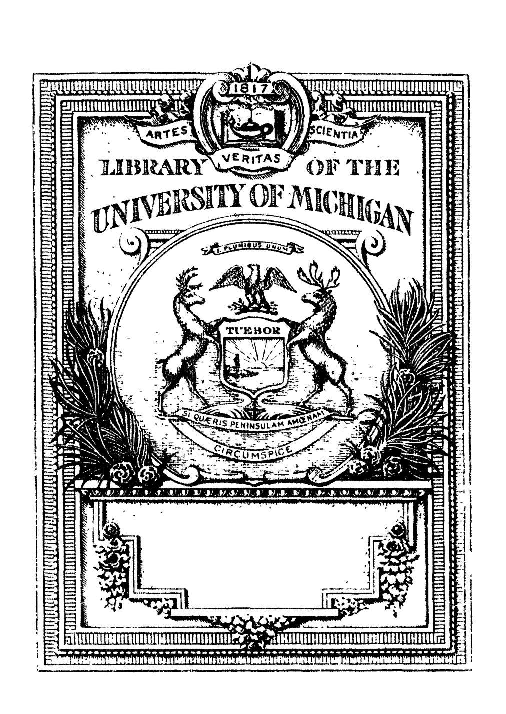

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

TOURS. — IMPRIMERIE DE E. ARRAULT ET Cie.

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

PAR UNE

SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE

M. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
Hartwig DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales et à l'École des Hautes Études.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.

MM. C.-A. LAISANT, député de la Seine, docteur ès sciences mathématiques.
H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des Arts et Métiers.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MÜNTZ, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.
A. WALTZ, professeur à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.

TOME SEPTIÈME

ACCOMPAGNÉ DE DEUX CARTES EN COULEURS, HORS TEXTE

BOBINO — BRICCI



PARIS

H. LAMIRAULT ET Cie, ÉDITEURS

61, RUE DE RENNES, 61

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

LISTE DE MM. LES COLLABORATEURS

N. B. — Cette liste sera reproduite avec les modifications nécessaires en tête de chaque volume, et une liste générale sera publiée à la fin de l'ouvrage.

COMITÉ DE DIRECTION

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.

HARTWIG DERENBOURG, professeur à l'École des langues orientales et à l'Ecole des Hautes Etudes.

F.-CAMILLE DREYFUS, député de la Seine.

A. GIRY, professeur à l'École des chartes.

GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.

C.-A. LAISANT, député de la Seine, docteur ès sciences mathématiques.

MM. H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'Ecole polytechnique.

E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.

H. MARION, professeur à la Sorbonne.

E. MÜNTZ, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.

A. WALTZ, professeur à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger.

ADAM, professeur à la Faculté des lettres de Dijon.
AESCHIMAN, agrégé d'histoire.
ALLEMAGNE (D'), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal.
ALPHAND, inspecteur général des ponts-et-chaussées, directeur des travaux de Paris.
ALPHANDÉRY, docteur en médecine.
AMÉLINEAU (E.), maître de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes.
AMIAUD, sous-chef de bureau au ministère de la Justice.
AULARD (F.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BABELON (E.), bibliothécaire au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.
BALLÉ (A.), publiciste.
BAPST (Germain), membre de la Société nationale des Antiquaires de France.
BARRÉ (L.), astronome-adjoint à l'Observatoire de Paris.
BARRÈS (Maurice), publiciste.
BARROUX (Marius), archiviste aux Archives de la Seine.
BAUDRILLART (André).
BAYE (Ch.), publiciste.
BAYET, doyen de la Faculté des lettres et professeur à l'École des beaux-arts de Lyon.
BEAUDOUIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
BEAUREGARD, professeur à la Faculté de droit de Paris.
BEAUSSIRE (E.), membre de l'Institut.
BEAUVOIS (E.).
BELUGOU, du collège Sainte-Barbe.
BÉMONT (Charles), maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes.
BÉNÉDITE (G.), attaché au musée du Louvre.
BÉNET (A.), archiviste du département du Calvados.
BÉRARD, directeur de la poudrerie de Saint-Médard-en-Jalles.
BÈRE (F.), ingénieur des Manufactures de l'État.
BERGER (Philippe), sous-bibliothécaire de l'Institut.
BERNARD (Constant), architecte.
BERNARD (F.), attaché au Ministère de l'agriculture.
BERNARD (H.), professeur au lycée de Châlons-sur-Marne.
BERNARD (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris.
BERTHELÉ (Joseph), archiviste du départem. des Deux-Sèvres.
BERTHELOT (André), agrégé d'histoire et de géographie, maître de conférences à l'Ecole des Hautes Études.
BERTHELOT (Daniel), licencié ès sciences, préparateur à la Sorbonne.
BERTHELOT (Philippe), licencié ès lettres.
BERTIER (Abel).
BERTRAND (A.), membre de l'Institut, directeur du Musée de Saint-Germain.
BERTRAND (Al.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
BERTRAND (Pierre).
BINET (E.), professeur à la Faculté de droit de Nancy.
BLAISE (Joseph), professeur d'histoire à l'Athénée royal de Bruxelles.
BLANCHARD (Raphaël), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
BLOCH (G.), maître de conférences à l'École normale supre.
BLONDEL, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
BLONDEL (Dr R.), préparateur à la Faculté de médecine de Paris, licencié ès sciences.
BLONDEL (Spire), homme de lettres.
BLUM, agrégé de philosophie.
BONHEUR (Raymond), compositeur de musique.
BONHOURE (Adrien), avocat à la Cour d'appel de Paris.
BONNARDOT (François), inspecteur des Travaux historiques de la ville de Paris.
BOSSERT (A.), inspecteur général de l'instruction publique.
BOUCHÉ-LECLERCQ (A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BOUCHERON (H.), ingénieur, professeur à l'École centrale des arts et manufactures.

BOUCHERON, boursier d'agrégation à la Faculté des lettres de Bordeaux.
BOUGIER (Louis), professeur d'histoire et de géographie au collège Rollin.
BOULIN (Stéphane).
BOUQUET (L.), chef de bureau au Ministère du commerce.
BOURGEOIS (Emile), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
BOURGOIN (Ed.), membre de l'Académie de médecine, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie.
BOURNEVILLE, député de la Seine, médecin des Hôpitaux.
BOURNON (F.), archiviste-paléographe.
BOUTROUX (Emile), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BRENET (Michel).
BRICON (Paul), docteur en médecine.
BROCHARD (Victor), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
BRUNETIÈRE (Ferdinand), maître de conférences à l'École normale supérieure.
BRUTAILS, archiviste du département de la Gironde.
BULOT (Léon), substitut au Tribunal de la Seine.
BUNAND (Antonin), homme de lettres.
BURDEAU (Auguste), professeur agrégé de philosophie, député du Rhône.
BURDO (Ad.), explorateur de l'Afrique centrale.
CABIRAU (H.-F.), ingénieur civil.
CADIER (Léon), membre de l'Ecole française de Rome.
CAIX DE SAINT-AYMOUR (vicomte Amédée de), publiciste.
CAMESCASSE (J.), docteur en médecine.
CARRAU (Ludovic), professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.
CARRÉ DE MALBERG, docteur en droit.
CASTAIGNE (E.-J.), professeur de l'Université.
CASTAN (A.), correspondant de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de la ville à Besançon.
CAT (E.), professeur à l'Ecole des Lettres d'Alger.
CAUWÈS (Paul), professeur à la Faculté de droit de Paris.
CÉARD, sous-bibliothécaire de la ville de Paris.
CHABRY (L.), sous-directeur du laboratoire de Concarneau.
CHAMPEAUX (de), bibliothécaire de l'Union des arts décoratifs.
CHARAVAY (Etienne), archiviste-paléographe.
CHARPENTIER (Paul), ingénieur des Arts et Manufactures.
CHAUMELIN (Gaston), ingénieur, chef de l'exploitation à la Compagnie du canal de Suez.
CHAVEGRIN, agrégé à la Faculté de droit de Paris.
CHERVIN (Dr), membre du Conseil supérieur de statistique, directeur de l'Institution des Bègues de Paris.
CHEUVREUX, avocat à la Cour d'appel de Paris.
CHIRAC (Auguste), publiciste.
CLAPARÈDE (A. de), docteur en droit, ancien secrétaire politique fédéral.
CLERMONT, docteur en médecine.
COLIN (Maurice), professeur agrégé des facultés de droit.
COLLET-CORBINIÈRE, avocat à la Cour d'appel de Paris.
COLLIGNON (M.), professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris.
COLLINEAU, docteur en médecine.
COMPAYRÉ (Gabriel), député du Tarn.
CORDIER (H.), professeur à l'École des langues orientales.
CORRAZI, publiciste.
COSNEAU (E.), professeur au lycée Henri IV.
COUDERC (Camille), sous-bibliothécaire au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
COUSTAN (Dr A.), médecin-major de 1re classe.
COVILLE (A.-H.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Caen.
CRÉHANGE, professeur à l'École alsacienne.
CRIÉ (A.), publiciste.
CRIÉ (Louis), professeur à la Faculté des sciences de Rennes.
CRUTZEN (Guillaume), professeur à l'Athénée royal de Verviers.
CUNISSET-CARNOT, avocat général à Dijon.
D'ALHEIM, élève diplômé de l'École des langues orientales.
DARMESTETER (James), professeur au Collège de France.
DASTRE (A.), professeur de physiologie à la Faculté des sciences de Paris
DAYE (Victor), publiciste.
DAVID (Th.), docteur en médecine.
DEBIDOUR (A.), doyen de la Faculté des lettres de Nancy.
DEBIERRE (Dr), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
DELABROUSSE, commissaire général du Gouvernement auprès des Compagnies de chemins de fer.
DELAVAUD (Charles), inspecteur du service de santé de la marine en retraite.
DELAVAUD (L.) secrétaire de l'ambassade de France à Berlin.
DENIKER, docteur ès sciences naturelles, bibliothécaire du Muséum.
DERENBOURG (Joseph), membre de l'Institut.
DESMOULINS, membre du Conseil municipal de Paris.
DESPLANQUES (Gabriel).
DEVILLE (Gabriel), publiciste.
DIDIERJEAN (Lyonnel), avocat.
DOINEL (Jules), archiviste du département du Loiret.
DOLLFUS (G.), attaché à la Carte géologique de France.
DROUIN (E.), avocat, membre du Conseil de la Société asiatique.
DUBOURDIEU (H.).
DUCHESNE, professeur à l'Athénée royal de Liège.
DUCROCQ, professeur à la Faculté de droit de Paris.
DUFOURMANTELLE (Maurice), avocat à la cour d'appel de Paris.
DUFOURMANTELLE (Charles), ancien archiviste de la Corse.
DUHAMEL (Louis); archiviste du département de Vaucluse.
DUPUY (Paul), surveillant général à l'École normale supérieure.
DURAND (G.), archiviste du département de la Somme.
DURAND-GRÉVILLE, publiciste.
DUREAU (Dr A.), docteur en médecine, bibliothécaire en chef de l'Académie de médecine.
DURIER (Ch.), vice-président du Club alpin français, chef de division au ministère de la justice.
DU SEIGNEUR (Maurice), critique d'art.
DYBOWSKI, maître de conférences à l'École nationale d'agriculture de Grignon.
EPHRUSSI (Charles), critique d'art.
ERNST (Alfred), de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.
ESCHBAECHER, (Emile), ancien chef de bureau au Ministère des Postes et Télégraphes.
FAGAN (Louis), conservateur adjoint au cabinet des estampes et dessins (British Museum).
FANIEZ (de), publiciste.
FARGES (Louis), sous-chef du bureau des archives au Ministère des Affaires étrangères.
FAUCHER (L.), ingénieur en chef des poudres et salpêtres à Lille.
FAURE, avocat à la Cour d'appel de Paris.
FAVRE (Fr.), bibliothécaire du Conservatoire des Arts et Métiers.
FEER (Léon), bibliothécaire au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
FERRA (Joannès), membre de la Société de géographie de Paris.
FLEURY (J.).
FLOURAC, archiviste du département des Basses-Pyrénées.
FONCIN (Pierre), inspecteur général de l'enseignement secondaire.
FONSEGRIVE, professeur de philosophie au lycée de Bordeaux.
FOURNIER (Henry), docteur en médecine.
FOURNIER (Marcel), professeur à la Faculté de droit de Caen.
FRANCE (H.), professeur à l'École de Woolwich.
FRANÇOIS (G.), chef comptable de banque.
FRÉDÉRICQ (Paul), professeur à l'Université de Gand.
FUNCK-BRENTANO (Frantz), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal.
GAIGNIÈRE (Henri), substitut du procureur de la République à Meaux.
GARDEIL, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
GARNIER (E.).
GARNIER (L.), rédacteur en chef de la *Presse vétérinaire.*
GARY (Alfred), licencié en droit, professeur d'économie politique.
GASTÉ (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
GAUSSERON, professeur au lycée Janson de Sailly.
GAUTHIEZ (Pierre), agrégé de l'Université.
GAUTIER (Jules), professeur au lycée Michelet.
GAVET (G.), agrégé à la Faculté de droit de Nancy.
GÉRARD (Aug.), ministre plénipotentiaire au Montenegro.
GERAUD, conservateur des hypothèques.
GEFFROY (Gustave), publiciste.
GERVILLE-RÉACHE (G.), député, avocat à la Cour d'appel de Paris.
GIARD, ancien député, professeur à la Faculté des sciences de Paris.
GICQUEAUX (P.), professeur au lycée de Foix.
GIDEL (Ch.), proviseur du lycée Louis-le-Grand.
GIRARD (Charles), chef du Laboratoire municipal de Paris.
GIRARD (Paul), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
GIRODON (F.)
GLEY (E.), préparateur au Laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris.

OBAT (Dr), conseiller d'Etat, directeur de l'Éducation du canton de Berne.
OGUEL (P.), professeur de filature à l'Institut industriel du Nord.
Gorceix (H), directeur de l'Ecole des mines de Ouro-Preto (Brésil).
Gouault, bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
Gourdon de Genouillac, du comité de la Société des gens de Lettres.
Gourmont (Rémy de), attaché à la Bibliothèque nationale.
Grad (Charles), correspondant de l'Institut de France, député d'Alsace-Lorraine au Reichstag.
Grand (E.-Daniel), archiviste de la ville de Montpellier.
Grandjean (Charles), secrétaire-rédacteur au Sénat.
Granjux, médecin major de 1re classe.
Grassoreille, archiviste des Archives de la Seine.
Gruyer (Gustave), publiciste.
Guérin, avocat.
Guigue (Georges), archiviste du département du Rhône.
Guillaume, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Guiraud, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
Hahn (J.), médecin major de 1re classe.
Heckel, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.
Henneguy (Félix), publiciste.
Herrmann (Dr), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
Hild (J.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.
Homolle, professeur suppléant au Collège de France et à l'Ecole des beaux-arts.
Houdas, professeur à l'Ecole spéciale des langues orientales.
Houssaye (Arsène), homme de lettres.
Humbert (G.), ingénieur des ponts et chaussées à Blois.
Hubert (Eugène), professeur à l'Université de Liège.
Jacquemaire (Numa), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Jametel (M.), professeur à l'Ecole des langues orientales.
Joannis, docteur ès sciences, professeur de chimie industrielle à la Faculté des sciences de Bordeaux.
Journez (Alfred), avocat à la Cour d'appel de Liège.
Jullian (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
Jullien, député de Loir-et-Cher.
Jundt (A.), maître de conférences à la Faculté protestante de Paris.
Jusserand, conseiller de l'ambassade de France à Londres.
Kéraval (P.), médecin des asiles de la Seine.
Knab (L.), ingénieur civil, répétiteur à l'École centrale des Arts et Manufactures.
Kœchlin (Camille).
Kœchlin (R.).
Kohler (Ch.), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Kuhff (G.), docteur en médecine.
Lacour (P.), attaché à la direction des Beaux-Arts.
Lacour-Gayet (Georges), docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis.
Lacroix (Sigismond), député de la Seine.
Lacroix, minéralogiste.
Lafargue (Paul), publiciste.
Lagrésille (Georges), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Lahillonne (Jacques).
Laîné, agrégé à la Faculté de droit de Paris.
Lambert (Mayer), professeur suppléant au séminaire israélite de Paris.
Langlois (Dr), préparateur au laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris.
Langlois (Ch.-V.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
Larbalétrier (Albert), professeur à l'École d'agriculture du Pas-de-Calais.
Larivière (Ch. de), receveur particulier à Gien.
Launay (Louis), publiciste.
Laur (F.), ingénieur des Mines, député de la Loire.
Laurent (E), bibliothécaire du Palais-Bourbon.
Laveleye (E. de), professeur à l'Université de Liège.
Lavoix (Henri), conservateur adjoint du Cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale.
Lavoix (Henri) fils, administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Lazard, ancien élève de l'École des chartes.
Leclerc (Adhémar), résident à Campot (Cambodge).
Lecornu (L.), ingénieur des Mines, docteur ès sciences.
Lefèvre (Charles), professeur à la Faculté de droit de Paris.
Lefèvre (Édouard), ancien président de la Société entomologique de France.
Lefèvre (G.), publiciste.
Lefort (Paul), inspecteur des Beaux-Arts.
Lefranc (Abel), archiviste aux Archives nationales.
Leger (L.), professeur au Collège de France.
Legrand (Emile), professeur à l'École des langues orientales.
Lehr (E.), professeur honoraire de droit à Lausanne.
Lehugeur (Paul), professeur au lycée Charlemagne.
Lemosof (Paul), attaché à la Société de géographie.
Le Pileur.
Leprieur (Paul), attaché à la Bibliothèque nationale.
Leriche, attaché au consulat de France à Damas.
Leroux (Alf.), archiviste du département de la Haute-Vienne.
Léveillé, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Lévi (Sylvain), maître de conférences à l'Ecole des Hautes Études.
Lex (L.), archiviste du département de Saône-et-Loire.
Liard, directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique.
Lietard, docteur en médecine, inspecteur des eaux de Plombières.
Lœb (Isidore), président du Comité de publication de la Société des études juives.
Lonchay (Henry), professeur à l'Athénée royal de Bruxelles.
Loret (Victor), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.
Louis (Georges).
Loviot, docteur en médecine.
Lucas (Charles), architecte.
Lucipia (Louis), publiciste.
Lyon (Georges), docteur ès lettres, professeur de philosophie au lycee Henri IV.
Lyon-Alemand, membre du Conseil municipal de Paris.
Lyon-Caen (Ch.), professeur à la Faculté de droit de Paris.
Mabille (J.), attaché au Laboratoire de malacologie du Muséum d'histoire naturelle, secrétaire de la Société malacologique de France.
Magnette (Charles), avocat à la Cour d'appel de Liège.
Malécot, docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux.
Mahaim, avocat à la Cour d'appel de Liège.
Manceron (Félix), conservateur des hypothèques.
Manouvrier, docteur en médecine.
Mantz (Paul), directeur général honoraire des Beaux-Arts.
Marais (Paul), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine.
Marchand, juge suppléant à Meaux.
Marchand (Louis), inspecteur d'Académie à Foix.
Marmonier, docteur en droit, député du Rhône.
Marre (Aristide), chargé de cours à l'École des langues orientales.
Martel (E.), avocat.
Martha (Jules), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
Martin (A.-J.), ancien préparateur au Laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris.
Martin (Henry), bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal
Martineau (Alfred), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Martinet (A.), sous-préfet de Cherbourg.
Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Massebieau (A.), professeur d'histoire au lycée de Rennes.
Massigli (Ch.), agrégé à la Faculté de droit de Paris.
Maury (P.), docteur ès sciences.
May (G), professeur à la Faculté de droit de Nancy
Mazon (A.), homme de lettres.
Ménant (J.), membre de l'Institut, conseiller à la Cour de Rouen.
Ménard (Louis), docteur en médecine.
Mercier (Ach.), publiciste.
Merson (Olivier), critique d'art.
Messager (H.), publiciste.
Meyners d'Estrey (comte), docteur en médecine.
Michel (André), publiciste.
Michel (Émile), artiste peintre.
Michel (Léon), agrégé à la Faculté de droit de Paris.
Michelin, docteur en droit, député de la Seine.
Millot (Léon), publiciste.
Milne (R.), professeur au Collège Rollin.
Mirmont (Henri de la Ville de), maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux.
Moireau (Aug.), professeur agrégé des lettres.
Molinier (A.), conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Molinier (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
Molinier (E.), attaché à la conservation du Musée du Louvre.

MONIEZ (Dr), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
MONIN (H.), professeur au collège Rollin.
MONNIER (J.), élève diplômé de l'École des langues orientales.
MORTET (Ch.), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
MORTILLET (G. de), député de Seine-et-Oise, ancien conservateur adjoint du musée de Saint-Germain.
MOUTARD, examinateur à l'École polytechnique.
NACHBAUR (Paul), avocat à la Cour d'appel de Nancy.
NÉNOT, architecte de la Sorbonne.
NOLHAC (de), attaché a la conservation du musée de Versailles, maître de conférences à l'Ecole des Hautes Études.
OLLENDORFF (Gustave), directeur du cabinet au Ministère du Commerce et de l'Industrie.
OLTRAMARE, astronome à l'Observatoire de Paris.
OMONT (H.), bibliothécaire au Département des manuscrits de la Bibliotheque nationale.
OPPERT (Jules), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
OTTAVI (P.), élève drogman, attaché au consulat de France à Beyrouth.
OUREM (baron d'), jurisconsulte, membre du Conseil de l'empereur du Brésil.
OUSTALET (E.), aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle.
PALUSTRE (Léon), directeur honoraire de la Société française d'archéologie.
PARIS, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux.
PASQUIER (Lucien), directeur à la préfecture de la Seine.
PASSY (Paul), professeur de langues vivantes, président de l'Association phonétique des professeurs d'anglais.
PATURET, avocat à la Cour d'appel de Paris.
PAUMÈS (Benjamin), professeur au collège de Lectoure.
PAUW (N. de), avocat général près la Cour d'appel de Gand.
PAWLOWSKI (Gustave), bibliographe.
PÉLISSIER (L.-G.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Montpellier.
PELLETAN (Camille), député des Bouches-du-Rhône.
PÉRATÉ, ancien membre de l'École française de Rome.
PÉREZ (Bernard), publiciste.
PETIT (E.), professeur au lycée Janson de Sailly.
PETIT (Maxime), publiciste.
PETIT (P.), membre de la Société botanique de France.
PETIT (Dr L.-H.), bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
PFENDER (Charles).
PHARAON (Florian), publiciste.
PICAVET, agrégé de philosophie, maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes.
PICOT (Emile), professeur à l'École des langues orientales.
PIÉCHAUD (Adolphe), docteur en médecine, médecin du Sénat, inspecteur des écoles de Paris.
PIERRET (Paul), conservateur du Musée égyptien du Louvre.
PIGNOT (A.), ancien interne des hôpitaux de Paris, préparateur à la Faculté de médecine.
PILLET (Jules), professeur à l'Ecole des beaux-arts, et à l'Ecole des ponts et chaussées.
PINARD (Ad.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
PIRENNE (Henri), professeur à l'Université de Gand.
PLAISANT, procureur de la République à Bourges.
POINCARÉ (Raymond), avocat à la Cour d'appel de Paris, député de la Meuse.
POUGIN (Arthur), publiciste.
PRADO (Eduardo de SILVA), homme de lettres.
PREUX (J.), secrétaire du Comité de législation étrangère.
PROU (M.), sous-bibliothécaire au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.
PSICHARI (Jean), maître de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes.
PUAUX (Franck), publiciste.
QUELLIEN (N.), publiciste.
QUESNERIE (Gustave de la), professeur au lycée Saint-Louis.
RABIER (Elie), inspecteur de l'Académie de Paris.
RAVAISSON-MOLLIEN (Charles), conservateur au Musée du Louvre.
REGELSPERGER, docteur en droit.
RENARD (Georges), professeur à la Faculté des lettres de Lausanne.
RENAULT, professeur à la Faculté de droit de Paris.
RÉTHORÉ (J.-J.), licencié ès lettres.
RÉVILLON (Tony), député de la Seine.
RIBET.
RIBOT (Th.), professeur au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique*.
RICHET (Charles), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
RIO-BRANCO (baron de), membre du Conseil de l'empereur du Brésil, et membre de l'Institut Hist. et Géog. du Brésil.
RISTELHUBER (Paul), ancien bibliothécaire.
ROCHEBRUNE (de), aide naturaliste au Muséum d'histoire naturelle.
ROSSIGNOL, licencié ès lettres.
ROUSSEL (Félix), avocat à la Cour d'appel de Paris.
ROUSSELET (Albin).
RUELLE (C.-E.), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
SAGNET (Léon), attaché au Ministère des Travaux publics.
SAGNIER (Henry), rédacteur en chef du *Journal de l'agriculture*.
SAINT-MARC, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse.
SALADIN (Henri), architecte.
SALONE, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée d'Orléans.
SAMUEL (René), sous-bibliothécaire du Sénat.
SAUVAGE, directeur de la station aquicole de Boulogne-sr-Mer.
SAYOUS, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, membre correspondant de l'Académie hongroise.
SCHEFER (G.), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal
SCHMIT (L.), conducteur des ponts et chaussées.
SEVÉRIN, boursier d'agrégation à la Faculté des lettres de Bordeaux.
SIMON (Eugène), ancien président des Sociétés entomologique et zoologique de France.
SOUVIRON (Alfred), chef de division à la préfecture de la Seine.
STEEG (Louis), attaché au Ministère des Affaires étrangères.
STEIN (Henri), archiviste aux Archives nationales.
STROEHLIN, professeur à l'Université de Genève.
SWARTE (Victor de), trésorier payeur général de Seine-et-Marne.
TANNERY (P.), ingénieur des manufactures de l'État.
TAUSSERAT (Alexandre), attaché au Ministère des Affaires étrangères.
TELLIER (Jules), publiciste.
THERY (Edmond), publiciste.
THIERS (Adolphe), publiciste.
THOLIN (G.), archiviste du département du Lot-et-Garonne.
THOMAS (Antoine), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
THOMAS (Dr L.), bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
TOURNEUX (Maurice), publiciste.
TOURTE (Camille), professeur au lycée Lakanal.
TRAWINSKI, sous-chef de bureau à la Direction des beaux-arts.
TRESCAZE (A.), directeur honoraire des Douanes.
TROUESSART, docteur en médecine.
VALABRÈGUE (A.), critique d'art.
VARIGNY (de), docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles.
VAST (Henri), professeur d'histoire et de géographie au lycée Condorcet.
VAUGEOIS, doyen de la Faculté de droit de Caen.
VAYSSIÈRE (A), archiviste du département de l'Allier.
VÉLAIN (Charles), maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris.
VENUKOFF (Michel), ancien secrétaire général de la Société de géographie de Russie.
VERGNIOL, professeur au lycée d'Agen.
VERNES (Maurice), directeur-adjoint à l'École des Hautes Etudes (section des sciences religieuses).
VERTAN (Félix), publiciste.
VIALA (Pierre), de l'École d'agriculture de Montpellier.
VILLEDEUIL (Ch. de), astronome.
VINSON (Julien), professeur à l'Ecole des langues orientales.
VOGEL, publiciste.
VOLLET (E.-H.), docteur en droit.
WICKERSHEIMER (E.), député de l'Aude.
WIDAL, médecin inspecteur de l'armée.
WILL (Louis).
WILMOTTE (Maurice), maître de conférences à l'École normale des humanités de Liège.
WUILLOMENET, docteur en médecine.
ZABOROWSKI, publiciste, ancien secrétaire de la Société d'anthropologie de Paris.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

B

BOBINO. C'est le surnom familier que, pendant plus d'un demi-siècle, les habitants de la rive gauche donnèrent à un petit théâtre situé au numéro 7 de la rue de Madame, et qui s'appelait réellement Théâtre du Luxembourg. Il avait été fondé en 1816 comme simple « spectacle forain », c.-à-d. avec l'autorisation de jouer seulement des pantomimes et d'exhiber des danseurs de corde, des sauteurs, des jongleurs, des prestidigitateurs, etc. Comme tous les établissements qui portaient officiellement la qualification de « spectacle », il était tenu de faire jouer la parade à la porte avant de commencer ses représentations, et c'est précisément le pître qui faisait le Paillasse de cette parade, et qui de son vrai nom s'appelait *Bobino*, qui fit désigner sous ce nom ce petit théâtre, fréquenté par les bourgeois du quartier, et aussi par les carabins et les grisettes. C'est, à l'origine, Mme Clairville, mère de l'auteur dramatique de ce nom, qui servait de commère à Bobino pour la parade, tandis que son mari remplissait les fonctions de régisseur. Clairville fils y joua lui-même plus tard la comédie et y donna ses premières pièces. Un annaliste disait de ce petit théâtre, en 1830 : « Nul établissement n'a été plus utile au quartier sur lequel il a été fondé ; avant la construction du Théâtre du Luxembourg, le côté ouest à l'extérieur du jardin de ce palais était à peine bâti, la circulation y cessait à l'entrée de la nuit, la sûreté publique et les mœurs souffraient également de cet isolement. L'ouverture de ce théâtre remédia à une partie de ces inconvénients ; aussi devint-il cher aux habitants des environs, qui s'intéressèrent aussi vivement à sa prospérité que s'ils eussent été associés dans son exploitation. Ses propriétaires surent mériter cette sympathie par la régularité de leur administration et leur empressement à coopérer à tous les actes de bienfaisance dans les crises qui affectent les populations. Modeste dans son exploitation, modéré dans ses prétentions, le théâtre du Luxembourg n'a ni rivaux ni envieux ; il suit sans bruit sa destinée, qui est de plaire et d'amuser au meilleur marché possible. C'est le spectacle des petites fortunes. » Les places, en effet, n'y étaient pas chères ; elles étaient taxées à cette époque à seize, douze et huit sous. On donnait le dimanche trois représentations successives, deux le lundi et une les autres jours de la semaine.

Les premiers directeurs avaient nom Daubignos, Houy, Ruggieri. En 1827, un ancien fondeur de caractères, qui s'appelait le chevalier Joseph Molé, se mit à la tête de ce théâtre, que les règlements alors en vigueur astreignaient à des conditions ridicules, et obtint quelques facilités nouvelles, qu'un chroniqueur enregistrait ainsi : « D'après la nouvelle autorisation de S. Exc. le ministre de l'intérieur, ce théâtre a obtenu, dans les pantomimes et dans les scènes comiques, la faveur d'avoir quatre personnages parlants ; *trois seulement peuvent se trouver ensemble en scène.* » Au chevalier Joseph Molé s'était joint un nommé Hippolyte Baudoin, qui fut plus tard directeur du journal *le Moniteur de l'armée*. Ils eurent pour successeurs, vers 1834, quatre associés qui n'étaient autres que le vaudevilliste Ferdinand de Villeneuve, le comte Henri de Tully, Anténor Joly, qui devait fonder bientôt le théâtre de la Renaissance, dont l'existence fut si courte et si brillante, et Nestor Roqueplan, que l'on devait voir plus tard à la tête des Variétés, de l'Opéra, de l'Opéra-Comique, et enfin du Châtelet. Les directeurs qui se succédèrent ensuite furent Hostein, qui fonda le Théâtre-Historique avec Alexandre Dumas, le vaudevilliste Tournemine, Alexis Colleuille, et en dernier lieu M. Gaspari. A partir de 1830, le petit théâtre du Bobino-Luxembourg avait vu disparaître à peu près complètement les entraves qui arrêtaient sa marche. La parade était abandonnée, de même que les danses de corde et les exhibitions foraines, et il était devenu un vrai théâtre, jouant le drame et le vaudeville, avec autant d'acteurs qu'il lui plaisait d'en employer. Il donnait peu de pièces inédites, et alimentait volontiers son répertoire à l'aide de pièces créées sur des scènes plus importantes et abandonnées par elles. Pourtant, lorsque, vers 1860, M. Gaspari en prit la direction, il prit l'habitude de donner chaque année une grande revue, qui était généralement faite par M. Saint-Agnan-Choler. Ce fut une idée heureuse : telle de ces revues obtint des succès de cent ou cent cinquante représentations, et celles qui avaient pour titres : *Gare l'eau ! Cocher, à Bobino !* jouirent d'une véritable vogue. Cependant, les grands travaux d'édilité opérés dans le faubourg Saint-Germain et qui en changèrent si gravement la physionomie en même temps que les coutumes de ses habitants, portèrent un coup mortel au petit théâtre Bobino. Il finit par péricliter, par dépérir peu à peu, et la fondation du Théâtre-Cluny, élevé non loin de lui, lui porta un coup mortel. Depuis une quinzaine d'années il a cessé d'exister, et sur son emplacement on a construit une maison de rapport. — Parmi les comédiens qui ont fait leurs premières armes à Bobino, on en peut citer quelques-

uns qui ont fourni plus tard, sur d'autres scènes, une carrière honorable. En première ligne il faut nommer l'excellent comique Geoffroy, dont les succès au Gymnase et au Palais-Royal ont été si retentissants; puis Montdidier, qui appartint aussi au Gymnase et à l'Ambigu-Comique; Heuzey, ganache excellente qu'on a vue aux Folies-Dramatiques et aux Variétés; Angélina Legros, qui fit aussi les beaux jours des Folies-Dramatiques; et encore Videix, Alleaume, Mme Gaspari, Mlle Emma Rose, etc., etc.
Arthur Pougin.

BOBINOIR (V. Bobineuse).

BOBIO (V. Bobbio).

BOBITAL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. O. de Dinan; 352 hab.

BOBIUM (V. Bobbio).

BOBLAYE (Emile Le Puillon de), ingénieur géographe et géologue français, né à Pontivy le 16 nov. 1792, mort à Paris le 4 déc. 1843. Entré à l'Ecole polytechnique en 1811, et dans le corps des ingénieurs géographes en 1813, il fit partie en 1829 de l'expédition de Morée, où il exécuta de nombreux travaux de triangulation qu'il répéta, en 1838, dans la province de Constantine. En 1839, il fut attaché à la commission scientifique de l'Algérie; le 28 févr. 1840, il fut nommé chef d'escadron d'état-major. Il était depuis plusieurs années directeur d'une section topographique de la *Carte de France*. En 1842, les électeurs de sa ville natale l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés. On a de lui : *Essai sur la configuration et la constitution géologique de la Bretagne* (Mém. du Muséum d'hist. nat., 1827, t. XV); *Triangulation dans la Morée* (Connaissance des temps, 1832); *Description de l'île d'Egine* (Paris, 1835, in-8); *Sur la géologie des provinces de Bône et de Constantine* (Comptes rendus de l'Acad. des sciences, 1838, VII). Il a en outre publié, sous le titre de *Courbes financières*, un exposé synoptique des principaux faits relatifs aux recettes, aux dépenses, à la dette et au crédit publics.

Son frère, *Théodore* Le Puillon de Boblaye, né à Pontivy le 23 oct. 1795, mort en mars 1857, entra à l'Ecole polytechnique en 1813, en sortit officier d'artillerie, se fit remarquer au siège d'Anvers, fut nommé général de brigade en 1853 et devint commandant de l'Ecole du génie et de l'artillerie de Metz. Il remplaça son frère comme député du Morbihan. Léon Sagnet.

BÖBLINGEN. Ville du Wurttemberg, cercle du Neckar; 4,365 hab. Ce lieu est connu par la sanglante défaite qu'y essuyèrent le 12 mai 1525 les paysans révoltés.

BOBOLI (Jardins de). Ces jardins, situés à Florence, sont, avec ceux du Vatican, de la villa Pia, de la villa Torlonia, de Frascati, de la villa d'Este à Tivoli, du palais Colonna à Rome, du palais Doria à Gênes, et de la villa de Castello, etc., etc., parmi les plus célèbres de l'Italie. Ils furent commencés par Cosme I, qui venait d'acheter le palais Pitti et désirait, dit Vasari, en embellir les abords par « des jardins, bosquets, fontaines, eaux courantes, viviers et autres choses semblables ». Ce fut le Tribolo qui commença les travaux, fit les plans, aménagea toutes choses. Buontalenti lui succéda dans la direction des travaux. Pour remplir le programme du duc, il ne manquait qu'une chose : l'eau. On disposa économiquement et du mieux qu'on put quelques fontaines sur le flanc de la colline et un bassin dans le bas-fond. La beauté du site, avec son amphithéâtre, ses terrasses, son admirable allée de cyprès, est d'ailleurs très imposante. Dans le jardin, un grand nombre d'œuvres d'art sont restées exposées; si les statues ébauchées par Michel-Ange ont été retirées de la grotte où elles furent d'abord placées, on voit encore en place l'*Enlèvement d'Hélène*, de Vincenzo Rossi, la *Vénus sortant du bain* et l'*Abondance*, de Jean Bologne; les statues d'*Apollon* et de *Cerès* de Bandinelli, et, au milieu du grand bassin de l'*isoletto*, le *Neptune* de Jean Bologne. A. M.

Bibl. : Vasari, *éd. Milanesi*, VI, 97. — Burckhardt, *Cicerone*, 5e éd., p. 282 et passim. — Ch. Yriarte, *Florence*; Paris, 1881, gr. in-4.

BOBORYKINE (Pierre [Piotr] Dmitriévitch), romancier, auteur dramatique, publiciste russe contemporain, né en 1836 à Nijny-Novgorod. Après de fortes études littéraires et scientifiques aux universités de Kazan, de Dorpat et de Pétersbourg, il débuta en 1860 par une comédie : *le Petit noble*, qui fut jouée avec succès à Pétersbourg et à Moscou. Elle avait été d'abord insérée dans la *Biblioteka dlia chténia (Cabinet de lecture)*. Son premier roman, *En route*, où l'autobiographie de l'auteur tient une grande place, parut aussi dans la même revue, dont Boborykine devint bientôt propriétaire, et à son grand détriment, car en trois ans il engloutit dans cette publication sa fortune personnelle et contracta des dettes dont il ne s'est acquitté que par plusieurs années d'un travail acharné. De 1865 à 1870 il habita la France, étudiant, observant et adressant aux journaux russes des correspondances toutes sympathiques à la France, surtout pendant la guerre de 1870. De retour dans son pays en 1871, il s'y maria, et depuis lors il continue à dépenser en conférences, en articles littéraires, scientifiques, critiques, en romans, nouvelles, dissertations philosophiques et littéraires, etc., une infatigable activité. Il appartient à l'école libérale en politique, en philosophie au positivisme, en littérature à l'école réaliste et naturaliste. Ses conférences sur le théâtre ont été réunies en un volume. Entre les douze comédies qu'il a fournies au théâtre on distingue : *le Petit noble*, *l'Enfant*, *les Vieux comptes*, *le Docteur Mochkov*, *une Tare*, *A l'assaut!* Et parmi ses romans, dont la collection forme douze volumes in-12 : *En route! les Faiseurs*, *les Vertus solides*, *la Moitié d'une vie*, *Kitaï-Gorod (les Marchands de Moscou)*, *A l'œuvre! les Modernes*. Tous les personnages de M. Boborykine ont été étudiés sur nature, son style est entraînant, ses récits intéressants. On lui reproche seulement de travailler avec quelque précipitation. J. Fleury.

BOBR ou **BIEBRZA** en polonais. Rivière de l'empire russe; elle prend sa source dans le gouvernement de Suwalki et suit pendant quelque temps la frontière de la Russie et du royaume de Pologne; elle se jette dans la Narva et est navigable sur une partie de son parcours.

BOBRINETZ. Ville de Russie, gouv. de Kherson; 10,854 hab. Marché agricole important.

BOBROUÏSK. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. de district du gouvernement de Minsk. Elle est située au confluent de la rivière Bobrouïka et de la Berezina. Depuis 1810 elle est devenue place de guerre. Sa forteresse peut renfermer plus de 15,000 hommes. Elle commande le chemin de fer de Minsk à Romny. Elle a rendu des services importants lors de la guerre de 1812. Sa population est de 32,000 hab. dont plus de 12,000 israélites. Elle a un port important sur la Berezina. Le district de Bobrouïsk occupe plus de 10,000 verstes carrées. Les trois quarts sont couverts de forêts. La population qui doit dépasser 120,000 hab. est constituée pour 9/10 par des Russes blancs; les Polonais y figurent pour 5,000 environ, les Juifs pour 12,000. L'élève du bétail est très productive. On y a compté jusqu'à 20,000 chevaux et 50,000 bêtes à cornes. L. L.

BOBROVSKY ou **BOBROV** (Semen-Serguievitch), marin et poète russe, mort en 1810; il a publié quelques traductions d'ouvrages techniques français et anglais. Comme poète, il s'est surtout inspiré des écrivains anglais. Ses principales publications sont : *la Tauride* (Nikolaev, 1798) dont la deuxième édition parut sous le titre de *la Khersonide, la Nuit antique de l'univers* (Saint-Pétersbourg, 1807-1809), trois volumes de poésies diverses, et l'*Ancien marin russe*, œuvre posthume (Saint-Pétersbourg, 1812). L. L.

BOBRUISK (V. Bobrouïsk).

BOBRUN (V. Beaubrun [Henri et Charles de]).

BOBRZYNSKI (Michel), historien et jurisconsulte polonais contemporain. Il est né à Cràcovie en 1849; il y a fait ses études et est devenu professeur de droit à l'université et directeur des archives municipales. Il a publié un grand nombre de mémoires sur le droit polonais et une *Histoire de Pologne* arrivée aujourd'hui à sa troisième édition (Cracovie, 1887), qui se distingue par la sûreté de la critique, l'indépendance et la nouveauté des vues. L. L.

BOBYNET (Pierre), jésuite français, né à Montluçon en 1593, mort à Orléans le 25 juin 1668. D'abord professeur de théologie et de philosophie, il devint recteur des collèges de Moulins et de Quimper-Corentin. Il écrivit sur l'horographie de nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Horographie curieuse* (La Flèche, 1644, in-8); *la Longimétrie industrieuse* (Paris, 1647, in-8); *l'Horloge des doigts* (Paris, 1649, in-8); *les Secrets du calendrier rendus faciles aux curieux* (Quimper-Corentin, 1665, in-8). L. S.

BOCAGE. Dans les fonderies on donne ce nom aux fontes provenant d'objets non réussis et aux fontes répandues ; chaque coulée d'un haut fourneau produit une certaine quantité de fonte coulée en blocs réguliers et de bocages, morceaux irréguliers ou mélangés de sable qu'on ne saurait vendre ou transformer en objets marchands. La refonte au haut fourneau des bocages, quelle qu'en soit la provenance, donnera le meilleur profit; leur fusion emploie une très faible quantité de chaleur, on peut compter qu'en augmentant la charge de 100 kilogr. de bocages, c'est comme si on l'augmentait de 20 kilogr. de minerai de richesse moyenne ; on peut passer de gros blocs sans nuire à la descente des charges ni érailler les parois en maçonnerie du fourneau ; la fonte chargée au gueulard arrive au creuset quinze à vingt heures avant les charges faites en même temps. Les bocages gris, chargés dans un haut fourneau de fonte blanche, tendent à rendre grise la fonte du creuset; mais les bocages blancs ou brûlés, chargés dans un haut fourneau en allure graphiteuse, produisent de la fonte grise et graphiteuse ; on voit, d'après cela, tout l'intérêt qui s'attache à cette question, quand on sait que les fontes grises se vendent plus cher que les fontes blanches. L. K.

BOCAGE. Ce terme a été attribué, dans la nomenclature topographique de la France, à un certain nombre de régions généralement granitiques, formées de collines arrondies et de plateaux où affleure le rocher, parsemées de bouquets de bois, autrefois entrecoupées de landes et de bruyères, que l'emploi de la chaux permet de remplacer par des cultures, plus nombreuses de jour en jour. Le *Bocage Angevin*, qui occupe la partie du dép. de Maine-et-Loire située au S. de la Loire, est formé d'un ensemble de collines d'une alt. moyenne de 200 m., où les bouquets de bois alternent avec les cultures entourées de haies vives qui s'appuient sur des troncs d'arbres ébranchés ou de pleine venue. C'est dans ce pays, merveilleusement propre à la guerre de partisans, que se livrèrent les premiers combats de la guerre de Vendée dont le grand champ de bataille fut plus tard une autre région analogue, le *Bocage Vendéen*. On désigne sous ce nom un pays qui comprend le N. du dép. des Deux-Sèvres, l'E. et le N. de celui de la Vendée. C'est une région peu fertile, parsemée d'étangs, coupée de nombreux ruisseaux où la terre végétale peu épaisse laisse souvent apparaître la roche, granit, schiste ou micaschiste. Les hauteurs les plus élevées sont dans la Vendée les collines de Pouzauges (278 m.), celles de Saint-Michel du mont Mercure (285 m.), et des Alouettes (231 m.). Des forêts, des bouquets de bois, des landes et des bruyères alternent avec des pâturages et des cultures, souvent des champs de choux, toujours entourés de haies entre lesquelles passent des chemins creux. — Le *Bocage Normand* est compris entre le Bessin et la campagne de Caen au N., le pays des Marches à l'E., le Cotentin à l'O., le pays d'Houlme au S. ; il va de l'Orne à la Vire, et occupe une partie des dép. de la Manche et du Calvados. L'aspect du pays tranche avec le paysage normand des pays voisins; de grands blocs de granit sont épars sur des plateaux longtemps arides ; les cultures y ont presque partout remplacé les landes, mais elles demeurent maigres ; les hêtres et les châtaigniers y sont les arbres les plus répandus.

BOCAGE (Manoel-Maria Barbosa du), poète portugais (V. Barbosa).

BOCAGE (Pierre-Martinien Tousez, dit), célèbre acteur français, né à Rouen en 1797 et mort à Paris le 30 août 1863. Bocage est un des grands artistes de la période romantique. Le romantisme lui doit des succès, et il dut ses plus grands triomphes à quelques-uns des principaux drames d'Alexandre Dumas.

Bocage était ouvrier cardeur dans une fabrique de Rouen, et il n'y gagnait que 3 francs par semaine. Il vint à Paris et tenta dix métiers. Tour à tour, il se fit garçon épicier, commis à la guerre, clerc d'huissier, etc. Il ne réussit dans aucun. Il parvint à faire partie d'une mauvaise troupe ambulante qui exploitait la province. Ces débuts furent pour lui un dur apprentissage de son nouveau métier qu'il ignorait totalement. Il revint à Paris en 1821. Grâce à la protection du duc de Duras, gentilhomme de la Chambre, qu'il connut on ne sait trop comment, mais qu'il parvint à attendrir et à séduire, il fut admis à se présenter à la Comédie-Française le 24 juin 1821, et il y joua à titre d'essai le rôle de Saint-Alme de l'*Abbé de l'Epée*. Refusé, il regagna la province dans le but d'y gagner, à force de pratique, les qualités de maintien et de diction qui lui faisaient encore défaut. Il ne revint à Paris que cinq ans plus tard, en 1826, et fut admis à l'Odéon. Il y joua *Tartufe*, mais sans grand éclat ; il y créa peu de temps après un rôle important dans l'*Homme du monde*, d'Ancelot. Son succès fut considérable. Après deux nouvelles créations, l'une dans l'*Homme habile*, comédie de d'Epagny, l'autre dans le *Dernier jour de Missolonghi*, drame d'Ozaneaux, Bocage quitta l'Odéon et passa au théâtre de la Gaîté où, le 24 oct. 1829, il débuta dans un mélodrame de Ch. Desnoyers, *Alice ou les Fossoyeurs écossais*. A ce moment, Bocage avait trouvé sa vraie voie. Il avait de la grâce, mais encore davantage de la force. Le drame lui convenait donc mieux que la comédie, trop fine généralement et un peu grêle pour les emportements de sa voix et les élans de son jeu. Il chercha à jouer surtout le drame; et à la Gaîté il créa le rôle de Wilfrid dans un mélodrame de Thomas Sauvage, *Newgate ou les Voleurs de Londres*, où il obtint un nouveau et légitime succès. En 1830, il passait à la Porte-Saint-Martin où il reprenait l'*Homme du monde*. Quelques mois après, au même théâtre, il contribuait puissamment à deux nouveaux succès, dans un drame intitulé *Napoléon ou Schœnbrunn et Sainte-Hélène*, et dans le rôle de vieux curé d'un drame extrêmement audacieux et à grand effet : *l'Incendiaire ou la Cure et l'Archevêché*.

Mais ce fut bien autre chose avec les drames de la nouvelle école. Ce fut Bocage qui créa le principal rôle d'*Antony* et de la *Tour de Nesles*, se mouvant à merveille dans ces personnages à panaches et faisant admirablement ressortir le contraste de ces natures passionnées dans le bien comme dans le mal. Bocage fut dès lors salué comme l'interprète indiqué des drames nouveaux. Son nom fut jeté dans la mêlée de la critique, et s'il reçut les horions des classiques, il fut par les jeunes élevé sur le pavois. On conspua l'acteur pour mieux nier l'école qu'il personnifiait sur la scène, mais les romantiques ne se tinrent pas pour battus, et Bocage fut proclamé le plus intelligent et le plus chaleureux des *amoureux* de théâtre.

Bocage fut engagé à la Comédie-Française; il ne fut que médiocre dans le rôle de Danville de l'*École des Vieillards*, mais réussit mieux dans un drame de Frédéric Soulié, *Clotilde*. Il fut moins heureux dans le *Misanthrope* et dans *Nicomède*; aussi après avoir créé le rôle de Lovelace dans *Clarisse Harlowe*, de Dinaux, il céda à l'hostilité persistante de ses camarades, et revint à la Porte-Saint-Martin. Il y remporta de nouveaux et brillants succès dans *Angèle*, d'Alex. Dumas; dans les *Sept enfants de Lara*, de Félicien Mallefille, et dans huit ou dix autres drames. En 1840, Bocage passa au Gymnase, mais là il ne pouvait ni bondir, ni rugir à son aise; les habitudes du Gymnase lui interdisaient de grossir la voix; il y remporta cependant quelques succès, mais il revint, en 1843, à l'Odéon, où il ramena la foule en jouant la *Lucrèce*, de Ponsard, et l'*Antigone*, de MM. Paul Meurice et Auguste Vacquerie.

Le 1er juin 1845, Bocage devenait directeur de l'Odéon avec une subvention de 60,000 francs qui fut bientôt portée à 100,000 francs. *Agnès de Méranie*, de Ponsard, lui valut notamment un nouveau succès. Abandonnant bientôt la direction de l'Odéon, il faisait sa rentrée au Théâtre-Français, et le 2 nov. 1848 créait le rôle de Richelieu dans la *Vieillesse de Richelieu*, comédie en cinq actes, de MM. Octave Feuillet et Paul Bocage. Ce rôle ne convenait que médiocrement à son talent, aussi le succès fut-il assez éphémère. L'année suivante, il renonçait définitivement à la Comédie-Française et reprenait la direction de l'Odéon. Celle-ci fut marquée par le triomphe éclatant de *François le Champi* que Bocage avait conseillé à George Sand de porter à la scène. Peu après, Bocage revenait à la Porte-Saint-Martin et s'y faisait applaudir dans le père Rémy de la *Claudie* de G. Sand. En 1854, il entrait au Vaudeville où il jouait le *Marbrier*, d'Alex. Dumas, et revenait aussitôt à la Porte-Saint-Martin. En 1860, il prenait la direction du théâtre Saint-Marcel, où, sur une scène bien insuffisante et cadrant mal à ses allures, il remportait un grand succès dans le *Barde gaulois*, et il allait finir sa carrière à l'Ambigu. Sa dernière création — et l'une des plus belles — fut, en 1862, celle des *Beaux Messieurs de Bois-Doré*. Il expirait en 1863, en pleine réputation.

Les jours de lutte du romantisme constituent néanmoins la belle époque de la vie de Bocage. Il n'avait point le génie de Frédérick Lemaître, il lui manquait ce je ne sais quoi de nerveusement chevaleresque, de magiquement idéal, qui est la marque des artistes de génie. Mais il apportait dans ses rôles un soin de composition et une perfection rares. Son physique, qui n'avait rien gardé de l'ancien ouvrier cardeur, était grand, élancé. Sa beauté sombre dans Antony avait frappé tous les regards. Henri Heine écrivait : « Bocage, beau comme Apollon. » Sous la mélancolie de son regard se cachaient, d'ailleurs, une ardente passion, une sensibilité extrême qui éclataient sur la scène. Ch. DE LARIVIÈRE.

BOCAGE (Paul TOUSEZ, dit), littérateur français, neveu du célèbre acteur (V. ci-dessus), né à Paris en 1824, mort dans la même ville le 25 sept. 1887. Condisciple de M. Octave Feuillet au lycée Louis-le-Grand, il écrivit avec lui et Albert Aubert, dans le *National*, sous le pseudonyme de *Désiré Hazard*, un feuilleton intitulé *le Grand Vieillard*, qui parodiait les interminables affabulations alors en vogue. Puis les deux amis firent successivement représenter : *Echec et Mat*, comédie en cinq actes (Odéon, 1846); *Palma ou la Nuit du vendredi saint*, drame en cinq actes (Porte-Saint-Martin, 1847); la *Vieillesse de Richelieu*, comédie en cinq actes (Théâtre-Français, nov. 1848), et enfin *York*, comédie-vaudeville en un acte (Palais-Royal, 1852). Toutes ces pièces ont été imprimées sous les noms des deux auteurs. Paul Bocage fut aussi le collaborateur de Méry et Gérard de Nerval pour le *Chariot d'enfant* (Odéon, 1850), d'Alex. Dumas pour le *Marbrier* (1854), *Romulus* (1855) et l'*Invitation à la valse* (1857), de Th. Cogniard pour *Janot chez les sauvages*, vaudeville en un acte (1856), de M. Aurélien Scholl pour la *Question d'amour* (1864). Rédacteur du *Mousquetaire*, journal d'Alex. Dumas, il a fourni durant plusieurs années une part considérable aux ouvrages publiés sous la seule signature de son chef; de ce nombre furent le *Bric-à-brac*, recueil de causeries et de fantaisies (1861, 2 vol. in-18), et surtout les *Mohicans de Paris* d'où les auteurs tirèrent un drame joué sous le même titre. Paul Bocage avait également écrit et signé un autre grand roman, *les Puritains de Paris* (1860-1862, 20 vol. in-8). M. Tx.

BOCAGE (Henri), auteur dramatique français, né à Paris en 1835. Ingénieur de profession, M. Bocage s'est fait un nom dans la littérature dramatique. On lui doit un grand nombre de pièces de théâtre dont quelques-unes ont obtenu un franc succès et quelques romans. Nous citerons : *L'Architecte de ces dames*, comédie vaudeville (1869); *la Canne de Damoclès*, comédie (1871); *une Fille d'Eve*, comédie (1875), en collaboration avec R. Deslandes; *le Tour du cadran*, folie vaudeville (1873), avec H. Crémieux; *les Trois Margot*, opéra bouffe (1877), avec H. Chabrillat; *le Jeu de l'amour et du houzard*, vaudeville (1877), avec J. Moinaux; *la Poudre d'escampette*, vaudeville (1878), avec Hennequin; *la Girouette*, opéra-comique (1880), avec Hémery; *les Trois Bougies*, comédie (1880), avec L. Leroy; *les Poupées de l'Infante*, opéra-comique tiré d'une nouvelle de Roger de Beauvoir (1881), avec Armand Liorat; *En partie fine*, comédie (1885); *la Doctoresse*, comédie (1885), avec H. Ferrier; *Contes baroques*, *l'Homme aux cinq cervelles*, *le Prince Mystère* (Paris, 1873, in-12); *le Bel Armand* (Paris, 1879, in-12).

BOCAGE DE BLÉVILLE (Michel-Joseph du), voyageur français, né au Havre en 1676, mort en 1728. Lieutenant de vaisseau, il fut chargé d'une mission sur les côtes du Pérou en oct. 1707. Il ne revint en France qu'en 1716, après avoir trafiqué pour son compte en Chine et aux Indes, et avoir découvert, chemin faisant, plusieurs îles, entre autres celle de la *Passion*.

Son fils, *Michel-Joseph*, né au Havre le 5 mai 1707, mort le 9 juin 1756, fut armateur. Il a publié les ouvrages suivants : *Mémoires sur le port, la navigation et le commerce du Havre* (Le Havre, 1753, in-8); *Observations d'histoire naturelle sur quelques particularités des environs du Havre* (Le Havre, 1753, in-8); *Traité des eaux minérales et ferrugineuses de Bléville*, etc. Sous le pseudonyme d'*Egacobud*, il a écrit aussi un roman : *la Princesse Coque d'œuf et le prince Bonbon* (La Haye, 1745, in-12).

BOCAIRENTE (Espagne) (V. BOCAYRENTE).

BOCAL (Verrerie). Dans les verreries on fabrique des globes de forme sphérique en cristal ou en verre transparent qui servent aux graveurs et aux bijoutiers, à concentrer sur un point déterminé la lumière d'une lampe ou d'un bec de gaz; les bocaux sont ordinairement remplis d'eau teintée en bleu avec du sulfate de cuivre.

BOCAN (Jacques CORDIER, dit), fameux maître à danser, né en Lorraine vers 1580. Il jouissait d'une immense renommée dans la première moitié du XVIIe siècle, ce que constatent les éloges que font de lui le P. Mersenne dans son *Harmonie universelle* et Sauval dans ses *Antiquités de Paris*. Bocan, qui était venu de bonne heure à Paris et qui y avait acquis aussitôt la vogue, devint le maître de danse préféré de toutes les dames de la cour, et parmi elles de la princesse Henriette de France, qu'il suivit en Angleterre lors de son mariage avec Charles Ier. Il plut beaucoup au roi et devint le favori de celui-ci, qui l'admettait souvent à sa table et le comblait de libéralités. Les troubles qui survinrent par la suite le ramenèrent pourtant à Paris, où il retrouva la faveur dont il avait joui précédemment et où il mourut

dans un âge avancé. Il fut enterré dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, où sa tombe a été retrouvée et restaurée en 1843. Chancy, qui publiait en 1629 sa *Tablature de mandore*, a inséré dans cet ouvrage un gracieux branle de Bocan, seul échantillon qui nous soit resté de la musique de cet artiste. A. P.

BOCANE. C'était une danse figurée d'un caractère assez grave, qui devait son nom à son inventeur, le fameux maître à danser Bocan, et qui jouit d'une véritable vogue pendant tout le XVIIe siècle. Toutefois, elle n'était déjà plus en usage au milieu du siècle suivant, et Rameau le constate dans son livre sur la danse.

BOCANEGRA (Pedro-Atanasio), peintre espagnol, né à Grenade en 1635, mort en 1688 ; élève d'Alonso Cano. Après Juan de Sevilla, le premier et le plus original des peintres qui se formèrent aux leçons des deux maîtres, Alonso Cano et Pedro de Moya, établis vers la seconde moitié du XVIIe siècle, Bocanegra se recommande par des qualités de style et de coloris qui le placent au rang des meilleurs artistes de l'Andalousie. Cano en avait fait un grand dessinateur et Moya lui apprit ce coloris qu'il avait lui-même acquis des Flamands. Bocanegra a peint dans sa ville natale nombre d'ouvrages remarquables où le sentiment espagnol se pare assez souvent du merveilleux éclat des teintes de Van Dick. Ses plus importantes compositions se trouvent à la cathédrale. C'est d'abord un sujet mystique placé sur un autel : saint Bernard, agenouillé, prie la Vierge assise sur les nuées, tandis qu'au premier plan, un pieux archevêque de Grenade, fray Francisco Rois y Mendoza, est prosterné en adoration ; un *Christ à la colonne*, flagellé par ses bourreaux, décore un autre autel ; puis c'est la *Vierge portant l'Enfant et apparaissant à saint Jean de Matha*, la *Vision de saint Pierre Nolasque*, un *Christ en croix*, et enfin, dans la grande chapelle, les *Docteurs* des églises grecque et latine. Tous les ouvrages que nous venons de citer accusent chez l'artiste un talent d'une grande souplesse, élégant, un peu facile, mais qui s'élève pourtant quelquefois jusqu'à la puissance et reste toujours séduisant. Irritable à l'excès, gâté par les louanges de ses amis et très vain de son mérite, Bocanegra est célèbre dans l'histoire anecdotique de l'école espagnole par ses vantardises et ses défis portés à des rivaux en art, défis qui ne se terminaient pas toujours à sa plus grande gloire. Pendant un séjour qu'il fit à Madrid, son orgueilleuse jactance lui attira avec le peintre Matias de Torres, de méchants démêlés. Provoqué publiquement par celui-ci à donner des preuves de son talent en exécutant dans un temps déterminé un sujet qui lui serait indiqué, curieux genre de défi que les artistes espagnols pratiquaient assez fréquemment entre eux, Bocanegra se retrancha dans sa dignité pour refuser le cartel ; en butte à cette occasion aux railleries de ses confrères, il se vit obligé, malgré la protection du marquis de Mancera, de quitter Madrid et de retourner à Grenade. Une nouvelle mésaventure l'y attendait. Teodoro Ardemans, élève de Claudio Coëllo, sollicitait alors du chapitre de la cathédrale la place de *maestro mayor* des travaux. Quelques peintures qu'il venait de terminer donnèrent lieu à des comparaisons entre lui et Bocanegra qui blessèrent au vif l'amour-propre de celui-ci. Pensant se débarrasser de son rival par l'intimidation, il lui fit proposer de peindre, devant des connaisseurs et à tour de rôle, leurs portraits réciproques. Ardemans accepta. Au jour dit, en une séance, il ébauchait un superbe portrait, très ressemblant et de la plus vaillante exécution. Le lendemain, c'était le tour de Bocanegra de prendre la palette. Mais, sous un prétexte quelconque, il manqua au rendez-vous ; il fit remettre la séance, chercha par tous les moyens à gagner du temps et, finalement, s'abstint. Cette défaite le couvrit de ridicule et ses biographes affirment que le dépit et le chagrin qu'il en ressentit ne furent pas étrangers à sa mort. Indépendamment des peintures qui se trouvent à la cathédrale, Bocanegra a produit nombre d'autres ouvrages pour les églises de Séville, de Jaen, de Badajoz et pour les couvents de chartreux de Grenade, du Paular et de Miraflores. Il y avait de lui, dans l'ancienne galerie espagnole du musée du Louvre, un *Jugement dernier*, et une de ses compositions religieuses figurait au catalogue de la collection Aguado : ces deux peintures donnaient bien la note du talent gracieux mais fait surtout d'adresse et de pratique de Bocanegra. Une *Madeleine se dépouillant de ses parures*, fait partie de la galerie du palais de San-Telmo, à Séville.

P. Lefort.

Bibl. : Palomino, *Vidas de los pintores eminentes españoles* ; Madrid, 1724. — Cean Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres profesores* ; Madrid, 1800. — Ponz, *Viage de España* ; Madrid, 1787.

BOCARD. Les bocards ont été autrefois d'un usage très répandu et sont encore employés dans des cas spéciaux pour le broyage des minerais. Une *batterie de bocard* se compose essentiellement ; 1° d'un *bâti* destiné à guider le mouvement des flèches, à assurer la transmission de la force qui les fait mouvoir, et à supporter le contre-coup des efforts exercés par leur chute ; 2° de *flèches* ou *pilons* en nombre variable, tour à tour soulevées et abandonnés à l'aide de cames convenablement disposées sur un arbre général tournant et dont la chute produit l'écrasement du minerai à broyer ; 3° des *auges*, compartiments fermés en partie, dont la fonction est de recevoir et de retenir les matières jusqu'à ce qu'elles aient atteint le degré de division cherché.

Les dispositions de détail ont subi suivant la qualité du minerai, le degré de finesse que l'on veut atteindre et surtout suivant les contrées, une infinité de modifications. Le *bâti* d'un bocard se composait autrefois (fig. 1) de forts madriers de bois consolidés par des étais latéraux et reliés entre eux par des solives dont chacune est à son tour reliée à celle qui lui fait face par des chevilles en bois déterminant ainsi à trois ou quatre pieds au-dessus de l'auge, puis à la partie supérieure, des *prisons* pour guider le mouvement des pilons. Les *pilons* se composaient d'une flèche en bois de sapin, de hêtre ou de chêne, munie à sa partie inférieure d'un sabot en fonte dure, généralement moulée en coquille ; l'équarrissage du sabot et de la flèche étaient à peu près les mêmes, de 14 à 20 centim., et le sabot était fixé à la flèche par une queue serrée à

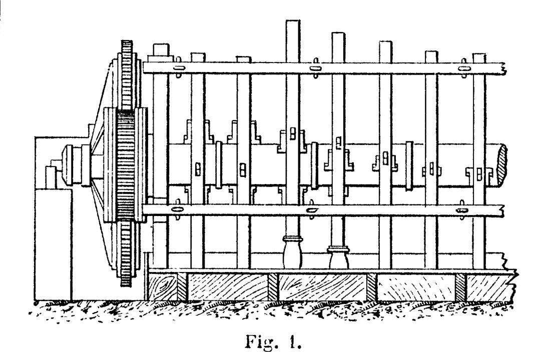
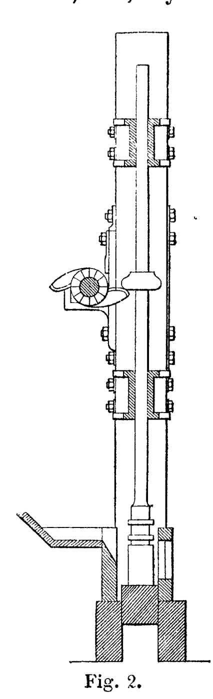


Fig. 1.

l'aide de coins et frettée. L'intensité du choc est en raison de la force vive de chute, c.-à-d. du poids de la flèche et de sa levée. Le résultat effectif ne s'apprécie cependant pas uniquement par le produit de ces deux facteurs ; un pilon léger, tombant de plus haut, donne un coup plus sec qui brise et éclate le morceau en produisant moins de fine ; au contraire, un pilon lourd soulevé moins haut broie et pulvérise davantage ; on arrive dans cette voie au *bocardage à mort*. La hauteur du sabot, variable avec l'usure, était de 20 à 30 centim. Sauf le sabot, les pièces principales étaient autrefois en bois. La construction s'est métallisée peu à peu ; on a fait la plaque de fondation en fonte reposant sur de la maçonnerie ou sur du béton ; sur cette

plaque est boulonné le bâti proprement dit, puis les deux plaques superposées formant le fond des auges; les prisons dans lesquelles sont assujettis les pilons sont aussi en métal; enfin, le système pourra être rendu complètement métallique (fig. 2) si on suppose que la flèche est en fer, le sabot reste cependant en fonte et l'assemblage se fait avec des coins en bois. On doit s'attacher à rendre les pièces frottantes et choquantes, c.-à-d. destinées à la destruction rapide, susceptibles d'un remplacement facile et rapide; c'est ainsi que le fond de l'auge, les glissières des traverses, les extrémités des cames, les mentonnets, les sabots et les flèches doivent être assemblés de manière à pouvoir être changés avec facilité. L'*arbre moteur* est muni de cames, trois à six pour chaque pilon, de façon qu'en raison de 15 à 20 coups par minute chacun d'eux batte 40 à 70 coups, les cames à profil en développante de cercle sont en fonte et l'on a soin de les disposer sur l'arbre en spirale, afin que les levées se produisent successivement et que, par suite, l'effort du moteur soit constant; elles viennent buter contre des mentonnets fixés sur les flèches et les soulèvent plus ou moins haut, suivant leur profil et leur distance. On emploie au lac Supérieur des bocards dans lesquels l'arbre est supprimé, les flèches étant soulevées directement par la vapeur, comme dans les marteaux pilons. Il est important en général, dans les bocards, de laisser le moins possible de force vive se perdre dans le sol sous la forme de mouvement vibratoire. Si on imagine un bocard de 15 flèches, on les répartira en 3 séries de 5 pilons; dans chaque série, on lèvera successivement les flèches impaires puis les flèches paires. Mais les deux autres batteries intercaleront l'une après l'autre leurs manœuvres homologues entre celles de la première; cette loi de succession rangera dans l'ordre suivant les levées des 15 flèches consécutives :


Fig. 2.

1, 10, 4, 13, 7, 2, 11, 5, 14, 8, 3, 12, 6, 15, 9,

et les cames devront s'insérer en conséquence le long de l'arbre.

On doit distinguer dans l'étude d'un bocard trois éléments principaux, qui sont : le *poids* du pilon, la *hauteur* et le nombre de *coups* qu'il doit donner. Si l'on veut éviter la trop grande production de farine, il faudra, comme nous l'avons dit, employer des pilons légers, tombant de haut, pour qu'ils aient assez de puissance, et marchant lentement, afin qu'entre chaque coup, le courant d'eau puisse enlever toute la partie broyée assez finement pour passer à travers la grille. S'il s'agit d'un bocardage à mort, on emploie des pilons très lourds marchant vite. En pratique on aura des flèches de 50 à 75 kilogr. et des sabots d'un poids à peu près égal avec une levée de 15 à 20 centim., allant à 35 pour des pilons très légers. Le nombre de coups varie de 40 à 70 par minute, mais reste en général plus près du premier nombre; aux Etats-Unis, pour des quartz aurifères, on emploie des pilons de 300 à 450 kilogr. dont 120 à 150 kilogr. pour les flèches et 180 à 300 pour le sabot, avec une levée de 20 à 30 centim. et à raison de 50 à 60 coups par minute.

Auges. Le fond des auges, dont les parois fixes sont en bois ou métalliques, est généralement formé d'une pièce de fonte, et même de matière minérale dure fortement damée et reposant sur des dalles de fonte ou sur un pavé de bois placé debout. Quand on bocarde à sec, ce qui est le cas le plus rare et ce qui a lieu seulement quand on veut broyer le minerai à une certaine grosseur sans l'enrichir, l'auge est ouverte sur le devant et au fur et à mesure que le minerai atteint la grosseur demandée, un ouvrier le retire à la pelle, et de simples tamisages permettent la séparation du minerai en diverses natures par grains, par sables fins, moyens et gros; on le jette sur des grilles en repassant au bocard le refus des grilles. Aujourd'hui, le bocardage se fait généralement à l'eau; l'auge est alors fermée de tous côtés, mais sur une ou deux faces la paroi pleine est remplacée par une paroi grillée, permettant au minerai arrivé aux dimensions voulues de s'échapper par les ouvertures; la fermeture peut être opérée aussi par des plaques de tôle percées de trous légèrement coniques ayant 15 à 20 centim. de hauteur. L'eau arrive par un tuyau ou un canal en plus ou moins grande quantité, c'est elle qui entraîne le minerai à sa sortie, il en faut d'autant plus qu'on broie plus gros. Le minerai est chargé à la pelle ou mieux distribué par un appareil mécanique qui consiste le plus souvent en roues à ailettes recevant un mouvement de rotation régulier, prenant le minerai au bas d'une trémie et le distribuant progressivement aux pilons. — *Production*. La production d'un bocard varie beaucoup, suivant le poids des flèches, leur levée, la dureté du minerai, le degré de finesse à obtenir, etc. On peut dire qu'avec des pilons de 140 à 150 kilogr., donnant 50 coups par minute, avec une levée de 18 centim. on pourra broyer par heure pour un minerai tendre:

100 kilogr.	avec une grille de	12	millim.
70 —	—	9	—
40 —	—	1	—

Avec une consommation d'eau de 40, 30 et 10 litres par minute, chacun des pilons absorbant $\frac{1}{2}$ à 1 cheval de force, suivant les cas.

Ce n'est pas dans l'Amérique du Nord qu'on reste dans la tradition classique : retourner une idée sous toutes ses faces, jusqu'à ce qu'elle soit pratique et atteigne le but, telle est presque toujours la tendance des Américains. Nous en avons un exemple dans les divers types de bocards ci-après, très employés aux Etats-Unis et peu connus en Europe. Le bocard de *Dunham* a deux pilons attachés à deux balanciers formés de forts ressorts plats qui s'équilibrent, l'un des pilons étant au bout de la course, quand l'autre frappe le minerai. Cette machine broie 12 à 15 tonnes de minerai par vingt-quatre heures, en donnant 250 coups par minute; on peut même aller à 300 coups avec certains minerais : les schlamms ne sortent plus par une seule face à travers les écrans des toiles métalliques, mais sur les quatre faces à la fois. Le poids total de ce bocard est de 1,250 kilogr. et la pièce la plus lourde ne pèse pas au delà de 175 kilogr. — Le bocard dit *the elephant* est dû à M. Patterson. Cet appareil s'éloigne tout à fait des types précédents et ne présente plus ni tiges ni disposition où le frottement et l'usure ont si beau jeu. Deux sabots, de forme ordinaire et frappant sur leurs dés respectifs, sont attachés à deux leviers massifs reliés par des articulations à un demi-cercle et à un axe fixé au sol : l'articulation supérieure est faite au centre de la corde d'un arc, constitué de ressorts puissants semi-circulaires en acier, qui restituent une notable partie de la force qu'ils emmagasinent, lors du choc du sabot contre le minerai, force économisée ici et perdue dans les autres bocards, en vibrations, trépidations diverses, et donnant lieu par suite à une rapide usure. L'arc est lui-même accouplé sur une bielle attachée à une manivelle d'un arbre moteur, muni d'un volant et coudé à angle droit, de façon que le mouvement des deux bielles qui correspondent à chacun des sabots se trouve régularisé et équilibré, sans points morts. Cet appareil est bon, donne peu

d'embarras, présente des pièces faciles à démonter et à remonter en quelques heures et éminemment transportables. Chaque sabot donne 130 à 140 coups par minute. En variant la vitesse des moteurs, on peut régler la mouture sur la qualité du minerai. La production est de 20 tonnes par vingt-quatre heures, pour les deux sabots, et pour les minerais ayant la dureté du quartz ordinaire; il faut une force motrice de six à dix chevaux-vapeur. Les fondations exigent la plus grande solidité. — Dans le bocard à *berceau rotatoire*, de l'invention de M. Fisher, le mortier ou auge est formé d'un fond en fer forgé, excessivement épais et solide, faisant fonction de dé, et de parois cylindriques garnies d'écrans en toiles métalliques; il tourne autour d'un fort axe central et reçoit, pendant la rotation, les coups d'un seul pilon vertical, mû par une disposition mécanique analogue à celle qu'on emploie pour les marteaux-pilons. La rotation de la base du mortier se fait autour de l'axe central, incliné à 45° et sur un cône de friction, placé sur un arbre horizontal qui reçoit le mouvement d'une vis sans fin, mise en rotation à l'aide d'un petit cylindre oscillant, placé sur un grand chevalet en fonte, en forme d'arc-boutant, qui supporte les deux mécanismes et est lié et boulonné fortement par le bas à d'excellentes et solides fondations. — Le bocard *pneumatique* de M. Sholl est caractérisé par l'absence de surfaces flottantes et par une grande économie de force, par suite de l'emmagasinement de l'air comprimé, qui annule les vibrations et restitue, au retour du sabot, par son élasticité, une partie de la force dépensée. L'appareil consiste en deux tubes creux, situés, l'un à la partie inférieure, l'autre à la partie supérieure, remplis d'air comprimé; l'auge est alimentée automatiquement par des secousses, qui font tomber d'un canal le minerai entre le dé et le sabot; le mouvement est donné par une bielle ajustée sur un arbre court, à volant et ayant la forme d'une fourchette; le minerai passe à l'entrée, à travers un anneau de $0^{m}12$ de diamètre. Ce pilon broie de 12 à 15 tonnes par vingt-quatre heures, et la pièce la plus lourde de l'appareil ne dépasse pas le poids de 150 kilogr. L. KNAB.

BOCARDAGE. Dans les mines métallifères, le travail n'est pas terminé à la sortie des matières extraites puisque ces matières ne sont généralement pas assez riches pour être livrées au traitement métallurgique ; les minerais arrivent au jour en fragments irréguliers, la première opération qu'ils doivent subir est celle du cassage et du triage. Les fragments réduits à la grosseur d'une noix au maximum sont séparés en trois catégories : 1° la gangue, 2° la mine à bocard, 3° la mine riche; la gangue est rejetée, la mine riche livrée aux fonderies et la mine à bocard doit être traitée de manière à dégager de la gangue les veinules, grains, cristaux ou particules de minerai qui s'y trouvent disséminés ; la première opération dite *bocardage* doit donc être de broyer cette mine afin d'en isoler les parties riches; on emploie à cet effet des bocards à grille ou à auget. Le bocardage a été employé de toute antiquité pour le broyage des minerais, et bien qu'il ait été remplacé en partie par les cylindres qui travaillent d'une manière plus régulière, en faisant une bien moins grande quantité de poussière, pourtant la plupart des ateliers de préparation mécanique des minerais nous présentent encore à côté d'appareils plus perfectionnés, des bocards qui sont susceptibles de traiter des matières de toutes dimensions, jusqu'aux plus fines, et surtout de les amener à un état de division extrêmement avancé. Le bocardage emploie une grande quantité d'eau, il exige des appareils encombrants et assourdissants pour les ouvriers de l'atelier, ce qui finit par être une cause de gêne et d'embarras, mais il est nécessaire d'ajouter que le bocardage étant susceptible de broyer plus fin et agissant par choc, son emploi est indiqué toutes les fois qu'il s'agira de broyer un minerai dur et finement disséminé; or, un filon quel qu'il soit contenant toujours des parties où le minerai affecte cette disposition, on arrivera la plupart du temps dans un atelier de préparation mécanique quelconque à avoir un résidu de mélanges rebelles au traitement par les cylindres et qu'il faudra de toute nécessité traiter par le bocardage. L'emploi du bocardage est également indiqué lorsqu'il entre dans le mélange une matière notablement plus dure que celles qui lui sont associées; en calculant, en effet, convenablement le poids et la lenteur de chute de la flèche du bocard, on pourra écraser la partie tendre et conserver plus ou moins intacte la partie dure dont la séparation sera rendue plus facile ; on pourra, dans le cas d'un minerai simple dur, associé à une gangue tendre séparer immédiatement l'un de l'autre par le même artifice. L. K.

BOCARDO. Terme de logique qui désigne un mode de la troisième figure du *syllogisme* (V. ce mot) dans lequel la majeure est particulière négative (O), la mineure universelle affirmative (A) et la conclusion particulière négative (O). Le B marque que ce mode doit être ramené pour être prouvé à un *Barbara* de la première figure. Le C indique que pour faire cette opération il faut convertir la majeure par contraposition. — R, D sont simplement euphoniques. Ex. : Il y a des colères qui ne sont pas blâmables; — Toute colère est une passion; — donc il y a des passions qui ne sont pas blâmables.

BOCARMÉ (VISART DE). Nom d'une famille noble de Belgique, célèbre surtout depuis le crime commis par un de ses membres en 1850. Le comte *Hippolyte* Visart de Bocarmé naquit en 1819, en mer, tandis que son père, inspecteur général des domaines néerlandais, se rendait à Java. Après avoir passé les premières années de son existence dans cette colonie, le jeune comte se rendit dans l'Arkansas, et y contracta les allures violentes du squatter américain. Il revint en Europe avec sa famille, ruinée par de malheureuses spéculations, et vint habiter près de Mons, au château de Bitremont. Il épousa en 1839 Lydie Fougnies, fille d'un ancien épicier qui n'avait que deux enfants, et dont le fils, amputé de la jambe droite, n'annonçait pas une bien forte constitution. Aussi Bocarmé, avant même de contracter mariage, entrevoyait-il la fin plus ou moins prochaine de Gustave Fougnies, son beau-frère. Fougnies père mourut en 1846 ; sa fortune avait été de beaucoup exagérée ; néanmoins les époux de Bocarmé possédaient encore au delà de 7,000 fr. de rente ; c'eût été suffisant sans leurs habitudes de luxe et sans les dérèglements du mari. Aussi les dettes s'accumulaient, Bocarmé recourait continuellement à l'emprunt, et se voyait même obligé, pour faire face à des dettes criardes, d'engager les bijoux de la comtesse au mont-de-piété. La ruine était donc imminente, si la mort de Gustave, sur laquelle on comptait depuis longtemps, ne venait pas rétablir une fortune ainsi délabrée. Mais Gustave ne mourait pas; il avait même formé des projets de mariage qui contrariaient vivement sa sœur et son beau-frère. Ceux-ci s'efforcèrent de rompre l'union projetée, ne reculant pas devant l'emploi des moyens les plus vils, tels que les accusations calomnieuses et anonymes. Ces tentatives n'ayant obtenu aucun résultat, les époux Bocarmé parurent se résigner et invitèrent même Gustave à dîner chez eux le 20 nov. 1850; il y mourut subitement, et les Bocarmé prétendirent qu'il avait succombé à une attaque d'apoplexie. Mais la justice eut des soupçons, et, dès le lendemain, après une descente au château de Bitremont, le magistrat instructeur procéda à l'arrestation des deux époux. L'état du cadavre indiquait qu'il y avait eu lutte ; le cou, la bouche et la langue portaient des traces d'un caustique violent. Le célèbre chimiste Stas, appelé comme expert, déclara que ce caustique était de la nicotine. La suite de l'instruction vint démontrer le bien fondé de cette affirmation.

Bocarmé, après avoir cultivé des plantes vénéneuses en 1849, s'était présenté en févr. 1850, chez Loppens, professeur de chimie à Gand, et l'avait prié de lui faire connaître les instruments propres à extraire les huiles essentielles des

végétaux, disant qu'il avait vu les sauvages de l'Amérique empoisonner leurs flèches avec le suc de certaines plantes, et qu'il faisait des recherches à cet égard dans l'intérêt de ses parents qui habitaient encore les Etats-Unis. Il fit alors exécuter un appareil distillatoire, et, après plusieurs conférences avec Loppens, il lui annonça qu'il était arrivé à des résultats foudroyants sur les animaux. Le 10 nov., il réussit à obtenir deux fioles de nicotine qu'il devait employer le 20, et qu'on ne retrouva plus. Quant aux instruments de chimie qui avaient servi à cette préparation, le comte les fit disparaître sous le parquet d'une des salles du château.

Lorsque, après plusieurs semaines de recherches, la justice eut retrouvé ces instruments, les accusés, qui jusqu'alors avaient nié énergiquement toute culpabilité, avouèrent la fabrication du poison. Le mari adopta comme moyen de défense de dire que Gustave Fougnies s'était involontairement empoisonné, puis, changeant de système, il soutint que c'était sa femme qui avait assassiné son frère. Alors la comtesse déclara que son mari seul avait prémédité et exécuté le crime. Le 27 mai 1851, les deux accusés comparurent devant la cour d'assises de Mons. L'acte d'accusation désignait le comte comme auteur principal de l'assassinat, la comtesse comme complice. La comtesse exposa que dès les premiers jours de nov. 1850, son mari lui avait confié qu'il fabriquait de la nicotine pour se débarrasser de Gustave Fougnies ; le jour du crime, le comte avait terrassé la victime, et lui avait de force vidé de la nicotine dans la bouche. De son côté, le comte variant encore une fois ses moyens de défense, affirma que sa femme avait, par erreur, pris une bouteille de nicotine, qui se trouvait dans une armoire, à côté des bouteilles de vin, et versé du poison à Gustave et à son mari. Gustave avala son verre d'un trait et tomba en criant au secours ; il mourut au bout d'un instant. C'était donc une méprise qui avait causé ce malheur. La comtesse persévéra dans ses accusations contre Bocarmé. Le spectacle de ces deux époux se contredisant sur tous les points produisit une profonde et pénible impression sur l'auditoire. La défense des accusés fut présentée par MM. Lachaud, de Paris, et de Paepe, de Gand, pour Bocarmé ; par MM. Toussaint et Harmignies pour la comtesse ; ceux-ci soutinrent que leur cliente avait été terrorisée par son mari et n'avait pu s'opposer au crime. L'accusation fut énergiquement soutenue par M. de Marbaix, procureur du roi. La comtesse fut acquittée ; le comte, condamné à mort, fut exécuté sur la grande place de Mons le 20 juill. 1851. Le roi Léopold avait refusé de faire usage de son droit de grâce. E. HUBERT.

BOCARRO (Antonio), historien portugais du XVIIe siècle. Successeur de Diogo de *Couto* (V. ce nom) dans la charge d'historiographe des Indes, il rédigea la treizième décade du grand ouvrage consacré aux annales de l'Asie portugaise, commencé par João de *Barros* (V. ce nom), décade qui ne fut point publiée, mais qui existerait encore en manuscrit. G. P-I.

BOCARRO-FRANCEZ (Manuel), astronome et médecin portugais, né à Lisbonne en 1588, mort à Florence en 1662. Il fit sa médecine à Montpellier, où il fut reçu docteur, et étudia les mathématiques à Alcala et à Coïmbre. Au cours de ses longs voyages en Europe, l'empereur d'Autriche, Fernand III, le nomma, en 1647, comte palatin. S'il faut en croire Barbosa *(Bibliotheca Lusitana)*, il aurait été en astronomie l'élève de Galilée et de Képler. Outre quelques traités en latin : *Carmen intellectuale* (Amsterdam, 1639) ; *Fœtus astrologicus* (Rome, 1626), il a écrit en portugais plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Tractado dos cometas que appareceram em Novembro passado de 1618* (Lisbonne, 1619, in-4) ; *Anacephaleoses da Monarchia Lusitana* (Lisbonne, 1624, in-8). L. S.

BOCASSE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Clères ; 436 hab.

BOCAYRENTE ou **BOCAIRENTE.** Ville d'Espagne, prov. de Valence ; 5,000 hab. environ. Draps, toiles, papeteries.

BOCCA DELLA VERITÀ. Masque de pierre colossal de l'époque romaine, conservé à Rome dans l'église de Santa-Maria-in-Cosmedin ; on racontait au moyen âge que les Romains, lorsqu'ils prêtaient serment, enfonçaient leur main dans la bouche qui ne la lâchait pas s'ils se parjuraient. On attribuait cette œuvre au sorcier Virgile. On dit aussi que, de même qu'à Venise, cette bouche recevait les pétitions et dénonciations anonymes. Le nom de Boccá della Veritá est resté à la place qui s'étend entre le temple dit de Vesta et l'église.

BOCCA DI FERRO ou **BUCCA**-FERRI ou **BUCCA**-FERRA (Luigi), médecin italien, né en Bologne en 1482, mort le 3 mai 1545, étudia sous Achillini dans sa ville natale. Il y occupa une chaire de logique, puis à Rome enseigna la philosophie d'Aristote, enfin, après la prise de Rome par les Impériaux, revint prendre sa chaire à Bologne, et entra dans les ordres. Charles-Quint le fit comte palatin. Il a publié, à Venise (1558 à 1571), plusieurs volumes de commentaires sur Aristote. Dr L. HN.

BOCCA DI LUPPO. Nom moderne des *Thermopyles* (V. ce nom).

BOCCABADATI (Giambattista), mathématicien italien, né à Modène vers 1634, mort dans cette ville le 17 oct. 1696. Da'bord professeur de mathématiques à l'université de San Carlo, il devint bibliothécaire du duc de Modène, puis ingénieur général. Il aurait écrit un *Tractatus de motu mechanico*, et les archives de sa ville natale conservent une carte qu'il a exécutée et qui représente *Modène souterraine*. On a encore de lui : *Animadversiones super resolutione geometrica duarum mediarum continue proportionalum D. Nicolai Coppolæ* (Modène, 1690). L. S.

BOCCABADATI (Luigia), cantatrice italienne, née à Modène en 1800, morte à Turin le 12 oct. 1850. Elle débuta vers 1817 à Padoue, dans la *Gazza Ladra*. Après s'être fait entendre sur diverses scènes d'Italie, elle fut engagée à Munich, où sa belle voix et sa rare intelligence scénique ne furent pas moins appréciées. Elle revint ensuite dans sa patrie, chanta à Venise, à Turin, à Rome, puis à Naples. Elle était très liée avec Rossini, de même qu'avec Donizetti, qui écrivit pour elle deux de ses opéras, *Lucrezia Borgia* et *Gemma di Vergy*. Après avoir passé de nouveau plusieurs années dans sa patrie, Mme Boccabadati fut engagée à Londres. De là elle revint à Turin, puis chanta à Gênes, à Palerme, et enfin fut appelée à Lisbonne, où elle enthousiasma le public. C'est en cette ville qu'elle termina sa carrière d'une façon prématurée, car ce n'est point l'âge, mais l'état précaire d'une santé délicate, qui l'obligea de renoncer à la scène. Elle se retira alors à Turin, se consacrant tout à la fois à l'enseignement du chant et à l'éducation de ses enfants. C'est là qu'elle mourut, à peine âgée de cinquante ans. — Une fille de cette artiste, Mlle *Virginia* Boccabadati, a marché sur les traces de sa mère et a dignement soutenu l'éclat de son nom. Elle était, en 1860, au comble de sa renommée. Sa voix n'avait point la richesse de celle de sa mère, mais elle y suppléait par un art remarquable, par un chant plein de grâce et d'élégance, d'une expression tendre et passionnée, enfin par un talent scénique absolument supérieur. Pathétique et émouvante au possible, cette artiste, que Paris a connue un instant, avait le don si rare d'arracher les larmes, et dans certains ouvrages tels que *Rigoletto*, la *Traviata*, *Linda di Chamounix*, *Maria di Rohan*, elle atteignait le sublime. A. P.

BIBL. : FÉTIS et POUGIN, *Biographie universelle des Musiciens* et supplément. — Fr. REGLI, *Dizionario biografico* ; Turin, 1860, in-8.

BOCCACE (Giovanni BOCCACCIO ou de BOCCACCI), poète et érudit italien né en 1313, mort à Certaldo en 1375. Comme pour Dante et pour Pétrarque, on ne sait guère de

sa vie que ce qu'il en dit lui-même, en se représentant dans ses écrits sous différents noms. Si l'on s'en rapporte au personnage de *Caleone* dans le roman du *Filocopo* où il s'est peint lui-même, il naquit à Paris. Si l'on admet au contraire qu'il s'est peint plus fidèlement dans la *Fiammetta*, il aurait vu le jour à Florence. Il semble plus probable qu'il vint au monde à Paris d'une liaison passagère qu'y eut son père, marchand de peu de fortune. Son père eût voulu l'initier à la science du commerce, mais le jeune Boccace n'y montrait pas plus de dispositions que Pétrarque pour le droit. A Naples, où il avait été envoyé pour les affaires paternelles, Boccace apprit tout autre chose. Au contact de la cour lettrée du roi Robert, où se réunissaient les plus beaux esprits du temps, à la vue du soi-disant tombeau de Virgile, qu'on prétendait avoir découvert sur le versant du Pausilippe, sa vocation de poète et d'admirateur enthousiaste de l'antiquité commença de s'éveiller. Dès lors sa vie comprend trois périodes distinctes : 1° Sa jeunesse, qui se passa surtout à Naples; le trouble amoureux où il y vécut lui inspira beaucoup de poésies et de romans d'une veine facile, d'une invention gracieuse; 2° son âge mûr à Florence; il y compose le célèbre recueil du *Décaméron* à propos de la peste de 1348; il y devient l'ami intime de Pétrarque et il est honoré par ses concitoyens de fonctions importantes; 3° sa vieillesse dans sa retraite de Certaldo près Florence, où dans une vie toute de pénitence et d'austérités il ne s'occupe plus que de la recherche des manuscrits anciens et de la composition d'œuvres latines. Son amour pour Marie, fille naturelle du roi Robert et déjà mariée, se déclara le 7 avr. 1341 lorsqu'il l'eut entrevue dans l'église de San Lorenzo. Il la représente constamment dans ses poèmes et romans sous le nom de Fiammetta. La liaison fut orageuse. Cette passion mêlée de traverses lui inspira quelques-unes de ses plus belles histoires d'amour; elle ne mit pas un frein à son humeur voyageuse.

Boccace ne se fixait longtemps nulle part. Il était sans cesse à la recherche des manuscrits rares, les copiait de sa main, les traduisait ou les faisait traduire, lorsqu'il les avait extraits de la poussière des bibliothèques. Pour apprendre le grec, il fit venir de Thessalonique l'érudit Léonce Pilate, le plus quinteux et le plus laid des savants. Mais ce Grec lui expliquait l'*Iliade* et l'*Odyssée*, lui traduisait seize dialogues de Platon. Comment se fâcher avec lui! Boccace le garda trois ans dans sa maison, et fit créer pour lui une chaire de grec à Florence. Mais il ne sut jamais bien le grec. Avec Pétrarque, dont il fut l'ami, il fit de nombreux voyages pour fouiller les bibliothèques. Quelle fut sa joie lorsque dans l'abbaye du Mont-Cassin il eut découvert quelques manuscrits précieux dans un grenier où l'on montait par une échelle, où l'herbe croissait aux fenêtres, ou tout était enfoui sous la moisissure et la poussière! Quand il se fut fixé à Florence, après la mort de son père, il mena une vie plus sérieuse de diplomate et de professeur. La seigneurie de Florence le tenait en grande estime. Déjà elle l'avait chargé d'aller à Padoue porter à Pétrarque la nouvelle de la sentence qui le rappelait de l'exil et lui restituait ses biens. Ce fut même la principale cause de l'intime liaison entre les deux grands écrivains. Boccace eut encore deux missions de la République auprès du pape Urbain V. Enfin, lorsque par un touchant retour de faveur et de justice envers la mémoire de Dante, le grand persécuté, la République de Florence fonda une chaire pour l'interprétation de la *Divine comédie*, c'est à Boccace qu'elle fut confiée. Cet enseignement a donné lieu à une *Vie du Dante* et à un *Commentaire* que Boccace poussa seulement jusqu'au livre XVII de l'*Enfer*. Il est vrai qu'à propos d'un vers de Dante, il raconte toute l'histoire de Caïn et d'Abel. Ses nombreux voyages, ses prodigalités pour acquérir des manuscrits avaient fortement entamé sa fortune. D'ailleurs les erreurs de sa vie et la légèreté licencieuse de ses écrits avaient provoqué ses remords tardifs. Boccace, désireux de faire pénitence, voulait se faire chartreux. Pétrarque l'en dissuada et lui conseilla de se retirer dans son petit domaine de Certaldo, près Florence. Là, tonsuré, toujours vêtu de la robe du prêtre, il composa en latin ses ouvrages les plus sérieux, dédaignant au déclin de sa vie et pour les sujets graves cette langue italienne qu'il avait tant contribué à épurer et à enrichir tout à la fois. Il mourut peu de temps après Pétrarque; et la douleur qu'il ressentit de l'annonce inopinée de la mort de son ami contribua peut-être à hâter sa fin.

La plupart des ouvrages de Boccace sont des allégories ou des imitations de chansons de gestes du cycle troyen, auxquelles il mêle, sous des noms anciens, le récit des liaisons et des événements de la vie contemporaine. Beaucoup d'entre eux contiennent l'histoire de sa vie, de ses attachements, de ses passions capricieuses. Des *clés* seraient nécessaires pour faire connaître les personnages que les contemporains découvraient sous leurs noms supposés. Mais ces *clés* manquent pour presque tous. — Nous distinguerons les poésies, les ouvrages en prose et les œuvres latines. La *Teseïde* (Ferrare, 1475, in-fol.), est un premier essai d'épopée italienne en *octaves* c.-à-d. en stances de huit vers hendécasyllabiques. On y voit l'histoire de Thésée, duc d'Athènes et des chevaliers Arcite et Palamon, qui se disputent la main d'une belle amazone. Palamon, auquel son rival victorieux cède en mourant la belle, n'est autre que Boccace lui même préférant l'amour à la victoire. L'*Amorosa vizione* (Milan, 1520, in-4), poème en tercets de cinquante chants, célèbre les louanges de la princesse Marie, amante du poète, sous le nom de Fiammetta. Boccace, imitant Pétrarque, y célèbre le triomphe de la sagesse, de la gloire, de la fortune et surtout de l'amour et du bonheur. Par un tour de force renouvelé des poèmes provençaux, les premières lettres de chaque vers forment deux sonnets et une canzone en l'honneur de Fiammetta. Le *Filostrato* (Bologne, 1498, in-4), emprunte au poème français de la guerre de Troie, de Benoît de Sainte-More, le récit touchant des amours de Troïlus et de Chryséis. Les Italiens de cette époque ne lisent encore Homère qu'à travers Virgile; ils s'intéressent aux Troyens plus qu'aux Grecs. Boccace commet avec une véritable candeur les invraisemblances les plus choquantes : Chryséis, fille de Chalcas, *évêque de Troie*, est passionnément aimée du jeune Troïlus, fils de Priam. Mais Chalcas, traître à sa patrie, envoie Diomède pour ramener sa fille dans le camp des Grecs ; Diomède lui fait oublier Troïlus, et celui-ci se fait tuer pour ne pas survivre à l'abandon de l'infidèle. Troïlus, c'est Boccace lui-même pleurant son inconstante maîtresse. Dans le *Ninfale Fiesolano* (Venise, 1477, in-4) et dans la *Caccia di Diana* il raconte, avec force emprunts mythologiques, les aventures galantes arrivées à des dames de Fiesole et de la cour de Naples, et il ose même appeler de leur vrai nom, sans risquer de leur déplaire, les héroïnes les plus haut placées de ces histoires. Ses ouvrages en prose sont considérés à juste titre comme supérieurs à ses poèmes, sauf *Il Filocopo* (Venise, 1472, in fol.), roman long et plat de la jeunesse de l'auteur, emprunté au roman français de *Floire et Blanchefleur*. Boccace s'y représente lui-même sous le nom de Caleone, amoureux de la gracieuse Fiammetta. L'*Amorosa Fiammetta* (Padoue, 1480, in-4), contient la plainte éloquente et passionnée d'une amante délaissée. L'*Ameto* (Rome, 1478, in-4), montre les nymphes florentines qui viennent tour à tour raconter leurs amours ; mais les nymphes deviennent, par une transformation subite, des vertus, qui terminent chacune par une belle pièce de vers leur récit en prose, et qui transforment en un cavalier galant le pâtre grossier qu'était Hadmète. *Il Corbaccio o sia Laberinto d'Amore* (Florence, 1487, in-4), est un ouvrage postérieur à tous ceux que nous avons cités qui contient une invective mordante pleine de verve, mais aussi de traits indécents contre une femme dont l'auteur voulait se venger. Vers la fin de sa vie, alors

que devenu pieux et austère, il cherchait à racheter la licence de sa vie de jeunesse et à brûler ses premiers écrits, Boccace a composé sur le conseil de Pétrarque, des ouvrages latins : 1° *De genealogiâ Deorum libri XV*; *de montium, sylvarum, lacuum, fluviorum, stagnorum et marium nominibus* (Venise, 1472, in-fol.). C'est la première tentative pour faire connaître la mythologie ; 2° *De casibus virorum et fœminarum illustrium, lib.* IX (Paris, 1535, in-fol.); 3° *De claris mulieribus* (Ulm, 1473, in-fol.). Ces deux ouvrages sont en grande partie inspirés par la connaissance et l'imitation des anciens ; 4° *Eclogæ* (Florence, 1504, in-4). Seize églogues où, selon l'exemple de Pétrarque, il raconte sous des noms supposés des événements survenus de son temps. Manni, dans son histoire du *Décaméron*, a donné la clé de ces églogues.

L'ouvrage qui a assuré à Boccace l'immortalité est le *Décaméron*. C'est un recueil de cent *nouvelles* dans le goût des contes qui étaient très en faveur à cette époque en France et en Italie. A l'occasion de la peste de 1348, la fameuse peste noire, qui fit tant de victimes à Florence, Boccace suppose que sept jeunes femmes et trois jeunes gens se réunissent chaque jour dans un lieu agréable pour converser gaiement et se soustraire à l'angoisse de l'épouvantable fléau. Après une admirable introduction, où Boccace décrit la peste d'après Thucydide et surtout d'après Lucrèce, la joyeuse réunion consacre dix journées pendant chacune desquelles chaque assistant raconte une histoire. Cela fait cent nouvelles en tout. Boccace introduit dans ses contes une merveilleuse variété, en même temps qu'un certain ordre. C'est une sorte de comédie humaine où, sous apparence de pur amusement, l'auteur analyse chaque jour quelque passion ou s'attache à quelque idée générale. « Toutes les conditions, tous les caractères, tous les sentiments passent tour à tour devant les yeux du lecteur : époux, parents, enfants, soldats, paysans, moines, juifs, amoureux paraissent habilement mêlés les uns aux autres dans les différentes journées, ou plutôt groupés d'après la similitude de leurs caractères, de leurs actions, de leurs succès, de leurs revers. On voit se succéder dans une première série divers personnages qui ont recouvré ce qu'ils avaient perdu ; dans la seconde ceux qui ont vengé leurs injures ; dans une troisième ceux qui ont échoué ou triomphé dans leurs amours. Tempéraments colères ou apathiques, maris trompés, simples joués, moines fourbes et libertins, vieux avares, jeunes débauchés, princes cruels, cavaliers courtois ou déloyaux, corsaires, fripons, ermites, hypocrites, femmes de toute nature se succèdent au milieu des paysages les plus charmants et les plus divers, parlent un langage tantôt plaisant et gai, tantôt noble, grave, éloquent, d'autres fois ému, tendre, pathétique, suivant qu'il s'agit de faire rire, de persuader ou d'émouvoir et toujours le plus conforme à leur caractère, à leur situation. Les répétitions, quand elles sont inévitables, disparaissent sous le nombre des accessoires, sous la variété des figures toujours vraies et nettes dans ces petits drames dont chacun a son exposition, son nœud et son dénouement. » (M. Perrens.) Le *Décaméron* est malheureusement un recueil d'histoires licencieuses, un perpétuel tableau de libertinage. On regrette à cause du mérite du style et de la langue de ne pouvoir le mettre entre toutes les mains. Boccace n'y ménage pas les satires à l'égard de l'Eglise ; témoin ce Fra Cipolla qui offre comme reliques les charbons du gril où fut brûlé saint Laurent et une fiole contenant la sueur de l'archange saint Michel, recueillie pendant qu'il combattait le démon. Mais la gaieté ne déplaisait pas à l'Eglise au moyen âge. Elle était si sûre de sa domination sur les âmes qu'elle laissait railler les abus des institutions et les vices des hommes, pourvu que le dogme fût respecté. L'œuvre de Boccace comme celle de Pétrarque a été souvent imitée ; elle a inspiré souvent notre bon la Fontaine dans ses contes si lestement troussés. Chaucer et Shakespare avaient auparavant tiré de véritables joyaux de l'écrin si bien fourni du poète italien. Boccace a eu aussi le grand mérite d'être pour l'Italie un des initiateurs de la Renaissance. L'Italie lui doit la langue de la prose comme elle doit à Dante et à Pétrarque la langue de la poésie. H. VAST.

BIBL. : MANETTI, *Specimen histor. litter. Florentinæ sæculor. XIII ac XIV* ; Florence, 1747, in-8. — MANNI, *Istoria del Decamerone* ; Florence, 1742. — TIRABOSCHI, *Istoria della litteratura italiana*, passim. — BALDELLI, *Vita di Giov. Boccacio* ; Florence, 1806, in-8. — CAMPI, *Monumenti d'un Mss. autografo di Giov. Boccacio* ; Florence, 1827. — ADRY, *Notice sur Boccace* ; Paris, 1802, in-8. — LANDAU, *Die Quellen des Decamerone*; Vienne, 1869. — A. BARTOLI, *I Precursori del Boccaccio*; Florence, 1876. — LANDAU, *G. Boccaccio, sein Leben und seine Werke*; Stuttgart, 1877 (trad. ital, Naples, 1881). — A. KÖRTING, *Boccaccio's Leben und Werke*; Leipzig, 1880. — V. les histoires littéraires de l'Italie de GINGUENÉ de M. ETIENNE et de M. PERRENS.

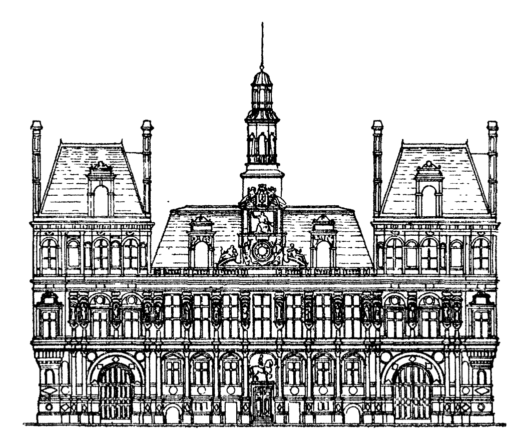
BOCCACCINO (Boccacio), peintre de l'école lombarde, né à Crémone vers 1460, mort vers 1518. Les circonstances de la vie de Boccaccino demeurent inconnues comme les origines de son talent ; il se peut qu'en ses années d'apprentissage il ait été en relation avec Domenico Panetti et les maîtres de Ferrare ; il est possible qu'il ait fait dans sa jeunesse un voyage à Rome, mais il n'y a pas lieu d'accepter le récit de Vasari d'après lequel le peintre de Crémone, s'étant permis de critiquer les œuvres de Michel-Ange, aurait passé aux yeux des Romains pour un personnage ridicule. Lanzi a répondu à ces fables. Il reste de Boccaccino des peintures qui révèlent son importance. Les meilleures sont à Crémone ; c'est en 1514 qu'il commença dans la cathédrale les fresques placées au-dessus des arcades de la nef ; elles sont relatives à l'histoire de la Vierge, histoire à laquelle se mêlent les premiers actes de la vie de Jésus enfant. Quelques-uns des motifs de cette décoration sont datés de 1515 et de 1518. Boccaccino a peint dans la même église la grande fresque de l'abside où figure le Christ bénissant. A San-Quirico, on peut voir une *Vierge avec saint Vincent et saint Antoine de Padoue*, tableau signé et daté de 1518. Au musée civique, on conserve une autre *Madone accompagnée de deux saints* (1515). Mais toutes les peintures de Boccaccino ne sont pas à Crémone. La Pinacothèque, à Ferrare, a de sa main la *Mort de la Vierge*, et l'Académie des Beaux-Arts de Venise le *Mariage mystique de sainte Catherine*, où se lit le nom *Bochazinvs* et où l'on admire la chevelure rousse et la robe à ramages de la sainte fiancée. A Venise aussi, dans l'église San-Giuliano, est une *Madone avec quatre saints*. La National Gallery de Londres possède une *Montée au Calvaire*, peinte sur bois, qui ne porte ni signature, ni millésime, mais dont l'authenticité paraît établie en ce sens que l'écrivain anonyme dont Morelli a publié les notes l'a vue au commencement du XVIe siècle dans l'église Saint-Dominique de Crémone. On ne saurait avoir la même certitude en ce qui concerne la petite *Sainte Famille* que lui attribue le catalogue du Louvre et qui a fait partie de la collection Campana. Ce tableau, visiblement lombard, paraît postérieur à la mort de Boccaccino et n'a point le caractère de ses œuvres authentiques. Panni, qui a écrit en 1762 un bon livre sur les curiosités de Crémone, semble frappé de l'accent péruginesque que présentent les peintures de Boccaccino. Lanzi exprime la même pensée lorsqu'il dit du maître qu'il est le meilleur moderne parmi les anciens. En effet, l'auteur des fresques de la cathédrale de Crémone est un peintre qui tempère par la douceur l'âpreté de l'archaïsme primitif. Placé à la limite de deux siècles et au point de rencontre de deux idéals, Boccaccino conserve dans son style bien des traces de l'art du passé, mais, en même temps, il prépare l'avenir et il paraît avoir eu à Crémone une situation analogue à celle que Pérugin occupait dans l'Ombrie. P. MANTZ.

BOCCACCINO (Camillo), fils du précédent, né à Crémone aux premières années du XVI[e] siècle, mort en 1546. Camillo Boccaccino, dont la vie fut courte, mais féconde,

peut passer pour le meilleur élève de son père. Il ne lui ressemble cependant pas, car ayant profité des progrès réalisés par les initiateurs du moment de transition, il appartient tout entier aux méthodes nouvelles. Panni et ceux qui, comme lui, ont décrit Crémone, énumèrent avec soin les peintures dont il décora les églises. A Santa-Maria di Castello, il y avait une *Vierge entourée de saints*, peinte en 1527, c.-à-d. à un moment où le maître était encore très jeune. Panni mentionne cette composition comme un mélange heureux des colorations de Titien et du grand style de Raphaël. A San-Domenico, on voyait le patron de la paroisse groupé avec l'archange saint Michel. Camillo travailla beaucoup à l'église San Sigismondo, près de Crémone ; il y peignit d'abord les *Evangélistes*, œuvre toute pleine de raccourcis savants, et ensuite divers autres sujets, notamment la *Résurrection de Lazare* et la *Femme adultère*, qui serait de 1537. Cette date démontre l'erreur de Pietro Maisen qui, dans son livre sur Crémone (1865), attribue à Boccaccino le père la composition dont nous venons de parler. Elle a un accent moderne que le vieux maître du xve siècle n'a point connu. C'est en raison de ces peintures de San Sigismondo que Lanzi considère le fils de Boccaccino comme un adhérent du Corrége à qui il aurait emprunté l'aisance de sa manière et ses perspectives hardies. La ville de Crémone possédait aussi du jeune peintre un beau tableau qu'elle a perdu ; on le voyait jadis à San Bartolommeo et il est aujourd'hui à la galerie Brera de Milan. Il représente saint Barthélemy, saint Jérôme et un religieux de l'ordre des Carmes sous la protection de la Vierge et de l'enfant. Cette peinture, que Lanzi cite comme « vraiment belle », est de 1532. Elle est d'une coloration très riche. Vasari signale Camillo Boccaccino comme un maître qui se serait fait une grande place dans l'histoire de l'art si la mort ne l'avait arrêté au début du chemin. Sans être aussi corrégien que le prétend Lanzi, son style élégant et souple montre bien que l'école de Crémone était entrée résolument dans les voies de l'art nouveau. P. Mantz.

Bibl. : Vidoni, *la Pittura Cremonese*. — Panni, *Rapporto delle dipinture di Cremona* (1762). — *Guida illustrata della cità di Cremona* (1880).

BOCCADOR (Dominique de Cortone, dit le), architecte et ingénieur militaire, né à Cortone (Italie) dans la deuxième moitié du xve siècle, venu en France, croit-on, sous Charles VIII, et mort, d'après Sauval, à Paris en 1549. Plusieurs documents édités dans ces dernières années permettent de mieux connaître la vie de cet architecte qui semble avoir été aussi longue que laborieuse et d'établir la part qui lui revient dans les importants travaux de cette époque, notamment dans la construction de l'ancien hôtel de ville de Paris. C'est ainsi que M. Eug. Müntz (*la Renaissance*, p. 525) donne l'origine de son surnom qui était primitivement *Becalor* et qui fut donné à l'un de ses ancêtres, orfèvre accusé d'avoir détourné une partie de l'or qui lui avait été confié, et que, dans les *Archives de l'art français* (1re série, 1852), on voit Louis XII accorder à cet architecte *deux cens livres* par an pour les années 1497 et 1498. On sait qu'après la mort de Louis XII, le Boccador passa au service de François Ier, qui l'employa à des ouvrages bien divers, car un acquit de ce prince sur le trésorier de son épargne, donné à Paris le 12 mars 1530, porte : « A Dominicque de Courtonne, architecte, en don, la somme de *neuf cens livres* pour le récompenser de plusieurs ouvrages qu'il a faitz depuis quinze ans ença, par l'ordonnance et commandement du Roy, en patrons, en levées de boys, tant de la ville et chasteau de Tournay, Ardres, Chambort, patrons de ponts à passer rivières, moulins à vent, à chevaulx et à gens, que pour autres ouvrages qu'il a faitz et fait faire depuis ledit temps pour le service dudit seigneur où il a eu de grans pertes, et dont le Roy ne veult estre icy fait autre déclaration. » D'après ce document, le Boccador pourrait donc être considéré comme l'un des premiers et peut-être le premier architecte du château de Chambord dont il aurait ainsi fait un modèle que l'on croit avoir été celui conservé, du temps de Félibien, dans une maison de Blois, habitée par Pierre Nepveu, dit *Trinqueau* (V. ce nom), l'architecte qui fut chargé de la construction du château et auquel appartiendraient en propre les modifications apportées à ce modèle. C'est aussi en cette année 1530 que le Boccador aurait fait « un portraict et devis » d'une chapelle à ériger à Paris dans le cimetière des Quinze-Vingts. Enfin, en 1532, le 22 déc., il montra, dans le château du Louvre, au prévost des marchands et au procureur de la ville de Paris, « le pourtraict du bastiment nouvel que le Roy veult estre faict d'ung hostel de ville » (V. la fig. dont toute la partie centrale doit avoir été dessinée par le Boccador),



Ancien hôtel de ville de Paris, façade du Boccador.

et, à partir du 15 juil. suivant, les travaux du nouvel hôtel de ville étaient commencés et poussés avec une telle activité que, dès le 19 juin 1534, des marchés étaient passés pour la décoration sculptée et peinte du nouvel édifice. Dans l'année 1536, le Boccador, qui dirigeait les travaux de l'hôtel de ville avec le titre d'*architecteur*, fut surtout commis, avec d'autres maîtres d'œuvres, à la visite et à divers travaux de consolidation des fortifications de Paris ; mais, en 1543, nous le voyons figurer une dernière fois sous le nom de Dominique Bocador, maître des ouvrages du Roy, dans les comptes de l'ancien hôpital Saint-Anastase, à Paris, pour les ouvrages faits à la chapelle de cet hôpital. Charles Lucas.

Bibl. : Leroux de Lincy, *Hist. de l'Hôtel de Ville de Paris*; Paris, 1846, in-4. — *Soc. de l'Hist. de l'Art français* : L. de Laborde, *les Comptes des bâtiments du roi* (1528 à 1571) ; Paris, 1880, in-8, t. II. — L. Palustre, *la Renaissance en France*; Paris, in-4. — Beltrani, *Archivio storico Lombardo*; Milan, 1885, in-8. — *Hist. gén. de Paris* : Alex. Tuetey, *Registres des délibérations*; Paris, 1886, t. II, in-4. — *Société des Amis des Monuments parisiens*; Paris, 1888, in-8, t. II.

BOCCAGE (Pierre-Joseph Fiquet du), littérateur français, né en 1700 à Rouen, où il est mort en août 1767. Receveur des tailles à Dieppe, il employa ses loisirs à l'étude de la littérature anglaise, encore presque ignorée chez nous. En 1751, il publia des *Mélanges de diverses pièces de vers et de prose, traduites de Elisa Heywood, Suzanne Centlivre, Pope, Southern*, etc. (3 vol. in-12), et, l'année suivante, des *Lettres sur le théâtre anglais* (2 vol. in-12). M. Tx.

BOCCAGE (Marie-Anne Le Page, dame Fiquet du), femme de lettres française, épouse du précédent, née à Rouen le 22 oct. 1710, morte dans la même ville le 8 août 1802. Encouragée par un prix que lui décerna en 1746 l'Académie de Rouen, elle mit au jour en 1748 une imitation en vers de Milton, sous le titre du *Paradis terrestre*, et, l'année suivante, une traduction également

versifiée du *Temple de la Renaissance* de Pope. En même temps, elle faisait représenter à la Comédie-Française (août 1749) une tragédie, *les Amazones*, qui, sans l'indulgence du public pour le sexe de l'auteur, dit Raynal, n'aurait pas été achevée; elle fut jouée cinq ou six fois. Aux yeux de ses contemporains, le principal titre de gloire de Mme du Boccage était un poème en dix chants intitulé *la Colombiade ou la Foi portée au Nouveau Monde*. Il lui valut les honneurs académiques à Lyon, à Rouen, à Rome, à Bologne et à Padoue. C'est alors qu'elle laissa placer au-dessous de son portrait gravé cette devise passablement ridicule : *Forma Venus, arte Minerva*. Elle a elle-même naïvement conté, dans une série de lettres adressées à sa sœur, l'accueil qui lui fut fait durant ses voyages et particulièrement à Ferney, prenant au pied de la lettre, dit Grimm, témoin oculaire, les pantalonnades de Voltaire, qui la couronna de laurier, « tout en lui faisant les cornes de l'autre main et tirant sa langue d'une aune aux yeux de vingt personnes assises à la même table ». La *Colombiade* est aujourd'hui profondément oubliée, tandis qu'on lit encore volontiers les *Lettres sur l'Angleterre, la Hollande et l'Italie*, adressées à Mme Duperron. M. Tx.

BIBL. : VOLTAIRE, *Correspondance générale*. — GUILBERT, *Notice sur Mme du Boccage*; Rouen, 1807, in-8. — GRIMM, DIDEROT, RAYNAL, MEISTER, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, 1877-1882, 16 vol. in-8.

BOCCALE. Ancienne mesure de capacité italienne; elle était employée surtout au nord et au centre et sa valeur variait beaucoup : à Trieste elle valait 1 lit. 83; à Rome 1 lit. 82; à Ancône 1 lit. 46; à Bologne 1 lit. 31; à Florence 1 lit. 14; à Milan 0 lit. 79; à Turin, seulement 0 lit. 68.

BOCCALINI (Trajano), célèbre écrivain satirique italien, né à Lorette en 1556, mort à Venise le 16 nov. 1613. Le « gazetier officiel d'Apollon », comme il s'intitulait lui-même, eut une vie assez accidentée, et il faut s'étonner que ses ennemis politiques et ses victimes littéraires, dans un temps et un pays où la justice personnelle était assez en honneur, l'aient laissé atteindre sa cinquante-septième année. Employé à diverses besognes par le gouvernement papal, il fut successivement gouverneur de plusieurs villes sans pouvoir demeurer ferme en aucun poste, faute d'avoir aucun talent administratif. Revenu à Rome, il exaspéra ses contemporains par une rare causticité, mais conquit avec beaucoup de haines la célébrité dès ses premiers écrits, et devint vite le favori de toutes les Académies italiennes, et le protégé de plus d'un cardinal soucieux d'éviter ses traits. Ni les Académies ni les cardinaux, cependant, ne le rassuraient contre le ressentiment des Espagnols qu'il avait fort malmenés; après plusieurs avertissements non équivoques, il alla chercher un refuge à Venise, et ce fut là que ses ennemis l'atteignirent. Selon les uns, il mourut en de violentes coliques; selon d'autres, assommé à coups de fourreaux pleins de sable, engins d'assassinat alors fort à la mode. Il est probable, pour mettre d'accord ses contemporains, que les sacs de sable achevèrent adroitement l'œuvre du poison. Dans l'épitre dédicatoire de la seconde centurie de ses *Ragguagli*, Boccalini trace lui-même, en quelques lignes, son portrait littéraire : « De politique, de morale, assez de beaux génies italiens ont traité sérieusement et bien ; personne n'y a mis ni l'amusement ni le badinage. Cette place est vide, je la prends; cette matière est inerte, je la façonnerai. » Et en un autre endroit : « Je raillerai les passions et les mœurs des hommes privés, non moins que les vastes intérêts et les actions des grands, et dans un cas comme dans l'autre, je dirai la vérité. » C'est un journaliste d'avant les journaux, comme Gelli ou Annibal Cano, en même temps qu'un érudit doué d'un goût sûr, original et courageux. — Il prend la défense du Tasse contre les détracteurs de la *Jérusalem délivrée*, écrit sur la *Divine comédie* des remarques d'une notable justesse, comprend Machiavel; enfin fait entrer la critique littéraire dans une véritable voie de rénovation, en la soustrayant aux règles aristotéliques au nom desquelles le pédantisme devait trop longtemps encore persécuter les talents originaux. — Voici la liste des œuvres de Trajano Boccalini : *I Ragguagli di Parnasso di Traj. B. : Centuria prima* (Venise, 1612, in-4); *Centuria seconda* (Venise, 1613, in-4); entre autres réimpressions de cet ouvrage, à noter celle de Girolamo Briani, avec adjonction de *Cinquanta Ragguagli* sous le titre de *Centuria terza*. Une *Centuria quarta* fut imprimée plus tard qui n'est pas, plus que la troisième, de Boccalini; *Pietra del paragone politico. Tratta dal monte Parnasso dove si toccano i governi delle maggiori monarchie del Universo* (Cosmopoli [Amsterdam], 1615, in-8); *Commentarii sopra Cornelio Tacito* (Genève, 1669, in-4); réimprimé dans le recueil suivant : *la Bilancia politica di tutte le opere di Tr. B.*, etc. (Amsterdam, 1678, 3 parties in-4); *Cetra d'Italia, sopplimento de' Ragguagli* (Amsterdam, in-12); *la Segretaria d'Apollo che segue i Ragguagli* (Amsterdam, 1653, in-24); *Lettere politiche ed historiche ricorrette, ristabilite e raccomandate dalla diligenza e cura di Gregorio Leti* (1678, in-4); *De triplici pace ex Parnasso, novissima relatio ad amicum Germanum VI Kal. Aprilis 1679* (in-4). Œuvres demeurées inédites : *Filippiche due in occasione della morsa delle armi del govern, di Milano contro il Sig. duca di Savoia* (1614 [Cod. Casanat]); *Il primo libro degli annali di Corn. Tacito tradotto* (Cod Chig.); *Originali fatiche sopra Corn. Tacito*, etc. (Cod. Vatic.); *Considerazioni sopra Corn. Tacito*, etc. (Cod. Vatic.). Les *Ragguagli* furent traduits en français, partiellement : *les Cent premières nouvelles et avis de Parnasse*, trad. de l'italien par Th. Fougasses (Paris, 1615, in-8); de même la *Pietra*, qui était un pamphlet contre les Espagnols : *la Pierre de touche, tirée du mont de Parnasse*, par L. Giry (Paris, 1626, in-8). R. DE GOURMONT.

BIBL. : Giovanni MESTICA, *Traiano Boccalini e la Letteratura critica e politica nel Seicento*; Florence, 1878, in-12.

BOCCANERA. Nom d'une famille génoise, dévouée au parti démocratique, dont les plus illustres représentants vécurent au XIVe siècle. *Guillaume* Boccanera, l'ancêtre, renversa au nom du parti populaire le conseil des huit nobles, qui était investi de l'autorité à Gênes (1257). Il devint le chef d'un conseil de trente-deux membres, les *anziani*, et gouverna tyranniquement sa patrie. Les Génois le déposèrent à la suite d'une révolte (1262). — *Simon* Boccanera, petit-fils du précédent, fut élu doge à la suite d'une révolution qui chassa du pouvoir le parti aristocratique. Il fit quelques croisières heureuses contre les Maures et les Turcs. Renversé, en 1344, par le triomphe du parti aristocratique, il fut réélu doge en 1356 pour le récompenser d'avoir délivré Gênes du joug des Milanais. Il périt empoisonné par ses ennemis. — *Gilles* Boccanera, frère de Simon, fut un marin distingué. Amiral au service du roi de Castille, Alphonse XI, il battit les Maures et leur prit Algésiras; sous Henri II, il fut vainqueur des Portugais à l'embouchure du Tage et des Anglais à la Rochelle (1371). Dans cette guerre, Henri II de Transtamare avait envoyé sa flotte au secours du roi de France, Charles V. Le comte de Pembroke fut fait prisonnier. Il avait reçu du roi de Castille le comté de Palma. — *Baptiste* Boccanera, fils de Simon, fut élu chef du gouvernement à Gênes après la révolte des Génois contre le gouverneur français, Colard de Calleville, que Charles VI leur avait envoyé. Il demanda vainement au roi la confirmation de son titre. Le maréchal de Boucicaut, envoyé pour rétablir l'ordre, le fit mettre à mort (1401). — *Marino* Boccanera, qui fut sans doute de cette même famille, a construit le grand môle du port de Gênes. H. VAST.

BIBL. : SISMONDI, *Républ. italiennes*, t. III, IV et V.

BOCCARDO (Girolamo), économiste italien, né à Gênes le 16 mars 1829. Il débuta de bonne heure dans le jour-

nalisme et avec assez d'éclat pour que ses premières études économiques fussent remarquées par Cavour. Le gouvernement mit souvent à contribution sa science et son dévouement. Il est aujourd'hui sénateur et professeur d'économie politique à l'université de Gênes. Outre sa collaboration à la *Biblioteca dell' Economista* et à la *Nuova Enciclopedia italiana* qu'il dirige, on remarque parmi ses nombreux travaux les ouvrages suivants: *Trattato teorico pratico di Economia politica* (3 vol. in-8); *Storia del Commercio* (in-8) ; *Dizionario dell'Economia e del Commercio* (2 vol. in-8) ; *la Terra e la sua progressiva conquista* (in-8) ; *Note e memorie di un Economista* (in-8). R. G.

BOCCARDO (V. Pilades).

BOCCHERINI (Luigi), compositeur et violoncelliste italien, né à Lucques le 19 févr. 1743, mort à Madrid le 28 mai 1805, était fils d'un contrebassiste de la cathédrale de Lucques. Il reçut de D. Vanucci ses premières leçons de musique. A treize ans, il tenait le violoncelle au théâtre et dans une église ; à dix-sept ans, il composait ses premiers trios, bientôt suivis de symphonies en quatuors, d'une « azione dramatica » et de deux oratorios. Il commença à voyager en 1764 et se rendit, en 1768, à Paris, ou il fut très bien accueilli et où il exécuta le 20 mars, au concert spirituel, une sonate de sa composition pour son instrument favori. Vers la fin de la même année il passa en Espagne, où l'infant don Luiz, frère du roi, le nomma virtuose de sa chambre ; quoique attaché plus tard à la cour de Charles III et de Charles IV, et pensionné de 1787 à 1797 par Frédéric-Guillaume II de Prusse, auquel il dédiait tous ses ouvrages, ses dernières années s'écoulèrent dans une misère profonde, à laquelle s'ajoutaient de cruels chagrins de famille. — Les compositions de Boccherini sont très nombreuses ; elles consistent principalement en musique instrumentale de chambre, sonates, duos, trios, quatuors, quintettes, divertissements, petites symphonies, dont on fit du vivant de leur auteur des éditions multipliées, ainsi que des contrefaçons dues à l'imagination plus ingénieuse que consciencieuse du compositeur Cambini. Pour le chant, Boccherini a écrit quelques cantates, motets, airs de concert, et un *Stabat mater* estimé, qui a été réimprimé en partition à Florence en 1877, avec un portrait de l'auteur et une notice par M. Bertini ; une réduction pour piano et chant en a été publiée à Leipzig. La musique de chambre de Boccherini ne mérite pas entièrement l'abandon presque absolu où elle paraît tombée. Michel Brenet.

Bibl. : L. Picquot, *Notice sur Boccherini*; Paris, 1851, in-8. — Ceru, *Cenni intorno alla vita e le opere di L. Boccherini*; Lucques, 1864, in-8. — H.-M. Schletterer, *L. Boccherini*; Leipzig, 1882, in-8, 54 pp.

BOCCHETTA (Col de la). Défilé de l'Apennin ligurien sur la route de Gênes à Novi situé à 750 m. d'alt. Il a souvent été traversé par les armées qui avaient Gênes pour objectif ou pour base d'opération. Cependant le chemin de fer passe un peu plus à l'E. au *Passo de Giovi* moins connu, mais beaucoup moins élevé (358 m. d'alt.). De la Bochetta s'échappe vers le S. le torrent de la Polcevera, dont la vallée renferme de beaux marbres qui ont servi en partie à édifier les célèbres palais de Gênes.

BOCCHI (Achilleo), littérateur italien, né à Bologne en 1488, mort à Bologne le 6 nov. 1562. Orateur impérial en cour de Rome, professeur de littérature grecque et latine, de rhétorique et de poésie à Bologne (1522), il fonda en 1546 l'*Academia Bocchiana* encore connue sous le nom d'*Academia Ermatena*, à laquelle il adjoignit une imprimerie d'où sortirent plusieurs belles éditions recommandables par la perfection des corrections. Historiographe de Bologne, Bocchi a écrit l'histoire de cette ville en XVII livres, restée en manuscrit et dont la Bibliothèque nationale possède une copie. Il a publié : *Apologia in Plautrum* (Bologne, 1508, in-4) ; *Carmina in Laudem J.-B. Pii* (Bologne, 1509, in-4) ; *Symbolicarum quæstionum de universo genere quas serio ludebat libri quinque* (Bologne, 1555, in 4 ; Bologne, 1574, in-4 ; id., 1583, in-4), ouvrage rare et recherché sur lequel Sambigueci a écrit un commentaire (Bologne, 1556, in-4).

BOCCHI (Francesco), littérateur italien, né à Florence en 1548, mort à Florence en 1618. Il a publié de très nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Discorso a chi de'maggiori guerrieri, che insino a questo tempo sono stati, si dee la maggioranza attribuire* (Florence, 1573-1579, in-8) ; *Discorso sopra la Musica* (Florence, 1581, in-8) ; *Le Belleze della citta di Firenze* (Florence, 1592, in-8 ; id., 1677, in-8, avec des additions de Giovanni Cinelli ; id., 1678, in-8), ouvrage rare et recherché ; *Della cagione onde venne ne gli antichi secoli la smisurata potenza di Roma e dell'Italia* (Florence, 1598, in-8) ; plusieurs écrits en latin entre autres les *Eloges de Francesco de Médicis* (1587) ; de *Vettori* (1585) ; de *Laurent Salviati ;* de *Marguerite d'Autriche* (1612), etc.

BOCCHI (Faustineo), peintre italien, né à Brescia en 1659, mort vers 1742. Elève du Fiaminghino. Il a peint surtout des batailles, des paysages et des portraits. On trouve encore quelques-uns de ses tableaux à Brescia. Il fut de son temps très prisé comme peintre de *bambochades* ; il est tombé aujourd'hui dans un oubli mérité.

BOCCHORIS, de ses noms égyptiens Ra-ouah ka Bokenranf, roi d'Egypte, constitue avec son père Tawnekht de Saïs toute la xxiv[e] dynastie. Ce dernier s'était illustré dans une longue guerre avec les rois confédérés de Bubaste, de Sesoun et de Khenensou contre l'Ethiopien Piankhi. Vaincu mais reconnu par le vainqueur comme roi légitime de Saïs, au même titre que les autres confédérés, il avait laissé, à son fils, avec la royauté, le prestige d'une haute valeur militaire. Bocchoris en lui succédant reprit ses projets. Il guerroya longtemps contre les différents princes, s'empara successivement des petits Etats du Delta et de la moyenne Egypte et dut établir sa souveraineté jusqu'aux confins de la Thébaïde, c.-à-d. jusqu'au point où s'arrêtait la domination des rois-prêtres d'Ethiopie. Il ne pouvait pas manquer alors d'entrer en lutte avec ces derniers. Manéthon et les historiens grecs ont conservé le souvenir de sa campagne malheureuse contre Sabacon (Shabaka), fils de Kahsta, successeur de Piankhi. Sabacon, exploitant le mécontentement des princes qu'il avait soumis, souleva contre lui une partie de l'Egypte et transporta la lutte jusque sous les murs de Saïs. Bocchoris fut battu, fait prisonnier et brûlé vif. Son règne, qui n'a duré que sept ans, a laissé de nombreuses traces dans la tradition classique. Il avait donné lieu dans l'antiquité à toutes sortes de légendes. C'est un des très rares Pharaons dont l'histoire a un peu conservé la physionomie : son apparence physique était frêle, mais son esprit très fin, et il joignait à ses qualités militaires celles d'un véritable législateur. G. B.

Bibl. : Manéthon, édit. Unger, p. 241. — Diodore, I, 65, 94. — Elien, *H. an.*, XII, 3. — Maspero, *Histoire des peuples de l'Orient*, pp. 386-387.

BOCCHUS. Bocchus était roi des Gétules à la fin du second siècle avant notre ère. Nous ne connaissons de son histoire que fort peu de choses, c'est le rôle que joua ce chef de bande pendant la guerre de Jugurtha (106) ; et si on le juge d'après ces renseignements, il paraît avoir été un barbare sans principes, prenant alternativement l'apparence d'ami des Romains ou d'ami de Jugurtha selon les besoins de son intérêt (V. Jugurtha). Les historiens ne nous ont appris rien d'autre sur le règne et la vie de Bocchus. Bogud et Bocchus, rois de Mauritanie, qui pendant la guerre de César en Afrique s'emparèrent de Cirtha, capitale de Juba, étaient sans doute les fils du beau-père de Jugurtha.

BOCCHUS (Cornelius), historien romain qui écrivit sous le règne de Claude un ouvrage de chronographie.

Pline l'Ancien le cite souvent (en particulier dans les *Index des sources des livres*, 16, 33, 34, 37). Solin s'appuie assez souvent sur son autorité; et c'est à ce propos que Mommsen, dans son remaniement des *Exercitationes in Solinum* (p. XVII), émet l'opinion que la source consultée par Pline et par Solin était une chronique de Bocchus, composée du temps de Claude.

BIBL. : TEUFFEL, *Hist. Litt. Rom.*, traduct. franç. Bonnard et Pierson, § 291, 5.

BOCCIARDO (Clément), peintre italien, né à Gênes en 1620, mort à Florence en 1658. Après avoir passé deux ans à Rome, il revint dans sa patrie où il fit exécuter de nombreux tableaux d'autels et où il fonda une académie. Appelé ensuite à Pise, où quelques-unes de ses œuvres sont conservées, il alla mourir à Florence en plein succès et en pleine jeunesse. Son style a la facilité superficielle et l'abondance lâchée qui caractérisent la décadence italienne. Son embonpoint excessif lui valut le surnom de *Clementone*.

BOCCOMINI (Giovanni), acteur italien, né à Rome en 1783, mort à Trieste en 1836. Comédien d'un mérite supérieur, il brillait dans l'emploi des premiers rôles et des pères nobles. D'une tenue pleine de dignité, avec un organe superbe, un physique heureux, son jeu souvent plein de passion et de pathétique était aussi remarquable dans la tragédie que dans la comédie. C'était un interprète excellent d'Alfieri pour le premier genre et d'Alberto Nota pour le second. On le citait pour le talent qu'il déployait dans *Saul*, *Merope* et *Mirra*, d'Alfieri, dans le rôle d'Agamemnon de l'*Ifigenia in Aulide* du duc de Ventignano, et aussi dans *la Fiera* et *la Sposa novella* de Nota et *il Vampiro* d'Angelo Brofferio. Boccomini fit longtemps partie des meilleures troupes italiennes, et surtout de cette fameuse compagnie royale Sarde, qui fut pendant tant d'années la gloire et l'orgueil de l'Italie. — Un fils de cet acteur, *Pietro* Boccomini, a suivi la carrière paternelle; il jouait les amoureux et n'était pas doué, dit-on, de grands moyens physiques; mais il avait de l'âme, un jeu plein d'émotion et une réelle intelligence de son art. Né en 1819, il fit, lui aussi, partie de la compagnie royale Sarde, et plus tard de la troupe de Mme Adélaïde Ristori, la grande tragédienne. — Une autre actrice de ce nom, Mlle *Adelaide* Boccomini, était aussi, croyons-nous, la fille de Giovanni Boccomini. Elle débutait aux environs de 1825, et deux ans après elle figurait, à ses côtés, dans la compagnie royale Sarde, où elle tenait l'emploi des ingénues et des amoureuses, donnant déjà de grandes espérances. Elle épousa en 1827 un artiste de cette compagnie, nommé Borghi. A. P.

BOCCONE (Paolo), botaniste italien, né à Savone le 24 avr. 1633, mort à Palco, près Palerme, le 22 déc. 1703. Il passa sa jeunesse en Sicile et s'appliqua de bonne heure à l'étude de l'histoire naturelle. Son amour de la botanique lui fit parcourir l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Angleterre. Il devint botaniste du grand-duc de Toscane, et professeur à Padoue, puis en 1682, prit l'habit de l'ordre de Cîteaux sous le nom de Silvio. Ouvrages principaux : *Manifestum botanicum de plantis siculis* (Catane, 1668, in-4) ; *Rech. et observ. naturelles touchant le corail, la pierre étoilée, l'embrasement du mont Etna* (Paris, 1672, in-12 ; Amsterd., 1674, in-8; en holland., ibid., 1744, in-8) ; *Icones et descriptiones rariorum plantarum Siciliæ, Melitæ, Galliæ et Italiæ*, etc. (Lyon, 1674, in-4; Oxford, 1674, in-4, avec 52 pl., et préface de Morison) ; *Museo di fisica e di esperienza*, etc., (Venise, 1697, in-4, avec 18 pl., traduit en allem. la même année) ; *Museo di piante rare della Sicilia, Malta, Corsica, Italia, Piemonte e Germania* (Venise, 1697, in-4, avec 133 pl.) ; *Appendix ad suum Museum de plantis siculis* (Venise, 1702). Dr L. HN.

BOCCONIE (*Bocconia* Plum.). Genre de plantes de la famille des Papavéracées, composé d'espèces herbacées ou suffrutescentes, à feuilles alternes, à fleurs petites, nombreuses, disposées en panicules terminales très amples. Ces fleurs, hermaphrodites et régulières, ont un calice à deux sépales, pas de corolle et un nombre indéfini d'étamines à filets libres, terminées par des anthères basifixes et biloculaires. Le fruit est une capsule siliquiforme, déhiscente en deux valves et renfermant une seule graine arillée, pourvue d'un albumen charnu. Les *Bocconia* sont propres aux régions tropicales de l'Amérique. Toutes leurs parties sont gorgées d'un suc jaune ou rougeâtre, analogue à celui des Chélidoines et des Sanguinaires. Celui du *B. frutescens* L., espèce mexicaine, répandue par la culture dans une grande partie de l'Amérique, est employé comme drastique et anthelminthique. — Le *B. cordata* Willd est devenu le prototype du genre *Macleya* (V. ce mot). Ed. LEF.

BOCCONIO (Marino), noble de Venise, mort en 1299. Il conspira avec Giov. Baldovino et Michel di Giada pour rétablir dans sa patrie le gouvernement démocratique. Le complot découvert par le doge Gradenigo coûta la vie à ses auteurs.

BIBL. : Marino SANUTO, *Hist. Veneta.*

BOCCUCI (J.) (V. Bocous).

BOCÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Baugé; 734 hab.

BOCH ou **BOCHIUS** (Jean), poète latin, né à Bruxelles en 1555, mort en 1609, suivit à Rome les leçons de controverse du cardinal Bellarmin, puis entreprit de longs voyages dans le N. de l'Europe ; revenu dans son pays, il devint secrétaire de la ville d'Anvers, et fit don de sa magnifique collection de livres à la bibliothèque communale. Il cultiva avec succès la littérature latine ; on lui reconnaît une grande élévation de pensée, un rythme harmonieux, une latinité élégante et pure. Ses œuvres principales sont : *Psalmorum Davidis parodia heroica* (Anvers, Plantin, 1608) ; *In psalma Davidis variæ observationes physicæ, ethicæ, politicæ, historicæ*, etc. C'est un commentaire en prose très détaillée et très savant. Citons encore deux livres de panégyriques en l'honneur de la ville d'Anvers rendue aux Espagnols ; des épithalames, des distiques, des éloges funèbres, etc. Le tout a été réuni par Sweertius sous le titre : *Johannis Bochii Bruxellensis S. P. Q. Antverpiensis à secretis Poemata* (Francfort, 1614). E. H.

BIBL. : FOPPENS, *Bibl. belgica.* — HOFFMANN-PEERLCAMP, *De poetis Neerlandorum.*

BOCHART (Samuel), ministre et écrivain protestant, né à Rouen le 30 mai 1599, mort à Caen le 16 mai 1667. Il était fils du savant pasteur de l'Eglise de Rouen, René Bochart, qui se chargea de sa première éducation, puis l'envoya à Paris continuer ses études sous la direction de Thomas Dempster. Après avoir fait sa philosophie à Sedan et sa théologie à Saumur, il alla en Angleterre avec Caméron, son professeur, passa quelque temps à Oxford et se rendit ensuite à Leyde, où il suivit les leçons d'Erpénius, pour se perfectionner dans la connaissance de la langue arabe. A son retour en France, il fut attaché à l'Eglise de Caen comme pasteur et il y resta jusqu'à sa mort. — En 1646, il publia un ouvrage en deux parties, dans lequel il exposait et systématisait les résultats de vingt années d'études et de recherches : *Geographiæ sacræ pars prior: Phaleg seu de dispersione gentium et terrarum divisione facta in ædificatione turris Babel; et pars altera : Chanaan seu de coloniis et sermone Phœnicum* (Caen, 1646 et 1651, in-fol.; Francfort, 1681, in-4). Dans la première partie, *Phaleg*, Bochart interprète comme présentant le tableau de la généalogie des peuples, des textes où l'on n'avait vu jusqu'alors que des généalogies de famille, et il attribue l'origine de toutes les mythologies de l'antiquité à des souvenirs altérés de l'histoire de Noé et de ses trois fils; dans la seconde partie, *Chanaan*, il suit les traces des Phéniciens dans tous les lieux où ils fondèrent des établissements, il signale et explique les vestiges de leur langue

dans les écrivains grecs et latins. Ce livre eut un grand succès. La reine de Suède, Christine, voulut en connaître l'auteur et l'invita à venir à sa cour. Bochart s'y rendit en 1652 et passa à Stockholm une année entière à étudier les treize manuscrits arabes que Christine possédait. Il en profita pour la composition d'un autre ouvrage : *Hierozoicon, sive de animalibus S. Scripturæ* (Londres, 1663, 2 vol. in-fol., avec fig. ; Francfort, 1675, 2 vol. in-fol. ; Leipzig, 1793-1796, 3 vol. in-4, avec fig.). Humbold le cite souvent et Cuvier en recommandait la lecture à ses disciples. — Théologien, géographe, naturaliste, philologue, S. Bochart a joui d'une immense réputation en son siècle ; Tanneguy Le Fèvre, Vossius, Gui Patin, Gassendi, Fabricius, Casaubon, les plus savants de ses contemporains, à quelque religion qu'ils appartinssent, l'ont comblé d'éloges. On a publié un recueil de ses œuvres, *Opera omnia* (Leyde, 1675, 2 vol. in-fol. ; 1692-1707, 3 vol. in-fol. ; 1712, 3 vol. in-fol.). Outre la *Géographie sacrée* et le *Hierozoicon*, ce recueil, en tête duquel se trouve la *Vie de Bochart* par son ancien collègue *Etienne Morin*, contient plusieurs dissertations traitant, pour la plupart, des sujets bibliques. E.-H. Vollet.

Bibl. : Bayle, *Dictionnaire historique et critique*. — Paumier, *Notice sur Samuel Bochart* ; Rouen, 1840, in-8. — Haag, *la France protestante* ; Paris, 1846-1859, t. II, 10 vol. in-8. — Nicolas, dans *l'Encyclopédie des sciences religieuses* ; Paris, 1877-1882, t. II, 13 vol. in-8.

BOCHART (Mathieu), pasteur de l'Eglise réformée d'Alençon, cousin du précédent, mort en 1662. Deux de ses ouvrages l'ont placé parmi les plus habiles controversistes du xviiie siècle : *Traitté de l'origine du service des reliques, de l'invocation des saints, des images et de leur culte* (Saumur, 1656, in-8) ; *Traitté contre le sacrifice de la messe* (Genève, 1658, in-4).

Bibl. : Haag, *la France protestante* ; Paris, 1846-1859, 10 vol. in-4, t. II.

BOCHART de Champigny (Jean), administrateur et diplomate français, né vers le milieu du xvie siècle, mort le 27 avr. 1630. Issu d'une famille noble de Bourgogne, il fut maître des requêtes sous Henri III et Henri IV, conseiller au Parlement, puis président aux enquêtes (1594) et conseiller d'Etat. En oct. 1607, il fut envoyé à Venise en qualité d'ambassadeur ordinaire et y demeura jusqu'au 13 août 1611, date à laquelle il prit congé du « Collège » et annonça la prochaine arrivée de son successeur Charles Brulart, prieur de Léon. Rentré en France il fut nommé intendant de justice en Poitou, puis contrôleur général des finances (1620). Après la chute de La Vieuville, Richelieu présenta Bochart de Champigny au roi, comme étant avec Michel de Marillac et Mathieu Molé, un des personnages les plus aptes à l'administration des finances. Il était surintendant de ce dernier département lorsque Louis XIII l'appela au poste de premier président du parlement de Paris, devenu vacant par le décès du sieur d'Hacqueville (nov. 1628). Le sieur de Champigny laissa le renom d'un administrateur intègre « n'étant pas plus riche après avoir passé par ces grands emplois, que son père l'avait laissé. » La correspondance échangée entre Champigny et la Cour pendant son ambassade à Venise est conservée aux archives du ministère des affaires étrangères, fonds *Venise* n°s 30 et suivants, et à la Bibliothèque nationale, f. fr. 3465. Instruction à M. de Champigny allant résider ambassadeur ordinaire à Venise, en août 1607. Cf. British Museum addition. mss. 5457. Rott.

Bibl. : Griffet, *Histoire de Louis XIII* ; Paris, 1758. — Bapt. Nani, *Histoire de Venise* (traduction de Tallement) ; Paris, 1679. — Michel Levassor, *Histoire de Louis XIII* ; Amsterdam, 1757. — D.-A. de Thou, *Histoire universelle* ; Londres, 1734. — *Le Mercure François*, t. I à XXX. — Vittorio Siri, *Memorie recondite* ; Paris, 1677. — Amelot de la Houssaie, *Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires* ; La Haye, 1737. — Palma Cayet, *Chronologie septennaire* ; Paris, 1605. — Pierre de l'Etoile, *Journal du règne de Henri IV* (éd. Halphen). — Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu* ; Paris, 1853. — Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives de Henri IV* ; Paris, 1813 et suiv. — A. Baschet, *Histoire de la Chancellerie secrète et des Archives de Venise* ; Paris, 1870.

BOCHART de Saron (Jean-Baptiste-Gaspard), magistrat et savant français, né à Paris le 16 janv. 1730, guillotiné à Paris le 20 avr. 1794. Après avoir fait de bonnes études au collège de Louis-le-Grand, il fut nommé conseiller au Parlement en 1748, maître des requêtes en 1750, avocat général le 7 août 1753, président à mortier le 10 mai 1755. Il devint premier président en 1789 à la mort d'Ormesson. Mathématicien et astronome distingué, il fut reçu à l'Académie des sciences en 1779. Il y rendit de grands services en exécutant pour les astronomes les calculs numériques les plus difficiles et en achetant, à ses frais, les meilleurs instruments. Il fit imprimer, à ses frais encore le premier ouvrage de Laplace, *Théorie du mouvement elliptique et de la figure de la terre* (Paris, 1784, in-4). Après la dissolution du Parlement il se retira dans sa famille, mais il avait signé la protestation contre cette suppression. Aussi fut-il arrêté le 18 déc. 1793, enfermé à la Force et à la Conciergerie où il calcula l'orbite de la comète découverte par Messier. Condamné à mort le 20 avr. 1794 il fut exécuté le même jour. Les observations astronomiques de Bochart de Saron ont été insérées dans les Mémoires de l'Académie de 1761 et 1769. Il a publié : *Le Discours du chancelier d'Aguesseau sur la vie et la mort, le caractère et les mœurs de M. d'Aguesseau son père* (Paris, 1778). R. S.

Bibl. : Montjoie, *Eloge historique de Bochart de Saron* ; Paris, 1800, in-12. — Cassini, *Eloge de M. de Saron* ; Paris, 1810, in-8. — J. Bertrand, *l'Académie des Sciences et les académiciens de 1666 à 1793* ; Paris, 1869, in-8.

BOCHAT (Charles-Guillaume-Loys de), historien et jurisconsulte suisse, naquit à Lausanne le 11 déc. 1695 d'une famille noble qui avait autrefois possédé en fief le château de ce nom. Il suivit à l'Académie pour la philosophie les cours de son célèbre compatriote, J.-P. de Crousaz, pour la jurisprudence ceux de Barbeyrac. De Bâle, où son père l'avait envoyé pour étudier la théologie, il revint en 1716 avec le titre de licencié en droit. Trois années passées en Hollande et tout entières consacrées à de doctes recherches lui valurent, en 1720, la succession à l'Académie de Lausanne de son maître Barbeyrac. A ses cours de droit, il ne tarda pas à en ajouter d'autres sur l'archéologie et l'histoire nationales et groupa autour de sa chaire de nombreux auditoires par l'étendue de ses connaissances et la solidité de son enseignement. Parallèlement à cette carrière universitaire, Loys de Bochat en poursuivit une autre tout aussi fructueuse dans la sphère administrative et remplit, à partir de 1725, les fonctions d'assesseur du bailliage de Lausanne, depuis 1740 de lieutenant et de contrôleur général. La mort le surprit dans l'exercice de cette dernière charge le 4 avr. 1754. L'Académie de Lausanne a hérité de sa riche bibliothèque. Dans le domaine scientifique, Loys de Bochat n'a pas laissé des ouvrages aussi nombreux et aussi considérables qu'on aurait pu l'espérer de ses vastes connaissances et de son persévérant labeur. Il appartenait à la catégorie de ces érudits qui ne se lassent pas d'accumuler des notes et des matériaux, mais reculent devant l'érection d'un monument achevé dans toutes ses parties. Peut-être aussi son absence de style, sa manière d'écrire lâche, décousue, incorrecte paralysèrent-elles l'essor de sa production. Bochat débuta par une série de mémoires juridiques et historiques relatifs à des problèmes vivement débattus autour de lui et à des événements contemporains, deux entre autres sur les *services étrangers* et une conjuration découverte à Berne en 1749. Dans la deuxième partie de sa carrière, l'attention de Bochat se dirigea de préférence sur les annales et les antiquités de la Suisse qu'il examina d'après une saine méthode critique. Un moment, il nourrit l'ambition d'attacher son nom à une histoire nationale, mais il se contenta d'insérer dans divers recueils, le *Journal helvétique*, le *Mercure suisse*, la *Bibliothèque italique*, les résultats de ses investigations en tous sens sur le *Plaid général*, l'*Origine des*

ducs de Zæhringen, etc. Sa réputation d'érudit, de bonne heure répandue à l'étranger, lui valut le titre de membre de l'Académie de Gœttingue et de plusieurs autres sociétés savantes. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Dissertatio de optimo principe* (Bâle, 1716, in-4) ; *Mémoires pour servir à l'histoire des différends entre le pape et le canton de Lucerne* (Lausanne, 1717, in-8); *Ouvrages pour et contre les services militaires étrangers, considérés du côté du droit et de la morale* (Lausanne, 1739, 3 vol. in-8); *Mémoires critiques pour servir d'éclaircissements sur divers points de l'histoire ancienne de la Suisse* (Lausanne, 1747-1749, 3 vol. in-4).

Ernest Strœhlin.

Bibl.: Clavels de Breules, *Eloge historique de Loys de Bochat*; Lausanne, 1775, in-8. — Quérard, *France littéraire*; Paris, 1827, t. I, p. 362, in-8.

BOCHER (Henri-Edouard), homme politique français, né à Paris le 16 fév. 1811. Ses études étaient à peine terminées qu'il entra au Conseil d'Etat comme auditeur, puis fut nommé sous-préfet d'Etampes dont son beau-père le comte Alexandre de La Borde était le député. En 1839 il fut appelé à la préfecture du Gers, puis successivement à celle de la Haute-Garonne et à celle du Calvados où il était lorsqu'éclata la révolution du 24 fév. 1848. Il fut élu représentant du peuple à la Législative par les électeurs du Calvados. Il vota constamment avec la droite monarchiste. Il ne se rallia point à l'Empire et protesta contre le coup d'Etat du 2 déc. 1851. Louis-Philippe l'ayant choisi comme administrateur des biens de sa famille, il chercha par tous les moyens que la législation civile mettait à sa disposition d'entraver l'exécution des décrets du 22 janv. 1852 qui confisquaient les biens des d'Orléans. C'est autour de lui que se groupèrent pendant l'Empire, les orléanistes qui firent de l'opposition au gouvernement. Aux élections générales de 1869, M. Bocher se présenta aux électeurs de la première circonscription du Calvados, mais il n'obtint que 4,520 voix contre 13,400 données au candidat officiel. Le 8 fév. 1871, après l'armistice, il fut plus heureux, il fut nommé représentant du peuple pour le Calvados à l'Assemblée nationale le second sur neuf, avec 72,000 suffrages. Il fut le rapporteur de la loi qui rendit les biens à la famille d'Orléans au lendemain du jour où la France était obligée de payer cinq milliards pour sa rançon. A l'organisation du Sénat, il fut élu sénateur par 648 voix sur 862 votants. Le 22 juin 1877, il s'associa au Coup d'Etat en votant la dissolution de la Chambre des députés. Au renouvellement partiel du Sénat, le 25 janv. 1885, M. Bocher a été réélu par 666 voix. Son opposition à la République s'est accentuée depuis que le comte de Paris a été considéré par la majorité des royalistes comme le successeur du comte de Chambord.

Louis Lucipia.

Emmanuel Bocher, officier et iconographe français, fils du précédent, né à Paris en 1835. Retiré du service militaire avec le grade de capitaine d'état-major et la croix de la Légion d'honneur, il se livra à l'étude des estampes du siècle dernier et entreprit, sous le titre général des *Gravures françaises du* XVIII[e] *siècle*, la publication d'un catalogue raisonné (in-4), d'une remarquable précision et avec une grande abondance de détails, des estampes, vignettes, eaux-fortes, pièces en couleur, au bistre et au lavis, des maîtres de ce temps. Les volumes publiés jusqu'à ce jour ont pour sujets : N. Lavreince (1875), P.-A. Baudouin (1876), J.-B.-S. Chardin (1876), N. Lancret (1877), Aug. de Saint-Aubin (1880), Moreau le jeune (1883). Il avait collaboré au catalogue raisonné de l'*Œuvre de Gavarni*, de M. J. Armelhault (1873).

G. P-i.

BOCHER (Louis-Alfred), général français, frère du sénateur Henri-Edouard Bocher, né à Paris le 2 nov. 1818, mort à Paris le 25 déc. 1885. Il sortit de Saint-Cyr, sous-lieutenant de chasseurs à pied. Lieutenant en 1842; capitaine en 1847; chef de bataillon en 1855; lieutenant-colonel en 1859; colonel au 2[e] zouaves en 1865; général de brigade le 25 août 1870; général de division le 16 nov. 1876. Lorsqu'il fut admis à la retraite en 1883, il comptait 46 ans de services effectifs et 24 campagnes. Grand officier de la Légion d'honneur depuis 1881. Il commença sa carrière militaire en Afrique où il fut blessé au combat de Siekah. Il fit les campagnes de Crimée, d'Italie, du Mexique. Il était à la bataille de Reischoffen. Il a été inspecteur général de 1878 à 1883.

L. Lu.

BOCHKOVITCH (Iovan), publiciste et professeur serbe contemporain, né en 1834 à Novi-Sad (Ujvidek) dans la Hongrie méridionale ; il fit ses études en Hongrie et à Vienne où il remplit les fonctions de précepteur dans des familles serbes. En 1861, il alla s'établir à Belgrade, où il a rempli successivement les fonctions de professeur, de secrétaire du ministère de l'instruction publique, de ministre de l'instruction publique et de bibliothécaire. Il fut chargé d'enseigner la littérature serbe au prince Milan. Il a été pendant quelque temps secrétaire de la société de littérature serbe de Novi-Sad (Matitsa) et est actuellement secrétaire de la société des sciences de Belgrade. Bochkovitch a dirigé en cette qualité les publications des deux sociétés et a été président de cette dernière. Il a beaucoup écrit dans les deux recueils *Lietopis* et *Glasnik*, et collaboré à divers journaux. Un choix de ses articles a paru à Belgrade en 1882, sous ce titre: *Pour la civilisation et la liberté.* Il a publié en français un travail important sur *la Mission du peuple serbe dans la question d'Orient* (Paris, 1886).

L. L.

BOCHMANN (Grégoire von), peintre russe contemporain, né en 1850 à Nehal en Esthonie ; il fit ses études artistiques à Düsseldorf où il s'est établi. Il s'est fait connaître surtout comme paysagiste; il a obtenu des médailles aux expositions de Berlin (1874), Bruxelles et Munich (1875). Le sujet des principaux tableaux est emprunté à la Hollande et à l'Esthonie. On cite parmi les plus remarquables : *Une église en Esthonie* (1874), *une Ecluse* (1875), *la Récolte des pommes de terre en Esthonie* (1878), *Chantiers en Hollande* (1879). L. L.

BOCHNIA. Ville de l'empire d'Autriche. Elle est située en Galicie auprès de la rivière Raba, sur le chemin de fer Cracovie-Lemberg, à 38 kil. à l'E. de Cracovie. C'est un chef-lieu d'arrondissement. On y remarque un monument élevé à Casimir le Grand ; 8,000 hab. Elle est surtout célèbre par ses mines de sel découvertes en 1251. Elles ont plus de 300 m. de profondeur et produisent annuellement 300,000 quintaux de sel.

L. L.

BOCHOLT (Canal de) (V. Campine [Canal de la]).

BOCHOLT. Ville d'Allemagne, roy. de Prusse, prov. de Westphalie, district de Munster, sur l'Aa; 8,354 hab.. filatures de coton ; teinturerie, etc. Charlemagne y défit les Saxons en 779.

BOCHOLT (Franz von), graveur allemand du XV[e] siècle. Les renseignements biographiques font complètement défaut sur cet artiste qui n'a signé que du monogramme F. V. B. Quandt le présente comme un ancien berger du duché de Berg ; Paul Behaim, de Nuremberg, est le premier qui ait expliqué, dans son catalogue de gravures (1618), le monogramme ci-dessus dans le sens qui lui est attribué actuellement, en vertu duquel cet artiste aurait eu pour origine la ville de Bocholt, en Westphalie, sans que cela soit d'une certitude absolue. Ce qui est incontestable, c'est qu'il fut un des plus anciens graveurs allemands, et qu'il paraît avoir travaillé entre 1455 et 1480, sous l'influence prépondérante de l'école de van Eyck, et plus directement sous celle de Roger van der Weyden. L'originalité de ses dessins et le caractère de ses têtes semblent prouver qu'il dut aussi être peintre; la grâce, la délicatesse et l'aisance de son burin portent à croire qu'il avait été préparé au nouveau métier par l'exercice de celui de graveur en orfèvrerie. Son œuvre se compose de plus de cinquante pièces, dont les sujets sont empruntés en majeure

partie à l'histoire sacrée ; quelques-unes représentent des scènes familières et des ornements. Les plus belles sont : le *Jugement de Salomon*, une *Nativité*, la *Vierge avec l'enfant Jésus*, le *Christ en croix*, *sainte Hélène*, *sainte Barbe*, ainsi que les copies de plusieurs gravures de Martin Schongauer, dont il fut un des plus habiles imitateurs. Nombre de ses planches furent ensuite honteusement démarquées par son compatriote Israhel von Meckenen. G. Pawlowski.

Bibl. : M. Quadt, *Teutscher Nation Herlichkeit*; Cologne, 1609. — Bartsch, *le Peintre-Graveur*, t. IV. — Nagler, *Künstler-Lexikon*. — Passavant, *le Peintre-Graveur*, t. I et II. — Willshire, *Catalogue of the early prints in the British Museum ; German and flemish schools*, 1883, vol. II.

BOCHSA (Robert-Nicolas-Charles), musicien français, né à Montmédy le 9 août 1789, mort à Melbourne (Australie) le 6 ou le 7 janv. 1856. Il était fils de Charles Bochsa, musicien de régiment, hautboïste au Grand-Théâtre de Lyon et à celui de Bordeaux, marchand de musique, et auteur de nombreux morceaux pour hautbois ou clarinette avec cordes, ainsi que de duos pour deux hautbois, d'une méthode de flûte et d'une méthode de clarinette. Robert-Nicolas-Charles fut très précoce dans ses études musicales : à neuf ans, il fit une symphonie ; à onze ans, un concerto de flûte ; à douze ans, des quatuors, des ballets, des ouvertures ; à seize ans, il composait un opéra, *Trajan*. Il écrivit ensuite un ballet, *la Dansomanie*, puis un oratorio, *le Déluge universel*. En 1806, il entra au Conservatoire de Paris et apprit l'harmonie avec Catel pour maître. Il devint un exécutant assez brillant sur la harpe, composa aussitôt pour cet instrument un nombre incroyable de morceaux, et écrivit une méthode de harpe. Il a fait jouer à l'Opéra-Comique les *Héritiers de Paimpol* (1813) ; *Alphonse d'Aragon* (1814) ; les *Héritiers Michau* (1814) ; les *Noces de Gamache* (1815) ; le *Roi et la Ligue* (1815) ; la *Lettre de change* (1815) ; la *Bataille de Denain* (1816) ; un *Mari pour étrenne* (1816). Cette même année 1816, il se vit si compromis dans diverses affaires qu'il dut passer la Manche pour éviter des poursuites. En 1829, il dirigeait la musique du théâtre du roi, à Londres. Depuis 1839, époque où il enleva Mme Anna Bishop, il a vécu en Italie, en Amérique, et de là s'est rendu en Australie, où il est mort d'une hydropisie compliquée d'asthme. A. E.

BOCHUM. Ville d'Allemagne, roy. de Prusse, prov. de Westphalie, district d'Arnsberg, chef-lieu de cercle ; 40,000 hab. env. Centre industriel important ; la grande aciérie du *Bochumer Verein* occupe plus de 5,000 ouvriers et produit 150,000 tonnes par an. La ville renferme beaucoup d'autres établissements métallurgiques, fonderies, aciéries, fabrique de machines.

BOCION (François), peintre, né à Lausanne le 30 mars 1828. Il fréquenta pendant quelque temps à Paris l'atelier de Gleyre, mais revint après une courte absence s'établir à Ouchy, dans une maison située sur la grève, afin de pouvoir mieux étudier le lac Léman à toute heure, sous tous ses aspects et en rendre avec une poétique fidélité les notes mobiles et fugitives, la majesté sereine comme les redoutables fureurs. Les principales œuvres de M. Bocion sont : au musée de Genève, une *Vue du lac Léman prise de Saint-Saphorin*, à celui de Bâle le *lac Léman vu d'Ouchy*, à celui de Neuchâtel la *route de Savone à Nice*, à celui de Lausanne un *Remorqueur* et une toile historique, *le Colloque tenu en 1536 par Farel et Vinet dans la cathédrale de Lausanne sous la protection des Bernois*. Ernest Strœhlin.

BOCKELIUS (V. Boeckel).

BOCK (Hieronymus), mieux connu sous son nom latinisé de *Tragus*, botaniste allemand, né à Heidesbach, près Bretten (Palatinat), en 1498, mort à Hornbach le 21 fév. 1554. Il étudia spécialement la physique et la théologie, fut neuf ans instituteur à Deux-Ponts, puis depuis 1533, prédicateur et médecin à Hornbach. Il traduisit Diocles Carystius, *Epistola de tuenda valetudine*, et écrivit : *Dissertationes de herbarum nomenclaturis ad Brunfelsium*, publ. dans le t. II du *Novum Herbarium* de Brunfels, enfin, son grand ouvrage : *New Kreüterbuch vom Unterscheide, Würckung und Namen der Kreuter*, etc. (Strasbourg, 1539, in-fol. ; 2e édit., ibid., 1546, in-fol., et un grand nombre d'éditions ; la traduction latine, très précieuse, a pour titre : *Hier. Tragi de stirpium maxime earum quæ in Germania nostra nascuntur... commentariorum libri III... interpr. Davide Kybero Argent.*, Strasbourg, 1552, in-4, avec 568 fig.). Conrad Gesner a écrit pour l'édition latine une préface comprenant l'histoire de la botanique ; Bock en ajouta une autre où il exposa sa méthode, la première tentative de classification naturelle, assez heureuse puisqu'il est le premier qui ait groupé les Labiées, les Crucifères et les Composées. Le recueil intitulé *Veræ atque ad vivum expressæ imagines* (Strasbourg, 1553, in-4) n'est qu'une réduction de format des planches de son grand ouvrage. Bock a encore écrit un ouvrage de diététique intitulé : *Deutsche Speisskammer*, etc. (Strasbourg, 1550, in-4). Dr L. Hn.

BOCK (Hans), peintre suisse, travaillait à Bâle vers le milieu du xvie siècle. Il peignit à l'hôtel de ville des fresques, *la Calomnie d'Apelles*, etc., dans le style vigoureux et maniéré de la renaissance allemande.

BOCK (Jean-Nicolas-Etienne, baron de), littérateur français, né à Thionville le 14 janv. 1747, mort à Arlon en 1809. D'abord militaire, puis lieutenant des maréchaux de France, place dans laquelle il avait succédé à son père, il s'établit à Metz, fut en 1789 l'un des électeurs du département de la noblesse, se montra d'abord partisan de la Révolution, émigra ensuite en Allemagne et ne rentra en France que sous l'Empire. Il reçut alors le titre de conseiller de préfecture à Luxembourg. Si l'on en excepte ses premiers travaux : *Mémoire historique sur Zoroastre ; Essai historique sur le Sabéisme* (1787), etc., on ne peut citer de lui que des traductions de l'allemand dans les genres les plus variés : *Vie de Frédéric, baron de Trenck* (1788), maintes fois réimpr., l'*Histoire de la guerre de Sept ans* (1789) et le *Tableau de l'armée prussienne* avant et depuis la même guerre (1791), d'après Archenholz ; *Vie du feld-maréchal de Laudon* (1799) ; *Traitement des diverses maladies guéries par M. Reich* (1801) et un *Mémoire sur la peste* (1801) qui y fait suite ; enfin et surtout des romans ; *Hermann d'Una*, trad. de Mme Naubert (1791) ; *Petite Chronique du royaume de Tatoïaba*, trad. de Wieland (1797) ; *les Chevaliers des Sept-Montagnes* (1800) ; *Erminia ou les ruines de Rome*, trad. de Lindau (1801) ; *la Belle Abélina ou les Meurtriers du vieil André* (1802), etc. M. Tx.

Bibl. : E.-A. Bégin, *Biographie de la Moselle*, 1829-1832, 4 vol. in-8.

BOCK (Christoph-Wilhelm), graveur allemand, né à Nuremberg en 1754, mort après 1800. Elève de Preissler et de Nussbiegel. Il a gravé au burin, à l'eau-forte et au pointillé. On lui doit plus de cinquante portraits, quatre pièces de genre d'après van Dyck, et dix-huit paysages. Il eut pour collaborateur son frère aîné *Johann-Christoph*, qui a gravé personnellement quatre planches d'*Episodes de la mort de Louis XV*, les portraits de *Pichegru*, de *Nelson*, etc. G. P-i.

BOCK (August-Carl), anatomiste allemand, né à Magdebourg le 26 mars 1782, mort à Leipzig le 30 janv. 1833. Il était depuis 1814 prosecteur au théâtre anatomique de Leipzig. Il a enrichi le musée de cette ville d'un grand nombre de préparations anatomiques. Ouvrages principaux : *Die Beschreibung des fünften Nervenpaars*, etc. (Meissen, 1817, in-8 ; suppl., 1821) ; *Handbuch der praktichen Anatomie des menschlichen Körpers*, etc. (Meissen, 1819-22, 2 vol. in-8 ; 2e édit., Leipzig, 1831), et un grand nombre d'ouvrages anatomiques avec planches, in-fol. Dr L. Hn.

BOCK (Carl-Ernst), anatomiste allemand, fils du précédent, né à Leipzig le 21 fév. 1809, mort à Wiesbaden le 19 févr. 1874. Il fit ses études dans sa ville natale, servit comme médecin dans l'armée polonaise lors de l'insurrection de 1831, fut nommé en 1833 privat-docent à l'université de Leipzig, en 1845 professeur d'anatomie pathologique. Il a beaucoup écrit, notamment sur la médecine populaire dans les dernières années de sa vie. Citons entre autres : *Handbuch der Anatomie des Menschen* (Leipzig, 1838, 2 vol. in-8 ; 4e édit., 1849); *Anat. Taschenbuch* (Leipzig, 1839, in-16; 5e édit., 1864); *Handatlas der Anatomie des Menschen* (Leipzig, 1840, gr. in-4; 7e édit., Berlin, 1887); *Lehrbuch der pathol. Anatomie*, etc. (Leipzig, 1852-53, 2 vol. in-8 ; 4e édit., 1861-64); *Atlas der pathol. Anatomie*, etc. (Leipzig, 1865, in-fol.) ; *Das Buch vom gesunden und kranken Menschen* (Leipzig, 1855, in-8; 13e édit., 1884).

Dr L. Hn.

BOCK (Carl-Alfred), voyageur norvégien, né à Copenhague le 17 sept. 1849. Il étudiait l'histoire naturelle en Angleterre, lorsqu'il fut chargé par le marquis de Tweeddale de faire des collections zoologiques à Sumatra (1878). Il explora ensuite l'intérieur de Bornéo, qu'il traversa depuis Kotei jusqu'à Bandjermasing (1879), passa quelque temps à se rétablir, puis entreprit en 1881, sous la protection du roi de Siam, un nouveau voyage dans les Etats de ce dernier, rentra à Bangkok au bout de quatorze mois, et se rendit à Londres pour mettre en ordre ses collections d'ethnographie et d'histoire naturelle, qui ont été pour la plupart incorporées dans le British Museum. Depuis 1884, il est vice-consul de son pays à Shangaï. Il a publié en anglais deux relations : *the Head-hunters of Borneo* (Londres, 1881, gr. in-8 ; en hollandais par Robidé van der Aa., La Haye, 1881 ; en allemand par R. Springer, Iéna, 1882; en dano-norvégien par B. Geelmuyden, Christiania, 1883 ; en français : *Chez les Cannibales de Bornéo*, Tours, 1888, in-8) ; *Temples and elephants*, exploration de la partie supérieure de Siam et du Laos (Londres, 1884, in-8 ; en dano-norvégien, Christiania, 1884). On a encore de lui : *Contes orientaux* (Christ., 1885). B-s.

BOCKEL ou **BOCKELIUS** (V. Bœckel).

BOCKENHEIM. Ville d'Allemagne, roy. de Prusse, prov. de Hesse-Nassau, district de Cassel, près de Francfort-sur-le Main ; 15,396 hab. C'est une ville industrielle qui s'accroît rapidement et dont toute l'histoire est comprise dans ce siècle.

BOCKLET. Village de Bavière, sur la Saale, dans la basse Franconie, district de Kissingen, à 8 kilom. nord de cette ville; pop. 400 hab.

Eaux minérales. — Eaux thermales, bicarbonatées ferrugineuses faibles, carboniques fortes ou sulfureuses faibles (Rotureau) ; il existe quatre sources. Les eaux de Bocklet sont employées en boisson et en bains dans tous les cas où les eaux ferrugineuses sont indiquées (anémies, chloroses, etc.). On utilise thérapeutiquement l'acide carbonique qui se dégage en abondance de l'une des sources (*Stahlquelle*). Dr L. Hn.

BOCKOLTZ (Balance de) (V. Balance).

BOCKSBERGER ou **BOCKSPERGER** (Hans), dit *le Jeune*, peintre et graveur allemand de la seconde moitié du xvie siècle, natif de Salzbourg. Fils d'un peintre du même nom, il se forma dans l'atelier paternel, et prit pour spécialité la peinture des batailles et des sujets de chasse. Il orna ainsi de belles fresques nombre de maisons particulières, à Salzbourg, à Munich, à Ratisbonne, à Passau et ailleurs. A Augsbourg, il peignit l'histoire de Frédéric Barberousse au palais ducal. De tous ses travaux de peinture il n'est parvenu jusqu'à nous que quelques tableaux à l'huile dispersés dans les galeries de l'Allemagne, et les fresques du château de Trausntz, près Landshut. D'autre part son nom figure sur le titre d'un volume de figures bibliques, dont il fournit une partie des dessins, gravés sur bois par Jost Amman (*Neuwe biblische Figuren ;* Francfort, 1564, 1569, 1571, in-4 obl., et aussi avec texte latin : *Biblia*, 1568, in-fol.), de même que pour un recueil de figures d'animaux les plus remarquables (*Thierbuch*, Francfort, 1579, in-4). Il compte au nombre des meilleurs artistes de son temps. G. P-i.

BOCKUM-Dolffs (Florens-Heinrich-Gottfried von), homme politique prussien, né à Soest (Westphalie) le 19 fév. 1802, joua un grand rôle dans la Chambre des députés de Prusse vers 1860 ; il y organisa le centre gauche, présida la Chambre, eut avec le ministre de la guerre von Roon un conflit célèbre ; il se retira en 1865 et, bien que réélu à la Chambre des députés, puis au Reichstag de l'empire, il n'a plus joué aucun rôle.

BOCOA. Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées et du groupe des Dalbergiées, établi en 1775 par Aublet (*Pl. de la Guyane*, suppl., p. 38, tab. 391) et renfermant seulement trois ou quatre espèces de la Guyane et de l'Océan pacifique. Ce sont des arbres à feuilles simples, à fleurs disposées en épis axillaires. L'androcée est formée de dix étamines, dont cinq alternes et plus longues que les autres. Le fruit, drupacé ou coriace, renferme une seule graine dépourvue d'albumen. — L'espèce la plus importante du genre est le *Bocoa provacensis* Aubl., qui croît dans les forêts de la Guyane. Son bois, connu sous le nom de *Bois de Boco*, est très dur, de couleur jaune avec le cœur d'un brun noir très foncé. On l'emploie fréquemment dans l'ébénisterie et pour les ouvrages de tour. Ed. Lef.

BOCOGNANO. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio ; 1,703 hab., répartis en plusieurs hameaux groupés d'une façon pittoresque au milieu de bois de châtaigniers à des alt. de 6 à 700 m. et dominant une vallée profonde où coule la Gravona, torrent qui se jette dans le golfe d'Ajaccio ; ces hameaux se trouvent sur le flanc S. d'une des plus hautes montagnes de la Corse, le Monte-d'Oro, élevé de 2,653 mètres. Ils sont traversés par la route nationale d'Ajaccio à Bastia qui continue à s'élever jusqu'au col de Vizzavona à 1,145 mètres d'altitude, et où se trouve la tour de Vizzavona, qui rappelle l'héroïque résistance que Corazzino et trois Bocognanais soutinrent contre tout un régiment anglais pendant la guerre de l'indépendance. C'est dans ce village que Bonaparte courut en 1793 de grands dangers. Arrêté par les partisans de Paoli, il parvint, grâce à des paysans dévoués à sa famille, à se dégager et à prendre la fuite. Bocognano a été de tout temps et est encore assez fâcheusement célèbre par les bandits qui en étaient originaires, où qui se tenaient et se tiennent encore dans ses environs. Les plus connus de ces bandits sont les frères Bonelli, surnommés *Bellascocia*, dont l'un a pris le maquis dès 1849, à la suite d'un acte d'insoumission au recrutement, et a été bientôt rejoint par son frère. Depuis plus de trente ans tous deux habitent la montagne de Pentica, près Bocognano, où la nature des lieux leur a permis d'échapper aux recherches.

BOCOUS ou **BOCCUCI** (José), littérateur, né à Barcelone le 30 oct. 1772, mort à Florence vers 1835. Il entra dans l'armée et fit les campagnes de 1793 et 1794. Il fut fait prisonnier par l'armée française en 1808 et interné à Dijon. Il refusa de prêter serment à Joseph Bonaparte, et sa fortune fut confisquée. Il vint à Paris en 1813 et s'adonna à la littérature ; devenu fort misérable dans sa vieillesse il passa en Suisse, puis à Florence où il mourut. Bocous a publié un grand nombre d'ouvrages tant en français qu'en espagnol et en italien. Nous citerons : *Raccolta di varie poesie* (Milan, 1792) ; *Comedias* (Madrid, 1797-99, in-8) ; *Amélie et Clotilde* (Paris, 1813, 4 vol. in-12) ; *Mémoires sur l'expédition de Quiberon, précédés d'une notice sur l'émigration de 1791 et sur les trois campagnes des années 1792-94*, sous le nom de L.-G. Villeneuve-Laroche-Arnaud (Paris, 1820-22, 2 vol. in-8) ; *Muséum moral* (Paris, 1823, in-12) ; *Angélique*

(1830, in-18). La plupart de ces ouvrages ont été réimprimés.

BIBL.: QUÉRARD, *la France littéraire*. — LOUANDRE et BOURQUELOT, *la Littérature française contemporaine*.

BOCQUEGNEY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire; 155 hab.

BOCQUENCÉ. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de La Ferté-Fresnel; 257 hab.

BOCQUILLON-WILHEM (Guillaume-Louis), compositeur et professeur de musique français, né à Paris le 18 déc. 1781, mort à Chaillot, près Paris, le 26 avr. 1842. Il fut d'abord répétiteur de mathématiques et professeur de musique à l'École de Saint-Cyr, puis employé au ministère de l'intérieur (1806) et (1810) professeur de musique au lycée Napoléon (lycée Henri IV). En 1815, il s'occupa d'appliquer à la musique les principes de l'enseignement mutuel, et forma des écoles pour mettre sa méthode en œuvre. En 1819, sur la proposition du baron de Gérando, il organisa l'enseignement musical dans les écoles primaires; en 1820, il créa un cours à l'Ecole polytechnique. En 1833, il réunit les élèves de chant de toutes les écoles en un seul chœur, qu'il nomma *Orphéon*. Le succès des exécutions publiques données par l'Orphéon popularisa de plus en plus la « méthode Wilhem ». Il fut fait directeur de l'enseignement du chant dans les écoles primaires de Paris, décoré de la Légion d'honneur et nommé enfin directeur de l'enseignement du chant dans l'Université. Les écoles des frères de la doctrine chrétienne adoptèrent ses procédés, et des cours d'adultes se formèrent partout d'après les mêmes principes. En tant que compositeur, Bocquillon-Wilhem a mis en musique des poésies de Parny (*Dina, Angeline, le Plaisir des Rois*, etc) ; des chansons de Béranger, de qui il était l'ami (*la Bonne vieille, Marie Stuart, Brennus, Si j'étais petit oiseau*, etc.); des chansons de B. Antier (*le Retour de Barcelone, Amour*, etc.). Il a publié des *Mélodies des Psaumes* à l'usage des églises protestantes, en trois recueils (Paris, 1836 et 1839); un répertoire de chœurs, les uns inédits, les autres tirés des maîtres, intitulé *l'Orphéon* (Paris, 1re éd., 1837-1840, 6 vol. in-8), dont la dernière édition (1847) est formée de dix volumes. Comme professeur, nous citerons de lui : *Guide de la méthode élémentaire et analytique de musique et de chant*... (Paris, 1821-1824, in-8, 4e édition avec tableaux, 1839) ; *Manuel musical à l'usage des collèges, institutions*, etc. (Paris, 1836, 2 vol. in-8). A. E.

BIBL. : JOMARD, *Discours sur la vie et les travaux de G.-L. B.-Wilhem*, etc.; Paris, 1842, in-8. — Mme E. NIBOYET, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de G.-L. B.-Wilhem*; Paris, 1843, in-12. — J.-A. de LAFAGE, *Notice sur G.-L. Bocquillon-Wilhem*; Paris, 1844, in-8. — FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens*; Paris, 1877, 2e édit.

BOCQUILLOT (Lazare-André), théologien janséniste, né à Avallon en 1649, mort en 1728. Un de ses ouvrages lui a valu une place parmi les bons historiens de la liturgie : *Traité historique de la liturgie sacrée ou de la messe* (Paris, 1701, in-8).

BIBL. : P. BARRAL, *les Appelants célèbres*; Paris, 1753, in-12.

BOCSKAY (Etienne), prince de Transylvanie de 1604 à la fin de 1606. Parent des Batory, justement considéré dans leur cour pour son intelligence et son énergie, il était, dès 1594, capitaine suprême de toute une région, celle dont Nagyvárad (Grosswardein) était le centre, la partie de la Hongrie qui reconnaissait l'autorité, souvent mal définie et vacillante, des princes de Transylvanie. Négociateur à la cour de Prague, auprès de Rodolphe, il en revint plein de défiance, et attendit l'occasion d'une lutte en règle contre la maison d'Autriche. Elle se présenta en 1604 : d'une part les ravages du général impérial Basta, d'autre part les décrets illégaux rendus par l'empereur dans la Hongrie autrichienne contre la liberté de conscience, provoquèrent une insurrection. Bocskay en prit la direction, avec le jeune Gabriel Bethlen pour lieutenant, fut proclamé par deux Assemblées successives prince de Transylvanie, puis de Hongrie, et vainquit les Impériaux. Il subit la dure nécessité de l'alliance turque, et se laissa couronner par le grand-visir, tout en protestant auprès des princes de l'Europe de son attachement à la cause de la chrétienté. L'Autriche, où l'intelligent et modéré archiduc Mathias devenait prépondérant, dut conclure la paix de Vienne, qui reconnaissait Bocskay comme prince héréditaire, et respectait la liberté de conscience. Mais Bocskay ne survécut pas à son triomphe ; empoisonné, a-t-on dit sans preuve positive, il mourut en recommandant de maintenir l'impartiale égalité des cultes, qui était l'honneur de son petit pays. E. SAYOUS.

BOCTHOR (Elie), orientaliste français, d'origine copte, né à Syout le 12 avr. 1784, mort à Paris le 26 sept. 1821. Lors de l'expédition française en Egypte, il fut attaché à l'armée en qualité d'interprète. Revenu avec elle en France, il fut chargé de la traduction des pièces arabes conservées au ministère de la guerre, et contribua en outre à la grande carte d'Egypte. En 1819, Bocthor fut autorisé à donner un cours d'arabe vulgaire à l'Ecole des langues orientales, cours dont il ne fut nommé professeur titulaire qu'en 1821, quelques mois seulement avant sa mort. Il a publié en arabe un *Traité des conjugaisons*, et laissé manuscrit un *Dictionnaire français arabe* qui fut publié par Caussin de Perceval (Paris, 1828, 2 vol. in-4; 1848, in-8).

BOCZEK (Antoine), historien slave, né à Bystrice (Moravie) en 1802, mort à Brno (Brünn) en 1847. Il fit ses études en Moravie et en Bohême et entra d'abord dans l'administration. En 1831, il devint professeur de langue tchèque à Olomouc (Olmütz) et en 1840 archiviste de la province de Moravie. Il entreprit aux frais du comte Mitrovsky, gouverneur de la province, le *Codex Diplomaticus et epistolaris Moraviæ*, ouvrage qui fut achevé après la mort prématurée de Boczek par Chlumecky et Chytil (Olomuc 1836 et années suivantes). C'est une œuvre fort importante et justement estimée. L'auteur collabora également à divers recueils allemands ou tchèques. Ses travaux ont été appréciés par d'Elwert dans l'ouvrage intitulé *Historische Literaturgeschichte Mœhrens*. L. LEGER.

BOD (V. TIBET).

BOD (Pierre), historien ecclésiastique hongrois de Transylvanie, né en 1712, mort en 1768. Elève du collège d'Enyed, puis de l'université de Leyde, il revint en son pays, où il fut chapelain de la famille Teleky et pasteur jusqu'à sa mort. Il a écrit, moitié en latin, moitié en magyar, une *Historia Hungariæ et Transilvaniæ* (Enyed, 1766), une *Historia Unitariorum in Transilvania* (Leyde, 1776), un essai d'histoire ecclésiastique universelle, et sous le titre de *Magyar Athenas*, une sorte de dictionnaire des écrivains de son pays. E. S.

BODÆUS DE STAPEL (Johann), médecin et botaniste hollandais, mort prématurément en 1636. Reçu docteur à Leyde, il se fixa à Amsterdam et publia des écrits botaniques, entre autres une édition de l'*Historia plantarum* de Théophraste avec commentaires (Amsterdam, 1644, in-fol.), et un commentaire sur le *De Causis plantarum* de Théophraste, resté inédit. Dr L. HN.

BODAN (Charles-Michel-Christophe GUILLO DU), homme politique français, né à Quimper le 25 mai 1827. Il a débuté dans la magistrature debout et a été successivement substitut à Angers et procureur impérial à Orléans. Démissionnaire après la guerre de 1870, il se présenta au suffrage des électeurs du dép. du Morbihan, à l'élection partielle qui eut lieu le 27 avr. 1873 pour remplacer M. Bouchet. Il fut élu par 47,222 voix contre 32,911 données à son concurrent républicain M. Beauvais. A l'Assemblée de Versailles, il vota constamment avec la droite légitimiste et catholique. Il fut l'un des signataires de la proposition tendant au rétablissement de la monarchie, qui fut déposée sur le bureau le 15 juillet 1874 par le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia. Il fut aussi, dit-on, un des signataires de l'adresse envoyée au pape pour approuver le *Syllabus*. Le 20 février 1876, lors des premières élections

à la Chambre des députés, il fut élu par la 1re circonscription de Vannes, ayant obtenu 5,935 voix contre 3,039 données au candidat républicain. Il a été réélu comme candidat officiel du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, après le coup d'État du 16 mai 1877. Le 21 août 1881, il triompha encore avec 6,336 voix contre 3,610 données à son adversaire républicain, M. le docteur Boudet. Au mois d'octobre 1885, M. du Bodan fut élu avec toute la liste monarchique. Depuis qu'il appartient au Parlement, il a toujours combattu les propositions de lois républicaines. Louis Lucipia.

BODARD de Tezay (Nicolas-Marie-Félix), littérateur français, né à Bayeux en 1757, mort à Paris le 13 janv. 1823. Chef de division à la caisse de l'extraordinaire des guerres, il fut arrêté sous la Terreur; relâché après le 9 thermidor, il entra dans la diplomatie, d'abord comme vice-consul à Smyrne, puis, en 1799, comme administrateur civil à Naples et, la même année, en qualité de consul général à Gênes. Il subit dans cette dernière ville le siège qu'y soutint Masséna et prit sa retraite après la chute de la république ligurienne. Bodard de Tezay s'était fait connaître, antérieurement à ses services publics, par une série de pièces dont les titres seuls survivent aujourd'hui : *le Ballon ou la Physicomanie* (1783, un acte, en vers) ; *le Rival par amitié ou Frontin quaker* (1784, 1 acte); *les Trois amis* (1785, 1 acte) ; *Arlequin roi dans la lune* (1786, 3 actes); *les Saturnales modernes ou la Soirée de carnaval* (1787, 2 actes) ; *le Duc de Monmouth* (1788, 3 actes); *Pauline et Valmont* (1788, 3 actes), imité de *Laurette*, conte de Marmontel. Une comédie (*l'Etiquette*) et un opéra-comique (*Spinette et Marine*), musique de Bruni, sont restés inédits. M. Tx.

BODDAERT (Pieter), poète hollandais, né à Middelbourg le 6 juin 1694, mort en janv. 1768. Il occupa depuis 1618 les fonctions de greffier du conseil de l'Amirauté. Il publia un grand nombre de productions littéraires très appréciées, dont voici les principales : *Dichtlievende Tijdkortingen (Récréations poétiques)*, avec la collaboration de Steengracht et de de La Rue (1717) ; *Atrée et Thyeste*, traduction en vers néerlandais, de la tragédie de Crébillon (La Haye, 1717); *Ltichtelijke gedichten* (*Poésies édifiantes* [Middelbourg, 1726-1738, 9 vol.]), rééditées plusieurs fois jusqu'en 1741; *Mengeldichten (Mélanges poétiques)*, publication posthume (1761).

BODDAERT (Pieter), médecin et naturaliste hollandais, né à Middelbourg vers 1730, mort vers la fin du xviiie siècle. Reçu docteur à Leyde, il résida à Flessingue, puis professa l'histoire naturelle à l'université d'Utrecht. Il a écrit plusieurs mémoires sur la zoologie (1770-1772), puis *Prakt. verhandeling over de ongemakken der tanden* (La Haye, 1780); et *Elenchus animalium, vol. I sist. quadrupedia huc usque nota*, etc. (Rotterdam, 1785), enfin des traductions hollandaises de l'*Hist. nat. des dents* de Hunter (1773), de l'*Historia geographica* de Zimmermann (1786), de quelques travaux de Pallas, etc. Dr L. Hn.

BODDAERT (Richard), médecin belge contemporain, né à Gand le 7 oct. 1834, professeur de clinique interne et d'anatomie pathologique à l'université de sa ville natale, depuis 1876 membre de l'Académie de médecine de Belgique. Il a publié : *Rech. exp. sur les lésions pulmonaires consécutives à la section des nerfs pneumogastriques* (Gand, 1862); *Etude sur l'hermaphroditisme latéral* (Gand, 1874) ; *Contribut. à l'étude du ramollissement cérébral* (Gand, 1886), et autres. Dr L. Hn.

BODE. Rivière d'Allemagne, affluent de gauche de la Saale, naît au pied du Brocken, traverse le Harz en mettant en mouvement des usines, en sort par une gorge superbe taillée entre les plateaux de la Rosstrappe et de l'Hexcentanzplatz, débouche dans la Saale près de Nienburg (Anhalt), après un cours de 160 kil.

BODE (Jean-Elert), célèbre astronome allemand, né à Hambourg le 19 janv. 1747, mort à Berlin le 23 nov. 1826. Fils d'un maître de pension, il se destinait à l'enseignement des mathématiques et de l'astronomie. Cette science lui inspira une passion si vive qu'il se mit à observer les astres dans un grenier, à l'aide d'une lunette de sa fabrication. A l'âge de dix-huit ans, il savait déjà calculer avec précision la plupart des phénomènes célestes. Ses relations avec Busch achevèrent de déterminer sa vocation. Busch était à la fois linguiste, historien, économiste et mathématicien. Il prêta au jeune Bode ses livres et ses instruments d'astronomie en l'engageant à poursuivre ce genre d'études. Bode réussit à souhait ; à vingt et un ans, il fit paraître son traité élémentaire d'astronomie sous le titre de *Anleitung zur Kenntniss des gestirnten Himmels* (Hambourg, 1768). Cet ouvrage eut un grand succès et mit son auteur en relief. L'année suivante, un mémoire de Bode sur l'importance de l'observation du passage de Vénus, détermina, en partie, le voyage du capitaine Cook dans la mer du Sud, avec l'astronome Chappe d'Auteroche. Le 29 août 1769, Bode découvrit dans la constellation du Taureau la première *comète à courte période;* il en calcula les éléments et annonça son retour au mois d'octobre. Appelé à Berlin par le roi Frédéric II, il fut nommé membre de l'académie des sciences de cette ville, où il publia régulièrement ses éphémérides astronomiques *(Astronomische Jahrbücher)*, à partir de 1774. Son *Uranographia* ou *Grand Atlas céleste* de vingt feuilles (Berlin, 1801) renferme les positions de 17,240 étoiles, étoiles doubles ou nébuleuses. On lui doit aussi la *Représentation des astres sur 34 planches* (Berlin, 1782 et 1805); le *Système planétaire du Soleil* (Berlin, 1788), et un grand nombre de notices écrites en français dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin.* — La loi qui donne les distances des planètes au Soleil, rend son nom familier à toutes les personnes qui étudient l'astronomie.

Loi de Bode. — Si l'on écrit successivement les distances moyennes au soleil des planètes connues des anciens, en prenant pour unité la distance moyenne de la terre au soleil, on obtient la suite :

Mercure	Vénus	la Terre	Mars	Jupiter	Saturne
0,4	0,7	1,0	1,5	5,2	9,5

On remarque que ces nombres peuvent s'obtenir d'une manière assez simple. Soit la progression géométrique

$$\div\!\div\; 3 : 6 : 12 : 24 : 48 : 96$$

en faisant précéder le 1er terme d'un zéro, ajoutant 4 à chaque terme et les divisant tous par 10, on obtient la suite

0,4 0,7 1,0 1,6 2,8 5,2 10,0

qui est sensiblement celle que nous avons écrite sous les noms des planètes, à l'exception du chiffre 2,8, correspondant à une lacune entre Mars et Jupiter. On a donné à cette loi approximative des distances planétaires le nom de *Loi de Bode*, bien qu'elle ait été déjà formulée au xviiie siècle par l'astronome Titius; Bode eut au moins le mérite de la vulgariser. La découverte d'Uranus par W. Herschel, en 1781, vint ajouter un nouveau terme à la suite précédente, la distance moyenne de cette planète au Soleil étant 19,6. Aussi l'on pensa qu'il devait se trouver à la distance 2,8 une planète qui comblait la lacune, *l'hiatus* indiqué par ce nombre, et le baron de Zach organisa une recherche méthodique de cet astre, confiant l'exploration d'une partie du zodiaque, divisé en 24 parties, à chacun des 24 membres de l'association. Quand Piazzi, astronome de Palerme, aperçut, le 1er janvier 1801, la planète minuscule Cérès, à la distance de 2,8 du Soleil, les astronomes célébrèrent à l'envi l'excellence de la loi de Bode. Dans la suite, Pallas, Junon et Vesta, comblant trop bien le vide correspondant à la distance 2,8, on les supposa des fragments d'une planète unique, réduite en morceaux par la collision probable

d'une comète (V. Astéroïdes). Aujourd'hui, nous connaissons 279 petites planètes, fragments probables de cet astre, et le nombre augmente chaque année. En 1846, la découverte de Neptune, à la distance de 30,0, au lieu de 38,8, est venue infirmer cette règle, qui n'en est pas moins bonne à retenir comme moyen mnémonique servant à fixer approximativement les moyennes distances des planètes au Soleil. L. Barré.

BODE (Wilhelm), historien d'art allemand contemporain, né à Kalvörde (duché de Brunswick) le 10 déc. 1845. Petit-fils d'un bourgmestre, fils d'un président de tribunal et député au Reichstag, il était destiné lui-même à la carrière juridique. Ses études classiques terminées à Brunswick, il suivit les cours de droit aux universités de Berlin et de Gœttingue, et devint auditeur au Conseil d'Etat de son pays. Mais, plus passionné pour les beaux-arts que pour la jurisprudence, il fit ses adieux au code dès 1869, et alla étudier, pendant deux ans, l'histoire de l'art et l'archéologie à l'université de Berlin, puis à celle de Vienne. Reçu docteur avec une thèse sur Fr. Hals et son école (*Frans Hals und seine Schule;* Berlin, 1871), où déjà se révèle la sagacité de son esprit critique, il fit un long voyage d'exploration à travers l'Italie et les musées de l'Europe. En 1872, il fut nommé conservateur adjoint de la galerie des peintures et de la collection des sculptures du musée royal de Berlin et, en 1880, on lui confia la direction du département des sculptures du moyen âge et de la Renaissance. Ce dernier lui est entièrement redevable de son accroissement rapide, aussi bien grâce à des acquisitions des œuvres originales, surtout des grands sculpteurs italiens, qu'à l'introduction de nombreux moulages, ce qui permet ainsi de suivre tout le développement de la sculpture depuis l'époque chrétienne, dans ce jeune et déjà important musée, dont le vigilant directeur a publié récemment (1887) un grand catalogue illustré. Après avoir apporté de notables améliorations à la 4e édition (1879), du célèbre guide d'art en Italie *(le Cicerone)* du professeur J. Burckhardt, livre qu'il perfectionna encore dans l'édition suivante (1884), il publia coup sur coup une série de travaux personnels. Son activité d'écrivain d'art se partage avant tout entre l'étude des maîtres de la peinture hollandaise et l'investigation dans le domaine de la plastique italienne et allemande depuis le moyen âge. Dans la première catégorie on lui doit : *Studien zur Geschichte der holländischen Malerei* (Brunswick, 1883), où surtout l'œuvre pictural de Rembrandt est examiné, classé et commenté d'une façon magistrale; et *Adrian Brouwer* (Vienne, 1884, in-fol. avec illustr.), monographie très fouillée. A la seconde appartiennent : *Italienische Portraitsculpturen des XV. J. in den Königl. Museen zu Berlin* (Berlin, 1883, gr. in-4, fig.); *Donatello à Padoue : Gattamelata et les sculptures du Santo*, traduit en franç. sur manuscrit (Paris, 1883, in-fol., pl.) ; *Das Chorgestühl des Pantaleone de Marchis* (Berlin, 1884, gr. in-fol., pl.) ; *Geschichte der deutschen Plastik* (Berlin, 1886); *Die Italienischen Bildhauer der Renaissance* (Berlin, 1887). Il faut y ajouter plusieurs intéressants catalogues raisonnés des collections de peintures, publiques et privées : *Die Ausstellung von Gemälden älter Meister in Berliner Privatbesitz* (Berlin, 1883, in-fol., pl.), en collaboration avec R. Dohme ; *Bilderlese aus kleineren Gemäldesammlungen in Deutschland und Œsterreich* (Vienne, 1885 et suiv., in-fol., pl.) ; *Die Gemäldesammlung des H. J. Wesselhoeff in Hamburg* (Vienne, 1886, in-fol., pl.), et de nombreux articles insérés dans les revues d'art allemandes et dans l'*Annuaire des musées de Prusse*. Tous ces travaux, remarquables par l'originalité des vues, par la finesse de la critique, par l'abondance des recherches et l'emploi judicieux des documents, ont conquis à M. Bode une notoriété européenne et une autorité légitime dans les choses de l'art. G. Pawlowski.

BODÉE (Verrerie). On appelait ainsi dans les anciennes verreries le petit banc sur lequel l'ouvrier verrier déposait ses outils pendant qu'il plongeait les pots dans le four de fusion.

BODEL (Jean), poète français du moyen âge, né à Arras dans la seconde moitié du XIIe siècle, mort probablement dans la même ville vers 1210. On ne sait rien de sa biographie, si ce n'est qu'en 1205, atteint de la lèpre, il dut renoncer à un projet de voyage en Terre Sainte et solliciter des échevins d'Arras la faveur d'être admis dans une des léproseries où ils disposaient de quelques lits. C'est alors qu'il composa une poésie touchante, *les Congés*, où il dit adieu à ceux avec qui il avait vécu jusque-là, aux gais compagnons avec lesquels il avait fait mainte partie fine, et aux riches bourgeois qui avaient été ses protecteurs. Les *Congés* de Jean Bodel (publiés en dernier lieu par M. Gaston Raynaud [*Romania*, 1880]) ont été imités plus tard par d'autres poètes artésiens, Baude Fastol et Adam de la Halle. On a, en outre, de lui : 1° le *Jeu Saint-Nicolas* (publié en 1839 par Monmerqué et F. Michel dans le *Théâtre français au moyen âge*, pp. 162-207), l'un des plus anciens *miracles* que possède la littérature française, et où quelques scènes, notamment des scènes de taverne, sont d'un profond naturalisme ; 2° les *Saisnes*, chanson de geste (publiée en 1839 par Fr. Michel), qui a pour sujet la guerre de Charlemagne contre les Saxons et leur chef Guiteclin, le Witikind de l'histoire. L'auteur des *Saisnes* a puisé son sujet dans une chanson de geste antérieure, aujourd'hui perdue, mais il y a introduit beaucoup d'éléments nouveaux ; il a donné notamment une grande place à l'amour. M. Gaston Raynaud, qui prépare une édition critique des *Saisnes*, a émis des doutes sur l'attribution de ce poème à Jean Bodel ; 3° des *pastourelles*, au nombre de quatre (publiées par K. Bartsch, *Altfranzösische Romanzen und Pastourellen* [Leipzig, 1870, pp. 287-291]) où se trouvent des allusions aux troubles de la Flandre au début du règne de Philippe-Auguste. Il est probable, en outre, que huit fabliaux, attribués par les manuscrits à un Jean *Bedel* inconnu, sont également l'œuvre de Jean Bodel. Ant. Thomas.

Bibl. : Monmerqué, *Notice sur Jehan Bodel d'Arras, accompagnée de recherches sur nos premiers essais dramatiques;* Paris, 1838 — *Histoire littéraire de la France*, t. XX, pp. 605-638 (art. de Paulin Paris). — Dinaux, *Trouvères du nord de la France et du midi de la Belgique ;* Paris, 1837, t. III, pp. 260-282.

BODEM (André-Joseph), peintre français, né à Paris en 1791. Cet artiste, élève de Regnault, commença à exposer un 1808; sa première œuvre connue fut une esquisse d'après le proverbe anglais : *Quand la Pauvreté entre par la porte, l'Amour s'envole par la fenêtre.* Ses principaux ouvrages furent ensuite : *Saint Vincent de Paul* (S 1819; à l'hôpital de Compiègne) ; *Apothéose de saint Louis* (S. 1824 ; pour la chapelle du lycée Saint-Louis, lithographié par Dufayet) ; *Saint Louis de Gonzague* (S. 1817 ; pour la Communauté des sœurs de charité à Paris). On cite encore sous son nom : *Saint Joseph* et *Saint Vincent de Paul*, à la cathédrale de Mende ; *le Sacré-Cœur*, à l'église Saint-Laurent à Paris; *Saint Louis*, à l'hospice d'Enghien, et un assez grand nombre d'autres peintures religieuses. Ad. T.

BODEMER (Jacob), peintre émailleur allemand, né à Nœttingen, près Carlsruhe, en 1777, mort à Vienne en 1824. Il étudia d'abord la peinture à Pforzheim ; puis, s'étant rendu à Genève, qui comptait alors un certain nombre d'artistes renommés dans l'art de peindre sur émail, il étudia ce genre de peinture qui convenait admirablement à son talent de copiste un peu précieux, et vint, en 1799, s'établir à Vienne, où il acquit promptement une grande réputation. Il a laissé des œuvres qui, au point de vue de l'exécution, sont de véritables chefs-d'œuvre d'habileté ; nous citerons, entre autres : un *Amour*, d'après Paul Véronèse ; une *Vierge à l'enfant;* la *Madone en prières*, d'après Holbein ; le portrait de l'*impératrice Caroline*, etc. Ed. G.

BODENCUS (V. Pô).

BODENEHR. Famille allemande de graveurs originaire d'Augsbourg, et dont le chef fut *Johann-Georg*, né en 1631, artiste médiocre. — *Gabriel* Bodenehr, son fils aîné, né en 1664, mort en 1758, exécuta cent vingt-sept gravures pour une *Bible*, et de nombreuses planches de topographie, entre autres une suite de deux cents pièces, représentant les *Villes, forteresses, ports de mer et champs de bataille de l'Europe*, dont l'intérêt historique est sérieux. — *Gabriel II* Bodenehr, fils de celui-ci, a gravé à l'eau-forte et en manière noire une quarantaine de portraits de ses contemporains.— *Moritz* Bodenehr, second fils de Johann-Georg, né à Fribourg en 1665, mort à Dresde en 1749, fit au burin environ cent cinquante portraits, des vues et quelques estampes de circonstance. — *Georg-Conrad*, troisième fils de Johann-Georg, né en 1673, mort en 1710, est l'auteur de planches d'architecture civile pour l'ouvrage de P. Decker, *Fürstlicher Baumeister* (Augsbourg, 1711-1716, 3 vol. in-fol.), et de quelques estampes d'exercices militaires. Il y eut encore d'autres graveurs, moins importants, issus de la même famille.

BODENHORST (G.), écrivain militaire belge, capitaine d'artillerie. Il a publié une série d'ouvrages techniques importants : *Campagne de 1870-1871. Le Siège de Strasbourg* (Bruxelles, 1876, in-8) ; *la Guerre de siège en 1870* (Bruxelles, 1881, in-8) ; *Directives pour les exercices d'application de l'artillerie de siège et de forteresse*, trad. de l'allemand (Bruxelles, 1884, in-12). Il a encore traduit de l'allemand : *les Opérations de l'artillerie allemande dans les batailles livrées aux environs de Metz*, du capitaine Hoffbauer ; *l'Artillerie de montagne dans les armées européennes*, de Ch. Beckerhinn ; *l'Emploi de l'artillerie dans les grandes combinaisons de troupes*, d'Hoffbauer ; *Attaque et Défense des places*, de Mollik ; *le Tir de l'artillerie de campagne* du major Rohne, etc., etc. Il a donné en collaboration avec L. de Laroière : *les Armées européennes* (Paris, s. d., in-8).

BODENSCHATZ (Erhardt), musicien et érudit allemand, né à Lichtenstein près Zurich en 1570, mort à Osterhausen en 1636. Il fut chantre à Pforte, et pasteur à Rehausen et Osterhausen. Il a publié les ouvrages suivants : *Psalterium Davidis* (Leipzig, 1605) ; *Harmonia angelica cantionum ecclesiasticarum* (d'après Luther et d'autres auteurs ; Leipzig, 1608) ; *Bicinia XL selectissima,... composita in usum scholasticæ juventutis* (Leipzig, 1615) ; *Florilegium selectissimorum hymnorum 4 voc. qui in gymnasio Portensi decantantur* (Leipzig, 1624). Mais son principal mérite a consisté dans la publication d'un précieux recueil de motets, en deux parties : *Florilegium Portense, pars prima continens CXV cantiones selectissimas 4, 5, 6, 7, 8 vocum, præstantissimorum ætatis nostræ auctorum, in illustrissimo gymnasio Portensi ante et post cibum sumptum nunc temporis usitatas, adjuncta bassi generali ad organum accomodata* (Leipzig, 1603, in-4) ; *Pars secunda, quæ exhibet concentus selectissimos centum et quinquaginta 5, 6, 7, 8 et 18 partibus* (Leipzig, 1606, in-4). Cette collection, formée de deux cent soixante-cinq pièces, est d'une très grande utilité pour l'histoire musicale de l'Allemagne aux XVI et XVII[e] siècles, car elle contient les œuvres de quatre-vingt-treize compositeurs, entre autres *Gumpelzhaimer, Erbach, Hasler, Rothe*, les deux *Prætorius*. Comme compositeur, Bodenschatz a laissé quelques motets, compris dans le *Florilegium Portense*, et un *Magnificat* à quatre voix, publié en 1599. Pour le détail des recueils qu'il a édités, on consultera avec fruit le dictionnaire de Grove (*Dictionary of music and musicians*, t. I ; Londres, 1879, in-8). — Un autre, *Karl-Heinrich* Bodenschatz, né le 4 janv. 1807 à Markt-Selbitz, près Hof, a été professeur de musique au séminaire de Schwabach (Bavière). On a de lui quelques préludes et une fugue, pour orgue, publiés par l'éditeur Koerner dans le *Nouveau journal d'orgue* et dans le recueil intitulé *Postludien Buch*. A. E.

BODENSTEDT (Friedrich-Martin von), écrivain, poète et publiciste allemand, né le 22 avr. 1819 à Peine, dans le Hanovre. Il fit ses études aux universités de Gœttingue, de Munich et de Berlin. Précepteur des fils du comte de Galitzin, à Moscou, il se familiarisa avec les idiomes slaves, fut professeur à Tiflis et voyagea en Crimée, en Asie Mineure et en Turquie. Ces études et ces voyages lui inspirèrent ses premiers ouvrages : *Pouchkine et Lermontow, l'Ukraine poétique, les Peuples du Caucase, Mille et un jours dans l'Orient*. Revenu en Allemagne, il habita tour à tour Munich, Berlin, Francfort, enfin Brême, où il rédigea la *Weserzeitung*. Appelé à l'université de Munich, il professa d'abord les langues slaves, ensuite la littérature anglaise, et collabora à une traduction de Shakespeare. Ses travaux sur les *Contemporains de Shakespeare* et sur les *Caractères des femmes dans Shakespeare* sont très estimés. Comme poète, il se distingua d'abord par ses adaptations des écrivains et des poésies populaires russes ; mais son ouvrage le plus remarquable est *Chansons de Mirza-Schaffy* (*Lieder des Mirza-Schaffy*, 1851), qu'il fit passer pour une traduction, mais qui étaient en réalité une œuvre originale. Traduites dans presque toutes les langues de l'Europe, même en tartare et en hébreu, ces chansons ont eu plus de cent vingt éditions. Ce sont des sentences morales dans la manière de Hafiz, débitées sur un ton naïf et gai, sans aucune pédanterie. Ses travaux sur la dramaturgie lui firent confier la direction du théâtre de Meiningen, aujourd'hui célèbre dans toute l'Europe. Il y resta jusqu'en 1870. Après un voyage en Amérique, il fonda à Berlin la *Revue quotidienne (Tägliche Rundchau)*, qui, sans s'attacher à aucun parti, reflète le mouvement de l'opinion dans toute l'Europe. L'*Empereur Paul* est le plus connu de ses ouvrages dramatiques. Ses récits de voyages, *Aus Ost und West, Russische Fragmente*, de même que ses contes et nouvelles, montrent une observation fine des pays qu'il a vus et des peuples qu'il a étudiés.

BIBL. : *Gesammelte Schriften*, en 12 vol., Berlin, 1865-1869 (ne contiennent pas tout ce que Bodenstedt a écrit).— *Erzählungen und Romane* ; Iéna, 1871-72, 7 vol.

BODENSTEIN (André), théologien allemand (V. CARLSTADT [A.]).

BODENSTEIN (Adam von), médecin et alchimiste allemand, fils du réformateur André Bodenstein plus connu sous le nom de Carlstadt, né à Carlstadt en 1528, mort à Bâle, de la peste, en 1577. Il exerça la médecine à Bâle et fut un ardent partisan de Paracelse. Il a laissé divers écrits spagiriques, entre autres un traité sur la pierre philosophale, publiés ensemble à Bâle après sa mort en 1581, in-fol., et une sorte de dictionnaire explicatif des œuvres de Paracelse, sous le nom d'*Onomastikon* (Bâle, 1574). D[r] L. HN.

BODEO (Le). Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Plœuc ; 728 hab.

BODHI. Mot sanscrit signifiant *intelligence* et appartenant à la terminologie bouddhique. C'est le nom de la perfection intellectuelle et morale, de la science et de la sagesse suprême, par l'acquisition de laquelle on devient un Bouddha, et qui assure la possession virtuelle du Nirvâna ou de la délivrance finale. La Bodhi peut cependant être acquise par d'autres que le Bouddha ; de là vient qu'on distingue trois Bodhis : la Bodhi suprême, la Pratyeka-Bodhi, la Bodhi des Srâvakas (auditeurs). Néanmoins quiconque a atteint l'une de ces trois Bodhis, a atteint du même coup la délivrance finale, il entre en mourant dans le Nirvâna, c.-à-d. qu'il est à tout jamais affranchi de la naissance, de la mort, en un mot de la transmigration (V. BOUDDHA, BOUDDHISME). L. FEER.

BODIAN (Ichthyol.). Dénomination que Bloch avait cherché à introduire en ichthyologie, en latinisant le nom

vulgaire d'un Poisson des côtes du Brésil, appartenant au genre *Serranus* (V. ce mot). Lacépède avait accepté le genre de Bloch, qui aujourd'hui est entièrement abandonné, et considéré comme n'ayant aucune valeur scientifique.

BODIANSKY (Osip-Maximovitch), savant russe, né dans le gouvernement de Poltava en 1808, mort à Moscou en 1877. Fils d'un prêtre de campagne, il fit ses études à Poltava et les termina à l'université de Moscou. Il y soutint une thèse remarquée sur la *Poésie populaire des peuples slaves*, visita les pays slaves et occupa à l'université de Moscou la première chaire de littérature slave créée en Russie. Il quitta l'enseignement en 1868. Il avait traduit l'*Ethnographie slave* et les *Antiquités slaves* de Schafarik. Il fut pendant de longues années secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie russe de Moscou et publia dans ses mémoires de nombreux travaux. Le plus important est un *Essai sur l'origine de l'alphabet slave* (Moscou, 1855). Il avait réuni une admirable bibliothèque. Son essai sur la poésie populaire a été traduit en italien par le comte Pozza (Raguse, 1861). L. LEGER.

BIBL. : *Lettres adressées à Pogodine* par Bodiansky, en russe ; Moscou, 1879.

BODICÉE (V. BOADICÉE).

BODILIS. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Landivisiau ; 1,777 hab., épars en de nombreux hameaux. Le groupe principal d'habitation n'a pas plus de dix à douze maisons ; il est dominé par une très belle *église* (mon. hist.) du XVIe siècle, dont le style est en partie gothique flamboyant, et en partie de la Renaissance. Le porche latéral, couvert de sculptures, est de 1601. A l'intérieur on remarque un très beau baptistère de la Renaissance, orné de sculptures représentant les apôtres et les pères de l'Eglise. — Minoteries.

BODIN (Jean), magistrat et philosophe français, né à Angers en 1520, mort à Laon en 1596. On a peu de détails sur sa famille : on suppose que son père était jurisconsulte et que sa mère appartenait à la religion israélite. Guy Patin écrit « qu'il était juif en son âme et que tel il mourut », critiquant par là sa large tolérance qui ressemble à la tiédeur d'un incrédule. Il étudia le droit à Toulouse, y prit ses degrés et même y enseigna avec succès ; en 1559 il y prononça devant le peuple et le sénat de la ville un discours sur l'éducation, *Oratio de instituenda in republica juventute* (Toulouse, 1559, in-4), qui fut son premier ouvrage et dont il ordonna plus tard la destruction. Il jugea également indigne de lui un traité de jurisprudence qui datait de la même époque. Il vint à Paris à l'âge de quarante ans et sa vraie carrière date de son arrivée dans cette ville. On peut résumer son rôle en deux mots : il fonda en France la philosophie de l'histoire et fraya la voie à l'auteur de l'*Esprit des lois*, qui a tort par conséquent de prendre pour épigraphe : *proles sine matre creata*. C'est en 1566 que Bodin donna une méthode de l'Histoire : *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, essai remarquable de critique historique qui valut immédiatement à son auteur la réputation, mais lui attira les critiques de Cujas parce que Bodin blâmait vivement dans son ouvrage l'étude exclusive du droit romain. En 1568, il aborde l'économie politique dans sa *Réponse aux paradoxes de M. de Malestroict, touchant le fait des monnaies et l'enchérissement de toutes choses*. Il montre que rien n'est plus propre à amener la perturbation dans le commerce que le changement de valeur des monnaies, et soutient que le commerce « doit être franc et libre pour la richesse et la grandeur d'un royaume ». Ces ouvrages le rendirent célèbre et lui valurent le titre de maître des requêtes et conseiller du duc d'Alençon. Ils lui obtinrent plus tard la faveur de Henri III, faveur précaire et qui ne lui fut d'aucune utilité pour sa fortune. Ennemi des guerres de religions, partisan de la tolérance, il devait être suspect et il le fut : il faillit être tué la nuit de la Saint-Barthélemy et fut obligé de s'enfuir de Paris où il n'était plus en sûreté. Devenu avocat du roi à Laon, il fut envoyé en 1576 comme député du tiers état aux états de Blois, où il joua un rôle actif et brillant. Il publia une sorte de compte rendu des travaux de cette assemblée : *Recueil de tout ce qui s'est négocié en la compagnie du tiers état de France*. Mais par son zèle à soutenir les droits de l'assemblée, à maintenir ses prérogatives et à défendre la religion réformée, il se rendit suspect, se fit beaucoup d'ennemis et s'attira des soupçons d'hérésie. Sa disgrâce eut l'heureux résultat de le ramener à ses travaux philosophiques et politiques, pour lesquels un voyage qu'il fit à cette époque en Angleterre à la suite du duc d'Anjou ne fut pas inutile : Bodin nous dit qu'il eut le plaisir d'y trouver son ouvrage de la République commenté dans les universités. Revenu à Laon comme procureur général, il commit la faute d'embrasser le parti de la Ligue et d'entraîner dans ce parti la ville de Laon, grave inconséquence et véritable démenti infligé à ses idées de liberté et de tolérance et aux opinions de toute sa vie. Etant donnés son caractère et le fond de ses idées, on pense bien qu'il devint promptement suspect à ceux mêmes dont il venait d'embrasser le parti et qui ne pouvaient supporter ses conseils de modération : il fut même en butte aux outrages du peuple, qui saccagea sa maison et brûla ses livres. Ayant expié de cette façon l'abandon momentané d'une partie de ses principes politiques, il s'aperçut qu'il s'était fourvoyé, abandonna les ligueurs et se rallia à Henri IV à une époque où il y avait encore danger et courage à le faire.

Les six livres de la *République* sont de beaucoup l'œuvre la plus importante de Bodin, cependant on ne connaîtrait qu'imparfaitement cet esprit original et profond, mais parfois bizarre et même faux, si l'on oubliait la *Démonomanie des sorciers* (1580), où il prétend prouver la réalité de la possession et de la sorcellerie, justifiant par des contes de bonnes femmes érigés en preuves scientifiques les nombreux procès de sorcellerie qui avaient lieu de son temps. On s'étonne de trouver de pareilles aberrations et un tel manque de critique chez un écrivain si éclairé. L'*Amphiteatrum naturæ* ne lui fait guère plus d'honneur et ne constitue guère qu'une physique détestable associée à une métaphysique puérile. L'*Heptaplomeres* eut d'autant plus de réputation, et peut-être de lecteurs, qu'il était demeuré manuscrit. Il n'a été publié qu'en 1841 par Guhrauer (les trois premiers livres en latin, les deux autres en allemand ; nouv. édit., donnée par L. Noack ; Schwerin, 1857). C'est une discussion théologico-philosophique sous forme de dialogue, apologie souvent discrète, parfois audacieuse, du théisme et de la tolérance, qui eut l'honneur d'occuper Grotius et Leibniz et d'être souvent citée au XVIIe siècle.

La *République* fut écrite primitivement en français (Paris, 1576, in-fol.) et traduite ensuite en latin (avec des additions) par Bodin lui-même (Paris, 1586, in-fol.), qui voulait ainsi la mettre à la portée de tous les savants de l'Europe. La théorie de la famille, celle des formes de gouvernement, celle des Etats provinciaux et généraux, celle des Révolutions et surtout peut-être celle des climats et des influences du sol et du ciel, en sont les parties les plus remarquables. Bodin emprunte beaucoup à ses devanciers qu'il cite fréquemment. Mais sa grande érudition n'étouffe nullement son originalité, bien qu'elle ralentisse souvent et alourdisse son style. Dans sa préface, il indique son double but à la fois théorique et pratique : défendre le principe d'autorité si nécessaire à l'Etat et si fortement ébranlé de son temps par les guerres civiles ; déterminer l'idéal de l'Etat et en analyser avec exactitude les fonctions essentielles. Les six livres de la *République* forment et devaient former une véritable encyclopédie philosophique et politique puisque, selon l'auteur, le but de la société politique est le plus grand bien de chaque citoyen, et que ce plus grand bien consiste dans l'exercice des vertus propres à l'homme et dans la connaissance des

choses naturelles, humaines et divines. La polémique tient une assez large place, soit que Bodin réfute vigoureusement les théories de Machiavel, soit qu'il entreprenne de rectifier les idées d'Aristote. Mais son érudition si vaste et si variée est un peu confuse et sans critique ; il faut le louer pourtant des efforts qu'il fait pour vivifier la théorie par des exemples, selon le précepte de sa *Méthode historique*. « La philosophie mourrait d'inanition si elle ne vivifiait ses préceptes par l'histoire. » D'abord qu'est-ce que l'Etat ? « C'est un droit gouvernement en plusieurs ménages, et de ce qui leur est commun avec puissance souveraine. » Son but suprême est de rendre plus facile la satisfaction des besoins et l'accomplissement des devoirs. L'élément de l'Etat est le ménage ou la famille et c'est d'elle que la souveraineté tient ses caractères. « La famille bien conduite est la vraie image de la République, et la puissance domestique est semblable à la puissance souveraine. » Cette assimilation pourrait avoir ses dangers, mais Bodin s'attache d'une part à fortifier l'autorité dans la famille et d'autre part à contrôler le pouvoir dans l'Etat, échappant ainsi à bien des conséquences fâcheuses. La volonté des familles exprimée et devenue stable et permanente, c'est la loi, indépendante de toute autre autorité si ce n'est de la raison, et par la raison, de Dieu même qui en est le principe. Il est bon d'affermir le principe d'autorité dans la famille, mais pas au point de défendre l'esclavage. Bodin le condamne avec force et soutient une vigoureuse discussion contre Aristote qui le prétendait naturel et légitime.

Bodin s'attache à faire ressortir par d'ingénieuses et profondes analyses les caractères et les « marques » de la souveraineté, ses devoirs et ses droits ; il place la propriété individuelle et la levée des impôts au-dessus de la souveraineté, critique la théorie des trois pouvoirs et reconnaît trois formes de l'Etat, monarchique, aristocratique et populaire. Ses préférences sont pour le gouvernement monarchique, mais il exige de nombreuses garanties contre le despotisme royal : consentement exprès de la nation pour percevoir les impôts et lever les soldats ; réunion fréquente des Etats généraux et provinciaux ; création d'une sorte de Sénat inamovible qui est en même temps Conseil d'Etat et Cour de justice ; magistrats indépendants du pouvoir, soumis seulement à la loi. Quant à amalgamer les trois formes de gouvernement, Bodin repousse cet éclectisme, car, selon lui, c'est la forme qui domine qui doit imposer son nom au mélange. Le quatrième livre, qui traite des Révolutions, est un des plus importants de tout l'ouvrage : le spectacle de l'Europe qui se déroule sous ses yeux n'est pas perdu pour Bodin, et ses analyses des causes des révolutions rappellent et dépassent souvent par la netteté et la profondeur celles de Platon et d'Aristote. La partie qui traite de l'influence des climats est la plus souvent citée et mérite cet honneur, car Bodin s'y montre le devancier de Montesquieu, de M. Taine et de l'école contemporaine ; il y corrige heureusement aussi quelques idées un peu trop absolues des livres précédents. C'est ainsi qu'il fait voir qu'il n'y a pas, absolument parlant, de *meilleur* gouvernement ; il faut qu'un gouvernement naisse pour ainsi dire du sol et des mœurs. Les peuples du Midi, ceux du Nord et les « mitoyens » ont des qualités et des défauts différents les uns des autres et que Bodin analyse avec sagacité, exquissant ainsi une sorte de psychologie des peuples et des races. C'est ainsi, dit-il, que les Français sont supérieurs aux Allemands « qui font grand état du droit des reistres, qui n'est ni divin, ni humain, ni canonique ; ainsi, c'est le plus fort qui veut qu'on fasse ce qu'il commande ». Néanmoins, la variété ne doit pas être l'anarchie et, dans un même pays, il n'y a pas lieu de distinguer les mœurs et les coutumes par provinces : il faut l'unité de législature. Tenir grand compte des différences des mœurs et particulièrement des climats dans les constitutions des peuples, c'est le plus sûr moyen de prévenir les révolutions. Nous avons dit que cette œuvre magistrale est une encyclopédie politique ; il faut donc renoncer à en donner une idée complète en quelques lignes, mais on peut résumer l'esprit dominant en quelques mots et cet esprit est celui-ci : nécessité de limiter et de contrôler efficacement le pouvoir royal par les assemblées populaires qui maintiennent intacts les droits de la nation ; nécessité de faire pénétrer dans les esprits et de répandre universellement le principe de la tolérance et des concessions mutuelles.

Alexis BERTRAND.

BIBL. : BAYLE, *Dict.*, art. *Bodin*. — BAUDRILLART, *J. Bodin et son temps*; Paris, 1853. — AD. FRANCK, *Réformateurs et publicistes de l'Europe*; Paris, 1864.— P. JANET, *Hist. de la Science politique*; Paris, 1887, 3e éd.

BODIN (Pierre-Joseph-François), homme politique français, mort à Blois en 1810. Chirurgien à Limeray, il fut nommé maire de Gournay en 1789. Envoyé à la Convention par le dép. d'Indre-et-Loire (1792), il émit dans le procès de Louis XVI le vote suivant : « Comme on n'est pas grand par de grandes exécutions mais par de grands exemples de modération et d'humanité, je vote pour la réclusion. » Il s'occupa des postes et messageries et des hospices de Paris, fut élu secrétaire de l'assemblée le 7 mars 1795, fit dispenser du service de la garde nationale les ouvriers et indigents (30 mai 1795) et fit décréter la réorganisation de la garde nationale. Il accomplit une mission à l'armée de l'Ouest. Membre du conseil des Cinq-Cents jusqu'au 10 mai 1797, il y fut réélu par le dép. des Deux-Sèvres en 1799, et il y réclama la peine de mort contre les déserteurs de l'intérieur. Il fut ensuite juge au tribunal d'appel de Poitiers. Il a écrit un *Essai sur les accouchemens* (Paris, 1797).

BODIN (Jean-François), homme politique français, né à Angers en 1776, mort en 1829. Il eut une vie très accidentée. D'abord architecte, puis payeur de l'armée, ensuite receveur des finances. Député de Maine-et-Loire en 1820, il démissionna en 1823 pour s'occuper d'études historiques. On a de lui : *Recherches historiques sur Saumur et le Haut-Anjou* (1821, 3 vol. in-8) ; *Recherches historiques sur Angers et le Bas-Anjou* (2 vol. in-8).

BODIN (François-Etienne), théoricien musical français, né à Paris le 16 mars 1795, mort à Paris le 13 août 1862. Admis comme élève au Conservatoire en 1806, il étudia le solfège, puis le piano sous la direction de Pradher, et devint répétiteur. En même temps, il se livrait à une étude sérieuse des mathématiques et de la philologie. Il fut ensuite professeur libre d'harmonie et de piano. Il a publié un *Recueil d'exercices élémentaires pour le piano* et un *Recueil de gammes pour le piano avec la réforme du doigté* ; mais son ouvrage essentiel est un *Traité complet et rationnel des principes élémentaires de la musique ou introduction à toutes les méthodes vocales, instrumentales, et à tous les traités d'harmonie* (Paris, 1850, in-4). Sa fille, Mlle *Sophie* Bodin, devenue plus tard Mme Pierson, s'est fait connaître comme cantatrice. Elle a publié en 1865 un opuscule, *Observations sur l'étude de la musique*. Elle est morte en 1874.

BODIN (Félix), publiciste français, fils de Jean-François, né à Saumur le 29 déc. 1795, mort à Paris le 7 mai 1837. Bodin collabora à un grand nombre de journaux et de revues. Il se fit, par ses profondes connaissances historiques, une place distinguée dans le monde des lettres et du journalisme. C'est à lui que l'on doit l'idée des résumés d'histoire, destinés plus particulièrement soit à un public d'écoliers, soit à un public populaire qui veut se contenter d'apprendre les faits marquants et les dates principales. Bodin écrivit naturellement plusieurs abrégés d'histoire, et ce titre d'*abrégés* ne diminue en rien la valeur de ces études. Ses ouvrages présentent une grande clarté, ainsi que des aperçus originaux. Il faut citer son *Résumé de l'histoire de France* (1821, in-18), son *Résumé de l'histoire d'Angleterre* (1824), ses *Etudes historiques sur les assemblées représentatives* (1823), le *Romau*

de l'avenir (1835), etc. Sa complainte sur la mort du droit d'aînesse (1826) eut un succès prodigieux. Bodin a contribué à la publication de l'*Histoire de la Révolution française* de Thiers, qu'il présenta aux éditeurs et avec qui il signa les premiers volumes. — En 1830 et après 1830, il fut membre de la Chambre des députés. Ch. de L.

BODIN (Jean-François-Adolphe-Victor), homme politique français, né à Lyon en 1803. Il n'entra dans la vie publique qu'aux élections pour la Constituante en 1848, mais il était déjà connu dans l'Ain, où il avait de grandes propriétés agricoles, comme un légitimiste militant. Il vota constamment avec la droite, mais ne fut pas réélu à la Législative. Rallié à l'Empire, il fut candidat officiel, en 1852, dans la circonscription de Trévoux, qu'il vint représenter au Corps législatif. Réélu au même titre en 1863, il obtint presque l'unanimité des suffrages exprimés, 22,789 sur 23,180. Aux élections de 1869, n'étant plus candidat officiel, il fut battu et rentra définitivement dans la vie privée.

BODIN (Jean-Jules), agronome français, né à la Chartre (Sarthe) en 1805, mort le 31 déc. 1867. Il étudia d'abord la médecine, pour laquelle il montra peu de goût, entra à l'école de Grignon où il resta trois ans, devint en 1832 professeur d'agriculture à l'école normale de Rennes, et créa à Gros-Malhon d'abord, à Trois-Croix ensuite, une ferme-école qui, grâce aux bourses accordées tant par le conseil général que par le ministère de l'agriculture, se développa rapidement et devint l'importante Ecole d'agriculture de Rennes. Cet établissement, auquel fut annexée une fabrique de charrues, a rendu de grands services à la transformation de l'agriculture bretonne. Bodin était officier de la Légion d'honneur. Il a publié : *Eléments d'agriculture* ou *Leçons d'agriculture appliquées au département d'Ille-et-Vilaine* (Rennes, 1840, in-12; 3e éd., Rennes, 1856, in-12) ; *Herbier agricole* (Rennes, 1856, in-18); *la Culture et la Vie des champs* (Rennes, 1858, in-12); *Résumé d'agriculture pratique* (Rennes, 1860, in-18; 4e éd., Paris, 1870, in-18); *Conseils aux jeunes filles qui veulent devenir fermières* (Rennes, 1864, in-18). L. S.

BODINIER (Guillaume), peintre français, né en 1795 à Angers (Maine-et-Loire), où il est mort en 1872. Entré à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en 1817, cet artiste fut élève de Pierre Guérin; il partit bientôt pour l'Italie, qu'il habita de 1822 à 1847. Les mœurs pittoresques de la Péninsule lui fournirent de nombreux sujets de genre; il traita aussi le portrait. On cite comme les meilleurs de ses tableaux les suivants : *Une famille des environs de Gaëte* (au palais de la présidence du Sénat. Salon, 1827, méd. de 1re classe); *la Demande en mariage, environs de Rome*, et *les Pèlerins* (Salon, 1827. Au musée d'Angers); *Femmes à la fontaine* (Salon, 1833. Musée de Perpignan) ; *une Femme pleure sur le lieu où son mari a été assassiné, son frère lui promet vengeance* (Salon, 1846, méd. de 1re classe). Le Salon de 1857 fut le dernier auquel G. Bodinier envoya des tableaux ; il fut ensuite nommé membre correspondant de l'Institut (1859) et directeur du musée d'Angers. Ad. T.

BODIO (Luigi), économiste et statisticien italien, né à Milan le 12 oct. 1840. A l'achèvement de ses études à l'université de Pise le gouvernement lui donna une bourse de voyage pour aller étudier à l'étranger les sciences économiques et statistiques; à son retour, en 1864, on le nommait professeur d'économie politique au Royal Institut technique de Livourne ; il passait bientôt en la même qualité à Milan et en 1869, allait professer la statistique et la géographie commerciale à l'Ecole supérieure du commerce de Venise. C'est là qu'en 1872, à la mort de Pietro Maestri, vint le chercher sa nomination au poste de directeur général de la statistique du royaume d'Italie. Dans ces fonctions, M. Bodio a montré une sorte de génie de la statistique et tandis que la plupart des gouvernements entretenaient encore une statistique arriérée, les publications de l'*Ufficio di Statistica* se révélaient des modèles de science et de méthode. M. Bodio a été constamment délégué par l'Italie pour représenter le royaume aux différents congrès de statistique, à Saint-Pétersbourg (1872), à Vienne (1873), à Stockholm (1875), à Paris (1878), etc.; il est le secrétaire général de l'Institut international de statistique. Outre les nombreuses publications officielles faites par ses soins ou sous sa direction, M. Bodio a écrit les ouvrages suivants, que nous citons, à l'exclusion d'un assez grand nombre de brochures, de notices et de préfaces diverses : *Saggio sul Commercio esterno terrestre e maritimo del Regno d'Italia* (Florence, 1865, in-4) ; *Dei documenti statistici del Regno d'Italia* (Florence, 1867, in-8) ; *Prolusione al Corso di Statistica : Dei rapporti della Statistica coll'Economia politica* (1869) ; *Movimento dello stato civile dell'Italia nell'anno 1875* (Rome, 1876, 2 vol. in-4) ; *l'Italia economica nel 1873* (Rome, 1873-1875, 4 vol. in-8) ; *le Opere pie in Italia, statistica* (Rome, 1881, in-4) ; *la Statistique officielle en Italie* (Nancy, 1886, in-8) ; *Sul movimento dell'emigrazione dell'Italia e sulle cause e caratteri del medesimo* (Rome, 1886, in-8). M. Bodio a fondé en 1870 l'*Archivio di statistica*, périodique trimestriel qui n'a rien d'officiel et qui paraît à Rome. R. G.

BODIONTICI ou **BODIONTII**. Peuple gaulois des Alpes, mentionné par Pline (*H. N.*, III, v, 6). Originairement clients des *Vocontii*, les *Bodiontici* furent détachés sous Galba des peuples alpins en même temps que les *Avantici*, inscrits dans le rôle *(formula)* de la province et réunis à la Narbonnaise. C'est à tort qu'on a voulu les confondre avec les *Brodiontii (Ebroduntii*, d'après une autre version) du Trophée des Alpes (Pline, III, xx, 24). Sur la carte de M. Longnon, leur territoire se trouve au S. des *Caturiges*, à l'E. des *Vocontii*, au N. des *Albici* et à l'O. des *Suetri* et des *Oxybii*. Leur capitale était *Dinia* (Digne), attribuée par Ptolémée (II, X, 19) aux *Sentii* qui vraisemblablement vers le IIe siècle de notre ère s'étaient substitués aux *Bodiontici*. Probablement à une époque où leur territoire s'étendait vers l'O. jusqu'à la Durance, ils occupaient également *Segustero* (Sisteron), ville qui sur la carte celtique de la commission de topographie des Gaules se trouve dans le pays des *Avantici*. Cf. E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule*, II, 228-229.

BODLEY (Thomas), érudit anglais, né à Exeter le 2 mars 1544, mort le 28 janv. 1612. Sa famille, chassée d'Angleterre par les persécutions religieuses, s'établit à Genève en 1556. Il y suivit les cours des plus célèbres professeurs : Chevalier, Béroalde, Calvin, de Bèze, etc. Il retourna en Angleterre après l'avènement d'Elisabeth et prit ses grades à l'université d'Oxford (1563-1566). De 1576 à 1580 il voyagea en France, en Allemagne et en Italie. En 1583 il fut nommé écuyer de la reine qui lui confia bientôt plusieurs missions diplomatiques en Danemark, en Allemagne et en France où il plaida, auprès d'Henri III, les intérêts des protestants français. En 1588 il fut envoyé à La Haye où il résida cinq ans et où il occupa un siège au conseil d'Etat. Revenu définitivement en Angleterre en 1597 il fut disgracié par suite des intrigues de lord Cecil et du comte d'Essex. Il s'occupa alors uniquement de la fondation de la célèbre bibliothèque à laquelle il a laissé son nom (Bibliothèque Bodléienne). La bibliothèque de l'université d'Oxford, créée dans la première moitié du XVe siècle, était encore fort pauvre en 1597. Bodley consacra 200,000 livres sterling à l'achat des ouvrages les plus rares et les plus précieux que l'on put trouver dans tous les pays : il fit construire un monument plus vaste que l'ancien pour les renfermer et laissa par testament un capital dont les intérêts sont consacrés à payer les traitements des bibliothécaires et des surveillants. La bibliothèque Bodléienne possède actuellement 400,000 vol. et 30,000 manuscrits. Elle est particulière-

ment riche en manuscrits orientaux, en éditions *princeps* des auteurs grecs et latins. L'éloge du fondateur est prononcé tous les ans le 8 nov. par l'université d'Oxford. Bodley a écrit lui-même sa vie qui a été imprimée à Oxford (1647, in-4). Thomas Hearne a publié sous le titre de *Reliquiæ Bodleianæ or ome genuine remains of sir Thomas Bodley* (Londres, 1703, in-8), un recueil renfermant cette vie, les statuts primitifs de la bibliothèque et des lettres de Bodley. R. S.

Bibl. : Macray, *Annals of the Bodleian library*; Oxford, 1868.

BODMER (Samuel), ingénieur suisse, mort en 1721. D'abord boulanger à Berne, il étudia les mathématiques et fut successivement chargé de lever la carte de l'Etat de Berne et de diriger les travaux de dérivation de la Kander, torrent tributaire du lac de Thun, qui menaçait sans cesse de ses inondations la campagne riveraine. Ses ouvrages, peu intéressants, sont conservés dans les archives de Berne. L. S.

BODMER (Jean-Jacques), poète suisse et littérateur critique, né à Greifensee, près de Zurich, le 9 juill. 1698, mort le 2 janv. 1783. Après avoir quitté la théologie à laquelle son père le destinait, puis le commerce, il devint d'abord employé à la chancellerie de Zurich; une critique de certains poètes allemands le tira de son humble position et lui procura une chaire d'histoire suisse en 1725, à Zurich; il occupa ces fonctions jusqu'en 1775, puis se retira dans une petite propriété où il mourut. Bodmer est l'un des chefs de l'école qui, la première, osa signaler la pauvreté et le mauvais goût de la littérature allemande du XVII[e] siècle. Il fonda à cet effet une revue périodique *Discourse der Maler* qui n'épargnait pas plus les grands que les petits rimailleurs. Puis il développa ses propres théories dans plusieurs ouvrages qui firent sensation : *Von dem Einfluss und Gebrauch der Einbildungskraft zur Ausbesserung des Geschmacks; Von dem Wunderbaren in der Poesie; Kritische Betrachtungen über die poetischen Gemälde der Dichter*. Les critiques de Bodmer causèrent une guerre longue et acharnée dans laquelle un autre critique bien connu, Gottsched, de Leipzig, joua le rôle de chef du conservatisme, après avoir été quelque temps l'approbateur des tendances de Bodmer. Comme la victoire lui resta, on peut dire qu'il a exercé une grande influence sur la poésie allemande, et que celle-ci lui doit sa régénération. Bodmer s'est surtout exercé dans le genre épique et a produit : *Noah, Jakob und Joseph, Die Sundfluth*; de plus quelques drames : *Timoleon, Cajus Gracchus, Arnold von Brescia, Wilhelm Tell*. On possède de lui des traductions en vers de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Enfin comme historien, Bodmer a payé son tribut à l'histoire de son pays, en éditant un certain nombre d'œuvres littéraires du moyen âge, importantes comme témoins de la civilisation de cette époque; il s'agit notamment de poésies sociales du XIII[e] siècle. D[r] Gobat.

BODMER (Johann-Georg), mécanicien suisse, né à Zurich le 6 déc. 1786, mort dans cette ville le 29 mai 1864. Entré en apprentissage, en 1802, chez un habile patron de Hauptweil (canton de Thurgovie), le précoce inventeur se signala, dès 1803, par la construction d'une roue endentée à vis et, en 1805, par des améliorations apportées aux machines à filer la laine. Etabli pour son compte à Küssnacht (canton de Zurich), il imagina, en 1806, le premier canon rayé se chargeant par la culasse et à grenades creuses; le modèle, examiné en 1810 et 1814 par des commissions française et badoise, fut détruit dans un incendie. En 1809, nous trouvons Bodmer à Saint-Blasien, dans la Forêt-Noire, où il dirige à la fois une filature de coton, une fabrique de machines, ainsi que les forges et la manufacture d'armes du grand duc de Bade, qui le nomme, en 1816, capitaine d'artillerie. Revenu en Suisse en 1822, il part en 1824 pour l'Angleterre, et crée à Bolton, près de Manchester, une fabrique de machines et une fabrique d'outils. Mettant en œuvre une puissance de travail et un génie d'invention réellement extraordinaires, il ne cesse, durant les vingt années qui suivent, de perfectionner et de créer : les locomotives succèdent aux roues hydrauliques, les machines à tourner et à forer aux machines à laminer, et l'industrie de la laine subit toute une révolution par l'emploi de ses nouvelles machines à battre (1824, 1835) et à carder (1835, 1845). Quatre-vingts brevets reconnaissent ces inventions. Après un nouveau séjour en Suisse, il passe quelque temps en Alsace, revient en Angleterre, et, en 1848, se rend à Vienne où il s'occupe de la construction des chemins de fer autrichiens, principalement de la ligne de Sœmmering. En 1860, à l'âge de soixante-quatorze ans, il se retire enfin dans sa ville natale. On ne connaît de lui aucun écrit.

Léon Sagnet.

Bibl. : Biographie détaillée dans *Annual report of the London Institution of civil Engineers*, 1868-69.

BODMER (Gottlieb), peintre-graveur allemand, né à Munich vers 1804, mort en 1837. Il commença par faire des portraits, mais c'est surtout par ses gravures, par ses lithographies, qu'il se fit connaître : *la Madone de Saint-Sixte*, d'après Raphaël; *l'Amour et Psyché*, d'après Gérard (exécuté pendant un séjour d'un an à Paris); *le roi Louis de Bavière et sa famille*, etc.

BODMER (Karl), peintre et graveur suisse contemporain, né à Zurich le 12 fév. 1809. Pendant les années 1832-1834, il accompagna, en qualité de dessinateur, le prince Maximilien de Wied-Neuwied dans son voyage dans l'Amérique du Nord, et, ayant vécu dans l'intimité des tribus indiennes, il en rapporta d'intéressants dessins, dont quatre-vingt-deux ont été gravés pour une luxueuse relation de ce voyage : *Reise in das innere von Nord-Amerika* (Coblentz, 1838-1841, 2 vol. in-4 et atlas), dont il a été fait une édition française (1840-1843, 3 vol. gr. in-8 et atlas). Fixé en France, il fit de la peinture, puis il se livra plus particulièrement à fournir des dessins aux journaux illustrés et à de nombreux ouvrages à vignettes. Il prit pour sujets de ses compositions les hôtes de la forêt, et il y est passé maître. Il s'était établi à Barbizon, près de la forêt de Fontainebleau. Dans ses eaux-fortes, dans ses planches gravées en relief par le procédé Comte et universellement connues, il rendit la nature intime avec force et une vérité saisissante. Il a illustré la *Nature chez elle* de Th. Gautier (1870), gravé trois eaux-fortes d'après Bida pour les *Evangiles* et lithographié de beaux paysages, quelquefois avec la collaboration de Millet pour les figures. Son œuvre est immense. Médaillé aux expositions de 1851, 1855 et 1863, il a reçu la croix en 1876. G. P-i.

Bibl. : H. Beraldi, *les Graveurs du XIX[e] siècle* (1885).

BODMIN. Ville d'Angleterre, Cornouailles; 5,061 hab. — Située au centre du comté, cette ville en est le chef-lieu. Elle est très ancienne, l'église en a été construite en 1472; c'est un remarquable échantillon du gothique flamboyant. L'hôtel de ville est l'ancien réfectoire de l'abbaye de Saint-Augustin. L'industrie de Bodmin consistait autrefois en une manufacture de chaussures; une autre source considérable de richesse était le privilège de contrôle sur l'étain produit par les mines des environs; enfin c'était un bourg parlementaire. La décadence des mines d'étain de Cornouailles a ruiné cette petite ville, la réforme de 1875 lui a enlevé son privilège électoral et a étendu le droit de vote à toute la circonscription. L. Bougier.

BODNARESCU (Samson), littérateur roumain contemporain, né en Bukovine vers 1842. Il fit ses études primaires et secondaires dans son pays natal; à sa sortie du lycée, il partit pour la Moldavie, où il reçut un accueil des plus chaleureux de la part des Moldaves, et se fixa à Iassy. Il y fit connaissance, au bout de quelques années, avec les hommes les plus instruits et les jeunes gens de cette ville qui avaient fondé la société *Junimea;* il écrivit et publia de nombreuses poésies dans les *Convorbiri lite-*

rare, qui étaient l'organe de cette société. En 1867, ayant obtenu une bourse de la même société *Junimea*, il alla à Berlin pour compléter ses études. Au bout de trois ans, il obtint le diplôme de docteur en philosophie et retourna à Iassy, où il fut nommé aussitôt directeur de la bibliothèque. En 1874, il fut nommé professeur de pédagogie et directeur à l'école pédagogique *Basile-le-Loup*. Son activité littéraire date de l'année 1865. Il débuta par des poésies diverses, mais il s'est surtout rendu célèbre par quelques tragédies, parmi lesquelles nous citerons celle de *Rienzi*, publiée dans les *Convorbiri literare*. Il a également publié dans la même feuille plusieurs *Epigrammes* et d'autres écrits de circonstance. J. M.

BIBL. : VASILE GRIGORIE POP, *Conspect asupra literaturei romane si scriitorilor ei*, II, 236.

BODONI (Giambattista), célèbre imprimeur italien et graveur en caractères, né à Saluces (Piémont) le 16 fév. 1740, mort à Parme le 29 nov. 1813. Issu d'une famille de typographes, il était destiné à la même profession, et, une fois ses études classiques terminées, il s'appliqua avec succès à la gravure sur bois. A dix-huit ans, il alla travailler comme compositeur à la célèbre imprimerie de la Propagande, à Rome. Sur les conseils du directeur, il se consacra plus particulièrement à l'étude des caractères orientaux, et il se mit à en graver pour compléter les alphabets. Appelé, en 1768, à la direction de l'imprimerie royale que le duc Ferdinand venait d'établir à Parme, il s'employa avec ardeur à en faire un établissement modèle. Il réunissait, d'ailleurs, en lui tous les talents d'un véritable typographe, et il ne voulait faire que du beau. Comme graveur en caractères ce fut un artiste d'une rare habileté. En 1788, il publia un recueil de 178 spécimens de ses caractères romains, italiques et grecs (*Manuale tipografico*, in-4 et in-8), dont sa veuve donna en 1818 une nouvelle édition (2 vol. in-4), comprenant des échantillons de plus de deux cents cinquante caractères, latins, grecs, russes, orientaux, etc., recueil qui témoigne de l'immense labeur de Bodoni, ainsi que de la variété et de la richesse de son matériel.

En 1791, il commença à imprimer sous son nom et il donna successivement une série de volumes qui laissent souvent à désirer au point de vue de la correction des textes, mais dont la beauté des types et la pureté de l'impression le placent au rang des maîtres en typographie. Parmi ses plus beaux livres il faut citer : *Horace* (1791, gr. in-fol.), *Virgile* (1793, 2 vol. gr. in-fol.), la *Gerusalemme liberata* (1794, 2 vol. in-4), l'*Oraison dominicale* en 155 langues (1806, in-fol.), l'*Homère* en gros caractères grecs (1808, 3 vol. in-fol.), chef-d'œuvre qui lui valut une pension de l'empereur Napoléon ; le *Télémaque* (1812, in-fol.), le *Théâtre* de Racine (1813, 3 vol. in-fol.). Il avait été anobli par le duc de Parme et avait reçu le titre d'imprimeur du roi d'Espagne. Une médaille avait été frappée en son honneur en 1804, le jury de l'Exposition de Paris lui décerna une médaille d'or en 1806, son buste fut placé au Panthéon et, le 20 oct. 1872, la ville de Saluces érigea un monument à son illustre enfant. G. PAWLOWSKI.

BIBL. : *Vita del cavaliere G. Bodoni, typografo italiano e catalogo cronologico delle sue edizioni* (par Gius. de Lama) ; Parme, 1816. — *L'Arte della stampa* ; Florence, 25 août 1869.

BODROG. Rivière hongroise, formée d'un grand nombre de cours d'eau, la Latorcza, le Ungh, l'Ondava, etc. Elle se jette dans la Tisza (Theiss), près des célèbres vignobles de Tokaj, après un cours extrêmement sinueux. On appelle Bodrog Köz une sorte d'île comprise entre le Bodrog, la Tisza et la Latorcza, île très fertile, exposée à de fréquentes inondations contre lesquelles pendant le XVIIIe siècle ont été dirigés de nombreux travaux, et Bodrog Keresztur un bourg situé près du confluent, important par sa foire annuelle et par la vente des vins de Tokaj. E. S.

BODT (Jean de), architecte, né à Paris en 1670, mort à Dresde en 1745. Il travailla en Prusse (à partir de 1700) au château de Potsdam et à l'arsenal de Berlin, puis en Saxe (à partir de 1728) où il construisit le palais japonais de Dresde.

BODUIN (Charles-Louis-Narcisse), homme politique français, né à Pecquencourt (Nord) le 1er fév. 1808. D'abord avocat à Douai, puis, pendant vingt ans, notaire à Valenciennes, ensuite administrateur des hauts fourneaux de Maubeuge et des mines d'Anzin. Elu député aux élections générales de 1869, par la 6e circonscription du Nord, avec 14,439 voix, battant le candidat officiel, M. d'Havrincourt. Il passa inaperçu au palais Bourbon jusqu'à la révolution du 4 sept. 1870. Aux élections du 8 févr. 1871, il fut élu par 213,278 voix représentant du peuple à l'Assemblée nationale. Membre du centre droit, il soutint quelque temps la politique de M. Thiers, puis contribua à le renverser le 24 mai 1873. M. Boduin vota néanmoins la constitution de 1875, mais il rentra dans la vie privée lors de l'organisation du Sénat et de la Chambre des députés, après la dissolution de l'Assemblée nationale. Louis LUCIPIA.

BODUOGNAT, chef des Nerviens. En 57 av. J.-C., il livra bataille sur les bord de la Sambre à l'armée romaine et la mit à deux doigts de sa perte. La tactique savante de César et les armes perfectionnées des Romains purent seules triompher de la bravoure des Nerviens. Le combat ne cessa que lorsque Boduognat et la plus grande partie de ses soixante mille braves furent tombés.

BIBL. : CÉSAR, *Commentaires*. — PLUTARQUE, *Vie de César*. — NAPOLÉON III, *Histoire de Jules César*.

BOË. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. (2e) d'Agen ; 1,158 hab.

BŒ ou **BŒE** (Frants-Diderik), peintre norvégien, né à Bergen en 1820. Il étudia à Copenhague et à Paris, et vécut longtemps dans les îles Lofoten, dont il a rendu avec vérité et poésie la nature arctique, dans le *Renard mort*, la *Gelinotte blanche*, un *Canard sauvage*. Il peint aussi la nature morte et les fleurs. B-s.

BOË (Gustave-Adolphe de), astronome belge, né à Tamise (Flandre orient.) en 1821. Elevé à Douai et au collège de Lille, il renonça bientôt aux affaires commerciales pour étudier l'astronomie. Fondateur de l'observatoire d'Anvers, il calcula avec une grande approximation la latitude de la flèche de la cathédrale de cette ville, et observa, en 1878, le passage de Mercure devant le Soleil. Ses travaux ont paru dans le *Bulletin de l'Académie des sciences de Belgique* et dans divers journaux d'Anvers auxquels il a donné de nombreuses chroniques scientifiques. Il est collaborateur du journal *Terre et Ciel* de Bruxelles et de la *Revue d'astronomie* de M. Camille Flammarion. Il a inventé, en 1877, un nouveau photomètre. L. S.

BOËCÉ. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bazoches-sur-Hoëne ; 139 hab.

BOÈCE (Anitius-Manlius-Torquatus-Severinus BOETIUS ou), Romain d'illustre origine, né en 480, mort en 525, célèbre aussi bien par l'austérité de sa vie et ses malheurs, qui lui ont donné un vrai caractère légendaire, que par sa culture intellectuelle et ses écrits, qui lui ont assuré une influence considérable sur le développement scolastique du moyen âge. Descendant d'une des plus grandes familles de Rome, Severinus Boetius perdit tout enfant son père, homme considérable, qui avait été trois fois consul. L'orphelin trouva un second père en Q. Aurelius Memmius Symmachus, petit-fils du célèbre Symmaque, l'ami d'Ausone, et qui fut lui-même consul en 485 ; ce dernier fit donner à son pupille une éducation brillante, complétée ensuite à Athènes, où, au dire de Cassiodore (*Var.* I, 45), le jeune Boèce s'illustra dans les écoles. De retour à Rome, il épousa la fille de son protecteur Symmaque, Rusticiana ; son érudition extraordinaire, célébrée par l'admiration de Cassiodore et d'Ennodius, ne l'empêchait pas de se mêler aux affaires politiques. A la fin de l'an 500, Théodoric, qui venait de fonder en Italie

l'empire des Visigoths, quittait Ravenne pour Rome. Boèce fut chargé de le haranguer dans le Sénat : il prononça un discours élégant qui conquit les suffrages de tous et surtout du roi barbare. Dès lors la faveur de Théodoric s'attache au jeune orateur qui devient consul en 510. Le roi ne peut se lasser d'admirer le savoir de celui qui fait connaître aux Italiens les théories musicales de Pythagore, l'astronomie de Ptolémée, l'arithmétique de Nicomaque, la géométrie d'Euclide, la théologie de Platon, la logique d'Aristote, les arts mécaniques où Archimède s'était illustré (Cf. Cassiodore, *Var.* I, 12). D'ailleurs Théodoric avait souvent recours à lui et mettait fréquemment à contribution cette science universelle qu'il se plaisait à exalter. Par exemple, il lui confiait le soin de mettre de l'ordre dans le système monétaire, et, d'autre part, il se fiait à lui pour le choix des citharèdes qu'il voulait envoyer au roi des Francs (Cassiodore, *Var.*, I, 10, 45 ; II, 40). Mais l'estime dont jouissait Boèce devait bientôt faire place aux accusations les plus terribles. L'empereur d'Orient, Justin, cherchait à renverser Théodoric en excitant les Italiens contre les Goths Ariens. Les patriotes romains entrèrent dans le complot qui se formait à Byzance. Boèce fut soupçonné de complicité ; il aggrava les soupçons en prenant généreusement la défense du sénateur Albinus que l'on accusait d'avoir échangé des lettres avec Justin. Il alla jusqu'à s'écrier : « Si Albinus est coupable, je le suis aussi, et tout le Sénat avec moi ». Ses ennemis personnels l'accusèrent encore de magie : déjà au VIe siècle, un savoir encyclopédique et surtout des connaissances approfondies en mécanique et en astronomie attiraient cette dangereuse réputation de magie qui devait, au moyen âge, envoyer à la mort tant de savants. Le patriotisme et la science de Boèce témoignaient contre lui : le Sénat le condamna sans l'entendre. Renfermé dans la prison de Pavie, il fut ensuite mis à mort et périt au milieu d'affreuses tortures (525). Son beau-père Symmaque fut exécuté un an après lui.

Cette mort tragique a été le point de départ de la légende de Boèce. En 525, le catholicisme était persécuté en la personne du pape Jean, que Théodoric faisait emprisonner et mettre à mort peu de temps après Boèce. Cette coïncidence amena bien vite l'opinion publique à considérer l'ancien favori du roi visigoth comme un martyr chrétien : il fut honoré comme tel à Pavie et dans toute la haute Italie. Chrétien, il semble bien qu'il l'ait été, comme tout le monde l'était à Rome de son temps ; mais ses opinions philosophiques, telles qu'elles s'étalent dans le *De Consolatione philosophiæ*, montrent que, bien mieux que le titre de martyr chrétien, il mérite le nom de « dernier Romain » que J.-G. Suttner lui a donné (*Boetius, der letzte Römer, sein Leben und seine Werke;* Eichstädt, 1852).

Boèce s'est occupé toute sa vie d'érudition et de science, non seulement par manière de délassement, mais aussi parce qu'il croyait faire œuvre ainsi de bon citoyen. Dans la préface d'un de ses ouvrages de philosophie (*Com. in prædicament. Aristot.*), il se plaint que ses devoirs de consul l'absorbent et l'empêchent de travailler autant qu'il le voudrait à l'instruction de ses concitoyens. Son activité s'exerça dans tous les genres : sans parler de la philosophie qui inspira beaucoup de ses ouvrages avant le fameux traité *De Consolatione* qui est bien connu, au moins de nom, il composa des traités curieux sur la musique et les mathématiques (V. ci-dessous). Au moment où la légende qui faisait de Boèce un martyr chrétien fut constituée, il est naturel qu'on ait voulu lui attribuer des ouvrages de théologie. C'est, semble-t-il, Alcuin qui le premier indiqua avec précision (vers 770) les écrits de ce genre dont il croyait Boèce l'auteur. Ce sont des ouvrages dogmatiques sur la Trinité, la substance du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et une dissertation polémique : *De persona et duabus naturis contra Eutychen et Nestorium.* Fr. Nitzch a combattu l'authenticité des écrits théologiques de Boèce dans un ouvrage qui a pour titre : *Das System des B. und die ihm zugeschriebenen theologischen Schriften* (Berlin, 1860).

Henri DE LA VILLE DE MIRMONT.

MATHÉMATIQUES. — On a, sous le nom de Boèce, trois écrits mathématiques distincts, dont la meilleure édition est due à G. Friedlein (Leipzig, 1867). Aucun doute ne s'élève sur l'authenticité des deux premiers : *De institutione arithmetica libri duo ; De institutione musica libri quinque.* L'arithmétique de Boèce a joué un rôle capital dans l'enseignement au moyen âge ; elle n'est d'ailleurs qu'une traduction libre de l'*Introduction arithmétique* de *Nicomaque* (V. ce nom). Sa musique, empruntée de même aux sources grecques et rédigée d'après les principes de l'école mathématique, est relativement plus précieuse pour nous, parce qu'elle nous a conservé divers documents que l'on ne retrouve pas ailleurs. Il entrait certainement dans le plan de Boèce de traiter de la même façon des deux autres sciences du *quadrivium*, c.-à-d. de la géométrie et de l'astronomie. Il paraît dans ce but, d'après le témoignage de Cassiodore, avoir fait une traduction latine d'Euclide, et, suivant une lettre du roi Théodoric, il se serait même attaqué à Archimède. En tout cas, le moyen âge lui a attribué un *Ars Geometriæ* dont l'authenticité a soulevé, dans notre siècle, les plus vives controverses. Après quelques mots d'introduction, cet écrit donne la traduction : des définitions, postulats, axiomes des quatre premiers livres d'Euclide ; des énoncés des propositions des mêmes livres, avec toutefois de nombreuses omissions à partir du second livre ; des trois premières propositions d'Euclide. Suivent des extraits de *Balbus* Mensor (V. ce nom) et un fragment sur le calcul de l'abacus, fragment qui fait l'intérêt majeur de la controverse sur l'authenticité, parce qu'on y trouve, attribués aux Pythagoriciens, ces *apices*, qui sont les prototypes de nos chiffres. Un second livre est constitué par une compilation dont presque tous les éléments se retrouvent dans les écrits des agrimenseurs romains, Hyginus, Frontinus, Epaphroditus, Nipsus ; il se termine par la proposition d'une notation spéciale pour le calcul des fractions gréco-romaines de l'once et par un renvoi exprès à Frontinus et à Urbicus Aggenus de ceux qui veulent en savoir davantage. — Quoiqu'on ne puisse estimer très haut la valeur de Boèce comme mathématicien, une compilation aussi confuse que l'*Ars geometriæ* est certainement indigne de lui. Ce n'est ni son style, ni ses procédés de composition littéraire ; une étude minutieuse ne peut que confirmer la première impression : on se trouve en présence de l'œuvre d'un faussaire ignorant et maladroit, qui était probablement un arpenteur de profession, vivant au plus tôt dans le IXe ou le Xe siècle. Les plus anciens manuscrits ne paraissent pas remonter au delà du XIe siècle. — L'authenticité de l'*Ars Geometriæ* n'en a pas moins été sérieusement soutenue, notamment par Moritz Cantor (*Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*) ; on a aussi émis l'opinion que cet écrit avait réellement pour base la traduction d'Euclide, faite par Boèce, mais qu'il avait été défiguré par diverses interpolations, entre autres celles du fragment sur l'Abacus. Cette opinion moyenne ne paraît pas pouvoir tenir contre les discussions de détail.

Paul TANNERY.

MUSIQUE. — Le *De Musica* contient des renseignements curieux sur l'histoire des instruments et une théorie du son remarquable pour l'époque. Le son naît d'un choc qui communique à l'air environnant un mouvement semblable à celui que produit une pierre dans l'eau ; ce mouvement se communique à l'ouïe et par l'ouïe à l'âme, qui perçoit le son. Lorsque les mouvements sont lents, le son est grave ; il est aigu, au contraire, quand les mouvements sont rapides et précipités. Le premier livre de ce traité contient le système de Pythagore, la théorie des modes et des intervalles ; le second livre développe la matière du premier, surtout en ce qui concerne les inter-

valles; le troisième renferme l'analyse des systèmes tels que ceux d'Architas, d'Aristoxène, de Philolaüs, opposés à celui de Pythagore; le quatrième traite des notations grecque et latine, de la division du monocorde, et des cordes principales, stables ou mobiles, employées dans les modes grecs; dans le cinquième, Boèce analyse et critique le système de Ptolémée.

PHILOSOPHIE. — En philosophie, Boèce a joué un rôle très important. Ses ouvrages ont été la principale nourriture intellectuelle de l'Occident latin jusque vers le XIe siècle, et ce sont, en particulier, ses commentaires sur l'*Organon*, qui ont fait d'Aristote le maître du moyen âge. L'œuvre philosophique de Boèce se compose, en dehors de ses écrits scientifiques : 1° d'un ouvrage en cinq livres, intitulé *De consolatione philosophica*, où alternent la prose et les vers ; 2° de divers écrits logiques. Disons quelques mots de chacun de ces ouvrages. Dans le *De consolatione*, Boèce commence par énumérer les maux qui accablent l'homme en général et, en particulier, ceux dont il a souffert lui-même. La *Philosophie* lui répond que les biens qu'il a reçus sont en plus grand nombre que les maux dont il se plaint (l. I, II) ; d'ailleurs, pourquoi se plaindre de la perte des biens comme la fortune ou la gloire? Tous ces biens sont faux et ne méritent point de regrets (l. III). Boèce demande alors comment il se fait que parmi les hommes les uns soient heureux tandis que les autres sont malheureux. La *Philosophie* répond que le partage inégal des biens et des maux n'est qu'apparent, et que la Providence proportionne toujours les biens et les maux à ce que chacun mérite (l IV). Mais, alors, répond Boèce, tout est réglé d'avance par les décrets providentiels et il n'y a plus de libre arbitre, il n'y a plus ni vertu, ni vice, puisque tout ce qui arrive arrive nécessairement par la Providence de Dieu. La *Philosophie* répond : il faut d'abord remarquer que prévoir d'avance un événement, ce n'est ni le produire ni forcer à le produire; cependant, la connaissance antérieure et infaillible des événements futurs, bien que ne faisant pas elle-même la nécessité de ces événements, est un signe de cette nécessité. Mais il faut remarquer aussi que cela n'arrive que lorsque la connaissance est antérieure aux événements; quand la connaissance est contemporaine, elle ne conditionne en aucune façon ce qu'elle connait. Or, la science de Dieu est intemporelle ; à vrai dire, Dieu voit dans un présent éternel, car il y a différents modes de connaître. En nous-mêmes, l'imagination connaît autrement que notre raison. Dieu, de même, connaît autrement que notre raison. De ce que donc notre intelligence est faible, nous n'avons pas le droit de refuser à Dieu une intelligence plus haute, puisque la faiblesse des sens ne saurait permettre de nier l'imagination, ni la faiblesse de l'imagination le raisonnement, ni la faiblesse du raisonnement l'intelligence (l. V). — Le *De consolatione* est l'ouvrage le plus original de Boèce, celui où il montre les plus fortes qualités de penseur et d'écrivain. On s'est étonné que l'auteur n'ait fait dans cet ouvrage aucune allusion aux dogmes du christianisme, et c'est une des principales raisons qu'invoquent ceux qui soutiennent que Boèce n'était pas chrétien et que la tradition s'est trompée à son sujet.

Les livres logiques de Boèce sont : 1° Deux *Dialogues* où Boèce converse avec son ami Valentin sur l'*Introduction* de Porphyre aux catégories d'Aristote; 2° Un *Commentaire* plus détaillé de ce même ouvrage de Porphyre. C'est là que se trouve posé le fameux problème des *Universaux* (V. ce mot), qui eut, au moyen âge, une si grande fortune. Dans les ouvrages suivants, Boèce traduit et commente les diverses parties de l'*Organon*. Nous trouvons alors : 3° deux travaux *(editio prima, editio secunda)*, sur le *De interpretatione*. L'*editio prima* n'est guère qu'une traduction ; l'*editio secunda* est un commentaire assez détaillé ; 4° un commentaire des *Analytiques (Priora et Posteriora)* ; 5° un travail *ex professo*, *De syllogismo categorico;* 6° un autre *De syllogismo hypothetico;* 7° un commentaire sur les *Topiques* d'Aristote ; 8° un autre sur les *Sophismes* du même auteur; 9° un commentaire sur les *Topiques* de Cicéron. — Dans tous ces ouvrages, Boèce a fait preuve d'intelligence et d'une connaissance très exacte et parfois profonde des sujets. Après les avoir lus, on s'aperçoit que les premiers scolastiques eussent moins gagné que perdu à posséder, à la place des commentaires et des travaux de Boèce, le seul texte grec de l'*Organon*. A la suite des œuvres de Boèce, on trouve encore divers traités théologiques dont l'authenticité est controversée. L'édition princeps de Boèce est de Venise (1491-1492, 2 vol. in-fol.) ; la plus complète, celle de Bâle (1570). L'abbé Migne a reproduit la collection complète des écrits de Bocce dans sa *Patrologie* (t. LXIII-LXIV).

G. FONSEGRIVE.

BIBL. : Outre les ouvrages qui ont été énumérés au cours de cet article, Dom GERVAISE, *Histoire de Boèce;* Paris, 1715. — G. HEYNE, *Censura Boetii*, *opusc. acad.*, 1812, t. VI, p. 144. — F. BERGSTEDT, *De vita et scriptis Boetii;* Upsal, 1842. — BOURQUARD, *De Boetio christiano viro, philosopho ac theologo* (thèse de la Faculté des lettres de Besançon, 1877, où l'auteur prétend réfuter le système de Nitzch). — Enfin, les ouvrages cités à l'art. Boèce, par Teuffel, *Hist. litt. rom.*, trad. franç., BONNARD et PIERSON, § 478, et par EBERT, *Hist. litt. moyen âge*, trad. franç. AYMERIC et CONDAMIN, vol. I, liv. III, chap. XXII.

MATHÉMATIQUES. — WEISSENBORN, *Die Boetius-Frage* (*Zeitsch. Math. Phys.*, XXIV).

BOÈCE (Poème sur). Le plus ancien texte littéraire que possède la langue provençale. Ce n'est qu'un fragment de deux cent cinquante-sept vers décasyllabiques, tronqué à la fin, sans grande valeur poétique : l'auteur inconnu de ce poème s'est proposé de raconter la vie et surtout la captivité de Boèce en s'inspirant d'anciennes biographies latines consacrées à ce personnage et en imitant parfois son traité *De Consolatione*. Ce qui fait l'importance de ce texte, c'est sa date, que l'on peut sans exagération faire remonter jusqu'au Xe siècle, puisque le manuscrit unique qui nous l'a conservé (bibl. publ. d'Orléans, n° 374) est du XIe siècle. La langue du poème indique qu'il appartient à la partie septentrionale des pays de langue d'oc : on peut l'attribuer soit à l'Auvergne, soit, plus vraisemblablement, au Limousin. Le poème sur Boèce, signalé au siècle dernier par l'abbé Lebeuf, a été publié pour la première fois en 1817 par Raynouard (*Choix des poésies originales des Troubadours*, t. II, pp. 4-39), et depuis par Fr. Diez (*Altromanische Sprachdenkmale*, 1846), K. Bartsch (*Provenzalisches Lesebuch*, 1855 ; 4e éd. en 1880 sous le titre de *Chrestomathie provençale*) et Paul Meyer (*Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français*, 1874).

Ant. THOMAS.

BIBL. : C. HOFMANN, *Ueber die Quellen des ältesten provenzalischen Gedichtes* (dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich, 1870, pp. 175-182). — Paul MEYER, *le Poème de Boèce revu sur le manuscrit* (dans la *Romania*, 1872, pp. 226-234). — E. BOEHMER, *Zum Boeci* (dans les *Romanische Studien*, III, pp. 133-142). — B. GANDINO, *Osservazioni sopra un verso del poema provenzale su Boezio* (dans les *Miscellanea di Filologia e linguistica* Florence, 1886, pp. 51-55).

BOECE, BOETHIUS, BOHEIS ou **BOYCE** (Hector), historien écossais, né à Dundee vers 1470, mort vers 1550. Après avoir fini ses études à l'université de Paris, il fut nommé principal de King's College, que l'évêque Elphinston venait de fonder à Aberdeen (1500). C'est sans doute une idée de reconnaissance qui le poussa à écrire les *Vitæ Episcoporum Murthlacensium et Aberdonensium* (Paris, 1522, in-4). Mais son ouvrage le plus important est *Scotorum Historia ab illius Gentis origine* (Paris, 1526, in-4). L'édition de 1574 contient 19 livres au lieu de 17, ayant été continuée jusqu'au règne de Jacques III par John Ferrier, Piémontais. Bellenden la traduisit en écossais sur l'ordre de Jacques V. On a comparé le style de Boece à celui de César, et sa crédulité aux légendes à celle de Tite-Live.

BOECIDES. Groupe de Serpents-Colubriformes qui, avec

les *Erycides* et les *Pythonides*, compose la famille des *Peropodes* (V. ces mots). Plusieurs caractères permettent de différencier nettement les *Boecides* des *Pythonides*. Chez les *Boecides* la voûte supérieure de l'orbite est formée par l'os frontal principal, et l'intermaxillaire est dépourvu de dents; tandis que chez les *Pythonides*, le contour supérieur de l'orbite est formé par la présence d'un os supplémentaire, désigné par Cuvier sous le nom de *surorbitaire*, et l'intermaxillaire est orné de quelques dents. En outre, chez les *Boecides*, on n'observe qu'une seule rangée d'urostèges, quand il en existe au contraire deux chez les *Pythonides*. ROCHBR.

BIBL. : SAUVAGE, *les Reptiles* in BREHM, éd. franc. — BOCOURT, *Recherches sur les reptiles du Mexique et de l'Amérique centrale.*

BŒCK (Christian-Peder-Bianco), savant norvégien, frère du suivant, né à Kongsberg le 5 sept. 1798, mort à Christiania le 11 juil. 1877. Il devint en 1840 professeur de physiologie, d'anatomie et d'art vétérinaire à l'université; fit de nombreux voyages à travers l'Europe centrale et occidentale, prit part à l'expédition française de Gaimard en Laponie et au Spitzberg (1838), explora avec Keilhau le Jotunheim en Norvège (1820), construisit un *Kymographion* et d'autres instruments physiologiques qui lui valurent une médaille d'or de première classe à l'Exposition universelle de 1855, fonda et dirigea les collections zootomiques et physiographiques de l'université. Il prit part à la rédaction de la *Pharmacopea norvegica* (Christiania, 1855, in-8) et publia dans des recueils un grand nombre de mémoires. — Son fils aîné *César-Hakon* B., né en 1832, médecin de la police à Christiania, a écrit sur *la Prostitution* dans cette ville (1877) et *la Syphilis*. — Son second fils, *Jonas-Axel* B. (1833-1873), fut chargé de missions ichthyologiques et écrivit entre autres mémoires sur le sujet : *les Copépodes des côtes norvégiennes* (Christiania, 1865); *Crustacea amphipoda borealia et arctica* (1871); *le Hareng et les Pêcheries de hareng* (1, 1871); *Description des amphipodes scandinaves et arctiques* (1872-76, gros in-4); *Histoire des pêcheries de Norvège et du Bohuslœn* (1873). — Le troisième fils, *Thorvald-Olof* B., né à Aker le 15 août 1835, fondé de pouvoir au ministère des cultes et de l'instruction, a formé la plus grande bibliothèque privée (environ 20,000 vol.) qu'un Norvégien ait possédée en ce siècle, et a publié : *Aperçu des ouvrages*, etc., *concernant la pêche en Norvège* (Christ., 1866); *Etat et calendrier ecclésiastique de la Norvège* (1868, in-4; 2e édit. 1874); *Notices sur les emplois ecclésiastiques en Norvège* (1871); *Bibliographie norvégienne de 1866 à 1872* (1877), avec tables comprenant aussi la bibliographie de 1848 à 1865 (1880); *Liste chronologique des écrits et mémoires sur les pêcheries norvégiennes* (1880). B-s.

BŒCK (Carl-Vilhelm), médecin norvégien, né à Kongsberg le 15 déc. 1808, mort à Christiania le 10 déc. 1875. Il fut nommé en 1846 lecteur, puis en 1851 professeur de médecine opératoire et de maladies cutanées et syphilitiques à l'université de Christiania, enfin, en 1850, médecin en chef pour les maladies de la peau à l'hospice général du royaume. Il était partisan de la syphilisation qu'il propagea dans son pays et à l'étranger. Il a publié sur la spedalskhed, la syphilis, etc., des ouvrages de la plus grande importance : *Om. den spedalskhed sygdom, Elephantiasis Græcorum* (Christiania, 1842, in-8); un autre ouvrage sur le même sujet, *Om spedalsked*, avec Danielssen (ibid., 1847, in-8, avec atlas in-fol.), traduit en français par L.-A. Cosson (Paris, 1848, in-8), qui obtint en 1855 un prix Monthyon de 2,000 fr.; *Recherches sur la syphilis* (Christiania, 1868, in-4); *Undersägelser angaaende Syphilis* (Christiania, 1875, in-4); *Erfahrungen über Syphilis* (Stuttgart, 1875, in-8). Dr L. HN.

BŒCKEL (Jean), de son nom latinisé *Bæckelius* ou *Bockelius*, médecin flamand, né à Anvers le 1er nov. 1535, mort à Hambourg le 21 mai 1605. Il fut reçu docteur à Bruges, se fixa à Hambourg en 1564, et devint le médecin des ducs de Celle et de Brunswick, enfin, en 1575, fut nommé premier professeur de médecine à Helmstädt. Il enseigna avec succès pendant dix-sept ans, puis revint à Hambourg. Son ouvrage le plus important a pour titre : *De peste quæ Hamburgam civitatem anno 1565 gravissime adflixit* (Strasbourg, 1577, in-8). Dr L. HN.

BŒCKEL (Eugène), chirurgien français contemporain, né à Strasbourg le 21 sept. 1831. Il fut nommé prosecteur à la faculté de médecine de sa ville natale en 1856, chef des travaux anatomiques en 1862, professeur agrégé de chirurgie en 1857. Il enseigna jusqu'en 1870, et suppléa plusieurs fois Sédillot. De 1870 à 1872, il fit à l'école libre de médecine un cours de chirurgie qui ne fut interrompu que lors de la création de l'université allemande de Strasbourg. Depuis 1872, il dirige les services de chirurgie de l'hôpital civil de cette ville. Il a publié depuis 1858 de nombreux travaux, dans la *Gazette médicale de Strasbourg*, des articles dans le *Nouveau Dict. de méd. et de chir. pratiques*, une traduction du *Traité des résections* de Heyfelder (Strasbourg, 1863), enfin : *De la galvanocaustie thermique* (Paris, 1873, avec 3 pl.). Dr L. HN.

BŒCKEL (Jules), chirurgien français contemporain, cousin du précédent, né à Strasbourg le 26 oct. 1848, reçu docteur à l'Ecole libre de médecine de sa ville natale, et à Nancy en 1872. Il devint chirurgien à l'hôpital civil de Strasbourg la même année, et en 1874, rédacteur en chef de la *Gazette médicale de Strasbourg*. Ses travaux, très nombreux, sont relatifs à la trépanation, aux résections de l'omoplate, aux corps étrangers du rectum, à l'ostéotomie, à la laryngotomie, à la trachéotomie, à la gastrotomie, aux kystes hydatiques du rein, etc.

BŒCKELMANN (Johann-Friedrich), appelé aussi *Hircander*, jurisconsulte allemand, né le 22 avr. 1633 à Steinfurt, dans le comté de Bentheim, mort le 22 oct. 1681. Il fut professeur à Heidelberg, puis en 1671 à Leyde. Il a laissé plusieurs ouvrages de droit, dont l'un a eu beaucoup de succès et a été souvent réimprimé : *Compendium institutionum Justiniani, sive elementa juris civilis.*

BIBL.: ERSCH UND GRUBER, *Allgemeine Encyclopædie der Wissenschaften und Kunste.* — Docteur FRANZ VON HOLTZENDORFF, *Rechtslexikon.*

BŒCKH (August), savant philologue et antiquaire allemand, né à Carlsruhe le 24 nov. 1785, mort à Berlin le 3 août 1867. Elève de Wolf à l'université de Halle en 1803, puis du séminaire pédagogique de Berlin en 1806, il devint professeur à l'université de Heidelberg, puis en 1811, à l'université de Berlin; il fut nommé, en 1820, directeur du séminaire pédagogique. Ses travaux sur les antiquités et l'histoire de la Grèce attirèrent sur lui l'attention de tous les savants de l'Europe et il fut élu membre associé étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il eut la gloire de formuler les vrais principes de la philologie qui, au lieu de se borner à l'analyse grammaticale, « doit être une méthode historique ayant pour objet de restituer toute la vie sociale et politique d'un peuple durant une période déterminée ». D'après cette large théorie, il divisa les sciences philologiques en deux grandes sections : 1° l'*Herméneutique et la Critique* se rapportant à l'étude des textes et des autres sources de l'histoire; 2° *la Vie pratique et la Vie théorique des anciens* : la vie pratique comprenant la *vie publique* et toutes ses manifestations, et aussi la *vie privée*, c.-à-d. l'agriculture, le commerce, la famille; la *vie théorique* renfermant tout ce qui est le produit de la pensée humaine, les sciences, les arts, les religions. Ce système de classement des sciences historiques, exposé notamment dans un discours prononcé par Bœckh à Berlin, en 1850, a été vivement attaqué et il prête effectivement le flanc à de justes critiques. Quoi qu'il en soit,

Bœckh entraîna à sa suite toute l'érudition allemande, et l'importance de ses travaux accrut encore l'autorité scientifique qu'il avait déjà conquise par l'originalité de son enseignement, tant à l'Université qu'au séminaire philologique et à l'Ecole normale de Berlin.

Outre une collaboration des plus actives aux *Mémoires* de l'Académie de Berlin et à divers recueils scientifiques de l'Allemagne, Bœckh a publié un grand nombre d'ouvrages; les principaux sont les suivants : *Commentatio in Platonis qui vulgo fertur Minoëm* (Halle, 1806, in-8); *Græcæ tragœdiæ principum, Æschyli, Sophoclis; Euripidis, quæ supersunt* (Heidelberg, 1808); *les Mesures des vers de Pindare* (1809); *De Platonis systemate cœlestium globorum et de vera indole astronomiæ philoloicæ* (1810); *De Platonica corporis mundani fabrica conflati*, etc. (1810); *Observationes criticæ in Pindaris primum Olympicum carmen* (1811); *Développement de la philosophie du pythagoricien Philolaos et fragments de son œuvre* (1819); *Œuvres de Pindare*, texte avec scolies et traduction (1811-1822, 4 vol. in-8); *Die Staatskaushaltung der Athener* (Economie politique des Athéniens) (1817, 2 vol. in-8; 1852, 2e éd., 3 vol. in-8, ouvrage capital traduit dans toutes les langues, en français par Laligant, 1828, sur la 1re édition; une nouvelle édition augmentée en a été publiée en 1887, par les soins de l'Académie de Berlin); *Corpus inscriptionum græcarum auctoritate et impensis Academiæ regiæ Borussiæ* 1824 et suiv., 4 vol. in-fol. (le 4e vol. a été terminé seulement après la mort de l'auteur en 1877 par l'Académie de Berlin) : c'est un vaste répertoire où sont reproduites dans l'ordre géographique et accompagnées de commentaires, toutes les inscriptions grecques connues jusqu'alors. Parmi les autres nombreuses publications de Bœckh, nous citerons encore : une édition critique des poésies de Pindare (1811-1821); *Metrologische Untersuchungen über Gewichte, Münzfusse und Masse des Altertums* (Berlin, 1838); *Urkunden über das Seewesen des attischen Staats* (Berlin, 1840); *Untersuchungen über das kosmische System des Platon* (Berlin, 1852); *Zur Geschichte der Mondcyclen der Hellenen* (Leipzig, 1855 et 1856). Dans un autre ordre d'idées, Bœckh a aussi publié un certain nombre de discours ou d'écrits académiques; les principaux ont pour sujet : *Leibnitz et les Académies d'Allemagne* (1835); *D'Alembert et Frédéric le Grand, rapports entre la Science et l'Etat; Oraison funèbre de Frédéric Guillaume III* (1840); *les Rapports entre la science et la vie* (1845). Les théories philologiques et scientifiques de Bœckh sont exposées particulièrement dans l'ouvrage de K.-F. Elze, *la Philologie considérée comme système* (Dessau, 1845, in-8), et dans celui de Hans Reichhardt, *Des Divisions de la Philologie* (Tubingue, 1846, in-8). En 1883 on a publié à Leipzig la correspondance de Bœckh avec Ottfried Müller. E. Babelon.

BŒCKH (Richard), statisticien allemand, fils du précédent, né à Berlin le 24 mars 1824. Il entra dans l'administration prussienne, fut attaché au bureau de statistique et mis en 1876 à la tête de la statistique de Berlin. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Die statistiche Bedeutung der Volksprache als Kennzeichen der Nationalitæt* (Berlin, 1866).

BOECKHORST (Jean van), surnommé *Lange Jan* (Jean le Long), peintre flamand, naquit en 1605 à Munster et se forma à Anvers où il mourut en 1668. Il fut élève de J. Jordaens et exécuta avec lui, en 1636, les décorations pour l'entrée à Anvers du cardinal infant. Il partit cette année même pour l'Italie où il ne fit d'abord qu'un court séjour; mais il y retourna en 1639 pour y demeurer plus longtemps. Rentré à Anvers, Boeckhorst, qui faisait partie de la Gilde de Saint-Luc, peignit des compositions historiques dans le genre de celles de Rubens, comme le *Repentir de David*, qui se trouve dans l'église Saint-Michel à Gand, et parfois aussi des personnages dans les tableaux de nature morte de Snyders, notamment dans quatre tableaux de ce maître destinés à l'évêque de Gand et qui appartiennent aujourd'hui à la collection de l'Ermitage. Les musées de Bruges, de Munich, de Vienne et de Bruxelles possèdent plusieurs de ses ouvrages. E. Michel.

BŒCKING (Eduard), jurisconsulte allemand, né le 20 mai 1802 à Trarbach, sur la Moselle, mort à Bonn le 3 mai 1870. Il étudia à Heidelberg, Bonn, Berlin et Gœttingue. Agrégé en 1826, il fut d'abord chargé d'un cours à Berlin, puis à Bonn, où il fut nommé professeur ordinaire en 1835, et plus tard conseiller de justice. Il s'est surtout fait connaître par la publication des sources. On lui doit une édition des *Institutes* de Gaïus et de Justinien, en collaboration avec Klenze (Berlin, 1829); une édit. du *Corpus Legum, seu Brachylogus*, ouvrage publié vers le milieu du XIe siècle par un auteur inconnu (Berlin, 1829). Il édita également le 3e livre du régent Dosithée (Bonn, 1832), les fragments d'Ulpien, de Papinien et de Modestin (Bonn, 1831-1845). En 1832, il créa avec Puggé et M. Bethmann-Holweg le *Corpus Juris antejustiniani* de Bonn. Une dissertation très remarquée sur la *Notitia Dignitatum utriusque imperii*, qu'il fit paraître en 1834, le conduisit à rétablir le texte de cet ouvrage et à en donner une édition : ce dernier travail lui coûta vingt ans de recherches (Bonn, 1839-1853, 3 vol.). Citons encore l'apographe de Gaïus (Bonn, 1866). Il écrivit aussi le traité *De mancipii causis* (Berlin, 1826), plusieurs articles dans différentes revues, et de nombreux ouvrages ou manuels destinés aux étudiants qui suivaient ses cours : *Pandektengrundriss* (Bonn, 1861), *Pandekten Lehrbuch* (Bonn, 1852); *Römisches Privatrecht* (Bonn, 1862), etc. Dans un genre tout différent, il donna, en 1826, une traduction de la *Moselle*, une des vingt Idylles d'Ausone, et les poèmes de Fortunat. Enfin, il a publié, de 1845 à 1847, les œuvres complètes de Schlégel, en 13 vol., celles de Ulric de Hutten (1859-1870), et les *Epistolæ obscurorum virorum*. Il était, depuis la mort de Hasse (1830), un des directeurs du Musée Rhénan. On reproche à ses ouvrages une disposition matérielle compliquée, une trop grande abondance de notes, de renvois et de signes conventionnels qui en rendent la lecture fatigante. F. Girodon.

Bibl. : Holtzendorff, *Rechtslexicon*. — *Revue de législation*, 1870, p. 731.

BŒCKLIN (Johann-Christoph), peintre allemand, travaillait à Leipzig de 1680 à 1704. Il a fait surtout des portraits et des gravures qui sont médiocres.

BŒCKLIN (Arnold), peintre suisse, né à Bâle en 1827. Il fit ses études à Dusseldorf, vint s'établir à Munich, d'où il fut appelé à Weimar comme professeur à l'Ecole des beaux-arts en 1860. Mais il se démit bientôt de ses fonctions et visita Rome et Florence avant de revenir à Munich. Il a peint des paysages et des tableaux d'histoire : *Vénus au repos, les Dieux de la Grèce, Idylle au bord de la mer, Daphnis et Amaryllis, Madeleine aux pieds du Christ, le Roi David*... Il a aussi exécuté quelques peintures murales à l'encaustique, et selon un procédé perfectionné par lui.

BŒCKMANN ou **BŒCMANN** (Johann-Lorenz), mathématicien et physicien allemand, né à Lubeck le 8 mai 1741, mort à Carlsruhe le 15 déc. 1802. D'abord professeur de mathématiques et de physique au gymnase de Carlsruhe, il sut gagner l'amitié du margrave Charles-Frédéric, par qui il fut élevé à la dignité de conseiller intime, et devint membre du Consistoire de Bade. Ses ouvrages sur les mathématiques et la physique sont nombreux; les principaux sont : *Erste Gründe der Mechanik* (Carlsruhe, 1769); *Abhandlung von den Kegelschnitten und anderen krummen Linien der Alten* (Carlsruhe, 1771); *Anfangsgründe der Naturlehre* (Carlsruhe, 1775); *Wünsche und Aussichten zu erweitern die Witterungslehre* (Carlsruhe, 1778); *Über eine ganz neue Erscheinung*

an den sogenannten Glasbomben (N. Abh. d. Baier., Acad., III, 1783) ; *Beitrag zu Geschichte der Mathematik und Naturkunde in Baden* (Carlsruhe, 1787) ; *Archiv für Magnetismus und Somnambulismus* (Strasbourg, 1787-88) ; *Beschreibung einigen Apparats für Luftelektricität* (Gren's journ., I, 1790) ; *Beschreibung einigen neuen Werkzeuge zu bestimmen die kleinsten Grade der Elektricität* (Gren's journ., I, 1790) ; *Auch's Rechnemaschine* (Gren's journ., II, 1790) ; *Über Telegraphie und Telegraphen* (Carlsruhe, 1794). L. S.

BOEDROMIES. Fête célébrée à Athènes en l'honneur d'Apollon βοηδρόμος, le septième jour du troisième mois de l'année, mois qui prit le nom de βοηδρόμιον. (Müller, *Dorier*, I, p. 334, 2e édit. ; A. Mommsen, *Heortologie*, p. 211).

BŒDTCHER (Ludvig-Adolf), lyrique danois, né le 22 avr. 1793 à Copenhague, mort dans cette ville le 1er oct. 1874. Ses goûts modestes et son petit patrimoine lui permirent de vivre en *dilettante*. Il passa onze ans en Allemagne et en Italie (1824-1835), surtout à Rome où il vécut dans l'intimité de Thorvaldsen, qu'il décida à léguer au Danemark ses précieuses collections ; mais dans son amour de l'indépendance il ne voulut même pas accepter la direction du musée Thorvaldsen. Il ne s'assujettit pas non plus à faire des livres ; il chantait quand l'inspiration lui venait, et donnait ses pièces de vers à quelque périodique. Il a pourtant fait un petit recueil de *Poésies* (Copenhague, 1856 ; 4e édit., augm. 1878, avec sa biogr. par Kr. Arentzen) ; mais il en garda en manuscrit et, après sa mort ses *Sidste Digte* (1875) furent publiées par T. Smit. Il n'y a dans les deux volumes qu'une centaine de pièces généralement courtes, mais par le naturel, la finesse du sentiment, le charme des détails, la pureté de la diction et la beauté de la forme, quelques-unes sont des plus jolies de la littérature danoise. B-s.

Bibl. : A. Schumacher, *L. Bœdtcher, Et Digterliv.* ; Copenhague, 1875, in-8. — G. Brandes, *Danske Digtere*, ibid., 1877, in-12.

BOËGE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, au confluent de la Menoge et d'un torrent qui descend des Voirons ; 1,605 hab. Eglise moderne de style gothique, où une Vierge noire provenant d'une ancienne chapelle bâtie autrefois sur les Voirons est un but de pèlerinage. — Elève de volailles. Point de départ pour l'ascension du Calvaire, le plus haut sommet des Voirons.

BŒGH (Erik), fécond et remarquable vaudevilliste, feuilletoniste et chansonnier danois, né à Copenhague le 17 janv. 1822. Il fut d'abord maître d'école (1842-4) comme son père, ensuite acteur ambulant en Suède, portraitiste en Vermland, critique et auteur dramatique en Norvège. Sentant qu'il avait alors trouvé sa voie, il retourna à Copenhague (1849), fit jouer en quatre ans une douzaine de petites pièces, publia deux recueils de poésies (*Noget*, 1853, et *Noget mere*, 1854) et six cahiers de *Chansons*, réunies dans *Digte* (1855, 4e édit. 1869). Après avoir voyagé en Allemagne et en France il prit la direction artistique du théâtre du Casino (1855-1860), puis celle de *Folkets Avis* qui, grâce à ses spirituelles causeries politiques, littéraires et artistiques, tirées à part sous le titre de *Cà et là* (*Dit og Dat*, 1860-1873), devint bientôt le journal le plus répandu du Danemark. Il y donna aussi la première série des mésaventures de *Jonas Tværmose*, scènes humoristiques illustrées par lui (1864, complet en 2 vol., 1875 ; 3e édition 1877). Sa verve de publiciste ne fit pas tort à sa fécondité dramatique. Un recueil de ses *Dramatiske Arbeider* parut en 7 vol. de 1858 à 1871 (*Choix*, 1885-6, 3 vol.). Son répertoire se compose d'environ cent vaudevilles, comédies, proverbes, revues, farces, opérettes et autres pièces légères, la plupart imitées du français, mais localisées avec talent. Quelques-unes cependant sont originales, comme le *Festin de carnaval*, vaudeville (1855, nouv. édit. 1886) ; le *Khalife en quête d'aventures*, comédie (1857) ; la *Colline des Fées*, opérette (1852). S'il ne brille ni dans l'invention, ni dans l'intrigue, il excelle dans le dialogue et la facture des couplets, très habilement adaptés à la musique. Aussi ces pièces ont-elles eu le plus grand succès, aussi bien en Suède et en Norvège qu'en Danemark. Ses conférences (*Syv Forelæsninger*, 1860 ; 5e édit. 1877 ; *Otte nyere Forelæsninger*, 1874, 2e édit. 1875 ; *Mester Oles Prædiken*, 12e éd. 1877 ; *En liden Hverdagspostille*, trois édit. en 1877), n'ont pas eu moins de succès et sont d'une forme aussi achevée que ses *Récits en vers* (1879) et *Cent cinquante Chansons* (1879-1881). On lui doit encore des *Contes* (1872) ; *Choix de nouvelles anciennes et récentes* (1875-6, 2 vol.) ; *Entre le Siljan et Sorrente*, esquisses de voyages (1883). Depuis 1881, il est censeur au théâtre royal. — Son frère *Carl-Henrik* B., né à Copenhague le 3 sept. 1827, peint avec beaucoup d'humour les scènes de la vie des animaux domestiques. Beauvois.

BŒGH (Frederik), littérateur danois, né en 1836, mort en 1882. Il écrivit un joli poème, *la Valkyrie* (1861), des *Poésies* (1875), des nouvelles et des pièces de théâtre. Sa *Vie* avec des extraits de sa correspondance (1887) a été publiée par sa veuve, née Elisa Plum. — Il ne faut pas le confondre avec *Nicolai* B., maître de langue et d'histoire, auteur de *Chants des nouveaux mariés* (1880), de *Souvenirs de J.-Ad. Jerichau* (1884), d'*Elisabeth Jerichau-Bauman* (1886). B-s.

BŒHL de Faber (Juan-Nicolas), littérateur espagnol, d'origine allemande, né à Hambourg le 9 déc. 1770, mort à Cadix le 9 nov. 1836. Fils du riche négociant Bœhl, il eut pour professeur le savant Campe, qui le fit figurer, sous les traits de Juanito, dans son roman du *Jeune Robinson*. A quinze ans, il alla achever ses études en Angleterre, où il passa plusieurs années ; puis il se rendit à Cadix, où son père avait une importante maison de commerce, et s'y fixa définitivement. En 1805, il fut nommé, dans cette ville, consul de sa cité natale, et l'année suivante le second mari de sa mère, le gentilhomme von Faber, lui transmit son nom. Il embrassa le catholicisme en 1813. Plus passionné pour les lettres que pour le négoce, il consacrait ses loisirs à l'étude des vieux poètes espagnols. Vivement attaqué par J. de Mora et Ant. Alcalà Galiano pour ses traductions des études de Schlegel sur le théâtre castillan, il y répondit, de 1814 à 1820, pour la défense de Calderon, par plusieurs vigoureux pamphlets, qui contribuèrent singulièrement à réveiller le goût de ces études. La publication d'un précieux recueil de vieilles poésies castillanes, surtout lyriques et didactiques, souvent inédites : *Floresta de rimas antiguas castellanas* (Hambourg, 1821-1825, 3 vol. in-8 ; 2e édit., 1827), lui ouvrit les portes de l'Académie espagnole dès 1822. Non moins important est son *Teatro español anterior á Lope de Vega* (Hambourg, 1832), contenant des pièces de Juan del Encina, Gil Vicente, Bart. Torres Naharro et Lope de Rueda. De son mariage avec Francisca de Larrea, naquit la célèbre romancière espagnole connue sous le pseudonyme de Fernan *Caballero* (V. ce nom). G. Pawlowski.

Bibl. : *J.-N. Bœhl von Faber, Versuch einer Lebensskizze, nach seinen eigenen Briefen* ; Leipzig, 1858, in-8.

BŒHM (Andreas), philosophe et mathématicien allemand, né à Darmstadt le 17 nov. 1720, mort à Giessen (Hesse) le 6 juill. 1790. Elève de l'université de Marbourg, il y suivit les leçons de Christian Wolff et demeura toute sa vie un fervent adepte des doctrines du célèbre philosophe. Il fut reçu docteur en philosophie en 1740 et nommé, en 1744, professeur de logique, puis de mathématiques à Giessen. Quelques années plus tard, il devint conseiller des mines, puis inspecteur de l'université, et, en 1778, conseiller intime du landgrave de Hesse. Il était

membre de nombreuses sociétés savantes. Ses principaux ouvrages sont : *Logica, ordine scientifico in usum auditorum conscripta* (Francfort-s.-O., 1749-1762-1769, in-8) ; *Gründlich Anleitung zur Messkunst aus dem Felde* (Giessen, 1763, in-8 ; 2e édit., 1767, in-8) ; *De stellis apparitionum et disparitionum vicissitudines subeuntibus* (Acta Hassiaca, 1771) ; *Gründlich Anleitung zur Kriegsbaukunst* (Francfort-s.-O., 1776) ; *Magazin für Ingenieure und Artilleristen* (Giessen, 1777-1785, 12 vol. in-8), ouvrage qui fut très estimé ; *Neue Kriegs-Büchersammlung*, en collaboration avec Schleicher (Marbourg, 1789-90, 4 vol. in-8). Il a, en outre, collaboré à l'Encyclopédie de Francfort. L. S.

BŒHM (Joseph), violoncelliste autrichien, né à Pesth le 4 mars 1795, mort à Vienne le 28 mars 1876. Après avoir travaillé sous la direction de son père, il eut des leçons du célèbre Rode, qui le vit en Pologne où il séjournait depuis quatre ans déjà. En 1815, Bœhm joua à Vienne devant l'empereur. Il voyagea en Autriche et en Italie, fut nommé professeur de violon au Conservatoire de Vienne, puis violoncelliste de la chapelle de la Cour. En 1823, il parcourut l'Allemagne et la France. En 1837, il a été premier violon au théâtre allemand de Saint-Pétersbourg. Ses meilleurs élèves sont les violonistes Ernst et Joachim. Bœhm était très réputé comme professeur, et à fort juste titre. Il a publié un certain nombre de compositions, des quatuors pour cordes, des polonaises, concertinos, etc., et des variations pour violon et orchestre ou pour violon et piano. A. E.

BŒHM (Théobald), flûtiste allemand, né en Bavière vers 1802. Théobald Bœhm a été membre de la chapelle et de la musique particulière du roi de Bavière, à Munich. Sa grande habileté comme flûtiste lui valut une légitime réputation, aussi bien pour son beau style dans les passages lents que pour sa virtuosité dans les difficultés et les mouvements rapides. Il séjourna en Angleterre de 1834 à 1836 environ, puis revint en Allemagne, et s'occupa d'appliquer, à Munich, les perfectionnements qu'il avait conçus pour la flûte. L'idée première de ces perfectionnements revient à un Anglais nommé Gordon, que Bœhm avait connu à Londres ; mais Bœhm la modifia beaucoup et en tira un parti remarquable. Les instruments fabriqués par Bœhm eurent un immense succès, et ses modèles ont été adoptés partout, malgré de vives oppositions. En 1849, Bœhm donna à la flûte de nouveaux perfectionnements, rendit la tête conique, et, au contraire, adopta une forme cylindrique pour la grande pièce du milieu. Il s'est d'ailleurs occupé d'appliquer des perfectionnements analogues à d'autres instruments, tels que le hautbois et le basson. Comme compositeur, Bœhm a publié des variations, des *andante*, polonaises, rondos, divertissements, pour flûte et orchestre, flûte et piano, etc. Il a écrit un opuscule intitulé *Ueber den Flötenbau und die neuesten Verbesserungen desselben* (sur la construction de la flûte et ses perfectionnements les plus nouveaux ; Mayence, 1847, in-8) (V. Flûte). A. E.

BŒHM (Johann), violoniste et compositeur allemand, qui vivait à la fin du XVIIIe siècle et sans doute au commencement du XIXe. Il a été directeur de musique de plusieurs troupes d'opéra et a séjourné ainsi dans beaucoup de villes. Parmi les opéras de sa composition, on cite : *Die Braut im Schleier*, *Philander*, *Philémon et Baucis*. — Beaucoup d'autres musiciens, en dehors de ceux dont la biographie est donnée ci-dessus, ont porté le nom de *Bœhm*. On remarque parmi eux un *Georges* Bœhm, né à Goldbach en Thuringe, mort vers le milieu du XVIIIe siècle, auteur de préludes et de chorals ; *Iwan* Bœhm, né à Moscou en 1713, mort vers 1760, qui a composé des morceaux pour violon ; *Karl-Léopold* Bœhm, violoncelliste, né à Vienne le 4 nov. 1806 ; *F.-A.* Bœhm, autrichien probablement, auteur de danses pour piano, de duos pour flûtes et pour clarinettes, etc. ; *Johann-Wilhelm* Bœhm, théoricien musical contemporain, qui a publié un livre curieux, sorte d'esthétique mathématique intitulée *Analyse des Schönen der Musik und des Tanzes* (Vienne, 1830, in-8). A. E.

BŒHM (Joseph-Edgar), médailleur et sculpteur autrichien contemporain, né à Vienne le 14 juil. 1834. Tout jeune il voyagea beaucoup avec son père, qui était directeur de la Monnaie à Vienne. Il visita l'Italie et Londres où il étudia avec le plus grand soin les sculptures du Parthénon. Après avoir obtenu en 1859 le grand prix impérial à Vienne, comme médailleur, il se rendit à Paris, puis alla se fixer à Londres. Ici il ne tarda pas à se concilier, par son talent, la faveur de la cour et obtint bientôt des commandes importantes. Les œuvres principales datant de cette période sont : la statue équestre du *Prince de Galles* destinée à Bombay, une autre statue colossale de *sir John Bunyan* à Bedford, celles de *Thomas Carlyle*, de *lord Napier de Magdala* à Calcutta, du *duc de Kent*, de la *reine Victoria*, etc. Il est l'auteur d'un magnifique monument funéraire de la grande duchesse de Hesse, à Darmstadt. Bœhm est membre de la Royal-Academy ; il a obtenu une médaille de deuxième classe à l'Exposition universelle de 1878, à Paris. F. T.

BŒHME (Jakob), surnommé le *Philosophe allemand (philosophus teutonicus)*, né en 1575 à Altseidenberg, faubourg de la ville de Seidenberg en Lusace, mort à Gœrlitz le 17 nov. 1624. Il fréquenta l'école communale, et à vingt-quatre ans s'établit comme cordonnier à Gœrlitz, où il se maria. L'étude de la Bible et des théosophes allemands, notamment de Paracelse, ses conversations avec le pasteur mystique Martin Moller, exercèrent une profonde influence sur son esprit, naturellement porté à la spéculation religieuse et que ne satisfaisait pas le dogmatisme orthodoxe qui régnait alors dans l'Eglise luthérienne. Il eut des extases depuis son enfance ; la vue d'un vase d'étain réfléchissant les rayons du soleil fut pour lui une véritable révélation des rapports de Dieu et du monde. Il consigna en 1612 les premiers résultats de ses réflexions dans un ouvrage intitulé *l'Aurore à son lever*, qu'il prêtait en manuscrit à ses amis ; l'un d'eux en fit une copie qui parvint au nouveau pasteur de Gœrlitz, Grégoire Richter, orthodoxe rigide ; celui-ci demanda aussitôt au magistrat de la ville le châtiment de l'hérétique. Pour échapper au bannissement et à la prison, Bœhme dut promettre de ne plus rien écrire. Il obéit pendant cinq ans ; mais incapable de maîtriser plus longtemps le flot des pensées qui se pressaient dans son esprit, il composa une série de traités dont les principaux sont intitulés : *Des trois principes de l'essence divine* (1619) ; *De l'incarnation de Christ*, *Du mystère terrestre et céleste* (1620) ; *Des quatre tempéraments* (1621) ; *De l'origine et de la dénomination de tous les êtres (De signatura rerum)*, *Du vrai renoncement à soi*, *De la vraie pénitence*, *De la régénération*, *De la contemplation divine*, *De la vie suprasensible* (1622) ; *De la prédestination*, *Du baptême*, *De la Sainte-Cène*, *le Grand mystère (Mysterium magnum* [1623]) ; *Entretien d'une âme éclairée et d'une âme non éclairée ; Des trois principes de la révélation divine*, *Clavis ou Explication des principaux articles* (1624). En outre, on possède de lui soixante-quatre *lettres théosophiques*. Pour se livrer plus librement à la spéculation religieuse, Bœhme avait abandonné son métier ; il vivait, parfois très misérablement avec ses six enfants, des présents de ses amis et admirateurs et des sommes qu'on lui payait pour la copie de ses ouvrages. Les cinq derniers écrits de l'an 1622 ayant été publiés en 1623, par un de ses amis, sous le titre général de *Chemin vers Christ*, les persécutions du pasteur Richter recommencèrent. Banni de Gœrlitz, il mena une vie errante pendant plusieurs mois, séjournant tantôt à Dresde où le fanatisme de ses ennemis sut l'atteindre, tantôt auprès des amis qu'il comptait dans la noblesse silésienne. Enfin, se sentant malade, il demanda à être ramené au milieu des siens.

Le point de départ de la pensée de Bœhme est l'idée néoplatonicienne de la divinité inconsciente, ou du « néant » divin, fondement ineffable *(Ungrund)* de tout ce qui est. En cette divinité qui s'ignore, s'éveille éternellement la tendance à se connaître, c.-à-d. à devenir à la fois un sujet connaissant, un objet connu et une synthèse du sujet et de l'objet se reconnaissant comme identiques l'un à l'autre, tout acte de conscience se décomposant nécessairement en ces trois termes. Cette triple tendance se réalise sous la forme de la personnalité divine, personnalité triple, ajoute Bœhme pour rester fidèle à la formule orthodoxe de la Trinité. Comment se fait ce passage de la simple virtualité de la conscience divine à la pleine réalité de cette conscience? Par une victoire éternellement remportée par Dieu sur sa nature. Dieu, en effet, n'est pas un être abstrait, un pur esprit, mais une réalité concrète et vivante; il a une nature, un ensemble d'énergies qui résident en lui et dont chacune a son caractère propre comme les couleurs d'un tableau ou les sons d'un accord pris isolément, mais que Dieu unit éternellement en un harmonieux ensemble. Sans l'idée de la nature divine, l'origine du monde matériel et celle du mal seraient incompréhensibles. De quoi Dieu aurait-il fait le monde, en effet, sinon des réalités qu'il trouvait en lui-même, et comment se représenter l'apparition réelle du mal, d'une opposition contre Dieu, si cette opposition n'a pas existé en Dieu même à l'état de simple possibilité, comprimée sans cesse et vaincue par la volonté divine, comme le peintre et le musicien triomphent de la crudité des couleurs et des sons considérés en eux-mêmes pour faire une œuvre d'art? C'est par ce triomphe continuel que s'affirme et se maintient la personnalité divine. L'idée que Dieu a de lui-même ne pouvant pas être une idée vide, sans contenu réel, ce sont les énergies de sa nature qu'il connaît et qu'il objective devant son intelligence dans l'acte de la connaissance de lui-même.

Cette nature divine est le principe des différentes natures qui constituent l'univers, de la nature céleste des anges et de la nature matérielle du monde visible. Elle possède sept « qualités » que nous retrouvons également dans la nature visible d'ici-bas. Ces qualités sont au nombre de sept, car ce nombre, qui est également celui des planètes, des métaux, des jours de la semaine et des périodes de l'histoire de l'humanité, exerce une influence mystérieuse sur la constitution de tout ce qui est; chez Bœhme, en effet, le domaine de la physique et celui de la morale, de la matière et de l'esprit se pénètrent absolument, si bien que chez lui les forces naturelles ne sont pas seulement les symboles des qualités morales, mais sont en quelque sorte ces qualités elles-mêmes, condensées, cristallisées sous une forme sensible : vieux reste de la cosmologie des alchimistes. — Voici ces sept « qualités », qui jouent un grand rôle dans la spéculation de notre philosophe. Les trois premières se rapportent au monde inorganique : 1° tendance à la concentration, à la dureté, représentée par le sel; 2° tendance à l'expansion, à la mobilité, représentée par le mercure ; 3° lutte des deux tendances contraires qui précèdent ou « angoisse », représentée par le soufre; 4° transition du monde inorganique au monde organique, représentée par le feu qui dissout les formes rigides des corps inorganiques et crée par sa chaleur le mouvement de la vie organique; pour ce motif le feu est à la fois colère et amour. Les trois dernières qualités se rapportent aux formes de la vie organique : 5° vie végétative et tranquille des plantes représentée par la lumière; 6° vie sensible et agitée du règne animal représentée par le son; enfin, 7° vie spirituelle de l'homme considéré comme microcosme, synthèse supérieure de toutes les précédentes « qualités » qui lui servent de base, et avec lesquelles, toutes ensemble, elle constitue la réalité concrète et vivante ou la « corporéité » *(Leiblichkeit)* de la nature.

Cette nature divine, avec ses énergies ou « qualités », Dieu la connaît en lui-même dans son unité, sans que les contrastes qu'elle renferme se soient déployés, sans que les virtualités qui sommeillent en elle se soient réalisées dans l'infinie multiplicité de l'univers. Or la connaissance divine, pour être parfaite, exige ce déploiement, cette réalisation; l'activité créatrice de Dieu est inséparable de son activité intellectuelle; ces deux activités ne sont que les deux faces d'une seule et même activité divine. Le premier résultat de cette « création » est le monde des anges, doués d'une nature céleste, laquelle est une émanation condensée de la nature divine. Les anges constituent une hiérarchie subordonnée à trois chefs correspondant aux trois personnes trinitaires, Michel, Lucifer, Uriel. Eux aussi trouvaient dans leur nature céleste la même possibilité de résistance qui dans la nature divine est éternellement vaincue par Dieu; mais au lieu de la vaincre en la subordonnant harmonieusement à la volonté de Dieu, Lucifer l'a déchaînée; il a permis à sa nature d'affirmer son autonomie particulière en face de la volonté divine. Une déchirure s'est alors accomplie dans le monde céleste; deux règnes se sont constitués : d'un côté celui de la résistance à Dieu, de la colère absolue ou du feu, c.-à-d. de l'enfer où habite Lucifer avec ses anges; de l'autre celui de la soumission définitive à Dieu, de l'amour absolu ou de la lumière, c.-à-d. le ciel, où Michel et Uriel continuent d'habiter avec leurs anges. Ces deux règnes, Dieu, l'être infini, par qui seul existe tout ce qui est, les contient tous deux en lui; en eux s'est définitivement réalisée l'antithèse fondamentale qui sommeillait comme simple virtualité dans les profondeurs de la nature divine. — En affirmant son autonomie particulière, la nature céleste de Lucifer et de ses anges s'est contractée, condensée; la première « qualité » l'a emportée en elle, la matière solide est apparue, les êtres visibles, les astres, la terre ont été « créés », enveloppés de l'empyrée céleste où règnent seuls les anges restés purs, tandis que le monde visible est subordonné au pouvoir de Lucifer. Ici commence, selon Bœhme, le récit de la Genèse. — L'homme est destiné à prendre la place de Lucifer et de ses anges dans le ciel. Dans ce but, il lui a été donné une nature supérieure à tout l'univers visible, car non seulement elle réunit toutes les propriétés de la vie inorganique, organique et sidérale (l'intelligence, principe de toute activité artistique, a son siège dans les astres d'après Bœhme), mais encore il lui a été donné une étincelle de la lumière divine elle-même, l'âme, directement originaire de la divinité, tirant d'elle sa nourriture et aspirant vers elle comme vers sa vraie patrie. Créé ainsi à l'image de Dieu, l'homme possède comme Dieu la puissance créatrice ; il crée une deuxième fois, spirituellement, le monde visible par le langage, en donnant à chaque être un nom qui en exprime directement l'essence *(signatura rerum)*. Au lieu d'être appris par l'usage, comme c'est le cas pour les langues de l'humanité déchue, le rapport entre la chose et le mot était immédiatement perçu dans la langue « naturelle » du paradis terrestre. Cette langue primitive, ajoute Bœhme, l'homme régénéré peut la réapprendre; lui-même s'attribuait le don d'entrevoir immédiatement les réalités concrètes que certains mots allemands ou étrangers, voire même les syllabes isolées d'un mot *(barm-hertz-ig)* désignaient dans cette langue; le mot *idea* par exemple lui représentait directement l'image d'une belle jeune femme.

Dans l'homme, image de Dieu, se reproduit le même procès de l'unité vers la multiciplicité qu'en Dieu même. Toutes les « qualités » de sa nature, réunies dans une synthèse originelle, doivent se déployer et se différencier en lui, car lui aussi doit arriver à se connaître en manifestant les contrastes qui existent virtuellement dans sa nature. Sa chute, comme celle de Lucifer, est, d'après la logique du système, le résultat d'une nécessité naturelle; Bœhme ne s'en efforce pas moins de les attribuer l'une et l'autre à un acte de la libre volonté. — Destiné à engen-

drer ses descendants sans attrait sexuel, par un simple acte de son intelligence analogue aux créations divines, l'homme a permis aux éléments physiques de sa nature d'affirmer leur autonomie particulière, rompant ainsi l'harmonieuse unité de son être; il est déchu de sa perfection première dans les formes de la vie animale; tout son être en a été affaibli et il a éprouvé pour la première fois le besoin du sommeil (sommeil d'Adam) et celui d'une nourriture matérielle qui est bientôt devenu pour lui la source de nouvelles tentations (arbre d'Eden); Dieu, pour lui permettre de satisfaire ses nouveaux instincts charnels, a créé la femme. Tombé au pouvoir de Lucifer, l'homme aurait atteint le dernier échelon possible de sa chute, il serait devenu un être diabolique, si Dieu n'était intervenu. Pour l'arracher à la mort éternelle, Dieu envoie dans le monde son Fils, qui brise le pouvoir de Lucifer et devient à son tour le maître du monde. Tous ceux qui s'unissent mystiquement à lui par la foi, le deviennent avec lui. La simple foi intellectuelle qui s'attache à la lettre extérieure et aux sacrements visibles ne sert de rien; seule la « génération de Christ » en nous (idée empruntée aux mystiques allemands du XIVe siècle), par la communion vivante avec lui, sauve l'homme. Par un acte de sa libre volonté qu'il a conservée intacte après la chute, l'homme doit renoncer à son moi égoïste, individuel *(Ichheit)*, anéantir en lui toute volonté particulière; alors son unité avec Dieu se reconstitue en lui, alors Christ vit en lui et il réalise sa destinée qui est de devenir le maître du monde, en attendant qu'il remplace Lucifer et ses anges dans la cité céleste. Ainsi régénéré, l'homme exercera, dit Bœhme, un pouvoir illimité sur la nature; c'est là la pierre philosophale que plusieurs ont déjà possédée ici-bas, et qui sera donnée dans toute sa magnificence à tous les élus après le jugement dernier. Le jour du Seigneur est imminent; il séparera à jamais les deux règnes du bien et du mal, de la félicité et de la douleur; toutes les virtualités, toutes les antithèses de la nature divine auront alors été absolument manifestées, et l'œuvre de Dieu sera consommée.

Les meilleures éditions complètes des œuvres de Bœhme sont celle d'Amsterdam (1730, 6 vol. in-8) et celles de Leipzig (également 1730, 8 vol. in-8, et 1831, 7 vol. in-8). La lecture des ouvrages de Bœhme est singulièrement difficile; on y trouve le langage d'un homme du peuple, autodidacte, qui aborde les problèmes les plus élevés de la philosophie sans posséder la culture scientifique qui seule donne à l'expression sa rigueur et sa clarté. Bœhme écrivait d'habitude dans un état de surexcitation intérieure qu'il attribuait à une inspiration d'en haut, Dieu lui révélant dans ces moments d'extase les derniers mystères cachés aux hommes depuis l'origine du monde. Sa doctrine a été appelée panthéisme par les uns et dualisme par les autres, ou bien encore célébrée comme la seule conciliation possible de l'idéalisme et du réalisme. Parmi les philosophes de notre temps, Schelling et François de Baader se sont le plus inspirés de ses écrits. A. JUNDT.

BIBL. : H. RITTER, *Geschichte der Philosophie;* Hambourg, 1851, X, pp. 100 et suiv., in-8. — J.-E. ERDMANN, *Grundriss der Geschichte der Philosophie;* Berlin, 1878, pp. 488 et suiv., in-8. — J. HAMBERGER, *Die Lehre des deutschen Philosophen Jacob Bœhme;* Munich, 1844, in-8. — H.-A. FECHNER, *Jakob Bœhme, sein Leben und seine Schriften;* Görlitz, 1857, in-8. — A. PEIP, *Jakob Bœhme, der Vorlæufer christlicher Wissenschaft;* Leipzig, 1860, in-8. — A. von HARLESS, *Jakob Bœhme und die Alchymisten;* Berlin, 1882, in-8, 2e édit. — H. MARTENSEN, *Jakob Bœhme* (trad. du danois en allemand par A. Michelsen); Leipzig, 1882, in-8. — E. BOUTROUX, *le Philosophe allemand Jacob Bœhme;* Paris, 1888, in-8.

BŒHMER (Just-Henning), jurisconsulte allemand, né à Hanovre le 29 janv. 1674, mort à Halle le 29 août 1749. Descendant de protestants bohémiens réfugiés, il étudia le droit à Iéna. Il devint professeur à l'université de Halle dès 1701, conseiller d'Etat du roi de Prusse, Frédéric Ier, et fut nommé directeur de l'université par Frédéric-Guillaume Ier. Ses travaux juridiques, qui lui avaient acquis une réputation considérable, portèrent sur le droit civil et ecclésiastique. Nous citerons parmi ses commentaires, sur les recueils de droit romain : *Introductio in jus Digestorum* (1704) et les nombreuses dissertations réunies par son fils sous le titre d'*Exercitationes ad Pandectas* (Hanovre, 1745-1764, 6 vol.); ces ouvrages ont exercé une influence sur la législation prussienne du XVIIIe siècle. En matière ecclésiastique son grand ouvrage est *Jus ecclesiasticum protestantium, usum hodiernum juris canonici juxta seriem Decretalium ostendens* (1714-1737, 5 vol.); il y fait preuve d'une grande érudition, de même que dans son *Corpus juris canonici* (Halle, 1747). Ces deux ouvrages sont restés jusqu'à notre siècle un des fondements des études sur le droit canonique dans l'Allemagne protestante. Citons encore *Jus parochiale* (1701), à l'usage des protestants, souvent réédité.

BŒHMER (Johann-Friedrich-Samuel von), fils aîné du précédent, né à Halle le 4 août 1704, mort à Francfort-sur-l'Oder le 20 mai 1772. Il se fit connaître surtout par ses *Elementa jurisprudentiæ criminalis* (Halle, 1732).

BŒHMER (Philipp-Adolph), médecin allemand, troisième fils de Just-Henning, né à Halle en 1717, mort à Berlin en 1789. Il fut médecin du duc de Saxe-Weimar, puis en 1741, remplaça Cassebohm dans la chaire d'anatomie de l'université de Berlin, et devint successivement doyen de la faculté de médecine, conseiller du roi de Prusse, recteur de l'université. Il a publié près de soixante-dix ouvrages ou dissertations sur des sujets variés d'anatomie, d'obstétrique, de médecine, etc. Dr L. HN.

BŒHMER (Georg-Rudolph), médecin allemand, né à Liegnitz le 1er oct. 1723, mort à Wittemberg le 4 avr. 1803. Il fut professeur d'anatomie et de botanique, et plus tard de chimie et de thérapeutique, à Wittemberg. Il a publié plus de cent ouvrages, principalement sur la botanique. Le plus important est un répertoire bibliographique: *Systematisch-literarisches Handbuch der Naturgeschichte, Œkonomie,* etc. (Leipzig, 1785-89, 9 vol. in-8). Le genre *Bœhmeria* de la famille des Urticacées lui a été dédié par Jacquin. Dr L. HN.

BŒHMER (Karl-Wilhelm), peintre allemand, florissait vers le milieu du XVIIIe siècle. Il a laissé des paysages et des marines.

BŒHMER (Johann-Friedrich), érudit allemand, né le 22 avr. 1795 à Francfort-sur-le-Main, où il mourut le 21 oct. 1863. Après avoir étudié le droit à Heidelberg et à Gœttingue, il fit un séjour prolongé en Italie, où il se sentit attiré par l'histoire de l'art. De retour à Francfort, il fit une série de conférences sur l'art allemand au moyen âge et obtint en 1822 la place d'aide-bibliothécaire au musée Staedel *(Staedel'sches Kunstinstitut)*. A cette époque il se lia d'amitié avec le baron de Stein et H. Pertz, qui, en le décidant à se faire recevoir membre de la Société de l'histoire de l'Allemagne au moyen âge, donnèrent une autre direction à sa vie. Désormais il était gagné aux études historiques qu'il poursuivit avec une vraie passion jusqu'à la fin de ses jours. Nommé archiviste en 1825 et premier bibliothécaire de la ville de Francfort en 1830, il publia un recueil de documents relatifs à l'histoire de sa ville natale (*Urkunden der Reichsstadt Frankfurt*, Francfort, 1836), qui fut accueilli avec beaucoup de faveur. Bœhmer s'était chargé de faire paraître dans les *Monumenta Germaniæ* une collection de diplômes impériaux; mais il renonça plus tard à cette publication; l'édition des *Acta Conradi I*, qu'il avait donnée en 1859 comme spécimen, n'avait pas tout à fait répondu aux exigences de la science. Il eut d'autant plus de succès avec la publication des Regestes. Dès 1831, il avait commencé par donner, pour la période de 911 à 1313 *(Urkunden der rœmischen Kœnige und Kaiser von Konrad I bis Heinrich VII)*, des extraits de documents, entre lesquels il intercalait un récit succinct des faits historiques, après avoir donné dans des introductions un exposé des principaux événements de chaque règne. Plus

tard il publia ces documents *in extenso*, du moins pour la période de 1198 à 1313. Il y ajouta en 1833 les Regestes des Carolingiens (*Urkunden saemmtlicher Karolinger*, Francfort); en 1839 les Regestes de Louis de Bavière (*Urkunden Ludwigs des Bayern, König Friedrichs des Schoenen und König Johann's von Boehmen*, avec trois suppléments); et en 1854 les Regestes de la maison de Wittelsbach jusqu'à l'empereur Louis (*Wittelsbachische Regesten*, Stuttgart). En outre il a réuni dans ses *Fontes rerum germanicarum* (Stuttgart, 1843, 3 vol.) des documents du XIIe et du XIIIe siècle relatifs à l'histoire d'Allemagne. Infatigable dans ses recherches, il a fait mainte trouvaille intéressante. N'ayant pas eu le temps d'utiliser lui-même tous les nombreux matériaux qu'il avait amassés, il a laissé ce soin à d'autres, auxquels par disposition testamentaire il a fourni les ressources nécessaires. C'est ainsi que Ficker a pu publier les *Acta imperii selecta* (Innsbrück, 1866-1868); Huber, un quatrième volume des *Fontes* (Stuttgart, 1868) et les Regestes de l'empire sous Charles IV (Innsbrück, 1874-1876); Will, les *Monumenta Blidenstadensia* (Innsbr., 1872) et les Regestes des archevêques de Mayence (Innsbr., 1878 et suiv.); et enfin Mühlbacher, les Regestes de l'empire sous les Carolingiens (Innsbr., 1880 et suiv.). Janssen a publié sa correspondance, très instructive pour l'histoire contemporaine, et l'a fait précéder d'une biographie, écrite avec beaucoup de sympathie (Fribourg-en-Brisgau, 1868, 3 vol.). Cf. dans *Allgemeine deutsche Biographie*, III, l'article *Bœhmer*, signé Wattenbach. L. W.

BOEHMÉRIE (*Boehmeria* Jacq.). Genre de plantes de la famille des Urticacées, qui a donné son nom au groupe des Boehmériées. Ce sont des arbustes ou des arbrisseaux à feuilles opposées ou alternes, stipulées et très polymorphes. Les fleurs, disposées en glomérules axillaires ou en épis simples ou composés, sont monoïques ou dioïques, ordinairement tétramères. — Les *Boehmeria* habitent, au nombre de quarante environ, les régions tropicales des deux mondes. L'espèce la plus importante, *B. nivea* Hook. et Arn. (*Urtica nivea* L., *U. tenacissima* Roxb.), originaire de la Chine, est cultivée en grand, comme plante textile, sous le nom de *Ramie* (V. ce mot). — Au Brésil, au Mexique et aux Antilles, on emploie comme sudorifiques et antihémorrhoïdales les feuilles du *B. caudata* Sw. Ed. Lef.



Boehmeria nivea Hook. et Arn.

BŒHMERT (Karl-Victor), économiste allemand, né à Quesitz, près de Leipzig, le 23 août 1829. Il fit ses études à Leipzig et s'établit avocat à Meissen (Saxe), où il fonda une société de crédit. En 1855, il quitta cette ville, voyagea pendant deux années, et alla se fixer à Brême, où il fut syndic de la Chambre de commerce et où il fonda le *Bremer-Handelsblatt*, journal libre-échangiste, qu'il rédigea de 1857 à 1860. Professeur d'économie politique et de statistique à l'Ecole polytechnique et à l'université de Zurich en 1866, il obtint en 1875 la même chaire au Polytechnicon de Dresde et fut nommé directeur du bureau de la statistique du royaume de Saxe. Bœhmert s'est beaucoup occupé dans ses leçons et dans ses écrits de la question ouvrière; libéral, dans la plus large acception du mot, il s'est fait en Allemagne beaucoup d'adeptes, et ses théories n'ont pas peu contribué au mouvement économique qui s'est manifesté dans ce pays depuis un quart de siècle : l'*Ami des Travailleurs (der Arbeiterfreund)*, qu'il rédige depuis 1873 avec Gneist, y est l'organe de l'économie politique libérale. Parmi ses nombreux ouvrages, il y a lieu de citer : *Freiheit der Arbeit* (Brême, 1858); *Beiträge zur Geschichte des Zunftwesens* (Leipzig, 1861), couronné par la société Jablonowski de Leipzig; *Der Socialismus und die Arbeiterfrage* (Zurich, 1872); *Arbeiterverhältnisse und Fabrikeinrichtungen der Schweiz* (Zurich, 1873, 2 vol. in-8); *Die Gewinnbeteiligung* (*Internationalen-wissenschaftlichen Bibliothek*, vol. 32 et 33, Leipzig, 1878). Léon Sagnet.

BŒHMERWALD (Forêt de Bohême, en tchèque *Česky*, en français *Monts de Bohême* ou *Forêt de Bohême*). Chaîne de montagnes boisées qui s'étend à l'O. et au S. de la Bohême. Elle commence au Fichtelgebirge et finit dans la Basse-Autriche. Sa longueur est d'environ 240 kil., sur une largeur de 200 kil.; elle forme la frontière de la Bohême et de la Bavière et la ligne de partage entre le bassin du Danube et celui de l'Elbe. C'est en réalité une série de hauteurs et l'on n'y distingue pas une arête bien déterminée. Les cimes les plus élevées ne dépassent pas 1,500 m. (l'Arber 1,458, le Rachel 1,454, le Tafelberg où la Vltava ou Moldau prend sa source 1,214). Le Bœhmerwald a pour contreforts le Passauer Wald et le Bayrische Wald. Au point de vue géologique il est surtout constitué par le granit et par le gneis. Il renferme du quartz très recherché pour la fabrication du verre. Certaines parties sont absolument inaccessibles; les principaux cols sont ceux de Kuschwarda (966 m.), d'Eisenstein (1,040 m.) où passe le chemin de fer de Plzen (Pilsen) à Eisenstein, de Taus où passe le chem. de fer de Munich à Prague (500 m.), de Klentsch (693 m.), de Pfraumberg (635 m.). Ainsi que l'indique son nom, le Bœhmerwald est couvert de forêts touffues; le sapin est l'essence dominante. Au pied des hauteurs s'étendent de nombreuses tourbières qui emmagasinent les eaux et empêchent les inondations. Le climat est très rude. L'industrie forestière et la chasse sont les seules industries des habitants. L. L.

Bibl. : Wenzig et Krejtchi, *Der Bœhmerwald*; Prague, 1860. — Hoffmann, *Führer durch den Bayer. Wald*; Passau, 1880. — Rivnatch, *Führer durch Bœhmen*; Prague, 1882.

BŒHMISCH Leipa (en tchèque *Česka Lipa*, le tilleul bohême). Ville de l'empire d'Autriche; elle est située en Bohême, dans le cercle de Leitmeritz (Litoměrice), sur la rivière Ploučnice. La population dépasse 10,000 hab., appartenant à la nationalité allemande. Gymnase. L. L.

BŒHMISCH Trübau (en tchèque *Česka Třebova*). Ville de l'empire d'Autriche, elle est située dans le royaume de Bohême, cercle de Landskron, sur le chemin de fer de Prague à Brno (Brünn). Sa population est de 5,000 hab., appartenant à la nationalité tchèque. Importantes fabriques de toiles. L. L.

BŒHRINGER (George-Friedrich), théologien allemand, né à Maulbronn (Wurttemberg) le 28 déc. 1812, mort à Bâle le 18 sept. 1879. Il fit ses études théologiques à l'université de Tubingue, mais fut obligé en 1833 de s'enfuir en Suisse à cause de ses opinions politiques trop avancées. Il devint, en 1842, pasteur à Glattfelden (canton de Zurich), donna sa démission en 1853 et se retira à Bâle pour se consacrer entièrement aux études historiques. Il entreprit d'écrire une histoire ecclésiastique en biographies, mais la mort ne lui permit pas de l'achever; il dut s'arrêter à Jean Hus. Devenu aveugle, il se fit aider par son fils *Paul* Bœhringer, pour les derniers volumes de son ouvrage *Die christliche Kirche und ihre Zeugen, oder eine Kirchengeschichte in Biographien* (Stuttgart, 1861-1874, 24 vol., 2e édit.). C. P.

BŒHTLINGK (Othon), célèbre orientaliste, né à Saint-Pétersbourg le 30 mai 1834, d'une famille allemande.

Ses parents, originaires de Lübeck, étaient venus vers 1813 en Russie et c'est à Saint-Pétersbourg que le jeune Bœhtlingk commença ses études. Il les continua à Dorpat, à Berlin, à Bonn, et se livra avec ardeur à l'étude des langues orientales. Il étudia d'abord l'arabe et le persan, puis le sanskrit qui finit par l'absorber tout entier, et débuta brillamment en 1840 par la savante publication de la *Grammaire sanskrite de Pânini* (Bonn, 2 vol.). Deux ans plus tard (1842), il était nommé membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, et retournait se fixer dans cette ville. Il y poursuivit ses études indiennes, après une courte digression vers les langues ouro-altaïques. C'est à ce moment qu'il publia son étude sur *la langue Yakoute* (en allemand, Saint-Pétersbourg, 1849-51). Tous les travaux de Bœhtlingk sur l'Inde sont de la plus grande importance et il n'en est pas un qui n'ait rendu de sérieux services à la connaissance de la langue et de la littérature sanskrites. Il publia successivement le *Mugabodha de Vopadêva* (Saint-Pétersbourg, 1847), l'*Hématchandra's Abhidhânatchintâmani* (lexique indien, Saint-Pétersbourg, 1847, en collaboration avec Charles Rieu), une édition et une traduction de *Çakountalâ*, une *Chrestomatie sanskrite* rééditée en 1877, un catalogue extrêmement riche de *Sentences Indiennes*, texte et traduction (Saint-Pétersbourg, 3 vol.) et de nombreux articles parmi lesquels nous citerons des *études sur l'accent en sanskrit*, sur la *déclinaison sanskrite*, une critique de l'édition de Benfey du *Padtchatantra*, etc., etc. Mais son œuvre capitale est l'immense *Dictionnaire sanskrit-allemand* qu'il publia en collaboration avec R. Roth (1852-1875 7 vol.), vaste compilation digne du Thesaurus d'Estienne, et qui sert de base à toute interprétation sérieuse des textes de l'Inde. Bœhtlingk s'était réservé la partie de la littérature sanskrite classique, laissant à Roth le cycle des ouvrages de l'époque védique, et l'on ne saurait assez admirer la persévérance et l'ingéniosité qu'il déploya dans un travail aussi difficile, dépouillant un nombre inouï de textes dont beaucoup n'existent encore qu'en manuscrit. Le grand dictionnaire de Saint-Pétersbourg se continue et s'enrichit encore aujourd'hui, grâce à la publication d'une nouvelle édition abrégée, qui sera probablement suivie d'une troisième. Bœhtlingk s'est retiré depuis quelque temps en Allemagne, et c'est à Leipzig qu'il a fait paraître sa dernière publication, une réédition très modifiée de sa *Grammaire de Pânini* (1887-88). Georges GUIEYSSE.

BOEIL-BEZING. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Nay-Est; 792 hab.

BŒJOLF (V. BEOWULF).

BOEL (Cornelis), graveur flamand, né à Anvers vers 1576, et à qui l'on doit quelques portraits des membres de la famille royale d'Angleterre, est généralement confondu avec son homonyme, qui suit.

BOEL (Coryn ou Quirin), graveur flamand du XVIIe siècle. Il exécuta nombre de planches d'après des maîtres italiens : Michel-Ange, *l'Enlèvement de Ganymède ;* le Titien, *l'Enlèvement d'Europe* et *l'Adoration des bergers;* Paul Véronèse, le Corrège, Giorgione, A. Schiavone. D. Feti, etc.; quelques estampes représentant des épisodes de la *Vie de Charles-Quint*, d'après A. Tempesta; des illustrations d'après Otto van Veen: *Vie de saint Thomas d'Aquin* (Anvers, 1610); *Amoris divini emblemata* (1615), etc.; enfin, vingt-neuf planches pour le *Theatrum pictorum*, de David Teniers, et d'autres estampes d'après le même maître. G. P-I.

BOEL (Pieter), peintre-graveur flamand, né à Anvers en 1622, mort probablement en 1702 ou 1703 (au lieu de 1674 ou 1680, comme on l'a dit). Il fut élève de Franz Snyders et de son oncle Cornelis de Wael. Il voyagea en Italie et en France. De retour dans sa ville natale, il acquit rapidement une brillante réputation comme peintre d'animaux, de fleurs, de fruits et de nature morte. Il exécuta aussi des cartons de tapisseries et prit une place au premier rang des graveurs de son époque. D'après Félibien, cité par Mariette, il travailla aux Gobelins « pour les ouvrages du Roy » et l'on sait, en effet, d'autre part, qu'il exécuta « les animaux et les oiseaux » de plusieurs tableaux représentant les *Mois*, d'après les dessins de Charles Lebrun. — Le musée d'Anvers possède de lui une *Nature morte*, plusieurs pièces de gibier à l'entrée d'un parc (nº 9). — Les musées de Munich, Schwerin, Madrid, Cassel, la Haye, etc., etc., en conservent également plusieurs. A. M.

BIBL. : BARTSCH, IV, 197-203. — MARIETTE, *Abecedario*, I, 142. — Catalogue du musée d'Anvers.

BŒLTE (Amalie-Charlotte-Elise-Mariane), écrivain allemand, née le 6 oct. 1814 à Rehna dans le Mecklembourg. Elle quitta de bonne heure l'Allemagne et habita l'Angleterre, où elle travailla pour quelques revues allemandes; revenue en Allemagne, elle se fixa à Dresde, et depuis 1879 à Wiesbaden. Ses romans les plus célèbres sont *les Impressions d'une Allemande à Londres* (Leipzig, 1848) et *le Carnet de visite d'un médecin allemand à Londres* (Berlin, 1852, 2 vol.), où elle décrit, avec une certaine exagération, la vie sociale en Angleterre. Bœlte aborda ensuite le roman historique. Ses récits sont attachants, mais la peinture des caractères est faible, et la vérité historique fait entièrement défaut. Ses meilleurs ouvrages sont : *Mme de Staël* (Prague, 1859), *Juliane de Krüdener* (Berlin, 1861, 6 vol.), *Winckelmann* (Berlin, 1861), *Vittorio Alfieri* (Berlin, 1862, 2 vol.), *la Princesse Wilhelmine de Prusse* (Iéna, 1867). La question de l'émancipation des femmes est traitée dans les romans suivants : *la Fille du colonel* (Vienne, 1872), *Elisabeth ou Une Jane Eyre allemande* (ibid., 1872), *Où cela conduit-il?* (*Wohin führt es*, ibid., 1874).

BOËLY (Alexandre-Pierre-François), pianiste, organiste et compositeur français, né à Versailles le 19 avr. 1785, mort à Paris le 27 déc. 1858. Il eut pour premier professeur son père *Jean-François* Boëly, né en 1739, mort en 1814, ancien musicien de la chapelle du roi, auteur de deux pamphlets incohérents dirigés contre Catel et Gossec, en faveur du système d'harmonie de Rameau. — Après quelques années passées au Conservatoire, le jeune Boëly se perfectionna seul dans l'étude du violon, du piano et de l'harmonie, et dans celle de l'orgue qu'il entreprit sans maître et poursuivit avec passion. Nommé organiste de Saint-Germain-l'Auxerrois, il fut en son temps le plus remarquable représentant français du grand style d'orgue, lié et fugué, et le plus habile interprète de Bach et de Hændel. Sa modestie, sa vie simple et laborieuse, ont fait dire de lui qu'il était un « artiste patriarcal ». Ses œuvres, qui ne dépassent pas une trentaine de numéros, sont écrites dans les formes anciennes, avec un cachet personnel et distingué. Elles consistent en sonates, caprices, pièces, trois suites d'études pour piano, et en préludes, pièces, cantiques et messe de Noël, pour orgue; quelques compositions vocales, notamment deux messes brèves, sont restées inédites. Michel BRENET.

BOEMIA (Martinus de) (V. BEHAIM [Martin]).

BOÉMOND Ier (Marc), prince de Tarente, puis d'Antioche, l'un des chefs les plus renommés de la 1re croisade, né entre les années 1052 et 1060, de Robert *Guiscard* (V. ce nom), duc de Pouille et de Calabre, et de Adverarde ou Alberada di Buon Albergo, sœur d'un seigneur normand habitant la Pouille. On ne sait presque rien de lui avant l'époque où, capable de porter les armes, il accompagna son père en diverses expéditions. C'est ainsi qu'en 1081 on le trouve en Epire et en Thessalie, combattant les Grecs, d'abord en compagnie de Robert Guiscard, puis comme seul chef de l'armée, lorsque Robert dut retourner dans ses Etats. La campagne, continuée sous ses ordres, fut marquée par de brillants succès. Boémond battit l'empereur Alexis Comnène en deux rencontres, à Janina et près d'Arta, et courut ensuite assiéger Larissa. Il était sur le point de s'en rendre maître quand

une conspiration, fomentée par l'empereur grec parmi les barons qui l'accompagnaient, le força d'abandonner le siège et de regagner l'Italie. La perfidie dont Alexis avait fait preuve en cette occasion, fut l'une des principales causes de la haine que Boémond lui porta toute sa vie.

L'entreprise de Robert Guiscard, renouvelée en 1084 avec une armée formidable, et inaugurée par une grande victoire navale, se fût peut-être terminée cette fois par la prise de Constantinople, si le duc de Pouille n'eût été emporté le 7 juin 1085 par une épidémie de peste à laquelle Boémond faillit aussi succomber. L'armée normande, démoralisée par la mort de son chef, se débanda et ses débris finirent par rentrer en Italie. Robert Guiscard, en mourant, avait laissé, dit-on, ses Etats à son fils cadet Roger Borsat, né de sa seconde femme, et il n'avait légué à Boémond que l'empire encore inconquis de Constantinople. Le fait n'est pas certain. Quoiqu'il en soit, Roger, soutenu par sa mère, réussit à se faire reconnaître comme duc de Pouille et de Calabre. Il s'ensuivit entre les deux frères une guerre acharnée qui dura quatre ans (1085-1089), et qui se termina, grâce à l'intervention de Roger de Sicile et du pape Urbain II, par la cession à Boémond de la principauté de Tarente. Cette insuffisante satisfaction ne calma pas les convoitises du jeune prince. N'espérant plus se tailler un domaine de quelque importance sur le sol italien, il tournait toujours ses regards vers l'empire grec, où la médiocrité de ses ressources l'empêchait seule d'aller porter la guerre. Cependant l'occasion se présenta bientôt pour lui de donner carrière à son humeur guerrière et à son ambition conquérante. On venait d'apprendre en Italie que les princes d'Occident entreprenaient une croisade pour la délivrance des Lieux-Saints et que le gros de leur armée se dirigeait sur la Palestine en passant par Constantinople. Aussitôt, Boémond conçut le projet de prendre part à l'expédition. Il était alors avec son frère et son oncle au siège de la ville révoltée d'Amalfi, dans le voisinage de laquelle passaient continuellement des croisés français se rendant soit à Constantinople, soit en Palestine. Le désir de les accompagner ne tarda pas à s'emparer des assiégeants. Stimulés par les discours de Boémond, ils lui demandèrent de se mettre à leur tête. Celui-ci parut tout d'abord hésiter, puis, saisi d'un enthousiasme subit, il arracha son manteau de pourpre, pour fournir des croix à ceux qui voulaient partir, et ne s'occupa plus dès lors que des préparatifs de l'expédition. Bientôt de nombreuses troupes vinrent se ranger sous ses ordres, tandis que son frère et son oncle, abandonnés de presque tous leurs soldats, se voyaient contraints de lever le siège d'Amalfi. Ses cousins Richard, prince de Salerne, et Ranulfe, frère de ce dernier, ses neveux ou cousins Tancrède, marquis d'Otrante, et Guillaume, entraînés par ses adroites flatteries, consentirent à le suivre avec leurs gens. Tout étant prêt à la fin de l'automne 1096, les Normands, forts de 10,000 chevaux et de 20,000 hommes d'infanterie, se mirent en route pour Constantinople à travers l'Epire et la Macédoine. Mais Alexis Comnène éprouvait trop de défiance à l'égard de son ancien rival pour le voir sans terreur prendre le chemin de sa capitale, défiance très justifiée d'ailleurs, car Boémond avait déjà envoyé à Godefroi de Bouillon une ambassade pour lui proposer de commencer la croisade par la conquête de Constantinople. A peine les Normands eurent-ils débarqué à Durazzo, qu'ils furent harcelés de tous côtés par des troupes légères que l'empereur avait envoyées contre eux. Au passage du Vardar, ces troupes les assaillirent dans une position désavantageuse et les eussent mis en complète déroute si Tancrède, survenant à propos, n'eût rétabli le combat (fév. 1097). Alexis se hâta de faire présenter des excuses aux chefs normands à propos de cette affaire qu'il attribua à un malentendu, et il leur donna l'assurance qu'ils pourraient venir en toute sécurité à Constantinople. Boémond y fut reçu, en effet, non comme un ancien ennemi, mais comme un allié. Magnifiquement traité, comblé de riches présents, flatté de l'espoir que la principauté d'Antioche lui serait dévolue, il étonna lui-même l'empereur par la facilité avec laquelle il consentit à lui prêter hommage, contrairement à la plupart des autres princes croisés.

De Constantinople, Boémond se joignit à la grande armée croisée qui se dirigea vers la Palestine à travers l'Asie-Mineure, et il ne tarda pas à s'y faire remarquer par sa valeur, ses talents militaires, sa prudence dans le conseil. Il prit une part glorieuse au siège de Nicée, engagea témérairement la bataille de Dorylée, où sa troupe eût été écrasée par les forces très supérieures de Kilidj-Arslan, sans l'arrivée opportune de Godefroi de Bouillon, se sépara du gros des croisés pour gagner la Cilicie par les montagnes du Taurus, puis rallia l'armée à Mamistra, et prenant alors l'avant-garde avec 4,000 cavaliers, parut le premier devant Antioche. Ce n'est point ici le lieu de rappeler les incidents du siège mémorable de cette ville par les croisés. Boémond s'y distingua entre tous par son courage et ce fut à son habileté que les chrétiens durent de s'en rendre maîtres. En effet, y étant entré pendant une trève de quelques jours, il réussit à gagner un renégat arménien, qui avait la garde de trois portes et qui promit de les ouvrir moyennant bonne récompense. De retour au camp, il proposa de donner Antioche à celui des chefs qui y entrerait le premier, ce que ses compagnons acceptèrent, malgré l'opposition intéressée de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Sur ces entrefaites, on apprit que l'armée de l'émir Kerbogha n'était plus qu'à quelques jours de distance; l'armée chrétienne leva le camp, dans le but apparent de se porter à sa rencontre; mais deux jours après elle reparut à l'improviste devant Antioche. Boémond s'approcha des murailles à la faveur de la nuit, se fit reconnaître de l'Arménien et pénétra dans la ville, sans que le reste de la garnison, livrée au sommeil, eût le temps de s'y opposer. Bientôt tous les croisés le suivirent, et la ville entière tomba entre leurs mains (3 juin 1098). A peine y étaient-ils, que l'armée de Kerbogha vint les assiéger. Le rôle de Boémond, dans la défense de la place, fut plus important encore qu'il ne l'avait été dans l'attaque. Choisi par ses compagnons d'armes pour en diriger les opérations, il eut la plus grande part dans les événements qui amenèrent la défaite de Kerbogha et la retraite de son armée (28 juin 1098). Aussi, lorsque le danger eut disparu, fut-il désigné par tous les suffrages comme seigneur de la ville et de son territoire. Seul, Raimond de Saint-Gilles, qui avait réussi à occuper la citadelle avec ses gens, refusa de le reconnaître ; mais il ne put faire prévaloir ses prétentions, et, au commencement de juillet 1098, Boémond reçut définitivement l'investiture de la nouvelle principauté. La fin de l'année se passa pour lui dans la conquête de la région qui devait constituer son domaine. A la tête de ses Normands, il envahit la Basse-Cilicie et s'empara des villes de Tarse, d'Adana, de Mamistra et d'Anazarbe; Marra, entre Hama et Alep, pris par tous les croisés, fut l'objet d'une contestation entre Boémond et Raimond de Saint-Gilles qui, tous deux, en revendiquaient la possession, et resta à ce dernier. Quand l'armée chrétienne, après avoir assuré ses derrières, par l'occupation de la Syrie septentrionale, partit au mois de mars 1099 pour Jérusalem, Boémond ne l'accompagna qu'une partie du chemin. Arrivé à Laodicée, il se sépara d'elle et revint à Antioche. Ce fut seulement après la prise de la cité sainte qu'il s'y rendit en pèlerinage (Noël 1099). A cette occasion, le patriarche Daimbert lui confirma, au nom du pape, l'investiture de sa principauté. Il ne reprit le chemin d'Antioche qu'au printemps de 1100. En juillet de cette même année, pendant une expédition en Mésopotamie, il fut surpris et fait prisonnier par l'émir Kamschetgin. L'empereur Alexis, qui gardait à Boémond une vieille rancune, offrit à l'émir de lui racheter son prisonnier moyennant 260,000 besants; mais l'affaire n'ayant pu se conclure parce que le sultan Kilidj Arslan exigeait de son

lieutenant la moitié de la somme, Boémond traita directement avec ce dernier et se racheta pour 130,000 besants, après deux ans de captivité (mai 1102). A peine de retour dans Antioche, il reçut de l'empereur Alexis une sommation d'avoir à lui abandonner tous ses Etats, qui avaient jadis fait partie de l'empire grec. Boémond ayant refusé, la guerre s'ensuivit et se continua pendant deux ans sur terre et sur mer avec des chances diverses (1102-1104). Enfin, Boémond se sentant impuissant à triompher des nombreuses armées de son ennemi, résolut d'aller solliciter des secours en Occident. Il confia la régence de la principauté à Tancrède, qui avait déjà rempli cette charge avec beaucoup de bonheur lorsque lui-même était en captivité, et gagna l'Italie, d'où il ne tarda pas à passer en France. Après y avoir épousé, à Pâques 1105, la princesse Constance, fille du roi et femme divorcée de Hugues de Champagne, et avoir obtenu pour Tancrède la main de Cécile, fille illégitime du roi, qui s'embarqua presque aussitôt pour Antioche, il se rendit en Espagne afin d'y recruter des troupes, puis rentra en Italie. Les préparatifs de l'expédition qu'il projetait durèrent deux ans. Enfin, en 1107, étant parvenu à réunir une armée de 12,000 cavaliers et de 60,000 fantassins, italiens, français, allemands et anglais, il opéra une descente en Epire et remporta nombre de succès sur les troupes impériales. Mais ayant voulu s'emparer ensuite de Durazzo, il usa pendant un an ses forces devant les murs de cette place et perdit la presque totalité de ses soldats. Il se vit alors contraint de signer la paix à des conditions accablantes et de repartir pour l'Italie (sept. 1108). Durant les trois ans qui suivirent, il séjourna dans ce pays, où il s'occupa de lever de nouvelles troupes. Il allait se rembarquer pour la Syrie, avec ce qu'il en avait pu réunir, lorsqu'il mourut de maladie à Canossa (fin de fév. ou début de mars 1111). Sa femme Constance lui avait donné deux fils : Jean, qui mourut avant son père, et Boémond II qui suit.

Ch. Kohler.

Bibl. : Voyez les articles : *Croisades*, *Normands d'Italie*, *Robert Guiscard*, *Baudouin Ier, roi de Jerusalem*.

BOÉMOND II, prince d'Antioche, né en 1107 de Marc Boémond et de Constance de France. Jusqu'à l'âge de vingt ans il séjourna en Italie, tandis que sa principauté d'Orient était successivement gouvernée en son nom par Tancrède (jusqu'en 1112), Roger de Salerne (1112-1119) et Baudouin II de Jérusalem (1119-1126). Ce fut seulement en 1126 qu'il songea à se mettre en possession de l'héritage paternel. Il partit pour la Syrie avec une flotte considérable et fit son entrée à Antioche au mois de septembre. Le roi Baudouin l'y reçut avec magnificence et lui donna l'investiture de la principauté, à condition qu'il épousât Alix, sa seconde fille. Ardent à la guerre comme l'était son père, il se mit presque immédiatement en campagne contre les infidèles. Mais après avoir remporté quelques succès il n'éprouva plus que des revers. En 1129, comme il marchait sur Damas avec les comtes de Tripoli et d'Edesse et le comte Foulques d'Anjou, il fut complètement défait par Togtikin (7 sept.). En décembre de la même année Emad-ed-din Zengui Ier, prince d'Alep et de Mossoul, envahit ses Etats et le vainquit dans une localité nommée *Pratum Palliorum*. Boémond lui-même perdit la vie dans le combat. Son corps décapité fut retrouvé sur le champ de bataille. Il avait eu de son mariage avec Alix une fille, Constance, qui lui succéda, d'abord sous la régence des rois de Jérusalem Baudouin II et Foulque d'Anjou, puis avec son mari Raymond de Poitiers, lequel l'avait épousée en 1136, alors qu'elle n'était âgée que de six ans. Ch. Kohler.

BOÉMOND III, prince d'Antioche, surnommé le *Bambe*, c.-à-d. l'*Enfant* ou le *Baube*, c.-à-d. le *Bègue*, né vers 1145 de Raymond de Poitiers et de Constance d'Antioche. Comme il était trop jeune pour régner lorsque son père mourut en 1149, sa mère Constance administra pour lui la principauté, d'abord seule, puis avec son second mari Renaud de Châtillon. Quand celui-ci eut été fait prisonnier par les Sarrasins (1159), Constance reprit seule la régence, mais Boémond III ne tarda pas à revendiquer le pouvoir et il eut, paraît-il, avec sa mère, des démêlés à la suite desquels celle-ci se vit obligée de quitter Antioche. Ce ne fut cependant qu'à la mort de Constance, en 1162, que Boémond fut définitivement reconnu comme chef de la principauté. Son histoire est assez mal connue. Jusqu'en 1173 il fut en guerre presque continuelle avec le sultan Nour-ed-dyn. En 1164, comme celui-ci assiégeait le château de Harenc, Boémond se porta contre lui avec le comte de Tripoli, Thoros, grand baron d'Arménie, et le stratège grec de Cilicie. Fait prisonnier dans cette expédition en même temps que le comte de Tripoli et Josselin III, comte d'Ecosse (10 août), il fut enfermé dans les cachots d'Alep. Cependant, après un an de captivité il réussit à se racheter, rentra dans Antioche, puis se rendit à Constantinople auprès de l'empereur Manuel, époux de sa sœur Marie, auquel il emprunta l'argent nécessaire au paiement de sa rançon. En 1177, il entreprit le siège du château de Harenc dont Nour-ed-dyn s'était emparé en 1164, mais il ne put s'en rendre maître. En 1183 on le voit engagé dans une guerre avec Roupên ou Rupin, baron d'Arménie, auquel il avait vendu la ville de Tarse et qu'il voulait contraindre à lui prêter hommage. Roupên ayant refusé, Boémond fit irruption dans ses Etats, mais fut repoussé. En 1186, peu de temps après la bataille de Tibériade, l'armée de Saladin envahit la principauté d'Antioche, où en moins de trois mois elle prit vingt-cinq places fortes. En 1191 Boémond fit un voyage dans l'île de Chypre, que le roi d'Angleterre venait de conquérir. Rentré bientôt dans ses Etats, il fut quelque temps prisonnier de Léon ou Livon, baron d'Arménie, qui l'avait attiré dans un guet-apens, et ne le relâcha, sur les instances du roi de Jérusalem, qu'à la condition d'être libéré du serment qu'il prêtait aux princes d'Antioche. — Boémond III mourut en 1201. Il avait eu quatre femmes : 1° Urgulosa ou Superba (Orgueilleuse) qu'il avait épousée vers 1170, qu'il répudia bientôt, et dont il avait eu deux fils : *Raymond*, qui fut comte de Tripoli et qui mourut en 1199, et *Boémond* IV, qui suit ; 2° Irène ou, suivant certains auteurs, Théodora, nièce de l'empereur Manuel, dont il eut une fille, *Constance*, et qu'il répudia en 1180 lorsqu'il n'eut plus à craindre la rancune de l'empereur, décédé cette même année ; 3° Sybille qu'il épousa malgré la défense de l'Eglise, et qui lui donna une fille *Alix*, mariée en 1204 à Guy de Gibelet ; 4° Isabeau à laquelle il s'unit du vivant de son mari, après avoir répudié Sybille, et dont il eut deux enfants qui furent déclarés bâtards, *Guillaume*, mort sans héritiers, et *Boémond*, seigneur de Boutron. Ch. Kohler.

BOÉMOND IV, dit le *Borgne*, prince d'Antioche et comte de Tripoli, né vers 1175 de Boémond III, qui précède, et d'Urgulosa. Il usurpa le domaine paternel au détriment de Raymond-Rupin, fils de son frère aîné Raymond. Déjà en 1200, il avait dépouillé ce jeune prince de la principauté de Tripoli. A la mort de Boémond III il le chassa d'Antioche, bien que les habitants lui eussent déjà rendu hommage comme à leur souverain légitime. Raymond-Rupin se retira auprès de son grand-oncle maternel, Léon II, roi d'Arménie, qui prenant fait et cause pour lui, avec le secret dessein de s'emparer, pour son propre compte, de la principauté d'Antioche, somma Boémond de s'incliner devant les droits de son neveu. Boémond ayant refusé, la guerre éclata et se poursuivit durant près de vingt années, en dépit des tentatives de conciliation faites à plusieurs reprises par Innocent III, sans qu'aucun des deux compétiteurs renonçât à ses prétentions ou parvînt à évincer définitivement son rival. Tantôt Raymond-Rupin soutenu par Léon d'Arménie, le clergé d'Antioche et les chevaliers de l'Hôpital, parvenait à chasser d'Antioche Boémond et ses partisans; tantôt celui-ci, qu'appuyaient le peuple et les chevaliers du Temple, s'emparait

de nouveau de la cité. En 1203, le premier réussit à en occuper quelques quartiers, mais ne put s'y maintenir que trois jours (11-13 nov.). De cette époque jusqu'en 1205 environ Boémond fut maître de la ville, puis Raymond-Rupin la lui reprit et la garda jusqu'en 1208, époque où elle lui fut enlevée pour la troisième fois. A partir de ce moment, Boémond repoussa victorieusement pendant huit ans toutes les attaques de son ennemi, mais en 1216 une conjuration fomentée par le roi d'Arménie l'obligea à s'enfuir d'Antioche où Raymond-Rupin rentra. Il se rendit à Tripoli, et dans les trois années qui suivirent les hostilités furent interrompues. Enfin en 1219 il rentra par surprise dans Antioche, en chassa Raymond-Rupin et s'y maintint jusqu'à sa mort. La dernière période de son existence fut occcupée par des démêlés avec les Hospitaliers, et par les incidents de la guerre dite des Lombards où il servit tantôt la cause de l'empereur Frédéric III, tantôt celle des adversaires de ce prince. Il mourut en 1233. — Boémond avait eu deux femmes : 1° Plaisance de Gibelet qui lui donna quatre fils; *Boémond V*, qui suit; *Raymond*, qui périt assassiné, en 1219 ; *Henri*, qui épousa Isabelle, fille de Hugues II, roi de Chypre, et se noya sur les côtes de Chypre le 27 juin 1276; *Philippe*, qui devint roi d'Arménie par son mariage avec Isabelle, fille de Léon II. — 2° Melissende, fille d'Amaury II, de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem, dont il eut deux filles, *Héloïse*, morte en bas âge, et *Marie*, qui est connue surtout par la cession qu'elle fit à Charles Ier d'Anjou, roi de Naples, de ses droits au royaume de Jérusalem.

Ch. KOHLER.

BOÉMOND V, prince d'Antioche et comte de Tripoli, fils de Boémond IV et de Plaisance de Gibelet. Il succéda à son père en 1233. On possède fort peu de renseignements sur lui. On sait seulement que, entre les années 1243 et 1248, il eut à soutenir une très rude guerre contre le roi d'Arménie Héthoum Ier, qu'il assistait en 1244 à la bataille de Gaza où le sultan d'Egypte tailla en pièces l'armée chrétienne, et que, dès avant 1247, il fut en lutte presque continuelle avec les sultans Kharismiens. En 1247 ceux-ci, déjà maitres de Jérusalem, envahirent sa principauté, lui prirent toutes ses places fortes, et le contraignirent à leur payer tribut. Boémond V mourut en 1251. — Marié deux fois, il n'avait pas eu d'enfant de sa première femme Alix de Champagne, reine douairière de Chypre, qu'il dut répudier pour cause de parenté. De la seconde, Lucie ou Lucienne, sœur de l'évêque de Tripoli, il eut un fils, *Boémond VI*, qui suit, et une fille *Plaisance*, mariée d'abord au roi Henri de Chypre, puis à Balian d'Ibelin, seigneur d'Arsur. Ch. KOHLER.

BOÉMOND VI, prince d'Antioche et comte de Tripoli, né en 1237 de Boémond V et de Lucie ou Lucienne, mort en 1274. Il succéda à son père en 1251, et gouverna tout d'abord sous la régence de sa mère. Celle-ci s'acquitta si mal de ses fonctions, qu'en 1252 le roi saint Louis, alors à Jaffa, s'interposa à la demande du jeune prince, et, après avoir entendu les deux parties, obligea Lucie à se démettre de la régence et à laisser son fils administrer seul la principauté. L'historien Joinville, auquel nous devons le récit de cet événement, ajoute que Boémond, en reconnaissance du service qu'il venait de recevoir du roi, écartela ses armes de celles de France. En 1257 on le trouve à Saint-Jean d'Acre avec sa sœur Plaisance, régente de Chypre, qu'il réussit à faire reconnaître en outre, comme régente du royaume de Jérusalem par les barons de Syrie. En 1259 il fit alliance, contre les Arabes, avec Houlagon, frère et généralissime de Manghou-Khan, chef des Mongols. Houlagon, soutenu par les contingents d'Antioche et d'Arménie, envahit le territoire d'Iconium, prit Alep, Damas et Bagdad ; mais, en 1260, il dut se retirer devant le sultan El-Malek el-Modaffer-Kotouz, et rentrer dans ses Etats. En 1262, le sultan Bibars, l'implacable ennemi des chrétiens, successeur de El-Malek qu'il avait assassiné (29 oct. 1260), fit irruption dans les Etats de Boémond, s'empara de Séleucie, et alla mettre le siège devant Antioche. Cependant une nouvelle invasion mongole le contraignit à la retraite. Il revint au printemps de 1268, après s'être emparé d'Arsur, de Césarée et de Caiphas en 1265, de Jaffa en mars 1268, de Beaufort, château des chevaliers du Temple, en avril de la même année. Il commença par assiéger vainement Tripoli, puis se porta dans la principauté d'Antioche qui fut mise à feu et à sang. Enfin au mois de mai, il s'empara d'Antioche, y massacra 17,000 hommes, en emmena 100,000 en esclavage et détruisit de fond en comble cette cité. Boémond, ne possédant plus dans sa principauté que la ville de Laodicée, se retira alors à Tripoli, s'y défendit pendant quatre ans contre les attaques sans cesse renouvelées de Bibars, jusqu'à ce qu'en 1271 il obtint une trêve, à la faveur de laquelle il termina tranquillement ses jours. Il avait épousé en 1254, Sybille ou Isabelle, fille de Héthoum Ier, roi d'Arménie. Cette princesse lui donna un fils, *Boémond*, qui suit, et trois filles, *Isabelle* dont on ne sait rien, *Marie*, qui épousa Nicolas II de Saint-Omer, seigneur de Thèbes, et *Lucie*, mariée à Narjot de Toucy, grand amiral de Sicile. Ch. KOHLER.

BOÉMOND VII, prince titulaire d'Antioche et comte de Tripoli, mort le 19 oct. 1287. Il était fils de Boémond VI et de Sybille d'Arménie. Comme il n'avait pas atteint sa majorité à l'époque de la mort de son père, il resta quelque temps encore sous la tutelle de sa mère, tandis que la régence du comté de Tripoli était confiée par celle-ci à l'évêque de Tortose, Barthélemy. Mais le choix d'un régent non apparenté au jeune prince suscita à Sybille de vifs démêlés d'abord avec Hugues III de Chypre qui essaya vainement de se saisir de l'administration du comté, puis avec la princesse Lucie, veuve de Bohémond V, et, par conséquent grand-mère de Boémond VII. En 1280 ce dernier, alors majeur, chercha à rentrer en possession de la principauté d'Antioche, d'où son père avait été chassé par le sultan Bibars. Dans ce but il conclut un traité avec les chevaliers de l'Hôpital et s'allia avec les Mongols et les Arméniens. Une première expédition conduite jusqu'à Alep, échoua. Une seconde, qui eut lieu en 1281, ne réussit pas davantage, car les armées réunies des chrétiens et des Mongols furent défaites par le sultan Kelaoun à Emèse ou Homs, non loin de l'Oronte. Pendant les années qui suivirent, et surtout à partir de 1285, la guerre se poursuivit avec quelques courtes interruptions, sans que Boémond avançât en rien dans son dessein. En 1287 il perdit même la seule ville qui lui restât encore de son ancienne principauté, Laodicée, dont Kelaoun s'empara le 13 avril. Il mourut quelques mois plus tard, sans laisser d'enfants de sa femme, Marguerite de Beaumont, nièce de Marguerite de Bourgogne, reine de Sicile, laquelle se retira en France où elle vécut jusqu'au 9 avril 1328. — Après la mort de Boémond, Tripoli devint le théâtre de violentes compétitions entre la princesse Sybille sa mère et Lucie sa sœur aînée, jusqu'au moment où la prise de la ville par le sultan Kelaoun, mit fin à la domination des chrétiens dans le comté (26 avr. 1289). La princesse, qui était accourue de Naples pour défendre Tripoli contre les infidèles, regagna alors l'Italie, et lorsqu'elle mourut, le titre de prince d'Antioche fut pris par son fils, Philippe de Toucy, seigneur de Terza, près d'Otrante. Ch. KOHLER.

BOËN-SUR-LIGNON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, sur la rive gauche du Lignon ; 2,504 hab. Station du chemin de fer P.-L.-M., ligne de Saint-Etienne à Clermont. Petite ville pittoresquement située près de l'endroit où le Lignon débouche dans la plaine de la Loire, au milieu de vignobles produisant des vins estimés, celui de la *Courbine* notamment, très renommé au XVIe siècle. Le cours du Lignon a été utilisé par l'industrie : papeterie, moulins, filature de coton. — Les archéologues veulent reconnaître dans Boën une co-

lonie de ces *Boii* transplantés par César de la Séquanie dans le pays de la Loire. Quoi qu'il en soit de cette opinion, la ville est très ancienne; pendant le moyen âge elle appartint aux seigneurs de Couzan qui la fortifièrent. Durant les guerres du XVIe siècle elle fut successivement occupée et saccagée par les protestants et les catholiques. Boën est la patrie de l'abbé Terray. Eglise gothique, à trois nefs ; château du XVIIIe siècle dans le goût italien.

BOENA (Zool.). Leidy et Cope ont désigné sous ce nom des Tortues des terrains éocènes du Wyoming, dont les affinités sont multiples, car, par leurs caractères, elles se rapprochent de genres absolument distincts dans la nature actuelle. Le plastron est uni par une suture avec la carapace; il existe une écaille intergulaire; les vertèbres caudales sont convexes-concaves. E. SAUVAGE.

BIBL. : LEIDY, *Contributions to the extinct vertebrata fauna of the western territories* (*Unit. St. Geological Survey*, 1873).— E. COPE, *the Vertebrata of the tertiares formations of the West.*, Id., 1885.

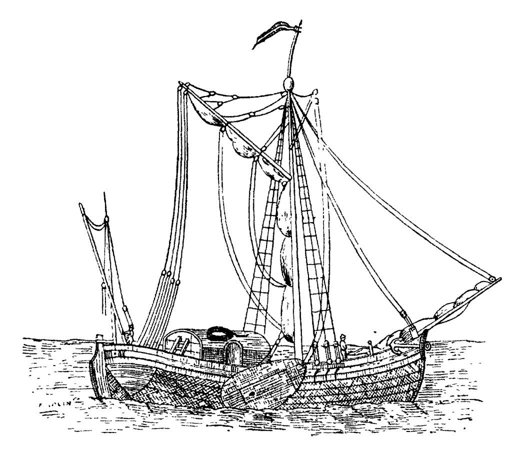
BOENDALE (JAN VAN), dit *de Clerc*, poète belge né à Boendale-Tervueren vers 1285, mort en 1365. Ses parents, qui étaient riches, le firent élever avec soin pour le service de l'Eglise. En 1310, n'ayant reçu que les ordres mineurs, il fut nommé premier clerc du banc des Echevins d'Anvers, et depuis ce temps il ne fut plus connu que sous le nom de Jan de Clerc. Il fut chargé de plusieurs missions importantes, notamment auprès du comte de Flandre, en 1324, pour sauvegarder les intérêts commerciaux d'Anvers. Contemporain de Jacques van Artevelde, il partageait toutes les aspirations du célèbre tribun gantois, et voulait comme lui l'extension des franchises communales et la fédération des provinces flamandes. Il mourut octogénaire, après avoir travaillé toute sa vie à faire prévaloir les idées de van Maerlant qu'il appelait son maître. — Ses œuvres principales sont : *Die Brabantsche Yeesten (les Gestes brabançons)*. Ils se composent de sept livres en vers. Les cinq premiers sont de Boendale et présentent l'histoire du Brabant jusqu'en 1350 ; le quatrième et le cinquième ont été ajoutés par un anonyme et vont jusqu'en 1440 ; — *De Lekenspiegel (le Miroir des laïcs)*. Ce poème didactique en quatre livres est le chef-d'œuvre de Boendale. Il y résume toutes les doctrines nécessaires aux bourgeois, devenus souverains ; jamais en Belgique on n'a mieux compris que dans le *Lekenspiegel* le devoir social de la poésie ; — *Ians Testeye, of dit is van Woutere ende van Janne (Sentiments de Jean, ou dialogue de Gauthier et de Jean)*, poème didactique exposant des controverses sur la philosophie et le droit. La verve satirique de Boendale n'y épargne personne, et son dialogue si original et si franc se termine par une émouvante paraphrase du *Dies Iræ* ; — *Van den derden Eduwaert conine van Ingelant (sur Edouard III, roi d'Angleterre)*. C'est une chronique rimée où sont rapportés les événements de 1338 à 1340 et notamment l'arrivée d'Edouard III en Belgique et le siège de Tournai ; — *Dat boec van der wraken* (le Livre des vengeances). C'est une démonstration poétique du gouvernement temporel de la Providence. E. HUBERT.

BIBL. : JONCKBLOET, *Allgem. gesch. der Nederl. lett.* — STECHER, *Histoire de la littérature néerlandaise en Belgique.*

BOEO. Cap de la Sicile situé dans la prov. de Trapani, à la pointe occidentale de l'île, à 2 kil. à l'O. de Marsala. C'est le Lilybeum Promontorium des Romains, et l'un des trois caps qui firent donner à la Sicile le nom de Tinacrie.

BOER (V. BOERS).

BOËR, BOIER, BOYER (Mar.). Grande chaloupe ou bâtiment de charge que l'on employait en Flandre et en Hollande pour la navigation sur les fleuves, les canaux et le long des côtes, ses médiocres qualités nautiques ne lui permettant pas de s'aventurer en pleine mer. Ce bâtiment était très plat de varangues : il portait au milieu un grand mât à corne muni d'une voile aurique; sur l'avant et au-dessus de la corne était placé un petit bâton servant à établir une voile quadrilatère longue et étroite ; un bout-



Boer.

dehors permettait de hisser un foc ; un petit mât de tapecul était placé sur l'arrière ; enfin, un humier carré de faible dimension complétait quelquefois la voilure. Ces petits navires étaient munis de deux grandes ailes de dérive qu'ils laissaient tomber pour naviguer au plus près. Sur l'arrière s'élevait en carrosse la chambre servant au logement du capitaine, une autre chambre placée sur l'avant et sous le pont, recevait l'équipage. Ces bâtiments, très nombreux au XVIIe siècle, mesuraient environ 20 à 25 m. de longueur, 6 m. de largeur, 2 m. à 2m50 de creux ; leur tirant d'eau était très faible.

BOËR (Lukas-Johann), de son vrai nom *Boogers*, le plus célèbre accoucheur de la fin du XVIIIe siècle, né à Uffenheim (Ansbach) le 12 avr. 1751, mort à Vienne (Autriche) le 19 janv. 1835. Elève de Siebold, à Wurtzbourg, il se rendit ensuite à Vienne, y étudia particulièrement les accouchements, prit en 1778 la maîtrise en chirurgie, en 1780 la maîtrise en accouchements, et fut nommé en 1784 chirurgien de l'orphelinat et des Enfants-Trouvés. Après un voyage à l'étranger, avec les subsides de l'empereur Joseph II, il fut nommé en 1788 chirurgien de l'empereur. En 1790, il devint professeur extraordinaire, et en 1808, professeur ordinaire d'accouchements ; il résigna ses fonctions en 1822. — Boër est un de ceux qui ont le plus contribué aux progrès de l'obstétrique moderne ; le premier, entre autres, il a bien décrit le mécanisme de l'accouchement dans les présentations de la face ; il a beaucoup limité l'emploi du forceps. Tous les mémoires qu'il a écrits sur l'obstétrique sont réunis dans : *Sieben Bücher über natürliche Geburtshülfe* (Vienne, 1834, in-8). Dr L. HN.

BOERESCU (Vasile), jurisconsulte et homme politique roumain contemporain, né à Bucarest le 1er janv. 1830. Il fit ses études secondaires au collège de Saint-Sava. Il prit part à la révolution de 1848 ; dès l'âge de dix-huit ans, il avait débuté par des articles pleins de feu qu'il écrivait sous le pseudonyme de *le Jeune Roumain*. Au moment de la répression, son âge encore tendre le sauva des poursuites rigoureuses et il continua ses études dans son pays jusqu'à ce que la générosité d'un ami de sa famille lui fournît les moyens nécessaires pour aller les terminer à Paris, où il suivit les cours de la faculté de droit et obtint, en 1857, le titre de docteur. Un an auparavant, au moment du Congrès de Paris (1856), il avait adressé à cette assemblée un mémoire sur les *Questions politiques et économiques de la Moldo-Valachie*, qui eut quelque retentissement et qui fut suivi d'un volume intitulé : *la Roumanie après le traité de Paris du 30 mars 1856*. Sa thèse pour le doctorat en droit est

une œuvre très importante portant le titre de : *Traité comparatif des délits et des peines au point de vue philosophique et juridique* (1857). Une fois rentré dans sa patrie, il fonda le *National*, journal politique qui devint l'organe de la bourgeoisie roumaine. Bientôt après, il fut nommé professeur de droit commercial à la faculté de droit de Bucarest et en cette qualité il obtint du prince Alexandre Ghika la permission de substituer dans la nomenclature administrative les noms latins aux noms slaves, modification qui a été maintenue désormais. Il publia ensuite son mémoire intitulé *Examen de la convention du 19 août, relative à l'organisation des principautés danubiennes* (1858) et son *Commentaire du code commercial roumain* (1859). Le 12 janv. 1859, il fut élu député à l'Assemblée législative et contribua beaucoup à l'union des principautés sous le prince Couza. En 1860, il fut réélu à l'Assemblée et dès lors il devint l'un des orateurs politiques les plus distingués de la Chambre dont il a fait depuis partie d'une manière presque ininterrompue. Le 28 mai 1860, il fut appelé par le prince au ministère de la justice ; depuis lors, il remplit à plusieurs reprises les fonctions de ministre de la justice, des cultes et de l'instruction publique, depuis 1871 jusqu'en 1875, moment où il fut nommé ministre des affaires étrangères, poste dans lequel il se distingua comme administrateur par l'organisation de la juridiction consulaire en Roumanie, question sur laquelle il avait écrit un opuscule en 1867, Le 10 août 1870, il fut choisi comme président de la société d'assurances, *Dacia*, à la fondation de laquelle il avait contribué. En résumé, V. Boerescu a pris une part très active pendant tout le courant de sa vie politique aux réformes législatives opérées en Roumanie dans ces vingt dernières années. Outre les écrits mentionnés plus haut, V. Boerescu a publié les ouvrages suivants : *le Soldat orphelin*, mélodrame en trois actes (1850) ; *Projet de loi relative à l'instruction publique en Roumanie* (1863) ; *le Code roumain*, compilation annotée de toutes les lois de la Roumanie avec un appendice (1865) ; *Mémoire sur la juridiction consulaire dans les Principautés-Unies* (1865) ; *Deuxième appendice au code roumain* (1867). Enfin, depuis 1868, V. Boerescu est principal rédacteur du journal *la Presse*, organe des idées conservatrices, dont il est devenu l'un des plus puissants appuis. J. MONNIER.

BIBL. : VASILE-GREG. POP, *Conspect.*, II, 11.

BOERESCU (Constantin), frère cadet du précédent. Professeur de droit à Bucarest, où il exerce en même temps la profession d'avocat. Il a publié en français les ouvrages suivants : *les Principautés-Unies devant le second Congrès de Paris* (1858), et *De l'amélioration de l'état des principautés roumaines* (1861).

BOERHAAVE (Hermann), de son vrai nom BOERHAAVEN, l'un des plus illustres médecins et savants qui aient existé, né à Woorhout, près de Leyde, le 13 déc. 1668, mort à Leyde le 23 sept. 1738. A quatorze ans, il se rendit à Leyde pour compléter ses études, et la générosité de van Alphen, bourgmestre de Leyde, lui procura les ressources qui lui faisaient défaut. Il étudia avec ardeur l'hébreu, le chaldéen, l'histoire, la philosophie, les mathématiques, etc., et ne se livra exclusivement à la médecine qu'à l'âge de vingt-deux ans. Il lut tous les livres de médecine, suivit les dissections de Ruysch, et apprit en botanique et en chimie tout ce qu'on pouvait savoir de son temps. Reçu docteur à Harderwijk en 1693, il revint à Leyde, et au bout de quelques années, fut appelé à suppléer le professeur de médecine Drelincourt, son ancien maître. C'est alors qu'il commença ces célèbres leçons qui lui attirèrent des auditeurs venus de tous les pays. En 1709, il fut nommé professeur titulaire, et peu après chargé en outre de l'enseignement de la botanique et de la direction du jardin des plantes ; à ces deux chaires, déjà si importantes, il joignit en 1718 celle de chimie, qu'il occupait du reste comme suppléant depuis quinze ans. Enfin, continuant la tradition du célèbre De le Boë, il fit ouvrir aux étudiants un hôpital où, deux fois par semaine, il leur fit une véritable clinique. Malgré le régime hygiénique qu'il s'était imposé, Boerhaave fut atteint d'un accès de goutte compliqué de paralysie en 1712 ; sa rentrée dans l'enseignement fut saluée comme un bonheur public, et le soir, toute la ville fut spontanément illuminée. De nouvelles attaques, en 1727 et en 1729, l'obligèrent en 1730 de se démettre de ses fonctions. — « Le système de Boerhaave a régné plus longtemps dans la science que ceux de ses deux rivaux de gloire, F. Hoffmann et Stahl, et si le professeur de Leyde dut en partie cette supériorité à la séduisante harmonie de sa doctrine, à l'éloquence de ses leçons, il le dut aussi aux illustres disciples sortis de son école, aux Haller, aux De Haen, aux Van Swieten, qui remplirent le XVIIIe siècle de la gloire de son nom. » (Beaugrand.) On a classé Boerhaave parmi les iatro-mécaniciens, mais il fut en réalité un éclectique. Son système, absolument hypothétique, est basé sur les idées des méthodistes combinées avec celles des systématiques plus récents, chimiâtres et mathématiciens. Il admet des maladies des solides ou organiques, et des maladies des liquides ou humorales. Nous devons nous borner à cette indication. — Ouvrages principaux : *Institutiones rei medicæ in usus annuæ exercitationis domesticæ* (Leyde, 1708, in-8 ; nomb. édit. en Hollande, à Paris, à Londres, etc. ; trad. franç., par de la Mettrie, Rennes, 1738, in-8 ; Paris, 1750, in-12 ; etc.) ; *Index plantarum quæ in horto academico Lugduno-Batavo reperiuntur* (Leyde, 1710, in-8 ; 1720, in-4 ; 1727, 2 vol. in-4) ; *Epistola de fabrica glandularum in corpore humano*, etc. (Leyde, 1722, in-4, et plus. édit.) ; *Atrocis nec descripti prius morbi historia*, etc. (Leyde, 1724, in-8, plus. édit.) ; *Elementa chemiæ*, etc. (Paris, 1724, 2 vol. in-8 ; plus. édit. et trad. en franç.). Dr L. HN.

BOERHAAVIA (*Boerhaavia* L.). Genre de plantes, de la famille des Nyctaginacées, composé d'espèces herbacées ou suffrutescentes, à feuilles opposées, à fleurs disposées le plus ordinairement en épis simples ou ramifiés de cymes. Ces fleurs sont réunies dans un involucre commun, polyphylle, entouré de bractées écailleuses et caduques. Elles ont un périanthe simple, coloré et de une à cinq étamines. L'ovaire, supère et uniloculaire, devient à la maturité un achaine, entouré à sa base d'une induvie et renfermant une seule graine pourvue d'un albumen charnu et féculent. — Les *Boerhaavia* sont répandus dans les régions tropicales des deux mondes. On en connaît environ vingt-cinq espèces, dont plusieurs sont utilisées en médecine dans leur pays d'origine. La plus importante à cet égard est le *B. tuberosa* Lamk, qui constitue, suivant le P. Feuillée, l'*Herba purgationis flore violaceo* des officines péruviennes et chiliennes. Elle est préconisée comme émétique, cathartique et purgative. Ed. LEF.

BOERIO (Giuseppe), magistrat et jurisconsulte italien, né à Lendinara en 1754, mort le 25 fév. 1832. Dès l'âge de vingt-deux ans, il fut nommé coadjuteur de son père qui occupait de hautes fonctions judiciaires dans la République de Venise. Il ne tarda pas à être nommé juge et fut envoyé, en cette qualité, dans divers tribunaux de la République. En 1797, le gouvernement autrichien le nomma assesseur au tribunal criminel de Venise. Après l'incorporation des Etats vénitiens au royaume d'Italie, en 1800, Boerio obtint la charge de juge à la cour de justice de l'Adriatique. Après avoir exercé les mêmes fonctions à Rovigo, puis à Padoue, il fut nommé conseiller à Venise. Ses principaux ouvrages sont intitulés *Raccolta delle legi venete, concernenti i corpi magistrali ed offici municipali di Chioggia* (1761, in-4) ; *la Pratica del processo criminale* (Venise, 1815, in-4) ; *Repertorio del Codice criminale austriaco* (Venise, 1815, in-8) ; *Dizionario del dialetto Veneziano* (1827), etc. G. L.

BŒRJESSON (Johan), tragique et lyrique suédois, né

le 22 mars 1790 à Væddœ (Bohus læn), mort à Upsala le 6 mai 1866, fut ordonné prêtre en 1816, se distingua comme prédicateur, devint pasteur de Veckholm (1828), prévôt (1840) et docteur en théologie (1844). Après avoir publié des poésies dans les journaux et des chants sur *la Création* (1820) qui, malgré quelques belles parties, furent mal accueillis, il se tut jusqu'en 1846 où il fit jouer *Erik XIV* (trad. en allem. 1848 et 1855). Ce drame historique d'un auteur oublié donna de grandes espérances qui ne furent pas réalisées dans les suivants : *le Fils d'Erik XIV* (1847), *le Soleil baisse*, derniers jours de Gustave Ier (1856) ; *Aventure de la jeunesse de Charles XII* (1858) ; *les Frères criminels*, dernière partie d'*Erik XIV* (1861) ; *une Conspiration à Rome*. Il donna aussi deux recueils de vers : *Amour et Poésie* (1849) ; *Fleurs et larmes sur le tombeau d'une fille* (1854), où l'on trouve quelques-uns des meilleurs morceaux du lyrisme suédois. Il aimait à être appelé le dernier des Phosphoristes, et il en avait en effet le brillant, mais aussi le pathos, la nébulosité et le mauvais goût. Elu membre de l'Académie suédoise en 1859, il prononça l'*Eloge de C.-G. von Brinkman* (1861). Ses *Œuvres choisies*, éditées par L. Dietrichson (Stockholm, 1874, 2 vol. in-8), sont précédées de sa biographie par N. Arfvidsson. — Sa fille *Agnès-Frederika* Bœrjesson, née le 1er mai 1827, s'étant fait connaître par des peintures de genre, fines et élégantes, a été élue membre de l'Académie des beaux-arts de Stockholm (1872). B-s.

BŒRJESSON (Johan-Laurentius-Helenus), sculpteur suédois, né le 30 déc. 1835 à Tœlœ (Halland). Il étudia à Stockholm, puis à Rome, et de 1875 à 1880 vécut à Paris, où son *Enfant de Capri* obtint une mention honorable au Salon de 1877. Il est professeur à l'Académie des beaux-arts de Stockholm (1885), dont il fait partie depuis 1877. Parmi ses meilleures œuvres on cite : *Une* et *Des Néréides*, *le Joueur de quilles*, *Psyché*, *Passe-temps*, *le Viking captif*, *le Christ* dans l'église suédoise de Paris, la statue de *Holberg* à Bergen, et des projets de monuments en l'honneur de *Frederik VII* et de *Sten Sture*. Il allie le sentiment à la vigueur de l'exécution, et l'idéal au réalisme. B-s.

BŒRNE (Ludwig), publiciste allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 6 mai 1786, de parents juifs, mort à Paris le 12 févr. 1837. Son vrai nom est *Lœb Baruch*. Sur le désir de son père, banquier à Francfort, il étudia d'abord la médecine aux universités de Berlin et de Halle, mais en 1807 il s'adonna à l'étude du droit à Giessen. Nommé employé subalterne de la police à Francfort en 1811, il se vit mis à la retraite à cause de sa religion en 1813. Tout en combattant pour la liberté de conscience de ses coreligionnaires, il se convertit, en 1818, au christianisme, et prit le nom de Louis Bœrne. Deux journaux qu'il fonda furent bientôt supprimés. Il commença à voyager, habita tour à tour Heidelberg, Paris, Berlin et Hambourg, et refusa d'aller à Vienne, où Metternich lui promettait un emploi lucratif pour prix de son silence. La Révolution de 1830, qui exerça son influence sur tant d'esprits d'élite en Allemagne, attira Bœrne à Paris et l'y fixa définitivement. Bœrne a écrit de nombreux ouvrages, mais aucune œuvre ; le fragment caractérise toute sa carrière littéraire. Il est vrai que, dans ses fragments, l'amour de la liberté et la fraternité des peuples sont prêchés dans une langue admirable, pleine de fougue et de verve. Les articles de son journal *la Balance* ont servi de modèle à tous les publicistes de la cause libérale, et ses *Lettres de Paris*, avec leur ironie mordante, ont formé toute la génération des écrivains de la *Jeune Allemagne*. Attaqué par le parti conservateur à cause de son amour pour la France, il se défendit énergiquement et lança contre le plus fougueux de ses adversaires Menzel, son pamphlet intitulé *Menzel le gallophage*, qui résume toutes ses idées sur la liberté politique et sur l'union du génie français avec le génie allemand. Sa critique théâtrale reflète ses idées politiques ; il va trop loin dans ses attaques contre Gœthe et Schiller, ne pouvant pas se désintéresser des questions du jour et s'élever aux régions sereines de la poésie pure. Par ses rapports avec les écrivains de la cause libérale en France, il a contribué à resserrer les liens entre les deux peuples. Ses amis politiques lui ont élevé un monument au Père-Lachaise ; David d'Angers a sculpté son buste, et le génie de la liberté protège l'union symbolique de la France avec l'Allemagne.

BIBL. : *Œuvres complètes*, Hambourg, 1829-34, 8 vol. — *Lettres de Paris*, 1830-34, 6 vol. — En français : *Fragments politiques et littéraires*, précédés d'une notice par Cormenin ; Paris, 1842. — Une nouvelle édition de ses œuvres a paru à Hambourg, 1862, 12 vol. — Pamphlet de Heine sur Bœrne, 1840. — Une critique plus raisonnable est celle de Gutzkow, *Vie de Bœrne*, 1840. — KARPELES, *Ludwig Bœrne, Lichtstrahlen aus seinen Werken* ; Leipzig, 1870. — M. HOLZMANN, *L. Bœrne, sein Leben und Wirken* ; Berlin, Oppenheim, 1888.

BŒRNER (Gaspar), mathématicien et théologien allemand, natif de Hayna (Saxe), mort le 3 mai 1547. Il fut professeur de théologie protestante à Dresde. Il a laissé deux écrits intitulés *Libellus de stellis* et *Analogia et indices in Ptolomœi geographiam et Sabellici historiam*. L. S.

BŒRNER (Friedrich), médecin allemand, né à Leipzig le 17 juin 1723, mort à Leipzig le 30 juin 1761. Il exerça son art à Wolfenbüttel, et en 1754, devint professeur extraordinaire de médecine à Wittemberg. Parmi ses nombreux ouvrages on remarque : *Bibliotheca librorum variorum physico-medicorum historico-critica Spec. I et II* (Helmstädt, 1751-1752, in-4) ; *Relationes de libris phys.-medicis, partim antiquis partim raris* (Wittemberg, 1756, in-8) ; *Institutiones medicinæ legalis* (Wittemberg, 1756, in-8) ; *Nachrichten von den vornehmsten Lebensumständen und Schriften jetzt lebender Aerzte und Naturforscher in Deutschland* (Wolfenbüttel, 1748-1756, 3 vol. in-8). Dr L. HN.

BŒRNER (Paul-Albrecht), médecin allemand, né à Jacobshagen (Poméranie) le 25 mai 1829, mort à Berlin le 30 août 1885. Il exerça son art à Berlin et se fit universellement connaître par la publication de plusieurs recueils importants : *Deutsche med. Wochenschrift* (fondé en 1875), *Jahrbuch der praktischen Medicin* (depuis 1879), *Reichsmedicinalkalender* (dep. 1880), etc. Son dernier ouvrage avait pour titre : *Bericht über die allgem. deutsche Ausstellung auf dem Gebiete der Hygiene und des Rettungswesens... Berlin, 1882-83* (Breslau, 1884-86, 3 vol.). Dr L. HN.

BOERS. Ce nom qui signifie *paysan*, a été donné aux descendants des colons établis au Cap de Bonne-Espérance avant la conquête anglaise, et qui peuplent aujourd'hui les campagnes dans ce gouvernement, forment la majeure partie de la population des autres établissements britanniques de l'Afrique australe, et ont fondé plusieurs républiques indépendantes. Sans vouloir faire ici l'histoire des différents Etats de l'Afrique australe (V. CAP, NATAL, ORANGE, TRANSVAAL, ZOULOUS), nous devons dire quelques mots de la formation de la race boer, de ses émigrations et de sa situation actuelle. Les Hollandais s'établirent au Cap en 1651. En 1672, leur colonie comprenait 600 hab. en tout (39 ménages de bourgeois, 25 bourgeois célibataires, 65 enfants, 53 domestiques hollandais, 370 employés et soldats de la compagnie) ; en 1679, 87 bourgeois, 55 femmes, 170 enfants, 30 domestiques hollandais. L'émigration vint en 1685 et 1686 augmenter considérablement le nombre de ces anciens habitants : en 1688, les colons (sans compter les soldats et employés) étaient 612 (254 bourgeois, 88 femmes, 231 enfants, 39 domestiques). Quelques protestants français étaient venus s'établir parmi eux de 1670 à 1685. Après la révocation de l'édit de Nantes, l'émigration des protestants français et piémontais fut assez importante. En 1687 et 1688, cinq convois amenèrent 175 réfugiés. Ils étaient presque tous dénués de ressources, mais beau-

coup avaient occupé autrefois une situation notable, et ils eurent une influence importante sur le développement de la colonie. Etablis surtout à Stellenbosch et à Drakenstein, ils introduisirent au Cap la culture de la vigne et de l'olivier. Leur esprit d'indépendance ne s'accommoda pas des procédés autoritaires du gouverneur. Ils auraient voulu former une Eglise séparée, ce qui les fit dénoncer comme rebelles; on chercha à leur faire perdre l'usage de leur langue, et on y a réussi. A la fin du XVIIe siècle, ils formaient environ 1/6 de la population, qui atteignait le chiffre de 1,200 hab. Les réfugiés ont oublié le français dans le cours du XVIIIe siècle, mais les noms français sont encore nombreux parmi les Boers; les habitants d'origine française ont fourni plusieurs hommes d'Etat à la colonie. — En 1793, les Boers se révoltèrent contre le gouvernement métropolitain. L'Angleterre en profita pour s'emparer du pays au nom du Stathouder (1795); elle le rendit en 1802 à la République batave, le reprit en 1806, et se le fit céder régulièrement en 1815. Depuis cette époque l'histoire de la colonie offre comme incidents les phases diverses d'une longue lutte du gouvernement contre l'hostilité des indigènes, l'antipathie des Boers et leur esprit d'indépendance, et les tendances autonomistes de la population tout entière.

Les Boers, vivant dans des fermes isolées ou se livrant à l'élève des troupeaux, ne redoutent ni les longs voyages ni les établissements lointains. Peu de temps après la conquête anglaise en 1825, un certain nombre passèrent le fleuve Orange pour se soustraire à la domination britannique. D'autres, bien plus nombreux, allèrent, s'éloignant toujours du Cap en emmenant avec eux leurs familles et leur bétail, fonder la colonie de Natal.

L'affranchissement des esclaves par le gouvernement du Cap (1834) avait porté un rude coup à la fortune des colons. A Natal, ils ne furent point à l'abri des recherches des Anglais, qui intervinrent dans leurs affaires sous prétexte de protéger les indigènes contre les mauvais traitements des colons. Natal fut annexé à la couronne en 1843. Les plus audacieux des Boers partirent à la recherche de nouvelles terres au delà du Drakenberg; ils fondèrent l'Etat libre d'Orange, que l'Angleterre annexa en 1848 à la suite d'une guerre heureuse. Une nouvelle émigration, dirigée par Pretorius, créa la République de Transvaal. L'Angleterre reconnut en 1852 l'autonomie de ce nouvel Etat à condition qu'il abolît l'esclavage et, en 1854, celle de la République d'Orange. Les Boers eurent, pour fonder ces nouveaux établissements, à soutenir une lutte incessante contre les indigènes Cafres, Hottentots, Basoutos, Boschimen (V. ORANGE, TRANSVAAL). Cependant il y eut sur les frontières de l'Etat d'Orange un mélange de races qui donna naissance aux Griquas, nés des unions entre les Boers et les Hottentots. C'est dans le pays des Griquas qu'on découvrit en 1867 les fameuses mines de diamants du Cap. Les autorités de l'Etat libre exerçaient dans cette région leur autorité; elles furent dépossédées par l'Angleterre, qui en 1871 annexa le territoire du Griqualand occidental. La même année elle réunissait à ses possessions le Basoutoland, situé au delà du Drakenberg, sur les limites de l'Etat d'Orange; les Basoutos, qui étaient autrefois les maîtres du territoire de cet Etat, étaient continuellement en guerre avec les Boers, et le gouvernement du Cap prétendait les protéger. Dès 1847, les Boers établis au milieu des Cafres étaient devenus sujets britanniques par l'annexion de la Cafrerie anglaise; il en fut de même en 1874 et 1875 de ceux qui vivaient chez les Cafres des districts d'Alfredia, du Fingoland, du Pondoland, etc.

En 1875, l'Angleterre mit en avant un projet de réunion des délégués des différents Etats de l'Afrique australe qui auraient cherché à jeter les bases d'une confédération. Les républiques boers refusèrent d'écouter les propositions des Anglais. Ces républiques étaient néanmoins dans une situation pénible; le Transvaal surtout, dont les guerres contre les indigènes avaient ruiné les finances. Depuis 1856, les Boers du Transvaal disputaient aux Zoulous la propriété d'un territoire situé au N.-O. de Blood River; ils l'annexèrent en 1873, bien que les autorités de Natal eussent déclaré bien fondées les prétentions des Zoulous. Ceux-ci attaquèrent et battirent les Boers, qui se hâtèrent de conclure la paix; menacés de nouveau par les Zoulous, ils acceptèrent les propositions d'un envoyé anglais, sir Th. Shepstone, qui le 12 avr. 1877 annexa le Transvaal. Les Anglais virent dès lors d'un autre œil les prétentions des Zoulous. Ceux-ci avaient massacré les colons boers du territoire contesté; ils poursuivirent jusque dans le Transvaal ceux qui s'y étaient réfugiés et ne daignèrent pas répondre à l'ultimatum que les Anglais leur adressèrent. La guerre éclata en 1879; le roi Cettivayo détruisit jusqu'au dernier homme une colonne anglaise de 800 soldats blancs et 200 indigènes. Les Boers refusèrent d'aider les Anglais et formèrent une ligue nationale. L'arrivée de nombreux renforts permit aux troupes britanniques de triompher en 1880 des Zoulous, qui reconnurent la souveraineté de la reine (sept. 1880); les Boers du Transvaal constituèrent (déc. 1880) un gouvernement provisoire; ils battirent les Anglais à plusieurs reprises et les chassèrent de leur territoire. L'opinion anglaise se déclara en leur faveur; pour garder le Transvaal, l'Angleterre eût dû les exterminer; elle préféra traiter avec eux; l'autonomie du Transvaal fut reconnue, mais sous la suzeraineté de l'Angleterre, qui exerce un contrôle sur les affaires étrangères du pays; un résident anglais est établi à Pretoria. Ce traité a mécontenté beaucoup de Boers. Les concessions faites à l'Angleterre ont été nominales; le Transvaal a pu, sans difficulté, conclure des traités de commerce (1886), et accréditer en Europe des ministres résidents (1885). En 1884, les Boers ont fondé trois républiques, le Zoulouland ou Nouvelle-République; le Stellaland à l'O. de Transvaal, et le Gosenland au N. du Griqualand. Le président du Transvaal ayant, au cours d'un voyage en Europe, été particulièrement bien reçu à Berlin, on lui prêtait l'intention d'annexer jusqu'à Kourouman le pays des Bechuanas de manière à se mettre en relation avec les négociants allemands d'Angra-Pequeña et du Lüderitzland. L'Angleterre a coupé court à ces tentatives en annexant le Bechuanaland de manière à séparer les républiques boers des établissements allemands, dont la limite orientale a été fixée par l'accord conclu en 1884 entre les cabinets de Londres et de Berlin. Les républiques de Gosenland et de Stellaland ont ainsi disparu. Il n'en est point de même de la Nouvelle République, qui occupe la partie centrale du territoire des Zoulous et dont la population est en grande majorité formée d'indigènes. Elle revendique la baie de Sainte-Lucie, dont les Allemands ont voulu prendre possession en 1884-85; les Anglais n'ont point reconnu l'existence de la Nouvelle-République et réclament la baie de Sainte-Lucie, ainsi que tout le pays qui s'étend entre elle et la baie de Lourenço Marquez, attribuée aux Portugais par l'arbitrage de 1875. Les autorités de Mozambique soutiennent de leur côté que la décision de 1875 ne leur interdit point d'occuper la côte jusqu'à la baie de Sainte-Lucie. Les Boers ont le plus grand intérêt à la garder; leurs républiques sont en effet isolées et ils désirent avant tout avoir un accès vers la mer. Ils aiment naturellement mieux avoir un port leur appartenant que d'être réduits à profiter du chemin de fer que les Portugais proposent d'établir de Pretoria à la baie de Lourenço Marquez.

Les Boers sont au nombre de 300,000 environ dans les colonies anglaises du Cap, de la Cafrerie, des Transkeian districts, de Natal, du Griqualand occidental et du Bechuanaland et dans les républiques indépendantes. C'est à Natal qu'ils sont le moins nombreux. On en trouve quelques-uns dans la Mozambique où Serpa-Pinto a récemment visité leur petite colonie. Ce sont des gens vigoureux, industrieux, de mœurs simples et tranquilles.

Presque tous portent des noms bibliques ; on trouve chez eux, sur la grande table ronde qui orne leur salon, une vieille Bible de famille, dont chaque soir ils lisent à haute voix un chapitre. La Bible et un livre de cantiques, telles sont leurs seules lectures. Ils n'ont point de journaux et n'ont pas le temps de s'instruire. Vivant isolé, chacun d'eux est forcé de faire à la fois tous les métiers, tour à tour laboureur, éleveur, jardinier, charpentier, carrossier, forgeron, sellier, tailleur, cordonnier, architecte, médecin. Ils ont d'immenses troupeaux, quelquefois 20,000 moutons, des centaines de chevaux, de bœufs, de mules. Ils possèdent des terres qui seraient en France de petits Etats : plusieurs propriétés ont une étendue de 10 à 20,000 hectares. Le berger, dit un voyageur, laisse souvent son toit de chaume pour conduire son troupeau à de nouveaux pâturages. Il jouit alors sous la tente des plaisirs de la vie nomade. Quand la sécheresse sévit (ce qui arrive souvent), il s'en va quelquefois bien loin chercher subsistance avec ses moutons chez des bergers plus fortunés. Chaque soir, le pasteur ramène le troupeau au bercail par crainte du chacal et du léopard qui abondent dans les pays montagneux. Quant aux chevaux et autre bétail, ils courent en liberté et ne sont ramenés à la ferme que lorsqu'on en a besoin ; mais souvent ils sont éloignés à de grandes distances et il les faut chercher longtemps et sur d'autres terres. Le Boer est généralement très hospitalier et affable jusqu'à la familiarité avec les personnes qu'il voit même pour la première fois. Le voyageur ne doit pas oublier de serrer la main à toute la famille ni de traiter le maître d'oncle ou de frère; quant à la dame de la maison, elle ne se montrerait pas aimable s'il ne prenait garde de l'appeler tante. Les Boers ne sont pourtant point sans défauts. Ils sont généralement indolents et routiniers. On leur reproche la sévérité avec laquelle ils ont traité les indigènes, dont ils sont détestés. La barbarie qu'ils ont parfois montrée vis-à-vis des Cafres et des Hottentots est sans excuse. Elle contraste avec leurs sentiments religieux.

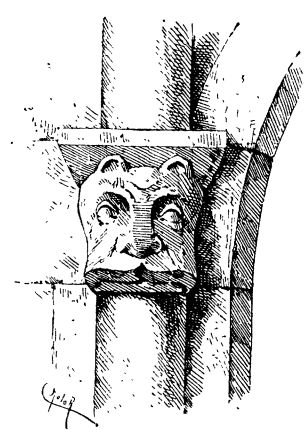
Ils sont protestants; leurs ministres sont leurs compatriotes ; il y a au nord de leur pays une importante mission protestante française, et à l'ouest une mission catholique également française. Dans chaque village, les Boers ont un temple ; deux ou trois fois l'an, tous les habitants des environs y viennent faire la cène ; ils préparent pour s'y rendre le char africain, attelé ordinairement de neuf paires de bœufs ; sous la tente de toile qui le recouvre toute la famille se groupe à l'aise. L'époque de la cène est aussi celle de foires importantes ; c'est dans ces foires que se traitent les affaires, que se font les achats et que sont même célébrés les fiançailles et les mariages. Les femmes boers sont généralement fraîches, mais lourdes; elles ont les traits peu délicats. En revanche, ce sont d'excellentes ménagères ; elles ont un grand nombre d'enfants, dix à douze en moyenne.

Les Boers qui portent des noms français ont oublié la langue de leurs ancêtres, mais se souviennent de leur origine et accueillent les Français pour cette raison avec assez de cordialité. Ils manifestent en toute occasion leur haine contre les Anglais. Quelques Allemands se sont établis chez eux, surtout à la suite de la découverte des mines. Il y a aussi dans les républiques boers des Juifs d'origine allemande ; c'est entre leurs mains qu'est le petit commerce.

Les Boers des colonies anglaises et ceux des Etats libres ont de nombreuses relations d'amitié et de parenté. Les familles du Cap possèdent généralement des terres dans le Transvaal ou dans l'Etat d'Orange. Ceux du Cap ont des mœurs moins simples que leurs autres compatriotes, mais ils ont tous le même sentiment national, et leur union rend difficile la situation des Anglais dans l'Afrique australe. L. Delavaud.

Bibl. : On trouvera au mot Cap de Bonne-Espérance une bibliographie plus complète. Il convient pourtant de citer ici les relations de voyage de Dampier, Kolbe, Valentyn, de la Caille, Bernardin de Saint-Pierre, Thunberg, Paterson, Hop, Sparrmann, Degrandpré, Lichtenstein, Delegorgue, Moffat, Livingstone, Haussmann, Mauch, etc.; les livres bleus anglais ; l'*Afrique hollandaise* (s. l. n. d., publié en Hollande en 1783). — Wilmot and Chase, *History of the Cape of Good Hope;* Londres, 1870, in-8. — Cachet, *Vijftien jaar in Zuid Afrika ;* Leeuwarden, 1875, in-8. — Silver, *Handbook for south Africa*, 1875. — Van Rees, *Naar de Transvaal;* Amsterdam, 1876. — Noble, *South Africa, past and present, a short history of European settlements at the Cape ;* Londres, 1877. — Jeppe, *Transvaal book almanac for 1877;* Pietermaritzburg, 1877. — Trollope, *South Africa ;* Londres, 1878. — De Weber, *Quatre ans au pays des Boërs* (traduit et abrégé de l'allemand) ; Paris, 1882. — G. Mac-Call Theal, *Chronicles of Cape commanders, or an abstract of original manuscripts in the archives of the Cape Colony dating from 1651 to 1691 ;* Le Cap, 1882. Cet ouvrage est accompagné de notices sur les sources manuscrites et imprimées de l'histoire du Cap. — Noble, *Official handbook of the Cape of Good Hope*, 1886. — Les articles de M. Montégut dans la *Revue des Deux Mondes*, 1878.— Plusieurs articles du *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 1866, 1877 et 1878 ; des *Mittheilungen* de Petermann, 1877, 1885, 1886 ; de la *Revue de géographie*, t. IX, p. 194 ; de la *Revue coloniale internationale*, avr. 1886 ; de la *Revue française de l'étranger et des colonies*, 1885, n° 12 ; de l'*Explorateur*, n°s 71 et 80 ; de l'*Exploration*, n°s 218 et suiv.; des *Proceedings* de la Société de géographie de Londres, juil. 1885 ; des *Bulletins* de celles de Bruxelles, 1877 ; de New-York, 1877 ; de Bordeaux, 1879 ; de Lyon (intéressante relation du R. P. Guillet), 1873 ; du *Geographical Magazine* et de l'*Afrique explorée et civilisée.*

BŒRSCH. Petite ville de la Basse-Alsace, arr. *(Kreis)* de Molsheim, sur l'Ehn, 1,561 hab.; elle possède un hospice, fondé en 1439. Propriété de l'évêché de Strasbourg, le village appelé *Bersan* dans un document de 1187, fut converti en ville par l'évêque Berthold de Bucheck qui, en 1328, l'entoura de fossés et de murs percés de portes gothiques. Presque toutes ces fortifications sont encore assez en bon état. Plus tard la localité fut engagée à la ville de Strasbourg qui la garda jusqu'en 1464. Au début de la guerre de Trente ans la petite ville fut prise et ravagée par Mansfeld. L'église paroissiale a une tour à quatre étages, dont les deux inférieurs datent du XIIe siècle. L'intérieur de ce clocher, qui primitivement formait le chœur de l'église, est orné d'un curieux chapiteau à forme fantastique, et d'une intéressante fresque du XIVe siècle, représentant le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean. On admire, outre quelques maisons des XV-XVIIe siècles, qui témoignent encore de la splendeur passée de l'endroit, l'hôtel de ville en style Renaissance, avec de magnifiques hors-d'œuvre en saillie, construit au XVIe siècle par Etienne Exter. A 2 kil. vers le S.-E., dans la pittoresque vallée de l'Ehn, se trouve adossé aux premiers contreforts des Vosges le hameau de Klingenthal *(vallée des lames)*, qui fait partie de la commune de Boersch, et qui doit son nom et son origine à la grande manufacture nationale d'armes blanches, fondée en 1730. Aujourd'hui on n'y fabrique plus que des faux et des faucilles. Tandis que les habitants du Klingenthal sont en grande partie protestants, ceux de Boersch sont presque exclusivement catholiques. Boersch porte *d'azur à deux poissons nommés, penchés adossés d'argent.* L. W.



Chapiteau de l'église paroissiale de Bœrsch.

Bibl. : Schoepflin, *Alsatia illustrata*, II, 164, 276. —

Bulletin de la Soc. pour la cons. des mon. hist. en Als., 1858, 1re série, II, p. 167. — KRAUS, *Kunst und Alterthum in Els.-Lothr.*, I, 32-33.

BŒRUP ou **BORUP** (Morten), poète danois, né dans les environs de Skanderborg vers 1446, mort en 1526 à Aarhuus, où il était curé de la cathédrale. Il travailla la terre jusqu'à vingt-quatre ans, mais, pour se soustraire aux vexations d'un régisseur, il dut se réfugier à Aarhuus y commença ses études qu'il poursuivit à Copenhague, et se fit recevoir docteur en théologie à Cologne. Devenu recteur de l'école d'Aarhuus (1491), il eut des disciples célèbres comme Johan Friis, Hans Tausen, Jœrgen Sadolin, Jens Sinning. Un monument lui a été élevé dans cette ville en 1882. Il écrivit en latin deux jolies *Chansons*, plusieurs fois imprimées, l'une sur les villes du Danemark, l'autre sur le mois de mai, et aussi, dit-on, pour exercer la jeunesse, un *Chœur des fous*, qui serait un des plus anciens jeux scéniques du Danemark. B-s.

BOESCHÊPE. Com. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. de Steenvoorde; 2,222 hab. Bureau de douanes. Moulins. Eglise ancienne, mais sans caractère. Cette localité fut comprise depuis le XIIe siècle dans les domaines de l'abbaye d'Ardres.

BŒSEGHEM. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. S. d'Hazebrouck; 943 hab.

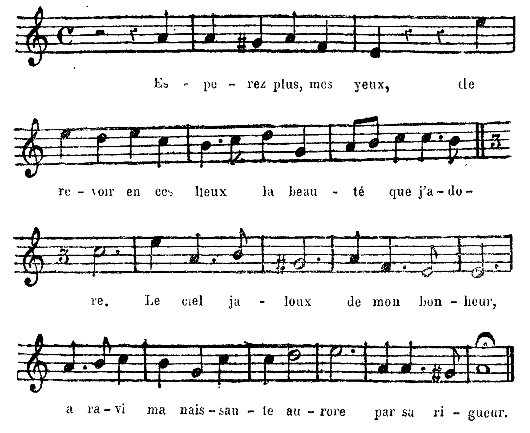
BOËSSE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château ; 478 hab.

BOËSSÉ-LE-SEC. Com. du dép de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Tuffé; 699 hab.

BOËSSES. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Puiseaux ; 764 hab.

BOËSSET (Antoine), sieur de Villedieu, compositeur français, mort à Paris le 9 déc. 1643, fut attaché dès son enfance à la musique du roi Louis XIII, et devint, vers 1617, maître de la musique de la chambre du roi et de la reine ; ayant épousé Jeanne Guédron, fille du compositeur Pierre *Guédron* (V. ce nom), il succéda à son beau-père dans la charge de surintendant de la musique du roi, avant l'année 1624 (Bibl. nat., ms. fr. 7835) et conserva cet emploi jusqu'en 1642, époque à laquelle il le céda à son fils Jean-Baptiste, qui en était survivancier dès 1631.

Air de cour d'Antoine Boësset.



Antoine Boësset a publié de 1617 à 1642, neuf livres d'*Airs de cour à quatre et cinq parties* (Paris, Ballard, in-8 obl.), formés surtout de morceaux composés par lui pour les ballets représentés à la cour. Telle était la vogue de ces airs, qu'on se les passait en copie dès leur apparition, et que « l'impatience de plusieurs personnes » les poussait à y ajouter des basses et des parties, quand elles ne pouvaient pas se procurer celles de l'auteur. Il y a de nombreux morceaux de Boësset dans les huit livres d'*Airs de cour de différents auteurs*, publiés par Ballard de 1621 à 1628 (2e éd., 1689 et s.). Le dixième livre des *Airs de cour mis en tablature de luth* (Paris, Ballard, 1621, in-4) est de lui. Michel BRENET.

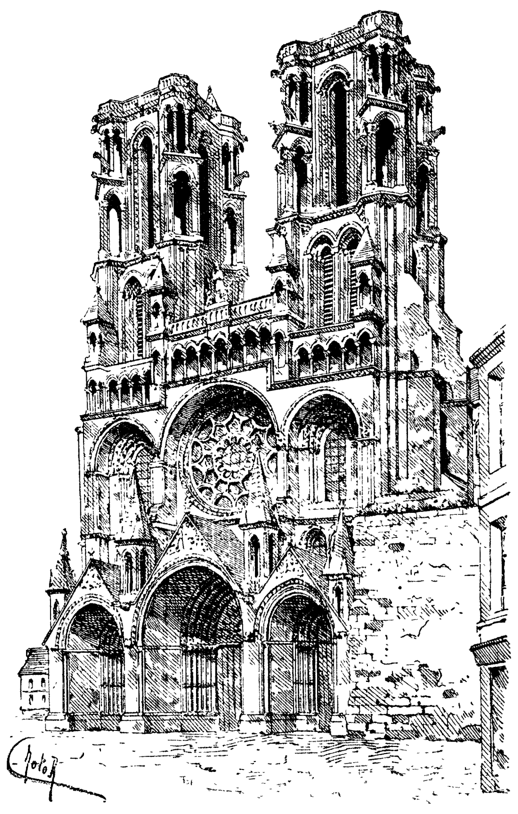
BOËSSET (Jean-Baptiste), fils du précédent, né vers 1613, mort à Paris le 25 déc. 1685. Il était en 1636 maître des enfants de la musique du roi et succéda à son père en 1642 ou 1643 comme surintendant de la musique du roi. Il a publié chez Ballard en 1669 et 1671, deux livres d'*Airs* à trois et quatre parties. Le tome VI de la collection Philidor (ms. du Conservatoire de musique) contient de sa composition des airs pour le *Ballet du temps* (1654) et pour celui du *Triomphe de Bacchus* (1666). On lui attribue un des chœurs d'*Andromède* de Corneille (1650). Il composa la musique de la *Mort d'Adonis*, tragédie de Perrin, dont on chanta des airs détachés au petit coucher du roi en 1659, et qui eût été le premier opéra français, si on l'eût représenté. Il était l'auteur des airs des *Paroles de musique pour le concert de chambre de la musique de la reine*, que publia Perrin en 1667. M. BR.

BOËSSET (Claude-Jean-Baptiste), fils du précédent, né le 3 août 1665. Il succéda à son père en 1685 dans la charge de surintendant de la musique du roi, qu'il avait en survivance depuis 1667 et qu'il vendit en 1695 à *Lalande* (V. ce nom). Il a composé quelques morceaux pour des ballets de cour, et un recueil d'airs à deux voix, publié par Ballard, en 1684, sous le titre de *Fruits d'automne*. M. BR.

BŒSSIÈRE (Guillaume, comte de CHAMBORS de la), général français né à Paris le 16 mars 1609, tué le 20 août 1649 à la bataille de Lens. Il prit part au siège de la Rochelle et à la prise du Pas de Suze. Il servit successivement sous les ducs de Rohan et de Longueville ; au combat de Saint-Laurent de la Roche livré aux Espagnols, il leur enleva un drapeau qui resta jusqu'en 1770 dans l'église de Chambors-en-Vexin. Fait prisonnier au siège de Thionville (1639), il perdit son commandement et se retira à la cour de Savoie. Rentré en France en 1642, il se distingua à Rocroy et à Nordlingue et fut fait maréchal de camp en 1648.

BOESWILLWALD (Emile), architecte français, né à Strasbourg le 2 mars 1815. M. Emile Boeswillwald étudia d'abord l'architecture à Munich avant de venir à Paris dans l'atelier de Henri Labrouste, puis à l'Ecole des Beaux-Arts, où il fit preuve d'une grande indépendance à l'endroit de l'enseignement académique. Aussi, après avoir, comme presque tous ses camarades de l'atelier Labrouste et de quelques autres ateliers, négligé de faire le moindre sacrifice aux succès d'Ecole, il se lança dans l'étude des monuments de l'architecture française au moyen âge, étude dont il fut, avec *Lassus* et *Viollet-Le-Duc* (V. ces noms), un des précurseurs et un maître. Ayant, dès l'âge de vingt-quatre ans, exposé au Salon de 1839, une étude de restauration de la chapelle d'Ebrach (Bavière), puis, au Salon de 1841, des dessins de la porte Sainte-Anne et des ferrures de la porte Saint-Marcel (cathédrale de Notre-Dame-de-Paris), ainsi que des études de monuments chrétiens de la Picardie, il fut attaché, en 1843, à la Commission des monuments historiques, dont l'importance et le rôle devenaient chaque jour plus considérables. Depuis cette époque jusqu'en 1874, tant aux Salons annuels qu'aux Expositions universelles françaises et étrangères, M. Emile Boeswillwald a exposé, le plus souvent sous les auspices de cette Commission, de nombreux relevés ou d'importants projets de restauration concernant des édifices appartenant surtout aux écoles d'architecture française dites Champenoise, Rhénane, Picarde et de l'Ile-de-France. Entre temps, il avait, en 1845, été appelé par Lassus et Viollet-Le-Duc à faire partie de l'agence de travaux de restauration de Notre-Dame de Paris comme premier inspecteur, puis avait été nommé architecte de la cathédrale de Luçon en 1847 et lors de l'organisation du service des édifices diocésains,

désigné comme architecte des diocèses de Luçon, Soissons, Bayonne, Orléans et plus tard de celui de Chartres. C'est à ce double titre d'architecte diocésain et d'architecte du service des Monuments historiques (service dont il est aujourd'hui inspecteur général), que M. Emile Boeswillwald a été chargé d'importants travaux de restauration, entre autres de ceux de la Sainte-Chapelle de Paris (en collaboration avec *Duban*, V. ce nom) et de l'église de Saint-Germer (Oise), des cathédrales de Chartres, de Bayonne et de Laon, cathédrale dont il a



Cathédrale de Laon.

restauré le portail si original (V. fig.), de l'ancienne cathédrale de Toul, du palais des ducs de Lorraine, à Nancy, etc. Fort longue et des plus intéressantes serait la liste de ces édifices de l'architecture française du moyen âge dont M. Emile Boeswillwald a, par ses relevés ou par des rapports officiels, fait connaître l'importance architecturale et le besoin de réparations urgentes, ou augmenté les riches archives de la Commission des monuments historiques; nous citerons entre autres, en dehors de ceux indiqués ci-dessus : les églises de Marmoutier, de Niedermünster, Nieder-Haslach, Neuwiller et Guebwiller (Alsace), l'église de Montier-en-Der (Haute-Marne), l'église de Mouzon (Ardennes), l'ancien évêché de Laon, les clochers et le cloître de l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons (Aisne), les églises de Saint-Germer, de Morienval et la cathédrale de Senlis (Oise), le palais épiscopal et le cloître de la cathédrale de Luçon (Vendée). Parmi les édifices neufs dus à M. Emile Boeswillwald, on distingue l'Ecole rabbinique à Metz, l'église Saint-Vaast, de style roman, à Soissons, et un fort bel hôtel (l'hôtel Xifre), avec cour intérieure couverte dans le style d'architecture mauresque, à Madrid. Récompensé de nombreuses médailles aux expositions et appelé à faire partie de nombreux jurys et d'importantes commissions, M. Emile Boeswillwald fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1853, promu officier en 1865 et commandeur en 1880; il est membre honoraire de l'Académie des Beaux-Arts de Vienne depuis 1869 et de l'Institut royal des architectes britanniques depuis 1875. Charles LUCAS.

BOESWILLWALD (Paul), fils du précédent, né à Paris, étudia l'architecture dans le cabinet de son père et se distingua comme lui par des études (relevés et projets de restauration) de monuments français du moyen âge, tels que la tour et le pont d'Orthez (Basses-Pyrénées), la chapelle des Templiers, à Laon l'église Saint-Serge à Angers, etc., exposés à divers salons et aux expositions universelles depuis 1870. D'abord nommé rapporteur près le Comité des édifices diocésains et attaché au service des Monuments historiques, puis architecte diocésain, M. Paul Boeswillwald est aujourd'hui architecte des diocèses de Bourges et de Périgueux et chargé de continuer les travaux de restauration de la cité de Carcassonne commencés par Viollet-Le-Duc. On lui doit, à Paris, la construction d'un remarquable hôtel à l'angle du boulevard Malesherbes et de la rue Legendre, pour M. Meissonier. M. Paul Boeswillwald, récompensé au Salon de 1870 et à l'Exposition universelle de 1878, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1886. Ch. L.

BIBL. : *Archives de la Commission des monuments historiques* (Rapports officiels et documents divers).

BŒSZŒRMÉNY. Bourgade hongroise très commerçante de 19,000 hab., pour la plupart magyars et calvinistes, autrefois ch.-l. du district des Heiduques, et depuis 1876 simple ville du comitat des Heiduques, dont le ch.-l. est Debreczin.

BOÉTARQUE (Hist.). C'était le premier magistrat de Carthage. Il réunissait les armées et en prenait le commandement.

BOETHIUS (Hector) (V. BOÈCE).

BOËTHIUS (Daniel), philosophe suédois, né en 1751, mort en 1810. Il a publié à Upsala en 1788 un traité en latin sur la philosophie de Socrate. Dans plusieurs autres ouvrages, notamment dans sa *Disputatio de philosophiæ nomine apud veteres Romanos inviso* (Upsala, 1790, in-4), il s'est appliqué à mettre en lumière plusieurs points mal connus alors de l'histoire de la philosophie. On peut encore citer de lui une *Dissertatio de idea historiæ philosophiæ rite formanda* (Upsala, 1800, in-4), et une *Dissertatio de præcipuis philosophiæ epochis* (Londres, 1800, in-4). — Professeur à l'université d'Upsala, il se borna à exposer le système de Kant dont il avait adopté les doctrines, et à en développer les conséquences.

BOETHOS (V. BOUDJAOU).

BOETHUS, sculpteur grec qui vivait à une époque indéterminée. On l'a cru Carthaginois; mais Ottfried Muller (*Handb. d. Archæol.*, § 159) a conjecturé qu'il était plutôt de Chalcedon en Asie Mineure, et que le mot Καρχηδόνιος, dans Pausanias (V, 17, 4), n'est qu'une altération de Καλχήδονιος. Boethus serait, en effet, le seul sculpteur connu, de Carthage, ville où une école d'artistes ne paraît pas avoir jamais fleuri; les œuvres attribuées à Boethus portent aussi à croire qu'il était grec; on doit donc adopter l'ingénieuse rectification de Müller. Pausanias dit que ce sculpteur était l'auteur d'un Amour doré, placé aux pieds de Vénus dans le temple de Héra (Junon) à Olympie. Pline, qui le compare à Mys et Acragas, lui attribue un *Enfant à l'oie* et une *Minerve* qu'on voyait encore de son temps à Lindus, dans l'île de Rhodes; il paraît aussi avoir sculpté un *Esculape enfant*. C'est tout ce qu'on sait sur cet artiste grec qui était sûrement postérieur à Alexandre. E. B.

BIBL. : H. BRUNN, *Geschichte der griech. Künstler*, t. I.

BOËTHUS, philosophe platonicien, disciple d'Eubule d'Ephèse qui entra en lutte avec Carnéade.

BOËTHUS, philosophe épicurien et géomètre, né à Athènes, contemporain de Plutarque.

BOËTHUS de Sidon, philosophe stoïcien. Ueberweg, prenant à la lettre un texte de Diogène Laerce (ὁ δὲ Χρύσιππος διαφερόμενος πρὸς αὐτὸν, VII, 54), le croit contemporain de Chrysippe. Mais Zeller fait remarquer avec raison que, l'index d'Herculanum nommant Boëthus entre Diogène de Séleucie et Antipater, avec Apollodore et quelques autres, il convient de ne pas prendre à la lettre le texte de Diogène. Boëthus avait composé, selon Diogène, un livre sur la *Nature* et un livre sur le *Destin*, selon un scoliaste un *Commentaire* du poème d'Aratus. Le Pseudo-Philon le range parmi les stoïciens qui ont défendu le plus vaillamment les dogmes de l'école. Et ce qui est assez curieux c'est que nous ne connaissons guère de lui que des théories par lesquelles il se met en opposition avec les stoïciens les plus marquants. Au lieu de prendre pour critérium la représentation compréhensive, il admet quatre critères, l'esprit (νοῦς), la sensation, le désir (ὄρεξις) et la science (Diog., L. VII, 54); au lieu d'admettre la conflagration universelle qui, selon les stoïciens, mettait fin au monde pour préparer un monde nouveau, il soutient l'immutabilité et peut-être l'éternité du monde; il croit que l'âme est composée d'air et de feu, que la divinité est sans doute une substance éthérée, mais il refuse de la considérer comme l'âme du monde, lequel pour cette raison, n'est pas selon lui un être vivant; il la placerait plutôt dans la sphère la plus élevée d'où il la laisserait agir sur l'univers. Boëthus se rapproche d'Aristote et lui emprunte ainsi la plupart des doctrines par lesquelles il se sépare du Portique. C'est un de ces éclectiques, fort nombreux à cette époque, qui ont essayé de former avec les doctrines antérieures un système unique. F. Picavet.

Bibl. : Zeller, *Die Philosophie der Griechen*, t. IV.

BOËTHUS de Sidon, philosophe péripatéticien, disciple d'Andronicus de Rhodes dont il fut peut-être le successeur, condisciple ou plus vraisemblablement maître de Strabon. Il avait continué sur les ouvrages d'Aristote l'œuvre entreprise par Andronicus, composé sur les *Catégories*, sur la *Physique* et les *Premiers Analytiques*, peut-être sur le *Traité de l'Ame* et les *Morales* d'Aristote, des *Commentaires* que Simplicius admirait beaucoup et qui ont été utilisés par Simplicius, Thémistius, Dexippus, Ammonius, etc., mais qui semblent avoir disparu après le vie siècle. Boëthus se rapprochait, dans l'interprétation de la doctrine d'Aristote, du naturalisme, qui avait comprimé chez les premiers péripatéticiens l'élément idéal et platonicien et qui triompha dans la suite avec Alexandre d'Aphrodise. F. P.

Bibl. : Zeller, *Die Ph. d. Gr.*, t. IV.

BOETHUS de Tarse, en Cilicie, démagogue qu'Antoine avait poussé au pouvoir et aux honneurs pour le récompenser d'avoir célébré en vers la victoire de Philippes. Antoine l'avait nommé gymnasiarque, c.-à-d. directeur du gymnase à Tarse. Chargé d'administrer les finances, il volait jusqu'à l'huile dont on s'enduisait le corps avant les exercices. Mis en accusation, il fut sauvé par ses amis et, jusqu'à la mort d'Antoine, pilla ses concitoyens. Enfin il fut banni avec ses partisans par Athénodore, protégé d'Auguste. C'était un méchant poète. L'*Anthologie* n'a conservé de lui qu'une épigramme contre le pantomime Pylade. C'est Strabon qui donne tous les détails qu'on connaît sur ce personnage. E. Petit.

BOËTHUS Flavius, disciple d'Alexandre de Damas qui, contemporain de Marc-Aurèle, enseignait le péripatétisme à Athènes.

BOÉTIE (Estienne de la), né à Sarlat le 1er sept. 1530, mort à Germignan, près de Bordeaux, le 18 août 1563. Il fut conseiller au Parlement de Bordeaux, et doit surtout sa célébrité à l'amitié qui l'unit si tendrement à Montaigne (V. *Essais*, l. I, chap. xxvii) et à une éloquente déclamation politique contre la tyrannie, le *Discours de la servitude volontaire ou le Contr'un*, qu'il écrivit à dix-huit ans et qui circula longtemps manuscrit avant d'être publié pour la première fois en 1576 dans un recueil intitulé *Mémoires de l'Estat de France* et, depuis, dans la plupart des éditions des *Essais*. La Boétie avait écrit en outre des vers latins et français « plein d'invention et de gentillesse », dit Montaigne, et des traductions de l'*Economique* attribuée à Aristote, de la *Mesnagerie* de Xénophon, et d'opuscules, de Plutarque. Parmi ses pièces de vers latins on en trouve une qui roule sur l'amitié et fait songer au chapitre de Montaigne et au mot qui en résume l'inspiration. « Si l'on me demande pourquoy je l'aimais : parce que c'estoist luy, parce que c'estoit moy. » La hardiesse du *Contr'un* et la virulence toute antique et républicaine de certains passages empêchèrent Montaigne de le publier, et firent qu'il en atténua toujours autant qu'il put la portée en le faisant passer pour une simple « exercitation » de jeune homme. Il ne voulait pas qu'on l'accusât « de l'avoir mis en lumière à mauvaise fin et pour troubler et changer l'estat de notre police ». En dépit des affirmations de Montaigne et malgré le récit de d'Aubigné, qui raconte que « le jeune escholier » l'écrivit pour se venger d'un déni de justice contre un hallebardier qui lui avait laissé à « la risée des grands » tomber son arme sur le pied un jour qu'il était au Louvre, nous croyons que le *Contr'un* n'est pas une simple boutade ou une réminiscence de l'antiquité, mais une admirable page d'éloquence politique, le cri d'une conscience indignée. Montmorency, « ce grand rabroueur de personnes », comme dit d'Aubigné, ravageait alors la Guyenne révoltée et écrasée d'impôts : ce furent ses exactions et ses cruautés qui dictèrent à la Boétie son *Contr'un*.

Le discours se résume aisément dans ces deux thèses fondamentales : 1° tous les hommes sont nés libres ou égaux et nul n'a le droit de confisquer à son profit leur liberté, qui est d'institution naturelle et divine ; 2° si les hommes sont esclaves, c'est par ignorance de leur force et de leurs droits ; c'est qu'ils veulent l'être et pour recouvrer leur liberté, ils n'ont qu'à vouloir, car ils ont pour eux le nombre et la force. Ces propositions irréfutables de droit naturel n'offrent rien de bien nouveau, mais elles sont relevées par l'accent irrité, l'éloquence passionnée, les souvenirs vivants de l'antiquité républicaine. La Boétie secoue rudement la torpeur et l'inertie de ses contemporains habitués à servir : « Ceux qui, en naissant, se sont trouvés le joug au col, ne s'aperçoivent point du mal », et perdent avec le souvenir le désir de la liberté. Pourtant tout homme est libre par nature et par la volonté de Dieu. L'homme n'est « subjet qu'à la raison, et serf de personne ». Tous sont égaux, « tous faicts de mesme figure, et, comme il me semble, à mesme moule afin de s'entrecognoistre tous comme compaignons ou plutôt frères ». On voit que le *Contr'un* contient déjà la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. La Boétie est bref malheureusement sur les moyens qu'a le peuple de s'affranchir, et répète un peu naïvement qu'il n'y a qu'à vouloir et à se compter : « Soyez résolus de ne servir plus, et vous voylà libres. Je ne veux pas que vous poulsiez (le tyran) ny le bransliez ; mais seulement ne le soubtenez plus, et vous le verrez, comme un colosse à qui l'on a desrobbé la base de son poids mesme, fondre en bas et se rompre. » Villemain a dit de cet admirable discours : « On croirait lire un manuscrit antique trouvé dans les ruines de Rome sous la statue brisée du plus jeune des Gracches. » On y sent partout la haine de l'oppresseur, la pitié des opprimés, la colère contre leur passive résignation, et peut-être le secret désir de vivre à « Venise plutôt qu'à Sarlat », en république plutôt qu'en monarchie. Alexis Bertrand.

Bibl. : *Disc. de la Serv. vol*, 1576, dans *Mémoires sur l'Estat de France*. — Autres œuvres de La Boétie publiées par Montaigne en 1571 : *Historique description du sauvage et solitaire pais de Médoc*; Bordeaux, 1593. — Le *Contr'un* fait généralement partie des *Essais* depuis le xviie siècle, et Montaigne avait déjà inséré dans son ouvrage vingt-neuf sonnets de son ami. — *Œuvres complètes de La Boétie*, par L. Feugère Paris, 1846 édi-

du *Contr'un*, par Lamennais, en 1835. — *Etudes sur La Boétie*, par Laforêt; Louvain, 1853; par Prévost-Paradol dans les *Moralistes français*; Paris, 1864.

BOETIUS (V. Boèce).

BOETIUS (Christian-Friedrich), dit *Boèce*, dessinateur et graveur allemand, né à Leipzig en 1706, mort à Dresde vers 1783. Elève de Zinck et de Wortmann. Il a gravé au burin, à l'eau-forte, au lavis et à la manière du crayon, et devint en 1764 graveur de la cour de Hesse-Cassel. On lui doit : des portraits, dont le sien propre, et ceux de *Leibniz* et de *Mengs;* des topographies, des fac-similés des dessins d'artistes allemands, et quelques estampes pour la *Galerie de Dresde*, entre autres la *Madonne de la famille Meyer*, d'après Holbein. La *Nuit*, d'après le Corrège, resta inachevée, et il n'en fut tiré que trois épreuves d'eau-forte. G. P-i.

BOETOS (V. Beotus).

BŒTTCHER (Christian-Eduard), peintre-graveur allemand, né en 1818 près d'Aix-la-Chapelle. Il fit ses études à Stuttgart et à Düsseldorf. Il a peint un grand nombre de tableaux de genre populaire, et des paysages poétiques dans le goût des romances de 1830. Le musée de Cologne possède de lui une *Nuit d'été sur le Rhin* (1862). Il en a fait beaucoup d'autres du même genre sentimental et aussi médiocrement peintes.

BŒTTCHER (Arthur), médecin allemand contemporain, né à Baucke le 13 juil. 1831. Il fit ses études à Dorpat, à Berlin, sous Virchow, à Vienne et à Paris. Nommé en 1861 professeur extraordinaire, en 1862 professeur ordinaire de pathologie générale et d'anatomie pathologique, il prit sa retraite en 1883. — Ouvrages principaux : *Ueber die Entwickelung und den Bau des Ohrlabyrinths, nach Untersuchungen an Säugethieren* (Dresde, 1868, avec 12 pl.) ; *Neue Beiträge zur Literatur des Gehörlabyrinths* (Dorpat, 1872, in-8, avec 3 pl.). Dr L. Hn.

BŒTTGER (Adolf), traducteur et poète allemand, né à Leipzig le 21 mai 1816, mort à Gohlis, près de Leipzig, le 16 nov. 1870. Il fit ses études dans sa ville natale, qu'il ne quitta presque jamais. Ses œuvres principales sont des traductions de Byron (1840), de Pope (1842), de Goldsmith (1843), de Milton (1846), de Longfellow (1856) et de quelques pièces de Shakespeare. Il a traduit également la *Phèdre* de Racine et l'*Ulysse* de Ponsard. Parmi ses œuvres originales, il faut citer ses *Poésies* (1846) et le *Pèlerinage des Esprits des fleurs*; ce dernier poème a inauguré ce que Gottschall appelle le *lyrisme des fleurs*. Parmi ses contes poétiques on peut citer : *Pausanias* (1852), *Habana* (1853), *la Chute de Babylone* (1855), *la Fille de Caïn* (1865). Son drame *Agnès Bernauer* est encore populaire en Allemagne.

Bibl.: *Œuvres complètes*; Leipzig, 1864-66, 6 vol. — Gottschall, dans *Unsere Zeit*, 1871.

BŒTTICHER (Karl), archéologue allemand, né à Nordhausen le 29 mai 1806. Dès 1823, il fut attaché au bureau de l'inspecteur des édifices anciens et, pendant trois ans, il put ainsi étudier pratiquement l'architecture antique; en 1827, il fut nommé membre de l'Académie d'architecture de Berlin. Habile dessinateur, il publia, de 1835 à 1841, un grand ouvrage intitulé *l'Architecture du bois au moyen âge*, avec 25 planches; puis, de 1834 à 1844, parut son remarquable *Ornamentenbuch*, avec 28 planches. En 1839 il découvrit une nouvelle application du métier Jacquard et publia l'*Ecole du dessinateur*. Il fut élu membre de l'Académie des arts en 1832, puis placé, en 1834, à la tête de l'Ecole d'architecture. Un de ses grands ouvrages a pour titre *Die Tektonik der Hellenen ;* la première partie, publiée de 1854 à 1862, a eu une seconde édition en 1869 ; la seconde partie, *le Temple hypètre*, publiée en 1847, a eu une seconde édition en 1881. En 1846, Bœtticher fut nommé professeur à l'Académie des arts, puis, en 1849, professeur à l'Académie d'architecture et directeur de la galerie de sculpture au musée de Berlin. En 1857, il fit paraître un ouvrage sur *le Culte des arbres chez les Grecs*. En 1862, il entreprit un voyage en Grèce dont il fit connaître les résultats sous ce titre : *Recherches à l'Acropole d'Athènes* (Berlin, 1863) ; enfin on lui doit encore la *Thymélé d'Athéna Niké sur l'acropole d'Athènes, dans son état actuel* (Berlin, 1880). Charles Bœtticher a collaboré à divers recueils allemands, notamment au *Philologus*; il ne faut pas le confondre avec *Adolphe* Bœtticher, à qui l'on doit aussi divers ouvrages récents sur les antiquités de la Grèce. E. B.

BŒTTICHER (Karl-Heinrich von), ministre du royaume de Prusse et de l'empire d'Allemagne, né à Stettin le 6 janv. 1833. Il fit sa carrière dans l'administration prussienne et fut nommé en 1880 ministre de l'intérieur pour l'empire ; il est relativement modéré.

BŒTTIGER (Karl-August), archéologue et littérateur allemand, né le 8 juin 1760 à Reichenbach (Saxe), mort le 7 nov. 1835. Après avoir étudié la philologie à Leipzig et à Gœttingue, il se trouva contraint, par des revers de fortune, d'exercer les modestes fonctions de précepteur à Dresde, puis il ouvrit, en 1784, un pensionnat à Guben. En 1790, il transféra son établissement à Bautzen et l'année suivante, grâce à l'appui de Herder, il fut nommé directeur du gymnase de Weimar. Dès lors, il entra en relations suivies avec Wieland, Schiller, Gœthe et l'artiste Meyer. En 1804, il fut nommé directeur de l'école des pages de la cour de Dresde et chargé de l'administration du musée des Antiques ; il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, tout en professant l'archéologie. Bœttiger a publié de 1795 à 1803, soit sous son véritable nom, soit sous le pseudonyme de Bertuch, le *Journal du luxe et de la mode ;* le *Nouveau Mercure allemand ;* un recueil intitulé *Londres et Paris*; en même temps il collaborait assidûment à l'*Allgemeine Zeitung*. Ses travaux archéologiques ne datent guère que de 1802; nous citerons : *Des Furies* (1802), traduction en français par F. Winckler; *les Noces aldobrandines* (Leipzig, 1810) ; *Sabine ou Matinée d'une dame romaine à sa toilette* (1813, in-8), traduction en français par Clapier : fort curieuse étude sur le luxe de toilette et de parure des femmes dans l'antiquité; une nouvelle édition en a été donnée par Charles Fischer en 1880 ; *Amalthée, ou musée de la mythologie de l'art* (Leipzig, 1820-1825, 3 vol. in-8) ; *Archéologie de l'art* (Breslau, 1828) ; *Idées sur la mythologie de l'art* (Dresde et Leipzig, 1826 et 1836, 2 vol.), publication achevée par Sillig, après la mort de l'auteur. Un bon nombre des dissertations archéologiques, des notices littéraires et des poésies de Bœttiger ont été réunies par Sillig sous le titre *Bœttigeri opuscula et carmina latina* (Dresde, 1837) et *Bœttiger's kleine Schriften* (Dresde, 1838, 3 vol.).

BŒTTIGER (Carl-Vilhelm), polygraphe suédois, particulièrement distingué comme lyrique, né à Vesterås le 15 mai 1807, mort le 22 déc. 1878. D'abord docent en philosophie à l'université d'Upsala (1834), il y devint adjoint (1839), puis professeur (1845-1867) de langues et de littératures modernes. Il étudia sur les lieux plusieurs de celles-ci (1835, 1839, 1851) et les prit pour sujet de divers mémoires publiés dans des périodiques ou à part : *Etudes italiennes* (Upsala, 1853) ; *Sur les Etrusques* (1857) ; *les Dialectes de la langue rhéto-romane* (1853-54). Il traduisit la *Jérusalem délivrée* du Tasse avec commentaires (1842-46), des morceaux du Dante (1846-1851). On lui doit de nombreuses études de critique littéraire : *Sur les plus anciennes poésies lyriques de Schiller* (1854) ; *Sur la vie et les écrits de Dante* (*Actes de l'Académie suédoise*, 1865, t. XXXIX) ; *Sur la Divine Comédie* (*ibid.*, 1875, t. L) ; *la Société de l'Aurore à Upsala* (1874) ; *l'Enseignement chez les Romains* (1875) ; *Sur les premiers essais poétiques de Léopold* (1878). Mais c'est surtout par ses poésies qu'il est avantageusement connu : *Chants de jeunesse* (1830; 1834, 3e édit.) et *Nouveaux chants* (1833) que dépare

la sentimentalité; *Pièces lyriques* (1837, 1839), où le style est plus ferme et la pensée plus virile, tout en restant fraîche et gracieuse; *Chants religieux* (1841), *patriotiques* (1842); *les Oiseaux*, cycle (1852). Il a paru un *Choix de ses pièces de vers* (Stockholm, 1881) et une traduction allemande d'une partie d'entre elles (1847). Plusieurs de ses poésies coulantes et musicales ont servi de texte à une dizaine de compositeurs. Il fit jouer en 1843 : *Un jour de mai dans le canton de Værend* et *Divertissement national*. Il maniait aussi bien la prose que les vers, et ses *Eloges de Ruda* (1833), *de Tegner* (1847), *du prince Gustave* (1852), *de Samuel Œdman* (1868), *de J.-H. Kellgrén* (1870), *de Stagnelius* (1872), *de Nils von Rosenstein* (1877), sont de beaux morceaux d'éloquence. Quatre fois couronné par l'Académie suédoise, il fut élu en remplacement d'Es. Tegner, son beau-père (1847). Il donna lui-même un *Recueil de ses œuvres* (Stockholm, 1856-1876, 5 vol. in-8) ; le VI[e] vol., posthume (1881), contient son *Autobiographie*. Son éloge a été prononcé par son successeur à l'Académie, C. D. af Virsén (*Handlingar* de l'Acad., 1881, t. LVI, pp. 71-221). B-s.

BOËTTO (Giovanile), peintre-graveur italien, né à Fossano. On a des renseignements sur lui de 1642 à 1682. Il peignit à Fossano, dans la Casa Garballi, douze panneaux représentant les *Arts* et les *Sciences*. Il prit aussi une place importante parmi les graveurs. Il s'est souvent peint dans ses compositions, revêtu du manteau des chevaliers des saints Lazare et Maurice. Il a également travaillé à Mondovi et à Turin.

BŒUF. I. Zoologie. — Genre de Mammifères de l'ordre des *Ruminants* (V. ce mot) devenu le type d'une importante famille, qui, sous le nom de Bovidés *(Bovidæ)* renferme les deux tiers de cet ordre et particulièrement les animaux domestiques les plus utiles à l'homme. Cette famille renferme tous les Ruminants pourvus de *cornes persistantes* dans les deux sexes, ou tout au moins chez les mâles, ces cornes ou prolongements frontaux consistant essentiellement en un axe osseux (continu avec le crâne), plein ou celluleux, recouvert d'un étui corné dont la forme et les dimensions varient beaucoup suivant les genres, les espèces et même les sexes. La formule dentaire est constamment la suivante :

$$\text{Incisives } \frac{0}{3}, \text{ Canines } \frac{0}{1}, \text{ Molaires, } \frac{6}{6} \times 2 = 32 \text{ dents.}$$

La canine est rapprochée des incisives et présente la même forme que celles-ci. — La famille des Bovidés a été subdivisée en quatre sous-familles qui présentent les plus grands rapports entre elles, certains genres formant le passage de l'une à l'autre, et qui ont pour types les grands genres linnéens Bœuf *(Bovinæ)*, Chèvre *(Caprinæ)*, Mouton *(Ovinæ)* et Antilope (*Antilopinæ*) (V. ces mots). Nous ne traiterons ici que de la sous-famille des *Bovinæ*, ou du genre Bœuf *(Bos)* de Linné et des anciens auteurs.

Les Bœufs *(Bovinæ)*, se distinguent en général des autres ruminants de la même famille par leur grande taille, leurs formes lourdes et robustes, et leurs *cornes insérées au-dessus de la fosse temporale*, de telle sorte que les *cornillons* ou axes osseux des cornes naissent de l'angle postéro-externe des os frontaux. Lorsque l'on regarde, *de face*, le crâne d'un Bœuf, on ne voit que les os frontaux, largement développés en forme de plaques et recouvrant tout le sommet antérieur de la tête; les pariétaux ne sont pas visibles de face. Ce caractère, indiqué par Rütimeyer est considéré comme propre à la sous-famille des *Bovinæ*, et les distingue en particulier des Antilopes dont plusieurs genres se rapprochent beaucoup des Bœufs par l'ensemble de leurs caractères. Très marqué chez l'adulte, lorsque les cornes sont complètement développées, ce caractère l'est beaucoup moins chez le Veau dont le crâne, dépourvu de cornes, est encore arrondi, peu développé dans sa partie frontale, de sorte que les pariétaux sont encore bien visibles, de face, sur le sommet de la tête. Le Veau est donc « Antilope » par son crâne, ce qui indique que ce dernier groupe (les *Anti-*

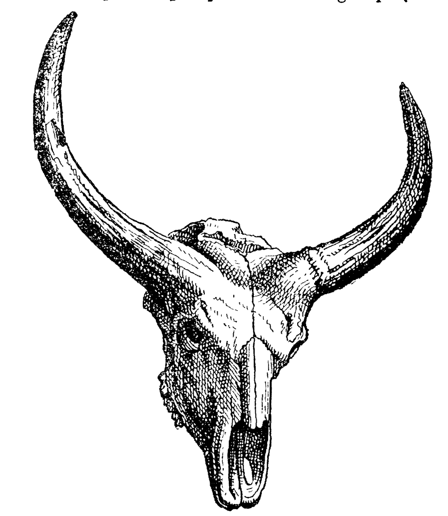


Fig. 1. — Crâne de *Bos elatus* (Pliocène du val d'Arno).

lopinæ) représente le type primitif et les Bœufs le type moderne le plus modifié de la famille des Bovidés. Les Moutons et les Chèvres se rapprochent des Antilopes par la structure du crâne : il en est de même, quoique à un moindre degré, de l'*Anoa* (fig. 2), considéré naguère comme une Antilope, et que l'on place actuellement parmi les *Bovinæ* auxquels le rattachent plusieurs formes Asiatiques vivantes ou fossiles. D'après Rutimeyer l'évolution du type des Bœufs a dû se faire dans l'ordre suivant, le premier genre étant celui qui se rapproche le plus des Antilopes : *Bubalus*, *Buffelus*, *Probubalus* (Anoa), *Amphibos*, *Bibos*, *Bison* et *Bos*. — Les os des membres, quand on les étudie chez le Veau, ou mieux sur le fœtus, présentent la trace d'une évolution du même genre : chez ce dernier les métacarpiens médians (troisième et quatrième, correspondants aux deux doigts seuls développés) sont bien distincts, tandis que chez l'adulte ils sont soudés en un seul os appelé *canon* ; chez plusieurs Antilopes (le Steinbock, *Calotragus campestris*, par ex.), les deux métacarpiens sont encore bien distincts quoique soudés sur la ligne médiane. Les dents des Bœufs sont fortement incrustées de *cément*, caractère qui indique également un type très modifié et très *spécialisé*, le type le plus parfait des herbivores et des ruminants. Il y a généralement un *muffle* et jamais de *larmiers*.

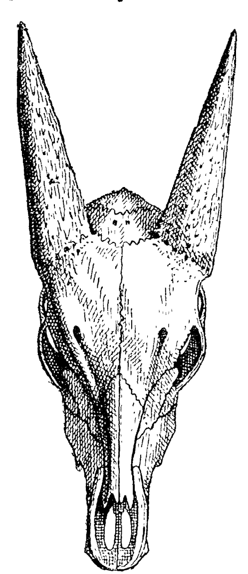


Fig. 2. — Crâne de l'Anoa dépressicorne.

La sous-famille des *Bovinæ* comprend les genres suivants : *Bubalus (Buffelus)*, *Probubalus (Hemibos*, * *Amphibos* et *Anoa)*, * *Leptobos*, *Bibos (Pœphagus)*, *Bison* et *Bos*. On y ajoute généralement le genre *Ovibos*, intermédiaire, par ses caractères, aux Moutons et aux Bœufs. Les genres marqués d'une * ne sont connus qu'à l'état fossile ; la plupart des autres ont des représentants

à l'époque actuelle. Nous décrirons à la fois les formes vivantes et les formes fossiles qui ne peuvent en être séparées.

Le Bœuf musqué (fig. 3), type du genre *Ovibos*, dont il constitue actuellement l'unique espèce *(O. moschatus)*, est de petite taille et ses allures rappellent plutôt celles des Moutons que des Bœufs. Le caractère du genre est d'avoir le nez velu et sans muffle ; les cornes larges et aplaties à leur base, très rapprochées sur la ligne médiane où elles recouvrent le front, divergent en se dirigeant au dehors et en bas, et se relèvent ensuite à leur pointe. La queue est très peu développée, le chanfrein busqué, les pattes courtes et le pelage, composé de poils longs et laineux, qui recouvrent une soie très fine, est d'un brun foncé ; sa chair a un goût musqué. Le mâle adulte ne dépasse pas la taille d'une génisse de deux ans. Cet animal est surtout remarquable par sa distribution



Fig. 3. — Bœuf musqué (*Ovibos moschatus*).

géographique : de tous les Bovidés c'est l'espèce qui s'avance le plus vers le N. où on le trouve dans les régions arctiques de l'Amérique septentrionale, du 60e au 80e degré de lat. N. Il vit par petites troupes de vingt-cinq à trente individus, dans les régions montagneuses et arides qui s'étendent de la baie d'Hudson à la rivière Mackensie et dans les îles glacées qui se trouvent plus au N.', telles que la terre de Cumberland et la Géorgie septentrionale. A l'époque quaternaire, l'espèce s'étendait beaucoup plus au S. et à l'E., de telle sorte qu'elle avait une répartition circumpolaire semblable à celle de l'Ours blanc et des autres mammifères arctiques. On trouve, en effet, dans les couches post-pliocènes de l'Europe, de la Sibérie et de l'Amérique septentrionale, des débris fossiles que l'on a décrit successivement sous les noms d'*Ovibos Pallasii* (De Kay), *O. maximus*, *O. priscus*, *O. canaliculatus*, *Bootherium cavifrons*, *B. bombifrons*, etc., mais que l'on est d'accord aujourd'hui pour rapporter à l'espèce encore vivante *(O. moschatus)*. En Amérique, on trouve ces ossements jusqu'au Texas ; en Europe, l'espèce s'est étendue jusqu'en Allemagne et dans le N. de la France à l'époque du Mammouth *(Elephas primigenius)*.

Le genre Buffle (*Bubalus*, H. Smith, comprenant le genre ou sous-genre *Buffelus* de Rutimeyer) comprend des Bœufs à front bombé, élargi entre les cornes, qui sont généralement prismatiques, insérées au-dessus des orbites, rugueuses ou faiblement annelées à leur base. Les côtes sont plus larges que celles des Bœufs proprement dits ; le pelage est dur et peu épais, de couleur foncée. — Les Buffles africains (S.-G. *Bubalus*, proprement dit, de Rütimeyer) sont représentés, à l'époque actuelle, par deux espèces bien distinctes. La plus grande est le Buffle de Cafrerie *(Bos cafer)*, dont les cornes rappellent par leur disposition le genre *Ovibos* (fig. 4.). Elles sont très élargies à leur base et se touchent sur la ligne médiane, formant au-dessus des yeux une sorte de casque qui donne beaucoup de force à la région frontale. Le pelage est noir. Ce bœuf atteint une grande taille et son attaque est très redoutée des chasseurs de l'Afrique australe. On

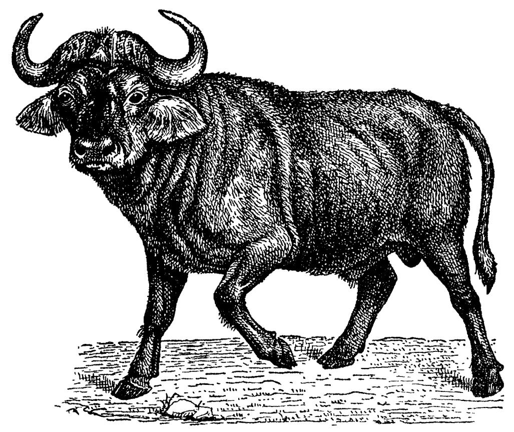


Fig. 4. — Buffle de Cafrerie (*Bos cafer*).

le trouve depuis la Cafrerie au N.-E. jusqu'en Abyssinie et dans le Mozambique. — Dans l'O. de l'Afrique il paraît remplacé par une espèce plus petite et dont les cornes sont très différentes. C'est le Buffle brachycère

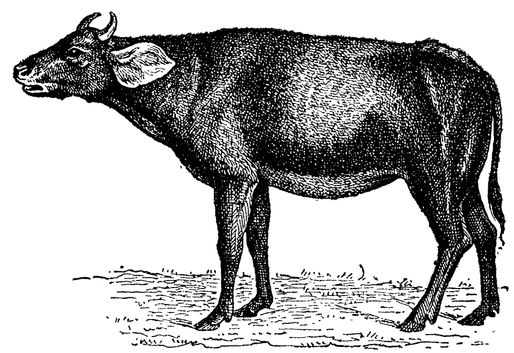


Fig. 5. — Bœuf brachycère (*Bos brachyceros*).

(*Bos brachyceros*, Gray) qui ne dépasse pas la taille d'une vache ordinaire ; mais ses formes sont plus arrondies (fig. 5). Les cornes sont de dimension moyenne, droites, un peu arquées et dépourvues, à leur base, du renflement frontal qui caractérise l'espèce précédente : elles forment une sorte de croissant au-dessus du front. Le poil est ras, d'un brun rouge, plus foncé sur les jambes et le museau ; les oreilles sont grandes, portant plusieurs rangées de poils disposés en franges. Cette espèce se trouve au Gabon, au Sénégal, à Sierra-Leone, au Bournou (Soudan), et généralement dans tout l'O. de l'Afrique, du S. du Maroc au Congo.

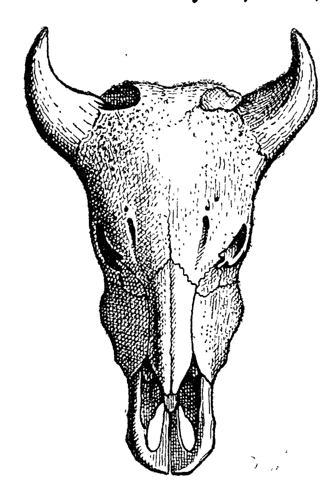


Fig. 6. — Crâne de Bœuf brachycère.

Elle vit en troupes plus ou moins nombreuses, que les nègres n'attaquent qu'avec prudence, car la fureur de

l'animal, lorsqu'il est blessé, le rend très redoutable. Cette espèce a cependant été domestiquée dans la Sénégambie, car de prétendues espèces nouvelles, décrites récemment comme provenant de cette région, ne reposent que sur des variétés domestiques du *Bos brachyceros* (fig. 6). — A l'époque quaternaire, il existait, dans le N. de l'Afrique, un Buffle peu différent de celui-ci : c'est le *Bos (Bubalus) antiquus* de Duvernoy, d'abord trouvé dans le pleistocène de Sétif (Algérie), et sur lequel Thomas a donné de nouveaux détails d'après des débris provenant du Kordofan (Soudan N.-E.). Ce type s'est donc étendu autrefois jusque dans la vallée du Nil Blanc.

Les Buffles asiatiques n'ont plus à l'époque actuelle qu'une seule espèce bien distincte. Le Buffle ordinaire (*Bubalus buffelus* Blumenbach, type du genre *Buffelus* de Rütimeyer), est une race domestique, utilisée en Asie et dans l'Europe orientale et méridionale; on le considère actuellement comme ne différant pas spécifiquement du *Buffle arni (Bubalus arni)* (fig.7), qui vit encore à l'état sauvage dans certaines parties de l'Inde, notamment sur le

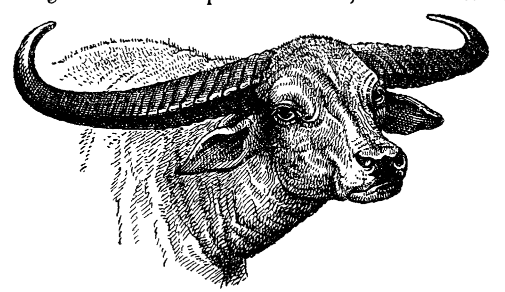


Fig. 7. — Buffle arni (*Bubalus arni*).

versant des collines qui s'étendent de l'Oude au Bhoutan, dans les plaines du bas Bengale à l'O. jusqu'à Tirhout, dans l'Assam et la Birmanie, dans l'Inde centrale (de Midnapour à Badjpour et de là presque jusqu'à Godavery), et qui se retrouve à Ceylan. Le *Karbo* ou *Kerabau* des Malais n'en diffère pas. Le Buffle sauvage ressemble beaucoup au buffle domestique, dont il diffère surtout par sa grande taille et ses cornes beaucoup plus longues, annelées à la base, recourbées en arrière, et formant ensemble un large croissant qui peut atteindre 3 à 4 m. d'une pointe à l'autre. Le mâle adulte a plus de 3 m. de long. La queue est assez courte, se terminant au jarret, la tête longue et comprimée, la peau noire et presque nue : l'ensemble indique un animal d'une force redoutable. Il vit par bandes nombreuses dans les plaines basses et marécageuses, dont l'herbe épaisse est nécessaire à sa nourriture, et s'élève rarement dans les montagnes. Il se reproduit très bien avec la race domestique, et le fait est bien connu dans l'Inde, où cette union s'opère accidentellement, sans l'intervention de l'homme. — Le Buffle domestique est aujourd'hui répandu non seulement dans l'Inde, mais dans la Malaisie, l'Asie mineure, une grande partie de l'Afrique, en Crimée, dans la péninsule des Balkans, en Hongrie et dans le S. de l'Italie jusqu'aux environs de Rome. — Il a été successivement introduit par l'homme dans ces diverses contrées, où il remplace notre bœuf domestique, et l'action de la domesticité a déjà produit plusieurs races distinctes. — Sous le nom de *Bos palæindicus* (Falconer), on a décrit une race fossile dont les débris se trouvent dans le pleistocène de l'Inde (vallée de Narbada), et qui, d'après Lydekker, ne constitue qu'une variété de l'Arni et vraisemblablement la souche primitive du Buffle moderne. Une forme affine (*Bubalus Pallasii* Rütimeyer) a vécu en Allemagne (près Dantzig), à l'époque quaternaire. — Le *Bubalus platyceros* Lydekker (*B. sivalensis* Rütimeyer), du pliocène des monts Siwaliks, est plus ancien; aussi par ses caractères est-il intermédiaire entre le genre actuel et le genre suivant : il se rapproche surtout d'*Hemibos occipitalis.*

Le genre Probubalus (Rütimeyer), que Flower et Lydekker ne séparent pas des buffles, a pour synonymes les genres ou sous-genres *Anoa* (Hamilton Smith), *Hemibos* et *Amphibos* (Falconer et Cautley) et *Peribos* (Lydekker), dont le premier seul est encore vivant. L'Anoa *(Anoa depressicornis)*, ou *Sapi-Outan*, c.-à-d. *Vache des bois* des naturels des Célèbes, longtemps classé parmi les antilopes, est la seule espèce vivante de son genre qui paraît représenter, d'après les travaux de Rütimeyer, le type primitif de la sous-famille des bœufs *(Bovinæ)*. C'est un animal de la taille d'un âne, à formes assez ramassées, de couleur noirâtre, quelquefois brun clair ou cannelle, à cornes presque droites, cylindro-coniques, insérées au sommet de la crête frontale et dirigées en arrière, presque parallèles ou très peu divergentes dans toute leur longueur (fig. 2). Elles existent dans les deux sexes : il y a quatre mamelles comme chez les Bœufs. L'*Anoa* (fig. 8) se trouve à Célèbes et aux Philippines; il habite les forêts. Son caractère est sauvage et il se défend avec ses cornes qui peuvent produire des blessures dangereuses. Plusieurs espèces, fossiles dans les couches tertiaires de l'Inde, relient ce type aux Buffles modernes : ce sont ces types fossiles dont on a fait les genres *Amphibos*, *Hemibos* et *Peribos*, qui ne diffèrent pas en réalité l'un de l'autre, non plus que du genre *Probubalus* ou *Anoa*. Le *Probubalus antilopinus* (Falconer et Cautley), du pliocène des monts Siwaliks, est l'espèce qui se rapproche le plus de l'*Anoa* par ses cornes subcylindriques. Le *Pr. occipitalis* (Falconer) ou *Pr. sivalensis*, Rütimeyer (= *Hemibos triqueticornis* Falconer et Cautley), du même gisement, varie beaucoup, particulièrement dans la forme du crâne et des cornes ; celles-ci étaient chez la femelle, subcylindriques, comme dans l'espèce précédente, tandis que le mâle avait des cornes beaucoup plus fortes et pourvues d'une arête postéro-externe bien marquée comme chez le Buffle. Le *Probubalus acuticornis* (Falconer et Cautley), également du pliocène des monts

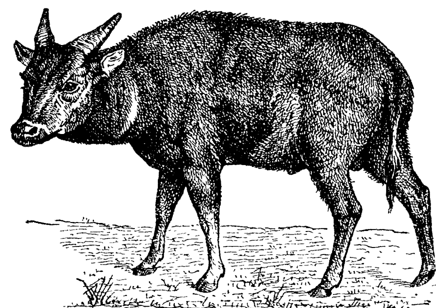


Fig. 8. — Anoa (*Probubalus depressicornis*).

Siwaliks, avait, comme le précédent, des cornes à section triangulaire, mais aussi très variables et subcylindriques chez la femelle et le jeune.

Le genre Leptobos (Rütimeyer), qui n'est connu qu'à l'état fossile, est, comme le précédent, très remarquable par ses caractères qui le rapprochent des Antilopes, notamment du G. *Portax*, dont le type est le *Nylghaut* qui vit encore actuellement dans l'Inde. Le crâne ressemble beaucoup à celui de ce dernier par la forme et la disposition des cornillons ou axes osseux des cornes. Le *Leptobos Falconeri* (Rütimeyer) est du pliocène des Siwaliks, et le *Lept. fraseri*, qui lui a succédé et que l'on trouve dans le pleistocène de la vallée de Narbada, se rapproche davantage des Buffles actuels : sur les crânes fossiles de ces deux espèces, les cornillons font souvent défaut, ce qui semble indiquer une race sans cornes, à moins que ce caractère ne tienne au sexe. Ce type a existé à la même époque, dans le S. de l'Europe : le *L. Strozzii* (Rütimeyer), du pliocène d'Italie (Val d'Arno), appartient au même genre.

Le genre Bibos représente un type d'évolution plus

avancé, mais qui se rattache encore d'assez près au précédent ; dans ce groupe, les cornes sont aplaties en-dessus et non à section arrondie comme chez le bœuf. L'espèce la plus ancienne de ce groupe est le *Bos elatus* de Pomel (fig. 1) du pliocène du S. de la France, dont ne diffèrent pas le *Bos etruscus* (Falconer), fossile en Italie, ni les *Bos elaphus*, *Bos concudensis* de la même époque géologique. Ses cornes étaient élevées et en forme de croissant, ses membres plus élancés que ceux des bœufs modernes. Il se rapprochait beaucoup du *Bos sondaïcus* encore vivant dans l'archipel malais. Une espèce peu différente du *Bos elatus* est le *Bibos palæogaurus* (Falconer), du pleistocène de l'Inde, qui forme la transition de l'espèce tertiaire aux espèces encore actuellement vivantes en Asie. Celles-ci sont au nombre de quatre ou cinq, sinon davantage.

Le Bœuf Banteng *(Bibos sondaïcus)*, ou Bœuf à fesses blanches de Quoy et Gaimard (fig. 9 et 10), vit à l'état sau-

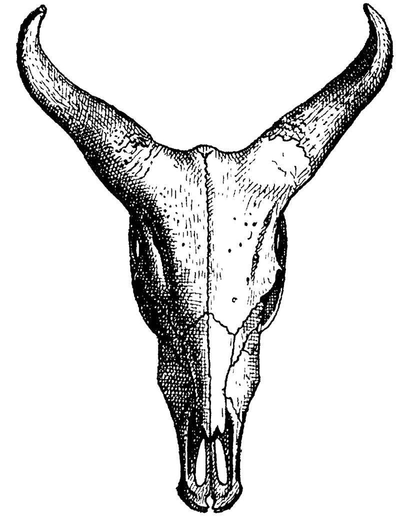


Fig. 9. — Crâne de Bœuf banteng (*Bos sondaïcus*).

vage dans les forêts de Java, de Bornéo et de Sumatra, et se retrouve sur le continent dans la presqu'île de Malacca, remontant au N. jusqu'en Birmanie (Pegou et Tenasserim). Il a été domestiqué dans la petite île de Bali (à l'E. de Java), et l'espèce se croise, en captivité, avec le bœuf

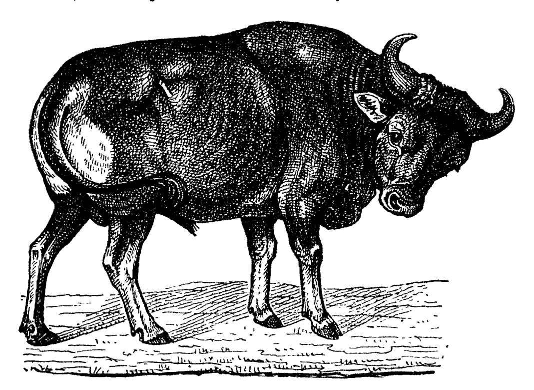


Fig. 10. — Bœuf banteng (*Bos sondaïcus*).

domestique. La couleur est d'un roux bai avec les fesses et les jambes blanches ; il n'y a pas de fanon chez le mâle et ses cornes sont en croissant comme chez le *Bibos elatus* ; celles de la femelle sont plus faibles et inclinées en arrière. Le Bœuf Gaur *(Bibos gaurus)* (fig. 11), est une espèce de l'Inde continentale où il habite tout l'Hindoustan, la Birmanie et la presqu'île de Malacca, remontant jusqu'au pied des monts Himalaya : c'est le « Bison » des Anglais résidant dans l'Inde. Les formes sont massives et les



Fig. 11. — Bœuf gaur (*Bos gaurus*).

cornes, en croissant, forment à leur base une large crête recouverte par la peau du crâne, de telle sorte que le front est concave (d'où le nom de *Bos cavifrons* donné quelquefois à cette espèce). La tête est carrée, proportionnellement plus petite que celle du bœuf domestique. La couleur est noirâtre avec les pieds blancs. La taille atteint 2 mètres au garrot, chez le mâle ; la femelle est plus petite, a des formes moins lourdes, et ses cornes, plus faibles, ne se recourbent pas en croissant. Cet animal habite de préférence les collines boisées et sa chasse est dangereuse. Les essais que l'on a fait pour le domestiquer n'ont pas réussi ; les individus pris jeunes ne vivent pas au delà de la troisième année.

Le Bœuf Gayal *(Bibos frontalis)* (fig. 12) est une autre espèce, bien distincte des deux précédentes par ses

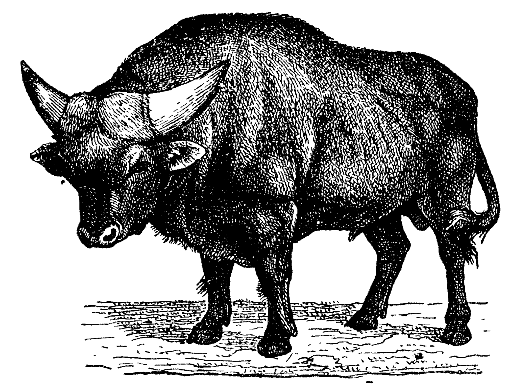


Fig. 12. — Bœuf gayal (*Bos frontalis*).

cornes coniques, très épaisses à la base, divergentes et presque sans courbure, qui rappellent celles de l'*Anoa ;* on croirait voir les cornes de ce dernier animal, devenues divergentes au lieu d'être parallèles, et très renflées à leur base. Les formes sont plus lourdes que celles du Gaur, le garrot est plus élevé, et il y a un petit fanon. Le front est plat ou légèrement convexe, élargi triangulairement par la base des cornes. La couleur est la même que celle du précédent, c.-à-d. noirâtre avec les jambes blanches. L'espèce habite les collines boisées de l'Inde, à l'E. du Brahmapoutre, la lisière de la vallée de l'Assam, les forêts du Michmi, Tipperah, Tchittagong et de là au S. à travers toute la Birmanie jusqu'aux forêts qui bordent la rivière Koladyne. Le Gayal est beaucoup plus sociable que le Gaur, et on l'élève à l'état domestique, ou semi-domestique, sur les frontières de l'Assam. Son lait et sa chair

sont excellents. Outre les animaux nés et élevés en captivité, les habitants du pays tirent parti des troupeaux sauvages qu'ils attirent par ruse dans des pièges, en se servant pour cela d'un taureau apprivoisé, et qu'ils habituent peu à peu à se laisser approcher et toucher par l'homme.

Le Zébu *(Bibos indicus)* ou *Bœuf à bosse* (fig. 13) est une espèce de la même section, depuis longtemps domes-

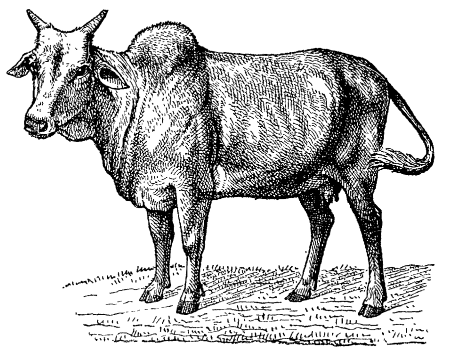


Fig. 13. — Bœuf zébu (*Bos indicus*) domestique.

tiquée dans l'Inde, de telle sorte que l'on ne connaît plus son origine. On rencontre encore de temps en temps, d'après Jerdon, de petites troupes de Zébus sauvages dans les jongles entrecoupées d'étangs salés du Mysore, de l'Oude et du Carnatic (notamment à Nellore, près de la côte) ; mais il est probable que ce sont des Zébus redevenus sauvages. Ils se laissent difficilement approcher. Leurs cornes sont très longues, droites, et les mâles atteignent une grande taille. L'espèce domestique varie beaucoup sous ce rapport : ses cornes droites, peu divergentes, rappellent celles de l'*Anoa*. Les formes sont plus légères et plus élancées que celle des autres bœufs. Le Zébu porte sur le garrot une bosse purement graisseuse, son fanon est très développé, ses oreilles pendantes, sa couleur claire, mais souvent tachetée et variée comme dans toutes les races domestiques. On connaît des variétés sans cornes, et d'autres dont la taille ne dépasse pas celle d'un gros mouton, tandis qu'une autre race atteint les dimensions des plus forts bœufs domestiques et porte des cornes très longues. Le Zébu a été importé de l'Inde, son pays d'origine, en Afrique et à Madagascar, où il est aujourd'hui complètement acclimaté. On s'en sert non seulement comme bête de somme ou de trait, mais encore comme monture, car sa course est aussi rapide et légère que celle d'un cheval.

Les Yacks (genre *Pœphagus*), que Rütimeyer ne sépare pas des *Bibos*, ont, en effet, la même forme de crâne avec

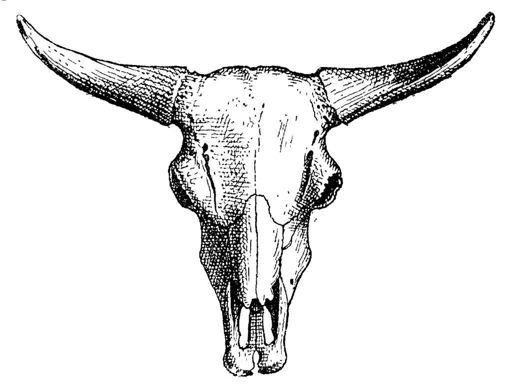


Fig. 14. — Crâne de Yack.

des cornes en croissant sur un front large et bombé (fig. 14). Le Yack *(Bos grunniens)* (fig. 15) habite les montagnes du Tibet et du Ladakh, la vallée de Chang Chenmo et les flancs des monts Kara-Koroum entre 4,000 et

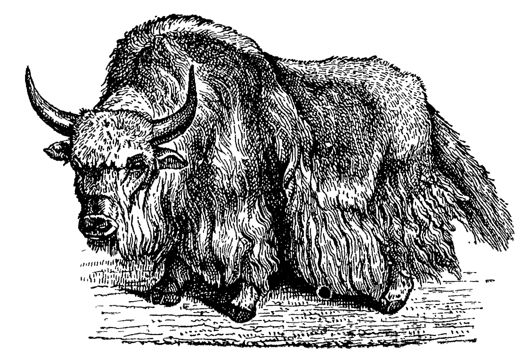


Fig. 15. — Bœuf yack (*Bos grunniens*).

7,000 m. d'alt. Une race qui habite plus au N. et à l'O. la chaîne du Tibet a été désignée par Prjevalsky sous le nom de *Pœphagus mutus* parce qu'il ne fait pas entendre le *grognement* qui est la voix du Yack ordinaire. Celui-ci est un animal plus petit et surtout plus bas sur pattes que les autres bœufs : le mufle est étroit ; mais ce qui le distingue surtout de toutes les autres espèces, c'est son pelage laineux, fin et soyeux, formant une véritable toison qui cache les jambes et tombe presque jusqu'à terre ; la queue, également garnie de longs poils, ressemble à une queue de cheval. Le pelage est noir avec une raie grise sur le dos et la queue est blanche. Le Yack a été domestiqué depuis longtemps par les Tibétains et les Chinois ; on s'en sert pour le trait et le bât et même comme monture. Sa chair est excellente et l'on peut tirer parti de sa laine. La queue des Yacks sauvages est très recherchée comme chasse-mouche, comme ornement des casques des généraux chinois, et comme étendard de guerre chez tous les peuples mongols et même chez les Turcs. Le Yack s'acclimate bien en Europe, et on en voit aujourd'hui des troupeaux qui se reproduisent facilement dans tous les jardins zoologiques.

Les Bisons *(Bison)* sont le seul genre de la famille qui se trouve à la fois sur les deux continents. Le Bison d'A-

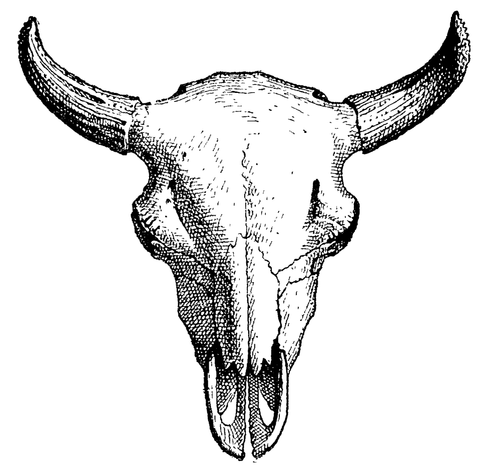


Fig. 16. — Crâne de Bison d'Europe (*Aurochs*).

mérique *(Bison americanus)* est l'espèce la mieux connue et le seul animal du groupe des Bœufs, avec l'*Ovibos*, qui habite actuellement l'Amérique, où on le désigne sous le nom de *Buffalo*. Le front est plus large que celui des Bœufs, un peu bombé entre les cornes, les formes lourdes et ramassées, le garrot très élevé par suite de l'allongement des apophyses épineuses des vertèbres dorsales ; le poil, d'un brun foncé, est laineux, très fourni surtout sur

les épaules et le cou, où il forme une sorte de crinière qui donne à l'animal un aspect tout particulier. Le mâle atteint une grande taille. Cette espèce vit en grandes troupes dans les prairies qui séparent le Mexique du S. des Etats-Unis, à l'E. des Montagnes Rocheuses, émigrant fréquemment à la recherche des pâturages nécessaires pour la nourriture de ces bandes, qui comptent quelquefois des milliers d'individus. Ces migrations s'étendaient autrefois jusqu'au S. du Rio-Grande, sur tout le N.-E. du Mexique jusqu'au 25e parallèle; aujourd'hui il est devenu tres rare dans cette région et ne se trouve plus qu'au N. de la frontière mexicaine, du Texas au Dakota, à l'O. du Missisipi et de ses principaux affluents.

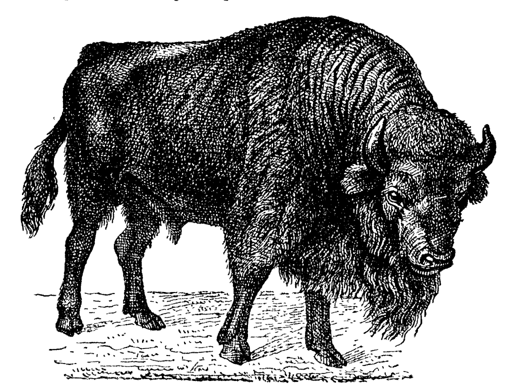


Fig. 17. — Bison d'Europe (*Bison bonasus*).

Le Bison d'Europe (*Bison bonasus* L.) (fig. 16 et 17) est le *Bison* et le *Bonasus* des anciens, mais sa synonymie a été fort embrouillée par les auteurs. On le désigne aujourd'hui communément sous le nom d'*Aurochs*; or, ce dernier nom n'est autre que le mot *Urus* prononcé avec un certain accent. Les anciens et Pline en particulier disent que l'on trouve en Germanie « deux sortes de Bœufs : le *Bison* et l'*Urus*; le Bison a le dos velu et l'Urus les cornes larges. » Cette distinction est très nette dans les deux vers de Sénèque:

.... Villosi terga Bisontes,
Latis que feri cornibus Uri.

Sans nous occuper, pour le moment, de savoir ce qu'était cet « Urus », constatons seulement que les anciens le distinguaient très bien du Bison. Jules César, peu soucieux, en véritable soldat, des distinctions des naturalistes, aurait été le premier à confondre les deux espèces. L'animal qu'il désigne sous le nom d'*Urus* est le Bison, à moins que sa description (assez vague, du reste) se soit formée de traits empruntés à l'histoire des deux espèces. Les naturalistes de la renaissance et Linné en particulier ont suivi ses errements en appliquant au Bison d'Europe le nom d'Urus (*Bos urus* L., qui ne diffère pas, en réalité, du *Bos bonasus* du même auteur). Quoi qu'il en soit, le Bison d'Europe (ou Aurochs) paraît avoir habité autrefois une grande partie de ce continent, car la forêt Hercynienne, que César lui donne comme patrie, s'étendait de la Suisse à la Transylvanie, c.-à-d. des Alpes aux Karpathes. Aujourd'hui, l'espèce est singulièrement réduite, car on n'en connaît plus qu'un petit nombre de troupeaux qui vivent isolés notamment dans la forêt de Biélovicza, en Russie (gouvernement de Grodno), où ils sont protégés par une ordonnance très sévère du tsar afin d'en empêcher la destruction. D'autres petites troupes vivent encore dans l'Abazie, province de la région du Caucase, et plus particulièrement dans le district de Zaadan. L'Aurochs est moins ramassé dans ses formes que le Bison d'Amérique, sa crinière est moins épaisse, son garrot moins élevé et tout son corps est couvert de poils épais, grossiers et fauve-bruns. — Les Bisons ne sont plus représentés en Asie, mais à l'époque tertiaire il existait, dans cette région, une ou plusieurs espèces (*Bison sivalensis*, etc.), dont on trouve les débris dans le pliocène de l'Inde et de la Chine. A l'époque quaternaire, ce type vivait dans une grande partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique arctique, comme le prouvent les débris que l'on trouve dans les cavernes et les dépôts post-pliocènes de ces contrées (*Bison* [*Urus*] *priscus* de Bojanus); les cornes sont généralement plus fortes et moins recourbées que dans les espèces vivantes, mais on trouve toutes les transitions entre les deux types. Les *Bison latifrons*, *B. antiquus*, de Liedy, *B. ferox*, *B. Alleni* et *B. alticornis* de Marsh, du pliocène et du post-pliocène de l'Amérique du Nord, en diffèrent peu et doivent être considérés comme la souche du *Bison americanus* actuel.

Les véritables Bœufs *(Bos)* ont le front plat et les cornes divergentes. Ils ne sont plus représentés à l'époque actuelle que par l'espèce domestique, dont on ne connaît pas exactement l'origine, sa domestication remontant très certainement à l'époque préhistorique. Mais il existe encore, dans quelques parcs d'Angleterre, de petits troupeaux qui vivent à l'état sauvage et qui peuvent nous donner une idée du *Bos primigenius* de l'epoque quaternaire. Ces troupeaux, conservés dans des parcs, doivent être considérés comme les descendants d'une race *redevenue sauvage*, plutôt que comme une race restée sauvage depuis son origine. Quoi qu'il en soit, le Bœuf blanc sauvage (*Bos taurus*, Var. *scoticus*) (fig. 18 et 19) des Anglais se trouve dans le parc de Chillingham (Northumberland), et dans quelques autres en Ecosse et dans le nord de l'Angleterre, à Cadzow, à Lyme et à Chartley. Les écrivains du moyen âge, notamment le roi Canute (1017-36), Fitz-Stephen (vers 1174), Boëthius (1526) et Leslie (1575) mentionnent les bœufs sauvages *(Tauri sylvestres)*, qui vivaient librement à cette époque dans les forêts d'Ecosse et dont le troupeau de Chillingham descend probablement en ligne directe; ce bœuf est de taille moyenne, entièrement blanc, excepté les oreilles qui sont rousses ou noires à leur pointe; les cornes, médiocrement développées, sont lyrées, c.-à-d. recourbées d'abord en arrière et en dehors, puis un peu en avant et en bas, la pointe étant dirigée en dehors; elles sont blanches avec la pointe noire, le front est plat et la crête occipitale droite. Les mœurs sont celles des bœufs sauvages, mais la petite taille de cette race, quand on la compare au *Bos primigenius*, ne permet pas d'admettre qu'elle en descende en ligne directe, et il est bien plus vraisemblable qu'il s'agit d'une race domestique rede-

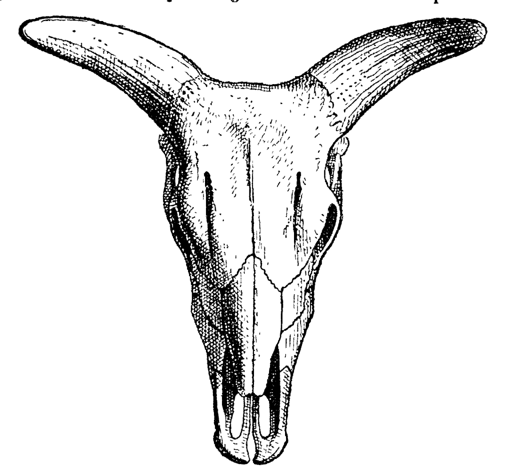


Fig. 18. — Crâne de Bœuf des parcs d'Ecosse (*Bos taurus scoticus*).

venue sauvage, comme les troupeaux de bœufs qui vivent actuellement à cet état dans les pampas de l'Amérique du Sud. Un crâne de bœuf blanc d'Ecosse, conservé dans le musée du Collège royal des chirurgiens, à Londres, comme

provenant du parc de Chartley, présente, en général, les caractères du *Bos primigenius*, et ses cornes longues, basses et divergentes, diffèrent beaucoup de la forme lyrée, propre actuellement aux bœufs des parcs de Chillingham

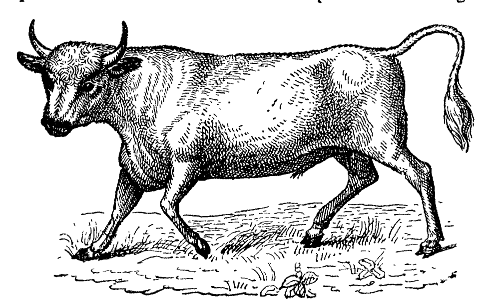


Fig. 19. — Bœuf blanc des parcs d'Ecosse (*Bos taurus scoticus*).

et de Cadzow. Un fait bien remarquable, c'est que la plupart de ces bœufs, notamment ceux des parcs d'Angleterre, par exemple à Gunton (Norfolk), ont actuellement *les deux sexes privés de cornes*, comme si la tranquillité dont ces troupeaux jouissent depuis de longues années avait déterminé l'atrophie de ces armes défensives. Le bœuf sauvage n'existe plus sur le continent, en Europe, mais partout il a laissé des traces nombreuses de son existence dans les couches pliocènes et quaternaires de ce pays. Le type le plus ancien que l'on connaisse est le *Bos planifrons* du pliocène de l'Inde, dont le front est plat et les cornes divergentes comme chez le *Bos primigenius*. D'autres espèces, appartenant également au genre *Bos* proprement dit et décrites par Lydekker sous les noms de *B. acutifrons; B. platyrhinus*, indiquent que ce type était déjà très diversifié dans le centre de l'Asie à la fin de la période tertiaire; on en trouve aussi dans le pliocène de Chine. On peut donc admettre, avec une grande vraisemblance, que notre bœuf domestique est originaire de l'Inde.

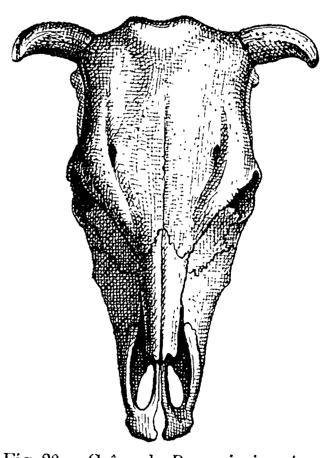


Fig. 20.— Crâne de *Bos primigenius*.

A ces races pliocènes ont succédé, en Asie, le *Bos numidicus*, et en Europe le *Bos primigenius* de Bojanus (*Bos urus* Boyd Dawkins), considéré comme la souche de notre bœuf domestique *(Bos taurus)*.

Le Bœuf primitif (*Bos taurus primigenius*) habitait, à l'époque quaternaire, la plus grande partie de l'Europe où ses débris se trouvent dans les cavernes et le diluvium. Il vivait aussi à la même époque dans le N. de l'Afrique, notamment en Algérie (*Bos primigenius mauritanicus* Thomas) et en Angleterre. Cet animal, qui a été contemporain des premiers hommes sur le continent européen, atteignait une taille gigantesque, presque double de celle de nos bœufs domestiques et du bœuf blanc des parcs d'Ecosse. Son crâne est remarquable par son front plat et carré, ses cornes divergentes à pointe dirigée en avant (fig. 20) : on trouve de ces crânes qui ont plus de 90 centim. de long et l'écartement des pointes des cornillons, ou axes osseux des cornes, dépasse 1 m. On considère généralement cet animal comme étant l'*Urus* des anciens, mais non de César, et nous avons dit précédemment, en parlant de l'Aurochs ou Bison d'Europe, comment la confusion s'était faite, dans les écrits des auteurs, au sujet de l'histoire de ces deux espèces bien distinctes. Nous avons cité les vers de Sénèque, où il est question du Bison et de l'Urus. Pline, de son côté (lib. VIII, cap. xv), les distingue fort bien dans cette phrase : *Jubatos bisontes excellentique vi et velocitate uros, quibus imperitum vulgus bubalorum nomen imponit*. C'est en se fondant sur cette phrase que Gervais a soutenu (*Histoire naturelle des mammifères*, II, 1855, p. 176 et seq.) que l'*Urus* des anciens était le Buffle asiatique, espèce qui n'a été introduite en Italie que pendant le moyen âge. Nous ne voyons aucune bonne raison pour adopter cette opinion. Il paraît d'ailleurs, au témoignage de Grégoire de Tours, qu'il existait encore des Bœufs sauvages dans les Vosges, du temps du roi Gontran (561), et qu'on leur appliquait aussi le nom de *Bubalus*. Le roi s'en réservait la chasse, et les délinquants, convaincus d'avoir tué un de ces animaux, étaient punis de mort. Quant au nom d'*Urus*, il serait d'origine gauloise, et Goldfuss assure que le Taureau domestique s'appelle encore *Ur* dans certains cantons de la Suisse.

A côté du *Bos primigenius* on trouve, en Europe, dans les dépôts quaternaires, plusieurs races de bœufs qui s'en distinguent, soit par la taille, soit par la forme des cornes, tout en présentant les caractères essentiels du genre *Bos* proprement dit. Tels sont le *Bos longifrons* Owen (= *Bos frontosus* Nilsson, = *Bos brachyceros* Rütimeyer, qu'il ne faut pas confondre avec le *Bos brachyceros* encore vivant en Afrique), et le *Bos trochoceros* de Rütimeyer. — Le premier *(Bos longifrons)* est une petite race qui a vécu en Angleterre, en Suède et en Suisse, en même temps que le *Bos primigenius* gigantesque, à l'époque du Renne. Quant au *Bos trochoceros* des palafittes de Suisse, Rutimeyer lui-même admet qu'il n'est qu'une « variation individuelle » du *Bos primigenius*, et cette variation s'est peut-être produite, dès cette époque, sous l'influence de la domesticité. Les crânes de bœufs trouvés dans les palafittes accusent déjà des variations considérables, au point que Wilckens a pu distinguer une race brachycéphale *(Bos taurus brachycephalus)*, qu'il oppose aux races dolichocéphales représentées par le *Bos taurus primigenius* et le *Bos taurus longifrons*. — Quant aux documents historiques que l'on possède au sujet de l'ancienneté de la domestication du Bœuf, on peut citer les monuments de l'ancienne Egypte où le Bœuf est déjà représenté avec des caractères qui se retrouvent dans nos races domestiques modernes.

Origine et phylogénie du Bœuf. Les détails que nous avons donnés au sujet des espèces fossiles, en traitant des espèces vivantes de ce genre, nous dispensent de revenir sur ce point; mais il est indispensable de résumer cette longue étude en disant quelques mots de l'origine de ce type et de sa filiation depuis l'époque tertiaire jusqu'à nos jours. Rütimeyer pense que le *Gelocus* des phosphorites du Quercy peut être considéré comme la souche primitive de tous les Ruminants à cornes. Ce *Gelocus* vivait, en Europe, à l'époque éocène et devait peu différer par ses formes et sa taille des Chevrotains de l'époque actuelle. Comme eux, il était dépourvu de cornes, avait une dentition plus complète, comportant des incisives et des canines, et ses troisième et quatrième métacarpiens étaient libres, comme chez le fœtus du Bœuf, et non soudés comme chez cet animal adulte. Les premiers ruminants pourvus de cornes apparaissent dans le miocène : leurs cornes sont petites, et il est souvent difficile de décider, d'après leur apparence, si elles étaient caduques ou persistantes. Nous montrerons ailleurs (V. Ruminants) comment s'est fait la séparation aujourd'hui si tranchée, entre les herbivores à cornes creuses et les herbivores pourvus de *bois*. Quoi qu'il en

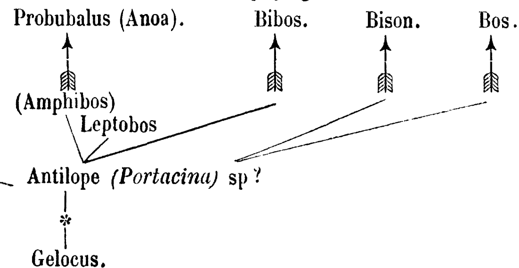
soit, les ancêtres miocènes des bœufs devaient avoir l'apparence des Antilopes, et particulièrement des Antilopes à cornes droites et lisses. Nous avons montré précédemment (V. ANTILOPE) combien ce grand genre des Antilopes varie sous le rapport des formes et de la taille, les sous-genres qui le subdivisent actuellement se rapprochant tantôt des Chèvres *(Ægoceros)*, tantôt des Bœufs (*Oreas*, *Catoblepas*, *Portax*, *Alcelaphus*, *Budorcas*, etc.), et dans le G. Bœuf, nous avons vu qu'il existe des sous-genres qui se rapprochent les uns des Moutons *(Ovibos)*, les autres des Antilopes *(Probubalus* ou *Anoa)*. C'est qu'en réalité la grande famille des *Bovidés* (que certains naturalistes appellent les *Antilopidés*) présente encore à l'époque actuelle une si grande uniformité et des formes de transition si parfaites, qu'il est bien difficile de la subdiviser naturellement en *Bœufs*, *Antilopes*, *Chèvres* et *Moutons* comme le faisaient les anciens naturalistes. C'est seulement à l'époque pliocène qu'apparaissent les premiers Bovidés présentant, par la forme de leur crâne et la disposition de leurs cornes, les caractères des bœufs modernes. L'*Anoa* de Célèbes (seul représentant vivant du G. *Probubalus*) a conservé jusqu'à nos jours les caractères de ces premiers bovidés ; aussi a-t-il été considéré longtemps comme une Antilope, malgré les rapports qu'il présente avec les G. *Leptobos* et *Bibos* et notamment avec le Zébu domestique, représentant du G. *Bibos*. Quant au G. *Leptobos*, qui s'est éteint avant l'époque actuelle, il se rapproche encore beaucoup des Antilopes et notamment du Nilgaut *(Portax)* ; c'est pourquoi Rütimeyer a donné à la section du genre Bœuf, qu'il représente à lui seul, le nom de *Portacina*. — Le tableau suivant peut donner une idée de la phylogénie des Bœufs actuels :

VIVANTS. Ovibos. Bubalus (Buffelus).

QUATERNAIRE.
PLIOCÈNE.

MIOCÈNE.

EOCÈNE.



C'est à l'époque pliocène, et en Asie, que le type des Bœufs a commencé à se différencier en ses genres ou sous-genres actuels. En effet, les six genres *(Ovibos*, *Bubalus*, *Probubalus*, *Bibos*, *Bison* et *Bos)* y sont représentés à l'état fossile, et y vivent encore ainsi que le G. *Portax*, du groupe des Antilopes, qui, d'après Rütimeyer, se rapproche beaucoup du type primitif des Bœufs. Plus de douze espèces de bœufs ont été retirées du seul gisement des monts Siwaliks, dans l'Inde, tandis que l'Afrique ne compte que deux espèces du G. *Bubalus* et l'Amérique du Nord un *Bison* et un *Ovibos*. C'est, très probablement, de l'Asie que l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Afrique au S. du Sahara ont reçu les types de cette famille qui y vivent à l'époque actuelle. Rütimeyer résume, dans le tableau suivant, les affinités des différents genres entre eux, et montre l'origine des races domestiques :

Tableau des Bovidés fossiles et vivants (Rütimeyer).

	PLIOCÈNE	QUATERNAIRE	VIVANTS	DOMESTIQUES
I. *Bubalina*.				
Bubalus.	—	—	Cafer.	
			Brachyceros.	?
Buffelus.	—	Antiquus.	Arni.	*Buffle* domestique.
		Sivalensis.	Sondaicus.	Race domestique.
		Pallasii.		
Probubalus.	—	Triquetricornis.		
(Amphibos).	Acuticornis.	Antilopinus.	(Anoa) celebensis.	
II. *Portacina*.				
Leptobos.	Falconeri.			
	Strozzii.	Frazeri.		
III. *Bibovina*.				
Bibos.	Etruscus.	Palæogaurus.	Gaurus.	
			Gavæus.	
			Indicus.	*Zébu* domestique.
			Grunniens	*Yack* domestique.
IV. *Bisontia*.				
Bison.	Sivalensis	Priscus.	Europæus.	
		Latifrons.	Americanus.	
V. *Taurina*.				
Bos.	Planifrons.	Numidicus.		*Taurus*.
		Primigenius.	*Primigenius*.	*Bœuf* domestique.
				(Races nombreuses).

NOTA. — Le G. *Ovibos*, qui ne figure pas dans ce tableau, pourrait former un sixième groupe, sous le nom d'*Ovina*, à placer avant les *Bubalina*.

On voit, d'après ce tableau, que quatre espèces, au moins, ont été domestiquées *(Buffle*, *Yack*, *Zébu*, *Bœuf domestique)* ; ces deux dernières ne sont plus connues à l'état sauvage, tandis que les deux autres existent encore à cet état. Plusieurs autres (*Bos sondaïcus*, *Bos gavœus*, *Bos brachyceros*, etc.) sont à demi domestiquées ou en voie de devenir domestiques. Les Bisons, le *Bos gaurus* et le *Bos cafer*, sont les seuls que l'on puisse considérer comme réfractaires, jusqu'à ce jour, à la domestication. — Il n'entre pas dans le plan de cette étude de parler des

races domestiques : à ce que nous avons déjà dit de celles qui se sont formées, sous l'influence de l'homme, dès l'époque quaternaire, nous ajouterons seulement que Wilckens, qui a étudié avec soin ces races, dont les débris se trouvent dans les tourbières et les palafittes de la Suisse, admet les rapports suivants entre les races quaternaires du *Bos primigenius* et les races de Bœufs vivants actuellement dans l'Europe centrale : 1° *Bos primigenius* (propr. dit) est la souche du Bœuf de Hollande; 2° *B. frontosus* est la souche du bœuf de Berne; 3° *B. brachyceros* est la souche du bœuf d'Appenzell. Ce dernier *(Bos brachyceros)* diffère déjà assez, à cette époque, du *Bos longifrons* d'Angleterre, pour qu'on puisse le considérer comme une race distincte. E. Trouessart.

II. Economie rurale. — Dans le langage zootechnique, on donne le nom de bœuf au taureau auquel on a enlevé la faculté de se reproduire en détruisant les organes de la génération. L'opération par laquelle on y arrive se nomme *castration* (V. ce mot). Elle se pratique entre six et dix-huit mois, le plus tôt est le meilleur. Au point de vue agricole, le bœuf a une grande importance, car indépendamment des services qu'il rend comme animal de trait pour les charrois et les labours, c'est encore lui qui fournit à la consommation la plus grande partie de la viande de boucherie. C'est là sa destination finale et fatale, c'est d'ailleurs le cas de tous les bovidés domestiques (vaches, taureaux).

1° Fonctions économiques. — A l'égard du commerce des bêtes bovines destinées à fournir de la viande, les Etats européens se divisent en deux catégories : l'une comprend les importateurs, c'est la moins nombreuse, et l'autre les exportateurs. Or, ce sont les premiers qui sont les plus grands consommateurs et par cela même les plus riches. En premier lieu vient l'Angleterre qui importe annuellement la valeur d'environ 300,000 têtes de bœufs, puis la France, pour environ 200,000, ensuite l'Autriche et la Suisse, pour de plus faibles quantités toutefois. Tous les autres Etats d'Europe sont exportateurs. En France, on compte 21 têtes de bovidés et 68 habitants par kilom. q. En Angleterre, 27 et 100 habitants pour la même étendue. Il est admis que ce dernier pays atteint sous ce rapport le maximum de sa puissance productive. A ce point de vue, la France a encore bien des progrès à faire. Il ne serait pas excessif de prétendre, fait observer M. André Samson, qu'elle pourrait arriver, dans l'avenir, au niveau de l'Angleterre, et conséquemment voir sa production bovine augmentée dans la proportion d'un tiers environ.

En ce qui concerne les conditions économiques de la production de la force motrice, la question doit être envisagée d'une façon toute différente de celle sous laquelle elle s'est durant longtemps présentée. Dans l'ancienne économie rurale, le bœuf était considéré comme un moteur bien inférieur au cheval et tout au plus bon pour la culture peu avancée. Plus tard, on lui a accordé la supériorité pour certains travaux comme ceux du labour par exemple, mais en l'excluant des autres. Aujourd'hui, on l'envisage de plus en plus comme nécessaire dans les systèmes de culture des plus intensifs, en sa qualité de meilleur consommateur pour les substances alimentaires que ces systèmes produisent en abondance. Le débouché des bovides travailleurs va donc grandissant. Des régions entières où l'on n'en voyait pas un seul utilisé il y a trente ans tout au plus, en sont maintenant exclusivement peuplées. Ce sont celles où se sont établies les distilleries agricoles et les sucreries, dans le N. de la France et dans les environs immédiats de Paris.

2° Races. — Quelques auteurs divisent les races bovines en trois groupes : 1° les races laitières; 2° les races de travail; 3° les races de boucherie. Cette manière d'envisager les choses n'est évidemment pas rationnelle, car un bovidé quelconque doit toujours terminer son existence à la boucherie. Arrivé à un certain âge, le rendement en lait d'une vache diminue sensiblement, la force musculaire du bœuf de trait s'affaiblit dans une notable mesure, alors on soumet l'animal à l'engraissement, puis on le fait entrer dans l'alimentation. La division des races bovines en *races étrangères* et *races françaises* semble donc préférable. Parmi les premières, il faut citer : la race de *Durham* anglaise, la r. *hollandaise*, la r. *suisse* ou *schwitz*, la r. d'*Ayr*. Parmi les races françaises; citons : la r. *normande*, la r. *bretonne*, la r. *flamande*, la r. *picarde*, la r. *mancelle*, la r. *parthenaise*, la r. *vendéenne*, la r. *maraîchine*, la r. d'*Aubrac*, la r. *carolaise*, la r. *gasconne*, la r. *garonnaise*, la r. *bazadaise*, la r. *béarnaise*, la r. *camargue*, la r. *tarentaise*, la r. *charollaise*, la r. *comtoise femeline*, la r. *nivernaise*, la r. de *Salers*, etc. (V. Races bovines).

Il convient de faire remarquer que, depuis une trentaine d'années, on a beaucoup vanté la variété anglaise de la race courtes-cornes améliorée, dite race Durham. Or, il ne faut pas perdre de vue que cette race, excellente en Angleterre, ne saurait avoir toutes ces qualités en France. En effet, elle n'a pour elle que la précocité, et nous ne manquons pas chez nous de races excellentes, supérieures même à celle ci-dessus nommée, sans qu'il soit besoin d'aller demander du bétail aux Anglais. Ce sont leurs méthodes zootechniques que nous pouvons leur emprunter pour améliorer nos populations bovines indigènes, mais non pas leurs races. Aussi malgré la faveur exceptionnelle dont la race de Durham a été l'objet de la part de l'administration de l'agriculture, elle tend plutôt à se restreindre qu'à s'étendre. Partout, surtout dans quelques départements de l'Ouest, dont le climat est approprié, la race de Durham reste entre les mains du petit nombre des riches propriétaires qui en font un objet de sport, à l'imitation des lords anglais. D'ailleurs, il n'y a pas que l'appropriation d'une race au climat et à la nourriture qui soit à considérer, il faut faire intervenir encore la convenance des animaux au mode d'exploitation des fermes. Ce que font les Anglais avec leur fortune, un climat essentiellement favorable au développement de cette constitution molle et lympathique qui caractérise les bêtes de boucherie, une agriculture éminemment perfectionnée, la majorité des agriculteurs français peuvent-ils le faire? Non, parce qu'en France, fait observer M. Vial, le climat, plus sujet à des variations extrêmes de température, est moins propre à produire la disposition cellulo-lympathique qui fait le mérite des bêtes anglaises; parce que la division de la propriété, en limitant davantage les ressources des agriculteurs, ne leur permet pas d'entretenir à la fois des bêtes de travail et des bêtes d'engrais. Mais, en supposant même que ces obstacles fussent surmontés, il n'y aurait pas lieu de rejeter nos races indigènes, parce qu'il n'existe pas entre elles et les races à aptitudes exclusives des différences aussi grandes qu'on le pense généralement. Et, en effet, l'aptitude au travail et l'aptitude à prendre la graisse ne sont-elles pas greffées sur les mêmes fonctions fondamentales? L'une et l'autre n'exigent-elles pas, comme condition première, une digestion active, une respiration puissante et une circulation régulière? Et les particularités de conformation qui leur sont propres sont-elles en opposition? Une poitrine bien descendue, un garrot épais, une tête légère, une encolure courte, une ossure fine (ce qui n'exclut pas la largeur des articulations), un train postérieur bien développé, une peau souple, ne pourraient-ils se rencontrer chez un excellent bœuf de travail? Le fort développement du système musculaire, le tempérament sanguin, la perfection des aplombs et la solidité des articulations, qualités que l'on recherche chez ce dernier, ne pourraient-ils se trouver chez un individu apte à prendre facilement la graisse?

3° Exploitation agricole. — Dans le sens essentiellement agricole, le bœuf doit être considéré aux deux point de vue suivants :

A. *Alimentation, attelage, dressage du bœuf de*

trait. En choisissant les bœufs travailleurs, il convient, ainsi qu'il a été dit, de se placer exclusivement au point de vue de leur aptitude comme producteurs de viande. Il n'y a pas, en économie rurale bien entendue, de bœufs spécialement travailleurs. Mais à l'égard de leur développement ou de leur âge, il n'en est pas ainsi ; une distinction fondamentale, dit M. A. Sanson, est à établir : tout sujet pourvu de sa dentition permanente, ayant conséquemment atteint l'état adulte, quel que puisse être son âge réel, dépendant de sa précocité plus ou moins grande, est à écarter décidément. Sa place est alors dans l'herbage ou dans l'étable de l'engraisseur, non dans l'étable du cultivateur. Celui-ci, pour se conformer à la loi économique dominante de ses opérations zootechniques, ne doit nourrir et exploiter que des animaux encore jeunes, ce qui veut dire ayant encore des dents de lait. Les jeunes bœufs peuvent être sans inconvénient employés pour le travail à partir de l'âge de dix-huit mois, ou dans le courant de l'automne de la deuxième année de leur vie. La préférence à donner aux plus jeunes ou aux moins jeunes, à ceux de la deuxième, de la troisième ou de la quatrième année, dépend des conditions culturales dans lesquelles on se trouve, de l'étendue et de la nature des terres cultivées, conséquemment de la quantité de force motrice nécessaire pour la culture.

L'alimentation des bœufs de trait est spéciale et diffère de celle des vaches laitières et des bœufs soumis à l'engraissement. L'eau, ou plutôt la proportion d'aliments humides, doit être moins forte. Les muscles pour fonctionner ont besoin d'une grande quantité d'aliments non azotés, par exemple des grains égrugés. Il est à observer que pendant l'acte de la rumination, le travail s'accomplit avec moins de calme; il ne faut donc pas donner aux bœufs de travail une ration trop volumineuse, une trop grande quantité de substances sèches; ici les aliments concentrés sont naturellement indiqués. Une bonne moyenne est de 25 kilogr. par 1,000 kilogr. de poids vif. Dans la détermination de la ration du bœuf de trait, il ne faut pas perdre de vue que tout l'avantage de l'entretien du bœuf comparé à celui du cheval, provient principalement de la moindre cherté de l'alimentation. On donne au cheval, sous le rapport de la durée du travail, des fourrages concentrés à l'aide de grains alimentaires très chers; mais cela n'est pas généralement possible pour le bœuf, et on doit même l'éviter avec soin, à moins qu'il ne travaille énormément. L'alimentation la plus économique du bœuf de trait est le pâturage, mais elle n'est guère possible quand on lui demande beaucoup de travail. Le fourrage vert donné à la bouverie doit se composer de préférence de trèfle mélangé d'herbes, ou de vesces avec deux ou trois kilogr. de paille. Il est bon de mélanger au foin de la paille hachée, à défaut de foin on y suppléera par des grains égrugés. L'alimentation au vert devra être assez tardive, car il vaut mieux que le trèfle ait crû davantage, alors il relâche et appauvrit moins le bœuf. La seconde coupe de trèfle terminée, on pourra donner du maïs additionné de tourteaux, par exemple. A la fin de l'été, on donne des racines; les pommes de terre, d'après Kühn, conviennent mieux aux bœufs de trait que les betteraves. La pulpe de betteraves, pressée et mélangée de paille et de foin hachée, convient très bien. Les tourteaux de colza, à la dose de 1 kilogr. à 2 kilogr. par jour, constituent une excellente nourriture. L'hiver, lorsque les bœufs ne travaillent pas, on ne leur donnera pas une alimentation aussi riche, mais le point essentiel est de ménager la transition; il en sera de même au printemps, à la reprise des travaux. Il faut se rappeler aussi que les bœufs de réforme, destinés à l'engraissement d'hiver, doivent être ménagés autant que possible à l'automne. Il en est de même des jeunes bœufs en pleine croissance, qui ne doivent pas être surmenés si on ne veut entraver leur développement.

Avant d'être attelé, le bœuf a besoin d'une sorte d'éducation préliminaire. Ce dressage demande beaucoup de patience et de douceur. Avant de les atteler, il faut les habituer à se laisser lever les pieds, etc. Il est bon, pour accoutumer un jeune bœuf au travail, de l'accoupler avec un vieux, bien docile et bien fort. Le joug est le moyen d'attelage le plus simple et le plus économique, tout l'effort de l'animal se trouve concentré dans les muscles du cou et de la tête. Le bœuf ne tire pas, il pousse; le joug se prête mieux à cette action. D'ailleurs, la bouche du bœuf, par sa conformation, ne se prête pas à recevoir une bride, non plus que son fanon et son poitrail à recevoir un collier. Lorsque les bœufs doivent faire des charrois sur les routes empierrées, il est indispensable de leur appliquer une ferrure. On se sert de fers peu épais ayant la figure d'un quart d'ellipse, un peu concave dans leur face supérieure pour se plier à la forme du sabot; les bords sont un peu relevés.

B. *Engraissement du bœuf*. Pour engraisser des bœufs avec profit, il faut choisir des bêtes de bonne race et n'engraisser que des animaux déjà en bon état. En trois mois on engraisse complètement un bœuf déjà en chair, tandis qu'il faut souvent six mois pour mettre en chair un bœuf qui a la peau collée sur les os. Lorsqu'on a affaire à des bœufs épuisés, très maigres, le parti le plus sage est de leur laisser le temps de se refaire en les soumettant à un travail modéré, et en les nourrissant bien. Les bêtes qu'on met à l'engrais doivent être dans un état de santé parfaite. Si l'on s'aperçoit qu'un bœuf manque d'appétit, digère mal, n'engraisse pas, le plus sûr est de le vendre tout de suite, car ordinairement plus on le garde longtemps, plus il consomme infructueusement de fourrage. L'alimentation est la base la plus sûre de l'engraissement, fait observer M. Er. Menault; c'est par une alimentation bien entendue qu'on peut remplacer le climat et changer les aptitudes. Les graisses contenues dans les matières alimentaires jouent un rôle capital dans l'engraissement. Les recherches expérimentales exécutées en Allemagne ont prouvé que, dans la proportion d'une partie pour deux de matières azotées, elles produisent un engraissement très rapide. Les observations faites sur l'engraissement des animaux établissent qu'il y a un certain rapport entre la quantité d'aliments consommés et la quantité de graisse produite. Il faut, pour arriver à saturer l'organisme de graisse, un temps variable suivant les espèces, les races et l'état initial des sujets soumis au régime de l'engraissement (V. ENGRAISSEMENT).

4° COMMERCE. — Le bœuf, constituant l'animal de boucherie par excellence, donne lieu à un grand commerce. Sous ce rapport, nous l'avons déjà vu, les Etats européens se partagent en importateurs et en exportateurs. En France, les régions où les bœufs sont engraissés en vue de la boucherie sont assez nombreuses. Citons parmi les principales la vallée du Rhône : là, on donne peu ou point de rations supplémentaires, mais les herbes y sont si nourrissantes qu'elles suffisent seules pour pousser les animaux jusqu'à un état d'embonpoint très satisfaisant. Des marchands les achètent aux foires de Gap, Saint-André, Saint-Marcellin, Voiron, et de là ils sont conduits sur Toulon et Marseille pour l'approvisionnement de ces villes. Dans la région de l'Ouest, dans le Maine, on engraisse au pâturage et à l'étable. Dans la Basse-Bretagne, on engraisse surtout à l'étable; dans le Bocage vendéen, l'engraissement a une grande importance, il y est d'ailleurs très bien conduit. Dans la campagne sont de grands troupeaux de bœufs appartenant à différents propriétaires, ceux-ci appliquent des marques spéciales aux bêtes pour les reconnaître. A certaines époques de l'année, des gardiens à cheval, armés de piques, les chassent des marais, les réunissent en troupes et les marquent au fer rouge. Lorsqu'on veut les prendre pour les livrer à la boucherie, on est forcé de les traquer pour les faire sortir de leur retraite; on prend ensuite avec des lacets ceux dont on veut se défaire. La chair de ces ani-

maux est maigre, dure, coriace et peu estimée. Les fournisseurs viennent les acheter à bas prix pour les approvisionnements de la marine, à l'état de *bœuf salé*. C'est absolument ce qui se passe dans les grandes plaines de l'Amérique du Sud, avec cette différence toutefois que là les bœufs se comptent non plus par centaines, mais par milliers (V. SALADERO). Ces animaux sont abattus là-bas, puis expédiés en Europe, à l'état de bœuf salé ou de bœuf conservé en boîtes, ce qui donne lieu à un commerce très considérable qui se chiffre par plusieurs millions tous les ans (V. RACES BOVINES, CASTRATION, VACHE LAITIÈRE, ENGRAISSEMENT, ELEVAGE, BOUVIER). Albert LARBALÉTRIER.

III. Alimentation. — La viande de bœuf de bonne qualité, quand elle est crue, doit être couverte d'une couche de graisse d'un blanc jaunâtre, être d'un rouge vif et marbré, et avoir le grain bien ouvert ; elle doit provenir d'un animal de quatre à six ans. La chair de *vache* a le grain plus serré et le gras plus blanc que celle du bœuf, mais le maigre n'est pas d'un rouge aussi vif ; la chair du taureau a encore le grain plus serré, le gras en est dur, le maigre est d'un rouge noir, et l'odeur de la viande est forte et âcre. La viande de bœuf se mange en toutes saisons, mais elle est meilleure en hiver, parce que l'on a, à cette époque, toute la latitude pour la laisser mortifier à point : car, même lorsque la viande est tirée d'un jeune bœuf, elle est toujours coriace si elle est mise en cuisson trop fraîche. Le temps nécessaire à la mortification de la viande de bœuf, et en général de toutes les viandes, dépend non seulement de l'influence du climat et de la saison, mais surtout de l'état de l'atmosphère. Dans le nord de la France on conserve les viandes de bœuf : aloyaux, côtes et filets, de huit à douze jours ; à Paris, de quatre à six jours. En Angleterre et dans le nord de l'Europe, on les garde jusqu'à vingt jours, en prenant simplement le soin de les suspendre dans un lieu sec et aéré. Les parties les plus convenables du bœuf pour être rôties ou grillées sont : l'aloyau, les côtes et le filet ; elles constituent, cuites à point, c.-à-d. juteuses à l'intérieur, une nourriture agréable et saine, de facile digestion et réconfortante. La culotte et toutes les parties des quartiers de derrière sont excellentes bouillies, braisées ou en daube. La poitrine et l'épaule fournissent également de bons bouillis (V. BOUILLI, DAUBE). Le mufle, le palais et la langue de bœuf fournissent des mets peu coûteux et agréables, ainsi que le gras double et les joues, dont on ne fait aucun cas en France et qui sont cependant excellentes pour faire une bonne soupe. En résumé, toutes les parties du bœuf sont utilisables pour l'alimentation, sauf le sang qui, quel que soit l'apprêt qu'on lui donne, est de peu de valeur, très lourd et de digestion difficile. Il est bon, toutefois, de faire remarquer que dans les villes les charcutiers le mélangent avec le sang de porc pour faire des boudins qui sont loin d'avoir alors la finesse et la délicatesse de ceux faits exclusivement avec du sang de porc (V. JARRET, GITE À LA NOIX, CULOTTE, ALOYAU, FILET, BIFTECK, CÔTES, PLATES CÔTES, POITRINE, PALERON-ROSBIF, CHATEAUBRIAND, GRAS-DOUBLE, CERVELLE, CŒUR, ROGNONS, MUFLE, MIROTON, POT-AU-FEU, BOUILLI, DAUBE). L.-F. P.

IV. Blason. — Le bœuf symbolise la patience et l'assiduité au travail ; c'est l'emblème des nobles, grands possesseurs terriens. Son emploi est fréquent dans les armoiries ; d'ordinaire, il est représenté de profil, alors on le dit *passant* ; quand il est debout sur ses pieds de derrière, on le dit *furieux* ; lorsque ses cornes sont de couleur différente de celle du corps, on le blasonne *accorné* de tel émail ou métal ; si ce sont ses sabots, il est désigné *ancorné* de... ; le bœuf est toujours figuré la queue tombant entre les jambes, il devient taureau s'il la porte retroussée sur le dos ; le bœuf, le buffle et la vache portent parfois une clochette au cou, ils sont alors *clarinés* d'or ou d'argent. Les bœufs sont parfois représentés en nombre.

V. Histoire. — BŒUF GRAS. — La coutume de promener un bœuf dans les rues, pendant les jours gras, existe en France depuis une haute antiquité. Certains auteurs la font remonter jusqu'au paganisme gréco-romain, voire même jusqu'au culte du Bœuf Apis en Egypte. Alexander ab Alexandro, dans ses *Dierum Genialium* (Rome, 1522, in-fol.), y voit une modification des sacrifices pratiqués en Gaule, notamment chez les Sénonais et les Marseillais, qui promenaient une victime humaine couronnée de fleurs, avec un cortège de musiciens et de sacrificateurs. On aurait, plus tard, sous l'influence du christianisme, substitué à l'homme un bœuf. Cette explication semble d'autant plus ingénieuse qu'au XVe et au XVIe siècle, les écrivains font de fréquentes allusions au *bœuf violé* ou *viellé*, c.-à-d. un bœuf que les bouchers (ceux d'Angers notamment) promenaient au son des violes (V. Le Duchat, *Sur Rabelais*, t. I, p. 142), et à un jeu d'enfants, appelé aussi du *bœuf violé* et qui con-



Marche du bœuf, d'après un vitrail (XVIe siècle) de l'église de Bar-sur-Seine (Aube).

sistait à faire promener à quatre pattes un des leurs orné de rubans. Peut-être faut-il penser plus simplement que c'était une fête particulière à la puissante corporation des bouchers, fortement organisée dès le XIIe siècle. Quoi qu'il en soit des origines, plus ou moins reculées, de cette coutume, nous n'avons sur elle de documents précis qu'à partir du XVe siècle. Outre le témoignage des auteurs, de Rabelais en particulier, on constate à Paris, en 1453, dans la rue des Boucheries, une maison à l'enseigne du *bœuf violé*. Les archives du Cher renferment un procès-verbal et jugement du bœuf violé, rendu par le maître-visiteur des chairs et poissons du bourg de Saint-Sulpice de Bourges, « lequel après collection faite, par le commissaire susdit, des voix et avis des arbitres à ce apelés, a raporté et jugé le bœuf exhibé par Anthoine Berthier l'aisné, estre le plus gras et suffisant pour estre mené et *violé* à la manière accoustumée : après quoi a été pris iceluy bœuf, mené et violé par les rues de la justice dudit bourg en ladite boucherie ». (Inventaire ancien des titres de Saint-Sulpice.) Un vitrail du XVIe siècle (église de Bar-sur-Seine) nous donne une représentation de la cérémonie. (V. la fig. ci-dessus.) Il faut passer, sans transition, au XVIIIe siècle pour trouver une description un peu détaillée de cette espèce de procession. Celle de 1739 est célèbre. Boucher d'Argis en a laissé une relation : le bœuf avait sur la tête une branche de laurier-cerise, sur le dos un tapis où était assis un enfant orné d'une écharpe bleue, portant une épée et un sceptre : c'était le roi des bouchers. Comme escorte, quinze garçons bouchers en corsets rouges et trousses blanches, la tête couverte d'une toque rouge et blanche. Deux d'entre eux menaient le bœuf par les cornes, les autres jouaient du tambour, du violon, du fifre, ou portaient des bâtons. Comme c'était l'usage de conduire le bœuf chez les personnages marquants, on s'en

fut chez le premier président. Celui-ci ne se trouva pas à son domicile. Le cortège, sans désemparer, se rendit au Palais. On fit monter au bœuf l'escalier de la Sainte Chapelle, on se rangea en haie dans la grande salle, et lorsque le président passa on lui donna une aubade ; puis le bœuf descendit l'escalier de la Cour neuve, sur la place Dauphine et continua sa marche à travers Paris. Une gravure de Gabriel de Saint-Aubin représente la promenade du bœuf gras en 1750. L'animal énorme, enguirlandé de roses, porte sur son dos un amour ; des Turcs le maintiennent par les cornes. Le cortège se compose de Romains à cheval, de trompettes, d'un sacrificateur avec sa hache, d'une folie avec sa marotte, etc., etc.— Le bœuf gras fut supprimé par la Révolution. Il reparut avec éclat en 1805 et fut même, à cette époque, l'objet d'une ordonnance de police (23 févr. 1805) qui régla tous les détails de la cérémonie. « Les marchands bouchers coiffés et poudrés en tresses, devaient porter chapeau Henri IV avec panache aux couleurs nationales ; gilet, pantalon et veste en bazin rayé : bottes à la hussarde avec glands d'or et d'argent, manteau écarlate brodé d'or, gants à la crispin noirs piqués de blanc ; le cortège devait se composer de six chevaux montés, dix mamelucks, six sauvages et six Romains, quatre Grecs cuirassés et six chevaliers français, quatre Polonais, quatre Espagnols, deux coureurs, huit Turcs, un tambour-major de la garde, six tambours costumés en gladiateurs, deux fifres en Chinois, dix-huit musiciens en costumes de caractère, douze garcons bouchers portant tous les attributs de la boucherie. Le bœuf devait peser treize à quatorze cents, être richement panaché et décoré, porter un enfant en amour, soutenu par deux sacrificateurs ornés de haches et de massues, etc. » En 1811 et en 1812 le cortège eut une splendeur inaccoutumée. En 1814 il fut interdit par la police. En 1821 les maîtres bouchers ayant décidé de fournir eux-mêmes le bœuf, l'administration organisa un concours au marché de Poissy ; un jury fut chargé de désigner la bête dont la fourniture fut dès lors ardemment disputée. En 1822, à la suite d'accidents assez fréquents, l'autorité défendit de jucher un enfant sur le bœuf. L'amour fut donc transporté sur un char magnifiquement décoré et le cortège primitif se transforma. Les Turcs, mamelucks et sauvages furent remplacés par des dieux et des déesses de l'Olympe et l'on vit des Vénus et des Diane en costume fort décolleté. En 1834 la police municipale de Paris accorda aux acquéreurs des bœufs gras et organisateurs du cortège une subvention de 2,000 fr. Cette indemnité était grandement insuffisante pour couvrir les frais, mais l'habitude de présenter le bœuf aux personnages marquants avait subsisté et les ministres, les hauts fonctionnaires, les principaux commerçants reconnaissaient cette politesse par une gratification assez élevée (200 fr. en moyenne). De plus, on vendait dans les rues, 5 cent., un placard intitulé *l'Ordre et la marche du bœuf gras*. En 1845 on prit l'habitude de donner au bœuf le nom du livre, de la pièce de théâtre ou de l'événement à succès de l'année. Le premier fut le Père Goriot, on eut, par la suite, Monte-Cristo, Sébastopol, Magenta, etc., etc. — La République de 1848 supprima le bœuf gras (arrêté de police du 24 janv. 1849). L'Empire le rétablit (1851) ; la subvention fut portée à 6,000 fr., et le cortège, jadis modeste, s'accrut d'une escorte militaire considérable (chevaliers, Romains, reîtres, lansquenets, mousquetaires, gardes françaises). Il y eut plusieurs chars allégoriques ; il y eut même souvent quatre et six bœufs. Voici comme on réglait la cérémonie. Les bœufs amenés à Paris pendant la nuit, étaient conduits le plus secrètement possible à l'abattoir de Montmartre où le cortège allait les prendre. Ce cortège était formé de garçons bouchers, de camelots, de soldats empruntés à la garnison de Paris, au prix de 2 fr. 50 par homme et par jour, versés à la masse du régiment, de figurantes de petits théâtres et d'habituées des bals publics, payées 1 fr. l'heure. L'impresario fournissait les costumes et un déjeuner composé d'un pain d'une livre, de viande froide et de fromage. La promenade de 1866 est citée comme une des plus belles : on y vit, outre les attractions ordinaires, un porc gras et un énorme géant mécanique. L'année 1870 est la dernière où l'on ait promené le bœuf gras. On a parlé depuis, à diverses reprises, de renouveler ce spectacle, mais comme d'année en année le carnaval de Paris devient de plus en plus terne, il est fort probable que le bœuf gras a définitivement disparu. R. S.

VI. Marine. — Bateau-Bœuf. — Petit bateau de la Méditerranée, à avant bombé, portant un petit mât à antenne avec voile latine. On s'en sert pour le cabotage et pour la pêche. Dans ce dernier cas, ils sont souvent accouplés, chacun d'eux portant une des extrémités du filet. C'est de cette coutume qu'est venu leur nom.

Bibl. : 1° Zoologie et Paléontologie. — Outre les traités relatifs aux *Mammifères* en général de P. Gervais, Brehm, etc., consulter : Rütimeyer, *Beiträge zu einer palæont. Gesch. der Wiederkäuer zunächst an Linné's Genus Bos* (*Mitth. der Naturf. Gesellsch. in Basel*, 1865). — Du même, *Versuch einer natürl. Gesch. der Rindes in seinen Beziehungen zu den Wiederkäuern im Allgemeinen*, in-4, 1866. — Du même, *Die Rinder des Tertiär-Epoche nebst Vorstudien zu einer natürl. Gesch. d. Antilopen* (in *Abhandl. der Schweiz. palæont Gesellsch.* V, 1878). — Wilckens, *Die Abstammung der Rinder und die tertiären Formen derselben; Die Rinder des Diluvium und der Pfahlbauten* (in *Biologischen Centralblatt*, Bd. IV et V, 1885). — Du même, *Die Rinderrassen Mittel-Europas*; Berlin, 1885, 70 pl., in-8. — Lydekker, *Catalogue of fossit Mammalia in British Museum* ; Paris, 1885, II.

2° Economie rurale. — Moll et Gayot, *Encyclopédie de l'agriculture*; Paris, 1872, in-8. — P. Joigneaux, *le Livre de la ferme*; Paris, 1885, in-8. — V. Borie, *les Animaux de la ferme, Espèce bovine*; Paris, 1872, in-4. — De Dampierre, *les Races bovines*; Paris, 1873, in-18. — Magne, *les Races bovines et leur amélioration*; Paris, 1886, in-18. — André Sanson, *Traité de Zootechnie*; Paris, 1887, t. IV, 3e éd., in-18. — Vial, *Engraissement du bœuf*; Paris, 1880, in-18. — Er. Menault, *le Vacher et le Bouvier*; Paris, 1888, 3e éd., in-16. — Moll et Gayot, *Connaissance générale du bœuf*; Paris, 1872, in-8. — Magne, *Recueil de médecine vétérinaire*, n° de juin 1855. — Dumas, Boussingault et Payen, *Compte rendus des séances de l'Académie des sciences*, t. XVI. — *Journal d'agriculture pratique*, août 1849. — Villeroy, *Manuel de l'éleveur de bêtes à cornes*; Paris, 1880.

3° Histoire. — Boucher d'Argis, *Variétés historiques*, t. I, 1re partie, p. 170. — Dulaure, *Histoire physique, civile et morale de Paris*; Paris, 1821, t. II, pp. 650-653, in-8. — A. Hugo, *la France pittoresque*; Paris, 1835, t. III, p. 118, in-4. — Leber, *Collection des meilleures dissertations sur l'histoire de France*; Paris, 1838, t. IX, p. 186. — L'*Illustration* du 4 mars 1843, où l'on trouvera une description très complète de la promenade de 1843, avec un dessin. — H. Heine, *De la France*; Paris, 1857, pp. 103-104, in-12. — Max. du Camp, *Paris, ses organes*; Paris, 1870, t. II, pp. 119-121, in-8. — Victor Fournel, *les Rues du vieux Paris*; Paris, 1879, pp. 249-264, gr. in-8. — Gourdon de Genouillac, *Paris à travers les siècles*; Paris, 1879, t. I, p. 163, in-4.

BŒUFS (Les). Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Combles ; 545 hab.

BŒURS-en-Othe. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. des Cerisiers ; 795 hab.

BOFFINTON (Jean-Baptiste-Stanislas), homme politique français, né à Bordeaux le 27 août 1817. Il fut d'abord commis dans le commerce des vins en gros, puis par protection spéciale du prince Louis Bonaparte, alors président de la République, nommé, en 1850, sous-préfet à Jonzac. En 1856, il était préfet de la Charente, en 1865 du Gard, en 1867 des Basses-Pyrénées. Lorsque le gouvernement de la Défense nationale le révoqua en 1870, il était préfet de la Dordogne. Il entra à l'Assemblée nationale lors d'une élection partielle qui eut lieu le 11 mai 1873, pour remplacer M. Chasseloup-Laubat. M. Boffinton fut un des membres du groupe de l'appel au peuple, qui comprenait presque tous les impérialistes. Il vota constamment avec les droites. Il repoussa la Constitution de 1875. Lors de l'organisation du Sénat, il se présenta de nouveau comme impérialiste avec MM. Roy de Loulay et Vast-Vimeux. Il fut élu le second sur trois par 341 voix sur 575 électeurs. Son attitude fut la même au Sénat qu'à l'Assemblée nationale. Il n'a pas été réélu lors du

renouvellement triennal en 1885. Il est officier de la Légion d'honneur depuis 1863. Louis Lucipia.

BOFFLES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Auxy-le-Château ; 110 hab.

BOFFRAND (Germain), architecte français, né à Nantes le 7 mai 1667, mort à Paris le 18 mars 1754. Fils de J. Boffrand, architecte et sculpteur, et neveu de Quinault, il se trouva de bonne heure dans un milieu artistique propre à développer ses dispositions naturelles. Dès l'âge de quatorze ans il fut envoyé à Paris pour étudier, probablement sous la direction de Jules Hardouin-Mansart. Nous allons passer rapidement en revue ses principales œuvres. En 1706 il décore l'hôtel Soubise, en 1708, admis à l'Académie d'architecture, il fait plusieurs travaux à l'hôtel d'Epernon pour le prince de Vaudémont ; en 1710 il agrandit et répare le Palais-Bourbon, en 1711 il restaure l'hôtel des premiers présidents, l'hôtel de Broglie et en construit un autre rue de Bellechasse, en 1712 il construit la porte de l'hôtel de Villars et l'hôtel de Gournay, etc., en 1747 l'Hospice des Enfants trouvés au parvis Notre-Dame et de nombreux hôtels. Il construisit encore le pont de Sens, la porte Saint-Jean à Melun. Nommé architecte du duc de Lorraine, Léopold, le 29 nov. 1711, il construisit de nombreux édifices dans cette province. Le nouveau palais ducal de Nancy, le grand autel de la cathédrale, l'hôtel de la Monnaie, les hôtels de Craon (cour d'appel actuellement), de Curel, de Ferrare, de Vitrimont, de Lupcourt, de Custines, etc. A Lunéville, il élève des bâtiments accessoires au grand château ainsi qu'un pavillon et une chapelle ; il y construisit aussi le palais du prince Charles, l'église abbatiale de Saint-Remi, l'hôtel de Craon ; de plus dans la même province les châteaux de la Malgrange, d'Haroué, de Croixmare, de Saint-Léopold, de Bulgnéville et l'abbaye d'Autray. Il fut aussi l'architecte du duc de Bavière, pour lequel il construisit des châteaux et des palais. Il publia, en outre, en 1745, le *Livre d'architecture contenant les principes généraux de cet art, et les plans, élévations et profils de quelques-uns des bâtiments faits en France et à l'étranger.*

Un autre architecte du même nom, *Richard* Boffrand, neveu ou fils du précédent, fit des travaux à La Chapelle, pour le compte d'Orry, contrôleur général, la chapelle de la communion à Saint-Merry et des modifications à l'intérieur de cette église. H. Saladin.

Bibl. : Bauchal, *Nouveau dictionnaire des architectes français.*

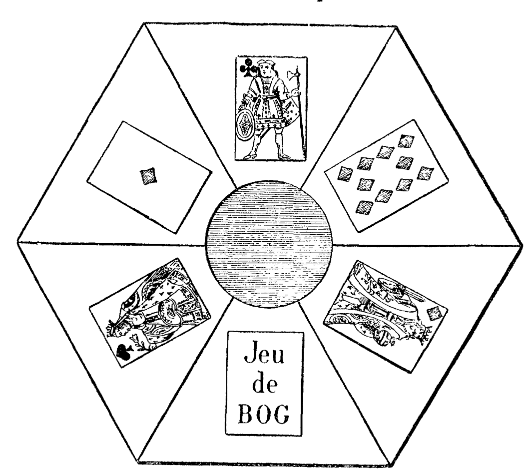
BOFFRES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Vernoux ; 1,521 hab. Une partie de la population est protestante. Terrain granitique. Grains, fourrages et châtaignes. L'église de Boffres fut brûlée pendant les guerres religieuses du xvie siècle. Le vieux château appartenait au prince de Condé. Son héritier, le duc d'Aumale, en a fait cadeau à la commune. A. M.

BOFONDI (Giuseppe), cardinal et secrétaire d'Etat, né à Forlì le 24 oct. 1795. Promu au cardinalat par Pie IX (21 déc. 1846), il fut réservé *in petto* jusqu'au 11 juin 1847, et reçut alors la diaconie de San Cesareo. Il était légat extraordinaire à Ravenne quand le cardinal Ferretti, parent du pape, se retira du pouvoir. Bofondi, que Ferretti alla remplacer comme légat, fut nommé à sa place secrétaire d'Etat et président du conseil des ministres. Il arriva à Rome le 7 fév. 1848, mais, dès le lendemain, un mouvement populaire poussa Pie IX à de nouvelles concessions, et, le 12, un ministère laïque fut constitué. Une commission de cardinaux et de prélats fut créée en même temps pour préparer les réformes civiles : Bofondi en fit partie avec Antonelli, Altieri, etc. Il devint plus tard président du cens. La singularité de son rôle historique est son passage de quatre jours à la secrétairerie d'Etat, mais on sait aujourd'hui que, peu de temps avant la mort de Cavour, il se prêta à des négociations secrètes pour un accord entre le gouvernement italien et le saint-siège. F. H.

BOFOS. Tribu de la rive droite du Niger, dont le territoire est traversé par la rivière Aga, parle la langue igarra et appartient à la races des Igarras ou Apoutous.

BOG (V. Boug).

BOG (Jeu). D'origine italienne, le jeu du *Bog* n'a été connu en France qu'après les guerres du premier Empire, et ce n'est que sous le second Empire, vers 1856 et 1857 qu'il fut joué dans les salons et qu'il acquit une certaine vogue. Pour jouer au bog il faut avoir un carton circulaire, coupé à pans égaux et formant six compartiments distincts : Sur l'un de ces compartiments est écrit le



mot *Bog*, les cinq autres portent à la suite, en commençant par la droite, le roi de carreau, le dix de carreau, le valet de trèfle, l'as de carreau, et la dame de pique. Ce carton se place au milieu de la table autour de laquelle se placent les joueurs dont le nombre peut varier de trois à dix. Jusqu'à six joueurs on se sert d'un jeu de piquet et les cartes se distribuent de la manière suivante : à cinq et six joueurs, on donne 5 cartes par personne, à quatre joueurs 6 cartes et à trois joueurs 8 ; on a soin, à cinq joueurs, de retirer du jeu les quatre sept et un huit et à quatre et trois joueurs deux huit. Dans ces différents cas il doit toujours rester deux cartes au *talon* (V. ce mot). Au delà de six joueurs on se sert d'un jeu complet et l'on distribue 7 cartes s'il y a sept joueurs, 6 s'il y en a huit, et 5 s'il y en a neuf ou dix. On ne supprime du jeu aucune carte. On appelle *Bog* la réunion de deux cartes de la même valeur dans la même main. On nomme *misti* (V. ce mot) le valet de trèfle joint à deux cartes de la même valeur ; le *brelan* (V. ce mot), consiste à posséder trois cartes semblables, 3 rois, 3 dames, etc., et le *brelan carré* est la réunion des quatre cartes de la même valeur. Le *misti* l'emporte sur le *bog*, le *brelan* sur le *misti* et le *brelan carré* sur le brelan simple. Lorsque sur le même coup il y a deux ou plusieurs brelans ou bogs, c'est le bog ou brelan composé de cartes de l'ordre le plus élevé qui l'emporte. Si deux joueurs ont chacun un *bog* de même valeur, l'avantage appartient au premier en carte. Chaque joueur a, au début de la partie, un même nombre de jetons, généralement 20, auxquels on donne une valeur de convention. Les cartes se distribuent comme à l'*écarté* (V. ce mot).

Avant la donne, quand on joue à cinq ou six, chaque joueur fournit une mise ordinairement de deux jetons sur la case du tableau placée devant lui ; celui qui donne met en outre deux jetons sur la case du bog. Quand le nombre des joueurs est supérieur ou inférieur à cinq ou six, c'est le donnant seul qui couvre tous les tableaux du carton. Les cartes distribuées, on dépose sur la table celles qui forment le talon et on retourne la première, celui qui donne a droit de l'échanger contre une des siennes. Si cette carte est une de celles qui sont figurées

sur le tableau, il prend l'enjeu qui est déposé sur le compartiment de cette carte. Le premier en cartes, et chaque joueur successivement, annonce à haute voix s'il veut boguer, c.-à-d. concourir à gagner les jetons placés sur le tableau du Bog. Le premier joueur qui bogue fait un enjeu qui doit être d'un jeton au moins supérieur au nombre de jetons placés sur le bog. Les autres joueurs qui veulent boguer tiennent cet enjeu ou font davantage; ceux qu'effrayent l'élévation des *renvis* (V. ce mot) ou ceux qui craignent de rencontrer un jeu plus fort que le leur, passent, c.–à-d. renoncent à la lutte en abandonnant leur enjeu. Les joueurs qui n'ont pas bogué mettent deux jetons sur la case du bog. Une fois les enjeux faits, les joueurs qui ont bogué et qui ont tenu, montrent leurs cartes, et celui qui a la combinaison la plus forte gagne le bog et s'empare de tous les enjeux.

Les bogs étant réglés, le premier en carte joue une carte à son choix et il continue de jouer tant qu'il a des cartes se suivant dans l'ordre montant et de la même couleur; s'il est forcé de s'arrêter, la main passe à celui des joueurs qui a la carte supérieure de la même couleur à celle qui vient d'être jouée. Si aucun des joueurs ne possède cette carte, le premier joueur continue de jouer soit dans la même couleur, soit dans une autre à son gré. Celui qui, en jouant, abat un roi, peut recommencer dans la couleur qui lui convient le mieux. La partie se continue ainsi jusqu'à ce que l'un des joueurs ait épuisé toutes les cartes qu'il possédait en main, Lorsqu'un joueur joue une des cartes figurées sur le tableau, il prend l'enjeu déposé sur cette carte, mais il doit le prendre en jetant sa carte sous peine de perdre son droit. Le joueur qui, le premier, s'est débarrassé de ses cartes, reçoit des autres joueurs autant de jetons qu'il leur reste de cartes en main et si, parmi ces cartes, il s'en trouve qui figurent sur le tableau, le ou les joueurs qui n'ont pu les placer, doublent les jetons qui figurent sur ces cartes. L.-F. P.

BOGARDUS (James), inventeur américain, né à Catskill (Etat de New-York) le 14 mai 1800, mort à New-York le 13 avr. 1874. C'est le type de l'Américain légendaire, sans instruction première et sans profession bien déterminée, toujours en quête de quelque produit ou de quelque appareil nouveau, et appliquant successivement son génie d'invention à toutes les branches de l'industrie. D'abord apprenti horloger, il débute par un nouveau chronomètre à trois roues et à sonneries. En 1828, c'est le tour d'une machine à filer le coton; en 1829, d'un moulin dont les deux meules tournent dans le même sens, avec une vitesse presque égale; en 1831, d'une machine à graver, qui sert aussi bien à la confection des matrices que des médailles. Puis viennent un compteur à gaz sans eau, une machine à mouler le verre, une autre à découper le caoutchouc, un nouveau dynamomètre, un pyromètre, une sonde marine pour les grandes profondeurs. En 1839, il est en Angleterre; Rowland-Hill vient d'inventer le timbre-poste et un concours est ouvert pour un projet de mise en pratique du nouveau système postal: Bogardus remporte la prime sur 2,600 compétiteurs. En 1847, il construit à New-York la première maison à cinq étages entièrement en fonte. Il a rapporté d'Italie un nouveau style d'architecture, qu'il appelle le « Romain » et qui est caractérisé par des colonnes superposées. Il l'applique à la construction de nombreuses maisons et usines, tant à New-York que dans les autres Etats de l'Union et aux Antilles. La maladie peut seule l'arrêter. Nous n'avons pu énumérer tous les outils et toutes les machines qu'il a inventés ou perfectionnés; le nombre en est considérable et beaucoup sont encore aujourd'hui d'un usage général aux Etats-Unis. Léon Sagnet.

BOGARIUS (Organe de) (V. Excréteurs [Organes]).

BOGATZKY (Karl-Heinrich von), né à Iankowa (Silésie) le 7 sept. 1690, mort le 15 juin 1774, un des écrivains ascétiques et des poètes religieux les plus populaires de l'Allemagne. D'une famille d'ancienne noblesse, il fut élevé par une mère pieuse et contracta dès l'enfance un penchant marqué pour le piétisme. Mis en rapport avec A.-H. *Francke* (V. ce nom) et avec les piétistes les plus distingués de Halle, il abandonna, après la mort de sa mère, l'étude du droit pour se vouer entièrement à la théologie. Sa santé délicate ne lui permit pas d'exercer les fonctions de pasteur; il mena alors une existence errante, accueilli dans les châteaux, et devenant le directeur spirituel de familles nobles et princières. A partir de 1756, il se retira à l'orphelinat de Halle, où il s'occupa presque uniquement de la composition de livres de piété; il avait trouvé sa voie. Ses publications eurent le plus grand succès. Son *Güldenes Schatzkästlein der Kinder Gottes* (1758) est parvenu, en 1876, à sa 53e édition. Ses cantiques ont été publiés en 3e édition en 1771 au nombre de quatre cent onze; ils se sont répandus rapidement dans toute l'Allemagne, et beaucoup ont trouvé place dans le chant d'église. Bogatzky a laissé une autobiographie, publiée en 1801 par Knapp. C. Pfender.

BOGDAN Ier, prince de Moldavie, est le premier prince sur lequel on possède quelques données positives. Ce serait lui qui, d'après Turoczi, aurait quitté le Marmaros pour fonder un établissement en Moldavie. Bogdan se déclara indépendant du roi de Hongrie, qui fut obligé de le combattre par les armes. Un diplôme, daté du 13 des calendes d'avril 1360, énumère divers fiefs que, sous le nom de *villae olachales*, le roi Louis Ier abandonna à Dragos, fils de Gyula, qui l'avait aidé dans cette guerre. On doit forcément placer l'avènement de Bogdan Ier avant 1360. D'après la chronique de Putna, le règne de Bogdan Ier aurait duré quatre ans. J. Monnier.

Bibl.: Grégoire Urechi, *Chronique de Moldavie;* Paris, 1879, éd. Emile Picot, pp. 18-19, in-8.

BOGDAN II, prince de Moldavie (xve siècle), fils naturel d'Alexandre Ier le Bon ou le Vieux, se souleva contre son neveu Alexandre II, fils d'Elie, et le renversa du trône, vers le mois de sept. 1449. A deux reprises, à la fin de l'année 1449 et en 1450, les Polonais organisèrent des expéditions pour rétablir sur le trône leur allié Alexandre II. Malgré une victoire remportée à Crasna, dans le cours de cette deuxième expédition, le protégé des Polonais ne parvint pas à se maintenir. Bogdan resta maître de la Moldavie pendant deux ans; mais, vers la fin de 1451, il fut assassiné par un autre rival, Pierre II. J. Monnier.

Bibl.: Grégoire Urechi, *Chronique de Moldavie;* Paris, 1879, éd. Emile Picot, pp. 71, 83, in-8.

BOGDAN III, *le Borgne* ou *le Hideux*, prince de Moldavie, fils d'Etienne le Grand, élu prince en 1504, mort le 18 avr. 1517. Malgré la courte durée de son règne il accomplit plusieurs faits mémorables. Il chercha à consolider sa situation en face des Etats voisins et envoya une ambassade chez les Turcs auprès du sultan Bajazet. Il envoya également des ambassadeurs au roi de Pologne Alexandre, pour lui demander la main d'Elisabeth sa sœur, mais la mère du roi s'opposa à l'exécution de ce projet. Bogdan ne perdit pas l'espérance pour cela, et, après la mort de la reine-mère, il envoya une seconde ambassade qui n'eut pas plus de succès que la première, la princesse ne voulant pas de Bogdan qui était borgne et hideux. Il envahit alors la Pologne, et s'empara de la Pocutie en mettant le pays au pillage. Les Polonais chassèrent ses troupes et pénétrèrent en Moldavie jusqu'à Botoseni; plusieurs boïars du pays furent exécutés à Kaminiec. La paix ne fut rétablie que par l'intermédiaire du roi de Hongrie. Bogdan se risqua à envoyer une troisième ambassade au roi de Pologne; celui-ci promit de lui accorder sa sœur, mais seulement à la condition qu'il embrasserait la religion catholique et qu'il prêterait hommage au roi de Pologne. Alexandre étant mort peu après Sigismond, son successeur, ne tint pas sa promesse. Vers cette époque, Bogdan fut attaqué par Radu, prince de Valachie, qui envahit la Moldavie avec l'aide de Romain le Fugitif, et porta l'incen-

die dans le district de Putna et dans la région située au delà du Siret. En 1507, Bogdan résolut de se venger et se mit en campagne avec toutes ses forces. Il appela les Szeklers à son secours et, le 28 oct., envahit la Valachie et s'avança jusqu'à Retezati au delà du Rimnic. Il pilla et brûla la région située entre le Milcov et le Rimnic, et descendit jusqu'au Seret. Il reçut en cet endroit un ambassadeur de Radu pour lui demander la paix; elle fut conclue entre les deux princes à la condition que Radu restituerait tout ce qu'il avait pris dans le district de Putna. Bogdan crut alors le moment favorable pour venger l'injure que lui avait faite le roi de Pologne en lui refusant sa sœur. Il mit son armée en mouvement, et malgré les démarches de l'ambassadeur du roi de Hongrie, Etienne Telegdi, il passa le Dniestr le 29 juin 1509 et entra chez les Russes en Podolie. Il atteignit Kamieniec et lança ses troupes dans le pays pour s'y livrer au pillage. Il s'avança jusqu'à Léopol, bombarda la ville et manqua s'en rendre maître; il brûla Rohatyn, fit un grand nombre de prisonniers et rentra à Suceava, sa capitale, sans être inquiété. Mais bientôt après le roi de Pologne, Sigismond, réunit en toute hâte une armée dont il donna le commandement à l'hetman Kamieniecz, voïévode de Cracovie. Celui-ci entra en Moldavie en juin 1509 et dévasta Cernauti (Czernowitz), Dorohoiu, Botoseni et Stefanesci, sans rencontrer d'adversaires. Au moment où l'armée polonaise commençait à se retirer, Bogdan, avec quelques troupes réunies en toute hâte, se jeta sur ses derrières au passage du Dniestr; la bataille s'engagea; de part et d'autre il y eut de grandes pertes. On fit la paix bientôt après, à la condition que les deux parties s'indemniseraient mutuellement. En 1510 eut lieu une invasion des Tatars sous la conduite de Bet-Geraj, qui dévasta le pays depuis Orheiu jusqu'à Dorohoïu et remonta le Prut, faisant beaucoup de captifs et de butin. En 1512 eut lieu une seconde incursion des Tatars, qui s'avancèrent jusqu'à Jassi et brûlèrent la ville. Bogdan envoya contre eux quelques troupes, mais sans grand succès; il appela alors à son secours le roi de Pologne, qui lui accorda ce qu'il demandait. La même année, les Tatars envahirent encore le pays, mais Bogdan se jeta sur eux et leur enleva tout leur butin. En 1514, une armée hongroise, sous le commandement de Trifaila, envahit à l'improviste la Moldavie; elle fut défaite, le chef fait prisonnier et conduit à Bogdan, qui lui fit trancher la tête. Le 18 avr. 1517 Bogdan mourut à une heure du matin, dans la ville de Husch, après un règne qui ne fut pas sans éclat, et fut enterré au monastère de Putna. J. Monnier.

Bibl. : Grégoire Urechi, *Chronique de Moldavie;* Paris, 1879, in-8, pp. 221-257, éd. Emile Picot.

BOGDAN IV *Lapusneanul*, prince de Moldavie, fils d'Alexandre IV, né le 9 mai 1555, mort en 1572. Il fut proclamé prince à l'unanimité après la mort de son père en mars 1568. Comme il était mineur, sa mère, la princesse Rucsanda, dirigea les affaires du pays. Elle gouverna de concert avec son fils pendant deux ans et neuf mois et mourut le 12 nov. 1570. A la mort de sa mère, le pouvoir resta entre les mains de Bogdan. Ce prince était doux et pieux et se montrait juste envers tous. Il était instruit et habile dans les exercices du corps, mais recherchait trop les amusements. Il aimait à s'entourer de jeunes seigneurs polonais, pour qui il avait beaucoup de sympathie et avec lesquels il dissipait les trésors de la couronne; il s'abandonna de plus en plus à ce genre de vie et finit par laisser à l'abandon les affaires du pays. Ce triste état de choses fut connu de ses ennemis à la cour du sultan, et celui-ci, sur le rapport qui lui fut fait, crut devoir déposer Bogdan. Il fit amener de Rhodes le prince Jean, dit l'Arménien ou le Cruel, homme à l'esprit vif et à la parole prompte et qui avait su entrer dans les bonnes grâces de la Porte, et lui donna le trône de Moldavie. Suivant M. Hajdeu, c'était un fils naturel d'Etienne le Jeune, fils de Bogdan le Borgne et petit-fils d'Etienne le Grand. Dès qu'il eut reçu l'étendard du sultan, il réunit quelques troupes turques et quelques mercenaires recrutés en Thessalie et en Bulgarie, et se mit en route pour la Moldavie. Quand Bogdan apprit que Jean s'avançait, il fit appel à la Pologne pour obtenir du secours contre les Turcs. Mais le roi de Pologne, Sigismond-Auguste, à qui cependant le jeune prince avait prêté, en 1569, le serment de vassal, craignant des complications, refusa d'intervenir militairement. Il chargea André Taranowski d'une ambassade extraordinaire à Constantinople pour y plaider la cause de Bogdan. Mais cette mission n'eut aucun succès et Jean lui-même se moqua de Taranowski en lui donnant libre passage à travers la Moldavie. Bogdan, voyant qu'il allait être défait par son rival, se retira devant lui et gagna Hotin. Jean arriva jusqu'à Jassi et monta sur le trône vers la fin de l'année 1571; il fit décapiter Jonasco Sbierea et fit périr beaucoup de personnes dans les supplices. Pendant ce temps, Bogdan songeait à réunir une armée pour le combattre, il tira de la Pologne, avec laquelle il avait de nombreux liens de famille, un contingent de 3,000 hommes qu'il réunit à ses milices et à ses troupes turques, et donna le commandement à l'hetman Mielecki. On envoya chercher de l'artillerie à Hotin et l'on s'avança jusqu'à Stefanesti. Là on apprit que l'avant-garde de Jean n'était qu'à peu de distance. Quelques éclaireurs, envoyés en reconnaissance, rencontrèrent les Moldaves sur le Prut. Les Polonais traversèrent alors la rivière et en descendirent le cours; les Moldaves marchaient sur la rive droite et les Polonais sur la rive gauche. Le lendemain ces derniers essayèrent de livrer bataille, mais les Moldaves continuèrent leur retraite jusqu'à l'endroit où les milices avaient pris position, massées avec les Turcs. En approchant de Jassi on découvrit l'armée entière de Jean, composée de 6,000 hommes de la basse Moldavie, sous les ordres de Dumbrava, et d'un petit corps turc commandé par le sandjak de Cetatea-Alba. L'hetman Mielecki, se trouvant trop faible pour lui résister, fit semblant, pendant la journée, de chercher un gué dans le Prut afin de passer du côté où était l'armée de Jean et, le soir venu, il se retira et marcha toute la nuit. Le lendemain, quand les Moldaves virent que les Polonais avaient battu en retraite, ils s'élancèrent à leur poursuite, les rattrapèrent et engagèrent le combat sur plusieurs points. Il y eut de part et d'autre de nombreuses pertes; mais les Moldaves cherchèrent vainement à rompre leurs adversaires et à les disperser au passage du Dniestr, sous les murs de Hotin, qui était aux mains des Polonais sous le commandement de Martin Dobrosolowski. Au passage de la rivière, l'hetman Jazlowiecki arriva au secours des Polonais avec 800 hommes, mais, devant les difficultés de l'entreprise, il se retira. Hotin fut obligé de capituler (1572). Bogdan, poursuivi par Jean et les Turcs, se réfugia d'abord auprès du palatin de Russie, Jazlowiecki; il passa ensuite à Vienne, puis se rendit à Dresde, à Paris, à Copenhague; enfin il gagna Moscou, où l'on prétend que le tsar, l'accusant d'hérésie, le fit coudre dans un sac et jeter à l'eau. J. Monnier.

Bibl. : Grégoire Urechi, *Chronique de Moldavie;* Paris, 1879, in-8, éd. Emile Picot, pp. 469-485.

BOGDAN (Martin), de son nom latinisé *Bogdanus*, médecin allemand, né à Driesen en 1631, mort à Berne, où il était médecin cantonal. Il fut reçu docteur à Bâle en 1659. Elève de Bartholin, il soutint, dans plusieurs écrits, publiés en 1654, que les vaisseaux lymphatiques avaient été découverts par son maître et non par Rudbeck; la question a été tranchée en faveur de celui-ci. On doit encore à Bogdan, entre autres : *Tractatus de recidiva morborum ex Hippocrate*, etc. (Bâle, 1660, in-4). Dr L. Hn.

BOGDANIE. Nom de la Moldavie au moyen âge. *Bogdan* est le nom fréquemment donné par les Turcs au prince de Moldavie en général; par extension ils donnèrent le nom de *Bogdan*, ou plus exactement de *Kara-Bogdan*, à la Moldavie elle-même. Dans les documents français du XVIe siècle, ce pays est fréquemment appelé Bogdanie; on disait de même, en italien, *Bogdania*. J. Monnier.

BIBL. : Grégoire URECHI, *Chronique de Moldavie*, éd. Emile Picot, pp. 337, note, 535, 536, etc. — SAINEANU, *Elemente turc*, dans *Limb. rom.*, n° 124.

BOGDANOV (Anatole Petrovitch), naturaliste russe contemporain, né en 1834 dans le gouvernement de Voronèje. Il fit ses études à l'Université de Moscou. Il travailla à Paris, sous la direction de Geoffroy-Saint-Hilaire et de Claude Bernard, et devint ensuite professeur à l'Ecole d'agriculture, puis à l'université de Moscou. On peut le considérer comme le créateur de l'anthropologie russe. Il fut, en 1867, l'un des organisateurs de l'exposition ethnographique de Moscou, de l'exposition polytechnique de 1872, du musée polytechnique, de l'exposition anthropologique de 1879, etc. Bogdanov a écrit de nombreux travaux en russe et en français : *Matériaux pour l'anthropologie de la période des tumuli* (1867) ; *la Stratification préhistorique des peuples en Russie*, *les Premiers Habitants du gouvernement de Moscou*, etc.
L. L.

BOGDANOVITCH (Michel) (V. BARCLAY DE TOLLY).

BOGDANOVITCH (Hippolyte-Fedorovitch), poète russe, né le 23 déc. 1743 à Perevolotchna (gouvernement de Poltava), mort près de Koursk le 18 janv. 1803. Il fit ses études à Moscou et rêva d'abord d'entrer au théâtre : il débuta de fort bonne heure (1760) par des poésies publiées dans les revues, et qui attirèrent sur lui l'attention. La princesse Dachkov lui procura une place de traducteur au Collège des affaires étrangères ; il devint plus tard secrétaire d'ambassade à Dresde. Il traduisit un certain nombre d'auteurs français, l'abbé de Saint-Pierre, Vertot, des articles de l'*Encyclopédie*, etc... En même temps il ne cessait d'écrire des poésies ; la plus remarquable est le récit intitulé *Douchenka* (petite âme) ; c'est un arrangement à la russe, en style pseudo-classique, de la *Psyché* de La Fontaine. Le succès de ce poème fut immense ; il fut longtemps considéré comme le chef-d'œuvre de la poésie légère en Russie. Il plut surtout par son élégance et sa grâce à un public fatigué des grandes odes et des pompeux dithyrambes. Catherine II récompensa l'auteur en le faisant directeur des Archives de l'empire. On lui doit encore un drame, *les Slaves*, et un recueil de *Proverbes russes*, mis en vers sur l'ordre de l'impératrice. Vers la fin de sa vie il se retira en province. Ses œuvres ont été réimprimées par Beketov (1806-10), par Smirdine (1848). On en trouve des extraits dans toutes les anthologies russes. Son autobiographie a été publiée dans les *Annales de la Patrie*, en 1853. — Le frère d'Hippolyte, *Ivan Fedorovitch* Bogdanovitch, né en 1758, mort en 1831, a publié quelques travaux d'éducation et d'économie politique. L. LEGER.

BIBL. : *Annales de la Patrie* (Revue russe, années 1849 et 1853. — *Archives russes*, 1866. — KHMYROV, *Portraits russes*, 1869. — POLEVOÏ, *Histoire de la littérature russe*, chap. XXX.

BOGDANOVITCH (Lucas-Fedorovitch), amiral russe, né en 1794, mort en 1865. Il prit part à la bataille de Navarin et fut membre du conseil de l'Amirauté.

BOGDANOVITCH (Modeste-Ivanovitch), général et historien russe, né à Soumy en 1805, mort en 1882. Il est le fils d'Ivan Fedorovitch et par conséquent le neveu du célèbre poète. Il entra de bonne heure dans l'armée et était en 1823 porte-enseigne dans l'artillerie. Il prit part en 1831 à la campagne de Pologne. En 1833, il entra à l'Académie militaire et devint capitaine d'état-major en 1836 ; en 1839, il fut nommé professeur d'histoire militaire à l'Académie et fut l'un des principaux rédacteurs du *Journal militaire* et de l'*Encyclopédie militaire*. En 1845 et 1846 il fit, à Saint-Pétersbourg, des conférences sur les campagnes de Pierre le Grand et de Souvorov. En 1846-1847 il fut chargé d'enseigner l'art militaire au grand-duc Constantin Nicolaievitch. En 1863, il fut promu général lieutenant, puis il devint membre du comité scientifique de l'état-major. En 1873, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée dans le service, il reçut l'ordre d'Alexandre Nevsky. Le général Bogdanovitch est l'un des écrivains militaires les plus remarquables de la Russie contemporaine. Ses ouvrages les plus importants (tous écrits en langue russe), sont : *la Campagne de Bonaparte en Italie* (Saint-Pétersbourg, 1860, 2e édit.) ; *Mémoires de stratégie* (1847) ; *l'Algérie moderne* (1859) ; *Histoire de l'Art militaire* (1849-1853) ; *Campagnes de Roumiantsov, de Potemkine et de Souvorov en Turquie* (1852) ; *Histoire de la guerre nationale de 1812* (Saint-Pétersbourg), œuvre capitale ; *Histoire de la guerre de 1813 ; de la guerre de 1814*. — Le premier de ces ouvrages valut à son auteur le prix Demidov ; — *Histoire du règne de l'empereur Alexandre Ier* (1871), ouvrage couronné du prix Ouvarov, enfin *Histoire de la guerre d'Orient* (Saint-Pétersbourg, 1878). Plusieurs de ses ouvrages ont été traduits en allemand (V. Korff, *Catalogue des Russica*, Saint-Pétersbourg, 1873). L. LEGER.

BOGEVE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. de Boëge ; 756 hab.

BOGGIO (Pierre-Charles), publiciste et patriote italien, né à Turin en 1828, mort le 20 juil. 1866. Il débuta comme journaliste dans le *Risorgimento*, l'organe de Balbo, et publia diverses brochures politiques. Plus important est son ouvrage : *Etudes sur la liberté absolue de l'Eglise et de l'Etat* (Turin, 1854), où il réclame la séparation dans l'ordre politique de ces deux antinomies. Elu député, il se fit une place éminente dans le Parlement. Etant à bord du vaisseau amiral *le Roi d'Italie* le 20 juil. 1866, Boggio périt avec ce bâtiment près de Lissa, dans la mer Adriatique. R. G.

BOGGIS (*Boggisus*, *Botgisus*, *Bodegisilus*, etc.), duc d'Aquitaine, né vers 630, de Caribert et de Gisèle. Soustrait, ainsi que son frère *Bertrand*, à la fureur de Dagobert Ier son oncle, il conserva, grâce à la protection de son grand-père maternel, Amandus, duc des Vascons, les domaines jadis concédés à son père. En 637, Dagobert lui rendit l'Aquitaine à titre de duché héréditaire, sous condition d'hommage et de tribut annuel, et lui donna de vastes territoires dans la Novempopulanie et le diocèse d'Arles. Boggis y joignit le duché de Gascogne à la mort d'Amandus, régna conjointement avec son frère et mourut vers 681, laissant ses Etats à son fils *Eudes*. Tel est, basé sur la fameuse charte d'Alaon, le récit de l'*Histoire du Languedoc* (t. I, p. 679, 690 et seq.). Mais la fausseté de la charte d'Alaon étant aujourd'hui démontrée (V. ALAON), ce récit est rejeté, et l'existence même de Boggis, fils de Caribert, tenue comme erronée par les historiens contemporains. Ce n'est point cependant que le nom et la personne de Boggis soient absolument imaginaires ; mais il doit être ramené à de plus modestes proportions. Comme la plupart de ses personnages, la charte l'a emprunté à d'obscurs chroniqueurs ou hagiographes, *Albéric de Trois-Fontaines*, *Sigebert de Gembloux*, etc. (V. D. Bouquet, t. XIII), qui eux-mêmes, outre de grossières erreurs chronologiques, n'ont fait qu'altérer des documents antérieurs. Les chroniques de Saint-Martin de Tours et de Saint-Vincent de Metz (V. D. Bouquet, t. II), et surtout Grégoire de Tours, qui fut son contemporain, font mention d'un *Boggis*, fils du leude aquitain Ansbert et père de saint Arnulf, l'un des ancêtres de Charlemagne. Celui-ci, qui vivait vers l'année 570, fut chargé d'un commandement militaire en Aquitaine *(dux)*, et revint mourir en Austrasie près de Liège, ainsi que l'atteste un diplôme de Louis le Pieux daté de 836 (*Gallia Christiana*, t. XIII). C. VERGNIOL.

BOGGS (Charles-Stuart), officier de la marine des Etats-Unis, né à New-Brunswick (Etat de New-Jersey) en 1811. Neveu de James Lawrence, qui commandait la *Chesapeake*, lorsque cette frégate fut attaquée en 1811 par le navire anglais *Shannon*, il entra dans la marine de guerre fédérale en 1826, et fut fait lieutenant en 1837. Il était en 1858 inspecteur des phares sur la côte du Pacifique. Pendant la guerre civile il commanda un des

gunboats de l'amiral Farragut, *the Varuna*, et prit part, le 24 avril 1862, à l'attaque des forts et de l'escadre confédérés, à l'embouchure du Mississipi. Le *Varuna* fut coulé après avoir détruit six des canonnières ennemies. Boggs fut nommé capitaine à cette occasion. Il reçut, en 1866, le grade de commodore, et, en 1870, celui de *rear-admiral*. Aug. M.

BOGHAERT-VACHÉ (Arthur), homme de lettres belge, né à Péruwelz le 28 avr. 1854. On a de cet écrivain — qui a usé souvent de pseudonymes, — outre des communications et des articles insérés dans les *Bulletins* de la Commission royale d'histoire, dans les *Bulletins* de l'Académie royale de Belgique, dans une foule de revues et de journaux belges et étrangers, et sans parler de diverses brochures : *Volksverhandeling over de gezondheidsleer* (Anvers, 1880 ; causeries populaires sur l'hygiène et sa législation en Belgique) ; *l'Inquisition en Belgique* (Verviers, 1879 ; 2e éd. revue et augmentée, id. 1888) ; *le Parti socialiste belge, son histoire et son programme* (Lyon, 1880) ; *la Vauderie dans les Etats de Philippe le Bon* (Arras, 1885) ; *Un Précurseur de Richard-Lenoir : Liévin Bauwens* (Mulhouse, 1886) ; *la Législation du travail en Belgique et le principe d'une législation internationale du travail* (Bruxelles, 1887) ; *Cas de conscience littéraires* (Bruxelles, 1887) ; *les Convulsionnaires de Namur en 1772* (Namur, 1887) ; *Paris : origines, développements, institutions, monuments* (Bruxelles et Paris, 1888) ; et toute une série de *biographies nationales* qu'édite depuis 1884 la maison Lebègue et Cie, de Bruxelles. Avec M. Evrard, il a donné au public *la Santé du peuple* (Bruxelles, 1883), ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique et traduit en italien : la traduction renferme une préface intéressante sur l'histoire intime du livre. Enfin, avec M. Jassin, de la Société royale belge de médecine publique, il a publié *le Combat contre la phtisie* (Valence, 1888).

BOGHAR. Point stratégique et poste militaire, par 35°54′52″ de lat. N. et 0°29′40″ de long. E. (Dépôt de la guerre), à quelque distance à l'O. de la route d'Alger à Laghouat qu'il surveille, et à 170 kil. S. d'Alger, à une alt. de 905 m. au-dessus du niveau de la mer (chiffre donné par Fillias, d'après des documents officiels, Piesse et Niox indiquent 970) à 300 m. au-dessus de la vallée du Chélif. Sa situation sur les frontières du Tell et des Hauts-Plateaux, sa grande élévation donnent à Boghar une vue étendue d'une part vers les montagnes du Titteri et Médéa, de l'autre vers les steppes du Sud et toute la vallée du Chélif ; aussi on l'a appelé le *Balcon du Sud*. Un poste si avantageux qui permet de surveiller le balancement alternatif des Nomades entre le Tell et le Sahara, semble avoir dû être occupé dès la plus haute antiquité, et quelques érudits croient que Boghar a été le *Castellum Mauretanum*. On ne peut rien dire de précis à ce sujet ; quoi qu'il en soit, Boghar n'avait aucune importance et n'était qu'une ferme quand Abd-el-Kader jugea le poste convenable pour un de ses établissements militaires. En 1839, il y fit construire par son lieutenant El Barkany un fort important ; mais en 1841, se retirant devant nos troupes commandées par Baraguay d'Hilliers, il le fit incendier. Nous nous y établîmes solidement, et une grande redoute renfermant tous les bâtiments militaires, domine toute la région (alt. 1054 m.) ; le bureau arabe est sur un plateau un peu au-dessous, puis plus bas la pépinière. Sous le canon de la place, un village a grandi qui est aujourd'hui le chef-lieu d'une commune de plein exercice de 2,372 hab. dont 237 Français, 20 Israélites, 95 étrangers, 1,731 indigènes ; pop. agglomérée, 394 individus (rec. de 1886). Elle est comprise dans l'arr. de Médéa, dép. d'Alger. E. CAT.

BOGHARI (qui paraît devoir être appelé plus correctement Boukhari). Village de l'arr. de Médéa, dép. d'Alger, à 8 kil. de Boghar, à 161 kil. d'Alger, sur la route qui mène à Laghouat, est situé sur un mamelon aride à 633 m. d'alt. Il se compose essentiellement d'un ksar d'aspect saharien, fondé en 1829 par quelques marchands laghouates associés à un indigène de la famille du marabout Sidi-el-Boukhari, d'un caravansérail bâti un peu au-dessous par les Français et d'un petit village européen près d'un caravansérail. Il se tient là un marché important tous les lundis. Boghari est l'entrepôt principal du commerce entre le Tell et le Sahara de la prov. d'Alger ; aussi le village européen grandit rapidement. Il est le chef-lieu d'une commune de plein exercice de 2,308 hab., dont 252 Français, 112 Israélites, 56 étrangers européens et 1,874 indigènes, ainsi que d'une commune mixte de 22,512 hab., dont 54 Français et le reste indigène (rec. de 1886). E. CAT.

BOGHAZ (Lac) (V. BAHIRA [El]).

BOGHEAD. Schiste bitumineux d'Ecosse, célèbre par sa richesse en huiles minérales et employé pour la fabrication du gaz (V. BITUME et BITUMINEUX [Schistes]).

BOGIE (Chemins de fer). On désigne sous le nom de *bogie*, ou *train américain*, un dispositif destiné à permettre aux locomotives de s'inscrire facilement dans les courbes, en sacrifiant une partie de leur adhérence. Son nom de train américain lui vient de ce qu'il a été longtemps la caractéristique des machines américaines.

Dans le matériel ordinaire des chemins de fer les essieux d'un même véhicule, aussi bien ceux des wagons que ceux des locomotives, sont parallèles entre eux. Cette condition a pour conséquence nécessaire l'existence d'un certain *jeu de la voie* qui n'est autre chose que la différence entre l'écartement des rails (en général 1m45) et la distance des faces extérieures des boudins des roues (généralement 1m42). Ce jeu de 0m03 est indispensable pour permettre le passage du matériel dans les courbes ; mais il ne suffit pas, lorsque le rayon des courbes descend au-dessous d'une certaine limite. Il est nécessaire alors de renoncer au parallélisme des essieux ; c'est ce qu'on réalise pour les locomotives par l'emploi du bogie. Il consiste en un petit chariot à quatre roues dont les deux essieux, très rapprochés et invariablement parallèles, remplacent l'essieu d'avant de la machine ; ces deux essieux supportent un châssis spécial relié au châssis principal par l'intermédiaire d'une cheville ouvrière située au centre du chariot, autour de laquelle le bogie peut tourner dans tous les sens, de façon à s'inscrire facilement dans les courbes à faible rayon. Les essieux de la machine sont ainsi partagés en deux groupes dont les directions sont convergentes ; mais les essieux du bogie ne peuvent plus concourir à l'adhérence, au moins par les procédés ordinaires de l'accouplement.

Le bogie se place le plus souvent à l'avant de la machine. « Les machines avec bogie à l'avant, disent MM. G. Richard et L. Baclé, font depuis longtemps, en Angleterre et en Autriche, le service des trains les plus rapides. Elles sont très stables et d'autant plus que les essieux du bogie, dont l'écartement doit être au moins égal à la largeur de la voie, sont plus éloignés l'un de l'autre ; elles franchissent avec douceur des courbes de 300 m. de rayon, au grand avantage des rails et des bandages des roues qui guident la machine. En outre, une machine à deux essieux accouplés et conjugués par des balanciers, et dont l'avant porte sur le centre de figure d'un bogie, peut être considérée comme reposant sur trois points d'appui. » Or cette répartition des charges est la plus favorable à la stabilité. Le bogie à l'avant est encore peu répandu sur le continent ; en France, il n'est guère appliqué qu'à un express du Nord, mais il est, croyons-nous, destiné à prendre une extension de plus en plus grande.

Le bogie à l'arrière est moins employé que le précédent, parce que la hauteur de la cheville ouvrière ne permet pas de le placer facilement au-dessous du foyer ; on

ne l'a encore appliqué qu'à des machines-tenders, en le plaçant à l'arrière du foyer et en l'utilisant pour lui faire porter une grande partie des approvisionnements de la machine. On rencontre aussi des locomotives avec bogies à l'avant et à l'arrière ; mais elles sont très rares, même aux Etats-Unis, et ne s'emploient que dans les cas où la vitesse doit être modérée (40 kil. à l'heure environ).

Le principe du bogie ne s'applique pas seulement aux locomotives, il s'adapte également aux wagons dans le *matériel américain*. Le caractère de ce matériel est, en effet, le suivant : chaque véhicule est porté sur deux paires d'essieux peu écartés l'un de l'autre dans chaque paire, quelquefois d'un mètre seulement, et rigoureusement parallèles entre eux; le châssis général est rattaché à chaque paire d'essieux par une cheville ouvrière, autour de laquelle ce groupe d'essieux peut tourner autant que l'exige le rayon des courbes. Ainsi les essieux sont parallèles entre eux dans chaque groupe; mais les axes de chacun des groupes peuvent converger à la demande des courbes de la voie. Il existe toutefois une différence importante dans l'application du principe ci-dessus aux wagons et aux machines; ces dernières ne peuvent pas posséder, même avec le bogie, une faculté d'inscription dans les courbes aussi complète que les wagons. Dans les wagons, en effet (fig. 1), les deux chevilles ouvrières *cc* se placent

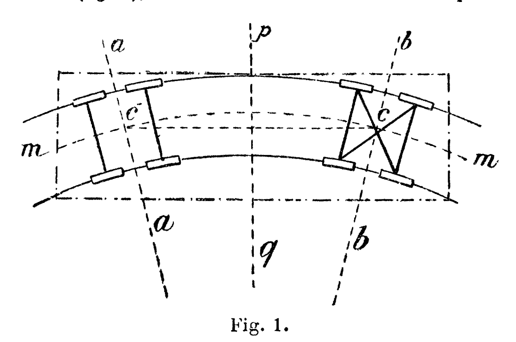


Fig. 1.

toutes deux librement sur la courbe moyenne *mm* des deux files de rails; les axes des deux groupes d'essieux *aa*, *bb*, convergent vers le centre de la courbe et l'axe transversal du wagon *pq*, passe également par le même point. Les deux groupes d'essieux peuvent donc prendre toutes les positions commandées par la courbure, sans que l'axe du véhicule cesse pour cela d'être placé normalement à la voie. Il n'en est pas ainsi pour les machines; cela résulte de leur construction même.

L'axe des essieux du bogie *bb* (fig. 2), et la ligne

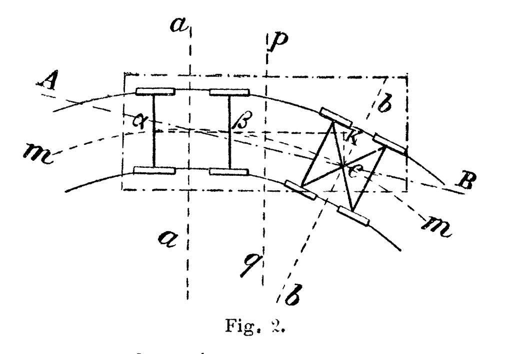


Fig. 2.

moyenne, *aa*, des essieux moteurs peuvent bien tous deux se placer de manière à converger vers le centre de la courbe, à la condition toutefois que l'écartement de ces deux lignes ne soit pas trop grand. Mais l'axe transversal, *pq*, de la machine ne peut plus prendre une position normale à la courbe. En effet les deux essieux moteurs étant fixes par rapport au châssis du véhicule, dès que la ligne moyenne *aa* de ces essieux est supposée radiale, l'axe longitudinal du véhicule prend nécessairement la position de la sécante αβ à la courbe moyenne et la cheville ouvrière, située sur cet axe, se trouve nécessairement en dehors de cette courbe. L'écart *ck* est d'autant plus grand que la distance des deux groupes d'essieux est plus grande; et, s'il est supérieur à la moitié du jeu de la voie, le système ne pourra s'inscrire dans la courbe que si l'axe longitudinal de la machine tend à prendre la position AB de la corde de l'arc ; dès lors la ligne moyenne des essieux moteurs, qui est perpendiculaire à cet axe, ne peut plus être normale à la courbe. Il faut donc, en définitive, qu'il s'établisse une sorte de compromis, grâce auquel 1° la cheville ouvrière du bogie se rapproche de la courbe moyenne, et 2° la ligne moyenne des essieux moteurs s'éloigne un peu du rayon de la courbe.

Dans tout ce qui précède nous avons supposé la cheville ouvrière du bogie placée à son centre de figure; il n'en est pas ainsi dans les machines. On y place la cheville un peu en avant de ce point, ce qui augmente la stabilité pour la marche en avant qui est, en somme, la marche normale des machines. On a cru pendant longtemps que le bogie ne convenait pas aux machines à grandes vitesses par suite de la faible charge de l'avant-train et de ses oscillations autour de la cheville ouvrière; mais l'expérience faite en Angleterre, en Autriche et aussi en France, au chemin de fer du Nord, prouve que les machines à bogie en avant sont parfaitement capables de faire le service des trains rapides, et qu'elles possèdent une grande stabilité. Elles ne conviennent pas aux petites vitesses, c.-à-d. au service des trains de marchandises, à cause de leur adhérence incomplète; en effet, les essieux du bogie ne pouvant pas être accouplés avec les autres essieux de la machine, il devient impossible d'utiliser pour l'adhérence le poids total du véhicule; on atténue cet inconvénient en reportant le train articulé en avant, de manière à diminuer la charge qu'il supporte; il ne faut cependant pas le placer non plus trop en avant, attendu qu'on diminue ainsi la stabilité de la machine.

L'explication complète du bogie et de ses applications diverses demanderait d'amples développements; nous renvoyons à ce sujet le lecteur à l'ouvrage de M. Couche sur les chemins de fer et aussi à un article très complet de M. G. Richard, paru dans la *Revue générale des Chemins de fer* (août 1881). G. Humbert.

Bibl. : Couche, *Voie, matériel roulant et exploitation technique des Chemins de fer;* Paris, 1867-1876, 3 vol. et atlas ; *Revue générale des chemins de fer ;* Paris, G. Richard et L. Baclé, *Manuel du mécanicien-conducteur de locomotives;* Paris, 1881, 1 vol. et atlas.

BOGIN (Jean-Baptiste), homme d'Etat sarde, né à Turin le 21 juil. 1701, mort le 9 fév. 1784. A peine âgé de vingt-neuf ans, il fut créé grand chancelier par le roi Victor-Amédée ; trois ans plus tard, Charles-Emmanuel le nommait auditeur général, et en 1742, ministre de la guerre. Les nombreux services qu'il rendit au roi pendant les hostilités avec la France, les négociations heureuses qui suivirent l'évacuation du Piémont le firent choisir pour ministre d'Etat, sans qu'il abandonnât le département de la guerre (1750). Il s'occupa spécialement de l'île de Sardaigne, qui lui doit le commencement de sa prospérité. Ce fut grâce à lui que furent publiés d'importants ouvrages sur ce pays, comme *la Zoologia della Sardegna* du P. Cetti, et *Il Rifiorimento della Sardegna* du P. Gemelli ; il restaura l'université de Sassari et celle de Cagliari. En Piémont, il améliora les écoles d'artillerie et du génie, fonda une école de minéralogie, enfin travailla constamment à augmenter les forces et les richesses de son pays. R. G.

Bibl. : *Biografia universale italiana*, t. VI.

BOGISICH (Valtazar), jurisconsulte et ethnographe slave contemporain. Il est né vers 1840 à Cavtat (Ragusa Vecchia), en Dalmatie. Il commença ses études dans son pays natal et les poursuivit à Venise, Vienne, Berlin et

Paris. Il les acheva à l'université de Giessen où il prit le titre de docteur en philosophie (1862), et à celle de Vienne où il prit celui de docteur en droit. En 1863 il fut attaché à la Bibliothèque impériale de Vienne, en 1868, il fut nommé conseiller scolaire et inspecteur des écoles dans le Banat. Ses travaux sur le droit coutumier et l'histoire des Slaves avaient attiré sur lui l'attention du gouvernement russe qui lui offrit en 1870 une chaire de droit slave à l'université d'Odessa. Il fut, en outre, chargé de diverses missions : en 1877, il fut pendant la guerre d'Orient attaché à l'administration provisoire de la Bulgarie. D'autre part, le gouvernement monténégrin lui confia le soin de rédiger un code nouveau pour la principauté. M. Bogisich a écrit en serbo-croate, en allemand, en italien, en russe et en français. Ses publications sont fort nombreuses. Les principales sont : *le Droit coutumier des Slaves* (en croate, Agram, 1867); *Questionnaire pour l'étude du droit coutumier* (1867, opuscule qui a été traduit en plusieurs langues et a imprimé une vive impulsion aux recherches sur le droit coutumier) ; *les Lois écrites des Slaves méridionaux* (en croate, Agram, 1872); *Recueil du droit coutumier chez les Slaves méridionaux* (en croate, Agram, 1874) ; cet important travail a été résumé en partie en français sous ce titre : *le Droit coutumier des Slaves méridionaux*, d'après les recherches de M. Bogisich (Paris, Thorin, 1877), et en anglais par M. Sumner-Maine (*Nineteenth Century*, 1877). M. Bogisich a en outre publié un grand nombre d'opuscules dans les revues serbes, italiennes, françaises, notamment un *Aperçu des travaux sur le droit coutumier en Russie* (Paris, 1879; extr. de la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*). Il a édité des *Chants populaires serbes* (*Bugarstice*, Belgrade, 1879). Il prépare actuellement (1888) pour l'Académie d'Agram une édition des relations de l'ambassadeur Grémonville. En 1888, il a été nommé membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Cette même année il a achevé l'impression à Paris du *Code civil du Montenegro*, œuvre capitale dans laquelle le droit coutumier d'un peuple slave a été pour la première fois méthodiquement codifié. Ce code a été solennellement promulgué à Tsettinie au commencement du mois de mai 1888. M. Bogisich est membre de l'Académie d'Agram, de la Société royale des sciences de Belgrade, de la Société française de législation comparée, etc. Le gouvernement russe lui a conféré le titre de conseiller d'Etat actuel et la croix de commandeur de Sainte-Anne. A l'occasion de la publication du code monténégrin, le prince Nicolas a élevé M. Bogisich à la dignité de grand-croix de l'ordre de l'Indépendance. L. LEGER.

BOGISLAV, duc de Poméranie (V. POMÉRANIE).

BOGNE DE FAYE (Pierre-François-Jean, chevalier), diplomate français, né à Clamecy le 5 oct. 1778, mort en juil. 1831. Après quelques missions de peu d'importance qui lui furent confiées par le Directoire et le premier Consul, Bogne de Faye fut nommé en 1806 secrétaire de légation en Bavière, il demeura plusieurs années à cette cour, où il fut chargé d'affaires. En 1813, il était envoyé en Saxe, passait en 1814, au moment de la Restauration des Bourbons, secrétaire à Vienne, et géra cette ambassade pendant quelques semaines au commencement de 1815. Il fut nommé chargé d'affaires à Darmstadt peu avant le débarquement de Napoléon de l'île d'Elbe. Dès que la nouvelle s'en fut répandue, il prit avec ardeur le parti de l'empereur, puis aussitôt après Waterloo, tomba en disgrâce. Il dut rentrer dans la vie privée pour plusieurs années, jusqu'à ce que les élections législatives de 1818 l'envoyassent à la Chambre des députés. Il siégea à gauche, votant les mesures les plus libérales, comme l'admission de Grégoire, et prenant souvent la parole. Mais il ne fut pas réélu en 1825 et jusqu'à sa mort il ne s'occupa plus des affaires publiques.

BOGODOUKHOV. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Kharkov. Sa fondation remonte au XVIIe siècle. Commerce de cuirs. Popul., 12,000 hab. Le district de Bogodoukhov occupe 2,766 verstes. Il appartient à la *terre noire*. La population dépasse 120,000 hab. L'agriculture et l'élève du bétail sont les principales industries.

BOGOLIOUBOV (Alexis-Petrovitch), peintre russe contemporain, né en 1824. Il entra d'abord dans la marine, donna sa démission pour se livrer à la peinture, étudia à l'Académie de Saint-Pétersbourg et se fit remarquer comme paysagiste et peintre de marine. Il fut chargé de peindre les hauts faits de la marine russe de 1843 à 1845. En 1863, Bogolioubov reçut le titre de professeur. Il accompagnait le prince impérial de Russie dans ses voyages et recueillit un album de revues fort remarquables. Il a beaucoup voyagé en Europe et exécuté en Turquie, en France, en Hollande des paysages d'une allure franche et originale. Il a souvent exposé en France soit au Salon, soit dans les cercles et, en 1878, fut délégué du gouvernement russe à l'Exposition universelle de Paris. On a beaucoup admiré à cette Exposition *Une nuit d'été à Saint-Pétersbourg* et une *Vue de Nijny-Novgorod*. On cite encore parmi ses œuvres principales : *le Combat naval d'Œsel*, *le Combat naval de Hangö Udd*, qui se trouve au Musée de l'Hermitage à Saint-Pétersbourg, *le Combat naval de Sinope*, etc., *la Débacle de la Néva*. Il a aussi contribué à la décoration de l'église russe de Paris. L. LEGER.

BOGOMILES. Secte religieuse qui a joué un grand rôle dans l'Europe orientale. Elle est originaire de Bulgarie et doit son nom au pope Bogomil, appelé aussi Jérémie, qui vivait dans ce pays sous le règne du tsar Pierre (927-968). Le pope Bogomil (ce nom correspond au grec *Théophile*) ne fit au fond que rééditer les doctrines des Pauliciens sur les deux principes qui se partagent l'empire du monde. Ces deux principes, disait-il, sont le bon et le mauvais. La bonne et la mauvaise divinité sont égales en force et en puissance ; la bonne a créé toutes les choses parfaites, la mauvaise (Satan) toutes les choses imparfaites, c.-à-d. le monde et ses créatures destinées à périr. Il y a deux mondes, l'un invisible où vivent des êtres incorporels, l'autre visible où nous vivons. Les Bogomiles expliquaient ainsi la création de l'homme : Satan a créé Adam de la terre ; mais il était incapable de lui donner la vie, il s'adressa donc à Dieu le père en le priant d'envoyer son esprit : l'être ainsi créé devait servir tout ensemble Dieu et Satan. Le Seigneur y consentit. Eve fut créée de même. Satan eut commerce avec Eve et de ces rapports naquit Caïn et sa sœur Kolomea. Adam, de son côté, engendra Abel. Après le crime de Caïn, Satan perdit le pouvoir de créer, mais il resta le roi du monde et des créatures. L'homme dépend de lui et n'a pas le libre exercice de sa volonté. C'est lui qui a fait le déluge, confondu les langues. Ils refusaient d'admettre les livres de Moïse et les prophètes. D'après eux, le Christ n'avait pris un corps qu'en apparence, car tout corps est l'œuvre de Satan ; ainsi le Sauveur n'avait subi la passion qu'en apparence ; après sa résurrection, il avait définitivement enchaîné Satan. L'âme enfermée dans le corps par le diable était délivrée par la mort et retournait au ciel. Le Christ n'avait laissé à ses disciples que sa doctrine, mais n'avait point institué les sacrements qui ont un caractère matériel et par conséquent démoniaque. Telles étaient les idées générales du prêtre Bogomil et de ses adhérents ; elles passèrent de Bulgarie en Bosnie et en Croatie, de là dans l'Italie du Nord, puis en France où on en retrouve la trace dans les hérésies des Albigeois et des Vaudois. Les Albigeois étaient parfois appelés Bulgares et l'église vaudoise église esclavonne (Jean Benoît, *Histoire des Albigeois et des Vaudois*, Paris, 1691). Les Bogomiles se donnaient le nom de chrétiens ; ils se considéraient comme impeccables, méprisaient la hiérarchie ecclésiastique. Ils ne recevaient dans la secte que des adultes ; on

les faisait jeûner et après leur avoir imposé sur le front l'évangile de saint Jean, ils recevaient un nom nouveau. C'étaient les croyants *(credentes)*, au-dessus d'eux étaient les chrétiens, les bons Bosniaques, les accomplis. Tout chrétien, homme ou femme, avait le droit de prêcher. Ils abandonnaient la plus grande partie de leurs biens à l'Eglise et vivaient pauvrement. Ils ne devaient point être mariés ni exercer la profession militaire. La viande étant une création du démon, ils ne devaient point en user non plus que de laitage. Ils ne parlaient aux non croyants que pour essayer de les convertir. Ils portaient un costume monastique. Les simples croyants pouvaient se marier. Tout en rejetant la hiérarchie ecclésiastique, les Bogomiles reconnaissaient des chefs spirituels ; ils avaient pour chefs des évêques élus, des anciens ou des maîtres et des diacres. On ne les connaît que par les écrits de leurs adversaires, car eux-mêmes n'ont rien laissé ; malgré l'*odium theologicum*, ils semblent avoir été de mœurs pures et de vie honnête. Ils célébraient volontiers leur liturgie en plein air ; leur seule prière était le *pater* ; dans leurs temples on ne trouvait d'autre ornement qu'un autel couvert d'un linge blanc sur lequel était ouvert l'évangile. La confession et la pénitence étaient publiques. Ils rejetaient le purgatoire et la résurrection du corps qui est l'œuvre de Satan. Toute âme devait être sauvée ; si elle ne l'était pas, elle s'incarnait dans un autre corps et recommençait une nouvelle épreuve. Les Bogomiles se plaisaient à la lecture des Ecritures et surtout des livres apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament ; ils ont exercé une sérieuse influence sur ce genre de littérature. Dans les temps primitifs, on distinguait chez eux deux églises, l'une purement bulgare, l'autre dite de Dragovitia en Macédoine. Ils étaient très attachés à leur foi ; persécutés par les rois de Hongrie, par l'Inquisition, ils aimèrent mieux embrasser l'islamisme que de rentrer dans l'Eglise romaine. On considère aujourd'hui les Bosniaques musulmans comme des descendants de Bogomiles réfractaires. D'autre part, le mépris que l'hérésie inspirait aux catholiques explique sans doute le sens injurieux qu'a pris au moyen âge le nom des Boulgres ou Bulgares. Les Bogomiles de la péninsule balkanique disparurent lors de l'invasion ottomane ; ceux de France ou d'Italie se perdirent dans d'autres sectes ou furent anéantis par l'Inquisition et les guerres religieuses. Un village de Macédoine, appelé Bogomili, rappelle encore aujourd'hui que cette province a été le foyer de la secte dans la péninsule balkanique. L. Leger.

Bibl. : L'histoire des Bogomiles a surtout été étudiée par les historiens slaves : Racki, *Bogomiles et Patarins* (en croate, *Mémoires de l'Académie d'Agram*, vol. VII, VIII, X, résumé dans la *Revue des questions historiques*, avr. 1869). — Petranovitch, *les Bogomiles* (en serbe) ; Zara, 1867. — Goloubinsky, *Essai sur l'histoire des églises orthodoxes en Bulgarie, Serbie, Roumanie* (en russe) ; Moscou, 1871. — Smiciklas, *Histoire de Croatie* (en croate) ; Agram, 1882, 2 vol. — Jireczek, *Histoire des Bulgares* (édit. russe) ; Odessa, 1878. — *Recueil périodique bulgare* (en bulgare) ; Braïla, 1873. — Les textes originaux sont : Euthymius Zygadenus, *Narratio de Bogomilis* ; Gœttingue, 1842, édit. Geissler — Petrus Siculus, éd. Geissler, ib. 1846. — *Discours du prêtre Kosma* publié dans l'*Arkhiv za Jugoslavensku Povjestnicu*, t. IV. — Voir en outre Schmidt, *l'Histoire... de la secte des Cathares ou Albigeois*.

BOGORIS, roi des Bulgares (V. Boris).

BOGORODITSK. Ville de Russie. C'est un ch.-l. de district du gouvernement de Toula. Elle est située sur le chemin de fer Viazma-Riajsk. Sa fondation remonte au règne d'Alexis Mikhaïlovitch (vers 1660). Ce fut d'abord un poste militaire destiné à tenir en échec les invasions tatares. Pop., 8,000 hab. Tanneries importantes, commerce de lin et de chanvre. Le district de Bogoroditsk occupe 2,744 verstes carrées ; il appartient à la région de la *terre noire* et est d'une fertilité remarquable ; sa population dépasse 130,000 hab. Essentiellement agricole, il produit surtout du bétail, des céréales et de la betterave. L. L.

BOGORODSK. Ville de Russie ; c'est un ch.-l. de district du gouvernement de Moscou ; elle est située sur la Kliazma et la ligne de chemin de fer de Moscou-Nijny-Novgorod ; pop. 7,000 hab. Commerce de cuir, de lin et de chanvre ; fabrication d'ustensiles en cuivre. Le célèbre monastère de Saint-Serge ou de la Trinité est situé dans le district de Bogorodsk. L. L.

BOGORODSKOE. Bourg de Russie. Il appartient au gouvernement de Nijny-Novgorod ; sa population dépasse 7,000 hab. Il compte plus de 120 tanneries et des fabriques de gants fort importantes. L. L.

BOGOS. Petit peuple, aux mœurs patriarcales, du nord de l'Abyssinie. Occupent un plateau de 1,500 à 2,000 m. d'alt. Environ 10,000 individus. Les Bogos paraissent être les débris d'un ancien peuple éthiopien réduit par des guerres religieuses. Ils parlent un dialecte spécial, le bêlen, et professent, pour la plupart, l'islamisme, tout en ayant conservé certaines pratiques chrétiennes. Leur principal village, Keren, se trouve vers 16° lat. N. 37° long. E. P. Lemosof.

BOGOSLOVSK. District minier de l'empire russe, situé dans le gouvernement de Perm, district de Verkhotourié, sur le versant oriental de l'Oural. Il est exploité depuis 1769, fournit du cuivre (160,000 kilog. par an) et de l'or (plus de 600 kilog. par an). La population du district est de 4,500 hab. L. L.

BOGOTA ou SANTA-FE-DE-BOGOTA. Capitale des Etats-Unis de Colombie (Amérique du Sud), ch.-l. du dép. de Cundinamarca, sur les rives du S. Francisco et du S. Agustin (4°36′ lat. N., 76° 34° 8″ long. O.) ; 100,000 hab. Fondée en 1538 par G. Jimenez de Quesada, Bogotá est devenue, par suite d'agrandissements et d'embellissements successifs, l'une des plus belles villes du nouveau continent. Superficie totale du plateau sur lequel elle est construite : environ 1,000 kil. q. Sa position élevée (2,611 m. d'alt.) sur le chaînon E. de la Cordillère orientale lui assure d'un côté une température agréable (moyenne de l'année, 15°) et lui ménage, d'autre part, une vue splendide sur les pics de la Cordillère centrale. La ville est partagée en quatre divisions administratives *(barrios)*. Les rues, larges et droites, sont parcourues par des ruisseaux qui deviennent des rivières après les pluies. On remarque parmi les édifices de la ville, une belle cathédrale, le capitole, l'hôtel de ville, deux théâtres et un musée d'histoire naturelle. La ville possède aussi une université, un séminaire et une école militaire. Nombreuses écoles primaires (environ 5,000 élèves des deux sexes). Parmi les monuments on cite les statues de Bolivar (érigée en 1846), de Santander et la colonne des Martyrs, pour rappeler les cent et quelques patriotes fusillés en 1816. Trente à quarante journaux quotidiens et périodiques. Importantes manufactures. Le commerce de la ville atteint 25 millions par an. P. Lemosof.

Traités de Bogota. — Plusieurs traités ou conventions ont été signés à Bogotá entre la France et la Nouvelle-Grenade, de 1832 à 1857. La première convention provisoire d'amitié, de commerce et de navigation est du 14 nov. 1832 (ratif. 27 juil. 1833) ; elle avait pour but de régulariser l'existence des relations de commerce établies entre les deux Etats et de consacrer la reconnaissance par la France de l'indépendance de la Nouvelle-Grenade, en attendant la conclusion d'un traité définitif, et stipulait que les agents diplomatiques ou consulaires, les citoyens, les navires et les marchandises de chacun des deux pays jouirait dans l'autre pays de tous les privilèges, franchises et immunités consentis dans ce pays en faveur de toute autre nation. Cette convention fut renouvelée provisoirement le 18 avr. 1840. Une autre convention signée également à Bogotá régla le 31 janv. 1844 les communications postales et la création d'un service de paquebots à vapeur entre la France et la Nouvelle-Grenade ; enfin le 28 oct. 1844, un traité d'amitié, de commerce et de navigation fut conclu dans la même ville, qui développait les conventions précédentes ; il fut renouvelé

le 15 mai 1856, et le 27 janv. de l'année suivante un acte additionnel y était joint. Le 9 avr. 1850 les deux gouvernements français et grenadin avaient conclu une convention d'extradition ; le 4 déc. 1856, ils réglèrent à l'amiable le payement de dettes provenant de spoliations commises sur les biens de citoyens français par des corsaires colombiens.

BIBL.: DE CLERCQ, *Recueil des traités de la France*; Paris, 1865-66, t. IV, VII, in-8.

BOGOUTCHAR. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Voronèje. Elle est située sur la rivière Bogoutchar, affluent du Don. Pop., 7,000 hab. : grand commerce de bétail. Le district de Bogoutchar occupe 8,468 verstes carrées. Il appartient à la *terre noire*. La population (environ 300,000 hab.) est composée en grande partie de Petits-Russes. Certaines localités sont fort importantes (Kalatch, 13,000 hab., Nikolsk, 8,000). L'agriculture et l'élève du bétail sont les industries principales L. L.

BOGOVIC (Mirko), écrivain croate contemporain. Il est né en 1816 à Varazdin. Il servit d'abord dans l'armée, et suivit ensuite la carrière administrative. En 1849-50 le ban Jellacich lui confia le titre de commissaire et le chargea de missions importantes. Après la période de réaction il fut, en 1853, condamné à six mois de prison avec fers pour des articles violents publiés dans les journaux d'Agram. A diverses reprises il fut élu député à la Diète croate, devint grand joupan (préfet) et conseiller ministériel. Il a pris sa retraite en 1875. Il s'est également distingué comme orateur, comme poète, comme auteur dramatique. Il a publié plusieurs recueils de poésies lyriques : *les Violettes* (1843); *les Immortelles* (1845) ; *les Voix patriotiques* (1848). On lui doit, en outre, des drames : *Frankopan* (1846) ; *Etienne, roi de Bosnie* (1857) ; *Matija Gubec* (1859) ; des *Nouvelles* (1859), et quelques publications politiques en allemand : *Politische Rückblicke auf Kroatien* (1861) ; *Zur Bosnischen Frage* (1880), etc. L. L.

BOGROS (Jean-Annet), anatomiste français, né à Bogros (Auvergne) le 14 juin 1786, mort à Paris en sept. 1825. Il fut le prosecteur de Béclard. Bogros a peu écrit; on lui doit des procédés pour la conservation des pièces anatomiques (publ. dans *Bullet. de la Faculté et de la Soc. de méd.*, 1819); citons encore : *Essai sur l'anat. chirurg. de la région iliaque et description d'un nouveau procédé pour faire la ligature des artères épigastriques et iliaques externes* (thèse de Paris, 1823, in-4, pl., travail remarquable), et *Mém. sur la structure des nerfs* (lu à l'Acad. des sc., dans *Répert. d'anat.*, de Breschet, t. IV, 1827). Dr L. HN.

BOGUE (David), pasteur dissident écossais, né à Halydown en mars 1750, mort à Brighton le 25 oct. 1825. Après avoir fait ses études à l'université d'Edimbourg, il remplit les fonctions pastorales près de la communauté *indépendante* de Gosport (1777) et enseigna au séminaire de cette ville. Il composa un certain nombre d'écrits de propagande religieuse, entre autres *The evangelical magazine*, qui parut en 1793. Il eut aussi une grande part dans la création de la Société des missions de Londres, *London missionary society* (1795). Son grand ouvrage, *History of the dissenters from the revolution in 1688 to 1808*, fut composé avec la collaboration de James Bennett et parut à Londres, de 1802 à 1812, en 4 vol. in-8. On lui doit, en outre, *Essay on the divine authority of the New Testament* et un volume de conférences théologiques, *Theologica lectures*, qui parut à New-York (1849, in-8), etc. G. Q.

BOGUFAL ou mieux **BOGUCHWAL**, chroniqueur polonais du XIIIe siècle. On sait peu de chose sur sa vie; il fut chantre à Poznan. Il consacra tous ses loisirs à l'étude, rassembla une riche bibliothèque, fit restaurer la cathédrale de Poznan et fut nommé chanoine de Cracovie. En 1242, il devint évêque de Poznan. Il s'efforça, à une époque d'anarchie et de troubles, de maintenir la concorde parmi les princes de la Grande Pologne. Sous ce titre : *Chronicon Polonorum*, il écrivit une chronique qui raconte l'histoire de la Pologne depuis les temps légendaires jusqu'à l'époque où vivait l'auteur ; elle fut continuée par Baszko ou Pasko. Cette chronique, qui est fort courte et peu importante, sauf pour la période contemporaine, a été plusieurs fois réimprimée. Elle se trouve au tome II du Recueil de Sommersberg, de celui de Micler de Kolof et a été traduite en polonais par Kownacki. La meilleure et la plus récente édition est celle qui a été donnée par Auguste Bielowski (t. II des *Monumenta Poloniæ historica* ; Lwow, 1872). L. L.

BOGUSLAWSKI (Wojciech ou Adalbert), auteur dramatique et acteur polonais, né le 4 nov. 1759 à Glinna, près de Poznan, mort le 23 juill. 1829 à Varsovie. Il fit ses études chez les piaristes à Varsovie et fut page de l'évêque de Cracovie, Soltyk. Il débuta comme acteur dès 1778 ; son talent lui concilia la faveur du roi Stanislas Poniatowski ; il devint directeur du théâtre de la capitale et l'enrichit d'un grand nombre de pièces, les unes traduites, les autres originales. C'est à lui que la Pologne est vraiment redevable de son théâtre national. Il créa en quelque sorte le drame et la comédie et introduisit l'opéra sur la scène polonaise. Avant lui les acteurs n'étaient point admis dans la société; il leur y fit une place honorable. Il fonda à Varsovie une école dramatique et dirigea longtemps le théâtre. Il forma des élèves distingués, notamment Dmuszewski et Zolkiewski. Son théâtre complet comprend environ soixante pièces et forme 12 vol. (Varsovie, 1822-25). Il a traduit de l'allemand, de l'anglais, de l'italien, du français. Parmi ses pièces originales on cite : *le Prétendu Miracle* et *Cracoviens et Montagnards*, pièce tirée de la vie populaire et qui à ce point de vue marque une époque dans l'histoire du théâtre polonais; c'est une comédie mêlée de chants dont quelques couplets devinrent promptement populaires; *Henry VI à la chasse*, comédie ; *Herminie ou les Amazones*, opéra-comique, les *Spasmes à la mode*, comédie, etc. L. L.

BIBL. : ESTREICHER, *Bibl. polonaise du XIXe siècle.*

BOGUSLAWSKI (Stanislas), écrivain polonais, fils du précédent, né à Varsovie en 1805, mort dans cette ville en 1870. Il fut comme son père acteur et auteur dramatique. Il fit ses études chez les piaristes, servit dans l'armée polonaise et débuta en 1833 sur la scène. Il ne fut jamais qu'un acteur de second ordre; en revanche comme auteur dramatique il est supérieur à son père. Ses comédies fort nombreuses se distinguent par l'aisance de la versification, l'esprit du dialogue, le comique des types mis en scène. Elles manquent de profondeur, mais elles sont pleines d'agrément. Ce sont plutôt des esquisses satiriques que des œuvres achevées. Boguslawski fut pendant quelques années rédacteur du *Courrier de Varsovie* et écrivit un grand nombre de morceaux en prose ou en vers dans les recueils périodiques. Son théâtre a été recueilli en quatre volumes par l'éditeur Orgelbrandt. Les principales pièces sont : *le Rêve* (comédie en 3 actes et en vers) ; *les Lions et les Lionnes* (3 actes et en vers) ; *C'est comme ça* (3 actes); *le bon Jeune homme* (5 actes en vers); un opéra comique, *le Marinier*, a été mis en musique par Moniuszko. L. L.

BIBL. : ESTREICHER, *Bibl. pol. du XIXe siècle.*

BOGUSLAWSKI (Palm-Henri-Louis de), astronome allemand, né à Magdebourg le 7 sept. 1789, mort à Breslau le 5 juin 1851. A l'issue de la campagne de 1806 pendant laquelle il fut enrôlé, il s'adonna à l'astronomie et observa assidûment la comète de 1807. Appelé à Berlin en 1809, nommé lieutenant en 1811, il continua ses études astronomiques sous la direction du célèbre *Bode* (V. ce mot). Grâce à ses relations avec ce savant éminent, il put visiter les principaux observatoires d'Europe pendant ses campagnes, de 1812 à 1815. Blessé à la bataille de Culm, emmené prisonnier à Pirna, il se réfugia

en Bohême et rejoignit son corps à Erfurt. Il se retira du service militaire après la bataille de Waterloo, mais il dut renoncer pendant plusieurs années aux observations astronomiques à cause de sa vue. Il s'occupa d'économie rurale jusqu'en 1829 et à cette époque, il reprit ses recherches préférées. Il fut d'abord nommé conservateur de l'observatoire de Breslau (1831), puis professeur à l'université de cette ville en 1836 et directeur de l'observatoire en 1843. Le 20 avr. 1835, il découvrit une comète à laquelle on donna son nom. Son cours d'astronomie avait de nombreux auditeurs. Le principal ouvrage de Boguslawski est l'*Uranus* (Glogau, 1846-1848, 3 vol.). L. Barré.

Bibl. : *Annales de Poggendorf (Bibliographie générale)*.

BOGUSLAWSKI (Georg-Heinrich von), astronome allemand, fils du précédent, né à Gross-Rake, près de Breslau, le 7 déc. 1827. D'abord professeur de mathématiques au *Schindler'schen Waisenhause* de Berlin, puis au gymnase d'Anklam, il collabora quelque temps à la *Neue Stettin Zeitung*, et fut appelé en 1874 au bureau hydrographique de l'Amirauté impériale, pour y diriger la rédaction des *Hydrographische Mittheilungen* et des *Nachrichten für Seefahrer*. Ses principaux ouvrages sont : *Ueber die periodischen Sternschnuppen des August* (*Poggendorf's Annalen*, 1853) ; *Ueber das am 28 sept. 1852 in Schlesien beobachte Meteore* (*Poggendorf's Annalen*, 1853) ; *Die Kometen und ihre Bedeutung als Weltkörper* (Stettin, 1857) ; *Entwurf einer astronomischen Theorie der Sternschnuppen*, trad. de l'italien Schiaparelli (Stettin, 1871) ; *Handbuch der Oceanographie* (Stuttgart, 1881, in-8). L. S.

BOGUTSCHÜTZ. Bourg d'Allemagne, roy. de Prusse, province de Silésie, district d'Oppeln ; 5,745 hab. Houille, zinc.

BOGY. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Serrières ; 359 hab.

BOHA ed Daulah ou **BOHA** ed Din, historien arabe (V. Beha).

BOHADE (Hist. du droit). Corvée que devaient au seigneur ses serfs mainmortables et qui consistait dans l'obligation de l'aider en lui fournissant une paire de bœufs ou une charrette au choix d'un seigneur. La corvée était rédimée en argent pour ceux qui ne pouvaient l'acquitter en nature. D'après la coutume de la Marche, la corvée était due une fois chaque semaine (art. 136, 137, *C. de la Marche*). En Auvergne, d'après le texte de la coutume (ch. xxv, art. 21), la bohade paraît être restreinte aux vendanges, mais selon les commentateurs, elle y était réglée de la même manière que dans la coutume de la Marche. Le mot *bouage* est synonyme de *bohade;* on le trouve cependant aussi avec le sens de redevance pour l'usage des bœufs. P.-L. C.

BOHAIN *(Bohaing)*. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, entre le canal des Torrents et la forêt de Bohain ; 6,705 hab. Station du chemin de fer du Nord, section de Saint-Quentin à Busigny. Ville industrielle possédant des fabriques de tissus imitant le cachemire, de peignes à tisser, de lisse de soie et de coton, d'instruments agricoles, d'horloges, etc. — Les seigneurs de Bohain sont mentionnés dans l'histoire depuis le milieu du xie siècle : la ville était alors comprise dans le Vermandois. Au moment de la réunion de ce comté à la couronne, le sire de Bohain, Gérard de Saint-Aubert, pour éviter d'avoir le roi de France pour suzerain, imagina de faire hommage de son fief à l'abbé de Vermand, dont il se déclara le vassal. Avec la guerre de cent ans commença pour Bohain une lamentable série de malheurs causés par les guerres qui ne cessèrent de dévaster le pays. La ville fut quinze fois prise, saccagée ou assiégée : en 1339 par les Anglais, en 1479 par les Bourguignons, en 1481 par les Français, en 1523 par les Anglais auxquels les Français ne tardèrent pas à la reprendre, en 1536 par les Impériaux, qui en firent encore le siège en 1543, en 1588 par les Ligueurs, en 1593 et 1636 par les Espagnols, en 1637 par Turenne, en 1793 et 1794 par les Autrichiens, en 1814 et 1815 par les alliés. — La châtellenie de Bohain était échue au xiiie siècle à la famille des seigneurs de Châtillon, comtes de Saint-Pol. Le connétable de Saint-Pol fit au xve siècle reconstruire le château et fortifier la ville. De ces ouvrages, il ne subsiste que des vestiges et notamment des fossés larges et profonds. Après la mort du connétable, Louis XI donna la terre de Bohain au maréchal de Gié (1475) ; elle fit retour à la couronne après sa condamnation (1505). Henri IV l'en détacha en 1594 pour la donner à titre d'engagère au maréchal de Balagny. Louis XIV l'érigea en comté en 1703. Elle était possédée au xviiie siècle par la famille de Nesle.

BOHAIN (Victor), publiciste français, né à Paris vers 1805, mort à Paris en 1856. En 1827 il acheta 30,000 fr. la propriété du *Figaro*, alors à ses débuts. C'était un journal exclusivement littéraire. Bohain y introduisit la politique. Ayant signé la protestation de la presse contre les ordonnances de Juillet, il fut, en 1830, nommé préfet de la Charente. Mais il dut bientôt quitter l'administration (1831) et il devint, avec Adolphe Bossange, directeur du théâtre des Nouveautés. Il abandonna encore le théâtre pour revenir au journalisme et fonda en 1833, avec A. Royer, l'*Europe littéraire, journal de la littérature nationale et étrangère*. Ayant vendu cette feuille, il acquit l'édition du *Dictionnaire des dictionnaires*, de N. Landais, qu'il revendit au libraire Didier. Bohain fut encore directeur d'un jardin d'horticulture (1838), passa en Angleterre pour échapper à ses créanciers, et y fonda le *Courrier de l'Europe*, qui eut un certain succès. De retour en France, Bohain, spéculateur acharné, créa deux autres journaux : *l'Europe* (1845) avec Granier de Cassagnac et Solar, et *la Semaine* (1845), un jardin d'hiver et une foule d'entreprises plus ou moins lucratives. Il est l'auteur de *Mirabeau*, drame en cinq actes, representé sans succès à l'Odéon en 1832.

Bibl. : Louandre et Bourquelot, *la Littérature française contemporaine ;* Paris, 1846, t. II, pp. 69-70, in-8. — Hatin, *Bibliographie de la Presse ;* Paris, 1866, pp. 425-26, 429 et 570, gr. in-8.

BOHAL. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Questembert ; 413 hab.

BOHALLE (La). Com. du dép. du Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. des Ponts-de-Cé ; 914 hab.

BOHAN (Alain), homme politique français, né à Perros (Finistère), mort en 1817. Député du Finistère à l'Assemblée législative (sept. 1791), puis à la Convention (sept. 1792), il y vota la mort du roi avec appel au peuple, puis le sursis. Membre du parti girondin, il signa la protestation du 6 juin 1793 contre les journées de mai-juin. Il fut emprisonné et remis en liberté à la chute de Robespierre. Membre du Conseil des Cinq-Cents (sept. 1795), il y fut réélu en 1798.

BOHARS. Com. du dép. du Finistère, arr. et cant. de Brest ; 835 hab.

BOHAS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Ceyzériat ; 304 hab.

BOHBEÏT-el-Hagar. Petite localité archéologique de la Basse-Egypte, sur la rive gauche du Nil (branche de Damiette) à 19 kil. S.-O de Mansourah. Son nom est formé du nom antique *Pa Hebt (la fête)* accompagné du mot arabe *hagar (les pierres)* pour caractériser la présence de vastes amas de ruines, restes de la ville d'époque grecque *Ision* et en particulier du sanctuaire d'Isis, la déesse éponyme. Ce temple paraît avoir été construit sous Ptolémée Philadelphe dont le cartouche apparaît dans un grand nombre d'inscriptions. Elevé sans doute sur l'emplacement et avec les matériaux d'un sanctuaire plus ancien — comme c'est presque toujours le cas, en Egypte — il présentait d'imposantes dimensions : 180 m. de long (y compris le pronaos) sur 60 m. de large, dimensions supérieures à celles des grands temples de même époque, *Dendérah*

(95m × 42m) et *Edfou* (137m × 76m) (V. ces mots). Malheureusement son état de destruction est tel qu'on a grand peine aujourd'hui à en reconnaître le plan primitif. G. B.

BIBL.: E. ISAMBERT, *Guide de l'Orient*, t. II, pp. 406-407.

BOHEMAN (Carl-Henrik), entomologiste suédois, né à Jœnkœping le 10 juil. 1796, mort le 2 nov. 1868. Il servit d'abord dans l'armée jusqu'au grade de capitaine (1837-1844), fut ensuite directeur de la section entomologique du musée de l'Etat à Stockholm (1841-1867), qu'il organisa et enrichit de sa propre collection et d'une multitude d'insectes, recueillis par lui dans plusieurs parties de la Suède et jusqu'en Laponie. Elu membre de l'Académie des sciences de Stockholm (1838), qui le nomma professeur, il publia, outre ses *Rapports annuels* de 1840 à 1856 sur les progrès de l'histoire naturelle des insectes, des myriapodes et des arachnides (1843-1859), *Insecta Caffrariæ* (1848-1857, 2 vol. in-8) ; *Monographia cassididarum* (1850-1862, 4 vol. in-8) ; *Coleoptera* (1858-9, in-4) et quantité de savants mémoires à part ou dans des recueils cités par C. Stål dans *Notices biographiques des membres de l'Académie des sciences morts après 1854* (1873, t. I). — Son oncle, *Carl-Adolf-Andersson* B. (1764-1831) a fait quelque bruit comme fondateur de la Confrérie asiatique, ainsi que par ses aventures et ses publications mystiques. Son *Autobiographie* a été éditée par Ridderstad dans *Gœmdt œr icke glœmdt* (Linkœping, 1846, fasc. III). B-s.

BOHÊME (en allemand *Bœhmen*, en tchèque *Čechy*), royaume qui fait partie de l'empire d'Autriche.

Configuration, climat.— La Bohême est située entre le 10° et le 15° de long. E., et le 48°,34 et 51°,3 de lat. N. Sa forme est celle d'un quadrilatère irrégulier dont les deux côtés les plus longs s'appuient sur la Bavière d'une part, sur la Moravie de l'autre. La Bohême confine au N.-E. avec la Silésie prussienne, au S.-E. avec la Moravie, au S. avec la Basse-Autriche, au S.-O. avec la Bavière, au N.-O. avec le royaume de Saxe. Sa superficie est de 51,955 kil. q., soit un peu plus de 8 % de la superficie totale de l'empire d'Autriche. Sa population est de 5,697,833 hab., soit plus de 100 hab. par kil. carré. C'est la population la plus dense de l'empire d'Autriche, sauf celle de la Basse-Autriche qui comprend la ville de Vienne. La Bohême renferme peu de villes importantes, mais un grand nombre de petites communes. Sa population est répartie entre 273 villes, 227 bourgs et 12,550 villages. Les villes principales sont Prague, Plzeň, Reichenberg. Au point de vue du climat, la Bohême se divise en cinq régions : celle du Bœhmerwald, dont la température moyenne est de + 6,3 Réaumur, et où dominent les vents d'ouest, celle du nord où la température moyenne est de + 7 ; celle de la *Krušna Hora* adossée à la Saxe, la plus froide de toutes (température moyenne +, 4, 8), celle des monts des Géants (Krkonoše), température moyenne + 6, et celle de la Šumava (Bœhmerwald) où les hivers sont particulièrement rigoureux, et les tempêtes redoutables. En somme le climat de la Bohême est un climat continental, assez rude.

La Bohême est entourée de montagnes de trois côtés, et accidentée de montagnes et de collines à l'intérieur; elles lui constituent presque partout des frontières naturelles; au S.-O., le Bœhmerwald (monts de Bohême, en tchèque Cesky Les et Šumava) la sépare de la Bavière, au N.-O., l'Erzgerbirge (en tchèque Krušne Hory, monts métalliques), la sépare de la Saxe. Les monts des Géants (Riesengebirge, Krkonoše), et les Sudètes qui leur font suite se dressent au N.-E., du côté de la Silésie; au S.-E. s'élève une suite de terrasses coupées de vallées et désignées par la plupart des géographes sous le nom de Hauteurs de Moravie. Aucune de ces montagnes n'atteint d'ailleurs une altitude considérable; le Bœhmerwald ne dépasse pas 1,400 m., l'Erzgebirge, 1,300; dans les monts des Géants, le pic appelé Schneekoppe (en tchèque Sněžka) dépasse 1,600 m. La plupart sont couvertes de forêts et offrent des paysages très pittoresques (V. BŒHMERWALD, ERZGEBIRGE, etc.).

Géologie. — Le quadrilatère bohémien est un massif du plus haut intérêt géologique. On peut le considérer comme le plateau central de toute l'Europe. Le sous-sol primitif, granitique, apparaît de divers côtés et son étendue d'affleurement est considérable, principalement au S. et à l'O. ; le terrain primaire orienté en bandes de l'E. à l'O., est développé au centre, tandis que le terrain crétacé, représenté par trois de ses étages, s'étend largement au N. et à l'E. ; les dépôts tertiaires ont leurs bassins principaux au S.

Les roches primitives sont le granit et le gneiss, la granulite s'observe auprès de Karlsbad, au-dessus apparaissent des talcschistes, des schistes micacés, phyllites, puis des schistes argileux avec trapp qui forment le début du terrain silurien. Les recherches approfondies de Joachim Barrande poursuivies pendant quarante ans ont fait de la Bohême le type classique du Silurien; ce savant a distingué par faunes et par étages les diverses subdivision du Silurien. La *faune primordiale* comprend les étages A qui est formé de schistes à Graptolites, B qui est formé de conglomérats, C constitué par des schistes argileux grisâtres, micacés, disposés en deux bandes au N. et au S. du bassin, et d'une puissance de 400 m. avec une riche faune de fossiles (Trilobites spéciaux). Les étages A et B forment le Cambrien de beaucoup d'auteurs. La *faune seconde* comprend seulement l'étage D formé de quartzites et de schistes micacés à nodules, où les fossiles abondent, Orthoceras, Conularia, Brachiopodes, Acéphales. C'est l'équivalent de notre Silurien inférieur de l'Anjou. La *faune troisième* se poursuit dans l'étage E, qui est calcaire et développé à Prague même, c'est la période de la plus grande abondance des mollusques, bien que le développement en surface de cet étage soit relativement faible; étage F formé de marbres gris et de calcaires blancs veinés de rouge avec première apparition des Goniatites, et disparition des Graptolites; étage G constitué par des schistes avec faune assez riche; étage H réduit à une argile peu consistante à fossiles plus rares, Orthoceras, Harpes, Proteus. Tous ces étages sont en couches concordantes au-dessus les unes des autres, et comme emboîtées, de telle sorte que les plus récentes et les plus supérieures sont au centre du bassin et occupent une surface de plus en plus restreinte. M. Barrande a nommé *Colonies* des bandes de roches de nature minéralogique distincte et à faune dissemblable, plus récente, qui se rencontrent parfois intercalées dans des étages plus anciens, ce sont principalement des couches de l'étage E enclavées dans l'étage D. Ces anomalies ont donné lieu à des discussions très vives fort curieuses pour l'histoire de la vie animale.

Les lambeaux de terrain carbonifère et permien sont peu importants, leurs couches presque horizontales sont nettement discordantes sur les roches siluriennes relevées parfois jusqu'à la verticale. Une douzaine de petits bassins houillers sont distribués sans ordre, on peut citer ceux de Pilsen, Braudau, Radnic, Merklin, Rakovnic, Beroun; la variété des roches y est grande, grès, schistes, conglomérats. De nombreux débris végétaux ont été décrits par Corda, Sternberg, etc. Le terrain permien est un grès gris qui passe au grès rouge; les poissons fossiles nombreux ont été étudiés par Fritsch, les végétaux sont en grande partie les mêmes que ceux du terrain houiller.

Au-desus du Permien la série des terrains présente en Bohême une lacune immense; la période jurassique, non plus que le Crétacé inférieur n'y sont pas représentés. Le terrain crétacé débute par l'étage cénomanien, qu'on peut diviser en deux assises : 1° *Perncer*, ou marne schisteuse grise, très fine, à végétaux et à unio, formation continentale; 2° *Koricaner schichten*, qui est un grès marin avec marnes à fossiles nombreux, *Ostrea colomba*, *Scaphites*

æqualis. L'étage turonien est un calcaire jaunâtre et glauconieux, dans lequel on distingue plusieurs niveaux, et qui est pourvu d'une faune nombreuse. L'étage sénonien lui succède sans interruption, c'est un calcaire argileux, puissant, avec fossiles variés.

La série tertiaire est incomplète en Bohême ; elle est représentée par trois principaux grands bassins de marnes ligniteuses (Braunkohle) à Teplitz, Bilin, Brüx, assez variées et puissantes, qui ont été troublées par de nombreuses éruptions volcaniques, Phonolites, Basaltes ; les fossiles sont abondants ; Mammifères (Rhinocéros), Reptiles, Mollusques, Végétaux, ont laissé de remarquables débris ; ces dépôts ont dû commencer à se former pendant l'Oligocène supérieur et se prolonger pendant le Miocène inférieur. On trouve par places, principalement au S.-E., quelques lambeaux de Miocène moyen à fossiles marins, qui ont été étudiés par Reuss. Les alluvions anciennes ne font pas défaut dans la vallée de l'Elbe et la Moldau, et de nombreux dépôts de limons sont répandus principalement dans les régions calcaires.

Régime des eaux. — La Bohême appartient toute entière au bassin de la mer du Nord. Le seul fleuve qui l'arrose est l'Elbe qui prend sa source auprès du pic Sněžka (Schneekoppe) et qui passe à Pardubice, Roudnice, Aussig : ses principaux tributaires sont sur la rive droite, la Jizera et l'Oupa, sur la rive gauche, la Vltava que les Allemands appellent Moldau ; — elle vient des monts de Bohême, traverse Pisek et Prague, et se jette dans l'Elbe auprès de Melnik ; elle reçoit à son tour la Lužnice, la Sazava, l'Otava et la Berounka ; — l'Ohře ou Eger, qui prend sa source en Bavière, passe à Saaz et dont le confluent est auprès de Theresienstadt (Terezin). La plupart des cours d'eau de la Bohême ne sont que des torrents : l'Elbe et la Vltava sont seuls navigables. Les lacs situés pour la plupart dans les monts de Bohême sont peu importants et n'ont d'intérêt qu'au point de vue pittoresque.

Ethnographie. — Au point de vue ethnographique la Bohême est partagée, inégalement d'ailleurs, entre deux races bien distinctes, les Slaves ou Tchèques et les Allemands. Les Allemands occupent le S.-O., le N.-E. et le N.-O. du pays ; ils sont surtout établis le long des monts de Bohême, des monts Métalliques, des monts des Géants. Ils ont en outre des colonies importantes dans la plupart des villes du royaume, à Prague, notamment. Les Tchèques occupent tout le reste du territoire. Les Juifs ne dépassent pas 100,000 et ne peuvent être considérés comme constituant un élément ethnographique. Les Tchèques appartiennent à la famille des Slaves de l'Ouest : leur langue offre de nombreux rapports avec le polonais et avec l'idiome des Slaves de Lusace, dernier débris des Slaves de l'Elbe. La proportion indiquée pour les deux nationalités allemande et tchèque oscille entre $\frac{3}{5}$ et $\frac{4}{6}$; les Tchèques forment environ les deux tiers et les Allemands le reste. Elle n'est pas facile à établir d'une façon absolue ; chaque partie exagère le total de sa population et l'administration autrichienne évite les recensements ethnographiques. En 1869 on comptait 1,887,380 Allemands, 89,539 Israélites, 3,129,110 Tchèques. Le recensement de 1885 a donné pour tout le royaume 5,697,833 hab. Aujourd'hui le nombre des Allemands peut s'élever au plus à 2 millions ; celui des Tchèques à 3,500,000. D'ailleurs les progrès du slavisme ont été très considérables depuis un demi-siècle : telle famille qui il y a cinquante ans se considérait comme allemande est aujourd'hui purement tchèque. Mais les Tchèques de Bohême ne sauraient être séparés de leurs congénères, es Tchèques de Moravie et de Silésie, qui ont partagé leur vie politique et qui sont intimement associés à leur vie littéraire. Il y a au minimum 1,500,000 Tchèques en Moravie, 120,000 en Silésie. Ces chiffres réunis donnent un total de 5 millions ; d'autre part, les Slovaques de Hongrie, qui dépassent deux millions, ont été ou sont plus ou moins soumis à l'influence morale de la Bohême slave. Enfin il ne faut pas oublier que la Bohême, depuis un demi-siècle, a essaimé des colonies considérables dans l'Amérique du Nord, en Russie et au Caucase.

Langue. — La langue tchèque, dont nous avons signalé plus haut la parenté avec le polonais et le serbe de Lusace, appartient au groupe des langues slaves occidentales. C'est une langue littéraire indépendante et non pas un simple dialecte. Elle a eu de bonne heure une littérature ; elle joue un rôle important dans la vie politique et morale des nations slaves. Elle s'écrit avec l'alphabet latin modifié par certains signes conventionnels destinés à rendre les sons chuintants (č, š, ř, etc.) ; elle note en outre l'accent et la longueur des syllabes ; cette multiplicité de signes donne parfois aux mots tchèques une physionomie rébarbative. Les consonnes liquides *r* et *l* jouant dans certaines circonstances le rôle de voyelles, il suit de là que certains mots peuvent être écrits tout entiers sans voyelles : Ex. *vlk*, le loup ; *krk*, le cou ; *prst*, le doigt (prononcez *veulk*, *keurk*, *peurst*). On s'est amusé à combiner des phrases baroques dans lesquelles il n'entre pas une seule voyelle, celle-ci par exemple : *strč prst skrz krk*, fourre le doigt dans le cou. Mais ces bizarreries qui effrayent les commençants et dont les Allemands, aiment à se moquer (*Das sind mir bœhmische Dœrfer* disent-ils en parlant d'une chose inintelligible), ces bizarreries n'empêchent pas le tchèque d'être en somme un idiome élégant et harmonieux, et d'avoir servi d'organe à une littérature qui occupe dans la famille slave une place des plus honorables. La langue tchèque en Bohême n'a pas de dialectes bien caractérisés ; en Moravie on distingue ceux des Hanaks, des Valachs, des Slovaques et des Opavans.

Administration. — Au point de vue politique, la Bohême est divisée en quatre-vingt-neuf arrondissements ou capitaineries (*Kreishauptmannschaft*, en tchèque *Okresni Hejtmanstvi*) commandées chacune par un capitaine de cercle. Le royaume est administré par une lieutenance impériale et royale dont le chef porte le titre de lieutenant impérial et royal. La municipalité de Prague, capitale du royaume, dépend directement de lui. Au point de vue de l'organisation judiciaire, Prague possède une cour supérieure d'où l'on va en appel à la cour suprême de Vienne ; on compte dans le royaume seize tribunaux de première instance. Des directions générales pour les mines existent à Komotau, Plzeň, Loket et Prague. Une direction des finances est établie à Prague. Les impôts de la Bohême se sont élevés pour l'année 1884 à 113,000,000 florins (dont 24 millions pour les impôts directs). Le pays est divisé en quatre diocèses (Prague, Litoměřice, Kralovehradec, Budějovice). La Bohême comprend deux corps d'armée dont les commandements sont à Prague et à Josephstadt (Josefov).

Les armoiries du royaume de Bohême représentent un *lion d'argent couronné, à double queue dressé vers la gauche, sur champ de gueules.* L'écusson de la couronne de Bohême comprend en outre les armoiries des pays qui en ont fait autrefois partie : la Silésie haute et basse, la Lusace, la principauté de Teschen. La Bohême n'a jamais possédé d'ordre de chevalerie ; les rois avaient coutume, lors de leur sacre et dans les circonstances solennelles, de créer un certain nombre de chevaliers de Saint-Vacslav ; ces chevaliers ne portaient pas d'insignes.

Situation politique. — La Bohême, sans avoir dans l'Etat austro-hongrois la situation indépendante du royaume de Hongrie, jouit cependant d'une certaine autonomie. Tous les souverains autrichiens, sauf Joseph II et l'empereur actuel, se sont fait couronner rois de Bohême dans la cathédrale de Prague et ont reconnu par le serment du couronnement les droits et privilèges du royaume. Aussi les Tchèques tiennent-ils beaucoup à cette cérémonie, non pas à cause de son caractère religieux, mais à cause de son caractère politique. En effet, elle amène le souverain à reconnaître l'unité de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie comme pays de la couronne des

Vaclav. Les Allemands de Bohême voudraient germaniser le royaume pour le fondre, les uns dans une Cisleithanie allemande, les autres dans la grande Allemagne des pangermanistes. Les Tchèques considèrent théoriquement leur pays comme devant jouir dans l'empire d'un *self government* absolu et s'administrer lui-même, comme la Hongrie, par le concours de la diète et du souverain. De fait, il n'en est pas ainsi; par la patente de févr. 1861 et d'autres actes (dont il a été question à l'article AUTRICHE), la Bohême fait partie de la Cisleithanie, et si elle conserve la diète particulière du royaume, elle doit en revanche envoyer des députés au Reichsrath de Vienne, dont le parlement hongrois est complètement indépendant. Les attributions de sa diète ne dépassent guère les questions de police, de finances régionales et d'instruction publique. Cette diète se compose de quatre *curies* ou catégories de membres : curie des grands propriétaires, curie des villes, curie des communes rurales, curie des chambres de commerce; les représentants des deux premières curies sont nommés à l'élection à deux degrés, ceux de la troisième à un degré. L'archevêque de Prague, les trois évêques du royaume et les recteurs des deux universités sont en outre membres de droit. La diète comprend en tout 242 membres dont 70 de la classe des grands propriétaires, 72 des villes, 79 des communes rurales, 12 des chambres de commerce et 6 membres de droit. Sur ce nombre 170 environ appartiennent actuellement à la nationalité tchèque et le reste à la nationalité allemande. La Bohême est représentée au Reichsrath de Vienne par 92 députés (dont 54 Tchèques et 38 Allemands). Ils étaient autrefois élus par la diète; ils le sont aujourd'hui par le suffrage universel. La diète est présidée par un maréchal nommé par le roi pour toute la durée de la législature qui est de six ans. Elle choisit dans son sein un comité permanent (*Zemsky vybor*, *Landesausschuss)* qui administre les revenus du pays, contrôle la gestion des communes, gère les établissements qui appartiennent au royaume, prépare les projets de loi ou veille à l'exécution des décisions de l'Assemblée.

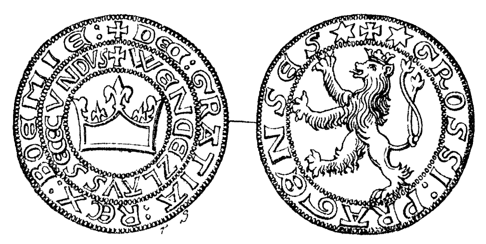
Voies de communication. Produits. — Au point de vue économique, la Bohême est l'un des pays les plus riches de l'Etat autrichien; ses habitants l'appellent volontiers « la perle de l'empire ». La Vltava et l'Elbe la mettent en communication avec l'Allemagne. Prague est le centre d'un réseau de chemin de fer le plus serré de tout l'empire et qui dans le royaume seul atteint près de 5,000 kil. Il rayonne, à l'O. sur la Bavière par Eger (Cheb) et Furth, au N.-O. sur la Saxe (de Prague à Chemnitz et à Dresde), au N.-E. sur la Silésie, à l'E. la Galicie, et au S. sur la Moravie, Vienne, l'Autriche et la Hongrie. Le pays est riche et bien cultivé. Il fournit tout ce qui est nécessaire à l'entretien de l'homme, sauf le sel qu'il faut importer d'Allemagne ou de Galicie; il produit surtout des céréales; vient ensuite la culture des betteraves, le nombre des sucreries et raffineries est considérable; les houblons, dont les meilleurs sont ceux de Saaz (Žatec) et de Rakovnik, sont renommés dans toute l'Europe; quelques vignobles (Melnik notamment) produisent en petite quantité des vins estimés (20,000 hect. en 1884). Les meilleurs fruits sont les prunes qui constituent un article d'exportation considérable. Les forêts couvrent plus de 15,000 kil. q. Tel grand propriétaire en possède jusqu'à 700 kil. q. Elles sont exploitées d'une façon fort intelligente et sont riches en gibier; dans certaines années il a été tué jusqu'à 700,000 pièces. Les faisans sont particulièrement renommés (on compte plus de 150 faisanderies). Les rivières abondent en truites et en saumons. Une des principales richesses de la Bohême est dans ses mines; on exploite l'argent à Přibram, à Jachimov et à Kutna Hora (Kuttenberg); production totale 34,403 kilog. en 1884. Les mines de cette dernière ville étaient célèbres au moyen âge; le minerai de fer se trouve à Blatno, Rupplerberg, Dobryš, Adamsthal et Hermanuv Městec (production totale 1,043,044 quintaux métriques); le plomb (33,000,000 quintaux métriques) et l'antimoine à Přibram; le manganèse à Krušne Hory, le bismuth à Jachimov, l'alun à Müncherdorf, Habersbirk, etc.

Les mines de charbon les plus importantes sont celles de Slany, Kladno, Buštěhrad, Rakovnik (production en 1884, charbon de terre 33,985,390 quintaux, lignite 73,291,863); le graphite se trouve à Schwarzbach, Makra, Svojanov; le soufre à Litmice, Bleistadt, Lipovice, la tourbe dans les monts de Moravie. Les montagnes fournissent de la pierre et dans certains endroits du marbre. Parmi les minéraux précieux il faut citer en première ligne le grenat qui s'exploite à Bilina, Třibbivlice, Lovosice, Jičin et Nova Paka; viennent ensuite l'opale et le jaspe. Le nombre des ouvriers mineurs dépasse quarante mille. — Les industries les plus importantes sont celles du sucre (on compte plus de 200 raffineries dans le royaume), la brasserie (bière de Plzen notamment), qui envoie ses produits jusqu'en Amérique (production annuelle 5,528,904 hectol.), la meunerie, le jardinage, la métallurgie, — construction des machines (centres principaux à Prague, à Horovice), hauts fourneaux; — la fabrication de la toile, du papier et des gants; la fabrication du verre de Bohême, dont les produits sont fort recherchés, remonte au XIVe siècle; elle occupe plus de 27,000 ouvriers. Malgré son activité agricole et industrielle, la Bohême ne suffit pas à nourrir tous ses enfants. Un grand nombre d'entre eux émigrent soit à Vienne où les Tchèques sont, disent-ils, plus de 200,000, soit en Russie (notamment en Volynie et au Caucase), soit dans l'Amérique du Nord. Le nombre des habitants de ces colonies dépasse certainement 500,000; ces colons demeurent en général très attachés à la mère patrie.

Culture intellectuelle. — Au point de vue de la culture intellectuelle, la Bohême est certainement l'un des pays les plus éclairés de l'Etat autrichien; elle possède 2 universités à Prague (l'une allemande, l'autre tchèque), 18 gymnases allemands et 17 gymnases tchèques, 17 gymnases *réals*, dont 9 allemands; 8 écoles réales et 13 écoles normales (dont 7 allemandes). Le nombre total des établissements secondaires est de 69, dont 39 tchèques et 30 allemands. L'instruction primaire y est fort avancée, elle compte pour les deux langues 4,713 écoles primaires et les illettrés sont peu nombreux (7 % en 1880). Prague est le siège d'une Société royale des sciences et doit posséder prochainement une Académie. Les masses sont fort attachées au catholicisme; dans les classes éclairées le souvenir des doctrines hussites vit encore; quelques slavophiles se convertissent parfois à l'orthodoxie russe, mais ces conversions sont en somme assez rares. Le Tchèque est en général bien doué et intelligent : il apprend facilement les langues étrangères; il a des aptitudes spéciales pour la musique, de là le nombre considérable des Tchèques que l'on trouve dans tous les orchestres de l'Europe. Il est à remarquer que la culture intellectuelle va en décroissant des Tchèques de Bohême à leurs congénères de Moravie, de Silésie et aux Slovaques.

Histoire. — L'histoire de la Bohême est celle d'un peuple slave établi au milieu de tribus germaniques et qui dut constamment lutter pour le maintien de son indépendance ou même de sa nationalité. A certains moments on a pu croire qu'il allait complètement disparaître, mais il s'est toujours relevé et il est aujourd'hui plus vivace que jamais. On sait peu de chose sur la Bohême avant l'ère chrétienne; elle paraît devoir son nom au peuple celtique des Boïens (*Boihemum)*; elle fut occupée par les Marcomans, peuple germanique, et à dater du Ve siècle par le peuple slave des Tchèques qui venait de l'Orient. Ce dernier appartenait à la famille occidentale de la race slave (Polonais, Polabes, Tchèques, Slovaques). Il se composait en réalité d'une foule de tribus (Pšovane, Lutorměřici, Dečane, Lučane, etc.) qui prirent à la longue le nom de la

principale, les Cechy. Les nouveaux venus eurent à soutenir des longues luttes contre les Thuringiens et les Avares : un chef intelligent, Samo (627-662), assura l'indépendance des Slaves et fonda un Etat qui comprenait la Bohême, la Moravie et une partie du bassin du haut Danube. Les



Gros de Bohême (Règne de Vacslav II [1300]).

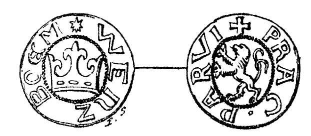
chroniques du moyen âge racontent l'histoire d'un laboureur nommé Přemysl qui serait devenu roi et qui aurait fondé une dynastie laquelle subsista jusqu'en 1366; mais ce personnage est aussi légendaire que le Piast des Polonais. Vers la fin du IXe siècle (874?), le prince Bořivoj se convertit au christianisme; baptisé par saint Méthode, il introduisit en Bohême le culte gréco-slave qui, en butte aux attaques du clergé germanique, ne tarda pas à céder la place au culte latin. Ces premiers princes portent le titre de ducs; l'un d'entre eux, saint Vacslav (Venceslas, en allemand Wenzel, 925-935) est encore aujourd'hui considéré comme le patron de la Bohême. Ils durent reconnaître la suzeraineté des empereurs germaniques; en revanche, ils étendirent à certain moment leur domination sur une partie de la Pologne. Břetislav Ier (1037-55) lui imposa tribut et régla l'ordre de succession en vertu du droit d'aînesse dans la famille princière. Vratislav II (1061-92) prit en 1086 le titre de roi, mais ne le légua pas à ses descendants. Soběslav Ier (1125-1140), après avoir vaincu l'empereur Lothaire à Chlumec, reçut de lui le titre de grand échanson (1126). Les Tchèques cessèrent de payer tribut à l'Allemagne, mais ils firent partie du système politique du Saint-Empire ; les Allemands commencèrent à pénétrer dans le royaume et à jouir de certains privilèges. Frédéric II conféra le titre de





Monnaie du roi Vladislav II (1140-1137).

roi à Vladislav II (1140-73). Après la mort de Vladislav II, la Bohême tomba dans l'anarchie; à la constitution patriarcale des Slaves, elle substitua peu à peu le régime féodal des Allemands. Elle perdit la Moravie et l'évêché de Passau qui furent rattachés directement à l'empire. Przemysl (ou Přemysl) Otokar Ier (1192-1230) reconquit la Moravie et se fit couronner roi en 1198. Il fut reconnu en cette qualité par Frédéric II qui délia la Bohême de toute obligation vis-à-vis de l'empereur; désormais elle n'était tenue que de fournir pour l'expédition de Rome trois cents guerriers ou de payer trois cents ducats d'or; le roi devait se rendre en personne aux diètes impériales de Bamberg, Nuremberg et Mersebourg. Désormais la couronne de Bohême devint héréditaire. Vacslav Ier (1236-1253) fut couronné du vivant même de son père; il s'entoura d'Allemands qui construisirent dans le royaume de nombreux châteaux aux noms germaniques; des colons allemands défrichèrent les forêts, exploitèrent les mines. Přemysl Otokar II (1253-1278) fut le plus remarquable souverain de la dynastie des Přemyslides; il affermit le pouvoir royal, fonda de nombreuses villes — où d'ailleurs il établit des Allemands, — et soumit tout le royaume à l'autorité du grand bourgrave de Prague qui devint le premier ministre de l'Etat; il poussa ses expéditions victorieuses jusque chez les Prussiens, en Hongrie, conquit la Carniole et le littoral de l'Adriatique jusqu'à Trieste. La splendeur de sa cour le faisait appeler le Roi d'or. Lors du grand interrègne, les électeurs (le roi de Bohême en faisait partie) lui offrirent la couronne impériale; il la refusa; elle fut acceptée par Rodolphe de Habsbourg. Le nouvel empereur réclama au roi de Bohême celles de ses possessions qui avaient appartenu à l'empire, le fit excommunier par le pape et lui déclara la guerre. Przemysl Otokar périt à la bataille de Dürrenkrut (26 août 1278). Son règne avait été l'apogée de la Bohême. Son fils Vacslav II (1278-1305) réussit un instant à réunir sur sa tête les deux couronnes de Bohême et de Pologne, et Vacslav III (1305-1306) fut assassiné à Olomouc en 1306 et avec lui s'éteignit la dynastie des Přemyslides. Sous leurs règnes la Bohême avait joué un rôle souvent glorieux dans les affaires de l'Europe centrale ; mais le pouvoir royal était singulièrement restreint par les prétentions d'une noblesse arrogante, par l'immixtion perpétuelle de l'empire dans les



Denier du roi Vacslav II (1300).

affaires intérieures. L'allemand avait pénétré dans la vie publique, et l'idiome primitif, le tchèque, était refoulé dans les classes inférieures. Vacslav III eut pour successeur Rodolphe d'Autriche (1306-1307) qui ne régna que quelques mois, puis le peuple élut Henri de Carniole et après lui Jean de Luxembourg (1310-1346). Ce prince, Allemand d'origine, passa presque toute sa vie à guerroyer. Il réunit à la Bohême la Moravie, que l'Autriche en avait détachée, et la Silésie, province polonaise-allemande qui désormais fit partie intégrante des pays de la couronne. Il s'entourait d'Allemands; le bruit courut un instant qu'il voulait chasser tous les Tchèques du royaume. Il écrasait ses sujets d'impôts pour prendre part aux plus lointaines expéditions ; il perdit la vue dans une guerre en Lithuanie et alla mourir à Crécy dans les rangs des Français (1346). De son règne date la fondation de l'archevêché de Prague qui, au point de vue spirituel, affranchit la Bohême de la tutelle allemande. Grand ami de la France, il avait fait élever à Paris son fils qui fut l'empereur Charles IV (1346-78).

Comme roi de Bohême, Charles IV a laissé les meilleurs souvenirs ; il fonda l'université de Prague (1348), la première de l'Europe centrale, construisit le fameux pont sur la Vltava (Moldau), le château de Karlstein, fit exploiter les eaux de Karlsbad ; il appela à Prague des moines slaves et dans la Bulle d'or prescrivit aux électeurs l'étude de la langue slave à laquelle il portait un vif intérêt. Mais par son testament il démembra la couronne de Bohême, laissant à son fils Vacslav la Bohême et la Silésie, à son frère Jean la Moravie. Vacslav IV (1378-1419) eut de nombreux démêlés avec la noblesse et le clergé. C'est à son règne que se rapporte la légende de saint Jean Népomucène précipité dans la Vltava. Il fut à diverses reprises chassé du royaume ou emprisonné. Les Tchèques, depuis longtemps exploités par les Allemands, commencèrent à relever la tête. On vit apparaître Jean Hus, qui prêcha tout ensemble la réforme de l'Eglise et l'émancipation de la nationalité slave (V. Hus, Hussites). Le roi se mit du côté des réformateurs et les Allemands quittèrent l'université de Prague (1409) pour aller fonder celle de Leipzig. La Bohême fut alors au point de vue du

mouvement religieux et national l'un des premiers, le premier peut-être des pays de l'Europe. Vacslav favorisa les novateurs ; mais il n'eut pas assez d'autorité pour empêcher le concile de Constance de sacrifier Jean Hus et Jérôme de Prague au fanatisme (1415-1416). Le meurtre juridique de ces deux confesseurs de la foi ne fit que surexciter les esprits ; les disciples de Hus se mirent à prêcher la communion sous les deux espèces *(Sub utraque)* d'où le nom d'utraquistes qui leur fut donné. On les appela aussi calixtins. Le calice devint le symbole de la réforme religieuse. Un distique du temps disait :

Tot pingit calices Bohemorum turba per urbes
Ut eredas Bacchi numina sola coli.

Le peuple des campagnes se souleva pour la défense des libertés religieuses. Son principal chef fut Jean Zizka de Trocnov. Il venait de prendre les armes quand Vacslav IV mourut. Son successeur légitime était son frère l'empereur Sigismond de Luxembourg. Mais il fut repoussé par les armées de Zizka et de Procope Holy. Les hussites firent des prodiges de valeur. Ils élurent pour roi le grand duc de Lithuanie qui envoya comme lieutenant le prince Sigismond Korybutovitch, et poussèrent des pointes furieuses en Hongrie et en Allemagne. Leurs exploits remplirent l'Europe de terreur. De véritables croisades furent prêchées ; elles se terminèrent toujours par la défaite des Allemands. Le concile de Bâle (1431) essaya en vain de rétablir la domination de Sigismond et la paix religieuse. Mais la discorde se mit dans les rangs des Tchèques, une guerre fratricide s'engagea entre les taborites et les utraquistes. La bataille de Lipany (près de Tchesky Brod, en allemand *Bœhmisch Brod*) brisa les forces de la Bohême (1434). Les états du royaume se décidèrent à traiter avec Sigismond ; les *Compactata* réglèrent l'exercice de la liberté religieuse, et Sigismond rentra dans la ville de Prague. Ces événements avaient fait une grande impression sur l'Europe, témoin le nom de Bohémiens appliqué aux Tsiganes et la Praguerie de Paris. Ils retrempèrent le caractère national des Tchèques et leur laissèrent des traditions héroïques dont le souvenir a été fréquemment évoqué par la suite.

Avec Sigismond (1437) s'éteignit la maison de Luxembourg qui avait donné quatre rois à la Bohême. Les règnes fort courts d'Albert d'Autriche (1438–1439), de Ladislav le Posthume, rois électifs, furent marqués par des luttes intérieures. Cette période d'anarchie mit en relief un jeune gentilhomme tchèque, Georges de Podébrady, plus connu sous le nom de Podiébrad, attaché au parti hussite, qui, après avoir été lieutenant royal, fut élu roi lui-même en 1457. Pour la première fois depuis la mort du dernier Přemyslide la Bohême avait un chef vraiment national. Sous son règne on vit se former la secte des frères bohêmes. Georges s'efforça de maintenir l'ordre et d'établir la paix religieuse. Il y réussit en partie. Mais il refusa d'abjurer la foi utraquiste et s'attira les anathèmes du saint-siège. Le pape déchaîna contre lui l'empire et la Hongrie. Avant sa mort Georges de Podiébrad fit élire comme roi Vladislav Jagellon de Pologne (1471–1516) pour assurer à la Bohême l'appui d'un État voisin et puissant. Vladislav, élu roi de Hongrie en 1490, cessa de résider à Prague et alla s'établir à Bude. Il fit de son vivant couronner son fils Louis roi de Bohême. Ce prince fut tué en 1526 à la bataille de Mohacs et ne laissa point d'héritier. Sa sœur Anna avait épousé le prince Ferdinand d'Autriche qui, par un pacte de famille, s'était fait réserver l'héritage de la couronne de Bohême. Ferdinand réussit à faire ratifier ce pacte par les états du royaume. La Bohême avait repris pleine possession de ses traditions nationales : la langue allemande avait reculé devant l'idiome tchèque ; la réforme à ses débuts allait y continuer l'œuvre de Jean Hus. L'avènement de la maison d'Autriche rouvrit les portes aux Allemands et à la réaction catholique.

Les Tchèques se sentaient incapables de trouver parmi eux un souverain, et en présence des progrès des Ottomans, ils éprouvaient le besoin de s'assurer l'alliance des pays voisins. Ferdinand (1545) réussit à se faire reconnaître comme souverain héréditaire. Il réprima durement les velléités d'indépendance des villes et des seigneurs bohêmes, persécuta les sectes religieuses, appela les jésuites à Prague ; toutefois il fit accepter par le saint-siège la communion sous les deux espèces. Maximilien II (1564-1576) fut un souverain essentiellement tolérant. Rodolphe II (1576-1612), élève des jésuites, s'efforça de restaurer dans le royaume l'orthodoxie catholique ; mais les évangéliques et les frères bohêmes se liguèrent contre lui, instituèrent un comité de soixante-quinze directeurs chargés de la défense de leurs intérêts. Rodolphe dut signer la *lettre de Majesté* par laquelle il reconnaissait aux utraquistes le droit de pratiquer leur confession, de siéger au Consistoire et de choisir un certain nombre de défenseurs de la foi élus parmi les seigneurs, les chevaliers et les bourgeois. C'était au fond la reconnaissance de la liberté de conscience. Rodolphe se repentit bientôt de ses concessions et essaya de les reprendre par la force. Les Tchèques protestants appelèrent son frère Mathias qui fut couronné roi du vivant même de Rodolphe. Mais Mathias (1612–1619) se montra aussi catholique que son prédécesseur ; les utraquistes réclamèrent avec aigreur : Mathias quitta le royaume, laissant dix lieutenants pour gouverner en son absence. Une révolte éclata à Prague, deux lieutenants impériaux, Slavata et Martinice, furent précipités par les fenêtres du château de Hradčany (23 mai 1618). Cette *défenestration* donna le signal d'une guerre formidable. Les états de Bohême (on appelait ainsi les représentants de la noblesse, des chevaliers et des villes) constituèrent un gouvernement provisoire. Soutenue par les princes évangéliques de l'Allemagne, la Bohême déclara la guerre à Mathias et après sa mort à Ferdinand II (1619-1637), qui avait été élu roi dès 1617. Les Tchèques appelèrent à Prague un prince Palatin du Rhin, Frédéric, et le firent couronner par un prêtre utraquiste. Ils s'allièrent en outre aux Hongrois et aux Transylvains. Mais les troupes impériales pénétrèrent en Bohême et l'indépendance du pays succomba définitivement à la bataille de la Montagne Blanche (Bilà Hora) le 8 nov. 1620. La Bohême s'était affaiblie par ses querelles intérieures, elle n'avait pas su se donner une dynastie vraiment nationale. En tant que nation, en tant qu'individualité politique, elle avait cessé d'exister ; elle était désormais englobée dans le groupe des Etats autrichiens.

Ferdinand II (1637-1657) lui fit cruellement expier sa révolte. Les principaux chefs de l'opposition nationale furent jetés en prison, décapités et virent leurs biens confisqués. L'usage du calice fut interdit. Un grand nombre de Tchèques émigrèrent, leurs biens furent donnés à des étrangers, des Allemands, des Wallons, des Italiens, des Espagnols. L'université de Prague fut livrée aux jésuites qui devinrent les maîtres de l'enseignement public, et le catholicisme fut déclaré religion d'Etat. Une constitution promulguée en 1627 proclama la royauté héréditaire dans la maison d'Autriche. Le pouvoir législatif fut réservé au seul souverain ; l'allemand fut introduit comme langue officielle à côté du tchèque. Ravagée par les Suédois pendant la guerre de Trente ans, la Bohême vit ses villes incendiées, ses monuments détruits. Les jésuites brûlèrent les livres et les manuscrits tchèques comme entachés d'hérésie. De 2,000,000 d'hab. la population tomba, dit-on, à 800,000. Les souverains cessèrent de résider à Prague et la chancellerie du royaume fut installée à Vienne. Toutefois lorsqu'au début du XVIIIe siècle l'empereur-roi Charles VI voulut garantir à sa fille la possession de tous ses domaines, il présenta la *pragmatique sanction* aux états de Bohême et leur demanda de la ratifier (1720).

Pendant le XVIIIe siècle la langue allemande fit de grands progrès dans la noblesse et la bourgeoisie, et la langue

tchèque resta en quelque sorte confinée dans le peuple. La religion catholique prit un caractère purement formaliste, la légende de saint Jean Népomucène fut imposée au peuple pour effacer de sa mémoire le souvenir de Jean Hus. Les rares protestants qui subsistaient encore furent réduits à célébrer leur culte dans les forêts.

Au commencement du règne de Marie-Thérèse (1740-1780) la Bohême fut de nouveau le théâtre de guerres sanglantes. Frédéric II lui arracha la Silésie et le comté de Glatz (Kladsko). Par suite de cette conquête, 50,000 Tchèques se trouvent aujourd'hui soumis au pouvoir de la Prusse. Les Français, les Bavarois, les Saxons envahirent le pays et firent même reconnaître un roi éphémère, Charles de Bavière. Marie-Thérèse, après l'avoir chassé, se fit couronner en 1743. La cérémonie du couronnement rappelait l'individualité historique du royaume. Aussi Joseph II (1780-1790) refusa de s'y soumettre; il rêvait d'unifier ses Etats et de leur imposer un idiome unique, l'allemand; il échoua dans ce double projet. Toutefois la Bohême lui dut un retour à la tolérance religieuse et l'amélioration du sort des paysans. Sous ses successeurs Léopold II (1790-92) et François Ier (1792-1835) le royaume fut soumis comme tous les pays autrichiens au régime de la monarchie absolue. Le titre d'empire d'Autriche fut créé en 1804. En 1815 la Bohême fut incorporée avec la Moravie et la Silésie à la confédération germanique, bien que la majorité des habitants de ces deux provinces appartînt à la nationalité slave. Cette incorporation avait lieu au moment même où les Tchèques commençaient à relever la tête, à réclamer l'usage de leur idiome national, où venait de naître chez eux toute une génération de publicistes, d'historiens et de poètes. Cette génération était déjà arrivée à sa pleine maturité lorsqu'éclatèrent les événements de 1848. Dès l'année précédente la diète du royaume avait commencé à manifester quelques velléités d'opposition. Le 11 mars 1848 une assemblée populaire se réunit à Prague; elle demandait que l'égalité des deux langues tchèque et allemande *(Gleichberechtigung)* fût reconnue par le souverain, que les classes inférieures fussent représentées à la diète dont la compétence serait augmentée, qu'une diète commune fût créée pour la Bohême, la Moravie et la Silésie (anciens Etats de la couronne de saint Vacslav) qu'une lieutenance royale fût établie à Prague pour les trois provinces. L'empereur-roi Ferdinand V promit de satisfaire ces desiderata, sauf pour ce qui concernait l'union de la Silésie et de la Moravie. Un comité national se forma à Prague pour préparer les travaux de la diète qui devait réorganiser le pays. A ce moment même le ministre Pillersdorf prescrivait en Bohême des élections pour le Parlemand allemand de Francfort. Les Tchèques se refusèrent énergiquement à envoyer des députés à cette assemblée et leur chef politique Palacky écrivit à cette occasion une protestation des plus énergiques. D'autre part les Tchèques convoquèrent un congrès slave à Prague pour délibérer sur les intérêts communs de la race slave dans tout l'empire. Ce congrès fut dissous et Prague bombardée. Les députés de la Bohême durent aller au Parlement de Vienne où on ne tint pas compte de leurs réclamations. Tout ce que les Tchèques gagnèrent au mouvement de 1848 ce fut l'introduction de leur idiome national dans quelques parties de l'instruction publique. Les dix-sept premières années du règne de François-Joseph furent une période de régime germanisateur. La vie nationale se réfugia dans la littérature. A dater de 1866 la Bohême, après l'invasion prussienne, dut prendre sa part des régimes constitutionnels octroyés soit à l'Etat autrichien, soit à la Cisleithanie. Mais elle ne s'en contenta pas et protesta contre une situation qui lui semblait incompatible avec ses droits historiques. Les Tchèques se plaignirent que le dualisme eût été établi sans eux et ils refusèrent pendant de longues années de se faire reprétenter au parlement cisleithan.

En 1868 ils publièrent une déclaration dans laquelle ils protestaient contre l'accord conclu avec la Hongrie, déclaraient le dualisme non fondé en droit historique et politique et demandaient que le souverain traitât directement avec eux. Ils réclamaient particulièrement contre l'organisation électorale qui favorisait les Allemands au détriment des Tchèques. En 1870 les députés tchèques de la Diète de Prague firent une manifestation solennelle en faveur de la France et la Société royale des sciences protesta contre le bombardement de Paris. En 1871, le ministère Hohenwart essaya de transiger avec la Bohême, le souverain promit de se faire couronner; mais les négociations échouèrent. Dans ces dernières années les Tchèques ont reçu quelques satisfactions : la loi électorale a été réformée, l'empereur leur a donné dans le cabinet cisleithan un ministre tchèque sans portefeuille; une université tchèque a été créée à Prague. Le chef du cabinet cisleithan, M. Taaffe, a réussi à décider les députés tchèques à venir au Parlement de Vienne (1879). En revanche, les députés allemands ont cru devoir quelques années plus tard (1886) quitter la diète de Bohême où ils se trouvent désormais en minorité, l'influence gouvernementale ayant fait passer aux Tchèques les 70 sièges des grands propriétaires. Les Allemands de Bohême ont même dans ces derniers temps proposé de partager le royaume en deux parties, l'une purement tchèque, l'autre purement allemande. Si les Tchèques ont ajourné l'accomplissement de leurs principaux desiderata (couronnement du roi, autonomie relative du royaume), ils ne cessent pas cependant de réclamer en faveur des nationalités slaves contre la prépondérance des Allemands en Autriche et en faveur de l'égalité de toutes les nations. Les Allemands les traitent quelquefois de panslavistes et les considèrent comme l'avant-garde de la Russie. Il faut se méfier des assertions trop intéressées pour être équitables. La vérité est que les Tchèques se considèrent comme ayant avec tous les Slaves d'Autriche des intérêts solidaires; d'autre part ils souhaitent d'entretenir avec les Russes, qui constituent le plus grand des peuples slaves, des relations *morales* analogues à celles que les Allemands d'Autriche ou de Suisse entretiennent avec la grande Allemagne. C'est un des leurs, Palacky, qui en 1848 a prononcé le mot célèbre : Si l'Autriche n'existait pas il faudrait l'inventer. — On divise volontiers les Tchèques en deux fractions, jeunes et vieux Tchèques; ces deux fractions sont au fond d'accord sur les idées générales de la politique; elles ont toutes deux pour objet le développement de l'autonomie nationale, la reconnaissance des droits historiques du royaume; elles diffèrent sur des questions de nuance et d'opportunité : les vieux Tchèques sont conservateurs, s'appuient sur la noblesse et le clergé; les jeunes Tchèques inclinent davantage vers les idées démocratiques, les vieux Tchèques sont opportunistes, les jeunes Tchèques sont radicaux. A l'étranger les deux Etats auxquels le peuple tchèque s'intéresse le plus sont d'un côté la France, de l'autre la Russie.

Littérature. — La littérature tchèque occupe parmi les littératures slaves une place fort honorable; elle réflète les vicissitudes politiques du peuple qui l'a créée. Elle a eu comme lui une période de croissance, d'apogée, de décadence et de renaissance. La première période va des origines au XVe siècle. On a pendant longtemps considéré comme les plus anciens monuments de cette littérature des poèmes nationaux qui semblaient remonter les uns au IXe, les autres aux XIe, XIIe et XIIIe siècles *(le Jugement de Libuše, le Manuscrit de Kralove Dvor)*. Mais l'authenticité de ces documents est vivement contestée, et, malgré le zèle avec lequel les patriotes les défendent, elle paraît aujourd'hui fort douteuse. Du moment où on la rejette, la littérature tchèque n'a point de monuments de la période païenne.

Ce qui reste de la période primitive, ce sont des cantiques, des légendes en vers sur sainte Catherine, une *Alexandréide*, puis des romans imités de l'allemand, *Tristram, Tandarias et Floribella, l'Enfance de Jésus*, etc.

Au début du XIVe siècle apparaît une œuvre très curieuse, c'est la *Chronique rimée* dite *de Dalimil*, qui respire un patriotisme ardent et une haine profonde pour les Allemands. Un peu après, Smil Flaška de Pardubice écrit en vers ses *Œuvres morales*; c'est l'époque des allégories rimées ; on y rattache aussi quelques essais dramatiques. La prose a pour premiers monuments des traductions de l'Ecriture, des documents juridiques, et les *Œuvres morales et philosophiques* du chevalier Thomas de Štitny (né en 1325). Elles sont d'une rare élévation et d'un style excellent. Vers la même époque Přjbik de Pulkava écrit la première chronique en prose. Au début du XVe siècle, Jean Hus simplifie l'orthographe par l'invention d'un certain nombre de signes diacritiques ; sous son influence le tchèque devient la langue de l'Eglise; il en donne des modèles excellents. Il joue dans la littérature tchèque le même rôle que Luther dans la littérature allemande.

Ses disciples, notamment, Pierre de Chelčice (1390-1460), écrivent des ouvrages de théologie, des cantiques religieux; les frères tchèques produisent une traduction complète de la Bible. Au XVIe siècle, sous les influences de la Renaissance, la prose tend de plus en plus à se modeler sur la prose latine. Veleslavin (1546-1599) est un humaniste fécond et ingénieux, mais sans grande originalité ; son œuvre la plus intéressante est un calendrier historique. Hajek de Libočane (1495-1553) écrit sa *Chronique tchèque* qui abonde en fables naïves et en erreurs grossières, mais qui grâce au charme du style devient un livre des plus populaires. Des gentilshommes aventureux racontent le récit de leurs voyages : Jean de Lobkovice, *Voyage au tombeau du Seigneur* (1505); Oldřich de Vlkanov, *Voyage en Palestine;* Vratislav de Mitrovice, *Voyage en Turquie* (1599); Harant de Polžice, *Voyage en Egypte et en Terre-Sainte* (publié en 1608). Karl de Žerotin (1564-1636) écrit des mémoires et des lettres fort intéressants pour les historiens. La littérature juridique est représentée par Viktorin Kornel de Všehrd (1460-1520), auteur des *Neuf livres du droit tchèque*, par Ctibor qui rédige le *Coutumier du Margraviat de Moravie* (1430-1494). Bartoš (mort en 1535) raconte les événements de son temps. Jean Blahoslav (1528-1571) et Vacslav de Březan sont les historiens des frères bohêmes. Paprocky (1540-1614), qui apppartient à la fois à la Bohême et à la Pologne, s'occupe de la chronologie, de l'histoire et de l'héraldique bohêmes. Le XVIe siècle est en somme une période féconde et où tous les genres littéraires, sauf la poésie, sont représentés. La poésie se borne à des cantiques et des œuvres de circonstance. Nicolas Dačicky (1555-1626) et Simon Lomnicky (mort vers 1625) sont des poètes gnomiques et didactiques curieux à lire pour l'étude des mœurs du temps, mais auxquels l'étincelle du génie a fait défaut. La langue de ces écrivains est généralement pure et élégante.

Au XVIIe siècle, sous l'influence de la réaction allemande et du mauvais goût importé par l'enseignement jésuitique, l'idiome tchèque commence à se corrompre. Les grammairiens qui essayent d'arrêter sa décadence y introduisent des néologismes bizarres. Les hommes les plus distingués sont obligés de vivre en exil. Telle est la destinée de Jean Amos Komensky (1592-1670), plus connu sous le nom de Comenius, le pédagogue dont toute l'Europe connaît les œuvres latines, mais dont elle ignore volontiers les œuvres tchèques, génie universel, pédagogue, linguiste, polémiste, théologien; telle est celle de Paul Skala de Zhoře, l'historien de l'Eglise, et particulièrement de l'Eglise bohême. On peut citer encore Thomas Pešina de Czechorod, l'historien de la Moravie, et Bečkovsky auteur de la *Messagère des événements tchèques*, importante compilation historique (1658-1725). La fin du XVIIe siècle voit surtout fleurir la littérature jésuitique qui se distingue par l'emphase et le mauvais goût. Au début du XVIIIe siècle la littérature tchèque est en pleine décadence ; vers la fin les réformes de Joseph II semblent devoir lui porter le dernier coup. Il annonce l'intention de germaniser tous ses Etats. C'est le moment même où une réaction se produit ; à l'université de Prague, jadis latine, maintenant allemande, une chaire est créée pour la langue et la littérature tchèques et confiée à l'historien Pelcel (1793). Il fait partie d'un groupe de savants qui écrivirent tour à tour en latin, en allemand, en tchèque, mais dont les travaux ont surtout pour objet l'archéologie, l'histoire ou la langue de Bohême.

Il faut citer parmi eux Joseph Dobrovsky, le patriarche de la philologie slave (1752-1829), érudit infatigable; Faustin Prochazka, l'éditeur d'un grand nombre de monuments de l'ancienne littérature (1749-1809). A côté d'eux apparaît toute une génération d'écrivains nationaux, poètes, prosateurs, historiens, lexiographes. La littérature hésite entre les traditions classiques et les innovations du romantisme. A l'école classique se rattachent encore les poètes Kramerius (1759-1808) et Puchmajer (1769-1830). Le signal du mouvement romantique coïncide avec la publication du *Jugement de Libuše* et du *Manuscrit de Kralovedvor*, poèmes d'allures épiques, racontant des épisodes du moyen âge et vibrants de patriotisme (1818). Que ces manuscrits aient été réellement découverts au début du XIXe siècle, ou qu'ils aient été, comme on l'a soutenu, composés par quelque patriote enthousiaste, il est certain qu'ils sont l'œuvre d'un grand talent, qu'ils respirent un ardent patriotisme et qu'ils inspirèrent toute une école.

En 1831 fut fondée la *Matice Česka*, société pour la publication d'ouvrages scientifiques. En 1825, Jungmann publiait son *Histoire de la littérature tchèque ;* en 1839, il faisait paraître le premier volume de son *Dictionnaire national.* Dans le même temps Palacky commençait sa grande *Histoire de Bohême* (le 1er vol. parut en 1831) et Safařik (Schafarik) préparait ses *Antiquités slaves* qui parurent en 1837. Le Slovaque Kollar (1793-1852) écrivait son grand poème romantique *la Fille de Slava*, où il chantait les malheurs et les gloires de la race slave ; Ladislav Čelakovsky (1799-1852) s'inspirait des chants populaires, notamment des chansons russes ; quelques-unes de ses ballades sont de véritables chefs-d'œuvre; Hanka (1791-1861), l'heureux éditeur ou compositeur du manuscrit de *Kralovedvor* s'inspire, comme Čelakovsky, de la muse populaire; comme lui il appelle l'attention de ses compatriotes sur les productions littéraires des autres peuples slaves. Alors apparaît dans la littérature le sentiment de la solidarité slave que les étrangers ont confondu avec le panslavisme. Les poètes se multiplient (Macha, Kamaryt, Štulc, Jablonsky). Ces deux derniers appartiennent au clergé catholique qui a joué un rôle très actif dans la renaissance littéraire de la Bohême. Quelques poètes sont en même temps des archéologues et des historiens. Tels sont, par exemple, Erben, le traducteur des chroniques russes, l'élégant auteur du *Bouquet* (recueil de ballades), et Erasme Vocel qui raconte tour à tour en prose savante ou en vers harmonieux le passé de son pays. Le publiciste de la révolution de 1848 fut Karel Havliček (1811-1856), écrivain mordant et ingénieux que les Tchèques comparent volontiers à Henri Heine.

L'art dramatique, qui au moyen âge et après la Renaissance n'avait produit que des œuvres médiocres, s'est développé depuis le début du XIXe siècle. Ses principaux représentants ont été Klicpera (1792-1859), Kajetan Tyl (1808-1856), Georges Kolar, acteur et auteur dramatique, l'une des gloires du théâtre de Prague, Bozděch, Pfleger-Moravsky, Vlček, Vrchlicky, etc. Le roman, qui a surtout un caractère national et historique, a produit des œuvres intéressantes, notamment celles de Procope Chocholoušek, de Tyl, de Mme Božena Němcova (1820-1862), de Sabina. Dans ces vingt dernières années les œuvres de tout genre se sont multipliées

dans des proportions qui paraissent considérables si l'on songe au nombre de lecteurs auxquels elles s'adressent. Citons seulement parmi les poètes MM. Viteslav Halek (1835-1874), le chef reconnu de la jeune génération. Gustave Pfleger, Neruda, Josef Frič, Svatopluk Cech, Heyduk, Sladek, Lier, Jaroslav Vrchlicky, le représentant le plus remarquable de l'école contemporaine, Jirasek; parmi les romanciers, MM. Pfleger, Sabina, Vlček, Zeyer, Mmes Podlipskà et Svêtla. A côté des historiens que nous avons déjà cités il faut mentionner encore M. Tomek, auteur d'une histoire de Prague, œuvre monumentale, Charles Zap, Sembera, Gindely, Joseph, Hermenegild et Constantin Jireček. Tous ces écrivains auront ici même des notices spéciales.

La fondation récente du Grand-Théâtre national entièrement dû à des souscriptions populaires, celle de l'université tchèque, ont ouvert de nouveaux débouchés à l'art dramatique et à la littérature scientifique. L'avènement des libertés publiques et du régime parlementaire a donné à la presse une vive impulsion. C'est par centaines que se comptent aujourd'hui les journaux ou recueils périodiques. L'éloquence politique a trouvé l'occasion de se développer dans les réunions parlementaires, notamment à la diète de Prague, et dans les nombreuses réunions populaires où se complaît le patriotisme infatigable des Tchèques. Les orateurs les plus remarquables ont été dans notre siècle MM. Sladkovsky, Palacky, Rieger, Gregr, Vašaty. La littérature tchèque du XIXe siècle est essentiellement éclectique; elle s'inspire surtout des traditions romantiques; elle s'efforce de se rattacher aux traditions nationales, non seulement de la Bohême, mais des autres pays slaves. Elle est merveilleusement secondée par l'ardeur intellectuelle d'un peuple qui sent qu'il ne périra pas tant que sa langue vivra. Certains livres atteignent des tirages de 60,000 exemplaires. Le peuple tchèque doit une reconnaissance particulière à sa littérature : c'est elle qui l'a arraché à la mort.

Beaux-Arts. — L'architecture en Bohême n'offre pas de monuments antérieurs à l'époque chrétienne; les monuments religieux ont subi tour à tour l'influence du style byzantin, roman (église de Saint-Vit à Prague, crypte à Stara Boleslava) et gothique. Le gothique atteint son apogée au XIVe siècle : des architectes étrangers, Wilhelm, Mathias d'Arras, Parler, Pierre de Gmünd, sont appelés à Prague. Les œuvres les plus remarquables de cette époque sont la cathédrale de Prague, le pont de Prague, le château de Karlstein, l'église de Karlovo à Prague; le XIVe et le début du XVe siècle ont encore produit l'église du Tyn à Prague, la belle église de Sainte-Barbe à Kutna Hora (style dit de Vladislav), une partie du château, et la Nouvelle Porte (aujourd'hui Tour de la poudre) à Prague. A dater du XVIe siècle domine le style de la Renaissance italienne (le Belvédère à Prague, châteaux ou palais à Prague et en province); à dater du XVIIe, le style jésuite domine pour les églises, le style baroque pour les palais. Dans notre siècle l'architecture n'a point produit d'école spéciale en Bohême, et s'inspire en général de l'école autrichienne.

La sculpture apparaît en même temps que l'architecture; mais les œuvres qu'elle a laissées sont généralement anonymes ou dues à des artistes étrangers (statue de saint Georges aux Hradačane, XIVe siècle). Au commencement du XVIe siècle on cite le nom d'un Tchèque, maître Jacob, dont on admire encore une statue du Sauveur à Kutna Hora (Kuttenberg); le XVIe siècle a produit des ouvrages de fonderie estimés; le XVIIe siècle, époque de guerres de destruction et de ruine, n'a vu naître aucune œuvre remarquable. On doit au XVIIIe siècle les statues qui ornent le pont de Prague, et dont le style tourmenté s'accorde mal avec la majesté du monument.

Au XIVe siècle se forma à Prague la confrérie des peintres verriers et doreurs, composée d'Allemands et de Tchèques (Dietrich de Prague, Wurmser de Strasbourg), qui a laissé des œuvres remarquables (peintures de la chapelle de Saint-Vacslav, au château de Prague). Cette école n'eut pas de successeurs immédiats; la période hussite était peu favorable à la culture des beaux-arts. Au XVIe siècle, les peintres bohêmes subirent l'influence des Néerlandais, des Italiens et des Allemands. Le maître le plus original du XVIIe siècle est certainement Karel Skreta; à côté de lui il faut placer le portraitiste Kupecky. Le fameux graveur Hollar, qui dut s'exiler en Angleterre, était d'origine tchèque. A la fin du XVIIIe siècle, une société des Amis des beaux-arts fut créée à Prague : elle fonda une académie qui s'inspira de l'école de Munich : quelques-uns des élèves de cette académie sont devenus des maîtres à leur tour : les principaux représentants de la peinture bohême ont été dans ces dernières années : Jaroslav Czermak, mort à Paris il y a quelques années, Karel Svoboda, Gabriel Max, Vacslav Brožik, Chitussi, Hinays, Ženišek. Le plus remarquable sculpteur est actuellement M. Myslbek. Quelques-uns de ces artistes ont acquis une renommée européenne. N'oublions pas qu'au moyen âge l'art de la miniature a produit des spécimens exquis, malheureusement le plus souvent anonymes (*Passional* de Cunégonde, manuscrit de Stitny, etc.).

La monnaie nationale apparaît de bonne heure en Bohême : le XIIe siècle en offre déjà des spécimens très remarquables. Le gros de Bohême, dont nous donnons plus haut la figure, fut longtemps monnaie nationale, même en Pologne.

Un art essentiellement national en Bohême, c'est la musique; les Tchèques sont peut-être le peuple le plus musical de l'Europe; ce n'est pas celui qui a produit les plus grands compositeurs, mais c'est celui qui fournit les meilleurs, et toute proportion gardée, les plus nombreux exécutants. Les mélodies populaires de la Bohême, encore trop peu connues en Occident, sont une source inépuisable de fraîches et délicates inspirations; quelques-unes d'entre elles sont certainement fort anciennes, mais il n'est point aisé d'en fixer l'origine. Les chants les plus anciens appartiennent à la musique religieuse; l'un d'entre eux, *Gospody pomiluj ny*, paraît remonter au IXe siècle. Au XIIIe siècle remonte l'hymne à saint Vacslav, patron de la Bohême; la période hussite a produit des chorals remarquables; jusqu'au XVIIIe siècle, la Bohême ne cultive ou ne produit que la musique religieuse, au XVIIIe elle commence à envoyer des exécutants dans toute l'Europe. Mozart, qui donna au théâtre de Prague la primeur de *Don Juan*, fit de nombreux disciples (les Tomaschek, Kittl, Horak). En 1810 fut fondé le conservatoire de Prague. L'étude de la musique populaire et l'influence de Wagner ont suscité de nos jours toute une brillante école qui s'est essayée avec succès dans tous les genres (Zvonař, Smetana, Bendel, Šebor, Blodek, Fibich, Roskošny, Dvořak, Napravnik). Parmi les virtuoses qui ont été porter dans toute l'Europe le génie musical de la Bohême, et dont quelques-uns sont revendiqués par l'Allemagne, il suffit de citer pour le XVIIIe siècle les Benda, dans notre siècle, Dreyschock, Schulhof, Laub, Ondriček, etc. L. LEGER.

BIBL. : Outre les ouvrages indiqués à l'art. AUTRICHE, consulter : BŒHMEN, *Volk und Land*, sous la direction de M. Rieger; Prague, 1864. — L. LEGER et J. FRICZ, *la Bohême historique et littéraire*; Paris, 1867. — L. LEGER, *Chants héroïques et chansons populaires des Slaves de Bohême*; Paris, 1866. — Le même, *Etudes slaves*; Paris, 1875-1887, 3 vol. in-12. — L. LEGER, *Histoire de l'Autriche-Hongrie*; Paris, 1888, 2e éd. — SAINT-RENÉ TAILLANDIER, *Bohême et Hongrie*; Paris, 1875. — DENIS, *Jean Hus et les Hussites*; Paris, 1877. — KALOUSEK, *Einige Grundlagen des bœhmischen Staatsrechts*; Prague, 1871, 2e éd. — TOMAN, *Das bœhmische Staatsrecht*; Prague, 1872. — PALACKY, *Geschichte Bœhmens*; Prague, 1836-67 — TOMEK, *Geschichte Bœhmens*; Prague, in-8; le même ouvrage en tchèque. — ANDRÉE, *Nationalitætsverhæltnisse und Sprachgrenze in Bœhmen*; Leipzig, 1872. — *Tschechische Gænge* (ibid.). — IAROSLAV VLACH, *Die Tchecho-Slaven*; Vienne, 1883. — RIVNAC, *Reisehandbuch für das Kœnigreich Bœhmen*; Prague, 1882. — *Spezial Ortsrepertorium von Bœhmen*; Vienne, 1885. —

Tomek, *Histoire de Prague* (en tchèque), 7 vol. in-8. — Reuss, *la Destruction du protestantisme en Bohême*; Strasbourg, 1869. — Jules Preux, *la Question des langues en Autriche*; Paris, 1888. — Koristka, *Hœhenschichtekarte von Bœhmen*; Prague, 1868, au 1/200,000e. — *Littérature*: Jungmann, Sabina, Sembera, Tieftrunk, *Histoires de la littérature tchèque* (en tchèque). — Pypine et Spasovicz, *Histoire des Littératures slaves* (en russe); Saint-Pétersbourg, 1881.

BOHÉMIEN (Etage). Terme appliqué par M. de Lapparent (*Traité de géologie*, 1882) à l'ensemble des assises siluriennes, qui contiennent la faune troisième si remarquablement développée en Bohême, dans la région illustrée par les travaux de Barrande (V. Silurien et l'article précédent).

BOHÉMIENS. I. Ethnographie. — Les Bohémiens ou Tsiganes présentent ce spectacle unique d'un peuple qui, disséminé de longue date dans toute l'Europe, y a conservé ses caractères primitifs sous tous ses climats comme les Juifs, tout en restant entièrement étranger et même rebelle à sa civilisation. Leur nom de Bohémiens date seulement de leur grande invasion du xve siècle dans l'Europe occidentale. A cette époque, en Occident, on les crut originaires de Bohême. On leur attribua aussi un peu partout une origine égyptienne, et ils ont conservé en Angleterre le nom de Gypsie. Ce nom toutefois est peut-être emprunté à une localité du Péloponèse, le mont Gype près de Modon, où une de leurs colonies était signalée au xve siècle. Ils ont été encore qualifiés d'Arabes, d'Ismaélites et mentionnés ainsi dans un document du xiie siècle. Leur nom le plus anciennement connu toutefois et qui est employé dans toute l'Europe orientale, le nom qu'on retrouve dans des actes authentiques (slavons) du xive siècle de la Moldo-Valachie, dans un récit de voyage à l'île de Chypre du xvie siècle et dans des documents byzantins du viie au xiie siècle, c'est celui de *Tsiganes*. M. Bataillard qui, depuis 1844, s'est attaché à l'étude persévérante de ce peuple singulier et a le plus contribué à le faire connaître, rattache ce nom au très antique nom grec de *Sigynnes*. Le nom de Sinti, qui sert encore à le désigner en Lithuanie et dans le Piémont, a aussi une grande importance. Les Bohémiens se donnent à eux-mêmes, comme beaucoup de peuples barbares ou sauvages, le nom d'*hommes* en leur langue, *Rom*, *Manusch*, *Gadzo*. Les désignations qui leur conviennent le mieux sont donc avant tout celles de *Tsiganes* et de *Rom*. Il semble aujourd'hui bien établi que leur pays d'origine est l'Inde.

Leur aspect extérieur suffit à attirer sur eux l'attention. Ils sont de taille au-dessous de la moyenne. Leur teint est basané, leurs cheveux très noirs et très frisés ou bouclés, leur figure ovale, leurs traits généralement très réguliers et souvent beaux, leurs extrémités fines. Leur tournure, en dépit de leur air sauvage, a souvent un remarquable cachet d'élégance native. M. le Dr Kopernicki, qui a pu se procurer dans un hôpital de Bucharest vingt crânes tsiganes, a constaté que l'ensemble de leurs traits caractéristiques se retrouve d'une manière complète dans les crânes hindous des basses classes. Les caractères communs à ces Hindous et aux Tsiganes et qui les distinguent des autres peuples aryens sont notamment: le très petit volume et la faible capacité de leurs crânes, l'étroitesse surprenante du front et des tempes, la très forte inclinaison du frontal, la position relative du trou occipital. Les crânes hindous sont cependant complètement délichocéphales, tandis que chez les Tsiganes on trouve même des sous-brachycéphales. Il faudrait admettre, d'après M. A. Hovelacque, que la race tsigane s'est formée dans l'Inde même de deux éléments représentés aujourd'hui encore par un type fin et un type grossier. Il est bien probable, en outre, que çà et là, en Europe, ils ont subi des mélanges.

La langue des Tsiganes a, dès l'origine, fait soupçonner leurs affinités indiennes. Rüdiger, en 1777, et Kraus et Zippel en 1753 (*Berliner Monatschrift*, 1793) avaient déjà fourni des éléments de comparaison dans ce sens. Et c'est d'après leurs recherches que Pott a établi le premier grand ouvrage publié à leur sujet. Il demeure incontestable que le tzigane est une langue congénère des sept idiomes néo-hindous (hindi, mahrate, pendjabique, sindhi, guzerate, bengali, orija). Il ne se rapproche d'ailleurs d'aucun d'eux en particulier. Et il a été de même impossible d'identifier avec certitude les Tsiganes à un des peuples actuels de l'Inde. On les a rapprochés plus particulièrement des *Bedyas* du Bengale (1867), des *Banjaris* auxquels M. Rousselet trouve une « ressemblance frappante » avec eux, des *Djaths*, d'après des données historiques (Bataillard), des Sindhiens, etc. La formation des idiomes néo-hindous daterait environ de l'an 1000, estime-t-on. On en a conclu que probablement les Tsiganes n'avaient pas quitté l'Inde avant cette époque récente. Mais ce n'est là qu'une présomption contestable, M. Bataillard nie que l'on puisse, dans l'état actuel de la science, suivre la trace de leurs premières migrations et découvrir aucun indice de leur apparition dans le S.-E. de l'Europe. Il cite bien au passage un vague indice de leur présence ancienne en Mésopotamie. Mais il soutient uniquement qu'ils sont établis *depuis un temps immémorial* dans l'Europe orientale, le Caucase, l'Asie Mineure et les îles de la Méditerranée. Il est convaincu que les *Sigynnes* dont parle Hérodote et les *Sinti* du temps d'Homère étaient les ancêtres de nos Bohémiens. Son argumentation pourra paraître fragile. La voici pourtant: « Les Ligures, dit Hérodote, qui demeurent auprès de Massalie, appellent Sigynnes (Σιγυννας) les marchands; mais les Cypriotes nomment ainsi les lances ou javelots. » Précisément, les Tsiganes ont été de tout temps des fabricants et des marchands d'armes et d'outils de métal. Les Grecs modernes donnent aux Bohémiens le nom de *Katzibelos* concurremment avec ceux de Atzinkanos et de Gyptos (Γυφτος). Or, ce nom serait la traduction de celui de Sigynnes, en grec du Bas-Empire. D'ailleurs Βελος signifierait *javelot*, *lance*. Les Cypriotes, d'autre part, appellent encore les Bohémiens *Kilin djiridés*, mot turc à terminaison grecque qui ne peut signifier que fabricant de sabres. Tout ce que nous savons des corporations cabiriques dont ont fait partie les Sinti et les Sigynnes rappelle singulièrement enfin nos métallurges tsiganes. Et les étranges prophétesses grecques, les Sibylles, est-ce qu'elles ne ressemblent pas par le nom et les traits aux devineresses tsiganes? De ces considérations, M. Bataillard s'est élevé à une hypothèse plus vaste qui intéresse le passé préhistorique de l'Europe.

L'industrie de l'âge du bronze de l'Europe, on le reconnaît communément aujourd'hui, a pris son origine dans l'Inde. Elle a été introduite graduellement par des métallurges nomades. Et l'on sait, par la forme des poignées d'épées notamment, que ses auteurs avaient de petites mains. Pourquoi ces métallurges ne seraient-ils pas les ancêtres de nos Bohémiens qui sont précisément dans les conditions requises par les données de l'archéologie? Voilà la question vraiment intéressante qu'on s'est posée. Et de nombreuses recherches ont été faites et sont encore poursuivies pour la justifier et même la résoudre affirmativement. Nous ne pouvons pas cependant l'examiner plus à fond. Et mettant de côté les migrations primitives des Bohémiens et leur rôle dans l'antiquité préhistorique et historique, nous devons donner le canevas de leurs mouvements de dissémination en Europe. Le vocabulaire de leurs différents groupes a permis à M. Miklosich en particulier, de les suivre avec certitude dans la plupart de ces mouvements.

Les Tsiganes d'Europe se divisent en douze groupes. Le lexique de tous ces groupes renferme des éléments grecs. Tous ces groupes ont donc un point de départ unique en Europe: et ce centre originaire a dû être un pays grec. Les Tsiganes de Turquie forment donc encore vraisemblablement ce centre originaire. Ils sont pour la

plupart devenus musulmans de chrétiens qu'ils étaient d'abord. Sur un total de 107,000 individus, 2,600 seulement seraient sédentaires. Et parmi ces derniers, il en est, d'après M. Paspati, qui ont totalement oublié leur langue. Les Tsiganes roumains constituent le second groupe. C'est le plus nombreux. Ils sont environ 300,000. Leur lexique renferme des éléments grecs et slaves. Le troisième groupe est formé par les Bohémiens de Hongrie. Leur lexique témoigne de leur séjour préalable en Roumanie. De Hongrie ils se sont répandus en Moravie et en Bohême. Le lexique des Tsiganes allemands, en outre des éléments précédents, grecs, slaves et roumains, renferme des traces de français et d'italien. Celui des Tsiganes de Pologne (15,000 en Pologne, 10,000 en Lithuanie), renferme des éléments grecs, roumains, hongrois et allemands.

Les Tsiganes russes, au nombre de 48,000, dont plus du tiers en Bessarabie, sont venus de Pologne, sauf ceux du Sud qui sont venus directement de la Roumanie. Les Tsiganes de l'Italie du Sud (Romagne et Deux-Siciles) ont séjourné dans un pays grec et dans un pays slave. Ceux d'Espagne ont passé en outre par la Roumanie et par la France. Ceux d'Angleterre sont venus d'Allemagne et de France.

Tous les Tsiganes d'Europe ont donc eu pour centre primitif d'abord un pays grec, la Thrace en particulier, puis un pays slave et enfin la Roumanie. Tous ont eu pour dernier point de départ, dernier centre de dispersion, la Roumanie, sauf ceux de l'Italie du Sud. Au delà de la Grèce, nous perdons leur trace. Il y a des Bohémiens en Asie Mineure, en Perse, mais nous ne les connaissons que par quelques mentions fugitives et leur langue diffère profondément de celle des Bohémiens d'Europe. Il y en a aussi en Egypte ; il y en a en Algérie, indépendamment de ceux qui y sont venus d'Espagne, à des dates récentes. Nous ne les connaissons pas davantage. On voit ainsi quel champ laisse encore aux futurs chercheurs ce peuple de Bohémiens. Leurs goûts nomades, leur passion pour la rapine, leurs professions habituelles les isolent et les font mépriser, traiter en esclaves ou en êtres dangereux. Cependant leurs mœurs ne sont pas partout identiquement les mêmes et ils n'ont pas partout la même situation de sauvages craints et détestés. Dans un de leurs centres premiers de dispersion, en Roumanie, ils sont vraiment dans la position d'indigènes vaincus et rivés au sol par le vainqueur. Ils y sont restés serfs jusqu'en 1856. En 1864 on en a fait des propriétaires terriens. Mais ils se sont montrés incapables de cultiver leur lot, et même de le garder. On en voit occupés en qualité de journaliers sur leur propre bien. La plupart ont loué leurs lots de deux hectares aux paysans roumains, moyennant que ces derniers payent l'annuité due au propriétaire dépossédé en leur faveur en 1864. Leur goût pour le vagabondage et la maraude est plus fort de beaucoup que leur intérêt. On les voit camper partout où ils trouvent de l'ouvrage, souvent après avoir fait leur possible pour ne pas en trouver. Ils s'abritent sous des tentes ou sous des baraques faites à la hâte. Ils vivent là demi-nus, pêle-mêle, hommes, femmes, enfants, pourceaux et chiens. Ils élèvent aussi des ânes et des mulets. On les conduit très bien quand on les traite en *enfants gâtés*, par *l'eau-de-vie*, les petites faveurs et la crainte de la correction.

Dès qu'on veut les traiter en hommes libres, en citoyens, on n'obtient rien d'eux. Les entrepreneurs qui les emploient aux terrassements ou aux vendanges, prennent l'engagement de les nourrir; car si on leur confie l'argent le samedi soir, tout sera dépensé le dimanche au cabaret, et la semaine suivante ils mourront de faim ou iront mendier. Façonnés à la servitude, ils reconnaissent qu'ils ne sauraient vivre, travailler, sans un maître qui les dirige, les domine, les *rosse*. Ce maître, ils se le donnent volontairement dans un chef élu (*vataf* en tzigane), qui traite au nom de la bande qui l'a élu, et dont l'insigne de commandement est un long fouet disposé en sautoir. Lorsque la sévérité du *vataf* diminue d'intensité, tout le clan se lève comme un seul homme : « cela arrive à la suite d'une fête bachique, surtout si le temps est à l'orage; on rosse d'importance le chef et l'on procède incontinent à la nomination d'un autre qui inspire plus de crainte » (Obédénare).

Ils exercent de préférence les professions de ménétriers, de forgerons, de maréchaux-ferrants, de cuisiniers, d'orpailleurs, de montreurs d'ours. Il en est qui coulent des cuillères en étain et qui fabriquent des objets de boissellerie. Quelques-uns sont briquetiers. Les forgerons et les armuriers de l'artillerie roumaine sont presque tous Tziganes. Quelques Tziganes font de bons sergents. L'un d'eux est parvenu au grade de sous-lieutenant. On cite encore un Tsigane, fils d'un cuisinier de grand seigneur, qui a conquis le grade de docteur. Quelques Tsiganes de Roumanie sont chaudronniers *(caldarari)*, travaillent le cuivre et coulent des chandeliers. Mais la profession d'étameur est habituellement exercée par un groupe à part, les Tsiganes turcs, *Turciti* ou Spoïtori (étameurs) venus de Turquie au commencement du siècle, au nombre d'environ 5,000. En hiver ces étameurs se tiennent dans des huttes creusées dans le sol. Dans la saison favorable, ils voyagent avec tout leur attirail et leur famille, dans une charrette traînée par des buffles. Ils plantent leur tente aux abords des villes et vont de porte en porte offrir leurs services. Les femmes nettoient les chaudrons avant l'étamage, en les frottant de leurs pieds avec du sable. Ils ne travaillent pas le fer. Ils sont censés appartenir à la religion musulmane ; mais ils sont en réalité sans religion et sans culte. A la différence des Tsiganes prétendus chrétiens, il sont pourtant d'une honorabilité parfaite, jamais voleurs, jamais maraudeurs (Obédénare). La propreté et l'ordre règnent chez eux. Ils nomment aussi un chef; ils ne se marient qu'entre eux et pratiquaient naguère la circoncision. La jeune fille est mariée à douze ou treize ans. On la promène alors dans le village, la tête couverte d'un épiploon frais d'agneau (*d'une toilette*) et accroupie sur un essieu de charette en T. Les hommes se rasent le cuir chevelu comme les Chinois. Ils ont une musique; ce ne sont que des airs turcs qu'ils exécutent avec une sorte de fifre ou de *piffero* et un tambour mauresque, très aplati.

Nous ne connaissons pas aussi bien les mœurs des Bohémiens restés en Turquie, des Tchinghianées. Nous savons pourtant, par M. Paspati, qu'une partie d'entre eux est devenue sédentaire, que des sédentaires des environs de Constantinople sont même mariés avec des filles grecques pauvres. Ces sédentaires chantaient autrefois des chansons tchinghianées dans les banquets chrétiens et musulmans. Les nomades, en plus grand nombre de beaucoup, les renient. Ces nomades sont répandus surtout dans le N., en particulier dans la Bosnie. Une de leurs tribus, celle des Zaparis, s'est distinguée par son indomptable sauvagerie. Ils enterrent souvent leurs morts pendant la nuit. Métallurges, forgerons et chaudronniers en grand nombre, ils ont une *fête du chaudron* qui paraît être la seule manifestation religieuse qui leur soit propre. Des Bohémiens d'Asie Mineure viennent les visiter parfois aux environs de Constantinople

Les mœurs du groupe roumain, le plus nombreux et constituant à lui seul la moitié de tous les Tsiganes d'Europe (600,000), nous renseignent suffisamment sur celles de tous les Bohémiens en général, puisque c'est de Roumanie qu'ils se sont essaimés. Le groupe hongrois n'est cependant pas moins important. De Hongrie en effet sont sorties la plupart de ces bandes de Bohémiens qui se sont montrées particulièrement nombreuses au commencement du XVe siècle, et ont étonné l'Europe occidentale. Et aujourd'hui encore les Tsiganes hongrois s'organisent en bandes qui font en Occident des tournées de deux à trois ans, pour retourner généralement ensuite dans leur pays.

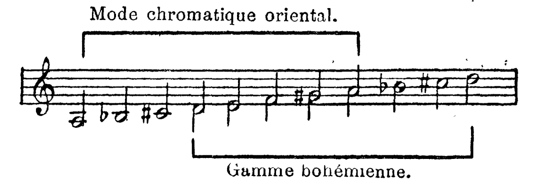
Tous sont chaudronniers. Et leur manière souvent impérieuse de demander de l'ouvrage dans les bourgs et villages les fait craindre et chasser. On ne leur permet en général que de courtes haltes. Et leurs visites semblent devenir plus rares.

Dans d'autres pays, comme la Roumanie, on attend au contraire leur passage annuel pour renouveler ou faire réparer les ustensiles de cuivre. Leurs principaux cantonnements sont situés en Hongrie et en Transylvanie. Des chaudronniers serbes et d'Herzégovine viennent leur faire concurrence. Et ce sont ces derniers qui, par exemple, fourniraient le Montenegro d'ustensiles de cuivre. En Galicie, de même, se trouvent établis, notamment dans les districts du S.-E. voisins de la Bukovine, des Tziganes *fondeurs en bronze et en laiton.* Ils portent le nom ruthénien de *zlotar,* orfèvre, ou celui polonais de *Dzwonkar* qui signifie *fabricant de clochettes.* Ils voyagent de village en village, et fondent à la commande des *clochettes* pour le licol des bestiaux et des chevaux, des hachettes portées jadis en tête de canne, des boucles de ceinture, des broches ou fibules, des petites croix et des cure-pipes, qui sont de longues aiguilles. Ils se servent pour couler ces objets de laiton fondu ou de bronze qu'ils fabriquent en ajoutant au laiton de petits morceaux de cuivre, d'étain et de zinc. Ils prétendent savoir travailler l'or et l'argent. Quelques-uns sont sédentaires et font un peu de culture. Les forgerons ne voyagent pas à l'intérieur comme les chaudronniers et les fondeurs. Mais ils sont assez nombreux, notamment en Montenegro, où ils jouissent d'une sorte de monopole. Les forgerons en fer paraissent être assez rares parmi eux et parmi tous les Tziganes en général, sauf ceux d'Ecosse.

Ce n'est pas cependant uniquement comme métallurges que les Tsiganes ont joué et jouent un rôle considérable dans toute cette région. Ils se sont rendus célèbres en Roumanie et en Hongrie comme inventeurs et propagateurs de la musique populaire. Ce sont toutefois de médiocres chanteurs. M. de Bismarck a dit dans une de ses lettres que, lorsqu'ils chantent, « on jurerait entendre le vent chanter en s'engouffrant dans une cheminée ».

Le métier de musicien est aussi celui qu'ils exercent de préférence et avec le plus d'avantage en Russie. Ils sont méprisés dans ce pays comme presque partout ailleurs, et traités en parias. Ils servent cependant à bien des plaisirs divers des hautes classes. Quelques-unes de leurs filles sont d'une beauté éclatante, et ils les vendent. On en cite qui sont devenues d'éminentes cantatrices et ont fait de riches mariages. Une Tzigane de Moscou, exceptionnellement douée, est devenue la femme d'un prince Galitzin (Dixon). C'est aussi sous cet aspect qu'on a maintes fois observé les Tsiganes en Espagne. Ils fournissent dans ce pays surtout des danseuses, mais paraissent attentifs à repousser toute alliance avec les Espagnols. En Algérie leurs vieilles femmes font le métier de devineresses et leurs jeunes exercent la prostitution. Il en est un peu de même en Egypte, où les almées passent pour être en grand nombre d'origine tsigane. Nous pourrions rapporter bien d'autres détails de leurs mœurs. On en trouve épars çà et là. Mais nous ne connaissons pas encore d'étude d'ensemble et surtout d'étude comparative embrassant tous les groupes de l'Europe. Et nous sommes d'ailleurs obligé de nous borner. ZABOROWSKI.

II. MUSIQUE. — La musique est le seul art qui, jusqu'à présent ait été en honneur chez les Bohémiens, peuple sensuel, fantasque, épris de la nature. La musique bohémienne est exubérante, surchargée, parfois vulgaire, en harmonie avec le goût de la race pour le clinquant, les bizarreries et les exagérations. Elle est souvent originale néanmoins, et trahit à chaque instant sa provenance orientale, asiatique. Il est difficile d'en établir une théorie, car le rapport des tons y existe à peine, les modulations y sont de pure fantaisie, et l'observation des lois harmoniques n'y est qu'une habitude toute moderne. Une des singularités de cette musique est l'altération fréquente de la quarte dans le mode mineur, sans que pourtant cette altération ait un caractère absolument régulier. Cette gamme mineure, très usitée chez les Bohémiens, n'est autre que la gamme persane dite *chromatique orientale* renversée; elle a la quarte augmentée, la sixte diminuée, et la septième augmentée :



D'autres éléments caractéristiques de la musique bohémienne sont ses rythmes spéciaux et sa fioriture très libre. La mesure à trois temps y est très rare; celle à $\frac{2}{4}$ et celle à $\frac{4}{4}$ y sont constamment employées. Au point de vue esthétique, on peut dire que la musique tsigane est éminemment spontanée, et que les instruments y sont pour l'artiste — le violon surtout est dans ce cas — les confidents directs de ses impressions. Le Tsigane improvise sans cesse, ne confie jamais à l'écriture son inspiration musicale, et n'a de goût, au contraire, que pour les répétitions mnémoniques, qui lui laissent une entière liberté. Dans les divers pays où ils sont allés, les Bohémiens ont conservé les caractères physiques de leur race, mais non les traits distinctifs de leur art. Aussi leur musique n'a gardé sa nature et sa saveur propres qu'en Hongrie et en Bohême. A la bien prendre, la musique hongroise a été créée par les Tsiganes, quoique l'élément vocal y tienne une place un peu plus grande que dans l'art tsigane proprement dit. Peu doués sous le rapport du chant, les Bohémiens de ces régions ont négligé cette forme de musique; on ne cite guère qu'un petit nombre de leurs ballades ou de leurs chants guerriers. Il semble qu'ils n'aient point voulu confier à la parole l'histoire de leur race, mais la dire dans la langue mystérieuse des instruments. Le violon est le roi de l'orchestre bohémien ou hongrois; un chef est superflu, ou plutôt c'est le violon solo qui en tient le rôle : les musiciens, rompus à toutes ses fantaisies, le suivent fidèlement, sinon dans tous les méandres de sa virtuosité exultante, du moins dans les lignes principales, animant, ralentissant à son gré. Après le violon, il faut nommer la *zymbola,* sorte de tablette garnie de cordes que l'on frappe avec deux baguettes à marteaux ; elle rivalise avec le violon en fantaisie et en agilité. Viennent ensuite les violons secondaires, les violoncelles et quelques instruments de bois. Les morceaux typiques des Tsiganes sont divisés en deux parties; chacun d'eux est formé de deux danses, l'une lente, l'autre vive. La première, nommée *Lassan,* est d'une profonde mélancolie; la seconde, appelée *Friska,* va du *moderato* au *prestissimo.* Dans l'Ukraine, les Tsiganes ont un répertoire considérable de mélodies vocales qui leur sont propres, mais ils chantent aussi des chansons populaires russes; leurs danses se nomment *Szumki* et *Tropocki.* En Turquie, en Moldavie et en Valachie, l'art tsigane a été très altéré; l'énergie des rythmes s'est beaucoup affadie; la flûte simple joue un rôle prépondérant, et l'orchestre s'augmente d'un instrument à tuyaux étagés, assez semblable à la flûte de Pan. En Espagne, les Gitanos composent leurs improvisations avec des thèmes et des rythmes espagnols. Les meilleurs artistes bohémiens sont Succeva, Barlea, Cihari, Suzor, Baczar, Sarközy, Kecskemety, Csinka Panna, violoniste femme qui remporta à Vienne des succès éclatants, et Bihary (1827-1858), le plus connu de tous, qui sut briller également dans l'art tsigane et

dans la musique classique. D'illustres compositeurs ont utilisé, avec un bonheur inégal, les thèmes bohémiens et leurs rythmes; tels furent Beethoven et Schubert. Johannes Brahms a publié également des danses bohémiennes ingénieusement arrangées; mais Franz Liszt est le musicien qui a le mieux compris, traduit ou renouvelé ces énergies particulières et ces vivantes fantaisies d'inspiration; à cet égard, ses *Rhapsodies hongroises* sont des chefs-d'œuvre. A. ERNST.

BIBL. : 1° ETHNOGRAPHIE. — On trouvera à peu près toutes les indications bibliographiques relatives aux Bohémiens, dans les deux brochures de M. BATAILLARD : *Derniers travaux relatifs aux Bohémiens;* Paris, 1872, in-8 (Extr. de la *Revue critique*, 1870-1871), et *Etat de la question de l'ancienneté des Tsiganes en Europe;* Paris, 1877 (Extr. du c. rendu du Congrès d'anthropologie de Budapest, 1876). — Nos autres sources sont : POTT : *Die Zigeuner in Europa und Asien;* Halle, 1844-45, 2 vol. in-8. — PASPATI, *Etude sur les Tchinghianès;* Constantinople, 1870, in-8. — MIKLOSICH, *Ueber die Mundarten und die Wanderungen der Zigeuner Europa's;* Vienne, 1873 (et *Revue d'Anthropologie*, 1873). — DIXON, *la Russie libre*, dans *Tour du Monde*, 1872. — BATAILLARD ET OBÉDENARE, *Bullet. de la Soc. d'anthrop. de Paris*, 1873 et 1875, pp. 548 et 557. — BATAILLARD ET KOPERNICKI, *les Zlotars et Dzwonkars*, dans *Mém. de la Soc. d'anthrop.*, 1878.
2° MUSIQUE. — F. LISZT, *Des Bohémiens et de leur musique;* Paris, 1855, in-18.

BOHEMILLA. Genre de Crustacés fossiles du groupe des Trilobites créé par Barrande, et devenu le type d'une famille à part *(Bohemillidæ)*, qui présente les caractères suivants : corps allongé, fusiforme, la tête formant la moitié de la longueur totale, peu distincte du thorax; joues réduites à une mince bordure et portant en avant une corne latérale arquée; yeux très grands, ovales, avec une pointe antérieure. Thorax à cinq segments. Pygidum très petit, à deux segments. — Ce genre et cette famille ne sont représentés que par une seule espèce *(B. stupenda)*, très isolée par ses formes, et qui est assez rare dans le silurien inférieur de Bohême (V. TRILOBITES). TRT.

BOHÉMOND (V. BOÉMOND).

BOHER (François), peintre, statuaire, architecte et littérateur français, né à Villefranche (Pyrénées-Orientales) en 1769, mort à Perpignan le 8 avr. 1825. Nommé directeur de l'Ecole de dessin et d'architecture de Perpignan, on ne connaît de lui que quatre tableaux, et seulement par la description qu'il a pris soin d'en écrire lui-même; cet opuscule est intitulé *Description de quatre tableaux d'histoire, représentant les principales époques de la vie des saints Abdon et Seunen, patrons de la ville d'Arles en Roussillon* (Perpignan, 1816, in-8). On lui doit encore un ouvrage sur *le Beau idéal et le Beau sublime dans l'art du peintre et du statuaire* (Perpignan, 1819-22, 2 vol. in-8); *Poésies* (Perpignan et Toulouse, 1822-23); *Lettre de M. Boher, peintre et statuaire et réponse de M. Girodet, peintre d'histoire et membre de l'Institut* (Perpignan, 1819, in-8).

BOHIC (Henri ou Hervé), jurisconsulte français, né en 1310, dans la paroisse de Saint-Mathieu (Finistère), mort vers 1390. Il professa le droit à Paris et fut l'un des conseillers de Jean IV, duc de Bretagne. C'est à peu près tout ce que l'on sait de la vie publique de Bohic, qui n'est connu que par ses écrits. Son principal ouvrage est intitulé *In quinque Decretalium libros commentaria;* la première édition, qui est de 1498, est divisée en trois parties, dont chacune porte sur le titre : *Volumen aurei ac pene divini operis luculentissimarum ac utilissimarum distinctionum jurium monarchæ consummatissimi D. Henrici Bouhic.* Les deux autres éditions sont de Lyon (1520) et de Venise (1576). On a également de Bohic un *Traité sur le Patronage*, inséré avec d'autres traités de divers auteurs, sur le même sujet, dans une collection intitulée *Lectura et Tractatus de Jure patronatus, excellentissimorum et clarissimorum juris utriusque luminum.* Bohic est souvent désigné sous les noms de *Boïch*, *Boych*, *Bouhic*, ou même de *Bouenco.* G. L.

BOHIER (Thomas, baron de SAINT-CIERGUE), homme d'Etat français, mort en 1523. Très bien apparenté, — il était gendre de Guillaume Briçonnet, cardinal de Saint-Malo, cousin germain du chancelier Antoine du Prat et frère d'Antoine Bohier, cardinal-archevêque de Bourges, — il fut successivement chambellan de Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier, secrétaire du roi, chevalier des ordres, maître des comptes, secrétaire des finances, général de Normandie, puis lieutenant pour le roi en Italie. Brantôme s'est fait l'écho des accusations portées, après la perte du duché de Milan, contre le général de Normandie « qui gouvernoyt toutes les finances de delà les monts, qui s'excusoyt n'avoyr plus d'argent pour payer les compagnies... il falloyt le jetter en un sac dans l'eau et qu'il n'en fust jamais parlé bien que le roi l'aymast fort ». Thomas Bohier fut le père d'Henri Bohier, ambassadeur en Suisse. Il fut le premier propriétaire du château de Chenonceaux. Cf. Bibliothèque nationale, fonds fr. 2933, 2971, 2977, 30 41, 3045, 20246, 20251, 20257. *Lettres de Louis d'Orléans et de Thomas Bohier au cardinal Wolsey, 1514* (British Museum, ms. Caligula D. 6). ROTT.

BIBL. : BRANTÔME, *les Vies des grands capitaines françois;* Paris, 1867. — DESJARDINS-CANESTRINI, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane;* Paris, 1886. — *Calendar of State papers and manuscripts existing in the archives and collections in Venice, 1520-1526;* Londres, 1869. — *Letters and papers Foreign and domestic of the reign of Henry VIII;* Londres, 1862.

BOHIER (Nicolas de), en latin *Boerius*, jurisconsulte français, né à Montpellier en mai 1469, mort le 10 juin 1539. Il fut successivement avocat à Bourges, professeur de droit en cette ville, conseiller au grand conseil et président à mortier au parlement de Bordeaux. Il a laissé plusieurs ouvrages de droit et de jurisprudence, écrits en un latin assez barbare, mais pleins d'érudition. Les principaux sont intitulés *Tractatus de officio et potestate legati a latere in regno Franciæ* (Lyon, 1509); *Tractatus de seditiosis* (1515); *Commentarius in consuetudines Bituricenses* (Bourges, 1543); *Decisiones in senatu Burdigalensium discussæ ac promulgatæ* (Lyon, 1547); *Boerii Consilia* (Venise, 1574); etc. G. L.

BOHIER (Henri), sieur de la CHAPELLE, administrateur et diplomate français, né vers 1475, mort peu après 1531. En 1496 on trouve Henri Bohier au nombre des valets de chambre du roi Charles VIII (f. fr. 7853, Bibl. nationale). Sous le règne de Louis XII, il est qualifié « trésorier-receveur général du Languedoc, Lyonnois, Forest et Beaujolois (1498) » et on voit sur un parchemin royal un ordre concernant « nostre amé et féal conseiller et receveur général de nos finances, maistre Henry Bohier », 1505 (f. fr. 22490). Ce fut à cette époque que Bohier, devenu bailli de Mâcon, puis sénéchal de Lyon, fut chargé avec le sieur de Souliers de conclure dans cette dernière ville un emprunt chez des marchands florentins (f. fr. 2977). En sa qualité de receveur général des finances, il acquitte, le 14 oct. 1512, les « frais d'expédition des instructions de divers ambassadeurs, particulièrement de Messieurs les marquis de Rothelyn, bailly d'Amiens et président de Dijon, ambassadeurs du roy en Souysse » (f. fr. 20979). Dix ans plus tard il prit lui-même la route des Ligues, car il faisait partie de la *Grande Ambassade* envoyée par le roi aux Cantons en déc. 1521 et composée en outre de René, bâtard de Savoie; de Jacques de Chabannes, sieur de la Palice; de Galéas de San-Severino; de Jean Caluau, évêque de Senlis; Jean Morelet du Museau, Galéas Visconti, Anne de Montmorency et Antoine de Lamet. Ces ambassadeurs eurent à surmonter de très grandes difficultés avant d'obtenir des Cantons une promesse de coopération à l'entreprise projetée de la récupération du Milanais. Cf. sur cette mission en Suisse : Bibl. nationale, f. fr. 2975, 2971, 3034, 2963,

2985, 3060, 2972, 2964, 2994, 2980, 2933, 2966, 3070, 2990, 2987, 3049, 20503 et 26266 (16 févr. 1519 (1518 v. s.). Henri Bohier, chevalier, sieur de la Chapelle, conseiller du roy, général ayant la charge et administration sur le fait et gouvernement des finances, tant ordinaires qu'extraordinaires en pays et comté de Provence, Forcalquier et terres adjacentes) ; nouv. acquis. françaises, 1232; f. Clairambault 322, 323, 330 et 782; Bibliothèque de l'Institut, f. Godefroy 255 et 284. — Maître d'hôtel de François Ier le 1er nov. 1522, Bohier se retira en 1531 et mourut peu après. ROTT.

BIBL. : *Sammlung der Eidgenœssischen Abschiede aus dem Zeitraume von 1521 bis 1528*; Brugg, 1873. — DE MAULDE, *Procédures politiques du règne de Louis XII*; Paris, 1885.

BOHLEN (Peter von), orientaliste célèbre, né le 9 mars 1796 au village de Wüppel (grand duché d'Oldenbourg), mort à Halle le 6 févr. 1840. Johann Voigt a publié en 1841 une autobiographie de Bohlen, ouvrage très intéressant, où nous trouvons l'histoire étrange de ce fils de pauvres paysans, dont la jeunesse aventureuse et difficile ne permettait guère de prévoir les succès comme philologue et orientaliste. D'abord apprenti chez un tailleur, il devint le domestique d'un général de Napoléon, et assista de cette façon au siège de Hambourg par Davoust. Après le départ des Français, il resta à Hambourg comme garçon d'auberge, puis comme domestique d'un petit commerçant de la ville. Sa bonne conduite, son intelligence et son activité lui permirent d'assister à quelques cours élémentaires du fameux *Johannaeum* de Hambourg : il avait alors vingt et un ans. Il acquit promptement des connaissances assez vastes pour s'attaquer à l'étude de l'hébreu, de l'arabe et du persan ; il en profita pour dresser le catalogue des manuscrits orientaux qui se trouvaient dans la bibliothèque du gymnase académique de Hambourg. Une bourse municipale lui permit alors, en 1821, de se rendre à l'université de Halle pour étudier la théologie et se perfectionner dans la connaissance des langues orientales : il y eut pour maîtres les principaux savants de l'époque, entre autres Gésénius. Ce fut ce dernier qui l'engagea à publier son premier ouvrage : *Symbolæ ad interpretationem Sacr. Cod. ex linguâ Persicâ* (1822), et qui lui fit obtenir une subvention du gouvernement prussien. En 1822 Bohlen quitta Halle pour aller suivre à Bonn les cours du célèbre A.-W. Schlegel, qui lui enseigna le sanskrit. Trois ans plus tard, à l'âge de vingt-neuf ans, il était lui-même nommé professeur titulaire à Kœnigsberg (*extraordinarius* en 1826, *ordinarius* en 1828). Dans un voyage qu'il fit à Londres en 1837, il gagna une maladie de poitrine qui devait l'enlever en 1840, malgré un séjour à Hyères pendant l'hiver de 1839. Parmi ses ouvrages nous citerons : *l'Inde ancienne, comparée pour certains points avec l'Egypte* (Kœnigsberg, 1830, 2 vol.) ; *Commentatio de origine linguæ zendicæ e sanskrita repetenda* (Kœnigsberg 1831) ; *La Genèse*, commentaire historique et critique (1835) ; *Bhartriharis sententiæ*, etc. (1833) ; *Ritusanhara, sive tempestatum cyclus, carmen Kâlidâsi* (1840). Georges GUIEYSSE.

BOHN (Johannes), célèbre médecin allemand, né à Leipzig le 20 juil. 1640, mort à Leipzig le 19 déc. 1718. Il fut professeur d'anatomie à l'université de sa ville natale (1668), médecin pensionné de la ville (1690), professeur de médecine pratique (1691), doyen de la faculté (1699). Ses travaux en anatomie, en pathogénie et en médecine légale sont empreints d'une rare sagacité et d'une grande hauteur philosophique; ses ouvrages de médecine légale sont restés classiques en Allemagne. Il combattit avec ardeur le système iatro-chimique qui dominait la médecine à cette époque. — Ouvrages principaux : *Exercitationes physiologicæ XXVI* (Leipzig, 1668-1677, in-4) ; *Circulus anatomico-physiologicus, seu œconomia corporis animalis* (Leipzig, 1680, in-4) ; *Diss. de alcali et acidi insufficientia*, etc. (Leipzig, 1681, in-8); *Diss. chymico-physicæ*, etc. (Leipzig, 1685, in-4); *De renunciatione vulnerum seu vulnerum lethalium examen* (Leipzig, 1689, in-8; 1711, in-4, et autres édit.) ; *Diss. de officio medici duplici clinico nimirum et forensi* (Leipzig, 1704, in-4).

Dr L. HN.

BOHN (August), peintre allemand, né à Stuttgart en 1818, où il commença ses études artistiques, continuées à Düsseldorf et à Paris. En 1843, il fit un voyage à Rome, d'où il revint à Paris. Il obtint, en 1844, une médaille de 3e classe, pour un *Saint Martin* (cathédrale de Tours) et, en 1852, la croix de la Légion d'honneur. En 1876, il a été nommé peintre de la cour de Wurttemberg. On cite de lui un *Hamlet*, une *sainte Elisabeth*, *sainte Agnès*, etc.

BOHN (Octave-Philippe von), général prussien commandant le sixième corps d'armée (Silésie), depuis le 23 nov. 1886, né le 29 janv. 1824 à Klein-Silkow (Poméranie). Il entra à seize ans, le 19 oct. 1840, comme *avantageur*, dans le neuvième régiment de grenadiers. Von Bohn devint lieutenant en deuxième le 12 août 1841. En 1858 seulement il fut fait capitaine de troisième classe et affecté au régiment de grenadiers de la garde (Empereur François) no 2. Nommé major en 1864, il reçut dans la campagne de 1866 la croix *pour le mérite*. Il devint lieutenant-colonel le 22 mars 1868. Pendant la guerre de 1870 il fut nommé au commandement du régiment Empereur-François et reçut une blessure grave à Saint-Privat le 18 août; son régiment perdit dans cette affaire 38 officiers et 1,020 hommes. Le grade de colonel lui échut le 18 janv. 1871. Cette campagne lui valut la croix de fer de première classe. En 1875 il fut promu général-major et nommé au commandement de la deuxième brigade d'infanterie de la garde. Il demanda en 1876 sa mise à la retraite, qui ne lui fut pas accordée, et fut placé dans la catégorie des officiers dite « von der Armee »; mais dès 1877 il était rappelé à l'activité comme commandant de la huitième brigade d'infanterie. En 1881, von Bohn fut promu général-lieutenant et placé définitivement à la tête de la 21e division, qu'il commandait déjà provisoirement. Le 23 avr. 1888, il fut fait général d'infanterie.

BOHNENBERGER (Johann-Joseph-Friedrich von), né le 5 juin 1765 à Simnozheim, mort le 19 avr. 1831 à Tubingue, docteur en philosophie, professeur de mathématiques et d'astronomie à l'université de cette ville. Il fut d'abord calculateur du *Jahrbuch* de Bode, de 1786 à 1789, s'occupa ensuite de physique, de mathématiques et d'astronomie. Ses études portèrent principalement sur le pendule à réversion, le pendule à secondes, les électromètres et les condensateurs d'électricité, les objectifs achromatiques, la géométrie analytique, la trigonométrie, la précession des équinoxes, les méthodes de Gauss pour le calcul des orbites des planètes. L. BARRÉ.

APPAREIL DE BOHNENBERGER. — Cet appareil est essentiellement constitué par une sorte de toupie ellipsoïdale, dont l'axe se termine par deux pivots supportés au moyen d'une *suspension à la Cardan* (V. ce mot). De cette façon, l'axe a la liberté de prendre toutes les directions possibles. Si l'on imprime à la toupie une grande vitesse de rotation et qu'on cherche ensuite à faire tourner tout le système autour de la verticale passant par le centre, on éprouve une résistance considérable et l'on observe en même temps que l'axe se relève brusquement. Au contraire, toute résistance disparaît dès que, par l'adjonction d'une cheville appropriée, on maintient constante l'inclinaison de l'axe. Ce remarquable phénomène s'explique par les lois de la dynamique des corps solides. Chaque fois qu'un solide de révolution tourne rapidement autour de son axe assujetti à passer par un point fixe, toute force agissant sur l'axe fait dévier celui-ci dans un plan sensiblement perpendiculaire à la force et, inversement, toute déviation élémentaire de l'axe donne naissance, perpendiculairement au plan dans lequel s'effectue

la déviation, à une réaction qui est à peu près proportionnelle à la vitesse de rotation. L. Lecornu.

BOHOMOLEC (François), écrivain polonais, né en 1720, mort en 1784 à Varsovie. Il fit ses études à l'Académie de Wilna, les acheva à Rome et entra dans l'ordre des jésuites. Après son retour, il devint professeur à Wilna et à Varsovie. Il resta dans la capitale après la suppression de l'ordre, se livrant à des travaux littéraires, et très recherché pour son esprit et l'aménité de son caractère. Il laissa en mourant une somme de 3,000 ducats pour des œuvres de bienfaisance. Parmi ses œuvres fort nombreuses nous citerons : *Comédies* (en polonais, Lublin, 1757, 3 vol.) ; *Comédies pour le théâtre du roi* (Varsovie, 1776) ; *Dialogue sur la langue polonaise* (1758) ; *Divertissements oratoires* (1768) ; *Vie de Jean Zamojski* (1775) ; *Vie de Georges Ossolinski* (1777, 2 vol.) ; *Description de la Turquie* (1770) ; des traductions des lettres des missionnaires français sur l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et de l'*Histoire des voyages* de La Harpe. Il a donné en latin : *Pro Ingenio Polonorum oratio habita Varsoviæ in gymnasio Societatis Jesu* (1752) ; *Orationes* (1763). On lui doit encore une édition des anciens chroniqueurs polonais (1674-1768, 4 vol. in-fol.). Il rédigea en outre deux revues polonaises, le *Moniteur* et les *Nouvelles de Varsovie*. — Son frère, *Jean* Bohomolec, jésuite et curé de Praga, est aussi connu comme théologien. Il a notamment publié un ouvrage en polonais : *le Diable à propos de la question de savoir s'il y a des vampires* (Varsovie, 1772-77, 3 vol.), et *Responsio ad censuram libri de natura et potestate Deorum*. L. Leger.

BOHORICZ (Adam), philologue slave du XVIe siècle. On sait peu de chose sur sa vie. Il était originaire de la Carniole, dirigea l'école supérieure de Lublanija (Laybach) et fut chargé par les états de la province d'examiner la traduction slovène de Luther faite par Georges Dalmatin ; il fut envoyé à Wittenberg avec Dalmatin pour surveiller l'impression de cette Bible, et chargé ensuite d'en offrir quelques exemplaires à l'électeur de Saxe. En 1584, il publia à Wittenberg la première grammaire slovène sous ce titre : *Articæ horulæ successivæ de Latino Carniolana litteratura ad latinæ linguæ analogiam accomodata*, etc..., curieux ouvrage où il rapproche sa langue natale des autres idiomes slaves. C'est d'ailleurs un travail fort défectueux et qui atteste en matière grammaticale une profonde ignorance. Il n'en est pas moins intéressant à consulter. Cet ouvrage a été analysé par Dobrovsky (*Slavin*, 1834, pp. 11-22 et 124-145). Bohoricz fut l'un des plus vaillants propagateurs de la Réforme dans les pays slovènes. L. Leger.

BOHOU. Ville du royaume de Gando, partie méridionale, est située dans une vallée fertile et pittoresque ; elle était autrefois la capitale du grand royaume de Yorrouba. Katounga l'avait déjà remplacée comme capitale au temps de Clapperton et de Lander ; plus tard, son territoire, conquis par les Fellanis, fut englobé dans l'empire de Sokoto et, à la dissolution de celui-ci, dans le royaume de Gando, qui reconnaît la suzeraineté du sultan de Sokoto. E. Cat.

BOHRER, nom d'une famille de musiciens allemands. Le plus ancien, *Gaspard* Bohrer, né à Mannheim en 1744, mort à Munich le 14 nov. 1809, fut un virtuose remarquable sur la contrebasse. Son troisième fils, *Anton*, né à Munich en 1783, mort en 1852 à Hanovre, s'est fait connaître comme exécutant et compositeur. Le jeune Anton étudia d'abord avec son père, puis avec Danzi, et reçut, dans un séjour qu'il fit à Paris, les leçons de A. Kreutzer. Nommé violon de l'orchestre de la cour à Munich, il voyagea en Autriche et en Bohême ; puis avec son frère *Max* (né en 1785 à Munich), il donna des concerts en Suisse, en France, en Allemagne. S'étant perfectionnés dans leurs études d'ensemble, ils repartirent en 1810 pour un grand voyage artistique à travers l'Europe : Russie, Suède, Danemark, Angleterre, France, et y furent très appréciés. Ils continuèrent leurs voyages, se marièrent avec les deux sœurs Dülken, de Munich, pianistes de mérite. Dans un nouveau voyage à Paris, ils se firent applaudir derechef, surtout dans l'exécution des derniers quatuors de Beethoven, avec Tilmant et Urhan (1827). Après la révolution de 1830, ils durent se séparer, et Anton devint maître des concerts à la cour de Hanovre. Max, nommé en 1832 premier violoncelliste et maître des concerts de la cour à Stuttgart, reprit ses voyages en Russie, en Italie, etc., et même en Amérique. C'est à Anton qu'est due la composition de toutes les fantaisies pour violon et violoncelle que les deux frères jouaient ensemble dans les concerts. En outre, il a publié des concertos, quatuors, trios et duos pour le violon, des airs variés pour le même instrument, des caprices, des études, etc. ; des symphonies concertantes pour violon et violoncelle. A. E.

BOHUN (Edmund), publiciste anglais, mort vers 1702. Il exerça la magistrature de juge de paix, dont il a donné les règles dans *the Justice of Peace's Calling* (1684). On peut citer parmi ses nombreux écrits : *The History of Desertion* (1689), où il raconte la fuite de Jacques II ; un *Geographical Dictionary* (1688, in-8), réédité et continué par Bernard (1693, in-fol.) ; *the Life of Bishop Jewell* (1685) ; *the Great Historical, Geographical, and Poetical Dictionary* (1694, in-fol.) ; *Character of Queen Elizabeth* (1693), ouvrage traduit en français (La Haye, 1695). On a récemment publié le journal autobiographique (*Diary and Biography*) d'Edmund Bohun.

BOHUS, Château construit en 1308 sur un rocher qui contourne la Goctaelf et qui en porte encore les ruines colossales, non loin de la ville aussi ruinée de Kongelf, résidence des rois de Norvège au XIIe siècle. Il a donné son nom au district suédois dit *Bohuslaen*, qui borde le Skager Rack depuis la frontière norvégienne actuelle jusqu'au Halland et a pour ch.-l. l'importante ville de Gothenbourg.

BOHUSZ (Xavier), prélat et historien polonais, né en 1746, mort en 1823. Il entra fort jeune dans l'ordre des jésuites et fut professeur au collège de Grodno. Après la suppression de l'ordre il s'établit à Varsovie où il devint membre de la Société des sciences, juge de paix, censeur ; il reçut le titre de membre honoraire de l'université de Wilna. Il a publié de nombreux ouvrages en polonais, les principaux sont : *le Philosophe sans religion* (Vilna, 1785) ; *les Origines de la nation et de la langue lithuaniennes* (Varsovie, 1806) ; *les Fautes du langage* (id., 1808) ; des notices dans les mémoires de la Société des sciences et dans le *Tygodnik Wilenski* et une traduction du *Code Napoléon*. Il a laissé en manuscrit une histoire de la Confédération de Bar et des notes de voyage. L. L.

Bibl. : Estreicher, *Bibl. pol. du XIXe siècle*.

BOIADGI (Michail-G.), philologue macédo-roumain émigré en Autriche au commencement de ce siècle. Il vécut à Pest comme professeur à l'école grecque de cette ville et se trouva en relation avec Pierre Maior, au moment où celui-ci était inspecteur de la librairie. Boiadgi publia en 1813 une *Grammaire roumaine ou macédo-valaque* avec les règles en allemand et en grec ; c'est la meilleure grammaire macédo-roumaine parue jusqu'à ce jour. La publication de cette grammaire fit grand bruit chez les Grecs, qui voyaient avec peine le réveil des Roumains de la Macédoine ; l'auteur fut même excommunié par le patriarche de Constantinople. Il a traduit dans ce même dialecte macédo-roumain l'évangile de saint Luc. J. Monnier.

Bibl. : Densusianu, *Istoria limbei si literature romåne*, p. 279. — Cipariu, *Principia*, p. 90.

BOÏAN ou **BOJAN**, personnage légendaire de l'histoire russe. On le considère volontiers comme le plus ancien poète russe. Mais les textes qui attestent son existence n'ont aucun caractère de précision historique. Ces textes sont le *Dit de l'expédition d'Igor* (XIIe siècle ?), dont

l'authenticité a été contestée, et la *Zadonstchina* (XIVe siècle) récit emphatique en prose poétique sur la défaite des Tatars. D'après ce dernier texte Boïan était « dans la ville de Kiev un habile joueur de rebec ; il chantait la gloire des princes russes, Rurik, Igor, Sviatoslav, ... en promenant ses doigts d'or sur les cordes vivantes et les louait par des chants et des paroles ardentes. » D'après le *Dit du Bataillon d'Igor* il « rampait sur la terre comme un loup, s'élançait sous les cieux comme un aigle..., il lâchait dix faucons sur un troupeau de cygnes : celui qui arrivait le premier chantait la gloire du vieil Iaroslav, du vaillant Mstislav... Or, ce n'étaient pas dix faucons qu'il lançait sur un troupeau de cygnes, mais ses doigts inspirés sur les cordes vivantes, et elles chantaient la gloire des princes. » Ce n'est pas sur des détails aussi vagues que l'on peut construire une biographie ou même affirmer l'existence d'une personnalité historique. Boïan apparaît dans ces textes comme un être symbolique qui personnifie le cycle épique de Kiev. Peut-être son nom a-t-il été tout simplement formé de l'ancien russe *baïati*, chanter, raconter. L. L.

BIBL. : Voir les éditions des textes ci-dessus indiqués et notamment la *Rousskaïa Khristomatia* de Bouslaev ; Saint-Pétersbourg, 1885, 2e édit.

BOIANU (Teodor), homme politique et littérateur roumain contemporain, né à Botosani en 1834. Il fit ses études à Botosani et à Iasi, et les acheva à Berlin et à Paris. En 1867-68 il remplit les fonctions de préfet du district de Botosani, et en 1873 il fut nommé maire de cette ville. Comme littérateur, T. Boianu a produit quelques chansonnettes pleines d'esprit parmi lesquelles on cite surtout *Evreul gardist*. Il a écrit quelques nouvelles, mais il est plus original dans ses chansons. Il a cultivé aussi les beaux-arts, notamment la musique et la peinture ; ses *Adieux à Botosani* sont une des valses favorites des salons roumains. J. M.

BIBL. : VASILE GRIGORIE POP, *Conspect.*, t. II, p. 80.

BOIANUS (V. BOJANUS).

BOÏAR. (On écrit à tort *boyard*, la forme russe est *boiarine*, pluriel *boiare*). Ce mot, qui désigne un membre de l'aristocratie, est généralement considéré comme particulier à la Russie. Il se rencontre déjà dans les anciens textes slavons, serbes et bulgares ; les écrivains byzantins appellent les nobles bulgares *boiladai;* les uns le font venir du turc *bojlu* (grand), d'autres de l'adjectif slave *bolij* (plus grand). On a proposé aussi le mot *boï* (combat); mais cette explication est absolument fausse. L'ancien mot russe *boliarine* cessa d'être employé au temps de Pierre le Grand et fut remplacé par le mot *barine* que le peuple emploie encore aujourd'hui avec une nuance de respect. Les boïars ont joué un rôle considérable dans l'ancienne Russie ; ils y apparaissent dès le temps de la conquête de Rurik : le prince les établit dans les villes et leur assigne certains revenus ; c'est parmi eux qu'il choisit ses principaux fonctionnaires, les posadniks ou baillis des villes, les voiévodes ou chefs militaires. Ils ne forment point d'ailleurs une caste fermée, ni même nécessairement héréditaire ; le souverain fait de qui il veut un boïar. Tant que la Russie fut partagée en un certain nombre de principautés indépendantes les unes des autres et souvent même en guerre l'une contre l'autre, les boïars eurent la facilité de passer d'un maître à l'autre, en abandonnant toutefois les domaines ou les revenus qui leur avaient été concédés. Une fois que le pouvoir fut concentré dans les mains du tsar moscovite, ils se groupèrent autour de lui, devinrent ses conseillers, ses ministres, ses ambassadeurs ou ses généraux. Ils avaient d'ailleurs rempli de bonne heure ce rôle de conseillers et constitué dans la Russie kievienne la *boiarskaïa douma* ou conseil des boïars. Cette *douma* joua un rôle particulièrement considérable dans la Russie moscovite : « Le prince a ordonné, les boïars ont approuvé » disent les anciennes chartes. A dater du règne d'Ivan le Terrible, son prestige commença à décroître ; les boïars se virent préférer les *diacres* ou clercs lettrés ; ces clercs étaient plus savants et n'avaient pas les prétentions ridicules aux préséances (*miestintchestvo*) qui paralysaient le plus souvent le service des boïars. Cependant, durant la période des troubles, les boïars jouèrent encore un rôle considérable. Ils firent et défirent les souverains. Pierre le Grand, en créant les Collèges et le Sénat, porta à la douma un coup dont elle ne se releva point. Le nom même des boïars disparut ; le dernier personnage qui l'ait porté fut Ivan Iourievitch Troubetskoï, mort en 1750. — Une classe inférieure de la noblesse russe, composée de clients des vrais boïars, portait le nom *d'enfants boïars*. — Le nom des boïars est resté dans la langue russe, non seulement sous la forme *barine*, mais aussi sous sa forme primitive dans une foule de locutions et de proverbes. Ainsi dans les noces russes le marié et la mariée s'appellent le prince et la princesse ; les invités sont les boïars, d'où le proverbe : « A la noce tous boïars ». — Il y avait aussi des boïars en Bulgarie ; on les distinguait en grands et petits. Ils formaient un conseil sans lequel le tsar ne pouvait agir ; quelques-uns, en Macédoine, dans le Rhodope, réussirent à se rendre tout à fait indépendants. Quelques-uns d'entre eux, lors de la conquête musulmane, embrassèrent l'islamisme. — La Roumanie a eu également une caste de boïars. C'est parmi eux que le prince recrutait ses conseillers et les chefs de ses armées. L. LEGER.

BIBL. : V. KLIOUTCHEVSKY, *la Douma des Boïars dans l'ancienne Russie* (en russe) ; Moscou, 1882, in-8. — JIRECEK, *Histoire des Bulgares* (en russe) ; Odessa, 1878.

BOÏARDO ou BOJARDO (Mathieu-Marie), littérateur italien, né vers 1434 à Scandiano, près Reggio, mort à Reggio le 21 déc. 1494. Bien que noble et portant le titre de comte, il fit d'excellentes études à l'université de Ferrare, il apprit le grec, le latin, les langues orientales et s'y fit recevoir docteur en philosophie. Les ducs Borso d'Este et Hercule Ier l'attachèrent à leur service et lui conférèrent le titre de gouverneur de Reggio qu'il garda jusqu'à sa mort, sauf un assez court intermède pendant lequel il fut capitaine à Modène. Il fut considéré de son temps comme le premier poète italien. Son *Orlando innamorato* (Roland amoureux) a souvent inspiré l'Arioste. Boïardo, nourri des classiques et des romans du moyen âge, vivant au milieu de cette chevalerie dont il était un des modèles, a voulu en peindre la vie et les aspirations dans son poème. Il consacre soixante-neuf chants à son héros sans épuiser son histoire. Boïardo eût voulu faire passer dans son poème le tableau complet de l'Europe chevaleresque. On y trouve beaucoup d'exubérance, de digressions prolixes, mais aussi des situations émouvantes, des caractères bien tracés et une variété merveilleuse de scènes, tantôt légères, tantôt graves. C'est là qu'au milieu du récit fantastique du siège de Paris par les Sarrasins, apparaissent pour la première fois les noms de Gradasse, de Sacripant, d'Agramant, de Rodomont et de Mandricart, qui durent effaroucher par leur singularité des oreilles italiennes. On a reproché de nos jours à Boïardo d'avoir rendu amoureux le chaste Roland, le prototype de la chevalerie italienne ; mais ses contemporains ne lui eussent pas pardonné de dépeindre un chevalier sans amour. Boïardo écrivit son *Roland amoureux* en même temps que Pulci son *Morgante maggiore*, si leste d'allures. Son poème a été retouché et abrégé par l'ingénieux Berni ; il a inspiré l'Arioste. Ginguené a dit spirituellement que l'un en le continuant, l'autre en le retouchant, l'ont tué. Boïardo ne mérite pourtant pas l'oubli où il est tombé. L'*Orlando innamorato* parut à Scandiano, l'année qui suivit la mort du poète (1495), par les soins de son fils Camille. Il a été souvent réimprimé depuis. Il fut traduit en français, d'abord par Jacq. Vincent (Lyon, 1544) et souvent depuis. Boïardo a laissé encore d'autres ouvrages : *Sonetti e Canzoni* (Reggio, 1499, in-4) ; trois livres y sont consacrés aux correspondances amoureuses : le pre-

mier aux sujets gais ; le second aux sujets tristes ; le troisième aux sujets mixtes ; *Carmen Bucolicon* (en latin) (Reggio, 1500, in-4) ; *il Timone*, comédie en tercets traduite de Lucien (Scandiano, 1500) ; des traductions en italien de l'*Ane d'or* de Lucien (Venise, 1523, in-8) et de l'*Ane d'or* d'Apulée (Venise, 1516, in-8) ; traduction de la chronique latine de Riccobaldo (depuis Charlemagne jusqu'à Othon IV) insérée au t. IX de la collection de Muratori. H. VAST.

BIBL. : TIRABOSCHI, *Storia della letter. italiana*. — V. les histoires de la littérature italienne de M. ETIENNE et de M. PERRENS.

BOIARIA. Ancienne contrée de la *Germanie* (V. ce mot, BAVIÈRE et BOHÊME).

BOICEAU (Jean), jurisconsulte français, né à Poitiers au commencement du XVIe siècle, mort dans la même ville le 14 avr. 1589. Il fut avocat au présidial de Poitiers. Il est surtout connu par la publication d'un commentaire sur l'art. 54 de l'ordonnance de Moulins, de 1536, qui prohibait la preuve testimoniale pour les affaires dont le montant excédait cent livres. Cet ouvrage, qui a servi de fondement à tous les traités qui ont paru depuis sur la preuve testimoniale, est intitulé *Ad legem regiam Molinœis habitam de abrogatu testium, a libra centena Probatione Commentarius* (Poitiers, 1582, in-4). Le Commentaire de Boiceau fut traduit en français par Gabriel Michel et imprimé à la suite de la *Paraphrase de Gilles Bourdin sur l'ordonnance de l'an 1539, traduite par Antoine Fontenon* (Paris, 1600-1606 et 1615, in-8). On a encore de Boiceau diverses consultations qu'il avait données sur la coutume du Poitou et qui, après sa mort, ont été recueillies par son neveu, Jean Constant, et publiées, avec des augmentations de l'éditeur, sous le titre de : *Responsa Joannis Bossetii, Borderis et Joannis Constantii, in Consuetudines Pictorum*. — Boiceau a enfin laissé quelques pièces de poésie latines et françaises, dont les principales sont *le Monologue de Robin qui a perdu son Procès* (Poitiers, 1555), sorte de satire sur le penchant des Poitevins pour les procès, et une *Ode* sur la peste qui régna à Poitiers, etc.

BOICHOT (Guillaume), sculpteur et dessinateur français, né à Châlon-sur-Saône en 1735, mort à Paris le 9 déc. 1814. Après avoir terminé ses études à l'Ecole des beaux-arts de Dijon, il fit un voyage en Italie ; à son retour il fut agréé à l'Académie (1788), mais la Révolution empêcha qu'il devînt académicien. Nommé professeur à l'Ecole centrale d'Autun, il reçut le titre de membre correspondant de l'Institut, à la formation de ce corps. Ses œuvres principales furent : *Télèphe, roi de Mysie, s'arrachant de la cuisse une flèche lancée par Achille*, statue (S. 1789) ; *Germanicus rendant les honneurs funèbres à Varus et à ses soldats morts en combattant*, dessin (S. 1791) ; *le Sacre de saint Martin dans l'église de Tours*, dessin (S. 1793) ; *Hercule assis*, statue, pour le porche du Panthéon (S. 1795) ; *une Pompe Isiaque*, dessin inspiré par l'*Ane d'or* d'Apulée (S. 1801) ; bustes de *Denon* et de *Bernardin de Saint-Pierre* (S. 1804) ; bustes du général de division *Watrin* et de *Michel-Ange Buonarotti* (S. de 1806, actuellement à Versailles) ; *Lacédémoniennes sur les bords de l'Eurotas*, dessin pour l'illustration des *Œuvres de Xénophon*, traduites par Gail (S. 1817, exposition posthume). On lui doit encore les deux *Anges* colossaux qui soutiennent la châsse de saint Marcel, dans l'église Saint-Marcel-lès-Chalon ; les bas-reliefs du réfectoire de l'abbaye Sainte-Bénigne, aujourd'hui au musée de Dijon, représentant le *Triomphe de la Tempérance sur la Gourmandise*, et à Paris le *Retable* du maître-autel de l'église de Montmartre, et les bas-reliefs du grand portique de l'arc de triomphe du Carrousel. C'est d'après ses dessins qu'ont été gravées les illustrations de l'*Hérodote*, du *Thucydide*, du *Xénophon* et du *Théocrite*, traduits par Gail. Ad. T.

BIBL. : BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, *Dictionn. des Artistes de l'Ecole française* ; Paris, 1875, in-8. — C.-M. AMANTON, *Notice sur Boichot, statuaire* ; Dijon, 1815, in-8. — LEBAS DE COURMONT, *Vie de G. Boichot, membre de l'Acad. roy. de sculpture* ; Paris, 1828, in-8 (avec portraits). — BAUDOT aîné, *Sur M. Boichot, statuaire du Roi* ; Pagny-le-Château, 1815, in-8.

BOICHOT (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Villiers-sur-Suize (Haute-Marne) le 20 août 1820. Il s'engagea comme volontaire le 2 mars 1839, fut nommé sergent-major le 3 avr. 1845. En 1849, il fut envoyé à l'Assemblée législative par le dép. de la Seine (127,998 voix) à la suite de l'idée qu'on avait eue de nommer deux sous-officiers représentants du peuple. Le 13 juin il prit part à la manifestation et suivit Ledru Rollin au Conservatoire des arts et métiers. Il put échapper aux troupes et se réfugier à Lausanne. Condamné par défaut à la déportation par la haute cour de justice de Versailles (13-15 nov. 1849), il fut déclaré déchu de sa qualité de représentant du peuple par l'Assemblée législative le 8 févr. 1850. Il publia alors deux brochures : *Aux électeurs démocrates socialistes de la Seine* (Paris, 1850, in-8) et *Aux électeurs de l'armée* (Paris, 1850, in-16). Cette dernière fut saisie et l'imprimeur condamné à deux ans de prison. Boichot, expulsé de Suisse, passa en Angleterre, où il écrivit avec Caussidière et Félix Pyat un certain nombre de brochures socialistes et fut un des organisateurs de la Commune révolutionnaire. Il revint en France en juin 1854, et fut arrêté. Accusé avec F. Pyat et Colfavru de participation aux sociétés secrètes, il fut condamné à cinq ans de prison, et interné à Belle-Isle, puis à Corte. Amnistié en 1859, il s'établit à Bruxelles, où il fonda et dirigea un pensionnat. Boichot a écrit : *Petit traité de connaissance à l'usage de tous* (Bruxelles, 1862, in-12) ; *Notions sur l'astronomie* (Bruxelles, 1862, in-12) ; *Esquisse de l'Europe* (Bruxelles, 1863, in-8) ; *Eléments de géographie physique* (Bruxelles, 1864, in-12) ; *la Révolution dans l'armée française. Election des sous-officiers en 1849* (Bruxelles, 1865, in-18) ; *Souvenirs d'un prisonnier d'Etat sous le second Empire* (Bruxelles, 1867, in-32) ; *la Question de demain, esquisse d'une nouvelle organisation politique et sociale* (Bruxelles, 1868, in-12) ; *République et Patrie* (Bruxelles, 1870, in-12) ; *la Fiancée du proscrit, comédie en quatre actes* (Bruxelles, 1873, in-12) ; *Après l'orage* (Bruxelles, 1875, in-8).

BOIDELSIN ou **BOIDESSIN**, peintre français de la fin du XVIIe siècle. Il était bourgeois de Metz et travailla beaucoup pour les couvents de cette ville. On connaît seulement deux tableaux de lui : une *Nativité*, datée 1673, qui fut donnée par les jésuites au couvent de la Visitation de Sainte-Marie de Metz, et une *Vierge au Mont-Carmel*, entourée de six personnages, portraits pris dans la famille du peintre. Ce dernier tableau était placé dans la chapelle des carmélites de Metz et servait de retable d'autel.

BOIE (Heinrich-Christian), écrivain allemand, né le 19 juil. 1744 à Meldorf, où il mourut le 3 mars 1806. Il étudia le droit à Iéna ; en 1769, il alla à Gœttingue, où il édita, d'abord avec Gotter, et de 1771-1775 seul, l'*Almanach des Muses*, qui a exercé une grande influence sur la littérature allemande. Avec Hœlty, Miller, Voss, les deux Stolberg, Hahn, Cramer, il fonda le *Hainbund* de Gœttingue, qui prit Klopstock pour chef, et condamna la manière gréco-française de Wieland. En 1776, Boie abandonna la rédaction de l'*Almanach*, et fonda avec Dohm le *Musée allemand* (*Deutsches Museum*, 1778-88), qu'il continua seul, sous le titre de *Nouveau musée allemand*, jusqu'en 1791. Les meilleurs écrivains de l'époque se sont groupés un instant dans cette revue, qui avait pour but de ressusciter l'esprit politique en Allemagne. Boie avait peu d'originalité comme poète, mais il fut l'inspirateur d'une génération qui a préparé l'époque classique de la littérature allemande.

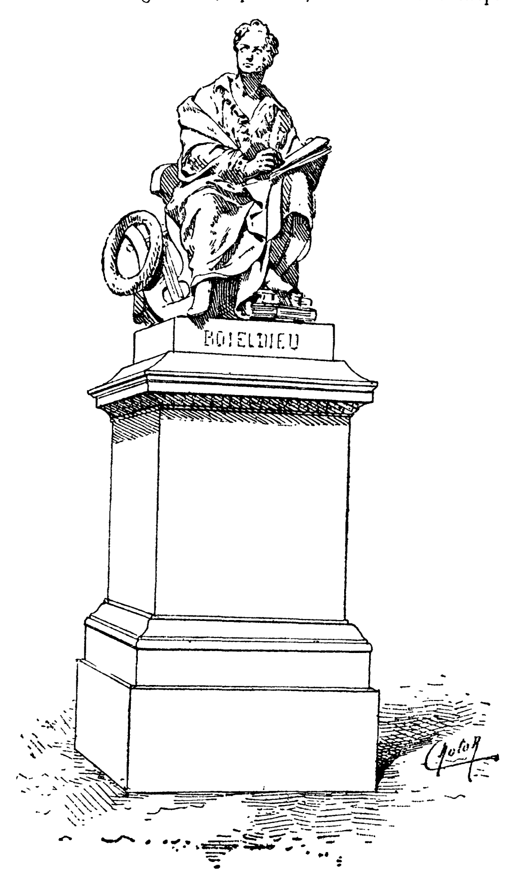
BIBL. : WEINHOLD, *H.-Chr. Boie* ; Halle, 1868. — PRATZ, dans *Der Goettinger Dichterbund* ; Leipzig, 1841.

BOIELDIEU (François-Adrien), compositeur français, né à Rouen le 16 déc. 1775, mort à Jarcy le 8 oct. 1834. Il manifesta de bonne heure une vocation musicale arrêtée, et fut placé par ses parents, qui appartenaient à la bourgeoisie rouennaise, sous la direction de l'organiste Broche, homme instruit, mais ivrogne endurci et professeur irascible, dont les leçons étaient pour l'enfant une terreur perpétuelle. A quinze ans, pour échapper à son maître et pour connaître Paris, Boieldieu s'enfuit de Rouen, presque sans ressources. Il fut fort à point recueilli par Mme Mollien et fit un séjour d'environ deux ans dans la capitale. Retourné à Rouen en 1793, il y fit représenter son premier ouvrage, *la Fille coupable*, opéra en deux actes, dont son père avait écrit le livret, et qui fut suivi en 1795 de *Rosalie et Myrza*, en trois actes. Après le 9 thermidor, il revint à Paris, où il publia d'abord une série de romances. Le premier opéra qu'il y fit représenter fut *la Famille suisse* (1797), bientôt suivie de plusieurs autres ouvrages, dont les plus importants furent *Zoraïme et Zulnare* (1798), *la Dot de Suzette* (id.), *Beniowski* (1800), *le Calife de Bagdad* (id.), *Ma tante Aurore* (1803). Le succès de ces productions présageait à leur auteur une carrière brillante et facile. Dès 1800, il avait été nommé professeur au Conservatoire. Cependant, en 1803, à la suite de chagrins domestiques, il se décida à se rendre en Russie, où ses ouvrages étaient déjà connus et où l'empereur Alexandre le nomma immédiatement à des fonctions musicales officielles, en exécution desquelles Boieldieu devait écrire trois opéras nouveaux par an pour le théâtre de Saint-Pétersbourg. Le séjour du musicien français en Russie se prolongea jusqu'en 1811. Les principaux ouvrages composés pendant ce laps de temps furent *Aline, Reine de Golconde, Télémaque, les Voitures versées, la Jeune femme colère, Rien de trop ou les deux paravents*, et des chœurs pour *Athalie* de Racine.


Scène finale de la *Dame blanche*, d'après une estampe de 1825.

De retour à Paris, Boieldieu y fit d'abord représenter un des ouvrages composés en Russie, *Rien de trop*, qui fut joué à l'Opéra-Comique le 19 avr. 1811. Ensuite vinrent *Jean de Paris* (1812), *la Jeune femme colère* (rapportée de Saint-Pétersbourg), *le Nouveau seigneur de village* (29 juin 1813), *la Fête du village voisin* (1816), *le Petit chaperon rouge* (1818), que l'on regarda comme le « discours de réception » de Boieldieu à l'Institut, dont il venait d'être élu membre en remplacement de Méhul. Les *Voitures versées* retrouvèrent à Paris en 1820 leur succès de Russie. Après plusieurs années d'un silence interrompu seulement par la collaboration à quelques opéras de circonstance, Boieldieu donna à l'Opéra-Comique, le 10 déc. 1825, sa partition la plus populaire, *la Dame blanche*, dont le succès mit le comble à sa réputation. Les *Deux Nuits*, jouées au même théâtre le 20 mai 1829, furent son dernier ouvrage. Sa santé, depuis longtemps précaire, exigeait de grands ménagements ; ni le repos, ni les eaux, ni le séjour de la campagne ou des bords de la mer, n'y apportèrent d'amélioration. Boieldieu expira, à cinquante-huit ans, dans sa campagne de Jarcy (Seine-et-Marne). Sa mort fut un deuil dans le monde musical et donna lieu à de touchantes manifestations. Malgré sa célébrité, le succès de ses ouvrages, les titres officiels dont on l'avait honoré, — membre du jury de lecture de l'Opéra (1815), du conseil musical de ce théâtre (1816), compositeur-accompagnateur adjoint de la chapelle du roi (1817), compositeur de la musique de la duchesse de Berry (1824), membre du conseil d'administration du Conservatoire (1825), membre de l'Institut et chevalier de la Légion d'honneur, — Boieldieu passa ses dernières années dans une sorte de gêne ; sa bienveillance, sa générosité, la douceur de son caractère, l'agrément de sa conversation, le faisaient aimer de tous, et en particulier des musiciens ses rivaux.

Boieldieu a été avec Méhul le plus remarquable représentant de l'école française d'opéra-comique dans le premier quart du XIXe siècle. On aime à saluer en lui un talent aimable, gracieux, spirituel, unissant à une inspiration élégante une facture soignée. La plupart de ses ouvrages sont demeurés au répertoire des scènes fran-



Statue de Boieldieu à Rouen.

çaises; plusieurs sont restés populaires en Allemagne. — L'œuvre de Boieldieu marque une date dans l'histoire de la musique française. Weber, parlant de ce maître, a dit « qu'il était en droit de revendiquer le premier rang parmi les compositeurs qui vivent actuellement en France», bien que l'opinion publique place Nicolo à ses côtés (*Journal de Dresde*, 1817). L'auteur du *Freyschutz* avait raison, surtout lorsque, dépassant les jugements de ses contemporains, il ne trouvait que Méhul qui pût être placé à côté du maître rouennais ; mais ce qu'il ne pouvait savoir encore en 1817, c'est que Boieldieu, si éminemment français par le style et par le génie, deviendrait le maître de transition de l'école purement française à l'école italo-française, imitatrice de Rossini. C'est à partir de la *Dame Blanche* que l'on sent que Boieldieu a été ébloui par les rayons du soleil rossinien. L'orchestre a gagné en éclat, en clarté, le chant s'est surchargé d'ornements; c'était le premier grand ouvrage de la nouvelle école qui eut pour représentants, dans des talents divers, Hérold, Halévy et Auber. — La statue de Boieldieu par Dantan jeune a été érigée à Rouen en 1839. On a du maître de nombreux portraits gravés ou lithographiés, un buste par Dantan jeune, une médaille frappée à Rouen, et trois portraits peints par Boilly, Riesener et de Boisfremont. Des fêtes brillantes ont eu lieu à Rouen du 12 au 15 juin 1875 pour le centenaire de Boieldieu.

Michel Brenet.

Bibl. : Ad. Adam, *Souvenirs d'un musicien;* Paris, 1857, in-18. — G. Héquet, *Boieldieu, sa vie et ses œuvres;* Paris, 1864, in-8. — Arthur Pougin, *Boieldieu, sa vie, ses œuvres, son caractère, sa correspondance;* Paris, 1875, in-18. — E. Neukomm, *Trois jours à Rouen, souvenirs du centenaire de Boieldieu;* Paris, 1875, in-18. — E. Duval, *Boieldieu, notes et fragments inédits;* Genève, 1883, in-8.

BOIELDIEU (Adrien-L.-V.), compositeur français, fils du précédent, né à Paris le 3 nov. 1815, mort en 1883. Il fit représenter à Paris et à Rouen quelques opéras-comiques dont le principal fut *le Bouquet de l'infante* (1847), et publia un assez grand nombre de romances qui ont eu leur heure de célébrité, notamment *Charmantes hirondelles* et *Jolis fantômes blancs*.

BOIER (V. Boër).

BOIGNE (Benoît Le Borgne, comte de), général indien, né à Chambéry le 8 mars 1741, mort à Chambéry le 21 juin 1830. Fils d'un marchand de pelleteries, il servit d'abord à l'Ile de France dans un régiment irlandais, passa ensuite au service de la Russie, devint capitaine et fut pris par les Turcs (1780). Mis en liberté au bout de sept mois, il alla s'engager dans un régiment indigène de la compagnie des Indes anglaises. Après avoir servi successivement différents radjahs, il obtint le commandement des troupes de Sindiah. Il dressa cette armée à l'européenne, battit les princes de la confédération mahrate (1792) et réprima la tentative de révolte du radjah de Djaïpour dont il obtint la soumission. Gouverneur du pays conquis, il l'administra avec beaucoup de sagesse. A la mort de Sindiah (1794), de Boigne se retira d'abord en Angleterre, s'y maria, puis revint s'établir à Chambéry.

BOIGNE (Ernest, comte de), homme politique français, né en 1829. Après l'annexion de la Savoie à la France, en 1860, il entra au Corps législatif pour représenter la première circonscription du dép. de la Savoie. Il avait été élu comme candidat officiel. Réélu en la même qualité aux élections générales de 1863, avec 25,246 voix sur 25,404 votants. Réélu aussi en 1869, mais avec moins de voix, 20,000 sur 28,000 votants. Il rentra dans la vie privée au moment de la révolution du 4 septembre. Après le coup d'Etat du 16 mai 1877, il se présenta aux électeurs de la première circonscription de l'arrondissement de Chambéry comme candidat bonapartiste officiellement soutenu par le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon ; mais il fut battu par le candidat républicain, M. Parent, député sortant, qui avait été un des 363 qui protestèrent contre le coup d'Etat.

Louis Lucipia.

BOIGNEVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Milly; 492 hab.

BOIGNY. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. d'Orléans; 326 hab.

BOII. Puissante nation gauloise, célèbre par sa bravoure et ses migrations. Il faut distinguer au moins deux peuples principaux portant ce nom, dont l'un, dès le IVe siècle avant notre ère, habitait la vallée du Pô, tandis que l'autre habitait la forêt Hercynienne. On a supposé que tous deux, issus d'une souche commune, avaient la Gaule comme pays d'origine. Les *Boii* d'outre-Rhin, comme César (*De Bel. gal.*, I, 5) et Tacite (*De mor. German.*, 25) semblent l'indiquer, du reste, auraient émigré en Germanie à une époque fort reculée, peut-être sous la conduite de Sigovèse. Les autres, à en croire Tite-Live (V, 36) et Strabon (IV), auraient pris le chemin de l'Italie. Cependant on cherche en vain sur le territoire gaulois la contrée que ces peuples auraient occupée avant leur séparation. Tandis que toutes les autres nations qui ont émigré de la Gaule y ont laissé quelque souvenir, ne fût-ce que leurs noms restés attachés aux terres qu'elles quittaient, les *Boii* seuls n'auraient pas laissé de traces de leur existence sur le sol gaulois, à moins qu'on ne fasse entrer en ligne de compte les *Boii picei*, dont parle saint Paulin dans une lettre à Ausone, et qu'on admette l'hypothèse de M. Deloche, qui n'est pas loin de croire qu'il faut chercher le pays d'origine de la puissante nation boïenne sur le littoral au S. de la Garonne, occupé au IVe siècle de notre ère par les *Boiates*, petit peuple perdu au milieu de populations ibères. Il est plus simple de supposer que les *Boii* qui, vers le Ve siècle, sont allés chercher fortune dans la vallée du Pô, ne sont pas sortis des *Boii picei*, mais qu'à cette époque ils étaient seulement de passage en Gaule et que leur pays d'origine doit être cherché en Germanie, dans cette vaste forêt d'Hercynie, dont parle Tacite. C'est là qu'à une époque fort reculée la branche des *Boii* doit s'être détachée de la grande famille gauloise qui, venant de l'Asie, s'avançait vers l'Occident. Restée en route, cette branche a fait souche dans quelque contrée danubienne et a émis comme rejetons non seulement les *Boii* qui vers le Ve siècle traversèrent la Gaule et, entraînant avec eux d'autres peuples, les *Lingones* par exemple, se dirigèrent vers l'Italie, mais peut être aussi les *Boii picei*, les ancêtres de ces *Boiates* qui, voisins des *Bituriges Vivisci*, occupaient au IVe siècle de notre ère les bords du bassin d'Arcachon.

Les *Boii*, restés dans les contrées danubiennes, habitaient, dit Tacite, dans le pays situé entre la forêt Hercynienne et les fleuves du Rhin et du Main ; il ajoute que le nom de Bohême, subsistant encore de son temps, rappelle l'ancien souvenir du lieu, bien que les habitants soient changés. Cette dénomination de *Boiemum*, *Boiohemum* (*Boio-heim* = demeure, patrie des *Boii*) est évidemment d'origine allemande et doit dater de l'époque où les Marcomans, tribu germanique, étaient déjà en possession de la Bohême. La conquête faite par Marobod, roi des Marcomans, a eu lieu au commencement de l'ère chrétienne ou quelques années auparavant. Ces *Boii* ont été peu à peu absorbés par les Germains vainqueurs ; mais il est possible que ce soient eux qui, chassés de leurs terres, ont formé des établissements dans la Vindélicie et ont également donné leur nom à la Bavière.

Les premiers *Boii* que les Romains aient appris à connaître étaient ceux qui, à en croire Tite-Live et Strabon, émigrèrent de la Gaule, à la suite de l'expédition de Bellovèse et de celle des Cénomans conduits par Elitovius, franchirent avec les *Lingones* les Alpes par le passage du *Poeninon* (le grand Saint-Bernard), traversèrent la nouvelle Isombrie, passèrent le Pô sur des radeaux, chassèrent les Etrusques et les Ombriens des plaines en deçà des Apennins et se fixèrent dans les pays qui forment aujourd'hui le Parmesan, le Modénais, le Bolonais, jusqu'au Rubicon, entre les Alamans établis dans le Plai-

santin et les *Lingones*, occupant le delta du Pô (Cf. Polybe, II, 17). C'est dans cette contrée, qu'on pourrait appeler la Transpadanie orientale, que la nation boïenne composée, s'il faut en croire Caton, de 112 tribus, prit dans la suite des temps une suprématie marquée, et se mit à la tête d'une forte confédération, qui devait éveiller la crainte de la puissance naissante des Romains et celle de la puissance à son déclin des Etrusques. Il s'ensuivit une longue série de guerres ; car vraisemblablement les *Boii* participaient aux différentes expéditions entreprises par les Senons contre les Romains ; dans tous les cas ils combattirent à Sentinum, et peu de temps avant la guerre avec Pyrrhus, ils essuyèrent une défaite. Vers l'année 236 av. J.-C., ils avaient pour chefs deux jeunes guerriers, Atès et Galate qui, ayant essayé de marcher contre les Romains avec l'appui de la jeunesse, sans consulter les anciens du peuple, furent mis à mort par le parti des anciens. Plus tard, quand Rome, se tournant vers la haute Italie, essaya de fonder des colonies sur le littoral de l'Adriatique, les *Boii* soulevèrent tous les peuples de la Gaule cisalpine, appelèrent à leur secours les tribus taurisques habitant le revers septentrional des Alpes et les Gésates et remportèrent une brillante victoire sur les Romains entre Aretium et Fésules ; mais après la défection des Senons, ils furent défaits à leur tour à la bataille de Télamone. A la suite de cette victoire, les Romains envahirent le territoire des *Boii ;* ceux-ci durent se soumettre, mais ne tardèrent pas à s'insurger quand les Romains eurent fondé les colonies de Crémone et de Placentia. Pendant la deuxième guerre punique, ils envoyèrent leur roi Magal en députation dans le camp d'Annibal qui venait de remporter une victoire sur les *Volci*, pour l'engager à passer les Alpes, battirent les Romains près de Modène, prirent part à la bataille de la Trebbia et exterminèrent une armée ennemie dans la forêt de Litanne. Aussi, dès que Rome fut délivrée par la retraite d'Annibal, elle tourna tous ses efforts contre ces adversaires implacables et leur livra onze grandes batailles dans lesquelles elle fut tantôt victorieuse, tantôt vaincue. Enfin, en 191 av. J.-C., le consul P.-Corn. Scipion écrasa la puissance de ces vaillants Gaulois ; dans une bataille sanglante il leur tua 25,000 hommes. Après ce désastre, ne pouvant se résigner à vivre esclaves dans le pays conquis par leurs ancêtres, ils quittèrent l'Italie et traversèrent les Alpes Noriques. Se rapprochant du Danube et de la forêt Hercynienne, leur pays d'origine, ils s'établirent à l'E. des *Taurisci*, leurs frères de race, autour du lac *Pelso* (*Plattensee*, lac Balaton). Cette émigration doit avoir eu lieu en 188 ; car, en 187, les peuples de la Gaule cisalpine firent la paix avec Rome. On ne saurait douter que les *Boii*, signalés par un auteur du IIe siècle avant notre ère et que cite Strabon dans le pays s'étendant sur les bords du Danube, ne soient les descendants de ceux que le consul P.-Corn. Scipion avait chassés de l'Italie. Le témoignage de Strabon à ce sujet est explicite et Polybe (II, 28, 30) semble le confirmer. Vers la fin du IIe siècle, ils réussirent à repousser les Cimbres qui, fuyant devant le cataclysme qui avait bouleversé les régions de la Baltique, entraînèrent les Teutons et s'avancèrent vers le S. Vaincues par les *Boii*, ces hordes du Nord se tournèrent contre les *Scordici*, qu'ils battirent et, se rapprochant de l'Italie, ils rencontrèrent pour la première fois les Romains à *Noreia* en Styrie. César (I, 5) semble vouloir faire entendre que les *Boii* accompagnant les Cimbres avaient pris part au siège et à la prise de cette ville. Les *Boii* qu'avait épargnés le débordement des Cimbres et des Teutons ne tardèrent pas à reconstituer une nation puissante. Pendant de longues années ils luttèrent avec avantage contre les Daces ou Gètes, leurs voisins. Vers le milieu du Ier siècle avant notre ère, réunis aux *Taurisci* et à quelques peuplades illyriennes sous la domination d'un chef commun, nommé Crytasyrus (Critasis), ils furent défaits dans une bataille livrée sur les bords de la Theiss par la puissante nation des Gètes, commandée par le roi Boerebistas (Byrebistas). Après cette défaite, les terres qu'ils avaient habitées furent changées en désert (ἡ Βοιῶν ἐρημία, *deserta Boiorum*) et abandonnées comme de vagues pâturages aux troupeaux des peuples voisins. Peu de temps après, le gros de la nation répondit à l'appel des Helvètes qui allaient envahir la Gaule, et une partie d'entre eux se dirigea vers la Vindélicie. Peut-être est-ce d'eux, plutôt que de leurs frères aînés de la Bohême, que provient le nom *Boioaria* donné à cette contrée, si toutefois on a raison de faire dériver du mot *Boii* cette ancienne dénomination de la Bavière, qu'on trouve pour la première fois dans Jordanes, *De rebus geticis*, 33, où les *Boioarii (Baiuarii, Baiubari)* sont mentionnés comme les voisins des Suèves. Quelques savants allemands ont sérieusement contesté cette étymologie et ont écrit des volumes pour prouver que *Boioaria* est un mot allemand, mais malgré leurs dénégations nous trouvons sur les confins de la Bavière, au confluent de l'Inn et du Danube, vis-à-vis de *Batava castra* (Passau), un *castellum* appelé *Boiodurum* (Ptolémée, II, 13, 2 — aujourd'hui Innstadt), dont le nom est évidemment celtique et dont l'origine boïenne ne saurait être mise en doute.

Les *Boii*, répondant à l'appel des Helvètes, se joignirent à eux et à leurs autres alliés pour aller chercher des terres au pays des Santons. Arrêtés dans leur marche par César, les Helvètes et leurs amis durent retourner dans leur patrie, après avoir livré des otages et leurs armes, parce que César voulait empêcher les Germains de s'établir en Helvétie (Plutarque, *Vie de César*, XVIII, 3), tandis que les *Boii* furent autorisés à s'établir sur les terres des Eduens. Ceux-ci, probablement pour garantir leurs frontières contre les invasions de voisins rivaux, admirent chez eux ces vaillants guerriers, non à titre de clients, mais à titre d'égaux et de frères. La commission de topographie des Gaules, localisant la ville de *Gorgobina*, dont César parle comme d'un *oppidum Boiorum*, à Sancerre, désigne comme territoire boïen le N.-O. du pays éduen, sur la rive droite de la Loire, au S. d'Entrain, dans le diocèse d'Auxerre. Lors du soulèvement général des Gaulois, en 52 avant notre ère, les *Boii*, imposés pour 2,000 hommes, s'armèrent pour défendre Alesia. Après la chute de cette ville, ils cessèrent de jouer un rôle. Une dernière fois nous les trouvons mentionnés comme corps de nation du temps de Vitellius et désormais leur nom disparaît de l'histoire.

On suppose qu'il y avait également des *Boii* dans ce corps de Gaulois qui, après avoir fait une expédition en Macédoine et en Grèce, passa le Bosphore et s'établit en Asie Mineure ; car nous trouvons dans le pays des Galates une tribu du nom de *Tolistoboii* (Τολιστοβώγιοι, Strabon, XII, pp. 547 et 567, Etienne de Byzance, p. 659 et Tite-Live, XXXVIII, 15). C'était un des trois peuples qui, après avoir vaillamment défendu leur indépendance contre les successeurs d'Alexandre, durent se soumettre aux Romains après les deux batailles des monts Olympe et Magaba (190-189 av. J.-C.) (V. le mot GALATES). L. W.

BIBL. : CÉSAR, *De Bello gallico*, I, 5, 25, 28, 29 ; VII, 9, 10, 17, 75. — TITE-LIVE, V. 35 ; XXXII, 29 30 et *passim*. — STRABON, V, VII, *passim*. — PLINE L'ANCIEN, *Hist. nat.*, III, XVII, 21 ; XXIV, 27 ; IV, XVIII, 32. — TACITE, *Hist.*, II, 61 ; *De Mor. German.*, 18. — JOANNES AVENTINUS, *Annalium Bojorum libri VII* ; Bâle, 1615. — Charles LE COINTE, *De Boiis, eorumque antiquis sedibus*, dans *Annales ecclesiastici Francorum* ; Paris, 1665, t. II. — Johann HEUMANN, *Tractatio de Boiis præfixa Explanationi Codicis juris Bavarici* ; Nuremberg, 1747. — ZEUSS, *die Herkunft der Bairen von den Markomannen* ; Munich, 1839. — Anton QUITZMANN, *Abstammung, Ursitz und älteste Geschichte der Baiwaren* ; Munich, 1857.— J. v. HEFNER, *das Römische Baiern* ; Munich, 1852, 3e éd. — CONTZEN, *Geschichte Baiern* ; Munich, 1853, vol. I. — *Revue archéologique*, 1877, t. XXXIV, 198-200. — F. DE SAULCY, *Recherches sur les monnaies frappées par les Boïens dans la Transpadane et la Pannonie*, dans l'*Annuaire de la société de numismatique* ; Paris, 1870, t. II, 3e part., pp. 1-25. — *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (époque celtique), t. Ier. — F.-V. VINCENT, *Recher*

ches sur l'origine des Boïes; Paris, 1843. — DESJARDINS, *Géographie de la Gaule*, II, 203, 415, 420.— Sur les armes et la manière de combattre des *Boii*, V. APPIEN, *De rebus Gall.*, I.

BOILAY (Antoine-Fortuné), publiciste et administrateur français, né à Paris en 1802, mort dans cette ville le 22 nov. 1866. Il quitta les fonctions d'employé au cadastre, dans le Puy-de-Dôme, pour entrer au *Constitutionnel*, où il soutint la politique de M. Thiers jusqu'en 1842. A cette époque, il entra dans le service des prisons en qualité d'inspecteur général, poste qu'il occupa jusqu'à la révolution du 24 fév. 1848. Il revint alors au *Constitutionnel*. Mais, après le coup d'Etat du 2 Décembre, s'étant rallié à la politique impériale, il fut nommé secrétaire général au conseil d'Etat. Louis LUCIPIA.

BOILEAU (Etienne), prévôt de Paris au XIIIe siècle. La forme *Boileau* que nous adoptons ici, pour être la plus usuelle maintenant, n'est peut-être pas la plus correcte, et les rédacteurs de l'*Histoire Littéraire* lui ont préféré celle du vieux français Boislesve, pour laquelle ils admettent la variante Boilveaue, toutes deux latinisées dans les actes en : *Bibens aquam*. On ignore la date de la naissance d'Etienne Boileau ; ce n'est qu'une simple conjecture qui le fait naître vers 1200 ou 1205 parce qu'il se maria en 1225. Sa famille était originaire de l'Orléanais et lui-même, aux termes d'un arrêt des *Olim* de 1270, fut pendant quelque temps prévôt d'Orléans. En 1248 il suivit Louis IX à la croisade, fut fait prisonnier en 1250 et rançonné à 2,000 livres d'or. Peu de temps après, dit Joinville, le roi lui confia la prévôté de Paris qui, pour lui, cessa d'être vénale et devint une fonction publique. Les historiens ont placé la date de cette nomination entre 1254 et 1258. On n'est pas mieux renseigné sur l'époque de la mort d'Etienne Boileau que sur celle de sa naissance ; il est certain qu'il n'était plus prévôt de Paris en 1271, puisqu'à cette date apparaît le nom d'un autre prévôt, Renaud Barbou, et sans doute c'est à ce moment là qu'il mourut. Ceux qui ont cru le reconnaître dans le rôle de la taille de 1292 doivent se méprendre ; le nom de Boileau était des moins rares et c'est ainsi qu'on a pu prouver qu'il n'y avait aucun lien de parenté possible entre le prévôt de Paris et le poète du XVIIe siècle.

Le choix qu'avait fait saint Louis d'Etienne Boileau pour les fonctions importantes et difficiles de prévôt de Paris, serait une raison presque suffisante à sauver son nom de l'oubli, mais Boileau s'est acquis dans l'histoire une meilleure place que celle d'un prévôt habile et actif. On sait qu'il est l'auteur d'une règlementation nouvelle des corporations ouvrières, d'un code détaillé des statuts de chacune d'elles, qui s'appelle *le Livre des métiers*. Ce fut une œuvre très utile et très méritoire que de régler ainsi les droits, les devoirs et les privilèges de chaque corps de métier ; certains dataient déjà de plus d'un siècle et les contestations et les rivalités étaient incessantes entre beaucoup d'artisans ; le *Livre des métiers* eut pour but de les faire cesser. En outre, pour les historiens c'est un livre très précieux, rempli de renseignements de premier ordre sur la langue, les mœurs et l'industrie du XIIIe siècle. Publié d'abord par G. Depping dans la *Collection des documents inédits pour servir à l'histoire de France* (1837), il a été réédité, par MM. R. de Lespinasse et Fr. Bonnardot, dans celle de l'*Histoire générale de Paris* (1879, in-4). F. BOURNON.

BIBL. : *Histoire littéraire*, t. XIX, pp. 104 et ss. (Notice de Daunou).

BOILEAU (Gilles DE BULLION), jurisconsulte et littérateur flamand du XVIe siècle. On a peu de détails sur sa vie. Ses ouvrages sont : une traduction des *Commentaires du seigneur don Loys d'Avila et de Çuniga, grand commandeur d'Alcantara, contenant les guerres d'Allemagne faites par l'empereur Charles-Quint, roi des Espagnes, ès années 1547 et 1548, avec annotations très doctes, et scholies du traducteur, servant à la discipline militaire et à la plus simple intelligence de ladite guerre* (Paris, 1551) ; une traduction de l'histoire espagnole du 9e livre d'*Amadis de Gaule* (Paris, 1551), qui a paru depuis sous le nom de Claude Collet, Champenois : un *Traité des causes criminelles, extrait des lois impériales* (Anvers, 1555 ; Lyon, 1557-1570), etc. G. L.

BOILEAU (Gilles), poète et traducteur français, né à Paris le 22 oct. 1631, mort le 10 mars 1669, avocat au parlement, payeur des rentes de l'hôtel de ville et contrôleur de l'argenterie, membre de l'Académie française en 1659. On a de lui quelques *Poésies*, éparses dans quelques recueils du temps, dans le *Menagiana* et dans le *Recueil* dit *de Sercy*. Bayle a loué sa traduction d'*Epictète*. Il est l'auteur encore d'une traduction des *Vies des philosophes*, de Diogène Laërce. Enfin, après sa mort, on publia un recueil d'*Œuvres posthumes* (1670), qui passe pour avoir été préparé de la main de son frère, Boileau-Despréaux.

BOILEAU (Jacques), docteur en Sorbonne, né à Paris le 16 mars 1635, mort le 1er août 1716, frère de Gilles et de Nicolas Boileau-Despréaux. Il fit ses études au collège d'Harcourt, prit le grade de docteur en théologie, se fit agréger à la société de la Sorbonne, et fut pendant vingt-cinq ans doyen, grand-vicaire et official du diocèse de Sens ; en 1694, il obtint un canonicat à la Sainte-Chapelle. Collectionneur infatigable de livres, il savait les lire et il y puisa les éléments d'une vaste érudition, qu'il utilisa pour la composition d'ouvrages sur les matières théologiques, les uns irréprochablement sérieux, les autres également doctes, mais d'un tour fort malicieux. N. Boileau-Despréaux a caractérisé cette dernière disposition d'esprit, qui semble avoir été habituelle à son frère, en disant que, s'il n'avait pas été docteur en Sorbonne, il se serait fait docteur de la comédie italienne. — La liste de ses ouvrages se trouve dans Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, t. XII ; plusieurs sont abrités sous un pseudonyme. La plupart sont écrits en latin, de crainte, disait l'auteur, d'être lus par les évêques et persécutés. Voici les principaux : *De antiquo Jure presbyterorum* (Turin [Lyon], 1676, in-12 et 1678, in-8), sous le pseudonyme de *Claudius Fonteius* ; il y est démontré que dans les premiers siècles les prêtres participaient efficacement au gouvernement de l'église ; *Historia confessionis auricularis* (Paris, 1683, in-8), réponse au protestant Daillé ; *Disquisitiones duæ de residentia canonicorum, quibus accessit tertia de tactibus impudicis : an sint peccata mortalia vel venialia* (Paris, 1695, in-8), sous le pseudonyme de *Marcellus Ancyranus*. Les deux premiers traités concluent à l'obligation de la résidence ; le dernier est une satire spirituelle de certains casuistes. Le livre de J. Boileau qui eut le plus grand succès est l'histoire des Flagellants, *Historia Flagellantium sive de recto et perverso usu flagellorum apud christianos* (Paris, 1700, in-12). Le mot *recto* fut ajouté au titre sur l'ordre exprès du censeur. En la première édition, l'auteur avait usé des libertés que permet le latin, pour dire sur les pratiques et les conséquences de la flagellation beaucoup de choses qui parurent choquantes, lorsqu'elles furent mises en français dans une traduction qui fut publiée en 1701, à son grand regret. Le bruit qui se fit autour de cette traduction força J. Boileau de donner une édition expurgée de son œuvre. *Historica disquisitio de Re Vestiaria hominis sacri vitam communem, more civili, traducentis* (Amsterdam, 1704, in-12) : les vêtements des ecclésiastiques doivent se distinguer de ceux des laïques plutôt par la simplicité que par la forme ; il en était ainsi dans l'Eglise primitive. On attribue à J. Boileau un petit livre sur l'*Abus des nudités de la gorge* (Bruxelles, 1675, in-12), plusieurs éditions. E.-H. VOLLET.

BOILEAU-DESPRÉAUX (Nicolas), né à Paris le 1er nov. 1636, mort à Paris le 13 mars 1711, frère des précédents. C'était le quinzième enfant de Gilles Boileau,

greffier au Parlement de Paris. Le nom de Despréaux, ou des Préaux, lui vint, dit-on, d'un petit bien que la famille possédait à Crosne, près de Villeneuve-Saint-Georges. Né à Paris le 1er nov. 1636, il n'avait pas deux ans lorsqu'il perdit sa mère; une vieille domestique l'éleva durement et négligemment. Vers l'âge de sept ou huit ans, il commença ses études au collège d'Harcourt. Il y faisait sa quatrième, quand elle fut interrompue par un grave accident : on dut le tailler de la pierre; et l'opération fut sans doute assez mal faite, puisqu'il s'en ressentit toute sa vie. C'est la fâcheuse et assez triste origine des plaisanteries de mauvais goût qui consistent à le traiter d'eunuque. Du collège d'Harcourt, il passa au collège dit de Beauvais. On le destinait alors à l'Eglise, mais la vocation faisait défaut; dès ce temps-là il était grand liseur de romans, comme les nobles campagnards du *Repas ridicule*, et la légende raconte que, pour le faire dormir, il fallait l'arracher à la *Cassandre* de la Calprenède ou au *Cyrus* de Mlle de Scudéri. Mais il a bien pris sa revanche du plaisir qu'il y avait trouvé! Ce fut encore pis quand on voulut le mettre à la théologie : « Surpris et choqué, nous dit l'un de ses biographes, de voir les points les plus importants du salut réduits à de creuses spéculations, obscurcis par un langage barbare, et soumis à des contestations éternelles », il eut bientôt quitté les bancs de la Sorbonne pour ceux de l'école de droit. Disons tout de suite qu'en dépit de l'hérédité, et, de quelque côté qu'il remontât dans sa généalogie, quoiqu'il n'y vît de toutes parts que greffiers, que procureurs, qu'avocats, il ne prit pas plus de goût aux subtilités de la chicane qu'aux obscurités de la scolastique, et qu'il n'en retint que ce qu'il fallait pour en plaisanter plus tard avec amertume et compétence. A la vérité, il alla jusqu'au bout, pour complaire à son bonhomme de père; il se fit recevoir avocat (déc. 1656); et même, si l'on en croit la tradition, il plaida, et il plaida mal. Mais aussitôt le greffier mort, il s'empressa de dépouiller la robe, et, content d'une modeste aisance, qu'il ne semblera guère se soucier d'augmenter, puisqu'il abandonnera ses ouvrages à ses libraires, il put enfin suivre en liberté son « amour de rimer ». Il avait vingt et un ans. Ce n'est toutefois qu'en 1660 seulement, ou 1661 peut-être, qu'il composa sa première *Satire*, dont il en fit deux, quand il les imprima plus tard, la *Ire*, ou *Adieux d'un poète à Paris*, et la *VIe* sur *les Embarras de Paris*. La *VIIe*, sur *la Satire*; la *IIe*, à Molière; la *IVe*, à l'abbé Le Vayer; la *IIIe*, ou *le Repas ridicule;* et la *Ve*, sur *la Noblesse*, se succédèrent ensuite, de 1660 à 1665. Il faut sans doute aussi rapporter au même temps la *Dissertation sur Joconde* et le *Dialogue des héros de Romans*.

Aucune de ces pièces n'avait encore été publiée. Boileau les récitait, à ses amis d'abord, qui étaient en ce temps-là Furetière, Chapelle, Molière, La Fontaine, Racine, etc. On sait avec quelle sûreté de goût, et même quel courage, il s'était rangé l'un des premiers du parti de Molière contre les détracteurs de l'*Ecole des femmes*. Quant à Racine, ils s'étaient liés tous deux par l'intermédiaire d'un ami commun, l'abbé Le Vasseur. Tantôt donc on se réunissait chez Boileau lui-même, qui logeait en garçon rue du Vieux-Colombier; tantôt on allait à la campagne, quelque part du côté de Meudon ou de Versailles, où La Fontaine, après boire, leur lisait ses *Amours de Psyché*, dans une grotte; tantôt enfin, et plus souvent encore, on s'attablait au cabaret, au *Mouton Blanc* ou à la *Pomme de Pin*, chez Crenet, que Boileau s'amusait un jour à nicher dans ses vers :

Un laquais effronté m'apporte un rouge bord,
D'un Auvernat fameux qui, mêlé de lignage,
Se vendait chez Crenet pour vin de l'Ermitage...

Cabarets fameux dans l'histoire des lettres, la *Pomme de Pin* ou le *Mouton Blanc*, c'étaient alors ce que seront au XVIIIe siècle le *Café Procope* et le *Café Gradot*, un lieu de rendez-vous où les jeunes seigneurs à la mode, les Vivonne et les Nantouillet, par exemple, ne dédaignaient pas de frayer, le verre à la main, avec les poètes et les comédiens. Nous savons par divers témoignages que Boileau, très jeune, et, en tout temps, sauf un peu vers la fin, très éloigné de ressembler au pédant morose et refrogné que l'on en a quelquefois voulu faire, n'était pas le moins gai de la bande. La Fontaine était plus distrait, Racine plus en dedans, Molière plus contemplatif, mais il y avait en Boileau du basochien et du bourgeois de Paris, épicurien jusqu'au libertinage et volontiers frondeur, ami de ses aises et des hardis propos. Cependant il donnait lecture de ses *Satires* en d'autres lieux aussi; et, comme il était « honnête homme », c'était la mode que de l'avoir pour les réciter, dans les sociétés les plus aristocratiques. Pomponne, dans une lettre à son père, le célèbre Arnauld d'Andilly, nous a conservé les noms de quelques-uns des auditeurs que la princesse Palatine, Anne de Gonzague, avait un jour assemblés pour entendre Boileau : c'étaient Mme de Sévigné, accompagnée de sa fille, la future Mme de Grignan, Mme de Lafayette, et les d'Avaux, les Barillon, les La Rochefoucauld. Voilà une compagnie comme peu de poètes en ont eu pour essayer leurs œuvres! Et, de l'hôtel de la Palatine ou du cabaret de la *Pomme de Pin*, les satires s'échappaient pour courir la ville, amuser la province et passer la frontière, si bien qu'en 1665 un libraire de Hollande en pouvait publier la première édition sous le titre de *Recueil contenant plusieurs discours libres et moraux, en vers*. Boileau, qui s'y trouva « monstrueusement défiguré » se résolut du coup à se faire imprimer chez Billaine, en 1666. De ce mince volume, qui ne contenait que les sept premières *Satires*, précédées du *Discours au Roi*, on ne connaît pas moins, pour les seules années 1666, 1667 et 1668, d'une vingtaine de réimpressions ou de contrefaçons. (V. *Œuvres complètes de Boileau*, édition Berriat Saint-Prix; Paris, 1830 et 1837, t. I, notices bibliographiques; pp. CXXXII, CXXXVIII).

Il y a bien des raisons de ce succès, qui rappelait celui des *Provinciales*, dix ans auparavant, et des raisons dont sans doute on ne peut pas dire que la valeur littéraire des *Satires* soit la moindre ou la plus négligeable aujourd'hui, mais enfin dont elle n'a pas été la seule, ni même peut-être la principale. Nous nous contenterons d'en indiquer ici quelques autres. — En premier lieu, c'étaient donc des modèles, et les modèles attendus et souhaités, d'un genre que, depuis que du Bellay, dans sa *Défense et illustration de la Langue française*, l'avait signalé comme très propre à « grandement enrichir notre vulgaire », nos poètes, sur sa parole, avaient essayé de s'approprier, mais sans y pouvoir réussir. Si l'on connaît le nom de Mathurin Regnier, pour la gloire de qui Boileau lui-même a d'ailleurs beaucoup fait, rien qu'en affectant de s'en réclamer, ceux de Sigogne, de Berthelot, de Jacques Auvray, l'auteur du *Banquet des Muses*, de Fourquevaux, de Courval-Sonnet, de Jacques du Lorens sont aujourd'hui retombés dans l'oubli. (Voyez cependant Viollet-Le-Duc : *Histoire de la satyre en France*, en tête de son édition des *Œuvres de Regnier* [Paris, 1853]; et aussi Courbet, *Œuvres de Regnier* [Paris, 1875]). Les *Satires* de Boileau, dans l'histoire de la satire en France, ont ainsi marqué la même époque du genre que le *Cid*, trente ans avant elles, dans l'histoire de la tragédie française, ou encore que les *Précieuses ridicules*, cinq ou six ans plus tôt, dans celle de la comédie. — Mais ce n'est pas tout; et, plus nouvelles encore au fond que dans la forme, les *Satires* venaient rendre l'art à son véritable objet, c.-à-d. à l'imitation de la nature et à l'expression de la vérité. Pour mesurer la portée de cette révolution, car c'en était une, il suffira de se rappeler quel était, aux environs de 1660, l'idéal d'art de nos écrivains. Benserade ou Sarrazin dans le précieux, Scarron dans le burlesque, Chapelain dans le genre noble, dans l'ode ou dans le poème héroïque, Balzac dans la « grande éloquence » et Corneille lui-même dans le genre sublime, ne se servaient tous des moyens de la nature que pour

la défigurer, et, de parti pris, que pour faire, si l'on peut ainsi dire, plus grand ou plus fin, plus « drôle » ou plus « joli » qu'elle-même. Ce que les *Provinciales* avaient fait pour la prose, de l'abaisser d'un ou deux tons pour la ramener au naturel, les *Satires* de Boileau l'ont fait pour la poésie ; elles ont consommé la rupture de la poésie française avec l'émulation de l'emphase espagnole et de la préciosité italienne. On jugera de la grandeur du service qu'elles ont rendu, en considérant dans quelle voie des chefs-d'œuvre même comme le *Cid* ou *Polyeucte* avaient égaré le théâtre. — Enfin elles achevaient de fonder en France la critique littéraire, et on peut bien dire en Europe, s'il est vrai que jusqu'à Boileau la critique n'avait guère été que l'expression d'une superstition aveugle des anciens, quand encore elle n'était pas tout simplement une forme de la rancune ou de l'envie. Mais, sous l'imitateur de Juvénal et d'Horace, on sentait dans les *Satires* un juge de ses propres maîtres, et qui les jugeait du haut de quelque principe plus relevé que son goût personnel. C'était encore ce que l'on attendait depuis plus de cent ans, un juge ou un « législateur », un régent, si l'on veut, qui, du milieu de la confusion, dégageât les lois ou les règles des genres, faisant ainsi pour la « poétique » ce que Vaugelas avait fait pour la grammaire, et Malherbe pour la prosodie. A quoi peut-être il convient d'ajouter que, dans un genre d'écrire extrêmement périlleux, les *Satires* de ce jeune homme respiraient à la fois le courage et l'honnêteté ; et sans doute il s'y agissait de questions moins hautes que dans les *Provinciales*, mais cependant c'est un rapport encore qu'elles ont avec elles, et qu'on doit signaler à l'honneur de Boileau.

Elles lui procurèrent naturellement de nombreux ennemis et l'on vit pleuvoir les libelles. Cotin, pour sa part, en écrivit deux, que dans son intérêt même il eût mieux fait de garder pour lui : la *Satyre des Satyres*, et la *Critique désintéressée des Satyres de ce temps ;* l'auteur du *Jonas* et du *David*, c.-à-d. Coras, vint à la rescousse ; Boursault, dans une mauvaise comédie, voulut jouer l'auteur des *Satires* comme il avait fait dans son *Portrait du Peintre* celui de l'*Ecole des femmes ;* et les frères Perrault, tout discrètement, commencèrent à semer de « mauvais bruits » de lui. « Le bon Chapelain », plus puissant, fit mieux encore. Et s'il ne réussit pas à faire chasser Boileau de chez le président de Lamoignon, protecteur né de ce poète « échappé de la poudre du greffe » ; non seulement, en sa qualité de sous-Mécène, il l'empêcha d'être inscrit sur la liste des « bienfaits du roi » comme on disait alors ; mais encore il eut le crédit, en 1671, de lui faire retirer le privilège nécessaire à la réimpression de ses œuvres. Charles Perrault fut le second de l'auteur de la *Pucelle* dans cette vilaine négociation (V. *Correspondance de Chapelain*, publiée par M. Tamizey de Larroque [Paris, 1883, Imp. Nationale, t. II, pp. 737 et 839], et *les Ennemis de Chapelain*, par M. l'abbé Fabre [Paris, 1888]). Il y eut aussi de fort grands personnages, parmi lesquels on cite M. de Montausier, l'heureux époux de Julie d'Angennes, qui « au lieu de se divertir d'une querelle du Parnasse dont ils pouvaient être spectateurs indifférents, aimèrent mieux s'affliger avec les ridicules que de se réjouir avec les honnêtes gens ». C'est qu'ils étaient eux-mêmes un peu de ces *ridicules*, et que, s'ils n'avaient pas fait les Chapelain et les Cotin, du moins y avaient-ils « furieusement » aidé. Boileau, pour n'être pas en reste, leur répondit à tous par son *Discours sur la Satire*, bientôt suivi de la *IXe Satire : à son Esprit*. Ces deux pièces parurent en 1669. Puis, cherchant un protecteur dont la qualité lui permît de continuer paisiblement son œuvre, il n'en vit pas de plus facile accès, de plus naturel, ni de plus puissant que le roi ; et pour se l'assurer, il écrivit sa première *Epître*, qu'il eut l'adresse de lui faire présenter par Mme de Montespan. Le roi, non content d'en agréer l'hommage, voulut en connaître l'auteur; il vit un homme à peu près de son âge, dont la personne même, et le ton libre et flatteur à la fois, ne lui plurent pas moins que les vers ; et à dater de ce moment, sans être encore de la cour, ce « satirique effréné » comme l'appelait Chapelain, ou cette « basse canaille, » fut du nombre de ceux qu'autorisait jusque dans leurs hardiesses la faveur personnelle et déclarée du maître. Il faut nous en féliciter. Le goût de Louis XIV, qui pouvait lui tout seul, à ce moment du siècle, faire dévier notre littérature, et qui n'avait pour cela qu'à paraître seulement incliner du côté des Chapelain et des Cotin, s'était heureusement rangé du bon parti, le parti de Molière et de Boileau. Nous étonnerons-nous que Boileau lui en ait témoigné quelque reconnaissance ? Et nous indignerons-nous qu'en lui en témoignant il ait passé quelquefois la mesure? Mais plût aux dieux que le grand roi n'eût jamais respiré d'encens plus épais que celui de l'auteur des *Satires !*

On voudrait pouvoir donner ici quelques détails sur la vie de Boileau, de 1660 à 1675 ou 1677, mais on en manque, puisqu'on n'en trouve guère de ce genre que dans sa *Correspondance*, et que cette *Correspondance* ne commence pour nous qu'en 1673. Nous savons seulement qu'il eut de longues difficultés d'intérêt avec ses frères, et notamment avec Gilles, qui, poète lui-même et fort ami de Cotin, ne pardonnait pas à son cadet de faire les vers un peu mieux qu'eux deux. Nous savons aussi que, dans ces années où Molière vivait encore, Boileau continuait de le voir fréquemment, et la légende, confirmée par le témoignage de Louis Racine, a gardé le souvenir de ces soupers d'Auteuil, non moins gais qu'autrefois les réunions de la *Pomme de Pin* et du *Mouton blanc*. On y buvait beaucoup, à ce qu'il semble, — et un peu plus que de raison. Peut-être alors, des soupers d'Auteuil ou des coulisses du théâtre du Palais-Royal, notre Despréaux passait-il, avec Racine, à celles de l'hôtel de Bourgogne. « Votre frère est à Saint-Germain, écrivait Mme de Sévigné à Mme de Grignan, au mois de mars 1671 ; il est entre Ninon et une comédienne, et *Despréaux sur le tout* : nous lui faisons une vie enragée. » Elle y revient dans une autre lettre, où Boileau fait encore « des soupers délicieux, » dans la même divertissante et, comme on voit, très libre compagnie. Il appréciait la bonne chère, et l'on pense au *Repas ridicule* :

> Point de glace ! bon Dieu ! dans le fort de l'été,
> Au mois de juin !...

De l'une de ses lettres à Racine, il résulte aussi que ce satirique aimait le champagne. Mais au milieu de tout cela, la *IIe Epître*, la *IIIe*, sur *le Passage du Rhin*, s'ajoutaient à la première ; la traduction du *Traité du sublime* s'avançait lentement; des fragments du *Lutrin* voyaient le jour en 1673 ; et enfin la *IVe* et la *Ve Epître*, les quatre premiers chants du *Lutrin*, et l'*Art poétique* paraissaient pour la première fois, dans la première édition des *Œuvres du sieur D...*, en 1674, chez le libraire Thierry.

Les *Epîtres*, en général, avec quelque chose de plus achevé, peut-être, mais de plus raisonnable et de plus froid aussi que les *Satires*, n'ont pas la même signification historique ni la même importance :

> L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage,
> Se pousse auprès des grands, s'intrigue, se ménage ;

Boileau touche à la quarantaine ; il est content des ennemis qu'il a ; il ne s'en fait plus de gaieté de cœur. Le *Lutrin* n'est qu'un agréable et élégant badinage, où manque un peu la matière, et que, sans doute, il est permis d'admirer plus modérément que ne faisaient nos pères, mais dont il ne faut pas médire. Peut-être qu'il vaut bien la *Secchia rapita*, et même la *Boucle de cheveux enlevée*. Quant à l'*Art poétique*, c'est le chef-d'œuvre du genre didactique en notre langue ; et c'est aussi quelque chose de plus, à savoir : un code littéraire dont les articles ont fait loi pendant plus de cent cin-

quante ans et ne sont point encore tous périmés, — ils seraient plutôt devenus banals; — c'est l'abrégé de l'idéal classique; et non pas certes une des grandes œuvres, mais l'une des expressions les plus originales et les plus *adéquates* de l'esprit français.

L'ouvrage n'était pas sans modèles, ou pour mieux dire sans précédents; et les *Arts poétiques* n'avaient point manqué dans notre ancienne littérature. Pour ne pas remonter plus haut dans le passé, l'école de Marot avait eu le sien dans le petit livre de Thomas Sibilet « pour l'instruction des jeunes studiens » (Paris, 1548); Ronsard lui-même, pour un de ses amis, M. d'Elbène, avait écrit un *Abrégé d'Art poétique* (Paris, 1565); et Vauquelin de la Fresnaye enfin, tant bien que mal, avait à son tour essayé de fondre ensemble dans les vers du sien — car les deux autres sont en prose — Aristote, Horace, et ses amis ou ses maîtres de la Pléiade (Caen, 1605). Mais, selon toute apparence, et en supposant qu'il ait parcouru l'*Abrégé* de Ronsard, Boileau n'a connu ni le traité de Sibilet, ni le poème de Vauquelin, et les quelques ressemblances que l'on a relevées entre eux ont leur explication comme leur origine dans les vers latins de l'*Epître aux Pisons*. Horace commenté par Scaliger, mais Scaliger épuré par le goût d'un ami de Molière et de Racine, Scaliger heureusement allégé de l'excès de son pédantisme, et Horace enrichi de beaucoup de choses que l'on ignorait du temps d'Auguste et de Mécène, voilà l'*Art poétique* de Boileau. Il n'y faut seulement qu'ajouter Boileau lui-même, tel que ses *Satires* nous ont appris à le connaître, avec son bon sens un peu rude, ses qualités et ses défauts de Parisien de naissance et de race, les principes et les préjugés de son éducation bourgeoise, et ses scrupules enfin de patient, de minutieux, et de consciencieux artiste.

Dans le *Ier Chant* de l'*Art poétique*, après avoir nettement déclaré qu'il ne s'y propose point d'enseigner les apparences du génie ou du talent à ceux qui n'en ont point la réalité, il met d'abord le poète en garde contre les défauts où l'on peut toujours, avec un peu d'attention sur soi-même, s'empêcher de tomber. Assurons-nous de la nature et de l'étendue de notre talent, et, par exemple, comme Chapelain, si nous sommes nés pour ne pas écrire, n'allons point entreprendre de composer des poèmes épiques. Ne sacrifions jamais la raison à la rime. Pas de pointes, pas de « faux brillants », pas de ces interminables descriptions dont abondent les Scudéri, le frère dans son *Alaric* et la sœur dans son *Artamène*; mais toujours et partout de la simplicité, de la clarté, de la variété, si nous le pouvons. Evitons encore ces deux vices : la bassesse et l'emphase, le genre de Scarron et celui de Brébeuf. Enfin rappelons-nous que nous écrivons en vers, et du moment que nous écrivons en vers, n'oublions pas que l'harmonie des sons, que le choix des syllabes, que le respect de la mesure sont les éléments de notre métier, puisqu'ils sont ceux du plaisir des lecteurs. Boileau passe alors de la technique au style, puis du style à la composition, et il termine en conseillant au poète de se faire un ami qui lui soit en toute rencontre un premier juge, le plus rigoureux et le plus inflexible, tel qu'il le fut lui-même pour Racine, et que Racine aussi le fut pour lui. C'était d'ailleurs Boileau le moins docile des deux.

On remarquera dans ce premier *Chant* la place que tiennent les questions de forme. Et aussi bien, jusqu'à Malherbe et jusqu'à lui, c'était ce que nos poètes avaient ignoré ou méconnu : le prix que donne aux choses la manière de les dire, et que la forme est seule capable d'assurer la durée des œuvres. Boileau fait à ce sujet, dans ses *Réflexions critiques sur Longin*, une remarque ingénieuse: « Si ces auteurs sont tombés, dit-il en parlant des Ronsard et des du Bellay, des du Bartas et des Bertaut, il ne faut point s'imaginer que leur chute soit venue de ce que la langue a changé depuis eux. Elle n'est venue que de ce qu'ils n'avaient point attrapé dans leur langue *le point de solidité et de perfection* qui est nécessaire pour faire durer, et pour faire à jamais priser des ouvrages. » Cette réflexion peut servir à fixer le sens et la portée du passage:

Enfin Malherbe vint, et le premier en France
Fit sentir dans les vers une juste cadence...

Ce n'est point une histoire, comme on le dit encore, ou une esquisse de l'histoire de la poésie que Boileau s'est proposé d'y tracer, ce n'est que l'histoire de la versification depuis Villon jusqu'à Malherbe, l'esquisse du progrès et du perfectionnement de l'instrument poétique. Un autre passage ne s'explique encore que de ce point de vue :

Il n'est pas de degrés du médiocre au pire...

Cela signifie qu'avant tout les vers doivent être achevés et parfaits comme vers, que même ils ne sont vers qu'à cette condition, sans laquelle il importe fort peu qu'ils aient par ailleurs cent belles qualités; et c'est d'ailleurs ce que Boileau n'hésite pas à dire textuellement :

Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.

Vraie de toutes les langues, cette remarque l'est peut-être plus particulièrement encore de la nôtre, où le vocabulaire de la poésie ne diffère qu'à peine de celui de la prose. Et c'est pourquoi, s'il faut refuser à Boileau le nom de poète, parce qu'en effet il a manqué de sensibilité, d'imagination, d'haleine et en général de toutes les qualités proprement poétiques, on ne peut pas du moins lui disputer celui d'artiste, pour cette curiosité, ce souci, on devrait presque dire cette superstition de la forme. Il faut l'entendre s'indigner, dans une lettre à Brossette, que l'on ait osé lui attribuer des vers où *épargner* rime avec *dernier*.

Le *IIe* et le *IIIe Chant* sont consacrés à la définition ou à la description des genres. Boileau commence par l'*Idylle*, dont les maîtres sont pour lui, comme aussi bien ils le demeurent pour nous, Théocrite et Virgile. Il passe ensuite à l'*Elégie* dont il fait les honneurs à l'« amant de Délie », et à l'auteur des *Tristes* : on regrette qu'à côté d'eux il n'ait pas trouvé le moyen de nommer Sapho, dont il est vrai que nous n'avons que des fragments incertains, Catulle, Properce, et, parmi les modernes, Pétrarque et le Tasse au besoin. Vient alors l'*Ode* avec son « beau désordre », selon l'expression devenue proverbiale, et peut-être assez imprudemment raillée, s'il est vrai que la justesse en soit confirmée par quelques-uns des chefs-d'œuvre de Victor Hugo : l'*Ode à la colonne* par exemple, ou *les Mages*. Nous n'avons rien à dire du *Sonnet*, de l'*Epigramme*, du *Rondeau*, de la *Ballade*, du *Madrigal* (V. d'ailleurs tous ces mots). Mais on ne saurait oublier les beaux vers où le poète a célébré la *Satire*, et de quels traits énergiques il a caractérisé Lucilius, Horace, Perse, Juvénal, ou Regnier. A leur suite, il s'est fait à lui-même discrètement sa part, sans se nommer, en se louant d'avoir le premier rendu la *Satire* lisible aux honnêtes gens, sinon aux jeunes filles. Enfin, après quelques mots sur le *Vaudeville*, c.-à-d. sur la *Chanson*, il termine son *IIe Chant* par un avertissement salutaire à chacun, poète ou prosateur : c'est de ne pas croire, quoi que lui-même ait eu l'air d'en dire, qu'un sonnet vaille un poème épique, et de se souvenir, en dépit de l'amour-propre, que puisqu'il y a une distinction des genres entre eux, il y en a donc aussi une hiérarchie.

Ce sont ces autres genres, conçus comme supérieurs, parce qu'ils donnent à l'homme une plus haute idée de lui-même et de son pouvoir créateur, que Boileau examine dans son *IIIe Chant*. Il commence par la *Tragédie*; il en formule brièvement les règles ou les lois, pour mieux dire, qui se ramènent toutes, y compris la règle des trois unités, à l'observation de la *vraisemblance*. On voudra bien ici se souvenir qu'au contraire Corneille enseignait que le « sujet d'une belle tragédie *doit* n'être pas vraisem-

blable ». Il trace alors une rapide esquisse de l'histoire du théâtre grec, une plus rapide et plus insuffisante encore de l'histoire du théâtre français, et, comme s'il craignait que la tragédie de Racine lui-même, entre des mains moins adroites que celle de l'auteur d'*Andromaque*, ne dégénérât quelque jour en roman, il met les poètes en garde contre le danger des passions de l'amour. Elles plaisent par elles seules, et de quelque façon qu'elles soient représentées. C'est d'ailleurs avec les tragédies de Racine sous les yeux qu'il faut lire les vers de Boileau sur la *Tragédie*. Il a moins bien parlé de l'*Epopée*, dont au surplus son temps n'a pas connu la vraie nature (V. Epopée), ni ne pouvait la connaître, avant qu'on en eut retrouvé l'origine. Admirateur trop exclusif d'Homère et de Virgile, on peut aussi lui reprocher de n'avoir pas assez bien discerné ce qui distingue la savante *Enéide* de la naïve *Iliade* et de la jeune *Odyssée*. Mais pour ce qui est du merveilleux chrétien, quand il a dit que :

De la foi des chrétiens les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont pas susceptibles.

il a eu deux fois raison, comme chrétien et comme poète. Je compare en effet les épopées chrétiennes, sans même en excepter la *Jérusalem* ou le *Paradis perdu*, aux romans historiques. Ni le sacré ni le profane n'y trouvent leur compte, et l'œuvre manque toujours de l'une ou de l'autre part, quand ce n'est pas des deux à la fois, comme dans la *Pucelle* de Chapelain, le *Moïse* de Saint-Amant, le *Saint Louis* du père Le Moyne et la *Henriade* de Voltaire. De l'épopée, sans transition, Boileau vient alors à la *Comédie* qu'il décrit ou dont il parle avec le *Misanthrope* ou *Tartufe* sous les yeux. A l'esquisse qu'il a précédemment tracée de l'histoire de la tragédie grecque répond ici une courte esquisse de l'histoire de la comédie. Puis, arrivant rapidement à Molière, il détermine d'après lui le véritable objet de la comédie : c'est la peinture des caractères et l'expression de la diversité de la vie. On sait que d'ailleurs comme il reprochait à Racine des « héros à la Scudéri » ; il reproche à Molière d'avoir trop souvent « à Térence allié Tabarin » et le *III*[e] *Chant* finit comme le *II*[e], par quelques vers où reparaît l'auteur des *Satires*, toujours ami des francs propos, mais non moins ennemi « des grossières équivoques » et des sales turlupinades.

On voit par là que l'*Art poétique* n'est point du tout, comme on a l'air quelquefois de le dire, un recueil de règles, encore moins de « recettes » ; et que, par rapport à la façon dont les Chapelain, par exemple, ou les d'Aubignac entendaient la critique, ce n'en est pas la moindre nouveauté. Ceux-ci croyaient et professaient que les règles engendrent les chefs-d'œuvre, en foi de quoi, les ayant fidèlement observées dans leurs poèmes héroïques ou dans leurs tragédies, ils imputaient leur insuccès, assez insolemment, à la malveillance ou à l'ignorance de leurs contemporains. Ce qui les étonnait davantage encore, c'était d'avoir vu *le Cid* ou *Rodogune* réussir en dépit des règles. Mais l'opinion de Boileau sur les règles ne diffère guère de celle de Molière. « Il semble, à les ouïr parler, que ces règles de l'art soient les plus grands mystères du monde ; et cependant ce ne sont que quelques observations aisées que le bon sens a faites sur *ce qui peut ôter le plaisir* que l'on prend à ces sortes de poèmes, et le même bon sens qui a fait autrefois ces observations les fait aisément tous les jours, sans le secours d'Horace et d'Aristote. » Beaucoup plus que Molière, Boileau a sans doute le respect d'Aristote et d'Horace. Mais enfin, pour lui comme pour Molière, les règles des genres ne sont que les moyens de nous assurer le plaisir différent que nous demandons à ces genres différents. C'est pourquoi les leçons qu'il donne sont restrictives ou négatives.

Fuyez de ces auteurs l'abondance stérile...
Quoi que vous écriviez, *évitez* la bassesse...
Fuyez des mauvais sons le concours odieux,
N'allez pas dès l'abord, sur Pégase monté...

Il ne dit point, ou rarement : « Faites ceci », mais, ordinairement : « Ne faites pas cela », et il dit plus souvent encore, comme dans son *III*[e] *Chant* : « Voilà comment ont fait ceux qui ont réussi dans la tragédie, dans le drame, dans l'épopée, dans la comédie. » C'est le véritable objet de la critique ; et l'*Art poétique*, dans l'histoire de la littérature moderne, en est le premier monument. On peut seulement regretter que Boileau, d'une part, n'ait pas vu que les défauts d'un écrivain sont presque toujours la rançon, ou plutôt encore le revers de ses qualités ; et d'autre part, qu'il n'ait pas assez approfondi l'histoire de ces genres dont il essayait le premier de déterminer les règles ou les lois, en en retraçant ce que nous appelons aujourd'hui l'évolution.

Le *IV*[e] *Chant* ne vaut pas les trois autres ; et l'on ne devine pas bien pour quelle cause le poète y revient sur les conseils qu'il nous avait déjà donnés dans le premier. Ne forçons point notre talent ; soyons plutôt maçons si c'est notre métier ; faisons choix d'un censeur qui ne nous passe rien ; il nous l'avait dit, en des termes à peine différents, et ce ne sont point là des leçons si difficiles à comprendre, quoiqu'elles le soient toujours à suivre. D'autres recommandations sont d'une autre nature, comme celle de ne point prostituer sa plume, ou comme celle encore de ne point aller à la gloire par le moyen de ces cabales dont Boileau avait lui-même éprouvé la puissance. Il veut enfin qu'on travaille pour l'honneur, ou du moins, que l'on ne fasse pas de l'art d'écrire métier et marchandise. A cette occasion il développe le lieu commun des origines de la poésie, la lyre d'Orphée pacifiant la nature, les pierres se mouvant aux accords d'Amphion, Homère et Hésiode animant les courages des hommes aux œuvres de la guerre et de l'agriculture, puis la décadence qui suivit, l'amour du gain remplaçant le culte de la beauté, l'avarice tenant lieu d'Apollon aux poètes faméliques, et le Parnasse enfin déshonoré. Mais heureusement que sous le règne de Louis XIV, « le vrai mérite ignore l'indigence ; » et le poème se termine ainsi par l'éloge du roi. On sait qu'en ce temps là la matière était encore belle ; c'était l'année de la prise de Maestricht et de la seconde conquête de la Franche-Comté ; Turenne et Condé, Colbert et Louvois vivaient encore ; et les campagnes que chantait le poète allaient se terminer bientôt par la paix de Nimègue (1678).

La publication du *Lutrin* et de l'*Art poétique* avait mis le comble à la réputation et à la faveur de l'auteur des *Satires*. Ses ennemis, à la vérité, n'étaient point réduits au silence, et pas plus que les *Satires*, le *Lutrin* ou l'*Art poétique* ne manquaient de détracteurs, mais le principal adversaire qu'il se fut fait, j'entends presque le seul qui eut quelque crédit effectif, le bonhomme Chapelain, était mort cette année là-même ; et les autres lui rendaient ce service de le tenir en haleine. En 1676, on l'inscrivait enfin pour la première fois sur l'état des « bienfaits du roi ». L'année suivante, conjointement avec Racine, il recevait, avec une pension de deux mille livres, l'invitation d'écrire l'histoire du roi. C'est l'année de la cabale de *Phèdre*, du mariage de Racine, dont Boileau fut l'un des témoins, de la composition des *Epîtres VII*, *VIII* et *IX*. Enfin, en 1684, malgré la cabale, et sur le désir du roi, il entrait à l'Académie française, toute pleine encore de ses victimes, et sans avoir voulu faire aucune sollicitation. Son œuvre était à peu près terminée, mais non pas sa carrière, ni surtout ses combats.

Il y avait alors à Paris quatre frères, étroitement unis, qui formaient en quelque sorte, par l'étendue et la diversité de leurs liaisons, toute une petite cabale : Claude, Nicolas, Pierre et Charles Perrault. Boileau, plus d'une fois, avait eu querelle avec eux, et l'on connaît ces vers du quatrième chant de l'*Art poétique* sur la métamorphose de Claude en architecte :

Dans Florence jadis vivait un médecin
Savant hâbleur, dit-on, et célèbre assassin...

L'architecte, — c'était celui, comme l'on sait, de la colon-

nade du Louvre, avait répondu par une fable satirique : *le Corbeau guéri par la cigogne, ou l'Envieux parfait*, que d'ailleurs il ne semble point qu'il ait fait imprimer. D'un autre côté, Pierre Perrault, dans la préface d'une traduction de la *Secchia rapita*, vraisemblablement entreprise pour faire pièce à l'auteur du *Lutrin*, avait attaqué la satire en général, et plus particulièrement la licence qu'elle se donnait, par la plume de Boileau, « de censurer les ouvrages et de les tourner en ridicule avec leurs auteurs ». Sans doute il était de ceux qui considèrent qu'il faut que tout le monde vive, et qu'on ôte « le pain de la bouche » aux Coras et aux Perrin quand on se permet de se moquer de leurs vers. Enfin, Charles Perrault lui-même, dans la préface d'un *Saint Paulin*, qui vit le jour en 1686, au nom des poètes héroïques si durement malmenés par Boileau, des Chapelain, des Desmarets, de bien d'autres encore, avait protesté contre les vers de l'*Art poétique* sur l'emploi du merveilleux chrétien dans l'épopée.

Boileau cependant n'avait rien répondu, lorsque, le 27 janv. 1687, l'Académie étant en séance, Perrault demanda la parole pour lire un poème intitulé : *le Siècle de Louis le Grand*, où Louis XIV était loué aux dépens d'Auguste et de Périclès, les arts de son siècle aux dépens de ceux du leur, et les modernes aux dépens enfin des anciens. Ce jour-là, Boileau perdit patience, et, ne pouvant pas supporter que, même pour flatter le maître, on maltraitât ainsi les Homère et les Virgile, les Démosthène et les Cicéron, il crut se devoir à lui-même — et il promit — d'en prendre la défense. Mais, comme il n'aimait point à parler en général, il attendit Perrault à la démonstration de la thèse proposée dans le *Siècle de Louis le Grand;* et les *Réflexions critiques sur Longin* ne parurent ainsi qu'en 1693, pour répondre aux *Dialogues* de Perrault sur *les Anciens et les Modernes*. Nous n'avons point à poursuivre plus loin, ni même à raconter au long l'histoire de cette querelle. (V. *Histoire de la querelle des Anciens et des Modernes*, par Hippolyte Rigault; Paris, Hachette, 1856.) Rappelons seulement qu'elle dure encore et qu'il n'est pas probable que notre siècle en voie la fin. Mais il suffit ici d'observer qu'elle fut pour Boileau l'occasion de se préciser à lui-même quelques-unes de ses idées, parmi lesquelles en voici deux ou trois qui achèvent de caractériser sa critique.

Les *Réflexions sur Longin* ne sont pas en effet uniquement le recueil des « bévues » de Perrault dans ses *Dialogues;* et la septième en particulier, sur cette parole de Longin « Qu'il faut songer au jugement que la postérité fera de nos écrits » passe, étend, et complète la portée de l'*Art poétique*. Sans y mettre une abondance de preuves que l'on n'exigeait pas alors de ce genre de démonstration, Boileau y établit fort bien que ce qui fait le vrai mérite des ouvrages, indépendamment du génie des auteurs, c'est la coïncidence ou la rencontre du point de maturité d'une langue avec le temps de la perfection des genres. C'est ce qu'il dit expressément, en constatant qu'au temps de Ronsard la langue française, « dans le genre sérieux, » n'avait pas encore atteint son point de maturité, tandis qu'au contraire, « le vrai tour de l'épigramme, du rondeau et des épîtres naïves ayant été trouvé, même avant Ronsard, par Marot, par Saint-Gelais et par d'autres, leurs ouvrages en ce genre sont encore aujourd'hui généralement estimés ». Et de là, malheureusement, il n'en tire point lui-même les conclusions où ces prémisses pouvaient le conduire, mais l'essentiel n'en est pas moins dit. Les genres ont une perfection intrinsèque et latente, une capacité d'être, si l'on peut ainsi dire, que les occasions ou les circonstances tantôt favorisent, ou tantôt empêchent de se réaliser; et l'idée de l'évolution, c.-à-d. d'un mouvement qui comporte à la fois dans sa définition les idées de recul, d'arrêt, ou d'avancement se substitue ainsi en critique à l'idée du progrès, dont il est évident que toute l'histoire de l'art dément la notion scientifique.

Une remarque non moins importante est celle-ci : « Il ne faut pas s'imaginer, dit Boileau, que dans ce nombre d'écrivains approuvés de tous les siècles, je veuille ici comprendre ces auteurs à la vérité anciens, mais qui ne se sont acquis qu'une médiocre estime, comme Lycophrons Nonnus, Silius Italicus; l'auteur des tragédies attribuée, à Sénèque; et plusieurs autres à qui on peut, à mon avis, justement préférer beaucoup d'écrivains modernes. » En effet, de la manière qu'il avait parlé lui-même des anciens dans ses vers, on pouvait soupçonner Boileau de cette admiration traditionnelle, indistincte et irraisonnée, qui n'avait pas contribué médiocrement à égarer les plus grands écrivains eux-mêmes de la Renaissance, et Ronsard en particulier. Ce Lycophron dont il parle, Ronsard l'associait nommément à Homère dans son enthousiasme du grec; et, assurément, notre Corneille trouvait les tragédies du prétendu Sénèque égales, sinon supérieures, à celles d'Euripide ou de Sophocle. Or, c'était là, sans que peut-être ils le vissent eux-mêmes, entre « Anciens » et « Modernes » le point capital, ou l'un au moins des points essentiels du débat; c'était la nécessité d'un discernement que les érudits persistaient à ne point vouloir faire qui communiquait toute sa force aux arguments des « Modernes »; et inversement, c'était cette confusion du pire et du médiocre, du médiocre et de l'excellent qui faisait la faiblesse de tous les raisonnements des partisans des anciens.

Cependant l'un et l'autre adversaire commençaient à sentir les atteintes de l'âge. Boileau approchait de la soixantaine, Perrault n'était pas loin de soixante-dix ans, ce fut un arbitre de quatre-vingt-deux ans qui les réconcilia : le grand Arnauld, comme on l'appelait alors, dont on pourrait presque dire que ce fut le dernier ouvrage (1695). Mais il ne devait pas lire la lettre qui scella cette mémorable réconciliation, et qui ne parut, en effet, qu'en 1701, dans la dernière édition de ses *Œuvres* que Boileau ait revue lui-même, et la première où il ait mis son nom. En plus des pièces dont nous avons parlé, cette édition de 1701, qui fait généralement loi pour le texte de Boileau, contenait les *Satires X* et *XI*, et les trois dernières *Epîtres*. On sait que la *X*^e *Satire* est cette fameuse *Satire sur les femmes* dont on peut bien trouver le caractère assez déplaisant, mais qui n'en étincelle pas moins de beautés, selon l'expression de Sainte-Beuve, et qui témoigne assez qu'à soixante ans Boileau n'avait rien encore perdu de sa verve et de son talent. Mais c'en devait être le dernier éclair et la décadence est sensible dans la *Satire XII*, sur l'*Equivoque:* celle-ci n'a paru qu'après la mort de Boileau, dans l'édition de 1716.

La fin de sa vie fut triste, et même un peu morose. Il était devenu sourd, et il se ressentait cruellement de l'opération qu'il avait fallu lui faire dans sa jeunesse. La mort de Racine, en 1699, lui avait porté un grand coup, dont son moral ne se remit point : cette séparation avait été pour lui l'événement qui, du jour au lendemain, nous fait sortir de la maturité pour entrer dans la vieillesse, quand nous voyons disparaître l'ami le plus cher des années de force et de gloire. Tout à fait retiré de la cour, où sa personne était presque importune à la veuve de ce Scarron qu'il avait si fort maltraité; ne fréquentant plus guère que la maison des Lamoignon, et celle du financier Le Verrier, qui lui acheta en 1705 ce que Racine appelait son « hôtellerie » d'Auteuil; mécontent de tout ce qui se faisait à l'Académie française, où il se plaignait que les femmes fussent devenues maîtresses des élections, il vivait maintenant dans une espèce de solitude, et ne trouvait plus guère de plaisir qu'à repasser ses anciens souvenirs. La religion le reprenait, ou peut-être, en dépit de l'épître sur l'*Amour de Dieu*, une disposition à l'austérité dont la religion n'était pas le principe. En matière même de religion, Boileau est un indépendant, qui eût plutôt penché, je crois, du côté de Molière que de celui de Racine. Les jansénistes s'y sont mépris, parce qu'indépendamment de la

très vive et très sincère amitié qu'il avait pour quelques-uns d'entre eux, il partageait en philosophe quelques-unes des idées qu'ils défendaient en chrétiens; mais les jésuites, eux, ne s'y sont point trompés, et Boileau est de ceux qu'ils n'ont jamais reconnus pour un des leurs : sa religion est trop laïque. Sa principale distraction était la *Correspondance* qu'il entretenait avec le Lyonnais Brossette, et qui contient non seulement sur Boileau lui-même, ou pour une connaissance précise de quelques parties de son œuvre, mais aussi sur quelques-uns de ses contemporains, de très précieux renseignements. Sans doute encore, il aimait à causer avec ce Monchesnay, qui nous a conservé, dans le *Bolæana*, tant d'anecdotes littéraires dont l'authenticité n'est malheureusement pas toujours certaine. Et il préparait enfin une nouvelle édition de ses *Œuvres*, quand il fut assez rapidement emporté, par une hydropisie de poitrine, le 13 mars 1711. Il fut enterré dans la Sainte-Chapelle, d'où ses restes passèrent, à l'époque de la Révolution, dans le *Musée des Monuments français*, et de là, en 1819, dans l'église Saint-Germain-des-Prés.



Buste en marbre de Boileau, par F. Girardon (musée du Louvre).

Il laissait, avec une œuvre dont nous avons essayé de préciser l'importance littéraire, mais surtout historique, la réputation d'un parfait honnête homme, et d'un caractère fier : sa vie est pleine de bonnes actions, accomplies sans faste ; et personne au monde, pas même Louis XIV, non seulement ne lui a jamais fait dire ce qu'il ne pensait point, mais n'a pu l'empêcher de dire ce qu'il pensait. C'est un mérite en tout temps assez rare, et Boileau l'a eu jusqu'au bout. Peut-être y fut-il aidé par une brusquerie naturelle et une impétuosité d'humeur qui s'échappaient d'elles-mêmes en boutades presque involontaires. La vérité l'emportait au delà de la prudence, et la contradiction l'enfonçait dans son opinion. Mais puisque nous savons gré aux grands hommes, pour l'honneur de l'humanité, d'un talent ou d'un génie que sans doute ils ne se sont pas donné, nous devons les louer également du caractère qu'ils ont reçu de la nature, quand ce caractère, lui aussi, a passé l'ordinaire. Ç'a été le cas de Boileau, et au XVIIe siècle, on n'en citerait pas beaucoup, après ou avec lui, dont le caractère soit plus ressemblant à leur œuvre, — ce qui est la définition même de la santé, de l'équilibre et j'oserais presque dire de la beauté, d'une certaine beauté, tout au moins, intellectuelle et morale.

F. Brunetière.

Bibl. : Les éditions de Boileau sont tellement nombreuses que l'énumération seule en passerait cet article en longueur. Nous pourrions dire la même chose des travaux de toute nature dont il a été l'objet. C'est pourquoi nous nous bornerons, parmi les éditions, à citer les principales, celles dont on peut dire, pour diverses raisons, qu'elles font époque dans l'histoire du texte ; et quant aux travaux, il suffira d'indiquer ceux qui intéressent uniquement la biographie de l'homme.

Voici d'abord les éditions : 1° XVIIe siècle. *Edition de 1666*, *Edition de 1674*, *Edition de 1694*.— 2° XVIIIe siècle. *Edition de 1701*, *Edition de 1713*. Ces cinq éditions, et sans en excepter la dernière, peuvent être considérées comme *originales*. L'intérêt des suivantes est dans les commentaires dont elles sont accompagnées, et quelquefois un peu surchargées. *Edition de 1716* (Brossette), *Edition de 1747* (Saint-Marc). — 3° XIXe siècle. *Edition de 1809* (Daunou) dont la dernière réimpression est de 1826, *Editions de 1821*. Elles sont trois sous cette date, l'édition d'Amar, celle de Saint-Surin et celle de Viollet-Le-Duc, *Edition de 1830-1837* (Berriat Saint-Prix), *Edition de 1869*, (Gidel).

Pour la biographie, indépendamment des notices que contiennent chacune des éditions ci-dessus mentionnées parmi lesquelles la plus complète, mais aussi la plus confuse, est celle de Berriat Saint-Prix, on peut consulter utilement : *la Vie de M. Boileau-Despréaux*, par Desmaiseaux (1712) ; *Bolæana* (1713) ; *Mémoires de Louis Racine* (1747) ; *Eloge de Despréaux*, par d'Alembert (1779). V. aussi l'article *Boileau* dans le *Dictionnaire* de Chaufepié, et dans le *Dictionnaire critique* de Jal.

BOILEAU (Charles), abbé de Beaulieu, membre de l'Académie française, né à Beauvais vers 1648, mort à l'abbaye de Saint-Victor à Paris le 4 mai 1704. Prédicateur de grand renom, il fut attiré à la cour par Louis XIV auquel il plut fort, et qui le fit élire par l'Académie, en remplacement de Philippe Goibaud Dubois (19 août 1694). Les écrits qu'il a laissés ne justifient guère sa réputation. Ce sont : *Homélies et sermons sur des évangiles du carême*, publ. par Richard (Paris, 1712, 2 vol. in-12) ; *Panégyriques* (Paris, 1718, in-8) ; *Pensées*, extraites de ses sermons (Paris, 1733, in-12).

Bibl. : d'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie françoise* (Paris, 1787, in-12, t. II, p. 295-299. — Quérard, *la France littéraire*.

BOILEAU (Marie-Louis-Joseph de), jurisconsulte et littérateur français, né à Dunkerque en 1741, mort à Paris, le 7 avr. 1817. Après avoir suivi pendant quelque temps la carrière du barreau, il vint à Paris et s'y adonna à la littérature. S'étant séparé de sa femme et n'ayant pu rembourser les sommes qu'il avait empruntées pour restituer sa dot, il subit plusieurs années de prison. On a de Boileau : *Recueil des règlements et Recherches concernant les municipalités* (Paris, 1785, 5 vol. in-12) ; *Voyages et réflexions du chevalier d'Ostalis* (Paris, 1787, 2 vol. in-12) ; *les Embarras du père de famille*, comédie en vers (Paris, 1787, in-8) ; *Entretiens philosophiques et historiques sur les procès* (Paris, 1803, 1805, 1806, in-12) ; *Histoire du Droit français* (Paris, 1806, in-12) ; *Code des faillites* (Paris, 1806, in-12) ; *Epître à Etienne et à Nicolas Boileau* (Paris, 1808, in-12) ; *De la contrainte par corps, abus à réformer* (Paris, 1814, in-8) ; *Droit d'appel de toutes condamnations par corps prononcées par les juges de commerce* (Paris, 1817, in-8) ; *Mise en liberté des détenus pour dettes, par le consentement des trois-quarts en sommes* (in-8), etc. Ces trois derniers ouvrages, où l'auteur s'élève avec ardeur contre certains abus de l'ordre judiciaire et défend la liberté individuelle, lui ont sans doute été suggérés par les réflexions personnelles qu'il a pu faire pendant sa détention. — Sa fille, *Mélanie* de Boileau, publia quelques romans et travaux d'érudition.

G. L.

BOILEAU de Maulaville (Edme-François-Marie), antiquaire français, né à Auxerre le 21 déc. 1759, mort à Paris le 25 sept. 1826. Il vivait retiré dans sa terre de Mont-Regnault, lorsque survint la Révolution. En 1793, il fut jeté en prison comme suspect, mais délivré au

9 thermidor. On raconte que pendant l'invasion de 1814, étant maire de sa commune, il refusa, malgré des menaces de mort, de signer un ordre qui aurait ruiné ses administrés. Il avait formé le projet de publier le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau dont il prétendait descendre. Il vint dans ce but à Paris, mais il n'eut pas le temps d'achever son œuvre. On lui doit : *Notice sur un dicton populaire de Picardie : Tout le Monde, c'est le vacher de Chauny* et une autre notice sur le sobriquet : *Singes de Chauny ;* un *Mémoire sur le monument antique autrefois connu sous le nom de Marbre de Thorigny, à Saint-Lô*. Ces travaux sont insérés dans les *Mémoires de l'Académie celtique* (Société des Antiquaires de France) dont Boileau de Maulaville était membre. Il a aussi collaboré à la *Biographie universelle* de Michaud. E. B.

BOILEAU (Sir John-Peter), archéologue anglais, né le 2 juil. 1794 à Londres, mort à Torquay le 22 juin 1869. Descendant d'une famille française protestante qui s'était réfugiée en Angleterre et qui se faisait gloire de remonter au célèbre Etienne *Boileau*, prévôt de Paris (V. ce nom), John-Peter Boileau, père de l'archéologue qui nous occupe, avait rempli d'importantes fonctions aux Indes, dans la présidence de Madras, où il s'était enrichi et laissa une véritable fortune à son fils. Aussi ce dernier, après avoir servi quelques années dans l'armée, prit sa retraite, acheta la terre nobiliaire de Ketteringham (Norfolk), fut créé baronet le 14 juil. 1838, à l'occasion du mariage de la reine Victoria, et donna libre cours à ses goûts pour l'antiquité en se faisant recevoir membre de plusieurs sociétés scientifiques et archéologiques. Elu membre de la société royale en 1843, il fut, en 1845, l'un des fondateurs et le premier vice-président de la société archéologique de Norfolk et Norwich dont il devint président en 1849, à la mort de l'évêque *Stanley* (V. ce nom) et entré, en 1852, dans la société des antiquaires ; il en fut deux fois le vice-président, de 1858 à 1862 et de 1863 à 1867. On possède de sir John-Peter Boileau un certain nombre de mémoires parus dans des recueils spéciaux, entre autres : *An old poem on Norfolk. A notice of a scealta founded at Burg Castle* et *On some reaping machines of the ancient Gauls*, édités dans les vol. V et VII de *Norfolk Archæology ; an examination of some Roman remains at Redenham in Hampshire*, édité dans l'*Archæologia ;* mais, outre les services qu'il ne cessa de rendre comme président ou comme membre influent de diverses sociétés, sir John-Peter Boileau s'acquit un véritable titre à la reconnaissance des antiquaires en achetant, entre autres domaines, et afin de le préserver d'une destruction certaine, *Burg Castle* (Suffolk), l'ancien *Gariononum*, qui offre peut-être le plus remarquable exemple de maçonnerie romaine dans toute l'Angleterre, et en réunissant, dans le spacieux hall ogival de son manoir de *Ketteringham*, une importante collection de livres, de tableaux et surtout d'objets anciens.
Charles Lucas.

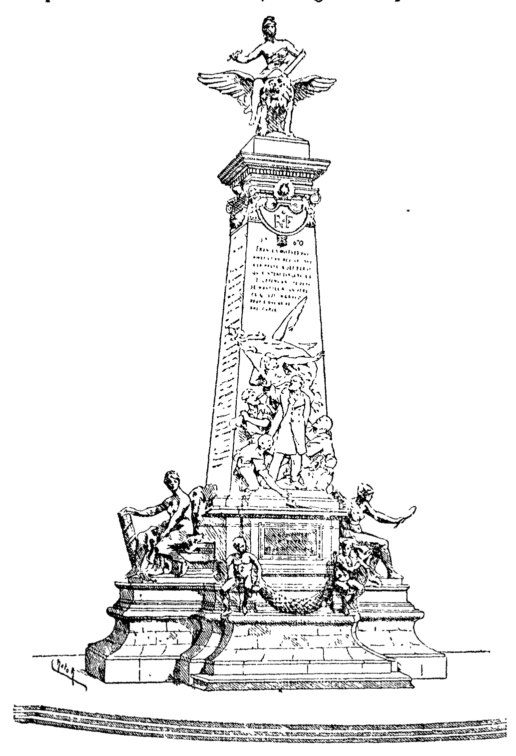
Bibl. : Leslie Stephen, *Dict. of national biography ;* Londres, 1886, t. V, in-8.

BOILEAU (Pierre-Prosper), ingénieur français, né à Metz le 19 févr. 1811. Entré à l'École polytechnique en 1831, il en sortit dans l'artillerie, devint en 1841 professeur de mécanique à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, et organisa en 1856 la nouvelle école d'artillerie de Versailles. Promu chef d'escadron en 1858, il fut chargé, pendant la guerre d'Italie, de mettre Thionville en état de résister à une démonstration prussienne. En 1860, il fut détaché à l'arsenal de construction de Douai, et en 1864 au dépôt central d'artillerie. Mis à la retraite en 1867, il a consacré depuis lors ses loisirs à des travaux sur la mécanique et l'hydraulique, et a été élu en 1875 membre correspondant de l'Académie des sciences. Il est officier de la Légion d'honneur depuis 1866. On lui doit : *Introduction à l'étude de la mécanique pratique* (Metz, 1838, in-8) ; *Jaugeage des cours d'eau à faible ou à moyenne section* (Paris, 1850, in-4) ; *Traité de la mesure des eaux courantes* (Paris, 1854, in-4, avec pl.), son principal ouvrage, couronné en 1856 par l'Académie des sciences ; *Instruction pratique sur les scieries* (Metz, 1855, in-8) ; *Notions nouvelles d'hydraulique* (Cherbourg, 1878, in-8 ; 2e éd., Paris, 1881, in-4). Il a en outre écrit d'intéressantes études sur l'hydraulique dans le *Journal de mathématiques* de Liouville (1869) et a donné une nouvelle édition de l'ouvrage de Taffe : *Application de la mécanique aux machines* (Paris, 1872, in-8). L. S.

BOILEAU (Louis-Auguste), menuisier devenu architecte et architectonographe, né à Paris le 24 mars 1812. M. Louis Boileau, qui étudia d'abord l'architecture auprès de Louis *Piel* (V. ce nom), devint entrepreneur de menuiserie à Paris et s'adonna spécialement au mobilier de style ogival pour églises : il forma même dans ses ateliers une école de bons ouvriers, école qu'il transporta vers 1843, avec ses ateliers, à Mirecourt (Vosges). On cite, parmi les travaux de menuiserie d'art ainsi exécutés sous sa direction, le buffet d'orgues du chœur de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, la chaire à prêcher de l'église Saint-Antoine à Compiègne et le jubé ainsi qu'une partie du mobilier fixe de l'église Saint-Pierre-d'Aire-sur-Lys. Dès 1849, s'adonnant plus particulièrement à l'architecture, M. Louis Boileau exposa aux Salons annuels divers projets de cathédrale, de palais d'exposition et surtout d'églises dont une partie exécutée sur ses dessins en divers matériaux, tels que grès des Vosges pour l'église de Mattaincourt (Vosges), béton pour l'église du Vésinet (Seine-et-Oise) et l'église Saint-Eugène à Paris, mais toujours avec des combles et aussi une partie de leurs points d'appui en fer et de plus établies suivant des données relativement économiques. M. Louis Boileau, dont plusieurs projets et écrits soulevèrent, il y a trente ans, une vive polémique à laquelle prirent part Viollet-Le-Duc, MM. Albert Lenoir et Ach. Hermant, obtint au Salon de 1861 une médaille de 2e classe en collaboration avec son fils, M. Louis-Charles Boileau (V. ci-dessous), sur un projet d'église en maçonnerie et métal. On doit à M. Louis Boileau les ouvrages suivants : *Traité complet de l'évaluation de la menuiserie*, ou méthode générale pour mesurer et mettre à prix des ouvrages de menuiserie en bâtiment et ceux de menuiserie d'art, suivi d'un appendice sur la courbure et la dessiccation du bois (Paris, 1847, in-8, avec atlas in-fol. [en collaboration avec F. Bellot]) ; *Architecture ferronnière*, principes et exemples de grandes constructions édilitaires en fer : la Halle-Basilique, avec une étude sur la *Résistance des arcs métalliques*, par M. *Brune*, architecte (V. ce nom) ; *Nouvelle forme architecturale*, exposé, notes et appréciations (Paris, in-4, pl.) ; *Histoire critique de l'invention en architecture* ; classification méthodique des œuvres de l'art monumental au point de vue du progrès et de son application à la composition de nouveaux types architectoniques dérivant de l'usage du fer (Paris, 1887, in-fol., pl.) Charles Lucas.

BOILEAU (Louis-Charles), architecte français, fils du précédent, né à Paris le 26 oct. 1837. Elève de son père et de l'Ecole des Beaux-Arts, M. Charles Boileau fut, dès 1860, attaché aux travaux de l'église de la Trinité à Paris, sous la direction de M. Th. *Ballu* et fit peu après construire, en collaboration avec M. *Roguet* (V. ces deux noms), la mairie et le presbytère de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) et un important château à Donneterie, près Neuillé-Pont-Saint-Pierre (Indre-et-Loire). Seul, M. Ch. Boileau est l'auteur de plusieurs écoles et d'une mairie à Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire), de chapelles à Bellême (Orne) et à Mouchy-Humières (Oise), de vastes dépendances au château de Chamarande, d'un château très pittoresque à Fontenay-sous-Bois et, à Paris, outre l'hôtel de M. Léon Say, quai de Billy, des immenses magasins de nouveautés du *Bon-Marché*, rue de Sèvres, ainsi que des écuries monumentales et de l'hôtel de Mme Boucicaut,

rue du Bac. Ces remarquables travaux, dont plusieurs ont été exposés aux Salons annuels, valurent à M. Ch. Boileau, en 1887, la grande médaille de la Société centrale des architectes français pour travaux d'architecture privée et M. Ch. Boileau, chargé de la partie archi-



Monument érigé à Gambetta, à Paris (d'après une photographie).

tectonique du monument érigé par souscription nationale à Gambetta dans la cour du Carrousel, à Paris, monument sur le projet duquel il avait obtenu au Salon de 1885 une médaille de 1re classe, reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur le 13 juill. 1888, lors de l'inauguration de cette œuvre de grande allure (V. fig.) exécutée en collaboration avec M. *Aubé*, sculpteur (V. ce nom).

Charles Lucas.

Bibl.: *Société centrale des architectes*, P. Sédille, Rapport des récompenses; Paris, 1887, in-8.

BOILEUX (Jacques-Marie), magistrat et jurisconsulte français, né à Caen le 2 mars 1803, mort le 26 juil. 1872 ; il était alors conseiller à la cour de Chambéry. Il a laissé plusieurs ouvrages de droit, notamment un *Commentaire sur le Code civil*, dont la première éd. a paru en 3 vol. (1828-1832) et la 6e en 7 vol. (1851-1860). On a aussi de lui un *Manuel de droit administratif* publié avec M. R. Gandillot et une réédition du *Traité des faillites et banqueroutes* de Boulay-Paty (1839).

Bibl.: Vapereau, *Dict. des contemporains*, 5e éd. — Dramard, *Bibliographie du droit civil*, nos 62, 1520 et 1649.

BOILLEAU (Jacques), homme politique français, né à Avallon en 1752, guillotiné à Paris le 31 oct. 1793. En 1791, il est juge de paix à Avallon et député extraordinaire de cette ville près de l'Assemblée constituante. Le 5 août 1791, on lut à la tribune une lettre de lui dans laquelle il disait qu'ayant douze cents livres de revenu il renonçait à son traitement de juge de paix, à condition que ce traitement fût employé à l'entretien d'un garde national aux frontières, à l'extinction des poursuites dirigées pour de minces objets contre des malheureux pendant le cours de son exercice, enfin à l'abonnement des villages voisins d'Avallon à un journal patriotique. Député de l'Yonne à la Convention, il demanda, le 25 sept. 1792, un décret d'accusation contre Marat. Dans le procès de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple, pour la mort, contre le sursis. Elu membre de la commission des Douze, le 21 mai 1793, il partagea le sort des Girondins et fut avec eux décrété d'arrestation le 2 juin et d'accusation le 18 juil. Il demanda à Léonard Bourdon d'être son défenseur et fit dans une lettre publique l'aveu de ses erreurs. Au tribunal révolutionnaire, il fit cette rétractation, pour sauver sa tête : « J'ai cherché la vérité, je l'ai trouvée parmi les Jacobins et je suis maintenant Jacobin. » Il n'en fut pas moins condamné et exécuté avec Brissot et consorts.

F.-A. A.

BOILLOT (Joseph), peintre, ingénieur, architecte et graveur, né à Langres en 1546 et mort au commencement du xviie siècle. Joseph Boillot, partisan déclaré du roi Henri IV qui l'employa comme ingénieur militaire et lui donna un office de contrôleur au magasin et grenier à sel de sa ville natale, a laissé de curieux ouvrages intitulés *Nouveaux Pourtraits et figures de termes pour user en l'architecture, composez et enrichis de diversités d'animaux, représentés au vrai, selon l'antipathie et contrariété naturelle de chacun d'eux* (Langres, 1592, in-fol., 64 pl.) et *Modèles d'artifices de feu et de divers instruments de guerre, avec les moyens de s'en prévaloir pour assiéger, battre et défendre toutes sortes de places* (Chaumont-en-Bassigny, 1598, in-4, 90 pl.) Ces deux ouvrages ont été réimprimés à Strasbourg et traduits en allemand par J. Brantz, le premier en 1604 et le second en 1603. Mariette a de plus reproduit le premier dans le format in-8 (Paris, 1750). Charles Lucas.

Bibl. : Bellier de la Chavignerie, *Dict. gén. des artistes de l'école française*, 1868, t. I, in-8.

BOILLOT (Alexis), savant français, né à Louhans (Saône-et-Loire) en 1819. Fils de L.-A. Boillot, géomètre, qui a donné une *Solution géométrique sur le problème de la quadrature du cercle* (Paris, 1817, in-8), il s'est livré à l'étude des sciences mathématiques, a été attaché à l'Observatoire de Paris, et fut professeur de mathématiques. Il a rédigé de nombreux articles dans le *Moniteur universel* dont il était rédacteur scientifique. Il a publié : *Nouvelle théorie des parallèles* (Paris, 1851, in-8); *l'Astronomie vulgarisée à l'usage des écoles et des campagnes* (Paris, 1863, in-18) ; *l'Astronomie au* xixe *siècle* (Paris, 1864, in-12) ; *Eléments de météorologie* (Paris, 1864, in-12) ; *De la Combustion, phénomènes généraux, modifications apportées à la théorie de Lavoisier* (Paris, 1869, in-12) ; *l'Astronomie à l'Exposition universelle de 1878, Instruments et méthodes d'observation* (Paris, 1879, in-8); *la Météorologie, observations et instruments* (Paris, 1878, in-8). Il a de plus donné une nouvelle édition de l'*Entretien sur la pluralité des Mondes*, de Fontenelle, et publié avec E. Menault une revue, *le Mouvement scientifique* (1865).

BOILLY (Louis-Léopold), peintre et lithographe français, élève et fils d'Arnould Boilly, sculpteur sur bois, né à la Bassée, près de Lille, le 3 juil. 1761, mort à Paris le 5 janv. 1845. Comme peintre de petites figures, de scènes de mœurs qui confinent à celles qui ont fait la gloire du xviiie siècle, Boilly est très apprécié de nos amateurs contemporains. C'est un charmant petit-maître ; observateur délicat, esprit gracieux et piquant, possédant beaucoup d'intimité et d'humour, il sait mettre en relief des épisodes et grouper des personnages qui concourent à un effet scénique. Son œuvre renferme, à l'aide de menus détails et de types de la vie intime, des documents précieux pour l'histoire du temps où il a vécu. Il a peint le Paris bourgeois et le Paris populaire, sous le règne de Louis XVI, sous la Révolution, sous le Consulat et l'Empire et jusqu'à la fin de la Restauration. On peut lui demander le portrait des incroyables, des merveilleuses, des tricoteuses, qui ont porté Marat en triomphe, aussi

bien que celui des citoyens qui ont acclamé les victoires de Bonaparte. Il a peint, comme Carle Vernet et Debucourt, les promenades de Paris, les divertissements de la petite bourgeoisie sur les boulevards, dans les allées du Jardin Turc et à l'entrée des spectacles. Un moment suspect sous la Révolution à cause de son penchant pour les sujets galants, il se tira d'affaire en exécutant une esquisse représentant le *Triomphe de Marat après son acquittement*. Sous le Directoire, Boilly put revenir à ses sujets favoris; il adopta plus tard une autre manière; il laissa les scènes d'intérieur, les charmantes compositions fondées sur un rien, pour s'attacher à des tableaux où il donnait plus d'importance à la foule et où il représentait la vie réelle en plein air. C'est ainsi qu'il a peint l'*Arrivée d'une diligence dans la cour des Messageries*, tableau exposé au Salon de 1804 et que possède aujourd'hui le Musée du Louvre. Il a retracé mille détails familiers de la rue; il a peint les marchands forains, les conscrits, les enfants faisant l'exercice. Se laissant aller à son penchant pour la caricature, il a esquissé, avec beaucoup de verve, les types de ce monde nouveau qui se manifestait avec l'Empire. Boilly peignit, en 1814, le *Porte-drapeau de la fête champêtre saluant le retour de Louis XVIII*. Comme peintre de mœurs, il ne cessa d'étudier les types de la classe moyenne; il devint de plus en plus caricaturiste. On lui doit des compositions presque politiques, le *Libéral*, l'*Ultra*, etc. Ses œuvres étaient reproduites par la gravure et elles acquéraient sous cette forme une grande popularité. Boilly s'est aussi adonné à la lithographie et a crayonné lui-même un grand nombre de ses compositions, des groupes de têtes, des charges spirituelles d'amateurs de billard, d'antiquaires, de petits ramoneurs, de médecins en consultation. Boilly était servi par une facilité presque incroyable; il a fait, dit-on, près de cinq mille portraits; il a produit une quantité infinie de dessins.

Son coloris est uniforme; il peint d'une touche dure; il n'a pas l'éclat des peintres romantiques ni la délicatesse de Debucourt. Son originalité consiste surtout dans le caractère et dans une sorte de charme spirituel; il est expressif dans son petit dessin, dans l'étude des gestes, dans le jeu des physionomies. La meilleure époque de son talent est, en somme, celle qui s'étend de la Révolution au Consulat; aussi son œuvre, en obtenant un retour de vogue, a-t-elle profité surtout de la faveur que nous avons accordée à l'art du XVIII[e] siècle. La *Jeune Mère*, un de ses tableaux de petites dimensions, a été vendue 8,000 fr. en 1885 à la vente de la collection Burat. Boilly est représenté au musée de Lille par une série de portraits absolument exceptionnelle; ce sont des portraits exécutés d'après nature pour la *Réunion d'artistes dans l'atelier d'Isabey*. Ce musée possède encore le *Triomphe de Marat*, l'*Esquisse d'un portrait d'enfant* et un charmant dessus de boîte peint à l'huile, *la Consultation*. Mort à l'âge de quatre-vingt-trois ans, Boilly a laissé trois fils qui ont suivi la carrière des arts, *Julien-Léopold*, peintre et lithographe; *Edouard*, compositeur de musique; *Alphonse*, graveur. Ant. VALABRÈGUE.

BIBL.: Arthur DINAUX, *Boilly* (*l'Artiste*, oct. 1850); Valenciennes. — Charles BLANC, *Histoire des peintres de toutes les Ecoles*. — Paul MARMOTTAN, *l'Ecole française de peinture*. — *Gazette des Beaux-Arts*, passim, et *Courrier de l'Art*, 1885.

BOILLY (Alphonse), fils du précédent, graveur français, au burin, à l'eau-forte et en manière noire, né à Paris le 3 mai 1801, mort à Paris le 8 déc. 1867. Elève d'Alex. Tardieu et de Franç. Forster, il fut un des bons graveurs du siècle. On a de lui de nombreux portraits insérés dans la *Galerie Napoléon*, dans les *Galeries historiques de Versailles*, dans le *Plutarque français* (1835), ou publiés à part (parmi lesquels: *Casimir Périer*, d'après Hersent; *Louis-Philippe et sa famille*, etc.); des vignettes, d'après Raffet, dans l'*Histoire de France*, par l'abbé de Montgaillard (1836); trois estampes de sainteté d'après Murillo; quatre figures allégoriques d'après Prud'hon, etc. G. P-I.

BOILVIN (Emile), peintre et graveur français contemporain, né à Metz en 1845. Cet artiste de talent entra à l'Ecole des Beaux-Arts en 1864 et fut élève de Pils et de Hédouin. Depuis son début au Salon de 1865, où il figura avec un Portrait (dessin), il expose presque chaque année; comme graveur, il a obtenu les récompenses suivantes: médaille de troisième classe (1877), de seconde classe (1879) et de première classe (1882). On peut citer comme ses principales œuvres: *Françoise de Rimini* (S. 1866), *un Ecorcheur* (S. 1867), *Harangue de Maistre Janotus de Bragmardo, faicte à Gargantua pour réclamer les cloches*, sujet tiré du *Gargantua* de Rabelais (S. 1868); *Portrait de femme* d'ap. *F. Hals* (S. 1873); six eaux-fortes pour *M[me] Bovary*, de *G. Flaubert* (S. 1874); suite de dix eaux-fortes pour les œuvres de *Rabelais* (S. 1877, réexp. en 1878); *la Vierge aux saints Innocents*, d'ap. *Rubens* (S. 1879); trois dessins pour une édition des poésies de *F. Coppée* (S. 1880); suite de dix eaux-fortes pour les poésies de *F. Coppée* (S. 1882); *le Bain*, grav. d'ap. un dessin de l'auteur (S. 1887). Ad. T.

BOIN (Antoine), médecin et homme politique français, né le 19 janv. 1769 à Bourges, mort en avr. 1852 à Villaines, près Bourges. Docteur de la Faculté de Paris, il servit comme chirurgien militaire aux armées du Nord et de Hollande de 1793 à 1801; membre, puis président du conseil du Cher, il représenta ce département à la Chambre des députés de 1815 à 1827; il attacha son nom à un amendement à la loi électorale (juin 1820) qui consacra « le double vote ». Il ne partageait point cependant les passions des ultra et conserva des amis personnels dans tous les camps; il appuya en 1816 le projet de loi d'amnistie; il prononça quelques discours sur les lois électorales, le budget, la liberté de la presse et un assez grand nombre sur des questions spéciales (construction de canaux, exercice de la médecine, enseignement primaire, etc.); il fut rapporteur du projet de loi sur les écoles secondaires de médecine. Président du collège électoral du Cher en 1821, officier de la Légion d'honneur, il reçut en 1823 le cordon de l'ordre de Saint-Michel; nommé en 1820 inspecteur général des eaux minérales de France, il adressa en cette qualité au ministère de l'intérieur de nombreux rapports qui sont demeurés inédits. Il est aussi l'auteur de quelques travaux scientifiques qui le firent élire correspondant de l'Académie de médecine: *Dissertation sur la chaleur vitale* (Paris, 1802); *Coup d'œil sur le magnétisme* (Bourges, 1814); *Mémoire sur les maladies qui régnèrent en 1809 sur les Espagnols prisonniers de guerre à Bourges* (Paris, 1815).
L. DELAVAUD.

BOINDIN (Nicolas), érudit et littérateur français, né le 29 mai 1676 à Paris, où il est mort le 30 nov. 1751. Fils d'un procureur du roi au bureau des finances de la ville, il s'engagea dans les mousquetaires et fit en cette qualité la campagne de 1696, mais la faiblesse de sa santé et la fatigue que lui causait l'exercice du cheval l'obligèrent à donner sa démission. Tout en vaquant aux devoirs de la charge de son père, qu'il avait reprise, il devint l'un des habitués du café de M[me] Laurent et s'y lia intimement avec Lamotte-Houdard. Ils écrivirent ensemble les *Trois Gascons*, com. en un acte (1701), puis il donna seul le *Bal d'Auteuil*, com. en un acte (22 août 1702), retirée comme trop libre au bout de dix représentations, sur la plainte de la princesse Palatine, mère du régent: l'intrigue reposait sur la double méprise de deux jeunes filles travesties et se prenant l'une l'autre pour ce qu'elles n'étaient pas; la tradition veut que la censure théâtrale date de cette interdiction; la *Matrone d'Ephèse* (1702); le *Port de mer*, com. en un acte (1704). Une autre com. en un acte, *le Petit maître de robe*, n'a pas été représentée et n'a été imprimée qu'en 1752 dans l'édi-

tion collective du théâtre de l'auteur. En 1706, Boindin fut nommé censeur royal et associé de l'Académie des Inscriptions. Il a pris part aux travaux de cette compagnie par divers mémoires sur les *Noms des Romains* (1709), sur *les Tribus romaines* (1717), sur *la Forme et la construction des théâtres des Anciens* (1723) et sur leurs *Masques et leurs habits de théâtre* (1723). Il a de plus écrit de curieuses *Lettres historiques sur tous les spectacles de Paris* (1719, in-12) et légué, en mourant, à la Bibliothèque du roi le manuscrit d'un *Mémoire pour servir à l'histoire des couplets de 1710 faussement attribués à Jean-Baptiste Rousseau*, publiés en 1752, avec suppressions, par Meusnier de Querlon. Boindin y disculpe Rousseau et rejette sur Saurin et le brocanteur Malafair tout l'odieux de la cabale qui chassa le poète hors de France. Atteint d'une fistule devenue incurable, Boindin supporta ses souffrances avec la résignation d'un sage et mourut sans qu'on pût obtenir de lui la rétractation des opinions qu'il avait professées toute sa vie. Cette liberté, ou plutôt, comme on disait alors, ce libertinage d'esprit lui avait fermé les portes de l'Académie française et lui aurait valu l'expulsion de celle des Inscriptions s'il n'avait obtenu la vétérance; mais il fut enterré sans cérémonies à trois heures du matin et ses confrères ne firent point célébrer, suivant l'usage, le service funèbre qui avait lieu à l'Oratoire. « Quand on demandait à Boindin, raconte Grimm, quelle différence il y avait entre Dumarsais (autre incrédule déterminé) et lui, il répondait : « Dumarsais est athée janséniste, et moi je suis athée moliniste. » « Ils sont morts tous deux fort vieux, ajoute Grimm, et comme ils avaient vécu, avec une simplicité de mœurs qui faisait un contraste piquant avec l'étendue et la justesse de leurs têtes et dans une pauvreté qui ne les empêchait pas d'être contents. » Maurice Tourneux.

Bibl. : Boindin, *Mémoires*, rédigés par lui-même, et publiés par Parfait, son héritier, en tête de ses *Œuvres*, 1753, 2 vol. in-12. — Grimm, Diderot, Raynal, Meister, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, 1877-1882, 16 vol. in-8. — Alfred Maury, *l'Ancienne Académie des Inscriptions*. — Paulin Paris, *J.-B. Rousseau*, dans le *Bibliophile français* ; 1868-1869.

BOINEBOURG ou **BOYNEBOURG** (Jean-Christian, comte de), homme d'Etat et diplomate allemand, né à Eisenach le 12 avr. 1622, mort à Mayence le 8 déc. 1672. Après avoir étudié le droit aux Universités d'Iéna, Helmstedt et Marbourg, il devint en 1645 conseiller privé de l'électeur de Hesse, Guillaume VI, puis ambassadeur de ce prince auprès de Christine, reine de Suède. Quelques années plus tard il accepta les propositions que lui fit Jean-Philippe de Schoenborn, archevêque-électeur de Mayence, et entra au service de celui-ci qui le nomma son conseiller intime dès qu'il lui eut fait embrasser le catholicisme. Après la mort de l'empereur Ferdinand III, Boinebourg fut chargé et s'acquitta avec succès d'une mission diplomatique auprès de l'électeur de Bavière que l'on soupçonnait de vouloir briguer la couronne impériale. Il siégea plus tard à la diète de Ratisbonne, fut envoyé ambassadeur en Pologne (1669), mais il tomba bientôt en disgrâce auprès de son maître qui, jaloux de la considération que son ministre s'était acquise dans les cercles de l'Empire, le priva brusquement de ses places et emplois et le fit même jeter en prison où il resta cinq ans. Retiré à Francfort-sur-le-Main, il renonça à la politique et entretint jusqu'à sa mort une correspondance scientifique et littéraire avec les hommes les plus illustres de son temps, avec Leibniz, entre autres, qui après avoir été son secrétaire particulier et l'avoir suivi à Nuremberg, à Francfort et à Mayence, devint le précepteur de son fils, *Philippe-Guillaume* de Boinebourg. Ce dernier, né à Mayence le 21 nov. 1656, fut ambassadeur de l'électeur auprès de l'empereur Léopold à Vienne et mourut le 22 févr. 1717. R.

Bibl. : Struve, *Briefwechsel zwischen J.-C. von Boyneburg und Pruschenk;* Iéna, 1706. — Meelführer, *Briefwechsel J.-C. von Boyneburg's mit Diederich;* Nuremberg, 1703. — Gruber, *Briefwechsel zwischen H. von Boyneburg und Conring;* Hannover und Gœttingen, 1715.

BOINNEAU (Le P.) (V. Bionneau).

BOINVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. d'Etain; 183 hab.

BOINVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Mantes; 197 hab.

BOINVILLE-le-Gaillard. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. S. de Dourdan; 377 hab.

BOINVILLIERS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Mantes; 163 hab.

BOINVILLIERS (Jean-Etienne-Judith Forestier de), ou Boinvilliers-Desjardins, littérateur français, né à Versailles le 3 juil. 1764, mort à Ourscamp (Oise) le 1er mai 1830. En 1784 il ouvrit un cours de littérature à Paris ; il adopta les principes de la Révolution, fut sous-chef de bureau au ministère de la guerre, revint à l'enseignement en 1793, date à laquelle il obtint une chaire de belles-lettres. Il fut désigné par le dép. de la Seine comme élève de l'Ecole normale, fut nommé professeur de belles-lettres et de grammaire générale à l'Ecole centrale de l'Oise, organisa et dirigea le lycée de Rouen, fut censeur au lycée d'Orléans et inspecteur de l'Académie de Douai en 1810. Mis à la retraite en 1816. Correspondant de l'Institut, section de grammaire (27 sept. 1800), Boinvilliers se présenta en 1819 à l'Académie française, mais il n'obtint pas même une voix. Il faisait partie d'un grand nombre de sociétés savantes et a écrit un nombre très considérable d'ouvrages, notamment une foule de manuels pédagogiques. Nous nous bornerons à citer : *Monsieur le marquis*, comédie (Versailles, 1792, in-8) ; *Condorcet en fuite*, drame (Paris, 1793, in-4) ; *Manuel du républicain ou le contrat social mis à la portée de tout le monde* (Paris, 1794, in-18) ; *Grammaire raisonnée ou cours théorique et pratique de la langue française* (Paris, 1803, in-12) ; *Cacographie ou Exercices sur l'art d'écrire orthographiquement* (Paris, 1803, in-12); *Cacologie ou Recueil de locutions vicieuses* (Paris, 1803, in-12). On trouvera la nomenclature complète de ses écrits dans la *Littérature française contemporaine*, de Louandre et Bourquelot (Paris, 1846, t. II, pp. 85-92, in-8). R. S.

BOINVILLIERS (Eloy-Ernest Forestier de), homme politique français, né à Beauvais le 28 nov. 1799, mort à Paris en mars 1886. Inscrit au barreau de Paris le 6 nov. 1827, il obtint de grands succès au Palais. Très libéral, il combattit les ordonnances de juil. 1830, fut capitaine aide de camp de Lafayette, et contribua à la fondation de la *Charbonnerie française*. Il fut ensuite nommé avocat de la ville de Paris et du dép. de la Seine, membre du conseil de l'ordre des avocats (1830), juge suppléant au tribunal de première instance de la Seine (1838), vice-président du comité consultatif du dép. de la Seine (1842). Il se présenta sans succès aux élections de 1842, comme candidat de l'opposition, fut élu bâtonnier de l'ordre des avocats (1848), et entra à l'assemblée législative le 8 juil. 1849, comme répresentant de la Seine. Il appuya la politique de l'Elysée; aussi fut-il appelé au conseil d'Etat (1852), où il présida la section des finances, puis celle de l'intérieur et celle des travaux publics. Nommé sénateur par décret du 5 oct. 1864, il fit adopter la suppression de la résolution motivée obligatoire, qui restreignait le droit de *veto* du Sénat (1869). Il a publié : *Code moral* (Paris, 1825, in-12), recueil de sentences et de proverbes grecs, latins, français, anglais, espagnols, italiens et orientaux; *Beautés de Tacite* (Paris, 1825, in-12); *Beautés des orateurs sacrés* (Paris, 1826, 2 vol. in-12); *Principes et morceaux choisis d'éloquence judiciaire, études et devoirs de l'avocat* (Paris, 1826, in-8).

Ernest de Boinvilliers, fils du précédent, né à Paris en 1822, mort en 1876. Il a été conseiller général de Loir-et-Cher.

Edouard de Boinvilliers, frère du précédent, né à Paris

en 1826, maître des requêtes au conseil d'Etat (1857), démissionnaire en 1870. Bonapartiste ardent, il a publié des ouvrages intéressants et nombre de brochures de propagande politique. Nous citerons: *Eléments d'histoire de France* (Paris, 1856, gr. in-8); *des Transports à prix réduits sur les chemins de fer* (Paris, 1859, in-8); *les Tarifs de chemins de fer dans la nouvelle politique commerciale de la France* (Paris, 1860, in-8); *Etudes politiques et économiques* (Paris, 1863-1877, 4 vol.in-8); *Paris, souverain de la France* (Paris, 1868, in-12); *Catéchisme impérial* (Paris, 1873, in-16); *Causeries politiques* (Paris, 1872, in-12); *le Manuel de l'électeur indépendant* (Paris, 1875, in-16); *les Droits et les Devoirs de l'impérialiste* (Paris, 1875, in-18); *les Chemins de fer désastreux* (Paris, 1879, in-16); *A quoi servent les parlements* (1815-1830-1848, 1870)? (Paris, 1883, in-12); *la Chute de l'Empire* (Paris, 1887, in-18). R. S.

BOIODURUM (Géog. anc.). Ville ou fort du Norique, fondé par les Boii au confluent du Danube et de l'Inn (*Ænus*), en face de *Batava Castra*.

BOIREL (Antoine), chirurgien français, né en 1634, mort après 1702. Lieutenant des maîtres chirurgiens d'Argentan, il est l'auteur d'un *Traité des plaies de la tête* (Alençon, 1677), remarquable pour l'époque, et dans lequel est pour la première fois bien décrite la commotion cérébrale consécutive aux traumatismes de la tête sans fracture du crâne. Dr L. Th.

BOIRIE (Jean-Bernard-Eugène de Cantiran), né à Paris en 1783, mort en 1837. Directeur du théâtre des Jeunes Artistes, puis du théâtre de l'Impératrice (Odéon), il entra comme régisseur à la Porte-Saint-Martin. Il a composé nombre de mélodrames, dont les plus connus sont: *la Femme à trois visages* (1806); *l'Homme de la Forêt-Noire* (1811); *la Marquise de Ganges* (1815); *la Fille maudite* (1817); *le Bourgmestre de Saardam* (1818); *les Deux Forçats* (1822).

BOIRON (Pierre), homme politique français. Simple tonnelier à Saint-Chamond il fut, à la Révolution, nommé officier municipal et juge de paix; puis envoyé, comme député suppléant, à la Convention par le dép. de Rhône-et-Loire. Il ne siégea qu'après le procès de Louis XVI, et prit parti pour les Girondins. Accusé le 23 déc. 1793 d'avoir participé à l'insurrection fédéraliste de Lyon, en présidant les sections de la com. de Saint-Chamond pendant que les Lyonnais en occupaient le territoire, il parvint à démontrer la fausseté de cette dénonciation et fut déclaré innocent par un décret rendu le 8 mars 1794. Lorsque la Convention se fut séparée, il redevint tonnelier comme devant.

BOIRY-Becquerelle. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Croisilles; 333 hab.

BOIRY-Notre-Dame. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois; 641 hab.

BOIRY-Saint-Martin. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Beaumetz-les-Loges; 431 hab.

BOIRY-Sainte-Rictrude. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Beaumetz-les-Loges; 372 hab.

BOIS. I. Botanique. — C'est H. Mohl qui, le premier, a donné du *bois* une définition botanique précise. Il a appliqué ce nom à la partie interne du faisceau fibro-vasculaire des Monocotylédones, qu'il divise en trois parties: le *liber* à l'extérieur, le *cambium* au milieu, le *bois* à l'intérieur. Le caractère du bois ainsi compris est d'être constitué par des vaisseaux spiralés et annelés d'un faible diamètre vers le centre de la tige, ponctués et plus grands vers la périphérie, accompagnés soit seulement de parenchyme ligneux, soit de fibres, soit de l'un et l'autre. M. Van Tieghem, généralisant cette notion, a appelé cette partie *faisceau ligneux* par opposition à la partie externe ou *faisceau libérien*, caractérisée différemment. Comme il existe, dans toute plante, un plus ou moins grand nombre de faisceaux ligneux, le bois d'une plante est donc l'ensemble de ses faisceaux ligneux. Cet ensemble a

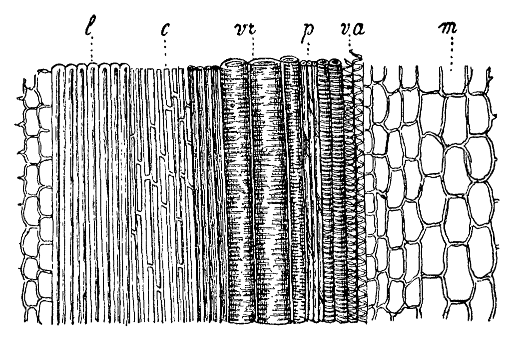


Fig. 1.— Section longitudinale d'un faisceau libéro-ligneux montrant en *l* le liber; *c*, cambium; *vr*, vaisseaux réticulés; *p*, parenchyme ligneux; *va*, vaisseaux annelés; *m*, moelle.

reçu de Nægeli le nom de *Xylème*, qui est couramment employé en Allemagne. Telle est la définition botanique du bois. Voyons maintenant et avec quelques détails sa structure. Dans une toute jeune tige ou jeune racine de Dicotylédone, telle qu'un Chêne, un Orme, etc., les faisceaux ligneux se présentent en nombre relativement petit, variant d'espèce à espèce, mais constant dans les mêmes plantes, formés de faisceaux spiralés vers la moelle, annelés vers l'extérieur, entourés de cellules ligneuses et quelquefois de fibres. Ces faisceaux, isolés les uns des autres par des rayons médullaires plus ou moins larges, sont disposés en un anneau qui est le *bois primaire*. Dans quelques racines ce bois primaire peut n'avoir qu'un seul faisceau; dans la tige il peut en avoir très peu (Aroïdées) ou beaucoup (Fougères). Les vaisseaux peuvent aussi être accolés sans interposition d'éléments parenchymateux comme chez les Lycopodes, Sélaginelles et Marattiacées. Chez les Dicotylédones, ces vaisseaux sont le plus souvent rangés en séries radiales ou parfois en forme de V. A mesure que la plante vieillit, il se forme de nouveaux faisceaux ligneux ou *bois secondaire* entre les précédents, si bien qu'au bout de la première année la tige est pourvue d'un bois se présentant sous la forme d'un anneau complet et ayant acquis presque toutes ses qualités. Les choses en restent là pour bon nombre de plantes, celles par exemple qui ne vivent qu'un an et qu'on désigne ordinairement sous le nom d'*herbacées*. Pour les plantes de longue durée, qui vivent dans des régions à périodes végétatives interrompues par des périodes d'arrêt dans le développement, ou d'hibernation, on voit, pendant la seconde année, se former, en dehors du premier anneau ligneux, un second, puis l'année d'après, un troisième et ainsi de suite. Il en résulte que le bois d'un arbre de nos climats offre un nombre de couches annuelles correspondant à l'âge de l'arbre. On observe, dans la disposition ou l'aspect de ces couches, des variations, soit dans la même plante, soit dans des plantes différentes. L'épaisseur de la couche annuelle est plus grande si l'année a été plus humide; elle est d'autant plus mince que l'arbre croît plus lentement, d'où il résulte

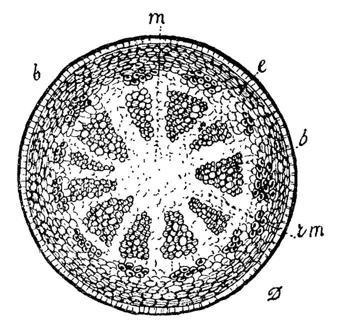


Fig. 2. — Section transversale d'une jeune tige: *b*, faisceau ligneux; *e*, écorce; *rm*, rayon médullaire; *m*, moelle.

que, sous un même diamètre, deux arbres de la même espèce peuvent présenter un nombre différent de couches. La largeur de la couche varie encore avec l'âge de la plante : elle croît avec les années, atteint un maximum, puis décroît. Il y a donc avantage pratique à ne pas laisser les arbres sur pied passé un certain nombre d'années. D'autre part, au point de vue industriel, le bois présentant d'autant plus d'élasticité qu'il est formé d'un plus grand nombre de couches, il y a encore avantage à n'avoir que des arbres à croissance lente. Les couches annuelles sont moins épaisses dans les branches que dans la tige. D'espèce à espèce l'épaisseur varie assez ; dans le Paulownia, l'Ailante, les couches sont larges, dans le Citronnier, le Pin, le Sapin, l'If, le Cornouiller, elles sont étroites. Si l'on examine attentivement une rondelle de Chêne, de Sapin, de Hêtre, etc., on ne tarde pas à remarquer dans la masse du bois, outre les couches annuelles, des bandes radiales plus ou moins larges et longues ainsi qu'une coloration et une densité des éléments différente sur la largeur d'une couche annuelle. Les bandes sont des *rayons médullaires* qui vont en se multipliant dans les couches successives. La différence de coloration et de densité dans la même couche est due à la diminution progressive du diamètre des vaisseaux, du printemps à l'automne. Le *bois de printemps* est caractérisé par des éléments larges à parois minces, le *bois d'automne* l'est par des éléments étroits à parois épaisses ; ainsi, dans le Pin, la membrane s'épaissit en proportion de la diminution du diamètre de la cellule. Le bois de printemps se trouve du côté interne, le bois d'automne du côté externe de la couche ; il en résulte entre deux couches contiguës une ligne de démarcation très nette qui est ce qu'on appelle la *veine* du bois.

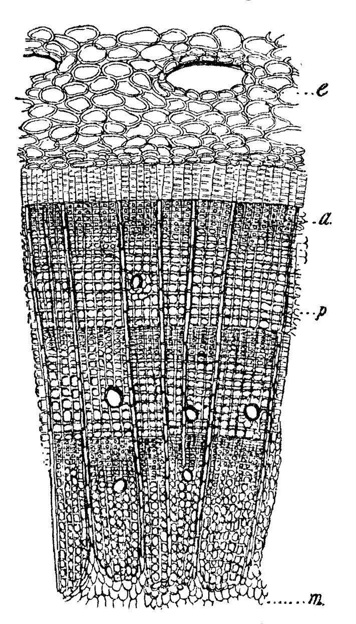
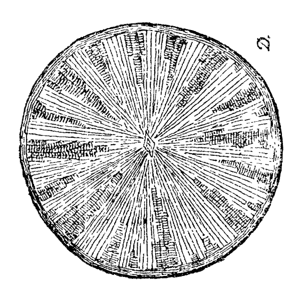


Fig. 3. — Bois de conifère offrant trois couches annuelles dans chacune desquelles on distingue le bois de printemps *p*, et le bois d'automne *a*; *e*, écorce; *m*, moelle.

Plusieurs théories ont été émises pour expliquer cette différence des deux bois de printemps et d'automne. J. Sachs l'attribue à une compression progressive, suivant la marche de la saison, exercée par l'écorce sur les éléments constitutifs du bois. M. Krabbe n'admet pas cette compression, car elle n'a pas été constatée dans toutes les plantes. Il est possible que la diminution dans la quantité de sève élaborée par l'arbre soit encore une cause de cette différenciation. Il est encore facile de distinguer sur une rondelle d'arbre deux régions distinctes dans la masse du bois : l'une périphérique est d'une coloration plus claire, d'une résistance à l'écrasement et à la flexion plus faible ; c'est l'*aubier* ou bois blanc ; l'autre centrale, plus foncée en couleur, plus résistante, incorruptible, c'est le cœur ou *duramen*. Mais toutes les essences ne présentent pas un aubier et un cœur toujours distincts. Dans les Chênes, Châtaigniers, Noyers, Robiniers, Pins, Mélèzes, Ormes, Frênes, ces deux régions sont très nettes; dans les Hêtres, Charmes, Erables, Sapins, Epicéas elles ont des dimensions variables et un contour peu défini, ce qui, souvent, a fait nier leur existence. Enfin le cœur de certains arbres : Coudrier, Olivier, Sorbier, Saule, se détruisant rapidement, passe pour imparfait. M. E. Mer, qui s'est récemment livré à d'intéressantes recherches sur les causes de ces distinctions et sur leur valeur, regarde le cœur et l'aubier comme identiques au point de vue anatomique, contrairement à ce que l'on pensait jusqu'ici. Il n'admet pas que le cœur soit produit par une lignification plus avancée ou une altération des éléments de l'aubier, c.-à-d. par une carie. La cause de la différence de coloration est la présence de tanin dans les éléments du cœur, son absence et la présence d'amidon dans les éléments de l'aubier. En vieillissant, les couches annuelles perdent progressivement et plus ou moins vite leur amidon ou plutôt le transforment en tanin. C'est à une oxydation de ce tannin, sous l'influence de l'eau contenue dans la plante même ou qui par une cause quelconque a pu pénétrer de l'extérieur dans le tissu ligneux, qu'est due la coloration du cœur. Dans les Conifères, les éléments du cœur contiennent, outre le tanin, de la résine. La transformation complète d'aubier en bois parfait ou cœur s'opère plus ou moins lentement suivant les essences. Dans le Frêne, elle ne s'effectue pas avant quarante ans, dans le Hêtre à trente-cinq, dans le Chêne entre quinze et vingt ans. La qualité du bois dépend de cette transformation : plus il y a de tanin ou de résine et moins il y a d'amidon, meilleur est le bois. Les bois qui contiennent de l'amidon s'altèrent rapidement ou sont attaqués par les insectes qui en font vite des bois vermoulus. Enfin la forme et la dimension des éléments constitutifs du bois sont variables suivant les plantes. Dans les Conifères et les Wintérées on trouve des vaisseaux fermés ou trachéides. Dans les Dicotylédones, les vaisseaux sont toujours ouverts et plus ou moins longs. Les fibres ligneuses, de longueur variable, peuvent être ponctuées et aussi ramifiées. Le parenchyme ligneux peut être long ou court : le long se rencontre dans les compartiments ou secteurs du bois, le court dans les rayons médullaires. Quant aux éléments sécréteurs, ils sont rares dans le bois secondaire.


Fig. 4. — Section transversale d'une tige de *Bignonia*, montrant le bois entaillé en gradins par le parenchyme.

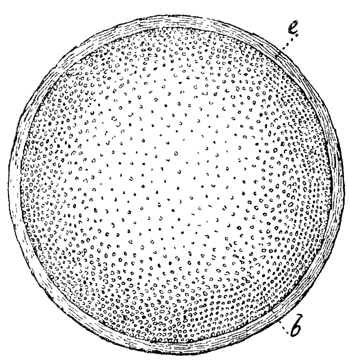


Fig. 5. — Section transversale de la tige d'un palmier, montrant la disposition des faisceaux fibro-vasculaires ; *e*, écorce ; *b*, massif ligneux.

Tout ce qui précède s'applique aux bois des Dicotylédones. Dans les Monocotylédones, les faisceaux restant toujours isolés les uns des autres, séparés par du tissu conjonctif, le bois qu'ils forment ne se présente pas en masse comme dans les arbres Dicotylédones. Le plus souvent il forme un anneau entourant une moelle volumineuse qui se détruit chez les Bambous à tiges creuses, ou

qui persiste, maintenue par des faisceaux isolés, comme dans le Palmier. M. Millardet distingue, dans certaines Monocotylédones *(Dracæna* et *Yucca)*, un *bois primordial* constitué par les premiers faisceaux apparus, faisceaux qui se rendent aux feuilles et faisceaux périphériques, les uns et les autres pourvus de vaisseaux; et un *bois secondaire* entourant celui-ci, dépourvu de vaisseaux ligneux, constitué seulement de faisceaux de fibres. Dans les Monocotylédones, on ne trouve pas de couches annuelles de bois. On n'en trouve pas, du reste, non plus dans les arbres des régions où la végétation n'est pas interrompue d'un bout de l'année à l'autre. Dans ces arbres, le bois forme un massif homogène simplement divisé en secteurs par les rayons médullaires. Dans d'autres plantes le bois présente des formes anomales dues à des causes diverses, soit un arrêt de développement en divers joints, soit une piqûre d'insecte qui donne lieu à une irrégularité et une déformation des éléments constitutifs, à une nodosité ou *loupe*. Le bois de la racine est généralement composé de couches annuelles comme celui de la tige, mais il en diffère par des éléments anatomiques plus grands, plus larges, et par un enchevêtrement des fibres, ce qui ne le rend propre qu'aux ouvrages de tabletterie. Paul Maury.

II. Nomenclature. — Dans les relations de voyages, dans les ouvrages de médecine et de thérapeutique, de même que dans le langage vulgaire, soit en Europe, soit dans les pays chauds, une foule de végétaux ou de produits d'origine végétale, souvent même de plantes non ligneuses, sont désignées par le mot *Bois*, suivi d'une épithète ou d'un autre nom rappelant, en général, leurs propriétés industrielles, économiques ou médicales. Comme il est indispensable, pour l'intelligence des auteurs et surtout des récits des voyageurs, de connaître la valeur de ces expressions, en voici l'énumération aussi complète que possible, avec le nom scientifique des végétaux auxquels on doit les rapporter. Ainsi on appelle :

Bois d'Absinthe, le *Carissa xylopicron* Dup. Th. (Apocynacées), arbuste des régions montagneuses de l'île de la Réunion, qu'on nomme également *Bois amer de Bourbon*. — B. d'Acacia, l'*Acacia (Vachellia) Farnesiana* Willd. (*Mimosa Farnesiana* L.), de la famille des Légumineuses-Mimosées. — B. d'Acajou, le bois fourni par plusieurs arbres de la famille des Légumineuses-Mimosées, notamment le *Cedrela odorata* L. ou *Acajou femelle*, *A. à planches*, le *Swietenia Mahogoni* L. ou *Acajou à meubles*, qu'on appelle également *Bois d'amarante* et le *Khaya senegalensis* Guill. et Perr. ou *Acajou du Sénégal*, *Cailcedra*. — B. d'Acossois l'*Hypericum guianense* Aubl., arbuste de la famille des Hypéricacées (V. Millepertuis). — B. d'Acouma. Serait fourni, d'après Guibourt, par deux Sapotacées, le *Sideroxylon Acouma* DC. et le *S. pallidum* Spreng ou *Acouma bâtard*; d'après Ch. d'Orbigny, au contraire, par une Sapindacée, le *Staphylea (Bumalda) salicifolia* Thunb. et par une Bixacée, l'*Homalium racemosum* Jacq. — B. d'Agalloche. Est fourni par l'*Excœcaria Agallocha* L., arbuste de la famille des Euphorbiacées, appelé également *Arbre aveuglant* à cause de son latex blanc, extrêmement corrosif. L'*Aquilaria Agallocha* Roxb. (Thyméléacées), l'*Aloexylon Agallochum* Lour. (Légumineuses-Cæsalpiniées) et le *Michelia Tsjampaca* L. (Magnoliacées) sont considérés aujourd'hui comme des *Faux bois d'Agalloche*. — B. d'Agati ou d'Agouti, l'*Agati grandiflora* Desv. (Légumineuses-Papilionacées). — B. d'Aigle, produit par l'*Aquilaria Agallocha* Roxb., d'après Guibourt; par l'*Aquilaria malaccensis* Lamk, d'après Sonnerat (Thyméléacées). — B. a Aiguilles, les Pins, les Sapins et, en général, tous les Conifères. — B. d'Ainon, le *Robinia sepium* DC. (Légumineuses-Papilionacées). — B. d'Ajawa, le *Ligusticum Ajowan* Roxb. (*L. Ajawain* Schult; *Carum Ajowan* H. Bn.), qui est le *Bishop's wood* des Anglais (Ombellifères). — B. d'Aloes, fourni par l'*Aquilaria Agallocha* Roxb (Thyméléacées) et par l'*Aloexylon Agallochum* Lour. (Légumineuses-Cæsalpiniées). — B. d'Amande, le *Nectandra Puchury major* Nees (Lauracées) et le *Marila racemosa* Sw. (Ternstræmiacées). — B. d'Amarante, le *Swietenia Mahogoni* L. et le *Khaya senegalensis* Guill. et Perr. (Méliacées). Le *bois d'Amarante violet* du commerce (*purple-wood* des Anglais) est le *Copaifera bracteata* Willd., de la famille des Légumineuses-Cæsalpiniées. — B. d'Amboine, rapporté, mais avec doute, au *Flindersia amboinensis* Poir. (Méliacées). — Bois amer, le *Carissa xylopicron* Dup.-Th. (Apocynacées) et plusieurs Rutacées du genre *Quassia*, notamment le *Quassia amara* L. — B. d'Amourette, les *Mimosa tamarindifolia* L. et *M. tenuifolia* Willd. (Légumineuses-Mimosées). — B. d'Angelin, plusieurs Légumineuses-Papilionacées du genre *Andira*, notamment l'*Andira anthelmintica* Benth. — B. d'Angélique, fourni par le *Dicorynia paraensis* Benth. (Légumineuses-Cæsalpiniées). — B. d'Anjico. Provient du *Pithecolobium gummiferum* Mart., et non du *Piptadenia colubrina* Benth. (*Acacia Anjico* Mart.), qui donne les *gousses d'Anjico* (Légumineuses-Mimosées). — B. d'Angolam, produit par l'*Alangium decapetalum* Lamk (Combrétacées). — B. d'Anis, l'*Illicium anisatum* L. ou *Badianier* (Magnoliacées) et plusieurs bois à odeur d'anis, fournis notamment par le *Persea gratissima* Gaertn., ou *Avocatier* (Lauracées), l'*Amyris anisata* L. (Rutacées-Amyridées), le *Limonia madagascariensis* Lamk (Rutacées-Aurantiées) et le *Piper anisatum* H. B. (Pipéracées). Le *Bois d'Anis* ou *de Sassafras de l'Orénoque* est celui, dit-on, de l'*Ocotea cymbarum* Humb. (Lauracées). — B. d'Anisette, le *Piper umbellatum* L. (Pipéracées). — B. des Antilles ou B. de Brésil, plusieurs Légumineuses-Cæsalpiniées, notamment les *Cæsalpinia echinata* Lamk, *C tinctoria* Domb., *Poinciana insignis* Kunth et *Coulteria tinctoria* Kunth. — B. d'Arada ou B. piquant, le *Chrysobalanus Icaco* L. (Rosacées-Chrysobalanées). — B. d'Arariba, attribué, mais avec doute, au *Centrolobium tomentosum* Benth., de la Guyane (Légumineuses-Papilionacées). — B. d'Arc, le *Cytisus Laburnum* L. ou *Faux-Ebénier* et le *Cytisus alpinus* L. (Légumineuses-Papilionacées), en Europe, le *Maclura aurantiaca* Nutt. (Ulmacées-Morées), dans l'Amérique du Sud. — B. d'Argan, l'*Argania Sideroxylon* Rœm. et Sch. (*Sideroxylon spinosum* L.), de la famille des Sapotacées. — B. d'Argent, le *Protea argentea* L. (Protéacées). — B. d'Arole, le *Pinus Cembra* L. (Conifères). — B. d'Aronde, l'*Erythroxylon laurifolium* Lamk (Linacées-Erythroxylées). — Bois d'Artois, le *Buxus suffruticosa* Lamk (Célastracées-Buxées). — B. d'Aspalath, fourni par le *Brya ebenus* D C. (Légumineuses-Papilionacées); il est très employé aux Antilles, pour les ouvrages de marqueterie. Quant au *B. d'Aspalath* qui entrait autrefois dans la composition de la thériaque et de l'*Eau générale*, on ne connaît pas la plante qui le produit. — Bois d'Atlas, B. satiné de l'Inde, B. de Satin. Provient du *Chloroxylon Swietenia* DC. (*Swietenia chloroxylon* Roxb.), de la famille des Méliacées, tribu des Cèdrélées. — B. de Bagasse, produit par le *Bagassa guianensis* Aubl., de la famille des Ulmacées, tribu des Artocarpées. Il est très employé à la Guyane pour la teinture en jaune et pour faire des pirogues légères (V. Bagassier). — B. Bagot, attribué par Guibourt au *Jacaranda Tam* H. B., de la famille des Bignoniacées. — B. a Baguettes, le *Cordia myxa* L. ou Sébestier (Borraginacées), à Haïti et le *Coccoloba uvifera* Jacq. (Polygonacées), à Cayenne. — B. a Balais. En Europe, le *Genista scoparia* L. (Légumineuses-Papilionacées), l'*Erica scoparia* L. (Ericacées) et le *Betula alba* L. (Castanéacées); à l'île Maurice, l'*Erythroxylon hypericifolium* Lamk (Linacées-Erythroxylées). — B. de Balata, fourni par le *Mimusops Balata* Gaertn, des parties montagneuses de la Guyane (Sapotacées). — B.-Balle, produit par le *Guarea Aubletii* A. Juss. (*Trichilia Guara* Aubl.), de la famille des Méliacées, tribu des

Trichiliées. — B. BAMBARA, désigne, à l'île Maurice, le *Pisonia aculeata* L. (Nyctaginacées) et le *Scutia Commersonii* Brongn. (Rhamnacées). — B. BAN, à Haïti, le *Cordia calococca* Jacq., de la famille des Borraginacées, tribu des Cordiées. — B. DE BANANES, dans l'Inde, l'*Uvaria disticha* Lamk; à l'île de la Réunion l'*Unona odorata* Dun. ou *Uvaria odorata* Lamk (Anonacées). — B. BAPTISTE, l'*Hypericum guianense* Aubl. (Hypéricacées).— B. A BARAQUES, le *Combretum laxum* Lamk (Combrétacées). — B. BAROIT, à la Guyane, le *Ferolia guianensis* Aubl., de la famille des Ulmacées, tribu des Artocarpées. — B. A BARRIQUES, l'*Hedwigia balsamifera* Sw., des Antilles (Térébinthacées-Bursérées) et le *Bauhinia porrecta* Sw., de la Jamaïque (Légumineuses-Cæsalpiniées). — B. DE BAUME, à la Martinique, le *Croton balsamiferum* L. (Euphorbiacées). — B. DE BAUMIER ou *Xylobalsamum*, produit par le *Balsamea opobalsamum* Kunth, de la famille des Térébinthacées, tribu des Bursérées. — B. BÉNIT, le *Buxus sempervirens* L. (V. BUIS). — B. DE BENJOIN, à l'île Maurice, le *Terminalia angustifolia* Jacq. (*T. Benzoin* L. f.), de la famille des Combrétacées, tribu des Terminaliées. — B. BÉTEL, à l'île Maurice, l'*Ehretia petiolaris* Lamk (Borraginacées-Ehrétiées). — B. DE BETTERAVE, un bois de Cayenne qui colore en rouge comme le Campêche; on ne connaît pas la plante qui le fournit. — B. DE BIERI ou B. DE BIQUE, en Champagne, le *Lonicera Xylosteum* L. (V. CHÈVREFEUILLE). — B. BIGAIGNON, à l'île Maurice, le *Fropiera mauritiana* Hook. f., que l'on rapporte maintenant au genre *Psiloxylon* Dup.-Th. (Lythrariacées).— B. DE BITTE, dans l'Inde, le *Sophora heterophylla* Lamk (Légumineuses-Papilionacées). — B. BITUMINEUX, des bois fossiles imprégnés de bitume ou *malthe*. — B. BLANCS, en Europe, et, d'une façon générale, tous les bois tendres et peu colorés, comme ceux des Peupliers, des Bouleaux, des Aunes, des Tilleuls, des Saules; en Australie, le *Melaleuca leucadendron* L. (Myrtacées-Leptospermées); à la Martinique, une Sapindacée du genre *Staphylea;* aux îles Mascareignes, le *Sideroxylon laurifolium* Lamk (Sapotacées), l'*Hernandia ovigera* L. (Lauracées) et le *Shakua pubescens* Boj. (Malvacées) — B. BLANC-ROUGE, aux îles Mascareignes, le *Poupartia borbonica* Bl. (Térébinthacées-Spondiées). — B. DE BOCO, le *Bocoa provacensis* Aubl., de la Guyane (Légumineuses-Cæsalpiniées). — B.-BŒUF, à l'île Maurice, le *Leea coccinea* L. et le *L. sambucina* Willd., qu'on appelle également *Bois de source* (Ampélidacées). — B. DE BOMBARDE, aux îles Mascareignes, le *Tambourissa quadrifida* Sonn. (*Ambora Tambourissa* Juss.), de la famille des Monimiacées. — B. DE BOUC, le *Premna dentifolia* L. (Verbénacées). — B. BOUTON, le *Cephalanthus occidentalis* L., appelé aussi *B. de marais* (Rubiacées-Nauclées). — B. A BRACELETS, le *Jacquinia armillaris* L., de la famille des Myrsinéacées, dont les graines servent aux Caraïbes pour faire des colliers et des bracelets. — B. BRAI, le *Cordia macrophylla* L. (Borraginacées-Cordiées). — B. DE BRÉSIL (V. B. DES ANTILLES). — B. CABRI, à l'île Maurice, le *Clerodendron heterophyllum* R. Br. (Verbénacées) ; aux Antilles, l'*Ægiphila martinicensis* Sw. (Verbénacées) et le *Beurreria succulenta* Jacq. (*Ehretia Beureria* L.), de la famille des Borraginacées-Ehrétiées. — B. CACA ou B. DE MERDE, plusieurs arbres dont le bois exhale une odeur excrémentitielle, notamment les *Capparis Breynia* Jacq. et *C. ferruginea* L., des Antilles (Capparidacées), le *Sterculia fœtida* L., de l'Inde (Malvacées-Sterculiées), l'*Ocotea bullata* E. Mey. ou *Stink-wood* des colons du Cap (Lauracées), les *Coprosma lucida* Forst. et *C. fœtidissima* Forst., de la Nouvelle-Zélande, l'*Anthospermum æthiopicum* L., du Cap (Rubiacées-Anthospermées) et le *Saprosma arboreum* Bl. de la même famille, qui fournit le *Lignum fœtidum javanicum*, très employé à Java comme antispasmodique. — B. CACHIMAN, le *Magnolia (Talauma) Plumieri* Sw., des Antilles (Magnoliacées). — B. CAÏPON, une Oléacée du genre *Chionanthus*, dont le bois est très employé, à Haïti, pour les constructions. — B. DE CALAMBAC, produit par l'*Aquilaria Agallocha* Roxb. (Thyméléacées) ; le *B. de Calambac faux* provient de l'*Excæcaria Agallocha* L. (Euphorbiacées). — B. A CALEÇONS, en Amérique, plusieurs Légumineuses-Cœsalpiniées du genre *Bauhinia*, à cause, dit-on, de la forme bilobée de leurs feuilles. — B. DE CALIATOUR, produit par le *Pterocarpus santalinus* L., de l'Inde (Légumineuses-Papilionacées). — B. CALOLOU, l'*Apeiba Tibourbou* Aubl., de la Guyane (Tiliacées). — B. CALUMET, le *Mabea Piriri* Aubl. et le *Mabea Taquari* Aubl., de la Guyane, Euphorbiacées sarmenteuses, dont les rameaux creux servent de tubes pour différents usages, notamment pour fumer le tabac. — B. DE CAM (*Cam-wood* des Anglais), produit par le *Baphia nitida* Afz., Légumineuse-Papilionacée de l'Afrique tropicale occidentale. — B. CAMBOYE, l'*Eugenia Greggii* DC., de l'Inde (Myrtacées). — B. DE CAMPÊCHE, produit par l'*Hæmatoxylon campechianum* L., de la famille des Légumineuses-Cæsalpiniées. On l'appelle également *B. de Nicaragua*, *B. de la Jamaïque et B. d'Inde*. — B. DE CAMPHRE, fourni par le *Cinnamomum parthenoxylon* Meissn. (*Laurus porrecta* Roxb.), de Java et de Sumatra (Lauracées). — B. CANIC, le *Cniquier* ou *Cæsalpinia Bonduc* Ait. (*Guilandina Bonduc* L.), de la famille des Légumineuses-Cæsalpiniées. — B. DE CANNES, à l'île Maurice, le *Schleichera diversifolia* Willd., qu'on appelle également *B. de gaulettes* (Sapindacées). — B. CANNELLE, le *Drimys Winteri* Forst. et le *Canella alba* Clus. (Magnoliacées); à la Guyane, l'*Acrodiclidium Canella* Schomb. (Lauracées); dans l'Inde, l'*Elæocarpus serratus* L. (Tiliacées); à l'île Maurice, le *Mespilodaphne cupularis* Meissn. et le *M. disoxylon* Boj. (Lauracées). — B. CANON, le *Cecropia peltata* L., des Antilles et de la Guyane (Ulmacées-Artocarpées) ; le *B. canon-bâtard* est le *Didymopanax Morototoni* Dcne. et Pl., de la Guyane (Araliacées). — B. CANOT, B. A CANOTS, plusieurs arbres dont le bois sert à la construction d'embarcations ; ce sont notamment : en Amérique, le Tulipier (*Liriodendron tulipifera* Trew.), de la famille des Magnoliacées, et une Conifère, le *Cupressus disticha* L, ; à l'île Maurice, le *Calophyllum inophyllum* L. (Clusiacées); au Malabar, le *Calophyllum Calaba* Jacq. (Clusiacées) ; aux Seychelles, le *Terminalia Catappa* L. (Combrétacées). — B. CAPITAINE, le *Malpighia urens* L., des Antilles (Malpighiacées). — B. DE CAQUE, le *Cornutia pyramidata* Plum., de l'Amérique tropicale (Verbénacées). — B. CARABACCI, un bois aromatique, préconisé dans l'Inde contre les affections scorbutiques ; on ne connaît pas la plante qui le fournit. — B. DE CARAPAT, le Ricin commun (Euphorbiacées). — B. CARATOS, une Amaryllidée, l'*Agave vivipara* L., du Mexique. — B. CARRÉ, l'*Evonymus europæus* L. (Célastracées). — B. CASSANT, le *Psathura borbonica* DC., de l'île Maurice (Rubiacées-Uragogées). — B. A CASSAVE, l'*Hedera arborea* Sw. (Araliacées). — B. DE CASSIE, le *Quassia amara* L. (Rutacées-Quassiées). — B. DE CAVALAM, le *Sterculia fœtida* L., appelé aussi *B. puant* (Malvacées-Sterculiées). — B. DE CAYAN, le *Simaruba officinalis* DC., de la Guyane et des Antilles (Rutacées-Quassiées). — B. DE CÈDRE, plusieurs arbres, dont le bois est recherché pour l'ébénisterie; ce sont principalement : en Espagne, le *Juniperus thurifera* L. (Conifères) ; dans l'Amérique du Nord, le *Juniperus caroliana* L. et le *J. virginiana* L. (Conifères); à la Guyane, l'*Aniba guianensis* Aubl. ou *Cedrota guianensis* Willd., qu'on place, mais avec doute, dans la famille des Lauracées ; à la Jamaïque et à la Guadeloupe, le *Guazuma ulmifolia* Lamk. (Malvacées-Buettnériées). Le *B. de cèdre blanc*, de la Guyane, est une Térébinthacée-Bursérée du genre *Icica*.—B. DE CERISIER, le *Malpighia glabra* L. ou *Cerisier de la Jamaïque*, à cause de ses fruits qui ressemblent à des cerises (Malpighiacées). — B. DE CHAIR, le *Mimusops Balata* Gaertn., des régions montagneuses de la Guyane (Sapotacées). —

B. de Chambre, l'*Agave americana* L. (Amaryllidacées). — B. Chandelle, B. de Chandelier, plusieurs plantes résineuses employées pour l'éclairage, notamment : l'*Amyris Plumieri* DC., des Antilles (Rutacées) ; le *Dracæna mauritiana* Lamk, de l'île Maurice ; le *Cordyline reflexa* Endl. (*Dracæna reflexa* Lamk), des îles Mascareignes (Liliacées) ; l'*Erithalis fruticosa* L., des Antilles (Rubiacées) ; l'*Exostemma caribæum* Willd., de la Jamaïque (Rubiacées) ; le *Fourcroya gigantea* Vent. (*Agave fœtida* L.), du Mexique (Amaryllidacées). — B. de Charpentier, le *Rhytiglossa pectoralis* Nees, des Antilles, qui sert à préparer un sirop béchique appelé *Sirop de charpentier* (Acanthacées). — B. de Chat, produit par l'*Astronium fraxinifolium* Schott ou *Gatéado* (Térébinthacées-Anacardiées). — B. de Chatousieux, le *Pterocarpus suberosus* DC. ou *Moutouchi*, de la Guyane (Légumineuses-Papilionacées), — B. chaud, l'Erable champêtre (*Acer campestre* L.), de la famille des Sapindacées, tribu des Acérées. — B. de Chauve-souris, le *Fernelia buxifolia* DC., des îles Mascareignes (Rubiacées). — B. de Chêne, le *Bignonia longissima* Willd., des Antilles (Bignoniacées). — B. de Chenilles, le *Clerodendron heterophyllum* R. Br., de l'île Bourbon (Verbénacées) et le *Conyza salicifolia* Lamk, de l'île Maurice (Composées). — B. de Cheval, arbre de Saint-Domingue qu'on croit être l'*Erythroxylon havanense* DC. (Linacées-Erythroxylées). — B. de Chèvre, le *Conyza linearifolia* DC., de l'île Maurice (Composées).—B. de Chien, le *Cornus florida* L., de l'Amérique du Nord (Cornacées) et le *Piscidia Erythrina* L., de la Floride et du Mexique (Légumineuses-Papilionacées). — B. de Chik, B. de Chine, le *Cordia Myxa* L. ou *Sébestier* (Borraginacées-Cordiées). — B. de Chinchin, fourni, dit-on, par l'*Azara microphylla* Phil., du Chili (Bixacées). — B. a Chiques, le *Cordia calococca* L. (Borraginacées-Cordiées). — B. de Choiseul, l'*Agati grandiflora* Desv., de l'Asie tropicale (Légumineuses-Papilionacées). — B. de Chypre, fourni par le *Brya Ebenus* DC. (Légumineuses-Papilionacées) et par le *Gerascanthus vulgaris* Mart., des Antilles (Borraginacées-Cordiées. — B. de Citron, produit par l'*Erithalis fruticosa* L., des Antilles (Rubiacées) ; le *B. de citron*, de la Guyane, serait fourni, d'après Guibourt, par l'*Aniba guianensis* Aubl. (V. B. de Cèdre). — B. de Clou, B. a Clous, plusieurs arbres dont les boutons à fleurs sont en forme de clou ; tels sont notamment : l'*Agatophyllum aromaticum* Willd. (Lauracées) et l'*Eugenia aromatica* H. Bn. (Myrtacées), qui fournit les *clous de girofle*. — B. Cochon, le *Bursera gummifera* Jacq., de l'Amérique tropicale ; l'*Hedwigia balsamifera* Sw., des Antilles (Térébinthacées-Bursérées) ; le *Symphonia globulifera* L. f., de Saint-Domingue (Clusiacées), et le *Toddalia asiatica* H. Bn (*Paullinia asiatica* L.). de la famille des Rutacées, tribu des Xanthoxylées. — B. de Colophane, le *Canarium mauritianum* Bl. (*Bursera paniculata* Lamk ; *Colophonia mauritiana* Commers.), de la famille des Térébinthacées, tribu des Bursérées. Le *B. de Colophane bâtard* est le *Bursera (Marignia) obtusifolia* Lamk, des îles Mascareignes (Térébinthacées-Bursérées) ; on l'appelle également *B. de compagnie*. — B. de Corail, l'*Erythrina corallodendron* L. (Légumineuses-Papilionacées), que l'on appelle aussi *B. immortel*, *Flamboyant*. Le *B. de Corail tendre*, du commerce, qu'on substitue souvent au *B. de Santal vrai*, est attribué au *Pterocarpus gummifer* Bert., de la famille des Légumineuses-Papilionacées. — B. de Corde, le *Cichorium Intybus* L. (Composées). — B. de Corne, le *Garcinia cornea* Roxb., d'Amboine et le *Garcinia cochinchinensis* Chois., de Cochinchine (Clusiacées). — B. de Coromandel ou de Calamander, un arbre de l'Inde que l'on croit être une Ebénacée du genre *Diospyros* (V. Plaqueminier). — B. Cossais, l'*Hypericum guianense* Aubl. (Hypéricacées). — B. Costière, le *Rhamnus ellipticus* Ait. (Rhamnacées). — B. Côtelet ou a Côtelettes, le *Cornutia pyramidata* Plum. (Verbénacées), le *Beurreria succulenta* Jacq. (*Ehretia Beureria* L.), de la famille des Borraginacées-Ehrétiées, le *Duranta Ellisia* L. (Verbénacées) et le *Guidonia parviflora* Jacq. (Bixacées). — B. a Coton, le *Populus monilifera* Ait. ou *Peuplier de Virginie* (Salicinées). — B. de Couilles, le *Marcgravia umbellata* L., des Antilles (Ternstrœmiacées). — B. de Couleuvre, plusieurs plantes alexipharmaques, dont les feuilles ou les racines passent pour spécifiques contre la morsure des serpents venimeux ; tels sont notamment : le *Colubrina ferruginosa* Brong. (*Rhamnus Colubrina* L.) des Antilles (Rhamnacées), le *Monstera Adansonii* Schott (*Dracontium pertusum* L.), de l'Amérique du Sud (Aroïdées), le *Strychnos colubrina* L., de l'Inde (Loganiacées), qui fournit le *Lignum colubrinum* des officines ou *Pao de cobra* des Portugais, l'*Ophioxylum serpentinum* L., des Indes Orientales et des îles de la Sonde (Apocynacées), l'*Ophiorrhiza mungos* L., des îles Malaises (Rubiacées) et l'*Aristolochia serpentaria* L., de l'Amérique du Nord (Aristolochiacées). — B. de Coumarou, le *Coumarouna odorata* Aubl. (Légumineuses-Papilionacées). — B. de Courbaril, l'*Hymenæa Courbaril* L., des Antilles et du Brésil (Légumineuses-Cœsalpiniées). — B. de Crabe ou de Crave, fourni par le *Myrtus pseudocaryophyllus* Gomez, de la famille des Myrtacées. — B. de Crangonor ou de Crangor, fourni par l'*Ixora (Pavetta) indica* L., de la famille des Rubiacées. — B. creux, le *Lasianthus alatus* DC., de la Guyane (Composées). — B. de Crocodile, le *Croton Elutheria* Benn., appelé aussi *B. de musc* (Euphorbiacées). — B. Cruzeau, le *Vochysia guianensis* Lamk (Vochysiacées). — B. de Cuir, le *Dirca palustris* L. ou *Leather wood* des Anglais (Daphnacées).— B. de Cuivre, à Java, l'*Eugenia aromatica* H. Bn ou *Giroflier* (Myrtacées). — B. de Cygne, le *Brya Ebenus* DC. (Légumineuses-Papilionacées). — B. de Cyprès, fourni par le *Gerascanthus vulgaris* Mart., des Antilles (Borraginacées-Cordiées. — B. Dalmaric, le *Calophyllum inophyllum* L. (Clusiacées). — B. de Dames, l'*Erythroxylon hypericifolium* Lamk., de l'île Maurice (Linacées-Erythroxylées. — B. Damier, le *Terminalia Catappa* L. ou *Badamier* (Combrétacées).— B. a Dard, le *Tounatea (Possira) arborescens* Aubl., de la Guyane (Légumineuses-Papilionacées). — B. a Dartres, plusieurs plantes qui servent au traitement des maladies de la peau, notamment l'*Hypericum latifolium* L., l'*H. guianense* Aubl., le *Vismia sessilifolia* Pers. (*Hypericum sessilifolium* Aubl.), de la Guyane (Hypéricacées), et le *Danais fragrans* Commers., des îles Mascareignes. — B. de Demoiselles, le *Kirganelia phyllanthoides* A. Juss., de Maurice et de Bourbon (Euphorbiacées). — B. Dentelle, le *Lagetta lintearia* Juss., des Antilles (Thyméléacées). — B. Diababul ou d'Arariba (V. ce mot). — B. doux, fourni par le *Glycyrrhiza glabra* L. ou *Réglisse officinale* (Légumineuses-Papilionacées). — B. dur, le *Securinega durissima* Gmel., Euphorbiacée des îles Mascareignes, appelée également *B. de hache*. — B. dysentérique, le *Byrsonima spicata* DC., des Antilles, qu'on appelle aussi *Bois-tan*, *Merisier doré* (Malpighiacées). — B. d'Ebène, fourni principalement par des Ebénacées du genre *Diospyros*. On en distingue plusieurs sortes : le *B. d'Ebène noir* ou *B. d'Ebène vrai*, qui provient des *D. Ebenum* L. et *D. melanoxylon* Roxb., des Indes Orientales ; le *B. d'Ebène blanc*, du *D. chrysophyllos* Lamk ; le *B. d'Ebène marbré*, du *D. melanida* Poir. ; le *B. d'Ebène à veines noires*, du *D. leucomelas* Poir. ; le *B. d'Ebène bâtard*, du *D. reticulata* Willd. ; le *B. d'Ebène jaune* ou *vert*, du *Bignonia leucoxylon* L., des Antilles (Bignoniacées), le *B. d'Ebène d'Orient*, de l'*Albizzia Lebbek* Benth. (Légumineuses-Mimosées) ; d'autre part, on appelle *B. d'Ebène de Crète*, l'*Anthyllis cretica* Willd. (*Ebenus creticus* L.), de la famille des Légumineuses-Papilionacées, et *faux B. d'Ebène*, le

Cytisus Laburnum L. (V. Cytise). — B. sans écorce, le *Ludia heterophylla* Lamk, de l'île Maurice (Bixacées). B. d'Encens, le *Bursera gummifera* Jacq. et l'*Icica guianensis* Aubl. (Térébinthacées-Bursérées). — B. enivrant, B. a Enivrer, plusieurs plantes employées pour engourdir le poisson, notamment les *Phyllanthus virosus* Roxb., *Ph. conami* Sw., *Ph. piscatoria* H. B. K., et *Euphorbia frutescens* L. (Euphorbiacées), les *Piscidia carthaginensis* L. et *Tephrosia cinerea* Pers. (Légumineuses-Papilionacées) et l'*Anamirta Cocculus* W. et Arn. ou *Coque du Levant* (Ménispermacées). — B. épineux, le *Zanthoxylum Clava Herculis* L., le *Z. americanum* Mill., appelé également *B. jaune des Antilles* (Rutacées-Zanthoxylées), et l'*Eriodendron anfractuosum* DC., des Moluques (Malvacées-Bombacées). — B. Eponge, le *Gastonia cutispongia* Lamk (Araliacées), et le *Cissus Mappia* Lamk, de l'île Maurice (Ampélidacées). — B. de Fer, divers arbres des régions tropicales, dont le bois est d'une très grande dureté; ce sont principalement : au Brésil, l'*Apuleia ferrea* Mart. et le *Cæsalpinia ferrea* Mart. (Légumineuses-Cœsalpiniées); à la Guyane, le *Bocoa provacensis* Aubl. (Légumineuses-Cœsalpiniées) et le *Swartzia tomentosa* DC. ou *Robinia panacoco* Aubl. (Légumineuses-Papilionacées); aux Antilles, le *Ceanothus ferreus* DC., les *Colubrina ferruginosa.* Brongn. et *C. reclinata* Brongn. (Rhamnacées), l'*Ægiphila martinicensis* L. (Verbénacées), le *Zanthoxylum pterota* Kunth ou *Fagara pterota* L. (Rutacées-Zanthoxylées); à l'île Maurice, le *Sideroxylon cinereum* Lamk (Sapotacées); à Ceylan, le *Mesua ferrea* L., appelé aussi *B. de naghas* (Clusiacées); dans l'archipel malais, le *Metrosideros polymorpha* Gaud. (Myrtacées). — B. de Fernambouc, le *Cæsalpinia echinata* Lamk, du Brésil, qui fournit une belle couleur pourpre très employée en teinture (Légumineuses-Cœsalpiniées). — B. de Férole, provient du *Ferolia guianensis* Aubl., de la Guyane (Ulmacées-Artocarpées); on l'appelle également *B. satiné*, *B. Baroit.* — B. a Feu, fourni par plusieurs Ulmacées-Artocarpées du genre *Cecropia*, notamment le *C. peltata* L., aux Antilles et le *C. Ambaiba* Adans., au Brésil. — B. a la Fièvre, les diverses Rubiacées du genre *Cinchona* et l'*Eucalyptus globulus* Labill. (Myrtacées). — B. a Flambeaux, plusieurs arbres dont le bois sert à faire des torches; ce sont principalement, en Europe, les arbres résineux; à la Guyane, le *Toulicia guianensis* Aubl. (Sapindacées); dans l'Amérique équinoxiale, l'*Hæmatoxylon campechianum* L. (Légumineuses-Cœsalpiniées); à Bourbon, le *Zanthoxylum heterophyllum* Sm. (Rutacées-Zanthoxylées) et l'*Erythroxylon laurifolium* Lamk (Linacées-Erythroxylées). — B. a Fléau, fourni par le *Cochlospermum Gossypium* DC. ou *Bombax Gossypium* L., des Indes orientales (Bixacées), et l'*Hibiscus tiliaceus* L., de l'Amérique tropicale (Malvacées). — B. de Flèche, le *Tounatea (Possira) arborescens* Aubl., de la Guyane (Légumineuses-Papilionacées). — B. de fleurs jaunes, l'*Hypericum lanceolatum* Lamk, de Bourbon (Hypéricacées). — B. de Flot, fourni par l'*Hibiscus tiliaceus* L., de l'Amérique tropicale (Malvacées); sert à fabriquer des bouchons et des plaques destinées à faire surnager les filets. — B. fossile, nom donné aux lignites, pour rappeler leur origine végétale. — B. franc, l'*Ilex aquifolium* L. (V. Houx). — B. de Frédoche, le *Citharexylon melanocordium* Jacq., de l'Amérique tropicale (Verbénacées). — B. de Fresne, fourni par le *Tecoma radicans* Juss., de l'Amérique du Nord (Bignoniacées), et par le *Picræna excelsa* Lindl., des Antilles (Rutacées-Quassiées). — B. a Fumier, en Champagne, la Clématite des haies (*Clematis vitalba* L.). — B. de Fustet, le *Rhus cotinus* L. ou *Sumac des teinturiers* (Térébinthacées-Anacardiées) et le *Maclura tinctoria* Don, du Mexique et des Antilles (Ulmacées-Morées). — B. de Gaïac, fourni par les *Guaiacum sanctum* L. et *G. officinale* L. (Rutacées-Zagophyllées). — B. a la Gale, en Champagne, le *Rhamnus frangula* L. ou *Bourdaine* (Rhamnacées). — B. galeux, le *Dombeya populifolia* Cav. (Malvacées). — B. de Garo, celui de l'*Aquilaria malaccensis* Lamk (Thyméléacées). — B. Garou, B. gentil, le *Daphne Mezereum* L. (Thyméléacées). — B. de Gaulettes, à l'île Maurice, le *Schleichera diversifolia* Willd., qu'on appelle également *B. de cannes*, et le *Cupania venulosa* DC. (Sapindacées). — B. gentil (V. B. Garou) — B. de Girofle, l'*Eugenia aromatica* H. Bn (Myrtacées). — B. de Glu, à Cayenne, le *Sapium aucuparium* Jacq., originaire du Malabar (Euphorbiacées). — B. de Gommier blanc, le *Bursera gummifera* Jacq., de l'Amérique tropicale (Térébinthacées-Bursérées). — B. de Gommier bleu, l'*Eucalyptus globulus* Labill., de l'Australie, ou *Blue gum tree* des Anglais (Myrtacées-Leptospermées). — B. de Gonzalo-aloes, le *Gatéado (Astronium fraxinifolium* Schott), des Antilles (Térébinthacées-Anacardiées). — B. de Gouyave, le *Prockia ovata* R. Br., de l'Amérique tropicale (Tiliacées). — B. grage, l'*Apeiba aspera* Aubl., de la Guyane (Tiliacées). — B. de Grenadille, le *Brya Ebenus* DC., des Antilles (Légumineuses-Papilionacées). — B. de Grignon, le *Terminalia (Bucida) Buceras* H. Bn ou *Chêne français* des Antilles (Combrétacées). — B. Gri-Gri, à la Guyane, le *Parinari campestre* Aubl. (Rosacées-Chrysobalanées); au Sénégal, l'*Adansonia digitata* L. (Malvacées-Bombacées). — B. gris, l'*Inga vera* Willd. (*Mimosa Inga* L.), des Antilles (Légumineuses-Mimosées). — B. Guillaume, le *Baccharis frutescens* L. de Bourbon et de Maurice (Composées). — B. de Guitare, le *Citharexylon quadrangulare*, Jacq., des Antilles (Verbénacées). — B. de Hache (V. Bois dur). — B. Haricot, le *Cnestis obliqua* Pal.-Beauv., de l'île Maurice (Connaracées). — B. Harongue, l'*Haronga madagascariensis* DC., des îles Mascareignes (Hypéricacées). — B. Hinselin, le *Malpighia urens* L., des Antilles (Malpighiacées). — B. d'Hispanille, attribué par Guibourg à l'*Erithalis fruticosa* L., de la famille des Rubiacées. — B. à Huile, le *Terminalia catappa* L. (Combrétacées). — B. d'Huile, l'*Erythroxylon hypericifolium* Lamk., des îles Mascareignes (Linacées-Erythroxylées); le *B. d'huile du bord de la mer*, de la Guadeloupe, est l'*Erithalis fruticosa* L. (Rubiacées). — B. immortel, les *Erythrina corallodendron* L. et *E inermis* Mill., des Antilles (Légumineuses-Papilionacées). — B. incorruptible, celui du *Bumelia salicifolia* Sw. (Sapotacées), de l'*Homalium racemosum* Jacq. (Bixacées), du *Sassafras officinalis* Nees (Lauracées) et de l'*Humbertia madagascariensis* Lamk (Convolvulacées). — B. d'Inde, les *Pimenta communis* Lindl. et *P. acris* H. Bn., de l'Amérique tropicale (Myrtacées) et l'*Hæmatoxylon campechianum* L. (Légumineuses-Cœsalpiniées). — B. Isabelle, le *Laurus borbonica* Adans. (Lauracées) et l'*Eugenia Greggii* DC. (Myrtacées). — B. de la Jamaïque, l'*Hæmatoxylon campechianum* L. (Légumineuses-Cœsalpiniées). — B. de Jamone, le *Cupania americana* L. (Sapindacées). — B. de Jasmin, attribué à l'*Erithalis fruticosa* L. (Rubiacées). — B. jaune, l'*Hypericum lanceolatum* Lamk, de Bourbon (Hypéricacées), le *Liriodendron tulipifera* Trew. (Magnoliacées), le *Maclura tinctoria* Nutt., du Mexique et des Antilles (Ulmacées-Morées), le *Guettarda racemosa* Lherm., de la Guadeloupe (Rubiacées), l'*Ilex crocea* L. (Aquifoliacées) et le *Bignonia leucoxylon* L., de la Jamaïque (Bignoniacées). Le *B. jaune d'Australie* est le *Flindersia xanthoxylon* H. Bn (Méliacées); le *B. jaune de Cayenne*, le *Licaria guianensis* Aubl. (Lauracées); le *B. jaune épineux*, le *Zanthoxylum clava Herculis* L.; le *B. jaune de Hongrie*, le *Rhus cotinus* L. (Térébinthacées). — B. joli, le *Prunus padus* L. (Rosacées). — B. de Joli cœur, le *Celastrus undulatus* Lamk (Célastracées). — B. de Judas, le *Cossignya borbonica* DC., à l'île Maurice (Sapindacées). — B. de Lait, les Euphorbiacées et les Apocynacées laiteuses, mais surtout le *Mance-*

nillier et le *Plumeria alba* L. ou *Franpipanier*; le *B. de lait* de la Jamaïque (*Milk-vood* des colons) est le *Piratinera spuria* H. Bn., de la famille des Ulmacées, tribu des Artocarpées. — B. LAITEUX, le *Tabernæmontana alba* Mill. (Apocynacées). — B. DE LANCE, provient du *Randia aculeata* L. (Rubiacées) et, suivant Roxburgh, du *Duguetia quitarensis* Schomb. (Anonacées). — B. DE LARDOIRE, le Fusain (*Evonymus europœus* L.), de la famille des Célastracées. — B. DE LAURIER, le *Croton corylifolium* Lamk, des Antilles (Enphorbiacées). — B. DE LESSIVE, dans les Alpes, le faux-Ebénier (*Cytisus Laburnum* L.). — B. DE LETTRES, fourni par le *Piratinera guianensis* Aubl., de la Guyane (Ulmacées-Artocarpées).— B. DE LÉZARD, l'*Agati grandiflora* Desv. (Légumineuses-Papilionacées). — B. DE LICARI, le *Licaria guianensis* Aubl. (Lauracées). — B. DE LIÈGE, plusieurs bois légers et spongieux, notamment le *Cochlospermum Gossypium* DC., des Indes Orientales (Bixacées), l'*Hibiscus tiliaceus* L., de l'Amérique tropicale (Malvacées) et le *Pterocarpus suberosus* DC. (*Moutouchi suberosa* Aubl.), de la Guyane (Légumineuses-Papilionacées). — B. DE LIÈVRE, le *Cytisus Laburnum* L. ou faux-Ebénier et, aux Antilles, l'*Ochroma Lagopus* Sw. (Malvacées-Bombacées). — B. DE LOSTEAU, fourni par la *Guettarda verticillata* H. Bn. (*Antirhœa Lostœana* Comm.), de Maurice et de Bourbon (Rubiacées). — B. DE LUCE, le *Memecylon edule* Roxb. (*Petaloma edulis* DC.), des Indes Orientales (Mélastomacées). — B. DE LUMIÈRE, synonyme de B. CHANDELLE. — B. DE MABOUIA, le *Capparis Breynia* Jacq., des Antilles et le *Morisonia americana* L. (Capparidacées).— B. MACAQUE, le *Tococa guianensis* Aubl. (Mélastomacées). — B. DE MACLURE, le *Maclura aurantiaca* Nutt., de la Louisiane et du Brésil, qu'on appelle également *B. d'arc* et *Oranger des Osages* (Ulmacées-Morées). — B. MADAME, à la Guadeloupe, le *Guettarda rugosa* Lamk (Rubiacées) ; à la Martinique, le *Matthiola scabra* R. Br. (Crucifères). — B. MADRE, l'*Excœcaria* (*Gymnanthes*) *lucida* Sw., des Antilles (Euphorbiacées). — B. DE MAHALEB, le *Prunus Mahaleb* L., appelé également *B. de Sainte-Lucie* (Rosacées). — B. DE MAHOGONI, le *Swietenia Mahogoni* L., de l'Amérique tropicale (Méliacées). — B. DE MAI, le *Cratœgus oxyacantha* L. (Rosacées). — B. DE MAÏS, le *Memecylon cordatum* Roxb. (Mélastomacées). — B. DE MALAHÉ, le *Securinega durissima* Gml., à l'île Maurice (Euphorbiacées). — B. MAMZELLE, l'*Ochna mauritiana* Lamk, de l'île Maurice (Ochnacées). — B. DE MAPOU, le *Sælanthus malacodendron* Dup.-Th., à l'île Maurice (Ampélidacées). — B. MARBRÉ, fourni par le *Piratinera guianensis* Aubl., de la Guyane (Ulmacées-Artocarpées) ; le *B. marbré bâtard*, de la Martinique, est l'*Erythroxylon areolatum* L., de la famille des Linacées, tribu des Erythroxylées. — B. MARGUERITE, le *Cordia tetraphylla* Aubl., de la Guyane (Borraginacées-Cordiées). — B. MARIE, le *Calophyllum inophyllum* L. (Clusiacées) ; le *B. Marie Galante*, de la Guadeloupe, est l'*Exostema caribœum* Wild. (Rubiacées-Cinchonées). — B. MARRON, le *Conyza linearifolia* DC., à l'île Maurice (Composées). — B. DE MÈCHE, l'*Apeiba glabra* Aubl. (Tiliacées) et le *Fourcroya gigantea* Vent. (Amaryllidacées). — B. DE MERDE (V. B. CACA). — B. DE MERLE, dans l'Amérique australe, le *Celastrus undulatus* Lamk (Celastracées) et le *Sapindus Saponaria* L. (Sapindacées) ; à l'île Maurice, le *Schmidelia integrifolia* DC. (Sapindacées) ; aux îles Mascareignes, l'*Andromeda salicifolia* L. (Ericacées) ; au cap de Bonne-Espérance, l'*Olea capensis* L. (Oléacées). — B. DES MOLUQUES, le *Croton Tiglium* L. (Euphorbiacées). — B. DE MONTBRUN, le *Quivisia heterophylla* Cav., à l'île Maurice (Méliacées). — B. DE MOUTOUCHI, le *Pterocarpus suberosus* DC., appelé aussi *B. de Chatousieux* (Légumineuses-Papilionacées). — B. DE MUSC, le *Croton Elutheria* Benn., nommé également *B. de crocodile* (Euphorbiacées). — B. NAGHAS, synonyme de B. DE FER. — B. DE NATTE, le *Mimusops nattarium* Willem., de l'île Maurice (Sapotacées) ; le *B. de natte rouge* est le *Mimusops erythroxylon* Boj. — B. NÉPHRÉTIQUE, le *Moringa pterygosperma* Gaertn. (Capparidacées); le *B. néphrétique noir* est attribué au *Jacaranda brasiliana* Lamk (Bignoniacées). — B. DE NICARAGUA, l'*Hæmatoxylon Campechianum* L. (Légumineuses-Cæsalpiniées). — B. NOIR, le *Rhamnus frangula* L.; aux Antilles, le *Brya Ebenus* DC. (Légumineuses-Papilionacées) ; aux Indes Orientales, le *Diospyros Ebenum* L. (Ebénacées) et l'*Albizzia Lebbek* Benth. ou *Ebène d'Orient* (Légumineuses-Mimosées). — B. D'OISEAU, à l'île Maurice, les *Tetranthera laurifolia* Jacq. (*Litsœa sebifera* Pers.) et *T. monopetala* Roxb. (Lauracées). — B. D'OLIVE, à l'île Maurice, l'*Elæodendron orientale* Jacq. (Célastracées). — BOIS D'OR, le *Carpinus americana* L. (Castanéacées).— B. D'OREILLE, les *Daphne mezereum* L. et *D. gnidium* L., parce que leur écorce fraîche s'applique en vésicatoire derrière les oreilles dans le traitement des maladies des yeux (Thyméléacées). Le *B. d'oreille de lièvre* provient de l'*Ochroma Lagopus* Sw. (Malvacées-Bombacées). — B. D'ORME, le *Guazuma ulmifolia* Lamk, du Brésil et de la Martinique (Malvacées-Buettnériées). — B. DE PAGAIE, le *Swartzia tomentosa* DC., à la Guyane (Légumineuses-Papilionacées),— B. DE PALISSANDRE, fourni par plusieurs Légumineuses-Papilionacées, du genre *Dalbergia*, notamment par le *Dalbergia latifolia* Roxb., des Indes Orientales. — B. PALMISTE, le *Geoffrœa spinosa* L., de l'Amérique tropicale (Légumineuses-Papilionacées). — B. DE PALO, provient du *Croton Malambo* Karst., des côtes du Venezuela et de la Nouvelle Grenade (Euphorbiacées). — B. DE PANACOCO, le *Swartzia tomentosa* DC., de la Guyane (Légumineuses-Papilionacées). — B. DE PANAMA, fourni par plusieurs Rosacées du genre *Quillaja*, particulièrement par le *Quillaja saponaria* Molin., du Chili et du Pérou. — B. PAPAYE, à l'île Maurice, le *Gastonia cutispongia* Lamk et le *Gilibertia repanda* DC. (Araliacées). — B. PARASOL, le *Cordia umbraculifera* Ræm. et Sch. (Borraginacées-Cordiées). — B. DE PAVANE, le *Croton Tiglium* L. (Euphorbiacées). — B. DE PÊCHE, à la Guadeloupe, le *Gardenia florida* L. ou *Jasmin du Cap* (Rubiacées). — B. DE PERDRIX, le *Bocoa provacensis* Aubl., de la Guyane (Légumineuses-Cæsalpiniées). — B. DE PERPIGNAN, le *Celtis australis* L., du midi de l'Europe (Ulmacées-Celtidées). — B. À PIAN, le *Maclura tinctoria* Nutt., du Mexique et des Antilles (Ulmacées-Morées). — *B. de pieux* ou *Arbor palorum* de Rumphius, attribué à l'*Euphoria Pometia* Poir., (Sapindacées). — B. PILON, le *Macaranga mauritiana* Boj., de l'île Maurice (Euphorbiacées). — B. PIN, le *Talauma Plumieri* Sw., à la Martinique (Magnoliacées). — B. DE PINTADE, l'*Ixora coccinea* L. (Rubiacées) et plusieurs *Ardisia* des îles Mascareignes (Myrsinéacées). — B. PIPE, l'*Ehretia petiolaris* Lamk, à l'île Maurice (Borraginacées). — B. PIQUANT, le *Chrysobalanus Icaco* L. (Rosacées). — B. PISSENLIT, le *Tecoma stans* Juss., des Antilles (Bignoniacées). — B. PLIANT, l'*Osyris alba* L., de la région méditerranéenne (Loranthacées-Santalinées). — B. DE PLOMB, le *Dirca palustris* L. (Daphnacées). — B. DE POIRIER, le *Bignonia leucoxylon* L., des Antilles (Bignoniacées). — B. DE POMME, le *Syzygium glomeratum* DC., à l'île Maurice (Myrtacées). Le *B. de pomme d'amour* est le *Guidonia fragilis* Vent. (Bixacées-Samydées). — B. PUANT, l'*Anagiris fœtida* L., de l'Europe méridionale (Légumineuses-Papilionacées), l'*Olax zeylanica* L., de Ceylan (Loranthacées-Olacinées), le *Fœtidia mauritiana* Comm., de l'île Maurice (Myrtacées-Barringtoniées), le *Sterculia fœtida* L., des Indes Orientales (Malvacées-Sterculées), le *Pirigara tetrapetala* Aubl., de la Guyane (Myrtacées-Barringtoniées) et les *Capparis* appelés *B. caca* (V. ce mot). — B. PUNAIS, le *Cornus sangui-*

nea L., de l'Europe et du nord de l'Asie (Cornacées). — B. PURGATIF, le *Croton tiglium* L. (Euphorbiacées). — B. DE QUASSIE, le *Quassia amara* L. (Rutacées). — B. QUENOUILLE, le *Randia aculeata* L., des Antilles (Rubiacées). — B. QUEUE DE RAT, à l'île Maurice, l'*Acalypha marginata* Spreng. (Euphorbiacées). — B. QUINQUIN, le *Securinega nitida* Willd. (Euphorbiacées). — B. DE QUINQUINA, attribué à un *Malpighia* de la Guyane (Malpighiacées). — B. DE RAINETTE OU DE REINETTE, le *Dodonœa angustifolia* Blanco, des Philippines et des Moluques (Sapindacées). — B. RAMON, le *Sapindus saponaria* L., des Indes orientales (Sapindacées), le *Celtis occidentalis* L., de l'Amérique du Nord (Ulmacées-Celtidées) et le *Trophis americana* L., des Antilles (Ulmacées–Artocarpées). — B. DE RÂPE, plusieurs plantes à écorces ou à feuilles rudes, notamment le *Delima sarmentosa* L., de Ceylan et du Malabar (Dilléniacées). — B. DE RÉGLISSE, rhizôme du *Glycyrrhiza glabra* L. ou *Réglisse officinale* (Légumineuses–Papilionacées). — B. DE RHODES OU DE ROSE, plusieurs bois employés dans l'ébénisterie et fournis principalement par le *Rhodorhiza (Convolvulus) scoparia* Webb (Convolvulacées), et le *Dicypellium caryophyllatum* Nees (Lauracées). — B. ROUGE, l'*Hœmatoxylon campechianum* L., ou *B. de campêche*, le *Copaifera officinalis* L. (Légumineuses-Cæsalpiniées) et le *Guarea trichilioides* Molin. (Méliacées). — B. DE SABLE, le *Bremonticra amaroxylon* DC., des îles Mascareignes (Légumineuses-Papilionacées). — B. DE SAGAIE, à Bourbon, le *Maillardia borbonica* Frapp., à l'île Maurice, le *Schleichera diversifolia* Willd., qu'on appelle également *B. de cannes*, *B. de gaulettes* (Sapindacées). — B. SAIN ou *Sain-bois*, le *Daphne Gnidium* L. ou *Garou* (Thyméléacées). — B. SAINT, le *Guaiacum sanctum* L., du Mexique et des Antilles (Rutacées-Zygophyllées). — B. DE LA SAINTE-CROIX, le *Viscum album* L. (V. GUI). — B. DE SAINTE-LUCIE, le *Prunus Mahaleb* L., d'Europe (Rosacées); le *faux B. de Sainte-Lucie* est le *Prunus Padus* L. ou *Merisier à grappes*. — B. DE SAINTE-MARTHE, le *B. de Fernambouc* (V. ce mot). — B. DE SANG, synonyme de B. ROUGE. — B. SANGLANT, le *Vismia guianensis* Pers., de la Guyane (Hypéricacées). — B. SANGUIN, le *Cornus sanguinea* L. (Cornacées). — B. DE SANTAL, fourni par plusieurs Loranthacées du genre *Santalum* et plusieurs Légumineuses-Papilionacées du genre *Pterocarpus*. Le *B. de Santal blanc* provient du *Santalum album* L. et du *S. myrtifolium* Roxb., des Indes orientales; le *Santal des îles Sandwich*, du *Santalum Freycinetianum* Gaud.; celui des îles Viti, du *Santalum yasi* Seem.; celui de la Nouvelle-Calédonie, du *Santalum austro–caledonicum* Vieill.; le *Santal rouge des Indes orientales*, du *Pterocarpus santalinus* L. f.; le *Santal rouge d'Afrique*, du *Pterocarpus angolensis* DC. ou du *Pt. santalinoides* Lhér. — B. DE SAPPAN, fourni par le *Cæsalpinia Sappan* L. ou *Brésillet des Indes* (Légumineuses-Cœsalpiniées). — B. DE SASSAFRAS, fourni par le *Sassafras officinalis* Nees (*Laurus sassafras* L.), de l'Amérique du Nord (Lauracées). — B. SATINÉ, le *Ferolia guianensis* Aubl. (*Piratinera Ferolia* H. Bn.), de la Guyane (Ulmacées-Artocarpées). Le *B. satiné de l'Inde* est fourni par le *Chloroxylon Swietenia* DC., de la famille des Méliacées. — B. DE SAVANE, à la Guyane, le *Coumarouna odorata* Aubl., qui fournit la *Fève-tonka* (Légumineuses–Papilionacées); au Mexique et aux Antilles, le *Cornutia pyramidata* L., de la famille des Verbénacées. — B. DE SAVONNETTE, le *Sapindus Saponaria* L., des Indes orientales (Sapindacées). — B. DE SÉNÉGAL, le *Zanthoxylon hermaphroditum* Willd. (*Fagara guianensis* Aubl.), de la Guyane (Rutacées-Zanthoxylées). — B. SENT-BON, le *Myrica Gale* L. (Castanéacées-Myricées). — B. DE SENTEUR, plusieurs bois odorants, employés surtout dans la parfumerie; tel est notamment le *Dombeya (Assonia) populifolia* Cav., des îles Bourbon et Madagascar (Malvacées). Le *B. de senteur blanc* est fourni par le *Ruizia cordata* Cav.; le *B. de senteur bleu*, par le *Ruizia variabilis* Cav. et le *Dombeya populnea* Cav., des îles Mascareignes (Malvacées). — B. DE SERINGUE, l'*Hevea guianensis* Aubl. (*Siphonia elastica* Pers.), de l'Amérique australe (Euphorbiacées). — B. DE SERPENT, synonyme de *B. de couleuvre* (V. ce mot). — B. DE SOLOME, le *Dialium (Codarium) nitidum* Guill. et Perr., de la Sénégambie (Légumineuses-Cæsalpiniées). — B. DE SOURCE, le *Leea (Aquilicia) sambucina* Willd., de Java (Ampélidacées). — B. DE SPA, fourni par l'*Acer laciniosum* Desf. (Sapindacées). — B. À SUIF, l'*Atriplex canescens* L. (Chénopodiacées). — B. DE SURINAM, provient du *Quassia amara* L. (Rutacées). — B. DE TACAMAQUE, le *Calophyllum Calaba* Jacq., des Antilles (Clusiacées) et le *Populus balsamifera* L., de l'Amérique du Nord (Salicinées). — B. DE TAM, B. TAN, le *Byrsonima spicata* DC., des Antilles (Malpighiacées). — B. DE TAMBOUL, provient du *Tambourissa quadrifida* Sonn. (*Ambora Tambourissa* Lamk), des îles Mascareignes (Monimiacées). — B. DE TECK, fourni par le *Tectona grandis* L., des Indes orientales (Verbénacées). — B. DE TEZÉ, le *Securinega nitida* Willd, appelé aussi *B. quinquin* (Euphorbiacées). — B. DE TILLY ou DE TIGLI, le *Croton Tiglium* L. (Euphorbiacées). — B. DE TOON, le *Cedrela Toona* Roxb., des Indes orientales (Méliacées). — B. TROMPETTE, le *Cecropia peltata* L., des Antilles et de la Guyane (Ulmacées-Artocarpées). — B. VERT, en Europe, le *Genista tinctoria* L. (Légumineuses-Papilionacées); aux Antilles, le *Bignonia leucoxylon* L. (Bignoniacées). — B. DE VIE, le *Guaiacum sanctum* L., du Mexique et des Antilles (Rutacées–Zygophyllées). — B. VIOLET ou *King-wood* des Anglais, attribué à une Légumineuse-Papilionacée du genre *Dalbergia*. — B. VIOLON, à l'île Maurice, le *Macaranda mauritiana* Boj. (Euphorbiacées). — B. DE VOUACAPOU, le *Vouacapoua americana* Aubl., de la Guyane et du Brésil (Légumineuses-Cœsalpiniées). — B. DE ZÈBRE, fourni par l'*Astronium fraxinifolium* Schott, des Antilles (Térébinthacées-Anacardiées). Ed. LEFÈVRE.

III. Sylviculture (V. FORÊT).

IV. Chimie. — Les emplois si nombreux du bois chez tous les peuples proviennent de la diversité de ses propriétés physiques : dureté, compacité, densité, aspect, etc... Ces différences qui caractérisent une essence sont dues plutôt à la structure des fibres et des cellules qu'à des variations dans la composition chimique. Cependant ces variations expliquent différentes propriétés; ainsi la distinction en *bois durs* et en *bois tendres* provient de la plus ou moins grande quantité de *vasculose*, matière incrustante qui remplit la cellule, la proportion de vasculose explique encore les rendements différents en esprit de bois et acide pyroligneux que donnent à la distillation les bois durs et les bois tendres. Il est donc important, avant d'étudier le bois dans ses différentes industries, de connaître sa composition immédiate, les variations qu'elle peut subir et d'examiner ses propriétés physiques et chimiques.

1° DENSITÉ. — Le bois est plus dense que l'eau; s'il flotte à la surface du liquide, c'est à la faveur de l'air qui remplit ses pores; le bois réduit en poudre fine s'imprègne facilement d'eau et descend rapidement au fond. M. Violette a déterminé la densité réelle des différents bois, en les réduisant en poudre impalpable à l'aide de la lime; il a trouvé que les variations entre les bois durs et les bois tendres étaient très peu sensibles, et que les densités étaient comprises entre 1,50 et 1,52. Il n'en est pas de même pour la densité apparente, celle-ci varie considérablement, non seulement avec les différents bois, mais avec chaque partie d'un même arbre, suivant l'âge, le climat, la nature du sol. Le tableau suivant indique les densités moyennes des diverses espèces de bois employés dans la construction, le chauffage et l'ameublement; les densités ont été prises sur des bois séchés à l'air, ayant

encore une teneur de 20 à 25 % d'eau hygroscopique :

Gaïac	1.328	Platane	690
Buis	1.300	Hêtre	650
Ebène	1.259	Alisier	650
Arbousier	1.030	Orme	650
Chêne Tauzin	980	Marronnier	650
Sorbier	970	Châtaignier	640
Micocoulier	950	Pin maritime	600
Cornouiller	940	Pin sylvestre	570
Olivier	930	Cèdre	568
Buis de France	912	Bouleau	550
Prunier	750	Aune	510
Néflier	750	Mélèze	510
Cerisier	740	Tilleul	500
Pommier	733	Sapin commun	490
Noyer	730	Epicéa	470
Frêne	720	Peuplier blanc	470
Erable	700	Tremble	465
Acacia	700	Saule	390
Charme	700	Peuplier d'Italie	385
Robinier	700		

2° Composition élémentaire du Bois. — A. *Eau.* La quantité d'eau hygroscopique varie dans un bois : 1° avec les espèces ; 2° avec les parties d'un même arbre ; 3° avec le temps écoulé depuis l'abatage ; 4° avec la saison dans laquelle il a été abattu. Elle est maximum au printemps, lorsque la sève monte, diminue rapidement en automne et est minimum en hiver. MM. Schudler et Hartig, opérant sur des bois coupés en hiver, ont trouvé chez nos principaux arbres forestiers les quantités d'eau hygroscopique suivantes :

Charme *(Carpulus betulus)*	18.6 %
Saule *(Salix caprœa)*	26.0 —
Erable sycomore *(Acer pseudo-platanus)*	27.0 —
Sorbier *(Sorbus aucuparia)*	28.3 —
Frêne *(Fraxinus excelsior)*	28.0 —
Bouleau blanc *(Betula alba)*	30.8 —
Alizier *(Cratœgus terminalis)*	32.8 —
Chêne rouvre *(Quercus robur)*	34.7 —
Chêne *(Quercus pedonculatus)*	35.4 —
Epicéa *(Pinus abies)*	37.1 —
Marronnier d'Inde *(Esculus hypocastaneum)*	38.2 —
Pin sylvestre *(Pinus sylvestris)*	39.7 —
Hêtre *(Fagus sylvatica)*	39.7 —
Aune *(Betula Alnus)*	41.6 —
Tremble *(Populus tremuli)*	43.7 —
Orme *(Ulmus campestris)*	44.5 —
Sapin *(Pinus picea)*	45.2 —
Tilleul *(Tilia europea)*	47.1 —
Peuplier d'Italie *(Populus pyramidalis)*	48.2 —
Mélèze d'Europe *(Pinus larix)*	48.6 —
Peuplier blanc *(Populus alba)*	50.6 —
Peuplier noir *(Populus nigra)*	51.8 —

La teneur en eau varie considérablement dans les différentes parties d'un même arbre, les jeunes tiges sont plus hydratées que les vieilles souches, la quantité d'eau va même en croissant du cœur à l'écorce. M. Chevandier a trouvé en moyenne les chiffres suivants :

	Essences résineuses	Essences feuillues
Vieux troncs	29 % d'eau	26 % d'eau
Branchages	32 —	34 —
Jeunes tiges	38 —	36 —

D'après les résultats obtenus par MM. Schudler et Neuffer, les variations de la proportion d'eau hygroscopique serait, suivant les saisons :

	Quantité d'eau % Fin janvier	Commencement d'avril
Frêne	28.8	38.6
Châtaignier	40.2	47.1
Epicéa	52.7	61.0

La quantité d'eau diminue rapidement dans les bois abattus, elle arrive au bout de dix-huit mois à deux ans à un minimum qui est à peu près constant pour toutes les espèces, et qui est compris entre 18 à 22 % ; cette eau ne peut être complètement chassée du bois qu'à la température de 125°, d'ailleurs les bois desséchés artificiellement reprennent rapidement à l'air libre de 15 à 20 % d'humidité.

B. *Matières minérales.* La proportion et la composition des cendres de nos arbres forestiers varient avec les espèces, les différentes parties de la plante, l'état du sol, etc. Les tableaux ci-après donnent la teneur en cendres des principales essences.

D'après les résultats obtenus par M. Chevandier :

Saule	2.00 %
Tremble	1.73 —
Chêne	1.65 —
Charme	1.62 —
Aune	1.38 —
Hêtre	1.06 —
Pin sylvestre	1.04 —
Sapin	1.02 —
Bouleau	0.85 —
Moyenne	1.37 %

D'après les résultats de M. Bauer :

Chêne	2.03 %
Bouleau	0.99 —
Aune	0.87 —
Charme	0.68 —
Pin sylvestre	0.63 —
Hêtre	0.57 —
Moyenne	0.96 %

M. Chevandier a également déterminé la moyenne des cendres dans les différentes parties de diverses essences forestières dont nous venons de donner dans le tableau précédent la teneur moyenne en cendres. Voici les chiffres qu'il a trouvé :

Rondinages de jeunes plants	1.23 %
Bois de quartier	1.34 —
Rondinages de branches	1.54 —
Fagots	3.27 —

La nature du sol a également une grande influence sur la teneur en cendres, mais c'est surtout la composition centésimale qui est profondément modifiée par la nature minéralogique du sol. MM. Fliche et Grandeau ont étudié cette influence et ont conclu de leurs recherches, dont nous donnons ci-après les résultats, que la teneur en cendres est maximum dans les terrains calcaires, que la proportion d'acide silicique augmente de la moitié dans un sol siliceux, que la proportion de potasse suit une marche inverse de celle de la chaux :

1° *Influence du sol sur la teneur en cendres.*

Essences	Teneur en cendres % Sol crayeux.	Sol marno-siliceux.
Pin maritime (rameau non écorcé et muni de ses aiguilles)	1.53	1.32
Châtaignier (bois)	5.71	4.74
— (feuilles)	7.80	4.80

2° *Influence du sol sur la composition chimique des cendres (Rameaux non écorcés et munis de leurs feuilles).*

SUBSTANCES MINÉRALES	PIN MARITIME		CHÂTAIGNIER	
	Sol crayeux.	Sol marno-siliceux	Sol crayeux.	Sol marno-siliceux
Chlore	»	»	0.08	»
Acide sulfurique	»	»	0.64	1.43
Acide phosphorique	9.14	9.00	4.27	4 53
Silice	6.42	9.18	1.36	3.08
Potasse	4.95	16.04	2.69	11.65
Soude	2.52	1.91	0.28	»
Chaux	56.14	40.20	87 30	73.26
Magnésie	18.80	20.09	2.07	3.09
Oxyde de fer	2.07	3.83	1.27	2.04

MM. Malagutti et Durocher et M. Berthier ont étudié les compositions centésimales des cendres des principales essences forestières, nous donnons ci-après en deux tableaux les résultats qui ont été obtenus par ces analystes :

Composition des cendres de quelques essences forestières

D'après MM. Malaguti et Durocher. (*Ann. phys. et chim.*, 3e série, t. LIV.)

ESSENCES	Chlore.	Acide sulfurique.	Acide phosphorique.	Silice.	Potasse.	Soude.	Chaux.	Magnésie.	Oxydes d'alumine de fer de manganèse.	PARTIES solubles	PARTIES insolubles	*Observations*
Chêne pédonculé	*traces*	1.62	9.33	3.05	19 83	*traces*	54.00	7.46	4.71	17.00	83.00	Les analyses ont été faites sur des branches non écorcées de 1 cent. 1/2 à 2 cent. de diamètre.
— rouvre	0.30	1.61	7.41	1.38	11.60	2.18	70.14	4.97	0.41	14.77	85.23	
Pin du Nord	1.00	10.29	6.11	5.81	16.24	6.49	44.74	7.13	1.60	27.56	72.44	
— sylvestre	1.21	1.45	3.74	8.72	17.33	1.52	60.74	4.36	0.93	15.80	84.20	
Epicéa	2.07	1.60	2.60	12.55	12.84	5.65	58.27	2.81	1.60	17.20	82.80	
Peuplier d'Italie	0.29	0.74	11.52	0.30	10.17	0.52	71.25	4.84	0.17	10.54	89.46	
— tremble	*traces*	0.32	13.30	1.61	13.44	*traces*	66.50	3.23	1.60	7.00	93.00	
— de Virginie	0.47	4.07	14.47	1.86	11.32	1.58	49.10	7.66	4.47	11.00	89.00	
— noir	*traces*	1.40	11.00	3.69	16.90	*traces*	52.54	11.67	2.80	15.00	85.00	
— blanc	*Id.*	0.85	15.20	2.68	18.00	*Id.*	51.83	9.84	1.70	20.50	79.50	
Saule cendré	0.70	3.07	16.35	0.70	11.37	5.61	50.77	10.13	1.30	16.00	84.00	
Orme	0.77	5.42	9.61	6.16	24.08	2.10	37.93	10.01	3.92	29.55	70.45	
Alisier	0.60	0.31	4.47	3.04	9.25	1.26	64.48	13.00	3.65	12.31	87.64	
Mérisier	0.14	1.25	4.91	6.24	10.41	6.22	60.31	8.68	1.84	14.83	85.17	
Acacia	0.47	3.56	11.51	2.71	10.53	5.66	58.30	6.79	0.47	16.90	83.10	
Moyennes	0.50	2.50	9.44	4.03	14.32	2.59	56.73	7.50	2.08	17.57	82.43	

Composition centésimale des cendres

D'après Berthier. (*Dingler's Journ.*, t. XXII, p. 150.)

	ÉLÉMENTS DES SELS	Chêne.	Tilleul.	Bouleau.	Aune.	Sapin.	Pin.	Noyer.	Sureau.	Moyennes.
Sels solubles	Acide carbonique	2.88	2.96	2.72	»	7.66	2.89	3.11	7.71	4.27
	— sulfurique	0.97	0.81	0.37	1.24	0.80	1.67	0.78	2.06	1.08
	— chlorhydrique	0.01	0.19	0.03	0.06	0.08	0.92	0.08	0.13	0.18
	— silicique	0.02	0.17	0.16	»	0.26	0.18	0.08	0.06	0.13
	Potasse et soude	8.11	6.55	12.72	»	16.80	7.94	11.27	21.54	12.13
	Totaux	12. »	10.80	16. »	18.80	25.70	18.60	15.40	31.50	17.97
Sels insolubles	Acide carbonique	34.99	35.75	26.04	25.17	17.17	32.77	32.33	22.06	28.23
	— phosphorique	0.71	2.51	3.61	6.25	3.14	0.91	4.19	5.83	3.40
	— silicique	3.36	1.80	4.62	4.06	5.97	4.19	3.67	2.25	3.74
	Chaux	48.41	46.50	43.85	40.76	29.72	38.51	37.06	34.57	39.92
	Magnésie	0.53	1.97	2.52	2.03	3.28	9.56	3.84	1.76	3.19
	Oxyde de fer	»	0.09	0.42	2.92	10.53	0.09	3.50	0.08	3.52
	— de manganèse	»	0.54	2.94	»	4.48	0.36	»	1.26	1.91
	Totaux	88. »	89.20	84. »	81.20	74.30	86.40	84.60	68.50	82.03

En résumé, la composition centésimale des cendres du bois est en moyenne la suivante :

Chaux	47
Potasse et soude	12
Magnésie	5
Oxydes d'alumine, de fer et de manganèse	2
Acide phosphorique	6
— silicique	4
— sulfurique	2
— carbonique	22

La teneur moyenne en cendres de 100 parties de bois sec étant de 1,5, les 98,5 parties qui restent sont composés de matières organiques très diverses. L'analyse élémentaire du tissu donne les chiffres suivants :

Carbone	50
Hydrogène	6
Oxygène et azote	44

MM. Chevandier, Bauer, Schœdler et Petersen ont analysé un grand nombre d'espèces de bois ; voici les chiffres qu'ils ont trouvés :

ESSENCES	MOYENNES des analyses. Carbone.	Hydrogène.	Oxygène et azote.	NOMS DES CHIMISTES
Tilleul	49.41	6.86	43.73	Schœdler et Peterson.
Sapin	50.83	6.26	42.91	Chevandier, Schœdler et Peterson.
Orme	50.19	6.42	43.39	Schœdler et Peterson.
Pin sylvestre	50.65	6.20	43.15	Chevandier, Bauer, Schœdler et Peterson.
Tremble	50.31	6.32	43.37	Chevandier.
Saule	50.30	6.27	43.43	Chevandier, Schœdler et Peterson.
Marronnier d'Inde	49.08	6.71	44.21	Schœdler et Peterson.
Mélèze	50.11	6.31	43.58	—
Erable champ.	49.80	6.31	43.89	—
Epicéa	49.59	6.38	44.03	—
Peuplier noir	49.70	6.31	43.99	—
Aune	50.00	6.11	43.89	—
Bouleau	49.36	6.28	44.19	—
Chêne	50.00	6.06	43.94	—
Frêne	49.36	6.07	44.57	—
Acacia	48.67	6.27	45.06	—
Charme	48.84	6.18	44.98	—
Hêtre	48.87	6.12	45.01	Chevandier, Bauer, Schœdler et Peterson.
Moyennes	49.74	6.30	43.96	

La composition centésimale est variable avec les différentes parties d'un même arbre, M. Violette a déterminé ces variations pour les diverses parties d'un poirier ; le tableau suivant contient ses résultats :

Désignation des parties.		Carbone.	Hydrogène.	Oxygène et Azote.	Cendres.
Feuilles		45.015	6.971	40.910	7.118
Extrémités des tiges	écorce.	52.496	7.312	36.737	3.454
	bois	48.359	6.605	44.730	0.304
Partie moyenne	écorce.	48.855	6.342	41.121	3.682
	bois	49.902	6.607	43.355	0.134
Partie inférieure	écorce.	46.871	5.570	44.656	2.903
	bois	48.003	6.472	45.170	0.354
Tronc	écorce.	46.267	5.930	44.755	2.657
	bois	48.925	6.460	44 319	0.296
Racines	écorce.	50.367	6.069	41.920	1.129
	bois	47.390	6 259	46.126	0.234

D'après les résultats des analyses précédentes on peut conclure que le poids d'hydrogène est toujours supérieur au huitième du poids de l'oxygène, il y a donc une certaine quantité d'hydrogène combinée sous une autre forme et qui augmente le pouvoir calorifique du bois, et intervient dans son évaluation.

C. *Composition immédiate du tissu ligneux.* On considérait autrefois le tissu fibro-vasculaire du bois comme formé essentiellement d'une substance neutre, la *cellulose*, et d'une plus ou moins grande quantité d'une substance incrustante, appelée *Duramen*. Payen la désigna sous le nom de *lignine*, *célostase* et trouva qu'elle pouvait être séparée en quatre principes auxquelles il donna le nom de *lignose*, *lignone*, *linine*, *lignerose*. MM. Fremy et Terreil ont repris les travaux de Payen et ont regardé le ligneux comme formé de trois substances différentes, qu'ils désignèrent sous le nom de *cellulose matière incrustante* et *substance cuticulaire*. En continuant ses recherches, M. Fremy, avec la collaboration de M. Urbain, est arrivé à regarder les tissus végétaux, dépouillés des substances étrangères par des épuisements avec des dissolvants neutres, eau, alcool, éther, comme composés par l'association des principes immédiats suivants :

1° *Corps cellulosiques* (cellulose, paracellulose, métacellulose ($C^{12}H^{10}O^{10})^n$; 2° *Vasculose* ($C^{36}H^{20}O^{16}$) ; 3° *Cutose ;* 4° *Pectose ;* 5° *Pectate de chaux ;* 6° *Substances azotées ;* 7° *Matières minérales.*

Ces corps qui forment le squelette des végétaux peuvent être facilement différenciés ; voici d'après MM. Fremy et Urbain la marche analytique qu'il faut suivre : on épuise d'abord le tissu, réduit en poudre très fine, successivement par l'éther, l'alcool et l'eau, quelquefois même par de l'acide chlorhydrique très étendu ou par de l'eau très légèrement ammoniacale, on enlève ainsi la totalité des gommes, des résines, des tanins, etc. Après ces traitements, on décompose le pectate de chaux par l'acide chlorhydrique étendu et froid, l'acide pectique est mis en liberté et peut être dosé au moyen des alcalis. On reprend ensuite par l'acide chlorhydrique étendu et bouillant, par ce traitement la *pectose* est transformée en *pectine* ($C^{64}H^{10}O^{56} + 8HO$), que l'on précipite par l'alcool ; on transforme à son tour cette pectine précipitée en acide pectique par dissolution dans un carbonate alcalin étendu et chaud ; l'acide pectique formé est ensuite précipité pur, à l'état gélatineux et insoluble, par l'acide chlorhydrique. Le reste du tissu ligneux est alors traité par le réactif de Schweitzer, qui dissout la cellulose, puis par l'acide chlorhydrique bouillant qui rend le paracellulose soluble dans le réactif ammoniaco-cuivrique ; la métacellulose (fungine de Braconnot) reste seule insoluble dans le réactif de Schweitzer, mais soluble dans l'acide azotique et les hypochlorites. Si l'on désire avoir la totalité des corps cellulosiques, on traite immédiatement le tissu par l'acide sulfurique bi-hydraté qui les transforme intégralement en dextrine et sucre, il reste alors la vasculose et la cutose ; pour séparer ces deux substances immédiates, il suffit de traiter à l'ébullition par la potasse étendue, la cutose seule se dissout ; la vasculose se dissout également dans les alcalis étendus, mais seulement sous pression, à la température de 130°.

Les corps cellulosiques et la vasculose constituent la majeure partie du squelette du bois ; MM Fremy et Urbain ont trouvé, en suivant leur méthode analytique, les nombres suivants dans différentes espèces de bois :

BOIS	VASCULOSE	CELLULOSE et paracellulose.	DENSITÉ
Peuplier	18	64	472
Chêne	28	53	785
Buis	34	28	971
Ebène	35	20	1259
Gaïac	36	21	1270
Bois de fer	40	27	1341

L'inspection du tableau précédent suffit pour démontrer que la dureté du bois et sa densité sont en raison directe de la quantité de vasculose, l'expérience prouve également que la vasculose, nommée autrefois matière incrustante, donne par la distillation sèche la majeure partie de l'esprit de bois et de l'acide pyroligneux. Payen, qui ne connaissait que la matière incrustante, composée d'après lui de quatre produits surhydrogénés, avait déjà constaté que la proportion variable de cette matière dans les cellules produisait les différents types de bois durs et de bois tendres, il avait démontré également que plus un bois était imprégné de matière incrustante plus il produisait d'acide acétique, à la distillation sèche. Payen a trouvé dans ses expériences que : 1 kilogr. de chêne donnait 40 gr. d'acide acétique, tandis que le même poids de peuplier n'en donnait que 36 gr. et la cellulose (coton), 24 gr.

Les substances azotées n'existent qu'en très petites quantités dans les tissus végétaux, elles sont solubles dans les alcalis, on en fait le dosage par les méthodes ordinaires. D'après M. Fremy l'analyse complète du tissu ligneux peut être résumée ainsi : 1° l'acide chlorhydrique étendu et froid décompose le pectate de chaux et met en liberté l'acide pectique que l'on peut doser au moyen des alcalis ; 2° l'acide chlorhydrique étendu et bouillant transforme le pectose en pectine que l'on précipite par l'alcool ; 3° le réactif ammoniaco-cuivrique dissout la cellulose ; 4° l'acide chlorhydrique bouillant rend la paracellulose soluble dans le réactif cuivrique ; l'acide sulfurique bihydraté rend les corps cellulosiques solubles ; 6° la potasse étendue et bouillante dissout la cutose ; 7° la potasse étendue, sous pression, dissout la vasculose ; 8° l'incinération donne les matières minérales ; 9° la teneur en azote donne la quantité de matières azotées.

3° Classification industrielle des Bois. — C'est d'après leurs qualités physiques et leur composition chimique que les bois ont été classés industriellement, en deux grandes classes : *bois durs* et *bois tendres*. Dans la première on trouve tous les bois qui servent au charronnage, aux grosses pièces de construction, à la fabrication des charbons ordinaires, au chauffage, etc... Leur fibre est forte et grosse, leur contexture ferme et serrée, ils sont ordinairement plus ou moins colorés ; les principaux sont :

Bois grossiers : Chêne, Orme, Frêne, Hêtre, Erable, Sycomore, Noyer, Châtaignier, Amandier, Micocoulier, Murier blanc, Lilas, Noisetier, Néflier. — *Bois fins :* Olivier, Houx, Buis, Merisier, Alisier, Sorbier, Prunier, Poirier, Pommier, Epine, Cornouillier.

On classe encore parmi les bois durs les *bois dits de travail*, qui servent spécialement à l'ébénisterie et à l'ameublement. Ces bois sont exotiques, ils proviennent des Antilles, du Brésil, du Japon, des Indes Orientales, ils se débitent aisément en lames minces qui servent au placage, ils acquièrent facilement un beau poli, leurs tissus sont injectés d'une matière incrustante colorée et dense, qui forme des veines agréables et leur donne une grande ténacité. Quelques-uns possèdent une odeur propre, agréable, qui persiste longtemps et les fait employer pour les objets de luxe. Les principaux de ces bois sont : l'Acajou, l'Amarante, le Palissandre, l'Ebène noire et rouge, le bois de Teck, le bois de Fer, le Thuya, le Pitchpin, les bois de Rose, d'Aloès, de Citron, de Cédron, de Santal, de Gaïac.

Les bois tendres ont un tissu plus poreux et moins solide, les fibres sont longues et facilement séparables, sous le nom de bois blancs, ils servent aux travaux ordinaires de menuiserie : caisses d'emballage, voliges, meubles grossiers, etc... L'industrie les utilise dans la fabrication des allumettes, des charbons légers et très combustibles, etc... Les principaux sont : le Tilleul, le Saule, le Bouleau, le Tremble, le Charme, le Marronnier d'Inde, l'Aune, la Bourdaine, le Fusain, le Platane, le Peuplier, l'Acacia.

A ces deux grandes classes de bois durs et tendres, on joint ordinairement une nouvelle catégorie renfermant les bois résineux qui appartiennent presque tous à la famille des Conifères et sont désignés dans le commerce sous le nom de *bois du Nord*. Ces bois pourraient être classés dans la catégorie des bois blancs, mais ils s'en distinguent par une assez grande quantité de résines, de la famille des Térébenthines, dont leurs tissus sont imprégnés. Ces résines leur permettent de résister énergiquement à toutes les causes de destruction qui affectent les autres bois ; ils sont spécialement employés pour tous les travaux hydrauliques ; nous verrons plus loin que par des procédés chimiques, on peut donner aux autres bois les mêmes qualités. Les principaux bois résineux sont le Pin, le Sapin, le Mélèze, le Cèdre, le Cyprès, l'If, le Génévrier.

Il reste enfin un dernier groupe de bois, celui des bois de teinture ; la plupart sont exotiques, ils renferment dans leurs tissus une grande quantité de matière colorante que l'industrie utilise pour teindre les étoffes et les tissus. Les principaux bois de teintures sont : le bois de Campêche ou bois d'Inde, le quercitron, les bois rouges du Brésil, de Fernambouc, de Sainte-Marthe, de Nicaragua, de Sapan ou de Japon, de Brésillet, de Californie, de terre ferme de Bahia, les bois de Santal, de Caliatour, de Madagascar, de Barwood, les bois jaunes, les bois de Fustet.

V. Technologie. — Les divers éléments organiques que nous venons d'étudier, et qui par leur réunion forment le bois, peuvent sous l'action soit de la chaleur, soit d'agents chimiques ou mécaniques, subir des transformations modifiant profondément leur nature et donner naissance à de nouveaux principes élémentaires, très précieux pour l'industrie, comme les charbons, les goudrons, l'alcool méthylique, l'acide acétique, les essences, la cellulose, les tanins, etc... Chacun de ces dérivés du bois donne lieu à une industrie spéciale, que nous classerons d'après le mode de traitement des bois. 1° *par combustion :* bois comme combustible, carbonate de potasse ; 2° *par carbonisation :* les divers charbons de bois ; 3° *par distillation sèche :* gaz d'éclairage au bois, esprit de bois, acide pyroligneux, essence de térébenthine, goudrons ; 4° *par macération :* extraits tanniques et de teinture ; 5° *par réactions chimiques :* cellulose (pâte pour papier), glucose, acide oxalique. A ces industries il faut joindre celles très importantes de la conservation et de la coloration des bois.

1° Du Bois comme Combustible. — Le bois complètement sec, chauffé à l'air, commence à s'altérer vers 140° et s'enflamme vers 300°. Les produits ultimes de la combustion sont l'acide carbonique, l'eau, l'azote et les matières minérales ; quand la combustion est incomplète, il se forme de la fumée qui est un mélange de vapeurs d'eau, d'acide pyroligneux, d'huiles empyreumatiques, de goudrons et de composés ammoniacaux. Les bois blancs qui sont les plus riches en hydrogène, et dont la porosité permet à l'air de pénétrer facilement dans la masse, brûlent avec flamme pendant toute la combustion ; au contraire les bois durs, moins riches en hydrogène, plus compactes, s'enflamment d'abord à la surface, dégagent lentement des gaz inflammables, deviennent rapidement incandescents et continuent à brûler presque sans flamme. Ces différences de combustibilité expliquent pourquoi dans certaines industries (poterie, verrerie, fabriques de porcelaine, générateurs à vapeur) on préfère les bois tendres qui donnent une flamme longue, et portent au loin une température élevée. Les bois durs sont utilisés pour obtenir une température durable, moins élevée et plus rapprochée du foyer ; ils conviennent surtout pour le chauffage domestique. La valeur calorifique industrielle des bois est la suivante :

Erable sycomore....	1.00	Frêne............	0.87
Pin sylvestre.......	0.89	Charme............	0.85
Hêtre...........	0.87	Alizier............	0.82

Chêne rouvre......	0.75	Acacia	0.59
Mélèze	0.72	Tilleul	0.55
Orme	0.72	Tremble..........	0.51
Chêne pédonculé....	0.68	Aulne............	0.46
Bouleau...........	0.70	Saule.............	0.40
Sapin............	0.63	Peuplier d'Italie	0.39

L'effet calorifique du bois sec ne s'élève qu'à 39 % environ de la chaleur totale dégagée pendant la combustion; celle-ci est sensiblement la même pour les différents bois; elle est, d'après Othon Petit, environ de 2,723 calories, dont 1,813 sont employés à la dissociation de l'eau de composition du bois et 920 à la mise en liberté des autres éléments constitutifs. Nous ne nous étendrons pas davantage sur le pouvoir et la puissance calorifiques du bois; cette question sera traitée au mot *combustible*.

Les matières minérales qui restent après l'incinération du bois contiennent une assez forte proportion de carbonate de potasse; c'est à la présence de ce sel dans les cendres des végétaux que l'on doit l'utilisation, depuis un temps immémorial, des cendres pour former une lessive, employée au blanchissage. L'extraction du carbonate de potasse est l'objet d'une grande exploitation dans certains pays forestiers, en Autriche, en Russie, en Scandinavie, dans l'Amérique du Nord, en somme dans tous les pays boisés où les moyens de communication sont difficiles. En France, l'extraction du carbonate de potasse était autrefois prospère dans les Vosges; aujourd'hui, elle n'existe plus; on utilise plus avantageusement les bois en nature. La proportion du carbonate de potasse est d'environ 1k800 pour 1,000 kilogr. de bois inciné. Les procédés d'extraction seront décrits au mot *carbonates*.

2° Carbonisation des Bois (V. Charbon de Bois).

3° Distillation sèche des Bois. — Nous avons dit précédemment que, quand la température dépassait 140° C, les tissus du bois étaient profondément altérés et modifiés. Les composés nouveaux qui prennent naissance sont de trois ordres différents : 1° des gaz dont les deux tiers sont inflammables; 2° des vapeurs condensables; 3° du charbon.

La fabrication du charbon de bois est connue de toute antiquité, mais ce ne fut qu'à la fin du siècle dernier que Philippe Lebon fit connaître la composition des produits volatils qui prennent naissance dans la combustion partielle du bois. Nous ne dirons ici que quelques mots des gaz dégagés pendant la distillation sèche du bois, renvoyant au mot *gaz d'éclairage* pour l'étude de ce produit.

Les gaz qui se dégagent pendant la distillation sèche du bois ont la composition suivante, d'après Pettenkofer :

Hydrogène bicarboné......	7.93
— protocarboné ...	25.32
Oxyde de carbone........	28.21
Hydrogène..............	13.53
Acide carbonique.........	25.01
	100.00

La température et la rapidité de la distillation influent sur la composition du mélange gazeux, c'est un peu au-dessus de 360° C que les vapeurs dégagées contiennent le maximum d'hydrogène bicarboné. Le bois doit être aussi sec que possible. Le volume dégagé est environ de 373 m. c. par 1,000 kilogr. de bois.

Vapeurs condensables. C'est encore à Philippe Lebon que nous sommes redevables de la connaissance et de l'utilisation des produits liquides de la distillation des bois. Cet illustre ingénieur français fit breveter, en 1798, un procédé pour l'exploitation du goudron et de l'acide pyroligneux. Philippe Lebon mourut misérablement et sa découverte fut exploitée en Angleterre par Taylor qui, en 1812, découvrit l'esprit de bois.

La composition des vapeurs condensables est très complexe; elles peuvent être divisées en trois séries : 1° une couche supérieure dans laquelle on trouve les carbures suivants : benzine, toluène, cumène, yxlène, naphtaline, paraffine; une petite quantité de phénols, des créosotes et un peu d'acide pyroligneux; 2° une partie aqueuse renfermant une grande quantité d'acides de la série grasse, formique, acétique, propionique, butyrique, valérianique, caproïque, etc..., de l'alcool méthylique, de petites quantités d'acétone et d'acétate de méthyle; 3° une dernière couche d'huiles lourdes, goudronneuses, composée de carbures d'hydrogène élevés et d'une petite quantité de phénols et de créosotes. La température de carbonisation en vase clos a une influence considérable sur la quantité des différents produits de la distillation. Si la température croît rapidement et devient assez élevée, la quantité de gaz est maximum; si, au contraire, la température croît lentement, on obtient le maximum de charbon et de vapeurs liquéfiables. Trois produits sont surtout recherchés parmi celles-ci, ce sont : les goudrons, l'esprit de bois ou alcool méthylique, l'acide pyroligneux ou acide acétique.

Le choix du bois a une grande importance sur le rendement des produits que l'on recherche dans la distillation; nous avons déjà montré, en examinant la composition du tissu ligneux, que les bois qui contiennent une grande quantité de vasculose donnent une plus grande proportion d'acide pyroligneux et d'esprit de bois que ceux qui sont riches en cellulose. Pour obtenir ces deux composés, il y aura donc avantage à prendre des bois durs, assez âgés, les bois jeunes n'étant pas suffisamment lignifiés, à préférer les bois qui ont poussé dans des terrains secs et caillouteux et qui ont été abattus en hiver. Ces deux dernières conditions évitent une longue dessiccation. Autant que possible, il est nécessaire que les bois qui doivent être distillés soient complètement dépourvus d'humidité, il y a même souvent intérêt à les débarrasser de l'eau hygroscopique qu'ils renferment par une dessiccation préalable.

D'après Petit, les bois à distiller peuvent être divisés en trois groupes. Le premier renferme les bois de charme, de bouleau, de hêtre, de tilleul, de chêne, de frêne, d'érable et d'orme; ils donnent à la distillation de 43 à 35 % du poids brut du bois d'une solution acide dont la teneur en acide serait telle que 1 kilogr. pourrait saturer 100 gr. de carbonate de potasse; le deuxième comprend les bois de marronnier d'Inde, de peuplier, de saule, d'aune donnant 33 à 24 % de liquide acide de même concentration que précédemment; le troisième est formé par les bois résineux, genévrier, épicéa, pin, mélèze, sapin, ne donnant que 23 à 17 % de rendement.

Procédés de distillation du bois. Les divers procédés de distillation du bois peuvent se classer ainsi qu'il suit : 1° mode par *combustion partielle* : meules des Landes et de Pologne, four à grilles, meule Foucault, four de M. de la Chabaussière; la chaleur est fournie par la combustion d'une partie du bois lui-même; 2° mode par contact avec une *flamme non comburante* : procédé Schwartz; 3° *distillation en vases clos* : la chaleur est fournie par un four indépendant. Cette catégorie comprend : les appareils à distillation intermittente, Kestner, Mollerat, Violette, Suédois, les fours anglais à cornues, les fours autrichiens Reicheinback; les procédés à distillation continue, Astley Paston-Price, le four à cylindres mobiles, le four à moufles de la Compagnie des pyroligneux, le four vertical Bresson.

A. *Meules des Landes*. Ce système, employé dans les Landes pour distiller principalement le pin maritime, ne produit que du charbon de bois et des goudrons. Les meules diffèrent peu des meules à charbon, la sole est seulement modifiée (fig. 1), elle est élevée à une certaine hauteur au-dessus du sol et présente une surface concave en maçonnerie formant entonnoir; un canal partant du centre conduit le liquide condensé jusque dans une citerne extérieure où on le recueille. L'empilage, l'habillement, l'allumage, la cuisson se règlent comme

pour les meules françaises à charbon de bois. La couverture seule doit être plus forte ; les bûches ont une longueur de 1 m. à $1^{m}20$, leur grosseur varie de 10 centim. à 25 centim. ; une meule contient de 40 à 50 stères de bois.

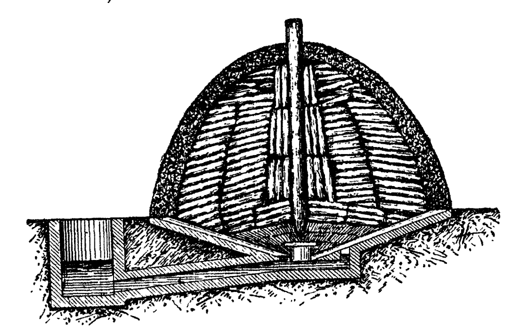


Fig. 1. — Meule des Landes (extraction du goudron).

On commence à recueillir le goudron après 60 heures de cuisson, puis toutes les six heures on soutire les produits formés ; quand l'écoulement cesse, on pousse le feu pour carboniser complètement le bois ; ce procédé donne en moyenne 18 à 20 % de goudron et 25 à 30 % de charbon léger. Les pins qui sont ordinairement employés dans les meules des Landes sont les pins maritimes *gemmés à mort*. Le gemmage consiste à pratiquer, avec une petite hachette, autour de l'arbre, une série d'entailles, appelées *quarre*, de 50 à 60 centim. de longueur sur 12 à 15 centim. de large et pénétrant jusqu'aux canaux résineux. Dans le *gemmage à vie* on pratique ordinairement quatre entailles, par où coule un liquide résineux qui constitue la térébenthine, on entretient les incisions fraîches, pendant toute la durée de la sève, d'avril à septembre, en les prolongeant lentement vers le sommet. Dans le *gemmage à mort* le nombre des incisions est considérablement multiplié. On ne commence ordinairement à pratiquer les quarres que sur les pins âgés de vingt-cinq ans, et pendant les vingt-cinq ans que l'on peut pratiquer cette opération chaque pin fournit en moyenne 4 kilogr. de térébenthine par an.

Meules de Pologne. Les meules de Pologne diffèrent des précédentes en ce que l'allumage, au lieu d'être provoqué par une cheminée centrale, se fait par de nombreux carneaux placés sur les côtés ; la carbonisation se propage donc de l'extérieur à l'intérieur, ce qui donne un rendement moindre en charbon. La combustion dure trois à quatre semaines. Le goudron fourni n'est pas recueilli dans des citernes placées intérieurement à la meule, comme dans les meules des Landes, mais dans les fûts d'expédition même. Cette méthode ne donne environ que 20 % de goudron et une quantité insignifiante de charbon de bois. Le rendement par stère de bois carbonisé ne dépasse pas une valeur de 4 fr. Ce procédé, si peu productif, tend à disparaître avec le développement des moyens de communication actuels.

Four à grille. Le procédé du four à grille est peu employé. Il se compose essentiellement d'une voûte hémisphérique en terre réfractaire. La charge du four se fait par une ouverture pratiquée sur l'un des côtés ; on ferme cette ouverture après l'empilage ; le sommet est également à jour, la partie inférieure est formée par une grille. On allume des fagots sous la grille et lorsque, par l'ouverture supérieure, il se dégage, au lieu des fumées blanches de vapeur d'eau, des vapeurs brunes, épaisses et lourdes, on la ferme hermétiquement en même temps que l'on ouvre une ouverture latérale qui conduit les produits volatils dans une chambre de condensation, où ils sont recueillis.

Meule Foucault. Dans le procédé Foucault la meule est enveloppée, à environ 1 m. de distance, d'un clayonnage en osier, recouvert d'un enduit imperméable d'argile et d'herbes hachées. La partie supérieure est formée par un plateau de bois percé de deux ouvertures par lesquelles peut s'échapper la vapeur d'eau ; quand le goudron commence à distiller on ferme ces deux ouvertures et les vapeurs condensables sont recueillies, dans des récipients condenseurs, par une troisième ouverture formant conduit.

Fosse de la Chabaussière. Ce procédé autrefois très employé dans la Charente consistait en une fosse d'environ 30 m. c. de capacité dont on fermait complètement l'orifice au moyen d'un chapeau en tôle. Le fond de la fosse était en communication, par des tuyaux en terre, avec des récipients. Huit évents communiquant avec l'air permettaient l'aérage et le réglage de la combustion. L'allumage se faisait par une cheminée centrale comme dans les meules françaises. Cette méthode donnait 18 à 20 % de goudron et d'acide pyroligneux et 20 % de charbon.

B. *Four Schwartz.* Le four Schwartz consiste en une vaste chambre voûtée dans laquelle on empile le bois à distiller, deux foyers sont disposés sur les côtés de façon à ce que l'air surchauffé et les flammes qui pénètrent dans la chambre de carbonisation soient exempts d'oxygène. La sole est inclinée du centre à la circonférence pour permettre aux produits condensés de se rendre dans des récipients extérieurs. Dans ce procédé il faut brûler 10 stères de bois pour en distiller 100 ; le rendement en goudron et acide pyroligneux est environ de 14 %, celui en charbon de 25 %.

C. *Distillation en vase clos.* Dans les forêts de Lithuanie on distille depuis très longtemps les bois de pin et de chêne dans des fours en terre glaise. Le four a l'aspect d'une meule des Landes, la sole en entonnoir est percée d'un trou central par où s'écoulent les produits distillés, le foyer est formé par une autre enveloppe en terre glaise qui forme autour de la première un espace annulaire, des ouvertures ménagées à la base permettent de charger de combustible, d'allumer et de régler la combustion. On obtient surtout par ce procédé une grande quantité de goudron.

Appareil suédois. En Suède et en Russie on emploie surtout l'appareil suivant qui a une certaine analogie avec le cylindre Kestner, que nous décrirons plus loin. Le cylindre a une capacité d'environ 10 m. c., ses deux extrémités sont reliées par des tubes à deux barillets superposés, cylindriques ou sphériques, communiquant ensemble, et où les produits se condensent un tube, sortant du barillet supérieur, conduit les gaz dans un réfrigérant en serpentin, où les dernières vapeurs sont condensées. Cet appareil est surtout employé pour distiller les pins ; on obtient environ 23 % de charbon, 37,3 % d'acide pyroligneux, 17,6 % de goudron et 3.4 % d'essence de térébenthine. En Russie, il sert à distiller les écorces de bouleau, qui donnent par distillation le goudron, appelé thrane ou dégras, qui est employé à la fabrication des cuirs de Russie auxquels il communique l'odeur si connue et si recherchée.

Cylindres Mollerat et Kestner. Ce furent les frères Mollerat qui, les premiers en France, installèrent une usine pour distiller en grand les bois en vase clos ; ils modifièrent sensiblement le procédé primitif de Lebon. Leur méthode fut elle-même considérablement perfectionnée par Kestner. Le système des frères Mollerat consistait en un grand cylindre en tôle, percé à sa partie supérieure d'un trou d'homme, permettant d'empiler le bois ; le trou était ensuite fermé par un bouchon à vis, un tube à dégagement, partant sur le côté de la partie supérieure du cylindre, amenait les parties volatiles dans une caisse en bois, faisant office de réfrigérant, puis dans une autre caisse également en bois où les vapeurs achevaient de se condenser ; les gaz combustibles dégagés pendant la distillation étaient amenés par un tuyau partant de la seconde

caisse jusqu'au foyer ; la combustion de ces gaz suffisait à entretenir la chaleur, une fois la distillation commencée, par l'allumage de quelques fagots. M. Kestner a supprimé, dans le cylindre des frères Mollerat, le trou d'homme. Le couvercle est rendu complètement mobile, on le fixe au cylindre, après la charge, au moyen de vis de pression en fer. Le réfrigérant est plus parfait, il consiste en quatre tuyaux horizontaux, en cuivre, reliés par des coudes et entourés chacun d'un manchon en tôle dans lequel circule de l'eau froide. C'est le cylindre Kestner qui est le plus couramment employé en France ; il a subi des perfectionnements qui permettent d'opérer d'une façon continue, et évitent un arrêt plus ou moins long par le refroidissement du four. Cette méthode qui se généralise de plus en plus est connue sous le nom de méthode des fours à cylindres. En voici la description :

Fours à cylindres mobiles (fig. 2 et fig. 3). Le bois sec est débité en morceaux plus ou moins gros et introduit dans des cylindres A en tôle, d'environ 2 m. c. de capacité, fermant par un couvercle en tôle au moyen de vis de pression ; le centre du couvercle porte un ajutage *a* pour le dégagement des vapeurs. Les cylindres une fois chargés sont portés dans les fours B ; chaque four est formé par une cuve tronconique B en briques réfractaires, formant chambre de carbonisation, les flammes dn foyer C pénètrent dans la chambre par plusieurs ouvertures *bb* et enveloppent de toutes parts les cylindres. Les gaz chauds du foyer s'échappent par le caniveau *d* dans

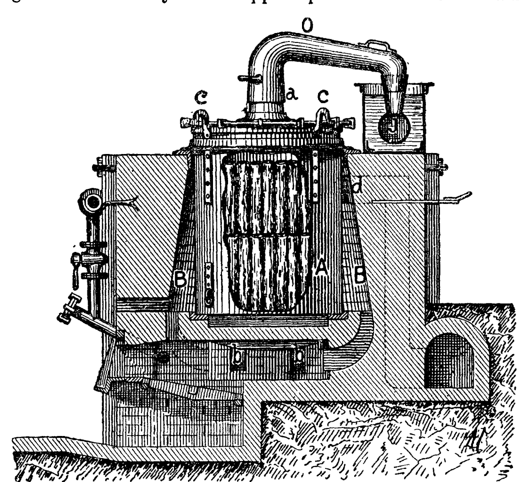


Fig. 2. — Four Kestner mobile, coupe transversale (carbonisation en vase clos).

une cheminée traînante. Quand la carbonisation est terminée, ce qui arrive au bout de huit heures environ, le

Fig. 3. — Four mobile, élévation en coupe longitudinale (batterie de 3 fours à carboniser).

cylindre renfermant le charbon est enlevé par des crochets *cc*, à l'aide d'un chemin de fer aérien portant une

grue volante et desservant une batterie, un autre cylindre chargé de bois vient aussitôt prendre la place du cylindre enlevé et l'opération continue ; par four de deux cylindres on peut donc en vingt-quatre heures faire six opérations. La marche de la distillation est la suivante : l'ajutage *a* du cylindre est laissé ouvert jusqu'à ce que l'eau hygrométrique ait été complètement chassée et que les vapeurs fuligineuses apparaissent, ce qui arrive ordinairement après une heure de chauffe. On réunit alors le cylindre à l'aide d'un tuyau de cuivre en col de cygne *o*, avec un collecteur J refroidi par un courant d'eau froide, conduisant les produits pyrogénés dans un réfrigérant K, formé de tubes de cuivre en serpentin et fortement refroidis (fig. 4). Les vapeurs condensées se rassemblent dans un vase déversoir M et enfin dans une cuve K. Les gaz disponibles des vapeurs condensables vont se distribuer ensuite, à l'aide d'un robinet R sous les divers foyers et servent à chauffer les cylindres. M. C. Vincent a imaginé, pour diminuer autant que possible les pertes d'acides, entraînés par les gaz, de faire passer ceux-ci, à la sortie du réfrigérant K, sur des cristaux de carbonate de soude qui retiennent les dernières traces d'acide.

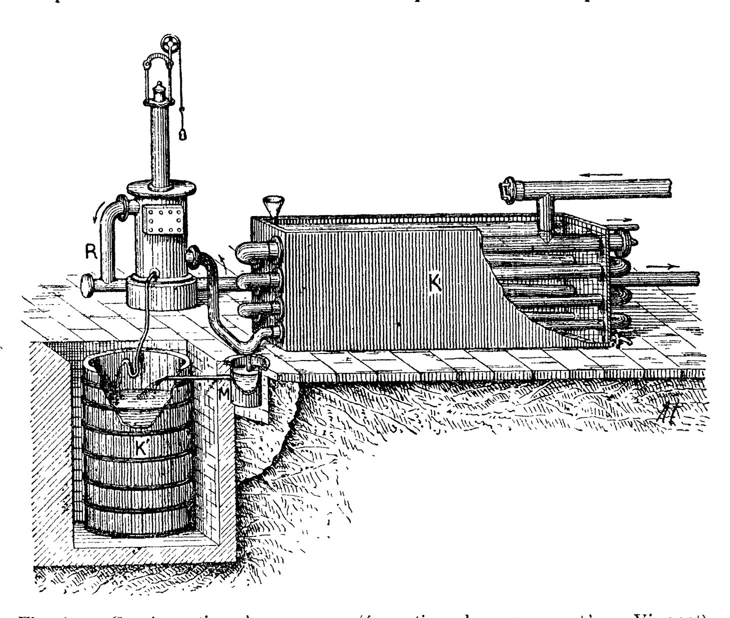


Fig. 4. — Condensation des vapeurs (épuration des gaz, système Vincent).

Un stère de bois de hêtre ou de bouleau donne environ par ce procédé 75 à 85 kilogr. de charbon et 134 litres d'acide pyroligneux brut.

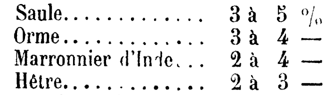
En Angleterre, on cherche surtout, dans la distillation des bois, à produire de l'acide pyroligneux ; la disposition la plus en usage fait ressembler cette distillation à celle de la houille, elle consiste en une série de deux ou trois cornues disposées horizontalement au-dessous d'un même foyer, des tuyaux de dégagement conduisent les vapeurs dans des réfrigérants et des serpentins où elles sont condensées et recueillies.

L'acide pyroligneux et l'esprit de bois que l'on obtient par tous ces procédés, sont très impurs, il est nécessaire de leur faire subir des distillations et des purifications particulières, qui font l'objet d'industries spéciales, qui seront traitées ailleurs.

4° Emplois par macération. — Nous ne dirons que quelques mots de l'extraction des tanins et de la fabrication des extraits de teinture, ces questions devant être traitées aux mots spéciaux.

Le tanin s'extrait principalement de la noix de Galle, cependant quelques bois, principalement le chêne et le châtaignier, quelques écorces, chêne, saule, pin, sont utilisés pour l'extraction du tanin. Les quantités de tanin que contiennent les bois et les écorces sont très variables ; voici, d'après différents chimistes, la teneur en tanin des principales essences forestières :

Pin sylvestre.......	5 à 15 °/₀
Sapin commun......	4 à 8 —
Chêne............	6 à 7 —
Aune.............	3 à 5 —



Saule............	3 à 5 °/₀
Orme.............	3 à 4 —
Marronnier d'Inde...	2 à 4 —
Hêtre............	2 à 3 —

L'extraction du tanin se fait facilement en épuisant par l'eau froide ou chaude le bois réduit en menus morceaux ou en copeaux. Le jus chargé de tanin que l'on obtient est débarrassé de ses impuretés et de sa matière colorante par un collage à l'albumine de sang, ou à l'alumine en gelée, ou à l'aide d'un autre sel métallique qui précipite les matières pectosiques et colorantes. On concentre ensuite le jus clarifié, jusqu'à consistance d'un extrait plus ou moins épais suivant les divers usages auxquels on destine le produit.

5° Emplois par réactions chimiques. — *Fabrication de la pâte à papier de bois.* Pour préparer la pâte à papier avec les fibres végétales du bois, on se sert de deux procédés que l'on distingue en les nommant, l'un chimique, l'autre mécanique ; cependant les deux cas comportent les opérations suivantes : traitement mécanique de la matière, traitement chimique, lavage, concassage.

La fabrication de la pâte à papier de bois a toujours pour but de préparer la cellulose pure ; il faut donc enlever par des traitements successifs toutes les autres matières qui remplissent les cellules, en conservant toutefois à celles-ci une longueur et une élasticité suffisantes, sans lesquelles le papier n'aurait aucune ténacité. Il y aura donc toujours avantage à employer des bois blancs ou tendres, qui contiennent peu de vasculose, et à rejeter les bois durs qui sont toujours profondément lignifiés ; de plus, les fibres des bois blancs sont plus facilement séparables que celles des bois durs ; en résumé, on doit préférer pour la fabrication de la pâte à papier : 1° les bois blancs aux bois durs ; 2° les bois blancs, peupliers, aune, saule, tilleul, aux bois résineux qui exigent un traitement en plus pour enlever les résines.

A. *Procédés mécaniques.* I. *Procédé Wœlter.* La méthode mécanique de Wœlter est, en date, la plus ancienne méthode de défibrage des bois, elle ne donne pas une véritable pâte, mais une farine de bois, formée de fibres courtes et peu souples. Dans la fabrication des papiers blancs, on ne peut la mélanger à la pâte de chiffons que dans la proportion de 20 à 25 °/₀, et encore cette addition nuit à la force du papier, à sa finesse et au collage ; dans le papier grossier d'imprimerie on peut en faire entrer jusqu'à 75 °/₀ ; le gros papier d'emballage seul peut être entièrement composé de cette pâte.

La méthode Wœlter est le plus parfait des procédés pour défibrer les bois ; on lui reproche une dépense exagérée de force pour peu de travail utile : 55 chevaux ne peuvent produire par vingt-quatre heures que 500 kilogr. de pâte ; de plus elle donne un rendement faible en pâte pour la quantité de bois mis en œuvre. Ces défauts em-

pêchent l'extension du procédé Wœlter, cependant en France il est couramment employé dans les contrées montagneuses et boisées, où on utilise des chutes d'eau puissantes. Nous citerons, par exemple, la papeterie de Rioupérou, dans l'Isère, installée sur la Romanche.

Le procédé Wœlter consiste à râper le bois parallèlement à ses fibres sur une meule en grès. Le meilleur grès se rencontre près de Trèves. On se sert ordinairement de bois blanc (bouleau, tremble, tilleul, charme), écorcé complètement et dont on enlève les nœuds à la tarière (fig. 5 et 6). On débite ensuite à la scie circulaire, en bûchettes de 35 à 37 mil. de longueur. La meule en grès A (fig. 5), a 1 m. 20 de diamètre sur 0 m. 40 de largeur, elle tourne avec une vitesse moyenne de 150

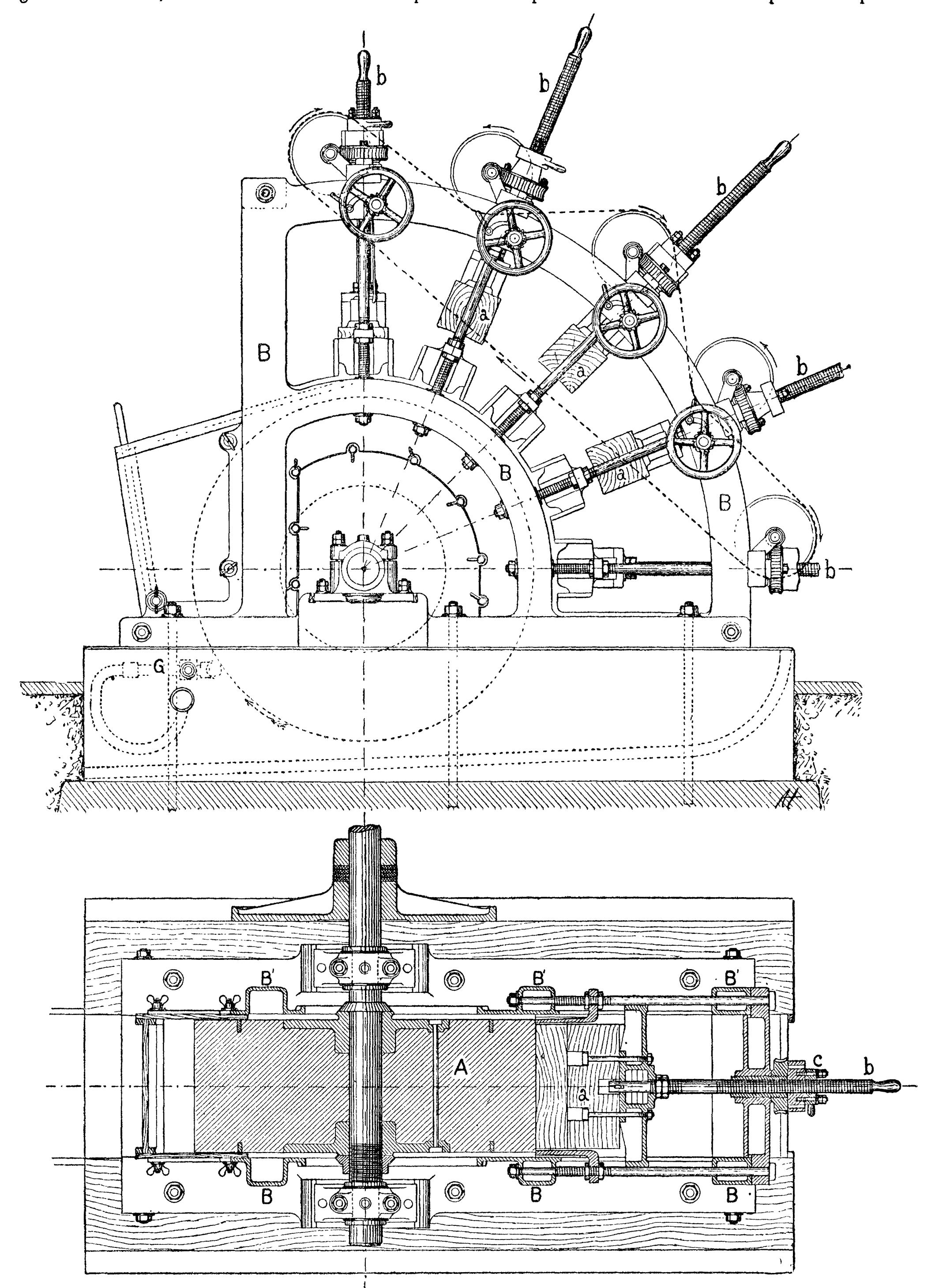


Fig. 5. — Machine à fabriquer la pâte de bois (procédé Wœlter), élévation et plan).

tours à la minute entre deux solides bâtis B, B. Les bûchettes sont placées dans des alvéoles réservées dans

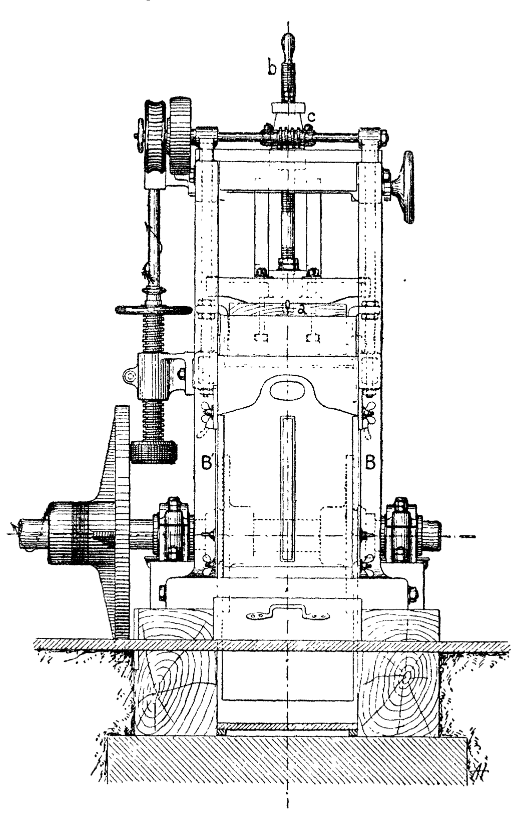


Fig. 6. — Machine à fabriquer la pâte de bois (système Wœlter, profil).

l'enveloppe métallique, qui entoure la meule et dont celle-ci forme le fond, elles sont constamment pressées contre la meule par des sabots en fonte et bois (*a*, *a*) fixées à leur extrémité par des tiges filetées *b*, au nombre de 5, qui s'avancent lentement au fur et à mesure du défibrage, en recevant de la meule au moyen d'une vis sans fin et d'un écrou muni d'une articulation, un mouvement automatique. Dès que la bûchette contenue dans une alvéole est râpée, on desserre les écrous C, la pression sur la meule cesse, on enlève le sabot et on renouvelle la bûchette, un filet d'eau mouille constamment la meule et le bois à défibrer. La pâte est recueillie dans le fond incliné de l'appareil.

La pulpe de pâte de bois ainsi obtenue par le rapage est soumise au tamisage. La marche du tamisage est la suivante : la pâte est portée sur le châssis A (fig. 7), dont le fond est formé par une feuille de zinc percée de nombreux trous, les parties les plus grossières restent sur le tamis et retombent dans l'auge E, les parties les plus fines tombent sur les tables B et C et de là dans un nouveau tamis D plus fin que le précédent ; les parties qui restent sur ce tamis vont dans l'auge F, les plus fines tombent sur la table G où elles sont recueillies, la pâte sort ensuite par l'ouverture H. Les tamis A et D sont constamment agités par des bielles commandées par un arbre de transmission, les tables B et C participent également à ce mouvement par l'intermédiaire de tiges de suspension articulées. La pâte recueillie dans les deux auges E, F est reprise et renvoyée dans un moulin raffineur composé de deux meules, l'une gisante et l'autre dormante, où elle est broyée de nouveau et soumise ensuite au tamisage.

Les établissements qui fabriquent la pâte mécanique de bois sont ordinairement éloignés des usines où on utilise cette pâte ; pour éviter des frais de transport inutiles et coûteux, on élimine la majeure partie de l'eau en soumettant la pâte en masse à l'action d'une presse spéciale (fig. 8). L'arbre de commande de cette presse porte à ses deux extrémités des poulies de transmission de diamètre différent, les plus petites sont employées pour la mise en train, les plus grandes pour le dernier coup de presse. La pâte est pressée dans des moules de forme différente suivant les usages de chaque usine.

II. *Procédé Aussedat*. Ce procédé consiste à désagréger

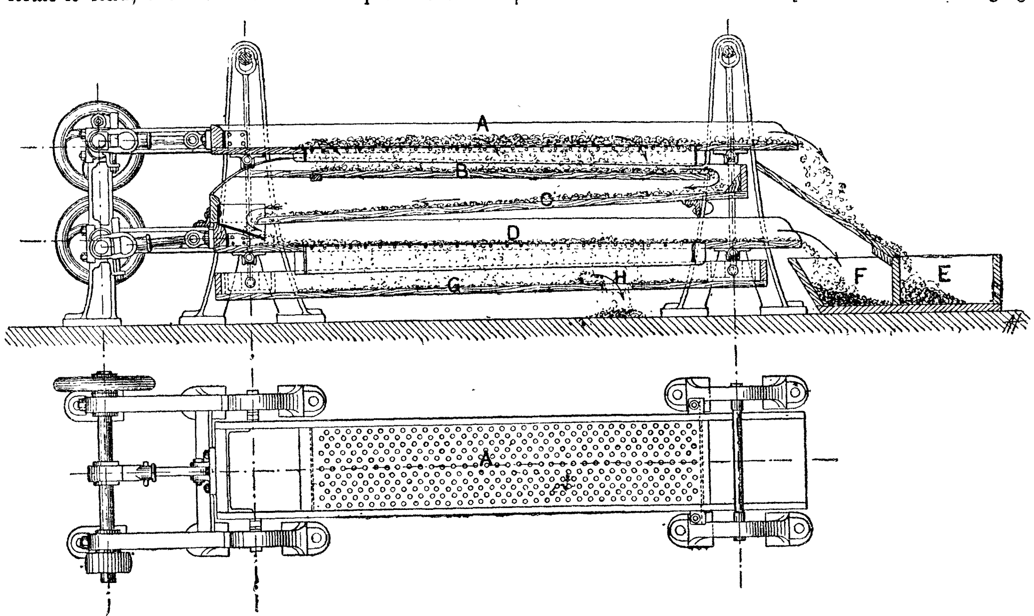


Fig. 7. — Tamis de pâte de bois (système Wœlter).

le bois par de la vapeur d'eau à 4 ou 5 atmosphères ; l'appareil est formé par un autoclave cylindrique en fer de 1 m. 40 de diamètre sur 3 m. de longueur, il porte à sa partie supérieure un trou d'homme par où on introduit le

bois et à sa partie inférieure une grille, sur laquelle repose le bois, et laissant un espace libre pour recueillir la vapeur condensée. Quand l'appareil est chargé, on chauffe graduellement en faisant arriver de la vapeur aussi sèche que possible pendant 3 à 5 heures. On purge souvent la chambre de condensation pour éviter le contact de l'eau avec le bois; sous l'action de la vapeur le bois se désagrège et les matières solubles, gommeuses et résineuses, qui remplissaient les cellules, sont entraînées dans les eaux de condensation. Le temps de chauffe et la pression doivent varier avec la nature du bois, il faut 3 heures pour les bois durs et résineux. En sortant de l'autoclave, le bois présente une teinte rougeâtre plus ou moins foncée, suivant que la température a été plus ou moins élevée. Le contact avec les eaux de condensation ou la vapeur humide noircit le bois.

Quand la désagrégation est terminée, on abaisse rapidement la pression et quand le bois est refroidi on lui fait subir les opérations du défibrage et du raffinage. Le défilage ou défibrage se fait dans un concasseur imaginé par M. Kœcklin; cet appareil peut être comparé à un grand moulin à café, capable de concasser en une heure 35 kilog. de bois, en absorbant trois chevaux de force. Quand le bois est concassé, on le mélange au moyen d'agitateurs avec de l'eau et on le fait passer entre des meules coniques en bonne meulière, d'où il sort en fibres longues et fines; aussi la pâte produite par ce procédé est-elle très recherchée pour les cartons de luxe et les papiers de tenture.

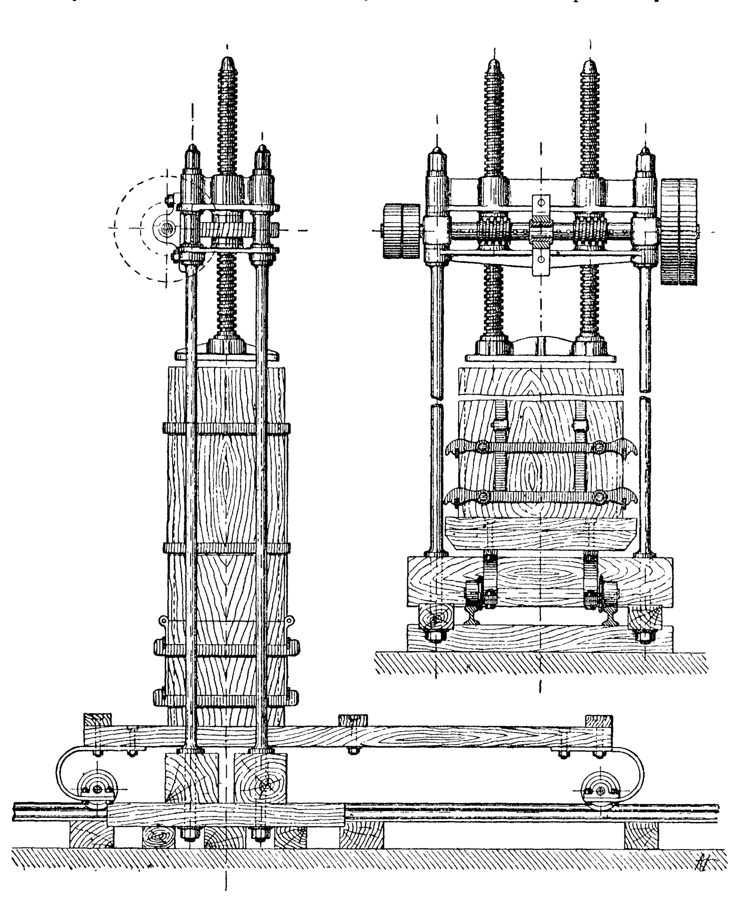


Fig. 8. — Presse d'emballage.

III. Il existe encore un grand nombre de procédés de défibrage du bois, qui sont des modifications aux procédés Wœlter et Aussedat. Nous signalerons les méthodes spéciales suivantes : le *procédé Mallary*, breveté en 1879, consiste à réduire le bois en fibres, par un grattage opéré dans le sens des fibres du bois, à l'aide de petites lames d'acier, fixées perpendiculairement sur un disque qui tourne horizontalement. La *défibreuse de M. Montgolfier* composée d'une meule horizontale, défibrant sur sa surface plane, le bois pressé par une balance hydraulique. Les parties grossières qui ne passent pas au tamisage sont renvoyées dans un moulin raffineur composé de deux meules en grès, où elles sont réduites en poudre fine. La *défibreuse de la société pour la fabrication de la pâte à papier de bois*, brevetée en 1881, comporte une meule tournant verticalement, sur les deux faces de laquelle le bois est pressé transversalement ou longitudinalement à ces fibres.

B. *Procédés chimiques*. Les procédés chimiques en usage pour la désagrégation de fibres de bois sont très nombreux et peuvent être classés en trois groupes principaux: 1° emploi des lessives alcalines de potasse, de soude, d'ammoniaque et de chaux; 2° emploi des acides; 3° emploi des corps oxydants et des sulfates.

I. *Traitement par les bases*. Le traitement au moyen des lessives alcalines consiste à soumettre le bois écorcé, débité en copeaux ou grossièrement concassé, à une haute pression dans un autoclave d'une forme cylindrique ou sphérique, mobile sur deux tourillons afin de pouvoir lui donner un mouvement de rotation pendant la durée de l'opération. Les deux tiers de l'autoclave étant remplis de bois, on ajoute une quantité de lessive de soude suffisante pour immerger entièrement le bois, puis on chauffe pendant 6 heures, sous une pression de 6 à 10 atmosphères; on laisse refroidir et on recueille dans des bacs spéciaux la matière ligneuse, qui se présente sous la forme d'une substance blanc-jaunâtre très facilement désagrégeable. On fait ensuite subir un premier lavage à l'eau chaude qui enlève presque toute la soude, on recueille le liquide dans des caisses d'égouttage et on l'envoie aux fours d'évaporation pour régénérer l'alcali. On lave ensuite à l'eau froide, à diverses reprises, soit dans des piles à défiler, soit dans des piles blanchisseuses ou des laveuses composées d'une série de bacs contenant des eaux de plus en plus pures. Après tous ces lavages, la cellulose est broyée mécaniquement dans des moulins ou des concasseurs analogues à ceux que nous avons précédemment décrits. La pâte est ensuite blanchie au moyen du chlorure de chaux et comprimée dans des presses semblables à la presse Wœlter. Par ce procédé, le travail est beaucoup plus facile et la dépense de force très réduite. Les fibres sont plus longues, plus fines et peuvent servir à fabriquer le papier fin.

Il a été pris un grand nombre de brevets qui apportent des modifications à la méthode précédente, principale-

ment pour le traitement à employer dans la régénération de l'alcali. M. Dufay a proposé de remplacer la soude par la chaux, ce procédé entraîne à un lavage de la pâte à l'acide chlorhydrique pour dissoudre les sels et chaux insolubles qui se sont formés. La société de fabrication des pâtes de bois a fait breveter un procédé de traitement au moyen d'une solution ammoniacale. Enfin M. Dahl et Rudolff Blitz indiquent un traitement aux sulfures alcalins ; l'avantage des sulfures alcalins sur les alcalis réside dans la régénération facile des lessives, une simple calcination étant suffisante pour détruire la matière organique et régénérer le sulfure.

II. *Traitement par les acides.* Le traitement par les acides a eu pour premier objet de saccharifier le bois pour fabriquer de l'alcool avec le glucose obtenu, la pâte à papier ne devait être qu'un produit secondaire de cette fabrication. C'est le contraire qui est arrivé, la production d'alcool a été presque abandonnée au profit de celle de la pâte.

Le traitement par les acides est connu sous le nom de *procédé Bachot et Machard.* Ce procédé exploité à Saint-Martin, à Vizille en France, à Bex, à Saint-Tryphon en Suisse, consiste à placer des rondelles de sapin dans une cuve remplie d'acide chlorhydrique ordinaire, étendu de 10 fois son poids d'eau, et à porter à l'ébullition, pendant 18 heures environ, au moyen d'un courant de vapeur d'eau. Le liquide séparé des matières ligneuses est saturé par de la craie et mis à fermenter avec de la levure de bière. La partie désagrégée est transformée en pâte à papier par les méthodes ordinaires. La pâte formée est brune et ne peut servir qu'à fabriquer les papiers d'emballage.

III. *Traitement par les oxydants.* L'emploi des oxydants pour la fabrication de la pâte à papier tend à se généraliser de plus en plus. La méthode consiste à traiter le bois réduit en menus morceaux par les acides azotique ou azoteux, chlorique, hypochlorique, l'eau régale, le chlore, l'ozone, l'eau oxygénée, le permanganate de potasse, etc., ces corps transforment à froid la vasculose en résines qu'un simple lavage alcalin suffit pour dissoudre. Par ce procédé on supprime des autoclaves coûteux et dangereux, il donne une pâte plus fine et moins colorée, en même temps qu'un rendement plus élevé. Les méthodes les plus employées sont celles de MM. Schmidh et Granville, de Fyfe, de Noad, Martin et Pernell, au chlore et chlorure de chaux, de M. Martin à l'hypochlorite de soude, de MM. Thomas Graham, Young et John Pettigrew aux acides azoteux et azotique, de M. Orioli à l'eau régale.

IV. *Traitement par l'acide sulfureux et les sulfites.* La transformation de la vasculose en résines solubles dans les alcalis s'opère, sous l'action de l'acide sulfureux ou des sulfites, à la température de 110°. M. Mitscherlich emploie l'acide sulfureux produit par l'action de l'acide chlorydrique sur le sulfite de chaux. M. Weibel fait agir sur le bois à 108° une dissolution de bisulfite de chaux. M. Eckmann emploie le bisulfite de magnésie. MM. Raoul Pictet et Brelaz injectent dans un autoclave chauffé à 90°, une solution d'acide sulfureux contenant 100 à 150 gr. d'acide par litre sous une pression de 5 à 6 atmosphères. Le bois que l'on retire de l'autoclave est passé à la presse hydraulique, le liquide qui s'en écoule est réuni à celui dans lequel le bois a subi la cuisson. Ces liquides sont ultérieurement traités pour l'extraction des résines, tanins, etc.

V. *Transformation du bois en glucose.* Nous avons vu précédemment que dans le procédé Bachot et Machard, l'action de l'acide chlorhydrique transformait la cellulose jeune en glucose, ce procédé a été abandonné pour la fabrication de ce produit, il ne donnait qu'un rendement de 15 à 17 lit. d'alcool par stère de bois. Le *procédé* le plus en usage est celui de M. *Dangevillé ;* le bois divisé en menus fragments est mis en contact avec 75 % de son poids d'une dissolution d'acide chlorhydrique à 15° Baumé, on introduit la masse dans un cylindre, tournant sur deux tourillons creux, par où on injecte de l'acide chlorhydrique gazeux en prenant soin à ce que la température ne dépasse pas 30° C. La saccharification est complète en 12 heures, on délaye dans de l'eau acide, on filtre, puis on concentre les liquides dans le vide. Le sirop que l'on obtient ne contient plus que très peu d'acide, il est formé de glucose et de matières gommeuses, que l'on peut transformer en glucose, en portant le sirop étendu d'eau à 100°. Par ce procédé, 100 kilog. de bois donne 25 à 30 litres d'alcool à 90°, sans odeur particulière.

VI. *Transformation du bois en acide oxalique.* La formation de l'acide oxalique au moyen de sciure de bois se fait facilement par le *procédé Dale*, qui consiste à chauffer au rouge sombre, dans un cylindre tournant autour de son axe et dans lequel se meut une vis d'Archimède, un mélange d'alcali caustique et de sciure de bois. 100 parties de bois donnent en moyenne 50 à 60 parties d'acide oxalique.

6° Dessiccation des Bois. — La dessiccation du bois vert peut se faire soit dans la forêt, soit dans des hangars. Dans le premier cas lorsque les arbres sont abattus, on fait un empilage, sur une sole bien damée, en ayant soin de séparer les pièces de bois de façon à ce que l'air puisse circuler aisément entre elles ; quand une rangée est terminée on en forme une autre en ayant soin de la placer perpendiculairement à la précédente et en diminuant graduellement la largeur des rangées de la base au faîte ; on recouvre le tout d'un toit grossier formé de voliges, et suffisant pour protéger l'empilage de la pluie. L'empilage en forêt se fait dans un endroit bien découvert et exposé aux vents régnants dans la contrée. La dessiccation en hangar s'opère de la façon suivante : on construit un bâtiment dont les deux grands côtés portent dans le bas un certain nombre d'ouvertures qui peuvent être fermées au moyen de registres et dans le haut, correspondant à chaque ouverture du bas, une petite cheminée également réglée par un registre ; quand le hangar est chargé de bois, on ouvre les ouvertures inférieures de l'un des côtés et les ouvertures supérieures de l'autre ; au bout d'un certain temps, on ferme ces ouvertures et on ouvre celles opposées qui étaient restées fermées, on établit ainsi un courant d'air alternatif, suivant les diagonales, qui active la dessiccation. Il existe encore un autre procédé de dessiccation qui est assez souvent employé ; ce procédé consiste dans le flottage des bois ; aussitôt le bois abattu et écorcé, on le plonge dans l'eau courante, au bout de cinq ou six semaines la sève est à peu près complètement enlevée et comme l'évaporation de l'eau se fait infiniment plus vite que celle de la sève, la dessiccation marche plus rapidement. Le flottage est nécessaire quand on veut dessécher le bois en employant des courants d'air chaud.

Le temps de la dessiccation est, dans tous les cas, proportionnel au volume et à la surface de la pièce à dessécher. Elle se fait plus rapidement pour les bois débités que pour les bois en grume, c.-à-d. pour les bois qui ont encore l'écorce et l'aubier.

7° Conservation des Bois. — *Altération du bois.* Comme toute matière organisée, le bois est sujet à des altérations variées qui détruisent sa cohésion et le font tomber en poussière. Les altérations du bois, que l'on désigne ordinairement sous le nom de pourriture, sont dues à plusieurs causes : à la présence d'infiniment petits, qui trouvent dans son sein les aliments azotés et carbonés nécessaires à leur vie ; au développement de champignons et de moisissures qui se propagent rapidement jusqu'au centre, aux dépens de ses fibres ; à la présence d'insectes comme les termites, de mollusques comme les tarets qui le perforent et le détruisent avec une rapidité prodigieuse. On cite, comme exemple, la destruction complète à Bombay, d'un navire sur chantier, le *Miani*, qui s'est écroulé, pulvérisé par des myriades de termites qui l'avaient envahi.

C'est principalement dans la présence des matières azotées que réside la cause de ces altérations, aussi les bois abattus l'hiver sont-ils moins altérables que ceux qui le sont en pleine sève. L'action de l'air et de l'eau, les variations brusques de température sont nécessaires au développement de ces êtres microscopiques et de ses parasites, en même temps qu'elles suffisent à elles seules pour produire une combustion lente, aux dépens du tissu végétal qui se convertit alors en une masse friable qu'on appelle *humus* ou *terreau*.

Les procédés de conservation des bois sont donc ceux qui empêcheront le développement de tous ces parasites et entraveront cette combustion lente. Les antiseptiques répondent à ces conditions : ils sont vénéneux et tuent les êtres vivants, ils coagulent l'albumine et la rendent imputrescible. Les substances qui sont le plus ordinairement employées sont : le sulfate de cuivre, le bichlorure de mercure, l'acide arsénieux, le chlorure de zinc, le pyrolignite de fer brut, les goudrons et les créosotes.

Les premiers essais de conservation des bois remontent en 1740 et sont dus à Fagot; ils consistaient à immerger les pièces de bois bien sèches, pendant un certain temps, dans des bains d'alun ou de sulfate de fer. En 1756, Jackson utilisa un mélange de sel marin, de sulfate de fer et de magnésie et d'alumine, ces essais n'ont pas donné de bien bons résultats ; plus tard, en 1813, Champy eut l'idée de chauffer à 120-130° C. les pièces de bois dans un bain de suif; les bois qui ont été soumis à ce traitement se sont parfaitement conservés. En 1830, Kyan employa avec assez de succès les propriétés antiseptiques du sublimé corrosif. Les résultats obtenus jusqu'à cette date étaient en somme peu satisfaisants et ne prolongeaient que de quelques années la durée des bois ; ces insuccès étaient dus à la méthode d'imbibition, le bois n'était préservé que sur une épaisseur de quelques millimètres par suite de l'opposition qu'offraient les gaz contenus dans le tissu cellulaire, à la pénétration du liquide. En 1831 M. Bréant fit construire un appareil dans lequel les bois immergés dans la solution préservatrice étaient soumis à une pression de dix atmosphères, le volume du gaz renfermé dans les tissus était ainsi diminué et le liquide pouvait pénétrer dans presque toute la masse ; plus tard Bréant perfectionna heureusement son procédé, en produisant d'abord le vide dans la chambre à injection, au moyen de la condensation de la vapeur d'eau, les gaz renfermés dans les tissus se dilataient, et en comprimant ensuite, il put faire pénétrer le liquide conservateur dans toutes les cavités du bois. Béthell en 1838 perfectionna l'appareil de Bréant et se servit pour injecter des hydrocarbures de la houille, connus sous le nom de *créosotes*. Le procédé de Béthell est encore actuellement celui qui est employé pour l'injection des traverses des chemins de fer de l'Etat et de quelques compagnies françaises. La méthode entièrement décrite dans le cahier des charges imposé par l'Etat à ses fournisseurs est la suivante : « Les traverses sont séchées, soit par leur simple exposition à l'air, soit dans des étuves jusqu'à ce que le poids du mètre cube ne soit pas supérieur à 750 kilogr. pour le hêtre et les traverses en bois tendre, et de 850 kilogr. pour le chêne. Parvenues à ce degré de siccité elles seront introduites dans un cylindre hermétiquement fermé où elles seront soumises à l'action du vide obtenu au moyen d'une pompe pneumatique. Le degré de vide sera observé au moyen d'un indicateur à mercure ; la pression ne devra pas être supérieure à 10 ou 15 centim. de mercure. Ce vide sera maintenu pendant tout le temps convenable, une heure environ, pour enlever au bois son excès d'humidité et permettre le dégagement du gaz qu'il renfermait ; puis on remplira le cylindre par l'effet de la pression atmosphérique d'abord et au moyen de pompes foulantes ensuite, en le mettant en communication avec un réservoir contenant la créosote préalablement chauffée à une température qui ne devra pas être inférieure à 60° C.

« Le chauffage de la créosote aura lieu au moyen de serpentins à vapeur, sans aucun mélange de l'eau de condensation avec la créosote. Jusqu'au complet remplissage du cylindre, le vide sera maintenu par la pompe pneumatique, de manière que les traverses placées à la partie supérieure du cylindre restent soumises à l'action du vide, jusqu'à ce qu'elles soient complètement immergées. La pression obtenue par les pompes foulantes ne devra pas être inférieure à 6 kilogr. Elle sera maintenue pendant un temps suffisant pour assurer l'absorption complète et régulière de la créosote : dans aucun cas, cette opération ne devra durer moins d'une demi-heure. La section du tuyau d'entrée de la créosote dans le cylindre et les dimensions des pompes foulantes devront être déterminées de façon à assurer le remplissage du cylindre en quinze minutes au plus. » L'Etat admet également pour l'injection des traverses le procédé Blythe qui consiste à soumettre les pièces de bois à un courant de vapeur d'eau et d'huile créosotée, dans un cylindre en tôle dont on élève la pression jusqu'à cinq atmosphères, puis à soumettre à la même pression les bois immergés dans un mélange liquide d'eau et de créosote à la température minimum de 60°.

La quantité de créosote introduite dans chaque traverse de 2^m70 de longueur sur 20 à 32 centim. de largeur et 12 à 16 centim. de hauteur est d'environ 15 kilogr. La compagnie de l'Est exige 220 litres de liquide absorbé par mètre cube. La créosote employée est l'huile lourde provenant de la distillation des goudrons d'usines à gaz ; le tiers doit distiller de 200 à 250°, les deux autres tiers au-dessus de 250° ; sa couleur est verdâtre, elle renferme environ 20 à 30 % de naphtaline et 5 à 6 % d'acide phénique; c'est principalement à ce dernier corps que sont dus les effets de l'injection.

Procédé Légé et Fleury-Pironnet. Ce procédé est presque identique à celui de Béthell, il permet l'emploi du sulfate de cuivre. Il consiste en deux cylindres A (fig. 9) en feuilles épaisses de cuivre, capables de résister à une pression de dix à quinze atmosphères, et que l'on charge alternativement de bois à injecter au moyen d'un chariot D. Quand l'un des cylindres est chargé, on fait passer par le tuyau E un courant de vapeur d'eau, destiné non seulement à chasser l'air de l'appareil et à faire ensuite le vide, mais encore à échauffer progressivement le bois, dilater les tissus, chasser le gaz qu'ils renferment et tuer les ferments. Quand on a obtenu un vide d'environ 6 centim., on injecte par le tube G une solution de sulfate de cuivre, chauffée à 70° par la condensation dans la cuve I de la vapeur qui sert à échauffer le cylindre et le bois; quand le cylindre est complètement rempli, on comprime le liquide, en élevant lentement la pression jusqu'à douze atmosphères, on maintient cette pression au moins pendant une demi-heure, puis on ouvre un robinet de vidange G par où la solution de sulfate de cuivre est refoulée dans un réservoir. Au moyen de ce procédé on peut injecter environ 1,024 traverses en une journée. La quantité de sulfate de cuivre qui doit être absorbée par mètre cube de bois est environ de 5 à 6 kilogr.

Procédés Boucherie. Le Dr Boucherie a fait en 1837 des expériences pour déplacer la sève dans les bois nouvellement abattus et les remplacer par un liquide conservateur. Ses méthodes très élégantes sont encore aujourd'hui couramment employées pour l'injection des poteaux télégraphiques et des billes de chemin de fer. La méthode du Dr Boucherie peut être appliquée soit sur l'arbre abattu depuis peu de temps, soit sur l'arbre sur pied. L'injection se fait de la façon suivante : l'extrémité inférieure d'un arbre nouvellement abattu est enveloppée d'une toile imperméable, dans laquelle arrive la substance préservatrice, et si l'on a eu soin de laisser à l'autre extrémité une branche avec ses feuilles, le liquide est aspiré, et en peu de temps tout le tissu ligneux en est imprégné, sauf le cœur qui résiste toujours à la pénétration.

Si l'arbre est encore sur pied, on pratique deux traits de scie de chaque côté de la base en laissant entre eux un espace de quelques centimètres; on entoure l'arbre, à l'endroit scié, d'un manchon imperméable, fortement serré au tronc, et en communication par un tube avec un réservoir plein de liquide conservateur ; la vie d'une simple branche laissée au sommet suffit pour que l'aspiration du liquide se fasse rapidement. Ces deux procédés qui ne peuvent se faire que sur place sont peu employés. M. Boucherie, en 1841, les modifia et eut recours à la pression. Son nouveau procédé est devenu véritablement industriel, en voici la description: on entoure, comme précédemment, le tronc de l'arbre avec un manchon imperméable, ou on applique fortement sur la base, entourée d'étoupe au moyen de crampons en fer, une plaque en cœur de chêne portant à son centre une ouverture par où

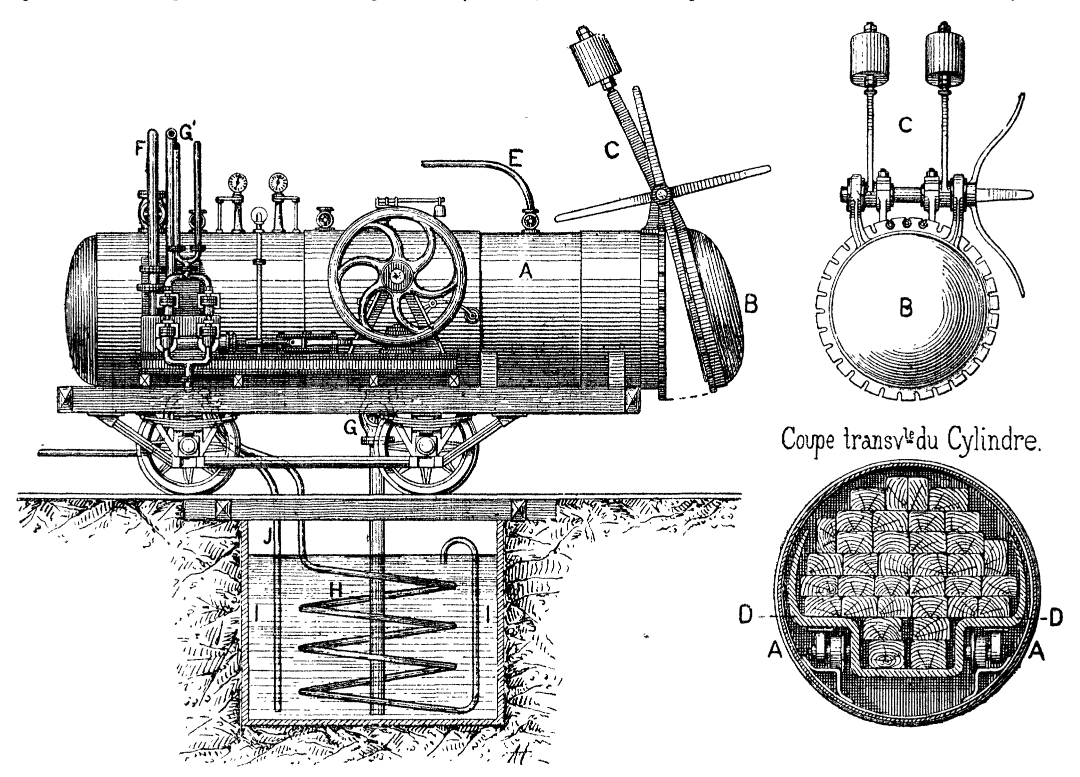


Fig. 9. — Injection des Bois, appareil Légé et Fleury-Pironnet. — A, cylindre ou vase clos en cuivre ; B, obturateur fixé à demeure ; C, leviers à contrepoids ; D, chariot à roulettes chargé de bois ; E, tuyau d'introduction de vapeur ; F, tuyau communiquant avec la pompe à air ; G, tuyau pour introduire la solution, le vide ayant été fait, ou pour évacuer le liquide, après que l'injection a été effectuée ; G', tuyau de refoulement de la solution du sulfate de cuivre ; H, serpentin correspondant à l'évacuation de la vapeur; I, cuve contenant la solution ; J, tuyau d'aspiration de la pompe dans la cuve.

peut pénétrer le liquide. On met en communication avec un réservoir placé à une certaine hauteur; la pression qui s'exerce sur la base déplace très rapidement la sève qui s'écoule par l'autre extrémité mise à vif par un trait de scie. Dans l'injection des poteaux télégraphiques, on n'opère pas sur un seul arbre, on en réunit un grand nombre que l'on place parallèlement en leur donnant une légère inclinaison ; tous reçoivent la pression d'un même réservoir au moyen d'une rampe en métal munie de robinets. Deux ou trois jours suffisent pour injecter des petites pièces; il faut environ quinze jours pour une bille de 15 à 20 m. et un mois pour les bois de sapin. Cette méthode a de nombreux avantages, elle n'exige pas une installation coûteuse et elle enlève au bois, en même temps que la sève, la plus grande partie de ses matières azotées qui sont la meilleure nourriture des ferments et des parasites.

M. Boucherie recommandait le pyrolignite de fer brut, cette substance est aujourd'hui abandonnée presque partout; il a été reconnu que son action n'était due qu'à la présence de petites quantités de goudron et de créosote. Les deux seules substances véritablement préservatrices sont les créosotes et la solution de sulfate de cuivre. Il est nécessaire que celui-ci soit bien exempt de sulfate de fer, car ce sel, en s'oxydant, réagit sur les fibres du bois et détermine une combustion lente du tissu.

Flambage des bois. Il ne nous reste plus à examiner qu'un procédé de conservation, qui est surtout appliqué pour les constructions navales ; cependant, certaines compagnies de chemins de fer l'utilisent également pour la conservation des traverses. Le principe de ce procédé est bien ancien et son application en est faite depuis des siècles. Les anciens, dans la construction des pilotis, des ponts, avaient coutume de flamber l'extrémité des pieux qu'ils devaient enfoncer ; dans les vignes, de temps immémorial, on flambe les pieds des échalas, etc... Le flambage produit plusieurs effets : il durcit la surface du bois, le rend moins perméable à l'eau et détermine au-dessous de la partie brûlée la production d'une petite quantité de goudron qui pénètre de quelques millimètres dans le bois et suffit pour arrêter pendant quelque temps toute altération.

Comme il est assez difficile dans un feu ordinaire de flamber une grosse pièce de bois et à plus forte raison un navire, on a imaginé des appareils spéciaux produisant une flamme suffisamment étendue et assez chaude pour flamber de grandes surfaces. Nous décrirons le *procédé de M. Hugon*. Son appareil, qui produit une véritable flamme de chalumeau (fig. 10), se compose d'un cylindre en fonte A presque rempli de charbon de terre ; l'ouverture B étant ouverte, on allume par la cheminée J au

moyen de quelques copeaux, on ferme les deux orifices de communication, en même temps que l'on produit un courant d'air au moyen du soufflet C, la flamme sort très volumineuse et horizontale, par un ajutage recourbé, quand la houille a cessé de dégager des gaz combustibles et qu'il ne reste plus que du coke dans le fourneau, un léger filet d'eau amené du réservoir D par le tuyau E, vient tomber sur le coke embrasé ; l'eau décomposée par le charbon incandescent, produit de l'oxyde de carbone, et donne une flamme très chaude et très allongée. Le

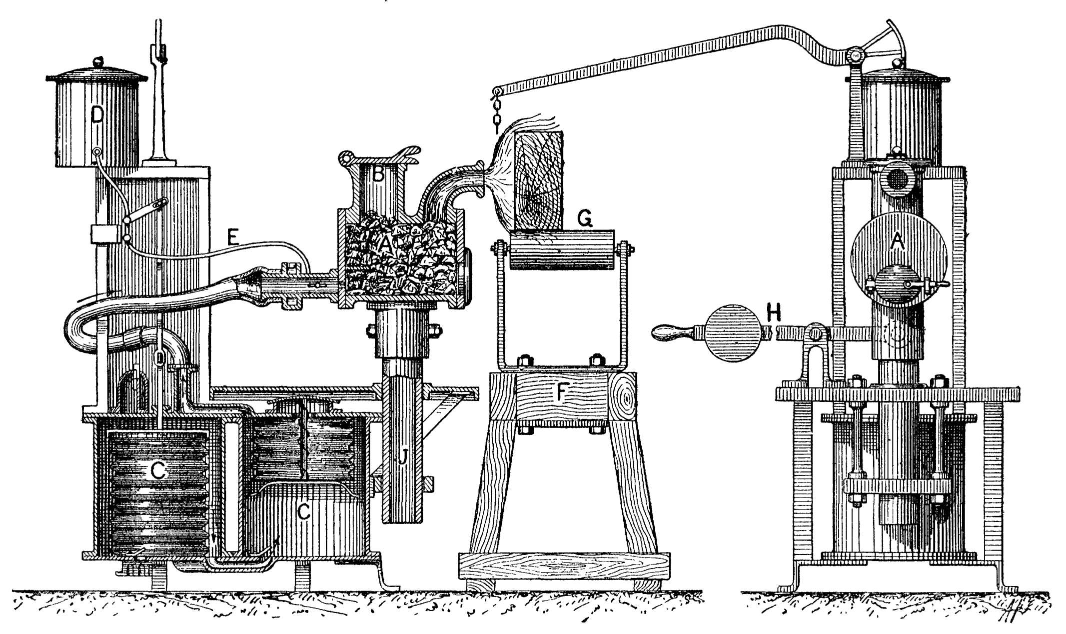


Fig. 10 — Flambage du bois (procédé Hugon).

volume de la flamme permet d'opérer la carbonisation de grandes surfaces ; on place la pièce de bois sur un bâti F devant le dard de la flamme que l'on promène sur toute la surface au moyen des rouleaux G. Le fourneau peut, de plus, subir un mouvement vertical au moyen du levier H, ce mouvement permet de flamber sur une plus grande hauteur. A Vierzon, la compagnie d'Orléans a fait flamber par ce procédé, avec 4 appareils, 288 traverses en un jour, le prix de revient est de 15c 1 par traverse.

8° Coloration des Bois. — Les divers procédés de conservation des bois par injection, ont fait naître une nouvelle industrie, celle de la coloration des bois par injection de substances colorées en solution dans l'eau. La plupart des bois exotiques sont colorés naturellement ; il n'en est pas de même des bois de pays, qui présentent ordinairement une uniformité de teinte dans toute la masse ; l'injection, dans ces bois, de certains sels métalliques, réagissant sur les principes constitutifs du bois, ou de matières tinctoriales naturelles, accentue le veinage et peut donner des colorations rappelant les plus riches nuances des bois exotiques.

Un procédé de coloration des bois, de beaucoup antérieur aux méthodes de conservation par injection, consiste à plonger le bois à colorer, réduit en un mince feuillet de 2 millim. d'épaisseur, dans un bain de teinture ordinaire. La coloration est uniforme dans toute la masse ; les bois, ainsi teints, sont utilisés pour la marqueterie ou le placage. Cette méthode est aujourd'hui peu employée. Il n'en est pas de même de la méthode par injection qui consiste à faire ressortir dans l'intérieur du bois, les accidents de son veinage, par des variations d'intensité de couleur dues aux différentes capacités d'absorption de chaque tissu. Les bois unis, comme le hêtre, les divers peupliers, qui n'ont pas un veinage accentué, sont impropres à la coloration. Les bois noueux, les bois qui possèdent des déviations, des contournements, des entrelacements de la fibre ligneuse sont les plus propres à subir la coloration par injection. Les plus recherchés sont : le frêne, l'orme, l'érable, le châtaignier, le noyer, le buis, l'if, le platane, le chêne. La coloration se fait aisément par les procédés d'injection que nous avons précédemment décrits, principalement par les procédés Boucherie, Briant et Béthell. On remplace le liquide conservateur par la dissolution de la matière colorante ou de sels métalliques, propres à donner la nuance désirée. Si la matière colorante, pour être fixée, exige la présence d'un mordant, le bois est préalablement injecté de ce mordant : alun, acétate d'alumine, sels d'étain ou de plomb, puis soumis à l'action de la matière colorante qui se trouve fixée par le mordant qui imprègne le tissu. Il en est de même quand on veut colorer les fibres par la réaction de deux sels métalliques l'un sur l'autre : on injecte d'abord le bois avec une solution de l'un des sels, puis on fait réagir le second. C'est ainsi que l'on peut colorer les bois en bleu au moyen d'une injection au ferrocyanure de potassium suivie d'une autre avec un sel ferrique, en jaune avec le chromate de potasse et un sel de plomb, en noir avec un sel de fer et le tannin, etc. Toutes les matieres tinctoriales solubles peuvent servir à injecter les bois ; les plus employées sont : le rocou, la garance, le campêche, l'orseille, l'indigo. L'acétate de cuivre colore directement les bois en vert, le campêche et l'azotate de cuivre en bleu. Par tous ces moyens de coloration, on peut reproduire toutes les nuances veinées noires, brunes, violacées, rouges, bleues, vertes, jaunes qui sont exigées par les besoins de l'ébénisterie. On peut même arriver à imiter le blanc de l'ivoire, en injectant le charme successivement avec de la soude très étendue, de l'eau, du chlorure de chaux et de l'acide chlorhydrique. Nous ferons remarquer que les bois qui ont été colorés avec des sels métalliques sont moins sujets à des altérations et sont très difficilement inflammables.

Enfin, M. Melsens, en exposant le chêne à l'action des vapeurs ammoniacales, est parvenu à lui donner un aspect de vétusté qu'il n'aurait acquis qu'au bout de longues années, et en tout semblable à celui des vieux meubles, qui sont si recherchés. Ch. Girard.

VI. Pyrotechnie. — Bois pyroxilé. — Le coton se transforme, sous l'action de l'acide azotique, en une matière explosive, connue sous le nom de *Coton poudre* (V. ce mot). Cette transformation peut s'opérer avec toutes les matières formées essentiellement de cellulose (V. Celluloses nitrées), et en particulier avec le bois.

Poudre Schultze. Le bois pyroxylé a été introduit dans le commerce en 1864, par le capitaine d'artillerie E. Schultze (de Potsdam) sous le nom de *poudre blanche* ou *poudre Schultze*, en vue des explosions dans les mines ainsi que pour le tir dans les armes. La poudre Schultze est formée essentiellement de bois, qui est nitrifié, après une purification préalable ayant pour but de réduire le bois à l'état de cellulose pure. Cette purification présente quelques difficultés, qui ne se rencontrent pas dans la fabrication du coton-poudre. En effet, tandis que le coton est formé de cellulose presque pure, souillée seulement par des matières grasses diverses assez faciles à écarter, le bois renferme une notable proportion de matières colorantes ou incrustantes, de composition assez variable suivant les différentes essences, dont l'extraction est souvent fort difficile. Le procédé de E. Schultze consiste à débiter le bois en feuilles minces d'épaisseur constante, que l'on découpe à l'emporte-pièces en grains de dimensions régulières. Ces grains sont soumis, dans des lessives faibles de carbonate de soude, à plusieurs ébullitions successives, après lesquelles ils sont chaque fois traités par la vapeur d'eau, puis lavés à grande eau et enfin séchés. Finalement, ils sont traités par le chlorure de chaux, lavés et séchés. Lorsque la purification de la cellulose ligneuse est jugée suffisante, on traite les grains par un mélange acide formé de : 28,5 acide nitrique (densité : 1,48 à 1,50); 71,5 acide sulfurique (densité : 1,84), à raison de 6 p. bois purifié, sec, pour 100 p. mélange acide.

D'après Berthelot, le bois pyroxylé se rapproche, par sa composition brute, de la cellulose heptanitrique : $C^{48}H^{26}(AzO^6H)^7O^{26}$; en réalité, c'est un mélange de plusieurs produits également nitrifiés. La teneur en azote du bois pyroxylé a été définie par M. Vieille, en suivant le procédé Schlœsing, par un produit de 166 centim. c. bioxyde d'azote, par gramme.

Le trempage dans les acides dure deux à trois heures, pendant lesquelles on remue constamment, en empêchant, par des moyens appropriés, toute élévation notable de température. La masse nitrifiée est essorée dans une turbine, lavée dans l'eau pendant deux ou trois jours, bouillie dans une lessive faible de carbonate de soude, lavée à nouveau et enfin séchée. Le produit final est saturé par une dissolution de salpêtre (ou d'un mélange de salpêtre ou de nitrate de baryte, quelquefois aussi de prussiate jaune de potasse), et séché ensuite une dernière fois à une température de 33° à 44° centig. Pour 100 p. de grains de bois pyroxylé, on prend 220 p. d'eau et 26 p. de salpêtre (ou 22,5 p. de salpêtre et 7,5 p. de nitrate de baryte).

La poudre finie est conservée à l'état humide, par mesure de précaution, et séchée au moment de l'emploi. D'après Schultze, cette poudre aurait une puissance balistique deux à trois fois supérieure à celle de la poudre noire ; bien que son prix de revient soit notablement plus élevé que celui de la poudre noire, son emploi serait finalement économique. En fait, les essais faits dans le tir des armes de guerre, n'ont pas donné de résultats satisfaisants, la poudre Schultze étant brisante, et de plus très sensible aux influences hygrométriques. Dans les explosions de mines, les résultats ont été plus avantageux, parce que cette poudre brûle presque sans fumée, et que les gaz produits n'exercent aucune action nuisible sur les organes respiratoires, en sorte que l'interruption du travail, après les coups de mine, est sensiblement moindre qu'avec les explosifs ordinaires. Il reste toutefois l'inconvénient d'un prix de revient assez élevé, même relativement aux effets produits.

Poudre Lannoy m. Sous le node *lithofracteur pyramidal*, ou de *poudre blanche de Lannoy*, une compagnie spéciale fabrique en Belgique une poudre analogue à la poudre Schultze, et composée essentiellement de bois (ou de sciure de bois) pyroxylé, additionné de soufre et de nitrate de soude : 22 % bois (ou sciure) pyroxylé ; 13 % soufre ; 65 % nitrate de soude. Cette poudre a l'aavntage de s'enflammer difficilement, en sorte qu'elle peut être maniée sans danger. De plus, elle ébranle et sépare, sans les briser, les masses rocheuses, ce qui peut être fort avantageux dans la pratique des mines. Seulement, son prix est relativement élevé, et de plus, son explosion donne lieu à des fumées épaisses, dont l'odeur est très pénible à supporter.

Poudre anglaise. En Angleterre, la poudre au bois pyroxylé se fabrique sur une large échelle, par un procédé analogue à celui de Schultze. Elle comprend d'ordinaire : 65 % bois proxylé ; 5 % nitrate de potasse ; 30 % nitrate de baryte. Elle est employée comme poudre de chasse, avec quelque avantage, en raison de ce qu'elle produit moins de fumée et donne moins de recul que la poudre noire, ce qui permet au tireur d'ajuster avec plus de facilité, particulièrement dans le tir des fusils à deux coups. Depuis 1882, cette poudre anglaise a été mise à la disposition des consommateurs français, sur la demande des sociétés de tir aux pigeons, par la régie des contributions indirectes. Plus récemment, le gouvernement s'est décidé à faire fabriquer, dans les poudreries nationales, un explosif analogue à la poudre anglaise, qui est mis en vente sous le nom de *poudre pyroxylée*, au prix de 28 fr. le kilogr. pour la consommation intérieure, et 15 fr. le kilogr. (emballage non compris) pour l'exportation.

L. Faucher.

VII. Stéréotomie (V. Coupe des Bois).

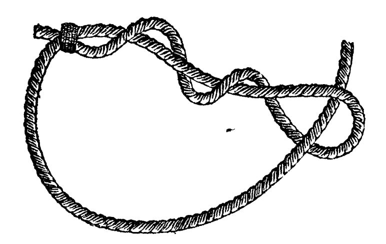
VIII. Dynamique (V. Boisage [mines] et Résistance des matériaux).

IX. Marine. — Constructions navales. — On entend par bois d'un navire, l'ensemble des pièces qui entrent dans la confection de sa coque et de ses ponts ; nous allons mentionner les principales, renvoyant aux articles spéciaux pour la description de chacune d'elle. La *coque* ou enveloppe étanche du navire se compose de deux parties principales : la *membrure* qui en assure la forme et la rigidité, et le *bordé* qui la rend étanche. La membrure est formée par une série d'arcs en charpente, placés transversalement, perpendiculaires à la fois au plan longitudinal du navire, par rapport auquel ils sont symétriques, et à la flottaison. Ces *couples* reposent sur une pièce longitudinale nommée *quille* qui se relève à l'avant pour former l'*étrave* et qui porte à l'arrière, fixée perpendiculairement à elle ou à peu près, une autre pièce nommée *étambot*. La quille, l'étrave et l'étambot sont situés dans le plan longitudinal du navire par rapport auquel toutes les pièces de la coque sont symétriques. L'*avant* et l'*arrière* du navire doivent être effilés pour que l'eau offre une moins grande résistance à sa marche, les couples dans ces parties sont donc très peu ouverts, et leurs formes s'évasent progressivement jusque vers le milieu du navire, le couple qui possède la plus grande largeur est le *maître couple*. De plus, vers les extrémités, les deux branches du couple ne forment plus un plan perpendiculaire ou longitudinal, mais s'inclinent du côté de l'étrave ou de l'étambot. Ce sont des *couples dévoyés*. Sur les anciens navires, la membrure de l'arrière formait même une sorte de construction séparée qui constituait l'*arcasse*. Le *bordé* recouvre les couples dont il reproduit les formes ; il est composé de *bordages* dont les files longitudinales se nomment *virures* ; la virure inférieure nommée *galbord* pénètre sur toute sa largeur dans une espèce de feuillure de section triangulaire nommée *râblure*, entaillée dans la quille au-dessous des couples ; la râblure se continue sur l'étrave et sur l'étambot et sert ainsi à la fixation des extrémités de chaque virure. A l'intérieur et au fond de la coque est établie, par-dessus les couples, et parallèle

ment à la quille, une pièce longitudinale nommée *carlingue*, se relevant aux deux extrémités du navire pour former les *marsouins* avant et arrière. Enfin, un revêtement intérieur, analogue au bordé, mais n'ayant pas son importance, recouvre la membrure : c'est le *vaigrage*. La coque se divise en deux parties : l'une immergée doit être absolument étanche, et d'une construction très robuste, elle forme les *œuvres vives* du navire ; l'autre partie qui reste émergée est construite en matériaux de moins fort échantillon, elle constitue les *œuvres mortes* ; elle est percée d'ouvertures nommées *sabords* ou *hublots*. La partie inférieure de la coque forme les *fonds*.

La capacité intérieure du navire est divisée d'après sa taille en compartiments longitudinaux plus ou moins nombreux, séparés les uns des autres par des planchers nommés *ponts*. Dans le compartiment inférieur sont disposées les *soutes* et les *cales*, au-dessus est le *faux pont*, puis viennent, au-dessus de la *flottaison*, une ou plusieurs *batteries*. Le pont supérieur prend le nom de *gaillard*, ses extrémités forment le gaillard d'avant qui est souvent abrité par une *teugue* et le gaillard d'arrière sur lequel s'élève parfois une *dunette*. Les ponts sont formés par un bordé longitudinal que supportent des poutres transversales nommées *baux*, *barrots* ou *barrotins*. La communication entre les divers étages est assurée par des ouvertures rectangulaires nommées *panneaux* ou *écoutilles* et par des *échelles*. La muraille du navire s'élève au-dessus du pont supérieur pour défendre celui-ci contre l'envahissement des lames ; elle se termine par une pièce longitudinale nommée *plat-bord*, que surmontent souvent de longues caisses en bois nommées *bastingages* dans lesquelles sont rangés les hamacs.

Nœud de Bois. — Nœud dont on entoure généralement



Nœud de bois.

les pièces de bois qu'il s'agit de traîner ou de remorquer. La figure en montre clairement la disposition.

X. Art militaire. — Les bois ont de tout temps joué un rôle important à la guerre. Sans remonter plus haut dans l'histoire, on sait qu'à Malplaquet, un bois auquel s'appuyait la gauche de la ligne française, ayant été insuffisamment occupé par le maréchal de Villars, permit au prince Eugène de prendre à revers notre première ligne, et d'enfilade le centre de notre position. C'est sur l'occupation des défilés boisés de l'Argonne que Dumouriez, en 1792, avait basé son système de défense. Hohenlinden, Friedland, Sadowa et les principales batailles de 1870 : Wœrth, Borny, Rezonville offrent des exemples de combat dans les bois. Leur importance militaire tient à ce qu'ils constituent un bon couvert contre les balles et les éclats d'obus, qu'ils masquent les mouvements des troupes et que leur défense exige en somme un faible effectif par mètre courant du front à couvrir. On leur reproche, par contre, d'amener un isolement relatif des hommes qui tend à déprimer leur moral et rend l'action du commandement difficile. En raison des perfectionnements apportés de jour en jour au tir, on peut affirmer que les bois sont appelés à jouer dans les combats un rôle de plus en plus important. Voici quelques règles touchant l'occupation, l'attaque et la défense des bois. Dans l'établissement d'une ligne de bataille, il faut avoir soin d'occuper entièrement les bois qui se trouvent sur le front ou en arrière de la ligne de combat, car la défense d'un bois s'organise toujours sur sa lisière, et l'on ne doit jamais laisser inoccupée celle qui se trouve située du côté de l'ennemi. Pour défendre un bois, la première chose à faire est de dégager le champ de tir, en enlevant les broussailles situées en avant de la lisière. Sur cette lisière même, on organise un abatis naturel de 20 à 30 m. de largeur, avec parapet en arrière pour abriter le défenseur. On commence toujours les travaux de défense par les saillants qui sont les points faibles de la ligne, et l'on cherche à

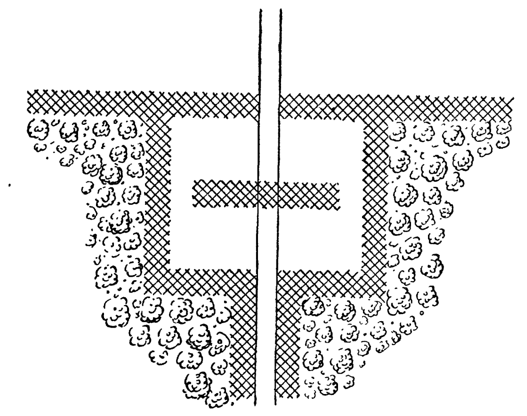


Fig. 1. — Entrée d'un bois.

leur donner un bon flanquement. On organise ensuite la défense des autres points vulnérables tels que les entrées des routes (fig. 1). Si la lisière se développe en ligne droite, on construit en avant, pour la flanquer, une lunette à profil de tranchée-abri, qu'on entoure d'un abatis de transport relié à celui de la lisière (fig. 2). Si l'on est pressé par le temps, on peut obtenir une défense d'une certaine valeur, en formant autour des arbres de la lisière un réseau de fils de fer. En arrière des saillants, on creuse des tranchées pour abriter les soutiens. Il est admis généralement que, lorsque la lisière est forcée, la défense du bois est bien compromise si l'on n'a eu le soin de se ménager en arrière une seconde lisière à défendre, au moyen d'une coupure large de 150 à 200 m., pratiquée dans le bois. Mais cette coupure peut rarement s'exécuter faute de temps, à moins que l'existence de clairières ou de ravins ne vienne abréger la durée de ce travail. Toutes les routes par où peut arriver l'ennemi, doivent être obstruées par des barricades qui permettent néanmoins au défenseur de reprendre l'offensive à un moment donné. Ces barricades consistent en abatis. On peut placer derrière elles des pièces d'artillerie enfilant la route. Le défenseur a soin de se ménager dans le bois des

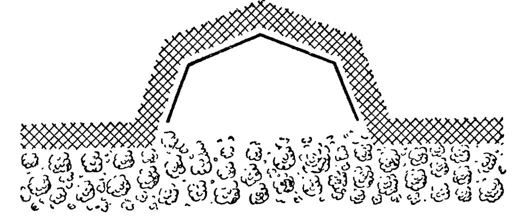


Fig. 2. — Flanquement de la lisière.

communications faciles. C'est grâce à un réseau bien compris de communications, qu'à Sadowa la 1re division autrichienne put lutter, dans la forêt de Swiep, contre tout le 1er corps prussien. Enfin, on dispose en arrière du bois, et hors de la portée de la mousqueterie, du canon pour empêcher l'ennemi de déboucher (fig. 3). L'effectif des troupes à mettre dans un bois pour le défendre, est de 1 à 3 hommes par mètre courant de lisière, quand

celle-ci est organisée défensivement. Ces hommes sont concentrés sur les points les plus exposés. Des tirailleurs répartis sur la lisière même forment un premier échelon. D'autres hommes sont postés dans les arbres élevés, d'où ils surveillent les mouvements de l'assaillant. Le deuxième échelon se tient à 25 ou 30 m. en arrière, et ne se porte

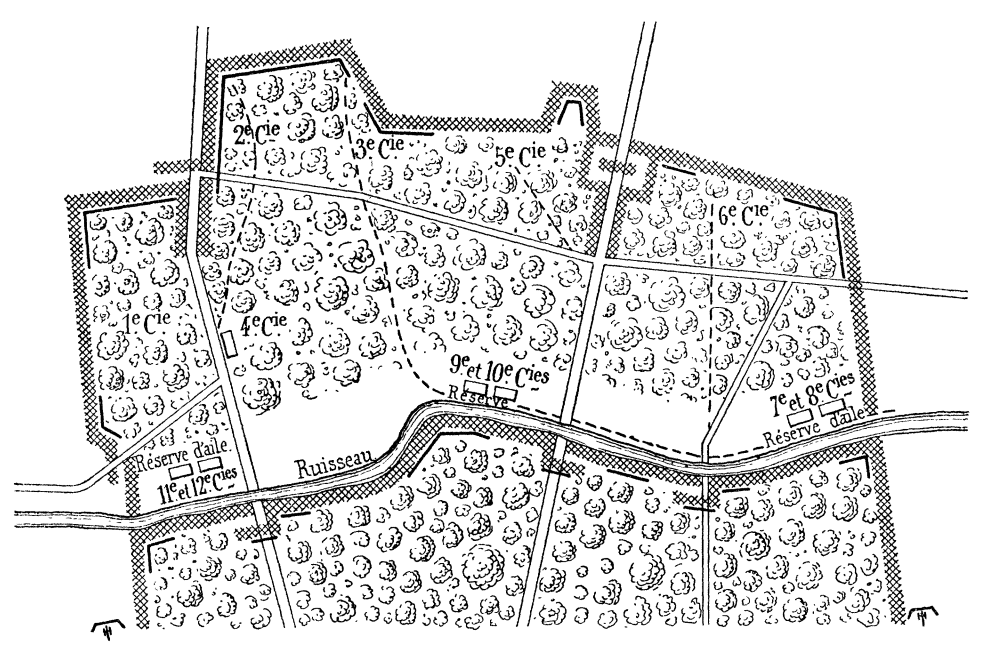


Fig. 3. — Mise en état de défense d'un bois. Garnison, 3 bataillons d'infanterie (3 hommes par mètre courant de front).

en ligne que lorsque l'ennemi arrive à bonne portée. Le bois est divisé en secteurs, à la défense de chacun desquels est affectée une compagnie. Les soutiens de chaque compagnie se tiennent à une centaine de mètres en arrière. Chaque compagnie possède en outre une réserve se tenant sur les communications qui traversent le bois. D'autres réserves partielles, formées de compagnies entières, sont disposées en arrière et sur les ailes, afin de s'opposer aux mouvements tournants, ou d'exécuter des contre-attaques. Enfin une réserve générale est placée en arrière du bois. Pour mieux assurer la transmission des ordres et l'exécution des mouvements d'ensemble, il est bon de convenir de certains signaux de clairon ou de sifflet. A mesure que l'attaque se développe, les différents échelons se rapprochent de la lisière. Si l'on parvient à repousser l'ennemi, il ne faut pas que le défenseur de la lisière quitte celle-ci pour se lancer à sa poursuite. C'est aux réserves d'ailes ou à des troupes spéciales à le faire. Si la lisière est forcée, la défense se réorganise sur la deuxième ligne, quand il y en a une, sinon en arrière du bois.

L'attaque d'un bois commence par une reconnaissance qui a pour but principal de déterminer le point d'attaque. L'infanterie, tout en prenant sa formation normale de combat, s'assure de fortes réserves d'ailes, qui devront chercher à pénétrer sur les lisières latérales du bois. L'artillerie couvre la lisière de projectiles et cherche à la prendre d'enfilade, ainsi que les avenues. On devra toujours, si on le peut, effectuer une fausse attaque, afin d'amener la défense à diviser ses forces. Le point d'attaque est généralement le saillant qui paraît le plus dégarni de feux. L'assaillant se masse sur les points où la fusillade est le moins à craindre, pour attendre le moment d'aborder la lisière à la baïonnette. Si elle est forcée, on s'avance avec prudence dans le bois, en ayant soin de se tenir à hauteur des groupes voisins. Les réserves suivent par les avenues. Une réserve générale est laissée en arrière du bois. Il reste ensuite à sortir du bois, à déboucher du côté de l'ennemi, opération toujours très délicate. On charge une troupe spéciale d'occuper et de défendre la lisière, pendant que d'autres troupes ont mission d'en déboucher. Il faut que le mouvement se fasse avec ensemble, afin de forcer l'ennemi à éparpiller son tir. Les combats dans les bois, en raison des nombreux retours offensifs qu'ils favorisent, sont ordinairement longs et meurtriers.

XI. Chasse. — On appelle bois les tiges rameuses qui ornent la tête des cerfs, daims, chevreuils, etc. — Les bois diffèrent des cornes par leur substance et leur forme, qui les rapprochent des productions végétales : les bois croissent et se renouvellent chaque année. Les veneurs disent que le cerf touche au bois quand il a refait sa tête et qu'il la frotte contre les arbres pour en détacher la peau qui la recouvre.

XII. Administration. — Bois et Charbons. — Avant l'invention du flottage des bois, Paris fut souvent exposé à manquer de combustibles, et, sans parler des mesures de police locale, telles que le règlement de févr. 1415 pour la surveillance des ports et marchés interdisant de décharger en route le bois chargé sur la Seine ou autres rivières pour être vendu dans la capitale, l'autorité royale intervint à plusieurs reprises pour assurer le chauffage. Des lettres patentes de Charles VI, du 29 nov. 1418, ordonnèrent de procéder à des coupes extraordinaires dans les forêts de Laye, de Sénart, etc. Un édit de François Ier, de mai 1520, réserva pour l'usage de Paris tous les bois coupés dans les forêts comprises dans un rayon de six lieues de la Seine et des rivières y affluant. Le flottage en trains, usité à partir de 1549, permit d'amener de forêts plus éloignées les quantités de bois suffisantes pour assurer l'approvisionnement de Paris en combustibles; mais au XVIIe siècle, les craintes de disette se reproduisirent. Il serait sans intérêt de mentionner toutes les prescriptions rendues sous l'ancien régime relativement au commerce des bois à Paris; l'acte fondamental est l'ordonnance de Louis XIV de déc. 1672. Un règlement du 17 juin 1704, fixant le tarif des rétributions à percevoir par les gardes-ports, n'a cessé d'être appliqué qu'en 1852. — Les transformations résultant du développement des voies de communication

et des moyens de transport qui ont singulièrement restreint le flottage, devaient faire perdre aux mesures relatives à l'approvisionnement de Paris la plus grande partie de leur utilité; l'industrie libre a pu suffire à tous les besoins, même pendant les hivers les plus rigoureux. Toutefois, l'organisation ancienne subsiste sur certains points. C'est ainsi, notamment, que les marchands de bois peuvent encore, dans le bassin de la Seine, conformément à l'art. 14, chap. XVII, de l'ordonnance de 1672 « se servir des terres proches des rivières navigables et flottables pour y faire les amas de leur bois, soit pour les charger en bateaux, soit pour les mettre en trains » sous la seule condition de payer des droits d'occupation aux propriétaires de ces terrains, droits dont le montant est déterminé par une loi du 28 juil. 1824 qui a porté au double les indemnités fixées par l'ordonnance de 1672. Les marchands de bois à brûler et à œuvrer ont continué à former des associations pour les opérations collectives destinées à assurer l'approvisionnement de Paris. La communauté des marchands de bois à brûler existe de temps immémorial; cependant, elle n'a eu de statuts réguliers que depuis la fin du XVIIIe siècle. Ses statuts actuels ont été arrêtés dans une assemblée générale du 16 avr. 1880 et revisés, partiellement en 1883 et 1884. De 1841 à 1879, un décret rendu en Conseil d'Etat fixait chaque année le montant des cotisations à percevoir sur les membres de l'association, et dont la perception était autorisée par la loi de finances; mais le flottage des bois de chauffage se restreignant de plus en plus, depuis l'exercice 1879 la cotisation a cessé d'être réglée par un décret. Quant aux marchands de bois carrés ou à œuvrer, ils ont été organisés en corporation par un édit de 1690; les statuts ont subi une revision en 1772, en 1817 et en 1841. Un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique détermine encore chaque année le montant de la cotisation. L'association du commerce de charbons de bois arrivant par eau à Paris, constituée en 1767, a des statuts approuvés par des ordonnances royales et notamment par celle du 4 févr. 1824. Après la promulgation de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, ces trois sociétés ont rempli les formalités prescrites par cette loi et sont aujourd'hui constituées en syndicats professionnels ordinaires. Une société ou assemblée générale des trois commerces réunis, établie en 1821, et dont les statuts actuels ont été adoptés le 14 fév. 1880, pourvoit aux intérêts généraux des trois syndicats. Elle se compose de quinze délégués, dont six représentent le commerce de bois à brûler, six le commerce de bois à œuvrer et trois le commerce de charbon de bois. Ses attributions consistent à faire connaître à l'administration supérieure les besoins des trois commerces, à proposer les mesures d'ordre concernant l'approvisionnement de Paris, à présenter des candidats aux emplois de gardes-ports et d'inspecteurs des ports. — Les gardes-ports, dont l'institution remonte au XVIIe siècle, sont chargés de la surveillance des ports et de la police des marchandises; leur organisation actuelle est déterminée par un décret du 21 août 1852. Leurs services sont obligatoires pour le commerce dans le bassin de la Seine. Le ministre des travaux publics les choisit sur une liste double de candidats présentés par l'assemblée générale des trois commerces réunis de Paris et par les syndicats du commerce des départements intéressés aux nominations à faire. Les inspecteurs des ports, qui ont remplacé, depuis le décret de 1852, les jurés compteurs et sommeurs, jurés institués au XVIe siècle, exercent une surveillance générale et contrôlent le service des gardes-ports. Inspecteurs et gardes ont droit à des rétributions payées par le commerce et grevant les marchandises déposées sur les ports d'après un tarif fixé par le décret précité de 1852 et un décret du 18 mars 1805 (V. GARDE-PORT; INSPECTEUR DES PORTS). L. PASQUIER.

XIII. Finances (V. CONTRIBUTIONS DIRECTES).

BIBL. : PYROTECHNIE. — *Wagner's Iahresbericht*, 1860 p. 207, et 1864, p. 251.— DESORTIAUX, *Traité sur la poudre et les corps explosifs;* Paris, 1878, p. 667.— BOECKMANN, *Die explosiven Stoffe;* Leipzig, 1880, p. 262. — BERTHELOT, *Sur la force des matières explosives;* Paris, 1883, t. II, p. 244.

BOIS (Glacier des) (V. MONT BLANC).

BOIS (Lac des). Lac du Canada, territ. du Nord-Ouest, par 49° lat. N. à la frontière des Etats-Unis; alt. 298 m. Les belles forêts qui l'entouraient ont été coupées ou brûlées. Il se déverse par le Winnipeg.

BOIS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Saint-Genis; 764 hab.

BOIS (Le). Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Moûtiers; 286 hab.

BOIS-ANZERAY. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Rugles; 224 hab.

BOIS-ARNAULT. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Rugles; 750 hab.

BOIS-BERGUES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Bernaville; 905 hab.

BOIS-BERNARD. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy; 284 hab.

BOIS-BRETEAU. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Brossac; 307 hab.

BOIS-D'AMONT. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Morez; 1,411 hab.

BOIS-D'ARCY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. N. de Versailles; 626 hab.

BOIS-D'ARCY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Vermenton; 110 hab.

BOIS-DE-CÉNÉ. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Challans; 1,732 hab.

BOIS-DE-CHAMP. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Brouvelieures; 360 hab.

BOIS-DE-GAND. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Chaumergy; 173 hab.

BOIS-DE-LA-PIERRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Carbonne; 276 hab.

BOIS-D'ENNEBOURG (Le). Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Darnétal; 244 hab.

BOIS-D'OINGT (Le). Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche; 1,450 hab. Foires les premiers mercredis de chaque mois. Commerce de bestiaux, de chanvre, mercerie, poterie, draperie; vignobles. La petite ville du Bois-d'Oingt, assise sur la pente d'une montagne, non loin du village d'Oingt auquel elle doit son nom, fit partie d'abord des possessions de la puissante famille d'Oingt qui la fortifia et y bâtit un château. Cette terre passa ensuite aux sires de Thoire-Villars, puis aux Levis par le mariage de Philippe de Levis avec Eléonore de Thoire-Villars. Au XVIe siècle, elle appartenait aux Grolier et passa aux Croppet de Varissan qui la possédèrent jusqu'à la Révolution. Elle relevait de l'église de Lyon. Vers 1308, le château du Bois-d'Oingt fut assiégé par Artaud de Saint-Germain, Pierre de Fougères et Jean de Lay, chevaliers, qui ne purent s'en emparer, mais pillèrent tout à l'entour. G. G.

BOIS-GRENIER. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. d'Armentières; 1,235 hab.

BOIS-GUILBERT. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Buchy; 270 hab.

BOIS-GUILLAUME (Le). Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Darnétal; 5,460 hab.

BOIS-HELLAIN (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Cormeilles; 222 hab.

BOIS-HÉROULT (Le). Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Buchy; 238 hab.

BOIS-HERPIN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Méréville; 76 hab.

BOIS-HIMONT. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. et cant. d'Yvetot; 196 hab.

BOIS-JEAN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Campagne-lès-Hesdin; 1,126 hab.

BOIS-Jérôme-Saint-Ouen. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Ecos; 430 hab.

BOIS-la-Ville. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames; 47 hab.

BOIS-le-Duc (en hollandais *'sHertogenbosch*). Ville des Pays-Bas, prov. du Brabant septentrional. Place forte défendue par une citadelle; 45,000 hab. Industrie et commerce très actifs; draps, chapeaux, toiles, rubans de fil, aiguilles, coutellerie, glaces, filatures de lin, distilleries, etc. On y remarque la cathédrale, dans le style gothique, l'hôtel de ville, la maison de correction. Bois-le-Duc fut fondée en 1184 par Godefroy III, duc de Brabant, sur l'emplacement d'un rendez-vous de chasse, au milieu d'un bois; de là est venu le nom qu'elle porte. Elle a été occupée en 1794 par les Français, qui la rendirent à la Hollande en 1814. M. d'E.

BOIS-le-Roi. Com. du dép. de l'Eure. arr. d'Evreux, cant. de Saint-André; 672 hab. Fabrique de peignes.

BOIS-le-Roi. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Fontainebleau. Stat. du chem. de fer de Paris à Lyon; 1,035 hab. La situation de ce bourg, non loin de la Seine et à la lisière de la forêt de Fontainebleau, lui a valu de posséder de nombreuses maisons de campagne et même plusieurs châteaux, parmi lesquels ceux de Brolle et de Sermaise. F. B.

BOIS-lès-Pargny. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre; 517 hab.

BOIS-l'Evêque. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Darnétal; 221 hab.

BOIS-Normand-près-Lyre. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Rugles; 447 hab.

BOIS-Redon. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau; 1,258 hab.

BOIS-Robert (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville; 289 hab.

BOIS-Sacré. Village de l'arr. de Tizi-Ouzou, dép. d'Alger, à 14 kil. S.-O. de Dellys, sur l'O. Isser, a été appelé d'abord *Abbo* ou *Abboville* du nom de son fondateur, M. Abbo, maire de Castellar, près Nice, et était occupé par des colons de la même région; il a prospéré rapidement et est aujourd'hui le chef-lieu d'une commune de plein exercice de 7,069 hab., dont 316 Français et le reste indigène (rec. de 1886).

BOIS-Sainte-Marie (*Sancta Maria de Bosco*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de La Clayette; 418 hab. Eglise du xiie siècle (mon. hist.). Ancien bourg fort, siège d'une châtellenie où les comtes de Mâcon frappèrent monnaie au xiiie siècle, assiégé par les Armagnacs en 1420 et par les Réformés en 1567. — Orphelinat et asile de vieillards fondés par Mme de Rocca, née de Rambuteau.

BOIS-Yvon. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Pois; 247 hab.

BOIS (Antoine du), dit *Chifflart*, gentilhomme et diplomate français qui servit François Ier et Henri II. Valet de chambre du roi (Cf. Bibliothèque nationale, f. français 7831, Etat de la maison des rois), il fut envoyé en mission extraordinaire en Suisse vers le milieu de l'année 1536 (*Double de l'instruction du sieur du Boys, varlet de chambre du Roy*, Lyon, 4 juil. 1536) et fut chargé de pousser jusqu'aux Ligues Grises pour y obtenir une levée. Tombé dans une embuscade non loin de Sargans, il fut fait prisonnier par une bande armée aux gages de Guillaume Arsent, ancien pensionnaire du roi de France aux Ligues et devenu dès lors son ennemi déclaré; conduit par une voie détournée dans le château de Lausern près de Bâle, l'intervention de la diète de Bade réussit à l'en faire sortir. En 1710, Philippe de Vendôme, grand-prieur de France, revenant du Tyrol, fut lui aussi assailli près de Sargans et fait prisonnier par un particulier grison, Thomas Massner, qui prétendait avoir à réclamer certaines sommes du gouvernement français, et qui défia pendant plusieurs mois toute la diplomatie de Louis XIV avant de rendre son otage qu'il avait mis en lieu sûr dans une île du Rhin. Cf. sur du Bois : Bibliothèque nationale, département des manuscrits, f. français 3035, 4310 et 7831; collection Clairambault 325; portefeuille Fontanieu 236-237.

Bibl. : C. Deschwanden, *Sammlung der eidgenoessischen Abschiede aus dem Zeitraume von 1533 bis 1540*; Lucerne, 1878. — Rott, *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de la Suisse, conservés dans les Archives de France*, 1re partie, 1444-1610; Berne, 1882.

BOIS (Jean du) dit *Olivier* (*Joannes à Bosco* ou *Boscius*), prédicateur et diplomate français, né vers le milieu du xvie siècle, mort en prison au château Saint-Ange à Rome le 28 août 1626. Entré tout d'abord dans l'ordre des Célestins, il obtint du pape l'autorisation d'en sortir, embrassa la carrière militaire et fit une partie des guerres de la Ligue dans l'armée de Henri III qui l'appelait volontiers l'*Empereur des moines*. Après la cessation des hostilités il rentra dans son ordre dont il devint l'un des prédicateurs les plus éloquents. Admis à maintes reprises à prêcher devant Henri IV, devenu l'ami du cardinal Séraphin Olivier, dont la tendresse pour lui s'accrut au point qu'il lui permit d'ajouter à son nom de du Bois celui d'Olivier, il obtint du roi l'abbaye de Beaulieu en Touraine. Lorsque le cardinal Séraphin fut appelé à Rome, du Bois l'y suivit et ce fut lui qui y prononça l'oraison funèbre du vénérable prélat. Rentré en France après la mort du roi qui le laissa inconsolable, il attaqua vivement dans ses prédications les jésuites qu'il rendait responsables de cet événement. Le 6 juin 1610 il prononça à la Trinité selon les uns, à Saint-Eustache selon les autres, un sermon qui fit sensation et dans lequel il prit violemment à partie le livre de Mariana : *De Rege et regis institutione*, les œuvres de Bécan et l'ordre des jésuites dans son ensemble. Ceux-ci ne le lui pardonnèrent pas. Ayant eu l'imprudence d'accepter du gouvernement français une mission extraordinaire en cour de Rome (*Instruction donnée à l'abbé du Bois s'en allant en Italie en septembre 1611*), il fut arrêté aussitôt son arrivée le 11 nov. 1611, et enfermé au château Saint-Ange où il attendit la mort pendant quinze ans.— *Floriacensis Vetus bibliotheca benedictina, sancta, apostolica, pontificia ad Henricum IV Christianissimum Franciæ et Navarræ regem ac Mariam Mediceam reginam* (Lyon, 1605, in-8); *Conservatio corporis Sancti Benedicti; Inventarium authenticorum rescriptorum; Antiquæ Sanctæ ac Senatoriæ Viennæ Allobrogum Gallicorum sacræ ac prophanæ antiquitates; Oratio funebris in obitum cardinalis Seraphini Olivarii* (Rome, 1609, in-4). Il est peu probable en revanche qu'il ait contribué à la rédaction de l'*Anti-Cotton*. Cf. Bibliothèque nationale, f. français 17831, Cinq-Cents de Colbert 17, collection Brienne 5, fonds Dupuy 90. Bibliothèque de l'Arsenal, Conrart XVI (*Lettres et dépêches portées à Rome par l'abbé du Bois et dont il fut trouvé chargé lorsqu'il fut arresté*). Rott.

Bibl.: Pierre de l'Estoile, *Journal du règne de Henri IV* (Edit, Halphen); *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*; Paris, 1824. — *Requête présentée à la reine Marie de Médicis par les parents de l'abbé du Bois; Sa Majesté entrant à Saint-Victor le samedi 14 janv. 1612* (Pièce in-8, sans l. n. d.). — Amelot de la Houssaye, *Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires*; La Haye, 1737, t. III.

BOIS (Guillam ou Wilhelm du), paysagiste hollandais dont on ignore la date de naissance, mais qui fut admis en 1611 à la gilde de Harlem et qui mourut dans cette ville, où il fut enterré le 7 juill. 1680. Il avait fait avec trois autres artistes de Harlem, C. Bega entre autres, un voyage d'étude en Allemagne. Ses œuvres ont quelque analogie avec celles de J. Ruysdael, et il a peint de préférence des intérieurs de forêts, surtout des chênes dont il a étudié et rendu avec soin le feuillage découpé. Le musée de Berlin, ceux de Schwerin, d'Aschaffenbourg et de Brunswick possèdent des ouvrages de ce peintre; le *Paysage boisé* de cette dernière collection est daté de 1649.

BOIS (François-Victor), ingénieur français, né à Paris en 1813, mort dans cette ville le 24 sept. 1870. Ancien élève de l'Ecole centrale, il participa à la construction de nos premiers chemins de fer et exécuta le pont d'Oissel (Seine-Inférieure). Il dirigea ensuite à Paris la première fabrique de fonte malléable : c'est à lui que cette industrie doit ses perfectionnements. Il a fait représenter, en 1836, à l'Ambigu-Comique, un drame en trois actes : *Wilson, ou une Calomnie*, écrit sous le pseudonyme de Victor, en collaboration avec M. Montigny (Ad. Lemoine). Il a en outre donné à la *Bibliothèque des chemins de fer* deux petits traités : *la Télégraphie électrique* et *les Chemins de fer français*, et collaboré aux journaux *la Patrie* (chronique scientifique) et *l'Estafette* (articles sur les brevets d'invention). L. S.

BIBL.: QUÉRARD, *les Supercheries littéraires dévoilées* art. VICTOR.

BOIS (Charles), professeur et doyen de la Faculté de théologie protestante de Montauban, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, né en 1826 à Die (Drôme). Il était pasteur à Alais (Gard) lorsqu'il fut adopté comme candidat par le parti orthodoxe, et élu par la majorité des consistoires professeur à la Faculté de Montauban. Il y a occupé successivement diverses chaires : hébreu, critique et exégèse de l'Ancien Testament, morale et éloquence sacrée. En 1872, il siégeait au synode général, comme député de la quatorzième circonscription ; il présida la commission d'organisation ecclésiastique, rédigea et fit adopter par le synode un formulaire présenté comme confession de foi et exprimant le *minimum* des croyances orthodoxes. Ce formulaire, qui était destiné à être imposé aux pasteurs, aux professeurs et même, dans le vœu de plusieurs, aux électeurs de l'Eglise réformée, a reçu dans la polémique des partis protestants le nom de *Confession Bois*. — Outre sa collaboration à la *Revue de théologie* de Strasbourg, à la *Revue chrétienne*, à la *Revue théologique* de Montauban, à l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, M. Ch. Bois a publié les livres ou traités suivants : *Essai sur le surnaturel* (1860) ; *De la valeur religieuse du surnaturel* (1862) ; *Evangile et liberté* (1869) ; *De la question sociale* (1872) ; *Du rôle de la morale dans la recherche de la vérité* (1873) ; *les Eglises réformées du* XVIe *siècle et leurs académies*. E.-H. V.

BOIS DE BEAUCHESNE (V. BEAUCHESNE).

BOIS DE FIENNES (Louis-Thomas, marquis de LEUVILLE du), général français, né en 1668, mort à Egra (Bohême) en 1742. D'abord connu sous le nom de *marquis de Givry*, il prit part à la guerre de la ligue d'Augsbourg et à celle de la succession d'Espagne. Maréchal de camp en 1718, il combattit sur les frontières d'Espagne, à Fontarabie, Saint-Sébastien et Roses. Lieutenant-général en 1731, il fut employé aux sièges de Kehl (1733) et de Philippsbourg (1734). En 1741 il conduisit l'armée du Rhin en Bohême, prit Prague, tomba malade et mourut devant Egra.

BOIS DE FIENNES (Alexandre-Thomas du), bailli de Givry, général français, né en 1674, tué près de Château-Dauphin en 1744. Il entra au service en 1696 comme page du roi, fit la guerre de la succession d'Espagne et devint maréchal de camp en 1719. Il prit part aux sièges de Fontarabie, Saint-Sébastien et Roses sur la frontière d'Espagne. Lieutenant-général en 1734, il commanda en Alsace, puis en Flandre et en Picardie. Il fut tué en Italie, à l'attaque des retranchements de la Tour-du-Pont et de Belleins (vallée de Château-Dauphin).

BOISAGE (Mines). Quand on pratique des travaux souterrains dans des roches solides dont la nature minéralogique est telle qu'elles résistent à la fois à la décomposition et à l'action des eaux, les excavations se soutiennent naturellement et on maintient les voûtes, soit par des piliers réservés dans la matière elle-même, soit par des murs de remblais ; mais, le plus souvent, les roches sont fissurées et entaillées, elles ont tendance à se disloquer davantage ; en outre, elles se renflent et se dilatent au contact de l'air humide et de l'eau, de sorte que si on ne les soutenait pas par des moyens spéciaux, les voûtes s'ébouleraient rapidement ou les parois se resserreraient ; on doit prévenir l'altération des roches avant que ces effets n'aient commencé à se manifester et les maintenir dans leur position première par des soutènements. Les mineurs emploient le *boisage*, et plus rarement le *blindage* et le *muraillement* suivant la forme des travaux, la matière des roches et les circonstances locales. Le soutènement n'est pas appelé à supporter tout le poids du massif qui le surmonte verticalement ; en effet, les réactions exercées par les diverses parties de la masse, les unes sur les autres, ne sont pas purement verticales, mais s'entremêlent dans tous les sens, de sorte que, lorsqu'on fait une excavation, les forces qui étaient appliquées par la partie supprimée à celle qui la surmonte, sont seules anéanties en ce qui concerne cette dernière ; toutes les autres subsistent de la part des masses environnantes, le but du soutènement est de leur venir en aide en rétablissant l'équilibre. Comme dans les boisages permanents, on veut non seulement prévenir la rupture, mais même la flexion des bois, on emploie toujours un très grand excès de force ; on ne peut que rarement calculer l'effort que les bois auront à soutenir et c'est par tâtonnement et par habitude que l'on arrive à déterminer les dimensions. Les bois employés le plus ordinairement pour le soutènement se répartissent en trois catégories : les *bois durs*, comprenant le chêne, le hêtre, le châtaignier, l'orme et le frêne ; les *bois résineux* : pin, sapin et mélèze ; enfin, les *bois blancs* : peuplier, bouleau, aune, charme, acacia. Le chêne et le sapin rouge (pin sylvestre) sont les plus résistants et sont les vrais bois de mines ; viennent ensuite le hêtre, le pin et le sapin blanc. Les bois doivent répondre à certaines conditions : ils doivent être rectilignes, résister à l'humidité et au mauvais air ; l'atmosphère des mines développe en effet dans le bois une maladie organique appelée *carie sèche* qui est contagieuse et se propage d'un cadre à l'autre ; elle répand une odeur particulière ; le bois qui en est attaqué perd toute consistance ; on ralentit le développement de cette maladie en n'employant que du bois coupé en bonne saison, c.-à-d. à la fin de l'automne ou en hiver ; on y parvient aussi par une ventilation active ou, comme on l'a proposé, en projetant verticalement une sorte de pluie fine sur les divers cadres du boisage par un petit tuyau métallique, percé de trous capillaires. On a proposé divers procédés pour prolonger la durée du bois ; M. Fayol a fait à la fois des études comparatives portant sur l'influence de l'essence végétale et sur celle du réactif employé ; nous extrayons les tableaux suivants de la note sur le boisage dans les houillères de Commentry ; les diverses préparations donnent des chiffres de durée proportionnelle en prenant pour unité pour chaque espèce, celle du même bois à l'état naturel :

Essence des bois.	Sans préparation.	Eau de mine.	Carbonisation.	Goudron.	Créosote.	Sulfate de cuivre.	Sulfate de fer.	Chlorure de zinc.
Chêne.......	1	10.4	1	14.4	3.6	38.4	28.8	14.4
Pin maritime	1	1	1	50 / 2.33	40	5.33	2.66	8
Verne.......	1	1	1	2.11	40	4	10	40
Hêtre.......	1	1	1.37	6	1.75	50	7.5	50
Acacia......	1	1.20	7.22	5.33	2.2	8	26.6	40
Charme......	1	3	2.5	7	15	»	12	50
Erable.......	1	2 5	3	6	12	7.5	»	»
Cerisier.....	1	1 66	»	3.16	»	2.5	1.83	»
Tremble.....	1	1	»	2.5	»	2.5	8	»
Bouleau.....	1	1	»	»	»	2 66	13.33	50
Peuplier.....	1	1	»	2.2	»	11.38	2.61	»
Alisier......	1	»	»	1	»	»	50	20

Classement des bois non préparés (par ordre de durée).

Chêne	50 mois.
Hêtre	24 —
Verne, pin, cerisier, alisier / Tremble, bouleau, peuplier	18 —
Acacia	9 —
Charme, érable	6 —

Les bois de mine se trouvent dans le commerce et il est rare que la mine ait à acheter une coupe sur pied; le mode d'achat et les prix varient dans une assez large mesure; dans quelques localités, on achète les bois ronds au cinquième déduit, c.-à-d. en estimant la section par une formule empirique qui, déduction faite du cinquième, donne à peu près exactement la section de la pièce équarrie que le rondin pourra fournir. Les exploitants accumulent sur le carreau des mines d'assez forts approvisionnements de bois; il est nécessaire d'aménager un parc pavé et incliné, exposé au N., ou, mieux encore, un abri couvert et aéré ; les gros bois sont empilés, posés sur des chantiers; les perches, posées debout. On écorce les bois avec soin, avant leur emploi, car les parties d'écorce adhérente en hâtent singulièrement l'altération et diminuent la durée; on débite les bois en *rondins*; c'est sous cette forme qu'ils sont le plus employés; on obtient les *demi-rondins*, en fendant les premiers; pour les garnissages, on se sert d'*esclimbes* obtenus en fendant en quatre les rondins, de *croûtes* enlevées par l'équarrissage sur le flanc des pièces rondes, de *veloutes* qui sont ou des faisceaux de menus branchages ou même des espèces de petits paillassons pour les parties ébouleuses. Les bois ouvragés sont les *sommiers* formés de pièces juxtaposées et frettées, les *madriers* et les *palplanches* ou planches régulièrement dressées, les *écoins*, pièces analogues, mais de plus faible longueur; les bouts rejetés sont refendus pour former des *coins*, des *picots*. Dans l'emploi des bois, il est utile d'appliquer les principes suivants : 1° disposer le boisage de manière que les pièces soient aussi courtes que possible; 2° encastrer solidement les extrémités de chacune et établir le boisage dans un état de tension générale; il importe, en effet, de prévenir autant que possible les fissures et fractures des roches et leur délitage par l'action de l'air humide ; 3° éviter de faire porter la charge sur un seul point d'une pièce; il vaut mieux la reporter sur toute la longueur; 4° éviter que le boisage soit soumis à des alternatives de sécheresse et d'humidité qui détériorent rapidement le bois; 5° proscrire, pour les assemblages, l'emploi de la scie qui laisse des surfaces spongieuses. On peut avoir à boiser pour soutènement dans des *galeries* ou dans des *puits*, nous passerons en revue les cas les plus fréquents.

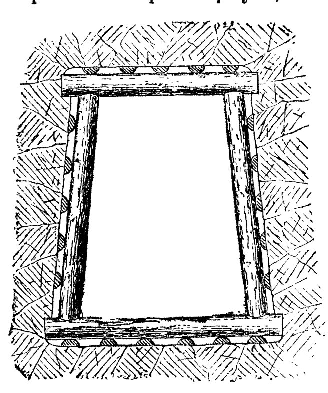


Fig. 1.

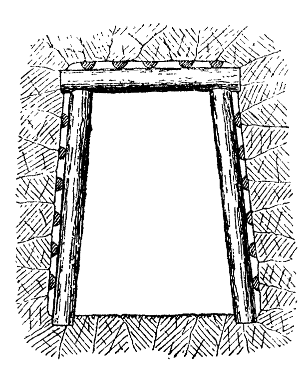


Fig. 2.

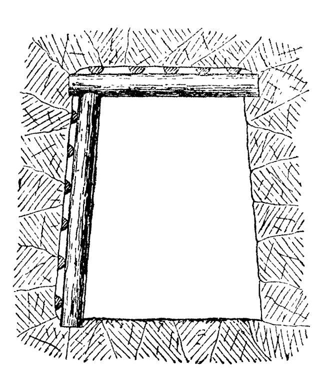


Fig. 3.

Boisage des galeries. — Lorsqu'on perce une galerie, même dans un terrain peu solide, on peut, en général, pénétrer de un mètre sans aucun soutènement et boiser par conséquent à mesure qu'on avance. Si nous supposons que les quatre faces de la galerie, le toit, le mur et les parois latérales aient besoin de soutènement, il faudra y établir un boisage complet composé de *cadres* et de *garnissages*. Chaque cadre complet est formé de quatre pièces : un *chapeau* ou corniche placé au faîte de la galerie; deux *montants*, ordinairement un peu inclinés pour diminuer la portée du chapeau ; une *sole* ou semelle, placée sur le sol et servant de base aux montants (fig. 1). Le chapeau se fait avec le bois le plus fort ; son diamètre ordinaire est de 20 centim., celui des montants est en moyenne de 16 centim., l'extrémité la plus forte est placée vers le chapeau ; la sole reçoit toute la base des montants par une seule entaille et la galerie est légèrement creusée en dessous. Quand le terrain exerce une forte poussée, les cadres sont jointifs ; si la masse travaille peu, on les espace dans une mesure variable avec l'importance des pressions; il faut soutenir les parties du rocher laissées à découvert entre les cadres au moyen de bois de garnissage appuyés sur deux d'entre eux; ces bois sont de fortes planches ou des bois ronds simplement refendus dont on place la partie convexe en dehors et la partie plane contre la roche; ces bois ont comme longueur minimum l'espacement de deux cadres d'axe en axe, augmenté d'une fois le diamètre des montants. On remblaye les petits vides qui existent entre les parois et les bois, puis on chasse des coins entre le garnissage et les cadres pour établir l'ensemble du boisage dans l'état de tension générale, empêchant les mouvements partiels et l'irrégularité des pressions, cause habituelle des ruptures. Il n'est pas toujours nécessaire que les boisages soient établis d'une manière aussi complète ; lorsque le sol est assez solide pour que l'on puisse supprimer la semelle des cadres, on encastre simplement la base des montants dans des entailles (fig. 2); d'autres fois, une des parois est assez solide pour qu'on n'établisse qu'un demi-boisage (fig. 3). Il peut arriver dans les filons que le faîte seul ait besoin de soutien, les épontes étant saines et solides. Dès lors, on encastre simplement le chapeau dans les entailles ou potelles que l'on pratique dans la roche pour recevoir les deux extrémités (fig. 4). Le chapeau pourra être déjeté par le pendage du gisement (fig. 5) ; en forçant cette inclinaison, on passe à des dispositions où la pièce unique rapprochée de la verticale est plutôt un cadre réduit à un de ses montants. Le cadre peut prendre une position déjetée (fig. 6), lorsque l'inclinaison du gîte détermine des poussées qui ne sont plus symétriques par rapport à l'axe de la galerie. Dans quelques circonstances, les dimensions des galeries et les poussées du faîte ou des parois exigent l'établissement de boisages renforcés ; si la galerie est très élevée, on entretoise les montants près du faîte pour s'opposer à la flexion par des poussées latérales; on peut aussi avoir à étrésillonner les montants près du pied et si la galerie a une dimension exceptionnelle, on soulage la portée du chapeau en supportant son milieu par un bois

central. Un système plus compliqué, désigné sous le nom de *boisage armé* (fig. 7) soutient le chapeau en son milieu et reporte les forces dans le sol à l'aide d'une jambe de force. Lorsque les bois doivent supporter des déblais, comme par exemple dans les galeries placées au-dessus d'ouvrages en gradins renversés, les bois toujours établis perpendiculairement au toit et au mur sont butés par une extrémité dans une entaille et par l'autre contre un coin

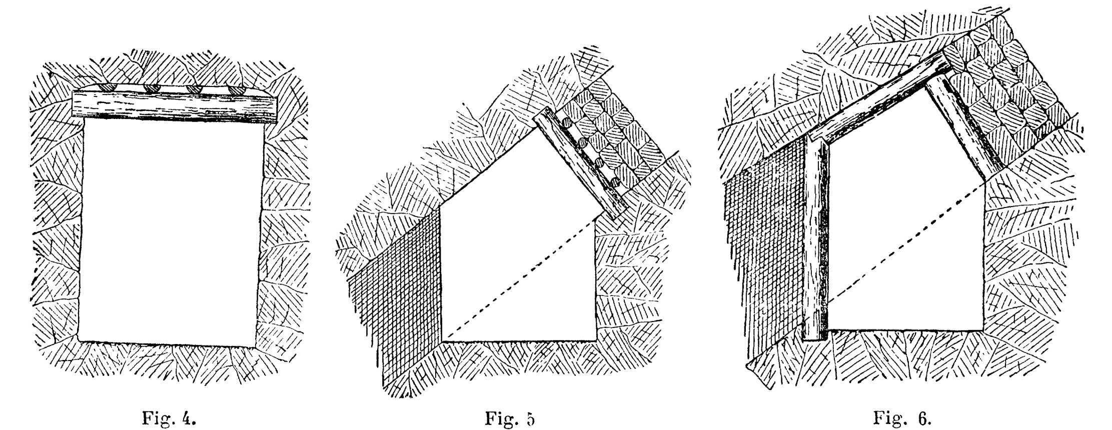


Fig. 4. Fig. 5 Fig. 6.

disposé de telle sorte que la charge augmente le serrage; on dispose un garnissage approprié qui empêche le tamisage du remblai. Enfin, si la charge est forte ou si une pièce vient à fléchir, on la soutient par des contrefiches appuyées contre les parois inférieures. Quelle que soit la

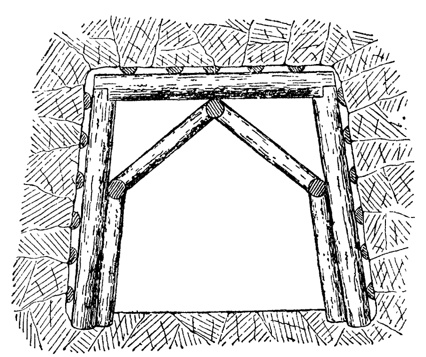


Fig. 7.

forme du boisage, les cadres doivent être placés bien perpendiculairement à la direction de la galerie; ils seront donc inclinés dans une descenderie ou dans un montage de manière à soutenir perpendiculairement l'effort du toit et du mur; sans cette précaution, ils seraient exposés à glisser sous l'effort et il en résulterait la chute subite du boisage et l'écroulement du faîte et des parois; on peut les maintenir en reliant les montants des cadres par quelques écoins ou madriers cloués sur les pièces. Dans certains cas exceptionnels, on fait des voûtes en bois; l'appareil en *briques de bois* est composé de voussoirs goudronnés deux fois; des cales longitudinales traversent de part en part quelques-unes de ces briques, établissant la solidarité des arceaux contigus; ce système très coûteux s'applique à des terrains qui poussent fortement au vide, à des roches qui s'hydratent lentement, foisonnent et exercent sur les revêtements une pression croissante à laquelle aucun boisage ordinaire ne saurait résister.

Boisage des puits (fig. 8). — Le boisage des puits a beaucoup d'analogie avec celui des galeries et se compose comme lui de cadres et de garnissages; on emploie le bois de chêne; le cadre est formé de deux pièces longues dites *pièces porteuses* et de deux plus courtes entaillées et superposées aux premières; les saillies des pièces porteuses s'engagent dans des entailles ou *potelles* pratiquées dans la roche et les cadres sont placés à des distances variant avec la consistance de la roche; ils sont à l'aplomb les uns des autres, maintenus à leur distance par des montants ou porteurs placés dans les angles et arrêtés par des goussets cloués sur le cadre inférieur et sur le cadre supérieur. A mesure que l'on fait la pose des cadres, on chasse derrière eux des bois de garnissage serrés par des coins; pour augmenter la solidarité de tout le boisage, on relie les cadres entre eux en clouant et chevillant des planches sur les faces intérieures. On soulage l'ensemble en établissant, de distance en distance, des cadres-porteurs ou *roulisses* dont les diverses pièces pénètrent dans le sein de la roche où elles sont logées dans des potelles. La forme et la dimension des puits sont sujettes à beaucoup plus de variations que celles des galeries; la plupart du temps la section est rectangulaire, étrésillonnée par des arcs-boutants parallèles au petit côté quand l'autre prend beaucoup de longueur. D'autres

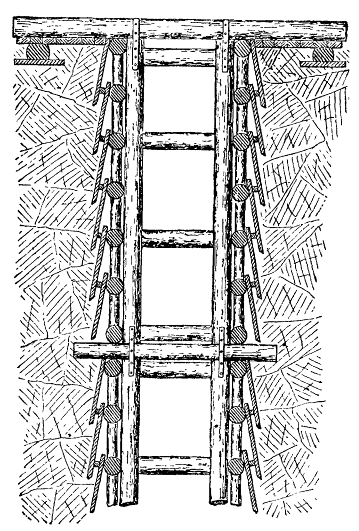


Fig. 8. — Boisage des puits.

fois, la section est un polygone régulier d'un assez grand nombre de côtés pour qu'elle se rapproche suffisamment de la forme circulaire.

Salaires, prix de revient. — Les bois sont introduits dans la mine le matin avant le poste; l'entretien des galeries principales est confié à des ouvriers spéciaux, appelés *boiseurs*, qui sont chargés des réparations et des

transports depuis l'extérieur jusqu'à pied d'œuvre de tous les bois nécessaires aux piqueurs; on les a payés de différentes manières : à la benne extraite, à la pièce de cadre posé, à forfait pour l'entretien d'un réseau déterminé; ce dernier mode est souvent préféré. Le boisage des chantiers est généralement fait par les piqueurs eux-mêmes. Les boiseurs travaillent deux par deux; en moyenne, à deux, ils remplacent huit à douze cadres par poste; à la pièce, on les paie 1 fr. 05 par cadre; leur salaire est d'environ 5 fr. pour les premiers, 4 fr. 25 à 4 fr. 50 pour les seconds, 3 fr. 75 pour les troisièmes; ils fournissent leurs outils : scie, hache, herminette. Le prix des bois varie extrêmement; nous rappelons quelques chiffres intéressants, donnés par M. Fayol dans sa note sur le boisage des houillères de Commentry; les étais en chêne ayant au moins 12 centim. de diamètre au petit bout reviennent sur la mine à . . . . Fr. » 585

En pin ou en sapin de plus de 13 centim. . . .		» 500
1 pièce de 2 m. de long et de 7 centim. de diamètre.		» 270
1 grand coin (madrier refendu) de 1m25 de long, 7 centim. de large, 12 centim. d'épaisseur		» 058
1 cadre en chêne (3 pièces, ensemble 7m10 de long) matières	4 15	5 20
main-d'œuvre et pose.	1 05	
En chêne sulfaté.		5 60
Galeries principales, un mètre courant, boisage en chantier solide.		7 »
Galeries principales, un mètre courant, boisage en chantier moyen		10 30
Galeries principales, un mètre courant, boisage en chantier ébouleux.		17 30
Galeries principales, un mètre courant, boisage en chantier très ébouleux.		32 35
Chantiers de dépilage, un mètre courant de boisage, en chantier solide.		4 70
Chantiers de dépilage, un mètre courant de boisage, en chantier moyen.		7 30
Chantiers de dépilage, un mètre courant de boisage, en chantier ébouleux.		11 25

Le *déboisage* réduit ces dépenses de près de moitié. Le prix de revient du boisage par tonne de charbon extraite varie beaucoup selon la nature du charbon et suivant la nature des terrains encaissants et la méthode d'exploitation; il est de 0 fr. 70 dans les meilleurs chantiers et de 2 fr. dans les plus mauvais; on peut citer comme prix très bas ceux obtenus à la Grand-Combe, 0 fr. 37, et aux mines de la Haute-Silésie, 0 fr. 39.

Pour un *puits*, le prix de revient pourra être évalué ainsi qu'il suit : supposons un puits de 4 m. sur 1m30 dans œuvre, divisé en 3 compartiments, 2 d'extraction, un de retour d'air; un cadre par mètre se composera de deux pièces de 4m40; deux pièces de 1m70 ; deux bois de refend de 1m30; soit, 14m80 de bois équarri de 20 centim. de côté, au total 0m592 cube, à 80 fr., soit . . 47 36

Poteaux dans les angles, pour relier les cadres, 4 à 1 fr.	4 »
Garnissage, 25 m. courants à 0 fr. 25.	3 75
Coulantage des compartiments, 5 m. à 3. . . .	15 »
Main-d'œuvre de pose et menus frais	10 »
Dépense totale faite par mètre de puits. .	80 11

Soit une dépense en chiffres ronds de 80 fr., non compris le service du jour, pour un boisage très ordinaire, dans un puits dont la section est plutôt faible que forte. L. KNAB.

BOISARD (Jean-Jacques-François-Marius), littérateur français, né à Caen le 4 juin 1744, mort le 10 oct. 1833. Destiné au barreau par sa famille, il présenta à l'Académie des palinodies de Rouen quelques pièces qui lui valurent la protection de M. de Fontette, intendant de la généralité de Caen et depuis chancelier du comte de Provence. Nommé par celui-ci secrétaire de son conseil et de ses finances, il vendit plus tard sa charge et ne conserva que le titre de secrétaire particulier. Boisard a publié des *Fables* (1773, in-8 ; nouv. éd., 1777, 2 vol. in-8; dernière éd. augm., *Mille et une Fables;* Caen, 1806, in-12), somptueusement imprimées et illustrées; mais ce n'est pas là leur seul mérite, et Meister a pu dire sans trop d'hyperbole que de tous les imitateurs de La Fontaine, Boisard était celui qui avait serré de plus près son modèle. Diderot a dédié à Boisard une des rares épîtres qu'il ait rimées. M. TX.

BIBL. : Art. F. BOISARD, dans *Notices biographiques sur les hommes du Calvados qui se sont fait remarquer par leurs actions ou par leurs ouvrages*; Caen, 1848, in-12. — DIDEROT, *Œuvres complètes* (éd. Assézat), t. IX.

BOISARD (Jean-François), littérateur français, neveu du précédent et qu'on a souvent confondu avec lui, né à Caen vers 1762, mort à une date inconnue. Condamné à mort comme émigré, il réussit à échapper à l'exécution; il aurait depuis vécu misérablement des aumônes et des secours que lui valaient les dédicaces qu'il adressait à des personnages célèbres. J.-F. Boisard a publié un recueil de *Fables dédiées au roi* (1817, in-8; 2e partie, 1822, in-8). M. TX.

BOISARD (Jean), numismate (V. BOIZARD).

BOISBAUDRAN (le baron de LOYNES de), officier français, né vers 1749, mort près d'Orléans en sept. 1801. Il servit dans la marine jusqu'en 1791, époque à laquelle il émigra. Il entra dans l'armée de Condé (1791-1795), passa à l'île de Jersey, vint en Bretagne pour se mettre en communication avec les chefs vendéens, fut blessé par les Bleus, arrêté et incarcéré à Rennes. Mis en liberté à la suite du traité de La Mabilais, il s'établit à Orléans. Dénoncé au Directoire, il fut de nouveau incarcéré et traduit devant une commission militaire. Sauvé, grâce à l'intervention de Lanjuinais, il fut expulsé de France au 18 fructidor, et passa en Angleterre, puis en Danemark. Autorisé à rentrer en France, il y mourut bientôt des suites de ses blessures. Il a publié la *Mer* (Toulouse, 1783, in-8), idylle couronnée par l'Académie des jeux floraux.

BOISBAUDRAN (LECOQ de), chimiste français (V. LECOQ DE BOISBAUDRAN).

BOISBELLE. Seigneurie comprise dans le Berry qui a eu le sort singulier de conserver des privilèges de souveraineté jusqu'en 1766. Elle fut apportée en dot par Marie de Sully au connétable Charles d'Albret; Marie d'Albret la porta à son tour dans la maison de Clèves; elle passa plus tard dans la maison de Gonzague. Charles de Gonzague la vendit en 1597 à Sully, qui en 1709, y fit bâtir une petite ville qu'il nomma Henrichemont *(Henrici mons)* en l'honneur de Henri IV (V. HENRICHEMONT). Henri IV confirma les privilèges de souveraineté de la terre de Boisbelle par lettres patentes d'avr. 1598, puis de sept. et déc. 1608. Louis XIII et Louis XIV les confirmèrent à leur tour (sept. 1635 et janv. 1644). Le dernier seigneur souverain de Boisbelle vendit en 1766 ses Etats à la couronne.

BOISCOMMUN. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande, sur un plateau boisé; 1,124 hab. Les pâtés d'alouettes dits de Pithiviers se font en grand nombre à Boiscommun. Safran, beurre. L'église a conservé un ancien jubé.

BOISÇON (Pêche). Nom donné en Bretagne à l'aubusseau du Poitou (V. AUBUSSEAU).

BOISDAUPHIN (René de LAVAL, sieur de), homme de guerre et diplomate français, tué le 10 août 1557 à la bataille de Saint-Quentin. Il avait été envoyé par Henri II en Angleterre comme ambassadeur ordinaire et y demeura jusqu'en 1553, époque à laquelle il fut remplacé par Antoine de Noailles.

BOISDAUPHIN (Urbain de MONTMORENCY-LAVAL, sieur de), homme de guerre et diplomate français, né en 1557 (l'année même de la mort de son père René de Laval), mort le 27 mars 1629. Entré de bonne heure dans l'armée royale, il se distingua dans un grand nombre de rencontres avec les troupes du Béarnais, assista aux sièges

de Livron (1575) et de la Fère (1580), puis au combat d'Auneau (1587) livré par Henri de Guise aux reîtres du baron Fabien de Dohna. Au début de la Ligue, il s'attacha à la fortune de la maison de Lorraine, fut arrêté à Blois par les ordres de Henri III et relâché sur parole, ce qui ne l'empêcha pas quelque temps après de soulever le Mans contre l'autorité royale. Blessé et fait prisonnier à la bataille d'Ivry (6 mars 1590), il ne tarda pas à faire sa soumission au nouveau roi auquel il remit plusieurs places fortes dont il disposait, entre autres Sablé et Château-Gonthier. Nommé chevalier des ordres et maréchal de France (1595), il fut envoyé ambassadeur extraordinaire en Allemagne en nov. 1599 (Henri IV à Boisdauphin, Saint-Germain-en-Laye, 4 nov. 1599) et chargé d'une mission à Strasbourg (mai-juin 1600). En 1604 il fut pourvu du gouvernement de l'Anjou, dont il se démit volontairement en 1619. En 1615 Louis XIII lui donna le commandement de l'armée envoyée contre les princes et le chargea de couvrir Paris, tout en évitant de livrer bataille, tandis que la cour gagnerait Bordeaux. Soit qu'il prît trop à la lettre ses instructions, soit qu'il se défiât de l'habileté du maréchal de Bouillon son adversaire, il se cantonna à Dammartin et perdit toutes les occasions qui se présentèrent d'écraser l'armée du prince de Condé. Tombé en défaveur il se vit retirer le commandement de ses troupes en 1616 et quitta définitivement la Cour. Cf. Bibliothèque nationale : ms. français 3348, 3549, 3559, 3564, 3583. Instruction à Urbain de Montmorency-Laval, maréchal de France, s'en allant ambassadeur vers l'empereur, 1608 (British museum, additional ms., 5457).

ROTT.

BIBL. : *Mercure français*, t. I à IV (années 1605 à 1619). — Le P. GRIFFET, *Histoire de Louis XIII*; Paris, 1758. — Michel LEVASSOR, *Histoire de Louis XIII*; Amsterdam, 1757. — Duc de ROHAN, *Mémoires*; Amsterdam, 1756. — Vittorio SIRI, *Memorie recondite*; Paris, 1677. — FONTETTE, *Bibliothèque historique de France*; Paris, 1778. — SULLY, *Sages et royales Œconomies d'Estat*; Paris, 1662. — PALMA-CAYET, *Chronologie septenaire*; Paris, 1605. — Pierre de l'ESTOILE, *Journal du règne de Henri IV* (Edition Halphen). — J.-A. de THOU, *Histoire universelle*; Londres, 1734. — P. de SEGESSER, *Ludwig Pfyffer und seine Zeit*; Berne, 1880. — Mathieu MOLÉ, *Mémoires*, édit. A. Champollion-Figeac; Paris, 1857. — BASSOMPIERRE, *Mémoires*, édition de Chanterac; Paris, 1870. — LA POPELINIÈRE, *Histoire de France*; Paris, 1581. — Jean HEROARD. *Journal*, édit. Souliet et E. de Barthélemy; Paris, 1868. — A. de TILLIER, *Geschichte des eidgenoessischen Freistaates Bern*; Berne, 1840. — Berger de XIVREY, *Recueil des lettres missives de Henri IV*; Paris, 1843. — AVENEL, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*; Paris, 1853. — ZURLAUBEN, *Histoire militaire des Suisses au service de France*; Paris, 1753. — T. PERRENS, *les Mariages espagnols*; Paris, s. d. — LAFLEUR DE KERMAINGANT, *l'Ambassade de France en Angleterre sous Henri IV*; Paris, 1886.

BOISDINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres; 236 hab.

BOISDON. Com. du dép de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Nangis; 126 hab.

BOISDUVAL (Jean-Baptiste-Alphonse DÉCHAUFFOUR de), médecin et naturaliste français, né le 17 juin 1801 à Tichevillle, petit village du dép. de l'Orne, mort dans la même localité le 30 déc. 1879. Après avoir fait ses études au collège de Vimoutiers, Boisduval étudia la pharmacie à Rouen, et fut reçu docteur en médecine à Paris en 1827, puis docteur ès sciences naturelles en 1828. Il obtint divers prix et récompenses pour ses travaux de médecine et conserva dignement le noble héritage de science et de dévouement que lui avait légué l'antique famille de médecins dont il était issu. C'est ainsi qu'il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, pour sa belle conduite pendant la terrible épidémie qui sévit à Paris en 1832. Aussi zélé botaniste qu'entomologiste ardent, Boisduval a publié un grand nombre d'ouvrages qui sont restés classiques. Citons notamment : *Manuel complet de Botanique* (1828, 2 vol. in-12); *Essai sur une monographie des Zygénides, suivi du tableau méthodique des Lépidoptères d'Europe* (1829); *Iconographie et histoire naturelle des Coléoptères d'Europe*, en collaboration avec le général Dejean (1829-1836), resté inachevé; *Iconographie des Lépidoptères et des chenilles de l'Amérique du Nord* (1830-1842); *Faune des entomologiques de Madagascar, Bourbon et Maurice* (1834); *Faune entomologique de l'océan Pacifique*, d'après les documents recueillis par Dumont d'Urville (1835); *Icones historiques des Lépidoptères nouveaux ou peu connus* (1832-1841); *Faune entomologique des environs de Paris* (*Coléoptères*), en collaboration avec Lacordaire (1835), ouvrage resté inachevé; *Species général des Lépidoptères*, 1er vol. (1836); *Histoire naturelle des chenilles d'Europe* (1832-1837); *Genera et Index methodicus europœorum Lepidopterorum* (1840), ouvrage d'une haute importance scientifique; *Faune de Californie* (1852), d'après les documents fournis par le voyageur Lorquin; *Monographie des Cératocampides* (1868); *Considérations sur les Lépidoptères du Guatémala* (1870); *Etudes sur les Adélocéphalides* (1871-1872); *Hist. nat. des Sphingides, des Sésiides et des Castnides* (1874); enfin *Études sur le genre Io*, l'un des plus importants de la grande division des Saturnides (1875).

Ed. LEF.

BOISEMONT. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. des Andelys; 487 hab.

BOISEMONT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise; 210 hab.

BOISEN (Lars-Nannestad), orientaliste et historien danois, né le 8 févr. 1803 à Vesterborg (Lolland), dont il fut pasteur depuis 1831 jusqu'à sa mort en 1875. Après avoir étudié de 1825 à 1827 l'hébreu, le syriaque, l'arabe, le persan, le sanscrit, sous Gesenius, Rœdiger, Freytag, A.-W. von Schlegel, Chr. Lassen, Silv. de Sacy et Chézy, il publia le texte arabe, avec traduction latine et notes, de la *Maksura* d'Ibn-Doreid (Copenhague, 1828, in-4); et en danois, une *Grammaire arabe* (1831), les *Fleurs orientales*, anthologie (1834); la *Roseraie* de Sadi (1853); *Du démon et de la renonciation à Satan* (1834); des sermons, des discours; une *Histoire d'Israël* (1847-1863, 5 vol. in-8).

B-s.

BOISERIE. Nom que l'on donne en général à tous les ouvrages de menuiserie. La boiserie se divise en deux branches bien distinctes : la *boiserie dormante*, qui comprend les pièces qui se posent à demeure, et la *boiserie mobile* dont dépendent les divers ouvrages destinés à exécuter certains mouvements sur place; nous ne parlerons ici que de la boiserie dormante. Dans les premiers siècles du moyen âge, l'art de la menuiserie n'est qu'une branche de l'art des charpentiers et les moyens d'exécution sont les mêmes; les populations du Nord, particulièrement aptes à faire des ouvrages de charpenterie, ne furent pas moins habiles à donner aux bois les formes à la fois délicates, légères et solides, qui constituent la menuiserie. C'est lorsque l'on commença à employer pour le débitage, la coupe et le polissage des bois, des outils perfectionnés, que l'art de la menuiserie commença à se distinguer plus nettement de l'art de la charpenterie. On sait que l'invention de la scie remonte à une haute antiquité, que les anciens connaissaient le rabot ou la demi-varlope et la varlope; cependant, jusqu'au XIIIe siècle, on employait souvent pour les ouvrages de boiserie, des bois refendus, travaillés au ciseau ou à la gouge, sans le secours du rabot. Il ne nous reste qu'un bien petit nombre de boiseries antérieures au XIIIe siècle, et ces fragments ressemblent beaucoup, pour la combinaison des assemblages, à des œuvres de charpenteries exécutées sur une petite échelle; mais à dater du XIIIe siècle, l'art de la boiserie prend un grand essor, possède des règles particulières et arrive à un degré de perfection remarquable. Les boiseries qui nous restent des XIVe et XVe siècles sont souvent des chefs-d'œuvre de combinaison, de coupe et de trait; les traditions de cet art résultent d'une parfaite

connaissance des bois, d'un principe de tracé savant, d'un emploi judicieux de la matière en raison de ses qualités propres. Comme dans tout système de construction, la matière employée pour les boiseries doit commander les procédés d'assemblage et imposer les formes; or, le bois est une matière qui possède des propriétés particulières dont il faut tenir compte dans la combinaison des œuvres de menuiserie; les artisans du moyen âge ne se sont pas écartés de ce principe vrai. La connaissance des bois est une des conditions imposées aux menuisiers, mais il n'est pas moins nécessaire pour eux de savoir les employer en raison de leur texture et de leur force. Le bois qui se prête le mieux aux ouvrages de boiserie est le chêne, à cause de sa rigidité, de la finesse de ses fibres, de sa dureté égale, de sa durée et de sa beauté; aussi pendant le moyen âge, en France du moins, le chêne a-t-il été exclusivement employé dans la boiserie ou menuiserie de bâtiment.

Pour être employé dans les boiseries, le chêne doit être parfaitement sec, c.-à-d. débité depuis au moins six ans; cette pratique était observée avec soin par les artisans des XIIIe, XIVe et XVe siècles, aussi les boiseries de ces époques n'ont-elles point joué, elles sont restées dans leurs assemblages et ne présentent pas de gerces. Les bois, une fois débités, étaient d'abord laissés dans des lieux humides et même dans l'eau, puis empilés à claires-voies sous des abris secs, retournés souvent et quelquefois soumis à l'action de la fumée. On n'employait pas les bois trop vieux qui sont sujets à se gercer et à se piquer; on débitait des chênes de deux cents et trois cents ans, c.-à-d. des troncs dont le diamètre, à 3 m. au-dessus du sol, aubier déduit, varie de 0m70 à 1 m. Ces troncs étaient sciés en quatre dans la longueur à angle droit et chaque quart était débité suivant diverses méthodes, mais toujours en tenant compte, autant que possible, de la texture du bois. Bien que les menuisiers employassent la colle de peau et la colle de fromage, cependant la solidité de l'œuvre dépendait avant tout de la disposition des assemblages à queue d'aronde ou chevillés. Ce n'est qu'assez tard, vers le XVe siècle, que l'on se servit pour joindre les ais des rainures ou languettes. Deux conditions principales semblent avoir été imposées aux œuvres de menuiserie du moyen âge : économie de la matière, et la plus grande force possible laissée au bois au droit des assemblages. L'économie de la matière, en ce que les renforts sont évités du moment qu'ils ne peuvent être compris dans une pièce équarrie; plus grande force possible laissée au bois là où il porte assemblage, en ce que les chanfreins, élégissements et moulures s'arrêtent dès qu'un assemblage est nécessaire. L'observation de ces deux conditions donne un caractère particulier aux boiseries; au moyen âge, la main-d'œuvre est toujours en raison de la valeur de la matière. Les artisans ne donnaient pas à la menuiserie de pin, de mélèze ou de sapin, les formes que permet l'emploi du chêne ou du noyer; observant les qualités propres aux diverses essences, ils tenaient à la légèreté jointe à la solidité, et jamais il ne leur serait venu à la pensée de simuler en menuiserie des formes convenables pour la pierre. Il nous faut classer les ouvrages de menuiserie par nature, afin de mettre de l'ordre dans cet article; nous ne parlerons que des boiseries dormantes; elles comprennent les planchers, les parquets, les lambris, les clôtures, claires-voies et clotets d'intérieur, les cloisons, les alcôves, les plafonds, les escaliers (V. ESCALIERS) les diverses boiseries d'église.

PLANCHERS. — Anciennement les planchers se composaient de poutres et de solives apparentes plus ou moins moulurées et sculptées; ce que nous appelons plafond aujourd'hui dans une construction, c.-à-d. ce solivage de niveau latté et enduit par-dessous de manière à présenter une surface plane, n'existait pas. Ces planchers figuraient ainsi des parties saillantes et d'autres renfoncées, formant quelquefois des caissons ou augets que l'on décorait de profils et de peintures. Il ne nous reste pas en France de planchers antérieurs au XIVe siècle, bien que l'on sache naturellement qu'il en existait avant cette époque. Le plancher était donc pendant le moyen âge la même chose que le plafond; c'était la construction du plancher qui donnait la forme et l'apparence du plafond, il ne venait jamais à l'idée des artisans de cette époque de revêtir le dessous d'un plancher de voussures, de compartiments et caissons en bois ou en plâtre, n'ayant aucun rapport avec la combinaison donnée par la construction vraie. Il serait donc difficile de parler des planchers du moyen âge, sans parler également des plafonds, puisque les uns ne sont qu'une conséquence des autres. Si les pièces étaient étroites, si entre les murs il n'existait qu'un espace de 2 ou 3 m. on se contentait d'un simple solivage dont les extrémités portaient sur une saillie de pierre, ou dans des trous ou sur des lambourdes; mais si la pièce était large, on posait d'abord des poutres d'une force capable de résister au poids du plancher, puis sur ces poutres un solivage. Cette méthode était admise dans l'antiquité romaine et elle fut suivie jusqu'au XVIe siècle. Lorsque les poutres avaient de très grandes portées, les constructeurs ne se faisaient pas faute de les armer pour leur donner du raide et les empêcher de fléchir sous le poids des solivages. Il est évident que ces sortes de planchers prenaient beaucoup d'espace et de hauteur, mais nos devanciers ne craignaient pas les saillies produites par les poutres et les considéraient comme un moyen décoratif. Les poutres avaient en général peu de portée dans les murs, mais étaient soulagées par des corbeaux de pierre plus ou moins saillants. Si ces poutres étaient ornées de profils sur leurs arêtes, ceux-ci n'apparaissaient qu'au delà de la portée sur les corbeaux. Dans les planchers les plus anciens, les solives posent d'un bout seulement sur ces poutres (fig. 1),

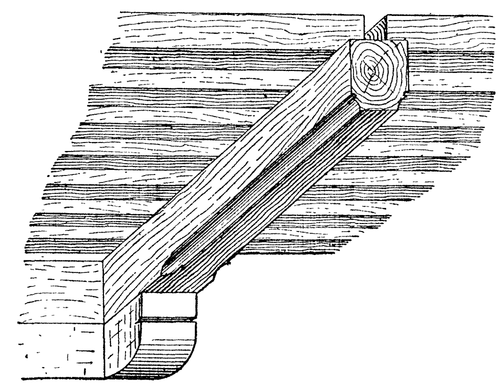


Fig. 1.

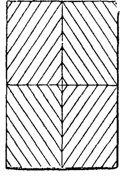
de l'autre dans une rainure pratiquée dans la muraille, dans des trous ou sur une lambourde posée sur des corbelets ou un profil continu. Comme il arrivait fréquemment que ces solives se contournaient, n'étant maintenues ni par des tenons, ni par des chevilles, on posait alors entre leurs portées, sur les poutres et les lambourdes, des entretoises formant clefs et chevillées obliquement; ce moyen roidissait beaucoup les solivages et les poutres. Les entrevous des solives posées anciennement tant pleins que vides, ou étaient enduits sur bardeaux, ou bien garnis de merrains posés transversalement; les joints de ces merrains étaient masqués par des couvre-joints qui formaient entre les solives comme autant de petits caissons. Sur ces merrains on étendait une aire de plâtre ou de mortier, puis un carrelage. Les bois de ces plafonds restaient rarement apparents; ils étaient habituellement couverts de peinture en détrempe que l'on pouvait renouveler facilement. On trouve encore plusieurs de ces planchers des XIIIe et XIVe siècles sous des lattis plus

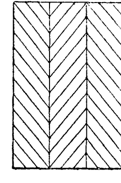
modernes, dans d'anciennes maisons ; souvent les poutres et les solives elles-mêmes sont très délicatement moulurées. Ce système de planchers employait une grande quantité de bois et exigeait des solives d'un assez fort équarrissage ; il se prêtait parfaitement à couvrir des pièces longues, des grandes salles, des galeries, mais pour des chambres à peu près carrées, il n'offrait pas la rigidité que l'on cherche dans des pièces très habitées et garnies de meubles lourds. On essaya donc au XIVe siècle de remplacer ce système si simple par un autre d'un effet plus agréable et présentant plus de rigidité ; quatre cours de poutrelles formant entretoises, venaient s'assembler à queue d'aronde dans deux poutres principales, et des cours de solives s'assemblaient de même dans les poutrelles. Ce système d'embrèvement à queue d'aronde donnait beaucoup de rigidité au plancher, empêchait l'écartement et le chantournement des bois ; les pièces moulurées formaient ensuite des caissons d'une apparence riche et agréable. Dans les provinces méridionales de la France, on employait aussi les plafonds rapportés et cloués sur les solives, c.-à-d. que sous le solivage on clouait des planches et sur ces planches des moulures formant des compartiments décorés de peintures. Ces sortes de plafonds étaient d'une grande richesse et en même temps présentaient de la légèreté. Ce procédé a été employé encore pendant la Renaissance.

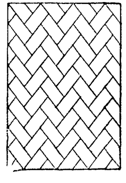
Aujourd'hui, les planchers sont les ouvrages les plus simples qu'aient à exécuter les menuisiers en bâtiments ; ce sont des assemblages primitifs de planches de chêne ou de sapin, corroyées avec plus ou moins de soin, réunies longitudinalement à rainures et à languettes et placées soit sur des lambourdes, soit directement sur les solives. Après que le charpentier a posé pendant la construction les poutres qui doivent supporter le plancher et qu'il a équarries à la cognée et terminées à la bisaiguë, le menuisier vient à son tour creuser, dans la surface supérieure de ces poutres, des entailles de 0^m081 de longueur sur 0^m081 de largeur environ, espacées de 0^m16 à peu près et taillées de telle sorte que celles d'une poutre soient parfaitement en face de celles de l'autre. Dans ces entailles, il pose des solives de 0^m081 d'équarrissage allant d'une poutre à l'autre et reposant dans une entaille par chaque bout. Quand il s'agit du plancher des étages supérieurs, on se contente parfois de donner aux solives 0^m054 de hauteur, tandis que pour le plancher de grandes pièces pouvant être chargé, ou encore quand des ateliers sont installés au rez-de-chaussée, on prend des bois de 0^m162 sur 0^m108. Les solives sont recouvertes avec des planches jetées transversalement sur elles, dressées, corroyées, posées à plat l'une à côté de l'autre et assemblées longitudinalement à rainures et languettes ; ces planches ont de 0^m034 à 0^m041 d'épaisseur. On les fixe sur les solives avec des clous à tête plate ou avec des clous sans tête. Au lieu d'employer les planches entières, c.-à-d. ayant toute leur largeur, on se sert souvent de planches refendues appelées *frises* ou *alaises* et qui ont 0^m08 à 0^m11 de largeur. Cette méthode est préférable à la première, parce que plus le bois est étroit, moins il est sujet à travailler ; en outre, les rainures et les languettes étant plus nombreuses et plus rapprochées, il en résulte une plus grande solidité pour l'ouvrage. Ce sont les planchers ainsi disposés que l'on nomme *planchers à frises*, ils ont l'inconvénient de consommer plus de bois que les autres et de donner bien plus de main-d'œuvre. Quand les alaises ont la même longueur que la chambre à planchéier, on les place à côté les unes des autres, c.-à-d. parallèlement, on fait alors un *plancher à l'anglaise*. Lorsqu'elles ont une moindre longueur, on les rejoint bout à bout au moyen de rainures et de languettes, en ayant soin de faire porter chacune de leurs extrémités au milieu d'une lambourde.

Parquets. — Les parquets se distinguent des planchers proprement dits par le soin toujours plus grand qu'on apporte à leur établissement et surtout par le mode d'assemblage de leurs différentes parties. Ils se composent toujours de pièces de petites dimensions, ce qui leur donne une très grande solidité. On distingue deux espèces de parquets : le *parquet à frises* et le *parquet d'assemblage*. Ils reposent l'un et l'autre sur des lambourdes jetées sur le plancher qu'on a d'abord revêtu d'une aire de plâtre. Le plus souvent, on ne met de plâtre que dans l'entre-deux des lambourdes, de manière qu'il y en ait une plus grande épaisseur le long de ces pièces de bois, ce qui les maintient plus solidement. Quelquefois enfin, le parquet repose à plat sur le plancher. Quand on emploie des lambourdes, ce qui est le cas général, il faut qu'elles croisent les solives. Quelle que soit la méthode employée pour construire les planchers et les parquets, on commet généralement la faute de donner la même dimension aux soliveaux dans toute leur longueur ; cependant leur plus grande charge pèse dans leur point milieu. Il est donc bon d'augmenter la force des soliveaux dans le point où ils ont à supporter une charge plus forte et on leur donne plus de largeur dans cette partie. Quelques recommandations sont très utiles dans la pose des parquets, il faut que la face supérieure des lambourdes soit bien nivelée et on doit rejeter l'emploi des fourrures, petites pièces de bois plus ou moins épaisses qu'on met sur les lambourdes pour racheter un défaut de niveau. Le bois doit être sain et sans nœuds, sans fentes ni gerçures ; l'aubier doit être rejeté. Les planches ou frises doivent être bien dressées, leurs arêtes franches et vives, leurs faces bien d'équerre entre elles, et les bouts à angle droit dans la longueur de la frise ; il faut aussi que les onglets soient taillés avec précision à 45° afin qu'il ne se trouve pas d'intervalle entre les pièces juxtaposées. On ne doit poser les planchers ou les parquets dans les bâtiments neufs que lorsqu'ils sont déjà pourvus de volets ou de persiennes ; mieux vaudrait même ne poser les planchers qu'après la mise en place des fenêtres, afin d'éviter l'influence des courants d'air ainsi que les mauvais effets des variations de la température. Autant que possible, on ne placera les planchers ou parquets qu'en été, ou dans un temps sec. Pendant l'hiver les molécules de bois se ramollissent, absorbent l'humidité et donnent à la matière un développement qui est détruit ensuite par l'action de la sécheresse et laisse des vides. Le plancher une fois posé, on le couvre d'une couche de copeaux ou de toute autre matière qui l'empêche d'être trop subitement exposé au contact de l'air, toujours très actif dans les bâtiments neufs ; il est bon aussi d'éviter dans les premiers temps que les rayons du soleil tombent sur un parquet neuf.

Le *parquet à frises* est composé de planches étroites, bien corroyées, larges de 0^m081 à 0^m108, longues de 0^m487 à 0^m650, et jointes ensemble à rainures et à languettes. Les frises ne sont pas placées transversalement aux lambourdes et perpendiculairement à leur longueur, mais obliquement ; de cette manière, elles sont coupées d'onglet à leurs extrémités, et forment deux à deux un angle droit, dont le sommet est au milieu de la lambourde ; en sorte qu'une rangée de frises présente une ligne brisée dont toutes les parties, d'égale longueur, constituent une suite d'angles droits alternativement rentrants ou saillants (fig. 2 et 3). On cloue le bout des frises sur les lambourdes


Fig. 2.

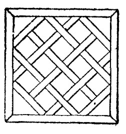

Fig. 3.

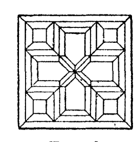

Fig. 4.

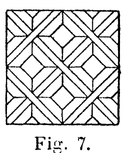
de façon que leur extrémité, coupée d'onglet, soit parallèle avec les faces de la lambourde et pour cela on com-

mence par tirer une ligne sur le milieu de la face supérieure. On conçoit qu'en variant dans la direction des planches, deux rangs qui se touchent, on peut obtenir des effets très agréables ; on peut aussi employer alternativement, pour chaque rangée de frises, des bois de diverses nuances, faire, par exemple, une rangée d'alaises de chêne, puis une de merisier, une troisième de noyer et ainsi de suite. Le parquet à frises est élégant et simple ; il est très employé. On sent que deux des côtés de ce parquet, hérissés d'angles, ne peuvent s'appliquer exactement à la muraille ; les vides en forme de triangles sont remplis avec des frises de même largeur, mais plus courtes, taillées de forme convenable à leurs extrémités et fixées dans une position parallèle aux premières. Le parquet à frises se nomme aussi parquet à *bâtons rompus* ou parquet *sans fin* ; nous représentons la disposition appelée parquet à *point de Hongrie* (fig. 3) et parquet à point de Hongrie retourné (fig. 4).

Le *parquet d'assemblage* est formé de pièces de bois assemblées à tenons et mortaises ; il se fait par section de *feuilles* carrées qui ont depuis 0^m97 jusqu'à 1^m46 suivant la grandeur des appartements. Ces feuilles se composent de bâtis et de panneaux arasés et l'épaisseur de ces différentes pièces varie depuis 0^m027 jusqu'à 0^m054. On peut placer les feuilles sur les lambourdes de deux manières différentes : l'une consiste à mettre les côtés des feuilles parallèlement à ceux de la chambre, c'est ce qu'on nomme le *parquet carré* ; suivant l'autre, on présente les feuilles par les angles, c.-à-d. qu'on met leur diagonale parallèlement aux murs, c'est ce qu'on appelle *parquet losange*. Dans tous les cas, on commence le parquet par marquer le milieu du plancher et y poser la première feuille, à la suite de laquelle on établit toutes les autres. Néanmoins, s'il y a une cheminée dans la pièce, on éloigne ou on rapproche un peu la première feuille, de telle sorte que la rangée qui aboutit à cette cheminée finisse juste par une feuille entière ou par une demi-feuille. Ordinairement on met tout autour de l'appartement, le long des murs, des pièces de bois longues et étroites, que l'on appelle *frises courantes* ; elles forment une espèce d'encadrement dans lequel les feuilles du parquet entrent à rainures et languettes, ce qui rend l'ouvrage bien plus solide. Quand on juge à propos de ne pas en placer autour de la chambre, il faut toujours en mettre au-devant de la cheminée et entourer le marbre ou la pierre placée au-devant de l'âtre par un encadrement d'une largeur égale à celle des bois du parquet et dans les parois duquel les feuilles s'assemblent à rainure et à languette. Ainsi que nous l'avons dit, chaque feuille est composée de bâtis ou montants dans lesquels s'assemblent des panneaux ; mais il est impossible de décrire les combinaisons variées, les formes multipliées qu'on donne à ces assemblages, qui dépendent beaucoup du caprice de la mode ; nous nous bornerons à signaler

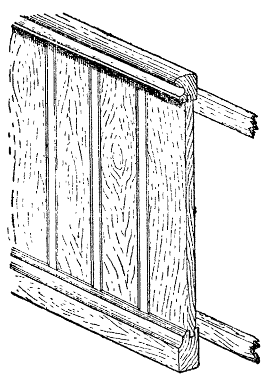

Fig. 5.


Fig. 6.


Fig. 7.

quelques dispositions que l'on rencontre fréquemment (fig. 5, 6 et 7). Un parquet devient quelquefois un véritable ouvrage de marqueterie, dans lequel on fait figurer les bois les plus variés. Nous ferons remarquer que même, quand on exécute un parquet d'une extrême simplicité, serait-ce un parquet à frises, il est bon de ménager au milieu un espace convenable pour faire une rosace ou une étoile ; quelque simple que soit le dessin, il a toujours l'avantage de rompre d'une manière agréable la monotone uniformité de l'ouvrage. Comme les planchers, les parquets doivent être fixés sur les lambourdes avec des pointes sans tête, ou du moins à têtes très petites.

Lambris. — On appelle *lambris* des boiseries dont on revêt les parois intérieures des murs ; on en distingue deux sortes : les *lambris d'appui*, destinés aux appartements qu'on veut peindre ou tapisser, et qui n'ont que 0^m80 à 0^m90 de hauteur, qui est à peu près la hauteur de l'appui des croisées ; les *lambris de hauteur* qui s'élèvent beaucoup plus haut et même couvrent complètement les murs. Toutes les ressources de l'art du décorateur étaient employées autrefois pour les ouvrages de ce dernier genre, qui dans des temps encore peu anciens étaient souvent surchargés de délicates sculptures. Aujourd'hui, on ne fait plus guère que des lambris d'appui (fig. 8) ; dès qu'on a commencé à recouvrir de couleurs ou à vernir les lambris de hauteur, on les a moins soignés et bientôt on a fini par leur substituer presque partout des papiers de tentures ou papiers peints moins dispendieux. Les lambris de hauteur sont composés de deux pièces, savoir : l'une qui s'élève jusqu'à 0^m65 ou 0^m81, qu'on appelle *appui* et qui maintenant est souvent la seule que l'on fasse ; l'autre qui s'élève au-dessus et qui est à proprement parler le *lambris de hauteur*. Ces deux parties sont séparées l'une de l'autre par une pièce horizontale et saillante, chargée de moulures et qu'on appelle *cimaise ;* les deux lambris s'assemblent dans cette pièce à rainures et à languettes, ou bien les lambris sont joints ensemble, et la cimaise est rapportée de manière à recouvrir leur jonction ; on préfère toujours ce dernier moyen quand le peu de hauteur de l'ouvrage ne permet pas de donner une grande épaisseur à la cimaise qui quelquefois n'est qu'une mince traverse horizontale. Quant à la forme générale des lambris, tout ce qu'il nous est possible d'en dire, c'est que le bas est ordinairement orné par une plinthe ou par un socle et que le haut est surmonté d'une corniche, l'un et l'autre rapportés. Pour tout le reste, le goût est le meilleur guide ; ici même le rôle du menuisier est secondaire, le principal appartient à l'architecte et au décorateur. Il y a, dans la menuiserie française du XIVe siècle, certains ouvrages, clôtures, barrières, lambris simplement formés de planches posées jointives, embrévées dans un bâti ; pour empêcher les planches de gauchir, de coffiner, autant que pour décorer les surfaces planes, au moins d'un côté, le menuisier rapportait par-dessus un treillis de bois légers assemblés à mi-bois et formant des combinaisons géométriques plus ou moins compliquées. La surface plane des planches était même souvent sculptée en faible relief, puisque la sculpture était obtenue aux dépens de l'épaisseur de ces planches, entre les compartiments formés par les treillis. On comprendra comment des tringles de bois, rapportées sur ces planches et se coupant dans tous les sens devaient les maintenir dans leur plan. Ce système toutefois est exceptionnel dans les œuvres de menuiserie du moyen âge, en ce que nous n'y trouvons pas les panneaux embrévés, mais un fond simple sur lequel est cloué un réseau de bois ; ce réseau n'est pas seulement une décoration rapportée, il est composé de pièces assemblées et se tient de lui-même. Dès le XIIIe siècle, on avait façonné en France des ouvrages de menuiserie où le système des panneaux embrévés en feuillure est adopté ; mais les languettes et feuillures sont généralement alors à grain d'orge.


Fig. 8.

Lorsque les lambris sont hauts, il est nécessaire de les couper dans leur hauteur par une ou plusieurs traverses intermédiaires qui évitent les panneaux trop longs, tou-

jours portés à gauchir. Ainsi soit (fig. 9) un lambris de cinq pieds de haut ($1^{m}62$), on aura d'abord la semelle ou plinthe dans laquelle viendra s'embréver une traverse basse. Sur cette traverse s'assemblent des montants inter-

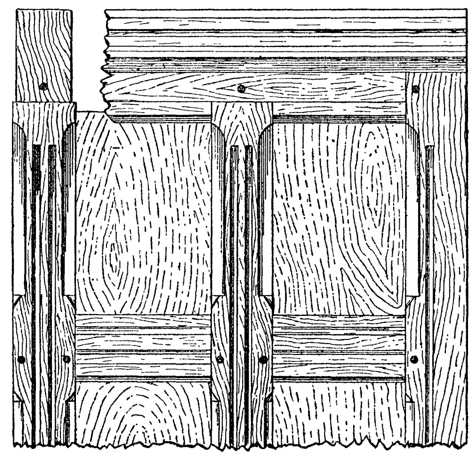


Fig. 9.

médiaires et elle-même s'assemblera dans des montants extrêmes ; le même système renversé sera adopté pour la traverse haute et la corniche. Mais au milieu, on assemblera entre chaque montant des traverses à tenons et mortaises, afin de diminuer, comme nous l'avons dit, la longueur des panneaux. Ceux-ci seront souvent, lorsqu'il s'agit de lambris adosssés à des murs, simplement posés en feuillure et retenus par quelques pattes. Ces panneaux ne peuvent influer en rien sur la membrure, et s'ils sont faits en bois bien sec, n'ayant que la largeur d'une planche de merrain, tout l'ouvrage subira sans inconvénients les changements de température; car la question principale dans les boiseries est toujours de laisser au bois la facilité de gonfler ou de se rétrécir sans influer sur les assemblages. Les tenons des montants passent à travers la traverse haute et la corniche, afin d'empêcher le gauchissement de celle-ci, ce qui ne manque pas d'arriver lorsque les corniches ou cimaises sont simplement embrévées à languettes dans les traverses hautes. En effet, l'épaisseur de ces corniches ou cimaises étant plus forte que celle de la traverse haute, elles ont assez de puissance lorsqu'elles gauchissent, pour faire éclater la languette prise dans le bois de fil. Ce système de lambris à panneaux est adopté pendant les XIIIe et XIVe siècles avec des variantes dans les profils. Quant aux assemblages, jusqu'au XVe siècle, ils sont toujours francs, c.-à-d. pris dans le bois conservant son équarrissage. On renforçait souvent les panneaux par des nervures figurant des parchemins pliés; voici d'où était né cet usage : dans la menuiserie antérieure au XVe siècle, on revêtait les panneaux de peau d'âne ou de toile collée sur le bois au moyen de colle de peau ou de fromage. Lorsque ces boiseries vieillirent, ces revêtements durent quelquefois se décoller en partie des bois déjetés ; de là des plis, des bords retournés. Il est à présumer que les menuisiers eurent l'idée de faire de ces accidents un motif d'ornement et un moyen de donner de l'épaisseur aux panneaux, tout en laissant leurs rives et languettes très minces. De là ces panneaux à parchemins plissés, si fort en vogue pendant le XVe siècle et le commencement du XVIe.

Les charpentes des XIIIe, XIVe et XVe siècles sont souvent à l'intérieur garnies de lambris en forme de berceau plein cintre ou en tiers-point. Ces lambris étaient toujours revêtus de peintures plus ou moins riches ; on en voit encore beaucoup en Bretagne, en Normandie et en Picardie. La grande salle du palais à Rouen est couverte par une charpente lambrissée. Les ouvriers du moyen âge n'étaient pas seulement d'habiles praticiens, ils étaient observateurs, attentifs à profiter de tout ce que le hasard leur faisait découvrir; un défaut, un effet du temps sur les matériaux devenait pour eux un motif de perfectionnement ou d'ornement. Les architectes ont depuis longtemps déjà détourné la boiserie de sa véritable ligne en voulant lui imposer des formes en désaccord avec ses ressources; pendant les deux derniers siècles, on a imité beaucoup de choses à l'aide de la menuiserie, le marbre, la pierre, le stuc, le bronze. De sorte que les menuisiers ne savaient plus faire de boiseries véritables; heureusement depuis un certain nombre d'années, on est revenu à des idées plus saines et on a repris l'art pratiqué avec tant de goût il y a quatre cents ans.

Les corniches encore aujourd'hui sont pourtant volantes, c.-à-d. qu'au lieu de les tailler dans une seule pièce de bois, on les compose, au mépris des aptitudes du bois, de plusieurs planches superposées, plus ou moins saillantes, mises de plat ou de champ et ornées sur leur tranche de moulures convenables pour imiter une corniche d'une seule pièce. Quelques-unes des parties qui composent ces corniches s'assemblent à rainures et à languettes, mais plus souvent on se contente de les clouer ensemble. Les panneaux sont composés de planches jointes à rainures et à languettes ayant depuis $0^{m}014$ jusqu'à $0^{m}041$ d'épaisseur; on ne donne à ces planches que $0^{m}162$ à $0^{m}217$ de largeur pour éviter qu'elles ne se fendent. Tout autour, les panneaux portent une languette logée dans des rainures creusées de $0^{m}014$ au moins dans les montants qui reçoivent deux des côtés; les traverses s'assemblent avec les montants à tenons et mortaises et l'on a bien soin de couper les moulures d'onglet quand ils sont ornés. Les lambris se fixent aux murs des appartements, tantôt avec des vis, tantôt avec de longs clous nommés broches; le premier mode d'opérer est préférable, on scelle des morceaux de bois dans les murs à la rencontre des vis et pour qu'ils ne puissent être arrachés, il est prudent de les tailler à queue d'aronde sur leur épaisseur. Il faut éviter de mettre un trop grand nombre de vis, car pour qu'un lambris soit solide, il suffit que les rainures et les languettes des angles et des ressauts soient bien justes et qu'il soit calé par derrière, afin qu'il porte également partout et qu'il ne puisse ployer ou fléchir. Pour mettre un lambris en place, on commence par fixer sur la muraille l'un des montants, puis on pose les traverses qu'on arrête avec des chevilles de bois; enfin, on fait glisser les panneaux dans les rainures des traverses et quand ils sont logés on fait entrer leurs languettes latérales et les tenons encore libres des traverses dans les mortaises et les rainures d'un autre montant que l'on cloue à son tour. Quand le lambris d'appui est posé, on s'occupe du lambris de hauteur, puis on place la cimaise ou la corniche dans le cas où elles ne sont que superposées. On fait dans ces ouvrages les languettes très longues et on s'abstient d'employer de la colle-forte, afin que l'augmentation ou la diminution que les pièces éprouvent en longueur ou en largeur, par suite de l'humidité, ne les fasse pas fendre; on n'a pas à le craindre de cette manière puisqu'elles ont du jeu en tous sens et que n'étant pas invariablement fixées par leurs extrémités, elles peuvent se resserrer ou se dilater sans inconvénients. Aujourd'hui, au lieu de faire des lambris d'appui, on se contente en général de fixer tout autour de l'appartement une simple cimaise et de faire un socle avec des planches étroites posées de champ; la cimaise est ornée d'une moulure et attachée au-dessous avec des pattes. Ces deux ornements de menuiserie et la portion de mur qui les sépare sont revêtus ensuite d'une couleur.

Qu'il s'agisse de lambris de hauteur ou de lambris d'appui, il faut se garder de les mettre en place avant que les murs ne soient parfaitement secs, autrement ils empêcheraient l'humidité de s'échapper, ce qui ferait gonfler, fendre et éclater les panneaux. Comme il n'est pas

toujours possible d'attendre que les murs soient tout à fait secs, il est bon de laisser entre eux et la boiserie un espace vide de 0m025 à 0m050 dans lequel l'air puisse circuler, et au besoin on pratique de petites ouvertures ou ventouses dans la maçonnerie. En outre, si le bois est précieux, on revêt les murs d'un enduit imperméable ou bien on applique sur le derrière des panneaux soit du papier goudronné, soit une couche d'étoupe trempée dans du goudron bouillant.

Parquets de glaces. — Quand les dessus de cheminées sont simplement ornés de boiseries, on procède comme pour le reste de l'appartement et alors il n'y a rien de spécial à en dire, si ce n'est que cet ornement a peut-être encore plus vieilli que les lambris. Mais quelquefois on ménage dans la boiserie de la cheminée la place d'une glace et cette portion de lambris mérite une description spéciale; on lui donne le nom de parquet de glace. Au-dessus de la cheminée s'élève un encadrement assez grand pour contenir la glace, formé de deux montants et de deux traverses assemblées à bois de fil et d'épaisseur de 0m023 à 0m027 environ; leur largeur doit être proportionnée à la différence qui existe entre la largeur de la cheminée et la largeur de la glace. Leur destination est de couvrir ce que ne cache pas cette dernière et si leur largeur était trop grande, il faudrait la masquer en partie en y rapportant un pilastre de chaque côté. Le parquet proprement dit, ou la boiserie qui sépare la glace de la muraille, s'assemble dans cet encadrement; ce parquet est composé de traverses, de mortaises et de panneaux épais ayant 0m32 de largeur sur 0m41 de hauteur environ. Toutes ces pièces entrent à tenons ou à languettes dans l'encadrement, et sont unies entre elles de la même manière; mais au lieu d'être de niveau avec lui, elles sont enfoncées de quelques millimètres, de façon que la surface de la glace, quand elle est placée, soit de niveau avec la surface extérieure de l'encadrement. On fait au pourtour intérieur de cet encadrement des feuillures de 0m14 à 0m18 de largeur sur une profondeur égale à l'enfoncement du parquet et on peut alors mettre la glace sur le parquet et l'y retenir dans la position verticale en y clouant des baguettes sculptées; on coupe leurs extrémités d'onglet pour en faire un cadre étroit qu'on fixe par-dessus l'encadrement. Si les glaces remplissent assez bien la hauteur de la cheminée pour qu'on n'ait pas besoin de mettre de panneaux au-dessus, on termine le parquet par un champ dont la largeur concorde avec ceux des lambris de l'appartement ou par une corniche.

Les parquets de glaces ne se fixent pas sur les murs de la même manière que les lambris ordinaires, parce qu'on ne peut enfoncer de broches, ni de vis, ni sceller des tampons de bois dans les tuyaux de cheminée; on emploie des vis à écrous dites *vis à parquets de glaces* qui se placent dans les traverses du parquet et dont la tête est suffisamment noyée dans le bois de celle-ci pour qu'elle ne puisse pas toucher le tain de la glace. Quelquefois le parquet est mobile et se pose ensuite à volonté sur des cheminées à lambris tout uni; la manière de faire ces parquets est la même, sauf que la languette dorée doit recouvrir tout l'encadrement. Pour obtenir cet effet sans avoir besoin d'employer de baguette trop large, on augmente la largeur de la feuillure; les parquets de ce dernier genre appartiennent plutôt à la menuiserie en meubles et nous ne les détaillerons pas ici.

Placards, Alcôves. — La seule chose que nous ayons à dire des placards, soit qu'on les ait creusés dans la muraille, soit qu'on les construise en saillie, c'est que la forme de leurs panneaux et les proportions de leurs montants doivent être en parfaite harmonie avec le lambris dont ils font partie; on met toujours en bas une plinthe semblable à celle des lambris d'appui et les pièces qui les composent doivent être fortes et épaisses, assemblées à mortaise et à tenon. Les alcôves sont des espèces de niches rectangulaires destinées à recevoir un ou deux lits; leur largeur et leur hauteur sont presque toujours déterminés par la grandeur de la pièce. Le devant de l'alcôve est souvent orné de pilastres ou de colonnes surmontées de chapiteaux et de corniches élégantes; c'est un ouvrage de menuiserie dormante très susceptible de recevoir des ornements de bon goût. Souvent, aux deux côtés de l'alcôve, sont deux cabinets formés par des cloisons en menuiserie; ces cloisons sont composées de planches jointes à rainure et à languette. Quelquefois, indépendamment de la porte qui conduit de l'appartement dans ces cabinets, on est bien aise d'en ouvrir une autre qui communique directement avec l'alcôve; cela est possible quand même il n'y aurait que très peu de place, car dans ce cas on fait la porte à coulisse et il est facile de la dissimuler en lui donnant la forme d'un panneau.

Clôtures, Claires-voies, Cloisons. — Les cloisons sont destinées à former les distributions des appartements; elles se composent de planches assemblées à rainure et à languette et soutenues d'espace en espace par quelques montants plus épais, figurant des espèces de pilastres. Si l'on veut encore plus de solidité, par le haut et par le bas, on assemble toutes les planches à emboîtage, mais cette précaution est en général inutile et le plus souvent on se contente d'y clouer une traverse haute de 0m041 et on en abat, antérieurement à celle du bas, l'angle supérieur, afin que la saillie soit moins apparente. Les grilles en treillis ou les grillages à claires-voies étaient fort en usage au moyen âge dans les châteaux et les maisons; souvent les grandes salles étaient divisées par des claires-voies mobiles que l'on plaçait lorsqu'on voulait obtenir des divisions provisoires. En hiver, des tapisseries étaient suspendues à ces claires-voies, en été elles restaient à jour. Ces divisions mobiles appelées *clotets* étaient souvent fort richement décorées, possédant des panneaux à jour et formés

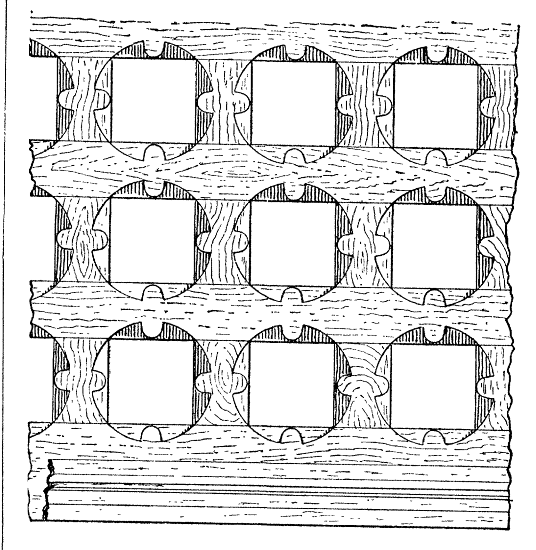


Fig. 10.

d'entrelacs, de membrures ingénieusement assemblées, toujours à mi-bois. Voici (fig. 10) une de ces grilles de bois comme on en voit encore dans quelques églises de l'Est; d'un simple treillis de chevrons assemblés, le menuisier arrivait à façonner une clôture d'un aspect monumental. Entre les assemblages, au droit des vides, l'ouvrier a pratiqué des élargissements qui forment une décoration et enlèvent à cette combinaison si simple l'apparence grossière qu'elle aurait si les bois eussent conservé leur équarrissage. Voici encore (fig. 11) un exemple d'un grillage formant lambris plein; les montants et les traverses sont de même assemblés à mi-bois, élégis entre les assemblages. Les vides carrés laissés entre le grillage sont

remplis par des petits panneaux simplement engagés dans une feuillure comme des tablettes dans un cadre. Il existe,

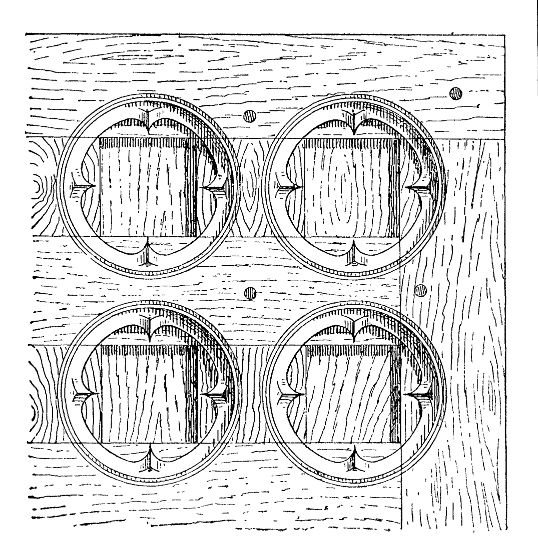
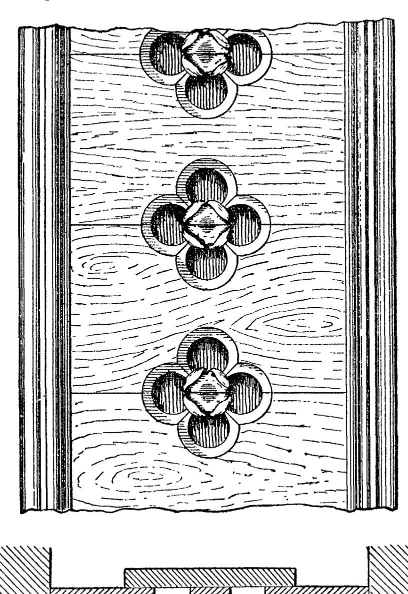


Fig. 11.

en Italie, en Espagne, en Orient même, des ouvrages de menuiserie d'un aspect saisissant qui séduisent par leur excessive richesse et leur combinaison compliquée; mais si l'on examine attentivement la structure de ces ouvrages, on s'aperçoit que cette structure ne concorde nullement avec l'apparence. La légèreté n'est qu'extérieure, la construction est des plus grossières; ce sont des placages de moulures coupées d'onglet et clouées sur des fonds de madriers rangés à côté les uns des autres plutôt qu'assem-



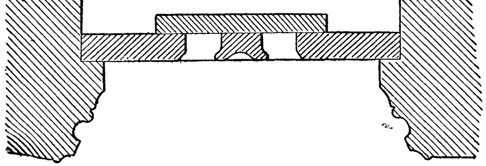


Fig. 12.

blés; ce sont des collages de bois découpés rapportés les uns sur les autres, suivant de charmants dessins, mais sans que cette décoration s'accorde en rien avec la structure vraie; ce sont encore, ainsi qu'on peut l'observer dans certaines œuvres de menuiserie de l'Italie et même de l'Allemagne du moyen âge, de véritables billes de bois réunies par des prisonniers, à travers lesquelles passent des moulures, des ornements coupés en pleine masse; le menuisier n'est qu'un assembleur de blocs; l'artiste, qu'un sculpteur ne se préoccupant pas de la nature de la matière qu'on lui fournit. Ces œuvres peuvent être fort belles au point de vue de l'art du sculpteur, mais on ne saurait les considérer comme de la menuiserie.

Plafonds. — Le plafond en boiserie est assez souvent une espèce de double plancher assez grossier et que l'on ne doit employer que dans les endroits où l'on n'a pas de bon plâtre pour faire des plafonds; il se fait avec des planches corroyées, bien dressées sur la tranche et qu'on cloue sur la face inférieure des solives. Tout le long des parois, on cloue ensuite sur le plafond une espèce de liteau formant un encadrement et orné d'une moulure inclinée un peu en biseau par le bas; ce plafond est encore assez propre quand on l'a masqué d'une couleur. On fait aussi des plafonds ornés et très élégants; on faisait de ces plafonds en menuiserie dès le XIVe siècle et peut-être avant cette époque, ou pour parler plus justement, des plafonds dans la composition desquels la charpente et la menuiserie prenaient leur part. Ainsi, n'est-il pas rare de trouver encore des plafonds dont les entrevous des solivages, au lieu d'être formés d'enduits, consistent en des planches posées en travers, découpées et doublées d'une planche posée en long (fig. 12). Au XVe et même encore au XVIe siècle, les plafonds de menuiserie, au lieu de participer à la charpente, étaient accrochés à celle-ci au moyen de clefs pendantes. Les caissons étaient plus ou moins enfoncés et décorés; ce système se retrouve adopté dans certains plafonds qui existent encore, tels que ceux des palais de justice de Rouen et de Paris. L. Knab.

BOISFREMONT (Charles Leboulanger de), peintre français, né à Rouen en 1773, mort à Paris en 1838. Fils d'un conseiller au Parlement de Rouen, il fut chevalier de Malte et entra en 1787 dans les pages de la grande écurie du roi. Le 10 août 1792, il était aux Tuileries et défendit courageusement Louis XVI. Forcé de se cacher après la victoire populaire, il s'enfuit à Rouen, où il commença à étudier la peinture sous la direction de Descamps. Craignant une dénonciation aux tribunaux terroristes, il partit pour l'Amérique en 1793, où son talent de peintre lui valut bientôt des commandes; il fut chargé de peindre pour le musée de New-York les portraits de quatre-vingts des principaux personnages de la guerre de l'Indépendance. Il s'embarqua ensuite pour l'Italie, afin d'y compléter ses études; le vaisseau qu'il montait fut attaqué en route et fait prisonnier par un corsaire algérien; de Boisfremont fut retenu comme esclave en Afrique pendant quelques mois. Arrivé enfin à Rome, ses travaux furent bientôt interrompus par les troubles où le général Duphot trouva la mort. Ayant eu l'imprudence d'aller à Naples, alors en pleine réaction bourbonienne, il fut reconnu comme Français, assailli par la populace et laissé pour mort. Miraculeusement recueilli et guéri, il put enfin rentrer en France, où dès lors il s'adonna tranquillement à la peinture. Au Salon de 1803, il exposa la *Mort d'Abel*. Ses principales œuvres furent ensuite : *Reproches d'Hector à Pâris* (S. 1806, médaille d'or); *Descente d'Orphée aux Enfers* (S. 1808, médaille d'or); *Clémence de Napoléon envers la princesse de Hatzfeld* (S. 1810; acheté par l'Etat et reproduit aux Gobelins, pour le cabinet de l'Empereur aux Tuileries); *Jupiter enfant, nourri par les nymphes dans l'île de Crète* (S. 1814; plafond pour le pavillon de Marsan, aux Tuileries); *Ulysse sous la forme d'un mendiant* (S. 1817; musée de Toulouse); *la Samaritaine* et *la Mort de Cléopâtre* (S. 1822 et 1824; musée de Rouen). Cet artiste fut lié successivement avec Chaudet et Prud'hon; l'influence de ces deux maîtres, au génie si

différent, est visible dans les premières et les dernières œuvres de Boisfremont. Son dernier ouvrage connu fut *Boieldieu composant « la Dame Blanche »*, tableau offert par l'artiste à l'Académie de sa ville natale dont il était membre. Ad. THIERS.

BOISGASSON. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Cloyes ; 244 hab.

BOISGELIN (N. de CUCÉ, marquis de), historien français du XVIIIe siècle qui a publié, sous le pseudonyme de *Beauvais,* une *Histoire militaire de Flandre ou campagnes du maréchal de Luxembourg* (1690-1694) (Paris, 1755, 2 vol.). Il y en a eu plusieurs éditions.

BOISGELIN (Jean de Dieu-Raymond DE CUCÉ de), archevêque, cardinal, membre de l'Académie française, né à Rennes le 27 févr. 1732, d'une famille de très ancienne noblesse, mort à Angervilliers le 22 août 1804. Il parcourut rapidement une très brillante carrière dans l'Eglise : d'abord grand vicaire à Poitiers, puis évêque de Lavaur en 1765, à l'âge de trente-trois ans, enfin archevêque d'Aix en 1768. Président des Etats de Provence, il fit décréter par cette assemblée l'établissement d'un canal, auquel son nom a été donné, et la fondation à Lambesc d'une maison d'éducation pour les demoiselles pauvres, laquelle subsiste encore. Par son intervention énergique et très généreuse il préserva son diocèse des désordres et de la famine dont le menaçait la pénurie des vivres. En 1787, il fit partie de l'Assemblée des notables. Député du clergé d'Aix aux Etats Généraux de 1789, il se prononça énergiquement pour la séparation des trois ordres. Quand l'Assemblée nationale eut été formée, il vota pour l'abolition des droits féodaux et la répartition annuelle de l'impôt ; mais il s'opposa à la suppression des dîmes ecclésiastiques, offrant de la part du clergé un sacrifice de quatre cents millions, ainsi qu'à la mise des biens d'église à la disposition de la nation. Cependant il fut élu président de l'Assemblée le 23 nov. 1789, et conserva ces fonctions jusqu'au 5 déc. Quand on discuta la constitution civile du clergé, il réclama la convocation d'un concile national et il publia l'*Exposition des principes des évêques de l'Assemblée*. Un archevêque constitutionnel ayant été nommé à Aix, Boisgelin émigra en Angleterre et il ne revint en France qu'après la signature du Concordat. En 1802, il fut nommé archevêque de Tours ; l'année suivante, il reçut le chapeau de cardinal et fit partie du Sénat conservateur. Il avait été élu membre de l'Académie française en 1766. — Ce prélat aimait les lettres ; il les cultiva avec un certain succès, dans des genres très différents. Dans le genre ecclésiastique, on connaît de lui trois *Oraisons funèbres :* celle du *Dauphin*, fils de Louis XV (1765) ; celle de *Stanislas*, roi de Pologne (1766, in-8) ; celle de Madame la *Dauphine* (1769, in-4) ; le *Discours* fort applaudi qu'il prononça au *Sacre de Louis XVI* (1774) ; un *Discours sur le rétablissement du culte catholique* (sans date, in-8) ; une *traduction en vers du Psautier* (Londres, 1799). Dans un genre fort profane : le *Temple de Gnide,* poème imité de Montesquieu (Philadelphie [Paris], 1782) ; *Recueil de poésies diverses* (Philadelphie [Paris], 1783, in-8) ; *Traduction des Héroïdes d'Ovide* (Philadelphie [Paris], 1786, in-8). Ces dernières œuvres, au moins légères, ont été imprimées en des années où l'auteur était déjà plus que quinquagénaire, mais seulement à un très petit nombre d'exemplaires, pour les amis les plus intimes. E.-H. VOLLET.

BIBL. : BAUSSET, *Notice historique sur monseigneur de Boisgelin.*

BOISGELIN (Bruno-Gabriel-Paul, marquis de), homme politique français, neveu du précédent, né le 26 août 1767, mort le 3 mai 1827. D'abord capitaine de vaisseau, il s'engagea après la Révolution dans l'armée de Condé (1792). Il rentra en France après le 18 Brumaire ; au moment de la Restauration il fut nommé grand maître de la garde-robe et envoyé à Toulon en qualité de commissaire extraordinaire dans la 8e division militaire. Pendant les Cent-Jours il refusa tout service, aussi fut-il nommé pair de France au second retour du roi (17 août 1815). A la Chambre des pairs il combattit le projet de loi sur le recrutement de l'armée ; il voulait que tous les emplois fussent à la nomination du roi, comme les emplois civils (1818) ; il vota le projet de loi sur la liberté de la presse.

Son frère *Alexandre Bruno*, comte de Boisgelin, né le 14 avr. 1770, mort le 21 juin 1831, d'abord lieutenant des gardes du corps, commanda en 1815 la 10e légion de la garde nationale de Paris. Il refusa de servir Napoléon ; fut nommé député par le dép. de la Seine en 1815, et par ceux de la Sarthe (1817) et de l'Ille-et-Vilaine (1820). Il fut créé maréchal de camp de la maison militaire du roi et entra à la Chambre des pairs en 1827 comme héritier de son frère.

BOISGELOU (Paul-Louis ROUALLE de), violoniste français, né le 27 juin 1734, mort le 16 mars 1806. Il fut d'un talent précoce, et J.-J. Rousseau a écrit de lui : « J'ai vu, chez un magistrat, son fils, petit bonhomme de huit ans, qu'on mettait sur la table au dessert, comme une statue au milieu des plateaux, jouer là d'un violon presque aussi grand que lui, et surprendre par son exécution les artistes eux-mêmes (*Emile*, liv. 2). » Après avoir servi dans les mousquetaires noirs, il s'est adonné à des recherches sur la partie musicale de la Bibliothèque du roi ; dans cet ordre d'idées, il a composé trois catalogues, et formé plusieurs volumes de notes manuscrites. Comme musicien, il a publié six duos pour deux violons.— Son père, *François-Paul* Roualle de Boisgelou, conseiller au grand conseil, né à Paris le 10 avr. 1697, mort à Paris le 19 janv. 1764, s'était livré à des études mathématiques sur la constitution des intervalles. J.-J. Rousseau, dans son Dictionnaire, a parlé d'une manière très confuse de ces curieuses recherches. A. E.

BOISGÉRARD (Marie-Anne-François BARRUAT de), général français, né à Tonnerre le 18 juill. 1767, tué à Capoue (Italie) en 1799. Capitaine de génie en 1791, il se distingua l'année suivante à la prise de Spire et à celle de Mayence ; il alla servir en Vendée, puis à l'armée du Nord. Il se signala aux sièges de Charleroi, de Landrecies, de Quesnoy, de Valenciennes et de Maestricht. Chargé de reconstruire la tête de pont de Huningue, il imagina les ponts de radeaux pour faciliter les communications. Il fut nommé chef du génie de l'armée d'Angleterre et envoyé en 1799 à l'armée d'Italie. Il a laissé plusieurs ouvrages inédits : *Journaux d'attaque devant la citadelle de Valenciennes, du siège de Maestricht, du fort Saint-Pierre ; Mémoires sur la nécessité d'établir des places de sûreté, sur les travaux des lignes de la Queich, sur le fort de Kehl, sur les ponts-radeaux, sur le génie militaire, sur les travaux du Génie, sur les Ingénieurs-géographes ; Exposé sommaire sur la nature des différents pays situés sur la rive droite du Rhin, de Bâle à Coblentz ; Précis des entretiens des généraux Desaix et Boisgérard ; Journal d'un voyage à Genève.*

BOISGERVILLY. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort-sur-Meu ; cant. de Montauban ; 1,404 hab.

BOISGOBEY (Fortuné CASTILLE, dit du), littérateur français, né à Granville (Manche) en 1824. Il fit, comme payeur de l'armée d'Afrique, diverses campagnes de 1844 à 1848 et voyagea ensuite en Europe et en Orient. Il a réuni plus tard ses souvenirs de voyage sous ce titre : *Du Rhin au Nil* (1876, in-18 ; nouv. éd., 1880, in-12). Ce fut seulement en 1868 qu'il débuta au *Petit Journal* par une nouvelle intitulée *Deux Comédiens*, à laquelle succéda bientôt toute une série de feuilletons qui révélaient en lui un redoutable concurrent pour les maîtres du genre : *les Gredins* (1873) ; *le Chevalier Casse-Cou* (Ibid.) ; *la Tresse blonde* (1874) ; *l'As de Cœur* (1875) ; *les Collets noirs* (Ibid.) ; *le Coup de pouce* (Ibid.) ; *les*

Mystères du nouveau Paris (1876, 3 vol. in-8); *le Demi-Monde sous la Terreur* (1877, 2 vol. in-8); *Qui était-ce? l'Homme au masque de fer*, réimprimé sous le titre : *les Deux merles de M. de Saint-Mars* (1878, 2 vol. in-18) ; *l'Epingle rose* (1879, 3 vol. in-18); *les Cachettes de Marie-Rose* (1880, 2 vol. in-12) ; *Où est Zénobie ?* (1880, 2 vol. in-12): *le Pavé de Paris* (1881, in-18); *les Nuits de Constantinople* (1882, 2 vol. in-18) ; *le Collier d'Acier* (1883, in-18); *Bouche cousue* (1883, 2 vol. in-18) ; *le Billet rouge* (1884); *le Pouce crochu* (1885) ; *la Voilette bleue* (1885), etc., etc. M. Tx.

BOISGONTHIER (Elisa), actrice française, née vers 1818, morte à Paris le 3 janv. 1877. En 1838 elle débutait dans l'emploi des soubrettes grivoises au théâtre Beaumarchais, qui s'appelait alors théâtre Saint-Antoine. Elle joua là plusieurs pièces : *Zizine*, *la Volière la Fabrique*, *le Moutard*, *les belles Femmes de Paris*, *le Réveillon des grisettes*, puis fut engagée à l'Ambigu-Comique, où elle débuta dans *la Grisette au vert*. De l'Ambigu elle passa aux Variétés, où elle commença à établir sa réputation dans *l'Hospitalité*, *Deux dames au violon*, *le Bas-bleu*, etc., grâce à sa beauté opulente, à la verve et à l'entrain un peu vulgaires, mais très réels, qu'elle apportait dans ses rôles. Après plusieurs années passées aux Variétés, M[lle] Boisgonthier alla faire un court séjour aux Folies-Dramatiques, puis fut engagée au Palais-Royal, où le succès ne l'abandonna point. L'âge venant, il lui fallut changer d'emploi, et, de soubrette qu'elle était, elle se consacra désormais aux duègnes comiques. Elle entra en cette qualité au théâtre Déjazet, et c'est là qu'elle termina sa carrière. A. P.

BOISGUILLAUME. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Darnétal, sur une colline dominant le Robec; 5,460 hab. Eglise du XVI[e] siècle. Nombreuses villas. Ancien manoir du XIII[e] siècle remanié au XVI[e] et au XVII[e], et aujourd'hui transformé en ferme. Pierre à plâtre.

BOISGUILLEBERT (Pierre LE PESANT, sieur de), économiste et écrivain politique français, né dans la première moitié du XVII[e] siècle, mort en 1714. Après avoir débuté dans les lettres par deux traductions de Xiphilin (1674) et d'Hérodien (1675), Boisguillebert était lieutenant-général au bailliage de Rouen, quand il prépara et publia le livre qui a fait sa réputation, le *Détail de la France sous le règne de Louis XIV* (1699, in-8). Ce livre, injuste dans ses attaques passionnées contre Colbert, car les mesures que prit ce ministre étaient les seules possibles pour l'époque, contient cependant une part de vérité dans le plaidoyer de l'auteur pour la liberté du commerce et bien des idées neuves et intéressantes. Boisguillebert voulait supprimer le plus possible des impôts indirects et y suppléer par une réforme profonde de l'impôt direct. Un des premiers il a montré que les métaux précieux sont le signe de la richesse et non pas la richesse elle-même. Henry Martin l'a jugé assez justement en disant de lui qu'il était l'*exagération de Vauban*. Boisguillebert était d'abord venu offrir le *Détail de la France* à Pontchartrain qui ne l'écouta pas et le traita de fou. Il arriva cependant à exposer quelques-unes de ses idées à Chamillart, qui en fut frappé, mais n'osa tenter une réforme aussi profonde au milieu des embarras de la guerre de la succession d'Espagne. Boisguillebert publia alors le *Supplément au détail de la France* (1707, in-8) où il prenait violemment à partie ce ministre. L'ouvrage fut supprimé et l'auteur exilé en Auvergne, mais Chamillart fit faire, dans une élection de la généralité d'Orléans, un essai partiel de son système, qui d'ailleurs échoua. On a encore de Boisguillebert un *Traité des Grains*, une *Dissertation sur les richesses*, *l'argent et les tributs*, le *Factum de la France*, etc. Une nouvelle édition du détail de la France ayant paru en 1712 sous le titre de *Testament politique de M. de Vauban* dont Boisguillebert était parent, on a faussement attribué à ce dernier le *Projet d'une dîme royale*. Louis FARGES.

BIBL. : H. MARTIN, *Hist. de France*, t. XIII et XIV. — DE RÉAL, *Science du Gouvernement*, t. VIII. — FORBONNAIS, *Recherches sur les finances de la France*; Bâle, 1758, in-4. — Le même, *Observations économiques*.

BOISJOLIN (Jacques-François-Marie VIEILH de), littérateur français, né à Alençon en 1761, mort à Auteuil le 27 mars 1841. Il avait à peine dix-sept ans lorsqu'il débuta par deux comédies pastorales en vers : *l'Amitié et l'Amour ermites* (3 actes) et *l'Amour filial* (un acte) et par les fragments d'un poème sur *le Printemps*, insérés dans divers recueils et qui n'a jamais été terminé. Suppléant de La Harpe au Lycée républicain après la Terreur, chef de division au ministère des relations extérieures sous le Directoire, professeur d'histoire à l'école centrale du Panthéon et directeur de *la Décade philosophique* après Ginguené, membre du Tribunat près le 18 brumaire. Boisjolin fut, de 1805 à 1837, sous-préfet de sa ville natale. Auteur de poésies fugitives assez gracieuses et de pièces de circonstance, il s'est vu attribuer une facétieuse *Dissertation sur les cornes antiques et modernes* (1786, in-8) qui, selon Beuchot et St. de l'Aulnaye, serait de l'architecte Ch.-Fr. Viel. M. Tx.

BOISJOLIN (Claude-Augustin VIEILH de), publiciste français, fils du précédent, né le 24 févr. 1788 à Paris, où il est mort le 23 juin 1832. Il se destinait à l'Ecole polytechnique, mais il dut s'engager comme simple soldat dans un régiment du génie et fit, en qualité de sous-officier, les campagnes d'Espagne de 1800 à 1810. Nommé adjoint au payeur général de l'armée, il fut réformé en 1814, sollicita sans succès un poste de secrétaire d'ambassade à Madrid, et fut un moment attaché aux bureaux de la maison du roi. Il obtint alors un brevet d'imprimeur-libraire et publia, de concert avec Rabbe et Sainte-Preuve, une *Biographie portative des contemporains* (1826-1834, 5 vol. in-8; 2[e] éd. 1830, 6 vol. contenant un supplément), encore aujourd'hui très estimée et très consultée. On cite en outre de Boisjolin fils quelques préfaces pour des livres dont il fut l'éditeur (entre autres *l'Amour* de Sénancour) ; une étude sur l'*Education des femmes* (1818, in-4); une *Notice sur le baron Fourier* (extraite de la *Revue encyclopédique*, juin 1830), et des *Notices sur Louis-Philippe et sur Lafayette* (1830, in-8), extraites, avec additions, de la *Biographie portative*. M. Tx.

BOISLANDRY (Louis de), homme politique français, né en 1749, mort à Paris en nov. 1834. Commerçant à Versailles, il fut député aux Etats généraux de 1789 par le tiers état de la Prévôté de Paris. Membre de l'Assemblée constituante, il fit, le 6 juil. 1790, un rapport sur la fixation du siège des évêchés dans chaque département. Il s'occupa surtout des questions financières. Le 5 sept. 1790, il s'opposa à une nouvelle émission d'assignats, proposée par Mirabeau ; il développa un plan d'extinction de la dette publique par la conversion des anciens titres de créances de l'Etat, soit en obligations nationales, divisibles à volonté de 1,000 à 4,000 livres, et à 5 % d'intérêt, soit en délégations territoriales, divisibles de 200 livres à 1,000 livres à 3 ou 3 1/2 % d'intérêt. Le 30 nov. 1790, il se prononça contre le système prohibitif des douanes, « système d'ignorance et de fiscalité qui convient encore moins à la France qu'à tout autre pays », et proposa d'établir un tarif uniforme de droits d'entrée et de sortie sur toutes les marchandises sans exception. La taxe pourrait s'élever jusqu'à 12 % de la valeur et les droits sur les vins et les eaux-de-vie, tant à l'intérieur qu'à la sortie, seraient gradués de manière à ne pas nuire à l'exportation. Le 15 févr. 1791, il combattit le projet d'établissement de taxes à l'entrée de chaque ville et provoqua le prompt examen du projet sur les droits de patente. Boislandry a écrit : *Vues impartiales sur l'établissement des assemblées provinciales, sur leur for-*

mation, sur l'impôt territorial et sur les traités (Paris, 1787, in-8); *Quelques considérations sur le discrédit des assignats* (Paris, 1792, in-8); *Examen des principes les plus favorables au progrès de l'agriculture, des manufactures et du commerce de la France* (Paris, 1815, 2 vol. in-8); *Des impôts et des charges des peuples en France* (Paris, 1824, in-8).

BOISLE (Le). Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Crécy-en-Ponthieu; 685 hab.

BOIS-LE-COMTE (Alexandre-Joseph, vicomte de), général français, né à Paris le 18 févr. 1794, mort à Paris le 3 avr. 1873. Entré dans l'armée en 1811, il fit les campagnes de 1813 et de 1815 et, sous la Restauration, la campagne d'Espagne. Il passa en Afrique en 1830 et fut nommé commandant de la brigade de cavalerie du Nord en 1845. Destitué en 1848, il fut maintenu sur la demande des députés du Pas-de-Calais. Il fut nommé général de division le 10 mai 1852.

BOIS-LE-COMTE (Charles-Joseph-Edmond, comte de), diplomate français, né à Paris en 1796, mort en 1863. Il entra dans la diplomatie en 1814, et fut successivement attaché, secrétaire et chargé d'affaires aux ambassades de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Madrid; à Londres, il connut M. de Polignac, qui représentait alors Charles X en Angleterre, et c'est à lui qu'il dut quelque chose de son avancement rapide. En effet, quand après la chute du ministère Martignac, en 1829, M. de Polignac fut appelé à former un cabinet, il nomma M. de Bois-le-Comte directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. Le jeune diplomate, prompt à l'action, se conduisit dans ce poste considérable avec aussi peu de prudence que son chef, et c'est à lui que l'on doit en partie cet étrange plan de partage de l'empire ottoman et de réorganisation de l'Europe que le Conseil des ministres examina dans la dernière semaine d'août 1829; c'est en tout cas M. de Bois-le-Comte qui rédigea le mémoire sur lequel M. de Polignac fonda ses raisonnements. On sait qu'à ce moment la Russie était en lutte avec la Turquie, et qu'après une guerre difficile, mais qui n'en paraissait pas moins triomphante aux yeux de l'Europe, incapable de se rendre compte à une si grande distance de l'épuisement d'une armée, le général Diebitch s'était avancé à quelques étapes à peine de Constantinople. Tous les cabinets se mirent aussitôt en mouvement, les uns pour chercher à raffermir le sultan sur son trône menacé, les autres pour profiter des victoires de la Russie au cas où le Turc serait expulsé de l'Europe. Le prince de Metternich fit parvenir à Saint-Pétersbourg un projet de partage de l'empire ottoman dont la France était exclue : le czar ne l'accepta pas et le cabinet des Tuileries n'en eut pas connaissance, mais de son côté celui-ci préparait son plan : c'était là l'œuvre de M. de Bois-le-Comte. Il s'agissait en résumé de donner à la Russie les provinces danubiennes; à l'Autriche la Serbie, la Bosnie, le Montenegro et l'Albanie; à la Prusse la Saxe et la Hollande; le roi de Saxe serait indemnisé par l'acquisition des territoires prussiens de la rive gauche du Rhin, et quant au roi de Hollande, il irait régner à Constantinople et aurait la Macédoine et la Grèce pour royaume. La France prendrait pour sa part la Belgique et les frontières de 1814. Ce projet était parfaitement absurde, il n'avait d'ailleurs aucune chance d'être accepté, les Etats sacrifiés, tels que l'Autriche et la Prusse devant assurément soutenir leurs droits par la force et ne pouvant hésiter à prendre les armes pour préserver leurs intérêts vitaux. M. de Polignac ne s'effrayait pas trop à l'idée d'une guerre, assuré qu'il se croyait de l'appui de la Russie. Il fit valoir son projet et ses raisons à ses collègues; le dauphin y faisait les plus fortes objections : le projet n'en fut pas moins adopté le 4 sept. 1829 et envoyé à Saint-Pétersbourg par le canal de M. de Mortemart. Mais avant qu'il n'y arrivât, il se trouva que la paix était faite entre la Russie et le sultan : le général prussien Maffling s'était offert comme médiateur aux deux adversaires; les Russes à bout de forces avaient accepté son intervention, et, grâce à lui avait été signée, le 15 sept., la paix d'Andrinople qui, si elle faisait la part assez belle aux Russes, fermait du moins la porte, pour un temps, à tous les projets de partage de l'empire ottoman. Les plans de MM. de Polignac et de Bois-le-Comte durent être abandonnés.

M. de Bois-le-Comte ne doit pas d'ailleurs être jugé uniquement sur cette négociation : on se ferait une bien fausse idée de son caractère. Il rendit de grands services lors des préparatifs de l'expédition d'Alger, à négocier avec l'Angleterre qu'il connaissait bien et dont il sut obtenir la neutralité, sinon la bienveillance. Lors de la chute de M. de Polignac, M. de Bois-le-Comte donna sa démission et demeura à l'écart pendant les premières années du règne de Louis-Philippe. Il consentit pourtant à reprendre du service en 1833 et fut envoyé par le duc de Broglie en mission auprès de Méhémet-Ali. La flotte russe, pour protéger le sultan Mahmoud contre les Egyptiens victorieux à Saint-Jean d'Acre, s'était avancée vers le Bosphore. L'ambassadeur de France, l'amiral Roussin avait protesté avec son collègue d'Angleterre, et il n'avait obtenu la promesse de la retraite de la flotte russe que contre l'engagement que les troupes égyptiennes rétrograderaient. C'est ce mouvement de recul, en pleine victoire, que M. de Bois-le-Comte devait obtenir de Méhémet-Ali; celui-ci refusa d'abord de tenir un engagement que l'amiral Roussin avait pris en son nom un peu à la légère; l'armée égyptienne continua sa marche et battit les Turcs à Konieh. Pressé par M. de Bois-le-Comte, le vice-roi consentit pourtant à traiter, moyennant la cession d'une partie de la Syrie (traité de Kutayeh, mai 1833).

On retrouve M. de Bois-le-Comte chargé par M. Thiers en 1836 de faire l'intérim de M. de Rayneval, ambassadeur à Madrid, et qui était alors fort gravement malade à ce moment. Il devait persuader le gouvernement de la régente que, quels que fussent les sentiments hostiles de la France à l'égard de don Carlos, Louis-Philippe ne s'engagerait pas dans une grande guerre pour combattre la légitimité en Espagne. Tout ce qu'il devait accorder, c'était le concours de la légion étrangère, renforcée de quelques milliers d'hommes conduits par un général français et que le gouvernement espagnol aurait le droit de recruter sur le territoire du royaume. Mais bientôt la guerre civile prenant des proportions plus considérables, Louis-Philippe refusa même de s'engager autant; les corps formés furent dissous; le ministère Thiers, partisan de l'intervention, donna sa démission et M. de Bois-le-Comte revint à Paris.

Après avoir occupé quelque temps le poste de La Haye, M. de Bois-le-Comte fut appelé en 1845 à siéger à la Chambre des pairs. Deux ans après, en 1847, il était nommé à Berne où M. Guizot avait besoin d'un agent expérimenté. C'était en effet l'époque de la crise du Sonderbund; M. de Bois-le-Comte était partisan d'une intervention collective de la diplomatie européenne en Suisse, pour empêcher la guerre civile d'abord, puis, quand elle eut éclaté, l'écrasement des catholiques et des conservateurs par l'élément radical. Il se prêta néanmoins aux vues de M. Guizot, qui était d'un avis opposé, et il montra beaucoup de sagesse dans ce poste difficile. Il quitta la carrière diplomatique après la Révolution du 24 févr. et rentra dans la vie privée, refusant de reprendre du service sous la République et sous l'Empire. Il employa les dernières années de sa vie à écrire une *Histoire des traditions politiques de la France*. R. K.

BIBL. : GUIZOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*; Paris, 1858-67 (particulièrement les t. IV et VIII), in-8 — L. DE VIEL-CASTEL, *Histoire de la Restauration*; Paris, 1860-78, t. XIX, in-8. — THUREAU-DANGIN, *Histoire de la monarchie de Juillet*; Paris, 1884-87, in-8. — D'HAUSSONVILLE, *Histoire de la politique extérieure du Gouvernement français (1830-1848)*; Paris, 1850, 2 vol. in-18. — Albert SOREL, *Essais d'histoire et de critique*; Paris, 1883, in-18.

BOIS-LE-COMTE (André-Olivier-Ernest SAIN de),

diplomate et publiciste français, né à Tours le 20 juin 1799. Il entra d'abord dans l'armée, et parvint au grade de capitaine d'état-major (1830). Il fit la campagne d'Afrique en 1840 et donna sa démission en 1846. Il collabora à la deuxième édition de l'importante *Histoire parlementaire* de Buchez et à la *Revue nationale*. En févr. 1848 il fut nommé chef du cabinet des affaires étrangères par Lamartine, envoyé le 24 mai 1848 comme ministre de la République à Naples, puis à Turin comme ministre plénipotentiaire (août 1848) et enfin à Washington en même qualité (sept. 1849). Destitué par Napoléon III en 1851, il rentra dans la vie privée et publia : *De la Crise américaine et de celle des nationalités en Europe* (Paris, 1862, in-8).

BOISLEUX-AU-MONT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Croisilles ; 491 hab.

BOISLEUX-SAINT-MARC. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Croisilles ; 207 hab.

BOISLISLE (Arthur-André-Gabriel-Michel de), écrivain français, né à Beauvais le 24 mai 1835. Ancien sous-chef aux archives du ministère des finances, membre du comité des travaux historiques, secrétaire de la Société de l'histoire de France, membre du comité de la Société des antiquaires de France, etc., il a été nommé en 1884 membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. de Boislisle a publié des travaux d'une très grande importance, dont les plus remarquables portent sur l'histoire financière de notre pays. Nous citerons : *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des finances* (Paris, 1874-1883, 2 vol. in-4) ; *Chambre des comptes de Paris, pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents* (1506-1791) (Nogent-le Rotrou, 1873, in-4); *Mémoires des intendants sur l'état des généralités. Mémoire de la généralité de Paris* (Paris, 1881, in-4) fait partie de la collection des documents inédits sur l'histoire de France; *Histoire de la maison Nicolay, pièces justificatives* (Nogent-le-Rotrou, 1884, in-4) ; *les Collections de sculpture du cardinal de Richelieu* (Paris, 1882, in-8). Il a commencé de publier depuis 1879, pour la collection des grands écrivains de la France, une édition des *Mémoires de Saint-Simon* précieuse par la richesse de ses notes et de ses documents. Enfin il a donné aux recueils historiques nombre de notices et de mémoires intéressants parmi lesquels on peut citer : *une Liquidation communale sous Philippe le Hardi* (1872) ; *le Budget et la population de la France sous Philippe de Valois* (1875) ; *la Proscription du projet de dîme royale et la mort de Vauban* (1875); *la Marine et le désastre de la Hougue* (1877) ; *Samblançay et la surintendance des finances* (1882); *Topographie historique de la seigneurie de Bercy* (1882); *Boisguilbert et sa correspondance inédite avec les contrôleurs généraux des finances*, mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, etc., etc.

BOISMARE (Jean-Baptiste-Victor), médecin français, né à Quillebœuf en 1776, mort le 28 mars 1814. Il enseigna d'abord les mathématiques aux élèves de la marine, puis étudia la médecine à Rouen et à Paris et fut reçu docteur en 1808, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen en 1809. Un *Mémoire sur la topographie de Quillebœuf* en 1811, lu dans cette Société (tiré à part, Rouen, 1812, in-8), attira l'attention sur lui et il fut nommé médecin du dépôt de mendicité de Saint-Yon; en 1814 de nombreux militaires blessés furent transportés à Saint-Yon qui se trouva ainsi transformé en hôpital militaire; des maladies contagieuses éclatèrent et Boismare atteint à son tour y succomba. Dr L. Hn.

BOISMÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Bressuire; 1,561 hab.

BOISMÉLÉ (Jean-Baptiste TORCHET de), avocat au parlement de Paris et historien du XVIIIe siècle. Le plus important de ses ouvrages est *l'Histoire générale de la marine chez tous les peuples du monde, ses progrès, son état dans le* XVIIIe *siècle et les expéditions anciennes et modernes* (Amsterdam [Paris], 1744-1758. 3 vol. in-4; 2e édit., 1759). Il est aujourd'hui à peu près complètement dépourvu d'intérêt.

BOISMONT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy ; 418 hab.

BOISMONT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Saint-Valery-sur-Somme ; 559 hab.

BOISMONT (Nicolas THYREL DE), littérateur et prédicateur français, né à Bosbénard-Commin (Seine-Inférieure) en 1715, mort à Paris le 20 déc. 1786. Après avoir terminé ses études théologiques au séminaire de Joyeuse, et pourvu d'un canonicat, il ne fut d'abord connu dans les salons de Rouen que par son esprit et ses talents pour la comédie de société où il excellait, paraît-il, à jouer les rôles de Crispin. Un discours qu'il aurait prononcé en 1749 (le fait a été contesté), lors de la délivrance traditionnelle d'un prisonnier par le chapitre de la cathédrale, le jour de l'Ascension, l'aurait mis tout à coup en évidence et lui aurait valu l'abbaye de Grestain, diocèse de Lisieux, et le prieuré de Lihons-en-Santerre (Somme). L'année suivante, il fut choisi pour prononcer devant l'Académie française, le 25 août, le panégyrique de saint Louis et s'en acquitta de façon à pouvoir briguer l'un des premiers fauteuils vacants. Candidat à celui de Montesquieu (1755), il obtint quelques mois plus tard celui de Boyer, évêque de Mirepoix. Il devint dès lors l'un des orateurs en titre de la compagnie et dut, en cette qualité, prononcer les panégyriques du Dauphin, de Marie Leczinska, de Louis XV et de Marie-Thérèse. Un de ses derniers sermons, prêché le 13 mars 1782, dans l'église de la Charité à Paris, et où se rencontrent quelques passages d'une véritable éloquence, fit une telle impression sur ses auditeurs que la quête dont il fut suivi produisit, dit-on, 150,000 livres et forma le premier fonds de la dotation de l'hospice connu aujourd'hui encore sous le nom de La Rochefoucauld. L'abbé de Boismont serait, selon Barbier, l'auteur de *Lettres secrètes sur l'état actuel du clergé et de la religion de France* (1781-1783), en collaboration avec l'abbé Maury, ainsi que d'une *Lettre à Mme la duchesse de... sur cette question importante « s'il est permis d'exposer à la censure publique les excès dans lesquels tombent les ministres de la religion »* (1784, in-12). Il n'a point fait imprimer ses *Réflexions sur les assemblées littéraires*, lues en séance publique à l'Académie française, lors de la réception de Target (10 mars 1785). Inspirées par le tumulte qui avait précédemment accueilli une lecture de Gaillard sur Démosthène, elles ne trouvèrent point non plus grâce devant l'auditoire et les murmures ne furent pas moins nombreux. L'Académie décida en conséquence qu'elle distribuerait désormais moins de billets et avec plus de choix et de précaution. L'abbé de Boismont mourut après dix-huit mois de souffrances dues à une paralysie lente. Son successeur à l'Académie fut Rulhière dont le discours de réception a été réimprimé en tête des *Oraisons funèbres, panégyriques et sermons* de l'auteur (1805, in-8), à la suite d'une notice d'Auger. MM. H. Bonhomme et H. Moulin ont publié récemment des lettres intimes de l'abbé de Boismont, datées pour la plupart de sa terre du Lendin, près de Rouen, et qui ne manquent ni de verve et de grâce. M. Tx.

BIBL. : GRIMM, DIDEROT, RAYNAL, MEISTER, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, 1877-1882, 16 vol. in-8. — LAHARPE, *Correspondance littéraire*. — L'abbé JULIEN LOTH, *Notice* dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen* (1878-1879). — H. MOULIN, *N. Thyrel de Boismont, sa vie et son œuvre* (Extrait du *Bulletin du bibliophile*), 1881, in-8, 24 p.

BOISMORAND. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Gien; 369 hab.

BOISMORAND (l'abbé Claude-Joseph CHÉRON de), littérateur français, né à Quimper en 1680, mort en

1740. Entré dans l'ordre des jésuites, il professa quelque temps la rhétorique dans leur collège de Rennes, fut envoyé en disgrâce à La Flèche et quitta l'Institut. Il vécut alors, dit-on, d'une curieuse et peu honorable industrie : au plus fort de la querelle des jansénistes et des molinistes, il aurait composé contre les jésuites des mémoires qu'il leur dénonçait ensuite et qu'il réfutait moyennant finance. Quoi qu'il en soit de la véracité de cette anecdote, il est certain que Boismorand mettait volontiers sa plume au service d'autrui. Il passe pour le véritable auteur d'un certain nombre de factums judiciaires très remarqués en leur temps, ainsi que des compilations romanesques et historiques publiées par Mlle de Lussan : *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste* (1733) ; *Anecdotes de la cour de François Ier* (1748); *Anecdotes de la cour de Henri II* (1749). Ce fut également lui qui réussit à retraduire, sans savoir l'anglais, une traduction du *Paradis perdu*, par Dupré de Saint-Maur, traduction qui ouvrit à celui-ci les portes de l'Académie française. Il est toutefois l'auteur d'une *Histoire amoureuse et tragique des princesses de Bourgogne* (1720, in-12). L'abbé de Boismorand, surnommé *Sacredieu*, par allusion au juron qu'il proférait continuellement, était en outre un joueur effréné, et les contemporains nous ont laissé le souvenir des fureurs comiques dans lesquelles il entrait lorsqu'il était trahi par la chance : c'est ainsi qu'un jour, ayant perdu cinquante louis qu'il avait gagnés à prêcher un avent, il disait, en regardant le ciel avec une ironie menaçante : « Ah ! c'est ainsi que tu nous traites ! Eh bien ! l'on t'en convertira ! » Invité par ses amis à observer plus de retenue, on l'entendit murmurer pendant une partie malheureuse : « Je ne te dis rien, mais je te recommande à Passavant ! » C'était, dit Meister, le seul homme de la société qui blasphémât plus que lui ; néanmoins, si l'on en croit La Place, Boismorand mourut « dans les dispositions les plus édifiantes ». M. Tx.

Bibl. : Grimm, *Correspondance littéraire*. — Collé, *Journal* (éd. Bonhomme). — La Place, *Pièces intéressantes et peu connues*, t. VI.

BOISMORTIER (Joseph Bodin de), compositeur français, né à Perpignan en 1691, mort à Paris en 1755 selon La Borde, en 1765 selon Fétis ; il « aurait eu de la réputation s'il n'eût fait que la moitié de ses ouvrages ». Le désir des succès faciles et des gains rapides lui fit écrire et publier une multitude de cantates françaises, d'airs à chanter, de vaudevilles, de pièces pour la flûte, la viole, la musette, quelques motets, parmi lesquels un *Fugit nox* mêlé de noëls populaires, que l'on exécuta pendant très longtemps au concert spirituel, enfin quelques ballets dont le plus renommé fut la pastorale de *Daphnis et Chloé*, en trois actes avec un prologue, jouée à l'Opéra le 28 sept. 1747, et reprise en 1752 avec des changements.

BOISMURIE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux ; 30 hab.

BOISNEY. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne ; 342 hab. *Eglise* (mon. hist.), en partie romane. On y a transporté des pierres tumulaires et des autels qui se trouvaient autrefois à l'abbaye du Bec.

BOISOT (Charles), homme de guerre belge, né à Bruxelles, mort en 1575. En 1566, il signa le *Compromis des nobles* et suivit le prince d'Orange. Celui-ci le chargea de plusieurs missions importantes et le nomma gouverneur de l'île de Walcheren. Boisot défendit vaillamment Flessingue contre les Espagnols ; il fut tué en 1575 en combattant près de Philipsland. E. H.

BOISOT (Louis), frère du précédent, homme de guerre belge, né à Bruxelles, mort en 1576. En 1566 il prit place dans les rangs des patriotes révoltés contre la tyrannie de Philippe II et ne tarda pas à devenir un des agents les plus actifs du Taciturne. Créé amiral de Zélande en 1573, Boisot s'empara du château de Rammekens et de Romerswael, puis, le 29 janv. 1574, il détruisit la flotte espagnole qui venait secourir Middelbourg. En 1575 il construisit une flottille dans la Hollande submergée par la rupture des digues et eut la gloire de délivrer Leyde. Peu de temps après il fut tué à la bataille navale de Zierickzee. E. H.

Bibl. : Bor, *Nederl. Oorlogen*. — Van Meteren, *Nederl. Hist.* — Strada, *De Bello belgico*. — Arend, *Allgem. Gechied. des Vaderl.*, II et V. — Vander Aa, *Biogr. woord. Biographie nationale belge* au mot *Boisot*.

BOISPRÉAUX, pseud. de Dujardin (Bénigne) (V. ce nom). — Un autre écrivain, nommé Boispréaux (Déodat de), a publié une *Histoire abrégée des couronnements, sacres et inaugurations des empereurs*, etc. (1804, in-18) ; *le Lord fantasque* (1805, in-18) ; *Julie, ou le Dévouement filial récompensé* (1813, 2 vol. in-18) ; *Mon Oncle le crédule, ou Recueil des prédictions les plus remarquables depuis le* XIVe *siècle jusqu'à nos jours* (1820, 3 vol. in-12). M. Tx.

BOISRAULT (Le). Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy ; 128 hab.

BOISRIGAUT (Louis Dangerant, sieur de), diplomate français, né vers 1490, mort vers 1555. Il fut, après Antoine de Lamet, le premier ambassadeur *ordinaire* que François Ier ait envoyé aux Ligues de Suisse, ce qui peut servir à la démonstration que les diplomates *résidents*, à poste fixe, remontent à l'année 1521 environ. On peut dire en effet de Boisrigaut qu'il fut, presque sans interruption, ambassadeur de France à Soleure pendant vingt-six ans. Les dates extrêmes de sa première mission sont : janv. 1523 à nov. 1525. Il apparaît pour la première fois à une diète générale vers la mi-juin 1523, mais nous avons acquis la preuve qu'il se trouvait déjà en Suisse en janv. de la même année (Lettre de René, bâtard de Savoie, à Anne de Montmorency, Saint-Germain-en-Laye, 13 févr. 1523 ; Bibl. nat., f. fr. 2987, f° 35), car le 5 févr. il signait à Coire un traité d'alliance avec les Ligues de la Cadée et des X Droitures qui accédaient ainsi au traité conclu à Lucerne le 5 mai 1521 entre la couronne de France et douze cantons (Zurich excepté). Il eut comme collègues extraordinaires pendant ces trois années, Antoine de Lamet, Anne de Montmorency, Jean Morelet du Museau, général des finances, Antoine Raffin dit Poton, sénéchal d'Agenais, Clément Champion et Gaspard Sormano, ce dernier envoyé en Suisse par la régente Louise de Savoie, après le désastre de Pavie (Créance, Lyon, 28 févr. 1525). Sa seconde mission, de beaucoup la plus longue, dura dix ans (juin 1526–sept. 1536) et cela presque sans interruption, car il se plaignit au roi, à cette époque, d'être privé de voir les siens depuis dix-sept ans. Renvoyé en Suisse au printemps de 1537, il prit son chemin par Lyon, assista le 12 avr. à la conclusion « du traitté de la trêfve et abstinence de guerre faite avec ceux du pays et duché d'Aoust », et regagna son poste par Saint-Maurice de Valais. Le roi l'y laissa sept ans (jusqu'en juin 1544). Dans l'intervalle il avait été chargé (juil. à sept. 1539) d'une mission auprès des ducs de Bavière, avec Guillaume Féau, sieur d'Izernay (Bibl. nationale, f. fr. 3035, f° 76). Boisrigaut retourna une dernière fois en Suisse en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour y préparer le renouvellement d'alliance entre la France et les cantons suisses. Il y arriva en sept. 1547 précédant de peu Claude de Bombelles, sieur de Lavau ; mais il n'attendit pas la conclusion du traité de Soleure (7 juin 1549), et, abandonnant le soin des dernières négociations à ses collègues, Jacques Mesnage, sieur de Cagny, et Guillaume du Plessis, sieur de Lyancourt, il quitta définitivement les Ligues le 4 janv. 1549. Au cours de ses ambassades en Suisse il avait vu passer entre ses mains une partie des deniers destinés aux cantons suisses. A une époque où les généraux des finances étaient rendus responsables de sommes dont ils n'avaient jamais été comptables, les accusations de malversation n'étaient pas

rares. Dans une lettre au chancelier Poyet (Paris, 12 avr. 1539) le connétable de Montmorency accuse nettement Dangerant de Boisrigaut de « faultes et malversations... en la charge qu'il a sur le fait des Ligues » et demande la révocation de son ancien collègue « car ce seroit bien faict ». Il faut croire que ces accusations ne trouvèrent pas d'écho. La durée des dernières missions de Boisrigaut en Suisse nous en est une preuve certaine. Louis Dangerant de Boisrigaut était baron de la Garde, chevalier des ordres du roi, conseiller au conseil privé, maître d'hôtel ordinaire à partir de 1540 et capitaine et châtelain d'Usson (1546). Les dépêches relatives à ses négociations sont disséminées dans un grand nombre de manuscrits de la Bibliothèque nationale : f. fr. 3010, 3019, 3035, 3054, 3087, 3096, 3122, 6639, 6653, 20503, 17888, 17890, 21450; f. Dupuy 604, f. Clairambaut 324 et suivants. Cf. aussi aux Archives des affaires étrangères, fonds suisse, 2 suppléments. Les Archives cantonales suisses, celles de Berne surtout *(Frankreich Bücher B. D. H.)* contiennent beaucoup de dépêches, ainsi que les originaux sur parchemin de ses lettres de créance. ROTT.

BIBL. : Guillaume RIBIER, *Lettres et Mémoires sur les règnes de François Ier, de Henri II et de François II*; Paris, 1666. — J.-J. LEU, *Allgemeines helvetisches, eydgenoessisches oder Schweitzerisches Lexicon*; Zurich, 1763. — A. de TILLIER, *Geschichte des eidgenoessischen Freistaates Bern*; Berne, 1840.— ZURLAUBEN, *Histoire militaire des Suisses au service de France*; Paris, 1753. — MAY DE ROMAINMOTIERS, *Histoire militaire de la Suisse*; Lausanne, 1788. — F. DECRUE, *Anne de Montmorency, connétable de France*; Paris, 1885. — D'ALT, *Histoire des Helvétiens*; Fribourg, 1749.— *Sammlüng der eidgenoessischen Abschiede*, années 1521-1528; Brugg, 1873; 1529-1533; Zurich, 1876; 1533-1540; Lucerne, 1878; 1541-1548; Lucerne, 1882. — *Letters and Papers Foreign and Domestic of the reign of Henry VIII, 1529-1530*; Londres, 1876.— E. ROTT, *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse, conservés dans les Archives de France*, t. I à III; Berne, 1882, 1885, 1888.— KAULEK, FARGES et LEFÈVRE-PONTALIS, *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre*; Paris, 1885.

BOIS-ROBERT (l'abbé François LE METEL de), littérateur français, né à Caen, dans la paroisse de Notre-Dame-de-Froiderue, en 1592, mort à Paris le 30 mars 1662. Fils d'un procureur à la cour des aides de Rouen, il fut destiné au barreau et plaida même à Rouen. Il vint à Paris vers 1622, se fit recommander au cardinal du Perron dont il gagna bientôt les bonnes grâces, par sa bonne humeur et son esprit. Il parut à la cour et fit des vers pour le ballet des *Bacchanales* qu'on dansa au Louvre le 26 févr. 1623. A cette occasion, il se lia d'amitié avec Théophile, Saint-Amant et Sorel, ses collaborateurs au ballet. Il accompagna en Angleterre M. et Mme de Chevreuse, revint en France et partit en 1630 pour l'Italie. Il plut fort au pape Urbain VIII qui lui donna un prieuré en Bretagne. C'est alors que Bois-Robert prit les ordres. A son retour on le nomma chanoine de Rouen. En relation avec Richelieu depuis 1623, il ne tarda pas à jouir d'un crédit considérable auprès du sévère homme d'Etat. Il l'amusait par ses réparties vives, son agrément de causeur, ses bons mots et son talent tout particulier pour imiter les gens. Il usa d'ailleurs très noblement de sa faveur en obtenant force pensions pour les littérateurs pauvres, sans en excepter même ses ennemis. On possède nombre de lettres intéressantes de ses obligés et Balzac lui écrit (1er déc. 1634) — « Monsieur, j'ai pitié de votre bonne fortune, vous estes malheureux d'estre si aimé et un homme nécessaire à tant de gens... Il faut que vous soyez toujours le médiateur entre Apollon et les poètes. » — C'est à ce moment que Bois-Robert fournit au cardinal l'idée première de l'Académie française. Il voyait chez son ami Conrart, un certain nombre d'hommes de lettres et de savants qui se réunissaient pour se communiquer leurs ouvrages. Bois-Robert parla avec enthousiasme à son protecteur de ces réunions où l'on échangeait tant d'idées intéressantes. Richelieu conçut aussitôt le plan de l'Académie et chargea Bois-Robert de proposer à ses amis de former un corps, sous la protection de l'Etat. La compagnie hésita quelque peu redoutant d'aliéner sa liberté. Bois-Robert déploya la plus grande activité et, en janv. 1635, l'Académie française était fondée par lettres patentes. Bois-Robert fut, comme de juste, un des premiers académiciens et non des moins remuants. Dès les premières séances (20 févr. 1635) il y prononçait un discours *pour la défense du théâtre*, dans lequel il attaquait violemment Homère, et disait entre autres aménités : « Ne vous entêtez pas si fort pour cet aveugle. Ses poèmes ne sont composés que de chansons qu'il chantait devant la Samaritaine et devant le Pont-Neuf de son temps. » C'est ainsi que débuta en France la fameuse querelle des anciens et des modernes. Bois-Robert servit toujours d'intermédiaire entre l'Académie et le cardinal, notamment pour les questions d'élections, pour celles d'organisation intérieure, pour l'affaire de l'examen du *Cid*, pour la création du Dictionnaire. Il y était fort aimé, bien qu'il ne ménageât guère ses collègues. C'est lui qui a inventé ces épigrammes qu'on fait aujourd'hui encore sur la lenteur des travaux du Dictionnaire :

> L'Académie est comme un vrai chapitre
> Chacun à part promet d'y faire bien,
> Mais tous ensemble ils ne tiennent plus rien;
> Mais tous ensemble ils ne font rien qui vaille,
> Depuis dix ans que sur l'F on travaille,
> Et le destin m'auroit fort obligé
> S'il m'avait dit : Tu vivras jusqu'au G.

Sa faveur parvint à son apogée lorsqu'il fut jugé digne de collaborer avec Corneille, Colletet, de l'Estoile et Rotrou, aux pièces de théâtre dont le cardinal donnait le plan, qu'il signait et qu'il faisait représenter en son nom. Il y gagna une pension, l'abbaye de Châtillon-sur-Seine, le prieuré de la Ferté-sur-Aube, le titre de conseiller d'État et celui de prédicateur du roi. Malheureusement ses mœurs étaient assez légères. Grand ami de Ninon, grand coureur de ruelles, il ne sut pas résister aux sollicitations d'une comédienne, Mlle Saint-Amour Frerelot, et l'introduisit dans la salle où l'on donnait une comédie de Richelieu devant une assemblée choisie. Cinq-Mars, qui n'aimait pas le cardinal, se plaignit au roi, qui déclara que Bois-Robert déshonorait la maison de Richelieu. Bois-Robert fut exilé en province. Mais il avait beaucoup d'amis, entre autres Mazarin et le médecin du cardinal, Citois, qui ne manquait aucune occasion de répéter : « Je n'ai plus rien, monseigneur, à vous ordonner, que deux drachmes de Bois-Robert après le repas. » Il ne tarda donc pas à être rappelé. Peu après son retour, Richelieu mourut. Bois-Robert se plaça sous la protection de Mazarin; il lui fut très dévoué pendant la Fronde et osa même chansonner le cardinal de Retz. Son incorrigible passion pour la plaisanterie ligua contre lui quelques personnages de la cour qui le firent exiler de nouveau. Mlle Servien, fille du ministre et Mme de Mancini sollicitèrent et obtinrent sa grâce. On l'obligea seulement, à son grand déplaisir, à exercer plus sérieusement son ministère de prêtre. Les œuvres de Bois-Robert se composent de pièces de théâtre, de poésies et de romans qui certes n'auraient pas suffi à sauver son nom de l'oubli, s'il n'avait joué un rôle considérable dans l'histoire littéraire du XVIIe siècle et s'il ne s'était trouvé mêlé à la fondation de l'Académie. En voici la liste : *Pyrandre et Lysimène*, tragi-comédie (Paris, 1633, in-4); *les Rivaux amis*, id. (1639, in-4); *les deux Alcandres*, id. (1640, in-4); *le Couronnement de Darie*, id. (1642, in-4); *la vraye Didon ou la Didon chaste*, id. (1643, in-4); *la belle Palène*, id. (1640, in-4); *la Jalouse d'elle-même*, comédie (1650, in-4); *la Folle gageure ou les divertissemens de la comtesse de Pembroc*, id. (1653, in-4). Ces deux pièces sont tirées de Lope de Vega. *Les trois Orontes*, id. (1653, in-4); *Cassandre, comtesse de Barcelone*, tragi-comédie (1654, in-4); *la belle Plaideuse*, comédie (1655, in-12), dans laquelle il a mis en scène, avant Molière, l'aventure du président de Bercy,

usurier, se trouvant en face de son propre fils, emprunteur; *les Généreux Ennemis*, id. (1655, in-12); *la Belle Invisible ou la Constance éprouvée*, id. (1656, in-12); *les Coups d'Amour et de Fortune ou l'heureux infortuné*, tragi-comédie (1656, in-12); *les Apparences trompeuses*, comédie (1656, in-12); *Theodore, reyne de Hongrie*, tragi-comédie (1658, in-12); *Histoire indienne d'Anaxandre et d'Orazie où sont entremêlées les aventures d'Alcidaris et de Cambaye*, roman (Paris, 1629, in-8); *les Nouvelles héroïques et amoureuses* (Paris, 1657, in-8); *les Epistres en vers et autres œuvres poétiques* (Paris, 1647-1659, in-4); *Paraphrases* (en vers) *sur les sept psaumes de la pénitence* (Paris, 1627, in-12). Il a publié en outre deux recueils intitulés : *le Parnasse royal* (Paris, 1634, in-4) et *le Sacrifice des muses au grand cardinal de Richelieu* (Paris, 1635, in-4) et édité les *Œuvres de Théophile* (Rouen, 1627, in-8). Il existe des pièces et lettres de Bois-Robert dans le manuscrit 1231 du fonds Sorbonne à la Bibliothèque nationale et dans le portefeuille 217, collection Godefroy à la bibliothèque de l'Institut. R. S.

BIBL. : HUET, *les Origines de Caen*. — PELLISSON et d'OLIVET, *Histoire de l'Académie* (éd. Livet); Paris, 1858, 2 vol. in-8. — TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*; Paris, 1854, t. II, pp. 383-433, 3e éd. — Ch. LABITTE, *Etudes littéraires*; Paris, 1846, 2 vol. in-8. — HIPPEAU, *Notice sur Bois-Robert*; Caen, 1852, in-8. — LIVET, *Précieux et Précieuses*; Paris, 1860, pp. 344-380, in-12, 2e éd. — RIGAULT, *Œuvres*, t. I, *Histoire de la querelle des anciens et des modernes*; Paris, 1859, pp. 73 et s., in-8.

BOISROGER (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Malo-de-la-Lande; 402 hab.

BOISSARD (Jean-Jacques), antiquaire, poète et dessinateur français, né à Besançon en 1528, mort à Metz en 1602. Elève de l'Université de Louvain, où son oncle Hugues Babel était professeur de grec, il s'enfuit en Allemagne, et de là se rendit en Italie. Il s'appliqua dès lors au dessin et se mit avec ardeur à copier les monuments les plus intéressants de la ville éternelle et de la contrée voisine. Revenu en Franche-Comté, il dut quitter son pays natal, ayant embrassé le protestantisme, et il alla se fixer à Metz. Ses collections d'antiquités, déposées à Montbéliard, furent pillées par les troupes lorraines. Dans sa résidence définitive, Boissard épousa la fille de Jean Aubry, marchand orfèvre, qui fut l'éditeur de certains de ses ouvrages. Il avait débuté par un volume de poésies latines: *Poemata* (Bâle, 1574, in-16), dont quelques-unes seulement furent réimprimées dans un nouveau recueil publié plus tard sous le même titre (Metz, 1589, in-8). Depuis il ne s'occupa que des publications iconographiques, dont il fournit le texte et en partie les dessins. Il donna d'abord un recueil de costumes, devenu rarissime : *Habitus variarum orbis gentium, Habitz des nations estranges* (publiée chez Gaspard Rutz, 1581, in-fol. obl., avec 60 pl.). Ensuite: *Icones variæ, Medallons* (sic) *divers* (Metz, chez Jean Aubry, 1584, pet. in-4, avec pl. gravées par Ant. Vallée; nouvelle édition: *Icones diversorum hominum;* Metz, chez Abr. Faber, 1591); *Emblemata* (Metz, J. Aubry, 1584, pet. in-4; nouvelle édition : *Emblematum liber* [ou *libellus*]; Metz, A. Faber, 1588; Francfort, 1593; Metz, 1595); *Vitæ et icones sultanorum turcicorum, principum Persarum*, etc. (Francfort, 1596, in-4); *Theatrum vitæ humanæ* (Metz, 1596, in-4; Francfort, 1617 ou 1638); *Icones virorum illustrium, doctrina et eruditione præstantium* (Francfort, 1597-1599, 4 part., pet. in-4), recueil intéressant de portraits et de biographies de plus de deux cents savants du XIVe au XVIe siècle, réimprimé cinq fois sous de nouveaux titres et avec des augmentations successives, *Bibliotheca, seu Thesaurus virtutis et gloriæ* (Francfort, 1621-1631, 4 part. in-4); *Icones et effigies virorum doctorum* (Francfort, 1645, 5 vol.); *Bibliotheca calcographica illustrium virorum* (Francfort, 1650-1654, 9 part. in-4; Heidelberg, 1669); *Romanæ urbis topographia* (Francfort, 1597-1602, 6 part. in-fol.; réimprimé en 1627-1628); *Parnassus* (Francfort, 1607 ou 1626, in-fol.). Il dessina encore les planches des *Emblemata* de Le Bey de Bastilly, président au parlement de Metz (Francfort, 1596, in-4), et laissa un ouvrage qui ne fut imprimé qu'après sa mort : *Tractatus posthumus de divinatione et magicis prestigiis* (Oppenheim, s. d., 1605, in-fol.; Hanau, 1611, in-4). Les planches de tous ces ouvrages depuis 1588 ont été gravées par Théodore de Bry, ce qui les fait rechercher. G. PAWLOWSKI.

BOISSARD (Robert), dessinateur et graveur français, au burin, né à Valence vers 1570 (et non 1590), mort dans la première moitié du XVIIe siècle. Parent de Jean-Jacques Boissard, il fit nombre de planches pour les ouvrages de celui-ci; quelques bons portraits : *Henri III* et *Henri IV* à cheval, *Henri II, prince de Condé, enfant* (1596), etc., une suite de vingt-quatre pièces : *Mascarades recueillies et mises en taille-douce par Robert Boissard, Valentianois* (1597), recueil de costumes intéressants pour l'histoire; enfin quelques estampes mythologiques et allégoriques, habilement gravées. G. P-I.

BOISSARD (Georges-David-Frédéric), pasteur luthérien, né à Montbéliard le 16 août 1783, mort à Paris le 16 déc. 1836. Il fit ses études théologiques à Strasbourg, devint en 1804 pasteur à Lille, en 1807 à Nancy, et fut appelé à Paris en 1809 comme pasteur de l'église luthérienne nouvellement créée. Le culte luthérien de langue française avait été, depuis de longues années, célébré à Paris dans la chapelle de la légation de Suède; en 1806, la guerre l'avait fait interrompre. En 1808, un décret impérial créa la première Eglise consistoriale de ce culte. Boissard en fut le premier pasteur et il en inaugura le premier temple, l'église des Billettes, le 26 nov. 1809. Il se consacra, avec une activité infatigable, à l'organisation de cette Eglise qu'il dota, de concert avec son collègue Goepp, de tous les rouages et institutions nécessaires à son existence et à son développement. C'est lui qui fonda la première école protestante de Paris, une école modèle, dans le cloître des Billettes. Par son caractère aimable, son esprit distingué, il a beaucoup contribué à acquérir à son église la considération dont elle a joui dans la suite. C. PFENDER.

BOISSARD (Blanche) (V. BIANCA).

BOISSAT (DE), famille de savants de Vienne en Dauphiné, dont les trois principaux représentants portent le nom de *Pierre* :

1° *Pierre* de Boissat, dans la seconde moitié du XVIe siècle, s'est distingué comme jurisconsulte et comme helléniste. — 2° *Pierre* de Boissat, fils du précédent, vice-bailli et lieutenant civil et criminel de Vienne, sa ville natale, où il mourut en 1616, s'est fait un nom comme jurisconsulte et comme historien, et a publié une *Histoire des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (1612, 2 vol., réimprimée en 1629 et en 1643) et une histoire de la maison de Médicis qui a paru en 1613 sous ce titre : *Le Brillant de la royne*, et en 1620 sous celui de *Histoire généalogique ou Vies des hommes illustres du nom de Médicis*. On a encore de lui : *Remercîment au roi par les anoblis du Dauphiné* (1603); *Recherches sur les duels* (1610), et enfin un traité archéologique intitulé *De la Prouesse et Réputation des anciens Allobroges* (1602 et 1603), qu'on a eu le tort d'attribuer à son fils. — 3° *Pierre* de Boissat, fils du précédent, seigneur de Licieu et d'Avernay, littérateur français, né en 1603, à Vienne, où il mourut le 28 mars 1662. Dès son enfance on l'appelait *Boissat l'Esprit* à cause de sa facilité pour la versification latine. Après avoir étudié le droit et la philosophie, il embrassa la carrière militaire, accompagna le connétable de Lesdiguières dans son expédition contre les huguenots du Vivarais, où il se distingua par sa bravoure. Peu de temps après, il visita l'île de Malte. A son retour, en 1625, il suivit de nouveau Lesdiguières qui allait secourir le duc de Savoie contre les Génois. Il s'attacha ensuite à Gaston, duc d'Orléans. Bientôt le duc

n'eut point de confident plus favorisé que Boissat « dont la bouche était propre à persuader et le bras prompt à exécuter ». Boissat, après avoir pris part à la défense de l'île de Ré et au siège de la Rochelle, fut emmené par le duc dans ses expéditions en Lorraine, en Flandre et en Allemagne. Quand, après la bataille de Nœrdlingen, Gaston, de retour à Paris, se fut réconcilié avec le roi, Boissat obtint du cardinal de Richelieu une des quarante places de l'Académie française, nouvellement créée. Revenu en 1636 dans son pays natal, il parut à un bal que donnait à Grenoble le comte de Sault, lieutenant du roi en Dauphiné ; déguisé en femme, et abusant du privilège des masques, il eut le malheur de blesser la comtesse de Sault. Pour se venger, la comtesse outragée lui fit donner le lendemain des coups de bâton par les gardes et les domestiques de son mari. Toute la noblesse du Dauphiné demanda réparation de l'insulte infligée au poète; mais ce ne fut qu'après de longs pourparlers que put se faire l'accommodement, dont l'acte solennel est inséré dans l'*Histoire de l'Académie*, de Pellisson (t. I, pp. 174 et suiv.). Cette aventure exerça une fâcheuse influence sur l'humeur du poète-gentilhomme. Ne voulant plus reparaître à la cour, il se confina à Vienne, s'y maria, et finit par s'adonner à une dévotion extravagante. Les cheveux négligés, la barbe inculte, revêtu d'habits grossiers, presque bizarres, il catéchisait les pauvres attroupés dans les carrefours et faisait de fréquents pèlerinages à pied. Quelque temps après il fut nommé comte palatin par Gaspard Lascaris, vice-légat d'Avignon.

Boissat est l'auteur de l'*Histoire Négropontique contenant la vie et les amours d'Alexandre Castriot, arrière-neveu de Scanderberg, et d'Olympe, la belle Grecque de la maison des Paléologues* (Paris, 1631, in-8) et des *Fables d'Esope, illustrées de discours moraux, philosophiques et politiques* (Paris, 1633, in-8), publiés sous le nom de Jean Baudoin, son ami et compatriote. On a encore de lui une *Relation des miracles de Notre-Dame de l'Ozier, avec des vers à la louange de la Sainte Vierge en cinq langues* (grecque, latine, italienne, espagnole et française, Lyon, 1659, in-8), et l'*Encomiasticon Christinæ Suecorum Reginæ* (in-4). Enfin Gui Allard dans sa *Bibliothèque du Dauphiné* lui attribue un traité de *Morale chrétienne*. Quant à ses ouvrages latins, de l'édition desquels on a douté, ils ont été publiés sous ce titre : *Petri de Boissat Opera et operum fragmenta historica et poetica*, in-fol. Mais Nicéron assure que de toute l'édition il n'existe qu'un seul exemplaire qui se trouve à la bibliothèque des Jésuites de Lyon et dans lequel il manque le frontispice, la préface et quelques feuillets et qu'on suppose avoir été l'exemplaire de l'auteur lui-même. Depuis, l'abbé d'Artigny a prouvé qu'en 1720 il en existait encore à peu près 150 exemplaires, mais mutilés par la fille de Boissat, la comtesse de Saint-Maurice. Le Recueil est divisé en deux parties, l'une en prose et l'autre en vers. La première se compose de 7 relations de guerres où l'auteur s'était trouvé en personne : 1° *Pusinensis obsidio* (c'est le siège du Pousin, petite ville du Vivarais, prise le 17 mars 1622); 2° *Navigatio Melitensis* (récit de son voyage à Malte entrepris à la fin de 1622) ; 3° *Ligustica Expeditio* (c'est l'expédition contre les Génois en 1625); 4° *Anglorum ad Rheam Exscensio et Rupella obsessa* (récit de la défaite des Anglais dans l'île de Ré le 8 nov. 1627, et du siège de la Rochelle) ; 5° *Rupella capta* (prise de la Rochelle le 28 sept. 1628) ; 6° *Silva-Ducensis Expugnatio* (siège de la ville de Bois-le-Duc, prise le 14 sept. 1629 par Frédéric-Henri, prince d'Orange); 7° *Lotharingia Capta :* c'est le meilleur des ouvrages de Boissat ; il est divisé en 6 livres; l'auteur y parle en homme bien informé des brouilleries qui firent sortir du royaume la reine-mère et le duc d'Orléans. La seconde partie du volume comprend 9 poèmes. L. WILL.

BIBL. : N. CHORIER, *De P. Boessatii, equitis et comitis palatini, vita amicisque litteratis libri II;* Grenoble, 1680, in-12. — Du même, *Histoire du Dauphiné*. — PELLISSON, *Histoire de l'Académie française*, I, 83, 157-174, 325. — D'OLIVET, *Continuation de l'hist. de l'Acad. fr.*, II, 74-83. — COSTAR, *Lettres*, II. — BAILLET, *Jugement sur les poètes modernes*, 1722, t. V, 255. — NICERON, *Mémoires* XIII, 382-400. — D'ARTIGNY, *Mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, 1749, II, 1-18; V, p. 360. — JOECHER, *Gelehrten-Lexikon*.

BOISSAY. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Buchy; 235 hab.

BOISSE-PENCHOT. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. de Decazeville; 865 hab.

BOISSE (Frédéric-Edouard de GARDERENS de), général français, né en 1808 à Boulogne-sur-Mer d'une famille alliée aux Fénelon, aux Durfort et aux Conti, mort à Albi en 1859. Il s'engagea comme soldat au 37e de ligne. Il était capitaine de zouaves au second siège de Constantine. Comme le général d'Armandi lui demandait de désigner le plus brave soldat de sa compagnie pour opérer une reconnaissance périlleuse, il lui fit cette fière réponse : « Le plus brave soldat de ma compagnie, c'est moi, parce que j'en suis le capitaine. » Le lendemain il montait le premier à l'assaut et arborait le drapeau français sur les murs de Constantine. Ces épisodes ont été représentés par Horace Vernet dans deux tableaux qui figurent au musée de Versailles. Il se signala de nouveau en 1842 au combat de l'Oued el Foda. Colonel du 6e de ligne en 1851, et commandeur de la Légion d'honneur en 1853, il fut désigné pour l'expédition de Crimée et nommé général de brigade (1854). Bientôt atteint du choléra, il dut rentrer en France où il reçut le commandement des subdivisions de Nîmes, puis du Tarn. Il mourut des suites de ses nombreuses blessures.

BOISSE (Adolphe), homme politique français, né à Rodez le 16 sept 1810. Il entra à l'Ecole des Mines en 1832. Ingénieur civil en 1835, il dirigea les mines de Carmaux jusqu'en 1853, puis le chemin de fer de Carmaux à Albi de 1853 à 1857. Il fut élu membre de l'Assemblée nationale le 8 fév. 1871 par le dép. de l'Aveyron, fit partie du centre droit et vota contre les lois constitutionnelles. Nommé sénateur par le même département le 30 janv. 1876, il ne s'est pas représenté aux élections de 1885 pour le renouvellement triennal. Appartenant à plusieurs sociétés savantes, M. Boisse a publié : *Esquisse géologique du dép. de l'Aveyron* (Paris, 1871, in-8).

BOISSEAU. Ancienne mesure de capacité, valait environ 13 lit. 01. Aujourd'hui, bien que le boisseau ne soit pas une mesure légale, boisseau est synonyme de décalitre.

BOISSEAU. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Marchenoir; 242 hab.

BOISSEAU (Jean), héraldiste et enlumineur français, né au commencement du XVIIe siècle, auteur de travaux considérables et très estimés sur le blason et les ordres de chevalerie. Son œuvre la plus importante, et qui est encore très consultée de nos jours, est le *Promptuaire armorial*, qu'il publia en parties séparées pendant les années 1657 et 1658. La première partie traite particulièrement du blason (Paris, 1657) ; la seconde contient les *Armes des princes et principaux seigneurs du royaume de France* (Paris, 1657) ; la troisième partie, les *Hommes illustres* depuis Pharamond avec indication de leurs armoiries (Paris, 1657). Il est aussi l'auteur d'une *Table contenant les noms et les armes des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit* (sans nom d'auteur, 1651) ; des *Noms, qualités, armes et blasons de tous les chevaliers de la Toison d'or* (Paris, 1657) ; *Id. des chevaliers de la Jarretière* (Paris, sans date, in-fol. ; Paris, 1658, in-fol. ; Paris, 1659, in-fol.) ; *Généalogie de la royale famille de France* (Paris, 1641, in-fol. ; Paris, 1646, in-fol.), ouvrage rare dédié au dauphin ; *Recueil de tous les ordres de chevalerie et de leurs colliers* (Paris, 1636, in-fol.) G. DE G.

BOISSEAU (François-Gabriel), médecin militaire fran-

çais, né à Brest le 12 oct. 1791, mort à Metz le 2 janv. 1836. Il servit en qualité de sous-aide à l'armée d'Espagne de 1810 à 1812, puis en Allemagne, et fut reçu docteur en 1817. Peu avant sa mort il fut nommé professeur à l'Ecole militaire de Metz. Partisan décidé de Broussais, il soutint avec succès des luttes ardentes en faveur de ses doctrines. Il fut pendant plus de douze ans (1817-1829) le principal rédacteur du *Journal universel des sciences médicales* et collabora à l'excellente biographie médicale de Panckoucke; enfin il fut avec Bégin et Jourdan l'un des auteurs du *Dict. abrégé des sc. médicales.* Son ouvrage le plus important est la *Pyrétologie physiologique ou traité des fièvres*, etc. (Paris, 1823, in-8; 4e édit., 1831). Cette application de la doctrine physiologique à une partie spéciale de la pathologie fut complétée par un traité de *Nosographie organique*, etc. (Paris, 1828-30, 4 vol. in-8). Boisseau a en outre publié des traductions, des éditions de divers ouvrages de Bichat, de Poujol, de Tissot, etc. Dr L. Hn.

BOISSEAUX. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. d'Outarville; 390 hab.

BOISSÈDE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de l'Isle-en-Dodon; 179 hab.

BOISSEI-LA-LANDE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Mortrée; 231 hab.

BOISSELIER (Félix), dit *l'Aîné*, peintre français, né à Damphal (Haute-Marne) en 1776, mort à Rome en 1811. Entré à douze ans comme apprenti dans la fameuse fabrique de papiers peints de Réveillon, il y reçut les leçons du décorateur italien Sieti, et fut bientôt en état de le remplacer comme dessinateur en chef. Incarcéré, pour ses opinions, sous la Terreur, il fut délivré après le 9 Thermidor et devint alors l'élève du peintre Regnault. En 1805, il obtint le grand prix de peinture avec la *Mort de Démosthènes ;* il n'eut droit cette année-là qu'à une somme de 1,200 fr., la pension de Rome ne s'accordant que tous les deux ans. L'année suivante il obtint encore le grand prix avec le *Retour de l'Enfant prodigue* et partit pour l'Italie. Son envoi de troisième année, *la Mort d'Adonis*, fut exposé au Salon de 1812, après le décès de l'artiste, et acheté en 1821 pour le Louvre, où il est actuellement. Ad. T.

BOISSELIER (Antoine-Félix), dit *le Jeune*, peintre français, né à Paris en 1790, mort à Versailles en 1857. Frère et élève du précédent, il reçut ensuite les leçons de V. Bertin et se consacra au paysage historique ; il obtint dans ce genre le deuxième prix au grand concours de 1817, *Démocrite et les Abdéritains.* Parmi les principaux tableaux qu'il exposa, tous traités en paysages historiques malgré les titres sous lesquels ils sont désignés, on peut citer : *Mort de Polydamas, athlète thessalien* (S. 1816 ; au château de Fontainebleau); *Mort de Bayard* (S. 1822; à Fontainebleau) ; *Courageuse défense de Louis VII dans les défilés de Laodicée, en Syrie* (S. 1824; à Fontainebleau, répétition à Versailles) ; *Saint Paul à Ephèse, imposant les mains à des disciples qui n'avaient pas reçu le Saint-Esprit,* et *saint Philippe baptisant l'eunuque de la reine Candace sur le chemin de Jérusalem à Gaza* (S. 1827 ; ces deux tableaux sont à l'église Saint-Sulpice) ; *Tombeau de Napoléon à Sainte-Hélène, avec sujet allégorique, effet de soleil couchant* (S. 1831) ; *Vue prise dans le Dauphiné* (S. 1842 ; au musée de Dijon) ; *le port des Catalans, près Marseille, effet de lune* (S. 1847 ; au musée d'Aix). Le musée d'Aix possède encore de Boisselier le Jeune une *Vue des Andelys*, datée 1835. Vers 1830, cet artiste était venu se fixer à Versailles ; il fut nommé professeur de dessin à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, et décoré de la Légion d'honneur en 1842. Ad. Thiers.

Bibl.: *Catalogue d'environ 150 études de paysages et de plusieurs grands tableaux exécutés par feu M. Boisselier;* Vente à Paris, le 20 nov. 1857, in-8.

BOISSELLERIE. La boissellerie comprend les mesures de capacité en bois, les seaux, les tamis, les soufflets, les cribles, les caisses de tambours d'enfants, les ustensiles de ménage. Les boisseliers achètent les bois tout préparés dans les forêts en exploitation et les tirent surtout de la Champagne. Les bois les plus convenables sont ceux de chêne, de frêne ou de hêtre ; on les débite à la scie en petites planches ou éclisses amincies au rabot et pour les courber en couronne, on les fait bouillir dans l'eau et on les ploye à l'aide de machines fort simples composées de rouleaux. Les bois d'éclisses ont depuis 4 jusqu'à 10 millim. d'épaisseur, c'est dans cet état qu'ils sont expédiés aux boisseliers qui les découpent pour leur donner la longueur et la largeur convenables, les assemblent, les clouent et les garnissent, en vue d'assurer leur résistance, de cercles et de bandes de fer et de tôle. Le genre de fabrication et de commerce de la boissellerie tient beaucoup à la Vannerie et à la Tonnellerie et nous renverrons à ces articles pour plus de détails. L. K.

BOISSELOT (Xavier), musicien français, fils d'un éditeur de musique et facteur de pianos, né à Montpellier le 3 déc. 1811. Elève au Conservatoire de Paris, il travailla ensuite avec Fétis et Lesueur. Il obtint un second prix au concours de 1834, et un premier prix en 1836, pour sa cantate de *Velléda*. En 1847, il remporta un grand succès avec son opéra-comique *Ne touchez pas à la reine* ; un autre opéra de lui, *Mosquita la sorcière*, réussit également. Il a publié aussi des romances et des mélodies.

BOISSERÉE (Sulpice et Melchior), critiques d'art et collectionneurs allemands, nés : le premier, le 2 août 1783 ; le second, le 23 avril 1786, à Cologne, où ils moururent, Melchior le 14 mai 1851, Sulpice le 2 mai 1854. L'influence de Tieck et de Schlegel les avait attirés vers l'école romantique ; leur amitié avec Cornelius les initia à l'étude des œuvres d'art et plus particulièrement de celles de la vieille école allemande. En 1803, ils vinrent à Paris où ils passèrent neuf mois, et continuèrent avec leur ami Jean-Baptiste Bertram leurs recherches et leurs travaux. L'année suivante, ils entreprirent dans les Pays Rhénans et dans les Pays-Bas un voyage de recherches, au cours duquel ils commencèrent d'acquérir un certain nombre de tableaux. En 1810, ils réunirent à Heidelberg la collection ainsi formée, qui ne tarda pas à attirer l'attention des amateurs européens et à exercer sur le goût public une influence marquée. C'est là que Lyversberg notamment apprit à connaître et à aimer les primitifs allemands dont il devait de son côté réunir quelques œuvres, aujourd'hui célèbres. — Bientôt la place devint trop étroite pour leurs trésors et, en 1818, ils les transportèrent à Stuttgart, où le roi de Wurttemberg mettait à leur disposition un local plus convenable. Enfin, en 1827, ils les cédaient pour la somme de 120,000 thalers au roi Louis Ier de Bavière, qui les faisait exposer d'abord à Schleissheim, et quelques années plus tard (1836) à Munich, où ils formèrent le fonds de l'ancienne Pinacothèque. Une quarantaine de tableaux environ furent transportés à Nuremberg et figurent aujourd'hui au Musée germanique.

De 1821 à 1840, Melchior donna ses soins, en collaboration avec Strixner, à la publication d'une série de reproductions lithographiques de cette précieuse collection 120 pl. in-fol.), tandis que Sulpice, qui s'était pris de passion pour l'architecture du moyen âge, publiait un important ouvrage, plus spécialement consacré au Dôme de Cologne : *Ansichten, Risse und einzelne Theile des Doms zu Köln* (Stuttgart, 1822-1831, in-fol). En 1842, il en parut une seconde édition. Il publia également une étude sur les monuments des Pays Rhénans : *Die Denkmale der Baukunst am Niederrhein vom VII bis XIII Jahrhundert* (Stuttgart, 1831-1833). Une édition française en a été publiée en 1842 et une nouvelle édition allemande en 1844. Il a publié, en outre, en 1834, un mémoire lu devant l'Académie de Munich dont il était membre : *Ueber den Tempel des heiligen Gral*, et, en

1842, une dissertation : *Ueber die Kaiserdalmatica in der Peterskirche zu Rom.* Sulpice Boisserée fut aussi membre de l'Académie des Beaux-Arts de France. Son autobiographie et sa correspondance avec Gœthe ont été publiées par les soins de sa veuve (Stuttgart, 1862). A. M.

BOISSERON. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Lunel ; 572 hab.

BOISSET. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Maurs ; 1,960 hab.

BOISSET. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Saint-Pons ; 177 hab.

BOISSET. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Bas-en-Basset ; 916 hab.

BOISSET-et-Caujac. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. d'Anduze ; 916 hab.

BOISSET-lès-Montrond. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Rambert ; 510 hab.

BOISSET-les-Prévanches. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux ; cant. de Pacy-sur-Eure ; 316 hab.

BOISSET-Saint-Priest. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Jean-Soleymieux ; 944 hab.

BOISSET (Joseph-Antoine de), homme politique français, né à Montélimart le 7 oct. 1748, mort à Montboucher le 15 sept. 1813. Il fut député par le dép. de la Drôme à la Convention, où il siégea à la Montagne. Il vota la mort du roi, fut envoyé en mission à Marseille, à Nîmes (1794), dans le dép. de l'Ain (1795) où il persécuta les prêtres réfractaires, à Lyon (pluviôse an III). Il passa au conseil des Anciens où il fut nommé secrétaire (an VI) et rentra dans la vie privée après le 18 Brumaire.

BOISSETS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan ; 200 hab.

BOISSETTES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. N. de Melun ; 122 hab.

BOISSEUL. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Pierrebuffière ; 879 hab.

BOISSEUILH. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Hautefort ; 359 hab.

BOISSEY. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-de-Vaux ; 504 hab.

BOISSEY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives ; 434 hab.

BOISSEY-le-Châtel. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroulde ; 398 hab.

BOISSEZON. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Mazamet, sur la Durenque ; 2,867 hab. Localité industrielle qui possède des fabriques de draps et de flanelles. Eglise gothique au hameau de Noailhac.

BOISSIER (Henri), humaniste genevois, né à Genève en 1762, mort en 1834, auteur de : *Précis d'antiquités romaines* (1824) ; *Précis d'antiquités grecques* (1824) et *Principes de la prosodie et de la prononciation régulière de la langue française* (1827).

BOISSIER (Pierre-Edmond), botaniste suisse, né le 25 mai 1810, mort à Valleyres (cant. de Vaud) le 25 sept. 1885. Boissier appartenait à une famille venue de France, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Voyageur ardent, il exécuta en Espagne, en Grèce, en Australie, en Syrie, une série de voyages botaniques, dont les résultats ont été consignés dans les ouvrages suivants : *Eleuchus plantarum novarum minusque cognitarum quas in itinere hispanico legit* Boissier (Genève, 1838, in-8) ; *Voyage botanique dans le midi de l'Espagne pendant l'année 1837* (Paris, 1839-45, 2 vol. in-4) ; *Diagnoses plantarum orientalium* (Leipzig, 1842-54, 2 vol. in-8) ; *Pugillus plantarum novarum hispanicarum* (Genève, 1852, in-8), en collaboration avec Reuter, conservateur de son herbier et son ami dévoué ; *Diagnoses plantarum orientalium novarum, additis nonnullis europæis et boreali africanis* (Leipzig, et Paris, 1854-59, in-8). Indépendamment de ces travaux, Boissier a rédigé la monographie des Plombaginées et celle des Euphorbiacées pour le *Prodromus* de De Candolle, enfin le *Flora orientalis* (Genève et Bâle, 1867-84, 5 vol. in-8), ouvrage d'une très grande importance, qui embrasse le vaste ensemble de la flore du Levant, c.-à-d. le S.-E. de l'Europe, le N.-E. de l'Afrique et une grande partie de l'Asie. Le 20 avr. 1885, Boissier avait été nommé membre correspondant de l'Académie des sciences. Ed. Lef.

BOISSIER (Marie-Louis-Antoine-Gaston), professeur et écrivain français, né à Nîmes le 15 août 1823. Il entra à l'Ecole normale en 1843, fut nommé professeur de rhétorique à Angoulême en 1846, puis à Nîmes en 1847 et enfin à Paris en 1857 (lycée Charlemagne). En 1861 il suppléa M. Havet dans la chaire d'éloquence latine du collège de France ; puis il fut nommé maître de conférences à l'Ecole normale (1865), professeur de littérature latine au Collège de France, directeur des études à l'Ecole des Hautes Etudes, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Il fut élu membre de l'Académie française le 8 juin 1876, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 22 janv. 1886. M. G. Boissier a écrit, dans un style clair, simple et précis, d'une élégance très appréciée : *le Poète Attius, étude sur la tragédie latine pendant la République* (thèse, Paris, 1857, in-8) ; *Etude sur la vie et les ouvrages de M. T. Varron* (Paris, 1861, in-8) ; *Recherches sur la manière dont furent recueillies et publiées les lettres de Cicéron* (Paris, 1863, in-8) ; *Cicéron et ses amis, étude sur la société romaine du temps de César* (Paris, 1865, in-8 ; 7e édition en 1884), qui contient des portraits de personnages latins, rendus vivants par l'accumulation des détails exacts ; *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins* (Paris, 1874, 2 vol. in-8 ; 3e édition en 1883) ; *l'Opposition sous les Césars* (Paris, 1875, in-8) ; *Promenades archéologiques. Rome et Pompéi* (Paris, 1880, in-12), ouvrage qui a obtenu le plus grand et le plus légitime succès. M. Boissier y reconstruit l'état de Pompéi et de l'ancienne Rome avec leur aspect matériel antique, et il les repeuple, en ressuscitant les empereurs, les riches, les bourgeois, les artisans, les esclaves, qui agissent sous nos yeux, chacun avec ses fonctions, ses habitudes, ses passions, son langage. On a ainsi une reconstitution de l'antiquité aussi exacte et aussi complète que possible. *Nouvelles Promena des archéologiques. Horace et Virgile* (Paris 1886, in-12) ; *Madame de Sévigné* (Paris, 1887, in-18), dans la *Collection des Grands Ecrivains français.* Il a collaboré activement à la *Revue de l'Instruction publique*, à la *Revue des Deux Mondes*, à la *Revue de philologie*, au *Journal des Savants.*

BOISSIÈRE (La). Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Lisieux ; 80 hab.

BOISSIÈRE (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André ; 166 hab.

BOISSIÈRE (La). Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. d'Aniane ; 258 hab.

BOISSIÈRE (La). Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saulnier, cant. d'Arinthod ; 190 hab.

BOISSIÈRE (La). Com. du dép. de Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. du Loroux-Bottereau ; 794 hab.

BOISSIÈRE (La). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Craon ; 289 hab.

BOISSIÈRE (La). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Rambouillet ; 635 hab. Orphelinat militaire fondé en 1886 par l'ancien commandant du génie Hériot.

BOISSIÈRE (La Petite-). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Châtillon-sur-Sèvre ; 1,336 hab.

BOISSIÈRE-d'Ans (La). Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Thenon ; 376 hab.

BOISSIÈRE-de-Montaigu (La). Com. du dép. de la

Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Montaigu; 1,607 hab.

BOISSIÈRE-des-Landes (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. des Moûtiers-les-Maufaits; 1,043 hab.

BOISSIÈRE-en-Gâtine (La). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Mazières-en-Gâtine; 499 hab.

BOISSIÈRE-sur-Evre (La). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montrevault; 586 hab.

BOISSIÈRE-Thouarsaise (La). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Parthenay; 527 hab.

BOISSIÈRE (Claude), mathématicien français de la seconde moitié du xvie siècle, natif des environs de Grenoble. On a de lui: *L'Art de l'Arithmétique* (1554, in-8); *Nobilissimus et antiquissimus ludus Pythagoricus qui rhytmomachia nominatur* (1556, in-8); *les Principes d'Astronomie et de Cosmographie et l'usage du globe*, trad. de Gemma Frisius (1556, in-8). Il est également l'auteur d'un *Art poétique* (1554, in-8). L. S.

BOISSIÈRES. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Sommières; 170 hab.

BOISSIÈRES. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Catus; 601 hab.

BOISSIEU (Denis Salvaing de), magistrat, diplomate et jurisconsulte français, né à Vienne (Dauphiné) le 21 avr. 1600, mort le 10 avr. 1683. Après avoir exercé d'abord la profession d'avocat, il quitta la robe pour l'épée : il prit le métier des armes et obtint bientôt un brevet de capitaine. Quelques années après, il reprit la robe comme magistrat. Après avoir rempli plusieurs emplois subalternes, il fut nommé lieutenant général du bailliage de Grenoble. En 1633, il accompagna à Rome M. de Créqui et fut chargé de haranguer le pape. Plus tard, il fut envoyé à Venise en qualité d'ambassadeur et s'acquitta avec succès des négociations qui lui étaient confiées. A son retour, il fut nommé conseiller d'Etat, puis président de la chambre des comptes de Dauphiné, en remplacement de son père. On a de lui : *De l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux en Dauphiné* (Grenoble, 1664); *Histoire du chevalier Bayard* (sous le nom de L. Videl; Grenoble, 1651); *Sylvæ septem de totidem miraculis Delphinatus* (Lyon, 1661), etc.

BOISSIEU (Jean-Jacques de), peintre et aquafortiste français, né à Lyon le 20 avr. 1738, mort dans la même ville le 1er mars 1810. Issu d'une famille ancienne et fils d'un médecin, il était destiné à la magistrature, mais comme il ne montrait de goût que pour les arts, on le mit à étudier dans l'atelier du peintre d'histoire Frontier. Devenue veuve, sa mère lui fit faire pendant trois ans du dessin industriel pour les fabriques de soieries, ce qui ne l'empêcha point de copier des tableaux des maîtres, et de dessiner d'après nature. Il fit aussi quelques timides essais d'eau-forte. En 1762, il vint à Paris se mettre sous la direction du célèbre graveur Georges Wille. Il retourna à Lyon en 1764, après avoir gravé, cette année même, quelques jolies *Vues de la forêt de Fontainebleau*. L'année suivante, il accompagna en Italie le jeune duc Alexandre de la Rochefoucauld, et y fit un long séjour, peignant des topographies et des paysages d'après nature. De retour dans sa ville natale, il se consacra entièrement à la gravure à l'eau-forte, et produisit du coup des pièces saisissantes de vérité, telles que : *le Maître d'école, les Petits tonneliers, la Gouvernante* (1770); *les Grands Charlatans*, d'après Karel Dujardin; *Vue de Ponte-Lucano; Paysages*, d'après Ruysdaël (1772); *les Petits Charlatans, Vue d'Aqua-Pendente, Vue de l'Arc de Titus, les Petites Laveuses, la Fête champêtre* (1773), etc. Nommé trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Lyon, il employait ses loisirs à dessiner les paysages et à reproduire à l'eau-forte des tableaux des maîtres, des amateurs lyonnais. Atteint dans sa fortune par la Révolution, il se mit à travailler pour de grands éditeurs étrangers, et fit des planches superbes d'après les toiles de Ruysdaël, Wynants et autres, ainsi qu'un nombre considérable de paysages originaux et des têtes d'études. Parmi les travaux de la fin de sa carrière d'artiste, on remarque le portrait et deux *Episodes de la vie du pape Pie VII* pendant son séjour à Lyon. Il avait aussi gravé son propre portrait et ceux de sa femme, de son frère et de sa servante. On lui doit en tout 140 pièces qui firent de lui le chef des aquafortistes français. Son œuvre le plus complet, composé de 1,205 épreuves, a été acquis en 1875, au prix de 15,600 fr. par le baron Edmond de Rothschild.

G. Pawlowski.

Bibl. : Dugas-Montbel, *Eloge historique de M. J.-J. de Boissieu*; Lyon, 1810, in-8. — *Catalogue raisonné de l'œuvre de J.-J. B.* (publié par son petit-fils); Paris et Lyon, 1878, in-8. — A. de Boissieu, *Notices sur la vie et les mœurs de J.-J. B.*; Lyon, 1879. — R. Portalis et H. Béraldi, *les Graveurs du* xviiie *siècle*; t. I, 1880.

BOISSIEU (Pierre-Joseph-Didier), homme politique français, né à Saint-Marcellin en 1757, mort en 1812. Il était administrateur du dép. de l'Isère lorsqu'il fut nommé député suppléant à l'Assemblée nationale législative (sept. 1791). En 1792, il fut élu membre de la Convention. C'est un des très rares conventionnels royalistes. Il refusa d'opiner comme juge dans le procès du roi et réclama l'appel au peuple au cas où la peine de mort serait prononcée. Il n'osa plus revenir à la tribune avant la chute de Robespierre. Il réclama alors la suppression du calendrier républicain (28 juil. 1795) et appuya toutes les propositions contre-révolutionnaires. Il fit partie du conseil des Cinq-Cents, mais donna sa démission dès les premiers jours de la session.

BOISSIEU (Alphonse de), antiquaire français, né à Lyon le 11 nov. 1807, mort le 29 déc. 1886. Il était le petit-fils du célèbre graveur J.-J. de Boissieu. Son principal ouvrage intitulé *les Inscriptions antiques de Lyon*, qu'il publia en plusieurs fascicules, de 1846 à 1854 (Lyon, in-fol.), est un recueil plein d'érudition et fort estimé. Collaborateur de la *Revue du Lyonnais*, il y a publié les articles suivants : *Origines dijonnaises par M. Roget de Belloguet; Biographie de Jean-Charles Grégori; la reine Carétène; Lettre au sujet d'une note de M. Montfalcon*. On lui doit aussi les ouvrages suivants : *Ainay, son autel, son amphithéâtre, ses martyrs* (Lyon, 1864, in-8); *Catalogue raisonné de l'Œuvre de J. Jacques de Boissieu* (Lyon et Paris, 1878, in-8); *Notice sur la vie et les œuvres de J. Jacques de Boissieu* (Lyon, 1879, in-8).

BOISSIEU (Arthur de), publiciste français, né en 1835, mort à Paris le 29 mars 1873. Il donna au *Figaro* en 1862, sous le titre de *Lettres de Colombine*, une série de chroniques remarquées, et de 1866 à 1875 à la *Gazette de France* des *Lettres d'un passant* qui furent également fort appréciées. Ces chroniques ont été publiées en séries sous les titres suivants : *Lettres d'un passant* (Paris, 1868, in-12); *Figures contemporaines* (1868, in-12); *Les vivants et les morts* (1870, in-12); *De chute en chute* (1872, in-12). A. de Boissieu a aussi publié un volume de vers : *Poésies d'un passant* (Paris, 1870, in-12).

BOISSISE (Jean de Thumery, sieur de), diplomate français, né posthume à Paris le 30 avr. 1549, mort vers 1625. Le sieur de Boissise appartenait à la noblesse de robe. Il était fils de Jean de Thumery, deuxième du nom, conseiller du roi et lieutenant-général du grand-maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France, et de Madeleine de Hellin. Il fut élevé par sa mère et son oncle, Jean-Robert de Hellin, sieur de Margency. Pourvu d'un office de conseiller au Parlement de Paris, pour lequel il prêta serment le 6 févr. 1573, il fut député de ce corps à la conférence de Fleix. Après la mort de Henri III, il se rallia à Henri IV et fit partie du Parlement de Tours. En 1593, il fut fait conseiller d'Etat

ordinaire et accompagna en Limousin Madame Diane, légitimée de France, duchesse d'Angoulême. Il assista, en février 1594, au sacre du roi à Chartres, et le 11 mars de la même année reçut une nouvelle mission en Limousin, Périgord et Saintonge, pour la pacification de ces provinces. En 1598 il fut chargé de remplacer Hurault de Maisse comme ambassadeur à Londres, où il arriva le 28 oct. 1598. Sa mission, tout aussi délicate au point de vue politique que celle de ses prédécesseurs, se compliqua du règlement d'une foule de questions de détail, nées de l'état alors rudimentaire de la législation en matière de commerce et de navigation. De ce nombre furent surtout les négociations au sujet du commerce des draps anglais en France et des prises en mer. Mais la grande affaire de l'ambassade de Boissise fut de surveiller le rapprochement qui parut sur le point de s'opérer entre l'Angleterre et l'Espagne après la conclusion de la paix de Vervins. Bien qu'il n'ait pas obtenu de résultats précis, Boissise maintint du moins l'alliance entre Elisabeth et Henri IV. Il se tira de sa mission sans éclat, mais avec honneur. Aussi, quelque temps après son retour en France (mai 1602), le roi le chargea-t-il de le représenter aux conférences de Hall, en 1609. Il y signa le traité d'alliance conclu le 11 févr. 1610 entre le roi de France et les princes protestants d'Allemagne. La mort d'Henri IV ne le fit pas rentrer dans la retraite. En 1618, les querelles des arminiens et des gomaristes mettant en péril l'alliance franco-hollandaise, Boissise fut envoyé à La Haye pour remplacer momentanément, puis seconder les efforts de notre ambassadeur Benjamin Aubery du Maurier. Sa lettre de créance est du 18 juil. 1618. Dans le discours qu'il adressa aux Etats-Généraux le 14 août, lui-même définissait ainsi sa mission : « La charge que j'ai du roy mon maistre est de vous prier et exhorter avec toute l'instance qu'il m'est possible... à tourner vos délibérations et pensées, à réconcilier les esprits et volontez de vos concitoyens, alienez et divisez par des questions trop subtiles et curieuses au faict de la religion. » Boissise exécuta ses ordres, mais les passions étaient trop soulevées pour qu'il pût espérer réussir à les apaiser. Il protesta également contre un écrit d'Aerssens (30 août 1618). Puis, du Maurier étant retourné en Hollande au mois de novembre, ils essayèrent ensemble de sauver Barnevelt. Boissise revint en France au mois d'avril 1619. Esprit juste, sagace, quelquefois même pénétrant, Thumery de Boissise était un patriote sincère, un négociateur honnête et droit. Mais si sa loyauté inspirait la confiance, il faut reconnaître que ses allures raides et gourmées de parlementaire décourageaient la sympathie. Sa ténacité manquait de souplesse, et je ne sais s'il comprit jamais qu'un peu de finesse et beaucoup d'esprit peuvent faire bon ménage avec la plus stricte honnêteté. Louis Farges.

Bibl. : P. Laffleur de Kermaingant, *Mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise, en Angleterre;* Paris, 1886, 2 vol. in-8.

BOISSISSE-la-Bertrand. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. N. de Melun ; 252 hab.

BOISSISSE-le-Roi. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. S. de Melun; 270 hab.

BOISSON. I. Physiologie. — Les boissons constituent une partie importante de l'alimentation; elles répondent au besoin absolu de faire pénétrer dans l'organisme la quantité d'eau nécessaire à la constitution du corps (75 % d'eau) ; elles facilitent d'autre part les sécrétions de l'appareil digestif, et par suite l'assimilation des matériaux nutritifs et les excrétions par lesquelles sont rejetés au dehors les produits de désassimilation. Mais l'eau pure ne constitue pas la boisson habituelle de l'homme et il faut examiner, outre le rôle joué par l'eau, celui des substances qui caractérisent les liquides utilisés. On peut, du reste, à cet égard, ramener ces liquides à deux classes : les boissons alcooliques ou fermentées: vin, bière, cidre, képhyr, koumys, etc., et distillées comme les eaux-de-vie et liqueurs. Tous ces liquides doivent leur propriété physiologique type à l'alcool plus ou moins dilué qu'elles contiennent. La seconde classe est constituée par les boissons aromatiques (café, thé, chocolat, mathé, etc.), qui renferment comme principe essentiel un alcaloïde, la caféine, dont l'action sur l'organisme bien étudié permet d'établir le rôle physiologique de ces boissons.

L'influence de la quantité d'eau absorbée sur les mutations organiques se constate facilement par l'étude de la quantité d'urée excrétée. L'urée, en effet, mérite le nom de scorie du foyer animal et nous rend compte de l'activité plus ou moins grande des oxydations interstitielles. Or, sous l'influence d'une diète liquide, le chiffre de l'urée tombe à 5 à 6 gr. (Langlois), le taux normal étant de 25, l'absorption d'une quantité considérable d'eau élevant ce chiffre à 54 (Genth). Il se produit ainsi un véritable lavage de l'organisme; toutefois cette influence est passagère et au bout d'un certain temps, si les libations aqueuses sont continuées, le chiffre absolu de l'urée revient au taux normal.

Quant à la quantité de liquide ingérée comme boisson, elle varie évidemment avec l'âge, les dispositions individuelles, le milieu où on se trouve et le travail fourni. Forster estime qu'un adulte travaillant modérément absorbe, tant avec ses aliments qu'avec les boissons, 2,200 à 3,500 gr. d'eau. Ce chiffre paraît nécessaire pour compenser l'élimination par les reins, l'intestin, la peau et la surface pulmonaire. L'influence de la quantité de liquide absorbé sur la nutrition a été utilisée dans le traitement de l'obésité. La plupart des traitements préconisés reposent sur la réduction des boissons. Daniel ne permet que 800 gr. par jour, Œrtel descend à 562 gr. Germain Sée, au contraire, s'autorisant des vertus dénutritives de l'eau, recommande l'absorption de grandes quantités de boissons aromatiques chaudes.

En tant que boisson, l'eau doit répondre à certaines conditions essentielles qui en font une eau potable. L'eau chimiquement pure ne saurait convenir, son goût fade et désagréable et l'absence complète de gaz la rendent lourde. Les sels que l'eau contient ordinairement (chlorure de sodium, de potassium, etc.) sont utilisés par l'organisme; toutefois la proportion de ces substances minérales ne doit pas dépasser 0 gr. 50 par litre (V. Eau). Les eaux chargées soit de carbonate de chaux, soit de sulfate, sont impropres à l'alimentation, mais il est facile de reconnaître ces substances; il n'en est pas de même des micro-organismes qui pullulent dans certaines eaux (1,200 microbes dans un centim. cube d'eau de Seine [Marié-Davy et Micquel]). Si quelques-uns, tels que les algues chlorophyliennes et les diatomées, sont plutôt favorables en éliminant l'oxygène de l'acide carbonique et aérant ainsi l'eau, il en est de redoutables, ce sont les micro-organismes pathogènes. La transmission des maladies infectieuses par l'eau d'alimentation, surtout en ce qui concerne la fièvre typhoïde, n'est plus à démontrer. Signalé pour la première fois par le docteur anglais Budd, le contage par l'eau a été pleinement confirmé par les statistiques comparatives des villes ou des quartiers recevant de l'eau pure ou de l'eau susceptible d'être contaminée. La découverte du bacille typhique dans les eaux suspectes est venue apporter un nouvel appui au principe du contage par l'eau. Aussi une des questions d'hygiène dominante est-elle de ne livrer aux populations qu'une eau *bactériologiquement* pure. Les filtres en porcelaine dégourdie, connus sous le nom de filtres Chamberland, ne semblent pas présenter à cet égard une sécurité suffisante et le procédé le plus sûr est encore la captation directe de l'eau à la source même. En cas de doute, il est toujours prudent de soumettre l'eau à une ébullition prolongée, car il est acquis que les microbes pathogènes ne résistent pas à une température de 100° maintenue quelque temps. On aura soin, après l'ébullition, de la battre pour l'aérer et lui rendre ainsi les 20 centim. c. d'air par litre exigés par l'hygiène (V. Bacille, Bactérie et Bactérium).

L'emploi des eaux de table naturelles (Saint-Galmier, de l'Ours, etc.) a pris une grande extension et constitue un véritable abus. Ces eaux présentent, en effet, quelques avantages : captées à la source, elles sont pures de tous microorganismes ; au début elles régularisent la digestion et calment l'estomac ; quand elles sont à base de soude elles stimulent la sécrétion du suc gastrique (Cl. Bernard), mais leur usage permanent finit par fatiguer l'estomac, amener l'inertie de cet organe ; enfin leur action diurétique détermine une irritation rénale qui peut devenir dangereuse.

Les eaux chargées artificiellement d'acide carbonique et dites eaux de Seltz sont encore plus nuisibles. Outre les inconvénients reprochés aux eaux naturelles, elles en présentent de spéciaux : on ne possède aucun contrôle sur l'eau employée par le fabricant, elles renferment parfois soit de l'acide sulfurique utilisé pour leur fabrication, soit du plomb provenant de l'armature métallique des siphons.

Les boissons alcooliques ou fermentées ne sont pas indispensables à l'entretien de l'individu, mais leur emploi est tellement généralisé que l'on peut affirmer qu'elles constituent le genre de boisson le plus utilisé par tous les peuples. Si parmi les nations civilisées, le vin, la bière et le cidre constituent les boissons usuelles, nous trouvons chez les peuples moins avancés dans le progrès l'emploi et même l'abus des boissons fermentées. Le montagnard du Caucase s'enivre avec le koumys, qui est du lait de jument fermenté ; le nomade des steppes de l'Asie trouve une boisson presque identique dans le képhyr, lait de vache fermenté et très riche en alcool ; le nègre demande au vin de palmier ou à des liquides alcooliques obtenus avec le sorgho un excitant du même genre. Nous renverrons à l'article Alcool pour l'étude physiologique de cette substance et l'exposé des ravages causés par l'alcoolisme. L'emploi du vin naturel comme boisson, surtout coupé d'eau ou pris en quantité modérée, n'offre aucun inconvénient. L'alcool dilué qu'il renferme (10 à 20 %), la glycérine (7 %), le tanin des vins rouges sont autant de substances qui peuvent être utilisées par l'organisme ; malheureusement par le *vinage* (V. ce mot), on élève la richesse alcoolique des vins avec des alcools dits supérieurs et dont les propriétés toxiques sont bien établies depuis les travaux de Dujardin-Beaumetz et Andigné. Le plâtrage et toutes les falsifications auxquelles sont soumis les vins transforment cette boisson saine par elle-même en un produit nocif au premier chef. Nous laisserons de côté les liqueurs distillées, rhum, chartreuse, kummel et absinthe.

La bière constitue la principale boisson des peuples du nord, et les progrès du phylloxera ont amené l'extension de son emploi en France. On a vanté sa supériorité sur le vin sous prétexte que cette boisson était en même temps un aliment par le sucre, la dextrine et l'albumine végétale qu'elle contient, qu'elle favorisait l'assimilation de la viande et de la graisse tout en stimulant l'appétit. Ces avantages sont loin d'être démontrés ; les principes nutritifs se réduisent à bien peu : 50 à 60 ‰ ; l'assimilation de la graisse n'est pas contestée, mais est-ce là un but à chercher? Enfin, les propriétés stimulantes de la digestion sont souvent dues à des produits de falsification, buis, strychnine, dont l'abus tend rapidement à produire des effets directement opposés : l'atonie de l'estomac. Accordons toutefois à la diastase contenue dans la bière quelque influence sur la facile digestion des principes alimentaires hydrocarburés. Les bières de malt ont rendu à cet égard quelques services en thérapeutique.

Le cidre, dont l'usage est localisé à la région ouest de la France, est une boisson fort peu alcoolique, 5 à 7 % d'alcool, encore ce chiffre est-il trop fort quand il s'agit de cidre bu par les paysans normands et bretons. On a accusé à tort cette boisson d'avoir une fâcheuse influence sur la dentition. Magitot a montré que la carie dentaire, si fréquente chez les Normands, tenait à une question de race, et que les Bretons, par exemple, buveurs de cidre également, ne présentaient pas ces altérations généralisées. En revanche, son influence heureuse sur la lithiase urinaire est hors de doute depuis les travaux de Denis Dumont (de Caen).

Les boissons aromatiques à base de caféine, le café et le thé, jouissent de propriétés spéciales dues à cet alcaloïde (V. Caféine) et leur action sur l'organisme est identique. Les opinions émises sur le rôle du café sont très partagées. Pour les uns, le café diminuerait la quantité d'urée, ce serait donc un aliment d'épargne ; pour d'autres, il ne modifierait en rien cette excrétion, ce serait une substance dynamogène ; enfin, par son azote, il constituerait un aliment. Sans entrer dans la discussion de ces hypothèses, on doit reconnaître au café son action excitante sur le cerveau, qui lui a fait donner le nom de *boisson intellectuelle*. La suractivité obtenue par le café est plus durable, moins artificielle que celle que procure l'alcool. L'abus du thé entraînerait, d'après quelques auteurs, l'apparition d'un certain nombre de symptômes morbides décrits sous le nom de *théisme*. Nous aurons fini cette courte revue des boissons en citant les tisanes, si souvent employées, auprès des malades, et auxquelles on attribue souvent une vertu curative des plus contestables. Les tisanes sont utiles par l'eau chaude qu'elles font absorber, par les sels et principalement les phosphates qu'elles tiennent en dissolution, mais là s'arrête leur action.

P. Langlois.

II. Fiscalité. — Il ne s'agit en matière de finances que des boissons fermentées et des boissons alcooliques, sur lesquelles sont perçus les droits. Les premières comprennent principalement le vin, le cidre, le poiré, l'hydromel, la bière et le vinaigre ; les secondes, l'alcool sous ses diverses formes : esprits de toute sorte, eaux-de-vie, tafia, rhum, kirsch, absinthe et liqueurs. On trouvera aux articles Alcool, Bière, Liquoristes et Vinaigre, les dispositions qui s'y rapportent spécialement. Nous envisageons ici la question fiscale à un point de vue général et plus particulièrement en ce qui concerne les vins et les cidres.

1° Historique. — Peu d'impôts ont donné lieu à autant de controverses que ceux sur les boissons. Le droit sur les boissons, d'abord payé en nature par le propriétaire récoltant, fut transformé en droit à la vente en gros et en détail par l'Assemblée des Etats généraux qui eut lieu en 1360, après la malheureuse bataille de Poitiers, où le roi Jean fut fait prisonnier. Il y avait à pourvoir à sa rançon fixée à trois millions d'écus d'or à verser en six termes égaux, d'année en année. Cette assemblée établit les droits d'*aides* qu'elle fixa au *vingtième* de la valeur des marchandises et denrées de toute nature et au *treizième* de la valeur des boissons vendues soit en gros, soit en détail ; ces droits n'ayant pas été consentis par toutes les provinces, celles qui s'y refusèrent furent considérées comme *pays étrangers*, et le droit de vingtième de la valeur fut établi sur toutes les marchandises importées dans ces provinces, à titre d'imposition foraine. Celles qui y avaient consenti furent appelées *pays d'aides* (V. Aides). Le tarif des droits fut changé par Charles VI en 1382 ; le droit de treizième de la valeur des boissons vendues en gros fut réduit au vingtième ; mais le droit de détail fut porté au *quart* du prix de vente et ramené plus tard au *huitième* dans plusieurs provinces. Dans certaines, le droit de gros et celui de détail étaient perçus à l'effectif ; dans quelques autres, ces droits étaient fixes, en sorte que les *pays d'aides* étaient eux-mêmes divisés en quatre classes : *pays de gros, pays de courtiers jaujeurs, pays de quatrième* et *pays de huitième réglé*. « Quoique certaines provinces ne fussent point sujettes aux aides, explique d'Agard, cela n'empêchait pas qu'il ne se perçût dans plusieurs d'entre elles des droits particuliers sur les boissons, tels que *l'équivalent* en Languedoc, *les grands et petits devoirs, impôt et billot* en Bretagne, le droit de *masphening* en Alsace, et celui *des quatre membres* en Hainaut. La seule différence entre ces droits et ceux

perçus en pays d'aides consistait dans la perception, qui, dans les pays d'aides, était faite pour le compte du roi, tandis qu'ailleurs elle avait lieu pour le compte de la province, qui payait ensuite au roi la redevance à laquelle elle était tenue. Il est seulement à remarquer que, dans la plupart de ces provinces où les aides étaient réglées et perçues par les Etats particuliers, les tarifs étaient de beaucoup plus élevés que sous le régime des aides administrées pour le compte du roi. On peut citer, à cet égard, la province de Bretagne, où une barrique d'eau-de vie de 120 pots, vendue en détail, payait pour *impôt et billot*, *grands et petits devoirs*, jusqu'à 223 fr., indépendamment des droits au mouvement ; et une pièce de vin de la même contenance, plus de 60 fr., non compris également le droit de circulation. » Tout enlèvement de vin d'un lieu à un autre, même le transport d'une maison à une autre maison voisine, ne pouvait plus se faire sans congé de remuage. Il y eut quantité d'édits, de déclarations et d'arrêts pour régler la perception. Sous Louis XIV ces formalités firent l'objet des ordonnances de 1668 et 1680, préparées par Colbert. Après lui, Boisguillebert en 1697, Boulainvilliers en 1716 et Necker en 1780 avaient voulu procéder à des réformes sans parvenir à améliorer sérieusement le régime en vigueur, qui isolait les provinces les unes des autres et faisait varier l'impôt non seulement de l'une à l'autre, mais encore de ville à ville. La variété des tarifs, la multiplicité et l'obscurité des règlements suscitaient fréquemment des contraventions qui rendaient impopulaire l'impôt sur les boissons.

La grande Révolution fit diparaître ces barrières et ces taxes, par les lois des 28 mars et 5 nov. 1790. De 1791 à 1803, il ne fut perçu aucun droit sur les boissons. Obligé d'y recourir de nouveau sous le Consulat, le Gouvernement essaya, par la loi du 5 ventôse an XII (25 fév. 1804), de simplifier l'impôt en faisant constater les quantités de vins, cidres et poirés récoltés et en établissant un droit d'inventaire à payer à l'entrée des villes, lors de la vente ou au récolement annuel. En raison du nombre considérable de récoltants, la double opération de l'inventaire et du récolement était très compliquée, et les recouvrements entraînaient de nombreuses contraintes. Les populations se soulevèrent contre ce mode de procéder. On dut y renoncer. La loi du 24 avr. 1806 supprima les inventaires, mais fit reparaître les droits sur la vente en gros et sur la vente en détail, dont la perception introduisit l'exercice chez les débitants et les marchands en gros, beaucoup moins nombreux qu'aujourd'hui. En somme, c'était une amélioration, puisqu'au lieu d'avoir à exercer près de deux millions de producteurs, le fisc n'avait plus à soumettre à ses visites domiciliaires que deux cent quarante mille commerçants. En 1808, une loi du 25 nov. remplaça le droit d'inventaire supprimé et celui de vente et revente en gros, rétabli en 1806, par des droits imposés à la circulation et à l'entrée des villes de 2,000 âmes et au-dessus.

La Restauration, pour se faire bien venir, concéda aux débitants, par une loi du 8 déc. 1814, la faculté de s'abonner et de se rédimer ainsi des exercices. L'empereur, remonté sur le trône, poussa plus loin les concessions pendant les Cent-Jours. Il abolit, par un décret du 8 avr. 1815, le droit de circulation et affranchit du droit d'entrée les villes au dessous de 4,000 âmes. Le décret portait, en outre, que le droit de détail serait remplacé au moyen d'une contribution à payer par les débitants, suivant une répartition qui déterminerait la quote-part de chacun. C'était, comme l'a expliqué Boursy, un système vicieux qui n'a pu subsister au delà de 1815 et qu'il eût été de toute impossibilité de continuer, puisque les bases qui, à la rigueur, pouvaient guider pour la première répartition, se fussent successivement effacées et eussent totalement disparu par la suite. L'effet en fut tel que le plus grand nombre des débitants redemanda l'exercice. L'Empire s'étant de nouveau écroulé, une loi du 28 avr. 1816, conforme dans la plupart de ses dispositions à celle du 8 déc. 1814, annula le décret de 1815 et ramena à 2,000 âmes la limite au-dessous de laquelle il ne devait pas être perçu de droit d'entrée dans les villes. Peu de temps après, la loi du 25 mars 1817 recula même cette limite aux communes de 1,500 âmes.

La chute de la branche aînée des Bourbons remit tout en question en 1830. Dans seize départements, la perception éprouva des obstacles; il y eut des registres, des bureaux même brûlés. Bordeaux avait été le foyer de la résistance et bien que la régie fût parvenue à en arrêter les progrès, en donnant plus d'extension aux abonnements, les recouvrements étaient lents et difficiles. Par ordonnance du 23 août 1830, une commission, composée d'un pair de France, de huit députés, d'un conseiller d'Etat et de deux fonctionnaires supérieurs, fut chargée de rechercher les modifications dont l'impôt sur les boissons était susceptible. Thiers, le comte d'Argout, Passy, Persil, Humann et de Rambuteau en faisaient partie. Elle tint dix séances laborieuses et, sur son rapport, les Chambres admirent quelques adoucissements dans la législation. La loi du 12 déc. 1830 réduisit le tarif des droits d'entrée, de détail, de circulation et affranchit du droit d'entrée les villes au-dessous de 4,000 âmes. Les exercices furent supprimés, par la loi du 21 avr. 1832, dans les villes d'une population supérieure à ce nombre, qui consentaient à convertir en une taxe unique, à l'entrée, les droits de circulation, d'entrée, de détail et de licence. La même loi décida que la licence ne serait plus payée que par trimestre et autorisa les propriétaires, les récoltants et les marchands en gros de boissons à se délivrer, à défaut de bureau de régie dans le lieu même de leur résidence, des laissez-passer valables jusqu'au premier bureau de passage. Quelques autres dispositions tendant, les unes à réduire la fraude, les autres à concéder des facilités, furent prises dans les années suivantes. Elles avaient pour objet : l'obligation d'exhiber immédiatement les expéditions en cours de transport (loi du 23 avr. 1836); l'obligation, pour les marchands en gros, de déférer également sans retard aux réquisitions des employés de la régie pour la vérification des caves, celliers et magasins (loi du même jour) ; les déductions à allouer annuellement pour ouillage, coulage, soutirage et pour tous autres déchets (ordonnance du 21 déc. 1838) ; les formalités à remplir pour les boissons expédiées dans le pays de Gex (ordonnance du 31 janv. 1840) ; la restriction de la taxe unique au remplacement des droits d'entrée et de détail, à l'exclusion par conséquent des droits de circulation et de licence (loi du 25 juin 1841) ; l'exemption du droit de circulation, tant pour les envois à un pressoir public ou d'une cave à l'autre faits par les récoltants, que pour les envois faits par un fermier au propriétaire, dans l'étendue du même arrondissement ou des cantons limitrophes, et pour le transport de leur récolte effectué de chez eux par les propriétaires (même loi) ; enfin, la fabrication des cidres et poirés dans l'intérieur de Paris (loi du 3 juil. 1846 et ordonnance du 18 juil. 1847).

A la réapparition de la République, en 1848, d'autres revendications éclatèrent. Les membres du Gouvernement provisoire, émus des soulèvements, signèrent le 31 mars un décret portant suppression des exercices dans les débits de boissons, et remplacement des droits de circulation et de détail par un droit général de consommation à payer à l'enlèvement des boissons ou à leur arrivée à destination. Tout en supprimant le droit qui s'y attachait, il maintenait les formalités à remplir pour la circulation Il assimilait la fraude au vol. Ce décret fut rapporté par un autre du 22 juin 1848, qui prescrivit d'accorder l'abonnement à tous les débitants qui en feraient la demande, d'appliquer d'office un abonnement général dans les communes où les perceptions seraient interrompues et de le remplacer, dans celles où il ne serait pas promptement mis en pratique, par des centimes additionnels au principal des quatre con-

tributions directes. L'insurrection continuant, il intervint une loi du 19 mai 1849, qui abolissait l'impôt sur les boissons à partir du 1er janv. 1850. L'Assemblée nationale devait, avant cette époque, aviser au remplacement du produit ; mais cette disposition fut abrogée par une loi du 20 déc. 1849, qui maintint pour 1850 les anciennes taxes et institua une commission de quinze représentants du peuple pour procéder à une enquête sur l'état de la production et de la consommation des vins et esprits, sur l'influence que l'impôt y exerce et sur les modifications qu'il pourrait recevoir. Parmi les membres étaient Thiers et Passy, qui avaient déjà fait partie de celle de 1830. Ce fut une enquête approfondie, dont le rapport présenté à l'Assemblée nationale, le 14 juin 1851, par Baucher, concluait au maintien du principe de l'impôt, à l'égalisation des taxes, à une réduction des droits d'entrée et à quelques avantages à accorder à la consommation de famille. Dans l'état critique de nos finances, comment songer, disait le rapport, à supprimer ou seulement à ébranler une des branches les plus importantes du revenu public? Faisant ressortir les charges de l'Etat, il ajoutait : « Si la dépense de nos divers services publics n'est pas susceptible de sérieuses réformes ; si, dans un grand Etat, constitué comme la France, la masse des charges communes tend, au contraire, constamment à s'accroître avec les progrès de la civilisation, avec les nécessités de la défense commune; si c'est une des conséquences nécessaires du régime démocratique que de rendre sans cesse l'intervention du Gouvernement plus fréquente, ses fonctions plus nombreuses, sa responsabilité plus grande, et par suite, les moyens dont il doit disposer plus étendus, comment y pourvoir? Est-ce une seule source d'impôts qui fournira tous les revenus nécessaires à l'exercice de l'action publique ? Et laquelle? Sera-ce la contribution directe? Peut-on faire peser tout le poids de l'impôt sur le foncier, c.-à-d. sur dix millions de cotes, dont cinq millions environ sont inférieurs à 5 fr. et dont 445,000 seulement dépassent 100 fr. ? Peut-on même accroître la charge qu'elles supportent actuellement? Les propriétés bâties sont-elles, plus que la terre, en état de subir un nouveau fardeau, lorsque l'impôt absorbe une si forte partie du revenu ? La taxe personnelle et mobilière, à laquelle plus de cinq millions de contribuables, sur six, ne fournissent en moyenne que 4 fr. 22, est-elle susceptible de donner beaucoup au delà de ce qu'on en exige? Le commerce, enfin, l'industrie, ne trouvent-ils pas déjà bien lourde la contribution des patentes? »

La nécessité des contributions indirectes une fois reconnue, quelles règles, ajoute le rapport, doivent présider à leur application ? « Il faut que les objets imposés ne soient pas de nécessité absolue, que la consommation en soit générale et qu'ils ne servent pas de matière première à la main-d'œuvre industrielle. Car, autrement, la taxe serait, dans le premier cas, injuste; dans le second, improductive ; dans le troisième, nuisible au développement du travail national. Or, aucune denrée ne réunit mieux ce triple caractère que les boissons. Par le nombre et la variété de leurs espèces, par les formes diverses que leur donne la fabrication naturelle ou artificielle, elles répondent aux goûts de toutes les classes, aux habitudes de tous les pays, aux besoins de tous les climats, sans être indispensables dans aucun. Elles concourent et profitent à l'alimentation publique, sans en faire essentiellement partie comme le pain, sans lui être aussi nécessaires que la viande. Elles intéressent comme objet de consommation la population à peu près tout entière, et répartissent ainsi directement ou indirectement, sur la presque universalité des contribuables, la charge de l'impôt, divisée à l'infini. »

Sous la présidence du prince qui était à la tête de l'Etat et aspirait à la couronne, l'enquête n'eut pour effet, pendant la courte durée de la République de 1848, aucune disposition législative. En 1852, dans les premiers temps du second Empire, elle porta ses fruits. Un décret du 17 mars 1852 réduisit de moitié les droits d'entrée, abaissa la limite de la vente en gros et accorda des déductions plus favorables que par le passé aux récoltants jouissant de l'entrepôt dans les villes ; mais augmenta le droit de détail, restreignit l'exemption du droit de circulation dont jouissaient les propriétaires de vignes et ne laissa subsister que dans sept départements l'immunité de vinage qui remontait à la loi du 24 juin 1824. L'exemption conditionnelle des droits concédée à ces départements pour les eaux-de-vie versées sur le vin fut même retirée quelques années après, par la loi du 8 juin 1864.

Après l'effondrement du second Empire, les frais de guerre, l'indemnité de cinq milliards qu'il a fallu subir et les énormes dépenses faites pour le relèvement de la France ont tellement grossi la dette publique que le rehaussement des impôts est devenu inévitable. Les taxes de circulation et de licence et les droits sur l'alcool et la bière ont été augmentés par la loi du 1er sept. 1871, celui d'entrée par la loi du 31 déc. 1873. Les populations, dans leur patriotique douleur de nos revers, n'ont pas protesté contre les nouvelles charges qu'elles avaient à supporter ; mais, malgré l'accroissement de recettes, qui a élevé les produits des contributions indirectes au-dessus d'un milliard, dans lequel ceux des boissons entrent pour plus de quatre cent millions, l'équilibre du budget est difficilement atteint. Plusieurs emprunts ont été nécessaires pour combler les déficits.

2° Systèmes de réforme de l'impôt des boissons. — Les législateurs aspirant à un meilleur système d'impôts, la Chambre a décidé, dans sa séance du 29 nov. 1879, que la réforme de celui des boissons serait soumise à l'étude d'une commission parlementaire de 22 membres. La commission s'est adressée aux chambres de commerce, aux syndicats, aux sociétés d'agriculture et aux comices agricoles; les idées formulées ont été contradictoires et aucun des projets présentés n'a revêtu, suivant l'expression du rapporteur, M. Pascal Duprat, la forme complète et logique nécessaire pour en faire la base d'une législation nouvelle. La proposition qui s'est le plus nettement dégagée consiste à supprimer l'exercice des débits de boissons et comme conséquence le droit de détail que l'exercice a pour but d'assurer. Depuis lors d'autres projets ont surgi.

M. Duval serait d'avis de substituer aux droits sur les boissons une contribution indirecte équivalant au produit moyen de ces droits pendant les cinq derniers exercices. Cette contribution serait répartie entre les départements, en prenant pour base la somme pour laquelle ils participaient à la moyenne. La redevance entre les communes se ferait suivant les mêmes principes. — M. Hude voudrait convertir toutes les taxes actuelles en un droit général de consommation de 3 fr. par hectol. de vin ordinaire, de 1 fr. par hectol. de cidre, et de 150 fr. par hectol. d'alcool. Le producteur serait tenu de déclarer à la mairie les quantités qu'il récolte ou fabrique; la taxe serait payée par douzièmes entre les mains du percepteur. — M. Laur porterait l'impôt sur l'alcool à 200 fr. par hectol. et ne laisserait subsister pour la vente des vins, des cidres, des vinaigres et des bières qu'un droit de licence de 300 à 3,000 fr. pour les marchands en gros, de 180 à 1,200 fr. pour les débitants, et de 1,000 à 6,000 fr. pour les brasseurs. — M. Gillet et ses adhérents ne se préoccupent que du droit de détail, qu'ils remplaceraient par une taxe d'affranchissement égale à la moyenne du droit payé dans les trois dernières années et un dixième en plus. On procéderait par voie de comparaison pour les nouveaux débitants ou bien on les taxerait à la moitié de la moyenne des débitants de la localité, en ajoutant un droit proportionnel égal à la valeur locative servant de base à la patente. Le droit de circulation serait maintenu. — M. Wilson étendrait à toutes les communes de plus de 4,000 âmes la taxe unique, qui n'est obligatoire que dans celles de plus de 10,000, ferait disparaître le droit de détail dans les autres et, par contre, élèverait au quadruple

le prix des licences des débitants. Il éviterait toute surtaxe de l'alcool et la suppression du privilège des bouilleurs de cru. — M. Salis établirait la liberté absolue dans le commerce des boissons, par la suppression de tous les droits qui frappent les vins naturels ou artificiels, les cidres, les vinaigres, les bières, les alcools et les liqueurs. A ces droits succèderait une taxe de capitation, reposant sur la situation commerciale et la valeur locative, déterminée par des répartiteurs et perçue comme les impôts directs. Tout patenté qui joindrait la vente en gros des boissons, alcools ou liqueurs à ses autres opérations, ainsi que tous autres qui vendraient une boisson quelconque, seraient soumis à la redevance s'élevant de 400 à 3,000 fr. suivant le chiffre d'affaires du commerçant imposé. — M. Alglave, plus radical encore, substituerait aux diverses taxes sur les boissons, le monopole de l'alcool qui, à raison de *mille francs* par hectol. d'alcool pur, produirait, suivant lui, 800 millions de plus que les taxes supprimées. Ce système est développé à l'article ALCOOL (Impôt sur l'). — En dehors des projets du Gouvernement, il nous suffira d'énoncer ceux qui précèdent pour refléter les tendances.

Le premier projet de loi du Gouvernement a été présenté le 16 mars 1886 par M. Sadi Carnot, ministre des finances. Il supprimait l'exercice des débits et remplaçait les droits de détail et de circulation sur les vins et les cidres par un droit général de consommation; ce droit variait pour les vins de 1 fr. à 6 fr. 50, suivant la population des lieux de destination et la classe des départements, et pour les cidres de 1 fr. 15 à 3 fr. Pour les spiritueux, le droit d'entrée était également réuni à celui de consommation et variait suivant la population de 215 fr. à 245 fr. Le droit de détail était supprimé complètement partout où il est perçu par voie d'exercices ou d'abonnements c.-à-d. dans les campagnes et les agglomérations inférieures à 10,000 âmes. Dans les communes de 10,000 âmes et au-dessus, où le droit de détail est un des éléments du calcul de la taxe unique, les tarifs étaient réduits et unifiés dans toutes les villes qui, au point de vue du chiffre de la population et de la situation viticole, se trouvent placées dans des conditions équivalentes. Les bouilleurs de cru ne devaient plus jouir du privilège; il leur était accordé seulement 25 litres d'alcool pur par an pour déchets et consommation de famille. Pendant les périodes de chômage, les appareils de distillation appartenant à des détenteurs autres que les bouilleurs et distillateurs de profession soumis à des règlements spéciaux devaient être mis sous scellés, à moins qu'une partie de l'appareil ne fût déposée dans un local agréé par l'administration. La quantité d'alcool fabriquée par les bouilleurs de cru devait être calculée à raison de la durée du travail, de la capacité de l'alambic et des matières mises en œuvre. En novembre suivant, ce projet a été modifié par le Gouvernement, pour élever le droit de consommation qui avait été proposé sur les vins et les cidres, réduire de 15 fr. celui qui avait été indiqué pour les alcools, augmenter le prix des licences et taxer à l'entrée des villes les fruits secs destinés à la fabrication des boissons. Le Parlement étant hésitant, le président du conseil des ministres est ensuite intervenu le 2 déc. 1886, pour faire renvoyer par la Chambre jusqu'au budget de 1888, l'examen des réformes en discussion, qui feraient l'objet, en attendant, d'une étude plus complète, plus générale. Dans le projet du budget de 1888, la plupart de ces dispositions ont été passées sous silence. Il n'est question, pour les boissons, que d'une surtaxe de 50 fr. qui élèverait de 156 fr. 25 à 206 fr. 25, décimes compris, le droit général de consommation par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie et absinthes, tant en cercles qu'en bouteilles, et de la suppression de l'immunité dont jouissent les bouilleurs de cru, que le Gouvernement considère comme contraire au principe d'égalité devant l'impôt. Elle occasionne, d'après l'exposé des motifs, un préjudice considérable au Trésor et ce préjudice ne ferait que s'accroître avec le rehaussement du tarif.

« Nous comprenons, disent les ministres, que le Parlement éprouve quelque hésitation à établir l'exercice chez 500,000 propriétaires ou fermiers, mais espérons que, en dehors des visites à domicile, il ne nous refusera pas un moyen de contrôle qui, au point de vue des opérations de fabrication, laisse complètement intacte l'indépendance du récoltant. Nous proposons d'astreindre tout détenteur et tout fabricant ou marchand d'alambics à déclarer le nombre et la capacité de ses appareils. Sans doute, ce ne sera là qu'une simple indication, mais cette indication pourra permettre au service des contributions indirectes de guider utilement sa surveillance. Afin de pouvoir donner une sanction à cette disposition, un droit de statistique de 1 fr. serait exigé pour chaque appareil. » Quelle solution interviendra-t-il ? On ne saurait le préjuger. Les opinions sont très divisées. Un remarquable rapport fait le 7 fév. 1887, au nom de la commission d'enquête sur la consommation de l'alcool en France, par un sénateur, M. Claude (des Vosges), a apporté dans la discussion de riches éléments. Nous devons citer aussi une étude approfondie de la question par M. Georges Hartmann, dans un livre intitulé *l'Acool et l'impôt des boissons*. Plus récemment encore de nouveaux projets ont surgi, à l'occasion du budget de 1888. Des systèmes variés ont été exposés dans plusieurs rapports et discours par MM. Yves Guyot, Emile Jamais, Amagat, Ribot, Tirard, Jules Roche, Salis et Peytral. Un rapport général a été présenté par M. Léon Say, au nom de la commission instituée au ministère des finances, par décret du 18 sept. 1887, à l'effet d'étudier les réformes qu'il convient d'apporter à la législation de l'alcool et, en général, au régime des boissons. Au moment où nous écrivons (1888), un nouveau projet de loi ayant pour objet cette réforme est étudié par le ministère.

3° STATISTIQUE ET TARIFS. — Voici quelques données statistiques. Sous l'influence des deux fléaux qui ravagent nos vignobles, le phylloxera et le mildew, le nombre d'hectares plantés en vignes est tombé de 1876 à 1885, de 2,369,834 à 1,990,586. La production de vins est descendue de 41,847,000 hectol. à 28,536,000 et l'exportation de 3,331,000 hectol. à 2,580,000. Par contre, les importations de vins, qui ne dépassaient pas 676,000 hectol. en 1876, se sont élevées en 1885 à 8,035,000, bien que les viticulteurs et les négociants aient cherché un appoint dans la fabrication de vins obtenus par addition d'eau sucrée sur les marcs et par les raisins secs. — En 1875, on n'importait en France que 8 millions de kilogr. de raisins secs, et en 1878 on en introduisait 30 milllions. De 1880 à 1884, l'importation flottait autour de 60 millions; en 1885 elle a atteint 95 millions, produisant en moyenne 3 hectol. de vin par 100 kilogr., soit 2,850,000 hectol. — La production des cidres est très variable; elle dépend des saisons plus ou moins favorables. En 1885, elle a été de 19.955,000 hectol. et la moyenne de 1876 à 1885 n'est que de 12,692,000 hectol. — Les quantités d'alcool fabriquées en 1885 chez les bouilleurs et les distillateurs de profession ont été de 1,795.469 hectol. Les quantités obtenues dans la même année chez les bouilleurs de cru a été, d'après l'évaluation de l'administration des contributions indirectes, de 69,045 hectol.

Il y avait, en 1885, 395,703 débitants de boissons. Sur ce nombre, 214,495 étaient soumis aux exercices et 181,208 en étaient affranchis. — Dans la même année, on comptait 26,681 marchands en gros, 2,722 brasseurs, 2,315 distillateurs et bouilleurs de profession, 612 fabricants et préparateurs d'alcool dénaturé, 1,791,779 propriétaires récoltants de vins, 1,035,376 propriétaires récoltants de cidres et 531,017 bouilleurs de cru.

Le tableau ci-après présente le tarif des droits intérieurs sur les boissons, en vigueur au moment de la rédaction de cette notice :

DÉSIGNATION DES DROITS et POPULATION DES COMMUNES sujettes au droit d'entrée.	TAXE PAR HECTOLITRE (DÉCIMES COMPRIS) — VINS en cercles et en bouteilles dans les départements. — de 1re classe.	de 2e classe.	de 3e classe.	Cidres, poirés et hydromels.	Alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles, dans les eaux-de-vie en bouteilles, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs et l'absinthe.	BIÈRES — Bière forte.	Petite bière.	DATES DES LOIS qui ont fixé les tarifs ET OBSERVATIONS
BOISSONS (1) âmes	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	(1) Pour les droits d'entrée et de circulation sur les vins et les cidres : loi du 19 juil. 1880. Pour le droit d'entrée sur l'alcool : loi du 26 mars 1872.
Entrées dans les communes de 4,000 à 6,000.	» 40	» 55	0 75	» 35	7 50	» »	» »	
de 6,001 à 10,000.	» 60	» 85	1 10	» 50	11 25	» »	» »	
de 10,001 à 15,000.	» 75	1 15	1 50	» 60	15 »	» »	» »	
de 15,001 à 20,000.	» 95	1 40	1 90	» 85	18 75	» »	» »	
de 20,001 à 30,000.	1 10	1 70	2 25	» 95	22 50	» »	» »	
de 30,001 à 50,000.	1 30	2 »	2 60	1 15	26 25	» »	» »	
de 50,000 âmes et au-dessus	1 50	2 25	3 »	1 25	30 »	» »	» »	
Circulation suivant le lieu de destination	1 »	1 50	2 »	» 80	» »	» »	» »	
Remplacement aux entrées de Paris (2)	8 25			4 50	186 25	» »	» »	(2) Vins et cidres : loi du 19 juil. 1880. Alcools : lois des 26 mars 1872 et 19 juil. 1880.
Détail (3)	12 50 du prix de vente......				» »	» »	» »	(3) Loi du 19 juil. 1880.
Droit général de consommation (4)	....				156 25	» »	» »	(4) Lois des 1er sept. 1871 et 19 juil. 1880.
Fabrication des bières (5)	....				» »	3 75	1 25	(5) Loi du 1er sept. 1871.

Ainsi que l'indique le tableau, les départements sont divisés en trois classes pour la perception des droits de circulation et d'entrée sur les vins, poirés et hydromels. Elles ont été établies par l'article 1er de la loi du 19 juil. 1880.

Le droit de licence se paie pour les boisssons suivant le tarif ci-après :

REDEVABLES	UNITÉ sur laquelle portent les droits.	TAXE à percevoir (décimes compris).	DATES DES LOIS qui ont fixé les tarifs et observations.
Débitants de boissons établis dans les communes au-dessous de 4,000 âmes	Par assujetti et par trimestre.	3.75	Loi du 1er s. 1871.
de 4,000 à 6,000		5 »	
de 6,000 à 10,000		6.25	
de 10,000 à 15,000		7.50	
de 15,000 à 20,000		8 75	
de 20,000 à 30,000		10 »	
de 30,000 à 50,000		11.25	
de 50,000 et au-dessus (Paris excepté)		12.50	
Colporteurs transportant des boissons au moyen de charrettes ou de voitures	Par trimestre.	31.25	Circulaire n° 31 du 12 déc. 1826.
Colporteurs transportant des boissons à dos de bêtes de somme	Idem.	3.75	

REDEVABLES	UNITÉ sur laquelle portent les droits.	TAXE à percevoir (décimes compris).	DATES DES LOIS qui ont fixé les tarifs et observations.
Brasseurs dans les départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Côte-d'Or, de Meurthe-et-Moselle, du Nord, du Pas-de-Calais, du Rhône, de la Seine, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Oise et de la Somme	Par trimestre.	31.25	Loi du 1er s. 1871.
Brasseurs dans les autres départements		18.75	
Bouilleurs et distillateurs de profession dans tous les départements	Par trimestre.	6.25	*Idem.*
Marchands en gros de boissons et dénaturateurs d'alcool placés sous le régime de l'entrepôt	*Idem.*	31.25	*Idem.*
Fabricants de vinaigre et d'acide acétique	*Idem.*	25 »	Loi du 17 j. 1875.
Marchands en gros de vinaigre et d'acide acétique	*Idem.*	12.50	*Idem.*

A l'importation, la douane applique les droits suivants, décimes compris :

BOISSONS		BASE de perception.	TARIF GÉNÉRAL Lois	TARIF GÉNÉRAL Quotité	TARIF CONVENTIONNEL Lois	TARIF CONVENTIONNEL Quotité
				fr. c.		fr. c.
Boissons fermentées	Vins	Hectol. de liquide	7 mai 1884	4 50	6 févr. 1882	2 »
	Vinaigres	—	—	4 50	—	2 »
	Cidre et poiré	—	—	1 »	7 mai 1881	1 »
	Bière	—	—	7 75	30 déc. 1881	7 75
	Hydromel	—	—	20 »	7 mai 1881	20 »
Boissons distillées	Eaux-de-vie en bouteil.	—	5 juil. 1887 et 29 mai 1888	70 »	6 févr. 1882	30 »
	Eaux-de-vie autres qu'en bouteilles	Hectol. d'alcool pur.	—	70 »	—	30 »
	Autres alcools	—	—	70 »	5 juil. 1878 et 29 mai 1888	70 »
	Liqueurs	Hectol de liquide	7 mai 1884	40 »	6 févr. 1882	30 »

Ces droits de douane sont perçus indépendamment des taxes intérieures à recouvrer par l'administration des contributions indirectes. Ce n'est que pour la bière que la taxe comprend le droit de douane et celui de régie.

La surtaxe afférente à l'alcool existant *normalement* au delà de 15 degrés dans les vins des pays qui ont droit au bénéfice du tarif conventionnel est perçue, conformément à la taxe antérieure à la loi du 5 juil. 1887, à raison de 30 cent. par degré ; mais cette disposition ne concerne ni les vins artificiels ni les vins suralcoolisés.

Une surtaxe de 3 fr. 60 par 100 kilogr. du poids brut est applicable aux boissons d'origine extra-européenne.

D'après les derniers relevés qui ont été publiés, les droits intérieurs sur les boissons ont produit en 1885 :

	francs.
Vins, cidres, poirés et hydromels	148.476.000
Alcools, eaux-de-vie, absinthes et liqueurs	239.704.000
Surtaxe des vins alcoolisés	2.473.800
Bières	21.725.000
Vinaigres	8.773.500
Total	421.152.300
Licences des débitants, marchands en gros et autres assujettis	12.790.000

Les droits d'importation des boissons perçus dans la même année par l'administration des douanes ont en outre produit :

		francs.	
Vins ordinaires		15.434.648	
Vins de liqueur		318.946	
Vinaigres		2.969	
Cidres, poirés et verjus		378	
Bières		2.573.633	
Eaux-de-vie	de vin	164.229	
	de cerises (kirchwaser)	9.833	21.138.239
	de mélasse (rhum et tafia)	408.875	
	Autres	283.037	
Esprits de toute sorte		1.867.154	
Liqueurs		74.537	
		Total général	455.080.539

Il a été importé et exporté en 1885 :

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
	hectol.	hectol.
Vins ordinaires	8.035.982	2.572.710
Vins de liqueur	147.683	30.066
Vinaigres	1.465	26.527
Cidres, poirés et verjus	276	16.838
Bières	332.416	27.422
Eaux-de-vie	141.469	253.278
Esprits de toute sorte	62.231	15.927
Liqueurs	24.242	26.134

4° Législation. — Il nous paraît utile de faire suivre ces données statistiques d'un aperçu sommaire de la législation et des règlements en vigueur :

Droit de circulation. Ainsi qu'il résulte du tarif que nous avons inséré, le droit varie pour les vins de 1 à 2 fr. par hectol., suivant la classe à laquelle appartient le lieu de destination. Il est de 80 cent. pour les cidres. Aucun enlèvement ni transport de boissons ne peut être fait sans déclaration préalable de l'expéditeur ou de l'acheteur et sans que le conducteur soit muni d'un congé, d'un acquit-à-caution ou d'un passavant pris au bureau de la régie (loi du 28 avr. 1816, art. 6). Les expéditions doivent préciser le délai pendant lequel elles sont valables ; les entrepositaires toutefois, sont autorisés à ne déclarer que le jour où les boissons sortiront de leurs magasins, à condition que ce soit le jour même de la déclaration et à charge par eux d'inscrire l'heure de l'enlèvement, sur le titre de mouvement, avant d'en faire usage (loi du 19 juil. 1880, art. 13). A défaut de bureau de la régie dans le lieu même de leur résidence, les propriétaires, les récoltants et les marchands en gros de boissons qui ont à expédier, à quelque destination que ce soit, peuvent se délivrer eux-mêmes, sur des formules imprimées, dont ils ont à se pourvoir à la régie, des laissez-passer qui suffisent pour légitimer le transport jusqu'au premier bureau de passage (loi du 21 avr. 1832, art. 43). Dans les cas prévus par la loi, les propriétaires, les colons partiaires et les fermiers sont affranchis du droit de circulation pour les vins et les cidres de leur récolte. Cette exemption s'obtient dans l'étendue du canton où la récolte a été faite et des communes limitrophes de ce canton (décret du 17 mars 1852). Un simple passavant est alors délivré. Le transport des boissons enlevées pour l'étranger ou pour les colonies françaises est également affranchi du droit de circulation, sous condition qu'il sera levé un acquit-à-caution pour assurer la sortie de France (loi du 28 avr. 1816, art. 5 et 8). Les vins et cidres expédiés à destination de Paris et Lyon n'étant pas, à cause de la taxe de remplacement perçue dans ces villes, assujettis au droit de circulation, doivent être accompagnés d'acquits-à-caution (loi du 15 mai 1818, art. 85). Il y a à se munir d'une expédition pour tout déplacement d'eaux-de-vie, esprits et liqueurs, mais il n'y a pas à payer un droit de circulation en sus du droit général de consommation perçu sur la quantité d'alcool pur que contiennent ces liquides (loi du 24 juin 1824). Toutes les fois qu'un simple consommateur justifie que les boissons qu'il veut transporter de chez lui chez lui ont acquitté le droit de circulation il est dispensé de le payer une seconde fois (V. Circulation des boissons [Droit de], Exercices de la régie, Vinage et Vins).

Droit de détail. C'est un droit proportionnel à la valeur perçu à raison de 12 fr. 50 % du prix de vente, sur les vins, cidres, poirés et hydromels (loi du 19 juil. 1880, art. 4). Les cabaretiers, aubergistes, cafetiers, liquoristes, débitants, traiteurs, restaurateurs et tous ceux qui donnent à manger sont tenus de faire une déclaration à la régie avant de commencer leur débit ; ils doivent prendre licence et se soumettre aux visites et exercices des employés de la régie (loi du 28 avr. 1816, art. 50)

(V. Débitants de boissons et Exercices de la régie).

Droit d'entrée. Ce droit varie de 40 cent. à 2 fr. 60 par hectol., suivant la population de la ville et la classe à laquelle appartient le département. Il est perçu sur les vins, cidres, poirés, hydromels et sur l'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs et l'absinthe, dans toutes les villes ayant une population agglomérée de 4,000 âmes (loi du 22 déc. 1830, art. 3, et décret du 17 mars 1852). Il est exigible, soit au moment de l'introduction dans la ville, soit à l'enlèvement des entrepôts, s'il n'a pas été pris un passe-debout avant de pénétrer en ville, pour en faire constater le passage (V. Entree des boissons [Droit d']).

Droit général de consommation. Un droit général de consommation est perçu sur toute quantité d'eau-de-vie, d'esprit ou de liqueur adressée à une personne autre que celles assujetties aux exercices des employés de la régie (loi du 28 avr. 1816, art. 87). Il est délivré des acquits-à-caution pour assurer le paiement du droit à l'arrivée lorsqu'il n'a pas été acquitté au départ. S'il est acquitté au lieu de l'enlèvement, l'acquit-à-caution est remplacé par un congé (même loi, art. 88). Le droit est de 156 fr. 25 par hectol. d'alcool pur, comme l'indique le tarif qui précède (lois des 1er sept. 1871 et 19 juil. 1880). Il y a pour la ville de Paris un tarif spécial sous le titre de taxe de remplacement (V. Alcool [Impôt sur l'], Consommation [Droit général de] sur les alcools et Distillerie).

Taxe unique. La taxe unique comprend les droits d'entrée et de détail. Elle ne peut être établie que dans les villes ayant une population agglomérée de 4,000 âmes au moins (lois des 21 avr. 1832 et 25 juin 1841) et elle est obligatoire dans les villes de 10,000 âmes et au-dessus (loi du 9 juin 1875, art. 1er). Cette taxe a pour effet de reporter sur la généralité des habitants le droit de détail qui, dans les autres villes, n'est payé que par les débitants et n'atteint indirectement que les consommateurs qui vont boire ou s'approvisionnent dans les débits. On appelle *villes rédimées* celles qui sont placées sous le régime de la taxe unique. La vente en détail y est affranchie des exercices. Le tarif de la taxe unique est revisé, par période quinquennale, dans toutes les villes rédimées, d'après le prix moyen de la vente en détail constaté dans l'arrondissement pendant les trois dernières années et d'après les quantités vendues, par les débitants (loi du 9 juin 1875, art. 1 à 5). Le droit général de consommation sur les spiritueux et les liqueurs est en dehors de la taxe unique ; il est perçu en même temps lorsque le destinataire ne jouit pas de la faculté d'entrepôt (loi du 25 juin 1841, art. 18). Par exception, le droit général de consommation est réuni aux droits de détail et d'entrée à Paris et à Lyon, où la taxe unique prend le nom de taxe de remplacement (V. Consommation [Droit général de] sur les alcools, taxe unique).

Taxe de remplacement aux entrées. Cette taxe remplace les droits de détail et d'entrée sur les vins, cidres, poirés et hydromels et le droit général de consommation sur les spiritueux. Elle est établie à Paris (loi du 28 avr. 1816, art. 92). Les vins, cidres, poirés et hydromels expédiés sur cette ville ne sont pas non plus assujettis au droit de circulation (loi du 15 mai 1818, art. 85) ; mais les boissons de toute espèce expédiées à cette destination doivent être accompagnées d'acquits-à-caution. Il n'y a d'exercices à Paris que pour les bières ; les autres boissons en sont affranchies, si ce n'est pour la fabrication des cidres et poirés faite dans l'intérieur de la ville. L'entrepôt à domicile est interdit à Paris. Il y a, pour en tenir lieu, d'immenses entrepôts réels très utiles, où toutes les obligations déterminées par la législation générale sont applicables (loi du 16 fév. 1875). La loi du 9 juil. 1880 a autorisé l'admission temporaire à Paris des eaux-de-vie et esprits introduits pour être transformés en liqueurs. La fabrication et la distillation des eaux-de-vie y sont prohibées (loi du 1er mai 1882, art. 10). — Lyon a été placé sous le même régime que Paris. Une taxe de remplacement a été établie dans la partie de la ville où la taxe unique a été supprimée ; elle comprend, comme à Paris, les droits de circulation, d'entrée, de détail et de consommation (Décret du gouv. de Bordeaux du 30 janv. 1871, art. 1er) (V. Taxe de remplacement).

Droit de fabrication des bières. Les brasseurs sont soumis aux visites et vérifications des employés de la régie et tenus de leur ouvrir, à toute réquisition, les brasseries, ateliers, magasins, caves et celliers, ainsi que de leur représenter les bières qu'ils ont en leur possession (loi du 28 avr. 1816, art. 125). Il ont un compte ouvert pour les droits constatés à leurs charges et à la fin de chaque mois (même loi, art. 127) ils paient, suivant qu'il s'agit de bière forte ou de petite bière, le droit de 3 fr. 75 ou 1 fr. 25 par hectol. La taxe étant perçue à la fabrication, il n'y a pour cette boisson aucune formalité de circulation (V. Bière [Fiscalité]).

Droit de licence. Par licence, on entend l'autorisation de se livrer à un commerce ou à une industrie, dont la profession ne peut être exercée qu'après avoir été déclarée.

La loi du 17 juil. 1880 a abrogé le décret du 29 déc. 1851, d'après lequel aucun café, cabaret ou autre débit de boissons à consommer sur place ne pouvait être ouvert qu'en vertu d'une autorisation préfectorale. Qu'il s'agisse de débits à consommer sur place, d'hôtels, restaurants, auberges ou débits à emporter, les receveurs buralistes de la régie doivent actuellement délivrer les licences, sur la simple réquisition des intéressés, à toutes les personnes qui en font la demande (V. Licence [Droit de]).

Bouilleurs de cru. Les propriétaires, qui distillent les produits de leurs récoltes, sont dispensés de toute déclaration préalable et sont affranchis de l'exercice (loi du 14 déc. 1875) ; mais tous les déplacements des eaux-de-vie qu'ils fabriquent tombent sous l'application de l'impôt. Sont seuls considérés comme bouilleurs de cru et, à ce titre, sont seuls exempts du paiement de la licence, ainsi que des obligations imposées aux bouilleurs de profession, les propriétaires ou fermiers qui, chez eux, avec leurs appareils ou des appareils de louage, distillent ou font distiller exclusivement les vins, cidres, poirés, marcs et lies, cerises et prunes provenant de leur récolte (lois des 20 juil. 1837, art. 8 et 10 août 1839, art. 15). Une loi du 2 août 1872 avait retiré aux bouilleurs de cru ces privilèges et les avait soumis à la législation relative aux bouilleurs de profession. Ils leur ont été rendus par la loi du 14 déc. 1875 (V. Bouilleur de cru et Distillerie).

Bouilleurs de profession. Par bouilleur de profession, on entend ceux qui distillent le produit des récoltes d'autrui, soit qu'ils fassent cette distillation pour le compte des propriétaires, soit qu'ils distillent pour leur propre compte les matières par eux achetées, soit enfin qu'ils veuillent ou non vendre les produits obtenus. Les bouilleurs ambulants sont soumis à la licence et à toutes les obligations imposées aux bouilleurs de profession (V. Distillerie).

5° Considérations générales. — A chaque changement de gouvernement, l'impôt des boissons, malgré les améliorations successivement introduites dans la perception, est mis en question ; mais, on l'a dit avec raison, c'est une machine de guerre entre les mains des partis et, par une singulière destinée, plus il est discuté, plus on finit par lui demander, parce que l'intérêt du Trésor s'élève au-dessus de toutes les théories. Son rendement, qui était à peine de 100 millions, il y a quelques années, dépasse actuellement 400 millions et la taxe de l'alcool en France est encore de beaucoup au-dessous de celle adoptée dans plusieurs nations. Aussi est-il à remarquer que les projets de réforme que nous avons analysés dénotent que, tout en cherchant à transformer plus ou moins l'assiette des droits, il y a une tendance manifeste à augmenter de nouveau ceux de l'alcool.

Le rapport sur l'enquête de 1851 est suivi de l'exposé

des systèmes de perception sur les boissons dans les diverses contrées d'Europe et fait ressortir que les Gouvernements les plus absolus, comme la Russie ; les plus éclairés et les plus libéraux, comme l'Angleterre ; les plus démocratiques, comme la Suisse; partout, sans exception, les Gouvernements ont recours à cet impôt et qu'il forme chez tous une part importante du revenu public. « Quand une institution, dit le rapport, est à la fois aussi ancienne et aussi universelle, quand elle survit, indépendante des époques, des lieux et des formes de Gouvernement, il faut qu'elle repose sur des bases incontestables d'utilité et de justice ; il faut que dans son principe même réside une cause naturelle et essentielle qui explique et légitime sa durée. » Aimé TRESCAZE.

III. Marine. — Il est souvent nécessaire, dans les travaux de voilure, de réunir par une couture deux laizes de toile de longueurs différentes, de manière à faire correspondre leurs extrémités. On y parvient en *faisant boire* la plus grande, c.-à-d. en la fronçant plus ou moins, et uniformément sur toute la longueur de la couture. La quantité dont diffèrent les deux laizes se nomme *boisson*. C'est ainsi que la toile de la voile est toujours reliée aux ralingues avec une certaine boisson. Sans cette précaution, la ralingue s'allongeant plus à l'usage que la toile, celle-ci finirait par supporter tout l'effort de la voile, et ne tarderait pas à se déchirer.

BIBL. : 1° PHYSIOLOGIE. — Germain SÉE, *Du Régime alimentaire.* — DUJARDIN-BEAUMETZ, *De l'Hygiène alimentaire.* — PROUST, *Traité d'hygiène.* — Denis DUMONT, *le Cidre.* — LA CHAPELLE et GLOVER, *Des Boissons gazeuses.*

2° FISCALITÉ. — *Bull. de stat. et de législ. comparée.* — TRESCAZE, *Dict. gén. des Cont. indirectes.* — René STOURM, *l'Impôt sur l'alcool.* — Georges HARTMANN, *l'Alcool et l'impôt sur les boissons.* — BOURLY, BAUCHER, Pascal DUPRAT, CLAUDE (des Vosges), Yves GUYOT et Léon SAY, *Procès-verbaux des séances et rapports des comm. d'eng. sur les boissons.* — *Tabl. gén. du comm.* — *Tarif gén. des douanes.*

BOISSON (Léon), graveur au burin et à l'eau-forte, contemporain, né à Nîmes le 2 oct. 1854. Elève d'Henriquel-Dupont. Grand prix de Rome en 1876. On lui doit, entre autres, un *Portrait*, d'après Raphaël (1877); la *Vierge avec l'Enfant Jésus*, d'après Bellini (1879); la *Belle Ferronnière*, d'après L. de Vinci ; l'*Amour sacré* et l'*Amour profane*, d'après le Titien ; la *Renommée*, d'après Aimé Morot, etc., ainsi que des vignettes pour les *Poésies*, de Fr. Coppée et pour la *Chanson des nouveaux époux*, de Mme Adam (1882). G. P-I.

BOISSONADE (Jean-François), helléniste français, né à Paris le 12 août 1774, mort à Passy le 8 sept. 1857 (le *Journal des Savants* dit par erreur le 9). Il appartenait à une ancienne famille de Gascogne qui portait le nom de BOISSONADE DE FONTARABIE, et perdit son père de bonne heure (1779). Après avoir fait ses études au collège d'Harcourt, il sembla d'abord vouloir suivre la carrière diplomatique, et fut attaché au ministère des relations extérieures en 1792, mais il perdit cette situation après l'affaire des 12-13 vendémiaire an IV (3-4 oct. 1795), à laquelle il fut soupçonné, quoique à tort, d'avoir pris part. La protection de Lucien Bonaparte, devenu ministre de l'intérieur, lui fit obtenir en 1801 la charge de secrétaire général à la préfecture de la Haute-Marne ; mais les ennuis de l'administration gênèrent le goût très vif qu'il eut toujours pour sa liberté personnelle, et il envoya sa démission au bout de six mois, pour se livrer tout entier aux études littéraires. Dès 1795 il avait publié dans les *Soirées littéraires* de Coupé une traduction en vers d'épigrammes choisies de Martial, et il avait obtenu en 1800 de grands éloges de l'Institut pour un mémoire sur cette question, posée par la classe de littérature et beaux-arts : « Rechercher les moyens de donner parmi nous une nouvelle activité à l'étude de la langue grecque et de la langue latine ». Avant d'acquérir comme savant une renommée européenne, Boissonade s'était fait connaître comme un esprit plein de finesse et d'atticisme par de nombreux articles publiés dans les journaux et recueils littéraires de cette époque ; ses articles de critique littéraire dans le *Magasin encyclopédique* de Millin (16 articles), dans le *Mercure de France* (26 articles), ceux surtout du *Journal des Débats*, ensuite *Journal de l'Empire* (219 articles), nous le montrent comme un érudit déjà de premier ordre, un appréciateur juste et délicat, et lui concilièrent l'estime et la sympathie d'un grand nombre de savants ; quelques-uns devinrent ses amis, comme Bast, auquel il dut de connaître plus à fond la philologie allemande. La littérature ancienne n'attirait pas seule son attention : beaucoup de ses articles se rapportent à des œuvres modernes, et il avait une sorte de prédilection pour les écrivains anglais, qu'il prend plaisir à faire connaître au public. Son autorité d'helléniste fut établie par une édition des *Héroïques* de Philostrate (1806) ; on lui offrit alors une chaire de littérature grecque à Gênes, qu'il refusa ; et en 1809, lors de la réorganisation de l'enseignement supérieur, il fut nommé, à la Faculté des lettres de Paris, suppléant de Larcher dans la chaire de littérature grecque; il lui succéda en 1813 comme professeur titulaire et comme membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. C'est alors qu'il cessa de collaborer au *Journal de l'Empire*, où il signait Ω (oméga), pour se donner tout entier à son enseignement et à la publication de textes curieux ou inédits, ce qui mit le comble à sa réputation. Entre temps, il trouvait des loisirs pour écrire de nombreux articles dans la *Biographie universelle* de Michaud, donner des soins à plusieurs éditions faites par ses amis, et fournir plus de 15,000 notes précieuses à la réédition du *Thesaurus* d'Estienne par Didot. Nommé en 1828 professeur de littérature grecque au Collège de France, où il remplaça J.-B. Gail, il se fit suppléer à la Faculté des lettres ; après Jules David, connu pour ses travaux sur le grec moderne, il eut pour suppléant, depuis 1840, Emile Egger, qui lui succéda. — Les principales publications de Boissonade sont, outre les articles de critique cités plus haut et quelques mémoires publiés dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, les éditions suivantes : Philostrate, *les Héroïques* (1806) ; Marinus, *Vie de Proclus* (1814) ; Nicetas Eugenianus, *Drosilla et Chariclès*, avec des fragments de Constantin Manassès (1819); Hérodien, *Partitiones* (1819); Proclus, *Scholies sur le Cratyle* de Platon (1820) ; Aristénète, *Lettres* (1822) ; Eunape, *Vies des Sophistes* (1822) ; Planude, trad. grecque des *Métamorphoses* d'Ovide (1822) ; divers écrits de Théophylacte Simocatta (1835), Enée de Gaza (1836), Psellus (1838), Synésius (1842); les *Lettres* de Philostrate (1842) ; les *Fables* de Babrius (1844) ; les *Déclamations* de Pachymère (1848); les *Allégories de l'Iliade* de Tzetzès (1851) ; il faut surtout remarquer la *Collection des poètes grecs* en 24 vol. in-32 (Paris, Lefèvre, 1823-26), et les *Anecdota græca*, 5 vol. (1829-33), plus 1 vol. d'*Anecdota nova* (1844). La plupart de ces éditions sont dédiées à des savants amis de Boissonade, comme Bast, Schæfer, Coray, Dindorf, Matthiæ, Hase, Bœckh, Letronne, Villemain, Littré, etc. On doit encore à Boissonade des éditions françaises : Voltaire, *Lettres inédites à Frédéric le Grand* (1802) ; Fénelon, *Télémaque* (1824) ; Bertin, *Œuvres complètes* (1824) ; Parny, *Œuvres choisies* (1827), et la traduction d'un poème héroï-comique, *le Goupillon*, du poète portugais Ant. Diniz (1828). MONDRY-BEAUDOUIN.

BIBL. : J.-F. BOISSONADE, *Critique littéraire sous le premier Empire*, publiée par F. COLINCAMP, précédée d'une *Notice historique sur M. Boissonade*, par M. NAUDET ; Paris, 1863, 2 vol. in-8. Le premier volume contient la liste complète des ouvrages de Boissonade, et un article de l'éditeur intitulé *M. Boissonade et l'atticisme dans l'érudition*. — E. EGGER, *Notice sur M. J.-F. Boissonade*, dans les *Mémoires de littérature ancienne* (Comparez le *Journal des Débats* du 8 oct. 1857).

BOISSONADE (Gustave-Emile), fils du précédent, né le 7 juin 1825 à Vincennes, près Paris. Après avoir fait ses études de droit à la Faculté de Paris, et avoir pendant

plusieurs années donné de nombreuses répétitions aux étudiants qui recherchaient son enseignement simple et familier, M. Boissonade s'est décidé à entrer dans l'enseignement public. Reçu agrégé au concours de 1864, il fut attaché en cette qualité à la Faculté de Grenoble; le 31 oct. 1867, il fut nommé agrégé à la Faculté de droit de Paris. De 1870 à 1873, il a enseigné l'économie politique comme suppléant de M. Batbie. En 1873, M. Boissonade accepta, avec l'autorisation du gouvernement français, l'importante mission de rédiger les principaux codes du Japon. Il est encore en ce moment (1888) dans ce pays de l'Extrême-Orient, où il représente avec éclat la science française. M. Boissonade a publié, avant son départ pour le Japon, trois ouvrages importants : *Essai sur l'histoire des donations entre époux* (1852); *Histoire des droits de l'époux survivant* (1873); *Histoire de la réserve héréditaire* (1873). Ces deux derniers ouvrages ont été couronnés par l'Académie des sciences morales. Depuis qu'il est au Japon, M. Boissonade a consacré plusieurs volumes à la revision de la législation de ce pays : *Projet revisé de code de procédure criminelle* (Tokio, 1882); *Projet revisé de code pénal* (Tokio, 1886); *Projet de code civil*, actuellement en cours de publication (8 vol. ont paru). E. G.

BOISSONNET (Estève-Laurent, baron), général français, né à Paris le 19 juin 1811. Fils d'un général du génie du premier Empire, il se destina de bonne heure à la profession militaire, entra à l'Ecole polytechnique en 1830, en sortit comme sous-lieutenant d'artillerie, servit avec éclat en Afrique, en Crimée et en Italie, et fut nommé baron par Napoléon III. Il était général de brigade depuis le 14 juil. 1870 au moment où la France déclara la guerre à la Prusse. Blessé grièvement à Champigny (2 déc. 1870), il fut, à raison de ses beaux services pendant le siège de Paris, promu au grade de général de division (16 sept. 1871); Grand-officier de la Légion d'honneur depuis le 11 janv. 1876, il appartient depuis quelques années au cadre de réserve.

BOISSONNET (André-Denis-Alfred), général français, frère du précédent, né à Sézanne (Marne) le 19 déc. 1812. Entré à l'Ecole polytechnique en 1832, il servit ensuite dans le génie, fit avec distinction les campagnes d'Afrique, fut blessé au siège de Rome (1849), ainsi qu'à l'assaut de Malakoff (1855), et parvint le 12 août 1864 au grade de colonel. Il venait d'être nommé commandant en second de l'Ecole polytechnique lorsque la guerre franco-allemande éclata. Attaché à l'armée du Rhin comme chef d'état-major général, il se distingua sous Metz, dont il essaya vainement d'empêcher la reddition. Promu au grade de général de brigade, il entra dans la vie politique sous la troisième République. Candidat malheureux à l'Assemblée nationale en 1873, il fut élu sénateur par le dép. de la Marne en 1876. Il fit partie du centre droit dans la haute assemblée, soutint la majorité monarchique en 1877, mais finit par se rallier en 1878 au cabinet Dufaure. Il ne fut pas réélu en 1879. Grand-officier de la Légion d'honneur depuis le 18 déc. 1874, il a été mis à la retraite comme général le 27 oct. 1879. A. DEBIDOUR.

BOISSY (Collège de), à Paris. Cet établissement fut fondé vers 1354 par Etienne Vidé, natif de Boissy-le-Sec. Il était situé dans la rue du Cimetière-Saint-André, paroisse de Saint-André-des-Arts, et fut réuni en 1764 à l'Université.

BOISSY-AUX-CAILLES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de La-Chapelle-la-Reine; 362 hab.

BOISSY-EN-DROUAIS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux; 169 hab.

BOISSY-FRESNOY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin; 449 hab. Boissy était jusqu'au XIVe siècle le lieu le plus important de cette double paroisse, dépendant de l'évêché de Meaux, mais le hameau de *Fresnoy* prit alors la première place; il possédait un château seigneurial, démoli au XVIIIe siècle. C. ST-A.

BOISSY-L'AILLERIE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise; 520 hab.

BOISSY-LAMBERVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Thiberville; 473 hab.

BOISSY-LA-RIVIÈRE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Méréville; 216 hab.

BOISSY-LE-BOIS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont; 187 hab. On y remarque quelques restes d'un ancien manoir à côté d'un château moderne. La seigneurie appartint successivement au XVIIIe siècle aux marquis de Clermont-Tonnerre et du Breuil, puis à la famille de Goussainville. Le chœur de l'église est du XIIe siècle et le transept du XVe. C. ST-A.

BOISSY-LE-CHÂTEL. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Coulommiers; 1,065 hab.

BOISSY-LE-CUTTÉ. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de La Ferté-Alais; 364 hab.

BOISSY-LE-REPOS *(Bussiacum repositum)*. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmirail; 293 hab. Cette localité, située dans un vallon arrosé par le Petit-Morin et ses affluents, est mentionnée en 859 dans un diplôme de Charles le Chauve. Un monastère de femmes existait jadis au hameau de la Basse-Vauxelles; on voit encore quelques vestiges de sa chapelle, dont le bénitier a été transféré dans l'église de Boissy.

BOISSY-LE-SEC. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de La-Ferté-Vidame; 613 hab.

BOISSY-LE-SEC. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. d'Etampes; 514 hab.

BOISSY-MAUGIS. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Rémalard; 830 hab.

BOISSY-MAUVOISIN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières; 351 hab.

BOISSY-SAINT-LÉGER. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise. arr. de Corbeil; 846 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Brie-Comte-Robert.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, édit. de 1883, t. V, pp. 385-94.

BOISSY-SANS-AVOIR. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury; 286 hab.

BOISSY-SOUS-SAINT-YON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. N. de Dourdan; 762 hab.

BOISSY-SUR-DAMVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Damville; 295 hab.

BOISSY (Jean-Baptiste THIAUDIÈRE de), antiquaire français, né à Paris le 20 oct. 1666, mort le 27 juin 1729. Après avoir fait des études ecclésiastiques, il entra comme précepteur chez le prince de Rohan-Soubise; en 1710, grâce à son puissant protecteur, il fut élu membre de l'Académie des Inscriptions. Il fit acheter la bibliothèque de De Thou par le cardinal de Rohan, et empêcha ainsi que cette célèbre collection fût dispersée; elle est maintenant à la Bibliothèque nationale. Il a publié deux dissertations : *Sur les sacrifices des victimes humaines dans l'antiquité; Sur les expiations en usage chez les anciens*. Ces deux études, bien oubliées, sont insérées dans le tome Ier de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*.

BOISSY (Louis de), littérateur français, né à Vic-sur-Cère (Cantal) le 26 nov. 1694, mort à Paris le 19 avr. 1758. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il renonça aux études théologiques pour tenter la fortune littéraire à Paris. Après de nombreux déboires et sans parvenir à vaincre la misère qui le poursuivit une partie de sa vie, il réussit à faire jouer une quarantaine de pièces peu lues et encore moins représentées de nos jours, mais dont quelques-unes tiennent leur rang dans le répertoire de second ordre : l'*Impatient*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 26 janv. 1724); le *Français à Londres*, comédie en un acte et en prose (Théâtre-Français, 3 juillet 1727), très bien accueillie à son apparition et reprise souvent depuis; le *Je ne sais quoi*, comédie en un acte et en vers libres, musique de Mouret

(Théâtre-Italien, 10 sept. 1731), autre grand succès pour l'auteur et pour sa principale interprète, Mlle Silvia, dont le portrait, gravé par Cars d'après Lancret, orne l'édition originale de cette comédie ; l'*Homme du jour ou les Dehors trompeurs*, comédie en cinq actes et en vers (Théâtre-Français, 19 fév. 1740), dont quelques vers heureux sont fréquemment cités et qui a plusieurs fois reparu sur l'affiche au siècle dernier ; l'*Embarras du choix*, autre comédie en cinq actes et en vers (Théâtre-Français, 11 déc. 1741), interrompue après la cinquième représentation par suite de l'indisposition d'une des actrices, et jamais reprise ; le *Mari garçon*, comédie en trois actes et en vers (Théâtre-Italien, 10 févr. 1742), qui consola l'auteur de son dernier échec, etc. On attribue à Boissy un recueil de vers satiriques : l'*Elève de Terpsichore ou le Nourrisson de la satyre* (1718, 2 vol. in-12) dont il ne fut probablement que l'éditeur, et les *Filles femmes ou les Femmes filles*, conte allégorique publié sous le pseudonyme de Simien (1751). Boissy, qui avait épousé sa blanchisseuse, et qui s'efforçait de cacher aux yeux de tous sa position de fortune et de famille, fut néanmoins élu membre de l'Académie française (avr. 1754), en remplacement de Destouches ; il fut reçu par Gresset et déclama une ode au lieu du discours d'usage. Deux mois après, il obtint le privilège du *Mercure de France* qui, bien que grevé de pensions que le titulaire était tenu de servir, lui rapportait plus de 12,000 livres par an. Boissy passa donc tardivement de la misère à l'opulence et l'on prétend que cette existence nouvelle hâta sa fin. Ses *Œuvres* ont été rassemblées plusieurs fois, notamment en 1766 et en 1791, mais aucune de ces éditions n'est complète et quelques-unes de ses pièces, d'ailleurs, n'ont pas été imprimées. Maurice Tourneux.

Bibl. : Grimm, Diderot, Raynal, Meister, *Correspondance littéraire*, 1877-1882, 16 vol. in-8. — Lenient, *la Comédie au* xviiie *siècle*, 1888, 2 vol. in-18.

BOISSY (Hilaire-Etienne-Octave Rouillé, marquis de), homme politique français, né à Paris le 4 mars 1798, mort à Louveciennes le 26 sept. 1866. Entré très jeune dans les gardes du corps de Louis XVIII (1817), il passa bientôt dans la diplomatie (1821), fut attaché de légation sous Chateaubriand à Londres et à Vérone (1822), puis secrétaire d'ambassade à Florence (1823). Il donna sa démission en 1828 et revint en France. Son père étant mort en 1838, il sollicita la pairie et l'obtint le 8 nov. 1839. Il se fit remarquer à la Chambre des pairs par son opposition constante au gouvernement, et par l'extrême liberté de sa parole qui lui attira d'incessantes altercations avec le chancelier Pasquier. En juil. 1842 il créa la *Législature*, journal politique qui ne dura qu'un an. Son renom d'opposant lui attira une invitation, qu'il accepta, au fameux banquet du 17e arrondissement qui amena la révolution de févr. 1848. Il se présenta en 1850 aux élections législatives dans le dép. du Cher, et échoua. Il entra au Sénat en 1853 et y joua le même rôle qu'à la Chambre des pairs. Orateur original et spirituel, mais souvent diffus, le marquis de Boissy a laissé des *Mémoires* assez intéressants (Paris, 1870, 2 vol. in-8). Il avait épousé en déc. 1847 la célèbre comtesse Guiccioli.

BOISSY d'Anglas (François-Antoine), homme politique français, né à Saint-Jean-de-Chambre (Ardèche) le 8 déc. 1756, mort à Paris le 20 oct. 1826. Il appartenait à la religion protestante et son éducation fut très soignée. Avant la Révolution, il s'occupait de littérature dans sa province. Membre des Académies de Nîmes et de Lyon, correspondant de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à laquelle il avait envoyé un mémoire sur une ruine romaine de Desaignes en Vivarais, il acquit une charge de maître d'hôtel ordinaire de *Monsieur* et se mit à résider une partie de l'année à Paris, où il s'était fait recevoir avocat au Parlement. Il devint l'ami de Delille, de l'abbé Barthélemy, de Florian, de Malesherbes. En 1789, le tiers état de la sénéchaussée d'Annonay l'envoya siéger aux Etats généraux avec Monneron l'aîné. Il y vota avec les constitutionnels modérés : il était encore, au commencement de 1791, maître d'hôtel de *Monsieur*. Il parla peu à la Constituante, où il fut élu secrétaire le 26 mars 1791. Devenu, après la session, procureur-général-syndic du dép. de l'Ardèche, il fut nommé, par ce département, député à la Convention, qui, dès le 22 sept. 1792, l'envoya à Lyon avec Vitet et Alquier pour y réprimer des troubles causés par le défaut de subsistances. Quand Boissy d'Anglas et ses collègues arrivèrent à Lyon, le calme y était presque rétabli. Ils s'occupèrent surtout de découvrir et de dénoncer les fraudes commises par les fournisseurs de l'armée des Alpes. La Convention les chargea aussi d'aller visiter les autres magasins de l'armée des Alpes établis à Montpellier. Ils partirent pour cette ville le 24 nov. 1792, après avoir réprimé à Lyon une sorte d'émeute du 4e bataillon des volontaires du Var. Ils étaient de retour à Paris lors du procès de Louis XVI, dans lequel Boissy vota pour l'appel au peuple, pour la détention « jusqu'à ce que les représentants de la nation eussent jugé la déportation conciliable avec les intérêts de l'Etat », enfin pour le sursis. Pendant la Terreur, il ne parut guère à la tribune. Mais il crut devoir, lui modéré, louer Robespierre dans un *Essai sur les fêtes nationales*, publié le 12 messidor an II, alors que Robespierre était tout-puissant : « Robespierre, y disait-il, parlant de l'Etre suprême au peuple le plus éclairé du monde, me rappelait Orphée enseignant aux hommes les premiers principes de la civilisation et de la morale, et j'éprouvais un plaisir inconcevable... » Après Thermidor, il fut un des chefs de la réaction. Le 15 frimaire an III, il entra au comité de salut public. Il présidait la Convention dans la journée du 1er prairial, et c'est cette présidence qui le rendit célèbre. Mais sa vraie attitude, dans cette circonstance, est mal connue. Citons le témoignage (inédit quoique imprimé) de son collègue La Revellière-Lépeaux qui, pendant cette scène terrible, resta, dit-il, en face du bureau. Il raconte (*Mém.*, I, 220) que, pendant que l'épouvante se répandait dans l'Assemblée et que les députés s'enfuyaient de toute part, « la tête sanglante du malheureux Féraud fut apportée dans la salle au bout d'une pique et placée vis-à-vis le bureau, face à face avec Boissy d'Anglas, qui présidait. Celui-ci se comporta d'une manière héroïque. Environné de piques dirigées sur sa poitrine, de sabres nus suspendus sur sa tête, effleuré par plusieurs balles de pistolet qui allèrent frapper le mur derrière son fauteuil, en butte aux plus horribles menaces, il présenta son sein aux furieux, avec un calme et une dignité que je n'oublierai jamais. Sa fermeté ne l'abandonna pas un instant. » Salua-t-il vraiment la tête de Féraud et, s'il la salua, fut-ce prudence ou courage ? Voici, à ce sujet, le témoignage d'un autre conventionnel, Thibaudeau (*Mém.*, I, 163-164) : « Le corps de Féraud est traîné au dehors, des cannibales coupent sa tête et reviennent la porter en triomphe dans l'Assemblée. Ils la présentent au président, en le menaçant du même sort. Il l'écarte d'une main, en détournant ces regards de ce sanglant trophée. C'était Boissy d'Anglas qui, dans cette terrible journée, immortalisa son nom par le courage et la dignité qu'il opposa aux lâches fureurs de la multitude. Epuisé par ces cruelles épreuves, il céda le fauteuil à Vernier... » La famille de Boissy-d'Anglas n'était pas loin d'attribuer le geste du président de la Convention à un sentiment de stupeur autant que d'héroïsme. Louis Blanc a eu entre les mains un manuscrit du baron Boissy-d'Anglas fils d'après lequel il a écrit ceci, dans son *Hist. de la Révol.*, XII, 159 : « Un homme parut, qui tenait au bout d'une pique la tête de Féraud. Lui crut qu'on venait de nommer Fox (adjudant général auquel il venait de donner l'ordre écrit de repousser la force par la force). Pensant alors qu'on allait trouver sur cet officier l'ordre d'employer la force, il se crut perdu, et, résigné à son sort, salua religieusement la sanglante image. »

Membre de la commission des Onze, chargée de préparer les lois organiques de la Constitution, il déposa sur cet objet un rapport célèbre (5 messidor an III), où sont les bases de la Constitution dite de l'an III que les plaisants appelèrent constitution *Ba be bi bo bu*, parce que Boissy d'Anglas était un peu bègue. La Revellière dans ses mémoires (I, 233-235) assure que Daunou était le véritable auteur de ce rapport, et que si la commission avait officiellement chargé Boissy d'Anglas de le présenter, c'était afin de neutraliser, en flattant sa vanité, sa mauvaise volonté de royaliste honteux. Pourtant il se fit remarquer dans une autre circonstance, le 6 fructidor an III, quand il prononça son grand discours sur la situation politique de l'Europe. Membre du conseil des Cinq-Cents, il fut proscrit au 18 Fructidor, s'enfuit en Angleterre et ne rentra en France qu'après le 18 Brumaire. Membre du tribunat, puis sénateur, il devint, lors de l'invasion en 1814, commissaire impérial dans la XIIe division militaire. Il adhéra au sénatus consulte qui déclarait Napoléon déchu et fut nommé pair de France par Louis XVIII. Aux Cent-Jours, il accepta de Napoléon la mission d'organiser les départements du Midi et se tourna de nouveau contre l'empereur après Waterloo. Eliminé, puis réintégré dans la Chambre des pairs par la seconde restauration, il y marqua comme orateur libéral, surtout dans le débat sur la liberté de la presse (1817). Membre de l'Institut peu après la formation de ce corps, il fut nommé, en 1816, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Outre ses discours, quelques écrits politiques, une édition des œuvres de Rabaut Saint-Etienne et une biographie de M. de Malesherbes, il publia en 1825, les *Etudes littéraires et politiques d'un vieillard*. Ses écrits sont très faibles. Une statue lui a été élevée à Annonay en 1862. F.-A. Aulard.

BOISSY-d'Anglas (Jean-Gabriel-Théophile, comte de), homme politique français, fils du précédent, né à Nîmes le 2 avr. 1783, mort à Paris en mai 1864. Il suivit la carrière militaire, fut nommé adjoint aux commissaires des guerres (24 févr. 1804), puis sous-intendant (1828), intendant (31 déc. 1830) et secrétaire général du ministère de la guerre. Il avait été élu député en 1828 par l'arr. de Tournon (Ardèche) qui lui renouvela son mandat jusqu'à la révolution de Février. Il siégea à droite et fut plusieurs fois élu secrétaire de la Chambre. En 1846 il fut mis d'office à la retraite à la suite de l'affaire Bénier, directeur de la Manutention, qui avait spéculé avec les fonds de l'armée. Aux élections de 1852, il se présenta avec succès dans la circonscription de Tournon, comme candidat officiel; il fut réélu en 1857 et en 1863.

BOISSY d'Anglas (François-Antoine, baron), homme politique français, petit-fils du conventionnel, né à Paris le 16 fév. 1846. Il fut d'abord employé comme conseiller de préfecture dans divers départements, mais donna sa démission lors du coup d'Etat du 16 mai 1877. Aussi, lors des élections générales du mois d'oct. 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre des députés, choisi comme candidat républicain dans la deuxième circonscription de Tournon, en remplacement de M. Rouveure, l'un des 363 protestataires contre le coup d'Etat, qui renonçait à la vie publique, M. Boissy d'Anglas fut élu par 9,065 voix contre 6,321 données au candidat officiel du gouvernement de M. le maréchal Mac-Mahon. Le 5 oct. 1880, M. Boissy d'Anglas, conservant son titre de député, fut nommé à titre temporaire, pour une durée de six mois, conformément à la loi sur le cumul des fonctions, ambassadeur auprès du gouvernement mexicain, qui avait repris avec le gouvernement français les relations diplomatiques, interrompues depuis la guerre du Mexique, en 1863. Cette mission prit fin le 27 juin 1881. Il fut réélu le 21 août 1881 par 8,265 suffrages contre 6,710 recueillis par le candidat monarchiste. Aux élections du mois d'octobre 1885, la liste républicaine, sur laquelle figurait M. Boissy d'Anglas, fut battue par la liste monarchiste, mais cette élection ayant été invalidée, la liste républicaine triompha le 14 fév. 1886, et M. Boissy d'Anglas fut élu par 47,015 voix sur 92,680 votants. En 1887, M. Boissy d'Anglas a vigoureusement mené la campagne contre la candidature de M. le général Boulanger, candidature qui échoua. M. Boissy d'Anglas qui, jusqu'en 1885, avait fait partie du groupe parlementaire l'Union républicaine, s'est, depuis cette époque, inscrit à la gauche radicale. Louis Lucipia.

BOISTAILLÉ (Jean Huraut, sieur de), diplomate français, né vers 1510, mort en 1572. Conseiller au Parlement de Paris le 15 juil. 1555, il fut envoyé en ambassade ordinaire à Constantinople, d'où il revint en août 1552 (Boistaillé au duc de Guise, Gênes, 2 sept. 1559, f. fr. 20453). Nommé conseiller et maître de l'hôtel du roi, il fut désigné en avr. 1560 pour succéder à François de Noailles, évêque d'Acqs, ambassadeur de France à Venise. Sa première dépêche est du 11 mai 1560. Le maréchal de Bourdillon trouva en lui un appui énergique lorsqu'il se refusa en 1562 à abandonner les dernières places que le roi tenait encore en Piémont. « Par cet abandon, écrivit-il en cour, la France perd tout crédit en Italie. » Ce fut lui qui négocia l'emprunt que Charles IX, à bout de ressources, obtint à cette époque de la république de Venise. Rappelé en France vers la fin de 1563 il fut, en récompense de ses services, nommé maître des requêtes (Châteaubriand, 18 oct. 1565). En 1572, il fut nommé ambassadeur en Angleterre avec le maréchal de Montmorency et Paul de Foix, qui avait été l'un de ses successeurs à Saint-Marc, mais ces deux derniers rejoignirent seuls leur poste, Boistaillé étant mort au moment de se mettre en route (Instruction pour le faict du mariage d'Angleterre du 25 avril 1572). Les dépêches relatives à son ambassade à Constantinople sont conservées à la Bibliothèque nationale, f. fr. 10773 (années 1557-1558); Cf. aussi f. fr. 4129 (Lettres adressées au sieur de la Vigne à Constantinople); 15876, 20456, 20453, 20977 (Sommaire de ce que le sieur de Boytaillé, abbé du Brueil, a négocié en Levant) : 20979 et Cinq-Cents de Colbert 393. Son instruction pour Venise (Fontainebleau, 1er avril 1560) se trouve en copie dans le même dépôt, f. français, 20979, p. 173 et à la bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits, Histoire, n°s 584-586. (« La depesche du Roy pour Monsieur de Boistaillé, allant résider ambassadeur à Venise. ») Rott.

Bibl. : Charrière, *Négociations de la France dans le Levant* (Documents inédits de l'Histoire de France). H. de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*; Paris, 1880. — C. Purton-Cooper, *Recueil des dépêches, rapports, instructions et mémoires des ambassadeurs de France en Angleterre et en Ecosse pendant le* XVIe *siècle*; Paris, 1840. — A. Baschet, *les Archives de Venise, Histoire de la Chancellerie secrète*; Paris, 1870.

BOISTARD (Louis-Charles), ingénieur français, né à Beaulieu (Indre-et-Loire) le 8 oct. 1762, mort à Paris le 13 mai 1823. Entré à l'Ecole des ponts et chaussées en 1782, il devint ingénieur ordinaire en 1794, ingénieur en chef en 1804, et ingénieur en chef directeur en 1821. Il dirigea de 1795 à 1804 la construction du pont de Nemours, exécuta de 1806 à 1814 d'importants travaux d'amélioration dans les ports d'Anvers et de Flessingue, et fut chargé en 1818 de la distribution des eaux du canal de l'Ourcq dans Paris. On n'a de lui que deux ouvrages : *Expériences sur la main-d'œuvre de différents travaux*, etc. (Paris, 1804, in-4); *Recueil d'expériences et d'observations faites pendant la construction du pont de Nemours et de l'arsenal d'Anvers et la reconstruction du pont de Flessingue* (Paris, 1822, in-4), qui contient un traité sur la théorie et l'équilibre des voûtes. L. S.

Bibl. : Tarbé de Saint-Hardouin, *Notices biographiques sur les ingénieurs des ponts et chaussées*; Paris, 1884, in-8.

BOISTE (Pierre-Claude-Victoire), lexicographe français,

né à Paris en 1765, mort à Ivry-sur-Seine le 24 avr. 1824. Il fut d'abord avocat, puis imprimeur et enfin il consacra la majeure partie de son existence aux travaux considérables que nécessita son *Dictionnaire universel de la langue française*, qui a eu tant de succès au commencement de ce siècle et qui jouit encore, malgré ses inexactitudes et sa confusion, d'un certain renom. Boiste a publié : *Dictionnaire universel de la langue française* (Paris, 1800, 2 vol. in-8 ; 14e éd. revue par Ch. Nodier et Baré, Paris, 1857, in-4); *l'Univers délivré* (Paris, 1801, in-8), poème en prose sur le système de Newton et la théorie physique de la terre ; *Dictionnaire de géographie universelle* (Paris, 1806, in-8, av. atlas in-4); *Principes de grammaire* (Paris, 1820, in-8) ; *Dictionnaire des belles-lettres* (Paris, 1821-1824, 5 vol. in-8).

Bibl. : Quérard, *la France littéraire* ; Paris, 1827, t. I, — Louandre et Bourquelot, *la Littérature française contemporaine* ; Paris, 1846, t. II.— Nodier, art. du *Journal des Débats* du 10 avr. 1819.

BOISTEL (Alphonse), jurisconsulte français, né à Paris en 1836. Après avoir fait de brillantes études au collège Rollin et obtenu de nombreux succès au concours général des lycées de Paris, M. Boistel a été successivement reçu licencié ès lettres le 8 avr. 1858, docteur en droit le 25 déc. 1863, agrégé des facultés de droit le 30 avr. 1866. Dès l'année 1865, il était chargé d'un cours de droit civil à la Faculté de droit de Grenoble en qualité de suppléant provisoire. Après avoir été reçu premier au concours d'agrégation en 1866, il retourna dans cette Faculté de Grenoble où il enseigna le code civil pendant cinq ans. Il y a aussi professé un cours de droit naturel pendant l'année scolaire 1866-1867. Attaché en qualité d'agrégé à la Faculté de droit de Paris par arrêté du 14 mai 1870, il y a enseigné pendant huit ans (1870-1879) le droit commercial et a été nommé le 27 fév. 1880 professeur de code civil à la même faculté ; il y occupe encore actuellement la chaire de M. Valette à laquelle avait été nommé avant lui M. Glasson et qui, à cette époque, l'a quittée pour prendre celle de procédure civile. M. Boistel a commencé par publier des travaux sur le droit naturel : *le Droit dans la famille* (Paris, 1864) ; *Cours élémentaire de droit naturel* (Paris, 1870, 2 vol.), puis ensuite son enseignement lui a donné l'occasion d'écrire sur le droit commercial et sur le droit civil. Il est l'auteur d'un *Cours de droit commercial* (1875), rapidement arrivé à sa troisième édition en 1883 (Paris, in-8) et d'un *Manuel de droit commercial* publié pendant la même année (Paris, in-8). On lui doit aussi de nombreux articles de revue et des monographies dont nous nous bornerons à relever les plus importantes : *De l'indivisibilité solutione* (1868) ; *De la méthode dans les sciences morales* (1868) ; *la Théorie de la rente et les harmonies économiques* (1866) ; *De l'abrogation des lois par la désuétude* (1879) ; *Théorie juridique du compte courant* (1883) ; *Du dies incertus et de ses effets dans ses dispositions testamentaires en droit romain* (1885). E. G.

BOISTEL de Gaubertin (V. Boitel).

BOISTEL d'Exauvillez (Philippe-Irénée), littérateur français, né à Amiens le 6 déc. 1786, mort à Paris le 6 mai 1864. Catholique fervent sans avoir appartenu à l'Eglise, il a rédigé une foule de livres de propagande, maintes fois réimprimés et dont il suffira de rappeler les titres : *Préservatif contre l'incrédulité* (1826) ; *le Docteur de village* (1826) ; *le Bon curé* (1827) ; *les Morts édifiantes* (id.) ; *les Morts funestes des impies les plus célèbres* (id.) ; *De la Religion catholique considérée comme indispensable au bonheur des peuples* (1831) ; *Méditations religieuses* (1831), etc., etc. Il a également donné une édition expurgée des *Œuvres choisies* de Walter Scott (1840, 8 vol. in-18) ; un *Mémorial de la Révolution française* (1828) ; une *Histoire de France* (1834), etc., et fondé, avec l'abbé Glaire, le *Journal des personnes pieuses*. M. Tx.

BOISTON (Philippe), sculpteur français du xviiie siècle, né aux Frénelots, commune de Morteau, en Franche-Comté, vint à Madrid pour concourir à la décoration du Palais-Royal qui se reconstruisit après l'incendie de 1734. Sur la présentation de trois de ses ouvrages, il fut agréé comme maître, en 1745, par la commission qui préparait l'établissement de l'Académie de San-Fernando. Revenu en Franche-Comté, il accepta la proposition que lui fit l'intendant Pierre-Etienne Bourgeois de Boynes de s'établir dans la capitale de cette province, pour y créer l'enseignement du dessin et de la sculpture : son cours s'ouvrit au palais Granvelle, sous les auspices de l'Académie de Besançon, au mois de nov. 1756. Il entreprit vers ce même temps deux statues en pierre, *Jésus* et la *Madeleine*, qui sont encore dans la façade de l'église dédiée à sainte Madeleine, que l'on reconstruisait à Besançon. Le 10 janv. 1759, la municipalité de cette ville lui décernait des lettres de citoyen, en décidant « qu'il y seroit fait mention de sa capacité dans l'art de la sculpture ». La démission forcée du tyranneau Bourgeois de Boynes, en 1761, détermina la fermeture du cours de Boiston et son départ pour Paris. Il y exposa, en 1764, un *Vulcain* en terre cuite, qui l'avait fait admettre à l'Académie de Saint-Luc. En 1770, il était aux gages du duc d'Uzès et exécutait, pour ce grand seigneur, une copie de la *Bacchante* en marbre de Massou le fils. En 1776, il faisait des ornements pour le Palais-Bourbon, et l'*Almanach des artistes* de 1777 l'indique encore avec les qualités de « sculpteur en ornemens ». — Son fils, *Joseph* Boiston, fit à Rome, en 1789, le buste du capucin Tiburce, de Jussey, en Franche-Comté, procureur général de l'ordre ; puis, rentré dans le pays de ses origines, il devint à Morteau, en 1793, le directeur du club et l'organisateur des cérémonies révolutionnaires. Auguste Castan.

Bibl. : Cean Bermudez, *Diccionario de los profesores de las Bellas Artes en España*, t. I, p. 156. — J. Guiffrey, *Boiston sculpteur*, dans les *Nouvelles archives de l'Art français*, t. II, pp. 232-234. — A. Castan, *les Sculpteurs Boiston père et fils*, dans la *Revue de l'Art français*, t. II, pp. 56-58. — J. Sauzay, *Persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, t. III, p. 595.

BOISTRUDAN. Com. du dép. de l'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Janzé ; 937 hab.

BOISVILLE-la-Saint-Père. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves ; 1,020 hab.

BOISVILLETTE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Illiers ; 269 hab.

BOISY (Guillaume Gouffier, sire de), né au commencement du xve siècle, mort en 1495, s'attacha au dauphin Charles. Son nom se retrouve dans un grand nombre d'actes du conseil de Charles VII. Premier chambellan de ce roi, c'est par lui que nous connaissons le secret de Jeanne d'Arc, dont la révélation subjugua Charles VII. Comblé d'honneurs par son maître, Guillaume Gouffier prit avec Dammartin la direction du parti hostile à Jacques Cœur. Il attira Jean Bureau dans leurs intérêts ; nommé sénéchal de Saintonge le 20 juin 1451, il arrêta le grand argentier, dans la ville de Taillebourg, le 31 juillet de la même année, dressa le réquisitoire contre lui, montra le plus odieux acharnement dans la poursuite et se fit donner la plus grosse part des dépouilles. La réaction par laquelle débute le règne de Louis XI lui fut très funeste. Destitué de toutes ses charges et dignités, il dut se retirer chez le duc de Bourgogne. Le traité de Conflans le fit rentrer en grâce auprès du roi, qui lui rendit ses biens, ses charges, ses honneurs, sauf le titre de lieutenant général de Languedoc et de Langue-d'oïl. — De ses deux mariages, le premier avec Louise d'Amboise, sœur du fameux cardinal, le second avec Philippe de Montmorency, veuve de Charles de Melun, nous connaissons douze enfants. L'aîné, *Pierre*, fut tué à Marignan ; *Adrien*, cardinal de Boisy, fut grand aumônier de France et laissa une fille naturelle, Marguerite, dont parlent les écrivains du xvie siècle ; *Aymar*, le neuvième, fut abbé de Cluny, de Saint-Denis et évêque d'Alby ;

Charlotte, la douzième, devint gouvernante des enfants de France et épousa le gros Brissac; enfin *Anne* fut gouvernante du duc d'Angoulême et de la Marguerite des Marguerites. Le plus connu de cette brillante famille est encore le suivant, second fils de Guillaume. L. Bougier.

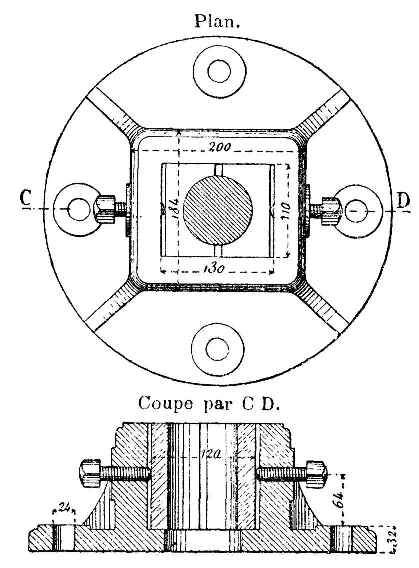
BOISY (Artus Gouffier, sire de), comte d'Etampes et grand maître de la Maison du roi, homme politique et diplomate français, né vers 1475, mort à Montpellier en 1520. De 1490 à 1496, il fut enfant d'honneur de Charles VIII et suivit ce prince dans son expédition de Naples (1495). Fait page en 1496, il accompagna Louis XII en Italie (1499) et fut, peu de temps après, nommé pannetier du roi, puis bailli de Vermandois (1503) et chargé de l'éducation du jeune comte d'Angoulême, héritier de la couronne, en qualité de gouverneur. Il venait d'être créé bailli de Valois (1514), quand la mort du roi appela au trône son pupille, François Ier. Celui-ci combla son maître de ses dons. Il le nomma grand-maître de son hôtel et le chargea, conjointement avec Florimond Robertet, de la « principale superintendance de ses affaires ». Avant de partir pour le Milanais, il envoya Boisy près de Ferdinand d'Aragon, afin de demander à ce prince la prorogation de la trêve conclue en 1514 entre lui et Louis XII. Ferdinand n'ayant pas consenti à excepter l'Italie de la trêve, Boisy revint rejoindre son maître, franchit les monts avec lui et assista à la bataille de Marignan (1515). Au retour, il fut nommé lieutenant-général et gouverneur du Dauphiné et chargé de négocier le traité de Noyon avec Guillaume de Croï, sieur de Chièvres, l'ancien gouverneur de Charles-Quint (1516). Il se trouvait à Montpellier, où il était allé discuter avec le même les clauses du traité de Noyon relatives à la Navarre, et arrêter le mariage de Charles-Quint avec Charlotte, fille de François Ier, quand il mourut. Quelques jours avant sa mort, François Ier avait érigé en duché-pairie ses seigneuries de Boisy et de Roannez. Il avait épousé Hélène d'Hangest, dont il eut un fils qui fut plus tard le marquis de Boisy. Louis Farges.

Bibl. : Jules Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*; Paris, 1847, t. IV, in-8. — Dumont, *Recueil des traités de paix*; Amsterdam, 1726, t. IV, p. 225, in-fol. — De la Chesnaye, *Dictionnaire de la noblesse*, 1862, t. III, in-4. — Le P. Anselme, t. X.

BOISY (Claude Gouffier, sieur, puis marquis de), duc de Roannez, comte de Maulevrier et de Caravas, seigneur d'Oiron, grand écuyer de France, fils du précédent. Après avoir succédé à son père dans la capitainerie des villes et châteaux d'Amboise et de Chinon, il se trouva à la bataille de Pavie (1524). En juin 1544, il fut chargé de la défense de la place de Montescler en Champagne et mourut à Villers-Cotterets en 1570. Il s'était marié cinq fois : 1° avec Joséphine de la Trémoille; 2° avec Françoise de Brosse; 3° avec Marie de Gaignon; 4° avec Claude de Beaune, veuve de Louis Burgensis, premier médecin du roi; 5° avec Antoinette de La Tour-Landry, veuve de Claude de la Trémoille. Il eut dix enfants de ces différents mariages. Les Boisy avaient pour armes : *D'or à trois jumelles de sable*. L. F.

Bibl. : Le P. Anselme, *Hist. généalogique*, t. V et VIII.

BOITARD. On emploie souvent pour guider des arbres verticaux à leur passage à travers les planchers d'usine, dans les moulins, par exemple, un système que l'on appelle *boitard*, et qui varie de forme et de proportions selon les applications spéciales auxquelles il est destiné, mais se rapprochant toujours du type très répandu que nous allons décrire. Le boitard se compose (V. fig.) d'une boîte rectangulaire à large base, renfermant deux coussinets, que l'on fait souvent avec du bois dur au lieu de bronze et que l'on rapproche de l'axe au moyen de deux vis. Cette boîte est fondue avec quatre nervures et se fixe sur le plancher par quatre boulons. A l'endroit des boulons, elle est renforcée d'un bossage descendant jusqu'à la semelle pour la facilité du moulage. Le graissage est assez incomplet, il ne peut avoir lieu qu'en versant de l'huile à la partie supérieure, et à cet effet on a eu le soin de lui ménager une entrée par un chanfrein pratiqué au bord des coussinets et mis en communication avec des



Boitard.

rigoles intérieures. Mais cette disposition ne suffit pas toujours, elle ne permet pas à l'huile de rester longtemps et il faut la renouveler souvent; aussi lui substitue-t-on ordinairement un système comprenant trois coussinets au lieu de deux, avec des vides entre les coussinets qui reçoivent des étoupes grasses. Il est bon de ne pas tarauder les vis directement dans la fonte comme le représente notre figure; il est préférable de munir ces vis chacune d'un écrou en fer qui se loge dans une entaille venue de fonte avec la boîte. L. K.

BOITARD (Pierre), naturaliste et agronome français, né à Mâcon le 27 avr. 1787, mort à Montrouge, près Paris, le 28 août 1859. Il fut officier supérieur dans les corps francs durant les Cent-Jours, et subit des persécutions sous la Restauration. Il publia de 1820 à 1839 une série de manuels et d'ouvrages sur l'histoire naturelle, l'horticulture, la sylviculture et différentes industries; les plus connues font partie de l'Encyclopédie Roret. Dr L. Hn.

BOITARD (Edouard), jurisconsulte, né à Paris le 13 août 1804, mort le 12 sept. 1835. Reçu docteur en droit en 1829, après de remarquables études universitaires, Boitard fut nommé professeur suppléant au concours d'agrégation de 1833 et chargé du cours de procédure civile et de législation criminelle à la Faculté de Paris. Pendant deux années il occupa ce poste avec éclat, attirant autour de sa chaire de nombreux auditeurs par le charme de sa parole, la clarté de sa méthode et la profondeur de son érudition. Mais une mort prématurée l'enleva à la brillante carrière qui l'attendait. Ses leçons, recueillies par un de ses élèves, M. G. de Linage, ont été, pour la première fois, publiées par lui en 1837 et 1839. Depuis cette époque les *Leçons de procédure civile* par Boitard, continuées ensuite et complétées par M. G.-F. Colmet-Daage, doyen honoraire de la Faculté de droit, n'ont cessé de jouir, auprès des étudiants et des praticiens, de la faveur la plus méritée. La 14e édition, refondue par M. Glasson, membre de l'Institut et professeur à la Faculté de droit de Paris, a paru en 1885. En dehors de cet important ouvrage, dont le premier honneur lui revient, Boitard n'a laissé qu'une édition des *Conciones* (1827) et une traduction (en collaboration) de *l'Histoire universelle*, de Justin (1833-34, 2 vol.).

Bibl. : Wolowski, *Revue de législation et de jurisprudence*; 1835-36, t. III, p. 69.

BOÎTE. I. Technologie. — 1° MENUISERIE. — Petit coffre en bois, avec couvercle se composant de six planches, quatre sont clouées entre elles à angle droit; la cinquième clouée sur la tranche des premières, forme le fond, une sixième sert de couvercle. Lorsqu'on veut assembler les pièces qui forment la boîte, au lieu de les clouer ensemble, il vaut mieux faire cet assemblage à queue d'aronde pour les quatre planches qui forment les côtés, le fond est assemblé à feuillure dont la languette entre dans une rainure creusée sur le bas de la face intérieure des côtés. Pour un ouvrage complètement soigné, on fait l'assemblage des côtés à queue d'aronde perdue et à bois de fil; on a soin que le dessous du fond soit bien de niveau avec la tranche inférieure des planches qui forment les côtés. Dans tous les cas, le couvercle n'est pas formé d'une simple planche; on lui fait un rebord, c.-à-d. qu'il est formé d'une boîte aussi longue, aussi large que la première, mais beaucoup moins haute, qui se renverse sur celle-ci, bord contre bord. Souvent on fait l'entrée du couvercle un peu plus large que celle de la boîte, en tenant plus minces les planches qui forment un rebord, et on creuse une feuillure au pourtour intérieur de la boîte, afin que les deux parties puissent entrer l'une dans l'autre.

2° FERBLANTERIE. — *Boîtes métalliques.* Les boîtes métalliques servent pour les fabriques de conserves alimentaires, les poudreries, l'épicerie, la droguerie, la pharmacie, les fabricants de cirage, etc. La fabrication de ces boîtes est l'objet d'une industrie qui a pris un développement considérable, à mesure que ses moyens de production se sont améliorés et sont devenus purement mécaniques. Elle nous présente actuellement un exemple intéressant du progrès qu'il est possible de réaliser pour la production à bon marché, par la division du travail et la perfection de l'outillage. Les boîtes métalliques sont faites généralement avec du fer-blanc mince; au moyen de découpoirs et de presses à balancier, on découpe, on emboutit, on prépare les parties destinées à composer une boîte de forme quelconque, puis on rassemble ces parties et on les soude au fer. La plaque de fermeture est soudée après introduction des matières à conserver; certaines boîtes de conserves ont un mode de fermeture consistant en un mince ruban de fer soudé sur le joint du couvercle. On arrive à un prix de revient fort bas; les boîtes à poudre, par exemple, ne coûtent que 5 centimes la pièce, y compris trois papiers d'emballage. Les fers noirs et les fers-blancs clinquants employés pour la fabrication des boîtes métalliques, c.-à-d. ceux ayant moins de $0^{m}00018$ d'épaisseur, étaient longtemps restés la spécialité presque exclusive des fabricants anglais, ou du moins, les fabricants français n'en produisaient que des quantités insignifiantes; cette fabrication nécessite un matériel spécial, des ouvriers d'une grande habileté et enfin du fer d'une qualité exceptionnelle. En 1868, MM. Trottier, d'Hennebont (Morbihan), ont entrepris en grand cette fabrication et livrent plus de 2,000 tonnes par an de fer pesant 1 kilog. 40 le m. q., c.-à-d. ayant moins de $0^{m}00018$ d'épaisseur. Le système de décoration du fer-blanc par l'impression a ouvert une voie nouvelle à la fabrication de ce produit, par le fait des sérieux avantages qu'il procure à l'industrie des produits alimentaires, qui absorbe à elle seule à peu près la moitié du fer-blanc fabriqué en France; l'impression du fer-blanc fournit, en effet, une étiquette faisant corps avec la boîte fabriquée, rend indélébile la marque de fabrique et donne une garantie nouvelle de la qualité des produits. Depuis longtemps l'impression sur fer-blanc se fait en imprimant directement sur le métal à sec et avec la pierre mise en relief, puis en recouvrant d'une couche de vernis; les produits sont parfois assez défectueux; lorsqu'il s'agit de tôle de fer ordinaire, il faut d'abord recourir à des préparations longues et coûteuses. Les boîtes ainsi imprimées sont séchées dans des étuves à la sortie desquelles elles sont prêtes à être livrées au commerce. Le procédé de M. Ed. Normand consiste à recouvrir préalablement la tôle d'une couche de papier minéral adhérent parfaitement au métal; ce papier, dont l'une des bases principales est le kaolin, doit être assez solide pour résister à toutes les intempéries et à des ébullitions dépassant même 130° et assez souple pour recevoir des lithographies aussi fines que celles obtenues sur le papier ordinaire.

Une question dont il est indispensable de se préoccuper, est celle de la soudure des boîtes métalliques devant recevoir des aliments. M. Bobierre, chimiste nantais, a été amené par des expériences sur des boîtes de sardines, grande branche de fabrication de la ville de Nantes, à examiner les boîtes de conserves alimentaires provenant de l'importation. Il a constaté dans plusieurs échantillons que la soudure faite à la hâte, et sans assujettissement préalable du couvercle, avait reflué à l'intérieur de la boîte, de façon à mettre intérieurement en contact avec les aliments, une surface qui, dans les grandes boîtes de conserves de viande, atteint parfois 4 à 5 décim. q. Or, l'analyse a montré que les alliages d'étain, employés pour ces soudures, contiennent souvent jusqu'à 45 % de plomb; il y a, dans ces conditions, pour le consommateur, des chances assez fortes d'intoxication saturnine. M. Bobierre signale, à ce sujet, l'inégalité de législation existant entre nos produits d'importation et ceux de notre fabrication nationale. A la suite de plaintes diverses provenant de notre armée de terre et de mer, MM. Schutzenberger et Boutmy, chimistes-experts, ont examiné des échantillons de boîtes de conserves provenant de nos forts et de nos arsenaux; malgré les prescriptions très nettes du cahier des charges, la soudure employée, au lieu d'être entièrement pure, contenait fréquemment 70 à 90 % d'étain pur, contre 15 et 20 % de plomb, et 8 à 10 % de cuivre. La portion de viande d'une de ces boîtes en contact avec le couvercle soudé et étamé a donné ainsi jusqu'à 0 gr. 148 de plomb à l'analyse. Comme conséquence du rapport déposé à ce sujet, une circulaire ministérielle exécutoire à partir d'août 1881 est intervenue prescrivant à l'avenir l'observation rigoureuse des conditions de soudure et d'étamage des boîtes de conserves; exigeant notamment que la soudure soit faite exclusivement à l'extérieur, après application parfaite du couvercle. La fabrication nationale est donc désormais réglementée. Il n'en est pas moins vrai que ces prescriptions n'atteignent en rien les conserves alimentaires d'Amérique et d'Australie, protégées qu'elles sont par les règlements supérieurs sur l'importation. Le danger d'empoisonnement par l'introduction du plomb dans les conserves alimentaires étant mis en évidence, on a dû se préoccuper de trouver un moyen rapide et sûr pour déceler l'impureté des étains employés aux étamages. Le moyen proposé par M. Maistrasse est fondé sur les aspects différents que présentent les moirés obtenus par des alliages contenant une plus ou moins grande quantité d'étain. Des recherches méthodiques et fréquentes ont permis à M. Maistrasse de constituer une série de types moirés, étain et plomb, dont la teneur en plomb croît de 1 à 30 %; la différence de moirage de l'étain pur ou d'un alliage du commerce a été très sensible dès que la dose de plomb dépasse 5 %; les moirés sont obtenus par l'acide chlorhydrique. Cette méthode est pratique et mérite d'être signalée comme moyen de déceler le mal, de là à l'empêcher, il n'y a évidemment qu'un pas. L. KNAB.

II. Joaillerie. — 1° BOITES DES ORFÈVRES. — On appelle ainsi les tabatières de luxe et les boîtes diverses en or, en argent, en vermeil, exécutées autrefois par les orfèvres et les bijoutiers, devenus en France d'incomparables artistes en ce genre. La plupart de ces boîtes peuvent être considérées comme de délicieux bijoux fermant *à miracle*, comme on disait jadis, c.-à-d. avec une précision rigoureuse et douce; les unes sont ornées de délicates ciselures, de miniatures, d'émaux et de gemmes; d'autres sont formées de pierres précieuses et dures, telles que l'améthyste, la topaze, le lapis-lazuli, le cristal de roche

clair ou enfumé, toute la série des agates, la cornaline, le jaspe fleuri ou sanguin, la malachite, etc., etc. La richesse et l'incroyable mérite artistique de ces témoins séduisants d'une époque déjà lointaine les ont fait classer parmi les objets de haute curiosité, surtout lorsque, en dehors des poinçons réglementaires, les orfèvres ont gravé leur nom sur la gorge de la tabatière ou de la boîte, ajoutant ainsi à la rareté de la pièce une valeur nouvelle. Tels sont : Aubert, George, Auguste, Drais, Ducrollay, Gaillard, Germain, Herbault, Jacquin, Maillard, Mathis de Beaulieu, Mesnier, Quizille, Rondé, Roucel, Tiron de Nanteuil, Vachette, etc., tous fournisseurs du roi.

Ces fabricants émérites s'inspiraient d'ailleurs des meilleurs maîtres de l'école des Bérain, les célèbres ornemanistes des deux derniers siècles, dont les compositions ont exercé une si grande influence sur les arts décoratifs et sur l'orfèvrerie. Ils n'avaient qu'à choisir leurs modèles dans les *Essais de tabatières à l'usage des graveurs et ciseleurs*, publiés en 1703 par Pierre Bourdon et par J. Robertet en 1710, ouvrages suivis bientôt d'un recueil de Du Vivier : *Manière et façon dont les tabatières sont faites en 1719 et 1720.* Tous ces dessins de boîtes et tabatières, ovales, contournées ou rectangulaires, présentent le même système ornemental ; elles sont exécutées en or ciselé, en argent ou bien en incrustations d'or sur fond d'écaille blonde, et d'argent sur écaille noire. La décoration de ces jolies boîtes comprenait les sujets exécutés en *piqué*, en *coulé*, en *incrusté* et en *brodé d'or*, procédés dont on trouve l'explication technique dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. Disons seulement que le *brodé d'or* n'est autre chose qu'un composé de piqué, de coulé et d'incrusté réunis et disposés avec art, suivant le génie de l'artiste. Les plus belles boîtes décorées en *brodé d'or* dans le style de Bérain datent de la fin de la Régence jusque vers 1735. Selon leur richesse, elles se vendaient soit chez les orfèvres, soit chez les tabletiers.

A cette époque, les boîtes allemandes en nacre ou en burgau, incrustées de jaspes, d'agates et autres pierres dures, étaient très recherchées ; ces boîtes, où le métal (or, argent, vermeil) figurait à peine, se fabriquaient à Dresde, à l'époque où le genre chinois était en faveur. Le succès des boîtes de Dresde les fit imiter en France ; vers 1740, *Ravechet* se distinguait à Paris dans l'exécution de ces tabatières. En 1736, le Parisien *Joaguet* livrait également à ses nobles clients des boîtes formées de plaques d'agate-onyx, de cornaline et autres pierres dures montées en or avec un goût exquis. Les encadrements, émaillés sur relief, offrent des fleurettes (roses, anémones, œillets, tulipes) rendues au naturel, les tiges et les feuilles y brillent d'un vert éclatant. Ces boîtes eurent un succès de longue durée ; beaucoup d'orfèvres en fabriquaient, mais le nom de Joaguet est resté pour désigner ce genre de travail. Ajoutons que beaucoup de boîtes semblables à celles-ci s'appelaient des *boîtes à cage*, c.-à-d. ayant la forme rectangulaire d'une cage, parce qu'elles servaient à encadrer les agates orientales, les améthystes, les lapis et les sujets gravés de toutes sortes.

Vers le milieu du règne de Louis XV, les orfèvres-bijoutiers, par l'emploi des ors de couleur et l'application des couleurs d'émail, arrivèrent à produire des boîtes admirables qui sont à la fois de splendides bijoux et des merveilles artistiques. Jean *George*, reçu maître en 1752, fit paraître, en ce genre, des tabatières désignées sous le nom de *Georgettes*. Ces pièces sont si rares ou si peu connues aujourd'hui, qu'il serait difficile de les décrire avec certitude ; toutefois, en 1862, à l'Exposition de South-Kensington, on put voir une *Georgette* ovale décorée en or de diverses couleurs. La collection Lenoir, au Louvre (n° 46), possède une magnifique tabatière d'or, ovale, ciselée, décorée d'émaux translucides, et dont la forme rappelle la disposition de quelques salières du XVIIIe siècle : quatre termes ciselés en bas-reliefs sont placés comme des cariatides ; les fonds sont décorés de canaux reliés de deux en deux par des rosaces. La gorge intérieure porte le nom de l'orfèvre : *George, à Paris*, et les poinçons indiquent l'année 1762. Ne serait-ce pas là le type des *Georgettes ?*

Pour compléter cet aperçu, nous choisirons dans les comptes des Menus-Plaisirs, aux Archives nationales, et publiés pour la première fois par M. Maze-Sencier, la fourniture de deux orfèvres seulement. Garand, marchand orfèvre au Pont Notre-Dame, présente à la Cour, en 1762, deux mémoires soldés à 28,228 livres, pour 12 tabatières, dont voici la plus belle : « Une boîte carrée, avec les portraits dessus et dessous de mesdames Adélaïde, Victoire, Sophie et Louise. Sur les boîtes, ceux du duc de Berry, du comte de Provence, du comte d'Artois et de Madame, le tout en émail, monté en cage et doublé d'or ; toutes les bordures des portraits composées de 2,000 brillants, pesant 13 karats. Pour la façon, l'or et les portraits, 6,800 livres. Le prix des diamants est en sus. » Enfin, en 1770, pour la *Corbeille de la Dauphine Marie-Antoinette*, Gaillard fournit la boîte réservée à la Dauphine et nous donne le détail de ce riche bijou. « La boîte, en or, à huit pans et à fond d'émail bleu turquoise, est garnie de diamants estimés seuls 15,855 livres ; les 160 roses du chiffre et les 28 de la guirlande, 714 livres ; l'or, 598 livres ; la façon, 1,500 livres ; la gravure avec l'émail, 1,000 livres ; la façon de la monture des diamants, 1,843 livres ; l'étui, 30 livres. Le tout est réglé à 20,746 livres. »

2° Boîtes à Portrait. — Il ne faut pas confondre celles-ci avec les tabatières. Elles sont généralement rondes, ovales ou rectangulaires, et renferment un portrait à l'intérieur. Fort à la mode aux XVIIe et XVIIIe siècles, il s'en fit en or de splendides, serties de diamants, puis en écaille, en ivoire, en laque. Pitau, joaillier du roi en 1662, paraît être le premier qui ait fait pour Louis XIV ces luxueuses boîtes chargées de brillants, semés autour du royal portrait et sur le couvercle. En 1676, à la mort de Pitau, Pierre le Tessier de Montarsy lui succéda comme joaillier de la couronne ; jusqu'en 1714, cet habile artiste resta chargé de la fourniture des joyaux destinés en présents et des boîtes à portrait offertes par S. M. aux divers membres du corps diplomatique.

Le 10 oct. 1694, Phélypeaux écrivait à Montarsy : « Je m'adresse à vous, pour vous dire de m'envoyer le plus tôt qu'il se pourra, une boîte à portrait de 800 à 1,000 escus. Il faut que le portrait du Roy soit d'émail en relief, *de la façon du Suédois*, en cas que vous en ayez un prêt. » Jal et Edouard Fournier ont recherché quel pouvait être ce Suédois, mais sans trouver de solution satisfaisante. Il fallut toute la perspicacité clairvoyante de M. Maze-Sencier, pour découvrir aux archives du ministère des affaires étrangères, dans le *XIe Registre des présents du Roi*, que le Suédois en question, qui avait la spécialité des portraits émaillés en relief, c'était Frédéric Bruckmann. On lit, en effet, à la date du 30 mars 1695 : « Acheté par le sieur Montarsy, jouaillier, douze portraits émaillés, en bas-reliefs, représentant S. M., par Frédéric Bruckmann, Suédois, à 60 liv., 720 livres. » Pour n'être pas pris au dépourvu, Montarsy devait alimenter sans cesse le fonds des présents, sage mesure que sa grande fortune lui permettait de prendre. Au 1er janv. 1696, l'inventaire des bijoux non employés, restant au dépôt, mentionne 42 boîtes à portrait, coûtant 314,250 livres, c.-à-d. près de 7,500 livres chacune.

N'aimant pas le tabac, Louis XIV ne donna jamais de tabatières ; mais ce qu'il a distribué de boîtes à portrait est considérable. De tous les genres de peinture, la peinture en émail est celle qui présente le plus de chances de durée. Et par un de ces désirs le plus rarement assouvis du cœur humain, — celui d'une éternité relative, — les artistes chargés pendant ce long règne de multiplier

l'image du monarque, pour être renfermée dans ces précieux bijoux, étaient naturellement tous peintres en émail. Tels sont, avec Bruckmann, Perrault, Chatillon, Ferrand et Petitot, le plus célèbre d'entre eux. Les miniaturistes, que l'on voit seulement apparaître vers 1715 et 1716, remplacèrent peu à peu, sous les règnes de Louis XV e Louis XVI, les portraitistes en émail. Sur quinze peintres en miniature environ, à la tête desquels se trouvent Le Brun, Massé et Sicardi, on ne compte que quatre peintres en émail, parmi lesquels figurent Liotard et Rouquet.

Jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, toutes les boîtes inscrites sur les *Registres des présents du Roi*, sont désignées sous le nom de boîte à portrait. Ces riches boîtes serties de diamants se donnaient surtout aux ambassadeurs, diplomates, envoyés, chargés d'affaires. Mais à partir du règne de Louis XV et pendant tout le XVIIIe siècle, l'usage du tabac s'étant de plus en plus répandu même chez les femmes, les mots *tabatière* et *boîte à portrait* furent employés concurremment. La seule différence, c'est que les boîtes renfermaient le portrait à l'intérieur, tandis que les tabatières portaient la miniature sur le couvercle.

A cette époque, l'usage de distribuer des tabatières et des boîtes à portrait se répandit dans toutes les cours de l'Europe, mais c'est en France que ces précieux bijoux furent exécutés avec le plus d'art et aussi avec le plus de profusion. M. Maze-Sencier, qui a pu compulser au ministère des affaires étrangères les soixante volumes in-folio manuscrits désignés sous le nom de *Registres des présents du Roi*, et dont les persévérantes recherches ont amené la publication de documents historiques jusqu'alors entièrement inédits, fait la remarque suivante : « Les plus belles boîtes offertes aux seigneurs français ne dépassent guère 2,400 livres ; celles des diplomates, au contraire, atteignent facilement 15,000, 20,000 et 30,000 livres ; quelques-unes s'élèvent même bien au delà de ces chiffres. La différence de prix consiste dans le nombre et la grosseur des diamants. Quant au travail concernant les émaux, la ciselure et la peinture, il est le même, étant l'œuvre des mêmes artistes. Il y avait donc dans ces magnifiques présents une intention secrète, celle d'offrir au besoin une ressource immédiate. La situation d'ambassadeur, ajoute l'éminent historien de la *Curiosité*, a nécessité de tout temps de grandes dépenses, et nombre de tabatières, au sortir des mains royales, furent souvent échangées contre des valeurs plus courantes. Le roi le comprenait ainsi en permettant à diverses reprises qu'on reçût en espèces l'équivalent d'une boîte à portrait. D'autres fois le bijoutier reprenait, moyennant une légère différence, la boîte qu'il avait fournie. »

Donnons maintenant quelques exemples. Le 17 août 1672, le duc de Buckingham reçoit une boîte à portrait, ornée de diamants, de 28,000 livres. Le 9 nov. 1673, la duchesse d'York en reçoit une de 33,000 livres. A la date du 31 déc. 1691, le *XIe Registre des présents* contient cette mention : « Reçu du Roi, une boëte à portrait de quarante-six diamants, valant 58,696 livres. » Enfin, le 20 mars 1720, il est donné une boîte dont le prix incroyable dépasse, en fait de prodigalités, tout ce que nous avons vu jusqu'ici : « Elle renferme le portrait du Roi, peint par Massé, et présente quarante-deux brillants et quinze diamants roses. Elle coûte 129,852 livres et la note mentionne : Pour donner à M. le marquis Scotti, envoyé de Parme. Quel service a pu rendre le marquis pour mériter un pareil présent ? A-t-il contribué au mariage de Mlle de Valois ? Quoi qu'il en soit, saluez cette boîte, messieurs les curieux ; vous n'en reverrez pas de pareille ; c'est la plus splendide de toutes les magnifiques boîtes à portrait dont nous ayons la description. »

3° Boîtes à Rouge et à Mouches. — De tout temps les femmes ont cherché à rehausser la fraîcheur de leur teint par des couleurs d'emprunt. Elles ont même poussé la coquetterie jusqu'à s'appliquer sur le visage des points noirs en taffetas gommé appelés *Mouches*, pour donner plus de piquant à leur physionomie. Aussi l'usage de petites boîtes portatives, affectées soit au rouge, soit aux mouches, soit aux mouches et au rouge réunis, se répandit-il de bonne heure en Orient (V. Fard et Mouche). Ces boîtes firent leur apparition en France au XVIIe siècle et devinrent de véritables bijoux, que le luxe du siècle suivant multiplia à profusion.

Les *boîtes à mouches* sont plates, dit M. Maze-Sencier, parfois ovales, le plus souvent rectangulaires, en or ciselé, en argent, en écaille incrustée et en ivoire sculpté. Le décor des boîtes d'écaille figure des compositions d'après Bérain, en brodé d'or sur les boîtes blondes, en brodé d'argent sur les brunes. Quant aux boîtes à mouches en ivoire, il en a été fait aussi de charmantes et en très grande quantité. Sous Louis XIV, les sculptures représentent des scènes mythologiques et le pèlerinage d'amour ; sous Louis XV, des sujets gracieux entourés d'ornements rocailles, et sous Louis XVI, des Vénus et des Amours avec leurs attributs. Dans la haute société, la boîte à mouches faisait partie de la corbeille de noce. Un document des *Archives nationales* nous apprend qu'en 1745, au mariage du dauphin, fils de Louis XV, la fille de Philippe V trouva dans sa corbeille une boîte à mouches en laque de 340 livres, et une autre, « assortissant l'étui de pierre bleue, » de 600 livres. Deux années plus tard, au second mariage du dauphin, suivant l'*Etat de ce qui s'est trouvé dans la corbeille de Mme la Dauphine en 1747*, nous voyons un compte de « quatre boëtes d'or à mouches » valant ensemble 3,880 livres. Enfin une liste concernant *la distribution des présents* donne les indications suivantes : « Les quatre femmes de chambre de voyage, quatre boëtes à mouches... Mme de Pompadour, une boëte à mouches émaillée et une boëte de laque. » Au reste, Mme de Pompadour avait un faible pour les boîtes à mouches. Quoique les objets de ce genre ne dussent pas manquer dans son boudoir, on la voit, le 9 juil. 1757, acheter à son fournisseur Lazare Duvaux, « une boëte à mouches, or et façon, 600 livres ». Ajoutons que les boîtes à mouches figuraient parmi les objets distribués aux dames de la cour à certaines occasions. Au nombre des bijoux envoyés à la reine d'Espagne, le 8 nov. 1714, et présentés par le duc de Saint-Aignan, se trouvaient « trois boëtes d'or à mettre des mouches, valant ensemble 1,040 livres. » Quant aux *boîtes à rouge et à mouches*, destinées à être mises dans la poche, elles sont d'un petit volume ; l'intérieur renferme une glace et deux compartiments à couvercle pour recevoir, d'un côté, les mouches, et de l'autre, le fard. Toutes les femmes à la mode portaient des boîtes de ce genre ; elles pouvaient ainsi, loin du coiffeur et de la caméristе, surveiller leur visage, remettre du rouge ou remplacer une mouche. En 1747, la corbeille de la Dauphine, Marie-Josèphe de Saxe, renfermait deux boîtes d'or à rouge et à mouches, valant, l'une 840 livres et l'autre 744 livres. Une autre, de laque carrée, avait coûté 192 livres. Elles provenaient de chez Hébert, orfèvre-bijoutier du roi. La boîte à rouge et à mouches, offerte vingt-trois ans plus tard à la jeune archiduchesse Marie-Antoinette, surpassait les précédentes par sa richesse ; elle était en or « émaillé bleu transparent avec un cartel émaillé peint dessus ». Le bijoutier Drais l'avait livrée au prix de 1,200 livres. Spire Blondel.

III. Postes. — Boîte aux lettres. — L'adoption des timbres-poste a eu pour conséquence immédiate l'obligation, pour les administrations, de multiplier les moyens mis à la disposition du public pour le dépôt des correspondances ; de là ces nombreuses boîtes aux lettres placées le long des voies publiques et qui affectent les formes les plus diverses, mais sont toujours munies d'un système d'indicateurs destinés à faire connaître l'heure à laquelle les levées sont faites. Les boîtes placées sur la façade ou à l'entrée des

bureaux de poste, notamment dans les grands centres, sont divisées en compartiments répondant à diverses catégories de correspondances : celles pour la ville, pour l'intérieur du pays, pour l'étranger. Les wagons-poste sur les chemins de fer, les voitures postales sur les routes, les navires affectés au service des postes sont pourvus de boîtes permettant l'insertion des correspondances au cours du trajet. — On compte sur le territoire de l'Union postale plus de 350,000 boîtes aux lettres établies à l'usage du public.

2° Boîte mobile. — On désigne sous ce nom une boîte aux lettres mobile qui existe dans les gares et stations de chemins de fer ayant une certaine importance, et dont la levée est faite au moment du passage des trains ; le public peut y déposer sa correspondance jusqu'à un délai de 5 minutes avant ce passage.

IV. Art militaire. — 1° Boîte à boulets, balles ou caffûts. Projectile pour mortier lisse. Il se compose d'un sabot en bois dur X, d'un culot en fer V, d'une enveloppe cylindrique Y en tôle de $1^{mm}5$ à $2^{mm}5$ d'épaisseur, et d'un couvercle Z en tôle ou en bois (fig. 1). L'enveloppe est terminée à la partie inférieure par des franges qui sont rabattues et fixées sur le sabot par des vis à bois. Le culot en fer V occupe le vide de la couronne et ferme l'ouverture ménagée dans le fond du sabot. Ce dernier est généralement formé de plusieurs plateaux réunis mais d'une dislocation facile. Les boulets ou balles sont placés par couches dans la boîte. Chargée en boulets, elle contient pour le mortier de 32 centim. 20 boulets de 8.

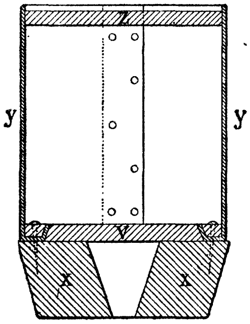


Fig. 1.— Boîte à balles pour mortier de 27 centim.

Chargée en balles, elle contient, pour la même pièce, 150 à 165 balles du poids de 400 gr. Pour les mortiers de 27 centim. et de 22 centim., la boîte renferme respectivement 15 boulets de 6, 12 boulets de 4 ; 52 balles de 600 gr., 45 balles de 400 gr. — Le mortier de 15 centim. comporte également ce projectile, mais, disposé pour ne recevoir que des balles, il renferme 20, 27 ou 34 balles de 400 gr. Les balles en fonte sont coulées dans des moules en sable. Après leur sortie du moule, on les ébarbe et on les lisse dans des cylindres en fonte, et enfin on les recuit, pour les rendre moins susceptibles de s'oxyder. Les balles en fer forgé se fabriquent au moyen d'étampes, formant par leur réunion une cavité sphérique. On introduit entre les deux étampes une barre de fer chauffée au blanc soudant, et l'on frappe sur les étampes pour détacher les portions de barre emprisonnées entre elles. On martèle ensuite cette partie pour lui donner la forme sphérique. Les caffûts sont des débris de projectiles ou de ferraille.

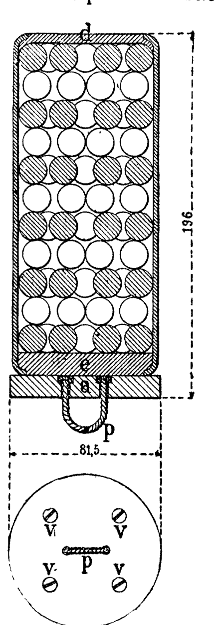
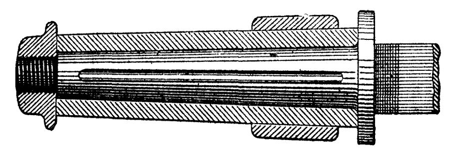


Fig. 2. — Boîte à mitraille, avec rondelle-arrêtoir.

2° Boîte à mitraille. — Projectile d'artillerie qui s'emploie à faible distance et contre des troupes à découvert. Il est formé d'une douille en tôle ou en zinc laminé, fermée aux deux bouts par un couvercle *d* et un culot *e* en zinc fondu, et remplie de balles en fer, fonte ou plomb durci par un alliage d'antimoine. Sur le culot est maintenue par quatre vis V la rondelle-arrêtoir *a*, en noyer portant une poignée en corde P. Cette rondelle arrête la boîte à mitraille à sa position de chargement dans l'âme de la pièce. Quand le coup part, les balles rompent leur enveloppe de zinc ou de tôle et s'échappent en formant la gerbe, à la bouche même de la pièce. La figure représente la boîte à mitraille du canon de 80^{mm}. La douille est reliée par des franges avec le couvercle et le culot. Les balles ont un diamètre de $16^{mm}7$, du soufre fondu remplit les interstices. La boîte à mitraille n'est plus aujourd'hui qu'un projectile de défense. Le nombre des balles contenues dans la boîte à mitraille varie suivant le calibre de la pièce, ainsi que l'indique le tableau suivant :

	Poids du projectile chargé.	Nombre de balles contenues dans le projectile.	
Artillerie de camp. :			
Canon de 80^{mm}.......	$5^{k}550$	85	en plomb durci, 0,90 de plomb, 0,10 d'antimoine.
Canon de 90^{mm}.......	7 860	123	
Artillerie de siège, de place et de côte :			
Canon de 95^{mm}......	10 960	186	—
— 120^{mm}......	18 550	282	—
— 155^{mm}......	39 600	429	—
Canon de 12 de camp. transformé.	12 400	192	—
Canon de 5..........	5 820	96	—
— 7..........	7 480	129	—
— 138..........	23 800	275	balles plus grosses.
Canon de 4 rayé de campagne ..	4 725	41	en fer.
Canon de 8..........	8 865	70	—
— 12..........	11 220	98	—
— 24..........	23 900	112	en fonte.
Obusier de 15^{c}.......	10 »	56	—
Obusier de 16^{c}.......	13 500	46	—
Canon obus. de 12 lég.	8 430	34	—
Canon de 19^{c}.........	40 »	48	gros. balles de 62^{mm} de diam.
— 24^{c}.........	96 »	48	— 77 —
— 27^{c}.........	146 »	48	— 89 —
Canon de 16^{c} moyenne boîte.....	20 500	27	en zinc.
Canon de 16^{c} boîte à petites balles	30 »	176	—
Canon de 16^{c} boîte à grosses balles	31 »	48	—
Canon de 30 rayé de côte.....	13 600	20	—
Obusier de 22^{c} boîte à petites balles.	31 »	56	—
Obusier de 22^{c} boîte à grosses balles	39 »	12	—

V. Carrosserie. — Boîte d'essieu. — Pièce de métal de forme conique qui, fixée dans le moyeu d'une roue, tourne avec lui sur la fusée de l'essieu. Cette pièce porte extérieurement et à son gros bout, c.-à-d. à sa partie postérieure, deux parties saillantes, nommées *oreilles*, destinées à empêcher la boîte, lorsqu'elle est serrée, de tourner elle-même dans le bois, la rendant ainsi solidaire du moyeu. La résistance au glissement des fusées d'essieu dans leurs boîtes, quoique peu considérable relativement à la résistance au roulement, peut, avec un mauvais montage, prendre une grande importance et produire l'enrayage de l'essieu ; il y a donc lieu de s'en préoccuper. Pour donner à cette résistance sa plus petite valeur, il faut donner à la


Fig. 3.

fusée une surface de glissement assez considérable pour que l'huile puisse se maintenir facilement entre les surfaces et construire la roue de façon que le contact avec la boîte se fasse toujours sous la surface de la fusée sans que le coincement soit jamais possible ; il faut aussi choisir le meilleur système de graissage. Il y a quatre genres principaux de boîtes d'essieu : la *boîte à graisse* ou ordinaire ; la *boîte demi-patent ;* la *boîte patent à graisse ;* la *boîte patent à l'huile.*

La *boîte à graisse* n'est appliquée qu'aux voitures les

plus communes, surtout aux voitures agricoles pour lesquelles on recherche avant tout le bon marché de construction. Mais la nécessité dans laquelle on se trouve de les graisser fréquemment rend l'entretien coûteux et elles sont par suite moins avantageuses que les autres systèmes malgré leur bas prix d'achat. L'essieu à graisse (fig. 3) a une fusée conique, la boîte est retenue par un écrou à chapeau; le dessus de la fusée est plat, pour former réservoir de graisse sans diminuer la surface en contact sous la fusée; une rainure en forme d'hélice est creusée dans la boîte; le jeu longitudinal laisse échapper la graisse. On peut éviter cet inconvénient en plaçant des rondelles en cuir ou mieux des ressorts aux deux extrémités de la boîte. — La *boîte demi-patent* est très employée en Angleterre pour les voitures de commerce et de transport (fig. 4). La roue est retenue sur l'essieu à fusée cylin-

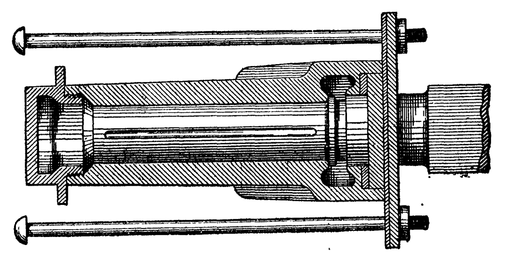


Fig. 4.

drique par une contre-plaque en deux pièces qui s'emmanche derrière la rondelle soudée à l'essieu et est fixée au moyeu par des boulons qui le traversent. Ce système donne une très grande sécurité, mais il est difficile à régler, et l'huile s'échappe constamment derrière le moyeu; de plus, on ne peut monter ni démonter facilement, car il faut se placer entre les roues pour serrer les écrous; cette boîte se graisse à l'huile. — La *boîte patent à graisse* a des fusées cylindriques; l'essieu est monté du côté de la rondelle, exactement comme l'essieu patent, et de l'autre côté il porte un écrou en fer, garni d'un cuir, contre lequel vient frotter le bout de la boîte (fig. 5); le graissage doit

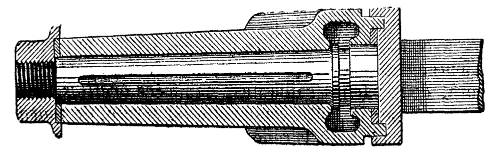


Fig. 5.

se renouveler assez souvent. Pour empêcher l'écrou de se desserrer, on taraude l'une des fusées à droite et l'autre à gauche et on place les fusées de façon que la roue en tournant serre l'écrou; mais en reculant, l'effet inverse se produit et l'écrou peut se desserrer. Pour éviter cet inconvénient on peut séparer l'écrou en deux, le chapeau de l'écrou n'est pas taraudé, il est ajusté sur le bout de la fusée, qui porte à cet effet une partie plate et ne peut ainsi être entraîné dans le mouvement de rotation de la roue; l'écrou vient serrer le chapeau à sa place. Cette boîte n'est plus employée pour les voitures de luxe. — La *boîte patent à l'huile* est en usage aujourd'hui pour toutes les voitures de luxe, les omnibus, les camions les plus forts. L'essieu patent à l'huile, inventé par J. Collinge, en 1787, se compose (fig. 6) d'une fusée cylindrique avec un renflement au collet et d'une boîte généralement en fonte. La fusée et la boîte sont cémentées. Du côté de la tête, la boîte frotte sur un cuir qui s'appuie sur une rondelle en fer soudée ou rapportée à l'essieu; l'autre bout de la boîte est maintenu par une bague en bronze qui s'emmanche, à frottement doux, sur un emplacement cylindrique, sauf une partie plate en contre-bas qui empêche la rotation. La bague est maintenue le plus souvent par deux écrous, se vissant l'un à droite, l'autre à gauche; une goupille fendue est placée devant le second écrou, et un chapeau en cuivre jaune recouvre le tout. Les deux écrous se maintiennent mutuellement; mais aussitôt que l'on serre les écrous

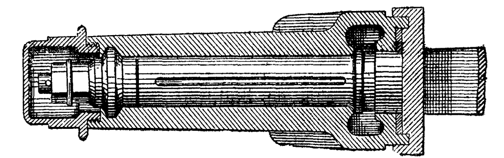


Fig. 6.

pour enlever le jeu longitudinal, produit par l'usure de la bague et du cuir, la clavette ne touche plus le second écrou et n'empêche plus les écrous de se desserrer; en pratiquant des entailles à ce second écrou, on évite cet inconvénient. On a modifié la boîte patent en faisant la bague et l'écrou d'un seul morceau; en supprimant le collet, la bague étant maintenue en place par un seul écrou à entailles ou sans entailles. Quand l'essieu patent est mal soigné, la boîte chauffe, grippe, s'enraye sur la fusée et met la voiture momentanément hors de service.

Les principales causes d'enrayage sont les suivantes : 1° le manque d'huile dans les réservoirs ou de mauvaise qualité; 2° l'huile des réservoirs ne circule pas sur la fusée; 3° la boîte ne tourne pas librement sur la fusée, parce que la fusée ou la boîte se sont faussées ou ont reçu un choc pendant le montage de la voiture; 4° l'essieu est trop serré sur la longueur et chauffe; l'huile est chassée par la chaleur et la boîte tourne à sec. Il résulte de ce frottement à sec que la boîte grippe; elle se lime et laisse détacher des grains; 5° le frottement ne se fait pas sur toute l'étendue du dessous de la fusée; 6° dans le transport des voitures par chemin de fer, les vibrations chassent l'huile et matent les fusées dans les boîtes; aussitôt que la voiture commence à rouler, les boîtes peuvent s'enrayer; on évite ce grave inconvénient en graissant les essieux avec un mélange d'huile et de suif, en serrant fortement les écrous, de manière qu'on soit obligé de visiter les roues à l'arrivée, de les nettoyer et de les graisser de nouveau à l'huile avant de les faire rouler. En suspendant les voitures sur leurs essieux et en laissant les roues folles, le transport par chemin de fer n'aurait plus ce grave inconvénient. — La *boîte de sûreté* de M. Anthoni diminue les causes d'enrayage en faisant circuler l'huile par son poids d'une manière continue et régulière pendant le mouvement de la roue, et par le moyen même de ce mouvement, dans deux portions d'hélice de sens contraire qui viennent se raccorder par leurs extrémités pour former une courbe continue. Le dessin (fig. 7) représente la moitié de la boîte; l'autre moitié a une rainure disposée symétriquement. Quand les roues tournent, l'extrémité de la rainure puise, à chaque tour, un peu d'huile dans le réservoir; le point le plus bas de la rainure changeant à

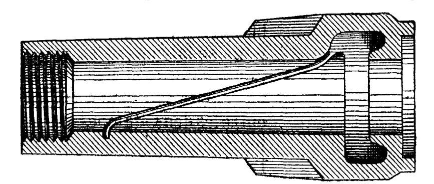


Fig. 7.

chaque instant, l'huile qui y est engagée a, par son poids, toujours tendance à descendre pour se remettre en équilibre; elle circule donc constamment. Suivant la vitesse de rotation de la roue, l'huile amenée entre les surfaces frottantes fait à chaque tour un mouvement plus ou moins grand et graisse une nouvelle portion de la fusée qui ne peut ainsi jamais manquer d'huile, tant qu'il y en a dans les réservoirs. Le graissage abondant et régulier produit

par la rainure se trouve dans les conditions voulues pour abaisser le coefficient de frottement à son minimum. On remplace quelquefois les bagues en bronze par des bagues en fer; les boîtes le plus généralement sont en fonte, cet emploi a pour résultat l'usure de la boîte; il vaut donc mieux employer la bague en bronze qui s'use plus, mais n'abîme pas la boîte et se remplace bien plus facilement. La Compagnie des Omnibus de Paris emploie depuis longtemps des boîtes en bronze; on évite ainsi l'enrayage d'une manière certaine; si un essieu chauffe, la boîte peut s'user rapidement, mais le service n'est pas interrompu. Les Américains et les Anglais emploient pour leurs petits essieux beaucoup de boîtes en fer cémenté, qui sont d'un bon emploi, mais d'un prix un peu élevé pour les essieux français qui, destinés à des voitures plus lourdes, sont d'un plus fort diamètre. L. KNAB.

VI. Construction mécanique. — 1° BOÎTE A ÉTOUPE. La garniture appelée boîte à étoupe intervient dans la construction mécanique, chaque fois qu'une tige doit traverser, étant en mouvement, la paroi séparative de deux milieux différents qui doivent être étanches réciproquement. Ainsi se trouvent les tiges de piston des cylindres à vapeur et des pompes, les tiges des tiroirs de distribution, celles des valves glissantes et tournantes, etc. Le caractère distinctif d'une telle garniture est son élasticité, qui laisse à l'organe mobile la liberté de son mouvement tout en établissant la jonction requise. L'étoupe n'est pas la seule matière employée pour remplir cette fonction d'élasticité, et le choix de la matière dépend souvent de la nature des fluides à maintenir, de leur pression, de leur température; on fait des garnitures métalliques et des garnitures de cuir, mais ici nous n'avons à nous occuper que des garnitures à étoupe, ou *stuffing-box* de leur origine anglaise, qui s'appliquent pour la vapeur et pour l'eau, lorsque la température de l'appareil n'y fait pas obstacle, et permettent le graissage de la tige. La figure 8 résume, comme type, la disposition générale adoptée pour la garniture de la tige de piston d'un cylindre à vapeur vertical, à son passage au travers du couvercle. Cette figure ne comprend évidemment que la partie centrale du couvercle qui vient de fonte avec le boisseau ou *boîte à bourrage* dans laquelle se loge la garniture d'étoupe qui traverse la tige de piston. Cette boîte est tournée à l'extérieur et à l'intérieur et, néanmoins, le passage de la tige s'effectue au travers d'une virole en bronze rapportée, sur laquelle s'appuie l'étoupe et qui peut être facilement remplacée, lorsque l'usure est devenue assez considérable pour que ce changement soit nécessaire. L'ensemble de la garniture est complété par cette pièce essentielle, le bouchon ou *presse-étoupe*, à l'aide duquel on exerce sur l'étoupe la pression nécessaire pour établir son contact intime avec la tige. A cet effet, le presse-étoupe dont le corps est cylindrique, est muni ainsi que la partie supérieure de la boîte d'une bride circulaire, ou découpée de manière à présenter deux oreilles pour l'application de deux boulons qui permettent d'exercer le serrage requis. Avec la position verticale, le presse-étoupe porte un godet dans lequel on verse l'huile destinée à pénétrer dans l'étoupe et à lubréfier la tige. Néanmoins, l'étoupe proprement dite, doit être, en faisant le garnissage de la boîte, préalablement imprégnée de suif.

Telle est la disposition la plus répandue et la plus simple de cette garniture à laquelle on a donné le nom de *boîte à étoupe* et qui joue dans les machines l'un des rôles les plus importants. Il nous reste à indiquer certaines particularités du type, au moyen duquel nous nous sommes proposé d'en résumer les différents genres, et les nombreuses variantes. Les boulons sont le plus souvent fixés comme l'indique la figure 8 au moyen d'un taraudage dans la bride de la boîte; mais quelquefois, ils portent une tête et sont mis en place en les introduisant par la partie inférieure. Cependant, on tient assez à ce qu'ils soient maintenus indépendamment des écrous que l'on veut pouvoir démonter, lorsqu'il est nécessaire de sortir le bouchon pour refaire la garniture, sans que ces boulons se trouvent détachés. C'est pour ce motif que l'on forge quelquefois ces boulons avec un œil par lequel on les monte sur un goujon taraudé dans l'épaisseur de la boîte. Le bouchon s'exécute le plus souvent en fonte, et dans les grandes dimensions, pour la construction soignée, on le garnit intérieurement d'une virole de frottement en bronze, comme on le fait pour la boîte elle-même. Dans les anciennes constructions, on donnait au corps de presse-étoupe une très grande longueur, ce qui, joint à celle du taraudage des boulons, annonçait que l'on réservait une latitude considérable au serrage. Mais

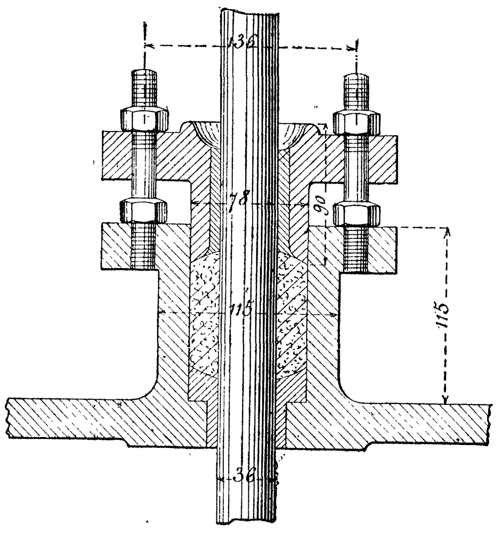


Fig. 8.

maintenant, on ne veut pas comprimer l'étoupe dans une limite aussi étendue, et en donnant peu de course au presse-étoupe, on montre par là, au conducteur de la machine, qu'il doit refaire sa garniture, lorsqu'elle a perdu son élasticité, au lieu de la durcir en continuant de l'écraser. Ici, ce presse-étoupe possède, dans sa forme, une petite amélioration qui n'est pas sans utilité; le corps est tourné à un diamètre un peu plus faible que celui de la boîte, excepté à sa partie inférieure où il présente un léger renflement qui s'adapte exclusivement à ce diamètre. Cette espèce de dégagement rend plus facile l'enfoncement du bouchon, et, en évitant la raideur de l'ajustement, assure mieux la transmission du serrage des écrous à l'étoupe. Bien que les proportions d'un pareil mécanisme n'aient rien d'absolu, et que l'habitude de la construction suffise, la plupart du temps, pour trouver celles qui conviennent, il appartient à cette classe d'organes pour lesquels il est possible d'établir d'avance, en quelque sorte, une série de dimensions d'après les différents diamètres de tiges, en se basant alors sur quelques règles proportionnelles destinées seulement à mettre une certaine harmonie entre les modèles différents. M. Armengaud a établi les proportions suivantes, conformément auxquelles le type de la figure 8 a été dessiné. Ces proportions ont pour point de départ le diamètre d de la tige; le diamètre D du *presse-étoupe* dépend surtout de l'épaisseur qu'il est nécessaire de donner à la garniture autour de la tige, et ce diamètre est naturellement égal à deux fois cette épaisseur, plus le diamètre de la tige de piston. Comme cette épaisseur d'étoupe ne peut pas être exactement proportionnelle au diamètre de la tige, et qu'elle est plus forte, relativement, pour les petites tiges, que pour les plus grosses, il convient de faire intervenir,

dans le rapport à adopter, une quantité fixe additionnelle. Nous trouvons en résumé, et d'après l'observation des pièces exécutées, que cette épaisseur de la couronne d'étoupe peut être représentée par : $m = 0,2\,d + 3$ millim. Par conséquent, le diamètre du bouchon et du vide de la boîte devient : $D = d + 2\,m = 1,4\,d + 6$ millim. La hauteur h de cette partie cylindrique, qui est plus faible aujourd'hui qu'autrefois, est un peu inférieure au diamètre D ; il suffit de le faire environ 0,8 D, soit $h = 1,08\,d + 5$ millim. L'épaisseur e de la bride peut être basée sur celle m de la garniture, autant pour répondre à la résistance qu'elle oppose au serrage, que pour régulariser les épaisseurs de la pièce. Admettant, par exemple, que l'épaisseur de cette bride soit environ $^5/_4\,m$, on peut prendre pour la déterminer, la relation suivante : $e = 0,2\,d + 5$ millim. Il reste, quant à ce presse-étoupe, à fixer les dimensions du godet graisseur, son diamètre D'' et sa hauteur g. Ces dimensions, d'ailleurs susceptibles de variations, peuvent être basées sur les données suivantes : $D'' = 1,5\,d + 10$ millim., et $g = 0,5\,d + 5$ millim. Le diamètre d' des boulons doit être en rapport avec la pression que l'on doit encore exercer sur l'étoupe, ce qui revient à dire qu'il existe entre leur section et celle de la zone annulaire de l'étoupe une relation déterminée. Dans de certaines limites, deux boulons suffisent ; mais lorsque le diamètre de la tige, et par conséquent de la garniture, atteint une grande valeur, on en augmente le nombre plutôt que le diamètre ; du reste, cela devient nécessaire pour répartir la pression plus également sur l'étoupe, bien que plusieurs boulons soient plus difficiles à régler convenablement que deux ; mais, dans tous les cas, il est rare que le nombre de ces boulons s'élève à plus de trois ou quatre. Après avoir rapporté la largeur de la zone d'étoupe au diamètre de la tige, et ensuite l'épaisseur de la bride e à cette zone, cette dernière épaisseur peut servir à la détermination du diamètre des boulons, qui serait égal à cette épaisseur, lorsqu'ils ne sont que deux. Pour un plus grand nombre, on pourrait donc les prendre un peu plus faibles, mais sans descendre évidemment jusqu'à l'égalité de la somme des sections. Il est clair que pour plus de deux boulons, la bride du presse-étoupe doit être circulaire, pleine, ou découpée en autant d'oreilles que de boulons, si l'on veut alléger la pièce. Pour le nombre minimum de deux boulons, nous posons donc comme base : $d' = e = 0,2\,d + 5$ millim. On conserve deux boulons jusqu'à 0^m10 à 0^m12 de tige, trois de 0^m12 à 0^m20 et quatre à partir de ce dernier diamètre qui est d'ailleurs assez rarement dépassé. Pour trois boulons il suffirait de faire leur diamètre égal à $d'' = 0,16\,d + 5$ millim. ; pour quatre on aurait $d''' = 0,14\,d + 5$ millim. Quant au diamètre du cercle sur lequel sont placés les boulons, il y a intérêt à le rendre le plus faible possible, comme pour tout assemblage de ce genre.

La dimension importante de la *boîte de bourrage* est évidemment la hauteur H, de laquelle dépend l'étendue du joint ou du contact de l'étoupe avec la tige ; vient ensuite son diamètre extérieur D' qui, étant donné le diamètre du vide, n'est plus qu'une question d'épaisseur de paroi. Pour les machines à vapeur à cylindre fixe, la hauteur de la boîte est peu considérable ; on lui donne environ et en moyenne, le triple du diamètre de la tige, ce que nous traduisons de la façon suivante pour favoriser les petites dimensions : $H = 2,5\,d + 25$ millim. Pour le diamètre minimum extérieur (nous adoptons un tronc de cône), il ne nous reste pour le déterminer, qu'à fixer l'épaisseur n de la paroi ; cette épaisseur reste suffisante avec : $n = 0,2\,d + 5$ millim. Par conséquent, le diamètre extérieur, qui est la somme du vide et des deux épaisseurs, devient : $D' = D + 2\,n = (1,4\,d + 6) + 2\,(0,2\,d + 5) = 1,8\,d + 16$. L'épaisseur des oreilles, dans lesquelles sont taraudés les boulons, doit être assez forte pour supporter cette opération ; elle ne doit pas être moindre de 1 fois $\frac{1}{2}$ leur diamètre, ce qui revient à $1,5\,n$, puisque nous supposons que cette épaisseur est égale au diamètre d' des boulons. On a donc, d'après cela : $e' = 0,3\,d + 7$ millim. Pour les machines à vapeur à cylindre oscillant, on donne à la boîte à étoupe une hauteur plus considérable, afin de mieux assurer la direction de la tige. Les quelques types que nous allons passer en revue, expliquent par leur variété, la difficulté de les assujettir à des règles absolument fixes.

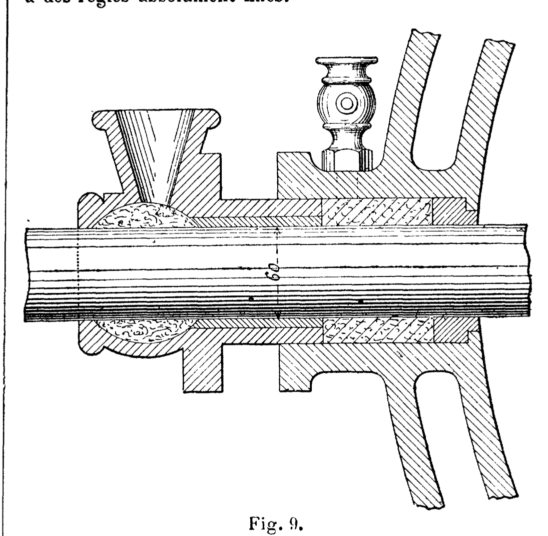


Fig. 9.

Pour les tiges horizontales ou très inclinées, l'introduction de l'huile nécessaire au graissage ne peut se faire par un godet extérieur disposé autour de la tige ; il faut faire usage d'un graisseur latéral mis en rapport direct avec l'étoupe, comme on le voit par l'exemple (fig. 9). La boîte est munie à cet effet d'un robinet graisseur qui

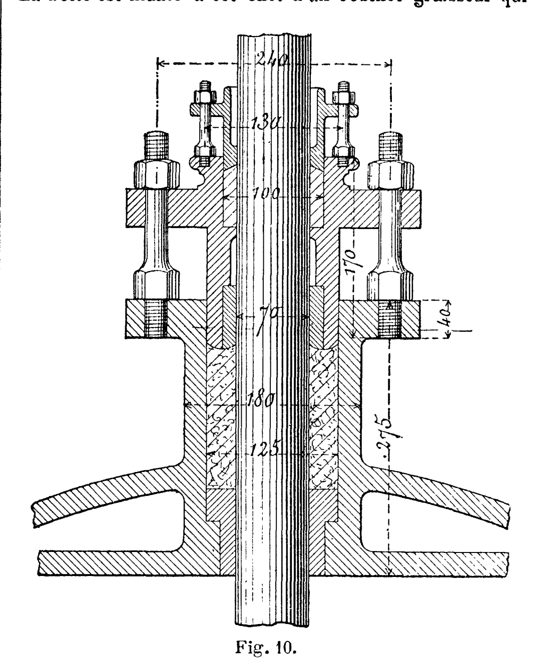


Fig. 10.

communique avec l'étoupe et permet à l'huile de se répandre et pénétrer aisément dans toute la masse. Quant au bouchon presseur, il se termine extérieurement par une sorte de coupe sphérique, dont la moitié est rapportée par un emboîtement, et dans laquelle est retenue

l'huile ramenée par la tige. Lorsque la disposition des presse-étoupes horizontaux ne permet pas l'application d'un graisseur direct sur la boîte, c'est le presse-étoupe qui porte lui-même, et de la même pièce, une petite boîte dans laquelle on verse de l'huile, et qui communique par un trou, vertical ou oblique, avec l'intérieur du presse-étoupe, lequel offre des évidements pour faciliter la circulation de l'huile et son introduction dans l'étoupe.

On fait fréquemment usage de boîtes à étoupes à double garniture (fig. 10). L'ensemble de la boîte et du presse-étoupe principal est analogue au type de la figure 1, mais ce presse-étoupe est lui-même évidé pour recevoir une garniture d'étoupe serrée par un petit bouchon d'une même disposition que le premier. Cette garniture additionnelle a pour but particulier de retenir l'huile qui est introduite dans la garniture principale à l'aide d'un robinet monté sur le bord de la boîte et à sa partie supérieure. Pour de petites tiges, et dans certaines circonstances, on fait usage de garnitures dont le bouchon presseur, au lieu d'être maintenu par des boulons, est lui-même fileté et constitue un véritable écrou monté sur la boîte à étoupe. Sur cette donnée simple, il existe néanmoins divers modes de montage, et parmi eux, les deux principaux que nous allons décrire. Dans la première disposition (fig. 11), c'est l'extérieur de la boîte qui est fileté,

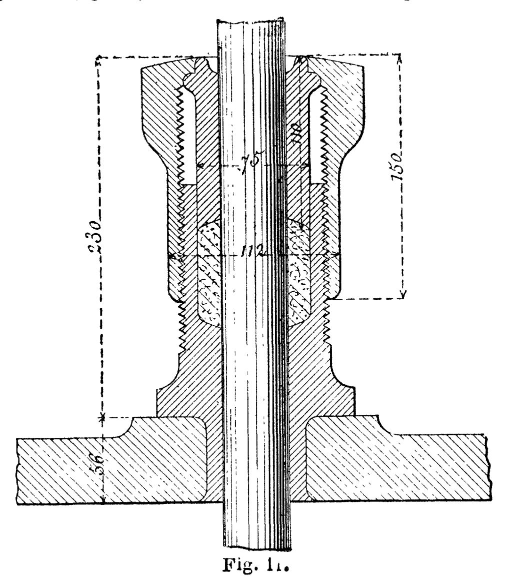


Fig. 11.

ce qui ne laisse aucune crainte, quant à l'obstruction du filet par l'étoupe. Le presse-étoupe proprement dit est une simple virole détachée de l'écrou qui ne fait que serrer sur lui, de façon que cet écrou n'en est que plus libre de tourner sur lui-même; seulement, quand on veut refaire la garniture, comme l'écrou en se desserrant n'entraîne pas le bouchon, il faut se réserver un moyen de le saisir pour l'extraire de la boîte. Le plus simple est, comme l'indique la figure, de lui conserver, à la partie supérieure, un léger rebord qui ne peut pas pénétrer dans la boîte et par lequel on le soulève par un outil quelconque. Dans la seconde disposition, la boîte est filetée intérieurement et tournée lisse à l'extérieur; le presse-étoupe dont l'extérieur est taillé à six ou à huit pans, s'adapte exactement à la boîte par son corps central fileté, et par son contour extérieur cylindrique creux. Comme il est à craindre que des filaments d'étoupe ne viennent accidentellement embarrasser les filets des vis, et pour éviter que le mouvement tournant ne s'exerce sur l'étoupe au moment du serrage, on entoure la tige d'un petit manchon indépendant du presse-étoupe et terminé par un rebord qui, par son diamètre, remplit exactement le vide de la garniture et l'isole complètement de la partie filetée. Ce n'est pas la grosseur de la tige seule qui peut décider de l'adoption de ce système à presse-étoupe fileté. Il faut, avant tout, que la pièce à laquelle appartient la boîte se prête elle-même à cette opération du filetage, et souvent la forme ou le poids de cette pièce ne le permet pas; il faut dire aussi, que si cette pièce est en fonte de fer, le filetage ne réussit que médiocrement, bien qu'il puisse être néanmoins pratiqué, en ayant soin de choisir un pas assez fort et un filet peu profond et obtus. Mais dans les appareils en cuivre ou en bronze, comme dans la robinetterie, ce système s'applique avec beaucoup de succès.

L. Knab.

2° Boîte à Feu. — On appelle boîte à feu dans les locomotives le laboratoire où le combustible solide (houille, coke, anthracite, tourbe, etc.) est transformé en produits gazeux à une haute température, lesquels passent par les tubes en cuivre que contient le corps cylindrique de la chaudière pour s'échapper ensuite par la cheminée. Ces gaz se dépouillent de leur chaleur dans ce trajet et produisent ainsi la vaporisation de l'eau contenue dans la chaudière. Il y a un grand nombre de variétés dans les formes qu'affectent les boîtes à feu. La forme la plus généralement adoptée est celle d'un parallélipipède surmonté d'un berceau cylindrique, qui aujourd'hui est presque toujours le prolongement de la moitié supérieure du corps. La paroi antérieure est percée d'une ouverture pour la porte du foyer. Le fond de la boîte porte la grille du foyer qui est formé d'une boîte en tôle de cuivre reliée à la boîte à feu par des entretoises. L'eau circule entre les parois de ces deux boîtes et les empêche de rougir sous l'action du feu. La boîte à feu est formée de tôles *extra* ayant à peu près la même résistance dans tous les sens. Ces qualités sont requises tant pour le travail auquel la tôle est soumise pour l'emboutissage des faces transversales à leur assemblage avec le corps cylindrique, que pour la résistance qu'elle doit présenter à la force expansive de la vapeur.

3° Boîte à Fumée. — La boîte à fumée, dans une locomotive, est une sorte de prolongement, vers l'avant, du corps cylindrique de la chaudière, où les gaz de la combustion se rassemblent pour y être soumis à l'aspiration de l'échappement et être ensuite évacués par la cheminée. C'est aussi là que se déposent les cendres et les escarbilles que le courant gazeux entraîne avec lui. La boîte à fumée communique, d'une part, avec le foyer, par les tubes disposés dans le corps cylindrique pour l'évacuation des produits de la combustion et aussi pour l'échauffement de la masse d'eau qu'il contient; de l'autre, avec l'atmosphère par la cheminée; elle doit être parfaitement close sur le reste de sa périphérie afin que l'aspiration ne puisse s'exercer que sur des gaz venant du foyer. La hauteur de la cheminée serait insuffisante pour produire un tirage suffisant pour la grande production de vapeur nécessaire dans une locomotive; c'est pourquoi l'on dirige l'échappement de vapeur, à la sortie des cylindres moteurs, dans la boîte à fumée et c'est ainsi que le tirage se trouve considérablement renforcé. E. Wickersheimer.

VII. Chemins de fer. — 1° Boîte à Finances. — On désigne dans les chemins de fer français sous le nom de boîtes ou caisses à finances des boîtes qui sont destinées à contenir la recette que les chefs des gares ou stations doivent envoyer tous les jours à la comptabilité centrale. Les conducteurs de trains doivent avoir soin de vérifier attentivement les boîtes à finances lorsqu'elles leur sont remises par les chefs de stations et de refuser celles qui seraient en mauvais état; les chefs des gares doivent constater la remise de ces boîtes aux conducteurs de trains et ceux-ci, de leur côté, en demandent décharge aux agents à qui ils les remettent.

2° Boîte à Galets. — En général, dans le matériel des chemins de fer, le poids du véhicule est transmis à l'essieu par un *coussinet* en bronze qui repose sur lui; la

portée a lieu sur la partie de l'essieu qu'on appelle la *fusée*, c.-à-d. celle qui se trouve à l'extérieur de la voie. Pour empêcher l'échauffement qui résulterait du frottement de la fusée tournant contre le coussinet, échauffement d'autant plus considérable que la vitesse du véhicule est plus grande, on interpose entre la fusée et le coussinet de la graisse ou de l'huile : cette matière est renfermée dans la *boîte à graisse* qui entoure à la fois le coussinet et la fusée. Le dispositif désigné sous le nom de *boîte à galets* a été imaginé pour atténuer ou même supprimer le frottement de glissement, que produit la fusée en tournant dans le coussinet. Pour atténuer le frottement de glissement, il suffit de transmettre à la fusée le poids du véhicule au moyen de galets de friction tournant sur des axes de petit diamètre : si on désigne par r le rayon de la fusée, par R celui des galets et par r' celui de leurs axes (fig. 12), le chemin parcouru, pendant un tour de roue, par le frottement de glissement serait égal à $2\pi r$ si les galets n'existaient pas ; il est réduit par la présence des galets à $\frac{2\pi r r'}{R}$, puisqu'il s'exerce alors sur les axes des galets. Le rapport est donc $2\pi r : \frac{2\pi r r'}{R}$ ou $\frac{R}{r'}$. Pour supprimer complètement le frottement de glissement et le remplacer par le frottement de roulement, il suffit de transmettre la charge à la fusée par des galets recevant eux-mêmes cette charge sur leur circonférence. Il n'y a plus alors aucun glissement de surfaces l'une contre l'autre, mais simplement roulement. Dans les deux cas (le frottement de roulement étant inférieur au frottement de glissement) l'effort de traction à produire se trouve diminué, et c'est là le but que l'on poursuit. Malheureusement l'expérience n'a pas été favorable à ces dispositifs, en ce qui concerne les wagons. Ces appareils conviennent bien, en effet, à des véhicules comme les *chariots roulants* (V. ce mot) dont les mouvements sont toujours lents ; mais, appliqués à des wagons qui sont exposés à des chocs violents, ils se détériorent très facilement. Les deux dispositions indiquées ci-dessus ont d'ailleurs été appliquées, la première sur le réseau du Nord, la seconde sur le réseau de l'Est. Sur les wagons du Nord, il y avait deux galets de friction, disposés comme dans la fig. 1 ; leur diamètre était de 0m16 (à peu près le double de celui de la fusée), celui de leurs axes en acier était de 0m03. On les a abandonnés après une expérience assez courte.

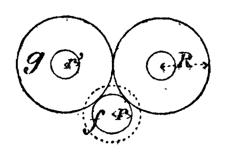


Fig. 12.

Sur les wagons de l'Est la fusée était entourée d'une couronne de galets, tournant autour d'elle. Ces galets principaux étaient eux-mêmes séparés par d'autres galets plus petits et tournant en sens contraire des premiers. Ce dispositif a été également abandonné comme ne produisant pas les résultats qu'on en espérait. En somme, la boîte à galets est un appareil aujourd'hui abandonné sur les chemins de fer ; on emploie maintenant exclusivement les boîtes à graisse ordinaires. G. HUMBERT.

3° BOÎTE À GRAISSE. — La boîte à graisse, dans les wagons ou dans les locomotives, est fixe, l'essieu et la roue tournent ensemble ; c'est le contraire qui a lieu pour les voitures terrestres où l'essieu seul est fixe et où le moyeu de la roue contient un espace annulaire faisant office de boîte à graisse. — La boîte à graisse des véhicules de chemins de fer contient des coussinets en bronze entre lesquels tourne la fusée de l'essieu. A cause de la grande vitesse de rotation, le graissage est ici de la plus haute importance ; il se fait à l'huile épaisse ou à la graisse solide. Dans le premier cas, la matière est introduite par un *graisseur* spécial, dans le second, en soulevant un couvercle, en fonte, comme la boîte elle-même. — Le corps de la boîte à graisse porte le ressort de suspension de l'essieu lequel est fixé au châssis du véhicule par l'intermédiaire de *menottes* ou par des broches.

E. WICKERSHEIMER.

4° BOÎTE À SABLE. — On appelle *boîte à sable* ou *sablier* (fig. 13) un réservoir, généralement placé sur la chaudière des locomotives, et contenant du sable destiné à être dirigé sur les rails devant les roues motrices dans les cas où l'adhérence vient à faire défaut. L'adhérence, c.-à-d. le frottement de glissement des roues sur les rails, est en effet une donnée qui limite l'effort de traction qu'on peut demander à une locomotive, et cet élément est essentiellement variable avec l'état de l'atmosphère. Il atteint sa plus grande valeur (0,25) par les temps secs et dans les pays bien découverts ; il diminue considérablement par les temps de légère humidité, de brouillard et de verglas et dans les souterrains ; il peut descendre jusqu'à 0,10 ; il reprend une valeur un peu plus élevée par les grandes pluies, alors que les rails sont complètement délavés. Enfin des circonstances particulières peuvent diminuer considérablement l'adhérence, par exemple la présence de feuilles mortes tombées sur les rails. Dans tous les cas où l'adhérence diminue au-dessous d'une certaine limite, les roues de la locomotive tournent sur place (on dit qu'elle *patine*) et le train ne peut avancer. Pour cette raison, il est nécessaire que le mécanicien ait constamment à sa disposition un moyen d'augmenter au besoin le frottement des roues sur le rail, et ce moyen consiste à répandre du sable devant la roue motrice. A cet effet, la boîte à sable,

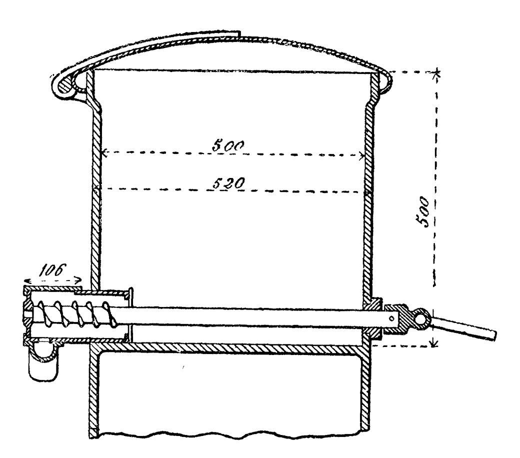


Fig. 13. — Boîte à sable.

placée au-dessus de la chaudière, est munie de deux tuyaux qui descendent de part et d'autre de la machine et viennent déboucher à une faible distance au-dessus du rail. L'orifice supérieur de ces tubes peut être ouvert ou fermé par le mécanicien au moyen d'une tige qu'il manœuvre de son poste. Il est nécessaire que le sable soit répandu régulièrement et sans excès ; il faut pour cela qu'il soit toujours maintenu très sec, condition qui se trouve remplie par la position de la boîte à sable au-dessus la chaudière. Mais cette condition n'est pas toujours suffisante : il arrive que certains sables, même très secs, ne s'écoulent pas régulièrement par un orifice sous la simple influence de la gravité. On se sert, dans ce cas, d'un distributeur mécanique consistant dans une vis hélicoïdale montée sur un axe horizontal ; quand le mécanicien fait tourner cet appareil, il pousse devant lui une colonne de sable qui s'écoule avec une parfaite régularité par les tuyaux. La figure ci-dessus représente la coupe verticale de ce distributeur adapté à la boîte à sable.

Sur les lignes françaises, où la consommation de sable n'est pas très grande, la capacité des sabliers ne dépasse guère un hectolitre. Sur d'autres lignes à fortes pentes, où l'on a à lutter fréquemment contre le patinage des

machines, la consommation de sable est bien plus grande et les dimensions des sabliers sont plus considérables. A la traversée du *Semring* (Autriche), où les rampes sont de 25 millim., cette consommation atteint 2,000 m. cubes par an. En somme, l'emploi du sable est surtout nécessaire : 1° au démarrage des trains, parce qu'on demande à ce moment à la machine un surcroît d'effort de traction ; 2° sur les longues rampes, parce que l'effort de traction y doit être également plus grand, pour vaincre la gravité ; 3° dans les souterrains, à cause de l'humidité permanente qui y règne et qui diminue beaucoup l'adhérence.

L'emploi du sable peut donner également un surcroît de sécurité en augmentant l'action des freins. C'est ainsi que lorsqu'un mécanicien siffle aux freins en présence d'un obstacle, et qu'il doit par suite arrêter son train dans un délai très court, il ne doit jamais négliger de jeter du sable, pour augmenter l'efficacité des freins

5° Boite de Secours. — Aux termes de l'art. 75 de l'ordonnance royale du 15 nov. 1846 portant règlement sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer, « aux stations désignées par le ministre, les Compagnies entretiendront les médicaments et moyens de secours nécessaires en cas d'accident ». Dans l'instruction ministérielle du 31 déc. 1846 accompagnant l'envoi de l'ordonnance précitée il était dit : « Déjà cette mesure est appliquée dans quelques localités ; elle devra être étendue à toutes les stations de quelque importance ; elle sera plus nécessaire encore pour celles qui se trouvent éloignées de tout centre de population agglomérée. » Enfin, par une circulaire du 5 juin 1866, le ministre des travaux publics a fait connaître aux Compagnies : 1° la composition des boites à pansement qui devaient être placées dans tous les trains de voyageurs ; 2° celle des boites de secours à installer dans les stations désignées par l'administration ; 3° celle des boites à amputation destinées exclusivement à être placées dans les stations attenant à une localité où réside un médecin de la Compagnie. Voici la composition de ces trois boites :

A. *Boite à pansement.* Une boite suffisamment résistante contenant : 3 flacons (1 perchlorure de fer liquide ; 1 alcool camphré ; 1 extrait de saturne) ; 1 pot de glycérolé d'amidon ; 1 rouleau de taffetas d'Angleterre ; 1 paquet de charpie ; des bandes ; des compresses ; un drap fanon ; plusieurs cardes de coton ; 1 paquet d'agaric de chêne ; 3 groupes d'attelles conjuguées ; 1 éponge ; 1 bassin ; des aiguilles ; des épingles ; du fil ciré et des cordons ; 1 trousse fort simple.

B. *Boite de secours.* Un coffre en chêne à compartiments contenant : 1 flacon d'alcool camphré ; 1 flacon d'extrait de saturne ; 1 flacon d'ammoniaque ; 1 flacon de perchlorure de fer ; 1 flacon d'éther sulfurique ; 1 flacon de laudanum de Sydenham ; 1 pot de glycérolé d'amidon, bouchés à l'émeri ; 1 rouleau de taffetas d'Angleterre ; charpie ; bandes ; compresses ; 2 cardes de coton ; 1 drap fanon avec ses coussins ; 1 appareil de Scultet ; 2 pelotes de fil ciré ; 1 paquet d'agaric de chêne ; 1 gobelet en étain ; 1 cuiller en fer étamé ; 1 étui garni d'aiguilles ; 1 pelote garnie d'épingles ; 3 coussins en balle d'avoine ; 1 gouttière en toile métallique pour fractures ; 10 attelles assorties pour fractures : 2 attelles articulées ; 1 bassin ; 1 éponge ; 1 tourniquet de J.-L. Petit. Une trousse contenant : 1 rasoir ; 2 bistouris ; 1 pince à torsion ; 1 pince à anneaux ; 1 paire de ciseaux droits ; 1 sonde en argent, pour homme et femme ; 1 sonde cannelée ; 1 spatule ; stylets assortis ; lancettes ; aiguilles à suture ; 1 porte-nitrate et nitrate d'argent.

C. *Boite à amputation.* Une caisse contenant : 1 scie à amputation et deux feuillets ; 3 couteaux, dont un interosseux ; 2 bistouris fixes ; 1 aiguille d'Astley Cooper ; 1 tenaculum ; 1 pince à esquilles ; 1 pince à torsion ; 1 pince à artères ; 1 tourniquet, pelote et ligature (Larrey) ; 1 cautère olivaire ; 4 aiguilles pour sutures.

Ces boites doivent être conservées à l'abri de l'humidité et contenir toujours tous les objets prescrits.

6° Boites radiales. — La facilité d'inscription en courbes qu'on obtient, dans le cas d'un *Bissel* (V. ce mot) à un seul essieu, en faisant pivoter cet essieu autour d'un axe *k* fixé au châssis de la machine, peut s'obtenir également en donnant aux boites à graisse de l'essieu un certain jeu ; les faces de ces boites mobiles sont alors courbes et ces faces, ainsi que celles de leurs guides fixes, appartiennent à une même surface cylindrique décrite autour d'un axe vertical, passant précisément par le point *k*. C'est ce qu'on appelle l'*essieu à boites radiales d'Adams* ou de *Riener*. On voit que ce système n'est autre chose qu'une bissel dont l'articulation *k* n'existe que virtuellement et que, par suite, il présente cet avantage que ce point *k* peut toujours être placé dans la position que lui assigne la théorie. G. Humbert.

VIII. **Métallurgie.** — 1° Boite à Noyau. — Les boites à noyau (fig. 14) sont, dans les fonderies, un des éléments les plus importants de la construction des modèles ; quand on a des évidements à ménager dans les pièces à fondre, des réserves, on se sert de noyaux en sable façonnés dans des boites à noyau en bois de sapin ou bois blanc, renforcées par des traverses de chêne ou des barres de fer ; elles sont repérées par des goujons ou des tenons indépendamment des vis ou des crochets qui les tiennent fermées. Le sable est foulé à la main, et on retire le noyau formé en ouvrant la boite : on se sert fréquemment, dans les fonderies importantes, de machines spéciales à fabriquer les noyaux.

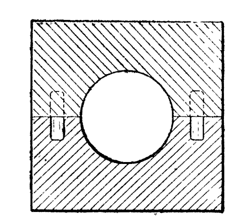


Fig. 14. — Boite à noyau.

2° Boite de Sûreté. — Les cylindres des laminoirs sont placés dans des cages en fonte et ont leur écartement réglé par des vis de pression reposant sur une *boite de sûreté* (fig. 15) destinée à se rompre la première quand le passage d'une barre ou d'une tôle présente une trop grande résistance, et évitant ainsi la rupture d'une pièce coûteuse ; la boite de sûreté doit pouvoir se remplacer facilement, elle présente différentes formes, tantôt c'est une plaque de fonte supportée par quatre pieds, tantôt un cylindre creux placé verticalement ou horizontalement.

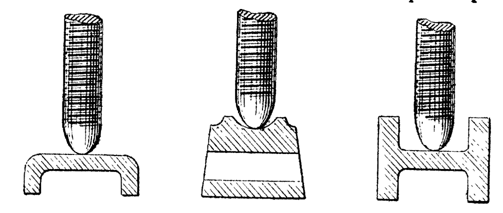


Fig. 15. — Boites de sûreté.

3° Boites réfrigérantes. — Les boites réfrigérantes à circulation d'eau sont très employées dans la construction

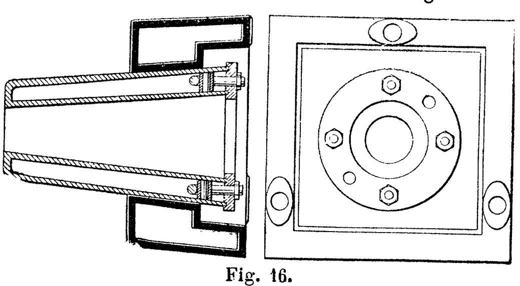


Fig. 16.

des foyers métallurgiques pour défendre les parties les plus exposées contre l'action des hautes températures et des scories souvent corrosives. Les embrasures des tuyères à vent sont protégées par des boîtes en fonte ou mieux en bronze, ou en bronze phosphoré ayant deux tuyaux d'arrivée d'eau à la partie inférieure, et un tuyau de décharge à la partie supérieure (fig. 16). Les parois du trou de cou-

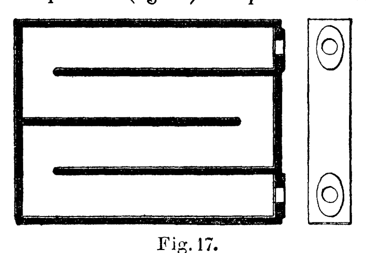


Fig. 17.

lée sont défendues par des boîtes (fig. 17) métalliques à chicanes permettant un refroidissement constant. Enfin, dans les étalages de hauts fourneaux on a fait des cordons complets réfrigérants à l'aide de huit boîtes (fig. 18) en tôle de fer soudées, réunies au moyen de tuyaux en

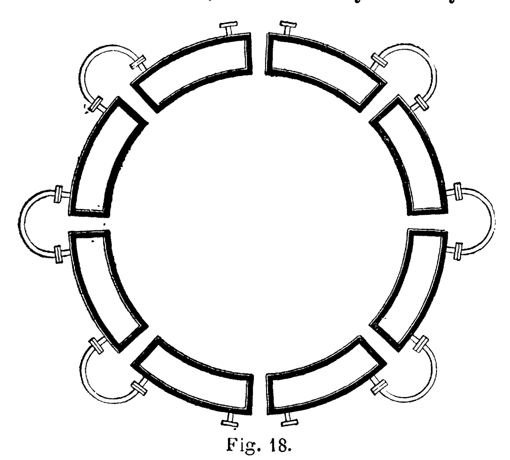


Fig. 18.

cuivre ; les tuyaux pour l'entrée et la décharge de l'eau sont à des niveaux différents ; l'épaisseur des tôles est de 10 millim. L. Knab.

IX. Mines. — Boîte a Mousse. — Dans le procédé de M. Chaudron pour le fonçage des puits de mine avec la sonde et le cuvelage descendu de la surface pour reposer sur une

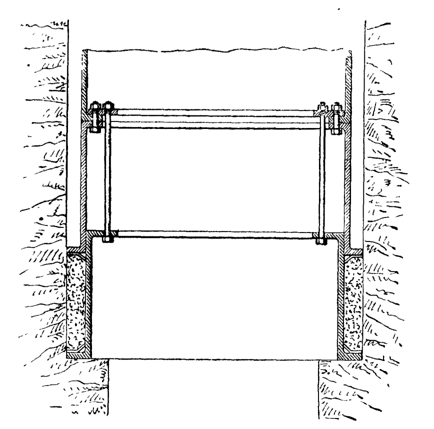


Fig. 19. — Boîte à mousse.

banquette creusée dans une roche imperméable, le cuvelage porte à sa partie inférieure une cornière circulaire à travers laquelle sont passés des boulons suspendus par leur tête et portant un cylindre d'un diamètre extérieur un peu moindre que le diamètre intérieur du cuvelage, muni d'une bride tournée en dehors et faisant face à celle du cuvelage, et capable d'y glisser en remontant s'il s'y trouve provoqué quand l'appareil viendra se poser sur la banquette. Entre son collet inférieur et la bride du dernier anneau de cuvelage se trouve une garniture de mousse bien comprimée contenue dans un filet pour empêcher qu'elle ne se disperse pendant la descente, c'est ce qu'on appelle *la boîte à mousse* (fig. 19). La mousse supporte toute la pression du poids du cuvelage, et cette pression la fera pénétrer dans les moindres interstices de manière à établir une ceinture absolument étanche contre les parois cylindriques du sol imperméable dans lequel la sonde a préparé le siège du joint. On a eu soin de donner à la surface des brides une certaine conicité qui augmente le refoulement. Le joint résultant de l'énorme pression exercée sur la mousse, sera plus hermétique que celui qu'on obtiendrait par le procédé du picotage. L. Knab.

X. Ponts et chaussées. — Boîte a Sable. — On emploie souvent pour le décintrement des ponts en construction des *boîtes à sable* (fig. 20) ; ce sont des cylindres en tôle remplis de sable dans lesquels on a introduit un cylindre en bois, lequel porte sur le sable renfermé dans l'euveloppe en tôle. L'appareil se met en place au moment du levage des cintres ; pour obtenir l'abaissement du cintre, on fait échapper le sable par quatre orifices percés à la partie inférieure du cylindre, et on arrive à régler parfaitement ainsi l'affaissement du cintre sur ses points d'appui en enlevant la même quantité de sable dans chaque cylindre. L. Knab.

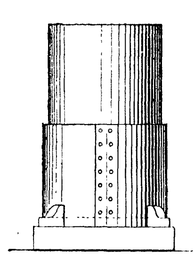


Fig. 20.

XI. Economie politique. — Boîte à Perrette. On appelle ainsi une sorte de *Caisse de prévoyance* fondée par le célèbre janséniste Nicole pour l'éducation des enfants pauvres. Peu de temps avant sa mort, Nicole confia la gestion des fonds à sa gouvernante Perrette : de là cette appellation qui peut sembler bizarre. Le capital, primitivement de 40,000 fr., s'accrut bientôt par des donations considérables, et au XVIIIe siècle il montait à plus d'un million. L'œuvre se transmit de main en main jusqu'à la Révolution ; et, interrompue durant les années de trouble, elle se reconstitua vers l'an 1800. Elle avait des succursales à Paris, à Aix, à Toulouse, etc. Mais l'argent, confié à des dépositaires sans mandat, soustraits à tout contrôle légal, n'a pas tardé à se disperser, et aujourd'hui il n'en reste plus ou presque plus de traces.

Bibl. : Joaillerie. — *Boîtes à rouge*. Alph. Maze-Sencier, *le Livre des collectionneurs*; Paris, 1885. — Bosc, *Dictionnaire de la Curiosité et du Bibelot*, 1883. — Musée national du Louvre: *Don de M. et Mme Philippe Lenoir*, 1878.

BOITEAU (Dieudonné-Alexandre-Paul), littérateur, publiciste et économiste français, né à Paris en 1830, mort dans la même ville le 11 juin 1886. Elève du lycée Charlemagne, il entra ensuite à l'Ecole normale d'où il sortit en 1852 pour refus de serment. Il fournit alors à la bibliothèque des chemins de fer, que venait de fonder la librairie Hachette, les *Aventures du baron de Trenck* (1853, in-16), les *Cartes à jouer et la Cartomancie* (1855, in-16), des *Légendes*, recueillies ou composées pour les enfants (1856, in-16, ill. par Bertall) et traduisit pour la même collection les *Lettres choisies* de lady Montague (1853, in-16). Rédacteur en chef du *Courrier de la librairie*, fondé par P. Jannet, il annota pour la bibliothèque elzévirienne créée par cet éditeur l'*Histoire amoureuse des Gaules*, de Bussy-

Rabutin. En même temps, il collaborait à l'*Artiste* sous le nom de *Boiteau d'Ambly*. Accueilli par Béranger avec une affection toute paternelle, il défendit sa mémoire dans diverses brochures : *Erreurs des critiques de Béranger* (1858) ; *Philosophie et politique de Béranger* (1858) ; *Lettre à M. Renan* (1859) ; *l'Equité de M. Pelletan* (1860), etc. (V. l'art. Béranger) ; fut l'éditeur de sa *Correspondance* et entreprit même la publication annuelle d'un *Almanach* placé sous son vocable (1850-1864). Auteur de deux brochures politiques, *En avant* (1859), immédiatement saisie, et *la Situation* (1861), Paul Boiteau se livra dès lors, si l'on en excepte une édition des *Mémoires* de Mme d'Epinay (1863), aux études économiques et financières qui lui valurent sous la troisième République un poste de conseiller d'Etat : *Etat de la France en 1789* (1860, in-8) ; *les Traités de commerce, texte historique et pratique des traités en vigueur* (1863, in-8) ; *Fortune publique et finances de la France* (1863, 2 vol. in-8) ; *les Finances de la ville de Paris* (1865, in-8) ; *l'Imprimerie et la librairie à l'Exposition universelle* (1868, in-8) ; *le Régime des chemins de fer français* (1875, in-18). L'un des principaux rédacteurs (depuis 1862) du *Journal des économistes*, il a également collaboré (par des variétés historiques et littéraires) au *Moniteur* et par des articles politiques au *Temps* (notamment durant le siège de Paris). La *Correspondance administrative de Louvois*, qu'il devait publier dans la collection des Documents inédits, n'a point paru, non plus qu'une *Histoire de la Révolution de 1830*, préparée en partie d'après les notes et les souvenirs de Béranger et de Cauchois-Lemaire. Maurice Tourneux.

BOITEL ou **BOISTEL** (Pierre, sieur de Gaubertin), écrivain français du XVIIe siècle. Il a écrit la *Défaite du faux amour* (Paris, 1617, in-12) et l'*Histoire tragique de Circé* (Paris, 1617, in-12), pièces concernant la mort du maréchal d'Ancre et de sa femme ; *Histoire des choses plus mémorables de ce qui s'est passé en France depuis la mort du roi Henri IV jusqu'à la fin de 1617* (Paris, 1617, in-12) ; le même ouvrage avec une *Suite jusqu'en 1642* (Rouen, 1647, 3 vol. in 8). Boitel a aussi continué l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé (5e et 6e parties ; Paris, 1626, 2 vol. in-8). On lui attribue les *Tragiques accidents des hommes illustres et autres personnes signalées de l'Univers* (Paris, 1616, in-12) et le *Théâtre du malheur* (Paris, 1621, in-12).

BOITEL (Léonard, dit *Léon*), imprimeur et littérateur français, né à Rive-de-Gier (Loire) le 26 oct. 1806, mort à Irigny (Rhône) le 2 août 1855. Il débuta dès l'âge de vingt ans par des vaudevilles et des mélodrames joués au théâtre des Célestins de Lyon, et fonda un petit journal satirique et littéraire, *le Papillon*. Devenu titulaire d'un brevet d'imprimeur, il entreprit successivement diverses publications qui font honneur à son esprit d'initiative et à son goût : *Lyon vu de Fourvières, esquisses pittoresques, morales et historiques* (1833, in-8), auxquelles collaborèrent Jules Favre, Anselme Petetin, F.-Z. Collombet, Péricaud, etc., et Boitel lui-même ; *Revue du Lyonnais* (1er janv. 1835-déc. 1848, reprise en 1850) ; *Lyon ancien et moderne* (1838-1843, 2 vol. in-8) ; *Album du Lyonnais* (1843-1848, 2 vol. in-8). La plupart des articles fournis par Léon Boitel ont été tirés à part. Il avait aussi, sous le titre de *Feuilles mortes* (1836, in-8 ; 1852, in-12), imprimé un recueil de ses propres poésies et donné une édition des *Œuvres de Louise Labé, la belle Cordière* (1845, in-12). Léon Boitel mourut par accident, en se baignant dans le Rhône.

M. Tx.

Bibl. : A. Vingtrinier, *Notice nécrologique* (*Revue du Lyonnais*, 1er sept. 1855) — F. Grimont, *Notice bibliographique*, 1856, in-8, 8 p. (extraite du *Courrier de la librairie*).

BOITERIE (Art vét.). L'exécution des actes locomoteurs résulte de la succession régulière des membres et de l'égale durée de leurs mouvements successifs. Si l'un des membres, pour une cause ou pour une autre, précipite ou ralentit ses mouvements, l'harmonie des membres est troublée, le centre de gravité n'oscille plus régulièrement entre les membres, de là l'irrégularité de la locomotion, appelée boiterie ou claudication.

Les causes de la boiterie chez les animaux domestiques sont multiples ; tantôt elles résident dans une mauvaise ferrure, dans une douleur inhérente à l'un des agents actifs ou passifs de la locomotion, tantôt dans une atrophie ou une paralysie musculaire, tantôt dans un dérangement mécanique des organes de support ou de translation, comme une déchirure, une fracture, une ankylose, une déchirure musculaire. On range ordinairement les boiteries en six classes ou catégories suivant l'organe ou le tissu affecté, suivant leur région, suivant leur durée, leur type, leur degré et leur nature. Suivant l'organe ou le tissu affecté la boiterie aura pour cause une déchirure musculaire, une rupture des tendons, une luxation, une entorse, une dilatation synoviale, une bleime ou un javart ; suivant la région, ce sera une boiterie du pied, de l'épaule ou du jarret ; suivant sa durée ce sera une boiterie récente ou chronique, — considérée dans son type, elle sera continue ou intermittente ; dans son degré elle sera plus ou moins intense et on dira de l'animal qu'il feint, qu'il boite, qu'il boite tout bas ou à trois jambes ; considérée dans sa nature elle sera essentielle ou symptomatique ; essentielle si elle est due à une entorse, à une seime, bleime ou piqûre ; symptomatique si elle résulte d'une maladie, le farcin, la morve, l'infection purulente, par exemple.

Les causes des boiteries sont prédisposantes ou occasionnelles. Les causes prédisposantes sont celles qui tiennent au défaut de solidité ou de régularité des membres, à la mauvaise conformation des pieds : pieds plats, combles, encastelés, bleimeux ; au service des animaux : les chevaux de chasse, les chevaux de trait, tous ceux enfin employés à un service fatigant étant plus exposés que d'autres aux efforts des tendons, aux fatigues des jointures et aux boiteries qui en résultent.

L'âge des animaux, une mauvaise ferrure, le mauvais état des chemins constituent autant de causes qui prédisposent les animaux à boiter. Quant aux causes occasionnelles, elles sont extrêmement nombreuses. Les heurts, les contusions, les embarrures, les atteintes, les blessures des pieds par des clous, des cailloux, des tessons de bouteille, la brûlure par l'application d'un fer trop chaud, les distensions synoviales, les congestions du pied, etc., telles sont les causes qui le plus ordinairement font boiter le cheval.

Le diagnostic des boiteries, est, en général, facile pour l'homme de l'art, s'il ne s'agit que de déterminer le membre boiteux. Il n'en est plus de même si l'on veut préciser le siège et la nature de la claudication. Quant à la détermination du membre boiteux il faut, pour en obtenir les éléments, examiner le cheval au repos et à l'exercice. Au repos, les attitudes des membres, leurs mouvements sur place, l'état de la litière, l'usure du fer, fournissent d'excellents indices de diagnostic. En général l'animal qui boite, cherche, par son attitude, à exempter le membre qui souffre de sa fonction de support, soit en le portant en avant de la ligne d'aplomb, soit en le maintenant demi-fléchi à l'articulation du boulet, soit en lui faisant effectuer son appui par la face antérieure de la paroi. Si le cheval souffre d'un membre postérieur, ou bien il maintient son pied reposant sur le sol par sa face antérieure, ou il le porte dans l'abduction reposant sur la face interne du sabot, ou bien encore il le laisse tomber comme une masse, le tibia et le fémur se rapprochant de la verticale, le canon étendu sur la jambe, la pince unguéale reposant sur le sol ; cette attitude est toujours la preuve d'une luxation de la rotule. Si deux membres, soit antérieurs, soit postérieurs souffrent, l'animal les porte alternativement en devant de la ligne d'aplomb, à l'effet de les soustraire au poids du corps, tout en enga-

geant fortement ses membres de derrière sous le centre de gravité, pour soulager le plus possible l'avant-main.— Si la douleur causée par la claudication est aiguë et très intense, elle s'annonce encore par les mouvements effectués par le membre, par son oscillation d'avant en arrière, mouvements qui témoignent de douleurs lancinantes et de la gravité de la boiterie.

L'animal boiteux qu'on veut examiner peut l'être à l'allure du pas, à celle du trot et parfois du galop. Si la claudication est peu intense, elle ne se manifeste pas au pas, mais elle apparaît toujours au trot. Comme dans cette dernière allure le poids du corps n'est soutenu alternativement que sur deux membres, en bipède diagonal, la somme que supporte chacun est donc double de celle qui lui est dévolue dans le pas et, de plus, comme la machine est mue avec plus de rapidité, chaque membre est élevé du sol avec une plus grande hauteur, ce qui rend plus fortes les pressions que supporte, à chaque temps de l'appui, le membre souffrant et a pour effet d'en rendre la boiterie plus apparente. Dans l'allure du galop n'apparaissent, en général, que les boiteries dues à un arrêt de la circulation artérielle ou veineuse; celles dues à une autre cause sont le plus souvent invisibles par suite de la rapidité excessive avec laquelle les mouvements se succèdent. Le membre boiteux supportant, à l'appui, le poids du corps, d'autant moins longtemps qu'il souffre davantage, il en résulte que son appui sur le sol est d'autant moins prolongé, son lever d'autant plus rapide, son mouvement en avant d'autant plus raccourci et plus lent et son poser plus faible et accusé par une percussion d'autant moins énergique que la cause de la boiterie est plus intense. Mais ce n'est pas seulement la vue du membre en mouvement qui décèle la boiterie, elle est perceptible encore aux oscillations de la tête du cheval. Cette dernière s'abaisse lorsque le membre sain appuie sur le sol; elle se relève lorsque c'est le tour du membre malade d'exécuter son appui.

Dès qu'on a déterminé le membre boiteux, il reste à préciser le siège exact de la boiterie; pour ce faire il est utile de recueillir les commémoratifs, d'observer les signes fournis par l'animal au repos, pendant l'exercice, et ceux que les sens, la vue et le toucher peuvent fournir. Les renseignements peuvent fournir une grande clarté sur le siège de la claudication; ils diront dans quelles circonstances la boiterie s'est manifestée, si elle est continue ou discontinue, si elle augmente ou diminue par le travail. L'attitude du membre boiteux est susceptible encore de fournir de précieux indices. Le port du pied en avant indique la bleime ou l'encastelure; la *Bouleture* (V. ce mot) exprime la souffrance des tendons ou des phalanges; l'arcure, l'inflammation des gaines carpiennes; la chute de l'épaule et l'appui par la pince du pied indiquent ou la paralysie des muscles scapulaires et olécraniens, ou la vive souffrance qu'ils éprouvent.

Pendant la marche il se manifeste souvent des symptômes qui permettent de préciser la nature et le siège de la claudication. S'il y a boiterie déterminée par la congestion du nerf fémoral antérieur, la jambe ne peut plus être maintenue sous le fémur dans les conditions de rigidité voulues pour que le membre puisse étayer le corps, de là son abaissement caractéristique pendant la progression; la fourbure aiguë ou chronique, la maladie naviculaire, la paralysie de l'épaule se manifestent par des signes certains qui ne permettent pas d'hésiter sur la nature de la boiterie. De même s'il y a rupture de la corde du tibio-prémétatarsien, le fémur se fléchit librement sur le bassin, mais non la jambe sur le fémur; de même encore s'il y a déplacement de la rotule, déplacement qui met obstacle à l'action des muscles extenseurs de la jambe, d'où il résulte que le membre est traîné dans la progression et frotte sur le sol par la face antérieure des phalanges et de la paroi du sabot. Les signes objectifs sont d'un grand secours pour fixer le siège des boiteries. L'exploration directe fait souvent reconnaître, en outre, des symptômes positifs qui permettent au praticien de poser un diagnostic certain, et qui résultent des changements survenus dans le volume, la forme, la direction du membre ou d'un de ses différents organes, tels sont le rétrécissement, la déformation, la cerclure du sabot, l'engorgement des tendons, les tumeurs osseuses, les dilatations synoviales, les plaies ou blessures de toute nature.

Quand on procède à l'examen d'un membre boiteux, c'est avant tout sur le sabot que l'on doit fixer son attention; par suite de la fréquence des maladies du pied et de la gravité des conséquences qu'elles entraînent lorsqu'elles sont méconnues. Un cheval boiteux étant donné, la première indication à remplir est d'examiner le pied avec soin, quand bien même il existerait des lésions extérieures suffisantes pour expliquer la claudication. Un excès de précaution, en semblable matière, ne saurait jamais nuire, tandis que l'oubli de l'examen du pied pourrait avoir les plus funestes conséquences Avant d'examiner le pied, on s'assurera s'il est plus chaud qu'à l'ordinaire, puis on le fera déferrer, et pendant l'opération du déferrage il ne faudra pas perdre de vue les différentes manifestations de sensibilité anormale qui peuvent se produire. Le fer enlevé, le pied doit être paré à fond, puis on serre le pied avec des tricoises, sur toute sa circonférence, pour s'assurer s'il n'a pas été piqué ou encloué, s'il n'y a pas de bleimes; sous l'influence de ces pressions, l'animal manifeste par le retrait de son membre, tantôt une douleur diffuse sur tout le pied, tantôt une douleur localisée à une région plus ou moins circonscrite de la face plantaire. Là où la sensibilité est plus forte, on creuse le pied avec une rainette, on l'amincit avec une feuille de sauge et on s'assure ainsi du genre d'affection auquel on a affaire. Si un premier examen ne donne pas de résultat, mais si l'on doute toutefois, on fera mettre au pied un cataplasme émollient et l'on procèdera le lendemain ou le surlendemain à un nouvel examen. Ce n'est d'ailleurs qu'après plusieurs examens infructueux de la région digitée qu'on pourra inférer que le siège de la boiterie se trouve dans la région supérieure du membre. Les statistiques à cet égard peuvent fournir, en outre, un précieux enseignement. Si le pied est sain, ni la pression avec la tricoise, ou la percussion avec le brochoir, n'y fait surgir aucune douleur; ce sont les phalanges, la première et la seconde, qu'on examinera avec soin; après elles, on procèdera à l'examen des articulations, de celles du genou et du boulet, et c'est lorsque tout diagnostic précis sera impossible sur ces régions qu'on pourra conclure que la boiterie a son siège dans les épaisseurs des couches musculaires. Dans les membres postérieurs, de toutes les jointures la plus exposée aux boiteries est celle du jarret, puis du boulet, les boiteries du pied y étant beaucoup plus rares que dans les membres antérieurs. Quant au traitement des boiteries, il varie à l'infini comme les boiteries elles-mêmes, c.-à-d. suivant les indications spéciales qui se présentent (V. Bleime, Bouleture, Fourbure, Javart, etc., etc.).

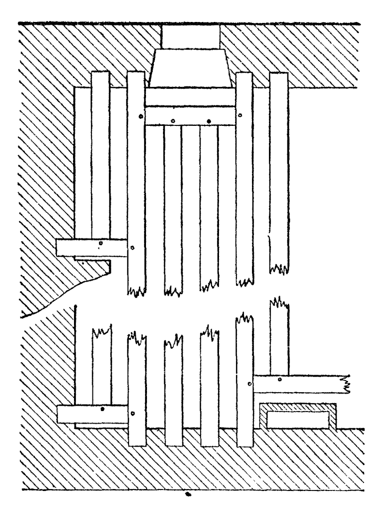
Boiterie rédhibitoire. La loi du 2 août 1884, qui actuellement régit le commerce des animaux domestiques, a rangé dans la catégorie des vices rédhibitoires, avec neuf jours de garantie, pour le cheval, l'âne et le mulet, les boiteries qu'elle appelle boiteries anciennes intermittentes. Une boiterie est intermittente lorsqu'elle ne se manifeste pas d'une manière continue, lorsqu'elle apparaît dans certaines conditions pour disparaître dans d'autres, lorsque, en un mot, le cheval qui en est affecté se montre tantôt droit et tantôt boiteux. Mais, pour être rédhibitoire, la boiterie doit encore être ancienne, c.-à-d. qu'elle n'ait pas pu prendre naissance chez l'acquéreur et soit évidemment antérieure à la vente. Que la boiterie soit intermittente et qu'elle ait pour cause une lésion ancienne, soit visible comme une courbe, un éparvin ou une forme, soit cachée, elle donne lieu à rédhibition. Il y a deux types de boiterie intermittente : la boiterie intermittente à froid, manifeste au sortir de l'écurie, et la boiterie intermittente à

chaud, qui n'apparaît qu'après un certain temps d'exercice.

Pour constater l'existence d'une boiterie intermittente à froid, l'expert examinera le cheval au pas et au trot, il le fera exercer pendant un temps assez long, plusieurs heures parfois, soit attelé, soit monté; si elle persiste, elle n'est pas rédhibitoire; si, au contraire, elle disparaît, il y a lieu de penser qu'elle est intermittente, car l'expert ne peut conclure du vice rédhibitoire que s'il a constaté à nouveau la boiterie, après avoir laissé à l'animal quelques heures de repos. Il devra constater chez le cheval trois états successifs : boiteux, non boiteux et boiteux. Pour constater l'existence d'une boiterie intermittente, à chaud, l'expert, après avoir pris des renseignements de l'acheteur, devra faire exercer le cheval à diverses allures : au trot et au galop et si son examen ne suffit pas à l'éclairer il ne devra pas conclure encore, car il y a des animaux qui ne deviennent boiteux qu'après plusieurs jours de travail non interrompu; il faudra, dans ce cas, faire soumettre l'animal à un travail quotidien, et voir si, dans ces conditions, la boiterie n'apparaîtra pas. Si la boiterie se manifeste, on laissera reposer le cheval, on s'assurera si elle disparaît par le repos, puis ensuite on essaiera de la faire reparaître en soumettant l'animal à des épreuves semblables aux premières. Pour conclure à l'existence de la boiterie intermittente à chaud, l'expert devra avoir vu l'animal non boiteux, boiteux et non boiteux.

Lorsque l'expert se sera assuré que le cheval boite, soit à froid, soit à chaud, il lui restera à décider si la boiterie est réellement ancienne ou récente; pour cela, il examinera attentivement le membre boiteux, fera déferrer et parer le pied, il verra s'il n'a été ni blessé ni piqué, et si sur le membre n'existent pas des plaies, des contusions, des dilatations synoviales; si l'expert constatait une cause aiguë de boiterie, il devrait, avant de se prononcer sur le caractère de la claudication, attendre que les causes récentes, dont elle pourrait être la conséquence, aient entièrement disparu. Mais s'il n'existe aucune affection récente, l'expert pourra conclure à l'existence de la boiterie intermittente. Quoi qu'il en soit, il sera toujours prudent pour lui de ne déclarer et de ne consigner dans son procès-verbal une boiterie comme rédhibitoire qu'après avoir, à plusieurs reprises et à différents intervalles, examiné et fait essayer l'animal. Il ne doit se prononcer qu'à bon escient et après plusieurs essais successifs; il y va de son intérêt et de celui de la justice. L. GARNIER.

BOITEUSE (Charp.). On appelle *boiteuses* les solives employées dans la construction des planchers, et



Solives boiteuses.

qui remplacent les maîtresses solives à l'endroit des ouvertures dans les murs ou des foyers. Des solives boiteuses sont établies entre les maîtresses solives à raison de deux ou trois par travée, elles sont scellées chacune d'un bout dans les murs et de l'autre bout elles sont assemblées dans des linçoirs qui sont eux-mêmes assemblés dans les maîtresses solives, tenues à cause de cela un peu plus fortes que les autres dans leur épaisseur horizontale seulement, afin que leurs faces supérieure et inférieure affleurent les deux parements de la charpente du plancher. On fait alterner d'un côté à l'autre les linçoirs, afin que les scellements soient également répartis dans les deux murs. On peut n'employer dans la construction d'un plancher que des linçoirs et des solives boiteuses, on a même fait des planchers tout en solives boiteuses qui font des angles égaux en sens inverse avec les murs; scellées par un bout dans le mur, elles sont assemblées par l'autre bout dans les solives qui sont encastrées dans le mur opposé. Vu la petitesse de l'angle que les solives font entre elles, les assemblages ont une grande longueur, on en consolide la tenue en joint par deux petits boulons à chacun; ces derniers planchers sont fort peu employés.

BOÎTIER (Horlog.). Le boîtier d'une montre est composé de la cuvette, qui contient le mouvement, de la bâte et de la lunette portant le cristal. La fermeture est assurée au moyen d'un ressort de boîte dont la tête porte un bouton saillant au dehors; souvent on emploie l'élasticité naturelle de la lunette pour faire tenir les pièces par un simple drageoir. Le boîtier de pendule est l'enveloppe du mouvement et de la cage.

BOITO (Camillo), littérateur, critique d'art, architecte italien, né à Rome le 30 oct. 1836. Il étudia les beaux-arts à l'Académie royale de Venise et, après un voyage d'instruction en Toscane, fut nommé, en 1860, professeur d'architecture à l'Académie royale de Milan. Comme architecte, on lui doit le musée de Padoue; comme critique d'art, outre de nombreux articles dans le *Politecnico* de Milan et dans la *Nuova Antologia*, il a écrit : *Scultura e pittura d'oggi* (Turin, 1877); *Leonardo e Michelangelo* (Milan, 1878); 2e édit., avec une étude sur *Andrea Palladio* (Milan, 1884); *Gite di un artista* (Milan, 1884). L'ouvrage capital de M. Boito est son *Architettura italiana del medio evo e quella della nuova Italia*; il y montre de l'érudition, du goût, la compétence d'un artiste qui met au-dessus de tout l'architecture du moyen âge, et y fait preuve de recherches sérieuses, comme dans les chapitres sur les *muratori* et sur l'art des Cosmates. M. Boito a publié deux recueils de nouvelles, *Storielle vane* (Milan), et *Senso, nuove storielle vane* (Milan, 1883). Son dernier livre, *l'Anima di un pittore* (Milan, 1885), est une sorte d'autobiographie mêlée de quelques divagations sentimentales à la manière italienne, petit volume dédié aux femmes et galamment imprimé. R. DE GOURMONT.

BIBL. : A. DE GUBERNATIS, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei*; Florence, 1880, in-8.

BOITO (Arrigo), compositeur et poète italien, né vers 1840, ancien élève du Conservatoire de Milan (1853-1862). Il publia, encore très jeune, divers articles de critique musicale, et un poème, *Il re Orso*, que l'on discuta fort. En 1868, il donna un « drame lyrique », *Mefistofele*, inspiré par le *Faust* de Gœthe, et dont il avait composé la musique et les vers. Cet opéra souleva de violents orages, et l'insuccès parut définitif. Pourtant, en 1875, il se relevait avec éclat à Bologne; dans l'intervalle, l'auteur l'avait considérablement remanié. Cette œuvre est réellement originale; elle suit de près, au moins dans sa contexture extérieure, la première partie du *Faust* de Gœthe, et elle renferme des effets vigoureux, pleins de verve, qui dénotent un véritable tempérament d'artiste, alors même que les moyens employés sont d'une grossièreté relative. Le fameux coup de sifflet de Méphistophélès peut donner une idée assez caractéristique du tempérament de Boito. Par malheur, le mérite de la forme est bien souvent discutable. L'œuvre est trop pauvre de musique — de bonne musique — pour occuper réellement la

place qu'on pourrait être tenté de lui assigner. Arrigo Boito a composé également un petit opéra, *Ero e Leandro*. Son talent de poète, qui décèle un romantisme manifeste, lui a permis d'écrire, outre différentes productions littéraires, le libretto d'*Amleto*, mis en musique par Faccio, et celui de la *Gioconda*, de Ponchielli.

BOITOUTS. L'usage le plus ordinaire d'un puits dont le niveau d'eau est au-dessous de la surface du sol, est de fournir de l'eau élevée par les appareils les plus élémentaires, mais quand le banc aquifère est très perméable, on peut transformer ces puits en puits absorbants, en y faisant arriver les eaux gênantes de la surface pour les perdre dans la couche souterraine; ces puits appelés *boitouts* sont très utiles dans certains cas, mais ils n'ont pas grande durée, les détritus introduits par les eaux finissent par encrasser les canaux élémentaires transformés en véritables filtres. On a eu l'idée d'appliquer les boitouts à la création de forces motrices, le principe consiste à engouffrer les eaux de la surface jusqu'à une couche absorbante en utilisant la chute artificielle au moyen d'un chapelet hydraulique ou d'une fontaine de Héron disposés dans le puits; le travail fourni est recueilli au-dehors par les organes ordinaires. L. K.

BOITRON. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. du Mêle-sur-Sarthe; 475 hab.

BOITRON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rebais; 234 hab.

BOITTE ou **BOUETTE.** I. Pêche. — Appât formé d'un morceau de poisson vif, dont on se sert pour la pêche de la morue. Ce mot est synonyme de *esche* et *amorce* pour tous les pêcheurs de nos côtes, depuis la Manche jusqu'à l'Océan. Il représente d'une manière générale toute chose que l'on peut mettre sur l'hameçon pour prendre ou attirer le poisson, c'est ce qui explique que l'on désigne sous ce nom, par extension, les petits poissons nouvellement éclos, la menuise, la blanchaille. Au banc de Terre-Neuve ce sont de jeunes harengs, des capelans et des encornets.

II. Législation. — Les marins anglais de Terre-Neuve, qui trouvent dans leurs eaux la boitte et en vendent des quantités considérables aux pêcheurs français, s'approvisionnent en même temps à Saint-Pierre des objets de consommation dont ils ont besoin. Les marchands anglais de Saint-John, au détriment desquels se fait ce commerce, et les gros armateurs qui visent à centraliser toute la pêche de la morue, ont trouvé en 1887 le moyen de tourner le traité d'Utrecht, en faisant voter par le parlement de Saint-John le *Boët bill*. Aux termes de cet acte, l'exportation de la boitte a été interdite aux pêcheurs anglais. Le gouvernement britannique a donné sa sanction au bill. On conçoit que les pêcheurs français, n'ayant plus d'appâts, ne peuvent se livrer à leur industrie. D'autre part, les marins anglais, qui vivaient du commerce de la boitte et en vendaient annuellement pour près d'un million de francs à nos nationaux, ont été gravement lésés dans leurs intérêts. C'est pour eux la misère, et ils ont adressé des pétitions au gouvernement de la Reine pour qu'on mît fin à un semblable état de choses. Notre gouvernement, de son côté, a adressé à lord Salisbury, par l'intermédiaire de notre ambassadeur à Londres, d'énergiques réclamations. Le 29 oct. 1887, M. Flourens a envoyé à M. Riotteau, député de la Manche, qui avait pris en main les intérêts de nos pêcheurs, une lettre d'où il ressort, suivant une notification du gouvernement anglais, que le *Boët act* sera mis en vigueur, mais que le gouverneur de Terre-Neuve consentait à ce que les sujets anglais pêchassent sur toute l'étendue du *French Shore* et vendissent sur place la boitte, dont l'exportation à Saint-Pierre demeurait interdite. On ne saurait, au fond, considérer cette réponse comme une satisfaction, car la boitte se pêche principalement sur l'*English Shore*, et c'est là qu'on la cherchait pour la première période de campagne (avril-juin). Des recherches, dirigées en partie par la marine française, ont fait voir que nos pêcheurs pourraient trouver la boitte sur la partie française des côtes de Terre-Neuve, notamment au havre Saint-Georges. Les capitalistes de Terre-Neuve n'auront donc réussi qu'à frapper les petits pêcheurs de leur île.

BOITTE (Louis-François-Philippe), architecte français, né à Paris en 1830. M. Boitte, élève de MM. Saint-Père et Trouillet, Blouet, Gilbert et Questel, entra à l'Ecole des Beaux-Arts en 1850, fut plusieurs fois admis à concourir en loges, remporta en 1854 le second grand prix, en 1855 la grande médaille d'émulation ou prix départemental et, en 1859, le premier grand prix de Rome sur un projet de Cour de cassation. Ses travaux, comme pensionnaire du gouvernement en Italie et en Grèce, furent — à part quelques relevés, dessins et aquarelles faits à Rome et à Pompéi — consacrés aux monuments d'Athènes, Propylées, Parthénon, temple de la Victoire-Aptère, et M. Boitte fit, en 1863, de l'Acropole d'Athènes, le sujet de son envoi de quatrième année (treize feuilles de dessins et un mémoire). En 1865, M. Boitte termina sa carrière d'élève par un projet de Bibliothèque publique qui fut très remarqué et, lors de l'Exposition universelle de 1867, où furent exposées de nouveau une partie de ses belles études de pensionnaire, il obtint un second prix. Depuis cette époque et pendant plus de vingt années, cet architecte envoya à presque tous les Salons annuels ainsi qu'à l'Exposition universelle de 1878 où il reçut une première médaille, et il faut citer, parmi ses nombreuses études: au Salon de 1875, un Projet de restauration de la sépulture de Henri de Bourbon, prince de Condé, sépulture placée autrefois dans le transept méridional de l'église Saint-Paul, à Paris et, au Salon de 1888, l'état actuel et le projet de restauration du château de la Fère-en-Tardenois (Aisne), qui lui valurent une première médaille et la grande médaille d'argent de la Société centrale des architectes pour études de monuments français. M. Boitte a, de plus, pris part à d'importants concours publics, tels que celui du monument de Ingres, en 1868, où il remporta la troisième prime et celui ouvert en 1884 pour le monument à ériger à Victor-Emmanuel. Attaché à son retour de Grèce au conseil général des bâtiments civils comme auditeur pendant les années 1865 et 1866, M. Boitte fut de nouveau nommé auditeur en 1869 et appelé au conseil comme membre titulaire pendant les années 1884 et 1885 : il est aujourd'hui architecte du palais de Fontainebleau. Cet artiste, qui a épousé la fille de M. Albert Lenoir, membre de l'Institut, professeur d'histoire de l'architecture à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, supplée depuis quelques années son beau-père dans ce cours, et a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1884. Charles Lucas.

BOITTELLE (Symphorien-Casimir-Joseph), homme politique français, né à Cambrai le 22 févr. 1813. Il suivit d'abord la carrière militaire. Sorti de Saint-Cyr en 1835, il était lieutenant en 1840, et démissionna en 1845. Sous-préfet de Saint-Quentin en 1852 il fut nommé préfet de l'Aisne en 1853, de l'Yonne en 1856 et préfet de police de Paris en 1858. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1866, époque à laquelle il fut nommé sénateur (20 févr.). Il rentra dans la vie privée à la chute de l'Empire.

BOITTIEAU (Emile), ancien magistrat et homme politique français, né à Maubeuge en 1822. Après avoir d'abord exercé la profession d'avocat à Douai, il entra dans la magistrature. Il était conseiller à la cour de Douai lors de la guerre de 1870. Nommé, aux élections de 1871, député à l'Assemblée nationale par le dép. du Nord, il siégea dans les rangs de la droite monarchiste : il vota avec elle, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre la proposition Rivet, pour la loi municipale, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la validation de l'élection des princes, etc. M. Boittieau se représenta aux élections de 1876, mais ne fut pas réélu. G. L.

BOIT-TOUT (Verrerie). On appelle ainsi des verres sans pied et qui ne peuvent être posés que lorsqu'on a bu tout leur contenu.

BOIU (Zacharie), poète roumain contemporain né en 1838 à Sighisoara (Transylvanie). C'est dans cette ville qu'il termina ses études classiques, après quoi il suivit les cours de la Faculté de droit de Sibiu (Hermannstadt), puis ceux de la Faculté de théologie de Leipsig, d'où il revint en 1860 pour être nommé professeur à l'institut théologique de la métropole de Sibiu. A son retour il fit paraître une brochure de poésies intitulée *Regrets et Soupirs*, dont quelques-unes sont devenues populaires. En 1864 il a publié à Sibiu un *Abécédaire illustré*, très pratique pour les écoles primaires et fort employé. J. MONNIER.

BIBL.: VASILE GRIGORIE POP, *Conspect*, t. II, p. 189.

BOIVIN (René), dessinateur et graveur français (V. BOYVIN).

BOIVIN (François de), baron de VILLARS, chroniqueur du XVIe siècle, mort en 1618. Il était bailli de Gex, conseiller et maître d'hôtel des reines douairières, Elisabeth et Louise de France. Quand, en 1550, le maréchal Charles de Cossé-Brissac se rendit dans le Piémont pour y prendre le commandement de l'armée française, le baron Boivin de Villars le suivit en qualité de conseiller et de secrétaire intime, lui resta attaché pendant près de neuf ans, et écrivit sur ses campagnes en Italie une relation intitulée *Mémoires sur les guerres démêlées tant dans le Piémont qu'au Montferrat et duché de Milan, par Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, lieutenant général delà les monts pour le roi Henri II, commençant en l'an 1550 et finissant en 1559, et ce qui s'est passé aux années suivantes pour l'exécution de la paix jusqu'en 1561*. La première édition de cet ouvrage fut publiée à Paris en 1607, in-4, à l'insu de l'auteur, qui s'en plaint dans la 2e, parue à Lyon en 1610, in-8. Une 3e édition fut publiée à Paris en 1630, en 2 vol. in-8, par C [laude] M [alingre], historiographe, avec une continuation jusqu'en 1629. Ces mémoires, écrits dans un style sec et quelquefois trivial, et contenant des anachronismes et d'autres petites inexactitudes, ne sont pas dépourvus d'intérêt historique : seuls ils nous ont conservé la mémoire d'un grand nombre d'événements intéressants, dont l'auteur a été le témoin et auxquels il a pris plus ou moins une part active. On peut les consulter avec d'autant plus de fruit qu'une partie des erreurs a été corrigée par les éditeurs des *Mémoires relatifs à l'histoire de France (Collection Michaud)*, dont ils forment le t. X. A plusieurs reprises, Boivin fut chargé par le comte de Brissac de missions diplomatiques : une première fois quand, en 1557, après la bataille de Saint-Quentin, il se rendit à Paris auprès du roi Henri II, pour lui offrir, au nom du maréchal et de ceux qui servaient sous ses ordres, les secours de toute leur armée, et deux ans plus tard quand le roi de France était sur le point de conclure un traité avec Philippe II d'Espagne. Il prit aussi part aux conférences préliminaires et aux négociations de la paix de Cateau-Cambrésis ; mais contrecarré par le cardinal de Lorraine et le connétable de Montmorency, les ennemis secrets du comte de Brissac, il ne réussit pas à empêcher le roi de céder sans compensation les conquêtes faites en Italie par le maréchal. « O misérable France ! s'écria-t-il dans un accès d'indignation, à quelle perte et à quelle ruine t'es-tu laissé ainsi réduire, toi qui triomphais sur toutes les nations de l'Europe ! » (*Mém.* Coll. Michaud, t. X, p. 318.) Après la signature de cette paix honteuse, Henri II fit remettre à Boivin une gratification de 500 écus. On a encore de lui : *Instruction sur les affaires d'Etat, de la guerre et des parties morales* (Lyon, 1610). Enfin Lelong mentionne un manuscrit, conservé à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, et contenant des *Lettres des sieurs Boivin de Villars, de Revol et Duval de Stors, employés pour le Roi auprès du duc de Savoie, au Roi, à la Reine, au duc d'Anjou et au sieur de Villeroy depuis août 1569 jusqu'en février 1588*. L. WILL.

BIBL. : René de LUSINGE, *Manière de lire l'histoire*, p. 29. — LENGLET-DUFRESNOIS, *Méthode pour étudier l'histoire*, IV, 74. — LELONG, *Bibliothèque historique de France* (éd. Fontette), II, 17798-99, III, 30237. — JOECHER, *Gelehrten-Lexikon* (Supplément).

BOIVIN (Louis), érudit français, né à Montreuil-d'Argile (Eure) le 20 mars 1649, mort à Paris le 22 avr. 1724. Après avoir fait ses études classiques au collège des jésuites de Rouen, il suivit des cours de théologie, de philosophie, de jurisprudence et de médecine et, se croyant poète, soumit à Chapelain des essais que celui ci trouva médiocres et que, par son conseil, il abandonna, non sans regrets, pour se vouer à l'érudition. D'un caractère difficile, il soutint par entêtement des procès onéreux et n'apporta point dans ses rapports avec ses confrères un caractère plus conciliant. Louis Boivin n'a publié dans les recueils de l'Académie des Inscriptions, où il avait été admis en 1701, qu'un très petit nombre de mémoires, particulièrement sur des fragments de Diodore de Sicile et de Denys d'Halicarnasse; une édition de l'*Histoire* de Flavius Josèphe, à laquelle il avait travaillé plus de trente ans, n'a pas vu le jour. M. Tx.

BIBL. : DE BOZE, *Histoire de l'Académie des Inscriptions*. — A. MAURY, *l'Ancienne Académie des Inscriptions*. — E. DE ROZIÈRE et E. CHATEL, *Table méthodique des Mémoires de l'Académie des Inscriptions*.

BOIVIN (Jean), dit le *Cadet* ou **BOIVIN** DE VILLENEUVE, érudit français, frère du précédent, né le 28 mars 1663, mort à Paris le 29 oct. 1726. Resté orphelin de bonne heure, il fut recueilli par son frère qui dirigea lui-même son éducation. Ses études furent couronnées par l'une des plus brillantes soutenances de thèses grecque et latine dont la vieille Université ait conservé le souvenir. Admis comme employé à la Bibliothèque du roi, il mit en ordre les fonds des manuscrits grecs et latins, découvrit sous un palimpseste le texte resté inconnu des *Homélies* de saint Ephrem et rédigea la table des manuscrits du fonds de Béthune. Ses occupations professionnelles, auxquelles M. Delisle a rendu un bel hommage, lui laissèrent néanmoins le loisir de préparer un inventaire de la bibliothèque dont il ne subsiste par malheur que des fragments, d'occuper avec distinction la chaire de grec au Collège de France et de mettre au jour des travaux qui le firent admettre en 1705 à l'Académie des Inscriptions et en 1721 à l'Académie française, où il remplaça Daniel Huet : une traduction en vers français du *Santolius pœnitens* (1696), attribué à l'abbé Faydit et même à Racine qui, dans une lettre à Boileau, a protesté contre cette imputation ; *Apologie d'Homère et Bouclier d'Achille* (1715, in-12), réponse aux attaques de Lamotte, renfermant une planche de Wleughels, gravée par Cochin père, « d'après le bouclier d'Achille, tel qu'il est décrit dans le XVIIIe chant de l'*Iliade* » ; *Vies de Pierre Pithon et de Cl. Pelletier* (en latin, 1716, 2 vol. in-4) ; une traduction en vers français de la *Batrachomyomachie* (1717), signée du pseudonyme anagrammatique *Joannes Biberuis Mero*, de même qu'il a signé *Œnopion* quelques pièces de vers grecs ; de nombreux mémoires insérés dans les recueils de l'Académie des Inscriptions sur la *Bibliothèque du Louvre sous Charles V, Charles VI et Charles VII*, sur la *Vie de Thomas et de Christine de Pisan*, sur divers passages d'Homère, d'Aristophane et de Sophocle. On doit à Jean Boivin, comme éditeur, l'achèvement des *Mathematici veteres* de Thévenot (1693) et une édition de Nicéphore Grégoras (1712, 2 vol. in-fol.), qu'il n'a pas terminée. Maurice TOURNEUX.

BIBL. : A. MAURY, *l'Ancienne Académie des Inscriptions*. — E. DE ROZIÈRE et CHATEL, *Table méthodique des Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. — L. DELISLE, *le Cabinet des Manuscrits*, 1868-1881, 3 vol. in-fol.

BOIVIN (Jacques-Denis), général français, né à Paris le 28 sept. 1756, mort en juil. 1831. Il s'engagea dans le régiment du roi, où il servit pendant huit ans comme

simple dragon; il prit son congé en 1781. Il entra dans l'armée du Nord en 1792 et devint adjudant-général au bout d'un an. Il se signala en Vendée dans plusieurs combats, fut nommé général de brigade et reçut le commandement de la place de Nantes. A partir de 1795, il servit sur le Rhin, puis en Suisse où sa brigade enleva aux Russes quatre canons et mille prisonniers (combat de Schwytz). Il se distingua encore pendant les campagnes de 1801 et de 1805, commanda la place de Bordeaux et prit sa retraite à la chute de l'Empire.

BOIVIN (Marie-Anne-Victoire Gillain, veuve), célèbre sage-femme, née à Montreuil, près Versailles, le 9 avr. 1773, morte à Paris le 16 mai 1841. Elle reçut sa première éducation chez les religieuses de la Visitation de Marie Leczinska, puis, réfugiée à Etampes chez une parente, supérieure des hospitalières, elle eut l'occasion de suivre des leçons d'anatomie et d'accouchement du chirurgien de l'Hôtel-Dieu de cette ville. En 1797, elle épousa un sous-chef aux bureaux des domaines nationaux, Louis Boivin, qui la laissa bientôt veuve avec une fille. Elle entra alors à la Maternité comme élève sage-femme et se lia avec Mme La Chapelle. Elle reçut son diplôme en 1800, exerça quelque temps à Versailles, et en 1801 revint à la Maternité et y remplit pendant onze ans les fonctions de surveillante en chef; ses appointements étaient de 350 francs par an! « Et pourtant Mme Boivin refusa les offres brillantes de l'impératrice de Russie, ne voulant pas quitter la France, comme elle refusa la place de sage-femme en chef de la Maternité à la mort de Mme La Chapelle, à qui elle avait juré qu'elle n'accepterait jamais la place. » (Beaugrand.) Epuisée par l'âge et le mauvais état de santé, après trente-cinq ans de services, Mme Boivin obtint une misérable pension de 600 fr. et des gratifications de 500 fr. des ministres de l'instruction publique et de l'intérieur, qui l'empêchèrent de mourir de faim. Mme Boivin était membre d'un grand nombre de sociétés savantes et docteur de l'Université de Marbourg. — Publications principales : *Mémorial de l'art des accouchements*, etc. (Paris, 1812, in-8, pl.; 4e édit., 1836); *Mém. sur les hémorrhagies internes de l'utérus* (Mém. cour. par la Soc. de méd. de Paris; Paris, 1818, in-8); *Mém. sur les affect. tuberc. et cancér. chez les femmes et sur le fœtus* (Paris, 1825, in-8); *Nouv. rech. sur la môle vésiculaire ou grossesse hydatique* (Paris, 1827, in-8); *Rech. sur une des causes les plus fréquentes et les moins connues de l'avortement*, etc. (Paris, 1828, in-8); *Obs. et réflex. sur un des cas d'absorption du placenta* (Paris, 1829, in-8); *Traité pratique des maladies de l'utérus et de ses annexes*, etc. (avec Dugès) (Paris, 1832-1833, 2 vol. in-8, avec atlas de 41 pl.). Dr L. Hn.

Bibl. : Beaugrand, dans *Dict. encycl. sc. méd.*, 1re sér., X, 43.

BOIVIN (Louis-Hyacinthe), botaniste-voyageur français, né à Compiègne le 27 août 1808, mort à l'hôpital de la marine de Brest le 7 déc. 1852. Adjoint au voyage que devait faire le *Ducouédic* sur la côte orientale d'Afrique, il partit de Paris le 29 mars 1846, herborisa aux Canaries, au Sénégal, au Cap, à Bourbon, puis explora successivement Madagascar, les Comores, les Seychelles, Zanzibar, Mombaz, Maurice, etc. Ses collections, les plus belles qui existent de ces régions, ont été mises en ordre par le comte Jaubert; elles comprennent plus de 5,000 numéros. Boivin n'a presque rien publié. On ne peut guère citer de lui que l'article *Albizzia*, paru dans l'*Encyclopédie* du xixe siècle. Ed. Lef.

BOIVIN-Champeaux (Louis), ancien magistrat français, né aux Andelys (Eure) en 1823. Il exerça d'abord la profession d'avocat pendant quelque temps; puis il entra dans la magistrature. Après avoir occupé divers postes inférieurs, il devint successivement avocat général à la cour de Caen, premier avocat général à la même cour, procureur général à la cour de Poitiers, puis à celle de Caen, enfin en 1877 premier président de la cour de Bourges. Il a quitté ce poste au moment de la réforme de la magistrature. On a de M. Boivin-Champeaux plusieurs ouvrages estimés sur l'histoire de sa province natale; les principaux sont intitulés : *Notices pour servir à l'histoire de la Révolution dans le département de l'Eure* (1864); *les Elections de 1789 dans le grand bailliage d'Evreux* (1865); *les Fédéralistes du département de l'Eure devant le tribunal révolutionnaire* (1865); *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure* (1868); *Notice sur Guillaume de Long-Champ, évêque d'Elby, vice-roi d'Angleterre* (1885), etc. G. L.

BOIX (G. de), chevalier croisé, qui vivait dans les premières années du xiiie siècle. On a de lui une lettre écrite de Palestine à Amédée de Tremelay, archevêque de Besançon (1195-1220), lettre qui date des environs de l'année 1202 et qui contient en particulier des renseignements du plus grand intérêt sur les guerres des Géorgiens contre les infidèles. On y trouve aussi quelques détails sur la fameuse reine de Géorgie, Thamar, morte en 1201, et sur la situation de la Palestine vers cette époque. Le texte s'en trouve sur la première feuille de garde du manuscrit latin 5137 de la Bibliothèque nationale de Paris. Une version française en a été donnée au t. XXI, pp. 781-2, de l'*Histoire littéraire de la France*. Ch. K.

BOIZARD (Jean), numismatiste français du xviie siècle. Il remplit longtemps la charge de conseiller à la cour des Monnaies et publia un petit volume intitulé *Traité des Monnaies, de leurs circonstances et dépendances* (Paris, 1692, in-12). Ce livre fut réédité en 1711 et 1723; il est aujourd'hui fort rare et mérite encore d'être consulté. Les détails précis qu'il donne sur l'alliage des monnaies et les secrets de la fabrication firent que le gouvernement crut devoir empêcher la diffusion de l'ouvrage dans la crainte qu'il vînt à servir de guide aux faussaires.

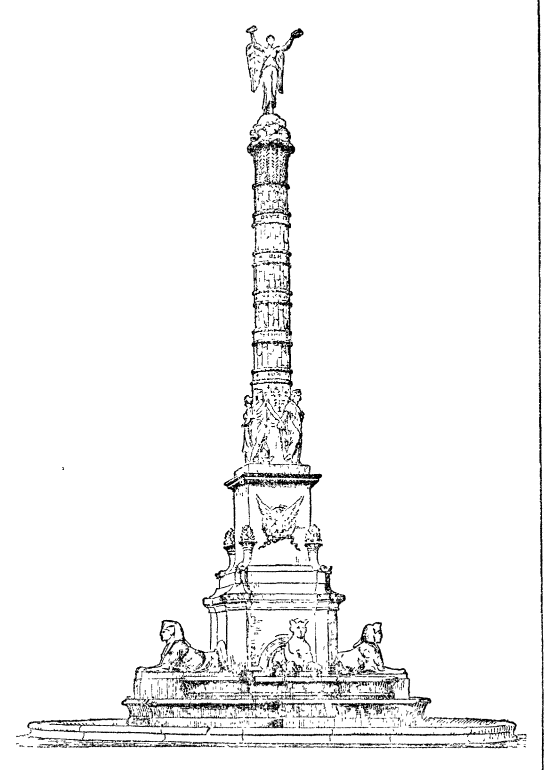
BOIZOT (Antoine), peintre français, né en 1702 à Paris, où il est mort en 1782. Cet artiste obtint en 1729 le 2e prix de peinture au concours de Rome; l'année suivante, le 1er prix lui fut décerné: le sujet était : *Giezi, serviteur du prophète Elisée, obtient par surprise les présents que le prophète avait refusés*. Il partit pour Rome en 1731. De retour à Paris, il fut nommé peintre ordinaire du roi, et entra à l'Académie en 1737; l'année suivante, il épousa la fille du célèbre peintre J. B. Oudry. Il était dès cette époque l'un des peintres employés à la manufacture des Gobelins, et il y demeura jusqu'à sa mort. Les principales œuvres de A. Boizot sont : *Apollon et Leucothoé* (musée de Tours, morceau de réception à l'Académie); *l'Homme entre deux âges*; *le Chien qui sème des perles* (S. 1737); *l'Origine de l'amour démontrée par la Beauté tenant un verre ardent qui allume le flambeau de l'Amour* (S. 1738); *Renaud et Armide dans les plaisirs* (S. 1742); *l'Aurore, la Nuit* (S. 1746. Deux tableaux destinés à être exécutés aux Gobelins); *Portrait d'un enfant de l'auteur* (S. 1748); *Martyre de sainte Concorde, nourrice de saint Hippolyte* (église Saint-Hippolyte, à Paris; S. 1755); *Narcisse se mirant dans les eaux d'une fontaine* (musée de Semur). Ad. T.

Bibl.: A. Jal, *Dict. crit. de biog. et d'hist.*

BOIZOT (François-Marie-Antoine), architecte, peintre, dessinateur et graveur, fils du précédent et de Marie Oudry, sa première femme, né à Paris le 25 mai 1739 et mort vers 1780. François Boizot, dont la naissance occasionna la mort de sa mère, fut attaché du vivant de son père comme dessinateur à la manufacture des Gobelins; il est surtout connu par deux planches gravées par lui en 1770 et reproduisant l'élévation et la coupe d'une salle de bal provisoire qu'il fit élever à l'occasion du mariage du dauphin (plus tard Louis XVI) avec Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche. Ch. L.

Bibl.: A. Jal, *Dict. critique de biographie et d'histoire*; Paris, 1872, gr. in-8, 2e éd.

BOIZOT (Louis-Simon), sculpteur français, né le 9 oct. 1743 à Paris, où il est mort le 10 mars 1809. Elève de Michel-Ange Slodtz, cet artiste remporta le grand prix de Rome en 1762, avec le bas-relief de *la Mort de Germanicus*. Agréé à l'Académie en 1773, il fut reçu en 1778, sur un *Méléagre;* nommé adjoint et professeur en 1785, il était en outre attaché à la manufacture de Sèvres. Les principales œuvres qu'il exposa furent: *Statue pédestre du Roi*, pour la ville de Brest; *Nymphe éprouvant avec surprise le danger des traits de l'Amour*, terre cuite (S. 1773); *l'Homme, formé du limon par Prométhée, élève ses regards vers la divinité; Hallé*, peintre du roi, buste terre cuite (S. 1775); *Louis XV*, l'empereur *Joseph II*, bustes marbre (ce dernier est à Versailles); *la Sagesse, l'Innocence*, figures destinées à la chapelle des fonts baptismaux, à l'église Saint-Sulpice (S. 1777); *Racine*, buste marbre, pour la Comédie-Française (S. 1779);



Fontaine du Châtelet, d'après une photographie.

Baptême de J.-C., bas-relief pierre, pour la chapelle des fonts à Saint-Sulpice (S. 1781); *un Républicain maintenant l'union et l'égalité* (S. 1793); *Femme répandant des fleurs sur le tombeau d'un poète*, groupe terre cuite (S. 1795); buste du naturaliste *Daubenton* (à Versailles; S. 1798); bas-reliefs allégoriques pour un salon du palais directorial (S. 1779); buste du *Premier Consul* (S. 1800); buste du peintre *Jos. Vernet* (au Louvre; S. 1806). On cite encore de lui : les bas-reliefs et figures de la fontaine du Châtelet (la *Victoire* dorée qui surmonte ce monument est considérée comme son chef-d'œuvre) ; une partie des panneaux de bronze de la colonne Vendôme, et la statue de *l'Amour* qui est au Louvre.
Ad. T.

BOIZOT (Marie-Louise-Adélaïde), dessinateur et graveur français, née à Paris le 15 août 1744 (et non en 1748), morte vers 1800. Sœur du précédent, elle apprit de son père le dessin et de J. Flipart la gravure. On lui doit plusieurs estampes de genre, telles que la *Petite Liseuse*, d'après Greuze; le *Château de cartes* et les *Bulles de savon*, d'après Drouais; la *Hollandaise à son clavecin* et le *Déjeuner de la Hollandaise*, d'après G. Metzu, etc., et une dizaine de portraits de membres de la famille royale, de profil, en médaillons, d'après les dessins de son frère, portraits dont le plus joli est celui de la reine *Marie-Antoinette*. G. P-i.

BOJADOR (Cap). Le cinquième de la côte occidentale d'Afrique, au sud des Canaries. Dès 1346, le Catalan Jayme Ferrer avait réussi à le dépasser; mais les caravelles de 1415 craignirent de le franchir; aussi admira-t-on le Portugais Gil Eannes quand il osa le doubler de nouveau, en 1434. C'est qu'en effet l'approche en est très dangereuse, car il est formé par le promontoire d'un chaînon du Sahara, dont les vagues battent la forte saillie avec fureur et qu'un large banc de récifs, à sa base, rend encore plus menaçant. Ch. Vogel.

BOJANA (Rivière). Fleuve de la Péninsule balkanique. C'est par lui que les eaux du lac de Scutari d'Albanie s'écoulent dans l'Adriatique. Il est très poissonneux.

BOJANUS (Ludwig-Heinrich), anatomiste alsacien, né à Bouxwiller le 16 juil. 1776, mort à Darmstadt le 2 avr. 1827. Il exerça à Darmstadt jusqu'en 1801, puis fut chargé de visiter les écoles vétérinaires de toute l'Europe; en 1804 il passa à Vilna comme professeur d'anatomie, et y resta jusqu'en 1824. Bojanus a publié plusieurs ouvrages de médecine vétérinaire, un entre autres en 1810 sur les épizooties; à partir de ce moment, il s'occupa surtout d'anatomie comparée, et publia: *Introductio in anatomem comparatam*, etc. (Vilna, 1815), puis de 1819 à 1821, son magnifique ouvrage: *Anatome testudinis europææ. Indagavit, depinxit, commentatus est* (Vilna, in-fol., avec 39 pl. et 9 tabl)., enfin, une foule de mémoires en allemand ou en français sur l'anatomie comparée, l'embryologie, etc. D. L. Hn.

BOJARDO (V. Boiardo).

BOKAI (Johann), de son vrai nom Bock, médecin hongrois, né à Igló (Hongrie) le 27 mai 1822, mort à Budapest le 20 oct. 1884. Il fut premier médecin de l'hôpital des enfants de Budapest, qui est devenu grâce à lui un établissement modèle. En 1873, il devint professeur de pédiatrie à l'Université de la même ville. Bokai a collaboré au *Jahrbuch für Kinderheilkunde* et au *Handbuch der Kinderkr.* de Gerhardt. Dr L. Hn.

BOKAI (Arpád), médecin hongrois contemporain, né à Budapest en 1856. Il fut nommé en 1882 privat-docent de diagnostic physique dans sa ville natale, et en 1883 professeur ordinaire de pharmacologie, de pathologie et de thérapeutique générales, à Klausenburg. Il est l'auteur d'un très grand nombre d'articles et de mémoires sur la chimie biologique, la physiologie, la thérapeutique, etc., publiés dans *Zeitschr. f. physiol. Chemie, Orvosi Hetilap*, etc. Dr L. Hn.

BOKALTA. Ville de l'outân de Monastir (Tunisie), voisine du cap Dimas, au milieu d'un territoire qui est le plus fertile et le mieux cultivé de toute la Régence. Cinq mosquées, quatre zaouias, trois écoles élémentaires. Pop. de 4 à 5,000 âmes.

BOKER (George-Henry), poète américain, né à Philadelphie en 1824. Se fit recevoir avocat, mais ne fit que de la littérature. Il publia des tragédies et plusieurs volumes de poésies. Voici ses principales œuvres : *Calaynos, Anne Boleyn, Leonor de Guzman, Francesca de Rimini ; Leçons de la vie et autres poèmes* (1847); *Pièces et poèmes* (1856, 2 vol.); *Poèmes sur la guerre* (1864). En 1871 il fut nommé ministre à Constantinople, poste qu'il occupait encore ces dernières années.

BOKHARA (V. Boukhara).

BOKHARI (Abou Abdallah Mohammed, al–), théologien musulman, né en juil. 810, mort en avr. 870. Il naquit à Bokhara, d'où lui vient son surnom, et mourut près de Samarkande, à Kharyank. Dès sa plus tendre jeunesse, à dix ans, il s'appliqua à l'étude avec une grande ardeur et parcourut la plus grande partie des pays musul-

mans pour s'instruire dans la connaissance du droit et de l'histoire. Il acquit ainsi des connaissances très étendues et ses nombreux ouvrages lui procurèrent une immense réputation. Le plus célèbre de ces ouvrages est celui qui a pour titre : *Al-Djâmi'as-sahîh* (Recueil exact) qui ne contient pas moins de 16,000 traditions, sentences, paroles attribuées à Mohammed et à ses compagnons. Il composa cet ouvrage à la Mecque, et l'on rapporte qu'il n'écrivait pas une seule de ses traditions sans avoir fait ses ablutions au puits de Zemzem et une prière à l'endroit qui avait reçu le nom du patriarche Abraham. Cette œuvre jouit d'une immense réputation dans le monde musulman; on l'a souvent commentée et l'autorité en égale presque celle du Coran. Les bibliothèques européennes en possèdent de nombreux manuscrits. M. Krehl, qui en avait commencé une édition critique, a publié les trois premiers volumes (Leyde, 1862–68). Des éditions orientales ont paru à Delhi, Calcutta et Boulaq. E. A.

BOL. I. Physiologie. — Bol alimentaire. — C'est la masse alimentaire, transformée par la mastication et l'insalivation, et par les mouvements de la langue et des joues, en une sorte de boule destinée à la déglutition.

II. Pharmacie. — On donne, en pharmacie, le nom de *bols* à de grosses pilules, dont le poids varie de 50 centigr. à 2 grammes; souvent aussi leur consistance est moins ferme que celle des pilules. On leur donne non une forme sphérique, mais bien une forme olivaire pour faciliter leur ingestion. Ceux qui ont une saveur ou une odeur désagréable sont pris dans du pain azyme; on peut aussi les gélatiniser ou les dragéifier. Ils sont peu employés en médecine.

L'art vétérinaire ne connaît que les bols. Voici un exemple de bols purgatifs à l'usage des animaux domestiques:

Aloès................	10 gr.	»	pour 10 bols.
Coloquinte pulv........	1	50	
Savon médicinal.......	q. s.		

Ed. Bourgoin.

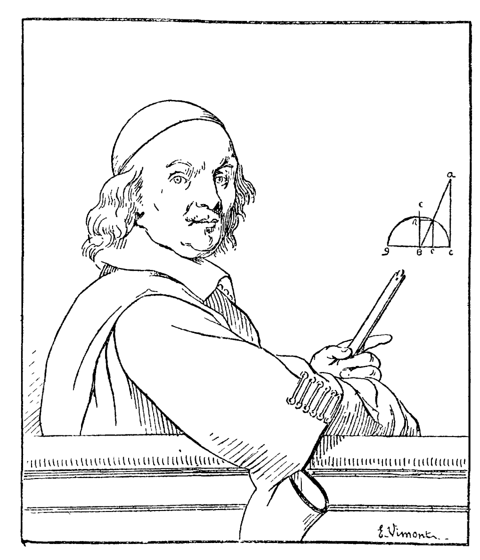
III. Peinture. — Bol d'Arménie. — Terre argileuse dans laquelle se retrouvent, combinés dans diverses proportions, l'alun, le silice, les oxydes de fer, de manganèse, etc., et qui s'emploie fréquemment dans l'industrie, sous des formes très diverses ; elle sert principalement à la fabrication de plusieurs nuances de couleurs jaunes, brunes et rouges, des vernis employés dans la gravure et la photographie, et de la cire à cacheter. Les doreurs sur bois se servent aussi, depuis les époques les plus reculées, d'une de ses préparations pour faire les *dessous* sur lesquels doivent être appliquées les feuilles d'or. Dans l'antiquité, on faisait entrer une variété rouge de cette terre, tirée de Sinope, sur le Pont-Euxin, dans la composition des stucs usités pour la décoration des maisons; les ruines de Pompéi offrent de précieux échantillons en ce genre. — D'une couleur naturellement jaune foncé, cette terre arrive, par différents degrés de cuisson, au marron foncé (terre de Sienne brûlée), et au rouge (brun rouge) ; combinée avec la manganèse, elle forme la nuance brune appelée terre d'Ombre. Tirée jadis exclusivement de l'Orient, on la recueille maintenant dans diverses régions de l'Europe, surtout en Allemagne, et en Italie, près de Sienne; la France en contient aussi quelques gisements, dans le Berry. Ad. T.

IV. Pêche. — On désigne sous le nom de *bol* la place que chacun des pêcheurs occupe à l'aissaugue, et qui doit être suffisamment éloignée pour qu'ils ne puissent endommager mutuellement leurs filets. On dit également *bau*.

BOL. Ancienne ville d'Afrique, au S.-E. de Carthage. Elle posséda un évêché.

BOL (Hans), peintre et graveur flamand, né à Malines le 16 déc. 1534, mort à Amsterdam dans les dernières années du XVIe siècle. Il avait appris dès sa jeunesse les éléments de son art chez deux de ses oncles, artistes assez médiocres; puis, après avoir habité pendant deux ans Heidelberg, il retourna en 1560 à Malines où il devint membre de la Gilde de Saint-Luc. Dépouillé en 1572 par les soldats qui pillèrent sa ville natale, il se réfugia à Anvers d'où la guerre le chassa de nouveau en 1584. Après des séjours successifs à Berg-op-Zom, à Dordrecht et à Delft, il se fixa enfin à Amsterdam où il acquérait en 1591 le droit de bourgeoisie. Hans Bol a peint quelques tableaux, notamment un *Paysage*, au musée de Berlin, une *Ville d'Anvers*, datée de 1572, au musée de Bruxelles et une grande toile : *Dédale et Icare*, citée avec éloges par Van Mander ; mais il se consacra surtout à la miniature et la Bibliothèque nationale ainsi que le Cabinet des estampes de Dresde possèdent en ce genre des spécimens de son talent, remarquables par la justesse d'observation et par l'habileté de la facture. Il excellait à peindre les paysages, les animaux, les fleurs et les insectes, et la souplesse de son pinceau est attestée par de nombreuses gravures, exécutées d'après ses œuvres. Lui-même d'ailleurs a gravé un assez grand nombre de planches qui témoignent de sa fécondité et de la diversité de ses aptitudes. Van Mander donne le 20 nov. 1593 pour date de sa mort; mais dans son édition du *Livre des Peintres* de cet auteur, M. Hymans cite des compositions de Hans Bol, signées et datées de 1595. E. M.

BOL (Ferdinand), peintre et graveur hollandais, né à Dordrecht, où il fut baptisé au mois de juin 1616, mort et enterré à Amsterdam le 24 juill. 1680. Il était venu se fixer de bonne heure dans cette ville et en 1652 il y obtenait le droit de bourgeoisie. Elève de Rembrandt, il devait, comme tous ses compagnons d'atelier, subir très fortement l'influence de son maître, à laquelle se mêla plus tard celle de Rubens et même des Italiens, de Corrège notamment. Bol fut de son temps un des artistes hollandais le plus en vogue. Il avait acquis une grande aisance et habitait dans le plus beau quartier d'Amsterdam une maison qu'il s'y était fait construire. Avec les



Portrait d'un mathématicien (Musée du Louvre).

portraits de personnages en vue, comme Ruyter et Artus Quellinus, le Ryks-Museum possède de lui trois tableaux faits pour des corporations charitables : Les *Sept Régents* d'un hospice (1657), dont il devait devenir lui-même, en 1673, un des administrateurs ; les *Régents de l'hôpital des lépreux* et les *Régentes* de ce même établissement. Le peintre y montre tout son talent, la puissance et l'éclat de sa couleur, le goût de ses ordonnances, le sens de la vie. Ses modèles sont

placés par lui en pleine lumière, mais avec des contrastes d'ombres moins accusés que chez son maître. L'exécution cependant n'est pas toujours exempte d'une certaine mollesse et les formes restent un peu rondes et indécises, Bol a souvent traité les mêmes sujets que Rembrandt et en s'inspirant de ses compositions. Dans le tableau du musée de Brunswick : *Tobie conduit près de Sara, sa fiancée*, la figure de cette dernière reproduit presque identiquement celle de la *Danaé* de Rembrandt à l'Ermitage. Outre ses tableaux de corporation du musée d'Amsterdam, Bol a peint en 1653 un tableau pour la garde civique de la ville de Gouda. Les œuvres de l'artiste sont assez nombreuses ; les musées de la Haye, de Berlin, du Louvre *(Portrait d'un mathématicien)*, de Schwerin et de Dresde en possèdent de bons exemplaires, et le *Repos en Egypte* de cette dernière collection peut passer pour un des meilleurs. — Ferdinand Bol a aussi gravé 16 planches dans la manière de son maître et Bartsch en a donné la liste à la suite du catalogue de Rembrandt : on y remarque des portraits portant les dates de 1642, 1644, 1651 et parmi les compositions, un *Sacrifice d'Abraham*, un *Saint Jérôme*, un *Sacrifice de Gédéon* et une *Agar dans le désert* dont les épreuves sont très rares. E. M.

BOLAN. Passage important du Béloutchistan ; il conduit du Bas-Indus, par Chikarpour et Dadar, en remontant la rivière Bolan, à Quetta, à l'extrémité N. du Béloutchistan ; de là il est facile de gagner Kandahar. Les Anglais suivirent cette voie en 1838 et 1842. Comme les crues de la rivière rendaient souvent la passe impraticable, les Anglais l'ont tournée par un chemin de fer.

BOLANDEN (Conrad de) (V. Bischoff).

BOLANDOZ. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Amencey ; 480 hab.

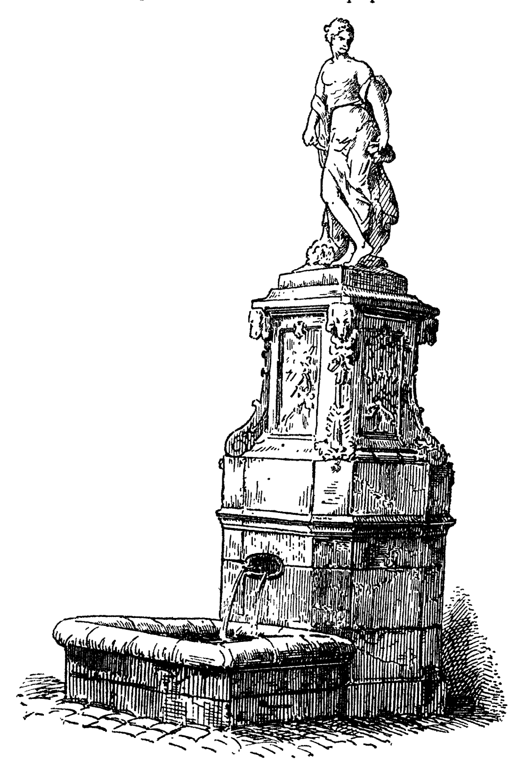
BOLANTIN (Pêche). Pêche qui se pratique sur les côtes de Valence en Espagne, et ressemble beaucoup à celle du *libouret* (V. ce mot et Balantin).

BOLAZEC. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Huelgoat ; 844 hab.

BOLBE (Géogr. anc.). Lac de Macédoine ; c'est aujourd'hui le lac *Betchik* (V. ce nom).

BOLBEC (la). Rivière du dép. de la Seine-Inférieure, nommé aussi le *Bec*, prend sa source près de Bolbec, dont elle fait mouvoir les usines, passe à Lillebonne, reçoit le Bar, le Becquet, les Aulnes et se jette dans la Seine en face de Quillebeuf. Vers son embouchure elle prend le nom de *Rivière du Commerce*.

BOLBEC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, sur la Bolbec, affl. de la Seine, et sur le chemin de fer de Paris au Havre (stat. de Nointot-Bolbec à 3 kil.) ; 12,007 hab. Centre important de commerce et d'industrie : grands marchés pour les grains, les chevaux et les bestiaux ; fabriques de cretonnes, coutils, indiennes, mouchoirs, toiles peintes, draps et velours de coton ; tanneries ; moulins et fonderies. Les filatures n'y occupent pas moins de 235,000 broches. La fabrication des toiles peintes a pris une grande extension, surtout depuis 1788. Cette ville possède une chambre consultative des arts et manufactures, une chambre d'agriculture, un conseil de prud'hommes et une école d'arboriculture. La bibliothèque possède 4,000 volumes. L'hôpital, l'asile de vieillards et la salle de spectacle sont des créations dues à la bienfaisance d'un habitant de la ville, M. Fauquet, aujourd'hui décédé, et qui y a son buste. — Située sur la voie romaine de Lillebonne à Fécamp, la ville de Bolbec est bâtie sur l'emplacement d'une ancienne cité gallo-romaine ; on a mis à jour des vases funéraires, en 1840, au lieu dit Roncherolles, et des sépultures en 1847 et en 1871, à différents endroits, notamment à Fontaine-Martel. Au XIIIe siècle, c'était un village dont on trouve la trace dans de nombreux documents, et notamment dans les *Feoda Normanniæ* ; les habitants fournissaient un chevalier aux ducs de Normandie. Au XVIe siècle, ils embrassèrent la réforme religieuse avec ardeur, et aujourd'hui encore on y compte beaucoup de protestants et une église consistoriale calviniste. Ravagée par un premier incendie en 1583, par un second beaucoup plus considérable



Fontaine de Bolbec, d'après une photographie des Archives de la Commission des Monuments historiques.

en 1765, la ville ne se releva que par la générosité de Louis XV et d'autres grands seigneurs. Saccagée pendant les guerres de la Ligue en 1592, elle a dû subir une canonnade meurtrière le 24 déc. 1870. — L'église paroissiale, en briques, du XVIIIe siècle, n'offre aucun intérêt. Sur le territoire de la commune, on remarque surtout les ruines du château de Fontaine-Martel (chapelle romane de Saint-Martin), deux fontaines provenant du château de Marly et l'important manoir de Caltot. H. Stein.

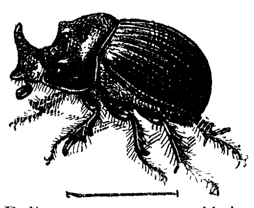
Bibl. : Collin-Castaigne, *Essai historique et statistique sur Bolbec* ; Rouen, 1839, in-8. — A. Guilmeth, *Notice historique sur la ville et les environs de Bolbec* ; Rouen, 1849, in-8.

BOLBITINA. Ancienne ville de la Basse-Egypte. Elle était située à l'extrémité de la bouche occidentale du Nil, ou bouche *Bolbitique*. C'est aujourd'hui Rosette, sur le bras de Raschit ou Rosette.

BOLBITINE, BOLBITIQUE. Bouche et branche du Nil (V. Nil).

BOLBITIUS (Bot.). Champignon de la tribu des Agaricées, mais s'éloignant des Agarics proprement dits par quelques caractères. Son existence est rapide et éphémère. Les lamelles de son chapeau ténu, mou, appliquées en une seule masse autour du stipe, grêle et creux, et cohérentes pendant la jeunesse, deviennent ensuite libres, molles et diffluentes. Les basides sont subglobuleuses, les spores ovoïdes, ocracées, rouillées avec un pore germinatif très apparent. Le voile est cortiniforme, fugace, les cystides sont renflées. Les espèces diverses de Bolbitius (*B. vitellinus*, *B. luteolus*, etc.) sont fimicoles, ordinairement de couleur jaunâtre. Les Bolbitius ont le mode de végétation des *Coprins* et la fructification des *Cortinaires* (V. ces mots). Il faut se garder de les confondre avec les Galera dont l'aspect est le même.

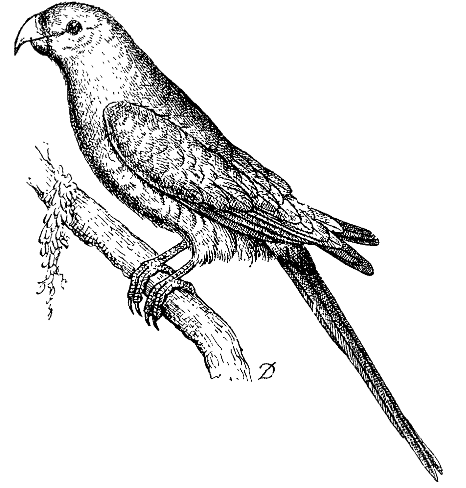
BOLBOCERAS. Genre d'Insectes-Coléoptères, établi par Kirby (*Trans. Linn. Soc.*, XII, p. 452) et appartenant à la famille des Scarabéides (*Lamellicornes* de Latreille), groupe des Géotrupites. Les *Bolboceras* ont le corps court, presque hémisphérique, les mandibules terminées l'une en pointe, l'autre par deux petites dents, les antennes à deuxième article plus grand que le troisième, à massue grande, transversalement ovalaire. La tête et le prothorax sont pourvus, chez les mâles, de carènes, de cornes ou de saillies plus ou moins prononcées, qui s'oblitèrent en partie dans les femelles. Le genre renferme un assez grand nombre d'espèces répandues surtout aux Indes-Orientales et en Australie. Nous figurons le *B. gallicus* Muls., espèce propre au midi de la France, qu'on trouve sous les excréments à demi-desséchés, dans des trous très profonds ou au vol après le coucher du soleil. Il est long de 11 à 13 millim., noir, avec les pattes brunâtres, le prothorax plus large que les élytres, qui sont striées. Chez les mâles, le chaperon est surmonté d'une corne conique, épaisse et non mobile. — Une autre espèce, le *B. mobilicornis* Fabr., pour laquelle Erickson (*Naturg. der Ins. Deutsch.*, III, p. 742) a créé le genre *Odontœus*, est remarquable par la corne grêle, arquée et mobile qui surmonte le front chez les mâles. On le prend assez fréquemment au vol, le soir, après le coucher du soleil. Ed. Lff.


Bolboceras gallicus Muls. (grossi).

BOLBOPODIUM (Paléont. végét.). Ce nom a été donné à des troncs de Cycadées, ressemblant à ceux des *Zamia* actuels, ayant une forme ovoïde, ne dépassant pas 10 centim. de hauteur et caractérisés par des cicatrices rhomboïdales contiguës laissées par les bases des pétioles. Les frondes de ces Cycadées devaient être petites et grêles comme celles de l'*Otozamites Reglei*, qui vivait à la même époque. La seule espèce actuellement connue, le *Bolbopodium pictaviense* de Sap., provient de l'étage oxfordien de Montanaise, près de Poitiers. P. M.

Bibl. : De Saporta, *Paléont. franç., Végétaux des terr. jurassiques*, p. 256. — B. Renault, *Cours de bot. fossile*, 1881, 1re année, p. 66.

BOLBORHYNCHUS (Ornith.). Les *Bolborhynchus* sont de petites Perruches américaines (V. Perruche et Perroquet), caractérisées essentiellement, comme leur nom même


Bolborhynchus aurifrons Less.

l'indique, par la forme renflée de leur bec, dont la mandibule supérieure est fortement convexe, et dépourvue de carène. Chez ces oiseaux, dont la taille varie entre celle d'un Moineau et celle d'un Merle, les ailes sont assez aiguës, les trois premières rémiges dépassant toutes les autres pennes, la queue est étagée, un peu moins longue que les ailes et le plumage offre, comme teinte dominante, du vert, et comme teintes accessoires, du gris, du brun et parfois un peu de jaune. — Les espèces du genre *Bolborhynchus*, tel qu'il a été défini par Ch.-L. Bonaparte (*Compt. Rend. Acad. sc.*, 1857), sont peu nombreuses et propres à l'Amérique tropicale. On les désigne sous les noms de *Bolborhynchus monachus* Bodd. ou *Perruche souris*, de *Bolborhynchus aymara* d'Orb. ou *Perruche aymara*, de *B. aurifrons* Less., de *B. lineolatus* Cass. ou *Perruche Catherine* et de *B. rubrirostris* Burm. E. Oust.

Bibl. : Levaillant, *Hist. nat. des Perroquets*, 1801-1805, pl. 67. — Bourjot Saint-Hilaire, *Supplément à l'Hist. nat. des Perroquets de Levaillant*, 1837, pl. 45. — Ch. de Souancé, *Iconogr. des Perroquets*, 1857, pl. 23 et 24.

BOLCHAÏA RIEKA. Fleuve de la Russie d'Asie. Il arrose le sud du Kamtchatka et, après un cours de 209 kil., se jette dans la mer d'Okhotsk ; les indigènes l'appellent Kukcha.

BOLCHERIETSK. Bourg de la Russie d'Asie ; il est situé sur la rive occidentale de la presqu'île de Kamtchatka ; il doit son nom à la rivière *Bolchaïa*. Ce fut un lieu de déportation ; et jusqu'en 1785, époque où fut établie la lieutenance d'Irkoutsk, le chef-lieu de l'administration russe. L. L.

BÖLCKOW (Heinrich-Wilhelm-Ferdinand), manufacturier anglais, né de parents prussiens à Sulten (Mecklembourg) le 8 déc. 1806, mort à Ramsgate le 18 juin 1878. Venu en Angleterre en 1827, il s'y fit naturaliser et se fixa en 1841 à Middlesborough, où il fit construire des hauts-fourneaux. L'usine devint en peu de temps florissante et sa prospérité s'accrut encore par la découverte des minerais de fer de Cleveland. La population de Middlesborough, d'abord insignifiante, s'éleva bientôt à 40,000 âmes ; la ville obtint en 1868 un représentant au Parlement, et Bölckow, qui l'avait dotée d'un parc et d'écoles, fut élu à l'unanimité. Ses forges ont été constituées, en 1871, en une société au capital de 3.500.000 liv. st. (87.500.000 fr.) L. S.

Bibl. : *Times* du 19 juin 1878, p. 11, col. 4.

BOLDERIEN. (Géol.). Le miocène inférieur (oligocène) bien développé dans le Limbourg belge où il est représenté par des dépôts exclusivement marins, qui se sont succédé dans l'ordre suivant :

5. Sables blancs sans fossiles du Bolderberg (7 m.).
4. Argile à *Septaria* de Boom et argile à *Nucula Lyelli* de Bergh (30 à 60 m.).
3. Sables à cérithes, de Klein-Spauwen, et sables à pectoncles de Bergh à *Cerithium plicatum*, *Buccinum Gossardi*, *Voluta Rathieri*, *Pectunculus obovatus*, *Cytherea incrassata* (10 m.).
2. Sables marins de Vieux-Jonc.
1. Argiles vertes de Henis, à *Cytherea incrassata*.

Toute cette série, qui représente les glaises vertes, les marnes à cyrènes et les sables de Fontainebleau du bassin de Paris, a été divisée en deux étages par M. Dumont ; le premier, sous le nom de *rupélien* (de la rivière du Rupel), comprend les quatre premières assises ; le second, dit *boldérien*, les sables sans fossiles du Bolderberg (V. Miocène). Ch. Vélain.

BOLDETTI (Marc-Antoine), antiquaire italien, né à Rome le 19 nov. 1663, mort le 4 déc. 1749. Il occupa au Vatican la charge de scribe pour la langue hébraïque ; en même temps ses goûts d'antiquaire le firent nommer par le pape Clément XI inspecteur des catacombes de Rome. Il a laissé un ouvrage important, mais aujourd'hui dépassé par les travaux de M. de Rossi : *Osservazioni sopra i cimiteri de' santi martiri ed antichi cristiani di Roma* (Rome, 1720, in-fol.).

BOLDO ou **BOLDU**. I. Botanique. — Nom chilien du *Peumus Boldus* Mol. (*Peumus fragrans* Pers., *Ruizia fragrans* R. et Pav., *Boldoa fragrans* C. Gay., *Boldu Chilenum* Meissn.). Cette plante, qui correspond au *Boldo arbor olivifera* du P. Feuillée, est une Monimiacée de la série des Hortoniées, atteignant huit mètres de hauteur, dit-on, et portant des feuilles opposées, sans stipules, ovales-aiguës, coriaces, entières et couvertes de poils assez rudes, surtout à leur face inférieure : ses fleurs, dioïques et régulières, sont disposées en cymes axillaires ou terminales. Le Boldo, que l'on cultive aisément dans nos serres et qui supporterait très probablement le climat de l'Algérie, est abondant dans les portions montagneuses du Chili ; on l'a trouvé près de Santiago, de Valparaiso, de Valdivia et dans la Cordillière de Rancho. Les feuilles qui constituent la partie employée en médecine, sont douées d'une odeur très aromatique, due à une huile essentielle renfermée dans des réservoirs unicellulaires. Ces réservoirs de forme sphérique et parfois assez volumineux, sont disséminés dans le parenchyme intérieur ou rameux du mésophylle ; on les retrouve également dans la parenchyme cortical et dans la moelle de la plante. L'essence qu'ils renferment est réfringente et colorée en jaune : elle passe au rouge hyacinthe par l'action de l'acide sulfurique étendu, au violet par celle de l'acide azotique. En outre, la plante renferme un alcaloïde, la *boldine* (Bourgoin et Verne), insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, le chloroforme et la benzine, et un glucoside, la *boldoglucine* (Chapoteaut) qui paraît être la partie active du boldo. On obtient ce glucoside en épuisant les feuilles par l'alcool bouillant, en évaporant et en reprenant le résidu avec de l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique. L'alcool et l'éther enlèvent ensuite le glucoside, qu'ils abandonnent par évaporation, à l'état de masse sirupeuse, jaunâtre, très aromatique.

II. Thérapeutique. — Les feuilles sont employées au Chili contre les affections hépatiques ; elles constituent un tonique et un digestif puissant que l'on a commencé récemment à prescrire en France contre l'anémie, la chlorose, l'atonie digestive, et au besoin comme substituti du quinquina lorsqu'il est mal toléré. On les a recommandées également dans la gonorrhée et le catarrhe chronique de la vessie, usages pour lesquels, dans la République Argentine, on emploie de préférence l'écorce de la plante (Dujardin-Beaumetz et Laborde). La *boldoglucine*, prise à l'intérieur ou par la voie hypodermique, détermine une première période d'excitation et d'incoordination motrice, comparable à celle de l'ivresse alcoolique, et suivie d'un sommeil profond et tranquille ; les injections sous-cutanées augmentent la sécrétion de la salive, de la bile et de l'urine. On a préparé avec le boldo des extraits et des élixirs de toutes sortes ; la forme pharmacologique la plus usuelle est la teinture alcoolique au 1/5, dont on prescrit graduellement de 0,50 à 3 grammes ; à dose élevée, elle provoque des vomissements et de la purgation. Dr R. Blondel.

BOLDONI (Sigismundo), médecin et philosophe italien, né à Milan vers 1597, mort à Pavie le 3 juill. 1630. Il fut reçu docteur à Padoue et s'y fit remarquer par ses connaissances en latin et en grec. Après un court séjour à Urbin, il passa à Rome et fut reçu membre de l'Académie des humoristes. De retour à Milan en 1623, il fut agrégé au collège de médecine de cette ville, puis nommé professeur de philosophie à Pavie. — Ouvrages principaux : *Apotheosis in morte Philippi III, regis Hisp*, *poema* (Paris et Anvers, 1621, in-4) ; *la Caduta de' Longobardi, poema eroico* (Bologne, 1636, in-8) ; *Larius* (Padoue, 1617, in-8 ; Lucques, 1660, in-8) ; *Orationes academicæ XXIII* (Lucques, 1660, in-12). Dr L. Hn.

BOLDRINI (Niccolò), graveur sur bois italien, né à Vicence au commencement du xvie siècle, mort après 1566. On ne sait rien de la vie de cet artiste qu'on a souvent confondu avec Giuseppe-Niccolò *Vicentino* (V. ce nom), graveur sur bois de l'école de Bologne, un peu plus ancien et mieux doué. Le seul renseignement positif que nous ayons sur lui résulte de l'inscription : *Nicolaus Boldrinus Vicentinus incidebat 1566*, placée sur une estampe fort rare, représentant *Vénus embrassant l'Amour*, gravée sur bois d'après le Titien, et imprimée à deux planches, en clair-obscur. On présume qu'il fut élève de ce maître, d'après lequel il exécuta d'autres pièces encore, sur les dessins que le Titien lui-même aurait tracés sur bois. Boldrini grava presque exclusivement d'après des maîtres vénitiens, à l'exception d'une copie de l'*Homme de douleurs* de la Petite Passion, d'Albert Dürer. Son travail est sec et monotone. Au nombre de ses meilleures pièces, appartiennent : *l'Adoration des bergers* et *Saint Jérôme dans le désert*, d'après le Titien ; la *Vénus* déjà citée ; *la Prédication de saint Jean-Baptiste*, d'après D. Campagnola ; une *Tête de Christ* et un *Saint François d'Assise*. G. Pawlowski.

Bibl. : Bartsch, *le Peintre-Graveur*, t. II. — A. Zanetti, *le Premier Siècle de la calcographie*, 1837. — G. Baseggio, *Intorno tre celebri intagliatori in legno vicentini* ; Bassano, 1844, 2e éd. — Passavant, *le Peintre-Graveur*, t. VI.

BOLDU (Bot.) (V. Boldo).

BOLDU (Giovanni), peintre et médailleur vénitien de la milieu du xve siècle. On connaît de lui un certain nombre de médailles d'une bonne exécution, qui portent la signature *Opus Ioanis. Boldu, pictoris Veneti*, et qui sont datées de 1457 à 1466.

Bibl. : Armand, *les Médailleurs italiens*.

BOLDUC (Jean-Joseph), peintre-graveur suisse, né à Uri, florissait vers le milieu du xve siècle. Il a gravé des médailles et est cité comme un des premiers qui aient gravé sur acier.

BOLECHOW. Ville de l'empire d'Autriche. Elle est située en Galicie dans le cercle de Dolina sur la rivière Swika. Pop. 4,181 hab., dont 3,000 Israélites.

BOLEOPHTHALMUS. Genre de Poissons osseux (*Téléostéens*), de l'ordre des *Acanthoptérygiens-Gobiiformes*, et de la famille des *Gobiidæ* (V. ces mots), remarquables par la faculté qu'ils possèdent de vivre assez longtemps hors de l'eau, à la poursuite des petits animaux dont se compose leur nourriture ; très voisins des *Periophthalmes*, genre de la même famille, que nous avons spécialement étudié à la côte occidentale d'Afrique, nous n'insisterons pas ici sur leurs mœurs étranges, renvoyant au mot *Periophthalmes* pour tout ce qui concerne leurs habitudes, dont nous aurons à nous occuper assez longuement.

BOLEOSOMA. Genre de Poissons osseux (*Téléostéens*) de l'ordre des *Acanthoptérigiens-Perciformes* et de la famille des *Percidæ*, comprenant un petit nombre de formes très voisines des *Pileoma* (V. ce mot) et caractérisée : par un corps un peu allongé, couvert de petites écailles, par un préopercule non denticulé, par des dents très petites, villiformes, disposées sur le vomer et les palatins, par l'absence de canines, et par deux nageoires dorsales, la première avec neuf ou dix rayons épineux. Ce sont des Poissons abondants dans les eaux douces du nord de l'Amérique, et malgré cela peu connus au point de vue de la différenciation des formes, souvent confondues comme nous l'avons dit avec les *Pileoma* qui ont pour seul caractère propre à les en séparer : la présence de quatorze ou quinze rayons épineux à la nageoire dorsale. Rochbr.

Bibl. : Gunther, *An Introduction to the study of Fishes*.

BOLÉRO. — Danse populaire espagnole à trois temps. Le rythme primitif du boléro était celui-ci :



plus tard il devint :



Ce rythme reposait sur la tonique, la dominante, et quelquefois sur la médiante, frappées simultanément ou combinées moins simplement entre elles. Le boléro s'accompagnait avec la guitare, le tambourin et les castagnettes. Ces dernières ont altéré le rythme ancien en y introduisant celui qui leur est propre, et qui est à peu près identique à celui des polonaises. Aussi le rythme du boléro moderne est-il :

$\frac{3}{4}$

Le boléro se compose généralement de deux parties principales, répétées chacune, et d'un trio. Issu de la musique espagnole, il n'a pas tardé à s'étendre à d'autres musiques populaires. Après avoir été mis en romances à prétentions pittoresques, il s'est glissé jusque dans l'opéra et y a tenu une certaine place. Mais ce rythme est si aisément vulgaire que sa vogue n'a pu durer longtemps. A. Ernst.

BOLESLAV (latin *Boleslaus*, français *Boleslas*). Ce nom a été porté par un certain nombre de princes slaves, les uns tchèques, les autres polonais. On écrit en tchèque *Boleslav*, en polonais *Boleslaw*. Les principaux sont :

Princes tchèques.

Boleslav Ier dit *le Cruel* (935-967). Il était fils de Vratislav Ier; il reçut d'abord après la mort de son père une principauté sur la rivière Jizera, y construisit la ville de Stara Boleslava (Alt-Bunzlau); après avoir assassiné son frère Vacslav le Saint, il s'empara de toute la Bohême. Il fit la guerre à l'empereur Othon Ier qui l'obligea à lui payer tribut. Il repoussa une invasion hongroise et enleva aux Magyars les pays slovaques. L'une de ses filles, Dubravka, épousa le prince de Pologne, Mieszko ou Mieczyslaw, et le convertit au christianisme.

Boleslav II, fils du précédent (967-999) fut surnommé le *Pieux*; il établit l'évêché de Prague (973), fonda de nombreux monastères. Il avait épousé Emma de Bourgogne dont il eut quatre fils.

Boleslav III *le Roux* (999-1003), fils du précédent, perdit toutes les conquêtes de ses prédécesseurs, les pays slovaques, la Silésie, la Moravie, enlevés par les Polonais. Détesté à cause de sa cruauté, il dut quitter la Bohême (1002). Il y revint l'année suivante, mais les Tchèques appelèrent à leur secours le roi de Pologne, Boleslaw le *Vaillant*; celui-ci invita le prince de Bohême à une entrevue, lui fit crever les yeux et l'emmena en Pologne. Il mourut après une longue captivité en 1037.

Princes de Pologne.

Boleslaw Ier, roi de Pologne, né en 967, mort en 1025. Ce prince surnommé *le Vaillant* ou *le Grand*, régna de 992 à 1025. Il était fils du prince Mieszko (Mieczyslaw Ier) et de Dubravka. Doué d'une rare énergie, il réussit à déposséder ses frères qui, suivant l'usage du temps, avaient reçu des principautés indépendantes, et resta seul à la tête des divers groupes polonais. Pendant les premières années de son règne il observa vis-à-vis de l'Allemagne une politique expectante ; il s'efforça surtout de grouper autour de l'Etat polonais les divers peuples slaves qui l'entouraient. Il soumit les Polabes (995), les Prussiens, et ouvrit à la Pologne l'accès de la mer Baltique, puis il reprit aux Tchèques la Croatie occidentale et conquit la Moravie et les pays slovaques. En l'an 1000 il reçut à Gniezno la visite de l'empereur Othon III, qui venait vénérer les reliques de saint Adalbert, et il lui offrit à cette occasion une splendide hospitalité. L'empereur, pour témoigner sa reconnaissance, posa sa couronne sur la tête de Boleslav, et lui conféra le titre de patrice. Le successeur d'Othon III, Henri II, n'entretint pas avec la Pologne des relations aussi bienveillantes; il lui déclara la guerre. Elle se prolongea jusqu'en 1018; les deux pays furent, à diverses reprises, envahis sans que la lutte aboutit à un résultat décisif. Boleslav ne renonça à aucune de ses conquêtes. Il réussit même à se faire élire pendant quelque temps prince de Bohême. La paix conclue avec l'empire, en 1018, lui assura la possession de la Lusace et de la Moravie, et le rendit complètement indépendant de la suzeraineté allemande. Boleslav, qui avait marié une de ses filles à Sviatopolk, fils de saint Vladimir, prince de Russie, intervint dans les troubles de la Russie, pénétra à Kiev et ébrécha sur la Porte d'or le sabre légendaire *(szczerbiec)*, qui servit longtemps au sacre des rois de Pologne. Il ramena de cette expédition un riche butin et annexa à la Pologne les villes dites de Tchervensk. En 1024 il se fit couronner roi par ses propres évêques, et proclama ainsi solennellement l'indépendance de la Pologne. Suivant une tradition postérieure, — d'ailleurs fort douteuse — il aurait planté dans le Dnieper, la Sale et l'Elbe des piliers de fer qui marquaient les limites de ses conquêtes. Il fut le véritable organisateur de la Pologne, et s'efforça de grouper autour de lui les Slaves de l'Occident et de l'Est. *Tu possedisti regnum Slavorum*, dit son épitaphe. Toutefois, ce fut plutôt un guerrier qu'un organisateur. Ses compatriotes se sont plu à le comparer à Charlemagne et à Alfred le Grand. Ce fut lui qui appela saint Aldabert pour évangéliser les Prussiens ; il s'efforça aussi, mais en vain, d'introduire le catholicisme en Russie. Il fonda quatre évêchés en Pologne, et y introduisit les bénédictins. Le chroniqueur Gallus fait de lui un éloge enthousiaste. Il fut marié quatre fois ; il désigna pour son successeur l'un de ses fils, Mieszko II.

Boleslaw II, *le Libéral* ou *le Hardi*, prince de Pologne, né en 1041, mort en 1080 ou 81. Il était fils de Kazimir le Restaurateur. Il commença à régner en 1057. Bien qu'il ait eu trois frères, il réussit à s'assurer la possession de toute la Pologne. Il intervint à diverses reprises dans les affaires des pays voisins : de la Hongrie, où il rétablit sur le trône le roi Bela (1061), et où plus tard il établit le roi Gejza; de la Russie, où il restaura le prince Iziaslav, chassé de Kiev, et obtint en compensation les villes dites de Tchervensk. Il fit la guerre à la Bohême et la ravagea cruellement. En 1075, il reçut la visite d'un légat du pape, et en 1076, il se fit, comme Boleslaw le Vaillant, couronner roi par ses propres évêques. A la suite d'un conflit avec Stanislas, évêque de Cracovie, il assassina ce prélat (1079). Chassé du pays, il alla mourir en exil. Il s'est formé autour du martyre de saint Stanislas toute une légende qui a donné lieu dans la littérature polonaise à de nombreuses discussions.

Boleslaw III, *à la Bouche torse*, prince de Pologne, né en 1085, mort en 1139. Il était fils de Wladyslaw Herman et de Judith de Bohême. Il commença à régner en 1102. Du vivant de son père, il s'était déjà fait remarquer par sa valeur et sa dévotion ; il partagea d'abord la Pologne avec son frère Zbygniew, auquel il laissa la Mazovie, la grande Pologne et la province de Sieradz; mais ce frère jaloux ne cessa d'exciter les étrangers contre Boleslav dont il convoitait l'héritage. Boleslaw en 1011 réussit à s'emparer de lui, lui fit crever les yeux et s'annexa ses domaines. Il eut à lutter tour à tour contre l'empereur Henri V qui réclamait le tribut et l'hommage de la Pologne, et qu'il repoussa de la Silésie (combat légendaire du Champ des chiens, *Psie Pole*), contre les Tchèques alliés de Zbygniew, contre Volodar, prince russe de Premysl, qu'il obligea à reconnaître sa suzeraineté : Il intervint dans les affaires de la Russie kievienne pour soutenir son beau-frère Iaroslav. Il s'efforça d'assurer de nouveau à la Pologne l'accès de la mer Baltique qu'elle avait perdu depuis la mort de Boleslav le Vaillant; il s'empara des villes fortes de la Poméranie (Belgrad, Kolo-

brzeg ou Kolberg, Wolin, Kamien, Stettin). Cependant il ne réussit point à déposséder tous les princes et dut se contenter d'obtenir leur soumission et leur conversion au christianisme. Il envoya chez les Slaves poméraniens l'évêque Othon de Bamberg dont la mission amena de nombreuses conversions, et fonda un évêché à Volin. A l'intérieur il construisit des routes et fit fleurir le commerce. Il eut pour chapelain le célèbre chroniqueur Gallus qui écrivit en latin l'histoire de Boleslaw III et de ses prédécesseurs. Il avait été marié deux fois : avec la princesse russe Zbyslava et avec Salomée, comtesse de Bergen, qui lui survécut. Par son testament il partagea le royaume entre ses fils : l'aîné, Wladyslaw, eut la Silésie avec Lubusz et Kladsko (Glatz) ; Boleslaw, la Cujavie et Dobrzyn ; Mieszko, la Grande-Pologne et une partie de la Poméranie ; Henri, Sandomierz. Le cadet, Kazimir n'eut rien ; pour maintenir l'unité de l'Etat, Boleslaw décida que, désormais, l'aîné de la dynastie des Piasts serait le chef de la race, qu'il porterait le titre de grand-prince, qu'il possèderait en propre Cracovie, Sieradz, Lenczyca et les tributs payés par la Poméranie du Nord et les Slaves de l'Oder. Cracovie devait être désormais la résidence du grand-prince et par conséquent la capitale de la Pologne. Ce testament qui morcelait le pays devait avoir de funestes conséquences.

Boleslaw IV, dit *le Crépu*, prince de Pologne, né en 1127, mort à Cracovie le 30 oct. 1173. Il était fils de Boleslaw *Bouche-Torse* et de Salomée, comtesse de Bergen. Son père lui avait légué la Cujavie et la Mazovie. Son frère *Wladyslaw II* ayant été déposé, il lui succéda comme grand-prince en 1146. Wladyslaw implora l'assistance de l'empereur d'Allemagne ; Frédéric Barberousse envahit la Pologne et pénétra jusqu'à Poznan ; Boleslaw dut s'humilier devant lui, payer les frais de la guerre, promettre à l'empereur trois cents chevaliers pour les guerres d'Italie et donner en otage son frère Conrad. La Pologne perdit presque tout les pays slaves sur l'Oder et ne conserva que le pays des Kachoubes et Dantzig. Boleslaw IV essaya d'intervenir dans les affaires des princes russes de Galicie, mais sans grand succès ; en somme son règne vit l'influence polonaise s'affaiblir au dehors, en Silésie, en Poméranie et en Russie. A l'intérieur les querelles des princes entretinrent un dangereux état d'anarchie. Boleslaw le Crépu avait épousé successivement deux princesses russes, Anastasie de Galitch et Hélène de Premysl. Il laissa un fils, *Leszek*, qui hérita de la Mazovie et de la Cujavie.

Boleslaw V, *le Chaste*, prince de Pologne, né en 1221, mort en 1279. Il était fils de Leszek le Blanc et de Grimyslava, princesse russe. Après la mort d'Henri le Pieux, il hérita de Cracovie et de Sandomierz (1227). Il eut pour tuteur Henri le Barbu. Il épousa en 1239 Cunégonde ou Kinga, fille de Bela IV, roi de Hongrie. Ils résolurent de vivre ensemble « comme frère et sœur » d'où le surnom de chaste qui est resté attaché à Boleslav V. Sous son règne la Pologne fut à diverses reprises envahie par les Tatars (1240-1259), les Margraves de Brandebourg, les Lithuaniens, les Slaves de Poméranie, et sans cesse désolée par les guerres des princes polonais. Boleslaw, pour peupler le pays, appela des colons allemands et les établit dans les villes. C'est du vivant de ce prince que furent découvertes les mines de sel de Bochnia et de Wieliczka, qui devaient constituer une des plus grandes richesses de Pologne. La cour, au milieu des désordres des temps, donna l'exemple d'une dévotion ascétique. Ce règne est d'ailleurs l'un des plus nuls et des plus néfastes du moyen âge.

Boleslaw *le Pieux*, prince polonais de Kalisz. Il était fils de Wladislav Odonycz. Il devint prince de Kalisz en 1247, de Gniezno en 1253, et prit le titre de dux Poloniæ. Il fut un certain moment le prince le plus puissant de toute la Pologne, et joua le rôle de médiateur dans les guerres intestines de l'époque. Il concéda aux israélites des privilèges considérables.

Princes de Silésie.

Boleslaw Ier *le Grand* (Altus, Procerus) reçut la Silésie de *Boleslav le Crépu* (V. plus haut), et eut en particulier Breslau, Ligniça (Liegnitz), Opol et Krosno. Il mourut en 1206.

Boleslaw *le Chauve*, dit *Rogatka*, fut prince de Breslau et de Ligniça ; ce fut un prince batailleur et cruel. Il mourut en 1278, après avoir régné pendant trente-sept ans.

Boleslaw *le Guerrier*, fils du précédent, défendit la Silésie contre les Allemands. Il régna de 1278 à 1303.

D'autres Boleslaw ont encore régné sur d'autres parties de la Silésie ; les chroniques les désignent sous le nom de *Bolko :* leurs règnes sont sans intérêt pour l'histoire générale.

Princes de Mazovie.

Boleslaw Ier régna en Mazovie de 1247 à 1294.

Boleslaw II, fils de Ziemowit et de Gertrude, devint en 1262 prince de Ploçk, et de 1294 à 1313 prince de toute la Mazovie ; il fut même invité à occuper le trône du grand prince, mais se vit préférer Henri Probus ; il dut, malgré ses velléités d'indépendance, reconnaître la suzeraineté des rois Wacslav (de Bohême), et Henri Lokietek.

Boleslaw III fut prince de Plock de 1330 à 1351.

Boleslaw IV devint prince de Mazovie en 1421. En 1446, il fut élu roi de Pologne, mais n'accepta pas la couronne qu'on lui offrait. Il fit traduire en langue polonaise les statuts de Mazovie, et s'efforça d'unifier la législation de ses Etats. — Son fils Boleslaw V continua son œuvre législative. Il mourut sans enfants, en 1488. L. Leger.

Bibl. : I. Princes tchèques. — Palacky, *Histoire de Bohême*, t. I.

II. Princes de Pologne. — 1° *Boleslaw Ier*. — Bielowski, *Monumenta Historica Poloniæ*, t. I. — Lelewell, Rœpell, Caro, *Histoire de Pologne*. — Karlowicz, *l'Expédition de Boleslaw contre Kiev* (en pol.) ; Poznan, 1872). — Merwart, *Erster Zusammenstoss Polens mit Deutschland* ; Graz, 1874. — Szajnocha, *Boleslaw le Vaillant*, 1859, 2e éd. — Ouspensky, *les Premières Monarchies Slaves* (en russe) ; Saint-Pétersbourg, 1872.

2° *Boleslaw II*. — Lelewel, *la Pologne au moyen âge*, (en pol.) ; Poznan, 1856, t. II. — *La Chute de Boleslaw le Hardi, Ateneum de Varsovie*, en pol., 1885, t. I, épuise toute la littérature du sujet.

3° *Boleslaw III*. — Ant. Nalecki, *le Règne de Boleslaw III*, en pol. *(Przewodnik Naukowy)*. — Miklaszewski, *les Guerres de Poméranie*, en pol. (Cracovie, 1879). — Zakrzewski, *l'Annexion de la Poméranie orientale à la Pologne*, en pol. (Poznan, 1882). — Kantecki, *Das Testament der Boleslav Schiefmund* ; Posen, 1880, et les auteurs cités au chap. VI de l'*Histoire de Pologne* de M. Michel Bobrzyrnski ; Varsovie, 1887, 3e édit.

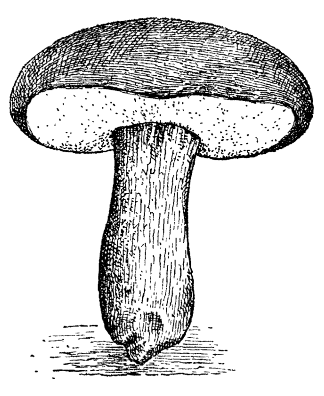
4° *Boleslaw IV*. — Stan. Smolka, *Mieszko le vieux et son temps*, en pol. ; Cracovie, 1881.

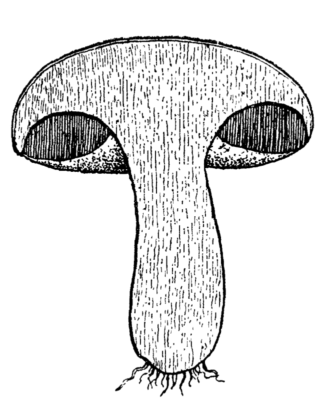
III. Princes de Silésie. — Les histoires citées à l'art. *Silésie* ; et l'Encyclopédie polonaise *(Encyclopedyja Powszechna)* ; Varsovie, 1877-78.

BOLESLAWITA. Pseudonyme du romancier polonais *Kraszewski* (V. ce nom).

BOLET (Bot.). Genre de Champignons de la famille des Hyménomycètes et de la tribu des Polyporés. On classe dans ce genre les espèces de Polyporés qui présentent pour caractères constants : des tubes plus ou moins allongés, à orifice régulier, à trame peu visible, facilement séparables les uns des autres, ainsi que du chapeau. Ces Champignons sont charnus, portés par un stipe central, et absolument terrestres. Le genre est très homogène, et la différenciation des espèces repose sur des caractères peu saillants. Le réceptacle des Bolets se compose d'un pied ou stipe (à l'extrémité inférieure duquel on remarque souvent des portions du mycelium rampant sous terre, filamenteux, de coloration blanche ou jaunâtre) et d'un chapeau également charnu. Ces organes ont une enveloppe cellulo-filamenteuse moins développée que dans les Agarics. Le stipe est assez variable comme forme ; il peut être grêle ou d'un volume égal au chapeau, ou d'abord renflé et surmonté d'un tout petit chapeau, gros et trapu chez plusieurs espèces. Le chapeau, hémisphérique, est plus ou moins bombé, ou bosselé ou déprimé au centre.

Sa surface est mate ou tomenteuse, ou visqueuse par un temps humide ou vernissée par un temps sec. On ne constate pas de volve sauf dans une espèce détachée du genre sous le nom de Gyrodon. Le voile, partiel, ne persiste que rarement à l'état d'anneau autour du pied ou d'appendices au chapeau. Les tubes hyménophores constituent à la face inférieure du chapeau une surface poreuse concave, plane ou convexe. Les pores ont des dimensions variables, leur forme est cylindrique, prismatique ou irrégulière. Ces orifices sont nus, rarement garnis de petites granulations; ils peuvent revêtir une coloration spéciale, tandis que celle des tubes est uniforme dans toute leur hauteur. L'épaisseur des parois varie suivant l'âge auquel on étudie le Champignon et aussi avec certaines espèces. La longueur et la capacité des tubes varient également. Ils deviennent plus courts près du pied et de la circonférence du chapeau. Tantôt ils sont séparés du pied par un sillon circulaire, tantôt ils sont décurrents sur ce même pied. La traction qu'on exerce sur eux les sépare facilement du réceptacle et aussi les uns des autres. Les tissus cellulaires allongés du pied et du chapeau sont continus et non différenciés comme chez les Agarics. Le calibre des cellules est variable; à la face supérieure du chapeau elles gonflent beaucoup sous l'action de l'eau et peuvent donner un abondant mucilage. Le protoplasma n'a une apparence lactescente que dans les réservoirs situés dans les tubes. La coloration extérieure des Bolets varie du blanc grisâtre au brun foncé, en passant par les nuances intermédiaires jaune, rouge, vert. La coloration moyenne la plus fréquente résultant du mélange des teintes est le brun rougeâtre ou olivâtre. La coloration intérieure est d'un blanc mat, ou jaune citrin, ou jaune franc, quelquefois avec une teinte rouge sous l'épiderme. La rupture ou la section d'un grand nombre de Bolets détermine l'apparition de teintes vertes, rouges, grises, roses, bleues. Ces changements de teintes doivent être observées avec soin, pour la détermination des espèces, ainsi que leur persistance ou leurs variations. La raison de ce phénomène n'est pas acquise. On a voulu l'expliquer par l'action de l'air ozoné (Berkeley) ou l'existence, dans le tissu, d'une substance absorbant l'oxygène et capable de le fixer à l'état d'ozone sur d'autres corps (Schönbein). Mais Bertillon a constaté le même phénomène dans l'eau bouillie longuement, ce qui infirme l'hypothèse précédente, à moins que l'on ne tienne compte de l'existence, entre les cellules, de l'air intercalé au contact duquel arrivent les liquides épanchés par la rupture des cellules; et Letellier l'a noté aussi bien dans l'hydrogène ou l'acide carbonique.


Bolet.


Bolet (Coupe longitudinale).

Les spores des Bolets sont portées sur des basides nées de l'extrémité ou sur le parcours des cellules qui forment le tube, et entremêlées de cystides peu changeantes suivant les espèces. Ces spores sont au nombre de quatre par baside, allongées, fusiformes, peu variables comme dimensions. Elles diffèrent par leur couleur d'où un groupement commode des espèces, facilité par l'observation des colorations des tubes. D'après le premier caractère Fries a institué les quatre groupes suivants : *Ochrospori* (spores jaunes ocracées), *Dermini* (spores brun rouillé), *Hyporrhodii* (spores rosées), *Leucospori* (spores blanches).

Les Ochrospori (spores ocracées) à tubes jaunâtres ou ferrugineux sont divisés en cinq sections : 1° *Viscipelles*, à pellicule visqueuse, à stipe solide, ni réticulé, ni visqueux, à chair peu changeante, à tubes adnés ou décurrents, unicolores, dont les principales espèces ou ont un stipe muni d'une collerette (*B. luteus* L., *B. elegans* Fr., *B. flavus* Fr., *B. flavidus* Fr., *B. laricinus* Berk.) ou sont dépourvues de velum et d'anneau (*B. collinitus* Sch., *B. granulatus* L., *B. bovinus* L., *B. mitis* Kr., *B. badius* Fr., *B. sanguineus* With. et *B. piperatus* Bull., ces deux derniers à peine visqueux et seulement par la pluie). — 2° *Subtomentosi*, sans pellicule visqueuse, à peau d'abord tomenteuse devenant quelquefois enfin glabre çà et là, à stipe ni bulbeux, ni réticulé mais quelquefois strié ou sillonné. Tubes unicolores et adnés. Espèces principales : *B. parasiticus* Bull., *B. variegatus* Fr., *B. lividus* Bull., *B. gyrosus* Pers., *B. pruinatus* Fr., *B. chrysanther* Bull., *B. striapedes* S., *B. subtomentosus* L., *B. spadiceus* Sch., *B. radicans* P. — 3° *Calopodes*, stipe plus fort que celui des subtomentosi et d'abord contracté en un bulbe (*B. appendiculatus* Sch., *B. calopus* Fr., *B. olivaceus* Sch., *B. pachypus* Fr.). — 4° *Luridi*, orifices des tubes obstrués et rouges ou au moins discolores à l'inverse des précédents qui ont leurs tubes tout d'abord unicolores et leur orifice jaune et jamais rouge. Stipe d'abord solide et bulbiforme, puis allongé et réticuleux et lisse enfin. Chapeau compact d'abord puis mou. Chair bleuissante. Espèces principales : *B. satanas* Lenz, *B. lupinus* L., *B. luridus* Sch., *B. erythropus* P., *B. purpureus* Fr., *B. sordarius* Sr. — 5° *Edules*, chair à peine changeante et goût agréable. Toutes espèces comestibles. Orifice des tubes concolore, mais un peu obstrué de blanc. Stipe obèse, solide et bulbeux comme chez les Luridi. Espèces principales : *B. regius* Kr., *B. edulis* Bull., *B. ereus* Bull., *B. vaccinus* Fr., *B. fragrans* V., *B. obsonium* Pa, *B. impolitus* Fr., *B. estivalis* Pa.

Les Dermini, à tubes blancs tournant au gris, ont des spores brunes dans leur premier groupe (*favosi*) et couleur de fer dans leur second (*versipelles*). Les favosi ont des tubes amples, anguleux, inégaux, mais plus courts autour du stipe (*B. strobilaceus* Sc., *B. floccopus* W., *B. viscidus* L., *B. porphyrosporus* Fr., *B. asprellus* Batt.). Les versipelles ont les tubes fins, arrondis, égaux, en une couche convexe; revêtement du chapeau et couleur variables (*B. versipelles* Fr., *B. scaber* Bull., *B. rugosus* Fr.).

Les Hyporrhodii ont des tubes annexés, blanchâtres, des spores roses, un stipe ferme, pas de velum (*B. alutarius* Fr., *B. felleus* Bull.).

Enfin, chez les Leucospori (*B. cyanescens* Bull., *B. castaneus* Bull., *B. flavidus* Bull., *B. rubellus* Fr.) les tubes sont blancs, puis jaunissant légèrement, les spores blanches. Stipe rigide, excavé, à tissu médulleux intérieurement.

En raison de ce fait que les tubes des Bolets, incolores chez quelques espèces, peuvent, chez d'autres, se colorer en même temps que les spores, Fries a essayé de faire

une nouvelle classification et a formé deux divisions primordiales : les *Euchroi* (Bolets à tubes colorés correspondant aux Ochrospores) et les *Tephroleuci* (B. à tubes primitivement blancs ou gris correspondant aux trois divisions des *Leucospori*, *Hyporrhodii* et *Dermini*, chez lesquels les tubes ne se colorent que par suite de la coloration que prennent les spores). Cette classification n'a qu'un intérêt historique, et d'ailleurs ses sous-divisions concordent avec celles de la première. En tous les cas, on en doit distraire, en raison de la disposition particulière des tubes et des pores et des rapports du tissu du réceptacle avec les tubes, les genres *Strobylomyces*, *Gyrodon* et *Boletinus* (V. ces mots).

Les Bolets abondent dans les pays tempérés et froids où on les rencontre dans les bois de pins, de sapins, de hêtres, de bouleaux, etc. Les régions tropicales, riches en autres Polyporées, en contiennent peu. L'Amérique du Nord en possède un certain nombre d'espèces communes à l'Europe centrale. Quelques Bolets, connus sous le nom de Cèpes, constituent un aliment délicat et recherché. Mais les propriétés nutritives et toxiques des Bolets ont donné lieu à de nombreuses controverses. Pour Bertillon on s'est basé pour la division de ces Champignons en comestibles et dangereux sur des caractères insuffisamment établis. On ne peut en effet placer dans la première catégorie tous les Edules, en raison de leur peu de changement de teintes, et dans la seconde ceux qui comme les Luridi, se colorent dès qu'ils sont froissés ou rompus, en bleu ou en vert. Cette division n'est pas plus exacte pour les Bolets que pour les Champignons en général où l'on rencontre des individus qui, tout en ayant des changements de couleur intense, comme le Lactaire délicieux, sont pourtant des aliments très agréables. On peut en effet regarder comme comestibles les *B. fragrans* et *versipellis* à couleurs changeantes, et non plus les *B. felleus viscidus* et *sordarius* dont la chair blanche ne change pas. Pour Bertillon, il n'était pas démontré que le Bolet bleuissant par excellence *(B. cyanescens)* fût vénéneux. Il pensait aussi que les Bolets réputés les plus dangereux *(B. luridus, B. satanas)* sont peut-être seulement indigestes, ce qui serait dû à la grande quantité de mucilage (13 pour 100) fournie par eux, les Bolets comestibles n'en contenant que 2 à 4 % (l'*edulis* seulement 1,6). De cette opinion qu'aucune expérience n'est venue encore infirmer, il résulte que le médecin appelé à soigner une indigestion par absorption de Bolets devra surtout se borner à faire de la médecine des symptômes, à faire vomir le sujet, mais plutôt par des procédés mécaniques et en lui faisant absorber le moins d'eau possible pour ne pas augmenter la proportion du mucilage, et à lui administrer de l'alcool de façon à précipiter ce qui peut en rester dans l'estomac.

H. Fournier.

BOLETINUS (Bot.). Simple subdivision du genre Bolet, ce groupe a été ainsi dénommé par M. Kalchbrenner. Le caractère différentiel est établi sur ce fait que l'hyménophore descend comme une trame bien visible entre les tubes. Le chapeau est charnu, floconneux. Les tubes larges, à orifices polygonaux et dentés, en sont difficilement séparables. Les spores sont jaunes. Le stipe a un anneau. Plantes terrestres. L'espèce principale est le *B. cavipes* Kalch., à pores assez larges, jaunes, passant au vert ; chapeau convexe, jaune sale, squameux ; pied annelé, mince. Ce Champignon a été jusqu'ici rencontré seulement en Hongrie, en Saxe et en Styrie. H. F.

BOLÉTIQUE (Acide). Nom donné par Braconnot, au commencement du siècle, à un acide contenu dans plusieurs champignons, notamment dans le bolet faux-amadouvier, *Polyporus dryadeus (Boletus pseudo-igniarius)*. Postérieurement, Bolley et Dessaignes ont trouvé un acide dans la fausse oronge, *Amanita muscarius*, et l'ont identifié avec cet acide. Ed. B.

Bibl. : Dessaignes, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XXXVII, 782. — Braconnot, *Recherches analytiques sur la nature des champignons* (*Ann. de Chimie*, t. LXXX, 272 ; et t. LXXXVII, 244).

BOLÉTOIDES (Bot.) *(Boletoidei)*. Ce nom a été donné par Persoon (*Synon. Fung.*, XVII) à son cinquième ordre de Champignons, correspondant actuellement à la famille des Polypores. H. F.

BOLEYN (Anne de), reine d'Angleterre (V. Anne de Boleyn).

BOLGARY ou **BOLGAR**. Village de Russie (on l'appelle aussi *Ouspenskoé*), célèbre surtout par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. Il est situé dans le gouvernement de Kazan, district de Spassk, à quelques verstes du Volga. Il s'élève sur l'emplacement de l'ancienne capitale des Bulgares du Volga. On y voit encore des ruines considérables, notamment des tours et des débris de remparts ; on y a trouvé des pierres tombales et de nombreuses monnaies. Les pierres tombales portent des inscriptions arabes, arméniennes, dont quelques-unes sont fort anciennes (la plus ancienne remonte au VIe siècle de l'ère chrétienne). Les monnaies sont les unes en caractères koufiques, les autres en caractères arabes. Déjà Pierre le Grand dès le XVIIIe siècle avait donné des ordres pour la conservation des ruines de Bolgary. Elles ont été décrites par Pallas et Ozeretsky et ont fait l'objet d'une excursion spéciale lors du congrès archéologique de Kazan en 1877. On ne sait à quelle époque la ville de Bolgary a commencé à décliner. Les objets trouvés dans les ruines sont conservés aux musées de Kazan, Moscou et Pétersbourg. L. L.

Bibl. : Saint-Martin, *Notice et explication des inscriptions de Bolgary*; Paris, 1839. — Berezine, *Bolgar sur le Volga* (en russe); Kazan, 1853. — *Revue scientifique*, année 1878.

BOLGI (Andrea), sculpteur italien, né en 1605 à Carrare, mort en 1656, de la peste. Après avoir reçu de bons principes de dessin dans sa ville natale, il alla étudier à Rome dans l'atelier du Bernin. Ses meilleures œuvres se trouvent à l'église San Lorenzo de Naples. Il est aussi l'auteur de la statue colossale de *sainte Hélène*, l'une des quatre statues qui soutiennent la coupole de Saint-Pierre de Rome. Ses œuvres se distinguent surtout par une grande pureté de lignes. F. T.

BOLGRAD ou **BIELGRAD**. Ville de Bessarabie ; elle est située au confluent du Talpouch dans le lac Ialpouch. Pop., 8,000 hab., presque tous Bulgares. Cédée à la Moldavie en 1856, cette ville a fait retour à la Russie en 1878. L. L.

BOLI. Ch.-l., sur la rivière du même nom, d'un sandjak de la partie occidentale du vilayet turc de Kastamouni, dans l'Anatolie (Asie Mineure), à l'E. d'Ismid. C'est une ville d'environ 10,000 hab., qui fabrique des cotonnades et du cuir. Elle possède aussi des sources thermales. Le sandjak, dont la population totale s'élève à 130,000 âmes, est montagneux et fournit d'excellents bois de marine avec beaucoup de poix, des noix de galle et des avelanèdes.

BOLICHE. Filet à deux ailes ayant un manche au milieu (V. Bregin).

BOLIDE (Astron.) (V. Aérolithe).

BOLIER (Pêche). Petit filet du genre des ganguys, usité en Catalogne.

BOLIN (Andreas-Vilhelm), philosophe suédo-finlandais, né à Saint-Pétersbourg, de parents suédois, le 2 août 1835. Il étudia à Helsingfors, y enseigna la philosophie à l'Université (1865-1873), et en devint bibliothécaire (1873). Bolin partage les doctrines de Herbert Spencer. On lui doit : *Développement de l'idée de famille jusqu'à la Réformation* (1860) ; *la Famille* (1864) ; *Leibniz précurseur de Kant* (1864) ; *les Doctrines sur le libre arbitre et la manière dont ce problème est traité par Kant* (1868) et un important ouvrage fondé sur l'exacte connaissance des faits et des sources : *La Vie politique de l'Europe et les leçons politiques de la philosophie* (1868-1871, 2 vol.). Sa correspondance avec Feuerbach a été publiée par K. Grün dans *Briefwechsel und Nachlass* de ce philosophe (1874). Il a aussi fait jouer le

Solitaire (1853) et adapté à la scène suédoise la belle traduction de Shakespeare par Hagberg (Lund, 1879-1887, 4 vol. in-4). B-s.

BOLINA (*Bolina* Mert.). Genre d'animaux Cœlentérés, du groupe des Cténophores, remarquables par leur corps lisse, comprimé latéralement et pourvu d'appendices lobés disposés en forme d'ombrelle autour de la bouche. Les côtes antérieures et postérieures sont plus développées que les latérales. Les filaments tactiles sont relativement petits. Les espèces principales, *B. vitrea* Ag., *B. septentrionalis* Mert. et *B. alata* Ag. ont été rencontrées, la première sur les côtes de la Floride, la seconde dans le détroit de Behring, la troisième sur les côtes des Etats-Unis. Ed. Lef.

BOLINA. Ville de l'ancienne Achaïe (V. Patras).

BOLINEUS. Fleuve d'Achaïe qui coule près d'Argyre et arrose la ville de Bolina. On racontait qu'une jeune fille, du nom de Bolina, aimée par Apollon, se serait précipitée dans le fleuve, et aurait laissé son nom à la ville et au cours d'eau.

BOLINGBROKE (Henry St. John, vicomte), écrivain, philosophe et homme d'Etat anglais, fils unique de sir Henry St. John, né à Battersea (Surrey) le 1er oct. 1678, mort le 15 déc. 1751.

I. Biographie. — Confié d'abord aux soins du célèbre prédicateur puritain Daniel Burgess, Bolingbroke compléta ses études à Eton, où il fut le condisciple et le rival de Walpole, et à Oxford. Doué de tous les avantages du corps et de l'esprit, il eut une jeunesse orageuse dont sa famille crut vainement arrêter la fougue en lui faisant épouser la fille de sir Henry Winchescomb. Les jeunes époux ne tardèrent pas à se séparer. Plus tard, après la mort de sa première femme, lord Bolingbroke épousa une nièce de Mme de Maintenon, veuve du marquis de Villette. Envoyé au Parlement en 1700, il fut nommé ministre de la guerre en 1704, et se retira à la chute de Harley (1707). Celui-ci étant revenu au pouvoir (1710), Henry St. John prend le poste de secrétaire d'Etat, et deux ans après il reçoit le titre de vicomte Bolingbroke. A l'avènement de George Ier, il s'enfuit en France pour échapper à la haine des whigs, qui le font condamner comme traître. Rentré en 1723, il engagea une lutte acharnée contre Horace Walpole, avec l'aide du journal *the Craftsman*, de Caleb d'Anvers. En 1736, il se retira de nouveau en France, où il resta jusqu'à la mort de son père (1742). Il revint alors à sa maison patrimoniale de Battersea, où il mourut d'un cancer au visage. Son exécuteur testamentaire, David Mallet, publia, en 1753-54, une édition de ses œuvres en 5 vol. in-4 ; on y ajoute deux volumes de Correspondance et de papiers d'Etat, publiés par G. Parke en 1798. Goldsmith en donna une édition plus complète en 1809 (8 vol. in-4). B.-H. G.

II. Philosophie. — Bolingbroke fut, par sa réputation de politique et d'orateur autant que par son talent d'écrivain, l'un des représentants les plus autorisés du déisme anglais au xviiie siècle. Les déistes furent des libres-penseurs qui repoussaient toute révélation et tenaient pour une religion uniquement fondée sur la raison. Bolingbroke fut, à ce point de vue, l'un des maîtres de Voltaire, qui le fréquenta soit en France, soit en Angleterre. En France, Bolingbroke exilé reçut à la Source, pendant l'hiver de 1717, la visite de Voltaire, et pendant le voyage de celui-ci en Angleterre (1726) il lui offrit l'hospitalité.

Bolingbroke n'est pas un penseur et il est impossible de démêler chez lui les traits d'une doctrine cohérente. Il prétend ne reconnaître en philosophie d'autre méthode que l'expérience et professe le plus profond mépris pour les métaphysiciens, Platon, Descartes, Leibniz, Clarke. L'expérience suffit, selon lui, à établir avec certitude l'existence d'une intelligence créatrice. Deux arguments, d'ordre purement expérimental, sont invoqués par lui : d'abord le témoignage du genre humain ; les traditions de tous les peuples s'accordent sur ce fait que l'univers a eu un commencement. Bolingbroke va jusqu'à supposer que les premiers hommes ont bien pu voir Dieu formant en diverses contrées de nouvelles races d'êtres vivants. Une autre preuve est celle des causes finales. Le spectacle de l'ordre universel est une démonstration sensible de la puissance et de la sagesse divines. Mais, ajoute Bolingbroke, la vue de l'univers ne nous permet pas de conclure que ce Dieu puissant et sage soit en même temps juste et bon. L'induction est valable quand elle va des effets, directement saisis par les sens, à une cause ordonnatrice ; elle ne l'est plus quand elle prétend transporter en Dieu des qualités dont la notion ne nous est fournie que par l'observation de nous-mêmes ou de nos semblables. Telles sont la justice et la bonté ; supposer à Dieu des attributs moraux, « c'est faire de lui un homme infini ».

Bolingbroke est pourtant optimiste, comme presque tous les déistes du xviiie siècle. « Tout ce que Dieu fait est grand et bon en soi, mais ne paraît pas toujours tel si nous le rapportons à nos idées de justice et de bonté. » Ce qui revient à dire que l'univers est plutôt l'œuvre d'un admirable architecte que celle d'un être souverainement bienveillant à l'égard de ses créatures. Dieu reste donc, en somme, indifférent aux souffrances et aux prières humaines, content d'avoir une fois pour toutes soumis l'ensemble des choses à l'harmonie des lois générales. Quant à la nature de l'homme, Bolingbroke pense que toute connaissance nous vient des sens et de la réflexion (c'est la doctrine de Locke), que notre organisation physique et mentale est, autant que nous pouvons en juger, un ornement adapté à la vie présente ; qu'il y a une loi morale universelle, à laquelle l'idée de Dieu communique un caractère sacré, sans que cette loi soit cependant uniquement fondée sur la volonté divine ; que la vertu trouve en elle-même toute sa récompense, le vice tout son châtiment dans sa propre perversité. Bolingbroke ne nie pas expressément la vie future, mais son système ne l'exige pas. Il semble y avoir cru pour son propre compte, à en juger par ses dernières paroles : « Dieu qui m'a placé ici fera de moi plus tard ce qu'il voudra : c'est lui qui sait le mieux ce qu'il doit faire. »

Sceptique à l'égard des religions positives, Bolingbroke admet cependant, comme homme d'État, la nécessité politique d'une église et d'un clergé officiels. Dans ses lettres familières, il exprime formellement son antipathie pour les esprits forts « ces pestes de la société », pour les libres penseurs au prosélytisme fanatique. L'homme, en tant que créature raisonnable, a le droit de penser par lui-même en matière religieuse ; mais comme citoyen, il ne lui est pas plus permis d'exprimer publiquement toutes ses opinions qu'il n'a le droit, dans sa conduite, de s'abandonner à toutes les impulsions de ses désirs.

Les écrits politiques de Bolingbroke offrent peu d'intérêt, parce qu'il ne sait pas s'élever à des principes généraux et se dégager de ses préjugés ou de ses rancunes de chef de parti. Le plus connu de ses ouvrages, le *Roi patriote*, est une protestation contre la théorie du droit divin des rois, en même temps qu'une revendication énergique en faveur du pouvoir personnel du monarque contre l'influence du Parlement et des ministres. Principales œuvres philosophiques de Bolingbroke, presque toutes traduites en français : *Lettres à M. de Pouilly* (1720) ; *Pensées sur la religion naturelle ; Limites de la connaissance humaine ; Réflexions sur les principes innés de la morale.* — Œuvres politiques : *Lettre à Sir W. Windham* (1717) ; *Dissertation sur les partis* (1734) ; *Lettres sur l'histoire* (1735) ; *Idée d'un roi patriote* (1738). L. Carrau.

Bibl. : Études générales sur Bolingbroke. Cooke, *Memoirs of Bolingbroke* ; Londres, 1836, 2 vol. — De Rémusat, *l'Angleterre au xviiie siècle, études et portraits*, t. I. — Leslie Stephen, *History of religious thought in the eighteenth century*, t. I, ch. iii ; t. II, ch. x. — Robert Harrop, *Bolingbroke, a political study and criticism*, ch. v et vi. — L. Carrau, *la Philosophie religieuse en Angleterre, depuis Locke jusqu'à nos jours*, ch. iv.

BOLINTINEANO (Dimitrie), poète roumain, né en 1826 dans la com. de Bolintinul-de-Vale, district d'Ilfov, près de Bucarest, d'une ancienne famille originaire de la Macédoine, mort à Bucarest le 2 sept. 1872. Il fit ses études au collège national de Saint-Sava, il fut ensuite attaché au ministère de l'intérieur. Diverses poésies publiées par lui dans plusieurs journaux avaient attiré sur son nom l'attention du public, lorsque parut sa pièce intitulée *Une Jeune fille sur le lit de mort*. Ce fut un événement littéraire et qui décida de son avenir. Sur l'initiative des frères Golesco, des boïars patriotes fournirent au jeune poète les moyens d'aller terminer ses études à Paris. Il partit en 1847, mais il n'y resta pas longtemps ; en 1848, il rentra dans sa patrie, où il se montra l'un des plus ardents défenseurs de la cause nationale en rédigeant pendant plusieurs mois le journal républicain *le Peuple souverain*. L'abandon de ses études, sa participation aux luttes politiques et surtout les exigences de la presse militante exercèrent la plus fâcheuse influence sur son talent naturel de poète. Après le rétablissement de l'ordre, ayant été compris dans le firman de proscription, il fut exilé et se réfugia à Paris. Cet exil fut très heureux pour lui, et de cette époque datent ses écrits les plus remarquables. De Paris, il alla en Turquie, et en 1855 le prince Grégoire Ghica lui offrit la chaire de littérature roumaine à Iassi ; mais la Porte ottomane lui interdit l'entrée de la Moldavie. Il entreprit alors plusieurs voyages à travers l'Asie Mineure, la Syrie, la Palestine, l'Egypte, l'Archipel et la Roumanie d'au delà les Balkans. Il a raconté toutes ses pérégrinations.

En 1859, il rentra dans sa patrie, où il fut nommé ministre des affaires étrangères et de l'instruction publique; il fit partie à ce titre pendant trois mois du cabinet Golesco sous le prince Couza, puis il devint conseiller d'Etat. Au temps de son activité, il a mis en circulation de nombreuses idées et en a réalisé une partie ; on lui doit celle de la fondation d'une Société académique. Ce fut par ses efforts et par ceux de Negri et de V.-A. Urechia, que furent ouvertes les premières écoles macédo-roumaines. Depuis 1866 il vécut retiré de la vie politique, s'occupant exclusivement de littérature, et tombé dans la misère, jusqu'à ce que, en 1871, une paralysie générale lui interdit toute espèce d'occupation. Abandonné de presque tous ses amis et manquant même du nécessaire, il fut réduit à mettre sa bibliothèque en loterie ; MM. C. Negri et V. Alecsandri, qui en étaient devenus possesseurs, la lui offrirent généreusement. M. A. Zanne, ancien directeur au ministère de l'instruction publique, s'intéressa à la triste situation dans laquelle était tombé Bolintineano qui fut transporté à l'hôpital de Pantelimon, où il reçut jusqu'à la fin de ses jours les soins les plus empressés. Sa bibliothèque est depuis restée, d'après ses vœux, en la possession de l'inspection des hôpitaux, comme gage de reconnaissance. Il fut inhumé dans la nouvelle église de Saint-Georges à Bucaret, puis transporté à Bolintinul-de-Vale, son pays natal, et ce n'est que plus tard, par l'initiative de M. G. Chitsu, ministre, qu'on lui a accordé une pierre commémorative. Bolintineano est l'un des premiers écrivains et le plus éminent poète de la pléiade de la renaissance littéraire de la Roumanie. Il a écrit de nombreux ouvrages tant en prose qu'en vers, et a enrichi la littérature roumaine d'œuvres de haute valeur. Il excelle surtout dans le genre élégiaque ; sa langue est douce et harmonieuse ; il a su éviter complètement l'hiatus dans ses poésies, sans pour cela enfreindre en rien les règles de la syntaxe, et est arrivé à donner à ses vers une harmonie enchanteresse. Comme écrivain, Bolintineano a une grande qualité morale ; il n'a jamais cherché à attirer sur lui l'attention, et s'est borné à rester toujours le gardien sévère de la poésie. — En 1852 on ouvrit en Moldavie une souscription en vue d'imprimer une collection de ses œuvres. Cette publication faite par les soins de son ami G. Sion, poète moldave, parut sous le titre de *Chants et Plaintes* ; vendue en peu de temps, elle fut réimprimée en 1855 sous le simple titre de *Poésies ;* quelques fragments furent traduits en anglais et publiés dans la *Roumain Anthology* à Hertford en 1856. Bolintineano a publié un grand nombre d'articles dans la *Roumanie littéraire* de V. Alecsandri, dont le plus remarquable est le poème philosophique *Manuil ;* il fit paraître aussi à Paris, en 1854, par les soins de son ami Voinesco, une brochure intitulée *les Principautés roumaines*, et une biographie de boïars sous le titre de *Turquie, Autriche et Moldo-Valaques*. Il fut rédacteur du journal *la Dimbovitza*. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *Poésies anciennes et nouvelles* (1858) ; 2° *Chants de la Roumanie et Mélodies roumaines* (1858) ; 3° *les Batailles des Roumains* (1859) ; 4° *Légendes et Contes nationaux* (1858-62) ; 5° *Satires politiques* (1861-66-70) ; 6° *Conrad*, poème en quatre chants ; 7° *Epigrammes politiques* (1869) ; 8° Œuvres dramatiques : *Michel le Brave condamné à mort*, *Stefan Voda*, *Alexandre Lapusneanu*, *Stefan-George Voda*, *la Grandeur et la Chute de Michel le Brave*, *Mihnea-Voda*, *Constantin Cantacuzène*, *les Brancovan et les Cantacuzène ;* 9° Romans : *Manuel et Hélène*, etc. ; 10° Ecrits historiques : les Vies de Trajan-Auguste, de Mircea l'Ancien, de Vlad Tepes, d'Etienne le Grand, de Michel le Brave et de Cuza, etc. ; 11° ses Voyages en Moldavie, à Jérusalem, au mont Athos, en Asie Mineure ; 12° traductions d'Anacréon et des *Misérables* de Victor Hugo ; 13° divers autres écrits et articles de journaux, et un grand nombre de manuscrits non publiés. J. Monnier.

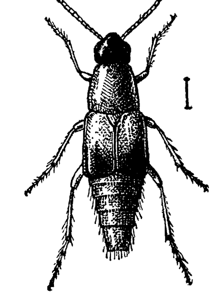
Bibl. : A. Densusianu, *Istoria limbei si literaturei romåne*, 244-248. — Vasile-Grigorie Pop, *Conspect.*, I, 123-133.

BOLINUS (Malac). Section du genre *Murex* (V. ce mot), établie par Pusch en 1837 et caractérisée par une coquille ornée de plus de trois varices épineuses, à canal très allongé, étroit, presque droit. L'espèce type est le *Murex brandaris* de la Méditerranée. Le *Rhina-cantha*, H. et A. Adams 1855 est synonyme de *Bolinus*.

BOLIQUEME. Com. du district de Faro, dans l'Algarve portugaise ; connue par l'importance de ses pêcheries de thon.

BOLITÆNA (Malac.). Ce genre, de l'ordre des Mollusques-Céphalopodes, a été établi par Steenstrup en 1850 pour un animal voisin des Eledones, mais caractérisé par un corps dépourvu de nageoires ; de forme ovoïde-allongée ; très gélatineux ; à bras réunis à leur base par une membrane peu développée et portant une seule rangée de ventouses très petites. Les animaux de ce genre habitent les mers boréales.

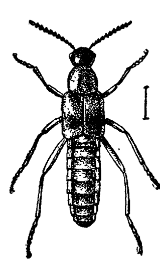
BOLITOBIUS. Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Staphylinides et du groupe des Tachyporites, établi par Mannerheim (*Brachél.*, p. 64) et caractérisé par le corps allongé, la tête assez dégagée du prothorax, les palpes labiaux et maxillaires filiformes ainsi que les antennes, les élytres glabres, pourvues d'une strie suturale et d'une ou plusieurs séries de points, l'abdomen conique, les jambes épineuses et les tarses de cinq articles. — On connaît une trentaine d'espèces de *Bolitobius*, disséminées dans les régions froides et tempérées de l'ancien et du nouveau monde ; on les trouve surtout dans les bolets et sous la mousse. Le *B. exoletus* Er., que nous figurons, est commun dans toute l'Europe ; il est long de 4 à 5 millim., d'un testacé brillant, avec deux taches ovoïdes vers le sommet des élytres. Ed. Lef.



Bolitobius exoletus Er. (très grossi).

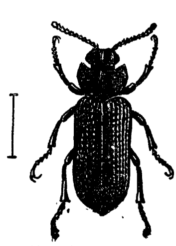
BOLITOCHARA (*Bolitochara* Mannerh.). Genre d'In-

sectes-Coléoptères, de la famille des Staphylinides et du groupe des Aléocharites. Ses représentants, en général de petite taille et de couleurs sombres, ont le corps allongé, la tête rétrécie en arrière, les mâchoires semblables à celles des *Homalota* et les paraglosses disposées comme celles des *Falagria*, les antennes distinctement épaissies vers l'extrémité, le prothorax plus étroit que les élytres, les tarses antérieurs de quatre articles, les postérieurs de cinq. — Les *Bolitochara* vivent dans les champignons et les végétaux en décomposition. Le *B. lunulata* Payk. notamment, est commun en Europe dans les bolets. Il est long d'environ 3 millim., d'un testacé rougeâtre avec la tête noire et une tache de même couleur vers l'extrémité de l'abdomen.


Bolitochara lunulata Payk. (très grossi).

Ed. Lef.

BOLITOPHAGUS. Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Ténébrionides, établi par Illiger (*Kæf. Preuss.*, p. 100) et qui a donné son nom au petit groupe des Bolitophagites. Les espèces qu'il renferme ont le corps épais, presque parallèle, la tête aplatie en lame demi-circulaire dont le bord entoure les yeux, le prothorax transverse, largement échancré en avant, avec les angles antérieurs très saillants, aminci et foliacé sur les côtés qui sont plus ou moins denticulés, les élytres fortement striées-crénelées, les pattes grêles, les tarses postérieurs à dernier article presque aussi long que les trois premiers pris ensemble. Le *B. reticulatus* L., que nous figurons, est long de 6 à 7 millim., entièrement noir ou brun-foncé, presque mat sur la tête et le prothorax. On le trouve, en France et en Allemagne, dans les régions montagneuses. Il vit dans les bolets qui poussent sur le tronc des sapins et des hêtres. — Le *B. agaricola* Herbst est devenu le type du genre *Eledona* (V. ce mot).


Bolitophagus reticulatus L. (grossi).

Ed. Lef.

BOLITOPHILA. Genre d'Insectes-Diptères, établi par Meigen pour de petites Tipules, du groupe des Mycétophilides, dont les larves vivent en société dans les champignons, surtout dans les bolets. Ces Tipules fongicoles se rencontrent, à l'état parfait, dans les bois et les taillis. Elles ont les antennes sétacées, formées de douze articles et plus longues que la tête et le thorax réunis. Les *B. fusca* Meig. et *B. cinerea* Meig. se trouvent communément en France et en Allemagne. Ed. Lef.

BOLIVAR. 1° Un des Etats des Etats-Unis de Colombie; il occupe la partie occidentale du bassin inférieur de la Magdalena et s'étend sur environ 55,000 kil. q. Sa population était de 241,704 hab. au recensement de 1870 ; on l'évalue maintenant, en y joignant celle du territoire de la ville de Bolivar (qui était de 7,751 hab. en 1870), à 324,000 hab. environ. Les villes principales sont *Cartagena* et *Baranquilla* (V. Colombie).

2° Un des Etats de la république de Venezuela formé en 1881 aux dépens des anciens Etats d'Apure et Guyane. Il occupe 229,736 kil. q., et compte 267,251 hab.

BOLIVAR (Simon), l'émancipateur des colonies hispano-américaines, né à Caracas le 24 juil. 1783, mort à Santa-Marta le 17 déc. 1830. Son père, don Juan-Vicente Bolivar y Ponte, était colonel de la milice des plaines d'Aragua et appartenait à une vieille et opulente famille du Venezuela. Devenu orphelin en 1789, S. Bolivar fut emmené à Madrid par son oncle le marquis de Palacios. Il y étudia le droit, puis voyagea en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre et en France. Il séjourna à Paris, où il suivit les cours de l'Ecole normale et de l'Ecole polytechnique. De retour à Madrid en 1802, il épousa la fille du marquis d'Ustaritz, et revint avec elle à Caracas, où elle mourut bientôt de la fièvre jaune. Bolivar revint alors à Paris (1804), puis visita les Etats-Unis. Au commencement de 1810 il était au Venezuela; c'est l'époque où un mouvement insurrectionnel contre l'Espagne se dessinait nettement. La capitainerie de Caracas se distinguait entre toutes les colonies par le nombre de prosélytes qu'y avaient faits les idées et les principes de la Révolution française. Les principales familles du pays s'étaient déclarées contre la métropole ; Bolivar se mit résolûment à la disposition de la Junte qui venait de déposer le capitaine-général espagnol (19 avr. 1810). On l'envoya à Londres pour solliciter l'appui du gouvernement anglais. Celui-ci se déclara pour la stricte neutralité. Mais Bolivar ramena (sept. 1811) un vaisseau chargé d'armes et laissa à Londres un agent dévoué, Luis-Lopez Mendez, avec mission de contracter des emprunts et de recruter des soldats au nom du Venezuela. Miranda le nomma colonel et gouverneur de Puerto-Cabello. La révolution gagnait du terrain, lorsque survint le terrible tremblement de terre du 26 mars 1812. Le clergé, qui tenait pour la métropole, s'empressa de présenter cette catastrophe comme une punition du ciel et menaça les populations affolées de nouveaux châtiments. En vain Bolivar usa-t-il de tout son ascendant pour combattre les prédications des moines; le peuple en masse revint à l'Espagne. Le général Miranda, battu par Monteverde (24 juil. 1812), fut livré au vainqueur par Bolivar lui-même (cette accusation de trahison n'est pas absolument prouvée, mais aucun historien ne l'a réfutée sérieusement), qui obtint un sauf conduit du commandant espagnol et se retira dans l'île de Curaçao. Monteverde commit de telles atrocités dans la répression que Bolivar s'embarqua pour Carthagène, où s'étaient assemblés un certain nombre de patriotes Venezolains. Il y publia un mémoire sur les causes de l'avortement de la révolution et traça un plan de conduite pour en assurer le succès définitif. Ce mémoire eut un immense retentissement. Bolivar se rendit auprès de Torres, président du congrès de Tunja (Nouvelle-Grenade), le gagna à sa cause, et obtint une petite armée. Le mouvement révolutionnaire se propage alors rapidement. Monteverde est vaincu à Maturin (25 mai 1813) par Piar et Bermudez; Bolivar chasse les Espagnols des vallées du Cucuta, soulève Merida, occupe Trujillo, conquiert toute la province de Bariñas (juin 1813) et, poursuivant Monteverde, le bat à Tinaquetto. Cette belle campagne, pendant laquelle l'armée fit en trois mois deux cent cinquante lieues par des chemins difficiles et livra quinze batailles rangées, mit la terreur parmi les partisans de l'Espagne. Caracas ouvre ses portes (4 août 1813).

Bolivar y entra triomphalement sur un char traîné par douze jeunes filles. On lui donna le nom de *Libérateur*, et il prit la dictature qui lui fut confirmée, le 2 janv. 1814, par un congrès des provinces confédérées.

Les Espagnols aux abois firent appel aux *llaneros* du Venezuela, sorte de cavaliers à peine civilisés des steppes colombiennes. Ils leur promirent les biens des patriotes et les lancèrent contre Bolivar, qui assiégeait Puerto-Cabello et qui, forcé de lever le siège, fut battu à Barquisemeto. La guerre prit alors un caractère d'atrocité effroyable ; les llaneros massacraient tous les indépendants, même les femmes et les enfants qui tombaient entre leurs mains, et Bolivar, dans le but, avoué par lui, de séparer à jamais les deux partis « par un fleuve de sang », faisait égorger tous ses prisonniers. Après quelques succès, le Libérateur fut complètement battu par Boves à La Puerta (15 juin 1814). Il faillit être pris et gagna à grand'peine Carthagène. Il obtint quelques troupes du congrès de Tunja (sept. 1814), et vint attaquer Santa-Marta. L'arrivée de renforts envoyés d'Espagne sous les ordres du général Morillo le surprit (mars 1815); les habitants de Carthagène refusèrent

de recevoir son armée dans leurs murs et il fut contraint de se réfugier à la Jamaïque, puis à Haïti. Il fut bien accueilli de Pethion, qui lui fournit des secours. Avec son aptitude à trouver toujours de nouvelles ressources dans les moments désespérés et son génie d'organisation, il reconstitua rapidement une nouvelle armée et même une flotte. Il rallia à Cayes tous les réfugiés, recruta un grand nombre d'aventuriers; un riche négociant hollandais, Brion, qu'il nomma amiral, lui prêta son argent et ses bâtiments. Le 2 mars 1816, Brion battit la flotte espagnole; le 3, Bolivar débarquait à l'île Margarita. La révolution de nouveau triompha. Une assemblée générale proclama la République de Venezuela « une et indivisible », et choisit Bolivar pour chef suprême (7 mars 1816). Le Libérateur dut toutefois retourner à Haïti pour y chercher de nouvelles ressources; il ne put pénétrer que vers la fin de l'année dans la province de Barcelona. A ce moment, il essaya de grouper autour de lui tous les chefs insurgés : Piar, Arismendi, Marino, Bermudez, afin de donner à l'insurrection l'unité de direction. Il y réussit, à force d'énergie; mais, ayant voulu prématurément marcher sur Caracas, il tomba dans une embuscade et perdit tout son prestige. Les chefs reprirent leur liberté d'action, qu'ils n'avaient aliénée qu'avec peine et qui convenait mieux à leur caractère aventureux et à leur ambition. Bolivar jura de se venger. Il frappa d'abord un grand coup en s'emparant d'Angostura avec l'aide de Brion (mai 1817) et enleva toute la Guyane aux Espagnols. Puis il fit arrêter Piar et Marino, accusés d'avoir voulu élever un pouvoir en face du sien. Piar fut exécuté (16 oct. 1817). Cette attitude énergique entrava les progrès de l'anarchie.

En févr. 1818, Bolivar créa une nouvelle armée de deux mille fantassins et de trois mille cavaliers, grâce aux recrues expédiées de Londres par Luis-Lopez Mendez. Mais il se fit battre à diverses reprises par Morillo. Il résolut alors d'entamer une lutte définitive avec les Espagnols, en les attaquant sur le territoire même de la Nouvelle-Grenade du Sud, où ils étaient fortement établis. Avant d'entreprendre cette expédition, il réunit un nouveau Congrès à Angostura (15 févr. 1819) et se fit confirmer la présidence de la République.

Vers le mois de mai il se mit en marche avec toutes ses forces à travers les plaines du Bariñas. Il s'agissait de traverser les Andes pendant la saison des pluies. Après soixante-dix jours de souffrances inouïes on parvint au faîte. Le 1er juil. Tunja était pris; le 7 août 3,500 Espagnols étaient culbutés au pont de Boyaca; le 10 Bolivar entrait à Santa-Fé et proclamait la fusion de la Nouvelle-Grenade et du Venezuela en un seul Etat, sous le nom de « République une et indivisible de Colombie ». De suite il retourna à Angostura et fit reconnaître par le Congrès l'union des deux Etats (17 déc. 1819).

Survint la révolution de 1820 en Espagne. Cet événement consolida l'œuvre encore chancelante de Bolivar. Dès lors on peut considérer les colonies comme définitivement séparées de la métropole. Les Espagnols subissent une longue suite d'échecs. Bolivar s'empare de Merida, de Trujillo, de Santa-Marta (10 nov. 1820) et, après l'armistice de Trujillo (19 nov. 1820), remporte un brillant succès à Carabobo (24 juin 1821). Carthagène capitule (22 sept. 1821); Quito entre dans la confédération colombienne (22 mai 1822); Guayaquil l'imite (31 juil.). En nov. 1823, Paez prend Puerto-Cabello; les Espagnols étaient expulsés du territoire de la Colombie. — En même temps Bolivar, autorisé par le congrès national, intervenait au Pérou. Il entre à Lima (1er sept. 1823), obtient la dictature (25 nov.), bat à Junin (août 1824) les Espagnols qui avaient repris Lima, et les oblige à capituler, après les victoires du général Sucre à Ayacucho (8 déc. 1824) et à Tumurla (1er avr. 1825). Le pays entier se déclare indépendant et prend le nom de Bolivie en l'honneur du Libérateur. Le 11 janv. 1826 la capitulation du Callao enlevait aux Espagnols leur dernière possession.

Les colonies avaient conquis leur indépendance. Il fallait leur donner une organisation intérieure. Dès le 25 mai 1826, Bolivar présentait au congrès de Lima son fameux Code Bolivien. Il avait conçu un projet grandiose : il voulait former sous le nom d'Etats-Unis du Sud une seule et immense république, composée de la Colombie, du Pérou, de la Bolivie, de La Plata et du Chili. Le 22 juin il réunit à Panama un grand congrès composé des représentants de tous ces Etats. Mais les plénipotentiaires, décimés par les fièvres, durent se séparer après avoir seulement signé un traité de confédération. Le projet de Bolivar fut connu. On l'accusa aussitôt de vouloir créer un empire à son profit, de vouloir jouer le rôle de Napoléon. On rappela les mesures de centralisation excessive qu'il avait prétendu imposer au congrès d'Angostura en 1819. La Colombie fut agitée par les partis. Les uns, avec le général Paez, réclamaient l'autonomie; les autres voulaient adopter le code Bolivien. Bolivar accourut, s'empara de la dictature, convoqua pour le 2 mars 1828, à Ocaña, une Assemblée nationale, avec mission d'examiner si « la constitution devait être réformée, et procéder dans ce cas à sa réforme ». Ce congrès ne put aboutir ; après quelques séances tumultueuses, la majeure partie des députés se dispensa de venir et l'assemblée dut se dissoudre. Bolivar qui avait empêché ses partisans de siéger, rédigea une adresse dans laquelle il inculpait indirectement l'assemblée et déclarait que tous les embarras de la République étaient causés par la faiblesse du pouvoir exécutif. Puis il visita les départements, réunit des assemblées populaires à Bogotá, à Carthagène, à Caracas, où on le supplia de prendre l'autorité suprême. Sur ces entrefaites les Péruviens rejetaient le code Bolivien (26 janv. 1827), et retiraient à Bolivar son titre de président à vie. Le Pérou et la Bolivie lui échappaient; la Colombie traversait une crise des plus graves. Le 20 juin 1828 Bolivar entrait à Bogotá, où il résida avec le titre de chef suprême de la Colombie. Le 25 sept. les fédéralistes conjurés pénètrent dans son palais, égorgent ses sentinelles; Bolivar leur échappe avec peine. Le peuple se déclare pour le Libérateur, ce qui fait avorter le complot. Le vice-président Santander, chef de la conjuration, est condamné à mort, puis banni, avec soixante-dix de ses complices. L'anarchie redouble en 1829; plusieurs chefs militaires se disputent le pouvoir, entre autres le général Córdova et Paez. Le 25 nov. à Caracas même, 486 notables prononcent la séparation du Venezuela du gouvernement de la Colombie.

L'œuvre du Libérateur s'émiette et lui-même perd, peu à peu, toute influence et toute autorité. Au milieu de ses déboires, il perd jusqu'à sa dignité, faisant distribuer, à milliers d'exemplaires, des médailles commémoratives de l'attentat du 25 sept. En janv. 1830, un Congrès se réunit à Bogotá, pour doter la Colombie d'une nouvelle constitution. Bolivar en une adresse solennelle, se plaignit amèrement des soupçons injurieux qui, de toutes parts, en Amérique et en Europe, s'étaient élevés contre lui. Il répudia hautement les desseins monarchiques qu'on lui prêtait, et offrit une fois de plus sa démission, qu'on refusa. Alors il voulut tenter un dernier effort et marcha contre Paez. Celui-ci s'était établi si solidement dans la province de Maracaïbo, que Bolivar n'osa l'attaquer et renouvela sa démission (27 avr.). Le 4 mai, le congrès élevait à la présidence Joaquin Mosquera. Bolivar se retira à Carthagène; il adressa le 10 déc. des adieux éloquents à ses concitoyens, et mourut quelques jours après, désespéré, en s'écriant : « De l'union ! De l'union ! »

En 1832, les cendres de Bolivar ont été transportées en grande pompe à Caracas, où un arc de triomphe a été dressé à la mémoire du Libérateur. On lui a érigé une statue à Bogotá en 1846. La ville de Lima lui a élevé une statue équestre en 1858. On a publié sa correspon-

dance : *Correspondencia general de Libertador Simon Bolivar* (New-York, 1866, 2 vol.). R. S.

BIBL. : *Coleccion de documentos relativos a la vida publica de Libertador de Colombia y de Peru Simon Bolivar* Caracas, 1826-1833, 22 vol. in-8. — *Anecdotes sur Bolivar* dans *Revue britannique*, 1827, t. XIV, p. 231. — *Simon Bolivar*, dans *Revue britannique*, 1830, t. XXVIII, p. 291. — LARRAZABEL, *Life of Simon Bolivar*; New-York, 1866. — *Cenni Biografici intorno a Simone Bolivar* dans *Antologia* de 1828, t. I. — DUCOUDRAY-HOLSTEIN, *Histoire de S. Bolivar*; Paris, 1831, 2 vol. in-8. — ROJAS, *Simon Bolivar*; Madrid, 1883. — RESTREPO, *Historia de la Revolucion de la Republica de Colombia*; Besançon, 1858, 4 vol. in-8.— HUBBARD, *Histoire contemporaine de l'Espagne*; Paris, 1869, in-8, t. I et II. — DEBERLE, *Histoire de l'Amérique du Sud*; Paris, 1884, in-12.

BOLIVIE. Géographie physique. — SITUATION, LIMITES ET SUPERFICIE. — La république de Bolivie (*República Boliviana*) occupe la partie centrale de la Cordillère de l'Amérique du Sud. Elle s'étend dans la direction N.-S. du 13e au 22e parallèle et dans la direction O.-E. du 72e au 62e méridien (mér. de Paris). Mais ses limites sont vagues de plusieurs côtés et, par conséquent, la superficie de son territoire ne saurait être connue exactement. Nous l'évaluons à 1,310,000 kil. q. — Presque aucune des frontières de la Bolivie n'est déterminée par traité. Du Pérou qui la borne à l'O., elle est séparée par une ligne qui, partant de la source du Javary, suit à peu près le 72e méridien (mér. de Paris), passe entre l'Anambari et le Beni (ou Veni), coupe le lac Titicaca en laissant à la Bolivie les îles orientales et la presqu'île de Capocabana, suit le cours supérieur du rio Mauri et la Cordillère de la côte. A partir du 19e parallèle, le lac Ascotan et la Cordillère, qui renferme les volcans Cavana et Licantour, la séparent du Chili. Au S.-O., du côté de la République Argentine, la frontière commence par 26°15′, suit la crête orientale des Andes, traverse la Puna de Jujuy, descend dans la plaine, traverse le Tarija et suit le 22e parallèle jusqu'au Pilcomayo. Depuis le Pilcomayo, le 22e parallèle marque la frontière de la Bolivie et du Paraguay, frontière sur laquelle les deux Etats ne sont pas d'accord, mais qui traverse un pays à peu près inconnu des peuples civilisés. A l'E., la frontière avec le Brésil est fixée par le traité du 27 mars 1867, à peu près sur les bases du traité de Saint-Ildefonse (1777), quoique le Brésil occupe quelques postes de la rive droite du Paraguay. Cette frontière suit le Paraguay, coupe, à partir de la Bahia Negra (par 20°10′ de lat.), une région semée de petits lacs jusqu'à la source du rio Verde, suit cette rivière jusqu'à son confluent avec le Guaporé, puis le Guaporé jusqu'au confluent du Beni et du Mamoré et, de là, gagne en ligne droite, à travers une région inconnue, la source, encore inexplorée, du Javary.

RELIEF DU SOL. — Le territoire bolivien comprend deux parties : 1° la *région de la Cordillère* ou région montagneuse qui est située à une grande altitude ; 2° la *plaine orientale* qui s'étend du pied de la Cordillère jusqu'au Guaporé et au Paraguay. — La Cordillère du sud ou *Andes* (V. ce mot) est un énorme massif de montagnes et de plateaux qui s'étend du N. au S. de l'Amérique en longeant le Grand océan. Elle se divise en autant de parties qu'elle traverse d'Etats. Les Andes de Bolivie en sont la partie centrale, celle où le massif s'élargit le plus et forme le milieu de ce long môle qui affecte la forme d'un fuseau : entre Tacna et Santa-Cruz elles mesurent environ 800 kil. de largeur. C'est aussi, dans l'ensemble, la plus haute ; car les lacs Titicaca et Pampa Aullagas, qui occupent le fond de la cuvette du plateau, sont à l'alt. de 3,820 et de 3,700 m. Elles se composent du plateau même, qui est au centre, et des deux chaînes qui en constituent les talus latéraux, la Cordillère occidentale et la Cordillère orientale.

1° La *Cordillère occidentale* de la Bolivie, qui n'est que la continuation de celle du Pérou, peut être considérée comme commençant au chemin de fer d'Arequipa qui traverse la crête à *Crucero* par 4,470m. d'alt. Au S. du défilé de Crucero sont les volcans voisins d'Arequipa, le *Chacani*, le *Misti* (6,100 m.), redoutable par ses éruptions, le *Pichupichu*, puis le *Tupupaca*, le *pic Tacora* (6,017 m.) et, à ses pieds, la *passe de Tacora* (4,170 m.), avec le village du même nom qui est considéré comme le plus élevé du globe ; cette passe est le chemin le plus fréquenté de la Bolivie à la côte du Grand océan. A 100 kil. au S. sont le *Sayama* (6,415 m.), le *Parinacota* (6,376 m.), le *Gualatieri* (6,000 m.). La chaîne, dont l'orientation était jusque-là vers le S.-E., se dirige droit au S. en formant tantôt un large plateau, tantôt une double crête non moins aride ; mais cette partie, dans laquelle se trouvent de hauts volcans, l'*Isluga* (5,200 m.), le *Mino*, le *Laboza* (5,960 m.), le *Llullaillaco* (5,170 m.), est aujourd'hui la possession du Chili.

2° La *Cordillère orientale* commence au *massif d'Apolobamba* (5,310 m. au pic Cootolo) qui est un des nœuds les plus importants des Andes et dont les rameaux s'étendent au loin entre le Beni et le Tambopata, dominant la grande savane dite *Llanos de Apolobamba*. A ce massif se soude la longue et haute crête de la *Cordillera real*, « Cordillère royale », ou chaîne de Sorata qui borde à l'E. le lac Titicaca et la vallée de La Paz ; là sont les plus hauts sommets de la Bolivie : l'*Illampu* ou Nevado de Sorata (du nom de la localité qu'il domine) qui a passé longtemps pour la plus haute montagne des deux Amériques et qui paraît n'avoir que 6,560 m. (Peutland donnait 7,697 et 6,487, Marcoy a donné jusqu'à 7,798 m.), le *Huaina Potosi* (6,184 m.), l'*Illimani* (6,410 m.), le *pic de Paris* (6,131 m.), gravi en 1876 par M. Wiener. C'est du lac Titicaca qu'on embrasse le panorama lointain de cette chaîne dentelée, blanche de neige, surmontée de l'Illampu qui se dresse comme un clocher ; mais le spectateur, étant déjà à l'altitude de 3,820 m., est loin de recevoir l'impression que lui feraient les mêmes montagnes, vues de la mer. Une coupure abrupte, par laquelle s'échappe le rio de La Paz au pied de l'Illimani, sépare cette chaîne de la *Cordillère de Quimsacruz* et de la *Cordillère de Cochabamba*, qui se font suite et prolongent leurs ramifications jusqu'à Santa-Cruz ; dans cette dernière Cordillère sont le *cerro Tunari* et le *défilé de Columi* (4,920 m.). D'autre part, la crête qui forme la ligne de partage des eaux continue vers le S. en bordant le lac Pampa Aullagas et en divisant le plateau en deux versants ; les principaux sommets de cette crête sont le *Pabellon*, le *cerro Asanaque* (5,133 m.), la *Cordillère de los Frailes* au S. du lac, avec le *Tacacolque* (5,300 m.) et le *cerro Cuzco* (5,454 m.). A l'E. de cette chaîne est le *massif du Potosi* (4,688 m. au *cerro de Potosi* et 4,650 au *cerro de Porco*) qui forme un des nœuds principaux des Andes.

3° Le *Grand plateau de Bolivie*, situé entre les deux Cordillères, ne mesure pas moins de 700,000 kil. q. Il se divise en plusieurs bassins : Au N. le bassin des lacs Titicaca et Pampa Aullagas s'étend du nœud de Vilcanota, par 14° de lat. environ, usqu'à l'extrémité méridionale de la Cordillère de Los Frailes, par 21°. Sur les bords de cette cuvette oblongue, le terrain se relève à plus de 4,000 m. et quelques sommets isolés dépassent 5,000 m. ; dans le fond, comme nous l'avons dit, le niveau des lacs est à 3,820 et de 3,700 m. Le sol, couvert de dépôts quaternaires, paraît avoir été le lit d'un lac d'une étendue d'environ 250,000 kil. q. Au S., l'altitude du plateau est en général supérieure à 4,000 m. et plusieurs sommets qui le surmontent dépassent 5,900, surtout dans les *Alturas de Lopez* (5,988 m. au pic *Lopez*, 5,907 au *Todos Santos*). C'est une région d'une aridité désolante ; on désigne à juste titre une partie de la Puna de Jujuy sous le nom de *Despoblado plateau*, le plateau désert. — La *plaine orientale* s'étend entre les Andes de Bolivie et le plateau de Matto Grosso. Le sol, peut-être quaternaire, est presque nu et sillonné de quelques cours d'eau qui coulent, pour la plupart, un peu au-dessous du niveau de la plaine, entre des rives coupées en falaises. L'altitude générale paraît très mé-

diocre, surtout quand on songe que les rivières sont à 1,500 kil., et plus de leur embouchure ; même à la ligne de partage des eaux des bassins de l'Amazone et de la Plata, cette altitude est à peine de 300 m. (297 m. à San José). Le terrain est couvert, sur beaucoup de points, de marais dans la saison pluvieuse, et est aride dans la saison sèche.

Le Régime des eaux. — Le centre du bassin intérieur est occupé par le *lac Titicaca* (8,250 kil. q.), presque coupé en deux (lac Titicaca ou Chuquito au N. et lac Uni-marca au S.) par la *presqu'île Capocabana* qui ne laisse qu'un chenal étroit entre deux murailles de roc. Sa profondeur paraît dépasser sur certains points 220 m. Il reçoit de tous les côtés un grand nombre de torrents qui descendent des montagnes. De son extrémité méridionale sort le *rio Desaguadero* (270 kil.), « canal d'écoulement », qui n'a guère qu'une quarantaine de mètres de largeur et qui emporte d'un cours lent, vers le S.-E., le trop-plein du lac dans le lac *Pampa Aullagas* (2,800 kil. q.). Un autre Desaguadero y apporte aussi, mais d'une manière intermittente, les eaux du marais saumâtre dit *Cienaga de Coiposa*. — Les eaux qui descendent de la Cordillère orientale divergent pour s'écouler, les unes dans le bassin de l'Amazone, les autres dans celui de la Plata. Le *rio Mamoré*, nommé aussi rio Grande ou Guapahy, descend, sous le nom de rio Misqui, des hauteurs qui avoisinent Cochabamba ; il n'est plus qu'à une altitude de 450 m. à Cabezas quand il entre dans la plaine au milieu de vastes et plantureux pâturages ; c'est au confluent du *Chaparé*, descendu aussi de la Cordillère, qu'il prend le nom de Mamoré. Son principal affluent, le *rio Beni* (ou Veni), a sa source près de La Paz ; celui-ci reçoit le *rio de La Paz* ou Choqueyapu, qui prend naissance, ainsi que le *rio Caca*, sur le plateau même, près du lac Titicaca, et traverse par un défilé la crête de la Cordillère pour en descendre ensuite la pente. Dans les vallées boliviennes coulent aussi l'*Amarou-mayou* (réunion du *Tono* et du *Pigni-pigni*), et l'*Inambary* qui se réunissent pour former le *rio Madre de Dios*, affluent du Veni ; on a longtemps ignoré le véritable cours (V. ce mot) de cette rivière, qui reçoit le *Madidi*. — Le *Paraguay* sert de frontière à la Bolivie sur une partie de son cours. Un de ses affluents, le *Pilcomayo* prend sa source sur le plateau bolivien, au N.-O. de Potosi, reçoit au débouché des montagnes de nombreux affluents dont le principal est le *Pilaya ;* c'est d'abord un torrent rapide, encaissé ; puis, dans la plaine du *Gran Chaco* (V. ce mot), un cours d'eau sinueux, lent, bordé de saules et souvent de marécages, qui se dirige vers le sud-est. Le *rio Vermejo*, autre affluent du Paraguay, se forme aussi sur le talus du plateau bolivien par la réunion de plusieurs torrents et coule dans la plaine, parallèlement au Pilcomayo.

Climat. — Le climat de la Bolivie varie suivant l'altitude. Quoique la contrée soit située, par sa latitude, dans la zone tropicale, les sommets de la Cordillère qui ont plus de 4,500 m. portent des neiges perpétuelles. Sur le plateau, dans la région qu'on désigne sous le nom de *Puna*, les vents d'E. et de S.-E., continuation de l'alizé qui souffle dans la plaine de l'Amazone, se font sentir avec force. Ils alternent avec les vents froids de l'O. et du S.-O. De mai à octobre, pendant que le soleil est éloigné de l'hémisphère austral, le ciel est toujours pur, les nuits sont froides et il n'est pas rare que le thermomètre descende à 0°. La rareté de la pluie et la violence du vent interdisent presque les cultures arborescentes dans la Puna. La *Sierra* ou les *Yungas*, c.-à-d. les versants et les vallées de la Cordillère orientale situés entre 3,400 et 2,400 m., jouissent, en moyenne, d'une température de + 15° le jour et de + 5° la nuit pendant l'hiver ou saison des pluies, laquelle commence en octobre, et de + 17° le jour et — 4° la nuit pendant l'été ou saison sèche, laquelle commence en mai. La pluie tombe en grande abondance et par orages dans cette région. Dans la plaine orientale le climat est continental ; la sécheresse est très grande en hiver et l'été est très chaud, surtout dans le Gran Chaco.

(V., pour la *faune*, la *flore* et l'*anthropologie*, le mot Amérique du Sud.)

Géographie politique. — Histoire. — Le Haut-Pérou faisait partie de l'*empire des Incas*. Il était habité par la race péruvienne comprenant les *Aymaras* qui occupaient la contrée voisine du lac Titicaca et tout le pays à l'O. de ce lac, et les *Quichuas* qui occupaient la partie orientale. Les *Antis*, soumis aux Incas, se trouvaient dans la région des crêtes orientales jusque vers l'emplacement actuel de Santa-Cruz de la Sierra ; les *Charcas*, dans les vallées du S.-E. La grande plaine subandine n'était pas soumise aux Incas ; elle était habitée : 1° par de nombreuses tribus de sauvages de race pampéenne dont les plus connues aujourd'hui sont les *Moxos* dans le bassin du Mamoré et les *Chiquitos* au S.-E. ; 2° par des peuplades de race guaranie, les *Guarayos*, les *Chiriguanos ;* les fréquentes migrations de ces nomades ne permettent pas de dire avec exactitude le nom, le nombre des tribus et la contrée où elles vivaient.

Le Haut-Pérou suivit la fortune de l'empire des Incas ; il fit partie, sous la domination espagnole, de la *vice-royauté du Pérou*. Dès l'an 1539, Pedro Anzurez, lieutenant de Pizarre, après avoir réduit par force les Charcas, établit dans l'ancienne ville indienne de Chuquisaca une colonie espagnole sous le nom de Ciudad de la Plata ; mais l'ancien nom prévalut et même celui de Charcas fut donné à la province. En 1545, la découverte d'une riche mine d'argent par un esclave, conducteur de lamas, amena la fondation par Jean Villaroel et Diego Centeno de la Villa impériale que les indiens condamnés à exploiter cette mine désignèrent sous le nom de Potosi (prononcer *pototchi*), « la montagne ». Trois ans après la défaite de Gonzalès Pizarre et la fin de la guerre civile, la ville de *Nuestra Señora de la Paz* « Notre-Dame de la paix » fut fondée par ordre du gouverneur général Pedro de la Gasca, en mémoire de la pacification du Pérou, sur l'emplacement de la ville indienne de Chuquiyapu, « le champ de grains d'or ». Furent fondées ensuite *Santa-Cruz de la Sierra* (1557) qui, détruite par les Indiens, fut rétablie plus au N.-O. (1596) ; Ciudad de Oropesa (1572) qui ne tarda pas à prendre le nom indien de la rivière *Cochabamba*, *Tarija* (1591), poste avancé contre les Indiens du Tucuman. Au milieu du xviie siècle, les jésuites pénétrèrent dans les plaines orientales et fondèrent des missions chez les Chiquitos et les Moxos qui, jusqu'à leur expulsion, en 1767, prospérèrent : *Trinidad de Mojos* fondé en 1687, *San Javier* en 1691, *Exaltacion de la Cruz* en 1696, *San Juan* (qui a été plusieurs fois déplacé) en 1699, *Santa Ana* en 1705, etc. En 1559, une audience royale ou tribunal supérieur avait été institué à *Charcas ;* jusqu'en 1765 elle a étendu sa juridiction non seulement sur le Haut-Pérou, mais sur toute la Plata. Aussi les Espagnols désignaient-ils ordinairement le Haut-Pérou sous le nom d'*audience de Charcas*. Cette audience, divisée en intendances de *La Paz*, de *Chuquisaca*, de *Cochabamba*, de *Santa-Cruz*, fut détachée du Pérou en 1796 pour faire partie de la vice-royauté de la Plata.

C'est à Chuquisaca que commencèrent les mouvements insurrectionnels du Pérou. L'audience ayant rendu le gouverneur suspect au peuple, une émeute éclata (25 mai 1809), et le gouverneur fut arrêté. Mais le général Goyonèche rentra dans la ville (14 déc. 1809). Il eut à lutter contre l'invasion des Argentins conduits par Balcarce (batailles de Cotagaïta, de Suipacha, 1810, de Huaqui, 1811), et il fut, en 1813, vaincu par une autre armée argentine commandée par Belgrano ; mais Belgrano fut à son tour rejeté dans le Tucuman par le général Pizuela (bat. de Vilcapujio et d'Ayohuma, 1813). Le Haut-Pérou demeura soumis au gouverneur espagnol du Pérou, Olañeta, jusqu'après la bataille d'Ayacucho (déc. 1824). Olañeta n'ayant pu s'entendre avec *Bolivar* (V. ce nom), fut vaincu

par son lieutenant, le général *Sucre* (V. ce nom), et blessé mortellement à Tumurla (1er avr. 1825). Un congrès, qui s'était réuni à Chuquisaca, proclama l'indépendance du nouvel Etat (6 août 1825), qui comprit l'ancien Haut-Pérou et le désert d'Atacama et auquel le congrès donna, par reconnaissance pour Bolivar, le nom de Bolivie (11 août 1825). Le Libérateur fut proclamé président et donna au pays une constitution (25 août 1825) d'après laquelle la présidence était à vie. Sucre gouverna en son nom ; mais, n'ayant pu établir la concorde dans une population indisciplinée, il se retira en 1828. Cependant, sous l'administration du général Santa-Cruz (1828-1839), la Bolivie eut quelques années de prospérité relative. Mais Santa-Cruz, ayant eu l'ambition de former une confédération de la Bolivie avec le Pérou qui aurait été divisé en deux Etats pour assurer la prépondérance des Boliviens, s'attira une guerre avec le Chili et dut s'enfuir après la défaite de Yungay (1839). Depuis cette époque, l'anarchie n'a pour ainsi dire pas discontinué et l'histoire de la Bolivie n'est malheureusement pour une population qui mérite par ses qualités un meilleur destin, qu'une suite de révolutions stériles; la constitution, remaniée en 1828, en 1831, en 1863, en 1880, est à peu près restée lettre morte, la plupart des présidents ayant été élevés au pouvoir par des coups d'Etat. La guerre civile de 1867 à 1870 a été particulièrement violente. Lorsque l'exploitation de l'argent et du salpêtre eut attiré des colons dans le désert d'Atacama, la Bolivie conclut avec le Chili un traité de limites (1866) dont elle n'exécuta pas les clauses financières ; puis, elle confisqua à son profit les salpêtrières. La guerre fut déclarée. Les Chiliens s'emparèrent du port d'Antofagasta (fév. 1879) et écrasèrent les forces réunies de la Bolivie et du Pérou. Après l'occupation de Lima par l'armée chilienne, la Bolivie parut un moment se résigner à traiter en cédant au Chili tout le littoral maritime (1882) ; cependant elle n'a signé, le 4 avr. 1884 (ratifiée le 20 nov.), qu'une convention d'armistice par laquelle elle a consenti à l'occupation provisoire de la province d'Atacama : depuis 1880, elle ne possède plus effectivement de territoire riverain de l'Océan. — Plusieurs voyageurs ont exploré avec fruit cette contrée sans épuiser la matière des explorations : *A. d'Orbigny* (1826), *Castelnau* et *Weddel* (1843 1847), *Tschudi* (1837-1842), les frères *Grandidier, Pissis, Wiener*, etc. (V. ces noms). De 1842 à 1859, le lieutenant-colonel Ondarza a dressé la carte la plus complète qui existe jusqu'ici de la Bolivie.

Liste des présidents de la république de Bolivie (liste qui ne saurait être tout à fait exacte, à cause des révolutions et des guerres civiles). — 25 août 1825, président à vie, Bolivar ; — 1826-1828, le général Sucre gouverne au nom du capitaine général Andréas ; — 1828-1839, Santa-Cruz; en 1839, Santa-Cruz est en même temps protecteur de la république Pérou-Bolivienne ; — 1838, vice-président : Mariano-Enrique Calvo ; — en 1839-1840, vice-président : Mariano-Enrique Calvo ; — 1841, président : général José Miguel de Velasco ; vice-président : Mariano-Enrique Calvo ; — 1842, président : général Ballivian ; vice-président : Mariano-Enrique Calvo ; — 1848, général Belzu ; 1848, président : général de Velasco en même temps, déc. 1850, général de Velasco ; — 1851 à 1855, président : général Manuel-Isidore Belzu ; — févr. 1855 : Dr Jose-Maria Linares ; — du 15 août 1855 à oct. 1857 : général Jorge Cordova ; — de nov. 1857 à 1859, président : Dr José-Maria Linares ; — du 31 mars 1859 au 15 janv. 1861, dictateur : José-Maria Linares ; — mai 1861, président : général José-Maria d'Acha ; — déc. 1864 à févr. 1869, dictateur : capitaine général Mariano Melgarejo ; — 20 juin 1871, président provisoire : colonel A. Morales ; — 8 mai 1873, président : lieutenant-colonel don Adolfo Ballivian ; — 14 févr. 1874, président : Dr Thomas Frias ; — 4 mai 1876, président : général Hilarion Daza ; — 1er juin 1880, président : N. Campero ; — 1er août 1884, président : G. Pacheco ; — 1888, président : Aniceto Arce.

Gouvernement et divisions politiques. — La Constitution de 1826, remaniée pour la dernière fois en 1880, régit, nominalement au moins, la République de Bolivie. Le pouvoir exécutif appartient à un *président*, qui doit être élu pour quatre ans par le suffrage universel et qui est assisté de deux vice-présidents et de cinq ministres. Le pouvoir législatif appartient à un *Congrès* composé d'un *Sénat* et d'une *Chambre des représentants* élus par le suffrage universel. — La Bolivie est divisée en neuf *départements* ; celui de Malgareja a été formé en 1866 aux dépens de la province de Cochabamba. Il y a eu dix départements : celui d'Atacama ou de Mejillones, qui avait été créé en 1867, a été conquis par le Chili. Chaque département est administré par un préfet que nomme le chef du pouvoir exécutif. Les départements sont divisés en *provinces* administrées par des gouverneurs ; les provinces, en *cantons* administrés par des correjidors ou alcades. Tous ces fonctionnaires sont nommés par le pouvoir exécutif ; l'espérance d'obtenir des places n'est pas sans influence sur le goût des Boliviens pour les révolutions.

La superficie ne saurait être connue exactement, avons-nous dit, les limites de l'Etat n'étant pas partout déterminées. Celle des provinces ne l'est pas mieux. Aucune donnée ne permet même d'évaluer celle du dép. de Malgareja, parce que la création en est postérieure à la carte d'Ondarza. La population, qu'on peut supposer dépasser aujourd'hui 2 millions d'âmes (quelques recueils donnent par pure hypothèse 2,300,000), est encore moins connue ; car on ne possède qu'une seule évaluation (et non un dénombrement) officielle, datant de 1861.

Tableau des neuf départements avec la superficie et la population.

DÉPARTEMENTS	PROVINCES	SUPERFICIE (kilom. carrés).	POPULATION (évaluation officielle de 1861).			DENSITÉ
			Population évaluée.	Nombre d'indiens sauvages non comptés.	Total.	Nombre d'hab. par kil. q.
La Paz de Ayacucho	8	110.000	475.322	2.500	477.822	4,3
Oruro	3	60.000	110.931		110.931	1,9
Potosi	5	140.000	281.229		281.229	2,0
Cochabamba / Malgareja	6?	70.000	349.892	2.500	352.392	5,4
Chuquisaca	3	150.000	223.668	50.000	273.668	1,6
El Veni	3	400.000	53.973	100.000	153.973	0,4
Santa-Cruz de la Sierra	4	300.000	153 164	40.000	193.164	0,7
Tarija	3	80.000	88.900	50.000	138.900	1,7
	35?	1.310.000	1.737.079	245.000	1.982.079	1,5

Législation. — La douzième Constitution de la Bolivie, qui est en vigueur, a été votée le 14 fév. 1878, promulguée le 15 du même mois, et remaniée en 1880. (V. sa traduction dans l'*Annuaire de Législation étrangère*, 1879, p. 764).

Droit civil et commercial. La République de Bolivie fut une des premières, parmi les Etats de l'Amérique du Sud, à se soustraire à l'influence du droit civil espagnol. Le code civil bolivien fut promulgué en 1843 et est en vigueur depuis le 18 nov. 1845. L'ordre adopté est celui du code français; les principales différences motivées par l'influence religieuse sont relatives à la tenue des actes de l'état civil, qui sont encore entre les mains du clergé, et au mariage qui a conservé le caractère exclusivement religieux. Un code de commerce rédigé d'après le code espagnol a été publié le 12 nov. 1834.

Villes. — La capitale de la Bolivie a été tantôt *La Paz* (45,000 hab. d'après l'*Almanach de Gotha* de 1886; 26,000 d'après une donnée officielle reproduite par le *Statesman's Yearbook* de 1888; 76,000 d'après Reck, vers 1865), et tantôt *Sucre* (17,000 hab. *Gotha*, ou 12,000, *Stat. Yearb.*). C'est aujourd'hui (1888) à Sucre que réside le gouvernement. Les autres villes de quelque importance, qui sont toutes des chefs-lieux de département, sont *Cochabamba* (14,700 hab.), *Potosi* (11,000), *Santa-Cruz* (9,700), *Oruro* (8,000), *Tarija* (5,700), *Trinidad* (4,200) (V. ces mots).

Administration. — Il y a des juges de paix dans les communes, un juge de première instance par province, un tribunal d'appel par département et une haute cour, « excelentesima corte » à Chuquisaca. Tous les Boliviens professent la *religion catholique*, à l'exception des Indiens sauvages. Il y a, à la *Plata*, un archevêché métropolitain (évêché en 1522, archevêché en 1611), désigné souvent sous le nom d'archevêché de *Charcas*, et trois évêchés : à *La Paz* et à *Santa-Cruz de la Sierra* (créés en 1605), et à *Cochabamba* (créé en 1843-1847). La vente des biens du clergé en 1826 a appauvri les églises, autrefois riches. — L'*armée* se compose de 1,400 hommes commandés par 8 généraux et 1,013 officiers. Il y a, en outre, une garde nationale. — Avant la guerre du Chili, le *budget* était en déficit tous les ans. Il l'est encore. Celui de 1887-88 portait une dépense de 4,699,225 bolivianos (le boliviano vaut 5 fr.) et une recette d'environ 3,665,790; mais ces faits ne sont pas toujours en harmonie avec le budget et les rentrées de l'exercice 1884-85 ne paraissent pas avoir dépassé 10 millions de francs, sur lesquels les douanes en ont fourni 3. La *dette* se compose d'une dette intérieure d'environ 100 millions de francs (le dernier emprunt forcé date de la guerre du Chili); d'une dette étrangère d'environ 40 millions, contractée en 1872, en Angleterre, pour un chemin de fer qui n'a jamais été construit et, en outre, d'une indemnité de guerre au Chili; le revenu de la douane d'Arica est affecté au paiement de cette dernière dette. La Bolivie est dans un état pour ainsi dire permanent de banqueroute.

La langue officielle est l'espagnol, mais la majorité des habitants ne parlent que l'indien. L'instruction est très peu avancée. On ne connaît pas le nombre des enfants qui fréquentent les écoles : il y en avait, paraît-il, 8,000 en 1860. Il y a trois universités : *Chuquisaca*, *La Paz*, *Cochabamba*.

La Population et les Races. — Humboldt, à la fin de la période espagnole, estimait à 1,716,000 âmes la population du Haut-Pérou. Une évaluation faite en 1831 porte 1,088,000 âmes; une autre, faite en 1858 par Mujia et Ondarza, porte 1,741,000; celle de 1861, dont les chiffres ont été empruntés en partie à la précédente, 1,739,079; à ce dernier nombre il faut, d'une part, retrancher aujourd'hui les 2,000 hab. du territoire perdu d'Atacama; nous y avons, d'autre part, ajouté hypothétiquement 245,000 pour les Indiens non comptés. La population paraît donc avoir augmenté, malgré le défaut de sécurité. La densité moyenne est d'environ 1,51 hab. par kil. q. Elle s'élève à 4 dans le dép. de La Paz et dans certaines parties du dép. de Cochabamba. C'est principalement sur les versants orientaux de la Cordillère, dans les vallées désignées par extension sous le nom de *yungas*, que sont situées les villes et que la population est relativement le plus dense; elle y trouve un climat plus agréable que celui du plateau, qui est trop froid, et que celui des plaines, qui est trop chaud; cependant la densité moyenne ne paraît pas y dépasser 2 à 3 hab. par kil. q. Un essai de statistique, remontant à l'année 1846, indique que la moitié de la population bolivienne se composait de blancs et de métis, composés eux-mêmes de cholos ou descendants de blancs et d'indiennes, de zambos ou descendants de nègres et d'indiennes, et de mulâtres ou descendants de blancs et de nègres, que l'autre moitié se composait d'indiens. Mais il est très probable que la proportion du sang indien est plus considérable dans cette contrée, parce que sa situation géographique et sa condition politique n'y ont jamais beaucoup attiré les colons espagnols; le sang blanc domine peut-être dans les dép. de Cochabamba, de Tarija, de Chuquisaca; mais, dans celui d'Oruro, on comptait, il y a une vingtaine d'années, 11 Indiens pour 1 blanc, dans celui d'El Veni 37 pour 1. Les Indiens soumis appartiennent pour la plupart à la race péruvienne : *Aymaras* dans la partie occidentale, *Quichuas* dans la partie orientale, *Antis* dans les montagnes de l'est. Ils sont de taille médiocre; les Aymaras parlent une autre langue que les Quichuas et sont moins doux de caractère. Les Indiens des haciendas sont encore, comme autrefois, soumis en réalité à la corvée au profit de leur seigneur, et les Indiens des communautés cultivent en commun leurs terres en payant, comme autrefois, une capitation à l'Etat. Leur état social semble avoir peu changé depuis la conquête; un voyageur (Musters, 1866) prétend qu'ils se servent encore pour compter des cordes à nœuds dites *quipos* dont usaient les sujets des Incas. Le jeu et la boisson sont deux passions très puissantes en Bolivie, non seulement parmi les Indiens, mais dans tous les rangs de la société. — Les Indiens insoumis, qui occupent principalement les plaines de l'E., sont encore tout à fait sauvages; ce sont ceux dont le nombre est estimé par Ondarza à 245,000 (V. plus haut le tableau des départements); ce nombre varie, suivant les auteurs dont aucun n'a eu de renseignements sérieux, de 26,000 à 700,000. Les *Yuracarès* « hommes blancs », et les *Tacanas* vivent dans les bassins du Veni et du Mamoré; les *Moxos* dans le bassin moyen du Mamoré; les *Chiquitos* dans la plaine sur la limite des bassins du Guaporé et du Paraguay; les *Siriones* vers les sources du Rio Grande; les *Chiriguanos* dans le voisinage du Paraguay, où ils cultivent un peu la terre; les *Chamacocos* et les *Tobas*, qui se sont fait redouter par leur férocité, près du *Paraguay* et du *Pilcomayo* (V. ces mots).

Géographie économique. — Régions agricoles. — Le territoire de la Bolivie peut se diviser en trois grandes régions agricoles. 1° La *Puna* n'offre en général que des terres arides ou des pâturages; c'est une région désolée. Cependant, dans les vallées dites « quebradas », la végétation arborescente et les cultures apparaissent; sur les plateaux du N. où la chaleur est plus grande qu'au S., on rencontre souvent des céréales, des pommes de terre et même, jusqu'à 3,500 m. d'altit., certaines cultures tropicales. 2° Les *Yungas* sont, à proprement parler, les chaudes vallées orientales de La Paz et de Larejaca; mais on étend cette dénomination à toutes les vallées des versants orientaux de la Cordillère. Elles sont très chaudes, bien arrosées, boisées et fertiles; c'est là que sont surtout les cultures et les habitants, surtout dans les provinces de La Paz et de Cochabamba. Cette région, si elle était mieux cultivée, pourrait produire beaucoup. Dans les vallées, de 3,500 à 2,500 m., poussent le blé, le maïs, les légumes et on jouit d'un climat sain; plus bas, on voit le caféier, le cacaoyer, la canne à sucre, le manioc, le bananier. 3° La

plaine orientale est couverte de bois le long des cours d'eau; ailleurs elle se compose de savanes immenses, telles que les llanos de Apolobamba, des Moxos, des Guarayos, des Chiquitos où paît le bétail des tribus indiennes. Le cacaoyer, la canne à sucre et le manioc se plaisent dans cette région basse et chaude. Au N. de cette région est la *Caupolican*, contrée fertile. A l'E. sont de vastes déserts sans eau; au S., le Gran Chaco (V. Chaco); en beaucoup de lieux abondent les *cactus*, des *palmiers* de petite taille, des arbrisseaux épineux. Les savanes et les forêts nourrissent des *tapirs*, des *daims*, des *autruches*.

Les Productions végétales et animales. — Le *maïs* et la *pomme de terre* sont les aliments ordinaires de la population bolivienne. Ils constituent avec le *froment* les principales récoltes. Si l'on ajoute le *quinoa*, dont la graine sert à faire une sorte de bouillie, la *banane* et quelques autres fruits, la *coca* dont on consomme une grande quantité, le *café* qui est de très bonne qualité dans les yungas proprement dits, un peu de *cacao* qui pousse dans les vallons les plus chauds et dans les plaines inondées des Moxos, un peu de *coton* et de *sucre*, surtout dans les environs de Santa-Cruz, du *tabac* renommé chez les Moxos et les Chiquitos, du seigle, de l'orge, du manioc, des ananas, du riz, de l'indigo, de la vanille, du maté, des patates dites « camotes », le vin de la province de Tarija, on a la liste à peu près complète des produits de l'agriculture bolivienne. Il n'y a que très peu de terres en culture; elles se trouvent surtout dans les Yungas où elles appartiennent à un très petit nombre de grands propriétaires (5,033 d'après Dalence) et dans la Puna où elles sont surtout des biens communaux cultivés par les Indiens. Les forêts occupent de très vastes étendues dans la région orientale. On y trouve le caoutchouc, diverses résines, le quinquina qui pousse surtout dans les Yungas et dans le Caupolican et dont la Bolivie avait presque le monopole avant la découverte des quinquinas de Colombie. Le commerce du quinquina a beaucoup perdu en Bolivie, quoiqu'on ait entrepris, avec quelque succès, de le cultiver dans des fermes des Yungas situées entre 400 et 2,000 m. d'alt. Le bétail est négligé. On élève cependant des moutons, surtout dans les provinces de La Paz, de Potosi et de Chuquisaca; des chèvres, surtout dans les provinces de Chuquisaca et de Potosi; des bœufs, surtout au pied des Andes et dans la plaine orientale, des porcs, des lamas. Les chevaux, les ânes et les mulets sont rares; c'est dans la plaine orientale qu'on en voit le plus. On chasse l'*alpaca* et la *vigogne* dans la Puna; le jaguar, le singe, etc., dans les Yungas; le tapir dans la plaine orientale.

Les Mines. — Le Haut-Pérou a été mieux partagé encore que le Pérou en métaux précieux. Pizarre paraît avoir fait entreprendre dès 1539 l'exploitation des mines d'argent de Charcas. En 1545, un Indien, Diego Gualeca, poursuivant dans la montagne dite Hatoun Pototchi un lama qui s'était échappé, découvrit, dit la légende, dans un massif composé presque entièrement de quartzites et veiné de trachyte, de riches filons argentifères qui affleuraient. Il fit part de sa découverte à son maître. Une foule d'exploitants afflua bientôt : en 1580, on comptait dans la ville nouvelle de Potosi 160,000 hab., y compris les Indiens soumis à la corvée, dite *mita*. La production des mines du Potosi a été en moyenne, par an, de 50,000,000 de francs pendant la période la plus productive, celle des vingt dernières années du XVIe siècle; elle a dépassé en tout 8 milliards de francs, de 1545 à 1880. La production totale de l'argent en Bolivie a suivi à peu près la marche suivante :

1545-1600	valeur présumée de la product., année moyenne	44	millions de fr.
1601-1700	—	31	—
1701-1800	—	15	—
1801-1870	—	16	—
1871-1875	—	50	—
1882	valeur de l'export. déclarée...	80?	—
1885	— ...	34 1/2	—

La production a été en diminuant de 1600 à 1870. Si elle a augmenté de 1870 à 1875, c'est surtout grâce aux mines du désert d'Atacama (Caracolès, environs d'Antofagasta, etc.). Les chiffres de l'exportation (1882 et 1885) ne correspondent pas nécessairement à ceux de la production. Les mines d'argent sont situées principalement dans la Cordillère centrale, à une altitude de plus de 4,000 m., dans le voisinage du lac Titicaca et de La Paz, à *Sicasica*, à *Oruro*, au *Potosi*, à *Porco* où l'exploitation date des Incas, et dans la Puna située à l'O. du lac de Pampa Aullagas. — La Bolivie produit aussi de l'*or*. On l'extrait des minerais d'argent, des quartz siluriens de la Cordillère centrale, des lavages de terres d'alluvion, comme dans les environs de *La Paz* et dans la province de *Larejaca* (vallées du *Tipuani*, de *Challaira*, etc.), des collines de *San-Javier* et du *pays des Moxos*. — Le *cuivre* est exploité depuis 1832 dans les importantes mines de Corocoro et dans celles de Chacarilla. Le minerai, broyé et lavé, est exporté en poudre contenant 60 à 70 % de métal. On pouvait évaluer, il y a une dizaine d'années, à 3 millions de kilog. la quantité de métal pur livré ainsi au commerce. — Le *Potosi* et *Oruro* fournissent une petite quantité de *zinc*. — La Cordillère et la Puna renferment des pierres précieuses, topazes et émeraudes de *Lipez*, améthystes de *Candelaria*, etc., qui sont peu exploitées. — Le *pétrole* du *Caupolican* ne l'est pas davantage.

Industrie. — L'industrie est très rudimentaire en Bolivie. Cependant on tisse la laine et le coton; on fabrique du tafia et de la cassonade; on tresse des chapeaux de paille et on fabrique des feutres pour la consommation locale.

Les Voies de communication. — La guerre avec le Chili a privé la Bolivie de son unique port, Cobija. Mais le commerce maritime se fait plutôt par le port d'Arica qu'occupe le Chili et qui est relié à Tacna par un chemin de fer; de Tacna, les bêtes de somme traversent la Cordillère par le col de Tacora et entrent en Bolivie. Mais, depuis que le Chili est maître d'Arica et retient les droits de la douane bolivienne pour se payer à lui-même l'indemnité due par la Bolivie, le commerce bolivien préfère prendre la mer à Buenos-Aires, que l'on gagnait naguère par le Paraguay et dont les chemins de fer argentins, poussés jusqu'au pied de la Cordillère, facilitent aujourd'hui l'accès; par le Paraguay, la tonne coûtait 130 fr. de transport de Buenos-Aires à Corumba (sur le Paraguay), et 1,875 fr. de Corumba à Sucre. A l'E., les voies navigables du vaste bassin du Mamoré ne sont utilisées que par des pirogues indiennes, de même que le Pilcomayo. Cependant, il existe une compagnie nationale de navigation sur l'Amazone et ses tributaires. La Bolivie possède quelques routes à peu près entretenues et munies de tambos pour abriter les voyageurs, telles que la route de La Paz aux Yungas et celle de La Paz à Cochabamba. Les autres sont des sentiers de lamas impraticables dans la saison des pluies. La Bolivie n'a pas de chemin de fer. Elle a une ligne télégraphique (290 kil.) partant de Chiligaga sur le lac Titicaca, en communication avec la ligne télégraphique de la côte du Pacifique, et aboutissant à La Paz et à Oruro, et une autre qui relie Potosi et Sucre aux chemins de fer argentins. L'unité monétaire de la Bolivie est le boliviano, valant 5 fr. On se sert des mêmes poids et mesures qu'à Buenos-Aires.

Commerce extérieur. — Le commerce extérieur, dont on connaît mal la valeur, paraît avoir augmenté sensiblement de 1855, où il était évalué à 25,000,000 de francs, jusqu'en 1873, où il l'était à 40,000,000. La guerre l'a fait tomber à 6,000,000 en 1879. Il s'est relevé et il paraît avoir atteint 84,000,000 en 1884-85. L'exportation consistait pour les deux tiers en *argent* et autres métaux, étain, cuivre, or, etc.; les autres articles étaient le *quinquina*, le *caoutchouc*, la *laine*, le coton, le café, le cacao, le coca. Les conquêtes du Chili ont enlevé à la Bolivie deux articles importants, le salpêtre et le guano. L'impor-

tation consiste en mercure du Pérou pour l'exploitation des mines d'argent, en outils et machines, en cotonnades, en vivres et bétail du Pérou.

L'Angleterre paraît faire à peu près la moitié du commerce de la Bolivie. La France, l'Allemagne, les Etats-Unis, le Pérou viennent au second rang. Les relevés de la douane française qui, si nous prenons comme exemple l'année 1880, portent seulement 200,000 fr. à l'exportation du commerce spécial pour la Bolivie, ne donnent qu'une idée imparfaite de ce commerce, parce qu'il ne se fait pas par voie directe, la Bolivie ne possédant pas de port. E. LEVASSEUR.

BIBL. : 1° GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE. — Baldavero MENENDEZ, *Manual de geografia y Estadistica del Alto Peru e Bolivia*; Paris, 1860, in-8. — Alc. D'ORBIGNY, *Voyage dans l'Amérique méridionale de 1826 à 1833*; Paris, 1845, 7 vol. in-4 avec atlas. — TSCHUDI, *Reise durch die Andes von Cordova nach Cobija*; Gotha, 1860. — Manuel-José CORTES, *Ensayo sobre la historia de Bolivia*; Sucre, 1861, in-4. — H. RECK, *Geographie und statistik der Republik Bólivia*, dans *les Mittheilungen de* PETERMANN, 1865, 1866, 1867. — DALENCE, *Bosquejo estadistico de Bolivia*; Chuquisaca, 1878, in-8. — Comte D'URSEL, *Sud-Amérique, Séjour et voyages au Brésil, en Bolivie*, etc. ; Paris, 1879, in-12. — GRANDIDIER, *Voyages dans l'Amérique du sud*; Paris, 1861, in-8. — WIENER, *Pérou et Bolivie*; Paris, 1880. — *Bolivia*, article inséré dans *Deutsche kolonial Zeitung*, 1886.

2° LÉGISLATION. — GUTIERREZ, *Las Constituciones Politicas que ha tenido la Republica Boliviana* (1826-1868); Santiago, 1869. — *Codigo Civil de la Republica de Bolivia*; in-8. — Oscar BORCHARDT, *Die geltenden Handelsgesetze der Erballs*, 1883, 5 vol. in-8, t. I, n° IV.

BOLKHOV. Ville de Russie. C'est un ch.-l. de district du gouvernement d'Orel. On ignore l'époque de sa fondation : dès le XVIe siècle c'était une forteresse importante. La pop. dépasse 30,000 hab.; grand commerce de chanvre, de cuirs, de gants et de bétail. Le district de Bolkhov renferme beaucoup de forêts et de marécages; l'élève du bétail est la principale industrie des habitants. L. L.

BOLL (Franz-Christian), médecin allemand, né à Neubrandenburg le 26 févr. 1849, mort à Rome le 19 déc. 1879. Il prit ses grades à Berlin en 1869 et 1870, fut ensuite l'assistant de Dubois-Reymond, et en 1873 devint professeur de physiologie à Rome. — Boll s'est distingué par des travaux remarquables d'histologie et de physiologie, publiés principalement dans l'*Archiv für mikr. Anatomie*, et relatifs entre autres à la structure des glandes, des centres nerveux, des organes électriques de la torpille et du malaptérure, de la rétine, etc. ; c'est à lui qu'est due la belle découverte du *pourpre rétinien*. Dr L. HN.

BOLLAND (Jean), jésuite, historien et érudit; né à Tirlemont, dans le Limbourg, le 18 août 1596, mort le 12 sept. 1665. Il fut chargé en 1629 de continuer l'œuvre hagiographique de Héribert de Rosweу. Celui-ci, professeur au collège des jésuites de Douai, avait conçu le plan d'un grand recueil en dix-sept volumes in-folio, où il devait traiter des vies et des fêtes des saints, et publier leurs actes et leurs monuments. Il n'eut que le temps de publier le programme de ce vaste travail dans les *Fasti sanctorum quorum vitæ in belgicis bibliothecis manuscriptæ asservantur* (Anvers, imp. Plantin.), et un recueil préliminaire, *Vitæ Patrum* en 1515. On ne voulut pas perdre le fruit de ses recherches, et les trésors de documents amassés par lui. En 1607 il avait réuni déjà treize cents vies de saints, et ce nombre s'était considérablement accru de 1607 à 1629. Les supérieurs de la Société de Jésus en Belgique, hésitèrent entre plusieurs religieux pour continuer cette œuvre, entre autres Maximilien van Habbec et Jean Bolland. Jean Bolland, définitivement choisi, accepta, à condition qu'on lui laisserait pleine liberté de modifier le plan de H. de Rosweу, et pleine et entière jouissance de la bibliothèque hagiographique réunie par lui à grands frais. Comme Rosweу, Bolland s'imaginait que cette œuvre ne demanderait que quelques années de travail. Il est heureux, dit fort justement Papebroch, que ni le provincial Jacques Staat, ni Bolland, ne se soient fait une idée exacte de la grandeur de cette entreprise ; elle les eût découragés. Bolland modifia de plusieurs façons le plan de Rosweу : celui-ci ne voulait publier que les vies dont il aurait retrouvé les originaux ou des copies bien authentiques. Bolland décida de les publier toutes, et d'insérer dans la publication des notices et des notes. Il résolut aussi, malgré les conseils des amateurs de belle latinité, de publier les textes dans leur forme originelle, et de les classer non pas par ordre chronologique ou géographique, mais simplement par ordre liturgique en suivant le calendrier romain des fêtes des saints. Le plan de l'ouvrage est fondé sur ces principes : Bolland donne chaque jour le catalogue des saints du jour, puis les actes de chaque saint avec les préfaces et les dissertations prolégomènes. Il n'osa pas, selon le conseil que lui donnait Antoine Winghius, enrichir ce travail d'un très abondant commentaire critique, mais il distribua les vies par chapitres, et y ajouta des index onomastiques, chronologiques, historiques et topographiques. Le plan de Bolland est celui qui fut suivi par ses continuateurs, et qui l'est encore, mais on décida plus tard d'y ajouter les récits de translations de reliques et les relations de miracles.

Pour soutenir le poids de cette entreprise, Bolland fut aidé par une nombreuse correspondance et par divers voyages de recherches littéraires. Rosweу comptait borner ses recherches aux bibliothèques de la Belgique et de la France du Nord, sans dépasser Paris au S., Cologne et Trèves à l'E. Bolland pensa avec raison qu'il ne fallait pas négliger les bibliothèques italiennes, et fit explorer les dépôts littéraires de toutes les villes du monde où il put trouver des pères de sa robe et en faire ses collaborateurs. La correspondance qu'il entretint avec eux est conservée dans les archives des jésuites et dans la collection hagiographique de la bibliothèque royale de Belgique. De son vivant, ses deux fidèles disciples Henschen et Papebroch, munis d'une table des actes manuscrits ou imprimés, déjà connus par Bolland, visitèrent Cologne, Trèves, Mayence, la Bavière, le Tirol, Venise, où dix jours leur suffirent pour examiner les manuscrits grecs de Bessarion et de san Giorgio Maggiore, puis ils allèrent à Rome, où la protection d'Alexandre VII leur valut un accueil obligeant de Léon Allatio et de Luc Holstenius; ils furent également accueillis avec bienveillance par les cardinaux Pamfili, Barberini, Flavio Chigi, et surtout par les prêtres de l'Oratoire, les *Filippini* du couvent de la Vallicella. Le récit de leur voyage est contenu dans le manuscrit 17,671 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Grâce à ce concours dévoué, Bolland put commencer la publication de cette grande œuvre d'érudition. Il lui fallut treize ans, depuis 1630 à 1643, pour publier les deux volumes de janvier. Chaque volume, suivant lui, coûta en moyenne quarante-quatre mois de travail. Les volumes III à VIII parurent de son vivant. Si Bolland put se dire en mourant qu'il laissait les fondements inébranlables d'une œuvre immortelle, il n'eut pas la satisfaction de remplir tout son programme : il comptait, une fois finis les *Acta sanctorum*, publier les vies gréco-latines, l'édition des martyrologes, une collection de préceptes moraux, une *series episcoporum*, les vies de tous les catholiques morts martyrs depuis 1500, puis passer sa vieillesse à se recueillir en composant des traités d'ascétisme. Léon-G. PÉLISSIER.

BOLLANDISTES. On appelle *Bollandistes* les religieux, en très grande majorité jésuites, qui ont travaillé à la collection des *Acta Sanctorum* de Herbert de Rosweу et de Bolland. Leur histoire se divise en quatre périodes. De 1634 à 1773, le siège du musée bollandien est à Anvers. Les deux collaborateurs, élèves et émules de Bolland, Godefroy Henschen (1600-1681), et Daniel Papebroch (1628-1714), continuent son œuvre avec le même zèle et la même autorité. « C'est, dit M. G. Monod, l'époque où les travaux sont poursuivis avec le plus d'ardeur et exécutés avec le plus de liberté d'esprit et de critique. » Papebroch fonde, au prix de toute sa fortune, la bibliothèque des Bollandistes et le musée des saints à Anvers. Il tra-

vaille à dix-neuf volumes, et en voit publier vingt-six pendant une collaboration de cinquante-cinq ans. D'autres générations de savants se formèrent autour d'eux. Janninck, Baerts, du Sollier, Pien, Cuypers, Van den Bosch, Van de Velde, Limpen, Styeker, Stiltinck, Suyskene, Périer, Clé, de Bye, Ghesquière de Bue, Huben et Berthod. De nouveaux voyages littéraires furent accomplis pour compléter les résultats de celui de Henschen et Papebroch. Conrad Jannings explora l'Italie de 1681 à 1686; Baerts, l'Allemagne et la Bohême en 1688, l'Italie de 1697 à 1700; du Sollier, l'Autriche en 1700, Cuypers et Pien, l'Espagne en 1721; enfin, Stilting et Suyskene, la France, l'Italie et l'Allemagne en 1752. Il ne suffisait pas d'assurer la continuité scientifique de l'œuvre, il fallait en assurer l'existence. Les ressources financières nécessaires à cette grande œuvre furent obtenues d'abord de divers princes qui payèrent les dédicaces à eux adressées. Mais il fallait un budget stable. On songeait à demander les fonds de l'entreprise à Louis XIV ou à Charles II, quand Jannings s'adressa à l'Autriche, et, après douze ans de démarches, obtint par un décret du 18 nov. 1700 la protection de l'empereur. Ce ne fut qu'en 1716, le 17 janv., que cette protection devint effective, Charles IV accorda à la société le paiement de 10,800 fr. d'arrérages, et une pension annuelle de 3,620 fr. pour dix ans; elle dura jusqu'en 1773. En retour, les Bollandistes devaient dire une messe par semaine pour l'empereur et sa famille. Le travail se poursuivit régulièrement jusqu'en sept. 1773, mais la persécution dirigée alors contre les jésuites l'interrompit. Le 20 sept. 1773, la bulle de Clément XIV et le rescrit de Marie-Thérèse, qui ordonnaient leur dissolution, leur furent communiqués, et le P. Clé fut même emprisonné pendant deux ans. La seconde période s'étend de 1778 à 1794. L'abbé de Caudenbey fut autorisé en 1778 à recevoir les Bollandistes, à qui l'on ordonna de terminer leur œuvre en dix ans et dix volumes. En 1780, l'abbaye de Caudenbey ayant été supprimée, les Bollandistes furent ramenés au collège des jésuites de Bruxelles. Aux jésuites s'adjoignirent, pour les remplacer bientôt, des prémontrés, des bénédictins, qui ne laissèrent pas que d'être jalousés par les jésuites. Le muséum Bollandianum fut vendu pour 23,000 florins par Joseph II à l'abbaye de Tongerloo, et c'est là que le tome LIII parut en mai 1794. Il est dû à Fonson, Van Dyck, de Goor et Stalty, mais déjà les religieux étaient de nouveau dispersés par la Révolution (le 6 déc. 1791). Le *musée* fut sauvé du pillage par les fermiers de l'abbaye. Plus de quarante ans s'écoulèrent alors sans que l'œuvre fût avancée. Napoléon eut un moment l'idée de la faire continuer en France : le janséniste Camus, l'Institut et Monge s'occupèrent de trouver un *modus vivendi* pour les Bollandistes, mais rien ne fut conclu. En 1825, le roi Guillaume de Hollande racheta les débris du *musée*; ils furent démembrés pour d'assez mauvaises raisons politiques, les imprimés placés à la Haye, les manuscrits à Bruxelles.

C'est au grand promoteur des études historiques en France, M. Guizot, que revient l'honneur d'avoir provoqué la réorganisation de la société bollandienne. Il manifesta, en 1836, le projet de faire continuer cette grande œuvre en France. Le roi Léopold Ier en chargea aussitôt les jésuites belges. Deux cents ans après l'apparition du tome Ier, le tome LIV parut en 1845. Depuis ce temps, la société reconstituée a son siège au collège Saint-Michel d'Anvers Les Bollandistes contemporains principaux sont les PP. Van den Mœre, Van Hecke, Bossue, de Buch, Tinnebrœck. La collection a dépassé le t. LX.

Il faut joindre aux Bollandistes dont les noms sont cités plus haut, plusieurs érudits qui ont travaillé à la collection, mais trop peu de temps pour mériter d'en être considérés comme les collaborateurs, ce sont : Daniel Cardon d'Anvers, Henri Tilleuil, Nicolas Rayé, François Verhoeven, P. Dolmens, J. Trentecamp, Adrien Heylen et Ch. de Smedt. Outre les *Acta Sanctorum* proprement dits, on trouve dans ce grand recueil de nombreuses et importantes dissertations sur divers points d'histoire ecclésiastique, la Diatribe des trois Dagobert de Henschen, le *Propyleum Diplomaticum* de Papebroch, des traités sur les martyrologes, etc. Les *Acta Sanctorum* ont été plusieurs fois réimprimés. Outre l'édition originale, il en existe la réédition faite à Bâle au XVIIIe siècle, et celle donnée par la Librairie catholique générale de Victor Palmé, qui est aussi l'éditeur des Bollandistes modernes.

Léon-G. Pélissier.

Bibl. : *Acta Sanctorum*, octobre, t. VII (préface générale des Néo-Bollandistes), mars, t. Ier; mars, t. VII; juin, t. VI; juillet, t. II et III; août, t. V; septembre, t. III, V; août, t. III et VI; octobre, t. Ier, IV, IX (biographies des Bollandistes). *De prosecutione operis Bollandiani quod AA. SS. inscribitur;* Namur, 1838, in-8. — Bonner, *Zeitschrifte für philos. und katholische Theologie*, 1836, liv. XVII, XX. — Pitra, *Etudes sur la collection des actes des saints publiées par les Bollandistes;* Paris, 1850, in-8. — G. Monod, art. *Bollandistes* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses.*

BOLLANDUS (V. Bolland).

BOLLEMONT (François-Charles-Robert Chonet de), général français, né à Arrancy (Meuse) en 1749, mort en 1810. Il s'engagea dans l'artillerie, commanda cette arme au siège de Mayence (1793), se fit remarquer au blocus de Luxembourg et défendit la citadelle de Wurtzbourg contre les Autrichiens (1796). Il fut nommé inspecteur général de l'artillerie, puis député au Corps législatif (1802).

BOLLÈNE (La). Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de Saint-Martin-Lantosque; 654 hab.

BOLLÈNE (*Abolena*, *Boleine*). Ch.-l. de cant. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, sur le Lez; 5,388 hab. Le territoire de Bollène a été occupé, dès l'époque gallo-romaine. C'était, à cette époque, une station située sur la voie Agrippa dont un reste se nomme encore le *levado* ou le *camin ferra*. En 640, le prieuré de Bollène est donné, par Clovis II, à l'abbaye de l'Ile Barbe. En 971, il est encore mentionné parmi les possessions de cette abbaye. En 1271, le prieur de Bollène transige sur les droits utiles avec Alphonse, comte de Toulouse. En 1427, le pape Martin V démembre le monastère de Saint-Martin de Bollène de l'abbaye de l'Ile Barbe et l'unit au collège fondé à Avignon par le cardinal de Brogny, sous le nom de collège d'Annecy. Dès lors, la seigneurie de Bollène fut divisée entre le collège d'Annecy et la chambre apostolique. Au mois de juil. 1562, Bollène fut pris et pillé par le baron des Adrets, qui détruisit l'église de Saint-Martin. Après une tentative infructueuse du comte de Suze, Bollène fut repris l'année suivante par Serbelloni. Le territoire de Bollène se divisait en quatre quartiers, Barri, Bollène, Chabrières et Bauzon qui ont tous conservé des traces de constructions du moyen âge. La ville de Bollène est encore, en grande partie, entourée de ses fortifications du XIVe siècle, bien conservées. On y remarque, en outre, les débris de l'église romane de Saint-Martin, la maison du cardinal, très curieux spécimen de l'architecture civile de la période romane. Au hameau de Saint-Blaize de Bauzon, se trouvent les ruines d'un château fort du XIe siècle et une chapelle romane du IXe siècle; sur la commune de Chabrières, on voit également les débris d'un château fort du XIIe siècle. A 3 kil. environ S.-E. du quartier des Noyères se trouvent de très riches gîtes d'argiles réfractaires activement exploitées et dont les produits sont exportés dans toute la France soit comme matière première, soit comme poteries. Les environs sont également fort riches en fossiles. Bollène est la patrie d'Henri Albi (1590-1690), auteur de plusieurs ouvrages théologiques et historiques.



Armoiries de Bollène.

Les armes de Bollène sont : *D'azur à deux tours crénelées reliées par un mur crénelé à une porte d'or, maçonné de sable.* L. DUHAMEL.

BOLLET (Philippe-Albert), homme politique français, mort à Violaines en 1811. Cultivateur à Violaines, il fut envoyé à la Convention par le dép. du Pas-de-Calais (1792). Il vota la mort du roi, fut envoyé en mission à l'armée du Nord. Au 9 Thermidor, il fut désigné parmi les membres adjoints à Barras pour commander les troupes dirigées contre la commune de Paris (27 juil. 1794). Il fut ensuite envoyé en Bretagne avec mission de pacifier la Vendée et de signer un traité de paix avec les Chouans. Il y réussit, avec le concours de Hoche, et après de longs démêlés avec Boursault. Lors des événements de prairial an III, il écrivit de Rennes pour annoncer à la Convention qu'il tenait à sa disposition 4,000 hommes (25 prairial). Membre du conseil des Cinq-Cents (1796), il demanda un congé pour raison de santé, se rendit à Violaines et y fut à moitié assassiné par des voleurs le 25 oct. Il ne put revenir à l'Assemblée qu'en 1797. Il fit partie du Corps législatif de 1799 à 1803. Après quoi, il devint maire de Violaines.

BOLLEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de la Haye-du-Puits; 453 hab.

BOLLEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Bolbec; 707 hab.

BOLLEZEELE. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Wormhoudt; 1,805 hab.

BOLLIAC (César), poète, publiciste et archéologue roumain contemporain, né en 1813 à Bucarest. Il fit ses études au collège de Saint-Sava et fut l'élève d'Héliade. A l'âge de dix-sept ans, il entra comme cadet dans la milice; mais il abandonna bientôt la profession des armes, qui convenait peu à son caractère indépendant, et sur les conseils de son maître Héliade, il s'adonna exclusivement à la politique et à la littérature. Il se servit de la poésie pour exprimer ses idées politiques et économiques, et se fit le défenseur de la cause des déshérités; il fut le poète des paysans et des esclaves tsiganes. Il débuta en 1833 par diverses poésies qui furent réunies deux ans plus tard sous le titre de : *Œuvres de César Bolliac, odes, satires et légendes populaires* (Bucarest, 1835), dont plusieurs furent traduites en français par Vaillant, et publiées dans le journal *la Romanie*. En 1836, il donna au théâtre *Mathilda*, le premier drame écrit et joué en langue roumaine. La même année il prit part au mouvement populaire contre la Russie. En 1837, il dirigea une petite revue, *le Curieux*, qui s'arrêta au quatrième fascicule. Il publia à la même époque ses *Satires politiques*, qui provoquèrent son arrestation. En 1840, il fut de nouveau arrêté pour avoir tenté de s'insurger contre le protectorat russe, emprisonné pendant neuf mois et exilé ensuite au monastère de Poiana Marului sur la frontière moldave. Une fois rendu à la liberté, il reprit sa carrière politique et littéraire et publia en 1842 ses *Méditations*, poésies sociales, en 1847 ses *Poésies nouvelles*, et en 1852 son recueil de chants patriotiques intitulé *Nationale*, qui fut imprimé à Paris, et qui renferme le poème historique sur *Domnul Tudor Vladimirescu*, l'un des héros de la révolution roumaine de 1821. Il prit la plus grande part à la révolution de 1848, et contribua beaucoup à la chute de l'hospodar Bibesco (juin 1848); il fut élu préfet de Bucarest par le gouvernement provisoire, dont il était l'un des quatre secrétaires, il devint président du Club roumain et l'un des directeurs du *Peuple souverain*. Il fit partie de la commission qui décréta l'émancipation des Tsiganes. Trois mois plus tard, il fut envoyé au camp de Fuad-Effendi pour protester contre le rétablissement de l'ancien Règlement organique; il fut arrêté avec ses compagnons, mais il réussit à fuir en Transylvanie, où il fonda le journal *l'Expatrié*, cherchant à apaiser l'animosité des Roumains de cette province envers les Hongrois; mais il n'atteignit pas le but qu'il poursuivait, et son journal dut bientôt cesser sa publication. L'année suivante il partit pour Constantinople et ensuite pour Paris, où il écrivit plusieurs ouvrages archéologiques et historiques sur son pays. Il publia un opuscule : *la République roumaine*, et un mémoire topographique sur la Roumanie accompagné d'une carte de tous les pays roumains. Il commença en 1856 la publication d'une série d'écrits et de mémoires sur la Roumanie, dont la première partie seulement a paru. Une traduction française de ses *Poésies* a été imprimée en 1857. Rentré dans sa patrie, il collabora au journal de Rosetti, *Românul*, et y publia un grand nombre d'articles politiques plus tard réunis sous le titre de *Recueil de plusieurs articles*, à l'ensemble de ses poésies réimprimées sous le titre de *Poésies humanitaires*, et à son *Voyage archéologique en Roumanie*. Enfin il fonda à Bucarest deux journaux, *le Clairon*, en 1862, qui fut suspendu le 2 mai 1864 et en second lieu *la Trompette des Carpathes*, en 1865, lequel n'est que le premier sous un autre nom, et dans lequel il se montre l'ennemi acharné des Israélites. César Bolliac a fait plusieurs fois partie de la Chambre des députés, et s'est occupé avec un soin tout particulier de la question de la sécularisation des biens de l'Eglise. Il a publié en 1862 un gros volume d'articles sur ce sujet sous le titre de : *les Monastères vénérés et les monastères de Brancovan*. Au milieu de toutes ses préoccupations politiques, il trouva cependant le temps de satisfaire son goût pour l'archéologie ; il entreprit diverses fouilles, réunit un riche cabinet numismatique, et publia en 1860 un *Tableau archéologique des anciens costumes et des monnaies daco-romanes*. Comme écrivain, César Bolliac peut être rangé au nombre des meilleurs prosateurs roumains contemporains, ses articles sont de véritables modèles de style souple et énergique à la fois, en même temps qu'ils sont de précieux documents pour l'histoire de son pays. J. MONNIER.

BIBL. : VASILE GRIG. POP, *Conspect.*, I, 88-91. — A. DENSUSIANU, *Istoria limbei si literaturei române*, 249.

BOLLINGER (Otto), médecin allemand contemporain, né à Altenkirchen le 2 avr. 1843. Il étudia à Munich, à Berlin et à Vienne, et remplit pendant plusieurs années, les fonctions d'assistant à l'Institut pathologique de Munich sous la direction de Buhl. Reçu docteur en 1867, il fut agréé privat-docent à Munich en 1870, nommé professeur à Zurich en 1871, professeur extraordinaire de pathologie comparée à l'Université de Munich et professeur d'anatomie pathologique à l'Ecole de médecine vétérinaire de cette ville en 1874, enfin professeur ordinaire de pathologie générale et d'anatomie pathologique à l'Université et directeur de l'Institut pathologique en 1880. — Ouvrages principaux : *Die Kolik der Pferde und das Wurmaneurysma der Eingeweidearterien* (Munich, 1870, in-8) ; *Zur Pathologie des Milzbrandes* (Munich, 1873) ; *Infectionen durch thierische Gifte*, dans *v. Ziemssen's Handbuch der spez. Pathol.* (Leipzig, 1874, in-8 ; 2e édit., 1876). Bollinger a été l'un des fondateurs du *Zeitschrift für Thiermed. u. vergl. Pathologie*. Dr L. HN.

BOLLIOUD-MERMET (Louis), littérateur français, né le 15 févr. 1709 à Lyon, où il est mort en 1793. Membre de l'Académie de Lyon, il a publié, outre une brochure sur la *Corruption du goût dans la musique française* (1746, in-8), une petite étude sur *la Bibliomanie* (La Haye, 1761, in-8), réimpr. en 1867 par Paul Chéron dans la collection de l'Académie des bibliophiles (in-16), un *Discours sur l'émulation* (1763, in-8) et un *Essai sur la lecture* (1765, in-8). Il n'a signé aucun de ces opuscules. Bollioud-Mermet laissa manuscrite une *Histoire de l'Académie de Lyon* qui a été mise à contribution par J.-B. Dumas pour le travail historique et bibliographique qu'il a publié sur cette compagnie (1826). M. TX.

BOLLULOS *(par del Condado)*. Ville d'Espagne, prov. de Huelva (Andalousie), au N.-E. de Huelva ; 6,200 hab.

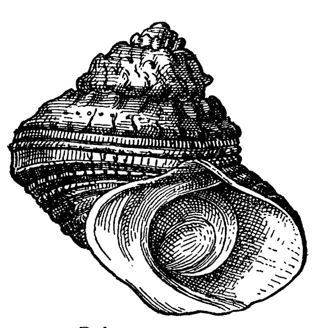
BOLLWILLER *(Bollweiler)*. Com. de la Haute-Alsace, arr. de Guebwiller ; station de chemin de fer sur la ligne de Strasbourg à Bâle, où se raccorde l'embranchement de Guebwiller-Lautenbach; 1,217 hab.; tissage de coton; établissements horticoles avec de magnifiques pépinières. Cette commune, mentionnée déjà dans un document de 786 sous le nom de *Balloneuillare*, était pendant le moyen âge le chef-lieu d'une seigneurie qui, après avoir changé souvent de maîtres, fut donnée en 1649 par Louis XIV au général suédois Reinhold Charles, comte de Rosen. En 1739, la baronnie fut érigée en marquisat. La dernière héritière des comtes de Rosen l'apporta en mariage au prince de Broglie, fils du maréchal ; plus tard elle épousa en secondes noces le comte Voyer d'Argenson qui possédait le domaine au moment de la Révolution. Le manoir primitif des seigneurs de Bollwiller n'existe plus ; le château, entouré d'un étang qu'on voit encore, a été construit sur l'emplacement de l'ancien village ; il date de la dernière période de l'art gothique; on admire sa magnifique porte. Après avoir servi de prison pendant la Révolution, ce château fut converti en 1804 en une filature de coton, une des premières qu'on ait établies en Alsace.

L. Will.

Bibl.: Schoepflin, *Alsatia illustrata*, II, 102. — Schweighaeuser et Golbéry, *Antiquités de l'Alsace*, I, 73. — Ern. Lehr, *l'Alsace noble*, III, 81, avec une vue.

BOLM (Lac de). Lac de la Suède méridionale, long de 30 kil. sur 7 1/2 de large, entre les laens de Jænkæping et de Kronoberg, dans le Småland, au S. du grand lac de Wettern, et à cheval sur le 57° de latitude. L'île de Bolmæ y offre de curieuses antiquités.

BOLMA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches, établi par Risso (*Hist. nat. Europ. merid.* t. IV) en 1826, aux dépens du genre *Turbo* de Linné, pour une coquille turbinée, un peu conique, ou trochiforme, à spire plus ou moins élevée, dépourvue d'ombilic ; à tours rugueux, séparés par une suture large ; à ouverture arrondie, dont le bord externe, bien courbé et presque simple ; le bord columellaire large, aplati, excavé et développé en une callosité, laquelle recouvre entièrement l'axe collumellaire. L'opercule est suborbiculaire, épais, convexe ; il porte à sa face interne une large côte spirale. Le type de ce genre est le *Bolma rugosum* L. ; on le trouve dans la Méditerranée ; les autres espèces habitent la mer Rouge et le Japon.


Bolma rugosum L.

J. Mabille.

BOLOBO. District de l'Ouyanzi qui s'étend le long de la rive gauche du Congo, sur une vingtaine de kil. par 2° 30′ de lat. S. et 13° 50′ de long. E. environ. Le pays, qui n'a que quelques kilomètres de profondeur de l'O. à l'E., présente d'abord des escarpements cultivés où se pressent les habitations, puis des hauteurs se dressant à 200 m. à peu près au-dessus du niveau du fleuve, enfin des montagnes boisées couronnant l'horizon à l'E. Selon Stanley, c'est une région salubre et riche qui offrirait un magnifique champ d'exploitation à une colonie d'agriculteurs européens, n'était son éloignement de tout centre civilisé. Elle comprend une quinzaine de villages parmi lesquels les principaux sont : *Itoumba*, le premier en venant du S., *Tchoumbiri*, *Moungolo*, *Biangala*, *Ourourou*, *Mongo*, *Yamboula*, *Lingeniji*, *Mbanga* ; la population en est évaluée à une dizaine de mille âmes. Une station fondée dans la partie septentrionale de ce district et sur le bord même du fleuve, fut établie en 1882 par le capitaine Hanssens de l'Association internationale africaine ; mais elle fut deux fois dévorée par l'incendie, et, en 1883, Stanley eut à soutenir une courte lutte contre les turbulents indigènes des environs. Cette station, appelée Bolobo, a dû être abandonnée, mais la localité demeure un marché important, et une escale fréquentée, surtout pour le trafic de l'ivoire que les Byanzi et les Banounous achètent aux tribus de l'intérieur pour l'apporter sur le fleuve et le vendre là aux Européens; elle compte près de 5,000 hab.

E. Cat.

BOLODON (V. Amphithères).

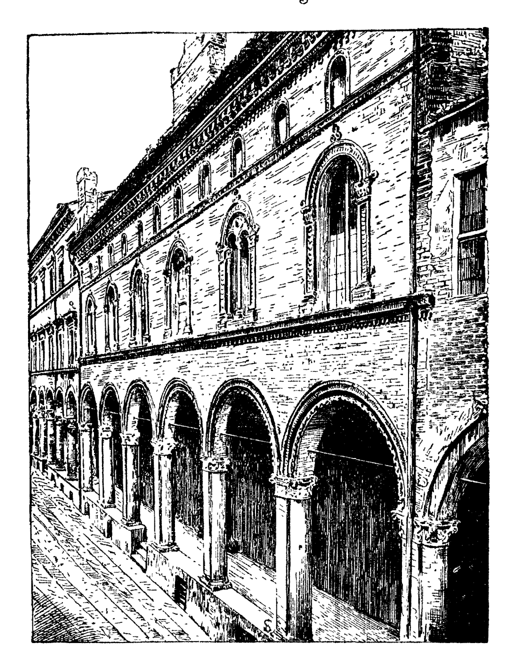
BOLOGNA. On connaît plusieurs artistes italiens de ce nom : *Domenico da B.*, qui peignit, en 1537, un tableau de Jonas sortant du ventre de la baleine, à Crémone ; — *Ercole da B.*, peintre de la seconde moitié du xve siècle ; — *Franco da B.*, peintre de la fin du xiiie et du commencement du xive siècle, qui exécuta, en 1312, une *Madone* qui se trouve dans la galerie du prince Hercolani à Bologne, et est signée Franco Bol. *Fece*. 1312. Il fonda une école. Il fut appelé à Rome par Benoît IX pour lequel il enlumina plusieurs manuscrits. Dante le nomma au chant XI du Purgatoire ; — *Lorenzo da B.*, élève du précédent ; on lui attribue quelques œuvres médiocres conservées à Bologne ; — *Maso da B.*, peintre du xve siècle de l'école de Lippi, qui peignit, en 1404, la coupole de la cathédrale de Bologne, recouverte, en 1570, par d'autres peintures ; — *Simone da B.*, peintre du xive siècle, surnommé *Simone da Crocifissi*, à cause de son habileté dans ce genre de travail. Il exécuta aussi un grand nombre de *Madones* et de tableaux d'église ; — *Vitale da B.*, peintre qui travaillait de 1320 à 1345, qui signa *Vitalis de Bononia* et *Vitalis fecit*, et qui est connu sous le nom de *Vitale dalle Madonne*. (Un des élèves de Raphaël, Tommaso *Vincidor* [V. ce nom], était connu sous le surnom de *Bologne*.) On l'avait classé à tort dans l'école de Giotto. Lanzi (III) en fait un élève ou un imitateur de *Franco da B.* (V. *Crowe e Cavalcaselle*, éd. ital., IV, 58). — On connaît aussi plusieurs sculpteurs de ce nom : *Niccolò da B.*, de l'école de J. della Quercia, et *Ventura da B.*, qui travailla de 1197 à 1220 et fut aussi architecte et peintre.

A. M.

BOLOGNE (Prov. de). *Il Bolognese*, prov. de l'Italie septentrionale, fait partie de l'ancienne Emilie et touche aux prov. de Ravenne, de Ferrare, de Modène et de Florence. Elle comprend une superficie de 3,603 kil. q.; sa pop. était de 464,879 hab. en 1881 y compris les com. de Castel del Rio, Fontana, Elice et Tissignano qui furent détachées de la prov. de Ravenne et unies à celle de Bologne en 1884. Elle est divisée en trois circondarii qui ont pour ch.-l. : Bologne, Imola et Vergato. Cette province comprend deux régions séparées par la grande voie Emilienne, que suit maintenant le chem. de fer de Ravenne à Parme : 1° la plaine du bassin inférieur du Pô, très riche en céréales et gras pâturages ; 2° la région montueuse de l'Apennin assez pauvre et moins peuplée. Les petits torrents qui descendent des hauteurs, le Reno, la Savena, le Silluro, sont endigués dans toute leur partie inférieure et saignés par des canaux d'irrigation. Ils n'en sont pas moins très redoutés pour leurs inondations fréquentes. Des fonderies, des fabriques de quincaillerie et de produits chimiques, des usines de tissages, la préparation des conserves et de la mortadelle constituent les principales industries de cette province.

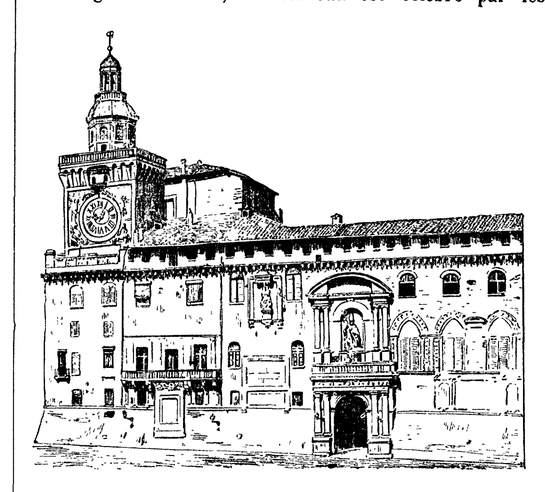
BOLOGNE (*Bolonia*). Grande ville de l'Italie septentrionale, ch.-l. de prov., ancienne capitale de la Romagne, résidence d'un grand commandement militaire, cour d'appel, archevêché, université, 103,998 hab. de pop. agglomérée en 1881. Bologne est située au point d'intersection de la grande voie Æmilia des Romains, qui longe le versant septentrional des Apennins, d'Ancône à Plaisance, et du Reno, affl. de la rive dr. du Pô inférieur. Cette position lui donne une assez grande importance stratégique et commerciale. Séparée autrefois des Alpes

par le lit du Pô et par des marécages étendus elle est reliée maintenant par des chemins de fer avec toutes les grandes routes de l'hémicycle montagneux qui entoure la vallée du Pô. Les lignes qui partent de Naples, de Marseille, de Paris et de Vienne y aboutissent. Bologne, point vital des communications commerciales à travers la péninsule, eût pu devenir la capitale de l'Italie si le choix d'une capitale était déterminé par des considérations exclusivement économiques. Malheureusement les inondations fréquentes du Reno ont beaucoup nui à la prospérité de la plaine environnante. Bologne ne mérite plus son surnom ancien de « grasse ». Le climat y est assez inégal et en somme désagréable pour une ville italienne. Bologne la *docte* et la *libre* (ses anciennes monnaies portent en effet les deux inscriptions *Bononia docet* et *libertas*) est encore aujourd'hui une cité originale et curieuse. Elle est entourée d'une muraille de briques d'environ 6 kil.; douze portes y donnent accès ; elle comprend trois quartiers, ceux de l'Est, du Sud et de l'Ouest. Le centre de la ville est occupé par la piazza Vittorio Emmanuele. Les rues sont en général étroites et tor-



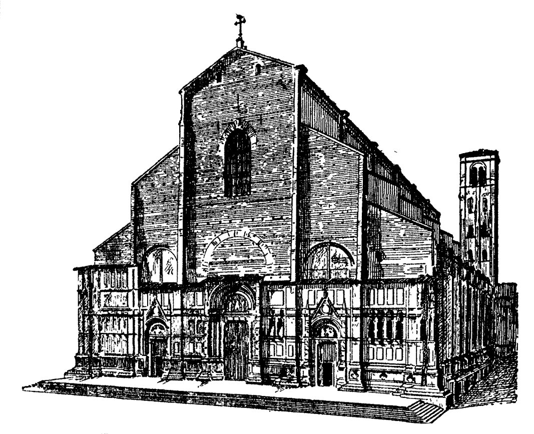
Une rue à Bologne (palais Fava).

tueuses; un très grand nombre d'entre elles sont bordées de portiques et d'arcades. Cette disposition des rues, où voitures et piétons sont également rares, augmente l'impression de ville morte et déserte qu'on rapporte de Bologne. Il est certain, malgré la renaissance actuelle du commerce et de l'industrie, que cette ville fut jadis plus populeuse et plus prospère. Ses nombreux monuments l'attestent ; églises, palais et châteaux datent presque tous du XIIIe et du XIVe siècles avec leur accompagnement obligé de tours, de courtines couvertes et de créneaux ; tout cela gris ou rougeâtre, fendu ou lézardé, mais solide sans qu'aucune réparation y soit faite. L'énorme et redoutable forteresse du *palazzo del governo* ou *palais du gouvernement* où réside le préfet, le *palais du Podestat* où sont renfermées les archives de la ville, remontent au XIIIe siècle. *San Petronio*, commencée en 1390, devait être une des plus grandes églises connues, avec une longueur de 208 m. et un transept de 142 m., la construction en fut interrompue en 1759. Le transept n'existe pas. La nef n'atteint que 117 m. On admire sur le portail les bas-reliefs de Jacopo della Guercia représentant l'*Histoire de la création*. L'église de *San Domenico* (XIIe siècle) contient le tombeau de saint Dominique, mort à Bologne en 1221; ce tombeau est célèbre par les



Palais du Gouvernement à Bologne.

sculptures de Nicolò Pisano, de Nicolò dell'Arca et de Michel-Ange. La cathédrale, *San Pietro*, est moderne et du style rococo. Une autre église curieuse, *San Stefano*, bâtie sur un ancien temple d'Isis, est composée de sept églises distinctes. Sur une même place se dressent les deux célèbres tours penchées en simple brique et d'aspect assez prosaïque d'ailleurs. La plus haute, qui s'est infléchie d'elle-même et qui continue de s'infléchir, a 97 m. ; c'est la *torre degli Asinelli* du haut de laquelle la vue s'étend jusqu'aux monts Euganéens situés au N. du Pô. La *torre Garisenda* n'arrive qu'à la moitié de la hauteur de sa voisine : son inclinaison est double; elle a été à dessein construite penchée. Elle s'écroulera sans doute un jour sur les chaudronniers qui ont ouvert boutique à sa base. L'*Université*, fondée en 1119 (c'est la plus ancienne de toute l'Italie après celle de Salerne), occupe maintenant le palais Cellessi. Elle a changé plusieurs fois de local. Là se formèrent les nombreuses générations de jurisconsultes qui s'adonnaient, vers la fin du moyen âge, à l'étude des lois romaines et du code Justinien. Elle



Basilique de San Petronio à Bologne.

compta jusqu'à 12,000 étudiants. Elle n'en a plus aujourd'hui que 1,000 environ qui suivent les cours de 60 professeurs ; la bibliothèque de l'Université est encore riche de plus de 150,000 volumes. L'*Académie des Beaux-Arts* renferme une des plus belles collections d'ob-

jets d'art et surtout de tableaux de toute l'Italie. L'œuvre capitale qu'on y admire est *la sainte Cécile* de Raphaël. Elle est riche surtout en toiles des maîtres de l'école bolonaise : Francia, les Carrache, le Guide (Guido Reni), le Dominiquin et le Guerchin. Sauf Francia, tous ces peintres, disciples de Louis Carrache, sont des éclectiques qui tentent de s'approprier les qualités saillantes de leurs prédécesseurs les plus éminents. Mais déjà ils cherchent l'originalité dans les attitudes savantes ou forcées, dans l'expression exagérée des sentiments et des passions. La plupart de leurs grandes compositions sont pompeuses, théâtrales et froides, malgré toutes les qualités de dessin et de coloris qu'on y rencontre encore. Ils ont le tort de suppléer par la science à l'inspiration trop souvent absente. Hors de la ville sur une petite éminence s'élève la *madone de saint Luc*, but renommé de pèlerinage. On arrive à l'église par un portique d'une demi-lieue de long, composé de 635 arcades. Des redoutes et retranchements l'entourent, comme à Notre-Dame de la Garde de Marseille, où la caserne est mitoyenne avec l'édifice religieux. Dans les environs se trouvent le couvent et le cimetière de la Certosa, reconnu pour un des plus beaux qui existent. Les soieries et les crèpes de Bologne jouissaient d'une vieille renommée. Des fabriques de velours, de gazes et de draps, de chapeaux de paille, de cordages et de produits chimiques, la préparation des conserves et de la mortadelle (sorte de gros saucisson) constituent les principales industries de Bologne.

Histoire. — Bologne fut fondée par les Etrusques sous le nom de *Felsina* et reçut son nom *Bononia* des Boïens, peuplade gauloise de l'Italie, qui s'en étaient emparés. En 189 av. J.-C. elle reçut une colonie romaine et s'embellit de nombreux monuments qui ont presque tous disparu. Au moyen âge, elle fit d'abord partie de l'exarchat grec de Ravenne, puis se donna à Liutprand, roi des Lombards (viiie siècle). Charlemagne la déclara ville libre, et elle prit pour devise le mot *libertas*. Dans les luttes des villes italiennes, Bologne se distingua par son zèle pour la cause des papes ; elle combattit avec acharnement les Gibelins. *Enzio*, le fils chéri de Frédéric II, y fut retenu en captivité pendant vingt-deux ans jusqu'à sa mort. Bologne excluait la noblesse des charges publiques; elle préférait la constitution des villes démocratiques de Toscane à la constitution aristocratique des villes lombardes. Pendant tout le xve siècle le pouvoir y fut disputé par les deux puissantes familles des Bentivogli et des Ceneduli. Bologne, qui faisait partie des domaines du Saint-Siège, reçut de nombreux légats réformateurs comme le cardinal Albornoz (1364) et le cardinal Bessarion (1450-1455). En 1512, Jules II s'empara de Bologne qui fut rattachée directement aux Etats romains. Léon X et François Ier s'y rencontrèrent en 1515 et Charles-Quint s'y fit couronner solennellement par le pape Clément VII après avoir distribué à ses alliés les différents Etats de l'Italie (1530). En 1796 Augereau prit Bologne qui devint, lors de la formation du royaume d'Italie, capitale du dép. du Reno. Restituée au pape en 1815, elle fut le principal centre de la révolte des libéraux en 1831 contre Grégoire XVI. Un gouvernement provisoire et un statut constitutionnel y furent acclamés. Mais les Autrichiens occupèrent la ville, proscrivirent les libéraux, fermèrent l'université (1831-1832). Un autre mouvement libéral favorisé par Pie IX y éclata en 1846 ; les patriotes y furent encore défaits après trois ans de luttes (1849). Bologne redevint la capitale d'une des quatre légations pontificales. En 1860, elle s'est donnée avec toute la Romagne au royaume d'Italie. Bologne est la patrie d'un certain nombre de grands hommes : les peintres Francia, le Primatice, les trois Carrache, le Dominiquin, le Guide, l'Albane, le cardinal Albertini, plus tard pape sous le nom de Benoît XIV (mort en 1758), le cardinal Mezzofanti, ancien bibliothécaire de Bologne, qui possédait, dit-on, quarante-deux langues (mort en 1849) et plusieurs savants dont le plus célèbre est *Galvani* qui y fit en 1789, ses belles expériences d'électricité.

Ecole bolonaise des Carrache. — On a l'habitude de réduire l'*Ecole bolonaise* tout entière à l'académie fondée à la fin du xvie siècle par les Carrache. C'est une vue superficielle et incomplète. Dès le xive siècle *Franco Bolognese* et *Jacopo Avanzi*, au xve siècle *Lorenzo Costa* et *Francia* ont laissé des œuvres remarquables dans les églises et les palais de Bologne. On peut même dire que Francia est parmi les peintres bolonais celui qui a achevé les compositions les plus parfaites par la simplicité de l'ordonnance, par la vigueur de l'expression, par la fraîcheur et la variété du coloris. Cependant comme on trouvera à la biographie de chacun des artistes bolonais ce qui a trait à sa manière et à ses œuvres, nous ne parlerons ici que de l'école des Carrache. — C'est une école éclectique : à la fin du xvie siècle tous les genres de peinture ont été portés par les différents maîtres italiens à leur plus haut degré de perfection. Les Carrache ne recherchent pas l'originalité; ils veulent par l'étude approfondie des chefs-d'œuvre existants s'approprier les qualités saillantes que l'on distingue dans chacun d'eux. Le génie des artistes bolonais n'est donc marqué d'aucune empreinte particulière. Mais ils profitent des études et des progrès faits ailleurs. Ils les résument d'ailleurs non sans habileté et avec une méthode constamment suivie. De là un véritable corps de doctrine, un enseignement de l'art qui fut peut-être plus complet à Bologne que partout ailleurs.

Après Francia, les écoles de Fontana et de Calvart avaient été des écoles de décadence; celle des Carrache fut une école de restauration. Louis Carrache se forma par de longues et patientes études, il alla à Venise étudier la couleur dans les œuvres du Titien et du Tintoret; à Florence, il s'inspira de l'exquise manière d'Andréa del Sarto. A force de copier et de comparer, il en était venu à croire que la seule façon de régénérer l'art était de prendre à chacun des maîtres les plus complets les qualités par lesquelles il s'était le plus distingué. Si l'on pouvait joindre le charme du Corrège à la force de Michel-Ange, aux superbes ordonnances du Véronèse, à l'idéale suavité de Raphaël, ne toucherait-on pas de bien près à la perfection? Telle fut la doctrine fondamentale de la nouvelle école : c'était en un mot l'*éclectisme*. Louis Carrache s'associa ses deux cousins Annibal et Augustin Carrache. Il se réserva pour lui-même la haute direction. Annibal s'occupa de l'enseignement du dessin, où il excellait. Augustin, qui était un lettré et un savant, avait un rôle plus compliqué. Il enseignait la perspective, l'architecture et l'anatomie, parfois en s'aidant du cadavre et de la dissection. Il faisait des conférences sur la mythologie, sur l'histoire religieuse et l'histoire profane, c.-à-d., sur tous les sujets où le peintre peut puiser son inspiration. Les élèves s'adonnaient à de véritables compositions sur des sujets historiques que leur fournissait le maître, pour s'assurer qu'ils avaient bien compris ; ou bien ils allaient dans la campagne dessiner d'après nature les paysages et les monuments. Ils étaient exercés à se critiquer mutuellement et ceux qui ne savaient pas expliquer ou défendre leur œuvre étaient tenus de l'effacer. Des concours étaient établis pour décerner des récompenses aux plus méritants; et comme juges de ces concours, les Carrache s'associaient les peintres les plus célèbres de Bologne et de l'Italie. Tel fut l'enseignement des Carrache. Leur académie s'appela d'abord les *Desiderosi*, ceux *qui regrettent* la perfection des anciens : plus tard ils prirent le nom d'*Incamminati*, ceux qui *s'acheminent* vers cette perfection. Sans doute l'éclectisme tout seul n'a jamais enfanté d'homme d'un génie véritable. Mais il n'a jamais non plus étouffé les qualités des maîtres ; et l'on doit convenir que comme méthode d'éducation artistique, l'enseignement des Carrache était de nature à faire connaître à fond la technique de l'art. Ceux qui sortaient d'entre leurs mains savaient

manier avec sûreté le crayon et le pinceau ; ils connaissaient la valeur des tons, l'art de la perspective ; ils pouvaient juger en connaisseurs d'une œuvre d'art. S'ils ne devenaient pas pour cela de grands peintres, ils étaient du moins bien préparés à le devenir. « C'est ainsi, dit Lanzi, que l'école bolonaise, qui fut la dernière à fleurir, devint la première pour l'enseignement, et qu'après avoir appris de toutes les autres, elle les réforma toutes à son tour ».

Nous ne pouvons ici donner qu'un très rapide aperçu de l'œuvre des Carrache et de leurs élèves. On trouvera à la biographie de chacun d'eux des détails plus complets. *Ludovico Carracio* (1555-1619) travailla à la décoration des palais Fava, Magnani, Grassi, Marescalci et à un grand nombre d'églises. Son *saint François*, sa *Transfiguration*, sa *Providence*, ses suites de compositions sur l'*Expédition de Jason* et le *Voyage d'Enée* révèlent sinon un véritable génie, du moins une certaine élévation de style et une rare habileté d'exécution. Sans passionner les foules, ces sages peintures témoignent de qualités solides et facilement assimilables pour des disciples. *Augustin Carrache* (1557-1602) commença par la gravure et popularisa par le burin beaucoup de scènes licencieuses. Comme peintre il ne s'éleva pas beaucoup au-dessus d'une honnête moyenne. Cependant la *Communion de saint Jérôme* et le *Bain de Diane* à Bologne, la *Vierge allaitant l'enfant Jésus* à Parme montrent qu'il était capable de délicatesse et de vérité dans l'expression ; on a vu qu'il avait rendu les plus grands services comme maître. *Annibal Carrache* (1560-1609), son frère, est un plus grand peintre. Sans doute ses premières œuvres sont trop disparates à cause de l'imitation voulue des peintres les plus différents. L'entraînement de la réforme nouvelle explique cet excès. Au contraire dans la seconde partie de sa vie, il se dégage de l'imitation servile ; il est en pleine possession de lui-même et il sait trouver la vérité et la force. *Sainte Catherine* et *sainte Claire* de Bologne, le *Raboteux* des Uffizi, la *Vierge au silence* de Naples sont des compositions d'une réelle valeur. La décoration du *palais Farnèse* est considérée comme l'œuvre capitale d'Annibal.

Quelques-uns des élèves des *Incamminati* dépassèrent leurs maîtres. *Le Guide* (Guido Reni, 1575-1642) est un des plus illustres. La *Samaritaine*, le *Christ en croix*, la *Sainte Famille*, le *Repos en Egypte*, parmi les tableaux religieux ; l'*Aurore* et la *Fortune* parmi les compositions allégoriques, révèlent une grande habileté de facture plutôt qu'un véritable génie d'invention. Cette science de praticien plaisait cependant à Bologne et le Guide fut un des artistes les plus fêtés de son vivant, bien que vers la fin de sa vie, la faveur publique ait commencé à se détacher de lui. L'*Albane* (Francesco-Albano, 1578-1660) a peint surtout la beauté, la grâce et l'amour. Ses compositions mythologiques, comme *Apollon et Daphné*, *la Terre*, etc., sont plus nombreuses et plus populaires que ses saintes familles. Sa peinture est gracieuse et décorative, mais déjà affadie. L'Albane exagéra les défauts de ses maîtres. Le *Dominiquin* (Domenico Zampieri, 1581-1641) eût été sans doute un des plus grands peintres de l'Italie s'il n'eût vécu à une époque de décadence. Le goût était dénaturé en Italie au XVIIe siècle. Il eut la gloire de résister quelquefois à la mode ; son tort est de l'avoir trop souvent suivie. Sa *Communion de saint Jérôme* est considérée comme son chef-d'œuvre : Le Poussin proclamait que c'était un des trois plus beaux tableaux de Rome. On y trouve beaucoup de simplicité, de grandeur et d'onction ; nulle part il n'a poussé plus loin la force du sentiment. Son *saint Jérôme au désert*, sa *sainte Cécile* et son *Triomphe de l'amour* au Louvre, ses belles fresques de Saint-Louis-des-Français, de l'abbaye de Grotta-Ferrata et de la Villa Aldobrandini à Frascati, sont des œuvres remarquables par la fraîcheur de l'imagination, l'élévation du style et la puissance de l'expression. Le Dominiquin est le plus grand peintre de l'école des Carrache. Le *Guerchin* (Francesco Barbieri, 1590-1666) est célèbre pour la vigueur de son coloris et *Lanfranc* (Giovanni Lanfranco, 1581-1647) pour la mâle résolution de son pinceau. Mais vers le milieu du XVIIe siècle disparaissent les élèves directs des Carrache. L'Ecole bolonaise tombe dans une décadence irrémédiable.

L'Académie Clémentine. En vain, vers la fin du siècle, *Lorenzo Pasinelli* et *Carlo Cignani* cherchent-ils à relever l'art bolonais. Cignani, qui survécut à son ami, obtint qu'une académie publique des beaux-arts fût établie à Bologne ; il en fut nommé le directeur à vie. Il réussit à obtenir du pape Clément XI une approbation et des statuts pour la nouvelle académie qui prit dès lors le nom d'*académie Clémentine* (1708). Cet effort tardif, à une époque de complet dépérissement, n'aboutit à aucune rénovation artistique. L'Italie, comme une terre fatiguée par une culture trop intense, cessa de produire de grands peintres ; et l'Ecole de Bologne tomba dans la même afféterie, la même préciosité molle que toutes les autres écoles italiennes du XVIIIe siècle.

On ne peut mieux préciser la place de l'Ecole bolonaise dans l'art italien qu'en citant ces quelques lignes de Ch. Blanc : « Les artistes bolonais pris ensemble forment en quelque sorte la bourgeoisie de l'art. Ils n'ont possédé ni la pure noblesse des vrais grands seigneurs, ni la rude et généreuse énergie du peuple. Leur qualité principale a consisté dans l'absence de défauts sensibles et leur caractère a été de n'en point avoir. Semblables à la classe moyenne des sociétés, ils sont demeurés à égale distance des extrêmes et ils ont ainsi maintenu la peinture aussi loin de son abaissement que de sa grandeur. » H. VAST.

BIBL. : 1° GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE. — FULCHIRON, *Voyage dans l'Italie septentrionale, centrale et méridionale*; Paris, 1844-1858, 6 vol. in-8. — SISMONDI, *Histoire des républiques italiennes*; Paris, 5 vol. in-8. — Bonaventura MALVASIA, *Felsina Pittrice, vite de pittori Bolognesi*; Bologne, 1678, 2 vol. in-4. — GUIDICINI, *Cose notabili della città di Bologna*; Bologne, 1869-1874, 5 vol. in-8. — MAZZI, *Compendio della gloria di Bologna*; Bologne, 1875, in-8. — BOISSIER, *Centenaire de l'Université de Bologne*, dans *Revue des deux mondes* du 15 août 1888.

2° ECOLE BOLONAISE. — Césare MALVASIA, *Felsina pittrice*; Bologne, 1678, 2 vol. in-4. — Filippo BALDINUCCI, *Notizie de' professori del disegno da Cimabue in quà*; Florence, 1681-1688, 6 vol. in-4. — Luigi LANZI, *Histoire de la peinture italienne*, traduction de Mme Dieudé; Paris, 1825, 5 vol. in-8. — Ch. BLANC, *Histoire des peintres, Ecole Bolonaise*; Paris, 1874, in-fol. — G. LAFENESTRE, *la Peinture italienne*; Paris, 1870, in-8. — P. MANTZ, *les Chefs-d'œuvre de la peinture italienne*; Paris, 1870, in-fol. — Wilhelm LUBKE, *Geschichte der Italianischen Malerei*; Stuttgart, 1878, 2 vol. in-8. — WOLTMANN und WÖRMANN, *Geschichte der Malerei*; Stuttgart, in-8 (en cours de publication).

BOLOGNE (Ecole de). HISTOIRE DU DROIT. — On donne ce nom à la longue suite de jurisconsultes qui a enseigné à Bologne pendant le XIIe et le XIIIe siècle, et qui, renouvelant par ses leçons et ses écrits la science des lois romaines, a exercé une immense influence sur les études juridiques comme sur la législation de l'Italie et des autres pays de l'Europe occidentale. Les jurisconsultes de cette école sont aussi appelés *glossateurs*, parce qu'ils donnaient habituellement à leurs travaux sur le droit romain la forme de gloses, c.-à-d. de commentaires suivant l'ordre des textes.

De tout temps on a attribué à l'Ecole de Bologne un rôle considérable dans le développement de la science juridique. Mais ce rôle a été souvent mal compris et présenté sous un faux jour. On a cru longtemps que le droit romain était complètement tombé dans l'oubli pendant la première partie du moyen âge, et que ce fut, au commencement du XIIe siècle, la découverte des lois de Justinien qui en ranima tout à coup l'étude. « Suivant de vieilles traditions, l'armée de Lothaire II, empereur d'Allemagne, aurait trouvé dans le pillage de la ville d'Amalfi un manuscrit des Pandectes, et en aurait fait don aux Pisans, comme prix de leur coopération. Un professeur de Bologne, Irnérius, se serait livré à un examen

attentif du mauscrit précieusement conservé à Pise, et en aurait adopté le texte pour base de son enseignement. Puis, sur la requête de la comtesse Mathilde, amie d'Irnérius, Lothaire aurait publié un édit prescrivant d'enseigner le droit romain et lui donnant force obligatoire. »

Les mémorables travaux de Savigny et, après lui, les savantes recherches de juristes allemands et italiens, ont détruit cette vieille légende, et montré que, selon l'enchaînement naturel des choses humaines, l'œuvre de l'Ecole de Bologne fut préparée par celle des siècles antérieurs. Elle n'en reste pas moins glorieuse : car si les légistes bolonais n'ont point créé de toutes pièces la science des lois romaines qui s'était perpétuée pendant tout le moyen âge, ils l'ont restaurée sur de nouvelles bases et en ont fait prévaloir les principes dans la plupart des législations de l'Europe.

L'exposé qui va suivre sera divisé en cinq parties : 1° le droit romain en Europe avant l'Ecole de Bologne; 2° Irnérius et les premiers glossateurs : formation de l'Université de Bologne; 3° caractères de l'enseignement et des écrits des glossateurs; 4° l'Ecole de Bologne jusqu'à la fin du XIIIe siècle : glose d'Accurse, décadence ; 5° influence de l'Ecole de Bologne en Italie et en Europe.

1° *Le droit romain en Europe avant l'Ecole de Bologne.* Quand l'empire d'occident fut détruit par les Barbares à la fin du Ve siècle, la législation romaine survécut notamment en Italie et en Gaule. D'abord le Code Théodosien conservé par les Ostrogoths (édit de Théodoric), puis le Code et les Pandectes de Justinien furent jusqu'en 568 la loi officielle de l'Italie. Après l'établissement des Lombards au VIe siècle, et la conquête des Francs au VIIIe, la législation de Justinien ne régit plus, comme loi écrite, que l'Italie méridionale, qui était restée au pouvoir des empereurs byzantins; mais dans la région du nord et du centre, elle ne fut pas entièrement remplacée par les lois germaniques : elle subsista à titre de coutume générale et subsidiaire, à laquelle il fallait recourir dans les cas qui n'étaient pas prévus par les édits des rois lombards ou les capitulaires des rois francs. Ainsi dans toute l'Italie, pendant la première partie du moyen âge, le droit romain fut usité dans les relations de la vie civile et appliqué par les tribunaux. — Bien plus, il continua à être enseigné dans les écoles d'arts libéraux, et dans quelques écoles supérieures spécialement consacrées à l'étude du droit. Les écoles d'arts libéraux (épiscopales ou abbatiales), qui existaient dans les principales villes d'Italie, enseignaient le droit romain comme complément de la rhétorique, pour former les étudiants à l'éloquence judiciaire ou à la rédaction des actes; mais on se bornait à des notions élémentaires. Une culture juridique plus profonde était donnée dans quelques écoles supérieures *(studia)* : d'abord celle de Rome qui datait de l'époque impériale, que les Ostrogoths avaient respectée, que Justinien avait confirmée, et qui, maintenue par les papes, subsista jusqu'à Grégoire VII; puis celle de Ravenne, qui était florissante au milieu du XIe siècle, et à la même époque celles de Pavie et de Vérone, où l'on étudiait surtout le droit lombard, mais où le droit romain avait aussi sa place. — L'enseignement donné dans ces écoles par des professeurs qui étaient en même temps juges ou avocats, avait un caractère à la fois théorique et pratique, comme on en peut juger par la littérature juridique qu'elles ont produite et dont une faible partie seulement est connue jusqu'ici. Ce sont d'abord des recueils de formules et des actes de procédure (actes de Ravenne, formules lombardes); puis des gloses et des scolies sur les Institutes et le Code de Justinien, et sur l'*Epitome* de Julien (gloses de Turin, de Pistoie); des sommes contenant l'abrégé de la législation justinienne (somme de Pérouse, *epitome exactis regibus*); enfin un traité important, appelé *Exceptiones Petri*, qui subit en France et en Allemagne divers remaniements attestés par les manuscrits, mais dont l'original paraît avoir été composé dans l'Italie lombarde, probablement à Pavie.

Dans la Gaule franque, comme en Italie, le droit romain ne cessa pas d'être pratiqué et enseigné du VIe au XIe siècle. On sait que le Code Théodosien, abrégé dans des recueils officiels (Bréviaire d'Alaric, Papien) ou dans des compilations privées *(Summa legum)*, resta la loi personnelle des Gallo-Romains et des gens d'église, et par conséquent fut pendant de longs siècles appliqué par les tribunaux concurremment avec les lois germaniques. En même temps la culture scientifique du droit romain n'était pas négligée ; sans parler des écoles d'arts libéraux comme celles de Toul et du Bec, il y eut à Lyon dès le VIIe siècle, à Orléans dès le VIIe ou le VIIIe siècle, des écoles spéciales pour l'étude du droit, qui jouirent d'une certaine célébrité, et d'où sortirent des gloses et des traités qui attestent la connaissance du droit de Justinien : les *expositiones Lugdunenses*, et surtout le *Brachylogus*, composé à l'école d'Orléans au milieu du XIe siècle.

2° *Irnérius et les premiers glossateurs, formation de l'Université de Bologne.* A Bologne, comme dans les principales villes de l'Italie, l'étude et la pratique du droit romain étaient fort anciennes. On ne peut sans doute accepter la tradition suivant laquelle Théodose II aurait fondé dans cette ville, en 433, une école supérieure de droit : cette légende fut imaginée, au XIIIe siècle, par les juristes bolonais, désireux de rattacher aux empereurs romains l'origine de l'université dont ils faisaient partie. Mais il est certain qu'il existait à Bologne une école d'arts libéraux, particulièrement célèbre au Xe et au XIe siècle, et où les élèves recevaient, dans leur cours de rhétorique, des leçons accessoires de droit romain. Un Bolonais, du nom de *Pepo*, mentionné dans un acte de 1076 avec le titre de *legis doctor*, paraît avoir fait le premier, en dehors de l'école des arts, des leçons approfondies sur les lois romaines; mais il eut peu de succès. Ce fut *Irnérius* qui, dans les dernières années du XIe siècle, fonda véritablement à Bologne le haut enseignement du droit.

Ce personnage (quelquefois nommé dans les textes Wernerius, Warnerius, Garnerius) était professeur à l'école des arts : ayant étudié par lui-même, sans maître, les lois de Justinien, il acquit une grande réputation comme légiste. Au témoignage d'Odefroy, jurisconsulte bolonais du XIIIe siècle, dont les écrits contiennent de précieux renseignements historiques sur les maîtres qui l'ont précédé, ce fut à la demande de la comtesse Mathilde, suzeraine de la Toscane et d'une partie de la Lombardie, qu'Irnérius ouvrit une école spéciale de droit romain : il est vraisemblable que cette princesse, alliée du pape dans la querelle des investitures, éprouvait de la répugnance à appeler dans ses cours de justice les légistes de Ravenne, dont l'hostilité au saint-siège était traditionnelle; elle voulut avoir à Bologne une école de droit, où se formeraient des légistes dévoués à la papauté. Irnérius fit ses premières leçons publiques en 1088, date que la ville de Bologne a adoptée comme celle de la fondation de son Institut. Il paraît avoir occupé sa chaire jusqu'à sa mort, qui eut lieu entre 1125 et 1137. A l'enseignement théorique qu'il donnait par ses leçons et ses écrits, il joignit la pratique des affaires; car il figure comme avocat et comme juge dans plusieurs actes, et reçut des missions diplomatiques de la comtesse Mathilde et de l'empereur Henri V.

Les leçons d'Irnérius ne tardèrent pas à porter des fruits. Il eut de nombreux disciples, dont les plus célèbres furent les *quatre docteurs : Bulgare*, *Martin Gosia*, *Hugues* et *Jacques de la Porte Ravennate*. Dès les premières années du XIIe siècle, l'école de droit de Bologne était plus renommée en Italie que celle de Ravenne. Cependant, jusqu'au milieu de ce siècle, c'est encore l'école des arts libéraux qui est la plus célèbre à l'étranger.

Deux causes donnèrent bientôt aux professeurs de droit de Bologne une prépondérance marquée sur les autres

maîtres de la ville et une réputation européenne. Ce fut d'abord la supériorité scientifique de la méthode nouvelle qu'ils inaugurèrent dans leur enseignement (*infra*, § 3). Ce fut ensuite la protection de l'empereur d'Allemagne, Frédéric Ier, qui était en même temps roi des Lombards, et qui avait grand intérêt à encourager l'étude des lois romaines, dont l'autorité pouvait souvent servir d'appui aux prétentions du pouvoir impérial. Après la diète de Roncaglia (1158), à laquelle assistèrent les docteurs bolonais, et où furent réglés les droits respectifs de l'empire et des villes italiennes, Frédéric accorda solennellement à tous ceux qui venaient étudier à Bologne, le double privilège de voyager librement par tous les pays relevant de son autorité, sans être exposés aux vexations que subissaient alors les étrangers, et de n'être justiciables, dans la ville, que de leurs professeurs ou de l'évêque.

Si l'on ajoute à ces causes la situation de Bologne, aisément abordable de divers côtés, la salubrité de son climat, la richesse de son sol et de son industrie, l'indépendance municipale qu'elle avait récemment conquise, on comprendra facilement quel attrait cette ville devait exercer surtout sur la jeunesse des rudes contrées du Nord. Aussi, dès le milieu du XIIe siècle, les étudiants y accourent-ils en foule, non seulement de tous les points de l'Italie, mais de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne. Groupés en *nations* suivant leur pays d'origine, ils ne tardèrent pas à former de véritables corporations, organisées sur le modèle des corporations d'arts et métiers que le régime municipal avait développées dans toutes les villes lombardes ; et la réunion de ces diverses corporations d'étudiants, sous des statuts communs, constitua vers la fin du XIIe siècle l'*Université* de Bologne.

Cette Université, la plus ancienne de l'Europe avec celle de Paris qui fut fondée vers la même époque (1200), eut dès l'origine deux caractères essentiels, qui résultaient des conditions mêmes dans lesquelles elle s'était organisée, et qui la distinguaient profondément de l'Université française. 1° Ce n'était pas une association de professeurs *(universitas magistrorum)* exerçant seuls l'autorité à laquelle devaient se soumettre les élèves qui suivaient leurs leçons, mais une *association d'étudiants (universitas scholarium)*, nommant eux-mêmes des chefs auxquels obéissaient les professeurs. Les étudiants de Bologne étaient répartis en deux corporations principales, les ultramontains et les citramontains, dont chacune élisait annuellement un recteur et des conseillers, pris dans les diverses nations, qui exerçaient avec lui le pouvoir administratif et la juridiction universitaire. Les professeurs *(doctores legentes)* étaient choisis par les étudiants pour un temps limité et recevaient d'eux des honoraires fixés par contrat ; ils prêtaient serment d'obéissance au recteur et s'engageaient à ne pas enseigner ailleurs qu'à Bologne ; placés ainsi par les statuts dans la dépendance de l'Université et n'ayant que la libre direction des études, ils ne pouvaient acquérir d'autorité et d'influence que par leurs qualités personnelles et par la valeur de leur enseignement. — 2° L'Université de Bologne était essentiellement *juridique (universitas legum)*, à l'inverse de celle de Paris qui était, à l'origine, uniquement consacrée à la théologie. L'étude du droit romain qui lui avait donné naissance, et celle du droit canonique qui s'y adjoignit dès le XIIe siècle, restèrent l'objet principal, sinon exclusif, de son enseignement. La médecine et les arts libéraux y furent, il est vrai, enseignés depuis le XIIIe siècle par des professeurs célèbres ; mais ceux qui suivaient leurs leçons faisaient néanmoins partie de l'Université de droit : ce fut seulement au XIVe siècle qu'à côté d'elle furent constituées deux autres Universités, celle de médecine et philosophie et celle de théologie. Une conséquence remarquable du caractère purement juridique de l'Université de Bologne, c'est qu'elle ne fut pas soumise, comme celle de Paris, à la haute direction de la papauté : car la permission de l'Eglise n'était pas nécessaire pour enseigner le droit romain, comme elle l'était pour enseigner la théologie. Cependant, dès le commencement du XIIIe siècle, les papes qui soutinrent souvent l'Université dans ses luttes avec les magistrats de la ville et qui confirmèrent ses statuts en 1253, exercèrent sur elle, en retour, une certaine autorité morale, et notamment obtinrent que l'archidiacre de Bologne contrôlerait en leur nom les examens et la délivrance des diplômes, pour en assurer la régularité.

On vient de voir comment les circonstances historiques favorisèrent, pendant le XIIe siècle, la formation de l'école de jurisprudence fondée par Irnérius, et comment cette école manifesta sa puissante vitalité par la constitution d'une Université composée d'étudiants de tous les pays. Avant d'en continuer l'histoire, qui s'étend jusqu'à la fin du XIIIe siècle, il importe d'en déterminer le caractère scientifique, d'apprécier la nature et la portée de l'œuvre qu'elle accomplit.

3° *Caractères de l'enseignement et des écrits des Glossateurs*. Le mérite d'Irnérius et de ses disciples ne consista pas, comme on l'a cru longtemps, à ressusciter l'étude du droit romain : on a vu qu'au XIe siècle, aussi bien qu'aux siècles précédents, ce droit était connu, pratiqué et enseigné en Italie, comme en France. Ce n'est pas non plus en inaugurant une nouvelle méthode d'exposition qu'ils se montrèrent originaux : avant eux, on avait composé, à Rome, à Ravenne, à Pavie, des gloses et des sommes qui ont beaucoup d'analogie avec celles des professeurs de Bologne. Ils durent leur grand et légitime succès au fond même de leurs doctrines, à l'esprit scientifique qui les inspira dès le principe, et qu'ils suivirent longtemps avec une remarquable conséquence. — Les jurisconsultes de Pavie et de Ravenne traitaient le droit romain d'une façon fort libre, y mêlant des dispositions tirées des lois lombardes ou des coutumes locales, s'écartant volontiers des textes pour faire prévaloir ce qu'ils jugeaient être l'équité. Ce procédé pouvait être conforme aux exigences de la pratique, mais n'était nullement scientifique. Irnérius suivit la méthode inverse : s'attachant avant tout à l'étude des lois de Justinien, prenant le texte de ces lois pour base unique de ses doctrines, il entreprit de faire revivre, dans ses leçons et ses écrits, le droit romain tel que l'avait fixé la compilation Justinienne. Son œuvre, fidèlement continuée par ses disciples, fut essentiellement théorique et scientifique : pour lui et pour son école, le droit de Justinien est le droit par excellence, dont aucun élément étranger ne doit troubler l'ensemble harmonieux : que la pratique s'y conforme ou non, peu leur importe ; ils se renferment dans leur rôle d'interprètes et de docteurs, sans essayer d'approprier leurs doctrines aux besoins de leur temps.

En conséquence, c'est l'étude de la compilation Justinienne qui fut l'unique objet des recherches et des travaux des jurisconsultes Bolonais : ils se proposèrent d'en réunir toutes les parties en un seul corps, d'en établir le texte par une recension minutieuse des manuscrits, et de l'interpréter jusque dans ses moindres détails par leurs leçons, leurs gloses et leurs ouvrages dogmatiques.

Leur premier soin fut de recueillir tous les textes promulgués par Justinien et d'en former le *Corpus juris civilis* (V. ce mot). Quand Irnérius commença ses leçons, on ne connaissait que les Institutes, les 23 premiers livres du Digeste *(Dig. vetus)* et les 12 derniers *(Dig. novum)*, les 9 premiers livres du Code, enfin l'abrégé des Novelles par Julien *(Epitome Juliani)*. — On découvrit, du vivant d'Irnérius, les livres XXIV à XXXVIII du Digeste *(infortiatum)*, les 3 derniers livres du Code *(tres libri)* et le texte original de la plupart des Novelles *(Authenticum)*. Tous ces textes, distribués en cinq volumes, formèrent par leur réunion le *Corpus juris civilis*. Les trois premiers volumes correspondaient aux trois parties du

Digeste; le quatrième au Code (*lib. I-IX*); le cinquième, appelé *volumen parvum* ou simplement *volumen*, contenait les Institutes, les *tres libri* et l'*Authentique* divisé en neuf collations; on y ajouta, dans le cours du XIIIe siècle, une dixième collation, comprenant les *libri feudorum* et quelques constitutions des empereurs d'Allemagne, qui étaient regardées comme le complément des Novelles de Justinien. Ainsi, à l'exception des constitutions grecques du Code découvertes au XVIe siècle, les jurisconsultes de Bologne connaissaient toutes les parties de la législation Justinienne. Mais ils n'avaient connaissance ni des fragments originaux des jurisconsultes de l'époque classique (Ulpien, Gaius, etc.), ni des compilations byzantines postérieures à Justinien (Basiliques, Commentaires de Théophile, etc).

Ces recueils de lois leur étaient parvenus par un certain nombre de mss., dont les leçons différaient entre elles. Ils les soumirent à un travail critique, afin d'établir un texte aussi pur et aussi complet que possible. Pour les Pandectes, ils se servirent surtout du ms. de Pise *(littera Pisana)*, ms. du VIIe siècle, qui ne fut pas découvert, comme on l'a cru, à Amalfi, mais que Pise possédait depuis longtemps, et qui, transporté à Florence, en 1504, prit le nom de *Florentine*, sous lequel on le désigne encore aujourd'hui. Ce précieux ms. leur permit de corriger et de compléter les mss. déjà connus dont on se servait à Ravenne et à Pavie *(littera vetus, antiqua)*, et d'établir le texte de Bologne *(recensio Bononiensis)*, qui fut définitivement arrêté au milieu du XIIIe siècle et qui devint classique sous le nom de Vulgate *(lectio vulgata)*. Un semblable travail eut lieu pour les Institutes et pour le Code. Six étudiants de l'Université de Bologne étaient chargés annuellement, sous le nom de *Petiarii*, de vérifier la correction des exemplaires du *Corpus* mis à la disposition des étudiants par les loueurs de livres *(stationarii)*, et maintenaient ainsi l'unité du texte.

C'était surtout par les leçons orales *(lecturæ)* que les jurisconsultes de Bologne enseignaient leurs doctrines, du moins dans les premiers temps de l'Ecole. — Chaque professeur étudiait successivement les cinq volumes du *Corpus*, en consacrant une année à l'explication de chaque volume : de sorte que chaque étudiant n'avait ordinairement qu'un professeur, dont il suivait les cours pendant cinq années consécutives. Les cours étaient généralement faits de la manière suivante : « Le professeur commençait par le résumé du titre entier *(summa)*; passant ensuite aux différentes lois, il lisait le texte adopté par lui, indiquait l'espèce de la loi, résolvait les antinomies apparentes, dégageait les règles générales du droit *(brocarda)*, et parlait ensuite des procès réels et fictifs dont cette loi pouvait donner la décision *(quæstiones)*, ou, si le temps ne le permettait pas, il renvoyait cet examen aux *repetitiones*. » En outre, les professeurs soutenaient contre leurs collègues ou contre des étudiants des argumentations publiques *(disputationes)*.

Mais de très bonne heure l'enseignement oral donna naissance à des écrits, dans lesquels les professeurs mettaient le meilleur de leur enseignement. C'étaient habituellement des *gloses*, c.-à-d. des commentaires que le professeur insérait dans son exemplaire du *Corpus*, pour qu'ils fussent conservés, copiés et répandus. Les gloses étaient en usage depuis longtemps dans les anciennes écoles de droit de Rome, de Pavie, de Ravenne, de Lyon et d'Orléans : elles étaient appliquées dès le IXe siècle à l'interprétation de la Bible. Mais l'Ecole de Bologne perfectionna si bien cette forme de commentaire et en fit un si fréquent usage, que le nom de *glossateurs* est resté aux professeurs de cette école. Les gloses n'étaient d'abord que de courtes explications des mots difficiles, placées entre les lignes du texte (gloses interlinéaires); puis ce furent des explications plus étendues, relatives à l'objet même du texte et placées en marges (gloses marginales). Souvent toutes les parties du texte étaient si complètement expliquées, que la glose formait un commentaire perpétuel *(apparatus)*. Mais si les jurisconsultes bolonais se livrèrent surtout à l'exégèse (glose d'Irnérius et des quatre docteurs; commentaire de Bulgare sur le titre *De regulis juris*), là ne se borna point leur activité intellectuelle : ils composèrent aussi, surtout à la fin du XIIe et pendant le XIIIe siècle, des ouvrages dogmatiques, notamment des *sommes* ou résumés de tout un titre, qui sont la première origine des traités systématiques sur le droit romain; puis des brocards, des distinctions, des recueils d'argumentations *(quæstiones)*, des controverses *(dissensiones dominorum)*, enfin des consultations *(consilia)*.

Ces travaux, dont une partie a été conservée, attestent en général une connaissance parfaite des textes, de leur concordance et de leurs antagonismes, ainsi qu'un remarquable talent d'interprétation. Mais l'étude exclusive du *Corpus juris* rendit les glossateurs indifférents aux études accessoires : on peut leur reprocher d'avoir ignoré le grec *(græca non leguntur)*, et de n'avoir pas cherché à éclairer par l'histoire les textes qui étaient l'objet de leur exégèse.

4° *L'Ecole de Bologne jusqu'à la fin du* XIIIe *siècle; glose d'Accurse; décadence.* La période la plus brillante de l'Ecole de Bologne s'étend des premières années du XIIe siècle à la seconde moitié du XIIIe, c.-à-d. des leçons d'Irnérius à la glose magistrale d'Accurse. C'est alors que, dans leur enseignement oral ou écrit, les glossateurs firent de la nouvelle méthode inaugurée par eux la plus large et la plus féconde application. Pendant cette longue période, les plus célèbres d'entre eux, après les *quatre docteurs* précédemment cités, sont : *Placentin*, dont l'œuvre principale est une somme sur le Code, et qui alla fonder l'Ecole de droit de Montpellier, où il mourut en 1192; *Burgundio*, l'un des rares glossateurs qui sût le grec, et le traducteur des textes grecs des Pandectes; *Roger*, *Jean Bassien*, *Pillius*, *Azon*, dont les gloses et la somme jouirent d'une réputation attestée par le dicton : *Chi non ha Azo, non vada a palazzo ; Hugolin*, qui continua la somme d'Azon; *Jacques Balduini; Roffroy ;* enfin *Accurse* (1182-1258), le plus célèbre des glossateurs, moins pour ses écrits originaux que pour la gigantesque compilation dans laquelle il résuma les travaux de ses prédécesseurs. Sa glose *(glossa ordinaria, magistralis)* rendit surtout service à la pratique du droit, en réunissant en un seul corps les opinions des glossateurs dispersées dans un grand nombre de manuscrits; elle eut tant de succès, malgré ses imperfections doctrinales, que dans la plupart des tribunaux les juges s'y référèrent comme à la loi elle-même. Elle a gardé pour nous une grande valeur historique, parce que la plupart des écrits mis en œuvre par Accurse sont perdus ou inédits.

En même temps que le droit romain, le droit canonique était enseigné avec succès à l'Université de Bologne par des maîtres qui s'inspiraient directement, dans leurs leçons et leurs écrits, de la méthode d'Irnérius. On voit citer dans les actes, dès la seconde moitié du XIIe siècle, des docteurs en droit canon *(doctores decretorum)*. Vers 1148, *Gratien*, moine et sans doute docteur de Bologne, composa le *Décret* qui porte son nom, vaste traité méthodique, appuyé d'un grand nombre de textes tirés des canons ou des décrétales, qui eut la fortune exceptionnelle de servir de base à l'enseignement du droit ecclésiastique jusqu'aux temps modernes. Après lui ses disciples *Pocapaglia*, *Rufin*, *Roland Bandinelli* (qui fut pape sous le nom d'Alexandre III), *Huguccio*, et au XIIIe siècle, *Richard l'Anglais*, *Damase*, *Tancrède*, célèbre par son *Ordo judiciarius*, *Bernard de Parme*, *Raymond de Peñafort* sont les principaux représentants de l'enseignement du droit canonique à Bologne. Pendant quelque temps les docteurs en droit romain *(legum doctores)* et les canonistes *(decretistæ)* formèrent deux classes distinctes; mais peu à peu les canonistes regardèrent les lois romaines comme partie intégrante de leurs études, et

les romanistes invoquèrent dans leurs ouvrages les canons de l'Eglise; les mêmes professeurs furent souvent *doctores utriusque juris*, et enseignèrent simultanément ces deux branches de la science juridique, qui se prêtaient un mutuel appui.

L'autorité morale et intellectuelle qu'exerçaient alors les professeurs de l'Ecole de Bologne est attestée, non seulement par le succès de leurs leçons et de leurs ouvrages, mais aussi par la haute situation dont ils jouissaient dans cette ville et souvent au dehors. Ils étaient exemptés des impôts et du service militaire, et quand ils n'étaient pas nés à Bologne, y recevaient droit de cité. Ils portaient le titre de *dominus*, laissant celui de *magister* aux professeurs ès arts, et avaient rang de chevaliers. Enfin beaucoup d'entre eux prirent une part active aux affaires publiques, comme juges, podestats ou ambassadeurs : Azon, Hugolin et Accurse à Bologne, Burgundio à Pise, Jacques Balduini à Gênes, Roffroy à Bénévent. A la vérité, la ville de Bologne, oubliant parfois l'éclat incomparable qu'elle devait à son Université, engagea avec elle, dans le cours du XIIe et du XIIIe siècle, des luttes violentes dans lesquelles ses droits et ses privilèges furent souvent menacés et ses leçons interrompues. La querelle des Guelfes et des Gibelins, qui divisait alors l'Italie, fut particulièrement vive à Bologne, et l'Université n'y put rester étrangère. Néanmoins l'Ecole prospéra longtemps au milieu de ces luttes et de ces dissensions.

Le milieu du XIIIe siècle marque son apogée. L'esprit qui inspirait les premiers glossateurs s'altéra peu à peu dès cette époque. Au lieu de prendre les textes du droit romain pour objet exclusif de leur exégèse, les professeurs de cette époque se mirent à expliquer les gloses de leurs prédécesseurs : dans l'école comme dans les tribunaux, a glose magistrale d'Accurse remplaça le *Corpus juris*. Les plus connus d'entre eux, *Odefroy*, *les fils d'Accurse* (*François*, *Cervotto* et *Guillaume*) ne s'occupent guère dans leurs écrits que d'entasser citations sur citations, et cachent la pauvreté de leur fond sous une prolixité rebutante. On ne trouve une certaine originalité que dans les écrits de *Dinus de Mugello*, qui enseigna à Bologne le droit civil et le droit canonique, et dans les ouvrages de pratique judiciaire composés par *Jean de Deo*, *Gilles de Fuscarariis*, etc.

En outre diverses circonstances diminuèrent la haute situation dont jouissaient les professeurs de Bologne. Prenant part aux affaires publiques, ils se trouvèrent mêlés aux querelles des factions et y perdirent une partie de leur autorité morale. — Vers la fin du XIIIe siècle, la ville créa un certain nombre de chaires publiques dont les titulaires recevaient, au lieu d'honoraires payés par les étudiants, un traitement fixe, et peu à peu la plupart des professeurs furent aux gages de la ville : ils tombèrent ainsi sous la dépendance de l'autorité municipale qui prétendit régler leur enseignement sans tenir compte de leurs aptitudes personnelles et des intérêts de la science. — Au siècle suivant, une autre mesure porta un coup mortel à l'Ecole de Bologne : l'esprit de parti, qui dominait de plus en plus dans la ville, fit restreindre le droit de professer aux seuls citoyens de Bologne et même aux membres d'un petit nombre de familles. L'Université de cette ville perdit ainsi peu à peu sa prééminence pour l'enseignement du droit; car les plus célèbres jurisconsultes de cette époque allèrent enseigner à Pise, à Pérouse, à Padoue et à Pavie, qui se disputèrent le premier rang.

La décadence de l'Ecole de Bologne provoqua, dans le cours du XIVe siècle, la réaction de l'Ecole essentiellement pratique des *Commentateurs*, qui se personnifie dans *Bartole* (V. ce nom), et qui domina pendant le XIVe et le XVe siècle. Mais au XVIe l'œuvre des glossateurs fut reprise par l'*Ecole historique*, qui l'élargit et la compléta, en s'aidant de tous les secours que lui fournissaient l'histoire et la philologie renouvelées par les humanistes de la Renaissance (V. ALCIAT, CUJAS).

5° *Influence en Italie et en Europe*. L'Ecole de Bologne exerça une immense influence, non seulement en Italie, mais encore dans toute l'Europe occidentale. La réputation de ses maîtres l'avait fait considérer comme le *siège du droit romain* : suivant l'opinion générale, c'était là seulement que pouvait s'acquérir la science approfondie des lois romaines, comme des lois canoniques. Aussi de tous les points de l'Europe les étudiants venaient-ils en foule la recueillir de la bouche même des maîtres; de retour dans leur pays, ils y propageaient la méthode et la doctrine des glossateurs. En France, Pierre de Blois, Jacques de Revigny, Guillaume Durand; en Angleterre, Vacarius, Richard l'Anglais, François Accurse; en Espagne, Pons de Lérida; en Italie, d'innombrables jurisconsultes répandirent par leurs leçons ou leurs ouvrages l'enseignement qu'ils avaient reçu à Bologne. — Bien plus, dans ces divers pays, un certain nombre d'universités de lois furent fondées, sur le modèle de celle de Bologne, par des professeurs de cette ville : en Italie, celles de Padoue (1222), de Vicence (1203), d'Arezzo (1215), de Sienne (1326); en Aragon, celle de Perpignan (1343); en France, celle de Montpellier, organisée par Placentin à la fin du XIIe siècle.

Cette large diffusion de l'enseignement juridique des glossateurs eut pour principal effet de fortifier et d'étendre, dans l'Europe occidentale, l'autorité théorique et pratique du droit romain. Depuis la fin du XIIe siècle, domine de plus en plus la doctrine, proclamée par eux, que le droit romain est un droit universel, qu'il est la *raison écrite*, et qu'à ce titre il doit servir de législation commune à toutes les nations chrétiennes. On peut discuter cette thèse, et contester que cette législation morte se soit toujours heureusement adaptée aux mœurs et aux institutions des peuples modernes : mais il faut reconnaître que le droit romain, expliqué et propagé par les glossateurs, s'imposa logiquement à la plupart des nations européennes par sa supériorité scientifique, par la netteté de ses principes et par l'abondante variété de ses solutions.

En Italie, le droit de Justinien garda le caractère de droit commun qu'il avait déjà, mais pénétra plus profondément dans la pratique; le *Corpus juris civilis*, tel que l'avaient composé des glossateurs, devint le code fondamental des tribunaux *(quidquid agnoscit glossa, agnoscit curia)*.

Dans la France méridionale la même législation se substitua partout dans l'usage au Bréviaire d'Alaric. Dans la France du Nord, le droit romain ne fut directement appliqué qu'à titre subsidiaire, quand la coutume était muette; mais une partie de ses principes pénétrèrent peu à peu dans le droit coutumier et en modifièrent l'esprit.

En Allemagne, dès le XIIIe siècle, les doctrines romaines se firent jour dans les coutumiers germaniques (Miroir de Souabe); le pouvoir impérial en favorisa l'application dans les tribunaux, et finalement décréta, en 1495, la *réception* officielle du *Corpus juris*, qui devint dès lors le droit commun de l'Empire.

En Angleterre et en Espagne, le droit romain ne reçut force de loi que devant quelques juridictions exceptionnelles; mais son influence fut sensible d'une part dans les coutumiers anglais (Glanville et Bracton), d'autre part dans les *Siete partidas* d'Alfonse le Sage.

De même, l'étude et la pratique du droit canonique prirent dans ces divers pays un développement considérable, comme l'attestent les recueils législatifs et les nombreux traités dogmatiques composés au XIIIe siècle.

En résumé, si l'Ecole de Bologne ne fit pas, à proprement parler, renaître au XIIe siècle l'étude du droit romain qui n'avait point péri pendant les siècles précédents, on peut dire cependant que, par sa méthode et ses doctrines, elle opéra une véritable rénovation dans la science juridique, et qu'elle exerça ainsi sur le droit, les institutions et les idées de la société européenne une

immense influence qui s'est fait sentir, à travers le moyen âge, jusque dans les temps modernes. C'est donc à juste titre que la ville de Bologne a donné un caractère international aux fêtes par lesquelles elle vient de célébrer le huitième centenaire de la fondation de son Institut (1088-1888), et auxquelles toute l'Europe savante a pris part. Ch. MORTET.

BIBL. : SARTI, *De claris archigymnasii Bononiensis professoribus a sæc. XI usque ad sæc. XIV*; Bononiæ, 1769, t. I, part. I. — SAVIGNY (De), *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*; 1834-1851, 2e éd., t. III et IV (cf. 1re éd., trad. en français par Guenoux, 1839). — A. RIVIER, 1° *la Science du droit dans la première partie du moyen âge*; 2° *l'Université de Bologne et la première renaissance de la science juridique*. (*Nouv. Revue historique de droit*, I, (1877), pp. 1 à 46, 500 à 504 ; XII (1888), pp. 289 et suiv.) — CAILLEMER, *l'Enseignement du droit civil en France vers la fin du* XIIIe *siècle*. (*Ibid.* III, 1879, pp. 599 et suiv.) — A. PERTILE, *Storia del diritto italiano* ; 1882, t. II, part. II, pp. 541 à 599. — CONRAT, article dans *Zeitschrift fur Rechtsgeschichte; röm. Abtheilung*; 1883, IV, fasc. I. — DENIFLE, 1° *Die Entstehung der Universitäten des Mittelalters bis 1400*; Berlin, 1885, t. I ; 2° *Die Statuten der Juristenuniversität Bologna, vom J. 1317-1347* (*Archiv. für Litteratur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*; 1887, III, pp. 196-398. — RICCI, *I primordi dello studio Bolognese*; 1887. — H. FITTING, *Die Anfänge der Rechtschule zu Bologna*; Berlin, 1888.

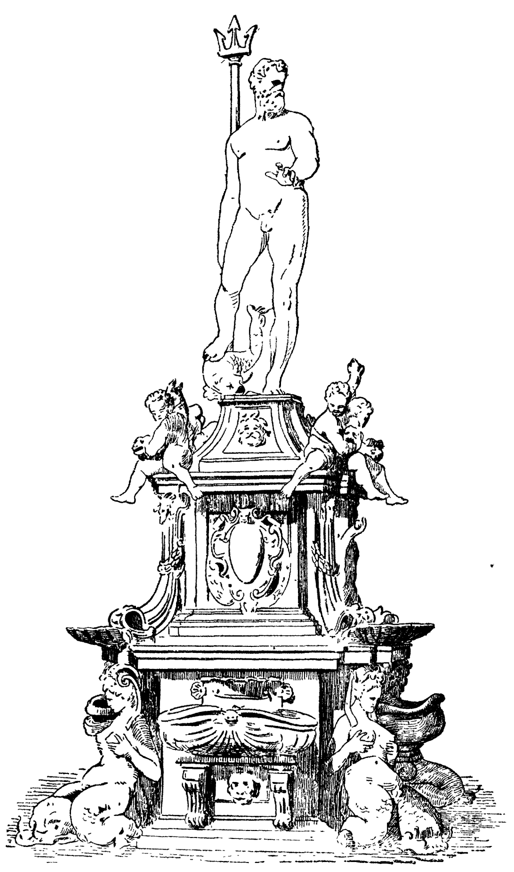
BOLOGNE-SUR-MARNE *(Bononia)*. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory; 1,036 hab. Station du chem. de fer de l'E., sur la ligne de Paris à Mulhouse. Forges de fer, fondées au XVIe siècle, et fabrique de coutellerie. Cette commune remonte à une haute antiquité. Suivant la légende de sainte Bologne, vierge qui aurait été martyrisée en ce lieu sous le règne de l'empereur Julien, au IVe siècle, le village actuel serait établi sur les ruines d'une ville gauloise, nommée *Andarté*. Bologne eut certainement une grande importance sous les Gallo-Romains, à en juger par les nombreux vestiges de constructions, les monnaies et les tombeaux retrouvés à diverses reprises sur son territoire. On peut citer notamment une intéressante stèle funéraire reproduisant en bas-relief l'effigie en pied du défunt; l'épitaphe qui la couronnait a malheureusement disparu. Une voie romaine, dont le massif s'est conservé sur plusieurs points, traversait la Marne en cet endroit. A l'époque mérovingienne, Bologne devint le chef-lieu d'un *pagus* considérable qui prit, sous les Carlovingiens, le titre de *comitatus Bononiensis*, mentionné dans plusieurs documents du IXe siècle; il comprenait une partie des cantons actuels de Vignory, Juzennecourt, Chaumont et Andelot. C'est de son démembrement que se formèrent, vers la fin du Xe siècle, les grandes seigneuries de Chaumont, Vignory, Sexfontaines, etc. Le fief de Bologne fut réuni de bonne heure à celui de Sexfontaines, qui était déjà devenu le chef-lieu du comté. Les habitants de Bologne demeurèrent asservis jusqu'au milieu du XVe siècle; en 1454 seulement Geoffroy de Saint-Belin, pour ramener la population dans le village ruiné par la guerre de Cent ans, accorda une charte d'affranchissement qui fut confirmée par Charles VII, le 17 sept. 1460, et maintenue en vigueur jusqu'à la Révolution. Il en existe une copie du XVIe siècle. A. TAUSSERAT.

BIBL. : Em. JOLIBOIS, *La Haute-Marne ancienne et moderne* ; Chaumont, 1858-51, gr. in-8.

BOLOGNE (Jean) ou mieux **BOULONGNE**, sculpteur et architecte célèbre, né à Douai très probablement en 1524, mort à Florence le 13 août 1608. La dénomination *Jean de Bologne* est erronée et prête à une étrange confusion sur le lieu de naissance de l'artiste. On n'a que des renseignements vagues sur les débuts de sa vie. Le père du grand sculpteur, d'après Duthillœul, aurait été « entailleur » de son état, et l'enfant aurait ainsi reçu presque de naissance l'amour du métier où il allait s'illustrer. Baldinucci et Cosimo Gaci dans son poème (V. *Alcune composizioni in lode del ritratto della Sabina*) parlent au contraire de résistances qu'il aurait eues à vaincre pour suivre sa vocation : on voulait faire de lui un notaire, comme de beaucoup d'artistes passés, présents et futurs. Quoi qu'il en soit, il réussit à aller du côté où l'appelait le génie et étudia à Anvers sous un maître de talent, le sculpteur Jacques Dubrœucq, « natif d'auprès Saint-Omer », dit Guichardin, et qui a fait un certain nombre de travaux importants à Mons et dans les environs. Dubrœucq avait visité l'Italie, suivant une coutume désormais presque générale. Ce fut lui qui inspira sans doute au jeune homme le désir de connaître le pays des merveilles, de voir Rome et Michel-Ange. M. Abel Desjardins, par une série de rapprochements ingénieux, arrive à placer ce voyage dans les environs de 1551. Jean Bologne resta deux ans à Rome, étudiant, modelant en terre ou en cire tout ce qu'il y put voir de beau parmi les statues antiques ou modernes, s'essayant aussi parfois à composer. Peut-être y connut-il Michel-Ange. D'après une anecdote rapportée par Baldinucci, le grand sculpteur, voyant une de ses esquisses, lui aurait même conseillé avec son rude bon sens d'apprendre à ébaucher avant de se mettre à finir. En tout cas, Jean Bologne a fortement subi l'influence du maître ; il a dû plus d'une fois s'inspirer devant ses œuvres et rêver de faire, comme lui, remuer le marbre. Le goût du colossal lui est en partie venu de là. Cependant, ses fonds s'épuisant sans doute, il reprend le chemin de son pays, mais s'arrête au passage à Florence. Là un heureux hasard lui fit faire la rencontre d'un Florentin riche et généreux, Bernardo Vecchietti, amateur délicat des arts, qui, le jugeant sur les études rapportées de Rome, devine son génie naissant, et s'offre à l'entretenir chez lui pendant deux ou trois ans, pour qu'il puisse continuer librement ses études. Cette circonstance qui le retint à Florence devait l'y fixer pour toujours. L'Italie devint en quelque sorte pour lui une seconde patrie ; il ne la quittera plus, presque toutes ses œuvres y sont restées, et les Italiens regardent volontiers ce Flamand comme une de leurs gloires.

A Florence, Jean Bologne retrouvait encore Michel-Ange, qui y avait laissé un des plus illustres témoignages de son génie dans la chapelle des Médicis à San Lorenzo. Il put continuer à admirer son dieu. Ayant déjà l'instinct de la décoration élégante auquel il doit quelques-unes de ses plus belles productions, il commence par sculpter des parties ornementales sur certains édifices qu'on construisait alors, entre autres des consoles et une terrasse au palais Griffoni (aujourd'hui Riccardi). Divers autres travaux pour des particuliers le font également connaître et remarquer ; mais on le défiait toujours de s'attaquer au marbre. Sa réponse fut une très belle *Vénus*, aujourd'hui perdue, qui décide son protecteur à le présenter au prince François, fils aîné du duc régnant, Cosme de Médicis. Le prince fut tellement charmé de la statue qu'il l'achète aussitôt. Ce premier succès lie désormais sa fortune à celle de la famille souveraine qui gouvernait Florence. C'est pour les Médicis qu'il a surtout produit. Dès 1559, il sculpte en pierre leur écusson au-dessus de la porte d'entrée de leur palais du Monte-Commune (aujourd'hui Bargello) et exécute deux enfants en bronze pêchant à la ligne, pour une fontaine de leur casino de San-Marco. Un concours auquel il prend part vers ce temps-là, celui de la *Fontaine de la Piazza della Signoria*, que devait surmonter un Neptune colossal dans un char traîné par des chevaux marins, le met définitivement hors de pair. Il avait pour concurrents, outre Vincenzo Danti, des sculpteurs de talent éprouvé comme Benvenuto Cellini et Bartolommeo Ammanati. Son modèle fut déclaré le meilleur par tous les juges compétents. Il n'eut pas toutefois l'exécution de l'œuvre (elle fut attribuée à l'Ammanati) ; car le duc Cosme, qui avait réservé pour cela un merveilleux bloc de marbre de Carrare de dimensions extraordinaires, craignit que le jeune sculpteur, peu connu encore pour les ouvrages de marbre, ne le gâtât par inexpérience. Mais c'était un triomphe malgré tout, et en 1561 le prince François de Médicis l'attache à sa personne, avec

le traitement, assez modeste il est vrai, de treize écus par mois. Il était plus généreux de considération et d'honneurs que d'argent. En même temps la renommée de Jean Bolo-



Fontaine de Neptune, à Bologne.

gne commence à se répandre en Italie, et il eut bientôt l'occasion d'utiliser les études faites pour le concours de Florence. Les Bolonais le font venir dans leur ville, ainsi que le fondeur Zanobi Portigiani, pour contribuer à l'érection sur la place San Petronio d'une fontaine monumentale dont Tommaso Lauretti de Palerme était l'architecte. Les travaux durèrent plus de trois ans (1564–janv. 1567). Ils furent en grande partie retardés par les exigences du prince François, qui rappela à diverses reprises son sculpteur et le retint même un an près de lui. L'œuvre est extrêmement remarquable. L'ornementation en bronze appartient seule à Jean Bologne, un Neptune de très grande taille, quatre enfants, autant de sirènes, des écussons et divers autres ornements. C'est la première en date de ces belles fontaines qui comptent certainement parmi ses œuvres les plus parfaites, où il a montré toujours un tel talent de décorateur, tant d'originalité inventive, tant de puissance ou de grâce pittoresque.

Michel-Ange étant mort en 1564, Jean Bologne était désormais le seul grand sculpteur de l'Italie. Certains souverains étrangers recherchaient déjà ses œuvres. Catherine de Médicis voulait lui faire terminer la statue équestre de son défunt époux, le roi de France Henri II (1567); mais le prince François de Médicis, toujours jaloux de le garder à ses ordres, refusa de s'en séparer même pour peu de temps. C'est vers cette époque qu'il faut placer l'exécution du fameux *Mercure* en bronze (aujourd'hui aux Offices) : figure devenue classique et reproduite à l'infini (le musée du Louvre possède une reproduction du temps), mais dont les siècles n'ont pas diminué l'ingéniosité hardie, la légèreté et l'élégance, un peu maniérée pourtant. Elle ne repose véritablement que sur un souffle : car le vent qui sort d'une tête de Borée sert de support à la figure volante. Le prince François devait être alors marié ou près de l'être avec Jeanne d'Autriche, la fille de l'empereur d'Allemagne Maximilien II (1565) ; car il envoya à son beau-père un exemplaire ou peut-être le premier modèle de la statue. L'empereur en fut même si transporté qu'il voulut attirer le sculpteur à sa cour; mais il n'y fallait pas songer. De ce temps-là doit être également le groupe en marbre très mouvementé et vivant de *Samson terrassant un Philistin* (ou deux Philistins, d'après Vasari), qui surmontait une vasque de fontaine soutenue par des monstres marins, dans le casino du prince François (cortile de' Simplici). Le tout était de l'invention de Jean Bologne. On fait généralement remonter beaucoup trop haut, aux débuts mêmes de l'artiste, cette œuvre déjà savante. Vasari la dit « presque terminée » au moment où il écrit, quand la fontaine de Bologne, le Mercure sont tout nouvellement achevés et que le sculpteur vient de recevoir la commande de la Fiorenza. Il faut donc la placer nécessairement dans l'intervalle. La fontaine entière fut envoyée en Espagne en 1601 par le grand-duc Ferdinand, comme présent au duc de Lerme. D'après Perkins, elle serait aujourd'hui en Angleterre. Jean Bologne était alors engagé dans de vastes travaux pour le compte de son protecteur, auquel la mort de Cosme I[er] allait laisser le titre de grand-duc en 1574. Quoiqu'il n'ait pour ainsi dire pas eu de déclin, c'est pourtant la période la plus brillante de sa carrière, celle où il produit avec une fécondité prodigieuse les œuvres de la plus réelle valeur. Dès 1567 au moins il s'occupait d'un pendant au groupe de la victoire de Michel-Ange, dont il avait été chargé par le prince pour la grande salle du Palazzo Vecchio. C'est la *Fiorenza*, image allégorique de Florence écrasant un peuple vaincu, qu'on a appelée depuis la *Vertu enchaînant le Vice* (aujourd'hui au Bargello), sculpture déjà compliquée d'arabesques, comme le sera plus tard l'*Enlèvement de la Sabine*. Elle avait été faite avec le premier bloc de marbre extrait des carrières de l'Altissimo à Seravezza en 1569. Vers le même temps il travaille à la belle *Fontaine de l'Isoletto* au jardin des Boboli. La vasque avait été tirée par le Tribolo d'un grand bloc de granit provenant de l'île d'Elbe. Les figures en marbre blanc sont de Jean Bologne : en haut une statue colossale de l'Océan ; plus bas trois fleuves, le Nil, l'Euphrate et le Gange, repliés sur eux-mêmes et versant l'eau d'une urne. Les statues ne furent placées toutefois qu'en 1576. L'œuvre est imposante et offre des profils assez purs. On peut la comparer à la fontaine de Bologne à laquelle elle ressemble pour la figure de faîte surtout. Une autre fontaine des Boboli, la *Fontaine de la Grotticella* (marbre), merveille de décoration délicate que surmonte une charmante petite Vénus et où



Mercure, de Jean Bologne.

quatre têtes de satyres dégorgent de l'eau, paraît être un peu postérieure, ainsi que la *Baigneuse* en bronze qui tord sa chevelure sur une fontaine en marbre blanc du Tribolo, qui ornait primitivement la villa de Castello et fut transportée depuis à la Petraia. Les oiseaux en bronze de la grotte de l'Orangerie à Castello sont également de ce temps. Jean Bologne excellait à la représentation des animaux : plusieurs de ses petits bronzes en rendent témoignage.

Cependant François de Médicis devenu grand-duc (1574) avait élevé son salaire de treize à vingt-cinq écus par mois, et l'avait installé dans une maison louée pour lui au Borgo San Jacopo. Il le laissa, quoique à regret, aller travailler à la *chapelle Grimaldi* dans l'église des Franciscains à Gênes. Encore mit-il bien des entraves à l'œuvre par les occupations nombreuses qu'il lui donnait. Le travail commencé en 1575 ne put être terminé qu'en 1581. Jean Bologne avait dès lors un atelier très fréquenté. Ce fut son élève préféré, Flamand comme lui, Pierre Franqueville, qui exécuta en grande partie les sculptures de la chapelle sous sa direction et d'après ses dessins. Il y avait un crucifix aujourd'hui perdu et six grandes statues de Vertus, six enfants assis sur des corniches, sept bas-reliefs représentant des scènes de la Passion, le tout en bronze et qu'on peut voir maintenant à l'Université. En 1579, d'après l'inscription même du monument, il achevait l'*autel du Christ de la Liberté* à la cathédrale de Lucques. L'architecture pompeuse est de sa façon, ainsi que les trois statues en marbre du Christ ressuscité, de saint Pierre et de saint Paulin. C'est de l'art théâtral plutôt que vraiment religieux. Jean Bologne fut presque toujours inférieur à lui-même dans la sculpture religieuse : il était trop de son temps pour qu'il en fût autrement. On est effrayé à la pensée des innombrables travaux qu'il avait à conduire de front à cette époque, la plupart commandés par le nouveau grand-duc. Ainsi il sculpte pour lui un colosse, une véritable montagne dans sa villa de Pratolino (1577-1581) : c'est le *Jupiter pluvieux* ou l'*Apennin*, gigantesque joujou, placé derrière une pièce d'eau sur un fond de verdure sombre (aujourd'hui très détérioré). Il élève sur la façade des Offices, entre deux statues médiocres de Vincenzo Danti, l'Equité et la Rigueur, une *statue pédestre de Cosme Ier*, qu'on découvrit le 19 mars 1585. Il commence en même temps un « cheval en bronze deux fois grand comme celui du Capitole » (Lettre de Simone Fortuna au duc d'Urbin, 27 oct. 1581) pour la *statue équestre de Cosme Ier*. L'ensemble devait être inauguré seulement sur la Piazza della Signoria le 10 juin 1594. La fonte en est très belle. Bien qu'étant loin de valoir les immortels chefs-d'œuvre de Donatello et de Verocchio, pour le cheval surtout, c'est un monument qui fait honneur au maître. Il y a des bas-reliefs sur trois des faces du piédestal. Suffisant à tout avec une activité admirable qui ne l'abandonna jamais, même en son extrême vieillesse, Jean Bologne avait entrepris vers la même époque pour la famille Salviati la construction de la *chapelle de Saint-Antonin* dans l'église San Marco (1580-1589). Il avait la direction de l'œuvre. Il y trouva matière à une architecture somptueuse comme il les aimait et à de nombreuses sculptures, où il fut aidé par son élève Franqueville et par son fondeur Domenico Portigiani, fils de ce Zanobi qui avait collaboré avec lui à la fontaine de Bologne. Encore ne citons-nous pas les nombreux petits bronzes ou menus travaux d'orfèvrerie, qui étaient pour lui comme un délassement et un repos : bas-reliefs en or faits pour un meuble à bijoux du grand-duc et représentant des scènes de sa vie (aujourd'hui au cabinet des gemmes à Florence) ; les *Douze travaux d'Hercule*, en argent, dont il en reste quelques-uns aux Offices ; un merveilleux petit *Hercule terrassant l'Hydre*, en or, surmontant le couvercle d'une coupe (même musée, cabinet des gemmes), digne d'un Benvenuto pour la fantaisie et la grâce; etc. Mais le chef-d'œuvre de cette période incontestablement, celui qui a encore presque plus fait pour sa réputation que le Mercure, c'est l'*Enlèvement de la Sabine*. Ce groupe de trois figures en marbre souplement enlacées plut surtout par le tour de force, par la difficulté vaincue, par ce qui nous y déplairait plutôt aujourd'hui, et entraîne dans les lignes une regrettable confusion. La figure de la jeune fille est belle d'ailleurs, pleine de mollesse, se débattant entre les bras de son robuste ravisseur. Le titre fut donné à l'œuvre après coup (V. Borghini, *il Riposo*), et, pour rendre le sujet plus clair, l'artiste ajouta sur le piédestal un bas-relief en bronze représentant l'enlèvement des Sabines. Rien ne saurait rendre l'enthousiasme des Florentins, quand on découvrit en 1583 cette œuvre mouvementée sous une des trois grandes arcades de la Loggia de'Lanzi, en regard du *Persée* de Benvenuto, à la place d'honneur où l'avait fait ériger lui-même le grand-duc et qu'elle n'a jamais quittée. Chaque jour on suspendait au socle de la statue des pièces de vers en italien et en latin, dont il a été composé tout un volume.


Enlèvement de la Sabine.

Après la mort du grand-duc François Ier (1587), Jean Bologne continue un certain nombre de travaux commencés, dont le plus important était la statue équestre de Cosme. Il entreprend en même temps une série d'œuvres nouvelles soit pour le compte de son frère et successeur, le grand-duc Ferdinand Ier, soit pour d'autres villes italiennes ou même pour des souverains étrangers. Mais quoique toujours vaillant jusqu'au dernier jour, il se fie pourtant beaucoup plus pour l'exécution à ses élèves, auxquels il donne les dessins et dont il dirige le travail. Quelques œuvres même n'ont été terminées qu'après sa mort et sont presque autant d'eux que de lui. Parmi les sculptures qui sont de sa main, il faut distinguer l'admirable groupe en marbre d'*Hercule terrassant le Centaure* destiné à surmonter une fontaine, commencé en 1594 et qui fut mis en place au Canto ou carrefour de' Carnesecchi, près du Ponte Vecchio, le 24 déc. 1599. Il était alors plus que septuagénaire; on ne s'en douterait pas, car c'est un de ses chefs-d'œuvre. Il fit également une belle statue en marbre de *saint Mathieu* pour la nef de la cathédrale d'Orviéto (1597 environ) et un très beau *saint Luc*, presque semblable, en bronze, pour la façade E. d'Or San Michele (1602), où il semble avoir pris à tâche de rappeler ses grands prédécesseurs, les Ghiberti et les Donatello. Les *portes en bronze de la cathédrale de Pise* (1596-1602), qui comptent parmi ses travaux importants, sont charmantes par la disposition générale, par les encadrements de feuillage surtout et d'une fonte remarquable, mais de composition inégale, très inférieures en somme à celles d'Andrea Pisano ou de Ghiberti au baptistère de Florence, pour les bas-reliefs en particulier. Il est difficile d'ailleurs d'y faire très nettement la part du maître et des nombreux disciples qui y travaillèrent, ainsi que celle de l'habile fondeur Domenico Portigiani. A l'intérieur de l'église

sont également de Jean Bologne : les statuettes du Christ et de saint Jean-Baptiste qui surmontent les bénitiers, le crucifix du maître-autel et deux anges porte-candélabres, le tout en bronze. La statue en marbre de Ferdinand Ier à Arezzo a été exécutée par Franqueville d'après un modèle de Jean Bologne : leurs deux noms y figurent avec la date (1594). La statue du même prince (1595) et celle de Cosme Ier (1596) à Pise sont également de Franqueville pour l'exécution. Dans les dernières années de sa vie, le sculpteur dont la vieillesse glorieuse et honorée rappelle celle du Titien, était occupé à diverses statues équestres en bronze : celle du grand-duc Ferdinand Ier (piazza della Nunziata à Florence), ainsi que celles d'Henri IV et de Philippe III, roi d'Espagne. Son élève Pietro Tacca les termina après sa mort. Il acheva aussi la statue en bronze de Ferdinand Ier pour la chapelle des Médicis à San Lorenzo. La statue d'Henri IV, qui avait été dressée sur le Pont-Neuf, fut détruite pendant la Révolution. Il n'en reste que quelques débris (musée du Louvre). Jean Bologne mourut le 13 août 1608, âgé de quatre-vingt-quatre ans, et fut enterré à l'église de la Nunziata, dans la chapelle del Soccorso qu'il avait fait bâtir lui-même, à ses frais et sur ses propres dessins, pour lui servir de sépulture, ainsi qu'à ses compatriotes sculpteurs ou architectes, par un touchant retour de pensée vers la patrie absente. On y peut voir un de ses plus beaux crucifix, genre où il était renommé, et six bas-reliefs, en bronze également, représentant des scènes de la Passion (cf. ceux de la chapelle Grimaldi). Il fut architecte, inventeur d'édifices et de grande décoration, autant que sculpteur (chapelle del Soccorso, chapelle Salviati, etc.). Dès les premiers jours de sa réputation à Florence, il avait rebâti la chapelle de la confrérie del Ceppo (1561). Le palais de son bienfaiteur Bernardo Vecchietti fut aussi reconstruit par ses soins. La belle villa du même, il Riposo, près de Florence, était remplie de ses œuvres. Jean Bologne avait été anobli par l'empereur d'Allemagne Rodolphe II (1588) et créé chevalier de l'ordre du Christ par le pape, à l'instigation du grand-duc Ferdinand Ier (1599). Le Louvre possède un admirable buste (bronze et marbre) qui le représente en son extrême vieillesse, avec un mélange de familiarité et de grandeur. Faussement attribué à Franqueville, il paraît avoir été exécuté en 1608, l'année même de sa mort, par Pietro Tacca (V. Courajod, *Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des monuments français*, t. III, p. 131 et suivantes). Au même musée est son portrait par Le Bassan, qui doit dater du milieu de sa vie environ.

Jean Bologne est, parmi les sculpteurs de la Renaissance à son déclin, un de ceux qui gardèrent le plus longtemps la sève puissante des anciens jours. S'il n'a plus l'adorable sérénité de la plupart des grands Italiens du xve siècle, s'il agite et tourmente volontiers ses figures à l'exemple de Michel-Ange, s'il n'a pas su toujours éviter le maniérisme élégant ou l'ampleur un peu ronflante, et par certains côtés touche à la décadence, en revanche c'est un décorateur de génie. La hardiesse, la fécondité inépuisable de ses inventions étonnent et saisissent. Relativement inférieur dans le bas-relief où il apporte trop de turbulence, il a atteint plus d'une fois la grandeur dans les figures en ronde bosse, dans les vastes ensembles principalement. Mais ce qui a surtout rendu son nom populaire, ce sont les innombrables petits bronzes sortis de sa main ou de son atelier, qui sont aujourd'hui dispersés dans tous les musées ou les collections privées de l'Europe. Il a fondé une école et presque créé un style. Les Tacca, les Susini continuèrent son œuvre. Son influence a été considérable sur son siècle, et on peut l'admirer même après Michel-Ange. Paul Leprieur.

Bibl. : Vasari, édit. Milanesi, t. VII, pp. 629, 630 (Degli accademici del disegno. — Baldinucci, *Notizie de' professori del disegno da Cimabue in qua*, édit. Manni ; Florence, 1767-1774, t. VII, pp. 87-131, in-4. — Borghini, *il Riposo;* Florence, 1584 (liv. I, pp. 71-75 ; liv. IV, pp. 585-589 ; passim), in-8. — *Alcune composizioni di diversi autori in lode del ritratto della Sabina ;* Florence, 1583, in-4. — Duthillœul, *Eloge de Jean de Bologne ;* Douai, 1820, in-4. — Abel Desjardins, *la Vie et l'œuvre de Jean Bologne* ; Paris, 1883, in-fol (nombreuses héliogravures). — Perkins, *les Sculpteurs italiens*, traduct. Haussoullier ; Paris, 1869, t. I, pp. 464-472, in-8. — Courajod, *op. cit.* — A. de Champeaux, *Dict. des fondeurs ;* Paris, 1886, in-8. — Etc.

BOLOGNE (Pierre de), littérateur français, né à la Martinique en 1706, mort à Angoulême avant la Révolution. Issu d'une famille bolonaise fixée en Provence depuis le xvie siècle, il fit les campagnes de la guerre de la succession d'Autriche, donna sa démission après la signature de la paix d'Aix-la-Chapelle (1748), et se retira à Angoulême où il se maria. Il a publié les *Amusements d'un septuagénaire, ou Contes, anecdotes, bons mots, mis en vers*, des *Odes sacrées* (1758), des *Poésies diverses* qui ont été réunis, au moyen d'un frontispice collectif, sous le titre d'*Œuvres* (1769, in-8). M. Tx.

BOLOGNETTI (Giovanni), jurisconsulte bolonais, né en 1506, mort en 1575. Il était docteur en droit civil et en droit canon, et fit partie du collège des juges de Bologne. Il enseigna dans cette ville, puis à Salerne, à Naples, à Messine et à Pavie. Ses œuvres juridiques ont pour titre : *Commentaria in Pandectas et in Codicem* (Venise, 1572-73, 6 vol. in-fol.) ; *Consilia* (Venise, 1575, in-fol.). Ch. Mortet.

BOLOGNETTI (Alberto), jurisconsulte et cardinal, né à Bologne en 1538, mort en 1585. Il était fils de Francesco Bolognetti, gonfalonnier de justice et sénateur de Bologne. A peine reçu docteur, il fut autorisé par les magistrats de la ville à enseigner le droit à l'Université pendant trois ans (1562-65), puis alla professer à Salerne de 1565 à 1574. Sa réputation de jurisconsulte le fit appeler à Rome par le pape Grégoire XIII, qui le nomma référendaire de sa chancellerie et protonotaire apostolique. Il remplit les fonctions de nonce auprès du grand-duc de Toscane et de la République de Venise, et devint évêque de Massa di Maremma en 1579. Deux ans après, Grégoire XIII l'envoya, en qualité de nonce, auprès d'Etienne Ier Bathory, roi de Pologne, et pendant le cours de sa nonciature le fit cardinal (12 déc. 1583). Bolognetti quitta la Pologne à la mort du pape, pour prendre part à l'élection de son successeur : mais il tomba malade en route, et mourut à Willach, en Carinthie, au mois de mai 1585. Il a laissé quelques œuvres juridiques, notamment *Disputatio de lege, jure et æquitate* (Rome, 1580, in-fol.). Ch. Mortet.

BOLOGNETTI (Giorgio), prélat et diplomate romain de la première partie du xviie siècle. Evêque d'Ascoli, il fut choisi par le pape Urbain VIII pour occuper les fonctions de nonce auprès de Louis XIII et arriva à Paris en 1634. Ses démêlés avec le cardinal de Richelieu sont relatés tout au long dans les Mémoires du temps. Bolognetti et son collègue Ranuccio Scotti étaient à la Cour les plus fermes soutiens de la politique d'union entre la France et l'Espagne ; il fallut toute l'énergie de Richelieu pour venir à bout de leurs intrigues et faire prévaloir dans l'esprit du roi la politique des alliances protestantes. Bolognetti était encore nonce en France en 1639. R.

Bibl. : Levassor, *Histoire de Louis XIII ;* Amsterdam, 1757. — Wicquefort, *l'Ambassadeur et ses fonctions;* Cologne, 1740. — F. Sprecher de Bernegg, *Geschichte der Kriege und Unruhen*, etc. ; Coire, 1855. — Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu ;* Paris, 1874.

BOLOGNINI (Lodovico), juriste et diplomate italien, né à Bologne en 1447, mort à Florence le 19 juil. 1508. Il professa d'abord le droit à l'Université de Bologne, puis à celle de Ferrare, et s'y acquit une grande réputation. Successivement conseiller de Charles VIII, roi de France, et de Ludovic Sforza, duc de Milan, podestat de Florence, sénateur de Rome et avocat consistorial, il fut envoyé en France en qualité de légat par Jules II. Ce fut au retour de cette mission que la mort le surprit. On a conservé de lui divers ouvrages, entre autres : *Lecturæ super totum*

jus civile canonicum; Liber consiliorum; Emendationes juris civilis; Tractatus de indulgentiis; Historia summorum pontificum. R.

BOLOGNINI (Giovanni-Battisto), peintre italien, né à Bologne en 1612, mort en 1689. Ce ne fut point un peintre original; il se contenta d'imiter son maître, le Guide, et de le copier souvent. Mais dans ses copies on retrouve presque toute la grâce et la finesse de son maître. Aussi a-t-on quelquefois confondu ses tableaux avec ceux du Guide. Plusieurs de ses tableaux sont conservés dans les églises de Bologne. On a de lui également quelques gravures d'après son maître.

BIBL. : BARTSCH, XIX, 188 et suiv.

BOLOMÈTRE. C'est une sorte d'*actinomètre* (V. ce mot), très sensible et fondé sur un principe tout différent. Il a été imaginé par Langley en 1880 ; il sert à mesurer la quantité de chaleur renfermée dans un rayon de lumière, mais il est beaucoup plus sensible que la meilleure pile thermoélectrique; il présente, en outre, l'avantage de pouvoir étudier des faisceaux de lumière beaucoup plus minces et par suite, de séparer beaucoup mieux l'action propre à chaque radiation de la lumière quand celle-ci a été dispersée par un prisme. Sa sensibilité est, d'ailleurs, assez grande pour permettre d'étudier la chaleur renfermée dans les spectres de diffraction qui contiennent beaucoup moins de chaleur que ceux donnés par les prismes, mais qui présentent ce grand avantage de ne pas modifier la lumière qu'ils donnent comme le font les prismes qui, suivant la composition de leur verre, absorbent inégalement les divers rayons du spectre. Le principe du bolomètre est le suivant : la résistance électrique d'un fil métallique varie avec sa température; on peut donc mesurer une variation de température en mesurant l'intensité d'un courant électrique. Voici maintenant comment la méthode est appliquée (fig. 1) : soit P une pile électrique dont les pôles communiquent par des fils avec les points A et B, où le courant se bifurque et entre lesquels se trouve ce que l'on appelle un pont de Wheastone, c.-à-d. l'ensemble de deux circuits d'égale résistance et dans lesquels partent de deux points M et N, également éloignés d'un des points de jonction B, un fil venant s'enrouler sur un galvanomètre G. Il est évident que si les circuits $ABCB_2M$, ADRN, MB et ND sont également résistants pour le courant électrique, les points M et N seront au même potentiel et aucun courant ne traversera le galvanomètre (cette condition suffisante n'est, d'ailleurs, pas nécessaire, V. PONT DE WHEATSTONE). Pratiquement, ces deux circuits sont, autant que possible, composés de parties semblables de même longueur et une boîte de résistance, placée en R, permet d'achever de rendre exactement égales les résistances des deux circuits. Si l'on vient à changer la température de l'un de ces deux circuits, les circonvolutions B_1 par exemple, les autres restant à la même température, la résistance de la partie échauffée variera, les deux points M et N ne seront plus au même potentiel et un courant passera dans le galvanomètre. L'aiguille de celui-ci est donc déviée, non pas comme dans la pile thermoélectrique, par la faible énergie qui réside dans le rayon, mais par l'énergie de la pile que gouverne ce faible rayon. L'intensité de ce courant et par suite, la déviation du galvanomètre dépendra donc à la fois de la différence de résistance produite en B_1 ou, ce qui revient au même, de l'échauffement de B, et de l'intensité du courant de la pile dans le circuit BNP. Or nous ne pouvons pas, puisqu'il s'agit de mesurer la chaleur reçue par B_1 disposer l'expérience de façon à l'augmenter, mais il ne dépend que de nous d'augmenter le courant de la pile en prenant un nombre d'éléments suffisant. Il y a tout avantage à ce que les circonvolutions BB_1 B_2 représentent la presque totalité de la résistance du pont de Wheatstone ; il y a donc intérêt à prendre des conducteurs à faible section ; il y a avantage, d'autre part, à ce qu'ils puissent facilement perdre leur chaleur quand la source lumineuse cesse son action, ils doivent donc avoir une assez grande surface. Cette double condition est surtout réalisée par les lames minces ; on présentera, d'ailleurs, à l'action lumineuse par leur tranche pour n'étudier chaque fois, qu'un faisceau le plus étroit possible. M. Langley a essayé divers métaux pour fabriquer ces circonvolutions ; ce sont l'acier, le platine et le palladium qui ont donné les meilleurs résultats. L'acier employé était en feuille de 0mm002 dépaisseur. Il n'est pas besoin de faire remarquer que cette feuille si mince a été extrêmement difficile à obtenir. Cette lame a été découpée en bandes de 0mm5 de large et de 5mm5 de long, on les a repliées de façon à faire 20 circonvolutions ; le tout n'occupe qu'une surface de 1/4 de centim. q. On a fait deux autres groupes semblables, mais de dix lames seulement que l'on a placés de chaque côté du groupe précédent.

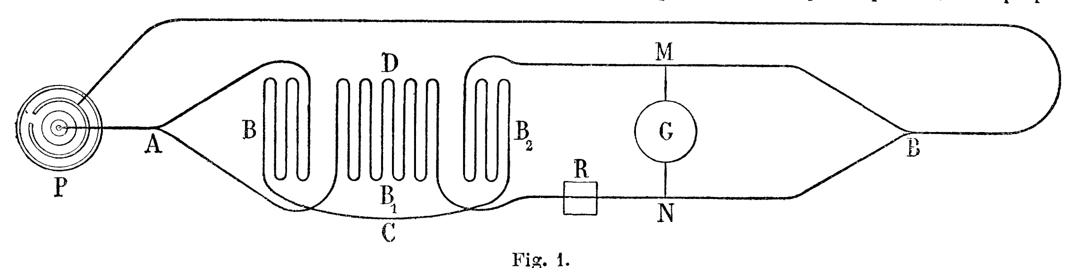


Fig. 1.

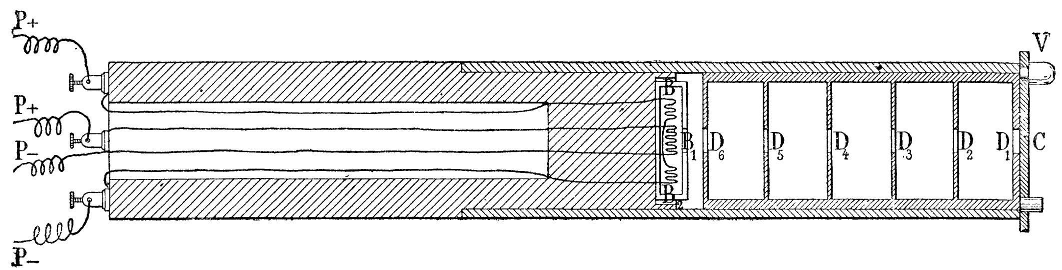


Fig. 2.

Pour faire une expérience, il était nécessaire de faire tomber les rayons lumineux sur B_1 et de soustraire BB_2 à cette action, c'est ce que l'étui qui renfermait ces fils per-

mettait de faire comme nous allons le voir. D'ailleurs, si l'air venait par une cause quelconque à changer de température à l'intérieur de l'appareil, cette variation affectait également les circuits BB_2 et B_1 et par suite était sans effet sur le galvanomètre. Les circonvolutions métalliques étaient placées vers le milieu d'un cylindre creux en ébonite ou en bois, d'une manière générale en une matière isolante à peu près quelconque. La fig. 2 est une coupe de l'appareil par un plan passant par l'axe de l'étui protecteur.

On voit en DD_1 D_2 D_3 D_4 D_5 D_6 une série de diaphragmes recouverts de noir de fumée destinés à ne laisser entrer que les rayons lumineux dirigés dans l'axe du bolomètre. Un couvercle en C tournant autour de V et présentant des ouvertures circulaires de diamètre variable permet, soit de maintenir l'appareil fermé, soit d'y introduire des rayons lumineux. L'action de l'instrument est très prompte, les bandes minces d'acier s'emparant de la chaleur et la répartissant en moins d'une seconde, tandis qu'il faudrait de 5 à 10 min., d'après Langley, pour obtenir le même résultat avec la pile. La quantité d'énergie que l'on peut mesurer par cette méthode est d'une petitesse surprenante. Le physicien américain estime que son appareil est assez sensible pour qu'une différence de $\frac{1}{100\,000}$ de degré centigrade dans les bandes du bolomètre, soit appréciable. Un rayon de chaleur assez peu intense pour mettre *mille années* à fondre 1 kilogr. de glace fournirait dans l'appareil assez de chaleur en *une seconde* pour faire dévier le galvanomètre. Le bolomètre a servi entre les mains de son inventeur à étudier la distribution de l'énergie dans les diverses parties du spectre solaire. Nous ne résumerons pas ici ses résultats : le lecteur les trouvera à l'art. CHALEUR SOLAIRE. A. JOANNIS.

BIBL. : LANGLEY, *Proceedings of the American Academy of Science and Arts of Boston*; 1881, t. VIII (de la nouv. sér.), t. XVI (de la sér. entière), p. 342 et *Annales de Chimie et de Physique* ; t. XXIV, 5e sér., p. 275.

BOLOMIER (Guillaume), sieur de Villars en Genevois, dit Fabius, homme d'Etat et diplomate savoisien mort en 1446. Successivement secrétaire d'Amédée VIII, premier duc de Savoie, puis maître des requêtes, il fut ambassadeur à Rome (1425) et en Allemagne (1441). Devenu grand chancelier et premier ministre d'Etat, il usa de son ascendant sur le duc devenu pape (Félix V, 1439) pour l'engager à conserver la tiare et à perpétuer le schisme existant depuis le concile de Bâle. Lorsque le duc se fut retiré dans cette dernière ville et eut définitivement abdiqué la couronne de Savoie, Bolomier, qui n'était point dans les bonnes grâces de Louis, prince de Piémont, se trouva sans défense pour résister aux attaques des ennemis que son caractère hautain lui avait suscités. Accusé de concussion et condamné à mort, il fut noyé dans le Léman à Thonon avec une pierre au cou. Il avait fondé trois ans avant sa mort le couvent de Sainte-Claire à Genève, transformé depuis en un hôpital. R.

BIBL. : GUICHENON, *Histoire généalogique de la maison de Savoie* ; 1660. — ROSET, *Chroniques de Genève jusques en l'an 1562*.

BOLONAIS. Dialecte de la langue italienne (V. EMILIEN [dialecte]).

BOLONIEN (Géol.). Dénomination empruntée à la localité classique de Boulogne-sur-Mer, et appliquée par M. Blake (*Geol. soc. of London*, XXXVI, p. 581) aux assises d'argiles lignitifères, de schistes papyracés et de calcaires compacts à ciment qui se développent en Angleterre, dans les comtés de Dorset et de Lincoln, au-dessus des argiles kimméridiennes à *Exogyra virgula*. Cette série, épaisse de 200 m., débute par une assise de pierre à ciment caractérisée par l'*Ammonites suprajurensis* et se termine par des couches plus argileuses où se tient, en abondance, la *Discina latissima*. C'est dans ces dépôts que se rencontrent ces squelettes entiers de grands sauriens, plésiosaures, ichtyosaures, téléosaures, qui ont rendu célèbres les environs immédiats de Kimmeridge. Les espèces caractéristiques de ce sous-étage sont ensuite : *Ammonites biplex*, *Belemnites Souichi*, *Aptychus latus*, *Lucina minuscula*, *Astarte lineata*, *Exogyra virgula* (V. PORTLANDIEN). Ch. VÉLAIN.

BOLOR (Monts) (V. ASIE [Orographie]).

BOLOS DE MENDES (V. BOLUS DE MENDES).

BOLOZON. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. d'Izernore ; 274 hab.

BOLQUÈRE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Mont-Louis ; 423 hab.

BOLSEC (Jérôme-Hermès), écrivain dont le témoignage est souvent invoqué par les controversistes catholiques, mort vers 1585 ; la date et le lieu de sa naissance sont inconnus. Les récits du temps le présentent comme ayant appartenu d'abord à l'ordre des Carmes. Ayant prêché à Paris, dans l'église de Saint-Barthélemy, un sermon qui le rendit suspect, il se réfugia à Ferrare, auprès de Renée de France, qui donnait asile à tous ceux qu'on persécutait pour leurs opinions protestantes. Là, il se fit médecin et prit femme ; mais il fut expulsé à cause de ses mœurs, si l'on en croit les écrivains protestants ; Il se rendit alors à Genève, mais ayant combattu ou critiqué la doctrine de Calvin sur la prédestination, il fut chassé de cette ville, ainsi que des cantons protestants de la Suisse, pour sédition et pélagianisme. Rentré en France, il sollicita des protestants un office de pasteur et se rendit au synode d'Orléans pour abjurer ses erreurs. La guerre civile étant survenue, il se retira à Lausanne ; mais les instances de Théodore de Bèze l'en firent bannir. Finalement, il revint en France, habita successivement Montbéliard, Autun et Lyon, reprit sa première religion et combattit passionnément le protestantisme. — Œuvres : *Le Miroir de vérité au roy Charles IX, aux princes et seigneurs de son conseil ; du jugement faict par Salomon en son bas aage, au commencement de son règne ; du lustre et réflection duquel miroir apparaît le vray moyen d'appaiser les troubles et séditions du royaume de France* (1562, introuvable) ; *Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine et mort de Jean Calvin, iadis grand ministre de Genève* (Lyon, 1577, in-8 ; Paris, 1582, in-8) ; traduit en latin (Cologne, 1580, in-8) ; *Histoire de la vie, mœurs, doctrine et déportements de Th. de Bèze, dit le spectable, grand ministre de Genève* (Paris, 1582, in-8, traduit en latin par Pantal. Thevenin ; Ingolstadt, 1584 et 1594, in-8 ; Cologne, 1632, in-8). E.-H. V.

BIBL.: BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*. — HAAG, *la France protestante*, Paris, 1846-1859, 10 vol. in-8.

BOLSENA. Bourg d'Italie, prov. de Rome, arr. de Viterbe (Italie centrale) située sur une coulée basaltique au N.-E. du lac du même nom, 2,726 hab. en 1881. Sous le nom de *Volsinie* elle faisait partie de la confédération des douze cités étrusques. Les Romains s'en emparèrent et y trouvèrent, suivant Tite-Live, plus de 2,000 statues. Bolsena ne possède d'autre ruine de son ancienne splendeur que les restes d'un amphithéâtre, d'un temple et d'un aqueduc. Mais on y a trouvé jadis beaucoup de tombeaux et de vases précieux. Les Romains l'avaient érigée en municipe; Séjan y naquit. L'une des plus belles fresques de Raphaël, au Vatican, *la Messe de Bolsène* rappelle le prétendu miracle de 1263. Un prêtre, qui doutait que l'hostie contînt le corps et le sang du Christ, vit des gouttes de sang apparaître sur une hostie qu'il venait de consacrer. Le souvenir de ce miracle a été consacré dans l'église par la Fête-Dieu ou *fête du corps du Seigneur*. — Le lac de Bolsena ou Vulsinio a été longtemps considéré comme le fond d'un cratère volcanique; mais avec sa superficie de 117 kil. q. il dépasserait de beaucoup les plus larges cratères connus dans les Andes d'Amérique ou aux îles Sandwich. Les géologues sont maintenant d'accord pour considérer ce lac, à la forme de cratère, comme un bassin d'érosion. On trouve alen-

tour des cendres, de la lave et des colonnes basaltiques qui forment un plateau circulaire, mais sans le talus qui caractérise les véritables cratères. Le lac se trouve à une alt. de 305 m. Sa plus grande profondeur est, dit-on, de 140 m. Il s'écoule directement dans la Méditerranée par la rivière Marta. On y pêchait des anguilles renommées. La plupart des bourgades et petites villes du voisinage sont juchées sur de petits plateaux basaltiques. Les plus importantes sont Bagnorea, Montefiascone et Valentano. Tous les coteaux voisins produisent des vins estimés.

BOLSON DE MAPIMI. Vaste désert du Mexique septentrional, Etat de Cohahuila et de Chihuahua; c'est un plateau compris entre la Sierra Verde et le rio Grande del Norte; son altitude, relativement faible, est de 1,100 à 1,200 m. Son sol calcaire, entouré de chaînons montagneux, profondément entamé par de gigantesques canons, n'offre d'eau qu'au fond de ces gorges ou dans quelques lagunes comme celles du Caïman. C'est un des derniers refuges des Indiens insoumis.

BOLSWARD. Ville de la Hollande, prov. de Frise; 3,000 hab. Fabriques d'étoffes de laine, commerce de beurre et fromages. Hôtel de ville et église remarquables.

BOLSWERT (Boetius-Adam à), graveur au burin et à l'eau-forte hollandais, né à Bolswert, en Frise, vers 1580, mort à Bruxelles le 25 mars 1633. On le suppose à tort élève de Corn. Bloemaert, né seulement en 1603. Il s'était formé à Utrecht, sous l'influence d'Abraham Bloemaert, d'après les dessins duquel il exécuta une série d'estampes de sainteté, des *Pastorales* et des *Paysages*. Fixé ensuite dans la capitale, il grava en 1609 une *Vue intérieure de la Bourse d'Amsterdam*, planche importante et devenue introuvable; en 1610, une suite de quatre pièces retraçant les misères de la vie du paysan *(Boerenverdriet)*, d'après D. Vinckeboons; en 1615, les portraits de *Frédéric V, comte palatin du Rhin, et de sa femme Elisabeth*, d'après M. Miereveld, œuvres remarquables par la vigueur du modelé, quoique empreintes d'une certaine sécheresse. Vers 1618 il se rendit à Anvers où il se fit recevoir, en 1620, maître de la gilde de Saint-Luc. Il exécuta alors, pour des livres pieux, publiés dans cette ville de 1620 à 1629, une quantité de petites gravures, très brillantes, dans le goût de Wierix. De ce nombre est le volume intitulé *Duyfkens en Willemynkens Pelgrimagie tot haren Beminden binnen Jerusalem* (Anvers, 1627), dont le texte même est de B. à Bolswert, et qu'on a regardé à tort comme un roman, tandis que ce n'est qu'un livre mystique, dédié aux jeunes filles vertueuses, et bien connu en traduction française: *Pèlerinage de Colombette et Volontairette vers leur bien-aimé dans Jérusalem* (Bruxelles, 1634). Vers la fin de sa carrière, il fut chargé par Rubens d'interpréter par le burin quelques-unes de ses toiles, dont il sut rendre parfaitement le style, la puissance et l'harmonie. [Ses quatre estampes, *le Jugement de Salomon*, *le Crucifiement*, *la Résurrection de Lazare* et surtout *la Cène*, son chef-d'œuvre, le mettent au nombre des plus excellents graveurs de son temps, et marquent, dans l'histoire de son art, la transition entre l'école d'Utrecht et celle d'Anvers.

BOLSWERT (Schelte ou Schelderic à), graveur au burin, frère cadet du précédent, né à Bolswert vers 1586, mort à Anvers en déc. 1659. Il reçut la même instruction artistique que son frère, et fit d'abord des planches d'après Abr. Bloemaert, Abr. van Diepenbeck et autres maîtres hollandais. *L'Entrée du Christ à Jérusalem*, gravée par lui en 1612, d'après un tableau de Vinckeboons, témoigne déjà de son talent naissant. Lié avec Boetius par une étroite communion spirituelle, il le suivit dans les Pays-Bas catholiques, collabora avec lui, à Bruxelles, puis à Anvers, aux planches de l'*Académie de l'Espée* de Gérard Thibault, ainsi qu'à d'autres travaux, et fut admis au début de 1626 à la gilde de Saint-Luc. Son habileté à manier le burin le fit distinguer par Rubens, dont il devint le graveur le plus autorisé et le plus brillant. Après une série de saints, de saintes et de vierges, qui ne marquent encore que le progrès croissant de l'outil, touchant presque à la perfection, il aborda des œuvres de grand style, où il parvint à rendre à merveille les qualités maîtresses des peintures du grand coloriste anversois. La *Conversion de saint Paul*, la *Chasse au lion*, la *Pêche miraculeuse*, la *Nativité*, l'*Annonciation à la Vierge*, l'*Assomption*, la *Résurrection de Jésus-Christ*, etc., témoignent d'une extraordinaire dextérité de burin, sans aucun emploi d'eau forte, et d'une rare entente du pittoresque dans les paysages. Bolswert interpréta avec plus de talent encore plusieurs grandes compositions de van Dyck, telles que le *Christ au roseau*, la *Mater dolorosa* et surtout le *Christ en croix*, dit le Christ à l'éponge, un de ses chefs-d'œuvre (1634-1635), non moins que le *Christ en croix adoré par saint Dominique et sainte Catherine de Sienne*, œuvre de sa vieillesse déjà (1652). Ses estampes d'après J. Jordaens et Gérard Zeghers, ainsi que ses portraits d'après van Dyck, notamment celui de *Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans*, doivent également être signalés dans son œuvre colossal, qui place Bolswert le cadet au premier rang des graveurs de l'Ecole flamande. Peu d'années avant sa mort, il exécuta, pour le compte de la municipalité gantoise, un dernier chef-d'œuvre, *l'Entrée à Gand de l'archiduc Léopold-Guillaume*, d'après Erasme Quellin, estampe en quatre feuilles, d'une rareté extrême, mais dont le cuivre existe encore. Il travailla toujours seul et n'eut ni élèves ni collaborateurs. G. PAWLOWSKI.

BIBL.: MARIETTE, *Abecedario*, art. *Rubens*. — RENOUVIER, *des Types et Manières des maîtres graveurs*. — *Biographie nationale de Belgique*. — H. HYMANS, *Histoire de la gravure dans l'Ecole de Rubens*; Bruxelles, 1879. — G. DUPLESSIS, *Histoire de la gravure*. — E. DUTUIT, *Manuel de l'amateur d'estampes*, 1881, t. IV.

BOLT (Johann-Friedrich), graveur allemand à l'eau-forte et au pointillé, né à Berlin le 22 mars 1769, mort le 10 sept. 1836. Il a gravé un grand nombre d'illustrations pour des livres et surtout pour des almanachs; quelques estampes mythologiques ou historiques, telles que *Danaë*, d'après le Titien; *Alexandre le Grand et son médecin Philippe*, d'après E. Le Sueur; la *Bataille de Rosbach*, d'après Schadow, etc., et près de quatre-vingt portraits, parmi lesquels quelques-uns intéressent la France: *Manon Lescaut*, *Ninon de Lenclos*, *Charlotte Corday*, les ministres *Roland* et *Clavière*, le conventionnel *Kersaint*, le général *La Fayette*, *La Tour-Maubourg*, *Lavoisier*, *Diderot*, *J.-J. Rousseau*. G. P-I.

BOLTENIA. I. TUNICIERS. — Le genre Boltenia fut établi en 1816 par Savigny pour des Ascidies simples qui font aujourd'hui partie de la famille des Cynthiadæ. Il est caractérisé de la manière suivante: corps pédiculé par le sommet, à test coriace; orifice branchial fendu en quatre rayons; l'intestinal de même. Sac branchial plissé longitudinalement, surmonté d'un cercle de filets tentaculaires composés; mailles du tissu respiratoire (branchie) dépourvues de bourses ou de papilles. Abdomen latéral; foie diffus. Ovaire multilobé. Les Bolténies sont voisines des *Culeolus* Herdman, mais elles en diffèrent en ce que dans ce dernier genre les ouvertures des siphons ont moins de quatre lobes. Les espèces typiques habitent l'Océan américain et la mer des Indes. Ce sont: 1° *Boltenia ovifera* Lin. (*Syst. nat.*, éd. 12, t. I, p. 2319), *Ascidia pedunculata* Brug., *Encyclop. méth.*, n° 12, pl. 63, fig. 12-13. Corps ovoïde d'un cendré roux, entièrement garni de poils courts, raides et serrés. Pédicule grêle, inséré un peu latéralement. Orifices peu saillants, écartés; longueur totale 10 cent. Fixé aux rochers de l'Océan américain; 2° *Boltenia fusiformis* Savigny, *Ascidia clavata* Shaw. (*Misc. Zool.*, vol. V, tab. 154). Observé d'abord par Bolten et Shaw. Velue comme la précédente, à corps oblong, aminci aux deux bouts. Habite le détroit de Davis au 69e degré; attachée aux rochers. A. GIARD.

II. Malacologie. — Section du genre *Glandina* (V. ce mot), établi par le Dr Louis Pfeiffer pour les espèces à spire courte, à test cylindracé-oblong, lisse ou presque lisse, recouvert par une cuticule cornée, brillante; à columelle courte, très arquée, tronquée; à ouverture étroite allongée et dont le bord externe est un peu dilaté en son milieu. Le type de ce groupe est le *Glandina voluta* Chemnitz, espèce d'Amérique.

BOLTINE (Ivan-Nikititch), historien russe, né à Saint-Pétersbourg en 1735, mort le 6 oct. 1792. Il servit d'abord dans l'armée et devint major général. Il se livra ensuite aux études historiques et devint membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Ses principales œuvres en russe sont : *Remarques critiques sur l'histoire de Russie, de Leclerc* (1788); *Remarques critiques sur l'histoire de Russie du prince Stcherbatov* (Saint-Pétersbourg, 1793-94, 2 vol.) ; *Recherches historiques sur la principauté de Tmoutorakan* (1794). Il collabora à l'édition de la *Rousskaïa Pravda* (Droit russe) publiée par Moussine-Pouchkine (Saint-Pétersbourg, 1792) et au *Dictionnaire* de l'Académie russe. On le regarde comme un précurseur de l'école historique dite slavophile. Après sa mort l'impératrice Catherine II acheta ses papiers et les remit à Moussine Pouchkine. L. L.

BOLTON. Grande ville industrielle d'Angleterre, comté de Lancastre, sur la petite rivière la Croach, affluent du Jewell, dans une situation pittoresque ; 105,414 hab. (en 1881). La rivière la divise en Great Bolton au S. et Little Bolton au N. La ville est bien bâtie et a été l'objet d'embellissements considérables depuis 1860. C'est au xive siècle que des ouvriers venus de France installèrent à Bolton la fabrication des toiles, à partir de 1337. Plus tard, nombre de Français réfugiés de l'édit de Nantes vinrent s'y établir. Bolton tira grand profit des inventions d'Arkwright et Crompton, nés dans le voisinage. Aux toiles qui avaient illustré Bolton ont succédé les cotonnades qui l'enrichissent aujourd'hui. C'est d'ailleurs un grand centre industriel et le voisinage de mines de houille lui a profité. Pendant la guerre civile du xviie siècle les royalistes prirent d'assaut Bolton ; le comte de Derby qui les dirigeait y fut ensuite décapité.

BOLTON (William), religieux et architecte anglais, né dans la dernière moitié du xve siècle et mort à Harrow-on-the-hill le 15 avr. 1532. Connu par les constructions qu'il fit ériger à Canonbury et à Harrow-on-the-hill, ce religieux devint prieur du monastère de Saint-Bartholomew à Smithfield, et, jouissant de la faveur du roi Henri VII qui le qualifie, dans son testament, de maître de ses œuvres, passe avec grande vraisemblance pour avoir dessiné la chapelle absidale de l'abbaye de Westminster. Cette chapelle, qui porte le nom de Henri VII et qui forme à l'extrémité orientale de l'église une véritable petite église de plus de 30 m. de long sur 20 m. de large, comprend une vaste nef qui sert de salle des séances au conseil des chevaliers de l'ordre du Bain, des bas-côtés et cinq petites chapelles absidales, et la voûte de la nef, décorée de voussures et de pendentifs, passe pour l'un des plus beaux exemples de *fan-tracery vaulting* (voûte à réseau d'éventail) du style perpendiculaire anglais. Charles Lucas.

Bibl. : Stowe's, *Survey*; Londres, 1720, t. III, in-8. — *Dict. of architecture*; Londres, 1853, in-4.

BOLTON ou **BOULTON** (Edmund), historien et antiquaire anglais du xviie siècle. Il était protégé par le fameux Villiers, duc de Buckingham, ministre de Charles Ier ; il professait la religion catholique. On lui doit divers ouvrages : *Neron Cesar, or Monarchie depraved* (Londres, 1624, in-fol.), ouvrage illustré de médailles anciennes ; *Hypercritica or a rule judgment for writing or reading the story of England* (Oxford, 1782, in-8) (imprimé à la suite des *Annales* de Trivet) ; *Vie de Henri II, roi d'Angleterre ; les Eléments du blason* (Londres, 1610). Plusieurs manuscrits de cet auteur, concernant l'histoire et les antiquités de l'Angleterre sont conservés dans la collection Cottonienne, au Musée britannique.

BOLTONIE (*Boltonia* L'Hérit.). Genre de plantes de la famille des Composées, que M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, VIII, p. 34) réunit, à titre de simple section, au genre *Aster* Tourn. Ce sont des herbes dressées, à feuilles alternes et à capitules solitaires à l'extrémité des rameaux. Les achaines sont terminés par une aigrette à soies courtes, un peu aplaties, dont quelques-unes sont rigides et de la longueur à peu près du fruit. On connaît une douzaine d'espèces de *Boltonia*, originaires de l'Amérique du Nord et de l'Asie orientale ou subtropicale. L'une d'elles, *B. glastifolia* L'Hérit., est quelquefois cultivée dans les jardins comme ornementale. Ed. Lef.

BOLTS (William), voyageur hollandais, né en 1740, mort à Paris le 28 avr. 1808. Il assista au fameux tremblement de terre de Lisbonne en 1755, voyagea aux Indes et établit pour le compte de l'Autriche des comptoirs sur les côtes de Coromandel et de Malabar, Il exerça les fonctions de juge au tribunal de Calcutta. Il a écrit : *Considerations on India affairs particulary respecting the present state of Bengal, and its dependencies* (Londres, 1772-1775, 2 vol. in-4), ouvrage traduit de l'anglais par Demeunier sous le titre d'*Etat civil politique et commercial du Bengale* (Maestricht, 1778, 2 vol. in-8), et attaqué comme entaché d'erreurs par le gouverneur du Bengale sir Harry Verelst (*Reply to the misrepresentations of M. Bolts* [Londres, 1772, in-4]).

BOLTZ (August), linguiste allemand, né le 26 sept. 1819 à Breslau, entra d'abord dans le commerce, et fit en même temps des études linguistiques ; précepteur dans une famille russe à Saint-Pétersbourg, il voyagea dans presque toute l'Europe ; revenu en Allemagne il fut nommé professeur à l'Académie militaire de Berlin ; depuis 1878, il vit retiré à Bonn. — Sa *Nouvelle méthode de la langue russe* fut appliquée à presque toutes les langues de l'Europe. Il publia en outre un *Manuel de la littérature anglaise*, l'ancien poème russe sur l'*Expédition d'Igor* avec une traduction et un commentaire (Berlin, 1854), des *Etudes ethnologiques*, un *Manuel du sanscrit*, et une traduction du *Mirza-Schaffy grec* (*Athanasios Christopoulos*, Leipzig, 1880). Il prépare une traduction du fablier *Hitopadesa*. Ses articles littéraires dans la *Münchener Allgemeine Zeitung* sont très goûtés.

BOLUS de Mendès, auteur gréco-égyptien, qui avait écrit, au temps des derniers Ptolémées, des mémoires sur la nature, attribués à tort à Démocrite. Il appartenait à une Ecole démocritaine, laquelle a composé vers les débuts de l'ère chrétienne toute une série de traités naturalistes, groupés autour du nom et de la tradition de ce grand philosophe. On sait, en effet, que Démocrite et ses disciples avaient rédigé une véritable Encyclopédie scientifique, qui fit concurrence dans l'antiquité à l'Encyclopédie aristotélicienne. Mais sa destinée a été moins heureuse, car elle s'est perdue. Sa tradition n'est arrivée jusqu'à nous que par des titres d'ouvrages et par des recettes bizarres, attribuées à Démocrite par Columelle, par Pline, par Aulu-Gelle, par Diogène Laerce, par les Geoponica, etc. Pline raconte même que Démocrite est l'auteur de certains ouvrages magiques et il rapporte ses prétendues relations avec le magicien Ostanès, réputé aussi le maître de Démocrite, dans un fragment alchimique venu jusqu'à nous. Les traités perdus de Démocrite sur les sucs des plantes et sur la coloration du verre et des pierres précieuses, cités par Pétrone et par Sénèque, se rattachent à la même tradition que les traités alchimiques que nous possédons sur cette même coloration des pierres et sur la teinture des métaux, origine des pratiques de transmutation. Bref, il a existé en Egypte, vers le temps de l'ère chrétienne, une littérature pseudo-démocritaine fort importante, par laquelle les traditions, en partie réelles

en partie chimériques, des pratiques industrielles et des sciences occultes du vieil Orient nous ont été conservées. Bolus de Mendès a été l'un des principaux écrivains de cette école ; d'après des textes de Suidas et d'Eudocie, il paraît être l'auteur véritable d'un certain nombre des écrits attribués à Démocrite dans l'antiquité, tels que ceux sur les pierres, sur les puissances naturelles, sur les sympathies et les antipathies, etc. M. BERTHELOT.

BOLYAI (Farkas), mathématicien hongrois, né en 1775 à Bolya, mort en 1856. Il étudia en Angleterre, à Iéna, à Gœttingue, où il se lia avec Gauss. En 1802 il devint professeur de sciences physiques et mathématiques à Maros-Vasarhely où il enseigna jusqu'en 1849. Son œuvre capitale est : *Tentamen juventutem studiosam in elementa matheseos puræ introducendi* (Maros Vasarhely ; 1832, 1833, 2 vol.). M. Hoüel en a donné des extraits dans son *Essai critique sur les principes fondamentaux de la géométrie*. Bolyai est un des fondateurs de la géométrie non euclidienne. L. L.

BOLYPHANTES (Entom.). Genre d'Arachnides, proposé par C. Koch, en 1837, pour un groupe d'espèces très hétérogène. Ce n'est qu'en 1839, par la création du genre *Chiracanthium*, que l'auteur lui donna des limites naturelles; il se trouva alors réduit aux *B. trilineatus*, *B. alpestris* et *B. stramineus*. Monge adjoignit aux *Bolyphantes* le *Linyphia bucculenta* Cl., pour lequel le genre *Frontina* a été proposé depuis et en retira le *B. trinileatus* pour en faire le type du genre *Stemonyphantes*, qui n'a pas été adopté.— Les *Bolyphantes* sont de taille moyenne ; ils sont reconnaissables à leur forme étroite et allongée, à leur coloration claire, souvent uniforme, rarement relevée d'un dessin noir peu compliqué sur l'abdomen, enfin à l'élévation et à la proéminence du front, surtout chez les mâles. Ils vivent sur les herbes et sur les buissons, particulièrement dans les pays de montagnes; leur toile, légère et horizontale, n'est pas accompagnée d'un réseau irrégulier. Eug. SIMON.

BOMA. Station commerciale de l'Etat du Congo, fondée par Stanley, sur la rive droite du fleuve.

BOMANSSON (Carl-August), érudit finlandais, né le 5 avr. 1827 à Saltvik (Åland). Il entra aux archives nationales à Helsingfors en 1859 et en devint directeur (1870). On a de lui : *les Anciens châteaux de la Finlande*, I. Kastelholm (Helsingfors, 1856) ; *Soulèvement d'Åland en 1808* (Stockholm, 1852, in-12) ; *Antiquités d'Åland* (1858) ; *le Duc Jean et son temps* (1862), le tout en suédois, et plusieurs savants mémoires en cette langue ou en finnois dans les *Archives historiques* (*Historiallinen arkisto*, 1866, t. I, et 1878, t. VI), publiées par la Société historique de Finlande, dont il fut l'un des fondateurs.

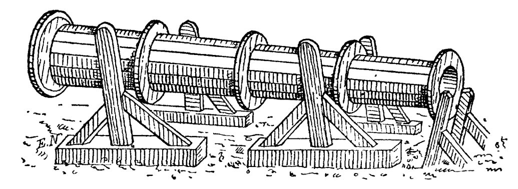
BOMAREA. Genre de plantes, de la famille des Amaryllidacées, établi par Mirbel (dans *Poir. Dict.*, Suppl. I, 677), mais qui ne forme plus aujourd'hui qu'une section du genre *Alstrœmeria* L. (V. ALSTROEMÈRE).

BOMARSUND. Petite forteresse, construite par les Russes à l'E. de la plus orientale des presqu'îles de l'île d'*Åland* (V. ce mot), la plus considérable du groupe de ce nom. Elle venait à peine d'être achevée, quand elle fut bombardée et détruite le 16 août 1854, par la flotte anglo-française. Le journal des opérations qui eurent ce résultat a été publié par le général Niel et le colonel de la Rochebouët.

BOMBACÉES (*Bombaceæ* Schott et Endl.). Groupe de plantes Dicotylédones, considéré par les uns comme une famille distincte, par les autres comme une simple tribu de la famille des Malvacées (V. H. Baillon, *Hist. des pl.*, IV, p. 104). Ses représentants sont des arbres élevés, plus rarement des arbustes, répandus dans les régions tropicales des deux mondes. Leurs fleurs sont hermaphrodites, avec un calice gamosépale et une corolle à cinq pétales. Les étamines, très nombreuses, sont souvent monadelphes dans une étendue variable, puis se séparent en 5-10 faisceaux, eux-mêmes ramifiés, et supportant chacun 2-8 anthères uniloculaires, de forme variable. Le fruit est sec, déhiscent ou indéhiscent, ordinairement divisé en cinq loges renfermant chacune des graines nombreuses, souvent enveloppées de poils ou de filaments laineux. Les cotylédons sont foliacés ou épais, droits ou chiffonnés, plus ou moins repliés sur eux-mêmes. — Les Bombacées comprennent actuellement 18 genres, dont les principaux sont : *Bombax* L., *Eriodendron* DC., *Pachira* Aubl., *Adansonia* L., *Quararibea* Aubl., *Ochroma* Sw., *Cavanillesia* R. et Pav., et *Durio* L. (V. ces mots). Ed. LEF.

BOMBACI (Gaspardo), érudit italien, né à Bologne (1607), qui a consacré à l'histoire de sa patrie la plupart de ses écrits : *Memorie degli homini illustri per titoli e per fama di santità della città di Bologna sin all' anno 1520* (Bologne, 1640, in-4) ; *Istoria memorabile di Bologna ristretta nelle vite di Ant. Lambertacci, Nanni Gozzatini e Galleazzo Marescotti* (Bologne, 1666, in-8) ; *Istoria di Bologna* (1668, in-8).

BOMBARDE. I. ART MILITAIRE.— Bouche à feu primitive, généralement courte, mais d'un gros calibre, qui servait à lancer des boulets de pierre. La longueur d'une bombarde était ordinairement de huit calibres, la chambre destinée à recevoir la charge avait un diamètre sensiblement inférieur à celui de l'âme, et le poids de cette charge variait du tiers au quart de celui du projectile. L'usage de la bombarde paraît avoir commencé en même temps que celui du canon. Dès l'an 1311, on la voit employer au siège de Brescia. « Toutes voies, dit Froissard en parlant des gens du duc de Normandie au siège du Quesnoy, en 1340 ils escarmouchèrent un petit devant les barrières, mais on les fit retraire; car ceux du Quesnoy descliquèrent



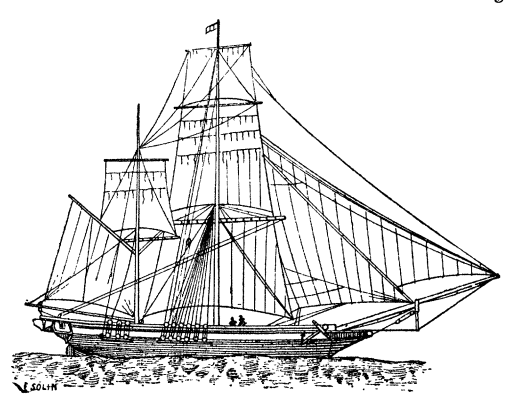
Bombarde en fer forgé, ouverte aux deux extrémités et se chargeant par la culasse, arme anglaise de la bataille de Crécy (1346).

canons et bombarbes. » Au siège d'Orléans, en 1428, Salisbury fut tué, le 27 oct., d'un coup de bombarde. C'est à ce siège que figurait le *Rifflart*, énorme bombarde prêtée à la ville d'Orléans par celle de Montargis. Olivier de la Marche nous apprend, dans la description de l'état de la maison de Bourgogne, que le duc (Charles le Téméraire) faisait lui-même « asseoir les bombardes » quand il était devant une ville. « Le duc commet, dit-il encore, par chacune bombarde un gentilhomme de son hôtel, pour la conduite d'icelle bombarde... » Devant Padoue en 1509, l'empereur Maximilien avait, entre autres pièces de sa nombreuse artillerie, six grosses bombardes de fonte, qu'on portait, avec leurs engins, sur de puissantes charrettes. « Pour mettre ces bombardes en batterie, dit Guichardin, on les descendait à terre, puis on levait un peu, par le devant, la bouche de la pièce, avec un levier, pour placer dessous une grosse poutre, et derrière on faisait un merveilleux *taudis*, de peur qu'elle ne reculât. Ces bombardes ne pouvaient tirer que quatre fois le jour, au plus; elles portaient boulets de pierre, car on n'aurait pu les soulever s'ils eussent été en fonte. » Le plus souvent les grosses bombardes s'encastraient dans des affûts grossièrement taillés qu'on nommait *charpenteries*, et qu'on retrouve jusqu'au XVIe siècle. Une sorte d'auge en bois, portant un encastrement circulaire à sa partie antérieure, recevait la pièce dont la culasse s'appuyait sur le madrier qui formait la partie postérieure de cette auge. Sur les madriers de côté (les flasques), se trouvaient quatre anneaux servant à faciliter la manœuvre. Des ferrures maintenaient

la pièce sur sa charpenterie. Le dessous des madriers de côté, légèrement arrondi, permettait de pointer en se servant de coins et de leviers. L'appareil reposait directement sur le sol. On mettait le feu à la pièce, au moyen d'une tringle de fer rougie au feu à l'une de ses extrémités.

Les bombardes étaient d'abord faites de douves en fer forgé, de nombre variable, réunies par des anneaux ou des liens de fer, et même parfois par de simples cordes. Elles se chargeaient par la culasse. On commença à les fondre en bronze au XVe siècle. L'usage des bombardes diminua à partir de la réorganisation de l'artillerie par les frères Bureau, sous Charles VII; quelques années après la mort de Louis XI, il avait disparu. Le Rifflart du siège d'Orléans n'est pas la seule bombarde dont le nom soit arrivé jusqu'à nous. En 1378, à Venise, on nommait *la Trévisienne* une bombarde de 140 livres et *la Chanteuse* une bombarde de 120 livres. Le musée d'artillerie montre plusieurs bombardes de fabrication française ou étrangère. Les plus curieuses sont : 1° une bombarde allemande en bronze du commencement du XVe siècle, à la bouche de laquelle se lit cette inscription en langue allemande : « Je me nomme Catherine, méfie-toi de mon contenu. Je punis l'injustice. Georges Endarfer me fondit. » Sur la volée, on peut lire, dans un cartouche : « Sigismond, archiduc d'Autriche, anno 1404. » Son poids est de 4,597 kilogr., sa longueur de $3^{m}65$ et son calibre de 39 centim. Elle provient des remparts de Rhodes, et d'un don fait à Napoléon III par le sultan Abd-ul-Aziz ; 2° une grosse bombarde en bronze fondue par ordre du grand-maître des Hospitaliers de Jérusalem, Pierre d'Aubusson, vers 1480. On voit sur la plate-bande de volée : « Petrus Aubusson, M. Hospitalis Ierusalem » avec les armes de l'ordre écartelées de celles d'Aubusson sur la volée. Son poids est de 3,325 kilogr., sa longueur de $1^{m}95$ et son diamètre de 58 centim. Le projectile en granit qui accompagne la pièce a $56^{c}8^{mm}$ de diamètre et pèse 261 kilogr. Trois bombardes faites de douves en fer forgé reliées par des cercles de fer, aux calibres respectifs de 57, 47 et 36 centim., sont conservées à Gand, au mont Saint-Michel et à l'arsenal de Bâle.

II. MARINE. — Ce furent les premières bouches à feu établies sur les navires à voiles; placées sur le pont, elles tiraient en bombe par-dessus le bord. Elles furent remplacées par des canons disposés dans les batteries et tirant par des ouvertures latérales, nommées sabords. — L'usage



Bombarde.

du tir en bombe sur les navires, pour les besoins de la guerre de côtes, fut préconisé de nouveau par Renaud d'Eliçagaray lors des armements de Louis XIV contre les Algériens. Son idée, d'abord repoussée, finit par prévaloir; on donna le nom de *galiotes à bombes*, puis de *bombardes*, aux navires qui furent armés de mortiers, puis d'obusiers. L'incertitude du tir en bombe à la mer a fait abandonner les obusiers sur les navires; ils sont encore en usage dans les batteries de côtes. — Enfin on a donné le nom de *bombardes* à des petits navires de la Méditerranée portant une voilure analogue à celle des anciennes galiotes à bombes. Ils ont un grand mât à pible sur l'avant, avec voiles carrées ; un foc et une trinquette ; à l'arrière un artimon avec voile latine ou perroquet de fougue et brigantine (V. la fig.).

III. MUSIQUE.— Jeu d'orgue appartenant au clavier des pédales et rendant un son très puissant. Il existe des bombardes de seize pieds, et des bombardes de trente-deux pieds, nommées *contre-bombardes*. — Ancien instrument qui formait la basse des hautbois, et qui a été remplacé avec avantage par le basson actuel. Il y avait même une famille complète de ces instruments : le *bombardino*, le *bombard ténor*, et le *bombardone* ou *bombarde basse*, qui mesurait plus de deux mètres et dont l'emploi était très fatigant. A. E.

BOMBARDELLE. Petite bombarde dont l'usage remonte, comme celui de la grande bombarde, aux premiers essais de l'artillerie à poudre. Dès l'année 1404, les troupes de Padoue, dans une revue, avaient des bombardelles. On en découvrit une, en creusant le sol au pied des remparts de Laon, en 1830. Elle est formée de rondelles recouvertes de douves cerclées de fer. Son calibre est de 0,12 centim., et la longueur de l'âme est de 6 calibres 1/2, tandis que celle de la chambre n'est que de 1 calibre. D'après les recherches savantes du lieutenant-colonel d'artillerie Bonneau, et un reste d'inscription qu'on peut lire sur la culasse, on suppose que cette bombardelle fut fabriquée de 1436 à 1440, pendant que Tristan l'Ermite était grand-maître de l'artillerie du roi Charles VII. Suivant Olivier de la Marche, les arsenaux du duc Charles de Bourgogne contenaient 400 pièces de siége ou de campagne, sans compter les bombardelles, couleuvrines à main, etc. — Le mot bombardelle est souvent pris pour *bombarde à main* et signifie alors l'une quelconque des premières armes à feu portatives. Un historien nous apprend qu'il y avait à Sinope, en Asie Mineure, en 1459, 2,000 bombardelles.

BOMBARDEMENT. I. ART MILITAIRE. — C'est l'action de guerre qui consiste à lancer sur une place ennemie des bombes, des obus ou d'autres projectiles incendiaires, pour en amener la reddition sans être obligé de passer par les opérations d'un siège en règle. L'expérience du passé et surtout les exemples de la guerre franco-allemande, où les Prussiens employèrent en grand le bombardement des villes, ne laissent aucun doute sur l'efficacité de ce genre d'attaque. On admet généralement que, à l'inverse de ce qui se produit pour un siège régulier, le bombardement a plus promptement raison des grandes forteresses que des petites; cela s'explique par la prédominance numérique de l'élément civil qui existe dans les premières, par rapport à la garnison et par la pression qu'il exerce sur le gouverneur de la place, sous le coup de l'effroi et des dommages matériels que lui cause le bombardement. Toutefois, sur les très grandes villes, le bombardement est de peu d'effet, parce qu'il ne peut sévir simultanément sur la cité tout entière ; l'exemple de Paris bombardé par les Prussiens, seulement dans les quartiers de la rive gauche, en janv. 1871, est là pour en fournir la preuve. Dans son *Traité des Bombardements*, le général de Blois fait ressortir pleinement les avantages qu'une armée envahissante tire de ce mode de procéder. D'abord, l'assiégeant, libre de placer très loin ses batteries, à cause de l'étendue de son objectif, éprouve peu de pertes d'hommes, tandis qu'un siège en règle est toujours meurtrier. Ensuite, au moment où la place capitule, son enceinte est demeurée intacte, et si une armée de secours se présente peu de temps après la reddition de la place, elle ne peut mettre à profit contre celle-ci ni les travaux d'approche, ni les brèches d'un siège récent. En outre, les troupes de l'investissement deviennent promptement disponibles pour d'autres opéra-

tions; le vainqueur trouve dans la place l'approvisionnement en armes, vivres et munitions à peu près intact; enfin, la simple menace de bombardement, nombre d'exemples le prouvent, suffit parfois pour amener la chute d'une forteresse.

Dans le bombardement, l'assaillant établit des observatoires d'où il peut suivre son tir auquel les édifices élevés servent de points de repère. Chaque batterie a pour objectif particulier un quartier de la ville. Les batteries qui tirent sur les espaces découverts emploient de temps à autre des obus à balles. Si un incendie s'allume, on concentre le feu sur lui pour en écarter les secours. Des batteries mobiles vont la nuit occuper des positions reconnues d'avance, d'où elles ouvrent le feu, ce qui inquiète beaucoup l'ennemi. Le feu doit avoir, dès le commencement, une grande intensité, afin de faire taire au plus tôt celui de la défense, et d'influer ainsi sur le moral de l'assiégé. De temps en temps, l'assiégeant suspend son feu, afin de laisser à la population le temps de se concerter et de peser sur les résolutions du gouverneur. Aujourd'hui, si les principales places fortes de l'Europe sont munies d'une ceinture de forts, c'est afin de rendre impossible le bombardement. Le commandant d'une place bombardée doit, avant tout, soutenir, exalter même le moral de la garnison et des habitants; il fait, en outre, prendre toutes les précautions possibles contre les incendies, renforcer les voûtes par des blindages; il ordonne aux habitants de s'abriter dans les caves, etc...

On peut citer, dans l'histoire de nos guerres, les bombardements de Bruxelles, en 1695; Landau, en 1702; Valenciennes, en 1793; Dantzig, en 1813; Thionville, Péronne, Paris, etc., pendant la guerre de 1870-1871.

A part les cas où le bombardement constitue à lui seul un mode d'attaque, il fait encore, depuis Vauban, qui en a tracé les règles, partie intégrante des opérations d'un siège régulier et y prend parfois une grande importance. A ce point de vue, les sièges de Dantzig en 1807, de Sébastopol en 1854-65, de Strasbourg et de Belfort en 1870-71, sont dans toutes les mémoires. Enfin, des bombardements célèbres ont été effectués par nos flottes, depuis Louis XIV, pour châtier certaines places du littoral : tels ceux d'Alger, en 1682 et 1683; de Gênes, en 1684; de Tanger et de Mogador, en 1844; de Bomarsund, en 1854; de Fou-Tchéou, en 1884.

II. Droit international. — Le bombardement est une mesure de rigueur employée par l'assiégeant contre une place de guerre pour en hâter la reddition ou l'évacuation; est regardée comme place de guerre, et peut être par conséquent légitimement bombardée, la ville ouverte qui oppose une résistance à l'ennemi, soit par le fait d'une armée qui l'occupe, soit par le fait de ses propres citoyens. Il y a des exemples de bombardement de villes ouvertes et qui ne se défendaient pas, celui de Valparaiso, en 1866, par la flotte espagnole de l'amiral Mendez Nuñez; ne pouvant joindre les Chiliens qui se dérobaient devant lui, il se vit imposée, dit-il, cette « obligation rigoureuse, mais forcée »; celui de Saint-Jean-de-Nicaragua, en 1844, par la corvette américaine *Cyane*, pour venger une prétendue insulte faite par la ville au représentant des Etats-Unis : mais les jurisconsultes sont unanimes à blâmer ces pratiques. La coutume des armées était autrefois de ne bombarder, dans une place assiégée, que les ouvrages destinés à la défense et d'épargner, autant qu'il était possible, la ville elle-même; c'est ainsi qu'en 1838, la flotte française qui avait mis le siège devant la Véra Cruz, ne bombarda que le fort de Saint-Jean d'Ulloa et en 1855, le feu des alliés se porta plus particulièrement sur Malakoff que sur la ville de Sébastopol. Cette coutume n'est plus respectée depuis la guerre franco-allemande de 1870-71; les Allemands tirèrent sur les constructions civiles aussi bien que sur les fortifications, et ils ont cru pouvoir défendre cette pratique par des considérations d'humanité : bombardée, ont-ils dit, une ville se rend plus tôt; les souffrances de ses habitants sont donc moins longues; de même un bombardement, quelques ravages qu'il fasse, coûte moins de monde qu'un assaut, tant aux assiégeants qu'aux assiégés, il est par conséquent plus humain. Ces raisons spécieuses ont été admises par quelques jurisconsultes, M. Rolin Jacquemins entre autres; elles paraissent d'ailleurs n'avoir été trouvées qu'après coup et pour justifier moralement un procédé dont les engins de la guerre moderne rendaient l'emploi singulièrement tentant. S'il est de règle que, dans un bombardement, le feu de l'assiégeant épargne les hôpitaux et ambulances, et en général tous les bâtiments que couvre la croix de Genève, on ne saurait en aucune façon lui imposer le respect des monuments de l'art ou de la science que peut contenir la ville assiégée; la protestation de l'Institut de France, le 18 sept. 1870, contre l'incendie de la bibliothèque et la détérioration de la cathédrale de Strasbourg par les obus allemands, n'a qu'une valeur morale; l'assiégeant avait déclaré, au reste, que la plate-forme de la cathédrale était pour l'état-major français un observatoire qu'il lui importait de rendre intenable. De même l'avertissement préalable avant le bombardement est un usage et non une règle, et l'on ne peut que regretter que l'assiégeant ne s'y soumette pas toujours. En 1832, au siège d'Anvers; en 1849 à Rome; en 1855 devant Sébastopol, il y eut avertissement; ce furent des actes d'humanité; mais il n'y eut pas infraction aux règles du droit international, quand les Allemands, en 1871, bombardèrent Paris sans avertir les autorités françaises; c'est ce que répondit M. de Bismarck aux réclamations des agents diplomatiques étrangers demeurés à Paris, réclamation dont le ministre de Suisse, M. Kern, avait pris l'initiative. R. K.

Bibl. : Droit international. — Vattel, *le Droit des gens;* Paris, 1863, 3 vol. in-8. — Wheaton, *Eléments du droit international;* Leipzig, 1864, 2 vol. in-8, 4e éd. — Giraud, *Revue des Deux Mondes,* 1er févr. 1871. — Rolin Jacquemins, *Revue du Droit international*, 1871. — Calvo, *le Droit international;* Paris, 1880-81, 4 vol. in-8, 3e éd.

BOMBARDI (Michael), mathématicien et philosophe autrichien, né à Nonsberg (Tyrol) le 13 mars 1683, mort à Linz le 16 mai 1729. Il entra dans l'ordre des jésuites et enseigna les mathématiques à Linz, la philosophie à Vienne et la théologie à Gratz. Il fut en dernier lieu recteur du collège de Linz. On a de lui : *Analecta mathematica et mechanica, statica, hydrostatica et centrobarya collecta* (Linz, 1714). L. S.

BOMBARDIA (Bot.). Champignon de la famille des Sphériacées (Fries), se rapprochant par beaucoup de caractères du genre Bertia, ainsi dénommé à cause de la configuration de ses périthèques qui ont l'aspect d'une bombarde. Ces périthèques sont plus ou moins allongés verticalement, ventrus, avec un orifice long et mamelonné. Les spores sont longues, cylindriques, vermiculaires, isolées, plus tard oviformes, brunes. — *B. fasciculata* Fr. a des périthèques étroitement unis en faisceau.

BOMBARDIER. I. Art militaire. — C'était autrefois l'homme qui manœuvrait la bombarde, l'obusier, le mortier. Des corporations de bombardiers sont signalées dans beaucoup de villes, dès le temps où les armes à feu commençaient à se substituer aux anciens engins. Ces artisans, comme ceux des autres corps de métier, louaient leurs services, et les faisaient même payer fort cher. Un bon maître bombardier, dit Susane, était payé jusqu'à 20 florins d'or par mois. Les bombardiers n'étaient donc pas militaires; leur titre pour entrer en campagne consistait en un brevet délivré par le grand-maître de l'artillerie. Après la guerre de 1668, Louis XIV, content des services des bombardiers, au lieu de les licencier comme c'était l'usage, les retint et en forma deux compagnies, qui furent du reste presque aussitôt réformées. Mais le roi revint à la même idée en 1679, et créa de nouveau deux compagnies de bombardiers dont les capitaines étaient MM. de Vigny et de Camelin. Le 28 août 1684, fut créé le régiment Royal-Bombardier, qui comprenait les deux compagnies déjà exis-

tantes, plus dix autres, tirées des régiments de Piémont, Navarre, Champagne, la Marine et Fusiliers du roi. Le duc d'Humières, grand-maître de l'artillerie, en fut nommé colonel-lieutenant. En 1686, ce corps fut porté à quinze compagnies. A partir de fév. 1706, Royal-Bombardier comprit deux bataillons, chacun de treize compagnies de 50 hommes. En 1720, le régiment fut réuni à celui des Fusiliers du roi et aux Mineurs, pour former le régiment Royal-Artillerie. Le nouveau corps était composé de cinq bataillons, comptant chacun huit compagnies de 100 hommes, et placé sous le commandement de M. de Vallière, maréchal de camp inspecteur. Chaque compagnie se subdivisait en trois escouades dont la prepremière renfermait les canonniers et les bombardiers. En 1729, les bombardiers formèrent deux compagnies de 70 hommes dans chaque bataillon. En 1743, ces compagnies furent reportées à 100 hommes, et, en 1747, on créa une nouvelle compagnie de bombardiers par bataillon. Des canonniers-bombardiers qui avaient été formés dans la marine à la fin du XVII[e] siècle, furent incorporés dans l'artillerie de terre en 1762. En 1765, les bataillons de Royal-Artillerie, qui avaient pris le nom de brigades, et se trouvaient au nombre de sept, furent convertis en autant de régiments de vingt compagnies, dont quatre de bombardiers. En 1776, les compagnies comptaient 71 hommes; elles avaient quatre officiers : un capitaine, un lieut. en premier, un lieut. en second et un lieut. en troisième. Un décret de l'Assemblée nationale réorganisa l'artillerie en 1791, et fit disparaître la dénomination de bombardiers.

II. Entomologie. — Nom vulgaire donné indistinctement aux Insectes-Coléoptères qui composent le groupe des Brachinites (V. Brachine).

BOMBARDINI (Antonio), jurisconsulte italien, né à Padoue en 1666, mort en 1726. Il professa à l'Université de Padoue le droit civil, criminel et canonique. On a de lui un traité intitulé *De carcere et antiquo ejus usu ad hœc usque tempora deducto tractatus*, etc. (Padoue, 1813, in-8).

BOMBARDON. Instrument de cuivre à trois cylindres, dont le son diffère légèrement de celui de l'ophicléide. Son échelle va du *fa* grave au *ré* au-dessus des lignes (clef de *fa*).

BOMBASIN. Etoffe de soie, croisée et d'une extrême finesse qui se fabriquait dans l'origine à Milan. — Sorte de futaine sans envers sur le point de disparaître complètement de la liste des tissus en usage actuellement (1888).

BOMBAX I. Botanique. — (*Bombax* L.). Genre de plantes, qui a donné son nom au groupe des *Bombacées* (V. ce mot). Les *Bombax*, connus, on ne sait trop pourquoi, sous le nom vulgaire de *Fromagers*, sont de grands et beaux arbres des régions tropicales de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique, dont le tronc est souvent hérissé d'aiguillons coniques très durs. Leurs feuilles sont alternes, composées-digitées, avec un nombre de folioles qui varie de trois à neuf. Les fleurs, solitaires ou réunies en cymes pauciflores, sont hermaphrodites et régulières; elles ont un calice gamosépale, partagé au sommet en trois ou cinq lobes irréguliers, une corolle de cinq pétales et un nombre indéfini d'étamines, dont les filets, libres dans la plus grande partie de leur étendue, sont plus ou moins nettement unis vers la base en cinq faisceaux. L'ovaire, libre et à cinq loges, devient à la maturité une capsule coriace ou plus ou moins ligneuse, qui s'ouvre en cinq valves loculicides, pour laisser échapper un grand nombre de graines, enveloppées d'une laine épaisse et renfermant sous leurs téguments un embryon charnu, épais, à peu près dépourvu d'albumen. — On compte seulement une douzaine d'espèces de ce genre. La plus connue est le *Bombax Ceiba* L. (*B. quinatum* Jacq.), arbre de l'Amérique tropicale, qui atteint, dit-on, jusqu'à 120 pieds de hauteur et 14 à 15 pieds d'épaisseur. Son tronc, comme celui du *B. buonopozense* Pal. Beauv, à Oware et à Benin, sert à faire des pirogues. Son écorce est préconisée comme remède évacuant et la bourre qui entoure les graines est employée pour garnir des coussins, des matelas, des oreillers. — Citons encore le *B. malabaricum* DC., espèce asiatique, figurée par Rheede (*Hort. malab.*, III, 52) et par Roxburgh (*Pl. de Coromandel*, III, 247), dont les fleurs secrètent un nectar réputé purgatif et diurétique, puis le *B. gossypinum* L., dont le bois peut remplacer le liège, et le *B. ventricosum* Arrud., du Brésil, dont le bois, extrêmement léger, sert aux Indiens Guaycurus à fabriquer l'énorme planchette ou *botoque* qu'ils portent, en guise d'ornement, à la lèvre et aux oreilles (V. H. Baillon, *Hist. des pl.*, IV, p. 119). — Le *B. pyramidale* Cav. est l'*Ochroma lagopus* Sw.; le *B. pentandrum* L., l'*Eriodendron anfractuosum* DC. et le *B. grandiflorum* Cav., le *Pachira insignis* H. Bn. (V. Ochroma, Eriodendron et Pachira). Ed. Lef.

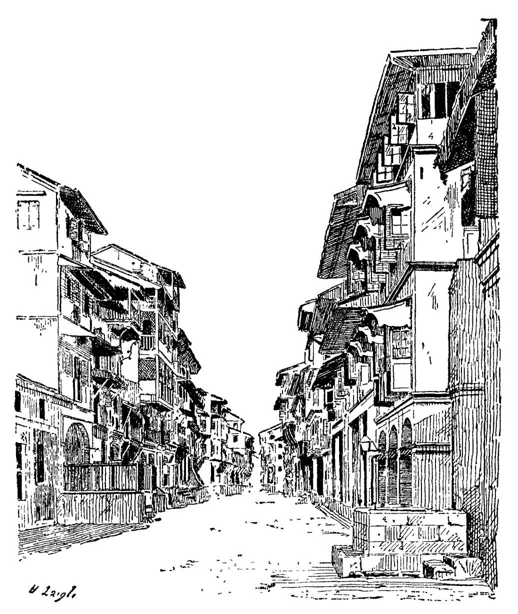
II. Paléontologie végétale. — Le genre *Bombax* est connu à l'état fossile par un certain nombre d'empreintes de feuilles et même de fleurs, toutes trouvées dans les dépôts tertiaires. C'est dans le tripoli de Kustchlin, dans l'argile plastique de Priesen, à Sagor, en Carinthie, à Radoloj et enfin dans les gypses d'Aix que se rencontrent ces empreintes, qui ont pu être rapportées à six espèces différentes, plus ou moins voisines des types actuellement vivants. L'une de ces espèces, le *Bombax sepultiflorum* de Sap., des gypses d'Aix, est connue par ses fleurs et les folioles détachées de ses feuilles offrant la plus grande analogie avec celles du *B. gossypinum* actuel. C'est là une forme ancestrale des Bombacées de l'Inde et de la Cochinchine, fait particulièrement intéressant pour l'analyse de la flore méditerranéenne, qui diffère de la flore tropicale justement par l'absence de certains types, dont les Bombacées. P. M.

Bibl. : Paléont. végét. — Schimper, *Traité de paléont. végét.*, I, p. 649. — De Saporta, *Origine paléont. des arbres*; Paris, 1888, in-12.

BOMBAY. Ville de l'Inde, ch.-l. de la présidence du même nom, est située dans une petite île marécageuse de la mer d'Oman, de 13 kil. de long sur 5 de large, par 18° 56′ 7″ de lat. N. et 70° 28′ 58″ de long. E. Un étroit chenal, sur lequel une chaussée a été jetée, la sépare de l'île plus grande de Salsette. A l'E. de l'île, vers le continent, s'étend une baie dont la profondeur varie de 15 à 25 m et qui offre une rade magnifique.

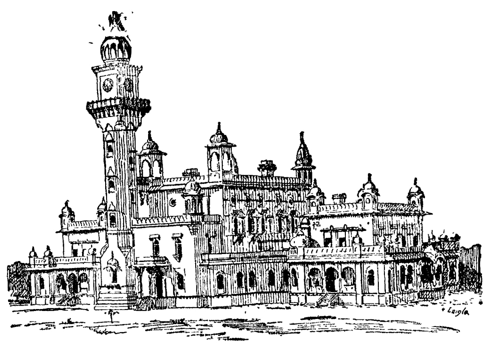
Au XVII[e] siècle, Bombay n'était qu'un village de pêcheurs sans importance; les Portugais qui y avaient établi une factorerie, l'appelèrent *Bom-Bahia*, la bonne baie, par corruption du mot *Mambaya* ou *Mumbaya*, venant du nom de la déesse Mumbâ Dêvî, que l'on y adore encore aujourd'hui. Le nom mahratti actuel de la ville de Bombay est *Mumbaï*. — Un radjah de Tanna, en 1530, céda l'île aux Portugais, et un fort y fut bâti, mais on évitait de créer une rivale à Goa, et Bombay fit même partie, en 1661, de la dot qu'apportait Catherine de Portugal au roi d'Angleterre (V. l'art. suivant). Quand, en 1686, le centre du commerce anglais dans l'Inde eut été transporté à Bombay, la ville prit un accroissement prodigieux. En 1716, elle ne comptait encore que 16,000 hab.; mais en 1816, il y en avait déjà 161,500, en 1849, 566,000; en 1864, 784,000; en 1871, 644,405 seulement, et en 1881, 773,196. Ces progrès rapides ont été dus surtout à l'amélioration des moyens de communication avec l'Europe et le reste de l'Inde. En 1838, la Malle égyptienne, puis en 1855 la Compagnie péninsulaire et orientale desservirent directement Bombay; en 1863 s'ouvrit la ligne de Pouna, en 1870 celle de Calcutta, et en 1871, celle d'Allahâbâd à Calcutta et au nord de l'Inde. Bombay, à proprement parler, n'est pas une ville, mais une agglomération de villes et de villages groupés autour de l'ancien établissement des Portugais, appelé aujourd'hui encore la *Forteresse* ou *Ville vieille*.

Les fortifications n'existent plus : on les a rasées en 1863, et le Château et le Fort Saint-Georges sont les seules traces d'un système de défense. Presque personne



Une rue dans la Forteresse.

n'habite dans la Forteresse : ce quartier est à peu près exclusivement réservé aux banques, aux offices des maisons de commerce et aux constructions de l'Etat. On y remarque surtout une énorme bâtisse en style vénitien gothique, du plus mauvais goût : c'est le secrétariat; non loin se dresse la tour de l'horloge des locaux de l'Université. Le centre du système des rues de la Forteresse est la place *Apollo Bandar*, d'où l'on jouit d'une vue exceptionnelle sur la rade, les innombrables vaisseaux dont elle est parsemée, et les deux gros navires cuirassés *Abyssinia* et *Magdala*, qui constituent la défense de Bombay du côté de la mer. Apollo Bandar se prolonge par la longue rue de *Rampart Row*, éclairée magnifiquement à la lumière électrique. Au sud de la Forteresse s'étend le faubourg de *Kolâba*, le plus sain de la ville,



Université de Bombay.

qui contient les casernes, les hôpitaux, les entrepôts ainsi qu'un certain nombre d'habitations européennes extrêmement luxueuses. La partie la plus importante de la ville est cependant au nord de la Forteresse : là se trouve la *Ville Noire* (Black Town), quartier des indigènes, et dont les rues étroites, souvent sales et mal entretenues, ne laissent guère soupçonner la richesse de leurs habitants. Les maisons sont hautes, ornées de fenêtres à moucharabiehs; elles présentent, au-dessus de la foule d'Hindous, de Persans, de nègres qui fourmillent à leurs pieds, un spectacle très étrange et presque unique dans l'Inde. Quant aux Européens, ils logent presque tous dans les quartiers de *Malabâr Hill*, de *Byculllah*, de *Parell*, où se trouvent la plupart des clubs et des hôtels. Les métis portugais, enfin, sont cantonnés dans le faubourg plus éloigné de *Mazagaon*.

Peu de villes présentent une population aussi bigarrée que Bombay, que l'on peut à bon droit considérer comme le rendez-vous de tous les peuples de l'Asie. Les Parsis, depuis qu'en 1859, l'un d'eux, Sir Jamsetjee Jejeebhoy, a été créé baronnet par les Anglais, y ont pris surtout une importance considérable. Les commerçants sont soit Hindous (*banians* du Goudjerat, *mârvâris* de l'Inde du centre), soit Musulmans (*Borahs*, *Memons*, *Khodjehs*). Voici un tableau des principales classes d'individus représentés à Bombay, d'après le dernier recensement (1881) :

RELIGION OU NATIONALITÉ	NOMBRE	PROPORTION (pour 100)
Bouddhistes et Djaïnas	17.387	2.2
Brâhmanes	31.199	4.0
Lingayâts	1.167	0.1
Râdjpoutes	3.537	0.6
Hindous çoûdras	353.113	45.7
Hindous sans caste	113.835	14.7
Mahométans	158.713	20.5
Pârsis	48.597	6.3
Juifs	3.321	0.5
Chrétiens et Portugais natifs	30.708	3.9
Eurasiens	1.168	0.1
Européens	10.451	1.4
Total	773.196	100.0

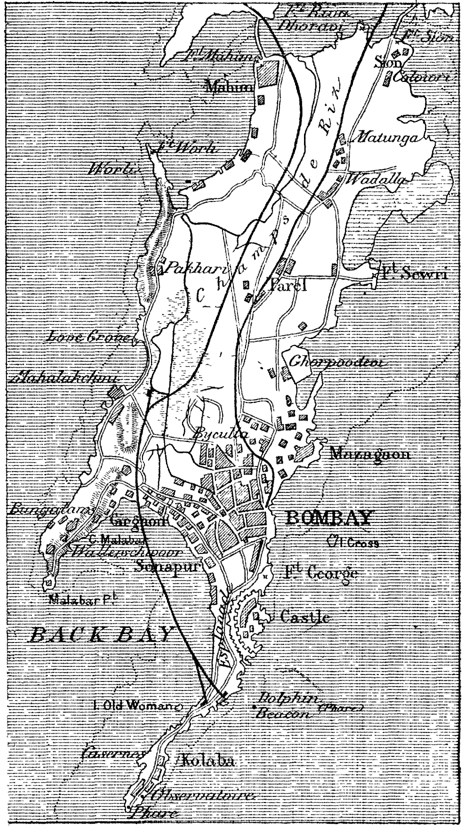
L'administration est exercée par le *Town Council*, qui se compose de huit membres élus par les contribuables et de quatre membres et d'un président nommés par le gouvernement. Le gouvernement nomme également un officier chargé de faire exécuter les décrets du Town Council. — Bombay possède en outre deux cours de justice et une chambre de commerce.

L'importance de Bombay, seconde ville de l'Inde, est considérable. Sa position exceptionnelle, sa rade excellente, lui assurent un avenir presque aussi brillant qu'à sa capitale Calcutta. Plus de 5,000 navires fréquentent chaque année son port, et lui assurent une population flottante d'environ 30,000 marins et passagers. — L'instruction publique est très développée : il existe une université, plusieurs bibliothèques, des sociétés archéologiques (Société asiatique, fondée en 1829), agricoles, scientifiques et géographiques (depuis 1841), très importantes. — De nombreux journaux se publient à Bombay, parmi lesquels nous citerons : en anglais, *the Bombay Gazette*, *the Times of India*, *the Indian Spectator;* — dans les langues du pays : *Hindu prakâch*, *Jam-e-Jamched*, *Erast Goftar*, *Bombay Samâtchâr*, *Arya Patrika* et *Goujarâthî*. — Le grand désavantage de Bombay, c'est son climat, qui est l'un des plus insalubres de l'Inde ; de 1875 à 1880, la mortalité y a été de 38.10 pour 1,000, et, pendant la saison pluvieuse, le gouvernement doit se transporter soit à Mahâbalechvar, soit à Pouna.

Présidence de Bombay. — I. Généralités. — La présidence de Bombay, la plus petite des trois grandes présidences entre lesquelles l'Inde est partagée, est située entre le 28° 47′ et le 13° 53′ de lat. N., le 64° 23′ et le 74° 10′ de long. E. du méridien de Paris. Elle a pour limite, au N.-O. et au N., le Belouchistan, le Pendjab et le Radjpoutana ; à l'E., l'état Mahratte d'Indore, les Provinces centrales, le Bérar occidental et les Etats du Nizam

d'Haïderâbâd ; au S., la présidence de Madras et l'Etat de Mysore ; à l'O., la mer d'Oman. Elle comprend 24 districts anglais, couvrant une superficie de 321,119 kil. q., avec une pop. d'environ 15,600,000 hab. Il faut y joindre

BOMBAY



Echelle du 160000e

dix-neuf Etats indigènes, ou groupes d'Etats *(Agences)*, sous le protectorat anglais. La superficie totale se trouve ainsi de 506,283 kil. q., avec une pop. de 25,615,528 hab., soit 56.65 par kil. q. (Ces chiffres sont ceux du dernier recensement, celui de 1872). C'est enfin dans la présidence de Bombay que se trouvent les enclaves portugaises de Goa, Daman et Diu (6,956 kil. q. et 428,935 hab.).

II. Histoire. — La région qui a formé la présidence de Bombay fut la partie de l'Inde la mieux connue des explorateurs anciens, mais les descriptions qu'ils nous en ont léguées sont trop vagues pour nous donner aucune notion historique sérieuse ; c'est aux monuments et aux inscriptions locales qu'il faut nous adresser. Les édits d'Asoka, dont un grand nombre ont été retrouvés dans la présidence de Bombay, et les temples creusés dans le roc (caves d'*Ajanta* et de *Karli*, etc.) nous ont laissé le souvenir d'une civilisation bouddhique très florissante, qui disparut bientôt pour faire place aux différentes sectes des vichnouïtes, des sivaïtes, des djaïnas, etc. C'est même à Bombay que ces derniers, encore aujourd'hui, ont conservé le plus d'importance. Les inscriptions sur roc et sur plaques de cuivre, les monnaies, les traditions nous ont conservé le nom d'anciens royaumes indigènes : le Mahârâchtra (Mahrattes), le Goudjarâchtra (Goudjerat) qui comprenait le Saurâchtra (Kattivar). Là se sont succédé de nombreuses dynasties, dont l'histoire encore imparfaitement connue ne nous donne guère que des listes sèches : il faut pourtant signaler les dynasties Kchatrapas, du Goudjerat et du Kattivar, les rois de Valabhî et les Tchâloukyas du Dekkan (Vikramâditya II) (V. Bhandarkar, *Early history of Dekkân*). — L'histoire de la présidence est mieux connue et plus intéressante à partir des invasions musulmanes. Le premier, Mahmoud le Ghaznévide envahit le Goudjerat en 1204. Il pilla le temple Sommâth et recueillit un immense butin. Mais les Radjpoutes lui opposèrent une résistance acharnée, et ne furent vaincus qu'en 1297, par le général Alat Khân, à la tête des troupes d'Alâ-oûd-dîn Khildjî, l'empereur Turk de Delhi. Le Goudjerat, depuis ce moment jusqu'à l'année 1403, fut administré par des gouverneurs soumis à l'autorité de la cour de Delhi. Mais, en 1403, le gouverneur Djafar Khân, un rénégat radjpoute, se révolta et fonda la puissante dynastie qui régna, riche et indépendante, à Ahmedâbâd. Toutefois, en 1573, le Goudjerat fut conquis de nouveau par le grand mogol Akbar, et fut une seconde fois soumis à la cour de Delhi. Malgré les efforts des Mahrattes, le Goudjerat ne put recouvrer son indépendance pendant tout le XVIIe siècle ; mais en 1707, à la mort d'Aurengzeb, il tenta un dernier effort, secoua le joug de Delhi et finit par se fondre, avec sa capitale Ahmedâbâd, dans le royaume des Mahrattes.

Ce dernier n'avait été conquis par les musulmans qu'en 1295, après des luttes terribles, et il ne demeura sous la dépendance de Delhi que jusqu'en 1345 : à ce moment, la faiblesse de l'empereur Mohammed Toughlak encouragea Ahmad Châh Bâhmani à la révolte ; il souleva les Mahrattes et parvint à fonder une dynastie indépendante à Goulbarga. En 1490, le royaume de Goulbarga se divisa pour former les deux royaumes de Bidjâpour et d'Ahmednagar. — Mais, vers la fin du siècle suivant, les luttes avec les Mogols recommencèrent ; les fameuses bandes de cavaliers mahrattes s'organisèrent et opposèrent une vive résistance, en dépit de laquelle Ahmednagar succomba en 1637, et Bidjâpour en 1684, devant les troupes d'Aurengzeb. Sivâdjî, le chef des cavaliers mahrattes, continua longtemps encore la lutte, et ses successeurs régnèrent même à Pouna ; mais ce fut une sorte de maire du palais, le Peïchvâ, qui exerça l'autorité ; l'un d'eux finit par s'emparer du trône en 1749. C'est ce qui arriva dans le royaume de Baroda, où le pouvoir tomba aux mains du Gaïkovar.

Mais, pendant les luttes du Dekkan et du Goudjerat contre les Mogols, l'influence européenne s'était peu à peu développée. Les Portugais vinrent les premiers à Calicut en 1498, avec Vasco de Gama ; à Goa, en 1503, avec Albuquerque ; à Bombay, en 1532. Le premier navire anglais, paraît-il, aborda à Surate en 1608. En 1613, puis en 1618, deux chartes de Djehanghir accordent aux Anglais et aux Hollandais l'autorisation d'établir des forteresses sur la côte du Konkan. — En 1661, les Anglais acquirent Bombay qui n'était alors qu'un simple village fortifié sans grande importance : les Portugais l'avaient acheté à un radjah de Tanna, dans l'île Salsette, en 1330, et Catherine de Portugal l'apporta en dot au roi Charles II. Mais le roi le rendit bientôt à la Compagnie des Indes, par un décret du 27 mars 1688, en échange d'une redevance annuelle de dix livres sterling en or ; depuis deux ans Bombay était devenu le centre du commerce anglais, à la place de Surate, et c'est de ce moment que date son immense développement. En 1756, les Anglais commencèrent à intervenir dans la politique locale : ils accompagnèrent les Mahrattes dans plusieurs expéditions contre les pirates d'Angria, et acquirent ainsi quelques territoires (Clive à Gheriâ, 1756). Puis une première expédition contre les Mahrattes leur donna, par le traité de Sabbaï, toutes les îles qui entourent Bombay, en échange de leurs petites possessions du continent. Après la deuxième guerre mahratte (1802), les Anglais firent des conquêtes considérables en Goudjerat : ils obtinrent même en 1807 le protectorat du Kâttivar. Peu de temps après sir John Malcolm dut marcher contre le Peïchvâ Bâdji Rao, en révolte contre les Anglais qui l'avaient replacé sur le

trône de Pouna : l'Angleterre acquit brusquement des territoires énormes à la suite de cette campagne : Pouna, Ahmednagar, Nasik, Cholâpour, Ahmedâbâd, le Konkan, etc. ; de plus, le prince mahratte Holkâr renonça à ses droits sur le Kandech. Enfin Satara, après la mort du dernier des descendants légitimes de Sivâdji, se rallia également à l'Angleterre. — Depuis ce temps, la présidence de Bombay s'est considérablement accrue : d'abord par l'acquisition de la province du Sindh, à la suite des victoires de sir Charles Napier, puis par le transfert de la province du Kanara septentrional qui relevait primitivement de la présidence de Madras.

Description physique. La présidence de Bombay offre l'aspect d'une bande irrégulière de territoire, qui s'étend resserrée entre la mer d'Oman et les montagnes ou les déserts du centre (Ghâtes occidentales, monts Vindhya et Aravali, Grand désert indien). La côte, généralement rocheuse, offre cependant quelques bons ports. Si nous la suivons depuis le cap Monze, qui marque la limite du Sindh et du Balouchistan, nous rencontrons d'abord le vaste delta de l'Indus, puis une large bande marécageuse, la presqu'île de Katch, que d'immenses lagunes transforment en une île véritable pendant la saison des pluies. Dans ces lagunes (Ran de Katch) se déversent trois petits fleuves, la Louni, le Banas et la Sarasvati. La presqu'île de Katch est séparée par le golfe du même nom d'une autre presqu'île plus vaste et triangulaire, le Kattivar, qui est sillonnée de collines dépendant du système des monts Aravali. C'est entre la côte E. de cette colline et la côte O. du Dekkan que s'enfonce le golfe profondément encaissé de Cambaye, qui reçoit les eaux de la Sabarmatti, de la Mahi et des deux plus grands fleuves du bassin de la mer d'Oman, la Nerbada et la Tapti; ces deux fleuves descendent du massif des monts Satpoura et traversent vers leur embouchure de vastes régions couvertes de rizières ou de jungles. La côte se relève alors, s'étageant peu à peu sur les premiers contreforts des Ghâtes. Elle s'échancre légèrement devant le groupe des îles où est bâtie Bombay (îles Salsette, Bombay, Trombay, Elephanta, Kolaba, etc.); puis elle se dirige presque en ligne droite vers le S.-S.-E., et nous n'avons plus à signaler que quelques torrents de peu d'importance. Le plus connu est la Charavati, grâce à ses pittoresques chutes de Gersoppa qui attirent chaque année de nombreux touristes.

A l'intérieur, nous trouvons au N.-O. les monts Hala, près du Balouchistan, puis de vastes plaines brûlées par le soleil, auxquelles l'Indus seul donne quelque fécondité dans la province du Sindh, mais qui deviennent de plus en plus stériles et désolées en approchant du désert de Thaï, le grand désert indien. Mais, après la région du Mérar et des monts Aravali s'étend le Goudjerat, au pied des monts Vindhya et Satpoura ou Mahadeo; la fertilité du Goudjerat contraste vivement avec les tristes régions que nous venons de quitter. Plus au S., enfin, s'étend la région du Konkan et du Kanara septentrional, région malsaine et pluvieuse près des grandes rizières qui avoisinent la mer, excellente au contraire au point de vue sanitaire dès que l'on s'élève sur les premières pentes des Ghâtes.

Toute cette partie du Dekkan est couverte de forêts de bois de *teck* et de *sandal*, l'une des principales sources des revenus de la colonie. Dans les monts Hala s'étendent également de vastes et riches forêts dont les arbres principaux sont le *Sisu (Dalbergia Sisoo)*, le *Tamaris*, le *Dattier* et le *Bhân (Populus Euphrastica)*. Quant à l'agriculture, la culture de deux espèces de mil *(Milbâja* et *Joâri)* est la plus importante de la présidence; il faut y joindre celle du riz, des diverses céréales, des nombreuses variétés de haricots et de fèves, du coton, du tabac et de la canne à sucre. — La faune présente quelques particularités intéressantes ; les fauves y sont nombreux : le fameux lion sans crinière du Goudjerat, et des léopards dans toute la présidence, mais peu ou point de tigres. Il y a en moyenne, par an, un millier de personnes (989 en 1872) qui périssent des piqûres des serpents. Ce chiffre est d'ailleurs au-dessous de la moyenne générale de l'Inde, et comprend une énorme majorité d'indigènes. Signalons enfin l'ours noir, le buffle, le daim *sambhâr*, le nilgau, des antilopes nombreuses, et des animaux domestiques de tout genre. — Les productions minérales sont à peu près nulles (un peu de charbon et de soufre); elles sont d'ailleurs mal exploitées.

Le *climat* de la présidence est, d'une manière générale, un des plus malsains de l'Inde entière si nous en exceptons les quelques *sanitaria* des Ghâtes. La température est extrêmement élevée : dans le Goudjerat et le Sindh, elle atteint la moyenne de l'Egypte et même de l'Arabie. La moyenne est de 26° 20 centigrades, soit 23° 11 en janvier, et 29° 08 en mai. Les pluies sont extrêmement abondantes, surtout dans le Konkan, pendant la mousson du sud-ouest (179 centim. 124, dont 177 centim. 859 de mai à novembre, pendant la mousson). Les fièvres du Goudjerat, qui en sont le résultat, sont fatales surtout aux Européens. Quant au choléra, il règne à l'état endémique avec des épidémies triennales. En 1875, la mortalité était de 375,718 décès, soit 9.01 par kil. q., sur une pop. de 130 hab. 40 par kil. q. La moyenne ordinaire est moins élevée : 6 hab. 96 seulement. Il y a 45 hôpitaux, 122 dispensaires et 5 maisons de fous.

III. Géographie politique. — La présidence comprend : 1° Vingt-quatre *districts* anglais subdivisés en *taloukas* (dix en moyenne par district), et que l'on peut répartir en quatre grandes régions de la façon suivante :

Dekkan (5.315.123).

Khandech, cap. *Dhoulia.*	*Pouna*, cap. *Pouna.*	*Belgaum*, cap. *Belgaum.*
Nâssik, cap. *Nâssik.*	*Satâra*, cap. *Satâra.*	*Dhârvâr*, cap. *Dhârvâr.*
Ahmednagar, cap. *Ahmednagar.*	*Cholapour*, cap. *Cholapour.*	*Kalâdghi*, cap. *Bagalkôt.*

Konkan (3.804.344).

Kanara, cap. *Honavâr.*
Ratnâghiri, cap. *Ratnâghiri.*
Kolâba, cap. *Alibâgh.*
Bombay-city, cap. *Bombay.*
Tanna, cap. *Tanna.*

Goudjerat (4.147.928).

Surate, cap. *Surate.*
Barotch, cap. *Barotch.*
Khéira, cap. *Khéira.*
Pântch Mahals, cap. *Bodhra.*
Ahmedâbâd, cap. *Ahmedâbâd.*

Sindh (2.413.823).

Karâtchi, cap. *Karâtchi.*
Haiderâbâd, cap. *Haidarâbâd.*
Thar et *Parkar*, cap. *Amerkôt.*
Chikârpour, cap. *Chikârpour.*
Sindh supérieur.

2° 19 États indigènes ou *Agences* (9,126,254).

Baroda.	Agence du *Kattivar* (187)	*Djandjira.*	*Savanis.*
Kolhâpour.	*Pâlanpour.*	*Mahrattâ Djâgîrs.*	*Nâroukôt.*
Katch.	*Revâ Kantâ.*	*Satâra Djâgîrs* (8).	*Peipt.*
Agence de *Mahikânta.*	*Cambaye.*	*Yavâr.*	Petits Etats du *Khandech* (27).
Khaïrpour.	*Sâvant Vâri.*	Agence de *Surate.*	

Citons parmi les villes les plus importantes : *Bombay*, la capitale (V. ci-dessus). — Dans le Dekkan : *Pouna* (118,000 hab.), l'ancienne capitale mahratte, centre militaire; *Ahmednagar* (20,000), vieille ville fortifiée, avec de beaux édifices; *Satara*, *Pandarpour*, *Bidjapour* aujourd'hui démantelée; *Nâssik* (ruines célèbres). — Dans le Konkan : *Honavar* et *Ratnaghrî*. — Dans le Goudjerat, la grande ville de *Surate* (embouchure de la Tapti); *Anaval*, station d'eaux minérales avec une foire célèbre; *Barotch* (Barygaza?), port important, ainsi que *Bhaounagar*, *Ahmedâbâd*, célèbre par son ancienne puissance ; on y fabrique des poteries estimées (environ 150,000 hab.). — Enfin dans le Sindh : *Haïderâbâd* (poteries, coutelleries, bon commerce), sur l'Indus (30,000 hab.) ; *Tatta* (Tatala?); *Halla, Khaïrpour, Amerkôt, Chikarpour* (20,000 hab.), centre du commerce avec l'Afghanistan; *Karatchî* (53,000 hab.), qui entretient un commerce actif avec la Perse, le haut Indus, Bombay et l'Occident.

IV. Commerce, Industrie. — Pour le commerce nous renvoyons à l'art. Bombay (ville), la capitale étant le centre du commerce de la présidence. Signalons toutefois le *coton* : la présidence exporte chaque année pour 250,000,000 fr. de coton brut. Les manufactures sont nombreuses en proportion, et les cotonnades constituent avec les soieries également fort importantes, une source de revenus très considérable. Les tisseurs du Sindh jouissent surtout d'une grande réputation; quant aux impressions sur tissu de coton et de soie, les plus estimées sont celles d'Ahmedâbâd, de Surate et de Tatta. Ces trois villes partagent de plus avec Nâssik et Pouna la spécialité des tapis et des brocarts d'or et d'argent. A Ahmedâbâd et à Baroda se trouvent enfin des fabriques de papier fort importantes. — Le commerce intérieur, bien que déjà très florissant, souffre encore du petit nombre des voies de communication; les fleuves navigables sont relativement rares, le système des routes est encore fort imparfait. Mais les chemins de fer se développent avec rapidité : de Bombay partent les lignes de Madras et d'Allahâbâd, qui, par leurs divers embranchements, mettent la présidence en communication avec le nord, le centre, l'est et le sud de l'Inde. Il existe 5,040 kil. de voies ferrées, qui ont transporté, en 1876, 4,325,148 passagers, et 509,318 tonnes de marchandises, donnant un revenu brut de 29,231,600 fr.

V. Ethnographie. — Les races les plus diverses sont représentées dans la présidence, où nous trouvons, outre l'élément indigène proprement dit, un nombre considérable d'Européens, d'Africains, de Juifs, de Sikhs et surtout de Parsis. Les Hindous proviennent du mélange des différentes races (Aryas, Dravidiens, etc.) qui ont peuplé l'Inde, et les divisions que nous pouvons établir aujourd'hui sont par conséquent assez artificielles : on distingue généralement les Mahrattes, les Goudjeratis, les Radjpoutes et les Sindhis, pour les races aryennes; les Kanarais et les Konkanis pour les races dravidiennes; les Bhils enfin, peuples à demi-sauvages des régions des montagnes. Chacun de ces peuples parle un dialecte spécial, dérivé dans le nord du sanskrit, dans le sud de la langue dravidienne primitive. L'hindoustani est compris à peu près partout, sauf dans le Kanara. — Si, d'autre part, nous voulons classifier ces populations d'après leurs religions, nous trouvons 12,300,000 hindouïstes, sivaïstes pour la plupart, 3,021,000 mahométans, 190,000 djaïnas, 106,000 chrétiens (dans la région de Bombay et de Tanna principalement) et 170,000 représentants des autres cultes (parsis, juifs, sikks, etc). — Il y avait, en 1872, 12,900,000 Hindous et 2,800,000 musulmans seulement. Il est curieux de comparer ces chiffres aux chiffres actuels.

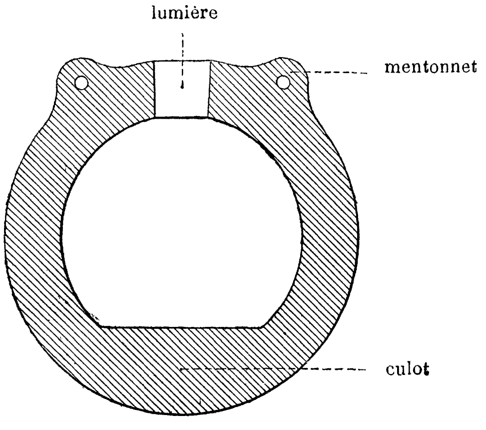
VI. Administration. — Le personnel administratif se compose du *Conseil du gouverneur*, comprenant deux membres civils ordinaires et le *commander in chief* de la présidence pour le pouvoir exécutif. Le pouvoir législatif est exercé par quatre ou huit délégués (indigènes ou Européens) nommés par le gouverneur. Il y a de plus des agents spéciaux dans chaque district, chaque *talûka* (subdivision de district) et chaque village, ainsi que dans chaque cour indépendante de quelque importance. — L'armée se compose de 11,200 Européens et 26,000 indigènes. Le centre militaire est Pouna. Quant à la flotte, elle comprend quatorze navires de guerre dont un certain nombre sont affectés au service d'Aden et du golfe Persique. — La police enfin est excellente, et se divise en *Bombay city Police*, *Regular district Police*, *Railway Police* et *Village Police*. L'éducation est également l'objet d'une attention toute spéciale. Depuis sir Charles Wood, il y a une *école primaire* dans chaque village; il existe en outre sept *collèges* (le principal est Elphinstone College), et une *université*, fondée en 1859 sur le modèle des universités anglaises. En 1875-76, 735 livres, dont 103 en anglais, ont été publiés dans la présidence. Il y circule enfin 61 journaux, dont 34 en mahratti et 26 en goujarâti. Georges Guieysse.

Bibl. : Voir l'art. *Inde* pour les ouvrages généraux. Citons en outre : *Gazeteer of the Bombay Presidency* ; Bombay, 16 vol. — Hunter, *Imperial Gazeteer of India* ; Londres, 1885, 2e édit. — Murray, *Handbook of Bombay*, etc. — Bradshaw, *Handbook for the Bombay Presidency*. — Eastwick, *Handbook for Madras* (pour le sud de la Prés. de Bombay).— *Archæological Survey of Western India*, 5 vol. — Cox, *A short history of Bombay Presidency*, 1887. — Colebrooke, *Life and corresp. of the hon. Mountstuart Elphinstone*. — *The Bombay code*, 1885. — Birdwood, *The industrial arts of India*, 1886. — Cassels, *Cotton, its culture in the Bombay Presidency*. — *Transactions of the Bombay Geographical Society*. — *Trans. of the Literary Society of Bombay*, etc.

BOMBE. I. Art militaire. — Projectile creux, généralement sphérique, en fonte de fer, dans lequel on introduit une certaine quantité de poudre destinée à provoquer son éclatement. Ce globe est percé d'une petite ouverture appelée *œil* ou *lumière*, où prend place la fusée qui doit communiquer le feu à la poudre. Deux anses ou *mentonnets* venus de fonte, placés de chaque côté de l'œil, supportent deux anneaux en fer forgé que l'on utilise pour manier la bombe et, en particulier, pour la mettre dans le mortier. Le *culot* est la partie opposée à l'œil; elle est renforcée, depuis Gribeauval, pour que la bombe, dans sa chute, ne tombe pas sur la fusée. L'époque où l'on commença à employer les bombes est loin d'être exactement fixée. Moritz Meyer veut que, dès 1376, les Vénitiens s'en soient servis devant Iadra, contre les Hongrois. D'autres auteurs font dater l'emploi des bombes de 1481 et en attribuent l'invention aux ingénieurs italiens de Mahomet II. D'autres encore nous parlent de l'expédition de Charles VIII à Naples, du siège de Mézières en 1521, de celui de Rhodes en 1522, et enfin du siège d'Ostende en 1602. Ce qui est incontestable, c'est que le maréchal de La Force, en 1634, employa en grand ce projectile au siège de La Mothe, forteresse de Lorraine, rasée depuis. Au siège de Candie, en 1648, il fut fait une

énorme consommation de bombes, et, en 1687, on voit les Vénitiens écraser de cet engin, Athènes, les Propylées et le Parthénon. On regarde les bombes dites *bombes incendiaires*, projectiles creux percés de plusieurs ouvertures et destinés à communiquer le feu sans éclater, comme ayant été inventées par les Anglais en 1759.

Vallière rendit réglementaire chez nous les bombes de 8 et 12 pouces, et Gribeauval celle de 10 pouces. En 1839, où la mesure en pouces fut abandonnée pour faire place aux mesures tirées du système métrique, les bombes de 8, 10 et 12 pouces devinrent les bombes de 22, 27 et 32 centim. La bombe de 22 centim. fut supprimée en 1884. Jusqu'en 1832, le poids des bombes en usage dans l'artillerie française ne dépassa pas 300 kilogr. Le colonel Paixhans inventa une bombe de 500 kilogr. qui fut essayée au siège d'Anvers. Elle contenait 50 kilogr. de poudre et nécessitait une charge de 16 kilogr. au maximum. Grâce à leur grand angle de chute, les bombes peuvent atteindre nombre de points complètement inaccessibles au tir rasant du canon. Elles agissent d'abord par leur poids, s'enfoncent dans les terres de revêtement des voûtes, et produisent en éclatant l'effet de véritables mines. Au début, et pendant longtemps, on mettait le feu à la fusée de la bombe, avant de le mettre à la pièce elle-même, ce qui amenait parfois l'éclatement prématuré du projectile, et par suite, de graves pertes d'hommes. On y remédia en plaçant la bombe de manière à faire reposer la fusée sur la charge et ce fut la déflagration de celle-ci qui, à partir de cette époque, communiqua le feu à la fusée. Les bombes de 27 et de 32 centim. actuellement en usage dans l'artillerie

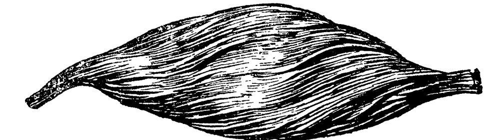


Bombe.

de terre, contiennent une charge intérieure de poudre M C_{30} qui est enflammée par une fusée en bois. Ces bombes pèsent respectivement, toutes chargées, 51 et 75 kilogr. Leur charge intérieure pèse elle-même 2 et 3 kilogr. La bombe de 32 centim. du mortier à plaque de l'artillerie de marine a le même diamètre que celle de l'artillerie de terre, mais ses parois sont plus épaisses. Son poids est de 94 kilogr. et celui de sa charge de poudre de 3^k615.

II. Marine. — *Bombe de signaux*. Grosse boule en toile noire ou rouge, montée sur des cercles. Hissés dans la mâture, en tête de mât ou aux bouts de vergues, elles servent à faire des signaux de grande distance (V. Signal); on les appelle aussi *ballons* et plus communément *boules de signaux*.

III. Géologie. — *Bombes volcaniques*. Les émissions de gaz et vapeur d'eau, qui dans les cheminées et les fissures des volcans déterminent les explosions, ont pour effet de projeter en l'air la lave en fusion avec les écumes scoriacées qui la recouvrent. Rapidement consolidés dans leur course aérienne, ces fragments, en retombant autour des orifices de sortie, viennent former ces scories déchiquetées, caverneuses, rudes au toucher, qui rendent si pénible l'ascension des cimes volcaniques, l'accumulation de ces matériaux meubles formant des talus instables, dont la pente reste toujours assez forte. C'est quand ces fragments de laves projetés sont animés, dans leur chute, d'un mouvement giratoire que prennent naissance les *bombes volcaniques* ou *larmes du Vésuve* des Napolitains, soit un des produits les plus caractéristiques des projections; entières ou brisées, elles jonchent le plus souvent le sol de



Bombe volcanique.

tous les districts volcaniques actifs ou éteints. Leur grosseur varie habituellement de celle de la tête à la dimension d'une noisette, mais on en connaît dont le volume peut atteindre plusieurs mètres cubes. Telles ont été celles lancées par le Giorgios lors de l'éruption mémorable qui, en 1866, a donné lieu à ce nouvel îlot dans la baie de Santorin. Elles se présentent le plus souvent sous la forme de fuseaux dont les deux extrémités sont tordues (V. fig.), on en connaît aussi qui restent sphériques. Leur surface rugueuse, parfois recouverte d'un émail superficiel, est souvent crevassée. Dans celles volumineuses précédemment citées, du Giorgios, ces fentes sont larges de 15 centim. et ne s'étendent guère, en rayonnant vers le centre, au delà de quelques décimètres en profondeur. Les parties superficielles, qui constituent parfois une véritable écorce à structure concentrique, sont vitreuses, presque dépourvues de microlithes, et les grands cristaux de feldspath de consolidation ancienne, ordinairement si répandus dans la lave des coulées, y font presque défaut. Les parties centrales seules présentent une texture cristalline bien prononcée. Cette constitution de la masse lavique des bombes et de même cette localisation des fentes aux parties superficielles, s'expliquent par leur rapide solidification dans leur course aérienne, et par la contraction qui s'opère dans la masse après cette solidification, par suite des progrès du refroidissement, progrès plus rapides dans la zone superficielle que dans les parties centrales.

Souvent ces bombes servent d'enveloppe à un fragment de lave plus ancienne arraché aux parois du cratère, ou bien encore aux roches qui forment le support de l'édifice volcanique. En Auvergne, par exemple, on observe fréquemment au voisinage des volcans éteints qui donnent lieu à la chaîne des Puys, des bombes présentant dans les parties centrales un bloc de roches granitiques ou gneissiques qui se montrent effritées, les feldspaths ayant subi une fusion partielle. D'autres fois, et le cas est encore fréquent soit en Auvergne, soit dans l'Eifel, on remarque, dans de pareilles conditions, des nodules très denses formés d'olivine, d'augite et de fer oxydulé, qui ont été regardés tantôt comme des fragments d'une roche péridotique située dans la profondeur et que la lave aurait entraînée avec elle, tantôt comme le produit d'une séparation d'éléments opérée dans une lave basaltique pendant son refroidissement. Ce qui vient confirmer cette première assertion, c'est que souvent ces *bombes d'olivine* offrent une composition très voisine de la lherzolite, soit une association granitoïde d'enstatite brunâtre, de péridot incolore, d'un pyroxène rhombique verdâtre, joint à du diallage et à de la picotite. On sait, en effet, que dans les profondeurs de notre planète les roches péridotiques forment le revêtement de la masse métallique qui forme le noyau interne et qu'elles peuvent être considérées ainsi, suivant l'expression de M. Daubrée (*Géologie expérimentale*, p. 543) comme une *scorie universelle*, résultant du premier degré d'oxydation de cette masse métallique fondue. Ch. Vélain.

IV. Artifices (V. Artifices, t. IV, p. 17).

V. Confiserie. — *Bombe glacée.* Les bombes glacées sont des glaces moulées de différentes formes, mais ordinairement de la forme d'un cône à bout arrondi. On emploie à cet usage des moules en fer-blanc munis de leurs couvercles; on les remplit de glaces faites comme nous l'indiquerons plus loin, en frappant le moule sur la table à mesure qu'on y met les glaces pour qu'il ne reste pas d'air, ce qui formerait des cavités. On appuie bien le couvercle pour faire sortir le trop-plein et on met le moule à la glace salée en le couvrant partout. Deux heures suffisent pour les bombes de dimension ordinaire, et on ne doit pas les faire trop longtemps à l'avance. Pour donner à ces bombes un plus bel aspect et pour varier leur saveur, on les fait de plusieurs couleurs, soit deux ou plus, en les garnissant par moitié ou par côtés, suivant la forme des moules; pour cela, on les tient couchés d'une main, et de l'autre on les garnit. Lorsqu'on veut les servir, on pose sur un plat une serviette pliée en quatre, on retire le moule de la glace et on le trempe quelques secondes dans l'eau fraîche, le grand côté le premier; on l'essuie, on y plante un couteau obliquement en appuyant le pouce légèrement sur la bombe pour la faire sortir; sitôt qu'elle se détache, on retire le couteau et on la renverse sur la serviette pour la servir de suite. Les glaces sont composées de crème ou de lait, d'œufs, de sucre et de différents parfums. On met dans une terrine les œufs et le sucre, on délaye avec une spatule et on y ajoute la crème peu à peu; en même temps on y met le parfum. Le degré de cuite étant un point important, on doit y porter toute son attention, surtout lorsqu'on fait cuire au feu nu dans un poêlon. Dans ce cas, on doit régler le feu en conséquence, et sitôt que la crème commence à velouter sur la spatule, on doit retirer le poêlon de suite, verser dans une terrine dans laquelle on aura mis le parfum et passer la crème au tamis avant de la faire couler dans la sorbetière pour la glacer. La crème à la vanille se compose de 1 litre de crème, 360 gr. de sucre en poudre, 6 jaunes d'œufs, 1 blanc d'œuf, 1 1/2 gr. zeste de citron et 1/4 de bâton de vanille; toutes les autres crèmes ont la même composition, le parfum seul est changé; ainsi pour la crème au moka on met 60 gr. de café en poudre; pour la crème à la pistache, 60 gr. de pistaches réduites en pâte, on colore avec du vert d'épinard, etc. Lorsqu'on se propose de glacer, on verse la composition dans la sorbetière, on met dans le fond du vase un morceau de glace uni, de l'épaisseur de 5 à 6 centim., on place dessus la sorbetière et on insère tout autour de la glace pilée et mélangée de sel, on la foule avec un fouloir en bois et on finit de garnir jusqu'aux bords. On essuie bien la sorbetière avec un linge, et on la tourne jusqu'à ce que l'eau commence à monter; on découvre alors la sorbetière et on détache avec la spatule, le long de ses parois, les parties congelées; on referme avec soin pour éviter de faire tomber du sel dans la sorbetière; on continue à tourner en remettant de la glace salée à mesure qu'elle diminue. Au bout de quelques minutes, on découvre encore, on détache de nouveau, et lorsque la composition est d'une consistance solide, on la travaille avec la spatule jusqu'à ce qu'elle soit bien moelleuse; on retire alors la spatule, on unit bien le dessus en haussant dans le milieu; on couvre et on laisse reposer. Les glaces ainsi préparées servent, comme nous l'avons dit, à la confection des bombes glacées. L. K.

BOMBÉE (Erpét.). Dans les anciens dictionnaires d'histoire naturelle, on trouve : « *Bombée*, nom spécifique d'une Tortue. » Aucun ouvrage quelque peu sérieux d'erpétologie ne fait mention de cette prétendue espèce, qu'il faut reléguer au chapitre des inconnues. Le mot *Bombée*, du reste, est applicable aux *Tortues* terrestres ou *Chersemydines* (V. ces mots), et plus spécialement aux formes du genre *Testitudo* (V. ce mot), caractérisé par une carapace *très bombée* et formée d'une seule pièce. Dans aucun cas il ne doit être employé comme propre à désigner soit une forme, soit une série de formes. Rochbr.

BOMBELLES (Claude de), seigneur de Lavau, diplomate français qui servit François Ier et Henri II. Chargé d'une mission spéciale en déc. 1528 (*Eidgen. Abschiede Baden*, 14 déc., le sieur de Lavau), il y fut renvoyé par François Ier en 1536 (Lettres de créance, Montbrison, 28 avr. 1536), puis par Henri II le 31 déc. 1547 pour y seconder les ambassadeurs chargés du renouvellement d'alliance avec les Cantons (Traité de Soleure du 7 juin 1549), mais quitta la Suisse en automne 1548 sans attendre la fin des négociations. Dans une pièce du 24 août 1548 le sieur « de la Vau » est qualifié « varlet de Chambre ordinaire du roy ». Le 4 janv. 1550 il est « Gouverneur des bastiments et édiffices que le roy nostre dict sieur faict faire en son lieu et place de Chambort » (Pièces originales. Bombelles, n° 400). On trouve la confirmation de ce fait dans Jal (*Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, Paris, 1867) où il est dit à l'article *Villandry* (p. 1270) que la demoiselle de Villandry étant venue à mourir, le roi Henri II, par ses lettres données à Compiègne le 2 sept. 1547, commit en sa place Claude de Bombelles, sieur de Lavau « pour faire tous les marchés nécessaires pour la construction des bâtiments de Chambord ». Les documents relatifs à ses missions en Suisse se trouvent à la Bibliothèque nationale, f. fr. 3035, 3046 et 17788, et dans les archives cantonales suisses, notamment à Berne et à Neuchâtel où nous avons relevé la copie d'une lettre adressée le 12 sept. 1564 par les autorités de Schaffhouse à celles de Bâle, annonçant le prochain départ pour cette dernière ville d'un sieur de Lavau qui paraît être Claude de Bombelles, et reportant ainsi à l'année 1564 le dernier voyage que celui-ci aurait fait en Suisse. Rott.

BOMBELLES (Marc-Marie, marquis de), général, diplomate et prélat français, né à Bitche le 8 oct. 1744, mort à Paris le 5 mars 1822. Il était fils du comte de Bombelles, lieutenant général et gouverneur du duc d'Orléans; élevé d'abord avec le duc de Bourgogne, frère aîné de Louis XVI, qui mourut en 1761, il entra ensuite à l'Ecole royale militaire, fut mousquetaire dès le début de la guerre de Sept ans, passa en 1759 au régiment de cavalerie, colonel-général, où le marquis de Béthune le prit pour aide de camp, fut reçu chevalier novice de Saint-Lazare le 2 mai 1761, et était capitaine aux hussards de Berchény, à la fin de la guerre en 1763. C'est deux ans après qu'il eut sa première mission diplomatique; il fut successivement envoyé à la Haye, à Vienne, à Naples, et en Angleterre, comme secrétaire, et géra la légation de France auprès de la Diète germanique. Les négociations d'ailleurs ne l'empêchaient pas de demeurer soldat; il montait en grade dans l'armée en même temps que dans la diplomatie. Il était brigadier, quand il partit pour être ambassadeur en Portugal (sept. 1786); depuis deux ans il était désigné pour ce poste, et le ministère tardait à lui dresser ses instructions; elles ne datent en effet que du 10 sept. 1786. Il arriva à Lisbonne le 26 oct. Sa mission était en grande partie commerciale : il s'agissait de tirer le meilleur parti possible des stipulations du traité du Pardo entre l'Espagne et le Portugal, auquel la France avait accédé dès le 15 juil. 1783, et, dans un arrangement particulier, d'obtenir du gouvernement portugais pour les droits dont jouissaient les nationaux français les Anglais et les Hollandais. Il y avait aussi une question politique, mais de moindre importance : le gouvernement de Louis XVI s'était préoccupé un moment de faire accéder le Portugal au pacte de famille; mais les embarras intérieurs de cette monarchie avaient engagé Vergennes à laisser tomber la négociation, et c'était une attitude négative à cet égard qui était prescrite à l'ambassadeur. Il se tira à son avantage de sa mission, bien que la mort de don Pedro, époux de la reine dona Maria, et les difficultés qui suivirent, se fussent opposées à ce qu'il obtînt un

plein succès. Il ne resta d'ailleurs que deux ans et demi à son poste ; il quitta Lisbonne le 31 mars 1788, et fut nommé au commencement de 1789 ambassadeur à Venise. Il y était à peine depuis quelques mois, que le poste de Constantinople lui fut offert ; mais déjà la révolution avait commencé ; Bombelles était un royaliste ardent et ne voulait rien tenir d'elle ; il considérait que le roi n'était plus libre, et refusa, sans toutefois motiver son refus. Il demeura à Venise ; il y résidait encore, quand l'assemblée exigea le serment de tous les ambassadeurs ; il ne consentit pas à le prêter et déposa ses fonctions (déc. 1790). Cet acte eut un certain retentissement : les monarchistes avancés l'applaudirent, et la reine de Naples fit à Bombelles une pension de 1,000 ducats ; elle venait à point pour remplacer celle que Henri IV avait faite à Jacques de Bombelles, gouverneur de Chambord, et que l'on avait continuée à ses successeurs par actes renouvelés plusieurs fois dont le dernier est de 1784.

Son attachement à la royauté recommanda Bombelles à l'attention de Louis XVI, qui le chargea, en même temps que M. de Breteuil, de missions secrètes auprès des cours de l'Europe ; c'est ainsi qu'en 1791 et 1792 il alla à Vienne, à Saint-Pétersbourg, en Danemark et en Suède ; ces différentes négociations ne sont pas bien connues ; il devait sans doute chercher des adhérents à cet étrange plan de Louis XVI, d'une démonstration armée, mais pacifique des souverains, qui devait permettre au roi de se présenter comme médiateur à son peuple, et de le réconcilier avec ses sujets. Le dernier prince à qui il s'adressa fut le roi de Prusse. Frédéric-Guillaume II le reçut avec le cérémonial accoutumé des audiences aux ambassadeurs ; mais déjà la guerre était déclarée. Bombelles suivit l'armée de Brunswick, où il se retrouva avec Gœthe, qu'il avait connu à Venise. Après Valmy, il se retira en Suisse, découragé, et vivant des libéralités de la reine de Naples, qu'il tenait au courant des événements de la coalition. Il y publia divers écrits : un *Avis raisonnable au peuple allemand*, par un Suisse (1795, in-8) ; et *la France avant et depuis la Révolution* (1799, in-8). En 1800, il reprit du service, et fit les campagnes du corps de Condé jusqu'à son licenciement en 1803, puis il se retira en Autriche.

En 1778, il avait épousé Mlle de Mackau, qui fut une amie dévouée de Mme Elisabeth ; le chagrin qu'il eut de sa perte le dégoûta du monde : il entra en 1804 dans un couvent à Brunn (Moravie). Dès lors, il se consacra à ses devoirs religieux : chanoine de Breslau, puis évêque d'Ober-Glogau, pendant le siège de Neiss, en 1807, par l'armée de Jérôme Bonaparte, il s'efforça uniquement de soulager les misères de ses ouailles. Elles le suivirent de leurs regrets, quand, en 1814, après la Restauration, il les quitta pour rentrer en France ; il accompagna Louis XVIII pendant les Cent-Jours, et après 1815 fut aumônier de la duchesse de Berry, et sacré évêque d'Amiens le 3 oct. 1819. La correspondance échangée entre le département des affaires étrangères de France et le marquis de Bombelles pendant les missions remplies par celui-ci de 1775 à 1782 est conservée en copie à la Bibliothèque nationale *Ms.* nouvelles acquisitions françaises 2837-2838.

BIBL. : DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, *Instructions aux ambassadeurs de France en Portugal* ; Paris, 1887, in-8. — O. de COURCELLES, *Dictionnaire des généraux français depuis le* XIe *siècle* ; Paris, 1820 à 1825. — A. BASCHET, *les Archives de Venise, la Chancellerie secrète* ; Paris, 1870. — J. KAULEK, *Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, année 1793* ; Paris, 1888.

BOMBELLES (Louis-Philippe, comte de), diplomate autrichien, né le 1er juil. 1780 à Ratisbonne où son père le marquis de Bombelles représentait la France à la diète impériale, mort à Vienne le 7 juil. 1843. Ayant reçu toute son éducation en Autriche, il entra au service de ce pays en qualité de secrétaire à la légation de Berlin, fut promu sur place aux fonctions de conseiller, puis de chargé d'affaires (1813) et envoyé en mission extraordinaire à Copenhague pour engager le roi Frédéric VI à renoncer à l'alliance que Napoléon lui avait fait contracter. Il assista à l'entrée des Alliés à Paris en 1814, mais retourna bientôt en Danemark, où il reçut avis de sa nomination définitive au poste de ministre d'Autriche auprès de cette cour. Nommé en 1816 au poste de Dresde, il représenta successivement le cabinet de Vienne au congrès de Carlsbad, où sa hauteur le rendit fort impopulaire, à Florence, à Modène et à Lucques. Envoyé en mission à Londres en 1829, auprès de doña Maria da Gloria, reine de Portugal, qui était venue y réclamer bien inutilement l'appui de l'Angleterre pour recouvrer sa couronne, il remplit encore deux missions diplomatiques, l'une à Turin en 1834 et la seconde à Berne en 1837. R.

BOMBELLES (Charles-René, comte de), frère de Louis-Philippe, né le 6 nov. 1785, mort à Versailles le 30 mai 1856, était chambellan de l'empereur d'Autriche, puis conseiller privé et grand-maître de la cour de l'impératrice Marie-Louise, duchesse de Parme, qu'il aurait même épousée secrètement vers 1830, après la mort du comte de Neipperg. D'un premier mariage, avec une comtesse Cavanac, il a eu un fils, *Louis*, comte de Bombelles, né le 5 août 1817, chambellan de l'empereur d'Autriche.

BOMBELLES (Henri-François, comte de), né le 26 juin 1789, mort le 31 mars 1850, frère des précédents, était gouverneur de l'empereur d'Autriche François-Joseph.

BOMBELLI (Rafaello), ingénieur et mathématicien du XVIe siècle, né à Bologne, a publié une *Algebra, parte maggiore dell'Aritmetica, divisa in tre libri* (Bologne, 1572 et 1579). Dans la préface de cet ouvrage, dédié à l'évêque de Melfi, il trace rapidement l'histoire de l'algèbre depuis Diophante, dont il avait entrepris la traduction, de concert avec un certain Pazzi, professeur de mathématiques à Rome, et qu'il a le premier fait réellement connaître en introduisant dans son traité tous les problèmes des quatre premiers livres de l'auteur grec et quelques-uns de ceux du cinquième. En parlant des algébristes modernes, Bombelli se prononce pour Cardan et Ferrari contre Tartaglia. Des trois livres de son ouvrage, le premier contient le calcul des radicaux et des quantités imaginaires ; le second se rapporte à la résolution des équations ; le troisième renferme les problèmes de Diophante. Bombelli expose méthodiquement tout ce qu'on savait de l'algèbre de son temps, et insiste notamment sur ce que la résolution des équations de degrés supérieurs suppose celle des degrés inférieurs. Son procédé, pour les équations du quatrième degré, a reçu le nom de *règle de Bombelli* ; mais, en fait, il ne diffère pas de celui de L. Ferrari. Le principal progrès réalisé dans son *Algèbre* est relatif au calcul des imaginaires, $+\sqrt{-1}$ et $-\sqrt{-1}$, qu'il désigne par les noms de *piu di meno* et *meno di meno*. Sans d'ailleurs éclaircir le concept de ces quantités, il enseigne comment on doit, en général, opérer sur les grandeurs complexes, pour débrouiller les valeurs rationnelles dans le cas irréductible de l'équation du troisième degré. Son procédé, très élégant et bien supérieur à ce qu'avait déjà écrit Cardan sur le même sujet dans son *De regula Aliza* (1570), repose sur la remarque que, si on pose $\sqrt[3]{a+\sqrt{-b}} = p+\sqrt{-q}$, on doit avoir $\sqrt[3]{a^2+b} = p^2+q$, rationnel, et qu'il en est toujours ainsi dans le cas irréductible de la formule de Tartaglia.

P. TANNERY.

BOMBELLI (Sebastiano), peintre italien, né à Udine en 1635, mort en 1724, élève du Guerchin. Il travailla à Innsbruck pour l'archiduc Joseph et obtint la protection de l'empereur. Les musées de Brunswick, Vienne, etc., possèdent de lui quelques portraits (notamment celui du duc François de Médicis). Il avait la réputation d'un des meilleurs portraitistes de son temps. Il exécuta, d'après Véronèse et Tintoret, des copies célèbres et imita ces maîtres

au point qu'on a pu, dit-on, confondre ses tableaux avec les leurs.

BOMBELLI (Pietro-Leone), peintre-graveur italien, né à Rome en 1737. Il a peint le paysage, a travaillé pour des manufactures de tapisseries et a gravé d'après les maîtres italiens de son temps.

BOMBEMENT (Verrerie). Le renflement ou convexité d'un verre était donné par le *bombeur de verres* dans des fours divisés en deux parties, dont une destinée au travail du bombement, l'autre à la recuisson; le four de travail était chauffé avec des billettes au-dessous de l'aire percée de plusieurs ouvertures correspondant avec le foyer. On donnait la forme au verre au moyen de formes en tôle préparées à l'avance, et ayant exactement la courbure à donner au verre. La feuille de verre coupée à dimension était préalablement chauffée sur la forme de tôle frottée de chaux en poudre, et au bout de peu d'instants la feuille plate avait pris exactement la forme de la tôle. Le verre bombé était alors posé dans le four à refroidir. Les carreaux de vitre bombés sont encore à la mode dans plusieurs pays, en Allemagne, en Belgique et dans le grand-duché de Luxembourg principalement. Ces carreaux s'obtiennent de la manière suivante : le cylindre de verre obtenu par le soufflage de l'ouvrier est fendu à l'aide d'une pointe de fer, et porté au four à étendre pour obtenir un ramollissement de la feuille de verre qui lui permette d'épouser exactement la forme de la tôle bombée qui lui donnera la courbure voulue (V. Verre à vitre).

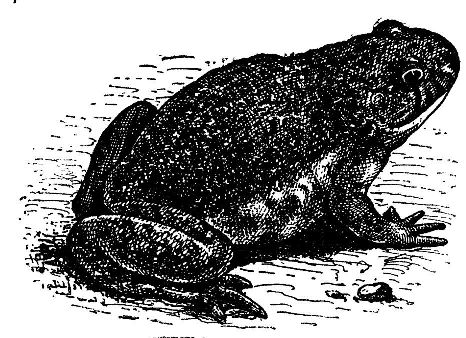
BOMBERG (Daniel), fils de Cornélius, d'Anvers, mort à Venise en 1549. Célèbre imprimeur établi à Venise, où il fit exécuter, de 1516 à 1542, un grand nombre d'éditions d'ouvrages hébreux. On lui doit, entre autres, ces bibles hébraïques, avec commentaires, connues sous le nom de *Biblia rabbinica* (1re éd. 1518) et la première édition complète du Talmud de Babylone, publiée par lui en 1520. Cette *Biblia* contient un ouvrage important sur la *Massora* (V. ce mot) dont on n'a pas encore pu retrouver l'original. Bomberg a édité, en outre, des ouvrages hébreux de grammaire, de lexicographie, de théologie, des consultations rabbiniques, des livres de prières hébreux, etc. Ses imprimés sont célèbres pour la beauté du papier et des caractères; un certain nombre de ces caractères ont été gravés par Guillaume le Bé, de Paris. Bomberg, qui était chrétien, avait certainement cherché, en fondant une imprimerie hébraïque, à en tirer des avantages matériels, comme les autres imprimeurs d'ouvrages hébreux qui vinrent après lui, à Venise (les deux frères dei Garri, Marco-Antonio Giustiniani, les Bragadini), et qui profitèrent amplement de leur brevet d'imprimeurs dans un temps où l'imprimerie en général, et l'imprimerie juive en particulier n'étaient pas libres; mais Bomberg mit son ambition à faire de beaux livres; la gravure et la fonte de ses caractères lui coûtèrent très cher, et on dit qu'il finit par se ruiner après avoir dépensé en impressions une fortune considérable. I. Loeb.

Bibl. : Steinschneider, dans l'article *Jüdische Typographie*, de l'Encyclopédie Ersch et Grüber, 2e sect., t. XXVIII, p. 43.— J.-B. Rossi, *Annales hebræo-typographici ab anno MDI ad MDXL*; Parme, 1791. — Catal. imprim. hébr. de la Bodléienne, par Steinschneider, col. 3075. — H. Omont, *Spécimens de caractères hébreux gravés par Guillaume Le Bé*; Paris, 1887.

BOMBETTE (Mar.). Artifice destiné à être lancé en l'air en produisant un feu brillant; il sert à l'exécution de signaux de convention (V. Signal).

BOMBEUR (Verrerie). Jusque vers les premières années de ce siècle, on appelait *bombeurs de verre* les ouvriers qui fabriquaient à Paris les *cages* destinées à couvrir les objets de forme allongée, tels que pendules, candélabres ; ces cages, qui avaient d'abord été faites par cinq carreaux de verre à vitre dont quatre pour les quatre faces et un pour les couvrir, furent ensuite composées de trois pièces, dont une bombée formait la face antérieure et les deux côtés, une deuxième pièce la face postérieure, et une troisième légèrement bombée formait le dessus; les vitriers qui faisaient ce travail en assemblant à l'aide de mastic prirent le nom de bombeurs de verre : ils tenaient en magasin les globes ronds dits cylindres, et avaient des fours pour bomber les devantures et les dessus des cages, ils faisaient aussi dans ces fours des carreaux bombés pour les devantures des boutiques, ainsi que des verres à lunettes ou à cadrans, petits verres posés devant les cadrans des pendules. Aujourd'hui le travail pour les globes est fait dans les verreries; après avoir soufflé un cylindre on l'aplatit pour lui donner une forme à peu près ovale, on fait ce que l'on appelle des *cylindres ovales* et des *cylindres carrés*. On trouve pourtant encore à Paris des bombeurs de verre fournissant des verres bombés pour lanternes, à l'usage de la marine, etc. L. Knab.

BOMBINATOR (Zool.). Nom générique d'un type de *Batraciens anoures*, de la famille des *Bombinatoridæ*, que certains auteurs rangent parmi les *Discoglossidæ* (V. ces mots) et qui ne comprend qu'une seule forme, le *Bombinator igneus*, vulgairement connu sous le nom de *Crapaud sonnant*, *Sonneur couleur de feu*, *Crapaud de feu*.



Bombinator igneus Rossi.

Chez cet animal la peau très rugueuse, couverte de pustules, lui donne le faux aspect d'un Crapaud; son corps est en dessus d'un gris cendré foncé uniforme, tandis que le ventre, d'un orangé vif, porte des marbrures d'un beau bleu, plus ou moins foncé. Le *Bombinator igneus* Rossi habite l'Europe; il est relativement peu commun en France, où il semble plus particulièrement localisé dans les départements méridionaux ; très rare aux environs de Paris, il se rencontre en Italie, en Russie, et paraît-il en Danemark et en Suède. Il vit pendant l'été dans les mares et les flaques d'eau de peu de profondeur, et fait entendre une sorte de chant monotone, qui lui a valu sa dénomination de *Sonneur*. Rochbr.

BOMBINATORIDÆ (Zool.). Nom de la famille à laquelle appartient l'unique genre *Bombinator* (V. ce mot), dont les principaux caractères résident : dans un tympan caché, une langue entière, mince, adhérente de toutes parts, par une pupille triangulaire; par les quatre doigts libres, les orteils réunis par une membrane; par la saillie tuberculeuse du premier cunéiforme ; par la dilatation des apophyses des vertèbres sacrées et par la mâchoire supérieure garnie de dents. Rochbr.

BOMBON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Mormant ; 692 hab.

BOMBONAXA (Bot.). Nom vulgaire, dans le haut Pérou, l'Equateur et la Nouvelle-Grenade, du *Carludovica palmata* R. et Pav., Pandanée dont les feuilles servent à fabriquer les chapeaux dits *de Panama* (V. Carludovica).

BOMBONNEL, célèbre chasseur contemporain. Il a publié : *Bombonnel le tueur de panthères ; Ses chasses écrites par lui-même* (Paris, 1860, in-12). Pendant la guerre de 1870 il commanda des francs-tireurs à l'armée de la Loire.

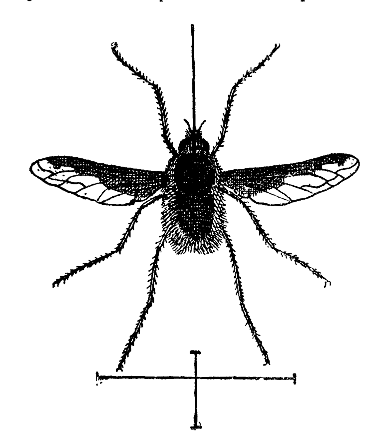
BOMBUS (Entom.) (V. Bourdon).

BOMBYCILLA (Ornith.). Ce genre, défini par Vieillot (*Ois. Amér. sept.*, 1817), comprend les oiseaux que l'on désigne vulgairement sous le nom de *Jaseurs* (V. ce mot). Il correspond aux genres *Ampelis* de Linné et *Bombycivora* de Temminck.

BOMBYCINUS (Malac.). Ce genre, établi par Belanger en 1838 dans les Centuries Zoologiques de Lesson, est synonyme de *Litiopa* (V. ce mot).

BOMBYCIVORA (Ornith.). Ce nom, équivalent à *Bombycilla* et à *Ampelis* (V. ce mot), a été employé pour désigner les oiseaux du genre *Jaseur* (V. ce mot).

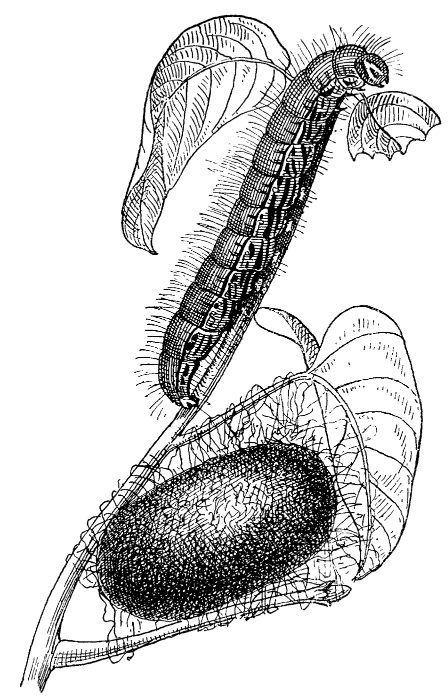
BOMBYLE (*Bombylius* L.). Genre d'Insectes-Diptères, du groupe des Brachycères, qui a donné son nom à la famille des Bombylides, à laquelle appartiennent également les *Anthrax* et les *Ploas* (V. ces mots). Les *Bombylius* ont le corps large, arrondi, ovale, couvert de longs poils gris ou jaunâtres, qui se détachent au moindre attouchement. La tête est petite avec des antennes plus ou moins allongées, rapprochées à la base, à style court, quelquefois nul. Le prothorax est gibbeux, plus élevé que la tête, et les ailes, longues, étroites et écartées, sont le plus ordinairement tachetées de brun à leur bord extérieur et pourvues de quatre cellules postérieures. Ces



Bombylus major L.

Diptères ont le vol extrêmement rapide et font entendre un bourdonnement assez fort. Ils planent au-dessus des fleurs, dont ils pompent les sucs au moyen de leur trompe cornée, dirigée en avant et aussi longue ou plus longue que le corps. Quand ils se posent, c'est généralement sur la terre ou sur le tronc des arbres. On en connaît plus de cinquante espèces européennes, dont les plus communes sont : *B. major* L., *B. medius* L. et *B. minor* L. Le *B. major* L. ou *Bombyle Bichon* est long de 8 à 10 millim., entièrement noir et couvert de longs poils jaunes très denses. Les pattes, extrêmement grêles, sont jaunâtres avec le dernier article des tarses noir et les ailes ont, au bord extérieur, une bande sinuée de couleur brune. Ed. Lef.

BOMBYX (Entomol.). Le nom de *Bombyx*, donné par les Latins et en particulier par Pline à la *Chenille du mûrier*, a été ensuite appliqué par Linné, Fabricius et les anciens auteurs à la majeure partie des Lépidoptères nocturnes divisés par eux en deux grands groupes, les Sphinx et les Phalènes ou *Bombyx*. Puis on a donné plus spécialement le nom de *Bombycides* à une famille des mêmes Insectes, réduits à la première division des Phalènes de Linné, c.-à-d. aux *Attacus* et aux *Bombyx*. Cette famille fut divisée plus tard par Cuvier et Latreille en trois grands genres : les *Saturnies*, qui forment aujourd'hui la famille des Attacides (V. Attacus), les *Lasiocampes* et les *Bombyx proprement dits*. Ces derniers comprenaient, outre le *Bombyx mori* L. ou *Ver à soie du mûrier*, un foule d'espèces disparates qui ont été réparties depuis lors dans d'autres genres et dont plusieurs même ont dû être placées dans des familles distinctes. C'est ainsi, notamment, que le *Bombyx versicolor* L. constitue maintenant le type de la famille des Endromides (V. Endromis) et que le *B. patte étendue* (*B. pudibunda* L.), le *B. dis-*

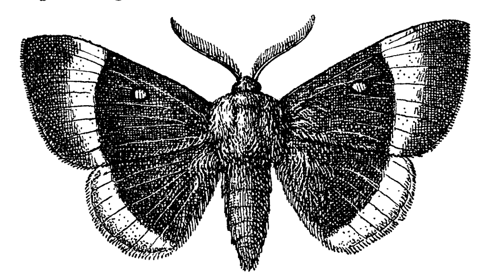


Chenille et cocon du Bombyx quercus L.

parate ou *Zigzag* (*B. dispar* L.), le *B. cul brun* (*B. chrysorrhœa* L.), le *B. étoilé* (*B. antiqua* L.), le *Processionnaire du chêne* (*B. processionea* L.), et le *Processionnaire du pin* (*B. pythiocampa* L.) appartiennent à la famille des Liparides (V. Cnethocampa, Dasychira, Liparis et Orgyia). Quant au *Bombyx du mûrier*, que ses caractères éloignent tant des autres Bombyx, il forme, avec les *B. Huttoni* Dr., de l'Himalaya, *B. Horsfieldi* Boisd., de Java, *B. bengalensis* Boisd., de l'Inde, etc., le genre *Sericaria* Schrk., qui constitue à lui seul un petit groupe, dont la place, dans la série lépidoptérologique, n'a pas encore été nettement définie (V. Sericaria).

De ce qui précède, il résulte qu'aujourd'hui le groupe des Bombycides, considérablement restreint, ne renferme plus que les trois coupes génériques *Crateronyx* Duponch., *Lasiocampa* Latr. (V. ces mots) et *Bombyx* L. Cette dernière, à laquelle on réunit, à titre de simples sections, les genres *Eriogaster* Germ., *Trichiura* Stéph., *Pœcilocampa* Stéph. et *Clisiocampa* Stéph., compte seulement une quinzaine d'espèces européennes, dont les caractères généraux peuvent se résumer ainsi : ailes en toit, presque aussi velues que squameuses, les supérieures offrant toujours un point ou une petite tache discoïdale ; palpes velus, très courts ; spiritrompe rudimentaire ; antennes fortement pectinées chez les mâles, dentées chez les femelles : prothorax très velu, un peu globuleux ; abdomen gros, cylindrique, très développé chez les femelles, parfois pourvu, à son extrémité, surtout chez les femelles, d'une touffe de poils laineux. Chenilles dépourvues d'appendices pédiformes, couvertes de poils plus ou moins serrés, tantôt placés sans ordre sur tout le corps, tantôt disposés par petites touffes. De ces chenilles, les unes vivent solitaires, les autres (mais seulement dans leur jeune âge) en sociétés

plus ou moins nombreuses, puis se dispersent lorsqu'elles sont parvenues à l'âge adulte. Elles se métamorphosent en général dans des cocons ovalaires, formés d'une matière soyeuse très forte et très résistante. Plusieurs d'entre elles sont parfois un véritable fléau pour la sylviculture et pour l'horticulture. La plus redoutable à ce point de vue est celle du *Bombyx (Clisiocampa) neustria* L., qu'on appelle vulgairement la *Livrée*, à cause des lignes longitudinales blanches, bleues et rougeâtres



Bombyx quercus L.

dont elle est marquée sur le dos. Jusqu'à sa troisième mue, cette chenille vit en sociétés nombreuses sur un grand nombre d'arbres, mais plus particulièrement sur les arbres fruitiers, qu'elle dépouille souvent de tout leur feuillage. Arrivée au terme de sa croissance, elle se file, de préférence entre les feuilles, une coque molle, blanche, saupoudrée d'une poussière jaune qui ressemble à de la fleur de soufre. Le papillon a environ 28 millim. d'envergure. Le mâle est ferrugineux ou jaune d'ocre avec des bandes plus claires sur les ailes. La femelle, plus grande, est aussi plus pâle avec une large bande brune traversant les ailes supérieures ; elle dépose ses œufs par anneaux autour des petites branches des arbres sur une couche d'enduit brunâtre. Dans le *B. castrensis* L., espèce du même groupe, qu'on appelle vulgairement la *Livrée des champs*, les chenilles, plus bariolées encore que celles du *B. neustria*, vivent en société dans leur jeune âge sous des tentes de soie, puis elles se dispersent et vivent alors solitairement sur beaucoup de plantes basses, mais plus particulièrement sur les *Helianthemum* et les Euphorbes. Le *B. quercus* L., dont nous figurons le papillon, la chenille et le cocon, est la plus grande espèce du genre ; il a de 50 à 55 millim. d'envergure. C'est le *Minime à bande* de Geoffroy. Très commun en France, il se rencontre dans toute l'Europe et le nord de l'Asie. Le mâle est entièrement d'un brun ferrugineux avec les ailes largement bordées d'une teinte plus claire ; les ailes supérieures ont, en outre, un point blanc cerclé de noir tout à fait caractéristique. La femelle, plus grande, est d'un jaune paille avec la bordure des ailes plus claire et un point blanc discoïdal comme chez le mâle. La chenille, de couleur noire, couverte de poils gris et blonds, vit solitaire sur les lilas, les groseillers, les ormes, les prunelliers, les genêts, etc. Elle se file un cocon d'un brun noirâtre, très résistant, dont le tissu très serré est entremêlé de poils urticants.

Ed. Lef.

BOMBYX (V. Grèce [Musique]).

BÔME (Mar.). Nom donné autrefois au gui à l'extrémité duquel se borde la brigantime, et par extension, à la brigantime elle-même. Les mâts de bôme étaient de petits mâts que l'on plaçait en rade à la partie supérieure de la mâture pour lui donner un aspect plus élancé.

BOMELIUS (Eliseus ou Licius), astrologue allemand, né à Wesel (Westphalie), mort en Russie vers 1574. Fils d'un pasteur luthérien, il fit ses études à Cambridge, où il fut reçu docteur en médecine. Bien accueilli par les réformistes anglais, il paraît s'être acquis rapidement à Londres une grande réputation comme médecin et comme astrologue. William Cecil, ministre d'Elisabeth, le consultait régulièrement. Prévenu d'exercer sa profession sans l'autorisation du Collège des médecins, il fut arrêté en 1567 et resta deux années en prison. En 1570, il prédit une prochaine révolution ; mais sir Cecil parut moins crédule qu'à l'ordinaire, et Bomelius, voyant son crédit diminuer, partit pour la Russie où il vécut en grande faveur à la cour d'Ivan IV, encourageant le czar, par ses calculs astrologiques, à persister dans ses projets de mariage avec la reine Elisabeth. Accusé en 1574 de conspiration avec les rois de Pologne et de Suède, il fut mis à la torture et mourut dans un cachot. Horsey, voyageur anglais qui l'a connu à Moscou, dit de lui : « C'était un habile mathématicien et un très méchant homme. » Il parait avoir publié plusieurs ouvrages scientifiques, mais aucun ne nous est parvenu. L. S.

BOMFIM (José-Lucio Travassor-Valdes, comte de), général et homme d'Etat portugais, né à Perriche (Estramadure) le 23 fév. 1787, mort le 15 juil. 1862. Il fit ses études à l'Université de Coïmbre, et, en 1807, il prit les armes pour concourir à la défense de sa patrie. Colonel en 1828, il combattit contre dom Miguel, et ne se rendit qu'après une résistance acharnée dans l'île de Madère. A l'arrivée de dom Pedro en 1832, il s'empressa de lui offrir ses services, et montra, en qualité de général, une grande vigueur dans la nouvelle lutte contre l'usurpateur et contre la rébellion réactionnaire qui suivit sa défaite. Après la victoire du parti constitutionnel, il entra dans le cabinet Sa-da-Bandeira, comme ministre de la guerre et de la marine (1837), et garda son portefeuille jusqu'en 1841. La révolution de janv. 1842 ayant amené au pouvoir le parti absolutiste, dont le chef, Costa-Cabral, abolit la Constitution de 1837, et plus tard dissolva les Cortès, où l'opposition était en force, Bomfim appela les libéraux aux armes, et s'enferma avec ses partisans dans la citadelle d'Almeida. Obligé de capituler (28 avr. 1844), il s'enfuit en Espagne. Il revint en 1846 prendre part à un soulèvement, battit les troupes du gouvernement près de Marcella, mais, défait à son tour par Saldanha à Torres-Vedras (22 déc.), et fait prisonnier, il fut déporté en Afrique. Amnistié quelques mois plus tard, il figura encore dans le mouvement insurrectionnel du parti républicain à la fin de 1848, et se retira ensuite complètement de la vie politique. G. P-i.

BOMILCAR. Nom de plusieurs personnages carthaginois : deux surtout sont connus. Le premier fut chargé, avec son adversaire Hannon, de diriger la guerre contre Agathocle (310). Son collègue ayant péri dans une bataille où il paraissait vainqueur, il se retira et se fit battre. Deux ans après, en 308, il essaya de s'emparer de Carthage avec l'aide d'une bande de mercenaires ; il succomba et périt dans les supplices. — Le second joua un certain rôle pendant la guerre punique ; en 217 il amène des renforts à Annibal ; en 214 il ravitaille Syracuse ; en 212 il tente de nouveau de secourir cette ville, mais sans succès.

BOMMART (Amédée-Alexandre-Hippolyte), ingénieur français, né à Douai le 11 mai 1807, mort le 18 juill. 1865. Entré à l'Ecole polytechnique en 1825 et à l'Ecole des ponts et chaussées en 1827, il devint ingénieur ordinaire en 1832, ingénieur en chef en 1843 et inspecteur général en 1854. Il commença en 1831 la construction du barrage de Venette, sur l'Oise. Appelé en 1837 par le gouvernement belge pour créer à l'Université de Gand une chaire de la science de l'ingénieur, il obtint de brillants résultats et fut chargé, de 1838 à 1847, des cours de routes et ponts et de chemins de fer à l'Ecole des ponts et chaussées de Paris. Nommé en 1841 inspecteur de cette école et en 1851 directeur des études à l'Ecole polytechnique, il signala son administration par d'importantes réformes dans la discipline et dans l'enseignement. Elu, en 1846, député de l'arrondissement de Douai, il ne conserva son mandat que jusqu'à la révolution de Février : il siégeait parmi les conservateurs. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1841, il fut promu officier en 1850.

Outre ses cours qui ont été lithographiés : *Chemins de fer* (Paris, 1843-1847, 2 vol. in-4) ; *Routes* (Paris, 1844, in-4) ; *Ponts* (Paris, 1845, in-4), il a publié : *Considérations sur l'organisation des écoles spéciales des services publics en Belgique,* en collaboration avec Timmerman (Gand, 1837, in-8) ; *Rapport sur les travaux publics représentés à l'Exposition universelle de Londres de 1862* (Paris, 1863, in-8).

Son frère, *Alfred-Edmond-Alexandre*, né à Douai le 1er févr. 1815, mort le 19 févr. 1861, entra à l'Ecole polytechnique en 1833, à l'Ecole des ponts et chaussées en 1836, fut ingénieur ordinaire en 1840 et ingénieur en chef en 1854. Il n'a rien publié. L. S.

BIBL. : *Annales des ponts et chaussées*, ann. 1865, mém., t. I (discours de Gayant et de la Gournerie). — TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, *Notices biographiques sur les ingénieurs des ponts et chaussées;* Paris, 1884, in-8.

BOMMEL. Ville de Hollande, prov. de Gueldre ; 3,500 hab. Petit port ensablé.

BOMMERIA (Bot.). Genre de Fougères originaires du Mexique à fronde pédiaire et à sporothèces situés le long d'une marge repliée en forme d'indusie.

BOMMES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Langon ; 669 hab.

BOMMIERS. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. (S.) d'Issoudun ; 667 hab.

BOMPARD (Jean-Baptiste-François), capitaine de vaisseau français, chef de division, né à Lorient le 12 juil. 1757 d'une famille originaire du Languedoc, mort le 6 mars 1842. Il servit sur des corsaires pendant la guerre de l'Indépendance et entra dans la marine royale en 1787, comme sous-lieutenant de vaisseau. Capitaine de vaisseau en 1793. Commandant la frégate *l'Embuscade*, il fit une croisière pendant laquelle il captura une quarantaine de navires anglais. A la fin de cette campagne, il rencontra devant Long-Island la frégate *Boston* qui avait hissé le pavillon français. Trompé par ces couleurs, il lui envoya un officier qui fut fait prisonnier, puis il reçut un défi qu'il accepta. Après un combat très vif, la frégate anglaise abandonna la position, mais ne put être rejointe par Bompard dont le navire était aussi très avarié. Il reçut des habitants de New-York une médaille commémorative de ce succès. Il reçut l'ordre, comme commandant du *Jupiter*, d'aller reprendre possession de Saint-Pierre et Miquelon, mais la révolte de son équipage le força à revenir en France. Commandant du *Montagnard* au combat du 10 prairial, il fut désemparé et dut quitter la ligne remorqué par la frégate *la Seine* ; mais une brume intense le sépara de l'escadre et l'empêcha de prendre part aux combats des jours suivants. Rentré à Brest, il fut emprisonné puis remis en liberté après la chute de Robespierre et nommé chef de division. Il fut chargé en cette qualité de faire débarquer 3,000 hommes sur les côtes d'Irlande ; mais sa division, composée d'un vaisseau, *le Hoche*, et de huit frégates, fut attaquée par le commodore de Warren qui disposait de trois vaisseaux et cinq frégates. Bompard dut amener après un brillant combat. Echangé peu de temps après, Bompard passa en jugement et fut acquitté, puis exerça encore deux commandements ; mais l'opposition qu'il faisait au gouvernement consulaire le fit mettre en disgrâce ; il demanda et obtint sa mise à la retraite en 1801. Nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1833, il mourut dans son domaine de Brisquet, près Bagnols.

BOMPARD (Henri-Raymond), homme politique français, né à Bar-le-Duc le 12 mars 1821. Filateur de coton, il était maire de Bar-le-Duc pendant l'occupation prussienne. Son attitude à cette époque le fit nommer chevalier de la Légion d'honneur. Elu représentant du peuple à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871, pour le dép. de la Meuse par 27,561 voix, le premier sur 6, il fit partie du centre gauche jusqu'à la chute de M. Thiers, le 24 mai 1873, puis passa au centre droit. Aux élections sénatoriales du 30 janv. 1876, il fut élu sénateur de la Meuse par 398 voix sur 654 électeurs. En 1878, il se rallia à la droite monarchique et ne fut point réélu au renouvellement triennal du 5 janv. 1879. Louis LUCIPIA.

BOMPAS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Perpignan ; 1,352 hab.

BOMY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Fauquemberque ; 796 hab.

BON. I. Droit commercial. — Le mot *bon* est souvent employé, en matière de droit commercial, comme synonyme de *billet* (V. ce mot). Il désigne le plus souvent des billets à courte échéance, souscrits pour la balance d'un compte.

II. Finances. — On désigne par *bon* l'autorisation de toucher, soit des objets en nature : *Bon de pain, Bon de viande, Bon de tabac*, soit une somme d'argent : *Bon sur un banquier*, expression vieillie cependant et presque toujours remplacée par le mot *chèque*, plus exact. On donne aussi le nom de *Bons* à certains engagements souscrits par le Trésor, les sociétés financières ou autres, le caissier des monnaies, portant l'obligation de payer dans des conditions et à des époques déterminées une somme donnée soit au porteur, soit au titulaire des titres : *Bons du Trésor, Bons Suez, Bons de délégation, Bons de monnaie*, etc.

1° BONS DE CAISSE. — Ce sont des titres émis principalement par des Sociétés financières, et constatant, en même temps que le versement, la date où le remboursement en sera effectué, avec intérêts à un taux convenu. Les bons sont à trois, six, neuf mois, un an ou plus, suivant les convenances des parties, et l'intérêt est plus ou moins élevé suivant que le délai de remboursement est plus ou moins éloigné. Les emprunteurs peuvent, en effet, immobiliser pour un temps donné les capitaux qui leur sont confiés ainsi, et la rémunération croît en importance quand le temps d'immobilisation relative est plus considérable. Les bons de caisse sont quelquefois à personnes déterminées, non transmissibles par endossement. Le plus souvent le prêteur peut alors en obtenir le remboursement avant le terme fixé, en prévenant quinze jours ou un mois à l'avance, et en subissant une réduction du taux d'intérêt et payant une commission de 1/8 à 1/4 %. Mais presque toujours les bons de caisse sont émis sous forme d'obligations, à échéances déterminées, transmissibles par endossement, et dont le montant est égal au capital versé et aux intérêts dus à l'époque du remboursement. Quelle que soit la forme adoptée, le bon de caisse doit être timbré au droit proportionnel des effets de commerce.

2° BONS DE MONNAIE. — Engagements souscrits par le caissier-comptable des monnaies, en échange de matières d'or ou d'argent versées au change, et indiquant : la désignation des matières, le poids brut, le titre, le taux par kilogramme d'après le tarif, le montant net à payer au porteur, l'échéance. Les bons de monnaie sont nominatifs ou au porteur, au choix de la partie versante. Ils se négocient sur le marché spécial, le plus souvent avec un taux de faveur. Théoriquement, les bons de monnaie s'appliquent aux matières d'or et d'argent ; mais depuis que les puissances formant l'Union monétaire ont suspendu la frappe de la monnaie d'argent (Convention du 5 nov. 1878), les matières d'or sont seules reçues pour les particuliers. Dans tous les cas, les matières nécessaires à la frappe de la monnaie d'appoint (billon et pièces d'argent inférieures à cinq francs), sont fournies par l'Etat, qui profite seul du bénéfice de la fabrication.

La fixation des délais d'échange est faite en ayant égard au temps strictement nécessaire à la transformation des matières en espèces. Pour la Monnaie de Paris (la seule existant actuellement en France), le délai est généralement de huit jours. Mais dans quelques cas spéciaux, ces délais ont été augmentés. C'est ainsi qu'en 1834, l'insuffisance des moyens de fabrication fit porter le délai à trente jours ; en 1850, les délais furent calculés pour

une fabrication de un million par jour à la Monnaie de Paris; en 1853, ce maximum fut porté à 1,500,000 fr., à 2 millions en 1858, et à 3 millions en 1859. En 1870, la crainte d'expéditions d'or en Allemagne fit réduire à 250,000 fr. par jour l'émission de bons de monnaie d'or à Paris. Jusqu'en 1873, les délais pour les monnaies d'argent n'avaient pas été modifiés; mais l'avilissement de ce métal, conséquence de l'adoption de l'étalon d'or par l'Allemagne, obligea à prendre certaines mesures pour empêcher les spéculateurs de profiter de la baisse du prix de l'argent. Les quantités à émettre par jour furent ainsi réduites, à Paris, de 200,000 fr. (1873), à 75,000 fr. (1876), et le 4 juil. 1876, jour où fut fermé le bureau du change pour les matières d'argent, l'échéance des derniers bons dépassait deux ans. Les bons de monnaie ne datent que de 1803 (arrêté du 10 prairial an XI). Antérieurement, les monnaies décriées et les lingots étaient payés comptant aux particuliers, sous déduction des frais, et si, en 1701 et en 1759, des billets furent délivrés par les changeurs et directeurs des monnaies royales, ces billets constituèrent de véritables titres d'emprunt, qui ne furent remboursés que plusieurs années plus tard, et encore, sur les billets émis en 1701, 51 millions avaient été consolidés en rentes sur l'hôtel de ville et le clergé.

3° Bons du Trésor. — Les bons du Trésor sont des obligations souscrites par le ministre des finances, payables de trois mois à un an au plus de la date d'émission, et productive d'intérêts aux taux fixés par le ministre des finances, taux variables suivant les époques de remboursement, et dont connaissance est donnée par un avis inséré au *Journal officiel*. Les bons du Trésor sont au porteur ou à ordre, et comprennent, en même temps que le principal, le montant des intérêts jusqu'au jour du remboursement. Chaque année, la loi des finances fixe le chiffre maximum des bons qui peuvent être émis. Les bons du Trésor sont, depuis le 31 oct. 1876, cotés à la Bourse dès leur émission. Ils disparaissent de la cote dès que l'époque de remboursement est arrivée. La forme des bons du Trésor en implique le paiement rigoureusement le jour de l'échéance, et leur prorogation ou leur renouvellement, en dehors du consentement du porteur, peut porter au crédit de l'Etat un coup funeste. C'est ce qui est arrivé en 1848, lorsque le gouvernement provisoire dut proroger, et finalement convertir les bons venant à échéance; ces mesures furent cause d'attaques violentes contre le gouvernement d'alors, quoiqu'il ne fût nullement responsable de ce qui arrivait, puisqu'il ne faisait que subir les conséquences d'émissions considérables faites par le gouvernement précédent (246 millions de bons venaient à échéance en 1848). En cas de non-paiement, les bons du Trésor doivent être protestés, l'acte étant signifié au Trésor, et on admet, en s'appuyant surtout sur une circulaire ministérielle du 24 déc. 1847, que les bons du Trésor sont soumis à la prescription trentenaire.

Les bons du Trésor ont été créés par la loi du 4 août 1824, et portaient à cette époque le nom de bons royaux, nom qu'ils conservèrent jusqu'en 1848. Antérieurement à 1824, les opérations de trésorerie, effectuées maintenant au moyen de ces bons, avaient été faites par les ministres des finances de l'époque, et sous l'ancienne monarchie, les *Billets au comptant*, les *Billets de l'Epargne* supprimés par Colbert, les *Billets d'Etat* sous Louis XV, etc., remplissaient l'office de bons du Trésor. Les ministres de la Restauration usèrent du même procédé, mais comme ces émissions n'avaient pas la sanction légale, la Banque ou les établissements publics exigeaient un transfert de rentes en garantie quand ces bons étaient négociés par leurs détenteurs. Les bons du Trésor forment une ressource précieuse, permettant de ne pas attendre la rentrée des impôts pour effectuer les paiements ou dépenses reconnus nécessaires. Leur émission est d'une facilité merveilleuse; voici du reste comment s'exprimait, à cet égard, M. Léon Say, alors ministre des finances, dans la séance de l'Assemblée nationale du 24 déc. 1873 : « Vous savez qu'on a fixé la limite de l'émission des bons du Trésor à 400 millions, et je n'apprendrai rien à personne en disant que, si nous jugions utile de dépasser cette limite d'émission, l'Etat ne serait pas embarrassé pour trouver des capitaux. Rien n'est élastique comme l'émission des bons du Trésor, et nous en avons fait l'expérience récemment. Cela était évident pour les époques antérieures ; mais aujourd'hui on pouvait avoir quelques doutes. Le montant de l'émission des bons du Trésor est tombé dans les premiers mois de 1873, à 127 millions. A ce moment il était nécessaire de faire de l'argent pour parer à toutes les éventualités, pour pourvoir au ralentissement qui pouvait se produire dans tous les versements de l'emprunt, et surtout afin de faire exactement, et d'avance au besoin, les paiements à l'Allemagne. Une élévation du taux d'intérêt à été opérée et immédiatement après le chiffre de l'émission des bons du Trésor s'est relevé. J'avais pu croire que les placements à faire en rentes, que les facilités accordées aux capitalistes pour encourager des libérations anticipées de l'emprunt, ou que l'emploi des fonds en bons du Trésor ralentirait la quantité des versements. Pas du tout. J'ai là le relevé des chiffres de l'émission, et on peut y constater l'effet qui s'est produit pour ainsi dire du jour au lendemain par le relèvement du taux de l'intérêt. L'émission des bons du Trésor était tombée à 127 millions le 6 mars 1873; elle s'est relevée tout de suite à 173 millions, chiffre du 31 mars. L'émission était de 215 millions au 10 avril 1873, de 252 millions au 21 mai, elle était enfin de 300 millions le 10 novembre dernier. Vous voyez avec quelle rapidité la dette flottante a pu se procurer de l'argent au moyen des bons du Trésor. »

Les bons du Trésor ont aussi quelquefois des affectations spéciales ; c'est ainsi qu'en 1866, des bons étaient remis à la Caisse d'amortissement en représentation de la dotation et des arrérages lorsque le cours des rentes à racheter dépassait le pair. Des bons du Trésor, renouvelables de trois mois en trois mois, sont remis à la Banque de France en représentation de son avance permanente de 140 millions au Trésor (Loi des 9 juin 1857 et 13 et 14 juin 1878). La loi du 1er août 1860 a également autorisé l'émission de 40 millions en bons du Trésor pour effectuer des prêts à l'industrie, en vue du renouvellement et de l'amélioration de son matériel. Ces prêts ont été réalisés à concurrence de 36,840,666 francs. Il y aurait aussi à mentionner, dans les bons du Trésor, les bons 2-3-5-10 émis en 1870, à l'imitation des bons 5-20 des Etats-Unis. Ces bons ont été remboursés en 1877. On peut mentionner aussi les bons sexennaires, créés par la loi du 4 déc. 1875, et dont le remboursement devait être effectué en 6 années à partir de 1880. Mais, par suite de combinaisons spéciales, qui seront étudiées à l'article Budget, le remboursement en a été reporté sur des exercices futurs. G. François.

4° Bons de délégation. — Valeurs négociables équivalentes à des traites dont le tireur était le concessionnaire de travaux de voirie, le tiré la ville de Paris, l'escompteur le tiers porteur.

De 1852 à 1870, presque tous les travaux d'ouverture, d'élargissement et de redressement des voies publiques à Paris ont été exécutés par des compagnies concessionnaires. Ces compagnies se chargeaient de tous les risques de l'opération, payaient les indemnités d'expropriation et s'obligeaient, après avoir livré à la Ville le sol des voies publiques, à construire, dans le délai de trois années au plus, les maisons en bordure. De son côté, la Ville s'engageait à leur payer une subvention payable en trois ou six annuités, avec intérêt à 5 °/o, à dater de la réception de chaque série de travaux. Jusqu'en 1864, l'administration municipale n'intervenait pas dans le paiement des indemnités qui s'effectuait directement par les concessionnaires entre les mains des expro-

priés. Sa responsabilité, dans de pareilles conditions, pouvait être engagée par suite de l'insolvabilité d'un concessionnaire, et cette hypothèse ayant été sur le point de se réaliser, la Ville exigea le versement, en sus du cautionnement destiné à garantir la bonne exécution des travaux, de la somme présumée nécessaire pour faire face au paiement des indemnités. En retour, les concessionnaires obtinrent l'insertion dans les traités d'une clause facilitant la transmission de leurs créances sur la Ville, leur permettant de céder à des tiers leurs droits sur le montant de la subvention sans recourir aux formalités de transfert prescrites par le Code civil. On leur accorda la faculté d'émettre des bons de délégation par coupures de 5,000 fr. au moins, qui devaient être visés à l'Hôtel de ville, afin que l'administration pût vérifier si les émissions ne dépassaient pas le montant de la subvention et si les échéances coïncidaient avec celles des annuités de cette subvention. Le traité du 5 août 1864, relatif à l'ouverture du boulevard Magenta, a été un des premiers contrats contenant cette stipulation. Nous reproduisons le texte de l'un des bons émis par la compagnie concessionnaire.

COMPAGNIE DU BOULEVARD DE MAGENTA

Bon de délégation de 5,000 fr. sur la ville de Paris, payable le 1er juillet 1871, à valoir sur la sixième annuité de la subvention municipale allouée à la Compagnie concessionnaire.

Le présent bon de délégation a été créé par la Compagnie concessionnaire du boulevard de Magenta, en exécution du traité passé entre Monsieur le Sénateur Préfet de la Seine et cette Compagnie, le 5 août 1864, et approuvé par décret du 14 septembre suivant.

Le porteur a droit : 1° à 5,000 fr. payables par la ville de Paris le 1er juillet 1871 ; 2° aux intérêts de cette somme, payables également par la ville de Paris, par semestre et sur la remise des coupons ci-contre.

Paris, le 1er janvier 1865.

Le gérant de la Compagnie du boulevard de Magenta,
Signé : A. BERLENCOURT.

Vu et contrôlé :
Pour le Sénateur Préfet de la Seine, et par délégation,
Le chef de comptabilité,
Signé : LAFFON DE LADEBAT.

NOTA. — *Les paiements auront lieu à l'Hôtel de ville de Paris ; les bons et coupons qui n'auront pas été présentés dans les délais utiles, seront prescrits de plein droit par application des articles 2262 et 2277 du Code Napoléon.*

Au verso du titre se trouvait cette mention :

EXTRAIT DU TRAITÉ ÉNONCÉ D'AUTRE PART

Le présent bon de délégation obligera la Ville sans aucune réserve vis-à-vis du porteur et il la libérera jusqu'à due concurrence vis-à-vis des concessionaires du montant de la subvention.

Ces bons, négociés d'abord à 7 et même à 8 %, furent ensuite escomptés au taux moyen de 6.15 % par le Crédit foncier, qui se trouva, en 1867, détenteur de titres montant à 398,440,040 fr. 24 cent. payables de 1868 à 1877. La ville de Paris, obligée de rembourser cette somme considérable dans un délai de dix années, s'entendit avec la Société créancière pour proroger les délais. Par un traité du 2 déc. 1867, le préfet de la Seine et le gouverneur du Crédit foncier convinrent d'échelonner les échéances sur une période de soixante années, l'annuité étant fixée à 21,574,396 fr. De plus, la Ville ayant à remplir vis-à-vis de divers concessionnaires et propriétaires des engagements s'élevant à 67,335,155 fr. 68, le Crédit foncier, par un second traité, se chargea d'acquitter cette somme dont il devait être remboursé en trente-neuf ans au moyen de soixante-dix-huit paiements semestriels de 2,013,319 fr. chacun. L'approbation des Chambres était nécessaire pour la validité de ces traités, et une vive discussion à laquelle prirent part MM. Thiers, Ernest Picard, Bethmont, s'éleva au Corps législatif (séances du 22 févr. au 6 mars 1869). Les procédés financiers de M. Haussmann furent sévèrement appréciés et le procureur général Delangle, dans son rapport au Sénat, reconnut que les traités passés entre la Ville et les entrepreneurs constituaient des emprunts déguisés : « Je n'hésite pas à le confesser, dit-il, on a dépassé le droit d'administration, on a atteint le droit de disposition, et votre autorisation préalable était nécessaire... La commission juge à l'unanimité que l'anticipation de revenus affectée par la ville de Paris au payement des bons de délégation, par sa quotité, sa durée, constituait moins un acte d'administration qu'un acte de disposition. Légitime au début, et quand elle se renfermait dans de justes dispositions, l'affectation des revenus à venir aux subventions a changé de caractère dès le moment où, par son extension, elle touchait aux destinées futures de la commune. » Néanmoins, les traités passés avec le Crédit foncier furent approuvés par une loi du 18 avr. 1869, avec cette modification dans la première convention relative aux bons de délégation, que le remboursement aurait lieu dans une période de quarante années et non de soixante, moyennant le paiement semestriel de 11,820,047 fr. 05 cent. Le passé se trouvait ainsi régularisé; pour l'avenir, afin d'éviter de nouvelles irrégularités, le budget extraordinaire devait être approuvé par une loi spéciale.

Les traités passés avec le Crédit foncier donnaient à la Ville la faculté de se libérer par anticipation. Pour mettre l'administration municipale à même d'exercer cette faculté, la loi du 13 avr. 1869 l'autorisa à emprunter, en une ou plusieurs fois, la somme de 465,775,195 fr. 92 cent., montant de sa dette envers le Crédit foncier. En vertu de cette autorisation, un premier emprunt de 250 millions fut émis en mai 1869, mais cette somme, par suite des besoins d'argent de la Ville, ne put être versée entièrement à la Société créancière. Une loi du 23 juil. 1870 permit à l'administration municipale de prélever sur le produit de l'emprunt une somme de 78 millions et les nécessités de la guerre réduisirent à 152,452,871 fr. 39 c. le versement effectif au Crédit foncier au 31 janv. 1871, la dette de la Ville était donc de 313,322,324 fr. 53 c. D'après l'arrêté de compte au 31 juil. 1871 le chiffre des soixante-quatorze paiements semestriels restant à faire pour le remboursement fut fixé à 19,061,570 fr. 10 cent. Au 31 juil. 1879, y compris le payement à ce jour effectué par anticipation, le capital restant dû était de 282,926,352 fr. 89 cent. payables en vingt-huit ans et demi. Les obligations de la ville de Paris étant au dessus du pair, l'administration municipale voulut user de son droit de rembourser par anticipation, et entama des négo-

ciations avec le Crédit foncier qui aboutirent à un traité approuvé par une loi du 31 juil. 1879. Aux termes de ce traité, le montant des demi-annuités de 19,061,570 fr. 10 fut réduit à 10 millions et leur nombre porté de 57 à 117, la Ville se réservant la faculté de remboursement par anticipation, sans indemnité, à partir du 1er janv. 1891.

Lors de la discussion de 1869 au Corps législatif, des doutes s'étaient élevés sur la légalité de l'escompte de 6 fr. 15 pris par le Crédit foncier en recevant des entrepreneurs les bons de délégation, et de l'émission d'obligations communales par cette Société afin de se procurer les fonds nécessaires à la négociation de ces valeurs. La loi du 6 juil. 1860, disait-on, autorise la Société du Crédit foncier à faire des prêts aux communes et, en représentation de ces prêts, à créer et à négocier des obligations; mais les commissions allouées ne peuvent excéder 0 fr. 45 °/0 par an. Or, dans la pratique, la ville de Paris stipulait directement avec le Crédit foncier pour l'escompte des bons de délégation, car, préalablement à la fixation du montant des subventions à accorder aux entrepreneurs, les traités étaient communiqués au Crédit foncier qui faisait connaître le taux des commissions pour l'escompte des bons et les fonds étaient immédiatement remis à la Ville. Les commissions perçues ayant été de 1 fr. 15 °/0, elles excédaient de 0 fr. 70 le taux fixé par la loi précitée. M. Delangle, dans son rapport au Sénat, déclara qu'il ne s'agissait pas d'un prêt fait à la ville de Paris, le Crédit foncier ayant traité directement avec les entrepreneurs, devait être considéré non comme prêteur, mais comme simple acquéreur des droits des prêteurs. Cependant plusieurs orateurs avaient reconnu que la question des commissions ne pouvait être résolue que par l'autorité judiciaire, et, en 1877, la ville de Paris introduisit devant le tribunal civil de la Seine une instance tendant à la restitution de la somme de 17,186,129 fr. 65 pour commissions indûment perçues. Un jugement du 2 janv. 1880 a déclaré cette demande mal fondée.

5° Bons de Liquidation. — Valeurs créées pour le paiement des sommes accordées à titre de réparation des dommages résultant de la guerre franco-allemande et de l'insurrection parisienne du 18 mars 1871. Ces valeurs se divisent en trois catégories : 1° bons émis par la ville de Paris et attribués aux personnes ayant éprouvé des dommages matériels par le fait des opérations militaires du second siège ou dont les propriétés, soit mobilières, soit immobilières, ont subi des atteintes par suite de l'insurrection de 1871; 2° bons émis par le ministre de l'intérieur et délivrés aux départements, aux communes et aux particuliers ayant éprouvé des dommages pendant la guerre de 1870-1871; 3° bons émis par le ministre des finances au profit des propriétaires ou occupants ayant subi, pendant la guerre, un préjudice matériel et direct résultant des mesures prises par l'autorité militaire française.

A la suite des événements de 1870-1871, la ville de Paris réclamait à l'Etat une somme de 303,234,730 fr., savoir 202,000,000, montant, avec les frais, de la contribution de guerre prélevée par le gouvernement allemand, 20,000,000, solde des dommages occasionnés par les opérations d'attaque de l'armée française pour rentrer dans Paris ; 70,500,000 fr., dommages causés par l'insurrection; 10,734,730 fr., dépenses et dégâts divers. L'Assemblée nationale décida qu'il y avait lieu d'attribuer 20 millions pour le second chef et 120 millions pour l'ensemble des autres réclamations. D'après la loi du 7 avr. 1873, cette somme de 140 millions devait être payée en vingt-six annuités, en deux termes semestriels de 4,840,424 fr. 40 chacun, comprenant l'amortissement et l'intérêt à 5 °/0. La ville de Paris renonçait à toute réclamation contre l'Etat et supportait le paiement du solde des indemnités dues pour le second siège et la réparation des dommages occasionnés par l'insurrection. Le montant des sommes dues de ces deux chefs s'élevait à 70 millions; le paiement devait avoir lieu en quinze annuités, avec intérêts à 5 °/0 pour la première catégorie et sans intérêt pour la seconde. Afin de procurer des ressources immédiates aux sinistrés, une loi du 26 juil. 1873, rendue conformément à la demande formée par le conseil municipal dans sa séance du 31 mai 1873, autorisa la Ville à créer des bons de liquidation de 500 fr. chacun, produisant 5 °/0 d'intérêt et remboursables par voie de tirage en cinquante-deux semestres, dont l'intérêt et l'amortissement semestriels, payables aux caisses du Trésor, seraient la représentation exacte des deux demi-annuités de 4,840,424 fr. 40. Un décret du 23 août 1873 a réglé la forme de ces bons et les conditions de leur émission et de leur remise. Avant la promulgation de la loi du 26 juil. le Trésor avait versé à la Ville le montant d'une première demi-annuité, applicable à l'amortissement du capital de 140 millions jusqu'à concurrence de 1,340,424 fr. 40; il n'avait donc à remettre pour solde à la Ville qu'une somme de 138,659,575 fr. 60. L'émission des bons fut limitée à 277,300 représentant un capital de 138,650,000 fr., 9,575 fr. 60 ayant été versés à la caisse municipale pour l'appoint de la somme non comprise dans l'amortissement établi par série de cent titres. Chaque bon porte un numéro d'ordre de 1 à 277,300 et une série de 51 coupons d'une valeur de 12 fr. 50, payables le 20 avr. et le 20 oct. de chaque année, à Paris, à la caisse centrale du Trésor, et dans les départements aux caisses des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances. Les indemnitaires furent mis en demeure d'opter entre le paiement en bons de liquidation ou en quinze annuités. Sur les bons reçus du Trésor, 123,430 ont été délivrés aux sinistrés; 145,700 représentent la part de la Ville dans l'allocation de 140 millions et aussi la valeur nécessaire pour solder en espèces aux indemnitaires les appoints inférieurs à 500 fr.; le solde (8,170 bons) représente la valeur des indemnités pour lesquelles les ayants-droit ont demandé le payement en quinze ans.

L'Assemblée nationale voulut, par la loi du 7 avr. 1873, prendre en même temps pour les départements et pour Paris des mesures relatives à la réparation des dommages matériels résultant de l'invasion. Elle attribua aux départements, aux communes et aux particuliers une somme de 111,950,719 fr. 50 qui devait être payée en vingt-six annuités par termes semestriels égaux de 3,870,635 fr. 70 chacun, comprenant l'amortissement et l'intérêt à 5 °/0. Afin de permettre la réalisation des indemnités, un décret du 20 mars 1874, rendu conformément aux prescriptions de l'art. 9 de la loi précitée, autorisa la création de 221,500 bons de liquidation définitifs de 500 fr. formant un capital de 110,750,000 fr.; une somme de 1,200,719 fr. 50 avait été prélevée pour les besoins généraux de l'opération. Des bons provisoires de 5, 10, 15, 20, 25, 50, 100, 200, 300 et 400 fr. furent, en même temps, émis par le caissier payeur central du Trésor public pour être délivrés aux indemnitaires ayant droit à une somme inférieure à 500 fr. et à ceux dont l'allocation n'était pas un multiple de 500 fr. Ces bons provisoires portaient jouissance du 1er janv. 1873, mais les intérêts afférents n'ont été payés qu'après la réunion des titres en bons définitifs de 500 fr., opération faite sans frais par les comptables publics. Les coupons semestriels des bons définitifs et les bons sortis au tirage sont payables chaque année à partir du 15 janv. et du 15 juil. de chaque année, à Paris, à la caisse centrale du Trésor, et, dans les départements, aux caisses des trésoriers payeurs généraux, des receveurs particuliers et des percepteurs, les tirages ont lieu le 15 mai et le 15 nov.

La troisième catégorie de bons de liquidation a été créée par un décret du 19 nov. 1874, en vertu de la loi du 28 juil. 1874 qui a alloué, par dérogation à la législation existante, et exceptionnellement une somme de 26 millions, à titre de dédommagement pour les destructions opérées par le génie militaire et nécessitées par les

besoins de la défense nationale. 52,000 bons de 500 fr. chacun, portant 25 fr. d'intérêt chacun et remboursables en vingt-cinq ans, à partir du 1er janv. 1875, ont été émis par le ministre des finances dans la même forme que ceux destinés à la réparation des dommages dans les départements envahis; ils sont numérotés de 221,501 à 273,500 pour ne former qu'une série avec ces premiers bons. Les coupons sont payables à partir du 15 janv. et du 15 juil. de chaque année; les tirages ont lieu les 15 mai et 15 nov. Des bons provisoires n'ont pas été créés pour le paiement des sommes inférieures à 500 fr. et pour l'appoint des indemnités qui ne forment pas un multiple de 500 fr., la loi a permis de faire ces paiements en espèces.

6° BONS DE LA CAISSE MUNICIPALE DE PARIS. — La loi du 23 juil. 1870 sur le budget extraordinaire de la ville de Paris a, pour la première fois, autorisé l'émission de bons par la caisse municipale. Pendant les années 1870 et 1871, ces bons devaient être mis en circulation jusqu'à concurrence de soixante-trois millions. Une loi du 6 sept. 1871, autorisant un emprunt de 350 millions, a permis à la Ville d'émettre, pendant les années 1871 et 1872, des bons de la caisse pour une somme qui ne pouvait excéder 60 millions. Cette autorisation a été prorogée jusqu'au 31 déc. 1875 (loi de finances du 5 août 1874, art. 27). Depuis l'exercice 1876, la loi de finances annuelle donne la faculté d'émettre des bons de la caisse municipale jusqu'à concurrence de 20 millions. Au 31 déc. 1885, le montant des bons en circulation était de 14 millions. Le taux des intérêts et l'échéance des bons sont fixés par arrêtés préfectoraux. Ces bons, à six mois et à un an, produisent actuellement un intérêt de un pour cent (arr. préf., 23 juil. 1878). Ils sont délivrés sur formules à souche et à talon, signés par le préfet et visés au contrôle.

7° BONS DE LA CAISSE DES TRAVAUX DE PARIS.— Valeurs de crédit émises par la caisse spéciale instituée en vertu du décret du 14 nov. 1858 et chargée du service de trésorerie des grands travaux publics de la Ville (V. CAISSE DES TRAVAUX DE PARIS). Aux termes de ce décret (art. 7), la caisse n'avait la faculté d'émettre des bons que dans la limite fixée, pour chaque émission, par une délibération du conseil municipal approuvée par décret. La loi du 11 juin 1859 sur le budget de l'exercice 1860 (art. 17) décida que, chaque année, un article de la loi de finances fixerait le montant des bons pouvant être mis en circulation. Les conditions de négociation des valeurs à émettre devaient être approuvées par le ministre des finances. Un compte particulier indiquant le montant des bons émis, l'emploi de leur produit et la situation des travaux étaient annexés à la loi des finances. La dernière émission, autorisée par loi du 2 août 1868, eut lieu en 1869, un décret du 19 avr. 1869 ayant ordonné la mise en liquidation de la caisse des travaux, à partir du 1er janv. 1870. En 1870, il y avait en circulation des bons représentant une valeur de 100 millions de francs, dont 51 échéant en 1870, 1871 et 1872, et 49 millions échéant de 1873 à 1876. Les derniers remboursements ont eu lieu à la fin de 1876. L. PASQUIER.

III. Postes. — BONS DE POSTE. — Mandats à sommes fixes que l'on trouve dans les bureaux de poste moyennant dépôt de la valeur correspondante et qui sont payables sans avis préalable dans tous les bureaux de poste dépendant de l'administration qui les a délivrés. Ce service ne fonctionne actuellement que dans les pays suivants : En Angleterre depuis 1878; dans les Indes britanniques depuis 1882; en France et aux Etats-Unis d'Amérique depuis 1883 ; en Belgique depuis 1884. — Les bons de poste ne s'appliquent qu'à l'envoi de petites sommes, leur valeur ne dépassant pas 25 fr. en Angleterre, dans les Indes britanniques et aux Etats-Unis d'Amérique, 20 fr. en France et 10 fr. en Belgique.

IV. Administration militaire. — BON (V. COMPTABILITÉ MILITAIRE).

V. Typographie. — BON À TIRER. — C'est le nom donné à l'épreuve que l'auteur ou l'éditeur d'un ouvrage ont revêtue de la mention *bon à tirer* ou encore *bon à tirer après correction*. Une fois nanti de cette épreuve, qui l'autorise et lui donne en même temps mandat de tirer, l'imprimeur est tenu, avant de mettre sous presse, de procéder à diverses opérations que nous allons analyser. L'épreuve en bon à tirer, ou plus simplement le *bon*, doit d'abord être l'objet d'une lecture attentive faite par le correcteur, qui relèvera les fautes typographiques ayant échappé à la première lecture, vérifiera la pagination et les signatures, redressera les erreurs de mise en pages ou d'*imposition* (V. ce mot), et signalera les fautes de syntaxe, les anachronismes, les noms propres mal orthographiés, les citations inexactes, etc., etc., que l'auteur aurait involontairement omis de corriger. Remarquons toutefois que l'imprimeur n'est responsable que des fautes purement typographiques, et que c'est pour le bon renom de la maison à laquelle il est attaché, et animé du souci de produire des éditions tout à fait correctes, que le correcteur signale les fautes échappées à l'auteur.

Ce travail fait, le metteur en pages exécute les corrections portées sur l'épreuve. Il établit ensuite, en se servant du papier sur lequel l'ouvrage sera tiré, les blancs ou la *garniture* (V. ce mot), c.-à-d. qu'il donne aux marges de fond et de côté, à celles de haut et de bas des pages, les proportions qu'elles doivent avoir pour que l'encadrement du texte par les quatre marges ait un aspect harmonieux et proportionné. C'est seulement après s'être acquitté de ce soin, alors qu'il est reconnu que les blancs sont bons, que le metteur en pages serre les formes, autrement dit les châssis renfermant les pages de la feuille qui est bonne à tirer, et les remet aux ouvriers imprimeurs chargés de la mise sous presse. Cette dernière fonction ne s'effectuera cependant pas sans qu'au préalable une nouvelle mais dernière épreuve, la *tierce*, soit soumise au correcteur, qui la *revise*, c.-à-d. vérifie si les corrections indiquées sur le bon ont été scrupuleusement exécutées. La revision opérée, les dernières corrections relevées faites, les formes sont enfin remises au *conducteur* (V. ce mot) chargé d'imprimer l'ouvrage, qui en devient responsable jusqu'à épuisement de sa tâche.

Pour l'impression des *journaux*, qui exige plus de célérité que celle des *labeurs* (V. ces mots), le bon à tirer n'est pas donné à proprement parler. C'est aussitôt après la remise des *morasses* (V. ce mot), vues par le secrétaire de la rédaction et corrigées par les fonctionnaires, que le metteur en pages serre les formes et les remet au conducteur. La remise de la morasse, avec ou sans corrections, est un bon à tirer implicitement donné.

BIBL. : FINANCES. — *Bons de délégation*. Léon SAY, *Observations sur le système financier de M. le préfet de la Seine*; Paris, 1865, broch. in-8. — *Examen critique de la situation financière de la ville de Paris*; Paris, 1866, broch. in-8. — *La ville de Paris et le Crédit foncier*; Paris, 1868, 2 broch. in-8. — Jules FERRY, *Comptes fantastiques d'Haussmann*; Paris, 1868, broch. in-8.

BON (Cap). Promontoire remarquable qui termine la péninsule nommée jadis *Cherik-el-Abci* et aujourd'hui *Dakhelat el Maouin*. Le cap Bon est la pointe extrême de la Tunisie vers le N.-E., par 37° 4′ 20″ de lat. N. et 8° 43′ 11″ de long. E. Le cap Bon est évidemment l'*Hermæum* ou *promontorium Mercurii* des anciens. Son nom moderne lui a sans doute été donné par antiphrase, car la mer est souvent mauvaise dans ces parages et les navires ont quelque peine à le doubler. Les Arabes l'appellent *Ras-Addar*, mais il n'est pas sûr, comme on l'a dit, que ce nom dérive de celui d'*Attared*, que les astronomes orientaux donnent à la planète Mercure, et qu'il soit ainsi une simple traduction de la dénomination antique.

BON. Célèbre famille d'artistes vénitiens du XVe siècle (V. BUON).

BON. Illustre famille de Venise qui a fourni à cette

République un grand nombre d'hommes d'Etat et de diplomates. On peut citer parmi ceux-ci *Alvise* Bon, qui fut ambassadeur auprès du roi de Hongrie en 1520 et échoua de quelques voix au scrutin pour la nomination d'un ambassadeur en Angleterre le 25 juin 1526 (*Calendar of State Papers relating to english affairs existing in the archivs and collections of Venice, 1520-1526 ;* Londres, 1869) ; *Geronimo* Bon, qui fut ambassadeur en Suisse de 1644 à 1650, dont les dépêches sont conservées en original à Santa-Maria Gloriosa dei Frari à Venise et en copie aux Archives fédérales à Berne ; enfin et surtout *Ottaviano* Bon, né en 1551, élu ambassadeur extraordinaire pour la cour d'Espagne le 8 juil. 1601, afin d'y porter les plaintes du Sénat au sujet des agissements du vice-roi espagnol de Naples; baile à Constantinople en 1604 (*Relazione del sito di Constantinopoli ;* British Museum, ms. 16543, *additional manuscripts; Relazione e descrittione del seraglio del Gran Turco*, ibid., ms. 18661) et enfin ambassadeur extraordinaire en France du 24 avr. 1617 au 20 déc. 1618. Ott. Bon mourut de la pierre en 1622. Rott.

BON (Florent), poète français du XVIIe siècle. C'était un jésuite qui professait au collège de Reims. Il a publié un recueil de vers : *les Triomphes de Louis le Juste en la réduction des Rochelois et autres rebelles de son royaume* (Paris, 1629, in-4 et in-8).

BON (Louis-André), général français, né à Romans (Drôme) le 25 oct. 1758, tué à Saint-Jean-d'Acre le 10 mai 1799. Il s'engagea dans le régiment de Bourbon-infanterie et prit part à la guerre d'Amérique. En 1792 il reçut le commandement d'un bataillon de volontaires qui alla rejoindre l'armée de Dugommier sur la frontière d'Espagne. Il se distingua au blocus de Bellegarde, devint général de brigade et fit la campagne d'Italie avec la division Augereau (1796-1797). Après la paix il reçut le commandement de la 8e division militaire à Marseille et mit fin pendant quelque temps aux excès de la terreur blanche. En 1798 il partit pour l'Egypte avec Bonaparte, se distingua à Alexandrie et au Caire, prit une part décisive à la victoire du Mont-Thabor, enleva Gaza et Jaffa, et fut tué sous les murs de Saint-Jean-d'Acre.

BON (Francesco-Giorgio-Mario, dit *Francesco-Augusto*), acteur et auteur dramatique italien, né à Venise le 7 juin 1788, mort à Padoue le 16 déc. 1858. Issu d'une famille patricienne de Venise, il reçut une excellente éducation et, selon la grande coutume vénitienne, il s'engagea dans la marine au sortir du collège. Mais il ne persista pas dans cette carrière, qui répondait peu à ses désirs et à ses aspirations artistiques, et bientôt, s'étant pris de passion pour une des comédiennes les plus distinguées de ce temps, Assunta Perotti, il prit lui-même le parti du théâtre et débuta sur celui de Mantoue. Après deux années d'essais, dit un de ses biographes italiens, il fut proclamé *attore brillante* par excellence, et l'on peut dire qu'il a sinon inventé, du moins amplifié et perfectionné ce genre de rôles. Il appartint successivement à toutes les scènes les plus importantes de la Péninsule, non seulement comme acteur, mais aussi comme directeur. C'est lui qui forma la fameuse troupe comique Bon, Romagnoli et Berlaffa, avec laquelle il remit à la scène presque tout le répertoire de Carlo Goldoni. En même temps il faisait représenter une foule de comédies de sa façon, qui lui valaient un double triomphe d'auteur et d'acteur. Au nombre de ses ouvrages dramatiques, il faut citer surtout : *Ludro e la sua gran Giornata*, *Cosi faceva mio padre*, *Trovatemene un' altra*, *Dietro alle scene*, *l'Importuno e l'Astratto*, *il Vagabondo e la sua famiglia*, *il Matrimonio di Ludro*, *l'Anello della Norma*, *Niente di male*, *Se io fossi ricco*, *la Bizzarria d'una giovane sposa*, *il Testamento di Figaro*, *la Vecchiaia di Ludro*, *i Compagni di viaggio*, *il Dovere d'un amico*, *Bene al bene e Male al male*, *il Ritorno del Marinaio*, *l'Addio alle scene*, etc. La plupart de ces ouvrages se distinguent soit par leur caractère plaisant et satirique, soit par leurs peintures sociales et morales, et tous se font remarquer par leur brillant arrangement, aussi bien que par l'esprit et la vivacité du dialogue.

Ce n'est pas tout, et Bon, qui fut directeur de l'Académie philodramatique de Milan et d'une Société de philodramatiques à Padoue, est aussi l'auteur de nombreux écrits relatifs à l'art du théâtre, entre autres d'un ouvrage important publié sous ce titre : *Principii d'arte drammatica rappresentativa, dettati nell 'Istituto drammatico di Padova.* Collaborateur pendant de longues années de la *Gazzetta di Milano* et d'un journal spécial de théâtres, *il Pirata*, il y publia de nombreux et intéressants travaux sur l'art qu'il pratiquait avec une si grande supériorité. Il a donné aussi, sous une forme romanesque, son autobiographie, ainsi intitulée : *Avventure comiche e non comiche di F.-A. Bon*, et enfin il a laissé en manuscrit nombre de travaux qu'on a regretté de ne pas voir publier après sa mort. — François-Auguste Bon fut marié deux fois. De sa première femme, Luigia Ristori, qui était aussi une excellente comédienne, il eut une fille, née à Turin en 1825, *Lauretta*, qui devint aussi une actrice d'un rare talent. Elle joua d'abord des rôles d'enfant, puis émerveilla le public par les élans dramatiques dont elle fit preuve dans divers ouvrages tels que *Ricco e Povero*, *Eulalia Grandet*, *il Testamento d'un povera donna*, *Era io*, etc. Elle brillait en même temps dans le genre comique ou léger, et jouait avec une grâce charmante *le prime Armi di Richelieu*, *la Figlia di Figaro*, *la Figlia di Domenico* et autres pièces pour la plupart traduites du français. Elle eut ensuite de grands succès dans les tragédies de G.-B. Niccolini, particulièrement dans sa *Medea*, qui lui valut de véritables triomphes. Après la mort de son père, Mlle Lauretta Bon se fit directrice à son tour, et se mit à la tête de diverses troupes avec lesquelles elle parcourut l'Italie. A. P.

BON DE SAINT-HILAIRE (François-Xavier), savant et magistrat français, né à Montpellier le 15 janv. 1678, mort à Narbonne le 18 janv. 1761. Il fut président de la Chambre des comptes de sa ville natale. Mais il est surtout connu comme naturaliste. Sa *Dissertation sur l'Araignée* (Paris, 1710), où il enseigne, d'après les pratiques des sauvages du Paraguay, l'art de filer la soie de l'araignée, a été traduite dans toutes les langues de l'Europe. On a également de Bon de Saint-Hilaire divers travaux, qui ont été publiés dans la collection de l'Académie de Montpellier, et dont les principaux sont intitulés *Mémoire sur les marrons d'Inde*; *Mémoire sur le larix ; Observations sur la chaleur directe du soleil et sur la météorologie*, etc. Il fut membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. G. L.

BONA. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Saulge ; 1,025 hab.

BONA AGRARIA (V. AGRAIRES [Lois]).

BONA (Jean), cardinal, écrivain ascétique, né à Mondovi le 10 oct. 1609, d'une famille issue des Bonne-Lesdiguières du Dauphiné, mort le 27 oct. 1674. Il entra chez les Feuillants en 1625, devint général de leur ordre en 1651, cardinal en 1669 et même candidat à la papauté. — Editions de ses œuvres : Paris, 1677, 3 vol. in-8 ; la meilleure et la plus belle est celle de Turin préparée par Robert Sala (1747, 4 vol. in-fol.). Plusieurs de ses livres ont eu un succès qui dure encore ; ils ont été traduits en français : *De Rebus liturgicis libri duo*, traduit par l'abbé Lobry (Paris, 1856, 2 vol. in-8), recherches intéressantes sur les rites et les prières de la messe ; *De principiis vitæ christianæ*, traduction par le président Cousin (Paris, 1693, in-12) et par l'abbé Goujet, avec une vie de Bona (Paris, 1728, in-12) ; *Manuductio ad cœlum*, traduction par Lambert, 1681, reproduite dans le *Panthéon littéraire* de Buchon (Paris, 1825, in-8) ; une autre plus littérale par l'abbé Leclerc, sous le titre *Chemin du ciel* (Paris, 1738). Les deux

précédents ouvrages ont été comparés à l'*Imitation de Jésus-Christ*. *Via compendii ad Deum*, traduction attribuée à l'abbé Goujet (Paris, 1728, in-8) ; la deuxième partie a été traduite par Cl. Dubosc de Montandré, sous le titre *Aspiration à Dieu* (Paris, 1708, in-12). *De discretione spirituum*, traduit par Leroy de Haute-Fontaine (1675, in-12). Bona correspondait avec plusieurs savants de l'Europe; un choix de ses lettres a été publié par R. Sala (Turin, 1755). Un ouvrage posthume de Bona a été traduit par M. Julien Travers, sous ce titre : *le Phénix qui renaît, ou rénovation de l'âme par la retraite et les exercices spirituels* (Paris, 1858, in-8). E.-H. V.

BIBL.: LE P. BERTOLOTTI, *Vita Joannis Bona*; Asti, 1677, in-8; trad. par l'abbé DU FUET ; Paris, 1682, in-12.

BONA-SFORZA, reine de Pologne, née en 1493, morte le 20 nov. 1557. Elle était fille du célèbre duc de Milan, Jean-Galeas Sforza. Par l'intermédiaire de l'empereur Maximilien, elle épousa, en 1518, le roi Sigismond Ier. Investie par son époux de domaines considérables, elle y introduisit une administration et un ordre rigoureux, bâtit des écoles et des hôpitaux, colonisa des contrées désertes, construisit des châteaux qui, comme celui de Bar, rappellent encore aujourd'hui son souvenir. Mais, d'autre part, elle introduisit en Pologne la corruption et l'intrigue italienne (V. SIGISMOND Ier). L'opinion publique lui attribua la mort de sa belle-fille, l'infortunée Barbe Radziwill, femme de Sigismond-Auguste (1551). Elle ne put se résigner à rester en Pologne sous le règne de ce prince et elle retourna en Italie où elle mourut empoisonnée par son favori, Pappacoda, à qui elle léguait tous ses biens, notamment les objets précieux dont elle avait dépouillé le château de Varsovie. Elle avait, de son vivant, prêté au roi Philippe II la somme énorme de 430,000 ducats dans l'espoir que ce prince lui assurerait la lieutenance du royaume de Naples. Après sa mort, la Pologne réclama à diverses reprises cette somme fort considérable pour l'époque. Cette réclamation donna lieu à une longue série de négociations diplomatiques. Les intérêts furent versés pendant quelque temps, mais le capital ne fut jamais recouvré. — Son souvenir est resté très impopulaire. Un bel esprit du temps avait fait sur elle cette épigramme :

Ut Parcæ par sunt, ut luci lumine lucent
Ut bellum bellum, sic bona Bona fuit.

L. L.

BIBL. : NIEMCEVICZ, *Recueil de mémoires historiques*; Varsovie, 1822-33, t. IV et V. — CIAMPI, *Notizie degli secoli XV et XVI sulla Italia, Russia, Polonia* ; Florence, 1833. — KLEMENS KANTECKI, *Die Neapolitischen Summen*; Posen, 1882.

BONAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon ; 798 hab.

BONA CADUCA (V. BIEN [droit romain]).

BONACCIOLI (V. BUONACCIUOLI).

BONACE (Mar.). Temps calme, mou et mal établi. Se dit d'un temps d'arrêt dans le mauvais temps.

BONACOSSI. Nom d'une famille qui fournit à Mantoue plusieurs podestats au XIIIe et au XIVe siècle. — *Pinamonte* Bonacossi se débarrassa de son collègue Zancalli, nommé en même temps que lui préfet de Mantoue (1272), et resta pendant dix-huit ans capitaine du peuple (1275-1293). Il tyrannisa le peuple, abandonna le parti guelfe pour le parti gibelin et, uni aux della Scala de Vérone, il battit ses ennemis de Brescia, de Padoue et de Vicence. — *Bardellone* Bonacossi se fit proclamer podestat de Mantoue après avoir emprisonné son père et son frère ; il persécuta les gibelins et fut lui-même renversé par son neveu *Bottesella* (1299). Il mourut pauvre à Padoue. — *Bottesella* Bonacossi garda le pouvoir jusqu'en 1310 associé avec son frère Passerino ; il fut le chef des gibelins. — *Passerino* Bonacossi resta, après la mort de son frère, podestat de Mantoue ; il obtint de l'empereur Henri VII le titre de vicaire impérial. Il fut renversé et massacré par Filippino de Gonzague que son fils avait gravement insulté.

BIBL. : SISMONDI, *Hist. des répub. italiennes*, t. II, III et IV.

BONA DEA. Cicéron rapporte, dans son *De legibus*, qu'il n'y avait pas à Rome de culte plus ancien que celui de la « bonne déesse », *bona dea*, ni de religion qui comportât des cérémonies plus invraisemblables. C'était bien en effet une déesse essentiellement romaine, car les Grecs n'ont jamais trop su comment appeler la « bonne déesse », et en désespoir de cause ils la nommaient « la divinité des femmes », Θεὸς γυναικεῖα, faisant allusion à ce qui est la principale caractéristique de son culte. Elle était peut-être la déesse la plus strictement féminine du culte romain, aucun homme n'avait accès dans son temple; les femmes seules présidaient aux détails des solennités; et, bien que les fêtes dégénérassent trop souvent en véritables orgies, les hommes en demeuraient toujours formellement exclus, et même l'image d'un homme ou de n'importe quel animal de sexe mâle était éloignée de ces fêtes,

Testiculi sibi conscius unde fugit mus,

comme dit Juvénal. Clodius, déguisé en joueuse de harpe, osa pénétrer un jour au milieu des prêtresses et des fidèles : son crime fut laissé impuni par la loi, mais la Bonne Déesse se vengea en le faisant assassiner par Milon auprès de son temple.

On ne sait au juste quel est le sens de ce culte ni quelle déesse se cachait sous cette vague appellation de *bona dea*. Les mythologues latins en firent soit la fille, soit la femme du dieu-roi Faunus, ou bien l'identifient avec quelque grande divinité de la terre ou de la moisson, comme *Ops* ou *Maia*. Les détails que nous savons sur son culte semblent bien la classer parmi les déesses telluriques : c'est au 1er mai qu'elle est fêtée (quoique aussi en déc.) ; les fleurs (sauf le myrte) sont les offrandes qu'elle préfère; elle aime les danses sensuelles ; enfin le seul monument où elle soit représentée (une monnaie de Paestum) la montre assise et tenant dans ses mains une corne d'abondance; les inscriptions lui donnent enfin les épithètes d'*agrestis* et de *nutrix*. — Son temple à Rome était sur le flanc du mont Aventin ; comme nous l'apprend Cicéron, le culte de la *Bona Dea* est un culte public et traditionnel, célébré au nom et pour le salut du peuple romain tout entier. Remis en honneur sous Auguste, dont la femme en restaura le sanctuaire, il eut un regain de faveur au Ier siècle, grâce à son caractère orgiastique. Il semble avoir persisté longtemps encore jusqu'au IVe siècle, mais seulement à Rome et en Italie. C. JULLIAN.



Monnaie de Pæstum.

BIBL. : PRELLER, *Rœmische Mythologie*, 1883, t. I, p. 405. 3e éd., — SAGLIO dans le *Dictionnaire des Antiquités*, t. I, p. 726, où l'on trouvera la bibliographie complète du sujet.

BONAFIDE ou **BUONAFEDE** (Francisco), médecin et botaniste italien, né à Padoue en 1474, mort à Padoue le 15 fév. 1558. Il exerça la médecine à Rome, puis à Padoue, où il fut nommé professeur de botanique en 1533. En 1540, il réussit à fonder un jardin botanique à Padoue, le premier établissement de ce genre, qui fit l'admiration de Belon. Il dirigea ce jardin jusqu'à sa mort. Les ouvrages de Bonafide, relatifs à la médecine, aux accouchements et à la botanique, ont été réunis en 3 vol. in-4 (Padoue, 1550). Dr L. HN.

BONAFOUS (Mathieu), célèbre agronome français, né à Lyon le 7 mars 1793, mort à Paris le 22 mars 1852. Il contribua à la fondation de l'Ecole agricole de Grignon en 1827, et de celle de Roville (Meurthe). On lui doit plusieurs ouvrages sur l'éducation des vers à soie et la culture du mûrier (Lyon, 1822, 1823, 1825 ; Paris, 1825, 1826 ; Turin, 1825), et de plus : *Note sur un moyen de préserver les champs de la cuscute*, ouvr.

cour. par la Société d'agric. de France (Paris, 1828) ; *Coup d'œil sur l'agriculture et les institutions agricoles de quelques cantons de la Suisse*, etc. (Paris, 1829), etc. Dr L. Hn.

BONAFOUS (Eugène), ancien magistrat et homme politique français, né en 1812 à Cannes (Aude). Après avoir exercé pendant quelque temps la profession d'avocat, il entra dans la magistrature. Il débuta, en 1837, comme substitut du procureur du roi à Saint-Pons. En 1848, il était avocat général à Montpellier. Le nouveau gouvernement le destitua, et il dut attendre l'Empire pour rentrer dans la magistrature. Napoléon III le nomma procureur général à Montpellier ; il fut ensuite envoyé, en la même qualité, à Toulouse, puis à Grenoble. Enfin, en 1861, il fut nommé premier président de la cour de cette dernière ville. Il occupait encore ce poste lorsque, aux élections du 30 janv. 1876, il fut élu sénateur par le dép. de l'Hérault. Il ne fut pas réélu au renouvellement triennal de 1879. G. L.

BONAIR *(Buen-Ayre)*. Une des îles Sous-le-Vent, aux Petites Antilles, à l'E. de Curaçao. Elle fournit quelques bois de charpente et de la cochenille. La population, qui compte environ 2,500 âmes, s'occupe surtout à élever du bétail.

BONAIR (Henri Stuard, sieur de), historiographe du roi et l'un des vingt-cinq gentilshommes de la garde écossaise, qui vivait dans le milieu du xviie siècle. Son principal ouvrage, intitulé *Sommaire royal de l'histoire de France* (Paris, 1676, in-12), plusieurs fois réimprimé, comprend la traduction du manuel d'histoire de P. Berthauld, connu sous le nom de *Florus Franciscus* et pendant longtemps en usage dans les collèges de cette époque, auquel le traducteur a ajouté une continuation de vingt années. Bonair écrivit en outre le *Panégyrique pour M. le duc de Beaufort par L. S. D. B.* (le sieur de Bonair) (Paris, 1649) ; et en 1676 il dirigea contre quelques chevaliers de Malte le *Factum pour Henri de Bonair, historiographe..., sur la bravoure et la conduite du chevalier de Vendosme, et sur les avantages des enfants naturels de nos rois*. Bonair passait pour être mauvais écrivain ; aussi on ne s'explique pas ce qui a pu engager Varillas à publier sous le nom de ce gentilhomme sa *Politique de la maison d'Autriche* (Paris, 1658), et un *Factum pour la généalogie de la maison d'Estrées* (Paris, 1678). Parmi les ouvrages du sieur de Bonair, Lelong mentionne encore deux manuscrits conservés en plusieurs copies : 1° *les Trophées et les disgraces des Princes de la maison de Vendosme* (1669) ; et 2° un mémoire, dirigé « contre les cardinaux français, les régnicoles, les officiers de la couronne et les princes étrangers », dans lequel il examine « en quoi consiste la principauté pour les enfants naturels de nos rois », et qui est intitulé *Si le Chevalier de Vendosme a dû prendre la droite à la cour de Savoye* (1671) (Cf. Lelong, *Bibl. historique de la France*, éd. Fontette, II, nos 15830, 22786, 25641-42, 26693). L. W.

BONALD (Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte de), né le 2 oct. 1754 au château de Mouna, arr. de Millau (Aveyron), où il est mort le 23 nov. 1840. Président de l'administration centrale de son département en 1790, il émigra en 1791. Il resta quelque temps à l'armée de Condé, puis se retira à Heidelberg, enfin à Constance, où il publia, en 1796, la *Théorie du pouvoir politique et religieuse* (3 vol.) que le Directoire fit saisir. De retour de l'émigration, il prit part avec Chateaubriand à la rédaction du *Mercure*. En 1808, Fontanes, son ami, le fit nommer conseiller titulaire de l'Université, poste qu'il occupa jusqu'en 1814. Bonald fut député de l'Aveyron en 1815 et 1816, élu membre de l'Académie française cette dernière année, puis admis à la pairie en 1823. En 1830, il se retira de la politique. — Bonald a été un publiciste plutôt qu'un véritable philosophe et, en philosophie même, il a fait preuve de logique plutôt que de profondeur de pensée. Ennemi de la Révolution française par tempérament et par instinct, il a cherché à rationaliser cet instinct et voici comment. La Révolution fonde la société sur un contrat mutuel et volontaire formé par tous les membres du corps social. L'autorité sociale émane du peuple, le peuple est le seul véritable souverain. Ainsi la constitution, le gouvernement et les lois dépendent du peuple et du peuple seul. Il suit de là que le peuple a le droit de changer comme il l'entend la constitution et les lois. La tradition n'a aucun droit par elle-même à être respectée, et toutes les nouveautés sont légitimes dès qu'elles plaisent au peuple. Bonald s'est donné pour tâche de prouver que cette théorie est démentie par les faits. Pour cela, il établit que la société, au lieu d'être un fait arbitraire et conventionnel ainsi que le supposait Rousseau, est un fait nécessaire et primitif. Toute forme sociale actuelle dépend d'une forme sociale antérieure qu'elle continue. Ce par quoi la société actuelle dépend de la société antérieure est la constitution, et le véhicule grâce auquel la constitution sociale se transmet d'âge en âge est la parole. L'enfant apprend de ses parents les lois qu'eux-mêmes ont reçues de leurs ancêtres et, s'il ajoute quelque chose à ce capital primitif, il n'a pas le droit de le bouleverser de fond en comble. L'autorité et la tradition, voilà donc les bases de la société d'après de Bonald. On voit par là l'extrême importance que prend dans son système le problème de l'*origine du langage*. Toute la sociologie est suspendue pour lui à ce problème d'ordre psychologique. Si l'homme a lui-même inventé la parole, il a pu aussi inventer les lois. Or, de Bonald n'admet pas que l'homme ait pu inventer les lois. Il ne doit donc pas admettre que l'homme ait inventé le langage. « La parole, dit-il, était nécessaire pour inventer la parole. » Et encore : « L'homme pense sa parole avant de parler sa pensée. » Si donc la psychologie nous montre que la parole ou la tradition orale est antérieure à la pensée individuelle et lui est nécessaire pour que celle-ci arrive à se posséder elle-même, comme le signe ne peut être antérieur à la chose signifiée, il s'ensuit qu'une pensée a dû précéder la parole traditionnelle. C'est alors Dieu même qui a dû révéler à l'homme le langage, et avec lui et par lui toutes les premières vérités, bases de l'ordre religieux, moral et social. Cette doctrine, qu'on a nommée le *traditionalisme*, ne va à rien moins qu'à refuser toute spontanéité à la raison humaine et à en faire l'écho servile d'une révélation. Le catholicisme lui-même ne l'a pas acceptée, et le traditionalisme a été condamné par Grégoire XVI ainsi que par le concile du Vatican. Les autres principaux ouvrages de Bonald sont l'*Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social*, refondu dans son grand ouvrage sur la *Législation primitive* (1802 ; 2e édit., 1821, 3 vol.), le *Traité du Divorce*, la *Théorie du pouvoir social*. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par l'abbé Migne (1859, 3 vol. in-8). G. Fonsegrive.

BONALD (Victor de), publiciste français, né le 19 mai 1780, mort à Rodez le 6 mars 1871 ; fils du vicomte de Bonald. Pendant l'émigration il fit ses études à Heidelberg. A la Restauration il fut nommé recteur de l'Académie de Montpellier, perdit cette position pendant les Cent-Jours, la reprit après la seconde Restauration et donna sa démission à la révolution de Juillet. Il a écrit : *Des vrais principes opposés aux erreurs du* xixe *siècle ou Notices positives sur les points fondamentaux de la philosophie, de la politique et de la religion* (Avignon et Montpellier, 1833, in-8) ; *Moïse et les géologues modernes ou récit de la Genèse comparé aux théories nouvelles des savants sur l'origine de l'univers, la formation de la terre*, etc. (Avignon, 1835, in-18) ; *De la vie et des écrits de M. le vicomte de Bonald, Défense de ses principes philosophiques*, etc. (Avignon, 1844, in-12) ; *Encore un mot sur Pascal, les Jésuites et l'enseignement* (Avignon, 1845, in-8).

BONALD (Louis-Jacques-Maurice de), archevêque, cardinal et sénateur, né à Millau le 30 oct. 1787, mort

dans la nuit du 24 au 25 fév. 1870, fils du vicomte Louis-Gabriel-Ambroise. Il entra dans les ordres en 1811, fut grand-vicaire de l'évêque de Chartres, puis aumônier du comte d'Artois (Charles X), évêque du Puy dès 1823, archevêque de Lyon en 1839, cardinal en 1841. Sous le règne de Louis-Philippe, il fut condamné comme d'abus pour avoir attaqué dans une lettre pastorale le *Manuel de droit ecclésiastique*, de Dupin; il était un des évêques qui réclamaient le plus bruyamment la liberté de l'enseignement. Après la révolution de Février, il ordonna un service solennel pour *les citoyens tombés glorieusement en défendant les principes de liberté civile et religieuse*, mais bientôt il prôna l'opposition contre la République. Dans le Sénat de l'Empire, où il siégeait en sa qualité de cardinal, il s'opposa à toutes les mesures tendant à mettre fin à l'occupation de Rome. E.-H. V.

BONAMI (François), médecin et naturaliste français, né à Nantes le 10 mai 1710, mort à Nantes en 1786. Il appartenait à une famille originaire de Florence. Reçu docteur dans sa ville natale en 1735, il y fit jusqu'à sa mort des leçons de botanique; il était recteur de l'Université de Nantes et membre associé de l'Académie des sciences. C'est lui qui fonda, en Bretagne, la première société agronomique de France. Bonami a publié *Floræ Nannetensis prodromus* (Nantes, 1782-1785, 2 vol. in-12) et un grand nombre d'articles dans le *Journal de médecine*, entre autres, au t. XXIII, des observations sur une jeune fille sans langue qui parle et avale. Dupetit-Thouars lui a dédié le genre *Bonamia* de Madagascar. Dr L. Hn.

BONAMICI (V. Buonamici).

BONAMY (Pierre-Nicolas), érudit français, né en 1694, mort en 1770, bibliothécaire et historiographe de la ville de Paris; membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a publié, dans le recueil de cette compagnie, de nombreux mémoires sur l'histoire de la Gaule et les antiquités de Paris. Il rédigea depuis 1749 le *Journal de Verdun*.

Bibl. : Le Beau, *Eloge de Bonamy (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXVIII).

BONAMY (Charles-Auguste-Jean-Baptiste-Louis-Joseph), général français, né à Fontenay-le-Comte (Vendée) en 1764, mort en sept. 1830. Il s'engagea dans le 1er bataillon des volontaires de la Vendée. En 1792 il fut nommé sous-lieutenant de cavalerie dans l'armée de Dumouriez. Il servit en Vendée sous Marceau, devint chef d'état-major de Kléber et se distingua au siège de Mayence (1795). Mis en disgrâce à la suite d'une accusation de corruption, il fut de nouveau employé en 1798 comme chef d'état-major de Championnet et prit une part brillante à l'invasion du royaume de Naples. Il se fit encore remarquer à la bataille de Marengo. Mais son plus beau fait d'armes est celui de la Moskova (1812). A la tête du 30e régiment de ligne, il pénètre, malgré une canonnade épouvantable, dans la grande redoute qui occupait le centre de l'armée russe. Attaqué dans cette position par une nombreuse infanterie, il perd le reste de sa troupe et, percé de vingt-deux coups de baïonnette, il est pris par les Russes. En 1815 il fut député au champ de mai et après le désastre de Waterloo, il réussit à conduire derrière la Loire les dépôts et magasins de l'armée. Il resta dans la retraite jusqu'à sa mort.

BONANNI (Théodore, baron d'Ocre), érudit italien, né à Brindisi le 22 avr. 1815. Il exerça quelques années la profession d'avocat; puis il fut nommé directeur des archives d'Aquila. Il a publié de nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Monografia della provincia del secondo Abruzzo Ulteriore, seguita dalla sua statistica* (Aquila, 1871); *la Guida storica alla citta dell'Aquila e suoi dintorni* (Aquila, 1874); *l'Ufficio provinciale di statistica in Aquila* (id., 1879); *Il patrimonio ecclesiastico della provincia del secondo Abruzzo Ulteriore* (Aquila, 1884); *la Storia della nomenclatura degli atti che conservansi nei publici archivii* (id., 1885); *San Giovanni da capistrano e la civiltà; pel V centenario dalla nascita* (id., 1885); *la Legislazione archivistica romana* (Aquila, 1886); *la Numismatica del II Abruzzo Ulteriore* (id.); *le Legislazioni dell'antico diritto romano* (id., 1887); *Sulla istituzione di un alunnato nei pubblici archivi in luogo degli esami a concorso* (id., 1888).

BONANNO, ingénieur militaire, sculpteur et architecte pisan de la fin du XIIe siècle. La ville de Pise devait à cet artiste l'achèvement des fortifications dont le chargea, en 1155, le consul Tocco Griffi et les magnifiques portes de bronze de sa cathédrale, portes détruites dans l'incendie de 1596, à l'exception d'une seule conservée dans le transept sud et qui est ornée de douze bas-reliefs représentant des sujets du Nouveau Testament. On lisait sur la porte principale de la façade occidentale cette inscription :

Janua perficitur vario constructa decore
Ex quo virgineum Christus descendit in alvum
Anno MCLXXX, ego Bonannus Pis. mea arte hanc portam uno anno
Perfeci tempore Benedicti operarii.

Enfin Bonanno fut, avec Guillaume d'Inspruck, l'auteur de la fameuse *Tour penchée* (Campanile du Dôme) toute de marbre, commencée en 1174, terminée seulement dans le siècle suivant par Thomas, fils d'André de Pise, et dont les huit étages de colonnades, superposées autour d'un noyau central renfermant l'escalier, excitent l'admiration des visiteurs autant que son inclinaison de plus de 4 m. sur une hauteur de 54 m. a donné lieu à de nombreuses conjectures. Charles Lucas.

Bibl. : Cicognara, *Storia della Scultura* : Prato, 1824, in-fol., t. I. — G. Rohault de Fleury, *Lettres sur la Toscane en 1400* ; Paris, 1874, in-8, t. I.

BONANZA. On remarque, dans l'exploitation des filons métalliques, que lorsque deux galeries de niveaux consécutifs ont rencontré dans un ordre concordant des alternatives de minerai et de stérile, il y a des chances pour que cette disposition continue à une certaine profondeur; une exploitation conduite dans ce sens peut espérer une production fructueuse. Les mineurs espagnols ont appelé cette disposition de gîtes une *bonanza*, et si les galeries de niveau s'y maintiennent sans discontinuer pendant un certain laps de temps, il y a tout lieu de supposer que les niveaux rapprochés se trouvent dans les mêmes conditions. Nous citerons aussi les alluvions aurifères disposés par bancs circonscrits et locaux au pied des Andes Cordillères; aussitôt qu'un de ces gîtes surnommé *bonanza* a été découvert, une multitude d'Indiens et d'ouvriers viennent s'établir en ce point pour se livrer à la recherche de l'or, les sables sont criblés dans des cuves et passés au tamis de soie.

BONAPARTE. I. *Famille.* — Quand Napoléon Bonaparte fut devenu, de simple lieutenant d'artillerie, général d'armée, premier consul et enfin empereur des Français, il ne manqua pas d'érudits complaisants pour lui fabriquer des généalogies propres à flatter son orgueil. Les uns prétendirent avoir retrouvé les origines de sa famille dans l'histoire romaine et le firent descendre de la *gens Ulpia*, de la *gens Sylvia* ou de la *gens Julia*. D'autres, moins hardis, ne remontèrent qu'aux Comnènes et aux Paléologues de Constantinople ou aux anciens rois d'Aragon. Le plus ingénieux peut-être fut celui qui présenta comme ancêtre des Bonaparte un M. de *Bonpart*, dont la fille avait épousé, disait-il, le personnage connu sous le nom de *Masque de fer*; comme il donnait ce dernier pour le frère jumeau de Louis XIV, l'empereur était, d'après lui, l'héritier légitime de Henri IV et de saint Louis. Napoléon, qui appréciait à leur juste valeur ces fantaisies archéologiques, en renvoyait plaisamment les auteurs à son frère Joseph, « le généalogiste de la famille ». Il aimait parfois à dire que sa noblesse datait du 18 Brumaire, ou de Marengo. Mais il n'était pas, au fond, aussi

détaché du préjugé nobiliaire qu'il voulait bien le paraître et il savait, au besoin, se prévaloir de l'illustration — plus ou moins authentique — de sa race, comme il le fit vis-à-vis de l'empereur d'Autriche quand il demanda Marie-Louise en mariage.

Le nom de *Buonaparte* (dont *Bonaparte* est la forme française, adoptée par le général en chef de l'armée d'Italie en 1796) paraît avoir été porté au moyen âge par diverses familles italiennes, étrangères entre elles, et qui, au milieu des guerres civiles, étaient regardées par leurs amis comme représentant le *bon parti*. D'après les recherches les plus récentes et les plus sérieuses, Napoléon descendrait des *Cadolinges*, famille lombarde connue du xe au xiie siècle pour son attachement aux empereurs allemands et d'où seraient sortis, avant l'an 1100, les Bonaparte de Trévise et les Bonaparte de Florence. Les premiers, dont la race s'éteignit en 1447, se jetèrent, au xiie siècle, dans le parti des Guelfes, combattirent Frédéric Barberousse et plus tard Frédéric II. La branche florentine produisit quelques hommes remarquables, parmi lesquels nous citerons : 1° *Jacques*, qui écrivit une histoire de la prise et du sac de Rome en 1527; 2° *Jean-Genesius (fra Bonaventura)*, capucin, mort en odeur de sainteté en 1593; 3° *Niccolò*, auteur d'une comédie intitulée *la Vedova* (la Veuve), qui parut en 1568. C'est de cette branche que sortirent en 1265 celle des Bonaparte de San-Miniato, dont le dernier représentant fut un chanoine mort en 1799, et, en 1278, celle de Sarzane, qui resta longtemps obscure et finit par se transporter en Corse, au commencement du xvie siècle, dans la personne de François Bonaparte. Etablis à Ajaccio, les descendants de ce dernier furent presque tous magistrats ou avocats et, à défaut d'une grande fortune, acquirent par leurs alliances une certaine influence dans l'île. Très dévoués à la république de Gênes, qui possédait alors la Corse, ils obtinrent d'elle, au xviie et au xviiie siècle, la reconnaissance de leurs titres de noblesse, qu'ils firent également confirmer en 1757 par le grand-duc de Toscane.

Au moment où l'île de Corse devint française (1768), la famille avait pour chef *Charles-Marie de Bonaparte* (V. ci-dessous), né en 1746, mort en 1785. Il avait épousé en 1764 *Lætitia Ramolino* (V. ci-dessous), née en 1750, morte en 1836. De ce mariage naquirent treize enfants, dont huit survécurent à leur père. Voici la liste de ces derniers par ordre de naissance :

1° *Joseph*, né le 7 janv. 1768, mort le 28 juil. 1844, roi de Naples, puis roi d'Espagne ;

2° *Napoléon*, né le 15 août 1769, mort le 5 mai 1821, empereur des Français, roi d'Italie ;

3° *Lucien*, né le 21 mars 1775, mort le 29 juin 1840, prince de Canino ;

4° *Elisa*, née le 3 janv. 1777, morte le 7 août 1820, princesse de Lucques et de Piombino, grande-duchesse de Toscane ;

5° *Louis*, né le 2 sept. 1778, mort le 25 juil. 1846, roi de Hollande;

6° *Pauline*, née le 20 oct. 1780, morte le 9 juin 1825, princesse Borghèse, duchesse de Guastalla ;

7° *Caroline*, née le 25 mars 1782, morte le 18 mai 1839, grande-duchesse de Berg et de Clèves, puis reine de Naples ;

8° *Jérôme*, né le 15 nov. 1784, mort le 24 juin 1860, roi de Westphalie. (V. plus loin pour chacun de ces noms.)

Des cinq fils de Charles Bonaparte, le premier, *Joseph*, n'a pas eu de descendance masculine. Le second, *Napoléon*, a eu un fils, le roi de Rome, plus tard duc de Reichstadt, né le 20 mars 1811, mort sans postérité le 22 juil. 1832 (V. plus loin). La race du quatrième, Louis, s'est éteinte en la personne de ses trois fils : *Napoléon-Charles* (né le 10 oct. 1802, mort le 5 mai 1807) ; *Napoléon-Louis* (né le 11 oct. 1804, mort le 17 mars 1831); *Charles-Louis-Napoléon*, empereur des Français sous le nom de Napoléon III (né le 8 avr. 1808, mort le 9 janv. 1873), et du fils de ce dernier, *Eugène-Louis-Jean-Joseph*, prince impérial (né le 16 mars 1856, mort le 1er juin 1879) (V. Napoléon). La famille Bonaparte est actuellement représentée par les deux branches de Lucien et de Jérôme, dont la première est redevenue à moitié italienne et dont la seconde seule conserve des prétentions au trône. Dans la descendance masculine de Lucien, autrefois très nombreuse, on ne compte plus que son second fils *Louis-Lucien* (V. ce nom), né le 4 janv. 1813, qui n'a pas d'enfants, et trois de ses petits-fils : *Lucien-Louis-Joseph-Napoléon*, né le 15 nov. 1828, prince de Canino, prêtre depuis 1853, cardinal depuis 1868; *Napoléon-Charles-Grégoire-Jacques-Philippe*, né le 5 fév. 1839 ; et *Roland-Napoléon*, né le 10 mai 1858, veuf depuis 1882. Les héritiers dynastiques de Jérôme sont le prince *Napoléon* (V. ce nom), né le 9 sept. 1822, et ses deux fils *Napoléon-Victor-Jérôme-Frédéric*, né le 18 juil. 1862, et *Napoléon-Louis-Joseph-Jérôme*, né le 16 juil. 1864.

Bonaparte (Charles-Marie), père de Napoléon Ier, né à Ajaccio le 29 mars 1746, mort à Montpellier le 24 févr. 1785. Il fit ses études à Rome et à Pise, conquit dans cette ville le titre d'avocat et retourna dans son île natale où, dès l'âge de dix-sept ans, il se trouva orphelin et presque sans fortune. Un assez gros héritage, auquel sa mère, Virginie Odone, avait des droits, avait été capté par les Jésuites. Il devait passer toute sa vie à le revendiquer. Heureusement pour lui, il épousa, dès 1764, Lætitia Ramolino, unique héritière d'une famille aisée. Mais le grand nombre de ses enfants (il en eut jusqu'à treize) le condamna à une médiocrité besogneuse dont devait particulièrement souffrir un homme comme lui, fort porté au plaisir. Souple, intrigant, peu scrupuleux, il n'était pas homme à rester héroïquement attaché à un parti vaincu ou improductif. Aussi après avoir embrassé avec éclat la cause de Paoli, qui le fit venir près de lui à Corte en 1766, après avoir même combattu avec ce chef célèbre pour l'indépendance de la Corse (1768-1769), ne le suivit-il pas en exil. Son oncle, l'archidiacre Lucien Bonaparte, lui conseilla de rester. Charles n'eut pas de peine à se laisser convaincre. Le 23 mai 1769, il fit sa soumission au gouvernement français.

Le représentant de Louis XV, M. de Marbeuf, accueillit et traita bien ce jeune homme, qui portait un nom depuis longtemps connu dans l'île et n'était pas sans mérite personnel. « Charles Bonaparte, a dit M. Am. Renée, esprit vif et distingué parmi ses compatriotes, s'était fait autour de lui une réputation de poète. Auxiliaire de Paoli dans la guerre de l'indépendance, il épancha sa verve patriotique dans quelques chants nationaux et guerriers qui se répandirent dans les *pièves* et dans les montagnes. Il hasarda, dit-on, des poésies d'un autre genre, d'une allure assez fringante, et sentant son xviiie siècle. La causticité qui assaisonne ces badinages compromet un peu le descendant des Guelfes et aurait bien pu faire perdre au poète, quelques siècles auparavant, le surnom religieux de *Buonaparte* (bon parti). » M. de Marbeuf put se convaincre que le patriotisme de cet ami de Paoli n'avait rien de farouche. Il suffisait pour l'amadouer de quelques faveurs versées de temps en temps et à propos sur lui et les siens. Charles Bonaparte fut du reste un solliciteur infatigable. Nommé assesseur de la juridiction d'Ajaccio, il obtint en 1772 d'être compris dans la commission des douze nobles chargés de la répartition des impôts en Corse. Plus tard, M. de Marbeuf voulut bien être parrain d'un de ses enfants, lui fit accorder pour un autre (Napoléon) une bourse à l'Ecole militaire de Brienne, et travailla de façon qu'il fut élu par la noblesse corse pour la représenter dans la députation qui dut aller, en 1778, soutenir les intérêts de l'île à la cour de Versailles.

Charles Bonaparte partit en déc. 1778, avec ses deux fils aînés (Joseph et Napoléon) et son beau-frère Fesch, dont il avait obtenu l'admission gratuite au séminaire d'Aix. Sa mission, qui dura plusieurs mois, lui rapporta

une grosse indemnité, sans compter la concession d'une importante pépinière de mûriers à Ajaccio. Napoléon entra à Brienne en 1779 ; Joseph demeura au collège d'Autun. Leur père, de retour en Corse, se remit à solliciter et employa particulièrement ses dernières années à essayer de récupérer, autant que cela était possible, l'héritage Odone. Grâce à l'infatigable M. de Marbeuf, il put faire entrer sa fille Elisa, qui avait alors sept ans, à la maison royale de Saint-Cyr, et espérer que son troisième fils Lucien succéderait à Brienne à l'avantage dont jouissait Napoléon. Il conduisit lui-même ses deux enfants en France (juin 1784) et en profita pour demander en faveur de Joseph, qui voulait à ce moment entrer dans l'armée, un emploi dans l'artillerie ou dans le génie. Mais à peine rentré à Ajaccio, une maladie grave dont il souffrait depuis longtemps (un squirre à l'estomac) prit de telles proportions qu'il se hâta de repartir pour aller consulter les médecins de Montpellier. C'est dans cette ville qu'il mourut, à trente-neuf ans, dans les bras de son fils aîné, qui, depuis quelques mois, ne l'avait pas quitté. Au moment d'expirer, nous dit Las Cases, « il se fâcha vivement contre Fesch qui, déjà prêtre, était accouru en étole et en surplis, pour l'assister dans ses derniers moments. Il le pria de le laisser mourir tranquille ».

Bonaparte (Marie-Lætitia Ramolino, femme de Charles-Marie), mère de Napoléon Ier, née à Ajaccio le 24 août 1750, morte à Rome le 2 févr. 1836. Elle appartenait à une famille ancienne et relativement fortunée. Mais, comme la plupart des jeunes filles corses de son temps, elle ne reçut presque aucune instruction. Sa dot et sa beauté séduisirent Charles Bonaparte, qui l'épousa fort jeune encore, le 2 juin 1764. Son caractère impérieux et ferme le subjugua. Attachée comme lui à Paoli, elle tint campagne avec lui contre les Français et se fit remarquer de ses compatriotes par sa fermeté devant le danger (1768-1769). Elle avait à cette époque deux enfants; elle en portait un dans ses bras (Joseph, le futur roi d'Espagne) pendant ses chevauchées à travers les montagnes. Son mari ayant fait sa soumission au gouvernement de Louis XV, elle ne pensa plus qu'à assurer l'avenir et le bien-être d'une famille qui s'accroissait presque chaque année d'un nouveau membre. Aussi chercha-t-elle à gagner les bonnes grâces et l'appui des représentants de l'autorité française en Corse, et notamment de M. de Marbeuf, gouverneur militaire de l'île. La bienveillance de ce dernier ne lui manqua pas. La malignité publique l'accusa, sans preuves, du reste, de l'avoir achetée au prix de sa vertu. Quoi qu'il en soit, elle dut à ce général de nombreuses faveurs pour son époux, pour ses enfants et pour son frère utérin, Fesch (qui devait être, sous l'Empire, archevêque de Lyon et cardinal).

C'était une femme de tête et dont le caractère sérieux et résolu contrastait avec la dissipation et la légèreté de Charles Bonaparte. La famille reconnaissait en elle son véritable chef. « Elle avait, a dit Napoléon à Saint-Hélène, un grand caractère, de la force d'âme, beaucoup d'élévation et de fierté. Elle veillait avec une sollicitude qui n'a pas d'exemple sur les premières impressions. Les sentiments bas étaient écartés, flétris. Elle ne laissait arriver à ses enfants que ce qui était grand et élevé. Elle avait de l'horreur pour le mensonge, pour tout ce qui était l'apparence d'une inclination basse. Elle savait punir et récompenser; elle tenait compte de tout à ses enfants. » Il serait juste d'ajouter qu'elle pratiquait et enseignait autour d'elle le culte du succès et que, surtout en dehors de ce qui touchait les siens ou la Corse, elle ne faisait guère la distinction du juste et de l'injuste. Avec cela, dure et sombre, elle mettait dans ses rapports avec ses enfants plus d'énergie que de tendresse ; ceux-ci s'en ressentirent toute leur vie. Restée veuve à quarante-cinq ans avec trois filles et cinq fils, dont l'aîné n'avait que dix-sept ans, et une fortune médiocre et compromise, elle quémanda pour les siens auprès des ministres avec plus d'obstination encore que n'avait fait son mari. La Révolution ouvrit à ses fils, et surtout à Napoléon, le chemin des honneurs, mais la fit passer quelque temps par de cruelles épreuves. Madame Bonaparte, pour s'être prononcée contre Paoli avec toute sa famille, fut proscrite et dut prendre la fuite pendant que ses ennemis saccageaient sa maison et ses biens (juin 1793). Elle vécut quelque temps à Toulon, puis à Marseille, avec les plus jeunes de ses enfants, dans un état de gêne d'où la rapide fortune de Napoléon ne tarda pas à la tirer.

Elle put en 1796 aller s'établir à Paris et, dès lors, elle n'eut plus, vingt années durant, qu'à assister à l'invraisemblable épopée dont son second fils était le héros. Sous le Consulat elle était déjà presque traitée en reine. Sous l'Empire, Napoléon la pourvut d'une énorme dotation, voulut qu'elle portât le titre de *Madame mère*, qu'elle eût des chambellans, des écuyers, des secrétaires des commandements, et qu'elle fût entourée du cérémonial le plus respectueux. Elle ne jouissait pas, il est vrai, d'un grand crédit auprès de lui. Il lui reprochait une prédilection marquée pour son frère Lucien, avec lequel il s'était brouillé en 1804, et une aversion trop peu dissimulée pour sa seconde femme Marie-Louise. Mais *Madame mère* se souciait peu de jouer un rôle politique. Retirée d'ordinaire dans son hôtel du faubourg Saint-Honoré ou dans son château de Pont-sur-Seine, avec la vieille femme de charge Saveria qui avait élevé tous ses enfants, s'isolant le plus possible de la France, qui était toujours pour elle l'étranger et dont elle parlait à peine la langue, elle vivait, comme jadis dans sa pauvre maison d'Ajaccio, avec la parcimonie d'une ménagère toujours inquiète de l'avenir. Sa principale préoccupation était de réaliser et de mettre en lieu sûr de grosses économies. Ses enfants la raillaient de son avarice. « Mais qui sait, disait-elle, si je ne serai pas obligée un jour de donner du pain à tous ces rois? » Le public la connaissait peu et ne l'aimait guère. Car si elle se laissa nommer par l'empereur supérieure des sœurs de charité et protectrice des établissements de bienfaisance, elle ne se signala jamais par sa générosité personnelle.

Les événements de 1814, qu'elle avait prévus depuis longtemps, l'obligèrent à quitter la France. Elle se rendit à Rome et un peu plus tard à l'île d'Elbe, où Napoléon la prit pour confidente de ses projets d'évasion. Elle ne les désapprouva pas et, l'empereur parti, elle alla le rejoindre à Paris, non sans avoir passé par Naples, où elle put voir renverser le trône de Murat. Après Waterloo elle retourna se fixer à Rome et, dès lors, n'en sortit plus. Le pape Pie VII, qui avait pour elle beaucoup d'estime et de bienveillance, la protégea contre les soupçons de la Sainte-Alliance. Fort riche, mais toujours avare, elle vécut longtemps encore, attristée par la mort de son fils Napoléon (1821), de ses filles Elisa et Pauline (1820-1825), et de plusieurs de ses petits-enfants. « On ne rit pas chez la mère de l'empereur », disait-elle sévèrement quand on faisait mine de s'égayer autour d'elle. Elle fit en 1829 une chute grave et se brisa le col du fémur. Elle fut à partir de cette époque réduite à une immobilité presque complète. Elle était de plus devenue à peu près aveugle lorsqu'elle mourut âgée de plus de quatre-vingt-cinq ans.

II. *Branche de Joseph.*

Bonaparte (Joseph), frère aîné de Napoléon Ier, roi de Naples, puis roi d'Espagne, né à Corte (Corse) le 7 janv. 1768, mort à Florence le 28 juil. 1844. Elevé comme boursier au collège d'Autun, grâce à l'appui du gouverneur de la Corse, M. de Marbeuf, qui protégeait sa famille, il se destinait, paraît-il, à l'état militaire. Il en fut détourné par la mort prématurée de son père (1785), et par la nécessité de pourvoir aux intérêts de ses frères et de ses sœurs. Il s'établit donc pour y veiller d'abord à Ajaccio, puis à Bastia, où il fut reçu avocat (1788) après de rapides études de droit qu'il était allé faire à

Pise. C'était un jeune homme instruit, doux et poli, fort pacifique d'allures ; il est à remarquer que dès cette époque son penchant naturel pour les plaisirs, son libéralisme humanitaire et sa philanthropie sentimentale n'excluaient pas chez lui l'ambition peu scrupuleuse des Bonaparte. Quand la Révolution éclata, il en adopta les principes et les exploita de son mieux. Membre de la municipalité, puis président du district (1791) et juge au tribunal d'Ajaccio (1792), il secondait à cette époque les menées turbulentes de son frère Napoléon, qui s'essayait alors dans sa ville natale à l'art des coups d'Etat. Tous deux s'efforcèrent de circonvenir Paoli, ancien ami de leur père et qui, de retour en Corse, où il était tout-puissant, leur témoigna quelque temps une certaine bienveillance. Mais ils ne tardèrent pas à lui devenir suspects. Aussi quand le vieux patriote se prononça contre la France (1793), se déclarèrent-ils pour elle. Obligés de quitter leur île, ils vinrent se réfugier en Provence avec toute leur famille qui, au début, y vécut dans la gêne. Bientôt cependant la fortune se mit à leur sourire. Tandis que son cadet, protégé par les représentants Salicetti, Gasparin, Robespierre jeune, gagnait au siège de Toulon le grade de général, Joseph, par la faveur des mêmes personnages, obtenait un emploi de commissaire provisoire des guerres et épousait (1er août 1794) Julie Clary, fille d'un riche négociant de Marseille.

La chute de Robespierre faillit arrêter l'essor des Bonaparte. Napoléon, jeté en prison, ne fut relâché que sur les instances de son compatriote Salicetti et subit en 1795 une disgrâce qui ne cessa que par le hasard du 13 Vendémiaire. Sans fonctions, sans ressources, le futur empereur se consumait à Paris et semblait à certains moments n'avoir plus d'espoir qu'en son frère aîné, « heureux coquin », dont il ambitionnait d'épouser la belle-sœur. Joseph s'était prudemment retiré à Gênes, d'où, tout en s'employant aux fournitures de nos armées, il entretenait une correspondance très affectueuse avec Napoléon. Après le 13 vendémiaire, tout changea et l'aîné des Bonaparte devint, pour toute sa vie, le protégé de son cadet. Son désir se bornait alors à obtenir un consulat. Mais quand il eut vu de près le vainqueur de Lodi faire la loi à l'Italie et au Directoire, il se jugea propre à de plus hauts emplois. Chargé avec Miot de réorganiser l'administration dans l'île de Corse, que la France venait de recouvrer, il remplit cette mission avec talent et avec succès (1796-1797). Aussi la République le récompensa-t-elle en l'envoyant comme résident à Parme (mars 1797) et, bientôt après, comme ambassadeur à Rome. Représentant d'une politique abhorrée du Saint-Siège, placé entre le pape, qui se méfiait de lui, et les patriotes romains, qui le compromettaient par leurs manifestations, il penchait visiblement vers ces derniers et se conformait ainsi aux secrètes instructions de son frère et aux intentions du Directoire. Le meurtre du général Duphot, tué dans son hôtel même et sous ses yeux par les soldats pontificaux (29 déc. 1797), provoqua son départ. Peu après la République romaine était proclamée. De retour à Paris, Joseph siégea quelque temps au Conseil des Cinq-Cents comme député du Liamone (Corse), mais sans éclat, et, en étant sorti, sembla vouloir vivre dans la retraite. Il avait acheté à peu de distance de Paris le beau domaine de Mortfontaine. Il y tenait une petite cour littéraire et politique et veillait, sans en avoir l'air, sur les intérêts de son frère, qui était alors en Egypte. C'est grâce aux avis secrets qu'il fit passer au général que ce dernier connut exactement, en 1799, la situation de la France et se rendit compte des chances qu'il avait de renverser le Directoire. Quand il fut de retour, c'est aussi à Joseph qu'il dut, pour une bonne partie, le concours que Moreau, Sieyès et d'autres encore prêtèrent à la conspiration du 18 Brumaire.

Le premier consul ne fut pas ingrat envers son frère aîné. Il ne tint qu'à ce dernier d'être ministre, comme Lucien, qui avait coopéré plus activement que lui au coup d'Etat. C'est surtout dans la diplomatie que Joseph aspirait à jouer un rôle. Il prit place au Corps législatif, puis au Conseil d'Etat, mais ne s'y fit guère remarquer. En revanche, il participa utilement aux négociations de paix entre la France et les Etats-Unis (1800). Peu après, il présida aux conférences qui amenèrent le traité de Lunéville avec l'Autriche (9 févr. 1801) et à celles d'où résulta le Concordat (15 juill. 1801). Enfin, c'est à lui que fut dévolu l'honneur de signer avec l'Angleterre la paix d'Amiens (25 mars 1802). Il est bon, du reste, de faire remarquer que ces divers arrangements furent en réalité l'œuvre personnelle du premier consul et que Joseph ne fut, en les concluant, que l'interprète docile de ses volontés. Mais l'aîné des Bonaparte, enflé comme tous les siens par la fortune, se faisait de grandes illusions sur son mérite et son importance, aussi bien que sur ses droits. On le vit bien quand l'Empire succéda au Consulat (1804). Il prétendait tenir la première place dans l'Etat après son puissant frère, être reconnu pour son héritier, lui faire répudier sa femme Joséphine. Parfois, il se répandait à son égard en menaces ridicules. « Je suis las de sa tyrannie, disait-il à Miot, de ses vaines promesses. Je veux tout ou rien, qu'il me laisse simple particulier ou qu'il m'offre un poste qui m'assure sa puissance après lui... Je suis homme et je veux qu'il s'aperçoive qu'on peut oser ne pas céder à ses caprices. Je me réunirai à Sieyès, à Moreau même, s'il le faut, à tout ce qui reste en France de patriotes et d'amis de la liberté pour me soustraire à tant de tyrannie. »

Napoléon se plia, dans une certaine mesure, à ces exigences. Joseph fut proclamé non seulement grand-électeur de l'Empire, mais héritier présomptif de la couronne, pour le cas où l'empereur viendrait à mourir sans enfants. Vainement ce dernier essaya de lui faire échanger ce titre contre celui de roi d'Italie. Joseph ne voulut rien entendre. Il se croyait appelé à gouverner la France et à diriger des armées. En attendant, il faisait parfois au camp de Boulogne, comme colonel nominal du 4e régiment de ligne, l'apprentissage du commandement militaire (1804-1805). Chargé, au moins en apparence, du gouvernement pendant la campagne d'Allemagne (1805), il reçut, fort peu après la paix de Presbourg, l'ordre de partir pour Naples, où l'empereur prétendait le substituer sur le trône à Ferdinand de Bourbon, dont il avait lieu de se plaindre (janv. 1806). Il obéit, sans se demander s'il avait plus de droits à régner sur les Napolitains que son frère n'en avait à régner sur les Français. A coups de canon l'armée de Masséna ouvrit à ce philanthrope un pays qui ne voulait pas de lui, et qu'il allait couvrir de ruines en même temps que de proclamations humanitaires. Napoléon, par un décret du 30 mars 1806, le proclama roi des Deux-Siciles, tout en lui réservant son double titre de prince français et de grand-électeur. Mais si Joseph put entrer à Naples sans encombre, s'il lui fut donné de gagner en partie par son affabilité et surtout par ses largesses une aristocratie sans honneur, qui ne demandait qu'à se vendre, il n'eut pas pour cela facilement raison de toutes les résistances. Les places de Civitella et de Gaëte ne se rendirent qu'après de longs sièges. La Sicile, où s'étaient réfugiés les Bourbons, ne put être entamée. Les Anglais débarquèrent en Calabre, à la fin de 1806, et vinrent d'autre part occuper Capri, juste en face de Naples. Un effroyable brigandage, entretenu dans les provinces napolitaines par le roi Ferdinand et la reine Caroline, provoqua de la part des Français d'atroces représailles (1806-1807). Tout le pays fut mis à feu et à sang. Dans la capitale, d'incessants complots menaçaient la vie du roi et de ses partisans. Le palais qu'habitait son ministre de la police, Salicetti, fut miné et fit explosion le 30 janv. 1808. Au milieu de ces horreurs, le roi Joseph, dans les intervalles de ses promenades archéologiques et de ses faciles amours, se posait en

législateur, abolissait par de beaux décrets la féodalité et les anciens abus, faisait le débonnaire et affectait de prendre la défense de ses « sujets » vis-à-vis de Napoléon. Mais ce dernier, qui n'admettait d'autre moyen de gouvernement que la force, le tançait rudement de sa faiblesse. « Vos proclamations au peuple de Naples, lui écrivit-il, ne sentent pas assez le maître. Vous ne gagnerez rien en caressant trop. Ces peuples d'Italie, et en général les peuples, s'ils n'aperçoivent pas de maître, sont disposés à la rébellion et à la mutinerie. » Parfois, le roi protestait contre les procédés dictatoriaux des généraux français, prétendait leur donner des ordres et être vraiment maître dans un pays où il ne régnait que sous la protection des armées de son frère. Aussi s'attirait-il de la part de l'empereur, qui ne voyait en lui qu'une sorte de préfet, des rebuffades dans le genre de celle-ci : « J'ai droit de commander un peu où j'ai 40,000 hommes. Attendez que vous n'ayez plus de troupes françaises dans votre royaume pour donner des ordres contradictoires aux miens, et je ne vous conseille pas de le faire souvent. »

Joseph n'était pas, du reste, destiné à vieillir à Naples. Dès le mois de déc. 1807, Napoléon, qui lui avait donné rendez-vous à Venise, le rencontrait dans cette ville et lui faisait pressentir qu'il pourrait bien être appelé sous peu au trône d'Espagne. On sait comment l'empereur, après le guet-apens de Bayonne, crut pouvoir disposer de ce pays et en faire un des satellites de sa monarchie. Joseph, mandé par lui le 10 mai 1808, ne se dissimulait pas qu'il avait encore moins de droits à la couronne de Charles IV qu'à celle de Ferdinand Ier; il n'ignorait pas que les Espagnols étaient un peuple fier, peu disposé à accepter un maître étranger; il savait, ses discours d'alors en font foi, qu'il allait au-devant d'une guerre horrible, qu'un grand royaume allait être dévasté, que des centaines de milliers d'innocents allaient périr par le fait de sa misérable ambition. Il accourut pourtant avec empressement à l'appel de son frère. Le 8 juin, il était à Bayonne. Le 7 juil., après avoir fait voter par un semblant de junte un semblant de constitution, il se proclamait roi d'Espagne et des Indes. Deux jours après, abandonnant Naples à Murat, il entrait, entouré de baïonnettes françaises, dans ses nouveaux Etats. Dès les premiers pas, l'attitude des Espagnols lui fit faire de sombres réflexions. Presque tout le pays était insurgé. Partout où arrivait le souverain, les habitants fuyaient ou fermaient portes et fenêtres. « Il n'y a pas un Espagnol qui se montre pour moi, écrivait-il à son frère... J'ai pour ennemie une nation de douze millions d'habitants, braves, exaspérés au dernier point. Les honnêtes gens ne sont pas plus pour moi que les coquins. » Tant bien que mal pourtant, et le canon de Bessières aidant, il parvint jusqu'à Madrid et s'y installa le 20 juil. avec ses confidents français et les quelques nobles espagnols qui avaient bien voulu lui vendre leurs services.

Il y était à peine depuis quelques jours que la nouvelle de la capitulation de Baylen le réduisit à prendre la fuite (31 juil.). Tout ce qu'il y avait de troupes françaises en Espagne dut refluer avec lui vers les Pyrénées. La leçon était déjà cruelle. Joseph eut un instant l'idée de renoncer à une couronne si malaisée à prendre. Napoléon vint avec deux cent mille hommes relever son courage. Grâce aux victoires de l'empereur et de ses lieutenants, le chemin de Madrid lui fut rouvert (novembre, décembre). Cette capitale, terrifiée, se rendit à nos troupes ; de brutales vengeances furent exercées sur les patriotes espagnols. Le roi venait tristement à la suite de l'armée, dédaigné de son frère, qui ne prenait la peine de le consulter sur rien, non plus que de lui dissimuler le peu de cas qu'il faisait de lui. Ce n'est qu'à la fin de janv. 1809 qu'il obtint la permission de rentrer dans Madrid. Napoléon, rappelé par les intrigues de l'Autriche, venait de partir pour la France. Joseph n'en fut ni plus libre ni plus puissant. Les maréchaux que l'empereur avait laissés à la tête de ses troupes recevaient directement leurs ordres de Paris et ne tenaient aucun compte ni des instructions ni des prières du roi. Ils réquisitionnaient, fusillaient et brûlaient sans se soucier le moins du monde des autorités civiles. Très jaloux d'ailleurs les uns des autres, chacun d'eux opérait isolément et refusait presque toujours son concours à ses collègues. Au milieu d'eux, le prétendu souverain ne régnait véritablement que sur la capitale et sa banlieue, n'avait pas de troupes à lui, ne percevait pas d'impôts et ne vivait que des millions qu'il ne se lassait pas de mendier auprès de Napoléon. Le maréchal Jourdan, son major-général, que les chefs de corps savaient mal vu de l'empereur, ne parvenait à se faire ni obéir ni même écouter. C'est à ce désarroi qu'il faut attribuer la longue inaction de Soult en Portugal, et le résultat insuffisant de la bataille de Talavera (juil. 1809). Vainement Jourdan se retira; vainement le roi offrit de déposer une couronne qu'il ne croyait plus pouvoir porter sans honte. Napoléon le gourmanda de sa faiblesse, lui recommanda plus que jamais la dureté, et lui enjoignit de rester. Il resta.

Au commencement de 1810, la fortune sembla un instant vouloir lui sourire. Soult, qui lui avait été imposé comme major-général, le conduisit en Andalousie ; cette province presque tout entière fit sa soumission; Suchet avançait de son côté dans celle de Valence. Mais aussitôt les tribulations recommencèrent. Napoléon traitait les provinces du nord de l'Espagne, à peu près tranquilles, en pays conquis, et annonçait l'intention de les annexer à la France. Joseph devint plus impopulaire que jamais. Les guérillas se répandaient dans toute la péninsule. A la même époque, Masséna, mis à la tête d'une armée imposante, tentait de déloger enfin les Anglais du Portugal. Après plus de six mois d'efforts (sept. 1810-mars 1811), grâce au mauvais vouloir de Soult, il dut renoncer à la partie et battre en retraite. Durant ces tristes événements, le roi légiférait à Madrid, abolissait l'Inquisition, décrétait l'égalité civile, nommait des commissions; il faut savoir aussi qu'il passait une bonne partie de son temps à organiser des fêtes, qu'il déclamait, dansait et que, jaloux de ressembler à Henri IV, il changeait fréquemment de maîtresse et s'oubliait parfois avec celles de ses aides de camp.

Le voyage qu'il fit à Paris en avr. 1811, sous prétexte de tenir le roi de Rome sur les fonts baptismaux, ne lui fut pas très profitable. Napoléon, qui ne voulait ni renoncer à l'Espagne ni changer de procédés à l'égard de ce pays, le renvoya plus mécontent et plus larmoyant que jamais, mais chargé de quelques millions. La situation de Joseph dans la péninsule ne fit que s'aggraver. Ses velléités d'abdication le reprirent vers la fin de 1811. Mais ce ne furent encore que des velléités. En mars 1812, l'empereur, le rassurant sur le sort des provinces du Nord, voulut bien le nommer enfin général en chef de toutes les armées d'Espagne, et lui permettre de rappeler Jourdan. Mais il lui enlevait en même temps ses meilleures troupes pour les emmener en Russie. Le pauvre généralissime n'eut du reste qu'un titre. Les chefs de corps continuèrent à le mépriser, à le braver et à se rire de ses ordres. Le 12 juil., Marmont, pour n'avoir pas voulu attendre les renforts qu'on lui annonçait, se faisait battre par Wellington aux Arapiles et découvrait Madrid. Joseph devait fuir jusqu'à Valence et se placer sous la protection de Suchet et de Soult. Quelques mois plus tard, redevenu maître de sa capitale, l'obstination de ce dernier lui faisait perdre l'occasion de remporter une grande victoire sur la Tormès et d'anéantir l'armée anglaise (nov. 1812). Il obtint, il est vrai, le rappel de Soult, qu'il détestait et qui venait tout récemment de l'accuser de trahison auprès de l'empereur. Ses affaires n'en allèrent pas mieux. Au commencement de 1813, Napoléon aux abois, loin de lui envoyer des secours, lui reprenait

encore une partie de ses troupes et ramenait visiblement vers les Pyrénées celles qu'il laissait en Espagne. Joseph dut suivre ce mouvement de retraite, et bientôt même l'accélérer. En juin, ce qui lui restait de forces françaises se trouvait massé à Vittoria et menacé d'être coupé par Wellington. Le 21, le roi, sans attendre le corps de Clausel, qui lui eût peut-être donné la victoire, voulut livrer bataille. Il fut entièrement défait, perdit son artillerie, ses bagages, sa correspondance, et entra presque seul en France, où Soult vint le relever de son commandement (12 juil.). Le malheureux n'était plus rien et se disait encore roi. Napoléon, fort irrité contre lui, ne voulut même pas qu'il séjournât à Paris et lui enjoignit durement de se retirer à Mortfontaine. Peu après, le vaincu de Leipzig traitait avec les Bourbons et rétablissait lui-même par un traité le fils de Charles IV. Chose incroyable, à ce moment encore le vaincu de Vittoria s'intitulait souverain et parlait de ses droits. Il fallut que son frère lui signifiât, non sans rudesse, qu'il n'était plus roi et le sommât de venir le seconder comme simple « prince du sang ». La France était envahie. Joseph consentit à faire son devoir. Mais l'histoire doit lui reprocher de l'avoir fait assez mollement. L'empereur, qui allait jouer en Champagne le sort de l'Empire, laissa Joseph à Paris avec le titre de son lieutenant-général. L'ex-roi d'Espagne, découragé par ses propres malheurs et par les symptômes de trahison qui se manifestaient autour de lui, ne sut pourvoir la capitale ni des fortifications ni de l'armée qui lui auraient permis, en face des alliés, de résister jusqu'au retour de Napoléon. Après avoir fait partir pour Blois l'impératrice et le roi de Rome (29 mars 1814), il s'enfuit lui-même (30 mars), en autorisant Marmont et Mortier à capituler (30 mars), courut retrouver Marie-Louise et, après de vains efforts pour l'entraîner au delà de la Loire, puis pour rejoindre l'empereur à Fontainebleau, ne put qu'assister impuissant à la chute de l'Empire.

A la suite de cet événement, il se retira en Suisse avec sa famille et y acheta le château de Prangins. Le retour de l'île d'Elbe, à la préparation duquel il ne fut sans doute pas étranger, lui permit de reparaître en France (mars 1815). Mais il ne joua auprès de Napoléon, pendant les Cent-Jours, qu'un rôle fort effacé. Après Waterloo, il dut reprendre le chemin de l'exil. Proscrit par les Bourbons, suspecté par la Sainte-Alliance, il se réfugia, pour vivre tout à fait libre, aux Etats-Unis, où il acquit le domaine de Point-Brezee (New-Jersey). Il y passa de longues années, sous le nom de comte de Survilliers, partageant son temps entre la rédaction de ses *Mémoires* (qui n'ont pas encore été publiés), ses travaux agricoles et une correspondance assez active avec ses anciens amis de France, d'Italie et d'Espagne. Il ne désespérait pas du rétablissement de l'Empire. Après la Révolution de 1830, il protesta contre l'avènement de la dynastie d'Orléans et invoqua formellement auprès de la cour d'Autriche les droits de Napoléon II. Ce dernier étant mort, Joseph, qui se considérait dès lors comme l'héritier de Napoléon Ier, vint résider en Angleterre. En 1834, il réclamait hautement l'abrogation de la loi d'exil qui frappait la famille Bonaparte et rééditait à grand bruit la doctrine pseudo-démocratique du césarisme plébiscitaire. Mais déjà parmi les siens s'élevait un prétendant plus jeune et plus hardi. Les premières tentatives — d'ailleurs malheureuses — de Louis-Napoléon pour renverser le gouvernement de Juillet achevèrent sans doute de décourager l'ambition stérile de l'ex-roi Joseph. Après un dernier voyage en Amérique, il fut autorisé par le grand-duc de Toscane à habiter Florence (1841). Il y vint donc avec sa famille, et c'est dans cette ville qu'il mourut à soixante-seize ans. Il ne laissa pas de fils. Sa femme, Julie Clary (qui mourut en 1845), ne lui avait donné que deux filles :

1° *Zénaïde-Charlotte-Julie* (née le 8. juil. 1801, morte le 8 août 1854), qui épousa, en 1822, Charles Bonaparte, son cousin germain, fils de Lucien (V. ces noms ci-après) ;

2° *Charlotte* (née en 1802, morte en 1839), mariée à son cousin Napoléon-Louis, fils de Louis Bonaparte, et morte veuve sans enfants.

III. *Branche de Napoléon.*

Bonaparte (Napoléon), empereur des Français, roi d'Italie (V. Napoléon Ier).

Bonaparte (Marie-Josèphe-Rose Tascher de la Pagerie, dite *Joséphine*, première femme de Napoléon), impératrice des Français, née aux Trois-Ilets (Martinique) le 23 juin 1763, morte à la Malmaison, près Paris, le 29 mai 1814. Son père, Joseph Tascher de la Pagerie, et sa mère, Rose-Claire des Vergers de Sannois, appartenaient à deux familles françaises établies aux Antilles depuis le commencement du xviiie siècle. Après avoir reçu dans un couvent de Fort-de-France une instruction fort imparfaite, la jeune créole fut conduite en France pour épouser (13 déc. 1779), sous les auspices de sa tante, Mme de Renaudin, le vicomte Alexandre de Beauharnais, fils d'un ancien gouverneur de la Martinique. Elle se plaisait plus tard à raconter qu'avant de quitter son île natale elle avait reçu d'une vieille négresse cette étrange prédiction : « Vous vous marierez bientôt ; cette union ne sera pas heureuse ; vous deviendrez veuve, et alors... vous serez reine de France ; vous aurez de belles années ; mais vous périrez dans une émeute. » La future impératrice n'eut effectivement pas à se féliciter de son premier mariage. Gracieuse, élégante et bonne, mais un peu dépaysée dans la haute société parisienne, qu'elle ne connaissait que par ouï-dire, elle parut ignorante et gauche au brillant, spirituel et léger officier de vingt ans qu'on lui avait donné pour maître et qui ne tarda pas à la dédaigner. Après la naissance de son fils, qui fut le prince Eugène (3 sept. 1780) et avant celle de sa fille, qui fut la reine Hortense (10 avr. 1783), il la quitta (1782) pour aller à la Martinique et en revint non plus indifférent, mais aigri contre elle par de nouvelles amours.

Joséphine avait rapidement fait, sous la direction de Mme de Montesson et de la célèbre comtesse Fanny de *Beauharnais* (V. ce nom) l'apprentissage du monde. Sa conduite avait-elle déjà prêté à la médisance ? Beauharnais put le croire. Aussi intenta-t-il à sa femme, devant le Parlement de Paris, un procès en séparation de corps qui dura près d'une année (1783-1784) et se termina, du reste, à sa confusion. Tout le monde, dans sa famille même, lui donna tort. Joséphine, autorisée à demeurer loin de lui, alla s'établir chez son beau-père, à Fontainebleau, d'où elle partit en 1788 pour retourner à la Martinique. Elle vivait depuis deux ans au milieu des siens et elle venait de voir mourir son père (1790) lorsque son mari lui proposa avec insistance un rapprochement auquel elle finit par consentir. Elle reparut donc en 1791 dans cet hôtel de la rue de l'Université qu'elle avait quitté depuis si longtemps. La Révolution avait commencé en son absence. Beauharnais, membre de l'Assemblée constituante et très dévoué aux idées qui venaient de triompher, exerçait une certaine influence. Elle accrut encore le crédit dont il jouissait par l'attrait de ses réceptions et la célébrité qu'acquit rapidement un salon où s'unissaient avec une mesure exquise l'élégance de l'ancien régime et la liberté des mœurs nouvelles. Mais les jours de malheur étaient déjà bien proches. Joséphine, dont le mari ne tarda pas à rentrer au service et commanda quelque temps en chef l'armée du Rhin (1793), le vit bientôt arrêter comme suspect pendant la Terreur (janv. 1794) et subit peu après le même sort (20 avr.). Enfermée à la prison des Carmes, elle s'y lia étroitement avec la belle Thérézia Cabarrus, que menaçait comme elle le tribunal révolutionnaire, mais que l'amour de Tallien allait délivrer en renversant Robespierre. Le 5 thermidor, Alexandre de Beauharnais périssait sur l'échafaud. Mais quelques

jours plus tard, sa veuve, grâce à cette amitié devenue pour un temps toute-puissante, recouvrait la liberté.

On a dit que Joséphine, après sa sortie de prison, passa plus d'une année dans une détresse telle qu'elle ne pouvait même payer son pain et qu'elle dut mettre son fils en apprentissage chez un menuisier. La vérité, c'est que, riche de 25,000 livres de rente, elle dut, en attendant les fonds qui allaient lui être expédiés de la Martinique, contracter d'assez gros emprunts, qu'Eugène fut mis dans une pension pour achever ses études et Hortense placée dans la maison d'éducation de Mme Campan. La veuve de Beauharnais fit l'achat d'une maison située rue Chantereine et celui de la charmante résidence de la Malmaison, qu'elle devait tant embellir. Elle brillait alors avec Mme Tallien et Mme Récamier dans les salons thermidoriens et, sans se trop souvenir de son récent veuvage, se livrait tout entière à son goût naturel pour le luxe et les plaisirs. Barras, qu'elle voyait souvent et qui la protégeait particulièrement, lui fit obtenir diverses faveurs, par exemple la restitution d'une partie des biens de son mari. Que donna-t-elle en retour de cette bienveillance ? devint-elle, comme on l'a tant répété, la maîtresse de ce personnage ? Le fait n'aurait rien d'invraisemblable, étant donné son caractère et l'étrange facilité de mœurs qui régnait dans son monde. Mais il n'a jamais été prouvé. Toujours est-il que Joséphine ne jouissait point d'une réputation intacte, lorsque ce même Barras, membre du Directoire, poussa Bonaparte à demander sa main.

Le « Corse aux cheveux plats » venait de révéler son énergie militaire en mitraillant les sections royalistes. C'était une recommandation médiocre auprès de l'ex-vicomtesse, qui rejeta d'abord bien loin l'idée d'épouser *Vendémiaire*. Mais elle allait avoir trente-trois ans ; ses parents, ses amis, ses enfants même la pressaient de céder ; elle fut du reste bientôt fascinée par l'aplomb dominateur de Bonaparte et entraînée par l'amour fougueux qu'il lui témoignait. Le mariage eut lieu le 9 mars 1796. Deux jours après, l'ami de Barras, nommé général en chef de l'armée d'Italie, allait rejoindre ses troupes. Bientôt des nouvelles de victoires, se succédant sans relâche, apprirent à Joséphine ce qu'était l'*homme de rien* qu'elle venait d'épouser. Elle courut rejoindre à Milan le vainqueur de Lodi et voulut même le suivre à son quartier général. Lors de l'alerte qui précéda les journées de Lonato et de Castiglione, elle faillit être prise par les Autrichiens. « Wurmser, lui dit Bonaparte, va me payer cher les larmes qu'il te cause. » Elle regagna péniblement la Lombardie par Lucques et Florence. Bonaparte, qui lui adressa, tant que dura la guerre, les lettres les plus ardentes et les plus passionnées, vint, après les préliminaires de Léoben, résider avec elle au château de Montebello, près de Milan. Elle y tint une cour et y fut adulée comme une véritable reine. Mais la paix de Campo-Formio ayant ramené en France les deux époux, leur intime union se relâcha peu à peu. Le conquérant, tout entier à ses projets ambitieux, refusa d'emmener sa femme en Egypte. Restée à Paris, Joséphine mena une vie assez dissipée, revit Barras et provoqua, par ses imprudences, des propos dont les parents de Bonaparte, mal disposés pour elle, aggravèrent encore la malveillance, en les faisant connaître à ce dernier. Le général se crut trahi (ses lettres à son frère Joseph en font foi). Aussi, à son retour (oct. 1799) traita-t-il durement sa femme et menaça-t-il de se séparer d'elle. Mais elle pleura, et il se laissa reprendre une fois de plus « au charme incomparable qu'elle avait dans les larmes ».

Les quatre années du Consulat furent peut-être pour Joséphine l'époque de sa vie la plus brillante en apparence et la plus heureuse. Elle régna aux Tuileries et à la Malmaison, disciplina par la grâce le rude et soldatesque entourage de Bonaparte, fut l'arbitre souveraine de la mode, intercéda, d'autre part, souvent et avec succès pour les proscrits et les condamnés royalistes et attira dans les salons du futur empereur une partie de l'ancienne aristocratie française. Il ne tint pas à elle, en 1804, que le duc d'Enghien n'eût la vie sauve. Mais si le premier consul avait encore pour elle certains égards, il la délaissait de plus en plus pour de passagères et multiples amours, dont quelquefois il avait le cynisme de ne pas lui faire mystère. Elle souffrait, non sans se plaindre, et exaspérait par ses reproches un homme qui entendait ne se contraindre en rien et qu'elle accusait, non sans raison peut-être, de ne pas respecter même son propre sang. Aussi, à peine l'Empire était-il établi (1804), que Napoléon, à qui elle n'avait pas donné d'enfants, pensait à la répudier — honorablement — pour contracter une union princière et féconde. Sa famille le poussait vivement à prendre ce parti. Joséphine l'emporta cependant encore une fois sur ses ennemis intimes. Elle obtint d'être sacrée et couronnée en même temps que l'empereur (2 déc. 1804) dont les sœurs furent contraintes de tenir les pans de son manteau durant la cérémonie. Son fils devint peu après vice-roi d'Italie et gendre du roi de Bavière (1805-1806) ; sa fille, que Louis Bonaparte avait été forcé d'épouser en 1802, fut reine de Hollande en 1806. L'impératrice put se croire quelque temps assurée de ne pas descendre du trône. Elle brilla de nouveau dans les fêtes et se fit plus que jamais bénir de ses familiers par une bonté insouciante et prodigue qui l'endettait et lui attirait sans cesse de dures réprimandes de l'empereur. Les Bonaparte ne perdaient aucune occasion d'aigrir contre elle Napoléon. Ce dernier songeait décidément à fonder une dynastie et l'idée de laisser la couronne à un de ses frères ne lui souriait point. En 1809, après la campagne d'Autriche, son parti était irrévocablement pris. Cette fois les larmes ne purent triompher de la raison d'Etat. Joséphine dut se soumettre et, dans un conseil de famille tenu le 15 déc., s'associer à la déclaration par laquelle l'empereur exposait les raisons de son prochain divorce. Le lendemain le Sénat sanctionna la rupture de son mariage, mais la maintint dans les honneurs et le rang d'impératrice et lui assura une liste civile de deux millions. Elle quitta aussitôt les Tuileries, et se retira d'abord à la Malmaison, où Napoléon, pour la consoler, lui fit de fréquentes visites, puis au château de Navarre, près d'Evreux. Après le mariage de l'empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise, elle se fixa définitivement dans la première de ces deux résidences, où elle se livra de plus en plus à son goût pour les arts et pour la botanique. En 1812, son ancien époux venait encore la voir ; il lui amena le roi de Rome, qu'elle embrassa en pleurant. Elle n'apprit qu'avec une profonde douleur sa défaite et sa chute (1813-1814). Mais son chagrin ne l'empêcha pas de chercher encore à plaire aux souverains étrangers qui venaient d'occuper Paris. Elle les reçut chez elle et attendrit particulièrement l'empereur Alexandre, qui l'assura de sa protection. C'est au milieu des fêtes qui leur furent données qu'elle fut atteinte d'une violente esquinancie. Le 29 mai 1814, après quelques jours de souffrances, elle mourut à la Malmaison, dans les bras de ses enfants, laissant le souvenir d'une femme frivole, légère et prodigue, mais bienfaisante, gracieuse et séduisante dans la mauvaise comme dans la bonne fortune.

BONAPARTE (Léopoldine-Françoise-Thérèse-Joséphine-Lucie-*Marie-Louise*, seconde femme de Napoléon), archiduchesse d'Autriche, impératrice des Français, duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla, née à Vienne le 12 déc. 1791, morte dans la même ville le 18 déc. 1847. Cette princesse était fille de l'empereur d'Allemagne, François II, (plus connu comme empereur d'Autriche sous le nom de François Ier) et de sa seconde femme Marie-Thérèse des Deux-Siciles. — Elevée sévèrement et dans les habitudes de pruderie bigote qui régnaient depuis longtemps à la cour d'Autriche, elle reçut, il est vrai, une éducation artistique assez élevée et put de bonne heure cultiver avec succès son goût pour la musique, le dessin

et la peinture. Mais son instruction littéraire et scientifique fut à peu près nulle. Ses maîtres n'étaient pas chargés, on le conçoit, de lui expliquer et de lui faire comprendre la Révolution française ; à plus forte raison n'avaient-ils pas pour mission de la lui faire aimer. Le conquérant qui la représentait devant l'Europe et qui tant de fois avait fait trembler la cour de Vienne, lui fut dépeint, dès son enfance, comme une sorte de monstre n'ayant d'humain que la forme. C'est pourtant à ce minotaure qu'elle fut, au lendemain de Wagram, sacrifiée pa la positive et froide politique de François Ier et de Metternich. Offerte secrètement par ce ministre à Napoléon Ier, elle fut officiellement demandée en mariage au commencement de 1810 et, après une négociation conduite par le maréchal Berthier, l'archiduc Charles, son oncle, l'épousa par procuration au nom de l'empereur des Français (11 mars).

Elle partit presque aussitôt (13 mars) pour la France, où l'attendait au milieu de la cour la plus brillante, mais la plus soldatesque de l'Europe, le parvenu vainqueur qui venait d'humilier son père et qui se croyait assuré de l'avenir pour avoir obtenu la main d'une fille des Habsbourg. Il courut au-devant d'elle presque jusqu'à Soissons, la ramena à Compiègne, l'accabla d'égards, d'honneurs, de plaisirs officiels. Quoi qu'en aient dit les panégyriques du temps, il ne put ni dissiper l'effroi qu'il lui causait, ni lui inspirer pour la France et pour lui une véritable affection. Marie-Louise était une jeune fille blonde, fraîche et d'assez belle taille, mais gauche et sans grâce, esprit borné, cœur froid, tempérament dont la sensualité latente ne devait se manifester que quelques années plus tard. Dépaysée au milieu d'une nation que la sienne regardait comme une implacable ennemie et dont elle ne parvint jamais à bien parler la langue, elle avait reçu pour seule instruction de son père d'obéir en tout à son puissant époux. Elle lui obéit donc, mais ne l'aima jamais. La naissance d'un fils, qui reçut au berceau le titre de roi de Rome (20 mars 1811) la laissa presque indifférente. François Ier, qui la revit à Dresde et à Prague en 1812, put s'assurer qu'elle était restée autrichienne. Aussi ne fut-elle pas un appui pour Napoléon vaincu. L'empereur ne put même pas obtenir de son beau-père, en 1813, une neutralité qui l'eût sauvé. Marie-Louise, placée nominalement, en son absence, à la tête du Conseil de régence, ne sut jamais, pendant la terrible campagne de 1814, prendre un parti ni énoncer un avis personnel. A l'approche des alliés, elle quitta Paris, où on la pressait, avec raison, de rester, mais eut soin d'emporter avec elle les diamants de la couronne. Conduite avec son jeune fils à Blois par les rois Joseph et Jérôme, frères de Napoléon, elle y apprit bientôt la déchéance et l'abdication de ce dernier. Son père, qu'elle alla rejoindre à Orléans, n'eut pas grands efforts à faire pour l'empêcher d'aller avec lui à l'île d'Elbe. L'ex-impératrice rendit à contre-cœur les diamants qu'elle avait soustraits, mais partit avec joie pour Vienne, où elle rentra dès le mois de mai 1814.

A partir de cette époque, Marie-Louise sembla ne plus se souvenir qu'elle avait été quelque temps française et qu'elle portait le nom de l'empereur déchu. Dans le courant même de l'année 1814, elle noua une liaison presque publique avec le comte de Neipperg, officier autrichien qui l'avait accompagnée aux eaux d'Aix en Savoie, et dont elle eut, du vivant même de Napoléon, plusieurs enfants. Aussi ne se prêta-t-elle nullement, en 1815, aux tentatives que fit l'empereur, un instant restauré, pour regagner l'appui de la cour de Vienne. Elle applaudit sans doute à Waterloo et vit sans peine le vaincu partir pour Sainte-Hélène. Quant au roi de Rome, elle parut également l'oublier. Le traité de Paris avait garanti à cet enfant la réversion des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, donnés comme compensation à l'impératrice déchue. Le congrès de Vienne ne ratifia pas cet arrangement. Marie-Louise alla donc régner en Italie à titre viager. Elle laissa à Vienne le fils de Napoléon, qui ne fut plus que le duc de Reichstadt. En revanche, elle emmena Neipperg, qui lui servit de premier ministre et qu'elle épousa, dit-on, morganatiquement quand elle fut devenue veuve (1821). Neipperg mort (1829), Bombelles, diplomate d'origine française au service de l'Autriche, lui succéda dans le cœur de l'archiduchesse. Instrument aveugle de la domination autrichienne, Marie-Louise ne fit rien pour améliorer le sort de ses sujets. Chassée par eux en 1831, elle ne tarda pas être restaurée de force par les armes de son père. La mort du duc de Reichstadt (juil. 1832) ne parut la toucher que médiocrement. Elle vécut encore obscurément quinze années, tomba malade au cours d'un voyage en Allemagne et mourut à Vienne, vers la fin de 1847, juste à temps pour ne pas assister à une nouvelle révolution dans ses duchés.

BONAPARTE (François-Charles-Joseph), dit *Napoléon II*, fils de Napoléon Ier et de l'impératrice Marie-Louise, né à Paris le 20 mars 1811, mort à Schœnbrunn, près de Vienne, le 22 juil. 1832. Napoléon était à l'apogée de sa puissance quand vint au monde cet enfant qui semblait un gage de réconciliation avec les vieilles monarchies et une garantie de durée pour le nouvel empire. Le jeune prince, dont la naissance fut célébrée à l'envi par les poètes, porta le titre de roi de Rome. Il eut pour gouvernante la comtesse de Montesquiou, femme de tête et de cœur, qui devait plus tard le suivre en exil. Assez froidement traité par sa mère, il était chéri de son père qui, au milieu de ses malheurs, en 1813, se préoccupait du triste sort dont il était menacé. « Vous voyez bien cet enfant, disait à cette époque l'empereur à un de ses chambellans, il donne de belles espérances ; eh bien ! rappelez-vous qu'il ne régnera jamais sur la France. » Dès l'année suivante, l'empire était renversé. A la fin de mars 1814, comme les alliés approchaient de Paris, le roi de Rome fut emmené par sa mère et ses oncles, les rois Joseph et Jérôme, à Rambouillet, puis à Blois. Napoléon Ier abdiqua quelques jours après en sa faveur. Mais les droits de Napoléon II ne furent pas reconnus par les vainqueurs, qui lui garantirent seulement la réversion des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, attribués à Marie-Louise par le traité de Fontainebleau (11 avr. 1814).

Conduit à Vienne, puis confiné à Schœnbrunn par son aïeul maternel l'empereur d'Autriche, tandis que son père était relégué à l'île d'Elbe, l'ex-roi de Rome fut tenu sous bonne garde. Vainement Napoléon, pendant les Cent-Jours, réclama son fils ; on ne le lui rendit pas. Vainement, en signant sa seconde abdication, le proclama-t-il empereur sous le nom de Napoléon II. Les alliés ne tinrent pas plus compte de son titre que l'année précédente. On le resserra plus étroitement que jamais. On le sépara de Mme de Montesquiou. On l'entoura d'Allemands et on s'attacha à lui faire oublier la France. Le congrès de Vienne revint, à son détriment, sur les clauses du traité de Fontainebleau, et le traité du 8 juin 1817 ne mit Marie-Louise en possession des duchés italiens qu'à titre viager. Délaissé par sa mère, le fils de Napoléon dut perdre jusqu'à son nom et une patente impériale fit de lui le duc de Reichstadt (22 juil. 1818). Son éducation ne fut point pour cela négligée. Son grand-père, qui lui portait quelque affection, en confia le soin au comte de Dietrichstein. Le jeune prince apprit les langues anciennes, la philosophie, l'histoire, le droit naturel, politique et administratif, sous d'habiles maîtres, tels que Collin et Obenaus. Le major Weiss lui enseigna l'art des fortifications. Mais le bigotisme de la cour d'Autriche atrophia son intelligence ; la surveillance étroite et l'espionnage auxquels il dut s'habituer resserrèrent son cœur. Metternich s'était constitué son geôlier pour la Sainte-Alliance. Les émissaires du parti bonapartiste, dont il était l'idole, ne pouvaient pénétrer jusqu'à lui. C'est ainsi qu'en 1828 le poète Barthélemy, qui venait lui offrir son

Napoléon en Egypte, fut éconduit, ce dont il se vengea en écrivant peu après le *Fils de l'homme*. Le duc de Reichstadt était-il ambitieux et rêvait-il de restaurer en France la dynastie impériale? On ne sait. Le régime auquel il était soumis dès l'enfance l'avait habitué à dissimuler, à se taire, à ne manifester aucune volonté, et à affecter même une parfaite indifférence pour la cause qu'il représentait.

La Révolution de 1830 ramena vers lui l'attention de l'Europe. En France, un parti nombreux et puissant l'appelait au trône. Il ne tenait qu'à Metternich de l'opposer avec succès à Louis-Philippe. Mais ce ministre voulait seulement pouvoir effrayer le *roi des barricades*. Quand il l'eut forcé de donner des gages à la Sainte-Alliance, il ne parla plus du duc de Reichstadt. Ce dernier, de son côté, ne parut pas se prêter aux projets de ses partisans. La cour de Vienne n'avait décidément rien à craindre de l'ancien roi de Rome. Tout au plus s'intéressa-t-il au récit des grandes guerres de l'Empire, que Marmont, réfugié à Vienne après les journées de Juillet, fut autorisé à lui faire, et qui fut pour lui comme une révélation (1830-1831). Dès 1828, son grand-père avait cru pouvoir sans inconvénients lui permettre de servir dans un régiment. Le duc de Reichstadt paraissait prendre goût au métier des armes. Il était lieutenant-colonel depuis le 15 juin 1831, lorsqu'une affection de poitrine, dont les premiers symptômes avaient inquiété déjà ses médecins, se manifesta chez lui d'une manière tout à fait alarmante. Il l'aggrava par ses imprudences. La phtisie ne tarda pas à faire son œuvre. Il mourut le 22 juil. 1832. L'héritage napoléonien allait être après lui revendiqué par un de ses cousins, autrement ambitieux et entreprenant que lui et qui fut plus tard Napoléon III.

IV. *Branche de Lucien.*

Bonaparte (Lucien), prince de Canino, second frère de Napoléon Ier, né à Ajaccio le 21 mars 1775, mort à Rome le 29 juin 1840. Il n'avait pas encore sept ans quand son père le conduisit en France au collège d'Autun, où il rejoignit Joseph, son aîné. A Brienne, où il fut ensuite envoyé, il retrouva Napoléon (juil. 1784) qui, admis à l'École militaire de Paris, ne tarda pas à le quitter. Sa famille le destinait alors à la profession des armes. Mais, après la mort prématurée de son père (1785), d'autres considérations prévalurent. Il fut décidé qu'il entrerait dans les ordres et il alla terminer ses études d'enfance au séminaire d'Aix en Provence. Lucien ne devait pourtant être ni soldat ni prêtre. La Révolution de 1789 le ramena près des siens à Ajaccio. Là, quoique bien jeune encore, il ne tarda pas à se faire remarquer par une exaltation démocratique, une audace ambitieuse et une éloquence violente qui lui valurent de grands succès dans les clubs. Lucien avait et eut toujours l'esprit prompt, l'âme forte, des passions ardentes, beaucoup d'orgueil et cet amour de l'intrigue, inné chez les Bonaparte. S'il eût été moins versatile et plus propre aux entreprises de longue haleine, c'est lui peut-être qui eût été le grand homme de la famille. Quand Paoli revint en Corse (1791), il harangua chaleureusement le vieux patriote qui, charmé de son aplomb et porté à la bienveillance pour le fils d'un ancien ami, le prit pour secrétaire et l'emmena dans sa résidence de Rostino. Lucien se sépara pourtant de ce protecteur, ainsi que toute sa famille, en 1793, se déclara pour la France et la Convention et, chassé de son île, se réfugia en Provence avec sa mère, ses frères et ses sœurs.

Dès son arrivée à Toulon, il pérora dans les assemblées et se distingua comme son frère Napoléon par un zèle montagnard que les représentants en mission dans le Midi ne tardèrent pas à récompenser. L'acte de naissance de Joseph, qu'il produisit hardiment comme le sien, et qui le vieillissait de sept ans, permit à *Brutus* Bonaparte (tel est le nom qu'il crut alors devoir adopter) d'obtenir à Saint-Maximin, petite ville du Var, qu'on appelait à cette époque Marathon, une place de garde-magasin dans l'administration des subsistances militaires. C'est grâce à la même supercherie qu'il put épouser, peu après (4 mai 1794) la sœur de son hôte l'aubergiste Boyer. Président de la Société populaire de Saint-Maximin, il fut pendant quelque temps la terreur du pays. Ayant perdu son emploi, il dénonça l'agent national Berne, simplement pour le supplanter. Il eut bientôt à se préserver lui-même des délations. Fort compromis, ainsi que ses frères, après la chute de Robespierre, il dut quitter le Var et se fit à grand'peine nommer inspecteur des charrois à Saint-Chamans, près de Cette (avr. 1795). Il n'y fut pas longtemps à l'abri des vengeances. La réaction royaliste ensanglantait alors le Midi. Lucien fut arrêté, conduit dans les prisons d'Aix, et demeura six semaines en danger de mort. Napoléon, grâce à Barras, parvint enfin à le faire relâcher (5 août 1795).

C'est au même personnage que la famille Bonaparte dut, quelques semaines plus tard, d'être tirée de la gêne et de l'obscurité. Mandé à Paris, l'ex-garde magasin y trouva le vainqueur du 13 vendémiaire en passe de devenir général en chef. Lui-même fut nommé, à vingt ans, commissaire des guerres à l'armée du Rhin (8 nov.). Il ne savait guère son métier et parut quelque temps moins pressé de l'apprendre qu'ardent à s'introduire dans le monde politique et la société galante de Paris. En fév. 1796, il fallut que son frère le forçât de partir. Lucien se rendit à Bruxelles. Mais les travaux administratifs ne purent retenir longtemps l'indiscipliné Corse. Dès le mois de juin, il quittait son poste sans congé et par l'Allemagne allait en Italie rejoindre Napoléon. Ce dernier, naturellement, le reçut fort mal et, après l'avoir envoyé à Marseille, auprès de sa mère, le recommanda de nouveau à Carnot et obtint qu'il allât exercer en Corse son emploi de commissaire des guerres. C'était le moment où la République française reprenait possession de cette île, un instant occupée par les Anglais. Lucien y retrouva son aîné Joseph, qui présidait à la réorganisation administrative du pays. Il y resta après lui en 1797, moins préoccupé de l'intérêt public que de sa propre fortune, pour l'accroissement de laquelle tous les moyens lui semblaient bons. De concert avec Joseph, il armait et entretenait des corsaires. Au commencement de 1798, il fut l'objet d'une accusation de baraterie, qui n'eut pas pour lui de suites fâcheuses parce qu'il avait pour frère l'auteur de la paix de Campo-Formio, alors général en chef de l'armée d'Egypte.

C'est à cette parenté tutélaire qu'il dut, à la même époque, d'être élu député par le département du Liamone (10 avr. 1798) et surtout de voir son élection validée, bien que ce collège n'eût plus de représentant à nommer et que lui-même n'eût pas atteint l'âge légal de l'éligibilité. Au Conseil des Cinq-Cents, où il vint siéger, il ne cessa de harceler le Directoire par une opposition taquine et bruyante qui, vu ses fréquentes protestations de dévouement à la Constitution de l'an III, lui valut une certaine popularité. La politique et les plaisirs, auxquels il donnait une bonne part de son temps, ne l'empêchaient pas d'afficher des prétentions littéraires qu'il essaya de justifier en 1799 par la publication d'un plat roman intitulé *la Tribu indienne ou Edouard et Stellina* (Paris, 2 vol. in-18). Dévoré d'ambition pour lui et les siens, il fit, d'accord avec Joseph, informer secrètement Napoléon de la situation critique où se trouvait alors la France et ourdit, bien avant son retour, avec Talleyrand, Sieyès et quelques autres, le complot d'où devait sortir le Consulat. Tout était prêt pour l'exécution quand le fugitif de l'armée d'Egypte reparut à Paris (16 oct. 1799). Trois semaines, grâce à lui, suffirent à ce dernier pour s'entendre avec ses complices et prendre les dernières dispositions. La translation des conseils législatifs à Saint-Cloud, condition principale du succès, s'opéra sans encombre le 18 brumaire (9 nov.). Le lendemain 19, Lucien, qui avait pris la précaution de se faire élire président du Conseil des Cinq-Cents, put, en

cette qualité, assurer la réussite du coup d'Etat, compromise par les imprudences et l'hésitation du général. Napoléon, sur le point d'être mis hors la loi, commençait à perdre la tête. Il fut sauvé par la présence d'esprit et l'audace de son frère, qui monta à cheval, requit les troupes, les enleva, fit expulser les Cinq-Cents et le soir même dicta aux conjurés ou à leurs dupes l'abolition du Directoire, la suspension des assemblées et l'établissement du Consulat provisoire.

La Constitution de l'an VIII (déc. 1799) fut le résultat presque immédiat de ces journées célèbres. Lucien eut le ministère de l'intérieur. Il avait espéré mieux. Son rêve eût été d'exercer dans la République la plénitude de l'autorité civile, tandis que le pouvoir militaire fût revenu tout entier à Napoléon. Mais ce dernier n'était pas homme à partager la dictature. Le souvenir du service que Lucien venait de lui rendre le gênait et l'humiliait. Aussi, dès que ce ministre l'eut aidé à réorganiser, suivant ses vues, l'administration des départements, ne chercha-t-il qu'à se débarrasser de lui. Il n'ignorait pas du reste, au retour de Marengo, que son frère s'était préoccupé, pendant son absence, des moyens de s'assurer le pouvoir souverain, au cas où il serait venu à succomber. Vainement Lucien essaya-t-il de racheter cette imprudence par un excès de zèle. Le *Parallèle entre César, Cromwell et Bonaparte*, qu'il fit répandre, était une provocation manifeste au rétablissement de la monarchie en faveur du premier consul. Fouché, qui jalousait le ministre de l'intérieur, n'eut pas de peine à persuader au maître que cette démarche cachait un piège ou constituait au moins pour le moment un acte compromettant. Lucien, d'autre part, commettait chaque jour dans son administration de graves irrégularités, faisait soupçonner sa probité et n'était rien moins qu'austère dans sa vie privée. Aussi son frère le releva-t-il bientôt de ses fonctions (nov. 1800) en lui infligeant l'honorable exil d'une ambassade en Espagne.

A Madrid, Lucien sut capter les bonnes grâces du faible roi Charles IV, de la reine sa femme et de leur favori commun Manuel Godoy. Grâce à lui, le gouvernement espagnol, qui tremblait devant le premier consul, conclut avec la France un traité d'alliance contre le Portugal (21 mars 1801). Mais la complaisance de l'ambassadeur permit bientôt à Godoy de signer avec la cour de Lisbonne la paix de Badajoz, que Bonaparte, irrité, désavoua ; il fallut modifier ce pacte, jugé par ce dernier trop avantageux à nos ennemis (29 nov. 1801). Le négociateur, rebuté par cet essai diplomatique, exigea lui-même son rappel. Il avait hâte d'ailleurs de mettre en lieu sûr les dons vraiment royaux qu'il avait reçus de la cour d'Espagne. Quand il revint à Paris, en fév. 1802, il avait, grâce à ces libéralités et à d'heureuses spéculations, trois ou quatre cent mille francs de rentes. Aussi mena-t-il plus grand train que jamais tant dans la capitale que dans la belle résidence qu'il avait acquise au Plessis-Chamant, près de Senlis. Il avait souvent pour hôte des publicistes et des poètes alors célèbres, Arnault, Fontanes, Andrieux, Esménard, sur lesquels il comptait pour entretenir ou refaire sa popularité.

Mais si le premier consul voulait bien qu'il fût riche, il n'entrait pas dans ses vues qu'il fût puissant. S'il exploita le talent oratoire de Lucien, en lui faisant soutenir dans le tribunat le Concordat et l'institution de la Légion d'honneur (1802), il se hâta bientôt après de l'annihiler en le faisant entrer au Sénat (1803). Il est vrai que pour le consoler il le pourvut de la riche sénatorerie de Trèves et du château de Soppelsdorf. Ce dédommagement n'empêchait pas Lucien de se trouver mal récompensé de ses services. Il affectait, même après le Consulat à vie, des allures républicaines, frondait son puissant frère et semblait se réserver la possibilité de lui succéder au gouvernement. Le rêve de Bonaparte était de l'attacher à sa politique ou tout au moins de le compromettre par un mariage selon ses vues. Christine Boyer, qui avait épousé en 1794 le Brutus de Saint-Maximin, l'avait laissé veuf avec deux filles, en 1800. Peu après, le premier consul avait essayé sans succès de lui faire épouser sa belle-fille, Hortense de Beauharnais. En 1803, il lui offrit un parti bien plus noble, l'infante Marie-Louise, veuve du roi d'Etrurie. Cette fois encore, Brutus, dédaigneux des grandeurs, refusa fièrement.

Au fond, le vrai motif de son refus n'était pas le désintéressement, c'était un amour passionné, violent, auquel il devait rester fidèle toute sa vie. Depuis plus d'un an, Lucien s'était étroitement lié avec une femme jeune et belle, Alexandrine de Bleschamp, veuve de l'agent de change Jouberthon ; elle lui avait donné un fils au commencement de 1803. Après avoir contracté avec elle un mariage religieux, qui resta quelque temps secret, il l'épousa civilement. Sa mère et son frère aîné approuvèrent cette union. Mais Napoléon, qui transformait à ce moment même le Consulat en Empire, entra dans une violente colère à la nouvelle de ce qu'il considérait comme une indigne mésalliance. Il déclara qu'il ne reconnaîtrait jamais un tel mariage comme légitime. Lucien, sommé d'y renoncer, brava noblement toutes les menaces. Mais comme on était au lendemain de l'exécution du duc d'Enghien, il jugea que sa femme, aussi bien que lui-même, n'était peut-être pas à Paris en parfaite sûreté. Il partit donc avec sa famille en avr. 1804 et alla vivre à Rome en simple particulier, sous la protection du pape Pie VII, qui lui portait une vive affection.

Il vécut dès lors en grand seigneur dans ses palais et ses villas, recevant les voyageurs de distinction qui visitaient l'Etat pontifical, frondant l'empereur et l'Empire, et consacrant, avec plus de bonne volonté que de succès, une bonne partie de ses loisirs à la poésie. Napoléon, irrité de cette attitude, voulait le faire roi, mais à la condition expresse qu'il consentît à l'annulation de son mariage. Chaque fois que de pareilles ouvertures lui étaient faites, Lucien les repoussait hautement. En déc. 1807, il consentit à une entrevue à laquelle le convia son puissant frère, et qui eut lieu à Mantoue. Mais il demeura inébranlable. Dans son dépit, l'empereur lui fit interdire le séjour de Rome (fév. 1808). Lucien se retira tranquillement à Tusculum et parut ne plus songer qu'à ses vers et à ses recherches archéologiques. Deux ans plus tard, il lui fallut aussi quitter cet asile. Sa fille aînée, Charlotte, qu'il avait consenti à envoyer aux Tuileries, avait déplu à Napoléon par ses libertés de langage et de plume. Le pape, alors prisonnier, n'était plus là pour le couvrir. Le seul frère de l'empereur qui ne portât pas de couronne s'embarqua pour les Etats-Unis avec tous les siens (août 1810). Mais, capturé en mer par les Anglais, il fut conduit à Malte et de là à Plymouth (28 déc.). Le gouvernement britannique l'interna dans le pays de Galles et, un peu plus tard (1811), dans le domaine de Thorngrow, dont il fit l'acquisition, à quelques lieues de Londres. La société anglaise le traita avec honneur et accueillit avec politesse un poème épique en vingt-quatre chants qu'il publia en 1814 sous le titre de *Charlemagne ou l'Eglise sauvée* et qui ne méritait que l'oubli.

La paix générale lui permit de retourner en Italie. Pie VII, rétabli sur son trône, le reçut avec distinction et lui accorda le titre de prince de Canino (mai 1814). L'adversité n'avait point éteint l'ambition dans l'âme de Lucien. Réconcilié par correspondance avec Napoléon, il coopéra de tout son pouvoir au retour de l'île d'Elbe. Pendant les Cent-Jours, il accourut à Paris, fut chargé d'une mission diplomatique en Suisse (mai 1815), puis retourna auprès de son frère qui, tout en continuant à se méfier de lui, ne crut pas pouvoir se passer de ses services. Après Waterloo, il essaya vainement de réveiller l'homme du 18 Brumaire, de le décider de nouveau à un coup d'Etat ou tout au moins de faire reconnaître Napoléon II (sans doute dans l'espoir de devenir régent). Il lui fallut, comme à tous les siens, quitter la France. Détenu six semaines à Turin, relâché par la grâce de Metternich (août 1815), il

retourna s'installer à Rome, où, pendant plusieurs années il fut étroitement surveillé par la Sainte-Alliance. S'il affectait encore des goûts poétiques (il publia en 1810 un second poème épique, la *Cyrnéide ou la Corse sauvée*), son ambition n'était pas tout à fait morte. Il rêvait d'aller rejoindre son frère Joseph aux Etats-Unis, de délivrer Napoléon et de se jeter sur le Mexique avec ses deux aînés. La mort de l'empereur (5 mai 1821) le jeta dans le découragement. Il s'éprit de mathématiques et d'astronomie et parut s'y absorber jusqu'en 1830.

Mais la révolution de Juillet fit renaître en lui quelques espérances. En 1832, après la mort du duc de Reichstadt, il alla rejoindre Joseph en Angleterre et travailla de son mieux à propager en Europe et surtout en France les idées napoléoniennes. Il protesta, en 1834, contre le maintien de la loi d'exil de la famille Bonaparte, répandit un projet de constitution à la fois démocratique et césarienne et publia coup sur coup deux ouvrages qui eurent un certain retentissement : *la Vérité sur les Cent-Jours* (Paris, 1835, in-8); *Mémoires de Lucien Bonaparte, prince de Canino, écrits par lui-même* (Paris, 1836, in-8). Ce dernier ne comprenait que l'histoire de sa jeunesse (jusqu'au 18 Brumaire). Les intrigues et la première tentative de son neveu Louis-Napoléon (1836), en lui démontrant qu'il ne pouvait plus être le chef du parti bonapartiste, le dégoûtèrent sans doute de la politique active. Il se retira de nouveau en Italie et il ne tarda pas à y mourir. Sa femme, qui lui survécut jusqu'en 1855, publia de lui, en 1845, un intéressant fragment sur le 18 Brumaire. Ce qui restait à connaître de ses *Mémoires* (malheureusement incomplets), a été depuis peu mis en lumière par M. Jung.

De son mariage avec Christine Boyer, Lucien Bonaparte avait eu deux filles :

1° *Charlotte*, née en 1795, mariée le 27 déc. 1815 au prince romain Gabrielli;

2° *Christine-Egypta*, née en 1798, morte en 1847, mariée : 1° en 1818 au comte suédois Arved Posse; 2° en 1824 à lord Dudley-Coutts.

De son union avec Alexandrine de Bleschamp, il a laissé neuf enfants, savoir :

1° *Charles-Lucien-Jules-Laurent* (V. ci-après).

2° *Lætitia*, née le 1er déc. 1804, mariée à Th. Wyse, diplomate anglais, et dont la fille, *Marie*, née en 1833, a épousé d'abord M. de Solms et plus tard le ministre italien *Ratazzi* (V. ce nom). Elle a épousé ensuite M. de Rute.

3° *Paul*, né en 1808, mort en 1826.

4° *Jeanne*, mariée au comte Onorati.

5° *Louis-Lucien* }
6° *Pierre-Napoléon* } V. ci-après.
7° *Antoine* }

8° *Marie*, née le 12 oct. 1818, mariée au comte romain Valentini.

9° *Constance*, née le 30 janv. 1823, religieuse.

Bonaparte (Charles-Lucien-Jules-Laurent), prince de Canino, fils aîné du précédent, né à Paris le 24 mai 1803, mort dans cette ville le 29 juil. 1857. Il reçut dans diverses universités d'Italie une éducation scientifique très étendue. Ayant épousé à Bruxelles, le 29 juin 1822, sa cousine Zénaïde, fille de Joseph Bonaparte, il partit peu après pour les Etats-Unis et alla résider près de son beau-père. La politique ne semblait pas l'attirer. Les sciences naturelles et en particulier la zoologie l'absorbaient tout entier. Il se donna d'abord pour tâche de compléter le grand travail de Wilson sur l'ornithologie de l'Amérique du Nord et acquit une légitime notoriété en publiant, sous ce titre : *American Ornithology, or History of the Birds of the United-States* (Philadelphie, 1825-1828-1833, 4 vol. in-fol. avec pl. col.) un ouvrage qui ajoutait plus de cent espèces d'oiseaux à celles qu'avait décrites son prédécesseur. De retour en Europe, il se fixa près de son père, laissa passer sans y prendre part les événements de 1830 et les agitations qui les suivirent, devint, à la mort de Lucien, prince de Canino et de Mussignano (1840) et, durant bien des années, se renferma dans ses études de naturaliste. Parmi les nombreuses et importantes publications qui occupèrent cette partie de sa vie, nous citerons : 1° *Specchio comparativo delle ornitologie di Roma e di Filadelfia* (Pise, 1827, in-8) ; 2° *Iconografia della fauna italica* (Rome, 1832-1841, 3 vol. in-fol., c'est son ouvrage capital) ; 3° *Catalogo metodico degli uccelli europei* (Bologne, 1842, in-8) ; 4° *Geographical and comparative list of the Birds of Europa and North America* (Londres, 1838, in-8) ; 5° *Catalogo metodico dei pesci europei* (Naples, 1845, in-4); 6° *Selachorum tabula analytica* (Neufchâtel, 1838, in-8); 7° *Catalogo metodico dei mammiferi europei* (Milan, 1845, in-8). Il dut à ces travaux d'être admis comme membre honoraire par l'Académie d'Upsal (1833) et par l'Académie des sciences de Berlin (1843). En France, où le gouvernement de Juillet tolérait sa présence, il devint, le 18 mars 1844, correspondant de l'Institut.

Cependant, la fièvre politique qui agitait alors l'Italie finit par gagner le prince de Canino. Il s'associa visiblement, surtout à partir de l'avènement de Pie IX, qu'il crut, comme beaucoup d'autres, devoir être le régénérateur de la péninsule, aux aspirations démocratiques et anti-autrichiennes de la nation. Les congrès scientifiques qu'il avait institués et qu'il présidait dans les principales villes italiennes, devinrent les rendez-vous du parti de l'indépendance et des réformes. Le langage qu'il tint en 1847, à celui de Venise, lui valut d'être expulsé de cette ville par le cabinet de Vienne. Sa popularité, déjà grande, s'accrut encore après l'explosion de 1848. Très dévoué au gouvernement de Pie IX tant qu'il le crut sincèrement libéral, il s'en détacha quand il le vit manquer à ses promesses. Aussi n'hésita-t-il pas à faire parti de la Junte suprême et provisoire qui s'empara du pouvoir dans l'Etat romain après la fuite du pape à Gaëte (nov. 1848). Elu peu de temps apres (28 janv. 1849) député de Viterbe, il siégea dans les rangs du parti avancé à l'Assemblée nationale, fit partie du comité de constitution et dut à son zèle républicain la vice-présidence, qu'il exerça dans les circonstances les plus difficiles et les plus dramatiques. La République tombée, il dut, au milieu de la réaction que subissait alors l'Italie entière, quitter son pays (juil. 1849). Son cousin Louis-Napoléon ne lui permit de s'établir en France qu'en 1850. A partir de cette époque, le prince de Canino résida d'ordinaire à Paris, où il mourut en 1857. Il se consacra sans partage à ses études de prédilection et augmenta encore sa réputation scientifique en publiant, outre de nombreux articles insérés dans des revues ou des recueils académiques, des ouvrages considérables, parmi lesquels nous nous contenterons d'indiquer : 1° *Conspectus systematis ornithologiæ* (Leyde, 1850, in-fol.); 2° *Conspectus systematis mastozoologiæ* (Leyde, 1850, in-8) ; 3° *Conspectus systematis erpetologiæ et amphibiologiæ* (Leyde, 1850, in-8); 4° *Conspectus systematis ichthyologiæ* (Leyde, 1850, in-8) ; 5° *Conspectus volucrum zygodactylorum* (Paris, 1854, in-8) ; 6° *Conspectus volucrum anisodactylorum* (Paris, 1854, in-8); 7° *Tableau des Oiseaux-Mouches* (Paris, 1854, in-8); 8° *Ornithologie fossile* (Paris, 1858, in-8) ; 9° *Mélanges ornithologiques* (Paris, 1856, in-4), etc., etc.

De son mariage avec Zénaïde Bonaparte, le prince de Canino a eu douze enfants, dont huit lui ont survécu, savoir :

1° *Joseph-Lucien-Charles-Napoléon*, prince de Canino, né à Philadelphie le 13 fév. 1824, reconnu par Napoléon III en 1856 comme membre de sa famille civile, mort en 1865;

2° *Lucien-Louis-Joseph-Napoléon*, né à Rome le 15 nov. 1828, prince de Canino en 1865, par la mort de son frère aîné; admis, comme lui, par Napoléon III, dont il était le filleul, dans sa famille civile; prêtre, depuis 1853;

camérier secret du pape; élevé au cardinalat le 13 mars 1868;

3° *Julie-Charlotte-Zénaïde-Pauline-Lœtitia-Désirée-Bartholomée*, née le 6 juin 1830, mariée le 30 août 1847 au marquis de Roccagiovine;

4° *Charlotte-Honorine-Joséphine*, née le 4 mars 1832, mariée le 4 oct. 1848 au comte Primoli.

5° *Marie-Désirée-Eugénie-Joséphine-Philomène*, née le 18 mars 1835, mariée le 2 mars 1851 au comte de Campello;

6° *Auguste-Amélie-Maximilienne-Jacqueline*, née le 8 nov. 1836, mariée le 2 fév. 1856, au comte Gabrielli;

7° *Napoléon-Charles-Grégoire-Jacques-Philippe*, né le 5 fév. 1839 Il a eu, sous le nom de Napoléon-Charles, le titre d'Altesse à la cour de Napoléon III, à partir de 1861. Il a épousé le 26 nov. 1859 la princesse Marie-Christine Ruspoli, dont il a deux filles, nées en 1870 et 1872;

8° *Bathilde-Aloyse-Léonie*, née le 26 nov. 1840, morte le 8 juin 1861, mariée le 14 oct. 1856 au comte de Cambacérès.

Bonaparte (Louis-Lucien), second fils de Lucien, prince de Canino, né à Thorngrow (Angleterre) le 4 janv. 1813. Il reçut, comme son frère Charles, une instruction fort étendue. C'est principalement aux études philologiques qu'il s'adonna. Jusqu'en 1848, il parut peu préoccupé de politique. Mais il prit une part active aux congrès scientifiques d'Italie. Après la révolution de février, au lieu de se mêler, avec son aîné, aux troubles de la péninsule, il revint en France et entra comme représentant de la Corse à l'Assemblée constituante (28 nov. 1848). Il est vrai que son élection fut cassée (9 janv. 1849). Mais il siégea, grâce à l'*Union électorale*, dans l'Assemblée législative, où il prit place à droite et vota constamment pour la politique de l'Elysée. Aussi Napoléon III le récompensa-t-il plus tard en le nommant sénateur (31 déc. 1852) et lui reconnaissant le titre de *prince* et *d'altesse ayant rang à la cour*. Louis-Lucien fut fait grand-officier de la Légion d'honneur en 1860. Il n'a joué aucun rôle politique sous l'Empire. Après les événements de 1870, il s'est retiré en Angleterre. Il est marié depuis 1832, mais il n'a pas d'enfants. Parmi les éditions savantes ou les ouvrages personnels qu'il a publiés et qui lui ont valu parmi les linguistes une certaine notoriété, nous citerons : 1° *Specimen lexici comparativi omnium linguarum europearum* (Florence, 1847, pet. in-fol.); 2° *Parabola de seminatore ex evangelio Mathei in LXXII europœas linguas ac dialectos versa et romanis characteribus expressa* (Londres, 1857, in-8); 3° *Dialogues basques, guipuzcoans, biscaïens, labourdans, souletins*, etc., *accompagnés de deux traductions, espagnole et française* (Londres, 1857); 4° *Langue basque et langue française* (Londres, 1862, in-8); 5° *Catalogues des ouvrages destinés à faciliter l'étude comparative des langues européennes* (Londres, 1858-1862, 2 vol. in-8); 6° *Grammaire basque*, etc., etc.

Bonaparte (Pierre-Napoléon), troisième fils de Lucien Bonaparte, prince de Canino, né à Rome le 12 sept. 1815, mort le 7 avr. 1881. Il montra dès sa première jeunesse l'esprit aventureux et le caractère violent qui devaient lui valoir une si bruyante et si fâcheuse célébrité. A quinze ans, il s'échappa de la résidence paternelle pour aller s'enrôler avec ses cousins Napoléon-Louis et Louis dans les bandes insurrectionnelles des Romagnes. Mais on le ramena chez le prince de Canino, qui l'excusa de son mieux auprès du pape (1831). C'est sans doute pour faire oublier cette escapade que sa famille l'envoya, peu après, aux Etats-Unis, où s'était fixé son oncle l'ex-roi Joseph. Mais là, Pierre Bonaparte se lia avec le général républicain Santander, qui le nomma chef d'escadron et l'emmena faire la guerre de partisans en Colombie (1832). De retour en Italie, le jeune aventurier se remit à conspirer contre le pape. Sommé de quitter les Etats romains, puis cerné, sur la place de Canino, par vingt-huit sbires pontificaux, il tua de sa main le chef de cette troupe. Blessé lui-même, il subit une assez longue détention au château Saint-Ange (1836). A peine relâché, nous le voyons repartir pour l'Amérique, se rendre peu après en Angleterre, puis à Corfou, d'où il fait en Albanie de fréquentes incursions, au cours de l'une desquelles il tue un jour deux Pallikares. Le gouvernement britannique l'éloigne pour sa sûreté même. Le prince, après avoir vainement offert ses services militaires au gouvernement français (1838), puis à Méhémet-Ali, se fixa enfin à Londres, et il y reste à peu près tranquille jusqu'à la Révolution de 1848.

Les événements de Février lui ayant permis de rentrer en France, il se fait nommer chef de bataillon au titre étranger par le gouvernement provisoire. Bientôt il est élu représentant de la Corse et siège à l'Assemblée constituante, où il se fait remarquer par son exaltation démocratique et vote presque invariablement avec l'extrême gauche. Il garde la même attitude après l'élection du 10 déc., sauf que dans les questions personnelles au président Louis-Napoléon, il soutient d'ordinaire ce dernier. En 1849, ses goûts belliqueux l'entraînent en Algérie; il il assiste au début du siège de Zaatcha. Mais bientôt, incapable sans doute de se plier à un service régulier, il quitte l'armée sans permission et rentre en France, où le ministre de la guerre le destitue. Les journaux l'attaquent; il se bat en duel et reparaît à l'Assemblée législative comme député de l'Ardèche et de la Corse. Après avoir opté pour ce dernier département, il se signale comme dans la précédente Assemblée par ses ardeurs républicaines, combat la loi Falloux et la loi du 31 mai (1850) et se porte en toute occasion garant de la loyauté constitutionnelle de Louis-Napoléon. Le coup d'Etat a pourtant lieu (2 déc. 1851). Pierre Bonaparte, qui l'a désapprouvé, rentre dans la vie privée.

Il ne tarde pas néanmoins à reconnaître, comme tous ses parents, les faits accomplis. Sous l'Empire, il reçoit les titres de *prince* et *d'altesse ayant rang à la cour*. Napoléon III le pensionne et satisfait fréquemment à ses demandes d'argent. Mais, soit qu'il lui garde rancune, soit qu'il redoute les coups de tête de ce cousin compromettant, non seulement il ne l'admet pas dans sa famille civile, mais il ne lui accorde aucun emploi et le tient en général éloigné de sa personne. Pierre n'a guère, durant dix-huit ans, d'autre occupation que la chasse, qu'il aime passionnément et à laquelle il se livre soit en Corse, soit dans les Ardennes, soit dans les forêts impériales. Entre temps, il épouse à Bruxelles (1867), contre le gré de l'empereur, la fille d'un ouvrier du faubourg Saint-Antoine, dont il a depuis longtemps deux enfants. En janv. 1870, nous le retrouvons à Auteuil où, à la suite d'une polémique violente, deux journalistes, Ivan Salmon, dit Victor Noir, et Ulric de Fonvielle, vont le provoquer en duel au nom d'un de leurs confrères, Paschal Grousset. Une vive discussion s'élève et le prince tue Victor Noir d'un coup de revolver. Ce meurtre, qui a aussitôt un immense retentissement et qui ne contribue pas peu à surexciter les esprits contre l'Empire — déjà si ébranlé, — entraîne l'arrestation de Pierre Bonaparte. Traduit devant la haute cour de Tours, il est acquitté après un procès émouvant. Ici finit à proprement parler son histoire politique. Après la révolution du 4 Septembre, le prince se retire en Belgique, puis en Angleterre, où sa femme ouvre, en 1872, une maison de commerce. Plus récemment, il vient résider à Versailles, et meurt à peu près oublié en 1881.

Pierre Bonaparte avait, comme son père, des prétentions littéraires. On a de lui une traduction du *Nabuchodonosor* de Nicolini (1861, in-4) et un vol. de poésies françaises et italiennes publié en 1865 sous le titre de *Loisirs*. On lui a attribué une brochure intitulée *Sur la frontière du Rhin*, et qui parut en 1868. Enfin il a donné, en 1876, à Bruxelles, le premier volume de ses *Souve-*

nirs, traditions, et révélations (1re partie), de 1815 à la révolution de Février.

Pierre Bonaparte a eu, de Justine-Eléonore Ruflin, devenue sa femme le 3 nov. 1867, deux enfants :

1° *Roland*-Napoléon, né le 19 mai 1858, ancien officier d'infanterie, rayé des cadres par la loi de 1886. Ce prince s'est fait remarquer depuis quelques années par ses voyages et les ouvrages scientifiques dans lesquels il en a consigné les résultats. Il a épousé (7 nov. 1880) Marie-Félix Blanc, qui lui a donné une fille, *Marie* (2 juil. 1882), et l'a laissé veuf le 1er août 1882.

2° *Jeanne*, née le 25 sept. 1861, mariée le 22 mars 1882 au marquis de Vence.

Bonaparte (Antoine), frère des trois précédents, né à Frascati le 31 oct. 1816, mort à Florence le 28 mars 1877. Il sembla vouloir mener, dans sa jeunesse, la vie aventureuse de son frère Pierre, alla, comme lui, aux Etats-Unis en 1832 et, de retour en Italie, conspira contre le pape, ce qui motiva son expulsion des Etats pontificaux. Il reparut à Rome en 1848, mais se montra peu favorable à la cause de la Révolution. En France, où il se rendit quelque temps après, il fut élu représentant par le dép. de l'Yonne à la fin de 1849. A l'Assemblée législative, il siégeait à droite et conformait ses votes à la politique de l'Elysée. Mais, après le coup d'Etat, il se tint tout à fait en dehors des affaires et se tint satisfait du titre de prince et d'une pension de 100,000 fr. qui lui furent accordés par son cousin Napoléon III. Il est mort obscurément en Italie et n'a pas laissé de postérité.

V. *Branche de Louis.*

Bonaparte (Louis), roi de Hollande, troisième frère de Napoléon Ier, né à Ajaccio le 2 sept. 1778, mort à Livourne le 25 juil. 1846. Après de vaines démarches pour le faire admettre en France comme boursier dans une école militaire, sa famille le mit sous la direction de Napoléon, alors lieutenant d'artillerie et qui, après l'avoir conduit à Auxonne et à Valence, où il tenait garnison, le ramena en Corse au commencement de 1792. Contraint, avec tous les siens, de quitter cette île en juin 1793, il vint à Toulon, puis à Marseille et, pendant le siège de la première de ces villes, fut attaché, grâce à son frère, à l'état-major de l'artillerie. Napoléon, nommé général, lui fit faire ses premières armes en Piémont pendant la campagne de 1794. Louis dut peu après passer dans un régiment et entra, vers la fin de la même année, à l'école militaire de Châlons, où il était encore après le 13 vendémiaire. Il en sortit pour devenir aide de camp du général en chef de l'armée de l'intérieur, qui, pourvu bientôt du commandement de l'armée d'Italie, l'emmena au delà des monts. Louis ne manquait pas de bravoure, il le fit voir à Lodi, plus tard à Arcole et à Rivoli. Mais il n'avait que peu de goût pour le métier militaire, dont les devoirs le rebutaient. Il n'aimait pas la gloire et montrait déjà ce caractère morose, méfiant et revêche qui devait plus tard causer une partie de ses malheurs. Sa santé, naturellement peu robuste, fut profondément altérée par les plaisirs faciles de Milan et de Brescia. Après la paix de Campo-Formio, Louis, qui n'était encore que capitaine, s'éprit d'une fille d'émigré qu'il manifesta vivement le désir d'épouser. Pour couper court à ses velléités sentimentales, Bonaparte, sur le point de partir pour l'Egypte, lui fit donner l'ordre de se rendre à Toulon et de l'y attendre (1798). Louis obéit et, la jeune fille s'étant mariée pendant son absence, se consola plus tard en écrivant un assez froid roman : *Marie ou les peines de l'amour* (Paris, 1800, 3 vol. in-12). Revenu d'Orient avant la fin de la campagne, il sollicita du Directoire, sans beaucoup de succès, des renforts dont son frère avait grand besoin (1799). Il n'était, du reste, que l'avant-coureur du général qui, débarqué en Provence le 8 oct., renversait un mois après le gouvernement établi et s'emparait du pouvoir suprême (journées des 18 et 19 brumaire, 9-10 nov. 1799).

Louis, récemment promu chef d'escadron, fut peu de jours après nommé colonel du 5e régiment de dragons. Il avait à cette époque plus de vingt et un ans. Le premier consul songeait à le marier. A l'instigation de Joséphine, désireuse de resserrer les liens qui l'unissaient à la famille Bonaparte, il lui offrit sa belle-fille Hortense de Beauharnais. Cette jeune personne, vive, aimable et légère, ne jouissait pas d'une réputation intacte. La malignité publique allait jusqu'à incriminer ses rapports avec son beau-père. Louis, sombre et soupçonneux, frémit à l'idée d'être pris pour dupe par son frère. Il fit longtemps la sourde oreille. Les propositions devenant fort claires, il demanda à voyager pour compléter son éducation militaire et partit pour la Prusse (1800). Au retour, Hortense, non mariée, lui fut encore offerte. Cette fois, il s'enfuit jusqu'en Portugal, où nos armes étaient engagées, et alla servir sous les ordres du général Leclerc (1801). Mais la paix le fit revenir et il lui fallut enfin, au mois de janv. 1802, subir ce mariage, qu'il regardait comme honteux. Il céda lâchement, mais, comme un enfant boudeur, ne tarda guère à délaisser sa femme. Il avoue dans ses mémoires que dans toute sa vie conjugale il ne demeura pas quatre mois avec elle. Il ne l'en surveillait pas moins étroitement, ne lui épargnant à toute heure ni les soupçons, ni les accusations les plus injurieuses. S'il lui permettait d'aller à Saint-Cloud voir le premier consul, il lui défendait expressément d'y coucher. Il l'entourait d'espions, décachetait ses lettres et, quand elle se plaignait : « Vous ne pouvez m'aimer, disait-il, vous êtes femme et par conséquent un être tout formé de ruse et de malice. Vous êtes la fille d'une mère sans morale ; vous tenez à une famille que je déteste ; que de motifs pour moi de veiller sur toutes vos actions ! »

Après deux années passées à son régiment ou aux bains minéraux, Louis fut coup sur coup nommé général de brigade et général de division (mars-avr. 1804). Il fut bientôt après fait prince par l'Empire et affublé de la dignité de connétable, que Napoléon fit renaître exprès pour lui. Cette haute fortune n'adoucit point son humeur. Un fils lui était né en 1802; l'empereur qui n'avait pas d'enfants et qui reculait encore devant un divorce, avait résolu de l'adopter. On ne manqua pas de dire, vu les bruits qui couraient sur ses relations avec Hortense, qu'il était un peu plus que son père adoptif. Louis se le persuada sans peine; aussi jeta-t-il feu et flammes quand Napoléon parla de le traiter officiellement comme son fils. Il déclara qu'une pareille adoption serait pour lui le déshonneur. Au fond, la honte le touchait moins que la crainte de perdre ce qu'il appelait ses droits à l'hérédité impériale. Ce frère de parvenu considérait déjà la France comme son bien et s'emportait à la pensée que son fils pût un jour monter sur le trône avant lui. « Pourquoi faut-il, disait-il à Napoléon, que je lui cède ma part de votre succession ? Par où ai-je mérité d'être déshérité ?... Non, je n'y consentirai jamais, et plutôt que de renoncer à la royauté qui va entrer dans votre héritage, plutôt que de consentir à courber la tête devant mon fils, je quitterai la France et nous verrons si tout publiquement vous oserez ravir un enfant à son père ! » Joséphine, que cette adoption eût remplie de joie en éloignant d'elle toute chance de répudiation, essaya vainement de fléchir l'opposition de son gendre. Hortense ne fut pas plus heureuse. « Si vous suivez, lui dit Louis, les intérêts de votre mère aux dépens des miens, je vous séparerai de votre fils, je vous claquemurerai dans quelque retraite éloignée dont aucune puissance humaine ne pourra vous tirer. » Napoléon, de guerre lasse, reconnut ce frère peu docile comme un des héritiers éventuels de l'Empire. Mais cette concession même ne l'amadoua pas. L'empereur ayant parlé, en 1805, de donner au fils de Louis la couronne d'Italie, l'irascible époux d'Hortense ne manqua pas de s'emporter et de répéter que ce serait donner raison aux bruits qui avaient couru sur la naissance de cet enfant. Ce que voyant, le

souverain exaspéré prit son frère par le milieu du corps et le jeta violemment hors de son cabinet.

Pendant la campagne de 1805, Napoléon laissa Louis à Paris comme gouverneur militaire. Mais un peu avant Austerlitz, il lui enjoignit de se rendre en Belgique et dans la République batave et d'y organiser une armée pour observer la Prusse, qui menaçait alors de nous prendre à revers. En le chargeant de cette mission il voulait surtout lui donner l'occasion de se faire connaître des Hollandais, sur lesquels il le destinait à régner prochainement. Après la paix de Presbourg, il ne tarda pas à dévoiler son dessein. Bon gré mal gré la République batave dut se transformer en royaume ; bon gré mal gré aussi, Louis, qui aurait mieux aimé gouverner Gênes ou le Piémont, dut partir pour La Haye (mai-juin 1806). Napoléon, qui avait espéré trouver en lui un *roi-préfet*, respectueux et soumis à ses ordres, s'était lourdement trompé. Louis prenait fort au sérieux son titre de roi et, sans vouloir renoncer à sa qualité de prince français, prétendait être vraiment souverain et ne subordonner en rien la Hollande à la France. Aussi se trouva-t-il, dès son avènement, dans la situation la plus fausse et la plus embarrassante. L'empereur exigeait de l'Etat qu'il venait de créer de continuels et ruineux sacrifices d'hommes et d'argent. Le roi Louis dut, pendant la campagne de Prusse (1806), lui fournir deux corps d'armée et concourir à la conquête de la Hesse électorale. Il eut en outre l'humiliation de voir ses forces amalgamées avec les troupes françaises et d'être subordonné au maréchal Mortier. Aussi, dépité, rentra-t-il à La Haye et, quand il fut invité à occuper le Hanovre, refusa-t-il personnellement d'exécuter cette opération (1807).

Le blocus continental, décrété par Napoléon le 21 nov. 1806, était l'arrêt de mort du commerce hollandais. Le roi essaya de s'y soustraire. Il lui fallut bien y adhérer officiellement (15 déc.). Mais en dessous il favorisa de tout son pouvoir la contrebande et s'attira par là des reproches et des menaces qui n'étaient pas pour diminuer l'aigreur de ses sentiments à l'égard de son frère. A la suite de la mort de son fils aîné, qui fut emporté par le croup le 5 mai 1807, il céda au découragement et, malgré la situation critique de son royaume, le quitta pour aller passer quelques semaines dans les Pyrénées avec la reine Hortense. Au retour il apprit que des douaniers et des gendarmes français avaient été envoyés par l'empereur dans ses ports et sur ses côtes pour y réprimer la fraude. Il en fut exaspéré et s'attacha de moins en moins à faire respecter de ses sujets les prescriptions du décret de Berlin, qui furent encore aggravées par le décret de Milan (déc. 1807). Dès le commencement de 1808, Napoléon lui fit insinuer par le comte de La Rochefoucauld, son ambassadeur, l'idée de céder à la France la Zélande, Schouwen, le Brabant hollandais et une partie de la Gueldre. Mais il repoussa hautement cette proposition. L'empereur lui offrit le trône d'Espagne (mars 1808). Il n'accepta pas davantage et répondit qu'il s'était lié par serment au peuple hollandais, qu'il avait des devoirs à remplir envers lui et qu'il n'y faillirait pas.

Il travaillait, avec plus de zèle que de succès, à pourvoir son royaume de bonnes lois. Il y introduisait un système d'impôts analogue à celui qui existait en France ; il décrétait l'égalité civile, l'unité des poids et mesures, faisait élaborer un code civil et un code criminel, mais se donnait le ridicule de créer deux ordres de chevalerie, de fonder une noblesse et d'instituer des maréchaux de Hollande, ce qui lui attira de son puissant frère force sarcasmes et force reproches. Au milieu de ses occupations, il négligeait systématiquement le blocus. Tout son royaume, disait amèrement Napoléon, *était entaché d'anglomanie et le roi en était le premier smogleur*. On sait qu'en 1809, pendant la campagne d'Autriche, les Anglais débarquèrent à Walcheren. Ils inondèrent de là la Belgique et la Hollande de leurs marchandises. Le roi Louis fit mine avec ses troupes de marcher contre eux. Mais presque aussitôt le maréchal Bernadotte vint par ordre lui enlever le commandement des forces destinées à les combattre. Il lui fallut dévorer encore cet affront et, peu de mois après, l'empereur étant revenu de Vienne, se rendre bon gré mal gré à Paris, où sa présence était exigée. Il y arriva le 1er déc. 1809, plein de tristes pressentiments et après avoir donné l'ordre à ses ministres de mettre le royaume en état de défense et de n'y laisser entrer sous aucun prétexte les troupes françaises. Sommé de livrer à la France une partie de ses provinces et de lui permettre d'occuper les autres militairement, il résista, s'emporta. Mais on le mit en demeure de céder ou de renoncer à la couronne. Il essaya de fuir, il fut gardé à vue. De guerre lasse et n'ayant pas le courage de descendre d'un trône où il ne pouvait plus demeurer avec honneur, il se résigna successivement à destituer plusieurs de ses ministres, à laisser occuper son territoire jusqu'à la Meuse et au Wahal (janv.-févr. 1810), enfin à céder cette partie de son royaume et à admettre dans ses ports et aux embouchures de ses fleuves un corps d'armée commandé par un maréchal d'empire (traité du 16 mars 1810). A ces conditions il fut libre. Il n'eut même pas, en compensation, le plaisir d'obtenir son divorce, qu'il avait ardemment sollicité de l'empereur. Il dut rester l'époux d'une femme dont les désordres étaient notoires et avec laquelle la vie commune lui était depuis longtemps insupportable. Napoléon voulut même qu'elle le suivît en Hollande (avr. 1810), mais il affecta de rester séparé d'elle, ne voulant ni la voir ni lui parler. Aussi ne tarda-t-elle pas à rentrer en France, lui laissant son fils Napoléon-Louis, héritier de la couronne.

Las de tant d'outrages et de violences, Louis prit enfin un parti radical. Napoléon cherchait visiblement à le pousser à bout, pour avoir un prétexte de le détrôner; il rappelait son ambassadeur de Hollande et signifiait au roi cette menace dans les termes les plus insultants; il faisait occuper même les villes de l'intérieur. Enfin il donnait au maréchal Oudinot l'ordre d'entrer avec ses troupes dans Amsterdam, capitale du royaume. A cette nouvelle, Louis ne se contint plus. Il voulait se défendre, percer les digues ; mais ses ministres s'étant montrés disposés à céder, il signa son abdication, appela son fils aîné au trône et quitta le pays pour se rendre en Autriche, non sans répandre dans toute l'Europe un manifeste violent contre le gouvernement français (1er juil.). Quelques jours après, le jeune Napoléon-Louis était ramené à Paris par ordre de l'empereur et la Hollande était purement et simplement annexée à la France (11 juil.). Louis, retiré à Teplitz, où il prenait des bains, ne manqua pas de protester, et réserva hautement les droits de sa *dynastie*. Il repoussa même, en décembre, l'augmentation décrétée par Napoléon, de son domaine de Saint-Leu, craignant que l'acceptation de ce dédommagement ne parût entraîner celle des faits qui l'avaient motivé. Sommé plusieurs fois par son frère de rentrer en France, il refusa avec persistance et séjourna deux années à Grætz, en Styrie, où il affectait de vivre dans la retraite et dans un parfait détachement des grandeurs. Il y cultivait mélancoliquement la poésie ; et c'est là qu'il composa le volume d'*Odes* qu'il fit imprimer à Vienne en 1813.

Cependant les malheurs de Napoléon réveillèrent son ambition. Au lendemain du désastre de Russie, il offrait ses services à son frère, mais lui réclamait en retour la Hollande (1er janv. 1813). Napoléon ne lui ayant même pas fait l'honneur d'une réponse, c'est au congrès de Prague qu'il redemanda son royaume (juillet). Dédaigné par la coalition, il se retourna vers l'empereur, après Leipzig, et n'en obtint que cette déclaration : « J'aime mieux que la Hollande retourne sous le pouvoir de la maison d'Orange que sous celui de mon frère ; s'il a cent mille hommes à m'opposer, il peut essayer de me l'enlever. » Louis qui, depuis quelques mois, résidait en Suisse, voulut venir à

Paris; Napoléon refusa de le recevoir. En novembre, la Hollande, soulevée contre nous, se donnait un gouvernement national et appelait le prince Guillaume de Nassau ; l'ex-roi s'offrit vainement par lettre aux magistrats d'Amsterdam. Quand il vit sa couronne irrévocablement perdue, il se rendit en France (déc. 1813) et voulut bien y vivre en sujet ; l'empereur consentit à le voir deux fois (janv. 1814), mais le traita très froidement. Pendant la campagne de France, Louis conseilla plusieurs fois à son frère, mais sans succès, de faire la paix. Retiré à Blois avec Marie-Louise, à la fin de mars, il ne put entraîner sa belle-sœur au delà de la Loire. Il jugea dès lors son rôle politique à jamais fini et repartit pour la Suisse (avr. 1814).

Au mois de septembre de la même année, il se rendit à Rome, où le pape Pie VII l'accueillit bien et où il se fixa. C'est à cette époque qu'il réclama par voie judiciaire à la reine Hortense son fils aîné qu'elle ne voulait pas lui rendre. Il obtint gain de cause par un arrêt du 7 mars 1815, dont les Cent-Jours suspendirent l'exécution. Le retour de l'île d'Elbe ne toucha pas Louis, qui demeura fort tranquillement à Rome. Après la seconde restauration, Napoléon-Louis lui fut enfin rendu, tandis que le dernier de ses fils demeurait avec la reine. Dès lors, l'ex-roi de Hollande n'a pour ainsi dire plus d'histoire. Accablé d'infirmités précoces, de plus en plus morose, il se livra quelque temps, d'abord à Rome, puis à Florence, où il finit par se fixer, à ses penchants littéraires. C'est ainsi qu'il travailla, de 1814 à 1826, à un *Essai sur la versification*, dans lequel il combattit la rime, et qu'à l'appui de sa thèse il écrivit un opéra, une tragédie et une comédie en vers blancs. Il publia aussi en 1820 une *Histoire du Parlement anglais jusqu'en l'an VII* (Paris, in-8) ; la même année, des *Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande* (Paris, 3 vol. in-8) ; en 1828, un *Nouveau recueil de poésies* (Florence, in-8) ; en 1828-1829, une *Réponse à sir Walter Scott sur son histoire de Napoléon* (Paris, in-8) ; en 1834, des *Observations sur l'histoire de Napoléon*, par M. de Norvins (Paris, in-8). L'âge et la maladie le firent tomber dans une piété sombre et minutieuse, dont les puérilités absorbèrent ses dernières années. La participation de ses fils à l'insurrection des Romagnes, la mort de l'aîné en 1831, les équipées du second (Strasbourg, Boulogne, 1836-1840), qu'il réprouva hautement, sa détention, qu'il déplora (1848-1846), assombrirent encore sa vieillesse. Se sentant mourir, il voulut revoir ce dernier fils, qu'il n'avait pourtant jamais beaucoup aimé. Mais le prisonnier de Ham, qui s'était évadé d'une forteresse, en mai 1846, sous prétexte d'aller lui fermer les yeux, ne trouva en deux mois ni le temps ni les moyens d'aller le rejoindre en Toscane ; et Louis Bonaparte mourut plus tristement encore qu'il n'avait vécu, à Livourne, où il s'était fait transporter pour le revoir plus tôt.

BONAPARTE (Hortense de BEAUHARNAIS, femme de Louis), reine de Hollande (V. BEAUHARNAIS [Hortense]).

BONAPARTE (Napoléon-Charles), fils aîné de Louis Bonaparte et d'Hortense de Beauharnais, né à Paris le 10 oct. 1802, mort à La Haye le 5 mai 1807. Napoléon, son oncle, avait pour lui une vive tendresse et, n'ayant pas d'enfants, témoigna plusieurs fois le désir de l'adopter. Mais Louis repoussa violemment cette offre, disant que ce serait donner raison aux bruits fâcheux qui couraient alors sur les rapports de son puissant frère avec Hortense. Plus tard, l'empereur parut ne plus songer à cet enfant, et comme Talleyrand s'étonnait de l'indifférence avec laquelle il avait appris sa fin : « Je n'aime pas à penser aux morts », repartit Napoléon.

BONAPARTE (Napoléon-Louis), frère cadet du précédent, né à Paris le 11 oct. 1804, mort à Forli le 17 mars 1831. Napoléon l'avait, comme son aîné, en singulière affection. Devenu prince royal de Hollande en 1807, il fut créé grand-duc de Berg et de Clèves en 1809. Après l'abdication de son père (1810), l'empereur le fit ramener en France, où il vécut près de sa mère jusqu'à la catastrophe de 1814. Après la Restauration, il fut rendu à l'ex-roi Louis, à la suite d'un procès scandaleux entre ce dernier et l'ex-reine Hortense. Il compléta son éducation à Rome, puis à Florence, et épousa en 1827 sa cousine germaine Charlotte, seconde fille de l'ex-roi Joseph. Il avait du goût pour la mécanique et y consacrait ses loisirs. Mais cette science ne lui faisait pas négliger la politique. Affilié à plusieurs sociétés secrètes, le jeune Napoléon-Louis témoignait un grand zèle pour la liberté des peuples et du peuple italien en particulier. Il avait voulu partir pour la Grèce pendant la guerre de l'Indépendance. Après les journées de juillet, il fut tenté de se rendre en France. Peu après, il se jeta ouvertement (févr. 1831) avec son frère Charles-Louis Napoléon (plus tard empereur sous le nom de Napoléon III) dans l'insurrection des Romagnes contre le pape. Il venait de déposer les armes sur les instances de son père, lorsqu'il fut atteint de la rougeole ; sa mère accourut pour le soigner, mais il mourut avant qu'elle pût le rejoindre. Son mariage était resté stérile. Ce prince avait traduit l'*Histoire du sac de Rome*, de Jacques Bonaparte (Florence, 1829, in-8) et écrit une *Histoire de Florence*, qui parut après sa mort (Paris, 1833, in-8).

BONAPARTE (Charles-Louis-Napoléon), empereur des Français, troisième fils de Louis Bonaparte et d'Hortense de Beauharnais (V. NAPOLÉON III).

BONAPARTE (Marie-Eugénie de MONTIJO, comtesse de TEBA, femme de Charles-Louis-Napoléon), impératrice des Français, née à Grenade le 5 mai 1826. Elle était la seconde fille du comte de Montijo, chef d'une ancienne famille d'Espagne, titulaire des trois grandesses de Teba, Baños et Mora, et de Marie-Manuela Kirkpatrick de Closeburn, dont les ancêtres avaient émigré d'Irlande après la chute des Stuarts (sa sœur aînée, Francisca de Sales, duchesse de Peñaranda, née en 1825, épousa en 1845, le duc de Berwick et d'Albe, et mourut en 1860). Elevée successivement à Madrid, à Toulouse et à Bristol, elle perdit son père en 1839, suivit sa mère dans de nombreux voyages, et acquit de bonne heure par ses succès mondains et son éclatante beauté une notoriété qui lui valut d'être recherchée en 1851 et 1852 par Louis-Napoléon, alors président de la République. Devenu empereur sous le nom de Napoléon III, ce personnage, impatient de se marier et dépité de voir ses avances froidement reçues par plusieurs maisons régnantes, résolut d'épouser la comtesse de Teba. « Celle qui est devenue l'objet de ma préférence, disait-il le 22 janv. 1853 aux grands corps de l'Etat, est d'une naissance élevée. Française par le cœur, par l'éducation, par le souvenir du sang que versa son père pour la cause de l'Empire, elle a, comme Espagnole, l'avantage de ne pas avoir en France de famille à laquelle il faille donner honneurs et dignités. Douée de toutes les qualités de l'âme, elle sera l'ornement du trône, comme au jour du danger elle deviendrait un de ses plus courageux appuis. Catholique et pieuse, elle adressera au ciel les mêmes prières que moi pour le bonheur de la France ; gracieuse et bonne, elle fera revivre, dans la même position, j'en ai le ferme espoir, les vertus de l'impératrice Joséphine... »

Cette dernière phrase avait de quoi faire sourire. Mariée solennellement à Notre-Dame le 30 janv. 1853, la nouvelle impératrice se signala d'abord par des actes de charité et de bienfaisance qui lui valurent quelque popularité. Bien accueillie en Angleterre par la reine Victoria qui, peu après, fut reçue par elle à Paris (1855), elle partagea l'éclat que les victoires de Crimée avaient procuré au second Empire. Napoléon III, à qui elle donna un fils le 16 mars 1856 et qui put éprouver son énergie lors de l'attentat du 14 janv. 1858, lui confia la régence pendant la guerre d'Italie (1859), et voulut en 1860 recevoir avec elle les hommages de la Savoie, de Nice et de l'Algérie. L'impératrice n'était pourtant rien moins qu'un esprit politique et apte aux affaires. Reine de la mode, frivole,

peu instruite, inféodée au parti ultramontain, elle brillait au milieu des fêtes des Tuileries et de Compiègne, mais n'exerçait sur le gouvernement qu'une action intermittente et parfois néfaste. Opposée d'instinct à la personne et aux tendances du prince Napoléon, elle le contrecarrait en tout avec passion, combattait l'influence italienne au profit du pape, soutenait les doctrines autoritaires, favorisait la désastreuse expédition du Mexique (1862-67) et contribuait par ses haines ou ses prédilections à l'incohérence d'une diplomatie qui devait conduire le second Empire à l'isolement et à l'impuissance.

De fréquents orages, causés par les fantaisies extra-conjugales de Napoléon III, troublaient du reste le ménage impérial. Le souverain, sans doute pour se faire pardonner ces moments d'oubli, faisait, à mesure qu'il vieillissait, des concessions de plus en plus graves à l'impératrice. Après lui avoir confié de nouveau la régence pendant son second voyage en Algérie (1865), il ordonnait, pour lui complaire, la seconde expédition de Rome (1867) et s'obstinait, contre toute raison, jusqu'à la dernière heure, à soutenir le pape contre les Italiens, dont l'alliance lui eût été si profitable en 1870. Napoléon III, affaibli par la maladie, n'était plus que l'ombre de lui-même ; sa mort paraissait imminente. Son autorité, bafouée au-dedans par l'opposition républicaine, était nulle au dehors depuis Sadowa. Pour assurer la couronne à son jeune fils, l'impératrice pensa que le plébiscite du 8 mai 1870 ne suffisait pas. Il fallait le prestige d'une guerre heureuse contre la Prusse. Après l'ouverture des hostilités, qui fut en grande partie son œuvre (juil. 1870), elle resta à Paris comme régente, tandis que l'empereur partait pour l'armée avec le prince impérial. Bientôt eurent lieu nos premiers désastres (août). Le ministère Palikao ne put sauver la dynastie; la journée de Sedan (1er sept.) fut suivie de la révolution du 4 Septembre. L'impératrice s'enfuit et, passant en Angleterre, s'établit avec son fils à Chislehurst.

Tant que dura la guerre, elle ne parut pas vouloir contrarier les efforts du gouvernement de la Défense nationale. Mais après la paix (1871), elle ne songea plus qu'à la restauration de l'empire. Napoléon III, qui l'avait rejointe, mourut le 9 janv. 1873. Dès lors, elle fut à la tête du parti, encore considérable et toujours remuant, qui travaillait en faveur de l'ex-prince impérial. Toute-puissante sur l'esprit de son fils, qui partageait ses préférences comme ses antipathies religieuses et politiques, elle combattit pour lui non seulement la République, mais la faction du comte de Chambord, celle des princes d'Orléans, et même celle du prince Napoléon, en qui elle redoutait un rival. Elle n'eut que des déceptions. La constitution de 1875, l'échec de la politique du 16 Mai, la retraite du maréchal de Mac-Mahon (1879), furent autant de victoires pour la cause républicaine. Enfin son fils, qu'elle avait sans succès essayé de marier avec la princesse Thyra de Danemark, périt à vingt-trois ans, au service de l'Angleterre, dans le Zoulouland (1er juin 1879). Après avoir assisté à ses funérailles, elle alla faire un pèlerinage au pays où il avait trouvé la mort (1880). A partir de cette époque, elle s'est désintéressée à peu près de la politique. Si elle a paru se réconcilier en 1883 avec le prince Napoléon, elle ne s'est pourtant point associée à ses vues; et si depuis elle a semblé favoriser contre lui l'un de ses fils, elle n'a joué qu'un rôle fort effacé dans les querelles du parti bonapartiste. Elle a fait quelques voyages sur le continent, mais sa résidence ordinaire est toujours Chislehurst.

BONAPARTE (Eugène-Louis-Jean-Joseph), prince impérial français, fils unique de Napoléon III et d'Eugénie de Montijo, né à Paris le 16 mars 1856, mort à Ulundi (Zoulouland) le 1er juin 1879. Il eut pour parrain le pape Pie IX et pour marraine la reine de Suède. Son enfance fut assez maladive ; aussi malgré les soins de ses précepteurs, MM. Monnier et Filon, et du général Frossard, qui fut son gouverneur à partir de 1867, son instruction fut-elle un peu négligée. L'impératrice, dont l'influence dévote fut toute-puissante sur lui, cherchait à le rendre populaire, mais n'y réussissait pas. A la distribution des prix du concours général, où l'on eut l'imprudence de le conduire en 1868, il fut, de la part de la jeunesse des lycées, l'objet d'une manifestation hostile, qui s'adressait, du reste, on le comprend, moins à lui qu'au nom qu'il portait. Au début de la guerre de 1870, que sa mère n'avait désirée que pour lui assurer par des victoires l'héritage — incertain — de Napoléon III, il suivit son père à l'armée. Les journaux officieux firent grand bruit de son sang-froid pendant l'escarmouche de Sarrebrück (2 août 1870). Peu de jours après, le prince impérial quittait la France à la suite de nos désastres et, par la Belgique, allait retrouver en Angleterre l'impératrice fugitive (sept.). L'enfant entra en 1872 à l'Ecole militaire de Woolwich et y poursuivit jusqu'en 1875 son éducation militaire. Entre temps, Napoléon III mourait (9 janv. 1873) et le prince impérial, docile aux inspirations de sa mère et de l'ancien ministre Rouher, se posait hautement en prétendant devant les députations bonapartistes qui venaient le saluer dans sa résidence de Chislehurst (1873-1874). Ses agents organisaient en sa faveur, par toute la France, une propagande aussi active qu'audacieuse ; mais la République n'en gagnait pas moins du terrain. D'autre part, le prince Napoléon cherchait, dans un intérêt personnel, à donner au parti impérialiste une direction démocratique et anticléricale que le prétendant crut devoir hautement réprouver (1876). C'est à la suite de ces dissensions intestines, qui n'avaient fait que s'aggraver avec le temps, que le fils de Napoléon III, désireux d'acquérir par lui-même quelque prestige militaire, partit, en févr. 1879, malgré les instances de Rouher, pour la campagne du Zoulouland, et se fit attacher à l'état-major de l'armée anglaise. Surpris quelque temps après pendant une reconnaissance par une bande de Zoulous, il fut tué à coups de zagaies. Il avait à peine vingt-trois ans. Son corps fut rapporté en Angleterre (juil. 1879) où de grands honneurs lui furent rendus. Un monument lui fut élevé à Westminster. L'ex-prince impérial avait dû, quelque temps avant son départ pour l'Afrique, épouser la princesse Thyra de Danemark ; mais ce projet n'avait pas eu de suites. En lui s'éteignit la postérité de Louis Bonaparte.

VI. *Branche de Jérôme.*

BONAPARTE (Jérôme), dernier frère de Napoléon Ier, roi de Westphalie, maréchal de France, né à Ajaccio le 15 nov. 1784, mort à Villegenis, commune de Massy (Seine-et-Oise) le 24 juin 1860. Orphelin dès le berceau (1785), il quitta la Corse au milieu des troubles de la Révolution (1793) et demeura quatre ans à Marseille sous la direction de sa mère. Placé au collège de Juilly en 1797, il y poursuivit, sans la moindre application, du reste, des études mal commencées et vint résider aux Tuileries après le 18 brumaire (1799). Il entra bientôt dans la garde consulaire. Mais s'étant pris de querelle et battu en duel avec le frère du général Davout, il dut quitter son régiment et entrer dans la marine militaire comme aspirant de seconde classe (nov. 1800). Après une campagne dans la Méditerranée, il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue et fut promu par Villaret-Joyeuse enseigne de vaisseau (4 mars 1802). Quelques mois plus tard, il était lieutenant de vaisseau (nov. 1802) et visitait, par ordre, les Antilles françaises. Rappelé par le premier consul en avr. 1803, il se rendit aux Etats-Unis, dans l'espoir d'échapper ainsi plus facilement aux croisières anglaises. Son nom lui valut à Washington et à Boston une réception dont son âge ni ses talents ne justifiaient l'éclat. Fort porté aux plaisirs, il s'attarda ensuite à Baltimore. C'est là qu'il s'éprit pour la fille d'un riche négociant, miss Elisa Paterson, d'une passion que la famille de cette jeune personne favorisa par calcul et qui le porta à l'épouser

(24 déc. 1803), malgré les observations réitérées de Pichon, consul de France. Jérôme était mineur ; il n'avait pas obtenu le consentement de sa mère. Ni lui ni les Paterson ne pouvaient ignorer la parfaite nullité de l'union qu'il venait de contracter. Mais il espérait apparemment fléchir l'opposition de sa famille.

Le premier consul, qui, peu de mois après, allait devenir empereur, et qui avait d'autres vues sur son jeune frère, déclara qu'il ne reconnaîtrait jamais ni la validité de ce mariage ni la légitimité des enfants qui en naîtraient. Jérôme, privé de tout droit à la succession impériale par la Constitution de l'an XII, résolut de venir en France pour plaider sa cause. Mais son caractère ne brillait ni par la constance ni par la fermeté. Devançant sa femme, il débarqua en avr. 1805 à Lisbonne et rejoignit en Italie (6 mai) l'empereur, qui n'eut pas beaucoup de peine à obtenir sa renonciation à une union qu'un décret du 21 mars précédent venait de déclarer solennellement nulle. Elisa Paterson, arrivée peu après à Amsterdam (7 juil.), reçut aussitôt l'ordre de se rembarquer et se retira en Angleterre. Elle obtint des compensations pécuniaires. Mais le fils qui naquit d'elle cette année même porta toute sa vie le nom de Jérôme Bonaparte et réclama même beaucoup plus tard (1861), devant les tribunaux français sa légitimation, que du reste il n'obtint pas.

Pour prix de sa complaisance, le jeune frère de l'empereur fut comblé de faveurs. Dès le 18 mai 1805 il fut mis à la tête d'une escadre qui alla contraindre le dey d'Alger à rendre la liberté à un certain nombre de prisonniers français. Au retour de cette expédition, il fut fait capitaine de vaisseau (1er nov.), commanda en second, sous l'amiral Willaumez, la flotte chargée de ravitailler les Antilles, fut séparé de son chef par une tempête et, réduit au seul navire qu'il montait *(le Vétéran)*, enleva aux Anglais, après un brillant combat, un riche convoi de navires marchands. Le 26 août 1806, il rentrait heureusement en Bretagne. L'empereur le nomma aussitôt contre-amiral (9 sept.) et, par le sénatus-consulte du 24 sept. le fit reconnaître comme prince français et appeler éventuellement à la succession au trône. Napoléon, qui, depuis quelque temps, jugeait utile de s'entourer de royautés feudataires, destinait dès cette époque à Jérôme une couronne. Pour lui faire acquérir aux yeux des Allemands quelque prestige militaire, il le créa, dès le commencement de la campagne de Prusse, général de division, le plaça, nominalement du moins, à la tête des contingents alliés de la Bavière et du Wurttemberg (9e corps de la grande armée) et, après Iéna, le chargea de la conquête de la Silésie. Grâce à Vandamme, qui exerçait le commandement effectif, cette province fut occupée, non sans peine (nov. 1806-juin 1807). Aussi, après Tilsitt, l'empereur jugea-t-il son frère mûr pour la dignité royale.

Le royaume de Westphalie, qui fut adjugé à Jérôme, comprenait huit départements, qui furent organisés à la française, et s'étendait entre l'Elbe et le Rhin. Il était formé du duché de Brunswick, de l'électorat de Hesse, d'une partie du Hanovre et des principautés de Halberstadt, Magdebourg, Verden, Paderborn, Minden et Osnabrück. Sa population était de deux millions et demi d'hab. Le nouveau souverain vint s'établir à Cassel, après avoir épousé, par la volonté de l'empereur (22 août 1807), la princesse Catherine de Wurttemberg. A vrai dire, Napoléon ne le considérait et ne devait jamais le traiter que comme un préfet. Il lui imposait des ministres de son choix (Siméon, Eblé, etc.), qu'il remplaçait à son gré, lui dictait impérieusement tous ses décrets, disposait de ses troupes, de ses finances, de sa police, le surveillait étroitement, lui et son entourage et se faisait rendre compte jour par jour, par de fidèles agents, comme les Jollivet et les Reinhard, non seulement de sa conduite politique, mais des moindres actes de sa vie privée.

On ne saurait l'en blâmer bien fort, car Jérôme, en dehors de la représentation et du gaspillage, où il était passé maître, ne se conduisait guère en roi. C'était une sorte de monarque de carnaval, qui passait à table, au bal ou au théâtre à peu près tout le temps qu'il ne consacrait pas à ses irrégulières et nombreuses amours. En six ans, il ne trouva pas le temps d'apprendre l'allemand. 5 millions de liste civile, pris sur un budget total de 25 millions, ne lui suffisaient pas pour vivre selon ses goûts. Il prenait des bains de vin de Bordeaux, faisait des cadeaux de 800,000 fr. à ses favoris, donnait des titres de comtes et de riches dotations aux entremetteurs chargés de pourvoir à ses fantaisies extra-conjugales. Rien d'étonnant donc à ce que Napoléon perdît parfois patience, le traitât en fils de famille dissipé et menaçât de le déposer ou même de le faire arrêter. Jérôme, de son côté, jouait de temps en temps la dignité, parlait fièrement de ses droits et offrait son abdication. Mais en définitive il ne la signait jamais.

Ce singulier roi fut encore, pour la forme, mis, en 1809, à la tête d'un corps d'armée (le 10e), chargé de garder la Saxe, et d'observer la Prusse pendant que l'empereur opérait sur le Danube avec le gros de ses forces contre les Autrichiens. Sa conduite pendant cette campagne fut fort légère et mécontenta Napoléon, qui finit par lui enlever son commandement (10 août). Jérôme acquit sans doute, au commencement de 1810, le Hanovre, qui lui fut cédé par son puissant frère. Mais ce fut à des conditions très onéreuses. Les exigences de l'empereur devinrent plus despotiques et la surveillance qu'il exerçait sur le roi de Westphalie plus étroite que jamais. Pourtant, au commencement de 1812, les relations des deux frères s'étaient un peu améliorées. Napoléon, partant pour la Russie, crut pouvoir confier à Jérôme l'aile droite de la grande armée, qui comprenait trois corps et comptait près de 90,000 hommes. La négligence de ce prince fut une des causes de nos malheurs. Il laissa échapper Bagration, qu'il avait pour mission de séparer du gros de l'armée russe et qui put, grâce à lui, rejoindre Barclay de Tolly. Cette faute lui valut une éclatante disgrâce. Remplacé dans son commandement par Davout (14 juil. 1812), il dut retourner piteusement à Cassel. Après nos désastres, l'empereur continua de lui battre froid et, durant la campagne de 1813, se contenta de lui demander des levées de troupes. En 1813, quand l'Europe tout entière se tourna contre Napoléon et que les Français durent évacuer l'Allemagne, Jérôme eut un instant, s'il faut en croire Reinhard, la velléité de rester à Cassel et de s'entendre avec les vainqueurs. On n'eut pas de peine à lui faire comprendre qu'il n'y gagnerait rien, si ce n'est du déshonneur. Il se retira donc lui aussi (oct.), gagna Cologne et, malgré Napoléon, qui ne voulait pas lui permettre de se fixer près de Paris, alla s'établir avec la reine Catherine sa femme près de Saint-Denis, au château de Stains, dont il fit l'acquisition. Pendant la campagne de France, l'empereur défendit à Marie-Louise de le recevoir. L'Empire tombé, Jérôme dut quitter la France. La reine, qui avait eu tant à souffrir de ses légèretés, ne céda pas aux conseils peu nobles du roi de Wurttemberg, son père, qui l'engageait à se séparer de lui. Elle voulut s'associer à son malheur et tous deux se retirèrent à Trieste.

Après le retour de l'île d'Elbe, l'ex-roi de Westphalie accourut à Paris et offrit ses services à Napoléon, qui les accepta. Il figura comme pair de France au Champ de Mai, reçut le commandement d'une division et prit une part honorable aux combats de Charleroi et des Quatre-Bras, ainsi qu'à la bataille de Waterloo (15-18 juin 1815). Chargé un instant de rallier l'armée après la défaite, il se rendit bientôt à Paris et ne put qu'assister à la seconde abdication. Justement suspect à la coalition, il fut peu après interné avec sa femme en Wurttemberg et surveillé de très près pendant plusieurs mois. Autorisé à résider en Autriche en 1816, il y retrouva sa sœur Caroline, ex-reine de Naples, et se fixa pour la seconde fois à Trieste (1819). Il changea plus tard de résidence, s'établit à

Rome (1823), près de sa mère, et enfin (1831) à Florence, où, après la mort de la reine Catherine (1835), il épousa la marquise Bartholini. Sous le gouvernement de juillet, il ne cessa de réclamer l'abrogation des lois d'exil qui pesaient sur sa famille. Louis-Philippe et ses ministres, le jugeant inoffensif, l'autorisèrent enfin à rentrer en France (1847). La révolution de Février, qui survint peu après, n'en eut pas moins son entière approbation. Jérôme déclara se rallier à la République, ce qui ne l'empêcha pas de travailler de tout son pouvoir, fort peu après, à l'élévation de son neveu Louis-Napoléon. Ce dernier, devenu président de la République, le nomma gouverneur des Invalides (23 déc. 1848), maréchal de France (1er janv. 1850) et, après le coup d'Etat, président du Sénat (28 janv. 1852). Sous le second Empire, il fut, par la Constitution, appelé éventuellement à la succession au trône, pourvu d'une dotation annuelle d'un million, d'une maison militaire, des résidences du Palais-Royal et de Meudon. Il ne prit du reste qu'une part insignifiante aux affaires et mourut à peu près oublié en 1860, simple *zéro disparu de la foule*, pour emprunter l'énergique expression de Jacques Richard.

Jérôme Bonaparte avait eu d'Elisa Paterson un fils, qui a porté son nom (V. plus haut). Catherine de Wurttemberg lui donna trois enfants, savoir :

1° *Jérôme-Napoléon-Charles*, prince de Montfort, né le 14 août 1814, colonel au service du Wurttemberg, mort à Florence le 12 mai 1847 ;

2° *Mathilde* (V. ci-après) ;

3° *Napoléon* (V. ci-après).

Bonaparte (Mathilde-Lætitia-Wilhelmine), princesse française, fille de Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, née à Trieste le 27 mai 1820. Elle fut conduite à Rome par ses parents dès 1823 et y prit de bonne heure le goût des arts et en particulier de la peinture, qu'elle a depuis cultivée avec succès. Elle passa plusieurs années à Florence, où son père se fixa en 1831 et, après la mort de sa mère (1835), séjourna quelque temps à la cour du roi de Wurttemberg, son oncle, où elle contracta une étroite amitié avec sa cousine, la princesse Sophie, qui devint plus tard reine des Pays-Bas. De retour en Italie, elle fut demandée en mariage par son cousin Louis-Napoléon (plus tard empereur sous le nom de Napoléon III). L'affaire de Boulogne (1840) et la condamnation du prince à la détention perpétuelle la vouèrent à une autre union. Elle épousa le 10 oct. 1841 le prince russe Anatole Demidoff de San-Donato. Le czar Nicolas désapprouva d'abord ce mariage. Mais la princesse Mathilde, qui, par les liens qui la rattachaient à la maison de Wurttemberg, se trouvait être sa parente, ne tarda pas à gagner ses bonnes grâces et fut bien accueillie à Saint-Pétersbourg. Les deux époux ne vécurent pas longtemps en bonne intelligence. Une séparation de corps et de biens eut lieu entre eux en 1845, et Nicolas obligea Demidoff à payer à sa femme une pension annuelle de 200,000 roubles.

La princesse, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, vint à Paris où, après l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République, elle fit plusieurs années les honneurs de l'Elysée (1848-1852). Ce palais lui fut assigné pour résidence ordinaire sous le second Empire. Elle fut, à partir de 1852, reconnue comme princesse de la famille impériale et reçut une dotation considérable. Fidèle à ses penchants artistiques, elle exposa au Salon, à partir de 1859, des tableaux, des aquarelles et des eaux-fortes qui lui valurent une mention honorable en 1861 et une médaille en 1865. La société qui se réunissait autour d'elle, soit à l'Elysée, soit à sa résidence d'été de Saint-Gratien et dont Sainte-Beuve était la plus célèbre personnalité, se faisait remarquer par un mérite littéraire et une largeur d'esprit qui contrastaient avec la frivolité et l'étroitesse intellectuelle du cercle des Tuileries. Mais si la princesse Mathilde tolérait qu'on frondât à huis-clos, elle n'admettait pas que ses amis se jetassent ouvertement dans l'opposition, et quand Sainte-Beuve parut se tourner contre l'Empire, elle rompit avec lui sans ménagement (1868). Après le 4 Septembre elle passa quelque temps en Belgique. Mais elle est rentrée en France en 1872. Depuis cette époque, elle a vécu presque constamment à Saint-Gratien, où elle reçoit encore quelques-uns de ses anciens amis. Tout récemment (1886), un de ces derniers, M. Taine, ayant publié des jugements assez sévères sur la vie publique et privée de Napoléon Ier, elle l'a sans hésitation traité comme Sainte-Beuve.

Bonaparte (Napoléon-Joseph-Charles-Paul), fils de l'ex-roi de Westphalie et de Catherine de Wurttemberg, né à Trieste le 9 sept. 1822. Elevé à Rome à partir de 1823, il dut quitter cette ville en 1831, par suite de la participation de ses cousins Napoléon-Louis et Charles-Louis-Napoléon à l'insurrection des Romagnes, et se rendit à Florence avec ses parents. Envoyé dans un collège de Genève en 1835, il séjourna quelque temps en Suisse et vécut dans l'intimité de la reine Hortense, aussi bien que de son plus jeune fils (qui devait être l'empereur Napoléon III). Il alla ensuite compléter son instruction dans les Etats du roi de Wurttemberg, son oncle, à l'école militaire de Ludwigsbourg (1837-1840). Devenu homme, de nombreux voyages en Allemagne, en Angleterre et surtout en Espagne, où il fit un assez long séjour pendant la régence d'Espartero, lui permirent d'acquérir de bonne heure des connaissances étendues en matière politique. Ses opinions, qu'il manifestait en toute occasion avec une certaine intempérance, semblaient le rattacher aux fractions les plus avancées du parti démocratique. Aussi le gouvernement de Louis-Philippe, qui l'avait autorisé à venir en France en 1845, crut-il devoir lui donner l'ordre de repartir après quatre mois de séjour, à raison de ses relations avec les chefs des oppositions radicale et socialiste. Deux ans plus tard, il est vrai, il put y rentrer avec son père, qui sollicitait depuis longtemps cette faveur (1847).

Bientôt, la révolution de Février donna libre carrière à son humeur brouillonne et ambitieuse. Après avoir adhéré bruyamment au gouvernement provisoire et à la République, il se fit élire représentant par le dép. de la Corse et siégea à l'Assemblée constituante, où il vota ordinairement avec le parti modéré. Son cousin Louis-Napoléon, devenu président de la République, le nomma ministre plénipotentiaire à Madrid (10 fév. 1849). Son indiscipline et ses imprudences ne tardèrent pas à le faire révoquer. Aussi, réélu peu après à l'Assemblée législative, affecta-t-il à l'égard de la politique de l'Elysée des allures frondeuses qui pouvaient le faire regarder comme tout à fait acquis à la Montagne. De 1849 à 1851, il vota presque constamment avec l'extrême gauche. Peu de temps avant le coup d'Etat et au moment même où eut lieu cet événement, il protestait avec chaleur de son dévouement à la constitution et de son désir de la défendre. Il ne prit pourtant point les armes en déc. 1851, et, quand l'empire fut rétabli au profit de Napoléon III, non seulement il reconnut la constitution nouvelle, mais il s'assit sur les marches du trône, où le sénatus-consulte du 7 nov. et le décret du 18 déc. 1852 l'appelaient à monter, à défaut de son père Jérôme, si l'empereur venait à mourir sans enfants. Il entra au Sénat et au conseil d'Etat, reçut une dotation considérable, fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur (1853) et devint peu après général de division, bien qu'il n'eût jamais servi dans l'armée.

Plus jeune que Napoléon III de quatorze ans, il pouvait se croire appelé à porter un jour la couronne. Le mariage de l'empereur (janv. 1853) fut pour lui une première déception, qu'aggrava singulièrement la naissance du prince impérial (16 mars 1856). La mauvaise humeur du prince, qui n'a jamais passé pour aimer à se contraindre, lui valut de bonne heure l'inimitié de l'impératrice. L'attachement de cette dernière aux idées conservatrices et au parti de l'Eglise raviva les ardeurs démocratiques et le zèle

anticlérical de l'ancien montagnard. Il y eut désormais aux Tuileries deux influences, deux politiques contraires et inconciliables qui se disputèrent le cœur et l'esprit vacillant du souverain. C'est pour n'avoir jamais su se prononcer sans retour ni pour l'une ni pour l'autre que Napoléon III devait se discréditer à l'étranger aussi bien qu'en France, isoler son pays et en préparer la ruine en même temps que la chute de l'Empire.

Général improvisé et désireux sans doute de gagner ses éperons, le prince sollicita et obtint un commandement au moment où la France déclara la guerre à la Russie. Il partit le 10 avr. 1854, à la tête de la 3e division d'infanterie de l'armée d'Orient. Ses troupes prirent part à l'expédition de la Dobrutscha, ainsi qu'aux batailles de l'Alma et d'Inkermann (sept.-nov. 1854). Mais son état maladif ne lui permit pas de rester longtemps à leur tête. Une brochure dans laquelle il jugeait sans ménagements le plan de campagne adopté par les alliés avait, du reste, mécontenté contre lui le gouvernement français. Il fut rappelé au commencement de 1855. Ce retour au milieu de la guerre lui valut des épigrammes et même un sobriquet qui l'ont poursuivi toute sa vie. Rentré en France, il présida, non sans succès, à l'organisation de l'Exposition universelle de 1855, dont il constata les résultats dans deux importantes publications (*Visites et Etudes au Palais de l'Industrie* (Paris, 1855-1856, 2 vol. in-12) ; *Rapport sur l'Exposition universelle* (Paris, 1857, in-4). La politique lui laissant des loisirs, il put bientôt après exécuter, en compagnie de quelques savants, un assez long voyage en Islande, au Grœnland, en Norvège et en Suède (1856). Cette exploration fut retracée, sous son inspiration, par M. Charles-Edmond, dans un livre intitulé : *Voyage dans les mers du Nord à bord de la corvette* la *Reine-Hortense* (Paris, 1857, gr. in-8).

Napoléon III, qui avait un faible pour son cousin et qui partageait, au fond, ses goûts de démocratie césarienne aussi bien que son penchant pour la politique des nationalités, se rapprocha visiblement de lui quand les affaires d'Italie commencèrent à le préoccuper. Après avoir créé pour lui (24 juin 1858) un ministère de l'Algérie et des colonies où le prince, mal préparé à un pareil emploi, ne fit que passer, il le maria (30 janv. 1859) avec la princesse Clotilde de Savoie, fille du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel. Cette union de famille révélait à l'Europe l'accord politique secrètement conclu, dès 1858, entre la France et la Sardaigne et dont le prince Napoléon avait été un des principaux auteurs. Elle n'était que l'avant-coureur de la guerre que l'Autriche allait avoir à soutenir en Lombardie et d'où est sortie la révolution italienne. Pendant la campagne de 1859, le gendre de Victor-Emmanuel commanda le 5e corps de l'armée française, qui eut à occuper la Toscane et, tenu en réserve, ne rejoignit le gros des troupes qu'à la veille du traité de Villafranca. Après la paix, le réveil de la vie parlementaire, qui résulta du décret du 24 nov. 1860, lui permit de jouer au Sénat un rôle bruyant et conforme à la cause qu'il représentait. Son éloquence incorrecte, mais énergique et incisive, ses motions ardentes en faveur de l'unité italienne, ses attaques acerbes contre le pouvoir temporel du pape et contre l'ultramontanisme, scandalisèrent souvent l'Assemblée et embarrassèrent parfois Napoléon III, qui n'approuvait pas ouvertement ses diatribes, mais n'était pas fâché de voir proclamer par un membre de sa famille des vérités qu'il n'osait pas dire (1861-1862). Parfois, les intempérances du prince lui attiraient de vertes leçons, comme celle que lui donna le duc d'Aumale dans sa *Lettre sur l'histoire de France*. De temps en temps, quand l'influence de l'impératrice reprenait le dessus aux Tuileries, le prince partait pour quelque voyage lointain. C'est ainsi qu'il alla visiter les États-Unis, à la fin de 1861, au plus fort de la guerre de sécession.

Au commencement de 1863, il se prononça avec éclat dans le Sénat en faveur de la Pologne insurgée. La longue promenade qu'il fit peu après en Egypte lui fut sans doute conseillée par le gouvernement, qu'il compromettait. Deux ans plus tard (1865), un discours qu'il prononça en Corse à l'inauguration de la statue de Napoléon Ier, fut jugé par les ministres si révolutionnaire que l'empereur crut devoir le blâmer publiquement. Le prince, qui était alors membre du conseil privé et président de la commission chargée d'organiser l'Exposition universelle, donna sa démission de ces deux emplois et parut vouloir rentrer dans la vie privée. Mais il n'y resta guère. On le retrouve, en effet, fort peu après, mêlé aux négociations qui amenèrent l'alliance de l'Italie et de la Prusse. Toujours préoccupé de compléter l'unification du premier de ces deux pays, il soutenait encore, même après Sadowa, la politique de M. de Bismarck (1866). Il poussait d'autre part, à l'intérieur, Napoléon III à une évolution libérale que l'impératrice, Rouher et tous les partisans de l'empire autoritaire essayaient de toutes leurs forces de retarder. Il était, dans sa cour du Palais-Royal, le centre d'un petit monde politique et littéraire où le parlementarisme et la libre pensée, représentés par Emile Ollivier, Emile de Girardin, Sainte-Beuve, Taine, Renan, semblaient le désigner comme le restauratenr prochain de l'Empire dégénéré. Tout en achevant la publication de la *Correspondance de Napoléon Ier* (1869), qu'il mutilait audacieusement dans l'intérêt de la dynastie, le prince voyait décliner la santé de Napoléon III et ne désespérait pas d'exercer sous peu sinon l'autorité impériale, du moins la régence.

Mais l'Empire était alors bien près de tomber. Employé en 1868 et 1869 dans diverses négociations secrètes, le prince ne put obtenir de l'empereur, dominé par l'impératrice, l'abandon de Rome, qui nous eût probablement valu l'alliance de l'Italie et de l'Autriche (1869-1870). Il venait de partir pour un voyage en Norvège (juil. 1870), quand la nouvelle de la guerre déclarée par la France à la Prusse le fit précipitamment revenir. Il suivit à l'armée Napoléon III qui, au lendemain de Reichshoffen, l'envoya en Italie solliciter le concours de Victor-Emmanuel. Il était trop tard. Il ne put rien obtenir. Après le 4 Septembre on l'accusa d'intrigues tendant à la restauration de l'Empire sous le bon plaisir et avec l'aide de l'Allemagne. Il s'est défendu depuis de cette imputation dans une brochure intitulée *la Vérité à mes calomniateurs*. La paix étant rétablie, il se fit élire membre du conseil général en Corse et troubla quelque temps cette île, qu'il dut quitter à deux reprises (1871-1872), non sans réclamer hautement l'appel au peuple, qui devait, dans sa pensée, amener le triomphe de Bonaparte, ou plutôt le sien propre.

Expulsé de France par ordre de M. Thiers (oct. 1872), il y rentra après le revirement politique du 24 mai 1873 et demanda à être réintégré dans l'armée comme général de division. Mais cette faveur, qu'on avait accordée alors à des princes d'Orléans, lui fut refusée. En présence des intrigues royalistes qui semblaient à cette époque devoir faire monter prochainement sur le trône le comte de Chambord, réconcilié avec ses parents de la branche cadette, le prince Napoléon jugea bon de renouveler ses avances à la démocratie, qu'il conviait à un pacte d'alliance avec sa famille « pour soutenir le drapeau tricolore, en face du drapeau blanc étranger à la France moderne ». Ces manifestations n'eurent d'autre résultat que de le brouiller avec l'ex-prince impérial, qui subissait l'influence conservatrice et autoritaire de l'impératrice et de Rouher et qui, redoutant en lui un rival ou un tuteur gênant, l'excommunia, pour ainsi dire, en lui opposant un autre de ses parents comme candidat au conseil général de la Corse (1874). Deux ans après, élu député d'Ajaccio, malgré les efforts du bonapartisme orthodoxe, il prenait place à la Chambre dans la majorité républicaine et se montrait plus que jamais hostile au cléricalisme.

Après le 16 mai 1877, il fit partie des 363 représentants qui refusèrent leur confiance au ministère de Broglie. Il n'en fut pas moins battu, aux élections du 14 oct., par le baron Haussmann, dont la candidature avait été suscitée contre lui par la cour de Chislehurst.

La mort inopinée du prince impérial (juin 1879), parut un instant devoir rallier autour de lui le monde bonapartiste tout entier. Mais bientôt, la fraction intransigeante, c.-à-d. autoritaire et cléricale, du parti, se déclara contre lui, sous l'impulsion de M. Paul de Cassagnac qui n'a cessé, depuis lors, de le combattre et lui a opposé son fils aîné Victor, désigné comme héritier dynastique par le testament du prince impérial. Il ne modifia pas pour cela sensiblement son attitude et son langage à l'égard du clergé. C'est ainsi qu'il applaudit hautement aux décrets du 29 mars 1880 sur les congrégations religieuses. Mais le républicain de 1848 et de 1876 se posa ouvertement en prétendant, quand, profitant du désarroi causé par la mort de Gambetta, il répandit à Paris et dans toute la France un manifeste où, à la suite d'attaques violentes contre le gouvernement existant, il invoquait un plébiscite et se désignait aux suffrages populaires comme l'« héritier de Napoléon Ier et de Napoléon III » et « le seul homme vivant qui eût réuni sept millions trois cent mille suffrages ». Arrêté pour ce fait (16 janv. 1883), il fut relâché peu après, par suite d'un arrêt de non-lieu (9 févr.). Cette impunité, la suite l'a prouvé, était justifiée par la faiblesse et l'insignifiance de son parti. Un peu plus tard, le prince Victor, dont il avait essayé jusque-là de dissimuler l'opposition, se séparait ouvertement de lui (1884). Le prince Napoléon devenait décidément un « César déclassé ».

Depuis cette époque, suspecté des démocrates, haï des conservateurs et des cléricaux, dédaigné de tous, il a vainement cherché à ramener l'attention publique sur sa personnalité. Les manifestes qu'il a lancés à l'occasion des élections de 1885 et du projet de loi contre les prétendants (mars 1886), sont tombés au milieu de l'indifférence générale. Très désabusé, à ce qu'il semble, et consolé sans doute à l'avance de son propre exil par celui de son fils et du comte de Paris, il s'est soumis sans éclat à la loi d'expulsion dont il a été frappé comme eux au mois de juin 1886. Il a vécu depuis cette époque en Suisse ou en Italie et n'a guère attiré sur lui l'attention du monde politique. Il ne serait pourtant pas étranger, s'il faut en croire des bruits qui paraissent assez fondés, à la politique inaugurée par le général Boulanger depuis le commencement de 1888.

De son mariage avec la princesse Marie-Clotilde de Savoie, il a eu trois enfants, savoir :

1° *Napoléon-Victor-Jérôme-Frédéric*, né le 18 juil. 1862, prétendant déclaré depuis 1884, expulsé comme son père en juin 1886, et résidant actuellement à Bruxelles ;

2° *Napoléon-Louis-Joseph-Jérôme*, né le 16 juil. 1864 ;

3° *Marie-Lætitia-Eugénie-Catherine-Adélaïde*, née le 20 déc. 1866, mariée en sept. 1888 à son oncle maternel, l'ex-roi d'Espagne Amédée de Savoie, duc d'Aoste, frère du roi d'Italie.

VII. *Sœurs de Napoléon.*

Bonaparte (Marie-Anne-Elisa), princesse de Lucques et de Piombino, grande-duchesse de Toscane, sœur de Napoléon Ier, née à Ajaccio le 3 janv. 1777, morte à Santo-Andrea, près de Trieste, le 7 août 1820. A l'âge de sept ans, elle obtint, par la protection de M. de Marbeuf, qui s'étendait à toute sa famille, d'être élevée dans la maison royale de Saint-Cyr. Son père l'y conduisit en 1784. Elle y séjourna huit ans ; ce fut son frère Napoléon, alors capitaine d'artillerie, qui la ramena en Corse après le 10 août 1792. Les événements de 1793 l'obligèrent, ainsi que toute sa famille, à quitter précipitamment son île et à chercher un refuge en Provence. C'est là que, loin de se douter de sa grandeur future, elle promit sa main à Félix *Bacciochi* (V. ce nom), simple capitaine, Corse et pauvre comme elle, mais de plus fort insignifiant d'esprit et qui ne paraît pas avoir jamais eu d'autre talent que celui de jouer — médiocrement d'ailleurs — du violon. Elle l'épousa le 5 mai 1797, au grand déplaisir de Napoléon, qui, sur ces entrefaites, était devenu illustre et puissant, mais qui ne lui garda pas rancune. Elisa, qui avait reçu une instruction assez étendue et qui, par l'intelligence et le caractère avait quelques rapports avec son illustre frère, tint à Paris, à la fin du Directoire et sous le Consulat, une vraie cour d'artistes et de littérateurs. Fontanes, Legouvé, Châteaubriand, Laharpe, Tissot furent ses clients et ses admirateurs ordinaires. Sous l'Empire, elle fut dotée, dès 1805, des principautés de Lucques et de Piombino où, réduisant le faible Bacciochi au rôle de comparse, elle gouverna seule et montra une grande fermeté administrative et une rare aptitude au commandement. Elle avait du goût pour les arts et savait les protéger avec discernement. On l'a surnommée la *Sémiramis de Lucques* à cause de ses talents — et peut-être aussi de la légèreté de ses mœurs. En 1809, elle passa sur un théâtre plus élevé et devint grande-duchesse de Toscane. Ce pays fut relativement heureux sous ses ordres ; il lui sut gré notamment des grands travaux d'utilité publique qu'elle fit exécuter et de ses efforts heureux pour diminuer le brigandage. Après la chute de l'Empire (1814), elle se retira d'abord à Bologne, d'où elle alla un peu plus tard rejoindre sa sœur Caroline, d'abord près de Vienne, puis près de Trieste. Elle laissa deux enfants, savoir :

1° *Charles-Jérôme*, né le 3 juil. 1810, mort en 1830 ;

2° *Napoléone-Elisa*, née le 3 juin 1806, mariée plus tard au comte Camerata (V. Bacciochi).

Bonaparte (Marie-Pauline), princesse Borghèse, duchesse de Guastalla, seconde sœur de Napoléon Ier, née à Ajaccio le 20 oct. 1780, morte à Florence le 9 juin 1825. Elle quitta la Corse en 1793 avec toute sa famille. Elle grandit à Marseille, où les Bonaparte vécurent quelque temps dans la gêne. Son éclatante beauté d'une part et, de l'autre, la rapide fortune de son frère Napoléon lui valurent, dès la fin de 1795, plusieurs demandes en mariage. Elle était particulièrement recherchée à cette époque par l'ancien conventionnel Fréron, qui remplissait une mission politique dans les départements du Midi. Ce personnage, qui avait naguère favorisé Bonaparte débutant, comptait bien qu'il lui faciliterait une union que Pauline, de son côté, souhaitait passionnément. Une correspondance pleine d'exaltation s'établit entre les deux fiancés. Mais le vainqueur de Lodi, qui n'avait plus besoin de Fréron, se montra bientôt contraire à une alliance qu'il eût sollicitée quelques mois auparavant. Toute l'année 1796 s'écoula sans que sa sœur de prédilection pût lui arracher son consentement. Pauline pleura, jura cent fois à celui qu'elle aimait de ne l'oublier jamais et de lui rester fidèle. Mais sa légèreté naturelle ne comportait pas d'éternelles douleurs. Avant la fin de 1797, elle était déjà fiancée à un autre. Le général Duphot, qu'elle allait épouser, ayant été assassiné à Rome (28 déc. 1797), elle parut quelque temps affectée de ce malheur. Les plaisirs de Paris ne tardèrent pourtant pas à l'en consoler. Elégante, frivole et peu retenue, elle acquit dès cette époque, par l'extrême facilité de ses relations, une notoriété un peu bruyante, qui ne l'empêcha pas de devenir au commencement de 1801 la femme du général Leclerc. Au mois de novembre de la même année, elle s'embarquait à Brest avec son mari, qui venait d'être placé à la tête du corps expéditionnaire de Saint-Domingue. Par une coïncidence singulière, Fréron, pourvu d'un emploi modeste par le premier Consul, s'embarquait avec elle. Leclerc et lui moururent de la fièvre jaune, après quelques mois passés dans la colonie. Pauline rentra veuve (déc. 1802) et atteinte d'un mal dont elle ne parvint jamais à guérir. Un

peu plus tard (1804) elle perdit son fils, Dermide Leclerc. Mais à cette époque elle avait déjà contracté un second mariage. Bonaparte lui avait fait épouser le 28 août 1803 Camille Borghèse, prince romain, chef d'une illustre famille et possesseur d'une immense fortune. Ce personnage, d'esprit insignifiant et de caractère très faible, ne put discipliner une femme qui, depuis longtemps, était habituée à ne se contraindre en rien, et ne tarda pas à se séparer d'elle. Pauline, vaine de sa beauté, ne passait pas pour cruelle à ses adorateurs. Les familiers de la maison consulaire et impériale étaient persuadés qu'elle avait pour Napoléon des complaisances beaucoup plus que fraternelles; Joséphine l'affirmait parfois nettement. La tendresse particulière que l'empereur témoignait à sa sœur, son indulgence prolongée pour ses caprices et pour ses prodigalités, enfin certains passages des lettres de Pauline elle-même donnent quelque vraisemblance à cette accusation. La princesse Borghèse fut dotée en 1806 du duché de Guastalla. Elle partagea dès lors son temps entre la France et l'Italie. On la voyait souvent à Rome. C'est là que Canova, devant qui elle ne fit pas difficulté de poser sans aucun voile, la représenta sous les traits de la *Vénus victorieuse*. Eloignée quelque temps de la cour en 1810 pour avoir manqué d'égards envers l'impératrice Marie-Louise, elle y reparut bientôt et ne cessa pas d'être chère à l'empereur. Elle alla le retrouver, après sa chute, à l'île d'Elbe et fut le principal agent de sa réconciliation avec Murat (1814-1815). Pendant les Cent-Jours, elle gagna l'Italie. Elle s'apprêtait à partir pour Paris, quand Napoléon, vaincu à Waterloo, dut abdiquer pour la seconde fois. Elle vécut dès lors à Rome, où, malgré la diminution de ses revenus, elle ne cessa pas de mener grand train. Elle était du reste fort bienfaisante. Sa santé, très ébranlée depuis son retour de Saint-Domingue, s'affaiblit visiblement à partir de 1815. Après la mort de Napoléon (1821), la princesse Borghèse se rapprocha de son mari, qui lui pardonna ses fautes et lui témoigna la plus vive affection à ses derniers moments. — Son second mariage avait été stérile.

BONAPARTE (Marie-Annonciade-Caroline), reine de Naples, troisième sœur de Napoléon Ier, née à Ajaccio le 25 mars 1782, morte à Florence le 18 mai 1839. Elevée d'abord en Corse, puis à Marseille, où sa famille résida de 1793 à 1796, enfin à Paris et à Saint-Germain, dans la maison d'éducation de Mme Campan, elle fut demandée en mariage, après le 18 brumaire, par le général Murat, qui l'épousa le 20 janv. 1800. Belle, impérieuse et passionnée, elle subjugua aisément un soldat ignorant, vaniteux et qui n'avait de fermeté que sur le champ de bataille. Elle eut aussi, tant sous le Consulat que sous l'Empire, un grand crédit sur Napoléon. La malveillance l'accusa, comme ses sœurs (et comme Pauline en particulier) de faiblesses criminelles pour son tout-puissant frère. Quoi qu'il en soit, elle usait de son influence pour combattre celle de l'impératrice Joséphine, propageait les bruits fâcheux qui noircissaient la réputation de cette dernière, et allait, s'il faut en croire Mme de Rémusat, jusqu'à favoriser les intrigues amoureuses de Napoléon. Elle et son mari ne contribuèrent pas peu au divorce de l'empereur, qui n'eut lieu qu'en 1809, mais qui, s'il n'eût dépendu que d'eux, eût été prononcé beaucoup plus tôt. Le grand-duché de Berg et de Clèves, qui fut donné à Murat en 1806, ne satisfit pas longtemps son ambition. Il lui fallait un royaume. L'Espagne, qu'elle convoitait, lui ayant échappé, elle obtint pour son mari le trône de Naples (15 juil. 1808). Murat ne fut jamais qu'un roi de théâtre. Mais Caroline, qui le dominait, donna une impulsion vigoureuse à son administration et il ne tint pas à elle que sa dynastie ne s'affermît dans l'Italie méridionale.

Il est vrai que vers la fin de l'Empire, elle ne recula pas, pour échapper à la ruine dont elle était menacée, devant l'emploi de moyens diplomatiques qui, aux yeux de Napoléon, ne pouvaient être qu'une trahison. L'on sait que Murat commença, dès la fin de 1812, à négocier séparément avec l'Autriche et qu'après Leipzig il finit par s'allier à cette puissance, qui lui promit son maintien sur le trône et même quelques accroissements territoriaux. La reine Caroline, qui trempait dans cette intrigue, exploitait la passion qu'elle avait inspirée au prince de Metternich, naguère ambassadeur en France (de 1806 à 1809), et qui subsistait plus ardente que jamais. Au congrès de Vienne, en 1814 et 1815, le ministre autrichien fit les plus grands efforts pour préserver Murat, dont la plupart des souverains, et en particulier Louis XVIII, demandaient avec insistance le renversement. « Ayant trouvé une femme de sa connaissance (écrivait Talleyrand le 25 nov. 1814), il lui dit qu'on le tourmentait pour cette affaire de Naples, mais qu'il ne saurait y consentir ; qu'il aimait passionnément la reine et qu'il était en relations continuelles avec elle. Tout cela, et peut-être davantage encore sur cet article, se disait sous le masque. » Le roi de France paraissait ne pas douter de ces relations. « On parle d'engagements, disait-il vers cette époque ; mais ce n'est pas là ce qui nuit au bon droit; c'est une autre cause et la plus honteuse dont l'histoire ait jusqu'ici fait mention ; car si Antoine abandonna lâchement sa flotte et son armée, du moins c'était lui-même et non pas son ministre que Cléopâtre avait subjugué. »

Le retour de l'île d'Elbe et la folle prise d'armes de Murat, qui s'imagina que les circonstances lui permettaient de s'emparer de l'Italie entière, ne permirent pas à Metternich de la défendre plus longtemps. Caroline et son mari s'étaient réconciliés avec Napoléon. Le roi de Naples avait attaqué les Autrichiens. Complètement battu (mai 1815), il dut fuir au plus vite et gagner la France. La reine, restée après lui à Naples, fut, au mépris de la convention qu'elle avait conclue avec le commodore Campbell, conduite comme prisonnière à Trieste avec ses enfants. Elle fut ensuite internée près de Vienne, pendant que son mari périssait fusillé au Pizzo (oct. 1815). Ferdinand IV ayant confisqué les biens personnels qu'elle possédait dans le royaume de Naples, elle se trouva réduite à d'assez modiques ressources. Elle se fixa aux environs de Trieste, près de sa sœur Elisa, et y passa de longues années sous le nom de comtesse de Lipona. Après la révolution de Juillet, elle adressa au gouvernement français des réclamations pécuniaires qui furent longtemps infructueuses. Les Chambres lui accordèrent enfin, peu de temps avant sa mort, une pension de 100,000 fr.

Caroline Bonaparte avait eu de Murat quatre enfants, savoir :

1° *Napoléon-Achille*, né le 21 janv. 1801, mort le 15 avr. 1847 (V. MURAT [Achille]) ;

2° *Napoléon-Lucien-Charles*, né le 16 mai 1803, mort le 11 avr. 1878 (V. MURAT [Lucien]) ;

3° *Lætitia-Josèphe*, née le 25 avr. 1802, mariée au comte Pepoli ;

4° *Louise-Julie-Caroline*, née le 22 mars 1805, mariée au comte Rasponi. A. DEBIDOUR.

BIBL. : I. FAMILLE. — DE COSTON, *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte* ; Paris, 1840, 2 vol. in-8. — F. STEFANI et BERETTA, *le Antichità dei Bonaparte* ; Venise, 1857, in-fol. — *La Famiglia Bonaparte dal 1183 al 1834* ; Naples, 1840, in-8. — *La Storia genealogica della famiglia Bonaparte, scritta da un Samnitiatese* ; Florence, 1847, in-8. — RAPETTI, *Quelques mots sur les origines des Bonaparte* ; Paris, 1858, in-8. — JUNG, *Bonaparte et son temps* ; Paris, 1880-81, 3 vol. in-12. — Du même, *Lucien Bonaparte et ses mémoires* ; Paris, 1882-1883, 3 vol. in-8.

1° BONAPARTE (Charles-Marie), père. — *Mémorial de Sainte-Hélène*. — DE COSTON, *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte* ; Paris et Valence, 1840, 2 vol. in-8. — T. NASICA, *Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon* ; Paris, 1852, in-8. — JUNG, *Bonaparte et son temps*. — Du même, *Lucien Bonaparte et ses mémoires*. — Amédée RENEE, *les Bonaparte littérateurs* (*Revue de Paris*, 11 oct. 1840).

2° BONAPARTE (Marie-Lætitia Ramolino), mère. — *Mémorial de Sainte-Hélène*. — DE COSTON, *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte* ; Paris et Va-

lence, 1840, 2 vol. in-8. — T. NASICA, *Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon*; Paris, 1852, in-8. — WOUTERS, *les Bonaparte depuis 1815*.— JUNG, *Bonaparte et son temps*. — Du même, *Lucien Bonaparte et ses mémoires*.

II. BRANCHE DE JOSEPH. — *Correspondance de Napoléon Ier*. — DU CASSE, *Mémoires et correspondance politique et militaire du roi Joseph*; Paris, 1854, 10 vol. in-8. — *Histoire des négociations relatives aux grands traités de Mortfontaine, de Lunéville et d'Amiens*, 3 vol. in-8. — MIOT de MÉLITO, *Mémoires*, 3 vol. in-8. — Mathieu DUMAS, *Mémoires*. — MARMONT, *Mémoires*. — BIGARRÉ, *Mémoires inédits* (Mss. de la Biblioth. d'Angers). — DEBIDOUR, *le Général Bigarré, aide de camp de Joseph Bonaparte*. — THIERS, *Hist. du Consulat et de l'Empire*. — LANFREY, *Hist. de Napoléon Ier*. — COLLETTA, *Storia del regno di Napoli*. — BOTTA, *Hist. de l'Italie*. — LAMARQUE, *Souvenirs*. — ORLOFF, *Mémoires sur le roy. de Naples*. — TORENO, *Hist. de la revolucion de España*. — FOY, *Guerre de la Péninsule*. – *Edinburgh Review*, oct. 1854 et oct. 1855. — ROCQUAIN, *les Rois frères de Napoléon Ier*. — *Notice nécrologique sur le roi Joseph*, dans les *Œuvres* de Napoléon III.

III. BRANCHE DE NAPOLÉON. — 1° BONAPARTE (Marie-Josèphe-Rose *Tascher de la Pagerie*, dite *Joséphine*, première femme de Napoléon).— AUBENAS, *Hist. de l'impératrice Joséphine*; Paris, 1857-1859, 2 vol. in-8. — *Lettres de Napoléon à Joséphine*, 1833, in-8. — *Correspondance de Napoléon Ier*, passim. — THIBAUDEAU, *le Consulat et l'Empire*. — *Mémoires et correspondance du prince Eugène*, publ. par Du Casse.— *Mémoires* du duc de Raguse, du duc de Rovigo, de Miot de Mélito. — *Mémoires inédits* du général Bigarré. — *Souvenirs historiques* du baron Meneval. — *Mémoires et Souvenirs* du comte de Lavalette. —*Mémoires* de Stanislas de Girardin, de M. de Bausset. — Fragment des *Mémoires* de la duchesse de Saint-Leu. — *Mémoires et Souvenirs* de Bouilly, — ARNAULT, *Souvenirs d'un sexagénaire*. — *Mémorial de Sainte-Hélène*. — *Mémoires* de Bourienne. — *Mémoires* de la duchesse d'Abrantès. — *Mémoires historiques* de Mlle Lenormant.

2° BONAPARTE (Léopoldine-Françoise-Thérèse-Joséphine-Lucie-Marie-Louise, seconde femme de Napoléon). — DE BAUSSET, *Mémoires anecdotiques... pour servir à l'histoire de Napoléon*. — MENEVAL, *Napoléon et Marie-Louise*. — LAS CASES, *Mémorial de Sainte-Hélène*. — *Mémoires* de la générale Durand. — *Correspondance de Napoléon Ier*. — *Mémoires* de Metternich. — *Correspondance de Marie-Louise*, publiée en 1887; Paris, 1 vol. in-8.

3° BONAPARTE (Franç.-Charles-Joseph), dit Napoléon II. — *Correspondance de Napoléon Ier*. — *Moniteur universel*, 1811 à 1815. — DE MONTBEL, *le Duc de Reichstadt*; Paris, 1832-1833, in-8. — LECOMTE, *Hist. de Napoléon II*; Paris, 1842, in-8. — GUY (de l'Hérault), *Hist. de Napoléon II, roi de Rome*; Paris, 1856, in-8. — DE SAINT-FÉLIX, *Hist. de Napoléon II*; Paris, 1856, in-8. — BARTHÉLEMY, *le Fils de l'homme*; Paris, 1828, in-8. — *Mémoires* du duc de Raguse. — *Mémoires inédits* du général Bigarré. — *Mémoires* de Metternich. — *Correspondance de Marie-Louise*.

IV. BRANCHE DE LUCIEN. — 1° BONAPARTE (Lucien). — *Moniteur universel*, an VI, an VII, an VIII. — *Correspondance de Napoléon Ier*. — Th. JUNG, *Lucien Bonaparte et ses mémoires*; Paris, 1882, 3 vol. in-8. — DU CASSE, *Mémoires du roi Joseph*. — THIERS, *Hist. de la Révolution*. — Du même, *Hist. du Consulat et de l'Empire*. — LANFREY, *Hist. de Napoléon Ier*. — Th. JUNG, *Bonaparte et son temps*; Paris, 1879-80, 3 vol. in-12. — DU CASSE, *les Rois frères de Napoléon Ier*; Paris, 1883, in-8. — DEBIDOUR, *Etudes critiques sur la Révolution, l'Empire et la période contemporaine*; Paris, 1886, in-12.

2° BONAPARTE (Charles-Lucien-Jules-Laurent). — WOUTERS, *les Bonaparte depuis 1815*. — CANTÙ, *Hist. de l'indépendance italienne*, t. III. — LESUR, *Annuaire historique*, 1848-1849. — *Moniteur*, 1849. — BALLEYDIER, *Hist. de la révolution de Rome de 1846-1850*.

3° BONAPARTE (Pierre-Napoléon). — *Moniteur universel*, 1849, 1850, 1851. — *Papiers et correspondance de la famille impériale*. — T. DELORD, *Hist. du second Empire*, t. VI.

4° BONAPARTE (Antoine). — *Moniteur universel*, 1849. — *Papiers et correspondance de la famille impériale*.

V. BRANCHE DE LOUIS. — 1° BONAPARTE (Louis). — *Correspondance de Napoléon Ier*. — *Moniteur universel*, 1806 à 1811. — *La Cour de Hollande sous le règne de Louis Bonaparte*; Paris, 1823, in-8. — *Mémoires sur la Cour de Louis-Napoléon et sur la Hollande*; Paris, 1828, in-8. — THIERS, *Hist. du Consulat et de l'Empire*. — WOUTERS, *les Bonaparte depuis 1815 jusqu'en 1846*. — Mlle COCHELET, *Mémoires sur la reine Hortense*. — LAS CASES, *Mémorial de Sainte-Hélène*. — *Mémoires* de Miot de Mélito. — *Mémoires* de Mme de Rémusat. — JUNG, *Bonaparte et son temps*; Paris, 1880-1881, 3 vol. in-12. — ROCQUAIN, *Napoléon Ier et le roi Louis*; Paris, 1880, in-8. — DU CASSE, *les Rois frères de Napoléon Ier*; Paris, 1880, in-8. — DEBIDOUR, *Etudes critiques sur la Révolution, l'Empire et la période contemporaine*; Paris, 1886, in-12.

2° BONAPARTE (Napoléon-Charles). — *Mémoires* de Miot de Mélito, t. II. — *Mémoires* de Mme de Rémusat. — DEBIDOUR, *Etudes critiques sur la Révolution, l'Empire et la période contemporaine*.

3° BONAPARTE (Napoléon-Louis). — LA FARINA, *Storia d'Italia dal 1815 al 1851*. — GUALTERIO, *dei Rivolgimenti italiani*. — Mlle COCHELET, *Mémoires sur la reine Hortense*. — WOUTERS, *les Bonaparte depuis 1815*.

4° BONAPARTE (Marie-Eugénie de Montijo, femme de l'empereur Napoléon III). — *Moniteur universel*, 1852, 1853. — T. DELORD, *Hist. du second Empire*. — MÉRIMÉE, *Lettres à Panizzi*. — SOREL, *Hist. diplomatique de la guerre franco-allemande*. — DANIEL, *l'Année politique*, 1874 à 1886. — *Papiers et correspondance de la famille impériale*, etc.

5° BONAPARTE (Eugène-Louis-Jean-Joseph), fils de Napoléon III. — T. DELORD, *Hist. du second Empire*. — *L'Année historique*, 1874 à 1879, etc.

VI. BRANCHE DE JÉRÔME. — 1° BONAPARTE (Jérôme). — *Correspondance de Napoléon Ier*. — DU CASSE, *Mémoires du roi Jérôme*. — THIERS, *Hist. du Consulat et de l'Empire*. — LANFREY, *Hist. de Napoléon Ier*. — MENEVAL, *Journal de la reine de Westphalie*. — RAMBAUD, *l'Allemagne sous Napoléon Ier*; Paris, 1874, in-18. — DU CASSE, *les Rois frères de Napoléon Ier*; Paris, 1883, in-8. — DEBIDOUR, *Etudes critiques sur la Révolution, l'Empire et la période contemporaine*; Paris, 1886, in-12. — T. DELORD, *Hist. du second Empire*, etc.

2° BONAPARTE (Napoléon-Joseph-Charles-Paul). — H. CASTILLE, *Notice biographique*.— *Rapport sur l'Exposition universelle de 1855*. — *Moniteur universel*, 1848 à 1870. — *Papiers et correspondance de la famille impériale*. — *Revue des Deux-Mondes*, 1er avr. 1878 (article du prince Napoléon sur les *Alliances de l'Empire en 1869 et 1870*). — *L'Année politique*, de 1874 à 1886, etc., etc.

3° BONAPARTE (Mathilde-Lætitia-Wilhelmine). — SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*.

VII. SŒURS DE NAPOLÉON. — 1° BONAPARTE (Marie-Anne-Elisa). — WOUTERS, *les Bonaparte depuis 1815*. — JUNG, *Bonaparte et son temps*. — DEFAUCONPRET, *Anecdotes sur la cour et l'intérieur de la famille de N. Bonaparte*; Paris, 1818, in-8. — RABBE, VIEILH DE BOISJOLIN et SAINTE-PREUVE, *Biographie universelle des contemporains*.

2° BONAPARTE (Marie-PAULINE). — JUNG, *Bonaparte et son temps*. — Du même, *Lucien Bonaparte et ses mémoires*. — *Mémoires* de Mme de Rémusat. — WOUTERS, *les Bonaparte depuis 1815*.

3° BONAPARTE (Annonciade-Caroline). — JUNG, *Bonaparte et son temps*. — Du même, *Lucien Bonaparte et ses mémoires*. — COLLETTA, *Histoire du royaume de Naples*; Paris, 4 vol. in-8. — *Mémoires* de Mme de Rémusat. — *Correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII*. — DU CASSE, *Mémoires du prince Eugène*. — *Mémoires* de Metternich. — WOUTERS, *les Bonaparte depuis 1815*. — DEBIDOUR, *Etudes critiques sur la Révolution, l'Empire et la période contemporaine*.

BONAPARTEA. Genre de plantes de la famille des Broméliacées, établi par Ruiz et Pavon (*Fl. peruv.*, III, 38) et composé d'herbes à feuilles toutes radicales, subulées ou cunéiformes. Les fleurs, munies de bractées et disposées en épis strobiliformes ou thyrsoïdes, ont un périanthe à six divisions (trois extérieures calicinales et trois intérieures pétaloïdes), six étamines hypogynes et un ovaire libre, triloculaire, qui devient, à la maturité, une capsule membraneuse, déhiscente en trois valves loculicides. — Les espèces connues sont propres aux régions tropicales de l'Amérique. Ed. LEF.

BONAPARTISME. On désigne sous le nom de bonapartisme la tendance politique qui s'efforce de rétablir ou de maintenir à la tête de la France la dynastie des Bonaparte. Le parti bonapartiste se révèle aussitôt après la chute du premier Empire; il s'efface peu à peu, jusqu'au moment où le prince Louis-Napoléon, accueilli par la République de 1848, est porté à la présidence par un formidable mouvement d'opinion; de ce qui suit et de l'histoire du second Empire nous n'avons rien à dire; l'histoire des bonapartistes est celle du régime qui gouverne la France; après son effondrement, le parti bonapartiste se reconstitue sur le programme de l'appel au peuple et joue un grand rôle dans notre histoire intérieure depuis 1874 jusqu'à nos jours. Nous diviserons donc l'histoire du bonapartisme en deux périodes, la première allant de 1814 ou plutôt de 1815 à l'avènement de Napoléon III (1851); la seconde se déroule depuis la chute de Napoléon III en 1870.

On pourrait considérer comme la première manifestation de l'action du parti bonapartiste, l'accueil fait à

Napoléon Ier au retour de l'île d'Elbe ; toutefois le fait est plus complexe; on en trouvera le récit ailleurs (V. Napoléon Ier) et nous ne commencerons le nôtre qu'après la chute définitive du grand condottière. Dans l'armée, fort maltraitée par les Bourbons, Napoléon conserva naturellement une foule de dévoués partisans ; les officiers mis à demi-solde formèrent le premier noyau du parti bonapartiste. Dans le peuple si cruellement opprimé par l'empire, décimé par ses guerres incessantes et souvent incomprises, le sentiment était plutôt celui d'un grand soulagement. Mais les atrocités de la Terreur blanche, les assassinats sur les grandes routes et les assassinats judiciaires, l'insolente main-mise par les émigrés sur les fonctions et les dignités publiques exaspérèrent la conscience nationale ; le retour du drapeau blanc, le drapeau de l'ancien régime, choqua tous ceux qui acceptaient ou admiraient la Révolution et se ralliaient sous les plis du drapeau tricolore honoré de tant de gloire en si peu d'années. Libéraux et bonapartistes se trouvèrent unis par une communauté de sentiments qu'on n'eût guère prévue quelques mois plus tôt. Cette alliance peu naturelle s'explique surtout par le patriotisme des deux partis qui ne pouvaient admettre cette dynastie revenue dans les fourgons de l'étranger. Elle a été chantée par *Béranger* (V. ce nom) dont les chansons répétées dans toute la France eurent une immense influence.

Pendant les premières années, la tendance bonapartiste domina ; tous les complots, organisés d'ailleurs par des militaires, visent la restauration de Napoléon ou de son fils : l'échauffourée de Didier à Grenoble (mai 1816) se fit au nom de Napoléon II; les mouvements organisés par la Charbonnerie en 1822, notamment celui qui amena l'exécution du lieutenant-colonel Caron, avaient pris le même caractère. Cependant l'opposition libérale s'était concentrée et régularisée dans les Chambres, les républicains, nombreux dans les masses ouvrières des villes, ne manifestaient guère leur présence ; parmi les anciens chefs de la grande armée beaucoup s'étaient ralliés ; le nombre des officiers bonapartistes survivants diminuait chaque année; leur influence sur l'armée était annulée : on s'en aperçut au début de la campagne d'Espagne, quand Fabvier et ses amis déployèrent le drapeau tricolore de l'autre côté de la Bidassoa et qu'on tira sur eux comme sur un ennemi ordinaire. En somme, le parti ou plutôt la tendance bonapartiste faiblissait. On le vit bien en 1830 quand on eut renversé la monarchie de droit divin. On cria bien un peu « Vive Napoléon II », mais fort peu ; la question ne se posa qu'entre le duc d'Orléans et la République. Quand le duc de Reichstadt, l'héritier direct du grand empereur, fut mort (1832), on put croire que c'en était fait des Bonaparte et que leur destinée historique était révolue. Le double échec de Louis-Napoléon Bonaparte (V. Napoléon III) à Strasbourg et à Boulogne est significatif ; en 1836, il réussit encore à ébranler un régiment, en 1840 il ne peut faire tourner une compagnie. Le gouvernement orléaniste se considérait volontiers comme l'héritier des gloires impériales ; il avait repris beaucoup des hommes de l'Empire et il travaillait lui-même, bien imprudemment, à propager dans le peuple la légende bonapartiste. Le 2 déc. 1840 il organisa le retour triomphal des cendres de Napoléon Ier, ramenées de Sainte-Hélène et déposées sous le dôme des Invalides. Les hontes de la politique extérieure de Louis-Philippe contrastaient trop avec l'attitude de la France trente années auparavant pour que la comparaison n'accrût pas encore l'admiration pour le glorieux tyran. En résumé, quand s'écroula la monarchie de juillet il n'y avait pas de parti bonapartiste à proprement parler, mais il y avait un état d'esprit bonapartiste et des souvenirs plus ou moins légendaires qui eurent un rôle décisif dans les élections législatives de Louis-Napoléon Bonaparte, puis dans son élection à la présidence de la république. Il eut tout le monde pour lui ; ses tendances socialistes lui amenèrent les ouvriers ; le désir d'un gouvernement à poigne lui valut les sympathies bourgeoises et conservatrices ; son nom fit voter les paysans. Ce n'est pas ici le lieu de raconter comment le futur Napoléon III reconstitua son parti, comment il eut la main dans les journées de juin, comment il se créa dans le « parti de l'ordre » un groupe de fidèles, comment il se rendit maître de l'armée et risqua enfin son coup d'Etat. Notons seulement qu'il se posa en restaurateur du suffrage universel et qu'il fit sanctionner ses actes par un double plébiscite, fait capital au point de vue de la doctrine future du parti bonapartiste. On sait du reste que le premier plébiscite, le seul sérieux, ne le fut guère; rien ne garantit l'exactitude des chiffres ; de plus on vota sous une pression terroriste, les chefs républicains étaient morts, exilés ou compris dans les 100,000 personnes qu'on avait arrêtées.

Néanmoins les bonapartistes sont restés fidèles au suffrage universel et au plébiscite ou appel au peuple qui forme le fond de leur programme depuis la chute du second Empire. La doctrine que le parti bonapartiste a reçue de Napoléon III est très simple : l'autorité souveraine est celle du suffrage universel ; la légitimité de l'Empire tient à la consécration qu'il reçut par le plébiscite des 20 et 21 nov. 1852, renouvelé en 1870. L'Empire ayant été renversé par une révolution, les bonapartistes affectaient de ne demander qu'une chose, l'appel au peuple, une consultation directe du suffrage universel. Comme les républicains le firent d'abord, ils déniaient à l'Assemblée nationale tout mandat et par suite tout pouvoir constituant. Au point de vue de la stratégie politique et en pure théorie, la position prise par le parti bonapartiste était très forte. En revanche, au point de vue historique et en fait sa situation était presque intenable au lendemain de la guerre provoquée par Napoléon III. Il était définitivement prouvé que l'empire c'est la guerre ; pour la seconde fois les Bonaparte avaient mené la France à la ruine, au démembrement, l'avaient abaissée en Europe. Pour tout homme qui réfléchit il semblait que la tyrannie fut condamnée par ses actes. De plus, l'alliance de Napoléon III avec le clergé ne permettait plus guère à son parti de se poser en représentant de la démocratie autoritaire.

Aux premiers jours de l'Assemblée de Versailles on vit bien quelle aversion excitaient les bonapartistes. Seule la Corse en avait élu ; ils étaient six. Le 1er mai 1871, M. Bamberger protestant à la tribune contre le traité de Francfort, s'écria : « Un seul homme aurait dû le signer ; cet homme c'est Napoléon III ! » On entendit M. Galloni d'Istria clamer : « Napoléon n'aurait jamais signé un traité honteux. » MM. Conti et Gavini l'appuyèrent, le premier insulta l'Assemblée. A gauche on demanda la déchéance et M. Target vint donner lecture d'une déclaration de déchéance de la dynastie bonapartiste qui fut votée à l'unanimité moins six voix. Jusqu'à la mort de Napoléon III à Chislehurst (9 janv. 1873) et au 24 mai 1873, on trouve peu de traces de l'action bonapartiste ; le parti se réorganisait en silence. Au moment des tentatives de fusion, les bonapartistes tinrent un langage violemment hostile. Dès que le Septennat fut consolidé, M. Rouher déclara que c'était une trêve dont il fallait profiter pour s'organiser en vue de la lutte définitive pour laquelle ne resteraient en présence que deux gouvernements : la République et l'Empire. On comptait beaucoup sur la neutralité du maréchal de Mac-Mahon, créature de l'empire, et sur la bienveillance d'un grand nombre des fonctionnaires du régime réactionnaire pris parmi les anciens serviteurs de l'empire. Dès le 8 févr. 1874, un candidat bonapartiste fut élu dans le Pas-de-Calais. Le parti bonapartiste se reconstituait rapidement, profitant plus que tout autre de l'ajournement des solutions définies. Il avait conservé de grandes sympathies dans les campagnes, dans les départements qui n'avaient pas subi l'invasion, dans le bassin de la Garonne, dans les Charentes, dans le Nord-

Ouest; les pays vinicoles et les pays à bestiaux avaient conservé le souvenir de la prospérité matérielle qui avait coïncidé avec le second Empire et lui en rapportaient le mérite. Les comités locaux se multipliaient, on distribuait par milliers les photographies du prince impérial; celui-ci avait même convoqué ses adhérents à Chislehurst et il fallut que le gouvernement défendît à ses fonctionnaires de s'y rendre. L'action était centralisée à Paris par le comité central de l'appel au peuple.

Bientôt se produisit une nouvelle lutte électorale qui attesta la force des bonapartistes et fit connaître à tous leur redoutable organisation. Le 24 mai 1874 eut lieu une élection dans la Nièvre, qui avait six mois avant élu un radical à une grosse majorité; M. Gudin, républicain, eut 32,000 voix; M. de Pazzi, royaliste, 4,500, M. de Bourgoing, bonapartiste, fut élu par 37,600. Il partit aussitôt pour Chislehurst; les bonapartistes triomphaient bruyamment; déjà M. Levert, l'élu du Pas-de-Calais, avait crié se tournant vers la gauche de l'Assemblée : « Nous vous imposerons bientôt silence. » On cherchait à compromettre le maréchal, se flattant d'une demi-connivence ; les maires du 24 Mai n'avaient-ils pas soutenu M. de Bourgoing? Le *Gaulois* du 26 déclara nulle la déchéance votée à Bordeaux. Il s'attira un communiqué énergique du gouvernement maintenant la déchéance. Mais on ne s'arrêta pas là, les républicains, par l'organe de M. Girerd, produisirent un appel du omité central en faveur de la candidature Bourgoing vec promesse de récompenses et preuve de la connivence des fonctionnaires. Un violent débat s'engagea; M. Rouher nia sur l'honneur l'existence du comité central, pourtant indiscutable; on prouva de plus celle d'un comité d'anciens officiers. Gambetta conclut un éloquent discours par ces mots : « Il est des hommes à qui je ne reconnais ni titre ni qualité pour demander des comptes à la révolution du Quatre-Septembre, ce sont les misérables qui ont perdu la France! » Interpellé, il déclara que ses paroles étaient plus qu'un outrage, une flétrissure, et qu'il les maintenait. Le lendemain il fut frappé à la gare Saint-Lazare par un certain marquis de Sainte-Croix, ancien condamné à mort gracié, qui fut condamné à six mois de prison. Ces troubles violents s'apaisèrent; le ministère poursuivit également bonapartistes et républicains. En décembre la justice conclut au non-lieu dans l'affaire du comité central bonapartiste, parce qu'il avait moins de vingt et un membres. On vota une enquête parlementaire : le rapport fut présenté par M. Savary et l'élection Bourgoing cassée par 330 voix contre 310. Les débats qui suivirent prouvèrent que les bonapartistes avaient étendu sur toute la France le réseau d'une savante organisation. Contrairement à la parole de Rouher, c'était à son domicile qu'avaient été tenues les réunions du comité central; il comprenait MM. Pietri, Conti, Chevreau, duc de Padoue, général Fleury, Casabianca, J. Murat, Grandperret, etc. Au-dessous étaient des groupes d'anciens préfets et conseillers d'Etat. On avait habilement organisé toute une presse bonapartiste; on s'était créé des ressources financières, prélevées sur les anciens protégés de l'Empire; une police spéciale avait été embrigadée; on faisait dans l'armée une active propagande. Il y avait jusqu'à des tournées d'inspection dans les départements. Chaque campagne électorale était dirigée par l'ancien préfet du département. Enfin les bonapartistes s'étaient mis en rapports avec les socialistes; M. Amigues dirigeait cette campagne.

Dans l'intervalle, les événements avaient continué à aller dans le même sens; le 16 août 1874, M. Le Provost de Launay fut élu dans le Calvados; en octobre et en novembre des bonapartistes furent élus dans le Pas-de-Calais et dans l'Oise; dans ce dernier département l'élection du brillant duc de Mouchy eut un grand retentissement. Toutefois, aux élections du 5 oct. pour le renouvellement des conseils généraux, les bonapartistes obtinrent peu de sièges relativement. Ces élections firent apparaître au grand jour la scission entre le prince Napoléon démocrate et voltairien, et le bonapartisme autoritaire; le prince ne fut pas agréé par son parti comme candidat au conseil général pour Ajaccio et il succomba.

Dans les grandes discussions relatives au vote de la Constitution, les bonapartistes ne jouèrent pas de rôle; ils se bornèrent à protester, maintenant le principe de l'appel au peuple et déniant à l'Assemblée le pouvoir constituant. Quand on nomma les sénateurs inamovibles, ils s'abstinrent ou votèrent avec les républicains et les ultra-légitimistes, par haine de l'orléanisme.

Les élections de 1876 ne réalisèrent pas les vastes espérances du parti bonapartiste; il ne fit guère entrer que quarante des siens au Sénat et soixante-quinze à la Chambre des députés. Il obtint ses succès électoraux dans les régions que nous avons déjà désignées comme subissant son influence et surtout dans les dép. suivants : Corse, Gers, Haute-Garonne, Gironde, Landes, Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot, Nièvre, Côtes-du-Nord, Manche, Calvados, Orne, Pas-de-Calais. En face de la majorité républicaine, les représentants du parti bonapartiste firent partie de la minorité de droite et votèrent avec elle.

Après la surprise du 16 mai 1877, M. de Fourtou, un des leurs, reçut le ministère de l'intérieur ; dans les remaniements formidables de personnel qui eurent lieu à ce moment, large fut la part des bonapartistes. Pour le partage des candidatures officielles, de vives querelles éclatèrent entre eux et les royalistes; elles se donnèrent carrière dans la presse ; les bonapartistes, d'ailleurs, poussaient ouvertement à un coup d'Etat. Ils obtinrent environ 240 des 490 candidatures officielles ; ils firent élire 104 des leurs, gagnant en somme peu de sièges. Malgré cet échec relatif et le désastre électoral essuyé par le cabinet du 16 Mai, les bonapartistes conseillaient de plus en plus au maréchal d'aller jusqu'au coup d'Etat; ils se croyaient assurés d'en profiter en cas de succès. Quand les républicains furent définitivement vainqueurs, quelques bonapartistes songèrent à se soumettre au verdict populaire et à se rallier à la République (Dugué de la Fauconnerie, Robert Mitchell, Raoul Duval); le fossé creusé par l'entreprise du 16 Mai était trop profond, les républicains refusèrent toujours d'admettre ces recrues. Le parti bonapartiste reçut un coup terrible par la mort de son chef; le 20 juin 1879 on apprit que Louis-Napoléon, abandonné par son escorte anglaise, avait été tué par les Zoulous dans l'Afrique australe.

Cette mort imprévue affaiblit beaucoup le parti bonapartiste. L'héritier qui devenait le chef de la dynastie était le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte, élu député de la Corse en 1876 comme républicain, l'un des 363, battu ensuite par le candidat officiel. Il s'était affirmé nettement anticlérical. Or, c'était sur le terrain clérical que fraternisaient maintenant monarchistes et bonapartistes, ralliés pour former « l'union conservatrice ». Divisés, les anciens partis n'eussent pu même disputer au régime nouveau le peu de terrain qu'il leur laissait. Aussi le parti bonapartiste ne reconnut son nouveau chef qu'avec froideur ; M. Rouher se retira. Il y eut même des dissidences plus accentuées, MM. Paul de Cassagnac et Amigues opposèrent au prince Napoléon son fils aîné, le prince Victor. Le père ne leur fit aucune concession ; en avr. 1880, il publia une lettre par laquelle il rompait en visière avec les cléricaux; il acceptait la République et voulait poser la question d'une revision constitutionnelle sur le terrain républicain; c'était essayer de jouer le jeu qui avait jadis réussi à son cousin. Tout cela augmenta la désagrégation du parti, quelques-uns allèrent aux monarchistes (Tristan Lambert); Gambetta essaya d'en rallier d'autres, mais ne put décider son parti à les accepter. En oct. 1880, après une grande réunion publique tenue à Paris, la guerre civile fut déclarée dans le bonapartisme ; très peu de députés acceptaient

la direction politique du prince Napoléon. Aux élections d'août 1881, 45 bonapartistes seulement furent réélus à la Chambre des députés ; ils formaient la moitié de la minorité. Quoique peu nombreux, ils firent une vive et bruyante opposition, dirigée surtout par Paul de Cassagnac, et contribuèrent à gêner le fonctionnement du parlementarisme républicain. Dans l'été de 1884 éclata une rupture entre le prince Jérôme Napoléon et son fils le prince Victor qui abandonna la maison paternelle, et se posa en prétendant. On affecta dès lors de diviser les bonapartistes en *Jéromistes* et *Victoriens*; ces derniers reconnaissent pour chef théorique le prince Victor et rêvent de le porter directement au trône sans tenir compte de son père. Cette division eut peu d'influence sur le gros du parti. Dans la mêlée électorale du 4 oct. 1885, le prince Jérôme s'abstint; les bonapartistes gagnèrent moins que leurs alliés réactionnaires; ils n'eurent guère qu'un tiers de 200 sièges occupés désormais par la droite. Depuis, leur rôle parlementaire ne se sépare pas de celui de la coalition réactionnaire. Les princes Jérôme et Victor ont été bannis en 1886, en vertu de la loi d'expulsion des prétendants. Rappelons enfin que les bonapartistes ont prêté, en 1888, un concours énergique au parti boulangiste dont le programme se rapproche du leur.

BONARD. On appelle *bonard* l'ouverture des arches à pots ou fours destinés à porter les pots à la température qu'ils doivent supporter dans le four de fusion ; dans les anciennes verreries les arches très nombreuses attenaient au four en sorte qu'elles étaient maintenues à une température déjà élevée par rapport au pot qui y était apporté, mais depuis quelques années déjà on a débarrassé le four de fusion de toutes les arches accessoires avec leur bonard, arches de frittage, de recuisson et d'attrempage et on n'a conservé que deux arches à pots pouvant contenir tous les pots d'une mise totale.

BONARD (Louis-Adolphe), marin français, né à Cherbourg le 27 mars 1805, mort le 31 mars 1867. Elève de l'Ecole polytechnique, il passa dans la marine en 1826. Aspirant sur le *Silène*, il fut fait prisonnier par les Arabes et délivré à la prise d'Alger. Enseigne le 19 nov. 1830, lieutenant de vaisseau le 1er janv. 1835, capitaine de frégate le 6 sept. 1842, capitaine de vaisseau le 12 juil. 1847, commissaire de la République aux îles de la Société et commandant de la station navale de l'Océanie (1849-1852), gouverneur de la Guyane (1853-1855), contre-amiral (7 juin 1855), major général à Brest (1856-1858), commandant en chef des deux divisions navales des côtes occidentales d'Amérique et d'Océanie (janv. 1858-1860). En 1861 il fut nommé commandant en chef des forces françaises en Cochinchine. Il entama les opérations le 5 déc. 1861, prit Bien-Hoa (18 déc. 1861) et Vinh-Long (22 mars 1862), dont il détruisit les citadelles, encadra les indigènes dans l'armée européenne, pacifia le pays et signa avec l'empereur Tu-Duc le traité du 5 juin 1862. Nommé gouverneur de Cochinchine et vice-amiral (25 juin 1862), Bonard eut à réprimer l'insurrection de la Basse-Cochinchine (janv.-mars 1863). Il revint en France avec le traité de Tu-Duc, ratifié à Hué le 14 avr. 1863. Il fut nommé préfet maritime de Rochefort (20 oct. 1863), et membre du conseil d'amirauté (13 fév. 1864).

BIBL. : LOMON, *Souvenirs de l'Algérie, captivité de l'amiral Bonard et de l'amiral Bruat* ; Paris, 1863.

BONARELLI DELLA ROVERE. Famille de littérateurs italiens. *Guidubaldo* Bonarelli, né à Urbin le 25 déc. 1563, mort à Fano le 8 janv. 1608, montra une grande précocité d'intelligence. Il soutint à douze ans une thèse de philosophie et reçut à dix-neuf ans l'offre d'une chaire de théologie en Sorbonne Il aima mieux revenir en Italie auprès de son père, le comte Bonarelli, et il servit successivement le duc de Ferrare et le duc de Modène qui lui confièrent plusieurs missions diplomatiques. Il fonda à Ferrare l'Académie des *Intrepidi*, où il prit le nom d'Aggiunto. Il a publié une pastorale, *Filli di Sciro* (Ferrare, 1607), qui a été violemment critiquée à cause du double amour de la principale héroïne pour deux bergers. Il a prononcé pour défendre son personnage des discours curieux. L'Académie des *Intrepidi* a fait éditer sa pastorale qui a été souvent rapprochée du *Pastor fide* et de l'*Aminta*. Elle a été plusieurs fois traduite en français au XVIIe siècle. — *Prospero* Bonarelli, frère du précédent, né vers 1588, mort le 9 mars 1659, à Ancône, fut élevé par les soins de Guidubaldo, initié par lui aux affaires et à la littérature. Il se mit au service du grand-duc de Toscane et fonda à Ancône, sa patrie, l'académie des *Caliginosi*. Il a laissé des pastorales, des tragédies et des comédies. Son œuvre la meilleure est la tragédie *Il Solimano* publiée à Venise (1619), puis à Florence (1620) avec des illustrations de Callot et qui figure dans le recueil du théâtre choisi de Maffei. — Son fils *Pietro* (mort en 1659) continua par quelques œuvres du même genre la tradition littéraire de sa famille. H. V.

BIBL. : MAZZUCHELLI, *Scrittori d'Italia*. — TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana*.

BONAS. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom; cant. de Valence ; 323 hab.

BONASA (Ornith.). Le genre *Bonasa* de Stephens (*Gener. Zool.*, 1819, XI, 298), est un peu plus étendu que le genre *Bonasia* de Ch.-L. Bonaparte (*Geogr. and comp. List of the Birds of Europe and North America*, 1838 et *Compt. Rend. Acad. Sc.*, 1856, t. XLII, *Tableau des Gallinacés*, n° 59). Il comprend, en effet, non seulement la Gélinotte (*Tetrao bonasia* L.) et les *Ruffed Grouses* (*T. umbellus* L. et *T. Satinei* Dongl.), de l'Amérique du Nord, mais encore le Tétras cupidon (*Tetrao cupido* L.) ou *Poule des prairies (Prairie Hen)*, que le prince de Canino plaçait dans un genre particulier, sous le nom de *Cupidonia cupido* (V. le mot CUPIDONIA) et qui, en raison de ses formes et de ses mœurs, mérite, en effet, d'être séparé des Gélinottes proprement dites (V. GÉLINOTTE). Abstraction faite du Tétras cupidon, les Gélinottes constituent un petit groupe naturel qui se place à côté des *Tétras* (V. ce mot), et qui est caractérisé par l'absence de plumes sur la partie inférieure du tarse et par la forme du bec, moins recourbé vers la pointe que chez les Coqs de bruyères. E. OUST.

BIBL. : J.-J. AUDUBON, *Ornith. biogr.*, 1831, t. I, p. 211 et 1839, t. V, p. 560, pl. 41 et *Birds Amer.*, 1842, t. V, p. 72 et pl. 293. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, t. II, p. 51, 2e édit. — D.-G. ELLIOT, *Monogr. Tetraonidæ*, pl. 1 à 4.

BONASIA (Bartolomeo), peintre-sculpteur italien, travaillait à Modène dans la première moitié du XVIe siècle. Il a laissé des tableaux d'histoire, des portraits et aussi des ouvrages de marqueterie.

BONASONE (Giulio), peintre-graveur italien, né vers 1500, mort après 1574. Ses estampes sont datées de 1531 à 1574. On ne connaît presque rien de sa biographie. Quoiqu'il n'ait probablement jamais reçu des leçons directes de Marc-Antoine, puisque celui-ci quitta Rome quatre ans avant que le nom de Bonasone ne se trouve au bas d'une estampe, il n'en doit pas moins être rangé parmi les élèves du maître, entre Marc de Ravenne et Augustin Vénitien. Son œuvre considérable (354 numéros de Bartsch) est de valeur fort inégale, mais dénote beaucoup de verve, de facilité et de talent. Il a beaucoup gravé d'après Raphaël, Michel-Ange, Jules Romain, le Primatice, le Pontormo, le Parmesan, Polydore de Caravage... C'est le Parmesan qui l'a le mieux inspiré. Il a aussi gravé des compositions originales, d'ailleurs pleines de réminiscences. Elles ne se font remarquer, dit M. Duplessis, ni par une originalité bien grande, ni par une haute intelligence de l'art; elles sont toutefois agencées avec facilité, dessinées sans pédantisme... » J. Bonasone a signé I. V. B.; I. B. I. N.; I. Bonas; Julio B. fecit et Julio B. F. — On cite parmi ses planches les plus caractéristiques : *Noé sortant de l'arche*, *les Amours d'Alexandre et de Roxane*,

Clélie et ses compagnes traversant le Tibre; Frise d'ornement avec un centaure ailé. A. M.

BIBL. : BARTSCH, t. XV, pp. 103-178. — G. DUPLESSIS, *Histoire de la gravure*, pp. 105-106.

BONATELLI (Francesco), philosophe italien contemporain, professeur ordinaire de philosophie à l'Université de Padoue, né en 1830. Il a publié à Bologne, en 1862, un dialogue intitulé *Le Idee nella natura ossia del simbolo poetico, studio di psicologia applicata*. Dans un autre ouvrage, *Pensiero e conoscenza*, il suit la voie ouverte par Lotze. On lui doit en outre une étude fort complète de la philosophie de Hartmann : *la Filosofia dell' in conscio di Edouard von Hartmann esposata ed esaminata* (Rome, 1876). De nombreux articles publiés dans la *Coltura*, la *Filosofia delle scuole italiane*, dans le *Zeitschrift für Philosophie*, et dans la *Revue philosophique* de Ribot, ont contribué à répandre son nom et ses idées. C'est un représentant distingué de la psychologie nouvelle.

BONATI ou **BONATO** (Guido), astrologue italien (V. BONATTI).

BONATI (Giovanni), peintre italien, né à Ferrare en 1635, mort à Rome en 1681. Il travailla à Bologne dans l'atelier du Guerchin, puis à Rome dans celui de B.-Fr. Mola. Le cardinal Pio lui fit de nombreuses commandes et lui confia même la garde de ses collections, d'où le surnom populaire de Giovannino del Pio, sous lequel il est aussi connu. Il fut le rival souvent heureux de Carlo Maratta; mais une longue maladie l'éloigna pendant plusieurs années de ses travaux.

BONATI (Teodoro-Massimo), ingénieur et médecin italien, né à Bondeno, près de Ferrare, le 8 ou le 9 nov. 1724, mort à Ferrare le 2 janv. 1820. Il se fit d'abord recevoir docteur en médecine, étudia ensuite les mathématiques aux leçons du professeur Battaglia, et se rendit à Rome, en 1759, pour aviser au dessèchement des Marais Pontins; ses plans furent adoptés par Pie VI. Il s'occupa également de la réunion du Reno au Pô. Devenu professeur de mécanique et d'hydraulique à l'Université de Ferrare et inspecteur général des eaux, il mit successivement ses talents d'ingénieur au service des ducs de Modène, de Parme, du prince de Piombino, etc., et fut appelé à un congrès convoqué à Modène par Napoléon Ier, qui lui conféra l'ordre de la Couronne de fer. Mais il n'est pas exact qu'il ait été, comme l'affirment quelques biographes, correspondant de l'Institut de France. Ses ouvrages ne sont que des opuscules et des mémoires. Voici les principaux : *Memoriale idrometico delle acque per la città e ducato di Ferrara* (Rome, 1765); *Saggio sopra una nuova teoria dello movimento delle acque* (Pavie, 1783); *Di uno esperimento proposto per iscopire se realmente la terra sia quieta, o pure si muove* (Pavie, 1785); *Nuova curva isocrona* (Ferrare, 1807, in-8); *Natura delle radici delle equazioni letterali di quinto grado e di sesso*, etc. (*Mém. Soc. ital.*, t. VIII); *Sperienze ed osservazioni potamologiche* (*Mém. Soc. ital.*, t. IX). L. S.

BONATTI (Guido), astrologue italien, né à Forli (Romagne) ou à Cascia (dioc. de Fiesole) en 1230 (?), mort à Bologne ou à Ancône vers 1300. Il étudia d'abord le droit, qu'il abandonna bientôt pour les sciences exactes; il aurait été professeur de mathématiques et d'astronomie à Bologne, quelques-uns disent même à l'Université de Paris. Mais il ne dut probablement sa popularité qu'au succès de ses prédictions astrologiques; c'est ainsi qu'il conseilla au comte de Montferrat, assiégé par Martin IV dans Forli, de faire une sortie, lui assurant qu'il serait victorieux, quoique blessé; la prophétie se réalisa, paraît-il, de tous points. Bonatti finit ses jours dans un couvent de franciscains. Ses ouvrages d'astrologie (plutôt que d'astronomie) ont été recueillis par J. Canterus, et publiés par Joh. Angeli, sous le titre de *Liber astronomicus* (Augsbourg, 1491, in-4; autres édit. moins rares : Venise, 1506, in-fol.; Bâle, 1530 et 1550, in-fol.). L. S.

BONA VACANTIA (V. BIEN [Droit romain]).

BONAVENTURA (Federico), savant italien, né à Ancône en 1555, mort en mars 1602. Il étudia le grec, commenta Aristote, épousa Panthésilée Capegna, qui lui donna douze enfants, fut le conseiller du duc d'Urbin et son ambassadeur extraordinaire, finalement se retira pour vivre dans la retraite comme un sage et écrivit les ouvrages suivants : *Anemologia seu de affectibus, signis et causis ventorum* (Urbin, 1592, in-4); *Apolologia pro Theophrasto de vero tempore ortus et occasus Orionis* (Urbin, 1592, in-4); *De Natura partus octomestris adversus opinionem* (Urbain, 1600, in-fol.); *Della ragion di stato e della prudenza politica libri IV* (Urbin, 1623, in-4); *Utrum homo affici rabie possit, affectus interire* (Urbin, 1627, in-4). R. G.

BIBL. : Vitt. ROSSI, *Pinacotheca*; Cologne, 1642, in-8.

BONAVENTURE (Saint), *Giovanni di Fidanza*, évêque et docteur de l'église, *Doctor Seraphicus*, né en 1221 à Bagnorea (Toscane), mort en 1274. Fête le 14 juil. Il avait reçu au baptême le nom de Jean; mais à l'âge de quatre ans, il tomba si dangereusement malade, que les médecins désespéraient de sa guérison; sa mère le recommanda aux prières de François d'Assise, promettant, s'il guérissait, de le mettre au nombre des religieux que ce saint dirigeait. François pria pour l'enfant et le voyant guéri, il s'écria : *O Buona ventura!* De là, le nom qui remplaça celui de Jean de Fidanza. On s'appliqua à entretenir en lui le souvenir de cette guérison et de la promesse qui l'avait précédée. En 1243, à l'âge de vingt-deux ans, il entra dans l'ordre des frères mineurs, pour accomplir le vœu de sa mère. — Il fut envoyé étudier à Paris, où les franciscains occupaient une des douze chaires de la faculté de théologie; il y eut pour maître Alexandre de Halès, surnommé *Doctor irrefragabilis* et *Fons vitæ* (mort en 1245). Ce maître, admirant l'innocence des mœurs de son élève, disait : « Il semble que le péché d'Adam n'a point passé dans Bonaventure. » Jean de Rochelle remplaça Alexandre et lui-même fut remplacé par Bonaventure (1253). Trois ans auparavant, celui-ci avait déjà obtenu la permission de faire des leçons sur les *Sentences* de Pierre Lombard; en 1254, il fut reçu docteur. — Bonaventure enseigna la philosophie et la théologie avec un succès égal à celui du dominicain Thomas d'Aquin. Quoique appartenant à des ordres rivaux et suivant des méthodes fort différentes, ces deux docteurs étaient unis par une amitié qu'aucun dissentiment ne troubla jamais. Leurs succès et la prétention des ordres auxquels ils appartenaient de refuser, à raison de leurs privilèges, de se soumettre aux statuts de l'Université, émurent les professeurs séculiers. Guillaume de Saint-Amour attaqua l'institution même des ordres mendiants dans plusieurs traités, dont le plus important, *De periculis novissorum temporum*, composé en 1256, signale avec habileté et avec vigueur les dangers et les abus résultant de cette institution, qu'il ne nomme pourtant point. Thomas d'Aquin et Bonaventure répondirent; la réponse de ce dernier est contenue dans les traités *Libellus apologeticus in eos qui ordini fratrum minorum adversantur* et *De paupertate Christi, adversus magistrum Guillelmum*.

En cette même année, Bonaventure, qui n'était encore âgé que de trente-cinq ans, fut élu général de son ordre en remplacement de Jean de Parme, qui l'avait désigné pour son successeur. S'empressant de tenir compte de quelques-uns des reproches de Guillaume de Saint-Amour, il écrivit à tous les supérieurs des franciscains (23 avr. 1257), pour réclamer le retour à la règle, et ordonner de réprimer la cupidité, l'oisiveté et le vagabondage qu'on imputait aux frères; dans une autre lettre, il réprimandait les religieux, à cause de leurs empiétements sur les droits des prêtres séculiers et de leurs obsessions auprès des malades pour obtenir des legs. Cependant, malgré son mysticisme, il fut le constant adversaire de la ten-

dance des franciscains dits *spirituels*. A l'égard d'une autre tendance fort différente, il convient de noter que ce fut sur ses ordres qu'on empêcha Roger Bacon de donner des leçons à Oxford et qu'on le mit en surveillance à Paris. En 1263, Bonaventure sollicita sans succès Urbain IV de décharger les franciscains de la direction des religieuses de sainte Claire, en souvenance, dit-on, de ces paroles de saint François d'Assise : « Dieu nous a ôté les femmes, mais j'appréhende fort que le diable ne nous ait donné des sœurs pour nous tourmenter. » — Nommé archevêque d'York par Clément IV, il obtint de lui la permission de ne point accepter cet office. Après la mort de ce pape (1268), le siège apostolique resta vacant pendant près de trois ans, les cardinaux ne pouvant s'accorder sur l'élection de son successeur. On rapporte qu'enfin ils s'engagèrent à nommer celui que Bonaventure désignerait. Il désigna Thibaud Visconti, archidiacre de Liège, qui était alors en terre sainte et qui prit le nom de Grégoire X. En 1273, ce pape lui imposa l'évêché d'Albano et, peu après, le nomma cardinal prêtre. En 1274, il fut envoyé comme légat au concile de Lyon; il y prêcha la seconde et la troisième session ; mais il mourut trois jours avant la fin du concile. On lui fit des funérailles magnifiques, auxquelles tous les membres du concile, le pape lui-même et des rois assistèrent. Son oraison funèbre fut prononcée par Pierre de Tarentaise, évêque d'Ostie. Le Dante l'avait placé dans le paradis; Sixte IV le canonisa en 1482; Sixte V, en 1587, le mit, sixième en rang, au nombre des docteurs de l'Eglise, et lui confirma le titre de *Doctor Seraphicus*, le plaçant ainsi au-dessus de saint Thomas d'Aquin, qui n'était que *Doctor Angelicus*. Ce pape était franciscain lui-même.

Les ouvrages de saint Bonaventure ont été recueillis et imprimés pour la première fois à Rome, sur l'ordre de Sixte V et par les soins de Buonafocco Farnara, franciscain (1588-1596, 7 vol. in-fol.). C'est sur cette édition qu'a été faite celle de Lyon, 1668 (7 vol. in-fol.). Autres éditions: Mayence, 1609 (7 vol. in-fol.); Venise, 1751-1756 (14 vol. in-4); Paris, 1863-1872 (14 vol. gr. in-8); Florence, 1884, nouvelle édition publiée par les franciscains. Les *Œuvres spirituelles* ont été traduites par le P. Berthomier (Paris, 1855, 6 vol. in-8). Parmi les reproductions partielles et les traductions on peut aussi placer l'ouvrage suivant: Alix, *Théologie séraphique, extraite et traduite des œuvres de saint Bonaventure* (Paris, 1853-1856, 2 vol.). Dans l'ordre de l'édition de Lyon, les œuvres de saint Bonaventure comprennent : Méditations, expositions et sermons (3 vol.) ; Commentaires sur les Sentences de Pierre Lombard (2 vol.) ; traités divers, opuscules et hymnes (2 vol) : en totalité, quatre-vingt-huit ouvrages. L'authenticité de quelques-uns des écrits qui lui sont attribués est fortement contestée, et tout particulièrement celle du *Psautier de la sainte Vierge*. La *Somme théologique* qui porte son nom a été composée par le P. Trigose, capucin (2e édition, Lyon. 1616).

Quoique les franciscains aient toujours grandement prisé l'honneur de posséder le *Docteur Séraphique*, la doctrine caractéristique de leur ordre procède, non de Bonaventure, mais de Duns Scot, qui représente une méthode et une tendance fort différentes. Bonaventure visait à l'édification infiniment plus qu'aux subtilités de la scolastique; et son œuvre tient une place beaucoup plus grande dans l'histoire des développements de la dévotion et du culte que dans celle des disputations théologiques. Reprenant la tradition de l'école de Saint-Victor, qui s'était efforcée d'unir à l'explication dialectique de la doctrine ce qui sert à la piété et conduit à la contemplation, et de tenir le milieu entre une spéculation sans onction et sans chaleur, et une mysticité sans lumière, il joignit à l'emploi de la scolastique dans l'étude de la théologie celui du mysticisme, dans un but d'édification. Il fit de la théologie une *scientia affectiva*, constituant une sorte de mysticisme à la fois pratique et spéculatif. Pour lui, le but suprême, c'est l'union avec Dieu dans la contemplation et dans un intense et absorbant amour. Ce but ne peut être complètement atteint dans cette vie ; mais il doit former la souveraine espérance de l'avenir, et il faut que tout y tende. Bonaventure part de ce principe, qu'on ne peut parvenir à la complète intelligence des choses divines au moyen du raisonnement et des définitions : ce qui la donne, c'est la lumière surnaturelle qu'un cœur pur obtient par une foi profonde, une pieuse contemplation et l'exercice des vertus chrétiennes. Des idées mystiques et ascétiques forment le fond de la plupart de ses écrits. — A la théologie scolastique appartiennent les Commentaires sur le Maître des sentences et un court traité, *Breviloquium;* son *Centiloquium*, ainsi dénommé a cause des cent chapitres dont il se compose, est un manuel pour les commençants. L'exposé systématique de ses conceptions est présenté sommairement dans la *Reductio artium ad theologiam*. Pour revenir à Dieu, dont il a été séparé par la chute, l'homme doit franchir quatre degrés : au premier, il est éclairé par la lumière *extérieure*, d'où viennent les arts mécaniques; au second, par la lumière *inférieure*, celle des sens, qui procure les notions expérimentales; au troisième, par la lumière *intérieure*, celle de la raison, qui, par le moyen de la réflexion, élève l'âme jusqu'aux choses intelligibles; au quatrième par la lumière *supérieure*, qui ne vient que de la grâce et qui seule révèle les vérités qui sanctifient. La raison naturelle, en commençant par l'observation empirique et en s'élevant de plus en plus par le raisonnement, peut parvenir jusqu'aux limites extrêmes de la nature créée; mais, pour atteindre aux réalités surnaturelles, elle n'a d'autre guide que la foi. C'est ainsi que toutes les sciences sont ramenées à la théologie, qui est leur couronnement. Il y a donc deux domaines, celui de la philosophie et celui de la foi. La philosophie ne donne pas la certitude, la foi seule peut la procurer; et, même dans l'ordre naturel, une assertion *secundum pietatem* est tenue par Bonaventure pour plus certaine que celle qui est présentée au nom de la science.

Dans son Commentaire sur les quatre livres des *Sentences* et dans quelques autres de ses traités, Bonaventure expose et défend amplement les doctrines et les institutions du moyen âge, et tout particulièrement les plus récentes : transsubstantation, communion sous une seule espèce, et il fait l'apologie du célibat des prêtres et de la vie monastique, qu'il considérait comme le plus sûr moyen de grâce. Enthousiaste de la virginité, qu'il estimait une sorte de vertu théologale, il avait voué à Marie une dévotion exagérée, et il contribua puissamment à développer ce culte. Dans un chapitre général tenu à Pavie, il ordonna aux religieux de saint François d'exhorter le peuple à adresser à la sainte Vierge une prière, au son de la cloche du soir (V. ANGELUS). — Les principaux de ses ouvrages mystiques sont l'*Itinerarium mentis ad Deum* et le traité *De septem gradibus contemplationis*. Il y décrit, d'après Richard de Saint-Victor, le chemin qu'il faut suivre pour connaître Dieu dans la pureté de son essence et arriver au point suprême de l'intelligence, où, délivré de toute image et de toute notion, l'homme sort de lui-même pour ne plus voir que Dieu et le posséder dans l'extase d'une sainte contemplation. — En dédiant à une religieuse de sainte Claire ses *Méditations sur la vie de Jésus-Christ*, Bonaventure lui écrivait : « Je vous raconterai les actions de Notre Seigneur Jésus-Christ, de la manière dont on peut se les représenter par l'imagination; car rien n'empêche de méditer ainsi, même l'Ecriture sainte. » En effet, il y a énormément d'imagination dans les *Méditations*, ainsi que dans la *Biblia pauperum*, et dans la plupart des ouvrages d'édification de Bonaventure. Non seulement il appliquait aux textes authentiques un sytème outré d'in-

terprétation allégorique, permettant d'y trouver tout ce qu'il y mettait; mais beaucoup des faits qu'il cite ne sont ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament : il les avait pris dans les apocryphes et dans les légendes, peut-être même quelques-uns dans les visions de ses extases. Suivant le même goût, sont choisis ses titres imagés : *Carquois*, *Arbre de vie*, *Couronne de Marie*, *Miroir de la sainte Vierge*, *Diète du salut*, *les Six ailes des Chérubins*, *les Six ailes des Séraphins*, *les Vingt pas des novices*, *Aiguillon de l'amour divin*. C'est par là surtout qu'il a fait école dans la littérature dévote. Il mit en vers les sentences des quatre livres de P. Lombard; on lui attribue la prose *Lauda, Sion, Salvatorem*. — En philosophie, il professe l'existence des universaux *ante rem*, suivant la formule platonicienne : idées que Dieu avait produites d'abord dans son intelligence, comme des types d'après lesquels les diverses choses ont été créées. Il tient la matière pour une pure potentialité, qui ne reçoit son existence propre que de la puissance formative de Dieu; elle ne peut être considérée séparément de la forme. L'individuation résulte de l'union de la forme et de la matière. E.-H. VOLLET.

BIBL. : WADDING, *Annales ordinis Minorum*; Lyon et Rome, 1628, 8 vol. in-fol. — Jean DE SAINT-ANTOINE, *Bibliotheca universa franciscana*; Madrid, 1732, 3 vol. in-fol., réimprimée à Rome, 1806. — J.-C. BOULE, *Histoire abrégée de la vie, des vertus et du culte de saint Bonaventure*; Lyon, 1747.— BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum*, 14 juil. — *Histoire littéraire de la France*, t. XIX. — J.-A. FESSLER, *Bonaventura's mystische Nächte oder Leben und Meinungen desselben*; Berlin, 1807, in-8.— OZANAM, *Dante ou la philosophie catholique au* XIII*e siècle*; Paris, 1845, in-8. — A. DE MARGERIE, *Essai sur la philosophie de saint Bonaventure*; Paris, 1855. — HAURÉAU, *Histoire de la philosophie scolastique*; Paris, 1872, in-8. — HOLLENBERG, *Bonaventura als Dogmatiker*; Berlin, 1862, et dans les *Studien und Kritiken*, 1868. — Ch. SCHMIDT, art. *Bonaventure* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*; Paris, 1877-1882, 13 vol. in-8, t. II.

BONAVENTURE (Philippe), architecte français de la fin du XIVe siècle. Cet artiste fut appelé de Paris, ville qu'il lui fut permis de quitter le 8 juin 1389, pour aller diriger les travaux de la cathédrale de Milan, commencée trois années auparavant et l'on croit que, pendant les huit années qu'il resta maître de l'œuvre de cette cathédrale, Philippe Bonaventure en donna le plan définitif d'exécution. Ch. L.

BONAVENTURE (Nicolas), architecte français de la fin du XVIe siècle. Cet artiste que l'on a souvent confondu avec le précédent en les faisant vivre tous deux au XIVe siècle, obtint au concours d'être chargé de la construction d'une des immenses fenêtres (celle du milieu) de l'abside de la cathédrale de Milan, fenêtre divisée en de nombreux compartiments carrés (douze sur la largeur), tous ornés de verrières de différentes époques reproduisant des scènes bibliques. Ch. L.

BIBL. : GIULINI, *Memorie spettanti alla storia di Milano*; Milan, in-8, t. XI. — Fr. PIROVANO, *Milano, nuova descrizione*; Milan, 2e édit., in-18. — *Bulletin du Comité hist. des Monum. écrits de l'Hist. de France*; Paris, 1850, in-8, t. II. — DUSSIEUX, *les Artistes français à l'étranger*.

BONAVENTURE (le père) (V. GIRAUDEAU [Bonaventure]), jésuite.

BONAVENTURE (Nicolas, baron), jurisconsulte, homme politique et magistrat français, né à Thionville en 1751, mort en 1831. Il exerça d'abord la profession d'avocat avec un grand éclat. En 1784, il fut nommé membre du conseil aulique de Tournay. En 1797, il fut élu membre du conseil des Cinq-Cents. Sous le Consulat, il fut nommé juge à la cour d'appel de la Dyle, puis président du tribunal d'appel de Bruxelles. Il prit sa retraite en 1812.

BONAVENTURE DE SAINT-AMABLE, appelé d'ordinaire le *P. Bonaventure*, carme déchaussé dont le nom de famille est inconnu, né à Bordeaux en 1610, mort à Limoges en 1691. Peu après avoir fait profession à Toulouse (1633), il vint séjourner quelques années à Limoges, entra ensuite dans un couvent de la province ecclésiastique de Gênes, puis revint à Limoges où il travailla presque jusqu'à sa mort à son *Histoire de saint Martial*. Le t. I, in-fol., parut à Clermont en 1676. Il est consacré à prouver le prétendu apostolat de saint Martial, au Ier siècle, quoique Grégoire de Tours le fixe au milieu du IIIe. Le t. II, qui n'est qu'un long et ennuyeux panégyrique de saint Martial, fut publié en 1683 à Limoges. Le tome III, qu'on désigne souvent par son sous-titre, *Annales du Limousin*, fut imprimé à Limoges en 1685. Il mène l'histoire provinciale jusqu'à 1682. C'est une laborieuse et très copieuse compilation des annales et chroniques locales. Bonaventure a connu presque toutes les sources annalistiques. Il a même consulté les sources diplomatiques et inséré dans son livre un grand nombre de pièces. Mais il est absolument dépourvu de critique et accorde à l'histoire générale une place beaucoup trop grande. Quoi qu'il en soit, il a été pendant tout le XVIIIe siècle et jusqu'à nos jours l'autorité constamment invoquée par la plupart de ceux qui ont parlé du Limousin et de la Marche.

BIBL. : ARBELLOT, notice sur *le P. Bonaventure de Saint-Amable*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, 1877, XXV.

BONAVIA (don Santiago), peintre et architecte espagnol, mort à Madrid en 1760. En 1744, Philippe V, dont il était le peintre attitré, le nomma président de la commission provisoire chargée de l'organisation de l'Académie des beaux-arts de San-Fernando. Après la création définitive de cette Académie, Bonavia en fut nommé directeur pour la section d'architecture. Bonavia était d'ailleurs plutôt un architecte qu'un peintre. Il exerça longtemps l'emploi de *maestro mayor* des travaux des cathédrales de Tolède et de Séville, en même temps qu'il était chargé de la direction des constructions et de la conservation du palais d'Aranjuez. P. L.

BIBL. : Cean BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores*; Madrid, 1800.

BONAVIDIUS (V. BENAVIDES).

BONAVINO (Cristoforo) (V. ANSONIO FRANCHI).

BONAZZA ou **BUONAZZA** (Giovanni), sculpteur italien, du XVIIe siècle. Il a surtout travaillé à Venise à la statue colossale du doge Valier et à plusieurs œuvres d'un intérêt secondaire. On reproche à sa sculpture une trop grande affectation.

BONBOILLON. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Marnay; 199 hab.

BONBON. On comprend sous cette dénomination les diverses sucreries fabriquées par les confiseurs; ce sont en général de petites masses de formes différentes et plus généralement rondes, composées de sucre cuit, avec ou sans gommes et fécules, colorées et aromatisées de diverses manières. La liste des produits qui sont du ressort de la bonbonnerie est considérable; outre les dragées et les pralines qui diffèrent des bonbons ordinaires en ce qu'elles sont formées d'une amande douce, d'une graine d'anis ou tout autre menu fruit, recouvert d'un sucre dur et blanc, les confiseurs débitent également toutes les préparations dont le sucre constitue l'élément principal : sucre d'orge, sucre de pomme, bonbons anglais, sucres moulés, sucres tors, caramels, pastilles, bonbons fondants et bonbons divers de fantaisie que chaque année voit éclore. Pris en trop grande quantité, les bonbons sont d'une digestion difficile, lorsqu'ils contiennent des amandes ou du cacao; ceux qui renferment des fruits acides ou leurs extraits sont laxatifs. Il ne faudrait pas croire que le confiseur fabrique lui-même tous les produits qu'il vend; autrefois, il est vrai, il n'achetait que les matières premières, sucres, fruits et substances aromatiques; il s'efforçait de dresser dans un long apprentissage des ouvriers capables d'effectuer, sous ses yeux, toutes les préparations de la confiserie, mais aujourd'hui, la nécessité de diviser le travail pour abaisser le prix de revient, la hausse toujours croissante du prix de la main-d'œuvre dans les villes, ont amené progressivement le confiseur à renoncer à préparer les produits les moins sujets aux variations de la mode et du goût. De grandes usines ont été installées pour fabriquer

certains produits spéciaux et les fournissent au confiseur qui se borne à y apposer son nom et ses étiquettes. Le confiseur continue cependant à préparer chez lui les bonbons de fantaisie, les menues confiseries, ou les produits qui ont fait une marque à sa maison. Dans certaines villes, en effet, les confiseurs s'adonnent plus spécialement à la fabrication des produits qui ont valu une réputation à la région; on cite les dragées de Verdun, les sucres de pomme de Rouen, etc. Il est impossible d'insister, dans cette étude rapide, sur les détails de préparation de bonbons de fantaisie, qui ne sont d'ailleurs souvent que d'anciennes préparations légèrement modifiées ou combinées entre elles, et pour lesquelles le tour de main de l'ouvrier, la forme extérieure, le luxe ou l'élégance de l'enveloppe sont les principaux éléments de succès. Nous nous bornerons donc à donner quelques indications sommaires sur la composition et la préparation des bonbons en quelque sorte classiques, consacrés par une vogue ininterrompue, et peu sujets, par conséquent, à disparaître de la consommation.

Les bonbons, dont le sucre constitue l'élément principal, s'obtiennent tous, sauf les pastilles, les fondants et les dragées, en amenant du sirop à un degré de concentration suffisant pour qu'il ne puisse cristalliser par refroidissement, et que le produit achevé conserve la transparence du sirop. Cette concentration correspond à 49° ou 50° Baumé et prend le nom de cuite au cassé. Le sirop amené au cassé, par ébullition dans un bassin de métal, est coloré s'il y a lieu, puis coulé sur une table de marbre où on le parfume avec environ 1/1000e d'essences. Sans attendre qu'il se solidifie, on lui donne la forme définitive soit à la main, soit à l'aide de machines spéciales analogues à un laminoir : deux cylindres parallèles et horizontaux, portant en creux le dessin de la moitié de l'objet à reproduire. Nous passerons en revue les produits les plus répandus.

Sucre d'orge. — C'est simplement du sucre cuit au cassé et étendu sous des formes différentes : roulées, moulées, tournées en forme de petits bâtons. Anciennement on y mettait une décoction d'orge. On emploie ordinairement des sucres Bourbon, Martinique ou vergeoise indigène clarifiée, et encore des égouttures de candi blanc, paille ou jaune. Ce sucre est très susceptible de grener en le travaillant, surtout s'il est cuit trop faible; on le graissait autrefois avec du vinaigre, de l'acide acétique dédoublé avec moitié eau, des sirops de fruits; maintenant on l'engraisse avec du glucose, 100 gr. environ par kilogr. de sucre. On cuit le sucre vivement au bon cassé, en ayant soin d'éponger souvent le poêlon, ce qui conserve la blancheur des sucres et les empêche de grener. Le sucre cuit est versé sur le marbre ou dans une pierre creuse légèrement huilée d'huile d'olive. On relève les bords toujours au-dessous du sucre, puis on découpe suivant la grosseur avec des ciseaux. Avant 1820, on tirait chaque morceau, sur un ou deux centimètres de largeur, ou bien on coulait le sucre à plat et on découpait des bandes qu'on tournait en spirales. Depuis, on a roulé les sucres d'orge; on les fait de 10 à 12 centim. de longueur, de soixante à quatre-vingts au kilogr.; ils sont blancs, roses, verts, parfumés à la fleur d'oranger, au citron, à la bergamote, à la framboise, à l'absinthe, etc. Actuellement on fait le sucre d'orge au moyen de la machine à cylindre portant en creux la forme des bâtons; le sucre cuit est versé sur le marbre et quand il est bien ferme, on en prend un morceau d'environ 200 gr. que l'on aplatit carrément à l'épaisseur du cylindre; un aide tourne la manivelle et les bâtons sortent tout faits. Il faut les conserver dans des boîtes métalliques parce qu'ils ont grande tendance à absorber l'humidité et à perdre leur transparence.

Sucre de pomme. — Autrefois, d'après Machet, on faisait le sucre de pomme de Rouen de la manière suivante : on découpait cinquante belles pommes de reinette en morceaux et on les cuisait en marmelade; on exprimait le suc sur un tamis et on y ajoutait trois fois en poids de sucre cuit au cassé ou à la nappe; on faisait revenir au grand cassé et on remuait légèrement. Comme le mucilage de la pomme fait relâcher et ressuer le sucre en le mettant en sirop, on roulait les tablettes, pastilles et bâtons dans du sucre pulvérisé au tamis de soie; il se formait une croûte qui lui donnait de la consistance, de manière qu'en le cassant, il était transparent au milieu, la croûte servait à le conserver; c'est à cela que l'on reconnaît le véritable sucre de pomme. Plus tard, on a supprimé le suc de pomme, parce qu'il offrait trop d'inconvénients pour la cuisson du sucre au cassé; quand la décoction était trop forte, on ne pouvait l'atteindre, le sucre brûlait. On a alors essayé de couler le sucre cuit au cassé dans des moules de fer blanc cylindriques fermés par deux viroles, dressés dans une planche trouée et enduits d'huile d'olive. Quand le sucre coulé était froid, on le sortait des moules et on le roulait dans du sucre pulvérisé au tamis de soie; on a encore renoncé à ce procédé qui était long et faisait grener le sucre dans les moules. Aujourd'hui, on roule le sucre de pomme; aussitôt qu'il est refroidi, on l'enveloppe dans des feuilles d'étain, puis on ajoute une enveloppe de papier or ou argent imprimée et coloriée, recouverte de toutes sortes de sujets, et frisée aux deux bouts. Le sucre de pomme, dont le diamètre atteint jusqu'à 10 centim., est parfumé au citron ou à l'orange. Le sucre à la cerise est parfumé à l'extrait de framboises.

Sucres cuits. — Les divers objets en sucre cuit (pipes, cigares, sifflets, pistolets, animaux, etc.) que débitent les détaillants ambulants sur les promenades publiques, s'obtiennent en coulant du sucre cuit et coloré dans des moules en étain que l'on refroidit rapidement pour empêcher la cristallisation du sucre. Pour les pièces creuses fines, on emploie du sucre en pains fondu, coloré au carmin fin et cuit au bon cassé. Pour les sucres cuits ordinaires, on emploie des égouttures de candis, des sucres lumps ou pilés, ou bien encore de belles vergeoises; on colore avec le carmin liquide et on additionne de 20 à 25 % de glucose.

Caramels. — Le sucre étant cuit au boulé, on y verse 10 % de beurre ou 25 % de crème et on remue doucement avec une spatule sur un bon feu; on cuit au cassé et on verse sur le marbre légèrement huilé d'huile d'olive. Aussitôt qu'en touchant le sucre avec le doigt, la marque reste, on le coupe en carré, en rond, en long, en ovale, en losange, avec le découpoir en fer-blanc (fig. 1), on passe ensuite au cylindre cannelé pour produire des rayures sur les grandes faces des bonbons. On fait aussi des tablettes au café en ajoutant 10 % de café moka infusé dans un demi-litre d'eau et des tablettes au chocolat en incorporant 10 % de cacao caraque broyé.

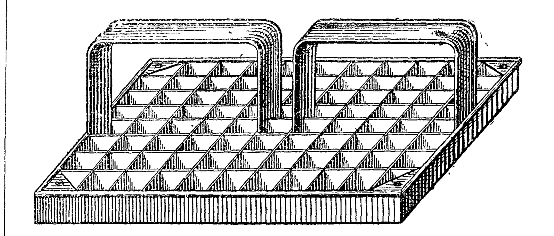


Fig. 1. — Découpoir à caramels.

Tablettes de bergamote. — On cuit le sucre au bon cassé, on le parfume avec de l'essence de bergamote pure, on coule sur le marbre enduit d'huile d'olive et on découpe avec un découpoir en fer-blanc en tablettes de quatre centimètres carrés. Nancy a la spécialité de ces tablettes, ainsi que des tablettes au coquelicot, obtenues

en versant dans du sucre cuit au petit cassé une décoction de pétales de fleurs de coquelicots sèches et en recuisant au grand cassé. En Alsace, les différents caramels ou tablettes sont enveloppés dans des petits carrés de papier blanc ou de couleur.

Sucre tors. — Le sucre tors ou retors ne contient plus le sucre à l'état transparent, il est opaque et nacré : cet effet s'obtient en malaxant énergiquement sur le marbre le sirop coloré et parfumé cuit au bon cassé, l'étirant et le repliant un grand nombre de fois, en s'aidant à cet effet d'un crochet fixe. L'interposition de l'air produit l'aspect soyeux. Quand la masse commence à devenir cassante, on débite en carrés, en rubans et surtout en spirales.

Boules de gomme. — Autrefois on coulait le sucre au cassé et on coulait sur un marbre huilé, puis on filait le sucre en petits bouts de la grosseur de la boule, qu'on découpait par morceaux. Les morceaux étaient arrondis à la main et roulés dans un tamis pour donner la forme exacte. Cette méthode, qui est très longue, a l'avantage de donner des produits plus clairs et ne sentant pas l'huile. Depuis, on a coulé les boules dans des moules en étain huilés; mais il fallait avoir soin de huiler bien peu et de passer les boules, en les sortant du moule, dans du papier sans colle, afin d'en faire disparaître toute trace du corps gras, ce qui était difficile à obtenir. Maintenant, on les fait à la machine à deux cylindres en cuivre, incrustés chacun d'une moitié de boule, s'adaptant parfaitement l'une sur l'autre.

Bonbons anglais.— C'est vers 1830 que ce bonbon a été importé en France par un Anglais nommé John Tavernier; plus tard, on a perfectionné les machines qui permettent d'obtenir économiquement ce produit. Elles consistent en

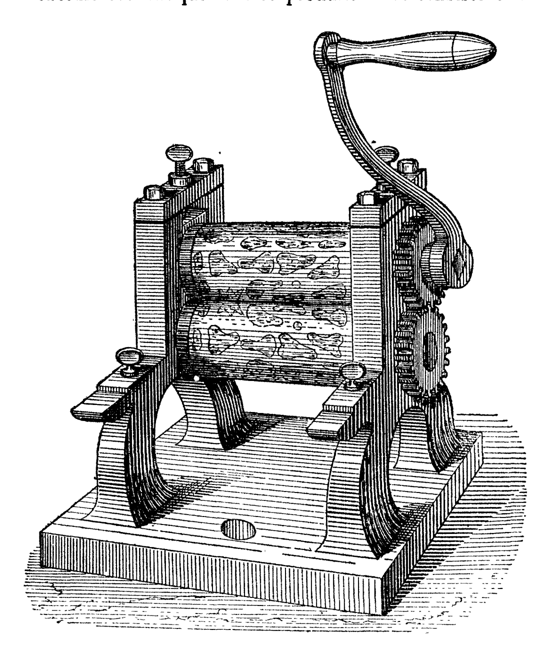


Fig. 2. — Machine pour fabriquer les bonbons anglais.

un socle en fonte sur lequel on fixe tous les cylindres que l'on veut (fig. 2), et que l'on tourne au moyen d'une manivelle; ces cylindres sont gravés en creux et reproduisent les sujets à imiter; on tourne ces cylindres, dont les figures s'adaptent parfaitement bien l'une sur l'autre, et on découpe le sucre qui s'y trouve moulé. On a commencé par les bonbons anglais que l'on nommait *drops* et qui étaient constitués par une grande quantité d'imitations en tous genres, puis on a fait des sucres cuits de toutes sortes. On additionne le sirop au moment de le couler d'acide tartrique, jusqu'à saveur franchement acide.

Pastilles. — Les différentes sortes de pastilles peuvent se ramener à deux types : les pastilles *à la goutte* et les *tablettes*. Les premières sont constituées non plus par du sirop cuit au cassé et destiné à rester transparent, mais par du sucre en poudre impalpable, englobé par du sirop saturé à chaud qui, en se refroidissant, agglomère les grains de poudre de sucre. Pour préparer les pastilles à la goutte, on pulvérise dans un mortier du sucre de premier choix et on délaye le sucre en poudre dans 10 °/o de son poids de suc de fruits, ou d'eau contenant de l'acide tartrique, la couleur et le parfum. On reconnaît que la pâte est à son degré de consistance quand, en en prenant un peu au bout de la spatule, elle s'en détache d'elle-même. Si la pâte est trop ferme, elle jaunit en fondant. On chauffe dans un poêlon en argent ou en cuivre (fig. 3) jusqu'à commencement d'ébullition, de manière à dissoudre une proportion du sucre (20 °/o environ) et à l'aide du bec affilé du poêlon, on coule sur un plateau des gouttes de composition aussi régulières que possible ; on facilite l'écoulement avec une aiguille de métal emmanchée dans un petit morceau de bois, afin que chaque goutte en se figeant prenne une forme hémisphérique. On retire les pastilles une heure après de dessus les plaques et on les met sur des tamis garnis de papier; le lendemain on les place à l'étuve, pendant une nuit, à une chaleur douce. Trop de temps et de chaleur enlève le parfum, fait jaunir, marbrer et passer les couleurs. Un bon ouvrier peut faire 20 kilogr. de pastilles par jour. Les pastilles les plus communes sont à la menthe et sont obtenues avec 20 gram. d'essence de menthe pour 10 kilogr. de sucre et un litre d'eau simple de menthe poivrée distillée; on ajoute quelques gouttes d'acide acétique dans la pâte pour maintenir le blanc azuré obtenu avec le bleu d'outremer. On fait des pastilles à deux et à trois couleurs ; pour ces dernières on se sert d'un poêlon en cuivre à trois compartiments (fig. 4) dont chacun reçoit une pâte différemment colorée, on coule comme pour les pastilles d'une seule couleur. M. Rangot, confiseur, a inventé récemment une machine pastilleuse avec laquelle on peut faire 15 à 20 kilogr. de pastilles à l'heure (fig. 5), en voici la légende : A est le manche de la pastilleuse; B un grand bassin en cuivre en contact avec le feu d'un réchaud ; C un couteau divisant le sucre à la sortie des becs; D un ressort appuyant sur le couteau; E une manivelle vissée à l'arbre moteur;

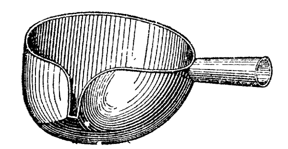


Fig. 3.

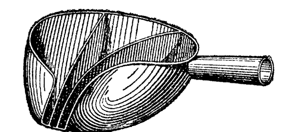


Fig. 4. — Poêlon en cuivre, à trois compartiments, pour faire les pastilles à trois couleurs.

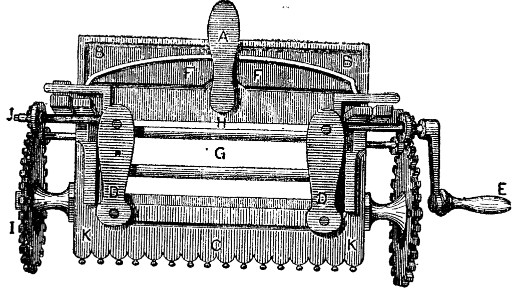


Fig. 5. — Pastilleuse Rangot.

F un grand ressort renvoyant brusquement le couteau pour faire tomber le sucre à sa sortie ; G le porte-couteau à coulisses ; H l'arbre moteur faisant fontionner tout le mécanisme ; I des engrenages supportant toute la machine et alignant les pastilles sur les plaques en fer-blanc ; J ont des pignons et cames ; K quinze becs allongés. Cette machine offre de grands avantages ; elle est portative, supporte le feu et donne des pastilles très régulières, grosses ou petites à volonté.

Pastilles extemporanées. — On donne ce nom aux pastilles qui ne sont parfumées qu'après le coulage ou le découpage. Pour leur donner le parfum, on verse sur chacune d'elles, à l'aide d'un compte-gouttes, une goutte d'éther contenant 10 °/₀ d'essence parfumée ; l'éther pénètre la masse, mais il s'évapore rapidement et y laisse l'essence. On évite ainsi l'évaporation de l'essence inévitable pendant le coulage ou le moulage. On peut opérer d'une manière un peu différente : verser la dissolution sur les pastilles contenues dans un flacon à large ouverture bouché à l'émeri, on remue en tous sens afin qu'elles soient toutes mouillées également, puis on verse les pastilles sur un tamis et on les met un instant à l'étuve pour faire évaporer l'éther. Ce procédé est surtout très commode en ce sens qu'il permet de préparer à l'avance de grandes quantités de pastilles inodores et d'aromatiser suivant les besoins.

Tablettes. — Dans ce genre de pastilles, le sucre en poudre se trouve aggloméré à froid par une solution de gomme adragante, 100 d'eau et 125 de gomme pour 1000 de sucre. Les disques sont découpés à l'emporte-pièce.

Bonbons au candi. — Pour mettre au candi, on se sert de candissoirs en cuivre ou en fer-blanc de 40 centim. de longueur, de 25 centim. de largeur et de 10 centim. de hauteur, et un peu évasés de bas en haut. Dans un coin du candissoir est un tuyau qui se ferme avec un bouchon et que l'on débouche pour faciliter l'écoulement du sucre des candis légers. Anciennement, on mettait au candi à la nage en deux fois ; d'abord, d'un côté, on égouttait, on levait, on faisait sécher le bonbon, puis on remettait au candi de l'autre côté. On candissait de cette manière toutes sortes de pâtes, de fruits, etc. Aujourd'hui on candit à froid toutes les sortes de bonbons et de fruits, chocolats, etc., en masse ou à la nage ; on cuit le sucre le matin à 34 ou 36 degrés, suivant la qualité du bonbon, on le laisse refroidir et on le verse le soir doucement sur les bonbons rangés dans des moules, on recouvre d'un linge mouillé bien exprimé et on égoutte le lendemain dans une étuve légèrement chauffée. Les fondants, les chocolats, les bonbons à la gelée, s'égouttent à froid. C'est en 1821 que l'on a commencé à couler les bonbons à liqueurs, d'abord dans du sucre en poudre, puis mélangé avec moitié poudre d'amidon et enfin dans la poudre d'amidon seule. On colle sur des règles, avec de la gomme et de la farine, les moules des bonbons que l'on veut couler ; les moules sont en plâtre, en bois ou en étain. On imprime avec ces règles dans l'amidon, et on coule avec du sucre amené à 36 degrés. Quand les bonbons sont coulés, on tamise de l'amidon au-dessus et on les étuve à 40 degrés ; les bonbons sont parfumés avec des eaux aromatiques distillées, des essences ou des alcoolats.

Bonbons fondants. — C'est en 1830 que l'on a inventé ces délicieux bonbons, qui ont été perfectionnés depuis et fabriqués sous toutes les formes. On peut les comparer à des pastilles molles dont le sucre partie amorphe, partie cristallisé, est à peine soudé par du sirop sursaturé et refroidi. On prend du sucre raffinade de premier choix, que l'on fait fondre et cuire par petites parties à la petite morve ; quelques praticiens, quand le sucre est cuit, le font refroidir dans des bassines ou des terrines au bain-marie, à l'eau fraîche, et le travaillent quand il est froid, mais en général on préfère couler le sucre sur un marbre. On cuit le sucre au poêlon par un ou deux kilogr. environ, à la petite morve et on parfume suivant le goût, le genre et les couleurs. Quand on a de grandes quantités de fondants à faire, on colore dans le poêlon, mais certaines couleurs se décomposent et ne sont plus aussi vives dans le sucre bouillant ; il vaut mieux couler les pâtes en blanc et les colorer après les avoir travaillées, avec des couleurs épaisses. Les fondants au café et au chocolat doivent seuls être colorés en les cuisant. Quand le sucre est refroidi, on le travaille sur le marbre ou dans le bassin avec une spatule en bois ou en fer ; il commence d'abord à blanchir comme le sucre tors, ensuite il se durcit, on continue à le pétrir avec la spatule ou un roule-pâte, et encore avec la paume de la main. Ce travail continu fait ramollir la pâte à l'état de beurre ; c'est alors qu'on la colore et qu'on la parfume avec les essences. On coule les fondants dans l'amidon ou dans des moules en plâtre. Pour le premier procédé on fixe sur une règle les moules en bois, étain ou plâtre et on

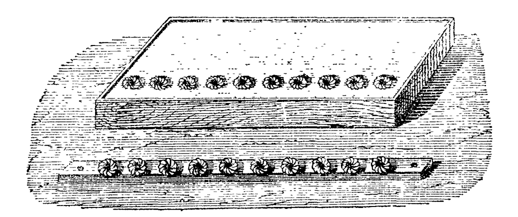


Fig. 6. — Moules pour fondants.

les imprime dans l'amidon (fig. 6). Si l'on coule dans des moules en plâtre, il faut avoir soin, la première fois que l'on s'en sert, que les moules soient bien trempés dans l'eau tiède, parce que, si les moules ne sont pas asez trempés, le bonbon s'y attache et que si les moules sont froids, le bonbon reste liquide et ne raffermit pas. Les bonbons une fois coulés sont démoulés, mis sur des tamis et on les laisse sécher à l'air pendant une nuit, puis on les retire. On donne aux fondants toutes les formes imaginables. Les *panachés simples* sont coulés dans l'amidon au moyen d'un poêlon à pastilles à deux becs ; on fait fondre dans chaque compartiment une pâte blanche avec une autre de couleur, en ayant soin que la pâte ne soit pas trop fondue pour qu'elle ne se mélange pas. Les *panachés doubles* sont coulés dans des moules en plâtre mouillés ; on coule d'abord un côté du moule en plusieurs couleurs, puis après on coule l'autre partie en blanc ; un aide place à mesure le moule coulé précédemment par-dessus, afin que les deux parties puissent se coller. Les fondants doubles sont coulés de la même manière que les panachés, en deux parties de couleurs différentes, suivant les objets. Pour les *fruits farcis et fourrés*, on se sert de moules en plâtre imitant les fruits ; on y coule la pâte de fondants colorée suivant la nature du fruit à obtenir et un peu plus fondue que pour les fondants ordinaires. Aussitôt qu'une raie blanche se forme à l'intérieur de l'ouverture du moule, on râcle le dessus avec un couteau et on ouvre le trou avec une aiguille, on égoutte, puis dans chaque fruit on coule des gelées, des marmelades, des pâtes à l'abricot, à l'ananas, etc. On rebouche l'ouverture avec de la pâte de fondant, puis on peint et on met au candi. Pour faire les fondants à la crème, on cuit du sucre au petit cassé, on y verse de la bonne crème douce, et on le ramène à la petite morve jusqu'à ce qu'il soit un peu plus cuit que pour les fondants ordinaires, on parfume généralement avec la vanille. On se sert de ce fondant pour les pralines, chocolats, dragées à la crème, et toutes sortes de bonbons.

Bonbons glacés. — Les bonbons glacés sont une spécialité qui ne se fabrique plus guère que par les confiseurs en gros, qui les font faire à la façon par des ouvriers en chambre. Il y a diverses manières de préparer la glace nécessaire à la glaçure ; voici une des méthodes les plus usitées : on met quelques blancs d'œufs dans un vase en faïence, on les fouette, on y mélange du sucre

pulvérisé au tamis de soie, on bat avec une spatule pour faire blanchir et on ajoute quelques gouttes d'acide acétique pour rendre la glace plus légère et la faire monter. On colore la glace en toutes nuances.

Bonbons décorés. — On appelle ainsi tous les bonbons coulés à jour et à liqueurs dans l'amidon. On les décore en cornet avec des douilles et plusieurs glaces de couleur; on les vernit. On fait de cette manière toutes sortes de bonbons ordinaires, à cinq et dix centimes la pièce.

Pralines. — Les pralines sont des amandes recouvertes d'une couche de sucre aggloméré, analogue à celui des dragées dont nous parlons plus loin, mais auquel on évite de donner l'aspect parfaitement lisse, recherché pour les dragées. On fait fondre tout le sucre à la fois, pour qu'il prenne bien la même couleur, avec une quantité d'eau suffisante à la fusion complète et évitant qu'il ne grène. On jette les amandes dans le sucre et on fait cuire ensemble en remuant de temps en temps avec la spatule, surtout vers la fin de la cuite; quand les amandes pétillent et que le sucre commence à grener, on retire du feu et on termine en sablant. On crible le sucre et on remet les amandes sur le feu avec une poignée de sucre sablé; on remue jusqu'à ce que les amandes aient pris tout le sucre attaché aux parois de la bassine, qu'elles pétillent et qu'elles soient devenues d'une belle couleur de caramel. Alors on les retire et on les remue jusqu'à ce qu'elles commencent à se détacher, on verse dans un crible pour séparer les parties menues qui serviront pour les pralines suivantes. On partage en deux ou trois parties, on fait fondre l'une avec suffisante quantité d'eau et, comme il y a peu de sucre dans la bassine, il faut l'élever au-dessus du fourneau pour qu'il n'y brûle pas. On retire du feu, on met une pincée de poudre de vanille, on donne un tour de spatule pour mélanger; les amandes sont passées au crible pour les détacher, on les verse dans une bassine et on sable vivement pour que les amandes soient toutes recouvertes de sucre. On recommence de même les deux autres charges, en ajoutant à chacune la sablure de la précédente. On glace ensuite les pralines avec un sirop peu concentré que l'on égoutte vivement, ou bien on les caramélise en les trempant dans du sucre fondu. Les pralines se font à la vanille, à la fleur d'oranger, à la rose, au citron, etc.

Dragées. — Les dragées sont des bonbons constitués par des amandes recouvertes d'une couche de sucre aromatisé, blanc ou coloré à la surface; on fait également depuis un certain nombre d'années, des dragées dites à liqueurs, dans lesquelles l'amande est remplacée par une goutte de liqueur sucrée ou alcoolique; on fabrique également des dragées médicamenteuses qui contiennent certaines substances médicamenteuses, solides ou liquides. La couleur, le parfum, la saveur, dépendent uniquement de la fantaisie ou du bon goût du confiseur, et de la mise en œuvre des matières premières nécessaires à la préparation des dragées, et qui sont : d'une part, le sucre, la gomme, l'amidon et de l'eau parfumée; d'autre part, les amandes ou les semences d'un grand nombre de végétaux et de toute grosseur, depuis celles dont il n'entre que soixante dans un kilog., jusqu'aux plus petites semences : amandes gros et petits flots, d'Espagne, d'Italie, grabeau, amandes Molière, avelines, noisettes, pistaches, épinevinette, graines de potiron, persicot, amandes d'abricots, graines d'anis, de coriandre, de fenouil. Le parfum et la saveur sont donnés par diverses substances naturelles : rose, vanille, citron, orange, café, chocolat, etc., mais on emploie aussi beaucoup les essences de fruits artificielles. Pour la couleur, bien qu'il n'y ait évidemment aucune règle générale à ce sujet, il est d'usage d'assortir la nuance au parfum : les dragées au citron sont jaunes; celles au café, brunes; la nuance des dragées fines est toujours très tendre. Les couleurs dérivées de la houille tendent à se substituer à celles usitées en confiserie. On distingue les dragées en superfines, surfines, extrafines, fines, trois quarts, demi, un tiers, un quart fines, communes. Suivant que l'on veut préparer les produits fins ou ordinaires, les proportions respectives d'aromates, de sucre et d'amidon varient, mais le mode opératoire est le même et la fabrication passe par quatre phases distinctes qui sont les suivantes : grossissage, blanchissage, remplissage, lissage. On peut compter que pour 100 kilogr. d'amandes à transformer en dragées fines, on emploie environ 170 kilogr. de sucre, dont 80 pour grossir, 50 pour blanchir, et 40 pour remplir et lisser; 10 kilogr. de gomme; 2 kilogr. d'amidon et 20 à 22 litres d'eau aromatisée. — *Grossissage.* C'est du grossissage bien fait que dépendent la qualité de la dragée et la facilité de la bien finir; il faut donc y apporter tous les soins possibles. On commence par monder les amandes, puis on les maintient pendant deux jours à l'étuve à 30 ou 35° au plus, sans quoi on rendrait les amandes huileuses, ce qui fait repousser la dragée; enfin, on les verse dans la bassine à dragées dite *branlante*. Cette bassine, en forme de calotte sphérique évasée (fig. 7) ou de cylindre très bas, peut contenir 25 à 50 kilogr.; elle est suspendue, suivant un diamètre, au plafond de l'atelier par deux chaînes fixées en un même point, ou aux deux extrémités d'un fléau mobile, ou bien, enfin, à une poulie. Ces diverses dispositions ont pour but de permettre à l'ouvrier d'imprimer à la branlante différents mouvements d'oscillation et de rotation de manière à faire rouler toutes les dragées les unes sur les autres aussi régulièrement que possible sans avoir à soutenir toute la charge. Sous la bassine, on place un foyer mobile appelé *terrasse* ou *terrasson*, dont on active ou modère le feu suivant les besoins. Les amandes étant dans la bassine, on y verse une partie de la gomme préalablement dissoute dans de l'eau parfumée, poids égaux de gomme et d'eau, et on la répartit également par une agitation régulière de la bassine. On chauffe doucement de manière à faire évaporer l'eau de la solution gommeuse. Ceci fait, on commence à verser par cuillerées des charges de sirop formé par du sucre à grossir, dissous également dans de l'eau parfumée; on met d'abord une cuillerée de gomme pour quatre à cinq de sirop, puis moitié gomme et moitié sucre, puis un quart gomme et moitié sucre, puis pur sucre; enfin, de la gomme seulement, après quatre charges de sucre, en chauffant toujours doucement et tournant bien régulièrement. Il faut avoir soin que chaque charge mouille bien les dragées pour couvrir les pointes; on passe la main dans la dragée quand elle est mouillée, mais on évite de le faire quand elle commence à se ressuer, parce que cela découvrirait les pointes des amandes. Quand il arrive qu'il existe quelques trous dans les amandes, on y met ce qu'on appelle un *grain*, on retire la terrasse, on met plusieurs charges un peu déсuites et on mouille fortement la dragée, on passe les deux mains dedans en frottant à plat, ou



Fig. 7.

bien, si cela ne suffit pas, on met une charge ou deux avec le sucre un peu décuit, le quart de gomme. C'est au commencement du grossissage que l'on doit mettre le grain, s'il est absolument nécessaire. Il faut toujours mettre une cuillerée de gomme dans la dernière charge du grossissage; elle prépare à mieux fixer le blanc. Il faut avoir soin de ne pas trop chauffer en grossissant, et surtout de ne pas laisser la bassine au-dessus de la terrasse, ni de la faire balancer sans la remuer. — *Blanchissage.* Le sucre à blanchir est dissous à 33 degrés dans le restant de l'eau parfumée; on y ajoute l'amidon azuré légèrement avec du carmin d'indigo en liqueur, puis on passe à travers un tamis de soie. Les dragées déjà grossies, conservées à l'étuve, sont remises à la bassine, humectées d'une charge de gomme, on sèche à la terrasse, puis on verse une nouvelle charge de sucre que l'on sèche également et l'on continue les charges en agitant toujours et en séchant bien jusqu'à ce que la dragée commence à *poudrer.* On passe la main dans chaque charge et l'on décuit un peu les quatre dernières charges; cela prépare au remplissage. Si l'on a deux ou trois bassinées à remplir dans la journée, on met un demi-blanc sur chaque, on les met à l'étuve et on les reprend alternativement. — *Remplissage.* La bassine étant froide, on y met les dragées blanchies conservées à l'étuve; sans chauffer, on met deux charges de sirop à 26 degrés préparé avec le sucre à remplir, on remue vivement et on essuie légèrement, pour éviter de dépointer ou d'écailler la dragée. Lorsque la dragée commence à poudrer, on met la terrasse pour réchauffer; on répète six à huit fois la même opération et on place à l'étuve. — *Lissage.* Les dragées sont réunies dans la bassine; on met d'abord 3 charges de sucre à lisser sans chauffer; puis, 3 autres charges; on chauffe alors légèrement. On met de nouveau 5 à 6 charges à froid en agitant d'abord vivement, puis doucement quand la dragée commence à sécher. Quand les dragées sont lissées, on met la terrasse et on chauffe doucement; quand elles sont tièdes, on les met dans des bannettes à l'étuve douce, on les recouvre d'une toile ou de papier. Pour les dragées de couleur, on délaye la teinte avec les dernières charges. Un dragiste ne peut guère fabriquer plus de 20 kilogr. de dragées fines et surfines à la main.

Dragées à liqueurs. — Les dragées à noyau liquide sont obtenues à l'aide de l'artifice suivant : on commence à remplir d'amidon tamisé des casiers rectangulaires. Ces casiers sont faits de bois bien sec pour qu'ils ne se déforment pas à la chaleur; ils ont à peu près 10 cent. de longueur, 50 de largeur et 5 de profondeur; on y met l'amidon en poudre bien sec et tamisé, on le lisse avec une règle en bois cranelé suivant l'épaisseur que l'on veut donner à l'amidon, puis à l'aide de réglettes portant en relief le dessin plusieurs fois répété de l'objet à représenter, une amande généralement, on imprime dans l'amidon des cavités représentant des amandes. On verse alors dans ces cavités la liqueur sucrée, tiède, aromatisée, à l'aide de poêlons à plusieurs becs. Le sirop ne mouillant pas l'amidon, les globules ainsi versés conservent leur forme; on porte les casiers à l'étuve, et la liqueur se concentrant légèrement, il se forme à la surface de la goutte une pellicule que l'on renforce en la saupoudrant de sucre et de gomme. Lorsque la pellicule est devenue assez résistante pour que les gouttelettes puissent être maniées et roulées sans s'écraser, on commence à les grossir à la gomme et au sucre, et on continue le travail à la branlante comme pour les dragées à amandes.

Dragées à la mécanique. — Les diverses manipulations que nous venons d'indiquer exigent de la part de l'ouvrier une attention soutenue et beaucoup d'habileté, le travail est en outre très fatigant et surtout très malsain par suite d'émanations du fourneau. Les bassines à dragées pour le travail à la mécanique et à la vapeur, ont été inventées par Moule-Farine en 1845; cet appareil consiste en une bassine dont le mécanisme est fort simple: une chaîne sans fin, animée d'un mouvement continu plus ou moins rapide, passe sur des axes mobiles en formant une surface concave sur laquelle on met les amandes à couvrir de sirop et de sucre. Celles-ci, entraînées par la chaîne jusqu'à un certain point de sa marche ascendante, retombent successivement sur elles-mêmes en se retournant et en se chargeant de sucre sur toute leur surface. Les deux bords de la chaîne sont limités par des joues verticales fixes en cuivre qui, sur une partie de leur étendue, c.-à-d. sur les côtés et en dessous de la chaîne, présentent une double épaisseur pour recevoir de la vapeur ou de l'eau chaude qui donne aux dragées la chaleur voulue. Une boîte ou caisse de fonte ou de cuivre, placée dans la partie inférieure de l'appareil, sous la surface de la chaîne qui porte les amandes, est également chauffée par un courant de vapeur ou d'eau chaude, afin que la dragée puisse sécher. Dans la même année 1845, M. Peysson inventait une machine destinée à remplacer la branlante. Grâce à cette machine chauffée et mue par la vapeur, le travail se fait pour ainsi dire automatiquement, l'ouvrier n'a qu'à introduire les charges de sirop, les produits obtenus sont d'une régularité parfaite et tout danger d'asphyxie est supprimé. Cet appareil se compose d'une bassine en forme de tulipe (fig. 8) ou d'anémone, non plus horizontale

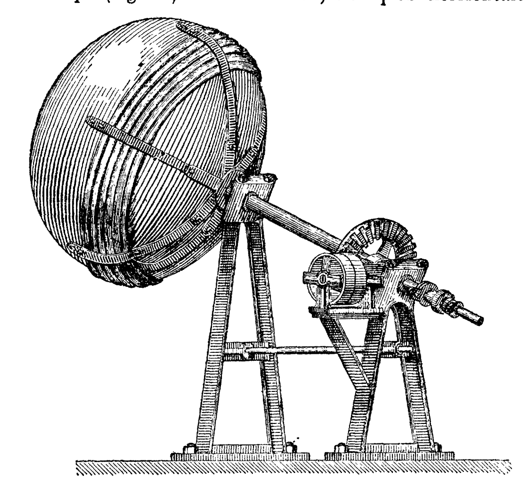


Fig. 8. — Bassine à dragées.

comme la branlante, mais inclinée de 20 à 25 degrés sur l'horizon et fixée dans cette position par un axe central. Cet axe commandé par un engrenage est animé d'un mouvement de rotation qu'il communique à la bassine, il donne passage à la vapeur du générateur. Cette vapeur circule dans un serpentin enroulé en spirale à l'intérieur de la bassine. La bassine présente son ouverture à l'ouvrier dragiste qui n'a qu'à introduire les amandes et les charges de gomme ou de sirop déterminées à l'avance et à ouvrir ou fermer les robinets de vapeur. Le mouvement de rotation de la bassine entraîne les dragées qui n'occupent qu'une partie de la capacité et elles glissent constamment les unes sur les autres ou retombent à la partie inférieure de la bassine. Dans l'intérieur de la bassine, devant l'ouverture, débouche un tuyau communiquant avec un ventilateur et qui amène soit de l'air chaud pour activer l'évaporation, soit de l'air froid pour refroidir l'appareil quand on a supprimé la vapeur. Les bassines Peysson sont de trois grandeurs : elles peuvent fabriquer de 20 à 30 kilog., de 40 à 50 kilog. et de 60 à 70 kilog. Depuis l'invention de Peysson, divers systèmes ont été imaginés pour remplir le même but; nous citerons les bassines *Lizer* (1845), *Boutin* (1846), *Bertrand* (1847), *Lizer* à vapeur, perfectionné (1852) par *M. Barbier-Duval* (auteur de l'excellent traité de confiserie), *Rangod* (1863), *Carrias* (1868), *Couppé* (1872).

Bouquets factices. — Les bonbons, qui ont aujourd'hui une extension considérable, sont depuis longtemps une des branches importantes de l'industrie parisienne. C'est en évitant avec un soin scrupuleux l'emploi des matières nuisibles et condamnées par la science, et en donnant aux bonbons un goût fin et délicat que nos fabricants se sont acquis une réputation universelle. Si depuis 1820, l'emploi de la vapeur, des machines, et les progrès de l'industrie ont amené des perfectionnements heureux dans les procédés de la bonbonnerie, l'art de la fraude et des falsifications a malheureusement fait aussi des progrès effrayants. A côté des produits sains et bien préparés, certains fabricants fournissent aux détaillants sous le nom de demi-fins, quart-fins et ordinaires, des préparations dans lesquelles l'acide tartrique mélangé avec des essences et des éthers donne la saveur et l'odeur. Le tableau suivant dû à M. Klotzinski, donne la formule des principales essences dites de fruits, usitées en confiserie :

NOM DES SUBSTANCES IMITÉES	*Chaque chiffre représente en centim. c. la quantité qui devra être ajoutée à 100 centim. c. d'alcool.*														Solutions alcooliques saturées à froid de				
	Chloroforme.	Ether nitrique.	Aldéhyde.	Ether acétique.	Ether formique.	Ether butyrique.	Ether valérianique.	Ether benzoïque.	Ether œnanthylique.	Ether sébacylique.	Ether métyl-salicylique.	Ether amyl-acétique.	Ether amyl-butyrique.	Ether amyl-valérianique.	Essence d'orange.	Acide tartrique.	Acide oxalique.	Acide succinique.	Acide benzoïque.	Glycérine.
Ananas....	1	»	1	»	»	5	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	»	»	»	3
Melon..............	»	»	2	»	1	4	5	»	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
Fraise.............	»	1	»	5	1	5	»	»	»	»	1	3	2	»	»	»	»	»	»	2
Framboise..........	»	1	1	5	1	1	»	1	1	1	1	1	1	»	»	5	»	1	»	4
Groseille..........	»	»	1	5	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»
Raisin.............	2	»	2	»	2	»	»	»	10	»	1	»	»	»	»	5	»	3	»	10
Pomme..............	1	1	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	1	»	»	4
Orange.............	2	»	2	5	1	1	»	1	»	»	1	10	»	»	10	1	»	»	»	10
Poire..............	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	»	»	»	»	10
Citron.............	1	»	2	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	10	»	1	»	5
Griotte............	»	»	»	10	»	»	»	5	2	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»
Cerise.............	»	»	»	5	»	»	»	5	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3
Prune..............	»	»	5	5	1	2	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
Abricot............	1	»	»	»	»	10	5	»	1	»	2	»	1	»	»	1	»	»	»	4
Pêche..............	»	»	2	5	5	5	5	»	5	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	5

Ces produits sont d'un prix élevé, mais quelques gouttes suffisent pour aromatiser une grande quantité de matière. L'essence de coing se prépare en prenant parties égales de pélargonate et de rutate d'éthyle (éthers pélargonique et rutique).

Coloration artificielle. — Les bonbons doivent être colorés au moyen de substances qui ne puissent exercer aucune action toxique ou même médicamenteuse sur l'économie. Une ordonnance de police du 15 juin 1862 a déterminé les substances colorantes qui peuvent être employées sans danger pour la santé publique. Sont autorisés pour les bonbons les colorants suivants : le bleu d'outremer, le carbonate de chaux, les ocres et toutes les matières végétales, excepté celles qui peuvent être nuisibles à la santé, telles que la gomme gutte, l'aconit, l'aniline et ses dérivés. En résumé, les couleurs permises pour colorer les bonbons sont : pour le *blanc* : la farine, l'amidon, le carbonate de chaux ; pour le *rouge* : la cochenille, la garance, le carmin, l'orseille, la sanguine, les laques alumineuses, le bois de Brésil, le suc de betterave rouge, de raisin noir, de cerises ; pour le *jaune* : le curcuma, le safran, le quercitron fustet, l'ocre, les laques alumineuses ; pour le *bleu* : l'indigo, la laque, le tournesol, l'outremer, le bleu de Prusse ; pour le *vert* : le rhamnus catharticus (lo-kao), le suc d'épinards et le mélange de bleu et de jaune ; pour le *noir* : l'encre de Chine. Presque tous les composés métalliques sont prohibés : on doit donc proscrire de la bonbonnerie la céruse et tous les sels de plomb, le blanc de zinc, la barytine, tous les sels de cuivre qui donnent des verts et des bleus, les composés mercuriels et arsenicaux. Ces prescriptions ne sont pas toujours suivies rigoureusement et l'on emploie de plus en plus les couleurs d'aniline dont plusieurs sont vénéneuses. Enfin, et c'est là le principal reproche que l'on peut faire aux fabricants de bonbons, ces couleurs fussent-elles inoffensives, ils ont le tort de les employer, comme les essences factices, pour fabriquer des imitations vendues ensuite comme produits naturels. L. Knab.

BONBON (François), révolutionnaire français, né à Orléans, mort à Paris le 9 oct. 1796. Cordonnier à Orléans il vint à Paris vers 1792, se fit remarquer dans les clubs et devint président du comité révolutionnaire de la Butte des Moulins. Emprisonné comme terroriste, après le 9 Thermidor (1794), il profita de l'amnistie du 10 oct. 1795. Un an après il fut arrêté parmi les *anarchistes* qui attaquèrent le camp de Grenelle. Condamné à mort le 9 oct. 1796 par une commission militaire et enfermé au Temple, il se précipita du haut de l'une des tours.

BONBONNE. On désigne sous ce nom les vases d'une contenance de 18 à 20 litres servant au transport des acides et des spiritueux et clissés avec de la paille dans des paniers en osier. La fabrication est la même que celle des bouteilles avec cette différence que les bonbonnes ne sont pas empontillées ; lorsqu'elles ont été soufflées à la dimension voulue, le gamin applique sur le col la quantité de verre nécessaire pour faire le cordon, le col est tranché et la bonbonne est recuite, le bord inégal et coupant est égalisé à la lime. Pour des bonbonnes de volume exceptionnel, le souffleur prend dans sa bouche un peu d'eau ou d'eau-de-vie qu'il projette avec la canne dans le verre, la vapeur augmente le volume de la pièce.

BONCÉ. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves ; 301 hab.

BONCENNE (Pierre), jurisconsulte français, né à Poitiers en 1775, mort le 22 févr. 1840. Après avoir débuté par la carrière des armes, il devint professeur de droit. Chargé d'abord d'une suppléance à la faculté de Poitiers, il y obtint, en 1832, après un brillant concours, la chaire de procédure civile, qu'il occupa avec distinction jusqu'à sa mort. Il a publié plusieurs ouvrages de droit : le principal est intitulé *Théorie de la procédure civile* (1828-1829, 4 vol. in-8). Cet ouvrage a été continué par Bourbeau.

BONCERF (Claude-Joseph), littérateur français, né en 1724 à Chasault (Doubs), mort à Etampes le 22 janv. 1811. Ordonné prêtre, il fut archidiacre et chanoine dans le diocèse de Narbonne. Ses écrits, qu'on a souvent confondus avec ceux de son frère (V. ci-dessous), sont les suivants : *le Citoyen zélé ou Résolution d'un problème intéressant sur la multiplicité des Académies* (Londres [Paris], 1757, in-8) ; *le Vrai philosophe ou l'Usage de la philo-*

sophie relativement à la société civile, à la vérité et à la vertu (1762, in-12), réimpr. sous le titre de *Système philosophique* (1767, in-12); des poésies fugitives.

M. Tx.

BONCERF (Pierre-François), publiciste français, frère du précédent, né à Chasault (Doubs) le 19 sept. 1735, mort en 1794. Commis dans les bureaux de Turgot, et remercié après la chute du ministre, il se retira en Normandie, où, tout en s'occupant du dessèchement des marais de la vallée d'Auge, il publia sa célèbre étude sur les *Inconvénients des droits féodaux* (Londres et Paris, 1776, in-8 et in-12), qui, dénoncée au Parlement et condamnée au feu, eût valu à son auteur un châtiment rigoureux sans l'intervention de Louis XVI. Si l'on en croit Boncerf, elle n'eut pas moins de trente-deux éditions; on y trouve indiquées la plupart des réformes proclamées par l'Assemblée nationale dans la nuit du 4 août 1789. Boncerf donna en 1784 un *Mémoire* sur cette question ; *Quelles sont les causes les plus ordinaires de l'émigration des gens de la campagne vers les grandes villes et quels seraient les moyens d'y remédier ?* ainsi qu'un autre *Mémoire sur les moyens de mettre en culture les terres incultes, arides et stériles de la Champagne* (s. d.) et des *Observations sur le droit de gruerie dans la forêt d'Orléans* (s. d.). L'un des électeurs et membre de la Commune provisoire de Paris, il appela l'attention de ses collègues sur la nécessité d'occuper avantageusement tous les ouvriers (1789, in-8), rechercha les *Moyens pour éteindre* et la *Méthode pour liquider les droits féodaux* (1790, in-8); se présenta sans succès aux élections pour la Législative et publia, pour appuyer sa candidature, une *Réponse à quelques calomnies* (1791, in-8). Dénoncé durant la Terreur en raison de sa gestion des biens du duc d'Orléans pendant l'année 1791, il fut acquitté à la majorité d'une voix, par le tribunal révolutionnaire, et mourut l'année suivante. M. Tx.

BONCHAMP. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. d'Argentré; 1,102 hab. Mines de fer et carrières de marbre.

BONCHAMP (Charles-Melchior-Artus, marquis de), célèbre chef des guerres de Vendée, né en 1759 au château de Crucifix, près de Jouverdeil en Anjou, mort près de Cholet le 18 oct. 1793. Il commença à servir dans l'Inde, pendant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, et s'y fit distinguer de ses chefs. Au moment de la Révolution, il se trouvait à Landau en qualité de capitaine de grenadiers; son régiment s'étant révolté, il se retira dans son château, près de Saint-Florent. L'insurrection de la Vendée commença alors, mais il ne fut pour rien dans les premiers soulèvements (mars 1793). Lorsque le mouvement s'organisa dans les premiers jours d'avril, il fut, avec d'Elbée, spontanément choisi comme chef par les paysans. La troupe qu'il commandait agit d'abord isolément, puis, après quelques revers, se réunit au gros de l'armée. De concert avec La Rochejacquelein, Bonchamp remporta des succès marqués et contribua à la prise de Bressuire et surtout, pour une grande part, à celle de Thouars. Pendant ce temps, l'insurrection vendéenne s'étendait toujours davantage. Le Bocage, toute la rive gauche de la Loire, la région de Nantes entrèrent dans le mouvement. Mais tous ces petits corps de troupes sentirent bientôt le besoin de se fusionner pour former ce qu'on appela *la grande armée vendéenne*. Bonchamp, tout en en faisant partie, avec les principaux chefs, n'en agissait pas moins le plus souvent à sa guise et suivant ses plans personnels. Sa campagne dans l'Inde lui avait donné une expérience des choses de la guerre que ses collègues étaient loin d'avoir au même degré. Ses conseils étaient particulièrement écoutés dans ce milieu d'officiers, audacieux et ardents, mais pour la plupart fort ignorants en fait de science militaire. Grâce à cette autorité, la division commandée par Bonchamp était la plus nombreuse et en même temps la mieux dirigée. La modération dont il faisait preuve en toutes circonstances, sa douceur vis-à-vis des prisonniers, sa modestie et sa bravoure tranquille, achevèrent de lui donner l'estime générale. De Thouars, il revint en Anjou et prit part à l'attaque de Fontenay, place devant laquelle les autres corps avaient éprouvé un premier insuccès. Entré l'un des premiers dans la ville, il y reçut une blessure qui le tint quelque temps éloigné de l'armée (mai 1793). Après la prise de Saumur et d'Angers et l'échec subi devant Nantes, Bonchamp reprit son commandement dans le courant de juillet.

Le choix de d'Elbée comme généralissime le froissa profondément, mais il n'en fit rien paraître. Les avantages remportés par l'armée républicaine, qui avait envahi le bas Poitou, forcèrent, sur ces entrefaites, l'armée de Charette à se retirer en déroute vers la Sèvre et à implorer l'appui de la *grande armée vendéenne*. Les chefs de cette dernière n'hésitèrent pas. Une bataille meurtrière s'engagea avec la division républicaine dite *de Mayence*. On fit de part et d'autre des prodiges de valeur. L'arrivée de Bonchamp décida de la victoire des Vendéens. De nouveaux succès obtenus par Charette et Lescure à Montaigu amenèrent l'armée à d'imprudentes entreprises. Un malentendu survenu au sujet d'une attaque générale, qui devait être dirigée contre les Mayençais et dont Bonchamp ne fut point averti à temps, produisit de graves dissentiments entre lui et les autres chefs. D'autre part, l'attitude de Charette le mécontenta vivement. Dès lors, la période des revers commença. A la suite de ces mésintelligences, Châtillon fut pris par les républicains; on parvint cependant à le leur reprendre momentanément. En même temps, Lescure, complètement battu à la Tremblaye, y fut blessé mortellement. C'est dans ces circonstances que la lutte décisive s'engagea à Cholet (19 oct. 1793). Bonchamp fut blessé à mort au milieu de la bataille, pendant que le généralissime d'Elbée était atteint aussi gravement de son côté.

Les Vendéens durent battre en retraite, sans que l'armée républicaine, également très éprouvée, pût songer à les poursuivre. Bonchamp, resté sans connaissance, fut transporté de l'autre côté de la Loire et expira au moment où ses soldats le descendaient de la barque. On l'inhuma sur les bords du fleuve. Sa perte porta un coup très sensible aux Vendéens qui, après leur défaite, se trouvèrent plus désorganisés que jamais. On attribua plus tard à l'intervention de Bonchamp mourant le salut des cinq mille prisonniers républicains qui furent épargnés après la bataille. Les royalistes, l'historien de Barante en particulier, ont protesté contre cette assertion, en attribuant aux chefs vendéens réunis cette généreuse décision. Bonchamp, selon eux, n'avait pas repris connaissance après le combat. Ce fut seulement pour sauver sa veuve, traduite, quelques mois plus tard, devant le tribunal révolutionnaire, que plusieurs Vendéens dévoués crurent devoir rendre ce témoignage. Quoi qu'il en soit de l'exactitude de ce fait, il faut reconnaître qu'il n'avait rien que de conforme aux habitudes de modération du général royaliste. Il laissa le souvenir d'un soldat habile et mesuré, justement estimé, même de ses adversaires. Par contre, les plus exaltés d'entre les Vendéens l'accusèrent plus d'une fois d'incertitude et de froideur. On lui éleva, en 1823, dans l'église de Saint-Florent, un magnifique monument dû au ciseau de David d'Angers et qui passe pour l'un des chefs-d'œuvre du célèbre sculpteur.

Abel Lefranc.

Bibl. : *Mémoires de Mme de Bonchamps sur la Vendée ;* Paris, 1823, in-12 (rédigés par Mme de Genlis). — Chauveau et Dussieux, *Vie de Bonchamp ;* Paris, 1817, in-8. — De Courcelles, *Dictionnaire des généraux français.* — De Barante, *Mélanges historiques et littéraires ;* Paris, 1835, I, p. 146.

BONCOMPAGNI (Baldassare, prince), érudit et mathématicien, né à Rome le 10 mai 1821, une des figures les plus exemplaires et les plus originales de notre siècle. Dès

sa jeunesse, refusant constamment toute charge publique, il a consacré sa vie à l'étude et sa fortune aux progrès de la science. Vivant en moine dans sa précieuse bibliothèque (Catalogue des manuscrits publié en 1862 par Enr. Narducci), qu'il a formée avec la plus grande peine, il s'y adonne aux recherches les plus exactes et les plus minutieuses de la bibliographie, et, d'un autre côté, il dirige une imprimerie qu'il a créée (*Tipografia delle scienze matematiche e fisiche)* et qui constitue la plus intelligente subvention qu'il soit possible d'offrir à la science. Le *Bollettino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche et fisiche*, qu'il a créé en 1868 et qui est surtout connu sous son nom, forme un recueil d'une valeur inappréciable par les travaux et documents de toute sorte qui y ont été publiés et par la collaboration des érudits de tous les pays. L'imprimerie de la Via Lata publie, en outre, comme périodiques, les *Atti dell' Academia Pontificia de' Nuovi Lincei*, le *Buonarroti* (écrits sur les arts et les lettres, recueil dirigé d'abord par B. Gasperoni, depuis par Enrico Narducci), les trois *Cronichette* mensuelles de P. Armellini, le *Periodico di Matematica* de Davide Besso et la continuation du *Bulletin météorologique* du P. Secchi. Les annotations bibliographiques du *Bulletin Boncompagni* sont célèbres; elles représentent un travail personnel effrayant et nécessitent, en outre, pour le prince, des subventions destinées à entretenir des correspondants dans les villes qui possèdent des bibliothèques publiques importantes. Les recherches personnelles qu'il a publiées ont été insérées d'abord dans le *Giornale Arcadico*, de 1840 à 1852 (Biographies de Calandrelli, de Conti, de Guido Bonatti, sur l'histoire de la physique en Italie), dans les *Atti de' Nuovi Lincei*, de 1851 à 1859 (sur Plato Tiburtinus, Gérard de Crémone, Léonard de Pise, divers comptes rendus), dans les *Annali* de Tortolini (1855), sur la théorie des nombres. Les principaux travaux qu'il a signés dans son bulletin concernent Cauchy, Albirouni (1869), Fagnano (1870), Vitellio, Meindert Semeijns (1871), Felice Chiò (1872), Galilée (1873), Proclus sur Euclide (1874), Louis-Amédée Sédillot (1877), Laplace, Poullet-Delisle (1883), une lettre de Gauss à Olbers (1884). Enfin, il a publié en volumes une traduction des épigrammes grecques de l'abbé Domenico Santucci (Rome, 1841) et une étude sur Léonard de Pise (Rome, 1854) dont il a, d'autre part, révélé et publié les écrits inédits (2 vol., Florence, 1854-1856; 2 autres, Rome, 1857-1862); c'est là le travail capital du prince; il a de même donné un volume d'écrits inédits de Cossali (Rome, 1857). — Le prince Boncompagni est membre de l'Académie des Nuovi Lincei, correspondant des Académies des sciences de Bologne, Turin et Modène, associé honoraire de l'Académie des sciences de Berlin. La droiture de son caractère, sa bienveillance et sa générosité, assurent à l'homme une estime au moins égale à celle que le savant a su conquérir. P. Tannery.

BONCOMPAGNI di Mombello (Carlo, comte), jurisconsulte et homme d'Etat piémontais, né à Saluggia le 25 juil. 1804, mort à Rome le 15 déc. 1880. Il commença ses études à Florence, où, sous le gouvernement français, son père était procureur général. A la chute de l'Empire, il l'accompagna en Savoie, et, en 1815, le suivit à Turin, où il fit son droit. Il entra dans la magistrature en 1826, devint substitut de l'avocat des pauvres en Savoie (1830), puis avocat fiscal à Pallanza (1833), et substitut de l'avocat général à Turin (1834). Il fit partie, avec le comte de Cavour, de la première commission de statistique (1838). En 1845, il prit place au Sénat de Turin, qui répondait alors à la cour d'appel. En même temps qu'il publiait d'importants travaux sur la science du droit, il s'occupait activement de l'institution des asiles infantiles et des écoles élémentaires. Aussi, dans le premier ministère constitutionnel (16 mars 1848), c'est à lui que Cesare Balbo confia le département de l'instruction publique. Tombé avec Balbo (27 juil.), il revint au pouvoir avec le ministère Alfieri-Revel-Pinelli (19 août): d'abord à l'agriculture et au commerce, il retourna bientôt à l'instruction publique et attacha son nom à la loi organique qui réformait tout l'enseignement. Gioberti (16 déc. 1848-20 fév. 1849) le chargea de vaines négociations entre le Piémont, le pape et le grand-duc de Toscane. Après Novare (23 mars), il fut envoyé à Milan avec le général Dabormida pour traiter de la paix. Dans le second ministère d'Azeglio (24 mai–4 nov. 1852), il eut à la fois l'instruction publique et la justice. C'est lui qui présenta le projet de loi sur le mariage civil, que la Chambre vota au mois de juil., mais que Cavour, devenu président du conseil, retira devant la résistance du Sénat (21 déc.). Lors de l'union des deux centres, remplacé dans le ministère par Rattazzi (1853), le comte Boncompagni fut nommé président de la Chambre des députés et conserva ce poste jusqu'à la fin de 1856. Cavour l'envoya alors comme ministre plénipotentiaire à Florence, où il s'efforça en vain d'amener le grand-duc à des mesures libérales. Le 27 avr. 1859, après la fuite de Léopold II, il refusa de faire partie du gouvernement provisoire. Mais, quand Victor-Emmanuel eut accepté la dictature pour le temps de la guerre, il resta en qualité de commissaire royal. Rappelé à Turin après Villafranca, il fut chargé du gouvernement général de l'Italie centrale, le 14 nov., comme délégué du prince de Carignan que les quatre Assemblées de Florence, de Parme, de Modène et de Bologne avaient nommé régent, et que des considérations diplomatiques empêchaient d'exercer son mandat. Après l'annexion, il ne joua plus de rôle politique marquant. En 1870, il présida la commission qui prépara la loi sur les garanties papales. Il fut nommé sénateur le 15 nov. 1874. Il était professeur de droit constitutionnel à l'Université de Turin et membre de l'Académie des sciences de cette ville. Boncompagni a collaboré aux *Letture di famiglia*, à la *Rivista italiana*, à la *Concordia*, à l'*Opinione*, aux *Annali di Giurisprudenza*. Il a publié: *Saggio di lezioni per l'infanzia; Storia della letteratura cristiana degli undici primi secoli; Introduzione alla scienza del diritto* (1848); *Sulla potenza temporale del papa* (1860); *l'Unità d'Italia* (1861); *il Ministero Rattazzi ed il Parlamento* (1862); *Italia e Francia; l'Antico dispotismo orientale e la libertà della Grecia* (Discours prononcé le 4 nov. 1878 à la réouverture des cours de l'Université de Turin). F. H.

BONCOMPAGNO (Hugues) (V. Grégoire XIII, pape).

BONCOURT (Collège de), à Paris. Il fut fondé en 1353 par Pierre de Becoud ou Boncourt, pour l'entretien de huit écoliers du diocèse de Thérouanne. En 1638, il fut réuni au collège de Navarre, dont il n'était séparé que par la rue Clopin. Ses bâtiments, avec ceux de ce dernier collège, sont occupés aujourd'hui par l'Ecole polytechnique.

BONCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne; 391 hab.

BONCOURT. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure; 130 hab.

BONCOURT. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. d'Anet; 269 hab.

BONCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans; 207 hab.

BONCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy; 372 hab.

BONCOURT-le-Bois. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits; 198 hab.

BOND (Pêche) (V. Sautade).

BOND (John), érudit anglais, né dans le Somersetshire en 1550, mort en 1612. Il fut longtemps directeur d'une école à Taunton. On a de lui un Horace célèbre (Londres, 1606), où il a peut-être trop librement fait usage des travaux de Lambin. La meilleure édition est celle d'Amsterdam, 1686, in-12. Son gendre, Roger Prowse, a

publié une édition de Perse (1614, in-8), *cum Posthumis Commentariis Johannis Bond.*

BOND (Henry), mathématicien anglais du XVIIe siècle. Il fut professeur de mathématiques et d'art nautique à Radcliff, près de Londres. On a de lui : *Longitude found by H. Bond* (Londres, 1676, in-fol.); *The variations of the magnetic needle* (*Phil. trans.*, 1668 et 1673). L. S.

BIBL : MONTUCLA, *Histoire des mathématiques;* Paris, an VII, t. II, p. 660, 2 vol. in-4.

BOND (Oliver), conspirateur anglais, né à Dublin vers 1720, mort en 1798. Au moment où l'Angleterre était engagée dans la guerre avec l'Amérique, O. Bond fonda la société des *Irlandais unis* dont le but était la délivrance de l'Irlande, au moyen d'une alliance avec la France. Le plan des conspirateurs fut livré au gouvernement par un des leurs, Thomas Reynolds, et les chefs du complot furent arrêtés au moment où ils étaient tous réunis chez Bond (12 mars 1798). Peu après une révolte éclatait en Irlande. Les conjurés furent condamnés à mort ; Byrne et Maccan furent pendus, bien que le gouvernement leur eût promis la vie sauve ; Bond fut trouvé mort dans la prison de Newgate. Les journaux déclarèrent qu'il avait eu une attaque d'apoplexie.

BOND (John-Linnell), architecte anglais, né en 1766, mort à Londres le 6 nov. 1837. Elève de l'Académie royale des Arts de Londres, où il remporta une médaille d'or en 1786 et où il exposa plusieurs études de 1786 à 1797, cet architecte voyagea quelques années en Italie et en Grèce avant de se livrer à la pratique des affaires. La ville de Londres lui doit le dessin du fameux pont de Waterloo, pont commencé en 1811, exécuté sous la direction de l'ingénieur John Rennie et « le plus noble, disait Canova, qu'il y eût au monde ». John Bond, qui écrivit beaucoup sur son art, collabora à la *Literary Gazette* pour les articles d'architecture et laissa une traduction anglaise de Vitruve. Ch. L.

BIBL.: REDGRAVE, *Dict. of Artists of the English School;* Londres, 1866.

BOND (William-Cranch), astronome américain, né à Portland (Maine) le 9 sept. 1789, mort à Cambridge (Massachusets) le 29 janv. 1859. D'abord horloger, il étudia l'astronomie, se fit construire à Dorchester, dans le Massachusets, un observatoire, et s'acquit une grande réputation par ses découvertes. Il signala l'un des premiers la comète de 1811. En 1838, il accompagna dans les mers du Sud l'expédition du capitaine Wilkes. Il fonda en 1839, et dirigea depuis l'observatoire de *Harvard University*, à Cambridge. Il se servit, dès 1849, de la photographie pour la constatation des phénomènes célestes, et présenta à l'Académie des sciences, au mois de juin de cette même année, une belle épreuve daguerrienne de la Lune. Ses nombreuses observations ont été publiées dans les *Annals of the observatory of Harvard College*. Il était membre de l'Académie de Boston et de la Société astronomique de Londres. L. S.

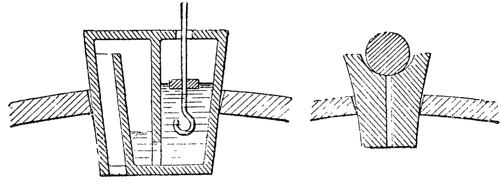
BIBL.: *Annuaire du Bureau des longitudes;* 1887, p. 762.

BOND (George-Phillips), astronome américain, fils du précédent, né à Dorchester (Massachusets) le 20 mai 1825, mort à Cambridge le 17 fév. 1865. Il prit part aux travaux de son père, auquel il succéda comme directeur de l'observatoire de *Harvard University*. Il découvrit en sept. 1848, en même temps que Lassell à Liverpool, un huitième satellite de Saturne, Hyperion. Il a écrit : *Treatise on the construction of the rings of Saturn* et *Elements of the orbits of Hyperion and the satellite of Neptune.* L. S.

BOND (Edward-Augustus), érudit anglais, directeur du Musée britannique, né le 31 déc. 1815. Fils d'un prêtre anglican, M. Bond fut de bonne heure nommé secrétaire de la commission des archives publiques *(Public Records);* attaché à la bibliothèque du Musée britannique en 1838, il fut nommé conservateur du département des manuscrits en oct. 1866 ; enfin, en 1878, il devint *principal librarian* ou directeur du Musée britannique. Comme chef du département des manuscrits, il fit publier les catalogues des collections confiées à sa garde et édita lui-même en fac-similé les *Chartes anglo-saxonnes.* Choisi pour président par la Société de paléographie *(Paleographical Society)* fondée en 1873, il contribua à la publication des belles séries de fac-similés d'anciens manuscrits qu'on doit à cette société. On doit enfin à M. E.-A. Bond les ouvrages suivants : *les Statuts des collèges d'Oxford* (1853, 3 vol. in-8); *la Russie à la fin du* XVIe *siècle et le voyage de Jérôme Horsey en Russie* (1856, in-8) ; *Chronique de l'abbaye de Melsa* (1858, 3 vol. in-8) ; *Discours des directeurs et conseillers dans le procès de la garenne d'Hastings* (1859-1861, 4 vol. in-8). Il a publié aussi divers écrits moins considérables : *les Opérations des changeurs italiens en Angleterre aux* XIIIe *et* XIVe *siècles; les Derniers Jours d'Isabelle, femme d'Edouard II, roi d'Angleterre ; la Vie du poète Geoffroy Chaucer; la Date du manuscrit connu sous le nom de Psautier d'Utrecht.* E. B.

BONDAROY. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Pithiviers; 261 hab.

BONDE. Trou rond légèrement conique fait à un tonneau et par lequel on le remplit de liquide ; on pratique la bonde à l'aide de la *bondonnière*, espèce de tarière conique au moyen de laquelle on perce au milieu du bouge d'un tonneau le trou évasé destiné à recevoir le *bondon ;* la mèche a 16 à 20 cent. de longueur, elle présente la forme d'un demi-cône creusé en dedans et tranchant sur les bords, le diamètre est de 5 à 6 cent. vers la base. Pour éviter de fendre le bois mince, on se sert de bondonnières de divers systèmes taillées généralement en râpes sur toute la partie conique. Souvent on est dans l'obligation de ne fermer qu'en partie la bonde, comme dans le cas des cuves à fermentation des moûts de bière, il faut une issue pour laisser échapper l'acide carbonique sans donner accès à l'air; on a recours à la bonde hydraulique (fig. 1) : un tube communique avec l'intérieur du tonneau, la bonde est séparée en deux par un diaphragme ouvert à la partie inférieure et est rempli à moitié d'eau;


Fig. 1. Fig. 2.

si la pression de l'acide carbonique à l'intérieur devient trop forte, le gaz pourra s'échapper à l'extérieur; un flotteur formé par un fil de fer et maintenu sur le liquide par un bouchon de liège indique la marche de la fermentation. Une bonde plus simple encore laisse dégager le gaz sans permettre à l'air un libre accès ; elle se compose (fig. 2) d'un tronc de cône en bois percé d'un trou suivant son axe et aboutissant à la partie supérieure dans une cavité en capsule; une boule mobile ferme la section supérieure du trou, mais se déplace aisément pour laisser dégager le gaz acide carbonique (V. VINIFICATION).

BONDE D'ÉVIER. — C'est une pièce de cuivre à rebord, scellée sur l'orifice d'écoulement d'une pierre d'évier ou sur la faïence d'une cuvette de garde-robe. La bonde a ordinairement de 0m025 à 0m06 de diamètre, elle est fermée par un bouchon en tronc de cône pourvu d'un anneau. On distingue des bondes de plusieurs espèces ; les bondes siphoïdes ont le rebord creusé en gorge, le couvercle est une plaque de cuivre à charnière dentelée sur le pourtour, et munie en dessous d'une partie annulaire ayant un diamètre plus grand que l'orifice de la bonde, de façon à recouvrir celle-ci sans intercepter le passage de l'eau qui s'introduit par les intervalles des dents ; l'écoulement se fait comme dans un siphon, et l'odeur est interceptée par l'eau restant dans la gorge.

Bonde de fond. — On appelle *bonde de fond* ou *de trop-plein* un appareil qui sert à vider un réservoir en totalité ou bien à en enlever le trop-plein ; c'est un tuyau fixé dans un orifice placé au fond du réservoir et dans lequel est ajusté à frottement un autre tuyau par lequel s'en va le trop-plein du réservoir. — On appelle aussi *bonde de trop-plein* la longue pièce de bois qui bouche le tuyau d'écoulement des eaux d'un étang ou d'un réservoir; c'est un pilon taillé en tronc de cône à la partie inférieure et qui, glissant perpendiculairement entre deux montants fixes, ferme hermétiquement un œillard ou trou percé dans le canal qui sert à faire écouler l'eau.

L. Knab.

BONDE. Paysan, membre de la classe rurale qui a longtemps formé dans les pays scandinaves et qui forme encore en Finlande un des ordres de la Diète. Ce nom vient du vieux norrain *búandi* (contracté en *bóndi*), participe de *búa*, habiter, et correspond exactement au français *manant;* mais il a un sens plus relevé, car il peut s'appliquer au propriétaire, même urbain, par opposition au manœuvre ou locataire, *torpare* en Suède, *gaardsidder, kotkarl, husmand* en Danemark, *leljœnding* en Norvège. Le Nord a eu quelques guerres de paysans ou jacqueries : chez les Danois, en Skanie (1266), dans le Vendsyssel et ailleurs (1438), au nord du Limfjord (1441), enfin dans toutes les provinces, mais surtout en Jutland (1534-36), pendant la *Guerre du comte* (Grevefeiden) ; chez les Suédois, la *Guerre de Dacke* (Dackefejden), en 1542-3, et les nombreux soulèvements de *Dalkarlar* (Dalékarliens), où il y avait une forte proportion de mineurs et de bûcherons ; chez les Finlandais, la *Guerre des gourdins* (Klubbekriget ou Nuijasota) en 1596-7. Chaque fois les révoltés furent écrasés et leur état empiré. — La *Société des paysans* (Bondevennernes Selskab), fondée en Danemark le 5 mai 1846, dans le but d'éclairer la population rurale et d'améliorer son sort, fut d'abord dirigée par Tscherning, Orla Lehmann, J.-A. Hansen, Alberti, et contribua à certaines réformes économiques et à l'établissement du suffrage et du service militaire universels ; mais bientôt elle se sépara des autres partis libéraux, perdit son influence et s'éteignit pour ainsi dire, au bout d'une vingtaine d'années sans avoir été formellement dissoute. B-s.

BONDE. Noble famille suédoise qui remonte avec certitude au XIVe siècle, et dont une branche fut baronnisée en 1652, et deux autres comtifiées, celle de Bjœrnœ en 1697, celle de Sæfstaholm en 1719. Un de ses membres, Charles VIII Knutsson, devint roi ; plusieurs autres s'élevèrent aux dignités d'archevêque, maréchal, amiral, gouverneur et sénéchal de province, trésorier et conseiller du royaume, ambassadeur, etc. Cinq d'entre eux furent amis des sciences, des lettres et des arts : *Clas* B. (1664-1726), gouverneur du Blekinge (1713), membre du Conseil (1718) et trésorier du royaume (1719), premier comte de Sæfstaholm, surnommé *Genealogicus*, à cause de son érudition, même en matière de statistique ; *Gustaf* B. (1682-1764), gouverneur de l'Œstergœtland (1718), président du Conseil des mines (1721), membre du Conseil du royaume (1737-9 et 1761-4), et chancelier de l'université d'Upsala. Il a écrit sur les *Anciens rois du Svearike* (1739) et *du Gœtarike* (1758) ; *Sur la nature et les propriétés de l'eau* (1745) ; et *Clavicula hermeticæ scientiæ* (Marburg, 1746 ; trad. en franç. par Archenholz, Amsterdam, 1751) ; *Carl-Gœran* B. (1757-1840), adjudant-général du roi (1792), un des seigneurs du royaume (1818), très versé dans l'histoire nationale ; *Gustaf* Trolle-Bonde (1773-1855), un des seigneurs du royaume (1826), rebâtit en 1815 le beau château de Sæfstaholm, l'orna d'une belle bibliothèque, de riches archives, de sculptures et de peintures en partie exécutées par ses ordres, le tout formant une des plus belles collections privées de la Suède ; *Knut-Filip* B., frère du précédent (1815-1871), surintendant de la cour (1844), directeur de la chapelle et des spectacles royaux (1852-56), fit de longs voyages et publia en français : *Hambourg et son commerce* (1849) ; *la Suède et son commerce* (1852), et en suédois : *Considérations politico-commerciales* (1850) ; *le Commerce extérieur de la Suède* (1851). B-s.

BONDELMONTI (Christoforo), écrivain italien (V. Buondelmonti).

BONDENO. Grande com. rurale italienne, prov. de Ferrare ; au pied d'un défilé des Apennins ; 14.277 hab.

BONDEVAL. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Blamont ; 329 hab.

BONDI (Clémente), poète et littérateur italien, né à Mizzano (Parmesan) en 1742, mort à Vienne (Autriche) le 21 juin 1821. Il entra dans la compagnie de Jésus, où il se fit une réputation d'orateur ; après la dispersion de l'ordre, il devint bibliothécaire de la famille Zanardi à Mantoue, puis de l'archiduchesse Béatrice à Vienne. Ses vers passaient pour faciles et ingénieux ; on les trouverait trop faciles aujourd'hui et, sans doute ausssi, trop ingénieux. En voici le catalogue, sans oublier la prose : *Giornata Villereccia, poemetto* (Parme, 1773) ; *Cantate* (Parme, 1794) ; *Poesie varie* (Vienne, 1808, 3 vol. in-8, et Venise, 1811, 2 vol in-12) ; la première édition, très fautive (Venise, 1798), fut désavouée par l'auteur ; *Saggio di sentenze e proverbj, epigrammi ed apologhi, serj e scherzevoli* (Vienne, 1814) ; *Orazione in morte dell' imperatore Leopoldo II* (Mantoue) ; *Eneide, Georgiche e Bucoliche di Virgilio in verso sciolto ;* la traduction de l'*Enéide* estimée, même après celle de Caro ; le reste très inférieur ; *Metamorfosi d'Ovidio in verso sciolto*, version où l'on retrouve quelque chose de la nonchalance et de la grâce d'Ovide. — La mort de Bondi fut pleurée dans des *Stanze* de Francesco Miari (Vienne, 1822), par Bartholomeo Lorenzi, dans un *Capitolo* (Vérone 1822), dans une *Lettre* de Palamède Carpani à la *Biblioteca italiana* (1821), dans une autre *Lettre* d'Angelo Pezzana, imprimée à Parme (1821), dans un long article du *Giornale dell' italiana Letteratura* (1821). R. de G.

BONDIEU. Les scieurs de long appellent ainsi le large coin qu'ils introduisent dans la fente faite par leur scie quand elle a parcouru une certaine longueur de la ligne tracée sur la poutre. Le bondieu empêche les parties séparées de vibrer et facilite le sciage en les écartant. Lorsqu'il a pénétré dans la pièce assez avant pour qu'on ne puisse plus l'atteindre, on le frappe avec un morceau de bois plat appelé *chasse-bondieu*.

BONDIGOUX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Villemur ; 404 hab.

BONDIOLI (Pietro-Antonio), médecin et physicien italien, né à Corfou en 1765, mort à Bologne le 26 sept. 1808. Il fit ses études à Padoue, exerça la médecine à Venise, puis à Constantinople comme médecin du consulat vénitien ; il se rendit ensuite à Paris, fut attaché à l'armée d'Italie depuis la bataille de Marengo, puis en 1803 nommé professeur de matière médicale à Bologne, en 1806 professeur de clinique à Padoue. Il combattit avec ardeur le système de Brown. Ses ouvrages les plus importants traitent de l'aurore boréale, d'une nouvelle théorie du son fondée sur la structure du cerveau, de l'emploi des frictions et de l'électricité en médecine, etc. Dr L. Hn.

BONDONNEAU. Hameau de la com. d'Allan (Drôme), sur un plateau d'où l'on découvre la vallée du Rhône, à 4 kil. de Montélimar ; 50 hab. Ce petit village doit sa notoriété à ses eaux minérales, déjà connues du temps des Romains, ainsi qu'en témoignent les vestiges de thermes et d'une antique canalisation souterraine destinée à capter la source de Grange-Neuve. La source émerge par trois griffons d'un terrain tertiaire, sous un banc de marne ; elle est athermale, légèrement ferrugineuse, carbonique et sulfureuse faible, légèrement bromo-iodurée et arsenicale. Ses eaux ont une action digestive, reconstituante, diurétique et excitante de la circulation sanguine ; elles sont

utiles dans l'herpétisme, la scrofule, la tuberculose, le rhumatisme, la syphilis, la dyspepsie, l'anémie. Dr L. Hn.

BONDONS (Les). Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Florac; 948 hab. Mines de plomb.

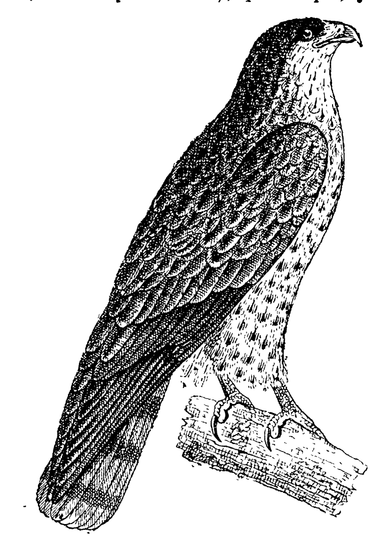
BONDOU. Etat musulman compris entre le Fouta et le Bambouk; au N. il n'atteint pas le fleuve Sénégal, dont il est séparé par une bande de terrain de 8 à 10 kil. de large, le pays de Guoye; à l'E., il a pour limite le cours de la Falémé, affl. du Sénégal; au S. il confine aux pays de Tenda et d'Ouli. Il est à peu près compris entre 13°40′ et 15° de lat. N., entre 13°25′ et 16° de long. O. La plus grande partie de sa surface est montueuse et coupée par de nombreux ruisseaux affluents de la Falémé. Il est très fertile, produit en abondance du riz, du mil, des arachides, du sésame, de l'indigo, du coton, du miel, de la cire; il y a aussi de très beaux troupeaux. Parmi les richesses du sous-sol encore mal connues, mais qui paraissent importantes, il faut mentionner le fer, le cuivre, le mercure et l'or; le mercure a été rencontré à l'état natif dans des échantillons de terre de Sénoudébou et de Farabana. Quant à l'or, qu'on avait tenté d'exploiter à Kénieba, il paraît être en très petite quantité et n'est guère recueilli que par des femmes isolées qui lavent les sables quartzeux des ruisseaux. Le commerce est assez difficile, parce que les routes ne sont que des sentiers peu praticables; la plupart des échanges avec ce pays se font par Bakel. Le Bondou, qui a un roi ou almamy, relève du cercle de Bakel, et a pour centres principaux, *Boulebané*, résidence du souverain, *Sénoudébou*, poste français, depuis 1848; on y a rattaché récemment quelques territoires à l'E. de la Falémé avec les villes de *Kénieba* et de *Farabana*. Le pays a été exploré par Mungo-Parken, 1796, la mission Raffenel en 1844, et M. Lamartiny (1881-1883). — L'Etat du Bondou est habité par des Toucouleurs, et selon la tradition ils n'y seraient point venus en conquérants; originaires du Fouta-Toro, ils auraient occupé la région à l'O. de la Falémé par une cession volontaire que leur aurait faite le roi des Soninké du Gadiaga, il y a environ trois siècles. Il paraît avoir eu une existence tranquille sous des rois absolus et héréditaires, portant le titre d'almamy, tandis que les autres Etats peulhs du Fouta, au gouvernement théocratico-démocratique, étaient agités par les guerres civiles. A l'époque de la grande révolution opérée chez les Peulhs de l'O. par El-Hadj-Omar, à partir de 1850, le Bondou se trouva divisé en deux partis, l'un favorable au marabout et se soumettant par suite au Fouta, l'autre restant fidèle à la dynastie nationale. Ce dernier vaincu, dut momentanément s'enfuir au Kaarta. Le gouvernement français, qui avait depuis 1848 un poste à Sénoudébou, protégea un fils des rois légitimes du Bondou qui put recouvrer ses Etats (1856). En 1858, par suite d'un traité entre le gouverneur Faidherbe et l'almamy, nous obtenions la concession de trois routes de 20 m. de largeur, de Sénoudébou à Bakel, de Ndangan à Kénieba et de Sénoudébou à Kénieba; depuis lors, le pays est demeuré soumis à notre protectorat. E. Cat.

Bibl.: Raffenel, *Voyage de l'Afrique occidentale*, etc.; Paris, 1846, in-8. — Lamartiny, *Etudes africaines : le Bondou et le Bambouk*; Paris, 1884, in-8, 72 pp. avec carte.

BONDOUFLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil; 234 hab.

BONDRÉE (Ornith.). La Bondrée (*Falco apivorus* L., *Buteo apivorus* L.), que l'on a longtemps considérée comme une Buse, mérite de constituer le type d'un genre particulier (*Pernis* Cuv.), qui renferme, outre l'espèce européenne (*Pernis apivorus*), des espèces asiatiques (*P. ptilonorhynchus* Tem. et *P. celebensis* Wall.), et, qui a plus d'affinités avec les *Milans*, les *Elanes* et les *Bazas* (V. ces mots), qu'avec les Buses proprement dites. Chez les Bondrées, en effet, la carène supérieure du bec est plus saillante et moins arrondie que chez les Buses, les narines s'ouvrent par une fente oblongue et non par un pertuis circulaire, les pores sont garnis de plumes écailleuses serrées, et non de plumes filiformes; les tarses offrent dans leurs parties inférieures un aspect réticulé et le doigt médian est uni au doigt externe par un repli membraneux assez développé. Enfin, le plumage qui subit, par les progrès du développement, des modifications sensibles dans la distribution des teintes, ne présente pas ces différences considérables que l'on constate chez les Buses entre les individus de même âge et de même sexe.

Sous le rapport des mœurs et du régime, les Bondrées s'écartent également des Buses : elles sont moins indolentes; leurs allures sont plus légères et leur nourriture se compose, non seulement de lézards, de petits mammifères et de passereaux, mais aussi de grains, de fruits et d'insectes. L'espèce européenne a même été nommée Bondrée apivore (*Pernis apivorus* L.), parce que, jusqu'à ces



Pernis apivorus L.

derniers temps, on supposait qu'elle faisait la guerre aux Abeilles; toutefois des observations récentes ont montré que si la Bondrée de nos pays montre une prédilection marquée pour les insectes hyménoptères, elle s'attaque principalement aux Guêpes et de préférence à celles qui ne sont pas encore complètement développées. C'est donc un oiseau plutôt utile que nuisible.

La Bondrée apivore habite toute l'Europe et s'avance, dans ses émigrations, d'une part jusqu'en Afrique et à Madagascar, d'autre part jusqu'en Asie-Mineure; elle est commune en France dans le département des Hautes-Alpes, dans les Hautes-Pyrénées, en Anjou et en Auvergne, mais presque partout elle est confondue avec la Buse ordinaire. Elle établit son aire sur les arbres élevés, généralement sur les chênes, et pond ordinairement deux œufs, de forme arrondie et largement maculés de rouge brun sur un fond d'un blanc rougeâtre. A l'âge adulte, elle porte une livrée d'un brun glacé de bleu cendré et de roux sur le dos et les ailes, et nuancé de gris sur les joues; des stries fines occupent le centre des plumes de la nuque, de la poitrine, des jambes et de la partie supérieure des ailes, des bandes blanches irrégulières se détachent sur l'abdomen et la queue est ornée de barres transversales irrégulières et légèrement ondulées.

E. Oustalet.

Bibl.: Daubenton, *Planches enluminées de Buffon*, 1783, pl. 420. — Werner, *Atlas*, pl. 26. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 1867, t. I, p. 61, 2e édit. — Buhm, *Vie des animaux*, édit. franç. — *Oiseaux*, R.-B. Sharpe, *Cat. Birds Brit. Mus.*, t. I, *Accipitres*, 1874, p. 344.

BONDT (Nicolas), jurisconsulte et littérateur hollandais, né en 1732 à Oosterblokker, mort en 1792. Il étudia à Utrecht sous la direction du fameux Pierre Wesseling;

puis il pratiqua la profession d'avocat à La Haye et plus tard à Amsterdam. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertatio de epistola Jeremiæ apocripha* (Utrecht, 1752) ; *Vincentii Contarini variarum lectionum liber* (*ibid.*, 1754) ; *Dissertatio juridica de Polygamia* (*ibid.*, 1756) ; *De eer der regering van Amsterdam verdedigd tegen den laster van het engelsch ministerie. (L'honneur de la municipalité d'Amsterdam vengé des calomnies du ministère anglais)* (Amsterdam, 1780). E. H.

BIBL. : P. NIEUWLAND, *Verlag wegens Nicolas Bondt.*

BONDUC (Bot.). Sous ce nom, qui signifie *noisette* en arabe, on distingue depuis longtemps les graines de deux plantes très voisines, appartenant à la famille des Légumineuses-Cœsalpiniées, le *Cæsalpinia Bonducella* Flem. (*Guilandina Bonducella* L.), qui donne le *Bonduc vrai* ou *Bonduc gris*, et le *Cæsalpinia Bonduc* Roxb. qui donne le *Bonduc jaune* ou *faux* : en réalité, les deux sortes paraissent jouir exactement des mêmes propriétés. La première, très commune aux Indes, aux Antilles, au Brésil, en Australie et sur les côtes tropicales d'Afrique, se distingue de la seconde par le duvet qui couvre ses feuilles et par les grandes stipules pennatifides qui les accompagnent. Les graines, au nombre de deux à quatre dans chaque gousse, sont de la taille d'une noisette, globuleuses, un peu comprimées latéralement, bleuâtres ou plutôt grises, et lisses à leur surface, qui porte quelques stries transversales plus foncées; le hile est accompagné d'une tache brune semi-lunaire; l'enveloppe, dure et peu épaisse, recouvre un embryon blanc, à radicule volumineuse, à cotylédons écartés l'un de l'autre vers leur centre; la saveur est très amère. Les graines du *Bonduc jaune* sont plus volumineuses et de couleur jaunâtre. Le principe actif, isolé une première fois par Flückiger, a été étudié récemment par Heckel et Schlagdenhauffen, qui l'ont nommé *Bonducine* et l'ont obtenu à l'état de poudre blanche, amère, ayant la composition $C^{14}H^{15}O^{5}$, soluble dans l'alcool, le chloroforme, l'acétone et l'acide acétique, peu soluble dans l'éther et le sulfure de carbone, presque insoluble dans l'eau et l'éther de pétrole. Elle se colore en brun, puis en rouge amarante, par l'acide sulfurique ; les graines de Bonduc renferment en outre 29 % d'huile, 5,45 de sucre, 38 % d'amidon, 21,61 de principes albuminoïdes et 4,251 de matières inorganiques.

Les graines de Bonduc sont employées depuis longtemps aux Indes comme fébrifuges et toniques : elles sont inscrites depuis 1868 dans la pharmacopée de l'Inde. L'écorce de la racine passe même pour plus active encore. On les prescrit seules, ou plus souvent mélangées avec du poivre, à la dose de 1 gramme, deux ou trois fois par jour. La *Bonducine*, à la dose de 10 à 20 centigr., a paru agir aussi efficacement que la quinine dans les fièvres intermittentes (Isnard), et même, d'après Heckel, plus efficacement encore dans certains cas rebelles.

Dr R. BLONDEL.

BIBL. : FLÜCKIGER ET HANBURY, *Pharmacographia*, I, 380. — HECKEL ET SCHLAGDENHAUFFEN, *le Bonduc et ses graines*, dans *Nouveaux Remèdes*, 1887.

BONDUES. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Tourcoing, sur un affluent de la Deule; 3,246 hab. Les seigneurs de Bondues sont mentionnés dès le XIe siècle : Jacques de Bondues assista en 1096 au tournoi d'Anchin, et prit part à la croisade. De l'ancien château féodal il ne subsiste aucun vestige. Bondues est aujourd'hui une localité industrielle possédant des fabriques de sucre, des brasseries et des distilleries.

BONDY (*Bungeiæ*, *Bunzeiæ*). Com. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, cant. de Pantin. Stat. du chem. de fer de Paris à Avricourt. Tête de ligne de l'embranchement Bondy-Aulnay-lès-Bondy ; 2,018 hab. Ce bourg date d'une époque fort ancienne : dès le VIIe siècle on le trouve mentionné comme centre d'une paroisse. Henri Ier en donna la seigneurie tout entière à Saint-Martin-des-Champs de Paris, et ce prieuré la conserva jusqu'à la Révolution. L'église, dédiée à Saint-Pierre, a été reconstruite en 1876. La *forêt* de Bondy, célèbre jadis comme repaire de brigands, était l'une des plus importantes des environs de Paris et le chef-lieu d'une capitainerie des chasses. Une légende très connue en fait le théâtre de ce combat merveilleux d'un chien qui se serait battu publiquement contre le meurtrier de son maître. Aujourd'hui la forêt de Bondy, sans être aussi considérable qu'autrefois, est encore assez étendue, mais surtout du côté de l'E. et à plusieurs kilomètres de la localité qui lui a donné son nom. F. B.

BONDY (Pierre-Marie TAILLEPIED, comte de), administrateur et homme politique français, né à Paris le 7 oct. 1766, mort à Paris le 12 janv. 1847. Il fut d'abord directeur de la fabrication des assignats (1792), donna sa démission après le 10 août et demeura dans la vie privée jusqu'en 1805, époque à laquelle il fut nommé chambellan. Maître des requêtes en 1809, préfet du Rhône en 1810. Pendant les Cent-Jours il fut appelé à la préfecture de la Seine et nommé conseiller d'Etat (1815). Il fut l'un des trois commissaires qui signèrent la Convention de Paris. La Restauration lui donna la préfecture de la Moselle, qui lui fut retirée presque aussitôt. Nommé député par le département de l'Indre en 1814, et constamment réélu jusqu'en 1830, il fit partie de l'opposition constitutionnelle. Le 23 fév. 1831, il succéda à Odilon Barrot à la préfecture de la Seine et fut nommé pair de France le 19 nov. 1831 par le ministère Casimir Périer.

BONDY (François-Marie TAILLEPIED, comte de), homme politique français, né à Paris le 23 avr. 1802. Elève de l'Ecole polytechnique (prom. 1822), sous-lieutenant d'artillerie, il abandonna l'armée pour l'administration (1826). Préfet de la Corrèze (1830), préfet de l'Yonne (1833), auditeur, puis maître des requêtes au Conseil d'Etat, pair de France (25 déc. 1841). La Révolution de 1848 le fit rentrer dans la vie privée, où il se tint pendant toute la durée de l'Empire. Il accepta pourtant le poste de premier secrétaire à l'ambassade de Madrid (1859). Nommé le 8 févr. 1871 représentant de l'Indre à l'Assemblée nationale, il fit partie de la droite monarchique. Il se présenta avec succès aux élections sénatoriales du 30 janv. 1876, siégea à droite, vota la dissolution de la Chambre (16 juin 1877) et fut réélu, toujours par le dép. de l'Indre, au renouvellement triennal du 5 janv. 1879 et à celui du 5 janv. 1888.

BONE. Ville importante de l'Algérie, ch.-l. d'arr. du dép. de Constantine, est située par 36° 53′ 58″ de lat. N. et 5° 25′ 41″ de long. E., sur le bord occidental du grand enfoncement appelé golfe de Bône, au pied des hauteurs boisées de l'Edough et au débouché d'une plaine de plus de 100,000 hect. que parcourent la Mafrag, la Seybouse et ses affluents. Le climat est tempéré ; moy. annuelle 18°,3 ; mais l'humidité très grande de l'atmosphère y rend les étés fort débilitants et bon nombre de gens riches vont passer les mois de la saison chaude dans les forêts de l'Edough ; la ville, entourée de collines ou de montagnes, est assez mal aérée ; aussi on parle de déraser en partie une colline située entre le fort Génois et le port actuel ou d'y creuser une ouverture qui permettrait à l'air de circuler entre ces deux points. Il faut ajouter que le voisinage de la Seybouse et de la grande plaine marécageuse entretient quelques fièvres, surtout dans la partie basse de la ville. Bône se compose de deux parties : 1° la vieille ville, sur un terrain inégal et tourmenté, où les rues sont étroites et tortueuses et ont une forte rampe ; on y voit encore un assez grand nombre de maisons mauresques ; 2° la nouvelle ville, sur un terrain plan, avec des rues spacieuses et tirées au cordeau, et où on ne voit que des maisons européennes. Une belle promenade, qui va de la cathédrale au port et est bordée de constructions monumentales bien décorées, forme la ligne de séparation des deux villes ; sur ce boulevard, appelé Cours National, il y a des arbres très beaux, quelques bouquets d'arbres et

arbustes des pays chauds, et, dominant le débarcadère des bateaux, une statue de Thiers. La ville tout entière est entourée d'un mur crénelé, percé de six portes, et çà et là on voit des parties importantes qui appartiennent à une enceinte plus ancienne, que l'extension rapide de la cité a dû faire démolir sur un grand nombre de points. Outre cette défense, Bône a une *kasba* construite par les sultans de Tunis et qui rappelle l'audacieuse entreprise de d'Armandy et Yussuf avec les marins du brick *la Béarnaise*, une batterie commandant la rade et qui a remplacé l'ancien fort de la *Cigogne*, le fort des *Santons*, la redoute *Damrémont*; quelques batteries couvrent le littoral aux abords de la place.

Avant la conquête de l'Algérie par les Français, il n'y avait pas à proprement parler de port dans le grand enfoncement appelé golfe de Bône. Les marchands de la Méditerranée, Pisans, Génois, Florentins, Français ne trouvaient qu'un très mauvais abri dans la baie qui s'ouvrait devant la ville; les mouillages voisins, *baie des Caroubiers*, *baie du Cassarin*, assez commodes en été, étaient aussi très dangereux en hiver. Le port que l'on a fait à Bône est presque entièrement artificiel : il a été créé au moyen de deux grandes jetées, l'une de 800 m., l'autre de 650, qui embrassent un bassin intérieur de 10 hect., bordé d'un vaste quai en maçonnerie où les gros navires peuvent charger et décharger directement les marchandises. Il y a de plus un avant-port de près de 80 hect. L'animation est très grande, les paquebots de nombreuses compagnies relient Bône à Marseille, à Tunis, à Alger, Ajaccio, etc., tandis que des vapeurs anglais viennent trois fois par semaine charger du minerai de Mokta-el-Hadid. L'annexion de la Tunisie n'a pas donné au commerce de Bône toute l'impulsion qu'on espérait. Le mouvement du port en 1883 était de 1,231 navires jaugeant 512,709 tonnes, et la valeur des échanges s'élevait à 60 millions.

Les principaux articles d'exportation sont : les minerais, les céréales, les huiles, les cuirs, les laines, les cires, les miels, les bestiaux. En été, c'est par milliers que chaque bateau, à destination de Marseille, emporte les moutons. Il faut, depuis quelques années, ajouter à ces matières les vins. — Bône est un centre agricole important, mais n'a que peu d'industrie, en dehors de l'extraction des minerais et de l'exploitation des chênes-liège dans les environs. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, d'une subdivision militaire, d'un tribunal de première instance, a une chambre et un tribunal de commerce, une société savante, l'*Académie d'Hippône*, un collège communal, une bibliothèque, un théâtre, deux églises, un temple, une synagogue, plusieurs mosquées et zaouyas, un comice agricole, etc. Lorsqu'il a été question de diviser le dép. de Constantine en plusieurs départements nouveaux, comme il sera nécessaire de le faire sous peu, Bône parut naturellement désignée pour être le ch.-l. du dép. de la *Seybouse*; on publia même une carte de son ressort. Le projet n'est pas encore réalisé. Bône est le chef-lieu d'une commune de plein exercice de 29,640 hab. dont 8,568 Français, 967 israélites, 6,463 indigènes, 426 Tunisiens, 83 Marocains et 11,199 étrangers, la plupart Italiens ou Maltais (rec. de 1886). — Dans l'antiquité l'emplacement actuel de Bône était probablement occupé par un faubourg de la grande ville d'*Hippo Regius*, dont les ruines couvrent une soixantaine d'hect., à 2 kil. au S. de la cité actuelle. De la splendeur de cette ancienne colonie carthaginoise, devenue au IVe siècle la seconde ville de l'Afrique romaine et le siège épiscopal de saint Augustin, il ne reste que quelques grandes citernes et des débris confus ; elle a été d'ailleurs deux fois détruite, par les Vandales en 431, par les Arabes en 697. Peut-être pourtant en subsistait-il encore une partie sous le nom de Medina-Boni, au XIe siècle, au temps d'El-Bekri. Quant à la ville de *Bouna* des Arabes bâtie par ceux-ci à une époque incertaine, elle était très florissante au Xe siècle par son commerce et l'industrie du fer, au dire d'Ibn-Haukal ; en 1058, elle fut entourée de murs ; en 1152 elle fut saccagée et ses habitants emmenés en esclavage par un amiral du roi Roger de Sicile. Plus tard, elle suivit toutes les vicissitudes des autres villes d'Afrique, passant sous l'autorité des Hafsides, des Mérinides, etc.; malgré l'anarchie, son commerce était florissant; elle avait des relations suivies avec Pise, Florence, Gênes, Marseille et Barcelone; elle fournissait des céréales à diverses nations de l'Europe, des laines et des cuirs à nos fabriques de Provence. En 1530, Khaïr-ed-din enleva Bône au roi de Tunis, la perdit quelques années après, puis la recouvra encore, et depuis cette époque la ville est restée aux Turcs. Quand, en 1561, Tomaso Lincio, sieur de Moissac et Carlin Didier fondèrent la compagnie d'Afrique, ils établirent à Bône une maison de commerce qui devint rapidement importante. En août 1830, Bône ouvrit ses portes au général Damrémont, mais fut presque aussitôt évacuée; elle ne fut définitivement occupée que le 26 juin 1832 par le général Monk-d'Uzer et devint notre centre d'opérations dans l'E. de l'Algérie, jusqu'à la prise de Constantine. E. Cat.

BONE (Henry), peintre-émailleur anglais, né en 1755, mort en 1834. Il entra à l'âge de douze ans dans une manufacture de porcelaines à Plymouth, puis à Bristol. Quelques années plus tard, il se rendit à Londres où il fut employé comme émailleur de montres et de bijoux. Il eut alors l'idée de faire le portrait sur émail de sa femme: cet ouvrage, exposé à l'Académie en 1780, commença sa réputation. La *Jeune fille dormant*, d'après sir J. Reynolds (1794), et le portrait de *lord Eghistoun* (1797) lui valurent les bonnes grâces du prince de Galles qui depuis lui achetait la plupart de ses productions. Elu en 1801 membre associé de la Royal Academy, il en devint membre titulaire dix ans après. Dans l'intervalle le roi Georges III l'avait nommé peintre de la cour. Cet honneur lui procura de nombreuses commandes de portraits. Son œuvre la plus remarquable est une reproduction de *Bacchus et Ariadne* du Titien. Les émaux de Bone sont d'un dessin ferme et correct, d'un coloris fin et délicat. F. T.

BONE-BED. Terme emprunté à la géologie anglaise pour désigner des lits à ossements, formés le plus souvent par l'accumulation de dents et de débris de reptiles et de poissons. Le plus célèbre de ces bone-beds est celui qui, dans presque toute l'Europe, marque d'une façon continue la base de l'*infra-lias* et se signale, en beaucoup de points, par sa richesse en débris de vertébrés; notamment en Angleterre où depuis longtemps on connaît l'existence, sur la côte de Somerset, d'une pareille couche à ossements, riche en débris de poissons (*Acrodus*, *Hybodus plicatilis*, *Saurichtys apicalis*, *Gyrolepis tenuistriatus*, *G. Albertii*), dans laquelle a été rencontré le premier représentant des mammifères sous la forme d'un petit marsupial, *Microlestes antiquus*. Des dents nombreuses de mammifères de la même famille s'observent à Frome (Somerset) dans un pareil bone-bed gréseux formant le remplissage d'une fissure verticale qui traverse le calcaire carbonifère. Les bone-beds infraliasiques d'Allemagne sont aussi célèbres par leur richesse en débris de poissons et des mêmes mammifères. En Souabe, ils contiennent des dents de *Ceratodus*, soit de ce singulier poisson, représentant du groupe actuel des *dipnoës*, qui après avoir apparu dans le trias où ses dents se rencontrent en grand nombre dans les bone-beds keupériens et dans les calcaires marneux du Muschelkalk, s'est conservé jusqu'à nos jours dans les rivières d'Australie. Les mêmes faits s'observent, en Alsace, à Oberbronn, et ce bone-bed, après s'être traduit en Lorraine par un véritable cordon littoral, se retrouve en Bourgogne où il se renouvelle à trois reprises différentes dans les assises rhétiennes à *Avicula contorta*. Ces trois bone-beds distincts dans l'infra-lias de Bourgogne, abondent en débris de grands sauriens (*Saurichtys acuminatus*, *Gyrolepis*

tenuistriatus, *Sargodon tomicus*, *Hybodus minor)*, notamment aux environs de Couches-les-Mines.

Les bone-beds les plus connus sont ensuite ceux qui en Angleterre fournissent, les uns, au sommet du silurien au-dessus des grès rouges de Downton dits *Tilestone*, des restes de poissons cuirassés *(Pteraspis)*, de placoïdes de la famille des squales *(Onchus)* associés à de grands crustacés mérostomes *(Pterygotus, Eurypterus)*; les autres, à la base du carbonifère, dans les environs de Bristol, des palais de poissons cartilagineux *(Psammobus, Cochliodus)*. Ch. Vélain.

BONECHI (Matteo), peintre italien du XVIIIe siècle, florissait entre 1726 et 1750. Il a exécuté surtout, avec une déplorable facilité, des peintures murales, notamment à Castello, au palais Capponi.

BONELLI (Antonio-Michael), prélat et diplomate italien, né en 1541 à Boscho, près d'Alexandrie-de-la-Paille, mort à Rome en 1598. Il n'avait pas vingt-cinq ans lorsque son grand oncle Michel Ghisleri, devenu pape sous le nom de Pie V, le créa cardinal (1566), lui confia l'intendance générale du domaine de l'Eglise, le prieuré de Rome et le nomma camerlingue. Cinq ans plus tard le *cardinal Alexandrin* était créé légat en Portugal, en France et en Espagne (1571), « pour exciter les princes chrestiens à faire une croisade contre les Turcs ». Il s'acquitta de cette tâche à son honneur, mais les résultats de sa mission furent à peu près nuls. Pie V mort, Bonelli contribua à l'élection de son successeur Grégoire XIII qui lui confia plusieurs emplois importants. Sa faveur et son crédit augmentèrent encore sous les pontificats de Sixte-Quint et de Grégoire XIV. Philippe II, roi d'Espagne, avait érigé pour lui le fief de Boscho en marquisat. Un parent du cardinal Alexandrin, Carlo Bonelli, fut nonce en Espagne au XVIIe siècle. R.

Bibl. : Brantôme, *les Vies des grands capitaines françaîs* (éd. Lalanne); Paris, 1886. — Desjardins-Canestrini, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*; Paris, 1885. — Amelot de la Houssaie, *Lettres du cardinal d'Ossat*; Paris, 1798.

BONELLI (Giorgio), médecin et botaniste italien du XVIIIe siècle, professeur de médecine à Rome, a publié : *Hortus Romanus*, *juxta systema Tournefortianum paulo strictius distributus* (Rome, 1772-1784, 8 vol. in-fol. avec 800 pl. col.). Dr L. Hn.

BONELLI (Francesco-Andrea), naturaliste italien, né à Cuneo (Piémont) en 1784, mort à Turin le 19 nov. 1830. Il fut nommé en 1809 professeur d'histoire naturelle à Turin et plus tard directeur du musée d'histoire naturelle de cette ville. Outre des mémoires insérés dans le *Recueil de l'Acad. des sciences de Turin*, il a publié *Specimen faunæ subalpinæ* (1807). Dr L. Hn.

BONELLIA (Malac.). Cette dénomination a été employée par Deshayes (dans Lamarck, 1838, t. VIII, p. 286, 2e éd.), pour désigner un groupe de Mollusques-Gastéropodes distingués antérieurement par Risso sous le nom de *Niso* (V. ce mot).

BONENCONTRE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. d'Agen; 1275 hab.

BONER (Ulrich), le plus célèbre fabuliste allemand du moyen âge, fut prédicateur à Berne au XIVe siècle. Son fablier a pour titre : *Der Edelstein* (le Joyau), et se compose de cent pièces, imitées pour la plupart d'Avianus et de l'Anonyme de Nevelet. Beaucoup lu dans son temps, son livre fut un des premiers qui furent imprimés en Allemagne (Bamberg, 1461). Son récit est vif et animé, et contient des allusions curieuses aux mœurs du temps. Boner, un instant oublié au XVIIe siècle, fut repris au XVIIIe, quand la fable redevint populaire en Allemagne. Breitinger en publia une édition en 1757. Lessing fit ressortir la valeur littéraire de Boner et rechercha les sources de ses fables. La meilleure édition est celle de Pfeiffer (Leipzig, 1844), accompagnée d'un riche commentaire.

BONER (Charles), poète anglais, né à Bath le 29 avr. 1815, mort à Munich le 7 avr. 1870. Précepteur des enfants du prince de Tour et Taxis (1840-1860), il habita successivement Francfort-sur-le-Main, Ratisbonne, Vienne, où il fut correspondant du *Daily News*, et Munich. Il a publié : *Chamois hunting in the mountains of Bavaria and in the Tyrol* (Londres, 1853; 3e éd., 1862); *Verse* (1858); *Forest creatures* (1861); *Transylvania, its products and its prople* (1865); *Guide to travellers in the plain and on the montain* (1876). On a donné ses mémoires et sa correspondance : *Memoirs and letters of C. Boner* (Londres, 1875, 2 vol.).

BONESI (Gian-Girolamo), peintre italien de l'école bolonaise, né en 1653, mort en 1725. Il imita le style fade et maniéré de Carlo Cignani. Les musées de Bologne et de Turin possèdent quelques-unes de ses œuvres.

BONET (Guillaume), évêque de Bayeux en 1306, mort à Angers en 1312. Il fonda dans l'Université de Paris le collège de Bayeux, pour les étudiants des diocèses de Bayeux, du Mans et d'Angers. Il fut un des commissaires nommés par le pape pour instruire le procès des Templiers.

BONET (Juan-Pablo), pédagogue espagnol de la première moitié du XVIIe siècle. Il fut secrétaire du connétable de Castille et plus tard au service du prince de Carignan. Il publia un traité sur les moyens d'enseigner aux sourds-muets : *Reduccion de las letras, y arte para enseñar á hablar á los mudos* (Madrid, 1620, in-4). Il y démontre que les sourds-muets ne sont muets que par suite de leur surdité, et indique l'emploi de la prononciation artificielle et de l'alphabet des signes.

Bibl. : De Gerando, *de l'Education des sourds-muets*; Paris, 1827, t. I, p. 312, 2 vol. in-8. — Abbé de l'Epée, *Instruction des sourds-muets*; Paris, 1776, in-12. — Kenelm Digby, *Of Bodies and of Man's Soul*; Londres, 1669, ch. XVIII, in-4.

BONET ou **BONNET** (Théophile), médecin suisse, né à Genève le 5 mars 1620, mort à Genève le 29 mars 1689. Il exerça dans sa ville natale, fut médecin de Henri d'Orléans, mais devint sourd à l'âge de cinquante ans. Bonet peut être considéré comme le fondateur de l'anatomie pathologique et le précurseur de Morgagni. Il a élevé à la médecine un monument impérissable sous le nom de : *Sepulchretum anatomicum, seu anatome practica ex cadaveribus morbo denatis proponens historias et observationes* (Genève, 1679, in-fol. et autres édit.). On lui doit encore une série d'ouvrages importants sur l'anatomie pathologique, la médecine pratique, etc., et la traduction en latin du fameux journal de Nicolas de Blegny (*Zodiacus medico-gallicus*, etc. Genève, 1682, in-4). Dr L. Hn.

BONET ou **BONNET** (Jean-Pierre-François, comte), général français, né à Alençon le 8 août 1768, mort le 23 nov. 1857. Fils d'un boulanger, il entra au service en 1791, devint général de brigade en 1794 et général de division en 1803. Ami de Moreau, il fut entraîné dans sa disgrâce et resta sans emploi jusqu'en 1808. Il fut alors envoyé en Espagne, se distingua pendant les campagnes de 1813 et 1814 et devint comte de l'Empire. Mis en disponibilité en 1825 à cause de ses opinions bonapartistes, il fut nommé pair de France en 1831 et sénateur en 1852.

BONET de Lates, astronome et médecin provençal de la fin du XVe siècle. Quoique juif, il alla s'établir à Rome où il parait s'être acquis une grande réputation. Dans un ouvrage qu'il dédia au pape Alexandre VI et qui a pour titre *De annuli astronomici utilitate* (Rome, 1493, in-4; Paris, 1506, 1507, 1521 et 1534 [à la suite de la *Sphæra* de Sacrobosco]; Marbourg, 1537, 1557), il apprend à mesurer la hauteur du soleil et des étoiles et à trouver l'heure, la nuit comme le jour, au moyen d'un anneau de son invention. Il est vraisemblablement l'auteur *(Bonetus)* d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale et intitulé *Tabulæ astronomicæ*. L. S.

BONFA (Jean), astronome français, né à Nîmes le 30 mai 1638, mort à Avignon le 5 déc. 1724. Il entra dans la société de Jésus et fut professeur de mathématiques à Avignon et à Marseille, dans les collèges de son ordre.

On lui doit : *Lettre touchant une nouvelle invention de faire des pendules de carton* (*Journal des Savants*, 1679); *Nouvelle manière de marquer dans les quarts de cercles et dans les demi-cercles, pour petits qu'ils soient, les minutes, secondes, tierces*, etc. (*Journal des Savants*, 1686). Ses *Observations astronomiques* ont en outre paru dans différents recueils. (V. *Philosophical transactions*, 1684 et 1686.) L. S.

BONFILS (Henri-Joseph-François-Xavier), né à Montpellier le 31 juil. 1835. Reçu agrégé des facultés de droit à la suite d'un brillant concours le 26 avr. 1865, M. Bonfils a été, en cette qualité, immédiatement attaché à la faculté de Toulouse, où il a obtenu la chaire de procédure civile le 16 juil. 1875. Il a échangé cette chaire contre celle de droit commercial le 14 déc. 1882 et il est doyen de la faculté de droit de Toulouse depuis le 31 oct. 1879. M. Bonfils a publié divers travaux qui lui ont fait prendre rang parmi les jurisconsultes les plus distingués de notre temps. Nous citerons notamment son ouvrage intitulé *De la compétence des tribunaux français à l'égard des étrangers* (1861, in-8) et un *Traité élémentaire d'organisation judiciaire, de compétence et de procédure* (Paris, 1885, in-8). M. Bonfils est membre de l'Académie de législation de Toulouse.

BONFINI (en latin *Bonfinius*), historien italien de la Hongrie, né à Ascoli en 1427, mort en 1502. Professeur connu dans son pays, il fut appelé par Mathias Corvin à la cour de Bude, pour être le lecteur de la reine Béatrix, et surtout à vrai dire l'historiographe du roi. Il vécut dans l'intimité de ces deux augustes personnages, dont il fait l'éloge dans son fort léger *Symposion Beatricis* (Bâle, 1572). Comme il vécut plus longtemps que son bienfaiteur, sous Wladislas qui lui continua ses pensions, il put conduire jusqu'après la mort de Mathias un livre dont le titre même révèle l'intention d'être un Tite-Live hongrois : *Rerum ungaricarum decades*, publiées à Bâle en 1543, mais pour la première fois complètement, et avec les additions de divers érudits à Cologne, 1690, in-fol.; c'est l'édition la plus répandue dans les bibliothèques. En dehors de ses travaux sur l'histoire hongroise, Bonfini a traduit Philostrate et Hermogène, et commenté Horace. E. Sayous.

BONFIOLI (Silvestro), astrologue et médecin italien du XVIIe siècle. Il a fait paraître un recueil de discours astrologiques et un ouvrage ayant pour titre : *Trattato degli Idoli*, imprimé à la suite de la *Descrizione del Museo Cospiano* de Lorenzo Legati (Bologne, 1667, in-12).

BONGARDIA. Genre de plantes de la famille des Berbéridacées, établi par C.-A. Meyer (*Verz. Pfl. cauc.*, 174), mais qu'on réunit aujourd'hui au genre *Leontice* L., dont il diffère seulement par les pétales aplatis, membraneux, plus grands que les sépales. L'unique espèce, *B. chrysogonum* C.-A. Mey. (*Leontice chrysogonum* L.), est une herbe de l'Asie moyenne, dont la souche tuberculeuse, mucilagineuse et savonneuse, est employée, en Orient, comme antipsorique. Ses feuilles sont mangées comme légumes par les Arabes.

BONGARS (Jacques), diplomate et érudit français, né à Orléans en 1554, mort à Paris le 29 juil. 1612. Issu d'une famille de la Thiérache et élevé dans la Réforme dont il demeura toujours un fervent adepte, il fut, dès l'âge de dix ans, conduit en Allemagne et initié à la connaissance de l'antiquité grecque et latine dans les écoles de Marbourg et d'Iéna. Passionné pour les études philologiques, élève privilégié de Juste-Lipse, il devint bientôt le commentateur érudit de Trogue-Pompée et d'autres auteurs latins et ne tarda pas à former école. Rentré en France en 1571, après un court séjour à Strasbourg, il continua à étudier à Orléans les lettres et les sciences, puis se rendit à Bourges pour suivre les cours du jurisconsulte Cujas. Quelques années plus tard on le retrouve à Rome, travaillant à la bibliothèque vaticane et à la veille d'entreprendre un grand voyage en Europe, poussé qu'il est par le désir de s'instruire. Après avoir visité l'Allemagne, l'Italie, la Hollande, il se rendit à Constantinople (1585) par la Hongrie, la Transylvanie et la Valachie. Ce fut à son retour d'Orient que, se trouvant à Francfort-sur-le-Main, il y fit la connaissance de Ségur Pardaillan, ambassadeur du roi de Navarre (fin de 1585) qui l'attacha à sa personne en qualité de secrétaire interprète et l'envoya quelques mois plus tard (févr. 1587) en mission auprès du palatin Jean-Casimir, des ducs de Saxe et de Brunswick, du margrave de Brandebourg, de l'administrateur de l'archevêché de Magdebourg et enfin à Lubeck où le roi de Danemark devait se rencontrer avec un certain nombre de princes protestants allemands pour délibérer sur les demandes de secours que leur adressait le Béarnais. Quelque temps après, Ségur Pardaillan chargea Bongars de répondre aux insinuations perfides colportées dans toutes les foires d'Allemagne par le baron Fabien de Dohna qui cherchait à rejeter sur les huguenots de France la responsabilité du désastre subi par ses reîtres à Vimori et à Auneau. Bongars répondit aux pamphlets du chef des reîtres par une réplique mordante qui le désarma pour un temps. Vers la fin de 1588 Bongars passe en Angleterre pour activer l'arrivée des secours promis au roi de Navarre par la reine Elisabeth. Puis on le retrouve en Hollande chargé d'une négociation similaire et enfin en Allemagne où, dépêché pour atténuer l'impression produite par le meurtre des Guise, il prit sur lui de soutenir l'envoyé du roi de France, Baradat, même avant la réconciliation des deux Henri, car « assister Henri III, disait-il, c'était secourir Henri de Béarn » et par là « la France serait délivrée, les rebelles châtiés, les affaires du roi de Navarre assurées et la religion plantée ». Ministre itinérant, Bongars sera dès lors toujours par voies et par chemins, payant de sa personne et de sa bourse et sans cesse aux prises avec des embarras pécuniaires causés par la négligence des trésoriers de l'épargne. Jusqu'en 1593, il avait été le subordonné des envoyés extraordinaires de Henri en Allemagne, MM. de Sancy, de Turenne et de Fresne-Canaye. A partir de cette époque il prit le titre de résident pour le roi de France auprès des princes du Saint Empire et consacra tous ses efforts à faire triompher outre Rhin la politique de défiance contre la maison d'Autriche, à empêcher les princes protestants de prendre parti pour le duc de Bouillon (1606) et à préparer les voies à l'expédition de Clèves et Juliers (1609 et 1610). Rentré en France en avr. 1612, épuisé par vingt-cinq ans de voyages presque consécutifs, Bongars ne put recouvrer la santé et mourut à Paris quelques semaines plus tard.

Les œuvres de Bongars sont nombreuses. Il suffira de citer son abrégé de Justin : *Justinus, Trogi Pompeii Historiarum Philippicarum epitoma de manuscriptis codicibus emendatior et prologis auctior. In eamdem not. excerptiones chronologicæ et variarum lectionum libellus* (Lutetiæ Parisiorum, 1581) ; *Cosmographie de l'Univers* (Journal de ses voyages); Livre des secrets des fidèles de la Croix sur la conquête et la conservation de la Terre Sainte; *Collectio hungaricarum rerum scriptorum* (1600); *Gesta dei per Francos* ou Histoire des expéditions en Orient et du royaume franc à Jérusalem, écrite par divers auteurs contemporains (Hanau, 1611). Ses *Epistolæ* (Leyde, 1647) ont été traduites en français par les écrivains de Port-Royal (Paris, 1668-1680, 2 vol. in-12). La belle collection de manuscrits et les papiers de Bongars sont conservés en partie à la bibliothèque de la ville de Berne (*Bibliotheca Bongarsiana*) qui les reçut en don en 1632 de Jacques Gravisset, Strabourgeois naturalisé Suisse, dont le père avait été l'ami intime de Bongars et l'avait soutenu de sa bourse en maintes occasions. Un inventaire de cette collection, dressé en 1634, a été revu récemment par M. Hermann Hagen, professeur à l'Université de Berne, qui en a tiré la matière d'une biographie intéressante

du diplomate protestant (*Jacobus Bongarsius*, Berne, 1874). Une autre partie, au moins aussi considérable, des papiers de Bongars, se trouve disséminée dans les différentes archives de Paris, entre autres à la bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, portefeuilles 53, 124, 262, 263; à la bibliothèque de la Sorbonne (Lettres à Du Plessis-Mornay, 1611 et 1612) et surtout à la Bibliothèque nationale, f. français 7125 à 7132 (mémoires); 3433 (Instruction baillée au sieur de Bongars allant en Allemagne en févr. 1599); 3348 (Lettres au maréchal de Boisdauphin, 1600); 4116 (à M. de Sainte-Catherine, 1612); 6144, 15580, 15920, 15975 (année 1602); 20158, 23196, fonds Moreau 747; 500 de Colbert 402 (Instruction au sieur de Bongars, nov. 1587) 433 (année 1600); collection Dupuy 99, 193, 712, 830, nouv. acq. françaises 1238. Enfin on conserve au Musée britannique à Londres des copies des instructions données à Bongars en 1593, 1595, 1599 et 1602 (additional manuscript 5458). C'est en s'inspirant de ces sources que M. Léonce Anquez a pu donner la biographie définitive de Bongars (*Henri IV et l'Allemagne*, Paris, 1887).

Rott.

Bibl.: Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives de Henri IV*; Paris, 1876. — Amelot de la Houssaye, *Lettres du cardinal d'Ossat*; Paris, 1698. — Vittorio Siri, *Memorie recondite*; Lyon, 1679. — Khevenhuller, *Annales Ferdinandei*; Ratisbonne, 1640.— Sully, *Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat de Henry le Grand*; Paris, 1662. — Fevret de Fontette, *Bibliothèque historique de la France*; Paris, 1778. — Haag, *la France protestante*; Paris, 1847-1859.— A. de Tillier, *Geschichte des eidgenoessischen Freistaates Bern*; Berne, 1838.

BONGARS (Jean-François-Marie, baron de), général français, né à Rieux (Seine-Inférieure) en 1758, mort à Paris en 1820. Il entra en 1770 dans les pages du roi. Colonel du régiment de Noailles en 1790, il émigra et servit dans l'armée de Condé jusqu'en 1803. Il commandait en 1806 le contingent du prince de Hohenzollern-Hechingen qui fit avec le 9e corps français la campagne de Silésie. Il passa successivement au service des rois de Portugal et de Westphalie, fit la campagne de 1809 contre l'Autriche et rentra en France en 1813 comme général de brigade. Il fut mis à la retraite après les Cent-Jours. Il a laissé deux traductions françaises, les *Institutes militaires de Végèce* (Paris, 1772, in-12) et l'*Eloge de Philippe V, roi d'Espagne* écrit en espagnol par don Joseph Vieyra de Clarjo Lodi (Paris, 1780, in-8).

BONGHEAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Billom; 660 hab. Selon Grégoire de Tours, Bongheat fut dévasté en 531 par Sigivald. Au XVIIe siècle, la seigneurie appartenait à la famille des du Prat, seigneurs de Pibes et de Bongheat. — L'église a une nef romane. Le chœur et le transept sont du XVe siècle.

BONGHI (Ruggiero), philosophe, publiciste et homme politique italien, né à Naples le 20 mars 1828. Doué d'un esprit très vif, que développa une culture précoce, M. Bonghi se fit connaître de très bonne heure par ses travaux philosophiques. Homme d'action autant que de spéculation, il ne fut pas moins prompt à se lancer dans les mouvements politiques. En 1848, il fut un des premiers à réclamer du roi de Naples les libertés constitutionnelles. Après avoir rédigé quelque temps le *Tempo*, il fut attaché comme premier secrétaire à l'ambassade napolitaine de Rome. Mais, après la contre-révolution du 15 mai, il passa en Toscane, où il écrivit dans le *Nazionale*. Expulsé pour un article dans lequel il conseillait le mariage de la princesse de Toscane avec un fils du roi de Naples, il se rendit en Piémont. Plus tard, il s'établit sur les bords du lac Majeur, où il se lia avec Manzoni et surtout avec Rosmini. Leurs entretiens furent l'occasion des lettres qu'il publia dans le *Spettatore* sous ce titre : *Perchè la letteratura italiana non sia popolare in Italia* (1856). Ses études philosophiques, reprises avec ardeur, lui donnèrent une grande notoriété. En 1858, sous le gouvernement autrichien, il refusa la chaire de philosophie à l'Université de Pavie, mais il l'accepta en 1859, après l'annexion de la Lombardie au Piémont. Il ne tarda pas à entrer à la Chambre comme député de Belgiojoso (1860). Cavour, dont il avait écrit la biographie, l'envoya à Naples pour aider au mouvement libéral. Il y fonda le *Nazionale*. Après l'arrivée de Garibaldi, il alla en députation auprès de Victor-Emmanuel pour le prier d'entrer au plus vite dans les Etats napolitains. Il fut secrétaire de Farini pendant sa lieutenance à Naples. En 1861, il retourna prendre sa place à la Chambre comme député de Manfredonia. Il fonda à Turin la *Stampa*, qui dura peu (1863). En 1865, il fut nommé professeur de littérature latine à l'Institut des études supérieures de Florence et membre du conseil supérieur de l'instruction publique. L'année suivante, il fut appelé à Milan pour diriger la *Perseveranza*. Là, il publia *la Vita e i tempi di Valentino Pasini* (1867), et il occupa, à l'Académie scientifique et littéraire, la chaire d'histoire ancienne. En 1871, il prit possession de la même chaire à l'Université romaine. En sept. 1874, enfin, il succéda à M. Scialoja comme ministre de l'instruction publique et garda le portefeuille jusqu'à l'avènement de la gauche (mars 1876). Dans ces hautes fonctions, il déploya beaucoup d'énergie, réorganisa les études, éleva l'Athénée de Naples au rang d'Université, et institua le collège d'Assise pour les fils de professeurs. Depuis, professeur honoraire (1877), député de Conegliano (1879), il a publié *il Congresso di Berlino*, les *Ritratti contemporanei*, dirigé l'*Unità nazionale* de Naples, et collaboré à la *Nuova Antologia* de Florence. Fougueux et acerbe, M. Bonghi a autant d'ennemis que d'amis. D'une activité extraordinaire, changeant sans cesse de résidence, d'occupations, de matière d'enseignement, il a été souvent accusé de versatilité. On doit reconnaître, cependant, qu'il est toujours resté passionnément attaché au parti modéré. Il passe pour avoir pris dans ces derniers temps une part très active à des projets de réconciliation entre le gouvernement italien et la papauté. — Comme philosophe, M. Bonghi se rattache à Rosmini. On lui doit une traduction en italien des six premiers livres de la Métaphysique d'Aristote (Turin, 1854) et d'une partie des œuvres de Platon : *Opere di Platone* (Milan, 1857); des Dialogues philosophiques, *le Stresiane*, ainsi appelés du village et couvent de Stresa, séjour de Rosmini; *Lezioni di Logica* (Milan, 1860); et diverses dissertations dans les *Annales de l'Académie italienne de philosophie* (Gênes, 1852-55). M. Bonghi a publié depuis une nouvelle édition de ses *Dialogues de Platon*, dédiée à la reine d'Italie. Il y a joint de précieux prolégomènes qui contiennent, avec une lettre piquante sur l'ironie socratique, un curieux parallèle entre la doctrine morale de l'*Eutyphron* et le système de saint Thomas.

F. H.

BONGIOVANNI, moine franciscain qui vivait à Mantoue au XIIIe siècle. Il a composé un poème latin, sorte de traité de morale, auquel il a donné le nom singulier d'*Anticerberus*. Ce n'est qu'une compilation sans originalité, presque un centon, de passages pris à des ouvrages antérieurs. L'*Anticerberus*, qui est inédit, a été analysé par M. Novati dans le mémoire cité ci-dessous. Ant. Thomas.

Bibl.: Francesco Novati, *l'Anticerberus di fra Bongiovanni di Mantova*; Mantoue, 1884, in-8 (extrait de la *Rivista storica mantovana*).

BONGIOVANNI (Francesco), astronome italien du XVIIIe siècle, né à Tropea (Calabre ultérieure). On a de lui : *Discursus astronomicus super lunationes anni bissextilis 1752* (Naples, 1752, in-8); *Discursus astronomicus super lunationes cœterosque aspectus quos habet luna cum sole* (Naples, 1753, in-8). L. S.

BONGO (Pietro), *Bungus*, né à Bergame, y fut chanoine de la cathédrale et y mourut le 26 sept. 1601. Il a laissé un ouvrage intitulé *Mysticæ numerorum significationis liber* (Bergame, 1584), réédité sous le titre : *Numerorum mysteria*, etc. (Bergame, 1591 et 1599, et Paris,

1618). Ce livre renferme une liste inexacte de 28 nombres parfaits, qui a provoqué, de la part de P. Mersenne, dans ses *Cogitata physico-mathematica*, une série de propositions, empruntées probablement à Fermat, et dont l'exactitude n'a pas encore été constatée. T.

BONGUYOD (Marc-François), conventionnel, né à Moirans (Jura) en 1751, mort le 28 oct. 1805. Avocat, il remplit diverses fonctions municipales, fut administrateur du dép. du Jura et député par lui à la Convention. Il siégea dans la *Plaine;* vota dans le procès de Louis XVI pour l'appel au peuple, la détention à perpétuité ou la déportation « si les circonstances le permettent ». Il prit la parole dans toutes les discussions juridiques et, après la session, rentra dans la vie privée.

BON-HENRI (Bot.). Nom vulgaire du *Blitum Bonus-Henricus* Rchb., plante de la famille du Chénopodiacées, qu'on appelle également *Epinard sauvage* (V. Blitum).

BONHEUR. Le bonheur n'est pas le plaisir, bien que le plaisir soit, en somme, l'étoffe dont le bonheur est fait. Le plaisir n'est que la satisfaction plus ou moins vive d'une tendance donnée à un moment donné: le bonheur emporte l'idée d'une satisfaction complète et durable, moins vive, au besoin, mais moins éphémère et non accidentelle. Ce que l'on conçoit et rêve sous le nom de bonheur, c'est un état relativement constant, état de joie, plutôt que de jouissance, dont la sérénité et la sécurité sont d'essentiels éléments. A vrai dire, selon l'étymologie, bonheur signifie bonne chance, et l'on appelle aussi de ce nom une rencontre fortuite qui est agréable ou avantageuse: de là tant d'expressions usuelles où *bonheur* évoque l'idée de hasard propice Les anciens, en effet, volontiers fatalistes, attribuaient les biens et les maux avant tout à la fortune, au destin, aux divinités, toutes causes capricieuses ou aveugles, en tout cas supérieures à notre volonté. Et parmi nous-mêmes, qui croyons plutôt qu'en une large mesure chacun a le sort qu'il se fait, qui oserait nier la part de ce qui ne dépend pas de nous jusque dans le bonheur le plus mérité ? Pourtant les moralistes ont professé de tout temps que le bonheur du sage est entre ses mains ; la philosophie a toujours prétendu enseigner aux hommes à se passer de la bonne fortune et à ne pas trop souffrir de la mauvaise : comment toutes ces choses se concilient-elles ? Il vaut la peine de donner à ce sujet quelques indications, de mettre un peu d'ordre entre les vérités d'apparence contradictoire qui se partagent sur ce point l'opinion. Car s'il n'y a rien de plus général que la recherche du bonheur, qu'y aurait-il de plus intéressant que de savoir au juste en quoi il consiste et ce que nous apprennent l'expérience et la psychologie quant à la manière de le trouver?

On exprimerait assez bien la conclusion qui se dégage de tout ce qu'on a écrit de meilleur sur la matière, en disant : le seul moyen de trouver le bonheur, c'est de ne pas trop le chercher. Mais cela demande explication. Prise d'une certaine manière, cette formule pourrait paraître l'expression d'une philosophie de la vie inerte et apathique, prêchant l'indolence et le *far niente*, tout au plus la contemplation oisive : or rien n'est plus gros de mécomptes qu'une telle philosophie, impraticable d'ailleurs à l'immense majorité des hommes. Agir est notre loi, un besoin encore quand ce n'est pas une pressante nécessité. Ceux qu'un sort inflexible tient courbés sans répit sur une tâche forcée soupirent après le loisir comme après le souverain bien ; infligez-leur l'oisiveté : passé le temps du repos, elle leur pèsera plus que le travail et ils regretteront leur peine accoutumée. Le seul loisir dont on ne se lasse pas, c'est le loisir actif, dont on dispose à sa guise pour des entreprises de son choix. Tel est ce loisir du sage, dont parle La Bruyère : « Il n'y manque qu'un meilleur nom et que lire, écrire, méditer et être tranquille, cela s'appelât travailler. » Tel est à plus forte raison le laborieux loisir du savant et du philosophe. « Comprendre, a-t-on dit, est la chose dont on se fatigue le moins » ; mais comprendre, mais penser, c'est tout le contraire de rester inactif. Encore n'est-il pas rare que les méditatifs, savants, philosophes, poètes mêmes, sortent volontiers de ce recueillement, comme s'il leur pesait à la fin, pour passer à une sphère d'action plus orageuse, tant il est vrai qu'il n'y a de bonheur que dans l'action. Plus impérieux chez les forts, ce besoin d'agir l'est moins chez les faibles ; il n'en est pas moins général, lié qu'il est par la nature des choses à la loi même qui nous fait tous chercher le plaisir. Qui dit plaisir, en effet, dit le sentiment d'une activité qui se déploie librement, c.-à-d. sans empêchement ni contrainte et dans les voies naturelles ou habituelles, normale en quantité, normale en direction. L'inaction n'est un plaisir qu'autant qu'elle répare les dépenses et régénère l'énergie.

Si donc le bonheur est défini un état de plaisir relativement constant et complet, il faudra le chercher dans la pleine satisfaction des tendances, dans le déploiement facile et mesuré de toutes les puissances de l'individu. La santé, c.-à-d. l'intégrité des fonctions vitales, en sera une première condition, et la plus nécessaire de toutes, bien que de la santé même le sage doive savoir se passer. Le loisir y contribue, comme permettant le libre emploi de l'énergie, mais l'oisiveté y est mortelle. L'aisance y est naturellement favorable, plus ou moins toutefois, selon l'usage qu'on en fait, et toujours moins que le travail, parce qu'elle émousse vite les satisfactions qu'elle prodigue, tandis que le travail assaisonne toutes celles qu'il conquiert. Quant à l'opulence, que les simples prennent si volontiers pour le souverain bien, on peut dire à coup sûr que tout ce qui en elle dépasse l'aisance large, loin d'être une garantie de bonheur, y est le plus souvent radicalement contraire. Il y a à cela mille raisons, dont la plupart se ramènent à la grande loi psychologique de la relativité des états de conscience. Un bien dont on est en possession de longue date est de moins en moins senti. Et non seulement la richesse n'a pas pour ceux qui l'ont toute la saveur qu'imaginent ceux qui ne l'ont pas, mais il est presque inévitable qu'elle leur apporte un lourd contingent de besoins factices, de servitudes sociales, de convoitises et de craintes nouvelles, et l'ennui, ce poison de la vie facile, et le désœuvrement, qui augmente la puissance de souffrir. N'est-il pas naturel que celui qui tient tant de place soit vulnérable par beaucoup d'endroits ? A considérer donc le bonheur comme une grande somme de plaisirs et de biens, c'est une erreur psychologique, c'est une entreprise contradictoire, que de le chercher dans la poursuite sans règle et sans choix de ce qui passe pour des plaisirs et pour des biens. Il y faut du discernement et de la mesure. Cette mesure, il faut l'avouer, est pour une grande part affaire de tempérament, de goûts personnels, d'habitudes ; mais on peut poser en règle générale que plus on court après les plaisirs, plus on s'éloigne finalement du bonheur, quelque ivresse que l'on trouve d'abord à cette poursuite. Ce mot paradoxal de Voltaire est bien profond : « La vie serait tolérable sans les plaisirs. » Les plus vifs, en effet, ne peuvent ni durer, ni se répéter souvent sans amener la satiété ou la fatigue : comme les aliments de haut goût, il les faut de plus en plus relevés pour qu'on y trouve encore de la saveur. La plupart d'ailleurs sont tels, qu'au moment même où on les goûte ils répondent mal à notre attente et, loin de donner tout ce qu'on s'en promettait, font plutôt qu'on s'étonne d'avoir cherché si avidement si peu de chose. De là ce conseil du poète :

Enfants, ne prenez pas le frêle papillon,
Ne prenez pas votre espérance.

Est-ce à dire que notre conception du bonheur doive être entièrement négative, que le seul idéal raisonnable soit de souffrir le moins possible, *nil dolere?* Non, car d'une part il y a dans le bonheur quelque chose de très positif et l'apathie n'en peut être l'essence pour un être dont la nature est de sentir, de penser et de vouloir, et

dont la destinée par suite n'est pas de végéter en paix. Et, d'autre part, c'est presque une même chose pratiquement, que de mettre tous ses soins à éviter la douleur ou de les mettre tous à chercher la jouissance. La tentative est aussi vaine d'un côté que de l'autre et ne peut que conduire à la même déception. N'est-ce pas un fait notoire, en effet, que plus on est attentif à éviter la souffrance, plus vivement on en est touché ? Comme les frileux ont toujours froid et les peureux toujours peur, ainsi les douillets ont toujours mal. Un bobo les met au supplice, et le temps même où ils ne souffrent point leur est gâté par la crainte de souffrir.

Il suit de là que notre bonheur dépend des choses pour une part très minime, de nous-mêmes plus qu'on ne saurait le dire, de nous, c.-à-d. de notre disposition intérieure, physique et morale, innée ou acquise. Nulle part il n'est moins que « dans la vanité » comme dit Voltaire à la fin de *Jeannot et Colin*, parce que la vanité est la plus sotte manière de n'être occupé que de soi-même et que rien ne rend si vulnérable. L'amour, au contraire, en est le plus sûr élément, et cela d'autant plus qu'il est plus profond et plus vrai, que, moins mêlé d'égoïsme, il nous rend plus oublieux de nous, plus activement dévoués aux autres. L'action ingénue, toute à son objet, l'effort désintéressé ou du moins sincère et je dirai presque naïf, sans trop de retour sur soi-même, voilà la grande condition du bonheur. — Mais, dira-t-on, l'effort est une peine. — Oui, l'effort excessif ou malheureux ; mais l'effort n'est pas une peine quand il est proportionné aux forces, normal en intensité et en direction, fructueux comme il est dans sa nature de l'être. Cet effort là est, au contraire, une source de joie par définition, étant le plein et utile déploiement d'une énergie naturelle. — On dit encore : mais pour s'efforcer, il faut désirer, et le désir est une privation, donc une souffrance. — Non, le désir naturel et sain est le sentiment même et comme l'assaisonnement de la vie, il est moins une douleur qu'une jouissance anticipée. Les désabusés qui font profession de n'aimer et de ne désirer rien, se plaignent à bon droit de l'existence : pour eux vraiment elle est insipide, et leur pessimisme, quand il est sincère, leur dégoût de vivre est le châtiment de leur fausse conception de la vie.

Mais n'y a-t-il pas contradiction entre ceci et ce qu'on a dit plus haut, que le commencement du bonheur, c'est un grand fonds de détachement? — La contradiction n'existe point, parce que la modération des désirs n'en est pas la nullité, et qu'un certain oubli de soi n'est pas le renoncement à l'action. Obéir à nos tendances et affections légitimes, nous assigner un but à notre portée, désirable, digne d'être atteint, faire pour l'atteindre tout notre possible, coûte que coûte, sans bouder la fortune si elle trahit nos efforts et en nous résignant à ce qui ne dépend pas de nous, voilà ce qui est dans l'ordre, dans l'ordre naturel et moral à la fois, et c'est toute la philosophie pratique. Ce lieu commun est la vérité même, qui fait le bonheur inséparable de la sagesse. L'un et l'autre sont assez indépendants de la culture. Les gens très simples manquent, à la vérité, de mille plaisirs délicats, mais leur puissance de souffrir est d'autant moindre, et, que la santé seulement ne leur manque pas, que le besoin leur laisse quelque répit, ils jouissent naïvement des biens naturels, leur inaptitude à raffiner les préserve au moins de souffrir plus qu'il n'est nécessaire. L'ignorance même, l'erreur et la superstition, sources de tant de misères, compensent pour eux jusqu'à un certain point, par des consolations et des espérances chimériques, les vaines craintes qu'elles leur apportent. Ils sont plus heureux, à tout prendre, que ceux chez qui une culture insuffisante ou insuffisamment élevée, affinant l'esprit sans agrandir le cœur, a développé surtout les besoins artificiels, les prétentions impuissantes, la réflexion morose et des exigences que la vie n'a pas pour but de satisfaire.

Seulement, à l'autre extrémité de l'échelle, il est des hommes plus heureux que les simples et les inconscients : ce sont les sages au sens supérieur du mot. J'appelle ainsi ceux qui, en pleine conscience et connaissance de cause, prennent la vie comme elle est, cherchant à en tirer le meilleur parti possible sans lui demander plus qu'elle ne peut donner, actifs sans agitation, point exigeants en leurs désirs, mais fermes en leurs desseins, faisant de leur mieux en tout ce qui dépend d'eux, laissant dire et faire quant au reste, non insensibles pour cela au mal qu'ils ne peuvent empêcher, profondément humains, au contraire, et ouverts à toutes les affections, mais s'efforçant avant tout de n'avoir pour leur compte rien à se reprocher, « advienne que pourra ». Imaginons que tout le monde agît ainsi, ce qui adviendrait assurément, c'est une somme de bonheur pour l'humanité infiniment supérieure à ce que produit le déchaînement des appétits et la lutte acharnée des convoitises. En vain donc on objecte qu'il y a là une sorte d'égoïsme supérieur, un dilettantisme moral, hautain et sec. Cela n'est nullement nécessaire. Je conçois, au contraire, cette philosophie du bonheur comme une synthèse supérieure de tout ce qu'il y a de vrai et de bon dans les diverses doctrines qui, tour à tour, se sont données comme règles de la vie, depuis l'épicurisme attique, si pur pratiquement malgré son mauvais renom, jusqu'au stoïcisme, si humain chez un Marc-Aurèle.

On trouve dur le mot d'Aristote, que « le bonheur appartient à ceux qui se suffisent à eux-mêmes », ἡ εὐδαιμονία των ἀυταρχῶν ἐστι. Mais se suffire à soi-même, ce n'est pas nécessairement ne s'occuper que de soi. Tout au contraire, l'indépendance est la meilleure condition de la bienfaisance, de l'amitié, de l'amour, tous ces beaux luxes de la vie morale ; sans elle point de dévouement qui vaille, point de sacrifice qui ait tout son prix. A l'indépendance s'oppose la servitude : n'est-ce pas ce qu'il y a de plus contraire au bonheur? Car si l'on peut être heureux dans une condition servile, ce ne peut être que de deux manières, ou comme les inconscients, en ignorant sa servitude, ou comme les stoïques, en l'acceptant par un acte de volonté, qui moralement la domine et nous en affranchit. Mais pour un homme simplement homme, quoi de pire que de subir un joug ? Bien interprétée, la formule d'Aristote, mieux que toute autre, exprime d'un mot les éléments essentiels du bonheur, depuis la santé, l'aisance et la liberté, conditions matérielles, en quelque sorte, de l'activité heureuse, jusqu'au désintéressement, à la force et à l'élévation du caractère. Pour la compléter, il ne faudrait qu'y ajouter l'amour, et dire : le bonheur est à ceux qui se suffisent à eux-mêmes et qui travaillent de tout leur cœur pour les autres, sans compter.

Quant au bonheur des collectivités, comme il ne peut être que la somme des bonheurs individuels, il tient nécessairement aux mêmes causes. De bonnes conditions économiques et hygiéniques, l'aisance générale résultant du travail et de l'épargne, l'indépendance nationale, la liberté assurée par de bonnes lois, en sont les premiers éléments ; le développement des arts et des sciences y contribue, la culture des esprits y sert, surtout en adoucissant les mœurs et en bannissant l'intolérance ; mais aucun de ces biens ne vaut ou ne dure que selon la trempe des caractères. Et comme, jouissances et douleurs, tout s'amplifie et s'exalte dans la vie collective, on peut dire que les sociétés encore plus que les individus, et surtout les sociétés libres, riches et très policées, ont besoin pour être heureuses d'une grande somme de raison, de courage et de générosité. H. Marion.

BONHEUR (Mlle Marie-Rosa), peintre et sculpteur français, contemporain, née à Bordeaux le 22 mars 1822. Son père, le peintre Raymond Bonheur, fut son premier maître ; elle reçut plus tard les leçons de L. Cogniet. En 1829, son père vint s'établir à Paris avec sa famille; des revers de fortune étant venus les assaillir, la jeune Rosa fut retirée de pension à l'âge de douze ans, et se mit à travailler

avec ardeur pour venir promptement en aide à son père, resté veuf avec quatre enfants, et n'ayant que ses pinceaux pour moyens d'existence. Elle fit de nombreuses études aux abattoirs et dans la campagne; pour parer aux désagréments qu'une jeune fille de son âge eût pu rencontrer dans ses longues séances aux champs, ou parmi des hommes sans éducation, elle revêtit fréquemment le costume masculin. En 1841, elle débuta au Salon par des études de *Lapins*, de *Chèvres* et de *Moutons*; l'année suivante, elle exposa, avec ses tableaux d'animaux, une terre cuite, *Brebis tondue*. Au Salon de 1843, avec un tableau de *Chevaux*, parut un *Taureau*, sculpture plâtre. Sans entrer dans la nomenclature détaillée, forcément un peu sèche, des tableaux d'animaux qu'elle a exposés depuis, et qui tous se sont fait remarquer par de sérieuses qualités de dessin et de couleur, sur des fonds de paysage parfois un peu lourds et plombés, mais toujours pleins de caractère, nous signalerons les toiles qui ont reçu des récompenses ou qui ont pris place dans nos collections publiques. Dès 1845, Mlle Rosa Bonheur avait reçu une médaille de troisième classe; le *Labourage nivernais* (S. 1848, au Musée du Luxembourg) lui valut une médaille de première classe. A la suite du *Marché aux chevaux de Paris* (S. 1853), belle toile pleine de mouvement et qui restera peut-être le chef-d'œuvre de l'artiste, elle fut exemptée de l'examen du jury d'admission, par décision spéciale du 27 juil. 1853. L'Exposition universelle de 1855 fut un triomphe pour Rosa Bonheur, et la mit hors de pair comme peintre d'animaux; une médaille de première classe lui fut décernée. De cette même année date *la Fenaison en Auvergne* qui fait partie de la collection du Luxembourg. En 1865, l'artiste reçut la croix de la Légion d'honneur. A l'Exposition universelle de 1867 figurèrent: *les Poneys de l'île de Skye (Ecosse), les Moutons en barque (Ecosse), les Cerfs traversant un espace découvert* et *le Berger béarnais*, tableaux qui ont été popularisés par la gravure, et qui valurent à leur auteur une médaille de deuxième classe. Depuis le Salon de 1869, où Melle Rosa Bonheur envoya une aquarelle : *les deux Taureaux et la Grenouille*, elle a cessé d'exposer en France, travaillant presque exclusivement pour des amateurs anglais. Son portrait a été peint par son frère Aug. Bonheur (1848); par Mme Herbelin (1857) et par Ed. Dubufe (1861, lithog. par Sirouy). Ad. Thiers.

Bibl. : Lepelle de Bois-Gallais, *Biog. de Mlle R. Bonheur*; Paris, 1856, in-8. — Perraud de Thoury, *Notice sur Mlle R. Bonheur*; Paris, 1855, in-8. — Eug. de Mirecourt, *Rosa Bonheur (Gal. des Contemporains)*; Paris, 1856, in-16.

BONHEUR (François-Auguste), peintre français, né à Bordeaux en 1824, mort à Paris en 1884. Cet artiste, élève de son père Raymond et de sa sœur Rosa, entra à l'Ecole des Beaux-Arts en 1848 et commença par faire de la peinture de genre. C'est ainsi qu'il débuta au Salon de 1845 avec des *Enfants aux champs*; il fit aussi le portrait. En 1852, ses paysages : *les Côtes de Brageac (Cantal)* et *les environs de Mauriac (Cantal)*, obtinrent une médaille de troisième classe. Il adopta ensuite, comme sa sœur aînée, la peinture d'animaux avec fonds de paysage, et c'est à ce genre qu'il dut ses principaux succès. On peut citer comme ses meilleurs tableaux à partir de cette époque : *Paysage, souvenir de Basse-Bretagne* (S. 1857. Ce tableau obtint un rappel de médaille); *Troupeau de vaches dans les Pyrénées; le Passage du gué, Mont-Dore; un Abreuvoir en Bretagne* (S. 1859, médaille de 2e classe); *l'Arrivée à la foire, Auvergne; Rencontre de deux troupeaux dans les Pyrénées; la Sortie du pâturage, Auvergne* (S. 1861; médaille de 1re classe); *la Mer, côtes de la Basse-Bretagne; le Combat, souvenir des Pyrénées; un Ruisseau en Auvergne* (S. 1863, rappel de médaille); *le Dormoir*, un des plus grands succès de l'artiste (S. 1866); *Ruines du château d'Apchon, Cantal* (Expos. univ. 1867. M. Aug. Bonheur reçut à cette occasion la croix de la Légion d'honneur). Le musée d'Amiens possède un tableau de cet artiste, *les Bords du Rhin*. Sans égaler les hautes qualités de celle de sa sœur, la peinture d'Aug. Bonheur, d'une touche habile et ferme, se distingue par une grande harmonie de tons; malheureusement, elle est souvent déparée par une recherche excessive des détails. Ad. T.

BONHEUR (Isidore-Jules), sculpteur français contemporain, né à Bordeaux le 15 mai 1827. Après avoir reçu les premiers principes de l'art, sous la direction de son père Raymond et de sa sœur Rosa, il entra à l'Ecole des Beaux-Arts en 1849. Il avait débuté au Salon de 1848 par une peinture, *Cavalier africain attaqué par une lionne*, et par un groupe de plâtre portant le même titre, il se consacra ensuite plus exclusivement à la sculpture. Son exposition de 1850, *Combat de taureaux*, attira l'attention de la critique. Parmi les œuvres remarquables qu'il a produites depuis cette époque, on peut citer : *Cavalier chassant un taureau* (S. 1852); *Zèbre attaqué par une panthère* (S. 1855, aux jardins de Fontainebleau); *Ulysse reconnu par son chien* (S. 1859); *deux Taureaux* (S. 1865, groupe commandé par le sultan, et qui obtint une médaille); *deux Lions*, pour la façade du Palais de Justice, place de Harlay (1867); *Pépin le Bref dans l'arène* (S. 1874); *le Dénicheur de tigres*, statue (S. 1877); *un Cavalier, époque Louis XV* (S. 1879); *Porte-étendard, époque Henri II* (S. 1884); *Cerf faisant tête* (S. 1885); *Trompette, époque Louis XIII* (S. 1886). Outre la récompense déjà mentionnée, M. Is. Bonheur a reçu une médaille en 1869. Ad. T.

BONHEUR (Mme Peyrol, née Juliette), peintre français, contemporain, née à Bordeaux le 19 juill. 1830. Elève de son père Raymond Bonheur et de sa sœur Rosa, elle exposa pour la première fois au Salon de 1852; une *Nature morte* fut son tableau de début. Depuis cette époque, elle a fréquemment exposé des tableaux d'animaux d'un sentiment juste et vrai. Le *Troupeau d'oies* a reçu une mention honorable à l'Exposition universelle de 1867. Elle avait épousé en 1853 le peintre Peyrol.

BONHOMME (Mar.). Epontille faisant partie de l'appareil de lancement des navires (V. Lancement).

BONHOMME (Col du). Col des Alpes françaises (V. Mont-Blanc).

BONHOMME (Col du). Col des Vosges d'une alt. de 946 m., situé sur la frontière française, entre le dép. des Vosges et la Haute-Alsace, à 3 kil. à l'O. du village du même nom, et à 26 au S.-E. de Saint-Dié, est traversé par la route de Colmar à Saint-Dié. On y a découvert les traces de la voie romaine qui conduisait de *Tullum*, *Nasium*, *Scarpone* par La Poutroie *(petrosa via)* à *Argentovaria*, *Mons Brisiacus* et les *Agri decumates*. On présume qu'à cette époque déjà elle était défendue par un fort *(burgus)* qui se trouvait sur l'emplacement des ruines de Judenbourg au village de *Bonhomme* (V. ce mot). Le col est dominé au N. par la montagne granitique du Bonhomme, un des points culminants des Hautes-Vosges, d'une alt. de 1,091 m. L. W.

BONHOMME, en allemand *Diedolshausen* (maison de Saint-Déodat, patron de Saint-Dié), commune vosgienne de la Haute-Alsace, cant. de La Poutroie, arr. de Ribeauvillé, située sur la Béhine, sous-affluent de la Fecht par la Weiss, à 15 kil. au N.-O. de Colmar, et à une alt. de 690 m.; 1,133 hab.; est entourée de pâturages étendus et de belles forêts; produit du fromage; possède un tissage mécanique de coton, plusieurs scieries et une station de cure d'air. Au N. du village on voit sur la hauteur les ruines du château de *Judenbourg* ou *Gutenbourg*, dont l'origine remonte au XIIe, peut-être au XIe siècle. C'était autrefois une propriété autrichienne, tenue en fief par les seigneurs de Ribeaupierre, et dominant la route qui conduisait d'Alsace en Lorraine. L. W.

Bibl. : Schoepflin, *Als. ill.*, II, 122, 439. — Golbéry, *Antiq.*, I, 24. — Rothmüller, *Musée*, p. 69, pl. 30 (vue). — *Bulletin de la Soc. pour la conserv. des mon. hist. d'Als.*, 1re série, III, 213.

BONHOMME (Jacques), sobriquet usité pour personnifier le paysan français. Son emploi paraît remonter au moins au milieu du XIVe siècle. L'un des continuateurs de Guillaume de Nangis parlant de l'insurrection des paysans qui eut lieu dans l'Ile-de-France en 1358, raconte que les nobles nommaient ainsi les paysans par dérision : « Tunc temporis nobiles, derisiones de rusticis et simplicibus facientes, vocabant eos *Jacque Bonhomme.* » (Ed. Géraud, t. II, p. 238.) Il semble que dès lors les paysans insurgés se soient appliqués ce surnom et s'en soient glorifiés, comme firent plus tard les Gueux. Dans tous les cas, les écrivains s'en sont emparés et ont ainsi désigné le pauvre peuple des campagnes. Augustin Thierry a écrit en 1820 l'*Histoire véritable de Jacques Bonhomme d'après les documents authentiques* (Réimprimé dans *Dix ans d'études historiques*) (V. JACQUERIE).

BONHOMME (Jean-François-Honoré), littérateur français, né à la Tremblade (Charente-Inférieure) le 29 janv. 1811. Clerc de notaire, puis secrétaire d'un sous-préfet et employé dans l'administration des contributions indirectes, il prit sa retraite en 1866. Ses nombreuses publications ont eu pour principal élément les autographes dont il avait formé et plusieurs fois renouvelé une assez importante collection et qui lui ont fourni la matière soit de recueils de documents nouveaux, soit d'études historiques et littéraires. M. Bonhomme a publié ainsi les *Œuvres inédites* de Piron (prose et vers, 1859, in-8), suivies d'un *Complément* (1864, in-18), la *Correspondance inédite* de Collé (1864, in-8), à laquelle il a adjoint ensuite une réimpression, augmentée de quelques fragments omis par Barbier, de son *Journal*, d'après le manuscrit (aujourd'hui détruit) de la bibliothèque du Louvre (1866, 3 vol. in-8) ; la *Correspondance inédite* de Mlle de Fernig (1873, in-18); la *Correspondance inédite* du chevalier d'Aydie (1874, in-18). Il a aussi été l'éditeur des *Poésies* de Desforges-Maillard (1880, in-18), des *Mémoires d'un jeune Espagnol* de Florian (1883, in-12), etc. Citons à part : *Madame de Maintenon et sa famille* (1863, in-18); *le Duc de Penthièvre* (1869, in-18); *le Dernier abbé de cour* (1872, in-18); *Louis XV et sa famille* (1874, in-18) ; *Madame de Pompadour général d'armée* (1880, in-32) ; *la Société galante et littéraire au* XVIIIe *siècle* (1880, in-12); *Grandes Dames et Pécheresses* (1883, in-12) ; *Madame de Genlis, sa vie, son œuvre, sa mort* (1885, in-18). M. H. Bonhomme a également fait représenter au théâtre de l'Odéon deux comédies en un acte et en vers; *la Fille de Dancourt* (1863) ; *l'Exil d'Ovide* (1883). M. Tx.

BONHOMMÉ (Ignace-François), peintre et lithographe français, né en 1809 à Paris, où il est mort en 1881. Entré à l'Ecole des Beaux-Arts en 1828, et élève de Lethière, Paul Delaroche et H. Vernet, cet artiste s'est créé une spécialité sans précédent en France, celle de la reproduction picturale des usines, des mines et des travaux industriels. Joignant une précision de détails toute technique à un coloris harmonieux et à des effets de lumière pittoresques, il s'est conquis une célébrité méritée dans un genre en apparence bien ingrat. Après avoir débuté aux Salons de 1833 et 1835 par une *Etude de chien* et des *Portraits* à l'aquarelle et au pastel, il envoya à celui de 1838 une *Vue des laminoirs à tôle et des fours à réchauffer d'Abbainville, Meuse.* Ses principaux tableaux furent ensuite : *le Puddlage*, et *le Cinglage dans une usine à fer* (S. 1846) ; *la Coulée de grandes pièces d'industrie, dans une fonderie du Berry* (S. 1853). A l'Exposition universelle de 1855, il obtint une médaille de 3e classe, et fut ensuite chargé par le ministère d'Etat d'exécuter pour les salles d'étude de l'Ecole des Mines, et sous le titre d'*Histoire de la Métallurgie*, les vues des divers travaux d'extraction de la houille, de la fabrication du fer et de la fonte, de la calamine et du zinc, de la construction des machines, etc. Parmi ses dernières œuvres, on remarque : *la Nouvelle fonderie de Toulon ; les Soldats de l'industrie*, lithographies (S. 1868) ; *Envahissement de l'Assemblée nationale le 15 mai 1848 ; la barricade du pont du Temple, juin 1848* (S. 1880). Ad. T.

BONI (Mont-de-Piété). Reliquat du prix obtenu par la vente d'un objet remis en gage, déduction faite de la somme avancée, et des intérêts et frais quelconques. Ce boni est tenu à la disposition du porteur de la reconnaissance pendant trois ans à partir du jour de l'engagement. Passé ce délai, la prescription est acquise.

BONI. Etat indigène de l'île de Célèbes (Malaisie), sur la presqu'île S.-O. de l'île; 200,000 hab. environ. Cette principauté a reconnu la suzeraineté hollandaise.

BONI (Giacomo), peintre italien de l'école de Bologne, né en 1688, mort à Gênes en 1766. Il fut élève et collaborateur de Franceschini, qu'il accompagna à Gênes. Il alla s'établir ensuite à Rome, où il a peint, dans les palais et les églises, un grand nombre de tableaux dans le goût lâché du temps.

BONI (Onofrio), architecte et architectonographe italien, né en 1743, mort en 1818. Boni fut surintendant des travaux publics de Toscane et ayant été très lié d'amitié avec *Lanzi* (V. ce nom), il fit ériger dans l'église Santa-Croce de Florence, et en partie à ses frais, le tombeau de ce savant critique. Boni écrivit de nombreux articles sur l'architecture dans les *Effemeridi* et on lui doit, entre autres mémoires, un *Elogio di Lanzi, tratto dalle sue opere* (Pise, 1810, in-8, et Florence, 1814, in-4). Ch. L.

BONI (Le P. Mauro), bibliographe et archéologue italien, né à Gênes le 3 nov. 1746, mort le 4 janv. 1817. Il appartenait à l'ordre des jésuites, après la suppression duquel il devint professeur de littérature au séminaire de Crémone, puis vice-recteur du collège de Bergame, enfin précepteur du prince Giustiniani, à Venise. Après 1814, il fut nommé bibliothécaire chez les jésuites de Reggio. On lui doit des écrits variés sur la numismatique, sur l'art ancien et moderne, tels que son étude : *Sulla Pittura di un gonfalone della fraternità di S. Maria di Castello, e sulle altre opere fatte nel Friuli da Giovanni da Udine* (Venise, 1790) ; enfin, sur la bibliographie, tels qu'une traduction complétée du manuel de bibliographie classique de Harwood, et ses *Lettere su i primi libri a stampa di alcune città e terre dell' Italia superiore* (Venise, 1794, gr. in-4). G. P-I.

BONICELLI (Vincenzo), mathématicien italien, né à Clusone, près de Bergame, vers 1796. Il fut professeur de mathématiques et de physique à Bergame. Il a publié *Principii di meccanica* (Bergame, 1831); *Principii di astronomica* (Bergame, 1834). L. S.

BONICHI (Bindo), poète italien, né à Sienne à une date inconnue, mort dans la même ville le 3 janv. 1338. Sa biographie est à peu près inconnue : on le trouve mentionné en 1318 comme un des neuf magistrats municipaux de sa ville natale et en 1322 il faisait partie de la commission chargée de veiller à la construction du dôme de Sienne. On a de lui une vingtaine de chansons et un plus grand nombre de sonnets qui ne sont pas moins monotones dans le fond que dans la forme : ce sont pour la plupart des lieux communs de morale comme on en trouve au siècle précédent dans les poésies de Guitton d'Arezzo qui paraissent lui avoir servi de modèle. Ses œuvres ont été réunies dans une édition récente : *Rime di Bindo Bonichi da Siena, edite ed inedite* p. p. L. Ferrari e P. Bilancioni (Bologne, 1887). Ant. THOMAS.

BIBL.: A. BORGOGNONI, *Di Bindo Bonichi e di alcuni rimatori Senesi* (dans le *Propugnatore*, t. I, pp. 647 et suiv.).

BONIFACE. *Nous avons groupé les personnages de ce nom dans l'ordre suivant : 1° Papes; 2° Personnages divers.*

1° PAPES.

BONIFACE Ier (Saint), 44e pape (418-25 oct. 422). Il était romain, fils d'un prêtre. Les faits relatifs à sa nomi-

nation tiennent une place importante dans l'histoire des élections des papes. Zosime, son prédécesseur, était mort le 26 déc. 418 ; deux jours après, Boniface fut élu évêque par la majorité du clergé et du peuple, il fut consacré le lendemain dans l'église de Saint-Marcellus. Mais auparavant une autre partie du clergé et du peuple avait élu l'archidiacre Eulalius ; ils le proclamèrent lorsqu'on enterra Zosime. Le préfet de Rome, Symmaque, semble avoir tenu compte de cette priorité ; il adressa à l'empereur Honorius un rapport favorable à Eulalius. L'empereur décida en conséquence et ordonna à Boniface de quittter la ville. Le clergé de son parti ayant adressé à l'empereur une pétition pour obtenir l'annulation de ce décret, Honorius soumit la cause à un concile d'évêques qu'il convoqua à Ravenne. Le concile se réunit, mais se sépara sans avoir rendu de décision. Pâques approchant, l'empereur commit l'évêque de Spolète pour présider aux fêtes à Rome. Cependant Eulalius, impatienté, revint dans la ville, malgré le préfet. Celui-ci se plaignit à l'empereur qui jugea qu'Eulalius s'était condamné lui-même par sa conduite et ordonna que Boniface, en récompense de sa modération, fût admis dans la ville et reconnu comme évêque. Pour prévenir, après sa mort, le renouvellement des compétitions qui venaient de se produire, Boniface sollicita et obtint un rescrit impérial prescrivant qu'en cas de double élection, aucun des rivaux ne serait évêque, mais que le peuple et le clergé procéderaient à une nouvelle élection. — Dans les agitations provoquées par le pélagianisme, Boniface prit résolument parti pour la personne et la doctrine d'Augustin, qui lui dédia ses *Quatuor libri contra duas epistolas Pelagianorum*. Gardien vigilant de la discipline, il insista pour que Maxime, évêque de Valence, fût mis en jugement devant les évêques des Gaules. Pour sauvegarder, conformément au concile de Nicée, la suprématie des métropolitains, il retira à l'évêque d'Arles la juridiction qui lui avait été attribuée par le pape précédent. Poursuivant la politique de Siricius et d'Innocent, il soutint énergiquement les prétentions du patriarchat de Rome à la suprématie sur l'Illyrie orientale. Des lettres et des constitutions sont attribuées à ce pape ; quelques-unes des lettres sont peut-être authentiques, mais la plupart des autres et les constitutions sont évidemment supposées. — On rapporte qu'après la mort de Boniface, le clergé offrit le siège épiscopal à Eulalius qui, cette fois, le refusa. Il mourut un an après. E.-H. Vollet.

Bibl.: Baronius, *Annales ecclesiastici*, années 418 et suiv. — Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*; Paris, 1693-1712, 16 vol. in-4, t. XII. — Gieseler, *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, 1824 et suiv., 11 vol., t. I, § 92. — *Liber pontificalis*. — Ph. Jaffé, *Regesta Romanorum pontificum*. — Coustant, *Lettres des papes jusqu'en 460*; Paris, 1721, in-8.

BONIFACE II, 57e pape (530-8 nov. 532). Il était né à Rome, mais de parents goths. Il fut élu le 17 sept. 530 et consacré cinq jours après. Dans le même temps un parti rival avait élu et consacré aussi Dioscore ; mais celui-ci mourut le 12 nov. et sa mort mit fin au schisme. Boniface, débarrassé alors de toute opposition, poursuivit la mémoire de son rival et l'anathématisa dans son tombeau, comme simoniaque. Il se fit ensuite donner par un concile tenu à Saint-Pierre le pouvoir de désigner son successeur ; en conséquence, il nomma le diacre Virgile et obtint pour lui l'assentiment du clergé. Peu de temps après, un autre concile annula le décret, comme contraire aux canons, et Boniface dut brûler de sa propre main le document contenant la nomination qu'il avait faite. — Deux lettres sont attribuées à ce pape. L'une d'elles, adressée à Eulalius d'Alexandrie, est généralement considérée comme supposée ; l'autre, adressée à Césaire d'Arles, est authentique ; elle confirme les décrets du deuxième concile d'Orange. E.-H. V.

Bibl.: *Liber pontificalis*. — Baronius, *Annales ecclesiastici*, années 530-532. — Gieseler, *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, t. I, § 115.

BONIFACE III, 68e pape (607), consacré le 19 fév., mort le 20 oct. 607. Il était né à Rome ; il fut élu, étant diacre, pour succéder à Sabinien, après un interrègne de près d'une année. Il avait été apocrisiaire à Constantinople, sous le pontificat de Grégoire le Grand, qui l'avait recommandé à Phocas (Greg. *Epist.* xiii, 38) ; il sut alors se concilier la bienveillance de cet empereur. On a attribué à cette faveur et à l'animosité de Phocas contre le patriarche de Constantinople l'édit statuant que l'évêque de Rome aurait seul le droit de prendre le titre d'*évêque universel*. L'authenticité de cet édit a été contestée, mais sans argument probant. Ce qui est certain, c'est que les patriarches de Constantinople continuèrent à s'appeler *évêques œcuméniques*. — Dans un concile tenu à Rome, Boniface fit défendre, avec anathème, pendant que l'évêque de Rome ou tout autre évêque serait en vie, de parler de son successeur ou de former un parti en vue de sa succession. Il ne pourrait en être question que trois jours seulement après l'enterrement et en présence de tout le clergé et de tous les fils de l'Eglise. L'élection pourrait avoir lieu alors, et l'assemblée aurait pleine liberté d'élire l'évêque de son choix. E.-H. V.

Bibl.: *Liber pontificalis*. — Baronius, *Annales ecclesiastici*. — Jaffé, *Regesta*. — Gieseler, *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, t. I, § 115. — A. Ciaconnius, *Vitæ et res gestæ pontificum Romanorum et Romanæ ecclesiæ cardinalium* ; Rome, 1677, t. I, 4 vol. in-4. — J. M. Lorenz, *Examen Decreti Phocæ*; Strasbourg, 1790.

BONIFACE IV (saint), 69e pape (608-7 mai 615), né à Valérie, fils de Jean le Docteur. D'après les dates adoptées par Jaffé, il aurait été élu et consacré le 15 sept. 608, dix mois, par conséquent, après l'enterrement de Boniface III, auquel il succéda. La chronologie de ces deux Boniface est fort obscure et fort débattue. Boniface IV obtint de l'empereur Phocas l'autorisation de convertir le Panthéon en église chrétienne ; il la dédia à la Vierge et aux Martyrs (*Sancta Maria ad Martyres*). Pour remplacer beaucoup de dieux par beaucoup de saints, on amena vingt-huit voitures chargées d'ossements retirés des catacombes. On dit que c'est de la solennisation annuelle de cette dédicace que provient la fête de la Toussaint. Pour le reste, les années du pontificat de Boniface furent misérablement assombries par la famine, la peste et les inondations. — Les décrets rapportés à un concile tenu à Rome sous ce pape et relatifs au régime monastique sont faux. L'authenticité de la plupart des lettres et des actes attribués à Boniface lui-même est fortement contestée aussi. E.-H. V.

Bibl.: *Liber pontificalis*. — Baronius, *Annales*. — Jaffé, *Regesta*. — Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom.*, III, 4. — Bollandistes, *Acta Sanctorum*, 25 mai.

BONIFACE V, 71e pape (619-625), natif de Naples, consacré le 23 déc. 619, mort le 25 déc. 625. Le *Liber pontificalis* mentionne des ordonnances de ce pape se rapportant aux cérémonies et aux droits d'asile. Trois de ses lettres ont été reproduites par Bède (*Historia ecclesiastica Anglorum*) ; l'authenticité n'en est pas contestée. L'une d'elles est adressée à Justus de Cantorbéry en lui envoyant le pallium, elle lui confère le droit d'ordonner les évêques ; une autre à Edwin, roi de Northombrie, pour le presser de se faire chrétien ; une autre à Ethelberge, fiancée de ce prince, l'exhorte à travailler à la conversion de son mari ; une quatrième, plus douteuse, attribue la primauté au siège de Cantorbéry.

Bibl.: Baronius, *Annales ecclesiastici*. — Jaffé, *Regesta*.

BONIFACE VI, 115e pape (896). Avant d'être pape, il avait été destitué deux fois, d'abord comme sous-diacre, ensuite comme prêtre. Il fut élu le 11 avr. et mourut de la goutte quinze jours après. E.-H. V.

BONIFACE VII, 141e pape (974-985). Crescentius, appelé aussi Censius, qui fit étrangler Benoît VI, avait fait élire avant la mort de ce pape le diacre Francon, sous le nom de Boniface VII. Boniface fut fortement soupçonné d'avoir trempé dans le meurtre de son prédécesseur ; un mois après son élection, il fut chassé de Rome ;

il se réfugia à Constantinople, emportant le trésor de l'Eglise. Il revint, après la mort de Benoît VII (983), mais il trouva Jean XIV élu et installé. En 984, après la mort de Othon II, son protecteur, Jean eut à peu près le même sort que Benoît VI, il fut déposé et mis en prison, où il mourut de faim. Boniface fut encore accusé de cette



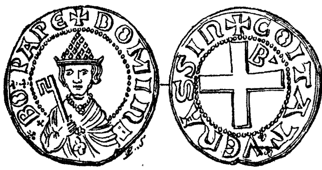
Monnaie de Boniface VII.

mort : il en profita en reprenant le siège pontifical, qu'il garda jusqu'à sa mort ; on dit qu'il périt empoisonné. Sa propre faction avait commencé à l'abandonner. Le peuple, qui l'appelait *Maliface*, assouvit sur son cadavre la haine qu'il lui avait inspirée ; on le perça de coups de lance, on le traîna par les pieds et on l'exposa nu sur la place publique. Quelques clercs le ramassèrent et lui donnèrent la sépulture. — Boniface est inscrit sur la liste officielle des papes, mais seulement pour l'année 985 (V. ANTIPAPES).

E.-H. V.

BIBL. : BARONIUS, *Annales*. — A. DE REUMONT, *Geschichte der Stadt Rom* ; Berlin, 1868, t. II. — GREGOROVIUS, *Rom in Mittelalter* ; Stuttgart, 1870, t. III. — WATTERICH, *Pontificum Romanorum ab exeunte sæculo IX ad finem sæculi XIII vitæ ab æqualibus conscriptæ* ; Leipzig, 1862, t. I.

BONIFACE VIII, 198e pape (1294-1303), *Benedetto Gaëtani*, né à Anagni, d'une famille originaire de la Catalogne, mais qui avait pris rang dans la noblesse italienne. Il étudia le droit avec un succès qui fit de lui un éminent légiste; une partie de ces études eut lieu à Paris. Il devint chanoine en cette ville, puis à Lyon ; rentré en Italie, il fut avocat et notaire du pape ; cardinal-diacre en 1281 sous Martin IV, cardinal-prêtre en 1290 sous Nicolas IV, puis légat en France et en Portugal. Il avait été chargé de négociations importantes avec divers souverains, notamment avec Alphonse d'Aragon, Philippe le Bel et Edouard Ier. Il était déjà fort âgé lorsqu'il parvint à la papauté. — Le 5 juin 1294, les cardinaux avaient fait pape un pieux ermite, *Pietro del monte Murrone* (saint Célestin V, fondateur d'un ordre qui plus tard prit son nom). Ce pape tâcha d'être saint sur le trône pontifical, mais certainement il y resta ermite. Dégoûté des tracas qu'il rencontrait dans l'exercice de la papauté, et dont les plus pénibles provenaient du fait de celui qui fut son successeur, il abdiqua le 13 déc. 1294, malgré les instances du peuple. Onze jours après, Benedetto Gaëtani était élu par le suffrage de tous les cardinaux, mais à



Monnaie de Boniface VIII.

Naples, où régnait Charles II d'Anjou, dit le Boiteux. Boniface voulut ramener Célestin à Rome ; celui-ci s'échappa pendant le voyage ; il voulait se retirer à Sulmone, dans son ancienne cellule, mais, apprenant qu'on le poursuivait, il résolut de passer en Grèce. On le rejoignit à Vesti, dans la ville où il allait s'embarquer, et Boniface le fit emprisonner dans le château de Fumone, où il le retint dans une dure captivité. Célestin y mourut le 12 mai 1296. Les religieux de son ordre accusèrent le pape de l'avoir fait empoisonner ; sans preuves évidemment, mais non sans quelque vraisemblance, car la mort de Célestin pouvait seule assurer à Boniface la sécurité qu'il avait cherchée en l'emprisonnant. Cette accusation fut recueillie par les adversaires du nouveau pape, qui contestèrent la légitimité de sa nomination, arguant qu'il avait extorqué par des manœuvres criminelles l'abdication de son prédécesseur, préparé par la fraude et acheté par la simonie sa propre élection. On dit que ces griefs et beaucoup d'autres étaient âcrement énoncés dans des libelles dont l'origine et la circulation furent attribuées à la puissante famille des Colonna.

Les principaux membres de cette famille étaient alors deux cardinaux : Jacques et Pierre, son neveu, et les cinq frères de Pierre : Jean de Saint Vit, Eudes, Agapet, Etienne et Jacques dit Sciarra. Le 4 mai 1297, moins d'un an après la mort de Célestin, Boniface fit sommer le cardinal Pierre de comparaître le même jour devant lui et devant le sacré collège, pour répondre, sous peine de destitution du cardinalat, à cette question : Boniface est-il pape ? Les deux cardinaux jugèrent prudent de se retirer, sans perdre un instant, au château de Longuezza, et de faire de là leur réponse. Six jours après la citation, la bulle *In excelso throno* était lancée contre eux. Ils y étaient déclarés hérétiques, schismatiques, blasphémateurs, ennemis du Saint-Siège et de la patrie, dégradés du cardinalat, privés de tous leurs bénéfices et excommuniés, ainsi que tous ceux qui les assisteraient. L'interdit était jeté sur tous les lieux où ils se retireraient. Cette condamnation atteignait même les frères du cardinal Pierre, Jean de Saint-Vit et Eudes ; ils étaient déclarés incapables, eux et leurs descendants, jusqu'à la quatrième génération, de posséder aucun bénéfice ecclésiastique et de tenir aucune charge séculière. — Le jour même où cette bulle fut expédiée, les deux cardinaux dressaient dans le château de Longuezza une protestation contre la citation qui leur avait été faite. Cette protestation portait que Boniface n'était pas le pape légitime, et qu'en conséquence ils le dénonçaient au sacré collège des cardinaux comme usurpateur ; ils demandaient la convocation d'un concile où la cause serait jugée, et ils appelaient de tout ce que Boniface pourrait faire contre eux à ce futur concile, au sacré collège et au pape qui serait élu. Le pape répliqua par la bulle *Lapis abscissus*, qui confirmait et aggravait la première, enveloppant dans une commune condamnation de tous les Colonna Agapet, Etienne et Eudes, qui avaient été précédemment épargnés *et même tous leurs autres frères, si par hasard ils avaient d'autres frères* ; elle prononçait contre tous ceux qu'elle condamnait la confiscation de tous leurs biens quelconques, présents ou à venir ; elle les déclarait absolument incapables de recevoir ou de transmettre par succession ou par testament ; incapables, en général, d'aucun acte légal et bannis de tous les lieux soumis au Saint-Siège. — Les Colonna essayèrent de se défendre par les armes ; ils rallièrent à leur cause de nombreux partisans ; mais Boniface décréta une croisade et dirigea contre eux toutes les forces temporelles et spirituelles dont la papauté disposait alors. Ils furent vaincus et ils durent accepter (sept. 1298) une soumission humiliante, dont Boniface, qui l'avait proposée, *consiglio frodolente*, comme dit le Dante, viola même les clauses. Il fit raser Palestrina et semer du sel sur le sol dévasté. — Après la défense héroïque de cette ville, Sciarra-Colonna s'échappa, déguisé en bouvier ; il fut pris par des pirates et mis à la chaîne avec des forçats ; il y resta pendant quatre ans sans dire qui il était, de peur d'être livré à Boniface, jusqu'à ce que, s'étant fait reconnaître à Marseille, il fut racheté par Philippe le Bel.

Avocat et notaire du Saint-Siège avant d'être pape, il est probable que Boniface avait déduit dans ses méditations de légiste les conséquences dernières des maximes proclamées à Rome depuis Grégoire VII, mais incomplètement appliquées jusqu'alors ; puis, légat et chargé de missions importantes auprès de puissants souverains, il avait pris l'avant-goût enivrant de l'autorité que pourrait exercer un pape habile et énergique. Il s'éprit du dessein de cou-

ronner l'œuvre de Grégoire VII et d'Innocent III, d'imposer à tous les princes chrétiens la souveraineté absolue de la papauté, dans l'ordre temporel comme dans l'ordre spirituel, et d'exercer fastueusement et impérieusement toutes les attributions de cette suprématie. Il débuta en donnant au cérémonial de son installation un caractère plus qu'impérial : quand il se fit conduire à Saint-Jean-de-Latran, le roi de Sicile et le roi de Hongrie tenaient la bride de son cheval et, dans le festin qui suivit, ils le servirent, la couronne sur leur tête. — Cependant il avait fait, dans ses projets, une place privilégiée à la France et à la famille qui y régnait; il semble incontestable qu'il les aimait réellement. Cette affection remontait sans doute, comme Boniface le disait lui-même, au séjour qu'il avait fait en France pendant sa jeunesse; d'ailleurs la France avait été l'alliée presque toujours constante de la papauté; lui-même devait, pour une grande part, le succès de son élection à l'influence des Français de Naples. Il décida Jacques d'Aragon à céder la Sicile à Charles de Boiteux; il donna le titre de *vicaire et de défenseur de l'Eglise* à Charles de Valois et il lui réservait la couronne impériale; enfin, il cherchait par tous les moyens à élever la maison de France dans l'Italie. Mais si la place qu'il assignait au roi de France était celle du fils favori, il voulait que ce fils fût obéissant; il n'entendait renoncer en sa faveur à aucune des prérogatives qu'il voulait faire reconnaître à la souveraineté pontificale.

Philippe le Bel régnait depuis neuf ans lorsque Boniface fut élu; il était alors en guerre avec Edouard Ier d'Angleterre. Boniface lui demanda de conclure une trêve avec ce roi et de mettre en liberté la fille du comte de Flandre, qu'il gardait comme otage. Cette demande resta sans effet, quoique le pape eût fait dire finalement par son légat qu'il était résolu pour se faire obéir à employer les derniers remèdes de l'Eglise, c.-à-d. l'excommunication. La guerre continua et, pour la poursuivre, Philippe exigea du clergé des subsides extraordinaires; l'ordre de Cîteaux les refusa et adressa une protestation au pape. Boniface publia le 24 février 1296 la bulle *Clericis laicos*, défendant à tout clerc, prélat ou religieux, de payer aux puissances laïques aucun tribut ni aucune portion de leur revenu, sous quelque nom et pour quelque raison que ce fût. Ceux qui les paieraient sans la permission expresse du Saint-Siège encourraient les censures de l'Eglise, en quelque rang qu'ils fussent, ainsi que les rois et les princes, leurs ministres et leurs officiers qui les exigeraient directement ou indirectement. L'interdit était infligé aux universités qui y avaient consenti ou y consentiraient, et la déposition à tous les prélats qui y acquiesceraient ou ne s'y opposeraient pas ouvertement. — Cette bulle, conçue en termes généraux, ne nommait pas le roi de France. Elle fut unanimement applaudie par le clergé d'Angleterre, qu'Edouard rançonnait violemment. Ce roi n'y répondit point, mais il contraignit son clergé, malgré sa résistance, à continuer de payer. Boniface n'intervint point dans ce conflit suscité par sa bulle. Philippe répliqua par deux édits (août 1296); l'un défendait à tout étranger de venir en France pour y trafiquer; l'autre, à toute personne, de quelque qualité ou condition que ce fût, d'exporter du royaume, sans permission écrite, ni argent, ni pierreries, ni chevaux, ni vivres, ni armes, ni autres choses servant à la guerre.

Ces défenses atteignaient le pape, qui tirait une grande partie de son revenu des contributions levées sur le clergé. Le 21 sept. 1296, il fit remettre à Philippe, par l'évêque de Viviers, la bulle *Ineffabilis*, remplie de menaces et de caresses, de récriminations et de promesses, mais au fond atténuant un peu les prohibitions de la bulle *Clericis laicos*; il y était dit que « les ordres donnés pour faire sortir les étrangers du royaume ou les empêcher d'y entrer et pour défendre de rien transporter hors du royaume ne devaient pas comprendre les ecclésiastiques, les rois n'ayant aucun pouvoir sur eux... *Hoc non solum fuisset improvidum sed etiam infame*... Depuis qu'il était pape, il avait passé les nuits sans dormir, pour veiller à la conservation de Philippe et de son royaume... Le pape ne trouvait pas mauvais en général que le roi fît contribuer les ecclésiastiques pour la défense et les besoins du royaume, mais il ne le pouvait sans sa permission expresse. En cas de nécessité, il se chargerait lui-même de les faire contribuer, jusqu'à permettre que les croix d'or et d'argent, les autres meubles ou vases sacrés fussent vendus. Il ne prétendait pas absolument que Philippe n'usât point du droit des rois de France, sur les ecclésiastiques, à raison des fiefs mouvants de sa couronne, suivant les lois ou coutumes du pays... Le jugement des différends émus entre Philippe et les rois des Romains et d'Angleterre *appartenait au pape de plein droit, en tant que question de péché*... Avant d'en venir aux extrémités, il voulait essayer des voies de la remontrance et de la douceur. » — Philippe répondit sur le même ton, par un un ample écrit très fièrement et très habilement composé (*Antequam*, etc.). Après avoir rappelé qu'avant qu'il y eut des ecclésiastiques en France, les rois faisaient des lois pour la conservation du royaume, il explique les motifs de ses édits; puis il reproche au pape de condamner chez lui des choses beaucoup moindres que celles qu'il tolérait de la part du roi d'Angleterre. Finalement il émet des maximes fort nouvelles alors sur les rapports réciproques de l'Eglise et de l'Etat : « L'Eglise n'est pas moins composée de laïques que de clercs; elle est une sans division; ayant été délivrée de la servitude par Jésus-Christ, les laïques n'ont pas moins de part à cette liberté que les ecclésiastiques... C'est par la permission des princes séculiers que les papes ont pu accorder aux clercs les immunités qu'ils possèdent... Les secours d'argent tirés de ceux qui ne peuvent se défendre par eux-mêmes, pour être appliqués à la subsistance de ceux qui les protègent, ne peuvent s'appeler de violentes exactions, mais seulement un légitime subside. Il est contre le droit naturel d'interdire à un homme de contribuer pour sa propre défense, et contre les règles de la justice et de la reconnaissance d'empêcher les ecclésiastiques d'assister les princes qui les ont enrichis. C'est chose honteuse au vicaire de Jésus-Christ que de défendre de payer le tribut à César et de fulminer contre des ecclésiastiques qui ne font en cela qu'imiter leur maître et les apôtres, leurs prédécesseurs. »

La réponse du roi fut bientôt suivie d'une requête des prélats et des abbés de la province de Reims, adressée au pape pour lui faire connaître l'état des esprits en France et le prier de ne pas mettre le clergé en conflit avec le roi. — En effet, la royauté en France était nationale, incontestablement héréditaire, indépendante de toute suzeraineté étrangère; ses représentants n'avaient point besoin, comme ceux de l'empire, d'être couronnés par les papes. Depuis plusieurs générations, la nation avait mis ses meilleures espérances dans le pouvoir royal. Ce pouvoir avait été sanctifié à ses yeux par Louis IX. Or, Philippe était le petit-fils du saint roi, et il avait donné lui-même des preuves de sa piété catholique. Elève de Egidio Colonna, qui avait composé pour lui son traité *De regimine principum*, c'était un prince intelligent et hardi, fidèlement soutenu par les gens de guerre, habilement conseillé et assisté par les *chevaliers ès loix*, ces légistes royaux qui avaient retourné contre la papauté les armes que celle-ci avait su trouver en l'arsenal du droit. Dans ces conditions, non seulement le clergé n'aurait pu soulever la nation contre le roi, mais il aurait été dangereux pour lui de s'exposer à l'hostilité que lui eût attirée sa complicité avec les prétentions du pape. D'ailleurs, le clergé lui-même était désaffectionné de la papauté, qui, depuis près de deux siècles, faisait chaque année un nouveau pas dans l'envahissement et l'exploitation du domaine des églises particulières, et n'avait nul scrupule de leur imposer des taxes qu'elle condamnait, lorsqu'elles étaient réclamées par les rois. En interdisant de transpor-

ter l'argent hors du royaume, Philippe leur avait donné une compensation et supprimé un des poids de leur double fardeau. Même parmi l'ordre le plus désintéressé des biens de la terre, les franciscains, Boniface se fit des ennemis acharnés en persécutant ceux qui s'appelaient les *spirituels* et en proscrivant les *célestins*, qui représentaient fidèlement cette tendance. — Avant de céder, Boniface fit encore plusieurs tentatives d'intimidation sur le roi et d'usurpation sur son autorité. Elles n'eurent aucun succès. Lassé et découragé peut-être, peut-être aussi désirant garder toute son attention et toutes ses forces pour l'entreprise qu'il méditait contre la famille des Colonna, il adressa au roi, en fév. 1297, la bulle *Romana mater*, interprétant et atténuant beaucoup la bulle *Clericis laicos*; elle portait « qu'il ne désapprouvait pas que les ecclésiastiques payassent au roi quelques contributions, pourvu que ce fût volontairement, sous le nom de don gratuit ou de prêt, et non de taille ou d'impôt, et qu'il ne parût point que cela fût exigé par autorité souveraine ou absolue. Il ne comprenait pas non plus dans les prohibitions marquées en sa bulle les prélats et les autres ecclésiastiques qui tenaient des fiefs ou des régales du roi ». *Régale* doit s'entendre ici dans le sens le plus général. Cet acte fut suivi d'autres concessions; par suite, la paix se fit, mais, comme la plupart de celles que faisait Philippe, aux dépens des alliés. Le roi obtint des décimes pour trois ans; le pape put emporter ce qui avait été recueilli pour lui en France et qui avait été séquestré, et il leva une nouvelle taxe sur le clergé. Le 11 août 1297, il canonisait Louis IX.

Après sa réconciliation avec Boniface, Philippe l'avait accepté comme arbitre de son différend avec Edouard Ier; mais pour bien constater qu'il n'admettait pas que le jugement appartînt de plein droit au pape, à cause de la question de péché, qui se trouve au fond de tout conflit, ainsi que Boniface l'avait prétendu d'abord, il avait expressément stipulé que celui-ci procéderait comme personne privée, arbitre amiablement choisi par les parties. En effet, Boniface rendit sa sentence sous le nom *Dominus Benedictus Gaetanus, tanquan in privatam personam;* mais il la publia le 30 juin 1298, sous forme de bulle, et il prétendit qu'elle fût acceptée comme émanant du Siège apostolique. Philippe protesta, tant contre ce procédé que contre le fond du jugement. Quand les Colonna eurent été abattus, le pape recommença à prétendre que le roi opprimait l'Eglise; le roi accusa le pape d'infidélité à sa parole et il reçut dans son royaume et sous sa protection Etienne Colonna et les autres fugitifs de sa famille. Dans ces conditions, une reprise du combat devenait à peu près inévitable. — Dans l'intervalle eut lieu le jubilé séculaire de 1300, célèbre dans les fastes de la papauté. Boniface l'avait ordonné, se fondant sur un précédent tout à fait imaginaire, celui d'un jubilé qui aurait été institué cent ans auparavant (V. JUBILÉ). Cette solennité, qui procurait une indulgence plénière et qui était comme une succédanée des croisades, attira à Rome d'immenses multitudes de pèlerins. Boniface en profita pour faire la représentation de la double puissance qu'il prétendait posséder. Le jour de l'ouverture, il parut en habits pontificaux et donna la bénédiction en la forme habituelle; le lendemain, il se montra en habits impériaux, faisant porter devant lui l'épée, le sceptre et les autres insignes de la dignité impériale et crier : *Il y a ici deux épées!* On dit aussi que peu de temps auparavant, lorsque les ambassadeurs d'Albert d'Autriche vinrent lui demander de reconnaître leur maître pour successeur de Charlemagne, il les avait reçus la couronne impériale sur la tête, l'épée nue à la main, disant : *C'est moi, c'est moi qui suis césar; c'est moi qui suis l'empereur* (Benvenuto da Imola, d'après l'*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 315). Le jubilé ne lui valut pas moins de profits que d'honneurs et d'hommages : *papa innumerabilem pecuniam ab iisdem recipit, quia die et nocte duo cleri stabant ad altare Sancti Pauli, tenentes in manibus rastellos, rastellentes infinitam pecuniam* (Muratori).

En 1301, Boniface députa à Philippe un légat pour requérir la cessation des exactions sur lesquelles il n'avait jamais cessé de prétendre qu'il recevait de nombreuses et lamentables plaintes *(varias et luctuosas)* du clergé de France; mais ce légat devait surtout décider le roi à partir en croisade et réclamer de lui la délivrance du comte de Flandre et de ses enfants. L'homme chargé de cette mission était Pierre de Saisset, ancien abbé de Saint-Antonin de Pamiers, que Boniface avait fait évêque quelques années auparavant, en créant le diocèse de Pamiers, formé par démembrement du diocèse de Toulouse. Le choix était malheureux, s'il n'avait pas pour objet de provoquer un conflit; Saisset avait un esprit exalté et excitable, peu propre à une mission pacifique; c'était d'ailleurs un Languedocien ressentant amèrement la perte de l'indépendance de son pays natal, et ne cachant point sa haine pour les ennemis de la langue provençale. Il avait même engagé les comtes de Foix et de Comminges à chasser du Midi les Français et à établir un royaume de la Gaule méridionale. Il entreprit les négociations avec une arrogance qui força le roi de l'éconduire; puis il alla rendre compte de sa mission au pape, qui l'envoya dans son diocèse. Il est fort vraisemblable que Saisset y prononça des paroles et s'y livra à des agitations et à des intrigues au moins inquiétantes pour Philippe. Se sentant menacé, il allait se réfugier à Rome lorsqu'il fut enlevé de son palais épiscopal et conduit à Paris. Ses biens furent séquestrés et, vers le mois de mai 1301, on envoya dans le Languedoc des commissaires pour informer. Ces commissaires poursuivirent l'enquête avec des procédés qui nous semblent aujourd'hui très durs, mais que l'Eglise alors approuvait parfaitement, lorsqu'ils n'atteignaient point des ecclésiastiques, et qu'elle pratiquait elle-même dans les procédures de l'inquisition. Il en résulta des témoignages confirmant la plupart des accusations portées contre l'évêque de Pamiers. Devant le Conseil du roi, il nia tout; néanmoins, il fut condamné pour crime de lèse-majesté, mis en prison et remis à la garde de l'archevêque de Narbonne. — Le roi envoya à Rome Pierre Flotte, qui fut, peu de temps après, garde des sceaux, pour avertir officiellement le pape de ce qui s'était fait, et demander que l'évêque de Pamiers fût déclaré déchu de tout privilège de cléricature, afin qu'on pût lui infliger une punition exemplaire. Boniface répondit alors que l'évêque devait être jugé suivant les règles de la juridiction ecclésiastique; plus tard, il signifia au roi par une bulle, que selon le droit divin les laïques n'ont aucun pouvoir sur la liberté des clercs et que le jugement de ceux-ci appartient à l'Eglise. Il réclama avec menaces la mise en liberté de Saisset et la restitution de tous ses biens et de tous ceux de son église.

Le 5 nov. 1301, le pape publia contre le roi une série de décrets constituant une déclaration ou plutôt des mesures de guerre à outrance. La première bulle *(Salvator mundi)*, portait suspension de tous les privilèges accordés au roi et à ses successeurs. Elle révoquait particulièrement ce que Boniface appelait les *grâces* concédées à Philippe pour fournir aux frais de la guerre. C'était le retour à la bulle *Clericis laicos*. Une autre *(Ante promotionem)*, adressée aux prélats du royaume, aux chapitres et aux docteurs de toutes les facultés, convoquait à Rome, pour le 1er nov. 1302 au plus tard, tous les principaux membres du clergé, afin de remédier à l'oppression dont tout le clergé souffrait de la part du roi, de ses officiers et des barons. Elle déclarait qu'aucun prélat ni aucun docteur n'était dispensé d'assister à cette assemblée. Il serait libre au roi d'y comparaître ou de s'y faire représenter, pour défendre sa cause. L'objet sur lequel chacun devait se préparer était la conservation de la liberté et de l'honneur de l'Eglise catholique, la réformation du royaume, la correction du roi, l'établissement du bon gou-

vernement en France. Des citations analogues furent envoyées aux abbés et supérieurs des ordres religieux, aux principales universités. Tous les docteurs en théologie, tous les maîtres en droit canon et civil étaient aussi convoqués pour cette assemblée, qui avait pour objet d'organiser une levée en masse de tous les gens d'église contre le roi. — La plus célèbre et la plus importante de ces bulles est celle qui commence par ces mots : *Ausculta, fili* : « Ecoute, ô mon fils, les conseils d'un père tendre. Ne te laisse point persuader que tu n'as pas de supérieur sur la terre et que tu n'es pas soumis au souverain chef de la hiérarchie catholique ; car celui qui a de telles opinions est un insensé, et s'il persiste dans cette erreur il cesse de faire partie du troupeau. Dieu nous a constitué, quoique indigne, au-dessus des rois et des royaumes, nous imposant le joug de la servitude apostolique, pour arracher, détruire, disperser, édifier et planter sous son nom et sa doctrine. » Vient ensuite une très ample exposition de tout ce que le pape reprochait au roi. Il conclut en disant : « Tu nous troubles en offensant la majesté divine, lorsque tu accables tes sujets, que tu affliges les laïques comme les prêtres, que tu aliènes par des exactions de tout genre les pairs, les comtes, les communes et la masse du peuple. » Enfin, il rappelle au roi le mépris des étrangers, la haine de ses sujets et le jugement de la postérité qui le nommera mauvais roi et malhonnête homme. La plupart des historiens rapportent que Philippe fit brûler *solennellement* cette bulle ; le fait n'est pas prouvé ; on a cru pouvoir démontrer qu'il est peu vraisemblable (Rocquain, *Philippe le Bel et la bulle Ausculta fili ;* Bibliothèque de l'École des Chartes, 1883, liv. 5 et 6). La rectification ne peut, suivant nous, porter que sur *la solennité* et non sur *le fait* de cette exécution ; car il semble que pendant ces démêlés on a brûlé une bulle du pape, peut-être même plusieurs.

La bulle *Ausculta, fili*, un des actes d'accusation les plus habiles qui aient jamais été composés, avait pour but de rendre Philippe odieux à ses sujets. Pierre Flotte estima qu'en sa forme originale, elle produirait un effet funeste à la cause royale ; il la remplaça ou la fit précéder par une fausse bulle, résumant exactement au fond les conséquences des prétentions du pape, mais les exprimant dans un style que sa concision rendait brutal et provocateur. En voici la traduction : « Boniface, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Philippe, roi de France : Nous voulons que tu saches que tu nous es soumis au spirituel comme au temporel. Aucune collation de bénéfices ou de prébendes ne te regarde ; et si tu en as la garde pendant leur vacance, réserves-en les fruits pour les successeurs. Si tu as conféré quelque bénéfice, nous déclarons nulle une collation de ce genre ; et si elle a été suivie d'accomplissement, nous la révoquons. Ceux qui croient autrement, nous les réputons hérétiques. Latran, nones de décembre (5 déc.), en la septième année de notre pontificat. » Cette prétendue bulle fournit un prétexte pour publier une réponse du roi plus insolente encore : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à Boniface se prétendant souverain pontife, peu ou point de salut : Que ta très grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel. La collation des églises et des prébendes vacantes nous appartient par droit royal ; leurs fruits sont à nous. Les collations faites ou à faire par nous seront valides pour le passé comme pour l'avenir et nous en protégerons les possesseurs virilement contre tous. » Il n'est point probable que cette réponse ait jamais été adressée au pape, pas plus que le roi n'avait reçu la bulle à laquelle elle répliquait ; mais la publication en France de ces deux pièces préparait l'opinion et amenait les esprits sur le terrain où la royauté devait engager le combat décisif contre la papauté.

Le roi commença par expulser de France le nonce qui avait apporté les bulles du pape, et il se débarrassa de l'affaire de l'évêque de Pamiers en l'expulsant aussi. Il rendit deux édits, dont l'un prolongeait la défense relative à l'exportation de l'or et de l'argent ; l'autre prescrivait aux officiers royaux la conduite qu'ils devaient tenir pour la conservation des régales et, suivant Marca, la collation des bénéfices qui en dépendaient. Enfin, voulant associer à sa cause tous ses sujets, que le pape prétendait avoir défendus contre lui, il convoqua un Parlement auquel les députés des universités et des communes devaient prendre part avec ceux du clergé et de la noblesse. Ce parlement, qu'on a appelé *la première assemblée des Etats-Généraux*, se tint à Paris dans l'église de Notre-Dame, le 10 avr. 1302. Pierre Flotte, devenu vice-chancelier, ouvrit la session par un discours où il rappela avec une grande habileté tous les torts que la papauté faisait à l'Eglise de France : « Toute la disposition des meilleurs bénéfices du royaume allait au pape par mille artifices... L'Eglise de France était surchargée par lui de nouveaux impôts... Les prélats étaient dépouillés de leur pouvoir et de leur juridiction par des exemptions et des privilèges accordés par lui... Depuis quelque temps, la cour de Rome faisait en sorte qu'on eût recours à elle pour toutes choses, et rien ne s'y faisait que par de l'argent. » Il exposa ensuite les prétentions du pape et les menées qu'il disait avoir découvertes pendant son récent séjour à Rome, et il conclut en déclarant que la principale question sur laquelle le Parlement avait à délibérer était de savoir : De qui, pape ou roi, le royaume de France était sujet ? Les Etats répondirent qu'on ne reconnaissait en France que Dieu et le roi pour supérieur dans le temporel. — Un édit du roi, conforme à l'avis des Etats, défendit aux ecclésiastiques de se rendre au concile convoqué à Rome par le pape. La noblesse et les communes adressèrent des lettres au Collège des cardinaux. Celle de la noblesse est pleine de blâmes pour le pape : « Ni nous, ni les universités, ni le peuple du royaume nous ne voulions, ni ne requérions sur les choses dites par le pape avoir correction ni par son autorité, ni par pouvoir d'autre que le roi, notre sire. » La lettre des bourgeois n'a pas été conservée, mais il résulte d'une supplique au roi, publiée plus tard, qu'ils avaient émis le vœu « que le roi gardât la souveraine franchise de son royaume, qui est telle qu'il ne reconnaît de son temporel souverain en terre fors que Dieu ». La lettre du clergé, adressée directement au pape, respectueuse en la forme, proclamait également l'indépendance du roi quant au temporel, et elle répétait la plus grande partie des plaintes que le roi avait faites contre lui et la cour de Rome.

La réponse des cardinaux désavoua les prétentions prêtées au pape et les accusations portées contre lui. Boniface, répondant lui-même au clergé, écrit : « L'Eglise gallicane est une fille folle, désobéissante à une mère pleine de tendresses. » Il décharge ensuite son humeur sur Pierre Flotte, qu'il appelle *Bélial*, *borgne des yeux du corps et entièrement aveugle de ceux de l'esprit*, et il annonce qu'il châtiera ceux qui manqueront de se rendre au concile de Rome. — Dans un grand consistoire tenu vers la fin du mois d'août, il dit que, si le roi ne devenait plus sage et s'il ne laissait aller à Rome les prélats de son royaume, il le châtierait comme un petit garçon : ses prédécesseurs avaient déposé trois rois de France, pour de moindres sujets. Dans le même consistoire, il se défendit de la prétention qu'on lui attribuait d'avoir voulu obliger Philippe à reconnaître qu'il tenait du pape sa couronne et son temporel : Depuis quarante ans qu'il était docteur en droit, disait-il, il n'ignorait pas que la puissance spirituelle et la temporelle sont toutes deux ordonnées de Dieu et qu'elles exercent leurs fonctions séparées ; mais ni le roi ni aucun fidèle ne pouvait ignorer qu'il était *sujet du pape, même quant au temporel, non pas en fief du Saint-Siège, mais à raison du péché qui se commet en l'administration de ce temporel*. — C'était la doctrine que la papauté pro-

fessait depuis Innocent III. Boniface voulait en appliquer toutes les déductions. En fait, le dernier terme de cette distinction implique le droit de juridiction sur tous les conflits et le droit d'ingérence en toute administration; car la question du péché se trouve partout : il n'y a pas de conflits où l'une des parties au moins n'ait tort, il n'y a pas même d'action qui ne puisse être jugée bonne ou mauvaise. Mais il est assez difficile de concevoir comment un catholique véritable, filialement soumis à l'Eglise présidée par le saint-père, peut sans inconséquence décliner cette juridiction et cette ingérence. — Non seulement Boniface parlait, écrivait et décrétait; mais il cherchait et trouvait des alliés contre son adversaire, en lui faisant des ennemis. Il contribua, pour une forte part, au soulèvement des Flamands qui, en cette année 1302, infligèrent à l'armée de Philippe la désastreuse et ignominieuse défaite de Courtray. Pierre Flotte périt en cette bataille.

Le 1er nov. 1302, Boniface tint le synode auquel il avait convoqué le clergé de France. Malgré l'édit du roi, malgré les mesures sévères qu'il avait prises récemment contre des ecclésiastiques qui, sans sa permission, étaient sortis du royaume pour aller à Rome, près de la moitié des prélats français s'y trouvèrent. En conséquence, Philippe fit saisir leurs biens et commencer leur procès; quelques clercs furent pendus. Dans le synode, Boniface exposa et fit approuver la doctrine qui fut promulguée dans la bulle *Unam sanctam*, publiée le 18 nov. : « Il n'y a qu'une seule Eglise catholique et apostolique, avec une seule tête et non deux comme un monstre. Il y a dans l'Eglise deux glaives, le glaive spirituel et le glaive matériel ou temporel. L'un et l'autre sont en la puissance de l'Eglise. Le premier doit être manié par l'Eglise elle-même, le second pour l'Eglise. Le premier est en la main du pontife, le second en la main des rois et des soldats, mais suivant les ordres et la permission du pontife. *Uterque est in potestate Ecclesiæ, spiritualis scilicet gladius et materialis. Sed is quidem pro Ecclesia, ille vero ab Ecclesia exercendus : ille sacerdotis, is manu regum et militum, sed ad nutum et patientiam sacerdotis.* Or, il faut que le glaive soit sous le glaive et que l'autorité temporelle soit soumise à l'autorité spirituelle : *Opportet autem gladium esse sub gladio et temporalem autoritatem spirituali subjici potestati.* C'est la puissance spirituelle qui forme la temporelle et qui la juge; mais personne ne juge la puissance spirituelle que Dieu seul. Quiconque résiste à la puissance souveraine spirituelle résiste à l'ordre de Dieu, à moins qu'il n'admette deux principes et que, par conséquent, il ne soit manichéen, car Moïse a dit : *In principio Deus creavit cœlum et terram*, il n'a point dit *in principiis*. C'est pourquoi Boniface déclare, dit, définit et prononce qu'être soumise au pontife romain est pour toute créature humaine, tout à fait une nécessité de la foi (ce qui voulait dire absolument nécessaire au salut) : *Porro subesse Romano pontifici omni humanæ creaturæ declaramus, dicimus, definimus et pronuntiamus omnino esse de necessitate fidei.* » — Cette bulle, qui justifiait toutes les accusations des adversaires de ce pape sur ses entreprises à l'égard des autorités laïques, fut complétée, le 15 août de l'année suivante, par la bulle *Rem non novam* ou *Edictum perpetuum* portant que tous rois, empereurs ou autres princes souverains, quels qu'ils soient, sont soumis aux citations de l'Audience ou du Palais apostolique, comme le reste des hommes, et obligés d'y comparaître. Enfin, comme il se trouvait déjà, de par ses bulles, posséder deux épées, il voulut avoir aussi deux couronnes : vers la fin de son pontificat, il en fit mettre une deuxième à la tiare.

Le jour même où fut publiée la bulle *Unam sanctam*, Boniface en fulminait une autre excommuniant, fût-il roi ou empereur, quiconque oserait détourner ou empêcher ceux qui voulaient faire le voyage de Rome ou qui en revenaient, et quiconque osait les maltraiter jusqu'à faire saisir leurs biens ou leur personne. Cette excommunication frappait le roi et ses agents, mais elle ne les nommait pas. Peut-être ce ménagement avait-il été gardé afin de permettre une dernière tentative pour induire Philippe à se soumettre. En effet, quoique le roi se fût empressé de renouveler encore une o's et de renforcer les édits relatifs à la sortie des personnes et à l'exportation de l'or, de l'argent et des marchandises, le pape chargea le cardinal Le Moyne de porter en France douze propositions, qui n'étaient guère que les clauses d'une capitulation à merci. On a prétendu, non sans quelque vraisemblance, que l'envoi de ce cardinal en France avait moins pour objet des négociations avec le roi, qu'une pression à exercer sur le clergé, pour l'amener tout entier au parti du pape. Philippe répondit avec modération et fermeté, sinon toujours avec clarté, se rapportant sur la plupart des points à ce qui avait été la coutume en France, sous ses prédécesseurs, notamment sous saint Louis. Boniface ne fut point satisfait et il résolut d'appliquer ce qu'il appelait les derniers remèdes de l'Eglise; il ordonna à son légat de signifier au roi son excommunication personnelle (ce qui eut lieu le 13 avr. 1303), d'excommunier tous les ecclésiastiques qui administreraient les sacrements ou qui diraient la messe en sa présence, de faire publier toutes ces excommunications dans le royaume et de sommer de comparaître à Rome le confesseur du roi (le P. Nicolas, jacobin) auquel on imputait la résistance de Philippe. Le roi, de son côté, convertit en confiscation la saisie des biens des ecclésiastiques qui s'étaient rendus à Rome, il fit arrêter l'archidiacre de Coutances, qui apportait en France d'autres bulles comminatoires, et intercepter ces bulles.

Il est probable que Philippe aurait fini par être vaincu, s'il était resté sur la défensive : tant que Boniface était un pape incontesté, les condamnations et les excommunications prononcées par lui devaient troubler le royaume et affaiblir désastreusement l'autorité royale. Il était impossible d'ailleurs d'exciter les esprits des laïques par le débat de questions de droit et de coutumes presque purement canoniques. Le roi comprit ou ses conseillers lui firent comprendre que, pour vaincre, le plus sûr moyen c'est d'attaquer, et pour repousser une accusation, d'accuser l'accusateur lui-même. Il se décida donc à prendre l'offensive. S'adressant à lui, en qualité de patron et de défenseur de l'Eglise, de gardien des canons et de champion de la foi, Guillaume de Nogaret, professeur en droit de Toulouse, lui avait soumis, dès le mois de mars, dans une assemblée de la noblesse, une requête dans laquelle, après avoir argué de nullité, pour cause de fraude et d'imposture, l'élection de Boniface, il accusait ce dernier d'intrusion, d'hérésie, de simonie et d'impudicité; en conséquence, il demandait au roi d'assembler en parlement les Etats du royaume, pour procéder à la convocation d'un concile dans lequel Boniface pût être jugé et déposé, et provisoirement de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'empêcher de traverser les desseins qu'on aurait de remédier aux maux qu'il causait à l'Eglise. — Les Etats généraux furent réunis dans le château du Louvre, le 13 juin 1303. Guillaume de Plasian, assisté du comte de Saint-Pol et du comte de Dreux se portant parties contre le pape, présenta un mémoire comprenant vingt-neuf chefs d'accusation, desquels il résultait que Boniface avait commis tous les péchés défendus dans le Décalogue, corrompu tout ce qu'il y a de plus sacré dans le commerce de l'homme avec son créateur et les créatures, violé les lois divines et humaines, soit dans sa conduite particulière, soit dans celle qu'il avait tenue envers la France et envers ceux qu'il considérait comme ses ennemis. Le lendemain, Guillaume de Plasian développa son accusation; ses paroles trouvèrent un écho sympathique chez les députés de la noblesse, des communes et des universités. Le clergé se montra plus réservé, mais aucun de ses membres ne prit la défense du pape. Sur la foi d'une note

se trouvant parmi les manuscrits de Brienne, on a dit que l'archevêque de Narbonne, pour motiver son appel au futur concile, avait émis contre Boniface dix accusations : elles sont toutes d'une extrême gravité et l'une d'elle est formulée dans une forme outrageante ; mais l'authenticité de la note dont il s'agit n'est point établie. Enfin, le roi déclara que, d'après la requête de Nogaret et celle de Guillaume de Plasian, il consentait à la convocation d'un concile général et qu'il ferait, à cet effet, tout ce qui serait en son pouvoir ; ensuite il fit lire un appel à un concile général et au pape futur et légitime. Il fut en séance dressé acte de cet appel par un notaire apostolique, des notaires royaux et des témoins *ad hoc*. Cet appel fut unanimement adopté, le clergé ayant seulement ajouté à l'acte rédigé pour lui, que par cette procédure il ne prétendait offenser ni l'Eglise romaine, ni le Saint-Siège. Dans une lettre du lendemain, en laquelle sa résolution était relatée et motivée, il répéta qu'il se mettait sous la protection du concile général et du futur pape. Quand les Etats eurent été dissous, Philippe fit recueillir sur les lieux les adhésions des absents ; tous les états et corporations du royaume, les évêques, les universités, les ordres monastiques approuvèrent tout ce qui avait été résolu et fait : il y eut plus de sept cents adhésions. On prétend que l'ordre de Cîteaux seul fit exception. Ce point est discuté. Il est peut-être bon de rappeler ici que cet ordre avait autrefois fourni à Boniface l'occasion ou le prétexte de ses premiers démêlés avec Philippe.

Nogaret fut chargé de notifier au pape les résolutions prises en France. Quelque temps après cette notification, Boniface quitta Rome et se retira à Anagni, avec ses trésors et une partie de sa cour, comptant trouver là plus de sûreté et plus de liberté pour procéder aux représailles. Il commença par émettre des bulles retirant aux universités de France le droit de conférer les grades, et aux corps ecclésiastiques celui de faire des élections. Il avisa ensuite à des mesures matérielles, plus efficaces et plus péremptoires. Autrefois, il s'était montré l'ennemi acharné d'Albert d'Autriche, il s'était opposé à son élection comme roi des Romains et il avait refusé de le reconnaître comme empereur, l'accusant de la mort d'Adolphe de Nassau et de bon nombre d'autres forfaits ; il l'avait même excommunié et avait promis l'empire à Charles de Valois, qu'il avait nommé vicaire de l'empereur en Italie. Plus tard, pour acquérir un allié contre le roi de France, il se rapprocha de celui qu'il avait répudié jusqu'alors. Pour sceller l'alliance, Albert reconnut formellement qu'il tenait du Saint-Siège la puissance du glaive matériel et que l'élection du roi des Romains avait été accordée par le pape aux trois électeurs ecclésiastiques ; il confirma de nouveau les donations de Charlemagne et d'Othon. Quand Boniface eut décidé de déposer le roi de France, il offrit son royaume à Albert et le releva de tous serments, traités ou conventions l'engageant envers Philippe. Albert répondit qu'il accepterait, si on voulait rendre la couronne héréditaire en sa famille ; mais il ne se pressa ni d'agir, ni même de se préparer. — Cependant Boniface s'apprêtait à frapper un coup par lequel il comptait abattre son adversaire et stimuler ses propres alliés. Il rédigea, dans son style habituel, mélange singulier de hardiesse et de subtilité, de finesse et de sénilité, un décret *(Super petri solio)* dans lequel, après avoir amplement récapitulé ses griefs contre Philippe, il renouvelait les excommunications prononcées contre lui. En conséquence, il le déclarait incapable de conférer des bénéfices, dignités et personnats ecclésiastiques ; incapable d'exercer aucun pouvoir ou juridiction soit par lui-même, soit par d'autres ; incapable de tout acte légitime. Ses sujets et ses vassaux étaient déliés de toute fidélité et de tout serment envers lui, et dégagés par l'autorité des canons de tout devoir d'obéissance, tant que resterait excommunié ce roi ennemi de Dieu et qui foulait aux pieds ses préceptes. Enfin, tous les traités, alliances ou serments que les rois ou princes de la terre auraient pu faire envers lui étaient annulés. Une disposition finale ordonnait que cet arrêt fût affiché à la porte de la cathédrale d'Anagni, afin que ce mode de publicité tînt lieu de notification au roi.

Cette publication devait se faire le 8 sept., jour de la Nativité de la Vierge ; mais, dès la veille, la ville d'Anagni était au pouvoir des ennemis de Boniface. Nogaret et Sciarra-Colonna y étaient entrés avec une troupe d'aventuriers et de conjurés recrutés parmi les nombreux ennemis que le pape avait en Italie. Le château fut forcé, après une faible résistance, et les trésors de Boniface pillés. Il dit alors : Puisque je suis livré par trahison entre les mains de mes ennemis, comme le Sauveur du monde, pour être mis à mort, je mourrai en pape. Revêtu de ses habits pontificaux, la tiare sur la tête et tenant en ses mains la croix et les clefs, il attendit les conjurés, assis près de l'autel, dans sa chaire apostolique. Nogaret lui fit part de la mission dont il était chargé, Boniface garda le silence. Sciarra-Colonna le somma de se démettre de la papauté, Boniface répondit en italien : « Voici ma tête, voici mon cou, je mourrai en pape. » Cependant ne pouvant soutenir plus longtemps ce rôle de martyr auguste, il maudit le roi de France jusqu'à la quatrième génération, et il se commit en injures contre Nogaret, l'appelant *patarin* : le grand-père de Nogaret avait été brûlé vif comme patarin ou albigeois. On dit qu'alors Sciarra-Colonna le souffleta de son gantelet ; mais ce fait est contesté. Pendant trois jours il refusa toute nourriture, de peur d'être empoisonné, et ses ennemis ne purent obtenir de lui rien de ce qu'ils exigeaient. Délivré enfin, il se retira à Rome, il y fut bientôt saisi d'une fièvre violente et mourut un mois après (11 oct. 1303). On dit qu'il avait alors quatre-vingt-six ans. — Le Dante l'a mis en enfer parmi les simoniaques, entre Nicolas III et Clément V. Quelques écrivains portent à vingt et un le nombre des parents qu'il avait comblés de dignités et de richesses. L'insuccès de ses efforts pour porter la papauté au sommet de la puissance, la précipita dans une décadence dont elle ne s'est jamais relevée complètement. Le pontificat qui succéda au sien ne dura guère plus de huit mois ; il y eut ensuite un interrègne de plus de neuf mois, puis le siège apostolique fut transféré en France, où il resta pendant ces soixante-neuf ans qu'on a appelés la *Captivité de Babylone* et qui aboutirent au *Grand schisme d'Occident*. Dans les notices relatives à Benoît XI et à Clément V, on trouvera des renseignements sur l'annulation des actes édictés par Boniface contre ses ennemis et sur les poursuites que ceux-ci dirigèrent contre sa mémoire. — On doit à ce pape le recueil de décrétales appelé *Sexte* (V. ce mot). Plusieurs des siennes se trouvent dans les *Extravagantes* (V. ce mot). Dans Duchesne, deux *Sermons pour la canonisation de saint Louis*.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : RAYNALDUS, continuateur de Baronius, *Annales ecclesiastici*, années du pontificat de Boniface VIII. — DUPUY, *Histoire du différend entre le pape Boniface et Philippe le Bel* ; Paris, 1699, in-fol. — BAILLET, *Histoire des démêlés du pape Boniface VIII avec Philippe le Bel* ; Paris, 1718, in-12. — DRUMANN, *Geschichte Bonifaz VIII* ; Kœnigsberg, 1852, 2 vol. — TOSTI, *Historia di Bonifacio VIII e de' suoi tempi* ; Mont-Cassin, 1846, 2 vol. ; traduction française ; Paris, 1854, 2 vol. — BOUTARIC, *la France sous Philippe le Bel* ; Paris, 1861. — DIGARD, FAUCON et THOMAS, *Registres de Boniface VIII* ; Paris, 1885, 3 vol. in-4. — DE REUMONT, *Geschichte der Stadt Rom*, t. II. — GREGOROVIUS, *Rom in Mittelalter*, t. V. — *Histoire littéraire de la France*, t. XXV, p. 244. — DE WAILLY, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 1847, t. XVII, p. 435.

BONIFACE IX, 208e pape (1389-1404), *Pierre Thomacelli*, né à Naples, mort en 1404. Il était protonotaire apostolique, lorsqu'il fut nommé cardinal-diacre, puis cardinal-prêtre en 1381 par Urbain VI. A la mort de ce pape, il fut élu par les cardinaux du parti romain. Pendant son pontificat, il y eut deux antipapes à Avignon : Clément VII jusqu'en 1394, puis Benoît XIII. L'attitude de Boniface à l'égard de ces adversaires et sa

résistance aux propositions faites pour rétablir l'unité de l'Eglise, appartiennent à l'histoire du grand *schisme d'Occident* (V. ce mot). — En Italie, il soutint les pré-



Monnaie de Boniface IX, frappée à Avignon.

tentions de Ladislas ou Lancelot au royaume de Naples, contre Louis d'Anjou, protégé de Clément VII. En Angleterre, il eut des démêlés avec Richard II, au sujet de la collation des bénéfices. C'est lui qui a décrété la perpétuité des *Annates* (V. ce mot). Son épitaphe vante sa chasteté : l'histoire lui reproche sa simonie pour enrichir sa famille et ses exactions pour soutenir son parti.

E.-H. V.

BIBL. : V. SCHISME D'OCCIDENT, en outre JACOB DE SAINT-CHARLES, *Bibliotheca pontificia* ; Lyon, 1643, in-4.

2° PERSONNAGES DIVERS.

BONIFACE. D'origine mal connue ; Romain, selon Procope, Thrace d'après d'autres. En 413 il défendit Marseille contre Ataulph et les Visigoths. Envoyé plus tard en Afrique, il entra en relations avec saint Augustin qui, dans une de ses lettres, le détourne de se retirer du monde après la mort de sa première femme (vers 417). En 422 il prit part en Espagne à une expédition contre les Vandales. Lors de la mort d'Honorius (423), il se déclara pour Placidie et son fils Valentinien III contre l'usurpateur Jean et résista à tous les efforts de celui-ci contre lui. Placidie le nomma comte des domestiques. Il épousa en secondes noces une arienne, Pélagie. Quelques historiens ont cru que cette circonstance avait contribué à l'incliner vers les Vandales, que même Pélagie aurait appartenu à la famille royale de ce peuple ; il paraît cependant qu'il avait exigé de Pélagie qu'elle se convertit. Boniface, par son activité et sa justice, s'était fait aimer des habitants de l'Afrique. Aétius jaloux poussa Placidie à le rappeler, mais en même temps il engageait secrètement Boniface à ne point obéir. Ce dernier écouta ce perfide conseil ; il résolut de résister, et, en désespoir de cause, il trahit Rome et fit appel aux Vandales d'Espagne. Par un traité conclu en 427 il fut décidé que Boniface et les deux rois vandales, Guntheric et Genséric, se partageraient l'Afrique romaine, qu'ils seraient égaux, indépendants, mais unis par une alliance défensive. Ce fait, affirmé par Procope, a été cependant mis en doute ainsi que la trahison de Boniface. Guntheric étant mort, Genséric passa en Afrique avec 50,000 hommes au moins. Cependant Boniface avait changé d'avis. Saint Augustin avait agi sur lui, Placidie avait chargé le comte Darius de s'enquérir des causes de la trahison de Boniface. On découvrit la duplicité d'Aétius. Boniface voulut alors sauver l'Afrique des maux qu'il avait attirés sur elle ; il chercha d'abord à négocier la retraite de Genséric, et, comme celui-ci refusa, il tenta le sort des armes. Mais, deux fois défait (430-431), il dut abandonner l'Afrique. Placidie accueillit Boniface avec bienveillance, le nomma patrice, maître de la milice. Aétius était alors en Gaule : inquiet et furieux il revint en Italie. Une bataille s'engagea entre les deux rivaux : l'armée de Boniface fut victorieuse, mais Boniface lui-même, blessé par Aétius, mourut quelques jours après.

C. B.

BIBL. : PROCOPE, *De Bello vandalico*, l. I, au début. — JORDANES, *Getica*. — Victor VITENSIS, *Hist. persecut. Africanæ*. — *Chron.* de Prosper, de Marcellin ; Olympiodor. ap. Photium, fragm. 40-42. — TILLEMONT, *Hist. des Empereurs*, t. VI, et *Mém. d'hist. ecclésiast.*, t. XIII, passim. — PAPENCORDT, *Gesch. der Vandalischen Herrschaft in Africa*. — Am. THIERRY, *Aétius et Boniface*, *Revue des Deux-M.*, 1851. — SIEVERS, *Studien zur römischen Kaisersgesch.*, p. 454 et suiv.

BONIFACE (Saint), apôtre de la Germanie, Anglo-Saxon d'origine, né de parents nobles à Kirton, dans le Devonshire, vers 680. Il s'appelait Winfried ; il quitta ce nom avant 719, pour prendre le nom latin sous lequel il est connu. Après avoir fait ses premières études et avoir pris l'habit religieux dans le monastère d'Exeter, il passa dans celui de Nutsell où il eut pour maître l'abbé Winbert. Devenu professeur à son tour, il s'acquit une grande réputation par ses commentaires oraux sur l'Ecriture Sainte. Suivant l'exemple de plusieurs de ses compatriotes, il résolut d'aller évangéliser les peuplades germaniques encore païennes. Dès l'an 715 il se rendit en Frise ; la guerre qui sévissait alors entre Charles Martel et Radbot, duc des Frisons, l'obligea à regagner son monastère. En 718 nous le trouvons à Rome, recevant du pape Grégoire II des pouvoirs et des instructions pour l'accomplissement de la mission qu'il s'était imposée. De Rome il gagna la Thuringe, puis la Frise, où il prêcha trois ans avec saint Willibrode. Après avoir parcouru la Hesse et la Saxe il retourna à Rome où le pape Grégoire II le sacra évêque le 30 nov. 723. Muni de lettres pontificales le recommandant à Charles Martel, il revint en Austrasie, puis alla continuer son œuvre en Germanie, renversant les idoles, fondant des églises, instituant des écoles. Bon nombre de ses compatriotes vinrent l'aider dans sa tâche. En 738 se place un troisième voyage de Boniface à Rome ; le pape Grégoire III lui donna le titre de légat. Revenu en Germanie il établit les évêchés de Würtzbourg, Marbourg, Erfurt, Eichstadt. Ces fondations furent confirmées dans le premier concile tenu en Germanie, l'an 742, et que présida saint Boniface. C'est encore lui qui dirigea les débats dans les conciles tenus à Leptines en 743 et à Soissons en 744, conciles qui contribuèrent singulièrement à la réforme de la discipline ecclésiastique. Vers le même temps il fonda le monastère de Fulda. En 746 il fut établi sur le siège épiscopal de Mayence à qui le pape rendit son ancien rang de métropole. Il fut chargé par le pape Zacharie de sacrer Pépin roi des Francs (752) : ce qui exprime bien le rôle de Boniface et des missionnaires anglo-saxons vis-à-vis des princes austrasiens et de la papauté. Car, comme l'a remarqué Guizot, c'est sur le sol de la Germanie, dans l'entreprise de la conversion de ses peuplades par les missionnaires saxons, que se sont rencontrées et alliées les deux puissances qui devaient prévaloir au IXe siècle, l'une dans la société civile, l'autre dans la société religieuse : les maires du palais d'Austrasie et les papes. Ainsi Boniface, en conquérant la Germanie au christianisme, avait travaillé à la fois pour les Carolingiens et pour l'Eglise romaine. Après avoir sacré Pépin, saint Boniface abandonna la direction de l'église de Mayence à son disciple Lulle, qu'il désigna comme son successeur, et reprit ses prédications en Frise. C'est là que le 5 juin 755 il trouva le martyre, sur les rives de la Borne, près de Dockum, tué à coups de bâtons avec cinquante de ses compagnons. Son corps, d'abord inhumé à Utrecht, fut peu après transporté à Fulda.

Boniface institua les études littéraires en Germanie. Il ouvrit des écoles dans les églises qu'il fonda. Il appela auprès de lui, pour les mettre à la tête de ces églises, des clercs anglo-saxons, choisis entre les plus savants. Il laissa d'ailleurs de nombreux et illustres disciples parmi lesquels nous citerons saint Lulle, archevêque de Mayence, saint Burchard, évêque de Wurtzbourg, saint Sturme, premier abbé de Fulda, saint Grégoire, abbé d'Utrecht, et Carloman, qui, sur les conseils du saint, prit l'habit monastique. L'un des disciples de saint Boniface, Willibalde, a écrit sa vie. Une autre *Vie de saint Boniface* a été composée à la fin du VIIIe siècle par un anonyme. Ces deux biographies ont été imprimées dans les *Acta Sanc-*

torum des Bollandistes au t. Ier de juin. Au milieu du XIe siècle, Othlon composa une *Vie* de saint Boniface publiée par Mabillon, *Acta Sanctor. ordinis s. Benedicti*, sæc. III, 2, p. 28 Citons aussi le poème sur la vie et le martyre de saint Boniface, écrit au IXe siècle par un moine d'Hirsauge, nommé Ruthard.

Saint Boniface ne fut pas seulement un prédicateur. Il fut aussi l'un des écrivains les plus remarquables du VIIIe siècle. Ses *lettres* sont la plus importante des œuvres qui nous restent de lui. On en compte quarante ; une analyse détaillée en a été faite dans l'*Histoire littéraire* de la France, t. IV, pp. 96 à 106. Ces lettres sont, dans les manuscrits, copiées avec d'autres lettres, dont la plupart lui ont été adressées, mais dont quelques-unes n'ont aucun rapport apparent avec lui. Ces épîtres sont une source historique très importante. Elles montrent à quel degré d'instruction étaient parvenues les religieuses anglo-saxonnes. C'était souvent à elles que s'adressait saint Boniface pour avoir des manuscrits. Il pria même l'abbesse Eadburga de lui copier en lettres d'or les Epîtres de saint Pierre. — Quinze sermons de saint Boniface nous sont parvenus. Ce sont des homélies où l'auteur s'efforce d'inculquer à des néophytes les premiers principes de la foi. Ils ont été imprimés par Dom Martène, dans l'*Amplissima collectio*, t. IX, p. 185, et analysés dans l'*Histoire littéraire*, t. IV, pp. 111 à 115. — Dachery a imprimé, dans le *Spicilegium*, t. IX, p. 63, et attribué à saint Boniface, un recueil de statuts divisés en 36 articles et relatifs au gouvernement des églises et à l'administration des sacrements. On imprime dans les œuvres de saint Boniface les canons des conciles de Germanie, de Leptines et de Soissons. — Comme poète, saint Boniface a laissé un petit poème intitulé *Ænigmata* et composé de vingt énigmes ; il est adressé à une sœur. — Comme grammairien il a laissé un livre intitulé *De octo partibus orationis*, publié par A. Maï, *Classic. auct.*, t. VII, et une prosodie dont nous n'avons plus qu'un fragment, qu'on trouvera dans le *Rhein Museum*, nouv. série, vol. XXIII, p. 403. Les œuvres de saint Boniface ont été publiées en 1844 par Giles, à Londres, en 2 vol. in-8, sous le titre *Bonifacii archiep. et martyris opera*. Elles sont aussi réunies dans le t. LXXXIX de la *Patrologie latine* de Migne, col. 597 et suiv. Ses vers ouvrent le t. I des *Poetnæ latini ævi carolini* publiés par Duemmler. Ses lettres ont été imprimées pour la première fois en 1605 par Serrarius. Jaffé les a publiées en 1866 dans les *Monumenta Moguntina*. M. Prou.

Bibl. : Henschenius, *De S. Bonifacii martyrio* dans les *Acta Sanctorum* (Bollandistes) (1695) juin, t. I. pp. 452-460, pp. 487-504. — Mabillon, *De reliquis S. Bonifacii gestis, ætate martyrii anno, sociis et auctoribus deque ejus cultu*, dans *Acta Sanctor. ord. s. Benedicti*, sæc. III, 2, p. 83. — *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 92. — Brunner, *Leben des h. Bonifacius, Apostels von Deutschland* ; Ratisbonne, 1852, in-8. — Külb, *Der heil. Bonifazius als Schrifsteller*, dans *Sämmtl. Schriften des heil. Bonifazius* ; Ratisbonne, 1859, 2 vol. in-8. — Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, 19e leçon. — Sayous, *De epistolis sive S. Bonifacii sive ad S. Bonifacium* ; Paris, 1866, in-8. — Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, A. I. p. 309. — Loofs, *Zur Chronologie der auf die frenkischen Synoden der heil. Bonifatius*; Leipzig, 1881, in-8. — Ebert, *Histoire générale de la littérature du moyen âge*, trad. de l'allemand par le Dr J. Aymeric et le Dr J. Condamin, t. I (1883), p. 684.

BONIFACE. Trois ducs de Toscane ont porté ce nom au moyen âge : *Boniface Ier* est mentionné dans les diplômes comme comte de Lucques et duc de Toscane en 812 et 813. Il mourut en 823. Il était bavarois d'origine. — *Boniface II*, son fils et son successeur, né en 823, mort en 847, défendit la Corse contre les Sarrasins, fit remettre en liberté l'impératrice Judith, retenue prisonnière par Lothaire et vint se réfugier auprès de Louis le Débonnaire pour éviter la colère de Lothaire. — *Boniface III*, né en 1004, mort en 1052, est le père de la grande comtesse Mathilde dont l'héritage a été si longtemps disputé entre les papes et les empereurs.

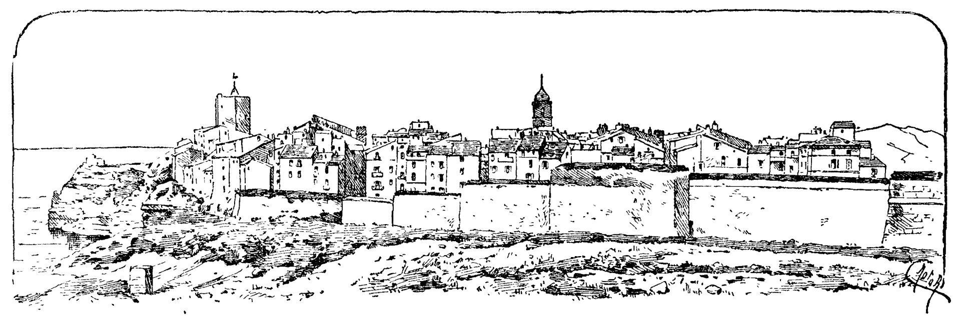
BONIFACE II, marquis de Montferrat et roi de Thessalonique (V. Montferrat).

BONIFACE (Alexandre), pédagogue français, né à Paris le 22 déc. 1785, mort le 26 mai 1841. Après un séjour de plusieurs années à l'Institut pédagogique d'Yverdon, il revint à Paris vers 1822, et fonda, d'après les principes et la méthode de Pestalozzi, la fameuse institution de la rue de Tournon qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Outre une brochure de vingt-quatre pages : *Notice sur l'école du premier degré fondée et dirigée par Alex. Boniface, disciple de Pestalozzi*, on lui doit un *Manuel des amateurs de la langue française*, continuation du *Journal* du célèbre grammairien Domergue dont il avait été l'élève, et un certain nombre d'ouvrages élémentaires pour l'instruction des enfants, une *Méthode de lecture*, une *Grammaire française*, des *Eléments de cosmographie et de géographie*, etc. Sa réputation était très grande, et en 1825, la ville de Cambrai, pour le récompenser des améliorations qu'il avait introduites dans l'enseignement primaire, le mit au nombre de ses habitants notables.

BONIFACE-Calvo, troubadour (V. Calvo).

BONIFACIO. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Sartène ; 3,357 hab.

Histoire. — Bonifacio est la plus ancienne des villes actuelles de la Corse. En 832, le marquis Boniface, seigneur pisan, qui joua à cette époque un grand rôle en Italie et dans les îles de la Méditerranée, fit construire, à la pointe sud de la Corse, un château fort destiné à défendre l'île contre les incursions des Sarrasins. Quelques habitants se trouvaient déjà sans doute sur ce point, important par sa position et par un port qu'il doit à la nature. Après avoir appartenu pendant longtemps aux Pisans, comme toute la Corse, Bonifacio fut pris en 1195 par les Génois, et devint une de leurs colonies, à laquelle furent accordés de grands privilèges qui firent de cette ville une sorte de petite république indépendante, toujours fidèle aux Génois et ne prenant aucune part aux diverses insurrections de l'île. En 1420 elle fut assiégée, mais inutilement, par Alphonse V, roi d'Aragon, et du côté de la



Vue d'ensemble de Bonifacio prise du côté de la mer.

terre par Vincentello d'Istria, chef des Corses. En 1528, une peste terrible la réduisit de 5,000 à 700 hab. En 1541, Charles-Quint, allant à Alger, débarqua à Bonifacio en qualité d'allié des Génois. En 1554, Bonifacio eut à soutenir un nouveau siège. Les Turcs, commandés par le fameux corsaire Dragut, l'attaquaient par mer; leurs alliés les Français, commandés par le maréchal de Thermes, et les Corses, sous la conduite de Sampiero-d'Ornano, l'avaient investi du côté de la terre. La ville succomba et fut enlevée aux Génois; mais elle leur fut rendue cinq ans après, ainsi que toute la Corse, par le traité de Câteau-Cambrésis. En 1768, lors de la cession de la Corse à la France par les Génois, Bonifacio fut transmis directement aux troupes françaises.


Fortifications de Bonifacio vues du port.

Dans ses faibles dimensions, Bonifacio a l'aspect d'une ville, bien plus que d'autres localités plus peuplées. Elle a un bel hôtel de ville datant du moyen âge, et un hôpital civil. On y remarque trois églises de construction gothique. Celle de Sainte-Marie-Majeure tient le premier rang. Une de ces églises, qui date des Templiers, dédiée à saint François, a été construite auprès d'une source qui jaillit aujourd'hui dans son enceinte, et qui est la seule dans la ville, où l'on est obligé de recourir à l'eau de puits ou de citerne. La ville n'a pas de monuments remarquables. Notons toutefois un escalier taillé dans le roc, et dit du roi d'Aragon, et enfin le Torrione, grosse tour ou donjon, remontant aux premiers temps du moyen âge. Le port de Bonifacio est formé par un bras de mer qui pénètre dans l'intérieur des terres, offrant l'aspect d'un canal. Il est long et étroit, mais profond et d'une sécurité parfaite. Toutefois, les grands navires n'y évoluent que difficilement. La ville, dont les rues étroites dénotent l'ancienneté, s'élève à l'E. du port, sur un rocher qui surplombe et qui, vers le large, est incessamment miné par les flots, de sorte que l'on peut admettre que dans l'avenir un écroulement général surviendra. Nous donnons deux vues de Bonifacio, l'une prise du côté de la mer, l'autre du fond du port, sur les bords duquel se trouve un faubourg par où débouche, avant de monter jusqu'à la ville, la route qui vient de l'intérieur de la Corse. Un service bi-mensuel de bateaux à vapeur relie cette ville avec Ajaccio. Un chemin de fer est projeté de Bastia à Bonifacio sur près de 200 kil., c.-à-d. sur presque toute la longueur de l'île. Une section, comprenant la moitié environ de cette distance, a été inaugurée en 1888 de Bastia à Ghisonaccia. Bonifacio présente, au point de vue stratégique et maritime, une importance extrême. La ville a une ancienne citadelle avec des casernes et d'assez beaux établissements militaires. Il serait facile d'en faire une place redoutable.

Les habitants de cette localité ont eu quelque peine à se fondre avec le reste des Corses, qui raillent leur caractère pacifique. Cela n'a pas empêché Bonifacio de donner à la France un grand nombre d'excellents marins et de militaires distingués. Les Bonifaciens parlent un dialecte particulier qui se rapproche du génois. Ils sont industrieux et adonnés au travail. Mais leur commerce ne peut prendre un grand développement, la ville se trouvant éloignée des centres de population. et réduite aux seuls produits de son territoire, qui est d'ailleurs assez étendu. Le canton de Bonifacio ne comprend en effet d'autre commune que la ville, et a une superficie de 13,874 hect. Le mouvement du port de Bonifacio a été, en 1885, de 2,483 tonnes à l'exportation (huile d'olive, bois, liège, poissons, etc.), et de 3,689 à l'importation (farine, bestiaux venant de la Sardaigne, tissus). Indépendamment de ce mouvement, on trouve à Bonifacio des fabriques de bouchons de liège. On s'y livre à une pêche abondante, principalement en corail, thon, huîtres et toutes les variétés de poissons, qui sont considérés comme les plus fins et les plus exquis de la Méditerranée.

La ville offre, curiosité naturelle des plus remarquables, des grottes marines, où jaillissent des sources d'eau douce. On y rencontre parfois des phoques, et elles sont habitées par d'innombrables oiseaux de mer et même par des oiseaux terrestres, tels que des pigeons sauvages. La plus vaste est le *Sdragunau*. CORAZZI.

BIBL. : VALERY, *Voyage en Corse, à l'île d'Elbe et en Sardaigne*; Paris, 1837, 2 vol. in-8.

BONIFACIO (Détroit ou Bouches de). La Corse et la Sardaigne paraissent avoir été unies, à l'époque des anciennes formations géologiques. Un cataclysme ou de lentes évolutions les séparèrent, en creusant un détroit qui, à l'endroit où elles sont maintenant le plus rapprochées, a 10 kil. de largeur, et qui s'ouvre à l'E. sur la mer Tyrrhénienne et à l'O. sur la mer plus vaste située entre la Corse et la Sardaigne d'une part, et l'Espagne de l'autre. Il est inutile de faire ressortir l'importance de ce passage. Bornons-nous à dire que la nature, en créant la position topographique de Bonifacio, dont on ne retrouve pas l'équivalent sur la côte sarde, a tout fait pour assurer le commandement de ce passage à la Corse et par suite à la France. Dans ce détroit, mais plus rapprochés de la Corse, se trouvent divers îlots ou rochers, *San-Baïnzo*, *Cavallo*, *Lavezzi*, etc. On trouve dans ces îlots des carrières, avec des traces d'exploitation remontant à l'époque romaine. La navigation dans ces parages est périlleuse par certains temps. Lavezzi est tristement célèbre par un des plus épouvantables naufrages dont les annales maritimes fassent mention. Le 15 fév. 1855, la *Sémillante*, frégate française à voiles, portant en Crimée divers détachements et ayant en tout près de 800 hommes à son bord, vint donner, de jour, croit-on, mais par une tempête violente, contre l'îlot. Personne ne se sauva, et l'on ignorera toujours les détails du naufrage. Un monument commémoratif a été élevé dans la petite île de Lavezzi, qui a reçu plusieurs centaines de cadavres déposés par les flots : parmi eux fut reconnu celui du capitaine de frégate Jugan de Rochefort, commandant de la *Sémillante*, qui était tout habillé, preuve qu'il avait fait son devoir jusqu'à la fin. — Plus récemment (mars 1887), un grand paquebot anglais, la *Tasmania*, venant de l'Inde, s'est échoué de nuit contre les rochers appelés *les Moines*, un peu en dehors du détroit, sur la côte O. de la Corse. Trente-trois hommes de service, originaires de l'Inde, périrent

dans ce naufrage. Le reste de l'équipage gagna la plage voisine de *Roccapina*. En sortant du détroit du côté opposé aux Moines, on trouve sur la côte N.-E. de la Sardaigne, un groupe d'îles plus étendues et presque toutes peuplées. La plus grande est celle de *la Madeleine*, et la plus célèbre, parce qu'elle a été longtemps habitée par Garibaldi, celle de *Caprera*. CORAZZI.

BONIFACIO (Giovanni), jurisconsulte, historien et littérateur italien, né à Rovigo en 1547, mort à Padoue en 1635. Après avoir exercé la profession d'avocat, il devint assesseur des tribunaux et fut envoyé, en cette qualité, dans plusieurs villes de l'Etat de Venise. On a de lui, outre diverses poésies, des traités de droit et des discours académiques, un *Traité de l'art de parler par signes* (1616), et surtout une *Histoire de Trévise divisée en XII livres* (Trévise, 1591; Venise, 1748). G. L.

BONIFACIO (Balthazar), neveu du précédent, jurisconsulte, littérateur et théologien italien, né en 1586, mort en 1659. Il professa le droit à Rovigo, puis à Venise. Cependant il avait reçu les ordres: il devint ainsi successivement archiprêtre à Rovigo, archidiacre de Venise et évêque de Capo-d'Istria. Il fonda deux académies, une à Venise, pour la noblesse, et à Trévise, celle des *Solliciti*. Les principaux ouvrages de Balthazar Bonifacio sont intitulés: *Discorso dell' immortalita dell' anima* (Venise, 1621); *Stichidicon* (Venise, 1619), recueil de toutes ses poésies latines; *Prælectiones et civilium institutionum epitome* (Venise, 1632); *Panegyrici sacri* (1657); etc. G. L.

BONIFAZIO (Les) ou **BONIFACIO**. Famille de peintres véronais installée à Venise au XVI[e] siècle et qui s'y rendit célèbre parmi les successeurs du Titien. On a longtemps cru qu'il n'avait existé qu'un artiste de ce nom. De là, difficulté pour faire s'accorder ensemble les renseignements souvent contradictoires des anciens historiens. Zanotto et après lui Villot (catalogue du Louvre) s'étaient en partie douté de la vérité. Mais c'est seulement depuis les travaux récents de Morelli (Appendice à Bernasconi) et de Lermolieff que la question paraît à peu près éclaircie. Il y eut trois Bonifazio. Les deux aînés, que étaient peut-être frères, seraient nés tous deux à Vérone: Bonifazio *Veronese le Vieux* (mort en 1540) et Bonifazio *Veronese le Jeune* (celui dont le nécrologe de Sant' Ermagora enregistre le décès à la date du 19 oct. 1553). Le plus jeune, peut-être fils de l'un d'eux et né à Venise, Bonifazio *Veneziano*, travaillait encore en 1579. Au reste, il ne faut pas attacher une importance exagérée à ces distinctions, croire par exemple que Vasari, Ridolfi, Boschini ou Zanetti qui parlent d'un Bonifazio Vénitien n'ont en vue que le dernier, tandis que Sansovino, Biancolini, Lomazzo ou l'anonyme de Morelli désignent l'un des premiers sous le nom de Bonifazio Véronais. La confusion a dû se faire de bonne heure à Venise entre ces artistes qui de fait étaient devenus absolument Vénitiens et dont les œuvres se ressemblent comme celles des Bassan. Ce fut une famille d'imitateurs. L'aîné aurait été, nous dit-on, élève de Palma Vecchio, mais fort influencé également par Giorgione et Titien. Les autres l'imitèrent. Aussi est-il extrêmement délicat, pour ne pas dire impossible de faire entre eux l'exacte répartition des nombreuses toiles qu'on leur attribue et dont on a même tendance à déposséder de nos jours en leur faveur des maîtres plus illustres. Les essais de catalogue tentés jusqu'ici laissent prise à quelque scepticisme. Peut-être est-il plus sage de classer en général les œuvres des Bonifazio sous la même rubrique, de les regarder comme produits d'un même atelier. Leurs peintures décoraient à Venise un grand nombre d'édifices publics ou privés, ainsi qu'on le voit par les anciens guides vénitiens (*Magistrato dell' Entrate*, *del Sale*, *della cassa del consiglio de' Dieci*, églises des *Servites*, *de San Zanipoli*, *Scuola de' Sarti*, etc.). Elles sont aujourd'hui pour la plupart dispersées ou ont été recueillies à l'Académie et au palais ducal. Le premier des Bonifazio paraît avoir été l'homme de talent de la famille. On s'accorde à lui donner quelques-unes des plus belles œuvres du Musée de Venise: l'admirable *Repas du mauvais riche* qui vaut presque un Titien, la grande *Adoration des Mages*, le *Christ trônant entouré de saints*, le *Massacre des Innocents*, divers *Moïse sauvé des eaux* (à la Bréra, au musée de Dresde), des *Saintes familles*, etc. Il est assez difficile toutefois de le distinguer du second. On croit qu'ils ont travaillé fréquemment ensemble. La petite *Adoration des Mages*, le *Jugement de Salomon*, la *Femme adultère* du musée de Venise seraient œuvres communes. La superbe *Sainte Famille entourée de saints* (ancienne collection Mazarin), au musée du Louvre, est-elle de l'un ou de l'autre? Il serait téméraire de se prononcer. Le dernier des Bonifazio fut souvent aussi digne des deux aînés, qui avaient sans doute été ses maîtres. Burckhardt lui attribue les deux grandes *Cènes* de San Angelo Raffaelle et de Santa Maria Mater Domini, le médiocre *Christ parmi les docteurs* du palais Pitti, le *Retour de l'Enfant prodigue* du palais Borghèse, la *Vierge entourée de saints* du palais Colonna, etc. De qui étaient les tableaux mythologiques ou allégoriques dont parle Ridolfi, en particulier les six grandes pièces des *Triomphes de Pétrarque* qui furent transportées en Angleterre? Autre question obscure. — Artistes de second ordre, sans originalité d'invention, qui adoptèrent simplement les formules courantes de leur temps, les Bonifazio se relèvent par l'exécution. Leur touche un peu molle, leur coloris éclatant font songer au vieux Palma et à Giorgione, atteignent même parfois à la fierté mâle du grand Titien, et c'est quelque chose après tout, quand on n'est pas soi-même un créateur, que de ressembler aux maîtres au point de faire illusion. Paul LEPRIEUR.

BIBL.: ZANOTTO, *Pinacoteca dell' accademia veneta*; Venise, 1833-1834, 2 vol. in-fol. (grav.). — Ch. BLANC, *Hist. des peintres* (Ecole vénitienne). — BERNASCONI, *Studi sopra la storia pittorica Veronese*; Vérone, 1864, Appendice I, pp. 387-397. — LERMOLIEFF, *Die Werke italienischer Meister in den Galerien von München, Dresden und Berlin*; Leipzig, 1880. — BURCKHARDT, *Der Cicerone*, éd. Bode; Leipzig, 1879, t. II, pp. 739-741, in-16. — WOLTMANN et WOERMANN, *Geschichte der Malerei*; Leipzig, 1882, t. II, pp. 767-769, in-4. — A voir surtout parmi les écrivains anciens: VASARI (vie de Jacopo Sansovino). — RIDOLFI, *le Maraviglie dell' arte*; Venise, 1648, pp. 269-280, in-4. — BOSCHINI, *le Ricche minere della pittura veneziana*; Venise, 1674, in-12. — ZANETTI, *Della pittura veneziana*; Venise, 1771, pp. 221-250, in-16. — Cf. SANSOVINO, *Venetia citta nobilissima e singolare descritta*; 1581. — LOMAZZO, *Tratatto dell' arte della pittura*, 1585. — BIANCOLINI, Supplément à la *Chronica della città di Verona* de Pier Zagata, 1745-1749, 3 vol. in-4, et MORELLI, *Notizia d'opere di disegno*, édit. Frizzoni; Bologne, 1884, in-16.

BONIFAZIO (Natale), graveur italien, né à Sebenico, en Dalmatie, en 1550, mort vers 1620. Il travailla principalement à Rome. En 1571, il exécuta un *Saint Jérôme*, d'après le Titien, puis *Jésus au mont des Oliviers*, d'après le même; l'*Adoration des bergers*, d'après T. Zuccaro; la *Naissance d'Adonis*, d'après Raphaël, etc. On lui doit encore des planches de circonstance, des *Vues de Naples*, *de Palerme*, etc., et une suite d'*Animaux* (1594). G. P-I.

BONIMENT (Théâtre). Le boniment était l'amorce faite à la foule, le petit discours, toujours le même et toujours renouvelé, que l'aboyeur faisait jadis à la porte des petits théâtres pour attirer le public, l'enjôler par des promesses et l'inviter à entrer par un éloge pompeux du spectacle qu'il l'engageait à voir. Dans les foires et dans les fêtes populaires, à la porte des baraques de bateleurs et de saltimbanques, lorsque la parade est finie, le pitre fait encore le boniment, en énumérant et en détaillant au public, avec une emphase comique, les merveilles qui l'attendent s'il se décide à ouvrir sa bourse et à franchir l'entrée de ce temple de toutes les jouissances.

BONIN (Eduard von), général prussien né à Stolp (Poméranie) le 2 mars 1793, mort à Coblentz le 13 mars 1865. Il se distingua dans les campagnes de 1813-1815;

en 1848 il combattit à Slesvig, à Düppel; en 1849 il eut un succès à Kolding, puis fut battu à Fredericia; il fut ministre de la guerre du royaume de Prusse de 1858 à 1859, puis commandant du 8e corps d'armée.

BONIN (Adolf von), général prussien, né le 11 nov. 1803, mort à Berlin le 16 avr. 1872. Il avança vite, était en 1858 adjudant général du roi; il prit part à la bataille de Sadowa comme chef du 1er corps d'armée. Il fut gouverneur de la Lorraine d'août 1870 à mars 1871.

BONIN-SIMA. Groupe d'îles de l'océan Pacifique situé vers 140° long E. et 26° 32 et 27° 45 lat. N., à 900 kil. du S. de Yedo. Ces rochers déserts se développent sur une longueur de 140 kil. Les Japonais les avaient visités autrefois; l'Américain Coffin les retrouva en 1823. On y distingue quatre groupes qui sont du N. au S. Parry, Kater, Peel et Coffin.

BONINGTON (Richard-Parkes), peintre de genre, de paysages et de marines, né au village d'Arnold près Nottingham (Angleterre) le 25 oct. 1801, mort à Londres le 23 sept. 1828. Quoique très anglais de tempérament et d'allure, il appartient en grande partie à la France, où il a passé sa vie, et où les circonstances lui ont fait en quelque sorte jouer à son insu le rôle d'un chef d'école. Le catalogue du Louvre l'a rangé longtemps dans l'école française. Doué des dons les plus heureux, il dessina tout enfant sous la direction de son père qui était quelque peu peintre, et commença par se former librement en face de la nature. A la fin de 1816, son père étant venu s'installer en France, à Paris, pour un commerce de tulle, le jeune Bonington fit connaissance avec le Louvre où il alla d'instinct aux maîtres coloristes, aux Vénitiens, aux Flamands. C'était agir à moitié en révolutionnaire et ouvrir la voie aux romantiques. Delacroix, qui se préparait par le même moyen aux batailles futures, le vit souvent au Louvre à cette époque faisant silencieusement des copies à l'aquarelle d'après les maîtres (V. l'importante lettre de Delacroix à Th. Thoré, 30 nov. 1861, publiée dans l'*Histoire des peintres* de Ch. Blanc, puis recueillie par Philippe Burty dans son édition des *Lettres d'Eugène Delacroix*). Bonington possédait déjà un remarquable talent d'aquarelliste. Il avait dû s'y faire la main dès son enfance. C'est par là qu'il débuta tout en s'essayant à la peinture à l'huile. Cependant, voulant compléter son éducation, apprendre surtout à dessiner la figure, il entre le 20 avr. 1819 à l'Ecole des Beaux-Arts et se fait recevoir la même année dans l'atelier de Gros. Il ne paraît pas y être resté longtemps : les académies durent fort ennuyer ce jeune émancipé. Aussi revint-il bientôt à la nature et à la fantaisie. Curieux par-dessus tout de paysages et de marines à cette époque, de plus possédé par l'amour des voyages, il s'en va le long de la Seine en Normandie et jusqu'à la mer. Entre autres souvenirs qu'il rapporte de cette première tournée d'étude sont les deux aquarelles exposées au Salon de 1822 : *Vue prise à Lillebonne (Seine-Inférieure); Vue prise au Havre*. Bonington voyage encore l'année suivante : il visite le nord de la France et va même jusqu'en Flandre. Le Salon de 1824 fut un triomphe pour lui. Il n'y présentait qu'une aquarelle, *Vue d'Abbeville*, achetée par la Société des amis des arts; mais on y voyait de lui pour la première fois quatre peintures à l'huile : *Etude en Flandre* et *Marine* (appartenant à la même Société), *Une Plage sablonneuse* (à M. Du Sommerard) et une autre *Marine*, des pêcheurs débarquant leur poisson. Il brillait au premier rang parmi ses compatriotes, Thomas Lawrence, Constable, Copley Fielding l'aquarelliste et autres qui avaient envahi le Louvre cette année, et obtint pour sa part une médaille d'or. La date est à remarquer : car c'est alors que commence à se manifester en France l'influence anglaise, en particulier dans le paysage. Bonington allait contribuer plus que tout autre à ramener nos paysagistes à la nature.

Il faisait en même temps ses premiers essais de lithographie, et exposait dès le début à ce même Salon, sous le nom de l'éditeur Engelmann, un de ses chefs-d'œuvre, la *Rue du Gros-Horloge à Rouen* et plusieurs autres vues faites également pour les *Voyages pittoresques dans l'ancienne France* de Nodier et Taylor. Sa collaboration dura près de quatre ans. Il illustra d'abord les monuments de la Normandie, puis ceux de la Franche-Comté et du Bugey. On compte également parmi ses lithographies: les *Restes et fragments d'architecture du moyen âge*, des *Vues d'Écosse* d'après les dessins de Pernot, trois paysages pour le *Voyage au Brésil* de Rugendas, des sujets de genre, et un titre de romance, la *Villageoise*, où le XIVe siècle français, celui des fabliaux et des romans d'aventures, revit dans toute son élégance et tout son charme, comme en quelques-uns des ivoires du temps. Cependant, si Bonington sentit parfois profondément le moyen âge, l'époque qu'il a surtout pratiquée et aimée, parce qu'elle satisfaisait complètement ses instincts de coloriste, son goût pour l'éclat des belles étoffes et des joyaux, c'est le XVIe siècle. Il commence à traiter des sujets historiques, des tableaux à figures vers 1825. A ce moment nous le trouvons en Angleterre faisant, en compagnie de Delacroix, des études d'armures dans la collection Meyrick. Il se forme entre eux une liaison très étroite et où l'on ne sait lequel des deux a le plus influencé l'autre : car, si Bonington songe alors vaguement à l'Orient dans le *Turc faisant la sieste*, Delacroix de son côté peint le *Giaour et le Pacha*, une de ses toiles les plus brillantes et les plus pénétrées de la manière anglaise. Un voyage dans la haute Italie en 1826, où il séjourne principalement à Venise, achève de pousser Bonington du côté du rêve, de le faire revivre par l'imagination au temps de Titien et de Véronèse. Parmi les nombreux tableaux, d'architecture surtout, que lui inspira la cité des doges, il faut signaler la *Colonne de saint Marc* exposée en 1826 à la British Institution (appartenant aujourd'hui à la National gallery), ainsi que la *Vue du palais ducal* et l'*Entrée du Grand canal* qui figurèrent au Salon de 1827. Il exposait également cette année-là une *Vue de la cathédrale de Rouen*, deux aquarelles, dont le *Tombeau de saint Omer dans l'église cathédrale de Saint-Omer*, et enfin deux de ces toiles demi-historiques, demi-romanesques où il apporte dans sa vérité approximative tant d'élégance aimable et de distinction. *François Ier et la reine de Navarre*, *Henri IV et l'ambassadeur d'Espagne* sont de ses œuvres célèbres. Elles ont été toutes deux gravées par Léopold Flameng dans la *Gazette des Beaux-Arts*, à l'occasion des ventes Delessert (1869) et San Donato (1870). Un souvenir important de sa courte excursion en Italie, ce sont quelques rares eaux-fortes, en particulier celle de *Bologne*, si remarquable par la hardiesse de la touche et l'entente de l'effet. La dernière exposition où il se fit représenter est celle de la Royal Academy, au printemps de 1828. Outre le *Grand canal* et une *Scène au bord de la mer*, on y voyait *Henri III*, une de ses productions les plus importantes, surtout comme tentative faite pour agrandir les figures. La grande peinture fut l'ambition et le secret souci de ses dernières années : c'est Delacroix lui-même qui nous l'apprend. On peut douter toutefois qu'il y eût jamais pleinement réussi. Atteint d'une maladie de poitrine, après avoir langui quelque temps à Paris, il alla mourir en Angleterre avant d'avoir accompli sa vingt-septième année. A la vente Brown, en 1837, ont passé un très grand nombre de ses œuvres (tableaux et aquarelles). Le graveur anglais William Reynolds a gravé certains de ses tableaux.

Bonington a traversé la vie avec des allures de Prince Charmant auquel tout est facile, qui sème en se jouant les diamants et les perles. On a souvent comparé ses œuvres à des pierres précieuses : elles les rappellent en effet par la fluidité, la transparence, l'incomparable éclat. C'est fait de rien, et c'est exquis. Jusque dans ses négligences de

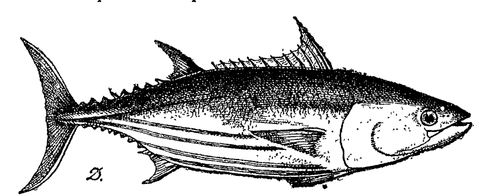
dessin, il y a une certaine grâce, un certain laisser-aller aristocratique. Paul LEPRIEUR.

BIBL. : W. BÜRGER, *Ecole anglaise* (*Histoire des peintres* de Charles Blanc). — *Gazette des Beaux-Arts*, 1876, 2e période, t. XIV (article de Paul Mantz).— AGLAÜS BOUVENNE, *Catalogue de l'œuvre gravé et lithographié de R.-P. Bonington*; Paris, 1873, in-8 (a paru dans la *Chronique des Arts*, 1872-1873).

BONINI (Girolamo), peintre italien, florissait dans le milieu du XVIIe siècle. Il était né à Ancone, d'où son surnom d'*Anconitano*. Il fut l'élève et l'ami de l'Albane et exécuta, dans la manière de ce maître, plusieurs tableaux à Rome (palais Farnèse), puis à Bologne et à Venise.

BONISOLI (Agostino), peintre italien, né à Crémone en 1633, mort en 1700. Il exécuta de nombreuses copies d'après Véronèse et fut souvent employé par le duc Jean-François Gonzague, qui lui fit peindre des tableaux ou portraits destinés à des cadeaux princiers.

BONITE. I. ICHTHYOLOGIE. — Nom vulgaire d'un Poisson osseux *(Téléostéen)* du genre *Thynnus*, appartenant à l'ordre des *Acanthoptérygiens Cotto-Scombriformes*, et à la famille des *Scombridæ* (V. ces mots). La Bonite *(Thynnus pelamys)* a un corps trapu, avec le museau pointu et le corselet bien développé; la première dorsale est haute, falciforme, à cinq épines; la seconde se compose d'une épine et de douze rayons mous; les fausses pinnules, au nombre de huit sur le dos, se réduisent à sept sous le ventre; les pectorales sont relativement courtes, les lobes de la caudale étroits et allongés. Comme chez ses congénères, les dents, dont les mâchoires et les palatins sont armés, se font remarquer par une faiblesse relative. Ce Poisson est paré des plus vives couleurs : un beau bleu



Bonite (Thynnus pelamys Cuv.).

teinté de rose règne sur le dos et à la partie supérieure des flancs, tout le reste du corps d'un blanc d'argent est orné sur les côtés de cinq bandes brunes. Il habite l'océan Atlantique surtout dans la zone torride; il passe par bandes nombreuses dans les parages de l'Afrique occidentale, où il séjourne d'habitude en avril et en mai, époque où les nègres le pêchent par dix-sept brasses de profondeur. Sa taille maximum ne dépasse pas 85 à 92 centim.; il se nourrit de poissons et de mollusques mous. Sa chair ne diffère en rien, comme goût, de celle du *Thon* ordinaire *(Thynnus vulgaris)* (V. ce mot). D'aucuns prétendent que, sur la côte d'Afrique spécialement, la Bonite est vénéneuse. Nous en avons fréquemment mangé en Sénégambie sans en être incommodé d'une façon quelconque, et nous pensons que les auteurs s'en sont rapporté aux dires de Merolla sans contrôler ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans les données émises par ce voyageur. ROCHBR.

II. PÊCHE. — Ce poisson se pêche indifféremment au filet et à la ligne. Extrêmement friand de sardines et de poissons volants, il se jette avec avidité sur les hameçons amorcés de la chair de ces animaux. On le prend également bien avec un leurre de plomb auquel on attache deux plumes pour simuler grossièrement des nageoires. La pêche de ce poisson est très active dans les ports de Marseille, de Cadix et de Bayonne. Elle dure depuis le commencement du printemps jusqu'au milieu de l'été. Sa chair se prépare de la même manière que celle du *thon* et du *maquereau* (V. ces mots).

BIBL. : ICHTHYOLOGIE. — SAUVAGE, *les Poissons*; dans BREHM, éd. française. — De ROCHEBRUNE, *Faune de la Sénégambie*, t. I, Vertébrés. — GUNTHER, *An Introduction to the study of Fishes*.

BONITO (Giuseppe), peintre italien, né en 1705, mort à Naples en 1789. Il a peint des tableaux d'histoire et surtout des portraits et a travaillé longtemps pour le roi de Naples qui lui donna le titre de peintre de la cour et le fit chevalier.

BONITON. Nom vulgaire de divers Poissons osseux (*Téléostéens*, du groupe des *Scombres* et des *Caranx*). (V. ces mots.)

BONITZ (Hermann), philosophe allemand contemporain, né à Langensalza le 29 juill. 1814. Il se rattache à l'école de Herbart, mais il vaut surtout par ses savants travaux sur Platon et sur Aristote. Ses *Platonische Studien* (Berlin, 1858-1860, 2 vol.) ont été réimprimées en 1875; dans ses *Disputationes platonicæ* il présente, coordonées et systématisées, les vues de Platon sur la psychologie. Il a publié à Bonn en 1848-1849 une édition de la *Métaphysique* d'Aristote; l'année précédente il avait fait paraître les *Commentaires d'Alexandre d'Aphrodisias sur la Métaphysique d'Aristote* (Berlin, 1847). Ses *Aristotelische Studien* (Vienne, 5 vol.) parurent de 1862 à 1867. Enfin son *Index aristotelicus* (Berlin, 1870) clôt la série de ses études sur ce philosophe.

BONIVARD (François), l'un des plus sympathiques champions de l'indépendance genevoise au XVIe siècle, à la fois écrivain et homme d'action, né en 1493 à Seyssel, dans le Bugey, d'une famille noble et bien vue à la cour de Savoie, mort en 1570. Un de ses oncles, après s'être chargé de son éducation, lui légua le prieuré de Saint-Victor, à Genève, qui formait un Etat dans l'Etat. Les voyages et l'étude mûrirent son esprit naturellement fin et sagace : à Fribourg en Brisgau il suivit des cours de droit et par la connaissance de l'allemand se trouva rapproché des Suisses; son séjour à Turin l'initia à la politique italienne; celui de Rome, pendant le pontificat de Léon X, le prédisposa en faveur de la Réforme. Lorsque Bonivard revint à Genève, la bourgeoisie y luttait péniblement pour la sauvegarde de ses libertés contre l'évêque et le duc de Savoie, tous les regards étaient dirigés sur lui, mais il n'hésita pas un seul instant dans son choix et entra immédiatement en relations avec Philibert Berthelier et les chefs du parti populaire. Aussi, lorsqu'en 1519 Charles III envahit le territoire de Genève avec une nombreuse armée, le prieur de Saint-Victor ne se crut plus en sûreté dans son couvent et chercha à prendre la fuite, mais il fut livré par un faux ami au duc et retenu pendant deux années prisonnier au château de Grolée, tandis que ses biens étaient confisqués. Le malheur ne le rendit pas plus circonspect. Après sa délivrance il guerroya sans beaucoup de succès aux environs de Genève pour recouvrer son bénéfice, mais le découragement le prit au plus fort de la lutte. Muni d'un sauf-conduit, il partit pour Moudon dans le pays de Vaud, se laissa circonvenir par les gentilshommes savoyards et fut arrêté près de Lausanne, sur les hauteurs du Jorat, par le capitaine de Chillon, Antoine de Beaufort (1530). Byron et Delacroix ont idéalisé sa « passion » de six années dans les souterrains de la forteresse. D'abord traité avec égards par le châtelain, Bonivard fut, en 1532, après une visite du duc, jeté dans un cachot obscur situé au niveau du lac et enchaîné à un pilier autour duquel il tourna pendant quatre années, marquant ses pas dans le roc, mais gardant dans son infortune assez de liberté d'esprit pour composer « tant en latin qu'en français beaucoup de menues pensées et ballades ». Le 23 mars 1536 la prise de Chillon par les Bernois le rendit à la liberté, mais Genève, dans l'intervalle, avait secoué le joug de son évêque, aboli la messe, démoli les couvents, à commencer par celui de Saint-Victor. Bonivard, après quelques difficultés, accepta une pension de cent cinquante écus d'or que lui fit la seigneurie pour le dédommager de ses pertes, mais n'en resta pas moins besogneux sa vie durant. L'austère régime introduit par Calvin n'était pas

fait pour lui plaire: il aimait le plaisir et les mœurs faciles, n'avait embrassé la Réforme que par haine du pape, négligeait de se rendre au prêche et était souvent cité pour les irrégularités de sa conduite devant le Consistoire. Ces dissentiments passagers ne parvinrent pas à le brouiller avec sa patrie d'adoption, puisqu'à sa mort, il lui laissa la seule chose qu'à vrai dire il possédât, sa précieuse collection de livres, devenue le premier noyau de la bibliothèque publique. Les magistrats, qui appréciaient la clairvoyance politique de Bonivard et sa haute culture littéraire, le chargèrent en 1542 d'écrire la *Chronique* de la ville, afin de mettre en relief ses titres à l'indépendance. L'ex-prieur de Saint-Victor satisfait à quelques-unes des exigences de la critique moderne: il compulse les actes officiels et s'efforce d'appuyer ses narrations sur des documents authentiques, mais ses convictions sont trop ardentes et son humeur trop agressive pour qu'il se résigne à l'impartialité vis-à-vis de ses adversaires. Calvin, lorsque le travail fut soumis à sa censure, en trouva le style trop vif et trop familier, et la *Chronique de Saint-Victor* ne fut publiée que de nos jours, en 1831; mais le manuscrit, déposé à la Bibliothèque de Genève, fut de bonne heure tenu en haute estime. Citons, parmi les ouvrages d'une moindre importance, le *Livre de l'Ancienne et de la Nouvelle Police*, une sévère appréciation des Libertins; les *Advis et Devis de la Noblesse*, où Bonivard résume ses études d'histoire générale; les *Advis et Devis de la papauté*, où il s'abandonne en toute liberté à sa verve caustique à propos des faux miracles et autres superstitions romaines; les *Advis et Devis des Langues*, qui témoignent de solides connaissances philologiques; l'*Amartigénée*, où, à propos des origines du péché, il fait étalage de son érudition patriotique. Bonivard fut avant tout un libre et curieux esprit, un moraliste qui s'amusa à pénétrer les secrets ressorts de la comédie humaine, un chercheur en philologie et en histoire qui accumule les anecdotes savoureuses et ne redoute pas les digressions, un écrivain de pure souche locale qui puise à pleines mains dans le dialecte populaire les expressions pittoresques et les tournures primesautières, un lettré de la Renaissance doublé d'un champion de l'indépendance genevoise qui se sentit quelque peu dépaysé dans sa patrie, devenue le siège de la réforme calviniste. Ernest STRŒHLIN.

BONJEAN (Louis-Bernard), magistrat et jurisconsulte français, sénateur, né à Valence (Drôme) le 4 déc. 1804, mort fusillé à la Roquette le 24 mai 1871. Issu d'une ancienne famille de Savoie, que de nombreux revers avaient éprouvée, il eut lui-même à lutter contre la pauvreté. Il donna d'abord à Paris des répétitions de droit, puis se fit inscrire au barreau et prit le grade de docteur (1830). Cette même année, la révolution ayant éclaté, il y prit une part active et reçut la croix de Juillet. Il concourut plusieurs fois sans succès pour une chaire à la faculté de droit et acheta une charge d'avocat aux conseils du roi et à la Cour de cassation (1838). La révolution de Février surprit Bonjean au milieu de travaux juridiques auxquels elle l'arracha pour le lancer dans la politique. Il se présenta, comme candidat républicain, aux électeurs de la Drôme, qui l'envoyèrent, le premier de leurs représentants, siéger à la Constituante. Il se plaça peu après dans les rangs de la droite, ne cessa pas de voter avec elle, et devint un des membres du comité de la rue de Poitiers. Le 16 mai 1848, il dénonça à l'Assemblée Caussidière, alors préfet de police, et appela les sévérités de ses collègues sur les actes et la circulaire du ministre de l'instruction publique, Carnot. Aux nouvelles élections, Bonjean ne fut pas réélu dans le dép. de la Drôme; il échoua encore aux élections partielles qui eurent lieu à Paris, en mars 1850. Mais, pendant la session de la Constituante, il s'était rapproché de l'Elysée; en 1850, il quitta la charge d'avocat à la Cour de cassation pour celle d'avocat général à la même cour, et obtint le portefeuille de l'agriculture et du commerce qu'il ne conserva que quelques jours (9-24 janv. 1851). En 1852, lors de la réorganisation du Conseil d'Etat, il fut désigné l'un des premiers pour en faire partie, puis devint, quelque temps après, président de la section de l'intérieur, en remplacement de M. Delangle. Membre, à diverses reprises, du conseil impérial de l'instruction publique, M. Bonjean fut élevé à la dignité de sénateur par décret du 16 fév. 1855. Il fut promu grand officier de la Légion d'honneur le 14 août 1862, fut nommé premier président de la cour de Riom, l'année suivante, et enfin, en 1865, président de la chambre des requêtes à la Cour de cassation, en remplacement de M. Nicias-Gaillard. Après la Révolution de 1870 (4 Septembre), et la suppression du Sénat, Bonjean resta à Paris où il servit dans la garde nationale sédentaire; puis, il s'engagea, malgré son grand âge, dans un bataillon de marche du huitième secteur. Arrêté, le 10 avr. 1871, par ordre de la Commune, il fut enfermé à Mazas, et, détenu comme otage avec MM. Darboy, archevêque de Paris, Deguerry, curé de la Madeleine, et un assez grand nombre d'ecclésiastiques, il fut ensuite transféré à la Roquette et fusillé avec les autres otages. Dans le testament qu'il laissa, Bonjean recommandait qu'on lui fît de modestes funérailles. Une loi du 6 juin avait décidé que les obsèques du président Bonjean, ainsi que celles des autres otages, auraient lieu aux frais de l'Etat; mais la veuve de Bonjean, voulant respecter les dernières volontés de son mari, fit transporter ses restes à Orgeville, dans le caveau de famille.

Bonjean a laissé d'assez nombreuses publications, qu consistent en mémoires, monographies, plaidoyers, brochures sur des questions de droit, de finance, d'administration, de politique, etc., etc. Ses principaux ouvrage sont: *Institutes de Justinien, traduites en français, avec texte en regard* (Paris, 1839, 2 vol. in-8); *Traité des actions* (1re éd., 1841, 2 vol. in-8; 1845, 2e éd.); Exposition historique savamment ordonnée, de l'organisation judiciaire de la procédure civile chez les Romains; *le Corps diplomatique*, dont quelques livraisons seulement ont paru en 1845; une *Encyclopédie des lois*, inachevée; *Socialisme et sens commun* (1849, in-18), brochure qui eut un certain retentissement; *Conservation des oiseaux, leur utilité pour l'agriculture* (1865, in-18); *Du Pouvoir temporel et de la papauté* (1862, in-8).

Henry GAIGNIÈRE.

BONJOUR ou **BONJOURS** (Guillaume) de l'ordre des Augustins, né à Toulouse en 1670, mort dans la province de l'Yun-Nan en 1714. Envoyé, sur sa demande, comme missionnaire en Chine, il y collabora avec les jésuites à la carte générale de l'empire. Deux de ses ouvrages sont encore consultés: *Exercitatio in monumenta Coptica, seu Ægyptiaca Bibliothecæ Vaticanæ* (Rome, 1699, in-4); *Calendarium Romanum, chronologorum causa constructum* (Rome, 1701, in-fol.).

BONJOUR (Les frères), organisateurs d'une secte à laquelle on a donné le nom de *Fareinistes flagellants*. Cette secte, qui ne s'est guère étendue au delà du village où elle avait commencé et qui n'a point survécu aux frères Bonjour, a pourtant obtenu une place dans la plupart des dictionnaires historiques; sans doute parce qu'elle présente un cas fort curieux pour la pathologie religieuse. — Les frères Bonjour étaient nés au Pont-d'Ain, en Bresse, d'une famille peu aisée. L'aîné fut d'abord curé d'une paroisse dans le Forez. Il paraît qu'il s'y efforça de répandre une doctrine qui proposait à ceux qui possédaient des biens d'en faire part aux pauvres. Sur la plainte du seigneur et des principaux habitants, il fut réprimandé et rappelé par l'évêque Montazet, qui l'envoya à Fareins, village situé sur les bords de la Saône, près de Trévoux, en lui donnant son frère pour vicaire (1775). — Ils édifiaient depuis huit ans cette paroisse par la pureté de leurs mœurs, leur piété, leur charité et leur éloquence, lorsqu'un jour le curé déclara en chaire

qu'il ne se sentait plus digne, non seulement d'exercer son ministère, mais même de participer à la communion. Il cessa dès lors de dire la messe, mais il y assistait avec ferveur. Son frère lui succéda comme curé (1783), et il eut pour vicaire un ecclésiastique nommé Farlay, qui partageait leurs sentiments. Ils vivaient tous les trois ensemble, Bonjour aîné s'étant réduit aux modestes fonctions de maître d'école et se livrant à une pénitence si rigoureuse qu'il passait tout le carême sans manger. Quand on fit l'inventaire de son mobilier, on y trouva une armoire copieusement garnie de chocolat, de confitures et de liqueurs de toute espèce.

Enfin leur vertu éclata en miracles. Le curé ayant enfoncé un petit couteau à manche rouge dans la jambe d'une jeune fille, non seulement ne la fit pas souffrir, mais la guérit d'un mal qu'elle avait à ce membre. Quelques jours après, une autre jeune fille supplia le bon curé de la crucifier, comme Jésus-Christ l'a été. Le supplice eut lieu un vendredi, à trois heures après-midi, dans la chapelle de la Vierge attenant à l'église, en présence des deux frères, du vicaire et d'une douzaine d'adeptes. Dès lors, les disciples se multiplièrent fort, surtout parmi les femmes et les filles. — Elles se rassemblaient dans une grange pendant la nuit, sans lumière. Le curé entrait par une fenêtre, et tandis qu'il leur distribuait une abondante et vigoureuse fustigation, les pénitentes poussaient des soupirs de bonheur, en l'appelant *petit papa*. Même le jour, elles poursuivaient le petit papa dans les champs, le pressant de leur administrer des coups de verge, ne se trouvant heureuses que lorsqu'il les avait sévèrement flagellées. — Les pères et les maris qui ne faisaient point partie de la secte murmuraient, ils s'indignèrent lorsqu'ils s'aperçurent que les provisions disparaissaient de leurs maisons; car les fareinistes prétendaient pratiquer la communauté de biens, comme les premiers chrétiens. Mais l'un des plus ardents opposants mourut presque subitement de la piqûre d'une aiguille, qui fut trouvée dans son lit.

Ce châtiment, au lieu d'imposer silence aux incrédules, les excita à porter plainte à l'archevêché et aux magistrats de Trévoux. Un grand vicaire fut envoyé à Fareins et dressa procès-verbal des faits; l'archevêque obtint trois lettres de cachet; Bonjour aîné et le vicaire Farlay furent exilés, et Bonjour le curé fut enfermé au couvent de Toulay. Il parvint à s'évader et prétendit que, comme saint Pierre, il avait été délivré par un ange. Il se réfugia à Paris, où la jeune crucifiée vint le rejoindre. Un jour de décembre, il l'envoya à Port-Royal nu-pieds, avec cinq clous plantés dans chaque talon. Elle passa tout un carême, ne mangeant qu'une rôtie de fiente humaine chaque matin. Plusieurs habitants du Fareins, édifiés par le récit de ces choses, vendirent leurs biens, en mirent le prix en commun et se rendirent à Paris, pour vivre sous la direction de leur ancien curé. — En 1789, celui-ci crut que la révolution qui commençait lui offrait une occasion favorable pour reprendre sa cure, il revint à Fareins, s'empara du presbytère et de l'église et réunit ses partisans, qui essayèrent de le soutenir par la force; mais la maréchaussée, envoyée de Trévoux, les dispersa. Bonjour, rentré à Paris, y continua à édifier et à fustiger ses disciples et à faire des miracles, jusqu'au Consulat. Alors les deux frères furent exilés à Lausanne, en Suisse. Ils y moururent à un âge avancé et dans un état voisin de l'indigence. E.-H. VOLLET.

BIBL.: OZANAM, art. *Bonjour*, dans la *Biographie universelle.*

BONJOUR (Casimir), littérateur français, né à Clermont (Meuse) le 15 mars 1795, mort à Paris le 21 juin 1856. Fils d'un sous-officier de gendarmerie, il fit au collège de Reims de brillantes études et fut admis à l'Ecole normale. Simple maître d'études au lycée de Bruges (Belgique), il fut professeur dans une institution particulière à Paris et répétiteur d'un jeune homme qui prit plus tard le nom de Morny. Casimir Bonjour entra vers la même époque au ministère des finances; il fut, peu après, révoqué par M. de Villèle, sous prétexte qu'il avait « trop d'esprit pour faire un commis ». En réalité, le ministre s'était, paraît-il, senti blessé par une allusion qu'il avait cru deviner dans deux vers de son subalterne :

Il économisa cent mille francs de rente
Sur ses appointements qui n'étaient que de trente.

Casimir Bonjour avait déjà fait représenter *le Protecteur et le Mari*, comédie en cinq actes et en vers (1819): *la Mère rivale*, comédie en trois actes et en vers (1821). *le Mari à bonnes fortunes ou la Leçon*, comédie en cinq actes et en vers (1824); *l'Education ou les Deux Cousines*, comédie en cinq actes et en vers (1823); toutes œuvres, profondément oubliées aujourd'hui, qui obtinrent alors un réel et durable succès. Indemnisé de la perte de sa place par une petite pension sur la liste civile de Charles X, Casimir Bonjour refusa une préfecture après la révolution de 1830 et accepta le poste d'inspecteur des études de l'Ecole militaire de La Flèche. En 1832, il fut nommé conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Il n'a donné dans cette seconde période que *Naissance, fortune et mérite ou l'Epreuve électorale*, comédie en trois actes et en prose (1831); *le Presbytère*, comédie en cinq actes et en vers (1833); *le Bachelier de Ségovie ou les Hautes études*, comédie en cinq actes et en vers (1844), et un roman de mœurs: *le Malheur du riche et le Bonheur du pauvre* (1836, in-8). M. Tx.

BIBL.: A. F[RANÇOIS], *Notice sur Casimir Bonjour*, 1857, in-8.

BONLIER *(Bonlers)*. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Nivillers; 156 hab. L'*église* fut construite au XVe siècle, mais il ne reste de cette époque que la chapelle qui sert aujourd'hui de sacristie. Le clocher a 30 m. de hauteur. Il y a dans l'église quelques restes d'assez beaux vitraux. C. ST-A.

BONLIEU *(Bonus locus)*. Ancienne abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Limoges. C'est aujourd'hui un hameau de la com. de Peyrat-la-Nonière, cant. de Chénerailles (Creuse), sur les bords de la Tarde. L'abbaye est devenue depuis la Révolution une propriété particulière; les bâtiments sont assez bien conservés, mais ne remontent qu'au XVIIe siècle. L'église, du XIIe siècle, est en ruines; toutefois l'abside principale, pentagonale à l'extérieur et circulaire intérieurement, est encore debout. On y remarque également deux tours crénelées du XVe siècle. — L'abbaye de Bonlieu remonte à une donation faite vers 1115 par les seigneurs de Chambon au bienheureux Géraud de Sales du mas de *Mazeroles*, qui prit le nom de *Bonlieu* en 1141, lorsque l'église, nouvellement construite, eut été solennellement consacrée par l'évêque de Limoges, Géraud du Cher. Son histoire est sans éclat: son cartulaire, encore inédit, se borne à mentionner les nombreuses donations des seigneurs du voisinage faites au XIIe siècle et au commencement du XIIIe; il nous apprend cependant que l'abbaye eut fort à souffrir en 1194 des ravages de routiers allemands. Au XIVe siècle, peu de temps après la bataille de Poitiers (1356), Bonlieu fut pris et saccagé par les Anglais et les moines durent se réfugier sur les terres du duc de Bourbon. Ant. THOMAS.

BIBL.: *Cartulaire de Bonlieu* (copie de dom COL) à la Bibl. nat., fonds latin 9196. — *Album historique et pittoresque de la Creuse;* Aubusson, 1847, pp. 61-72 (art. de l'abbé TEXIER, avec plusieurs dessins). — ROY-PIERREFITTE, *Etudes historiques sur les monastères du Limousin et de la Marche;* Guéret, 1857-1863.

BONLIEU. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Marsanne; 271 hab.

BONLOC. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. d'Hasparren; 272 hab.

BON MARCHÉ (Commerce et économie politique). Dans tout échange, l'acheteur est toujours préoccupé d'acheter à bon marché. Cette préoccupation, si légitime en soi, est malheureusement trop fréquemment la source de gaspil-

lages, partant de dépenses considérables et improfitables. En visant mal à propos au bon marché, on n'arrive, le plus souvent, qu'à la cherté. Les produits à bon marché ne font qu'un usage restreint, leur manque de qualité ou de solidité fait qu'il faut les remplacer plus souvent. S'il s'agit de meubles, par exemple, ils obligeront à des réparations fréquentes qui en augmenteront démesurément le prix de revient et les services que l'on en retirera seront payés fort cher ; on perdra même, dans ce cas, l'avantage d'obtenir pour le même sacrifice mieux raisonné un meuble de luxe conservant une valeur appréciable même après un long usage. S'il s'agit d'objets de consommation, de vêtements, les mêmes inconvénients se reproduisent, l'usure en est plus rapide, ils exigeront un entretien constant et une surveillance de chaque jour, il faudra les renouveler avec une fréquence très grande. Viser au bon marché est certainement indispensable, mais encore faut-il tenir le plus grand compte de la qualité : ce que l'on doit avoir en vue, dans tous les cas, ce n'est pas le bon marché absolu, c'est de faire une *bonne affaire*. Toutefois, le bon marché absolu peut être et doit être quelquefois visé sans qu'il puisse en résulter d'inconvénients sérieux, c'est lorsqu'il s'agit de consommations incidentes ne devant pas se renouveler identiquement, une toilette de soirée, une place au théâtre, un voyage, et en général toutes les consommations de luxe.

A un point de vue plus élevé, dans l'ordre de la production, installer une entreprise en n'y mettant pas la somme de capitaux nécessaires pour qu'elle puisse fonctionner sans difficulté, sans *tirage*, c'est s'exposer à de graves échecs, on compromet la marche entière d'une industrie par une économie mal comprise. Il en est de même pour l'entretien d'une usine, d'un outillage, d'un immeuble ; une petite réparation faite à temps évite de grandes dépenses à faire plus tard. « Faute d'un clou, a dit Franklin, le cheval boite, le cavalier arrive en retard. »

L'estimation des services n'échappe pas à ces règles. Fréquemment un patron cherche des employés à bon marché au lieu de s'attacher aux aptitudes pour la fonction. Il en arrive à être mal servi, tout comme s'il disposait d'une mauvaise machine. Avec un employé actif, soigneux et bien rétribué, le patron a un puissant auxiliaire ; avec un employé inintelligent et mal payé, le zèle fait défaut, l'intérêt s'émousse et le patron est astreint à une surveillance gênante pour lui et pour son agent sans qu'il obtienne les résultats auxquels il pourrait prétendre s'il était bien servi. Il en est de même pour les salaires des ouvriers. Lorsque ceux-ci sont bien payés, ils produisent beaucoup, soignent leurs travaux et finalement le patron trouve avantage à choisir les meilleurs agents et à les bien rétribuer. L'Anglais Thomas Brassey, grand entrepreneur de travaux divers en différents pays, après avoir passé de longues années à étudier les ouvriers qu'il occupait, en est arrivé à conclure que les hauts salaires étaient toujours avantageux pour les patrons. La main-d'œuvre des esclaves, en Amérique, était d'un prix de revient journalier fort minime et cependant elle coûtait encore fort cher, car le travail utile se réduisait à un minimum dérisoire. Depuis la suppression de l'esclavage, aussi bien aux Etats-Unis qu'au Brésil, la production du tabac, du coton, du sucre, du café, n'a fait que s'accroître sans que les prix de revient se soient élevés, malgré la rémunération de la main-d'œuvre qui a dû remplacer celle des esclaves libérés. Sur la côte orientale d'Afrique, une société de colonisation allemande a créé des plantations de tabac (1887) ; les nègres auxquels elle a eu recours dans l'espoir d'en obtenir la main-d'œuvre à prix réduit travaillaient si peu que le prix de revient de la récolte était supérieur au prix de vente. — D'ailleurs, les prix des salaires doivent être proportionnés au milieu dans lequel vivent les ouvriers et, bien que cela puisse à priori paraître un paradoxe, les rendements en travail sont à peu près proportionnels aux taux des salaires effectifs (V. SALAIRE).

Le poids des impôts, quoique très sensible à la production, peut n'être pas toujours, d'une façon absolue, une entrave considérable. Si les impôts proviennent seulement des suites d'une mauvaise administration, de gaspillages ou de guerres malheureuses, le poids en est très lourd pour les contribuables. Mais si, au contraire, ces impôts représentent l'entretien et l'amortissement de dépenses utiles, de travaux publics, voies ferrées, ports, canaux, bureaux de postes, écoles, etc., il tombe sous le sens qu'ils ne sont que le prix de la jouissance d'un capital qui facilite la production elle-même, abaisse les prix de revient au lieu de les élever. Dans le public, on a bien souvent perdu de vue ces considérations et on s'est élevé contre le poids des impôts sans se rendre compte des services que l'Etat rend en échange de ce qu'il prélève sur les producteurs.

Ce qu'on appelle communément *la vie à bon marché* n'est, en somme, qu'un équilibre facilement établi dans les ménages ouvriers entre les revenus et les dépenses. Une sécurité assurée, une administration économe, point tracassière et pleine d'initiative, une justice sagement distribuée, une répartition des impôts proportionnée le mieux possible à la faculté imposable des habitants, tel est le programme qui peut assurer réellement la vie à bon marché dans un Etat, et cela, quel que soit en réalité le coût absolu de l'existence. Si les salaires sont élevés, il ne s'ensuivra pas que la production soit plus difficile ainsi qu'on l'a vu plus haut. La hausse des salaires aurait plutôt l'effet inverse. En effet, le travail bien récompensé, c'est le travail mis en position d'étendre davantage le cercle de ses achats. L'agriculture des Etats-Unis que l'on s'accorde à trouver si prospère, qui produit à des prix de revient que l'on juge si bas, est précisément celle qui paie les plus hauts salaires agricoles du monde entier. D'autres facteurs interviennent aussi dans cette situation, il est vrai, mais celui que nous signalons reste à tous égards d'une importance considérable, et néanmoins il n'entrave aucunement les progrès de la culture américaine. La production s'accroît avec l'abondance, c'est là le seul signe auquel on reconnaisse le vrai bon marché. Le bon marché par l'abondance accroît la puissance des capitaux, augmente leur faculté d'achat, facilite la consommation et répand le bien-être.

Reste un dernier aspect de la question sur lequel nous devons dire quelques mots. Les protectionnistes, par l'élévation des tarifs de douane, et les libre-échangistes par leur suppression prétendent les uns et les autres faciliter l'existence aux ouvriers. Il faut fatalement que ceux-ci ou ceux-là aient tort, car des procédés absolument opposés ne sauraient aboutir au même résultat. Les consommateurs veulent acheter au meilleur marché possible ; s'ils sont libres, ils iront au fournisseur qui livrera au plus bas prix. C'est pourquoi un pays placé sous le régime protectionniste ne peut jamais faire concurrence à un pays placé sous le régime du libre-échange ; si l'on a besoin de protection pour garder le marché intérieur où sont réunis tous les avantages : communauté de goût, de langage, proximité du lieu de consommation, peut-on avoir la prétention de dominer la concurrence sur le marché extérieur ? Relever les prix artificiellement au moyen de droits de douanes, c'est forcer les consommateurs à payer les produits plus cher qu'ils ne valent en réalité, c'est s'abstraire de la concurrence, c'est faire la cherté. Il en résulte que les protectionnistes arrivent au but inverse de celui qu'ils semblent viser. Les pays les plus riches sont précisément ceux où les tarifs de douane sont les plus bas. Si l'on s'en tient au commerce extérieur, élément facile à apprécier et d'une importance considérable dans cet ordre de recherches, on trouve les chiffres suivants par tête d'habitant pour l'importation et pour droit de douane (1882) :

Pays-Bas..........	452,56	2,37
Royaume-Uni......	293,50	13,98
Belgique..........	291,67	4,27

France	130 »	10,60
Allemagne	81,84	5,56

Les pays qui ont les droits de douane les plus élevés sont le Brésil, le Pérou. Le Royaume-Uni n'a, en réalité, pas de droit de douane jusqu'ici. Il ne taxe à l'entrée que le café, le thé, le cacao, le vin et l'alcool. Les droits qui frappent ces denrées ne sont au fond que des droits d'accise très élevés, car il ne s'agit aucunement dans l'espèce de la protection de la production nationale.

Sans insister plus longuement sur la question du bon marché absolu ou relatif, réel ou apparent, on voit combien est complexe ce problème et quelle précision il exige pour ne pas tomber dans l'arbitraire ou la fantaisie pure.

François Bernard.

BON MARCHÉ (Magasins du). Les magasins du Bon Marché occupent à Paris un immense immeuble situé entre les rues de Sèvres, du Bac, de Babylone et Velpeau. Ils sont aujourd'hui l'un des plus puissants entrepôts détaillant les étoffes et articles divers de vêtement et d'ameublement. Quelques détails sur leur organisation, intéressante à plus d'un titre, ne seront pas déplacés dans l'*Encyclopédie*.

L'origine du Bon Marché remonte seulement à 1852, année où M. Boucicaut, son fondateur, créa sous le même titre un petit magasin de ventes de nouveautés au coin de la rue de Sèvres et de la rue du Bac. La hardiesse et aussi la justesse des vues de M. Boucicaut donnèrent rapidement au Bon Marché une sérieuse importance. Ses opérations grandissant rapidement, il fit commencer en 1869 la construction de l'immense édifice actuel qui, inauguré en 1872, a été augmenté à diverses époques et qui a été achevé seulement en 1887. La superficie couverte par les bâtiments du magasin est de 10.000 m. q., dans lesquels ne sont pas compris les divers services accessoires, écuries, ateliers, dépôt, habitations des employés logés par la maison, et qui sont situés dans le voisinage. Le bâtiment a une hauteur de 25 m. et comporte un double sous-sol. — Des ateliers de confection, de tapisserie, etc., sont installés dans d'autres immeubles et occupent un très grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières, 3,500 employés sont nourris directement par la maison. — Le chiffre des affaires, qui atteignait 450,000 fr. en 1852, dépasse, en 1888, 123 millions. Il est à remarquer que ces recettes ne sont fournies que par de petites ventes de détail, ce qui explique la nécessité d'un personnel très considérable exigeant une organisation spéciale et un contrôle sévère.

Le fonctionnement de ce puissant organe économique donne lieu à d'intéressantes observations, sans, d'ailleurs, qu'il soit nécessaire d'insister sur l'importance des services auxquels il doit suffire et qui sont sa raison d'être : vente, contrôle, correspondance, expéditions, approvisionnements, frais généraux, etc. Le grand nombre des employés intervenant dans l'entreprise, et le besoin de sécurité qu'exige un commerce de détail aussi considérable devait imposer à la direction des mesures tendant à intéresser ses agents à la bonne marche des services. C'est ce qu'avait rapidement compris M. Boucicaut et c'est la mise en pratique de ces principes qui a certainement provoqué dans une large mesure le rapide essor des affaires des Magasins du Bon Marché. — Chaque employé est intéressé dans sa vente individuelle. Une caisse de prévoyance fondée en 1876 et dotée par des prélèvements annuels sur les bénéfices mêmes de la maison possédait au 31 juil. 1888 un capital de 1,244,000 fr. pour 1,383 participants. Cette caisse, dont le bénéfice est réservé aux employés qui ne sont pas intéressés dans les affaires, leur donne droit, après dix années de présence, à une part du capital accrue des intérêts à 4 %. Elle permet aussi de doter les demoiselles qui se marient. — En 1886, une caisse de retraite a été créée au moyen de deux dotations s'élevant ensemble à 5 millions de fr. faites à titre de donation entre-vifs par Mme veuve Boucicaut. Cette caisse, de même que la caisse de prévoyance, fonctionne sans aucune retenue sur le chiffre des appointements des employés. Les pensions servies à l'âge de cinquante ans pour les hommes et de quarante-cinq ans pour les femmes varient de 600 à 1,500 fr. De plus un grand nombre d'agents de la maison ont une part d'intérêt dans le chiffre des affaires réalisées. L'avancement même est réglé de façon que chacun puisse sentir sa situation assurée et envisager l'avenir avec confiance. Il s'ensuit que tout cet immense personnel, directement et solidairement intéressé au succès de l'œuvre commune, vit dans une sorte de phalanstère et n'a, pour ainsi dire, à subir que les avantages d'une hiérarchie solidement organisée.

Après la mort de M. Boucicaut, le fondateur des magasins du Bon Marché, sa veuve voulut donner de nouveaux avantages à son personnel et céda des actions de propriété à un grand nombre de ses principaux employés. Avec une générosité qu'il serait difficile de trouver en d'autres occasions, Mme veuve Boucicaut, décédée elle-même en 1887, a légué la propriété de la Maison du Bon Marché aux trois cents personnes qu'elle avait admises en participation. C'est un don équivalent à une soixantaine de millions. Les libéralités de Mme Boucicaut ne se sont d'ailleurs pas bornées là (V. Boucicaut).

La raison sociale du Bon-Marché qui, jusqu'en 1887, était : Veuve Boucicaut et Cie, est devenue depuis lors Plassart, Morin, Fillot et Cie.

François Bernard.

BONMARCHÉ (Jehan), compositeur flamand du XVIe siècle, né à Ypres ou à Valenciennes vers 1520, mort avant 1569. Il était en 1559 maître de musique de la cathédrale de Cambrai, pour le service de laquelle il écrivit un motet de saint Antoine, des hymnes pour les offices doubles de saint Claude et de saint Louis, et une messe à sept parties. En 1565, il fut choisi pour remplir les fonctions de maître de la chapelle de Philippe II à Madrid. La bibliothèque de l'Escurial possède des compositions manuscrites de Bonmarché, écrites pendant son séjour en Espagne. On trouve un motet à huit voix sous le nom de *Bonmarchier* dans le recueil : *Cantiones triginta selectissimæ* (Nuremberg, Neuber, 1568).

BONMONT *(Bonus Mons)*, ancienne abbaye cistercienne de Suisse, cant. de Vaud, à 8 kil. de Nyon. Fondée en 1123, rapidement enrichie, très prospère au XIVe et au XVe siècle, l'abbaye fut supprimée à la suite de la

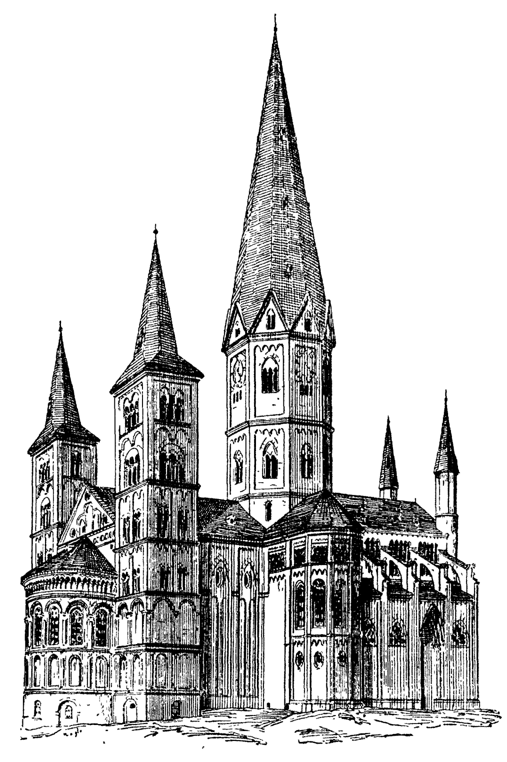


Eglise de l'abbaye de Bonmont, d'après une photographie.

conquête du pays par les Bernois qui y établirent le protestantisme (1536). Bonmont devint plus tard ch.-l. de bailliage et garda ce rang jusqu'en 1798. Le domaine fut

vendu en 1802, et devint propriété privée. L'église subsiste, convertie en grange; l'abside seule a disparu. Elle a 45 m. de long sur 15 de large. La grande nef, à voûte ogivale, est séparée des collatéraux par six paires de piliers. Une tour carrée surmonte la croix du transept. La disposition du chœur et de la croisée se retrouve exactement, au dire de M. Rahn, dans une autre église cistercienne, celle d'*Aubazines* (V. ce mot), dans le dép. de la Corrèze, qui date de 1142. Les fenêtres petites et assez étroites sont à plein cintre. Le portail, à l'ouest, est remarquable. Arthur de Claparède.

BONN. Ville d'Allemagne, roy. de Prusse, district de Cologne (Prusse rhénane), sur la rive gauche du Rhin, dans une situation pittoresque; 31,514 hab. (les 5/6 catholiques). Le principal monument est la grande église



Cathédrale de Bonn.

catholique (Münster) à cinq tours, qui date du XIe au XIIIe siècle (restaurée en 1847); le château, bâti au XVIIIe siècle par les archevêques-électeurs, est occupé maintenant par l'*Université*. Celle-ci a été fondée en 1786, rétablie en 1818; elle est prospère, et compte (1884-85) 114 professeurs de tout ordre et 1,108 étudiants; la bibliothèque est riche de 250,000 volumes; le muséum d'histoire naturelle est installé au château de Poppelsdorf avec un institut agronomique florissant. L'origine de Bonn remonte probablement à l'époque gauloise; Drusus y fonda les *Castra Bonnensia*. Détruite au IVe siècle, rebâtie par Julien, souvent dévastée depuis, en dernier lieu par les Normands (869), la ville avait beaucoup perdu. Sa prospérité date de la démolition de ses fortifications (1717).

BONN (Andreas), chirurgien hollandais, né à Amsterdam en juin 1738, mort à Amsterdam en 1818. Il étudia dans sa ville natale sous Camper, puis à Leyde sous Gaub, Muschenbroeck, etc, et se fit recevoir docteur en 1763. Il se perfectionna à Paris et exerça ensuite à Amsterdam; en 1771, il fut nommé professeur d'anatomie et de chirurgie à l'*Athenæum illustre*, et forma un grand nombre d'élèves distingués. On lui doit entre autres : *Descriptio thesauri ossium morbosorum Hoviani : adnexa est diss. de callo* (Amsterd., 1783, in-4); *Tabulæ ossium*, etc. Amsterdam, 1785-88, 3 fasc. in-fol.); *Tabulæ anatomico-chirurgicæ doctrinam herniarum illustrantes* (Leyde, 1828, in-fol.), et un certain nombre d'ouvrages en langue hollandaise. Son célèbre musée anatomo-pathologique fut acheté par l'université de Leyde. Dr L. Hn.

BONNAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Pamiers; 844 hab.

BONNAC. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Massiac; 747 hab. Ancien prieuré sous l'invocation de saint Maurice, fondé en 1001. Grottes curieuses; gorges de l'Allagnon. Mines d'antimoine.

BONNAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Ambazac; 1,047 hab.

BONNAC (Jean-Louis Dusson, marquis de), diplomate français, né vers 1670, mort à Paris le 1er sept. 1738. D'abord mousquetaire, puis, en 1695, capitaine de dragons, Bonnac débuta dans la carrière diplomatique en accompagnant en Danemarck son oncle *Bonrepaus* (V. ce nom). En 1700, il succéda à du Héron, comme envoyé auprès des ducs de Brunswick-Wolfenbüttel. L'année suivante, il fut fait ambassadeur en Suède. Son instruction, datée du 8 sept 1701, lui prescrivait d'appuyer les négociations de du Héron, à Varsovie, en vue de l'alliance française et de la paix entre la Suède et la Pologne. Charles XII ayant envahi la Pologne, il y suivit ce prince et, après la proclamation de Stanislas Leszczynski, il se trouva ambassadeur auprès des deux rois. Mestre de camp réformé en 1705, puis lieutenant du roi au pays de Foix, en 1710, il fut envoyé en Espagne en 1711. Il quitta Madrid pour Constantinople en 1716. Dans ce poste, il prit une part décisive à trois affaires importantes. On lui doit la reconstruction de la principale voûte de l'église du Saint-Sépulcre; il détermina l'envoi en France de l'ambassade de Méhémet-Effendi; il exerça enfin sa médiation entre la Porte et le tsar. A son retour, il fut successivement nommé brigadier et gouverneur de Dusson et de Querigut (1719), conseiller d'honneur au Parlement de Toulouse (1723), chevalier des ordres du Roi (2 nov. 1726), conseiller d'Etat d'épée (1727) et la même année ambassadeur en Suisse. Il n'eut à y traiter aucune affaire importante et se démit de ses fonctions en 1736. Quand il mourut, il était seigneur de Donezan, maréchal de camp et chevalier de Saint-André de Russie. Louis Farges.

Bibl. : La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*.— Pinard, *Chronologie historique militaire*.—*Cab. historique*, t. XVIII. — Saint-Simon (éd. Boislisle), t. IV.

BONNAC (François-Armand Dusson, marquis de), militaire et diplomate français, fils du précédent, né à Constantinople le 7 déc. 1716, mort le 2 déc. 1778. D'abord capitaine au régiment de Touraine-infanterie, le marquis de Bonnac hérita après la mort de son père de ses charges de lieutenant du roi au pays de Foix et de gouverneur de Dusson et de Querigut (1738). Fait chevalier de Saint-André en 1739, il obtint successivement dans l'armée les grades de mestre de camp du régiment de Bonnac (1741), de brigadier (25 juil. 1747) et de maréchal de camp (25 août 1749). Il venait d'être nommé lieutenant-général du gouvernement de Foix (1750), quand il fut envoyé comme ambassadeur à La Haye, le 11 nov. 1751. A son retour de cette mission, il fut fait lieutenant-général des armées du roi. Il avait épousé Pétronille-Louise de la Grandville. L. F.

Bibl. : Pinard, *Chronologie historique militaire*.

BONNAFÉ (Edmond), littérateur français, né au Havre (Seine-Inférieure) le 9 déc. 1825. Collaborateur de la *Gazette des Beaux-Arts* et de l'*Art*, il a réuni quelques-unes de ses études dans un volume intitulé *Causeries sur l'Art et la Curiosité* (1878). Il joint à une érudition spéciale sur la Renaissance française une grande

recherche de style. Ses principaux ouvrages sont : *les Collectionneurs de l'ancienne France* (Paris, 1873) ; *le Catalogue de Brienne* (Paris, 1873) ; *Inventaires des meubles de Catherine de Médicis* (Paris, 1874) ; *Inventaire de la duchesse de Valentinois, Charlotte d'Albret* (1878) ; *les Amateurs de l'ancienne France : le Surintendant Fouquet* (Paris, 1882) ; *Recherches sur les Collections des Richelieu* (Paris, 1883) ; *Dictionnaire des amateurs français au* XVIIe *siècle* (Paris, 1884) ; *le Meuble en France au* XVIe siècle (Paris, 1887).

BONNAIRE (Louis de), oratorien, né en 1680 à Ramerupt-sur-Aube, mort à Paris le 28 juin 1752. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages sur des matières de religion. La plupart ont un caractère polémique, les plus intéressants se rapportent à la querelle du jansénisme ; entre autres : *Parallèle de la morale des jésuites et de celle des payens* (Troyes, 1726, in-8), attribué aussi à P. *Boyer* (V. ce nom), dont l'imprimeur fut mis à la Bastille ; *Examen critique, physique et théologique, des convulsions* (Paris, 1733, in-4). Bonnaire est l'auteur des notes du *Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane* de Fleury (Paris, 1723).

BIBL. : QUÉRARD, *la France littéraire*.

BONNAIRE (Félix), homme politique et administrateur français, né le 23 oct. 1766, mort vers 1830. D'abord oratorien, il professa dans les collèges de La Flèche et de Bourges. Il fut élu député suppléant à la Convention (sept. 1792), puis après la session, administrateur du département du Cher et membre du Conseil des Cinq-Cents (1798), qui le nomma secrétaire (27 oct. 1798). Le 9 nov. 1799 il fut nommé préfet des Hautes-Alpes, puis préfet de la Charente (avr. 1802) et de l'Ille-et-Vilaine ; ses démêlés avec les agents royalistes le forcèrent à abandonner ce dernier poste (26 janv. 1815). En mars 1815 il fut appelé à la préfecture de la Loire-Inférieure. La même année le département de l'Ille-et-Vilaine le choisit pour député à la Chambre des Représentants. A la seconde restauration Fouché le fit nommer préfet de la Vienne. La chute de son protecteur (sept. 1815) amena sa révocation.

BONNAIRE (Jean-Gérard), général français, né à Provins (Aisne) le 11 déc. 1771, mort à Paris le 16 nov. 1816. Il s'engagea comme simple soldat et parvint, grâce à de nombreuses actions d'éclat, au grade de général de brigade. En 1815 il commandait la place de Condé et refusa d'ouvrir les portes aux Hollandais, lorsque les alliés étaient déjà entrés à Paris. Un certain colonel Gordon, ayant pénétré dans la place pour soulever les habitants contre le général français, fut tué par eux. On accusa le général Bonnaire et son aide de camp d'avoir provoqué ce meurtre et on le traduisit devant un conseil de guerre. L'aide-de-camp fut fusillé et le général Bonnaire dégradé sur la place Vendôme. Ce patriote, victime de la réaction royaliste, ne put survivre à cette honte; il mourut de douleur au bout de quelques mois à la prison de l'Abbaye.

BONNAL. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont; 91 hab.

BONNARD. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Joigny ; 235 hab.

BONNARD (Bernard de), littérateur français, né à Semur (Côte-d'Or) le 22 oct. 1744, mort dans la même ville le 13 sept. 1784. Bien qu'il eût, par déférence pour le désir de sa mère, suivi des cours de droit, sa vocation l'appelait vers la carrière militaire, et dès qu'il en fut libre, il entra dans le corps de l'artillerie, où il obtint le grade de capitaine. Nommé en 1770 sous-gouverneur des fils du duc d'Orléans, il dut, par suite des tracasseries que lui suscita Mme de Genlis, donner sa démission. Victime de l'amour paternel, Bonnard contracta le germe de la petite vérole en soignant son fils, qu'il avait fait inoculer. Ses poésies fugitives, parmi lesquelles on cite volontiers une *Epître à Boufflers*, répandues dans les recueils du temps, ont été réunies par Sautereau de Marsy (1791, in-8), réimpr. avec additions (1824 et 1828, in-32), et en 1884 par M. H. Martin-Dairvault, dans la collection dirigée par M. O. Uzanne. En 1785, D.-J. Garat publia un *Précis historique de la vie de M. de Bonnard* (in-16, 109 p.) que Mme de Genlis, offensée de quelques traits satiriques auxquels elle s'était facilement reconnue, eut le crédit de faire interdire, mais qui fut aussitôt réimprimé avec augmentations (in-16, 130 p.). Cette réédition, d'une typographie moins élégante que l'original, est néanmoins plus recherchée. M. Tx.

BIBL. : GARAT, *Précis* cité plus haut. — MUTEAU et GARNIER, *Galerie bourguignonne*. — H. MARTIN-DAIRVAULT, *Notice* citée plus haut.

BONNARD (Ennemond), général français, né à Saint-Symphorien (Isère) en 1756, mort à Tours en 1819. Il fit la guerre d'Amérique, sous Rochambeau, dans le régiment d'artillerie d'Auxonne. Il fut ensuite instructeur d'artillerie à Naples. Chef de bataillon au 2e régiment d'artillerie, il reçut la direction d'un parc à l'armée du Nord (1793). Nommé général de brigade, il commanda l'artillerie aux sièges de Charleroy, du Quesnoy et de Valenciennes ; sa conduite à la prise de Maestricht lui valut le grade de général de division. Il réprima l'insurrection de la Campine (1798). Commandant de la 22e division militaire sous l'Empire, il fut mis à la retraite par Louis XVIII.

BONNARD (Jacques-Charles), architecte français, né à Paris le 30 juin 1765, mort à Bordeaux le 29 oct. 1818. Elève de *Renard* et de *Watelet* (V. ces noms), ainsi que de l'Académie royale d'architecture, Bonnard remporta en 1788 le premier prix sur un projet de Trésor public et fut envoyé aux dépens du roi à Rome, où il passe pour avoir reconnu le tracé de plusieurs aqueducs antiques. Cependant son séjour dans cette ville fut de courte durée, car ayant été chargé d'importants travaux pour mettre le palais des Tuileries resté longtemps inhabité en état de recevoir Louis XVI à son retour de Versailles, Renard rappela de Rome son élève pour le seconder. Mais les événements politiques suspendirent ces travaux presque aussitôt que commencés, et en 1792 Bonnard se réfugia en Angleterre. Revenu à Paris en 1795, il succéda à son maître comme architecte du ministère des affaires étrangères et, lors du concours ouvert en 1810 pour la construction, sur le quai d'Orsay, d'un palais destiné à recevoir ce ministère, palais qui ne fut occupé que plus tard par le Conseil d'Etat et par la Cour des comptes jusqu'à son incendie en 1871, Bonnard, dont le projet fut classé le premier, obtint d'être chargé des travaux que malheureusement vinrent interrompre les désastres de 1814 et que reprit et acheva après 1830 *Lacornée*, son élève (V. ce nom). Bonnard fut encore nommé architecte des bâtiments de la régie des droits réunis et fut ensuite appelé le premier à occuper, dans la section d'architecture de l'Académie royale des Beaux-Arts, le huitième fauteuil qui y fut créé en 1816. Charles LUCAS.

BIBL. : *Institut de France*. — QUATREMÈRE DE QUINCY, *Recueil de Notices historiques* ; Paris, 1834, in-4.

BONNARD (Charles-Louis), ingénieur et philosophe français, né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) le 19 mai 1769, mort dans cette ville le 23 janv. 1828. Elève de l'Ecole militaire d'Auxerre, puis du collège de Dijon, où il fit d'excellentes études de mathématiques et de philosophie, il allait entrer dans les ponts et chaussées, lorsque, sur les conseils de Monge, il se fit recevoir, en 1789, aspirant dans le génie maritime. Il devint sous-ingénieur constructeur au port de Toulon ; mais une grave maladie l'obligea à vivre dans la retraite, et il occupa vingt-cinq années de loisirs à écrire un grand ouvrage en trois parties, dont la première seule a été publiée : *Métaphysique nouvelle* ou *Essai sur le système moral et intellectuel de l'homme* (Paris, 1826, 3 vol. in-8). Il avait fondé, avec Brongniart, Silvestre et quelques autres savants, la Société philomathique. L. S.

BONNARD (N. comte de), général français. Aide de camp de Carteaux en 1793, il fut chargé d'annoncer à la Convention les succès de l'armée des Alpes. Nommé général de brigade à l'armée de Sambre-et-Meuse, après Altenkirchen, il se distingua au combat d'Altenkirchen, où fut tué Marceau (1796). Général de division en 1799, il succéda au général Collaud dans le commandement des départements qui venaient d'être réunis à la France.

BONNARD (Robert-Alexandre de), géologue français, fils du précédent, né à Paris le 8 oct. 1781, mort le 5 janv. 1857. Il fut inspecteur général des mines et membre de l'Académie des sciences. Ouvrages principaux : *Aperçu géognostique des terrains* (Paris, 1819, extrait de la 2e éd. du *Dict. d'hist. nat.*); *Aperçu des terrains houillers du nord de la France* (Paris, 1810); *Essai géognostique sur l'Erzgebirge*, etc. (Paris, 1816); *Notice géognostique sur quelques parties de la Bourgogne* (Paris, 1825), etc.

BONNART. Famille parisienne de graveurs et éditeurs, qui a occupé une large place dans le commerce des estampes pendant la seconde moitié du XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe. *Henri Ier* Bonnart, qualifié de « marchand de taille douce et bourgeois de Paris », dans l'acte de son inhumation du 13 mars 1682, eut quatre fils. L'aîné, *Nicolas Ier* Bonnart, né vers 1637, mort le 16 fév. 1718, continua à exploiter le fonds paternel, et publia des centaines d'estampes en tout genre, notamment des portraits des membres de la famille royale et des personnages de la cour, ainsi que des planches de costumes et des scènes de mœurs, peu importantes au point de vue de l'art, mais dont l'intérêt historique n'est pas médiocre. Il eut plusieurs enfants, entre autres *Nicolas II* Bonnart, né en 1688, mort en 1762, marchand graveur, père lui-même de *Nicolas III* Bonnart, mort en 1759, aussi marchand graveur. — *Henri II* Bonnart, second fils d'Henri Ier, né en nov. 1642, mort le 13 nov. 1711, fut maître peintre et graveur, recteur de l'Académie de Saint-Luc. De son atelier également sortirent de nombreuses estampes : portraits, planches de costumes et scènes de mœurs. Son fils, *Jean-Baptiste-Henri* Bonnart, né vers 1678, mort le 22 fév. 1726, fut aussi peintre et graveur. On lui doit plusieurs dessins des figures du *Télémaque* de 1717, du *Théâtre de la foire* (1727-1737, 10 vol. in-12), etc. — *Robert* Bonnart, troisième fils d'Henri Ier, baptisé le 3 nov. 1652, mort après 1729, apprit la peinture dans l'atelier de van der Meulen, d'après lequel il grava ensuite une série d'estampes, telles que : *Entrée de la reine à Arras en 1667; Arrivée du roi devant Douai; Prise de Valenciennes*, celle de *Cambrai*, celle de *Saint-Omer*, etc. Il fut d'abord nommé peintre et graveur du roi, puis il devint professeur adjoint à l'Académie de Saint-Luc. Son frère Nicolas grava plusieurs de ses compositions. Les biographes l'ont toujours confondu avec son fils *Robert-François* Bonnart, aussi professeur de l'Académie de Saint-Luc, mais qui vivait encore en 1759. — *Jean-Baptiste* Bonnart, quatrième fils d'Henri Ier, né en 1654, mort en 1750, fut aussi peintre et graveur du roi, et son nom figure au bas d'une quarantaine d'estampes, portraits ou costumes. G. P-I.

BIBL : Ch. LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — A. FIRMIN-DIDOT, *les Graveurs de portraits en France*. — R. PORTALIS, *Les Dessinateurs d'illustrations au XVIIIe siècle*, t. II, p. 663.

BONNASSIES (Jules), littérateur français, né à Paris en 1843. Attaché pendant quelques années à la direction des beaux-arts (bureau des théâtres), il entreprit, avec le concours de Léon Guillard, archiviste de la Comédie-Française, le classement et la mise en ordre des nombreux et importants documents que renfermaient les combles du théâtre. Il s'est fait connaître par toute une série de publications spéciales : *la Comédie-Française; Notice sur les anciens bâtiments de la rue de l'Ancienne-Comédie et de la rue Grégoire-de-Tours* (1868, in-8); *le Théâtre et le Peuple, esquisse d'une organisation théâtrale* (1872, in-12); *la Censure dramatique* (1873, in-12); *les Spectacles forains et la Comédie-Française* (1874, in-18); *les Auteurs dramatiques et la Comédie-Française aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (1874, in-16); *la Comédie-Française, histoire administrative, 1658-1757* (1874, in-12); *la Comédie-Française et les Comédiens de province au* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (1875, in-16), etc. Il a aussi édité et annoté la *Fameuse Comédienne ou Histoire de la Guérin* (1870, in-18), pamphlet contre Molière et contre sa veuve, et dont le véritable auteur est resté inconnu ; la *Lettre à Mylord* *** sur Baron et la Dlle Lecouvreur (1871, in-16), par d'*Allainval* (V. ce nom) ; *l'Homme à bonnes fortunes*, com. par Michel Baron (1872, in-16). Après avoir dirigé le *Théâtre* (1874), revue qui n'eut que quatre numéros, M. Bonnassies réimprima, cette fois comme libraire, quelques curiosités d'histoire théâtrale, ainsi que les *Mémoires* de Grammont, *Robinson Crusoé* et les *Oraisons funèbres* de Bossuet. Il s'est depuis, dit-on, occupé de peinture. M. Tx.

BONNASSIEUX (Jean-Marie), sculpteur français contemporain, né à Pannissières (Loire), le 19 sept. 1810. Après avoir commencé ses études de sculpture à Lyon, l'accueil favorable que reçut au Salon de 1834 sa statue de *Hyacinthe blessé* le décida à venir à Paris, où il se plaça sous la direction de Foyatier, de Ramey fils et surtout de Dumont. En 1836, il remportait le grand prix de sculpture, avec *Socrate buvant la ciguë*. Lorsqu'il revint d'Italie (1841), le succès s'attacha à ses œuvres et ne les quitta plus. Il exposa successivement l'*Amour se coupant les ailes* (S. 1842; médaille de 2e classe ; au musée du Luxembourg) ; *David berger* (S. 1844; médaille de 1re classe ; acquis par l'État); buste de *M. Terme, maire de Lyon* (S. 1846). Cette dernière œuvre, très remarquée pour sa simplicité et sa distinction, ses modelés fermes et précis, révéla le talent de portraitiste de M. Bonnassieux. Il continua par la statue de l'*abbé Lacordaire* (1847); *Jeanne Hachette* (pour le jardin du Luxembourg); *la Vierge mère* (S. 1848; médaille de 2e classe; pour l'église de Feurs [Loire]); bustes de *Ballanche* et d'*Ampère* (S. 1849; pour le musée de Lyon) ; la *Méditation*, statue marbre, qui figura à l'Exposition universelle de 1855, valut à l'auteur une médaille de 1re classe et la croix de la Légion d'honneur; le *comte de Las Cases* (S. 1864; pour la ville de Lavaur); les bas-reliefs qui ornent cette statue représentent *Napoléon dictant ses campagnes au comte de Las Cases*, et *le comte de Las Cases enlevé de Longwood par sir Hudson Lowe*. Lorsque la construction du nouveau Louvre fut achevée, M. Bonnassieux exécuta pour la façade une figure de la *Prière*; mais, catholique convaincu, il refusa la commande d'une statue de Voltaire, pour la même destination. L'administration n'insista pas et lui demanda un *Fénelon*. Cette petite affaire fit grand bruit dans le monde clérical, et valut à l'artiste de devenir le sculpteur officiel du clergé français. Il fut chargé successivement d'exécuter la statue colossale de *N.-D.-de-France* (1857), coulée avec le bronze des canons pris à Sébastopol (cette figure, haute de 16 mètres, est érigée au Puy (Haute-Loire); *la Vierge de Boulogne-sur-Mer*, *N.-D.-de-Grâces*, pour le couronnement de la façade de Saint-Nizier, à Lyon ; celle de *Saint André* de Tarare, etc. A Paris, on voit aussi de lui *N.-D.-des-Etudiants*, statue pierre, à l'église Saint-Sulpice; une *Vierge*, à l'église Saint-François-Xavier; une *Sainte Catherine*, à la tour Saint-Jacques-la-Boucherie. MM. Dubouchet et Audibran ont gravé ses *Douze statues de la Vierge* pour une publication spéciale (1880, in-4). Cet artiste, qui a cessé d'exposer aux Salons annuels, depuis vingt-cinq ans, a encore produit les œuvres suivantes : le buste du *comte de Las Cases* (musée d'Angers); celui du *duc de Luynes* (Biblioth. nation.); celui du

P. Lacordaire (à l'Institut); le *P. Lacordaire*, statue pour la ville de Flavigny (Côte-d'Or, 1875). Parmi ses travaux spécialement décoratifs, les plus importants sont ceux de l'*église Saint-Augustin*, à Paris, et le couronnement du pavillon de Marsan aux Tuileries : *le Sage accueille la Vérité et repousse l'Erreur*. M. Bonnassieux est membre de l'Institut depuis 1866. Ad. THIERS.

BONNAT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Creuse, arr. et à 22 kil. de Guéret; pop. agglom., 491 hab., pop. de la com. 2,790 hab. L'église est un édifice fortifié du XIVe siècle, près duquel on a trouvé en 1813 une des rares inscriptions romaines du dép. de la Creuse. Cette inscription, plusieurs fois publiée, a été acquise en 1846 par le musée de Guéret. La com. de Bonnat ne compte pas moins de 52 hameaux, parmi lesquels il faut signaler *Beauvais* ou *Beauvoir*, où se voit un château du moyen âge, et *le Pouyoux* où l'on a découvert des tumuli.

BONNAT (Léon), peintre français, né à Bayonne le 20 juin 1833. A l'âge de quinze ans, conduit à Madrid, par sa famille, il sentait sa vocation se déclarer, et il entrait dans l'atelier de Federico de Madrazo. Madrazo, peintre habile, portraitiste distingué, devenu plus tard conservateur du musée de Madrid, ne pouvait être qu'un excellent maître pour l'adolescent qui venait lui demander les premières leçons. L'élève revint en France à la mort de son père et entra, à Paris, dans l'atelier de Léon Cogniet, dont il devait exécuter plus tard un admirable portrait. En 1857, le jeune peintre était classé second, au concours pour le prix de Rome. Une subvention de sa ville natale lui permit de jouir des avantages accordés à l'heureux vainqueur, et d'aller en Italie se livrer à de nouvelles études. M. Bonnat a commencé à exposer à partir de 1859 ; mais sa notoriété ne date guère que du Salon de 1866 où il a envoyé une œuvre universellement remarquée, *Saint Vincent de Paul prenant la place d'un galérien*. Au Salon de 1864, il avait été déjà apprécié avec faveur par Bürger, qui écrivait ces lignes : « Troisième élève de Cogniet et aussi de M. Federico de Madrazo, M. Bonnat, de Bayonne. Son exécution large et libre, sa couleur foncée tiennent plus de l'Espagne que de l'Italie, dans le portrait d'un petit bohème italien, qu'il a planté debout en un ravin sombre, pour demander l'aumône : *Mezzo bajocca, Eccellenza!* » L'artiste a aimé pendant longtemps ces scènes empruntées à l'Italie, qui, dans des œuvres de peintres médiocres, touchent bien vite à la vulgarité. On connaît de lui une charmante composition de ce genre, *Scherzo*, où une adorable Italienne berce gaiement, en riant de toutes ses dents, sa fillette qui lui répond par le même sourire. M. Bonnat s'inspirait naturellement des mœurs qu'il avait observées à Rome. Ces scènes de genre reposaient son talent des compositions sérieuses qu'il demandait à la religion et à l'histoire. Le *Barbier turc* exposé la même année (Salon de 1873) est peint, comme le *Scherzo*, dans une note chaude et brillante ; c'est aussi un morceau d'une couleur opulente et vigoureuse. Le *Christ*, du Salon de 1874, le « Christ de Bonnat », comme on l'appelle en général, a marqué une phase nouvelle dans le développement du talent de notre peintre. Placé aujourd'hui dans une salle du Palais de Justice, ce chef-d'œuvre témoigne d'une certaine envergure chez l'artiste, et du désir de lutter avec les « Christs » célèbres de Holbein, de Ribera, de Velasquez et de Zurbaran. Ce n'est pas, sans doute, le sentiment religieux qui domine dans cette puissante peinture ; mais on y voit la réalité sous des aspects saisissants, et une souffrance humaine infiniment pathétique. Comparez à ce *Christ*, *Job*, *Saint Denis*, etc., vous aurez, dans ces créations, une compréhension presque identique, le drame de la réalité, des sensations poignantes ; aucun soin de l'idéal ou de l'au delà mystique ; mais des gestes violents et superbes, et une humanité qui s'étale vigoureusement, dans sa vulgarité apparente. Comme portraitiste, M. Bonnat nous offre des qualités de premier ordre ; on a pu en juger en retrouvant ses œuvres capitales réunies dans une atmosphère toute spéciale, à l'*Exposition des portraits du siècle*. Le peintre de Thiers et de Jules Grévy, de Léon Cogniet et de Puvis de Chavannes, de Montalivet et de la comtesse Potocka, attirait à lui par l'éclat, la sonorité chantante des tons, et aussi par une fermeté concentrée et sourde, à côté des peintres de l'époque romantique, à la touche indécise et vague et notablement inférieurs dans cette exposition ; ses œuvres gardaient toute leur valeur, auprès des solides et sobres portraits de Louis David. Le *Portrait du cardinal de Lavigerie*, celui de *M. Jules Ferry*, exposés au Salon de 1888, ont fait honneur à M. Bonnat par la vigueur de l'expression, par la chaleur des tons, par l'intensité de certains morceaux. Le coloriste a rendu à merveille l'écarlate des vêtements du cardinal, caressés avec amour par un pinceau d'une virtuosité vaillante.

On peut retrouver au musée du Luxembourg, *Job* et le *Portrait de Léon Cogniet;* le *Portrait de M. Jules Grévy* a longtemps orné les salons de l'Elysée. M. Bonnat a dirigé longtemps un atelier où il donnait son enseignement à de nombreux élèves, suivant ainsi l'exemple de Cogniet. Ses leçons étaient excellentes pour tout jeune artiste chez lequel se révélait une nature personnelle ; il a formé plusieurs peintres distingués, MM. Roll, Georges Bertrand, etc. Dans son hôtel de la rue Bassano, M. Bonnat possède une magnifique collection de dessins de maîtres anciens qui remettent sous ses yeux des exemples incomparables et démontrent, en même temps, le goût éclairé et sévère de l'artiste. M. Eugène Müntz a eu l'occasion de décrire dans l'*Art* (1887, t. I, p. 155) plusieurs de ces dessins, entre autres des études de bergers, de Léonard de Vinci, qui devaient servir à une composition devenue plus tard une *Adoration des Mages* et dont un carton appartient aujourd'hui au Musée des Offices de Florence. D'autres dessins, dus à Fra Bartolommeo, ont été publiés par M. Gustave Gruyer dans sa monographie de ce maître. M. Bonnat a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1867, officier en 1874, commandeur en 1882. Il fait partie de l'Institut depuis 1881.

M. Bonnat, dans la peinture contemporaine est, avant tout, un artiste accentué et vivant. Sa nature robuste, son talent fait de volonté et d'énergie, se manifestent à l'aide d'une exécution puissante, qui vise à l'effet, s'adresse à la sensation, et retient les yeux par des morceaux et des parties vraiment magistrales. A côté des principaux artistes d'aujourd'hui, MM. Henner, Jean-Paul Laurens, Puvis de Chavannes, M. Bonnat nous apparaît comme une physionomie bien distincte ; il a pourtant, avec les maîtres de la génération présente, certains rapports dans la recherche des procédés et dans la poursuite volontaire d'une originalité vive et tranchée. Très méridional d'instinct et d'allures, esprit chaleureux et fougueux, il s'est abandonné à une sorte d'influence espagnole qui répond pleinement à son tempérament. Il a éprouvé, du reste, une profonde admiration pour les grands peintres de l'Espagne, au début même de sa carrière ; il leur a emprunté, avec sincérité, une des formules de son talent et il leur doit une vibration de plus. Ant. VALABRÈGUE.

BIBL. : Jules CLARETIE, *l'Art et les Artistes contemporains*. — *L'Exposition des Portraits du siècle* (*Gazette des Beaux-Arts*, *l'Art*). — Henri DEMESSE, *Léon Bonnat* (*Galerie contemporaine*). — Claude VENTO, *les Peintres de la femme*.

BONNATERRE (Jos.-P.), naturaliste français, né à Saint-Geniez (Aveyron) vers 1752, mort à Rodez le 26 sept. 1804. Il était abbé et résidait à Paris ; au début de la Révolution, il se retira dans le pays natal. Bonnaterre a publié dans l'*Encyclopédie méthodique*, de 1788 à 1792, le *Tableau encyclopédique et méthodique des trois règnes de la nature*, av. fig., excellent complément du travail de Daubenton sur les quadrupèdes et les poissons. Il a encore publié : *Recueil de médecine vétéri-*

naire (Toulouse, 1805) ; *Notice sur le sauvage de l'Aveyron* (an IX, in-18) ; une *Flore de l'Aveyron*, etc.
Dr L. Hn.

BONNAUD. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saulnier, cant. de Beaufort; 113 hab.

BONNAUD (Jacques-Philippe), général français. Il se distingua à l'armée du Nord et surtout à la prise de Gertruydenberg (1794). Il servit ensuite en Vendée, puis à l'armée de Sambre-et-Meuse en 1796. Il se signala de nouveau à la bataille de Friedberg (10 juil.) et cessa d'être employé après celle de Wurtzbourg (3 sept.).

BONNAY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux; 405 hab.

BONNAY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Saint-Gengoux-le-National; 730 hab.

BONNAY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie; 387 hab.

BONNAY (Charles-François, marquis de), général et diplomate français, né le 22 juin 1750, mort à Paris le 25 mars 1825. Page de Louis XV dès 1765, il entra au service militaire deux ans plus tard comme sous-lieutenant dans un régiment de dragons, passa en 1774 (1er févr.) aux gardes du corps où il reçut son brevet de capitaine. Maître de camp dès le 30 sept. 1779, il abandonna momentanément l'armée pour la politique, fut envoyé aux Etats généraux de 1789 comme député suppléant de la noblesse du Nivernais, et entra quelques mois plus tard à l'Assemblée nationale. Elu deux fois président, il se signala par son esprit d'à propos dans ces difficiles fonctions et par son impartialité. Menacé d'être arrêté pour avoir favorisé la fuite du roi et dénoncé comme ayant entretenu des correspondances avec les émigrés, il se réfugia à Coblentz et fit dans l'armée des princes toute la campagne de 1792. Louis XVII mort, le marquis de Bonnay rejoignit à Vérone Louis XVIII, à la personne duquel il fut désormais attaché. Chargé de diverses missions de confiance, notamment à la cour de Vienne, il rentra en France avec le roi en 1814, fut nommé ministre de France à Copenhague et n'abandonna pas son poste pendant les Cent-Jours. Rentré à Paris après la seconde Restauration, le roi le créa pair de France le 17 août 1815 et l'envoya à Berlin (2 mars 1816) en qualité de ministre plénipotentiaire. Entré en fonctions au mois de mai de la même année il obtint son rappel en 1820 à la suite d'une mystification qui est racontée toute au long dans l'*Histoire généalogique des pairs de France*. Ecrivain à ses heures, le marquis de Bonnay est l'auteur de la *Prise des Annonciades*, satire dirigée contre Charles de Lameth, parue en 1789 et réimprimée à Hambourg en 1796. Il a laissé en outre des *Epîtres sur la Révolution* et la *Vie et les opinions de Tristram Shandy*, traduit de l'anglais de Sterne (Paris, 1785). Nommé conseiller privé à son retour de Prusse, Bonnay, qui depuis plusieurs années avait été promu au grade de maréchal de camp, fut appelé peu avant sa mort au poste de gouverneur de Fontainebleau.
R.

BONNAYA (*Bonnaya* Link). Genre de plantes de la famille des Scrofulariacées et du groupe des Gratiolées, composé d'herbes vivaces, à feuilles opposées, originaires des régions chaudes de l'Asie et de l'Australie. Les fleurs ont un calice quinquépartit; les étamines postérieures sont seules fertiles, et le style, membraneux, est dilaté au sommet. L'espèce la plus intéressante est le *B. rotundifolia* Benth. (*Gratiola rotundifolia* L.). On l'emploie, dans l'Inde, contre la blennorrhagie et l'éclampsie infantile ; sa racine est préconisée, en décoction, contre l'*Edda Paddelle*, affection oculaire endémique au Malabar.

BONNE (Mar.). Synonyme de *taud* (V. ce mot).

BONNE ou **BONNE-sur-Menoge.** Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. d'Annemasse ; 834 hab.

BONNE ou BONNA, héroïne italienne, originaire de la Valteline, morte en 1466. Enlevée par Pierre Brunoro, elle le suivait partout en habit de soldat et combattait à ses côtés. Lorsqu'il eut été jeté en prison, par le roi Alfonse de Naples, dans une forteresse de la province de Valence, elle résolut de tout tenter pour le rendre à la liberté. Allant trouver les anciens compagnons d'armes de son amant, en Italie et même en France, elle obtint d'eux des attestations de la loyauté de Brunoro et revint trouver Alfonse. Le roi, touché de sa persévérance et de sa fidélité, lui accorda sa demande. Devenue la femme de Brunoro, ils passèrent ensemble au service des Vénitiens, continuèrent de combattre côte à côte. Elle suivit son mari en Grèce, où elle mourut du chagrin de sa mort, peu de temps après lui. Bonna, dit Porcellio qui la vit en 1453, portait un carquois sur les épaules, un arc à la main, des bottines de soldat, un casque. C'était une petite femme, vieille alors, jaune et d'une extrême maigreur ; mais elle était sincère, fidèle à l'ami pour lequel elle avait plus d'une fois risqué sa vie en de périlleux voyages. R. G.

Bibl. : Pietro Porcellio, *De gestis Scipionis Piccinini* (dans Muratori).— Cristoforo Acosta, *Tratado en l'onor de las mugeres* ; Venise, 1594, in-4.

BONNE (comtesse de Savoie) (V. Savoie [maison de]).

BONNE, reine de Pologne (V. Bona).

BONNE (Rigobert), géographe français, né le 7 oct. 1727 à Raucourt, près Sedan, diocèse de Reims, généralité de Metz, mort à Paris le 8 frimaire an IV (29 nov. 1795). Fils d'un simple laboureur, il était déjà connu par différents travaux cartographiques, lorsque, en 1772, Delalande le recommanda pour le faire admettre comme ingénieur hydrographe au dépôt des cartes et plans de la marine : il en reçut, en effet, le brevet en 1775, après avoir travaillé pour le chevalier d'Oisy, alors inspecteur du dépôt, et servit en qualité d'ingénieur hydrographe jusqu'en 1789. Il est surtout connu par le système de projection qu'il a préconisé et fait adopter par les géographes (V. Cartographie).

Cette projection consiste dans le développement du cône tangent à la sphère terrestre, avec les longueurs vraies sur les parallèles; elle présente cet avantage que les distances mesurées dans le sens du méridien, et dans celui du parallèle sont égales à celles de la surface sphérique, et que les superficies sont ainsi conservées : son seul défaut est que les diagonales des trapèzes curvilignes formés par les lignes de la projection perdent leurs dimensions proportionnelles à mesure que l'on s'écarte du méridien central. Attribuée faussement à Ptolémée, elle avait été mise en pratique dès le xvie siècle, par Apianus, Pierre Benewitz (1520), Oronce Fine (1532), Guillaume Le Testu (1566). En 1752, Bonne en fit ressortir tous les avantages ; elle fut ensuite adoptée par de l'Isle, d'Anville et par Bonne lui-même et presque universellement employée pour les cartes topographiques détaillées, basées sur des levés trigonométriques. C'est d'abord en Bavière qu'elle fut ainsi appliquée, pour la rédaction de la carte au 50,000e de cet Etat, par le fils même de Bonne, puis en France, par le dépôt général de la guerre pour la carte de France au 80,000e. En Allemagne on la nomme « projection de Bonne » ; mais en France elle s'appelle projection du dépôt de la guerre, et parfois, mais à tort, projection de Flamsteed modifiée.

Outre ses travaux comme ingénieur-hydrographe de la marine, Bonne a fait diverses publications cartographiques estimées, notamment : *Atlas de toutes les parties connues du globe terrestre*, réédité à Amsterdam (1782) ; *Carte de l'empire de Perse ; Carte de la Tartarie indépendante ; Carte de la Méditerranée* (Paris, 1 feuille) ; *Empire de la Chine, d'après l'atlas chinois, avec les isles du Japon* (Paris, 1 feuille) ; *Petit Neptune anglais, ou Carte marine des côtes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande* (1763) ; *Atlas général ou moderne* (1790) ; *Carte de la guerre présente entre les Russes, les Polonais et les Turcs, projetée et assujettie aux observations astronomiques* (1769, 9 petites feuilles) ; *Antilles et*

golfe du Mexique, avec la majeure partie de la Nouvelle Espagne (1680, Paris, 3 feuilles). F. P.

Bibl. : A. Germain, *Traité des projections des cartes géographiques;* Paris. — *Mémorial du dépôt de la guerre; Archives du ministère de la marine et du Dépôt des cartes et plans de la Marine*, etc.

BONNE (Charles-Rigobert-Marie), dit le *chevalier Bonne*) fils du précédent, né à Paris le 25 juin 1771, mort à Paris le 23 nov. 1839. Géodésien et topographe émérite, il fut d'abord nommé par réquisition en 1793 lieutenant au 15e bataillon de Paris, puis, en 1795, ingénieur géographe; il a servi en cette qualité jusqu'en 1832, et a été retraité comme maréchal de camp. De 1794 à 1814, il suivit nos armées, armée du Nord, du Rhin, d'Allemagne et Grande Armée, et fut mis à la tête d'une section d'ingénieurs-géographes qui avait pour mission de dresser avec les matériaux existants une carte de la Bavière, destinée à la conduite des armées. Mais, profitant du répit que donnait la suspension d'armes de Steyer, Bonne résolut de construire pour ce pays un canevas géodésique permettant d'assembler avec plus d'exactitude les levés de détail déjà faits ou ceux à venir. La paix de Lunéville (1801) semblait devoir suspendre les travaux de Bonne; mais l'électeur, depuis roi de Bavière, Maximilien-Joseph II, voulant continuer et étendre l'œuvre commencée, retint les ingénieurs français qui, avec l'aide de géodésiens bavarois, poursuivirent ainsi leur œuvre jusqu'en 1807. Comme il est dit ci-après, le chevalier Bonne fit adopter pour l'atlas topographique bavarois la projection préconisée par son père. Bonne prit ensuite une part importante aux travaux de la *Nouvelle Carte de France*. C'est ainsi qu'il fut nommé membre de la commission créée en 1817, sous la présidence du marquis de Laplace, pour l'evécution de cette œuvre magistrale, grâce à l'expérience qu'il avait acquise en Bavière, il put faire prévaloir ses idées, sur le système de projection à employer, sur le diapason de hachures, qui, avec quelques modifications, a servi de règle aux graveurs du Dépôt de la guerre pour la représentation des mouvements du terrain. Comme géodésien, le colonel Bonne dirigea la mesure de la base de Plouescat (1818 à 1823), puis il fit le nivellement géodésique du parallèle de Paris par les distances zénithales, et la mesure astronomique des différences de longitude sur ce même parallèle, avec l'emploi de signaux de feu liant l'observatoire de Paris avec ceux de Greenwich et de Munich. Cette dernière opération, commencée en 1824 avec un succès douteux, entre Paris et Strasbourg, et sans aucun succès entre Paris et Brest, — ce qui, paraît-il, lui attira une certaine hostilité de la part du colonel Puissant, membre de l'Institut et son collègue aux ingénieurs-géographes, — fut ensuite reprise en 1825. Bonne obtint alors une série d'observations qui semblait devoir fixer définitivement l'amplitude des deux arcs. Néanmoins, en 1830, Bonne, qui se trouvait en désaccord, pour cette mesure, avec son collègue le colonel Coraboeuf, reprit à nouveau ses observations ; mais il garda ce travail par devers lui. Le chevalier Bonne a été un des membres dirigeants de la Société de géographie de Paris. F. P.

Bibl. : *Mémorial du dépôt de la guerre. — Topographischer Atlas von Bayern, vom Oberst von Orff;* Karlsruhe, 1881.

BONNE (François-Julien de), magistrat et homme politique belge, né à Bruxelles le 10 mai 1789, mort à Bruxelles le 1er déc. 1879. Avocat à Bruxelles, il fut nommé substitut en 1822, juge en 1826, et démissionna à la suite de la Révolution de 1830. Elu par la ville de Bruxelles à la Chambre des représentants, il fit partie de l'opposition libérale (1845 à 1848). Il refusa le renouvellement de son mandat, et fut élu au conseil provincial. Il a publié : *De l'inamovibilité des curés succursalistes* (Bruxelles, 1846, in-8.).

BONNE (Louis-Charles), jurisconsulte français, né à Guerpont (Meuse) en 1819. Il prit le grade de docteur en droit, acheta une charge d'avoué à Bar-le-Duc et fit, pendant plusieurs années, au lycée de cette ville des cours de droit commercial. M. Bonne a publié diverses études dans la *Revue pratique de droit français* et a laissé un assez grand nombre d'ouvrages sur des matières juridiques. On a de lui : *Leçons élémentaires de droit commercial* (1862, in-16); *Cours de législation usuelle* (1864, in-18) ; *Conseils aux parents qui font à leurs enfants le partage de leurs biens sous la réserve d'une pension viagère* (1864, in-8); *Législation française élémentaire et pratique* (1864, in-12), réédité en 1875 sous le titre de *Traité élémentaire et pratique de droit français, cours élémentaire et pratique de morale* (1867, in-12); *Observations pratiques sur le projet de réforme du code de procédure* (1867, in-8); *Ce que c'est que le devoir* (1869, in-18) ; *Cours élémentaire d'économie sociale et industrielle* (1871, in-12); *Explication de la loi du 23 août 1871 sur les nouveaux droits d'enregistrement et de timbre* (1872, in-12); *Explication de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée* (1872, in-12); *Compétence commerciale* (1874, in-8), etc. Henry Gaignière.

BONNE-Carrère (Guillaume de), diplomate français, né à Muret (Languedoc) le 13 févr. 1754, mort à Versailles le 9 nov. 1825. Sa famille se disait noble, bien que lui-même plus tard eût nié cette noblesse ; il servit quelque temps comme sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie, et, grâce à M. de Vergennes, obtint en 1783 de voyager en Afrique et aux Indes, aux frais du département des affaires étrangères; de retour en 1786, il entreprit, sous les auspices de Montmorin, une tournée en Europe, pendant laquelle il se lia avec Mirabeau et Dumouriez, et était en passe d'obtenir le gouvernement de Chandernagor quand la Révolution éclata.

Le rôle qu'il y joua d'abord est assez obscur; il sut demeurer bien avec les personnages politiques les plus divers : Montmorin l'employait encore, quand déjà il était secrétaire de la Société des amis de la Constitution ou des Jacobins, et pendant ce temps, il conservait les relations les plus intimes, dit-on, avec ses anciens amis, Mirabeau et Dumouriez. C'est grâce à eux sans doute qu'il fut nommé, le 27 mars 1791, ministre à Liège, avec 20,000 fr. de traitement; mais le prince évêque refusa de le recevoir, ce qui donna des loisirs au diplomate. Il continua de fréquenter les Jacobins, dont il fut exclu d'ailleurs le 5 juin 1791, après une violente querelle avec Camille Desmoulins ; il était peu aimé des Girondins, et madame Roland porte sur lui des jugements sévères. Aussi quand, après avoir servi quelque temps de secrétaire au ministre de Lessart, Dumouriez le nomma directeur général du département des affaires étrangères, le 16 mars 1792, y eut-il un orage. L'orage passa, et Bonne-Carrère demeura à sa direction; elle avait été rétablie pour lui, car l'abbé de la Ville, sous Louis XV, avait le dernier occupé ces fonctions. Il les prit fort au sérieux, et ne perdit pas son temps : il renvoya la plupart des employés qui avaient jadis rendu des services à la monarchie, et qui étaient au courant des affaires, et les remplaça par des jacobins; à la vérité, il tenta de faire des économies et réduisit tous les gros traitements de près de moitié ; mais comme il avait de beaucoup augmenté le nombre de son personnel (il y eut six directions au lieu de quatre), les dépenses demeurèrent les mêmes. Ces épurations ne parurent même pas à l'Assemblée faites d'une main assez ferme : le 4 juin, un député nommé Ribes accusa Bonne-Carrère en termes très violents de faire partie du comité autrichien; le directeur se tira une fois encore de ce mauvais pas; il conserva son poste avec M. de Naillac et M. de Chambonas, les successeurs de Dumouriez, puis avec du Bouchage, malgré les attaques de Brissot, que certains déplacements, ordonnés contre son gré, lui avaient définitivement aliéné. Bigot de Sainte-Croix, qui arriva le 1er avr. aux affaires étrangères, était fort peu jacobin et

ne se souciait en aucune façon d'avoir à ses côtés un directeur tout-puissant qui fût leur ami ; pour se débarrasser de lui, il le nomma ministre aux Etats-Unis. Mais Bonne-Carrère vit le piège et refusa le poste ; la querelle aurait pu être longue, car elle était compliquée de certaines accusations de détournements de pièces qui pesaient sur le directeur en disponibilité : la journée du 10 Août y mit fin, en renversant le ministère. Il y eut bien des scellés apposés sur les papiers de Bonne-Carrère, mais l'intervention de Robespierre leva toutes les difficultés.

Lebrun-Tondu continua d'employer Bonne-Carrère, mais l'envoya à l'étranger et le chargea d'organiser la révolution en Belgique, à la suite des armées victorieuses de Dumouriez (fin 1792) : l'ancien ministre à Liège avait « une dette à payer au petit tyran mitré », et il s'en acquitta de son mieux, à coups de discours et de proclamations ; il fut l'âme du soulèvement des Belges et de tous les plans d'invasion que formèrent les patriotes bataves. Mais à peine de retour à Paris, à la suite de la trahison de Dumouriez et d'Egalité fils, il fut arrêté le 2 avr. 1793 ; remis en liberté, il fut arrêté une seconde fois pour relations avec les ennemis de la République, et ne sortit de prison qu'au 9 Thermidor.

Il continua de servir dans la diplomatie, mais n'eut que quelques missions secrètes, en Allemagne et en Danemark, où il ne se signala guère ; il avait eu des relations avec Talleyrand, et ne cessa de lui envoyer des suppliques ; mais Bonaparte avait sans doute sur lui des renseignements exacts : rien ne lui fut accordé, et, proposé en 1805 par la Haute-Garonne comme candidat au Corps législatif, il fut même rayé par le Sénat. En 1810 il suivit Mac-Donald en Catalogne comme directeur général de la police, puis revint en France après les désastres de l'expédition d'Espagne. Il tenta vainement la faveur de Louis XVIII après la Restauration ; mais n'obtenant rien ni de Talleyrand, ni du duc de Richelieu, il se décida à se faire industriel, et gagna, dit-on, une grosse fortune dans une entreprise de voitures dites *gondoles* entre Paris et Versailles.

BIBL. : F. MASSON, *le Département des affaires étrangères pendant la Révolution* ; Paris, 1877, in-8. — ERNOUF, *Maret, duc de Bassano* ; Paris, 1884, in-8. — Madame ROLAND, *Mémoires* ; Paris, an VIII. — Lui-même a publié un *Exposé de la conduite de Bonne-Carrère depuis le commencement de la Révolution* ; Paris, an II, in-4.

BONNEAU (Jean-Alexandre-Yves), diplomate français, né à Montpellier en 1739, mort à Paris en mars 1805. Chargé, dès 1775, d'un travail et d'une correspondance politiques à Varsovie, Bonneau fut pourvu d'un traitement fixe le 21 juil. 1779. Nommé consul honoraire en Pologne en 1787, puis chargé des fonctions de secrétaire de légation pendant la mission de Descorches de Sainte-Croix (avril 1792), il resta dans le pays comme chargé d'affaires quand les événements du 10 Août eurent forcé le ministre de France à quitter son poste devant l'hostilité déclarée de la cour de Pologne. Il défendit avec sagacité les intérêts français, et s'efforça d'aider de ses conseils et de son influence les patriotes polonais. Enlevé le 7 mai 1793 par les troupes russes, il fut enfermé à Schlüsselbourg, et n'obtint sa liberté que le 13 déc. 1796, grâce à l'intervention de la Prusse. Il revint en France vers le milieu de 1797, et y mourut sans avoir repris du service. Il avait épousé Elisabeth Requérande, qui lui survécut.

L. F.

BIBL. : Louis FARGES, *Recueil des Instructions aux ambassadeurs de France en Pologne*.

BONNEAU (Alexandre), publiciste français, né à Exoudun (Deux-Sèvres) le 24 avr. 1820. Après avoir publié un volume d'*Odes et Poèmes* (1842, in-12), il fut attaché à l'administration civile de l'Algérie, mais ne tarda pas à rentrer en France. Collaborateur de l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle*, de la *Revue orientale* et de la *Revue contemporaine*, il a écrit en outre un certain nombre d'ouvrages de circonstance : la *Révolte de l'Inde* (1857, in-4, carte) ; les *Turcs et la civilisation* (1860, in-8) ; *Rome et la Méditerranée* (1861, in-8) ; *Haïti et son avenir* (1862, in-8), et commencé un *Atlas politique de l'Europe* (1864, in-fol.), resté inachevé. Rédacteur de la *Presse*, M. Bonneau entra dès sa création à l'*Opinion nationale* et il y rédigea, jusqu'à la disparition de cette feuille, le bulletin politique. Il a depuis réuni en volume les articles qu'il avait jadis donnés à la *Presse* sur la *Crémation et ses bienfaits* (1887, in-8). M. Tx.

BONNEBOSCQ. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer ; 940 hab.

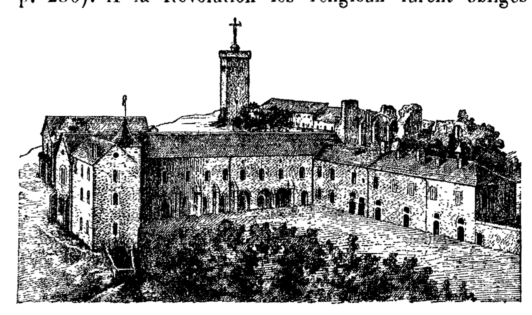
BONNECHOSE (Henri-Marie-Gaston BOISNORMAND, comte de), archevêque, cardinal et sénateur français, né le 30 mai 1800 à Paris, mort en 1883. En 1829, il était avocat général à Besançon ; en 1830, il donna sa démission et alla faire ses études théologiques à Strasbourg ; il y fut ordonné prêtre en 1834. Directeur du collège de Juilly en 1840, supérieur de la communauté des prêtres de Saint-Louis, à Rome, en 1843 ; évêque de Carcassonne en 1847, d'Evreux en 1854 ; archevêque de Rouen en 1858 ; cardinal en 1863. — Devenu membre du Sénat en sa qualité de cardinal, il s'y fit l'adversaire de l'unité italienne, le champion du pouvoir temporel des papes, et l'accusateur des manifestations de la libre science et de la libre pensée, soutenant les dénonciations de la pétition Giraud contre l'enseignement de l'Ecole de médecine, se plaignant de ce que la *Vie de Jésus* de Renan et le roman *le Maudit* n'avaient point été poursuivis judiciairement. Au concile du Vatican, il appuya toutes les prétentions de la papauté. — Sous le titre *Philosophie du christianisme* (Paris, 1835, 2 vol.), il a publié la correspondance religieuse de l'abbé Bautain, dont il était le disciple et qui combinait alors l'hégélianisme avec l'ultramontanisme. Autres publications : *Mandements* et *Discours* prononcés au Sénat, au Congrès scientifique, à la Société des antiquaires de Normandie, etc.

BONNECHOSE (François-Paul-Emile BOISNORMAND de), littérateur français, né à Leyerdorp (Hollande) le 18 août 1801, mort à Paris le 15 fév. 1875, frère du précédent. Il entra d'abord dans l'armée après avoir passé par Saint-Cyr (1818). Lieutenant en 1825, il fit le service d'état-major et démissionna en sept. 1830. Il fut nommé par Charles X, conservateur de la bibliothèque de Saint-Cloud, et maintenu dans cet emploi par Louis-Philippe (1830-1848). Il fut aussi conservateur des bibliothèques de Versailles et de Trianon. E. de Bonnechose a publié de nombreux ouvrages dont voici les plus intéressants : *Bolivar* (Paris, 1831, in-8) ; *Mort de Bailly* (1833, in-8), qui remporta le prix de poésie de l'Académie française ; *Histoire de France, ou exposé des faits principaux accomplis dans cette contrée depuis l'invasion des Francs sous Clovis jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe Ier* (1834, 2 vol. in-12, souvent réimprimé avec des additions) ; *Christophe Sauval ou les deux familles ; histoire contemporaine* (1836, 2 vol. in-8) ; *les Réformateurs avant la réforme du* XVe *siècle : Gerson, Jean Huss et le concile de Constance* (1844, 2 vol. in-8) ; *Géographie physique, historique et politique de la France* (1847, in-8) ; *les Quatre conquêtes de l'Angleterre, son hist. et ses institutions sous les Romains, les Anglo-Saxons, les Danois et les Normands* (1851, 2 vol. in-8) ; *Histoire d'Angleterre jusqu'à l'époque de la Révolution française* (1859, 4 vol. in-8) ; *Bertrand du Guesclin* (1866, in-12) ; *Lazare Hoche* (1867, in-12) ; *la Crise actuelle dans l'Eglise réformée de France* (1868, in-8).

BONNECHOSE (Louis-Charles BOISNORMAND de), né à Nimègue en nov. 1811, mort à Montaigu, le 7 juin 1832. Page de Charles X en 1830, il le suivit en Angleterre (août 1830), et fut chargé en 1831 d'une mission auprès des chouans de l'Ouest ; il prit part au combat de La Pénissière (6 juin 1832), qui fut un désastre pour les blancs. Surpris après le combat dans une ferme où il

s'était réfugié, il fut atteint de plusieurs coups de fusil, et transporté par les bleus à Montaigu, où il mourut en arrivant.

BONNECOMBE. Abbaye du dép. de l'Aveyron, com. de Comps-La-Grandville, cant. de Cassagnes-Begonhez, dans les gorges du Viaur. Cette abbaye fut fondée en janvier 1163 par Raimond V, comte de Toulouse et Hugues, évêque de Rodez. C'est de Candeil que vint Matfred le premier abbé de Bonnecombe, et ce fut l'abbé de Candeil Gausbert qui consacra le 12 janv. 1166 le nouveau monastère, mais ce n'est pas à ce dernier seul qu'il faut rapporter cette fondation. L'abbaye prospéra très vite. De nombreuses donations lui furent faites par les évêques de Rodez et par les comtes de Toulouse. Les rois de France et les papes en confirmèrent à plusieurs reprises les exemptions et privilèges. Les abbés de Bonnecombe furent pendant tout le moyen âge mêlés aux affaires du Rouergue. Ils siégeaient aux Etats de la province immédiatement après le dom d'Aubrac. Au XVe siècle, l'abbaye fut donnée à des abbés commendataires. L'un d'eux fut Guiscard de La Bourlie, le fameux aventurier qui après avoir, pendant l'insurrection des Camisards, essayé de soulever le Rouergue, passa en Hollande et de là en Angleterre où il mourut en 1711. La liste des abbés de Bonnecombe publiée par M. H. de Barrau contient plusieurs erreurs. Il vaut mieux s'en tenir, comme l'a fait M. de Gaujal, à la liste publiée par le *Gallia Christiana* (t. I, p. 250). A la Révolution les religieux furent obligés



L'abbaye de Bonnecombe, d'après une photographie.

de fuir. Le monastère fut pillé et en partie détruit. La seule construction importante qui en soit restée est une grande tour carrée du XIVe siècle placée à la porte de l'enclos. Le pont sur lequel on traverse le Viaur pour se rendre à l'abbaye remonte, dit-on, au XIIIe siècle. M. Grinda a découvert, dans un mur de soutènement de la route, qui longe le Viaur, un fragment d'une table d'autel qui paraît remonter au XIIe siècle. En 1875, des Trappistes furent installés dans ces ruines par Mgr Bourret, évêque de Rodez. Ils ont déjà reconstruit une bonne partie des anciens bâtiments. Ce qui reste des archives de l'abbaye forme aujourd'hui un fonds particulier aux archives du dép. de l'Aveyron. Deux volumes du cartulaire (XIIIe siècle) de Bonnecombe sont conservés dans les archives de la Société des lettres; le troisième est aux archives départementales. Les volumes 138 et 139 de la collection Doat à la Bibl. nat. contiennent des copies de pièces concernant cette abbaye. C. COUDERC.

BIBL. : H. de BARRAU, *Etude historique sur l'ancienne abbaye de Bonnecombe* dans les *Mém. de la Soc. des lettres de l'Aveyron*, t. II, p. 193. — Baron de GAUJAL, *Etudes historiques sur le Rouergue*; Paris, 1858, t. I, p. 456. — G. GRINDA, *Notes archéologiques*, dans les *Mém.* que nous venons de citer, t. XI, p. 214.

BONNECOURT *(Bona curtis)*. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Neuilly-l'Evêque; 419 hab. Une voie romaine traverse le territoire de cette localité, dont la première mention date de 1126. La seigneurie de Bonnecourt, qui faisait partie au XVIe siècle du domaine d'Anglure, fut érigée en marquisat par Louis XIV, en octobre 1685. A. T.

BONNÉE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. d'Ouzouer-sur-Loire; 390 hab.

BONNE-ESPÉRANCE (Cap de). *Cape of Good Hope.* Cap formant l'extrémité méridionale d'une presqu'île de l'Afrique australe, située au S.-O. de la région dite du Cap. Cette presqu'île est le prolongement S. d'une saillie continentale entre la baie de Saint-Helena et la False-bay; longue de 52 kil., et large de 11 à 15 kil., elle est baignée au N. par la baie de la Table, et elle se détache, au S., en une langue de terre de 28 kil., légèrement recourbée en faucille vers la baie de False, dont elle constitue le côté occidental. Au delà du mont de la Table (1,080 m.) et du cirque entourant Cape-Town, les collines s'abaissent par degrés (montagne de Constance, 972 m., Simon'sberg, 517 m., etc.) jusqu'à l'extrémité sud, que surmontent deux pics, gisant à 1,650 m. l'un de l'autre : celui du N. dit de *Vasco de Gama*, est élevé de 267 m., l'autre au S., appelé *Cape-point*, a 243 m. de hauteur. C'est cette extrémité qui constitue le cap de Bonne-Espérance : il comprend deux pointes, le cap Maclear à l'O. et le Cape-point à l'E. Celui-ci porte un phare à feu tournant visible à 36 milles. A côté est un sémaphore. Un autre phare existe dans la portion de la baie de False formant la Simon'sbay. La falaise du cap est haute et escarpée (209 m.), à nature de calcaire siliceux et cristallin, défendue par des rochers et des récifs; *rocher Dias*; *récif du S.-O.*, à 1 mille du cap Maclear; *roches Bellows* et *Anvil*. Les vents du N.-O., d'avril à septembre, rendent dangereuse la baie de la Table: on relâche, à cette époque, avec sécurité, dans la baie de Simon, après avoir franchi l'entrée de False-bay, entre les caps de Bonne-Espérance et Hangklip. Les courants maritimes des deux côtés du cap de Bonne-Espérance diffèrent par leur marche et par leur température : à l'O., c'est le courant froid antarctique, à l'E., le courant indien de Mozambique, dont l'excès de température atteint en été jusqu'à 9° et porte à 20° l'eau de False-bay. La pointe du cap (Cape-point) a pour lat. S. 34° 22′ et pour long. E. 16° 8′ 36″; la pointe la plus méridionale du continent africain est le cap des Aiguilles, qui en est distant de 150 kil. vers l'E.-S.-E.

Le cap fameux de Bonne-Espérance est pris communément pour l'extrémité de l'Afrique ; le cap des Aiguilles est le point précis de séparation de l'Atlantique et de l'Océan Indien. C'est ce dernier qui est contourné en réalité quand on dit que l'on double le cap de Bonne-Espérance, comme le fit Barthélemy Dias, le premier, en 1486. Le nom de *Cabo de los Tormentos* qu'il donna au promontoire qu'il reconnut à son retour d'Algoa, fut changé par Jean II de Portugal en celui de *Cabo de Boa-Esperanza*, espoir de la route directe de l'Inde. Ce dernier pas fut franchi onze ans plus tard par Vasco de Gama. Le Camoens a personnifié, dans ses *Lusiades*, le génie des tempêtes par Adamastor, gardien du cap de Bonne-Espérance. Les deux marins génois Ugol et Guido Vivaldi (V. Amat di s. Filipo, *Biog. dei viag. it.*, I, 77), avaient tenté, dès 1291, un voyage aux Indes en contournant l'Afrique. (V. l'historiq. de la colonie du CAP, DIAS, VASCO DE GAMA). C. DELAVAUD.

BONNE-FAMILLE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de La Vergrillière; 600 hab.

BONNE FEUILLE (Imprimerie). C'est le nom donné à la feuille qui sort de la presse immédiatement après la *mise en train* (V. ce mot), et avant de procéder au tirage. Elle est soumise au prote, qui s'assure s'il n'y a pas trop de foulage, si la couleur est bonne, si les gravures viennent bien, et ordonne au conducteur de *rouler*, c.-à-d. de tirer, après qu'il aura tenu compte des observations que l'examen de cette feuille aura pu lui susciter. — On donne encore ce nom à toute feuille extraite du tirage définitif. Le service en est fait par l'imprimeur à l'auteur ou à l'éditeur, avant le tirage complet et le brochage de l'ouvrage. L'auteur peut ainsi dresser à l'avance l'erratum qui sera imprimé avec le titre ou la dernière

feuille, ou faire tirer un *carton* (V. ce mot) ; et l'éditeur peut, de son côté, satisfaire aux exigences de la publicité, en communiquant aux journaux des extraits d'un ouvrage sur le point d'être lancé.

BONNEFOI. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche ; 274 hab.

BONNE FOI. Cette expression qui se rencontre si fréquemment dans les textes de nos lois n'a pas toujours exactement la même signification. Le jurisconsulte Paul semble en avoir donné l'acception la plus large, lorsqu'il dit : *fides bona contraria est fraudi et dolo*, la bonne foi est l'opposé de la fraude et du dol (Dig., loi 3, § 3, *pro socio*, liv. 17, tit. II). C'est en ce sens évidemment que l'art. 1134 du C. civ. porte que les conventions doivent être exécutées de bonne foi, c.-à-d. loyalement, en se conformant à l'intention des parties contractantes, au but qu'elles ont voulu atteindre. Si le législateur a cru devoir inscrire dans la loi positive ce principe de droit naturel, c'est que la bonne foi est l'âme des relations sociales, suivant l'expression de M. Demolombe. « Il ne suffit même pas, dit M. Glasson, que ce principe soit écrit dans la loi, il faut encore qu'il soit consacré par les mœurs. Quelle confusion dans les rapports journaliers de la vie, si les citoyens ne consentaient pas à exécuter ce qu'ils ont volontairement promis ! Que de procès si chacun essayait de se soustraire à la loi du contrat sous un prétexte ou sous un autre ! » (*Eléments du droit français*, nouv. éd., 1884, t. I, p. 574.) Ce vœu ne se réalise malheureusement pas toujours : il arrive trop souvent qu'un débiteur de mauvaise foi cherche à éluder ses engagements ou veut interpréter une convention dans un sens plus favorable à ses intérêts, mais contraire à l'intention qu'avaient eue les contractants. Si la partie lésée recourt à l'autorité judiciaire, c'est au juge qu'il appartiendra de rechercher quelle a été la volonté des parties ; pour cela, il devra étudier la convention non seulement dans ses termes, en combinant ensemble les différentes clauses, mais aussi dans son esprit, en consultant, s'il est nécessaire, les usages du pays où le contrat a été passé et en s'éclairant par les autres circonstances de fait. Nos tribunaux jouissent à cet égard de la latitude la plus complète ; ils apprécient *ex æquo et bono* quelles doivent être les suites, les conséquences des conventions. En droit romain, il n'en était pas de même ; l'on distinguait les actions de bonne foi et de droit strict ; dans les actions de droit strict, le juge devait statuer suivant la rigueur du droit, sans prendre en considération aucune circonstance quelconque d'équité ou de bonne foi, tandis que dans les actions de bonne foi il était permis au juge d'apprécier *ex bono et æquo* ce qui était dû au demandeur (V. Action). Cette distinction est complètement étrangère à notre droit; car l'art. 1135 porte : « Les conventions obligent non seulement à ce qui y est exprimé, mais encore à toutes les suites que l'équité, l'usage, ou la loi donnent à l'obligation d'après sa nature ».

Quand un débiteur n'a pas exécuté son obligation au terme fixé par le contrat, il peut sous certaines conditions être condamné à des dommages-intérêts (art. 1146 à 1148, C. civ.). Pour l'évaluation des dommages-intérêts, le juge devra prendre aussi en considération la bonne ou la mauvaise foi du débiteur. Sans doute, sa bonne foi, c.-à-d. l'absence de toute intention frauduleuse, même de toute mauvaise volonté, ne sera pas un obstacle à sa condamnation, si d'ailleurs c'est par sa faute ou son fait qu'il a été empêché d'exécuter, car seule, l'impossibilité absolue d'exécuter provenant d'une cause étrangère, qui ne lui est pas imputable, peut libérer le débiteur de son obligation (art. 1147, C. civ.) ; mais pour déterminer la quotité des dommages-intérêts, les tribunaux auront à examiner si le débiteur était de bonne ou de mauvaise foi. Si l'inexécution de l'obligation ne résulte pas du dol du débiteur, autrement dit s'il est de bonne foi, il n'est tenu que des dommages-intérêts qui ont été prévus ou qu'on a pu prévoir lors du contrat (art. 1150, C. civ.); la condamnation ayant alors son fondement dans une clause tacite ou présumée du contrat, par laquelle le débiteur s'est engagé à réparer le préjudice résultant de l'inexécution, ne peut avoir pour objet que d'indemniser le créancier des dommages qui ont dû se présenter à l'esprit des parties au moment de la convention. Si, au contraire, c'est par dol que le débiteur n'a pas exécuté, il est tenu même des dommages qu'on n'a pas prévus ou pu prévoir à cette époque (art. 1151, C. civ.) ; c'est qu'ici l'obligation de réparer le préjudice causé naît du dol lui-même et non d'une convention tacite. Ce n'est pas le lieu d'insister sur les autres règles relatives à la fixation du *quantum* des dommages-intérêts (V. Dommages-intérêts).

Notre code ne s'est pas contenté de poser en principe que les conventions doivent être exécutées de bonne foi, c.-à-d. loyalement et sans fraude, il en a fait des applications particulières. Ainsi, par exemple, dans les sociétés à durée illimitée, la dissolution peut être provoquée par un seul des associés (art. 1865, C. civ.), mais l'art. 1869 exige pour cela que cet associé agisse de bonne foi et non dans le but de s'approprier à lui seul un profit qui devait revenir à la société (art. 1870, C. civ.). Ce serait évidemment contraire à la volonté de ceux qui ont fait une société de ce genre (V. Société).

C'est encore en prenant le mot bonne foi comme désignant l'absence de toute fraude que le législateur accorde le bénéfice de la cession de biens au débiteur malheureux et de bonne foi (art. 1268, C. civ.). Ce bénéfice, dont l'avantage est de soustraire le débiteur à la contrainte par corps, ne pouvait être donné par la loi qu'au débiteur de bonne foi ; il eût été peu équitable de venir au secours d'un débiteur coupable de fraude envers ses créanciers (V. Cession de biens, Contrainte par corps).

Pour établir la distinction entre les délits civils et les quasi-délits (art. 1382 et suiv., C. civ.), les jurisconsultes donnent un criterium qui repose en définitive sur la bonne ou la mauvaise foi de l'auteur du fait dommageable. Le délit et le quasi-délit ont, en effet, des caractères communs : ils supposent l'un et l'autre la perpétration d'un fait illicite et dommageable qui oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ; mais tandis que le délit doit être accompli avec l'intention de nuire, c.-à-d. de mauvaise foi, le quasi-délit suppose que l'auteur du dommage n'avait pas agi méchamment, dans le but de porter préjudice à autrui ; en un mot, la bonne foi est une condition essentielle du quasi-délit (V. Délit, Quasi-délit).

La bonne foi, entendue toujours comme exclusive de toute fraude, joue encore un rôle important en matière de faillite. En organisant le régime de la faillite, le législateur s'est préoccupé de sauvegarder divers intérêts et notamment l'intérêt des créanciers du failli ; il a voulu empêcher que le débiteur pût leur enlever une partie de leur gage, ou favoriser tel ou tel d'entre eux. C'est pour atteindre ce résultat que le jugement déclaratif de faillite emporte de plein droit et immédiatement dessaisissement pour le failli de l'administration de tous ses biens (art. 443, C. comm.) ; ce n'est pas une expropriation : le failli reste propriétaire, créancier, mais l'exercice de ses droits de propriété ou de créance lui est enlevé pour être confié au syndic ; les actes de disposition qu'il ferait lui-même, les engagements qu'il contracterait, les paiements qu'il opérerait ou recevrait, etc., ne seraient pas opposables à la masse des créanciers. Mais ce dessaisissement ne se produit qu'à partir du jugement déclaratif de faillite ; or, cela ne suffit pas pour la protection des créanciers. A la veille des faillites, les fraudes sont toujours à craindre ; le commerçant, averti par des signes précurseurs, ne peut ignorer son état ; son intérêt ne le poussera-t-il pas à faire des actes de nature à nuire à ses créanciers ou à favoriser certains d'entre eux ? Voilà pourquoi le législateur a considéré comme suspects certains actes passés avant le jugement déclaratif depuis l'époque de la cessa-

tion des paiements et même quelquefois dans les dix jours qui la précèdent. Les uns sont présumés frauduleux et annulés dans l'intérêt de la masse, quand même ceux qui ont traité avec le failli justifieraient de la plus entière bonne foi. Tels sont : les donations, les hypothèques conventionnelles ou judiciaires, les droits d'antichrèse ou de gage constitués pour dettes antérieurement contractées ; les paiements de dettes non échues ; les paiements même de dettes échues, s'ils n'ont pas eu lieu en numéraire ou en effets de commerce ; les paiements anticipés de lettres de change ou de billets à ordre (art. 446, C. comm.). D'autres actes faits par le failli après la cessation des paiements et avant le jugement déclaratif ne sont pas déclarés nuls de plein droit vis-à-vis de la masse, mais la nullité peut en être prononcée, si l'on prouve que les tiers qui ont traité avec le failli avaient connaissance de la cessation des paiements ; la nullité est donc subordonnée à la mauvaise foi de ces tiers ; ce sont les paiements de dettes échues faits en numéraire ou effets de commerce, et les actes à titre onéreux comme, par exemple, les ventes (art. 447, C. comm.). L'explication de ces dispositions importantes sera développée ailleurs (V. FAILLITE).

Même en matière civile, le législateur donne aux créanciers une ressource contre les actes faits par le débiteur en fraude de leurs droits. Un débiteur conserve en principe la libre disposition de ses biens, et ses créanciers ne sont pas admis à critiquer les actes qu'il a passés de bonne foi, mais s'il s'agit d'un acte par lequel le débiteur s'est rendu insolvable ou a augmenté son insolvabilité, il manque à la foi due à ses créanciers, et ceux-ci peuvent attaquer l'acte sous certaines conditions par l'action dite Paulienne ou révocatoire (art. 1167, C. civ.). Il faut pour cela que le débiteur ait eu conscience qu'il se rendait insolvable et même, s'il s'agit d'une aliénation à titre onéreux, que l'acquéreur ait été complice de la fraude *(conscius fraudis)* ; s'agit-il, au contraire, d'une aliénation à titre gratuit, les créanciers peuvent faire annuler l'acte, quand même le donataire aurait été de bonne foi, aurait ignoré qu'il recevait une libéralité au détriment des créanciers du donateur (V. ACTION).

Jusqu'ici nous avons parlé de la bonne foi, en la considérant comme la qualité opposée au dol ou à la fraude. Nous avons regardé comme étant de bonne foi celui qui agit loyalement, suivant son droit, et qui n'a causé, sciemment, volontairement, aucun dommage à autrui. Mais il est une autre acception du mot qui, au point de vue juridique, présente un très grand intérêt. Une personne peut faire des actes contraires aux règles du droit positif ou à l'équité ; elle sera néanmoins de bonne foi, si elle n'a agi que sous l'empire de l'erreur ou de l'ignorance. La bonne foi, ainsi entendue, c'est l'opinion erronée où l'on est qu'on a agi suivant son droit ; elle est exclusive de toute idée frauduleuse, de toute intention de violer la loi ou de faire tort à autrui. Dans bien des cas, notre droit tient compte de sa bonne foi à celui qui n'a agi que sous l'empire de l'erreur ou de l'ignorance ; il le relève de certaines des conséquences des actes illégaux par lui commis. Nous allons examiner sommairement tous les avantages qui découlent de la bonne foi ainsi comprise.

Observons d'abord que la bonne foi peut être la résultante soit d'une erreur de droit soit d'une erreur de fait ; d'une erreur de droit, quand l'erreur provient de l'ignorance ou de la fausse interprétation de la loi ; d'une erreur de fait, quand l'opinion erronée a pour objet un fait. Dans les deux hypothèses, la bonne foi existe ; mais est-il possible de tenir compte à l'auteur d'un fait de sa bonne foi dans le cas d'erreur de droit aussi bien que dans le cas d'erreur de fait ? Il est de principe que nul n'est censé ignorer la loi ; aux termes de l'article 1er du Code civil, la loi promulguée est réputée connue de tous. Sans cette règle, la société serait impossible ; chacun pourrait, sous prétexte d'ignorance, se dispenser d'exécuter une loi qui lui paraîtrait gênante. On ne peut donc être admis à invoquer sa bonne foi, son ignorance de la loi pour s'excuser de ne l'avoir pas observée et se faire relever des conséquences de son inobservation. Cette règle est applicable naturellement aux lois pénales ; une peine peut être prononcée contre l'auteur d'une infraction, alors même qu'il aurait ignoré l'existence de la loi qui la punissait. La question ne pourra guère s'élever à propos des actes qui lèsent à la fois la loi morale et la loi sociale ; la bonne foi n'est point admissible en pareil cas ; mais il est des actes, étrangers à la notion du juste et de l'injuste, que la loi positive commande ou défend en vue de l'utilité sociale, et pour lesquels la bonne foi résultant de l'ignorance de la loi ne saurait être une cause d'excuse ; c'est ce qui se présente surtout en matière de lois fiscales et de contraventions de simple police. Remarquons, à ce sujet, les effets différents en matière pénale de l'erreur de fait et de l'erreur de droit. Tandis que l'ignorance de la loi ne peut faire absoudre l'auteur de l'infraction, l'erreur provenant de l'ignorance d'un fait peut produire un résultat contraire. Pour être responsable au point de vue pénal, il faut, en effet, supposer chez l'auteur : toujours une volonté libre, dans bien des cas l'intention, c.-à-d. le fait non pas seulement d'avoir perpétré l'acte, mais d'en avoir voulu les conséquences, d'avoir tendu vers ce but. On se rendra aisément compte de la différence entre l'intention et la volonté par l'exemple suivant : dans l'assassinat et dans l'homicide par imprudence, la volonté de faire l'acte qui a causé la mort existe également, mais l'assassin a eu l'intention que l'auteur de l'homicide par imprudence n'a pas eue. La question d'intention ne se pose pas dans tous les cas, mais seulement quand l'infraction consiste en un certain mal, en un certain préjudice causé ; il en est autrement, quand la loi incrimine non pas le résultat préjudiciable d'un acte, mais une action ou une inaction en elle-même, abstraction faite de ses conséquences. Il est facile de comprendre qu'une erreur de fait peut faire disparaître l'intention ; si, par exemple, croyant administrer une substance bienfaisante et sans qu'il y ait négligence coupable de ma part, je me trompe de flacon et donne un poison qui entraîne la mort d'une personne, l'absence d'intention, ma parfaite bonne foi, doit me faire échapper à toute peine, à supposer que je n'aie pas commis d'imprudence.

Le principe que nul n'est censé ignorer la loi entraîne des conséquences en matière civile comme en matière pénale. Celui auquel on réclame des dommages-intérêts à raison de l'inaccomplissement d'une obligation légale ne peut, pour faire écarter la demande, se prévaloir de son ignorance de la loi ; il en est de même quand un texte prononce une déchéance, une prescription, une nullité ; elles sont encourues même par les personnes de bonne foi qui ne connaissaient pas la loi. Il ne faudrait pas croire toutefois que la bonne foi résultant de l'erreur de droit, de l'ignorance de la loi, ne puisse jamais être invoquée. Dans tous les cas où le législateur a jugé à propos d'accorder certains bénéfices à la bonne foi, on est admis, pour justifier de sa bonne foi, à se prévaloir d'une erreur de droit comme d'une erreur de fait. Ce sont ces hypothèses que nous devons maintenant parcourir.

La bonne foi joue un rôle important en matière de possession. Ainsi bien qu'en principe les fruits appartiennent au propriétaire de la chose qui les a produites (art. 547, C. civ.), celui qui possède une chose sans droit, mais de bonne foi, n'est pas tenu de restituer au propriétaire, qui triomphe dans l'action en revendication, les fruits de chose qu'il a perçus de bonne foi (art. 549, C. civ.). Sans entrer ici dans des détails qui trouveront leur place naturelle ailleurs (V. POSSESSION), disons que le possesseur est de bonne foi, lorsqu'il croit être propriétaire de la chose qu'il possédait, mais pour que la bonne foi du possesseur lui fasse acquérir les fruits, il faut que son erreur soit excusable et elle n'a ce caractère aux yeux de la loi qu'autant qu'elle est appuyée sur un juste titre,

c.-à-d. un titre de sa nature translatif de propriété, dont le possesseur ignore les vices (art. 550, C. civ.). La bonne foi procure encore au défendeur qui a succombé dans une instance en revendication un autre avantage, c'est qu'il n'est responsable ni des détériorations arrivées par cas fortuit, ni même de celles qui proviennent de son fait, si ce n'est jusqu'à concurrence du profit qu'il en a retiré, tandis que le possesseur de mauvaise foi est responsable même de celles qui ont eu lieu par cas fortuit, s'il ne prouve pas qu'elles se fussent également produites entre les mains du propriétaire. Enfin, si le possesseur de bonne foi a disposé d'objets mobiliers appartenant au revendiquant, il n'est tenu qu'à la restitution du prix par lui reçu, tandis que le possesseur de mauvaise foi doit en restituer la valeur intégrale, n'en eût-il retiré qu'un prix inférieur (V. Revendication). On pourrait signaler à peu près les mêmes conséquences de la bonne foi du possesseur, si l'on étudiait les résultats de l'action en pétition d'hérédité (V. Pétition d'hérédité).

Quand un tiers a fait sur le sol d'autrui des plantations, constructions et ouvrages, et qu'il est condamné à restituer au propriétaire le fonds sur lequel il a fait ces ouvrages, sa situation est bien différente, suivant qu'il était de bonne ou de mauvaise foi en faisant les travaux, c.-à-d. qu'il avait ou non juste sujet de se croire propriétaire. Dans les deux cas, les ouvrages deviennent par droit d'accession la propriété de celui auquel le fonds appartient, mais tandis qu'au cas de mauvaise foi du possesseur, le propriétaire a le choix ou de le forcer à démolir et à rétablir les lieux dans leur état primitif ou de garder les constructions en remboursant au constructeur ses dépenses, dans le cas de bonne foi, le constructeur ne peut être contraint à démolir et a droit à une indemnité égale soit à la dépense par lui faite soit à la plus value produite par les constructions, au choix du propriétaire (art. 555, C. civ.) (V. Construction).

La bonne foi du possesseur de l'immeuble d'autrui lui procure encore un autre privilège au point de vue du temps requis pour parvenir à la prescription acquisitive de la propriété. Celui qui possède un immeuble de bonne foi et en vertu d'un juste titre, a l'avantage de voir abréger la durée ordinaire de la prescription: il n'a pas besoin de posséder trente ans, mais seulement un laps de temps variant, suivant certaines distinctions, de dix à vingt ans (art. 2265 et suiv., C. civ.). La bonne foi s'entend encore ici de la légitime croyance du possesseur que son titre l'a rendu propriétaire. Les autres conditions seront indiquées ailleurs avec plus de développements (V. Prescription).

C'est ici le lieu de signaler un autre avantage de la bonne foi pour le possesseur d'immeuble. Il est de principe que l'acquéreur d'un immeuble hypothéqué, qu'il tienne ou non son droit du véritable propriétaire, peut acquérir par prescription la libération de son immeuble à l'encontre du créancier hypothécaire. On examinera ailleurs s'il s'agit ici d'une prescription acquisitive ou d'une prescription extinctive (V. Hypothèque). Nous nous contentons d'indiquer ici l'effet de la bonne foi sur la durée de la prescription, et il faut entendre dans l'espèce par bonne foi l'ignorance où était le tiers détenteur, lors de son acquisition, de l'existence de l'hypothèque; ajoutons que l'existence d'une inscription hypothécaire ne suffit pas pour le faire considérer comme de mauvaise foi. La prescription de l'hypothèque s'accomplit, en principe, au bout de trente ans de possession par le tiers détenteur, sans autre condition, et ce délai court du jour de sa prise de possession, mais par exception si le tiers acquéreur possède en vertu d'un juste titre et de bonne foi, il peut acquérir la libération de son immeuble par la prescription de dix à vingt ans, conformément aux distinctions faites par les art. 2265 et 2266 du C. civ. Mais cette prescription abrégée ne court qu'à dater de la transcription de l'acte d'acquisition sur les registres de la conservation des hypothèques (art. 2180, 4°, C. civ.). La même règle s'applique aux privilèges immobiliers (V. Hypothèque, Prescription).

Quand il s'agit de choses mobilières corporelles, la possession de bonne foi produit encore un effet plus important. « En fait de meubles, la possession vaut titre », dit l'art 1179, C. civ., ce qui veut dire que le propriétaire d'une chose mobilière ne peut pas la revendiquer contre le possesseur qui la détient; dans l'opinion la plus générale, ce bénéfice ne peut être invoqué que par le possesseur de bonne foi; du reste, l'art. 1141 du C. civ. vient à l'appui de ce système: supposant qu'un propriétaire a vendu la même chose mobilière successivement à deux personnes, il décide que le second acheteur sera à l'abri de toute action en revendication de la part du premier, s'il a été mis en possession et s'il est de bonne foi. La règle de l'art. 1179 comporte des exceptions qu'il n'y a pas lieu d'examiner ici (V. Possession, Prescription).

En matière de gage, la bonne foi procure au possesseur des avantages analogues. Le propriétaire d'un objet mobilier corporel ne peut pas le revendiquer utilement contre le créancier qui, de bonne foi, a reçu cet objet en gage *a non domino*. Ainsi, le privilège du locateur qui, fondé sur une constitution de gage tacite, porte sur tous les meubles garnissant la maison louée ou la ferme, atteint même ceux qui appartiennent à des tiers et que le preneur détient à titre précaire, comme emprunteur ou dépositaire par exemple, si le locateur est de bonne foi, c.-à-d. s'il a pu croire, au moment de leur introduction dans la maison, qu'ils appartenaient au locataire. La bonne foi du locateur (nous pouvons ajouter: et du créancier gagiste), est encore prise en considération, lorsque le locataire a introduit dans la maison louée des meubles qu'il a achetés et dont il doit encore le prix; si le locateur ignore que ces meubles ne sont pas encore payés, sa bonne foi lui permettra d'exercer son privilège, par préférence à celui du vendeur, sur ces objets mobiliers (art. 2102, 4°, al. 3, C. civ.) (V. Gage, Privilège, Bail, Louage).

La bonne foi peut encore jouer un rôle important en matière de paiement. Si un débiteur, obligé de transférer à son créancier la propriété d'une chose, d'un cheval par exemple, sans qu'il y ait détermination du cheval à fournir, a livré un cheval qui ne lui appartenait pas, il a le droit lui-même de se prévaloir de la nullité du paiement et de répéter la chose qu'il a payée en offrant d'en payer une autre à la place, mais ce cas de répétition n'existe pas pour le débiteur, lorsque le créancier a consommé la chose de bonne foi, c.-à-d. en a usé de telle sorte qu'il ne peut plus la restituer, par exemple, en la vendant (art. 1238, C. civ.). D'autre part, un paiement n'est valable qu'autant qu'il est fait au créancier ou à une personne ayant qualité pour recevoir en ses lieu et place (art. 1239, C. civ.), mais cependant, si le débiteur a payé à celui qui passe aux yeux de tous pour être le créancier, qu'il avait juste sujet de croire tel, il sera, s'il a payé de bonne foi, valablement libéré et n'aura rien à craindre du véritable créancier. Tel est le sens de l'art. 1240, C. civ. (V. Paiement).

Quand on a payé par erreur à quelqu'un ce qu'on ne lui devait pas, on jouit d'une action en répétition, appelée souvent *condictio indebiti*, par laquelle on contraint celui qui a indûment reçu à restituer. Mais les obligations de celui qui a reçu sont plus ou moins étendues, suivant qu'il a reçu de bonne ou de mauvaise foi. S'agit-il d'une somme d'argent, l'*accipiens* de bonne foi n'aura qu'à restituer le capital, sans intérêts, tandis que, s'il est de mauvaise foi, il est débiteur des intérêts du jour de l'indû paiement. On fera la même distinction pour les fruits perçus par l'*accipiens*, si le paiement a eu pour objet une chose frugifère (art. 1378, C. civ.). Dans le cas où la chose indûment reçue est un objet déterminé à restituer en nature, dans son identique individualité, si l'*accipiens* est de bonne

foi, il ne répondra que des détériorations ou de la perte provenant de sa faute ; s'il est de mauvaise foi, il répondra même des détériorations et de la perte résultant d'un cas fortuit (art. 1379, C. civ.). Si l'*accipiens* a vendu la chose, il n'est tenu qu'à la restitution du prix par lui perçu, s'il est de bonne foi, ce prix fût-il inférieur à la véritable valeur de la chose (art. 1380, C. civ.) ; au contraire l'*accipiens* de mauvaise foi est tenu en ce cas de restituer une somme égale à la véritable valeur de la chose, sans préjudice de plus amples dommages-intérêts, s'il y a lieu (V. Paiement indû).

Dans le prêt, dit de consommation, où l'emprunteur acquiert la propriété de la chose prêtée, à la charge d'en rendre une autre de même espèce et qualité, il faut que le prêteur soit propriétaire de la chose prêtée (V. Prêt de consommation). S'il a prêté des choses appartenant à autrui, le prêt est nul, d'où il suit d'une part que l'emprunteur n'acquiert pas le droit de se servir des choses prêtées et de les consommer, et que, d'autre part, il n'est pas tenu des obligations de restitution naissant du prêt envers le prêteur. Sa seule obligation est de rendre au véritable propriétaire ce qui lui appartient. Mais si, de bonne foi, c.-à-d. ignorant que la chose prêtée n'appartenait pas au prêteur, il a consommé, autrement dit détruit, aliéné ce qui lui a été prêté, il échappe à toute action en revendication de la part du véritable propriétaire, mais comme en fait il a tiré des choses prêtées la même utilité que si la propriété lui avait été transférée, le prêteur a contre lui la même créance de restitution que s'il lui avait livré une chose lui appartenant (Pothier, prêt de consomption nº 5).

En matière de mandat, la bonne foi peut dans certaines circonstances avoir quelque influence. En principe, les actes que le mandataire a faits après que le mandat a pris fin ne sont pas opposables au mandant. Cependant cette règle reçoit une double exception : d'abord si le mandataire n'a agi que dans l'ignorance où il était de la cessation du mandat, sa bonne foi validera l'acte dans ses rapports avec le mandant, alors même que les tiers avec lesquels il a traité auraient été de mauvaise foi : il aura donc tous les droits qu'un mandataire a d'ordinaire contre le mandant, notamment celui de réclamer le remboursement de ses avances (art. 2008, C. civ.). On peut supposer aussi qu'un tiers a traité de bonne foi avec un mandataire dont les pouvoirs ont cessé, ignorant la cause qui a mis fin au mandat ; le mandant est en pareil cas obligé vis-à-vis de ce tiers, comme il le serait si le mandataire avait encore été en possession de son mandat, et il n'y a pas à tenir compte dans cette hypothèse de la bonne ou de la mauvaise foi du mandataire. L'art. 2009, (C. civ.) justifie cette opinion et l'art. 2005 en fait une application particulière (V. Mandat).

On verra (V. Vente) que la vente de la chose d'autrui est nulle dans notre droit. Nous n'avons pas ici à indiquer la portée de ce principe; il importe d'examiner si l'acheteur était de bonne ou de mauvaise foi, c.-à-d. ignorait ou savait que la chose vendue n'appartenait pas au vendeur. S'il était de bonne foi, il peut réclamer des dommages-intérêts à son vendeur, ce qui ne se comprendrait pas dans le cas contraire, puisqu'il s'est exposé volontairement au préjudice qu'il subit ; *volenti non fit injuria*. Quant au vendeur, il importe peu qu'il ait été de bonne ou de mauvaise foi : sa bonne foi ne saurait le soustraire à l'obligation de payer des dommages-intérêts ; elle a seulement pour résultat d'amener quelques adoucissements dans leur évaluation (V. Garantie, Vente).

Si la chose vendue est affectée de vices rédhibitoires, c.-à-d. de défauts cachés, qui la rendent impropre à l'usage auquel elle est naturellement destinée ou qui diminuent considérablement le profit que l'acheteur pourrait retirer de cet usage, celui-ci peut demander la résolution du contrat, ou se faire restituer une partie du prix, mais à la condition qu'il soit de bonne foi, c.-à-d. qu'il n'ait pas connu les vices lors de la vente (art. 1641-1642, C. civ.). La bonne foi du vendeur ne pourrait point empêcher la résolution, à moins qu'il n'ait stipulé qu'il ne serait pas tenu de la garantie à raison des vices de la chose ; cette stipulation serait sans effet si le vendeur était de mauvaise foi (art. 1643, C. civ.). En outre, le vendeur de mauvaise foi peut être condamné à des dommages-intérêts envers l'acheteur (art. 1645, C. civ.), tandis qu'il n'en est pas de même pour le vendeur de bonne foi (art. 1646, C. civ.) (V. Vice rédhibitoire, Vente).

Par toutes les applications que nous avons données, on peut voir quel rôle important joue la bonne foi dans les contrats. Nous n'avons pas, du reste, la prétention d'avoir indiqué toutes les conséquences de la bonne foi, mais seulement les principales. Il y a plus : elle produit même des effets en matière de mariage. Quand un mariage a été annulé par l'autorité judiciaire, non seulement il cesse de produire des effets dans l'avenir, mais ceux qu'il a produits dans le passé sont rétroactivement anéantis, car le mariage annulé est censé n'avoir jamais existé, d'où il suit notamment que les enfants issus du mariage annulé ne sont pas légitimes. Il en est autrement quand le mariage nul avait été contracté de bonne foi par les époux ou par l'un d'eux ; c'est ce qu'on appelle un mariage putatif (*de putare*, penser), parce que les époux ont pensé en contractant que leur mariage était valable. Tenant compte de la bonne foi des époux ou de l'un d'eux, la loi décide que les effets produits par le mariage jusqu'au jugement d'annulation seront maintenus, comme si le mariage avait été dissous à l'époque de ce jugement, à l'égard des enfants issus du mariage et des époux ou de l'époux de bonne foi. Tel est le sens des art. 201 et 202 du C. civ. Nous n'avons pas ici à indiquer dans les détails les effets du mariage putatif : bornons-nous à dire que les enfants conçus ou nés avant le jugement d'annulation seront considérés comme légitimes et auront tous les droits des enfants légitimes, que les époux ou l'époux de bonne foi auront également sur la personne et les biens de leurs enfants tous les droits qu'ont les père et mère légitimes. Les autres conséquences seront développées ailleurs (V. Mariage putatif).

Pour terminer cette étude de la bonne foi, il nous suffira de rechercher si c'est à celui qui invoque sa bonne foi, c.-à-d. son erreur, à la prouver. Lorsque la bonne foi est le résultat d'une erreur de droit, il n'y a pas de doute : on applique le principe que c'est à celui qui allègue un fait de le prouver. *Actori incumbit onus probationis*. La chose est d'autant plus certaine que nul n'est censé ignorer la loi. Mais quand la bonne foi est basée sur une erreur de fait, les jurisconsultes sont en désaccord. Dans un cas particulier, le législateur s'est exprimé formellement : lorsqu'un possesseur, muni d'un juste titre, s'appuie sur sa bonne foi pour soutenir qu'il a pu acquérir un immeuble par la prescription abrégée de dix à vingt ans, il n'a pas à prouver sa bonne foi. « La bonne foi est toujours présumée, dit l'art. 2268, C. civ., et c'est à celui qui allègue la mauvaise foi à la prouver. » Certains veulent étendre cette présomption à tous les autres cas. Mais l'opinion contraire nous paraît plus juridique, car les présomptions légales sont de droit étroit et ne peuvent être étendues d'un cas à un autre, même par analogie, or l'art. 2268 est spécial à la prescription. En vain objecte-t-on encore que nul ne doit être présumé avoir voulu sciemment contrevenir à la loi ou manquer à ses obligations, nous répondons que si la loi concède certains privilèges à la bonne foi, il faut, suivant le droit commun, prouver qu'on réunit les conditions exigées par les textes pour y prétendre.

E. Binet.

Bibl.: Barrau, *De la Bonne foi dans les questions d'Etat et de possession*; Aix, 1865. — Millet, *De l'Erreur et de la bonne foi*; Paris, 1871. — Sales, *Influence de la bonne foi sur les conventions matrimoniales*; Toulouse, 1870. — Arthaud, *De la Bonne foi et de ses effets au ci-*

vil; Paris, 1874. — NOTA. Nous nous abstenons de citer tous les ouvrages généraux de droit civil, commercial ou criminel, où il est traité *passim* de l'influence de la bonne foi dans les diverses matières juridiques. Nous n'avons cité que les monographies qui ont pour objet spécial la bonne foi.

BONNEFOI (Ennemond), en latin *Bonefidius*, jurisconsulte français, né à Chabeuil (Dauphiné) en 1536, mort à Genève en 1574. Il professa, avec Cujas, le droit à l'Université de Valence et fut loué par celui-ci. De religion protestante, ce n'est qu'avec peine qu'il échappa au massacre de la Saint-Barthélemy; puis il se retira à Genève, où il occupa une chaire de droit. Il a laissé : *Juris orientalis libri III, imperatoriæ constitutiones, pontificiæ sanctiones,* etc. (Paris, 1573, in-8).

Henry GAIGNIÈRE.

BONNEFOI (Benoît), jésuite, connu comme historien, né en Auvergne en 1599, décédé dans la seconde moitié du XVIIe siècle. On a de lui : *Epitome rerum gestarum in inferiore Occitania pro Religione ab anno 1610 ad 1657* (Montpellier, 1657, in-8); *Historia ortæ et oppugnatæ hæresis in Gallia sub postremis Valesiæ et primis Borboniæ Stirpis regibus ab anno 1534 ad 1664* (Toulouse, 1662-1664, 2 vol. in-4); *Series seu Historia episcoporum Magalonensium* (Toulouse, 1652 et 1665, in-fol.). L. W.

BIBL. : LELONG, *Bibliothèque historique de la France,* I. — *Mémoires de Trévoux,* nov. 1718, p. 746.

BONNEFOND. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Bugeat; 863 hab.

BONNEFOND (Jean-Claude), peintre français, né en 1796 à Lyon, où il est mort en 1860. Il commença ses études de peinture à l'Ecole des Beaux-Arts de sa ville natale, sous la direction de Revoil, et y remporta en 1813 le grand prix de peinture. Il vint ensuite à Paris et débuta au Salon de 1817. La *Chambre à coucher des petits savoyards* obtint une médaille de 2me classe; il exposa encore aux Salons de 1822 et 1824 diverses scènes de genre, dans la manière minutieuse et sèche de l'école lyonnaise à cette époque. L'un de ces tableaux : *la Chambre à louer ou le mauvais propriétaire*, est au musée de Lyon. — Sur les conseils de Guérin, il partit ensuite pour l'Italie, où il se forma une manière plus personnelle, un style plus large et plus vigoureux. De retour en 1827, il obtint au Salon une médaille de première classe pour ses deux tableaux : *Pèlerins secourus par des moines* et *Bergers et Bergères de la campagne romaine*. Une de ses meilleures compositions est *la Cérémonie de l'eau sainte, le jour de l'Epiphanie, dans l'église des catholiques grecs à Rome* (S. 1831, au musée de Lyon). Appelé à succéder à Revoil comme directeur de l'Ecole de Lyon (1831), il se consacra dès lors à l'enseignement, et cessa presque complètement de peindre. — Le musée de Lyon possède encore de lui : *Pèlerine blessée, Officier grec blessé sur les ruines de Missolonghi,* portraits de *Jacquard* et de *Coysevox* (S. 1834); un *Christ en croix* est au palais de justice de Lyon. Cet artiste, qui peignait aussi un grand nombre de portraits, avait été décoré en 1844, et nommé correspondant de l'Institut en 1854. On lui doit un petit opuscule in-8, publié à Lyon : *De l'Etat actuel de la peinture en France, comparé à ce qu'était cet art au* XVe *et* XVIe *siècle*. Ad. THIERS.

BIBL. : *Eloge de C. Bonnefond, lu à l'Académie des Beaux-Arts, etc., de Lyon, le 13 nov. 1860*; Lyon, 1861, in-8 (contient le Catalogue de ses œuvres). — *Le Progrès de Lyon,* n° du 29 juin 1860. — *Discours prononcé aux funérailles de C. Bonnefond, le 29 juin 1860*; Lyon, 1861, in-8.

BONNEFONT. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie; 929 hab.

BONNEFONTAINE *(Bonus fons).* Ancienne abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, située au diocèse de Reims, sur le territoire de la com. de Blanchefosse (Ardennes). Elle fut fondée en 1152 par Nicolas III, seigneur de Rumigny, qui y établit deux ans plus tard douze religieux de l'abbaye de Signy, sous la conduite de l'abbé Thierry. L'archevêque de Reims, Samson, les seigneurs de Rozoy et de Rumigny contribuèrent par leurs libéralités au développement du monastère, qui avait atteint un haut degré de prospérité lorsque les guerres interminables des XIVe, XVe et XVIe siècles devinrent pour lui la source de nombreux désastres. Au moment de sa suppres-



Cloître de l'abbaye de Bonnefontaine, d'après une photographie communiquée par M. Jules Lamotte fils, propriétaire actuel.

sion, en mars 1790, Bonnefontaine ne comptait plus que huit religieux. L'église, bel édifice gothique construit, d'après une tradition, sur le plan de Saint-Nicaise de Reims, fut ruinée en grande partie par le général Oudinot. Ses restes, encore imposants, se composent aujourd'hui de quelques travées de la nef, soutenues par des faisceaux de colonnes, du pignon du transept droit, orné d'une élégante rosace, et du portail, ajouté postérieurement, vers la fin du XVIe siècle. Les rares épaves du mobilier primitif ont enrichi les églises voisines de Blanchefosse et de Bay. A. TAUSSERAT.

BIBL. : L'abbé J. CHARDRON, *Monographie de l'abbaye de Bonnefontaine;* Lille, 1885, in-8.

BONNEFOUX (Pierre-Marie-Joseph, baron de), capitaine de vaisseau, né à Béziers le 22 avr. 1782, mort à Paris le 14 déc. 1855. Entré au service dès l'âge de treize ans, il fut nommé aspirant en 1799. Il prit part à la brillante croisière de Bruix dans la Méditerranée, puis sur la corvette *la Société* au combat qu'elle soutint devant Concarneau contre deux corvettes anglaises; sur le *Dix-Août*, il assista au combat contre le *Swiftsure*. Enseigne de vaisseau en 1802, il embarqua sur la *Belle-Poule* faisant partie de la division Linois et fut fait prisonnier en 1806 à la suite du combat soutenu contre l'escadre de l'amiral Wavren. Il parvint à s'évader et revint en France servir dans les ports sous les ordres de son cousin, alors préfet maritime à Rochefort. Sous la Restauration, Bonnefoux fut nommé sous-gouverneur du collège d'Angoulême. En 1835, il commanda comme capitaine de vaisseau le vaisseau-école *Orion*, puis il fut attaché au conseil des travaux et, après sa mise à la retraite, au dépôt des cartes et plans. On lui doit, sous le titre de *Séances nautiques*, un traité de manœuvre devenu classique; il le publia une seconde fois sous le titre de *Manœuvrier complet* avec la

collaboration de son gendre, M. Paris, — aujourd'hui vice-amiral et membre de l'Institut — pour la partie ayant trait à la manœuvre des navires à vapeur. Il est aussi l'auteur d'un *Dictionnaire de marine à voiles* qu'il publia en même temps que celui de la marine à vapeur de M. Paris (1848, 2 vol.), d'un ouvrage important sur *la Vie de Christophe Colomb* (1853) et de plusieurs notices insérées dans les *Annales maritimes et coloniales*. Son cousin, *Casimir-François* de Bonnefoux, né à Marmande en 1761, capitaine de vaisseau en 1793, baron en 1811, mort en 1838, était préfet maritime à Rochefort lorsque Napoléon s'y rendit avant de se réfugier sur le *Bellérophon*.

BONNEFOY. Chartreuse située dans la commune du Péage, arr. de Largentière (Ardèche), au pied du Mézenc. Fondée en 1156 par Guillaume de Fay dit Jourdain, parce qu'il était né, dit-on, en Palestine et baptisé dans l'eau du Jourdain; pillée et dévastée plusieurs fois, d'abord par les routiers anglais, ensuite par les protestants; le 3 août 1569, un parti de trente protestants surprit le monastère et le mit à sac après avoir massacré quatre religieux. Mais les catholiques du Puy, prévenus aussitôt, envoyèrent un détachement, en toute hâte; et les envahisseurs, surpris a leur tour, furent tous passés au fil de l'épée. Les agressions contre la chartreuse de Bonnefoy, facilitées par la position isolée du monastère, devinrent si fréquentes que les religieux se décidèrent, en 1626, à demander un asile à l'évêque du Puy. Celui-ci leur offrit la maladrerie de Saint-Lazare de Brives où les chartreux de Bonnefoy s'établirent en 1629, sans abandonner toutefois complètement leur ancienne demeure. Plus tard, ils allèrent s'installer au château de Villeneuve, présent magnifique de la famille de Polignac. Les chartreux de Bonnefoy ont été les derniers possesseurs de la seigneurie du Mezenc. Ils jouissaient d'un revenu de 50,000 fr. quand la Révolution vint les déposséder. Ils avaient commencé en 1719 la reconstruction de leur monastère et les travaux n'étaient pas encore achevés en 1791. Depuis lors, la moitié de ce magnifique bâtiment est en ruines. A. MAZON.

BIBL : Dr FRANCUS, *Voyage aux pays volcaniques du Vivarais*. — FRUCHARD DU MOLIN, *Notes sur la seigneurie du Mezenc*. — PONCER, *Mémoires historiques sur le Vivarais*, t. III.

BONNEFOY-SIBOUR (Jacques-Adrien), homme politique français, né à Dieulefit (Drôme) le 28 nov. 1821, décédé à Hyères le 16 déc. 1876. Bonnefoy était grand propriétaire et grand manufacturier (industrie de la soie); lorsque fut assassiné M. Sibour, archevêque de Paris, dont il avait épousé la nièce, il sollicita de la Chancellerie l'autorisation, qui lui fut accordée par décret impérial, de joindre son nom de Sibour à son nom patronymique. Pendant la durée de la deuxième République (1848 à 1852), Bonnefoy-Sibour fut maire de Pont-Saint-Esprit, dont Sébastien Sibour, son beau-père, avait été maire pendant tout le règne de Louis-Philippe. A la fin de l'Empire, aux élections générales de 1869, il se présenta comme candidat à la députation contre M. Bravay, dont l'élection avait été deux fois invalidée par le Corps législatif. Mais il échoua. M. Emile Ollivier, devenu premier ministre en 1870, le nomma de nouveau maire de Pont-Saint-Esprit. En 1871, il se rallia à la politique de M. Thiers, et fut élu membre du conseil général et vice-président de cette assemblée départementale. Sous le ministère de Broglie, il fut révoqué de ses fonctions de maire par M. Guigues de Champvans, alors préfet du Gard. A l'organisation du Sénat, le 30 janv. 1876, Bonnefoy-Sibour fut élu, comme candidat républicain, par 223 suffrages sur une liste qui comprenait MM. Laget et Meinadier. Louis LUCIPIA.

BONNEGARDE. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Amou; 510 hab.

BONNEGARDE (l'abbé), compilateur de la dernière moitié du XVIIIe siècle, mort au commencement du XIXe. Dans le but de faire un supplément aux différents dictionnaires historiques, il a réuni environ six cents articles, remplis d'anecdotes, mais très incomplets, surtout au point de vue bibliographique, dans son *Dictionnaire historique et critique ou Recherches sur la vie, le caractère, les mœurs et les opinions de plusieurs hommes, tirées des Dictionnaires de MM. Bayle et Chaufepié* (Lyon, 1771, 4 vol. in-8). L. W.

BONNEGRÂCE (Adolphe-Charles), peintre français, né à Toulon en 1808, mort à Paris en 1882. Entré à l'Ecole des Beaux-Arts en 1831, il suivit les leçons du baron Gros. Malgré quelques compositions religieuses ou allégoriques, d'une sage ordonnance, d'un dessin correct et froid, sa spécialité fut le portrait. On peut citer parmi les plus remarquables ceux de MM. *Havin*, *Théophile Gautier* (S. 1861); *Michel Carré* (S. 1863); *Anatole de la Forge* (S. 1865); *le comte de Flahaut, Mme Ernesta Grisi* (S. 1866); *MM. Georges Feydeau* (S. 1870); *Despléchin* (S. 1872); l'auteur (S. 1873); *Jules Claretie* (S. 1875). Parmi ses tableaux, les meilleurs sont : *Femme de pêcheur priant Notre-Dame-de-la-Garde* (au musée d'Aix); *Saint Pierre-aux-Liens* (S. 1839, médaille de 3e classe); *la Nuit chassée par l'Amour* (S. 1842, médaille de 2e classe); *l'Extase de saint Louis de Gonzague* (S. 1853, musée de Toulon); *Jésus enfant parmi les docteurs* (S. 1855, mus. de Toulon); *la Pudeur vaincue par l'Amour* (S. 1861, commandé par l'empereur); *la Manne dans le désert* (S. 1864, à l'église Saint-Louis-en-l'Ile); *la Famille du berger* (S. 1867); *la Naissance de Vénus* (S. 1875). Cet artiste avait été décoré en 1868. Aux galeries de Versailles, on voit encore de lui un portrait de *Cl. Lorrain* et à l'église de la Chapelle-Saint-Denis un *Saint Bernard* et un *Saint Denis*. Ad. T.

BONNEGUÊTE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Rumilly; 156 hab.

BONNEHÉE (Marc), chanteur dramatique français, né à Moumours (Basses-Pyrénées) le 2 avr. 1828, mort à Passy-Paris le 28 févr. 1886. Elève d'abord du Conservatoire de Toulouse, puis de celui de Paris, il débuta à l'Opéra le 16 déc. 1853, dans la *Favorite*, où sa belle voix de baryton, pleine et sonore, puissante et bien posée, aidée de qualités scéniques très réelles et d'un rare sentiment dramatique, lui valut un succès incontesté. Dès l'année suivante il prenait part, avec Roger et Mlle Sophie Cruvelli, à une brillante reprise de la *Vestale*, et obtenait une sorte de triomphe en créant, avec un éclat véritable, le rôle de Guy de Montfort dans les *Vêpres Siciliennes*. Tout en se montrant dans certains ouvrages du répertoire : *Guillaume Tell*, *la Favorite*, *la Reine de Chypre*, où il se faisait constamment applaudir, il fit plusieurs autres créations importantes dans le *Trouvère*, la *Magicienne*, la *Rose de Florence*, *Pierre de Médicis*, où sa diction énergique et son jeu passionné le plaçaient au premier rang. Vers 1865, Bonnehée quittait l'Opéra et se rendait en Espagne, où son talent n'était pas moins apprécié qu'ici même. Puis, sa voix s'étant altérée, il renonça à la scène et voulut se consacrer à l'enseignement. De retour à Paris vers 1873, il y ouvrit un cours de chant, et en 1879 il était nommé professeur de chant au Conservatoire, en remplacement de Roger. A. P.

BONNEIL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Château-Thierry; 366 hab.

BONNEL (Charles), jurisconsulte français, né à Langres, mort vers la fin du XVIIe siècle. Il se livra avec ardeur à l'étude du droit canon et composa sur ce sujet un très important ouvrage qui fut publié, après sa mort, sous le titre de : *Institution du droit ecclésiastique de France* (Paris, 1678, in-12, 2e éd.). Henry GAIGNIÈRE.

BONNEL (Léon), homme politique français, né à Narbonne le 24 août 1829, mort à Narbonne le 18 janv. 1880. Maire de Narbonne, il fut révoqué après le 24 mai 1873; il fut élu membre de l'Assemblée nationale le

14 déc. de la même année. Aux élections de 1876, il fut envoyé à la Chambre des députés par Narbonne; se rangea parmi les 363 et fut réélu après la dissolution (14 oct. 1877). Il siégeait à l'extrême gauche.

BONNELIER (Hippolyte-Marie-Louis-Philibert), littérateur français, né en 1799, mort à Passy en déc. 1868. Tour à tour, professeur libre d'un cours de lecture et de déclamation, secrétaire du gouvernement provisoire de juil. 1830, sous-préfet de Senlis, acteur à l'Odéon sous le pseudonyme de *Max* et, de nouveau, sous-préfet de Sceaux en 1849, Hippolyte Bonnelier, qui avait épousé une fille de François de Neufchâteau, a écrit un grand nombre de romans très ignorés aujourd'hui : *Urbain Grandier* (1825, in-12); *les Vieilles femmes ou l'île de Sein* (1826, 2 vol. in-12); *la Fille du libraire* (1828, 2 vol. in-12); *Calomnie* (1832, in-8); *la Plaque de cheminée* (1833, in-8); *Nostradamus* (1833, 2 vol. in-8); *Un homme sans cœur* (1833, 2 vol. in-8); *l'Anneau de paille* (1836, 3 vol. in-8); *le Moine blanc* (1836, 2 vol. in-8); *Un malheur domestique* (1837, 2 vol. in-8); *Contes d'un villageois aux jeunes personnes* (1837, in-12, grav.); *le Vicomte d'Aché* (1837, 2 vol. in-8); *Manette* (1841, 2 vol. in-8); *Une glace sans tain* (1845, 2 vol. in-8); *Sous la lampe* (1847, in-8); etc. Citons à part un livre d'histoire anecdotique : *Mémorial de l'Hôtel de Ville de Paris*, 1830 (1835, in-8). M. Tx.

BONNELLES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Dourdan; 572 hab.

BONNEMAIN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Combourg; 2,038 hab.

BONNEMAISON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage; 438 hab.

BONNEMAISON (Le chevalier Féréol de), peintre et lithographe français, mort à Paris en 1827. Chargé de diriger la restauration des tableaux conquis par les guerres de la République et de l'Empire, cet artiste a peu produit. Parmi ses portraits, les principaux sont : *l'Auteur* (S. 1798); *M. de Caulaincourt, grand écuyer de l'empereur; le général du génie Vallongue*, tué au siège de Gaëte (S. 1806). Parmi ses tableaux, on peut citer : *Jeune femme surprise dans la campagne par l'orage* (S. 1799); *Vieille Femme et Enfant demandant l'aumône* (S. 1800). Il exécuta ensuite un grand nombre de lithographies, la plupart d'après des tableaux modernes, sous le titre de *Galerie de S. A. R. Mme la duchesse de Berry* (Paris, 1823-1828, 2 vol. in-fol.). Ces lithographies, dont quelques-unes figurèrent aux Salons de 1824 et 1827, lui valurent une médaille de deuxième classe. On connaît encore de lui ses *Etudes calquées et dessinées d'après cinq tableaux de Raphaël*, avec texte d'Emeric-David (1818-1820). Ad. T.

Bibl. : Henry, Commiss. des Mus. roy., *Catal. des tableaux, etc., de feu M. le chev. F. de Bonnemaison, direct. de la gal. de Mme la Dauphine*, etc., avec *Notice biographique*; Paris, 1827, in-12.

BONNEMAISONNIA (Bot.). Algue de la famille des *Rhodomelées* (V. ce mot), caractérisée par un thalle filiforme, continu, à rameaux deux ou trois fois pennés qui portent des cystocarpes latéraux, ovales, brièvement pédiculés, et contenant des spores allongées et piriformes. On en connaît trois espèces habitant l'Atlantique, la Méditerranée et la mer Noire. H. F.

BONNEMAZON. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Lannemezan; 333 hab.

BONNEMER (François), peintre et graveur français, né à Falaise (Normandie) en 1637, mort à Paris en 1689. La date de l'arrivée de cet artiste à Paris est inconnue; son maître fut Ch. le Brun, d'après lequel il grava à l'eau-forte le *Buisson ardent*. En 1663 il était à Rome, parmi les peintres entretenus par le roi; il avait remporté le 1er prix à l'Académie royale de peinture, sur son tableau *la Renommée annonçant aux quatre parties du monde les merveilles du règne de Louis XIV, et leur présentant son portrait*. En 1675 il fut nommé académicien. Les comptes des Bâtiments du roi nous apprennent qu'il fut ensuite attaché à la manufacture des Gobelins, et qu'il exécuta successivement quatre tableaux représentant l'*Histoire de Deucalion* et *Pyrrha après le déluge* (1679), des peintures à fresque aux pavillons du château de Marly (1680), cinq grandes *devises* peintes sur vélin, pour être brodées en moire (1686), et enfin huit grands cartons peints, représentant les *Hommes, plantes et animaux des Indes*, pour être reproduits en tapisserie de basse-lisse aux Gobelins. Ad. T.

Bibl. : L'abbé de Marolles, *le Livre des peintres et graveurs*. — Jal, *Dict. crit. de biog. et d'hist.*

BONNEMÈRE (Joseph-Eugène), publiciste français, né à Saumur (Maine-et-Loire) le 20 févr. 1813. Petit-fils d'Aubin Bonnemère, l'un des vainqueurs de la Bastille, plus tard député à l'Assemblée législative, il débuta, en 1814, par un vaudeville : *les Premiers fiacres*, et par une féerie : *Micromégas*, représentés sur le petit théâtre du Panthéon, mais il abandonna bientôt cette carrière pour les études politiques et sociales. Collaborateur de la *Démocratie pacifique*, il fut pendant cinq ans, à Angers, le principal rédacteur du *Précurseur de l'Ouest* et revint à Paris en 1849. M. Eug. Bonnemère est surtout connu par une *Histoire des paysans* (1200-1850) qui, publiée d'abord par fragments dans diverses revues ou sous forme de mémoires présentés à plusieurs académies de province, a été réimprimé avec additions (1857, in-8; 2e éd. augm., 1874, 2 vol. in-8; 3e éd., in-4, ill., 1876). On lui doit également : *la Vendée en 1793* (1866, in-8); *le Roman de l'avenir* (1867, in-18); *Louis Hubert, mémoires d'un curé vendéen* (1868, in-18); *Histoire des Camisards* (1869, in-18), réimpr. sous le titre de : *les Dragonnades* (1877, in-12); *les Déclassées* (1869, in-18); *Etudes historiques saumuroises* (Saumur, 1869, in-12); *l'Ame et ses manifestations à travers l'histoire* (1881, in-18); *Hier et aujourd'hui, les habitants des campagnes* (1882, in-18), etc. M. Tx.

BONNENCONTRE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Seurre; 491 hab.

BONNER (Edmond), prélat anglais, évêque de Londres, adversaire et persécuteur des protestants sous Marie la Sanglante, né à Hanley (Worcestershire) vers 1490, mort le 5 sept. 1569. Il eut un avancement rapide dans l'Eglise, et à la mort du cardinal Wolsey, il sut gagner la faveur de Henri VIII qui l'employa dans les négociations poursuivies avec le Saint-Siège, au sujet de son divorce avec Catherine d'Aragon (1532-1533). Quelques années plus tard, il fut ambassadeur à Paris (1538). C'est dans cette ville qu'il apprit sa nomination à l'évêché de Hereford d'où il passa en 1540 à l'évêché de Londres. A la mort du roi (1547), Bonner, qui s'était montré protestant dans la mesure où le voulait son maître, témoigna sous son successeur plus que de l'indifférence pour la cause de la réformation. Après plusieurs admonestations, il fut révoqué de ses fonctions d'évêque en 1549, mais à l'avènement de Marie, quatre ans après, il fut réintégré dans la possession de tous ses titres. A partir de ce moment, il se signala par l'ardeur qu'il mit à persécuter les protestants. Il en fit brûler, dit-on, près de trois cents. En 1558, Elisabeth monta sur le trône d'Angleterre. Bonner refusa de prêter serment à une princesse protestante; il fut jeté en prison et mourut onze ans après sans avoir recouvré sa liberté. G. Q.

Bibl. : Froude, *History of England from the fall of Wolsey*, 1856-1869. — Strype, *Ecclesiastical memorials of the Reformation under the reigns of Henry VIII, Edward VI, and Mary I^en*; Londres, 1816. — *The life and defence of the conduct of Edmund B.*; Londres, 1842.

BONNES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front; 323 hab.

BONNES. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. d'Aubeterre; 763 hab. Eglise du XIIIe siècle.

BONNES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Saint-Julien-l'Ars; 1,355 hab. Eglise du XIIe siècle ; chapelle romane du XIIIe siècle.

BONNES MŒURS (Droit). On entend par bonnes mœurs les habitudes naturelles ou acquises conformes à l'honneur et à la dignité humaine. Nous ne pouvons ici, sous cette rubrique trop générale, en faire une étude complète; mais au moins devons-nous les énumérer en renvoyant, pour les indications complémentaires, aux articles correspondants.

Droit pénal. On trouve dans le droit pénal deux ordres de dispositions relatives aux bonnes mœurs. Les unes concernent l'*attentat*, les autres l'*outrage* aux bonnes mœurs. Sous ces deux dénominations d'attentat et d'outrage, la loi comprend plusieurs crimes ou délits qui sont: *l'outrage public à la pudeur*, *l'attentat contre les enfants commis avec ou sans violence*, *le viol*, *l'excitation à la débauche*, *l'adultère et la bigamie* (V. ces différents mots). De plus, la loi du 29 juil. 1881, la même qui a proclamé la liberté de la presse, punit d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 16 fr. à 2,000 fr., l'outrage aux bonnes mœurs commis soit par des discours dans des lieux ou réunions publics, soit par des écrits, des imprimés vendus ou distribués en public, soit par des placards ou affiches apposés aux regards de tous. Les mêmes peines sont applicables à l'affichage, à la distribution, ou en général à l'exposition des dessins, emblèmes ou images obscènes. Les exemplaires de ces dessins, gravures ou images obscènes doivent être saisis même préventivement et avant que l'obscénité, c.-à-d. le caractère délictueux ait été déclaré par jugement. Il y a là une dérogation grave aux principes généraux en matière de saisie, mais qui s'explique par la nécessité même de sauvegarder les bonnes mœurs.

Droit civil. La loi civile, elle aussi, s'est efforcée, dans tout ce qui est de son ressort, d'assurer le respect des bonnes mœurs. On en trouve la preuve au titre du mariage d'abord, où sont prohibées les unions immorales entre parents (V. Mariage), où l'adultère a pour sanction la séparation de corps ou le divorce. De même, au titre de la paternité et de la filiation : pour empêcher et punir les unions irrégulières la loi prononce certaines déchéances et notamment l'incapacité totale ou partielle de recevoir par succession, testament ou donation, contre les enfants adultérins ou incestueux et contre les enfants naturels (art. 756, 762 et 908 C. civ.). La reconnaissance et la légitimation des enfants adultérins ou incestueux est en outre interdite (V. Adultère, Inceste, Enfant naturel). Ces déchéances, lesquelles atteignent des enfants, innocents de la faute que le législateur fait peser sur eux, peuvent paraître contestables; aussi n'essaierons-nous pas de les justifier, au point de vue de l'idée de justice. — Enfin au titre des obligations la loi interdit d'une façon générale toutes les stipulations contractuelles dont la cause est contraire aux bonnes mœurs (V. art. 1131 et 1133 du C. civ.). Sont interdites, par exemple, les promesses de courtage faites en vue d'un mariage, lorsqu'elles ont lieu à forfait et pour le cas de succès des démarches du proxénète (cour de Paris, 8 fév. 1862). Sur le point de savoir si une convention est contraire aux bonnes mœurs, les tribunaux sont souverains juges. Sont interdites également les conditions contraires aux bonnes mœurs qui seraient ajoutées à une convention quelconque. En pareil cas, la convention elle-même est frappée de nullité (art. 1172 C. civ.), mais il convient à cet égard de distinguer entre les conditions véritablement immorales, en ce qu'elles tendent à encourager l'immoralité et celles qui, ayant, au contraire pour objet d'assurer le respect des bonnes mœurs ne présentent rien de répréhensible. Les premières seules rendent nuls les actes auxquels elles sont ajoutées; les autres ne portent aucune atteinte à la validité de la convention et opèrent comme toute autre condition valable. Serait nulle, par exemple, la promesse qui serait faite pour le cas et sous la condition que le bénéficiaire épouserait sa sœur, parce que l'intérêt du bénéficiaire lui commanderait de commettre un acte immoral. Au contraire serait valable l'obligation contractée pour le cas où le *promettant* épouserait sa sœur, parce qu'alors le but de la convention serait d'empêcher celui-ci de commettre une immoralité. La nullité qui résulte de l'adjonction d'une condition immorale ne frappe d'ailleurs que les actes à titre onéreux, c.-à-d. dans lesquels chacune des parties contractantes donne ou promet en échange de ce qu'elle reçoit. Quant aux actes de libéralité (donations ou testaments), la loi dispose tout autrement; l'art. 900 C. civ. décide, en effet, que dans toute disposition entre vifs ou testamentaire, les conditions immorales doivent être réputées non écrites. La raison qui a inspiré au législateur cette distinction entre les actes à titre onéreux et les actes de libéralité est la suivante : dans un acte à titre onéreux, les parties, par cela même qu'elles font un échange, sont toutes deux sur le pied d'égalité; elles peuvent librement accepter ou repousser les conditions de la convention; dès lors, si une condition immorale a été apposée, toutes deux en sont responsables et en doivent subir les conséquences. Dans un acte de libéralité, au contraire, celui qui reçoit n'a pas la même liberté; il est par la force des choses en état d'infériorité: un avantage tout gratuit lui est conféré; il serait mal venu d'en discuter les conditions; la plupart du temps, d'ailleurs, il ne les connaîtra pas au moment même de l'acte auquel il n'aura pas participé, s'il s'agit par exemple d'un testament fait en dehors de lui. C'est pourquoi le législateur n'a pas voulu qu'il pût souffrir de l'insertion d'une condition qui ne lui était pas imputable; il n'a pas voulu le priver des avantages de la libéralité à lui faite. La condition immorale ne sera point exécutée, dit la loi; elle sera tenue pour nulle et non avenue et l'acte remplira tous ses effets. — C'est quelquefois une question délicate de déterminer exactement le caractère d'un acte. Souvent il est complexe et contient à la fois des dispositions de libéralité et des dispositions commutatives. En pareil cas, les tribunaux examineront; si l'acte peut être divisé, ils en valideront les dispositions à titre gratuit, en tenant pour non écrite la condition prescrite et ils annuleront ce qui est commutatif. Si, au contraire, l'acte présente dans ses diverses dispositions une corrélation qui les rend indivisibles, sans qu'apparaisse une prédominance de l'idée de libéralité, alors il sera annulé conformément à l'art. 1172, C. civ. — Du principe que les conventions contraires aux mœurs doivent être annulées, il suit qu'on ne peut être breveté (avr. 30, loi du 5 juil. 1844), ni prescrire contre les bonnes mœurs (V. Prescription).

Droit administratif. Pour sauvegarder autant que possible les bonnes mœurs, la loi impose aux représentants de l'ordre le devoir de réglementer sinon d'interdire l'exercice de la débauche. Déjà chez les Grecs et plus tard chez les Romains certaines précautions étaient prises; les prostituées étaient logées à l'écart et les hommes ne pouvaient aller les voir que secrètement. Sous Charlemagne, un capitulaire de l'an 800 enjoint à tous officiers du palais de rechercher les femmes publiques, de les arrêter et de les conduire au marché pour y être fouettées publiquement. En 1389, on trouve une charte du roi Charles VI, accordant aux filles de joie de la ville de Toulouse des lettres qualifiant leurs maisons d'abbaye et réglant les signes distinctifs qu'elles devraient revêtir pour se distinguer des femmes honnêtes. Au XVIIe siècle, un règlement applicable à la ville de Paris fixe la police à laquelle doivent être soumises les femmes de mauvaise vie. En cas d'inconduite notoire, ou de scandale, elles étaient conduites à l'hôpital général pour cause de débauche. De nos jours et dans tous les pays les représentants de l'ordre ont réglementé la police des mœurs. En France cette police est exercée par les officiers municipaux, à Paris par le préfet de police. L'art. 10 du décret de l'Assemblée nationale des 19-22 juil. 1791 donne à tous agents de police le droit

d'entrer en tout temps dans les lieux livrés notoirement à la débauche. Des règlements et arrêtés spéciaux peuvent être pris par les maires; en cas de contravention, les dispositions de l'art. 471 du C. pén. sont applicables (V. au surplus les mots PROSTITUTION et POLICE).

Numa JACQUEMAIRE.

BIBL. : SIREY, *Commentaire de la loi du 29 juillet 1881.* — DALLOZ, *Répertoire*, aux mots *Police et Conditions.* — AUBRY et RAU, t. IV, pp. 63 à 66, 320 à 325, t. VII, pp. 288 à 297.

BONNESŒUR-BOURGINIÈRES (Siméon-Jacques-Henri), homme politique français, né à Coutances, mort vers 1830. Avocat à Coutances, il fut en sept. 1792 député par le dép. de la Manche à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI, après avoir demandé l'appel au peuple. Membre du Conseil des anciens, il s'opposa à la nomination des juges de paix par les assemblées primaires, afin d'éviter des troubles, et demanda leur nomination par le Directoire exécutif (1796) ; il vota l'exclusion d'Aymé du Corps législatif et fut élu secrétaire de l'Assemblée le 20 fév. 1796. Il s'occupa activement des questions relatives aux biens des émigrés, fit un rapport concernant les créances sur ceux de ces biens qui étaient possédés par indivis entre les particuliers et la République, et se prononça dans le sens de la restriction de la solidarité de ces co-partageants. Sorti du Conseil en mai 1797, il fut nommé commissaire du Directoire dans la Manche. Président du tribunal de première instance de Mortain (1799-1815), il fut envoyé à la Chambre des représentants par la ville de Mortain (1815). Banni comme régicide (1816) il séjourna à Anvers et fut rappelé en 1818.

BONNET. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt; 497 hab.

BONNET. I. Généralités. — Ce mot désigne une coiffure ordinairement d'étoffe, de fourrure, de tricot ou de mousseline, dont la forme varie, mais se rapproche plus ou moins de celle d'une calotte. L'usage du bonnet paraît remonter à une haute antiquité (V. COIFFURE). En France, le bonnet succéda au capuchon qui sembla avoir été la coiffure des premiers temps de la monarchie; au IXe siècle, dit P. le Hélyot, le clergé portait un petit bonnet sur le capuchon de la chape ; le XIVe siècle vit les bonnets ou mortiers, ceux-ci en velours ornés de broderies et de galons pour les seigneurs, ceux-là en laine pour le peuple, le clergé, les docteurs, etc. Au XVe siècle, la coiffure à la mode des femmes, était le *hennin* ou bonnet monté sur carton, qui s'élevait à une hauteur de 0m60 à 0m70 ; on y ajoutait de chaque côté deux grandes oreilles si larges, que quand les femmes voulaient passer l'huis d'une chambre, il fallait qu'elles se tournassent ou se baissassent, ou elles n'eussent pu passer. Les hauts bonnets des villageoises de la vallée d'Auge rappellent ce genre de coiffure qui fut portée par les plus grandes dames du moyen âge.

Le mot *bonnet* est employé dans plusieurs locutions proverbiales et familières, que tout le monde connaît et qui ne dérivent pas assurément du bonnet de coton que les caricaturistes ont voué au ridicule. Toutefois, cette origine ne paraît pas remonter au delà du XIVe siècle; quant à l'étymologie du mot bonnet, nom que l'on donne à diverses espèces de coiffures pour hommes et pour femmes, elle ne nous semble pas bien démontrée. Selon Casenave, « c'était un certain drap, dont on faisait des chapeaux ou habillements de tête, qui en ont retenu le nom et qui ont été appelés *bounets* ou bonnets, de même que nous appelons d'ordinaire *castors*, les chapeaux qui sont faits des poils de cet animal. »

Les anciennes casquettes en feutre, nommées bonnets à l'anglaise, bonnets de poste ou à bateau, bonnets en cabriolets, etc., à cause de leur forme et de leurs bords retroussés, sont remplacées aujourd'hui par des coiffures similaires en pelleteries, ou en étoffes diverses, qui sont moins coûteuses et plus élégantes. C'est ici le lieu de dire que nous avons emprunté aux Tunisiens la manière de faire la calotte en drap rouge et feutré, plus connue sous le nom de *bonnet du Levant*, ou grec, ou de bonnet façon de Tunis. La première fabrique de cette sorte de bonnet a été établie à Naix près de Bar-le-Duc, en 1745, par les frères Paey, qui avaient obtenu un privilège du roi ; cette fabrique occupait cinq cents personnes en 1752, d'après le témoignage des rédacteurs de la *Gazette du Commerce et de l'Agriculture*. Le centre de la fabrication de cette coiffure est aujourd'hui à Strakonitz, en Bohême; plusieurs manufactures sont grandement montées et leurs produits, d'une supériorité reconnue, sont répandus dans l'ancien et le nouveau monde. Ce bonnet, comme on le sait, est la coiffure de presque toutes les populations musulmanes. On le fait de plusieurs manières : 1° entièrement tricoté à l'aiguille ; 2° la partie conique tricotée à la main et la partie cylindrique travaillée sur un métier circulaire ; 3° entièrement fait sur un métier rectiligne à tricot pour la partie conique comme pour la partie cylindrique. La teinture et surtout le foulage et l'apprêt demandent de si grands soins, qu'il est bien difficile de réussir; les plus beaux bonnets, les plus chers, sont tous tricotés à la main, ils sont préférés du consommateur connaisseur. Depuis longtemps on cherche, on essaye des machines nouvelles pour produire avantageusement le même travail que le tricotage à la main, ce qui n'est pas sans difficulté vu la forme sphérique de l'objet. Avant 1860, la France produisait et exportait régulièrement une certaine quantité de bonnets turcs; de ses deux principales fabriques, l'une, celle d'Orléans, a cessé, l'autre, à Paris, n'en fait plus que très peu et seulement pour une faible partie de la consommation intérieure. L'Autriche fournit à la France une partie des fez qui lui sont nécessaires.

Devons-nous oublier le *bonnet de coton* qui, de nos jours, est resté l'attribut par excellence du bon bourgeois? Ce placide bonnet de coton n'a-t-il pas été illustré par Béranger qui en couronna la tête de son débonnaire roi d'Yvetot ? Cette vilaine coiffure, la plus ridicule et la plus répandue en France, depuis 1792, surtout en Normandie, est la copie textuelle et malheureuse de l'ancien bonnet de laine rouge ou verte des criminels condamnés aux travaux forcés, que nous avons emprunté à l'Italie vers la fin du XVIe siècle. L'usage du bonnet de laine rouge subsiste toujours parmi les pêcheurs européens de l'Adriatique, de la Méditerranée, etc., principalement chez les Napolitains, les Vénitiens, les Espagnols, et même en France, chez les artisans du dép. de la Lozère. Si le bonnet de coton blanc n'est plus aujourd'hui que le casque à mèche qui couvre de ridicule celui qui s'en affuble, il eut, sous la monarchie de Juillet, une faveur marquée, et de nos jours encore, il maintient sa vieille réputation de coiffure chaude et souple dans une partie de la Normandie où il enlaidit les plus jolies paysannes. L'usage du bonnet de coton s'étant en quelque sorte localisé, la fabrication en est aujourd'hui assez restreinte ; cependant Falaise et les environs occupent à cette fabrication un certain nombre d'ouvriers. Nous parlerons des bonnets de nuit ou de jour portés par les dames, et qui sont une branche importante de notre industrie, à l'art. COIFFURE. L. KNAB.

II. Droit pénal. — BONNET VERT. — Ce mot a eu des vicissitudes bien différentes : c'est le signe d'une haute dignité épiscopale. En ce sens Voltaire a dit : *Orner son front tondu d'un chapeau rouge ou vert*. Autrefois le *bonnet vert* servait à désigner les cessionnaires de biens et aujourd'hui il désigne dans les bagnes ceux dont la peine excède dix ans. Le *bonnet vert* était une marque d'ignominie à laquelle étaient condamnés ceux qui avaient fait cession, pour faire connaître qu'ils avaient perdu leurs biens par leur folie, et pour les exposer à la risée du peuple ; et enfin pour avertir de ne point contracter avec un homme qui par la cession qu'il avait faite, faisait perdre à ses créanciers une partie de ce qui leur était dû. Cette cession, que l'on appelait *miserabile auxilium*, se

faisait par un débiteur de tous ses biens à ses créanciers, pour éviter la prison ou pour en sortir. Ainsi, la cession mettait un homme qui était obligé par corps, à couvert de la rigueur de la prison, et faisait que tant qu'il restait dans la misère, il ne pouvait être poursuivi pour le paiement des dettes qui lui avaient fait faire cession. Celui qui faisait cession était donc noté d'infamie, non pas de celle qu'on appelait infamie de droit, mais de celle que l'on nommait infamie de fait; *quia ejus qui bonis cessit pudor quodammodo sigillatur apud bonos et graves viros, ut recte notat*. Outre cela le bénéfice de cession ne s'accordait qu'à la charge de porter le *bonnet vert*, qui avait été substitué à la place des anciennes formalités qui se pratiquaient en France à l'égard de ceux qui faisaient cession et abandonnement de biens. Le bénéfice de cession avait été introduit chez les Romains par la loi Julia, pour tempérer la loi des Douze Tables, qui rendait les créanciers maîtres de la liberté et de la vie même de leurs débiteurs qui se trouvaient insolvables. Mais comme les cessions de biens devenaient trop fréquentes, on crut devoir en arrêter la trop grande facilité, par la crainte de la honte publique. Alors, on obligea en plusieurs endroits de l'Italie, tout cessionnaire de biens de porter un bonnet orangé et à Rome un *bonnet vert*, pour marquer que celui qui faisait cession de biens était devenu pauvre par sa folie.

Le *bonnet vert* fut importé en France dès le XVIe siècle. Sur quoi il est bon de remarquer encore que la peine dont on punissait les débiteurs qui faisaient cession, a été dans les premiers temps différente, suivant l'usage qui s'était introduit dans quelques endroits du royaume. Guypape dit que de son temps la forme de faire cession en la ville de Lyon, était de mettre le cessionnaire le *cul nud* en public sur une pierre qui se trouvait devant l'auditoire. Dubugnon raconte que de son temps la cession se faisait à jours de plaids, en l'audience, le débiteur deseint et tête nue, abandonnant sa ceinture à ses créanciers parce que très anciennement cette ceinture servait de bourse. Dans la suite l'usage s'introduisit de faire porter aux cessionnaires le *bonnet vert;* un arrêt réglementaire du Parlement de Paris du 26 juin 1582 exigeait que le *bonnet vert* fût fourni par le créancier lui-même; mais une fois fourni, le débiteur était tenu de le porter continuellement, et s'il était trouvé sans ledit bonnet, ses créanciers avaient le droit de le faire réintégrer dans les prisons. Cet arrêt rendu en la grande Chambre, M. de Thou, premier président séant, a été suivi de plusieurs autres arrêts, qui ont admis les débiteurs à faire cession à la même charge, soit qu'ils fussent tombés par leur faute dans l'indigence, soit qu'ils eussent perdu leurs biens, *non culpâ suâ, sed fortunæ ludibrio*. Avant cette jurisprudence qui était en vigueur du temps de Louvet, on ne condamnait à porter le *bonnet vert*, que les débiteurs qui par la dissipation de leurs biens étaient tombés dans l'indigence, et non pas ceux qui par des cas fortuits avaient, indépendamment de leur conduite, perdu tous leurs biens.

Cette jurisprudence était fondée sur ce qu'il ne paraissait pas juste qu'un bénéfice de droit notât celui qui avait essuyé la perte de ses biens, sans qu'il y eut de sa faute, mais par un coup imprévu de la fortune. D'un autre côté, l'on avait depuis considéré que si l'on n'admettait quelque distinction entre les cessionnaires à cet égard, le plus grand nombre des débiteurs ferait cession dans l'espoir de pouvoir éviter la honte de porter le *bonnet vert* sous de fausses allégations de pertes de biens survenues par des accidents imprévus. C'est pour ces motifs que dans la suite on a condamné à la rigueur toute sorte de cessionnaires à porter le *bonnet vert*, alors même que les créanciers ne le demanderaient pas; cette obligation les astreignait à porter le *bonnet vert*, quelque jour que ce soit, même les dimanches et jours de fêtes, lorsqu'ils sortaient de chez eux et se montraient en public. On avait cependant fait grâce de cette ignominie aux femmes qui avaient fait cession, *propter pudorem et infirmitatem sexus quandoquidem eas excusant, vetantque eas cœtio publico demonstrari*.

Enfin, suivant l'usage qui s'était introduit presque par toute la France, les hommes qui avaient fait cession n'étaient plus dans l'obligation de porter le *bonnet vert* sur leur tête, il suffisait qu'ils le portassent sur eux, et qu'à la rencontre de quelqu'un de leurs créanciers ils pussent, dans le cas où ils en seraient requis par lui, l'exhiber et le mettre sur leur tête, et éviter ainsi d'aller en prison. C'est sans doute en souvenir de la législation sur les cessionnaires que le *bonnet vert* a été adopté dans les bagnes comme signe distinctif du galérien condamné à plus de dix ans de travaux forcés. Henry GAIGNIÈRE.

III. Histoire. — 1° FRANCE. — *Querelle du bonnet*. Dispute de préséance qui serait totalement oubliée si elle n'avait été soutenue avec rage par Saint-Simon. Il s'agissait de savoir si, dans les lits de justice, où siégeaient les ducs et pairs, le premier président devait se découvrir en prenant l'avis de ces seigneurs. Malgré l'intervention du régent en faveur des nobles, le Parlement parvint à faire remettre à la majorité du jeune Louis XV l'exécution d'un arrêt du Conseil du 21 mai 1716. Les pairs n'eurent pas assez de crédit pour faire reprendre cette dispute.

Bonnet rouge, bonnet de la Liberté, bonnet phrygien. La vogue du bonnet rouge pendant la Révolution procède de plusieurs motifs. Nos pères, fort épris de l'antiquité classique, y virent l'antique signe de l'affranchissement, le bonnet libérateur, qui avait figuré déjà dans plus d'un texte et dans plus d'une médaille de l'histoire de France, et qui avait joué un rôle dans les révolutions de la Hollande et de l'Amérique. D'autre part, le bonnet de laine rouge était la coiffure du pauvre peuple *sans-culotte :* « Avant la Révolution, dit M. Combes, le *Jeannot* des farces théâtrales du boulevard, aussi fameux que Jocrisse, portait le bonnet de laine rouge, coiffure des pauvres gens. » Le bonnet de la liberté ou bonnet rouge, qui figure parmi les symboles révolutionnaires de 1789 jusqu'à l'Empire, semble être plutôt un souvenir du bonnet classique. Le bonnet *emblème* procède de Rome. Le bonnet *coiffure* semble plutôt être emprunté au peuple. On s'en pare dans le même sentiment qu'on s'intitule sans-culotte. C'est au milieu de l'année 1791 que le bataillon *des bonnets de laine* du faubourg Saint-Antoine popularise cette coiffure, qui avait déjà apparu à Paris dès l'année 1788 (V. Chassin, *les Elections et les Cahiers de Paris*, I, 7). Au printemps de 1792, Brissot et la bourgeoisie libérale patronnent et recommandent le bonnet rouge comme manifestation contre la cour (Cf. la *Chronique de Paris*, t. III, p. 1221). Le 15 avr. 1792, lors de la pompe des Suisses de Châteauvieux, tout Paris en est revêtu. Le 20 juin, il est placé sur la tête de Louis XVI. L'usage s'en répand, même parmi des hommes graves, malgré la protestation de Robespierre contre ceux « qui aimeraient mieux user cent bonnets rouges que de faire une bonne action ». Dumouriez s'en coiffe aux Jacobins. Le conventionnel Armonville le porte constamment et on le surnomme *Bonnet-rouge*. Le 16 brumaire an II, la Commune arrête que ce bonnet sera la coiffure officielle de ses membres. C'est surtout en l'an II qu'on le voit quotidiennement dans les rues de Paris, sans qu'il soit néanmoins devenu la coiffure usuelle des conventionnels, des hommes politiques dirigeants. Après le 9 thermidor il disparaît peu à peu. C'est le 15 août 1792 que le bonnet, considéré comme emblème, avait été adopté officiellement. La Législative décréta : « Le sceau de l'État sera changé; il portera la figure de la Liberté, armée d'une pique et surmontée d'un *bonnet de la Liberté*, et pour légende : *Au nom de la Nation française*. » On lit aussi dans le procès-verbal de la séance de la Convention du 26 sept. : « Un membre (Billaud-Varenne) demande que la Convention

décrète que le sceau des archives sera changé et portera pour type une femme appuyée d'une main sur un faisceau, tenant de l'autre main une lance surmontée du bonnet de la Liberté, et pour légende ces mots : *Archives de la République française*. Cette proposition est adoptée, et on décrète que ce changement sera étendu au sceau de tous les corps administratifs. » — Nous avons emprunté une partie des faits essentiels de cet article à l'excellente étude publiée sur le bonnet rouge par M. Louis Combes dans un livre auquel nous renvoyons le lecteur : *Episodes et Curiosités révolutionnaires* (Paris, 1872, in-12). F.-A. A.

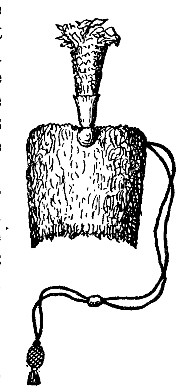
2° SUÈDE. — *Bonnets*, en suédois *Mœssor*, une des deux principales factions qui se disputèrent le pouvoir aux diètes suédoises de 1738 à 1772. Son nom lui vint, dit-on, d'une boutade du roi Fredrik Ier, qui avait comparé à des *bonnets de nuit* (*nattmœssor*) les adhérents d'Arvid Horn, amis de la paix. Le parti opposé, qui voulait s'allier à la France pour reprendre les parties de la Finlande conquises par les Russes, réussit à renverser A. Horn en 1738. De nouvelles pertes de territoire, jointes à la ruine des finances et de l'agriculture, amenèrent la chute des Chapeaux en 1765. Leurs successeurs furent appelés *Nouveaux Bonnets*, parce que, à la différence des anciens qui pratiquaient la politique de recueillement, ils s'allièrent avec la Russie et l'Angleterre, s'appuyèrent sur le clergé, les bourgeois, les paysans, et favorisaient l'agriculture, tandis que leurs adversaires étaient soutenus par la noblesse et protégeaient le commerce et l'industrie. La crise financière s'étant aggravée, les Chapeaux reprirent le dessus de 1769 à 1772 ; mais bientôt le coup d'Etat de Gustave III (19 août 1772) mit fin à la lutte des deux partis qui s'étaient fait mépriser par leur vénalité. Il fut dès lors interdit d'employer leurs noms odieux. B-s.

IV. Sellerie. — Le bonnet dont on couvre la tête des chevaux à l'écurie se fait en coutil ou en toile rayée. Un avancement se remarque sur le devant, depuis ce point jusqu'au bas, l'avancement se retranche carrément et forme une entaille. Un double cordon est placé pour nouer le bonnet à la bride. Une œillère, un étui d'oreille terminé par une petite houppe en fil, achèvent la préparation du bonnet.

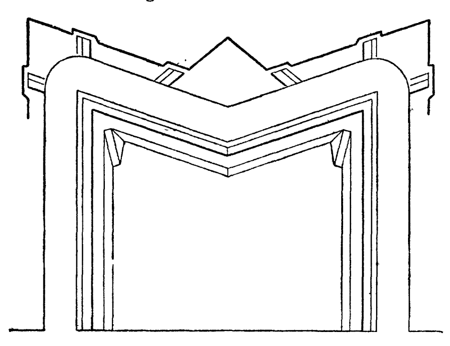
V. Mines. — BONNET CARRÉ. — Dans le battage pour l'exécution des sondages, on emploie deux sortes d'outils, contondants ou tranchants ; les premiers sont appelés *bonnets carrés* ou casse-pierres, ils constituent une sorte de massue servant à briser les matières particulièrement dures.

Bonnet carré.

VI. Art militaire. — 1° BONNET À POIL. — Coiffure militaire haute et recouverte de peau d'ours, le poil en dehors. Dès la plus haute antiquité, on a vu les guerriers se couvrir la tête de peaux de bêtes, pour effrayer l'ennemi. Ainsi faisaient, au dire de Plutarque, les Cimbres et les Teutons, de même certains porte-enseignes, si nous en croyons Végèce. Les Germains et les Francs avaient la même coutume ; souvent même ils se coiffaient de la tête entière de l'animal, attenant encore au reste de la fourrure, qui leur servait de vêtement. Frédéric Ier de Prusse, père du grand Frédéric, donna des bonnets de peau d'ours à ses grenadiers géants, pour les grandir encore, et cette mode fut vite imitée, chez nous, par les grenadiers des gardes et les grenadiers à cheval. Pendant la guerre de Sept ans, des colonels de la ligne donnèrent également le bonnet à leurs grenadiers. On trouvait cette coiffure plus commode que le chapeau pour les hommes appelés à lancer la grenade, parce que, pour cette opération, le soldat devait d'abord mettre son fusil à la grenadière, c.-à-d. sur son dos. L'ordonnance du 1er mars 1763 accorda le bonnet à poil aux grenadiers des légions de Louis XV, et le règlement de 1767 légalisa cette nouveauté, qu'il donne comme devant être particulière aux grenadiers à pied et à cheval. Le bonnet n'avait alors ni cordon ni cocarde ; il portait seulement un court plumet ou un pompon. Le comte de Saint-Germain supprima cette coiffure par l'ordonnance du 31 mai 1776 ; mais une décision de 1790 la rendit aux grenadiers, à qui on laissa d'autre part le chapeau. La guerre de 1792 se fit sans les bonnets à poil, qu'on laissa au dépôt. Ce fut la garde consulaire qui, la première, adopta la coutume de les emporter en campagne. Sous l'Empire, les chasseurs portaient le bonnet à poil comme les grenadiers. Le 19 janv. 1812, un décret, contresigné par le duc de Feltre, retira le bonnet aux grenadiers de la ligne et aux sapeurs. La Restauration, dès 1815, étendit l'usage du bonnet à poil aux voltigeurs et aux fusiliers de la garde royale. Depuis cette époque, l'on a vu cette coiffure tour à tour quittée et reprise par la cavalerie légère, les trompettes d'artillerie, les tambours-majors et sapeurs d'infanterie, les grenadiers, artilleurs et guides de la garde du second Empire. Le bonnet à poil porté dans les troupes françaises a affecté différentes formes. La plus ancienne et la plus répandue se rapprochait de celle d'une mitre. On adopta plus tard, pour la cavalerie légère, l'artillerie de la garde et les tambours-majors, le bonnet de forme cylindrique ou légèrement tronc-conique, dit colback. Depuis la réorganisation de l'armée après la guerre de 1870-71, le bonnet à poil a complètement disparu chez nous. — La figure représente un bonnet à poil de hussard (1845).


Bonnet à poil (hussard, 1845).

2° BONNET-DE-PRÊTRE. — Ouvrage de fortification qui fait partie des dehors de la place. Les deux faces du front y sont défendues par un petit redan intermédiaire. C'est une espèce de double tenaille qui présente trois angles saillants et deux angles rentrants. On construit habituellement cet ouvrage en avant du milieu de la courtine et quelquefois du ravelin. Il n'a jamais été d'un usage très répandu. C'est toutefois au moyen d'une tête de pont en bonnet-de-prêtre, que les Français défendirent Kehl en 1796.


Bonnet-de-prêtre.

VII. Botanique. — BONNET CARRÉ. — Nom vulgaire du fruit du *Barringtonia speciosa* Lf. ou *Butonica* de Rumphius (V. BARRINGTONIE), et de l'*Evonymus europœus* L. ou *Fusain d'Europe*.

BONNET D'ÉLECTEUR. — Nom vulgaire d'une variété du fruit du *Cucurbita pepo* L., qu'on appelle également *Pâtisson* ou *Artichaut d'Espagne*.

BONNET-DE-PRÊTRE. — Un des noms vulgaires de

l'*Evonymus europœus* L. ou *Fusain d'Europe*, à cause de la forme de ses fruits.

BONNET (Honoré), écrivain français, vivait à la fin du XIVe siècle. On ne possède presque aucun renseignement biographique sur son compte : on sait seulement qu'il était, comme il le dit lui-même, « nez et nourris de la terre de Prouvence ». Entré dans les ordres, il obtint le grade de docteur en droit canon et fut prieur de Salon, en Provence. On l'appelle parfois *Bonnor*, mais c'est là une forme fautive due à quelque distraction de scribe. Le principal ouvrage du prieur de Salon est intitulé *l'Arbre des batailles, autrement dit Arbre de Douleur*. L'auteur le dédia à Charles VI (et non à Charles V, comme on le dit souvent). C'est une compilation en quatre livres, ou plutôt, pour rester fidèle à l'allégorie de l'auteur, en quatre branches : l'Eglise en schisme, les rois en guerre, les grands en dissension, les peuples en révolte. Mais cette division, indiquée au début par Honoré Bonnet lui-même, ne donne pas une idée exacte du contenu de l'ouvrage dont la plus grande partie est une adaptation, au goût du moyen âge, du traité de Végèce *De re militari;* toutefois, c'est plutôt sur le droit des gens et des belligérants que sur la tactique militaire du moyen âge qu'il faut y chercher des renseignements. Cette compilation médiocre a eu un très grand succès ; la Bibliothèque nationale en possède plus de vingt-cinq manuscrits, sans parler d'une traduction provençale faite en 1429. Le jurisconsulte napolitain Paris de Puteo (mort en 1493) s'en est parfois inspiré dans son traité *De re militari*. Enfin, on en possède plusieurs anciennes éditions très recherchées des bibliophiles : *Sans lieu ni date* (in-fol., 175 ff. ; *Lyon*, 1481, in-fol., 123 ff. ; *Paris*, Vérard, 1493, in-fol., 155 ff. ; *Paris*, Jean Dupré, 1493, in-fol., 92 ff., etc.). Outre l'*Arbre des batailles*, on a du même auteur : l'*Apparition de Jehan de Meun ou le Songe du prieur de Salon* (publié en 1855 par Crapelet pour la *Société des Bibliophiles*). Cet ouvrage, composé en 1388, est dédié à Louis d'Orléans, frère de Charles VI. L'auteur fit hommage à Valentine Visconti d'un très bel exemplaire, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, dont le frontispice a été reproduit dans l'ouvrage de Champollion-Figeac, *Louis et Charles, ducs d'Orléans* (Paris, 1844, pl. VI). Ant. THOMAS.

BONNET (Pierre). On connaît de ce médecin de la duchesse de Bourgogne une sorte d'histoire de la musique et de la danse, qu'il n'eut pas le temps de publier et qui fut mise au jour par son frère, Jacques Bonnet, dont nous parlons plus bas. Son oncle, l'abbé Bourdelot, lui avait laissé sa bibliothèque, à condition qu'il prendrait le nom de Bourdelot. Ce fut *Jacques* Bonnet, né en 1644, mort en 1724, qui termina l'histoire de la musique commencée par son oncle l'abbé Bourdelot et par son frère Pierre Bonnet. Cette triple collaboration n'aboutit qu'à un fatras assez inutile aujourd'hui, excepté pour l'histoire des musiciens de l'époque de Lulli et de la fin du XVIIe siècle. Cet ouvrage anonyme est intitulé *Histoire de la musique et de ses effets depuis son origine jusqu'à présent* (1715 ; la seconde édition est sans date ; la troisième, de 1725 ; enfin une quatrième, de 1743). Si médiocre qu'elle soit, cette histoire est la première qui ait paru en français. Les chapitres les plus intéressants sont ceux qui traitent de la comparaison de la musique française et de la musique italienne. Jacques Bonnet, comme beaucoup d'amateurs de son temps, était entré avec plus d'ardeur que de science dans la lutte des deux écoles qui divisaient les dilettantes français et qui porta dans l'histoire de la musique le nom de *querelle de la musique française et de la musique italienne*.

BONNET (Théophile) (V. BONET).

BONNET (Charles), philosophe et naturaliste suisse, né à Genève le 13 mars 1720, mort à Genève le 20 juin 1793, d'une famille française réfugiée dans cette ville. Il étudia d'abord la jurisprudence et fut reçu docteur en 1743, mais il ne tarda pas à renoncer à cette science aride pour étudier la nature ; dès lors toute sa vie fut consacrée à cette étude. De 1752 à 1768, il fut membre du Grand Conseil, puis se retira à sa propriété de Genthod sur le lac de Genève. — C'est séduit par la lecture du *Spectacle de la nature* de Pluche, de la *Bible de la nature* de Swammerdam, et des magnifiques recherches de Réaumur sur les insectes, que Bonnet se prit d'un amour si ardent pour l'histoire naturelle. Dès l'âge de dix-huit ans, il découvrit un fait extrêmement curieux, à savoir que les pucerons sont féconds pendant plusieurs générations sans accouplement ; ce fait a reçu le nom de *parthénogenèse*. En 1741, ayant lu, d'après Trembley, que la polype d'eau douce présentait la singulière propriété de régénérer les parties qu'on lui a coupées, il répéta ces expériences, les multiplia et les étendit à un grand nombre de vers et d'insectes. Un an après, il reconnaissait que les stigmates des insectes sont les orifices de leurs organes respiratoires ; il étudiait et décrivait avec soin le tænia. Le *Traité d'insectologie, ou observations sur les pucerons* (Paris, 1745, 2 vol. in-8, avec 4 pl.) renferme la plupart des curieuses observations de Bonnet. Nous devons encore citer de lui : *Rech. sur l'usage des feuilles dans les plantes*, etc. (Gœttingue, 1754, in-4), remarquable travail de physiologie végétale, et *Considérations sur les corps organisés* (Amsterdam, 1762 ou 1768, 2 vol. in-8), ouvrage dans lequel se trouvent réunies et comparées les notions les plus certaines sur l'origine et la reproduction des êtres. — Malgré sa modestie, Bonnet ne put échapper aux sarcasmes du philosophe de Ferney. Membre d'un grand nombre de sociétés savantes, il ne fut admis que tardivement parmi les membres de l'Académie de Paris qui lui pardonnait difficilement certaines attaques victorieuses contre les idées de Buffon. Dr L. HN.

Célèbre à vingt ans, Bonnet se vit arrêté, dans ses études positives, par la faiblesse de ses yeux qu'avait fatigués l'usage du microscope, et il se tourna vers la psychologie, la philosophie des sciences et la métaphysique : « On reconnaît toujours, dit avec raison Cuvier, dans les écrits de cette seconde période, aux faits dont ils sont partout nourris, au soin avec lequel l'auteur évite de se perdre dans les systèmes fondés sur l'abus des termes abstraits, le philosophe entré dans la métaphysique par le chemin de l'observation. » Bonnet prit pour guides, dans ses nouveaux travaux, Malebranche et surtout Leibniz, mais aussi Locke et Hartley. Avec Malebranche il admet la préexistence des germes, qu'il place dans les femelles, et les idées qu'il développe à ce sujet dans les *Considérations sur les corps organisés* sont acceptées et appuyées par Spallanzani et Haller. Dès 1748, il lit la *Théodicée* de Leibniz ; cet ouvrage, qu'il appelle plus tard une *vaste forêt où l'on a trop négligé de pratiquer des routes*, fut alors pour son esprit une espèce de télescope qui lui découvrit un autre univers ; il y recueillit les oracles de la sagesse, s'efforça d'en pénétrer le sens profond, sans se lasser d'admirer la sublimité et la fécondité des principes qu'ils enveloppaient. Aussi le disciple de Réaumur en vint-il à mépriser les nomenclatures fastueuses qu'osent donner, pour le système de la nature, des savants pareils à des écoliers qui voudraient faire l'index d'un gros in-folio dont ils n'ont lu, et mal lu, que la tête et les premières pages. Dans la *Contemplation de la nature* (1764-65, 2 vol.), un des livres éminemment propres, selon Cuvier, à inspirer aux jeunes gens le goût de l'étude et le respect pour la Providence, Bonnet s'attache à la proposition de Leibniz *que tout est lié et que la nature ne fait point de sauts*, il l'applique non seulement aux événements successifs, mais encore aux formes des êtres, à la gradation de leur nature physique et morale. Ramenant tous les êtres terrestres à quatre classes, les êtres bruts ou inorganisés, les êtres organisés et inanimés,

les êtres organisés et animés, les êtres organisés, animés et raisonnables, il ne voit aucun caractère distinctif, d'une valeur absolue, entre l'animal et le végétal, entre le chat et le rosier; il indique dans une échelle fameuse, l'orang-outang et le singe, l'autruche et les poissons volants, les serpents d'eau et les limaçons, les teignes, les sensitives et les ardoises, comme les degrés qui nous permettent de passer de l'homme aux quadrupèdes, de ceux-ci aux oiseaux, puis aux poissons, aux serpents, aux coquillages, aux insectes, aux plantes et aux pierres. Peut-être y a-t-il des mondes où il n'existe que des êtres inorganisés et inanimés, peut-être y en a-t-il où les rochers sont organisés, où les plantes sentent, où les animaux raisonnent, où les hommes sont des anges. « Quelle est donc, dit Bonnet allant de la philosophie à la théologie, l'excellence de la Jérusalem céleste où l'ange est le moindre des êtres intelligents ! »

Avant d'aborder la philosophie des sciences, Bonnet avait publié un *Essai de psychologie* (1754), qu'il compléta six ans plus tard par un *Essai analytique sur les facultés de l'âme*, dans lequel il imaginait, comme Condillac l'avait fait dans le *Traité des sensations* dès 1754, une statue qu'il animait par degrés, afin de montrer comment l'homme, par l'exercice des sens et la réflexion, acquiert les idées les plus simples et crée les idées les plus abstraites, même celle de Dieu dont l'existence est tirée de la contemplation des faits, dont les attributs sont déduits des traits de puissance, de bonté, de sagesse que nos sens perçoivent en ce monde. Dans cette psychologie, la physiologie a, comme chez Hartley, une grande part. Accusé de matérialisme et de fatalisme, Bonnet se disculpa dans sa *Palingénésie philosophique* (1770, 2 vol.), où il traita en outre de la renaissance, de la résurrection, de l'état futur des hommes et des animaux, en reprenant et développant les idées exposées déjà dans ses précédents ouvrages. Il y a des germes invisibles et indestructibles, presque aussi compliqués que les animaux adultes qui, créés tous ensemble, ont été enfermés dans des corps vivants où ils sont emboîtés les uns dans les autres en attendant leur tour de croître et de se développer : l'apparition d'un nouvel être vivant n'est donc pas le produit d'une *génération*, mais celui de l'*évolution* d'un germe préexistant. Les animaux qui ont précédé la révolution décrite dans la Genèse, étaient différents de ceux qui existent actuellement; ceux qui habiteront la terre, après la révolution nouvelle qu'a annoncée la Bible, seront composés d'une matière dont la rareté et l'organisation les mettront à l'abri des altérations qui, survenant aux corps grossiers, tendent continuellement à les détruire. L'homme occupera, dans la vie nouvelle, une place déterminée par les progrès qu'il aura réalisés ici-bas dans la science et la vertu ; il se développera en lui des organes nouveaux, en rapport avec le nouveau séjour qu'il doit habiter, et son âme sera ainsi associée à un corps nouveau, déjà en germe dans le corps actuel.

Bonnet a eu, comme philosophe, des disciples et des successeurs, Lesage, Prévost, Dumont, Bodmer, qui ont conservé ses doctrines en tout ou en partie ; Cabanis le proclamait un grand naturaliste et un grand métaphysicien, M. de Biran l'étudiait et l'admirait. Son nom restera, dans l'histoire de la philosophie, celui d'un émule de Condillac, d'un des précurseurs de la psychologie physiologique et des théories transformistes, mais d'un transformisme à part, mêlé de leibnizianisme et de christianisme. F. Picavet.

Bibl. : Bonnet, *Œuvres complètes* ; Neufchâtel, 10 vol. in-4 ou 18 vol. in-8, 1779-1783. — Jean Trembley, *Mémoire pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de Bonnet*, 1794. — Cuvier, *Recueil des éloges historiques*, vol. I. — Papillon, *Histoire de la philosophie*, vol. II. — Albert Lemoine, *Bonnet philosophe et naturaliste*. — E. Perrier, *la Philosophie zoologique avant Darwin*.

BONNET (Louis-Marin), dessinateur, graveur au lavis et à la manière du crayon, et éditeur d'estampes, né à Paris en 1743, mort vers la fin du siècle. Il alla travailler à Saint-Pétersbourg, mais n'y resta que peu de temps. S'il s'attribua à tort l'invention du procédé de la gravure à la manière du crayon, dont la paternité est incertaine, on lui doit, en revanche, celui de la gravure à la manière du pastel, qu'il parvint à imiter avec une perfection extraordinaire, au moyen de plusieurs planches imprimant chacune une couleur. Le procédé en est décrit dans sa brochure : *le Pastel en gravure, inventé et exécuté par Louis Bonnet, en 1769, composé de huit épreuves qui indiquent les différents degrés*. Il l'appliqua à la reproduction de nombre de têtes de jeunes femmes, d'après Fr. Boucher, Lagrenée et Greuze, et fonda un atelier dont sortirent des estampes en tout genre, notamment des sujets mythologiques et galants, d'après Huet, J.-B. Le Prince, Baudouin, Boucher. Ce sont surtout les dessins de ce dernier, à la sanguine, ainsi qu'à deux ou à plusieurs crayons, qui furent fac-similés au point de faire illusion. Bonnet publia un catalogue gravé des planches de son fonds : *Catalogue d'estampes dans le nouveau genre de gravure, tant à la manière du pastel qu'aux deux crayons, le noir rehaussé de blanc, sur papier bleu, par le sieur Bonnet, gratifié pensionné du roi pour l'invention de ces nouvelles gravures*. Ces estampes dépassent mille pièces, dont un bon nombre, pourvues de titres en anglais, étaient destinées spécialement à l'exportation, souvent entourées de cadres dorés, d'après un procédé inventé aussi, en 1776, par notre artiste-négociant. Parmi ces pièces, il y avait d'intéressantes suites de sujets décoratifs : meubles en couleur, dessins d'orfèvrerie et de fonderie, arabesques, trophées, coiffures; des paysages et des topographies, et quelques portraits, devenus très rares, entre autres celui de *Mme du Barry*, et trois délicieux portraits de *Marie-Antoinette*, encore dauphine. G. P-i.

Bibl. : Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — G. Duplessis, *Histoire de la gravure*. — R. Portalis et H. Beraldi, *les Graveurs du XVIIIe siècle*.

BONNET, architecte français de la fin du XVIIIe siècle. D'après Thiéry (*Almanach du voyageur*), c'est à cet artiste que fut due la construction sous Louis XVI de l'hôtel de Boufflers, sis à Paris, rue de Choiseul, à l'angle du boulevard, hôtel aujourd'hui démoli et dont le terrain est recouvert par le Crédit Lyonnais. Mais Bonnet est surtout connu comme l'un des six premiers inspecteurs divisionnaires rapporteurs nommés dans le Conseil d'examen des bâtiments de la République (aujourd'hui Conseil général des bâtiments civils), lors de la création de ce conseil (20 frimaire an IV, 11 déc. 1795). Charles Lucas.

Bibl.: *Notice hist. sur le Conseil général des Bâtiments civils* ; Paris, 1886, in-8.

BONNET (Louis-Ferdinand), avocat, né à Paris en 1760, mort en 1839. Il se fit remarquer au barreau de Paris en triomphant, en 1788, dans la cause fameuse de Mme Kornmann, où figuraient Bergasse, le célèbre avocat, et Beaumarchais. Ce fut lui qui plaida la cause du général Moreau (1804); il fut commis d'office pour défendre Louvel, fut nommé député, et devint conseiller à la cour de cassation. Ses *Discours et plaidoyers* furent publiés en 1823.

BONNET (Guy-Joseph), général haïtien, né en 1773, mort en 1843. Il fut aide de camp de Rigaud pendant la guerre qui suivit la révolte des Noirs de Saint-Domingue. Après l'expédition française de 1802, il prit part à la révolution qui mit fin à la domination du nègre Dessaline. Il fut sénateur et secrétaire d'Etat de la nouvelle République haïtienne.

BONNET (Auguste-Bernard), médecin français, né à Miramont (Lot-et-Garonne) le 21 oct. 1791, mort à Bordeaux en août 1873. Il servit dans les armées de l'Empire et fut reçu docteur à Paris en 1816. Il se fixa à Bordeaux, où il obtint la chaire de pathologie à l'Ecole préparatoire. Citons de lui : *Traité des maladies du foie* (1828; 2e édit., 1841); *Monogr. compl. sur les maladies*

du foie (1835, trav. cour. ; Bruxelles, 1836) ; *Traité des fièvres intermittentes* (1835 ; 2e édit., 1853), puis des monographies *sur le choléra* (1832), *la fièvre typhoïde* (1836), *la suette* (1842), *l'hyg. des prisons* (1847), *la monomanie du meurtre* (1852), *la contagion* (1866). Il fut l'un des rédacteurs du *Journal méd. de la Gironde*. Dr L. Hn.

BONNET (Amédée), chirurgien français, né à Ambérieux (Ain) en 1802, mort à Lyon le 1er déc. 1858. Il fit ses études à Paris et y obtint la médaille d'or de l'internat. Reçu docteur en 1832, il alla concourir à Lyon pour la place de chirurgien de l'Hôtel-Dieu de cette ville, qu'il obtint et illustra par ses travaux. Ses cours à l'Hôtel-Dieu, puis à l'école de Lyon comme professeur de pathologie, attirèrent un grand nombre d'élèves. Parmi les nombreux travaux de Bonnet, le plus remarquable, celui qui lui assure une des premières places dans la chirurgie contemporaine, c'est son *Traité médico-chirurgical des maladies des articulations* (Lyon, 1845, 2 vol. in-8, pl.) ; citons encore parmi les plus importants : *Traité des sections tendineuses et musculaires dans le strabisme* (Paris, 1842, in-8) ; *Compte rendu du service chirurgical de l'Hôtel-Dieu de Lyon pendant les années 1838-1843* (Lyon, 1844, in-8) ; *Traité de thérap. des maladies articulaires* (Paris, 1853, in-8, pl.) ; *Traité pratique de la cautérisation d'apr. l'enseign. clin. de M. Bonnet*, par le Dr R. Philipeaux (Paris, 1855, in-8) ; *Méth. nouvelle de trait. des maladies articulaires* (Paris, 1859, in-8). Dr L. Hn.

BONNET (Joseph-Gustave), ingénieur français, né à Marseille le 18 juin 1810, mort le 9 févr. 1875. Entré à l'Ecole polytechnique en 1828 et à l'Ecole des ponts et chaussées en 1830, il devint inspecteur général en 1869. Il dirigea, à partir de 1854, le service des travaux publics de la ville de Lyon. On lui doit : *Portefeuille municipal de la ville de Lyon : Distribution des eaux, égouts, gaz* (Lyon, 1869, atlas in-fol.). L. S.

BONNET (Armand-Benjamin), magistrat français, né à Ayron (Vienne) en 1810. Il fit ses études de droit à Poitiers et fut reçu docteur en 1834. Il se fit inscrire au barreau de cette ville, puis entra dans la magistrature en 1835, après avoir concouru sans succès pour une chaire de code civil. D'abord substitut à Parthenay (1835), ensuite à La Roche-sur-Yon (1836), il fut nommé successivement procureur du roi à Loudun (1841), à La Rochelle (1848), à Poitiers (1850) ; il devint, en 1853, conseiller à la cour d'appel de cette même ville, puis président du tribunal civil (1862), enfin président de chambre à la cour d'appel. M. Bonnet était membre du Conseil général de la Vienne, quand il fut promu chevalier de la Légion d'honneur en 1868. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Des dispositions par contrat de mariage et des dispositions entre époux envisagées des points de vue du droit romain, de l'ancienne jurisprudence et du code Napoléon* (1859, 3 vol. in-8) ; *Théorie et pratique des partages d'ascendants envisagés des points de vue du droit ancien, de la législation actuelle et des réformes proposées* (1873, 2 vol. in-8) ; *Des droits du conjoint survivant sur la succession du prédécédé* (1874, in-8).

BONNET (Jacques-Victor), économiste et publiciste français, né à Maintenon (Eure-et-Loir) le 22 avr. 1814, mort à Lucerne (Suisse) le 23 juil. 1885. Reçu docteur en droit en 1846, il se destinait à la magistrature ; mais la révolution de 1848 vint déranger ses projets et il se consacra dès lors aux études d'économie politique et de science financière. Successivement attaché aux rédactions de l'*Assemblée nationale*, du *Pays* et de la *Revue des Deux Mondes*, il fut nommé, en 1857, secrétaire de la Conférence des chemins de fer, et en 1875 administrateur du Crédit Foncier. Lors des attaques dont l'organisation de la Banque de France fut l'objet en 1863, il défendit vigoureusement cette institution. L'Académie des sciences morales et politiques l'élut en 1881, en remplacement d'Hippolyte Passy. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1866. Outre d'intéressantes études parues dans la *Revue des Deux Mondes*, il a publié : *Questions économiques et financières à propos des crises* (Paris, 1859, in-8) ; *le Crédit et les Finances* (Paris, 1865, in-8) ; *l'Enquête sur le crédit et la crise de 1863-1864* (Paris, 1866, in-8) ; *Etudes sur la monnaie* (Paris, 1870, in-8) ; *les Impôts après la guerre* (Paris, 1871, in-8) ; *le Crédit et les Banques d'émission* (Paris, 1875, in-8) ; *la Question des impôts* (Paris, 1879, in-8). Léon Sagnet.

BONNET (Louis-Eugène), homme politique français, né à Jujurieux (Ain) le 6 oct. 1815, reçu docteur à la Faculté de Paris en 1843, il revint dans son pays exercer la médecine. Conseiller général depuis 1871 pour le cant. de Poncin, il se présenta aux élections sénatoriales le 30 janv. 1876 avec le docteur Robin et fut élu le premier par 350 voix sur 540 électeurs. Il siégea à la gauche républicaine.

BONNET (Pierre-Ossian), mathématicien français, né en 1819, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien répétiteur et ancien directeur des études à la même école, professeur à la Sorbonne, membre, depuis 1862, de l'Académie des sciences. Les nombreux travaux de ce savant concernent l'algèbre, la mécanique rationnelle, la physique mathématique, l'astronomie, mais surtout la géométrie pure et, en particulier, la théorie des surfaces. La plupart ont été publiés dans le *Journal de mathématiques* ; ils renferment souvent des résultats d'une remarquable élégance. On peut citer, par exemple, l'expression de la plus courte distance de deux tangentes infiniment voisines d'une courbe gauche : M. Bonnet trouve qu'elle est égale au sixième du produit de l'arc par l'angle de contingence et par l'angle de torsion. On peut citer aussi un théorème d'après lequel toute surface réglée qui se déforme en restant réglée conserve les mêmes génératrices rectilignes (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1864). Dans une note sur la théorie générale des surfaces (*Comptes rendus*, 1853), M. Bonnet considère la surface définie par les équations : $x = A(t) + A_1(\tau)$; $y = B(t) + B_1(\tau)$; $z = C(t) + C_1(\tau)$. Cette surface est *minima* (V. ce mot) si les fonctions A, B, C, A_1, B_1, C_1 des deux paramètres t et τ vérifient les deux conditions : $dA^2 + dB^2 + dC^2 = 0$ et $dA_1^2 + dB_1^2 + dC = 0$. L'auteur appelle *surface adjointe* à celle-là la surface *minima* définie par les formules :

$$x = i\,[A(t) - A_1(\tau)]\,;\; y = i\,[B(t) - B_1(\tau)]$$
$$z = i\,[C(t) - C_1(\tau)]$$

et il démontre que les lignes de courbure de la surface adjointe correspondent aux lignes asymptotiques de la proposée, et réciproquement ; que les deux surfaces sont applicables l'une sur l'autre, avec correspondance des points qui sont déterminés par les mêmes valeurs de t et de τ ; enfin, que les plans tangents aux points correspondants sont parallèles. Ces résultats se vérifient notamment dans le cas de l'alysséide et de l'hélicoïde gauche à plan directeur, qui sont deux surfaces adjointes l'une à l'autre. Dans d'autres mémoires, M. Bonnet détermine toutes les surfaces minima applicables sur une surface minima donnée. La plus importante peut-être de ses œuvres a été insérée en 1860 dans le *Journal de mathématiques* avec le titre : *Mémoire sur l'emploi d'un nouveau système de coordonnées dans l'étude des propriétés des surfaces courbes*. Pour définir ces coordonnées, il suffit de considérer la représentation sphérique de la surface qu'on veut étudier, représentation obtenue en menant par le centre d'une sphère des parallèles aux normales. Si θ et φ sont les coordonnées géographiques, c.-à-d. la latitude et la longitude de l'extrémité d'un rayon, les deux premières coordonnées de M. Bonnet sont $x = \varphi$ et $y = \text{Log. tg}\,\frac{\theta}{2}$. La troisième coordonnée, z, est la dis-

tance du centre de la sphère à la trace du plan tangent à la surface sur le plan de l'équateur. Les formules obtenues conduisent M. Bonnet à la détermination des surfaces minima algébriques, des surfaces dont les lignes de courbure sont planes, etc. L. LECORNU.

BIBL. : CHASLES, *Rapport sur les progrès de la Géométrie* ; Paris, 1870.

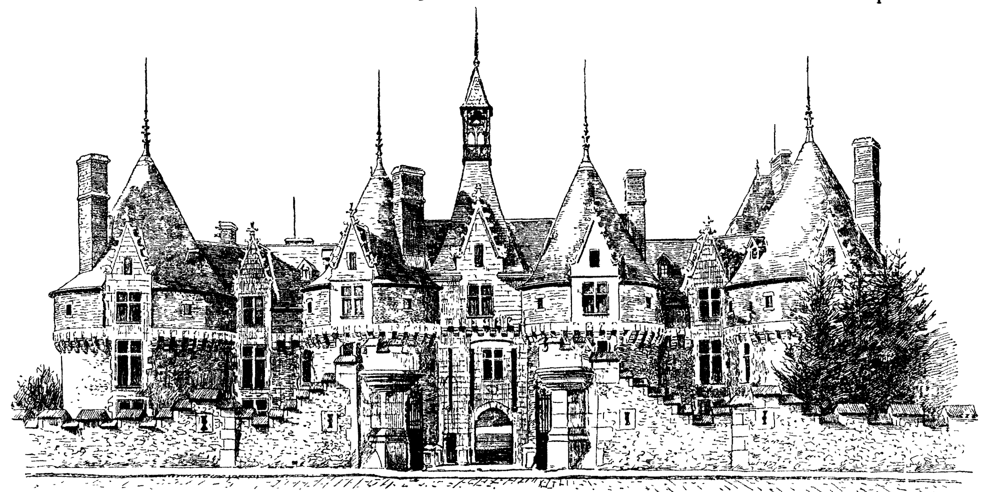
BONNET (Guillaume), sculpteur français, né à Saint-Germain-Laval (Loire) en 1820, mort à Lyon en 1873. Elève de Ramey et Dumont, il entra à l'Ecole des Beaux-Arts en 1843, et obtint en 1848 le deuxième grand prix de Rome (gravure en médailles et pierres fines), sur un *Mercure formant le caducée*. Il avait débuté au Salon de 1845 par un buste. Ses principales expositions furent : *le père Lacordaire*, statuette ; médaillons du *comte de Salvandy* et de *Royer-Collard* (S. 1847) ; *Chateaubriand*, statuette, *Pie IX*, buste (S. 1848) ; buste du peintre *Victor Orsel* (S. 1859, au musée de Lyon); buste du *docteur Gensoul* (Exposit. univ. 1867, au musée de Lyon). Cet artiste reçut en 1860 la croix de la Légion d'honneur ; une de ses dernières statues, *la Ville de Lyon* , a été érigée dans cette ville, sur la place Morand. Ad. T.

BONNET (Jules), publiciste français, né à Nîmes en 1820. Elève de l'Ecole normale supérieure et professeur d'histoire, il abandonna l'enseignement pour conserver toute la liberté de ses opinions religieuses, s'incrivit au barreau de Paris comme avocat et devint le principal rédacteur du *Bulletin* de la Société de l'histoire du protestantisme français, dont il est secrétaire. Chargé, sur la proposition de Mignet, d'une mission littéraire qui eut pour résultat la publication des *Lettres françaises* de Calvin (1854, 2 vol. in-8), il est l'auteur des livres suivants : *Vie d'Olympia Morata, épisode de la Réforme et de la Renaissance en Italie au* XVIe *siècle* (1850, in-8, 4e éd., 1865, in-12) ; *Aonio Paleario, étude sur la Réforme en Italie* (1862, in-12); *Récits du* XVIe *siècle* (1864, in-12), suivis de *Nouveaux récits* (1869, in-12), et de *Derniers récits* (1875, in-12); *la Famille de Curione* (1870, in-12); *Souvenirs de l'Eglise réformée de la Calmette* (1884, in-8), etc. M. Tx.

BONNET (Paul-Emile), architecte français, né à Paris le 12 juin 1828, mort dans cette ville en 1881. Elève de M. Lebas et de l'Ecole des Beaux-Arts où il entra en 1847, M. Bonnet remporta le premier grand prix d'architecture en 1854 sur un projet d'édifice consacré à la sépulture des souverains d'un grand empire et fit, comme pensionnaire de Rome, de belles études de la charpente de la cathédrale de Messine et du Grand-Théâtre, ainsi que du forum triangulaire et du temple de Neptune ou d'Hercule à Pompéi (ce dernier envoi en onze dessins avec mémoire). Ces études furent exposées au Salon de 1861 et à l'Exposition universelle de 1867, où elles lui valurent une médaille de deuxième classe. A son retour de Rome, Bonnet fut appelé deux fois comme auditeur au Conseil des bâtiments civils, en 1860 et 1861 et en 1863 et 1864 et il fut, à cette dernière date, nommé architecte du VIe arrondissement, puis du XIIIe arrondissement de la ville de Paris, pour laquelle il eut à construire de 1868 à 1871 la mairie de ce dernier arrondissement, située à l'angle de la place d'Italie et de l'avenue des Gobelins, mairie aujourd'hui en voie d'agrandissement, mais dont la conception primitive, le style sobre et les heureuses dispositions sur un terrain trapézoïdal répondaient parfaitement au programme de ce genre d'édifices. M. Bonnet avait aussi étudié, sur un terrain à l'angle de la rue de Tolbiac et de la rue Damesme (XIIIe arrond.), un projet d'église qui ne fut pas exécuté. Il fut nommé, en 1875, architecte des édifices départementaux dans Paris. Charles LUCAS.

BONNET-DUVERDIER (Edouard-Guillaume), homme politique français, né en 1824, mort à Paris le 24 nov. 1882. Il étudia d'abord la médecine et fut forcé de passer dans l'île de Jersey à la suite de l'insurrection du 13 juin 1849 à laquelle il avait participé. En nov. 1874, il se présenta aux élections pour le conseil municipal dans le XIe arrondissement de Paris. Il fut élu à une forte majorité et bientôt présida le conseil municipal. En cette qualité il fit partie du voyage officiel des conseillers municipaux à Londres. Il présida en cette ville un banquet offert par les réfugiés de la Commune, au grand scandale du lord-maire. Après le 16 Mai, il prit la parole dans une réunion privée à Saint-Denis et attaqua violemment le maréchal de Mac-Mahon. Il fut arrêté dès le lendemain, condamné le 8 juin 1877 à 15 mois de prison et 2,000 fr. d'amende, et enfermé à la Conciergerie. Ses amis politiques posèrent sa candidature aux élections générales du 14 oct. 1877 dans le dép. du Rhône (2e circonscription de Lyon). Il fut élu à une énorme majorité. Dès son entrée à la Chambre il fut accusé, par les membres du comité de la bibliothèque du IVe arrondissement, d'avoir dilapidé les fonds de cette bibliothèque. Il s'ensuivit une polémique de presse extrêmement vive. Bonnet-Duverdier donna sa démission de député, puis la reprit, malgré la décision contraire d'un jury d'honneur auquel il avait soumis la question ; il déclara le 8 nov. 1878 à la tribune qu'il n'avait qu'à s'en référer à ses électeurs, ses seuls juges, et qu'ils s'étaient prononcés en sa faveur. Bonnet-Duverdier fut réélu par la ville de Lyon aux élections du 21 août 1881.

BONNÉTABLE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Sarthe,



Château de Bonnétable, d'après une photographie.

arr. de Mamers ; 4,440 hab. Stat. de la ligne de Mamers à Saint-Calais. Le château, reconstruit à la fin du XVe siècle,

par l'architecte Mathurin de Landelles, a été, à partir du XVIIe siècle, et notamment en 1888, sous la direction de M. Parent, architecte, l'objet de restaurations fréquentes qui ont respecté la forme générale du monument. Il se compose d'une façade principale et de deux ailes en retour d'équerre, le tout flanqué de six grosses tours à toits coniques; les murs sont couronnés par un chemin de ronde en briques, reposant sur des mâchicoulis en pierre ornés de bonnes sculptures. Le fief de Bonnétable appartint au XIIe siècle aux seigneurs de Montfort-le-Rotrou ; à la fin du XIIIe il passa dans la famille d'Harcourt et c'est Jean d'Harcourt qui, à partir de 1450, entreprit de relever le château. A la fin du XVIe siècle on trouve Bonnétable dans la famille de Bourbon; en 1700, Louise de Bourbon-Soissons l'apporte en mariage à Charles d'Albert de Luynes; à partir de 1788 il est entre les mains du duc Mathieu de Montmorency d'où il a passé au duc de La Rochefoucauld-Doudeauville. — La petite ville de Bonnétable est séparée en deux groupes par le Tripoulin. Fabrique de faïence. Près de Bonnétable s'étend la forêt du même, nom qui reste encore une des plus considérables de la Sarthe. J. G.

BONNÉTAGE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Russey; 681 hab.

BONNETAIN (Paul), littérateur français né à Nîmes en 1858. Il n'avait publié que le *Tour du monde d'un troupier* (1882, in-18), lorsque *Charlot s'amuse* (Bruxelles, 1883, in-18), repoussante peinture des désordres produits par la masturbation, eut un succès de scandale et fut l'objet de tardives poursuites (déc. 1884), qui aboutirent à un acquittement. L'auteur avait, en qualité de correspondant du *Figaro*, suivi l'expédition du Tonkin, et ses lettres ont été depuis réunies en volume (1885). Il a écrit d'autres romans ou nouvelles : *Une femme à bord* (1884, in-18); *Autour de la caserne* (1885, in-18) ; *l'Opium* (1886, in-18). Citons à part une préface pour les *Mémoires de Sarah Barnum*, de Mlle Marie Colombier (1884, in-18), et deux livres d'étrennes : l'*Histoire d'un paquebot* (1888, in-4), avec M. L. Tillier, et l'*Extrême Orient, Indo-Chine, Chine et Japon* (1888, in-8). M. Paul Bonnetain est spécialement chargé au *Figaro* de la direction du Supplément bi-hebdomadaire. Son frère, M. *Emile* Bonnetain, né à Dôle en 1860, est l'auteur d'un roman : *Mon petit homme* (Bruxelles, 1885, in-18). M. Tx.

BONNETAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon; 235 hab.

BONNETAT (Jean-Baptiste), ingénieur français, né à la Bastide-de-Sérou (Ariège) le 7 mai 1783, mort à Compiègne le 22 avr. 1870. Entré en 1802 à l'Ecole polytechnique et en 1804 à l'Ecole des ponts et chaussées, il fut nommé ingénieur ordinaire en 1808, ingénieur en chef en 1823, inspecteur général en 1840. On lui doit la construction des grandes routes thermales de Saint-Sauveur et de Barèges, du pont de Libourne, et du canal de Bourgogne entre Aisy (Yonne) et Sainte-Marie (Côte-d'Or) : cette section, la plus importante, ne comprend pas moins de 108 écluses, 2 souterrains et de nombreux barrages.

BIBL. : *Annales des ponts et chaussées*, année 1870, Mém., t. II, p. 1 (Notice de Gosselin).

BONNETEAU (Jeu du). Ce jeu d'invention récente est fort répandu, ce qui s'explique par sa grande simplicité. Il se joue avec trois cartes : deux rouges (carreau et cœur) et une noire (par exemple l'as de pique); le bonneteur, après avoir montré les cartes, les retourne, exécute quelques passes et s'arrête. Il s'agit alors d'indiquer où est la noire. Toute l'habileté du bonneteur consiste à faire croire aux spectateurs qu'ils ne l'ont pas perdue de vue un seul instant.

Les bonneteurs se rencontrent partout où il y a un grand concours de peuple (foires, fêtes populaires); c'est ainsi que les environs du Point-du-Jour sont le dimanche un de leurs rendez-vous favoris. Naguère même ils se réunissaient en si grand nombre sur les quais d'Auteuil, qu'ils repoussèrent à coups de couteau les agents chargés de les arrêter, et que la commune de Boulogne fut obligée de créer à ses frais une police spéciale pour s'en débarrasser. Les trains qui rayonnent autour de Paris les jours de fête en sont infestés. Mais c'est peut-être dans le public qui se rend aux courses qu'ils trouvent leurs dupes les plus nombreuses et les plus fructueuses. Leur manière de procéder ne varie guère. Mis avec une certaine élégance, ils choisissent de préférence les wagons de première classe; quelques-uns d'entre eux, doués d'un rare coup d'œil pour discerner les voyageurs les plus faciles à duper, leur servent d'indicateurs. Ils vont par quatre en général; avisant un wagon à moitié plein, ils y pénètrent successivement sans avoir l'air de se connaître. A peine le train est-il en marche que l'un des voyageurs tire de sa poche un journal et l'étale sur ses genoux ; il prend ensuite trois cartes, les ploie légèrement en dos d'âne de façon à les manier plus facilement et s'adressant à leurs voisins, leur débite tout d'une tirade un petit boniment où il propose de charmer l'ennui du voyage par un « petit jeu ». D'habitude cette proposition est accueillie par un rire général ; l'un des compères qui rit plus bruyamment que les autres, s'écrie : « On le connaît votre jeu ; c'est le bonneteau ! Ce n'est pas à nous qu'on en fait accroire. » Le bonneteur ne se trouble pas pour si peu; tout au plus élève-t-il un peu la voix en répondant : « Certainement, c'est le bonneteau; d'ailleurs je ne force personne à jouer; c'est très simple; on a une chance de gagner sur trois si on ne voit pas la carte et si on la suit on gagne à coup sûr. Regardez. » Et il commence à faire ses passes. Tous les voyageurs sans exception le suivent des yeux ; ils ne tardent pas à s'apercevoir qu'ils voient la carte noire à tout coup; l'un des compères arrête les passes du bonneteur : « Un louis que je sais où est la noire. » Il retourne la carte ; c'est en effet la noire : il a gagné. Peu à peu tous les voyageurs se laissent entraîner; presque toujours ils gagnent le premier coup. Le bonneteur fait monter rapidement les enjeux : « Un louis ! deux louis ! cinq louis ! » Ses compères tiennent-ils, il les laisse gagner; a-t-il, au contraire, affaire à un inconnu, il exécute une passe rapide qui trompe toujours sur la place réelle de la noire. S'il n'a pas eu le temps de faire cette passe, l'un des compères mise en même temps que le voyageur et retourne vivement une carte, en sorte que le bonneteur déclare le coup nul; ou bien encore il laisse brusquement glisser les cartes à terre. — Un autre artifice souvent employé par le bonneteur, consiste à corner légèrement la noire pour mieux faire illusion aux joueurs; pendant les passes il a l'habileté de la décorner et d'en corner une autre à la place.

Le bonneteau, appelé en argot « jeu des trois brêmes », a aussi reçu le nom de « jeu de la consolation » (bien que ce nom s'applique plus proprement à un jeu de dés), sous prétexte qu'il permet aux joueurs qui ont perdu aux courses de se refaire au retour. Cette industrie s'exerce d'ailleurs dans des milieux moins relevés. A l'époque de la moisson les journaliers belges débarquent en grand nombre à la gare du Nord; les bonneteurs les y attendent et, grâce à la complicité de filles, les attirent chez les marchands de vins ou dans les hôtels borgnes du voisinage où ils les dépouillent complètement et parfois les rouent de coups. En général, les bonneteurs sont des malfaiteurs des plus dangereux : ceux de Paris sont souvent désignés par la police sous le nom de « Montmartrois » parce qu'ils se recrutent en grand nombre parmi les souteneurs de Montmartre ; ceux de province sont pour la plupart des maris de somnambules dans les voitures desquelles ils voyagent; au besoin les bonneteurs ne reculent pas devant l'assassinat et l'opinion publique s'est vivement émue de leur participation réelle ou supposée à quelques-uns des derniers crimes commis en chemin de fer. Ph. B.

BONNETERIE. On désigne sous le nom général de bonneterie toutes espèces de tissus formés d'un seul fil, replié en boucles qui s'agrafent les unes dans les autres en formant une succession de *mailles*. Pour chacune de ces mailles, chaque fil représente ce qu'on nomme quelquefois un *point de chaînette*. Tous les pays civilisés produisent de la bonneterie, les uns à la main, avec les primitives aiguilles à tricoter, les autres avec des métiers circulaires et rectilignes plus ou moins perfectionnés, selon leur degré d'avancement industriel. La bonneterie, prise dans son ensemble, est une industrie des plus importantes, par le nombre considérable d'ouvriers qu'elle occupe, tant hommes que femmes et enfants, par le chiffre élevé de sa production, par ses nombreux articles d'utilité absolue ou hygiénique, et enfin, par le nombre illimité de ses consommateurs, qui appartiennent à toutes les classes de la société. Aussi prend-elle de jour en jour et en tous pays un plus grand développement. Et en effet, elle embrasse maintenant, non seulement les objets de consommation usuelle, tels que bas et chaussettes, caleçons et gilets, jupons et camisoles de tricot, en coton, en laine, en soie et en bourre de soie, mais encore toutes sortes d'articles de fantaisie et de mode, tels que vêtements en tricot de toutes formes, pour dames et enfants, coiffures, châles, fichus en tricot, crochet ou filet, et la ganterie de tricot dans toutes les matières. Par suite, elle tient une place importante dans le commerce général par le chiffre des transactions auxquelles elle donne lieu et par les transformations diverses de toutes les matières brutes qu'elle emploie. La bonneterie est d'une fabrication minutieuse, compliquée et parfois difficile ; elle donne, en général, au salaire de l'ouvrier, environ 50 °/₀ du prix coûtant de l'objet fabriqué, la matière ne représentant souvent pas la moitié de sa valeur ; c'est donc une industrie d'un grand intérêt national, puisque la majeure partie de la somme nécessaire à la production reste dans le pays pour y être dépensée par les ouvriers qui l'ont reçue en salaire. Elle emploie toutes les matières textiles, le coton, la laine pure ou mélangée, le cachemire, la soie, la bourre de soie et le fil de lin; la bonneterie de soie n'est plus, comme autrefois, d'une grande consommation, le prix élevé de la matière en est la principale cause ; la bourre de soie, dont la filature a été très perfectionnée jusque dans les plus fins numéros, la remplace en partie, et souvent même elle est considérée comme soie et désignée de ce nom dans le commerce et en douane. L'Angleterre produit aujourd'hui plus de bonneterie en bourre de soie que la France; ses filés sont supérieurs et à plus bas prix. Le coton est la matière la plus employée en bonneterie, pour tous les articles de consommation usuelle. La bonneterie de laine s'adresse plus particulièrement aux contrées froides du nord de tous les pays, et est remarquable par sa variété; quant à celle de fil de lin, recherchée autrefois pour sa fraîcheur, elle est aujourd'hui presque entièrement délaissée et heureusement remplacée par celle de coton retors, dit fil d'Ecosse.

Le tricot est connu depuis des siècles, et son premier moyen de production est toujours en usage; en effet, dans le Danemark, en Norvège, en Suède, en Russie, des familles entières tricotent à l'aiguille, pendant les longues soirées d'hiver, des bas, des gilets et autres articles pour leur usage personnel. En France, on tricote aussi à la main des châles, des capelines, et toutes sortes de vêtements d'enfants et autres objets de fantaisie qui suivent les caprices de la mode. Mais la grande production s'obtient sur des métiers rectilignes ou circulaires de dimensions diverses; les métiers rectilignes sont disposés pour faire une ou plusieurs pièces à la fois; certains en produisent jusqu'à huit, et toutes à lisières; mais alors ce sont de grandes machines qui réclament un moteur puissant, et ne peuvent être utilisées qu'en manufacture et non pas chez l'ouvrier. Les métiers circulaires, c.-à-d. ronds, sont de diamètres différents, selon l'objet qu'on veut produire; ainsi, pour les bas sans couture, le diamètre est proportionné à la grosseur de la jambe, et, pour les gilets et les jupons, il faut des diamètres en rapport avec la circonférence du corps. L'outillage perfectionné à marche rapide est plus important en Angleterre que dans aucun autre pays, c'est la cause de son immense production. La Saxe aussi est bien pourvue de métiers nouveaux, et, de plus, elle est en situation de produire à plus bas prix que l'Angleterre et la France, attendu que le salaire de l'ouvrier bonnetier y est inférieur de 40 °/₀. Les Etats-Unis d'Amérique, quoique nouveaux venus dans cette industrie, sont néanmoins très avancés dans la construction des machines et nous les avons pour concurrents sérieux sur notre marché français. La France n'est pas moins bien outillée que les pays que nous venons de citer, et, si elle l'est moins grandement, les qualités productives de ses métiers ont un égal mérite ; mais les salaires des ouvriers se sont élevés dans une proportion notable, en même temps que les frais généraux devenaient plus considérables; il en résulte une difficulté très grande pour les industriels français de défendre leur propre marché de l'invasion de la bonneterie allemande et anglaise. On construit en Angleterre, en Allemagne, en France, aux Etats-Unis, des machines nouvelles pour la bonneterie ; c'est l'Angleterre qui, en 1844, a accompli les premiers et les plus grands perfectionnements sur les métiers rectilignes, qui ont alors produit six bas à lisières à la fois au lieu d'un. La France n'a guère commencé qu'en 1854 la transformation de son outillage, mais dès ce moment, elle n'a plus cessé de progresser pour soutenir ses moyens de production à la hauteur de ceux de l'Angleterre. Les machines à coudre, utilisées dans les fabriques de bonneterie, ont aussi beaucoup progressé. Elles peuvent remplacer, même pour la couture en lisière, maille à maille, la couture à la main qui devenait insuffisante par suite de l'extension de la production des nouvelles machines. En résumé, la bonneterie en général fait de grands progrès, et nous croyons qu'il est utile d'indiquer les origines d'une industrie aussi considérable.

Historique. — L'invention du tricot à l'aiguille a commencé à être connue en France au début du XVIe siècle. Les statuts de la communauté des maîtres bonnetiers au tricot du faubourg Saint-Marcel datent du 26 août 1527. A cette époque, les bas au tricot, que l'on nommait aussi bas à l'aiguille ou bas brochés, se faisaient à la main, comme aujourd'hui dans les ménages, avec deux longues et menues aiguilles de bois ou de fil de fer, ou de laiton poli. Ces aiguilles ou broches, en se croisant les unes sur les autres, entrelacent les fils et forment les mailles en boucles, dont le tricot ou tissu tricoté est composé, ce qui s'appelle tricoter ou *brocher* les bas. Il est toujours certain qu'on a distingué, dès 1527, les maîtres bonnetiers, apprêteurs, foulonniers, appareilleurs, à cause qu'ils se mêlaient exclusivement d'apprêter, fouler et appareiller toutes sortes d'ouvrages de bonneterie tricotée à la main, qui comprenaient non seulement les bonnets, mais encore les bas, chaussettes, gilets, gants, mitaines, etc., de quelque matière qu'ils fussent fabriqués. La preuve irréfutable de la pratique manuelle de la bonneterie, en 1527, résulte des statuts même de la communauté des bonnetiers, dans lesquels statuts il est dit que, « pour être reçu dans la corporation, il fallait faire un chef-d'œuvre, qui consistait à tricoter à l'aiguille deux bonnets à l'usage d'homme, appelés *crémyoles,* en trois fils de mère-laine et un *bas d'estame,* façon d'Angleterre, en quatre ou cinq fils de fine laine d'estame (peignée), et à les fouler et appareiller ». Les bas de laine tricotés à l'aiguille, n'étaient donc en France, en 1527, que les imitations de ceux d'Angleterre. Antérieurement, c.-à-d. avant le XVIe siècle, on ne portait communément que des *chausses,* ou bas de chausses (c'est ainsi qu'on appelait alors les bas), dont le bout du pied se nommait *chausson ;* ils étaient en drap ou de quelque autre étoffe drapée, dont

le trafic se faisait à Paris par les marchands drapiers-chaussetiers, qui formaient une communauté particulière.

Le *haut-de-chausse* était la partie du vêtement que nous nommons aujourd'hui culotte ou caleçon, qui couvre le corps depuis la ceinture jusqu'au genou. La chaussette d'autrefois était une espèce de chausson blanc détaché de la chausse, que l'on mettait indistinctement dessus ou dessous cette dernière. Henri II fut le premier roi de France qui commença à porter, en 1559, des bas de soie tricotés à l'aiguille, au mariage de sa sœur Marguerite de France avec Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et les chroniques de l'époque contiennent très bien les expressions de mailles et d'aiguilles à tricoter, dans les ordonnances de 1574 sur la pêche. Elles ajoutent même que nous serions redevables du métier à tricot à un serrurier de Nîmes, nommé Gavellier, lequel n'ayant pu obtenir de faire protéger son invention en France, l'aurait portée en Angleterre ; dans cette contrée, non seulement il avait été encouragé, mais les Anglais auraient accaparé la construction de ses machines et défendu leur sortie sous peine de mort.

Ce sont les Anglais et les Espagnols, paraît-il, qui ont été les premiers à connaître la bonneterie. Dans presque toutes les histoires d'Angleterre, on rapporte qu'Henri VIII, fils de Henri VII, premier roi de la maison de Tudor, portait des bas de soie de fabrique espagnole, et nous savons aussi par les chroniqueurs contemporains qu'Elisabeth, à Greenwich, Richmond ou Hamptoncourt, portait aussi des bas de même matière, mais de fabrication anglaise. D'après quelques auteurs, William Rider, en 1564, fit tricoter à l'aiguille la première paire de bas de soie en Angleterre; elle fut présentée au roi Edouard VI, d'autres disent à Guillaume, comte de Pembrock. Anderson affirme que le *métier* à bas ordinaires a été inventé en 1569 à Cambridge, par un clergyman, le rév. William Lee. Quand Lee annonça qu'il avait construit un métier à faire de la bonneterie, cette nouvelle fit sensation dans la contrée. Sur l'invitation de son favori, lord Hunsdon, la reine Elisabeth alla faire une visite au domicile de Lee, à Banhill-Row, pour examiner son invention : grand fut son désappointement quand elle vit qu'elle n'avait affaire qu'à une machine qui confectionnait de gros tricots de laine. Malgré les instances de lord Hunsdon, elle ne voulut pas accorder à William Lee le monopole de la fabrication des bas au métier, par la raison, disait-elle, « que le privilège exclusif de faire des bas ne peut être accordé à une seule personne sans préjudice pour le public ». Hunsdon n'en mit pas moins son fils en apprentissage chez Lee, et celui-ci, en travaillant avec l'inventeur, réussit à faire ce que la reine comptait trouver tout d'abord, des bas de soie au métier. La patente-monopole ne lui fut pas plus accordée pour cela. Lee se rendit alors à Rouen, en France, s'y fixa avec huit ouvriers et autant de métiers et y mourut inconnu quelques années après. Le docteur Howel, dans son *Histoire du Monde,* pense que la découverte de Lee ne date que de 1600. Le même auteur prétend que Lee ne se contenta pas d'enseigner les procédés de son art en Angleterre et en France, mais que ses ouvriers même se répandirent en Espagne, à Venise et en Irlande, où ils montrèrent la méthode de faire des bas au métier. Les Anglais tiennent beaucoup à avoir la priorité sur la France pour tout ce qui concerne la bonneterie, ils ont même confié à la peinture le soin de perpétuer cette opinion, car chez eux un tableau classique bien connu représente William Lee en méditation près de sa fiancée confectionnant un tricot. Il n'y a pourtant que la tradition qui ait pu les renseigner à ce sujet, aucun écrit ancien ne mentionne cette invention et il n'est nullement certain que les Anglais aient été les premiers à porter du tricot. Quoiqu'il en soit, on sait avec certitude que, dès les premières années du XVIIe siècle, une compagnie de tisseurs au métier s'était formée en Angleterre dans le but de régulariser les salaires et de s'opposer à ce qu'on employât d'autres ouvriers que ceux qui avaient fait leur apprentissage. En 1640, il y avait à Nottingham deux maîtres bonnetiers qui achetaient les articles faits dans le pays. Cette fabrication se répandit bientôt dans les comtés de Derby et de Leicester. Le premier métier fut introduit à Leicester en 1661, et, malgré les préjugés qui avaient cours contre la bonneterie faite au métier, en 1700, cette industrie y avait déjà pris de grands développements, et, en 1770, on y comptait 1,800 métiers. Tous les auteurs français s'accordent à dire que la première manufacture de bas au métier, en France, fut établie en 1656, dans le château de Madrid, au bois de Boulogne, près Paris, sous la direction de Jean Hindret, que Colbert fit venir de Hollande. Ce premier établissement ayant eu un succès considérable, le sieur Hindret forma, en 1666, une compagnie qui, sous la protection du roi, parvint à un si haut degré de prospérité, qu'on érigea en 1672, en faveur des ouvriers de cet établissement, une communauté de maîtres et ouvriers en bas au métier.

Savary, l'auteur du *Dictionnaire du Commerce*, dit, « que les Anglais se vantent en vain d'être les inventeurs du métier à faire les bas; et que tout le monde sait maintenant qu'un Français, ayant trouvé ce métier si utile et si surprenant, et rencontrant quelques difficultés pour obtenir un privilège exclusif, qu'il demandait pour s'établir à Paris, passa en Angleterre, où sa machine fut admirée et où il fut lui-même magnifiquement récompensé ». D'après une lettre insérée dans le *Journal économique* (déc. 1667), le métier à bas fut inventé sous le règne de Louis XIV (l'auteur n'indique pas la date) par un serrurier bas-normand, qu'un sieur François, apothicaire, avait connu, et qui est mort à l'Hôtel-Dieu dans un âge avancé. Mais l'auteur qui a traité cette question dans l'*Encyclopédie* soutient avec raison que le métier à bas a pris naissance en Angleterre et qu'il nous est revenu par supercherie. Cette dernière version est la seule vraie; elle est appuyée par tous les documents historiques et irréfutables. Nous emprunterons à notre tour des indications et des remarques certaines aux statuts mêmes, qu'on donna à la première manufacture de bas au métier, établie en France. Défense fut faite alors d'établir aucun métier ailleurs qu'à Paris, Rouen, Dourdan, Caen, Nantes, Oleron, Aix, Toulouse, Nîmes, Uzès, Romans, Lyon, Metz, Bourges, Poitiers, Orléans, Amiens et Reims, où ils étaient déjà établis. Nous ferons remarquer ces dernières expressions, « où ils (les métiers à bas) étaient déjà établis ». Il y avait donc des métiers à bas, avant 1656, dans les villes que nous venons de citer, ce qui permet de supposer non sans raison, que leur usage est antérieur de quelques années. Au XVIe siècle il y avait, du reste, une corporation de bonnetiers, appelés *chaussetiers* ou *aulmuciers* (faiseurs d'aumuces), qui avait ses armoiries composées de cinq navires d'argent, trois en chef et deux en pointe, et une confrérie établie à l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, sous la protection, comme nous l'avons dit, de saint Fiacre. Ces armoiries ont encore été ainsi blasonnées : *de France, au bas d'or, en cœur, au chef de gueules, chargé de deux vers à soie et d'une toison d'or.*

Vers 1720, un sieur Senart établit à Santerre, près de Péronne, la première filature de laine peignée, en Picardie, pour les bas d'estame; il alimenta les fabriques de bas de Paris, qui n'employaient auparavant que des laines filées de la Flandre ; puis, en 1745, il fonda au Plaisier-Rosanvillier, en vertu d'un privilège du roi, une fabrique de bas au métier. A cette époque, beaucoup de villes privilégiées pour le commerce de la bonneterie au métier, telle que Poitiers, fabriquaient principalement des bas faits à l'aiguille ; même jusqu'en 1750, Lyon s'était peu occupée de la bonneterie en soie, et Nîmes, au contraire, avait considérablement grandi et prospéré dans ce genre de fabrication, lorsque Lyon l'imita avec une très grande ardeur. Selon l'abbé Jaubert, on comptait à Paris, en 1772, 2,500 métiers à bas, 1,300 à Lyon et 4,500 à

Nîmes, sans compter ceux qui étaient répandus dans les autres villes du royaume. C'est en 1770 qu'un nommé Sarrazin établit à Paris, ensuite à Lyon, une fabrique de bas à côtes, à l'instar de ceux des Anglais, qui en sont les inventeurs. « En 1772, on faisait aussi en France, dit l'abbé Jaubert, sur le métier à bas, des culottes, des caleçons, des mitaines, des vestes, même des habits. Par les dessins qu'on exécute aux coins des bas, sur les chaussettes, il est évident qu'on pourrait y faire des fleurs et autres dessins, et qu'en teignant la soie à propos on imiterait sur les ouvrages de bas au métier le *chiné* et le *flambé* des autres étoffes. » L'observation de l'abbé Jaubert était exacte; mais elle n'a été mise en pratique qu'après plus de dix années. Il paraît que ce fut Sarrazin qui fabriqua, à Lyon, les premiers bas de soie à jour et chinés, vers 1783 ou 1784. A cette occasion, nous croyons intéressant de citer un passage d'un rapport fait, en nov. 1794, au Comité de salut public par le représentant Vandermonde, après les désastres du siège de Lyon : « Parmi ceux qui ont été condamnés, il y en a un entre autres, nommé Sarrazin, homme très ingénieux et très adroit, qu'on ne put s'empêcher de regretter; il avait introduit à Lyon les bas à mailles fixes, dont le débit à l'étranger serait encore très assuré, et le *tricot sur chaîne*. Il n'y a personne à Lyon qui puisse le remplacer, au dire de ses compagnons. » Cependant Lyon possédait à cette époque deux maîtres-ouvriers intelligents, Jolivet et Cochet, qui avaient pris, en 1791, un brevet d'invention pour « des procédés propres à faire des bas ondés, brillants, comme le satin, et du *tricot-dentelle*, que l'on peut couper sans qu'il s'effile ». Ce sont ces mêmes inventeurs lyonnais qui ont fait breveter en 1799, le tricot à *double maille fixe*, et nous voyons encore que Cochet seul, après la mort de son associé, a obtenu un autre brevet, en 1821, « pour l'application d'une manivelle et d'un cylindre au métier à tricot et à tulle des sieurs Jolivet et Sarrazin ». Cochet rend ainsi un hommage sincère aux inventions de son ancien maître Sarrazin et de feu son associé Jolivet; c'est le seul exemple de sincérité que nous ayons rencontré dans toutes nos recherches sur l'histoire de la bonneterie, depuis 1527 jusqu'à nos jours.

Roland de la Platière, le seul qui, avant 1789, ait écrit sur les tissus, évaluait la production de la bonneterie, en 1785, à soixante millions de livres, dont moitié pour la bonneterie de soie, qui aujourd'hui atteint un chiffre bien inférieur à celui-là. Nous savons aussi, d'après l'*Encyclopédie*, qu'il y avait à cette époque un grand nombre de variétés de tricots, le tricot *double*, le tricot *sans envers*, le tricot à *mailles nouées*, le tricot *dentelle*, *guilloché*, *broché*, à *côtes de melon*, *peluché*, *chiné*, à *mailles coulées*, etc., ce qui suppose une industrie assez étendue et une fabrication passablement avancée. Il y a encore une invention très utile, qui date de notre première Révolution, c'est celle des *tricots fourrés*, due à un sieur Mathis, qui l'avait présentée, en 1792, à l'Académie des sciences. Cette invention consistait en un nouvel équipage ajouté au métier à bas ordinaire, et propre à introduire, à chaque rangée de mailles, dans le bec des aiguilles du métier, une quantité déterminée de laine ou de coton cardé, de manière, cependant, à prévenir les obstacles qu'elles pourraient apporter à la formation de la rangée de mailles. On trouve le rapport de l'Académie sur cette découverte dans le *Journal des inventions et découvertes* (1793, t. I, p. 5). Mathis obtint une première récompense qu'il employa à améliorer et à perfectionner son invention, ce qui lui en mérita une seconde, et de plus l'établissement de ses machines dans les fabriques de bonneterie à Rouen et à Troyes. Les tricots fourrés, surtout ceux en laine *dits* de Strasbourg, sont aujourd'hui très estimés, sans avoir subi des perfectionnements bien notables depuis l'invention originale de Mathis. En 1805, Boiteux, de Paris, a reçu une médaille de la Société d'encouragement, pour avoir fabriqué, en France, le premier tricot appelé en Angleterre bonneterie *à toisons* ou *à poils*. Bernard a introduit en 1807 en France, le tricot *de Berlin*, qui est encore le plus généralement fabriqué et le plus recherché. Nous citerons encore les nombreux Lyonnais qui ont perfectionné les procédés de la bonneterie au métier : Aubert, brevet pour un nouveau métier à tricot sur chaîne (1819) ; Perany père, Coulet et Merty, brevet pour une mécanique à deux barres adaptée au métier à tricot sur chaîne, pour fabriquer des étoffes nouvelles, dites à *filets carrés*, *à 6 pans*, *à grands jours ronds* ou *ovales*, etc. (1820) ; George, brevet pour l'emploi d'un métier à tricot de soie unie, auquel s'applique la tire à la Jacquart, et au moyen duquel on détache et on varie à volonté les dessins qu'on veut y ménager (1825) ; Carrand, brevet pour la fabrication de bas en cachemire, laine, soie, bourre de soie, fil au coton, à dessins de couleur (1828). Tous les perfectionnements et produits nouveaux en bonneterie, jusqu'en 1850, sont dus incontestablement à l'application et aux combinaisons nouvelles de ces diverses inventions lyonnaises, et aussi à quelques autres brevetées par MM. Decroix (1791-1796), Jeandau (1803-1806), Moor et Armitage (1804), Favreau et Thiébault (1813), Bellemère (1805), Leroy, Legrand et Bernard (1808), Coutan (1808), Pouillot, Fayolle et Hullin (1809), Pouyer-Quertier, Baunninger et Legrand (1809), Delahaye et consorts (1811), Chevrier (1812), Léger-Boizard, Judson (1813), Andrieux (1815), Meynard, Pinet et Cie (1818), Tellier (1819), Canard (1821), Dupont, Ravigneaux (1829), Delarothière (1834-1839), Braconnier, Descombes, Savoie et Tortel (1834), Costal, Jacquin (1836-1841), Masse (1837), Baile, Rigaux, Parent, Gillet (1838), Chavin, Craig, Pearson (1839), Bossens, Outrequin, Joyeux (1840), etc.

LA BONNETERIE EN FRANCE. — Peu d'industries occupent en France autant de monde que la bonneterie; il s'en fabrique dans plus de cinq cents communes réparties sur toute la contrée, mais plus particulièrement dans les dép. de l'Aube, de la Somme, de la Marne, du Gard, de l'Hérault, du Pas-de-Calais, de l'Oise, du Calvados, de la Haute-Garonne et de la Seine. Elle emploie tous les textiles, principalement le coton, la laine, la soie et la bourre de soie; les cotons sont, en général, de filature française, et, dans les nos 10 à 150, de 1,000 m. au kilogr. La laine est également de filature française depuis le no 6 jusqu'au no 80. Les filés de laine et coton mélangés s'emploient peu en France; ils sont, du reste, moins bien réussis qu'en Angleterre. Les soies sont filées dans le Midi avec des cocons d'origines diverses, du Levant, d'Italie et de France. Les bourres de soie sont de filatures française, suisse et anglaise. Le fil de lin n'est plus employé en bonneterie que par quelques fabricants du Pas-de-Calais. Le poil de chèvre, dit cachemire, est originaire d'Asie Mineure et des Indes, il est filé en France; la consommation en est peu importante, le prix élevé de cette matière ne permettant de faire que des marchandises chères peu accessibles aux masses. Les nouveaux métiers à marche rapide sont maintenant utilisés dans tous les centres de fabrication; cependant ce sont encore les anciens petits métiers dits français qui sont les plus employés. De grandes améliorations mécaniques ont été introduites dans l'outillage français de la bonneterie, à partir de 1854, et se sont continuées jusqu'à nos jours; nous citerons particulièrement le métier qui produit à la fois six bas à lisières à diminutions, entièrement terminés, jusques et y compris la pointe ; résultat qui n'avait pas encore été obtenu, même en Angleterre. La France n'a donc rien à envier à ses voisins sous ce rapport, et nos ouvriers ne sont ni moins intelligents ni moins laborieux, mais le capital de chacun de nos fabricants est relativement restreint, les frais généraux sont, en France, plus considérables que partout ailleurs, et le salaire de l'ouvrier est aussi plus élevé; par suite il est difficile, sinon

impossible, à la bonneterie française de soutenir la concurrence de la Saxe et de l'Angleterre sur son propre marché, surtout pour les produits légers, où la valeur de la façon dépasse celle de la matière. Le nombre des ouvriers employés dans cette industrie est considérable : 70 % travaillent à domicile et 30 seulement dans les manufactures; le salaire des seconds est d'environ 30 % plus élevé que celui des premiers. Les femmes entrent pour 45 % environ dans le nombre total. L'ouvrier bonnetier est en général économe et d'un esprit tranquille; sa situation est meilleure qu'elle n'était autrefois, sa nourriture plus substantielle, son logement plus confortable, son salaire étant plus élevé; cette augmentation de salaire, devenue nécessaire à cause du renchérissement des denrées alimentaires, a de la peine à être maintenue, en présence de l'invasion toujours croissante et sans réciprocité des produits anglais et saxons sur le marché français.

Les fabricants des diverses régions de la France ont, pour la plupart, un dépôt à Paris, qui est devenu depuis quelque temps le marché le plus important de leurs articles; le commerce intérieur se fait directement pour les deux tiers du fabricant au détaillant, et pour l'autre tiers par l'intermédiaire de marchands en gros. L'importation est généralement faite par l'entremise de commissionnaires. La production annuelle de la France, en bonneterie, est estimée à environ 150 millions de francs, divisés comme suit :

MARCHANDISES	VALEUR DES MARCHANDISES		
	Fabriquées en France	Importées	Exportées
	Francs.	Francs.	Francs.
Bonneterie en coton.	85.000.000	1.760.000	8.600.000
— en laine.	55.000.000	2.400.000	14.200.000
Bonneterie en soie et bourre...........	9.500.000	245.000	2.080.000
Bonneterie en lin...	500.000		35.000
Total	150.000.000	4.405.000	24.915.000

Un sixième seulement de la production va à l'étranger, les cinq sixièmes sont consommés à l'intérieur. L'Angleterre importe en France depuis quinze ans, une grande quantité de bonneterie de soie et de bourre de soie, telle que bas et chaussettes de couleurs vives et variées ; gilets et caleçons de couleurs unies. La Saxe nous envoie une masse considérable de ganterie de fil d'Ecosse, fort recherchée des consommateurs à cause de son bas prix, conséquence du très minime salaire de l'ouvrier saxon, comparé à celui nécessaire à l'ouvrier français, la matière première n'entrant dans cet article que pour 20 % à peine de sa valeur. En 1858, notre exportation totale ne s'élevait qu'à 10,876,081 fr. répartis de la manière suivante :

Bonneterie	en coton......	2.480.690
—	en laine......	3.657.875
—	en soie.......	4.670.580
—	en lin........	66.956

De grands progrès ont été réalisés depuis quelques années dans l'industrie de la bonneterie ; les produits ont été sensiblement améliorés et les moyens de production notablement développés. On peut actuellement fabriquer certaines catégories de bonneterie très commune à 1 fr. 25 la douzaine de paires de chaussettes et à 2 fr. la même quantité de bas. Seulement, il est convenable de faire remarquer que ces vêtements n'étaient naguère que des fourreaux cylindriques dont les formes passagères, plus apparentes que réelles, au lieu d'être obtenues par l'exécution de surfaces à mailles proportionnées, étaient le résultat d'un apprêt que la tension et les lessivages faisaient bientôt disparaître. On ne supposait pas qu'il fût possible d'arriver à former à la fois au métier plusieurs bas présentant les formes et les qualités recherchées. Cependant, depuis quelques années, grâce à des recherches persévérantes faites en Angleterre et en France, on est parvenu à perfectionner tous les systèmes fondamentaux, depuis le métier connu sous le nom de *métier français* et que l'on voit encore fonctionner dans certains ateliers de Paris, jusqu'aux systèmes circulaires qui paraissent s'en éloigner le plus. A côté des produits bon marché nous voyons aujourd'hui des bas de fil d'Ecosse, d'une finesse et d'une transparence de dentelle; d'autres en soie des couleurs les plus chatoyantes avec dessins ou broderies du meilleur goût, travail d'une perfection irréprochable ; des maillots collants, couleur de chair ou autres, qui donnent au corps de nos acteurs et actrices, le modelé parfait des statues antiques, avec le bariolé de couleurs et de dessins appropriés aux personnages qu'ils représentent ; ce genre de bonneterie est vraiment un travail d'artiste et la France s'y est acquis une renommée universelle, malheureusement la consommation en est bien limitée. Une nomenclature succincte des divers genres de métiers à tricot et l'indication de leurs résultats feront comprendre l'activité du mouvement dans cette direction industrielle.

En outre de l'ancien métier français, mû par la main et les pieds, et qui peut faire toute espèce de tricots droits, de finesse quelconque, mais qui a contre lui sa faible production et la fatigue qu'il fait éprouver à l'homme qui le manœuvre, on distingue : 1° trois sortes de *métiers circulaires*, modifiés en raison de leur destination, et suivant qu'ils doivent fournir sur des fils plus ou moins fins et d'une élasticité variable, des cylindres ou fourreaux ultérieurement fendus pour servir comme pièces droites ; de là des métiers circulaires à faire des tricots en laine fine, en soie ou en coton ordinaire. Les organes fondamentaux restent les mêmes, on ne change que leurs dimensions et leurs dispositions générales, ordonnées en raison de la nature et du genre des produits ; 2° des progrès plus considérables encore dans les *métiers droits*, que l'on est parvenu à rendre *automatiques* et à faire tricoter simultanément sur un nombre plus ou moins considérable de pièces, par une impulsion unique. Les perfectionnements apportés à ce système ont permis, non seulement de faire simultanément un certain nombre de bas, mais de les exécuter à *formes*, c.-à-d. avec les rétrécis et les élargis tels que la main peut les produire. La coopération de l'homme se borne à une simple surveillance, qui lui est payée un prix plus élevé que ne l'était le salaire du plus habile bonnetier à la main. Il suffit de comparer la production des deux systèmes pour se rendre compte de l'importance des services rendus par l'homme dans les deux cas. Un métier automatique à pièces multiples, surveillé par un ouvrier, produit, en effet, en douze heures de travail, quatre à cinq douzaines de paires de bas, soit de quatre-vingt-seize à cent vingt bas; tandis que ce même ouvrier, travaillant sur les métiers anciens, ferait à peine trois paires dans le même temps. Cette comparaison dispense de tout commentaire sur les avantages du travail automatique, surtout si l'on ajoute qu'il est au moins aussi parfait que la bonneterie à la main la plus perfectionnée ; 3° le *métier circulaire*, simplifié à aiguille et crochets articulés, afin de pouvoir augmenter la rapidité des organes et le nombre des mailles dans l'unité de temps; 4° l'appropriation au métier circulaire, qui ne pouvait naguère réaliser qu'un cylindre ou fourreau de tissu, d'un mécanisme qui permet de produire aussi bien un cône que toute autre forme d'un diamètre plus ou moins grand, en profitant de la rapidité des métiers circulaires ordinaires ; 5° enfin, un métier d'une forme particulière, destiné surtout aux familles ; ce métier est tel qu'une femme, après avoir placé une bobine de fil convenable et tourné la manivelle pendant le temps voulu, fait un bas de toute pièce sans avoir rien à coudre, et cela avec la possibilité d'y mettre si peu d'attention qu'elle peut vaquer en même temps à tout autre soin du ménage, plus facilement qu'en maniant

les aiguilles à tricoter. Cette invention qui se propage de jour en jour, est l'une des preuves les plus pratiques et les plus remarquables des services que le travail des machines est appelé à rendre dans les intérieurs les plus modestes. Nous résumons à l'aide de chiffres, les données principales correspondant à chacun des systèmes que nous venons d'énumérer, et nous indiquons ci-dessous le nombre de mailles que peut fournir chacun d'eux dans l'unité de temps, soit par minute : l'ouvrière la plus habile fait au maximum 150 à 200 mailles ; le métier droit, dit métier français, où l'ouvrier travaille ordinairement avec les pieds et les mains, 5,400 mailles ; le métier droit automatique à divisions multiples pour bas et pour façonnés, formés avec la perfection de la plus habile tricoteuse, 45,360 mailles ; le métier circulaire à mailleuses, 5,675 mailles ; le métier à chaînes et à aiguilles articulées, 240,000 ; le nouveau métier à aiguilles articulées et à chaînes multiples pouvant faire les façonnés au même prix que les unis, 360,000 ; le métier circulaire à aiguilles articulées à double fonture, 480,000 mailles.

Le métier à tricot, dont l'invention remonte à plus de deux siècles et demi, est resté dans sa constitution primitive et sans modification jusqu'en 1820. Les améliorations considérables dont nous venons de citer les résultats se sont donc accomplies dans l'espace d'un demi-siècle. En somme, comme nous l'avons démontré, il y a actuellement trois manières de faire le tricot : 1° avec la primitive *aiguille* à tricoter en bois ou en métal, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et qui n'est plus employée aujourd'hui dans les pays avancés en industrie, que pour les articles de mode ou de fantaisie, tels que coiffures, fichus, capelines, vêtements d'enfants, etc.; 2° avec le *métier rectiligne*, dont tous les mouvements sont donnés, les uns avec les mains, les autres avec les pieds au moyen de pédales, et dont il existe plusieurs types, suivant les perfectionnements et additions qui y ont été apportés ; 3° avec le *métier circulaire*, dont le nombre d'espèces varie aussi considérablement, et qui est surtout d'un emploi général pour toutes les marchandises à bas prix. Nous nous proposons d'examiner successivement chacune de ces diverses manières de faire de la bonneterie.

Aiguilles à tricoter. — Le tricot à la main s'exécute de deux façons bien différentes : en bande plate ou en forme de poche. Dans le premier cas on travaille avec deux aiguilles, tandis que dans le second on se sert de cinq aiguilles dont quatre à mailles et une à tricoter. Pour le *tricot plat*, on commence par former une rangée de mailles en faisant d'abord un nœud coulant ayant une boucle avec le fil pris à un ou deux mètres du bout : le bout de fil attenant à la boucle et à la pelote est passé sur l'index et le petit doigt de la main droite, l'autre bout de fil étant tenu de la main gauche. On passe ensuite l'aiguille à tricoter dans cette boucle et on tient cette aiguille de la main droite, puis avec la bride de fil de la main gauche, on forme une boucle sur le pouce gauche. Alors, on passe le bout de l'aiguille dans cette boucle, parallèlement au pouce, en allant vers l'extrémité de l'ongle ; avec l'index de la main droite, on passe le fil de cette main sur l'aiguille, entre le bout de celle-ci et le pouce. Puis on retire l'extrémité de l'aiguille, en entraînant avec celle-ci la bride de fil accroché avec la main droite et en serrant la boucle formée par la main gauche, on a une nouvelle maille. On continue ainsi jusqu'à ce qu'on ait obtenu le nombre de mailles nécessaire à la grandeur du tricot. Pour les tricots en forme de sac, comme les bas, les doigts de gant, etc., on divise le nombre des mailles sur les quatre aiguilles à mailles, puis, comme position, on tient la première aiguille à mailles de la main gauche, et l'aiguille à tricoter de la main droite, et le fil sur l'index de cette dernière. On passe alors l'aiguille à tricoter dans la première maille de l'aiguille à maille, en entrant le bout de l'aiguille par l'endroit du tissu, le sortant par l'envers, et formant ainsi la croix-sautoir avec les deux bouts des aiguilles. On accroche ensuite le fil sur le bout de l'aiguille à tricoter ; on retire cette dernière en entraînant le fil, ce qui produit une maille sur l'aiguille à tricoter, mais comme cette maille est accrochée sur celle de l'aiguille à maille, il faut retirer cette aiguille de la maille que l'on vient d'accrocher et la laisser tomber, puisqu'elle est fixée par celle de l'aiguille à tricoter. On recommence de nouveau pour continuer ainsi et de cette manière on forme toutes les mailles, l'endroit étant du côté de l'ouvrière. Quand on veut que les mailles soient à l'envers des premières, il faut passer le fil de l'arrière à l'avant en l'insérant entre deux mailles ; pour former la maille d'envers, au lieu de passer l'aiguille à tricoter de l'avant à l'arrière, il faut la passer de l'arrière à l'avant et accrocher le fil sur l'aiguille comme d'ordinaire, puis retirer l'aiguille en entraînant le fil et laisser tomber la maille accrochée. Les mailles d'endroits et les mailles d'envers servent de base à la confection des tricots de toutes sortes.

Métier rectiligne. — Lorsqu'on tricote à la main, chacun des mouvements produit une maille ; lorsqu'au contraire on fait du tricot à la machine, on produit d'un seul coup autant de mailles qu'il y a d'aiguilles réparties sur une même ligne droite. Il est facile de voir, dès lors, quelle grande différence il y a entre l'une et l'autre méthode au point de vue de la promptitude d'exécution. Les pièces fondamentales du métier à tricot rectiligne sont les platines AB et les aiguilles CD. Les platines, qui donnent quelquefois leur nom au métier (métier à platines), sont des lames de forme spéciale qui comprennent un bec E, un avant-bec A, une gorge H, un ventre B, une tête K et une queue L, qui en sont les organes tricoteurs. Elles sont représentées par la fig. 1 ; il y en a de deux sortes, les platines fixes et les platines abaisseuses ; les secondes intercalées entre les premières, de manière qu'il y ait toujours une platine fixe suivie d'une platine abaisseuse. Chacune d'elles reçoit son mouvement de longues pièces horizontales, appelées *ondes*, avec lesquelles elles sont assemblées à charnière. Les aiguilles munies d'une cavité appelée chas, sur leur tige, sont agencées horizontalement à côté des platines ; elles sont retenues du côté C par une pièce de plomb rigide dans laquelle elles sont encastrées ; de l'autre côté D elles sont libres et terminées par une partie flexible et recourbée dont l'extrémité, qui forme pointe, peut entrer par la pression dans le chas. L'ensemble des aiguilles sur un même rang forme ce qu'on appelle la *fonture* du métier. Le fil M étant placé sans tension sur la rangée des aiguilles, subit successivement, à l'aide des organes du métier, diverses transformations qui prennent le nom de cueillement ou *cueillage*, formage, assemblage ou *aménage*, *pressage*, *abattage* et *crochetage*. Le *cueillage* se fait à l'aide d'un mouvement de translation verticale qu'on imprime aux platines. Dans ce mouvement, leur avant-bec A appuie sur le fil M et fait entrer celui-ci dans les espaces vides qui séparent les aiguilles, ce qui lui donne en quelque sorte la forme d'un feston. On produit en pratique deux courses successives de fil cueilli (fig. 1), mais pour que le fil ne soit pas tiraillé et afin de ne pas lui faire subir un frottement et une traction brusque, ce qui produirait des ruptures et des allongements, on n'abat les platines que les unes après les autres ; les platines impaires descendent d'une quantité double, de manière à produire sur le fil des ondulations deux fois plus fortes ; les platines paires, qui descendent ensuite, peuvent alors facilement prendre aux autres la longueur qui leur est nécessaire pour former l'autre feston de cueillage. L'abaissement simultané de chacune des platines constitue l'opération du *formage*, c.-à-d. de la formation de festons égaux, les platines impaires remontant aussitôt que les platines paires descendent d'une quantité moitié moindre (fig. 2). On donne ensuite aux platines un mouvement de translation horizontale, c'est

là l'*aménage;* dans ce mouvement, l'avant-bec A, qui maintient la boucle formée, l'entraîne avec lui et l'amène jusqu'à la tête des aiguilles, en faisant glisser sous leur

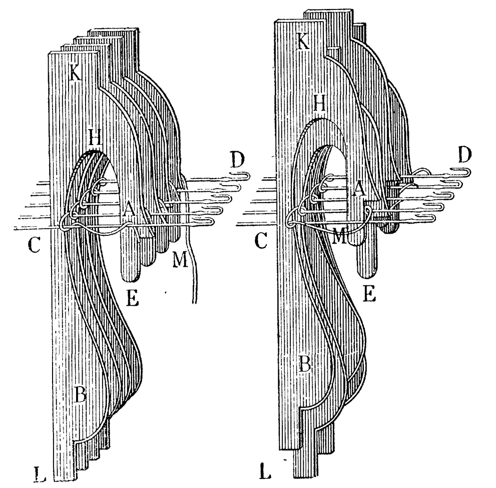


Fig. 1. — Cueillage. Fig. 2. — Formage.

pointe les parties de fil qui suspendent cette boucle. Une règle ou *presse* que nous n'avons pas représentée ici vient alors fermer la tête des aiguilles et la faire pénétrer dans le chas; c'est là le *pressage* (fig. 3). Les aiguilles une fois fermées, les mailles déjà formées et placées sur les aiguilles sont poussées au-dessus des becs par un mouvement horizontal de la platine vers la gauche; elles glissent ainsi au-dessus des boucles qui sont renfermées dans les têtes des aiguilles, et c'est alors que ces boucles deviennent des mailles complètes; le feston formé par le fil est donc dégagé. C'est là l'*abattage* (fig. 4). Ainsi qu'on le voit, ces mouvements sont ceux de la tricoteuse à la main, car un même fil a été alternativement bouclé autour de chacune des aiguilles fixes. On a ainsi une première rangée de mailles formée, et on fait alors reprendre aux platines la position première pour en commencer une seconde rangée. Ce dernier mouvement des

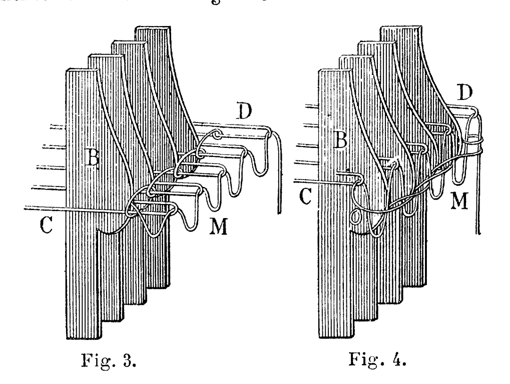


Fig. 3. Fig. 4.

platines s'appelle *crochetage*, en raison du nombre considérable de crochets qu'il exigeait autrefois; il s'exécute aujourd'hui d'une façon très simple. La platine descend jusqu'à une limite déterminée et couvre le tricot de sa gorge, opère ensuite un mouvement de recul horizontal, son bec entraîne le tissu vers le pied des aiguilles et le replace, avec deux mailles en plus, dans la position qu'il avait au point de départ des opérations (fig. 5). Le tissu à mailles, qui résulte des diverses transformations du fil, constitue le tricot le plus simple en ce genre; ce tissu présente deux faces bien distinctes, sur l'une desquelles le fil est recouvert, tandis qu'il est apparent sur l'autre; il est plan, c.-à-d. que pour en faire une pièce quelconque s'adaptant à une partie du corps qu'il doit renfermer, on est obligé d'en rejoindre les bords et les lisières par une sorte d'entrelacement appelé remaillage. Il faut avoir soin, dans ce cas, pour la détermination exacte des formes du corps, d'ajouter ou de supprimer une boucle de chaque côté du tricot, au point où il devait être élargi ou diminué. Les organes sommaires que nous venons de décrire appartenaient déjà, moins perfectionnés il est vrai, au premier métier fabricant le tricot uni. On fit subir à ce métier, peu de temps après son invention, une importante modification qui a permis d'obtenir le *tricot à côtes;* en principe, ce tricot ne diffère du tricot ordinaire que par la disposition des mailles, dont les unes présentent la tête au dehors et les autres en dedans. Lorsqu'on tend le tricot à côtes, on s'aperçoit que les mailles paires cèdent dans toutes les directions et que les mailles impaires s'étendent très bien dans le sens longitudinal, mais à peine dans le sens transversal. Les côtes sont très usitées pour l'extrémité des manches, le bas des caleçons, l'entrée du bas, etc.; on les obtient avec deux fontures, c.-à-d. deux rangées d'aiguilles, l'une horizontale, pouvant prendre un mouvement de va-et-vient parallèlement à elle-même; l'autre verticale et dont chacune des aiguilles correspond à l'intervalle de deux aiguilles horizontales. Il y a une presse spéciale pour chaque fonture et une seule rangée de platines verticales qui fournit une course de cueillage double de celle ordinaire, de façon à fournir des festons suffisants pour chacune des fontures horizontale et verticale. Les aiguilles qui constituent la fonture horizontale s'avancent les premières après le cueillage, prennent la moitié de la hauteur des boucles cueillies, puis, lorsqu'elles se sont emparées de leurs mailles, reviennent sur elles-mêmes et reçoivent l'action de la presse qui ferme ses becs. Le jeu de la fonture verticale est le même, ses becs sont aussi fermés par une autre presse. Enfin, l'une et l'autre fonture viennent se réunir dans les opérations suivantes du formage et de l'abattage, et il résulte de cette combinaison une rangée formée de mailles alternativement creuses et saillantes.

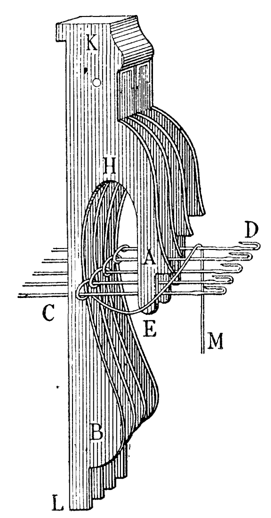


Fig. 5. — Crochetage.

Le nombre des mailles d'un tricot contenues dans une largeur donnée, varie beaucoup; les tricots grossiers contiennent deux mailles par centimètre de largeur et les tricots fins, les plus en usage, en contiennent depuis six jusqu'à dix. Le métier à bas différait des autres métiers, en ce qu'il donnait toujours la même pression et le même nombre de mailles; il n'y avait de variations possibles que par le changement d'épaisseur du fil, qui fait le tissu plus serré ou plus clair. Il résultait de là que chaque métier avait sa spécialité et pouvait manquer comme regorger d'ouvrage, suivant la mode des bonneteries du moment, ou suivant les commandes qu'on pouvait lui faire. Aujourd'hui, comme nous le verrons, les conditions sont meilleures. C'est surtout le problème de la rapidité des augmentations et des diminutions, pour donner aux pièces tricotées la forme nécessaire, qui a attiré les recherches des inventeurs. Dès le principe, lorsque l'ouvrier voulait diminuer la largeur de son tricot, il se

servait d'un poinçon qu'il tenait à la main, qui lui servait à faire tomber successivement un certain nombre de mailles. Cette opération, qui devait être répétée sur chaque partie et à chaque révolution du métier, lorsque celui-ci était disposé pour faire plusieurs pièces à la fois, était extrêmement longue; aujourd'hui, les diminutions se font automatiquement comme nous l'expliquons plus loin. La fig. 6, qui est la projection latérale d'un métier à tricoter rectiligne, donnera une idée de ce que peut être un tel appareil; les platines sont en A; il y a autant de chevalets qu'on veut obtenir de pièces à la fois. Sur le devant, du côté de l'ouvrier, se trouve une longue boîte portant autant de têtes que l'on a de pièces à tricoter à la fois; les ondes, les platines et les aiguilles sont disposées par séries, en laissant entre chacune de ces dernières un espace suffisant correspondant au mouvement de va-et-vient que doivent avoir les chevalets et les botines. Pour imprimer à la boîte à plusieurs têtes un mouvement rectiligne alternatif, on a placé sur l'axe moteur C, près d'une première poulie à gorge, une seconde poulie P fixe, exactement semblable, et que l'ouvrier peut faire mouvoir avec l'autre. Sur cette seconde poulie on enveloppe la cordelette D qui, passant sur de petites poulies de renvoi E,E afin de prendre la direction convenable, va s'attacher au-dessus du métier aux extrémités d'un ressort double. Ce ressort traverse un anneau fixé au milieu de la longue boîte portant les têtes, il en résulte que, dans le mouvement circulaire alternatif imprimé à la poulie motrice par les marches B sur lesquelles l'ouvrier appuie successivement les pieds, la boîte est tirée tantôt à droite, tantôt à gauche, dans une petite

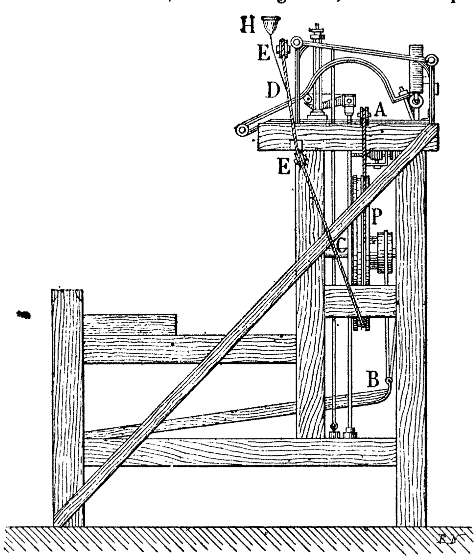


Fig. 6. — Projection latérale d'un métier à tricoter rectiligne.

étendue correspondant à la largeur de chaque pièce à tricoter et glisse sur une traverse qui la supporte et lui sert de chemin.

En 1846, MM. Tailbouis et Verdier inventèrent un mécanisme additionnel servant à augmenter le nombre de mailles; ce mécanisme était portatif et pouvait être retiré à volonté ou rapporté sur le métier. Au lieu d'opérer séparément sur chaque pièce, il opérait à la fois d'un seul coup sur toutes les pièces placées sur le métier et faisait ainsi gagner beaucoup de temps à l'ouvrier; cependant il n'en exigeait pas moins le concours de cet ouvrier. Il avait encore un montage spécial au point de vue de la ganterie de soie au tricot; jusque-là, pour fabriquer des gants en produisant la réduction des doigts, il fallait monter le tricot sur la largeur voulue et continuer jusqu'à la naissance du pouce seulement. Là, on était obligé de laisser l'ouverture dont la longueur était déterminée, ce qui entraînait la conduite de deux fils, puisqu'il y avait dès lors deux tricots. La main terminée, il remontait le pouce à l'ouverture laissée et le confectionnait en augmentant de chaque côté des lisières jusqu'à la largeur voulue; ce pouce, séparé du gant, était réuni au dit gant par une couture à la main. En 1856, MM. Hine et Mundella présentèrent un système plus perfectionné, destiné spécialement à la fabrication des bas, mais qui avait encore l'inconvénient d'exiger l'emploi de la main de l'ouvrier; il permettait bien de faire la jambe et les talons, mais pour faire les pieds et les pointes, il fallait remonter les jambes sur un autre métier. On obtenait la diminution de largeur par un double mouvement inverse communiqué aux barres des poinçons d'une part, aux arrêts-buttoirs et barres de guides d'autre part, au moyen d'un système compliqué de cames et de leviers. Lorsqu'on arrivait au travail des talons sur le métier à bas, il y avait de plus une barre de guides supplémentaires en même nombre que les guides ordinaires; ces doubles guides étaient rendus nécessaires parce que chaque corps de bas donne naissance à deux pièces destinées par leur réunion à former le talon, chacune des pièces étant tricotée avec une lisière droite sur le bord intérieur et avec une lisière diminuée sur le bord extérieur, d'où il résulte que chaque couple de poinçons d'une part et chaque couple de guides d'autre part doivent simultanément opérer la diminution. Or, le système fonctionnant pour le long du bas s'applique également bien au couple de poinçons et à l'un des guides, mais aucunement au système de guides supplémentaires; aussi, dès que la diminution automatique était effectuée par cet ensemble de pièces, il était encore nécessaire de faire glisser à la main, dans le sens convenable et pendant l'arrêt forcé de la machine, la deuxième barre des guides de la même quantité que la première. L'ouvrier appuyait à cet effet sur un levier à secteur engrenant avec une crémaillère fixée sur la barre; de cette action résultait un mouvement de la barre en question.

M. Tailbouis, en 1860, substitua à ce mécanisme un appareil qui supprimait l'intervention de la main de l'ouvrier, et qui consistait en une barre qui, une fois réglée, permettait au mouvement de s'effectuer de lui-même, et par les mêmes organes qui déterminent les diminutions simultanées; de plus leur accord était parfait, ce qui n'arrivait pas quand l'ouvrier l'effectuait à la main. Mais il offrait cependant une lacune pour rendre l'automatisme complet. En effet, tous les mouvements essentiels à la production du tissu à largeur uniforme étaient effectués à l'aide d'un mouvement rotatoire continu et sans nécessiter jamais aucune interruption, mais quand le moment de la diminution était venu, il fallait arrêter le métier, surtout s'il était commandé par un moteur mécanique, et lui faire effectuer à la main un mouvement rotatoire inverse d'un quart de tour environ. De là résultait le double inconvénient d'une perte de temps souvent répétée et de l'obligation pour l'ouvrier de compter le nombre de rangées, afin que toutes les fois que quatre, six ou huit de ces rangées étaient effectuées, il arrêtât, suivant le cas, le métier pour opérer la diminution. Ce second inconvénient en amenait un troisième, c'était d'occasionner des erreurs et des irrégularités dans le tissu. M. Tailbouis inventa alors un ingénieux mécanisme qui permet non seulement de faire au métier les bas en entier, depuis le haut de la jambe jusqu'à l'extrémité de la pointe du pied, mais aussi de dessiner les formes automatiquement avec la même perfection que le meilleur ouvrier le fait à la main. Un compteur ou roue à rochet se charge, aux lieu et place de l'ouvrier, du soin de compter les rangées pour produire les diminutions à des intervalles égaux, et rend par suite impossibles les irrégularités provenant de l'inattention de l'ouvrier. En outre, en transportant sur deux systèmes d'excentriques distincts, et agissant isolément l'un de

l'autre, les mouvements ordinaires et ceux des diminutions, M. Tailbouis a laissé plus d'étendue pour chacun d'eux, et les a rendus en conséquence plus doux et irréguliers. Il ne nous serait pas possible ici de mentionner toutes les inventions ingénieuses appliquées dans ces derniers temps à la fabrication de la bonneterie ; nous parlerons des *métiers circulaires* à tricoter.

Le principe du travail sur le métier circulaire est le même que sur le métier droit, on y rencontre les mêmes organes fondamentaux, mais les mouvements y sont produits par des agents différents. L'invention de ce métier s'est rapidement trouvée utilisée ; on le comprendra facilement quand nous dirons qu'en partie, au moins, l'invention du métier circulaire à mailles, appelé quelquefois tricoteur continu, a réalisé pour le métier à bas, par exemple, la transformation à chercher pour toute machine agissant par alternative, et l'a rendu continu. Qu'on se représente une circonférence de $0^{m}70$ de diamètre environ, où aboutissent les platines d'un métier à bas, et autour de laquelle tourne une bobine portant un fil qui se déroule par le mouvement d'un axe qui porte plusieurs roues successives qui servent à déterminer des mouvements analogues à ceux des platines abaisseuses du métier à bas, et à produire des mailles, on aura une idée grossière du tricoteur continu. On concevra que cette machine fournit un cylindre continu de tricot. Il est juste d'observer qu'avec les premiers métiers circulaires, le tricot ne pouvait avoir, dans le sens transversal surtout, la résistance de tissus obtenus avec des fils croisés. Il y a un grand nombre d'espèces de métiers circulaires, le métier à chutes multiples, dont l'aiguille, au lieu d'avoir un bec flexible, a une palette à charnière à mouvement alternatif d'ouverture et de fermeture, le métier à double fonture produisant le tricot à côtes, etc. Nous nous contenterons de décrire un type spécial dont l'aiguille présente une disposition originale. On voit qu'un arbre de fer A (fig. 7),

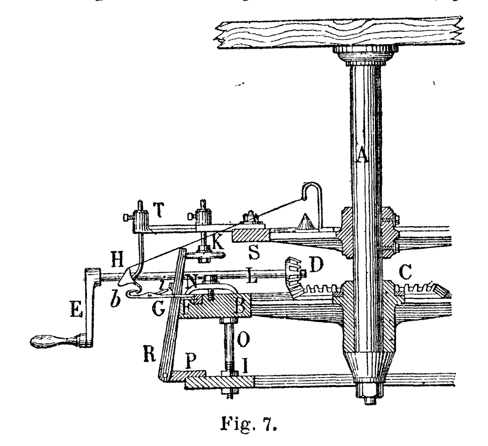


Fig. 7.

soutient tout l'ensemble des pièces qui sont : un plateau en fonte B, muni d'une douille exactement alésée sur l'arbre A, autour duquel il tourne ; une roue d'angle C ajustée au plateau B et un pignon de commande D qui est mis en mouvement lui-même par la main de l'homme au moyen de la manivelle E, ou d'un moteur quelconque. Sur le plateau B est ajusté un cercle de cuivre F divisé d'une manière convenable pour recevoir les aiguilles à crochet G et une plaque de pression N servant à maintenir les dites aiguilles G sur le cercle F et sur le plateau B. Un deuxième cercle en fonte I est réuni au premier B par des entretoises O et est mobile avec lui ; il porte un anneau en cuivre P divisé de la même façon que le cercle F et destiné à maintenir les platines R placées exactement dans les intervalles qui séparent les aiguilles à crochet G. Enfin, une roue K, ou un plan incliné fixe, est maintenu par l'intermédiaire d'une pièce à douille T sur le plateau S, fixé à vis sur l'arbre A, de telle façon que les platines R viennent la rencontrer et soient ainsi amenées en avant. De cette disposition de pièces résultent les effets suivants : supposons qu'un tricot ait déjà remonté sur les crochets, l'arbre I est mis en mouvement entraînant le pignon D, la couronne C et le cercle B avec lui, ainsi que toutes les pièces qui en dépendent, c.-à-d. le cercle F, les aiguilles à crochet G, le cercle I et toutes les platines R. Les platines en tournant rencontrent la roue abatteuse K ou le plan incliné, qui les forcent à tourner sur un axe maintenu dans les rainures du cercle P ; elles entraînent dans leur mouvement le tissu parallèlement remonté, lequel fait basculer les leviers ou crochets *i* des aiguilles G ; au même moment, un tube H présente du fil devant le bec de l'aiguille et le maintient à l'intérieur de l'espace clos ; la platine continuant à agir fait passer la maille au-dessus du levier *i*, et une nouvelle boucle de tissu est ainsi formée ; cette opération est répétée autant de fois qu'il y a d'aiguilles à crochet placées sur la circonférence du métier. La platine, par sa forme et sa position particulière, en même temps qu'elle entraîne le tissu, fait qu'elle l'entraîne par-dessus, puis en dessous du bec *b* du crochet *i*. Des roues rentreuses qui sont placées au-dessous des aiguilles à crochet et supportées par le cercle S ramènent le tissu à leur base, replacent ainsi ce tissu et les platines à la position qu'ils occupaient précédemment, et préparent les becs *b* pour une opération suivante.

La machine à tricoter américaine, inventée et brevetée en France, par M. Isaac W. Lamb, dite machine de famille, fournit une occupation utile, lucrative et variée aux ouvrières travaillant en chambre, en leur permettant de faire rapidement toutes espèces d'objets, tels que cache-nez, manchettes, mitaines, guêtres, vêtements d'enfants, etc., imitant les ouvrages au crochet. Cette ingénieuse machine permet de faire les bas sans couture, de forme et de grandeur quelconque, avec augmentation et diminution, comme dans le bas tricoté à la main. La production est d'une paire de chaussettes en une demi-heure et de six paires de bas par jour.

Les tricots coupés, ainsi que ceux avec lisières, se réunissent ordinairement à la main par une couture appelée couture à l'anglaise, à cause de la manière toute particulière dont le fil est passé dans chaque maille. M. Leduc, de Troyes, est parvenu à faire une machine qui imite ce point ; elle travaille avec deux aiguilles placées l'une à côté de l'autre, et les deux bords à unir sont séparés par un guide central ; l'une des aiguilles prend une petite partie d'un côté du tricot, l'autre aiguille prend une faible partie de l'autre côté, et les deux fils sont noués par le fonctionnement d'un crochet placés sous le plateau de la machine ; les aiguilles sont disposées pour prendre de chaque côté la deuxième maille des bords des tricots à assembler. Nous terminerons en donnant un aperçu de l'importance de la fabrication de la bonneterie en France et à l'étranger, et des centres de production.

Bonneterie de coton. — Le chiffre de la production de la bonneterie de coton dépasse celui de toutes les autres matières réunies ; elle est toute fabriquée au métier, et c'est surtout par elle que les plus importants progrès mécaniques ont été réalisés, tant à cause de sa grande consommation que parce que le coton se prête mieux à une fabrication accélérée. La fabrication a pu rapidement suffire aux demandes les plus exigeantes en confectionnant des produits de finesse moyenne d'un bon marché fabuleux, et par le fini et la variété des tissus qu'elle livre à la consommation, elle peut soutenir la lutte contre les produits similaires étrangers. Il n'y a que les produits lourds dont le prix laisse un peu à désirer comparativement à certains articles étrangers ; c'est ainsi que des tricots de ce genre, fournis par la Saxe, sont meilleur marché ; mais la France rachète ce défaut par la solidité et le bon goût des tissus qu'elle offre à la consommation. Le plus grand centre de cette pro-

duction est en Champagne; la ville de Troyes en est le marché principal. On fait également de la bonneterie de coton à Falaise, Guibray, Moreuil, le Vigan, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Just-en-Chaussée, Arras, etc. Les produits faits sur métiers circulaires, de divers diamètres, sont les bas, les chaussettes, les gilets, les caleçons et les camisoles. La bonneterie dite perfectionnée avec diminution ou augmentation en lisière, est fabriquée sur les métiers rectilignes faisant une ou plusieurs pièces à la fois; les uns mis en mouvement par l'ouvrier avec ses mains et ses pieds, les autres marchant à rotation par un moteur à vapeur ou autre. Les tricots fins en coton ne sont guère fabriqués en France; ils sont remplacés par les produits improprement appelés en fil d'Ecosse, qui ne sont autre chose, comme nous l'avons déjà dit, que du coton retors travaillé en blanc. Dans ce genre de tissu, la France l'emporte sur toutes les autres nations; c'est avec ces fils d'Ecosse qu'on fait ces bas élégants à jour ou brodés, dont la maille transparente et glacée les fait parfois préférer aux bas de soie. La ganterie de fil d'Ecosse est de deux sortes de fabrication tout à fait distinctes; l'une se fait sur le petit métier à tricot, gant à gant, doigt à doigt et cousue ensuite à la main; l'autre est, au contraire, fabriquée sur des métiers à chaînes en grandes pièces d'étoffes de 2 à 3 m. de largeur; ces pièces sont apprêtées de manière à donner au tissu de la fermeté, du brillant et de l'élasticité; les gants y sont découpés à l'emporte-pièce, de la même manière et de la même façon que les gants de peau; leur ressemblance avec ceux-ci les a fait nommer gants satin-peau. La forme, la coupe et la couture sont parfaites et ne laissent voir aucun défaut. Il y a vingt ans la France produisait une très grande quantité de ces deux genres de gants, qui n'occupaient pas alors moins de quinze mille ouvriers des deux sexes; cette fabrication tend à disparaître; la ganterie de coton de Saxe avec ses bas prix a envahi nos marchés, et il ne pouvait en être autrement pour cet article, dont le prix de revient est représenté par quatre cinquièmes environ en façon payée à l'ouvrier, et en cinquième seulement en matière, tandis que le salaire de l'ouvrier saxon est de 40 °/₀ au-dessous de celui de l'ouvrier français.

Bonneterie de laine. — La fabrication de la bonneterie de laine était, il y a peu d'années encore, concentrée dans le Santerre, en Picardie, surtout à Villers-Bretonneux, Roye, Hangest et Harbonnières; aujourd'hui elle s'est répandue dans les dép. de l'Aube, de le Marne, de la Seine, de l'Oise, de Maine-et-Loire, des Hautes-Pyrénées et des Basses-Pyrénées, etc. Les métiers employés pour la fabrication sont les mêmes que pour la bonneterie de coton, cependant les grandes machines rectilignes y sont fort peu appliquées, à cause des genres fantaisie de couleurs et de dessins si divers qui y sont adoptés aujourd'hui pour cette espèce de bonneterie, contrairement aux articles unis ou noir, blanc et gris, qui formaient autrefois le fond de la bonneterie de laine et n'en sont plus maintenant qu'une branche peu importante. La laine se prête mieux que le coton aux fantaisies en tricot par l'élasticité et le bouffant qui lui sont propres; les couleurs y sont plus vives, plus brillantes; aussi tous les accessoires du vêtement tels que châles, écharpes, coiffures et corsages, capelines et manteaux d'enfants, etc., sont-ils généralement faits en cette matière chaude et légère. Ces différents articles sont ou tricotés à la main ou faits au métier; le bon goût français, dans ce genre de produits, ne redoute guère la concurrence. Malheureusement ils ne représentent qu'un petit chiffre dans le commerce d'ensemble. La Picardie fabrique principalement la bonneterie classique de qualité forte en laine longue et les articles riches de fantaisie; dans ces derniers temps, ce pays a surtout fabriqué ces vestes pour hommes, en tricot circulaire, foulé, gratté et peluché, qui ont eu une vogue si grande à titre de vêtement d'hiver à bon marché, et que nous exportons même en quantité notable. Les gros articles pour les marins et la classe ouvrière se font dans l'Eure, dans la Haute-Garonne et dans les Basses-Pyrénées; les articles de fantaisie se font surtout dans l'Oise et l'Aube, principalement à Aix-en-Othe. On fait encore à Reims et dans quelques communes d'Eure-et-Loir ce qu'on appelle la bonneterie drapée, et dans les environs d'Orléans, la bonneterie orientale. On a fabriqué beaucoup en France la ganterie de tricot de laine foulée, et drapée dite *de castor;* le succès de cet article venait de ce qu'on avait su donner une coupe satisfaisante à ces articles, et les orner de jolies garnitures qui les faisaient rechercher même à l'étranger. Aujourd'hui cette ganterie est momentanément abandonnée par la consommation; elle est remplacée par un gant anglais d'un tricot grossier, gantant mal; mais c'est la mode. Les articles en bonneterie laine et coton ne se font guère qu'en Angleterre; ils s'y fabriquent couramment, et les filateurs sont bien montés pour produire le genre de filés mélangés qui entrent dans leur confection. Il serait à désirer cependant qu'en France on entreprît la fabrication de ces produits qui sont assez demandés et qui ont l'avantage de moins rentrer au lavage que les tissus de laine pure.

Bonneterie de soie et de bourre de soie. — La bonneterie de soie est surtout fabriquée dans le Midi, à Ganges, le Vigan, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-du-Gard, Lyon et Nîmes; à Paris, à Troyes et à Saint-Just-en-Chaussée, il s'en fait aussi un peu. Les anciens petits métiers dits français sont seuls employés à sa confection et y suffisent largement, la consommation en étant de plus en plus restreinte. La bonneterie de soie qui dominait sous l'ancien régime, n'est plus représentée que par 10 °/₀ environ de la consommation totale; elle s'adresse surtout à l'exportation pour les produits légers, et ne réserve à la consommation locale que les produits de grand luxe. La raison de cet abandon réside surtout dans le prix de plus en plus élevé de la matière première, et dans la grande concurrence que font à ces produits les tricots en fil d'Ecosse, tant pour les bas et chaussettes que pour la ganterie. Notre exportation, qui en 1860 était de neuf millions, est descendue dans ces dernières années à un million et demi seulement. On fabrique seulement des bas et des chaussettes riches, à dessins variés de couleur ou ornés de broderies à la main. Ces articles, d'un prix fort élevé, sont naturellement de très petite consommation, et encore les marchandises de ce genre que l'on voit chez les bonnetiers en détail, sont-elles pour la plupart de provenance anglaise, celles-ci entrant en France sans payer de droit. Quant aux bas de soie unis, blancs et noirs, que la France exportait en assez grande quantité, on a dû renoncer en partie à ce genre devant la concurrence anglaise qui s'est emparée, à notre détriment, des marchés étrangers. Il y a trente ans, la bourre de soie n'était guère employée que pour les bas et les gants noirs des ecclésiastiques et des familles en deuil; on l'emploie maintenant pour des bas et chaussettes à rayure, et broderies diverses de toutes couleurs, et enfin pour toutes les nouveautés qui, autrefois, ne se faisaient qu'en soie. Cette transformation est due à l'Angleterre, qui est arrivée à produire des filés très réguliers en numeros fins, au moyen de divers appareils de grillage et de glaçage; ces filés acquièrent un beau brillant qui les fait rivaliser avec la soie; aussi la majeure partie de la bonneterie de bourre de soie vendue en France est-elle d'origine anglaise.

Bonneterie de fil de lin. — Cette espèce de produit est de plus en plus abandonnée à cause de la difficulté qu'il y a à fabriquer de beaux articles en ce genre, et aussi parce que ces tissus ont l'inconvénient de se durcir à l'usage. Un très petit nombre de métiers sont encore occupés dans le dép. du Pas-de-Calais, à Hesdin, à fabriquer des chaussettes de trois à vingt francs la douzaine,

mais nous sommes autorisés à croire que ce genre de bonneterie, déjà si réduit, doit incessamment disparaître de la consommation, pour être remplacé par le coton et surtout par les fils d'Écosse dans les sortes fines.

Bonneterie à l'étranger. — Depuis bien longtemps la bonneterie fabriquée en *Angleterre* domine sur les marchés étrangers, et, depuis 1860, elle prend sur le marché français une importance qui va toujours grandissant. L'Angleterre est de tous les pays celui qui fabrique le plus de bonneterie, les comtés de Nottingham, Leicester et Derby sont les grands centres de fabrication; il s'en fait aussi à Balbriggan, en Irlande, et à Harvick en Écosse. Nottingham produit principalement les marchandises en coton, Leicester celles en laine pure ou mélangée de coton, et Derby les articles de soie. L'esprit anglais, mercantile, entreprenant, a devancé les autres nations dans beaucoup d'industries, notamment dans la bonneterie et l'outillage qui sert à la produire. Les manufactures anglaises sont montées sur une grande échelle, les capitaux dont elles disposent, à un intérêt très faible (comparé au nôtre), sont immenses, et leur matériel de toute sorte est constamment amélioré par la concurrence des constructeurs de machines. La fabrication des articles classiques et de consommation générale pour tous pays y est montée sur un pied colossal; rien n'est épargné pour arriver à produire le plus dans le moins de temps possible, et par conséquent à plus bas prix. La matière dite mérinos, que les Anglais emploient en bonneterie, est un mélange de laine douce et de coton préparés et filés ensemble. Les bas, chaussettes, gilets et caleçons en blanc et en couleur fabriqués avec cette matière, sont d'un porté agréable et d'un bon usage; ils conservent mieux leur élasticité après lavage que ceux en laine pure. Ce genre de bonneterie est adopté depuis longtemps en Angleterre et il représente une partie considérable de sa production. L'Angleterre fait un certain commerce en bonneterie de fil de lin et ne fabrique guère cet article. Elle se le fait expédier de la Saxe et en reçoit aussi un peu de la France. Il n'est pas rare que ces produits saxons et français fassent concurrence à nos produits nationaux proprement dits sous le nom de bonneterie anglaise. — L'*Allemagne* est un des plus grands pays producteurs de bonneterie; elle a sur ses concurrents un immense avantage, non pas parce que les ouvriers ou les métiers y sont meilleurs, mais par la raison que tout le personnel employé par le fabricant coûte moitié moins cher qu'en France, et que le salaire payé à l'ouvrier bonnetier saxon est d'environ 40 °/₀ au-dessous de celui de l'ouvrier bonnetier français; la lutte sera donc très difficile, tant que les conditions économiques resteront les mêmes, et, nous le répétons, dans une partie des produits de bonneterie la main-d'œuvre représente environ quatre cinquièmes et la matière seulement un cinquième. La bonneterie et la ganterie de tricot de la Saxe, qui entre en France en grande quantité, a beaucoup gagné de forme et de goût depuis vingt ans. Son outillage en métiers et machines de tous genres est aussi perfectionné que ceux d'Angleterre et de France; ses manufactures sont grandement et bien montées; un nombre considérable d'ouvriers travaillent aussi chez eux pour les fabricants. L'ouvrier saxon se contente de peu pour son alimentation, son habillement, son logement et, par suite, ne sent pas la nécessité absolue d'un salaire plus élevé que celui qu'il reçoit. — L'empire d'*Autriche-Hongrie* fabrique toutes espèces de tricots; les fabriques de Teplitz (Bohême) livrent au commerce des articles en coton et en laine tels que gilets, jupons, caleçons, bas et chaussettes, fabriqués principalement sur métiers circulaires. Un genre important dans la bonneterie autrichienne, c'est le fez ou bonnet oriental; le centre de la fabrication de cette coiffure est à Strakonitz en Bohême, et plusieurs manufactures grandement montées envoient leurs produits justement réputés dans l'ancien et le nouveau monde. Nous donnons à l'article Bonnet quelques détails sur la fabrication de ces fez. — La *Belgique* fabrique surtout la bonneterie de coton et de laine; l'outillage propre à la fabrication a subi depuis quelques années d'heureuses modifications; quelques fabricants ont pris l'initiative de venir en France apprendre à travailler sur les métiers nouveaux, pour s'en servir ensuite au grand profit de l'avancement de leur pays dans les moyens de production; de plus, la Belgique se trouve dans d'heureuses conditions pour la fabrication, vu que le salaire de l'ouvrier bonnetier est d'un quart au-dessous de celui de l'ouvrier français. — En *Espagne*, la bonneterie est faite plus particulièrement sur les métiers circulaires; ces métiers, de grand diamètre, produisent les pièces de tricot dans lesquelles on coupe aux ciseaux, des bas, des chaussettes, des gilets, des caleçons, des jupons, etc. Ces articles ne sont pas d'une confection parfaite, mais leurs prix sont tellement bas qu'aucun des pays les plus renommés ne peut les fournir au-dessous. La bonneterie à lisières et proportionnée est jusqu'ici sans importance; presque tout est encore à faire pour la production de ce genre de bonneterie avec les moyens nouveaux de machines automatiques. Barcelone est le centre des fabriques de bonneterie, dont quelques-unes sont assez grandement montées et bien organisées. — L'*Italie* ne produit encore que peu de bonneterie; la majeure partie de sa consommation lui est fournie par l'Angleterre, la Saxe et la France. Il y a quelques bonnes manufactures convenablement montées en métiers circulaires, qui produisent des articles de qualité fort bien confectionnés; la ville de Gênes possède une grande manufacture très bien outillée et qui fait un commerce important en gilets, caleçons, camisoles, jupons et bas en coton et en laine. — Les fabriques de bonneterie ne sont, en *Suisse*, ni importantes, ni nombreuses; les articles faits sur métier circulaire en coton ou en laine sont de bonne confection et à des prix favorables. On n'emploie que depuis peu les métiers rectilignes perfectionnés. — Le *Portugal* fabrique peu de bonneterie, les métiers circulaires n'y sont en usage que depuis peu d'années. Le salaire peu élevé dont l'ouvrier se contente dans ce pays est une condition avantageuse pour la bonneterie, où la main-d'œuvre est presque toujours plus importante que la matière. L'Angleterre, la France, l'Allemagne, fournissent à la consommation du Portugal. — La *Russie* est encore loin de suffire à ses besoins : l'Angleterre, la France et l'Allemagne lui vendent les beaux articles destinés aux classes aisées; les paysans font usage de bas en grosse laine ronde, de couleur et tricotée à la main. Ces articles, faits dans le pays, sont très chauds et d'une grande solidité, mais d'une forme tout à fait rudimentaire. Une des spécialités du pays est la confection des châles en poil de chèvre, tricotés à la main, d'une maille très fine et d'un beau travail, trop long pour être d'aucune importance commerciale; ils sont faits dans le Caucase, là où la journée d'une femme coûte peu. — Les produits du *Danemark* ont un caractère tout spécial: ils diffèrent totalement de ceux des autres pays, c'est bien là ce qui convient au marin exposé à toute la rigueur des zones glaciales. Les gilets, bas et chaussettes sont en très grosse laine rude, tricotés à la main et à très bas prix. Le travail du tricotage ainsi que le filage de la laine sont faits par les paysans du Jutland pendant les longues veillées d'hiver; les façons sont donc comptées pour fort peu. Ces produits bon marché, d'une solidité éprouvée, sont d'une consommation importante dans les pays du Nord. — Les *Pays-Bas* sont sans importance pour l'industrie qui nous occupe; ils ne fabriquent pour ainsi dire pas de bonneterie, sinon quelques bas et autres articles tricotés dans la famille et pour son usage. L'Allemagne fournit presque en totalité la bonneterie qui s'y consomme, excepté pourtant une petite quantité de bas et chaussettes de fantaisie livrés par la France et l'Angleterre. — La *Suède* possède des métiers circulaires et la

Norvège produit de gros articles à l'usage des marins, des ouvriers et des classes peu aisées de cette contrée; un des principaux produits est le gilet de laine commune, en tricot à grosses mailles, avec des rayures ou carreaux de couleur, légèrement foulés, de confection ordinaire, mais d'une solidité appropriée à leur emploi. — La *Turquie* fabrique de la bonneterie au métier et aussi tricotée à la main; celle-ci est uniquement pour la consommation nationale, elle ne ressemble en rien à la bonneterie des autres pays; elle est en mailles fines, moyennes ou grosses, avec des dessins de fleurs ou feuillages de couleur, travaillés dans le corps du tricot. Le talon est la partie la plus ouvragée, étant celle qui se voit le plus par suite de la forme de la chaussure qui se porte en Turquie. Ces articles, d'une longue fabrication, sont pourtant à des prix modérés, ce qui indique combien la main-d'œuvre est peu payée. — Le *Japon*, la *Chine*, la *Cochinchine* ne fabriquent presque pas et ne portent que peu de bonneterie. Ces empires de civilisation ancienne, qui sont très avancés dans certaines industries, ignorent en partie l'utilité du tricot, ce qui est presque incroyable à notre époque, où ils ont des relations si suivies avec l'Europe. Les bas et chaussettes les plus en usage sont ce qu'ils étaient chez nous il y a plusieurs siècles, taillés dans les pièces de drap ou de calicot et cousus ensuite comme nous le faisons pour nos habits. Depuis quelques années seulement, le Japon a importé de la bonneterie française et acheté quelques métiers circulaires à tricot.

L. Knab.

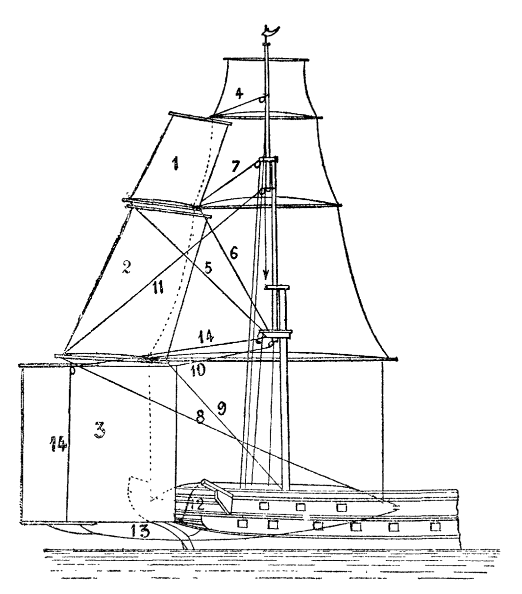
BONNETIER. Nous avons donné à l'article Bonneterie les renseignements sur les ouvriers modernes de la bonneterie, nous avons parlé de leur salaire et de l'importance de la branche si considérable de l'industrie qu'ils représentent. Le rang occupé par les bonnetiers ne fut pas toujours ce qu'il est aujourd'hui; ils occupèrent d'abord un rang assez effacé dans la hiérarchie des métiers de Paris; ils n'étaient pas arrivés à se faire admettre dans les six corps dont les statuts furent homologués par Etienne Boileau sous le règne de saint Louis. L'industrie des bonnetiers était alors dans les mains des *chauciers* et des *braliers*: les premiers fabriquant « chauces de soie et de toile, souz chaux et chauçons »; les seconds confectionnant des vêtements de dessous, braies et caleçons, « assavoir de bon fil blanc et bué, avec de fil escru, avec face toute pure de soie et face raie de fil teint ». Ces deux métiers sont représentés aujourd'hui par les bonnetiers et par les culottiers. Les bonnetiers ont gardé leur autonomie jusqu'à nos jours, et sont en possession de la fabrication et de la vente des vêtements intimes: bas, caleçons, etc., chemise excepté; tandis que les culottiers tendent à confondre leur industrie avec celle des tailleurs. Dès les premières années du XVIe siècle, les bonnetiers furent admis à faire partie des six corps de métiers à l'occasion du mariage de Louis XII avec la princesse Marie d'Angleterre. Une entrée solennelle se préparait par les soins de l'échevinage de Paris; le dais devait être porté sur la tête de la jeune princesse à intervalles réglés par les six corps de métiers, « mais, dit Félibien, les changeurs représentèrent que leur nombre était si diminué, qu'à peine restait-il parmi eux cinq ou six chefs de famille; ce qui estoit cause que, ne pouvant supporter les frais des habillements de soye dont ils devoient être parez, ils prioient la ville de chercher quelque autre corps qui voulust prendre cette charge. La ville en parla aux maistres bonnetiers qui acceptèrent volontiers la place que leurs quittoient les changeurs, et promirent de paroistre avec les habits convenables; en effet, ils portèrent le dais sur la reine avant les orfèvres et, par ce moïen, de simples artisans qu'ils avoient toujours esté, ils devinrent marchands, et le cinquième des six corps de la ville, qui sont les drapiers, les espiciers, les merciers, les pelletiers, les bonnetiers et les orfèvres ». A partir de ce jour, les bonnetiers figurèrent dans toutes les cérémonies et prétendirent toujours au second rang, comme substitués aux changeurs. On vit leurs quatre maîtres-jurés, vêtus successivement de robes de velours gris, ou tanné, et coiffés de toques noires, avec cordons d'or.

Ce fut seulement en 1722 que le corps de la bonneterie parisienne publia un recueil officiel de ses anciens et de ses nouveaux règlements. Parmi les trente-trois pièces dont se compose cette collection, on distingue: les lettres-patentes de 1672, érigeant en maîtrise la manufacture de bas du château de Madrid; plusieurs arrêts du Parlement et ordonnances de police sur la fabrication, la visite des produits fabriqués, la marque, le poids, la teinture, etc.; les édits de création de charges d'inspecteurs, visiteurs et marqueurs; les lettres-patentes établissant un bureau à la douane « pour les marchandises de bonneterie venant du dehors », avec droit de confiscation par les gardes du métier. Les principaux articles du ressort de la bonneterie sont énumérés ainsi dans les pièces que nous venons de citer: « bas, canons, camisoles, chausses, caleçons, chausses et chaussons en laine, fil coton, castor, filoselle, fleuret et soye. » Le bureau des bonnetiers se trouvait situé rue des Marmousets. La corporation des bonnetiers avait à côté d'elle une communauté dont l'industrie se rapprochait beaucoup de la leur: c'était celle des « boursiers-brayers-gibeciers-culottiers, faiseurs de bonnets, de la ville et fauhourgs de Paris, » dont le bureau était situé sur la place de Grève. Plus ancienne que la bonneterie, cette corporation est mentionnée dans le *Livre des métiers;* mais son travail alors beaucoup plus simple, se compliqua singulièrement par la suite. Dans le recueil de statuts qu'ils publièrent, à l'imitation des bonnetiers, ils se qualifient ainsi: « Communauté des maîtres boursiers, colletiers, calottiers, culottiers, caleçonniers, seuls faiseurs de brayes, parasols, parapluies de toutes façons, cartouches et gibernes pour les gens de guerre, bonnets, calottes de cuir, bustes, guêtres, bas de chamois, gibecières, mascarines, escarcelles de drap d'or, d'argent, soie, maroquin, cuir noir et blanc, tanné en huile, et autres étoffes généralement quelconques de la ville, faubourgs, banlieue, prévôté et vicomté de Paris. » Une telle variété de fabrication mettait cette communauté en conflit perpétuel avec les autres; aussi, de nombreux arrêts du Parlement vinrent-ils la défendre contre les bonnetiers qui voulaient lui faire interdire le travail et la vente des « bonnets de coupe et de couture »; contre les maîtres tailleurs et les fripiers qui lui reprochaient son intrusion dans le domaine du vêtement; contre les passementiers-boutonniers, les peaussiers, les boisseliers, les chapeliers, les tourneurs, les coffretiers; enfin contre les chirurgiens, sans doute à raison de certains appareils orthopédiques, dont les boursiers faisaient l'application. En 1776, sous le ministère de Turgot, la liberté du travail remédia aux inconvénients de son extrême division, et la bonneterie s'arrondit de toutes les spécialités qui font essentiellement partie de son domaine. Il n'y a plus aujourd'hui de brayers, de chauciers, de boursiers, de colletiers, de calottiers, de caleçonniers, etc.; il y a des bonnetiers-chemisiers unis ou séparés, qui confectionnent et vendent le vêtement de dessous.

L. Knab.

BONNETTE. I. Marine. — Voile légère qui s'installe en dehors des voiles ordinaires pour en augmenter la surface lorsque la force et la direction du vent le permettent. Les plus communément employées sont celles qui s'établissent à côté des voiles carrées des navires, ainsi que l'indique la figure qui représente le plan de voilure complet du mât de misaine d'une frégate. Les bonnettes sont enverguées sur de légers espars sur lesquels sont frappées les drisses, qui servent à les hisser et qui posent dans des poulies placées à l'extrémité des vergues. Le point inférieur d'en dehors est maintenu par une amure à l'extrémité d'un bout-dehors, qui en temps ordinaire est supporté par des blins, sur l'avant de la vergue, et que l'on pousse au mo-

ment d'établir la bonnette. L'autre point inférieur porte une écoute. Les bonnettes établies à côté d'un perroquet ou d'un hunier se nomment respectivement *bonnette de perroquet* ou *de hunier*; il en existe au grand mât et au mât de misaine. Ce dernier porte en outre une bon-



Bonnette. — 1, Bonnette du petit perroquet; 2, bonnette du petit hunier; 3, bonnette banc; 4, 5, 6, drisse, amarre, écoute de bonnette du petit perroquet; 7, 8, 9, drisse, amarre, écoute du petit hunier; 10, 11, 12, 13, 14, drisse d'en dedans, drisse d'en dehors, écoute, patte-d'oie, lève-nez, de bonnette banc.

nette basse, de forme rectangulaire, placée à côté de la misaine; elle possède deux drisses : *drisse d'en dehors* et *drisse d'en dedans*, et porte ordinairement une vergue inférieure maintenue par une patte d'oie venant de l'arrière. Une autre manœuvre, nommée *lève-nez*, sert à relever la partie inférieure de la voile pour lui faire parer le bord lorsqu'on la rentre. Les bonnettes, en raison de la fragilité de leur installation, ne s'établissent que par brise maniable et lorsque le navire a du largue; lorsque la brise est fraîche, on peut prendre un ris dans les bonnettes basses et de hune. On les installe naturellement du côté du vent, et lorsque le navire est vent arrière, on peut les porter des deux bords. — Certaines voiles, telles que les goélettes, peuvent recevoir des *bonnettes maillées* qui se lacent à leur partie inférieure lorsqu'on veut en accroître la surface. — L'emploi des bonnettes est déjà très ancien : on le trouve mentionné à la fin du XIVe siècle, mais ces voiles n'étaient alors que des bandes de toile maillées au-dessous des basses voiles pour en augmenter la surface; au commencement du XVIe siècle, on nomme *bonnette à étui* une bonnette basse latérale; les bonnettes hautes ne furent employées que beaucoup plus tard, lorsque le gréement de la mâture haute fut installé dans de meilleures conditions de tenue. Au milieu du XVIIe siècle, il était encore très rare de rencontrer des bonnettes de hune.

Bonnette lardée. — Bonnette basse rendue plus épaisse au moyen d'un grand nombre de petits bouts de fil de caret qui y sont engagés par leur milieu, les uns près des autres, et dont les extrémités reviennent toutes du même côté. Elle sert à aveugler provisoirement une voie d'eau; à cet effet, on la maintient à l'aide de cordages fortement tendus, sur la partie avariée de la carène en l'y appliquant par sa face garnie, préalablement enduite de suif.

II. Art militaire. — Petit ravelin palissadé, sans fossé, à angle saillant et à deux faces, que l'on construit soit en avant du glacis, soit au pied de l'avant-fossé. Il est mis en communication avec le chemin couvert par une tranchée. On s'en sert généralement pour éviter d'être dominé par une hauteur voisine. Dans les fronts de Magdebourg, à chacun des saillants du rempart, on a donné à la crête une surélévation, de manière à constituer un cavalier en forme de bonnette. Une bonnette est encore une petite masse de terre de 20 à 40 centim. de hauteur, qu'on place sur un parapet pour protéger les tireurs. On a soin de construire les bonnettes uniformément et de les répartir uniformément aussi le long de la crête, afin que l'ennemi ne puisse les distinguer facilement entre elles et s'en faire des points de mire. Il faut aussi les faire assez courtes pour qu'elles ne diminuent pas le champ de tir. On peut faire des bonnettes en gabions, en sacs à terre, etc.

BONNETTY (Augustin), publiciste français, né à Entrevaux le 9 mai 1798, mort à Paris le 29 mars 1879. Il a fondé en 1830 les *Annales de philosophie chrétienne* qui eurent un grand succès et suscitèrent de vives polémiques, même entre écrivains catholiques. Il a dirigé, de 1838 à 1855, l'*Université catholique;* il fut membre de la Société asiatique. Bonnetty a publié : *Morceaux choisis de l'Histoire de l'Eglise* (Paris, 1828, 2 vol. in-12); *Beautés de l'Histoire de l'Eglise* (Paris, 1841, 2 vol. in-12), réimpression du précédent; *le Christianisme et la Philosophie* (Paris, 1845, in-8); *Table alphabétique, analytique et raisonnée de tous les auteurs sacrés et profanes qui ont été découverts et édités récemment dans les 43 vol. publiés par le cardinal Mai* (Paris, 1850, in-8); *Documents historiques sur la religion des Romains et sur la connaissance qu'ils ont pu avoir des traditions bibliques par leurs rapports avec les Juifs* (Paris, 1867-1878, 4 vol. in-8). Il a édité et complété le 3e vol. de l'*Esquisse de Rome chrétienne*, par Mgr Gerbert, traduit du latin les *Vestiges des principaux dogmes chrétiens tirés des anciens livres chinois* de P. de Prémare, traduit du grec le *Chant de la Sybille hébraïque*, etc.

BONNEUIL. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf-sur-Charente; 509 hab.

BONNEUIL. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Saint-Benoît-du-Sault; 279 hab.

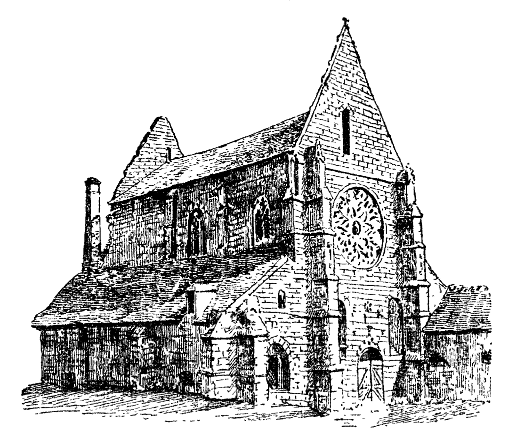
BONNEUIL *(Bonneuil-le-Plessis)*. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Breteuil; 830 hab. Ce lieu est un des plus anciens de la Picardie; il y avait probablement un ancien camp sur la montagne de Siramont qui domine le village actuel, et où l'on a trouvé de nombreuses antiquités. Dès le IXe siècle, les comtes d'Amiens possédèrent la seigneurie de Bonneuil qui devint ensuite le chef-lieu d'une des quatre châtellenies du comté de Breteuil et passa au XIIe siècle dans le comté de Clermont par le mariage de Raoul Ier, comte de Clermont, avec Alix, fille de Valeran, seigneur de Breteuil. La châtellenie fut engagée en 1569 avec le comté de Clermont au duc de Brunswick, puis donnée à la fin du XVIIe siècle à Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, qui en disposa à sa mort en faveur de Henri-Louis de Bourbon dont la fille l'apporta au duc de Luynes. — Bonneuil avait un marché très considérable concédé par Louis XII et confirmé par Charles IX. — On y voyait un prieuré fondé vers 1059 par Guillaume Ier, abbé de Breteuil, et relevant de cette abbaye; un parti de huguenots détruisit cet établissement en 1575, et massacra les religieux. Le bénéfice fut réuni au séminaire de Beauvais en 1690. — Il reste encore quelques traces des substructions et des souterrains de l'ancien château ainsi qu'une grande porte ogivale du prieuré. L'église paroissiale est en grande partie du XVIe siècle, mais la tour carrée qui sert de clocher est plus ancienne. — On voit de grands souterrains sous la montagne de Siramont. — Beaucoup d'habitants font de la bonneterie et de la gravure sur cristaux. C. St-A.

BONNEUIL-en-France *(Bonogilum, Bonolium)*. Com.

du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Gonesse, sur le Crould; 348 hab.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Hist. du dioc. de Paris*, t. II, pp. 617-621 de l'édit. de 1883.

BONNEUIL-EN-VALOIS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy ; 733 hab. Ce lieu avait une maison royale au IXe siècle et on croit que c'est là que Charles le Chauve tint, en 856, l'assemblée d'évêques mentionnée dans les écrits de Loup, abbé de Ferrières. Le domaine constituait une *mairie* dont les comtes de Crépy devinrent possesseurs au Xe siècle, au moins en partie, et qu'ils donnèrent au monastère de Saint-Arnould. La portion du domaine restée propriété royale fut concédée en 1224 par Louis VIII à Robert III comte de Braine. La prévôté de Bonneuil fut réunie en 1703 au bailliage de Villers-Cotterets. L'église est de différentes époques et le clocher assez remarquable. — Au hameau du *Berval* existait une petite chapelle et on a trouvé des antiquités aux lieux dits *Lormelet, les Buts* et *le Cimetière*. — Sur le territoire de cette commune se trouvent les ruines de l'abbaye du *Lieu-Restauré*, ordre de Prémontré, fondée au XIIe siècle par Raoul IV, comte de Crépy, et qui subsista jusqu'en 1789. Cette abbaye fut pillée, et souffrit



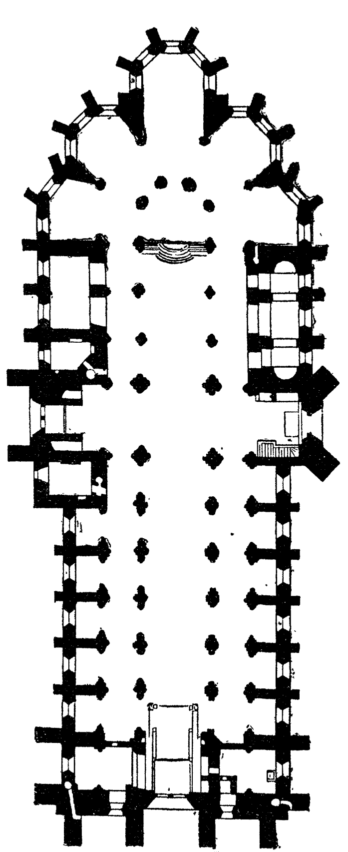
Eglise de l'ancien monastère du Lieu-Restauré, d'après une photographie des Archives de la Commission des monuments historiques.

beaucoup pendant les guerres civiles du XVIe siècle, mais la destruction de ses bâtiments ne date que de notre siècle. Il reste néanmoins encore un pignon portant le portail de la nef formé d'une grande arcade à plein cintre avec fronton à crochets, pilastres latéraux avec niches à dais gothiques et au-dessus une grande rosace à douze divisions. Une autre porte pareille correspond au latéral Nord et les nervures des voûtes indiquent la nef comme ayant fait partie des reconstructions opérées vers 1540. — La population de Bonneuil-en-Valois se compose de carriers et de bûcherons ; quelques habitants fabriquent des fouets et des cravaches. C. ST-A.

BONNEUIL-MATOURS. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Vouneuil-sur-Vienne; 1,419 hab. Fours à chaux.

BONNEUIL-SUR-MARNE. Com. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, cant. de Charenton, sur un bras de la Marne, appelé le rû de Morban. Stat. (Sucy-Bonneuil) de la ligne de Paris à Brie-Comte-Robert; 410 hab. Les rois de la première race possédaient une *villa* dans ce village : Frédégaire nous apprend que Clotaire II y reçut les grands du royaume de Bourgogne en 616 ; les Carolingiens y résidèrent aussi, et plusieurs diplômes de Charles le Chauve sont datés de Bonneuil. C'est à propos de ce lieu que Molière, dans la *Critique de l'école des femmes*, fait rapporter par un des personnages, la plaisanterie fort peu spirituelle d'ailleurs qu'il prête à un courtisan : « Madame, vous êtes dans la place royale, et tout le monde vous voit de trois lieues de Paris, car chacun vous voit de *bon œil*. » Dans certains actes latins du moyen âge, et même jusqu'au XVIIe siècle, Bonneuil est appelé *bonus oculus;* il n'est pas besoin de dire que c'est là une latinisation tout à fait inexacte, et que le vrai nom latin était *Bonogilum*. F. B.

BONNEUIL (Etienne de), architecte français de la fin du XIIIe siècle. Maître d'œuvre des travaux de la cathédrale de Paris, probablement après la mort de Jehan de *Chelles* (V. ce nom) auquel il a dû succéder vers 1270, Etienne de Bonneuil fut appelé à Upsal, alors capitale de la Suède, pour y construire, sur le modèle de Notre-Dame-de-Paris, la cathédrale de cette ville, aujourd'hui le plus grand édifice religieux du nord de l'Europe et le seul siège archiépiscopal de la Suède. Les Lettres-patentes de la prévôté de Paris, reproduites dans le *Diplomatarium suecanum* (Stockholm, t. II, p. 32, in-4) ont conservé le texte de la convention passée, le 30 août 1287, devant Renaut le Cras, garde de la prévôté de Paris, par Etienne de Bonneuil, au sujet du voyage des dix compagnons qu'il emmena avec lui « pour ouvrer de taille de pierre en ladite église », et cette convention indique que la somme versée par deux Suédois, alors étudiants à Paris, à *Estienne de Bonnueill, tailleur de pierre, maistre de faire l'église de Upsal en Suece*, désignation qui fait allusion à la permission de quitter la France qu'avait reçue ce maître d'œuvre français du roi Philippe le Bel, son souverain. L'église d'Upsal, commencée en 1289, ne fut terminée qu'en 1435 ; mais, malgré les cent quarante-six années qu'a duré sa construction et malgré ses grandes dimensions (plus de 109m50 de long sur 41m75 de large et 34m48 de haut), son plan (V. fig.), relevé par E.-V. Langlet, architecte, offre une rare unité de conception et, à défaut de documents écrits, témoignerait par sa simplicité, par ses proportions et surtout par l'heureuse pondération de ses masses, de l'influence à l'étranger de l'école d'architecture française du XIIIe siècle. Charles LUCAS.



Plan de la cathédrale d'Upsal avant la restauration de 1885.

BIBL. : *Société de l'Hist. de Paris, Bulletin;* Paris, 1878, t. V, in-8. — *Guide du voyageur en Suède* (publié par ordre du roi) ; Stockholm, in-12, 2e éd.

BONNEVAIS (Marne) (V. CHAMPAUBERT).

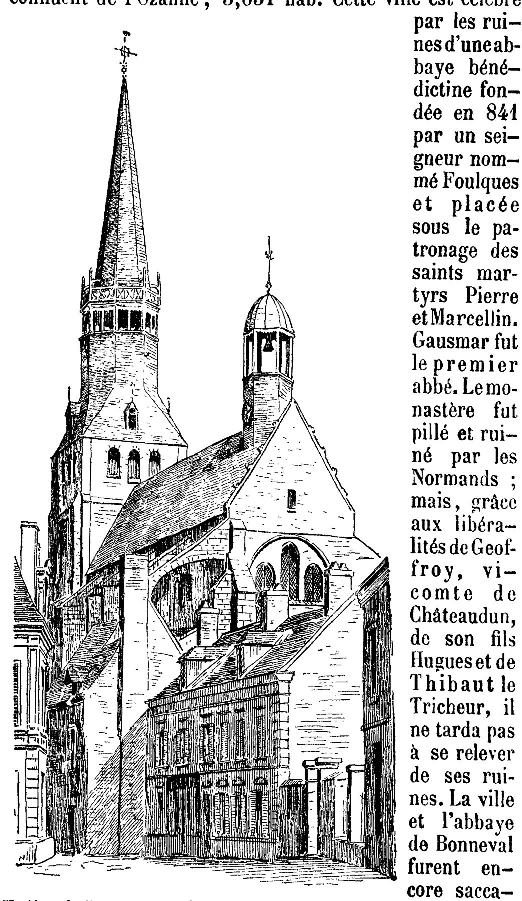
BONNEVAL. Abbaye du dép. de l'Aveyron, com.

et arr. d'Espalion, dans la vallée de la Boralde. Elle fut fondée en 1161 par Guillaume de Calmont d'Olt, évêque de Cahors, qui y fit venir des religieux de l'abbaye de Mazan, au diocèse de Viviers. Bonneval, richement dotée par les évêques et les comtes de Rodez devint une abbaye d'une grande importance. A la Révolution, après le départ des moines, les bâtiments furent en partie détruits. L'église, dont il reste encore d'imposantes ruines, datait du XIIe siècle. L'évêque de Rodez a relevé ce monastère en 1875. Ce qui reste des archives de Bonneval forme aujourd'hui un fonds particulier aux archives du dép. de l'Aveyron. Les volumes 140, 141 et 142 de la coll. Doat à la Bibl. nat. sont remplis de copies de pièces concernant cette abbaye. C. COUDERC.

BIBL. : Abbé BOUSQUET, *Anciennes Abbayes de l'ordre de Cîteaux dans le Rouergue*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres de l'Aveyron*, t. IX, pp. 43 et suiv. — Baron de GAUJAL, *Etudes historiques sur le Rouergue*; Paris, 1858; t. I, p. 454. — H. de BARRAU, *Monuments religieux du Rouergue*, dans les *Mém.* déjà cités, t. IV, p. 181.

BONNEVAL. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant de Châtillon ; 158 hab.

BONNEVAL. Ch.-l. de cant. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, sur la rive gauche du Loir, près du confluent de l'Ozanne ; 3,631 hab. Cette ville est célèbre par les ruines d'une abbaye bénédictine fondée en 841 par un seigneur nommé Foulques et placée sous le patronage des saints martyrs Pierre et Marcellin. Gausmar fut le premier abbé. Le monastère fut pillé et ruiné par les Normands ; mais, grâce aux libéralités de Geoffroy, vicomte de Châteaudun, de son fils Hugues et de Thibaut le Tricheur, il ne tarda pas à se relever de ses ruines. La ville et l'abbaye de Bonneval furent encore saccagées par les Anglais en 1420. En 1568 les Huguenots détruisirent l'abbaye, qui fut reconstruite après 1570. Lors de la suppression des ordres religieux, les bâtiments conventuels furent vendus comme biens nationaux à un maître de poste; celui-ci les céda à un négociant de Paris qui y établit, en 1793, une filature de coton ; l'église et la plupart des bâtiments furent détruits. En 1820, le dép. d'Eure-et-Loir acquit le domaine de Bonneval et y établit, en 1843, une colonie agricole pour les enfants trouvés et orphelins pauvres. Les restes de l'ancienne abbaye sont encore dignes d'arrêter l'attention des archéologues; on remarque le porche d'entrée flanqué de deux grosses tours, les ruines de la chapelle, une crypte soutenue par d'énormes piliers, etc. — Quant à la ville de Bonneval, c'était avant la Révolution, une châtellenie, ressortissant d'Yenville, de l'élection de Châteaudun et de la généralité d'Orléans. Bonneval était ceint de murailles percées de cinq portes, dont deux existent encore, celles de Saint-Michel et de Saint-Roch. Des quatre églises que possédait Bonneval, *Notre-Dame*, qui est aujourd'hui l'église paroissiale, est la seule qui subsiste. C'est un monument du XIIe siècle, composé d'une nef flanquée de bas côtés, se terminant par un chevet plat. A l'intérieur, un triforium s'ouvre entre les grandes arcades et les fenêtres hautes, dont les unes sont amorties en plein cintre, les autres en arc brisé. Un clocher carré s'élève au-dessus du chœur. M. PROU.


Eglise de Bonneval, d'après une photographie des Archives de la Commission des monuments historiques.

BIBL. : BIGOT, *Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval* des RR. PP. dom Jean Thiroux et dom Lambert; Châteaudun, 1875, in-8. — LEFEVRE, *Eure-et-Loir pittoresque*, p. 42; Chartres, 1853, in-8.

BONNEVAL. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de La Chaise-Dieu ; 411 hab.

BONNEVAL. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Moutiers; 428 hab.

BONNEVAL. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de Lanslebourg ; 370 hab.

BONNEVAL-LÈS-THOUARS (*Bona vallis prope Thoarcium*). Ancienne abbaye de bénédictines, dépendant du diocèse de Poitiers, fondée vers l'an 900. Il n'en subsiste plus rien.

BONNEVAL (Claude-Alexandre, comte de), appelé aussi le *Pacha de Bonneval*, officier français et aventurier célèbre, né le 14 juil. 1675, au manoir de Coussac-Bonneval, dans le Limousin, mort à Constantinople le 23 mars 1747. Il s'engagea à treize ans dans les gardes de la marine, devint enseigne de vaisseau, puis passa dans les gardes françaises. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il commandait un régiment sous les ordres du duc de Vendôme. En 1704, ayant encouru les reproches du ministre de la guerre Chamillart, il fit acte d'indiscipline, demanda une réparation qu'il ne devait pas obtenir et quitta la France. Il offrit ses services au prince Eugène de Savoie qui le nomma général, et il était dans les rangs ennemis à Malplaquet. En 1716, à la bataille de Peterwaradin, contre les Turcs, il fit des prodiges de bravoure. Cette ardeur, déployée contre les ennemis de la chrétienté, aida à le réhabiliter, et il revint en France en 1717. Bonneval y épousa Judith de Gontaut-Biron, mais dix jours après son mariage, il regagnait son corps en Autriche. Il prit part à de nouvelles opérations contre les Turcs et contribua à la prise de Belgrade. L'empereur Charles VI l'appela au Suprême conseil de la guerre et le combla d'honneurs. Néanmoins, la fougue et l'indépendance de son caractère amenèrent bientôt sa rupture avec l'empereur. Sa conduite arrogante vis-à-vis du gouverneur des Pays-Bas le fit condamner à un an de forteresse. Après avoir subi sa peine, il laissa l'Autriche et entra en Turquie. Il espérait y réunir un corps de partisans et guerroyer contre l'empereur; mais la Turquie ne se prêta pas à ses vues. Il chercha vainement aussi à obtenir l'appui de la France auprès de la Turquie. Bonneval se fit alors musulman. Mais ce fut seulement l'avènement du sultan Mahmoud, en 1730, qui changea sa fortune. Il fut chargé d'instruire et de commander le corps des bombardiers. Il eut toute la confiance du grand-vizir Ali, pour lequel il rédigea des mémoires sur l'état des divers pays de l'Europe et dressa tout un plan politique, consistant principalement dans une alliance de la Turquie avec la France contre la Russie. Bonneval fut nommé gouverneur de la Caramanie et beylerbey de Roumélie, distinctions qui le

mettaient au premier rang des pachas; on lui donna une pension et un palais à Scutari. Mais ses plans ne réussirent pas; il tenta aussi sans succès de soulever la Hongrie. Un acte d'insubordination du corps des bombardiers entraîna sa perte; il fut saisi et exilé en 1738. Il revint à Constantinople en 1739, recouvra ses titres, reprit du crédit, mais ses dernières années furent pleines de déceptions. Il songeait à demander asile au pape et à rentrer au service de la France, lorsqu'il mourut. On voit encore son tombeau dans une dépendance du Tekké ou couvent des derviches tourneurs, à Péra. On a publié sous le nom de Bonneval des mémoires qui n'ont aucun caractère d'authenticité : *Mémoires du comte de Bonneval, ci-devant général au service de Sa Majesté Impériale et Catholique* (Londres, 1737, 3 vol. in 8; réimprimés en 1738, 1755 et 1806); *Anecdotes vénitiennes et turques, ou Nouveaux Mémoires du comte de Bonneval,* par M. de Mirone (Utrecht, 1740, 2 vol. in-8). Il en existe une traduction en suédois et, en 1741, il a été publié une suite à cet ouvrage.

Gustave REGELSPERGER.

BIBL. : Le PRINCE DE LIGNE, *Mémoire sur le comte de Bonneval*; Paris, 1817. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. V, p. 397. — Albert VANDAL, *le Pacha Bonneval*; Paris, 1885. — Du même, *Une Ambassade française en Orient sous Louis XV ; la mission du marquis de Villeneuve*; Paris, 1887. — Sur la famille de Bonneval : De LA CHENAYE-DESBOIS et BADIER, *Dictionnaire de la noblesse*, t. III, pp. 498-512.

BONNEVAL (René de), littérateur français, né au Mans, mort en janv. 1760. Il a écrit tour à tour des brochures contre Voltaire, dont il avait sollicité et obtenu un secours pécuniaire : *Réflexions critiques sur un poème intitulé* « la Ligue » (1724), in-8) ; *Critique des* Lettres philosophiques (1734, in-12) ; des *Eléments et progrès de l'éducation* (1743, in-12 ; nouv. éd., (1750), dans lesquels il a, selon M. Compayré, devancé Jean-Jacques en critiquant l'usage du maillot et en insistant sur la nécessité de former les sens de l'enfant avant de l'initier aux croyances religieuses ; une *Lettre d'un ermite à J.-J. Rousseau* (1753), réfutation du *Discours* présenté à l'académie de Dijon; une *Apologie de la musique et des musiciens français, contre les assertions peu mélodieuses, peu mesurées et mal fondées du sieur J.-J. Rousseau, ci-devant citoyen de Genève* (1754, in-8). L'abbé de La Porte, dans sa *France littéraire,* attribue à René de Bonneval divers opuscules dont Quérard n'avait pas retrouvé la trace, entre autres une *Dissertation* (Discussion ?) *entre le P. Buffier et le sieur de Bonneval* et des *Mémoires de Mme Rapilly* (1736, in-12), dont le titre semble indiquer un roman. Raynal, qui nous apprend que Bonneval « était dans l'usage de faire des épigrammes sur la plupart des événements et des ouvrages », nous en a conservé quelques-unes contre Voltaire et contre l'*Esprit des lois.* M. Tx.

BIBL. : B. HAURÉAU, *Histoire littéraire du Maine*. — GRIMM, DIDEROT, RAYNAL, MEISTER, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, 1877-1882, 16 vol. in-8.

BONNEVAL (Michel de), littérateur et chorégraphe français, parent du précédent, né au Mans, mort en 1766. Il eut le titre d'intendant des Menus-Plaisirs du roi. Outre une épître sur le *Langage de la nature* (1760, in-4), on cite de lui les livrets d'un certain nombre de ballets représentés à l'Opéra et sur le théâtre des Petits-Appartements : les *Romans* (1736), cinq entrées et un prologue, en collaboration avec Tanevot, Mlle Barbier, musique de Niel; les *Caractères de l'amour* (1736), trois actes précédés d'un prologue ; les *Amours du printemps* (1737), musique de Blamont; *Jupiter vainqueur des Titans* (1745), cinq actes; *Lindor et Ismène* (1766). M. Tx.

BIBL.: B. HAURÉAU, *Histoire littéraire du Maine*, 2e éd. — Th. DE LAJARTE, *Bibliothèque musicale du théâtre de l'Opéra.*

BONNEVAL (Jean-Jacques GIMAT, dit), acteur français, né à Paris le 10 juin 1711, mort à Paris en 1783. Il tenait l'emploi des financiers et des rôles à manteau lorsque, ayant commencé sans doute sa carrière en province, il vint débuter à la Comédie-Française, le 9 juil. 1741, dans *Tartufe* (Orgon) et la *Pupille,* de Fagan, après quoi il se montra dans l'*Avare.* Il fut reçu sociétaire au bout de quelques mois, doublant le dernier des La Thorillière, qu'il remplaça après sa retraite. Il se retira en 1773. Il a écrit deux romans, dont le second n'est pas sans mérite : *Fanfiche ou Mémoires de Mlle de **** (1748, in-12); *le Voyage de Mantes ou les Vacances de 17...* (Amst., 1753, in-12). On lui attribue une édition du *Théâtre* de Campistron (1750, 3 vol. in-12).

BONNEVAUX. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans; 137 hab.

BONNEVAUX. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe; 343 hab.

BONNEVAUX ET HIVERNES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Génolhac ; 306 hab.

BONNEVEAU. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Savigny-sur-Braye, sur un plateau qui domine la Braye; 497 hab. Eglise dont le chœur et l'abside sont du XIe siècle. — A l'époque mérovingienne et carolingienne, Bonneveau portait le nom de Matval ; il y existait une résidence royale et un atelier monétaire. L'empereur Lothaire est le dernier souverain qui ait habité Matval, depuis détruit par les Normands. Plus tard Bonneveau passa dans la maison de Vendôme, et on y construisit vers le XVe siècle un petit château qui subsiste en partie. On y retrouve même quelques restes du monument primitif et particulièrement des souterrains.

BONNEVEAUX. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. d'Abondance; 380 hab.

BONNEVENT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Gy ; 307 hab.

BONNEVIE (Eloi-Joseph), architecte et professeur d'architecture français, né à Mont-Louis, près Paris, en 1783, mort dans cette ville vers 1835. Elève de J. Delespine et de l'Académie d'architecture où il remporta une médaille, Bonnevie fut nommé inspecteur des travaux du gouvernement et se fit connaître par divers envois aux Salons de 1810, 1812 et 1814, tels que projet d'arc de triomphe à élever à la gloire de l'empereur des Français à l'extrémité de la rue Impériale (place du Trône); fontaine consacrée à Cérès et pavillon pour un jardin d'agrément et monument sépulcral. Bonnevie, qui avait étudié, en 1810, avec *Damesme* (V. ce nom), un projet de grand théâtre pour la ville de Bruxelles, alors française, fut associé à cet architecte pour l'exécution de cet édifice, aujourd'hui le théâtre royal de la Monnaie, qui fut commencé en 1817 et qui fut longtemps regardé comme l'un des plus vastes et l'un des mieux disposés des édifices de ce genre. Bonnevie collabora encore avec Damesme à la construction de la prison des Petits-Carmes à Bruxelles, et seul, fit élever le grand manège de cette ville. A Paris et dans les environs, outre quelques hôtels dans le quartier du Mont-Blanc et de la Nouvelle Athènes (aujourd'hui de la Chaussée-d'Antin) et de belles résidences de campagne, notamment celle de la duchesse de Raguse, Bonnevie apporta d'importants agrandissements à la maison conventuelle des sœurs de la charité chrétienne, rue du Bac. On doit encore à cet artiste le tombeau de son confrère Damesme, érigé en 1823 au Père-Lachaise, et de nombreux projets parmi lesquels il convient de citer un arc de triomphe et une fontaine monumentale destinés à la ville de Bruxelles, un projet de reconstruction du grand Opéra de Paris exposé en 1831, et une étude de pont en fer, à double suspension et avec arc de triomphe à chaque extrémité. Charles LUCAS.

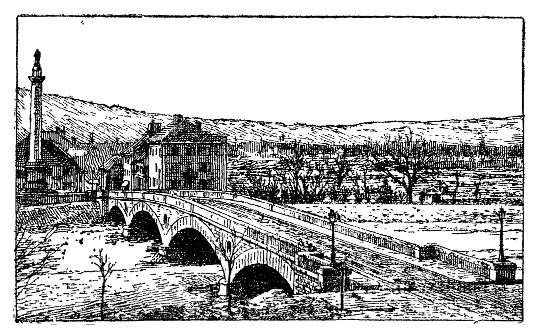
BIBL.: Ch. GABET, *Dict. des Artistes de l'Ecole française*; Paris, 1831, in-8.

BONNEVILLE. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac ; 380 hab.

BONNEVILLE (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches ; 390 hab.

BONNEVILLE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte; 331 hab.

BONNEVILLE. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Haute-Savoie ; 2,358 hab. La ville est pittoresquement située sur la rive droite de l'Arve, dans une fertile vallée dominée par le Brezon, le Môle et le Vergy. Bonneville possède un collège communal, une station d'étalons, un musée d'histoire naturelle installé à l'hôtel de ville, etc. L'industrie consiste principalement en fabrication d'outils et d'accessoires d'horlogerie. L'Arve est traversée par un pont à l'extrémité duquel s'élève une colonne haute de plus de 20 m. surmontée d'une statue de Charles-Félix; une



Pont de Bonneville, d'après une photographie.

inscription latine exprime la reconnaissance de la ville pour les travaux qu'il a fait exécuter afin de la défendre contre les inondations. De l'autre côté du pont est un monument élevé « à la mémoire des enfants de la Haute-Savoie morts pendant la guerre (1870-1871) ». Le vieux *château de Bonne*, auquel la ville doit son nom, est aujourd'hui la prison départementale.

BONNEVILLE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart ; 753 hab.

BONNEVILLE-Aptot. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Montfort-sur-Risles; 274 hab.

BONNEVILLE et Saint-Avit de Fumadière. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Vélines ; 253 hab.

BONNEVILLE-la-Louvet. Com. du dép. du Cavados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy ; 1,120 hab.

BONNEVILLE-sur-Touques. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Evêque ; 389 hab.

BONNEVILLE (Zacharie de Pazzi de, ou C... de), ingénieur militaire et littérateur français, né à Lyon vers 1710; il vivait encore en 1771. On sait seulement qu'il servit en Prusse, comme capitaine ingénieur, et au Canada contre les Anglais. De retour à Lyon, après le traité de 1763, il chercha un moyen d'assurer la paix universelle et ne trouva qu'un terrible engin, mille fois plus meurtrier, dit-il, que la poudre à canon, et composé de lames tranchantes placées sur un train très léger. Cette machine pacificatrice s'appelle *la Lyonnaise*. Sa description et la manière de s'en servir se trouvent dans son livre intitulé *les Lyonnaises protectrices des Etats souverains et conservatrices du genre humain* (Amsterdam et Paris, 1771, in-8). Il a été le premier éditeur des *Rêveries du maréchal de Saxe* (La Haye, 1756, in-fol., avec fig.), et a encore publié : *Esprit des lois de tactique et des différentes institutions militaires* ou *Notes du maréchal de Saxe commentées* (La Haye et Paris, 1762, 2 vol. in-4) ; *De l'Amérique et des Américains* ou *Observations curieuses du philosophe la Douceur qui a parcouru cet hémisphère en faisant le noble métier de tuer les hommes sans les manger* (Lyon, 1771, in-8), ouvrage dans lequel il s'efforce d'établir la fausseté des assertions paradoxales de Corneille de Pauw *(Recherches sur les Américains)*, et de réhabiliter le nouveau monde et ses habitants. Léon Sagnet.

BONNEVILLE (Nicolas de), publiciste français, né à Evreux le 13 mars 1760, mort à Paris le 9 nov. 1828. Il s'était fait connaître par la publication d'un *Nouveau théâtre allemand* (1782, 12 vol. in-8); d'un *Choix de petits romans imités de l'allemand* (1786, in-12), et d'une *Lettre à Condorcet* (1786, in-8), lorsqu'éclata la Révolution. Il émit le premier, dit-on, l'idée de la formation d'une « garde bourgeoise » qui prit peu après le nom de garde nationale ; fondateur d'une société, bientôt célèbre, connue sous le nom de *Cercle social*, dont l'imprimerie fut une des plus actives durant cette première période de la Révolution, il créa tour à tour la *Bouche de fer;* le *Tribun du peuple* (1790-1791); la *Chronique du mois* (1791) et le *Bien informé* (an V), auxquels collaborèrent Fauchet, Mercier et Bernardin de Saint-Pierre. Arrêté comme girondin en 1793 et relâché après le 9 Thermidor, il fut également inquiété sous l'Empire pour ses opinions libérales, emprisonné même, puis soumis à la surveillance de la police. Partisan des doctrines de Saint-Martin et des illuminés, Bonneville fut aussi l'un des adeptes de la franc-maçonnerie. Outre les traductions et les journaux cités plus haut, il a publié : les *Jésuites chassés de la franc-maçonnerie et leurs poignards brisés par les maçons* (1788, 2 parties in-8) ; *Histoire de l'Europe moderne depuis l'irruption des peuples du Nord dans l'empire romain* (1789-1792, 3 vol. in-8) ; *De l'Esprit des religions* (1791, 2 parties in-8); le *Nouveau Code conjugal établi sur les bases de la Constitution* (1792), annoncé en trois parties dont la première a seule paru ; des *Poésies* (1793, in-8), où il ne craignit pas de flétrir les massacres de Septembre, etc. Il a traduit de l'anglais de Thomas Payne divers opuscules, entre autres : *De l'origine de la franc-maçonnerie* (1812, in-8). M. Tx.

BONNEVILLE de Marsangy (Arnould), magistrat et publiciste, né à Mons (Belgique) le 2 mars 1802, de parents français, originaires de la province de Bourgogne, d'une ancienne famille de robe et d'épée, fit ses études au lycée de Douai et se préparait aux examens de l'Ecole polytechnique, lorsqu'on le détermina, à raison de la délicatesse de sa santé, à préférer l'Ecole de droit, en vue de la carrière de la magistrature. Avocat à la Cour d'appel de Paris, le 9 sept. 1820, M. Bonneville de Marsangy fut nommé substitut à Châteauroux, le 7 sept. 1823, puis, six ans plus tard, procureur à Saint-Amand (Cher), où il se signala par un acte de ses fonctions qui eut alors un certain retentissement. En 1831, le Trésor était obéré, et les fonds publics de vingt francs se trouvaient au-dessous du pair: le premier devoir du parquet était donc de veiller à la stricte exécution des lois fiscales. Or, M. Bonneville de Marsangy avait constaté, du fait de la justice, une perte annuelle considérable pour le Trésor; ladite perte provenant de ce que les traités de cession des offices ministériels, qui devaient, suivant le texte formel de la loi de frimaire an VII, être enregistrés au droit proportionnel de 2 p. °/₀, ne l'étaient partout qu'à un droit fixe insignifiant. Voulant réformer un tel abus, il le fit connaître au procureur général de Bourges, en refusant de lui transmettre une cession d'office de notaire non enregistrée conformément à la loi. La commission du budget, saisie par le garde des sceaux, approuva la résistance du procureur de Saint-Amand ; elle motiva de fait les lois des 21 avr. 1832 et 22 juin 1841, qui consacrèrent textuellement la thèse du parquet de Saint-Amand et firent depuis lors recouvrer au Trésor une perception annuelle de près de deux millions !

En 1832, M. Bonneville de Marsangy fut transféré au siège de Nogent-le-Rotrou (ressort de Paris) ; il publia, en 1834, un *compte rendu* des travaux judiciaires, qui, reproduit en entier par la *Gazette des Tribunaux* sous cette rubrique *Compte rendu remarquable*, fut cité par le procureur général Dupin de la Cour de cassation et pro-

posé comme spécimen à tous les tribunaux de France ; et dans une brochure de 1837, intitulée *De la liberté, de l'instruction, du travail et de la morale*, il développa cette pensée, qu'après avoir introduit chez un peuple la liberté, l'instruction, il faut, sous peine d'anarchie, lui donner le travail et la morale. Resté neuf années chef du parquet de Nogent-le-Rotrou, M. Bonneville de Marsangy profita de ce loisir relatif pour continuer et approfondir ses études de droit ancien, de droit criminel et de jurisprudence internationale. C'est au long séjour dans le même petit siège que nous devons peut-être les *trois* grandes mesures qui ont le plus contribué à l'ordre public et à l'amélioration du droit criminel et pénitentiaire de ce siècle, à savoir : la répression des récidivistes, les casiers judiciaires et la libération conditionnelle des condamnés amendés, et qui furent accueillies comme de précieux progrès par la plupart des nations civilisées.

Ces progrès, M. Bonneville de Marsangy semblait les annoncer à l'avance lorsqu'en 1838, dans son beau travail sur *le Sentiment du devoir chez les magistrats*, il disait : Pour le magistrat, qu'est-ce donc que faire son devoir ? C'est dans l'ordre de sa position faire tout le bien et empêcher tout le mal possible. En vain serait-il homme pur et *droiturier*, si la science du jurisconsulte, les méditations du philosophe, l'esprit inventeur et investigateur du publiciste, n'avaient mûri sa raison et éclairé sa conscience ! Ce n'est que par cette supériorité d'intelligence et de raison qu'il pourra inspirer aux citoyens une complète sécurité dans la justice.

Procureur à Reims en 1841, à Versailles, en 1847, puis président de ce siège en 1851, M. Bonneville de Marsangy fut nommé conseiller à la Cour d'appel de Paris en 1853 ; il est, depuis 1872, conseiller honoraire à la même Cour. M. Bonneville de Marsangy est officier de la Légion d'honneur et de l'instruction publique : il est décoré d'un grand nombre d'ordres étrangers. Outre les ouvrages que nous avons déjà mentionnés, M. Bonneville de Marsangy en a composé beaucoup d'autres parmi lesquels nous devons citer : *De la Statistique appliquée aux œuvres judiciaires* (1838) ; *Traité de la récidive* ou des moyens les plus efficaces de constater, rechercher et réprimer les rechutes dans toute infraction à la loi pénale (1844) ; *Traité des institutions complémentaires du régime pénitentiaire* (1847, in-8) ; *Mémoire sur la localisation des renseignements judiciaires* (1848); *De l'amélioration de la loi criminelle*, travail très important, en trois volumes, exécuté en vue d'une justice plus prompte, plus moralisante et plus efficace (1er vol., 1851 ; 2e vol., 1854); le 3e volume est terminé, mais M. Bonneville de Marsangy a renoncé à le publier : *Traité analytique de la réforme du droit pénal et pénitentiaire* (1874). Henry GAIGNIÈRE.

BONNE VOGLIE (Mar.). Nom donné aux hommes qui s'engageaient volontairement comme rameurs sur les galères; ils faisaient partie de la chiourme, mais n'étaient pas enchaînés (V. GALÈRE).

BONNIER (Ange-Elisabeth-Louis-Antoine), chevalier, seigneur d'Alco, Malbosc et Valadière, magistrat, homme politique et diplomate français, né à Montpellier en 1749 ou 1750, assassiné aux environs de Rastatt le 28 avr. 1799. Fils d'un président en la cour des aides de Montpellier et d'Elisabeth Plantier, fille elle-même d'un conseiller en cette cour, il succéda, à l'âge de vingt-deux ans, à son père et fut dès lors à la tête des « jeunes magistrats » de sa ville natale ; il avait, disait-on, de l'esprit et était d'humeur libertine et frondeuse. Il n'avait pas dans sa vie la gravité qui aurait convenu à son état et supportait mal les remontrances que lui faisait à cet égard le premier président, M. de Claris ; celui-ci, à la vérité, mettait dans ses observations une étrange brusquerie : Bonnier ou plutôt le président d'Alco, comme on disait, faillit en 1773 être « dévoué à l'exécration publique et interdit de ses fonctions » pour s'être permis scandaleusement de quitter la province sans congé et avoir compromis sa dignité en voyageant « dans la brouette du courrier ». Au reste, il se rassit de bonne heure et au moment où éclata la Révolution il était tout à fait assagi.

Il n'en adopta pas d'abord les principes avec un trop vif enthousiasme ; son attachement à ses titres qui ne dataient pourtant que de deux générations, l'avait fait accuser, non sans raison peut-être, de *ci-devantisme*. Il fut élu à la Législative, où il siégea obscurément, de même qu'à la Convention, votant d'ordinaire avec la majorité et parlant peu ; il crut pourtant devoir motiver son vote sur la mort du roi et en vint donner l'explication à la tribune. Il était lié avec Rewbell ; c'est à son influence, semble-t-il, qu'il dut d'être chargé de deux missions diplomatiques sous le Directoire, d'abord à Lille, aux conférences entamées avec lord Malmesbury, en 1797, puis, quelques mois après, à Rastatt. Dans l'une et l'autre négociations, il fit preuve de médiocres qualités : il n'avait aucune souplesse dans le caractère et crut toujours de son devoir de faire parade d'une « rudesse vraiment républicaine ». Il ne réussit qu'à se faire détester de ses collègues aussi bien que de ses adversaires et à s'attirer les railleries de Talleyrand. « C'est de la quintessence de rustre » disait Metternich. Nommé plénipotentiaire à Lille, avec Treilhard, quatre jours après le 18 Fructidor, en remplacement de Letourneur et de Maret, suspectés de modération, leur office se borna à peu près à transmettre une note au ministère anglais, sorte d'ultimatum dont le Directoire leur avait fait passer le texte. Ils n'eurent guère le temps d'ailleurs d'exercer leurs talents : au bout de quelques jours, dès le 26 Vendémiaire (17 oct. 1797) la négociation était rompue et les diplomates quittèrent Lille.

Dix jours après, le 6 Brumaire (27 oct.), Bonnier était nommé plénipotentiaire au congrès qui allait s'ouvrir à Rastatt. Treilhard partait avec lui, et le général Bonaparte devait présider la légation, mais en son absence la présidence revenait à Treilhard. Cette position subordonnée paraît avoir été assez pénible à l'amour-propre de Bonnier ; Treilhard, dans la correspondance particulière qu'il entretenait avec Talleyrand, ne cessa de se plaindre de la paresse et de l'humeur difficultueuse de son collègue, qui saisissait toutes les occasions de contester. La négociation en souffrit ; après cinq mois pourtant, les plénipotentiaires avaient rempli la première partie de leur tâche, qui était d'obtenir de l'Empire la cession de la totalité de la rive gauche du Rhin (mars 1798). La négociation était loin d'être terminée ; il restait à fixer exactement le mode de cession de ces territoires et à trouver pour les princes laïques de la rive gauche dépossédés, des compensations sur la rive droite du Rhin ; c'était la sécularisation de l'Empire et la transformation de son système. Il y avait dans ces questions des difficultés infinies ; Bonnier n'était assurément pas capable de les résoudre, et Treilhard, beaucoup plus habile que lui, n'y aurait sans doute pas suffi ; mais nommé directeur, il avait quitté Rastatt dès le commencement de mai et Jean Debry, et plus tard Roberjot, l'avaient remplacé. C'était Bonnier qui passait de fait président de la légation ; ses nouveaux collègues se plaignirent de lui aussi vivement que l'ancien ; toutefois, son protecteur, Rewbell, siégeait toujours au Directoire et le défendait. Ils entretinrent, pendant toute la durée du congrès, une correspondance confidentielle dont la plus grande partie paraît malheureusement avoir été perdue ; on y aurait nettement vu l'action de Bonnier sur cette négociation, qui devait avoir pour Roberjot et pour lui un dénouement fatal. Cette action ne paraît avoir rien eu d'adoucissant : le Directoire, confiant en la faiblesse de l'Empire, crut qu'il pouvait tout exiger de lui, et à la vérité, l'Empire, représenté par une députation de dix membres, céda toujours ; mais on ne tint pas assez compte des rancunes de l'Autriche : tant qu'elle

put espérer tirer pour elle-même un parti avantageux de la négociation et obtenir de larges compensations pour les cessions de territoires qu'elle avait consenties, elle discuta et se montra pleine de bonne volonté. Mais du jour où elle vit que le Directoire était bien résolu à ne lui rien accorder, elle reprit en secret ses armements, négocia avec la Russie et la Prusse, et quand elle fut sûre du concours de l'une et de la neutralité de l'autre, elle rentra en campagne (mars 1799).

On sait que Bonnier et Roberjot payèrent de leur vie les violences de la politique de leur gouvernement. Ce n'est pas le lieu de raconter en détail l'assassinat du 28 avr. 1799 (V. Rastatt [Congrès de]) ; il suffira de rappeler que, au moment où, le congrès rompu, le plénipotentiaires français quittèrent Rastatt, leurs voitures furent assaillies au portes de la ville par des hussards hongrois qui tenaient la campagne ; c'était le soir, ils ne purent se défendre, Bonnier et Roberjot furent tués et Jean Debry ne s'échappa qu'à grand peine. On a beaucoup discuté sur la question de savoir à qui revenait la responsabilité de ce crime ; on l'a attribué, suivant les moments, à Bonaparte, à la reine de Naples, à Jean Debry, et surtout à la cour d'Autriche ; il est probable qu'il n'y a eu là qu'un ordre mal exécuté : ces hussards auraient été chargés de saisir dans les bagages des plénipotentiaires des papiers que l'empereur avait intérêt à connaître ; ils auraient dépassé leurs instructions et assassiné, quand ils ne devaient que dépouiller. Le Directoire fit aux deux victimes des funérailles nationales. R. K.

Bibl.: Grasset-Morel, *les Bonnier* ; Paris, 1886, in-8. — R. Koechlin, *la Politique française au Congrès de Rastatt* (*Annales de l'Ecole des sciences politiques*, 1886-88). — H. Huffer, *der Rastatter Congress und die zweite Coalition*; Bonn, 1878-79, 2 vol. in-8. — Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française* (trad. Dosquet); Paris, 1886, t. V, in-8. — Helfert, *der Rastatter Gesandtenmord* ; Wien, 1874, in-8. (V. au mot Rastatt, la bibliographie plus complète du congrès.)

BONNIER (Edouard-Louis-Joseph), jurisconsulte français, né à Lille le 27 sept. 1808. Licencié en droit à vingt-deux ans, docteur deux ans plus tard, M. Bonnier résolut d'entrer dans la carrière du professorat. En 1839, il obtint au concours une chaire de professeur suppléant à la Faculté de Paris, puis devint en 1844 titulaire de celle de législation pénale et de procédure civile et criminelle. Sa haute science et sa profonde connaissance du droit lui valurent l'honneur de suppléer, à plusieurs reprises, M. Oudot dans son cours philosophique du code civil. M. Bonnier épousa la fille du célèbre professeur Ortolan ; il fut décoré de la Légion d'honneur au mois d'août 1858. M. Bonnier a publié de nombreux ouvrages fort estimés : *Traité des preuves en droit civil et criminel* (1843, in-8) ; *Eléments de l'organisation judiciaire* (1847-1848, 2 vol. in-8) ; *Eléments de procédure civile* (1853, in-8) ; ces deux ouvrages ont été réédités en 1858, avec les *Eléments de droit pénal* de M. Ortolan (3 vol. in-8) ; *Commentaire théorique et pratique du Code civil* (1848, 2 vol. in-8) ; *Abélard et Saint-Bernard, la Philosophie et l'Eglise au* XIIe *siècle* (1862, in-8) ; *De l'Assistance publique* (Lille, 1867, in-8) ; etc. M. Bonnier a collaboré, en outre, à la *Revue du droit français et étranger*, à la *Revue de législation* et au *Correspondant*, dans lequel il a donné des articles sur les *Rapports entre l'Eglise et l'Etat*. Henry Gaignière.

BONNIÈRES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Marseille ; 310 hab. ; sur le Thérain ; appartenait dès le XIe siècle à l'abbaye de Saint-Lucien. La seigneurie fut acquise en 1700 par le maréchal de Boufflers. La nef de l'église est du XIe siècle, le chœur du XVIIe. C. St.-A.

BONNIÈRES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Auxi-le-Château ; 932 hab.

BONNIÈRES. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, sur la rive gauche de la Seine ; 986 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest ; ligne de Paris à Rouen. Distilleries. Eglise ancienne. Au hameau du Mesnil-Rejard, ruines d'une tour du XIe siècle.

BONNIÈRES (Guillaume-François-Robert de Wierre de), littérateur français, né à Paris le 7 avr. 1850. Elevé au château de Wierre, que Sainte-Beuve a décrit dans *Volupté*, en peignant sous les traits du marquis de Couaën, le grand-père de l'écrivain, il acheva ses études au collège Stanislas, fit, en 1870, les campagnes de la Loire et de l'Est, comme volontaire dans un régiment de lanciers, et suivit les cours de l'Ecole de droit. Destiné par sa famille à la diplomatie, il préféra s'adonner exclusivement aux lettres. Après avoir réimprimé, avec introduction et notes, la *Comédie des Académiciens*, par Saint-Evremont (1879, in-16), et les *Lettres grecques*, de Mme de Chénier (1879, in-16) et publié des *Contes de fées* (1880, in-16), en vers, il collabora au *Figaro*, sous le pseudonyme de *Janus*, et au *Gaulois*, sous celui de *Robert Estienne*. Au premier de ces journaux il donna une série de portraits politiques et littéraires fort mordants, réunis depuis sous le titre de *Mémoires d'aujourd'hui* (1883-1888, 3 vol. in-18) ; au second, il a surtout fourni des comptes rendus dramatiques et bibliographiques. Il venait de faire paraître un premier roman, les *Monach* (1885, in-18), étude sur la haute société juive et ses alliances avec l'aristocratie, lorsqu'il entreprit un long voyage aux Indes. Il n'a point encore rassemblé en volume les articles qu'il donna au retour dans la *Revue Bleue*, mais ce voyage lui inspira un nouveau roman : *le Baiser de Maïna* (1886, in-18), suivi d'une étude toute parisienne : *Jeanne Avril* (1887, in-18). M. Robert de Bonnières a publié, sous son pseudonyme de *Janus*, une brochure politique : *la Fin de la gendarmerie* (1880, in-18) et signé, avec M. Jules Prével, le livret de *Attendez-moi sous l'orme*, opéra-comique en un acte, musique de M. Vincent d'Indy (1882). M. Tx.

BONNIERES (Alexandre-Jules-Benoît de), jurisconsulte français, né à Grancey (Berry) en 1750, mort à Paris en 1801. Il fut d'abord avocat de la ville d'Orléans, puis avocat consultant du comte d'Artois et intendant de sa maison. En 1796, il fut élu membre du Conseil des Cinq-Cents. Proscrit après le 18 Fructidor, il obtint bientôt des consuls l'autorisation de rentrer en France. Il n'a laissé aucun ouvrage qui mérite d'être cité.

BONNIERES de Souastres (Adrien-Louis), comte, puis duc de Guines, général et diplomate français, né le 14 avr. 1735, mort à Paris le 21 déc. 1806. Après avoir pris part à la guerre de Sept Ans, comme colonel aux grenadiers de France, sous le nom de comte de Souastres, il fut promu brigadier le 29 déc. 1762. Envoyé en Prusse en 1766 pour assister à de grandes manœuvres, il devint *persona grata* à la cour de Berlin et fut deux ans plus tard envoyé à Frédéric II en qualité de ministre plénipotentiaire. Rappelé en déc. 1769 par suite de la froideur qui existait entre les deux chancelleries, il fut nommé maréchal de camp le 3 janv. 1770, ambassadeur à Londres (nov. 1770) et occupa ce poste jusqu'en févr. 1776. Rentré dans la carrière militaire comme lieutenant-général (1er janv. 1784), chevalier de Saint-Louis, puis du Saint-Esprit, il fut l'un des inspecteurs généraux de l'armée et devint gouverneur de Maubeuge et lieutenant du roi en Ponthieu et Artois. Lors de la Révolution, il émigra en Allemagne et ne rentra en France que sous le Consulat.

BONNIEUX (*Bonilz*, *Boniliis*, *Bonious*). Ch.-l. de cant. du dép. de Vaucluse, arr. et à 12 kil. S.-O d'Apt ; 2.175 hab. — Le bourg de Bonnieux existait à l'époque romaine, autour d'un *castellum*, sur lequel s'éleva plus tard le château féodal. On y a trouvé des médailles, des cippes, des débris d'autels votifs, d'armures et de tombeaux de cette époque. Le château ou *Castelar* dont on voit encore quelques traces, existait dès le XIIe siècle. Il appartenait, en 1222, à la puissante famille d'Agoult. Bien qu'enclavé dans la Provence, Bonnieux faisait partie

du Comtat-Venaissin et relevait du Saint-Siège. Il fut de très bonne heure entouré de fortes murailles dont quelques débris subsistent encore et qui le rendirent inexpugnable pendant les guerres du XIVe siècle et aussi pendant les guerres religieuses du XVIe. L'église de Bonnieux est, en grande partie, romane et date du XIIe siècle. On y remarque un retable du XVe siècle, représentant la transfiguration, et un saint François d'Assise, de Mignard. Sur le territoire de Bonnieux et à 6 kil. à l'E., se trouve un pont romain très bien conservé dit le *Pont Julien*, jeté sur le Calavon. Sa longueur est de 68 m., sa largeur de 4m25, sa hauteur d'environ 14 m. Il se compose de trois arches; celle du milieu mesure 16m24 et les deux autres 10m25. Il fut probablement construit en même temps que la voie de Milan à Arles sur laquelle il se trouve. A l'O. de Bonnieux et sur son territoire à 6 kil. à l'O. au point de jonction de la vallée de Buoux et de la combe de Lourmarin, se trouve la chapelle de Saint-Symphorien, curieux spécimen de l'architecture romane antérieure au Xe siècle. A cette chapelle commence la traversée des monts du Lébéron réunissant les deux grandes vallées de la Durance et du Caulon dite *la Combe de Lourmarin*, un des sites les plus remarquables et les plus pittoresques de Provence. Bonnieux est la patrie de Jean-Baptiste Ferrier, partisan huguenot, défenseur de Menerbes (XVIe siècle), de François-Xavier-Rovère, conventionnel (1748-1798) et de François-Régis-Rovère, frère du précédent, évêque constitutionnel de Vaucluse (1756-1820). L. DUHAMEL.

BONNIN (François-Urbain-Calixte), homme politique français, né à Nailliers (Vienne) le 18 mars 1795, mort en mars 1862. Il exerça longtemps le notariat à Civray et fut député à la Chambre par cet arrondissement en août 1846. Il siégea à l'extrême gauche. En 1848, il fut député par le même collège à l'Assemblée constituante, où il combattit la politique de Louis-Napoléon. Il se présenta sans succès aux élections pour l'Assemblée législative. Bonnin a publié : *Emploi de l'armée aux travaux d'utilité publique* (Paris, 1847) et *Extinction de la mendicité* (Paris, 1847).

BONNINGUES-LEZ-ARDRES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres ; 624 hab.

BONNINGUES-LEZ-CALAIS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Calais; 267 hab.

BONNINIÈRE (E. F. de la) (V. BEAUMONT-VASSY).

BONNIVARD (Fr. de) (V. BONIVARD).

BONNIVET (Guillaume GOUFFIER, seigneur de), amiral de France, né vers 1488, mort le 24 fév. 1525 à la bataille de Pavie. Il était le cinquième fils de Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, et de sa seconde femme, Philippe de Montmorency. Elevé avec le jeune duc d'Angoulême, dont son frère était gouverneur, il resta le favori de ce prince, devenu roi de France. Son rôle politique ne fut pas des plus heureux. S'il réussit dans une mission diplomatique en Angleterre, où Wolsey promit de servir les intérêts de François Ier, il fut moins habile et moins heureux en Allemagne, où il avait été envoyé pour faire élire François comme empereur. L'élection de Charles-Quint ne compromit pas sa faveur. François Ier, en 1521, le mit à la tête de l'armée de Guyenne; il s'empara de Fontarabie et conseilla au roi de ne point signer la paix s'il fallait rendre cette place. Cette forfanterie entraîna la continuation des hostilités. L'amiral, rentré en France, fut un des ennemis les plus acharnés de Bourbon et contribua à la perte du connétable, dont il était jaloux. C'est pendant ce séjour que se place l'anecdote de ses entreprises galantes auprès de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, qui sut très bien se défendre. Envoyé en Italie, après l'échec de Lautrec, Bonnivet fit, en 1523, une campagne désastreuse où périt Bayard. Il ne fut pas moins reçu avec honneur par le roi à son retour et attaché à l'armée qui délivra la Provence et envahit le Milanais, en 1524. Malheureusement, le siège de Pavie traîna en longueur et lorsque le marquis de Lannoy vint soutenir cette ville, Bonnivet soutint très vivement l'avis qu'il fallait livrer bataille. Il ne voulut pas survivre à ce désastre dont il était en partie l'auteur. Il se fit tuer. Bourbon, à la vue de son cadavre, se serait écrié : « Ah ! malheureux ! Tu es la cause de la perte de la France et de la mienne. » Il est difficile, même après trois siècles, de porter un jugement définitif sur ce soldat courtisan. Si c'est un mérite de ne laisser aucune génération indifférente, les défenseurs de Bonnivet peuvent le revendiquer en faveur de sa mémoire. Tour à tour vivement attaqué et défendu, il a trouvé une grande indulgence à cause de ses qualités et peut-être même du caractère brillant de ses défauts.

BIBL. : BRANTÔME, *les Grands Capitaines (collection de l'Histoire de France)*; Paris, 1867, in-8, IIIe vol.

BONNŒIL. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Falaise; 225 hab.

BONNŒUVRE. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis, cant. de Saint-Mars-la-Jaille; 933 hab.

BONNOT (V. CONDILLAC et MABLY).

BONNUT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Orthez ; 1,060 hab.

BONNY. Rivière à large embouchure que l'on considère comme le bras le plus oriental du delta marécageux du Niger. Elle est du moins en communication avec les autres branches de ce fleuve par un canal, probablement peu profond, et par les marigots du littoral ; mais elle est surtout alimentée, ainsi que le bras voisin ou Nouveau-Calabar, par une grande rivière encore mal connue, qui vient de la région montagneuse formant la ceinture méridionale du bassin du Benoué. Le Bonny baigne la ville de Bonny sur la rive gauche, celle de Jew-Jew-Town, en face, et se jette dans le golfe de Guinée, entre la ville de Finnema à l'E., et celle de Pouché à l'O. Les Européens ont leurs magasins et leur résidence sur des pontons à l'ancre au milieu de la rivière.

BONNY. Ville d'Afrique, ch.-l. de l'Etat du même nom, sur la rive gauche de la rivière Bonny, à quelques kilomètres en amont de son embouchure, est entourée de marigots qui la rendent pestilentielle et extrêmement insalubre pour les Européens ; ses rues sont boueuses et sales ; la population est considérable. Au centre s'élève un temple rempli de fétiches. Quelques commerçants européens, établis sur des pontons à l'ancre dans la rivière, achètent les huiles de palme, les noyaux de noix de palme, etc. La monnaie qui a cours est une boucle de bronze valant un peu plus de 20 c.; on accepte aussi les cauries. Les steamers de la *British and African steam navigation C°* font escale cinq fois par mois à Bonny.

BONNY. Nom d'une tribu, qui a été étendu ensuite au territoire qu'elle habite et à la rivière qui le traverse ; ce territoire, ils l'appellent eux-mêmes *Okoloma*, tandis que leurs voisins d'Ibo le connaissent sous le nom d'*Obani, Ibani, Ibané*. Peut-être, selon l'opinion de M. Burdo, cette tribu était, à l'origine, composée d'esclaves de l'Ibo; elle parle pourtant une langue différente qui est en usage aussi chez les indigènes du Nouveau-Calabar et appartient au groupe des langues eyo (c.-à-d. du Dahomey et de l'Yorruba). Les Bonny étaient autrefois anthropophages, et à quelque distance de la côte les sacrifices humains sont encore en honneur. Leur roi, Georges Peppel, qui a été élevé en Angleterre et fait le commerce d'huile de palme avec un petit steamer, est un vrai gentleman (un auteur allemand s'indigne qu'il ait souscrit 25 fr. pour la statue de Voltaire), mais ses sujets ne l'ont guère imité. S'ils sont très habiles et très actifs pour faire le commerce, ils sont demeurés sauvages pour tout le reste ; ils vont presque tout nus, adorent l'iguane comme un génie bienfaiteur, et ont une ville sainte, Jew-Jew-Town, la ville des magiciens, « qui forme une sorte de rempart contre l'influence civilisatrice et chrétienne des Européens ». Même au centre de leur capitale, Bonny, s'élève un temple,

rempli de fétiches de tout genre qu'ils adorent avec ferveur. Les Bonny ou Bané qui faisaient autrefois un très grand trafic d'esclaves, sont aujourd'hui adonnés presque tous au commerce d'huile de palme et se montrent très actifs et très habiles. E. CAT.

BONNY-SUR-LOIRE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. de Briare, sur la Loire; 2,338 hab. Stat. du chemin de fer P.-L.-M., section de Gien à Nevers. Bonny était au moyen âge un lieu fort, qui fut occupé sous Charles VII par une garnison anglaise à laquelle Jeanne d'Arc l'enleva. Elle a gardé quelques débris de remparts et des tours qui les flanquaient ainsi que des vestiges de bastions. Eglise du XIIe siècle, remaniée au XVIe. — Fabrique de tissus imperméables ; scierie de marbre, vinaigrerie.

BONNYCASTLE (John), mathématicien anglais, né à Whitechurch (Buckinghamshire) vers 1750, mort à Woolwich le 15 mai 1821. Il fonda une académie libre à Hackney, et devint, vers 1785, professeur de mathématiques à l'Ecole militaire de Woolwich. Il est surtout connu par ses traités élémentaires sur les mathématiques, dont l'un, *The scholar's guide to Arithmetic* (1780, in-12), a eu dix-huit éditions. On peut encore citer parmi ses nombreux ouvrages : *Introduction to mensuration and practical geometry* (1782, in-12) ; *Euclid's elements*, édition annotée (1789, in-8). Il a en outre écrit, pour la traduction, par T.-O. Churchill, de l'*Histoire des mathématiques* de Bossut (1803, in-8), une introduction et une table chronologique des mathématiciens célèbres. Il a été l'un des collaborateurs les plus assidus du *London Magazine*. L. S.

BONNYCASTLE (Charles), mathématicien anglais, fils du précédent, né à Woolwich en 1792, mort à Charlotteville (Etats-Unis) le 31 oct. 1840. Il collabora d'abord aux ouvrages de son père et à diverses encyclopédies, et partit en 1825 pour l'Amérique où il fut successivement professeur de philosophie naturelle et de mathématiques à la nouvelle Université de Charlotteville. Parmi ses nombreux mémoires et traités, nous citerons : *On the insufficiency of Taylor's theorem, with objections to the demonstrations of Poisson and Cauchy.* (*Trans. Americ. Soc.*, VII, 1841.) L. S.

BONO (Giovanni-Battista-Agostino), jurisconsulte et homme politique italien, né à Verzuolo en 1738, mort en 1799. Il entra dans les ordres et devint professeur de droit canon à l'Université de Turin. Après l'occupation du comté de Nice et de la Savoie par l'armée française, l'abbé Bono se montra favorable aux idées révolutionnaires et fut nommé, par le général Joubert, membre du gouvernement provisoire établi dans ces provinces. On a de Bono plusieurs ouvrages de droit; les principaux sont intitulés : *De usuris; De potestate Ecclesiæ tum principis, seu de jurisdictione* (1767); *De potestate principis circa matrimonia* (1788); *De criminibus ecclesiasticis;* etc.

BONO-SERRANO (Gaspar), poète espagnol contemporain, né à Alcañiz (Aragon) le 4 juil. 1806. Il étudia la théologie à Valence, fut ordonné prêtre et se fixa d'abord dans sa ville natale. Pendant la guerre civile, survenue après la mort de Ferdinand VII, il fit la campagne en qualité d'aumônier de l'armée du Nord ; ensuite il séjourna dans les différentes villes de garnison, puis devint professeur d'histoire à l'Ecole de cavalerie d'Alcalá de Henares, transférée en 1852 à Valladolid ; enfin il fut appelé auprès de la reine Isabelle avec le titre de chapelain d'honneur (1855). Fort instruit, passionné pour les lettres, il cultiva de bonne heure la poésie pour délasser son esprit au milieu de ses graves occupations, et le recueil de ses vers marque toutes les étapes de sa vie accidentée. Ses sonnets, romances, odes, églogues et épîtres, où, sous une forme classique, parfois un peu surannée, vibre souvent une sincère émotion poétique, touchent à tous les sujets ; avec une aisance propre au type traditionnel de prêtre-poète en Espagne, il passe tour à tour du sacré au profane, d'un hymne à la sainte Vierge à une ode glorifiant un toréador célèbre, ou à une épigramme sur l'amour conjugal. Tantôt il consacre un poème en l'honneur du célèbre sanctuaire de Notre-Dame del Pilar, de Saragosse, essai épique qui a sa place dans la poésie contemporaine ; tantôt il raconte avec une chaleur communicative les péripéties du siège de Bilbao auquel il avait assisté. Il y a encore à louer sa belle version de la célèbre *Poétique latine* de Marco-Jerónimo Vida, dont il publia aussi la biographie (1859). Il avait donné un premier recueil de ses *Poesias* en 1850, qu'il augmenta considérablement dans une seconde édition (Madrid, 1863, in-8). Un autre volume de ses écrits en vers et aussi en prose porte le titre de *Miscelánea religiosa, politica y literaria* (Madrid, 1870, in-8). Dès 1846 il avait été admis au nombre des membres de l'Académie des Arcades de Rome, sous le nom d'Argiro Latmio, distinction à laquelle il attachait un grand prix. G. PAWLOWSKI.

BONOA. Ile de l'Océanie (V. MOLUQUES).

BONOLDI (Claudio), chanteur dramatique italien, né à Plaisance en 1783, mort à Milan au mois de févr. 1846. Il avait une superbe voix de ténor, qui fut mise en valeur par deux professeurs nommés Carcani et Gherardi. Il parcourut une carrière brillante en Italie et se fit entendre avec le plus grand succès sur les théâtres les plus importants de ce pays, notamment à Parme, à Reggio et à la Scala de Milan. Rossini écrivit spécialement pour lui les rôles de ténor de deux de ses opéras, *la Pietra del paragone* et *Bianca e Faliero*. Pourtant il ne réussit pas au Théâtre-Italien de Paris, lorsqu'il y vint débuter en 1823, en même temps qu'un de ses frères, chanteur comme lui. En 1828, ayant quitté le théâtre, il se fixa à Milan comme professeur de chant et forma de bons élèves. — Un fils de cet artiste, *Francesco* Bonoldi, élève du Conservatoire de Milan, s'est fait connaître comme compositeur. On lui doit un certain nombre de fantaisies, airs variés et morceaux de genre pour le piano, plusieurs ouvertures de concert, des canzonnettes à voix seule et enfin un opéra semi-sérieux, *il Mauro*, qui a été représenté à Trieste.

BONONCINI (Gianmaria ou Giovanni-Maria), théoricien et compositeur italien, né à Modène en 1640, mort dans la même ville le 19 nov. 1678. Violoniste au service du duc de Modène, maître de chapelle, membre de l'Académie des philharmoniques de Bologne, il a publié, de 1666 à 1678, des symphonies, sonates, suites, morceaux religieux, un recueil de madrigaux et un traité d'harmonie et de composition, *il Musico prattico* (Bologne, 1673, in-4). — *Antonio* ou *Marco-Antonio* Bononcini, fils du précédent, né à Modène (1675?), mort dans la même ville le 8 juil. 1726, voyagea en Italie et en Autriche. Son opéra, *Camilla, regina de Volci* (Venise, 1696) fut le point de départ de sa renommée. Parmi ses autres opéras, on distingue *Arminio* (1706), *Caio Gracco* (1710), *Tigrane, re d'Armenia*. Il a écrit beaucoup de cantates et des oratorios. — *Giovanni* ou *Giovanni-Battista*, son frère, né à Modène en 1670 ou 1676, mort vers 1755, publia dès 1685 son premier ouvrage : *Trattenimenti da camera a tre, due violini e violone con il basso continuo per il cembalo*. Il se rendit à Vienne (1698), fut violoniste de l'empereur Léopold, et « compositeur de la cour » (1700). C'est là qu'il fit jouer *la Fede publica, la Nuova gara di Giunone e di Pallade, Endimione, Muzio Scævola*, etc. En 1713, il est à Milan, en 1714 et 1715 à Rome, où il donne *Astarto*, en 1720 à Londres, où il fait jouer, outre ses anciens opéras, *Ciro, Crispo, Griselda, Erminia, Farnace, Astyanax*, et un nouveau *Muzio Scævola*, en collaboration avec Haendel, pour qui il devient bientôt un rival redoutable. Mais, ayant offert sous son nom aux membres de l'Académie de musique ancienne de Londres un madrigal de Lotti, il fut convaincu de plagiat, et perdit toute l'estime où on le tenait jusqu'alors. Après l'échec de son opéra *Polifemo* (1732), il quitta l'Angleterre. En 1737, il écrivit,

à Vienne, un oratorio, *Ezechia*, et l'opéra *Alessandro in Sidone;* en 1748, un *Te Deum*. Le nombre de ses opéras, oratorios et sérénades dépasse la trentaine; il faut y ajouter quelques messes et morceaux religieux, plusieurs œuvres instrumentales et une quantité de cantates.

BIBL. : CHRYSANDER, *G.-F. Haendel;* Leipzig, 1860, t. II, in-8. — L.-F. VALDRIGHI, *I Bononcini da Modena;* Modène, 1882, in-8. — L. von KÖCHEL, *Johann-Josef Fux;* Vienne, 1872, in-8.

BONONE (Carlo), peintre italien, né à Ferrare en 1569, mort en 1632. Il fut élève du Bastarulo et surtout de l'école des Carrache, qu'il alla étudier à Bologne. Il eut leur éclectisme, s'inspira successivement du Tintoret, de Veronèse, de Corrège; mais c'est de l'école de Louis Carrache qu'il relève principalement. On l'a surnommé le *Carrache ferrarais*. Il a peint, non sans talent, dans la manière tumultueuse, déclamatoire et abondante de la décadence italienne. La plupart de ses tableaux sont à Ferrare; on en trouve aussi à Florence.

BONONENSES, BONONIENSES. Formaient au IVe siècle de notre ère une des douze cités de la *Provincia belgica secunda* (*Notitia provinciarum*, éd. Guérard, p. 19). Cette cité, démembrée du territoire des *Morini* et s'étendant sur le littoral de la Manche au N. des *Ambiani* et à l'O. des *Morini*, tire son nom de *Bononia*, sa capitale (Boulogne-sur-Mer), ville que les Gaulois et après eux les Romains, jusqu'à l'époque de Constantin le Grand, appelaient *Gessoriacum* ou *portus Gessoriacus*. Son territoire subsista, avec quelques modifications, dans celui du comté féodal de Boulogne; au point de vue ecclésiastique, il forma primitivement un évêché distinct (*Hincmari opera*, II, p. 391) qui, dès le milieu du VIIe siècle, fut réuni à l'évêché de Thérouanne (V. BOULOGNE). L. W.

BIBL. : E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule*, I, 362-390. — Aug. LONGNON, *Etudes sur les pagi de la Gaule;* Paris, 1869, pp. 25-38. — Du même, *Atlas historique de la France*, texte explicatif; Paris, 1888, p. 128.

BONORUM DISTRACTIO. Cette procédure d'exécution sur les biens est de beaucoup postérieure en date à la *bonorum venditio* (V. ce mot) qu'elle finit par supplanter tout à fait dans la pratique, à l'époque du bas Empire. Ce qui la caractérise et la distingue essentiellement de la *bonorum venditio*, c'est qu'elle n'a pas pour objet la vente en masse du patrimoine, mais la vente en détail de certains biens seulement qui sont jugés suffisants pour désintéresser tous les créanciers. Comme la *bonorum venditio*, elle suppose une *missio in possessionem* préalable prononcée par le préteur, mais qui n'est pas suivie de la nomination d'un des créanciers comme *magister*, ni de la rédaction d'une *lex bonorum vendendorum*. A l'exemple de ce qui se passait quelquefois en matière de *bonorum venditio*, mais dans des cas exceptionnels, le magistrat désignait un *curator bonorum*, chargé de faire vendre certains des biens, de façon à satisfaire avec le prix de la vente tous les créanciers. Grâce à cette combinaison, le débiteur échappait à l'infamie, conséquence nécessaire de la *bonorum venditio*. Quant aux créanciers, ils pouvaient avoir intérêt à procéder de cette façon, lorsqu'ils ne croyaient pas pouvoir trouver quelqu'un qui consentît à acheter le patrimoine tout entier à des conditions qui leur fussent avantageuses. Les acheteurs des biens ainsi vendus ne devenaient pas successeurs universels du débiteur, mais acquéraient la propriété quiritaire des biens à eux adjugés.

Les cas d'application de la *bonorum distractio* ne nous sont pas exactement connus. On sait par un texte de Gaius conservé au *Digeste* qu'un sénatus-consulte de date inconnue avait admis cette procédure en faveur des sénateurs et autres *personæ claræ*, de façon à leur éviter l'infamie résultant de la *bonorum venditio*. Elle se généralisa ensuite et un autre texte du *Digeste* nous la montre faisant concurrence à la *bonorum venditio*. Ce même texte porte que lorsque les créanciers ont le choix entre ces modes d'exécution forcée, le fait d'avoir choisi l'une exclut tout recours à l'autre. Peu à peu, par conséquent, la *bonorum distractio* était acceptée comme mode normal d'exécution sur les biens jusqu'au jour où les complications de la procédure de *bonorum venditio* et aussi la difficulté de trouver des acheteurs pour la totalité du patrimoine ont dû faire abandonner complètement la *bonorum venditio*. Sous Justinien, la *bonorum distractio* est restée seule en usage comme moyen d'exécution sur les biens.

BIBL. : Fr., 5, 9, Dig. *de curat. fur.*, XXVII, 10; *Instit. Justin.*, III, 12, pr. — ACCARIAS, *Précis de droit romain;* Paris, 1886, 2 vol. in-8, t. II, nos 782, 788, 4e édit. — ORTOLAN, *Législation romaine;* Paris, 1880, 3 vol. in-8, 11e édit. par LABBÉ, t. III, no 2031. — MAINZ, *Cours de droit romain;* Bruxelles, 1877, 3 vol. in-8, t. II, § 300, 4e édit. — BETHMANN HOLLWEG, *Der römische Civilprozez;* Bonn, 1864, 3 vol. in-8, t. III, § 159, p. 321. — VAINBERG, *la Faillite d'après le droit romain;* Paris, 1874, in-8, p. 289.

BONORUM POSSESSIO. Sous ce nom on désigne en droit romain le droit que le préteur accordait à certaines personnes de recueillir les biens d'un défunt. La *bonorum possessio* forme, à côté de l'hérédité, *hereditas*, une sorte de succession prétorienne, régie par des règles propres, établies par l'édit. Le régime des successions testamentaires et *ab intestat*, tel qu'il avait été organisé tout d'abord par le droit civil, après avoir fonctionné sans modifications notables pendant les premiers siècles de la République, avait fini par ne plus être en harmonie avec les changements qui s'étaient opérés dans les mœurs et dans la constitution juridique de la famille. Une réforme était nécessaire. Elle fut l'œuvre du préteur dont les édits successifs constituèrent peu à peu un régime successoral nouveau, rival de celui du droit civil, et qui, après être resté durant plusieurs siècles distinct de ce dernier, finit par se fondre complètement avec lui, sous Justinien. Pour se rendre compte du fonctionnement du système des successions, ainsi créé par l'édit prétorien, il faut le considérer dans ses traits essentiels, à l'époque où il avait déjà atteint son plein et entier développement, c.-à-d. à l'époque du haut empire ou à l'époque classique.

En cas de décès, le préteur défère les biens soit aux personnes que le défunt a lui-même instituées à l'avance dans un testament valable *jure prætorio*, soit, à défaut de testament, à celles que l'édit désigne en suivant un certain ordre de préférence. Le successeur ainsi appelé n'est point le continuateur de la personne du défunt, il n'est que successeur aux biens. Aussi n'a-t-il ni le titre ni les droits d'héritier, *heres*, car le préteur ne peut pas donner les droits d'héritier à ceux qui ne les ont pas *jure civilii : Prætor heredes facere non potest* (Gaius, III, 32). Il a seulement la possession des biens laissés par le *de cujus*, *bonorum possessio*, ce qui lui donne des droits moins pleins que ceux que lui aurait assurés le titre d'*heres*. C'est ainsi que sur les choses corporelles héréditaires il a, au lieu du *dominium*, le droit prétorien d'*in bonis habere*. De même il n'est pas investi *jure civili* des créances et des dettes du défunt; il ne peut donc poursuivre les débiteurs de la succession ou être poursuivi par les créanciers héréditaires que par voie d'actions utiles. Le préteur garantissait au *bonorum possessor* le droit dont il l'avait investi, en lui donnant, pour se faire mettre en possession des choses corporelles de la succession, un interdit spécial, l'interdit *quorum bonorum*, plus tard seulement une action utile en pétition d'hérédité, *petitio hereditatis possessoria*. Plus notables encore sont les différences entre la *bonorum possessio* et l'*hereditas*, lorsqu'on recherche quelles personnes étaient appelées par le préteur à recueillir les biens. De même que le droit civil, le droit prétorien tient compte avant tout des dernières volontés du défunt, en appelant en première ligne les héritiers institués par testament. Déférée à ces personnes, la *bonorum possessio* prend le nom de *bonorum possessio secundum tabulas*, mais elle n'est obte-

nue que si le testament réunit les conditions de validité extrinsèques et intrinsèques exigées par le préteur, lequel se montre à cet égard beaucoup moins rigoureux que le droit civil. En l'absence de testament ou à défaut de testament valable *jure prætorio*, le préteur appelle diverses classes de successibles *ab intestat*, dans un ordre qu'il avait réglé à l'avance dans son édit, de façon à tenir compte des liens si longtemps méconnus de la parenté naturelle, tout en évitant de se mettre trop ouvertement en opposition avec les règles proclamées par le droit civil. C'est ainsi qu'il appelait en première ligne les enfants du défunt, *liberi (bonorum possessio unde liberi)*, et il faisait venir dans cet ordre non seulement ceux des enfants qui avaient la qualité de *sui heredes*, mais même ceux que le droit civil excluait comme ayant été émancipés ou donnés en adoption. En second lieu, venaient par la *bonorum possessio unde legitimi*, tous ceux auxquels la loi des XII Tables et le droit civil postérieur déféraient l'hérédité légitime, et à cet égard, le préteur ne faisait que confirmer le droit civil. Après les *legitimi* le préteur offrait la *bonorum possessio* aux cognats, *bonorum possessio unde cognati*, faisant venir dans cet ordre tous les parents du défunt jusqu'au sixième degré inclusivement et ne tenant compte que de la parenté naturelle. Ici, le droit prétorien ne se mettait pas en opposition avec le droit civil, il le complétait seulement, puisque c'est uniquement à défaut de *liberi* et de *legitimi* que les cognats venaient à la succession. Enfin, à défaut de cognats, le préteur appelait, en dernière ligne, l'époux survivant, par la *bonorum possessio unde vir et uxor*. Plus compliquée était la dévolution de la *bonorum possessio intestati*, et plus nombreuses les classes de *bonorum possessores* au cas de succession, laissée par un affranchi ou un émancipé. Les détails à cet égard ne peuvent trouver leur place ici : on les retrouvera dans les ouvrages spéciaux. Pour compléter ce tableau des *bonorum possessiones*, notons que, à l'exemple du droit civil, le préteur permettait aux *liberi* exhérédés irrégulièrement ou omis dans le testament du père de venir recueillir les biens de celui-ci. Il leur donnait dans ce but la *bonorum possessio contra tabulas*, par l'effet de laquelle le testament bien que valable tombait dans la mesure où ses dispositions pouvaient nuire aux droits des *bonorum possessores*, mais était maintenu pour le surplus. Aussi cette *bonorum possessio* est-elle rangée dans la catégorie des *bonorum possessiones* testamentaires.

Le préteur n'imposait à personne le titre de *bonorum possessor*, et la *bonorum possessio* n'était acquise qu'autant que celui ou ceux à qui elle était déférée consentaient à la demander. A cet effet, on s'adressait au préteur qui statuait par voie de décret, après examen des circonstances, *cognitio causæ*. Telle fut du moins la règle à l'origine de l'institution. Aussi toutes les *bonorum possessiones* ont-elles commencé par être *decretales*. Mais, avec le temps, le préteur renonça à cette *cognitio causæ* préalable. Il inscrivit à l'avance dans son édit les cas où la *bonorum possessio* serait donnée, et il suffisait pour l'obtenir d'invoquer la clause spéciale de l'édit en vertu de laquelle on prétendait y avoir droit. C'est ainsi que toutes les *bonorum possessiones* testamentaires et *ab intestat* de *decretales* sont devenues *edictales;* de simples décisions d'espèces, elles se sont peu à peu transformées en mesures générales et permanentes et c'est ainsi qu'elles ont fini par constituer un système successoral à part. Néanmoins il a toujours subsisté des cas de *bonorum possessio decretalis*, laquelle différait à beaucoup d'égards, surtout au point de vue des effets, de la *bonorum possessio edictalis*. L'ordre dans lequel étaient appelées les diverses classes de *bonorum possessores* avait été fixé par l'édit, et on donnait à cette partie de l'édit le nom de *successorium edictum*. Si donc, il ne se présentait personne dans la première classe pour demander la *bonorum possessio*, le droit de la réclamer passait aux successeurs appelés dans la seconde et ainsi de suite. Une même personne pouvait, d'ailleurs, avoir droit à la *bonorum possessio* à divers titres et, par suite, après avoir négligé de demander la *bonorum possessio* dans une des classes de successeurs, elle était encore admise à la demander dans une des classes suivantes. Mais le préteur exigeait que le successible appelé prît parti dans un certain délai, qui était, en principe, d'une durée de cent jours, de façon à ne pas laisser indéfiniment en suspens les droits de ceux à qui la *bonorum possessio* revenait à sa place, ni ceux des créanciers et légataires.

Comment le préteur fut-il amené à constituer ainsi un régime successoral distinct de celui que la coutume et la loi avaient consacré de longue date ? C'est là une question fort délicate que les sources ne permettent pas de résoudre dans tous ses détails avec une entière certitude. Il s'est produit à cet égard un grand nombre d'opinions que nous ne pouvons indiquer ici. Nous nous bornerons à exposer sommairement celle qui nous paraît la plus vraisemblable et qui est la plus accréditée parmi les romanistes modernes. L'intervention prétorienne se serait manifestée ici, de même que dans d'autres institutions juridiques, d'abord sous forme de confirmation des principes du droit civil, puis en vue de combler les lacunes de ce droit, et plus tard seulement afin de corriger ses rigueurs. C'est ainsi que la *bonorum possessio* semble n'avoir été à ses débuts qu'une mesure provisoire prise par le préteur à l'occasion de la pétition d'hérédité. Comme en cas d'une instance de ce genre il fallait attribuer la possession intérimaire des biens à l'une ou l'autre des parties, on pense que le préteur fut amené à donner la préférence à celle qui lui paraissait avoir des droits supérieurs à ceux de l'adversaire. L'attribution de la *possessio* n'avait donc alors rien d'exorbitant, la mesure prise par le préteur étant en parfaite conformité avec les pouvoirs que le droit civil lui attribuait en sa qualité de magistrat organisant l'instance. Cette mesure n'avait d'ailleurs rien de définitif, car celui à qui la *bonorum possessio* avait été refusée pouvait encore triompher du *possessor*, lorsque le débat s'engageait devant le *judex* sur le fond du droit. Avec la procédure formulaire, l'avantage résultant de l'attribution de la possession devint considérable. Le possesseur jouant désormais le rôle de défendeur n'avait plus qu'à repousser la *petitio hereditatis* de l'adversaire, sans avoir à prouver lui-même qu'il avait des droits à l'hérédité. La *bonorum possessio* devenait donc ainsi un titre à l'effet de conserver les biens à l'encontre de tous ceux qui ne prouvaient pas leur qualité d'héritiers selon le droit civil. On comprend par suite comment le préteur a pu être amené à déterminer à l'avance un certain nombre de cas où il se déclarait prêt à donner la *bonorum possessio* après *cognitio causæ*, à ceux qui la demanderaient et ce alors même qu'il n'y aurait eu aucune *petitio hereditatis* entamée. Jusqu'alors cependant, la *bonorum possessio* n'avait été donnée qu'à ceux qui étaient considérés par le préteur comme ayant droit, *jure civili*, à l'hérédité, *confirmandi juris civilis causa*. Mais il a dû bientôt l'accorder à des personnes, comme les cognats, que le droit civil n'admettait pas au nombre des héritiers *ab intestat* et auxquelles on pouvait attribuer cependant les biens sans violer les droits des héritiers civils, puisqu'on ne les appelait qu'à défaut de ceux-ci. La *bonorum possessio* était alors donnée, *supplendi juris civilis causa*. Ce n'est que plus tard que, devenu plus hardi, le préteur osa s'attaquer ouvertement au droit civil pour en corriger les rigueurs, et admit des *bonorum possessiones corrigendi juris civilis causa*. Ici toutefois, le préteur semble avoir pendant longtemps encore hésité à donner à la *possessio* des effets aussi pleins que ceux qu'elle avait dans les autres cas. Il réservait toujours les droits de l'*heres* du droit civil, qui pouvait, en intentant la *petitio hereditatis*, réduire le *bonorum possessor* à un titre nu, *sine re*. Dans les cas, au contraire, où le *bonorum possessor* était assuré de conserver les

biens, même à l'encontre des héritiers du droit civil, la *bonorum possessio* était dite *cum re*. Les cas de *bonorum possessio sine re*, qui ont dû être très nombreux à l'origine, devinrent avec le temps de moins en moins fréquents. Mais ce mouvement de transformation, dont il serait intéressant de suivre en détail les phases diverses, ne nous a été qu'imparfaitement retracé par les sources. Il ne paraît pas être arrivé encore à son terme à l'époque des Antonins. En tous cas, il est certain que le préteur n'osa pas tirer toutes les conséquences logiques des réformes qu'il avait inaugurées. C'est au droit impérial qu'il appartenait de continuer son œuvre en la complétant.

Les deux systèmes successoraux qui, durant tant de siècles, avaient eu, malgré leurs points de contact nombreux, une existence indépendante, devaient finir par se fondre en un seul sous Justinien. Cette identification avait été préparée bien avant ce prince. D'après des constitutions du Bas-Empire, il n'était plus nécessaire de demander la *bonorum possessio* au magistrat, on pouvait l'acquérir comme l'hérédité par une simple manifestation de volonté. D'autre part, la disparition de la procédure formulaire effaça toute distinction entre les actions données au *bonorum possessor* et celles données à l'héritier. Enfin, l'*in bonis habere* tendant à se rapprocher de plus en plus du *dominium*, le *bonorum possessor* avait les mêmes droits qu'un héritier sur les choses corporelles. Si l'on ajoute que sous Justinien, la *bonorum possessio* est toujours *cum re*, en sorte que le *bonorum possessor* ne peut jamais être évincé sous le prétexte qu'il n'est que *bonorum possessor*, on comprendra que la fusion des deux systèmes successoraux était dès lors consommée.

Gaston May.

Bibl. : Gaius, II, 125, 126, 135, 147, 148, 149 ; III, 25-37 ; IV, 144. — *Ulpien Regulæ*, XXVIII ; XXIII, 6 ; XXII, 23. — *Digeste*, V, 5 ; XXXVII, 1, 2, 3, 4, 11 ; XXXVIII, 6, 7, 8, 9, 11, 13, 14, 15 ; XLIII, 2 ; *Cod. Justin.*, VI, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19 ; *Institut. Justin.*, III, 9 ; III, 1, § 9, 12. — Accarias, *Précis de droit romain* ; Paris, 1886, t. I, n°s 440 et suiv., 2 vol. in-8, 4e édit. — Ortolan, *Législation romaine* ; Paris, 1880, 11e édit. par Labbé, t. III, n°s 1099 et suiv., 3 vol. in-8. — Mainz, *Cours de droit romain* ; Bruxelles, 1877, t. III, § 359, pp. 200-202, 206-209, § 361, § 365, § 368, § 372, § 373, § 374, 3 vol. in-8, 4e édit. — Rivier, *Traité des successions en droit romain* ; Bruxelles, 1878. § 9, 10, 24, 31, 44, in-8. — Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* ; Paris, in-4, v° *Bonorum possessio*.

BONORUM SECTIO. La *bonorum sectio* consiste dans la vente aux enchères du patrimoine d'un particulier, poursuivie au nom de l'Etat et dont le prix doit être versé dans le Trésor public. Elle paraît avoir été pratiquée d'abord en cas de butin fait sur l'ennemi, alors que les prises étaient vendues par lots, *sectiones bonorum*, par les soins des questeurs, après certaines formalités de publicité. Plus tard, ce procédé fut généralisé et appliqué au patrimoine des particuliers, en cas de condamnation à une peine capitale contre un citoyen dont les biens étaient confisqués *(bona publicata)*, au cas de poursuites contre un débiteur du trésor public pour amendes ou autres condamnations pécuniaires, et plus tard enfin au cas de vente des biens d'une succession vacante dévolue à l'Etat. Les formalités de cette vente en masse consistaient d'abord dans l'envoi en possession des biens prononcé par le préteur au profit des questeurs, lesquels, après annonces préalables, *proscriptio*, faisaient procéder à la vente aux enchères publiques, *sub hasta*, d'où est venu le nom de *subhastatio*. La lance, *hasta*, symbole de la propriété quiritaire, était en effet plantée à l'endroit où avaient lieu les enchères. L'acheteur du patrimoine, *bonorum sector*, devenait par le seul effet de cette vente, sans aucune tradition, et à la seule condition de payer son prix, propriétaire quiritaire de toutes les choses corporelles et en qualité de successeur *in universum jus*, il était investi de toutes les créances, de même qu'il était tenu de payer toutes les dettes. Le droit résultant pour l'acheteur de la *bonorum sectio* lui était garanti par un interdit spécial, l'*interdictum sectorium*, qui lui permettait d'obtenir de tout tiers détenteur les choses corporelles faisant partie du patrimoine acheté. Cette procédure a servi de modèle au préteur pour celle de la *bonorum venditio* (V. ce mot). Elle ne paraît pas avoir disparu de bonne heure, puisque Gaius la mentionne encore comme une institution en vigueur de son temps (G. IV, 146). Il y est encore fait allusion dans un texte de Paul inséré au *Digeste* (65, § 12. Dig. *Pro Socio*, XVII, 2). Au Bas-Empire, il n'en est plus question.

Bibl. : Festus, v° *Hastæ*. — Varro, *De re rustica*, II, 10. — Gaius, IV, 146 ; fr. 65, § 12. Dig., *Pro Socio*, XVII, 2. — *Cod. Justin.*, *De fid. et jure hast*, X, 3. — Accarias, *Précis de droit romain* ; Paris, 1886, t. I, n° 481, 2 vol. in-8, 4e édit. — Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* ; Paris, in-4, v^{is} *Bonorum emptio*, *Bonorum sectio*. — Keller, *De la procédure civile et des actions*, trad. Capmas ; Paris, 1870, in-8, § 83. — Mainz, *Cours de droit romain* ; Bruxelles, 1877, t. I, § 24 et § 97, IV, 3 vol. in-8, 4e édit. — Ortolan, *Législation romaine* ; Paris, 1880, 11e édit. par Labbé, t. III, n° 2029, 3 vol. in-8. — Vainberg, *la Faillite d'après le droit romain* ; Paris, 1874, pp. 98 et suiv., 273, in-8.

BONORUM VENDITIO. A proprement parler, la *bonorum venditio* est le dernier acte par lequel se termine normalement la procédure de l'envoi en possession, des biens d'une personne, *missio in possessionem*, voie de contrainte inaugurée par le droit prétorien pour parer à l'insuffisance des voies d'exécution contre la personne. Mais l'expression *bonorum venditio* sert aussi à désigner tout l'ensemble de cette procédure, bien qu'en fait, la *missio in possessionem* puisse ne pas aboutir à la vente des biens en masse. Cette procédure d'exécution qui apparaît d'assez bonne heure sous la République (vraisemblablement dans la première moitié du VIIe siècle de Rome), fut introduite, d'après ce que rapporte Gaius par un préteur appelé *Publius Rutilius*. Elle resta en vigueur jusqu'à la disparition du système formulaire, à titre de mode normal de contrainte sur les biens des particuliers, concurremment avec les voies d'exécution sur la personne. Elle disparut à cette époque pour faire place à la procédure de *bonorum distractio* (V. Bonorum distractio).

Le droit civil offrait déjà le modèle d'une voie d'exécution portant sur l'ensemble du patrimoine, et comprenant outre l'envoi en possession, la vente en bloc, *per universitatem*, des biens du débiteur. Telle était, en effet, la pratique suivie par l'Etat pour obtenir le recouvrement des sommes dues à l'*aerarium* (V. Bonorum sectio). La *bonorum venditio* ne fut qu'une extension prétorienne de la *bonorum sectio*. Elle fut admise peut-être tout d'abord contre le défendeur qui s'était enfui ou se cachait frauduleusement, puis généralisée et appliquée aux débiteurs condamnés *(judicati)* et par assimilation aux *confessi in jure*, enfin à tous les défendeurs *indefensi*, et aussi aux débiteurs décédés sans laisser d'héritiers ou autres successeurs universels.

Cette procédure peut se décomposer en trois phases qu'on retrouve exactement identiques dans la *bonorum sectio* sur laquelle elle a été calquée. — *Première phase*. Le préteur prononce l'envoi en possession, mesure destinée à sauvegarder les droits des créanciers. Cette *missio in possessionem* n'avait pas pour effet immédiat d'enlever la possession au débiteur, mais d'établir sur ses biens une sorte de surveillance et de garde, *custodia rerum et observatio*, dans l'intérêt commun de tous les créanciers. Ceux-ci avaient néanmoins pour protéger la détention ainsi obtenue par eux la ressource de l'interdit : *ne vis fiat ei qui in possessionem missus est*. Ils devaient ensuite, par voie d'annonces publiques, *proscriptio*, *libelli*, faire connaître aux intéressés la procédure de vente qui allait s'ouvrir, et que le défendeur pouvait encore arrêter en payant ou en se présentant. De là un délai de trente jours donné à celui-ci, délai réduit à quinze jours au cas où il s'agissait de biens d'un défunt. — *Deuxième phase*. Ce délai expiré, l'infamie atteignait irrévocablement le saisi, *defraudator*, *decoctor*, bien qu'il fût encore loisible, à lui ou à ses héritiers, de se présenter pour payer ou

defendere. Le préteur convoquait alors les créanciers à l'effet de choisir parmi eux un *magister*, chargé de les représenter lors de la vente qui devait avoir lieu conformément aux conditions consignées dans une sorte de cahier des charges, *lex bonorum vendendorum*, rédigé par le *magister*. Ces mesures préliminaires à la vente, pour l'exécution desquelles le préteur accordait un nouveau délai, dont on ignore la durée, mais qui variait suivant qu'il s'agissait des biens d'un vivant ou d'un mort, terminaient la deuxième phase. — *Troisième phase*. Après l'expiration d'un nouveau délai de trente jours, réduit à vingt jours en cas de biens d'un défunt, on procédait à la vente aux enchères publiques. Les biens étaient alors attribués en bloc, actif et passif, à celui qui avait fait aux créanciers les offres les plus avantageuses, c.-à-d. qui s'était engagé à leur payer le plus fort dividende sur leurs créances.

Pour déterminer les effets de la *bonorum venditio*, il faut les envisager à trois points de vue distincts : 1° à l'égard de la personne dont le patrimoine avait été vendu en masse, la *bonorum venditio* entraînait l'infamie. Elle avait sans doute pour effet de libérer le débiteur envers ses créanciers, mais seulement jusqu'à concurrence du produit de la vente. Pour le surplus il demeurait obligé, mais ne pouvait être poursuivi à nouveau que s'il lui était survenu d'autres biens par la suite ; 2° quant aux créanciers, il semble qu'ils n'avaient aucun droit contre le *bonorum emptor*, lequel n'était point obligé envers eux, mais uniquement envers le *magister*. C'était ce dernier qui, après avoir touché le prix dû par l'acheteur, devait en opérer la répartition entre tous ceux qui s'étaient fait connaître, soit pendant la procédure préparatoire, soit même après la vente faite, mais avant la distribution des deniers. Il n'y avait d'ailleurs aucune cause de préférence au profit de celui ou ceux qui avaient entamé la procédure de *missio in possessionem ;* 3° en ce qui concerne le *bonorum emptor*, la *venditio* avait pour effet d'opérer à son profit une transmission des biens *per universitatem*, comme en cas de succession. Aussi la *bonorum venditio* figure-t-elle au nombre des modes d'acquisition *per universitatem*. Mais comme ce mode d'acquisition n'avait été reconnu que par le droit prétorien, le *bonorum emptor*, semblable en cela au *bonorum possessor* (V. Bonorum possessio) n'acquérait pas la propriété quiritaire des choses corporelles comprises dans le patrimoine, et n'obtenait que le droit d'*in bonis habere*. Aussi le *bonorum emptor* n'avait-il pour se faire mettre en possession que la ressource d'un interdit spécialement créé à son profit, l'*interdictum possessorium*, analogue à l'interdit *quorum bonorum* du *bonorum possessor*. Quant aux actions faisant également partie du patrimoine vendu, elles ne pouvaient être exercées par le *bonorum emptor* que sous forme d'actions utiles, dont les formules étaient rédigées différemment suivant qu'il s'agissait des biens d'un défunt *(formula serviana)*, ou des biens d'une personne vivante *(formula rutiliana)*. En sens inverse, le *bonorum emptor* était exposé aux actions auxquelles était tenu le débiteur. Notons pour terminer que lorsque le *bonorum emptor* poursuivait les débiteurs du *defraudator*, ceux-ci pouvaient lui opposer en compensation ce que le *defraudator* leur devait ; en conséquence, la formule délivrée au *bonorum emptor* contre ces débiteurs était rédigée *cum deductione*, c.-à-d. que la *condemnatio* indiquait au juge qu'il aurait à tenir compte de la compensation opposée.

La procédure de la *bonorum venditio* disparut peu à peu, remplacée qu'elle fut dans la pratique par la vente en détail de certains biens seulement, *bonorum distractio*. Cette disparition serait contemporaine de la suppression du système formulaire. C'est du moins ce qu'affirme Justinien dans ses *Institutes*. Il ne subsista plus de la procédure ancienne que la *missio in possessionem*, la *venditio* proprement dite, c.-à-d. la vente en masse du patrimoine, fut supprimée. Gaston May.

Bibl.: Gaius, III, 77-81 ; IV, 35, 65 et suiv., 145. — *Digeste*, XLII, 1-8. — *Cod. Justin.*, VII, 72-75. — *Instit. Justin.*, III, 12, pr. — Cicéron, *Pro Quinctio*. — Accarias, *Précis de droit romain;* Paris, 1886, t. I, n°s 482-485 ; t. II, n° 781, 2 vol. in-8, 4e éd. — Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines ;* Paris, in-4, v° *Bonorum emptio*. — Keller, *De la procédure civile et des actions* (trad. Capmas); Paris, 1870, in-8, § 78, 84, 85. — Mainz, *Cours de droit romain;* Bruxelles, 1877, t. II, § 299, 3 vol. in-8, 4e éd. — Ortolan, *Législation romaine;* Paris, 1880, 11e éd. par Labbé, t. III, n° 2028, 3 vol. in-8. — Bethmann Holweg, *Der römische Civilprozez;* Bonn, 1874, t. II, § 114, 3 vol. in-8. — Vainberg, *la Faillite d'après le droit romain ;* Paris, 1874, pp. 274 et suiv., in-8.

BONOSE, évêque de Sardique, en Illyrie, fondateur de la secte des *bonosiens* ou *bosniaques*. Il enseignait qu'après la naissance de Jésus, Marie avait eu de Joseph d'autres enfants. Il fut cité devant le concile de Capoue, convoqué par Valentinien pour statuer sur le schisme d'Antioche (391). Ce concile renvoya l'examen et le jugement de la cause à l'archevêque de Thessalonique et de ses suffragants. Après d'assez longues hésitations, ils condamnèrent Bonose comme hérétique et l'exclurent de son église. Bonose ayant refusé de se soumettre, sa résistance produisit une secte qui dura jusqu'au viie siècle. Après sa mort, il est vraisemblable que ses adhérents dépassèrent sa doctrine et qu'ils finirent par partager les opinions de Jovinien et de Plotin. On les assimila aux *photiniens* et on leur donna aussi le nom de Bosniaques. Les baptêmes donnés par eux furent déclarés nuls, comme n'étant pas administrés au nom de la Trinité. Le troisième concile d'Orléans (538) ordonna que ces hérétiques fussent arrêtés par les officiers royaux et punis (Pour ce genre d'hérésie, V. Antidicomarites). E.-H. Vollet.

BONOSE, pape (V. Benoit Ier).

BONOSIENS, secte chrétienne (V. Bonose, évêque de Sardique).

BONPAS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Tarascon-sur-Ariège : 239 hab.

BON PÈRE DE FAMILLE. Cette expression nous vient du droit romain, *homo diligens et studiosus paterfamilias*, disent les textes. Le *bon père de famille*, c'est donc l'homme soigneux, l'homme qui s'occupe de ses affaires, qui administre sagement son patrimoine, et cet homme sert de type de comparaison lorsqu'il s'agit de préciser l'étendue de la responsabilité d'un débiteur d'une chose déterminée. Supposons que cette chose vienne à périr totalement ou bien qu'elle vienne à être endommagée, le débiteur ne peut exécuter son obligation, ou du moins il ne peut plus livrer la chose dans son état primitif. Doit-on le considérer comme se trouvant en faute ? Non, lorsqu'il aura apporté à la chose les soins qu'y apporterait un propriétaire diligent et soucieux de ses intérêts, oui, au contraire, lorsqu'il aura commis quelque négligence que l'on ne peut jamais reprocher à un bon administrateur. Quelques interprètes ont soutenu autrefois, en se fondant sur certaines lois romaines, qu'en certains cas le *bon père de famille*, le type abstrait auquel il fallait comparer le débiteur pour mesurer sa responsabilité, était non pas un propriétaire soigneux, comme doivent l'être, en général, les propriétaires, mais un propriétaire, un père de famille exceptionnellement soigneux, *diligentissimus paterfamilias*. On s'accorde généralement aujourd'hui pour reconnaître que c'était là une opinion erronée, et qu'il n'y a, d'après les textes romains comme d'après nos lois actuelles, qu'un seul type abstrait de *bon père de famille*, celui dont nous parlions tout à l'heure, et qui sert à déterminer la manière dont l'usufruitier doit jouir (V. Usufruit), et celle dont le tuteur doit administrer les biens de son pupille (C. civ., art. 450). Généralisant ces décisions, l'article 1137 du C. civ. porte que : « L'obligation de veiller à la conservation de la chose soumet celui qui en est chargé à y apporter tous les soins d'un *bon père de famille*. »

Il résulte bien de ces mots que la loi ne s'occupe que

d'un *bon père de famille* ordinaire sans exiger de lui des soins exceptionnels. Le principe posé par le texte reçoit, le législateur le dit expressément, quelques dérogations : en certaines hypothèses, le débiteur sera tenu d'apporter à la chose les soins d'un propriétaire *très soigneux* et à l'inverse on n'exigera de lui, dans d'autres cas, qu'une diligence moindre, inférieure à celle dont fait preuve un *bon père de famille* dans le sens général de cette expression. Il en sera ainsi, quand le type de comparaison pris pour mesurer l'étendue de la responsabilité du débiteur sera le *débiteur lui-même*, c.-à-d. quand on n'exigera de lui, en ce qui touche l'objet de la dette, que les soins qu'il apporte à ses propres affaires. Quels sont maintenant ces cas exceptionnels ? Quand comparera-t-on le débiteur au type abstrait du *bon père de famille ?* Quand le comparera-t-on à lui-même ? Ce sont là des questions dont l'examen rentre dans la théorie des fautes exposée au mot FAUTE. Paul NACHBAUR.

BIBL. : V. *Faute*.

BONPLAND (Aimé-Jacques-Alexandre), de son vrai nom GOUJAUD, célèbre voyageur et naturaliste français, né à La Rochelle le 22 août 1773, mort à Santa-Ana, prov. de Corrientes (République Argentine), le 4 mai 1858. Etant encore élève, il fit, comme chirurgien, une croisière sur l'Océan à bord d'une frégate de la république. A son retour, il vint à Paris terminer ses études et fut admis dans l'intimité de Corvisart ; c'est là qu'il fit la connaissance d'Alexandre de Humboldt, que l'amour de la science avait fait venir à Paris ; cette liaison eut pour résultat l'association conclue entre les deux jeunes savants pour ce célèbre voyage d'exploration dans l'Amérique équinoxiale, dont les résultats furent si brillants. Bonpland, chargé des recherches botaniques, recueillit et sécha plus de six mille plantes inconnues, dont il décrivait en même temps les caractères et les propriétés. Revenu en France au bout de cinq ans, il offrit des graines d'Amérique à l'impératrice Joséphine qui, peu après, lui confia la place d'intendant de la Malmaison. Après les désastres de 1814 et de 1815, il retourna en Amérique emportant une quantité considérable de plantes utiles et d'arbres fruitiers de l'Europe. Il arriva à Buenos-Ayres à la fin de l'année 1816 et fut accueilli avec distinction et peu après (1818) nommé professeur d'histoire naturelle ; mais bientôt, grâce à des influences jalouses, il perdit la faveur du gouvernement. Il résolut alors de s'avancer jusqu'en Bolivie, à travers les pampas, mais il fut arrêté dans le Paraguay par le dictateur Francia qui, le croyant un espion, le retint pendant plus de dix ans ; pendant sa captivité, retiré près de Santa-Maria, il exerça la médecine et la pharmacie, distilla des liqueurs, perfectionna les cultures du pays. Mis en liberté en 1831, Bonpland vint se fixer à San-Borja sur l'extrême frontière du Brésil, puis dans la province argentine du Corrientes sur l'estancia de Santa-Ana, consacrant à des travaux scientifiques et à la bienfaisance les dernières années de sa vie. — Ouvrages principaux : *Plantes équinoxiales recueillies au Mexique, à l'île de Cuba, dans les prov. de Caracas, de Cumana, aux Andes de Quito, sur les bords de l'Orénoque et des Amazones* (Paris, 1805 et suiv., 2 vol. in-fol., avec 140 pl.) ; *Monographie des Mélastomées* (Paris, 1806 et suiv., 2 vol. in-fol., avec 120 pl.) ; *Description des plantes rares de Navarre et de la Malmaison* (Paris, 1813, in-fol., avec 64 pl.) ; avec Humboldt : *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau Continent* (Paris, 1815 et suiv., 12 vol. in-8, avec cartes) et *Vue des Cordillères et monuments des peuples indigènes de l'Amérique* (Paris, 1816, 2 vol. et 19 pl.), enfin avec Humboldt et Kunth : *Mimosées et autres plantes légumineuses du Nouveau Continent* (Paris, 1819 et suiv., in-fol. avec 60 pl.), et *Nova genera et species plantarum*, etc. (Paris, 1815 et suiv., 7 vol. in-fol. av. 700 pl.). Dr L. HN.

BIBL. : ANGELIS, *Notice biographique* ; Montevideo, 1855. — *Amadeo Bonpland* ; Caracas, 1869. — A. BRUNEL, *Biographie d'Aimé B.* ; Paris, 1872, 3e édit.

BONPLANDIA. Genre de plantes de la famille des Polémoniacées, pour lequel Payer (*Leçons sur les fam. nat.*, p. 200) a établi le petit groupe des Bonplandiées. L'unique espèce connue (*B. gemmiflora* Cav.) est une herbe de la Nouvelle-Grenade, à feuilles opposées, simples, sans stipules. Les fleurs, hermaphrodites et régulières, ont un calice gamosépale, divisé à son sommet en cinq dents, une corolle gamopétale, labiée, et quatre étamines didynames, à anthères biloculaires et introrses. L'ovaire, triloculaire, surmonté d'un style à trois branches, devient à la maturité une capsule qui s'ouvre en trois valves loculicides pour laisser échapper les graines ; celles-ci sont albuminées. — Le *B. trifoliata* Willd. (*B. angostura* Rich.), qui fournit l'*écorce d'Angusture vraie*, est une Rutacée-Cuspariée du genre *Galipea* (V. ANGUSTURE). Ed. LEF.

BON POUR. Le *bon pour* est une formalité que l'art. 1326 du C. civ. impose à ceux qui s'obligent au paiement d'une somme d'argent ou de choses appréciables en argent, et qui consiste en ce que le souscripteur du billet doit écrire de sa propre main après sa signature ou dans toute autre partie de l'acte, les mots *bon pour* suivis de l'indication en toutes lettres de la somme à laquelle se monte l'obligation. La raison de cette formalité, la portée du texte qui la prescrit, et la sanction de son inobservation ont été examinées au mot *Billet* (V. ce mot).

BON QUART ! (Mar.). Cri proféré par les factionnaires placés sur le pont d'un navire de guerre, et qui a pour but de les tenir en éveil et d'indiquer que rien d'anormal ne se passe soit sur le navire, soit à proximité. Lorsque la cloche du bord *pique* l'heure, c.-à-d. aux heures et aux demies, les factionnaires doivent crier successivement d'après le poste qu'ils occupent : *Bon quart devant ! Bon quart tribord ! Bon quart bâbord !* Lorsque le bâtiment navigue, les factionnaires du pont sont placés sur le gaillard d'avant ; ils sont chargés de veiller l'un par tribord, l'autre par bâbord, et de prévenir l'officier de quart de tout événement qui pourrait intéresser la navigation ; tels que : vues de terre, de feux de bateaux ou de phares, de voiles, etc. Ces hommes dits *factionnaires de bossoir* doivent alors crier successivement, aux moments indiqués précédemment : *Ouvre l'œil au bossoir tribord ! Ouvre l'œil au bossoir bâbord !*

BONRECUEIL (V. DURANTI).

BONREPAUS (François DUSSON, sieur de), administrateur et diplomate français, né vers 1650, mort à Paris le 12 août 1719. D'une famille originaire du comté de Foix, qui prétendait remonter au XIIe siècle, Bonrepaus fut nommé le 16 janv. 1671, sous-lieutenant sur *la Duchesse royale* et de là passa sur les vaisseaux du roi, puis à la marine. Il participa avec Jacquier à la revision des traités pour la fourniture des vivres de la marine et contribua à la réforme du système d'adjudication des fournitures de marchandises et de munitions. Chargé ensuite d'organiser les armements du vice-amiral d'Estrées, qu'il accompagna dans sa campagne de 1673, il fut, en 1676, fait commissaire-général de la marine et directeur général des classes maritimes, et, le 10 juin 1683, intendant-général de justice, police et finances de la marine et des armées navales avec rang de chef d'escadre. Sa nomination de lecteur ordinaire de la chambre et du cabinet (20 nov. 1685), qui lui donnait les premières entrées et le logement à Versailles, ne fut que le prélude des fonctions diplomatiques qu'on allait lui confier. Le 20 déc. 1685, il fut chargé « de négociations secrètes et importantes » en Angleterre et en Hollande, qui durèrent jusqu'en 1687. Il s'agissait des relations commerciales entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Le 7 sept. 1687 il lui fut donné des lettres de recréance pour Londres, où il repartit comme plénipotentiaire pour régler l'exécution du traité établissant la neutralité des possessions anglaises et fran-

çaises en Amérique. Enfin, dans une troisième mission, il conclut le traité d'alliance offensive et défensive du 13 sept. 1688. Il obtint en récompense un logement à Marly (1689), et le grade de lieutenant-général des armées navales (1690). Nommé ambassadeur en Danemarck le 8 oct. 1692, il y séjourna de janv. 1693 à déc. 1697. Il obtint le 23 déc. 1697 des lettres de créance pour la Hollande et, le 13 janv. 1698, Louis XIV lui écrivait : « Je suis persuadé que je serai aussi satisfait du service que vous me rendrez en Hollande que je l'ai été jusqu'à présent de la manière dont vous avez exécuté mes ordres pendant votre ambassade auprès du roi de Danemark. Celle que je vous confie est l'un des plus importants emplois que je pouvais vous donner. » Bonrepaus resta en Hollande jusqu'en mars 1700 où il fut remplacé par Briord. Il fit ses preuves pour être nommé chevalier d'honneur au Parlement de Toulouse le 27 juin 1703 et fut, sous la Régence, membre du Conseil de marine. Il le quitta en oct. 1718 avec un brevet de conseiller d'Etat d'épée. A sa mort, le marquis de *Bonnac* (V. ce nom) fut son héritier. Bonrepaus ne fut pas seulement un administrateur et un diplomate; il s'intéressait aux choses de l'esprit et recherchait le commerce des écrivains et des savants. Ses papiers, conservés aux affaires étrangères et aux archives nationales (Papiers de Bonnac), prouvent qu'il avait su profiter de ses liaisons avec eux.

Louis Farges.

Bibl. : *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France pour 1877.*

BONREPOS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant de Saint-Lys ; 280 hab.

BONREPOS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Verfeil ; 227 hab.

BONS. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. de Douvaine ; 1,288 hab.

BONS-Tassilly. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Falaise ; 333 hab.

BONS-CORPS. Nom donné à des milices bretonnes levées par le duc de Bretagne, François II, pour la guerre qu'il soutint en 1468 contre le roi Louis XI (V. Bretagne).

BONS-COUSINS. Ce nom était porté sous l'ancien régime par les membres de certaines corporations de bûcherons, de fendeurs et de charbonniers. En Artois, ils se nommaient *bons-cousins sur bois ;* dans le Jura, *cousins-charbonniers.*

BONSDORFF (Per-Adolf von), chimiste finlandais, né à Åbo le 27 oct. 1791, mort à Helsingfors le 11 janv. 1839, fut successivement docent (1816), adjoint (1818) et professeur (1823) à l'Université de Finlande. Il publia des mémoires estimés de chimie et de minéralogie dans les *Actes* de l'Académie des sciences de Stockholm et dans les *Annales* de Poggendorff. — Son frère, *Johan-Gabriel* von Bonsdorff, né à Åbo le 16 sept. 1795, mort à Helsingfors le 13 mai 1873, fut trésorier du Sénat de Finlande (1826-1844) et publia un utile *Exposé systématique de la jurisprudence financière du Grand-Duché de Finlande* (1833, 3 vol. in-4). — Le cousin des précédents, *Evert-Julius* Bonsdorff, né à Åbo le 24 sept. 1810, fut professeur d'anatomie et de physiologie à l'Université de Helsingfors de 1846 à 1871, et fonda le musée d'anatomie et d'ostéologie qui porte son nom. Il a publié sur ces sciences, ainsi que sur l'entomologie et l'économie rurale, beaucoup de bons mémoires, soit à part, soit dans les Actes de la Société des sciences, dans la Revue de la Société médicale de Helsingfors, ou dans des recueils étrangers. B-s.

BONS ENFANTS (Collèges des) à Paris. Il y a eu deux établissements de ce nom, fondés à Paris au moyen âge. Le plus ancien est celui de la paroisse Saint-Honoré, dont une rue a conservé le nom ; il avait eu pour fondateurs, en 1209, Etienne Belot, bourgeois de Paris, et Ade, sa femme. Le célèbre Jacques Cœur en fut plus tard bienfaiteur. Une bulle du pape Clément VIII, datée d'octobre 1602, unit ce collège au chapitre de Saint-Honoré. L'autre collège des Bons Enfants était situé rue Saint-Victor, sur la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet. La plus ancienne mention qu'on en ait trouvée date de l'année 1247. Saint Vincent de Paul en fut principal et obtint en 1626 sa réunion à la congrégation de la mission de Saint-Lazare, puis en 1632, sa transformation en un séminaire dépendant de la même congrégation. Ce séminaire fut lui-même réuni à l'Université en 1764, et pendant la Révolution ses bâtiments ont été transformés en habitations particulières qui ont disparu lors du percement des rues Monge et des Ecoles. F. B.

Bibl. : Sur le collège des Bons-Enfants de la rue Saint-Victor, voy. une notice étendue de Vallet de Viriville, dans *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France, t.* XXV.

BON SENS. Descartes définit le bon sens la faculté de bien juger et il fait de cette expression le synonyme de raison. Si l'on veut se conformer plutôt à l'usage de la langue qu'à l'autorité d'un philosophe, on devra considérer le bon sens comme la faculté de bien juger dans les choses de pratique. Ainsi, bon sens est synonyme de raison pratique et le bon sens s'oppose même quelquefois à la raison abstraite ou théorique. La raison abstraite, en effet, a des règles absolues et très étroites qui rendraient bien souvent la pratique impossible si l'on voulait s'y astreindre. Ainsi, c'est une loi de la raison théorique que nous ne devons donner notre assentiment à une proposition que si elle est évidente et que, dans le doute, nous devons nous abstenir. Mais cette abstention n'est possible que théoriquement; pratiquement, il est impossible de s'abstenir. S'abstenir d'appeler un médecin, ce n'est pas douter de la médecine, mais la nier. Nous pouvons douter que notre dîner soit empoisonné, mais nous laisser mourir de faim plutôt que de manger d'un mets douteux serait fou. Ainsi le bon sens nous force à sortir de l'abstention et à en sortir, non pas au hasard, mais pour aller du côté pratiquement le plus sûr. — Le bon sens s'oppose encore à la raison théorique, lorsqu'il conseille de s'accommoder aux circonstances, il devient alors cet esprit de finesse que Pascal a opposé à l'esprit géométrique. C'est la raison théorique qui dit que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre, c'est le bon sens qui parfois indique à l'ingénieur que la ligne courbe est pratiquement plus courte que la ligne droite. On voit d'après cela que le bon sens est l'accommodation des lois théoriques aux nécessités de la pratique. Le bon sens ne doit donc pas être confondu avec le *sens commun* (V. ce mot). Le sens commun est le vague et flottant résumé des opinions courantes sur une foule de questions diverses, tant théoriques que pratiques, et le bon sens consiste souvent à se dégager de ces opinions nuageuses, parfois contradictoires. Le bon sens, au lieu de se confondre avec le sens commun, consiste donc parfois à s'y opposer. G. Fonsegrive.

BONS HOMMES. Ce nom a été donné à des religieux de divers ordres: en Angleterre, à des augustins établis en 1259, par le prince Edmond, leur costume était bleu ; en France, aux moines de *Grammont* (V. ce mot) et à des minimes ; ces derniers avaient un établissement à Chaillot, près de Paris, dans un manoir qu'ils avaient reçu de la reine Anne de Bretagne. En Portugal, à des chanoines qui se rattachèrent en 1435 à l'ordre de Saint-Benoît et s'occupèrent de missions aux Indes et en Ethiopie. Il fut aussi donné aux cathares et aux vaudois. E.-H. V.

BONSHOMMES (V. Prud'hommes).

BONSI (Domenico), jurisconsulte et diplomate florentin, né en 1430, mort en 1501. Trois fois prieur, puis gonfalonier de justice, il fut d'abord envoyé en ambassade auprès du duc d'Urbin et fit ensuite partie de la première ambassade envoyée par Pierre de Médicis et les Florentins à la rencontre de Charles VIII qui descendait en Italie (nov. 1496). Cette ambassade se composait, en dehors de Pierre de Médicis, parti par avance pour essayer de fléchir le courroux du monarque français, de

Pierre Alamanni, Pierre Soderini, Agnolo Niccolini, Domenico Bonsi, Francesco Valori, Braccio Martelli et Jiuliano Salviati. Les instructions données à ces huit ambassadeurs sont conservées aux archives des Médicis à Florence et ont été imprimées dans Desjardins-Canestrini, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* (Paris, 1859, t. I, p. 597). Partisan déclaré de Savonarole, ajoute M. Desjardins, Domenico Bonsi fut éloigné de Florence sous l'honorable prétexte d'une ambassade à Rome, par les ennemis du célèbre dominicain à l'époque même où ils conjurèrent sa perte. Bonsi ne survécut que peu de temps à son ami. Un descendant de Dominique Bonsi, portant le même prénom que lui, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle et eut à remplir quelques missions diplomatiques. *Letters from Cosmo I of Tuscany to Dominico Bonsi*, 1571-1572 (British Museum, fonds italiens, ms. 23721). Rott.

BONSMOULINS. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche ; 346 hab.

BONS OFFICES. Les bons offices sont un des procédés de droit international dont peut faire usage une puissance, dans le but d'amener le règlement d'un différend survenu entre deux autres puissances ; on le range parmi les modes de négociation indirecte, avec l'arbitrage de la médiation ; mais, à la différence de l'arbitre et du médiateur, l'Etat qui donne ses bons offices n'a pas à connaître d'ordinaire du fond même de la querelle ; il se borne plutôt à rapprocher les parties et à préparer un acheminement vers un accommodement. Les bons offices peuvent être invoqués ou offerts ; ils peuvent intervenir au début d'une querelle et pour empêcher une guerre d'éclater et le sang de couler, aussi bien que pendant la guerre et pour amener la pacification. Il est difficile de marquer précisément sous quelle forme les bons offices peuvent être prêtés. Les modalités en varient suivant les circonstances, et ce sont tantôt de simples conseils amicaux donnés aux deux parties, tantôt une intervention plus effective, que détermine l'intérêt plus ou moins fort que porte la tierce puissance à l'un ou l'autre des adversaires ou au maintien de la paix.

Bibl. : Funck-Brentano et Sorel, *Précis du droit des gens ;* Paris, 1877, in-8.

BONSON. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Roquesteron ; 381 hab.

BONSON. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Rambert ; 329 hab.

BONSTETTEN (Charles-Victor de), littérateur suisse, né à Berne le 3 sept. 1745, mort à Genève le 3 févr. 1832. D'une des plus anciennes familles patriciennes de Berne, il quitta de bonne heure sa ville natale, et passa les premières années de ses études à Yverdon, Genève et Lausanne ; plus tard, il fréquenta les Universités de Leyde et de Cambridge. Bonstetten ne put jamais s'astreindre aux études systématiques et méthodiques des écoles de cette époque ; c'est surtout dans ses voyages en Angleterre, en Hollande, en Italie, ainsi que dans les salons de la bonne société de Genève et de Paris, pour lesquels il avait un goût particulier, qu'il acquit les connaissances au moyen desquelles il se fit plus tard un renom littéraire. Ses relations avec le poète Thomas Gray, avec Mme Necker et la duchesse de la Rochefoucauld l'initièrent aux lettres anglaises et françaises, et le firent entrer dans le courant philosophique de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Bien que dépaysé, il dut se conformer aux traditions de sa famille et entrer au service de la république bernoise ; nous le voyons tour à tour bailli de Gessenay, de Nyon, et préposé à la surveillance des bailliages italiens du Tessin. Après la chute de Berne, il devint jusqu'en 1803 l'hôte de son amie, Frédérique Brun, à Copenhague ; puis il s'établit à Genève. Ses relations et ses voyages dont le but était toujours d'observer les mœurs, plutôt que ses études, ont fait de Bonstetten un philosophe pratique ; il ne connaît probablement pas les systèmes profonds produits par les philosophes allemands ; mais comme il est excellent observateur, homme d'esprit et indépendant de toute coterie religieuse, il tire de ses expériences des conclusions générales qui ne sont pas sans doute un système, mais qui représentent cependant une morale noble et généreuse et, à certains points de vue, originale. Il a écrit en allemand ses premières impressions seulement ; la plupart de ses œuvres sont en langue française : *Voyage sur la scène des dix derniers livres de l'Enéide* (Genève, 1806) ; *Recherches sur la nature et les lois de l'imagination* (1807, 2 vol.) ; *Pensées* (1815) ; *Etudes de l'homme ou Recherches sur les facultés de sentir et de penser* (1821, 3 vol.) ; *l'Homme du Midi et l'Homme du Nord* (1824) ; *la Scandinavie et les Alpes* (1826). Dr Gobat.

Bibl. : A. Steinlen, *Charles-Victor de B., étude biographique et littéraire ;* Lausanne, 1860.

BONSY (Famille de) (ou Bonzi, avec l'orthographe italienne). Famille originaire de la Toscane, qui a fourni à l'Eglise un grand nombre de prélats dont la plupart ont joué un rôle diplomatique. — *Antoine* de Bonsy, évêque de Terracine, fut légat de Clément VII, à Florence et auprès de François Ier, roi de France, pour le mariage d'Henry, duc d'Orléans, avec Catherine de Médicis. — *Thomas* de Bonsy, prélat et diplomate français, mort le 22 déc. 1603, neveu du précédent. Fils de Robert de Bonsy et de Marie Soderini, Thomas de Bonsy fut d'abord vicaire général de Laurent Strozzi et de Julien de Médicis, évêques de Béziers. Il venait de sauver cette ville de l'attaque de Damville, chef des protestants du Languedoc, quand il en devint évêque en 1576. Après avoir été envoyé en Toscane pour négocier le mariage du duc d'Alençon avec Eléonore de Médicis, il résigna son évêché à son neveu Jean-Baptiste, qui suit. — *Jean-Baptiste*, cardinal de Bonsy, prélat et diplomate français, né à Florence en 1554, mort à Rome le 4 juil. 1621. Jean de Bonsy était fils de Dominique de Bonsy et de Constance Vittoria. Après avoir étudié le droit à l'Université de Padoue et s'y être fait recevoir docteur, il alla exercer à Rome la profession d'avocat. Ses plaidoiries le désignèrent à l'attention du pape Clément VIII qui le chargea d'aller à Florence régler une question de limites, pendante entre lui et le grand duc de Toscane, François de Médicis. Il y réussit si bien que le grand duc le nomma sénateur de Florence et lui offrit l'archevêché de cette ville. Il le refusa pour aller occuper le siège de Béziers, dont il prit possession en 1598. En 1600, il négocia le mariage d'Henri IV avec Marie de Médicis et fut, en récompense, nommé successivement premier aumônier de la reine, puis, grand-aumônier de France. Il fut fait cardinal du titre de Saint-Clément au consistoire du 17 août 1611. Après avoir assisté aux Etats-Généraux de 1614, il nomma coadjuteur son neveu Dominique et se retira à Rome où il assista, avant de mourir, au conclave de 1621 pour l'élection du pape Grégoire XV. — *Dominique* de Bonsy, prélat français, neveu et coadjuteur du précédent. Il était fils de Pierre de Bonsy et de Lucrèce de Manelli et mourut le 30 avr. 1621. — *Thomas II* de Bonsy, cousin du précédent, évêque de Béziers, mort le 27 août 1628. — *Clément* de Bonsy, parent des précédents, évêque de Béziers, né en 1598, mort le 6 oct. 1659. — *Pierre*, cardinal de Bonsy, prélat et diplomate français, né à Florence le 15 avr. 1631, mort à Montpellier le 11 juil. 1703, parent des précédents. Bonsy était fils de François de Bonsy et de Christine Riari. Chargé de représenter le grand duc de Toscane aux conférences de Saint-Jean-de-Luz et de Fontarabie, il s'y fit remarquer de Mazarin, et ce fut l'origine de sa fortune. Retenu en France par le cardinal et pourvu de l'abbaye d'Aniane, il assista à l'assemblée du clergé de 1656 et fut nommé, en 1659, à l'évêché de Béziers, que plusieurs membres de sa famille avaient déjà occupé. En 1661, il fut à la fois ambassadeur de Toscane en France, chargé de demander en mariage la fille de Gaston d'Orléans pour Côme de Médicis, et de France en Toscane, pour la conduire à Florence. Cette double mission ayant de nouveau attiré l'attention sur ses

qualités diplomatiques, il fut nommé ambassadeur à Venise en 1662. Arrivé en déc. 1662, il prit congé le 13 juin 1665 pour aller en Pologne négocier sur de nouvelles bases l'affaire de la succession de Jean-Casimir. Il s'agissait de soutenir la candidature du prince de Condé au trône de Varsovie. Bonsy ne put réussir dans cette affaire, mais il empêcha du moins l'élection du candidat autrichien, le prince Charles de Lorraine, et ce fut un Piast, Michel Koributt Wieçnowieçki, qui fut nommé. Bonsy rentra en France où il fut pourvu de l'archevêché de Toulouse (8 déc. 1669) et quelque temps après, nommé ambassadeur en Espagne. Fait cardinal en 1672 (22 fév.), il devint successivement archevêque de Narbonne (1673), grand-aumônier de la reine et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit (1688). Il participa aux conclaves pour l'élection d'Innocent XI (1676), d'Alexandre VIII (1689) et d'Innocent XII (1691). Bonsy était un diplomate habile et un prélat éclairé. Il contribua par ses libéralités à la construction du séminaire de Narbonne. Il correspondait avec Colbert au sujet de Viviani et autres célèbres savants italiens et, durant son séjour à Venise, il acheta pour Louis XIV un tableau de Véronèse. Louis Farges.

Bibl. : *Gallia christiana*, t. VI. — A. Jal, *Dict. critique*. — Petruccelli della Gattina, *Hist. diplomatique des Conclaves*, t. II. — L. Farges, *Recueil des Instructions aux amb. de France en Pologne*.

BONTADINO (Vittore), ingénieur et architecte italien, né à Bologne à la fin du xvie siècle, mort dans l'île de Malte. Il passa une partie de sa vie à la Valette, capitale de cette île, et, entre autres travaux importants, y amena l'eau douce de plus de huit milles de distance. L. S.

BONTÆA (Malac.). Ce genre a été établi par Each pour un groupe de Mollusques lamellibranches de l'ordre des Pholadacés, caractérisé par une coquille inequivalve, mince, d'une forme ovale, comprimée, et dont la surface est visiblement granuleuse; à l'intérieur et partant du crochet existe un cuilleron, saillant et vertical ; les siphons sont séparés. Le type du genre est le *Bontæa prætenius*, petite coquille très mince, très fragile, de couleur blanche, presque transparente, vivant dans les mers de l'Europe, surtout sur les côtes de la France et de l'Angleterre.

BONTALENTI (V. Buontalenti).

BONTANES. On appelle ainsi des sortes de *pagnes*, c.-à-d. des morceaux d'étoffe de coton, que les habitants de certaines parties de l'Afrique emploient pour se couvrir le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Les tissus de cette espèce, que diverses nations de l'Europe, principalement les Français, les Hollandais et les Anglais tiraient des Indes-Orientales pour en faire négoce sur les côtes d'Afrique, étaient des étoffes grossières teintes entièrement, le plus souvent en bleu ou en rouge. Aujourd'hui les tissus que l'on fabrique à Rouen et à Manchester ont à peu près enlevé aux bontanes la vogue dont elles jouissaient, et se sont substituées à ces étoffes dans les pays qui en font la consommation.

BONTEKOE (Willem-Ysbrants), voyageur hollandais du xviie siècle. Il fit en 1618 un voyage aux Indes dont il a laissé la relation. Cet ouvrage, imprimé à Utrecht en 1651 (in-4), a été traduit en français: *le Voyage aux Indes orientales* (Amsterdam, 1681, in-12).

BONTEMPI (Jean-André), nommé *Angelini*, musicien-chanteur, et écrivain musical italien, né à Pérouse vers 1630, mort vers l'année 1700. Il fut élève de Mazzochi, maître de chapelle du pape, puis devint lui-même maître de chapelle dans une des églises de Rome; il se rendit à Venise, et ensuite auprès du margrave de Brandebourg, Chrétien-Ernest. Il composa, pour le mariage de ce prince, le premier opéra qui ait été joué dans cette partie de l'Allemagne. Cet ouvrage était intitulé *Il Paride*. Il vécut pendant trente années dans la Saxe, comme directeur de la musique de l'électeur Jean-Georges II. En 1694, il retourna à Pérouse. Les écrits de Bontempi qui méritent le plus de rester sont les suivants : *Nova quatuor vocibus componendi methodus, qua musicæ plane nescius ad compositionem accedere potest* (Dresde, 1660, in-4); *Tractatus in quo demonstrantur occultæ convenentiæ sonorum systematis participati* (Bologne, 1690); *Istoria musica nella quale si ha piena cognizione della teoria e della prattica antica della musica armonica* (Pérouse, 1695, in-fol.); on lui doit aussi une histoire de l'origine des Saxons. Comme compositeur, il a écrit la musique et le livret de l'opéra *Il Paride*, et un oratorio sur la vie et le martyre de saint Emilien, évêque de Trèves. A. E.

BONTEMPS (Pierre), sculpteur français du xvie siècle, né à Paris. Les détails de la vie de cet artiste sont inconnus, ainsi que les dates de sa naissance et de sa mort; mais les commandes importantes qu'il reçut témoignent de l'estime dans laquelle le tenaient ses contemporains, et le mérite de ses œuvres le classe au premier rang des artistes de la Renaissance française. Les *Comptes des Bastiments du Roy*, publiés par M. L. de Laborde contiennent plusieurs mentions de paiements pour travaux faits à Bontemps; ce sont ces comptes qui ont permis de lui attribuer avec certitude la part qui lui revient dans la décoration du *Tombeau de François Ier*. On le trouve porté d'abord sur les *Comptes*, pendant les années 1536 et 1537, pour des « ouvrages de stuc » exécutés au palais de Fontainebleau, dans la grande galerie et dans la chambre de la reine; son salaire est fixé à 15 livres par mois. Pendant l'année 1540, on voit ensuite « l'imager » Bontemps employé à de menus travaux de sculpture, tels que des réparations aux statues coulées en bronze par ordre du roi, *le Tibre*, *le Laocoon* et *Apollon*, ou « le rhabillage de la figure de *Vulcain*, faite pour sonner les heures à la grande horloge ». Son salaire est alors de 20 livres par mois. On n'a pas retrouvé la trace des ouvrages qu'il exécuta pendant les douze années qui suivirent, mais il faut croire qu'il employa ce laps de temps au mieux pour sa réputation, car en 1552 on le retrouve chargé de la moitié des figures et bas-reliefs du magnifique tombeau que le roi Henri II faisait élever à son père. Dans le contrat très détaillé passé entre Philibert de Lorme, chargé de la construction du monument, et Bontemps, celui-ci est qualifié « maître sculpteur et bourgeois de Paris ». Pour la somme de 1,679 livres, Bontemps doit exécuter les statues, « en forme de prians », du *Dauphin*, du *duc d'Orléans, troisième fils du roi* et de la *Reine régente* (Louise de Savoie) ». Cette dernière statue paraît ne jamais avoir été exécutée; elle ne fait du moins pas partie du tombeau. Outre ces statues, le contrat stipule encore l'exécution de « la moitié des bas-reliefs du stylobate, qui devront représenter la *Bataille de Cérisoles* comme sujet principal, en marbre, sur un pouce de relief et treize pouces de haut ». Les statues des jeunes princes placées sur la plate-forme supérieure du tombeau à Saint-Denis, sont fort peu visibles; il est plus facile de juger leur excellent style, leur exécution pleine d'élégance et de délicatesse dans les moulages du musée du Trocadéro. Les bas-reliefs, traités avec grande habileté, présentent des effets de perspective et de raccourcis incompatibles avec le véritable esprit du bas-relief, mais qu'il n'était guère possible d'éviter pour un pareil sujet. La *Bataille de Cérisoles* remplit le panneau principal; les panneaux secondaires contiennent, à gauche les faits qui ont précédé la bataille, et à droite ceux qui l'ont suivie. — Les *Comptes des bastiments* mentionnent encore une somme de 115 livres, payée en 1556 pour le grand *Vase de marbre, supporté par un piédestal*, qui reçut le cœur, la cervelle et les entrailles de François Ier, et fut placé au milieu du chœur de l'abbaye des Hautes-Bruyères, près Montfort-l'Amaury. Ce petit monument, aujourd'hui à Saint-Denis, est orné de médaillons sculptés aussi finement que des camées, représentant l'*As-*

tronomie, la *Géométrie*, l'*Architecture*, la *Sculpture*, la *Peinture*, la *Musique instrumentale*, la *Musique vocale* et la *Poésie lyrique*. Enfin, deux autres quittances, de la même époque, parlent de deux ouvrages aujourd'hui disparus : une *Statue de François Ier*, en bois, haute de sept pieds, devant être érigée contre un des piliers de la grande salle du Palais, et un bas-relief en marbre, représentant *les Quatre Saisons*, pour la cheminée de la chambre du roi à Fontainebleau.

Ad. Thiers.

Bibl. : L. de Laborde, *les Comptes des bastiments du Roy*; Paris, 1877, in-8. — Le baron de Guilhermy, *Monographie de l'église de Saint-Denis*; Paris, 1868, in-12 — Léon Palustre, *la Renaissance en France*; Paris, 1881, in-fol.

BONTEMPS (Charles), ingénieur français, né à Belfort le 13 mars 1839, mort à Meudon (Seine-et-Oise) le 4 mai 1884. Sorti en 1860 de l'Ecole polytechnique comme élève-ingénieur des télégraphes, il fut chargé de la direction de diverses stations, et lorsque, en 1867, fut projeté l'établissement à Paris d'un réseau pneumatique, il devint le collaborateur de M. Baron et de ses successeurs pour l'exécution de cette œuvre à laquelle son nom est resté intimement lié. Il a exposé, dans un livre intitulé *les Systèmes télégraphiques* (Paris, 1876, in-8), le plan et le mode d'exécution de ce réseau. Lors de la création de l'Ecole supérieure de télégraphie, en 1878, il fut chargé du cours de télégraphie. Nommé inspecteur de quatrième classe en 1877, puis inspecteur-ingénieur, il était membre du comité des *Annales télégraphiques* et collaborait à la *Lumière électrique* et à l'*Electricité*.

L. S.

Bibl. : *Annales télégraphiques*, 1884, 3e série, t. XI, p. 183.

BONTHAÏN. Comptoir hollandais, au S.-E. de Célèbes, dans la baie de Bonthaïn. Belle cascade dans le voisinage.

BONTIUS ou **DE BONDT**. Nom de plusieurs médecins hollandais, parmi lesquels *Gerardus* Bontius, né à Rijswijk en 1536, mort à Leyde le 15 sept. 1599, après avoir enseigné pendant vingt-quatre ans la médecine, l'anatomie, etc., à l'Université. C'est lui qui est l'inventeur des pilules hydragogues dites de Bontius. — *Reynerus* Bontius, fils du précédent, né à Leyde en 1576, mort le 12 juin 1623, fut successivement professeur de philosophie et de médecine à Leyde et médecin des princes Frédéric-Henri et Maurice de Nassau. — *Jacobus* Bontius, fils du précédent, né à Leyde en 1599, mort à Java le 30 nov. 1631. Il exerça d'abord la médecine dans sa ville natale, puis en 1626 fut chargé de l'inspection chirurgicale des Indes néerlandaises. Ses ouvrages sont remarquables : *De medicina Indorum libri IV* (Leyde, 1642, et autres éditions); *Historiæ naturalis et medicæ Indiæ orientalis libri VI*, resté incomplet et publié par G. Piso dans son *Libri XIV de Indiæ utriusque re naturali et medicina* (Amsterdam, 1658).

Dr L. Hn.

BONTOUX (Eugène), financier français, né en 1824. Il fit de fortes études scientifiques, entra à l'Ecole polytechnique, et choisit la carrière d'ingénieur. Il construisit diverses lignes de chemin de fer, et fut directeur général des Chemins de fer du Sud de l'Autriche. Il se lança ensuite dans les spéculations industrielles pour le compte ou avec l'appui de la maison Rothschild. Il y perdit une partie de sa fortune (1873) et se brouilla avec les Rothschild. Il conçut alors le dessein hardi d'élever une banque catholique en face de la haute banque juive, banque dont le succès devait contrebalancer, voire même miner la puissance financière des israélites. Le 3 juin 1878, il fonda, à Paris, avec le concours des légitimistes et des cléricaux, l'*Union générale*, qui entreprit toutes les affaires de banque, de crédit et d'escompte, surtout les émissions et placements de titres des sociétés financières et industrielles établies en divers pays d'Europe. La plupart de ces opérations (entre autres l'émission de la Banque des Pays hongrois) réussirent et procurèrent de gros bénéfices. Une spéculation d'abord habilement menée, puis, avec le succès, devenue imprudente, porta les actions de 500 fr. (1879) à 972 fr. (1880), à 1,000 fr. (1881), et à 2,010 fr. (sept. 1881). Mais une formidable campagne à la baisse entreprise par la banque juive amena l'effondrement de ces cours exagérés et causa la ruine de l'*Union* et, par contre-coup, le krach financier, qui eut tant de retentissement dans le pays et fut même la cause d'une interpellation à la Chambre des députés (2 fév. 1882). Le 28 janv. 1882 l'*Union générale* suspendait ses paiements; le 2 fév. elle était déclarée en faillite; le 6 fév. la dissolution de la société était prononcée. Bontoux fut arrêté, traduit devant le tribunal correctionnel de la Seine et condamné, le 20 déc. 1882, à cinq ans de prison et 3,000 francs d'amende, sous la prévention d'avoir contrevenu à l'art. 419 du C. pén, qui punit les opérations sur la hausse et la baisse des effets publics à l'aide de manœuvres frauduleuses. Ce jugement fut confirmé le 19 mars 1883 par la cour d'appel, qui réduisit à deux ans la peine d'emprisonnement, et par la cour de cassation le 23 juin 1883. Bontoux, après un séjour prolongé à l'étranger, vient de publier son apologie : *l'Union générale, sa vie, sa mort, son programme* (Paris, 1888, in-18).

BONVAL (Clarisse), actrice française, née à Paris le 14 oct. 1825, morte à Verneuil (Eure) le 18 oct. 1878. Admise fort jeune au Conservatoire, elle en sortit à l'âge de dix-huit ans, après avoir obtenu au concours un accessit de comédie, et fit à la Comédie-Française une première apparition. N'ayant pas été admise à la suite de cette épreuve, elle accepta un engagement pour le Grand-Théâtre de Lyon, où elle ne fut pas accueillie favorablement. Le 20 juil. 1847 elle débutait de nouveau à la Comédie-Française, dans le rôle de Marinette du *Dépit amoureux*, jouait ensuite le *Légataire universel*, les *Folies amoureuses* et *Turcaret*, et cette fois était reçue pensionnaire. Jolie, gracieuse et fine, non dépourvue de qualités scéniques, mais manquant un peu de mordant et d'originalité, Mlle Bonval eut la chance fâcheuse de se trouver en partage d'emploi, pour celui des soubrettes, avec Mlle Augustine Brohan, qui était sortie du Conservatoire un an avant elle, et dont le talent si nerveux et si personnel la relégua au second plan. Il en résulta que Mlle Bonval, qui cependant prit place dans le répertoire en jouant tour à tour le *Menteur*, *Amphytrion*, *l'Ecole des Maris*, les *Rivaux d'eux-mêmes*, les *Femmes savantes*, le *Jeu de l'amour et du hasard*, le *Mari et l'Amant*, le *Voyage à Dieppe*, le *Jeune Mari*, etc., ne fit que peu de créations, les rôles nouveaux s'en allant surtout à sa rivale. Néanmoins elle fut reçue sociétaire en 1852, et son talent modeste, mais consciencieux et solide, ne laissait pas que de rendre de réels services. Elle quitta la scène de bonne heure et épousa M. Thomassin, notaire.

BONVALOT (Edouard), jurisconsulte contemporain, né à Lorquin (Meurthe) en 1825. Ancien magistrat, en dernier lieu conseiller à la cour d'appel de Dijon et à celle de Colmar, M. Bonvalot est un jurisconsulte très distingué, particulièrement connu par ses publications sur certaines coutumes des pays de l'Est. Il a donné le texte de ces coutumes en l'accompagnant d'un commentaire très savant. Nous citerons surtout : *Coutumes du val d'Orbey* (Paris, 1865, in-8); *Coutumes de la Haute-Alsace* (Paris, in-8) ; *les plus principales et générales coustumes du duchié de Lorraine*, texte inédit (Paris, 1877). En dernier lieu, M. Bonvalot a publié un important travail intitulé *le Tiers-Etat d'après la charte de Beaumont et ses filiales* (Paris et Metz, 1883, in-8).

BONVALOT (Pierre-Gabriel), voyageur français contemporain, né à Epagne (Aube) en 1853. Il fit ses études à Troyes, et passa sa jeunesse à voyager en Europe, à étudier les langues et la géographie et particulièrement celle de l'Asie centrale. En 1880, chargé

d'une mission par le ministère de l'instruction publique, il visita successivement l'Asie centrale, le Turkestan, Bokhara et voyagea de Samarcande à l'Amour, en compagnie de la famille de l'émir Abdourrah-mar Khan. Il découvrit les ruines de Chahri-Samane dans la vallée du Souskhane, explora le Kohistan et les contreforts ouest du Tian-Chan. Il rentra en France par Bokhara, l'Amou-Darya, la mer Caspienne et le Caucase (1882). Chargé d'une nouvelle mission en 1885, il parcourut le Lenkoran, la Perse, le pays des Turcomans. Il essaya à deux reprises, mais en vain, d'entrer dans l'Afghanistan. Il visita le Hissar, la vallée de Kafirnazane; après avoir traversé l'Amou, il fut fait prisonnier par les Afghans qui le retinrent un mois et le relâchèrent. De retour à Samarcande, il organisa une expédition dans le Pamir, région considérée jusqu'alors comme inabordable pendant l'hiver. Il réussit à la franchir, malgré d'effroyables difficultés (et des variations de température intolérables de + 38° à — 44°). Poursuivi tour à tour par les Chinois et par les Afghans, il réussit néanmoins à gagner l'Inde anglaise et arriva à Cachemir le 13 août 1887, après une marche à pied d'un mois. Les chevaux étaient morts en route, et la santé de l'explorateur, ainsi que celle de ses compagnons, MM. Pépin et Capu, avait été terriblement éprouvée. De retour à Paris, M. Bonvalot fut reçu et félicité publiquement à la Sorbonne par la Société de géographie et donna sur ses voyages un certain nombre de conférences qui obtinrent un vif succès. Il a publié : *De Moscou en Bactriane* (Paris, 1884) ; *Du Kohistan à la Caspienne* (1855). En 1888, M. Bonvalot, lors de la réunion annuelle des sociétés savantes, a été décoré de la Légion d'honneur. L. L.

BONVESIN DA RIVA, écrivain italien, né à Milan vers 1250, mort après 1313. Il appartenait à une bonne famille et semble avoir occupé une assez haute situation ; les chroniques milanaises le mentionnent en 1288 et en 1291, et on a conservé deux testaments de lui faits en 1304 et en 1313. Il paraît être entré d'assez bonne heure dans une sorte de congrégation laïque, celle des *Umiliati*, ce qui lui valut le titre de *frà*, mais ne l'empêcha pas de se marier deux fois. On a de lui quelques ouvrages latins : *Chronicon de magnatibus urbis Mediolanensis; De disciplulorum preceptorumque moribus seu Vita scholastica*, etc. Mais ce sont surtout ses poésies en langue vulgaire qui méritent l'attention ; ce sont, pour la plupart, des compositions morales ou didactiques, dont la monotonie est heureusement rompue par un grand nombre de narrations et de légendes gracieuses. On remarque dans le nombre un *Trattato de' Mesi*, sorte d'apologue, où janvier arrive à triompher de la révolte des onze autres mois qui refusaient de le reconnaître plus longtemps pour leur chef, et un manuel de civilité à table *(De quinquaginta curialitatibus ad mensam)*, qui donne une idée curieuse de la vie de société dans la haute Italie au moyen âge. Une partie des poésies de Bonvesin a été publiée, en 1850, par Bekker dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin ; le *Trattato de' Mesi*, trouvé plus récemment dans un manuscrit de la bibliothèque de Tolède, a été publié par M. Lidforss (Bologne, 1872) Ant. THOMAS.

BIBL. : TIRABOSCHI, *Vetera humiliatorum monumenta*; Milan, 1766, t. I, pp. 297 et suiv. — A. SEIFERT, *Glossar zu den Gedichten des Bonvesin da Riva*; Berlin, 1886.

BONVICINO (Alessandro) ou **BUONVICINO**, peintre italien, plus connu sous le nom de *Moretto* da Brescia, sans qu'on puisse dire l'origine de ce surnom, né à Brescia en 1498, mort en 1555. Il fut l'élève et l'émule de Girolamo Romanino. Il paraît avoir travaillé surtout à Brescia. Par l'élégance noble et gracieuse de sa composition, la douceur argentée et l'harmonie délicate de son coloris, il mérite d'être classé parmi les maîtres les plus charmants de l'Italie septentrionale. Dès 1521, il peint à San Giovanni Evangelista, à Brescia, le *Prophète Elie au désert*, la *Manne* et la *Cène*. A partir de cette époque, il peuple de ses œuvres les églises de sa ville natale, et bien que quelques-uns de ses tableaux soient entrés aujourd'hui dans les galeries étrangères et au musée de Brescia, c'est encore dans les églises mêmes de Brescia, à San Giovanni Evangelista, San Clemente, Santa Maria delle grazie, S. Nazaro e Celso, etc., que l'on apprend le mieux à le connaître.

Citons plus particulièrement le *Massacre des innocents*, l'*Assomption de la Vierge*, la *Gloire de sainte Marguerite* à San Francesco, la *Vierge et saint Nicolas* à Santa Maria de' Miracoli, la *Vierge et saint Clément* à San Clemente, la *Gloire de saint Antoine*, la *Légende de saint Pierre* au palais épiscopal, la *Madone et sainte Agnès* à la galerie de la ville, etc., etc. ; cinquante grands tableaux environ, dont une vingtaine, il est vrai, sont dans un état médiocre ou bien doivent être catalogués de son atelier, plutôt que de sa main. Le musée Brera, l'Académie de Venise, le Vatican, le musée de Naples, l'église Sante Maria della Pietà à Venise, saint Andrea de Bergame, San Giorgio Maggiore de Vérone, Santa Maria Maggiore de Trente, la chapelle du château Paitone près de Brescia, possèdent aussi des tableaux de lui. Le musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg a une allégorie de la *Foi;* celui du Belvédère à Vienne, une précieuse *Sainte Justine avec la licorne et un chevalier en prière à ses pieds;* le Louvre, deux ouvrages de son meilleur temps, *Saint Bernardin de Sienne et saint Louis évêque de Toulouse, Saint Bonaventure et saint Antoine de Padoue* (nos 78 et 79) ; le musée de Berlin, *Sainte Marie glorieuse et Elisabeth*, signé et daté Ales. Moretus Brix. F. MDXLI — et l'*Adoration des bergers* (Alexander Moretus Brix : F : [nos 187 et 197]) — enfin, le Stædel's Institut de Francfort contient son chef-d'œuvre peut-être, l'admirable *Madone sur un trône avec les quatre pères de l'Eglise* (no 45), provenant de l'église San Carlo al Corso à Rome, d'où il passa dans la galerie Fesch, vendue en 1845. La galerie nationale de Londres possède aussi une belle *Vierge glorieuse* avec saint Hippolyte et sainte Catherine (no 1165), et la galerie Leuchtenberg à Pétersbourg une *Madone au rosaire*, de sa plus belle manière.

Bonvicino fut aussi un portraitiste d'une rare élégance ; la collection Fenaroli à Brescia, le palais Brignola à Gênes, la National Gallery a Londres (nos 299 et 1025) ; le musée municipal et la collection Martinengo de Brescia ; le palais Pitti à Florence, possèdent de remarquables portraits de sa main, datés de 1526, 1531, 1533, etc. Son dernier tableau daté est de 1554, et représente un *Ensevelissement du Christ* (Collection Frizzoni à Bergame). Il prouve que le maître n'avait rien perdu encore de sa force et de son charme. André MICHEL.

BIBL. : FENAROLI, *Dizionario degli artisti Bresciani;* Brescia, 1877.— Karl WOERMANN, *Geschichte der Malerei* II, 777 et suiv.

BONVILLARD. Com. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville, cant. de Grésy ; 815 hab.

BONVILLARET. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. d'Aiguebelle ; 511 hab.

BONVILLER. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Lunéville ; 285 hab.

BONVILLERS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman ; 221 hab.

BONVILLERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Breteuil; 236 hab. Le chœur de l'église est gothique. Sous le village existe un fort ou souterrain de refuge.

BONVILLET. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Darney ; 507 hab.

BONVIN (François), peintre français contemporain, né à Vaugirard le 22 nov. 1817, mort le 19 déc. 1887 : Méd. 3e classe 1849, 2e classe 1851. François Bonvin

tiendra dans l'histoire de la peinture française, au XIXe siècle, la place durable d'un petit maître profondément original. On le compare volontiers aux peintres flamands: il a représenté, comme ceux-ci, avec une extrême concision, une sobriété de touche sincère et franche, des intérieurs, des scènes familières, des personnages pris dans la vie de chaque jour. Fils d'un garde champêtre de Montrouge, il s'est trouvé aux prises, dès sa jeunesse, avec les difficultés de la vie. Tour à tour ouvrier typographe et comptable, il est devenu plus tard inspecteur du marché de Poissy, et employé à la Préfecture. Dans la période des débuts et longtemps après, il prenait, sur le travail qui assurait sa vie, les heures qu'il voulait consacrer à la peinture. Bonvin s'est fait remarquer d'abord au Salon de 1848. Il arrivait en plein mouvement réaliste, au milieu des discussions nouvelles et des essais d'un art moderne approprié à notre époque. Il était partisan de la représentation de la vie réelle, il voulait peindre un petit monde humble et modeste; il se rapprochait des ardents novateurs de ce temps-là, tout en étant moins bruyant. En 1849, ce peintre de l'intimité, ce chercheur recueilli et naïf, exposait des *Buveurs dans un cabaret* et une *Cuisinière occupée à ses fourneaux*, envoi qui lui valait une médaille de 3e classe. Le souvenir de Chardin se mêlait déjà aux inspirations qui le dominaient. Parmi ses envois aux Salons, on a vu se succéder, presque chaque année, des tableaux de petites dimensions, représentant les détails de l'existence bourgeoise, les occupations et les travaux de la mère de famille, l'éducation des enfants. Il a peint des intérieurs de salle à manger et de cuisine, peuplés de nature-morte, des salles d'école, des ouvroirs d'orphelines et de filles pauvres. Il s'est plu aussi à retracer la vie monotone des couvents, et il a réussi à nous donner des croquis caractéristiques de ces religieuses, qui, en penchant leur tête sous la coiffe, répètent à voix basses leurs prières, préparent des confitures, ou tricotent des bas de laine. Il aimait la note blanche des cornettes éclatant sur les robes grises, comme il aimait le ton vif des toques et des tabliers des petits cuisiniers. Le domaine où le pinceau de Bonvin s'est exercé est assurément restreint; mais l'artiste est de premier ordre dans chacune de ses compositions. Il s'y est montré un coloriste sévère; il a donné aux physionomies une expression saisissante. Un tableau de Bonvin est toujours reconnaissable. Monselet a dit plaisamment un jour: *A Bonvin, pas d'enseigne*. On distingue une œuvre de ce peintre aux mêmes signes qui font retrouver un Pierre de Hooch, un van der Meer de Delft ou un Terburg.

Le talent de Bonvin était trop mâle, trop loyal dans la recherche des effets, pour se plier à certaines conventions. Très apprécié par les artistes et les amateurs, Bonvin n'a guère vu sa peinture obtenir la vogue dans le grand public. Il vivait à Saint-Germain, et se tenait à l'écart du mouvement artiste. On avait dit, à diverses reprises, que sa santé s'affaiblissait; un jour, retenu au lit par les infirmités, il avait envoyé un tableau à un ami en y traçant ces mots: *Bonvin mourant*. On apprit subitement, en 1886, que le peintre était devenu aveugle. Une vente s'organisa pour venir en aide au vieillard si durement frappé, et que ses œuvres longtemps discutées n'avaient pas enrichi. En même temps, une exposition de ses toiles et de ses esquisses ramena l'attention sur l'auteur de tant de petits chefs-d'œuvre. Le produit de la vente avait suffi pour le mettre à l'abri du besoin, mais au moment où il pouvait compter sur le repos, la mort vint le frapper à l'âge de soixante-dix ans. Le musée du Luxembourg possède de François Bonvin la *Servante à la fontaine*, sujet peint pour Bressant, du Théâtre-Français, et le *Réfectoire*, acheté en 1887. Notre peintre a exposé, à divers Salons, des gravures à l'eau-forte dont l'exécution est très énergique et qui sont, de tous points, dignes de lui.

Bonvin a eu un frère, ***Léon***, artiste de talent, peintre et musicien, qui se suicida en 1866. Ce malheureux n'a point laissé de productions importantes; il avait peint quelques jolies aquarelles. Ant. VALABRÈGUE.

BIBL.: Paul LEROI, *l'Art*, 1887 et 1888; *rue Trompette n° 6, à Saint-Germain-en-Laye*.— Paul MANTZ, *le Temps*, 21 déc. 1887. — Jules CLARETIE, *l'Art et les Artistes français contemporains*. — BURGER, *Salons*.

BONY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. du Catelet; 407 hab.

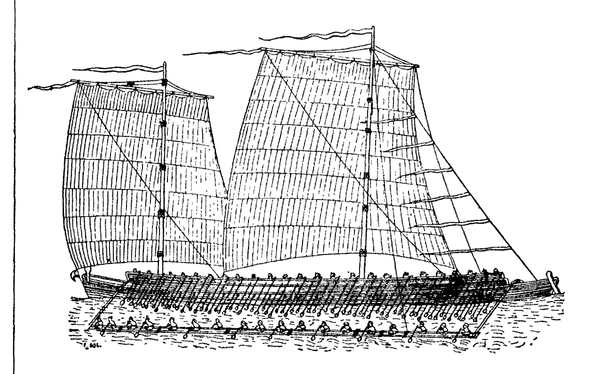
BONZAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Guîtres, sur une colline dominant l'Isle; 511 hab. — Château de la Grave possédé par le duc Decazes.

BONZÉE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresnes-en-Woëvre; 290 hab.

BONZI (Pietro-Paolo), peintre-graveur italien, né à Cortone en 1570, mort à Rome à l'âge de soixante ans, sous le pontificat d'Urbain VIII, qui régna de 1623 à 1644. Il est aussi connu sous les noms de *Il Gobbo dei Carracci; il Gobbo da Cortona* et *il Gobbo dai frutti*. Il fut élève de Gio. Bapt. Viola et d'Annibal Carrache, et fit d'abord des tableaux d'histoire; il se consacra ensuite au paysage, et plus spécialement à la peinture de fleurs, de fruits et de nature morte. Bartsch (XVIII, 330) décrit trois estampes de ce maître. Le musée de Berlin possède son portrait, peint par lui-même, provenant de la collection Giustiniani (n° 366).

BONZI (famille de) (V. BONSY).

BOOANGA (Mar.). Ancien navire malais qui possédait jusqu'à trois rangs de rames. De chaque côté du booanga s'élèvent extérieurement en porte à faux des gradins sur lesquels se placent les rameurs, le gradin le plus élevé se trouvant le plus en dehors. Les avirons placés suivant trois rangées, la plus élevée en dehors, étaient, par suite, de longueurs différentes. Le booanga est très long et très étroit; chaque gradin peut recevoir vingt-cinq ou vingt-six rameurs, ce qui porte leur nombre à cent cinquante ou cent cinquante-six; mais, en outre, il est muni de chaque côté de deux longs *balanciers* (V. ce mot), nécessaires pour assurer la stabilité du navire dont tous les poids se trouvent reportés dans les hauts; sur ces balanciers se



Booanga.

placent des pagayeurs, en sorte que l'armement total d'un booanga peut comprendre près de deux cents rameurs ou pagayeurs. Avec un équipage aussi nombreux, les booangas peuvent atteindre de très grandes vitesses. Le type le plus fréquemment employé ne possédait que deux rangs de rames, l'inférieur prenant appui sur le plat bord. Ces navires portent deux mâts munis de voiles carrées en nattes. Le chevalier Pagès, qui a décrit les booangas dans ses voyages, leur assigne comme dimensions: 33 m. de longueur, 4m50 de largeur; l'écartement des balanciers est de 22 m. Ces navires, extrêmement intéressants, représentent l'un des derniers spécimens de la polyrémie,

dont l'usage était si fréquent dans l'antiquité (V. Corocore, Galère, Polyrémie).

BOOCHŒRUS (V. Elotherium).

BOODT (Anselme-Boèce de), médecin et naturaliste flamand, né à Bruges en 1550, mort le 21 juin 1632. Il étudia à Heidelberg sous Th. Éraste, et fut le médecin de l'empereur Rodolphe II. On cite de lui : la troisième partie des *Symbola divina et humana pontificum, imperatorum, regum*, etc., de Tippotius (Prague, 1603, in-fol.; édit. abrégée : Amsterdam, 1686, in-12); *Gemmarum et lapidum historia*, etc. (Hanau, 1609, in-4, et nombr. édit.; traduct. franç. sous le titre : *le Parfait Joaillier*, Lyon, 1644, 1649, in-8); *Florum, herbarum ac fructuum selectiorum icones et vires*, etc. (Francfort, 1609; Bruges, 1640, in-4). Dr L. Hn.

BOOGERS (Lukas-Johann) (V. Boër [L.-J.]).

BOOKER (John), astrologue anglais, né à Manchester le 23 mars 1602 ou 1603, mort le 8 avr. 1667. Successivement commis de magasin, professeur d'écriture et clerc de deux magistrats municipaux, il étudia l'astrologie et s'acquit dans cet art une grande réputation par la prédiction de la mort de Gustave-Adolphe. Nommé censeur des ouvrages de mathématiques (ou plus vraisemblablement d'astrologie), il eut maille à partir avec Lilly, mécontent de ses corrections. Son *Bloody Irish Almanack* (1646, in-4) renferme d'intéressantes particularités sur le soulèvement irlandais. On lui doit encore : *The bloody Almanack* (1643, in-4) ; *Tractatus paschalis* (1664, in-8). Deux publications posthumes, *the Dutch fortune teller* (1667, in-fol.) et *the History of Dreams*, paraissent apocryphes. L. S.

BOOKMAKER (V. Betting et Course).

BOOLE (George), mathématicien anglais, né à Lincoln le 2 nov. 1815, mort le 8 déc. 1864. Sa vie, dépourvue d'événements saillants, s'est écoulée en grande partie dans les fonctions de professeur de mathématiques au Queen's College de Cork. On lui doit de nombreux mémoires, insérés presque tous dans le *Cambridge mathematical Journal*, dans le *Philosophical Magazine*, dans les *Philosophical Transactions* de la Royal Society, etc. L'un des plus connus, traitant de la méthode générale en analyse, parut en 1844 dans les *Philosophical Transactions*, et valut à son auteur la médaille royale. Boole a publié, en outre, deux traités qui sont devenus classiques en Angleterre, savoir le *Treatise on differential equations* (1859) et le *Treatise on the calcul of finite differences* (1860). Dans le premier se trouve exposée la méthode symbolique qui est due à Boole, et que l'auteur prétendait étendre à toute la logique. Suivant son système, le symbole 0 représenterait le néant, et le symbole 1, la totalité des objets ; une lettre quelconque, telle que x, désignerait l'ensemble des objets d'une même espèce, par exemple les êtres pourvus de cornes ; une autre lettre, telle que y, représenterait de même l'ensemble des objets d'une autre espèce, par exemple les moutons. Le produit xy symboliserait alors l'ensemble des moutons à cornes; $1-x$, l'ensemble des objets dépourvus de cornes; $1-y$, l'ensemble des objets autre que les moutons, et $(1-x)(1-y)$, l'ensemble des objets qui ne sont ni des moutons, ni des êtres pourvus de cornes. Ses idées philosophiques se trouvent résumées dans son ouvrage : *An investigation on the laws of Thought, on which are founded the mathematical theories of logic and probabilities* (1854). Une étude complète sur sa vie et ses œuvres a paru en 1866 dans la *British Quarterly Review*.
L. Lecornu.

BOOM. Ville belge ; 13,500 hab. située sur le Rupel, à 16 kil. d'Anvers. Briqueteries et tuileries très importantes ; chantiers maritimes, fabriques de cordages ; on y remarque un pont suspendu d'une largeur de 210 mètres.

BOOM (H. Adrien ver), paysagiste hollandais. Il naquit en 1628, probablement à Amsterdam, où il peignit de 1650 à 1670. Ses tableaux des musées d'Amsterdam, de Rotterdam, de Bruxelles, de Dresde, de Copenhague et de Saint-Pétersbourg, nous montrent en lui un imitateur de Van Goyen. Les figures et les animaux de ses paysages ont été peints par Ad. van den Velde, Lingelbach et Wouwerman.

BOON. Nom que donnent les Itinéraires à une ancienne ville d'Ethiopie dont le nom hiéroglyphique était Bouhanii.

BOON (Daniel), aventurier américain, né en févr. 1735 dans la Pennsylvanie, mort le 26 sept. 1820. L'un des premiers explorateurs de la région comprise entre l'Ohio, les Alleghanys et la rivière Tennessee, région qui est devenue l'Etat de Kentucky (Etats-Unis). En 1769, suivi de cinq compagnons, il franchit les montagnes qui limitaient à l'O. la zone de la colonisation anglaise dans la province de Virginie, et pénétra dans les plaines semi-boisées, semi-dénudées du Kentucky, séjour d'immenses troupeaux de buffles, terrain de chasse des tribus indiennes qui habitaient au N. de l'Ohio ou dans les hautes vallées des rivières Cumberland et Tennessee. Il s'établit en un point qu'il nomma *Boonsborough*. Dépossédé par le gouvernement de l'Union, il se retira sur les bords du Missouri, en plein désert, et y finit ses jours en 1820. Daniel Boon est le type du trappeur, immortalisé dans les romans de Fenimore Cooper sous les noms de *Bas-de-Cuir, Œil-de-Faucon, Longue-Carabine*. Aug. M.

Bibl. : Sparks, *Life of Daniel Boone (Amer. Biography)*. — John Filson, *the Discovery, settlement and present state of Kentucky*.

BOONEVILLE. Ville des Etats-Unis (Missouri), sur la rive droite de la rivière du Missouri, fondée par Daniel Boone, voisine de mines de houille et des eaux sulfureuses de Chouteau Springs.

BOOPAA (Mar.). Petite pirogue grossière de l'archipel Tonga. Sa longueur est d'environ 5 m. ; elle est formée d'un tronc d'arbre creusé, recouvert aux extrémités par des planches maintenues au moyen de petites attaches ; les bords sont exhaussés par des fargues en planches tenues de la même manière. Elles servent à la pêche sur les bancs.

Bibl. : Paris, *Essai sur les constructions navales des peuples extra-européens* ; Paris.

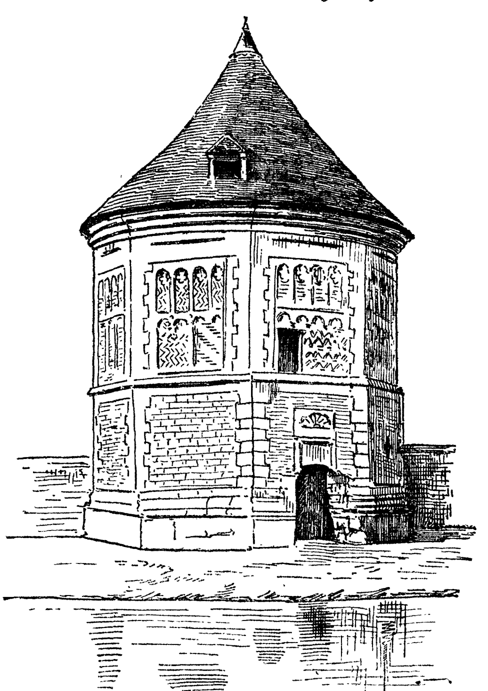
BOOPIDÉES (*Boopideæ* Cass.; *Calycereæ* R. Br. Petit groupe de plantes Dicotylédones, considéré pendant longtemps comme une famille distincte, mais dont on ne fait plus aujourd'hui qu'une tribu de la famille des Dipsacacées, caractérisée par « la préfloraison valvaire de la corolle, la syngénésie des étamines, l'absence d'involucelles floraux et l'alternance des feuilles (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, VII, pp. 524, 528, 532). Elle renferme seulement les trois genres *Boopis* Juss., *Calycera* Cav., et *Acicarpha* Juss. Ed. Lef.

BOOPIS (*Boopis* Juss.). Genre de plantes qui a donné son nom au petit groupe des *Boopidées* (V. ce mot). Ce sont des herbes, annuelles ou vivaces, ressemblant assez par leur port à certaines Scabieuses. Leurs feuilles sont alternes et leurs fleurs réunies en capitules presque globuleux, avec un involucre de bractées plus ou moins unies entre elles. Le fruit est un achaine renfermant une seule graine pourvue d'un gros albumen charnu qui enveloppe l'embryon. On connaît seulement une dizaine d'espèces de *Boopis*, toutes originaires des régions tempérées de l'Amérique du Sud, principalement des Andes chiliennes.

BOOS. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Tartas ; 209 hab.

BOOS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen ; 674 hab. L'*église*, dépourvue de caractère, renferme quelques belles stalles de la Renaissance et plusieurs pierres tombales. A côté de l'église, un manoir des abbesses de Saint-Amand-de-Rouen a été transformé en ferme. Ce logis intéressant date environ du XIIIe siècle.

Le colombier est un édifice octogonal décoré d'arcades à pendentifs et surmonté d'une corniche gothique au-dessous



Colombier de Boos, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

de laquelle règne une frise de carreaux émaillés représentant des personnages en costume du xve siècle. C'est probablement le plus curieux monument de ce genre qui subsiste en France.

BOOS (Roman-Anton), sculpteur allemand, né en 1735, mort en 1810 à Munich. Il a sculpté quelques statues colossales pour la façade de l'église des Théatins de Munich, les statues du *duc Louis le Fort* et de l'*empereur Louis de Bavière* dans l'église de Fürstenfeldbruck, les *travaux d'Hercule* dans le Hofgarten de Munich et des *déesses mythologiques* dans le parc du château de Nymphenburg. Il eut le titre de statuaire de la cour, et fut professeur de l'Académie de Munich.

BOOS (Martin), théologien catholique, né à Huttenried (Bavière) en 1762, mort à Sayn (Prusse rhénane) en 1825. Il a été l'un des principaux promoteurs d'un mouvement dans le genre du jansénisme, mais plus radical, qui se produisit à la fin du siècle dernier dans l'église catholique de la Bavière. C'est à la Faculté bavaroise de Dillingen que ce mouvement prit naissance sous l'influence, en bonne partie, des écrits de Fénelon. Boos, fils de paysan, fut élevé chez les jésuites d'Augsbourg et étudia la théologie à Dillingen. Sous l'influence de Sailer, il fut gagné à l'idée de la grâce, dans le sens janséniste, et dès sa première messe, il avait intérieurement brisé avec le système doctrinal catholique : mérite des œuvres, jeûnes, pèlerinages, confessions auriculaires et autres œuvres pies. Tout cela avait été remplacé chez lui par la justice par grâce gratuite. En 1799, il se rendit auprès de Gall, évêque de Linz, ami de Sailer, pour y trouver un emploi, et devint, après quelques années, curé de Gallneukirchen ; il y passa un temps de tranquillité et de paix, et il put professer sa doctrine sans rencontrer d'opposition. Mais après la mort de son protecteur, il eut à traverser une longue période de dénonciations, de procès, de menaces de destitution et d'emprisonnement. Il ne fléchit pas cependant et continua à prêcher la grâce, de sorte qu'il se produisit un mouvement considérable dans tout le pays. Aussi son séjour en Autriche et en Bavière finit-il par devenir impossible. Il accepta donc, en 1817, un appel du gouvernement prussien et devint professeur à Dusseldorf; en 1819, il fut nommé curé de Sayn (Prusse rhénane), où il reçut le meilleur accueil et put finir sa carrière en paix (V. les articles Gossner et Sailer). Sa biographie a été écrite par un de ses disciples, J.-E. Gossner. C. Pfender.

BOOSBOOM (Simon) (V. Bosboom).

BÔO-SILHEN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès ; 235 hab.

BOOT ou BOAT (Gerard), médecin hollandais, né à Gorkum en 1604, mort à Dublin en 1650. Il passa vers 1630 à Londres, où il devint médecin du roi Charles Ier. On lui doit : *Philosophia naturalis reformata*, *id est philosophiæ Aristotelicæ accurata examinatio ac solida refutatio*, etc. (Dublin, 1641) ; *Irelands natural history*, etc. (Londres, 1652, in-8 ; Dublin, 1753 ; trad. en franç. par Blot, Paris, 1666, 2 vol. in-12). Dr L. Hn.

BOOT (Arnold de), médecin hollandais, frère du précédent, né à Gorkum en 1606, mort en 1650. Il pratiqua la médecine en Angleterre, puis suivit en Irlande, comme premier médecin, le comte de Leicester, vice-roi de ce pays. Plus tard, il vint habiter Paris. Il a publié divers ouvrages de médecine et d'érudition. Dr L. Hn.

BOOTH (Barton), poète, auteur dramatique et acteur anglais, né vers 1681, mort en 1733. Citons parmi ses ouvrages : *The Death of Dido* (1716), et *The Memoirs of Booth* (1733), dont Th. Cibber donna plus tard une nouvelle édition.

BOOTH (sir Félix), manufacturier anglais, né en 1775, mort à Brighton le 25 janv. 1850. Il gagna dans l'industrie une grande fortune et donna à sir John Ross les dix-sept mille liv. sterl. (425,000 fr.) qui lui permirent d'effectuer sa deuxième expédition (V. Boothia [Félix]). En 1828, il fut nommé sheriff de Londres et de Middlesex, et, en 1835, la reine le fit baronnet. L. S.

BOOTH (Henry), ingénieur anglais, né à Liverpool le 4 avr. 1788, mort dans cette ville le 28 mars 1869. D'abord minotier comme son père, il se fit remarquer, en 1822, parmi les plus ardents promoteurs de la construction d'un chemin de fer entre Liverpool et Manchester, et rédigea le projet qui fut adopté en 1826 par le Parlement. Les travaux, commencés immédiatement sous son active direction, furent terminés en 1830. Il fit adopter comme mode de traction la locomotive à vapeur et eut l'idée de la chaudière tubulaire. En 1846, il fut choisi comme secrétaire, et, en 1848, comme directeur de la *London and North Western railway Company*. En économie politique, il fut un partisan de la doctrine du « laissez-faire ». Parmi ses nombreux écrits, on peut citer : *An account of the Liverpool and Manchester railway* (Liverpool, 1830) ; *Rationale of the Currency question* (1847) ; *Case of the Railways considered* (1852) ; *Considerations on the Licensing question* (Liverpool, 1862). L. S.

BOOTH (le rév. James), savant anglais, né en 1814, mort le 15 avr. 1878. Membre de la Société royale en 1846, président du conseil de la Société des arts en 1856, il a publié : *New Method of tangential coordinates* (Londres, 1840) ; *On the application of the theory of elliptic integral to the investigation of the rotatory motion of the bodies* (Londres, 1851) ; *Treatise on some new geometrical methods* (Londres, 1872). Les *Philosophical Transactions* (1853-54), le *Philosophical Magazine* et autres revues scientifiques contiennent d'importants articles de Booth sur les questions mathématiques.

BOOTH (William), général de l'*Armée du Salut*, né le 10 avr. 1829 à Nottingham (Angleterre), d'une famille de juifs convertis. Apprenti tailleur, il allait, après les heures d'atelier, suivre les prêches des *Methodistes Wesleyens* et commença lui-même à prêcher dès l'âge de quinze ans dans sa ville natale avec quelques jeunes gens bourrés de lectures bibliques. A dix-sept ans, le ministre de la con-

grégation, voyant en lui les qualités d'un prédicateur, l'engagea à suivre la méthode régulière; mais il préféra le prêche en plein air dans les quartiers populeux, basant son système de propagation évangélique sur ceci : que le cerveau humain subit d'autant plus fortement les impressions religieuses qu'il est plus inculte, et que, pour s'emparer des natures grossières, les moyens les plus bruyants et les plus vulgaires en apparence sont les plus efficaces. A dix-neuf ans, pressé de nouveau de devenir ministre suivant l'orthodoxie wesleyenne, il refusa et partit pour Londres. A la suite d'une controverse survenue entre les méthodistes, et à laquelle il ne prit cependant nulle part, il se sépara d'eux pour se consacrer entièrement à ce qu'il appela dès lors *the Salvation*. Six mois après, on le trouve dans le Lincolnshire, à Spalding, prêchant dans les villages, répandant « la bonne nouvelle ». Après une année il revint à Londres s'y préparer à la mission pastorale de ministre de la secte des *Methodistes New Connexion*, interrompant fréquemment ses études pour évangéliser dans les quartiers misérables de l'Est de la métropole. De Londres il alla à Guernesey, puis dans le Stratfordshire, faisant de nombreuses conversions. En face de ses succès le comité de direction l'engagea à continuer sa mission évangélique à Bradford, Oldham, Manchester, etc.

C'est à cette époque qu'il épousa une jeune fille, miss Mumford, qui, depuis trois ans, le suivait et le secondait dans son œuvre et l'a toujours secondé depuis, étant à la fois, suivant sa propre expression, sa compagne, son amie, sa bonne conseillère : « Si j'ai, écrit-il, été le père du mouvement, ma pieuse compagne en a été la mère. » Après son mariage il retourna prêcher dans les îles de la Manche, puis à York, Hull, Sheffield, Leeds, Halifax, Chester, Birmingham, dans tous les centres populeux enfin. Cette mission dura trois années, pendant lesquelles mistress Booth commença sa carrière d'active évangéliste, prêchant et convertissant à l'instar de son mari. Ayant définitivement rompu avec les Méthodistes, ceux-ci lui fermèrent leurs chapelles. Mais que lui importait ? Sa théorie était de sauver le peuple hors des temples, pour l'envoyer ensuite aux temples y achever son instruction religieuse. Il se trouvait alors en Cornouailles, et afin d'attirer la foule il organisa ce qu'il appela *the Hallelujah Band* (la musique de l'alleluia), composée de tambours, tambourins, fifres, instruments de cuivre, grosse caisse, qui traversait la ville à grand bruit. On s'arrêtait aux carrefours populeux, pour chanter des hymnes, prêcher et prier, puis l'on se rendait à grand orchestre dans une salle louée pour le prêche. W. Booth obtint un succès considérable par son heureuse inspiration d'appeler à son aide des célébrités populaires qu'il prétendait avoir converties, boxeurs, repris de justice, contrebandiers, gibiers de potence qui, à tour de rôle, péroraient sur l'estrade et confessaient *coram populo* leurs crimes passés. Cardiff, Birmingham, Leeds, où il eut pour la première fois son *home* et où naquit son sixième enfant, furent remplis du bruit de ses prêches dans les halles, les marchés, les chapelles de dissidents, les carrefours, au milieu des vociférations, des injures, des blasphèmes, des projectiles de toute nature et souvent des coups de la populace.

Après un séjour de six mois à Leeds, il revint à Londres et s'installa à Hammersmith (1864). Il y avait justement à cette époque une sorte de résurrection du sentiment religieux. Des missions s'organisaient en tous les quartiers; prêches dans les rues, les salles de danse, les *halls*, les théâtres. Dans un ancien cimetière de l'Est de Londres, à White Chapel, appartenant à la *Société des amis* ou *quakers*, on avait dressé une grande tente où l'on appelait tous les soirs la foule. William Booth, invité à y prêcher pendant une quinzaine, commença selon sa coutume, en plein air, dans un espace libre ménagé sur la chaussée même, appelé « Waste Mile End ». Dès qu'il avait rassemblé un nombre suffisant d'auditeurs l'on se rendait processionnellement sous la tente. Un orage l'ayant enlevée et mise en pièces, il loua pour l'office dominical une salle de bal du voisinage. Le bal durait jusque fort avant dans la nuit, et, la salle à peine évacuée, l'on disposait les bancs pour le service religieux du matin. Le propriétaire cumulait les professions de maître de danse et de photographe, et pour cette dernière il opérait spécialement le dimanche; mais comme pour se rendre à l'atelier de l'*artiste* les clients traversaient un coin de l'enceinte transformée en cénacle évangélique, le prédicateur les admonestait au passage et, comme il l'écrit lui-même, « les convertissait ».

De ce bastringue ouvert à la plus basse catégorie de la population de l'*East-End* date véritablement la création de l'*Armée du Salut*. Ne pouvant l'occuper que le dimanche, on trouva pour les prêches quotidiens un ancien entrepôt, mais le service était continuellement troublé non seulement par les huées de la populace groupée au dehors, mais par des projectiles, pierres, poignées de boue, détritus et même des pétards et des fusées qu'on lançait au travers des fenêtres brisées. La congrégation, d'abord effrayée, finit par prendre gaiement les choses et chantait *alleluia* pendant les explosions. Après une courte apparition dans une chapelle, ce qui souleva les protestations des Salutistes qui repoussent tout signe symbolique d'adoration, on loua une écurie dans *White Chapel Road*, d'où l'on dut partir bientôt sur les réclamations d'un club de gymnasiarques qui prétendaient que les chants troublaient leurs exercices. La boutique d'un charpentier de Poplar (N.-E. de Londres), un chantier en construction, des étables, une baraque foraine à Limehouse, une salle de cabaret, le vieux théâtre d'Effingham, l'un des plus bas lieux de débauche de Londres, furent successivement témoins des efforts et des infortunes des Salutistes, qui se heurtaient non seulement au mauvais vouloir, aux railleries et à l'hostilité générale, mais avaient de plus à soutenir des combats dans les rues. Des bandes agressives s'organisèrent même sous le nom de *Skeleton Army*, Armée du Squelette, avec un drapeau portant une tête de mort et des tibias en sautoir, et livrèrent de véritables batailles à celle du Salut. Il y eut des scènes sanglantes. Des femmes, des jeunes filles furent battues, foulées aux pieds. La police dut prendre d'énergiques mesures pour mettre fin à ces désordres.

Jusqu'ici le chef des *Salutistes* avait agi sans plan défini, se contentant de « sauver les âmes » par les moyens qui lui semblaient les meilleurs; mais quand il vit le nombre de ses adhérents s'augmenter chaque jour, il songea à donner une forme fixe et définitive à cette société embryonnaire en prenant pour base quatre règles principales, dont un succès toujours grandissant prouva la sagesse : 1° aller au-devant des adeptes; 2° attirer constamment l'attention du public; 3° sauver les âmes; 4° garder les convertis. Aller au-devant des adeptes par les prières en plein air, les processions bruyantes, les promenades en musique, les étendards, les revues. Tenir le public en haleine par les placards, les appels, les affiches monstres. Gagner les âmes par les prêches, les consécrations, les confessions publiques, les hymnes, les joies promises du paradis. Garder et s'attacher les convertis en créant une milice, en donnant des encouragements, des récompenses, des distractions, des plaisirs même à tout ce qui coopérait à l'œuvre; par l'émulation, en créant des distinctions hiérarchiques. L'on voit, en ceci seul, combien William Booth s'est montré plus pénétrant, plus connaisseur du cœur humain que les chefs d'écoles socialistes qui prétendent courber toutes les têtes sous le même niveau.

Les Salutistes furent bientôt assez nombreux pour former des groupes dans tous les quartiers de la métropole. Ils s'étaient d'abord appelés *East London Christian Revival Society*, puis *East London Christian Mission*, nom qu'ils changèrent en 1870 contre celui plus simple et

d'une portée plus large de *Christian Mission*, conservé jusqu'en 1878 où la société s'appela *Salvation Army*, Armée du Salut. Elle comptait alors plus de quatre-vingts stations ou *corps* ou *batteries* en Angleterre, et le nombre des évangélistes ou officiers s'élevait à 127. Dès 1873, mistress William Booth avait ouvert la campagne en province par « l'attaque » de Portsmouth dans un café-concert de soldats et de matelots ; puis à Chatham, Leeds, Leicester, Hartlepool, qui tous devinrent centres de Mission. C'est à Leicester que, pour remplacer sa mère malade, miss Catherine Booth, alors âgée de dix-huit ans, connue depuis sous le nom de la *maréchale Booth*, débuta comme évangéliste.

L'adoption du nom d'*Armée du Salut* fut tout accidentelle : « Nous faisions, dit Geo. Railton, l'auteur de *Heathen England*, une rapide esquisse de l'œuvre, et pour exprimer d'une phrase sa composition, j'écrivis : « la « mission chrétienne est une armée de volontaires pris « parmi les *travailleurs* convertis. — Non, répliqua « M. Booth, nous ne sommes pas des volontaires, car nous « sommes dans l'obligation de faire ce que nous faisons et « contraints d'être constamment sur la brèche. » Alors il effaça le mot *volontaire* et écrivit en place *salut*. Ce mot nous frappa tous, et nous trouvâmes que c'était celui qui convenait le mieux. »

L'organisation devenait d'ailleurs d'année en année en quelque sorte militaire, indépendamment des combats presque journaliers soutenus contre la populace, qui donnaient une teinte guerrière aux Salutistes. Déjà, en 1877, un évangéliste annonçait ses prêches dans la ville de Whitby par des affiches ainsi conçues : *la guerre à Whitby* et il signait : *le capitaine Cadman*, appelant sa mission l'*Armée de l'alleluia*. Quant à William Booth, depuis des années ses adeptes l'appelaient *le général*. Le *Congrès de guerre* tenu à White Chapel en avr. 1878 marqua la fin du régime de la *Mission chrétienne* et la formation définitive de l'Armée du Salut. On apprit alors aux évangélistes les principaux commandements militaires, et le général fit un extrait des manuels de l'armée anglaise qu'il publia dès la même année sous ce titre : *Orders and Regulations for the Salvation Army*. Tout fut organisé militairement, chaque corps commandé par un capitaine, assisté d'un ou deux lieutenants suivant l'importance du groupe, d'un sergent-major, de sergents et de caporaux, tous revêtus d'un uniforme, képi, vareuse et pantalon bleu foncé, gilet rouge, avec les insignes du grade, au collet pour les officiers, comme dans l'armée anglaise, et pour les autres, sur la manche. Des femmes, des jeunes filles sont capitaines, lieutenantes, sous-officiers. Chaque corps a son drapeau, son numéro, sa musique, son lieu de rassemblement appelé *caserne*, aussi ses enfants de troupe des deux sexes, fils ou filles de Salutistes. Deux missions forment un *district* commandé par un major.

Pour développer l'esprit de corps, inspirer la confiance, stimuler le zèle, et en même temps tenir tous les membres au courant des nouvelles concernant les missions éloignées et des intérêts de l'association entière, le général établit dès 1879 des conseils de guerre où l'on se rend en masse. Ces conseils sont suivis de prières qui durent toute la nuit. C'est dans une de ces réunions que fut adopté le drapeau emblématique rouge et bleu portant au centre les armes des Salutistes, un S traversé d'une croix avec deux épées en sautoir dans un cercle entouré de gloires, et pour cimier la couronne de David avec la devise *Blood and Fire* : *Blood*, le sang de Jésus-Christ, *Fire*, le feu de l'Esprit saint. En 1880, à Manchester, commença un système d'*entraînement* pour les officiers et candidats, puis sur une plus grande échelle à Londres, sous le nom de *Training Homes*, où se trouvent actuellement plus de quatre cents jeunes gens des deux sexes, élèves missionnaires, désignés sous le nom militaire de *cadets*.

Cette même année un journal hebdomadaire devenu bientôt bi-hebdomadaire, le *War Cry* (Cri de guerre) connu à Paris et dans les centres salutistes français et suisses sous le nom de : *En avant*, remplaça l'ancien organe mensuel. La vente s'éleva la première année à 90,000 numéros par semaine, à 200,000 la seconde année. En 1882 elle était de 400,000 et aujourd'hui (janv. 1888) de 529.000 par semaine, les deux numéros compris. Un second journal, *the Little Soldier* (le Petit soldat), destiné aux enfants, dépasse 100,000.

De White Chapel, district populeux et misérable, William Booth établit son quartier général dans Queen Victoria Street, un des centres les plus riches de la cité. Là sont ses bureaux, son imprimerie, son état-major, son administration enfin, vrai ministère communiquant avec toutes les parties du monde, car l'Armée du Salut fait tache d'huile. A la fin de 1886 elle comptait 1,786 missions dirigées par 4,092 officiers ; en déc. 1887, 2,262 corps et 5,814 officiers, onze maisons de refuge pour les filles sans asile. Londres en contient quatre où se distribuent 4,000 repas par semaine. L'on essaye actuellement d'organiser dans les rues un service régulier de salutistes en uniforme qui, de dix heures du soir à deux heures du matin, seraient chargés de recueillir les filles errantes qui s'adresseraient à eux. Deux fois par semaine des meetings sont tenus pour les enfants, dont plus de 15,000 sont enrôlés. Une branche de salutistes est détachée pour la propagande évangélique dans la marine sous le nom de *Salvation Navy*.

Au commencement de 1880, sept sœurs appelées communément *Hallelujah Lasses*, jouvencelles de l'alleluia, partirent de Londres pour aller planter le drapeau évangéliste aux Etats-Unis, où déjà s'était formé à Philadelphie un noyau de frères. L'année même, huit corps s'organisaient et une édition américaine du *War Cry* était répandue. De ce départ date l'adoption d'un uniforme. J'ai parlé de l'uniforme des hommes, celui des femmes se compose d'une sorte de waterproof à pèlerine de couleur sombre avec un S de métal au collet, et d'un chapeau de paille brun de forme évasée n'ayant d'autre ornement qu'un ruban rouge sur lequel est écrit en lettres d'or *Salvation army*. En 1881, une seconde mission partit pour Adelaïde (Australie), et la même année miss Catherine Booth marcha à l'*attaque* de Paris, secondée par trois jeunes filles, dont l'une, miss Soper, épousa depuis Bramwell Booth, fils aîné du général, l'un des promoteurs des révélations scandaleuses de la *Pall Mall Gazette*, qui, alors âgé de dix-neuf ans, vint rejoindre l'expédition avec le titre de commandant. On s'établit rue d'Angoulême, mais en raison de nombreux désordres, la justice fit fermer le lieu de prêche et, après trois mois de démarches et de pourparlers, les Salutistes s'installèrent quai de Valmy où ils sont encore, dans un local devenu le quartier général de la mission française. En 1882 on essaya d'ouvrir une « batterie » rue Oberkampf, mais sans succès. Sur ces entrefaites, un jeune Irlandais, ministre de la *Société des amis*, le « colonel » Clibborn, qui épousa en 1886 la « maréchale », fut dépêché en Suisse pour sonder le terrain. Il loua une salle à Genève, où Kate Booth arriva bientôt escortée de son petit état-major. Mais les orages, que soulevaient tous les soirs les prêches des salutistes, furent tels que le conseil de Genève ordonna le 12 févr. 1883 l'expulsion de la maréchale, d'une de ses aides de camp, miss Charlesworth, âgée de dix-sept ans, et de trois autres officiers. Ils se rendirent à Neuchatel, où surgirent de nouveaux troubles. Les Salutistes ne pouvaient se montrer sans être hués, poursuivis, battus. Chassés de Neuchatel ils allèrent dans un village de la forêt du Jura, où la maréchale fut arrêtée. Relâchée sous caution, elle retourna à Genève, fut arrêtée de nouveau et expulsée une seconde fois. Huit jours après, prêchant dans le même canton, à Rochefort, elle fut encore arrêtée, et traduite devant la cour, qui l'acquitta après un emprisonnement de dix jours. Mais à sa sortie du tribunal la populace l'assaillit, elle et ses

compagnes, et les eût jetées dans le lac sans l'intervention des avocats et de la magistrature. La maréchale et Clibborn retournèrent alors en France, non sans revenir de temps en temps en Suisse, où ils avaient laissé un certain nombre d'adhérents. Ils y comptent aujourd'hui 27 corps, 84 officiers et une école de *cadets* à Zurich.

Ce n'est pas seulement à l'étranger que les Salutistes eurent des démêlés avec les magistrats. En plusieurs comtés de la Grande-Bretagne on arrêta et emprisonna les prêcheurs pour rassemblement illégal et obstruction de la voie publique. On leur infligea de fortes amendes, qu'ils ne payèrent jamais, préférant la prison. La propagande évangélique, d'après le système du général Booth, ne s'arrêta pas en France et en Suisse, mais se répandit avec une singulière activité dans toutes les parties du monde. Sans compter l'Amérique. elle a maintenant des centres d'opération en Allemagne, en Suède, en Danemark, en Italie, en Australie, dans les Indes. On trouvera ci-dessous la situation et le chiffre exact de ces établissements. Cet état porte la date de la fin de déc. 1887.

Royaume-Uni......	1.274	corps	2.974	officiers
Etats-Unis .... / Californie.........	265	—	550	—
Canada	290	—	822	—
Australie..........	240	—	600	—
France........... / Suisse	69	—	249	—
Sud d'Afrique	62	—	177	—
Inde............. / Ceylan...........	32	—	204	—
Suède	18	—	62	—
Hollande	4	—	12	—
Danemark	2	—	13	—
Allemagne.........	4	—	12	—
Italie..............	1	—	4	—
Jamaïque..........	»	—	3	—
Sainte-Hélène	1	—	2	—
	2.262	corps	5.684	officiers

Pour subvenir à ses dépenses énormes, l'œuvre du Salut n'a d'autres ressources que les quêtes, les donations, les souscriptions. Ces deux dernières abondent. On en publie chaque année les listes détaillées, dont le total va toujours en augmentant. Il atteignait pour 1887 près de 730,000 fr. Les officiers et soldats s'habillent à leurs frais; mais les magasins des quartiers généraux les fournissent à prix réduit de tout ce qui leur est nécessaire. Encore une source de revenus pour l'administration. Les soldats ne reçoivent aucune solde, et celle des officiers inférieurs varie suivant les districts de 10 à 30 shillings par semaine prélevés sur les souscriptions et les quêtes. Chaque corps doit suppléer autant que possible à ses propres besoins.

L'Armée du Salut ne représente ni une religion ni une secte nouvelle. C'est l'évangélisme dans ce qu'il a de plus grossier, la propagande religieuse revenue au type primitif, faite par des illettrés, des illuminés et souvent des pitres; la prédication à la foule ignorante, sans temples et sans prêtres. Hommes, femmes, jeunes filles, adolescents, enfants, le premier venu peut monter sur l'estrade et faire son sermon. « Ma cathédrale est la voûte céleste », dit William Booth. Pour opérer, les Salutistes forment un petit groupe sur une place, un carrefour, et chantent des hymnes. Quand la foule s'assemble ils la haranguent à tour de rôle, conjurant les pécheurs de revenir à Dieu. Puis on se rend à la « caserne » musique en tête, étendard déployé. Le cortège est souvent commandé par une femme, quelquefois une très jeune fille. Les hommes les plus solides ouvrent la marche, les sœurs *(Hallelujah lasses)*, les adolescents, les faibles se mettent au milieu, et l'arrière-garde est protégée par de vigoureux frères. Il est à remarquer qu'une certaine gaieté règne dans la troupe et que, même sous les injures et les attaques, les Salutistes conservent leur bonne humeur. Ils n'ont ni la mine hypocrite, ni le maintien compassé ordinaire aux sectaires; de là, l'énorme succès chez le peuple, qui s'éloigne de la religion triste et des lugubres momeries. Les airs militaires joués pendant les marches et dans la salle de prêche ont aussi grand effet, et ce côté, que beaucoup blâment comme ridicule et charlatanesque, est précisément un des facteurs du succès. Il faut du bruit à la masse et, comme le dit W. Booth, un tambour et une grosse caisse attireront toujours plus de monde et plus rapidement que la voix de stentor du plus puissant prédicateur. Ce qui prouve l'habileté qui présida à cette extraordinaire organisation, c'est que ces orchestres jouent non des airs funèbres ou religieux, mais des marches triomphales et populaires, des hymnes nationaux, et la foule de suivre.

A part les devises évangéliques qui ornent les murs, rien dans les salles de réunion n'annonce un lieu de prières. Des bancs pour les fidèles ou les curieux, et en face une estrade, le plus souvent disposée en gradins, sur lesquels prennent place les officiers, hommes à gauche, femmes à droite et au milieu l'orchestre. On chante des hymnes en commun, quelquefois une sœur ou un frère fait un solo, plusieurs prêchent à tour de rôle, et les nouveaux convertis se confessent publiquement. On vend les organes de l'œuvre, et la cérémonie finit par une quête. Enfin comme conclut « le général » Booth dans une de ses brochures : *Come and see for yourself* (Venez juger par vous-même); cela vaut la peine d'être vu. Hector France.

BOOTH (John-Wilkes), célèbre acteur américain, né dans l'Etat de Maryland, près de Baltimore, en 1838, tué le 17 avr. 1865. Booth était le troisième fils d'un acteur anglais, Junius-Brutus Booth, et reçut le prénom de Wilkes en mémoire du fameux Wilkes qui suscita des émeutes à Londres au commencement du règne de George III. Wilkes Booth débuta dans la carrière dramatique en 1855, joua les rôles les plus importants du répertoire de Shakespeare dans un grand nombre de villes du S. et de l'O. des Etats-Unis jusqu'en 1860, puis dans différentes villes du Nord jusqu'en 1864. Eloigné du théâtre par une affection des bronches, il spécula sur les pétroles et y gagna beaucoup d'argent. Il reparut sur la scène, notamment à New-York, dans *Jules-César*, et pour la dernière fois à Washington, au théâtre Ford, où il allait bientôt commettre son attentat. Booth était un tragédien de grande valeur, il s'était fait surtout applaudir pour la puissance extraordinaire de son jeu, dans les rôles de Roméo, Macbeth, Othello et Richard III. Mais la politique le passionnait plus encore que l'art dramatique. Depuis le commencement de la guerre civile, il s'était lié avec des officiers et des politiciens du Sud, se déclarait sécessionniste forcené, et pérorait dans les meetings où des fanatiques de la Confédération prêchaient l'assassinat du président du Nord, Abraham Lincoln, et de tous ses ministres. John-Wilkes Booth résolut de se faire l'instrument de ces haines féroces, et lorsque la capitulation du général Lee, le 9 avr. 1865, eut consommé la ruine des espérances sudistes, il prépara froidement l'exécution de son dessein. Le 14 avr., qui était le vendredi saint, le président Lincoln se rendit au théâtre Ford, avec Mme Lincoln, miss Clara Harris et le major Rathburn, pour voir représenter *Our American Cousin*. La seconde scène du troisième acte était commencée lorsque Booth pénétra dans la loge présidentielle, tira à bout portant un coup de pistolet sur M. Lincoln, se débarrassa de l'étreinte du major Rathburn en le frappant d'un poignard, sauta de la loge sur la scène en s'écriant avec un geste tragique : *Sic semper tyrannis! le Sud est vengé!* et, profitant de la stupeur générale, gagna la porte du théâtre par le couloir des artistes, y trouva un cheval qu'un complice tenait là tout prêt, et, sautant en selle, prit le galop et disparut. A l'heure même où Booth assassinait le président Lincoln, le secrétaire d'Etat, M. Seward, malade et au lit, était

frappé par un autre assassin, qui tua le plus jeune fils du secrétaire et blessa son fils aîné ainsi que deux domestiques. Le vice-président, M. Johnson, et plusieurs autres personnages devaient également succomber sous les coups d'autres meurtriers dont chacun avait sa victime désignée. Un hasard les épargna. Booth en s'enfuyant tomba de cheval et se cassa la jambe. Il passa la nuit chez un chirurgien, le docteur Mudd, et le lendemain, accompagné d'un de ses complices, Harold, il alla chercher asile au milieu des marais du Mary's County (Maryland), chez un fermier nommé Garrett. Deux jours plus tard, ils furent découverts par les officiers de police lancés à leur poursuite. Ils étaient enfermés dans une grange. On les somma de se rendre. Harold seul se livra. On incendia la grange, et lorsque Booth ouvrit la porte le revolver au poing, un coup de feu du sergent Corbett l'abattit. Le crime de Booth ne profita point à la cause qui l'avait inspiré. La ruine de l'esclavage en fut plutôt précipitée. Le vice-président, M. Johnson, fut investi de l'autorité présidentielle, et les choses reprirent leur cours régulier. Quatre des complices de Booth, Payne, auteur de l'attentat contre M. Seward, Harold, Atzeroth et M[me] Surratt, furent pendus le 7 juil. 1865; trois autres, le docteur Mudd, Arnold et O'Laughlin furent condamnés à la prison perpétuelle. — Booth avait deux frères, tragédiens comme lui, *Junius-Brutus* et *Edwin-T.-Joseph*, et deux sœurs, dont l'une, *Rosalie*, mariée à l'acteur John-S. Clarke. A. Moireau.

BOOTHERIUM (V. Bœuf).

BOOTHIA-Felix. Presqu'île la plus septentrionale du continent américain, bornée à l'E. par le golfe Boothia, à l'O. par le détroit de James Ross, au N. par le détroit, très resserré, de Bellot, qui par 72° de lat. la sépare de l'île N. Somerset; au S. l'isthme Boothia la réunit au continent. Cette presqu'île, entièrement inculte et inhabitée, fait partie des terres polaires et est couverte de glaces pendant la plus grande partie de l'année. Un riche distillateur anglais, Felix Booth, ayant fourni l'argent nécessaire pour faire un voyage polaire dont l'objet était la découverte du passage N.-O., John Ross, qui resta trois ans dans ces parages, découvrit (1831) cette presqu'île à laquelle il donna, par reconnaissance, le nom de Boothia Felix et dans laquelle il constata l'emplacement du pôle magnétique (par 70° 5′ environ de lat.).

BOOTLE-cum-Linacre. Bains de mer à 5 kil. de Liverpool; 16,000 hab.

BÔOUÉ. Poste français sur l'Ogôoué moyen, près des chutes du même nom, par 0°5′20″ de lat. S. et 9°34′30″ de long. E. (observations de M. Rouvier, 1885-1886). A peu près à mi-chemin de Franceville (centre de notre action sur l'Ogôoué supérieur) et de Njolé (où s'arrête la navigation du bas Ogôoué), le poste commande les chutes où les Pahouins (Fâns) arrêtaient autrefois à volonté le commerce du fleuve et pillaient les traitants. Il a été installé en 1883 par M. Decazes, de la mission de Brazza.

BOOZ, héros du livre de *Ruth*, riche propriétaire de Bethléem, épouse Ruth, la Moabite, et devient l'ancêtre de David (V. Ruth).

BOPÉDIS (V. Betchouanas).

BOPOS. Nom que donnent les Itinéraires à une ancienne ville de la Haute-Egypte dont l'emplacement paraît être marqué aujourd'hui par le village de Faou ou Fahou, situé entre Abydos et Dendérah.

BOPP (Franz), illustre philologue allemand, né à Mayence le 14 sept. 1791, mort à Berlin le 23 oct. 1867. Il fit ses premières études à Aschaffenbourg, où il eut pour maître Windischmann; après avoir appris les langues classiques et les principaux idiomes modernes de l'Europe, il vint en 1812 à Paris, alors centre des études orientales, pour y étudier le sanskrit. Au bout de quatre ans, pendant lesquels il suivit les cours de Sylvestre de Sacy et fit de nombreuses recherches dans les manuscrits de la Bibliothèque, Bopp publia son premier ouvrage: *Conjugationssystem der Sanskritsprache* (Francfort-sur-le-Main, 1816), que Windischmann fit précéder d'une préface, et dans lequel on peut retrouver l'influence des théories de Frédéric Schlegel, que Bopp devait plus tard vivement combattre. A cette époque, le jeune savant, grâce à la libéralité du roi de Bavière, put aller continuer ses études à Londres; il y entra en relations avec Guillaume de Humboldt, alors ambassadeur de Prusse; et bientôt après il publiait en anglais, dans les *Annals of oriental literature* (1820), un travail dans lequel il renouvelle et développe les idées exposées dans son premier ouvrage: *Analytical comparison of the sanskrit, greek, latin, and teutonic languages, shewing the original identity of their grammatical structure.* De retour en Allemagne, Bopp, après avoir été sur le point d'entrer comme professeur à l'Université de Würzbourg, fut nommé, en 1821, sur la recommandation de Guillaume de Humboldt, professeur de langues orientales à l'Université de Berlin, où il ne cessa d'enseigner depuis. En 1822, devenu membre de l'Académie des sciences de Berlin, il commença dans le recueil des mémoires de cette académie (*Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*) la publication d'une série d'écrits qui tous ont rapport à la parenté des langues (*Analyse comparée du sanskrit et des langues congénères*, cinq dissertations [1824-25-26-29-31]; *les noms de nombre en sanskrit, grec*, etc. [1833]; *les noms de nombre en zend* [1833]). En même temps le cercle des travaux de Bopp s'agrandissait; les langues letto-slaves attirèrent d'abord son attention, et ses recherches devinrent encore plus fécondes lorsque Eug. Burnouf eut déchiffré la langue zende. Enfin il commença en 1833 la publication de l'ouvrage qui devait être son plus grand titre de gloire, la *Grammaire comparée des langues indo-européennes* (sanskrit, zend, arménien, grec, latin, lithuanien, ancien slave, gothique et allemand). Pendant le cours de cette publication, Bopp trouvait d'autres sujets d'études, et cherchait les lois du langage non seulement dans d'autres langues indo-européennes, mais même dans des idiomes qui n'appartiennent pas à cette famille. Ses dissertations sur le celtique (1838), les langues malayo-polynésiennes (1840), le géorgien (1846), le borussien (1853), l'albanais (1854), son *Système comparatif d'accentuation* (1854) témoignent sinon de la sûreté de sa méthode, du moins de sa prodigieuse activité intellectuelle et de son immense savoir. Il ne cessait point pour cela de poursuivre ses premiers travaux; le sanskrit restait son étude de prédilection, et il s'efforçait d'en faciliter la connaissance par la publication de grammaires et de glossaires, de textes et de traductions; on en trouvera la liste dans l'*Introduction* à la traduction de la *Grammaire comparée* par M. Bréal, t. I, p. xlix, note. Par son enseignement et ses nombreux écrits, Bopp créa véritablement une science nouvelle, qui depuis n'a cessé de progresser et de se faire des adeptes; l'impulsion fut surtout sentie en Allemagne, où la comparaison des langues est encore l'objet de savantes recherches; mais malgré les découvertes de ses contemporains et de ses successeurs, Bopp doit sans conteste être regardé comme le maître de la philologie comparée et l'un des plus grands savants qui aient illustré l'Allemagne contemporaine. Un an avant sa mort, il avait vu fêter avec un éclat extraordinaire le cinquantième anniversaire de la publication de son premier ouvrage (16 mai 1866). L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'avait élu associé étranger en 1857.

Le principe du système de Bopp est la théorie de l'agglutination: les mots des langues indo-européennes dérivent de racines monosyllabiques, divisées en deux classes, racines verbales et racines pronominales, celles-ci se soudant aux premières et formant ainsi les désinences casuelles et personnelles (V. Flexion). Tous les changements qui se produisent dans le développement d'une langue dépendent de lois *physiques* et de lois *méca-*

niques; celles-ci sont « principalement les lois de la pesanteur des voyelles », à laquelle « les langues sont plus ou moins sensibles », et « en particulier l'influence que le poids des désinences personnelles exerce sur la syllabe précédente ». Les lois physiques sont plus spécialement ce qu'on appelle aujourd'hui les lois *phonétiques*. La théorie de l'agglutination, malgré des attaques sérieuses et des objections dignes d'examen, est encore actuellement la théorie qui prévaut parmi les linguistes (V. Agglutination); mais le concept de loi mécanique, tel que l'entendait Bopp, est généralement abandonné, surtout par les partisans du trivocalisme indo-européen et de l'affaiblissement des racines sous l'influence de l'accent. « La grandeur de Bopp, dit M. Delbrück, ne consiste pas, à proprement parler, dans son érudition, car il n'est pas un de ces hommes dont l'érudition, pour ainsi dire, effraie; ni dans sa méthode, car c'est précisément de ce côté qu'il est faible, et d'ailleurs ce n'est pas lui qui a inventé la méthode comparative; sa grandeur consiste en quelque chose de différent, indépendant de l'érudition et de la méthode, c'est ce qu'on peut appeler son génie. Les découvertes géniales d'où sortit la *Grammaire comparée* sont dues moins à la science et à l'expérience qu'à un don spécial de la nature que nous ne pouvons guère analyser. Ce n'est pas que Bopp ne soit très redevable à son érudition et à la logique de son esprit; mais chez lui l'intuition heureuse joue un rôle plus important que chez d'autres éminents linguistes. » Mondry Beaudouin.

Bibl. : Bréal, *Introduction* à la traduction de la *Grammaire comparée*, t. I, 1866. — Guigniaut, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. François Bopp*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 29, 1re part.; à la suite, la liste complète des ouvrages de Bopp. — B. Delbrück, *Einleitung in das Sprachstudium;* Leipzig, 1884, 2e éd.

BOPPARD. Ville d'Allemagne, roy. de Prusse, prov. de Coblentz (Prusse rhénane), sur le Rhin; 5,524 hab.; église romane du XIIe siècle, église gothique (Carmélites); l'ancienne abbaye bénédictine du *Marienberg* est transformée en établissement hydrothérapique; il vient chaque année près d'un millier de baigneurs à Boppard. La ville a perdu de son ancienne importance. Fondée par les Romains sous le nom de *Bandobriga*, elle fut prospère au moyen âge.

BOPYRE (*Bopyrus* Latr.) (Zool.). Genre de Crustacés, de l'ordre des Isopodes, dont Latreille avait fait le type de la section des *Epicarides* et Milne Edwards de celle des *Isopodes sédentaires*. Il constitue aujourd'hui, avec le genre *Ione*, la famille très anormale des Bopyrides. Ces Isopodes sont parasites des Crustacés-Décapodes, particulièrement des Palémons et des Hippolytes; ils se logent dans leur cavité branchiale et y déterminent une grosse tumeur visible à l'extérieur. Les femelles sont relativement volumineuses et semblent se déformer par les progrès de l'âge; leur corps, se moulant pour ainsi dire sur la cavité branchiale de leur hôte, est aplati, légèrement arqué et asymétrique. La segmentation est peu distincte, les antennes sont rudimentaires; la bouche est garnie de pattes-mâchoires lamelleuses et de mandibules dépourvues de palpes, mais les mâchoires sont peu distinctes, les pattes thoraciques sont courtes et terminées en crochets; le dernier segment abdominal est petit et sans appendices. Le mâle, relativement très petit, se tient ordinairement sous l'abdomen de la femelle; son corps est étroit, formé de treize ou quatorze segments et rappelle assez celui des *Idotées;* ses yeux sont bien visibles tandis que chez la femelle ils sont oblitérés. Le *B. squillarum* Latr. est très commun sur nos côtes. Eug. Simon.

BOQUEHO. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Chatelaudren; 1,428 hab.

BOQUETTIER (Bot.). Nom vulgaire donné, dans le nord de la France, au Pommier sauvage.

BOQUILLON (Nicolas), publiciste français, né à Rethel le 1er avr. 1795, mort à Paris en oct. 1867. Il collabora au *Journal de la Meurthe* (1816), fonda à Metz l'*Abeille de la Moselle* (1819), fut condamné à quarante jours de prison pour avoir inséré un fragment de la brochure de Jacques Kœchlin sur l'arrestation du lieutenant-colonel Caron (1822); vint ensuite à Paris où il collabora au *Constitutionnel des Dames* (1823), au *Pilote* (1824-1826) et au *Nain jaune*. Puis, abandonnant la presse politique, il écrivit au *Moniteur* (1849) les comptes rendus des expositions industrielles, et donna aux organes spéciaux des articles de technologie. Il fut alors nommé bibliothécaire du Conservatoire des arts et métiers. Boquillon a publié : *C'est lui, ce n'est pas lui, Hé! mais qui donc? ou le Lavabo politique* (Paris, 1823, in-8), pamphlet écrit à l'occasion de la publication des mémoires de M. de Rovigo; *Dictionnaire biographique des personnages illustres, célèbres ou fameux de tous les siècles et de tous les pays* (Paris, 1825, 3 vol. in-12); *Dictionnaire des inventions et découvertes, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours* (Paris, 1826, in-12); *Un jésuite par jour* (Paris, 1825, in-8); il a, en outre, traduit de l'italien, la *Véritable Consolation des affligés* du cardinal Maffei, et de l'anglais divers ouvrages scientifiques.

Bibl. : Quérard, *la France littéraire;* Paris, 1827, t. I, p. 413. — Louandre et Bourquelot, *la Littérature française contemporaine;* Paris, 1846, t. II, p. 352.

BOR-et-Bar. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. de Najac; 1,023 hab.

BOR (George), baron de Ratsky, général français, d'origine hongroise, mort à Prague en 1742. Il servit d'abord en Hongrie sous le prince Ragotzky. Il entra ensuite dans l'armée française et reçut, en 1707, le commandement d'un régiment de hussards. Il fit, avec lui, les campagnes de Flandre, de 1708 à 1713, fut naturalisé Français et prit part comme brigadier de cavalerie à la guerre d'Espagne (1719) et à la conquête de la Lorraine (1733). Sa belle conduite à l'armée d'Italie lui valut le grade de maréchal de camp (1734). Il assista à la prise et à la défense de Prague.

BOR-Christiaanszoon (Pierre), historien hollandais, né à Utrecht en 1559, mort à Harlem le 16 mars 1635. Il travailla pendant de longues années à une grande histoire de la révolution des Pays-Bas *(Oorsprong der nederlandsche beroertens, oorlogen en burgerlijke oneenigheden)*. Les trois premiers volumes parurent en 1595, les trois suivants en 1601. Plus tard, Bor continua son histoire jusqu'aux événements de l'an 1600. Son ouvrage est considérable et a une grande valeur historique; il est très riche en documents de toute espèce; l'auteur a pu consulter les archives les plus secrètes et, d'autre part, il a connu beaucoup de contemporains qui lui ont fourni des renseignements circonstanciés; de plus, il s'est fait traduire les sources italiennes et espagnoles. La sincérité est la qualité maîtresse de Bor, mais la forme littéraire de son œuvre laisse beaucoup à désirer. Indépendamment de l'histoire de la révolution des Pays-Bas, Bor a écrit : *Belegeringe vans' Hertogenbosch* (La Haye, 1630); *Chronijk van Carion* (Amsterdam, 1632). E. H.

Bibl. : Kok, *Vaderl.-woordenb.* — De Wind, *Biblioth. der Nederl. Geschied.* — Siegenbeek, *Bekn. Gesch. der Nederl. Letterk.*

BORA. Vent du N.-E. qui souffle sur le littoral de l'Istrie et dans les provinces illyriennes. Le mot est slovène, mais il a été adopté par les Allemands et les Italiens.

BORA (Katharina von), épouse de Luther, née à Lœben le 29 janv. 1499, morte le 20 déc. 1552. Issue d'une ancienne famille noble de la Misnie, elle entra très jeune au couvent de Nimptsch, près de Grimma (Saxe). Les écrits de Luther y ayant pénétré et trouvé bon accueil, elle demanda, mais en vain, à ses parents, de la retirer. Elle s'enfuit avec huit autres religieuses (1522) et vint à Wittemberg, où Luther les plaça toutes dans des familles honorables. Catherine de Bora fut reçue dans la maison de Philippe de Reichenbach, alors secrétaire et plus tard bourgmestre de la ville. Luther chercha à la marier, mais elle

refusa plusieurs partis. Alors, sans que rien eût fait prévoir cette décision subite, il la demanda lui-même en mariage et l'épousa le 13 juin 1525, en présence du jurisconsulte Apell et du peintre Lucas Cranach. Quelques historiens prétendent qu'il avait été séduit par la grande beauté de la nonne échappée ; mais les portraits qui nous restent d'elle ne justifient nullement cette supposition. Un autre motif l'avait guidé. Il avait conseillé le mariage aux prêtres ; on lui avait reproché de rester lui-même célibataire ; il voulut donc prêcher d'exemple. C. de Bora était une femme de tête et de caractère, un peu altière, nullement savante, mais d'un dévouement sans bornes. Luther, qui l'appelait quelquefois *Herr Käthe*, monsieur Catherine, dit qu' « elle lui était plus précieuse que le royaume de France et toutes les richesses de Venise ». Elle dirigeait sa maison avec la plus grande économie ; aussi put-il dire, malgré sa libéralité et son hospitalité bien coûteuse : « Je suis plus riche que tous les théologiens papistes, parce que je me contente de peu et que j'ai une femme. » Après la mort de son mari, lorsque Charles-Quint s'empara de Wittemberg (1548), Catherine quitta cette ville pendant un peu de temps, puis y revint et y vécut dans la gêne, jusqu'à ce que la peste l'en fît partir (1552) ; elle s'établit avec ses enfants à Torgau, où elle mourut dans la même année. Elle avait eu de Luther six enfants, dont quatre lui survécurent. C. Pfender.

Bibl. : V. l'article *Luther*. — Fr.-G. Hofmann, *Katharina. V. Bora*.— Meurer, *Katharina Luther*. — F. Kuhn, *Luther, sa vie et son œuvre*; Paris, 1883-1884, 3 vol.

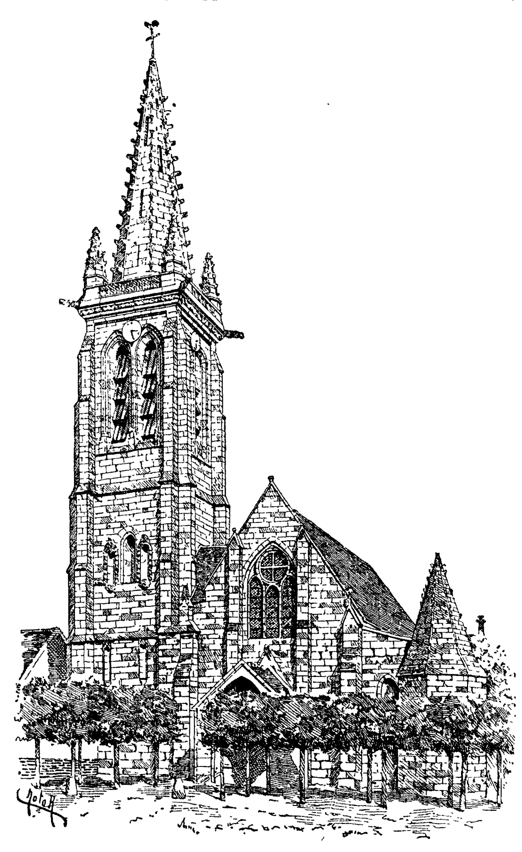
BORABORA. Ile de la Polynésie, dans l'archipel de la Société. Quoique petite, cette île est une des plus belles de l'archipel. On y remarque le port Vaïtapé et un pic de 729 m. de hauteur. Les habitants de cette île étaient jadis très redoutés dans toutes les îles voisines, ils avaient conquis Uliétéa et Huahine.

BORACITE. MgCl, 3MgO, $4BO^3$. Chloroborate de magnésie naturel. — Cristallisant dans le type cubique avec hémiédrie tétraédrique. — Cristaux vitreux, transparents, incolores. — Densité 2,95. — Pyroélectrique avec 4 axes. — Ce minéral, pris à l'origine pour du Borate de magnésie, porte aussi le nom de *Stassfurtite*, d'après l'un de ses lieux d'origine. M. Berthelot.

BORAITA (V. Baraïta).

BORAK (Al-), littéralement *l'éclat*. Nom de l'animal fabuleux, sur lequel le prophète Mahomet (Mohammad) aurait fait son fameux voyage nocturne de La Mecque à Jérusalem et de Jérusalem aux cieux. Cette ascension, connue sous le nom de *Mi'râdj*, fut racontée vers 621 par le prophète à ses disciples comme un miracle que le ciel venait d'accomplir en sa faveur. Le Borak qui lui avait été amené par l'ange Gabriel avait rapporté, au bout de quelques heures, le cavalier, à l'endroit même où il l'avait pris, puis avait disparu. D'après la tradition, le Borak était blanc, tenant le milieu entre un âne et une mule, avec deux ailes, assez semblable au griffon assyrien.

BORAN (*Boran-Morancy*, *Borrenc*, *Baurin*, etc.). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thelle ; 736 hab., sur l'Oise. Station du chemin de fer du Nord. Ancien bourg du Beauvaisis, connu dans l'histoire dès l'année 670. Au VIIIe siècle, il dépendait de la grande seigneurie de Précy-sur-Oise ; puis il fut possédé par une famille qui en portait le nom et dont plusieurs membres jouèrent un certain rôle. Au XVe siècle, Boran appartenait à la famille de Carnel, puis à la fin du XVIe, à la maison d'Estampes-Valençai, d'où il vint à celle de La Chastre. La seigneurie fut acquise en 1719 par la comtesse de Parabère et resta dans sa famille. Le château, flanqué de quatre tours, conserve des restes intéressants et a été réparé avec goût. — L'église est de deux époques et possède un remarquable clocher du XVe siècle, haut de 50 m., terminé par une pyramide octogone. Cette église contient quelques vitraux du XVIe siècle et de nombreuses pierres tombales ; cloche de 1561. — *Vincent de Beauvais*, célèbre écrivain du XIIIe siècle, est né à Boran. — Le prieuré de *Saint-Martin-lez-Boran* (Saint-Martin-les-Nonnettes) existait au lieu dit aujourd'hui *le Couvent*. Ce prieuré, qui appartenait à l'ordre de Saint-Benoît,



Eglise de Boran (d'après une photographie).

fut fondé par les comtes de Beaumont au XIe siècle et subsista péniblement jusqu'en 1789. Le hameau le plus important est *Morancy*, où existait un pont à l'époque gallo-romaine et où l'on place le *Litanobriga* de l'Itinéraire d'Antonin (V. *la Voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga*, Paris, 1863). La seigneurie de Morancy était comprise dans le duché de Montmorency et la paroisse placée sous le patronage de l'abbaye de Saint-Denis. Il y avait une forteresse très considérable qui fut, dit-on, détruite par Louis XI et dont il reste une grosse tour carrée qui paraît du XIVe siècle. — Boran a un pont suspendu sur l'Oise. On y fabrique de la dentelle, des boutons de soie et on y fait des impressions sur étoffes. C. St-A.

BORAN ou **BORANDOKHT**, reine sassanide, fille de Chosroès Parvîz. Elle succéda à l'usurpateur Chahrbarâz, qui n'avait régné que quelques mois, en 630 de J.-C. ; ce fut elle qui restitua à Héraclius, le bois de la croix du Christ dont Chosroès s'était emparé lors de la prise de Jérusalem en 614. Les historiens arméniens la désignent sous le nom de Bor, Boram et Purân. Elle mourut au commencement de 631 et eut pour successeur après un court interrègne, sa sœur *Azermidokht* (V. ce mot).

BORASSUS (*Borassus* L.). Genre de plantes Monocotylédones, qui a donné son nom au groupe des Borassinées et dont on connaît seulement trois ou quatre espèces originaires des Indes Orientales, des Moluques et de l'Afrique tropicale. Ce sont des Palmiers dioïques, dont les tiges cylindriques, dressées, peuvent atteindre jusqu'à

30 m. de hauteur. Les feuilles, groupées au sommet en un bouquet terminal, ont un long pétiole épineux sur les bords, et un limbe arrondi, étalé en éventail, à divisions bifides seulement au sommet. Les spadices, enveloppés de plusieurs spathes incomplètes, sortent du milieu des bouquets de feuilles. Fleurs nombreuses, disposées en chatons et offrant chacune un calice à trois folioles, une corolle à trois pétales et six étamines, à filets réunis par la base, à anthères sagittées, stériles dans les fleurs femelles. Les fruits sont des drupes à mésocarpe charnu et fibreux, pourvues, en général, de trois noyaux ligneux renfermant chacun une seule graine à albumen cartilagineux. — L'espèce type du genre, *B. flabelliformis* L., est considéré, dans l'Inde, comme le Palmier le plus utile après le Cocotier. C'est le *Carimpana* de Rheede et le *Lontarus domestica* de Rumphius. Il croît abondamment à Ceylan, dans toute la presqu'île de Malacca, à Java, dans les îles de la Sonde, aux Moluques, etc. Le bois noirâtre et extrêmement dur, qui forme la partie superficielle du tronc, sert à fabriquer un grand nombre d'ustensiles. Les feuilles sont employées pour couvrir les cases et pour confectionner des paniers, des nattes et même un papier particulier assez en usage dans l'Inde. Les jeunes pousses, que l'on mange à Ceylan comme légumes, servent à préparer une sorte de gruau, appelé *Caol*, ainsi que la farine de *Ralinga*, que les Cingalais font entrer dans la composition des mets les plus variés. On retire des spathes non ouvertes une liqueur fermentescible, le *Toddy* des Cingalais, dont on se sert comme levure et qui donne par la fermentation un breuvage vineux très recherché. On en retire également une sorte de sucre (*Jaggery* ou *Jagre*), identique au sucre de canne et qui est exporté en quantités considérables de l'Inde orientale. Enfin, le mésocarpe des fruits, riche en matière féculente, puis sucrée, est mangé cru ou torréfié ; il sert également à préparer une sorte de confiture très estimée, connue sous le nom de *Panatao*. Ed. Lef.

BORATES (V. Borique [Acide]).

BORAX. I. Chimie.

Formules { Equiv... $NaO, 2 BoO^3 + 5 H^2 O^2$.
{ Atom... $Bo^4 O^7 Na^2 + 10 H^2 O$.

Syn. : *Borate de soude*. — *Tinkal*.

Le borax existe à l'état naturel dans plusieurs lacs de la Chine, de la Perse, de l'île de Ceylan, de l'Inde, du Pérou, de la Californie, etc. C'est le borax brut ou *tinkal*. Il est encore aujourd'hui l'objet d'une exportation importante, ainsi que le borate de soude des deux Etats de Nevada et de Californie ; mais il faut le raffiner pour le priver des impuretés qu'il renferme. Aujourd'hui, presque tout le borax du commerce est fabriqué avec l'*acide borique* (V. ce mot) de Toscane, soit par voie sèche au moyen du procédé anglais de Lunge, soit par voie humide par la méthode de Payen et Cartier.

Quelle que soit son origine, le borax peut se présenter sous deux formes distinctes : en gros prismes hexagonaux, contenant 47 % d'eau, c.-à-d. 10 équivalents d'eau, ou bien en octaèdres réguliers qui n'en renferment que 30 %, c.-à-d. 5 équivalents d'eau. Le premier a pour densité 1,7 et se conserve intact à l'air humide, mais il s'effleurit et devient opaque dans un air sec ; le second, qui a pour densité 1,8, ne s'altère pas dans l'air sec et devient opaque dans l'air humide. Le borax prismatique est insoluble dans l'alcool ; il exige douze parties d'eau froide pour se dissoudre et seulement deux parties d'eau bouillante. Chauffées graduellement, les deux variétés fondent dans leur eau de cristallisation en se boursouflant ; au rouge, elles perdent leur eau de cristallisation, deviennent anhydres, et fondent en un liquide limpide qui se prend par le refroidissement en une masse transparente.

Le borax fondu possède la propriété de dissoudre la plupart des oxydes métalliques, en prenant une viscosité qui lui permet de jouer le rôle de vernis, double propriété qui le fait employer avec succès dans la brasure du fer avec le cuivre, de l'or avec divers alliages ; aussi, on l'emploie avec avantage pour souder les métaux entre eux, à la condition que les deux surfaces métalliques soient bien décapées. Le borax prévient d'ailleurs cet inconvénient, puisqu'il dissout les oxydes déjà formés et préserve les métaux du contact de l'air ; on profite de cette propriété pour s'en servir comme fondant dans les essais au chalumeau et obtenir des colorations caractéristiques. C'est ainsi que le manganèse lui donne une teinte violette, le cobalt une teinte bleue, le fer une nuance vert bouteille, le chrome une couleur vert émeraude, etc. On préfère pour ces usages le borax octaédrique, parce qu'il se réduit plus facilement en poudre et se boursoufle moins en perdant son eau de cristallisation. Sa volatilité à une haute température, ainsi que sa propriété de dissoudre les oxydes, a permis à Ebelmen de préparer des corindons artificiels. A cet effet, on chauffe à la température des fours à porcelaine un mélange formé de une partie d'alumine et de trois à quatre parties de borax ; ce dernier, après avoir dissous l'alumine, se volatilise et abandonne des lamelles d'alumine hexagonales. On a reproduit par ce procédé plusieurs aluminates. Le borax entre dans la composition du strass, des émaux, des faïences et des grès, dans celle des couleurs employées sur verre et sur porcelaine. A Clichy, par exemple, on prépare des borosilicates de potasse et de zinc pour former un cristal remarquable par sa limpidité et sa blancheur.

Ed. Bourgoin.

II. Alchimie. — Ce nom de *borax* est un vieux mot, détourné de son sens ancien par les chimistes modernes. Il signifiait au moyen âge : soudure et vernis de verre, fondant alcalin ; il paraît dériver d'un mot sémitique qui s'appliquait aux cendres et à la lessive que l'on en retire. M. Berthelot.

III. Industrie. — De tous les composés de l'acide borique, c'est le borax ou biborate de soude qui a les applications industrielles et commerciales les plus importantes ; c'est aussi de ces composés celui qui fut le plus anciennement connu. On le rencontre dans la nature : d'une façon générale il faut surtout le rechercher dans les terrains d'origine volcanique, car c'est là surtout où il prend naissance. On l'exportait autrefois du Tibet sous le nom de *tinkal* et on le raffinait à Venise, qui en avait le monopole et conservait ses procédés secrets. Plus tard, l'emploi du borax devenant plus répandu, on utilisa pour le fabriquer l'acide borique de la Toscane, puis les boracites du Pérou, de la Bolivie et du Chili, connues sous le nom de *tiza* ; enfin la stassfurtite. L'industrie du borax était presque entièrement entre les mains des Anglais, qui avaient le monopole des exploitations toscanes, jusqu'au moment où M. Desmazures créa cette industrie en France, en obtenant la concession des mines de boracite de l'Asie-Mineure. Actuellement, la production annuelle du borax se répartit de la manière suivante :

Borax de Toscane.	2.000 tonnes
— d'Amérique.	1.600 —
— d'Asie-Mineure	1.000 —
— des Indes.	600 —
	5.200 tonnes

Voici les principaux modes de fabrication du borax :

Fabrication au moyen de l'acide borique. — On utilise presque tout l'acide borique produit en Toscane à la fabrication du borax. Le principe de l'opération est des plus simples. Il suffit de traiter l'acide par du carbonate de soude pour le saturer et dans les proportions convenables pour obtenir du biborate. Cette saturation se pratique de deux manières : soit par la voie sèche, que l'on emploie en Angleterre ; soit par la voie humide, qui a eu Payen et Cartier comme initiateurs en France.

Dans la méthode par voie sèche, on fond dans des fours à réverbère l'acide avec la moitié de son poids de carbonate de soude ; la masse fondue est brassée pour

obtenir une réaction bien complète. Après refroidissement on met le produit dans de grandes chaudières de fer où on le lessive méthodiquement à l'eau chaude. La solution du borax obtenue contient un peu de fer en suspension. Pour s'en débarrasser on lui ajoute une petite quantité de marcs de soude (polysulfures) qui forme du sulfure de fer insoluble qu'on laisse déposer. La liqueur mère soutirée est soumise à la cristallisation.

Daus la méthode française on emploie 100 parties d'acide borique, 120 de carbonate et 200 d'eau. On fait d'abord dissoudre le carbonate dans une cuve doublée de plomb et chauffée à la vapeur. On y projette l'acide borique pulvérisé par petites quantités (3 à 4 kilog.). Quant la réaction est achevée, on laisse déposer douze heures et on soutire dans un cristallisoir doublé de plomb. Le borax cristallise en grandes plaques qu'on enlève à coups de marteau et qu'on fait égoutter. C'est le borax brut dont nous verrons plus loin le mode de raffinage.

Extraction du Borax en Amérique. — On exploite, dans l'Amérique du Nord les lacs de borax et les terrains de toute une région volcanique. Depuis 1854, Weatsch et Crask avaient montré la présence du borax dans des sources thermales des Montagnes Rocheuses, dans la Californie et la Névada. On a trouvé dans le Népathal un lac de borax dont le lit est formé par le cratère d'un ancien volcan et en 1874 on a également rencontré dans la Californie méridionale des gisements de borax. On drague les boues des lacs et des terrains vaseux des lagunes. Des ouvriers chinois trient à la main les cristaux de borax. On fait ensuite sécher la boue au soleil, puis on la lessive pour dissoudre le borax qu'on fait cristalliser.

L'Amérique du Sud est la plus riche en minerais boraciques. On y exploite, dans le Pérou et la Bolivie les boracites et boronatrocalcites On rencontre ces minerais sous formes de rognons disséminés dans le sable. Le mode de traitement le plus avantageux de ces minerais est celui indiqué par Lunge. On pulvérise puis on lessive soigneusement de manière à enlever la gangue qui est plus lourde. La poudre ainsi purifiée est traitée par de l'acide chlorhydrique dans des bacs de plomb. On emploie 3 parties de minerai, 2 d'acide et 6 d'eau. Le mélange est maintenu à l'ébullition et constamment alimenté d'un peu d'eau pour maintenir la même concentration. La solution finit par être complète, on siphonne alors dans des cristallisoirs où l'acide borique se dépose. On transforme cet acide en borax en le traitant par le carbonate de soude, comme dans le procédé Payen.

Traitement des minerais de l'Asie-Mineure. — *Procédé Desmazures.* C'est surtout aux environs de Brousse qu'on rencontre des gisements de borate de chaux disséminés en rognons dans le gypse. Ce minerai est voisin de la boracite, mais il forme une espèce minéralogique spéciale. Quand on le décompose directement par le carbonate de soude on obtient du borate de soude, qu'il faut ensuite convertir en biborate. Voici le procédé employé par M. Desmazures. Le minerai est broyé finement, puis tamisé; la poudre est placée dans de grandes cuves de décomposition où on la traite, en présence d'eau, par la quantité de soude nécessaire pour produire la réaction. On chauffe à la vapeur, tandis qu'une palette agite vivement la masse. En trois heures la réaction est terminée et on laisse ensuite reposer vingt-quatre heures. On soutire le liquide et on l'envoie dans des cuves de carbonisation où l'on refoule un courant d'acide carbonique. Ce dernier sature partiellement la soude et il se forme du borax, qui, étant peu soluble, se dépose en grande partie. On le recueille et on envoie la liqueur mère dans les cuves de décomposition où elle est additionnée d'une nouvelle quantité de minerai et de soude, et ainsi de suite. On ne traite de cette façon que le minerai riche; les minerais pauvres sont traités comme le tiza, par un acide, et on en extrait l'acide borique. Ce dernier est converti en borax par un traitement au carbonate de soude. L'acide carbonique produit par cette réaction est envoyé dans les cuves de carbonatation.

Traitement du tinkal ou Borax naturel de l'Inde. — Cette source de borax était autrefois la seule exploitée et au commencement de notre siècle la majeure partie du borax arrivait par caravanes sur Ispahan. Depuis l'exploitation des soffioni de Toscane, l'importance de la production de l'Inde a beaucoup diminué. Dans la région du Tibet on rencontre, comme dans la Californie, des lacs de borax. Le fond de la vallée est constitué par un terrain humide, spongieux et imprégné de borax. Celui-ci apparaît sous forme de nappes blanches recouvrant le sol comme une couche de neige. Ces efflorescences, analogues à celles du salpêtre au Chili, sont constituées en majeure partie de borax souillé de sels alcalins et principalement de carbonate, sulfate et chlorure de sodium. On fait la récolte du borax naturel de mai à septembre. Pour cela on recueille l'efflorescence saline sur une couche de 6 à 8 centim. d'épaisseur, on la fait sécher au soleil et on l'emballe dans de petites besaces qu'on fait transporter à dos de moutons ou de chèvres. Le raffinage ne se fait qu'en Europe.

Traitement de la Boracite stassfurtite. — On extrait l'acide borique de la stassfurtite par le procédé indiqué au mot borique (acide), puis on transforme celui-ci en borax par un traitement au carbonate de soude. On peut aussi obtenir directement du borax au moyen de la stassfurtite en remplaçant l'acide chlorhydrique par de la soude dans la désagrégation.

Raffinage. On ne raffinait autrefois que le tinkal expédié directement de l'Inde, et c'était Venise qui avait le monopole de cette industrie. Elle conservait secrets les procédés qui lui servaient à purifier le tinkal, et ce n'est que plus tard que les Hollandais introduisirent dans leur pays le raffinage du borax, qui y prit une grande importance. Les frères Lecuyer importèrent à Paris ces procédés. Le raffinage du tinkal se pratique de la manière suivante: on place le sel dans une large cuve et on le recouvre d'une couche de 8 à 10 centim. d'eau, on fait macérer et on brasse. Au bout de cinq à six heures on ajoute environ $\frac{1}{400}$ de chaux éteinte, qui, suivant Fourcroy, a pour but d'enlever la matière grasse en formant avec elle un savon calcaire. On brasse de nouveau, on laisse reposer douze heures et on enlève le borax sur un tamis où on le laisse égoutter. Ce lavage enlève non seulement les matières grasses, mais aussi les sels alcalins étrangers; on ne dissout que fort peu de borax. Quand le sel est égoutté on le dissout dans 2 parties $^1/_2$ d'eau, on ajoute un peu de chlorure de calcium, et, après avoir filtré à la chausse, on concentre jusqu'à 18 à 20° Baumé. Par refroidissement, le borax cristallise. On peut substituer la soude à la chaux dans l'opération. On peut aussi employer le procédé Clouet, qui consiste à traiter le tinkal broyé par 10 parties de salpêtre cristallisé, puis reprendre la masse par l'eau et faire cristalliser.

Le raffinage du borax de toute autre provenance que le tinkal consiste simplement dans des cristallisations. En France, Payen a consacré de nombreux travaux au raffinage du borax. La difficulté était d'obtenir, comme en Hollande, des cristaux volumineux et solides. On l'a résolue en opérant sur de grandes masses de liquide et en refroidissant longtemps et surtout régulièrement. Les gros cristaux ainsi obtenus sont moins purs que les petits qu'on obtient par un refroidissement plus brusque : ce sont ces derniers qu'on doit préférer quand on veut avoir un produit plus pur. Suivant les conditions dans lesquelles on opère, on obtient du borax *prismatique* ou du borax *octaédrique*. Le premier se produit quand on amène la solution à 21° Baumé et qu'on laisse refroidir jusqu'à 25 à 30°. La forme octaédrique exige une concentration jusqu'à 30° Baumé et un refroidissement jusqu'à 60-80°. Au-dessous, on obtient du borax prismatique. La dissolution se fait dans une grande cuve doublée en plomb, pouvant contenir

9.000 kilogr. de borax. On suspend ce sel dans un panier de tôle plongeant un peu au-dessous du niveau de l'eau, quand on a atteint la concentration voulue on amène la solution dans de grands cristallisoirs doublés de plomb. Pour obtenir le borax prismatique, la cristallisation dure de 25 à 30 jours, suivant la température extérieure.

Usages du Borax. — Le borax est employé dans un grand nombre d'industries. En céramique, il sert au vernissage de la faïence, à l'obtention des couleurs vitrifiables sur porcelaine. Les verriers font entrer le borax dans la composition de quelques-uns de leurs verres; c'est un des éléments du strass. On l'emploie aussi pour la fabrication de l'émail. Le borax donne avec les oxydes métalliques de beaux verres coloriés utilisés dans l'analyse chimique pour la recherche des métaux. C'est un fondant qui rend de grands services principalement pour séparer les métaux de leurs minerais. Le borax brut sert dans l'Amérique du Sud à la fonte du cuivre. Les vernis siccatifs ont souvent pour base des borates, et notamment les borates de zinc et de manganèse. Le borax donne avec la caséine une liqueur agglutinante, qui, dans certains cas, est employée comme colle. La gomme laque se dissout dans une solution aqueuse de borax et donne un vernis qui, coloré au noir d'aniline, sert à l'apprêt des chapeaux de feutre et à la fabrication de cartons noirs. On fait usage de borax pour le blanchissage, on s'en sert aussi comme savon pour le décreusage de la soie. Les soudeurs emploient également le borax (V. plus haut). D'autres applications, comme la fabrication des bougies, les tissus incombustibles, ont été mentionnées au mot *borique* (acide). Le borax est un antiseptique précieux et on a préconisé notamment son emploi pour la conservation du bois.

Essai du Borax. — Pour essayer le borax on emploie la méthode de Gay-Lussac : 15 gram. de borax sont dissous dans 50 centim. c. d'eau chaude. On ajoute quelques gouttes de tournesol et on verse de l'acide sulfurique titré jusqu'à ce qu'on ait obtenu la teinte rouge vineux. On obtient ainsi la quantité de base combinée à l'acide borique. Ch. Girard.

IV. Physiologie et thérapeutique. — Le borax présente plusieurs propriétés importantes. C'est un antiseptique, un désinfectant, comme l'ont montré Dumas, Schnetzler, Rabuteau, Koch, Jalan de la Croix. D'après Koch, la solution à 5 % ne tue pas les spores du *Bacillus anthracis*, il est vrai, mais à $\frac{1}{2000}$ il retarde, et à $\frac{1}{700}$ il en empêche le développement. D'après Wernitz (cité dans Meyer : *U. d. Milchsaureferment u. sein Verhalten gegen Antiseptica*, thèse, Dorpat, 1880), il paralyse l'émulsine, la diastase et la ptyaline à la dose de 1 %; la myosine au titre de $\frac{1}{110}$, l'invertine à $\frac{1}{3580}$. De la Croix a étudié son action sur le développement des bactéries d'une infusion de viande : il l'empêche au titre de $\frac{1}{62}$, mais non à celui de $\frac{1}{77}$; il tue les bactéries développées à $\frac{1}{48}$, mais non à $\frac{1}{69}$; il empêche le développement des spores dans du bouillon bouilli au titre de $\frac{1}{30}$, mais non à celui de $\frac{1}{43}$: à $\frac{1}{107}$ il empêche le développement de spores dans une infusion non bouillie, mais il cesse de le faire à $\frac{1}{161}$. — D'après mes observations, il empêche la germination du *Lepidium sativum* à la dose de 1 pour 40; à 1 pour 80, il ne l'empêche pas, mais la retarde très considérablement, et la végétation est faible. Nous laisserons de côté les disputes des anciens thérapeutes et nous ne nous préoccuperons point de savoir si le borax est un irritant ou un astringent, un détersif ou un fluidifiant, les raisons sur lesquelles on s'est appuyé étant tout à fait insuffisantes. — D'après les expériences de Mialhe toutefois, le borax jouit de la propriété de dissoudre les albuminoïdes, et de Cyon a proposé de le substituer dans l'alimentation au sel marin, en raison de l'augmentation d'assimilabilité, conférée par le premier à ces substances; d'après lui, on en peut ingérer 12 gr. par jour sans le moindre inconvénient. Gruber pense qu'au contraire le borax *augmente* l'élimination des albuminoïdes. Peut-être les deux auteurs ont-ils raison, et le borax est-il un stimulant général de la nutrition ; je renvoie à leurs travaux. — C'est comme désinfectant, et par conséquent en usage externe, qu'il est le plus souvent employé. — On l'utilise pour conserver les viandes; il sert à faire des lotions dans différentes maladies de la peau (acné, taches hépatiques, urticaire, prurit en général) ou des muqueuses (gonorrhée, leucorrhée, stomatites et laryngites, otites, otorrhée, cystite). Le borax s'élimine par l'urine, sans s'altérer; il stimule la sécrétion urinaire et l'élimination de l'acide urique. Il détermine parfois des troubles cutanés : Gowers a signalé des éruptions psoriasiques dues à son emploi prolongé à l'intérieur : en ajoutant un peu d'arsenic au borax, il a eu raison du psoriasis.

Les emplois du borax sont assez nombreux. A l'*extérieur*, on l'utilise : 1° comme antiseptique dans l'hygiène de la bouche, et comme antisialorrhéique, puisqu'il nettoie les muqueuses; 2° contre diverses affections inflammatoires de la bouche (stomatites, muguet, etc.), de préférence en solution aqueuse :

Borax................	5	grammes.
Eau..................	100	—
Essence de menthe.....	2	—

3° contre la leucorrhée, le prurit, etc., en solution à 8 % environ; 4° contre l'eczéma, le prurigo, le lichen, etc. : borax, 10 gr.; alcool et eau de roses, 125 gr. de chaque.

A l'*intérieur*, on l'utilise à la dose de 8 ou 10 gr. au plus par jour, dans les cas de diathèse urique, puisqu'il semble avoir la propriété de dissoudre l'acide urique; on l'emploie surtout comme emménagogue, et on le considère comme favorisant la menstruation et l'accouchement difficiles, accompagnés d'excitabilité; on le donne encore contre l'épilepsie (1 gr. 50 à 3 gr. par jour) avec assez de succès, d'après Folsom. Dr H. de V.

Bibl. : 1° Chimie. — Ebelmen, *Corindons artificiels*, *Comptes rendus*, t. XXXIII, 34. — Laurent, *Sur les borates de potasse et de soude* (*An., ch. et Phys.*, t. LXVII, 215; 1838). — Marchand et Robiquet, *Raffinage du borax* (même recueil, t. VIII, 359 ; 1818). — Payen, même recueil, t. II, 322, 1841; *Fabrication et raffinage du borax*. — Robiquet, *Fabrication du borax avec l'acide borique de Toscane* (même recueil., t. XI, 205 [2]). — Soubeiran et Pellerin, *Nouvelle variété de borate de soude* (même recueil, t. LVII, 419).

2° Physiologie et Thérapeutique. — V. les classiques : Rabuteau, Lauder Brunton, etc. — Schnetzler, *Action du b. sur la ferment. et la putréfaction* (*C. rendus*, fév. 1875). — E. de Cyon, *Sur l'action physiol. du borax*, *ibid.*, nov. 1878. — Gruber, *U. den. Einfluss des Borax auf die Eiweisszersetzung im Organismus* (*Zeitsch. f. Biologie*, t. XVI, p. 198, 1880). — Gowers, *On Psoriasis from Borax* (*Lancet*, 24 sept. 1881). — Folsom, *Cases of epilepsy treated with* (*Borax Boston med. and surg. Journ.*, fév. 1886). — Bedoin, *Propriétés antiseptiques du borax* (*C. rendus*, mai 1876). — Mermod, *Traitement de l'Otorrhée chronique par le pansement au borax* (*Rev. méd. de la Suisse Romande*, 15 avr. 1885).

BORBA. Petite ville de Portugal, prov. d'Alemtejo, bâtie sur une colline, à 400 m. d'alt., produit du vin ; 3,500 hab.

BORBA. Bourgade du Brésil, prov. d'Amazonas, escale de la navigation sur le Madeira, fondée en 1756.

BORBONIE (*Borbonia* Plum.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées et du groupe des Génistées, composé d'arbustes originaires de l'Afrique australe et remarquables par leurs feuilles simples, entières, coriaces, parcourues par un grand nombre de nervures longitudinales. Les fleurs sont solitaires ou disposées en grappes ou en capitules terminaux, et les gousses, linéaires ou lancéolées, renferment des graines assez nombreuses, dépourvues d'arille. L'espèce la plus importante est le *B. cordata* L., que l'on appelle vulgairement *Thé du Cap*. Ses feuilles servent, en effet, au cap de Bonne-Espérance, à préparer des infusions théiformes, réputées digestives, stomachiques et stimulantes. Ed. Lef.

BORBORI ou **BORI-BORI**. On désigne ainsi, aux îles Moluques, une sorte de pommade liquide, préparée avec les

fleurs de l'*Uvaria odorata* Lamk, de la famille des Anonacées, et avec laquelle les naturels se frictionnent le corps pendant la saison des fièvres. Elle est connue, en Europe, sous le nom d'*Huile de Macassar*. Ed. Lef.

BORBORIENS. Le mot *Borboriens* servait à désigner une certaine classe des adeptes de la Gnose. D'après un texte de saint Epiphane on a généralement conclu que les *Borboriens* étaient une secte gnostique particulière, ainsi nommée à cause de la profonde immoralité de leurs mœurs. Saint Epiphane explique en effet leur nom par le mot grec Βόρϐορος qui signifie boue, fange : leurs mœurs étant fangeuses ; on les nomma fange. Cette explication ne peut guère être admise, et l'on ne voit pas que ces Borboriens aient eu des mœurs plus fangeuses que leurs frères des autres sectes gnostiques. Les Borboriens étaient vraisemblablement les initiés à la gnose valentinienne, se tenant encore au premier degré de l'initiation, alors qu'ils étaient *hyliques*, c.-à-d. presque entièrement composés de matière ; le mot de *Borboriens* indiquerait ainsi un léger progrès sur ceux qui étaient purement *hyliques* et qui, en aucune matière, ne pouvaient jouir des prérogatives attachées à la possession de la Gnose, et qui, par conséquent devaient être irrémédiablement perdus avec les mauvais anges, et finalement anéantis (Cf. le mot *Barbélites*). E. A.

BORBORYGMES (Physiol.). On appelle de ce nom les bruits que produisent dans le tube digestif les mouvements des gaz, bruits souvent assez faibles pour que le sujet puisse seul les percevoir, mais atteignant aussi dans certains cas une intensité suffisante pour pouvoir être perçus par les personnes voisines. Pour qu'il se produise des borborygmes, il ne faut pas seulement que l'intestin contienne des gaz, ce qu'il fait d'ailleurs à l'état normal ; il faut encore des contractions de l'intestin, et des contractions tumultueuses. Ces contractions se produisent sous l'influence de causes très diverses, directes et surtout réflexes. Le traitement consiste à diminuer la quantité des gaz, souvent trop abondants, et pour cela l'on a recours aux absorbants : charbon, ammoniaque, magnésie, etc., et à calmer les mouvements des intestins par une médication sédative, mais appropriée à la cause du trouble. Dr H. de V.

BORCE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. d'Accous, sur la rive gauche du gave d'Aspe, dans la vallée de ce nom, près de la route d'Espagne par le Somport (513 hab.). Mines de cuivre et de plomb. Carrières de marbre et d'albâtre. Eglise gothique; maison du xve siècle avec une curieuse inscription. Près de ce village à *Urdasque*, un *galgal* a été découvert en 1872. Borce ressortissait au bailliage d'Aspe, sénéchaussée et diocèse d'Oloron, et comptait soixante-six feux. La communauté était administrée par des jurats et envoyait ses représentants à l'Assemblée générale de la vallée d'Aspe. C'était le ch.-l. du *Vic d'en Haut* de la vallée d'Aspe, comprenant les communautés de Borce, Cette, Etsaut, Lescun et Urdos. Borce était et est restée une des communautés les plus riches en pâturages et en forêts de la vallée ; elle avait conclu des traités avec les communautés des hautes vallées d'Aragon pour les questions de pacage, et possède encore en indivis avec l'Espagne les pâturages du lac d'Estaëns. Léon Cadier.

BORCETTE. Ville d'Allemagne (V. Burdscheit).

BORCH (Ole), en latin Olaus Borrichius, polygraphe et mécène danois, né le 7 avr. 1626 à Sœnder-Borch (Jutland), mort à Copenhague le 13 oct. 1690. Il était précepteur chez le grand-sénéchal J. Gersdorf, lorsque sa belle conduite au siège de Copenhague (1659) lui valut une prébende à vie. Après avoir été désigné comme professeur de linguistique, de botanique et de chimie, à l'Université de Copenhague, il partit en 1660 pour l'Allemagne, séjourna en Hollande de 1661 à 1663, et, dans le cours d'expériences qu'il fit avec son compatriote Nic. Stenonius, découvrit les conduits lacrymaux ; il passa de là en Angleterre, en France où il fut promu docteur en médecine à Angers, enfin en Italie, où, dit-on, une princesse de la maison de Médicis lui aurait donné sa main, s'il avait voulu se convertir au catholicisme ; de là viendrait le nom de *Collegium mediceum*, donné par lui à la fondation qu'il fit (1689) en faveur de seize étudiants pauvres, mais plus connu sous le nom de *Borchs Collegium*. Après six ans d'absence, il prit possession de ses chaires, pratiqua la médecine et devint en outre bibliothécaire de l'Université (1675), assesseur à la haute cour (1686), et conseiller de chancellerie (1689). Comme il ne s'était pas marié « ut philosopharetur expeditius », il put malgré ses occupations absorbantes écrire beaucoup sur les sujets les plus variés et toujours en latin. Il composa trois poèmes historiques : *Arctos pullata* et *Arctos respirans* (1671), à l'occasion de la mort de Frederic II (1670) et de l'avènement de Christian V, ainsi que *Amagria vindicata*, insérés avec ses *Carmina varia* dans *Deliciæ poetarum danorum* de Rostgaard. Outre six dissertations, réimprimées par Grævius dans le t. IV du *Thesaurus antiquitatum romanarum*, et d'autres réunies dans ses *Dissertationes sive orationes*, éditées par Sev. Lintrup (1715, in-8), il publia : *De usu plantarum indigenarum in medicina* (1688), de nombreux articles d'histoire naturelle, de chimie, de médecine, dans *Acta medica hafniensia* de Bartholin, et plusieurs ouvrages relatifs à la chimie, qu'il confondait souvent avec l'alchimie : *De ortu et progressu chemiæ* (1660), *Hermetis, Ægyptiorum et chemicorum sapientia* (1674), et *Conspectus scriptorum chemicorum* (1696, 1698 et 1713). On a aussi de lui : *Parnassus in nuce* (1654), *Cogitationes de variis linguæ latinæ ætatibus* (1675), *Conspectus præstantiorum scriptorum linguæ latinæ* (1679, très souvent rééd.), *Analecta ad cogitationes de lingua latina* (1682), *Lingua pharmacopœorum* (1670). B-s.

Bibl. : Autobiogr. en tête de trois de ses ouvrages, notamment de *Dissertationes*, où figure aussi son éloge par P. Vinding. — J.-A. Borneman, *Orais. fun.*, 1690, in-f. — E.-F. Koch, O. *Borch*; Copenhague, 1866, in-8.

BORCH. Famille polonaise d'origine livonienne ; ses principaux représentants ont été :

Jean-Henri Borch, grand chancelier de la couronne, né en 1714, mort en 1780. Il fut très dévoué à la maison de Saxe et lui rendit des services signalés.

Michel-Jean, comte Borch, son fils, né en 1751, mort en 1810, fut général lieutenant et palatin. Elevé à la française, il cultiva les sciences naturelles et la littérature. Pendant un séjour en Italie, il publia la *Minéralogie sicilienne* (1780) ; *Lettres sur la Sicile et sur l'île de Malte*, écrites en 1777 (Turin, 1782, 2 vol.). Il donna à Bâle en 1798 une traduction française de l'*Obéron*, de Wieland, et traduisit quelques ouvrages français en polonais.

Michel Borch, neveu du précédent. Il fut maréchal du gouvernement de Vitebsk ; il a publié quelques travaux en polonais et en français, notamment des traductions de Mickiewicz (V. sur ce dernier la *Bibliographie polonaise du* xixe *siècle*, d'Estreicher). L. L.

BORCH (Christopher), sculpteur norvégien, né à Drammen le 18 janv. 1817. Il voyagea d'abord comme ébéniste, mais après avoir passé cinq ans dans l'atelier de H.-V. Bissen et étudié à l'Académie des beaux-arts de Copenhague, il rentra en Norvège comme sculpteur (1849), séjourna à Rome de 1852 à 1854 et de 1869 à 1876, et y exécuta plus de vingt statues : *David, la Fille de Jephté, la Sulamite, le Matin, le Soir*, etc. On cite encore parmi ses ouvrages la statue de *Christie* à Bergen, le *Christ* colossal de l'église de Tœnsberg, les bas-reliefs de la saga de *Frithjof* pour l'Oscarshal à Kristiania, l'*Archer septentrional*, la *Jeune Fille aux œufs*, la *Fille aux serpents*. B-s.

BORCHARDT (Carl.-Wilhelm), mathématicien allemand, né à Berlin le 22 fév. 1817, mort à Rüdersdorf, près de Berlin, le 27 juin 1880. Après de brillantes études aux

Universités de Berlin et de Kœnigsberg, il obtint en 1843 le grade de docteur, passa trois années en Italie et en France, se lia avec les plus célèbres mathématiciens de ces deux pays et fut nommé, en 1848, professeur agrégé à l'Université de Berlin. En 1855, à la mort de Crelle, il lui succéda comme directeur du fameux *Journal von Mathematik*, et devint, en 1856, membre de l'Académie des sciences de Berlin. Outre de nombreux mémoires dans le *Journal de Crelle* sur les perturbations séculaires des planètes (XXX, 1846), sur les transcendantes abéliennes (XXXVIII, 1854), dans le *Journal de Liouville* sur la quadrature définie des surfaces courbes (XIX, 1854), etc., il a encore publié : *Über eine Interpolationsformel für eine Art symmetrischer Functionen* (Berlin, 1860, in-4) ; *Bestimmung des Tetraeders von grössten Volumen* (Berlin, 1866, in-4) ; *Theorie der Elimination und Kettenbruch-Entwickelung* (Berlin, 1878, in-4). L. S.

Théorème de Borchardt. — On appelle ainsi le théorème suivant : *Pour que l'équation algébrique* $f(x) = 0$ *de degré* m *ait toutes ses racines réelles et inégales, il suffit et il faut que les quantités* $\Delta_0, \Delta_1, \dots \Delta_m$ *que nous allons définir soient positives*. — Soient $S_0, S_1, S_2, \dots$ les sommes des puissances 0, 1, 2,... des racines de $f(x) = 0$, on a :

$$\Delta_n = \begin{vmatrix} S_0, & S_1, \dots, & S_n \\ S_1, & S_2, \dots, & S_{n+1} \\ \dots & \dots & \dots \\ S_n, & S_{n+1}, \dots & S_{2n} \end{vmatrix}$$

Pour la démonstration, voir l'*Algèbre supérieure* de Serret ou la note 1 de notre *Traité d'algèbre*.

H. Laurent.

BORCHT (V. Borght).

BORCHT (Henri van der), peintre et graveur flamand, né à Bruxelles vers 1583, mort en 1660 à Francfort-sur-le Main, où il s'était fixé en 1627, après avoir visité l'Italie et voyagé en Angleterre. — Son fils, qui porta les mêmes nom et prénom que lui, fut comme lui peintre et graveur et naquit en 1610 à Frankenthal pendant un séjour qu'y fit son père. Après avoir été élève de ce dernier, il accompagna en 1636 le comte d'Arundel en Italie et il le suivit également en Angleterre, où il resta à son service jusqu'à sa mort. Bien que le fils ait plus de grâce et de finesse que son père, leurs œuvres ne sont pas faciles à distinguer. Ils ont été l'un et l'autre très féconds et la vente Lorengère, faite en 1704, ne comprenait pas moins de 577 planches de ces deux artistes.

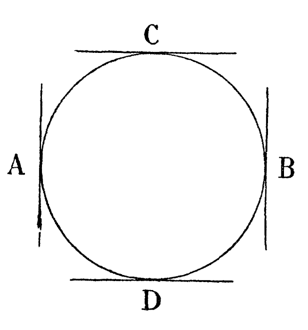
BORCOVICUS. Château-fort dans la Bretagne romaine, près du *vallum Severi*, où tenait garnison la première cohorte des Tungri, aujourd'hui Housesteeds ou, suivant Camden, Prudhow-Castle.

BORCQ-sur-Airvault. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. d'Airvault, 445 hab.

BORD-Saint-Georges. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Boussac ; 1,192 hab.

BORD. I. Marine. — Le mot bord est employé en marine avec des acceptions très variées Il signifiait autrefois *bordage* (V. ce mot), il est entré ainsi dans la composition des mots *galbord*, *vibord*, *plat-bord* (V. ces mots). Il désigne aujourd'hui soit le bâtiment tout entier, soit le côté ou la muraille du navire ; il est enfin synonyme de *bordée* (V. ce mot). Il possède la première acception dans les locutions *aller à bord*, *monter à bord*, etc. ; le *commandant*, l'*équipage du bord* ; la *longitude*, l'*heure du bord*, etc. On dit avec le sens de côté : le *bord du vent*, c.-à-d. le côté du navire par où arrive le vent ; le *bord sous le vent*, côté opposé. *Faire feu d'un bord ou des deux bords*, *être bord à quai*, c.-à-d. être amarré le long d'un quai. *Avoir la voilure sur le bord*, c.-à-d. avoir la voilure établie pour le plus près (V. Allure), car alors les amures des basses-voiles sont halées le plus bas possible et contre la muraille. *Prendre les amures de l'autre bord* ou *virer de bord*, c'est faire évoluer le navire pour qu'il prenne le vent du bord qui était sous le vent (V. Virement de bord). *Faire passer des hommes sur le bord*, c'est placer des marins en rang de chaque côté de la coupée pour saluer les officiers qui arrivent à bord ou qui le quittent. Au commandement *sur le bord !* de l'officier de quart, le maître de quart siffle et les hommes font le salut militaire ; six hommes pour un officier général, quatre pour un officier supérieur, deux pour un officier subalterne. On indiquait autrefois la taille des navires par les expressions *navire de haut-bord* ou de *bas-bord* (V. Haut-bord). Comme synonyme de bordée, on dit : *courir un bord*, c.-à-d. naviguer pendant un certain temps au plus près sans virer de bord. *Atteindre un point à bout de bord*, c'est y arriver étant au plus près serré sans être obligé de courir une nouvelle bordée. Deux navires naviguent à *contre-bord* lorsqu'ils se croisent en faisant des routes parallèles ou à peu près et opposées, c.-à-d. en ayant des amures différentes s'ils sont à la voile. On dit avec la même acception : *courir un bord à terre ou au large* selon qu'on a le cap sur la terre ou vers la haute mer ; *courir un bon bord* lorsqu'on gagne au vent ; *un mauvais bord*, dans le cas contraire ; *un long bord*, *un petit bord*, etc. (V. Bordée, Louvoyage).

II. Astronomie. — Bord des Astres. — Pour déterminer les coordonnées du Soleil, de la Lune et des grosses planètes, dont les images ont des dimensions appréciables dans les lunettes, on en observe les bords, c.-à-d. les portions du contour limitées par les plans verticaux ou horizontaux tangents à l'astre considéré. Sauf au moment de la pleine Lune, notre satellite ne nous montre qu'une portion de son disque ; il en est de même des planètes intérieures, Mercure et Vénus, qui ont des *phases*, c.-à-d. des aspects variables avec les positions relatives du Soleil, de la terre et de l'astre. On observe dans ce cas les bords bien définis. L'astre étant représenté par la circonférence de la figure ci-dessus, qui se déplace de droite à gauche, A et B sont le *premier* et le *second* bords, C et D, les bords *supérieur* et *inférieur* (Ces deux derniers sont vus en sens inverse dans une lunette astronomique qui donne des images renversées). L. B.



III. Mathématiques (V. Lacet et Coupure).

BORDA (Jean-Charles) capitaine de vaisseau et mathématicien français, né à Dax le 4 mai 1733, mort à Paris le 20 fév. 1799. Il termina ses études au collège des jésuites de La Flèche et entra dans le génie militaire, puis passa aux chevau-légers. En 1756, il lut devant l'Académie des sciences un mémoire *sur le mouvement des projectiles*, qui lui valut le titre de membre associé ; en 1757, il assista à la bataille d'Hastembeck comme aide de camp du maréchal de Maillebois, mais désirant s'adonner aux sciences, il rentra dans le génie et publia plusieurs mémoires *sur la résistance des fluides ; sur la meilleure forme à donner aux vannes des roues hydrauliques et aux roues elles-mêmes ; sur la théorie du mouvement des projectiles en tenant compte de la résistance de l'air*. Remarqué par ses travaux sur différentes questions d'architecture navale, il fut attaché à la marine en 1767 comme lieutenant de port surnuméraire. En 1771, il embarqua sur la frégate *la Flore*, en qualité de commissaire de l'Académie des sciences, avec Pingré et de Verdun de la Crenne, pour faire l'essai à la mer des montres de Berthout destinées à conserver à

bord l'heure du premier méridien. En 1774-75, il visita les Açores, les îles du Cap-Vert et la côte occidentale d'Afrique. Promu l'année suivante lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, il fut nommé au commandement de la *Boussole* avec mission d'aller déterminer la longitude des Canaries. Il y rencontra Cook qui partait sur la *Résolution* pour accomplir son troisième voyage, et lui donna les indications qui lui permirent de retrouver l'île nouvellement découverte par Kerguellen. C'est alors qu'il introduisit en hydrographie l'emploi des relèvements astronomiques pour remplacer les relèvements magnétiques. A son retour, il fit dresser une très bonne carte des Canaries et des côtes de l'Afrique. En 1777, il fit construire son cercle à réflexion, permettant la répétition des angles et constituant un progrès considérable sur celui que Tobie Meyer avait imaginé quelques années auparavant. Pendant la guerre d'Amérique, il servit sous d'Estaing en qualité de major-général de l'armée. Il commanda le *Guerrier* en 1782, puis le *Solitaire* avec lequel il fut chargé d'escorter un convoi de troupes pour la Martinique. Sa mission accomplie, il se mit en croisière, fut attaqué et contraint de se rendre après une vigoureuse défense. Traité avec égards par les Anglais, il fut mis en liberté sur parole. En 1784, il devint inspecteur des constructions. Lors de l'établissement du nouveau système de poids et mesures, il fut chargé avec Delambre et Méchain de la mesure de l'arc de méridien compris entre Dunkerque et Barcelone. On lui doit la majeure partie des appareils et des méthodes employés pour cette opération : règles en platine, thermomètre métallique pour la mesure de leur dilatation. Ses dernières années furent occupées par les travaux de la commission des poids et mesures et des recherches expérimentales sur la réfraction. Depuis 1840, son nom est resté attaché au vaisseau affecté à l'Ecole navale. Les ouvrages de Borda imprimés séparément sont : *Voyage fait par ordre du roi en diverses parties de l'Europe et de l'Amérique*, etc., par MM. Verdun de la Crenne, Borda et Pingré (1778, 2 vol. in-4) ; *Description et usage du cercle de réflexion* (1787, in-4) ; *Tables trigonométriques décimales* revues et augmentées par Delambre (1804, in-4).

Bibl. : Biot, *Notice sur Borda* dans *Mém. de l'Acad. des sc.*, t. IV.

BORDAGE. I. Histoire du Droit. — De *borde*, petite ferme. Ce mot avait simplement le sens de métayage en Gascogne et paraît-il aussi en plusieurs pays coutumiers (le Maine, le Perche, etc.). Mais il était pris en Normandie dans un sens spécial. D'après l'ancien coutumier de Normandie (ch. xx, xxix, liii) le bordage était une tenure, qualifiée parfois de fief, qui assujettissait le paysan à de « vils services » soit aux travaux domestiques, soit aux corvées agricoles, comme de mener les bêtes grasses au marché. Le tenancier, le bordier ne pouvait ni donner, ni vendre, ni engager la terre ; il n'en portait pas l'hommage au seigneur. En Normandie, les bordiers étaient de condition libre, mais inférieure. Le bordage normand n'est pas sans analogie avec le bordelage nivernais. Il y eut aussi des *bordarie* en Angleterre : le *Domesday book* en fait mention. Homard nous apprend que les bordiers étaient logés dans des chaumières attenantes au manoir seigneurial et qu'ils étaient astreints à des services domestiques. Comme redevances ils devaient fournir la table du seigneur de volailles et d'œufs. — En Poitou, une borderie était un domaine ayant l'étendue de terre que deux bœufs peuvent labourer en un an (art. 177 c. Poitou). P.-L. C.

II. Marine. — Les bordages sont des planches de bois destinées à recouvrir la membrure et les baux en s'y appliquant par files juxtaposées nommées virures. Les cans du bordage sont les deux faces latérales étroites par lesquelles il s'applique contre les virures voisines (V. Bordé).

Construction en bordages croisés. — On est parvenu à construire des coques de navires plus légères et cependant plus résistantes que celles obtenues par le système ordinaire, en augmentant la solidité du bordé et diminuant l'importance de la membrure. Ce mode de construction est dit en bordages croisés ; il a été inauguré vers 1830, en Angleterre, par M. Ollivier Long, directeur des constructions à Chatam, et a été appliqué plus tard sur un assez grand nombre de navires de guerre et de yachts par M. Normand, du Havre. Le bordé, au lieu de se composer d'une simple couche de bordages longitudinaux, comprend trois couches ; les deux premières en teck sont formées par des bordages obliques ayant sur l'avant et l'arrière de la verticale une inclinaison moyenne de 50° environ ; la troisième, placée extérieurement est composée de bordages longitudinaux. Les bordages diagonaux aboutissent à leur partie inférieure à des traits de râblure spéciaux pratiqués dans la quille ou à des virures longitudinales de galbords renforcés. Grâce à cet accroissement considérable de la résistance du bordé, on a pu porter à 95 centim. l'écartement des couples de gabariage en gabariage ; on a conservé le remplissage des fonds. La construction en bordages croisés exige l'emploi de matériaux de qualité supérieure et doit être faite avec des soins minutieux qui augmentent beaucoup les frais de main-d'œuvre. Le premier plan de bordages est cloué sur la membrure et calfaté ; on le recouvre d'une couche de peinture et d'un papier huilé, recouvert lui-même d'une couche de peinture. Les bordages du second plan sont peints sur la face de contact avec le premier ; les deux plans sont réunis par des rivets. Le deuxième bordé est recouvert d'un mélange de goudron et de brai et d'une feuille de feutre. La tenue du troisième plan est assurée par un chevillage sur la membrure et des clous rivés traversant les trois plans. En dehors des difficultés de construction, le système en bordages croisés présente l'inconvénient de rendre les réparations très difficiles, mais il permet de réaliser des coques légères et de très belle apparence, aussi est-il employé surtout pour les petits avisos et les yachts. Le poids de coque de ces navires est d'environ 45 % du déplacement ; il est tombé à 39 % pour un navire de plus grandes dimensions, *la Romanche*, de 1,600 tonneaux. Ce rapport atteint 49 et 50 % pour les navires construits par le procédé ordinaire (V. Coque).

Bibl. : Histoire du Droit. — Léop. Delisle, *Etude sur la condition de la classe agricole en Normandie*; Evreux, 1851, pp. 15 et 16, in-8. — Houard, *Diction. de la cout. de Normandie*, vᵉ Bordier, 1782, 4 vol. in-4. — Glasson, *Hist. du droit et des instit. de l'Angleterre* ; Paris, 1881-83, t. II, p. 246, 6 vol. in-8. — Godefroy, *Diction. de l'anc. lang. franç.*, t. I, p. 687.

BORDANT (Mar.). Largeur d'une voile mesurée par la distance qui sépare les extrémités de sa ralingue de bordure, c.-à-d. les deux points d'écoute ou le point d'amure et celui d'écoute.

BORDAS (Pardoux), homme politique français. Président du district de Saint-Yrieix, il fut député de la Haute-Vienne à l'Assemblée législative (1791), puis à la Convention (1792), où il vota la détention du roi. Il s'occupa surtout de questions financières, fit rendre plusieurs décrets de liquidation d'offices et supprimer les droits d'Etat. Il fut nommé secrétaire de l'Assemblée (15 juin 1794) ; se fit remarquer par ses rapports sur la liquidation de la dette publique et celle des dettes des émigrés (nov. 1794). Envoyé en mission à Bordeaux avec Jean-Bon Saint-André (déc. 1794) il y organisa une commission chargée de poursuivre les dilapidateurs. Le 16 juin 1795 il prononça un discours remarquable sur le projet de constitution et proposa notamment de créer deux chambres législatives ayant le même pouvoir, le même nombre de membres, et qui se réuniraient en une assemblée unique chaque fois qu'il se produirait des dissentiments entre elles sur les projets de lois qui leur seraient soumis. Membre du Comité de sûreté générale (5 oct. 1795), il demanda que les chouans fussent traduits

devant les conseils de guerre de Paris. Membre du Conseil des Cinq-Cents (28 oct. 1795), il proposa divers moyens de relever le crédit des assignats. Elu au Conseil des Anciens (mai 1797), il y réclama, avec une certaine violence, la déportation des conjurés de Fructidor. Secrétaire (21 oct. 1797), puis président du Conseil des Anciens (19 fév. 1798), il prononça des discours remarqués sur la souveraineté du peuple (4 mars 1798), sur la conscription (1er oct. 1798). Le 18 juin 1799 il attaqua violemment le Directoire, dont la mauvaise administration, disait-il, avait causé les revers de l'armée française en Italie, et le 2 juil. suivant l'accusa de dépraver l'esprit public. Son opposition au 18 Brumaire lui valut son exclusion du Conseil des Anciens (9 nov. 1799). Chef de la division du personnel au ministère de la justice (1799-1808), puis membre du bureau de consultation et de revision du même ministère, Bordas fut encore juge suppléant à la Cour de justice criminelle de la Seine. Inscrit en 1816 sur la liste des bannis, bien qu'il n'eût pas voté la mort de Louis XVI, il s'établit en Suisse.

BORDAS (Rosalie Martin, épouse), chanteuse de café-concert, née à Monteux (Vaucluse) le 18 fév. 1841. Mme Bordas s'était fait un répertoire particulier, qu'elle chantait non sans emphase et sans exagération, mais avec une réelle vigueur et un accent plein d'énergie. C'était *la Canaille*, un chant populaire de Bouvier et Darcier; *Madeleine*, un drame intime et poignant; *le Chant des ouvriers*, de Pierre Dupont; un refrain démocratique, *Place aux déshérités!* Puis des hymnes et de terribles chants patriotiques : *l'Ame de la Pologne*, *l'Invasion*, *Dans la vieille cité française*, *l'Hymne de la Patrie*... On juge si son succès fut grand à une telle époque, où les revendications libérales étaient à l'ordre du jour, et s'il grandit encore lorsque, la situation politique s'aggravant, on lui entendit enfin chanter cette *Marseillaise* qu'on souhaitait d'elle depuis si longtemps et dans laquelle elle était vraiment superbe! Ce succès fut tel que le théâtre songea à s'emparer de la chanteuse populaire, dont la renommée s'était vite établie dans Paris, et qu'elle se fit entendre au Châtelet, dans une série de soirées, au milieu de véritables trépignements d'enthousiasme.

Vint la guerre, suivie de nos revers. Pendant plusieurs années, nos cafés-concerts ne cessèrent de retentir de chants patriotiques, de chants de rage et de douleur, de chansons et de scènes dans lesquelles on y glorifiait surtout l'amour de la France, de la liberté et de la République. Pendant toute cette période fiévreuse, Mme Bordas tint le premier rang, déployant un réel talent dans l'interprétation de ces chants qui convenaient si bien à sa nature, à son tempérament et à sa personnalité, et se faisant applaudir chaque soir avec fureur.

BORDAS-Demoulin, philosophe français, né en 1798 au hameau de la Bertinie, arr. de Bergerac, mort à l'hôpital La Riboisière le 24 juil. 1859. Il avait pour nom de famille Bordas. Il fit ses études au collège de Bergerac et vint à Paris en 1819 pour travailler à développer sa pensée. Il avait déjà deux passions intellectuelles, l'amour du christianisme et l'enthousiasme pour la Révolution française. Toute sa vie intellectuelle a consisté dans l'effort qu'il a fait pour concilier ces deux passions. Sa vie privée fut triste et même misérable, mais malgré les défauts de son caractère, elle ne manque pas de grandeur. Dédaigneux même des choses nécessaires à la vie, il ne vivait que pour l'esprit et par l'esprit ; avant toute chose, il était soucieux jusqu'à la sauvagerie et même jusqu'à l'ingratitude de sauvegarder l'indépendance de sa pensée. Il osa attaquer M. Cousin alors dans toute sa gloire et toute son influence, par une lettre qu'il publia en 1834 sur *l'Eclectisme et le Doctrinarisme*. En 1840, il partagea avec M. Francisque Bouillier le prix sur *la Philosophie cartésienne* à l'Académie des sciences morales et politiques. Il partagea aussi le prix d'éloquence de l'Académie française sur *Pascal* avec M. Faugère. Plein de confiance en son mérite, il fut vivement blessé de se voir égalé par deux fois à deux hommes qu'il estimait fort au-dessous de lui. Il n'a laissé qu'un disciple, Fr. Huet, qui lui a consacré un volume intéressant : *Histoire de la vie et des ouvrages de Bordas-Demoulin* (Paris, 1861).

Les ouvrages de Bordas-Demoulin sont : *le Cartésianisme* (Paris, 1843, 2 vol. in-8) ; *Mélanges philosophiques et religieux* (Paris, 1846, 2 vol. in-8) ; *les Pouvoirs constitutifs de l'Eglise* (Paris, 1855, in-8) ; *Essais sur la Réforme catholique* (Paris, 1856, in-8) ; *Œuvres posthumes* (Paris, 1861, 2 vol. in-8). Dans ces derniers ouvrages, Bordas s'efforce de montrer que l'Eglise catholique, sans rien sacrifier de ses dogmes qui tiennent à l'essence même du christianisme, doit suivre dans sa constitution intérieure l'évolution même qu'a suivie la société civile moderne. De l'autocratie ou du pouvoir absolu du pape, l'Eglise doit passer à la démocratie. Les pasteurs doivent être nommés par le peuple fidèle et les évêques par les curés ; le pape ne peut décider d'aucune question dogmatique sans l'assentiment des fidèles. Bordas prétend n'être ni protestant ni hérétique, il veut être catholique, mais il prétend que le catholicisme exclut le romanisme, que l'Eglise romaine, par cela seul qu'elle est romaine, ne peut être catholique. Depuis, loin de suivre la voie que Bordas-Demoulin voulait lui tracer, le catholicisme a de plus en plus lié sa cause à celle de la papauté par l'admission de l'infaillibilité papale. Il semble par là avoir suivi la logique de son histoire et les vues de Bordas sur l'Eglise méconnaissaient singulièrement son essence et sa tradition.

En philosophie, Bordas s'attache à montrer que l'idée n'est pas une réalité distincte des choses, comme le soutiennent Platon et les réalistes, ni une pure conception sans réalité, ainsi que le prétendent avec Kant les conceptualistes, mais que l'idée est réelle et que la réalité est idée. En effet, dit-il, l'idée n'a pas seulement une existence dans l'esprit, elle est l'esprit lui-même. La pensée est substance et la substance est pensée. Ainsi, connaître la pensée, c'est connaître l'esprit, la substance et, par conséquent, l'homme et Dieu. Or, il y a deux sortes d'idées, les idées de grandeur et les idées de perfection. Aux premières correspondent l'univers des corps et les sciences mathématiques ; aux secondes, l'univers des âmes et les sciences métaphysiques et morales. Mais les corps mêmes ont quelque chose de plus que la pure grandeur, ils participent à la perfection, autrement ils ne seraient pas. Donc prétendre, comme le font les matérialistes et les mécanistes, que l'univers peut se ramener à des relations mathématiques, c'est soutenir que les abstractions ont seule quelque existence, que la réalité se résout en quelque chose de non réel. C'est, au contraire, la perfection et ses différents degrés qui expliquent la grandeur. C'est ainsi la métaphysique qui est la science souveraine et dominatrice et non pas la mathématique. Bordas-Demoulin n'est pas moins l'ennemi de la logique que des mathématiques. Il lui semble que le logicien ne peut que vouloir enfermer la perfection partout débordante dans d'étroits symboles verbaux. Il ne paraît pas avoir compris le syllogisme autrement que comme une sorte d'algèbre de la pensée, il n'a pas vu que dans la pensée d'Aristote le véritable syllogisme ne peut exister qu'entre des idées différentes en perfection afin de montrer la subordination des idées les moins parfaites vis-à-vis des plus parfaites. Sauf cette réserve, on ne peut nier que la philosophie de Bordas-Demoulin ne soit une des tentatives les plus hardies et les plus puissantes de notre temps pour construire une métaphysique rationnelle. G. Fonsegrive.

BORDAZAR de Artazu (Antonio), imprimeur et érudit espagnol, né à Valence en nov. 1671, mort à Valence en 1744. Il essaya, mais sans succès, d'enlever aux moines le monopole de l'impression des livres de piété. Il a écrit un grand nombre de traités parmi lesquels nous citerons :

Decadencia real desde la conquista de Valencia (Valence, 1704); *Ortografiá española* (Valence, 1728, in-8); *Idea de una academia matematica* (Valence, 1740, in-4); *Proposicion para el establecimiento de las Medidas e Pesos comunes* (Valence, 1741).

BORD-BA, BORD-TRI (Mar.) (V. Babord et Tribord).

BORDÉ (Mar.). La membrure du navire, qui lui donne sa forme et assure sa solidité, doit être recouverte d'une enveloppe étanche s'opposant à la pénétration de l'eau à l'intérieur de la construction. Dans les bâtiments en bois, cette enveloppe ou *bordé* est formée de bordages juxtaposés, disposés par bandes longitudinales nommées *virures*, et rendus jointifs par le calfatage. L'intérieur de la membrure est aussi recouvert d'un bordé qui prend le nom de *vaigrage* ou de *bordé intérieur* par opposition avec le précédent nommé *bordé extérieur* ou *de carène*. On donne aussi le nom de bordé à toute construction formée de bordages juxtaposés; tels sont les *bordés des ponts*. Nous nous occuperons spécialement dans cet article des bordés de carène. Cette partie de la construction joue un rôle très important, car non seulement elle rend le navire étanche, mais encore, reliant les couples, elle s'oppose à leur écartement et constitue ainsi une liaison longitudinale très efficace contre la production de l'arc. Le bordé se divise en *bordé des œuvres vives* toujours immergé, *bordé de l'exposant de charge* tantôt immergé tantôt émergé, selon le degré de chargement du navire, et *bordé des œuvres mortes* toujours émergé.

Constructions en bois. — Dans les navires en bois, le *bordé extérieur* se compose d'un nombre plus ou moins grand de virures qui n'ont pas toutes la même épaisseur; prenons pour exemple la disposition du bordé d'un ancien vaisseau à deux ponts (fig. 1). A la partie inférieure sont

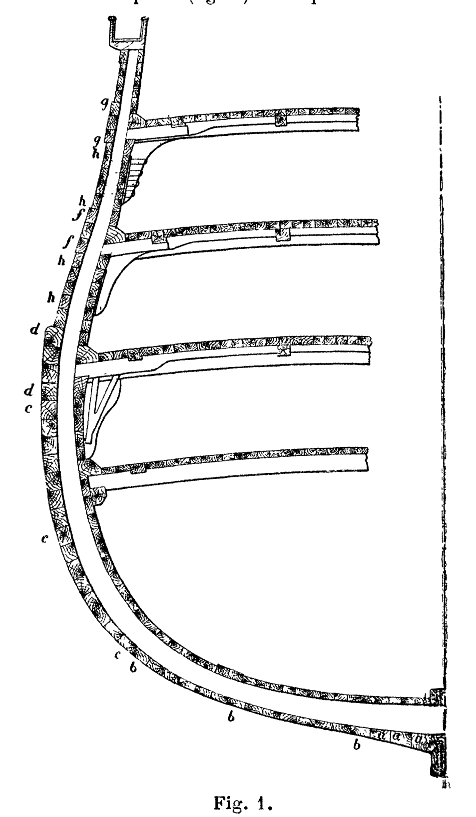
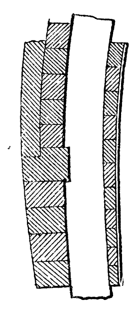


Fig. 1.

les galbords *a*, composés de bordages épais; ils sont destinés à renforcer les fonds et à s'opposer à l'effort de compression résultant de la tendance à la formation de l'*arc* (V. ce mot). Vient ensuite le bordé des fonds *bb* ou bordé de point, d'épaisseur assez faible et uniforme, 14 à 15 centim., et le bordé de diminution *cc*, d'épaisseur croissante. Les grandes préceintes *dd*, faisant suite à ce dernier, sont composées de quatre fortes virures de 30 centim. d'épaisseur au maximum. Les grandes épaisseurs données à ces deux dernières parties ont pour but d'augmenter la solidité de la carène à hauteur de la flottaison, sa résistance à la pénétration des projectiles et à la fatigue produite par l'aboutissement du pont inférieur et par le service de l'artillerie de la batterie basse; c'est aussi pour ces mêmes raisons que l'on établit à hauteur des autres ponts, de petites préceintes *ff*, *gg*, d'échantillon plus fort que le bordé voisin. Ces parties du bordé, que ne viennent pas interrompre les ouvertures de sabords, jouent un rôle important comme liaisons longitudinales. Entre les petites préceintes la membrure est percée par les sabords, et le bordé *hh* qui la recouvre est dit *bordé d'entre-sabords*. Ces dispositions sont encore employées pour les constructions en bois avec les modifications nécessitées par l'importance plus ou moins grande du navire. — Sur les cuirassés en bois, l'épaisseur du bordé augmente progressivement jusqu'à un bordage nommé *pièce entaillée* qui présente une feuillure destinée à recevoir le can inférieur de la cuirasse (fig. 2). Sous celle-ci le bordé prend le nom de *matelas;* il a pour effet d'amortir le choc des projectiles sur les membres, d'en répartir l'effort sur une plus large surface et d'augmenter la résistance à leur pénétration en augmentant l'élasticité de la muraille.

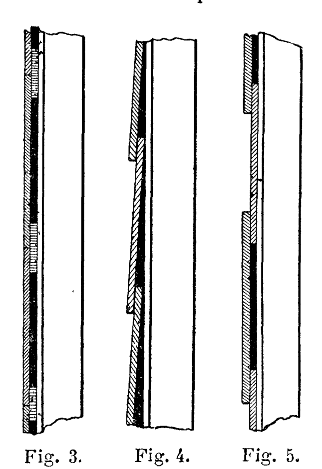

Fig. 2.

La durée plus ou moins longue de la coque d'un navire en bois dépend, dans une large mesure, de la nature et de la qualité des matériaux employés pour la construction du bordé. Dans les arsenaux on emploie pour les galbords, les préceintes et le bordé de l'exposant de charge, le chêne de Bourgogne, bois dur, à fil serré, résistant bien aux alternatives de sécheresse et d'humidité; pour le bordé des fonds on emploie des bois résineux : l'orme, le hêtre; les matelas de cuirasse privés d'air et très exposés à l'altération sont en teck. Au point de vue de la liaison longitudinale, il y a intérêt à augmenter autant que possible la longueur des bordages, mais, si d'autre part, elle est trop grande, ils s'appliquent difficilement sur la membrure; il en est de même pour la largeur, et afin de ne pas leur faire subir de torsion exagérée, on se tient généralement pour cette dimension au-dessous de deux fois l'épaisseur. Dans les fonds, où le bordé travaille par compression, il y a moins d'inconvénient à réduire la longueur des bordés que dans les hauts où l'arc tend à produire l'écartement de la membrure. Dans chaque virure, les écarts doivent être assez éloignés de ceux des virures voisines : $1^{m}60$ au moins. — Le tracé des virures doit se faire avec un très grand soin; dans les œuvres mortes elles sont parallèles aux livets dont elles indiquent la forme, contribuant ainsi dans une large mesure à caractériser la physionomie du navire. Les lignes de séparation des virures sont tracées sur la carène à l'aide de longues règles pliantes que l'on applique sur la membrure en leur laissant prendre leur direction naturelle; lorsque vers les extrémités de la coque, la largeur d'une virure devient trop faible, on la supprime avant son aboutissement; lorsqu'au contraire elle devient trop grande, on intercale sur une certaine longueur un bordage supplémentaire qui prend le nom de *pointe*. Si la courbure que doit prendre le bordage, pour s'appliquer sur la coque, est trop forte pour être supportée par une pièce à fibres droites, on a recours au *brochetage* ou à l'*étuvage* (V. ces mots). Pour procéder à leur mise en place on maintient provisoirement les bordages sur la

membrure à la position qu'ils doivent occuper au moyen de bridoles; puis on les fixe par des chevilles en fer zingué pour le bordé des œuvres mortes, en cuivre pour celui de l'exposant de charge; les bordages des fonds sont fixés par des gournables et des chevilles en cuivre, placées de distance en distance et à leurs extrémités. Les galbords sont en outre maintenus par de longues chevilles horizontales qui traversent à la fois la quille et les deux galbords opposés; il en est de même pour les bordages à leurs aboutissements sur l'étrave et sur l'étambot. Les faces de joint des bordés doivent être séparées par un vide de quelques millimètres s'évasant vers l'extérieur de manière à permettre le calfatage dans de bonnes conditions. — La disposition qui vient d'être décrite pour le bordé extérieur est celle que l'on rencontre de beaucoup le plus fréquemment; un autre système consiste à recouvrir la membrure par plusieurs couches de bordages inclinés à 45° et croisés; il a été décrit à l'article Bordages (Marine).

Le *bordé intérieur* ou vaigrage a surtout pour but d'augmenter la résistance de la construction à la déformation longitudinale. Dans les anciennes constructions en bois des arsenaux (fig. 1) et dans la plupart des navires de commerce, le vaigrage de la cale est continu et ce revêtement reçoit une épaisseur plus grande à l'empâture de la varangue et de la première allonge des couples. Les vaigres prennent en cette partie le nom de *vaigres d'empâture*, et leur surépaisseur a pour but d'augmenter la solidité de la membrure au tournant de la varangue, point qui est soumis pendant le roulis à des efforts de déformation considérables. Lorsque le vaigrage de la cale n'est pas complet, on doit toujours établir trois ou quatre virures dans cette partie des fonds. Si les fonds sont pleins, les virures sont percées d'accotars (V. Anguiller [fig. 2]), par lesquels l'eau des mailles s'écoule dans la cale; cette disposition présente l'inconvénient de diminuer la résistance des vaigres; on peut aussi réaliser l'écoulement de l'eau sous les vaigres en diminuant l'échantillon du remplissage sur le tour. Parfois le vaigrage ne s'étend pas au delà des vaigres d'empâture; il faut alors prendre la précaution de remplir de bois ou de ciment le canal triangulaire formé par la dernière vaigre et la muraille, afin que l'eau ne puisse y séjourner. Le vaigrage est maintenu par les chevilles du bordé extérieur rivées intérieurement sur virole. Le vaigrage des entreponts ou des batteries est formé sous les ponts par les *bauquières* (V. ce mot), au-dessus des ponts par les fourrures de gouttière surmontées de deux virures continues plus épaisses que les voisines et nommées *vaigres bretonnes*; elles atteignent le niveau des sabords. Enfin, d'un sabord à l'autre sont fixées des vaigres interrompues dites *vaigres d'entre-sabord*. — Aujourd'hui, sur toutes les constructions soignées, on remplace le vaigrage horizontal compris entre les vaigres d'empâture et la sous-bauquière inférieure par un vaigrage oblique qui jouit de la propriété de s'opposer plus efficacement à la production de l'arc. Les vaigres sont inclinées d'environ 45° sur la membrure, et comme elles doivent travailler par compression, l'inclinaison est dirigée vers les extrémités en remontant. Au centre du navire, les virures sont donc inclinées en sens contraire et le triangle qu'elles laissent entre elles est rempli par un vaigrage horizontal (V. Arc, fig. 3). L'aboutissement de ces vaigres se fait dans des crans en échelons pratiqués dans la vaigre d'empâture supérieure et dans la sous-bauquière. Il faut faire monter autant que possible le vaigrage oblique, car c'est surtout dans la partie verticale de la muraille que son action est efficace. — Le vaigrage des fonds, exposé à l'humidité, doit toujours être fait avec du bois de bonne conservation.

Constructions en fer. — Le *bordé extérieur* des navires en fer est formé par des tôles disposées en virures longitudinales. Dans chaque virure, des tôles sont placées bout à bout et réunies par des couvre-joints intérieurs fixés sur chaque tôle par deux ou trois rangs de rivets. Les virures sont réunies entre elles par un rivetage longitudinal qui s'opère de différentes manières. 1° Les tôles sont réunies à *franc bord*. Dans ce système (fig. 3), elles sont en contact par leurs cans et réunies par des couvre-joints intérieurs fixés sur chaque tôle par un rang de rivets. On obtient ainsi des carènes parfaitement lisses et les rivets ne travaillent pas par cisaillement, mais cette disposition entraîne l'établissement d'un rivetage double pour chaque contour et exige que les cans des tôles soient dressés très exactement pour que les virures soient bien en contact. D'autre part, les couvre-joints longitudinaux empêchent le bordé de s'appliquer contre la membrure, et l'intervalle qui les sépare doit être rempli par des cales d'épaisseur convenable. — 2° Les virures sont réunies à *clin simple* (fig. 4), c.-à-d. que chaque virure recouvre celle qui la suit de la largeur nécessaire pour recevoir un ou deux rangs de rivets. Dans ce système les cans des tôles n'ont pas besoin d'être dressés très exactement, mais comme ils ne sont plus en contact, les rivets supportent un effort de cisaillement qui peut en déterminer la rupture; cette disposition doit donc être limitée aux parties de la coque qui ne travaillent que longitudinalement, c.-à-d. aux fonds et aux cloisons transversales. Le bordé à clin simple laisse aussi entre lui et la membrure des vides que l'on doit remplir au moyen de cales prismatiques qui, en raison de leur forme, doivent être travaillées à la forge. — Les inconvénients inhérents aux deux systèmes précédents ont fait adopter presque exclusivement une autre disposition. — 3° Le bordé est à *double clin*. Dans ce système une virure sur deux est fixée directement à la membrure; elles reçoivent le nom de *virures de placage*; les vides qu'elles laissent entre elles sont remplis par des *virures de recouvrement* qui débordent celles de placage de la largeur nécessaire au rivetage (fig. 5), en laissant entre elles et la membrure des vides que l'on remplit par des cales de même épaisseur que les virures de placage. Aux aboutissements sur l'étrave et sur l'étambot, les deux plans de tôle doivent être ramenés à n'en former qu'un seul et le bordé se fait à franc bord sur une certaine longueur; lorsque dans les fonds une virure devient trop étroite on la supprime à une certaine distance des extrémités. Sur les cuirassés on peut obtenir le renforcement du bordé aux extrémités en épanouissant les virures de placage et celles de recouvrement de manière à former un double plan de tôles assemblées à franc bord.


Fig. 3. Fig. 4. Fig. 5.

Les écarts des virures étant les points faibles du bordé, doivent être répartis de manière à ce qu'ils soient aussi espacés que possible dans les virures voisines. La règle du Lloyd est que les écarts de deux virures contiguës soient distants d'au moins deux intervalles de membres. Avec la disposition connue en Angleterre sous le nom de *brick arrangement*, les écarts se reproduisent de deux en deux dans la même maille et les tôles ont une longueur de quatre écartements de couple. Avec l'*arrangement diagonal*, deux écarts dans la même maille sont séparés par deux virures intactes, les écarts de deux virures contiguës sont encore distants de deux intervalles de couples,

ce qui porte la longueur des tôles à six de ces intervalles. Cette dernière disposition est évidemment préférable à la première, puisqu'elle réduit d'un tiers le nombre des écarts du bordé. — Le rivetage avec double rang de rivets se fait soit en *quinconce* soit en *chaîne*, c.-à-d. en plaçant les rivets des deux rangées en face les uns des autres. Les recouvrements des tôles doivent être, d'après la règle du Lloyd, de trois diamètres et demi pour un rang de rivets et de six diamètres pour deux rangs; le bureau Véritas admet cinq diamètres et demi pour deux rangs en quinconce. — L'épaisseur des tôles doit être plus forte d'environ 2 millim. pour les galbords, les fonds jusqu'aux bouts des varangues et les préceintes que dans les autres parties du bordé; elle doit aussi être diminuée graduellement de 2 millim. environ du centre vers les extrémités (V. pour plus de détails les traités spéciaux de construction navale).

Bordé intérieur. — Sur la plupart des navires de commerce, en fer, le bordé intérieur est en bois ou en fer et disposé longitudinalement à claire-voie; il n'a pas pour but d'augmenter les liaisons longitudinales, mais seulement de mettre le bordé à l'abri des chocs qu'il pourrait recevoir de l'intérieur. Sur les grands navires, le vaigrage est quelquefois continu, mais si les mailles ne sont pas assez grandes pour qu'il soit possible d'y accéder, il doit être facilement démontable; il est en effet nécessaire qu'on puisse visiter et peindre la coque pour l'entretenir en bon état de conservation ou la réparer en cas de voies d'eau. Sur un grand nombre de navires, le vaigrage constitue dans les fonds un double fond qui s'oppose aux déformations longitudinales, localise les voies d'eau, les empêche de devenir dangereuses et peut enfin servir à l'établissement de compartiments à lest d'eau ou *water-ballast* (V. Bracket-system, Ballast [Water], Double fond).

Bordé de pont. — Le bordé de pont repose sur les *baux* (V. ce mot) et forme une sorte de plancher rendu étanche par le calfatage. Cette qualité est surtout nécessaire pour le pont supérieur qui se trouve sans cesse mouillé par la pluie ou par l'eau de mer provenant des embruns ou des paquets de mer embarquant à bord. Si cette eau pouvait s'écouler à l'intérieur par les coutures du pont, le bâtiment serait inhabitable, ses cales envahies, sa coque et son chargement rapidement avariés. L'imperméabilité du pont et des gaillards est au moins aussi essentielle pour un navire que celle de la toiture pour un édifice. Le bordé de pont est formé de bordages droits *a* (fig. 6), placés parallèlement au plan longitudinal du navire et de largeur uniforme; il se termine aux virures de gouttière *b* qui, bien que formées de bordages reposant sur les baux ne sont pas comprises dans le bordé de pont (V. Gouttière); la virure de gouttière intérieure présente des entailles en échelon destinées à recevoir, vers les extrémités, les aboutissements du bordé. — Autrefois, le bordé était formé par des virures de largeur variable, de façon que les baux fussent toujours divisés en un même nombre de parties, si ce n'est aux extrémités, où l'on réunissait deux virures en une seule lorsqu'elles devenaient trop

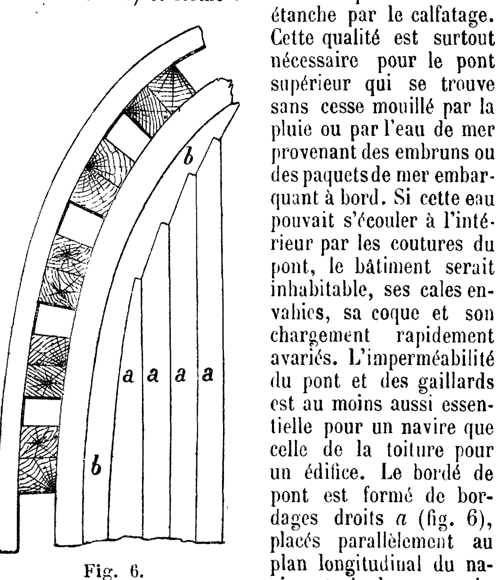
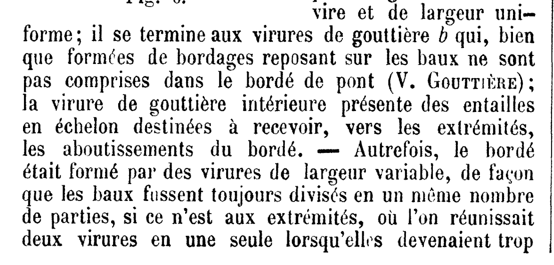


Fig. 6.



étroites; cette disposition, qui entraînait sans aucun avantage un travail assez compliqué, est aujourd'hui complètement abandonnée. — La largeur des virures, d'environ une fois et demie l'épaisseur, ne doit pas dépasser 16 ou 18 centim.; il est avantageux, en effet, au point de vue de la conservation du calfatage et de l'étanchéité du pont, de multiplier le nombre des coutures pour que chacune d'elles soit moins affectée par le rétrécissement ou l'élargissement des bordages sous l'action de la sécheresse ou de l'humidité, et, d'un autre côté, un bordé à virures larges donne au pont un aspect qui laisse beaucoup à désirer. — On emploie pour le bordé des ponts du bois de pin modérément résineux, bien droit de fil et exempt de nœuds; les parties plus spécialement exposées à l'usure doivent être en chêne; le teck est aussi très employé pour le pont des gaillards. Malgré son prix élevé, l'usage de ce bois s'est beaucoup développé dans les constructions du commerce, car il possède des qualités précieuses : il est très résistant et joue très peu par l'effet de la sécheresse ou de l'humidité, ce qui assure la bonne conservation du calfatage et, par suite, l'imperméabilité du pont. — Les bordages sont fixés sur chaque barrot par deux clous en fer zingué; leurs écarts doivent toujours se trouver sur le milieu d'un barrot.

Dans les constructions en fer le bordé de pont est formé de tôles réunies par des couvre-joints longitudinaux et transversaux, et rivées sur les baux; il forme donc une plate-forme continue qui joue un rôle très important comme liaison longitudinale. Il est à remarquer, cependant, que la partie centrale du pont, coupée par les ouvertures des claires-voies et des panneaux, n'ajoute rien à la résistance longitudinale, et qu'il serait par suite possible de la supprimer et de la remplacer par un pont en bois, en ayant soin de réunir les deux parties du pont en tôle par quelques lattes en diagonale. — Les tôles doivent être disposées par virures longitudinales et leurs joints décroisés; il est possible de supprimer les couvre-joints transversaux en rivant les abouts des tôles sur les barrots, mais cette disposition est vicieuse, car ces barrots, comme toutes les pièces de fer corroyées longitudinalement, n'offrent qu'une médiocre résistance transversale; on peut cependant l'employer lorsque le pont comprend deux ou trois épaisseurs de tôles qui se forment mutuellement couvre-joint; tel est le cas des ponts cuirassés. On peut aussi dans ce cas disposer les tôles transversalement en rivant leurs bords sur les barrots; le pont offre alors une moins grande résistance longitudinale, mais la liaison dans ce sens est assurée par le blindage. — Les ponts en tôle sont glissants et humides; si l'on veut réaliser un plus grand confortable sans ménager les poids, on les recouvre d'un pont en bois; si l'on veut au contraire un revêtement léger, on se sert de nattes en sparterie, de linoléum ou de tapis en caoutchouc.

BORDE (V. La Borde [J.-B.]).

BORDE (Jean-Joseph, marquis de La). (V. La Borde).

BORDE (Vivien La) (V. La Borde)

BORDE (Louis), mécanicien français, né à Lyon en 1700, mort en 1747. On lui doit des perfectionnements au cabestan; l'invention de supports pour les lunettes astronomiques, d'un diviseur mécanique, d'une machine pour l'exécution des verres et miroirs astronomiques, etc., etc.

BORDE (Charles), littérateur français, né le 6 sept. 1711 à Lyon, où il est mort le 15 févr. 1781. Elève du collège des Jésuites de sa ville natale, il abandonna l'étude du droit pour venir à Paris où il fréquenta divers gens de lettres, entre autres Voltaire, J.-J. Rousseau, Bernis, Mably, Condillac, et Gentil Bernard, et où il rima une tragédie, *Blanche de Bourbon*, qui lui valut de grands éloges de ses auditeurs, mais qu'il ne chercha point à faire jouer. Revenu à Lyon en 1741 et admis en 1745 à l'Académie de cette ville, il lut devant cette compagnie et fit imprimer un *Discours sur les avantages des sciences et des arts*, réfutation du paradoxe que Jean-Jacques

venait de soutenir devant l'Académie de Dijon et à laquelle son ancien ami fut sensible. Il fit à Voltaire les honneurs de Lyon lorsqu'il s'y arrêta en 1754 et fut un des hôtes de Ferney en 1755. A cette époque, Borde parcourut l'Italie, puis la Hollande et l'Angleterre. C'est seulement dans la dernière partie de sa vie qu'il publia les opuscules auxquels son nom a dû de survivre : *Prédiction tirée d'un vieux manuscrit en style prophétique* (s. l. n. d., in-8, 21 p.) et *Profession de foi philosophique* (Amsterdam, 1763, in-8, 35 p.); pamphlets contre Jean-Jacques, attribués tous deux à Voltaire qui s'en défendit, en disant du second qu'il eût voulu l'avoir fait; *le Docteur iPansophe ou Lettres de M. de Voltaire* (Londres, 1766, n-12), inspirées par la querelle de Rousseau et de Hume; la première seule est du patriarche de Ferney, la seconde appartient à Borde; *Tableau philosophique du genre humain depuis l'origine de la morale jusqu'à Constantin* (1767, in-12), soi-disant traduit de l'anglais, sorte de contre-partie du *Discours* de Bossuet sur *l'Histoire universelle*, dont la conclusion est que la loi de nature doit seule régir l'humanité et que la philosophie conduit à la vertu par la route du plaisir; *le Catéchumène* (1768, in-8, 34 p.), autre pamphlet dialogué contre le christianisme et que les plus fins connaisseurs furent tentés d'attribuer à Voltaire. « Si l'on me disait oui, je n'en serais pas fort étonné, écrivait Grimm; si l'on me disait non, je demanderais qui pourrait l'avoir fait. » Borde avait également rimé deux poèmes libres : *Parapilla* et *la Papesse Jeanne* (si toutefois le second est de lui), imprimés sans le nom et même sans l'aveu de l'auteur, ainsi que plusieurs odes, épîtres et épigrammes dispersés dans les recueils du temps. Les *Œuvres diverses* de Borde, publiées par les soins de l'abbé de Castillon (Lyon, 1783, 4 vol. in-8, ou 3 vol. in-12), contiennent ses discours académiques, sa tragédie, des comédies de société, des lettres sur ses voyages, etc., mais on n'y retrouve ni ses écrits philosophiques, ni *Parapilla*, ni la majeure partie de ses poésies légères. Un supplément intitulé *Œuvres libres, galantes et philosophiques*, paru la même année, renferme nombre de pièces appartenant à d'autres écrivains. Il est singulier qu'en un temps où l'on a exhumé tant de poètes et de prosateurs voués à l'oubli que méritaient la plupart d'entre eux, on n'ait point songé à donner, au moins pour un cercle restreint de bibliophiles, une édition critique des écrits d'un homme dont la langue et la pensée ont plus d'une fois fait illusion, et de leur propre aveu, à tous les contemporains de Voltaire. Maurice Tourneux.

Bibl.: L'abbé Guillon, *Tribut de l'amitié à la mémoire de M. Borde;* Lyon, 1785, in-8. — A.-A. Barbier, *Examen critique des dictionnaires historiques les plus répandus.* — A. Péricaud, *Notice sur la vie et les ouvrages de Charles Borde;* Lyon, s. d., 1825, in-8, 20 p. — J.-J. Rousseau, *Confessions.* — Voltaire, *Correspondance générale.* — Grimm, *Correspondance littéraire.*

BORDEAUX *(Burdigala, civitas Biturigum, Bourdeu, Bourdeaux).* Ch.-l. du dép. de la Gironde; ancienne capitale de l'Aquitaine, de la Guyenne et du Bordelais, sur la Garonne, à 96 kil. de l'embouchure du fleuve dans l'Atlantique, et à 26 kil. en amont du confluent avec la Dordogne au Bec-d'Ambez; 240,582 hab. La ville de Bordeaux, depuis la réunion du faubourg de La Bastide, s'étend sur les deux rives de la Garonne, mais la vieille ville, avec les principaux monuments, est sur la rive gauche du fleuve, le long duquel elle présente un développement de 6 kil. environ du S. au N., alors que sa plus grande largeur est à peine de 1,800 m.; elle couvre une superficie de 3,546 hectares. La ville présente à peu près la forme du croissant qui figure dans ses armoiries. Plusieurs petits cours d'eau, la plupart canalisés, traversent la ville : à l'O. et au S. la Devise, le Peugue, le ruisseau de Bègles et l'Eau-Bourde; au N. la Jalle. Bordeaux est le siège d'un archevêché ayant pour suffragants les évêchés d'Agen, Angoulême, Luçon, Périgueux, Poitiers, la Rochelle, Saint-Denis (Réunion), Saint-Pierre (Martinique) et Basse-Terre (Guadeloupe); grand et petit séminaire; consistoire de l'Eglise réformée; synagogue. Cour d'appel, à laquelle ressortissent les dép. de la Gironde, de la Dordogne et de la Charente; tribunal de première instance et de commerce; conseil de prud'hommes, chambre et bourse de commerce. Ch.-l. de la 18e circonscription militaire, de la 35e division d'infanterie et de la 14e légion de gendarmerie. Sous-arrondissement maritime dépendant de la préfecture de Rochefort; quartier, syndicat et tribunal maritimes. Académie universitaire comprenant les dép. de la Gironde, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, des Landes et des Basses-Pyrénées; facultés des sciences, des lettres, de droit et de médecine; lycées de garçons et de filles; écoles normales d'instituteurs et d'institutrices; école d'hydrographie; école supérieure de commerce. Ch.-l. du 29e arrondissement forestier et d'un arrondissement minéralogique de la division du S.-O. Chemins de fer sur Paris par Tours et Orléans et par Saintes (ligne de l'Etat), sur Lyon par Périgueux, sur Toulouse et Cette, sur Bayonne, les Pyrénées et l'Espagne, sur la Teste-de-Buch, sur Verdon et Soulac (ligne du Médoc), sur Saintes, Rochefort et la Rochelle, sur la Sauve, sur Lacanau, sur Beautiran, Hostens, Luxey, Saint-Symphorien (chem. de fer écon.).

Port et Commerce. — Bordeaux est une des plus vieilles villes de France; on y reconnaît encore la ville ancienne et la ville neuve : c'est une des plus régulièrement et des plus splendidement construites. Son enceinte du moyen âge, démolie sous l'administration de Tourny, est encore reconnaissable par les *cours* magnifiques qui ont remplacé les vieux remparts. La ville s'embellit et s'agrandit tous les jours Depuis 1861, le nouveau périmètre de la ville est limité par une ligne de boulevards extérieurs qui a englobé une partie des communes rurales du Bouscat, Talence, Caudéran, Bègles, Lormon, Cenon, La Bastide, Floirac, et qui a accru de 719 hectares le territoire de la cité. Les quais superbes de Bourgogne, de la Douane, de Louis XVIII, des Chartrons et de Bacalan, bordent le port de Bordeaux proprement dit; les maisons sont construites sur un plan régulier et uniforme jusqu'à la Bourse. — Bordeaux est le premier des ports français sur l'Océan. Bien que situé à près de 100 kilom. de la mer, il reçoit à l'aide de la marée des navires du plus fort tonnage, auxquels il offre en tout temps une profondeur de 6 m. et de 12 m. à marée haute. Il peut contenir de 1,000 à 1,200 navires. Sous le second Empire et la troisième République, de grands travaux ont été entrepris pour l'amélioration du port : il a été recreusé avec soin et ses quais ont été repris en sous-œuvre. En 1855, on a terminé 900 m. de quais verticaux, commencés en 1845; en 1873, on en a construit 200 de plus aux Chartrons. On va les continuer sur une longueur de 1,600 m. et bâtir une estacade de 500 m. sur la rive droite. Quand ces travaux seront terminés, Bordeaux aura 2,700 m. de quais. Le bassin à flot, ouvert en 1879, est entouré de 1,740 m. de quais et a une superficie de 52 hectares pouvant contenir 76 navires. La chambre de commerce a inauguré, en 1885, une grande halle métallique sur le côté S. de ce bassin, un magasin à laine et un vaste entrepôt pour les liquides, cours du Médoc. Des navires à vapeur des Messageries maritimes, de la Compagnie transatlantique, etc., mettent Bordeaux en communication régulière avec le Brésil, la Plata, New-York, les Indes, les Colonies, l'Angleterre, la Russie, le Portugal et les grands ports français. Le mouvement du port est aujourd'hui de 3 millions de tonneaux. Il a été, en 1886, de 2 millions de tonneaux importés ou exportés par 3,368 navires au long cours, et de 950,000 tonneaux par un cabotage de 20,000 barques ou navires, à vapeur ou à voile. Les importations et exportations ont atteint, en 1885, 786 millions, dont 402 pour l'importation et 384 pour l'exportation. Bordeaux est le centre d'un grand commerce de vins, de rhum, d'alcool;

c'est un marché important pour les laines et cuirs de La Plata, les houilles, les fers, les viandes et poissons salés, le pétrole, etc., et l'un des principaux entrepôts de cafés, coton, cacaos et autres denrées coloniales. Les principaux articles d'exportation sont les tissus, les papiers, la poterie et la verrerie, les fruits, légumes et conserves alimentaires, les meubles, les objets d'art, de luxe, de modes, etc. Les principaux établissements industriels sont la manufacture nationale des tabacs, renommée pour ses cigares, les chantiers de constructions maritimes avec toutes les industries qui concourent à l'armement des navires, des fonderies, dont deux fonderies de caractères, des fabriques de machines à vapeur et d'instruments aratoires, de faïences et de porcelaine, des raffineries, distilleries et vinaigreries, des verreries, des marbreries, des fabriques de savon, de moutarde, de conserves alimentaires et de produits chimiques, des filatures de laine et de coton, des manufactures de tapis et de couvertures, des fabriques de bouchons de liège, etc.

HISTOIRE. — I. *Bordeaux sous la domination romaine.* On ne sait rien sur la fondation de la ville de Bordeaux. Strabon est le premier qui fasse mention de la cité de *Burdigala*, nom que l'on retrouve dans Ptolémée. Située sur la Garonne, qui séparait les peuplades ibères des pays celtiques, cette ville était habitée, au moment de la conquête romaine et de son apparition dans l'histoire, par les *Bituriges Vivisci*, qui paraissent avoir été, comme les *Boïens* et les *Médulles*, une peuplade celtique qui, ayant émigré, était venue s'installer sur la rive gauche de la Garonne. Que Bordeaux ait été soumise aux Romains, lors de la victoire de Crassus, lieutenant de César, sur les Aquitains, ou sous le règne d'Auguste, la conquête paraît s'être effectuée sans violence : il est même permis de supposer que les Bituriges, peuple de navigateurs et de commerçants, se soumirent volontairement à César et qu'ils lui fournirent peut-être des navires pour l'expédition de Bretagne, comme les Pictons et les Sanctons. Ils jouissaient en effet de privilèges particuliers, et Strabon nous apprend qu'ils ne payaient pas le tribut avec les Aquitains. Les habitants de Bordeaux eurent la *civitas* de bonne heure et furent inscrits dans la tribu *Quirina;* ils eurent leur collège de magistrats, leur culte d'Auguste, comme le prouve une inscription trouvée jadis aux *Piliers de tutelle* et dédiée à Auguste et GENIO CIVITATIS BITVRIGVM VIVISCORVM. Au lendemain de la conquête romaine, elle fut tout d'abord classée parmi les *civitates liberæ*. Bordeaux resta fidèle aux Romains et ne prit part ni à l'insurrection de Vercingétorix, ni au soulèvement de l'Aquitaine, après le meurtre de Jules César (44 av. J.-C.). Lorsqu'en l'an 28 avant notre ère, Auguste réorganisa les provinces de la Gaule, Bordeaux fut classée parmi les quatorze cités de l'Aquitaine seconde, qui s'étendait de la Loire à la Garonne. Cette ville qui, avant la conquête romaine, paraît avoir été un centre de commerce assez important, puisque Strabon la nomme *Emporium Burdigala*, fut choisie comme résidence par les gouverneurs ou présidents des Aquitaines et prit un grand développement; Ptolémée l'appelle *Aquitaniæ urbs insignis*. Parmi les gouverneurs d'Aquitaine qui habitèrent Bordeaux, on cite Agricola, beau-père de Tacite (74 à 76); Galba, qui devint empereur; Tetricus, qui fut élu empereur par les soldats et qui, suivant Eutrope, revêtit la pourpre impériale à Bordeaux, en 271; le jurisconsulte Salvius Julianus, etc. Vers le milieu du IIIe siècle, peut-être pendant un séjour de l'empereur Gallien à Bordeaux, la ville fut agrandie ou plutôt rebâtie entièrement sur le plan des cités latines. Les Romains l'embellirent alors de nombreux monuments et les arènes que Gallien fit construire en dehors de la ville, sont un des vestiges les mieux conservés de la domination romaine à Bordeaux. Entraînée dans la révolte de Tetricus, la ville lutta contre l'empereur Aurélien et fut reconquise, en 274, après la mort de l'usurpateur. Elle n'eut pas à souffrir de l'invasion des Bagaudes, mais dut cependant leur payer rançon ; les Romains jugèrent alors prudent de fortifier la ville, qui sous Dioclétien, vers l'an 300, fut entourée de nouvelles murailles. Bordeaux devint à cette époque le centre littéraire de la Gaule ; ses écoles comptèrent parmi les plus florissantes de l'empire et produisirent une foule d'hommes remarquables, parmi lesquels on peut citer les grammairiens Leontius et Glabrio, les rhétoriciens Exupère et Minervius, Sedatus, Alcimus, le poète Clementinus Théon, l'orateur Delphidius, saint Paulin et surtout le poète Ausone, qui a célébré sa ville natale et en a laissé des descriptions qui permettent de se faire une idée de Bordeaux au IVe siècle. — La ville romaine, bâtie, quoi qu'on en ait dit, sur la rive gauche de la Garonne, avait la forme d'un carré et était défendue par une enceinte garnie de tours : *Quadria murorum species sic turribus altis ardua*. La ville occupait un espace de 740 m. de long sur 480 de large, entre le Chapeau-Rouge et la petite rivière du Peugue, et ses hautes murailles étaient percées de quatorze portes placées symétriquement les unes en face des autres. A l'O. la ville avait pour limite une ligne qui irait de l'église Saint-André à l'extrémité du cours de l'Intendance. L'enceinte méridionale allait du cloître Saint-André au Palais, anciennement *Castrum regium*, placé entre la rue des Bahutiers et celle des Argentiers ; trois portes donnaient accès dans la ville de ce côté, la porte Basse, celle de la Cadène ou des Trois-Maries, placée près de la rue du Loup et démolie en 1728, et la porte *Vegeira* ou *Vigeria* (Begueyre), faisant face aux rues du Pas-de-Saint-Georges et des Epiciers. A l'E. le mur d'enceinte était entre les maisons de la rue Saint-Pierre et celle de la rue des Argentiers, et aboutissait à l'hôtel de la nouvelle Bourse. Il avait aussi trois portes : l'une dans la rue de Tour-de-Gassies, où se trouvait au XIVe siècle la tour de Saint-Aubin ; la porte Saint-Pierre qui paraît avoir été la même que la *Porta Navigera*, dont parle saint Paulin, et la *porta de Palis* ou porte Despaux, au bout de la rue Saint-Rémy. Au N. le mur commençait, non dans l'alignement de la porte Médoc, mais plus dans l'intérieur de la ville, aux environs de la chapelle de la Bourse, traversait la place Saint-Rémy et continuait vers l'ancienne maison de Puy Paulin, hôtel de l'Intendance ; il longeait les possessions de l'hôtel du Temple et se terminait à une tour qui subsistait encore, au XVIIIe siècle, dans la rue du Canon. Il devait y avoir une porte au haut de la rue Sainte-Catherine, répondant directement à la porte de la Cadène ou des Trois-Maries ; une autre porte devait être située place Saint-Rémy, en face de la porte Begueyre ; une troisième vers l'hôtel de l'Intendance. Enfin les portes qui s'ouvraient sur le côté occidental étaient la porte Dijaux, une porte à l'extrémité de la rue de l'Hôpital-Saint-André, en montant vers la rue des Remparts, et une troisième répondant à la porte Saint-Pierre. Plus tard, on agrandit l'enceinte et l'on transporta dans le nouveau mur les portes Dijaux, Médoc et Despaux. Au centre du mur qui regardait la Garonne, s'ouvrait la *porta Navigera* qui donnait accès dans un port intérieur ou bassin à flot, dans lequel se jetait la Devise et qui devait être comblé plus tard pour former le quartier Saint-Pierre. Ausone, qui exerça en 379, sous Valentinien Ier, la charge de consul à Bordeaux, nous apprend que la ville était administrée par un sénat et un collège de consuls ou de décurions. Dès cette époque, les vins et les huîtres de Bordeaux jouissaient d'une grande réputation et le commerce de la ville, qui, d'après Ausone, consistait surtout dans la vente des suifs, des cires, de la poix, de la résine et du papyrus, avait pris une grande extension. — Le christianisme paraît n'avoir pénétré qu'assez tard en Aquitaine. On attribue généralement à saint Martial les premières prédications chrétiennes à Bordeaux ; mais le triomphe définitif du christianisme est dû surtout à saint Hilaire et à saint Martin. Ce n'est qu'au commencement du IVe siècle (315) que l'on trouve les traces d'une com-

munauté chrétienne à Bordeaux; on cite cependant, à l'époque des persécutions de Dioclétien, le martyre de saint Fort, dont les reliques furent découvertes dans l'église Saint-Seurin et qui fut plus tard l'objet d'un culte populaire. Dès le IVe siècle, on constate à Bordeaux la présence d'hérétiques; en 386, un concile, présidé par l'évêque S. Delphin et auquel assistait saint Martin, condamna à Bordeaux l'hérésie de Priscillius, déjà condamnée par le concile de Saragosse, et des poursuites rigoureuses furent exercées contre ses adeptes.

II. *Bordeaux sous les Mérovingiens et les Carolingiens.* Survint l'invasion des Barbares; envahie par les Alains, les Suèves et les Vandales, la ville de Bordeaux fut incendiée en 408. Dans l'automne de 413, elle fut occupée par les Visigoths d'Ataulf, qui venaient de s'emparer de Toulouse et, en 419, elle fut cédée par le patrice Constance, lieutenant de l'empereur Honorius, aux Visigoths de Wallia, qui fit de Bordeaux sa résidence préférée, bien que Toulouse fût la capitale du royaume visigoth fondé dans le midi de la Gaule. Les vainqueurs s'emparèrent des deux tiers des terres et du tiers des esclaves de la cité; mais la ville conserva son administration, et ses écoles continuèrent à jeter un certain éclat. Sidoine Apollinaire, qui a tracé un tableau de la cour des rois Visigoths, cite les noms de Leo, Severianus et Lampridius, orateurs et poètes bordelais, et il déclare que la « puissante Garonne protégea le Tibre affaibli ». — Bordeaux fut occupé par les Francs après la bataille de Vouillé; Clovis y passa l'hiver de 507 à 508, et l'évêque de la cité, Cyprien, dont le nom figurait, en 506, parmi ceux des prélats du concile visigoth d'Arles, assistait, en 511, au concile d'Orléans. Après la mort de Clovis, cette cité fit partie du royaume de Childebert Ier, puis, en 561, du royaume de Caribert. Elle figure parmi les cités données, en 567, par Chilpéric à sa nouvelle épouse Galsuinthe et passées peu de temps après à sa sœur Brunehaut, épouse de Sigebert. Dans la guerre civile qui s'éleva, en 574, entre Sigebert et Chilpéric, le fils de celui-ci, Clovis, vint s'établir à Bordeaux, d'où il ne tarda pas à être chassé par Sigulf, partisan du roi d'Austrasie. La métropole de la seconde Aquitaine dut cependant se soumettre à Chilpéric à la suite du meurtre de Sigebert (575). En 584, après l'assassinat de Chilpéric, Bordeaux fut occupée par le roi Gontran, à qui le pacte d'Andelot en assura la paisible possession; il fut seulement convenu qu'à la mort de Gontran, cette ville ferait retour à Brunehaut et à ses héritiers. Grégoire de Tours parle de trois basiliques qui existaient de son temps à Bordeaux; l'une était dédiée à saint Martin, une autre à saint Pierre, la troisième à saint Séverin, l'un des premiers évêques de Bordeaux. Depuis le règne de Dagobert, Bordeaux suivit les destinées de l'Aquitaine (V. AQUITAINE); le VIIe et le VIIIe siècles sont une période de décadence pour la cité gallo-romaine, si florissante au IVe siècle. Elle resta dans la dépendance des ducs d'Aquitaine, mais ne paraît cependant pas avoir souffert de l'invasion des Vascons, qui n'atteignirent pas Bordeaux. En 729, les Sarrasins d'Abdérame, appelés par le duc Eudes, dans sa lutte contre les Francs de Charles Martel, prirent et saccagèrent Bordeaux, et le duc d'Aquitaine dut aller implorer le secours de son rival pour repousser ses trop dangereux alliés; il contribua à la victoire de Poitiers (732). Pendant la révolte de l'Aquitaine, Bordeaux suivit le parti de Hunald et de Waïfre et fut soumise par Pépin, en 768, et par Charlemagne en 778. L'empereur, pour se concilier les habitants, fit de Bordeaux la capitale du royaume d'Aquitaine (V. AQUITAINE). En 826, Azo, gouverneur de l'Aquitaine, s'étant révolté contre l'empereur Louis et ayant appelé à son secours les Sarrasins d'Espagne, fut battu par Adelbrant et Donat, lieutenants de l'empereur, qui firent rentrer Bordeaux dans l'obéissance. La cité souffrit cruellement des invasions des Normands; ceux-ci, en 857, après avoir ravagé les côtes de l'Aquitaine et tué le comte Seguin, lieutenant de Charles le Chauve, prirent Bordeaux, qu'ils pillèrent, brûlèrent et détruisirent entièrement. En 877, Frontaire, archevêque de Bordeaux, avait été obligé d'abandonner son siège à cause des incursions des barbares. Après le traité conclu par Charles le Simple, en 911, les Normands évacuèrent la Gascogne, qui devint un duché distinct de celui d'Aquitaine sous Sanche Mitarra et ses successeurs, ducs de Gascogne, qui fixèrent leur résidence à Bordeaux, au château de l'Ombrière, bâti vers 982 et démoli en 1800. Mais en 1039, Guillaume VII de Poitiers réunit par héritage le duché de Gascogne à celui d'Aquitaine et Poitiers resta la capitale du duché. Les ducs de Gascogne et d'Aquitaine rebâtirent la plupart des monuments et des monastères détruits par les Normands (Saint-Seurin en 1032, Saint-André en 1096, Saint-Michel en 1093), et rendirent à Bordeaux une partie de son ancienne prospérité; mais ce n'est qu'à partir du XIIe siècle que la ville retrouva avec la domination anglaise son importance et son antique splendeur.

III. *Bordeaux sous la domination anglaise.* Eléonore d'Aquitaine, fille et héritière de Guillaume X de Poitiers, épouse divorcée de Louis VII, roi de France, avait apporté en dot Bordeaux et l'Aquitaine à Henri Plantagenet, duc d'Anjou, qui devint en 1154 roi d'Angleterre. Pendant trois siècles, Bordeaux resta au pouvoir des Anglais (1152-1451). L'administration anglaise fut très favorable au développement de la ville, qui acquit de nombreux privilèges politiques et commerciaux. Des relations très étroites s'établirent entre l'Angleterre et ses possessions de Guyenne; aussi, lors de la conquête de ce pays par Charles VII, les Bordelais opposèrent-ils une vive résistance à l'occupation française. Dès le XIIe siècle, les Plantagenets édictaient des mesures favorisant les libertés communales et destinées à accroître l'importance maritime et commerciale de Bordeaux. Eléonore publiait un code maritime connu sous le nom de *Rôles d'Oléron* ou de *Jugements de la mer*, complété plus tard par son fils Richard-Cœur-de-Lion. Henri II, en 1172, publiait une charte concernant le maire et les jurats de Bordeaux. En 1206, Jean-Sans-Terre accordait aux Bordelais l'exemption de toute maltôte et coutume sur leurs marchandises et favorisait l'accroissement de la ville en accueillant les étrangers qui, après un séjour d'un mois, prêteraient serment au roi et à la commune. Mais ce n'est qu'en 1235 qu'Henri III, alors en lutte avec ses barons, concéda à Bordeaux une charte de commune; entre autres privilèges, il accordait aux Bordelais le droit d'élire leur maire qui jusqu'alors avait été un fonctionnaire royal. Le maire était élu pour un an avec mille livres d'appointements; il était assisté d'une jurade ou conseil de vingt-quatre jurats, qui élisaient le maire et qui, en quittant leurs fonctions, désignaient leurs successeurs. La jurade nommait en outre un corps de trente prudhommes appelés les *seigneurs Trente*, chargés plus spécialement de l'administration; un collège de trois cents notables, analogues aux pairs des villes normandes, était appelé à délibérer dans certaines circonstances. Pour l'administration de la cité, le maire avait au-dessous de lui le *clerc de ville*, élu par la jurade et chargé particulièrement des finances. En 1242, Henri III reconnut aux Bordelais le privilège de n'être point tenus au service militaire pour le roi en dehors de leur diocèse. Mais après la bataille de Taillebourg, à la suite des exactions de Simon de Montfort, comte de Leicester, les barons gascons formèrent une ligue, à laquelle se joignirent les Bordelais, qui menacèrent même de se donner au roi de Castille. La commune fut en outre divisée par les querelles des deux maisons rivales, les Colomb et les Solers, et le prince Edouard, chargé par son père de l'administration de la Guyenne, en profita pour réformer la charte bordelaise au profit de l'autorité royale. Les statuts de 1261 enlevaient à la jurade la nomination du maire, qui était choisi par le roi ainsi que le clerc de ville; les appels des sentences du maire venaient devant le sénéchal de Guyenne

ou devant le prince. Les droits de justice étaient mieux définis et partagés entre le roi d'Angleterre et la commune (V. GUYENNE). Un noble ne pouvait devenir bourgeois de Bordeaux sans l'autorisation du prince ; enfin le roi se réservait de faire construire un château-fort dans la cité et d'en couvrir les frais au moyen d'une taxe perçue par le maire et les jurats. Enfin la *coutume* de Bordeaux devait être réformée et revisée, de manière à garantir aux bourgeois leurs libertés et privilèges, tout en assurant les droits du roi. Depuis l'occupation anglaise, Bordeaux s'était considérablement agrandie ; en 1235, un hôtel de ville, la *maison de Saint Eloi* ou *Saint Eliège*, avait été construit sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le Grand-Marché. Une nouvelle ville s'était créée sur la rive droite du Peugue : c'étaient les quartiers du Cahernan, de Saint-Eloi et de la Rousselle. Une nouvelle enceinte, terminée en 1251, partait de la Porte-Basse, longeait les fossés des Tanneurs, se continuait jusqu'à la porte de la Rousselle et à la rue de la Rousselle, et rejoignait l'enceinte primitive à la porte du Chapeau-Rouge. Cette enceinte avait 3,000 m. de longueur et était percée de dix portes nouvelles, dont une seule subsiste, la porte Saint-James, construite en 1246 et où se trouvent l'horloge et les cloches de la ville. En dehors des murailles s'élevaient les riches abbayes de Saint-Seurin, dont le chapitre avait des droits de juridiction assez étendus, de Saint-Germain, occupant l'espace qui forme aujourd'hui la place Tourny, etc. L'histoire intérieure de Bordeaux au XIIIe siècle se résume dans les luttes de la jurade contre le doyen et le chapitre de Saint-Seurin, et plus tard contre le prévôt de l'Ombrière, et dans la rivalité des Colomb et des Solers pour la mairie. Le commerce de Bordeaux avait pris un grand développement ; les vins que l'on exportait en Angleterre et en Espagne en étaient l'aliment principal ; ceux des bourgeois de Bordeaux avaient libre circulation sur la Garonne et les rois d'Angleterre avaient accordé de nombreux privilèges aux Bordelais qui venaient faire du commerce en Angleterre. Edouard Ier établit deux grandes foires de huit jours, qui sont l'origine des *Foires de Bordeaux*. En 1283, Bordeaux fut choisie comme lieu de rendez-vous pour le duel de Charles Ier d'Anjou contre Pierre d'Aragon. A la suite des luttes des marins normands et bayonnais, Philippe le Bel prononça la saisie du duché de Guyenne et envoya le connétable Raoul de Clermont prendre possession de Bordeaux, qui resta quelques années au pouvoir des Français. En 1295, le roi de France, pour s'attacher les Bordelais, leur accorda une charte, la Philippine, qui confirmait leurs coutumes et privilèges, maintenait les droits de justice de la jurade et autorisait le maire à établir des droits d'entrée sur les blés, vins et autres marchandises. Mais à la suite d'une insurrection, Philippe le Bel révoqua ces privilèges, abolit la jurade et confia l'administration municipale au maire nommé par le roi. A la suite du traité de Montreuil-sur-Mer, Bordeaux fut restituée à Edouard Ier, mais ne rentra pas en possession de tous ses privilèges. Cette courte occupation française fut signalée par un nouvel agrandissement de la ville par l'adjonction des faubourgs où se trouvaient les principaux couvents et monastères : en 1302, on construisit de nouvelles murailles englobant les faubourgs de Tropeyte au N., de Saint-Michel, Sainte-Croix et Sainte-Eulalie au S. En 1305, Bertrand de Goth, Bordelais, élu pape, fut couronné à Bordeaux et prit le nom de Clément V. Il séjourna quelque temps dans cette ville, fit rétablir les privilèges des Bordelais et reconnut à l'archevêque de Bordeaux le titre de primat d'Aquitaine. En 1310, Philippe le Bel usa de son droit de suzeraineté pour obliger Edouard II à abolir une maltôte établie par lui. En 1314 et 1321, on réforma les coutumes de Bordeaux et le roi Edouard II unit solennellement la commune de Bordeaux à la couronne d'Angleterre. La guerre de Cent ans fut très profitable à l'indépendance des Bordelais, car Edouard III et ses successeurs, obligés de s'appuyer sur Bordeaux dans leur lutte contre le roi de France, cherchèrent toujours à s'assurer de la fidélité de cette ville en lui faisant de nombreuses concessions. Aussi les Bordelais restèrent-ils constamment fidèles à la domination anglaise et, à l'exception de la grande émeute provoquée en 1365 par les taxes arbitraires du Prince Noir, on ne trouve aucune trace de rébellion. Dès 1327, la ville fut fortifiée de nouveau et ses murailles soigneusement entretenues ; on diminua la largeur des quais en rapprochant les nouveaux murs de la rivière depuis la porte Sainte-Croix jusqu'à celle du Chapeau-Rouge. Edouard III maintint avec un soin jaloux les privilèges du maire et des jurats et leurs droits de justice sur les onze paroisses de la banlieue de Bordeaux : Bruges, Mérignac, Pessac, Eysines, Saint-Médard-en-Jalles, Sestas, Canejan, Bègles, Léognan, Villenave, Gradignan. Bordeaux, pendant tout le cours de la guerre, fut le quartier général des Anglais. Le Prince Noir en fit sa résidence et c'est à Bordeaux qu'il ramena le roi Jean après la défaite de Poitiers (1356). Une ordonnance de 1376 réforma l'administration de Bordeaux en réglant d'une manière plus précise les attributions des officiers et des corps municipaux. Les jurats qui gardaient, depuis le commencement du XIVe siècle, le droit d'élire le maire, sont réduits de vingt-quatre à douze et une des conditions de leur élection est de n'être pas noble, mais d'avoir 1,000 livres de revenus. Le clerc de ville a voix consultative au sein de la jurade, auprès de laquelle il remplit les fonctions de juge d'instruction et de greffier. Le procureur-syndic est chargé de l'administration financière de la cité. Le sous-maire est un des jurats remplaçant le maire absent. Le prévôt de la ville ou prévôt des marchands, élu par le maire et les jurats, est chargé de la police du commerce et devient le gardien des marques et étalons des mesures. Le conseil des *Trente* et le conseil des *Trois-Cents* sont aussi élus par la jurade parmi les prud'hommes de la ville. Pendant le règne de Richard II, Bordeaux se voyant privée de l'appui des Anglais, à cause des discordes intérieures du royaume, forme, en 1379, une ligue offensive et défensive contre les Français avec les villes voisines de Guyenne qu'on appela ses *filleules*, Blaye, Bourg, Libourne, Saint-Emilion, Saint-Macaire, Castillon, Cadillac et Rions (V. GUYENNE). Cependant Richard II confirma les privilèges du maire et de la jurade en garantissant leur indépendance vis-à-vis du sénéchal de Gascogne (1385). Aussi lorsque Richard II fut détrôné et emprisonné, les Bordelais menacèrent-ils de se donner à la France, si leur roi légitime n'était pas mis en liberté ; mais, malgré l'assassinat de Richard, ils ne mirent pas leur menace à exécution et repoussèrent les offres de Charles VI, dans l'intérêt de leur commerce et de leurs privilèges. Sous les princes de la maison de Lancastre, Bordeaux a acquis la plus grande indépendance et est devenue, grâce à son commerce et à sa population, une des villes les plus importantes de la France. L'histoire de la commune au XVe siècle est caractérisée, d'abord par l'intervention des assemblées du peuple dans l'administration et par le patronage qu'exerce Bordeaux sur toute la province de Guyenne. En 1401, Henri IV, après avoir accordé une amnistie aux auteurs des troubles qui avaient suivi la mort de Richard II, confirma les privilèges de la ville et dispensa entre autres choses la jurade de toute reddition de comptes au roi d'Angleterre pour les droits qu'elle avait touchés sur les biens de la ville. En 1414, on établit que les jurats ne pourront révoquer un règlement ancien sans l'avis des trente conseillers de la ville. Enfin on voit l'assemblée de la commune entière souvent réunie pour approuver la conduite des magistrats municipaux vis-à-vis de l'administration royale. Ces assemblées devinrent obligatoires pour toute demande de subsides faite par le roi d'Angleterre. En même temps la commune a considérablement accru ses forces militaires et sa milice est la

première armée que fournisse la Guyenne ; elle combat pour les Anglais, mais sans être au service de l'Angleterre. Bordeaux est devenue, au XVe siècle, le rempart de la domination anglaise en Guyenne. En 1441, une bulle du pape Eugène IV institue à Bordeaux une université organisée sur le modèle de celle de Toulouse, sous le patronage des magistrats de la cité. En résumé, Bordeaux pendant la domination anglaise, profita du grand conflit qui s'était engagé entre les rois de France et d'Angleterre, pour étendre ses libertés, accroître ses privilèges et son commerce et développer les institutions qui assuraient son indépendance. « La suzeraineté de l'Angleterre semble s'être réduite à être le témoin et l'auxiliaire de son émancipation graduelle (Brissaud). »

IV. *Bordeaux sous la monarchie française*. Bordeaux, assiégée par Dunois, en 1451, promit de se rendre, si la ville n'était pas secourue par les Anglais, à la condition que le roi de France lui conserverait ses privilèges et coutumes et n'établirait pas d'impôts nouveaux. Cette dernière condition n'ayant pas été exécutée, la ville ouvrit, en 1452, ses portes à Talbot, qui débarquait d'Angleterre et elle eut à subir un siège de trois mois après la bataille de Castillon (1er août au 9 oct. 1453). Il ne resta rien du traité de 1451 ; Bordeaux dut payer à Charles VII 100,000 écus d'or et perdit tous ses privilèges, notamment ceux de voter l'impôt, de battre monnaie et d'avoir un Parlement. En 1454, sur les supplications des députés de Bordeaux, le roi adoucit un peu ces conditions, réduisit l'amende à 30,000 livres, rétablit quelques-uns des droits et privilèges de la municipalité. Mais il garda la nomination du maire, réunit au domaine l'impôt sur les vins et établit un droit de 12 deniers pour livre sur les marchandises importées et exportées. Pour s'assurer de la fidélité de la ville, Charles VII éleva deux châteaux-forts qui ont subsisté jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, celui du Far ou du Hâ, au S.-O. de Bordeaux, remplacé aujourd'hui par la place d'armes et la prison départementale, et le château Tropeyte ou Trompette, sur l'emplacement actuel des Quinconces. Louis XI comprit que pour s'attacher les Bordelais, il fallait leur faire quelques concessions et il leur rendit une partie de leurs anciens privilèges ; en 1462, il institua dans le palais de l'Ombrière un Parlement, dont le ressort s'étendait sur le Bordelais, le Bazadais, les Landes, l'Agenais, le Périgord, le Limousin et la Saintonge. Il rétablit l'Université et fonda, sous l'invocation de Notre-Dame, une confrérie de mariniers, à laquelle il fallait appartenir pour pouvoir naviguer ; enfin, en 1474, il accorda des droits importants aux étrangers qui viendraient s'établir dans la ville. Charles VIII fit rédiger les *Coutumes*, réorganisa les corporations et maitrises, dont il voulut être le chef, autorisa les nobles et les prêtres à faire le commerce, etc. Ce ne fut que sous le règne de François Ier que Bordeaux retrouva son ancienne splendeur. François Ier passa par Bordeaux en revenant de sa captivité de Madrid ; Charles-Quint y fut reçu, en 1539, par les jurats qui lui présentèrent les clefs de la ville. A l'instigation du roi de France, les jurats de Bordeaux fondèrent, en 1534, le *Collège de Guyenne*, où enseignèrent Scaliger, Buchanan, Elie Vinet, auteur des *Antiquités de Bordeaux*, etc. ; il était situé derrière la mairie de Saint-Eloi, à côté de l'église Saint-Paul. En 1548, l'établissement de la gabelle souleva à Bordeaux une insurrection formidable. Le lieutenant du roi, Moneins, fut massacré par la populace, ainsi que quelques commis de la gabelle. La révolte fut réprimée par le Parlement ; les séditieux furent vaincus et plusieurs d'entre eux condamnés à mort. Tout était apaisé lorsque Henri II, qui était alors en Piémont, donna au connétable de Montmorency l'ordre de châtier Bordeaux. Bien que la ville n'opposât aucune résistance, le connétable entra par la brèche faite à coups de canon, imposa aux habitants une amende de 200,000 livres et les priva de tous leurs privilèges. L'hôtel de ville devait être rasé, les cloches transportées au château Trompette ; les jurats furent condamnés, avec 120 bourgeois vêtus de deuil, à déterrer avec leurs ongles le corps de Moneins et à aller l'inhumer à Saint-André. Plus de 150 personnes furent exécutées et Montmorency souilla sa mémoire par de nombreux actes de barbarie. Enfin en 1550, Henri II pardonna aux Bordelais, réinstalla le Parlement, remit à la ville une partie de l'amende et lui restitua quelques-uns de ses privilèges, entre autres celui d'élire six jurats et un maire. La Réforme fit de nombreux prosélytes à Bordeaux et dans les environs ; elle fut combattue avec âpreté par le Parlement de Guyenne, où François Ier avait institué, en 1542, une chambre spéciale pour poursuivre les hérétiques. Bordeaux souffrit beaucoup des guerres de religion, surtout durant les luttes de Duras et de Blaise de Montluc. Charles IX essaya de calmer les esprits en publiant des mesures de tolérance que le Parlement refusa d'enregistrer. La Saint-Barthélemy eut son contre-coup dans cette ville ; le 3 oct. 1572, deux cent soixante-quatre calvinistes furent massacrés, avec l'autorisation du gouverneur Montferrand. La ville cependant prospérait ; son commerce se développait ; Charles IX confirmait les privilèges des foires de Bordeaux et autorisait la création d'une bourse des marchands (1563). Mais en 1585, la peste noire fit périr près de 14,000 personnes. Malgré les efforts des Ligueurs, Bordeaux resta constamment fidèle à Henri III, grâce à la sage administration et à l'énergie du maréchal Matignon. Le Parlement de Guyenne fut un des premiers à reconnaître Henri IV comme roi légitime. Pendant le règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV, les dissensions civiles désolèrent la Guyenne. L'histoire de Bordeaux est remplie par les luttes des ducs d'Epernon, du cardinal de Sourdis et de son frère l'archevêque Henri de Sourdis, avec le Parlement, par la tyrannie du second duc d'Epernon, la Fronde, l'opposition du Parlement contre la cour, la faction de l'Ormée, etc. Plusieurs émeutes éclatèrent : en 1635, à propos d'une taxe sur les cabarets ; en 1649, contre le duc d'Epernon ; en 1650, contre Mazarin, les Bordelais ayant pris parti pour Condé ; ce n'est qu'en 1653 que la paix fut rétablie et que Bordeaux obtint, avec une amnistie, la confirmation de ses privilèges. La mairie de Bordeaux, supprimée depuis 1619, fut rétablie ; le Parlement ne fut réintégré qu'en nov. 1654. A l'occasion de son mariage, Louis XIV, passant par Bordeaux, donna aux jurats des lettres de noblesse et confirma les privilèges des bourgeois. Le roi fit agrandir le château Trompette et construire le quai des Enfants-Trouvés aux Chartrons ; ces travaux amenèrent la démolition de la porte Saint-Germain et des Piliers de Tutelle. Les mesures prises par Colbert pour développer le commerce contribuèrent à la prospérité de Bordeaux, où le roi établit un entrepôt de tabacs, créa une chambre de commerce et exonéra de tous droits les marchandises exportées aux colonies. Mais en 1675, une émeute éclata au sujet d'un nouvel impôt, dit de la marque d'étain et du papier timbré, établi pour la guerre de Hollande. Les troupes royales qui revenaient d'Espagne furent cantonnées à Bordeaux ; les bourgeois désarmés, les impôts rétablis et le Parlement transféré à Condom, d'où il ne revint qu'en 1690, moyennant le paiement par la ville de 400,000 livres. En 1704, le feu prit au Parlement et consuma une partie des archives. En 1713, fut fondée l'Académie des sciences et belles-lettres de Bordeaux, à qui Jean-Jacques Bel, conseiller au Parlement, léguait vingt-cinq ans plus tard son hôtel et sa bibliothèque. En 1691, les jurats avaient établi une Académie de peinture et de sculpture ; en 1692, une école de marine ; en 1694, des collèges de lois et de médecine. Le règne de Louis XV fut pour Bordeaux une période de prospérité. Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny, intendant de Guyenne de 1743 à 1758, en fit, en peu d'années, une des plus belles villes de France. Il abattit les remparts, combla les fossés et traça une ligne de *cours* ou boulevards autour de la ville ; c'est ainsi que furent créés les cours d'Aquitaine, d'Albret, de Tourny,

du Jardin public, les places des Capucins, Saint-Julien, Dauphine, qui ne fut achevée qu'en 1770. Il créa tout un quartier sur les terrains vagues situés devant le château Trompette, afin de relier le faubourg des Chartrons à la cité, construisit les hôtels de la Douane et de la Bourse, sur les plans de l'architecte Gabriel, la porte des Capucins, démolie en 1885, les portes Dijaux, de Bourgogne, et eut le premier l'idée d'un Jardin public. En 1756, un incendie ayant détruit le palais de l'Intendance, Tourny le fit reconstruire ; il dota Bordeaux de fontaines, d'écoles, perça de nouvelles rues, reconstruisit la ligne des quais, etc. Le duc de Richelieu continua les embellissements de son prédécesseur; on établit le quai de Bacalan, la route qui conduisait au passage de Lormont, et Mgr de Rohan, archevêque de Bordeaux, fit construire un nouveau palais archiépiscopal sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-André : c'est cet édifice qui, depuis 1835, est devenu l'hôtel de ville de Bordeaux. En 1773, le roi céda à la ville un emplacement sur l'esplanade du château Trompette, pour la construction d'un théâtre qui, élevé sur les plans de l'architecte Louis, était, avant la construction du nouvel Opéra de Paris, le plus beau théâtre de France (1780). A la fin du xviiie siècle, Bordeaux était une ville des plus florissantes ; sa population atteignait 109,000 âmes et sa flotte marchande 300 navires, qui faisaient surtout le commerce des Antilles et de Saint-Domingue. On exportait tous les ans 125,000 tonneaux de vin. Le Parlement de Guyenne, supprimé par Maupeou, avait été rétabli en 1775; il prit part à la lutte qui s'engagea au sujet des assemblées provinciales, sous le ministère de Brienne, et fut exilé à Libourne (1787). Il fut un des premiers à réclamer la convocation des États généraux, mais il fut supprimé en 1790 et le palais de l'Ombrière fermé. A la nouvelle de la prise de la Bastille, le peuple courut aux armes et s'empara du château Trompette. L'antique jurade fut remplacée par les 90 électeurs nommés pour élire les députés aux États généraux. En mars 1790, les citoyens élurent un maire, 20 officiers municipaux, un procureur de la commune et 42 notables. On connaît le rôle joué à l'Assemblée législative et à la Convention par la députation de Bordeaux, Vergniaud, Guadet, Grangeneuve, Gensonné, Ducos et Fonfrède, qui formèrent le centre du groupe des Girondins. Après les événements du 31 Juin et du 2 Mai et la proscription en masse des députés de la Gironde, Bordeaux s'insurgea contre la Convention, qui envoya quatre de ses membres, Chaudron-Rousseau, Beaudot, Ysabeau et Tallien, avec mission de terroriser la ville. Une commission militaire fut instituée dès 1793, et fut présidée par le fameux Lacombe, ancien maître d'école, qui installa la guillotine en permanence pendant huit mois sur la place Dauphine, mais qui fut exécuté lui-même après le 9 Thermidor. Sous le Directoire, Bordeaux fut divisé en trois arrondissements municipaux, avec trois mairies : les Chartrons, Saint-André, les Fossés, et un bureau central à l'hôtel de ville. Sous le Consulat, la ville fut le centre d'une vaste conspiration royaliste qui avorta. Sous l'Empire, le commerce de Bordeaux souffrit cruellement du blocus continental et de la rivalité avec l'Angleterre. Napoléon contribua cependant à l'embellissement de Bordeaux, en faisant démolir le château Trompette, qu'il abandonna à la ville et en ordonnant la construction du pont de Bordeaux (1808), qui ne fut achevé qu'en 1822. Bordeaux ouvrit ses portes aux Anglais en 1814, en même temps qu'au duc d'Angoulême. Pendant les Cent-Jours la ville se soumit sans résistance au général Clausel, qui gouverna la ville jusqu'au retour de Louis XVIII. La Restauration fut pour Bordeaux une époque de renaissance commerciale, littéraire et artistique ; mais son rôle politique est terminé à la fin du xviiie siècle. En 1820, le fils posthume du duc de Berry, neveu de Louis XVIII, reçut le titre de duc de Bordeaux et fut, jusqu'à sa mort, prétendant au trône de France sous le nom d'Henri V. En 1818, après la disparition du château Trompette, furent plantées les allées des Quinconces; en 1825, on construisit l'hôpital sur l'ancienne plate-forme Sainte-Eulalie ; en 1846, fut inauguré le palais de justice, construit en face de l'hôpital, à la place du fort du Hâ. Louis-Philippe créa, en 1838, la Faculté des lettres et la Faculté des sciences de Bordeaux, et la Société philomatique, fondée en 1808, inaugura, en 1839, ses classes d'adultes. C'est à Bordeaux que le prince Napoléon prononça, le 7 oct. 1852, ces paroles célèbres : « L'Empire, c'est la paix ! » que dix-huit années de règne ont trop cruellement démenties. Le 9 déc. 1870, Bordeaux devint le siège de la délégation du gouvernement de la défense nationale et fut, pendant trois mois, la capitale de la France; c'est là que se réunit, le 12 fév. 1871, l'Assemblée nationale qui nomma, cinq jours après, M. Thiers président de la République et vota, le 1er mars, les préliminaires de la paix.

Hommes célèbres. — Parmi les hommes remarquables qui ont illustré Bordeaux, on peut citer : le poète Ausone († 394) ; saint Paulin, évêque de Nole, et poète († 431); saint Prosper d'Aquitaine († 464) ; Eléonore d'Aquitaine, reine de France, puis d'Angleterre († 1204) ; Bertrand de Goth, pape sous le nom de Clément V († 1315); le Prince Noir († 1376) ; Jean de Grailly, captal de Buch († 1369) ; Richard II, roi d'Angleterre († 1399) ; l'archevêque Pey Berland († 1456) ; le poète Pierre de Brach ; Michel de Montaigne, né en Périgord († 1592); Etienne de la Boétie († 1563) ; les historiens Elie Vinet, Gabriel de Lurbe; Girard du Haillan († 1610) ; le cardinal Gabriel de Gramont ; le président de Gourgues († 1626) ; le théologien La Peyrère, auteur de la secte des *Préadamites* († 1676) ; Jean-Jacques Bel, conseiller au Parlement († 1738) ; le marquis de Tourny († 1764) ; Berquin († 1791) ; le président Dupaty († 1788) ; le médecin Roux († 1776) ; les financiers Beaujon († 1786), et Cabarrus, ministre du roi d'Espagne Joseph († 1810) ; les conventionnels Gensonné, Ducos, Boyer-Fonfrède et Grangeneuve († 1793) ; les généraux Bonder († 1809), et Nansouty († 1815) ; le comte Jaubert, ministre († 1822) ; le célèbre avocat de Sèze († 1828) ; les ministres Lainé († 1835) ; Peyronnet († 1853) ; Ducos († 1855) ; Elie Gauthier († 1858) ; le publiciste Henri Fonfrède († 1841) ; le chimiste Boucherie ; le médecin Magendie († 1855) ; le théologien Glaire; le bibliographe Gustave Brunet, les peintres Carle Vernet († 1836) ; Alaux, Brascassat, Rosa Bonheur, Diaz, etc.; le statuaire Ch. Dupaty ; les chanteurs Garat et Laïs ; le danseur Trénis, etc.

Archevêques de Bordeaux. — Oriental, 314 ; saint Delphin, vers 380-404 ; saint Amand, vers 406 ; saint Séverin ou Seurin, vers 420 ; saint Gallicin, vers 475 ; Cyprien, 506 ; Amelius, vers 520 ; Léonce Ier, dit l'Ancien, 541 ; Léonce II, dit le Jeune, vers 560; Bertramne, vers 580 ; Gondegisile, 590 ; Sichaire, 816 ; Adalelme; Frothaire, vers 860-877 ; Adalbert, 940 ; Geoffroy Ier, 982 ; Gombaud, vers 989-996 ; Seguin, vers 999-1015 ; Arnaud Ier, 1022 ; Iselon, 1024 ; Geoffroy II, 1027-1043 ; Archambaud, 1044-1059 ; Andronic, 1059 ; Goscelin de Parthenay, 1059-1086 ; Aimé, 1088-1102 ; Arnaud II Géraud de Cabenac, 1103-1127 ; Gérard, vers 1130-1136 ; Geoffroy III de Lorroux, 1136-1158 ; Raymond Ier de Mareuil, 1158-1159 ; Hardouin, 1160-1163 ; Bertrand Ier de Montaut, 1163-1172 ; Guillaume Ier le Templier, 1173-1185 ; Elie Ier de Malemort, vers 1187-1206 ; Guillaume II Amanieu de Genève, 1207-1227 ; Géraud de Malemort, 1227-1259 ; Pierre Ier de Ronceval, 1261-1269 ; Simon de Rochechouart, 1275-1279 ; Guillaume III, 1280-1287 ; Henri Ier de Genève, 1289-1295 ; Boson de Salignac, 1296-1299 ; Bertrand II de Goth, 1300-1305 ; Arnaud III de Canteloup, 1305 ; Arnaud IV de Canteloup, 1305-1332 ; Pierre II de Luk, 1332-1345 ; Amanieu Ier des Cases, 1346-1348 ; Bernard des Cases, 1348-1352 ; Amanieu II de la Mothe,

1352-1360 ; Philippe, 1360-1361 ; Elie II de Salignac, 1361-1378 ; Guillaume IV, 1379-1380 ; Raimond II Bernard de Roqueis, 1380-1383 ; François Ier, 1384-1388 ; François II Hugotion, 1389-1412 ; David de Montferrand, 1413-1430 ; Pierre III Berland, 1430-1456 ; Blaise de Greelle, 1456-1468 ; Artus de Montauban, 1468-1478 ; André, cardinal d'Espinay, 1478-1500 ; Jean Ier de Foix, 1500-1529 ; Gabriel de Gramont, 1529-1530 ; Charles de Gramont, 1530-1544 ; Jean II, cardinal du Bellay, 1544-1553 ; François III de Mauny, 1553-1558 ; le cardinal J. du Bellay, de nouveau, 1558-1560 ; Antoine-Prévost de Sansac, 1560-1591 ; François IV, cardinal d'Escoubleau de Sourdis, 1599-1628 ; Henri II d'Escoubleau de Sourdis, 1629-1645 ; Henri III de Béthune, 1646-1680 ; Louis d'Anglure de Bourlemont, 1680-1697 ; Armand Bazin de Bezons, 1698-1719 ; François-Elie de Voyer de Paulmy d'Argenson, 1719-1728 ; François-Honoré Casaubon de Maniban, 1729-1743 ; Louis-Jacques d'Audibert de Lussan, 1743-1769 ; Ferdinand-Maximilien Mériadec, prince de Rohan-Guéméné, 1769-1781 ; Jérôme-Marie Champion de Cicé, 1781-1790 ; Pacarot, archevêque constitutionnel, 1791-1793 ; Charles-François d'Aviau du Bois de Sanzai, 1802-1826 ; Jean Lefébure, cardinal de Cheverus, 1826-1836 ; François-Auguste-Ferdinand Donnet, 1836-1882 ; Aimé-Victor-François Guilbert, 1883.

Conciles. Il s'est tenu à Bordeaux neuf conciles, en 885, 1076, 1079, 1098, 1255, 1262, 1582, 1583 et 1624.

Monuments. — Bordeaux possède un grand nombre d'édifices remarquables. Il ne reste debout qu'une belle ruine romaine : le *Palais Gallien,* amphithéâtre bâti en pierres carrées entrecoupées de longues briques, et qui mesurait de 132 à 137 m. hors d'œuvre, dans le sens de son grand axe, 105 à 114 m. dans le sens du petit axe, sur 21 m. d'élévation ; il contenait, dit-on, 25,000 spectateurs et l'arène avait 77 m. sur 55. Un monument plus précieux, bâti sous Auguste, s'élevait au sud du Grand-Théâtre ; on l'appelait les *Piliers de Tutelle,* à cause de sa belle colonnade ; il fut détruit sous Louis XIV. — Parmi les trente églises de Bordeaux, il faut citer la *cathédrale Saint-André* (fig. 1) commencée à la fin du XIIe siècle et terminée au XVe siècle ; Clément V contribua aux frais de construction du transept. L'édifice mesure 129 m. de longueur, les voûtes de la nef 25 m. de hauteur, celles du chœur 33 m. La nef est d'une époque un peu antérieure à celle du chœur. La façade nord du transept est dominée par deux flèches dentelées de 81 m. de hauteur ; les tours de la façade sud sont demeurées inachevées. A l'intérieur, un ancien jubé de la Renaissance, qui sert de tribune à l'orgue, les tombeaux du cardinal Cheverus et de Mgr d'Aviau, quelques beaux tableaux des Carrache, de Véronèse et de Jordaens, etc. A 30 m. du chevet de l'église s'élève la *tour de Pey-Berland*, construite en 1440 par l'archevêque de ce nom, haute de 47^m^50 et surmontée d'une flèche octogonale de 14 m. détruite par la foudre en 1617. — L'*église Saint-Michel*, fondée en 1160 et reconstruite au XVe siècle, avec de beaux vitraux et trois portails richement sculptés. Le 17 fév. 1693 une partie de la nef s'écroula et dut être reconstruite. Le *clocher* isolé, bâti de 1472 à 1492 sur plan hexagonal par les architectes Lebas et les entrepreneurs Reynard et Bauduchon, a 107^m^30 de hauteur et 16^m^80 à la base. Dans le caveau, quelques momies remontent, dit-on, au XVIIe siècle. La conservation extraordinaire des corps enfouis dans ce terrain paraît due à des larves qui dévorent la chair des cadavres sans entamer la peau. En 1768, la flèche fut renversée par un ouragan ; elle fut reconstruite par les soins de l'architecte P. Abadie et terminée en 1855. — L'*église Sainte-Croix*, construite au XIIe siècle, est un beau spécimen de l'art roman ; elle faisait partie d'une abbaye fondée au VIIe siècle ; le cloître où l'on avait établi un *hospice de vieillards* a disparu sous des quartiers nouveaux. — L'*église Saint-Seurin* (fig. 2), dont la fondation remonte aux premières années du christianisme en Gaule, n'est pas


Fig. 1. — Cathédrale de Bordeaux et tour de Pey-Berland, d'après une photographie.

antérieure au XIe siècle ; les parties les plus anciennes

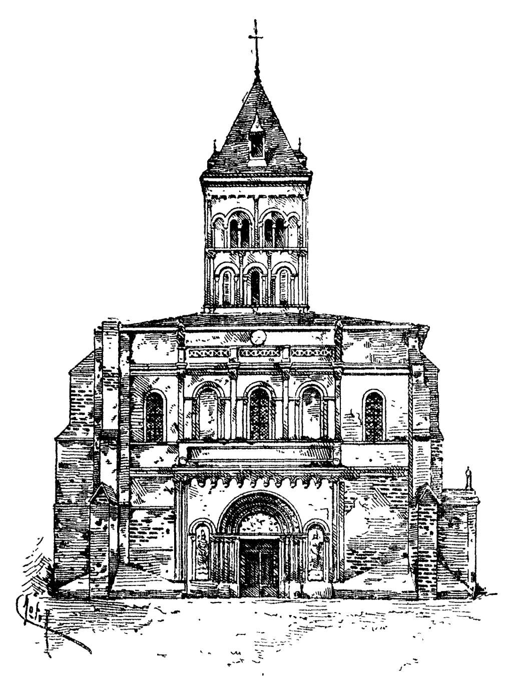


Fig. 2. — Eglise Saint-Seurin, d'après une photographie.

sont le porche occidental avec son clocher, et l'abside ; les

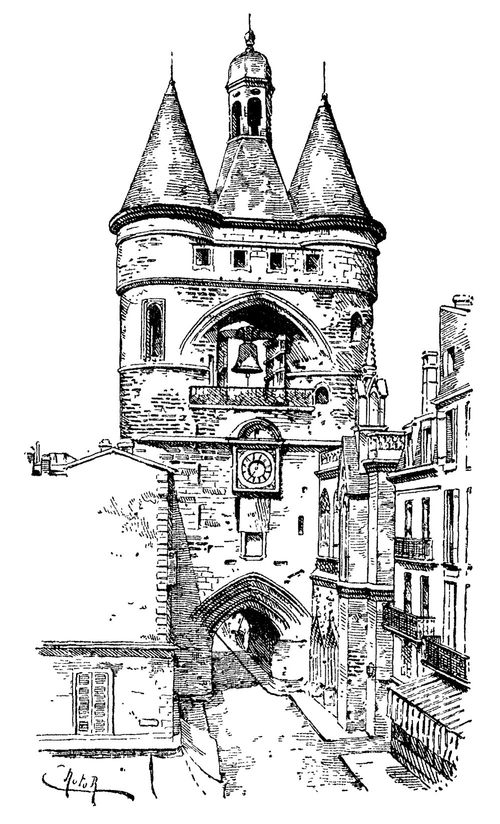


Fig. 3. — Porte Saint-Eloi ou de la Grosse-Cloche, d'après une photographie.

bas côtés, les voûtes et la chapelle Saint-Jean sont du XIIIe siècle ; le portail sud, qui date de 1247, a de belles sculptures. L'église a 64 m. de longueur sur 18 de largeur. La *crypte de saint Fort*, avec le tombeau de ce saint et ceux de saint Amand et de saint Seurin, est de l'époque mérovingienne ; les autorités municipales de Bordeaux prêtaient serment sur le tombeau de saint Fort. — *Sainte-Eulalie*, bâtie par les Anglais en 1400, était à l'origine l'église d'une abbaye de filles remontant au XIIe siècle. — *Saint-Pierre*, bâtie vers 1411 ; *Saint-Eloi* (XVe siècle) ; *Saint-Bruno*, ancienne église des Chartreux, dans le style italien, avec des fresques et de beaux tableaux, etc., etc. — On a conservé à Bordeaux un assez grand nombre d'anciennes portes. La plus belle est la *porte Saint Eloi* ou de l'*Hôtel de ville* (fig. 3), qui était l'une des quatre tours élevées aux angles de l'ancien hôtel

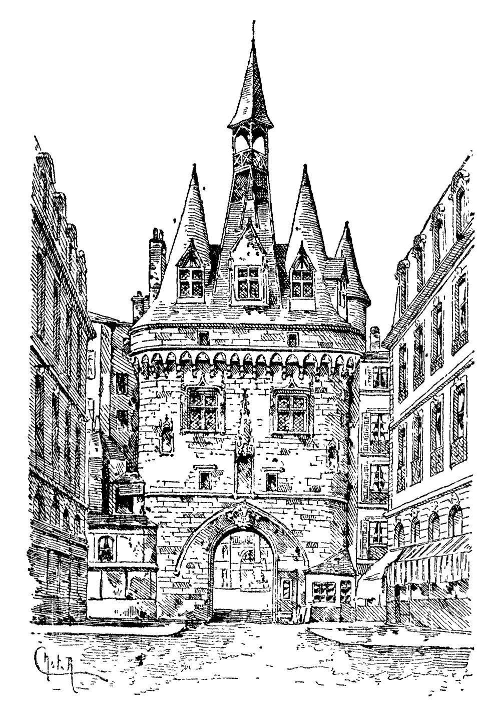


Fig. 4. — Porte du Palais, d'après une photographie.

de ville ; elle renferme la *grosse cloche* qui pèse 7,750 kil. ; elle est coiffée de trois tourelles et a 41 m. de hauteur. La *porte du Palais* ou du *Caillòu* (fig. 4), élevée en 1494, par ordre des jurats bordelais, en mémoire de la victoire de Charles VIII à Fornoue, se compose de deux tours rondes accolées avec une porte en arc brisé ; elle a 34 m. de hauteur. Il faut citer encore la *porte d'Aquitaine* ou de *Saint-Julien*, bâtie en 1754-1755 ; la *porte de Bourgogne* (1751), la *porte Dijaux* (1748), la *porte des Capucins* ou *Porte neuve* (1744), la *porte de la Monnaie* (1752). — Les monuments modernes sont aussi fort nombreux et intéressants. La *préfecture*, qui occupait autrefois l'hôtel de ville actuel, a été transférée en 1833 au cours du Chapeau-Rouge, dans un hôtel bâti en 1775, par l'architecte Louis pour l'avocat général Saige. L'*hôtel de ville*, ancien palais de Rohan, bâti de 1775 à 1778 sur l'emplacement du palais archiépiscopal, par Ferdinand de Rohan-Guéménée, a remplacé, en 1835, l'ancien hôtel de Saint-Eloi. Le *Palais de justice* a été construit de 1839 à 1846 sur l'emplacement du château du Hâ, avec quatre statues colossales de Montesquieu, l'Hospital, Malesherbes et d'Aguesseau. La *Bourse* et la *Douane*, sur les plans de l'architecte Gabriel, en 1749, sont décorées de sculptures allégoriques de Claude Francin et de Wanderwoort. En 1803, la cour de l'hôtel de la

Bourse a été couverte d'un dôme ; au premier étage, la bibliothèque de la chambre de commerce possède 7,000 vol. L'ancien *Hôtel des monnaies*, bâti par Portier en 1757, est occupé par les Ursulines, et a été transféré dans l'ancien séminaire de la Mission. Le *Grand-Théâtre* (fig. 5), achevé en 1780 sur l'esplanade du château Trompette,

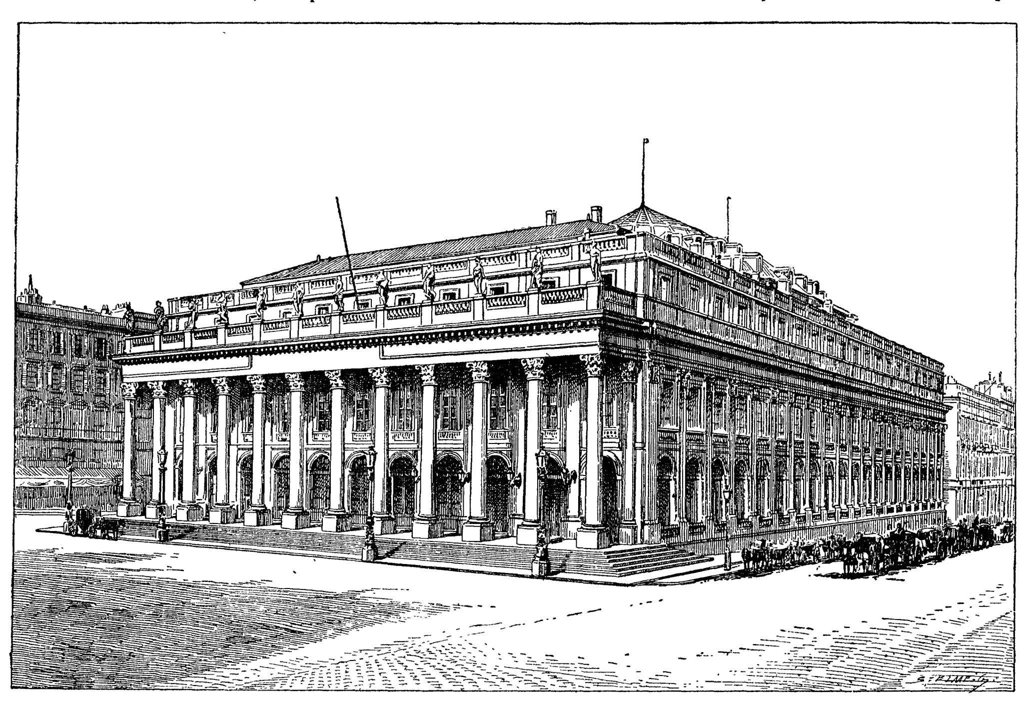


Fig. 5. — Grand-Théâtre de Bordeaux, d'après une photographie.

est le plus beau théâtre des départements. Il a 88 m. de longueur sur 47 m. de largeur et 19 m. de hauteur, et contient 1,300 places. Le *Théâtre-Français* a été construit en 1800, sur l'emplacement d'un couvent de Récollets, près des fossés de l'Intendance. L'*archevêché* occupe, rue Vital-Carle, l'ancien hôtel de l'Intendance de Guyenne. L'*hôpital Saint-André*, fondé en 1390, a été rebâti, de 1825 à 1829, par Burguet, sur la place d'Armes, en face du palais de justice. Il y a en outre un hôpital des incurables et de la maternité, un hospice de vieillards, un asile pour les invalides, un dépôt de mendicité, un hospice des enfants trouvés, un asile d'aliénés, une institution de sourdes-muettes, fondée en 1785, des bureaux de bienfaisance, un mont-de-piété, etc. — Les plus belles places et les promenades de la ville sont la place ou promenade des *Quinconces*, l'une des plus vastes de France, sur l'emplacement du château Trompette, ornée des statues de Montaigne et de Montesquieu et de deux colonnes rostrales; les *allées de Tourny*, qui datent de 1744 à 1753 et qui vont de la *place de la Comédie* à la *place Tourny*, décorée de la statue de l'intendant de Guyenne; le *Jardin public*, inauguré en 1756, avec un jardin botanique; le *Parc bordelais*, inauguré en 1888; les *allées Damour ;* la *place Dauphine* à l'extrémité du Cours de l'Intendance; la *place de la Bourse* avec la fontaine en bronze des Trois Grâces; les *places Richelieu*, de *Bourgogne*, d'*Aquitaine*, de *Rohan* et la *place d'Armes*, sur l'emplacement de l'ancien Fort du Hâ. Les principales rues sont celles de l'*Intendance*, d'*Alsace-Lorraine*, *Sainte-Catherine*, *Esprit-des-Lois*, *Judaïque*, *Ségur*, du *Chapeau-Rouge*, etc. — Le *pont de Bordeaux* (fig. 6), commencé en 1810 et ouvert au public en 1821, réunit les deux rives de la Garonne. Il a 486 m. de longueur, sur environ 15 m. de largeur entre les parapets, et se compose de dix-sept arches en maçonnerie de pierres de taille et de briques reposant sur seize piles et deux culées en pierre. Le péage imposé en 1818 a été racheté en 1863.

Le *Musee* de Bordeaux, fondé en 1803, comprend 645 tableaux; il est surtout riche en toiles des maîtres flamands, Rembrandt, Rubens *(Martyr de Saint-Just)*, Snyders, Téniers *(l'Evocation)*, Van Dyck, etc. : il faut citer quelques tableaux des grands maîtres italiens, du Corrège, du Caravage, du Guerchin, des Carrache, du Guide, un beau tableau du Pérugin, quelques toiles remarquables du Titien *(la Femme adultère)*, de beaux Murillo *(Don Luis de Haro)*; enfin l'Ecole française moderne est bien représentée par des toiles de Brascassat, de Corot, de Cogniet, de Daubigny, de Diaz, de Delacroix, de Vernet, de Baudry, de Bouguereau, etc. Le *Musée des Antiques*, fondé par Jouannet, l'auteur de la *Statistique de la Gironde*, se compose des objets recueillis dans les fouilles opérées à Bordeaux et dans le département; une partie se trouve dans la rue Jean-Jacques-Bel, au-dessous de la Bibliothèque, une autre est installée provisoirement dans les dépendances du Palais Gallien. Le *Musée d'histoire naturelle*, fondé en 1805 par une donation de M. Journu Auber, comte de Tustal, est installé au Jardin public, dans l'ancien hôtel de l'Isle-ferme. — La *Bibliothèque*, fondée en 1768 par J.-J. Bel, conseiller au parlement, comprend 150,000 volumes; le catalogue imprimé en 5 vol. in-8 n'est pas complet : il faut citer parmi les livres précieux un exemplaire des *Essais* de Montaigne, avec des corrections de la main de l'auteur. — Les *Archives du département de la Gironde* occupent un bel édifice rue d'Aviau; elles sont riches surtout en archives ecclésiastiques et en documents relatifs à l'Intendance de Guyenne. Les *Archives municipales de Bordeaux* ont été en partie détruites par un incendie en 1862; on a pu sauver cependant les registres les plus précieux, le recueil des Privilèges de Bordeaux appelé *Livre des Bouillons*, les *Coutumes de Bordeaux*, les *Registres de la Jurade*, qui, imprimés par les soins de la

municipalité de Bordeaux, forment déjà une collection des plus précieuses pour l'histoire de Bordeaux. — Les Sociétés savantes de Bordeaux sont : l'*Académie royale des belles lettres, sciences et arts*, fondée en 1662, reconnue en 1712, réorganisée en 1797, et modifiée en 1817, 1828, 1838 et 1849, qui publie des *Actes* formant aujourd'hui plus de 70 volumes; la *Commission des monuments historiques de la Gironde*, qui a publié de

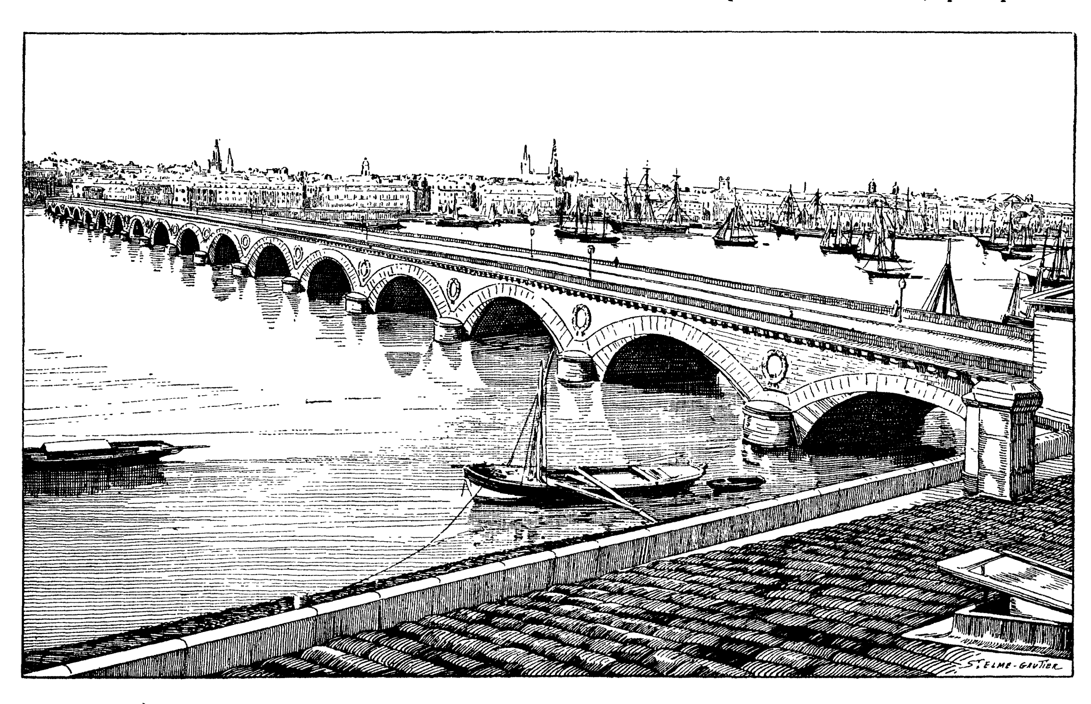
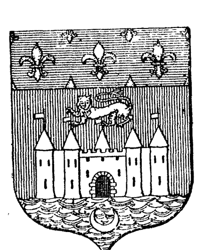


Fig. 6. — Pont de Bordeaux, d'après une photographie.

1840 à 1855, 15 volumes de *Rapports;* la *Société Linnéenne*, fondée en 1818, constituée en 1828, publiant aussi des *Actes;* la *Société Philomatique* qui publie un Bulletin depuis 1808; des *Sociétés de médecine* (1790), de *Pharmacie* (1834), *médicale d'Emulation*, d'*Agriculture*, d'*Horticulture*, des *Sciences physiques et naturelles;* la commission des *Archives historiques de la Gironde* a publié 27 volumes de documents. La *Société des Amis des Arts*, fondée en 1851, fait tous les ans une exposition publique dans une des galeries du Jardin public. La *Société Sainte-Cécile* donne des concerts à grand orchestre, etc. — Les armes de Bordeaux sont : *De gueules à la porte de ville de sable, à cinq tours d'argent dont l'une porte en girouette un léopard d'or, et baignant dans une mer au naturel, au croissant d'argent, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or* avec la devise : *Lilia sola regunt undas, castra, leonem.*



Armoiries de la ville de Bordeaux.

Léon Cadier.

Bibl. : Elie Vinet, *Discours de l'Antiquité de Bourdeaux;* 1565, in-4; 2e édit., 1574, in-4. — G. de Lurbe, *Chronique bourdeloise;* 1594, in-4.— Darnalt, *Supplément des chroniques de Bordeaux;* 1620, in-4. — Fonteneil, *Histoire des mouvements de Bordeaux* (la Fronde); 1651, in-4. — J.-B. Devienne, *Eclaircissements sur plusieurs antiquités trouvées à Bordeaux;* 1757, in-8. — Du même, *Histoire de la ville de Bordeaux;* 1862, in-4. — L'abbé Baurein, *Variétés bordelaises;* 1784-1786, 6 vol. in-12. — P. Lacour, *Antiquités bordelaises;* 1806, in-fol. — Jouannet, *Notice sur l'ancienne topographie de Bordeaux;* 1841, in-8. — L'abbé O' Reilly, *Histoire complète de Bordeaux;* Bordeaux et Paris, 1856, 4 vol. in-8. — Aug. Bordes, *Histoire des monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux;* Bordeaux, 1845, 2 vol. in-4. — Armand Detcheverry, *Histoire des théâtres de Bordeaux;* 1860, in-8. — J.-B. Gergères, *Histoire et description de la bibliothèque publique de Bordeaux;* 1864, in-8. — R. Dezeimeris, *la Renaissance des lettres à Bordeaux au* xvie *siècle;* 1864, in-8. — Gaulieur, *le Collège de Guyenne;* 1878, in-8. — Du même, *Histoire de la réformation à Bordeaux;* 1883, in-8. — Malvezin, *Histoire des Juifs à Bordeaux;* 4 vol. in-8. — F. Michel, *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux principalement sous l'administration anglaise;* 1867-1871, 2 vol. in-8. — E. Brives-Cazes, *Le Parlement de Bordeaux*, études; 1870-1875, in-8. — Ch. Cocks, *Guide de l'étranger à Bordeaux;* Bordeaux, 1865, in-12. — Le card. S.-E. Donnet, *Monographie de l'église primatiale de Saint-André;* 1851, in-8. — L'abbé Cirot de la Ville, *Monographie de l'église Saint-Seurin;* Bordeaux, 1867, gr. in-4. — Henri Gradis, *Histoire de Bordeaux;* Paris, 1888, in-8. — Archives municipales de Bordeaux, Bordeaux, 1867-1887, 7 vol. in-4. I. *le Livre des Bouillons.* II. *Privilèges de Bordeaux.* III. *Registres de la Jurade.* IV. *Topographie de Bordeaux en 1450.* — Jullian, *Inscriptions de Bordeaux;* Bordeaux, 1887, in-4.

BORDEAUX-les-Rouches. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande; 239 hab.

BORDEAUX-Saint-Clair. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Criquetot-l'Esneval; 700 hab.

BORDEAUX (Antoine de), magistrat et diplomate français. D'une famille de traitants qui s'était enrichie par des avances faites à l'Etat, fils de Guillaume de Bordeaux, intendant des finances, Antoine de Bordeaux entra dans la magistrature et fut nommé successivement maître des requêtes, président au grand conseil et intendant de Picardie. C'est au mois de déc. 1652 que commença sa carrière diplomatique : nommé résident à Londres auprès du Parlement, il était chargé par Mazarin d'obtenir l'alliance de l'Angleterre. La France n'était à ce moment, avec elle, ni en paix ni en guerre; les esprits étaient fort excités de part et d'autre à cause des déprédations des corsaires, et il fallait d'abord les calmer. La négociation était d'autant plus délicate qu'avec cette assemblée révolutionnaire on ne savait trop qui avait charge de traiter. Quand, en

déc. 1653, Cromwell fut déclaré protecteur, cette difficulté disparut, mais les affaires n'avancèrent guère; il ne voulait s'engager qu'à coup sûr et, sollicité à la fois par la France et l'Espagne, de n'accorder son alliance qu'à celui qu'il aurait le plus d'avantage à aider. Mazarin, impatienté, envoya le baron de *Baas* (V. ce mot) à la rescousse (janv. 1654); mais Baas ne réussit qu'à se brouiller avec le Protecteur et à se faire expulser d'Angleterre. Après son départ, les pourparlers continuèrent pendant plus d'un an entre Bordeaux et Cromwell, celui-ci faisant des conditions inacceptables : demande d'une place de sûreté pour les troupes de débarquement, droit de s'assurer si les édits relatifs aux protestants étaient scrupuleusement observés, etc. Les succès de la France le décidèrent à en rabattre (levée du siège d'Arras par Turenne), et aussi la faiblesse évidente des Espagnols; au printemps de 1655, la flotte de Penn, par un hardi coup de main s'empara de la Jamaïque. C'était la guerre à l'Espagne; le traité avec la France ne pouvait tarder; il fut signé à Westminster le 3 nov. Ce n'était pourtant qu'un traité de commerce; on se promettait paix et amitié, et l'on s'interdisait réciproquement toute hostilité; ce n'était pas encore l'alliance désirée par Mazarin. A Londres, Bordeaux continua à travailler à l'obtenir, pendant que le ministre lui-même s'efforçait de séduire Lokhart, ambassadeur d'Angleterre à Paris. C'est dans cette ville que le traité définitif fut signé, le 23 mars 1657, en dehors de Bordeaux, qui y avait eu d'ailleurs sa bonne part. Il eut, du reste, à en surveiller l'exécution, et ce ne fut pas chose aisée. Cependant Cromwell mourut (13 août 1658), et la restauration des Stuarts survint. Charles II avait été expulsé de France en exécution du traité de Westminster (article secret); pour témoigner son mauvais vouloir à Louis XIV, il expulsa à son tour le diplomate qui avait signé le traité. On y mit des formes, sans doute; Bordeaux n'en fut pas moins forcé de quitter l'Angleterre le 6 juil. 1660.

BIBL. : CHÉRUEL, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*; Paris, 1882, 3 vol. in-8. — GUIZOT, *Histoire de la Révolution d'Angleterre*; Paris, 7 vol. in-8.

BORDEAUX (Jean-Hippolyte-Raymond), jurisconsulte et archéologue français, né à Lisieux en 1821, mort en 1877. M. Bordeaux a exercé, pendant la plus grande partie de sa vie, la profession d'avocat à Évreux. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur des sujets d'archéologie, de droit et de législation. Les principaux sont intitulés : *Etudes héraldiques sur les principaux monuments de Caen* (1845); *De la transmission du droit de propriété entre vifs* (1846); *De la Législation des cours d'eau* (1849); *Excursion faite dans la vallée d'Orbec* (1850); *Notice biographique sur M. le général Marquis de Chambray* (1850); *Principes d'archéologie pratique* (1852); *Philosophie de la procédure civile* (1857). Ce dernier ouvrage a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. G. L.

BORDEAUX (Duc de) (V. CHAMBORD [Comte de]).

BORDÉE (Mar.). C'est la route que fait un navire au plus près, sans changer d'amures, lorsqu'il louvoie pour s'élever au vent; le louvoyage consiste en une série de bordées faites alternativement, tribord et bâbord amures; on dit alors que le navire tire des bordées ou des bords. Lorsqu'il s'élève le long d'une côte, ses bordées se nomment souvent bordées de terre ou bordées du large, selon qu'elles le rapprochent ou l'éloignent de la terre (V. ALLURE, AMURE, CHASSE, LOUVOYAGE). Sur un navire, l'équipage est divisé en deux bordées : tribordais et bâbordais qui, généralement, sont alternativement de quart sur le pont. Si cependant le quart ne se fait qu'avec le tiers de l'équipage, on dit qu'il est fait en trois bordées, mais la division des hommes en tribordais et bâbordais n'en subsiste pas moins. Dans un combat, la bordée d'un navire est le tir simultané des pièces placées d'un même bord; cette manière de tirer porte le nom de feu de bordée (V. FEU).

BORDELAGE ou **BOURDELAGE** (Hist. du droit). Tenure roturière ou vilenage tenant le milieu entre les censives et les tenures serviles. Très répandue surtout dans le Nivernais (*Cout.*, ch. VI) et le Bourbonnais (*Cout.*, art. 498 et suiv.), elle n'a pas été inconnue dans d'autres provinces, ainsi en Auvergne; mais il faut se garder de conclure à son existence partout où était employé le mot latin *bordelagium*, car ce mot, dérivé de *borda*, *borderia*, signifiant petite ferme, était d'un usage beaucoup plus général dans le sens de métayage. Toutefois, sans être identique au bordelage, le *bordage* normand (qui est aussi un dérivé de borde) présente avec lui une assez étroite parenté. De plus, on voit mentionnées, tant en Provence qu'en Languedoc, certaines emphytéoses dont le règlement rappelle de très près le bordelage nivernais. Enfin, une coutume locale, celle de Varzy (Auxerre, *Anc. cout.*, art. 153), prend soin de proscrire les bourdelages. Nos anciens juristes faisaient dériver la tenure en bordelage d'un contrat, analogue au bail à cens, par lequel un seigneur nommé bordelier ou bourdelier, concédait une terre en retenant la seigneurie et moyennant une redevance ou *rente bordelière;* cette rente, au lieu d'être simplement en argent, devait être en nature, consister en « blé et plume » ou mixte, c.-à-d. à la fois en nature et en argent (*C. Nivernais*, ch. IV, art. 3). Elle était portable (comme le cens) « en l'hôtel du seigneur bordelier », pourvu qu'il ne fût pas éloigné de plus de quatre lieues.

Sous maints autres rapports le bordelage était soumis à des conditions beaucoup plus rigoureuses que la censive; il avait, nous dit Guy Coquille, ses *duretés*, qui le placent au degré le plus bas de l'échelle des tenures libres. Voici les principales de ces duretés : 1° la redevance était considérable, proportionnée à l'importance des cultures, de la basse-cour et des revenus en général et non pas, comme le chef cens, minime et purement recognitive de seigneurie; 2° le défaut de paiement de la rente bordelière pendant trois ans entraînait la commise (c'est une analogie avec l'emphytéose); 3° dans le Bourbonnais, en souvenir sans doute de la prohibition ancienne d'aliéner, le tenancier devait, à peine de commise, faire au bordelier réquisition de prendre le marché pour lui ou d'être « premier refusant »; 4° en cas d'aliénation, le bordelier prenait un profit exorbitant, « du tiers en montant », c.-à-d. moitié du prix; 5° de même, en cas d'aliénation, il avait le droit de retenue ou de retrait (que d'ailleurs la coutume de Nivernais, particulièrement rigoureuse sur ce point, accordait aussi au seigneur censier, qui ne l'avait pas dans le droit commun coutumier); lorsque le seigneur usait de cette faculté, il reprenait le bien concédé, libre de toutes charges et hypothèques, même de la dot et du douaire de la femme; 6° seuls les parents vivant en communauté avec le tenancier défunt étaient admis à lui succéder; les autres, *non communiers*, à l'exception des descendants au premier degré, étaient écartés par le seigneur; par là, le bordelage avait quelque ressemblance avec les tenures des mainmortables; 7° le tenancier ne pouvait ni diviser, ni partager les héritages sous peine de commise; il ne pouvait donc ni donner, ni céder par bail à rente pour partie (ce que pouvait faire un censitaire); 8° on lui interdisait le droit d'enlever ses améliorations, bien qu'il fût souvent, comme l'emphytéote, tenu d'améliorer; tout au moins ne devait-il ni détériorer le fonds, ni le laisser sans culture, ni en changer l'état. Sous tous ces rapports, le censitaire avait une bien plus grande latitude pour la jouissance et l'exploitation.

Sur quels héritages le bordelage pouvait-il être assis? Son nom et la nature de la rente donnent lieu de croire qu'à l'origine il n'eut d'application qu'aux biens ruraux, mais Guy Coquille nous apprend que l'avantage qu'il offrait aux seigneurs « l'a fait entrer dans les villes et y a asservi tous héritages ». La coutume (*Nivernais*,

ch. VI, art. 1) consacre formellement cette extension. Si l'on remonte à la source des bordelages, on trouve des actes anciens qui appuient, partiellement du moins, l'idée de nos juristes selon laquelle les bordelages auraient été des concessions contractuelles. Ils intervenaient comme anciennement les précaires de reprise, à la suite d'actes de cession ou d'abandon faits par de petits propriétaires au profit d'un seigneur ecclésiastique ou laïque ; celui-ci, en retour, concédait le fonds au cédant à titre de bordelage. Mais d'autres bordelages furent par la suite imposés par les seigneurs à des tenanciers obérés, lors des reconnaissances censuelles, et substitués à d'anciennes censives. Le concédant se réservait la seigneurie directe ; par conséquent le bordelage devait porter sur un bien noble. Il paraît cependant qu'on avait admis des constitutions de bordelage sur des censives. La coutume (*Nivernais*, ch. VI, art. 13) décide que « *désormais* bourdelage ne pourra être mis sur cens d'autruy ». De fait, presque toutes les seigneuries bordelières étaient aux mains de l'Eglise et de la noblesse.

Le bordelage avait d'immenses inconvénients. Ils se révélèrent d'abord quant aux héritages urbains. Ils pesaient si lourdement sur les habitants de Nevers et des autres villes du Nivernais qu'ils laissaient tomber leurs maisons en ruines. Trois arrêts du Conseil du roi (1557 à 1559) opérèrent la conversion de ces bordelages en cens pour les biens nobles et en rentes rachetables, non seigneuriales, pour les biens roturiers. Quant aux populations des campagnes « foulées et chargées » par la rente bordelière, elles laissaient les terres en friche. Guy Coquille ajoute que « les voisins de ce pays, craignant de prendre alliance par mariage et de trafiquer en icelui », le Nivernais se dépeuplait. Enfin les unions étaient hâtives « les gens de village voulant éviter la réversion au seigneur de leurs héritages à faute d'hoirs » (Guy Coquille) ; de ces unions hâtives sortait une race dégénérée. Dans la coutume de la Marche (art. 124) et dans le Bourbonnais (art. 489) existaient, sous le nom de *tailles réelles*, des redevances qui ne différaient pas par leur objet des rentes bordelières, mais qui supposaient la qualité de serf de celui qui les devait. Ceci confirme la ressemblance du bordelage et de la mainmorte. — Cette ressemblance excuse le législateur de 1790 (décret du 15 mars, tit. II, art. 7) d'avoir placé le bordelage parmi les droits seigneuriaux supprimés sans indemnité. D'après les principes adoptés par la Constituante, une partie cependant des rentes bordelières eût dû être soumise au rachat, celle qui avait une origine contractuelle.

Paul Cauwès.

Bibl. . Guy Coquille, *Œuvres*, t. II, *Coutume*, pp. 102 et suiv.; Bordeaux, 1703, 2 vol. in-fol.— Guyot, *Répertoire de jurispr.*, v° *Bordelage*; Paris, 1784, t. II, in-4. — De Lespinasse, *Bibl. de l'Ecole des Charles*; Paris, 6e série, t. IV, pp. 140 et suiv., 56 vol. in-8.— Garsonnet. *Histoire des locations perpétuelles*; Paris, 1878, pp. 411 à 413, in-8. — Lefort, *Etude sur l'hist. de la propriété; hist. des contrats de location perpétuelle*; Paris, 1875, pp. 234 et suiv., in-8. — Jh Caillot, *la Coutume de Nivernais et le droit commun coutumier*, thèse de doctorat; Paris, 1887, pp. 214 à 235, in-8.

BORDELAIS. Ancien pays de France, avec titre de vicomté, qui faisait partie du gouvernement général de Guyenne et Gascogne, et qui est compris actuellement dans les dép. de la Gironde et des Landes. Il est borné au N. par la Saintonge ; au S. par le Bazadois et les Grandes Landes (Albret et Marensin) ; à l'E. par le Bazadois, le Périgord et l'Angoumois ; à l'O. par l'Océan. Ancien pays des *Bituriges Vivisci*, des *Medulli*, des *Boates*, des *Bercorcates*, il forma sous l'empire romain la *civitas Burdigalensium*. Il comprenait les pays suivants : le Bordelais propre, le Médoc avec la petite Flandre de Médoc, les Landes de Bordeaux, le pays de Buch, le pays de Born, le pays de Marensin, le Benauge, l'Entre-deux-Mers, le pays de Libourne, le Fronsadois, le Cubzaguès ou pays de Cubzac, le Bourgès, le Blayais, le Castillonnais et le Vitrezay. Les villes principales étaient Bordeaux, Blaye, Bourg, Lesparre et Libourne. Le Bordelais formait autrefois la circonscription de la sénéchaussée et de l'élection de Bordeaux, considérée comme district particulier de la généralité de Guyenne. La Sénéchaussée avait pour subdivisions : la juridiction royale de Barsac, la prévôté royale d'Entre-deux-Mers, dont le siège était à Créon, la juridiction de Saint-Macaire, celle de Bourg et celle de Blaye. L'élection du Bordelais était divisée, au XVIIIe siècle, en soixante-quatorze juridictions, dans lesquelles on comptait 461 paroisses et 77,246 feux ; l'élection de Bordeaux était de taille réelle (V. Bordeaux).

Léon Cadier.

BORDELIÈRE (Ichth.). Nom vulgaire de l'*Abramis bjœrkna* L., poisson téléostéen-physostome, de la famille des Cyprinides, qui habite les mêmes lieux et a les mêmes mœurs que la Brème commune (V. Brème). La chair de ce poisson est blanche, molle, peu estimée ; il y a cependant intérêt à introduire ce poisson dans les étangs où l'on élève d'autres espèces voraces de plus grande valeur, à cause du peu de nourriture qu'il lui faut. On pêche la Bordelière à l'hameçon amorcé au ver rouge ; sa manière de mordre est singulière, car elle prend plutôt en remontant qu'en descendant, aussi faut-il promener la flotte horizontalement sur la surface de l'eau.

E. Sauvage.

BORDELON (Laurent), littérateur français, né à Bourges en 1653, mort à Paris le 6 avr. 1730. D'une fécondité prodigieuse, il appelait ses propres livres ses péchés mortels, dont le public faisait pénitence, « et se consolait d'être un mauvais auteur » en déclarant qu'il était « un honnête homme ». Sous le titre de *Diversités curieuses*, il n'a pas publié moins de douze volumes (Amsterdam, 1699), distingués par d'autres titres particuliers : *Bigarrures ingénieuses*, *Livre à la mode*, *les Malades en belle humeur*, etc.; il a d'ailleurs abordé tous les sujets depuis les *Pieux sentiments sur les attributs de Dieu* jusqu'à des *Entretiens curieux sur l'astrologie judiciaire*. Mais ce sont surtout les titres bizarres de quelques-uns de ses romans qui ont préservé son nom de l'oubli : *Mital ou les Aventures incroyables* (1708, in-12) ; *le Voyage forcé de Bécafort l'hypocondriaque, qui s'imagine être indispensablement obligé de dire et d'écrire et qui dit en effet sans aucun égard tout ce qu'il pense des autres et de lui-même* (1709, in-12) ; *les Imaginations extravagantes de M. Oufle* (1710, 2 vol. in-12) ; *Gongam ou l'Homme prodigieux transporté dans l'air, sur la terre et sous les eaux* (1711, in-12 et 1713, 2 vol. in-12) ; *Entretiens sérieux et comiques des cheminées de Paris* (1712, in-12), réimpr. sous le titre de : *Entretiens des cheminées de Paris, ouvrage rempli de caractères vrais et fidèlement copiés d'après les originaux* (1736, in-12), que certains bibliographes sont tentés d'attribuer à Le Sage ; *Coudées franches, augmentées d'une mandragore pour garantir de la pauvreté* (1713, in-12) ; *le Supplément de Tassi-Roussi-Friou-Filane* (1713, in-12) ; *Histoire des tours de maître Gonin* (1713, 2 vol. in-12), etc. Bordelon a également tenté la fortune dramatique avec : *Arlequin comédien aux Champs-Elysées* (1694, in-12) ; *Molière comédien aux Champs-Elysées* (1695) ; *Poisson comédien aux Champs-Elysées* (1710) ; *Monsieur de Mortentrousse*, com. en un acte (1725), etc. Charles Monselet a longtemps annoncé, sous le titre de *Bordelon ou l'aimable abbé*, une étude qui n'a jamais paru.

M. Tx.

BORDELUM (La secte de). Secte piétiste qui se forma vers l'an 1739 dans le village de Bordelum, près de Flensbourg (Schleswig-Holstein). Elle était peu nombreuse, mais fort remuante, et eut pour fondateur un candidat en théologie saxon, David Baehr, qui avait à expier une vie très désordonnée. Il prêcha la pénitence, déclara que l'église était la maison de Satan, rejeta les sacrements, inutiles pour les « purs », condamna le mariage, la pro-

priété et finit par pratiquer l'amour libre et la communauté des biens. Un édit de Christian VI, du 11 juin 1739, mit fin à sa propagande. Baehr réussit d'abord à s'enfuir et vécut quelque temps à Iéna ; mais, étant revenu dans le Holstein, il fut enfermé dans la prison de Glückstadt, d'où il ne sortit que pour mourir en 1743.

BORDEMENT (Blas.). Manière d'employer les émaux clairs en les couchant à plat, bordés du même métal sur lequel on les applique; cette méthode s'emploie pour les émaux de basse-taille translucides; on opère de la manière suivante : la plaque d'or ou d'argent étant solidement fixée, on y transporte le calque d'un dessin et l'on cisèle la composition en relief, puis on étend par grandes teintes plates les émaux translucides.

BORDEN (Simeon), ingénieur américain, né à Fall River (Massachusetts) le 29 janv. 1798, mort dans cette ville le 28 oct. 1856. Il termina de 1834 à 1841 les opérations de triangulation du Massachusetts pour lesquelles il avait inventé, en 1830, un appareil à mesurer les bases, traça la ligne de démarcation entre les Etats de Massachusetts et de Rhode-Island, et construisit plusieurs lignes de chemins de fer. Mais c'est en 1851 qu'il accomplit un véritable tour de force en établissant à 220 pieds au-dessus de l'Hudson, entre les Palissades et Fort-Washington, un fil télégraphique d'un mille de longueur. Il a publié : *A system of useful formulæ, adapted to the practical operations of locating and constructing railroads* (1851). L. S.

BORDENAVE (Nicolas de), ministre protestant, né vers 1530, probablement en Béarn; mort à Nay en 1601, historiographe de Jeanne d'Albret, auteur d'une *Histoire de Béarn et de Navarre*, fort importante pour le XVIe siècle. Il était écolier en 1548 à Bordeaux, où il assista à l'émeute que vint réprimer le connétable Anne de Montmorency. En 1565, Bordenave était ministre de l'église de Nay et y exerça toute sa vie son ministère. Fait prisonnier en 1569 par les troupes de Terride, lors de la révolte du Béarn contre Jeanne d'Albret, sa vie fut épargnée et il fut activement mêlé aux négociations politiques de cette époque. En 1572, il faisait partie du conseil de la ville de Nay. En 1578, il fut député avec Le Gay, ministre de Navarrenx, par les églises de Navarre au synode de Sainte-Foy et fut chargé par l'assemblée d'aller porter à Henri de Navarre, à Nérac, les remontrances de l'Eglise réformée. Il vécut dans la familiarité de Jeanne d'Albret et écrivit par son ordre son *Histoire de Béarn et de Navarre*; il resta historiographe de Navarre jusqu'en 1599, et touchait, à ce titre, 200 livres de gages par an. Le manuscrit de Bordenave, mutilé par des catholiques trop ardents, était resté inédit; il a été publié, pour la partie contemporaine de la vie de l'auteur, par Paul Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, pour la Société de l'histoire de France (1872). L'ouvrage complet, qui s'étend du commencement du monde à la mort de Jeanne d'Albret, est divisé en sept livres. Bordenave est un écrivain impartial et modéré; sa chronique, puisée à des sources très sûres, récits de la reine Jeanne ou documents officiels, est d'un prix inestimable pour l'histoire de la Navarre et du Béarn au XVIe siècle. Elle a été utilisée par les historiens Olhagaray et Marca. Il mourut ministre à Nay après plus de trente-six ans de ministère.

Léon CADIER.

BIBL. : *La France protestante* ; 2e édit.

BORDENAVE (Toussaint), célèbre chirurgien français, né à Paris le 10 avr. 1728, mort à Paris le 12 mars 1782. Reçu maître en chirurgie en 1750, il fut nommé, quoique jeune encore, démonstrateur de chirurgie aux écoles de Saint-Côme. Peu après il publiait un *Essai sur la physiologie ou physique du corps humain* (Paris, 1756, in-12; 1764, in-12; 1778, 2 vol. in-12; 1787, 2 vol. in-12), dans lequel il résumait l'état des connaissances qu'on avait en physiologie à son époque et soutenait la doctrine de Haller sur l'irritabilité. Il fut moins bien inspiré en combattant les idées de Duhamel sur le rôle du périoste dans la formation des os (*Essai...*, dans *Mémoire sur les os de Fougeroux* [Paris, 1760, in-8]) ; mais on lit toujours avec fruit son beau *Mémoire sur les maladies du sinus maxillaire* (*Mém. acad. de chirurgie*, t. V). Bordenave fut nommé échevin de la ville de Paris et il s'attacha surtout, dans l'exercice de ses fonctions, aux questions intéressant la santé publique. Il était membre de la célèbre Académie de chirurgie, de l'Académie des sciences, décoré de l'ordre de Saint-Michel, etc. Dr L. HN.

BORDENEAU (Pêche). On désigne sous ce nom les deux bâtons plombés par le bas qui sont placés à chaque extrémité d'une seine afin de la tenir tendue, soit dans sa hauteur, soit dans sa largeur, pendant qu'on la hale au rivage. On dit également *bordon* et *canon*.

BORDENTOWN. Ville des Etats-Unis, Etat de New-Jersey, sur la Delaware et le chemin de fer de New-York à Philadelphie ; 6,050 hab. dans le township.

BORDEREAU. I. Finances. — 1° AGENT DE CHANGE. — Libellé des opérations faites par un agent de change en exécution des ordres donnés par son client. Le bordereau indique la date de l'opération, le nombre, la nature, le cours des titres négociés, le montant du courtage et du timbre. Les bordereaux d'opérations inférieures à 10,000 fr. sont assujettis au timbre de 60 c. ; au-dessus, le timbre est de 1 fr. 80. Le client peut exiger de l'agent de change, moyennant un droit d'inscription de cinq centimes par titre, l'inscription sur le bordereau des numéros des titres livrés.

2° BANQUE. — Détail des effets remis en compte ou pour encaissement. Les bordereaux remis à leurs clients par les maisons de banque et de commerce portent imprimées en tête certaines restrictions, relatives à la non garantie des protêts à bonne date, à l'absence de responsabilité pour présentation tardive, etc ; restrictions qui sont *ipso facto* acceptées par le cédant. Les bordereaux indiquent, outre la date de remise et le nom du cédant, la somme, le lieu de paiement et l'échéance de chacun des effets remis, et dans des colonnes à ce destiné, le taux et le produit de la perte de place, le coût du timbre, lorsqu'il s'agit d'effets non timbrés ou sur l'étranger, les jours et les nombres qui servent au calcul des intérêts, et un détail de tous les frais du bordereau : taux et produit des intérêts, total des pertes de place, coût des timbres, pertes au change et à la monnaie, commissions diverses, etc. Après déduction de ces frais, la somme nette est portée au crédit du compte ou tenue à la disposition du cédant, suivant le cas. Les grands établissements de crédit, où le portefeuille est considérable, divisent les effets qui leur sont remis en plusieurs catégories : sur place, bancable, déplacé, étranger, et les bordereaux doivent être préparés conformément à ces catégories. La Banque de France divise les valeurs en cinq catégories : sur place, Paris, succursales, villes rattachées, bureaux auxiliaires, et les effets doivent être classés par ordre d'échéances, pour chaque échéance par ordre alphabétique de villes (par ordre des succursales dont ils dépendent pour les villes rattachées et bureaux auxiliaires) et enfin pour chaque ville, par ordre de sommes. De plus, les noms des deux principaux obligés doivent être indiqués : tireur et accepteur pour les lettres de change ou mandats susceptibles d'acceptation, souscripteur ou tireur et premier endosseur pour les obligations et les valeurs non acceptables. La Banque de France exige que les bordereaux soient certifiés par le cédant, et cette utile précaution est prise par beaucoup d'établissements de crédit. Pour les effets sur l'étranger, négociés à la Bourse des changes à Paris, les bordereaux prennent le nom particulier d'avals. On appelle également bordereau le relevé des effets remis à un garçon de recettes ou à un encaisseur pour en toucher le montant; ces bordereaux indiquent simplement le nom du payeur et le montant de l'effet à encaisser. Les bordereaux de coupons

s'établissent en indiquant le nombre, la nature, l'échéance, l'importance nette des coupons, et, s'il y a lieu, les frais et commissions à retenir. Les numéros s'indiquent sur la partie conservée par celui qui paie ou escompte les coupons et servent aux recherches dans le cas où certains titres sont sortis ou frappés d'opposition. On fait souvent signer comme acquit ou décharge cette partie du bordereau à celui qui reçoit, et dans ce cas il y a lieu, lorsque le montant dépasse 10 fr., d'y apposer un timbre de quittance.

3° Bordereau d'annuel. — Formule qui remplace les titres de rentes remis au Trésor pour cautionnement par certaines catégories de comptables et de fonctionnaires, et sur laquelle s'effectue le paiement des arrérages. Comme tous les titres nominatifs ordinaires, le bordereau d'annuel est renouvelable tous les dix ans. G. François.

II. Droit. — 1° Bordereau de Collocation. — On entend par bordereau de collocation un *titre* délivré à un créancier, en vertu de l'ordonnance portant règlement définitif des créanciers privilégiés et hypothécaires qui viennent sur le prix d'un immeuble. Ce titre constate que les droits de ce créancier sont certains, qu'il occupe un rang lui permettant de toucher tout ou partie de sa créance, et il mentionne la somme qui devra lui être payée, soit par l'acquéreur, soit par la *Caisse des dépôts et consignations*, si cet acquéreur y a consigné le montant de son prix (art. 777, C. de procéd.). Le bordereau de collocation n'est donc qu'un extrait, une *découpure* comme on l'a dit, de la décision attribuant aux créanciers, suivant leur rang, une portion du prix égale au chiffre de leurs créances, c'est, en d'autres termes, un *mandat à vue* sur l'adjudicataire de l'immeuble. Le bordereau de collocation est délivré par le greffier du tribunal et signé de lui. La signature du juge n'est pas nécessaire puisqu'il en a ordonné la délivrance dans la décision portant clôture de l'ordre. Il est revêtu de la formule exécutoire.

Effets de la délivrance d'un Bordereau de Collocation. — A. *Vis-à-vis du créancier colloqué.* Le bordereau est un titre, titre en vertu duquel le créancier pourra exiger de l'acquéreur le paiement de ce qui lui est dû. C'est un *moyen* qui lui est accordé de faire valoir ses droits, mais il est essentiel de remarquer que ces droits restent ce qu'ils étaient avant la vente de l'immeuble. Il n'y a pas novation et tous les avantages, qui étaient originairement attachés à la créance pour laquelle la créancier a produit dans l'ordre, subsisteront après le délivrance du bordereau de collocation. Ce créancier pourra donc agir contre les cautions si sa créance était garantie par un cautionnement, il conservera toujours ses droits contre celui par lequel la dette a été contractée, enfin, s'il a hypothèque sur plusieurs immeubles, il lui sera loisible de produire dans l'ordre ouvert sur un autre immeuble. Ces solutions sont généralement admises. En résumé, le bordereau de collocation constate que la créance a été *vérifiée*, il n'y ajoute et n'en retranche rien.

B. *Vis-à-vis de l'acquéreur de l'immeuble.* L'acquéreur de l'immeuble, se trouve, par le seul fait de son acquisition, tenu de payer son prix, le bordereau de collocation lui indique la personne à qui ce paiement doit être fait; mais il ne modifie pas plus la portée de cette obligation qu'il ne modifie les droits du créancier. Cette obligation était personnelle lors de l'acquisition, elle conservera ce caractère après la délivrance du bordereau, et l'acquéreur pourra, par suite, être poursuivi *sur ses biens personnels*, pour la somme qui y sera portée, et non pas seulement sur l'immeuble, objet de son contrat. C'est là une solution admise par tous les auteurs et qui a été consacrée par la jurisprudence. Mais il est clair qu'il n'en est ainsi que dans la mesure de la somme constituant le montant du prix d'acquisition, car, pour ce qui excède ce prix, l'acquéreur est un tiers détenteur ordinaire et pourra seulement être contraint au délaissement de l'immeuble, sans être tenu sur son patrimoine propre. Comme le bordereau est revêtu de la formule exécutoire, le créancier colloqué n'aura pas besoin d'une nouvelle décision judiciaire pour agir. Il va de soi, d'ailleurs, que l'acquéreur pourra refuser de payer le bordereau lorsqu'il aura de justes raisons de le faire, par exemple, lorsqu'il se trouvera en présence d'un bordereau irrégulier, ou bien encore lorsque, craignant d'être troublé dans sa jouissance de l'immeuble, il se trouvera dans le cas prévu par l'art. 1653 du C. civ. qui l'autorise, en pareille hypothèse, à suspendre le paiement du prix (V. au mot Ordre pour plus de détails sur ces points).

Paul Nachbaur.

2° Bordereau d'Inscription. — Le bordereau d'inscription est un état, rédigé sur papier timbré, des créances hypothécaires ou privilégiées, produit à l'appui d'une réquisition d'inscription hypothécaire au bureau de la conservation des hypothèques. Aux termes de l'art. 2148 C. civ., celui qui requiert une inscription doit représenter au conservateur des hypothèques, d'une part l'original ou une expédition authentique de l'acte ou du jugement qui donne naissance au privilège ou à l'hypothèque qu'il s'agit d'inscrire, afin de constater son droit à requérir l'inscription, d'autre part deux bordereaux, dont l'un peut être porté sur cet original ou cette expédition, et où doivent se trouver réunis tous les éléments nécessaires à cette inscription. La remise de ces bordereaux, pas plus du reste que la représentation du titre, n'est exigée à peine de nullité, et l'inscription que le conservateur aurait dressée, sans l'accomplissement de ces formalités, ne pourrait être critiquée par ce motif. Cette production de bordereaux n'est en effet exigée que dans l'intérêt respectif du créancier et du conservateur des hypothèques. Le législateur n'a fait de ce dernier qu'un agent passif; il n'a pas mission de rechercher dans le titre les éléments nécessaires pour opérer l'inscription, quand même il les contiendrait tous ; la loi ne lui impose que l'obligation de reproduire fidèlement sur ses registres le bordereau d'inscription qui lui a été remis. Aussi comprend-on facilement la nécessité des deux bordereaux : le conservateur garde l'un d'eux, afin de pouvoir justifier au besoin, s'il y a des omissions ou irrégularités dans l'inscription, qu'il a exactement reproduit sur les registres toutes les indications des bordereaux. Pour la sauvegarde du requérant qui peut avoir intérêt à prouver que le conservateur est en faute, si l'inscription est entachée de nullité, le conservateur, après avoir accompli la formalité, doit lui remettre, outre le titre, un des bordereaux au pied duquel il certifie avoir fait l'inscription (art. 2150 C. civ.).

Chacun des bordereaux doit contenir toutes les mentions et énonciations que devra reproduire l'inscription, à savoir : 1° les nom, prénom, domicile du créancier, sa profession, s'il en a une, et l'élection d'un domicile pour lui dans l'arrondissement du bureau ; 2° les nom, prénom, domicile du constituant, sa profession, s'il en a une connue, ou une désignation individuelle et spéciale telle que le conservateur puisse reconnaître et distinguer quel est celui dont le bien est grevé d'hypothèque ; 3° la date et la nature du titre ; 4° le montant du capital des créances exprimées dans le titre, ou leur évaluation, s'il s'agit de créances indéterminées, le montant des accessoires de ces capitaux et l'époque de l'exigibilité ; 5° l'indication de l'espèce et de la situation des biens grevés, dans le cas où il s'agit d'hypothèques conventionnelles. Pour les hypothèques judiciaires et les hypothèques légales générales, cette dernière mention est inutile, l'inscription frappe tous les immeubles compris dans l'arrondissement du bureau (art. 2148 C. civ.) S'il s'agit d'une inscription à prendre sur les biens d'une personne décédée, il suffit d'indiquer dans le bordereau le nom du défunt, sans qu'on puisse exiger le nom de ses héritiers (art. 2149 C. civ.)

Lorsque plusieurs créanciers, dont les droits sont distincts, ont reçu par un même acte et sur les mêmes

immeubles, une hypothèque commune, ils peuvent réclamer l'inscription, au moyen d'un bordereau unique, rédigé en double minute ; il n'est pas nécessaire de fournir autant de bordereaux qu'il y a de créanciers. C'est du moins ce qui est admis par la jurisprudence depuis 1845. — Il n'y a pas lieu d'insister davantage ; les développements sur tout ce qui a trait à l'inscription des privilèges et hypothèques trouveront leur place ailleurs (V. INSCRIPTION HYPOTHÉCAIRE). E. BINET.

III. Imprimerie. — Le bordereau est le relevé des travaux exécutés par un ouvrier pendant le cours d'une semaine ou d'une quinzaine, avec le salaire afférent à chacun de ces travaux. Il est généralement rédigé sur des formules imprimées fournies par l'imprimeur à ses ouvriers. Afin d'en permettre la vérification, la remise doit en être faite huit jours au moins avant la *banque* (autrement dit la paye), faute de quoi il est renvoyé au samedi suivant. Chaque *paquetier* (V. ce mot) remet son bordereau au metteur en pages, qui remet le sien au prote ; les bordereaux des hommes de conscience sont également remis au prote, qui les fait tous figurer sur l'état de paye. Le règlement s'en opère soit entre les mains du metteur en pages, qui par là même en devient débiteur vis-à-vis du paquetier, soit directement entre les mains de chaque ouvrier en conscience. Il n'en est jamais donné d'acquit.

BIBL. : DROIT. — 1° *Bordereau de collocation.* DALLOZ, *Répertoire alphabétique*, v° *Ordre entre créanciers*, n°s 1175 et suiv. — ROUSSEAU et LAISNEY, *Dictionnaire de procédure civile*, v° *Ordre*, n°s 1168 et suiv. — OLIVIER et MOURLON, *Commentaire de la loi modificative du Code de procédure sur les saisies immobilières et sur les ordres* ; n°s 445 et suivants, V. aussi v° *Ordre*.
2° *Bordereau d'inscription.* ROLLAND DE VILLARGUES, *Rép.*, v° *Inscrip. hypothéc.* — TARRIBLE, *Rép.* v° *Inscrip. hypothéc.* — MERLIN, *Rép. et quest.*, v° *Inscrip. hypothéc.* — PERSIL, *Quest. sur les privil. et hyp.* ; Paris, 1820, 2 vol. in-8 et *Régime hypothéc.* ; Paris, 1833, 2 vol. in-8. — TROPLONG, *Des priv. et hypoth.*, t. I, n° 677 et s. — PONT, *Des priv. et hyp.*, sur les art. 2148 et suiv. — AUBRY et RAU, *Cours de dr. civ.*, t. III, § 275. — MOURLON, *Rev. pratiq.*, t I, p. 96, etc.

BORDEREAU (Renée), dite l'*Angevin*, née à Soulaine, près Angers, en 1770, morte en 1828. Habillée en homme, elle s'enrôla, en 1793, dans l'armée vendéenne ; elle se distingua bientôt parmi les plus hardis cavaliers royalistes et mérita de ses compagnons le surnom du brave Langevin. Elle suivit l'armée jusqu'au delà de la Loire, revint sur la rive gauche après la déroute du Mans (1794), et fit la guerre de partisans jusqu'à la pacification. Arrêtée alors, elle fut enfermée au Mont-Saint-Michel. Mise en liberté en 1814, elle vint à Paris et fut présentée à Louis XVIII par le marquis de La Rochejacquelein. Elle fit encore la campagne de 1815 dans l'armée de La Rochejacquelein, et, revenue dans le Maine-et-Loire, toucha jusqu'à sa mort une pension du roi. Elle a dicté les *Mémoires de Renée Bordereau, dite Langevin, touchant sa vie militaire dans la Vendée* (Paris, 1814, in-8), récit que lui avaient demandé Mmes de La Rochejacquelein et de Chastellux.

BORDÈRES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Nay (E.) ; 413 hab.

BORDÈRES. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre (51 kil. N.-E.) sur la Neste de Louron, une des branches supérieures de la Neste, affl. g. de la Garonne supérieure, à 850 m. d'alt. ; 462 hab. — Carrières de marbre blanc. Ruines d'une ancienne forteresse construite, dit-on, par les Vandales ou les Sarrasins et qui fut détruite en 1740 par un incendie. Eglise gothique moderne. L. C.

BORDÈRES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Tarbes (N.) ; 1,729 hab.

BORDÈRES-ET-LAMENSANS. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Grenade-sur-l'Adour ; 512 hab.

BORDERIE (N., sieur de La), poète français, né en Normandie en 1507. On n'a aucun renseignement sur sa vie. Il fut l'ami et l'élève de Clément Marot. Il a publié l'*Amye de court* (Paris, 1542, pet. in-8), petit poème assez gracieux en l'honneur de la coquetterie, qui suscita la *Contr'Amye de court* de Charles Fontaine, défenseur des loyales amours. La Borderie a encore écrit un curieux poème narratif, adressé à une demoiselle qu'il recherchait en mariage et qu'il fut forcé de quitter pour voyager : *Discours du voyage de Constantinople* (Paris, 1546, in-8). R.S.

BIBL. : SAINTE-BEUVE, *Tableau de la poésie française au XVIe siècle* ; Paris, 1828, in-12. — GODEFROY, *Hist. de la littérature française, XVIe siècle* ; Paris, 1878, p. 450, in-8.

BORDERIE (Arthur LEMOYNE de la), historien français, né à Vitré le 5 oct. 1827, membre de l'Assemblée nationale de 1871 où il vota avec la droite monarchique. Il a employé toute son activité scientifique à l'étude de l'histoire de la Bretagne, que toutes ses publications ont eu pour objet, depuis sa thèse de sortie de l'Ecole des Chartes sur *la Paroisse rurale en Bretagne* (1852). Il a beaucoup contribué à dégager l'histoire de Bretagne des légendes créées au moyen âge et acceptées encore par beaucoup d'auteurs modernes. Aux fables, aux erreurs, aux conjectures aventureuses, il a substitué sur nombre de points des notions précises, puisées aux sources. Ses rectifications ont porté non seulement sur des détails nombreux, mais aussi sur le sens général de l'histoire. Son œuvre considérable consiste pour une bonne part en petites dissertations, aussi remarquables par la finesse que par la science, dispersées dans les revues et les mémoires des sociétés locales. Il a fondé dans le même but la Société des bibliophiles bretons, dont il est le président. Nous nous contenterons d'énumérer ici les plus importantes de ses publications : *Annuaire historique et archéologique de Bretagne* (Rennes, 1861 et années suivantes, in-18). Le t. Ier de cette publication contient un travail intitulé *Notions élémentaires ou Précis des origines de l'histoire de Bretagne du* v^{e} *au* IXe *siècle*, qu'il faut signaler comme ce qui a été écrit de meilleur, de plus vrai et de plus substantiel sur cette période de l'histoire bretonne ; *Noël du Fail, Recherches sur sa famille, sa vie et ses œuvres* (1877) ; *Œuvres françaises d'Olivier Maillard, sermons et poésies publiés d'après les manuscrits et les éditions originales avec introduction, notes et notices* (Nantes, 1877, in-4 et in-8, *Soc. des bibliophiles Bretons*) ; *Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488 d'après des documents nouveaux et inédits* (Nantes, 1877, in-4) ; *l'Imprimerie en Bretagne au* XVe *siècle, Etude sur les incunables bretons avec fac-similé contenant la reproduction intégrale de la plus ancienne imprimerie bretonne* (Anonyme, Nantes, 1878, in-8, *Soc. des bibliophiles Bretons*) ; *Archives du bibliophile breton* (Rennes, 1880-1882, 2 vol. in-8) ; *Correspondance des Bénédictins bretons et autres documents inédits sur l'histoire de Bretagne* (Nantes, 1881, in-8) ; *l'Historia Britonum attribuée à Nennius et l'Historia Britannica avant Geoffroi de Monmouth* (Paris et Londres, 1883, in-8) ; *Etudes historiques bretonnes* (Paris, 1884, in-8) ; *Complot Breton de 1492* (Nantes, 1884, in-4 ; forme le t. II des *Archives de Bretagne*) ; *Monuments originaux de l'histoire de Saint-Yves* (Saint-Brieuc, 1887, in-4).

BORDES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Montrejeau ; 626 hab.

BORDES (Les). Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. d'Ouzouer-sur-Loire ; 920 hab.

BORDES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay ; 758 hab.

BORDES (Les). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Verdun-sur-le-Doubs ; 180 hab.

BORDES (Les). Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Villeneuve-sur-Yonne ; 787 hab.

BORDES D'ISLE (Les). Com. du dép. de l'Aube, arr. de

Troyes, cant. de Pouilly ; 220 hab. Cette localité, située sur une petite colline qui sépare la vallée de l'Hozain de celle de la Léronne, est mentionnée en 1189 dans les chartes de l'Hôtel-Dieu-le-Comte à Troyes. Il existait, au hameau de Bray, une vaste nécropole antique d'où l'on a exhumé, depuis une soixantaine d'années, quantité de poteries et de vases de verre, des parures de bronze, des armes, etc. ; plusieurs de ces objets sont conservés au musée de Troyes. La maladrerie de Saint-Antoine de Bray est citée, en 1095, dans le cartulaire de l'abbaye de Molesmes. A. T.

BORDES-près-Nay. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Nay (E.) ; 834 hab.

BORDES-sur-Arize (Les). Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Mas-d'Azil ; 1,155 hab.

BORDES-sur-Lez. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon ; 1,077 hab.

BORDESOULLE (Etienne Tardif de Pommeroux, comte de), général de cavalerie, né à Luzeret (Indre) le 8 avr. 1771, mort au château de Fontaine (Oise) le 3 oct. 1838. Il s'engagea à dix-huit ans dans le 2e régiment de chasseurs à cheval. Il servit à l'armée du Rhin, puis à celle d'Italie, fut blessé à Novi (1799) et se distingua par son courage dans beaucoup de circonstances. Sa belle conduite à Austerlitz (1805) et à Guttstadt (1807) lui valut les grades de colonel et de général de brigade. Il se distingua encore à Médelin (Espagne), à Wagram et pendant la campagne de Russie. Nommé général de division à la fin de 1812, il fit avec honneur les campagnes de 1813 et 1814. Après l'abdication de Napoléon, il conduisit le corps de Marmont à Versailles, puis en Normandie. En 1815, il suivit Louis XVIII à Gand et, à son retour, reçut le commandement de la division de grosse cavalerie de la garde. Il représenta à la Chambre des députés les dép. de l'Indre et de la Charente et fut nommé gouverneur de l'Ecole polytechnique en 1822. Général en chef du corps de réserve de l'armée d'Espagne, il fit le blocus de Cadix et prépara la prise du Trocadéro. En récompense de ses services, il fut nommé pair de France et chevalier du Saint-Esprit. Après les journées de Juillet, il accompagna Charles X à Rambouillet et rentra dans la vie privée.

BORDEU (Théophile), célèbre physiologiste français, le fondateur de la physiologie pathologique en France, né à Izeste (Basses-Pyrénées) le 22 févr. 1722, mort à Paris le 23 nov. 1776. Il étudia à Montpellier et fut admis au doctorat en 1744. Il vint se perfectionner à Paris et remplaça pendant quelque temps Médalan, médecin de l'Infirmerie royale de Versailles. Il fut nommé en 1749 intendant des eaux minérales d'Aquitaine et fit à Pau, où il résidait, des leçons d'anatomie et d'accouchement, enfin en 1752 revint à Paris. Immédiatement après il fait paraître ses *Recherches anatomiques sur les différentes positions des glandes et sur leur action* (Paris, 1752, in-12 ; an VIII, avec notes de Hallé), où se trouve déjà énoncé ce principe fondamental de la physiologie pathologique, la comparaison de l'état sain avec l'état morbide des tissus, les relations des phénomènes de la maladie avec la structure des organes ; cet ouvrage, plein d'idées originales qui ont été largement exploitées par les écoles de Bichat et de Broussais, établit la réputation de Bordeu mais lui suscita beaucoup d'ennemis. Il fut nommé médecin suppléant de la Charité et, pour avoir le droit d'exercer à Paris, soutint les trois thèses de rigueur (1754). Peu après parurent ses *Recherches sur le pouls par rapport aux crises* (Paris, 1756, in-12 ; 1768 ou 1772, 3 tom. en 4 vol. in-12), dans lesquelles il se montre praticien consommé. Ses ennemis, surtout Bouvart, ne craignirent pas de se faire l'écho de calomnies inventées par des laquais et d'accuser Bordeu d'un vol ; Bordeu fut rayé du tableau des médecins de Paris ; il ne fallut pas moins de deux arrêts du Parlement pour le décharger de ces misérables accusations et le réintégrer dans ses droits (1764). Malgré ces persécutions, il continua ses travaux et fit paraître ses admirables *Recherches sur l'histoire de la médecine*, dans lesquelles il eut l'art de bafouer ses ennemis par des allusions spirituelles et piquantes. — Bordeu était profondément imbu des principes d'Hippocrate et de Stahl, mais n'admettait pas comme ce dernier l'intervention directe de l'âme. Il rejette les forces chimiques et physiques auxquelles on faisait alors jouer un rôle prépondérant, et cherche les lois de la vie dans l'observation attentive de la nature et des êtres vivants ; il fait en même temps des emprunts au système hiérarchique des archées de Van Helmont. Nous ne pouvons entrer dans plus de détails sur les doctrines de Bordeu (V. Médecine [histoire]) ; bornons-nous à dire qu'il fut le prédécesseur immédiat de Bichat et qu'il donna la première idée de l'*anatomie générale* dans son traité des glandes. — Outre les travaux déjà cités, mentionnons encore de Bordeu : *Recherches sur quelques points d'histoire de la médecine concernant l'inoculation, etc.* (Paris, 1764, 2 vol. in-12) ; *Recherches sur le tissu muqueux et l'organe cellulaire et sur quelques maladies de la poitrine* (Paris, 1767, in-12 ; nouv. édit., 1791) ; *Recherches sur les maladies chroniques, leurs rapports avec les maladies aiguës, leurs périodes, leur nature, etc.* (Paris, 1775, in-8 ; nouv. édit., 1801). Les œuvres de Bordeu ont été pour la plupart rassemblées par Richerand, avec une notice, sous ce titre : *Œuvres complètes de Bordeu* (Paris, 1818, 2 vol. in-8). Dr L. Hn.

BORDEZAC. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Bessèges ; 764 hab.

BORDIER (Hist. du dr.) (V. Bordage).

BORDIER (René), poète français du xviie siècle, mort après 1658. Il s'occupa surtout de confectionner des ballets pour la cour de Louis XIII. Il a écrit : *le Balet du hazard, des tourniquets, oublieux, crocheteurs, coupeurs de bourses, banquiers, pescheurs, vignerons, couvreurs, chasseurs* (Paris. s. d. in-8) ; *le Sérieux et le Grotesque* (Paris, 1627, in-8) ; *Poème sur la levée du siège de Cazal* (1630, in-4) ; *la Vie active* (1632, in-fol.) ; *Eloge de Richelieu et Poème sur la harangue faite par lui au Parlement en 1634.*

BORDIER (Henri-Léonard), savant français, né à Paris le 8 août 1817, mort dans cette ville le 31 août 1888. Archiviste aux Archives nationales (1851-1853), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, membre du conseil de la Société de l'histoire de France et du comité de la Société de l'histoire du protestantisme français, M. Bordier s'était entièrement consacré aux études historiques. On lui doit de nombreux ouvrages d'une érudition patiente et sûre, qui ont rendu et rendront encore des services importants. La publication des *Archives de la France* (1855), des *Archives hospitalières de Paris* (1875), du *Dictionnaire de pièces autographes volées aux bibliothèques publiques de la France* (1851), en collaboration avec M. L. Lalanne, attirèrent l'attention et montrèrent la nécessité d'une surveillance plus attentive des richesses de nos grands dépôts. Mais en même temps M. Bordier estimait que ces richesses ne devaient pas appartenir à la seule érudition, et c'est à cette pensée qu'est due la composition de l'*Histoire de France, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque*, écrit en collaboration avec M. Charton, qui eut le plus grand succès et provoqua la publication de nombreux ouvrages conçus sur le même plan. M. Bordier, descendant d'une famille protestante émigrée à Genève au xvie siècle, avait pour l'étude de l'histoire de la Réforme française un intérêt très marqué. En 1869 il fit paraître le *Chansonnier huguenot du* xvie *siècle*, en 1879 une étude sur *la Saint-Barthélemy et la Critique moderne*, mais son œuvre la plus importante fut la seconde édition de la *France protestante*, dont six volumes ont paru, et qui malheureusement reste inachevée. Par la richesse des informations biographiques et bibliographiques cet ouvrage s'est placé au premier rang des œuvres d'érudition contemporaines.

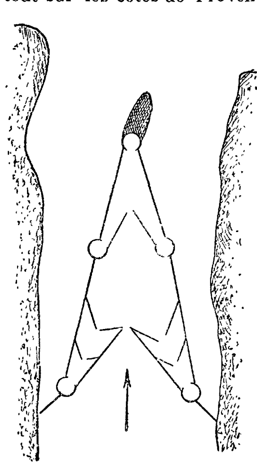
Genevois d'origine, M. Bordier avait, comme descendant de réfugiés, réclamé la nationalité française. Très attaché à sa nouvelle patrie il publia, après la guerre de 1870, un livre qui sous le titre de *l'Allemagne aux Tuileries de 1850 à 1870, analyses et extraits de documents tirés du cabinet de l'empereur Napoléon III* eut un grand retentissement. M. Bordier a donné une série de travaux sur Petitot, et c'est sans doute l'étude des miniatures de ce maître qui l'a amené à publier sa remarquable *Description des peintures et autres ornements contenus dans les manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale* (1885, in-4, pl.). Nature ardente, M. Bordier défendait ses opinions, parfois avec passion, mais en se référant toujours aux textes, aussi ses ouvrages ont-ils conquis une autorité que tous les savants reconnaissent.

Franck Puaux.

BORDIER-Marcet (J.-A.), mécanicien suisse, né à Genève, mort à Paris en mars 1835. Il s'est principalement occupé de questions d'éclairage. Elève d'*Argant* (V. ce nom), il a inventé la lampe astrale; il a fait de nombreuses expériences sur les propriétés des réflecteurs paraboliques, il a appliqué aux phares le système des fanaux sidéraux à double aspect, et inventé un télégraphe lumineux pour le service de nuit. Il a écrit : *Notice descriptive d'un fanal à double aspect de nouvelle invention; d'un système de fanaux à double aspect pour un phare à feu mobile; de ses effets catoptriques et de ses avantages* (Paris, 1822, in-8); *la Parabole soumise à l'art ou Essai sur la catoptrique de l'éclairage, etc.* (Paris, 1819, in-8).

BORDIGHERA. L'avant-dernière station italienne du chem. de fer de la Corniche, sur la Rivière du Ponent, entre San-Remo et Vintimille; est remarquable par ses bosquets de palmiers, les plus beaux du littoral européen de la Méditerranée, avec ceux d'Elche, dans le royaume de Valence. Les palmes, qu'elle a le privilège de fournir pour les fêtes d'église à Rome, y forment, avec l'huile d'olive, un objet de commerce.

BORDIGUE. Pêcherie permanente qui se rencontre surtout sur les côtes de Provence, dans les canaux qui font communiquer les étangs entre eux ou avec la mer. Elle est formée par des palissades en roseaux, soutenues par des pieux et émergeant d'un mètre et demi environ pour empêcher le poisson de les franchir en sautant par-dessus. La bordigue forme un labyrinthe triangulaire barrant le canal; son ouverture, ainsi que l'indique la figure, est tournée du côté de l'étang pour que le poisson s'y introduise en regagnant la mer. A l'intérieur, la bordigue est divisée en plusieurs compartiments par des cloisons obliques disposées de façon à amener le poisson dans des espaces circulaires nommés *tours*, où il est pris sans difficulté; la tour du sommet se continue par une grande nasse en filet nommée *poutenne*, qui reçoit le poisson qui est parvenu à s'échapper. Si, au contraire, il tente d'en sortir en revenant en arrière, il s'engage dans des compartiments latéraux. Ces pêcheries étaient autrefois très importantes et ont beaucoup contribué à la prospérité des Martigues; certaines d'entre elles mesuraient jusqu'à 150 m. de long sur 50 m. de large, et rapportaient plus de 50,000 kilog. de poisson par an.



Bordigue.

L'emploi de la bordigue remonte probablement à une haute antiquité; dès le commencement du XIIIe siècle il est question de bordigues établies dans les étangs de la Provence qui communiquent avec la Méditerranée; plusieurs de ces établissements existent encore aujourd'hui, sur les bords de l'étang de Berre, aux Martigues, dans l'étang de Caronte vers Port-de-Bouc. On pêche ainsi des muges, des loups, des anguilles. Dès une haute antiquité des engins de pêche semblables ont été établis dans les lagunes de l'Adriatique, aux environs de Venise et à *Commacchio* (V. ce mot).

BORDIN (Charles-Laurent), ancien notaire, né à Paris, mort en 1835. Il fonda par son testament cinq prix annuels d'une valeur de 3,000 fr., attribués à chacune des cinq classes de l'Institut. Ces prix, destinés à récompenser le meilleur travail sur un sujet mis au concours par les académies, peuvent aussi être attribués à un ouvrage paru dans les deux ans. C'est en 1856 seulement qu'on a commencé à les décerner; l'un des premiers ouvrages couronnés fut le *Dictionnaire des sciences et des arts*, de Bouillet, paru en 1854.

BORDING (Anders), poète danois, né à Ribe le 21 janv. 1619, mort à Copenhague le 24 mai 1677. Fils d'un médecin du prince Christian (V), il fit de bonnes études et fut par intervalles dans l'enseignement public ou privé, mais il retournait toujours à la littérature et, malgré sa fécondité comme poète de circonstance, il resta dans la misère jusqu'à ce que le roi Frederik III l'eût chargé de rédiger *Den danske Merkurius* (1666-1677). Les feuilles mensuelles de ce premier journal danois (tout en vers comme la *Muze historique* de Loret), avec ses épigrammes, ses odes, ses chansons, ses épithalames, ses thrènodies, ses élégies, ses églogues, ses traductions de psaumes et de poésies d'Opitz, de Rist, de Voigtlænder, ont été recueillies par P. Terpager et F. Rostgaard, et publiées avec une notice sur lui par H. Gram (*Poetiske Skrifter*, Copenhague, 1733, 2 vol. in-4). Jusqu'au temps de Holberg, il passa pour le meilleur des poètes danois; il soignait la langue et la métrique, composait difficilement des vers faciles, mais où il y a trop de redondance, trop peu de sentiment et rien de profond ni d'élevé.

B-s.

BORDINI (Marianna) (V. Barilli [Mme]).

BORDJ. Mot arabe qui signifie *fort*, *fortin*, *maison de commandement* ou quelquefois une habitation solidement bâtie et d'une certaine importance, probablement emprunté au grec πύργος; est fréquemment employé dans la toponymie de l'Afrique du Nord.

BORDJ-Arif. Monument qui a la forme d'un carré de 9 m. sur chaque face, remarquable par l'élégance de son architecture, est à 4 kil. O. de Mahédia (Tunisie). Pellissier pense que c'est le tombeau de l'imam El-Mahdi, fondateur de Mahédia. Guérin croit que ce n'est pas un monument sépulcral et qu'il a été construit par un certain Arif qui lui a donné son nom. C'est ce que lui ont dit les indigènes.

BORDJ-Biban. Fort arabe très délabré, à 25 kil. S.-E. de Zarzis, sur la frontière de la Tunisie, vers la Tripolitaine, est bâti sur une presqu'île rocheuse, à l'extrémité de la langue de terre qui sépare le *Bahiret-el-Biban* (V. ce nom) d'avec la mer. Une dizaine d'hommes de garnison.

BORDJ-Boghni. Village de la com. mixte de Drâ-el-Mizan, arr. de Tizi-Ouzou, dép. d'Alger; forteresse à 232 m. d'alt., élevée par les Turcs au XVIIIe siècle pour surveiller la remuante tribu des Guechtoula; au-dessus se dresse le pic du Tamgout. On a créé à Bordj-Boghni, en 1855, un village de colonisation qui compte environ 150 hab.; près de là est le tombeau vénéré de Sidi-Abderrhaman-bou-Kobrin (l'Homme aux deux tombeaux).

BORDJ-Bou-Aréridj (le *bordj du guerrier au chapeau de plumes*, suivant Niox). Ville du dép. de Constantine, arr. de Sétif, station de la voie ferrée d'Alger à

Constantine, à 248 kil. de la première ville et à 194 kil. de la seconde, est presque au centre de la plaine fertile de la Medjana, où doivent s'établir de nombreux centres de colonisation. Bordj est à une alt. de 915 m. sur un ruisseau tributaire de l'Oued-Ksob. Sa position dominante, au milieu de la plaine, l'avait fait occuper par les Romains sans qu'on puisse dire quel était alors le nom de cette localité (toute la toponymie antique de cette région est encore très mal connue). Les Turcs y avaient construit un bordj, et en 1841, le gouvernement français, désireux d'arrêter les menées de Hadj-Mohammed, khalifa d'Abd-el-Kader, le fit relever et occuper par 300 hommes ; on y construisit des bâtiments militaires dans les années 1842 et 1843 ; en 1846, ce fut le ch.-l. d'un cercle de la subdivision de Sétif ; quelques Européens s'établirent près des casernes et, en 1868, le village était assez important pour qu'on y créât un commissariat civil ; en 1870, le 3 sept., on le constitua en commune de plein exercice. Mais pendant le mois de mars 1871, les Kabyles insurgés incendièrent les maisons et investirent la citadelle pendant dix jours. Les habitants et les mobiles qui y étaient enfermés se défendirent vaillamment et donnèrent le temps aux troupes de secours d'arriver. La ville fut rapidement relevée de ses ruines ; des écoles pour les deux sexes, un asile, une école arabe-française, une église, une justice de paix et d'autres édifices furent reconstruits. Le marché est un des plus importants de la région. Bordj-Bou-Areridj est maintenant le ch.-l. : 1° d'une commune de plein exercice de 2,315 hab. dont 528 Français, 113 Israélites, 141 étrangers et 1,486 indigènes ; 2° d'une commune mixte de 30,388 hab. dont 849 Français, 52 étrangers et le reste indigènes (rec. de 1886). E. Cat

BORDJ-Medjana. Localité du dép. de Constantine, arr. de Sétif, à 12 kil. au N.-O. de Bordj-bou-Areridj, était la résidence du kaïd de la Medjana, El-Mokrani. Ce bordj turc avait été élevé sur l'emplacement d'un ancien fort romain ; on suppose que c'était le *monumentum Medianum*, dont il est parlé dans Ammien Marcellin, à propos de la révolte de Firmus.

BORDJ-Menaïel, arr. de Tizi-Ouzou, dép. d'Alger, à 65 kil. à l'E. de cette dernière ville, s'est élevé sur l'emplacement d'un petit fort turc, qui observait le territoire des Flissa-Oum-el-Lil et la vallée de l'Isser et avait peut-être remplacé une station romaine. L'ancien fort est un réduit assez vaste, comprenant actuellement la mairie, la gendarmerie, l'église, les écoles. Le bourg détruit par les Kabyles insurgés en 1871 s'est relevé de ses ruines et doit une certaine importance au mouvement de roulage d'Alger à la Kabylie ; le chemin de fer d'Alger à Tizi-Ouzou, dont Bordj-Menaïel est aujourd'hui une station, lui enlèvera peut-être momentanément une partie de sa prospérité. C'est le ch.-l. d'une com. de plein exercice de 13,969 hab. dont 538 Français, 1 Israélite, 13,121 indigènes, 232 étrangers ; pop. agglomérée, 686 hab. (rec. de 1886).

BORDLEY (John-Beale), agronome américain, né en 1728, mort à Philadelphie le 25 janv. 1804. Il délaissa les études juridiques pour s'adonner à des travaux agricoles et fonda à Philadelphie, en 1793, la première société d'agriculture des Etats-Unis. Il a publié un grand nombre d'ouvrages spéciaux parmi lesquels on peut citer : *Sketches on rotation of crops* (Philadelphie, 1792). L. S.

BORDOGNI (Giulio-Marco), chanteur italien, né à Guzzaniga, près Bergame, le 23 janv. 1789, mort à Paris le 31 juil. 1856. Il chanta à Milan (1813) dans un opéra de Rossini, *Tancredi*, puis dans d'autres villes de l'Italie. En 1819, il fut engagé au théâtre italien de Paris, en qualité de fort ténor. En 1833, il a renoncé à la scène et s'est fait professeur de chant. De 1820 à 1823, il a enseigné au Conservatoire, où d'ailleurs il est rentré après un repos de quelques années. Il a publié six recueils de vocalises, très étudiées des chanteurs et chanteuses, qui ont fait le plus clair de sa réputation. Le premier de ces recueils a eu de nombreuses éditions. La fille de cet artiste, *Louise* Bordogni, mariée au bassoniste Willent, a chanté en Amérique et en Italie ; elle a enseigné à Bruxelles vers 1848. Elle est morte en Italie vers 1855.

BORDON (Pêche) (V. Bordeneau).

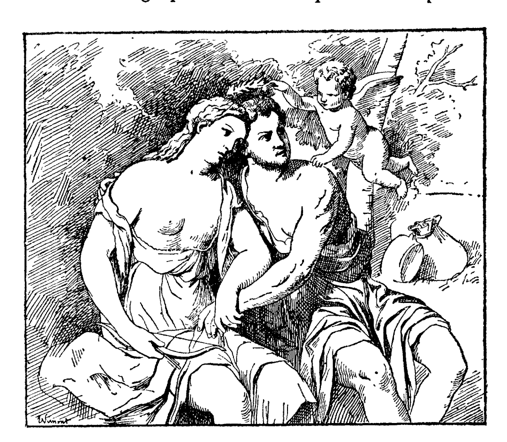
BORDONE (Pâris), peintre de l'école vénitienne, né à Trévise en 1500, mort à Venise le 19 janv. 1571. Pâris Bordone avait huit ans lorsqu'il fut envoyé à Venise où demeuraient les parents de sa mère. Tout jeune encore, il entra dans l'atelier de Titien dont il devint un des meilleurs élèves ; il ne fit cependant chez lui qu'un court apprentissage ; il ne connut point Giorgione, mort en 1511, mais il étudia passionnément ses œuvres et il est parvenu à s'assimiler son coloris chaleureux. Comme lui, il consacra plusieurs années à décorer de peintures les façades des maisons vénitiennes ; il aurait pu, pour sa gloire, gérer son talent avec plus de prudence, car ces peintures en plein air n'ont pas résisté à l'action du temps. Pâris Bordone connut le succès de très bonne heure ; à dix-huit ans, il était déjà cité comme un peintre habile et il recevait la commande d'un tableau pour l'église des frères mineurs, San Niccolo. Il a, du reste, passé sa vie à Venise et sa biographie, qui n'a pas encore été étudiée avec détail, ne présente pas d'événements. Elle ne comporte que quelques courts voyages et un certain nombre d'œuvres dont plusieurs ont malheureusement été perdues.

Vasari raconte que, bien qu'il fût devenu Vénitien, Bordone ne négligeait aucune occasion d'aller travailler au dehors. Il nous parle de ses excursions, mais sans se soucier de les dater. Bordone fut appelé à Vicence où il peignit l'*Histoire de Noé*, importante fresque dont il ne reste plus de trace et qui, au témoignage de Vasari, était aussi belle qu'une œuvre du Titien. L'artiste avait conservé des amis à Trévise, sa ville natale, et il y retourna plusieurs fois. Il y exécuta des peintures dans diverses églises et il fit aussi les portraits de plusieurs de ses compatriotes. Bordone a, en outre, travaillé à Milan. A l'église de Santa-Maria-presso-San-Celso, il peignit *Saint Jérôme recevant le chapeau de cardinal*, *Saint Roch avec deux anges* et une fresque représentant deux *Prophètes*. Ces peintures existent encore. Pâris Bordone a fait de plus lointains voyages. On a la preuve qu'il est venu à Augsbourg où il fut employé par les Fugger et par quelques riches banquiers de la ville. Nous savons par l'inscription autographe qu'on lit sur une de ses œuvres qu'il y a fait, en 1540, le portrait d'un certain Jérôme Crofft (musée du Louvre). C'est un très beau portrait d'allure toute vénitienne.

Bordone est-il venu en France et à quelle époque ? La question reste mystérieuse. Vasari, très affirmatif, fixe à 1538 la date de ce voyage ; il déclare que l'artiste a travaillé pour François Ier qui l'aurait particulièrement employé à peindre des portraits de femmes ; le biographe ajoute que Bordone aurait fait pour le duc de Guise un tableau religieux et une composition profane, *Vénus et l'Amour*. Le cardinal de Lorraine n'aurait pas été moins bien servi si, comme Vasari le raconte, Bordone a peint pour lui un *Ecce homo* et la fable d'*Io séduite par Jupiter*. Ce récit laisse quelques doutes dans l'esprit, du moins quant à la date du voyage. On se demande si le millésime de 1538 n'est pas le résultat d'une faute d'impression, et il est certain qu'à cette époque le jeune cardinal de Lorraine n'était guère en situation de commander des tableaux à un peintre. Aussi peut-on considérer comme plus vraisemblable l'assertion qu'on retrouve dans les *Memorie Trevigiane* de Federici, et d'après laquelle Bordone ne serait venu à Paris qu'en 1559, c.-à-d. sous le règne de François II. Nous n'avons, du reste, sur la réalité de ce séjour en France que les témoignages italiens ; les portraits des femmes de la cour dont parle Vasari ne se sont point retrouvés et il n'y a dans les *Comptes des bâtiments du roi*, publiés par Léon de Laborde, aucune

trace d'un travail quelconque confié et payé à Pâris Bordone. Ce point d'histoire reste donc voilé d'une demi-teinte énigmatique.

Mais si la biographie de Bordone présente des problèmes



Vénus et Adonis (Musée de Vienne).

incertains, nous avons son œuvre et elle est suffisamment significative pour légitimer sa renommée. Cette œuvre, dispersée, bien que considérable encore, comprend des peintures religieuses, comme l'*Adoration des bergers* qu'on voit à la cathédrale de Trévise ; le *Baptême de J.-C.*, de la galerie Brera ; *Saint Pierre*, *saint André et saint Nicolas*, à l'église San Giobbe, de Venise, et à l'Académie de la même ville, l'*Anneau de saint Marc*, qui passe avec raison pour le chef-d'œuvre de l'artiste. Théophile Gautier a raconté dans *Italia* la légende qui a servi de prétexte à ce tableau magistral. Le moment choisi par Bordone est celui où le barcarol remet au doge entouré des sénateurs l'anneau que saint Marc lui a donné pour le récompenser de son zèle dans une nuit de tempête. La scène se passe dans un palais d'une admirable architecture à la Palladio ; les costumes vénitiens sont magnifiques et les vivacités de la coloration éclatent savamment sous les caresses d'une lumière dorée.

Pâris Bordone a peint aussi des tableaux mythologiques, tels que *Vénus et Adonis*, au musée de Vienne, et une *Diane* au musée de Dresde. Le Louvre possède un groupe amoureux qu'on appelle *Vertumne et Pomone*. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les figures plus ou moins vêtues que Bordone transforme en divinités ou en symboles allégoriques sont souvent des portraits ; le XVI[e] siècle aimait ces déguisements. On exagère un peu lorsqu'on prétend que le peintre de Trévise a été, dans la représentation de la physionomie humaine, le rival du Titien ; son art ne va pas jusque-là. Bordone est pourtant un excellent faiseur de portraits. Indépendamment de celui de Jérôme Crofft, du Louvre, il faut citer, à Londres, celui d'une dame de la famille Brignole ; aux Offices de Florence, un *Homme vêtu de noir* ; au palais Pitti, la *Nourrice des Médicis* ; à Vienne, deux femmes inconnues. Ce sont là de nobles peintures. Elles n'ont pas, sans doute, l'intimité profonde et la parlante ressemblance des effigies que peignait alors Holbein ; elles ont parfois quelque chose d'un peu mondain et d'insuffisamment particularisé. Bordone est un portraitiste élégant et luxueux qui s'est souvent arrêté à la surface, il exprime le caractère général d'une physionomie sans entrer absolument dans le détail individuel ; mais il a une belle allure cavalière et des arrangements pleins de goût ; il a, d'ailleurs, un pinceau généreux en même temps qu'une coloration variée et somptueuse. A ces divers titres, Pâris Bordone est un des plus fidèles représentants de l'idéal vénitien. Paul MANTZ.

BIBL. : VASARI, *le Vite de' pittori*. — LANZI, *Storia pittorica* ; Bassano, 1818.

BORDONE (Philippe-Toussaint-Joseph), officier français, né à Avignon en 1821. Docteur de la Faculté de Montpellier, il entra dans le corps des médecins de la marine, mais il donna sa démission en 1848. Il reprit du service pendant la durée de la guerre de Crimée. En 1860, il fit, sous les ordres de Garibaldi, l'expédition de Sicile, en qualité de commandant du génie. Pendant la guerre franco-allemande, en 1870-71, il fut chef d'état-major de Garibaldi, avec le titre de général de brigade. Il conserva ses fonctions auprès de l'amiral Penhoat, qui avait remplacé Garibaldi, et fut chargé, lors de la signature des préliminaires de la paix, du licenciement des corps francs qui avaient composé l'armée garibaldienne. Depuis il est rentré dans la vie privée et s'occupe d'affaires industrielles. Il a publié : *Garibaldi et l'armée des Vosges*, récit officiel de la campagne avec documents et quatre cartes à l'appui (1871, 3 vol. in-8) ; *l'Armée des Vosges et la commission des marchés* (1873, in-8); *l'Armée des Vosges et la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale* (1875, in-8); *Garibaldi, sa vie, ses aventures, ses combats* (1878, in-12). Enfin il a fait jouer, sans succès, du reste, en 1880 à Paris, au Théâtre des Nations, *Garibaldi*, pièce en cinq actes, en prose. Louis LUCIPIA.

BORDONI (Benedetto), peintre et géographe italien, né à Padoue, vécut au XV[e] et au XVI[e] siècles. Il s'adonna successivement à la miniature, à l'astrologie et à la géographie. On a de lui une *Description de l'Italie* et un *Isolario* (Venise, 1528-1532, etc., in-fol.), où il décrit toutes les îles alors connues. On a contesté longtemps qu'il fût le père de l'érudit Jules César Scaliger, le premier du nom. Les lettres de naturalisation de Scaliger (1528) ne permettent plus de conserver aucun doute à cet égard.

BIBL. : TIRABOSCHI, *Storia della letteratura ital.*

BORDONI (Benvenuto), médecin et mathématicien italien, né à Padoue dans la première moitié du XVI[e] siècle. On a de lui : *Disputatio continens theoremata logica, mathematica, naturalia et medica* (Padoue, 1563, in-4).

BORDONI (Antonio-Maria), mathématicien italien, né à Pavie le 20 juil. 1789, mort dans cette ville le 26 mars 1860. Il y fut professeur de mathématiques à l'Ecole militaire de 1807 à 1816, et à l'Université de 1817 à 1841. Nommé ensuite à la chaire de géodésie et d'hydrométrie, il devint en 1844 proviseur-directeur de la faculté de mathématiques. Il était membre de l'Institut de Milan, de la Société italienne et de l'Académie de Vienne. Il a publié dans les recueils de ces diverses sociétés de nombreux mémoires sur la mécanique, la géométrie analytique, la physique mathématique et la pédagogie ; on lui doit en outre les ouvrages suivants : *Trattato di geodesia elementare* (Milan, 1825 ; 2[e] éd., Pavie, 1843) ; *Lezioni di calcolo sublime* (Milan, 1831) ; *Sulla economia dei lavori* (Milan, 1831) ; *Sopra gli esami scolastici* (Milan, 1837). L. S.

BORDOSITE. Ce nom a été donné à un chlorure double de mercure et d'argent trouvé au Chili, son existence comme espèce distincte est douteuse.

BORDS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Saint-Savinien ; sur un coteau autrefois dominé par un donjon que l'on nommait *Tour de la Nipoutière;* 1,053 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat, ligne de Nantes à Bordeaux. L'église, de style roman, présente une abside bien conservée.

BORDURE. I. ARCHITECTURE. — Disposition de matériaux ou de décoration destinée à délimiter une surface plane.

Bordure d'un trottoir, bande de pierre dure ou de granit qui le bordent.

Bordure de pavage, pavés plus gros ou disposés dans un autre ordre pour limiter latéralement la chaussée d'une rue ou le pavé d'une cour ; on les dispose généralement en *caniveaux* (V. ce mot).

Bordure de menuiserie, pour encadrer un espace rectangulaire ou carré, ces bordures sont moulurées ou non, clouées ou assemblées et dans ce dernier cas prennent généralement le nom de *cadres* (V. ce mot), les pavés en mosaïque, les dallages décoratifs, les parquets riches ont des bordures.

Dans la décoration peinte ou sculptée, les bordures sont fréquemment employées pour accuser le parti de la décoration et arrêter les surfaces décorées.

Les bordures de tapisseries ou de papiers de tentures fournissent de nombreux exemples intéressants de dispositions décoratives. Dans les papiers de tenture, les bordures sont fabriquées en rouleaux de la même longueur que les rouleaux de papier de tenture et sur la même largeur. On conçoit par là que le rouleau de bordure contient un chiffre plus ou moins élevé de mètres linéaires de bordure, suivant que le motif se trouve répété un nombre de fois plus ou moins grand sur la largeur.

H. Saladin.

II. Marine. — La bordure d'une voile en est le contour inférieur et la ralingue qui le forme est la ralingue de bordure nommée aussi ralingue de fond dans le cas d'une voile carrée. Border une voile est l'action d'étendre sa ralingue de bordure soit pour établir cette voile, soit pour mieux la présenter à l'action du vent. Cette opération s'effectue en halant sur les écoutes ou sur l'écoute de la voile (V. Voile).

III. Blason. — Pièce héraldique, honorable, de second ordre, contiguë au bord de l'écu. Sa largeur est du sixième; lorsqu'elle est diminuée de largeur, elle prend le nom de filière. Elle peut être chargée, échiquetée, componnée, bretessée, dentelée, engrelée, canelée, etc. Elle sert très souvent de brisure. Elle encadre pour ainsi dire, à l'intérieur de l'écu, les figures qui en occupent le champ, c'est pourquoi elle est considérée comme un symbole de faveur et de protection. Les souverains l'accordent comme récompense d'un service signalé, indiquant de cette manière qu'ils entendent défendre celui qui en est décoré contre les embûches de ses ennemis. Lorsque la bordure est crénelée elle peut indiquer les murs d'une forteresse ou d'une ville fortifiée; dentelée et engrelée, elle signifie la prise d'un camp retranché et défendu par des palissades. Un grand nombre de villes, de provinces, de petits Etats vassaux portent une bordure composée de pièces figurant dans les armes de leur suzerain; les fleurs de lis d'or qui meublaient l'écu de France ont été à plusieurs reprises concédées pour être employées en bordure, c.-à-d. que le concessionnaire bordait ses armes de celles de France.

Ecu d'azur à la bordure d'argent.

H. Gourdon de Genouillac.

IV. Horticulture. — Afin de séparer les allées des terrains de culture, on est dans l'habitude d'entourer les carrés, les plates-bandes, les corbeilles ou les massifs, soit de végétaux, soit d'ornements divers. Le but de ces bordures est de protéger les plantes cultivées, de soutenir les terres, ou bien simplement de servir d'ornement. Quand il s'agit de protéger les plantes contre l'envahissement des promeneurs, par exemple, il devient nécessaire de se servir de bordures en matériaux inertes tels que fer ou terre cuite. C'est ce qui a lieu notamment dans les parcs et jardins publics, où l'on se sert le plus souvent d'arceaux en fonte imitant une branche d'arbre recourbée. Ces arceaux sont solidement enfoncés dans le sol; ils se croisent et sont reliés ensemble par des fils de fer; ils doivent s'élever à environ $0^{m}15$ au-dessus du sol. Les bordures en tuiles ou poteries de terre cuite ont, en général, l'inconvénient d'être peu gracieuses. Les bordures de ce genre doivent en effet apparaître le moins possible, car le but est de servir de protection et non d'ornement. — Les bordures destinées à soutenir le sol et à empêcher les éboulements sont ou bien en tuiles ou bien en végétaux divers, à croissance compacte. On emploie souvent dans ce cas des sous-arbrisseaux tels que le buis nain, le thym, la sauge officinale, la santoline, la lavande, etc. Toutes ces bordures se traitent à peu de chose près de la même façon. Les bordures de buis, qui sont le plus employées, peuvent en être prises comme type. La plantation du buis de bordure peut être faite de deux manières : en jauge continue ou au plantoir. Dans tous les cas le buis est propagé par éclat, c.-à-d. que l'on arrache les vieux pieds et que l'on divise les touffes en les éclatant, sans qu'il soit nécessaire de se préoccuper de la plus ou moins grande quantité de racines qui reste après chaque brin, le buis émettant très facilement des racines adventives pour peu que la plantation soit faite dans de bonnes conditions. Quand il s'agit de faire la plantation en jauge, on laboure d'abord le sol, puis on le foule aux pieds afin d'obtenir un tassement. Après avoir tendu un cordeau s'il s'agit de lignes droites, ou simplement après avoir tracé sur le sol la ligne de contour suivant laquelle la plantation doit être faite, on ouvre à arête vive une jauge nettement arrêtée du côté de la plantation, et au contraire largement béante du côté de l'allée. Ce travail se fait à la bêche que l'on enfonce droite suivant la ligne de bordure et à l'aide de laquelle on enlève la terre du côté de l'allée. Quand la jauge est ouverte et le buis préparé, c.-à-d. débarrassé des trop longues racines et divisé en petits bouquets, le jardinier commence la plantation en disposant les petits bouquets de buis en lignes continues le long du terrain taillé à la bêche; puis, faisant tomber la terre sur la racine il fixe le buis en place. Cette plantation peut se faire dès le mois de septembre et se pro longer pendant tous les mois d'hiver. Au printemps il est nécessaire de faire suivre la plantation d'arrosements fréquents. Le plus souvent on ne plante qu'une seule ligne de bordure; quelquefois cependant, notamment dans les grands parcs, on plante deux ou trois lignes parallèles. On fait souvent des bordures avec des plantes rampantes, du lierre, des saxifrages, du gazon, etc. Dans ce cas les bordures prennent une largeur plus grande, elles doivent être proportionnées à l'importance du jardin ou des corbeilles. Les bordures de gazon sont très employées dans les grands parcs (V. Gazon); on sème directement le gazon en place, ou bien on le rapporte en placage. Les bordures d'ornements font partie de la décoration des *corbeilles* (V. ce mot), qu'elles accompagnent et qu'elles terminent.

V. Sylviculture. — On désigne sous le nom d'arbres de bordure ceux qui délimitent les coupes ou qui bordent les chemins. Etant plus éclaircis, ils sont plus branchus et le fût devient par suite moins droit, plus noueux; ils servaient autrefois comme bois courbants employés dans la construction des navires. Les arbres qui croissent en bordure donnent souvent lieu à des contestations de la part des propriétaires riverains. Les droits réciproques sont réglés par l'art. 671 du C. civ. et par les art. 150 du C. forest. et 176 de l'ordonnance du 1er août 1827. Le riverain ne peut couper la branche qui vient envahir sa propriété, mais il peut en réclamer l'ablation au propriétaire des arbres, qui est tenu de s'exécuter. Les racines peuvent être coupées sans qu'il soit besoin d'en donner avis préalable au propriétaire des arbres. La plantation des arbres de bordure ne doit se faire qu'à 2 m. de la ligne de partage des propriétés. Cette distance est de $0^{m}50$ pour les arbustes; sont considérés comme arbres tous les végétaux dépassant 2 m. — Le riverain peut exiger que les arbres plantés à une distance moindre soient arrachés ou réduits à la hauteur réglementaire, dans les localités où l'usage est de laisser les arbres des forêts jusqu'en bordure de la ligne de partage, cet usage,

s'il est constant, peut être opposé à l'action de l'arrachement. J. Dybowski.

BORE. I. Chimie. — Formules { Equiv... Bo = 11. / Atom... Bo = 11.

Le bore a été isolé presque simultanément en France par Gay-Lussac et Thénard, et en Angleterre par Davy en 1809, deux ans après la découverte des métaux alcalins. En 1824, Berzélius a décrit un nouveau mode de préparation; en 1857, H. Sainte-Claire Deville et Wöhler ont fait connaître le bore adamantin. Plus récemment, de nouvelles études ont été faites par Hampe et par Joly.

Bore amorphe. — Il a été obtenu à l'origine par Gay-Lussac et Thénard en chauffant dans un tube de cuivre ou de fer des couches alternatives de potassium et d'acide borique fondu, finement pulvérisé. La réaction s'opère un peu au-dessous du rouge. La masse vert noirâtre, mélangée de bore et de borate de potassium, est traitée par l'eau, qui dissout le sel et laisse le bore comme résidu. Berzélius indique ensuite la réduction par le potassium du fluoborate de potassium.

Dans le procédé de Deville et Wöhler, le seul suivi actuellement, on projette dans un creuset de fer, porté au rouge, un mélange pulvérulent d'acide borique anhydre et de sodium coupé en fragments, savoir :

Acide borique anhydre...	10 parties
Sodium coupé........	6 —

on recouvre le tout de 4 à 5 parties de chlorure de sodium fondu, on lute le creuset avec un couvercle de fer et on le chauffe graduellement. Lorsque tout le sodium a disparu, on coule la masse liquide dans de l'eau fortement acidulée avec de l'acide chlorhydrique ; on lave à plusieurs reprises le résidu avec de l'eau bouillante, additionnée d'acide chlorhydrique ; on sèche le bore sur des briques, à la température ordinaire. Le bore amorphe est une poudre d'un brun foncé, tirant sur le brun, mauvais conducteur de la chaleur, ayant pour chaleur spécifique 0,255 (E. Kopp). Il est insoluble dans les dissolvants ordinaires, eau, alcool, éther, etc. Il brûle dans l'air et dans l'oxygène, avec dégagement de lumière et de chaleur; il prend feu au rouge dans la vapeur d'eau, avec dégagement d'hydrogène et formation d'acide borique. Dans la vapeur de soufre, au rouge, il brûle avec une flamme rouge et production d'un sulfure de bore amorphe. Il prend feu dans un courant de chlore et fournit dans la vapeur de brome un bromure ayant pour formule $BoBr^3$. Il jouit de la curieuse propriété de se combiner à chaud avec l'azote libre, en dégageant de la lumière et de la chaleur, pour engendrer un azoture de bore, BoAz ; aussi décompose-t-il aisément l'ammoniaque lorsqu'on le chauffe dans ce gaz, de l'hydrogène étant mis en liberté. Chauffé dans un courant de bioxyde d'azote, il prend feu, d'où résulte un mélange d'acide borique et d'azoture de bore :

$$5Bo + 3AzO^2 = 2BoO^3 + 3BoAz.$$

Il est attaqué par l'acide azotique, l'eau régale, l'acide sulfurique concentré, avec formation d'acide borique ; il réduit l'acide phosphorique, en mettant du phosphore en liberté ; chauffé dans un courant de gaz chlorhydrique, il donne de l'hydrogène et du chlorure de bore, mais seulement à une température élevée. Mélangé avec du nitre, il détone violemment au rouge sombre ; fondu avec de la potasse caustique, il engendre un borate et on observe un dégagement d'hydrogène :

$$3KHO^2 + Bo = 3BoKO^4 + 3H.$$

Le bore est un réducteur extrêmement énergique : chauffé avec du carbonate sec de potassium ou de sodium, il enlève l'oxygène en mettant du carbone à nu :

$$3C^2KO^6 + 2Bo^2 = 3C^2 + 2\ (3KO.\ 2BoO^3).$$

Il réduit à chaud les chlorures de mercure, de plomb et d'argent ; avec la galène, il y a formation de plomb et de sulfure de bore.

Bore adamantin. — Deville et Wöhler ont donné le nom de bore adamantin aux cristaux qu'on obtient en réduisant l'acide borique par l'aluminium, à la température de fusion du nickel. Ces cristaux renferment des quantités variables d'aluminium ou de carbone, qui ne paraissent pas accidentelles, comme on l'a d'abord cru. Pour réparer le bore adamantin de Deville et Wöhler, on introduit dans un creuset du charbon de cornue, 100 parties d'acide borique fondu et divisé, avec 80 parties d'aluminium en gros morceaux. Ce creuset, enveloppé de poussier de charbon, est disposé dans un creuset de plombagine qu'on maintient dans un fourneau, pendant 5 à 6 heures, à la température de fusion du nickel. Après le refroidissement, on trouve au fond du creuset, au-dessous d'une couche vitreuse d'acide borique, des morceaux d'aluminium entourés d'une gangue grise sur laquelle brillent des cristaux doués d'un vif éclat. Ces cristaux, qu'on a d'abord considérés comme du bore cristallisé, comprennent au moins trois variétés distinctes :

1° Lamelles douées d'un grand éclat métallique, noires, dures, transparentes lorsqu'elles sont très minces. Cette variété contient 2,4 de carbone pur, 97,6 de bore; 2° cristaux jaunes de miel ou couleur rouge grenat, qui prennent surtout naissance lorsque la température a été aussi élevée que possible. Ils possèdent un bel éclat adamantin et appartiennent au système du prisme droit à base carrée; 3° petits cristaux octaédriques, microscopiques, très durs, présentant de grandes analogies avec la variété de diamants que les lapidaires désignent sous le nom de *boort*.

Le bore adamantin de Deville et Wöhler paraît appartenir à la deuxième variété. Il possède un vif éclat et une réfringence comparable à celle du diamant ; sa densité est égale à 2,68. Sa dureté est comprise entre celle du corindon et du diamant ; il raie en effet le premier avec la plus grande facilité et peut percer les rubis les plus durs ; on peut se servir d'un petit cristal de bore pour couper le verre. C'est un corps extrêmement stable, car on peut le chauffer à la température de fusion de l'iridium sans l'altérer. Il résiste énergiquement à l'action de l'oxygène; toutefois, il s'oxyde à la température ou le diamant brûle, en se recouvrant d'une petite couche d'acide borique qui protège le reste de la masse. Dans une atmosphère de chlore, il s'enflamme au rouge en donnant du chlorure de bore gazeux. Les acides purs ou mélangés n'ont pas d'action sensible sur lui ; l'eau régale l'attaque légèrement après un contact prolongé, et l'acide iodhydrique le dissout vers 200° (Ditte). Il n'est pas altéré, même à l'ébullition, par les lessives alcalines, mais la soude fondue le dissout au rouge blanc. Chauffé au chalumeau sur du platine, il détermine la fusion du métal, par suite de la formation d'un borure fusible. Suivant Hampe, les cristaux noirs seraient constitués non par un carbure de bore, mais par un borure d'aluminium, $AlBo^6$, tandis que les cristaux jaunes constitueraient un boro-carbure de ce métal. Pour Joly, qui a repris cette étude, les produits de réduction de l'acide borique par l'aluminium sont les suivants :

1° Un *borure d'aluminium*, AlBo, cristallisant en lamelles hexagonales, jaune d'or, non transparentes, à éclat métallique ; 2° un *borure*, $AlBo^6$, en grands cristaux noirs, lamellaires ; 3° des cristaux quadratiques, contenant du carbone et de l'aluminium, possédant un bel éclat adamantin ; 4° plusieurs borures plus ou moins carburés provenant des produits précédents plus ou moins modifiés à une température élevée, en présence du charbon et de l'acide borique en excès. Le *borure d'aluminium*, AlBo, est sous forme de lamelles hexagonales, à reflet cuivré métallique. A l'origine, il a été décrit à tort comme la *variété graphitoïde* du bore.

Le *borure de manganèse* a été préparé par Troost et Hautefeuille en chauffant au creuset de charbon de l'acide

borique avec le carbure de manganèse cristallisé CMn^3. Il est en petits cristaux d'un gris violet, contenant 28 % de bore et répondant à la formule BoMn. Il se dissout dans les acides en dégageant de l'hydrogène; il ne décompose l'eau qu'à 100° et les lessives alcalines l'attaquent aisément. En présence de l'eau, le sublimé le transforme en chlorure de manganèse, acides borique et chlorhydrique.

Le *borure de fer* s'obtient en dissolvant du bore cristallisé dans du fer fondu; mais, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le bore cristallisé renferme, soit du borure, soit de l'aluminium, ce borure a sans doute une composition complexe. Lorsqu'on fond dans un creuset de graphite un mélange de fer, d'acide borique et de poussier de charbon, on obtient une fonte très dure, d'une sonorité remarquable, propriétés dues sans doute à la formation d'un borure de fer (Gaudin et Demazures).

Lorsqu'on traite par l'eau acidulée la masse fondue qui résulte de la réduction de l'acide borique par le sodium, l'hydrogène qui se dégage possède une odeur très désagréable et brûle sur les bords avec une flamme légèrement verdâtre, ce qui a fait supposer à Davy et à Gmelin qu'il devait exister une combinaison de bore et d'hydrogène, un *hydrure de bore*. Toutefois, Deville et Wöhler n'ont pu préparer ce composé; d'un autre côté, Gustavson est également arrivé à un résultat négatif en chauffant à 150° du chlorure de bore avec de l'amalgame de sodium superficiellement oxydé : on n'obtient dans cette réaction que du bore et de l'hydrogène pur. Récemment, Jones a réussi à préparer de l'hydogène contenant une notable proportion d'hydrure de bore en chauffant fortement du magnésium avec de l'acide borique et en traitant la masse grise qui en résulte par l'acide chlorhydrique : il se dégage un gaz inflammable, à odeur désagréable, brûlant avec une belle flamme verte.

Azoture de Bore, BoAz. — L'azoture de bore a été obtenu dès l'année 1847 par Balmain, en fondant un mélange d'acide borique et de cyanure de potassium : Wöhler l'obtint ensuite en faisant réagir au rouge vif le borax et le chlorhydrate d'ammonium; Darmstadt, en chauffant un mélange d'acide borique, de borax et d'urée; Martius, en attaquant le chlorure de bore par l'ammoniaque gazeuse; Deville et Wöhler, par la réaction directe des éléments, dans la préparation du bore cristallisé au moyen de l'aluminium. Pour le préparer par la méthode de Wöhler, on chauffe au rouge vif, dans un creuset de platine, 1 p. de borax avec 2 p. de sel ammoniac sec, ce qui fournit une masse poreuse, blanche, infusible, qu'on lave à l'acide chlorhydrique faible.

L'azoture de bore est sous forme de poudre blanche, très légère, amorphe. Il est très stable, car il ne s'oxyde guère partiellement que dans la flamme oxydante du chalumeau; dans l'oxygène pur, il brûle avec une flamme verdâtre et se transforme en acide borique; chauffé dans un courant de chlore, il brûle avec éclat. Il réduit les oxydes métalliques, parfois avec incandescence, en dégageant du bioxyde d'azote et des vapeurs nitreuses. Il résiste à l'action des acides, mais la potasse fondue l'attaque énergiquement avec dégagement d'ammoniaque. Calciné avec du carbonate de soude sec, il se transforme en borate et en cyanate; dans ce cas, il décompose l'acide carbonique et le charbon s'unit à l'azote pour former du cyanogène :

$$BoAz + C^2K^2O^6 = BoKO^4 + C^2AzKO^4.$$

Cette réaction importante s'effectue aisément en chauffant à une température peu élevée, dans un creuset de platine, l'azoture et le carbonate dans les proportions indiquées par la formule ci-dessus; si l'azoture est en excès, il y a formation de cyanure de potassium.

Chlorure de Bore, $BoCl^3$. — Obtenu pour la première fois par Dumas en attaquant par le chlore, au rouge vif, un mélange d'acide borique et de charbon; ensuite par M. H. Deville et Vöhler par l'union directe des deux éléments. Pour le préparer, on fait un mélange intime d'acide borique fondu et pulvérisé et de charbon, à parties égales; on le transforme, avec un peu d'huile ou d'eau gommée, en petites boules qu'on dessèche et qu'on calcine au rouge dans un tube en porcelaine, traversé par un courant de chlore sec. Il se dégage un mélange de chlorure de bore et d'oxyde de carbone :

$$2Bo^3 + 3C^2 + 3Cl^2 = 2BoCl^3 + 3C^2O^2.$$

On condense les vapeurs dans un tube en V fortement refroidi; mais le liquide, ainsi recueilli, est loin d'être pur. Gustavson conseille de faire réagir le pentachlorure de phosphore sur l'acide borique anhydre :

$$3PhCl^5 + 2BoO^3 = 2BoCl^3 + 3PhCl^3O^2.$$

On chauffe en tubes scellés à 150° pendant trois ou quatre jours, 2 p. de perchlorure avec 1 p. d'acide anhydre finement pulvérisé; on distille le produit de la réaction en ayant soin de refroidir les tubes avant de les ouvrir. Le chlorure de bore est un liquide incolore, très mobile, bouillant à 17° sous la pression normale. Il est décomposé par l'eau en excès, avec formation d'acide chlorhydrique et d'acide borique :

$$BoCl^3 + 3H^2O^2 = 3HCl + BoHO^6.$$

Il absorbe le gaz ammoniaque pour former un produit blanc, volatil, ayant pour composition $2BoCl^3.3AzH^3$ (Berzelius). Il se combine intégralement à l'oxychlorure de phosphore pour donner une combinaison cristallisée, $BoCl^3.PhCl^3O^2$; à l'acide cyanhydrique, au chlorure de cyanogène, etc.; avec l'acide hypoazotique, il y a dégagement d'oxygène et production d'un chlorure de borure de nitrosyle :

$$4BoCl^3 + 3AzO^4 = BoO^3 + 3O + 3\,(BoCl^3AzO^2Cl).$$

Au contact de l'alcool et de l'acide chlorhydrique, il engendre de l'éther borique :

$$BoCl^3 + 3C^4H^6O^2 = 3HCl + (C^4H^4)_3\,(BoHO^6).$$

Lorsqu'on le fait passer dans un tube de porcelaine vernissée, chauffée au rouge vif, on observe la formation de chlorure de silicium et de chlorure double d'aluminium et de potassium. Il décompose également l'alumine pure, la silice, l'acide titanique, en donnant naissance à de l'acide borique et à des chlorures correspondants.

Fluorure de Bore, $BoFl^3$. — Il a été préparé pour la première fois en 1810 par Gay-Lussac et Thénard en chauffant au rouge blanc, dans un canon de fusil, un mélange intime de 1 p. d'acide borique fondu et de 2 p. de fluorure de calcium :

$$4BoO^3 + 3CaFl = BoFl^3 + 3BoCa^3O^6.$$

Il est préférable de chauffer le mélange précédent dans une cornue, en présence d'un excès d'acide sulfurique, et de recueillir le gaz sur du mercure :

$$BoO^3 + 6CaFl + 3S^2H^2O^8 = 3H^2O^2 + 3S^2Ca^2O^8 + 2BoFl^3.$$

Le gaz fluorhydrique, formé en premier lieu, attaque les parois du ballon, ce qui donne naissance à du fluorure de silicium qui vient se mélanger au fluorure de bore. Pour obtenir un produit aussi pur que possible, il faut opérer la réaction dans une cornue de platine, qu'on chauffe au bain d'huile, à une température comprise entre 150 et 225°. Le fluorure de bore est un gaz incolore, ayant pour densité 2,36 (Thomson). Il se liquéfie par compression à — 110°, en un liquide incolore, très mobile (Faraday). Il fume au contact de l'air, absorbe l'eau avec une grande énergie pour engendrer les acides fluoborique et hydrofluoborique. Il attaque la plupart des matières organiques, à la manière de l'acide sulfurique et jouit de la curieuse propriété de polymériser certains corps incomplets. C'est ainsi que l'essence de térébenthine l'absorbe, s'épaissit, rougit, en prenant l'odeur du térébène, 1 p. de fluorure pouvant polymériser 100 p. d'essence (Berthelot). Le fluorure de bore est indécomposable par la chaleur seule;

au rouge vif, il est attaqué par les métaux alcalins :

$$4BoFl^3 + 3K = 3KFl.BoFl^3 + Bo.$$

Sous l'influence de la chaleur, la chaux l'absorbe avec formation de borate de calcium et d'hydrofluoborate de calcium :

$$4CaO + 4\ BoFl^3 = BoCaO^4 + 3(CaFl.BoFl^3).$$

A la température ordinaire, le fluorure de bore éthérifie un mélange d'alcool et d'acide butyrique.

SULFURE DE BORE, BoS^3. — Au rouge blanc, le bore s'enflamme dans la vapeur de soufre et brûle avec une flamme rouge, en donnant un sulfure amorphe (Berzélius). Pour l'obtenir à l'état cristallisé, Frémy fait passer au rouge vif des vapeurs de sulfure de carbone sur un mélange d'acide borique et de charbon contenu dans un tube en porcelaine; le sulfure de bore, entraîné par le courant gazeux, est recueilli dans deux flacons refroidis au moyen d'un mélange de glace et de sel ; il reste en suspension dans le sulfure de carbone condensé ; on le sépare de ce liquide par filtration. H. Deville et Wöhler ont préparé un sulfure cristallisé en chauffant le bore amorphe dans un courant d'acide sulfhydrique ; une partie du produit reste dans la nacelle contenant le bore ; une autre est entraînée et vient se déposer dans les parties froides du tube.

Le sulfure de bore est un corps solide, blanc jaunâtre, susceptible de cristalliser en petites houppes d'une certaine dureté ; son odeur, à la fois piquante et sulfureuse, se rapproche de celle du chlorure de soufre et du chlorure de cyanogène ; aussi provoque-t-elle le larmoiement. Le sulfure de bore décompose l'eau à la température ordinaire, avec formation d'acide borique et d'hydrogène sulfuré :

$$BoS^3 + 3H^2O^2 = BoH^3O^6 + 3SH.$$

Chauffé dans un courant d'hydrogène, il entre en fusion et perd une partie du soufre qu'il contient, pour laisser un résidu qui dégage encore de l'hydrogène sulfuré au contact de l'eau. Edme BOURGOIN.

II. Industrie (V. BORIQUE [Acide]).

BIBL. : *Bore* : BERZÉLIUS, *Préparation du bore* (*Poggend. Ann.*, II, p. 113). — DAVY, *Préparation du bore* (*Ann.* de Gilbert, t. XXXV, 440). — DÖBEREINER, *Préparation du bore au moyen du borax* (*Journ. Schweiger*, t. XVI, 116 ; et *Ann. de ch. et phys.*, t. II, 214). [2] — GAY-LUSSAC et THÉNARD, *Rech. physico-chimiques*, II, 276. — HAMPE, *Liebig's Ann. der Ch.*, t. CLXXXIII, 75. — JOLY, *Compte rend. Ac. des sc.*, t. XCII, 456. — JONES, *Hydrure de bore* (*News chem.*, t. XXXVIII, 262). — REGNAULT, *Chaleur spécifique du bore* (*Ann. ch. et phys.*, t. LXIII [3]). — SARTORIUS VON WALTERHAUSEN. *Sur le bore* (*Iahrest für Chem.*, 1857: 89). — SELLA, *Mem. acad. del Torino*, XVII [2]). — TROOST et HAUTEFEUILLE, *Borure métallique* (*Compt. rendus*, t. LXXXI, 1263). — WÖHLER et H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE, *Rech. sur le bore* (*Ann. phys. et ch.*, t. LII, 63 [3]) ; *Compt. rendus*, t. XLIII, 1088). — Idem, t. LXIV, 342 ; t. XLV, 888 ; t. LXIV, 19.

Azoture de Bore : BALMAIN, *Journ. für prakt. ch.*, t. XXII, 422 ; XXX, 14 ; XXXII, 494. — DARMSTADT, *An. der Ch. und Th.*, t. CLI, 255. — MARTIUS, Même recueil, t. CIX, 80. — WÖHLER et DEVILLE (4) (*An. ch. et phys.*, t. LII, 81 [3]). — WÖHLER, Même recueil, t. XXIX, 240.

Chlorure de Bore : BERZÉLIUS, *Poggend, Ann.*, t. II. 147. — COUNCLER, *Oxytrichlorure de bore, Soc. ch.*, t. XXXI, 551. — DUMAS, *An. ch. et phys.*, t. XXXI, 436 [3] ; t. XXXIII, 376. — GAUTIER, *Comb. avec CyH*, t. LXIII, 920. — GEUTHER, *Journ. für prakt. chim.*, t. VIII, 854 [2]. — GUSTAVSON, *Deutsche chim. Gesells*, 417, 975 (1871). — TROOST et HAUTEFEUILLE, *Compt. rendus*, t. LXXV, p. 1819 ; t. LXXIII, 443 ; t. LXX, 185. — VÖHLER et DEVILLE, *Ann. phys. et chim.*, t. LII, 84 [3].

Fluorure de Bore : BASAROW, *Acide fluoxyborique*, *Soc. ch.*, t. XXII, 8. — BERTHELOT, *Action du fluorure de bore sur l'essence de térébenthine* (*Ann. ch. et phys.*), t. XXXVIII, 31. — BERZÉLIUS, *Pogg. An.*, t. LVIII, 503 ; t. LIX, 644. — DAVY, *Acide fluorique* (*An. chim.*, t. LXXXVI, 178). — GAY-LUSSAC et THÉNARD, Même recueil, t. LXIX, 204. — HAMMERL, *Compt. rend.*, t. XC, 312. — LANDOLPH, Même recueil, t. LXXXVI, 603. — STOLLA, *Centr. chem.*, 395 (1879).

Sulfure de Bore : BERZELIUS, *Poggend. Ann.*, t. II, 245. — FRÉMY, *Rech. sur les sulfures décomposables par l'eau* (*Ann. ch. et phys.*), t. XXXVIII, 312 [3]. — DEVILLE et VÖHLER, *Action de l'hydrogène sulfuré sur le bore* (*Ann. ch. et phys.*), t. LII, 90 [3].

BORÉADES ou BRISES (V. BORÉE).

BORÉAL (Océan) (V. OCÉAN GLACIAL).

BOREAPHILUS. Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Staphylinides et du groupe des Homalites, établi par Sahlberg en 1817, et caractérisé par le corps oblong, subdéprimé, la tête grosse, plus large que le prothorax, qui est allongé et anguleux. Les antennes sont filiformes, et les palpes maxillaires ont leur troisième article renflé, piriforme. L'espèce type, *B. Henningianus* Sahlb., habite le nord de la Laponie. Une espèce voisine, *B. velox* Heer, se trouve en France, en Suisse, en Italie, en Espagne, sous les mousses humides, au bord des ruisseaux et des fontaines. Elle est longue de 3 mill., d'un roux obscur peu brillant et couverte d'une pubescence grise assez dense. Ed. LEF.

BOREASMES. Fêtes célébrées dans plusieurs villes helléniques en l'honneur de *Borée* (V. ce nom).

BORÉASTES (V. BORÉE).

BOREAU (Alexandre), botaniste français, né à Saumur le 15 mars 1803, mort à Angers le 15 juill. 1875. Ex-pharmacien de l'Ecole spéciale de Paris, dont il obtint la médaille d'or en 1826, Boreau alla se fixer en 1828 à Nevers et y exerça la pharmacie jusqu'en 1836. Il fut nommé, en 1838, directeur au Jardin des plantes d'Angers, puis un peu plus tard professeur de botanique à l'École supérieure des sciences et des lettres de la même ville. Il publia plusieurs mémoires dans les volumes de la Société académique d'Angers, entre autres des *Notices* importantes *sur les plantes recueillies en Corse par Revellière*, et un précis très intéressant des herborisations faites par lui chaque année dans Maine-et-Loire et les départements voisins. Mais son principal ouvrage est la *Flore du centre de la France*, qui a eu trois éditions successives ; la première parue en 1840, la seconde en 1849, sous le titre de *Flore du centre de la France et du bassin de la Loire*, la troisième, sous ce même titre, en 1857 (Paris, in-16). Cette dernière fut suivie du *Catalogue raisonné des plantes phanérogames qui croissent naturellement dans le département de Maine-et-Loire* (Paris, 1859, in-16). Ed. LEF.

BORÉE. Personnification mythique d'un des quatre vents principaux dans la fable hellénique. Les trois autres sont l'*Eurus*, le *Notus* et le *Zéphyre* (V. ces noms). En tant que phénomène de la nature, Borée est le vent du N., le même que l'aquilon des Latins, soufflant des régions de la Thrace ; sa patrie est le mont Hémus. Il est de tous les vents le plus fort, et les poètes depuis Homère dépeignent sa violence, qu'elle s'exerce sur terre ou sur mer, avec les couleurs les plus vives. Etymologiquement son nom signifie : vent de la montagne (Βορέας = Ὀρέας avec le digamma). La fable, d'origine attique, a fait de lui un roi de la Thrace, rude et violent, qui s'éprend d'amour pour *Orithyie* (V. ce nom) la fille du roi athénien Erechthée. N'ayant pu l'obtenir par les moyens pacifiques, il l'enlève, un jour qu'elle cueillait des fleurs avec ses compagnes sur les bords de l'Ilissus (d'autres traditions placent la scène, tantôt sur les rives du Céphise, tantôt sur les hauteurs de l'Aréopage, de l'Acropole ou du Brilessus, mais toujours au voisinage d'Athènes). Orithyie, emportée en Thrace, devient la mère des Boréades (deux fils, *Zélès* et *Calaïs*, et deux filles, *Cléopatra* et *Chioné* (V. ces noms) ; les premiers figurent dans le mythe des Argonautes sous les traits de jeunes gens ailés, personnifiant les tempêtes. L'enlèvement d'Orithyie par Borée semble avoir été un des mythes favoris de l'Attique, comme en témoignent les représentations sur les vases grecs de l'époque des guerres médiques. Il personnifie la dispersion des brouillards du matin sous l'action des vents du N. Lors de l'invasion, l'oracle ayant conseillé aux Athéniens d'appeler à leur secours *le gendre* de leurs anciens rois, ils adressèrent des prières à Borée. C'est à son intervention qu'ils attribuèrent la dispersion et la destruction de la flotte perse aux environs du cap Sépias, durant les jours de la bataille

d'Artemisium. Un autel fut élevé au dieu près de l'Ilissus, et les poètes chantèrent son intervention contre les envahisseurs. Eschyle et Sophocle lui ont tous deux consacré une tragédie. Les colons athéniens de Thurium dans la Grande Grèce attribuèrent également à son action le naufrage qui les délivra de la flotte de Denys.



Borée enlevant Orithyie, d'après un vase grec.

Sur les vases grecs, Borée est représenté sous les traits d'un héros ailé (une fois avec des ailes aux pieds comme Hermès), tantôt poursuivant Orithyie au milieu de ses compagnes, le plus souvent l'enlevant dans ses bras, étroitement enlacée et se débattant contre son étreinte. Ses cheveux hérissés, son ample manteau, la vaste envergure de ses ailes, sont les symboles divers de son action orageuse et puissante. Sur un vase il est représenté avec une tête double, allusion à sa nature qui tantôt apporte du N. les sombres nuages, chargés de neige et de froid, tantôt éclaircit le ciel et purifie l'air : à ce dernier titre, son action était considérée comme salutaire. La représentation la plus complète et la plus artistique du mythe que nous connaissions est l'acrotère d'un temple de Délos. Devant le groupe du héros enlevant Orithyie, entre ses deux compagnes épouvantées, s'élance une cavale, animal qui paraît avoir à l'origine symbolisé l'action du dieu. Homère raconte que Borée, sous les traits d'un cheval de couleur foncée, engendra avec les cavales d'Erichthonios, douze poulains qui couraient sur les champs sans plier les épis et sur la mer sans enfoncer dans les flots. Une autre fable l'associe avec Erinys, la divinité du nuage sombre : elle met au monde des chevaux jetant le feu par les naseaux, c.-à-d. les tempêtes mêlées d'éclairs. Enfin sur le coffre de Cypselus, Borée était représenté avec le bas du corps se terminant en serpent, soit par une allusion à sa parenté avec Typhon, soit plus probablement à cause de ses rapports avec Erechthée ou Erichthonios, que l'on figurait tous deux avec des corps de serpent.

Dans son ensemble, le mythe de Borée est un de ceux qui ont gardé le mieux le sens de leurs origines naturalistes : tout s'y rapporte au phénomène des vents du N. et de leur action tantôt bienfaisante, tantôt funeste sur le territoire de l'Attique et sur les mers avoisinantes. (V. ORITHYIE, HYPERBORÉEN). J.-A. HILD.

BIBL. : PRELLER, *Griechische Mythologie*, 3e éd., I, 386 et II, 148. — WELCKER, *Antike Denkmæler*, III, 154. — L'art. *Boreas* de M. RAPP dans *Ausführliches Lexikon der griechischen und rœmischen Mythologie*, par W.-H. ROSCHER, pp. 803 et suiv.

BORÉE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Martin-de-Valamas ; 1,428 hab. A une alt. de 1,200 m. Terrain granitique travaillé par les volcans. Restes remarquables d'un ancien lac. Filons de lignite. Bois et pâturages. Son église fut donnée aux moines de Saint-Chaffre en 1096. Le château de Contagnet, où sont nés les cardinaux Flandin, était situé sur un pic phonolitique qui domine Borée. La seigneurie de Contagnet et Borée appartenait à une branche de la famille de Tournon.

BOREE (Vincent), auteur dramatique français du XVIIe siècle. Il a écrit : *les Princes victorieux* (Lyon, 1627, in-8, recueil de tragédies dont voici les titres : 1° *Amé le grand comte de Savoye sur Othoman, premier empereur des Turcs;* 2° *Béral premier duc sur les Genevois ;* 3° *Achille, prince grec, sur les Troyens ;* 4° *Tomyre, reine des Scythes et des Amazones, sur le premier empereur des Perses.* Plus une pastorale sur la *Justice d'amour*. On attribue à cet auteur le *Florus de la maison de Savoie* (Lyon, 1654), ouvrage qui fut interdit.

BOREL (Pierre), médecin, chimiste et antiquaire français, né à Castres, dans le Languedoc, vers 1620, mort en 1689. Reçu docteur en médecine à Montpellier, il vint pratiquer son art dans sa ville natale. Tous ses loisirs étaient consacrés aux sciences naturelles et à l'archéologie et on lui doit la création d'un des cabinets d'histoire naturelle les plus remarquables de l'époque. Il vint à Paris en 1653, fut nommé médecin ordinaire du roi et entra, en 1674, à l'Académie des sciences. — Ouvrages principaux : *Catalogue des raretés du cabinet de P. Borel* (Castres, 1645, in-4 ; 2e éd. à la suite du suivant) ; *les Antiquités, raretés, plantes, minéraux... de la ville et comté de Castres*, etc. (Castres, 1649, in-8) ; *Historiarum et observationum medico-physicarum centuria I et II* (Castres, 1653, in-8 ; Paris, 1657, in-8, et autres éd.) ; *Bibliotheca chimica, seu Catalogus* etc. (Paris, 1654, in-12 ; Heidelberg, 1656, in-12) ; *De vero telescopii inventore*, etc. (La Haye, 1655, in-4) ; *Trésor des recherches et antiquités gauloises*, etc. (Paris, 1655, in-4 ; rééd., Niort, 1882, 2 vol. in-8) ; *Hortus, seu armamentarium simplicium plantarum et animalium ad artem medicam spectantium*, etc. (Castres, 1667, in-8) ; des poèmes. Dr L. HN.

BOREL (Antoine), peintre, dessinateur et graveur français, né à Paris en 1743, mort dans le premier quart du XIXe siècle. Fils d'un portraitiste, il s'adonna d'abord au même genre de peinture, puis se livra de préférence à la représentation, le plus souvent à l'aquarelle, des sujets de mœurs et des allégories politiques, qu'il gravait parfois lui-même, à la pointe ou en manière noire. Enfin il devint presque exclusivement dessinateur de vignettes, et s'y fit un nom. Si, dans cette spécialité, il mit bien des fois son talent au service de livres érotiques, il fit aussi nombre de compositions pour des ouvrages sérieux : *Plutarque* (1783) ; le *Théâtre des Grecs* (1785-1789) ; les *Œuvres* de Belloy (1787) ; *Charles IX*, tragédie de Chénier (1790) ; les *Œuvres* de Regnard (1790), etc. Celles exécutées pour les *Œuvres* de Berquin (1803) sont empreintes d'une grâce infinie, et constituent l'une de ses meilleures productions. Les dessins de Borel, à la plume, à l'encre de Chine, à la sépia, au bistre, sont toujours très soignés et très finis. G. P-I.

BIBL. : RENOUVIER, *Histoire de l'art pendant la Révolution*, 1863. — R. PORTALIS, *les Dessinateurs d'illustrations au XVIIIe siècle*.

BOREL (Pierre-Joseph BOREL D'HAUTERIVE, connu sous le nom de Petrus), littérateur français, né à Lyon le 26 juin 1809, mort à Mostaganem le 14 juil. 1859. Fils d'un royaliste qui prit une part active à la résistance de Lyon contre les armées de la Convention et qui, sauvé par un ancien domestique, dut, pour élever sa nombreuse famille, entrer dans le commerce, Petrus Borel suivit à Paris les cours d'architecture de l'atelier de Garnaud et exerça même quelque temps la profession à laquelle son père le destinait, mais il ne tarda pas à y renoncer pour prendre une part effective aux luttes du romantisme. Un recueil de vers intitulé *Rhapsodies* (1832, in-16), et dont la préface proclamait bien haut le républicanisme et

la *lycanthropie* de l'auteur, précéda un volume de prose : *Champavert, contes immoraux* (1833, in-8), série de nouvelles où la violence, la bizarrerie et une sorte de bouffonnerie macabre qu'on retrouve dans d'autres pages de Petrus Borel, tiennent assurément plus de place que l'immoralité proprement dite. Les mêmes étrangetés se retrouvent, plus accentuées encore, dans un roman intitulé : *Madame Putiphar* (1839, 2 vol. in-8), dont le prologue en vers est aujourd'hui un morceau d'anthologie. Mal accueilli de la critique et venu à l'heure où le courant romantique commençait à tarir, ce livre fut le dernier que Borel mit au jour ; il en avait projeté ou commencé bien d'autres. Il a publié un pamphlet intitulé *l'Obélisque de Louqsor* (1833, in-8), extrait du *Livre des Cent-et-un*, des nouvelles, des récits de voyage, des fantaisies et jusqu'à un remarquable pastiche de Montaigne, intitulé *Du Jugement public* (*l'Artiste*, 9 janv. 1848) ; écrit une préface pour une réimp. d'une facétie célèbre : *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé* (1836, in-18) ; fourni aux *Français peints par eux-mêmes* les types du *Gniaffe* et du *Croquemort*, donné une traduction de *Robinson Crusoë* (1836, 2 vol. in-8) et fondé deux journaux éphémères : *la Revue pittoresque* et *l'Ane d'or*. Ses travaux multiples, et dont il avait peine souvent à trouver le placement, ne le tiraient point de la misère qui le poursuivit toute sa vie. Aussi accepta-t-il en 1846 un poste d'inspecteur de la colonisation à Mostaganem, qu'il obtint par l'intervention de Th. Gautier et de M[me] de Girardin. Si humble que fût ce titre, le *National* en prit texte pour railler l'ancien « bousingot », acceptant les faveurs du pouvoir, et il s'ensuivit une polémique qui faillit se terminer par un duel avec Armand Marrast. Destitué en 1848, puis replacé avec le même titre à Constantine, Borel fut révoqué sous l'Empire pour avoir, dit-on, dénoncé certaines malversations sur lesquelles on préférait fermer les yeux. Il se retira avec sa femme et son fils (car il s'était tardivement marié), dans la concession qu'il avait reçue près de Mostaganem et qu'il avait appelée *Haute-Pensée ;* c'est là qu'il se laissa mourir de faim, selon les uns, ou, selon les autres, qu'il fut frappé d'une insolation. Sa fin passa entièrement inaperçue, mais aujourd'hui son nom, qu'évoquaient seuls quelques camarades survivants et quelques lettrés, a conquis une véritable célébrité posthume : la réimpression des *Rhapsodies* (1872), qui avait obtenu un certain succès, a provoqué celles de *Champavert* (1872) et de *Madame Putiphar* (1877-78). La distinction native et la mâle beauté de Petrus Borel ont plusieurs fois sollicité l'ébauchoir ou le pinceau de ses compagnons de luttes, ainsi que l'attestent son médaillon modelé par Jehan Du Seigneur, le portrait exposé par Napoléon Thomas au Salon de 1833 dans un cadre tricolore, et celui de Louis Boulanger (1839), gravé pour l'*Artiste* par Célestin Nanteuil. Maurice Tourneux.

Bibl. : Jules Claretie, *Petrus Borel, le Lycanthrope*, 1865, in-16. — Ch. Asselineau, *Bibliographie romantique*, 1872, in-8, 2e éd. — Ch. Baudelaire, *l'Art romantique*, t. III des *Œuvres complètes*. — Th. Gautier, *Histoire du romantisme*, 1874, in-18. — Champfleury, *les Vignettes romantiques*, 1882, in-4.

BOREL (Jean-Louis), général français, né à Fanjeaux (Aude) le 3 avr. 1819. Après avoir passé par l'Ecole militaire de Saint-Cyr, il entra dans l'armée comme sous-lieutenant d'état-major (1er oct. 1840), fit plusieurs campagnes en Afrique et servit en Crimée et en Italie (1855-1859) comme aide de camp de Mac-Mahon. Promu au grade de colonel le 12 août 1864, il passa quelques années après dans la garde nationale de Paris en qualité de chef d'état-major. Il rendit, au même titre, d'importants services dans les armées de la Loire, de l'Est et de Versailles (1870-1871). Nommé général de brigade le 13 sept. 1870, il fut élevé le 16 sept. 1871 au rang de général de division. Il fit ensuite partie de la Commission de réorganisation de l'armée, devint chef d'état-major du ministre de la guerre (1873-1874), puis du gouverneur de Paris, et fut enfin, vu la confiance qu'il inspirait au parti républicain, appelé lui-même au ministère de la guerre dans le cabinet Dufaure (14 déc. 1877). Mais son attitude et son langage ne tardèrent pas à le mettre en désaccord avec ses collègues, aussi bien qu'avec la majorité de la Chambre des députés. Les élections républicaines de janv. 1879 amenèrent sa retraite (13 janv.). Il reçut peu après le commandement du 3e corps d'armée, et fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur (12 juil. 1879). A. Debidour.

BOREL (Eugène), homme politique suisse, né le 17 juin 1835 à Neuchâtel. Il occupa de bonne heure, après de fortes études juridiques faites à Munich et à Heidelberg (1854-1856), une place distinguée au barreau de sa ville natale. Les luttes acharnées entre royalistes et républicains qui atteignirent leur point culminant avec le malencontreux essai d'insurrection tenté le 3 sept. 1856 par le comte de Pourtalès-Steiger, lui ouvrirent l'accès des fonctions publiques. Tour à tour auditeur cantonal, journaliste, secrétaire et président de la municipalité nouvellement créée, député de la Chaux-de-Fonds et rédacteur des procès-verbaux de l'Assemblée constituante de 1857, il contribua dans une large mesure à rompre les derniers liens de Neuchâtel avec la Prusse et à doter son pays d'un régime franchement démocratique. La remarquable capacité de travail déployée dans ses différentes fonctions par M. Borel, son éloquence forte et précise, la sûreté de son jugement le firent élire en 1865 au Conseil d'Etat qu'il présida à plusieurs reprises. Par ses soins fut élaborée et votée une série de projets de loi concernant l'administration judiciaire, l'affectation aux services publics des anciens fonds des bourgeoisies, l'organisation judiciaire, le notariat, le code de procédure civile. Les affaires fédérales permirent à M. Borel de déployer ses talents sur un plus vaste théâtre. S'il y débuta par le poste modeste de traducteur, le pouvoir exécutif le choisit pour son délégué lors du règlement de plusieurs conflits intercantonaux et internationaux (contestation de frontière entre Berne et le Valais, difficultés douanières avec la France après l'annexion de la Savoie). Le tribunal fédéral, en le nommant en 1865 juge d'instruction pour la Suisse romande, en l'invitant en 1870 à siéger dans son sein et en l'appelant en 1872 à sa présidence, voulut reconnaître ses nombreux services juridiques et en particulier son excellente traduction du *Manuel* du Dr Ullmer sur le *droit politique suisse* (1864-1867). L'activité de M. Borel dans la sphère politique proprement dite ne fut ni moins étendue ni moins féconde. Chargé à partir de 1865 de représenter Neuchâtel au conseil des Etats, il travailla vigoureusement à une revision constitutionnelle dans le sens unitaire et la prépara par une série de mesures sur le droit d'établissement, l'instruction primaire obligatoire et gratuite, ainsi que par un rapport en faveur de l'unité de législation dans la sphère militaire. En déc. 1872, les portes du conseil fédéral s'ouvrirent devant le jeune et habile homme d'Etat. Le département des postes et télégraphes qu'il administra de 1872 à 1875, lui fut redevable de plusieurs réformes, entre autres d'un fructueux abaissement des taxes. Le premier congrès international des postes qui, le 15 sept. 1874, se réunit à Berne sous sa présidence, décréta la création d'un office central de l'Union postale. M. Borel avait si fort à cœur la réussite de l'œuvre, qu'il n'hésita pas à quitter le Conseil fédéral pour en prendre la direction ; les mesures successives adoptées par l'union aux Congrès de Berne, Paris et Lisbonne (1875, 1878, 1885), ont été exposées par lui dans la *Bibliothèque universelle*. M. Borel a été pendant plusieurs années, et jusqu'au printemps de 1887, correspondant du journal parisien *le Temps*.

Ernest Strœhlin.

BOREL de Brétizel (Durand), homme politique français, né à Beauvais le 23 juil. 1764, mort à Paris le 1er mai 1839. Lieutenant-général du bailliage de Beau-

vais, en 1789, il occupa diverses fonctions dans la magistrature et l'administration, et fut élu député au conseil des Cinq-Cents par le dép. de l'Oise (1797) ; il manifesta une vive opposition contre la proposition d'ostracisme déposée après la journée du 18 Fructidor. Il fut nommé membre du tribunal de cassation après le 18 Brumaire. Le 3 avr. 1814, il adhéra à la déchéance de Napoléon ; aussi fut-il nommé, la même année, conseiller du duc d'Orléans et maintenu à la cour de cassation lors de la réorganisation de 1816. En 1817, le dép. de l'Oise l'envoya à la Chambre des députés et le réélut jusqu'en 1827. Il s'y distingua dans les questions judiciaires. Il fut administrateur des biens du duc d'Aumale.

BORELIUS (Johan-Jacob), philosophe suédois, né le 27 juil. 1823 à Skinskatteberg (Vestmanland). Il enseigna comme docent à l'Université d'Upsala (1849), comme lecteur à l'Ecole supérieure de Kalmar (1852), et fut nommé professeur à l'Université de Lund (1866). Quoique hégelien, il a démontré dans *Skandinavien und Deutschland* (1877 ; en suédois, 1877) l'indépendance intellectuelle de sa patrie. D'autre part il n'est pas d'accord avec les philosophes de son pays, Bostrœm et son école, dont il critique la méthode et les théories métaphysiques. Il a publié : *A quel point de vue Hegel est-il panthéiste* (1851) ; *Vues de Hegel sur l'importance de la philosophie* (1852) ; *le Système de Hegel et l'éthique spéculative* (1853) ; *Lutte du rationalisme dogmatique avec la philosophie spéculative* (1857), contre Ribbing ; *Critique de la philosophie de Bostrœm* (1859-1860) ; *Manuel de logique formelle* (1863, 3e édit., 1871) ; *Remarques sur le système philosophique de Herbart* (1866). B-s.

BORELLI (Giovanni-Alfonso), célèbre médecin et physicien italien, le fondateur de l'Ecole iatro-mathématique du XVIIe siècle, né à Castelnuovo, près de Naples, le 28 janv. 1608, mort à Rome au couvent S. Pantaleone le 31 déc. 1679. Il étudia les mathématiques à Pise sous Castelli, puis enseigna ses doctrines à Messine (1649), et depuis 1656 à Pise. L'année suivante, lors de la fondation de l'Académie *del Cimento*, il y fut agrégé, et c'est là qu'il commença ses premières recherches pour appliquer les sciences mathématiques et la physique expérimentale à la physiologie. Vers 1667, Borelli retourna à Messine, mais dut quitter la Sicile en 1674, après la rentrée des Espagnols. Il se réfugia à Rome auprès de la reine Christine de Suède et composa son magnifique ouvrage sur les mouvements des animaux. Ruiné par un vol, il se retira chez les clercs réguliers des écoles pieuses. — Borelli, le premier, a cherché à expliquer les mouvements par les lois de la mécanique ; il a fait voir que les os se meuvent à la manière de leviers dont les muscles représentent les puissances, et a analysé avec soin les mouvements de la poitrine dans la respiration. Il a été moins heureux dans son explication du phénomène de contraction des muscles par une effervescence résultant du contact du sang avec le fluide nerveux et déterminant leur gonflement, et celle de la circulation par les principes de l'hydraulique. En pathologie, il a fait jouer le rôle prépondérant aux altérations du fluide nerveux, rejetant ainsi les altérations du sang. Ses travaux sur la géométrie et l'astronomie sont remarquables. On ne peut lui refuser une haute portée intellectuelle, et il peut être compté, par ses idées sur l'attraction, comme un des précurseurs de Newton. — Ouvrages principaux : *le Cagioni delle febbri maligne di Sicilia* (Naples, 1647, 1648, in-12 ; Cosenza, 1649, in-12) ; *Euclides restitutus, seu prisca geometriæ elementa facilius contexta* (Paris, 1658, in-4, et autres édit.) ; *Apolloni Pergæi conicorum Libri V, VI et VII* (d'après une paraphrase arabe, Florence, 1661) ; *Del movimento della cometa apparsa il mese di dec. 1664* (sous le pseudonyme de Pier Maria Mutoli, Pise, 1665 ; il y a, le premier, émis l'idée de l'orbite parabolique) ; *Theorica mediceorum planetarum ex causis physicis deducta* (Florence, 1666 ; il y est question des satellites de Jupiter, et les observations de l'astronome sicilien Hodierna y sont mises à profit) ; *De renum usu judicium* (Strasbourg, 1664, in-8) ; *De vi percussionis liber* (Bologne, 1667, in-4) ; *De motionibus naturalibus a gravitate pendentibus liber* (Reggio, 1670, in-4, etc.) ; *Meteorologia Ætnea sive historia et meteorologica incendii Ætnei anni 1669* (Reggio, 1670) ; *De motu animalium*, etc. (Rome, 1680-81, in-4, et autres édit.) ; *Elementa conica Apollonii Pergæi et Archimedis opera nova breviori methodo demonstrata* (Rome, 1679, in-12). Dr L. Hn.

BORELLI (Jean-Alexis), littérateur français, né à Salernes en 1738, mort à Berlin vers 1810. Accueilli avec bienveillance par Frédéric II, lors d'un voyage en Prusse, il fut nommé professeur et membre de l'Académie de Berlin. Il a fourni aux *Mémoires* de cette compagnie des discours sur l'*Emulation* (1774), sur le *Vrai mérite* (1775), sur l'*Influence de nos sentiments, sur nos lumières* (1776), sur l'*Instruction du roi de Prusse touchant l'Académie des gentilshommes* (1783), etc. On lui doit encore : *Système de la législation, ou Moyen que la bonne politique peut employer pour former des sujets utiles* (Berlin, 1768, in-12) ; *Monument national pour l'encouragement des vertus et des talents patriotiques, ou Galerie prussienne de peinture, de sculpture et de gravure consacrée à la gloire des hommes illustres* (Berlin, 1788, in-4) ; *Introduction à l'étude des beaux-arts, ou Exposition des lois générales de l'imitation de la nature* (1789, in-8) ; *Considérations sur le Dictionnaire de la langue allemande conçu par Leibniz et exécuté sous les auspices du comte de Hertzberg* (Berlin, 1793, in-8). Borelli fut, avec Thiébault, le rédacteur d'un *Journal de l'instruction publique*, qui parut à Paris de 1793 à 1794 et forme 8 vol. Il a été l'éditeur des *Mémoires historiques, politiques et militaires du comte de Hordt* (1788 ou 1805, 2 vol. in-12), et des *Caractères des différents personnages les plus marquants dans les différentes cours de l'Europe* (1808, 2 vol. in-8), extraits des *Œuvres* de Frédéric II. M. Tx.

BORELLI (Vincenzo), patriote italien de Modène, né vers la fin du siècle dernier, mort le 26 mai 1831. Avocat distingué, plein d'amour pour son pays et pour la liberté, mais homme d'une extrême douceur, partisan des moyens légaux, Borelli n'avait pris aucune part à la conspiration de Ciro Menotti contre le duc de Modène (1831). Seulement, dans la matinée du 6 févr., avant le départ de François IV pour Mantoue, il le pria de mettre en liberté les détenus politiques pour éviter un tumulte populaire. Borelli n'adhéra à la révolution qu'après le fait accompli. Aussi, au retour du duc, malgré les avis les plus pressants, il refusa de se mettre en sûreté. Le duc le fit arrêter et, après un jugement sommaire, le fit pendre en même temps que Menotti. Il marcha au supplice avec une admirable sérénité. F. H.

BORELLI (Hyacinthe, comte), magistrat et homme d'Etat italien, né à Demonte en 1783, d'une famille française, mort en 1860 à Turin. Après avoir exercé diverses fonctions importantes dans la magistrature, il fut créé, en 1847, ministre d'Etat du gouvernement sarde et resta ministre de l'intérieur jusqu'à la promulgation du fameux *Statut* des Etats sardes, qui avait été élaboré et rédigé par lui. En 1848, il fut nommé premier président de la Cour des comptes, l'état de sa santé l'obligea à résigner cette charge en 1357. Il était et il est resté très populaire dans ce pays qui lui était redevable d'une constitution libérale. G. L.

BORELLI (Medea), cantatrice italienne, née à Constantine le 5 mars 1861. Ses parents faisaient partie d'une compagnie lyrique italienne qui parcourait l'Algérie. Son éducation musicale fut donc commencée de très bonne heure, et, à peine âgée de sept ans, elle se produisait, comme pianiste, dans un concert donné au théâtre de la

Canobbiana, de Milan. Plus tard, on lui découvrit une belle voix de soprano, qui fut cultivée avec soin et, après s'être fait entendre dans des concerts à Nice, à Marseille, à Alexandrie, à San Remo, elle aborda pour la première fois la scène en 1879, au théâtre Argentina, de Rome, en jouant le rôle du page dans *Un Ballo in maschera*. Cet essai lui ayant réussi, elle aborda des rôles plus importants et chanta successivement *Lucie de Lamermoor, Faust* et les *Huguenots,* à Florence, Sienne, la Spezia, Ancône, Mantoue, Venise, et enfin à la Scala de Milan, où elle se fit applaudir dans *Semiramide*, *Hérodiade* et *Simon Boccanegra*. De Milan, la jeune artiste partit pour Rio-Janeiro, puis revint en Italie, se produisit au Regio de Turin, au San Carlo de Naples, au Communal de Trieste, alla faire une campagne au San Carlos de Lisbonne, et revint à Milan, où les suffrages du public s'attachèrent à elle de nouveau.

BORÉLY (Nicolas), négociant et amateur d'antiquités, né à Marseille en 1697. Il partit, dit-on, comme simple mousse à bord d'un bâtiment de commerce. Ses opérations commerciales furent d'abord très modestes. Il leur donna peu à peu une extension considérable et acquit une grande fortune. En 1747, il fut nommé échevin de Marseille et, trois ans plus tard, anobli par lettres patentes de Louis XV. Il songea alors à bâtir, aux portes de Marseille, sur la mer, près du petit village de Bonneveine, le château Borély, devenu depuis 1865 l'une des principales promenades de la ville. Les fils Borély achevèrent le château commencé par leur père et y formèrent une riche galerie de tableaux et d'antiquités. Les jardins furent dessinés par Embry. Le château et le parc Borély ont été acquis par la ville de Marseille en 1856. Les tableaux ont été transportés au palais de Longchamp ; mais les antiquités ont été maintenues au château Borély et forment maintenant un des musées de province les plus remarquables de ce genre. J. M.

BORE-MÉTHYLE. Formules { Equiv.. $Bo(C^2H^3)^3$. Atom.. $Bo(C^2H^3)^3$. }

Corps gazeux préparé par Frankland et Duppa en faisant réagir l'éther borique sur le zinc-méthyle. Il est incolore, doué d'une odeur désagréable et pénétrante, d'une densité de 1,93 ; il se condense vers 10°, sous une pression de 3 atmosphères, en un liquide incolore, très mobile, transparent ; il est peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et dans l'éther.

Il jouit de la curieuse propriété de s'enflammer au contact de l'air, en brûlant avec une flamme brillante, mais fuligineuse ; mêlé avec de l'oxygène ou même de l'air, il détone avec violence ; il détone également et s'enflamme au contact du chlore. C'est donc un gaz doué d'affinités énergiques et d'un maniement dangereux.

Enfin, il s'unit avec l'ammoniaque à volumes égaux pour engendrer un composé

$$Bo(C^2H^3) + AzH^3,$$

corps blanc, cristallisé, fusible à 56°, bouillant à 110° (Frankland, *Philosop. Trans.*, 147 ; 1862). Ed. B.

BOREOFUSUS (Malac.). Sous-genre des *Fusus* établi par O. Sars en 1878, pour les espèces du groupe du *Fusus berniciensis* King, pris antérieurement par Mörch comme type de son genre *Troschelia* (V. ce mot).

BOREOTROPHON (Malac.). Sous-genre créé en 1884 par le docteur Fischer pour les *Trophon*, qui, comme le *T. clathratus* L., ont le bord externe simple et sont pourvus d'un opercule ovale, acuminé supérieurement, à nucleus apical.

BORESSE-ET-MARTRON. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montguyon ; 370 hab.

BOREST *(Borretum)*. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin, sur la Nonette ; 327 hab. ; village très ancien, qui fut donné par Clovis à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Paris. Plus tard, l'abbaye de Sainte-Geneviève y possédait un prieuré et une maison seigneuriale qui montre encore une partie du clocher roman de sa chapelle. Borest avait une muraille d'enceinte et fut plusieurs fois pris et saccagé, notamment par les troupes royales qui occupaient Senlis en 1589.— Près du village se voit un menhir haut de 3 m. et appelé la Queusse-de-Gargantua.— L'église est de diverses époques ; le portail de la fin du XIIe siècle. Il y avait dans le village une chapelle dédiée à saint Barthélemy, aujourd'hui convertie en ferme. — Borest possède d'importantes cressonnières dont les produits sont destinés à l'alimentation de Paris.

BORÉTHYLE. Formules { Equiv.... $Bo(C^4H^5)^3$ Atom... $Bo(C^2H^5)^3$. }

Radical organo-métallique obtenu par Frankland et Duppa en attaquant le borate d'éthyle par le zinc-éthyle en excès. On le sépare par distillation, en recueillant finalement la portion qui bout à 95°. C'est un liquide incolore, très fluide, à odeur fréquente provoquant le larmoiement ; sa densité à 23° est égale à 0,6961.

L'eau, dans laquelle il est insoluble, le décompose cependant lentement ; au contact de l'air, ses vapeurs provoquent la formation de fumées d'un blanc bleuâtre, puis il s'enflamme et brûle avec une belle flamme verte, fuligineuse ; l'oxygène pur l'enflamme immédiatement avec explosion, et l'acide azotique l'attaque avec violence. Chauffé vers 100°, sur du mercure, avec de l'acide chlorhydrique concentré, il se transforme en hydrure d'éthyle et en chloréthylure de bore :

$$Bo(C^4H^5)^3 + HCl = C^4H^6 + Bo(C^4H^5)^2Cl$$

Le boréthyle absorbe le gaz ammoniac sec pour donner naissance à un liquide oléagineux ayant pour formule $Bo(C^4H^5)^3AzH^3$. Ed. B.

BIBL. : FRANKLAND et DUPPA, *Notice sur le boréthyle* (*Ann. de chim. et de phys.*, t. LX, 374, 1860).

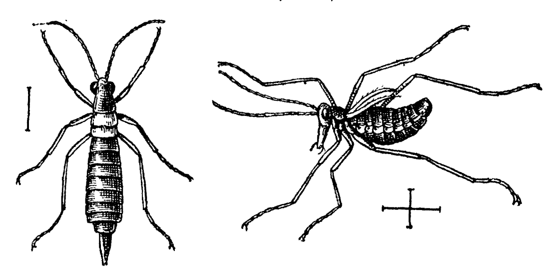
BORETSKAIA (Marfa), connue aussi dans l'histoire russe sous le nom de *Marfa Posadnitsa ;* héroïne russe du XVIe siècle. Elle était originaire de Novgorod la Grande et avait épousé un certain Isaac. Lorsqu'Ivan III résolut d'asservir Novgorod, elle se mit à la tête de ses compatriotes, reçut d'eux le titre de posadnitsa (maire) et invoqua le secours du grand prince de Lithuanie, Kazimir. Après la ruine de la ville elle fut internée à Moscou, et ses biens furent livrés au pillage (1478). Son fils Dmitri fut posadnik de Novgorod, en 1471 ; fait prisonnier par Ivan III, il fut décapité ; un autre fils Fédor fut interné à Mourom et finit ses jours dans un cloître. L. L.

BOREUM ou **BORION.** Promontoire situé sur la côte occidentale de la Cyrénaïque. Près de là, se trouvaient deux petits forts qui semblent avoir porté le même nom. Le plus méridional était surtout habité par des Juifs : Justinien convertit leur synagogue en église chrétienne et força les habitants à embrasser le christianisme ; la place fut fortifiée et devint un boulevard contre les barbares africains.

BOREUM. Capitale maritime de l'ancienne Cyrénaïque, à l'extrémité orientale du golfe de la Grande-Syrte. La ville était près du cap du même nom, selon Ptolémée, L. IV, c. IV.

BOREUS. Genre d'Insectes-Névroptères, du groupe des Panorpides, établi par Latreille dans le *Règne animal* de Cuvier, t. V, p. 247. L'unique espèce, *B. hyemalis* Latr. (*Panorpa hyemalis* L., *Grillus proboscideus* Panz.), est en entier d'un noir luisant, un peu bronzé, quelquefois verdâtre. Son faciès rappelle celui d'une petite Locuste. La tête est verticale, avec la bouche prolongée en un bec jaune, noir à l'extrémité, et des antennes filiformes à peu près de la longueur du corps ; les ocelles manquent. Les pattes, très longues, surtout les postérieures, sont terminées par des tarses allongés, à crochets simples. Le mâle est pourvu d'ailes sétiformes, compactes, finement ciliées, terminées par une soie. La femelle n'a que de très petits rudiments d'ailes et son abdomen est terminé par une tarière presque aussi longue que la moitié du

corps. Le *B. hyemalis* Latr. habite le nord de l'Europe. Il a cependant été trouvé à plusieurs reprises dans la forêt de Villers-Cotterets (Aisne), sous les mousses hu-



Boreus hyemalis L., mâle et femelle.

mides. Sa démarche est assez lente, mais il exécute des sauts assez étendus à l'aide de ses longues pattes postérieures. D'après les observations de Brauer, confirmées par M. Poujade (*Ann. Soc. ent. Fr.*, 1884, *bull.*, p. CXL), le mâle, au moment de l'accouplement, « porte sur son dos la femelle, qui paraît inanimée, ayant les pattes et les antennes resserrées contre le corps, et s'appuyant sur les ailerons du mâle. » Ed. LEF.

BOREY. Com. du dép. de la Haute-Saône. arr. de Vesoul, cant. de Noroy-le-Bourg; 583 hab.

BORG (Per-Aron), philanthrope suédois, né à Avesta le 4 juil. 1776, mort à Stockholm le 22 avr. 1839. Après avoir été précepteur, maître de pension, droguiste, professeur et marchand de musique, il fonda, à l'imitation de l'abbé de l'Epée, un institut pour les sourds-muets (1808), et aussi pour les aveugles, qu'il agrandit en le transportant de la ville dans le parc de Stockholm, à Manilla (1812). Comme l'enseignement des arts et métiers faisait partie du programme, il y bâtit de ses mains, avec le concours de ses élèves, un logement pour eux et pour les maîtres, avec des ateliers. Plus tard, il fonda près de là, à Manhem (1816), un établissement plus considérable, lorsque le gouvernement lui eut retiré une modeste subvention et voulut lui faire concurrence. Mais en 1819, l'institut de l'Etat fut de nouveau réuni à celui dont Borg avait la direction qu'il garda jusqu'à sa mort, même pendant une longue absence qu'il fit de 1823 à 1828 pour fonder à Lisbonne un établissement analogue. A partir de 1829, il traita aussi des aliénés à Manilla, où son buste par J.-F. Kjellberg a été érigé en 1874. Il eut pour successeur à Lisbonne, son frère, J.-H. B., et à Manhem (1839-1875), son fils, *Ossian-Edmund* B., né le 6 août 1812, qui inventa ou perfectionna quelques appareils mécaniques et des méthodes d'enseignement, et qui fonda à Manilla une école d'instituteurs pour les aveugles et les sourds-muets. B-s.

BORG (Carl-Gustaf), linguiste finlandais, né le 22 oct. 1823 à Vihanti près Brahestad. Il fut successivement lecteur en finnois à l'Université de Helsingfors (1854), interprète au Sénat (1857), au Comité des Etats (1862), et aux Diètes de 1863, 1867 et 1872 pour l'ordre des paysans, qui le choisit pour son représentant à la banque. Depuis 1875 il est directeur du Comptoir d'Etat. Il a beaucoup contribué à enrichir le vocabulaire finnois de termes législatifs et administratifs. On lui doit : *Biographie d'A. M. Castrén* (Helsingfors, 1853) ; édit. des t. III-IV des *Œuvres* de ce grand voyageur (1853-1870) : et traduction de quelques chants du *Kalevala*, dans *Suomi* (1850-1851). B-s.

BORGASIO (Paolo), jurisconsulte italien, né à Feltri en 1466, mort en 1541. Après avoir étudié le droit sous le célèbre jurisconsulte Felino Sandeo, il entra dans les ordres et devint successivement vice-légat, gouverneur des domaines pontificaux en Toscane, évêque de Padoue et gouverneur de l'Ombrie. On a de lui : *Tractatus de irregularitatibus et impedimentis ordinum, officiorum et beneficiorum ecclesiasticorum, et censuris ecclesiasticis et dispensationibus super eis* (s. d.). G. L.

BORGERHOUT. Com. belge, de 26,000 hab., à 2 kil. d'Anvers, sur le Schijn, affluent de l'Escaut. Teintureries, blanchisseries de toiles, fabriques de bougies, de tabacs, taille de diamants.

BORGÈS (José), officier espagnol. Il fut, sinon par l'importance de son rôle, du moins par sa condition sociale, un des personnages marquants du brigandage politique fomenté dans l'ancien royaume de Naples par la cour du palais Farnèse. Le 15 sept. 1861, il débarqua en Calabre et essaya d'organiser une insurrection au nom de François II, mais il fut pris le 30 nov. et fusillé à Tagliacozzo le 8 déc.

BORGET (Auguste), peintre français, né à Issoudun (Indre) en 1809, mort à Châteauroux en 1877. Après avoir étudié sous Gudin et Boichard père, cet artiste entreprit de grands voyages en Amérique, aux Indes et en Océanie. A partir de son début au Salon de 1836 : *Bords du Tibre*, il envoya successivement : *Temple chinois à Macao* (S. 1841) ; *Forêt de Jala-Jala à l'île de Luçon* (S. 1842) ; *la Rue de Clives à Calcutta* (S. 1843. Médaille de 3e classe) ; *Pont chinois le jour de la fête des Lanternes ; Vue de Rio de Janeiro, prise de San Domingo* (au palais de Fontainebleau. S. 1845) ; *Vue de N.-D. de Gloire, à Rio de Janeiro* (au palais du Corps législatif. S. 1847) ; *Caravansérail dans le Delhy* (S. 1849) ; *Environs de Dordrecht* (S. 1859). Outre ses curieux tableaux, dont nous venons de citer les principaux, cet artiste a fourni de nombreux dessins à *l'Illustration* et exécuté 215 vignettes pour *la Chine ouverte* (Paris, 1845, in-8, texte par Old Nick). On lui doit encore les recueils de gravures suivants : *la Chine et les Chinois* (Paris, 1842, in-fol.) ; *Fragments d'un voyage autour du monde* (Moulins, 1845-46, in-8 obl.), etc. Ad. T.

BORGHESE (Ippolito), peintre italien, né à Naples, dans le dernier tiers du XVIe siècle. En 1620, il peignait à Pérouse une *Assomption;* il a aussi travaillé au Monte di Pietà à Naples.

BORGHESE (Giovanni-Ventura), peintre italien, né vers 1640 à Città di Castello où il mourut en 1708. Elève de Pietro da Cortona, il collabora quelquefois avec son maître. Il a peint dans l'église de sa ville natale une série de tableaux tirés de la *Vie de sainte Catherine.*

BORGHESE (Famille). Célèbre famille romaine, originaire de Sienne, où elle figure au premier rang dès le XVe siècle. Sa fortune est due à *Camillo* Borghese, qui fut pape (1605-1621) sous le nom de Paul V. Son neveu *Marc' Antonio* (mort en 1658) devint prince de Sulmona (1605) et grand d'Espagne; un autre neveu, *Scipione Caffarelli*, fut nommé cardinal : c'est lui qui aménagea la célèbre villa Borghese (V. ci-dessous). Le fils de Marc' Antonio, *Giovanni-Battista*, épousa l'héritière de la riche famille de Aldobrandini et acquit ainsi la principauté de Rossano en 1684. Son fils, *Marc'Antonio II* (mort en 1729), enrichit encore sa famille par un mariage avec les Salviati. Viennent ensuite son fils *Camillo* (mort en 1763), son petit-fils *Marc' Antonio III* (né en 1730, mort en 1809), père de *Camillo* Borghese (V. ci-dessous) et de *Francesco*, prince Aldobrandini (né en 1776, mort en 1839) dont les trois fils *Antonio*, prince Borghese, *Camillo*, prince Aldobrandini, *Scipio*, prince Salviati, sont les chefs des trois branches actuelles de la famille.

BORGHESE (Camillo-Filippo-Lodovico, prince), noble italien de l'illustre famille romaine de ce nom, né à Rome le 19 juil. 1775, mort à Florence le 10 avr. 1832. Partisan de la Révolution, il vint à Paris, fut naturalisé Français, et entra dans la garde consulaire. Bonaparte lui fit épouser sa sœur Pauline, veuve du général Leclerc (6 nov. 1803). Mais elle vécut presque toujours séparée de lui. Il fut promu grand-aigle de la Légion d'honneur le 10 fév. 1805. Quand Pauline fut investie du duché de

Guastalla, il partagea son titre (30 mars 1806). Après la paix de Tilsitt, Napoléon lui donna le gouvernement général des cinq départements au delà des Alpes, formés du Piémont : il le garda jusqu'en 1814. A la chute de l'Empire, il s'établit à Florence. Le prince Borghese avait vendu à Napoléon une grande partie des sculptures antiques dont le musée du Louvre s'est enrichi. F. H.

BORGHESE (Pauline, princesse) (V. BONAPARTE).

BORGHESE (Galerie) à Rome. La collection primitive de ce nom, réunie dans le bâtiment qui est au fond de la villa, fut vendue en 1806 par le prince Camillo Borghese à son beau-frère l'empereur Napoléon Ier. Elle se trouve aujourd'hui au Musée du Louvre. Le duc Camillo Borghese ne tarda pas à la remplacer par une nouvelle série d'œuvres d'art provenant pour la plupart de fouilles exécutées dans les propriétés romaines de cette illustre famille et dont quelques-unes sont de fort beaux spécimens de la sculpture antique. Nous nous contenterons de signaler ici les plus remarquables de ces richesses en suivant dans leur ordre les neuf salons du rez-de-chaussée où elles sont distribuées.

Tout d'abord dans le vestibule : deux sarcophages représentant un combat entre Grecs et Romains ou Barbares, dans le style du IIIe siècle ; deux fragments d'un grand bas-relief de l'arc de triomphe de l'empereur Claude, dont les figures, plus grandes que nature, mais malheureusement très mutilées, sont d'un travail magnifique ; un torse de Minerve d'après Phidias. Dans la salle principale *(il Salone)*, dont le plafond est orné de peintures de Mariano Rosis, il faut noter : cinq mosaïques du IVe siècle de notre ère, trouvées en 1835 à Tusculum et représentant des combats de gladiateurs et de bêtes féroces ; une figure colossale de femme, découverte dans la villa Mondragone près Frascati ; une belle statue de Caligula en costume de sacrificateur ; plusieurs bustes de l'époque romaine. Dans la pièce suivante : un plafond de De Angelis retraçant des épisodes de l'*Enéide* ; une statue colossale de Junon, trouvée parmi les ruines d'une antique villa près la via Salaria ; un superbe bas-relief figurant le rapt de Cassandre par Ajax. C'est peut-être le fragment d'une frise qui représentait les diverses péripéties de la destruction de Troie. Ce morceau doit être une imitation d'une œuvre de la plus belle période de l'art grec. A noter encore dans cette salle : une statue d'Uranie et une autre de Léda, etc. La troisième pièce nous offre, outre le plafond de Caccianiga *(la Chute de Phaëton)* et quelques peintures de Giovanni Agricola : deux bas-reliefs d'un sarcophage représentant les *Travaux d'Hercule*. Sur deux couvercles qui ont appartenu à d'autres sarcophages sont sculptées les trois Parques et les Amazones arrivant au secours des Troyens ; une curieuse statue d'Hercule habillé en femme, et un buste colossal du même. A part un plafond d'Angeletti et des statues de Clio, de Melpomène, d'Erato, de Polymnie et d'un poète jouant de la lyre (Anacréon ?), il n'y a rien de particulier à noter dans la quatrième pièce. La cinquième se distingue par une décoration très somptueuse. Le plafond est orné de peintures de Domenico De Angelis et de Marchetti ; les murs, recouverts de marbres précieux, sont coupés par des pilastres en albâtre d'Orient, surmontés de chapiteaux en bronze doré et de bas-reliefs en forme de camées. Les dessus des quatre portes sont également des bas-reliefs qui représentent les quatre saisons. Il y a ici une grande baignoire en porphyre antique, dont la base est ornée de quatre chimères. Notons, en outre, onze bustes d'empereurs romains, ainsi que ceux de Scipion l'Africain, d'Agrippa et de Cicéron ; ce sont d'excellentes reproductions de modèles antiques. Dans la sixième salle, le plafond, dû au pinceau de Buonvicini et de Marchetti, raconte la fable d'Hermaphrodite. Sur le sol, on remarque deux mosaïques antiques trouvées près de Castel Arcione et représentant des barques avec des pêcheurs ; une copie de la fameuse statue de l'Hermaphrodite qui est au Louvre. Un candélabre dont le fût est formé de trois figures de femme, un groupe de Léda, une statue d'Apollon d'un beau caractère archéologique, une Danaïde et le plafond de Pécheux et Marchetti constituent les principaux attraits de la septième salle. La huitième est remarquable surtout par le plafond de Tomasso Conca et les mosaïques antiques du parquet qui figurent une tête colossale de Triton et une Néréide. Les statues, pour la plupart restaurées, dont elle est remplie, n'offrent pas grand intérêt. C'est le même peintre qui a exécuté le plafond de la neuvième salle dont les bas-reliefs des murs sont l'œuvre de Righi. Une statue assise de Mercure jouant de la lyre, un Satyre dansant, plus grand que nature, provenant de la villa de Monte Calvo, un Pluton assis sur un trône, un Bacchus dans la même attitude et une statue d'homme (Périandre de Corinthe) méritent d'attirer l'attention.

Les appartements de l'étage supérieur sont garnis d'œuvres d'art modernes, parmi lesquelles il suffit de mentionner : les fresques de Lanfranco, les tableaux de Philippe Hackert, de Jacob Bassano, de Luca Giordano et du peintre écossais Hamilton, ainsi que la statue de David et les groupes d'Apollon, de Daphnée, d'Enée portant Anchise, toutes œuvres de la première jeunesse du Bernin (quinze à dix-huit ans) et qui témoignent du talent merveilleusement précoce de ce sculpteur.

Quant à la galerie de tableaux proprement dite, c'est la plus importante de Rome. Elle renferme de nombreux spécimens de la peinture italienne depuis la seconde moitié du XVe siècle jusqu'à sa plus belle floraison. Les écoles flamande et allemande y sont également représentées par quelques tableaux de premier ordre. Nous signalerons parmi les Italiens : une *Madone* de Sandro Botticelli, d'un charme ineffable, où le sentiment religieux est doublé du sens profond de l'antiquité ; une autre *Madone* de Lorenzo di Credi, d'une tonalité douce et claire, et une *Sainte Famille* du même, rappelant par beaucoup de points Léonard de Vinci et Signorelli ; la *Mise au tombeau* de Raphaël, peinte en 1507 ; c'est une de ses premières grandes compositions ; malgré quelques imperfections de détail, elle est déjà d'une pureté de lignes et d'une expression merveilleuses ; une excellente ancienne copie de la Madone di Casa d'Alba, dont l'original est à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg, le portrait de *César Borgia* faussement attribué à Raphaël ; de Jules Romain, une *Madone* et des fresques provenant de la villa Lante, représentant des épisodes de l'histoire romaine, œuvres d'une imagination puissante qui n'est pas exempte d'un réalisme délicat ; du Sodoma, l'élève le plus fidèle de Raphael, une *Sainte Famille* qui ne vaut pas ses fresques, mais qui n'en est pas moins remarquable par la beauté accomplie des formes ; du Corrège, une *Danaé*, page magistrale, pleine de vie et de fougue, malheureusement très endommagée ; de Francesco Mazzola, dit le Parmesan, une *Sainte Catherine*, reconnaissable à l'affectation qui caractérise cet artiste comme les autres disciples maladroits du Corrège. Citons encore une copie du Sassoferrato d'après les *Trois Ages* du Titien, et une autre du même d'après la *Fornarina* de Raphaël ; la *Flagellation du Christ* d'après Sébastien del Piombo ; les *Quatre Eléments* d'Albani et une *Diane avec des Nymphes*, où l'on retrouve toute la grâce des compositions mythologiques du temps.

L'Ecole vénitienne brille à la galerie Borghese de tout l'éclat de sa splendeur. Antonello da Messina, qui apprit dans les Pays-Bas et communiqua à ses compatriotes le procédé technique de Van Dyck, ne figure ici qu'avec un portrait d'homme, qui compte parmi ses meilleurs. Mais Paul Véronèse est représenté par un *Baptême du Christ* (toile inachevée) et une *Prédication de saint Antoine*, dont le paysage est d'un effet magique. Le joyau de la collection est sans contredit l'*Amour sacré* et l'*Amour profane* du Titien : c'est une allégorie traitée avec un art infini, une poésie sans pareille. L'*Education de Cupi-*

don, du même maître, est d'une naïveté délicieuse et d'un coloris incomparable. Mentionnons enfin : de Jacopo Palma, une *Madone et les Saints*, un portrait d'homme de Lorenzo Lotto, une *Vénus et Adonis* de Luca Cambiaso, etc.

Van Dyck, qui a longtemps séjourné en Italie, y a laissé beaucoup de ses œuvres, religieuses surtout. La galerie Borghese en possède deux : une *Mise au tombeau* et un portrait de *Marie de Médicis tenant deux roses à la main*. A noter, dans l'Ecole allemande : un Lucas Cranach *(Vénus et Amour)* et un Jan Joest *(Portrait du Cardinal Albrecht de Brandebourg)*. F. TRAWINSKI.

BIBL. : Ernst PLATNER, *Beschreibung der Stadt Rom*. — NIBBY, *Monumenti scelti della villa Borghese*.

BORGHESE (Villa). Villa romaine située en dehors de la Porta del Popolo, créée par Scipione Caffarelli Borghese, agrandie par l'annexion des jardins Giustiniani. C'est une des promenades favorites des Romains. Les œuvres d'art qu'elle renfermait sont maintenant au Louvre (V. ci-dessus). On en voit pourtant encore quelques-unes dans le casino de la villa.

BORGHÈSE (Mme Juliette BOURGEOIS, dite), cantatrice dramatique française, élève du Conservatoire de Paris. Elle fit une courte apparition à l'Opéra. Après avoir été en province et avoir passé une année à la Nouvelle-Orléans, Mlle Borghèse revint à Paris, signa un engagement avec le Théâtre-Lyrique, et débuta à ce théâtre avec un éclat rare, en 1856, dans un opéra nouveau d'Aimé Maillart, *les Dragons de Villars*, où sa création du rôle de Rose Friquet lui valut un succès retentissant. On applaudissait en elle non seulement une cantatrice habile, douée d'une voix magnifique, mais une comédienne intelligente, au jeu plein de mouvement et de passion. Mlle Borghèse qui, l'année suivante, épousait un commerçant, M. Louis Sauvages-Dufour, se montra encore au Théâtre-Lyrique dans trois ouvrages de Weber : *Euryanthe*, *Oberon* et *Preziosa*, où elle ne fut pas moins favorablement accueillie. Pourtant, après deux ou trois années passées à ce théâtre, elle quitta Paris et alla tenir son emploi dans les grandes villes de province, ainsi qu'en Belgique, etc., où elle jouait tour à tour la *Favorite*, le *Prophète*, *Robert le Diable*, *l'Ombre*, *Galathée* et autres ouvrages du répertoire. Entre temps, elle donnait des représentations dans des villes de moindre importance, telles que Metz, Dijon, Besançon, le Mans, etc. En 1872, elle était engagée de nouveau à Bordeaux, où elle retrouvait tout l'éclat de ses succès passés. A partir de ce moment, on n'entend plus parler d'elle.

BORGHESI (Comte Bartolommeo), célèbre épigraphiste italien, né à Savignano près de Rimini le 11 juill. 1781, mort à San Marino le 16 avr. 1860. Il commença par étudier les documents du moyen âge, mais la lecture des chartes ayant considérablement affaibli sa vue, il fut obligé d'abandonner ces premiers travaux et partagea dès lors son temps entre l'épigraphie et la numismatique romaine. En 1819, il commença la publication de *Nouveaux fragments des fastes consulaires du Capitole* (2 vol. in-8), œuvre d'une érudition magistrale, qui fixa sur son auteur l'attention du monde savant, et dont le résultat était de donner des bases positives à la chronologie de l'histoire romaine. A partir de 1821, Borghesi vécut retiré à Saint-Marin, entièrement absorbé par ses recherches d'épigraphie, de numismatique et d'histoire romaine, entretenant une correspondance scientifique des plus actives avec tous les savants de l'Europe. Il collabora aux *Mémoires de l'Académie des Sciences de Turin*, au *Giornale Arcadico de Rome*, aux *Annales* et au *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome*, au *Bulletin archéol. napolitain*, etc. Il prépara une nouvelle édition de ses *Fastes consulaires* et conçut le projet d'un vaste recueil comprenant toutes les inscriptions latines du monde romain. La mort ne lui laissa malheureusement pas le temps d'exécuter cette œuvre grandiose : l'Académie de Berlin, sous les auspices de M. Mommsen, l'a reprise pour son propre compte, et la publication du *Corpus inscriptionum latinarum* touche aujourd'hui à sa fin. Borghesi, qui était membre étranger de notre Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, jouissait d'une autorité scientifique indiscutée; il fut le promoteur des études épigraphiques dans ce siècle de recherches historiques, et personne ne sut mieux que lui en tirer parti pour l'intelligence des textes anciens. Après sa mort, l'empereur Napoléon III ordonna de publier une édition des *Œuvres complètes* de Borghesi. Une commission fut nommée à cet effet et actuellement cette publication inachevée comprend 9 vol. in-4, dont voici la division : t. I et II, *Œuvres numismatiques*, 1862; III et IV, *Œuvres épigraphiques;* V à VIII, *Lettres sur l'histoire, la numismatique, l'épigraphie romaines*; le tome IX édité seulement de 1879 à 1884, contient : *Nouveaux fragments des fastes consulaires* et *Préfets de Rome*. Aujourd'hui, il est à craindre que la publication des œuvres de Borghesi demeure inachevée. E. B.

BORGHETTO. Bourgade d'Italie, prov. de Vérone, sur le Mincio, théâtre de plusieurs combats.

BORGHI (Luigi), et non BORGO ni DEL BORGO, historien italien, qui vécut dans le courant du XVIe siècle. Secrétaire du Sénat, il fut chargé par un décret du Conseil, en 1552, d'écrire l'histoire de la République de Venise ; il se mit à l'œuvre, mais ne put en rédiger que les deux premiers livres et une partie du troisième. Conservé dans la Bibliothèque de Saint-Marc, ce manuscrit, connu sous le titre de *Storia segreta*, a été publié par Tommaso Gar dans le t. VII de *l'Archivio storico italiano : Storia Veneziana di Daniele Barbaro, supplita nella parte che manca colla Storia segreta di L. Borghi*. D'après Gar, Borghi n'aurait fait que copier le manuscrit même de Barbaro en dissimulant son larcin sous des prologues, épilogues et dédicaces. Ces annales étaient rédigées à l'usage exclusif des sénateurs; Borghi connaissait sans doute assez bien son monde pour être assuré qu'aucun de ceux pour lesquels il écrivait ne dépasserait la *Dédicace*.

BIBL. : *Avertissement* et *Notes* de la IIe partie de l'ouvrage cité.

BORGHI-MAMO (Adélaïde BORGHI, épouse MAMO, connue sous le nom de Mme), l'une des cantatrices les plus remarquables de l'époque contemporaine, née à Bologne le 9 août 1829. Elle a obtenu pendant vingt-cinq ans, grâce à sa voix superbe de *mezzo-soprano* et à son grand talent vocal et dramatique, d'éclatants succès en Italie, en France, en Angleterre et en Russie. Son début, qui date de 1846, eut lieu à Urbino, dans *il Giuramento* de Mercadante. Après avoir parcouru l'Italie pendant plusieurs années, elle fut engagée, en 1853, au Théâtre-Italien de Paris, où elle se produisit avec éclat dans *il Trovatore*, *Semiramide*, *Matilde di Sabran*, *il Crociato in Egitto*, *gli Arabi nelle Gallie*. Au bout de trois années, Mme Borghi-Mamo passait de la scène des Italiens sur celle de l'Opéra, où ses succès n'étaient pas moins grands, dans le *Prophète* et la *Favorite*, puis dans les rôles d'Azucena dans le *Trouvère*, etc. En 1860, Mme Borghi-Mamo rentrait au Théâtre-Italien pour y créer le rôle principal d'un opéra nouveau de M. Gaetano Braga, *Margherita la Mendicante*, et bientôt elle quittait Paris pour poursuivre à l'étranger, principalement en Angleterre et en Russie, le cours de sa brillante carrière. Depuis quinze ans environ, elle a renoncé au théâtre, et elle s'est, croyons-nous, fixée à Florence. — Une fille de cette grande artiste. Mlle *Erminia* Borghi-Mamo, s'est elle-même révélée, depuis une douzaine d'années, comme une cantatrice remarquable.

BORGHOLM. Ville et port de l'île suédoise d'Oeland, sur la côte occidentale de celle-ci, à l'E. de la prov. de Calmar.

BORGHT ou **BORCHT** (Les van der). Nom d'une famille de tapissiers de Bruxelles qui fournit au XVIIe et au XVIIIe siècle de nombreux artistes et maîtres hauts-lisseurs. Leur nom est fréquemment cité dans les archives

de leur ville natale, mais leur histoire est bien difficile à dégager de celle de leur industrie elle-même, et les détails biographiques manquent absolument. Quelques-unes de leurs œuvres, qui ont subsisté, montrent qu'ils traitaient les paysages et les sujets historiques avec une rare perfection. Ce fut vers 1676 seulement qu'un membre de cette famille, *Jacques*, acquit des métiers de haute-lisse et fit exécuter lui-même des tapisseries; les précédents représentants du nom, depuis 1604, s'étaient bornés à peindre des cartons pour les maîtres-tapissiers. Les archives constatent qu'il fut mis en jouissance des avantages et franchises diverses que la ville accordait aux maîtres de cette industrie privilégiée. C'est à lui qu'il faut sans doute attribuer cette pièce dans le genre *Téniers* qui a figuré il y a quelques années à l'exposition d'Orléans (V. *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIV, 2e période) et la grande pièce du *Triomphe de Neptune et Amphitrite* qui appartient à la famille de Spoelberg, à Bruxelles. Il vivait encore vers 1706. — Cet artiste eut pour contemporain un homonyme, distingué par le surnom de *A. Castro*, équivalent latin du flamand van der Borght; on ignore quel fut au juste leur degré de parenté, mais il est certain que celui-ci reçut des commandes importantes du gouverneur général des Pays-Bas et de maréchaux de France, et qu'on lui fit des propositions brillantes pour l'engager à se fixer dans les Etats de Louis XIV. — Un second van der Borght, dit *A. Castro*, *Gaspar*, fut avantagé en 1694 par la ville de Bruxelles, et l'on sait qu'il fut soutenu par la protection et les commandes du roi d'Angleterre, Guillaume III, et de l'Electeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, à une époque où l'industrie des tapisseries allait en déclinant. On connaît un grand nombre de pièces signées *A. Castro*, sans autre indication; elles représentent principalement des *Chasses*.

Au commencement du XVIIIe siècle, on ne comptait plus à Bruxelles que 53 métiers à tapisseries; sur ce faible



Le Miracle des Hosties à l'église de Sainte-Gudule, d'après la tapisserie de Jacques van der Borght (1785).

reliquat, deux van der Borght, *Gaspar* et *Jacques* en occupaient 13. Un autre membre de la famille, *François*, fut doyen des tapissiers bruxellois de 1727 à 1761; c'est à lui qu'on doit cette *Fête champêtre* provenant du palais royal de Turin, qui fut si grandement admirée à l'exposition de Milan (1874). — *Jean-François* van der Borght, fils de Gaspar, et mort en 1772, fut le père de *Jacques*, sur l'histoire duquel nous possédons de plus nombreux documents que pour ses devanciers. Protégé par le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, et par le Conseil des finances, il reçut le titre, purement honorifique, de directeur de la fabrique de Sa Majesté aux Pays-Bas. Les nombreuses pétitions et suppliques qu'il présenta montrent à quel degré d'abandon était tombé son art, jadis si honoré : il ne comptait plus qu'un seul maître, sur quatorze qu'il y avait eu jadis; il essaya vainement aussi de faire établir une école de tapisserie, analogue à celle qui fut établie depuis à notre manufacture des Gobelins. La révolution brabançonne et la première invasion française donnèrent le coup de grâce à la fabrique bruxelloise, et Jacques van der Borght, son illustre et dernier représentant, mourut en 1794. C'est à lui que l'on doit, entre autres pièces, les tapisseries de Sainte-Gudule, représentant le *Sacrilège* et le *Miracle des Hosties*, d'après les cartons de De Haese, peintre de Marie-Thérèse; commandées en 1781 par le chapitre, et payées 2,000 fr. chacune, elles témoignent que, en dépit de l'inconstance de la mode, l'art de la tapisserie était encore, et plus que jamais, digne de son ancienne réputation. Ad. THIERS.

BIBL. : A. WAUTERS, *les Tapisseries bruxelloises;* Bruxelles. — *J. Baertsoen*, 1878, in-8. — E. MÜNTZ, PINCHART et J.-J. GUIFFREY, *Histoire générale de la Tapisserie.* — E. MÜNTZ, *la Tapisserie;* Paris.

BORGIA (Alfonso) (V. CALIXTE III, pape).

BORGIA (Roderigo) (V. ALEXANDRE VI, pape).

BORGIA (Cesare), célèbre prince italien du XVe siècle, né à Rome en avr. 1474 selon M. Ed. Alvisi, selon d'autres en 1475 ou 1476, mort sous les murs de Pampelune le 12 mars 1507. Il était fils de Roderic Borgia, qui devint pape sous le nom d'Alexandre VI, et de la dame Rosa Vanozza de Catanei. Son père était Espagnol de naissance, mais Romain d'adoption, et allié aux grandes familles romaines des Savelli, des Gaetani, des Orsini. Il destina le jeune César à la carrière ecclésiastique, réservant pour les armes son fils aîné Jean, duc de Gandia. César, élevé avec le plus grand soin dans le goût des lettres classiques, par un rhéteur originaire de Majorque et membre de l'Académie littéraire de Pomponio Lœto, fréquenta le collège de la Sapience à Pérouse et suivit à l'Université de Pise les leçons de Philippe Decio, célèbre canoniste. Dès l'âge de quatorze ans, il obtint le titre de protonotaire apostolique. En 1492, il reçut du pape Innocent VIII l'évêché de Pampelune, et en 1493, de son père devenu pape, l'archevêché de Valence, et le chapeau de cardinal (20 sept.) du titre de Sainte-Marie Majeure. César devint alors le dispensateur principal des grâces qu'accordait le pape. Il encouragea les arts et les artistes et favorisa tout particulièrement le peintre Benedetti, dit *il Pinturricchio*, qui l'a représenté au château Saint-Ange, parmi les membres de sa famille. Quand Charles VIII vint à Rome, il exigea que le jeune César Borgia lui fût livré comme otage à la suite du traité qu'Alexandre VI venait de signer avec lui. Mais à Velletri, César se glissa hors du camp français, déguisé en palefrenier, et le pape put faire alliance de nouveau avec les ennemis du roi de France. Cependant César Borgia était jaloux de son frère aîné. Cavalier de belle mine, brave, ambitieux et plus fait pour le service des armes que pour celui de l'autel, il ne pouvait souffrir que le duc de Gandia disposât de toutes les forces du Saint-Siège, comme capitaine général et gonfalonier de l'Eglise. Le 14 juin 1497, César offrit à son frère un repas d'adieu avant d'aller à Naples pour couronner au nom du pape le nouveau roi Frédéric. Le repas se prolongea fort avant dans la nuit. Les deux frères se quittèrent gaiement; mais le duc ne reparut pas. Sur le rapport d'un batelier du Tibre, qui avait vu un cavalier, suivi de plusieurs *bravi*, jeter un cadavre dans le fleuve, on retrouva le surlendemain le corps du malheureux duc de Gandia percé de neuf coups d'épée. Le pape procéda avec une activité fiévreuse à l'enquête sur le crime; puis il l'arrêta tout d'un coup et sans motif plausible. « Rome entière, dit Raphaël de Volterra, murmurait le nom du meurtrier, mais personne n'osait

le prononcer tout haut. » Malgré les tentatives de réhabilitation de M. Ed. Alvisi, il semble bien que le pape ait subitement arrêté l'enquête sur le meurtre par crainte de découvrir le nom du meurtrier. Il plana à cause de cela un certain doute sur l'assassin. Mais Alexandre VI fut persuadé que César était le coupable, et la postérité ne peut juger autrement que ce malheureux père. Atterré de l'audace criminelle de son fils, il n'osa cependant pas lutter contre lui, encore moins le punir. César, devenu par ce meurtre le chef de la dynastie de Borgia, fut relevé de ses vœux ecclésiastiques et échangea le chapeau de cardinal pour le titre de gonfalonier de l'Eglise. Alexandre VI semblait abdiquer entre ses mains; il ne fut plus que l'instrument de l'ambition formidable de son fils, qu'il admirait en le servant. Ce fut pour César Borgia le commencement d'une fortune qu'il rêvait sans limites. Son nom semblait le pousser aux grandes choses : *aut Cœsar aut nihil*, être César ou rien, lui répétaient ses flatteurs. L'expédition de Charles VIII avait abaissé les Sforza de Milan et les Aragonais de Naples. Les Médicis avaient été chassés de Florence. Seul, le crédit des Borgia était resté intact. César conçut le projet de constituer un Etat compact de tous les petits fiefs de la Romagne dont la soumission au Saint-Siège était très précaire. Ces premières conquêtes lui auraient permis de prendre Bologne, de confisquer Florence et la Toscane; il fût devenu roi de la Romagne, c.-à-d. de l'Italie centrale. Arriver à être le grand despote de toute l'Italie, tel fut le but qu'il poursuivit constamment. Pour l'atteindre, il exploita surtout l'affection sans bornes que lui portait son père. Alexandre prit en main la diplomatie, et César l'action militaire. Pour cela il lui fallait de l'argent et des hommes. Il alla en France chercher l'un et l'autre. C'était le moment où Louis XII voulait divorcer avec la pauvre boiteuse Jeanne de France, pour épouser Anne de Bretagne. César fut chargé par son père de porter la bulle du divorce. Son ambassade frappa les contemporains par l'extrême magnificence qu'il y déploya. Une flotte aux voiles de pourpre, une suite de gentilshommes richement costumés, des mules ferrées d'argent destinées à porter au roi les présents du pape, devaient rehausser son prestige. Louis XII, en échange de la bulle de divorce et de l'alliance pontificale, lui accorda le duché de Valentinois avec une compagnie de cent lances garnies et une pension de 20,000 livres. Au printemps de 1499, il épousa Charlotte d'Albret, sœur du roi de Navarre, et se fit appeler César Borgia de France. Deux mille chevaux et six mille fantassins français le suivirent en Italie.

C'était une armée véritable (1499). Aussi la Romagne fut-elle bientôt conquise. Imola, Forli, Césène, qui appartenaient à la maison de Riaro, Pesaro, le domaine de Jean Sforza son beau-frère, Rimini, occupé par Pandolfo Malatesta, et Faenza, par Astorre Manfredi, tombèrent successivement entre ses mains. Très cruel à l'égard des barons, César fut bien accueilli par le peuple et laissa aux villes leurs franchises. Alexandre VI donna solennellement à son fils l'investiture du duché de Romagne (1501). L'année suivante il réclama à Montefeltro, duc d'Urbin, ses canons pour prendre Camerino; l'artillerie de Montefeltro fut tournée contre Urbin, qui subit à son tour, ainsi que Camerino, la loi du vainqueur. Plusieurs des seigneurs qui défendaient contre César leurs places fortes furent tués par le fer et le poison : la plupart réussirent à s'enfuir. A ce moment, une intrigue fut nouée avec quelques seigneurs de Toscane pour livrer Florence à César. Louis XII s'émut de la clameur de toute l'Italie inquiète. César eût dû borner son ambition à la possession de la Romagne. En prenant Urbin et Camerino, en enlevant Pérouse aux Baglioni, en menaçant Bologne, Sienne et la Toscane, César voulait souder ses Etats avec ceux de l'Eglise. Tous les princes de l'Italie moyenne se sentirent menacés, quand il tenta de prendre Bologne aux Bentivogli. Montefeltro d'Urbin, les Orsini, les Vitelli, les Baglioni, les maîtres de Fermo, de Sinigaglia, de Sienne, qui tous faisaient métier de condottieri, se liguèrent ensemble pour lui résister. César prodigua les menaces et les promesses séduisantes pour dissoudre la ligue. Plusieurs de ses chefs s'engagèrent à son service et avec leur aide il défit les autres. Montefeltro dut quitter de nouveau Urbin, et Jean de Varano, Camerino; Sinigaglia fut pris à François-Marie de la Rovère. Mais César, selon le mot de Machiavel, ne pardonnait jamais à qui l'avait offensé. Le 31 déc. de l'an 1502, il fit saisir les capitaines qui, par leur défection, avaient le plus contribué à ses dernières victoires : Vittellozzo Vitelli, Oliverotto, seigneur de Fermo, François de Todi, un Orsini, un Gravina, et il les fit exécuter sous ses yeux. C'est la sanglante tragédie de Sinigaglia. M. Alvisi, pour innocenter César, fait remarquer que beaucoup de massacres aussi sanguinaires furent ordonnés par les condottieri de cette époque. Ce n'est pas une justification suffisante. M. Alvisi peut tout au plus prouver que César était un habile homme et ne valait pas moins que les plus féroces et les plus hypocrites de ses contemporains. Mais il ne valait pas mieux non plus. Là doit s'arrêter la tentative de réhabilitation en faveur de César. En même temps, Alexandre VI faisait arrêter, étrangler ou emprisonner tous les autres chefs de la famille des Orsini. César Borgia songea très sérieusement alors à se faire nommer par son père roi de la Romagne. Il semblait maître de l'avenir. Sa fortune pouvait braver les hasards d'une élection pontificale. Il allait peut-être faire « l'Italie d'un seul morceau ». Il avait tout prévu, même la fin prochaine de son père ; mais il n'avait pu prévoir que lui-même serait moribond lors de la mort du pape. A la suite d'un repas offert par le cardinal Adrien dans une de ses vignes, Alexandre VI et César tombèrent gravement malades. Le pape, plus affaibli par l'âge que son fils, mourut (18 août 1503).

D'après le récit de Guichardin, on a cru longtemps qu'ils avaient tous deux été empoisonnés. Il est plus probable, d'après le récit de l'ambassadeur vénitien Giustiniani et de Burchard, que le pape succomba à une atteinte de la *malaria* dont triompha la robuste constitution de son fils. Sa fortune tomba aussi rapidement qu'elle avait été édifiée. Ses ennemis nommèrent Pie III, qui mourut au bout de trois semaines, et le cardinal Julien de la Rovère, qui devint le pape Jules II. Réfugié au château Saint-Ange, César Borgia livra les trésors de son père pour sauver sa vie, renonça à toute prétention sur la Romagne, où rentrèrent tous ceux qui restaient encore de ses anciens ennemis. Il chercha un asile auprès de Gonzalve de Cordoue, et celui-ci le livra à son maître Ferdinand le Catholique, qui le retint captif pendant deux ans au château de Medina del Campo. César réussit à s'en évader, se mit au service de son beau-frère le roi de Navarre, et termina ses jours en aventurier, tué d'un coup de lance sous les murs de Pampelune qu'il assiégeait.

César Borgia ne constitue pas une exception monstrueuse parmi les princes de l'Italie du XV[e] siècle. Sans doute il a été le démon de sa famille, et il doit porter la plus lourde part de la réputation maudite des Borgia. Mais beaucoup des contemporains, les Visconti, les Sforza, les Este, les Bentivogli, furent aussi cruels et aussi fourbes, aussi peu soucieux de l'opinion et de la morale. « Chacun comprend, dit Machiavel, combien il est louable dans un prince de garder la foi, d'agir sincèrement et non par la ruse. Mais l'expérience de nos temps nous montre qu'il n'est arrivé de faire de grandes choses qu'aux princes qui ont fait peu de cas de leur parole, qui ont su adroitement tromper les autres et qui à la fin ont su vaincre ceux qui s'étaient confiés à leur loyauté. » Cependant nul n'apporta dans son rôle de tyran plus d'esprit de suite, plus de ténacité, plus d'indifférence au crime, une âme plus altière et plus exempte de scrupules ou de remords. Il fut un véritable virtuose du despotisme. C'est ce qui explique qu'il ait été choisi par Machiavel pour devenir le héros de son triste ouvrage du *Prince*. H. VAST.

Bibl. : Tommasi, *Vita del duca di Valentino*; 1655, in-4. — Gordon, *Alexandre VI et les Borgia*.— Johannis Burchardi, Argentinensis, *Diarium, 1483-1505*, édit. Thuasne; Paris, 1883-1886, 3 vol. in-4.— *Dispacci di Antonio Giustinian, ambasciatore veneto in Roma, 1502-1506*, édit. Villari; Florence. — Edoardo Alvisi, *Ces. Borgia, duca di Romagna*; Imola, 1878, in-8.— Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, t. VII. — V. aussi dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 déc. 1887 et du 1er mars 1888 deux excellents articles de M. Gebhart, qui doivent former deux chapitres d'un ouvrage projeté sur les Borgia.

BORGIA (Lucrezia), sœur de César Borgia, née à Rome en 1480, morte à Ferrare le 24 juin 1519. Bien que très calomniée, le souvenir des crimes de son odieuse famille ne doit pas cependant empêcher d'être impartial à son égard. Malheureusement elle servit d'instrument pour les projets ambitieux de son frère. Ses mariages successifs étaient destinés à hâter la fortune de César. Sa remarquable beauté, son esprit cultivé, sa nonchalance naturelle la disposaient à ce rôle, qui lui fut imposé sans qu'elle en eût presque conscience. Elle fut fiancée, dès le jeune âge, successivement à deux seigneurs espagnols, don Chérubin de Centellos et Gaspardo de Procida; mais Alexandre VI, devenu pape, lui fit contracter une union plus relevée avec Jean Sforza, seigneur de Pesaro, bâtard de la famille des ducs de Milan (1493). « Les chroniques de Pesaro racontent ainsi par quel hasard il échappa à une mort violente : Un soir, Giacomino, camérier du seigneur Jean, se trouvait dans la chambre de Mme Lucrèce; César, frère de celle-ci, entra; Giacomino, par l'ordre de madame, s'était caché derrière un fauteuil. César parla librement à sa sœur et dit que l'ordre était donné de tuer Jean Sforza. Quand il fut parti, Lucrèce dit à Giacomino: « Tu « as entendu ; va et avertis le. » Le camérier obéit à l'instant; Sforza se jeta sur un cheval turc et à bride abattue vint en vingt-quatre heures à Pesaro où son cheval tomba mort. César se fit ainsi un ennemi mortel; mais il prit en même temps une leçon de prudence et une salutaire aversion pour les paroles inconsidérées. Le pontife déclara, en vertu de son autorité canonique, la nullité du premier mariage de sa fille. Lucrèce, qui aima sincèrement tous ses maris, pleura quelques jours le premier chez les nonnes de Saint-Sixte » (M. Gebhart). Au mois de juil. 1498, Lucrèce, veuve d'un mari toujours vivant, épousa don Alphonse de Bisceglie, enfant de dix-sept ans, fils naturel d'Alphonse II. Ce mariage ne dura pas longtemps. Par suite de leur alliance avec Louis XII, les Borgia étaient entraînés à combattre les Aragonais de Naples. Au lendemain du jubilé de l'an 1500, qu'il avait célébré avec sa femme et toute la famille pontificale, le malheureux duc de Bisceglie fut blessé par quatre hommes masqués sur les degrés de Saint-Pierre et laissé pour mort. « L'assassin, dit un ambassadeur de Venise, est le même qui a tué le duc de Gandia et jeté son corps dans le Tibre. » Lucrèce le soigna avec le plus grand dévouement pendant trente-quatre jours et le pape le fit garder par seize de ses serviteurs. Mais César Borgia, en visitant le blessé, avait tenu un horrible propos: « Ce qui ne s'est point fait au dîner se fera au souper. » En effet, le 18 août 1500, César entra dans la chambre d'Alphonse, chassa d'un geste Lucrèce ; son bravo attitré Michelotto étrangla sur son lit le duc de Bisceglie. Lucrèce alla pleurer son second époux dans son château de Nepi. Ses larmes avaient irrité César, qui ne souffrait même plus qu'on pleurât ses victimes. A ce moment se place le plus douloureux mystère de la vie des Borgia : Lucrèce donna le jour en 1498 à un fils après son second veuvage. En 1501 on retrouve auprès d'elle un enfant de trois ans du nom de Giovanni, qu'elle élevait comme son frère. Par deux bulles conservées à l'*Archivio* de Modène, Alexandre reconnaît cet enfant. Par la première Alexandre déclare qu'il est fils de César Borgia de France ; par la seconde qu'il est son propre fils. Ce double aveu de paternité permet d'indiquer les termes du problème sans qu'on puisse le résoudre. Il explique les graves accusations des contemporains contre la trop complète intimité du père, du fils et de la sœur. D'ailleurs elle assistait avec plaisir aux fêtes plus que païennes données par son père dans les palais pontificaux. (V. dans Burchard à la date du 31 oct. 1501, le récit d'une orgie de nuit restée célèbre. Cependant du jour où elle eut épousé Alphonse d'Este, duc de Ferrare (1501) elle mena une vie plus régulière. Une brillante cour de lettrés et d'artistes, dont faisaient partie Bembo, le futur cardinal et l'Arioste, lui prodigua les louanges les plus flatteuses. L'Arioste célèbre ses vertus dans une octave de l'*Orlando furioso*. En réalité Lucrèce Borgia a été beaucoup plus indifférente au mal que réellement criminelle, et plutôt dénuée de sens moral que vraiment immorale. Le mot d'*amorale* convient très bien pour la qualifier. « En elle, dit M. Gebhart, tout est fuyant, indécis, timide, l'esprit comme le visage, avant tout le caractère. Il est facile de plaider sa cause ; elle fut dans les mains de son père et de son frère comme une cire molle, une esclave gracieuse que l'éducation n'a point formée à la pudeur, à la dignité délicate de la femme, très douce, résignée d'avance aux plus navrantes aventures qu'une sorte d'inconscience morale lui rendait moins douloureuses. Elle dut s'habituer à la souffrance, comme elle s'habitua à l'étrange spectacle de la cour paternelle ; dans le billet qu'elle écrivit d'une main mourante à Léon X, on entend comme la plainte tranquille d'une malheureuse à qui son passé a laissé une impression de mélancolie plutôt que d'effroi. » Victor Hugo a fait de Lucrèce Borgia l'héroïne d'un de ses beaux drames. Il la peint beaucoup plus selon la légende que selon la vérité historique. H. Vast.

Bibl. : Gregorovius, *Lucrezia Borgia*. — Cet ouvrage a été traduit de l'allemand par M. Paul Regnaud ; Paris, 1876, 2 vol. in-8.

BORGIA (Saint François de), grand d'Espagne, duc de Gandie, troisième général des jésuites, né en 1510 à Gandie, royaume de Valence, mort en 1572. Sa famille avait donné à l'Eglise deux papes, Calixte III et le célèbre Alexandre VI; il descendait, par sa mère, de Ferdinand V. Attaché très jeune à la cour de Charles-Quint, il acquit par d'incontestables vertus la faveur de l'impératrice Isabelle, qui lui fit épouser Eléonore de Castro, sa protégée, et le choisit pour son grand écuyer. Quand cette impératrice fut morte, Borgia fut chargé de conduire son corps à Grenade; il devait assister à l'ouverture du cercueil et attester l'identité. Le cadavre ayant été atteint par une rapide décomposition, la vue des ravages hideux causés par la mort, donna une suprême impulsion aux sentiments de dévotion espagnole que Borgia portait en lui depuis son enfance ; il fit vœu d'entrer en religion, s'il perdait sa femme. Charles-Quint le fit chevalier de Saint-Jacques et le nomma vice-roi de Catalogne. Ce fut alors que le P. Aaros, un des premiers profès de la Compagnie de Jésus, vint prêcher à Valence ; ses sermons ayant fait une vive impression sur Borgia, il le mit en correspondance avec Ignace de Loyola. Le résultat immédiat de ces relations fut la fondation à Gandie d'un collège, le premier où les jésuites donnèrent l'enseignement et qui devint une université. — Borgia avait trente-six ans lorsque sa femme mourut; elle lui laissait cinq enfants. Néanmoins, il résolut d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Ignace estima qu'il fallait sans retard l'attacher à son œuvre ; pour lui laisser les moyens de régler ses affaires et de pourvoir au sort de ses enfants, il obtint pour lui deux brefs du pape l'autorisant, contrairement aux statuts de l'ordre, à rester dans le monde pendant quatre ans après sa profession. Borgia partit pour Rome en 1550 ; il pria l'empereur de conférer à son fils son titre de duc de Gandie. Ignace l'envoya bientôt prêcher dans les principales villes de l'Espagne et du Portugal et le chargea, en qualité de vicaire, de visiter les maisons des jésuites en ces pays. Quand Charles-Quint se fut retiré au monastère de Saint-Just, il l'appela auprès de lui. L'empereur mourut en 1558. Pendant que Lainez, le deuxième général des jésuites, était retenu par les affaires de France, et Salmeron, son vicaire, par le

Concile de Trente, Borgia les remplaça dans le gouvernement intérieur de l'ordre. A la mort de Lainez, il fut élu général (1565), en l'année où fut aussi élu le pape Pie V, qui mourut la même année que lui. Il avait profité de ses relations avec Charles-Quint pour dissiper les préventions de ce prince contre les jésuites. Pie V le commit pour accompagner le cardinal Alexandrin, son neveu, dans sa légation en France, en Espagne et en Portugal, pour solliciter des secours, afin d'organiser contre les Turcs les armements qui aboutirent à la victoire de Lépante. La faveur dont il jouissait auprès de ce pape valut à son ordre tous les privilèges que la papauté peut accorder. —Borgia fut élu en un temps où les jésuites, qui ont presque toujours trouvé au moment opportun l'homme qu'il leur fallait, avaient besoin d'un chef grand seigneur, bien vu par les princes et possédant l'expérience de l'administration. Mais on a fort exagéré la part qu'il a prise à l'organisation de l'ordre. Avant l'élection de ce général, la *Constitution*, dont le plan essentiel se trouve dans les statuts d'Ignace de Loyola, avait reçu sa forme définitive des mains de Lainez et de Salmeron, et l'assemblée générale de 1558 avait ordonné d'y joindre les *Déclarations*, qui sont leur œuvre. Ces Déclarations fixent le sens de la Constitution et déterminent la pratique de la Société. Borgia améliora les détails d'application : il établit un noviciat à Rome, multiplia et réglementa les missions, perfectionna la méthode et les procédés de la prédication. — Il fut béatifié en 1624, par Urbain VIII, et canonisé en 1671, par Clément X. Fête le 10 oct. Il a écrit en espagnol un grand nombre d'ouvrages, dont la liste se trouve dans la *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu*. Ils ont été traduits en latin. Leur titre indique leur genre, par exemple : *Collyre spirituel*, *Miroir chrétien*. Sa *Vie* a été écrite par le P. Vergus (Paris, 1672, in-4), et en espagnol par le P. Ribadaneira, qui avait été son confesseur; traduction par Betencourt. E.-H. VOLLET.

BIBL. : CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus* ; Paris, 1844-1846, 6 vol. in-8. — MIGNET, *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Saint-Just* ; Paris, 1858 in-12, 3e éd.

BORGIA (Stefano), cardinal italien, né à Velletri le 6 déc. 1731, mort à Lyon le 23 nov. 1804. Il descendait de l'illustre famille des Borgia, et fut élevé par son oncle Alexandre Borgia, archevêque de Fermo. Dès son jeune âge, il montra un goût très vif pour l'antiquité, et il commença une collection archéologique qui alla toujours s'enrichissant. Comme gouverneur de Bénévent, il déploya aussi de grandes qualités d'administrateur. Pendant dix-huit ans, il fut secrétaire de la congrégation de la Propagande, ce qui lui permit de recevoir des missionnaires de toutes les contrées lointaines de précieux objets pour son musée. Il fut cardinal en 1789 et inspecteur général des enfants trouvés. A l'approche des Français, en 1797, Pie VI lui conféra une sorte de dictature à Rome et Etienne Borgia réussit à y maintenir l'ordre. Mais la République fut proclamée à Rome (1798) ; le pape Pie VI dut fuir, Etienne Borgia, emprisonné pendant quelque temps, reçut l'ordre de quitter les Etats romains et alla organiser auprès de Pie VI, à Valence, une nouvelle *Propagande*, d'où partirent quelques missionnaires. Il revint à Rome avec Pie VII et partagea comme auparavant sa vie entre l'administration et les lettres ; il fut chargé presque en même temps de la présidence d'un conseil économique pour ramener la prospérité matérielle et de la direction du collège romain. Il mourut à Lyon des fatigues de son voyage entrepris pour accompagner Pie VII au sacre de Napoléon (23 nov. 1804). Le cardinal Etienne Borgia est surtout célèbre pour son beau musée archéologique, où il accueillit libéralement les savants, leur désignant, leur prêtant toutes les pièces qui pouvaient les intéresser, les aidant généreusement de sa fortune particulière pour faciliter la publication de leurs œuvres. Il vendit un plat d'or pour subvenir aux frais d'impression du *Systema brahmanicum* du P. Paulin de Saint-Barthélemy. Il a laissé lui-même quelques ouvrages historiques, principalement une histoire de Bénévent (*Istoria della città di Benevento;* Rome, 1763-1769, 3 vol. in-4). Une ancienne mappemonde de son musée, gravée par les soins de son neveu Camille Borgia (1797), et intéressante pour l'histoire de la géographie, est connue sous le nom de *Mappemonde du cardinal Borgia*. Le P. Paulin de Saint-Barthélemy et plusieurs autres savants ont décrit les plus curieux morceaux du musée de Velletri. H. V.

BIBL. : PAULIN DE SAINT-BARTHÉLEMY, *Vitæ synopsis Steph. Borgiæ* ; Rome, 1805, in-4. — CANCELLARIERI, *Elogio del card. Stef. Borgia* ; Rome, 1806, in-4.

BORGIANI (Orazio), peintre-graveur italien. Il vivait à Rome dans la première moitié du XVIIe siècle ; son œuvre principale est une suite de cinquante-deux estampes d'après Raphaël.

BORGNE (Guy le), héraldiste français. « Guy le Borgne, escuyer, sieur du Treuzcoët, conseiller du roy, alloué ex baillif en la jurisdiction royale de Lanmeur », tels sont les noms et qualités de l'auteur de l'*Armorial breton*, publié en 1667 et dédié à Mgr le premier président du Parlement de Bretagne (d'Argouges) (Rennes, pet. in-fol.). Trois éditions de ce livre sont devenues excessivement rares. Outre la désignation des noms, qualités, armes et blasons des nobles de Bretagne, l'ouvrage contient une « Instruction des termes usitez au blason des armoiries ». Il est considéré comme le meilleur livre sur la matière (la 2e éd. porte le titre *Armorial de Bretagne*). H. G. DE G.

BORGNE (Benoît le) (V. BOIGNE [Benoît, comte de]).

BORGNET (Claude-Joseph-Adolphe), professeur et historien belge, né à Namur le 28 mars 1804, mort à Liège le 15 févr. 1875. Après avoir conquis à l'Université de Louvain le grade de docteur en droit, il revint dans sa ville natale et combattit avec ardeur le gouvernement hollandais. Après la révolution de 1830, il devint juge d'instruction et, en 1837, fut nommé professeur d'histoire du moyen âge et d'histoire nationale à l'Université de Liège ; et plus tard appelé à faire partie de l'Académie royale de Belgique et de la commission royale d'histoire. Borgnet publia un grand nombre d'ouvrages; de consciencieuses recherches et une haute impartialité leur ont valu un légitime succès. Nous mentionnerons spécialement : *Lettres sur la Révolution brabançonne* (1834, 2 vol.) ; *Histoire des Belges à la fin du* XVIIIe *siècle* (1844, 2 vol.; 2e édit. 1861); *Philippe II et la Belgique* (1850) ; *Guide du voyageur en Ardenne* (1856) publié sous le pseudonyme de *Jérôme Pimpurniaux*. Borgnet a aussi publié la *Chronique de Jean de Stavelot* (1862) et les cinq premiers volumes de *Ly Mireur des histors*, chronique de Jehan des Preïs, dit d'Outre-Meuse. E. H.

BIBL. : A. LE ROY, *Liber Memorialis de l'Université de Liège*, id. *Annuaire de l'Acad. de Belgique*, 1876.

BORGNIS (J.-A.), savant d'origine italienne, né à Domo d'Ossola, au pied du Simplon, vers 1781, mort à Paris, professeur de mécanique. On lui doit : *Traité de mécanique appliquée aux arts* (Paris, 1818-20, 8 vol. in-4) ; *Dictionnaire de mécanique appliquée aux arts* (Paris, 1823, in-4) ; *Théorie de la mécanique usuelle ou introduction à l'étude de la mécanique appliquée aux arts* (Paris, 1821, in-4); *Traité élémentaire de construction appliquée à l'architecture civile* (1823, 2 vol. in-4), etc. Il était membre de l'Académie des sciences de Turin.

BORGNIS-DESBORDES (Gustave), général français, né à Paris le 22 oct. 1839. Sous-lieutenant dans l'artillerie de marine le 1er oct. 1861, lieutenant le 1er oct. 1863, capitaine le 5 janv. 1867, chef d'escadron le 1er mai 1876, il se fit remarquer par son énergie et sa bravoure et reçut le 4 oct. 1880, de l'amiral Cloué, ministre de la marine, la mission périlleuse d'occuper le Haut-Sénégal jusqu'à Kita et d'étudier le pays entre Bafoulabé et le Niger en vue de l'établissement d'un chemin de fer des-

tiné à relier Médine et Bammako, Manabougou ou Dina. Nommé lieutenant-colonel le 9 nov. 1880, Borgnis-Desbordes quittait Saint-Louis le 11 nov. ; il tomba gravement malade quelques jours plus tard et ne put arriver à Médine que le 11 déc. Il lui fallut trois mois pour organiser l'expédition, retardée surtout par une grave épidémie de fièvre typhoïde. Le 9 janv. 1881, la colonne composée seulement de 424 hommes se mettait enfin en route. Le colonel arrivait à Bafoulabé le 17 janv., et atteignait Kita le 7 févr. après une marche des plus difficiles. Dès le 12 il fallut attaquer l'important village de Goubanko, qu'on dut emporter d'assaut après un combat acharné. On construisit un fort à Kita et la colonne revint à Saint-Louis le 12 juin 1881. La campagne de 1881-1882 devait avoir pour objet d'aller jusqu'au Niger et de s'y établir, ainsi que le colonel Desbordes l'avait proposé au ministre de la marine. Mais une épidémie de fièvre jaune à Saint-Louis empêcha de réaliser ces projets et on dut se borner à ravitailler Bafoulabé et Kita. Le colonel fit pousser activement les travaux de construction de Kayes. Arrivé à Bafoulabé le 26 déc. 1881, à Kita le 10 janv. 1882, il se décida à conduire le 16 févr. une petite expédition contre Samory, un des chefs les plus puissants du Soudan. Son audace et son sang-froid lui permirent, avec 221 soldats seulement contre près de 4,000 hommes, de brûler le 26 les camps retranchés de Samory, de le contraindre à la fuite et d'arrêter pour un temps la marche en avant de ce chef qui menaçait nos possessions. Revenu à Kita le 11 mars après être parvenu jusqu'au Niger, le colonel s'embarqua pour Saint-Louis le 15 juin. Le plan de la campagne 1882-1883 fut de poursuivre la marche en avant, d'atteindre les bords du Niger et de s'y installer. Parti de Kayes le 22 nov. avec 542 hommes, le colonel Borgnis-Desbordes arrivait à Kita le 16 déc., le 22 déc. il dirigeait une expédition contre Mourgoula. Les habitants n'essayèrent même pas de résister et, sans avoir tiré une cartouche, on détruisit, les 26 et 27 janv. 1883, les murailles de cette importante citadelle. On annihilait ainsi l'influence toucouleure dans cette région. Le colonel résolut alors de marcher sur Bammako. Il y arrivait le 1er févr. et dès le 7 posait la première pierre d'un fort et hissait, le drapeau français sur les bords du Niger. Le 29 mars Samory coupait sa ligne de ravitaillements, et dès le commencement d'avr. ses troupes attaquaient Bammako. La situation du colonel était des plus critiques. Les combats acharnés des 2, 5 et 12 avr. mirent en fuite les troupes de Samory et, après une vive poursuite (19-24 avr.), le rejetèrent dans le Sud. Ainsi de 1880 à 1883, le colonel Borgnis-Desbordes, avec des effectifs très réduits, avait réussi à placer sous notre protectorat un pays dont l'étendue est égale au tiers de la France. En récompense de ses brillants services, il fut nommé officier de la Légion d'honneur le 4 juil. 1882 et promu colonel le 31 mars 1883. Revenu à Paris, il fut inspecteur général adjoint de l'artillerie de la marine et des colonies et membre de plusieurs comités techniques. Nommé en sept. 1884 commandant de l'artillerie du corps expéditionnaire du Tonkin, il eut à rédiger sur l'affaire de Lang-Son un rapport concluant à la culpabilité du malheureux colonel Herbinger. Commandeur de la Légion d'honneur le 16 mars 1885, il fut nommé général de brigade le 25 juill. 1886 et obtint le 25 nov. 1887 le commandement d'une brigade du corps d'occupation du Tonkin et de l'Annam. Il était en tournée d'inspection à Nouméa au moment où il reçut sa nomination ; aussi n'a-t-il pu rejoindre son poste qu'au commencement de 1888.

Bibl.: *Ministère de la Marine et des Colonies, Sénégal et Niger. La France dans l'Afrique occidentale* (1879-1883 ; Paris, 1884, gr. in-8.

BORGO. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, à 17 kil. S. de cette ville; 803 hab. Bâti sur le sommet d'une colline de 300 m. d'alt. et adossée à la montagne de Stella. On jouit, de Borgo, d'un magnifique horizon. On découvre à gauche Bastia et une grande partie du cap Corse, à droite les cantons de Casinca, Tavagnia et Canipoloro, puis à ses pieds la vaste et riche plaine de Mariana. En face la mer Tyrrhénienne, limitée par les îles de Capraja, Elbe, Pianosa et Montecristo; plus loin, les côtes d'Italie, très visibles par un temps clair. Céréales, huile d'olive, vins, châtaignes, citrons, oranges et cédrats. Le territoire de Borgo est très fertile et assez bien cultivé. Malheureusement le développement agricole y est entravé par les exhalaisons, malsaines en été, de l'étang de Biguglia qui s'étend entre la plaine et la mer. Borgo est célèbre dans l'histoire de la Corse. En 1768, les insulaires, dirigés par Paoli, y remportèrent un avantage signalé sur les troupes françaises commandées par le marquis de Chauvelin, qui fut rappelé à la suite de cet échec. Ce brillant fait d'armes, dans lequel le comte de Marbœuf fut blessé, est connu dans le pays sous le nom de *Vêpres corses*. Corazzi.

BORGO-san-Bernardino. Ville d'Italie, prov. de Plaisance; 5,000 hab.

BORGO-san-Donnino. Ville d'Italie, prov. de Parme; évêché, fabriques de faïences; 10,000 hab. pour la commune entière.

BORGO-san-Lorenzo. Bourg d'Italie, prov. de Florence; 11,500 hab. pour la commune.

BORGO-san-Sepolcro (V. San-Sepolcro).

BORGO ou **BORGHI** (Pietro) et non *Borgida*, mathématicien italien, né à Venise dans la première moitié du xve siècle. On lui doit les deux ouvrages suivants : *Additiones in quibus etiam sunt replicæ Mathei Boringii* (Venise, 1483) ; *Libro de abacho de arithmetica* (Venise, 1484, in-4 ; autres édit., 1491, 1540 et 1567).

BORGO (Pietro), historien italien (en latin *Burgus*), qui vécut à Gênes au xviie siècle. Il embrassa la carrière des armes sans cesser de cultiver les lettres et servit dans l'armée suédoise pendant la guerre de Trente ans. Il raconta l'histoire de ses campagnes sous ce titre : *Commentarii de bello Suecico* (Liège, 1633, in-4 avec fig.). Il a écrit aussi un traité : *De Dominio serenissimæ Genuensis reipub. in mari ligustico* (Rome, 1641, in-4), où il revendique l'autorité de la république de Gênes sur les mers du voisinage. Un Hollandais, Grahwinckel, répliqua, en revendiquant la liberté des mers, dans l'ouvrage *Maris liberi vindiciæ* (La Haye, 1652, in-4).

BORGOGNONE (Ambrogio), peintre lombard, qui fleurit de 1473 à 1524. Les dates de sa naissance et de sa mort sont inconnues ; on n'a pas encore réussi à déterminer de façon certaine toutes les œuvres qui lui appartiennent ; et son nom même a prêté à de fréquentes erreurs. Lanzi, le premier historien sérieux de la peinture italienne (1804), va jusqu'à donner à trois artistes différents trois périodes de sa vie. Il s'appelait, en réalité, *Ambrogio Stefani da Fossano ;* il était né à Fossano, en Piémont ; et, si l'on songe combien son style se sépare nettement de celui des artistes lombards contemporains, on sera disposé à admettre, avec Rio, que ce surnom de *Bourguignon*, substitué partout à son nom de famille, peut exprimer une filiation artistique entre lui et l'école qui illustrait, au xve siècle, les États de Bourgogne. On dit que, sous le règne de Galeazzo Maria, il décora de fresques des parties du Castello de Milan ; mais l'assertion ne semble pas plus fondée que celle qui lui fait dessiner en 1473 la façade de la Chartreuse de Pavie. On peut attribuer à l'année 1485 le tableau d'autel qu'il fit pour S. Eustorgio de Milan, et qui représente la *Vierge entourée de saints ;* une fresque de la même année, conservée au musée Brera, oscille entre le style de Borgognone et celui de Foppa. Peut-être reçut-il de Foppa les premières leçons, et acheva-t-il dans l'atelier de Zenale son éducation de peintre. Il peignit d'abord à la *tempera ;* puis, forcé d'obéir à la mode, il peignit à l'huile, mais encore à la façon de la détrempe. Sa manière, d'abord sèche et timide pour les costumes, le détail

architectural (comme on observe aussi chez Buttinone et chez Zenale), s'élargit, s'assouplit peu à peu ; dès 1486, il était considéré comme un maître, lorsqu'on l'appela de Pavie pour travailler à la Chartreuse.

C'est à la Chartreuse de Pavie que l'on peut vraiment juger de ses progrès et connaître toutes ses qualités de sentiment et d'exécution ; car, s'il n'en fut pas l'architecte, il en fut au moins le principal décorateur. Il commença, en 1486, par fournir les dessins des incrustations en bois, ou *tarsie*, qui ornent les stalles du chœur, sculptées par Bartolommeo da Pola ; et il dut être dès lors, pendant plusieurs années, l'hôte des Chartreux. Le tableau d'autel de la chapelle du Crucifix, qui date de 1490, est encore fort inégal : le groupe des *Saintes femmes* est d'un bel effet, mais le *Christ en croix*, et les anges qui volent alentour (comme dans les compositions des primitifs) sont raides, mal dessinés. Les grandes fresques des absides furent sans doute terminées entre 1490 et 1494 ; et plusieurs années durent s'écouler avant que se complétât la décoration du vaste édifice ; bien que Borgognone fût aidé souvent par son frère Bernardino. Le tableau d'autel de la chapelle de Saint-Ambroise (1492) et celui de la chapelle de Saint-Syrus, sont les exemplaires les plus parfaits de la manière ample et noble qu'il conservera désormais. Dans le premier, saint Ambroise, vêtu du pallium, mitre en tête, et tenant d'une main la crosse épiscopale, de l'autre le livre et le fouet symboliques, est assis, de face au spectateur, sur un trône de bois sculpté. Des deux parts s'ouvrent deux fenêtres, laissant voir un ciel clair dont l'azur avive le tableau. A droite du saint, les SS. Satire et Gervais ; à gauche, sainte Marguerite et saint Protais, vu de trois quarts, une des plus délicates et ravissantes figures de l'art milanais : Borgognone s'est inspiré de Léonard. Le tableau qui représente saint Syrus bénissant, assis sous un dais, à l'intérieur d'une chapelle, entre deux évêques et deux diacres martyrs, est d'aspect plus austère, et s'harmonise merveilleusement avec la décoration à fresque de la voûte, où figurent quatre patriarches. Un *Saint Augustin*, peint sur un large panneau que l'on conserve dans l'ancienne sacristie, doit être le centre d'une grande composition dont faisaient autrefois partie un saint Pierre et un saint Paul, les évangélistes, des docteurs, enfin des anges, dispersés en divers endroits, rattachés à des tableaux de Pérugin et de Macrin d'Albe. On voit encore, dans l'ancienne sacristie, au-dessus de la porte, une *Vierge adorant l'enfant Jésus*, et à la voûte quatre bustes de chartreux ; à la voûte de la sacristie nouvelle, une délicieuse *Vierge allaitant*.

Borgognone retourne à Milan en 1494, et travaille deux ans à l'église de S. Satiro. Il va à Lodi en 1497, y peint la tribune de l'Incoronata en 1500 : en 1508, on lui commande un tableau d'autel pour l'église du Saint-Esprit, à Bergame : c'est une belle *Assomption*, toute lumineuse, attendrie, extatique comme une toile de l'école ombrienne. En 1512, il est de nouveau à Milan ; en 1522, il compose pour l'église de l'Incoronata de Nerviano un assez faible panneau, de grandes dimensions d'ailleurs, une *Vierge glorieuse entourée de saints*, que conserve aujourd'hui la galerie Brera. C'est le commencement de sa décadence, peut-être aussi de sa vieillesse. En 1524, toujours à Milan, il couvre de médiocres fresques le portique de S. Simpliciano, où il représente la *Légende de saint Sisinus ;* mais, s'il faut reporter à la même époque la grande fresque absidiale de cette même église (un *Couronnement de la Vierge*), on avouera qu'elle marque un retour bien franc à la manière délicate autant qu'élevée dont usait le peintre à Pavie. A partir de l'année 1524, on ne conserve plus d'œuvre authentique de Borgognone.

Comparable au Francia ou au Pérugin dans le choix délicat, la composition simple, le calme mesuré des sujets pieux, Borgognone force parfois la note dramatique comme Crivelli ou Alunno, outrant jusqu'au vulgaire l'expression de la douleur ; son *Crucifiement* à la Chartreuse de Pavie en est un exemple. Mais il revient très vite à la suavité qui lui est naturelle, et pouvait-il vivre à Milan sans subir enfin le charme de Léonard ? Il est impossible cependant de le classer parmi les disciples du maître ; il a moins de douceur pénétrante, mais aussi plus d'originalité distincte que Luini. Il occupe une place à part dans l'école lombarde, et il n'a point formé d'élèves. Il est à la fois miniaturiste habile dans les petits panneaux de Lodi, grand décorateur à la Chartreuse de Pavie, aux églises de Milan. En étudiant les œuvres de Borgognone, on est surpris de trouver, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, la ferveur religieuse du siècle de l'Angelico, unie à la sérénité savante de la Renaissance. Avec les galeries italiennes, le seul musée d'Europe qui soit riche en peintures de Borgognone est celui de Berlin.

A. Pératé.

Bibl. : Crowe and Cavalcaselle, *History of Painting in North Italy*, vol. II, pp. 41 et suiv. — Rio, *l'Art chrétien*, t. III, pp. 114 et suiv.

BORGOÑA (Juan de) ou Jean de **BOURGOGNE**, peintre dont le nom exact, le lieu et la date de naissance sont restés jusqu'à présent ignorés des biographes. Venu de Bourgogne, comme l'indique l'appellation sous laquelle on le désigne en Espagne, nous le voyons dès 1495 prendre une part importante à la décoration du cloître de la cathédrale de Tolède, où il peint la *Visitation*. Des comptes de dépense de la cathédrale, il résulte encore qu'en l'année 1499, Juan de Borgoña, en compagnie de Alvar Perez de Villoldo, reçoivent une somme de 6,740 maravédis pour la décoration qu'ils avaient peinte dans la *claustra* et spécialement pour la décoration de l'escalier. Vers cette même date, Juan travaille avec Alonso Sanchez et Luis de Medina dans l'amphithéâtre de l'Université d'Alcalá de Henáres ; puis, avec Francisco de Amberes et Fernando del Rincón, il revient se charger à Tolède de toute la décoration polychrome des figures et bas-reliefs formant le grand retable de la cathédrale, travail qui leur est payé plus d'un million de maravédis et qu'ils commencent un peu après l'année 1502. De 1508 à 1510, nous trouvons Juan de Borgoña occupé, en collaboration avec Villoldo et Francisco de Amberes, à peindre le retable de la chapelle mozarabe. En même temps, c.-à-d. en 1508, il passe un contrat avec le cardinal Cisneros qui lui confie l'achèvement de la décoration de la salle capitulaire d'hiver, laissée inachevée par Pedro Berruguete. Juan de Borgoña abandonnant, avec l'assentiment du cardinal, le cycle des compositions exécutées par Berruguete et dont les sujets étaient le *Jugement dernier*, la *Descente de croix*, le *Christ mort pleuré par les saintes Femmes* et la *Résurrection*, entreprit une nouvelle suite dont les thèmes furent empruntés à la vie de la Vierge, sujets plus en harmonie avec ses goûts et son tempérament d'artiste très incliné à la grâce et au sentiment. Ils représentent la *Réconciliation entre saint Joachim et sainte Anne*, la *Naissance de Marie*, sa *Présentation au Temple*, l'*Offrande au Seigneur*, sa *Mort*, son *Assomption* et enfin le *Don à saint Ildefonse de la miraculeuse chasuble*. Au-dessous de ces importantes peintures murales, exécutées à la manière du Pérugin, partie à fresque, partie retouchée *à tempera*, Juan de Borgoña peignit en buste les portraits des archevêques de Tolède, y compris celui du cardinal Francisco Jimenez de Cisneros. L'artiste s'est montré dans cet ouvrage un observateur assez naïf de la nature, tout en restant un dessinateur délicat et presque élégant ; ses figures sont d'une tournure aisée, bien dans le mouvement et très vivantes : elles ont beaucoup de caractère ; ses types de femmes sont agréables, même jolis : il leur donne, en général, un visage d'un ovale fin et légèrement allongé ; leur physionomie est pleine de charmes. Terminées en 1511, ces peintures furent payées à Juan de Borgoña au prix de 11,000 maravédis chacune.

Nous savons, par un document qui fait partie des archives de la cathédrale d'Avila, qu'en 1508, Juan de Borgoña, sans doute à la suite de la mort de Pedro Berruguete, avait été invité par le chapitre à peindre quatre panneaux qui manquaient encore pour compléter le retable du maître autel de la cathédrale: l'artiste s'était en outre engagé à livrer ces peintures pour le jour de la Toussaint de la même année, et à mettre en place, en les raccordant et en les réparant au besoin, les panneaux qu'avaient peints Santos Cruz et Pedro Berruguete. Pour chacune de ses propres compositions, Juan de Borgoña reçut une somme de 15,000 maravédis et une autre d'égale valeur pour la mise en place, les raccords, la restauration ou peut-être même l'achèvement des autres peintures. Les quatre panneaux de Juan de Borgoña, d'une exécution tout italienne, représentent l'*Annonciation*, la *Naissance de Jésus*, la *Transfiguration* et la *Crucifixion*. Parmi les travaux que l'artiste entreprit postérieurement, une place à part doit être faite à la grande fresque représentant la *Conquête d'Oran*, qu'il exécuta en 1514 dans la chapelle mozarabe de la cathédrale de Tolède; en 1516, il commençait la décoration à fresque de la *libreria* de la cathédrale qu'il terminait en 1519, ayant reçu pour prix de ce travail une somme totale de 100,000 maravédis. Indépendamment des portraits des archevêques de Tolède qu'il avait peints dans la salle capitulaire, il fit encore en 1522 et en 1526 ceux des deux cardinaux de Croy et Fonseca qu'il exécuta à l'huile. Juan de Borgoña figure fréquemment comme arbitre, en représentation des intérêts du chapitre de la cathédrale de Tolède ou pour le compte des artistes, dans des documents relatifs à des expertises et qui sont conservés dans les archives de la cathédrale. Mais, à partir de 1533, son nom disparaît de ces actes, ce qui permet de supposer qu'il mourut, soit en 1533, soit l'année suivante.

« Aucun peintre du même temps, pas même à Florence ou en Allemagne, dit Cean Bermudez, n'a eu plus de talent dans l'exécution des draperies et un plus brillant coloris que Juan de Borgoña. » D'après le même biographe, il aurait été appelé à fournir des esquisses et des dessins pour l'exécution de l'ostensoir de la cathédrale de Tolède, mais il ne semble pas que l'orfèvre Henrique de Arfe qui en fut chargé se soit servi des projets de Juan de Borgoña. P. L.

Bibl. : Ponz, *Viage de España*; Madrid, 1787. — Cean Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres profesores*; Madrid, 1800.

BORGOÑA (Felipe de) (V. Vigarni).

BORGONDIO (Mme Gentile), cantatrice dramatique italienne, née à Brescia en 1780. Elle était, dit-on, issue d'une famille noble. On ignore quels furent ses maîtres. Ses débuts dans la carrière eurent lieu à Modène, après quoi elle se produisit dans plusieurs autres villes d'Italie. En 1815, elle était à Munich, où elle faisait connaître pour la première fois au public de cette ville deux des plus beaux opéras de Rossini : *Tancredi* et *l'Italiana in Algeri*. De là elle se rendit à Vienne, où pendant trois ans elle obtint de vifs succès, puis à Moscou et à Saint-Pétersbourg. Là, elle chanta plusieurs fois devant l'empereur, qui se montra si charmé de son talent qu'il la combla de riches présents. Le climat meurtrier de la Russie fut malheureusement défavorable à sa voix, qui, de plus, se ressentait déjà des atteintes de l'âge. Elle dut quitter ce pays, et alla se faire entendre, non à Paris, comme on l'a dit, car elle n'y chanta jamais, mais à Londres, où elle était, dit-on, en 1824. Elle n'y obtint aucun succès, non plus qu'à Barcelone, où, sa voix se fatiguant de plus en plus, elle produisit une fâcheuse impression, en 1827, dans le *Romeo e Giulietta* de Vaccai. Il paraît pourtant que, de retour en Italie, elle chantait encore à Milan en 1830. Mais ce fut la fin. Elle se vit obligée de quitter la scène, et depuis cette époque on n'en entendit plus parler. A. P.

BORGOU (écrit *Borgos* par les cartographes anglais, *Burugung* par Habenicht), grande région du Soudan occidental, encore très mal connue. Clapperton en 1826, les frères Lander en 1830 en traversèrent seulement la partie orientale, à quelque distance de la rive droite du Niger; en 1845, John Duncan, par le Dahomey et le Yorouba, parvint à Adafoudia qu'il décrit comme la capitale du pays, mais ses récits de voyage ne paraissent pas mériter une entière confiance; enfin, en 1886, M. Krause a longé une partie de la frontière occidentale. — A l'époque de Lander, le Borgou était beaucoup plus étendu que de nos jours; il comprenait les huit royaumes de *Niki, Buoy, Kiama, Sandero, Kingka, Korokou, Louggou, Poundi*. Celui de Niki était le plus considérable; son souverain, qui avait une sorte de suzeraineté sur les autres, était appelé roi ou sultan du Borgou, mais payait lui-même un léger tribut au roi de Boussa. La limite de cette sorte d'empire était alors, au S., la Moussa, affluent de droite du Niger; mais depuis ce temps des révolutions considérables se sont accomplies; d'une part, les Peulhs ont porté partout dans cette région leurs armes et leur prosélytisme et soumis à l'autorité de leurs sultans de Gando tous les Etats indigènes; d'autre part l'émir de Nupé, tributaire du sultan de Gando, paraît avoir étendu son pouvoir sur la partie S.-E. de l'ancien Borgou, notamment sur le royaume de Kiama. A l'heure présente, on connaît, par suite, très mal les limites et l'étendue du Borgou; on ne sait même pas s'il est tributaire du Gando ou redevenu indépendant. Thomson, qui visitait Gando en 1885, affirme la vassalité, tandis que Flegel, qui a longtemps parcouru ces mêmes contrées (1879-1887), la nie absolument. Enfin, si l'on consulte, au sujet du Borgou, les deux cartes les plus récentes et qui font autorité, la grande carte d'Afrique de R. Lannoy de Bissy (publiée par le ministère de la guerre) et celle d'Habenicht (Gotha, J., 1887, 2e édit.), on remarque des différences très notables. Suivant celle-ci, le Borgou s'étend entre 2° et 6°30′ environ de long. E., entre 9°30′ et 11°20′ de lat. N. et s'avançant à l'E. jusque sur le Niger, comprend le royaume de Bussang ou Boussa; dans Lannoy de Bissy, il y a deux Etats distincts: celui de Boussang ou Borougoung à l'E. et celui de Bargou ou Barba à l'O. (ce nom de Barba est aussi ajouté à ceux de Boussang et de Borougoung). On voit combien est incertaine la géographie de toute cette région, placée à l'O. du Niger, en dehors de la grande route suivie par les explorateurs et les commerçants. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il y a là des Etats nègres, indépendants du royaume de Gando ou lui payant un léger tribut; des pays riches, populeux, ayant d'assez grandes villes, *Adafoudia, Gouba, Assafouda* au centre; *Wori, Niki, Wawa*, à l'E.; *Boussang* (où périt Mungo Park) et *Barba* sur le Niger. Les habitants sont des nègres intelligents, de même race que les Mossi, mélangés à des Foullahs et des Mandingues, élevant de nombreux troupeaux et fervents musulmans. Il y a là un vaste champ de découvertes aux explorations futures. E. Cat.

BORHÂN-ED-DYN, surnommé *Az-Zernoûdji*, auteur didactique arabe qui vivait au XIIIe siècle de notre ère. Il a composé un traité dont le titre renferme les allitérations si chères aux auteurs orientaux en général. Ce traité est intitulé *Ta'lîm al-mouta'allim tarîq at-ta'alloum*, c.-à-d. Enseignement aux étudiants sur la manière d'étudier. Cet ouvrage, dont il existe un triple exemplaire à la Bibliothèque nationale, fut traduit en turc, et il a été commenté dans un ouvrage spécial par Ibn-Ismaïl en l'an 996 de l'hégire (1587 de notre ère). Il en existe trois traductions latines, l'une faite par Abraham Echellensis, sous le titre de *Semita sapientiæ, sive ad scientias comparandas methodus*, publiée à Paris en 1646; la deuxième par Fred. Rostgaard aidé du moine maronite Joseph Banèse et publiée par Had. Reland sous le titre : *Enchiridion studiosi* (Utrecht, 1708); on y a joint la traduction d'Abraham Echellensis. Enfin, M. C. Cas-

pari a publié, sous le même titre également, une édition critique, avec une traduction latine de beaucoup supérieure aux précédentes, à laquelle a collaboré l'illustre Fleischer (Leipzig, 1838). Les éditions orientales de ce livre se sont multipliées dans ces dernières années. Le surnom honorifique de Borhân-ed-dyn *(argument de la religion)* s'est seul conservé, et le nom de l'auteur est inconnu. Il était vraisemblablement natif de Zerandj dans le Sidjistan. E. A.

BORHÂN-ED-DYN (Ibrahim), surnommé *Al-Bikâï*, polygraphe arabe, Syrien, qui d'origine vécut au xv[e] siècle et mourut en 1480. Il écrivit un traité des *Usages et des maximes des anciens philosophes*, et une *Biographie des hommes illustres*. Il est surtout célèbre par son recueil intitulé *les Marchés des amours*, et pour son roman *les Amours de Medjnoun et Leila*. Ce roman célèbre est écrit en prose et en vers alternativement. Il a été traduit en turc et en persan. Les bibliothèques d'Europe en contiennent des manuscrits, notamment la Bibliothèque nationale de Paris et celle de l'Escurial. E. A.

BORICKITE. Phosphate hydraté de sexquioxyde de fer et de chaux, formant des masses d'un brun rougeâtre. Densité : 2.69 à 2.70. On le trouve en Styrie et en Bohême.

BORICKY (Emmanuel), naturaliste tchèque, né en 1840, mort en 1881. Il a été professeur de minéralogie à l'Université de Prague et conservateur du musée minéralogique de cette ville. Il a publié en tchèque et en allemand un très grand nombre de mémoires sur les minéraux de la Bohême. Le naturaliste américain Dana a donné en son honneur le nom de Borickite à un nouveau minéral. En dehors de ses articles, il a écrit deux traités de minéralogie pour les écoles et les gymnases. Il s'est surtout distingué comme micrographe. Son dernier travail a été une monographie des porphyres. L. L.

BORIE (Victor), publiciste français, né à Tulle en 1818, mort à Paris le 6 juill. 1880. Il rédigea d'abord au *Siècle* les articles sur les questions agricoles, devint directeur du Comptoir d'escompte, fit partie de la Société centrale d'agriculture de France et fut reçu membre correspondant de l'Académie d'agriculture de Turin. Il a écrit un très grand nombre d'ouvrages sur l'agriculture. Nous citerons seulement : *Cours élémentaire d'agriculture* (Paris, 1862, in-12) ; *Travailleurs et Propriétaires* (1848, in-12) ; *les Travaux des champs* (1857, in-12) ; *l'Agriculture et la Liberté* (1866, in-8) ; *Animaux de ferme* (1863-1867, in-4) ; *Etude sur le crédit agricole et le crédit foncier en France et à l'étranger* (1877, in-8).

BORIE (Louis), sculpteur français contemporain, né le 30 août 1819 à La-Croix-de-Bléré (Indre-et-Loire). La vie de cet artiste est un exemple de ce que peuvent la volonté et le travail mis au service d'une vocation irrésistible. Fils d'un maître maçon, ce fut dès son enfance, sans maîtres, sans modèles, et contre la volonté de son père, qu'il commença à s'appliquer à la sculpture, tout en se livrant aux humbles travaux de construction qui le faisaient vivre. Il en a gardé le surnom, dont il peut aujourd'hui se glorifier comme d'un titre, de *Maçon-Sculpteur*. La restauration de l'église de Bléré, pour laquelle il fit un retable et un tabernacle d'autel, lui donna l'occasion de mettre en relief son talent (1852), et depuis ce début il n'a cessé de l'affirmer par des ouvrages d'ornementation délicate, où il excelle, et des statues et bas-reliefs qui lui assignent un rang distingué parmi les artistes modernes. Malheureusement ces travaux, renfermés dans les églises et les châteaux tourangeaux, sont peu connus du grand public, et restreignent leur auteur à une célébrité toute locale. Voici quels en sont les principaux : *Autel à l'église Saint-Louis-de-Gonzague à Tours* (1853) ; *Maître autel de l'église de La Tour-Saint-Gelin* (1855) ; *Maître autel de la chapelle du couvent de Marmoutiers* (1855) ; *Statuette pour le même autel* (1858) ; *Bas-relief dans la grotte de saint Martin, Marmoutiers* (1860) ; restauration du *Portail de Saint-Martin-le-Beau*, une des églises les plus remarquables du xii[e] siècle (1858) ; *Autel et retable à l'église de Saint-Denis-Hors à Amboise* (1861) ; *Autel et statues de la Vierge et de saint Joseph dans la chapelle des Chartreux de la forêt de Loches* (1865) ; *Maître autel et tabernacle dans l'église de Chenonceaux* (1865) ; *Buste*, à la façade du palais de justice de Loches (1874), etc. Il faut encore mentionner de nombreux travaux de restauration, exécutés avec autant d'habileté que de goût archéologique dans plusieurs châteaux de Touraine, notamment celui de Chenonceaux, et quelques *Tombeaux*. Ad. Thiers.

Bibl. : C. Proust, *le Maçon-Sculpteur de Bléré*; Tours, 1852, in-8.

BORIE-Cambort (Jean), homme politique français, né à Sarlat, mort à Sarlat en 1805. Avocat au moment de la Révolution, il fut nommé administrateur du dép. de la Corrèze (1790). Député par ce département à la Législative (sept. 1791), puis à la Convention (sept. 1792), il se prononça toujours pour les mesures les plus violentes. Il appuya les dénonciations portées contre Custine, vota la mort de Louis XVI, réclama des poursuites contre les prêtres réfractaires, etc. Il fut envoyé en mission à l'armée du Rhin (juil.-nov. 1793), puis dans les dép. de la Lozère et du Gard, où il fit guillotiner un grand nombre de personnes. Aussi, après le 9 Thermidor, fut-il accusé par ces départements des cruautés les plus hideuses, et notamment d'avoir dansé à Nîmes une farandole autour de la guillotine, en costume de député. Il fut arrêté le 20 mai 1795, puis amnistié le 26 oct. Après le 18 Brumaire, il fut nommé juge au tribunal civil de Cognac.

BORIES (Jean-François-Louis Leclerc-), un des quatre sergents de La Rochelle, né à Villefranche (Aveyron) en 1795, condamné à mort et décapité à Paris le 21 sept. 1822. Il était sergent-major au 45[e] régiment de ligne, régiment formé à Chartres sous le nom de *Légion d'Eure-et-Loir*. Au mois de mai 1821, le 45[e] régiment de ligne quitta Dieppe et le Havre, où il était en garnison, pour venir occuper à Paris les casernes des rues du Foin-Saint-Jacques et Saint-Jean-de-Beauvais. C'était l'époque où le parti libéral commençait à grouper ses forces contre les Bourbons. Le parti militaire prit à cette lutte une part des plus actives, poussé qu'il était par le mécontentement général qui régnait dans les rangs inférieurs de l'armée entière, à cause de la faveur évidente accordée aux militaires qui affectaient des sentiments royalistes.

Caserné dans le quartier des étudiants, Bories ne tarda pas à se créer des intimités parmi eux, et l'un d'eux, un de ses anciens amis d'enfance, le décida bientôt à s'affilier à la Société des *carbonari* dont il faisait partie. A son tour, Bories initia à cette société secrète plusieurs de ses camarades, parmi lesquels l'ancien sergent Lefèvre, redevenu simple soldat, et les sergents Goubin, Pommier et Raoulx, puis il forma lui-même une *vente* dans son propre régiment. Dans les premiers jours de janv. 1822, le régiment reçut l'ordre d'aller tenir garnison à La Rochelle. Bories qui, depuis son initiation, était devenu député de la *grande vente centrale*, et qui avait été présenté au général Lafayette, le fit prévenir du départ subit du régiment en lui demandant des instructions, la route qu'il devait suivre, de Tours à La Rochelle, traversant des départements où la *charbonnerie* préparait un mouvement. Il reçut de M. Laresche une série de cartes découpées dont les morceaux, confiés aux conjurés chargés de lui transmettre les ordres du Comité, devaient servir, par leur rapprochement, de signes de reconnaissance. Par une singulière fatalité, une querelle qu'il eut à Orléans, avec des soldats suisses, attira à Bories une punition disciplinaire : il fut consigné à la garde du camp pendant tout le reste du trajet et placé de la sorte dans l'impossibilité d'agir. Arrivé à la Rochelle le 14 févr., Bories s'étant

laissé aller à entretenir de ses projets quelques uns de ses camarades, ceux-ci le dénoncèrent et il fut enfermé à la prison de La Rochelle, d'où M. de Toustain, son colonel, ancien émigré, le fit transférer à Nantes pour y être interrogé par le général Despinois. Il fut donc forcé de céder la présidence de sa *vente* au sergent-major Pommier, au moment où l'avortement de la tentative du général Berton à Saumur rendait cette tâche plus dangereuse et plus difficile. Bories soutint fermement l'interrogatoire que lui fit subir le général Despinois, et resta impénétrable, mais il n'en fut pas de même de ses compagnons. Le sergent-major Goupillon entre autres, esprit faible, facile à l'abattement, livra au colonel de Toustain jusqu'aux noms des affiliés.

Goubin et Pommier, interrogés par le général Despinois, accouru tout exprès à la Rochelle, firent à leur tour des aveux qui mirent sur la trace de toute la conspiration, sans toutefois permettre de pouvoir découvrir d'autres affiliés que ceux de la *vente* du 45e de ligne. Après une instruction qui ne dura pas moins de six mois, le 21 août 1822, Bories et ses amis comparurent devant le jury de la Seine, accusés de complot tendant à renverser le gouvernement. La cour, présidée par M. de Montmerqué, était composée des conseillers de Berny, de Frasans et Chevalier-Lemore (député de la Haute-Loire de 1816 à 1830). L'accusation fut soutenue par M. l'avocat général de Marchangy, dont le réquisitoire fut terrible, et de Broë, substitut. Les accusés avaient pour défenseurs les sommités du barreau, MM. Mérilhou, Barthe, Boulay de la Meurthe, Dalloz, Chaix-d'Est-Ange, Coffinières, etc. Les débats durèrent quinze jours, pendant lesquels Bories ne cessa d'attirer l'admiration de tout l'auditoire par sa contenance ferme, pleine de calme et de dignité. L'avocat général, dans son réquisitoire, poussa la violence jusqu'à déclarer que *toutes les puissances oratoires ne pourraient arracher Bories à la vindicte publique*. Enfin le 5 sept. le président, clôturant les débats, demanda aux accusés s'ils avaient quelque chose à ajouter pour leur défense. Bories se leva et d'une voix ferme, s'adressant aux jurés : *Monsieur l'avocat général*, leur dit-il, *en déclarant que toutes les puissances oratoires ne sauraient me soustraire à la vindicte publique, m'a désigné comme le principal coupable. Eh bien! j'accepte cette position, heureux si, en portant ma tête sur l'échafaud, je peux faire prononcer l'absolution de tous mes camarades.*

La question posée par le président fut celle-ci : *L'accusé est-il coupable d'avoir, dans les derniers mois de 1821 et dans les premiers mois de 1822, participé à un complot concerté et arrêté entre plusieurs individus et ayant pour but, soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit de changer l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens ou habitants contre l'autorité royale, soit d'exciter à la guerre civile en armant et en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres ?* On remarquera que les accusés n'étaient pas coupables d'avoir *participé à un complot*, ainsi que l'indique la question posée aux jurés, mais qu'on pouvait les accuser seulement d'avoir accepté une proposition de complot, lequel n'avait pas eu de commencement d'exécution. L'avocat de Bories, M. Mérilhou, posa des conclusions en ce sens; elles furent repoussées, et Bories, Goubin, Pommier et Raoulx furent condamnés à la peine de mort; sept accusés se virent infliger des peines de deux à cinq ans de prison, les autres furent acquittés. Cette sentence fut accueillie dans la salle par une explosion de sanglots, douleur sincère, causée par la sympathie qu'inspiraient les condamnés. Pendant que l'opinion publique entière se déclarait en faveur de ces malheureux, les carbonari cherchaient les moyens de les sauver. Les condamnés avaient été enfermés à Bicêtre, en attendant l'issue de leur pourvoi en cassation ; il était difficile, sinon presque impossible, d'arriver jusqu'à eux. Un coup de force dans la rue, si nombreux que soient les affiliés, avait bien peu de chances de succès devant les forces militaires déployées pour protéger l'exécution. On en était encore à combiner un moyen d'enlèvement, lorsqu'un étudiant en médecine, M. Guillier de la Tousche, vint annoncer que le directeur de Bicêtre consentirait probablement à prêter la main à une évasion, contre la remise d'une somme d'argent qui puisse remplacer le revenu de la place que lui coûterait sa participation. Les carbonari réunirent immédiatement 70,000 fr. que M. Guillier de la Tousche fut chargé d'offrir au directeur de la prison. Aidés par les colonels Dentzel, Ary-Scheffer, par Horace Vernet, Margue, etc., les condamnés, le directeur de la prison et son oncle, aumônier de Bicêtre, devaient passer en Angleterre.

Malheureusement, le prêtre eut l'ignoble courage de trahir son propre neveu ; il avertit le préfet de police, et le projet fut découvert. M. Guillier de la Tousche put se sauver en emportant 60,000 fr., qu'il remit au colonel Dentzel. Nous trouvons sur ce projet d'évasion une version qui diffère un peu de celle-ci. Nous la donnons telle que nous l'avons copiée dans le manuscrit inédit des mémoires du père Richard, à cette époque vieil employé à l'économat de la maison de Bicêtre : *Les* TROIS *sergents de la Rochelle furent placés à Bicêtre avant leur exécution. Comme plusieurs personnes avaient déjà intercédé en vain en leur faveur auprès de Louis XVIII et que l'on craignait qu'on ne les fît évader, on déploya des forces considérables. On avait tenté de séduire le concierge. Un élève fut chargé de lui remettre 20,000 fr., il vint le trouver et lui compta 10,000 fr. dans son bureau, mais un agent de police avait été caché à côté du bureau et l'argent fut distribué moitié à l'agent et moitié au concierge. Quant à l'élève, il fut mis en prison. Le jour de l'exécution, ces* TROIS *sergents furent assistés par les deux chapelains de l'hospice et celui des prisons; ils allèrent au supplice avec toute la résignation de se soumettre à l'exécution du jugement.*

Quoi qu'il en soit de ces deux versions, le 18 nov. suivant, le colonel Dentzel fut condamné à quatre mois de prison et MM. Margue et Guillier de La Tousche à trois mois, pour participation à cette tentative d'évasion. Le 21 sept., Bories et ses compagnons furent transférés à la Conciergerie pour être exécutés le jour même. En entendant le rejet de leur pourvoi, ils ne se départirent pas un instant du calme et du sang-froid qu'ils avaient sans cesse montrés depuis leur condamnation. Un grand nombre de carbonari, dissimulant des armes sous leurs vêtements, assistaient à l'exécution, massés derrière les lignes des soldats et prêts à tout événement, mais aucun ordre ne vint, aucun signal ne fut donné. Les quatre amis s'embrassèrent une dernière fois au pied de l'échafaud et Raoulx, puis Goubin, puis Pommier, en gravirent les marches, jetant à la foule, au moment de mourir, le cri de : *Vive la liberté!* Bories, exécuté le dernier, monta d'un pas assuré, puis regardant la fatale machine tachée du sang de ses amis, il s'écria d'une voix forte : *Rappelez-vous que c'est le sang de vos fils qu'on fait couler aujourd'hui*. Et ce fut tout ! Et le soir de ce même jour, Louis XVIII, qui avait laissé mourir ces vaillants jeunes hommes pour expier, non un fait quelconque, mais une simple intention de lutte non réalisée, osa pousser l'outrage à la pudeur publique jusqu'à donner aux Tuileries une fête, où l'on dansa en l'honneur de la naissance d'une fille de la duchesse de Berry, mêlant ainsi les dragées du baptême au sang des victimes.

Bories, si impitoyablement sacrifié, cachait sous l'apparence d'une extrême douceur un caractère ferme et élevé. Afin de ne pas affliger ses vieux parents qu'il aimait d'une affection profonde et auxquels il écrivait souvent avant sa condamnation, il leur fit dire qu'il partait pour les colonies, et il y eut une si admirable entente entre les

habitants de Villefranche que, pendant plusieurs années, personne ne leur révéla le secret de sa mort tragique. Le 21 sept. 1830, l'anniversaire de la mort de Bories et de ses amis fut célébré par une cérémonie qui eut lieu à la place même de leur exécution. Aujourd'hui encore, le peuple, qui sait se souvenir des héros tombés pour la liberté, a conservé aux sergents de la Rochelle, dont Bories était le chef, le culte de son admiration, et la tombe des jeunes sous-officiers, élevée au cimetière du Montparnasse, est chaque année l'objet d'un respectueux et sympathique pèlerinage. Henri MESSAGER.

BORINAGE. Nom collectif d'un certain nombre de communes du Hainaut belge, dans les environs de Mons, au S. de la Haine, et où l'on s'occupe particulièrement de l'extraction et du commerce de la houille. Les principales de ces communes sont *Boussu*, *Cuesmes*, *Dour*, *Elouges*, *Frameries*, *Hornu*, *Jemmapes*, *Paturages*, *Quaregnon*, *Saint-Ghislain*, *Warquignies*, *Wasmes*. Les habitants de ces villages portent le nom de *Borains*.

BORION (V. BOREUM).

BORIONE (Guillaume-Marie, dit *William*), peintre français contemporain, né à Sablons (Isère) en 1817. Après avoir fait ses premières études à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, cet artiste vint à Paris (1840), et y travailla sous la direction de Ingres et de Victor Orsel. Il fut d'abord chargé de divers travaux pour la galerie des princes d'Orléans, mais il s'adonna spécialement au portrait à l'huile et surtout au pastel. Parmi les personnages connus dont il a reproduit les traits, on peut citer : *la comtesse de Castiglione*, *Mme Beecher Stowe*, *MM. de Viel-Castel*, *de Longpérier*, *L.-N. Bonaparte*, *président de la République* (S. 1852) ; *l'Auteur* (S. 1868) ; *Paul Féval* (S. 1875). M. Borione a exécuté aussi de nombreux fusains, parmi lesquels on distingue : *la Jeune Fille à la cruche* et le *Petit Chaperon rouge* (S. 1881). Il a obtenu une médaille de 3e classe en 1846. Ad. T.

BORIQUE (Acide). I. Chimie.

Formules : { Equiv.... $BoO^3 3HO$.
Atom.... BoO^3H^3.

HISTORIQUE. — L'acide borique a été signalé pour la première fois au commencement du XVIIIe siècle, en 1702, par Guillaume Homberg, démonstrateur de chimie du duc d'Orléans. Il existe à l'état de *borax* (V. ce mot) dans un grand nombre de lacs et d'eaux minérales, notamment dans les eaux thermales de Wiesbaden, d'Aix-la-Chapelle, de Bagnères de Luchon, de Barèges, de Vichy, etc. ; on le rencontre en outre combiné à la chaux, à la fois à la magnésie et au chlore, sous forme de chloroborate de magnésie *(Boracite, Magnésie boratée)*, de borates de fer *(Lagonite, Ludwigite)* ; à l'ammoniaque, comme dans les soffioni de la Toscane *(Larderellite)*, au fer et à l'alumine *(Jeremciewite)* ; ainsi il existe surtout en Toscane à l'état libre dans les lagoni, sources naturelles très nombreuses qu'on rencontre aux environs de Castel-Nuovo, où il a été signalé dès l'année 1776 par Hœfer et Mascagny ; mais l'exploitation régulière de ces sources n'a été commencée qu'en 1815 par Claschi, chimiste italien ; en 1817, un Français, Larderel, obtint le privilège de l'exploitation, qui lui rapporta une fortune considérable, et enrichit du même coup cette contrée jusque-là déserte.

PRÉPARATION. — A Monte-Rotondo en Toscane se rencontre un sol tourmenté, crevassé, qui laisse échapper par jets des fumerolles, constituées par un mélange gazeux très chaud formé d'acides sulfhydrique et carbonique, d'azote, d'un peu d'hydrogène et de gaz des marais, de vapeur d'eau entraînant diverses substances salines. Sur ces terrains accidentés se trouve une installation de bassins en gradins, construits en moellons; il s'y manifeste sans cesse une puissance mécanique énorme, où il s'effectue journellement une évaporation considérable, capable de fournir une production annuelle de plus de un million d'acide borique cristallisé, sans l'emploi de machines, de combustibles ou de matières premières (V. fig.).

Autour des crevasses soufflantes (*soffioni*) se trouvent des bassins circulaires qui servent à emmagasiner l'eau des sources voisines ; dès que l'eau est en quantité suffisante, on assiste à un curieux spectacle : le flot gazeux, qui s'échappe verticalement, refoule le liquide, et la masse, rejetée en forme de cônes, se déchire pour donner passage à des colonnes de vapeurs, lesquelles abandonnent à l'eau l'acide borique qu'elles contiennent. Après un barbotage de vingt-quatre heures environ, l'eau qui s'est fortement échauffée, renferme environ 1 $^0/_0$ d'acide borique ; on la fait passer dans un bassin inférieur également placé au milieu de soffioni ; elle s'y concentre et se charge de nouvelles quantités d'acide ; de là, elle passe dans un troisième bassin encore moins élevé, où elle s'enrichit encore ; et ainsi de suite jusqu'à ce qu'elle marque 1° 3 à l'aréomètre de Baumé ; on l'amène alors dans des réservoirs, où elle laisse déposer les matières étrangères qui troublaient sa transparence. Une fois éclaircie, on la fait passer dans des chaudières de plomb, où la concentration s'opère jusqu'à 10° B. Ces chaudières, qui sont disposées par étages, sont seulement chauffées par les vapeurs qui s'échappent des soffioni ; enfin, le liquide concentré est recueilli dans des réservoirs où s'opère la cristallisation de l'acide borique. Ainsi obtenu, ce dernier est loin d'être pur, car il renferme environ 20 $^0/_0$ de matières étrangères. On pourrait le purifier par de nouvelles cristallisations, mais il est préférable de le transformer en borax, qu'on décompose ensuite par un acide. A cet effet, on dissout 10 p. de borax dans 15 p. d'eau bouillante, et on ajoute assez d'acide chlorhydrique pour que la totalité soit fortement acide. Par le refroidissement, l'acide borique se dépose en lamelles minces, qu'on purifie tout à fait par deux ou trois cristallisations.

PROPRIÉTÉS. — L'acide borique se présente en écailles brillantes, cristallisées, avec 43,6 $^0/_0$ d'eau, ce qui correspond à la formule $BoO^3 3HO$. Chauffé graduellement, il perd une partie de son eau de cristallisation vers 100° ; à une température élevée, il fond, devient anhydre, en passant par l'état pâteux. Il se fige par le refroidissement à la manière du verre ; mais avec le temps, il perd sa transparence, s'hydrate et devient pulvérulent à l'air humide. Bien qu'il soit rangé parmi les acides les plus fixes, il est sensiblement volatil à de très hautes températures. Sa densité, qui est égale à 1,48 à l'état cristallin, monte à 1,83 pour l'acide fondu. Il se dissout dans 25 $^0/_0$ d'eau à 20°, dans la moitié seulement à 100°, les vapeurs aqueuses entraînent aisément une petite quantité d'acide borique, ce qui explique sa présence dans les jets gazeux des soffioni.

L'acide borique possède à peine une saveur aigrelette et ne communique à la teinture de tournesol qu'une couleur rouge vineuse. Toutefois, d'après Malaguti, lorsque l'acide borique est en grand excès, on obtient la couleur pelure d'oignon, comme avec les acides forts ; c'est ce qu'on observe avec une dissolution chaude d'acide borique. L'acide borique est également soluble dans l'alcool, celui-ci brûlant alors avec une flamme verte caractéristique, ce qui paraît dû à la formation d'une quantité d'éther borique ; la présence d'une base, celle de quelques acides, comme les acides phosphorique et tartrique, s'opposent à la coloration de la flamme. Par suite de sa faible solubilité dans l'eau, l'acide borique est aisément déplacé à froid de ses combinaisons par la plupart des acides, mais en raison de sa fixité, il déplace à leur tour ces acides à une température élevée.

Les métalloïdes n'ont pas d'action sur lui ; toutefois, lorsqu'on l'attaque à la fois par le chlore, qui peut se combiner au bore, et par le carbone qui peut l'unir à l'oxygène, il est décomposé avec formation de fluorure de bore et d'oxyde de carbone. Le soufre ou le sulfure de carbone, en présence du carbone, réagit d'une manière

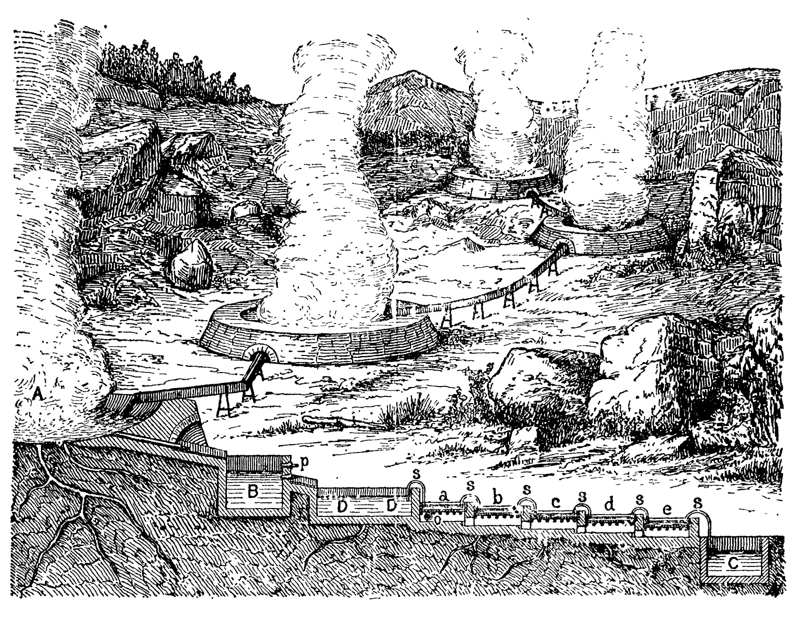
analogue. Les métaux alcalins décomposent l'acide borique en mettant du bore en liberté ; avec l'aluminium, on a vu qu'il y a formation d'un alliage, qui a été considéré longtemps comme du bore cristallisé ; avec l'acide fluorhydrique concentré, il y a formation d'eau et de fluorure de bore, ce dernier composé prend d'ailleurs naissance lorsqu'on attaque le fluorure de calcium par l'acide sulfurique. Il en résulte un gaz incolore, qui fume à l'air et qui colore en vert la flamme de l'alcool.

Usages. — L'acide borique sert surtout à préparer le borax ; on le fait entrer dans la composition de certains verres. Une dissolution étendue, additionnée d'acide sulfurique, est employée pour imprégner les mèches de bougies stéariques. En faisant réagir des fluorures métalliques volatils sur l'acide borique, H. Ste-Claire Deville et Caron ont pu reproduire plusieurs minéraux précieux, comme le rubis, le corindon, le saphir, le zircone, la cymophane, etc. Il est employé en médecine comme médicament ; comme le borax, c'est un puissant antiseptique, susceptible de conserver les matières animales, d'arrêter les fermentations. C'est ainsi qu'on conserve parfaitement la viande au moyen du liquide de Bizzari dont voici la composition :

Eau..................	1.700 gr.
Borate de soude........	60 —
Acide chlorhydrique.....	20 —

En Suède, on emploie sous le nom d'*aseptine* une solution aqueuse d'acide borique pour prévenir ou arrêter la putréfaction de la viande.

Borates. — L'acide borique est un acide polybasique, à la manière de l'acide phosphorique par exemple, et les borates offrent de grandes divergences dans les proportions de la base et de l'acide : à 1 équiv. d'acide peut correspondre 1, 2, 3, 9 équiv. de base, et, réciproquement, à 1 équiv. de base 1, 2, 3, 6 équiv. d'acide. Ceux qui dérivent de l'acide normal BoH^3O^6, sont des *orthoborates*, mais en perdant une molécule d'eau, l'acide orthoborique engendre un *acide métaborique* $BoHO^4$, qui engendre des *métaborates*. De même, deux molécules d'acide normal en perdant seulement une molécule d'eau, donneront un *anhydrohydrate*, auquel correspondront des *anhydrosels diboriques* ; trois molécules, en perdant toujours deux molécules d'eau, engendreront un *anhydrohydrate triborique* ; en d'autres termes, le bore, qui appartient à la même famille que le carbone, peut s'accumuler dans les molécules, à la manière du silicium. En dehors des orthoborates et des métaborates, dérivant régulièrement des hydrates correspondants et connus, on a signalé l'existence de tétraborates, de pentaborates, d'hexaborates et d'octoborates ; on a décrit, en outre, des *borates basiques*, comme les borates ammoniacaux de zinc et de cuivre ; mais ces composés, qui s'obtiennent par double décomposition, constituent ordinairement des précipités amorphes, dont la composition paraît varier avec la dilution, la température à laquelle se fait l'opération, la durée du lavage, etc. Toutefois, on connaît avec certitude certains borates basiques, comme ceux d'alumine et de peroxyde de fer, le borate aluminique, par exemple, étant un orthoborate combiné avec un excès d'alumine.



A. Bassin en maçonnerie dans le fond duquel débouchent les conduits souterrains qui amènent les vapeurs chaudes des soffioni. Ce bassin reçoit les eaux des bassins supérieurs dont le plus éloigné est alimenté par les eaux de source voisines ; B, Cuve en maçonnerie recevant les eaux du bassin A qui tiennent en suspension des matières terreuses ; C, Cristallisoir ; D, Seconde cuve dans laquelle l'eau achève de s'éclaircir ; *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, chaudières en plomb étagées dans lesquelles se concentrent les eaux des cuves B et D ; *s*, *s*, *s*, etc., Siphons en plomb destinés à transvaser les eaux ; O, Conduit qui amène les vapeurs chaudes des soffioni destinés à chauffer les eaux de concentration ; *p*, robinets étagés pour transvaser les eaux de la chaudière B.

Les borates se préparent directement au moyen de l'acide borique et des bases métalliques, ou encore en décomposant les sels à acides volatils par l'anhydride borique, mais alors en opérant à une haute température. Les borates alcalins ont une réaction alcaline au papier de tournesol, ils sont solubles dans l'eau et le soluté est précipitable par l'alcool, les borates peu solubles ou insolubles sont obtenus par double décomposition. Ce sont des sels généralement peu stables, altérables par l'eau bouillante.

Les borates solubles précipitent par les chlorures de baryum et de calcium, par l'alun, les sels de zinc, de plomb, de nickel, de cobalt, de manganèse, les sels ferriques et cuivriques. Avec le sulfate de magnésie, on n'observe rien à froid ; à chaud, il se fait un précipité qui disparaît par le refroidissement. Les borates neutres ou acides donnent avec le chlorure mercurique un précipité brun d'oxychlorure ; avec le nitrate mercureux, un précipité jaune-brun dans des liqueurs concentrées, et gris-noir si les solutés sont étendus ; avec le nitrate d'argent, un précipité blanc, soluble dans un grand excès d'eau, mais seulement lorsqu'il s'agit du borax ou des borates neutres ; si les solutions sont étendues il y a précipitation d'oxyde d'argent. — Voici le caractère de quelques borates dérivant des deux hydrates connus, dans lesquels l'hydrogène est remplacé en partie ou en totalité par des métaux :

Orthoborates (BoH^3O^6). — *Sodium*, $BoNa^3O^6$. Masse

cristallisée, feuilletée, qu'on obtient par voie sèche en fondant le métaborate avec deux équivalents de soude caustique ; si on cherche à faire cristalliser ce sel dans l'eau, on n'obtient que le métaborate (Benedikt).

Baryum, $BoBaH^2O^6$. Poudre cristalline peu soluble, obtenue en précipitant la baryte par l'acide borique et en chauffant le précipité avec un excès de baryte (Atterberg).

Calcium, $BoCaH^2O^6$. Sel qui retient une molécule d'eau à 100°.

Magnésium, $BoMg^3O^6$. Cristaux nacrés, préparés par voie sèche (Ebelmen).

Cuivre, $BoCu^2HO^6$. Poudre bleu verdâtre.

Métaborates ($BoHO^4$). — *Potassium*, $BoKO^4 + Aq$. Monoborate potassique qui cristallise dans une solution très alcaline en masses compactes formées d'aiguilles microscopiques. Ce sel, qui est déliquescent, attire l'acide carbonique de l'air ; fondu au rouge, il se concrète par le refroidissement en longues aiguilles (Atterberg).

Sodium, $BoNaO^4 + 4H^2O^2$. Cristaux volumineux appartenant au type dissymétrique.

Strontium. Aiguilles brillantes, qu'on obtient par voie sèche (Ditte).

Calcium. Prismes quadrilatéraux aplatis, préparés par voie sèche.

Plomb, $BoPbO^4 + Aq$. Sel obtenu par précipitation, perdant son eau de cristallisation à 100° et fondant au rouge.

Argent, $BoAgO^4$. Précipité floconneux, anhydre.

Chloroborate de plomb. Aiguilles nacrées.

Nitroborate de plomb. Cristaux brillants, irréguliers, retenant de l'eau de cristallisation. Edme Bourgoin.

II. Industrie. — L'acide borique est très répandu dans la nature ; mais il s'y trouve la plupart du temps à l'état de combinaison. A l'état libre on ne rencontre guère que la *sassoline*, ou acide borique hydraté, dont les premiers gisements observés furent ceux des environs de Sasso. Ce minéral est assez fréquent dans les régions volcaniques. L'île Vulcano, l'une des îles Lipari, produit à elle seule 3,000 kilogr. d'acide borique par an. Parmi les combinaisons salines de l'acide borique qu'on trouve à l'état naturel, il faut mentionner le *borax* ou *tinkal*, biborate de soude importé en Europe des montagnes du Tibet, et contenant 36,5 % d'acide borique ; la *boronatrocalcite* ou *tiza*, borate de chaux et de soude, contenant de 30 à 44 % d'acide, et exploitée principalement dans la Bolivie et le Pérou ; la *boracite* et en particulier celle de Stassfurt, combinaison de borate de magnésie et de chlorure de magnésium, contenant 62,5 % d'acide borique ; enfin, divers borosilicates tels que la datolythe, la botryolithe, l'axinite et les tourmalines.

La Toscane, et notamment les provinces de Pise et de Grosseto, est une des principales sources d'acide borique. Le sol est crevassé en un grand nombre d'endroits et de ces crevasses s'échappent des jets de vapeur contenant de l'acide borique. C'est ce qu'on nomme les *soffioni* ou fumerolles. On peut remarquer que ceux-ci sont disposés en ligne sur une grande longueur, ce qui ferait supposer qu'ils sont alimentés par des canaux souterrains ou failles produites par le soulèvement du terrain crétacé. Dans la même région on rencontre également de petits lacs ou *lagoni*, produits par la condensation des eaux des soffioni. Ces lacs s'étendent sur un espace d'environ 6 milles, et Hoffer et Mascagni, y découvrirent les premiers, en 1776, la présence d'acide borique.

On a émis de nombreuses hypothèses sur l'origine et le mode de formation des soffioni, des lagoni et des dépôts de sassoline. Dumas, le premier, en 1828, et, après lui, Payen ont admis qu'il existait à une grande profondeur dans le sol des dépôts de sulfure de bore que l'eau de mer transformait en acide borique et hydrogène sulfuré ; la chaleur produite par la réaction déterminait la formation d'une grande quantité de vapeur d'eau, qui entraînait l'acide borique. On a dû renoncer à cette hypothèse, car le sulfure de bore n'a jamais été trouvé à l'état naturel et on a rencontré au Tibet, c.-à-d. loin de la mer, des dépôts d'acide borique. Bolley donnait comme cause de la formation des soffioni, la réaction dans le sol du chlorhydrate d'ammoniaque, sel qu'on rencontre fréquemment dans les terrains volcaniques, sur les borates naturels, tels que boracite, datholite, etc. Il se serait fait du chlorure de sodium, de l'ammoniaque et de l'acide borique. En 1854, Warrington et d'autres chimistes ont admis l'existence de dépôts souterrains d'azoture de bore, qui seraient décomposés par la vapeur d'eau sous pression en ammoniaque et acide borique. M. Bechi avait émis l'idée, à laquelle il renonça ensuite lui-même, que les borates naturels, et notamment les borates de chaux devaient être décomposés par la vapeur sous pression. Enfin, suivant M. Dieulafait, l'acide borique de la Toscane n'aurait pas une origine volcanique. Il proviendrait de dépôts salins laissés par l'évaporation des eaux de mer tertiaires. M. Dieulafait a établi en effet la présence de l'acide borique d'une façon constante, et en quantité sensible dans les eaux de mer.

Extraction de l'Acide borique. — L'acide borique était jadis peu employé ; la pharmacie presque seule en faisait usage ; aussi sa fabrication industrielle était-elle fort peu avancée. On se bornait à précipiter par un acide une solution de borax. Aujourd'hui l'acide borique a de nombreux emplois et depuis qu'on exploite les borates de chaux de l'Asie-Mineure et d'autres composés boraciques, pour sa préparation, cette industrie est en voie de transformation. Nous avons vu, en Toscane, la présence de nombreux soffioni et lagoni ; on utilisa d'abord les soffioni et lagoni naturels, puis, en 1818, un Français, le comte de Larderel, eut l'idée d'établir des lagoni artificiels pour l'extraction de l'acide borique qui sort des crevasses. Durval donna ensuite l'idée de faire des forages pour établir des soffioni artificiels. Depuis 1854 on a mis largement à profit cette idée. Une fabrique d'acide borique en Toscane comprend de 10 à 20 lagoni, quelquefois 30 à 35 (V. plus haut).

Fabrication au moyen du tiza. Dans l'Etat de Nevada, on se sert du tiza (borate de soude et de chaux) pour la fabrication de l'acide borique. Le minerai broyé est traité par de l'acide sulfurique dans des chaudières en plomb. La masse se désagrège, il se forme des sulfates de chaux et de soude et l'acide borique est mis en liberté ; on évapore le mélange à consistance de bouillie épaisse, puis on l'introduit dans des cylindres où il est chauffé au rouge, un courant de vapeur d'eau surchauffée entraîne l'acide borique. A la partie supérieure du cylindre on met des fragments de coke qui ont pour but de décomposer l'acide sulfurique en excès. L'acide borique se condense dans des chambres revêtues de plomb.

Fabrication au moyen de la boracite. La boracite et notamment celle de Stassfurt ou *stassfurtite*, minerai riche en acide borique est aujourd'hui traitée sur une grande échelle. Après l'avoir lavée, séchée et broyée on la fait bouillir avec de l'eau et en présence d'acide chlorhydrique. Suivant Krause on emploie les proportions suivantes : 105 kilogs de boracite lavée, 300 litres d'eau et 150 kilogs d'acide de densité 1,16, on chauffe sous pression à 150°. Lorsque la réaction est complète on décante la solution acide chaude ; l'acide borique cristallise, on le recueille sur des toiles, on l'exprime et on le sèche.

Fabrication au moyen du borate de chaux de l'Asie-Mineure. Cette fabrication, qui tend actuellement à prendre une grande importance, a été créée par M. Desmazures. Il en a été traité au mot *borax*.

Purification. On a proposé plusieurs modes de purification de l'acide borique, notamment de celui provenant de Toscane. Les plus habituellement employés sont les recristallisations, précédées quelquefois de la décoloration au noir animal. Clouet mélange l'acide brut avec 5 %

d'acide azotique ordinaire et chauffé ensuite au rouge naissant. Les sels ammoniacaux sont ainsi volatilisés et les matières organiques détruites. Enfin Bechi a proposé de sublimer l'acide borique de Toscane. Cette opération se fait dans des cornues de fonte chauffées au rouge et communiquant avec des chambres de condensation. Les sels ammoniacaux se décomposent d'abord ; l'acide borique se volatilise ensuite et se dépose sur des toiles tendues dans les chambres. On a renoncé à ce procédé qui est beaucoup trop coûteux.

Usages de l'Acide borique. — L'acide borique sert à la fabrication du borax qui en utilise presque la majeure partie. On l'emploie depuis 1859 pour la fabrication de couleurs vertes d'oxyde de chrome, notamment le *vert Guignet*. L'acide borique permet d'obtenir des pierres précieuses artificielles ; il entre dans la préparation du flint-glass. Il est utilisé en céramique pour la fabrication de certaines pâtes et le vernissage de quelques poteries. Combiné avec l'ammoniaque, il donne un sel qu'on emploie pour rendre les tissus ininflammables. Lorsque ceux-ci sont soumis à l'action de la chaleur, l'ammoniaque est volatilisé et le tissu se recouvre d'un vernis qui empêche le contact de la flamme. En 1873, M. Dodé a proposé un mode de gravure sur verre au moyen de l'acide borique. On imbibe les mèches de bougie d'une petite quantité d'acide borique qui évite le mouchage. On décape au moyen du même acide le fer et l'acier que l'on veut étamer. Enfin on l'a préconisé comme agent antiseptique et vendu sous divers noms pour conserver les substances altérables.

Essai. — L'acide borique du commerce doit contenir au moins 90 °/₀ d'acide. Pour l'essayer, on le déssèche à 40 ou 45° pour y déterminer l'eau, puis on le dissout dans l'alcool et on pèse le résidu, qui est formé des matières étrangères. Ch. Girard.

III. Action physiologique et thérapeutique —

D'après les expériences de Koch sur le *Bacillus anthracis*, l'acide borique jouit de propriétés antiseptiques peu marquées, ce qui s'explique d'ailleurs par sa très faible acidité. Une solution de 5 °/₀, agissant pendant 8 ou 10 jours sur les spores de ce bacille, en retarde, mais n'en arrête pas le développement. Comme toujours le bacille même est plus sensible que ses spores : le développement en est retardé par une solution à 1 p. 1,250 ; arrêté par la solution à 1 p. 800 (chiffres rapportés par Werwitz d'après Meyer). D'après les recherches de Polli, l'acide borique est un bon antiseptique à employer pour prévenir la fermentation de la bière, du lait, etc. Il empêche aussi la putréfaction de la viande (plongée pendant 24 heures dans une solution d'acide borique), et à cet égard, il remplacerait avantageusement le borax. L'action de l'acide borique à l'intérieur a été peu étudiée. Capelli (cité par Polli) a montré qu'on en peut ingérer 4 gr. par jour, pendant 3 semaines sans aucun inconvénient : l'acide passe sans altération dans les urines. D'après Rosenthal, l'ingestion de cet acide, à la dose de 1 gr. ou 1 gr. 1/2 détermine l'acidité de l'urine neutre, et c'est tout ; à 4 ou 6 gr., diurèse, et un peu de malaise : à 12 ou 15 gr., gastralgie, inappétence et vomissements. On n'emploie l'acide borique qu'à titre de désinfectant. — Connen, Lewin, Ferguson, Schmidt-Rimpler, etc., le recommandent beaucoup dans les cas d'ophtalmie. D'après Schmidt-Rimpler, le pus de la dacryocystite qui a séjourné dans une solution d'acide à 4 °/₀ est notablement atténué, et quand le séjour a été assez long, sa virulence a entièrement disparu (expériences consistant en inoculation de pus traité par l'acide, dans l'œil de lapins). Connen a vu que des instillations d'acide borique à 3 °/₀, chez les nouveau-nés, sont très efficaces pour prévenir l'ophtalmie purulente. Ferguson emploie l'acide en poudre et s'en loue beaucoup, comme d'ailleurs la plupart des ophtalmologistes, depuis de Graefe qui en a introduit l'emploi dans la thérapeutique oculaire.

Morpurgo a conseillé de l'utiliser aussi dans les otites et otorrhées. Son action antiseptique et son innocuité, quand il est pris à l'intérieur, font qu'on l'utilise encore depuis longtemps dans diverses affections vésicales, cystite, etc., où les urines subissent dans la vessie la fermentation ammoniacale, et l'emploi en est suivi d'un succès très réel. On s'en sert encore parfois pour imbiber la charpie des plaies, et en injections uréthrales. On peut l'utiliser dans certaines dyspepsies, pour prévenir la fermentation stomacale (Rosenthal) et d'après certains auteurs, cet acide jouirait de propriétés fébrifuges assez marquées. Il ne faudrait cependant pas, d'après Molodenkov, trop se fier à l'innocuité de l'acide borique. En somme, l'acide borique est surtout utilisé contre les ophtalmies et les cystites, mais son emploi nous semble pouvoir être utilement généralisé. Dr H. de V.

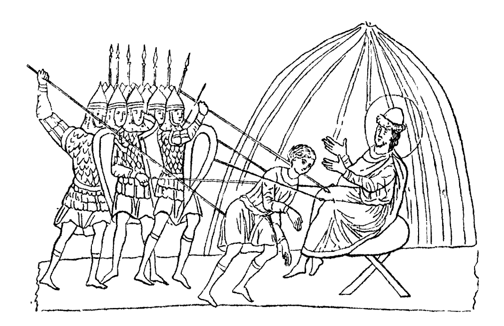
Bibl. : 1° Chimie. — Atterberg, *Acide borique et borates; Soc. ch.*, t. XXII, 350. — Benedikt, *Sur quelques borates ; Soc. ch.*, t. XXII, 356. — Buscher, *Borate de zinc ammoniacal; Soc. ch.*, t. XIII, 133. — Deville (H.) et Caron, *Action des fluorures métalliques sur l'acide borique ; Comptes rend.*, t. XCVI, 764. — Deville (Ch.) et Leblanc, *Gaz des Soffioni ; Comptes rend.*, t. XLV, 75 ; et t. XLVIII, 302. — Ditte, *Production par voie sèche de quelques borates cristallisés ; Soc. ch.*, t. XXI, 270. — Filsinger, *Borates de lithium; Soc. ch.*, t. XXVI, 135-154. — Homberg, *Découverte de l'acide borique; Crell. Ann. Chim.*, t. II, 265. — Merz, *Comb. de l'acide borique avec l'acide sulfurique; Journ. prakt. Chem.*, t. XIX, 179. — Pasternack, *Acide borique; Soc. ch.*, t. XIII, 134. — Payen, *Extraction de l'acide borique ; Ann. Ch. et Phys.*, t. XXVI, 274 [2] ; t. I, 247 [3]. — Reissig, *Sur l'acide borique ; An. der. Chem. und Pharm.*, t. CXXVII, 33. — Robiquet, *Prop. de l'acide borique ; An. de Phys. et Chim.*, t. XVII, 262 [2]. — Schutzenberger, *Borate d'éthyle ; Rép. de Chimie pure*, 6, 1862. — Thiercelin, *Sur les borates ; Soc. ch.*, t. XVII, 387. — Vogel, *Zeitschr. chem.*, 125 ; 1870.

2° Thérapeutique. — Macgregor, *The Value of boric acid in various conditions of the Mouth; Brit. med. Journ.*, juil. 1886, p. 63. — Polli, *Propr. antifermentatives de l'acide borique* ; Paris, 1877. — Morpurgo, *Dei Metodi curativi dell'otorrea con particolare riguardo all'uso dell acido borico ; Lo Sperimentale*, déc. 1879. — Molodenkov. *Empoisonnement par le pansement à l'acide borique*, dans le *Vratch*, n° 31, 1881. — Schmidt-Rimpler, *Ueber Versuche zur Feststellung der Desinfectionskraft einer 4-procentigen wässerigen Borsäure-Lösung; Berl. klin. Woch*, n° 45, 1880, p. 649. — Ferguson, *Powdered boric acid in the treatment of purulent conjunctivitis ; Ophthalmic Review*, nov. 1882. — Lewin, Thèse de Bonn, 1883. — Connen, Thèse de Paris, 1884. — Peyrusson, *Trait. du choléra par l'acide borique ; Journ. méd. de la Haute-Vienne*, juil. 1884. — Rosenthal, *Ueber Borsäure; Revue des sc. méd. de Hayem*, t. XXV, p. 498 (Analyse).

BORIS, prince de Bulgarie. Il régna de 852 à 888. Le début de son règne fut marqué par des guerres contre les Grecs, les Serbes, les Croates et les Francs. La Bulgarie étendit ses frontières jusqu'à l'Ibar et à Ochrida. Boris fut le premier prince bulgare qui embrassa le christianisme. On a attribué à tort sa conversion à l'apôtre Méthode. Il eut pour parrain l'empereur de Constantinople et prit le nom chrétien de Michel. Un certain nombre de boïars refusèrent de suivre l'exemple du prince et se révoltèrent ; ils furent sévèrement punis. Mais Boris, craignant de voir les Grecs exercer sur ses Etats une tutelle spirituelle et politique, songea à se rapprocher de la cour de Rome. En 866, il envoya au pape Nicolas Ier des messagers chargés de lui présenter cent six questions relatives à la vie et à la morale chrétiennes. Ces questions sont fort curieuses pour l'histoire de la civilisation des Bulgares à cette époque. Nicolas y répondit et envoya à Boris deux évêques latins. Mais n'ayant pu obtenir du Saint-Siège l'archevêque qu'il désirait, Boris se rapprocha de Constantinople et en reçut un archevêque. Il envoya élever dans cette ville son fils, le futur tsar Siméon. En 888 il se retira dans un monastère. Il y mourut en 907. C'est le premier saint de l'Eglise bulgare. — Un prince du même nom régna dans la Bulgarie orientale vers la fin du xe siècle (vers 970). Il fut dépossédé de son trône par les Russes et les Grecs et dut abdiquer. L'empereur Zimiscès lui conféra le titre de *magister* impérial. L. L.

Bibl. : Jireczek, *Histoire des Bulgares;* Odessa, 1878, édit. russe. — L. Leger, *Cyrille et Méthode;* Paris, 1868.

BORIS. Ce nom a été porté par un grand nombre de princes russes pendant la première période du moyen âge, période dite des *apanages*. Le plus intéressant est saint *Boris*, fils du grand prince Vladimir Ier, et prince de Rostov. Il fut assassiné ainsi que son frère Glieb par leur frère commun Sviatopolk en 1015. L'église russe le mit au rang des saints, et il a été l'objet de nombreuses légendes. La plus importante a été publiée en fac-similé



Meurtre de Boris, d'après un manuscrit russe du XIVe siècle.

par M. Sreznevsky (Saint-Pétersbourg, 1860). Elle renferme de curieuses miniatures. Il est également longuement question de ces deux saints dans la *Chronique russe* dite de Nestor (V. l'édition française de M. L. Leger). Un certain nombre de localités russes portent le nom de *Borisogliebsk*; elles le doivent à une église élevée en l'honneur des deux saints, dont la mémoire est très populaire en Russie. L. L.

BORIS Godounov, grand prince et tsar de Russie, né vers 1551, mort en 1605. Sa famille était d'origine tatare ; elle descendait d'un mourza appelé Tcheta qui fut baptisé dans la première moitié du XIVe siècle. Son père, Fédor Ivanovitch, eut aussi une fille, Irène, qui épousa le tsar Fédor Alexieevitch. Dès sa jeunesse, Boris fut attaché à la personne d'Ivan IV, dit le Terrible ; il l'accompagna dans ses expéditions ; il avait épousé la fille d'un de ses favoris, Maliouta Skouratov. En 1580, Ivan maria son fils Fédor à la sœur de Boris qui, à cette occasion, fut promu boïar. Le tsar, par son testament, le nomma membre de la *douma* ou conseil chargé d'assister le jeune Fédor (1584). Fédor lui donna les titres de grand écuyer et de lieutenant des tsarats de Kazan et d'Astrakhan et lui assigna des revenus considérables. Il était tellement riche qu'il pouvait, dit-on, entretenir une armée de cent mille hommes. Il réussit à éliminer les autres boïars de la douma (elle ne comptait que cinq membres) et resta seul à la tête du gouvernement ; les contemporains le considéraient comme le seul chef de l'Etat ; les princes étrangers lui écrivaient comme au véritable souverain. Il se montra, d'ailleurs, digne de la haute situation qu'il s'était faite ; il soumit les Tcheremisses et fonda des villes dans leur pays, acheva la conquête de la Sibérie et la colonisa. C'est à lui que les villes de Tioumen, Tobolsk, Berezov, etc., doivent leur origine. A l'intérieur, il maintint la paix avec la Pologne et, après une guerre contre la Suède, conclut avec ce pays un traité qui laissait à la Russie la Carélie et les places d'Ivan-Gorod, Iam et Kopora. Il prit sous la protection de la Russie le roi de Grouzie (Georgie), soutint en Crimée le parti hostile aux Turcs et repoussa une invasion du Khan Kazy Gireï. Pour défendre la Russie méridionale contre les invasions des Tatares, il fortifia Koursk et construisit une série de places fortes (Livny, Voronèje, etc.). Il émancipa définitivement l'église russe de la tutelle du patriarcat de Constantinople en créant celui de Moscou qui dura jusqu'au règne de Pierre le Grand. Il rendit vers 1597 le fameux ukaze qui attachait les paysans à la terre et qui institua le servage en Russie. Cet ukaze, dont on n'a pas le texte original, avait surtout pour objet d'assurer le recrutement de l'armée russe en obligeant les classes rurales à ne plus quitter leur pays d'origine pour aller coloniser la Sibérie ou les contrées méridionales. En 1598 mourut le tsar Fédor ; il ne laissait pas d'enfants. Boris fut élu tsar et accepta la couronne non sans s'être fait longtemps prier. Il entretint de bonnes relations avec les puissances étrangères et s'efforça de rapprocher la Russie de l'Occident. Il négocia le mariage de sa fille Xénie avec le fils du roi de Danemark, mais ce prince mourut avant la cérémonie. Il envoya en Europe dix-huit jeunes gens pour étudier les arts et les sciences, mais ils ne revinrent pas en Russie. Il rêva même de fonder à Moscou une université. Il construisit en Sibérie plusieurs villes, notamment Tomsk. Moscou lui dut d'importants édifices (le fameux clocher d'Ivan le Grand). Boris Godounov fut, en somme, un esprit éclairé, libéral ; à bien des points de vue, c'est un précurseur de Pierre le Grand. Il se montra malheureusement trop accessible aux dénonciations et souilla la fin de son règne par des actes de cruauté. On l'accusait, non sans raison, d'avoir fait tuer à Ouglitch, en 1591, le jeune Dmitri, fils d'Ivan le Terrible, qui aurait fermé à l'ambition de Boris l'accès du trône moscovite. Au moment où il mourut, ses Etats venaient d'être envahis par le faux Dmitri, qui devait bientôt lui succéder après avoir fait massacrer la femme et le fils de Godounov. Il fut enterré au célèbre monastère de la Trinité où son corps repose encore aujourd'hui. Il laissait un fils, Fédor, qui ne régna qu'un instant, et une fille Xénie, qui eut de tragiques destinées. Ce fut un esprit politique, mais un misérable caractère. Il ne recula devant rien pour acquérir le pouvoir ou pour le conserver. Il s'efforça pendant tout son règne de réduire la classe des boïars. Il rendit de grands services à la Russie par la façon dont il organisa la colonisation des provinces du sud. Il introduisit à sa cour les mœurs de l'Occident et comprit tout le profit que la Russie pouvait tirer des étrangers.

L. Leger.

Bibl. : Outre les Histoires générales de la Russie, P. Pavlov, *le Rôle historique de Boris Godounov* (en russe), 1853. — Isaac Massa, *Histoire des guerres de la Moscovie;* Bruxelles, 1866. — A. Brückner, *Die Europæisirung Russlands;* Gotha, 1888. — Pouchkine a écrit un drame en vers : *Boris Godounov*, Alexis Tolstoï une tragédie intitulée *le Tsar Boris*, et Mousogorsky un opéra sous le même titre.

BORISOGLIEBSK. Ville de Russie. C'est un ch.-l. de district du gouvernement de Tambov ; elle est située sur la rivière Vorona, affluent du Khoper et sur la ligne de chem. de fer Griazy-Tsaritsyne. C'était primitivement un poste militaire destiné à tenir les Tatares en échec. C'est un centre important du commerce des céréales ; on y construit des bâtiments pour la navigation fluviale et même maritime. La pop. est de 16,000 hab. — Le district de Borisogliebsk occupe 6,463 verstes q. ; il est constitué par la terre noire et très fertile. Sa pop. est d'environ 200,000 hab., tous Grands Russes. Les principales industries sont l'agriculture, l'élève du bétail et particulièrement des chevaux.

BORISOV. Ce nom est porté par plusieurs villes de Russie. La plus importante est un ch.-l. de district du gouvernement de Minsk : elle est située sur la rive gauche de la Bérézina et sur le chem. de fer de Varsovie-Moscou dans l'ancien pays des Krivitches ; elle fit partie au moyen âge de la principauté de Polostk, suivit les destinées de la Lithuanie et appartint à la Pologne. Occupée par la Russie de 1654 à 1662 elle fut conquise définitivement en 1792. En juin 1812, elle fut prise par les Français ; c'est auprès de Borisov que s'effectua, au mois de novembre de la même année, le passage de la Bérézina. Un combat sanglant s'y livra le 27 nov. 1812 entre les troupes françaises et les troupes russes. La pop. de Borisov est de 17,000 hab. Le district occupe 8,955 verstes q. ; il est couvert en partie de forêts et de marécages. La pop., qui dépasse 120,000 âmes, se compose surtout de Russes

blancs ; sur la frontière occidentale on trouve des Lithuaniens et des Polonais ; l'agriculture est peu florissante ; l'élève du bétail est l'industrie la plus prospère. L. L.

BORISOVKA. Bourg de Russie ; il appartient au gouvernement de Koursk et est situé sur la rive gauche de la Vorskla. On y voit encore une maison de bois où Pierre le Grand résida avant la bataille de Poltava. La pop. dépasse 17,000 hab. L. L.

BORIVOI, prince de Bohême (V. Borzivoï).

BORJA. Ville d'Espagne, prov. de Saragosse ; 5,500 hab. — Commerce de lin et de pierres à fusil.

BORJA. Ville de la république de l'Equateur, prov. d'Azuay, sur le Marañon ; 9,000 hab.

BORJA (Pedro et Miguel de), sculpteurs espagnols qui, frères de naissance, sont mentionnés dans les archives de la cathédrale de Séville comme auteurs en commun de l'ornementation de la voûte, des parois et des balustrades de la chapelle du *Sagrario*. Ils exécutèrent cette décoration en 1657 ; quelque temps après, ils furent chargés de travaux semblables à l'église de Santa-Maria la Blanca ainsi que de toute la sculpture décorative de la chapelle des *Vizcaynos*, au couvent de Saint-François, qu'ils exécutèrent sur les dessins de Herrera *el Mozo*. Le style de ces sculpteurs dans ces diverses ornementations généralement d'aspect assez lourd, n'est cependant pas trop maniéré. Cean Bermudez signale comme d'une bonne exécution leurs figures d'enfants. P. L.

BORJA (Antonio de), sculpteur espagnol, né dans les Asturies probablement vers le milieu du xviie siècle. Il ne quitta point sa province natale où il exécuta de nombreux et excellents ouvrages. Cean Bermudez croit qu'il fut l'élève de Luis Fernandez de la Vega, sculpteur asturien d'un talent remarquable. On cite parmi les meilleures productions de Borja les statues de *Saint Antoine*, *Saint Pierre*, *Saint François* et une *Conception* placées dans l'église de Saint-François, à Oviedo ; celles de *Saint Vincent Ferrer*, de *Saint Thomas d'Aquin* et de *Saint Dominique*, dans l'église qui est sous l'invocation de ce saint ; une autre *Conception*, dans l'église de Saint-Isidore ; un *Christ à la colonne*, dans l'église de Saint-Jean, et, à Gijon, dans l'église paroissiale, la plupart des statues qui décorent le grand retable. D'autres ouvrages du même artiste se trouvent encore dans les églises d'Avilès, de Candas, de Cudillero et de Teberga, dans les Asturies. Borja épousa une demoiselle noble de Villaviciosa, Manuela de la Concha, fille de don Diego, *regidor* perpétuel et seigneur de Nievares ; on ignore à quelle date il mourut, mais Cean Bermudez suppose que ce dut être dans les premières années du xviiie siècle. P. L.

Bibl. : Cean Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres profesores* ; Madrid, 1800.

BORJA (Juan-Battista), sculpteur espagnol, né à Valence en 1692, mort à Valence en 1756. Elève de Leonardo Capuz. Sorti de l'atelier de ce maître, Borja alla s'établir d'abord à Alicante où il exécuta la décoration de la porte d'entrée de la collégiale, le retable et l'ornementation de la chapelle du *Sagrario*, dans l'église paroissiale de San-Nicolas, la statue de la *Vierge* qui couronne le portail de cette église et celle de *Saint-Nicolas* placée sur la porte latérale. Il entreprit ensuite, à Orihuela, la décoration des stalles du chœur de la cathédrale, fit pour la façade de l'église de San-Felipe-Neri, à Valence, la statue de *Saint François de Sales* et revint mourir dans sa ville natale. Borja était un fort habile praticien surtout dans l'art de sculpter le bois : son style ne diffère point de celui des sculpteurs de son temps ; il est tourmenté, maniéré à l'excès et particulièrement extravagant dans tout ce qui est ornementation et invention décorative. P. L.

Bibl. : Cean Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres profesores* ; Madrid, 1800.

BORJON (Charles-Emmanuel), amateur français de musique, et avocat au Parlement de Paris, né à Pont-de-Vaux, en Bresse, en 1633, mort à Paris le 4 mai 1691. Il a composé un ouvrage bien fait, sous le titre de *Traite de la musette, avec une nouvelle méthode pour apprendre de soy-mesme à jouer de cet instrument facilement et en peu de temps* (Lyon, 1672, in-fol.). Borjon, que Forkel, La Borde, Lichtenthal et d'autres appellent inexactement *Bourgeon*, était un légiste de mérite ; il a publié divers écrits sur le droit, entre autres : *Compilation du droit romain, du droit français et du droit canon* (Paris, 1678, in-12) ; *Des dignités temporelles...* (1683 et 1689, in-12) ; *Abrégé des actes concernant le clergé de France...* (1680 et 1696, in-4). A. E.

Bibl. : Michaud, *Biographie universelle* ; Paris, 1854, t. V, in-8.

BORKHAÏA (Gouba). Golfe de l'Océan glacial sur la côte septentrionale de Sibérie, à l'E. du delta de la Léna. Un cap situé à l'E. du golfe porte le même nom.

BORKOWSKI (Stanislas), savant et littérateur polonais, né en 1782, mort en 1850. Il a publié à Vienne, en 1817, *Geognostische Beobachtungen in der Gegend von Rom* ; en 1821, à Varsovie, *Voyage en Italie* (en pol.). En 1834, il a donné la première édition du psautier de la reine Marguerite. — *Joseph-Dunin* Borkowski, poète polonais, né en 1809, mort en 1843. Il étudia le grec moderne et a publié même des poésies en cette langue. Il a écrit en polonais des études et des poésies qui ont été réunies après sa mort dans la *Collection des écrivains polonais les plus remarquables* (Lwów, 1856). — Son frère cadet, *Leszek* ou *Alexandre* Borkowski, né à Lwów en 1811, a publié des romans et des poésies estimées. Ses œuvres sont remarquables par leur humour et leur esprit satirique. On cite notamment : la *Vie de Province* (1848, 2 vol.), les *Imbéciles*, le *Dualisme* (Lwów, 1867). Député à la diète de Lwów, il a joué un rôle politique considérable. Son fils, *Witold-Dunin*, mort jeune encore, en 1875, avait fait jouer quelques pièces de théâtre. L. L.

Bibl. : Estreicher, *Bibliographie polonaise du* xixe *siècle*.

BORKUM. Ile allemande de la Mer du Nord, la plus occidentale de celles qui font face à la côte de Frise ; située en face de l'embouchure de l'Ems, elle renferme un phare de 65 m. de haut ; elle compte 684 hab., plus une population flottante de 2,000 baigneurs. C'est un débris de l'ancienne *Fabaria* ou *Burchana* des Romains, grande île détruite par la mer en 1170.

BORLACE (Edmund), médecin et historien anglais, mort en 1682. Il exerça sa profession à Chester. Il a écrit plusieurs ouvrages sur la réduction de l'Irlande et sur les révoltes de ce malheureux pays. La passion y brille plus que la bonne foi.

BORLASE (William), antiquaire et naturaliste anglais, né à Pendeen (duché de Cornouailles) en 1695, mort en 1772. Il étudia à Exeter College (Oxford) et fut ordonné prêtre anglican en 1720, devint recteur de Ludgran en 1722, et *vicar* de Saint-Just en 1732. Il s'adonna à l'étude de l'histoire naturelle et de l'archéologie préhistorique, devint l'ami de Pope et écrivit dans les *Philosophical Transactions* divers travaux qui lui méritèrent l'honneur d'être élu, en 1750, membre de la *Royal Society* de Londres. Il a consigné le résultat de ses études dans trois importants et remarquables ouvrages : *Antiquities, Historical and Monumental of the County of Cornwall* (Oxford, 1754, in-fol.) ; *Observations on the ancient and present State of the Islands of Scilly, and their importance to the trade of Great Britain* (Oxford, 1746, in-4) ; et *the Natural History of Cornwall* (Oxford, 1758, in-fol.). On lui doit aussi des *Sacræ exercitationes*, qui sont de pieuses paraphrases de la Bible. Borlase a donné ses collections de fossiles et d'antiquités au musée ashmoléen d'Oxford.

BORMANS (J.-H.), philologue belge, né à Saint-Trond en 1801, mort à Liège en 1878. Il fut successivement professeur au petit séminaire de Liège et aux collèges de Saint-Trond et de Hasselt, à l'Université de Gand, et

enfin à l'Université de Liège où il enseigna la philologie ancienne jusqu'en 1865. Il fit partie de l'Académie royale de Belgique et de la commission royale d'histoire. Les travaux littéraires de M. Bormans sont considérables et présentent une grande importance au point de vue de la haute critique philologique; voici la liste des principaux : *Dissertation sur l'emploi du latin comme langue littéraire chez les modernes* (en latin, 1824) ; *Notæ in Reinardum Vulpem ex editione F.-J. Mone* (1836) ; *Leven van Sinte Christina de wonderbare in oud dietsche rijmen naar een perkementen handschrift uit de* XIV[e] *of de* XV[e] *eeuw* (1850) ; *De Naturen bloemen van Jacob van Maerlant, met varianten en glossarium* (1857); *Het Leven van sinte Ludgardis, een dietsch gedicht der* XIV[e] *eeuw* (1857) ; *Sinte Servatius, Legende van Heynrick van Veldeken* (1858) ; *De Brabantsche Yeesten of Rymkronijk van Brabant* (1869) ; *Oud-dietsche fragmenten van den Parthonopœus van Bloys* (1871) ; *Speghel der Wijsheit of leeringhe der Zalichede van Ian Praet westvlaemsche dichter van t'einde der* XIII[e] *eeuw* (1872). E. H.

BIBL.: LE ROY, *Liber memorialis de l'Université de Liège*.— WILLEMS, *Annuaire de l'Acad. roy. de Belgique* (1881).

BORMANS (Stanislas), archiviste et historien belge, né à Hasselt en 1835. Pendant près de trente ans il fut conservateur des archives du royaume successivement à Namur et à Liège ; il occupe depuis 1885 les fonctions d'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège. M. Bormans est membre titulaire de l'Académie royale de Belgique et de la commission royale d'histoire. Il a fait de nombreuses et importantes publications d'un grand intérêt pour l'histoire de Belgique. Les principales sont : *Cartulaire de la commune de Namur* (1873-1876, 3 vol.) en collab. avec J. Borgnet ; *Cartulaire de la commune de Couvin* (1875); *Cartulaire de la commune de Dinant* (1880-1882); *Ly Myreur des histors*, chronique de Jean des Preis, dit d'Outre-Meuse (1871-1878) ; *Mémoire du légat Onufrius sur les affaires de Liège en 1468* (1885) ; *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège* (1871) ; *Coutumes du pays de Liège* (1873-1884); *Tables des manuscrits généalogiques de Le Fort, héraut d'armes du pays de Liège* (1860-62) ; *Inventaire des comptes du magistrat de Liège* (1865). E. H.

BIBL. : *Notices biographiques et bibliographiques concernant les membres de l'Acad. royale de Belgique.*

BORMES. Com. du dép. du Var, arr. de Toulon, cant. de Collobrières ; 2,292 hab. — Bâtie sur une colline que domine un ancien château. Vastes forêts de pins et de châtaigniers. Orangers et citronniers renommés. Fabrique de bouchons. — Vue magnifique. La très pittoresque baie de Bormes a pour port Lavaudou, complètement à l'abri du mistral. J. M.

BORMIDA. Affluent de droite du Tanaro, située à la limite des Alpes et des Apennins et formée de la réunion de la Bormida di Millesimo et de la Bormida di Spigno, arrose Acqui (environ 150 kil. de cours).

BORMIO. Ville d'Italie, prov. de Sondrio, une des localités les plus élevées (1,262 m.) de la Valteline ; 1,706 hab. Le 26 mars 1799 le général Dessoles y battit un corps de 7,000 Autrichiens.

EAUX MINÉRALES. — Sept sources carboniques faibles, très utiles dans le rhumatisme; les paralysies, les névralgies, les analgésies, les anesthésies rhumatismales se trouvent bien de l'administration externe des eaux et des boues; on les administre à l'intérieur dans la goutte, la gravelle, les dyspepsies, les gastro-entéralgies, les congestions du foie, l'hystérie, etc.

BORN. Ancien pays de la France dont le nom s'est conservé dans celui de deux communes du dép. des Landes : Parentis-en-Born, ch.-l. d'un canton de l'arr. de Mont-de-Marsan, et Saint-Julien-en-Born, cant. de Castets, arr. de Dax.

BORN (Le). Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Villemur; 401 hab.

BORN (Le). Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Mende; 431 hab.

BORN-DE-CHAMPS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Beaumont; 179 hab.

BORN (Bertran de), célèbre troubadour, né vers 1140, dans la vicomté de Limoges, dans la partie la plus septentrionale du diocèse de Périgueux, mort en 1215 à l'abbaye de Dalon. Il appartenait à une famille noble ; son père s'appelait également Bertran de Born ; sa mère, Ermengart. On ne sait comment le château d'Hautefort tomba au pouvoir de la famille de Born ; toujours est-il que, dès avant 1169, Bertran de Born, le poète, y était installé avec son frère Constantin et que, pendant longtemps, les deux frères le possédèrent en commun. La discorde finit toutefois par se mettre entre eux ; Bertran prétendit que son frère lui avait tendu des embûches et le chassa d'Hautefort. Constantin réclama auprès de Richard Cœur-de-Lion, alors duc d'Aquitaine, qui accueillit ses réclamations. C'est ce motif tout personnel qui paraît avoir jeté Bertran de Born dans la révolte des barons limousins, poitevins et périgourdins qui, à la fin de l'année 1182 et en 1183 cherchèrent à secouer la domination de Richard en appelant à leur aide son frère aîné, Henri au Court-Mantel. La mort d'Henri (11 juin 1183) porta un coup fatal à la cause des révoltés et Bertran de Born fut le premier à en ressentir les fâcheux effets. Le 29 juin, Richard, accompagné du roi d'Aragon, arrivait sous les murs d'Hautefort à la tête d'une armée. Cette forteresse, qu'un chroniqueur qualifie de *Castrum valde inexpugnabile*, ne tint pas huit jours ; le 6 juillet, Richard en était maître. Il semble que Bertran de Born n'ait pas voulu prolonger la résistance de peur d'exaspérer le prince. Une fois maître du château, Richard en expulsa le troubadour pour y installer son frère Constantin ; mais peu de temps après, Bertran réussit à rentrer en grâce et occupa de nouveau Hautefort dont ses fils héritèrent après lui. Il ne semble pas depuis lors avoir pris part autrement que par ses chansons aux événements politiques de la fin du XII[e] siècle, et vers 1196, il se fit moine à l'abbaye cistercienne de Dalon.

De bonne heure la légende s'est emparée de la vie de Bertran de Born ; quelque vingt ans après sa mort, un auteur provençal anonyme a commenté quelques-unes de ses poésies et a raconté à sa guise les événements auxquels le poète a été mêlé, en exagérant la part qu'il y avait prise, notamment son influence sur les fils d'Henri II. C'est dans ce miroir grossissant et peu fidèle que Dante a aperçu la figure de Bertran de Born ; de là est sorti le tableau saisissant que le poète italien a placé dans le vingt-huitième livre de l'*Enfer*, où l'on voit Bertran de Born errer décapité, sa tête à la main en guise de lanterne, pour avoir excité Henri le jeune contre son père Henri II. De nos jours, on est tombé dans un excès d'un autre genre : « Cet homme extraordinaire, a dit Augustin Thierry, semble avoir eu la conviction profonde que sa patrie, voisine des Etats des rois de France et d'Angleterre, et placée, selon l'expression du temps, comme l'enclume entre deux marteaux, ne pouvait échapper aux coups qui la menaçaient perpétuellement d'une part ou de l'autre, que par le trouble et la guerre entre ses ennemis. Telle, en effet, paraît avoir été la pensée qui présida, durant toute la vie de Bertran, à ses actions et à sa conduite. » Une fois dans cette voie, certains historiens sont allés plus loin encore : l'un a supposé que Bertran de Born voulait renouveler l'ancienne race des ducs d'Aquitaine ; l'autre en a fait une sorte d'apôtre du patriotisme français et a vu en lui un précurseur de Duguesclin et de Jeanne d'Arc. En réalité, il est impossible de découvrir une idée politique supérieure dans la conduite de Bertran de Born. La première fois qu'on le voit en lutte avec Richard Cœur-de-Lion, c'est pour une raison personnelle, parce

que ce prince soutient Constantin de Born dans ses droits sur Hautefort. Quand il organise une ligue contre le même Richard, il songe si peu à arracher l'Aquitaine aux princes anglais qu'il voudrait simplement remplacer Richard par son frère aîné, le jeune roi Henri ou même par un autre fils d'Henri II, Geoffroi, duc de Bretagne. Une seule chose domine dans ses poésies, c'est l'amour de la guerre pour elle-même, soit à cause des émotions qu'elle donne, soit aussi, il faut bien le reconnaître, à cause des profits qu'elle rapporte. On l'a appelé le Tyrtée du moyen âge ; la comparaison est juste si l'on ne voit dans Tyrtée que le poète belliqueux qui cherche à communiquer aux autres l'ardeur guerrière qui l'anime, et si l'on ne fait pas de ce nom un symbole du patriotisme.

Les poésies de Bertran de Born sont pour la plupart des *sirventés*, c'est-à-dire des compositions lyriques, satiriques ou morales ; elles ont joui, dès l'origine, d'une grande réputation. Le roi Alphonse II d'Aragon, qui n'avait pourtant pas à se louer du poète, proclamait que ses sirventés étaient le modèle du genre, tout comme les chansons amoureuses de Giraud de Borneil, ce qu'il exprimait sous cette forme originale : « Sirventés de Bertran de Born et chansons de Giraud de Borneil, ce sont maris et femmes. » On y trouve un tableau vivant de la société féodale de l'époque, un écho de tous les événements de la fin du XIIe siècle que le poète a vus de près ou de loin. Il faut signaler particulièrement : un chant guerrier pour le comte de Toulouse contre le roi d'Aragon ; plusieurs pièces relatives aux démêlés du poète avec son frère Constantin; un appel aux armes des barons limousins contre Richard ; deux chants funèbres sur la mort d'Henri Court-Mantel ; deux pièces virulentes contre le roi d'Aragon, auquel Bertran de Born ne pardonnait pas sa participation au siège d'Hautefort ; une série de pièces destinées à envenimer les luttes de Richard Cœur-de-Lion et de Philippe-Auguste ; deux chants de croisade, etc. Bertran de Born a aussi composé quelques poésies amoureuses en l'honneur de Maheut de Turenne, de Guicharde de Beaujeu et de la propre sœur de Richard Cœur-de-Lion, Mathilde, femme du duc Henri de Saxe, qui l'avait gracieusement accueilli à Argentan, dans un de ses voyages à la cour des Plantagenet. Dans toutes ses pièces, il y a des expressions pittoresques, des traits heureux, mais Bertran de Born a toujours quelque chose de heurté, parfois d'incorrect dans le style, et, à ce point de vue, il est inférieur à d'autres troubadours, ses contemporains, tels que le Toulousain Peire Vidal ou son compatriote Giraud de Borneil. — Il y a deux éditions complètes des poésies de Bertran de Born, l'une de M. Albert Stimming (Halle, 1879), l'autre de M. Ant. Thomas (Toulouse, 1888). Ant. THOMAS.

BIBL. : Outre les éditions indiquées ci-dessus, qui contiennent l'une et l'autre une étude historique sur Bertran de Born, on peut consulter : DIEZ, *Leben und Werke der Troubadours*; Zwickau, 1829, pp. 179-233. — H.-C. BARLOW, *The young King and Bertrand de Born* ; Londres, 1862. — LAURENS, *le Tyrtée du moyen âge ou Histoire de Bertran de Born, vicomte d'Hautefort* ; Paris, 1863, 2e éd. 1875. — CLÉDAT, *Du rôle historique de Bertrand de Born*; Paris, 1879.

BORN (Bertran de), *le Jeune*, fils du précédent et comme lui troubadour et guerrier, vivait encore en 1223. On a de lui un sirventés de l'année 1202, où il reproche vivement au roi d'Angleterre, Jean-sans-Terre, son manque de courage : « Il devrait avoir honte, lui dit-il, s'il se souvenait de ses ancêtres, d'abandonner ainsi au roi Philippe et le Poitou et la Touraine ; l'Aquitaine pleure tout entière le roi Richard qui a dépensé pour la défendre tant d'or et tant d'argent ; mais lui ne s'en soucie guère. » Outre ce sirventés, il est possible que quelques-unes des pièces attribuées par les manuscrits à Bertran de Born le père soient également du fils. Ant. THOMAS.

BORN (Ferdinand-Gotlob), né à Leipzig en 1765, mort le 8 déc. 1807. Philosophe allemand, professeur à l'Université de Leipzig, il est surtout connu par sa traduction latine des œuvres critiques de Kant (Leipzig, 1796-1798, 3 vol. in-8). Dans le temps que Abicht développait dans son *Nouveau magasin philosophique* (publié à Leipzig, 1789-1791, 11 vol. in-8) les doctrines de Kant, il fut l'un de ses plus importants collaborateurs. On peut encore citer de lui un *Essai* publié en allemand *sur les Principes fondamentaux de la sensibilité* (Leipzig, 1788, in-8) et des *Recherches sur les premiers fondements de la pensée humaine*, aussi en allemand (Leipzig, 1789, in-8). Cet ouvrage a été réimprimé en 1791 sous le titre : *Essai sur les conditions primitives de la pensée humaine et les limites de notre connaissance.*

BORNA. Ville d'Allemagne, roy. de Saxe, cercle de Leipzig; 6,896 hab. Industrie assez active : scieries, etc.

BORNA, duc de Dalmatie, mort en 821, se déclara pour Louis le Débonnaire et entra en lutte avec Liudewit, duc de la Pannonie inférieure. Il fut vaincu près de la Coulpa, mais força ensuite Liudewit d'abandonner la Dalmatie qu'il avait envahie (819). Borna vint ensuite demander des secours à Louis le Débonnaire qui envoya trois armées contre Liudewit. V. les *Ann.* dites d'Eginhard pour ces années. C. B.

BORNAGE. I. Droit. — 1° DROIT ROMAIN. — Le bornage est une opération qui consiste à fixer les limites entre deux ou plusieurs immeubles non bâtis. La loi des Douze Tables s'en occupait déjà et donnait l'action *finium regundorum* à celui qui voulait faire procéder au bornage avec ses voisins. Cicéron nous apprend que ces procès en bornage étaient, d'après la loi des Douze Tables, jugés par trois arbitres. Plus tard, une loi Mamilia, probablement de l'an 589 de Rome, n'exigea plus qu'un seul arbitre. Agenus Urbicus nous fait connaître les dispositions de cette loi dans son traité *de Controversiis agrorum* et dans ses commentaires sur le traité du même genre composé par Frontin. La loi des Douze Tables et la loi Mamilia voulaient que les propriétaires voisins laissassent entre leurs fonds un espace libre de cinq pieds. Cette bande de terrain ne pouvait pas être acquise par usucapion ou, comme nous dirions aujourd'hui, par prescription. Elle était destinée à favoriser l'exploitation des champs. Lorsque la difficulté portait sur ces *quinque pedes* de la loi des Douze Tables et de la loi Mamilia, elle était soumise à un *agrimensor* qui statuait à la fois comme homme de l'art et comme juge, d'après les règles de l'arpentage ; il ne pouvait s'élever devant lui aucune question de propriété, puisque les *quinque pedes* étaient imprescriptibles. Ce premier genre de procès s'appelait *controversia de fine ;* il ne faut pas le confondre avec la *controversia de loco*, véritable procès en bornage, soumis à un juge, chargé non pas seulement d'opérations géométriques, mais aussi de l'examen de questions de droit, et par exemple de rechercher si l'usucapion n'avait pas modifié l'étendue de l'un des immeubles. Dans cette contestation, l'*agrimensor* était encore consulté, mais à titre d'expert seulement, et il ne jugeait pas. Cette distinction subsista même après la suppression de la procédure formulaire. Ainsi Constantin sépara encore très nettement les deux cas : s'agissait-il d'une *controversia de fine* relative aux *quinque pedes*, le président de la province en chargeait un *agrimensor ;* s'agissait-il d'une *controversia de loco*, le président jugeait en personne. (Const. 5, C. Th. *Finium regundorum*, 2, 26.) Valentinien fit disparaître cette différence en 385 : désormais toutes les contestations de ce genre, qu'il s'agît des *quinque pedes* ou du bornage proprement dit, furent de la compétence des *agrimensores*. Mais en même temps toute acquisition de propriété par usucapion fut exclue en cette matière. (Const. 4, C. Th., *Finium regundorum*, 2, 26.) Toutefois cette innovation ne dura pas longtemps, et dès l'année 392, l'ancienne distinction fut rétablie par Théodose. (Const. 5, C. Th. *Finium regundorum*, 2, 26.) Enfin Justinien supprima de nouveau la distinction entre la *controversia de fine* et la *controversia de loco*, il retira aux arpenteurs le rôle de juge qu'ils avaient eu

dans les affaires relatives aux *quinque pedes*, il admit l'acquisition par prescription de trente ans et décida que toutes les contestations de ce genre seraient de la compétence des juges ordinaires. Pour consacrer ces innovations, il ne rendit aucune constitution nouvelle, mais se borna à interpoler celles de ses prédécesseurs en les insérant dans un Code (Const., 5, 6. C. J., *Finium regundorum*, 3, 39.)

L'action en bornage suppose des *prædia rustica* contigus les uns aux autres, c.-à-d. des immeubles non bâtis ; peu importe d'ailleurs que ces fonds soient à la ville ou à la campagne, mais il est évident que le premier cas sera fort rare et le second très fréquent. Le bornage peut être demandé par tout propriétaire et aussi par le possesseur d'un *ager vectigalis*, par l'usufruitier, par le créancier gagiste. A vrai dire, chaque voisin a droit au bornage et en est tenu. Aussi a-t-on dit parfois que dans cette action, chaque plaideur est à la fois demandeur et défendeur. La mission du juge consiste à rechercher les anciennes limites et à les rétablir. S'il est impossible de les retrouver, alors le juge considère le territoire douteux comme une chose commune entre les voisins et il en opère un véritable partage en établissant de nouvelles limites d'après les convenances réciproques. (L. 2, § 1, *Finium regundorum*, 10, 1.) Parfois le juge, ayant retrouvé les anciennes limites, estime qu'elles sont défectueuses et alors il a le droit de les supprimer pour les remplacer par d'autres. Ce changement ne se fait pas sans un transport de propriété : par la force même des choses, l'un des voisins perd une quantité plus ou moins considérable de terrain qui, moyennant indemnité, est acquise à l'autre. Lorsqu'il s'agit non plus de bornage, mais de partage, par exemple d'un immeuble, le juge, en divisant l'immeuble entre les deux propriétaires, opère aussi un transport de propriété ; avant le partage chacun avait un droit de propriété indivise sur tout l'immeuble ; après le partage, chacun a une propriété exclusive sur une partie de l'immeuble, et cette modification est un résultat du transport de propriété. Ainsi *Primus* et *Secundus* étaient propriétaires par indivis d'un immeuble et maintenant chacun d'eux en a la moitié en propre : *Primus* a acquis sur sa moitié le droit de *Secundus* et *Secundus* a acquis sur sa moitié le droit de *Primus*. On ne conçoit même pas à Rome un partage sans un transport de propriété. Dans l'action en bornage au contraire, ce transport n'est qu'un accident et ne se produit que dans deux cas : d'abord si le juge, après avoir retrouvé les anciennes limites, les déplace ; ensuite toutes les fois que le juge ne peut pas retrouver les anciennes limites. Dans ce second cas il se produit une véritable indivision entre les voisins pour l'étendue du terrain litigieux, et le juge y met fin en procédant au bornage, lequel tient alors aussi du partage. Ce pouvoir d'opérer des transports de propriété n'était reconnu au juge que dans les trois actions dites divisoires : action en bornage, *actio finium regundorum* ; action en partage d'une hérédité, *actio familiæ erciscundæ ;* action en partage d'une chose indivise quelconque, *actio communi dividundo*. Le magistrat conférait dans ces trois cas au juge le droit d'opérer des transports de propriété ou même de créer des droits réels, par exemple un usufruit, une servitude, au moyen d'une partie spéciale de la formule qu'il délivrait aux plaideurs en les renvoyant devant ce juge. Cette partie de la formule s'appelait *adjudicatio*. De ce que dans ces trois cas le juge veillait d'une part à l'exécution de l'obligation de participer au bornage ou de sortir de l'indivision et d'autre part pouvait opérer des transports de propriété, Justinien fut admis à conclure que ces actions étaient mixtes, c.-à-d. à la fois personnelles et réelles ; personnelles, en tant qu'il s'agissait de l'obligation du bornage ou du partage ; réelles en tant qu'il s'agissait du transport de propriété. C'était pourtant une erreur de croire que, sous certains rapports les actions divisoires ressemblaient aux actions réelles, notamment à la revendication de la propriété, car dans cette dernière action, le juge n'opérait aucun transport de propriété, ne créait aucun droit réel, mais se bornait à rechercher au profit de qui existait la propriété ou le droit réel (V. Action). Quoi qu'il en soit, cette théorie de Justinien n'en a pas moins fait fortune dans notre ancien droit, comme nous allons le voir bientôt.

2° Droit français. — Dans notre ancien droit, l'action en bornage ne présenta aucune particularité tant que l'influence du droit romain ne se fit pas sentir avec une vigueur nouvelle à partir de la Renaissance. Il était de principe qu'on pouvait toujours demander le bornage. Au moyen âge, à cette époque de violence, le fait d'arracher les bornes était très fréquent. Aussi les anciens coutumiers en font-ils un cas de larcin, un cas pendable, sans train. (Beaumanoir, éd. Beugnot, t. I, p. 419 ; *Anciennes coutumes d'Anjou et du Maine*, éd. Beautemps-Beaupré, texte L, t. IV, n° 290.) Dans le dernier état de notre droit, l'action en bornage était de la compétence du bas ou moyen justicier, comme au moyen âge (*Anciennes coutumes d'Anjou et du Maine*, texte F, n° 351 et texte L, n° 4.) Sous l'influence du droit romain, les commentateurs de l'ordonnance de 1667, notamment Pothier et Jousse, lui reconnaissaient un caractère mixte. Nous verrons bientôt si elle l'a conservé dans le droit actuel.

Les rédacteurs du Code civil se sont occupés du bornage au titre des servitudes ou services fonciers. Ils lui ont consacré l'art. 646 ainsi conçu : « Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës. Le bornage se fait à frais communs. » L'obligation de se soumettre au bornage dérive donc directement de la loi ; elle est une des conséquences légales du voisinage. Le législateur a pensé avec raison que l'incertitude et la confusion des limites sont des sources de discussion et de procès entre voisins, comme l'indivision entre copropriétaires, et dans l'intérêt du bon ordre général, il a imposé cette obligation de se soumettre au bornage. Mais il est manifeste que cette obligation résulte de la situation même des lieux ; aussi le législateur a-t-il fait du bornage une sorte de servitde. S'il ne s'était pas expliqué sur ce point, s'il n'avait pas placé le bornage au milieu des servitudes, nous dirions que l'action en bornage est personnelle, comme l'action en partage d'une succession ou d'une chose indivise quelconque. Ces actions ont en effet pour objet l'exécution de certaines obligations entre voisins ou copropriétaires et qui résultent précisément de leur état de voisinage ou de copropriété. C'est ainsi que les comprenaient les jurisconsultes romains de l'époque classique. Justinien le premier a déclaré ces actions mixtes, mais nous avons vu qu'il s'est trompé. Dans le droit actuel, ces actions ont encore une fois changé de nature. L'action en partage d'une hérédité ou d'une chose indivise quelconque est personnelle : elle a pour objet de contraindre tout cohéritier ou tout copropriétaire à l'exécution de l'obligation de sortir de l'indivision. C'est une action personnelle naissant non pas d'un contrat, mais d'un fait ; de l'indivision assimilée à un contrat ou, comme on dit dans le langage du droit, d'un quasi-contrat. Nous donnerions la même solution pour l'action en bornage, si le législateur n'avait pas placé le bornage au titre des servitudes. Mais ce fait prouve manifestement de sa part l'intention d'attribuer au bornage le caractère d'une sorte de servitude. Le législateur a procédé de la même manière pour la mitoyenneté des murs, des haies, des fossés. Sans doute en cas de mitoyenneté, comme en cas de bornage, nous ne sommes pas en présence d'une servitude dans le sens rigoureusement strict de ce mot, car une servitude proprement dite, comme un droit de passage par exemple, existe au profit d'un immeuble, et sur un autre immeuble ; il y a un fonds dominant qui jouit de la servitude et un fonds servant qui en est grevé. Le droit au bornage est, au

contraire, réciproque : il existe à la fois au profit et à la charge de chaque fonds contigu à un autre ; le propriétaire de chaque immeuble peut demander le bornage comme il en est tenu. Mais cette considération ne saurait nous autoriser à refuser au bornage le caractère de servitude. En plaçant le bornage au titre des services fonciers, le législateur a manifesté l'intention d'en faire une sorte de servitude, une servitude réciproque, une servitude existant à la fois au profit et à la charge de chaque immeuble. Il résulte de là que le bornage est aujourd'hui un droit réel et que l'action en bornage a le même caractère ; elle est réelle comme le droit qu'elle sanctionne.

Le bornage a lieu à l'amiable si tous les voisins sont d'accord pour y procéder directement entre eux ou par l'intermédiaire d'experts de leur choix. Les parties peuvent en effet, à la rigueur, procéder par elles-mêmes au bornage. Mais en fait les choses se passent autrement. Les intéressés nomment des experts qui procèdent d'abord à l'examen des titres, prennent ensuite tous les renseignements nécessaires et font enfin l'arpentage des terres. Si les titres des deux voisins donnent une contenance plus ou moins grande que celle de tout le terrain, le profit ou la perte se répartit proportionnellement entre eux ; mais parfois il n'existe aucun titre, ni de part ni d'autre, et alors la possession fait loi. Les experts procèdent au bornage, soit en se servant de limites naturelles comme une rivière, un bois, une route; soit en établissant des limites mobiles et artificielles telles que des bornes dont la forme varie suivant les lieux, des arbres, haies, fossés, talus, des pierres d'une certaine grosseur, plantées aux angles des héritages, et autour de chacune d'elles on place deux autres pierres plus petites appelées témoins, parce qu'elles indiquent que les grosses pierres sont des bornes et non des pierres ordinaires placées là par le hasard. Les experts ont soin de dresser procès-verbal de leurs opérations, lequel doit indiquer aussi exactement que possible les limites des héritages et les emplacements des bornes. Si ce procès-verbal est agréé par les parties, elles l'approuvent au moyen d'un sous-seing privé ou d'un acte notarié, et dans l'usage on a soin de déposer ce procès-verbal, à cause de son importance, dans l'étude d'un notaire.

Lorsqu'une des parties ne consent pas au bornage amiable, il faut la citer en justice. Mais l'action en bornage suppose aujourd'hui, comme à Rome, deux fonds contigus, non bâtis, appartenant à des propriétaires différents et entre lesquels les limites sont incertaines. Ainsi elle n'est pas possible entre deux propriétaires de bâtiments qui se touchent, car dans ce cas les limites sont fixées par les constructions et ne peuvent pas être incertaines. Il faut supposer que les deux héritages contigus sont deux fonds de terre ou un fonds de terre et un bâtiment ou même encore deux bâtiments, mais alors séparés par un terrain libre de constructions, comme l'a décidé la cour de cassation par arrêt du 4 mars 1879. Il faut aussi supposer deux héritages contigus. Ainsi l'action en bornage ne serait pas admise si les deux héritages étaient séparés par un chemin ou par un cours d'eau d'un domaine public. Au contraire elle serait recevable si les fonds étaient séparés par un sentier privé ou par tout autre ouvrage qui ne ferait pas obstacle à la continuité. De même l'existence de haies, barrières ou constructions formant clôture, ne s'oppose pas à l'action en bornage, du moment que les clôtures dont il s'agit n'ont pas été établies contradictoirement entre les intéressés et ne présentent pas le caractère de véritables bornes. Enfin l'action en bornage suppose deux immeubles susceptibles de propriété privée. Sous cette condition elle peut être formée, non seulement entre particuliers, mais encore contre les personnes morales, l'Etat, les départements, les communes, les établissements publics, pour les biens de leur domaine privé. Au contraire, l'action en bornage n'est pas possible lorsque le bien d'un particulier est contigu à un immeuble du domaine public, de l'Etat, du département ou de la commune ; dans ce cas la délimitation rentre dans les attributions de l'administration (loi des 22 déc. 1789, 8 janvier 1790, section 3, art. 2). Les bois et forêts, soumis au régime forestier, sont régis par des dispositions particulières (art. 8 et suiv. du C. for. ; art. 57 et suiv. de l'ord. réglementaire du C. for.). Mais c'est une question controversée que celle de savoir si les particuliers qui se prétendent lésés par la délimitation de l'administration, peuvent porter directement leur demande en indemnité devant l'autorité judiciaire ou s'ils ne doivent pas d'abord, en principe, provoquer devant le Conseil d'Etat l'annulation de l'arrêté de délimitation pour cause d'excès de pouvoir. (V. sur cette question des articles dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, 1re série, t. XXXII, p. 121 et 185).

La loi semble n'accorder l'action en bornage qu'au propriétaire, mais il est hors de doute qu'elle la reconnait d'une manière plus générale à quiconque jouit d'un droit réel sur l'immeuble, comme par exemple l'usufruitier, l'usager. Mais l'action en bornage étant réelle et immobilière dans tous les cas, il faut, d'après une certaine doctrine, pour pouvoir l'intenter, avoir la capacité de mettre en mouvement une action de cette nature. Ainsi, même en supposant qu'il ne s'élève aucune contestation relative à la propriété et que le procès soit limité aux opérations du bornage, le tuteur ne pourra intenter l'action qu'avec l'autorisation du conseil de famille, le mineur émancipé avec l'assistance de son curateur. De même le mari ne saurait, sauf exception pour les immeubles dotaux sous le régime dotal, former l'action en bornage au nom de sa femme ; quand il a l'usufruit des immeubles de sa femme, il peut l'intenter en sa qualité d'usufruitier, mais alors le bornage n'est pas opposable à la femme si elle n'a pas été mise en cause. Ces solutions ont paru gênantes en pratique et surtout coûteuses ; aussi a-t-on essayé de dire que, dans l'intention du législateur, l'action en bornage, s'il n'y a aucune contestation sur la propriété, rentre dans les actes d'administration, même en admettant qu'elle soit réelle et immobilière ; ce qui le prouve, dit-on, c'est que dans ces circonstances, elle est, comme l'action possessive, de la compétence du juge de paix, ainsi que nous le verrons bientôt. Cette solution nous paraît à la fois plus exacte et plus conforme aux besoins de la pratique. Ainsi, toutes les fois qu'il n'y aura pas contestation sur la propriété, l'action en bornage pourra être intentée par le tuteur seul, sans autorisation du conseil de famille, par le mineur émancipé sans l'assistance de son curateur, par le mari en sa qualité d'administrateur des biens de la femme. Parfois il peut arriver que les deux voisins dont les fonds sont contigus, constatent que leurs immeubles n'ont pas la contenance indiquée dans les titres, et alors il devient nécessaire d'assigner aussi les arrière-voisins. Si on interprétait rigoureusement l texte de la loi qui ne donne le droit de demander le bornage qu'entre propriétaires contigus, le demandeur devrait d'abord assigner son voisin immédiat, constater ensuite le déficit de contenance et ensuite faire venir l'arrière-voisin du défendeur, de même que celui-ci mettrait en cause l'arrière-voisin du demandeur. Mais en pratique on ne se montre pas aussi rigoureux, et pour éviter des frais et des lenteurs, on autorise le demandeur à assigner à la fois le voisin et les arrière-voisins. Le défendeur peut opposer comme fin de non recevoir l'existence d'un précédent bornage fait à l'amiable ou en justice. C'est qu'en effet la simple disparition des bornes posées en exécution de ce précédent bornage, ne saurait suffire pour autoriser à en demander un nouveau ; il y aurait lieu seulement de placer de nouvelles bornes d'après l'ancien procès-verbal d'abornement, mais le propriétaire ne saurait contraindre un voisin à un nouvel arpentage. La disparition ou le déplacement des bornes résulte parfois d'un événement de la nature, mais il peut aussi être le fait d'un des voisins

et dans ce cas il donne lieu à une action possessoire ou même à l'application d'une peine correctionnelle (art. 3 C. procéd. civ. et art. 456 C. pén.). Lorsque les bornes remontent à trente années au moins et n'ont pas été déplacées ni enlevées, la convention ou le jugement duquel résulte le bornage ayant reçu son entière exécution, aucune prescription n'a pu courir et il ne saurait être question d'un nouveau bornage. Il en serait autrement si les bornes avaient été déplacées ou enlevées : au bout de trente ans, l'action résultant de la convention ou du jugement pour faire remettre les bornes à leur place, serait éteinte par prescription et dès lors les deux voisins se trouveraient dans la même situation que s'il n'y avait jamais eu bornage entre eux. L'action en bornage peut être intentée en tout temps, même si l'état actuel des lieux remonte à plus de trente ans. En d'autres termes, elle n'est pas soumise à prescription. Le droit de demander le bornage est en effet d'ordre public et d'un autre côté il est un attribut essentiel du droit de propriété, il constitue un de ces actes de pure faculté que l'article 2232 du C. civ. déclare imprescriptibles. Mais si l'un des deux voisins avait possédé pendant le temps et sous les conditions exigées par la loi une certaine étendue de terrain, de manière à avoir le droit d'invoquer la prescription, il pourrait soutenir avec raison qu'il est devenu propriétaire de ce terrain, lors même que les opérations du bornage constateraient que ce terrain appartient au voisin. On ne peut pas non plus opposer comme fin de non recevoir en bornage, la renonciation au droit de le provoquer. Cette renonciation serait en effet nulle comme celle qui porterait sur le droit de demander le partage. Les lois relatives au partage et au bornage, sont d'ordre public en tant qu'elles permettent de fixer les limites des immeubles par le bornage et de sortir de l'indivision par le partage. — Tout en disant que le bornage se fait à frais communs, la loi ne nous apprend pas comment se répartissent les frais de l'arpentage et de la plantation des bornes entre les voisins. Seront-ils supportés par moitié ou en proportion de l'étendue des héritages? Il semble que les frais relatifs au placement des bornes doivent se partager par moitié, car ils profitent également aux deux voisins. Mais si des deux fonds l'un est d'une certaine superficie et l'autre d'une étendue très limitée, il faut répartir proportionnellement les frais d'arpentage, car ceux du premier immeuble sont beaucoup plus considérables que ceux du second.

Pour déterminer quelle est la juridiction compétente en matière de bornage, il faut distinguer suivant qu'il y a ou non contestation sur la propriété. Si le bornage soulève une question de propriété, le tribunal d'arrondissement est compétent, et, comme l'action en bornage est réelle immobilière, elle doit être soumise au tribunal dans l'arrondissement duquel se trouvent les immeubles (art. 59 C. procéd. civ.). S'il ne s'élève aucune difficulté sur la propriété, la loi du 25 mai 1838 (art. 6) veut que l'action en bornage soit portée devant le juge de paix de la situation des lieux, et l'art. 3 du C. de procéd. établit la même règle de compétence en matière d'actions pour dommages aux champs, fruits et récoltes, de déplacement de bornes, d'usurpation de terres, arbres, haies, fossés ou autres clôtures, pourvu que ces faits aient eu lieu dans l'année. Le juge de paix sera donc compétent si les limites sont certaines et s'il s'agit seulement de les rendre apparentes. Il le sera même si les limites sont incertaines et contestées, pourvu que les titres ne le soient pas et qu'il s'agisse seulement de déterminer, d'après ces titres et autres documents, quelle est la contenance de chaque immeuble ; en cas de déficit ou d'excédent le juge de paix répartira le déficit ou l'excédent en proportion de la superficie de chacun des héritages. Le juge de paix resterait compétent même dans le cas où le défendeur, bien à tort d'ailleurs, voudrait résister à l'action en bornage en opposant une possession annale. Mais lorsqu'il y a réellement contestation sur le droit de propriété des terrains à délimiter ou sur les titres qui l'établissent, le juge de paix cesse d'être compétent et, par exemple, si l'une des parties soutient que l'auteur de l'autre partie, notamment son vendeur, n'était pas propriétaire de toute la contenance indiquée au titre ; ou bien quand un des plaideurs dit qu'il est propriétaire au delà de la ligne jusqu'à laquelle l'autre affirme son droit ou bien encore si le défendeur résiste à l'arpentage en soutenant qu'il est devenu propriétaire par prescription jusqu'à telles limites qui sont apparentes et fixes. Mais il ne faudrait pas croire qu'il y ait litige sur la propriété dès que les deux plaideurs sont en désaccord sur les lignes divisoires de leurs héritages ; ce n'est qu'autant que les deux parties se prétendent propriétaires d'un même terrain qu'il y a contestation sur la propriété, et le désaccord sur la ligne divisoire n'implique pas nécessairement cette prétention. Lorsque le juge de paix constate l'existence d'une difficulté touchant à la propriété, il est alors incompétent d'une manière absolue et doit déclarer même d'office son incompétence en tout état de cause, si les plaideurs ne la font pas valoir à un moment quelconque du procès. Mais on a vu parfois le défendeur soulever une question de propriété par pur esprit de chicane ; il va sans dire que le juge de paix, reconnaissant que cette prétention n'est pas sérieuse, a le droit et le devoir de passer outre, d'instruire et de juger l'affaire. Si le tribunal d'arrondissement avait été saisi à la place du juge de paix, dans un cas où il n'y a pas contestation sur la propriété, il devrait aussi se déclarer incompétent en supposant que le défendeur soulevât cette exception ; mais la question est controversée de savoir s'il peut se déclarer d'office incompétent. D'après la jurisprudence, l'incompétence du tribunal d'arrondissement, vis-à-vis des affaires attribuées par la loi au juge de paix, ne tient pas à l'ordre public ; elle est établie dans l'intérêt exclusif du défendeur qui peut y renoncer et accepter la juridiction du tribunal d'arrondissement ; dans ce dernier cas celui-ci a le droit de juger et n'est pas tenu de se déclarer d'office incompétent. — L'action en déplacement de bornes soulève les mêmes questions que l'action en bornage quant à la compétence ; elle doit en effet être portée devant le juge de paix ou devant le tribunal de première instance dans l'arrondissement duquel se trouve l'immeuble litigieux, suivant que le déplacement des bornes remonte à moins ou à plus d'une année.

La loi n'a déterminé aucune procédure spéciale pour le bornage. Il en résulte que les tribunaux peuvent procéder de la manière qui leur paraît la plus satisfaisante et notamment suivant l'usage des lieux. Le plus souvent des experts choisis par les plaideurs ou, s'ils ne peuvent s'entendre, par la justice, consulteront les titres et autres documents, en tenant compte de la possession ; si les limites sont incertaines, ils les rechercheront au moyen de l'arpentage, puis ils procèderont à l'abornement dont ils dresseront procès-verbal. Si les parties signent ce procès-verbal, l'affaire se termine en réalité à l'amiable et au moyen d'une convention ; celle-ci peut d'ailleurs être attaquée pour une des causes de nullité dont les contrats sont susceptibles. Lorsque les plaideurs n'acceptent pas spontanément le résultat des opérations de l'expertise, alors l'affaire se termine par un jugement, lequel homologue le plus souvent le procès-verbal d'abornement. Ce jugement est susceptible de voies de recours suivant les principes ordinaires. — La convention ou le jugement forme titre entre les parties. Il en résulte que si les bornes sont déplacées ou enlevées, il n'y a pas lieu à une nouvelle action en bornage, mais à une action en déplacement de bornes, laquelle, on s'en souvient, est de la compétence du juge de paix ou du tribunal d'arrondissement, suivant que le fait remonte à moins ou à plus d'une année (art. 3 du C. de procéd.). Ce n'est qu'autant que l'enlèvement des bornes remonterait à plus de trente

ans, que le droit résultant de la convention du jugement, serait éteint par prescription et qu'il pourrait y avoir lieu, sur la demande de l'une des parties, à un nouveau bornage. Il peut arriver que les anciennes limites ayant été découvertes, on les déplace au lieu de les maintenir, par exemple pour faire disparaître des irrégularités. Il y a en pareil cas nécessairement aliénation d'une parcelle de terrain de la part d'une des parties, ou échange entre elles. Aussi ces changements apportés aux anciennes limites ne peuvent avoir lieu que du consentement réciproque des parties. Le juge ne jouit pas en droit français de la faculté, que lui reconnaissait le droit romain, d'opérer d'office des transports de propriété et même de créer des servitudes en vertu des pouvoirs qu'il tenait de l'adjudication insérée dans la formule délivrée par le magistrat. Par la même raison, ces modifications apportées aux anciennes limites ne peuvent avoir lieu que de la part de personnes capables d'aliéner. Ainsi le tuteur ne pourrait y souscrire qu'avec l'autorisation du conseil de famille et l'homologation du tribunal. De même s'il s'agissait d'un immeuble dotal, l'opération deviendrait impossible à cause de l'inaliénabilité de cet immeuble, à moins qu'il ne s'agit d'un échange fait dans les termes et sous les conditions de l'art. 519 du C. civ. Mais comme il s'agit là de suivre les applications du droit commun, il n'est pas nécessaire d'y insister davantage. E. GLASSON.

II. Administration. — Les propriétés appartenant à l'Etat, aux départements, aux communes et aux établissements publics peuvent être soumises au bornage comme les propriétés privées. Le préfet n'a besoin d'aucune autorisation pour procéder au bornage des biens du domaine de l'Etat; mais les administrateurs du patrimoine des autres personnes morales sus-indiquées doivent être régulièrement autorisées. L'autorité judiciaire (juge de paix, si la propriété ou les titres ne sont pas contestés, tribunal civil dans le cas contraire) connaît des actions en bornage concernant les biens de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics ; mais le tribunal doit prononcer le renvoi devant l'autorité administrative si le bornage est subordonné à l'interprétation d'actes administratifs. L'art. 10 C. for. a établi une dérogation aux principes généraux en décidant que les agents de l'administration opéreraient le bornage des forêts de l'Etat et bois soumis au régime forestier. C'est encore à l'administration qu'il appartient de fixer les limites des routes, chemins vicinaux, zones de servitude militaire. Pour ces zones, lors de leur établissement, les procès-verbaux de bornage doivent, aux termes de l'art. 6 de la loi du 17 juil. 1819, être dressés par les ingénieurs civils et militaires en présence des maires et adjoints des communes intéressées qui peuvent faire inscrire leurs avis et observations. L. PASQUIER.

III. Marine. — Navigation faite par un bateau de vingt-cinq tonneaux au maximum, ayant pour point de départ et de retour le port d'attache et rayonnant dans une étendue de quinze lieues. Le patron d'un pareil bateau doit être inscrit définitif et réunir soixante mois de navigation.

BIBL. : DROIT. — 1° *Droit romain*: AGGENUS URBICUS, *De Controversiis agrorum*, éd. Lachmam. — Digeste, *Finium regundorum*, lib. X, tit. I. — PUCHTA, dans le *Zeitschrift für Recht und Gesetzgebung in Kurhessen*, t. II. — GLÜCK, *Pandecten*, t. X, p. 419 et suiv. — RUDORFF, dans le *Zeitschrift für geschichtliche Rechtswissenschaft*, t. X, p. 343 et suiv. — *Schriften der römischen Feldmesser*, publiés par Bluhm, Lachmann et Rudorff et où se trouve le traité d'Aggenus Urbicus déjà cité. — HESSE, *Ueber die Rechtsverhältnise zwischen Grundstücksnachbaren ;* Eisenberg, 1859. — VOIGT, *Uber die agrimensorischen* genera controversiarum *und die* actio finium regundorum, dans le *Recueil de l'Académie de Saxe*, section d'histoire, année 1873.

2° *Droit français* : AUBRY et RAU, *Cours de droit civil français*, 4e éd., t. II, p. 220 et suiv. — DEMOLOMBE, *Traité des servitudes* (t. XI, de l'ouvrage général). — CURASSON, *Traité du bornage;* Paris, 1842, 1 vol. in-8. — JAL, *Nouveau traité du bornage ;* Paris, 1859, 1 vol. in-8. — MEUSNIER, *Etude sur plusieurs questions de bornage ;* Clermont, 1860, in-8. — MORIN, *Principes du bornage ;* Paris, 1860, in-8. — MILLET. *Traité théorique et pratique du bornage;* Paris, 1862, 3e éd. in-18. — LECOMTE et TRANNEY, *Traité théorique et pratique des actions en bornage ;* Paris, 1875, 2e éd., in-8.

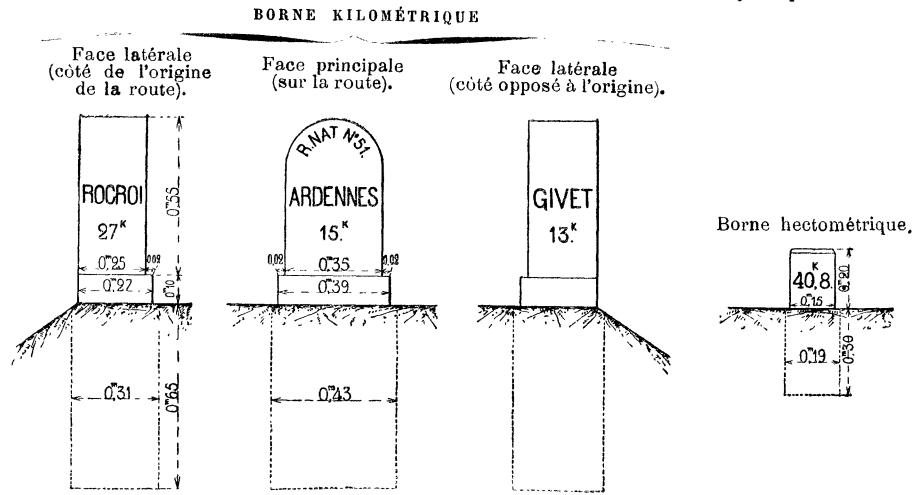
BORNAMBUSC. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville; 241 hab.

BORNAY. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Lons-le-Saulnier ; 207 hab.

BORNE. I. Antiquité. — 1° Pierre placée debout à l'extrémité de la carrière et que devaient doubler un certain nombre de fois les coureurs et les chevaux pour fournir la course déterminée (V. COURSE). 2° Pierre taillée qui, sur les voies romaines, marquait un intervalle de mille pas (V. MILLIAIRE et ROUTE). E. PETIT.

II. Ponts et chaussées.— BORNES KILOMÉTRIQUES ET HECTOMÉTRIQUES. — Nous donnons ci-dessous des croquis représentant la borne kilométrique et la borne hectométrique en usage, en France, sur les routes nationales et départementales. Ces bornes sont toujours placées du côté gauche

BORNE KILOMÉTRIQUE



de la route, sur la crête extérieure de l'accotement ou du trottoir, ou sur la banquette de sûreté des portions de route en fort remblai. Le sens d'une route est déterminé par la désignation officielle de cette route sur les états statistiques publiés par l'administration, désignation reproduite sur les poteaux et tableaux indicateurs placés aux carrefours, à l'entrée et à la sortie des communes traversées. Ex. : *Route nationale n° 51, de Givet à Orléans*. Les

côtés gauche et droit de la route se trouvent respectivement à gauche et à droite du voyageur qui parcourt cette route dans le sens de Givet à Orléans. Sur quelques routes d'une largeur inférieure à 10 m., les bornes sont posées sur la crête extérieure du contrefossé pour les parties de route en plaine, et dans le talus de la tranchée pour les portions de route en déblai. — Le numérotage kilométrique d'une route est fait par département et sans tenir compte des emprunts qu'elle fait à d'autres routes. — Les indications pareilles à celles portées aux croquis ci-dessus sont celles que l'on rencontre le plus habituellement sur les bornes. Pour les routes ayant leur origine à Paris (au parvis Notre-Dame), on ajoute, sur les bornes kilométriques, la distance au lieu d'origine. Une indication analogue est usitée aussi sur les routes ayant leur origine dans une ville ou commune importante et qui ne traversent qu'un seul département. — Autant que possible, les bornes ont été exécutées en pierre très dure du pays ; quand elle faisait défaut, on a employé quelquefois le bois (chêne, charme ou hêtre) injecté de sulfate de cuivre (Circ. du min. des trav. publ. du 21 juin 1853). L. Schmit.

III. **Hydraulique.** — Borne-Fontaine. — C'est le nom donné aux bornes disposées spécialement pour recevoir une conduite d'eau avec robinet, afin de pouvoir, au moyen de cette conduite d'eau, fournir de l'eau pour l'usage particulier ou pour le lavage des rues ; on les adosse soit contre les murs des maisons, soit sur le rebord du trottoir. Le robinet est à repoussoir s'il doit servir à l'usage commun, ou à clef s'il est réservé au service de la ville ; une grille reçoit les vases à remplir et laisse couler l'eau dans la gargouille qui va du trottoir au caniveau si la borne est adossée au mur d'une maison, ou directement dans le caniveau si la borne est sur le rebord du trottoir. Les frais de construction d'une borne-fontaine de lavage, comprenant armature intérieure, robinet d'arrêt extérieur sous bouche à clef, non compris le branchement alimentaire à partir de ce robinet, s'élèvent, à Paris, actuellement à 136 fr. 50 ; dans ce prix sont compris le démontage de la chaussée, le raccord, le massif de fondation, la pose avec vis, la porte en tôle et toutes les fournitures accessoires. H. Saladin.

BORNE (La). Rivière du dép. de la Haute-Loire, formée de la Borne orientale, qui prend sa source sur le territoire de la com. de Félines, et de la Borne occidentale, qui prend sa source à Varennes ; toutes deux se réunissent au-dessus de Lissac et forment la Borne qui passe au-dessous du château de la Roche-Lambert, à Borne où elle reçoit le Bourbouillon, à Chazeaux, à Saint-Vidal, pénètre ensuite dans les gorges des Estreys, y recueille les eaux de plusieurs ruisseaux, passe au pied des Orgues, du rocher d'Espaly, au Puy, au pied du rocher d'Aiguille, reçoit le Dolaison, traverse le chemin de fer de Saint-Etienne et se jette dans la Loire près de la Chartreuse, à 4 kil. du Puy, après un cours de 48 kil.

BORNE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Saint-Etienne-de-Lugdarès ; 430 hab. Terrain granitique. Seigle, bois et pâturages. Les seigneurs de Borne étaient de la plus ancienne noblesse du Vivarais. L'un d'eux figure à la première croisade. Un autre, Guillaume de Borne, fonda l'abbaye des Chambons (Cîteaux) en 1152. Jacqueline de Borne, mère du poète Charles-Auguste de la Fare, sortait de cette famille aujourd'hui éteinte. Le château de Borne fut pris et détruit, en 1563, par Balmefort, capitaine des protestants de Sablières. On voit près de Borne les ruines de l'abbaye des Chambons, pillée par les protestants en 1563, mais qui resta jusqu'à la Révolution un bénéfice fructueux aux mains d'un abbé commendataire. Borne avait autrefois une justice royale : d'après les traditions locales, un seigneur de Borne avait fait le roi son héritier. La rivière de Borne, qui traverse cette commune, est renommée par la fraîcheur et l'abondance de ses eaux autant que par la qualité de ses truites qu'on porte à la station thermale voisine de Saint-Laurent-les-Bains. Elle vient de la montagne du Tanargue, dont l'alt. dépasse 1,500 m., et se jette dans le Chassezac au Pied-de-Borne. Cette partie des hautes vallées de l'Ardèche est doublement remarquable par son caractère pittoresque et par les travaux d'irrigation qu'un syndicat de paysans de quatre communes différentes y a effectués, sans l'aide d'aucun ingénieur, au moyen de longues béalières, dont une a 10 kil. de longueur ; en arrosant leurs bois de châtaigniers, comme ailleurs on arrose les prairies, ces propriétaires industrieux ont considérablement augmenté le produit de leurs terres. A. Mazon.

Bibl. : Dr Francus, *Voyage dans le midi de l'Ardèche. — Voyage autour de Valgorge.*

BORNE (La). Ancienne paroisse, aujourd'hui simple hameau avec église et cimetière, de la com. de Blessac, cant. d'Aubusson (Creuse). Il ne reste, pour ainsi dire, plus de traces du château de la Borne, autrefois centre d'une importante baronnie. A 500 m. de l'église (Saint-Thomas) se trouve, sur le territoire de la com. de Saint-Michel-de-Vaisse, la chapelle de Notre-Dame-de-la-Borne, qui a été longtemps un lieu de pèlerinage, depuis un prétendu miracle qui s'y était accompli en 1662. Mentionnée dès la fin du xiiie siècle, cette chapelle a été reconstruite en 1524, ainsi qu'en fait foi une inscription de l'époque, par François de Viersat, chambrier de l'abbaye de Chambon-sur-Voueize ; un beau vitrail de 1522, aux armes de la famille de Viersat, s'y voit encore aujourd'hui, ainsi qu'une ancienne tapisserie d'Aubusson. Le village de la Borne, qui faisait originairement partie de la vicomté d'Aubusson, fut donné en apanage à une branche cadette de la maison vicomtale au milieu du xiiie siècle. C'est sans doute à cette époque que fut construit le château. En 1357, les Anglais s'en emparèrent et firent prisonnier le seigneur de la Borne, Guy d'Aubusson, qui mourut entre leurs mains avant d'avoir pu payer sa rançon. En 1533, Charles d'Aubusson, seigneur de la Borne, eut la tête tranchée à Paris par arrêt du grand Conseil pour « sacrilèges, ravissemens, exactions, pilleries, bris de prisons et autres cas, crimes et délits ». La seigneurie de la Borne, qualifiée de première baronnie de la Marche, fut réunie au domaine du roi ; mais la fille de Charles d'Aubusson en rentra plus tard en possession. En 1266, au mois de janvier, les habitants de la Borne obtinrent de leur seigneur une charte de commune et le droit de nommer des consuls que l'on trouve mentionnés jusqu'à la Révolution.

Ant. Thomas.

Bibl. : Albert Mazet, *La Borne et la chapelle Notre-Dame* ; Paris, 1883.

BORNE (La). Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saint-Paulien ; 407 hab.

BORNÉÈNE. Formules { Equiv ..... $C^{20}H^{16}$ / Atom...... $C^{10}H^{16}$ }

Syn. : *Essence de Bornéo, Camphre liquide de Bornéo.*

Carbure d'hydrogène qui existe, mélangé à du bornéol, dans le produit sécrété par le *Dryobalanops camphora*, ou *aromatica* (Diptérocarpées) ; on le retire par ponction après l'abatage des arbres, procédé qui est signalé dès le ixe siècle par Ibn Khurdadbach. Motley rapporte qu'après avoir abattu un dryobalanops dans le Labuan, en mai 1851, il pratiqua dans le tronc un réservoir, duquel il retira environ 5 gallons d'huile de camphre. Purifié par distillation, le bornéène possède une odeur qui se rapproche de celle de l'essence de térébenthine ; il bout à 165°. Il est plus léger que l'eau, insoluble dans le liquide, soluble dans l'alcool et dans l'éther ; il dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière polarisée. Il absorbe la même quantité de gaz chlorhydrique que le thérébentène. On obtient un isomère ou un corps identique lorsqu'on déshydrate le bornéol au moyen de l'anhydride phosphorique. Il paraît exister, mêlé à un peu de bornéol, dans l'essence de valériane (Gerhardt). Enfin, Jeanjean a extrait de l'alcool de garance une essence, bouillant vers 160°, qu'il identifie avec le bornéène, et il a préparé un carbure d'hydrogène de même composition, le bornéo

lévogyre avec l'anhydride phosphorique. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que le bornéène dérive du bornéol et qu'il doit reproduire ce dernier par les méthodes usitées pour fixer une molécule d'eau sur les carbures d'hydrogène :

$$C^{20}H^{16} + H^2O^2 = C^{20}H^{18}O^2$$

L'essence de Bornéo, très recherchée des Orientaux comme antirhumatismale, n'est pas usitée en Europe.

Ed. Bourgoin.

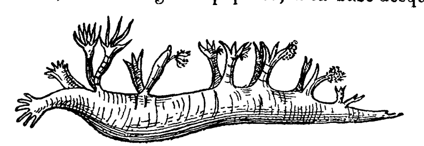
BORNEIL (Giraud de), célèbre troubadour, né à Excideuil (Dordogne) vers le milieu du XIIe siècle. Il appartenait à une famille roturière, mais son talent poétique, qu'il fortifia par une étude incessante, le rapprocha des grands seigneurs et des rois de son temps. Ses principaux protecteurs furent le roi Richard Cœur-de-Lion, qu'il accompagna à la troisième croisade ; le prince d'Antioche, Bohémond III, auprès de qui il passa tout un hiver pendant son séjour en Terre-Sainte ; le roi de Castille, Alphonse VIII, qui le combla de présents ; le roi d'Aragon, Pierre II, avec qui il échangea des couplets. En revanche, il n'eut guère à se louer du roi de Navarre Sanche le Fort, qui le fit détrousser à son retour de la cour de Castille, ni de son seigneur féodal, le vicomte de Limoges, Gui V, qui, lors de la reprise du château d'Excideuil, en 1211, fit livrer sa maison au pillage. Giraud de Borneil resta célibataire et il partagea ses biens entre quelques parents pauvres et l'église de Saint-Gervais où il avait été baptisé. Aucun troubadour ne paraît avoir joui de son vivant d'une aussi grande réputation que Giraud de Borneil ; un biographe provençal de la fin du XIIIe siècle dit en parlant de lui : « C'est le meilleur troubadour de ceux qui ont été avant lui et de ceux qui sont venus après, c'est pourquoi on l'a appelé le *maître des troubadours* et ce titre lui reste encore aux yeux de tous ceux qui s'entendent aux choses de la poésie et de l'amour. » Dans un passage bien connu de l'*Enfer* (chant XXVI), Dante s'élève contre cette royauté littéraire de Giraud de Borneil et qualifie de sots ceux qui placent le troubadour limousin au-dessus d'Arnaud Daniel. Malgré l'autorité de l'immortel écrivain italien, la critique contemporaine ne peut que s'associer aux paroles du biographe provençal du XIIIe siècle ; en tout cas, si l'on enlevait sa couronne à Giraud de Borneil, ce ne serait pas pour la donner à Arnaud Daniel. Nous avons conservé du *maître des troubadours* environ quatre-vingts poésies et l'on peut dire que dans l'œuvre de Giraud vibrent toutes les cordes de la lyrique provençale ; bornons-nous à signaler dans le nombre : une *alba* dont le charme, qui tient à la fois de la poésie populaire et de la poésie savante, suffirait à mettre son auteur hors de pair ; des chansons d'amour, dont la plupart sont adressées à Alamanda d'Estanc ; des sirventés, où il déplore la décadence de la chevalerie, et par suite de la poésie, depuis la mort de Richard Cœur-de-Lion ; des dialogues amoureux, des pastourelles, une complainte ou *planh* sur la mort de son ami Ignaure, etc. Quelques-unes de ses poésies appartiennent au genre obscur, à ce qu'on appelle en provençal le *trobar clus ;* il est probable qu'elles datent de sa jeunesse, époque où il a dû subir l'influence d'Arnaud Daniel, le maître du genre ; mais bientôt il se dégage de cette influence et proclame hautement que la vraie poésie est celle que tout le monde peut comprendre et qu'une chanson vaut par l'inspiration et la pensée, bien plus que par la facture et des tours de force de rime. Tel est, en effet, le caractère de ses poésies les plus réussies et c'est ce qui explique et leur succès et la réputation du troubadour. Nous ne possédons malheureusement pas encore d'édition particulière de Giraud de Borneil, ses œuvres sont dispersées dans le *Choix des poésies des troubadours* de Raynouard, dans le *Parnasse occitanien* de Rochegude, dans les *Gedichte* et les *Werke der Troubadours* de Mahn, et enfin dans les *Poésies inédites des troubadours du Périgord* de M. Chabaneau.

Ant. Thomas.

Bibl. : Diez, *Leben und Werke der Troubadours* ; Zwickau, 1829, pp. 129-148. — *Histoire littéraire de la France*, t. XVII, pp. 447-456 (art. d'Emeric David).

BORNEL. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Méru ; 1,042 hab. Station du chemin de fer du Nord. On trouve ce lieu compris au nombre des biens dont Pépin confirma la possession à l'abbaye de Saint-Denis, vers 750. Il y avait un prieuré de la Madeleine dépendant de l'abbaye de Vézelay. L'église, de différentes époques, est intéressante et contient des restes de fresques de la fin du XIIe siècle. La population s'occupe des travaux de carrières, de la fabrication des couverts, etc. C. St-A.

BORNELLA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Nudibranches, créé par Gray en 1849, devenu le type de la famille des Bornellidés et constitué par un animal à corps allongé, un peu comprimé, pellucide, terminé en arrière en une pointe acuminée, légèrement atténuée en avant. La région dorsale est pourvue, de chaque côté, d'une rangée de papilles, à la base desquelles



Bornella digitata Adams et Reeve.

sont placées des appendices plus ou moins nombreux, presque toujours rameux ou digités et dont les antérieurs portent les branchies. Le manteau est libre à sa partie antérieure et découpé en lobes étoilés. Les espèces de ce genre habitent les Antilles, l'Asie, l'Océan Pacifique ; elles vivent fixées sur les algues. L'espèce type, B. *digitita* Adams et Reeve, se rencontre dans le détroit de la Sonde.

J. Mabille.

BORNEMANN (Matthias-Hastrup), jurisconsulte danois, né le 27 sept. 1776 à Brœndum (Jutland), mort à Copenhague le 29 oct. 1840, fut professeur de droit à l'Université (1803) et traita à un point de vue surtout philosophique : *De la visite des bâtiments neutres* (1801), aussi en allemand ; *De fundamentis et instituto juris universalis* (1809) ; *De analogia juris cum speciali ad jus danicum respectu* (1815) ; *De la jurisprudence générale* (t. I, 1832). — Son fils, *Frederik-Christian* Bornemann, né à Copenhague le 18 oct. 1810, mort le 6 oct. 1861, fut également un des jurisconsultes danois les plus profonds. Professeur de droit (1840) et recteur de l'Université (1848-9), il prit une grande part à la rédaction du *Code pénal* de 1860. Les mémoires publiés par lui de son vivant ont été réunis avec ses leçons sur la jurisprudence générale, le droit public, les successions et le droit criminel, dans ses *Samlede Skrifter* (Copenhague, 1863-68, 5 vol. in-8). Ses *Leçons sur le droit international positif* ont paru à part (1866).

B-s.

BORNEMANN (Friedrich-Wilhelm-Ferdinand), juriste allemand, né à Berlin le 28 mars 1798, mort à Berlin le 28 janv. 1864. Il fit sa carrière dans la magistrature et l'administration, devint en 1844 directeur au ministère de la justice dont il fut titulaire quelques mois en 1848 ; en 1849 il fut nommé président du tribunal supérieur de Berlin. Il a pris une part très considérable à la réforme du droit civil prussien, notamment à l'ordonnance du 21 juil. 1846 et à un remaniement général de la procédure civile auquel il travailla jusqu'à sa mort. Son principal ouvrage est *Systematische Darstellung des preusichen Civilrechts* (Berlin, 1842-45, 6 vol. 2e éd.).

BORNÉO. I. Géographie. — Ile de la Malaisie, dans l'archipel de la Sonde, appelée Kalematan par les indigènes ; par 4° 10′ lat. S. et 7° lat. N., et 107° à 117° 20′ long. E. Située sous l'équateur, au N. de Java, à l'O. de Célèbes et au S.-O. des Philippines. Longueur du N.-E. au S.-O. 1,200 kil. ; largeur 560 kil. Superficie 675,000 kil. q.

La partie centrale de l'île, peu connue, est formée par un réseau de chaînes de montagnes qui rayonnent vers les côtes. Leur point culminant s'élève à une hauteur de 3,250 m. Du centre de l'île sortent aussi les divers cours d'eau qui l'arrosent et dont les principaux sont le Barito, le Capouas, le Pontianak, le Sambas et le Soukadana. Plusieurs lacs complètent dans l'intérieur le système hydrographique de cette île. Les principaux sont le Kinibalou et le Danao-Malayou. Le premier de ces lacs est le plus considérable de l'Océanie, actuellement connu.

Les côtes de Bornéo offrent en plusieurs endroits des ports spacieux et commodes, surtout les côtes du S. et de l'O. Quoique située en plein sous l'Equateur, les chaleurs y sont assez supportables, l'atmosphère étant constamment rafraîchie par les brises de mer et des montagnes ainsi que par les pluies fréquentes de novembre à mai. La température varie peu, elle oscille entre 28 et 35° centigrades. Les terres voisines des côtes sont très humides, marécageuses et par conséquent très malsaines, surtout pour les Européens qui n'évitent que rarement la dysenterie, les fièvres, la jaunisse et le choléra. Bornéo est riche en minéraux précieux et en diamants. Du côté de Landak on a trouvé un des plus gros diamants connus, il pèse brut 367 carats et appartient au radjah de Matan. Les mines d'or sont également nombreuses et abondantes dans presque toutes les parties de l'île, mais surtout dans l'Ouest. Les gisements sont presque à la surface du sol. L'exploitation de Montradock a produit jusqu'à 2,730 kilog. d'or par an. Des mines de cuivre, d'étain, de fer existent en différents endroits ; on y trouve aussi l'aimant naturel et l'antimoine.

Les productions naturelles sont également nombreuses et dénotent une grande fertilité du sol. On y voit d'immenses forêts, riches en bois d'ébénisterie et autres tels que bois de fer, teck, ébène, etc. Le muscadier, le sagoutier, le camphrier, la cannellier, le citronnier, le bambou et la canne à sucre abondent. On y récolte aussi des grains, du riz, des patates, de l'igname et du coton. Le règne animal n'est pas moins riche. On rencontre dans la partie N. de l'île : l'éléphant, le rhinocéros et le léopard ; le bœuf et le porc sauvages vivent dans les forêts ; de nombreuses espèces de singes et parmi elles l'orang-outang, peuplent toutes les parties de l'île jusqu'aux bords de la mer. On y trouve encore des cerfs en très grand nombre, des ours d'une petite espèce, le tapir, la salangane, l'abeille et le ver à soie. Sur les côtes on pêche la baleine, le cachalot, le phoque, plusieurs espèces de poissons, des crustacés et même l'huître à perles.

Bornéo fut découvert par les Portugais en 1518, ils s'y établirent, à Bandjir-Masin, en 1690, mais y furent remplacés par les Hollandais qui, déjà en 1643, avaient réussi à conclure un traité de commerce avec le souverain de Bandjir-Masin. Les Hollandais bâtirent un fort et établirent une factorerie à Tates, créèrent d'importantes relations commerciales avec la côte occidentale de Bornéo et parvinrent en 1780 à se faire céder une partie de l'île par le roi de Bantan. Enfin en 1823, ils fondèrent leur établissement de Pontianak, sur la côte O., et s'emparèrent de territoires importants au S.-O. de l'île.

Bornéo compte un grand nombre de petits Etats, les uns vassaux des Hollandais, les autres indépendants. Les possessions hollandaises forment deux résidences, celle de la côte O., dont le chef-lieu est Pontianak, et celle de la côte S.-E. dont le chef-lieu est Bandjir-Masin. Les principaux Etats indépendants sont ceux de Brunei sur la côte N.-O., récemment colonisé par les Anglais, de Kotti sur la côte E. et les possessions du sultan de Soulou, qui s'étendent sur toute la partie N.-E. de l'île.

II. Anthropologie et Ethnographie. — La plus grande partie de l'île de Bornéo est peuplée par les tribus plus ou moins sauvages appartenant à la race *Indonésienne* et connues aux Européens sous le nom collectif de *Dayaks*. Sur les deux millions d'habitants dont se compose la population totale de l'île, il faut compter au moins 1,600,000 Dayaks. Les *Malais*, 350,000 environ, sont des immigrés de date récente ; ils n'occupent qu'une étroite bande de la côte ou les basses vallées de quelques rivières, et ne s'aventurent dans l'intérieur que dans l'O. de l'île. Parmi les autres immigrés, les *Chinois* seuls forment une partie appréciable de la population (40,000 hab. à peu près). Les *Arabes* que l'on rencontre dans les ports de mer sont 3,000 environ et le nombre d'*Européens* s'élève à peine à un millier.

1° Les Dayaks. — Le nom de *Dayak* est presque inconnu aux indigènes de Bornéo. On ne le rencontre, paraît-il, que dans le dialecte de quelques tribus de Seravak où il signifie « homme ». Les nombreuses tribus de l'île portent des noms différents, mais il n'y a aucun inconvénient d'appliquer le terme de Dayak à l'ensemble de ces tribus, car elles présentent toutes entre elles une analogie frappante, aussi bien au point de vue physique qu'au point de vue des mœurs et probablement du langage. C'est à peine si les *Manketans*, les *Pounans*, les *Olo-Ot* ou *Orang-Ot* et les *Ot-Danom* des montagnes centrales de l'île et des hautes vallées du Redjang, du Mahakkam, du Barito et du Kapouas diffèrent par quelques traits de leurs frères de race, les *Kadyans* ou *Kayans* de l'O., les *Bandjou* ou *Ngadjou* et les *Paré* ou *Pari* du S.-E. ou des *Segaï*, les *Terings* et des *Tidoungs* de l'E. Plus près de la côte, le type est un peu altéré par les mélanges avec les Malais, surtout dans l'O. et le N.-O. de l'île.

Au physique, les Dayaks sont de taille moyenne, bien proportionnés, assez forts, et rappellent par leurs traits la race caucasique. La couleur de leur peau varie du blanc jaunâtre au jaune brunâtre, sans atteindre cependant la couleur foncée des Malais de la côte. Les cheveux sont lisses, bouclés ou ondulés, toujours noirs ; la barbe et la moustache peu fournies. La tête est allongée, franchement dolichocéphale (sur 70 crânes connus, on compte 46 dolichocéphales et 10 mésocéphales). Cette dolichocéphalie de même que la hauteur excessive du crâne et la ligne du profil de ce dernier, qui monte verticalement au front, puis se courbe brusquement et se continue presque horizontal sur le sommet pour faire une nouvelle courbe en bas et en avant à l'occiput, constituent les traits caractéristiques du crâne dayak (Montano). La face est allongée, ovale ; l'œil est taillé en amande, largement ouvert et pas bridé comme chez les Malais. Le nez est droit, proéminent et souvent assez fin. Tous ces caractères rapprochent les Dayaks des autres Indonésiens et les différencient des Malais qui sont brachycéphales, ont le teint foncé, la face arrondie, l'œil souvent mongoloïde, le nez large, aplati, etc.

Au moral, les Dayaks sont en général plus intelligents que les Malais, honnêtes, nonchalants, paresseux, et fort hospitaliers dans les districts où n'ont pas encore pénétré les Malais. Hommes et femmes s'adonnent volontiers à la boisson et cette circonstance, de même que la cohabitation de plusieurs familles dans une seule maison, contribue beaucoup à une certaine liberté dans les rapports entre les deux sexes. D'humeur batailleuse, les tribus Dayaks sont continuellement en guerre entre elles ; la chasse aux crânes, les embuscades, les destructions des villages, l'esclavage et les sacrifices humains, sont les conséquences naturelles de cet état de choses. L'anthropophagie n'a été signalée que dans deux tribus : les *Tering* de Koutei et les *Djangkang* de Sanggoou.

Pour tout vêtement, les hommes portent une large ceinture en écorce battue ou en étoffe, passée autour de la taille et entre les cuisses, et les femmes une courte jupe. Les armes principales sont le *parang* ou *maudon*, espèce de sabre rappelant le *kriss* malais, le *sipet* ou soumpitan (tube en bambou duquel on fait partir les flèches empoisonnées, en y soufflant) et le bouclier en bois d'une forme spéciale (V. Bouclier). Le tatouage est répandu dans toutes les tribus, sauf les plus sauvages comme

les Olo-Ot et les Pounans. Les habitations sont d'énormes maisons communes, sorte de phalanstères qui abritent parfois jusqu'à deux cents personnes; elles se dressent sur des pilotis à 2 ou 5 m. au-dessus du sol et ont souvent 250 m. de long. Elles sont divisées par un long couloir en deux parties : un vaste hangar servant de cuisine et de salon à toute la communauté d'une part, et une série de chambres qui forment les appartements privés des familles, de l'autre. Ces habitations sont garnies de nattes, de quelques ustensiles de ménage, d'une poterie primitive et d'instruments de musique parmi lesquels le plus remarquable est une espèce d'orgue primitif formé d'une courge et de tubes en bambou de différentes dimensions, munis de trous.

La plupart des tribus dayaks sont agriculteurs et chasseurs; celles qui s'approchent des côtes s'occupent aussi de la pêche et de la récolte de nids d'hirondelles. Les tribus des montagnes, comme les Pounans et les Olo-Ot, ne connaissent point l'agriculture et mènent une vie nomade, récoltant les fruits et les racines sauvages ou chassant les animaux des forêts.

Les idées religieuses des Dayaks sont encore peu connues. On prétend qu'ils croient à un être suprême, créateur de tout l'univers; mais les noms mêmes dont ils se servent pour désigner cet être : *Mahatara*, *Natalla* (Allah), *Djebata* (Devata) indiquent que c'est une idée empruntée aux Hindous ou aux Arabes, par les tribus qui se seraient trouvées en rapports avec ces peuples. Les vrais Dayaks ne croient qu'aux esprits *(sanggiangs)* bons ou méchants en l'honneur desquels ils édifient des statues en bois ou en pierre représentant le plus souvent un bonhomme tirant une langue énorme. Une caste spéciale de femmes-prêtresses, les *Balians*, sert d'intermédiaire entre les esprits et les simples mortels; les Balians sont en même temps danseuses, chanteuses, filles publiques et sorcières-guérisseuses. Dans quelques tribus, on rencontre aussi des hommes-sorciers appelés *Basirs*. L'usage du tabou est commun parmi les Dayaks; nombre d'objets deviennent sacrés pour des causes diverses et nul ne peut les toucher qu'après un laps de temps déterminé, quand, à l'aide de sacrifices, le tabou est levé par une Balian. Beaucoup de Dayaks, surtout sur la côte O., ont embrassé l'islamisme dont ils ne connaissent souvent que les pratiques extérieures.

Les cérémonies accompagnant la naissance, le mariage ou la mort, sont fort simples et consistent principalement en festins pendant lesquels l'on danse et l'on mange beaucoup et l'on fait aussi parfois des sacrifices humains; les victimes de cette pratique horrible sont ordinairement des esclaves de guerre. Dans les tribus restées les plus pures, le fiancé est obligé de présenter un nombre déterminé de crânes et de têtes d'ennemis avant de pouvoir se marier.

La langue dayak appartient à la famille linguistique maléo-polynésienne; elle se subdivise en plusieurs dialectes qui diffèrent sensiblement l'un de l'autre. Rien que dans le S.-E. de l'île, MM. Hardeland et Von Gabelentz distinguent quatre dialectes différents. Dans le N.-O., la langue dayak a emprunté beaucoup de mots au malais, au javanais et au bouginais. Les prêtres et les prêtresses se servent d'un langage spécial, le *bosa sanggiang*, dont l'étude est interdite aux profanes. Les Dayaks n'ont pas de système spécial de supputation du temps et se servent de celui des Chinois et des Malais; ils ne sont pas forts non plus dans les arts graphiques. Par contre, ils excellent dans l'art de forger et de fondre les métaux et dans les travaux de tressage.

2° Les Malais. — Les premiers émigrants de *race malaise* sont venus à Bornéo vers le XIIIe siècle. C'étaient les Malais de Singapour; ils occupèrent la côte de Brounei. Un peu plus tard (aux XIVe et XVe siècles), un nombre considérable d'Hindo-Javanais émigrèrent dans l'île après la destruction du royaume de Madjapahit (Java) et s'installèrent sur la côte O., à Soukadana, dans le district de Matan, etc. Les Bouginais vinrent ensuite et colonisèrent la même côte à Mampava et à Pontianak vers le XVIIe et le XVIIIe siècle. L'occupation de la côte S. et de la côte E. ne date également que de deux ou trois siècles. Sur tout le littoral, les Javanais, les Malais proprement dits et les Bouginais se sont tellement fondus qu'il ne peut être question que d'une seule population malaise de la côte de Bornéo. Dans certains points ils se mélangèrent également aux Dayaks et formèrent des populations mixtes comme celle des *Bissayans* de Brounei et des *Bouled-Oupi* des possessions anglaises du Nord-Bornéo; chez ces derniers on reconnaît le mélange de caractères malais (brachycéphalie, petite taille) avec les caractères dayaks (nez droit, teint clair, etc.).

3° Les Chinois. — Les marins chinois visitaient Bornéo déjà au Ve siècle; mais ce n'est que depuis le XVIe siècle que commença l'immigration régulière. Elle se porta d'abord vers les districts agricoles du N.-O. et de l'O. de l'île, puis, au XVIIIe siècle, dans les districts miniers de l'ouest (Mampava, Sambas, Pontianak). Cette immigration continue de nos jours. Les Chinois se tiennent à l'écart du reste de la population et forment entre eux des sociétés secrètes *(King-si)*, sorte d'Etat dans l'Etat. Ce n'est que dans le N.-E. de Bornéo qu'ils se sont mélangés avec les Dayaks et les Malais pour former la population connue sous le nom de *Dousouns*.

4° Autres étrangers. — Les *Arabes* vinrent dans l'île au commencement du XVIe siècle, et c'est de cette époque que date aussi l'introduction de l'islamisme à Bornéo. Ils se sont pour la plupart mélangés avec les Malais et les autres peuplades, et il est rare de rencontrer un Arabe pur dans l'île. Les *Soulouans*, habitants des îles Soulous, qui entrent pour une large part dans le mélange des peuples de la côte nord-est, ont également du sang arabe dans leurs veines. Les *Anglais* et les *Hollandais*, dominateurs politiques de Bornéo, de même que les *Eurasiens*, sont trop peu nombreux pour influencer en quoi que ce soit le groupement ethnique de l'île. Au point de vue religieux, les résultats des efforts des missionnaires chrétiens sont à peu près nuls jusqu'à présent.

J. Deniker.

BORNÉOL. I. Chimie. — Formules { Equiv. $C^{20}H^{18}O^2$ / Atom. $C^{10}H^{18}O$.

Syn. : *Camphre de Bornéo*, *Alcool campholique*.

On donne ce nom au camphre solide contenu dans le *Dryobalanops camphora*, où on le rencontre sous l'écorce des vieux arbres. Il a été d'abord étudié par Pelouze, mais sa fonction véritable a été reconnue seulement par M. Berthelot, qui en a fait également la synthèse.

L'alcool campholique peut se présenter, suivant sa provenance, sous plusieurs formes isomériques, qui ne diffèrent entre elles que par la valeur de leur pouvoir rotatoire, les unes déviant à droite, les autres à gauche, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Bornéol du dryobalanops ..	$[\alpha] = + 33°4$
— artificiel	$[\alpha] = + 44°9$
— du succin.......	$[\alpha] = + 4°1$
— de garance	$[\alpha] = - 33°4$.

L'isomérie se poursuit dans les dérivés. Ainsi le camphre ou aldéhyde campholique, $C^{20}H^{16}O^2$, produit régulier d'oxydation, a un pouvoir rotatoire égal à $+ 45°$, lorsqu'il dérive du camphre de Bornéo; il est seulement de $+ 9°$, s'il provient du bornéol du succin, et il est lévogyre lorsqu'il résulte de l'oxydation du bornéol de la garance.

Le camphre de Bornéo s'obtient aisément à l'état de pureté par sublimation. On peut le reproduire synthétiquement en fixant deux équivalents d'hydrogène sur le camphre ordinaire (Berthelot) :

$$C^{20}H^{16}O^2 + H^2 = C^{20}H^{18}O^2.$$

A cet effet, on chauffe le camphre à 180°, en tubes scellés, avec une solution alcoolique de potasse, ce qui

fournit du *camphate potassique* et de l'alcool campholique :

$$2C^{20}H^{16}O^2 + KHO^2 = C^{20}H^{15}KO^4 + C^{20}H^{18}O^2.$$

On sait d'ailleurs, que le camphre lui-même peut être obtenu par l'oxydation directe du camphène, carbure solide ayant pour formule $C^{20}H^{16}$.

Baubigny traite par le sodium une solution de camphre dans le toluène, de manière à obtenir du camphre monosodé :

$$2C^{20}H^{16}O^2 + Na^2 = 2C^{20}H^{15}NaO^2 + H^2.$$

L'hydrogène, mis en liberté, se porte sur une autre molécule de camphre en même temps que du sodium, ce qui donne du bornéol sodé, $C^{20}H^{17}NaO^2$, corps que l'eau dédouble en soude et en bornéol. On arrive encore au même résultat en combinant l'essence de térébenthine à un acide, comme l'acide acétique, d'où résulte un éther qu'on saponifie par un alcali (Bouchardat) ; ou encore, en passant par l'intermédiaire de la combinaison picrique du térébenthène (Lextreit).

Pour se procurer l'alcool campholique, on dissout 50 gr. de camphre dans 500 gr. d'alcool à 96°, on met la dissolution dans un ballon muni d'un réfrigérant à reflux et on y projette, par petites portions, 60 gr. de sodium. La réaction terminée, on ajoute 50cc d'eau et on verse le tout dans le litre d'eau pour précipiter le bornéol ; on le recueille sur une toile, on le lave à l'eau, on le sèche et on le purifie par cristallisation dans l'éther de pétrole. L'alcool campholique pur est en petits cristaux transparents, friables, possédant une odeur à la fois camphrée et poivrée ; il fond à 206° et bout sans altération vers 220°. Il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Oxydé avec ménagement, il reproduit le *camphre du Japon* ou *aldéhyde campholique* :

$$C^{20}H^{18}O^2 + O^2 = H^2O^2 + C^{20}H^{16}O^2.$$

Par une oxydation prolongée, au moyen de l'acide nitrique par exemple, il se convertit en acide camphorique, $C^{20}H^{16}O^8$.

L'acide chlorhydrique concentré le transforme en *éther camphol chlorhydrique*, $C^{20}H^{17}Cl$, corps isomérique avec le chlorhydrate de térébenthène et doué de propriétés analogues. Il donne également des éthers lorsqu'on le chauffe vers 200° avec les acides gras, avec l'acide benzoïque, etc. Chauffé légèrement avec de l'anhydride phosphorique ou le chlorure de zinc, il perd une molécule d'eau et se transforme en un carbure térébénique, sans doute le bornéène. Le bornéol accompagne souvent le camphre ordinaire dans les huiles essentielles. Pour le doser, M. Berthelot a donné un procédé qui est fondé sur la propriété qu'il possède d'être totalement transformé en éther par l'acide chlorhydrique, alors que le camphre reste inaltéré. A cet effet, on opère comme s'il s'agissait d'obtenir du camphol chlorhydrique, et on procède à un dosage du chlore. Le camphol chlorhydrique renfermant 20,6 % de chlore, on déduit de ce dosage la proportion de chlorhydrate campholique, et, par suite, la proportion de bornéol dans le mélange primitif.

En faisant réagir l'iodure d'éthyle sur un mélange de camphre et de bornéol sodés, il se dépose de l'iodure de sodium et il y a formation d'éthyle-camphre et d'éthyle-bornéol ; on sépare ce dernier en recueillant par distillation fractionnée ce qui se passe entre 195 et 210°. *L'éthyle-bornéol*, $C^4H^4(C^{20}H^{18}O^2)$, bout à 202° ; avec le perchlorure de phosphore, il donne du chlorure d'éthyle C^4H^5Cl. Lorsqu'on fait passer un courant de cyanogène dans une solution benzinique de bornéol sodé, il se forme une petite quantité de *bornéol cyané*, $C^{20}H^{17}(CAz)O^2.H^2O^2$, corps hydraté, peu soluble dans l'eau bouillante, qui l'abandonne en aiguilles par le refroidissement, soluble dans l'alcool, l'éther et la benzine (Haller).

Ed. Bourgoin.

II. Action physiologique. — D'après Stockman, le bornéol produit une paralysie du système nerveux. Une grenouille exposée au séjour dans de l'air contenant des vapeurs de bornéol devient léthargique, ne bouge plus, et sa respiration se ralentit ; les réflexes s'affaiblissent et disparaissent, les nerfs moteurs perdent bientôt leur excitabilité. Le cœur bat encore, mais s'arrête enfin en diastole. Chez le chat empoisonné par 2 ou 3 grammes de bornéol, après quinze ou vingt minutes d'une sorte d'intoxication, il survient un léger tremblement, et ensuite apparaissent des convulsions cloniques violentes, que le chloroforme arrête, mais qui, chez l'animal abandonné à lui-même, persistent jusqu'à la mort. La conscience, la sensibilité s'atténuent, disparaissent, et aussi les réflexes. Cet état peut durer quarante-huit heures, l'animal mourant par asphyxie, refroidi. Chez le chien il ne se produirait pas de convulsions. Les lapins et cobayes se comportent à peu près comme le chat. De petites doses ralentissent et augmentent l'énergie d'action du cœur, et ceci est peut-être dû à une action sur les ganglions de ce muscle. Chez les mammifères, le bornéol fait tomber parfois la pression artérielle, et le cœur ne change guère ; leur respiration se ralentit beaucoup ; le muscle ne s'altère qu'à des doses fortes ; le sang n'éprouve pas de modification appréciable, mais il y a de la glycosurie. L'effet sur la température du corps est inconstant.

Dr H. de V.

Bibl. : 1° Chimie. — Baubigny, *Rech. sur le camphre et quelques-uns de ses dérivés* (*An. ch. et phys.*, t. XXI, 221 [4]). — Berzelius, *Rapport annuel sur les progrès de la chimie*, 161 ; 1842. — Berthelot, *Rech. sur les éthers*, etc. (*An. ch. et phys.*, t. LVI, 79 ; t. LXI, 471 ; t. LXV, 396). — Biot, *Compt. rend.*, t. XI, 371 ; t. LXII, 859. — Gerhard, *Sur l'essence de Valériane* (*An ch. et phys.*, t. VII, 275 [3]). — Jeanjean, *Sur le bornéol de la Garance* (*Compt. rend.*, t. XLII, 857 ; XLII, 857 ; XLIII, 103). — Haller, *Bornéol cyané*, Thèse de la Faculté des sciences, 1879. — Pelouze, *Transf. du camphre de Bornéo en camphre du Japon* (*Compt. rend.*, t. VI, 365 ; 1841). — Pierlot, *Essence de Valériane* (*An. phys. et ch.*, t. LVI, 201 [3]).

2° Action physiologique. — Pellacani, *Arch. f. exp. Path.*, t. XVII, 1883, p. 369. — Stockman, *The physiological action of Borneol* (*Journal of Physiology*, 1888, t. IX, p. 65).

BORNHAUSER (Thomas), écrivain populaire et poète suisse, né en 1799, mort en 1855. Il était pasteur dans le cant. de Thurgovie ; démocrate ardent, il fut le chef du parti qui, en 1830, renversa la constitution réactionnaire de la Thurgovie, et supprima les couvents ; il prit part aussi au mouvement qui s'accentuait déjà alors en vue de reviser le pacte fédéral. Bornhauser, mettant sa plume au service de la cause qu'il défendait, écrivit d'abord une déclaration de guerre à la constitution de son pays, puis *Andreas Schweizerbart*. Comme écrivain, il est surtout connu par ses deux tragédies : *Hans Waldmann* et *Gemma von Arth*, ses chansons populaires, ses poèmes épiques : *Heinz von Stein* et *Reudolf von Werdenberg*, ainsi que par ses romans populaires : *Ida von Foggenburg* et *Herzog Johann*. La même pensée domine dans toutes ses œuvres : la liberté, l'amour de la patrie et l'humanité.

BORNHEM. Commune belge de 5,000 hab., située dans la province d'Anvers, sur l'Escaut, à 22 kil. de Malines. Fabriques de toiles, de tissus de laine et de coton, de bières. Abbaye de Prémontrés, établie dans l'ancien et célèbre prieuré des Bénédictins.

BORNHOLM. Plateau de rocher insulaire danois de 583 kilom. q. de superficie, avec 33 hab., à 45 kil. au S.-E. de la Scanie, dans la Baltique. Il forme un bailliage distinct, dont le siège est à Roenne, principal port de la côte occidentale de l'île, au S. de Hasle, qui a des houillères. Sur un rocher du cap le plus septentrional de cette côte, on a établi le phare, dans les ruines de la forteresse célèbre de Hammershuus. Il y a dans les ravins et vallons de l'intérieur, dont les collines s'élèvent jusqu'à 154 m., partiellement de la très bonne terre, mais partout ailleurs les bruyères dominent. Il n'y a que des francs tenanciers, point de noblesse. De Bornholm relève au N.-E. le petit groupe insulaire d'Ertholm ou Christiansœ, avec un port de refuge.

BORNHÖVEDE. Village d'Allemagne, royaume de Prusse,

prov. d'Holstein, 894 hab.; vieille église commencée au XIIe siècle. C'est dans la plaine voisine de Zventifeld que se réunissaient au moyen âge les états du Holstein et du Slesvig. La célébrité de Bornhövede tient à la grande victoire qu'y remportèrent les princes de l'Allemagne du Nord sur Waldemar II, roi de Danemark (22 juil. 1227); celui-ci succomba par la trahison des Dithmarses. Les conséquences de cette bataille furent considérables : Allemands et Danois avaient conquis de concert les pays slaves riverains de la Baltique ; Waldemar, qui avait joué un grand rôle dans cette conquête, semblait devoir établir la suprématie danoise sur toute cette région au N. de l'Elbe : elle fut brisée par la bataille de Bornhövede.

BORNIA. I. MALACOLOGIE. — Ce genre établi par Philippi en 1856 doit être considéré comme synonyme de *Kellia* (V. ce mot), genre créé par Turton en 1822.

II. PALÉONTOLOGIE VÉGÉTALE. — Le genre *Bornia* a été créé par A. Rœmer pour des empreintes fossiles qui, par leur aspect général, semblent se rapprocher de certains types d'Equisétacées anciennes, notamment des Calamites. Pendant longtemps les paléobotanistes, ne connaissant qu'imparfaitement l'organisation des plantes désignées sous le nom générique de *Bornia*, ont eu des opinions diverses sur l'autonomie et sur les affinités de ce genre, et par suite, sur la place à lui attribuer dans la classification végétale. C'est ainsi que Schimper, et après lui Stur, considérant que les caractères de diverses empreintes de *Bornia* décrites sous le nom de *Calamites*, ne pouvaient en aucune façon être confondues avec ceux de ce dernier genre, avaient proposé d'en former un genre à part, Schimper sous le nom d'*Asterocalamites* (V. ce mot), Stur sous celui d'*Archœocalamites*. M. Zeiller a adopté la nomenclature de Schimper tout en prévoyant cependant que les *Bornia* pourraient bien être plus voisins des *Calamodendron* que des *Calamites*. Ad. Brongniart était allé plus loin et il s'était demandé si ces plantes n'étaient pas des Phanérogames gymnospermes primitives, des *progymnospermes* suivant l'expression de M. de Saporta, au lieu d'être des Cryptogames comme le pensaient les botanistes qui s'en sont occupés, A. Rœmer, d'Ettingshausen, Gœppert, Stur, etc.

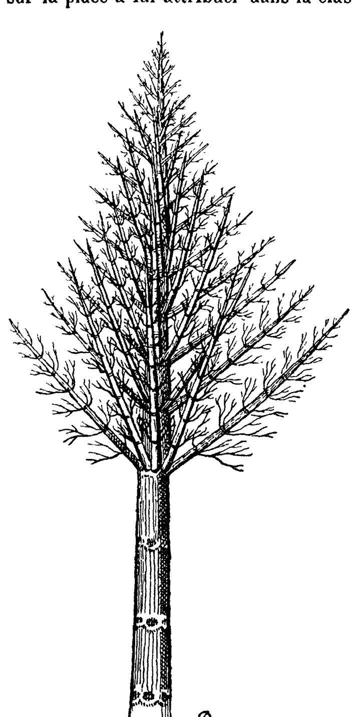


Fig. 1. — Restauration de Bornia, d'après M. B. Renault.

Les études de M. Grand'Eury sur les Calamodendrées et les découvertes récentes de M. Renault, enlèvent toute sorte de doute à cet égard. M. Renault a pu étudier sur un échantillon de *Bornia* silicifié, recueilli à Enost, dans le bassin houiller d'Autun, la structure de cette plante, et il a montré que ses tiges et ses racines présentent un bois centripète ou primaire et un bois secondaire, ce qui s'observe chez les autres Calamodendrées, tandis que chez les Calamites et autres Equisétacées il n'y a que du bois primaire. En conséquence, les *Bornia* doivent être considérés comme un genre du groupe des Calamodendrées, voisin des *Arthropytus* et des *Calamodendron*. Les *Bornia* (fig. 1) étaient des plantes arborescentes à tige droite, cylindrique, articulée, à côtes n'alternant pas aux articulations, sans gaîne à la base des rameaux et portant des feuilles libres, linéaires-lancéolées sur les jeunes tiges, longues, plusieurs fois dichotomes sur les rameaux. Les organes mâles, seuls connus jusqu'à présent, consistaient en épis terminaux simples ou interrompus dans leur longueur par des verticilles de feuilles. Les bractées de ces épis étaient verticillées et toutes fertiles, de forme cylindrique, linéaires, rigides, insérées perpendiculairement sur l'axe et dilatées en disque à leur extrémité. Sur ces disques étaient quatre sacs allongés renfermant des granulations dont la nature n'est pas encore connue (fig. 2).— On a jusqu'ici décrit quatre espèces de *Bornia*, toutes du terrain houiller et répandues dans presque tous les gîtes carbonifères de l'Europe et de l'Amérique du

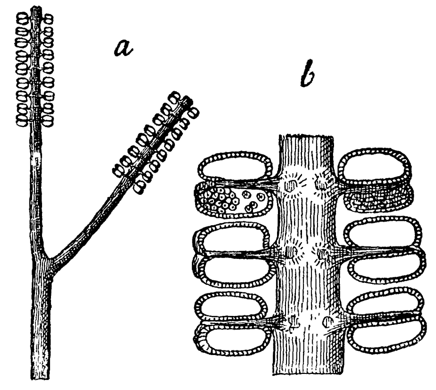


Fig. 2. — Fructifications de Bornia, d'après M. B. Renault: *a*, rameau fructifère terminé par deux épis ; *b*, fragment d'épi grossi.

Nord : *B, radiata* Brongt, *B. laticostata* Sch., *B. inornata* Daws., *B. Enosti* B. Ren. L'abondance des débris de *Bornia* témoigne assurément du rôle considérable que ces plantes ont dû jouer à l'époque houillère. Il serait possible de les regarder, avec M. de Saporta, comme une forme ancestrale des Ephèdrées d'une part, des Salisburyées d'autre part, sans exclure leur rapport éloigné avec les Equisétacées. Les *Bornia* se montrent donc à nous comme une sorte de trait d'union entre les Cryptogames et les Phanérogames primitives. Paul MAURY.

BIBL. : PALÉONTOLOGIE. — J.-A. RŒMER, dans *Herm. v. Meyer, Paléontogr.* III. — Ad. BRONGNIART, *Hist. des végét. foss.*, I, p. 122, t. XXVI, fig. 1, 2. — SCHIMPER, *Traité de paléont. végét.*, I et III. — ZEILLER, *Explicat. de la Carte géol. de la France*, IV, 2e part., *Végét. foss. houill.*, p. 17. — B. RENAULT, dans *Compt. Rend. de l'Acad. des sc.*, 7 et 15 juin 1886, et *les Plantes foss.*, 1888, in-12, p. 212.— DE SAPORTA et MARION, *l'Evolut. du Règne végét.*, *Phanérogames*, I, *passim*.

BORNIER (Philippe), jurisconsulte et magistrat français, né à Montpellier en 1634, mort en 1711. Il devint lieutenant particulier au présidial de sa ville natale. On a de lui, outre deux *Traités* sur les donations et sur les légitimes, qui sont restés manuscrits, un ouvrage intitulé *Conférence des nouvelles ordonnances de Louis XIV avec celles de ses prédécesseurs* (Paris, 1678; réimpr., 1719-1729) et un recueil intitulé *Stephani Ranchini miscellanea decisionum seu resolutionum juris cum notis Bornerii* (Genève, 1709 et 1711). G. L.

BORNIER (Nicolas), sculpteur français, né en 1762 à Bourberain (Côte-d'Or), mort en 1829 à Dijon. Elève de F. Devosge, il obtint en 1789 le grand prix de sculpture à l'école de Dijon, le prix de Rome des états de Bourgogne.

A son retour d'Italie, il devint professeur à cette même école qui avait vu ses premières études, puis membre de l'Académie de Dijon en 1815. Le musée de Dijon possède quelques-unes de ses œuvres, ce sont : *le grand Condé à la bataille de Seneffe*, groupe terre cuite ; le buste en marbre du *Prince de Condé* (1818) ; le modèle en plâtre du *Mausolée de Pierre Odebert et de Odette Maillard, sa femme* (exécuté en 1812 à l'hospice Sainte-Anne) et enfin la copie en marbre de l'*Antinoüs du Belvédère*.

Bibl. : *Mémoires de l'Acad. de Dijon*, 1834.

BORNIER (Henri, vicomte de), littérateur français, né à Lunel (Hérault) le 25 déc. 1825. Après avoir terminé au séminaire de Versailles ses études, commencées à ceux de Montpellier et de Saint-Pons, il suivit à Paris les cours de la Faculté de droit, débuta par un volume de vers, *les Premières feuilles* (1845, in-18), et lut au comité du Théâtre-Français un drame en cinq actes et en vers, *le Mariage de Luther*, qui fut reçu à correction. Attaché comme surnuméraire à cette époque à la bibliothèque de l'Arsenal, il en est devenu l'un des conservateurs. Outre une comédie en un acte et en vers, *le Monde renversé*, jouée à Saint-Pétersbourg par Mme Arnould-Plessy, et un drame en vers non représenté, *Dante et Béatrix* (1853, in-18), M. de Bornier a donné : *la Muse de Corneille* (Odéon, 1854) ; *le Quinze janvier ou la Muse de Molière* (Théâtre-Français, 1860) ; *Agamemnon*, tragédie en cinq actes, librement imitée de Sénèque (Théâtre-Français, 1868) ; *la Fille de Roland*, drame en quatre actes (ibid, 1875), le plus grand succès de l'auteur et resté au répertoire après un nombre considérable de représentations ; *les Noces d'Attila*, drame en quatre actes (Odéon, 1880), qui ne retrouva pas la même vogue, et *Mahomet*, reçu au Théâtre-Français (sept. 1888). M. de Bornier a été trois fois couronné par l'Académie française pour ses poésies sur l'*Isthme de Suez* (1861) et la *France dans l'Extrême Orient* (1863), ainsi que pour l'*Eloge* (en prose) *de Chateaubriand* (1864). Il a également écrit plusieurs romans : *le Fils de la terre* (1864, in-18) ; *la Lizardière* (1883, in-18); *le Jeu des vertus, roman d'un auteur dramatique* (1885, in-18), et réuni en 1881 ses *Poésies complètes* (1850-1881). Sous le titre de *Drame et Comédie*, il a rédigé, de 1879 à 1887, la chronique théâtrale de la *Nouvelle Revue*. M. Tx.

BORNITE (V. Erubescite).

BORNOS. Ville d'Espagne, prov. de Cádiz, renommée pour ses vins, son climat salubre et ses eaux sulfureuses; 4,000 hab. Le général français Couroux y battit Ballesteros le 1er juin 1812.

BORNOU. Grand Etat du Soudan central, fut connu d'abord en Europe par les récits de Léon l'Africain au XVIe siècle, mais n'a été parcouru et décrit par des voyageurs européens qu'au XIXe siècle. L'expédition de Oudney, Denham et Clapperton, aux frais de l'Association africaine de Londres, y parvint en 1823 par la route de Tripoli et de Mourzouk, voyage qui fait époque dans l'histoire des découvertes au centre de l'Afrique ; plus importante encore par ses résultats scientifiques fut celle dont le gouvernement anglais chargea J. Richardson, H. Barth et A. Overweg, en 1849. Richardson mourut le 29 fév. 1851 à Ngouroutoua, à quelques jours de marche, à l'O. de Kouka, la capitale du Bornou ; Barth cependant avait parcouru, outre l'empire de Sokoto, la partie occidentale du Bornou, et Overweg la partie orientale. Ce dernier, après avoir exploré la région du Tchad, navigua sur le lac, ce qui n'est arrivé à aucun autre Européen, puis mourut sur ses rives, à Madouari, en sept. 1852. Vogel, qui en 1853 était envoyé pour collaborer avec Barth, rejoignit celui-ci qui avait parcouru les pays au S. du Bornou, séjourna quelque temps avec lui à Kouka, puis partit pour le Ouadaï, où il devait être assassiné. Des quatre envoyés du gouvernement anglais, Barth seul put revenir en Europe en 1855, avec une ample moisson de documents précieux sur la géographie, l'histoire naturelle, les langues, l'histoire du Bornou et des pays voisins, où il était resté six années. En 1850, le P. Philippo da Segni, de Turin, partit de Tripoli, demeura vingt jours à Kouka, pour y offrir les consolations spirituelles à une famille de nègres catholiques et revint après un rapide voyage dont le récit n'a aucun intérêt géographique. En 1862, Moritz de Beurmann parcourut le Bornou dans le sens du N.-E au S.-O. et fut massacré à Mao, dans le Kanem, en cherchant à pénétrer dans le Ouadaï. Gerhard Rohlfs, dans son grand voyage de la Méditerranée au golfe de Biafra, traversa aussi le Bornou, du N. au S., et recueillit des renseignements importants. En 1869, le roi de Prusse, voulant reconnaître le bon accueil que le chéïkh du Bornou avait fait aux voyageurs Barth, Overweg, Vogel, Beurmann et Rohlfs, résolut de lui envoyer des présents ; le docteur Nachtigal, sur la désignation de Rohlfs, fut chargé de les lui porter. Parti de Tripoli en fév. 1869, le voyageur explora le pays des Tibbous, puis le Kanem et le Bornou, remit au chéïkh un fauteuil doré en velours cramoisi, des portraits, une pendule, des montres, un harmonium, etc., et plus heureux que ses prédécesseurs, revint par le Ouadaï et le Darfour. Enfin, en 1880, les voyageurs Matteucci et Massari, venus de l'E. par le Ouadaï, traversèrent le Bornou, en se rendant à Bidda sur le Benoué ; leur itinéraire se confond, de Kouka à Kano, avec celui de Barth, et il n'a été publié au sujet de ce qu'ils ont vu que des notices très succinctes.

Limites, étendue, population. Le royaume de Bornou est compris à peu près entre le 11° et le 15° de lat. N., et entre 7° 30′ et 14° de long. E. Il est borné à l'E. par le lac Tchad et le cours du Chari, qui le séparent du Ouadaï et du Baghirmi ; mais partout ailleurs ses limites sont assez mal déterminées ; au S., vers l'Adamaoua, il y a des guerres continuelles, et l'autorité du chéïkh est très contestée ; à l'O., la frontière du côté de l'empire de Sokoto est une ligne sinueuse allant du S.-E. au N.-O., mais qui est assez mal connue dans ses détails, et qui peut varier d'un instant à l'autre selon les guerres et les circonstances locales ; enfin, au N. le Bornou confine au Damerghou et au Kanem. De ce côté les incursions des Touaregs, celles des Ouled-Sliman, et aussi les entreprises du sultan du Ouadaï ont rendu tout à fait illusoire la souveraineté du chéïkh du Bornou sur le Kanem et même sur le Damerghou. Pour ces diverses raisons, il est difficile d'indiquer avec une grande précision la superficie du pays ; Böhm et Wagner, d'après les cartes de Barth, sont arrivés par le calcul au chiffre de 133,000 kil. q. ; Nachtigal l'estime à 140,000 kil. q. La population, d'après les données de Barth et de Nachtigal, qui méritent confiance, doit s'élever à 5,000,000 d'hab., soit environ 38 hab. par kil. q., densité très forte pour une contrée africaine de grande surface.

Orographie. Le Bornou, appartenant presque tout entier au bassin du lac Tchad, forme une sorte de grande plaine inclinée vers l'E. d'une manière très peu sensible ; l'altitude au-dessus du niveau de la mer paraît varier entre 250 et 360 m. ; quelques tertres çà et là, parfois aussi des morceaux de granit émergent à une faible hauteur du milieu des terres argileuses sans cesse travaillées par les eaux. Au S. seulement, dans les Etats vassaux de Doloo et de Marghi, ainsi que dans la province de Goudsba au S.-O., il y a des massifs montagneux qui se dressent près du faîte de partage des eaux entre le Tchad et le Bénoué. On remarque surtout la chaîne du *Mandara* ou *Wandala* orientée du S. au N. (en avant des monts Kamallé et Mendif, qui sont dans l'Adamaoua), dont la hauteur serait en moyenne de 800 m. ; le point culminant, le *Magyar*, ne dépasserait pas 1,000 m. Plus à l'O., la ligne de faîte est peu sensible, constituée par une arête de roches calcaires ou granitiques, semées de distance en distance ; leur hauteur ne dépasse pas 200 m. au-dessus de la plaine. Un seul massif isolé est assez important et s'aperçoit de très loin dans tous les sens, *le*

Fika dans la prov. de Goudsba; il faut aussi mentionner les *collines de la province de Mounio.*

Hydrographie. On voit par ce qui vient d'être dit qu'une partie infiniment petite du Bornou appartient au versant de l'Atlantique ; ce sont quelques ruisseaux de la prov. de Goudsba qui vont par le Gongola rejoindre le Bénoué. Tout le reste des eaux que reçoit la vaste plaine se déverse dans le Tchad (sorte de Caspienne à une alt. de 230 ou 250 m.), par deux fleuves temporaires ou *Komadougou*, le *Yéou* (Yoolé de Nachtigal, Waoubé de Barth) et le *Mboulou.* Le premier, qui naît dans le Haoussa, à 800 kil. O. du lac, coule de l'O. à l'E., se grossit de grands et nombreux affluents, traverse tout le Bornou central et va se jeter dans le Tchad, au-dessous de la ville d'Yo. Pendant une partie de l'année son lit est presque à sec et ne contient que des mares isolées, mais d'août à janvier il roule une masse d'eau considérable en un courant continu, large, profond et rapide, qui porte des radeaux et des barques; souvent il inonde à une grande distance le pays plat qui forme ses rives et cause de véritables dévastations. Le second, le Mboulou, qui vient des districts bien arrosés des monts Mandara, coule pendant plus de six mois de l'année et même en été renferme de grandes lagunes; il n'a qu'une centaine de kil., mais il verse dans le Tchad une grande quantité d'eau.

Climat. Les conditions climatériques générales sont à peu près les mêmes dans les diverses parties de la plaine du Bornou, et les observations faites à Kouka valent pour le reste du pays, sauf en ce qui concerne l'humidité atmosphérique. La caractéristique est une chaleur très forte pendant la plus grande partie de l'année; le thermomètre descend rarement au-dessous de 25° dans le mois le plus froid (décembre); il monte assez souvent à 43°, même 45°, à l'ombre, dans le mois le plus chaud (avril). La moyenne de l'année est de 28° à 29°. Les vents ont une certaine régularité; ceux qui dominent presque en tout temps viennent du N.-E. ou dans une direction E., parallèle à l'équateur; mais lorsque le soleil est au zénith, d'avril à juin, il se produit une sorte de mousson soufflant de l'Atlantique, de l'O. ou du S.-O. L'air est alors rempli de vapeurs; une atmosphère lourde et humide pèse sur les organes; il y a de nombreux orages accompagnés d'averses. En juin s'établissent les pluies régulières qui durent ordinairement jusqu'en septembre ; c'est pendant ce court espace de temps et avec une rapidité merveilleuse que la verdure se renouvelle, que la terre reçoit la semence et donne la moisson. Au milieu de septembre, presque toujours les ondées cessent, les fleuves arrivent ou vont arriver à leur maximum de crue et la température est assez douce. Lorsque les pluies sont tombées sur le sol, qu'elles ont créé partout des lagunes et des mares, on conçoit que la malaria règne; les miasmes paludéens empoisonnent l'atmosphère ; les étrangers sont souvent victimes de fièvres auxquelles les indigènes eux-mêmes n'échappent pas, mais dont les suites sont chez eux moins graves; ceux-ci, à la même époque, souffrent de certaines maladies d'entrailles et du ver de Guinée. Les ophtalmies sont aussi fort communes et Kouka est par excellence la ville des aveugles. La mortalité est considérable « et plus de la moitié des enfants seraient enlevés dès la première année » (Reclus) ; la natalité en revanche est très forte ; il semble que la nature se hâte de réparer les pertes.

Faune et flore. Pour la végétation, le Bornou forme la transition entre le désert et les régions équatoriales, et renferme les espèces végétales de ces deux zones. On voit les paysages, d'abord assez semblables à ceux du Sahara, devenir plus fournis et plus animés, à mesure qu'on marche vers le S. et dans les parties les plus méridionales se couvrir d'épaisses forêts. Au nord il y a encore des dunes et des plaines sablonneuses, couvertes de *palmiers doum*, de *palmiers deheb*, d'*Asclepias gigantea*, de *Balanites œgyptiacus*, de *siwak* ou *Capparis sodata*, avec des *dattiers*, des *hyphènes*, et des *tamariniers* dans les parties les mieux arrosées. Plus au S. et dans les voisinages du Tchad et du Yéou, ces mêmes espèces sont entremêlées de *sycomores ficoïdes*, de diverses sortes d'*acacias* et *mimosas:* dès lors apparaissent aussi des *baobabs*, mais encore chétifs et rabougris, tandis que dans les champs on cultive du sorgho, du millet, du blé, du maïs, des fèves, des arachides, des melons, des pastèques, des calebasses gigantesques (genre *Fucillea*, dont les indigènes se servent pour passer les rivières), des oignons. Plus au S., le coton, l'indigo, le sésame alternent avec les forêts de baobabs, de *palmiers flabelliformes*, d'*arbres à beurre*, de *figuiers d'Inde*, de *Parkia biglobosa.* A cette lisière méridionale du pays, les formes de la végétation sont puissantes et se rapprochent des essences des grandes forêts tropicales. La faune n'est pas en rapport direct avec la richesse de la végétation, et par exemple la seconde zone ou Bornou central a peu de grands fauves; ils ont émigré loin des cantons trop populeux. C'est dans les steppes du nord et dans la région qui avoisine le Tchad septentrional qu'on les retrouve en très grand nombre : autruches, girafes, renards des steppes, chacals, chiens sauvages, gazelles, antilopes, bubales, éléphants, buffles, lions, sangliers, singes, léopards, etc. Au centre, près des habitations, il n'y a que quelques lions, lynx, léopards, hyènes isolés, mais les komadougou sont remplis d'hippopotames, d'oiseaux aquatiques, et les insectes, termites, fourmis, chenilles, abeilles, pullulent. Dans la partie la plus méridionale, et près des grandes forêts reparaissent les grands félins, les éléphants, les autruches et les girafes, avec les crocodiles, les rhinocéros, les babouins, les mangoustes, les ichneumons, les oryctéropes, etc. La faune domestique comprend des chameaux (deux variétés, l'une du nord, l'autre du sud), des bœufs zébus utilisés surtout comme bêtes de somme, des grands bœufs kanouris aux cornes gigantesques, des chevaux, grands, très solides et très beaux de forme, des moutons à longs poils, des chèvres, des volailles, des pigeons, etc. Toutes ces ressources variées et abondantes, auxquelles s'ajoutent des produits apportés du dehors, sucre, café, thé, noix de kola, font que la vie matérielle est très bonne au Bornou et généralement à bon marché.

Ethnographie. Le Bornou présente un singulier enchevêtrement de races; il est comme un carrefour où les populations de l'E., du N., de l'O. et du S. de l'Afrique se sont rencontrées et fondues. Les *Kanori*, l'élément qui domine aujourd'hui, ne sont pas une race, mais un mélange de toutes les races diverses établies dans le pays, mélange qui s'est constitué à une époque relativement récente en une sorte de nationalité, avec une langue spéciale, souple et riche, mais pas encore d'alphabet propre; on croit que les principaux facteurs ethniques de la population Kanorie sont des *Kanembou* venus du Kanem aux XIIIe et XIVe siècles, des *Toubous* ou *Tedas*, des *Dazas*, qui ont suivi ce même mouvement d'exode vers le S., et qui tous se sont alliés aux habitants primitifs du pays. Une population aussi mêlée n'a guère de type physique original; l'influence du milieu, agissant sur ces éléments dissemblables, a produit une espèce de race bâtarde « sans cachet d'unité, vilaine en somme; un peuple de taille moyenne, au corps assez mal proportionné, au teint noir gris ou noir rougeâtre, n'ayant ni l'élasticité, ni la vigueur des Toubou et des Kanembou. Les femmes surtout sont bien loin d'offrir l'harmonie de formes et l'agrément de traits de leurs congénères de race pure (Nachtigal) ». Barth fut très frappé des formes lourdes et disgracieuses des Kanouris, comparés aux Haoussans. A côté des Kanouris, il y a de nombreux groupes de population qui ont conservé leur unité, leur langue et leurs mœurs particulières, qui ne se sont point fondus et mélangés; ce sont : les *Makaris ou Kotoko*, dans le Loogon et la prov. de Kotoko, à la peau foncée, aux formes massives, aux traits peu réguliers,

et, dans leurs pays de marécages, ayant une tendance à l'embonpoint, artisans industrieux, habiles chasseurs et pêcheurs; les *Keribina*, dans la même région, forestiers et chasseurs, méprisés, et, quoique musulmans, mangeant le cochon et le sanglier; les *Mousgou*, au S. des précédents, payens, vêtus seulement d'un tablier de cuir, tuant leurs prisonniers, mais plus beaux de forme et plus élancés que leurs voisins; les *Gamergou* et les *Mandara*, islamisés, sur le versant N. des montagnes du Bornou méridional. Toutes ces peuplades semblent apparentées par l'aspect physique, les mœurs et le langage. Un autre groupe, un peu à l'O. du groupe Makari, est celui des *Marghis* et *Babir*, en partie payens, en partie convertis à l'Islam, ayant de beaux traits, des formes élancées, vivant dans des huttes isolées au milieu des grandes forêts et considérés par leurs voisins comme des barbares, bien qu'ils aient une supériorité à certains égards; notamment ils pratiquent depuis longtemps l'inoculation. D'après Barth, ils parleraient une langue qui n'a de lointaines analogies qu'avec celle des Mousgou. A l'O. du Bornou est un troisième grouge qui comprend les *Fika*, les *Kerrikerri*, les *Beddé*, entamés peu à peu par l'islamisme, et les *Mangas* qui parlent le kanori, et un idiome à part, semblable à celui des Beddé, race vigoureuse, haute de taille, mais lourde, ayant pour tout vêtement un tablier de peau, et portant, en sus de l'arc, une petite hache de combat à l'épaule. On peut compter comme formant un quatrième groupe, les *Kanembou*, *Goyam* et *Toubou*, au N., gens sveltes, aux traits presque européens, renommés pour leur bravoure. A ces groupes il faut ajouter, des *Haoussaouas* dans les prov. de Goummel et de Zinder, des *Foulahs* dans celle de Mounio, des *Touaregs*, à la frontière N. des *Yeddima* ou *Bouddouma*, insulaires du lac Tchad, païens et pirates, et enfin des *Arabes* répandus un peu partout. De ceux-ci il est venu un grand nombre, marchands ou aventuriers, de toutes les parties de l'Afrique, qui se sont établis çà et là parmi les autres populations. Une centaine de mille hommes de cette même race, venus il y a plusieurs générations, se sont maintenus presque intacts en groupes répartis dans le voisinage du Ouadaï, de l'Adamaoua, et même au centre du Bornou, sous le nom de *Chouas* (pasteurs). Ils mènent la vie pastorale, se livrent à l'élevage des chevaux ou des bœufs, car ils ont renoncé au chameau, et quelquefois même labourent le sol; ils parlent l'arabe avec une pureté remarquable. Voici le tableau de ces populations, d'après Nachtigal.

Kanoris	1.500.000
Groupe des Makaris, Kéribina, Mousgo, Gamergou, Mandara	1.000.000
Groupe des Marghis et Babir	100.000
Groupe des Fika, Kerrikkerri, Beddé, Mangas	900.000
Groupe des Kanembous, Goyam et Toubous.	750.000
Haoussans, Fellatas du Mounio, du Zinder, et du Goummel	500.000
Arabes, Fellatas, Touaregs et autres étrangers	250.000
	5.000.000

Il faut remarquer que l'élément *Kanori*, de beaucoup le plus important, tend à s'augmenter continuellement, par le fait que tous ceux des payens qui embrassent l'islamisme, apprennent le kanouri bien plus que l'arabe; le kanouri est là-bas le signe d'une civilisation supérieure; il est la langue officielle, et l'arabe, qui avait autrefois ce titre, n'est plus admis à la cour; le nombre de ceux qui le parlent ou l'entendent va chaque jour diminuant, en dépit de la religion. Celle-ci au contraire fait chaque jour de nouveaux adeptes, et les populations diverses, serrées entre les Haoussas à l'O., les Kanori à l'E., tous fervents musulmans, ne peuvent manquer de se convertir prochainement. Déjà, même chez les tribus payennes, le fait de pratiquer l'islamisme constitue une distinction aristocratique. Pour toutes ces questions d'ethnographie, comme pour les mœurs, nous devons nous contenter de renvoyer aux travaux si remarquables de Barth et de Nachtigal.

Histoire. L'histoire du Bornou, qui comprend des péripéties aussi dramatiques que celle des Etats européens, est connue dans ses traits essentiels depuis la découverte faite par Barth de deux fragments de chronique, dont l'une anonyme et l'autre écrite au milieu du XVIIe siècle par le secrétaire d'Etat du roi Idris Amsani; Nachtigal a aussi trouvé une liste des rois du Bornou qui va jusqu'en 1810, mais qui est malheureusement incomplète. Le Bornou était au XIIe siècle habité par des tribus sauvages parmi lesquelles les Sô dont la légende fait de véritables géants; il fut envahi par le roi musulman du Kanem, Doumana. Deux siècles durant, il y eut des luttes terribles entre les aborigènes et les Kanembous envahisseurs; les premiers disparurent de l'histoire, soit anéantis par les armes, soit par la fusion avec les conquérants; on pense que les Bouddouma du lac Tchad, peut-être aussi les Keridina et les Beddé sont les derniers survivants de la race Sô. Au milieu du XIVe siècle, un de ces rois du Kanem, maîtres du Bornou, fut chassé de sa résidence Kanemboue par la tribu des Boulala; il émigra dans ses nouvelles posssesions déjà bien soumises, et il y eut dès lors un royaume de Bornou; il est mentionné par Ibn-Batoutah en 1353. Au XVIe siècle, un de ses rois fut assez puissant pour reprendre l'offensive contre les Boulala, reconquérir le berceau de la puissance de ses ancêtres et faire du Kanem une des provinces de son empire. Cet Ali Ben Doumana, puis son fils Idris Ben Ali, les gloires nationales du Bornou, soumirent les Touaregs, le Fezzan, les pays à l'O. jusqu'au Niger et attaquèrent les populations payennes du sud, Marghi, Mandara, etc. Idris Ben-Ali (1571-1603, selon Barth, 1563-1614, suivant la liste recueillie par Nachtigal), est le premier des souverains du pays auquel les listes donnent le nom de sultan au lieu de celui de maïma (prince). Mais ces deux grands hommes eurent des successeurs peu dignes d'eux; leur royaume pendant deux siècles ne fit que décliner et il allait tomber sous les coups des Fellatas ou Foulahs, qui avaient envahi les provinces occidentales, quand le fakir Mohammed-el-Kanemi s'éleva du milieu des Kanembous et, avec l'aide de ses compatriotes et des Arabes, repoussa les conquérants. La reconnaissance nationale fit de lui le vrai maître du Bornou. Avec le simple titre de chéïkh, il régna à Ngornou, ne laissant au sultan qui avait sa résidence dans la vieille capitale, *Birni* ou *Ksar Eggomo*, que les honneurs d'une vaine royauté. Plus tard, vers 1816, Mohammed fonda un peu à l'O. du lac Tchad la ville de Kouka (ou Koukaoua, la ville aux koukas, aux baobabs), qui fut depuis lors la vraie capitale du pays, et lutta avec succès contre ses nombreux ennemis du dedans et du dehors. Son fils, Omar, lui succéda en 1835, fut d'abord heureux contre les Fellatas et dans ses entreprises sur le Baghirmi, mais vit ensuite ses états envahis par le roi du Ouadaï, d'accord avec le souverain nominal du Bornou, de la dynastie des Doumana; il dut même céder la place à ce dernier; mais il reprit bientôt le pouvoir et comme le dernier prince de la famille régnante était mort en combattant, il réunit le titre de sultan à celui de chéïkh. Tombé de nouveau du trône, après une émeute dirigée par son frère Abd-er-Rhaman, en 1850, il y remonta bientôt et acquit une grande réputation de justice, de bienveillance et de libéralité. On ne peut lui reprocher qu'un peu d'indolence et de faiblesse, qui laissa impunies les intrigues du dedans, les émeutes des vassaux, les incursions des Touaregs et des Ouled-Sliman, les usurpations du roi du Ouadaï. C'est le fils aîné d'Omar, Abou-Bekr, bon et intelligent comme son père, mais plus ferme que lui, qui doit être maintenant sultan et chéïkh du Bornou.

Géographie politique. Ce qui a été dit de l'ethnographie et de l'histoire du Bornou explique combien sont

incertaines et mal définies les divisions territoriales et politiques. L'empire se compose de provinces ou d'Etats vassaux, dans des conditions très diverses de dépendance, et Rohlfs le compare fort justement à l'ancienne Allemagne; bien des districts sont presque entièrement autonomes. D'autre part, même dans les provinces les mieux soumises, il y a deux divisions : l'ancienne, établie par la dynastie des Dounama, qui tient à de vieux souvenirs et qui vit encore dans l'esprit du peuple, dans le langage courant; la nouvelle, introduite par les cheikhs, mais qui n'a pas encore complètement fait disparaître toutes traces de la précédente. Qu'on ajoute à cela le singulier enchevêtrement des races, dont les unes sont gouvernées par des princes héréditaires, les autres, comme les Choua, par des chéïkhs spéciaux, on comprendra combien il est difficile d'indiquer pour le Bornou, avec une absolue précision, l'état politique des diverses parties. Voici ce qui me paraît ressortir des témoignages des voyageurs ; presque tout le S. de l'empire est occupé par des Etats vassaux ou des tribus en partie insoumises, qui sont de l'E. à l'O : 1° le LOGON, traversé par le fleuve du même nom ou Serbevel, affl. du Chari, dont le sultan paye seulement un tribut, et a pour le reste un pouvoir presque absolu; cap. *Karnak-Logon* (15,000 hab., d'après Denham) ; villes princ. *Koussouri*, *Alph* ou *Elf*, *Kala-Kafra* (4,500 hab. d'après Nachtigal), *Djoumna*, *Vasa*, *Sengeri*; 2° le VANDALA ou MANDARA, dont le sultan, indépendant au temps de Vogel (1855), n'était plus, au dire de Rohlfs, en 1866, qu'un simple gouverneur de province ; Nachtigal cependant le désigne encore comme un prince vassal, ce qui paraît plus probable; cap. *Doloo* (30,000 hab.); villes princ. *Bouendjé*, *Gréa*, *Mora* (ancienne capitale) ; 3° le PAYS DES MARGHI, couvert de grandes forêts, et qui n'a pas de cités importantes, non plus que le district de BÂBIR. A l'O., nous trouvons également des cantons occupés par des tribus plus ou moins soumises comme celles des *Kerrikerri*, *Nguizzem* et *Beddé*. On voit que la frontière méridionale et occidentale presque tout entière est habitée par des races qui ne relèvent pas directement du sultan du Bornou ; en dedans de cette ligne on trouve une série de provinces, récemment soumises, dont les gouverneurs jouissent encore d'attributions très étendues et sont presque des grands vassaux. Ce sont, de l'E. à l'O. : 1° le KOTOKO, habité par les Makari, cap. *Afadé;* ville princ. *Ngalo* (7,000 hab.). A l'époque de Rohlfs, le sultan de Kotoko était encore assez indépendant; 2° le DIKOA, cap. *Dikoa* (15,000 hab.), ville princ. *Ala* (3,500 hab.), autrefois aussi résidencee d'un sultan. Ce pays est soumis depuis de longues années et les rois du Bornou ont assez souvent résidé au palais de Dikoa. C'est même dans cette ville, dit-on, que se parle le mieux le kanouri ; 3° le JAMERGOU, ch.-l. *Maïdougouri* (7,000 hab.) ; 4° la province de GOUDJBA, avec un ch.-l. du même nom (20,000 hab.) ; 5° les districts des MANGAS à l'O., avec les villes de *Borsari* (7,500 hab.), *Sourrikolo*, *Boundi* (8,000 hab.) ; 6° la province de MASCHENA avec un ch.-l. du même nom (12,000 hab.) ; 7° celle de KHADEDJA, avec un ch.-l. du même nom (12,000 hab.) ; 8° la province de GOUMMEL, ch.-l. du même nom (12,000 hab.) ; 9° la province de MOUNIO, avec deux villes d'une dizaine de mille âmes, *Vouchek* et *Gouré;* 10° la province de SINDER, avec une ville du même nom (10,000 hab.), surnommée la porte du Soudan. Le sultan de Sinder, chargé de garder la frontière occidentale de l'empire contre les Touaregs et les Foulahs, est le plus haut et le plus puissant des gouverneurs de province. Toutes ces provinces de l'O. sont devenues d'autant plus facilement soumises que le dialecte kanouri y est partout compris, et qu'il y a les mêmes éléments de population qu'au centre de l'empire. Dans le Bornou proprement dit, noyau de l'empire, nous mentionnerons les provinces de KARAGOARO, voisine de celle de Goudjba, avec un ch.-l. du même nom, d'ALARGEH, ch.-l. du même nom, de KOJAM, dont la population très dense est répartie en un très grand nombre de petites villes, parmi lesquelles *Ouodoma*, *Benna*, *Koulougou*, etc., de NGOMATA avec *Ngomou* pour ch.-l. (20,000 hab.), de KOUKA avec la capitale de l'empire, ville d'une centaine de mille hab. ; de NGOUROUTOUA, plus au N., de KASELA, la plus septentrionale avec *Baroua* (1,500 hab.), *Ngiguri* (1,500 hab.), etc.

Le souverain du Bornou a un pouvoir arbitraire, comme tous les souverains musulmans ; à côté de lui, il y a pourtant, et sans doute de temps immémorial, un conseil d'Etat et presque une représentation nationale, le Kôkena ; il se compose des princes de la famille royale, des hauts fonctionnaires et d'une dizaine de notables du Bornou qui représentent les divers éléments de la nation, Kanouris, Kanembous, Toubous, Chouas. Ce conseil, qui se réunit tous les jours, n'a en réalité que peu d'action ; toute l'autorité est entre les mains du chéikh et des fonctionnaires; ceux-ci sont assez souvent des esclaves, quelquefois mêmes des ennuques. Les principaux sont le *digma*, autrefois le factotum du souverain et qui n'a guère plus, au dire de Nachtigal, qu'un vain titre; le *kegamma* ou chef militaire, le *jerima* chargé de défendre la frontière contre les Touaregs, le *ghaladima*, sorte de grand feudataire commandant les districts occidentaux du pays, et résidant à Ngourou, etc. Quelques-unes de ces hautes dignités sont données à des parents du souverain, d'autres sont comme la propriété de certains personnages. Enfin chacun des ministres a l'administration de certaines provinces. Quant aux gouverneurs des provinces, ils ont des droits très variables ; les uns n'ont qu'une autorité restreinte et précaire, d'autres ne payent qu'un tribut en armes et en esclaves, et ont une autorité très étendue ; seulement ils ne peuvent pas condamner à mort, ni faire des razzias d'esclaves pour leur compte ; ces droits sont réservés aux sultans grands vassaux. La force armée régulière dont disposait le chéikh Omar, est évaluée par Nachtigal à 7,000 hommes, dont un millier armés de fusils, et un millier de cuirassiers ; une vingtaine de canons, fondus à Kouka même par des indigènes, composent l'artillerie. Il n'y a pas à proprement parler de budget ; le souverain comme les fonctionnaires vivent du commerce des esclaves, que l'on va prendre sur les frontières de l'empire parmi les populations payennes, par grandes razzias, ou du produit de leurs propriétés. Celles du chéïkh sont très considérables.

Géographie économique. L'agriculture est en grand honneur au Bornou ainsi que l'élevage des bestiaux, mais cette dernière ressource tend à s'amoindrir, car des épizooties terribles découragent fréquemment les habitants et les poussent à se tourner vers la culture du sol, aux bénéfices plus assurés ; il n'y a guère manque de récolte ou disette que quand les pluies périodiques viennent à faire tout à fait défaut, ce qui est très rare. L'activité des indigènes a couvert le pays d'une quantité de jardins et de champs ; presque toute l'année est occupée par les travaux agricoles. Au commencement de la saison des pluies, on arrache ou brûle les mauvais herbes, puis quand la terre est ameublie par les premières ondées, on la remue légèrement et on lui confie les semailles. Les cultures sont par ordre d'importance : les céréales (V. ci-dessus *Faune*), le coton, l'indigo, le sésame, les fèves, les arachides, les melons et pastèques. A la fin de la saison des pluies on fait la récolte, puis commence la série des travaux domestiques, préparation de l'huile de sésame et d'arachides, lavage et filage du coton, tressage des corbeilles, fabrication des vases, cordes, bâts, etc. Les hommes, au Bornou, ne laissent aux femmes que les travaux les plus légers, et, à la différence des autres nègres, prennent pour eux mêmes la plus grosse part de la besogne ; ce sont eux aussi qui vont au dehors faire paître les bestiaux, ou pendant l'hiver porter aux marchés, quelquefois très loin, les produits de leur culture. De grosses caravanes de tau-

reaux, d'ânes et de chevaux de bât parcourent alors le pays dans tous les sens, et vont alimenter les marchés très nombreux et très bien fournis. Celui de Kouka, où il y a souvent plus de 30,000 marchands, a été décrit très longuement par ses visiteurs émerveillés. Barth, Rohlfs et Nachtigal. L'industrie n'est pas moins active. Les Bornouans retirent du sol une quantité considérable de fer, notamment dans les monts du Mandara, et savent le travailler fort bien; ils en font des couteaux, des poignards, des armes, des aiguilles et des épingles, même comme nous l'avons vu, des canons; leurs ouvrages ne manquent pas d'élégance; leurs orfèvres fabriquent des anneaux, des bracelets d'or, d'argent ou de cuivre; quelques-uns font des cachets et gravent sur pierres fines. Les tisserands très nombreux livrent des cotonnades blanches ou teintes à l'indigo, que l'on brode souvent de soie ou de coton fin; elles sont meilleures et plus appréciées que les cotonnades d'Amérique ou d'Europe. Les vanniers, les ouvriers en cuir, les menuisiers emploient d'excellents matériaux, et leurs produits sont aussi remarquables par l'habileté de la confection; enfin les potiers, les charbonniers, les cordiers sont aussi très nombreux. Les produits du sol et de l'industrie donnent lieu à un commerce des plus actifs dans l'intérieur du pays; les marchés sont le théâtre de transactions importantes et la circulation sur les routes est considérable; il faut dire que la liberté la plus absolue est la règle des échanges, que nulle part il n'y a de droits de douane et d'octrois, que la sécurité est complète, sauf près des frontières. Il y a une ombre à ce tableau; le trafic le plus lucratif et le plus animé est toujours celui des esclaves. Quant aux relations avec l'Europe, elles ne se font que d'une manière très indirecte; bien que le Bornou ait trois routes vers les pays civilisés, celle de l'E. vers l'Egypte, celle du N. vers Tripoli, celle de l'O. et du S. vers le Bénoué et le Niger, les commerçants européens n'y ont pas encore pénétré et les produits de notre industrie n'arrivent sur ces marchés lointains que par l'intermédiaire des Haoussans, des Foulahs ou des Arabes. Il ne peut guère être douteux que le Bornou devienne un jour l'objet d'une fructueuse exploitation.

E. Cat.

Bibl. : Denham, *Voyages et découvertes dans le Nord et dans les parties centrales de l'Afrique, 1822-1824*; Paris, 1826. — Barth, *Reisen und Entdeckungen in Nord und Central-Afrika, 1849-1855*; Gotha, 1854, 4 vol. in-8 (il en a paru une traduction française, mais très écourtée et très mal écrite). — G. Rohlfs. *Reise durch Nord-Afrika vom Mittelländischen Meer bis zum Busen von Guinea 1865-1867*, nº 25 des *Ergänzüngshefte* des *Mittheilungen* de Petermann, où l'ouvrage est intitulé *Quer durc Afrika*; Leipzig, 1874, 2 vol. — Nachtigal, *Sahara et Soudan*, traduit par J. Gourdault; Paris, 1881, 2 vol. in-8. — A. Massari, *la Traversée de l'Afrique, de la mer Rouge au golfe de Guinée*, dans le *Bull. Soc. R. Belge de géographie 1883*, VII, nº 6, pp. 846-873. — E. Reclus, *Nouvelle géographie universelle, t. XII : l'Afrique occidentale*; Paris, 1887, in-8.

BORNY. Com. de la Lorraine annexée, à 4 kil. à l'E. de Metz; pépinières; fabrique d'engrais; tuileries et four à chaux; 1,402 hab., y compris 557 soldats du fort Zastrow. Ce fort, autrefois *les Bordes*, domine la route de Sarrebrück à Sarrelouis, et se trouve sur l'emplacement d'une léproserie, datant du XIIIe siècle. Borny possède un établissement des Petites sœurs des pauvres et un château de style Louis XV. Cette commune, qui dans un document de 960 figure sous le nom de *Burnen in comitatu Metensi*, faisait autrefois partie de la province des Trois-Evêchés et fut incendiée le 16 juin 1712 par des troupes de Flandre. Ce même incendie détruisit également l'ancien château qui, en déc. 1631, avait donné l'hospitalité au roi Louis XIII. C'est en grande partie sur le territoire de ce village qu'eut lieu la bataille du 14 août 1870, qui porte ordinairement le nom de *bataille de Borny*, mais que les Allemands appellent bataille de Colombey ou de Courcelles. Le 13 août, quand le mouvement de concentration de l'armée française autour de Metz était terminé, le général Decaen, à la tête du 3e corps d'armée, pour surveiller la route de Sarrebrück à Sarrelouis, avait pris position en avant de Borny, vers Colombey, tandis que la garde impériale sous le général Bourbaki, s'était postée en réserve en arrière du village. Le même jour, un conseil de guerre, tenu à Metz, décida que l'armée de Bazaine se retirerait sur Verdun, dans le but d'opérer la jonction avec l'armée de Mac-Mahon. Dès le lendemain, les troupes se mirent en marche pour passer sur la rive gauche de la Moselle. Vers quatre heures du soir, le général allemand Steinmetz, qui avait pris position à Pange, voyant l'armée française passer le fleuve, attaqua vivement le front du 3e corps d'armée. Il s'ensuivit une lutte terrible qui se soutint jusqu'à la nuit. Les Français repoussèrent vaillamment l'ennemi à plusieurs reprises et maintinrent leur position; c'était un succès; mais d'autre part cette bataille eut des conséquences fâcheuses. Steinmetz, en attaquant l'armée française, au moment où elle se disposait à passer sur la rive gauche de la Moselle, donna le temps à l'armée du prince Frédéric-Charles de s'avancer sur la route de Verdun. L'armée française, empêchée dans son mouvement de retraite et arrêtée dans sa marche entre la Moselle et la Meuse, fut forcée à une bataille décisive. De plus, sans le combat de Borny, les 3e et 4e corps français n'eussent pas été arrêtés dans leur marche, le 15, et fussent arrivés le 16 sur le champ de bataille en même temps que les 2e et 6e corps, pour prendre part à la lutte. Nos pertes à la journée de Borny s'élevaient à 3,608 hommes dont 200 officiers et dans le nombre le général Decaen, mortellement blessé, tandis qu'on évalue les pertes des Allemands à environ 5,000 hommes.

Bibl. : Viansson, *Borny*, dans *Mém. Mos.* (1869), XI, p. 29. — Hédin, *Plan de la bataille de Borny* et *Description des plans des batailles de Borny, Rezonville*, etc., Briey, s. d.

BOROCERA (Entom.). Genre de Lépidoptères-Hétérocères, établi par Boisduval et appartenant au groupe des Bombycides de cet auteur. L'espèce type, *B. madagascariensis* Boisd. (*Bombyx Cajani* Vins.), habite Bourbon et Madagascar. Le mâle est rufescent, la femelle blanchâtre ou grisâtre avec des lignes noires sur les ailes. Les chenilles, couvertes de poils, les uns disposés par bouquets, les autres caducs et pouvant causer une irritation violente, vivent sur le *Cajanus indicus* Spreng. (*Cytisus Cajan* L.), arbuste de la famille des Légumineuses-Papilionacées, qu'on appelle vulgairement *Ambrevade*. Elles construisent des cocons jaunâtres, dont la soie serait, d'après Guérin-Méneville (*Rev. et Mag. de Zool.*, nº de sept. 1862), employée à la confection des longues écharpes connues à Madagascar sous le nom de *Lambas*. Pour obtenir cette soie, les Malgaches écrasent les cocons et les enterrent pour les faire fermenter; ils les font ensuite bouillir dans de la lessive, les lavent, les remettent à la lessive et finissent par les carder et par filer la bourre à la quenouille (V. Ch. Coquerel, dans *Ann. Soc. ent. de France*, 1666, p. 343).

Ed. Lef.

BOROCURCUMINE. Une solution alcoolique de curcumine, bouillie avec de l'acide borique, passe à l'orangé; l'eau précipite, après refroidissement, une poudre vermillon, formée d'une combinaison du pigment avec l'acide borique. Sous l'influence prolongée de l'eau cette combinaison se défait; l'acide borique se dissout, et il reste une matière résinoïde jaune différente de la curcumine, car elle ne donne pas de coloration rouge avec l'acide borique et l'acide chlorhydrique et se dissout en gris verdâtre dans les alcalis. La combinaison borique de curcumine se dissout en violet pourpré dans les alcalis, cette coloration passe rapidement au gris. Une solution alcoolique de borocurcumine, additionnée d'acide chlorhydrique et portée à l'ébullition, prend rapidement une teinte rouge de sang foncée. On n'emploie pas les solutions de borocurcumine en teinture (V. Curcuma).

BORODINA (Bot.). Nom, aux îles Fidji, d'une variété de tomate que le Dr Seemann a nommée *Solanum anthropophagorum*, parce que ses feuilles servent aux

cannibales, avec celles du Malawari (*Trophis anthropophagorum* Seem., Ulmacées-Morées) et du Tudana (*Omalanthus pedicellatus* Benth., Euphorbiacées), à assaisonner la chair humaine (V. A. Pailleux et D. Bois, *le Potager d'un curieux*, 1885, p. 181). Ed. Lef.

BORODINE (Alexandre-Porfiriévitch), musicien russe, professeur de chimie à l'Académie militaire de Saint-Pétersbourg, né à Saint-Pétersbourg le 31 oct. 1834, mort subitement dans cette ville le 15 févr. 1887. A seize ans, il commença ses études médicales et chimiques, fut nommé médecin-consultant en 1856, directeur des études pratiques à la clinique, etc. Docteur en 1858, il séjourna en Allemagne jusqu'en 1864, époque où il devint professeur de chimie. Ses travaux scientifiques furent très appréciés, mais son renom de compositeur est de beaucoup le plus grand. Plein d'originalité dans l'invention des thèmes et des rythmes et dans la façon de traiter l'orchestre, Borodine appartient à la nouvelle école russe, celle de Mousorgorsky, Balakirev, Cui, Rimsky-Korsakov, vraiment nationale, au contraire de celle de Rubinstein et Tschaïkovsky. En 1862, il rencontra Balakirev, et s'adonna à l'étude approfondie de la musique. Dans la composition, il apporta des dons spéciaux de clarté, de poésie mélodique. Voici la liste de ses œuvres : deux symphonies, dont la première est en *mi-bémol* majeur (1869) et la seconde en *si* mineur (1870-1775) ; *Dans l'Asie centrale*, ou *Dans le steppe*, poème symphonique d'une couleur ravissante, fragment d'une cantate dont les musiciens russes s'étaient partagé la composition à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du règne d'Alexandre II ; deux quatuors, moins remarquables que les compositions précédentes ; une sérénade instrumentale, dix mélodies, où toutes les qualités de l'auteur s'affirment, riches d'expression, curieuses d'harmonie, pleines de poésie et de charme : *la Mer*, *la Princesse endormie*, *Dissonance*, *Mes Chants sont empoisonnés*, *Chant dans une sombre forêt*, *la Reine de la mer*, *De mes larmes d'amour*, *Septain* (les deux autres sont restées inédites) ; un opéra inachevé, *le Prince Igor*, dans la manière de Glinka et Dargomijsky, que Glazounov et Rimsky-Korsakov ont entrepris de terminer ; des paraphrases musicales un peu analogues à celles de Liszt ; une *suite* et un *scherzo* pour le piano. Disons, en finissant, que, chez Borodine, les qualités de l'homme privé n'étaient pas inférieures aux connaissances du savant et au rare mérite de l'artiste. A. E.

BORODINO. Village de Russie, célèbre par une grande bataille de la campagne de 1812 (V. Moskva). Il est situé dans le district de Mojaïsk, près de la rivière Moskva et de la ligne de chemin de fer qui va de Moscou à Smolensk. Un monastère de femmes y a été établi par la veuve du général Toutchkov en mémoire du combat où périt son mari. Non loin de là, l'empereur Nicolas a fait élever un monument qui recouvre les restes du général Bagration. L. L.

BOROMLIA. Bourg de Russie, gouvernement de Kharkov, district d'Akhtyrsk ; 7,000 hab.

BORON. Com. du territoire de Belfort, cant. de Delle; 284 hab.

BORON (Robert de), poète français du moyen âge, originaire du village de ce nom (V. ci-dessus), qui vivait au commencement du XIIIe siècle. On ne connaît aucun détail de sa biographie ; on sait seulement que c'était un chevalier au service de Gautier, frère puîné du comte Richard de Montbéliard. Robert de Boron a composé trois poèmes où se développe la légende du *Saint Graal* (V. ce mot). Dans le premier, *Joseph d'Arimathie*, il raconte la première consécration du mystérieux *graal* et annonce qu'il sera plus tard porté en Occident et trouvé par un chevalier de la race de Joseph d'Arimathie. Dans le second, *Merlin*, la scène est transportée dans la Grande-Bretagne; le célèbre enchanteur nous est présenté comme un enfant du diable, engendré par lui pour combattre le Christ, mais trompant l'attente de son père et servant la bonne cause par sa connaissance du passé et de l'avenir. Ce second poème sert de transition entre *Joseph d'Arimathie* et *Perceval*; dans ce dernier l'auteur raconte comment ce chevalier trouva le *graal* perdu depuis longtemps et mit fin ainsi aux « merveilles de Bretagne ». A travers mille incidents divers, il y a donc une unité intime dans ces trois œuvres de Robert de Boron, et cette unité est constituée par la légende même du *graal*. Malheureusement le premier poème seul nous est parvenu sous sa forme originale (publié par Fr. Michel sous le titre de *Roman du Saint-Graal*, Bordeaux, 1841) ; les deux autres ont été de bonne heure mis en prose et ne nous sont arrivés que sous une forme très altérée. — On possède outre le *Merlin* en prose, dérivé du *Merlin* en vers, un autre roman qui en est la suite et dont l'auteur se donne pour être également Robert de Boron; mais la critique contemporaine a montré que l'on avait affaire à une véritable supercherie littéraire, et que cette suite ne pouvait être d'aucune façon l'œuvre, même indirecte, du véritable Robert de Boron. Une supercherie d'un autre genre a donné naissance au prétendu Elie de Boron (V. plus bas). Ant. Thomas.

Bibl. : Paulin Paris, *les Romans de la Table Ronde ;* Paris, 1868, t. I, pp. 106-119. — Gaston Paris, *Merlin, roman en prose du* XIIIe *siècle ;* Paris, 1886, t. I, pp. 8 et suiv.

BORON (Elie de), auteur prétendu de l'ancien roman français en prose de *Guiron le Courtois* et même, d'après certains manuscrits, de *Tristan*. Il est probable que les prologues et les épilogues où on lit le nom d'Elie de Boron, avec des détails de fantaisie sur ses titres et qualités, sont des supercheries littéraires : un certain Elie, d'ailleurs inconnu, paraît avoir composé un roman intitulé *le Conte du Brait* (cri) *Merlin*, aujourd'hui perdu. Comme le nom de Robert de Boron, auteur d'un poème de *Merlin*, était célèbre, on a imaginé plus tard que cet Elie était son parent, qu'il s'appelait Elie de Boron, et on lui a attribué, pour leur donner plus de vogue, les romans de *Guiron le Courtois* et de *Tristan*, dont les véritables auteurs sont inconnus. Ant. Thomas.

Bibl. : P. Paris, *les Romans de la Table Ronde*, t. V, p. 361.— G. Paris, *Merlin, roman en prose du* XIIIe *siècle*, t. I, pp. 30 et suiv.

BORONGAN. Ville de l'archipel des Philippines, île et prov. de Samar, par 129° 2′ 30″ long. E. et 11° 40′ lat. N., sur la côte orientale de l'île, à gauche de l'embouchure du Buruhan ; 9,000 hab. Riz, cocos et cacao ; beaucoup de miel et de cire. Chasse et pêche actives.

BORONIE (*Boronia* Sm.). Genre de plantes de la famille des Rutacées, dont les représentants sont de petits arbustes ayant le port de Bruyères et originaires des régions austro-orientales de l'Australie. Les feuilles sont opposées, simples ou imparipinnées, odorantes et aromatiques. Leurs fleurs, axillaires ou terminales, tantôt solitaires, tantôt disposées en cymes ramifiées, sont hermaphrodites et régulières, avec un calice de quatre sépales, une corolle de quatre pétales alternes et huit étamines dont quatre seulement sont fertiles. Le fruit est une capsule formée de quatre coques renfermant chacune une ou deux graines pourvues d'un albumen charnu. Plusieurs espèces de ce genre sont cultivées en Europe dans les orangeries, comme ornementales. Tel est notamment le *B. pinnata*. Sm., joli arbuste de 0^m70 à 0^m80 de hauteur, dont les fleurs roses exhalent une odeur suave analogue à celle de l'aubépine. Ed. Lef.

BOROSJENO. Ville de Hongrie, comitat d'Arad, sur le Kœrœs Blanc; 4,817 hab. Ancienne forteresse, vignobles.

BOROUGH (John), jurisconsulte anglais, né à une date restée inconnue, d'une famille hollandaise, mort à Oxford le 21 oct. 1643. Reçu docteur en jurisprudence à l'Université d'Oxford, il devint héraut d'armes, sous Charles Ier, puis archiviste de la Tour de Londres. Son principal ouvrage est intitulé *the Sovereignty of the*

British sead, proved by records historycal and municipal law of the Kingdom. G. L.

BOROVIKOVSKY (Vladimir Loukitch), peintre russe. Il était originaire de la Petite Russie. Catherine II le remarqua lors de son voyage dans cette province et l'appela à Pétersbourg. Il s'y fit remarquer surtout comme peintre de portraits : l'Académie des Beaux-Arts de Pétersbourg, dont il devint membre en 1804, possède quelques-unes de ses œuvres : *Portrait d'un Persan*, *Portrait de l'empereur Paul Ier*; il a exécuté une partie des peintures de l'église de Notre-Dame de Kazan. L. L.

BOROVITCHI. Ville de l'empire de Russie. C'est un ch.-l. de district du gouvernement de Novgorod, sur la rivière de Msta. Un embranchement la relie au chem. de fer de Saint-Pétersbourg-Moscou. Son port fait un commerce important de céréales ; les principales industries sont la meunerie et la batellerie. Sa pop. est de 11,000 hab. — Le district de Borovitchi occupe 9,521 verstes q. Le sol est fortement ondulé, les parties hautes sont couvertes de forêts. Le nombre des hab. est d'environ 120,000 ; l'exploitation des forêts est la principale industrie. La Msta, qui arrose tout le district, alimente des pêcheries importantes. L. L.

BOROVSK. Ville de Russie. C'est un ch.-l. de district du gouvernement de Kalouga, sur la rivière Protva. C'était au XIIIe siècle une forteresse importante. Sa pop. est de 9,000 hab. Elle possède un monastère remarquable. Ses maraîchers sont célèbres dans toute la Russie. — Le district de Borovsk occupe 1,464 verstes q. Il est arrosé par la Protva qui n'est pas navigable. Le sol est médiocrement fertile, la pop. est d'environ 80,000 hab. (Grands Russes). Ils émigrent en général pour aller chercher du travail au dehors comme jardiniers ou comme tisserands. C'est dans le district de Borovsk que se trouve le village de Taroutino, célèbre par le combat qui y fut livré en 1812. L. L.

BOROVYA. On appelle ainsi plusieurs lacs salés de la Sibérie occidentale. Ils sont situés dans le gouvernement de Tomsk (district de Barnaoul). Ils fournissent annuellement jusqu'à 330,000 pouds de sel (le poud vaut 16 kilos). L. L.

BOROWSKI (Léon), professeur polonais, né en 1784, mort en 1846. Il enseigna l'éloquence et la poésie à l'Université de Wilna. Il eut pour élèves Odyniec, les Chodzko, Balinski, Mickiewicz dont il devina le génie. Il a écrit entre autres des *Remarques sur la poésie et l'éloquence* (en pol.), des *Dissertations pédagogiques* et une traduction des *Femmes savantes*, de Molière. L. L.

BORRAGINACÉES (*Borraginaceæ* Lindl., *Asperifolieæ* Endl.). Famille de Végétaux-Dicotylédones gamopétales, dont les représentants sont des herbes, annuelles ou vivaces, des arbustes ou des arbres, ordinairement hérissés, dans toutes leurs parties, de poils rudes ; ce qui leur a fait donner par Endlicher le nom d'*Aspérifoliées*. Feuilles ordinairement alternes, simples et sans stipules à limbe entier, rarement lobé. Fleurs hermaphrodites et régulières, disposées normalement en cymes terminales scorpioïdes, fortement enroulées dans le jeune âge, puis se redressant à mesure que les fleurs s'épanouissent. Périanthe double, pentamère ; calice gamosépale ; corolle gamopétale, caduque, souvent munie au niveau de la gorge de poils ou d'écailles ou d'appendices saillants (*fornices*) ; androcée formé de cinq étamines alternes avec les pétales, à filets connés au tube de la corolle, à anthères biloculaires et introrses, déhiscentes par des fentes longitudinales, parfois munies à leur base d'un appendice dorsal (V. BOURRACHE). Ovaire libre, à deux loges biovulées, ordinairement divisées chacune par une fausse cloison en deux fausses loges uniovulées ; style gynobasique ou terminal ; ovules anatropes ou semi-anatropes. Le fruit est un tétrachaine quand le style est gynobasique, ordinairement une drupe à un noyau quadriloculaire ou à quatre noyaux distincts quand il est terminal. Les graines sont dépourvues d'albumen ou n'en possèdent qu'une petite quantité, et l'embryon, droit ou courbé, a la radicule supère. — Les Borraginacées sont voisines des Solanacées ; elles s'en distinguent surtout par leur mode d'inflorescence, par la structure de l'ovaire et par l'absence d'albumen dans les graines. Les espèces connues, au nombre de douze cents environ, sont répandues surtout dans la région méditerranéenne, dans l'Asie centrale et en Amérique. M. Van Tieghem (*Traité de Botanique*, 1884, p. 1540) les répartit dans les trois tribus suivantes : 1° CORDIÉES, style terminal, à branches bifides (Genres : *Cordia* Plum., *Patagonula* L., *Auxemma* Miers) ; 2° EHRÉTIÉES, style terminal, à branches simples (Genres : *Beurreria* Jacq., *Ehretia* L., *Tournefortia* R. Br., *Heliotropium* Tourn., etc.) ; 3° BORRAGÉES, style gynobasique (Genres principaux : *Borrago* Tourn., *Echium* Lehm., *Onosma* Tourn., *Pulmonaria* L., *Anchusa* L., *Alkanna* Tausch., *Symphytum* Tourn., *Cynoglossum* L., *Lithospermum* Tourn., *Cerinthe* Tourn., *Myosotis* L., *Echinospermum* Sw., etc.). Ed. LEF.

BORRAGINITES (Paléont. végét.). Osw. Heer a donné ce nom à des empreintes de fleurs et de fruits qui lui ont paru offrir une grande affinité avec plusieurs types de la famille des Borraginacées. Ces empreintes trouvées dans les couches à insectes d'Œningen et dans le calcaire dur siliceux du Locle, appartiennent à trois espèces : *Borraginites myosotiflorus*, corolle semblable à celle des Myosotis ou des *Echinospermum* ; *B. latus* et *B. induratus*, fruits analogues à ceux des *Lithospermum*. P. M.

BIBL. : O. HEER, *Flora tertiar. Helvet.*, III, p. 17, t. CIII, fig. 18 et 19, et t. CLIII, fig. 55. — SCHIMPER, *Traité de paléont. végét.*, II, p. 915.

BORRAGO (V. BOURRACHE).

BORRAS (fray Nicolas), peintre espagnol et religieux de l'ordre des hiéronimites, né à Cocentáina, province de Valence, en 1530. Il fut l'un des rares élèves de Juan-Vicente Macip, plus connu dans l'histoire de l'art espagnol sous le nom de Juan de Juanès. Au sortir de l'atelier du maître, Borras passa quelques années au monastère des hiéronimites de Gandia ; il y peignit les compositions du retable du maître autel, toutes allusives aux principaux mystères de la vie du Christ, et dont les personnages sont en général traités de grandeur naturelle. Cet ouvrage terminé, au lieu d'en recevoir le prix, Borras demanda et obtint d'être admis à faire son noviciat ; en 1576, il faisait profession. Trois ans plus tard, il changea d'ordre et pendant un certain laps de temps, il appartint au couvent des franciscains de San-Juan de la Rivera ; puis, finalement, il revint à son monastère de Gandia qu'il ne cessa dès lors d'embellir de ses peintures jusqu'à l'époque de sa mort arrivée en 1610. Ce couvent fut donc le principal théâtre des travaux du moine artiste. Il n'y décora pas moins de douze autels, y peignit le cloître, le réfectoire, l'infirmerie, les voûtes du chœur de l'église et celles de la chapelle absidiale. Indépendamment de ces ouvrages, le P. Borras, dont la fécondité était prodigieuse, en peignit encore un très grand nombre d'autres pour les églises et les couvents de Valence, de Cocentáina, d'Ontenìente, d'Aldaya. Par suite de la désaffectation des couvents et chapelles pour lesquels il avait peint, la plupart des ouvrages du P. Borras ont été recueillis au musée provincial de Valence qui ne renferme pas moins de quarante-deux toiles ou panneaux de sa main. Les meilleures compositions faisant partie de ce musée sont : *l'Enfer et le Purgatoire*, *une Sainte Famille*, *la Cène* et *la Naissance de Jésus*. Praticien habile, le P. Borras s'attache avant tout à imiter Juan de Juanès ; mais comme tous les imitateurs, il exagère les défauts de son maître sans réussir à s'en approprier les qualités. Somme toute, il est loin avec son pinceau facile et presque banal de rappeler les séduisantes colorations, le caractère élevé et surtout le sentiment toujours si pénétrant de Juanés. Le P. Borras avait formé un élève, Francisco Domenech, son propre

neveu, qui l'aida souvent dans ses travaux ; ce Domenech délaissa plus tard la peinture pour exercer la charge de notaire à Cocentáina, sa ville natale. On connaît de lui une *Adoration des rois mages*, placée dans une chapelle de l'église paroissiale de Santa-Maria, de Cocentáina. P. L.

BIBL.: Cean BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores ;* Madrid, 1800. — ZARCO DEL VALLE, *Documentos inéditos para la historia de las bellas artes en España ;* Madrid, 1870.

BORRE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. d'Hazebrouck ; 772 hab.

BORREGO (Don Andreas), publiciste espagnol, né à Málaga en 1802. Ministre des finances en 1840, ancien ministre plénipotentiaire à Berlin, il s'est principalement occupé des questions d'économie politique et de finances. Nous citerons de lui : *De la Dette publique et des finances de la monarchie espagnole* (Paris, 1834, in-8) ; *Principios de economia politica* (Madrid, 1844, in-8) ; *Diario del sitio de Paris* (Madrid, 1871), dont un extrait a été publié en français sous le titre de : *le général Trochu devant l'histoire* (Paris, 1871, in-12).

BORREKENS (Mathias), graveur au burin flamand, né vers 1615, mort à Anvers vers 1680. Il appartenait au nombre des burinistes formés à l'école de Rubens, et exécuta plusieurs estampes d'après ce maître, entre autres une planche colossale, *la Flagellation*, qu'on ne saurait citer qu'à titre de curiosité, de même qu'une planche semblable, *le Couronnement d'épines*, d'après Jean Thomas d'Ypres, l'une et l'autre extrêmement rares. Il grava encore des sujets de sainteté et des portraits d'après Abr. van Diepenbeek, A. van Dyck, Ans. van Hulle, etc. G. P-I.

BORRELLI (Pasquale), homme politique napolitain, qui joua un rôle plus important qu'honorable pendant la période constitutionnelle de 1820 à 1821. Avocat renommé par son éloquence et par son libéralisme, il reçut la direction de la police après le triomphe de la révolution (9 juil. 1820), et manœuvra de manière à se rendre maître à la fois de la charbonnerie et de la cour. Il organisait lui-même des conspirations pour effrayer le roi et son vicaire, le duc de Calabre, et assurait son crédit auprès d'eux en paraissant leur sauveur. Dans le Parlement, dont il était aussi vice-président, il se faisait le défenseur le plus énergique de la Constitution, et restait par là très populaire. Quand Ferdinand Ier voulut se rendre à Laybach auprès des souverains alliés, comme il ne pouvait s'éloigner sans la permission du Parlement, Borrelli travailla si bien les carbonari par ses agents, que les sectaires eux-mêmes demandèrent le départ du roi, pour qu'il allât signifier au congrès la volonté des Napolitains (déc. 1820). Les services réels que Borrelli rendit à la royauté ne le sauvèrent pas. Après l'entrée des Autrichiens à Naples (23 mars 1821), il fut arrêté aussi bien que les plus purs patriotes et envoyé en Bohême, où on l'interna dans une citadelle. Au bout d'un an, l'Autriche le relâcha. Il se retira à Florence. L'historien Colletta et le général Guglielmo Pepe l'ont jugé très sévèrement. F. H.

BORRELLY (Alphonse-Louis-Nicolas), astronome français, né à Roquemaure (Gard) le 8 déc. 1842. Entré à l'Observatoire de Marseille comme élève astronome en 1863, il fut nommé aide-astronome en 1868, et astronome-adjoint en 1874. On lui doit la découverte de huit comètes, des planètes Egine (4 nov. 1866), Diké (28 mai 1868), Lydie (19 avr. 1870), Lomia (12 sept. 1871), Lachésis (10 avr. 1872), Lucine (8 juin 1875), Déjanire (1er déc. 1875), Ophélie (13 janv. 1877), Baucis (5 févr. 1877), Ino (1er août 1877), Ampella (13 juin 1879), Astérope (11 mai 1883), Vanadis (27 août 1884), Asporine (6 mars 1885), Adorea (9 juin 1887), de plusieurs nébuleuses et d'un certain nombre d'étoiles variables. Ses travaux se trouvent consignés dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences* et le *Bulletin astronomique de l'Observatoire de Paris.* L. S.

BIBL. : *Annuaire du bureau des longitudes pour l'année 1888;* Paris, in-18.

BORRÉRIE (*Borreria* W. Mey.). Genre de plantes de la famille des Rubiacées et du groupe des Spermacocées, qu'on réunit maintenant au genre *Spermacoce* (V. ce mot).

BORRÈZE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Salignac ; 951 hab.

BORRI (Giuseppe-Francesco), de son nom latinisé *Burrus*, chimiste et naturaliste italien, né à Milan le 4 mai 1627, mort à Rome le 10 août 1695. Il étudia à Rome chez les jésuites, s'attacha à la cour pontificale et s'occupa avec zèle de médecine et de chimie. Mais sa conduite débauchée le fit poursuivre par la justice et il dut, en 1654, se réfugier dans une église. Il prit alors des allures graves et sérieuses et, sous prétexte d'inspiration céleste, voulut régler toutes les affaires terrestres à sa guise et à son profit, et fit si bien qu'il porta ombrage au pape. Il se réfugia à Milan, où l'Inquisition le condamna au feu comme hérétique, et de là passa à Strasbourg, en 1660 ; enfin, à Amsterdam et à Hambourg, où il fit dépenser des sommes énormes à Christine, reine de Suède, qui espérait découvrir la pierre philosophale. Borri alla ensuite à Copenhague et reçut bon accueil du roi Frédéric III. De là, il voulut passer en Turquie, mais il ne dépassa pas la Moravie et fut livré au nonce du pape, transporté à Rome et enfermé dans les cachots du saint-office ; peu après, par l'intervention du duc d'Estrées, ambassadeur de France, qu'il avait guéri d'une maladie grave, il fut transféré au château Saint-Ange, où il jouit d'une liberté relative et eut un laboratoire. On lui doit : *Gentis Burrorum notitia* (ouvr. anon. attribué à Borri, Strasbourg, 1660, in-8) ; *De vini generatione in acetum*, etc. — *Epistolæ duæ... de ortu cerebri et usu medico, necnon de artificio oculorum humores restituendi* (Copenhague, 1669, in-4) ; *la Chiave del gabinetto del cavagl. G.-F. Borri*, etc. (Cologne [Genève], 1681, pet. in-12). Dr L. HN.

BORRI (Pasquale), danseur et chorégraphe italien, né à Milan en 1820. Il fut élève de l'Ecole royale de danse annexée au théâtre de la Scala de Milan, et particulièrement du fameux danseur Carlo Blasis. Sous la direction de ce maître habile il fit des progrès rapides, et ses débuts à la Scala furent très favorablement accueillis du public. Borri se fit successivement applaudir, comme premier danseur, sur les théâtres de Milan, Venise, Naples, Vienne, Florence et Trieste. Puis un jour il modifia sa carrière et, abordant la danse pour son propre compte, il se fit chorégraphe. C'est à Vienne qu'il commença à se distinguer en ce genre, en faisant représenter un ballet intitulé *Rübezahl*, dont le succès fut très vif, et qu'il fit suivre bientôt de plusieurs autres : *la Ninfa dell' acqua*, *Violetta*, *Carita*, *Redowa*, *un' Avventura del Carnovale a Parigi*, *la Scommessa*, *gli Spazzacamini*. De retour en Italie, où quelques-uns de ses ouvrages avaient été reproduits après Vienne, Borri acquit en peu d'années le réputation de premier chorégraphe de son temps, et donna, sur divers théâtres, un grand nombre de ballets, parmi lesquels il faut surtout citer : *il Conte Rodolfo*, *la Vispa Vivandiera*, *la Giocoliera*, *Lucilla*, *Scintilla*, *o il Demone seduttore*, etc. La plupart des ballets de Borri ont obtenu de très grands succès, et ont été joués sur tous les grands théâtres d'Italie.

BORRIGLIONE (Alfred-Ferdinand), homme politique français, né à Nice le 17 fév. 1841. Avocat à Nice, il se prononça contre la réunion à la France ; puis il se rallia à la République en 1876, et fut élu à la Chambre des députés le 20 fév. de la même année. Il a été réélu le 14 oct. 1877, le 21 août 1881 et le 4 oct. 1885.

BORRIOL. Ville d'Espagne, prov. de Castellon de la Plana (ancien royaume de Valence) ; 3,000 hab.

BORROMÉE (saint Charles), cardinal et archevêque, restaurateur de la discipline ecclésiastique, né le 2 oct. 1538 au château d'Arona (Milanais), d'une illustre maison de

Lombardie ; mort le 3 nov. 1584 ; canonisé en 1610 ; fête le 4 nov. Dès l'âge de douze ans, il était bénéficier d'une riche abbaye considérée comme héritage de sa famille ; il en reçut une autre et un prieuré résignés en sa faveur par le cardinal de Médicis, son oncle maternel, qui devint le pape Pie IV (1559-1566). Il n'avait guère que vingt-deux ans, lorsque ce pape le fit cardinal (1560) ; il fut chargé, en cette qualité, de l'administration des Romagnes et de la marche d'Ancone, de la protection des nations étrangères, Portugal, Suisse et Pays-Bas, et de l'inspection générale des franciscains, des carmélites et des chevaliers de Malte. Son influence sur son oncle fit accélérer les travaux du concile de Trente, retardés par la résistance que la cour de Rome opposait aux mesures destinées à la réformer un peu elle-même. Après le concile, il prit une part importante à la composition du célèbre catéchisme connu sous des noms divers, *Catechismus Tridentinus*, *Catechismus Romanus*, *Catechismus ad parochos*. Il institua au Vatican une académie composée d'ecclésiastiques et de laïques ; il y faisait le soir des conférences, qui furent publiées sous le titre *Noctes Vaticanæ*. En 1562, pressé par sa famille de se marier, il entra dans les ordres sacrés, reçut la prêtrise et se fit consacrer évêque ; mais ce fut seulement en 1565 que le pape lui permit de résider dans son diocèse de Milan. Depuis lors, il ne cessa jamais d'y demeurer. — C'est avec raison que Charles Borromée a été appelé le modèle des évêques et le restaurateur de la discipline ecclésiastique : il a fait constamment preuve en son épiscopat d'une vertu, d'une science, d'un renoncement et d'une persévérance qui justifient complètement ces titres. Pendant la famine de 1570 et la peste de 1576, il déploya une activité, une charité et un dévouement auxquels l'histoire a gardé une place. Le rétablissement de la discipline était une œuvre fort difficile en cette province ecclésiastique de Milan dont les archevêques, depuis près de quatre-vingts ans, ne restaient plus en leur résidence. Non seulement Borromée donna le premier et le plus haut exemple de la réforme, la poussant pour lui-même jusqu'à l'ascétisme le plus rigoureux, non seulement il visitait vigilamment ses paroisses ; mais il tint six conciles provinciaux et onze synodes diocésains et il institua un conseil permanent, pour pourvoir à l'application des règlements du concile de Trente. Les témoignages de ses efforts se trouvent dans le volumineux recueil des actes de ces conciles : *Acta Mediolanensis Ecclesiæ* (Milan, 1582, 1 vol., et 1599, 2 vol. in-fol. ; Lyon, 1682, 2 vol. in-fol.; Bergame, 1738, 2 vol.). Il fonda, en outre, plusieurs séminaires et établit la congrégation des *Oblats*, voués à s'offrir et à se porter partout où les besoins de l'Eglise les réclamaient. Ces réformes ne s'accomplirent point sans de vives résistances de la part des évêques suffragants déshabitués de la résidence, de la part du chapitre de la *Scala* se prévalant de ses privilèges, de la part des prêtres et des moines accoutumés au relâchement. Un religieux de l'ordre des *Humiliés* tira même sur l'archevêque devant l'autel un coup d'arquebuse, qui ne fit qu'effleurer la peau. Borromée triompha de toutes les oppositions. — Etendant aussi son activité sur la Suisse, il fonda à Milan un séminaire helvétique destiné à former des prêtres imbus des doctrines romaines, et il travailla à une ligue qui ne se réalisa qu'après sa mort : elle prit le nom de *Ligue d'Or* ou *Ligue de Borromée* et fut contractée en oct. 1586, par les cantons catholiques : ils s'engageaient à prendre les armes contre tous ceux qui toléreraient l'hérésie sur leur territoire. — En une grande partie de son œuvre, Borromée paraît avoir suivi les inspirations des jésuites : il leur avait fait des donations considérables, et fondé pour eux un superbe collège à Milan ; il leur avait procuré des maisons à Lucerne, à Fribourg et ailleurs ; Ribéra, son confesseur, était un jésuite. Cet homme, en qui il avait la plus grande confiance, fut convaincu de pédérastie, et il fut démontré que d'autres pères du collège de Milan cultivaient le même vice. Borromée n'hésita pas à prendre les mesures nécessitées par ces faits et par les empiètements des jésuites. Ceux-ci résistèrent et se liguèrent avec ses ennemis. Il s'ensuivit des conflits et un procès à Rome, dont l'issue fut favorable à Borromée, qui alla plaider lui-même sa cause. En 1697, une statue colossale lui a été élevée à *Arona* (V. ce mot). — Ses homélies ont été publiées pour la première fois avec des notes par Joseph-Antoine Sax (Milan, 1747-1748, 5 vol. in-4 et aussi in-fol. ; Augsbourg, 1758, 2 vol. in-fol.). En 1657, l'assemblée du clergé de France fit reproduire à ses frais l'*Instruction de Saint Charles Borromée à tous les confesseurs sur la manière d'administrer le sacrement de pénitence*; elle a été réimprimée (Paris, 1825, in-8). La bibliothèque Ambrosienne conserve trente et un volumes de ses lettres. E.-H. VOLLET.

BIBL. : GIUSSANI, *Vie de Saint Charles Borromée*, traduite par le P. de SOULFOUR ; Paris, 1615. — GODEAU, complété par des notes de l'abbé SEPHER ; Paris, 1748, 2 vol. in-12. — Le P. TOURON ; Paris, 1761, 3 vol. in-12. — SALA, *Documenti circa la vita e la gesta di Borromeo* ; Milan, 1857-1859, 4 vol.

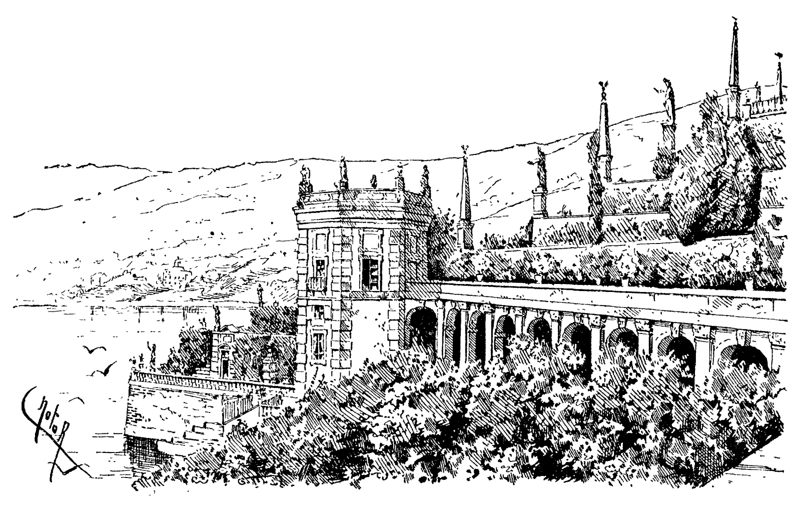
BORROMEO (Federico), cardinal et archevêque de Milan, né le 18 août 1564, mort le 21 sept. 1631 ; neveu du précédent, il occupa le siège archiépiscopal de Milan dix ans après lui. Il fut un protecteur éclairé des lettres, réunit une collection importante de manuscrits et de livres qui devint la bibliothèque *Ambrosienne* (V. ce mot). Lors de la peste qui désola Milan il fit preuve de beaucoup de dévouement. Manzoni lui a fait jouer un rôle important dans les *Promessi Sposi*.

BORROMEO (Federico), prélat et diplomate romain, né en 1617, mort à Rome le 18 févr. 1673. Référendaire à la cour pontificale, puis inquisiteur à Malte, il fut nommé patriarche d'Alexandrie et envoyé en Suisse par le pape Innocent X en qualité de nonce ordinaire en 1654, fut confirmé dans ses fonctions par Alexandre VII le 24 avr. de l'année suivante et rappelé le 20 juin 1665. Ce fut pendant sa nonciature qu'éclata la guerre religieuse de Vilmerguen à laquelle il se trouva mêlé. Rentré à Rome, il devint secrétaire de la congrégation de l'*Immunité* et vice-gouverneur de Rome. Clément IX l'envoya en qualité de nonce à Madrid et Clément X le promut au cardinalat (20 déc. 1670) et à la secrétairerie d'Etat. R.

BIBL. : UGHELLO, *Italia sacra*. — LEU, *Allgemeines helvetisches eidgenoessisches oder schweitzerisches Lexicon*; Zurich, 1750. — *Sammlung der Eidgenoessischen Abschiede aus dem Zeitraume 1649* bis *1680* ; Frauenfeld, 1867.

BORROMÉES (Iles). Le lac Majeur en Italie renferme un golfe charmant, le golfe de Pallanza, formé par l'embouchure de la Toce, qui le comble peu à peu, où sont situées les îles Borromées, vers la côte occidentale. Connues autrefois des Romains sous le nom d'*Insulæ curriculares*, elles forment un petit groupe de quatre îles d'un aspect délicieux. Ce sont en partant de la rive du côté de Pallanza au N., Isolino (petite île), appelée aussi San-Giovanni ; — Isola Madre (île Mère ou de Saint-Victor) au centre du lac, au S.-O. de la précédente, couverte d'orangers, d'arbres et arbustes exotiques ; — Isella ou Isola dei Piscatori (île des Pêcheurs) ; bien que n'ayant qu'un demi-mille carré d'étendue tout au plus, elle contient une pop. de 200 pêcheurs ; c'est elle qui possède l'église paroissiale des îles Borromées. — Enfin Isola Bella (île Belle) ; au N. de l'île on trouve un palais ; dans la partie S. on voit dix jardins, d'un terrain artificiel, s'étageant comme les gradins d'un amphithéâtre et littéralement couverts d'orangers, de citronniers et de superbes lauriers. Il y a deux siècles, ces îles n'offraient aux regards que des rochers nus et stériles ; elles doivent leur beauté aux travaux exécutés par Renato et Vitaliano Borromeo en 1671. Ils transformèrent ces rochers nus en les couvrant de terrasses sur lesquelles on versa de la terre apportée

d'ailleurs; on y fit croître les plantes les plus belles de l'Italie et des régions exotiques. Ces travaux faits pour les îles *Isola Madre* et *Isola Bella* furent bientôt étendus aux deux autres. Ces îles tirent probablement



Jardins d'Isola Bella, d'après une photographie.

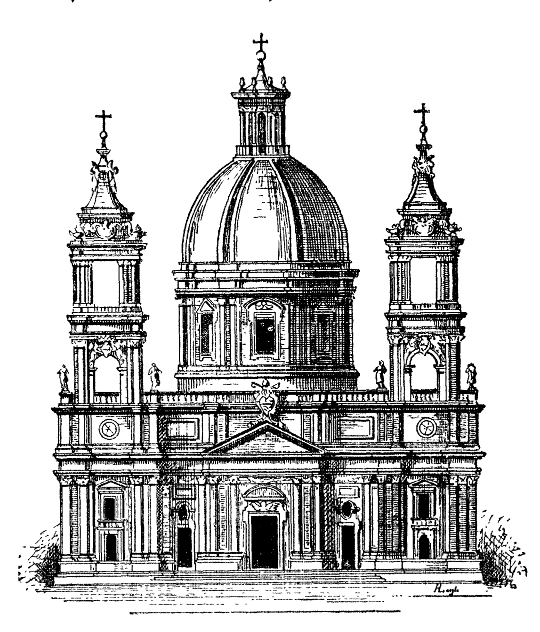
leur nom de l'illustre famille des Borromée, à qui elles appartinrent dès le XIII[e] siècle.

BORROMINESCO (Architect.). Mot italien dérivé de *Borromini* (V. plus loin), et désignant avec une sorte de dédain, surtout en France et depuis un siècle, le style tourmenté d'architecture de la décadence de la Renaissance italienne (XVII[e] siècle), dont l'architecte Francesco Borromini fut sinon le créateur, mais tout au moins et plus encore que *Maderne* et le *Bernin* ses contemporains (V. ces noms), l'un des initiateurs et le plus fervent adepte. Ce style, aujourd'hui si décrié, quoiqu'il ait été fort goûté à l'époque et dans le milieu de cette luxueuse société romaine où il se manifesta, et que, de plus, il ait exercé une influence considérable sur les productions de l'architecture et des arts décoratifs dans tous les pays où l'art s'inspira de cette dernière phase de la Renaissance italienne; ce style consiste surtout dans l'abus des motifs d'ornementation et dans la bizarrerie des détails. Des lignes brisées et des lignes courbes s'y substituent sans raisons appréciables à des lignes droites; des éléments d'architecture y sont employés en dehors de toute règle traditionnelle et aussi de toute fonction logique; enfin le vrai et l'utile, parfois même le beau, y semblent, comme à plaisir, écartés des inspirations de l'artiste pour ne laisser place qu'à l'agréable, au brillant et le plus souvent au bizarre. Une recherche ardente de l'originalité et de la fantaisie paraît la seule cause de ce mouvement artistique, plus applicable à la menuiserie, à l'orfèvrerie et à la décoration en général qu'à l'architecture, mais au travers duquel il serait cependant injuste de méconnaître avec une partie des qualités de la période glorieuse qui le précéda, d'heureuses et fort ingénieuses dispositions dans les plans, un certain caractère de grandeur et même d'unité dans les ensembles et, quand il n'y a pas excès, une réelle richesse dans les détails. Charles LUCAS.

BIBL. : Q. DE QUINCY, *Architecture* (*Encyclopédie méthodique*); Paris, 1788, t. I, in-4, *Borromini*.

BORROMINI (Francesco), architecte et sculpteur italien, né en 1599 à Bissone (diocèse de Côme), mort à Rome en 1667. Fils d'un architecte, Borromini fut envoyé dès l'âge de neuf ans à Milan pour y étudier la sculpture et sept ans plus tard, vers 1515, il se rendit à Rome pour se perfectionner dans cet art; mais le sculpteur d'œuvres de marbre auquel il avait été adressé dans cette ville étant occupé aux travaux de la fabrique de l'église Saint-Pierre dont *Maderne* (V. ce nom), parent de Borromini, était alors l'architecte, les dispositions étonnantes et le zèle du jeune artiste frappèrent bientôt Maderne qui s'attacha à Borromini, lui fit donner des leçons de géométrie et l'initia à la composition d'architecture et au style déjà exubérant de cette époque, en lui faisant mettre au net ses dessins. En outre, les infirmités qui paralysèrent les dernières années de la vie de Maderne forcèrent même ce maître à se faire suppléer bien des fois par son élève, quoique ce dernier fût toujours occupé à ses travaux de sculpture, et après la mort de Maderne, survenue en 1629, Borromini conserva une situation analogue auprès du *Bernin* (V. ce nom), son successeur dans la direction des travaux de Saint-Pierre de Rome. Les travaux de sculpture qui marquent cette période de la vie de Borromini et les seuls qu'il ait laissés sont les chérubins qui, dans l'église Saint-Pierre, tiennent des festons au-dessus du grand bas-relief d'Attila de l'*Algarde* (V. ce nom) et ceux qui décorent les petites portes de l'église. C'est aussi Borromini qui dirigea à la même époque pour Maderne l'exécution de la magnifique grille de fer ornée de bronze doré qui répète, au-devant de la chapelle du Saint-Sacrement, la grille qui ferme la chapelle opposée dite du chœur des chanoines. Attaché ainsi depuis quinze aux travaux de la basilique pontificale, Borromini, que l'on a dépeint d'un caractère ardent et jaloux et, de plus, désireux de surpasser en gloire le Bernin, s'immisça dans la faveur du pape Urbain VIII qui lui fit faire de grands travaux: l'église de la Sapience, la construction du palais Barberini sous la direction du Bernin; le couvent de Saint-Philippe-de-Neri, son oratoire et sa façade; l'église du collège de la Propagande; l'église de Sainte-Agnès, sur la place Navone, et la nouvelle décoration intérieure de la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Aussi la réputation de Borromini grandit-elle rapidement et les honneurs et les richesses vinrent à cet artiste que le roi d'Espagne, voulant le charger d'agrandir son palais à Rome, fit chevalier de l'ordre de Saint-Jacques et auquel le pape conféra lui-même l'ordre du Christ dans son palais de Monte-Cavallo, distinctions honorifiques qui furent accompagnées de grandes largesses en argent. Borromini eut encore beaucoup d'autres travaux à diriger : à Rome, la coupole et le campanile de l'église Saint-André-des-Frères-Minimes, église commencée par Guera; le palais Scavolino, près la fontaine de Trevi, la façade du palais Pamphili, aujourd'hui palais Doria, près l'église Sainte-Agnès (place Navone); l'église Saint-Charles-aux-quatre-Fontaines; le

palais Falconieri, qui abrita au commencement de ce siècle la belle galerie du cardinal Fesch et, pour la même famille, le casin della Rufina, à Frascati. C'est dans ces



Eglise Sainte-Agnès, sur la place Navone, à Rome.

divers travaux que se révèle le mieux le style dit *borrominesco* (V. plus haut) du nom de cet artiste et que quelques appréciations de ses œuvres principales permettront de pouvoir étudier en ce qui le concerne : ainsi, dans le collège de la Sapience, le clocher de la chapelle offre un exemple, peut-être unique dans l'Europe occidentale, d'enroulements en spirale de la base au sommet; la décoration de la coupole de l'église Saint-André, qu'il laissa inachevée, est des plus tourmentées; les tours ou clochers de l'église Sainte-Agnès (son meilleur ouvrage) (V. fig.) sont disproportionnés de hauteur avec l'ensemble général de la façade et le dôme qu'ils accompagnent; les profils de la facade du palais Pamphili ainsi que certains motifs d'architecture de la décoration de la basilique de Saint-Jean-de-Latran sont d'une étrangeté que rien ne justifie; enfin la façade de l'église Saint-Charles-aux-quatre-Fontaines passe pour le chef-d'œuvre de la bizarrerie en architecture. En revanche, habile constructeur, Borromini n'eut pas de rival à son époque, pour tirer par d'ingénieuses dispositions en plan un heureux parti d'un terrain irrégulier, notamment dans le couvent de Saint-Philippe-de-Neri et dans le collège de la Propagande et aussi pour certaines études de construction, telles que la grande salle de ce même couvent de Saint-Philippe-de-Neri. Borromini mourut malheureusement en se frappant de son épée à la suite d'un accès d'hypocondrie. Il laissa plusieurs ouvrages, en partie la reproduction de ses œuvres et dont les principaux, les résumant tous, sont les deux suivants : 1° *Trattato delle cognizione prattica delle resistenze, geometricamente demonstrate* (Rome, s. d.); 2° *Opus architectonicum ex ejusdem exemplaribus petitum* (texte latin et italien, publié par son neveu Séb. Gianini, large fol., Rome, 1720-25, 2 vol., ens. 113 pl.). Charles Lucas.

Bibl. : *Descrizione di Roma moderna*; Rome, 1727, in-12. — Q. de Quincy, *Biogr. des plus célèbres architectes*; Paris, 1830, pl., t. II, 2 vol. in-8. — Nagler, *Neues Allegemeines Kunstlerlexikon*; Munich, 1848, t. II, in-8, 2e édit.

BORRONI (Giovanni-Angelo) peintre italien, né à Crémone en 1684, mort à Milan en 1772. Il travailla surtout à Milan, où il a peint un grand nombre de tableaux pour les palais et les églises. La cathédrale de Crémone renferme un *Saint Benoît* qui passe pour son meilleur ouvrage.

BORRONI (Paolo), peintre italien, né à Voghera dans le dernier quart du XVIIe siècle. En 1711, il était à Parme, où il peignit un *Passage des Alpes par Annibal*, qui lui valut le premier prix de peinture à l'Académie. L'hôpital de Milan possède de lui un portrait de l'archevêque *Filippo Visconti*.

BORROW (George), explorateur et écrivain anglais, né à East Dereham (Norfolk) en 1803, mort à Oulton le 29 juill. 1881. Il abandonna promptement la pratique du droit pour se livrer à ses goûts pour la philologie et pour les aventures. Il s'était déjà familiarisé avec la langue des *gypsies*, ou bohémiens, d'Angleterre, lorsqu'il fut envoyé comme agent d'une société biblique d'abord en Russie (1833), puis en Espagne, où son zèle à distribuer des bibles lui valut deux emprisonnements. Il revint en 1839, et deux ans après publia *the Zincali*, étude sur les gitanes de l'Espagne, avec un vocabulaire où il montre les affinités de leur langue avec le sanscrit (Londres, 1841 ou 1843, 2 vol). En 1844, il visita l'Europe orientale, vivant parmi les Bohémiens de la Hongrie, de la Valachie et de la Turquie, recueillant leurs chansons et les particularités de leurs idiomes. A partir de 1851 il publia plusieurs ouvrages qui tous se rapportent à l'objet constant de ses recherches, et dont les plus importants sont : *Lavengro*, avec sa suite, *the Romany Rye* (Londres, 1850-1857, 4 vol.; 3e édit., 1872); *Wild Wales* (1863; 2e édit., 1865, 3 vol.); et *Romano Lavo-Lil : Word Book of the Romany, or English-Gipsy Language* (1874).

BORROWSTOUNNESS. Ville et port d'Ecosse, comté de Linlithgow, voisine de mine de houilles, port ancien et plus important autrefois qu'aujourd'hui.

BORS. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Baignes-Sainte-Radegonde; 231 hab.

BORS-de-Montmoreau. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau; 557 hab.

BORSA. Nom de plusieurs bourgades de Hongrie. La principale est située au milieu des montagnes sauvages du comitat de Marmaros. Elle compte 5 à 6,000 hab. dont beaucoup de mineurs. En 1717, la population anéantit une horde de 15,000 Tartares qui cherchaient à continuer en Hongrie le régime de la dévastation et du pillage. E. S.

BORSATO (Giuseppe), peintre italien, né vers la fin du XVIIIe siècle à Venise, où il a été professeur à l'Académie. En 1831 parut son *Opera ornamentale publicato per cura della R. Academia di Belle Arti*.

BORSIERI (Pietro), patriote lombard, né à Milan en 1788, mort à Belgirate le 5 août 1852. Neveu du célèbre médecin (V. ci-après), Borsieri fit son droit et fut reçu docteur à vingt ans. Sous le royaume d'Italie, il fut secrétaire au ministère de la justice, puis à la cour d'appel de Milan. Ami de Silvio Pellico, dont le rapprochaient ses goûts littéraires et ses vertus privées, il collabora avec lui au *Conciliatore*, fondé par le comte Confalonieri. Ses relations avec les carbonari le firent arrêter le 3 avr. 1822. Condamné à mort, il eut sa peine commuée en celle de vingt ans de *carcere duro*. Il arriva au Spielberg vers la fin de fév. 1824, et, pendant quatorze ans, y subit les plus cruelles souffrances sans jamais se départir de sa dignité. Déporté en Amérique avec d'autres compagnons d'infortune (1838), il ne put revoir sa patrie qu'en 1840. Il vécut dès lors presque toujours à Milan. En 1852, venu sur la rive piémontaise du lac Majeur pour y rétablir sa santé, il y mourut à l'âge de soixante-quatre ans. F. H.

BORSIERI de Kanifeld (Giovanni-Battista), de son nom latinisé *Burserius*, médecin italien, né à Trente le 18 févr. 1725, mort à Milan le 21 janv. 1785. A l'âge de six ans il fut privé d'un œil par suite d'une maladie ;

à dix-sept ans il perdit son père et se trouva immédiatement en lutte avec les difficultés de la vie. Après avoir étudié le grec et le latin, il se rendit à Padoue, puis étudia à Bologne et à Florence, et fut reçu docteur avant sa vingtième année. Il alla s'établir à Faenza, où il réussit à combattre une épidémie meurtrière, et y résida pendant vingt ans comme protomédecin. En 1770, l'impératrice Marie-Thérèse l'envoya à Pavie pour y occuper la chaire de matière médicale, et en 1772 celle de médecine pratique et de clinique; c'est à lui qu'est due la fondation de la célèbre clinique de Pavie. En 1778, il passa à Milan comme médecin de la cour archiducale. — L'ouvrage le plus important de Borsieri, celui qui a fait sa célébrité, c'est ses : *Institutiones medicinæ practicæ quas auditoribus suis prælegebat*, etc. (Milan, 1781-88, 4 vol. in-4; réimpr. par Hecker, Berlin, 1823, 4 vol. in-8; trad. en angl. et annoté par Brown, Edimbourg, 1800, 5 vol. in-8; trad. en ital. par Brera, 1820, in-8; en français par Chauffard, Paris, 1865, 2 vol. in-8).

Dr L. Hn.

BORSIG (Johann-Karl-Friedrich-August), industriel allemand, né à Breslau le 23 juin 1804, mort à Berlin le 6 juil. 1854. Fils d'un charpentier, il suivit, de 1823 à 1825, les cours de l'Institut industriel de Berlin, montra pour la mécanique appliquée des aptitudes extraordinaires, entra dans les ateliers de J.-A. Egell, et dirigea jusqu'en 1836 les nouvelles fonderies de fer annexées à cet établissement; mais, ayant prévu le développement qu'allait prendre l'industrie mécanique, et en particulier la construction des chemins de fer, il fonda en 1837 à Berlin, pour son propre compte, un atelier de construction de machines qui, outre des locomotives, produisit tout ce qui est relatif à la construction et à l'exploitation des chemins de fer. Au début, il occupait 50 ouvriers ; en 1847, il en avait 1,200; en 1854, 500 locomotives étaient déjà sorties de sa maison. Il était obligé d'aller chercher son fer forgé en Angleterre : il pensa qu'il serait plus économique de le fabriquer lui-même, et, en 1847, il fit construire une fonderie à Moabit, près de Berlin. La Société de commerce maritime possédait également à Moabit une fonderie et des ateliers; Borsig les racheta, les agrandit et y occupa bientôt 600 ouvriers. Il avait été nommé conseiller intime (Geh. Kommerzienrats) en 1853.

Léon Sagnet.

BORSIG (August-Julius-Albert), industriel allemand, fils du précédent, né à Berlin le 7 mars 1829, mort le 10 avr. 1878. Il fit ses études au gymnase de Friedrischswerderschen, visita les grandes usines de l'Allemagne et des pays étrangers, et, à la mort de son père, prit la direction de son importante maison. L'industrie venait de prendre un nouvel essor; le jeune Borsig voulut être à même de répondre à toutes les exigences, et agrandit encore l'usine-mère de Berlin et celle de Moabit. Ces établissements occupaient en 1875 plus de 3,000 ouvriers et livraient annuellement de 200 à 250 locomotives, sans compter les machines de toutes sortes commandées par la marine allemande ou par l'industrie privée. Le père avait produit lui-même le fer forgé; le fils voulut être son propre fournisseur de matières premières, et fit construire à cet effet dans la Haute-Silésie, entre Gleiwitz et Beuthen, une vaste usine qui renferme des mines, plusieurs hauts-fourneaux, un énorme marteau-pilon, et produit annuellement de 4 à 500,000 quintaux de fer et d'acier. Ses trois mille ouvriers et leurs mille familles y forment une sorte de phalanstère.

Léon Sagnet.

BORSIPPA. Nom antique de la citadelle de *Babylone* (V. ce mot).

BORSOD. Comitat hongrois, situé entre celui de Heves au S.-O., celui des Heiduques au S.-E., ceux de Gœmœr et d'Abanj-Torna au N. Son sol varié, ondulé, bien arrosé par le Sajo, l'Eger, et d'autres rivières, est remarquable aussi par la variété et l'abondance de ses produits : il offre comme un résumé de la Hongrie économique tout entière, agricole, métallurgique, et même industrielle, car la papeterie, la verrerie, etc., y sont florissantes. Toute cette activité est desservie par plusieurs lignes de chemin de fer et par d'excellentes routes. La population, où dominent les Magyars, catholiques ou réformés, s'élève à 195,000 hab. Le ch.-l. est Miskolcz, les principaux centres industriels Diosgyœr, Edelény, Apatfalva. Des souvenirs historiques se rattachent à la plaine de Mohi où l'armée du roi Béla IV fut détruite par les Mongols en 1241, et à celle d'Onod où le prince François Rakoczy II tint une diète en 1707.

E. S.

BORSONIA (Malac.). Genre de Mollusques-Prosobranches, établi en 1846 par Bellardi pour de petites espèces comprises avant cet auteur dans le genre *Pleurotoma* et caractérisé par une coquille fusiforme à spire très élancée, un peu étroite à tours nombreux finement striés et costulés; l'ouverture, allongée, porte un sinus labial peu profond, ouvert, situé au-dessous de la suture; ce canal est bien apparent: la columelle porte à sa partie moyenne un ou deux plis saillants pénétrant profondément dans l'intérieur. Le type du genre est le *Borsonia ceroplasta* Watson, rapporté par la drague lors des explorations du *Challenger*. Les *Borsonia* habitent les grandes profondeurs dans les mers des Antilles et du Brésil.

J. Mabille.

BORSSELE (Frank van), un des seigneurs les plus brillants de la Hollande au xve siècle. Il fut investi en 1425, par le duc Jean IV de Brabant, de la charge de stathouder de Hollande. A la bataille de Brouwershaven, il sauva la vie de Philippe le Bon. Une légende très accréditée rapporte que Frank aurait inspiré une violente passion à Jacqueline de Bavière; cette princesse l'épousa secrètement bien qu'elle se fût engagée par le concordat de Delft à ne se marier que du consentement de Philippe le Bon. Celui-ci en fut bientôt informé, et, regardant la conduite de van Borssele comme un acte de trahison, le fit enlever et enfermer au château de Rupelmonde et le condamna à mort. Jacqueline, pour obtenir la liberté de son époux, abandonna tous ses Etats au duc. La vérité, découverte, il y a peu de temps par l'étude des comptes de la cour de Hollande, semble être celle-ci : des contestations d'héritage mirent aux prises Philippe et Frank. A ce moment un gentilhomme du nom de de Postelles tramait une conspiration contre Philippe; Jacqueline et Frank, ayant tous deux à se plaindre du duc, fournirent des secours aux conjurés; de ce rapprochement naquirent des relations qui amenèrent un mariage secret. Frank, arrêté comme complice de Postelles, le 25 nov. 1432, fut délivré lorsque Jacqueline eut abandonné le reste de ses possessions à Philippe ; le mariage fut alors autorisé par le duc et célébré publiquement en janv. 1434. Jacqueline mourut en 1436, Frank lui survécut pendant trente-quatre ans.

E. H.

Bibl. : Van Mieris, *Histor. der Nederlvorst.* — Wagenaar, *Vaderl. hist.* — Van der Aa, *Biogr. Woord.* — De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.* — Blok, *Het Huwelijk van Jacoba van Beijeren met Frank van Borselen*, dans *Bijdr. voor vaderl. gesch. en oudheidk.*, R. III, D. II.

BORSSOM ou **BORSSUM** (Anthony van), paysagiste, peintre d'animaux et graveur de l'Ecole hollandaise, né vers 1630 à Amsterdam, où il fut enterré le 19 mars 1677. Il passe pour avoir été élève de Rembrandt et il a peint des paysages avec bétail, à la manière d'Albert Cuyp et de Paul Potter. Son tableau de Dulwich-College, *Vaches au bord de l'eau*, est dans ce genre un de ses meilleurs ouvrages. Le musée d'Amsterdam possède également de lui un *Incendie pendant la nuit*, d'une exécution un peu rude, mais remarquable par la vérité du clair-obscur. C'était aussi un graveur habile et l'on a de lui des planches représentant des vaches, des oiseaux, notamment des oiseaux d'eau, qu'il a souvent reproduits avec une grande justesse d'observation dans ses sépias ou ses aquarelles.

BORSTELL (Karl-Heinrich-Ludwig von), général de cavalerie prussien, né à Tangermünde le 3 déc. 1773, mort à Berlin le 9 mai 1844. Pendant la retraite qui suivit la bataille d'Iéna, il se distingua; en 1813, il était major général et servit sous Bülow; il eut un rôle important dans les succès de Grossbeeren et Dennewitz, et à Leipzig; en 1814, devenu lieutenant-général, il décida le succès à Hoogstraten et couvrit le siège d'Anvers. En 1815, il commandait le 2e corps d'armée, refusa, malgré l'ordre de Blücher, de brûler les drapeaux des bataillons saxons insurgés à Liège (à cause du démembrement de la Saxe), fut condamné à quatre ans de forteresse, gracié, et plus tard nommé général de cavalerie et mis à la tête du 8e corps d'armée.

BORSZCZOW. Ville de l'empire d'Autriche, située dans la Galicie orientale, sur la rivière Nizlawa. C'est un ch.-l. de cercle. Popul. 4,000 hab. (Petits Russes ou Ruthènes et Israélites). L. L.

BORSZÉK. Source d'eaux minérales de Transylvanie, dans le comitat de Csik. Elle jaillit à une altit. de 1,000 m., et est exploitée depuis 1830. Ces eaux, très riches en acide carbonique, sont l'objet d'une vente annuelle d'environ deux millions de bouteilles. E. S.

BORT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, sur la Dordogne; 3,671 hab. Stat. du chem. de fer de Montluçon à Largnat (et Aurillac). Eglise commencée au XIIe siècle, avec additions du XVe. Buste de Marmontel, originaire de cette localité. Cascade dite de la Saule (8 m.), formée par la rivière de Rue. Panorama du rocher des Orgues. — Bort a possédé un prieuré de l'ordre de Cluny (XIIe siècle) et un couvent de Minimes. Il n'en subsiste plus rien.

BIBL. : R. FAYE, *Excursions limousines*, 1883, 3e série.

BORT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Billom; 859 hab. Cité dans les textes dès 959 (villa Boortense), Bort a eu successivement pour seigneurs les évêques de Clermont, le monastère d'Issoire et les vicomtes de Thiers. En 1789, la seigneurie appartenait à M. de Chazerat, intendant d'Auvergne. Eglise romane (XIe siècle) avec clocher moderne. Aux environs, pont de Saint-Thomas. L. F.

BORT (Balthasar), marin hollandais du XVIIe siècle. Il a publié la relation suivante : *Voyage naer de Kuste van China en Formosa, by een gestelt en berymt door Matthias Cramer* (Amsterdam, 1670).

BORTNIANSKY (Dmitri Stepanovitch), musicien russe, né à Gloukhov en 1751, mort à Pétersbourg le 9 oct. 1825. Il était originaire du gouvernement de Tchernigov; doué d'une fort belle voix, il fut admis tout jeune encore dans le chœur de la chapelle impériale. L'impératrice Elisabeth confia son éducation musicale au maëstro italien Galuppi, en 1768 elle envoya Bortniansky l'achever à Venise. Il y resta onze ans. De retour en Russie, il devint maître de la chapelle impériale. En Italie il écrivit un certain nombre d'opéras, de symphonies, de sonates, qui sont tombées dans un juste oubli. Ses compositions de musique religieuse, écrites dans le style russe, sont fort estimées; on cite notamment trente-cinq quatuors, dix concerts à deux chœurs, des psaumes, des hymnes, des cantates, des chœurs composés pour des circonstances solennelles. L'un des morceaux les plus célèbres est un *Chœur de chérubins*, qui a été exécuté à diverses reprises à l'étranger. Bortniansky s'est efforcé avant tout de ramener à la simplicité du style gréco-byzantin la musique religieuse défigurée au XVIIIe siècle par les maîtres étrangers. Cependant on lui reproche d'avoir fait encore la place trop large aux réminiscences italiennes et au style d'opéra. L. L.

BORUNDA (Manuel), antiquaire mexicain qui vivait au XVIIIe siècle et qui est mort vers 1800. Il s'occupa particulièrement du déchiffrement des anciens hiéroglyphes du Mexique et de l'Amérique centrale, mais il n'a laissé aucun livre imprimé. L'ouvrage qu'il avait composé sur l'écriture mexicaine avait, au témoignage de Bustamante, une grande valeur scientifique, mais le manuscrit même est perdu.

BIBL. : C.-M. de BUSTAMANTE, dans la *Voz de la patria*, journal de Mexico, suppl. au n° 3 du t. V (1832).

BORUPT (Morten) (V. BŒRUP).

BORUS (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes terrestres, suivant quelques auteurs, simple groupe du genre *Bulimus* (V. ce mot), établi mal à propos par Albers, en 1850, pour les espèces types du genre Bulime, telles que les *Bulimus oblongus*, *Canta-Gallanus*, etc.

BORUSÀ ou **BORUSSI.** Ancien peuple de la Sarmatie européenne (Russie actuelle), selon Ptolémée.

BORUSLAWSKI (Joseph), célèbre nain et bouffon polonais, né en 1739 dans la Galicie actuelle, mort à Durham en 1837. Sa taille ne dépassait pas un mètre; il voyagea en Europe avec une grande dame polonaise, Mme Humniecka; il reçut le surnom de *Joujou*. Plus tard, il revint à Varsovie et le roi Stanislas-Auguste lui fit une pension de cent vingt ducats. Il se maria, eut des enfants et, vers la fin de sa vie, se retira en Angleterre où le roi Georges IV s'intéressa à lui. Il mourut dans la misère. Il a publié de son vivant des mémoires curieux et amusants : *Mémoires du célèbre nain Joseph Boruslawski, gentilhomme polonais*. L'ouvrage a eu deux traductions anglaises. L. L.

BORVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon ; 240 hab.

BORY (Gabriel de), officier de marine et savant français, né à Paris en 1720, mort en 1801. Il se fit connaître par différents travaux scientifiques relatés dans l'*Histoire et les Mémoires de l'Académie des Sciences* (années 1768, pp. 104-270, et 1772, pp. 112-145) et dans le *Journal des savants étrangers* (t. III, année 1760). On peut citer parmi ses travaux la détermination de la position des caps Finistère et Ortegal (Espagne) et le compte rendu du relèvement des côtes du Portugal et de l'île Madère. Nommé gouverneur général de Saint-Domingue, en 1761, il fit adoucir les dispositions les plus barbares du *Code noir*; mais il fut rappelé l'année suivante. Il fut nommé membre de l'Institut en 1798. Il a laissé les deux ouvrages suivants : *Mémoire sur la possibilité d'agrandir Paris sans en reculer les limites* (Paris, 1787, in-8); *Mémoire sur l'administration de la marine et des colonies par un officier général de la marine* (Paris, 1789, 2 vol. in-8).

BORY DE SAINT-VINCENT (Jean-Baptiste-George-Marie), célèbre naturaliste français, né à Agen en 1780, mort le 23 déc. 1846. Il se livra avec ardeur à l'étude des sciences naturelles, mais les exigences de l'époque le forcèrent d'embrasser l'état militaire. En 1800, il fut embarqué comme naturaliste, lors de l'expédition du capitaine Baudin autour du monde. Il resta à l'Ile de France et fut employé à l'état-major de la colonie ; il explora particulièrement l'île de la Réunion et en dressa une magnifique carte topographique; en revenant, il s'arrêta à Sainte-Hélène, dont il dressa la carte. De retour en France, il rentra dans les cadres et fit partie de l'état-major du général Davoust, ce qui ne l'empêcha pas de publier les résultats de ses explorations. Il prit part aux principales campagnes de l'Empire, puis fut attaché en qualité de colonel au dépôt de la guerre ; il s'occupa en même temps de la rédaction du *Nain jaune* et, par les articles qu'il publia dans ce journal, se fit de nombreux ennemis. Le dép. de Lot-et-Garonne l'envoya à la Chambre des représentants. Lors de la Restauration, il fut porté sur les listes de proscription du 24 juil. 1815. Il alla chercher une retraite dans les carrières des environs de Maestricht, et continua là à s'occuper de ses études favorites ; il composa entre autres l'histoire des vastes cryptes que renferme la montagne. Lorsque les persécutions contre ce savant cessèrent, il se rendit à Berlin et de là à Magdebourg, et se fixa enfin à Bruxelles où il publia, de concert avec d'autres savants, les *Annales générales des sciences physiques* (8 vol.

in-8, av. pl.). Il s'occupait alors de lithographie, et il contribua aux progrès de cet art. Rentré en France en 1819, Bory de Saint-Vincent fut chargé, en 1829, du commandement de l'expédition scientifique de Morée. Réintégré dans son grade après 1830, il présida la commission scientifique chargée d'explorer l'Algérie et, lors de sa mort, possédait le grade de général dans le corps du génie, le titre de correspondant de l'Académie des sciences, les fonctions de chef du bureau historique du dépôt de la guerre, etc. — On doit à Bory de Saint-Vincent, outre une foule d'articles dans les recueils scientifiques, de nombreux articles dans le *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, tous les articles d'histoire naturelle de *l'Encyclopédie* de Didot, et une série d'ouvrages tels que : *Essai sur les îles Fortunées de l'antique Atlantide*, etc. (Paris, 1802, in-4, av. pl.) ; *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*, etc. (Paris, 1803, 3 vol. in-8, av. atlas) ; *Voyage souterrain ou Description du plateau de Saint-Pierre de Maestricht, et de ses vastes cryptes*, etc. (Paris, 1821, in-8, av. pl.); *Guide du voyageur en Espagne* (Paris, 1823, in-8, av. pl.); *l'Homme, Essai zoologique sur le genre humain* (Paris, 1827, 2e édit., 2 vol. in-18) ; *De la Matière sous les rapports de l'histoire naturelle* (Paris, 1824, in-8).
Dr L. Hn.

BORYSLAW. Ville de l'empire d'Autriche. Elle est située en Galicie dans le district de Drohobycz, cercle de Sambor. Sa population dépasse 10,000 hab. Elle doit toute son importance à des sources de pétrole (production annuelle, environ 300,000 quintaux métriques).

BORYSTHÈNE. Fleuve de Sarmatie, en Europe, aujourd'hui *Dnieper* (V. ce mot).

BORYSTHÈNE, père de Thoas, roi de la Tauride, chez qui Artémis transporte Iphigénie, après le sacrifice pour lequel elle lui a substitué une biche ; héros éponyme du fleuve de ce nom.

BORZIVOJ ou **BOŘIVOJ**, prince de Bohême qui régnait vers la fin du IXe siècle. Il fut l'allié de Svatopluk de Moravie; le roi Louis d'Allemagne lui fit la guerre et pénétra jusque sur la Vltvava. Mais l'événement le plus important de son règne fut sa conversion au christianisme. Il fut baptisé par l'apôtre Méthode, probablement en Moravie, vers 873. Avec lui fut sans doute baptisée sa femme, sainte Ludmila ; ils construisirent les premières églises de la Bohême. Les annalistes postérieurs fournissent sur son règne une foule de récits apocryphes. Un autre Bořivoj, également prince tchèque vécut vers la fin du XIe siècle et le commencement du XIIe. Il était fils du roi Vratislav. Il prit part en 1103 à l'expédition de l'empereur Henri IV contre Rome; il réussit à diverses reprises à se faire reconnaître duc de Bohême; mais il ne put se maintenir sur le trône et alla mourir en Hongrie en 1124. L. L.

Bibl. : Palacky, *Histoire de Bohême*, t. I.

BORZNA. Ville de l'empire russe. Elle est située dans le gouvernement de Tchernigov, sur la rivière du même nom, affluent de la Desna. Elle joua un rôle important dans l'histoire des Cosaques ; elle appartient à la Russie depuis 1681. Sa pop. est de 14,000 hab. Elle fait un grand commerce de chaussures et de céréales. Le district de Borzna appartient à la terre noire, mais il est par endroits marécageux. La pop. dépasse 120,000 hab. Elle est composée de Petits-Russes et de colons allemands ou tchèques. L'agriculture y est très florissante. L. L.

BORZONE (Luciano), peintre italien, né à Gênes en 1590, mort après 1660, élève de Bertolotti et de C. Corte. Il a décoré dans le style du temps un grand nombre de chapelles et de palais. Son *Baptême du Christ* à l'église San-Spirito à Gênes passe pour son chef-d'œuvre. Il avait la réputation d'un bon portraitiste. Il eut trois fils : *Gio Battista* et *Carlo* furent ses collaborateurs; le troisième, *Francesco*, né en 1635, mort en 1679, fut un peintre de marine et de paysage. Il vint s'établir en France où il fut employé à la cour de Louis XIV et fut reçu de l'Académie. Mariette cite des paysages qu'il avait peints dans le vestibule de l'appartement de la reine au Louvre comme ne le cédant en rien à « ce qu'a peint Salvator Rosa : ils sont aussi chauds de couleur, touchés avec la même fermeté. C'est dommage que trop exposés à l'air ils se détruisent chaque jour ». — La salle où ils se trouvaient a été détruite dans les remaniements faits sous l'Empire par Fontaine. A. M.

Bibl. : Mariette, *Abecedario*, I, 157-158.

BOS (Lodewijk-Jans van den), peintre hollandais, né à Bois-le-Duc à la fin du XVe siècle. Cet artiste travailla à Amsterdam, où il peignit des fleurs et des fruits, d'un coloris frais et agréable. Il y ajoutait des insectes, peints avec une telle perfection de détails et une telle finesse qu'on aurait pu, au dire d'un contemporain, les examiner à la loupe. Ad. T.

BOS (Cornelis), graveur et éditeur flamand, né vers 1510. Fixé à Rome depuis sa jeunesse, il s'y livra au commerce des estampes, tout en s'appliquant lui-même à la gravure des planches d'après les grands maîtres contemporains, Raphaël, Jules Romain, le Titien. Il exécuta encore quelques gravures d'après son compatriote le peintre Martin Heemskerck, qui avait aussi séjourné à Rome, entre autres une estampe représentant *François Ier fait prisonnier*, comprise dans une suite de douze planches consacrées à la gloire des faits et gestes de Charles-Quint, et dont les onze autres furent gravées à l'eau-forte par Heemskerck lui-même (Anvers, 1556, 1558, etc.). Nous trouvons encore dans l'œuvre de Bos de nombreuses et intéressantes planches de grotesques, trophées, armures, cariatides et thermes. On perd sa trace après 1553. G. P-i.

BOS (Lambert), philologue hollandais, né à Workum en 1670, mort en 1717. Il montra de bonne heure des dispositions remarquables pour l'étude des langues anciennes, et, dès l'âge de vingt-six ans, il occupa une chaire de littérature grecque à l'Université de Franeker en Frise. Il s'y distingua pendant plus de vingt ans et acquit une grande réputation de philologue et de critique. Ses principaux ouvrages sont : *De Eruditione Græcorum per colonias eorum propagata* (1697) ; *Animadversiones ad Thomæ Magistri eclogas* (1698) ; *Observationes miscellaneæ ad Loca quædam* (1700) ; *Ellipses græcæ* (1702) ; *Vetus Testamentum ex versione LXX interpretum* (1709); *Antiquitatum græcarum descriptio brevis* (1714) ; *Animadversiones ad scriptores, quosdam græcos* (1715). E. H.

Bibl.: Van Kamper, *Geschied der Nederl. letteren en Wetensch.*

BOSA. Ville d'Italie, dans l'île de Sardaigne, prov. de Cagliari, à l'embouchure du Bosa ; 6,696 hab. Vignobles, pêche du corail. Evêché.

BOSAK-Hauke (Joseph), général polonais, né à Varsovie en 1834, mort en France en 1871. Il était le fils du général Hauke, servit comme page à la cour de Pétersbourg, entra dans l'armée russe et se distingua au Caucase. Sous le pseudonyme de *Bosak* il prit part à l'insurrection polonaise de 1863. Il passa ensuite en Italie, où il servit sous Garibaldi; en 1870, pendant la guerre contre les Allemands, il offrit ses services à la France et fut tué au combat de Dijon le 21 janv. 1871. — Sa sœur *Julie*, née de Hauke, mariée morganatiquement au prince Alexandre-Louis de Hesse, est la mère du prince Alexandre de Bulgarie. L. L.

BOSAS ou **BOZAS**. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Félicien ; 845 hab. Terrain granitique. Grains et pâturages. En 1577, les protestants, maîtres du château de Bosas, y furent assiégés par M. du Peloux, à la tête des catholiques. La terre de Bosas fut érigée en marquisat en 1693 en faveur d'Emmanuel du Bourg, maréchal de camp et commandant pour le roi en Languedoc, qui avait épousé l'héritière de cette seigneurie. Le marquisat de Bosas comprenait les paroisses de Bosas,

d'Empurany, et partie de celles de Saint-Félicien, Nozières, Saint-Victor et Colombier-le-Jeune.

BOSBENARD-Commin. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroulde; 279 hab.

BOSBÉNARD-Crescy. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroulde ; 180 hab.

BOSBOOM (Symon), architecte et professeur d'architecture hollandais, né à Embden (Hanovre) en 1614, mort à Amsterdam en 1668. Symon Bosboom, qui fut appelé par l'électeur de Brandebourg à Berlin pour la construction de plusieurs édifices et qui collabora avec Jacob van *Campen* (V. ce nom) à l'ensemble des détails et à l'ornementation de l'ancien hôtel de ville d'Amsterdam (aujourd'hui Palais-Royal de cette ville), fit de nombreux élèves dans le sentiment d'architecture de la Renaissance italienne et laissa un ouvrage dont le texte en flamand est intitulé *Enseignement des cinq ordres d'architecture d'après Vincenzo Scamozzi* (Amsterdam, 1670, in-4); traité plusieurs fois réimprimé et qui exerce encore aujourd'hui une réelle influence sur les études et les œuvres des architectes hollandais. Charles Lucas.

Bibl. : S. Bosboom, *Des cinq Ordres de colonnes avec portes*, etc., revu et augmenté par C.-Ph. Jacoboz (texte en flamand); Amsterdam, 1820, 96 pl. in-fol.

BOSBOOM-Toussaint (Mme Anne-Louise-Gertrude), romancière hollandaise, née à Alkmaar le 16 sept. 1812, morte à La Haye le 13 avr. 1886. Ses débuts littéraires datent de 1837. Elle prit une grande part à la renaissance littéraire de la Hollande qui suivit la Révolution belge de 1830. Elle excella surtout dans le roman historique : *Hethuis Lauernesse* (1840) ; *De graaf van Leicester in Nederland* (1846) ; *Gideon Florensz* (1854) *De Delftsche wonderdokter* (1870). Elle a été la romancière calviniste par excellence. Son roman de mœurs contemporaines *Majoor Frans* (1874) a été traduit en plusieurs langues, notamment en français par M. Albert Reville. Mlle Toussaint avait épousé en 1851, le peintre bien connu d'intérieurs d'églises, J. Bosboom.

Bibl. : J. ten Brink, *Onze Hedendaagsche litterkundigen* ; La Haye, 1882. — J. de Vries, *Mevr. Bosboom-Toussaint;* Haarlem, 1886.

BOSC (Le). Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix ; 1,092 hab.

BOSC (Le). Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Lodève ; 648 hab.

BOSC-Bérenger (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Saint-Saens ; 134 hab.

BOSC-Bordel (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Buchy ; 487 hab.

BOSC-Edeline (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant de Buchy ; 311 hab.

BOSC-Geffroy (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Londinières ; 382 hab.

BOSC-Guérard-Saint-Adrien (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Clères ; 338 hab.

BOSC-Hyons. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Gournay-en-Bray ; 389 hab.

BOSC-le-Hard. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bellencombre ; 703 hab.

BOSC-Mesnil (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Saint-Saens ; 253 hab.

BOSC-Morel (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie ; 167 hab.

BOSC-Regnoult. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroulde ; 136 hab.

BOSC-Renoult (Le). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers ; 475 hab.

BOSC-Renoult-en-Ouche (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumesnil ; 285 hab.

BOSC-Roger-en-Roumois. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroulde ; 2,032 hab. — Tissage; fabrique de trames pour la manufacture d'Elbeuf.

BOSC-Roger-sur-Buchy. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Buchy ; 504 hab.

BOSC (Pierre du), ministre protestant (V. Du Bosc et Thomines).

BOSC (Louis-Augustin-Guillaume), naturaliste français, ami de Mme Roland, né à Paris le 29 janv. 1759, mort dans la même ville le 10 juil. 1828. Il était le fils de Paul Bosc d'Antic, médecin du roi, et de Marie-Angélique Lamy d'Hangest, fille et sœur de deux officiers généraux d'artillerie. Il fut lui-même destiné à l'artillerie, puis y renonça, par suite de revers de fortune qu'éprouva son père. Il fit ses études au collège de Dijon, où il montra déjà sa vocation pour la botanique. Ramené par son père à Paris, il suivit avec passion les cours du Jardin du roi : cependant, pour vivre, il fut à dix-huit ans employé aux bureaux du contrôle général, puis secrétaire de l'intendance des postes. Il se fit connaître dès lors par des mémoires insérés dans des recueils savants. notamment dans le *Journal de physique*. C'est au Jardin du roi qu'il fit la connaissance de Mme Roland : elle venait de se marier et suivait les leçons de Jussieu. Quand elle quitta Paris, une correspondance (depuis publiée) s'engagea entre elle et Bosc, et dura de 1782 à 1791. C'est Mme Roland qui l'encouragea à se consacrer à la botanique. Il popularisa en France la méthode et la formule de Linné. Il fonda avec son ami Broussonnet la *Société des naturalistes français* dont il devint président en 1790. Au début de la Révolution il eut, dit son dernier biographe, M. Rey, « une certaine activité politique dans le canton forestier où ses excursions l'avaient fait connaître. Nous le trouvons à la tête de la Société locale des Amis de la Constitution, dans une fête célébrée à Montmorency, le dimanche 25 sept. 1791 : on inaugurait le buste de Rousseau, placé à l'entrée du bois d'Andilly ». A son arrivée au ministère, Roland le nomma administrateur des postes. Au 2 juin 1793, Bosc se réfugia à Sainte-Radégonde, dans la forêt de Montmorency, où il put offrir pour quelques jours un asile à Roland proscrit. Fidèle à Mme Roland, Bosc risqua plusieurs fois sa vie pour aller la visiter et lui porter des fleurs dans sa prison. Elle lui demanda de lui faire passer de l'opium : il lui répondit que l'intérêt de la République et sa propre gloire lui commandaient d'affronter l'échafaud. On prétend même qu'il la suivit jusqu'au pied de la guillotine.

On sait que Champagneux, menacé d'arrestation, avait laissé détruire le manuscrit des *Notices historiques* que Mme Roland lui avait confié. Courageusement, la noble prisonnière reprit la plume : cette fois, c'est Bosc qui reçut le dépôt précieux et le cacha dans la forêt de Montmorency, où lui-même vécut en paysan, cherchant moins à sauver sa vie qu'à aider les victimes errantes du 2 Juin. La Révellière-Lépeaux, désolé de l'arrestation de son collègue Leclerc, suspect comme lui de girondinisme, voulait se constituer prisonnier : Bosc l'emmena dans sa retraite, où il séjourna quelque temps. Il y fut remplacé par le conventionnel Mazuyer qui, moins prudent, voulut rentrer à Paris, fut arrêté et guillotiné.

Après Thermidor, Bosc quitta la forêt et s'occupa avec sollicitude du sort de la fille de Mme Roland, la jeune Eudora, que la mort de ses parents laissait provisoirement sans ressources. On ne pouvait obtenir la levée des scellés apposés sur les biens de Roland à Villefranche. Restait le manuscrit des mémoires, intact dans sa cachette au-dessus du porche de la grande porte de Sainte-Radégonde. Bosc les imprima chez Louvet, en l'an III, sous le titre d'*Appel à l'impartiale postérité par la citoyenne Roland*, et en vendit en peu de temps douze mille exemplaires. — Ici se place, dans la vie de cet honnête homme, une crise intime : il avait fini par

s'éprendre de la jeune Eudora, dont il semble avoir été aimé. Il écrivait à Broussonnet, le 9 germinal an IV : « Elle m'est tendrement attachée et annonce les plus intéressantes dispositions ; aussi ne puis-je plus me défendre de répondre à son vœu et de la prendre pour femme, malgré la disproportion de nos âges. » Eudora, née le 4 oct. 1781, avait alors moins de quatorze ans et demi, et Bosc en avait trente-sept. Des scrupules lui vinrent. Il rompit ce projet et s'expatria. La Révellière lui fit avoir une mission diplomatique aux Etats-Unis. Eudora épousa un fils de Champagneux (elle ne mourut qu'en 1858). Nommé successivement consul à Wilmington et à New-York, Bosc ne put obtenir l'exequatur du président Adams, alors en dissentiment avec la France. Il en profita pour se livrer, en Amérique, à ses études favorites (1798-1799). A son retour en France, il épousa une de ses cousines, Suzanne Bosc, voyagea, fut chargé de diverses missions. Il rédigea le *Dictionnaire raisonné et universel d'agriculture* (1809). Inspecteur des jardins et pépinières de Versailles, membre de la Société centrale d'agriculture, il entra à l'Académie des sciences. Sous la Restauration il fut chargé d'un immense travail de description des vignes de France, qu'il prépara par de longs voyages (1820-1825). Il fut nommé inspecteur général des pépinières, puis professeur de culture au Jardin des Plantes, en remplacement de Thouin. Il mourut avant d'avoir eu le temps de mettre en ordre ses recherches sur la vigne. Il fut enseveli à côté des siens, dans un petit enclos de sa chère retraite de Sainte-Radégonde, qui appartenait à Bancal des Issarts et que celui-ci lui avait cédée pour y ensevelir une de ses filles, morte en l'an IX. F.-A. Aulard.

Bibl. : A.-F. de Silvestre, *Notice biographique sur Bosc* ; Paris, 1829, in-8. — Cuvier, *Eloge historique de M. Bosc* ; Paris, s. d., in-4. — De Pronville, *Notice nécr. sur Bosc* ; Versailles, s. d., in-8. — Auguste Rey, *Le naturaliste Bosc et les Girondins à Saint-Prix* ; Paris, 1882, in-8.

BOSC (Ernest), architecte, archéologue et architectonographe français, né à Nîmes le 19 déc. 1837. D'abord élève des écoles de dessin de sa ville natale en même temps qu'attaché au cabinet de M. Henri Durand, architecte du dép. du Gard, M. Bosc vint en 1863 à Paris terminer ses études d'architecture dans l'atelier de M. Questel et fut ensuite attaché au service du relevé des édifices municipaux et départementaux de la Seine sous la direction de M. V. Baltard. Dès cette époque (1868), il publia de nombreux articles dans le *Moniteur des Architectes*, l'*Encyclopédie d'architecture* et l'*Architecte*, exposa au Salon de 1869 un projet d'asile pour les vieillards et fut, après la guerre, nommé sous les ordres de M. Eudes, inspecteur des travaux de reconstruction de l'hôtel de la Caisse des Dépôts et Consignations entre la rue de Lille et le quai d'Orsay. Mais, malgré quelques constructions privées qu'il fit élever dans le midi de la France, M. Ernest Bosc est surtout connu par les articles qu'il n'a cessé de publier sur l'architecture et les beaux-arts, par des ouvrages spéciaux et par ses Dictionnaires. Nous donnons ci-après la liste chronologique de ses publications les plus importantes : 1° *Traité complet de la tourbe* (1870, in-8); 2° *le Salon de 1872* (in-8); 3° *Des concours pour les monuments publics, à propos du concours de l'Hôtel de Ville de Paris* (1873, in-8); 4° *Etudes sur les chaussées dans les grandes villes* (1873, in-8) ; 5° *Architecture rurale, traité des constructions rurales* (1875, in-8, pl.) ; 6° *Traité complet, théorique et pratique du chauffage et de la ventilation des habitations particulières et des édifices publics* (1875, in-8, fig.) ; 7° *Aérage et Assainissement des grandes villes* (1876, in-8) ; 8° *Dictionnaire raisonné de l'architecture et des sciences et arts qui s'y rattachent* (1876-1880, 5 vol. in-8, pl. et fig.) ; 9° *Dictionnaire général de l'archéologie et des antiquités chez les divers peuples* (1880, in-18, fig.) ; 10° *Histoire nationale des Gaulois sous Vercingétorix*, en collaboration avec L. Bonnemère (1881, in-8, fig.) ; 10° *Dictionnaire de l'art, de la curiosité et du bibelot* (1882, gr. in-8, pl. et fig.). Charles Lucas.

BOSC d'Antic (Paul), manufacturier et médecin français, né à Pierreségade (Tarn) en 1726, mort à Paris en juin 1784. Il reçut à Harderwick, en Hollande, le grade de docteur en médecine, que sa qualité de protestant ne lui permettait pas d'obtenir en France, et fut médecin de Louis XV; mais il manifesta pour les sciences physiques, à l'école de Réaumur et de l'abbé Nollet, une prédilection et des aptitudes qui le firent désigner, en 1755, par l'Académie des sciences pour aller réorganiser la manufacture de glaces de Saint-Gobain. Son habile et savante direction eut les plus heureux résultats, et ses découvertes firent faire de grands progrès à l'industrie du verre. Il fonda à Rouelles (Haute-Marne) en 1758, et, quelques années plus tard, à la Margeride (Cantal), d'autres établissements pour la fabrication des glaces et du verre; mais ses entreprises personnelles ne lui réussirent pas, et, après une mission en Angleterre, il reprit l'exercice de la médecine. Ses intéressantes études sur la verrerie, la poterie, la faïencerie, la minéralogie, etc., ont paru dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* et dans le *Journal de Physique* (1788), et ont été réunies dans le recueil de ses *Œuvres* (Paris, 1780, 2 vol. in-12). L. S.

BOSCAN-Almogaver (Don Juan), poète espagnol, né à Barcelone vers 1495, mort en avr. 1542. Il appartenait à une famille fort ancienne et fort riche. Il servit quelque temps dans l'armée de Ferdinand le Catholique, puis il voyagea; revint en Espagne en 1519, suivit à Grenade la cour de Charles-Quint, et fut gouverneur du duc d'Albe. Boscan a introduit dans la poétique espagnole les formes italiennes, le sonnet et les canzoni de Pétrarque, et naturalisé l'endécassyllabe, importé depuis longtemps. Cette réforme suscita une véritable révolution littéraire. Garcilaso de la Vega et les écrivains les plus distingués adoptèrent et soutinrent les rythmes nouveaux, qu'attaquait avec violence le célèbre Castillejo à la tête des *copleros*. Cette divergence d'opinions passa dans la critique : Quintana traite Boscan de poète médiocre, tandis que Bouterwek et la critique allemande lui sont très favorables. Quoi qu'il en soit, les poésies de Boscan sont élégamment écrites, gracieuses et animées; elles réalisent, dans une certaine mesure, le dessein qu'il s'était proposé : allier l'élégance italienne à la forme classique du vieux castillan. Ce sont : *Mar de amor*; *Sonetos y Canciones*; une traduction en vers blancs d'*Héro et Léandre*, une traduction du *Cortegiano* de Castiglione (Barcelone, 1534; Madrid, 1873); un poème descriptif, *Octava Rima*. Les œuvres complètes ont eu de nombreuses éditions et ont été réunies fréquemment aux œuvres de Garcilaso. Nous citerons les éditions suivantes : Barcelone, 1543, in-4; Anvers, 1544, in-12; Leon, 1547, in-12; Venise, 1553, in-12; Barcelone, 1554, in-8; Anvers, 1597, in-16; Madrid, 1875. R. S.

Bibl. : Sedano, *Parnaso Español* ; Madrid, 1778, t. 8, in-8. — Nicolas Antonio, *Bibliotheca hispana nova* ; Madrid, 1783, t. I, in-fol. — Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, t. XIII. — Ticknor, *Story of Spanish literature* ; New-York, 1854, in-8. — Bouterwek, *Histoire de la littérature espagnole*, trad. par Mme Streck ; Paris, 1812, 2 vol. in-8. — De Puibusque, *Histoire comparée des littératures espagnole et française* ; Paris, 1843, t. II, in-8. — Zanella, *Relazioni poetiche tra l'Italia e la Spagna, nel secolo* xvi, dans *Nuova Antologia*, 1883, 39.

BOSCAWEN (Edward), amiral anglais, né le 19 août 1711, mort le 10 janv. 1761. Entré fort jeune dans la marine, il fut nommé capitaine en 1740. Il se distingua aux sièges de Puerto Bello et de Carthagène. En 1744, au cours de la guerre entre la France et l'Angleterre, il s'empara de notre vaisseau *la Médée* et prit une part brillante à l'engagement du cap Finistère. Aussi fut-il nommé vice-amiral. Appelé au commandement en chef de

l'expédition des Indes, il fit, en juil. 1748, le siège de Pondichéry, qu'il fut obligé d'abandonner. Il prit possession de Madras à la suite de la déclaration de la paix. En 1751, il fut nommé lord de l'amirauté. En avril 1755, il s'empara de deux vaisseaux français qui portaient des secours à l'Amérique. Nommé amiral, il fut chargé, en fév. 1758, de diriger l'expédition contre l'Amérique du Nord. Il s'empara de Louisbourg, des îles du cap Breton et de Saint-John. En 1759, il croisa dans la Méditerranée, poursuivit l'escadre française, sortie de Toulon, et lui livra une sanglante bataille dans la baie de Lagos. Boscawen brûla deux vaisseaux, s'empara de trois autres et fit deux mille prisonniers. Le Parlement anglais lui vota des remerciements et une pension de 75,000 fr. Il entra au Conseil privé.

BOSCH (Jérôme) (V. Aken [Ieronymus van]).

BOSCH (Jérôme), poète hollandais, né à Amsterdam en 1740, mort à Leyde en 1811. Après avoir été l'élève de Vander Wilp et de Burmann, il fut, à l'âge de vingt ans, nommé premier clerc du greffe de la ville d'Amsterdam; ses fonctions lui laissaient assez de loisir pour lui permettre de s'adonner à l'étude et au culte des lettres. En 1800, il devint curateur de l'Université de Leyde. Les œuvres poétiques de Bosch sont nombreuses; elles se distinguent par une douceur et une harmonie charmantes (*Poemata* [Leyde, 1803; Utrecht, 1808]). Il écrivit aussi des études de critique littéraire qui furent très remarquées. Voici la liste de ses principales productions : *In funere Egberti de Vry Teminckx* (1785); *Epicedion in funere acerbo sororis Judithæ Bosch* (1793); *Ad manes dilectæ sororis* (1793); *Laudes Buonaparti, elegia ad Galliam* (1801); *Poemata* (1803); *Anthologia græca H. Grotii* (1795-1810); *Den inhoud des Ilias van Homerus*. E. H.

Bibl.: Van Kamper, *Geschied der Ned. lett.* — Hoffmann-Peerlcamp, *De Poetis latinis neerl.*

BOSCH (Bernard), poète hollandais, né à Deventer en 1746, mort près de Scheveningue en 1803. Il était depuis de longues années pasteur dans un village lorsqu'il publia en 1785 un poème anonyme : *De Eigenbaat (l'Egoïsme)*. Cette œuvre fut très goûtée du public et une société d'Amsterdam promit une médaille d'or de la valeur de quarante ducats à l'auteur s'il consentait à se faire connaître. Encouragé par ce succès, Bosch publia de nombreuses pièces de poésie. Lorsque la Hollande fut envahie par les Prussiens, Bosch, qui avait fait une opposition énergique au gouvernement du prince d'Orange, dut fuir sa patrie; il n'y rentra qu'après la conquête française. Les principaux ouvrages de Bosch sont : *De vrijheid der drukpers* (1787) *(la Liberté de la Presse)*; *Napoléon Bonaparte* (1799); *De Baatzucht (l'ambition)* (1801); *Gedichten (Poèmes)* (1803). Il avait commencé la publication d'une grande édition de Vondel; la mort ne lui permit pas de l'achever. E. H.

Bibl.: Van Kamper, *Geschied der Nederl. lett. en wetensch.*

BOSCH (comte Jean van den), général et homme d'Etat hollandais, né à Herwijnen le 2 févr. 1780, mort dans sa propriété à Bois-de-La-Haye le 28 janv. 1844. Il entra de bonne heure dans l'armée des Indes et prit une part brillante à la lutte que les Hollandais soutinrent à Java contre les Anglais pendant les années 1806-1807. En 1808 il devint gouverneur général des colonies néerlandaises; il parvint à soumettre les peuplades révoltées et fit prisonnier leur chef Dipo-Negro; son gouvernement fut pour les Indes une période de richesse et de prospérité. En 1834 le comte Van den Bosch fut appelé à La Haye pour recevoir le portefeuille des colonies, et, en 1842, créé comte et ministre d'Etat. Il a publié deux ouvrages considérables, l'un sur les colonies néerlandaises : *Nederlandsche bezittingen in Azie, America en Afrika* (Amsterdam, 1818); l'autre sur l'utilité des colonies agricoles en Hollande, *Verhandeling over het vestingen eener landbouwende Kolonie en armenrichting* (ibid., 1820). E. H.

Bibl.: Bosscha, *Geschied der Omwentel. in 1813.* — Nahuys, *Verzam. van offic. rapporten betreffende den oorlog op Java.*

BOSCH-Kemper (Jeronimo de), né à Amsterdam le 23 mars 1808, mort en la même ville le 20 octobre 1876, magistrat, puis professeur à l'*Athenæum illustre* d'Amsterdam et homme d'Etat hollandais. Il a écrit des ouvrages très estimés sur le droit constitutionnel et l'histoire politique de son pays.

BOSCHERVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroulde; 148 hab.

BOSCHETTI (Amina), danseuse italienne, née à Milan en 1836. Dès sa plus tendre jeunesse, elle eut l'amour de la danse. Protégée par Marie Taglioni et par la Cerrito, qui toutes deux la firent paraître à la scène, l'une dans le ballet de l'*Allieva d'Amore*, où elle personnifiait Cupidon, l'autre dans la *Gitana*, l'enfant fut admise, à douze ans, à l'Ecole de danse du théâtre de la Scala de Milan, où elle reçut des leçons du fameux Carlo Blasis. Bientôt elle débutait au théâtre Re, de la même ville, paraissait ensuite au théâtre Philharmonique, de Vérone, et de là était engagée à Barcelone. Elle obtint de grands succès à Trieste, à Florence, à Turin, à Palerme, à Bergame, à Venise, puis, après s'être fait vivement applaudir à Vienne, partit pour l'Angleterre, où elle resta quatre années, tant à Londres qu'à Glascow. Mais le climat de ce pays étant contraire à sa santé, elle signa un engagement pour le théâtre San Carlo de Naples. C'était le temps où Emile Perrin, alors directeur de l'Opéra, semblait vouloir réunir à ce théâtre toutes les danseuses qui jouissaient de quelque renommée à l'étranger : la Mouraview, Mlles Bagdanoff, Fioretti, Salvioni, etc. Il offrit un engagement à Mlle Boschetti, qui consentit facilement à quitter Naples pour venir se montrer à Paris, en 1864, dans un ballet nouveau, *la Maschera ou les Nuits de Venise*, dont la musique était écrite par un de ses compatriotes, M. Paolo Giorza. La jeune artiste fut bien reçue, parce qu'elle avait du talent, mais sans enthousiasme, parce que ce talent ne présentait point de caractère original. Après une année passée à l'Opéra, elle retourna en Italie, où elle poursuivit le cours de sa carrière et où elle retrouva ses succès.

BOSCHIMANS (V. Afrique [Anthropologie]).

BOSCHINI (Marco), peintre graveur italien, né à Venise en 1613, mort en 1678. Elève de Palma, qu'il imita avant d'imiter le Tintoret. Il est plus connu d'ailleurs comme graveur que comme peintre. Il a surtout gravé d'après les maîtres vénitiens. Il voyagea en Crète et dans l'Archipel, et publia en 1660 *La Carta del Navegar pittoresco*, poème en patois vénitien qui renferme des détails utiles pour l'histoire de la peinture vénitienne.

BOSCIA. I. Botanique. — Lamarck (*Ill.*, tab. 395) a établi sous ce nom un genre de plantes de la famille des Capparidacées, dont les représentants sont des arbrisseaux inermes propres aux régions tropicales de l'Afrique. Les feuilles sont simples, stipulées, et les fleurs, apétales, disposées en grappes ou en corymbes, ont un calice tétramère et de six à vingt étamines à filets libres ou légèrement réunis à la base. L'ovaire, uniloculaire, devient à la maturité une baie subglobuleuse, plus ou moins longuement stipitée. L'espèce la plus importante, *B. senegalensis* Lamk (*Podoria senegalensis* Pers.), croît au Sénégal. C'est le *Djandam* des naturels. Sa racine est réputée vermifuge et ses feuilles pilées s'emploient topiquement contre les maux de tête. Ses fleurs exhalent une odeur stercorale. Ed. Lef.

II. Zoologie. — Genre de Crustacés-Décapodes de la division des Brachyures, de la famille des Telphusidés, créé par Milne-Edwards et dédié au naturaliste Bosc. Le genre *Boscia* diffère du genre *Telphusa* par la structure

de ses pattes-mâchoires externes, dont le troisième article est presque carré et donne insertion à l'article suivant par le milieu de son bord antérieur. Le *B. fluviatilis* Herbst se trouve aux Antilles et dans l'Amérique du Sud, où il vit sur le bord des rivières. Eug. Simon.

BOSCO (Joannes a) (V. Bois [Jean du]).

BOSCO (Bartolomeo), prestidigitateur célèbre, né à Turin en 1793, mort à Dresde en 1862. Il fut en son genre un artiste prodigieux et d'une adresse surprenante. Destiné d'abord à la carrière des armes, on raconte que dans sa jeunesse il se plaisait à défier les plus habiles maîtres d'escrime, se mesurant avec eux et soutenant leurs assauts les yeux bandés. Il avait à peine dix-huit ans qu'il commença à prendre part aux guerres de l'Empire. Il fit la campagne de Russie avec la grande armée, et un incident à moitié comique donna la preuve de l'habileté qui devait le rendre plus tard si fameux. Frappé d'un coup de lance dans le côté dans un combat contre les Cosaques, il tomba à terre et vit le soldat qui l'avait blessé s'approcher de lui pour le dévaliser; Bosco, dont la blessure d'ailleurs était légère, le laissa faire tranquillement, mais, pensant qu'il allait se trouver sans un sou, il se mit à explorer les poches du cosaque, tandis que celui-ci vidait les siennes et, tout en faisant le mort, dépouilla complètement son voleur. Ramassé sur le champ de bataille et compris au nombre des prisonniers, il fut conduit en Sibérie, où il resta dix-huit mois, égayant ses compagnons de captivité par les tours d'adresse les plus étonnants; si bien qu'un jour le gouverneur de Tobolsk, ayant entendu vanter son habileté, voulut le voir à l'œuvre. Bosco se procura tant bien que mal quelques instruments, et donna le soir même une séance au cours de laquelle il dévalisa littéralement le gouverneur et fit collection des montres de la plupart des officiers présents. Il va sans dire que tous les objets soustraits furent aussitôt restitués; mais la séance, dont le succès avait été grand, fut aussi très productive, et Bosco, qui était généreux, y trouva les moyens de venir en aide à quelques-uns de ses compagnons. Compris en 1814 dans un échange de prisonniers, Bosco commença à parcourir la carrière où il devait rencontrer la fortune. C'était en son genre un véritable artiste, d'une habileté, d'une adresse, d'une dextérité prodigieuses. Pendant près d'un demi-siècle il parcourut l'Europe à diverses reprises et dans tous les sens, allant de Paris à Constantinople, de Constantinople à Saint-Pétersbourg, de Saint-Pétersbourg à Varsovie, de Varsovie à Londres, de Londres à Vienne, et recommençant toujours, visitant tous les pays, s'arrêtant dans toutes les capitales, appelé par tous les souverains, et émerveillant tout le monde par ses exploits étranges, par des talents qui semblaient miraculeux. A l'époque où il commença à établir sa renommée, vivait en Italie un prestidigitateur nommé Brazzetti, dont la réputation était colossale; Bosco l'eut bientôt dépassé, et le laissa loin derrière lui. Il a été certainement, avec Robert Houdin, Comte et quelques autres, l'un des hommes les plus étonnants qu'on ait vus en son genre. On a publié sur lui à Marseille, en 1859, un écrit intitulé *Satanas*, recueil universel, biographique, anecdotique, des aventures de Bosco. A. P.

BOSCOLI (Andrea), peintre italien, né à Florence vers 1540, mort en 1606. Ce fut un imitateur médiocre de Santi Titi. Après de longs voyages en Italie, il s'adonna à la peinture religieuse et au paysage. Arrêté et condamné à mort pour avoir dessiné la forteresse de Macerata, il ne fut remis en liberté que grâce à l'intervention du gouverneur de cette place, qui le connaissait de réputation. Les œuvres de Boscoli, généralement mal peintes, se recommandent par une certaine crânerie du dessin. F. T.

BOSCOREALE. Ville d'Italie, prov. de Naples, au S.-O. du Vésuve, entre Pompéi et le volcan; 5,190 hab.

BOSCOVICH (Roger-Joseph), savant mathématicien et astronome, né à Raguse le 18 mai 1711, mort à Milan le 12 fév. 1787. Il entra de bonne heure (1725) dans l'ordre des jésuites; en 1740, il était professeur de mathématiques et philosophie au collège Romain. De 1750 à 1753, il mesura dans les Etats pontificaux de deux degrés du méridien, avec la collaboration de Christophe Maire. En 1761, il entreprit un voyage à travers l'Europe, alla à Constantinople, en Pologne, revint en Italie après la suppression de l'ordre des jésuites, enseigna à Pavie, à Milan, partout bien accueilli par les souverains; on lui avait même offert d'aller dresser la carte du Brésil. En 1773, il vint en France, fut nommé directeur de l'optique de la marine (1774-1783). Il devint fou et rentra en Italie. Les ouvrages de Boscovich, qui jouit en son temps d'une très grande réputation, sont nombreux. On en a compté 71 se rapportant : aux mathématiques 14, à l'astronomie 15, à la physique 28, mais aussi à l'antiquité, à ses voyages, sans parler de ses poésies latines. Nous citerons : *De Maculis solaribus*, qui renferme la solution géométrique du problème de l'équateur d'une planète déterminée par trois observations d'une tache (Rome, 1736); *Opera pertinentia ad Opticam et Astronomicam* (Bassano, 5 vol. gr. in-4, fig.); *De litteraria expeditione... ad dimetiendum duo meridiani gradus* (Rome, 1755, in-4), avec la carte trigonométrique des Etats de l'Eglise (en 3 feuil.); *De solis et lunæ defectibus* (Londres, 1760, in-4), souvent réédité, poème en vers latins fort élégants. Citons encore ses mémoires relatifs au passage de Mercure sur le disque du Soleil (1737 et 1750).

Bibl. : *Boscovich, sa vie et son œuvre*, publié par l'Académie d'Agram (en langue croate, avec la correspondance de Boscovich en italien); Agram, 1888, in-8.

BOSDARROS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. de Pau O.; 1,494 hab.

BOSE (Georg-Matthias), physicien et médecin allemand, né à Leipzig le 22 sept. 1710, mort à Magdebourg le 17 sept. 1761. Reçu à dix-sept ans *magister*, il fut d'abord assesseur à la Faculté des arts de Leipzig, et, à partir de 1738, professeur de physique à l'Université de Wittenberg. Lors du bombardement de cette ville, en 1760, il fut emmené par les Prussiens comme otage à Magdebourg, où il mourut l'année suivante. Ses nombreux ouvrages, écrits en latin, en allemand, en français et même en anglais, portent sur des questions de physique, d'astronomie, de médecine, et surtout d'électricité. Nous citerons : *De obstetricum erroribus a medico forensi pervestigandis* (Leipzig, 1729, in-4); *De eclipsis terræ* (Leipzig, 1733, in-4); *On the electricity of glass* (Philos. transact., 1749); *Meteora heliaca* (Leipzig, 1754, in-4). Il a aussi écrit un poème didactique : *Die Elektricität nach ihrer Entdeckung und Fortgang* (Wittenberg, 1744, in-4), qu'il a traduit lui-même en vers français : *l'Electricité, son origine et ses progrès* (Leipzig, 1754, in-18). L. S.

BOSE (Julius, comte), général prussien, né le 11 sept. 1809. Il travailla (comme colonel), à la réorganisation de l'armée prussienne à partir de 1860; en 1866, il servit dans l'armée du prince Frédéric-Charles, prit part à la bataille de Sadowa (3 juil.), et arriva le 22 juil. à une lieue de Presbourg. En 1870, il commandait le 11e corps d'armée; blessé à Wœrth, il ne reparut qu'après la guerre, fut nommé général d'infanterie en 1873, mis en disponibilité en 1880.

BOSEL (Archit.). Terme peu usité, dérivé de *boisel* ou *boissel* (boisseau) et indiquant par analogie une moulure ronde placée à la base des colonnes et plus souvent désignée sous le nom de *tore* (V. ce mot).

BOSELLI (Felice), peintre italien, né à Plaisance en 1630, mort en 1732. Il a peint un grand nombre de copies d'après les maîtres, et des tableaux d'animaux, de fleurs, de nature morte, en partie conservés dans les palais et les collections de Plaisance.

BOSELLI (Paolo), économiste et homme politique ita-

lien, né à Savona (Ligurie) en 1838. Reçu docteur en droit à l'Université de Turin, il devint professeur de science financière à l'Université de Rome et député au parlement italien. Son intervention active et savante dans les travaux de cette assemblée, et ses nombreux écrits, épars dans les revues littéraires et économiques, lui ont acquis dans son pays une certaine notoriété. Il appartient au parti conservateur modéré. L. S.

BOSGOUET (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Routot; 382 hab.

BOSGUÉRARD-DE-MARCOUVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroulde; 627 hab.

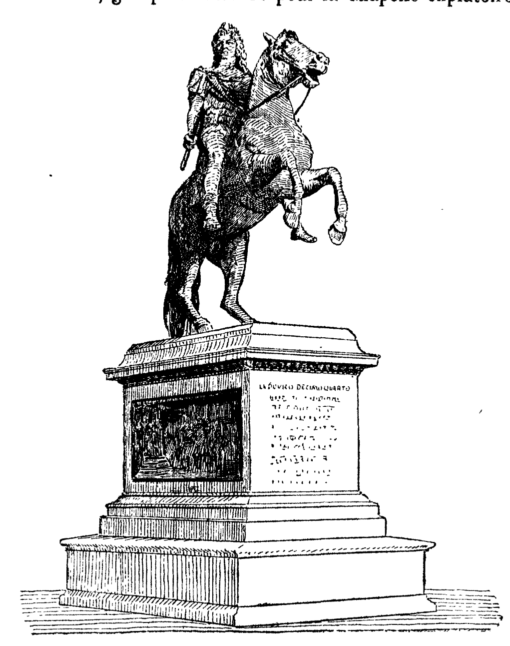
BOSIO (Jacopo), en latin *Bosius*, historien italien du XVIe siècle, qui a été auprès du pape Grégoire XIII agent de l'ordre de Malte. Il a laissé plusieurs ouvrages destinés à glorifier l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et principalement celui qui a pour titre *Istoria della sacra religione di San-Giovanni Hierosolimitano* (Rome, 1594-1602, 3 vol. in-fol.), réimprimé plusieurs fois et continué par B. dal Pozzo (Vérone, 1703, 2 vol. in-4; trad. en franç., Paris, 1643 ou 1659, 2 vol. in-fol.).

BOSIO (Antonio), antiquaire romain, mort en 1629. Neveu du précédent, il lui succéda dans l'emploi d'agent de l'ordre de Malte à Rome. Il travailla toute sa vie à une description de Rome souterraine, qui fut publiée en 1632 par son exécuteur testamentaire, le chevalier Aldobrandino. Cet ouvrage fut traduit en latin et fut plusieurs fois reproduit avec des corrections et des additions. Boldeti y ajoute un supplément (1720), et Bottari en a tiré grand parti dans ses *Sculture e pitture sagre* (1737-1754, 3 vol. in-fol.).

BIBL. : ROSSI, *Roma sotteranea*.

BOSIO (Jean), peintre français, élève de David, né à Monaco vers 1767, mort en 1841. Il a peint l'*Enlèvement d'Hélène* (1819); la *Mort de la vierge* (1822); le portrait de *Charles X*, de *Monsieur, frère du roi*. Il est frère du sculpteur de ce nom.

BOSIO (François-Joseph, baron), sculpteur et peintre français, né à Monaco le 19 mars 1768, mort à Paris le 29 juil. 1845. Venu fort jeune à Paris, il se plaça sous la direction de Pajou, et se rendit ensuite en Italie, où il étudia l'antique avec admiration. Dix-sept ans de séjour et de nombreux travaux dans la péninsule lui donnèrent un talent et une notoriété qui lui assurèrent de très importantes commandes, lorsqu'il revint se fixer à Paris en 1808. Napoléon, Louis XVIII, Charles X (qui le créa baron), et Louis-Philippe apprécièrent successivement ses œuvres, d'un sentiment fin et délicat et d'une virtuosité de ciseau incomparable; pourtant ses grandes compositions sont, il faut le dire, d'un ensemble prétentieux et emphatique. Parmi ses ouvrages, les plus admirés furent: *l'Amour lançant ses traits* (S. 1808, Collect. imp. de Russie); *l'Amour séduisant l'Innocence* (S. 1810); *Aristée, dieu des jardins* (au Louvre); le *roi de Rome*, statue (S. 1812); *Hyacinthe* (S. 1817, au Louvre); *Hercule combattant Achéloüs métamorphosé en serpent*, groupe bronze (S. 1822, au jardin des Tuileries). Statue équestre de *Louis XIV*, sur la place des Victoires (S. 1824); *la France et la Fidélité* pour le monument de Malesherbes, au Palais de Justice (S. 1826); *Henri IV enfant*, une des meilleures œuvres de l'artiste, et dont une répétition en argent est placée au Louvre; *la Nymphe Salmacis* (S. 1831, au Louvre); une *Jeune Indienne* (S. 1845). Le baron Bosio a produit aussi une quantité de statues-portraits et de bustes ; les principaux sont : le *duc d'Enghien*, statue (S. 1817, à Versailles); les bustes de *Napoléon Ier*, *Joséphine*, le *Roi* et la *Reine de Westphalie*, la *Reine Hortense*, la *Princesse Pauline*, la *Duchesse de Guastalla*, la *Duchesse de Rovigo*, le *Duc de Bénévent*, *Louis XVIII*, *Charles X*, le *Baron Denon*, la *Reine Marie-Amélie*, statue marbre (S. 1839, à Versailles). Parmi ses œuvres décoratives, les principales sont: *Vingt bas-reliefs* de la colonne Vendôme; le quadrige en bronze surmontant l'Arc du Carrousel et symbolisant la *Restauration*; *la Mort de Louis XVI*, groupe en marbre pour la Chapelle expiatoire



Statue de Louis XIV de la place des Victoires, à Paris.

de la rue de l'Arcade; la statue de *Napoléon Ier* surmontant la colonne érigée à Boulogne en mémoire de la distribution des croix en 1804, etc. Le baron Bosio était membre de l'Institut (1816), officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Michel et premier sculpteur du roi. Ad. THIERS.

BIBL. : L. DE LOMÉNIE, *Galerie des contemporains illustres, M. Bosio*; Paris, 1844, in-12. — Raoul ROCHETTE et A.-L. DUMONT, *Discours prononcés aux funérailles de M. le baron Bosio*; Paris, 1845, s. d., in-4. — O. BLANCHARD-BOISMARSAS, *Notice sur la statue équestre de Louis XIV, du baron Bosio*, gravure; Paris, 1822, in-8.

BOSIO (Astyanax Scævola), dit Bosio *jeune*, sculpteur français, né en 1793 à Paris, où il est mort en 1876. Fils du peintre d'histoire Jean Bosio, il fut élève du baron Bosio, son oncle. Entré à l'Ecole des Beaux-Arts en 1817, il exposa au Salon pour la première fois en 1831; son *Buste de Bougainville* est aujourd'hui au Louvre, au Musée de marine. Il envoya ensuite: *Jeune Chasseresse pansant son chien blessé* (S. 1835); *Soldat romain redressant son arme* (S. 1838; Médaille de 2e classe). *Flora la Courtisane* (S. 1840); *Sainte Adélaïde* (S. 1840. A l'église de la Madeleine); buste du *Baron Bosio* (S. 1847); la *République française*, statue en bronze (S. 1851). — Outre ces œuvres, on peut citer, parmi les très nombreux bustes, bas-reliefs et statues que cet artiste a produits: à Versailles, les bustes du *Duc de Joyeuse*, colonel-général de la cavalerie, de *Coysevox* et de *Ch. Le Brun*; le modèle en plâtre de la *statue de Louis XVIII*, qui devait être érigée sur la place du palais Bourbon; la statue de *Saint André*, à l'église de la Trinité (1863); celle de *Lepautre*, dans la cour Napoléon III au Louvre; les cariatides de la bibliothèque du Louvre, façade du Palais-Royal; la *Fontaine Crozatier*, au Puy (Haute-Loire), et d'importants travaux décoratifs à l'Hôtel de Ville de Paris, l'église Saint-Vincent-de-Paul, le Cirque d'Hiver, etc. M. A.-S. Bosio avait été décoré en 1857. Ad. T.

BOSIO (Angiolina), cantatrice italienne, née à Turin en 1824, morte à Saint-Pétersbourg le 13 avril 1859.

Issue d'une famille de comédiens, elle eut tout naturellement le goût du théâtre, et comme elle était douée d'une voix charmante, on la confia aux soins d'un bon professeur, nommé Venceslao Cattaneo. Elle était toute jeune encore lorsqu'elle débuta au théâtre Re, de Milan, dans *i Due Foscari*, et à vingt ans elle était déjà une chanteuse *di primo cartello*. Sa beauté expressive et douce, sa grâce exquise, sa voix séduisante de *soprano sfogato*, enfin son talent si distingué de cantatrice furent les causes légitimes de cette renommée précoce. Dès 1846, Mme Bosio se produisait sur le Théâtre-Italien de Paris, où elle faisait avec succès sa première apparition dans *i Due Foscari;* elle ne fut pas moins bien accueillie à Londres, où elle se rendit ensuite, et bientôt l'Amérique lui tressait des couronnes triomphales. A son retour de ce pays elle fut engagée à notre Opéra pour y remplir le rôle principal de la traduction française de *Luisa Miller*, de Verdi, qui fut donnée à ce théâtre en 1851. Deux ans après elle s'y montrait dans une autre traduction, celle de *Bettly*, petit opéra que Donizetti avait écrit naguère sur le sujet du *Chalet*. Puis, en 1855, elle retournait au Théâtre-Italien, où elle effectuait brillamment sa rentrée d'abord dans *Matilde di Sabran*, ensuite dans *gli Arabi nelle Gallie*. Elle y retrouva son succès, grâce, d'une part, à la légèreté et à l'égalité de sa voix, de l'autre au sentiment dramatique très intense qu'elle déployait dans l'*opera seria*. Malheureusement, les jours de cette artiste charmante, aussi séduisante comme femme qu'intéressante comme cantatrice, étaient comptés. Engagée en Russie, elle n'en devait pas revenir. Au retour d'une excursion à Moscou, comme elle rentrait en chemin de fer à Saint-Pétersbourg, elle eut l'imprudence de baisser la glace de la portière qui se trouvait près d'elle; il faisait un de ces froids vifs et secs qui, en ce pays, sont si facilement meurtriers pour les étrangers. Mme Bosio fut saisie par ce froid, et au bout de peu de jours, en dépit de tous les soins, elle mourait, à la fleur de l'âge et au plus fort de ses succès. Elle avait épousé, en Amérique, un Grec du nom de Xindavelonis. A. P.

BOSIO (Ferdinando), littérateur italien, né à Alba dans le Piémont en 1829, mort à Guarena, près d'Albe, le 14 oct. 1881. Les premiers vers qu'il publia, n'ayant pas encore vingt ans, *Soffio di vita*, furent remarqués et loués par la critique. Après 1848, moment où son attitude patriotique lui valut l'amitié de Philippe de Boni, il poursuivit sa carrière et publia un petit poème, *la Democrazia*, puis, en 1853, *le Fantasie orientali*, ballades pleines de couleur et d'imagination qui dénotaient un véritable talent. Vinrent ensuite : *Amalia, Tecla e Camilla*, roman (Turin, 1856) ; *Marco, scene su Napoli*, drame (Turin, 1857); *il Fanale di un onest'uomo*, réflexions morales et politiques (Turin, 1858) ; *la Figlia del calzolaio*, roman (Turin, 1860) ; *Storia popolare dei Papi* (Turin, 1861), petit livre de propagande dont le succès fut très grand ; *il Marchese Salvatore Pes di Villamarina* (Turin, 1864 ; 2e édit., 1873) ; *F. D. Guerrazzi e le sue opere* (Livourne, 1865) ; étude complétée par *F. D. Guerrazzi e l'Asino suo, lettura* (Rome, 1881); *Poesie d'illustri italiani contemporanei con Prefazione ed appendice* (Milan, 1865) ; *Nota all' Assedio di Roma* (Milan, 1871); *Roma papale*, seconde partie de l'ouvrage de Bersezio, *Roma la capitale d'Italia ; Parce sepultis, poesie scelte edite ed inedite* (Pignerol, 1874) ; *Scene e Racconti domestici* (Rome, 1874) ; *il Popolano arricchito* (Milan, 1876), qui serait peut-être le meilleur roman de M. Bosio si l'on pouvait admettre dans le roman les tendances utilitaires et les visées moralisantes. En général, ses romans semblent composés avec la logique d'un poète et l'imagination d'un historien ; ses vers sont préférables et préférables encore les études biographiques où il fait preuve d'une grande perspicacité et où il expose les événements avec une clarté servie par une certaine élégance de style. Bosio, après avoir été toute sa vie professeur, devint, en 1867, chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, Michele Coppino, et remplit encore les mêmes fonctions deux fois près du même ministre en 1876 et en 1878. Il était directeur général *(provveditore centrale)* de l'instruction primaire, et dans ces importantes fonctions il rendit de réels services à son pays et à la cause soutenue par Rattazzi, puis par M. Depretis. Bosio a publié ses mémoires, en 1878, sous le titre de *Ricordi personali*.
R. DE GOURMONT.

BIBL. : Ferd. BOSIO, *Ricordi personali*, 1878. — A. DE GUBERNATIS, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei ;* Florence, 1880, in-8.

BOSJEAN. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Saint-Germain-du-Bois ; 962 hab.

BOSIUS (V. DUBOIS [Siméon]).

BOSKOWITZ. Ville de Moravie, ch.-l. d'une capitainerie de cercle. Elle est située sur la ligne Brünn-Prague. La population dépasse 5,000 hab. Elle possède les ruines d'un vieux château qui a donné son nom à une des familles nobles de la province. L. L.

BOSMAN (Guillaume), voyageur hollandais du XVIIe siècle. La Compagnie hollandaise des Indes orientales l'employa d'abord à la côte de Guinée ; il devint ensuite directeur du comptoir d'Axim, puis de celui de Mina. Il a publié une intéressante relation de ses voyages, qui a été traduite en français sous le titre de *Voyage de Guinée*, etc. (Utrecht, 1705). M. D'E.

BOSMIE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Aixe-sur-Vienne ; 657 hab.

BOSMONT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Marle ; 338 hab.

BOSMOREAU. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Bourganeuf ; 568 hab. Il existe à Bosmoreau des mines de houille en exploitation : la concession comprend 664 hect. et s'étend sur les communes de Bosmoreau, Thauron et Saint-Dizier. Ces mines furent découvertes en avr. 1765. Le 13 janv. 1784, le sieur Faure de Cosnac en obtint la concession pour une période de quinze années.

BOSNA. Rivière de la péninsule balkanique, affluent de la rive droite de la Save. Sa longueur est de 223 kil. Elle arrose la plaine de Sarajevo et est navigable à partir de Maglaj. Elle donne son nom à la Bosnie. L. L.

BOSNA-SERAÏ (V. SARAJEVO).

BOSNIAQUES. Secte chrétienne (V. BONOSE, évêque de Sardique).

BOSNIE et HERZÉGOVINE. Provinces de la péninsule Balkanique. Elles faisaient naguère partie de l'Empire ottoman et sont actuellement occupées par l'Autriche (la Bosnie doit son nom à la rivière Bosna).

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE. — Elles sont situées entre le 42° 25′ et le 45° 16′ de lat. N. et le 13° 24′ et le 18° 45′ de long. E. de Paris. La province de Bosnie-Herzégovine, que nous envisageons ici comme une unité administrative, est bornée à l'E. par la Serbie dont la sépare la Drina, au S.-E. par le sandjak de Novi-Bazar (Empire ottoman), au S. par le Montenegro, à l'O. par la Dalmatie, dont la séparent les Alpes Dinariques, au N. par la Croatie et la Slavonie. De ce côté l'Una et la Save lui font une frontière naturelle. L'Herzégovine touche par deux points la mer Adriatique (à Klek et à Sutorina). La superficie totale de l'ancien vilayet de Bosnie était de 61,065 kil. q. L'Autriche n'en possède que 51,109 kil. q. Le sandjak de Novi-Bazar est resté sous l'administration turque ; l'Autriche n'a que le droit de l'occuper militairement (V. au t. V la carte de la péninsule Balkanique). Elle tient garnison dans les villes de Plevlje, Priboj et Prjepolje. La province constitue un plateau entrecoupé de montagnes et de hauteurs. Elle appartient à deux bassins, celui de la mer Noire et celui de l'Adriatique. La ligne de partage des eaux est formée par une série de montagnes (appelées en serbe Planinas), qui se rattachent au système des Alpes Dinariques et dont les principales sont : la Radusa (2,000 m.),

l'Ivan-Planina, la Bielasniça (2,115 m.). Elles n'ont pas une physionomie bien caractérisée et forment une série de massifs qui, en général, courent parallèlement à l'Adriatique. On les a justement comparées au Jura. Elles sont composées de roches calcaires. Le pic le plus élevé est le Maglic (2,300 m.) voisin du Dormitor qui s'élève sur les frontières du Montenegro (2,600 m.). Les principaux cours d'eau sont dans le bassin de l'Adriatique, la Neretva ou Narenta, dans le bassin de la mer Noire, l'Una grossie de la Sana, le Vrbas, la Bosna et la Drina, affluents de la Save, l'Ibar, affluent de la Morava. Aucun d'entre eux n'est actuellement navigable. Le Vrbas une fois rectifié le sera pour les navires d'un faible tirant. En Herzégovine le sol est percé de trous où s'engouffrent brusquement les eaux de pluie. Certains cours d'eau disparaissent et reparaissent tour à tour.

Le climat de la Bosnie diffère complètement de celui de l'Herzégovine; dans cette dernière province il se rapproche de celui de Dalmatie ; les hivers sont courts et la neige fond vite au souffle du sirocco ; en revanche, les étés sont chauds et très secs. La température atteint fréquemment + 40° C. En Bosnie le climat est plus rigoureux et ressemble à celui de la Croatie. A Sarajevo la température moyenne est de + 10° C. ; le froid descend à — 25° C.

La Bosnie présente des terrains variés; une arête, rameau alpin, formée de schistes palœozoïques, court du N.-O. au S.-E., de Ključ à Foča. Un suintement granitique existe à Kobas. Au sommet de ces schistes anciens, dont le détail est mal connu, règne un calcaire à spirifer d'âge carbonifère. Au-dessus et appartenant au permien et au trias, on rencontre un grès rouge avec conglomérat et gypse (Verrucano d'Italie) et les schistes de Werfener, qui sont traversés par des mélaphyres et caractérisés par *Avicula Clarai*. Une masse épaisse de calcaire à *Terebratula vulgaris* (Muschelkalk), s'observe au S. de Serajevo. De part et d'autre de ces terrains, on trouve à l'O. sur le versant Adriatique des dolomies sans fossiles et sur le versant N.-E. ou de la Save, des calcaires à Daonella ou Halobia analogues à ceux du Tirol autrichien. Plus haut le terrain jurassique est représenté par un calcaire oolithique à crinoïdes formant de longues bandes étroites à droite et à gauche du massif central. Le terrain crétacé est constitué par des marnes sur le versant N. de Banjaluka à Vranduk ; du côté de l'Adriatique ce sont des calcaires puissants à hippurites et caprotines venant de la Carniole et fuyant dans le Montenegro. Puis vient le Flysh, assise énorme de schistes argileux sans autre fossile qu'une empreinte d'algue (Chondrites Targonii), il forme une région de plateaux qui commence aux bords de l'Una, s'élargit au Borja et au Konjy pour passer à l'E. en Serbie, il est traversé par de nombreux dykes de serpentines. L'éocène, avec calcaire nummulitique, se présente en une bande confinée du confluent de la Bosnie jusqu'à celui de la Drina ; sur le versant adriatique quelques îlots de même terrain sont connus à la frontière près de Spalato. Le terrain tertiaire supérieur ou néogène est puissant, sur les bords de l'Una et de la Save, sur une marge de 40 kil. environ; ce sont des marnes et des sables à congéries analogues à celles du bassin de Vienne. Divers bassins tertiaires isolés, de même âge, existent encore dans l'intérieur du pays, celui de Zenica à Sarajevo est le plus important, puis celui de Mostar, etc. Un limon épais, propre à la grande culture, couvre les plateaux du N. et dans les grandes vallées, un diluvium bien développé témoigne de la puissance des érosions.

Près de la moitié du sol de la Bosnie-Herzégovine est occupée par des forêts (28,900 kil. q.). On y rencontre les plus belles essences d'Europe (noyer, tilleul, châtaigner, chêne, mélèze, hêtre, pin, etc.). Le sanglier, le loup et l'ours n'y sont pas rares. 10,000 kil. q. appartiennent aux pâturages, le reste à l'agriculture proprement dite. Cette industrie est encore fort peu avancée ; sous le régime turc il y avait fort peu de paysans propriétaires ; toute la terre appartenait à l'Etat, aux mosquées (biens vakoufs) ou aux nobles ; les raiahs, qui labouraient pour le compte d'autrui, ne recevaient que les deux tiers du produit. Les céréales réussissent surtout en Bosnie. La culture du tabac était très florissante du temps des Turcs, elle est aujourd'hui monopole de l'Etat. Les chênes et les bouleaux fournissent du bois excellent, mais dont l'exportation est encore difficile faute de voies de communication. Les prunes séchées s'exportent en grandes quantités, on en distille une liqueur estimée, la *slivovitsa*. Les vignobles réussissent bien en Herzégovine, particulièrement dans le bassin de la Neretva ; l'élève du bétail, celle des abeilles en sont encore aux méthodes primitives. Le gibier abonde dans les forêts et les truites dans les rivières. Sur les bords de la Save on élève de grands troupeaux de porcs. Les Turcs autrefois appelaient la basse Bosnie pays des cochons. L'industrie a encore un caractère primitif et domestique. Les Bosniaques sont particulièrement habiles à fabriquer des armes de luxe dans le style oriental, leurs femmes à broder des étoffes d'or et d'argent. Depuis l'occupation autrichienne le pays a été envahi par les produits européens, et ces industries domestiques tendent à disparaître.

Les mines de la Bosnie étaient autrefois célèbres (*Bosna argentea*, disait-on au moyen âge). Les Ragusains et les Hongrois les exploitaient. Elles fournissaient de l'or, de l'argent, du cuivre, etc. Les noms d'un certain nombre de localités indiquent encore aujourd'hui leur richesse en métaux (Srebrniça, Olovo, de *Srebro*, argent, *Olovo*, plomb). Sous la domination turque on exploitait surtout le fer, mais d'une façon très primitive ; le sel est fourni par les salines de Tuzla. Le gouvernement autrichien a fait entreprendre une exploration scientifique du pays, au point de vue des richesses naturelles. On a découvert d'importants gisement de charbon (notamment à Zenica, à Tuzla et à Banjaluka). L'Herzégovine n'a pas de mines. Les sources d'eaux minérales sont nombreuses (Banjaluka, Kiseljak, Slatina, Ilidže). Elles sont sulfureuses, salines ou gazeuses. Le gibier abonde dans les forêts. Les chevaux sont petits; l'administration autrichienne a introduit un certain nombre d'ânes comme étalons.

Le commerce est encore peu développé. Les deux provinces exportent surtout des produits naturels, des pruneaux, du bétail, des peaux, de la laine, du bois. Elles importent tous les produits européens. Elles sont englobées dans le rayon des douanes autrichiennes. L'Herzégovine trafique surtout avec la Dalmatie, la Bosnie avec la Croatie et la Slavonie. Les principales villes commerçantes sont en Herzégovine, Mostar ; en Bosnie, Sarajevo, Banjaluka, Livno. Des chemins de fer mettent en communication Sarajevo avec Brod et le réseau hongrois, Kostajnica avec Banjaluka et le réseau autrichien, Doboj avec Simin Han, Metkovich avec Mostar. — Cette dernière ligne réunira prochainement Sarajevo à la mer Adriatique. Le total des chemins de fer en exploitation est actuellement de 440 kil. Le réseau télégraphique qui relie les deux provinces à la Dalmatie, à la Croatie et à la Slavonie dépasse 3,000 kil.

La population appartient tout entière à la race serbe ou croate ; c'est tout un : la seule différence entre les Serbes et les Croates, c'est que les uns sont orthodoxes, les autres catholiques ; ici cette variété se complique d'un troisième élément dû à la conquête musulmane ; une partie des Bosniaques sont mahométans. Néanmoins ils n'ont pas oublié leur origine ni leur langue slave, et ils vivent en général sous le régime de la monogamie. Le recensement de 1885 a compté 1,336,091 hab., sur lesquels 492,710 mahométans, 571,250 orthodoxes, 265,788 catholiques et 5,805 israélites. Ces israélites sont d'origine espagnole et parlent encore espagnol. C'est en somme l'élément serbe qui est le plus considérable et pendant longtemps les Serbes du royaume actuel ont espéré réannexer la Bosnie

et l'Herzégovine. Les noms de Serbe et de Croate ne sont pas employés officiellement dans la vie publique; et le gouvernement autrichien ne tient pas à ce qu'ils le soient dans l'usage privé. Les habitants sont désignés par le nom de leur province (Bosniaque, Herzégovinien). Ils se désignent eux-mêmes par leur religion, *Turčin* un musulman, *Srbin* un orthodoxe, *Latin* un Croate). La langue *serbo-croate* est appelée en style officiel *die Landessprache* (Zemaljski jazik). Les parties où la population est la plus dense sont les districts de Cazin, Brčka et Tuzla, le moins peuplé est celui de Glamoć. L'immigration autrichienne depuis l'occupation a été d'environ 27,000 âmes, dont 25,000 originaires de l'Autriche-Hongrie. Les indigènes sont encore restés fidèles au costume oriental; leur alimentation est des plus sobres; le laitage, la viande séchée, le maïs, l'oignon en constituent le fond. La culture intellectuelle est naturellement peu développée. Du temps des Turcs les écoles étaient entretenues par les clergés des diverses confessions, notamment par les Franciscains qui ont rendu de grands services. Depuis l'occupation autrichienne quelques progrès ont été accomplis. Un gymnase a été établi à Sarajevo; 8 écoles commerciales et 110 écoles laïques ont été ouvertes; on compte d'ailleurs 59 écoles orthodoxes, 27 écoles romaines catholiques, 760 écoles mahométanes, 13 écoles israélites. Il y a un séminaire catholique à Travnik (la construction a été payée par l'Œuvre de la propagation de la foi), un séminaire orthodoxe à Reljevo et une haute école musulmane à Saravejo. Un musée a été récemment établi à Sarajevo. On commence à y publier des livres et des journaux. Le rôle littéraire de la Bosnie et de l'Herzégovine sera étudié dans un article qui sera consacré à la littérature des Serbes et des Croates.

Administration. — L'Autriche-Hongrie, en occupant la Bosnie et l'Herzégovine, ne les a annexées directement ni à la Hongrie, ni à la Cisleithanie. C'est une terre d'empire, administrée directement sous la responsabilité du souverain et dont la situation est la même que celle de l'Alsace-Lorraine par rapport au reste de l'empire allemand. C'est le ministère commun des finances (V. l'art. Autriche) qui dirige l'administration. Elle a son siège à Sarajevo, où réside le gouverneur nommé par l'empereur; elle est répartie en trois sections : intérieur (cultes, instruction publique), justice, finances. Saravejo a un conseil municipal nommé par l'élection. Tout l'ensemble du pays est divisé en six cercles (Sarajevo, Banjaluka, Bihač, Travnik, Tuzla, Mostar) et quarante-sept districts. Les villes les plus importantes en dehors de celles qu'on vient d'indiquer sont Foča et Trebinje. Dans chaque ville de district existe un conseil consultatif *(medzlis)*, composé de notables désignés par le gouvernement. Il se réunit rarement et n'a aucune autorité. Le tribunal suprême réside à Sarajevo; il y a six tribunaux de cercles; un juge est établi dans chaque district; un juge musulman siège auprès de chaque tribunal comme interprète de la loi religieuse du chérihat; deux musulmans sont attachés à la cour suprême. La direction des finances dirige l'imprimerie de l'Etat, les mines et les tabacs. Le budget des dépenses a été en 1887 de 8,920,616 fl., celui des recettes de 8,977,390 fl. Le gouverneur commandant en chef des forces militaires a sous ses ordres le 15e corps de l'armée austro-hongroise (25,000 hommes) et huit bataillons de troupes indigènes, sans compter la gendarmerie.

Les télégraphes, les postes et les chemins de fer dépendent de lui. Les indigènes chrétiens ou musulmans sont soumis depuis 1882 à la loi militaire autrichienne. Un archevêque catholique est établi à Sarajevo; il a pour suffragants les évêques de Mostar et de Banjaluka; les districts de Trebinje, Stolac, Ljubinje et Bilek ressortent de l'évêché de Raguse. Le métropolitain orthodoxe de Sarajevo a pour suffragants les deux évêques de Zvornik et de Mostar. Les musulmans ont à leur tête un reis uléma, assisté de quatre ulémas, et les Juifs deux grands rabbins, l'un pour les Juifs espagnols, l'autre pour les Juifs autrichiens. Depuis l'annexion, le pays a beaucoup gagné au régime autrichien; ceci ne veut pas dire que ses habitants aient vu se réaliser l'idéal auquel ils aspiraient. Ils se plaignent du régime financier, comme ils se plaignaient autrefois du régime agraire.

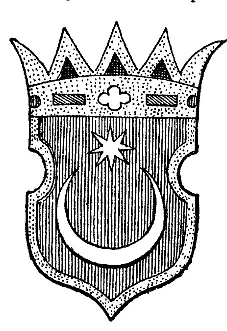
Histoire. — Sous la domination romaine, la Bosnie et l'Herzégovine faisaient partie de la province d'Illyricum; on y trouve encore de nombreux restes de cette domination. Au IVe siècle de l'ère chrétienne le pays fut envahi par les Goths; au milieu du VIe apparurent les Slaves; les tribus croates et serbes s'établirent définitivement sous le règne de l'empereur Héraclius (610); la Bosnie fit d'abord partie de la Croatie, et lui fut disputée par les Serbes. Vers le Xe siècle, elle s'organisa en un banat vassal de la couronne croate, mais dont les chefs (les bans), s'efforcèrent à diverses reprises d'acquérir une complète indépendance; à la fin du XIe siècle elle obéit pendant quelque temps (1082-1085) à l'empire byzantin et au prince de la Zeta. Le premier ban dont on connaisse le nom s'applait Boris; c'était un fils naturel du roi de Hongrie Koloman. Il régna dans la première moitié du XIIe siècle. Avec le ban Kulin (1180-1240) la Bosnie entre réellement dans l'histoire. Sous son règne, l'hérésie des Bogomiles se répandit dans le pays et lui-même l'embrassa. Il refusa obéissance aux rois de Hongrie, successeurs des rois de Croatie, et étendit les frontières du pays. Sous son successeur Etienne (1204-1232) l'hérésie continua de se propager et le pape Honorius IV prêcha la croisade contre les Bosniaques. Le ban Ninoslav (1232-1250) vit ses Etats envahis par le roi de Hongrie, mais grâce à l'invasion des Mongols qui détourna l'attention des Hongrois, il réussit à recouvrer son indépendance. Après sa mort le pays tomba dans l'anarchie et fut annexé par le roi Bela, qui le démembra en diverses provinces. Le roi Ladislas le Cuman nomma en 1280 sa mère Elisabeth duchesse de Bosnie, et en 1282 il donna le titre de duc à son beau-frère, le prince serbe Etienne Dragoutin, qui de l'orthodoxie passa au catholicisme; une autre partie de la Bosnie appartenait à Etienne Kostrman dont les descendants gardèrent pendant quelque temps le titre de bans. Ce personnage, qui régna de 1322 à 1352, fut un vassal dévoué de la couronne de Hongrie; grâce à la protection des rois Charles-Robert et Louis Ier il étendit les limites de son banat jusqu'à la mer Adriatique, et tint tête aux armées de son redoutable voisin, le tsar serbe Douchan. Son fils, Etienne Tvrtko (1353-1391) réussit à s'emparer d'une partie des pays serbes et se fit couronner en 1376 à Milechevo sur le tombeau de saint Sava comme roi de



Sceau de Tvrtko Ier, roi de Bosnie (XIVe siècle).

Serbie, de Bosnie, et du Littoral. Il porta secours aux Croates révoltés contre la couronne de Hongrie, soumit la Dalmatie et la Croatie et prit le titre de roi pour ces deux provinces. Il réussit presque à réaliser l'union de tous les Serbes et de tous les Croates. Son règne est l'apogée

de la Bosnie. Son successeur Etienne Dabisa (1391-1398) dut restituer aux Hongrois la Croatie et la Dalmatie, mais il garda le titre de roi; sa femme Hélène Gruba lui succéda comme régente; en 1398, les Turcs pénétrèrent pour la première fois en Bosnie. Les nobles bosniaques appelèrent à régner Etienne Ostoja qu'ils renversèrent peu de temps après (1398-1404). Etienne Tvrtko II (1404-1408), fils du premier roi, essaya en vain de maintenir contre la Hongrie l'indépendance de la Bosnie; le roi Sigismond envahit ses Etats avec soixante mille hommes. Etienne Tvrtko II fut fait prisonnier à la bataille de Dobor et emmené à Bude; cent vingt-six seigneurs furent décapités par l'ordre du vainqueur. Etienne ne fut mis en liberté qu'en 1415. Mais il ne put reprendre possession de la couronne; les nobles avaient rappelé sur le trône Etienne Ostoja. Le pays tomba dans l'anarchie; les Turcs commencèrent à intervenir dans les querelles des différents partis. Etienne Tvrtko II, qui régna de nouveau de 1421 à 1443, vit le pays envahi une seconde fois par les Turcs. Après sa mort les *Vlastela* ou nobles donnèrent la couronne à Etienne Toma Ostojić (1444-1461). Ce prince, qui était bogomile, renonça à l'hérésie et se convertit au catholicisme pour s'assurer l'appui de la cour de Rome; il réussit à conquérir une partie des pays serbes. Son fils Etienne Tomašević (1461-1463), zélé catholique, mécontenta les Bogomiles qui se tournèrent du côté des Turcs. Il osa refuser tribut au sultan Mahomet II qui marcha contre lui (1463). Il fut fait prisonnier et tué à Blagaj; avec lui périt l'indépendance de la Bosnie. Les nobles bosniaques bogomiles embrassèrent sans résistance le mahométisme. Ils formèrent un corps de trente mille janissaires; le sultan emmena deux cent mille captifs qu'il vendit sur les marchés d'Asie. Les indigènes qui refusèrent de se faire turcs durent quitter le pays; en revanche ceux qui avaient embrassé l'islam conservèrent leurs biens. Ceci explique comment encore aujourd'hui la noblesse bosniaque (les Begs et les Spahias) se compose de Serbes musulmans; ils sont restés fidèles à la langue de leurs ancêtres tout en professant une religion étrangère. Après la conquête, grâce à l'intervention de l'ordre des Franciscains, les sultans finirent par tolérer l'usage de la religion chrétienne. Mathias Corvin essaya en vain à trois reprises (1465-71-79) d'enlever la Bosnie à ses envahisseurs. Les Turcs repoussèrent les Hongrois et pénétrèrent même en Croatie. A la fin du XVIIe siècle, l'Autriche prit l'offensive; le duc de Bade et plus tard le prince Eugène pénétrèrent en Bosnie. Sarajevo fut pris en 1699. Mais la paix de Carlowitz (Karlovci) rendit la province aux Osmanlis (1699). Malgré quelques expéditions heureuses de l'empereur Charles VI, la possession leur fut encore garantie par le traité de Belgrade (1730). En 1791 l'empereur Léopold II, par celui de Sistovo, garda les places de Dreznik et de Cetin. En 1806, Kara Georges, l'heureux libérateur de la Serbie, essaya en vain d'affranchir la Bosnie. Cette province resta livrée à la domination des *Vezirs* turcs qui opprimaient sans merci les chrétiens. Ceux-ci se révoltèrent à diverses reprises, mais sans succès. Ils ne réussirent point à profiter des allégements accordés aux chrétiens par le hatti cherif de Gulhané (nov. 1839). Les Begs bosniaques se refusèrent à toute perte de leurs anciens privilèges, à toute amélioration de la condition des raïahs. Omer Pacha réussit à établir un peu d'ordre et enleva aux Spahias le droit de lever les dîmes. Calomnié auprès du gouvernement de Stamboul, il fnt remplacé en 1852 par Hajreddin. Les réformes promises par le traité de Paris (1856) ne furent pas exécutées. Les chrétiens se révoltèrent de nouveau et envoyèrent une députation à Vienne pour demander une intervention autrichienne. La sage administration d'Osman Pacha (1860-68) rétablit un peu d'ordre. En 1875, une insurrection éclata en Herzégovine, qui, depuis 1852, avait été réunie à la Bosnie; le mouvement gagna cette province. Server Pacha, pour la calmer, décréta la suppression de la dîme, la liberté religieuse, l'emploi de la langue serbo-croate dans les tribunaux; mais il était trop tard; la Serbie avait pris les armes dans l'espérance de s'annexer la Bosnie; la Russie entra en scène, et affranchit la Bulgarie. La Serbie battue par les Turcs resta impuissante. Le traité de Berlin, pour indemniser l'Autriche-Hongrie de sa neutralité, décida que le gouvernement de Vienne occuperait, pour rétablir l'ordre, la Bosnie et l'Herzégovine. La durée de cette occupation n'était pas limitée; c'était au fond une annexion déguisée. Au mois de sept. 1878 les troupes autrichiennes entrèrent en Bosnie. Mais les musulmans entreprirent de leur résister; sous le commandement du chef intrépide et fanatique Hadji Loja, ils infligèrent de graves échecs aux troupes autrichiennes qui durent demander des renforts. Il fallut près de deux mois pour occuper les deux provinces; plus de cinq mille Autrichiens avaient péri. Une nouvelle insurrection éclata en 1881 lorsque l'Autriche introduisit dans cette province le service obligatoire, même pour les musulmans. Aujourd'hui le pays est complètement pacifié et l'administration autrichienne y fonctionne sans encombre. Elle y a introduit de sérieuses améliorations. L'annexion a eu pour conséquence indirecte de placer définitivement la Serbie sous la dépendance de l'Autriche. Elle a indéfiniment ajourné les espérances de ceux qui rêvaient la formation d'un grand Etat serbe sous la direction de la Serbie ou du Montenegro. Elle a ouvert à l'Autriche la route de Salonique vers laquelle tendent, dit-on, ses ambitions. — Les armoiries de la Bosnie sont: *de gueules au croissant d'argent surmonté d'une étoile à huit rais du même, l'écu bordé et sommé d'une couronne à l'antique à cinq pointes du même ornée d'une quartefeuille d'argent accompagnée de deux billettes de sinople et d'un tourteau de gueules.*



Armoiries de la Bosnie

L. LEGER.

BIBL. : HILFERDING, *la Bosnie, l'Herzégovine et la vieille Serbie* (en russe); 1859, réimprimé dans les œuvres complètes de l'auteur. — PETRANOVITCH, *Coutumes des Serbes de Bosnie*, dans *Glasnik* de Belgrade, t. XXVIII, XXIX, XXX. — Sime LJUBICH, *la Numismatique des Slaves méridionaux* (en serbo-croate); Agram, 1875. — ROSKIEWICZ, *Studien über Bosnien und Herzegovina*; Leipzig, 1868. — BLAU, *Reisen in Bosnien und der Herzegovina*; Berlin, 1877. — THŒMMEL, *Geschichtliche, potitische und topographische Beschreibung Bosniens*. — RACZKI, *Etudes historiques* dans les *Mémoires de l'Académie d'Agram* (notamment vol. II, III, IV, VII, VIII, X [en serbo-croate]). — Les travaux cités plus haut à l'article BOGOMILES. — Constantin JIRECZEK, *Die Handelstræsse von Serbien und Bosniens, wœhrend des Miltelalters*; Prague, 1879. — *Die Okkupation Bosniens und Herzegowina durch die K. K. Truppen* (publication officielle); Vienne, 1880. — Vjekoslav KLAIC, *Géographie de la Bosnie* (en croate); Zagreb, 1878. — Du même, *Histoire de la Bosnie*, traduite en allemand : *Geschichte Bosniens*; Leipzig, 1885. — YRIARTE, *Bosnie et Herzegovine*; Paris, 1876. — Vicomte de CAIX DE SAINT-AYMOUR, *les Pays sud slaves de l'Autriche-Hongrie*; Paris, 1882. — Ém. de LAVELEYE, *la Péninsule des Balkans*, Paris, 1888, 2e édit. — STRAUSS, *Bosnien*; Vienne, 2 vol. — *Ortschafts und Bevœlkerungs-Statistik von Bosnien und der Herzegovina*; Vienne, 1886. — ASBOTH, *Bosnien und Herzegowina*; Vienne, 1888.

BOSNORMAND. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroulde; 279 hab.

BOSON, roi de Provence, mort à Vienne le 11 janv. 887. Il était fils de Buvin ou Beuves, comte d'Ardennes. L'an 870, sa sœur Richilde fut mariée à Charles le Chauve. Celui-ci donna à Boson l'abbaye de Saint-Maurice en Valais. Il lui conféra encore en 871 le gouvernement de la partie de l'héritage de Lothaire sise dans la vallée du Rhône et qu'il avait dû soumettre par les armes. En 872

Boson reçut la dignité de camérier et maître des huissiers de Louis, roi d'Aquitaine, en même temps que les bénéfices de Gérard, comte de Bourges. Charles le Chauve confia au même Boson en 876 le gouvernement de l'Italie avec le titre de duc. C'est alors que Boson épousa Ermengarde, fille de l'empereur Louis. En 877 il prit part à une conspiration dirigée contre Charles le Chauve ; mais il rentra dans le devoir et en 878 fiança sa fille à Carloman, fils de Louis le Bègue. Il fut un de ceux que Louis le Bègue, avant de mourir, désigna pour veiller sur son fils Louis (879). Mais bientôt après, profitant de la minorité de Louis et Carloman, et à l'instigation de sa femme, Boson voulut se faire couronner roi. Ayant convoqué les évêques de Provence à Mantaille, dans le Viennois, il obtint d'eux, à force de promesses et de menaces, qu'ils le proclamassent roi (15 oct. 879). Le territoire sur lequel Boson usurpa l'autorité royale comprenait non seulement la Provence proprement dite entre la Durance, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône, mais encore le Lyonnais, la Bourgogne transjurane et une partie de la vallée de la Saône. On peut fixer l'étendue du nouveau royaume grâce à la connaissance qu'on a des archevêques et évêques qui assistèrent à l'assemblée de Mantaille ; c'étaient les archevêques d'Aix et d'Arles, les évêques de Marseille, Toulon, Riez et Apt, les archevêques de Lyon et de Vienne, les évêques de Valence, Grenoble, Vaison, Die, Gap, Orange, Avignon, Viviers et Uzès, les archevêques de Besançon et de Tarentaise, les évêques de Belley, Lausanne, Maurienne, Chalon et Mâcon. Les rois de France, Louis et Carloman, ne laissèrent pas Boson en paisible jouissance de son royaume. Ils appelèrent à leur secours Charles le Gros, roi de Germanie. Au mois de juil. 880 l'armée des jeunes rois fit irruption en Bourgogne et s'empara de Mâcon ; puis, s'étant joints à Charles le Gros, Louis et Carloman marchèrent sur Lyon. Boson s'enfuit, laissant une garnison dans Vienne, dont il confia la défense à sa femme Ermengarde. Le siège dura deux ans. Dès 880 Charles le Gros l'abandonna pour aller à Rome recevoir la couronne impériale. Les incursions des Normands rappelèrent Louis dans le nord de la France. Après sa mort (4 août 882), Carloman quitta Vienne à son tour pour aller recueillir la succession de son frère, laissant la conduite du siège à Richard, duc de Bourgogne, frère de Boson. La ville se rendit en déc. 882. Ermengarde et sa fille furent envoyées prisonnières à Autun. Mais Boson recouvra une partie de ce qui lui avait été enlevé. Après divers succès remportés sur Bernard, comte d'Auvergne, que Charles le Gros avait envoyé contre lui, Boson rentra dans Vienne au commencement de l'année 887. C'est là qu'il mourut peu après, le 11 janv. ; il fut inhumé à Saint-Maurice de Vienne. On ignore le nom de sa première femme ; de la seconde, Ermengarde, il eut un fils, *Louis*, qui lui succéda dans le royaume de Provence, et une fille, *Ingeltrude* ou *Angelberge*, fiancée au roi Carloman, puis mariée à Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne. M. Prou.

Bibl. : *Annales de saint Bertin*, années 869, 871, 872, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882. — Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. I, p. 463. — Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*, éd. 1733, pp. 9 et 521.

BOSON. Il y eut deux comtes de Provence de ce nom : Boson Ier, dont certains historiens font un frère du roi Raoul, d'autres un neveu du roi Boson, reçut le comté de Provence en 926, de Hugues, roi d'Italie, dont il épousa la nièce, Berthe. Il mourut vers 948 car à cette date un autre Boson reçut du roi d'Arles, Conrad le Pacifique, l'investiture du comté. Boson II mourut en 968, laissant deux fils dont l'un, Guillaume Ier, hérita du comté de Provence.

BOSON. Nom de plusieurs comtes de la Marche limousine du xe au xiie siècle.

Boson Ier, dit *le Vieux*, le plus ancien comte de la Marche dont il soit question dans les chartes, vivait au xe siècle. La chronique de Saint-Maixent le dit fils de Sulpice et petit-fils de Geoffroy. Il fonda, en 944, l'abbaye du Dorat et fit construire le château de Bellac. A une époque indéterminée, il hérita, par sa femme Emma, du comté de Périgord. Il chercha vers 960 à s'emparer du château de Brosse qui appartenait au vicomte de Limoges, mais il fut battu par ce dernier. Son fils *Hélie* lui succéda dans le comté de Périgord et son fils *Aldebert* dans le comté de la Marche ; le troisième de ses enfants, *Boson*, fut plus tard comte de la Marche, et un autre, *Martin*, évêque de Périgueux.

Boson II succéda vers 995 à son frère Aldebert dans les comtés de la Marche et de Périgord. Il fonda en 998 l'abbaye du Moûtier d'Ahun et la plaça sous la dépendance d'Uzerche. Vers la même époque il soutint victorieusement un siège dans le château de Bellac contre les troupes coalisées du roi Robert et du duc d'Aquitaine Guillaume V. Il mourut vers 1006, empoisonné par sa femme, et fut enterré à Périgueux. Son fils *Hélie* lui succéda dans le comté de Périgord, son neveu Bernard dans le comté de la Marche.

Boson III, fils d'Aldebert II, lui succéda en 1088. On le trouve plusieurs fois mentionné dans les chartes du vivant de son père. Il fut tué en 1091, en faisant le siège du château de Gençay, et désigna comme successeur son oncle Odon.

Boson IV, fils d'*Adalmodis* (V. ce nom), fut comte de la Marche au commencement du xiie siècle en même temps que ses frères Odon et Aldebert. Il n'est connu que par la présence de son nom dans quelques chartes.

Boson V, omis par l'*Art de vérifier les dates*, fils d'Aldebert III, est mentionné dans plusieurs chartes du milieu du xiie siècle avec son père et son frère Aldebert IV. Il partagea l'administration du comté de la Marche avec ce dernier, mais mourut avant lui. En 1160 il s'empara à main armée du château de Laurière et en augmenta les fortifications. Ant. Thomas.

BOSONE ou **BUSONE** da Gubbio, écrivain et homme politique italien, né à Gubbio à une date inconnue, mort vers 1350. Il appartenait à la famille des Raffaelli et fut chassé de sa patrie comme gibelin en 1315. Podestat d'Arezzo en 1316, de Viterbe en 1317, de Lucque en 1319, de Todi en 1324, il passa ensuite à Pise où il fut capitaine du peuple en 1327, et vicaire impérial en 1328. La ville de Pise étant tombée au pouvoir de Castruccio Castracani en cette même année 1328, Bosone fut retenu prisonnier. On le retrouve plus tard, revenu sans doute de ses illusions gibelines, sénateur de Rome au nom du pape Benoît XII, en 1337. On a de Bosone une sorte de roman historique à tendance morale intitulé *l'Avventuroso Ciciliano* ; le but de l'ouvrage est, d'après l'auteur lui-même, « d'apprendre à tous ceux qui sont en butte aux coups de la fortune à ne jamais désespérer ». C'est une singulière composition, que nous ne possédons probablement pas sous sa forme originale, où des personnages historiques du xiie et du xiiie siècle sont mêlés à des aventures imaginaires. L'auteur a pris partout ses matériaux et on a pu assez justement l'accuser de plagiat vis-à-vis de Dino Compagni, de Villani et d'autres auteurs italiens. On s'est demandé, d'autre part, si le seul manuscrit qui nous ait conservé l'*Avventuroso Ciciliano* mérite créance et si l'œuvre est véritablement de Bosone da Gubbio, et cette question de critique littéraire n'est pas encore résolue. Toujours est-il que Bosone da Gubbio avait de son temps une certaine réputation d'écrivain ; si quelques sonnets qu'on lui attribue ne sont pas authentiques, si sa liaison avec Dante et le séjour de celui-ci dans la maison de Bosone paraissent définitivement devoir être rejetés dans le domaine de la légende, il est certain qu'il a composé un fragment de commentaire sur la *Divine Comédie* et qu'il a encouragé le juge Armannino qui lui a dédié sa *Fiorita*. L'*Avventuroso Ciciliano* a été publié à Milan en 1833, à Florence en 1832 et en 1867. Ant. Thomas.

Bibl. : G. Mazzatinti, *Bosone da Gubbio e le sue Opere ;*

Rome, 1884 (a paru dans les *Studj di filologia romanza* d'Ernesto MONACI, t. I, pp. 277 et suiv.).

BOSOR. Localité de la Palestine, région du Galaad, qui est citée dans le premier livre des *Macchabées*.

BOSPHORE. Nom donné par les Grecs au détroit qui unit la mer Noire à la mer de Marmara, étendu ensuite à celui qui unit les mers Noire et d'Azov; le premier était le *Bosphore de Thrace* et nous l'appelons encore Bosphore; le second était le Bosphore *Cimmérien*, notre détroit de Caffa, Kertch ou Jénikalé. L'étymologie du mot Bosphore, passage du bœuf, était rattachée à la légende d'Io; c'est là que la princesse, transformée en vache, aurait passé la mer à la nage; on trouvera exposées au mot *Io* les origines supposées de cette légende.

Le Bosphore est un détroit long de 27 kil., large de 550 à 3,200 m., profond de 27 en moyenne, orienté du N.-N.-E. au S.-S.-O. C'est un véritable fleuve marin qui mène à la Méditerranée près de 30,000 m. c. d'eau par seconde; il est vrai qu'une partie doit être ramenée par un contre-courant. Le Bosphore déroule ses sinuosités entre deux rives à peu près parallèles où il creuse sept baies, chacune correspondant de l'autre côté à un promontoire. A l'entrée, au S., se trouvent Constantinople, l'ancienne Byzance, en face Scutari, l'ancienne Chalcédoine; puis les superbes villas du sultan Dolmabagdjé, Beschiktach et Tchiraghanseraï; le village d'Ortakioï, en face de Bejlerbeï (Asie); puis, au point le plus resserré du bras de mer, les châteaux bâtis par Mahomet II, Roumeli Hissar et Anadoli Hissar (Asie), la baie de Jenikioï, Therapia, où résident les ambassadeurs de France et d'Angleterre, Bouyoukdéré, au point le plus large. Au débouché se trouvent deux vieux châteaux gênois: Roumeli Fener et Anadoli Fener, remplacés par des phares; au pied du premier, vers l'Europe, les *Roches Cyanées*, célèbres dans l'antiquité; c'est là que Darius, marchant contre les Scythes, passa la mer; un peu au large, les Gênois et les Vénitiens se livrèrent une grande bataille navale en 1352.

Bosphore Cimmérien. Ce détroit, qui n'est d'ailleurs navigable qu'en été (la cavalerie de Mithridate le passa sur la glace), n'eut jamais l'importance de l'autre, quoique les vaisseaux grecs aient souvent été jusqu'à l'embouchure du Tanaïs (Don). Sur le détroit (rive occidentale) était la ville de *Panticapée*, capitale du *royaume du Bosphore*, fondé par les Grecs des deux côtés du Bosphore Cimmérien. Ce royaume comprenait presque toute la Crimée, allant jusqu'au Don du côté occidental; du côté oriental, ses limites étaient vagues. Outre Panticapée, on y signale la ville de Phanagoria sur l'autre rive. Fondée par les Milésiens, cette colonie grecque prospéra; les pêcheries de la mer d'Azov, la fertilité des pays voisins l'enrichirent; ce fut longtemps le grenier d'Athènes qui manquait de blé. L'histoire de ce petit royaume est mal connue et ignorée avant le ve siècle. On commence la liste des rois avec Spartokos; elle se clot avec Parisades II qui, en 115, ne pouvant résister aux Scythes, céda son royaume au fameux Mithridate VI, roi de Pont. Celui-ci chassa les Scythes. Après sa mort, son fils Pharnace reçut de Pompée le royaume du Bosphore (63 av. J.-C.). Ce royaume continua de vivre sous la protection romaine jusqu'au IVe siècle de notre ère, où il disparut, conquis par les Goths, lors de l'invasion des Barbares (V. CRIMÉE [Histoire]).

BOSQUEL. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty; 556 hab.

BOSQUENTIN. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Lyons-la-Forêt; 184 hab.

BOSQUET (Hort. et sylvic.). On donne, dans la pratique, le nom de bosquet à un groupe d'arbres forestiers, de faible étendue. Cette désignation ne correspond d'ailleurs à rien de précis. Elle est synonyme, en architecture des jardins, au terme *massif* (V. ce mot), qui est l'expression propre réservée aux groupes de végétaux ligneux plantés dans les parcs dessinés dans le style paysager ou le style français.

BOSQUET. Village du dép. d'Oran, arr. de Mostaganem, à 7 kil. de la mer, créé à l'endroit nommé *Blad el Hadjadj*, et ainsi appelé en l'honneur du maréchal Bosquet, est dans une partie fertile et salubre du Dahra. Un bordj renferme les principaux édifices publics, église, presbytère, mairie et école. D'abord annexe de la com. de Cassaigne, Bosquet est aujourd'hui ch.-l. d'une com. de plein exercice de 2,115 hab., dont 231 Français, 18 Israélites, 53 étrangers, 1,819 indigènes (rec. de 1886).

BOSQUET (François du), jurisconsulte, historien et évêque, né à Narbonne en 1605, mort en 1676. D'abord juge royal à Narbonne, puis, par la protection du chancelier Séguier, procureur général du parlement de Rouen pendant l'interdiction de cette cour, intendant de Guyenne, ensuite du Languedoc. Il venait d'être nommé par le roi conseiller ordinaire, lorsque Jean de Plantavit, évêque de Lodève, résigna son évêché en sa faveur; il y fut installé en 1650. Enfin, il fut nommé évêque de Montpellier en 1657. Principaux ouvrages : *Michaelis Pselli synopsis legum* (Paris, 1632, in-8); *Pontificum romanorum qui e Gallia oriundi in ea sederunt Historia, ab anno 1305 ad annum 1394* (1632, in-4); *Ecclesiæ gallicanæ Historiarum liber primus* (1633), trois autres livres y ont été ajoutés en 1636; *Specimen iconis historiæ cardinalis Mazarini* (1660, in-4). E.-H. V.

BOSQUET (Pierre-François-Joseph), maréchal de France, né à Mont-de-Marsan (Landes) le 8 nov. 1810, mort dans la même ville le 3 fév. 1861. Après avoir passé par l'Ecole polytechnique (1829-1831) et par l'Ecole d'application de Metz (1831-1833), il entra comme sous-lieutenant dans l'artillerie et fut envoyé au mois de juin 1834 en Algérie, où il devait rester dix-neuf ans de suite presque sans cesser de combattre. Il se fit remarquer de bonne heure, non seulement par des connaissances techniques très étendues, mais par une justesse de coup d'œil, une vigueur et une énergie communicative, qui lui valurent dans l'armée une précoce popularité. Capitaine en 1839, il prit une part brillante aux engagements de Sidi-Lakhdar (14 janv. 1841) et d'Oued-Melah (17 juil. 1841), dans le premier desquels il fut blessé. Le corps des tirailleurs indigènes ayant été créé peu après, il reçut le commandement du premier bataillon, fourni par la province d'Oran (5 juin 1842), exécuta contre les Flittas une razzia pour laquelle il fut mis à l'ordre du jour de l'armée par le gouverneur général (14 mai 1843), fut nommé lieutenant-colonel en 1845, devint colonel du 53e de ligne (7 nov. 1847), commanda la subdivision d'Orléansville et comprima rapidement, en mai 1848, la révolte de l'Ouaransenis. Elevé pour ce beau succès au grade de général de brigade (17 août 1848), Bosquet alla commander à Mostaganem. Il fit ensuite avec une grande distinction la campagne de Kabylie, au cours de laquelle il fut grièvement blessé à l'épaule (11 mai 1851), et rentra en France, d'où il était parti lieutenant, avec le titre de général de division (août 1853).

La guerre contre la Russie allait bientôt lui permettre de donner dans de grands commandements toute sa mesure. Mis à la tête de la 2e division de l'armée d'Orient, c'est lui qui, par son entrain et l'à-propos de ses mouvements, décida la victoire dans la journée de l'Alma (20 sept. 1854). Le gouvernement ne tarda pas à réunir sous ses ordres la 1re et la 2e division, qui formèrent le corps dit d'*observation*, chargé de protéger le siège de Sébastopol. C'est à son intervention que les Anglais durent leur salut à Inkermann (5 nov.), et le Parlement britannique lui vota de solennels remerciements. Peu après, nous le trouvons à la tête du 2e corps devant Sébastopol (10 janv. 1855). Dans la nuit du 23 au 24 févr., il enlève aux Russes leurs travaux de contre-approche du côté du *Petit-Carénage*. Le 7 juin, c'est lui qui assure le succès de la grande attaque du Mamelon-Vert. Enfin c'est lui qui commande, le 8 sept., toute la droite de l'armée à l'assaut de Malakoff, pendant lequel il tombe grièvement

atteint d'un éclat d'obus. De retour en France, Bosquet fut comblé d'honneurs. Grand-croix de l'ordre du Bain, grand-croix de la Légion d'honneur, décoré du Medjidié de première classe et de la médaille militaire (1855), il fut nommé sénateur le 9 févr. 1856 et maréchal de France le 18 mars suivant. Un glorieux et long avenir semblait s'ouvrir devant lui. Mais les suites d'une grave blessure ne lui permirent pas de prendre part à la guerre d'Italie en 1859. Chargé d'un grand commandement dans le S.-O. de la France, il languit deux années et finit par mourir à cinquante ans. A. Debidour.

Bibl. : De Montrond, *Histoire de la conquête de l'Algérie.* — D'Ideville, *Le maréchal Bugeaud.* — De Bazancourt, *l'Expédition de Crimée.* — Léon Guérin, *Histoire de la dernière guerre de Russie* (1853-1856). — Lesur, *Annuaire historique.* — *Annuaire des Deux Mondes.*

BOSQUIER (Philippe), célèbre prédicateur, né à Mons en 1561, mort à Avesnes en 1636. Religieux de l'ordre des Cordeliers, il fit ses études à Paris. Les sermons qu'il prononça, et qui obtinrent le plus grand succès auprès de ses contemporains, sont souvent grotesques, parfois cyniques, et appartiennent, par ces caractères, à cette école de prédication violente qui eut tout son épanouissement pendant la Ligue. Les sermons sur l'Enfant prodigue, les plus applaudis de tous, se distinguent aussi par leur grossièreté et l'extraordinaire liberté des images. Voici la liste des œuvres de Bosquier : *l'Académie des pécheurs bastie sur la parabole du prodigue evangelic* (Mons, 1596, in-8), imprimée encore sous les titres suivants : *le Fouet de l'Académie des pécheurs* (Arras, 1597, in-8), *la Servitude des pécheurs* (Arras, 1599, in-8), *Sermons sur toutes les paraboles de l'Enfant prodigue* (Paris, 1612, 2 vol. in-8) ; *Tragœdie nouvelle dicte le Petit Rasoir des ornemens mondains, en laquelle les misères de nostre tems sont attribuées tant aux hérésies qu'aux ornemens superflus du corps* (Mons, 1589, in-8), réimprimée à 100 exempl. (Paris, 1863, in-12) ; *Harangue funèbre sur la mort de Charles de Croy, duc d'Arschot* (Douai, 1612, in-8) ; *le Reconfort des désespérés* (Douai, 1616, in-8). Ces œuvres, traduites en latin, ont été imprimées sous le titre de *Thesaurus concionatoriorum conceptuum* (Cologne, 1621, 3 vol. in-fol.). R. S.

Bibl. : d'Artigny, *Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique et de littérature;* Paris, 1749-1756, in-12, t. VI, où l'on trouvera des extraits des sermons de Bosquier.

BOSQUIER-Gavaudan (Jean-Sébastien-Fulcran), acteur et auteur dramatique français, né à Montpellier en 1776, mort à Paris (Batignolles) en 1843. Fils d'un fabricant de bas de soie, à Nîmes, il quitta, de bonne heure, la maison paternelle, s'embarqua, fit plusieurs voyages au long cours en qualité de mousse, revint en France à dix-neuf ans, et débuta à Nîmes, comme acteur, ne faisant d'ailleurs en cela que suivre une tradition de famille du côté maternel ; il était en effet neveu de l'acteur Gavaudan, et tous les parents de sa mère avaient embrassé la carrière théâtrale. Il vint à Paris en 1798, entra au théâtre de Molière, créa le rôle de Valogne dans le *Diable couleur de rose* de Gavaux, passa à Feydeau comme trial, en 1799, partit pour l'armée, servit dans les hussards de Chamboran, obtint son congé comme élève du Conservatoire, revint à Paris, et entra en 1800 au théâtre des Troubadours, puis au théâtre Favart, et en 1803 aux Variétés, où il resta jusqu'à sa retraite, en 1836. Il est l'auteur de plusieurs pièces de théâtre : *Cadet Roussel chez Achmet* (1804), comédie-folie en un acte, en collaboration avec Désaugiers ; *le Diable en vacances* (1805), opérette en un acte, suite du *Diable couleur de rose*, avec Desaugiers, dont Bosquier avait créé le principal rôle ; *M. Desortolans ou le Foyer du théâtre* (1807) ; *Claudinet ou le premier venu engrène* (1808) ; *les Bretteurs* (1810) ; *Trop tôt*, opéra-comique. Son œuvre principale est un mélodrame en trois actes, en collaboration avec Aubertin, joué en 1808 à la Porte-Saint-Martin, *Montbars l'exterminateur ou les Derniers flibustiers*, lequel obtint un réel succès, et non sans raison, car il s'y rencontre de nombreuses qualités, et notamment beaucoup de vie, de chaleur et de mouvement. A. Bernheim.

BOSQUILLON (Edouard-François-Marie), médecin français, né à Montdidier le 20 mars 1744, mort à Paris le 23 nov. 1816. Il fit ses études au collège des jésuites de Paris, puis en 1752 commença ses cours de médecine. Telle était sa réputation d'helléniste qu'il fut appelé, en 1774, à la chaire de langue grecque du Collège de France. Il fit des recherches savantes sur les auteurs anciens et traduisit en français les œuvres de Cullen et de Benj. Bell. Bosquillon était médecin de l'Hôtel-Dieu. Il niait l'existence du virus rabique et abusait de la saignée. — Ouvrages principaux : *Hippocratis Aphorismi et prænotionum liber* (Paris, 1784, 2 vol. in-24), dont il donna aussi une traduction française ; *Mémoire sur les causes de l'hydrophobie vulgairement connue sous le nom de rage* (Mém. soc. méd. d'émul., t. V, an XI). Dr L. Hn.

BOSREDON (Alexandre Dupont de), homme politique français, né à Chavagnac (Dordogne) le 22 fév. 1831. Envoyé à la Chambre des députés par la 4e circonscription de la Dordogne, en 1869, il fut réélu en 1876 et en 1877. Elu sénateur le 7 mars 1880, il a échoué au renouvellement de 1888. M. de Bosredon a fait partie du groupe de l'appel au peuple, et a soutenu le gouvernement du 16 Mai. Il a publié : *Manuel du truficulteur* (Périgueux, 1887, in-8).

BOSROBERT (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne ; 301 hab.

BOSROGER. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Bellegarde ; 340 hab.

BOSSAGE (Archit.). Disposition saillante adoptée pour décorer les assises de pierre d'*appareil* (V. ce mot). Les *bossages* sont des saillies laissées brutes, ou bien travaillées séparément. L'origine des bossages est très facile à déduire de la façon dont les pierres ont été posées une fois qu'on a eu abandonné l'*opus incertum* et l'*appareil polygonal* ou *pélasgique*. Dès qu'on a voulu poser les assises horizontales les unes sur les autres, les surfaces de contact ont dû nécessairement être dressées avec le plus grand soin, il était dès lors indispensable que les arêtes de ces faces fussent aussi dressées ; on dressa donc les lits, les joints verticaux, et les ciselures qui déterminaient les arêtes de ces plans du côté des parements circonscrivirent sur ceux-ci une partie laissée saillante par économie de taille (fig. 1). C'est de cette façon que les *bossages* des monu-

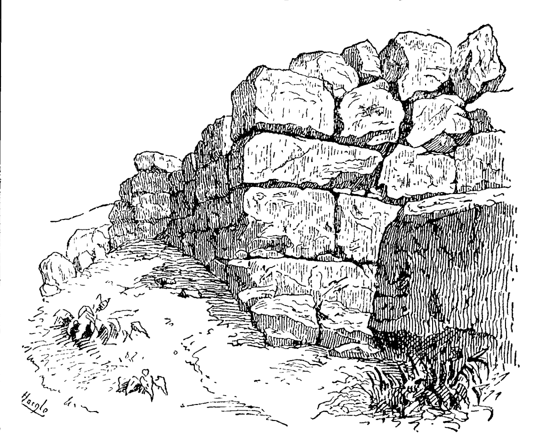


Fig. 1. — Mur de Tirynthe.

ments égyptiens, phéniciens et des plus anciens monuments judaïques ont été exécutés, on en voit aussi des exemples dans les plus anciens monuments helléniques et étrusques ; plus tard on conserva cette disposition en *bossages* non par économie, mais pour accuser énergiquement la force des soubassements ou des murs d'enceinte. Les

parements intérieurs sont alors complètement dressés, et les parements extérieurs forment une table en relief. Ces bossages sont d'un usage fréquent dans l'architecture grecque, depuis le ve siècle et dans l'architecture romaine qui ne fait qu'en continuer les traditions, du moins quant à la construction en grands matériaux. Certains monuments romains, comme la porte majeure à Rome, l'amphithéâtre de Pola en Istrie, la porte du péribole et le temple d'ordre composite à Sbéitla (Tunisie), etc., présentent l'aspect de ces bossages primitifs, à surface non dégrossie, dont nous avons parlé plus haut et dont l'usage a été repris à la Renaissance italienne par l'Ecole florentine (palais de Florence et en particulier palais Pitti). Au moyen âge, les *bossages* sont employés surtout à la fin du xiiie siècle dans l'architecture militaire, aux murs de Carcassonne, à l'archevêché de Narbonne, à Aigues-Mortes ; ce sont des bossages bruts à parement extérieur à peine dégrossi. On les abandonne au xive siècle pour en reprendre l'emploi au xvie (fig. 2), dans l'architecture militaire et dans l'architecture civile; les exemples en sont si nombreux en Italie, en France, en Allemagne, qu'il nous serait impossible de les citer tous. Nous pouvons néanmoins rappeler l'emploi des bossages dans le palais de Fontainebleau (baptistère), la porte dite du tambour dans la même ville. *Serlio* (V. ce nom) en préconisa l'emploi dans le livre *extra ordinem*, au VIe livre de son traité d'architecture, et en donne de nombreux exemples appliqués à des portes de tout genre. Nous avons de fort beaux types de bossages ornés soit de pointes de diamants, de vermiculures, de tables, de bosses arrondies, dans les édifices de l'époque Henri IV et Louis XIII, à Paris ceux du soubassement du Louvre, rez-de-chaussée sur le quai, galerie d'Apollon et pavillon Lesdiguières; on en reprend l'emploi actuellement dans l'architecture moderne. H. SALADIN.

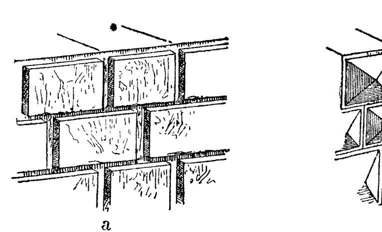


Fig. 2. — a, Bossages taillés en tables; b, bossages taillés en pointes de diamant.

BOSSANCOURT *(Bosoni curtis)*. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendeuvre; 388 hab. Cette localité, située sur la rive droite de l'Aube, au pied d'une côte escarpée, est mentionnée, dès 854, dans une charte de l'abbaye de Montiérender. Une voie romaine, dont on retrouve encore des vestiges dans les vignes, traversait le village même, conduisant de Langres à Châlons-sur-Marne.

BOSSANGE. Famille de libraires français : *Martin* Bossange, né à Bordeaux en 1766, mort à Paris le 30 oct. 1865, fonda, en 1785, à Paris, une importante maison de librairie et se distingua surtout dans le commerce d'exportation. Il créa de nombreux établissements à l'étranger, notamment à Saint-Domingue (1801), à Londres (1814), à Montréal, Mexico, Rio-de-Janeiro, Madrid, Naples, Leipzig qui contribuèrent puissamment à répandre dans le monde entier les productions scientifiques, littéraires et artistiques de la France. Il a écrit quelques brochures : *Courtes Observations aux membres de la Chambre des députés, relatives au prêt sur nantissement fait à la librairie par le gouvernement* (Paris, 1833, in-8); *Nouvelles Observations* (Paris, 1833, in-4). Il a fondé à Leipzig (1834) le *Pfennig-Magazin*, revue populaire illustrée qui est devenue la propriété de la maison Brockhaus.

Hector Bossange, fils du précédent, né à Paris en 1795, a pris, en 1837, la direction de la maison de librairie. Il a fait de grands voyages à l'étranger et étendu son commerce d'exportation à Québec, New-York, Odessa, etc. Il a publié : *Opinion nouvelle sur la propriété littéraire* (Paris, 1836, in-8), brochure dans laquelle il propose de laisser à tout le monde, dix ans après la première édition d'un ouvrage, le droit de réimpression, moyennant une rétribution déterminée, payée à l'auteur et après sa mort à ses héritiers, puis aux ayants droit de ceux-ci et ainsi de suite; *Ma Bibliothèque française* (Paris, 1855, in-8); plusieurs *Catalogues*, fort estimés, destinés surtout à l'usage de ses correspondants à l'étranger.

Adolphe Bossange, frère du précédent, né à Paris en 1797, mort à Paris le 24 janv. 1862, s'est livré à la littérature. Il a écrit : *Notice sur la vie et les écrits de Volney* (Paris, 1821, in-8); *Des crimes et des peines capitales* (Paris, 1831, in-8); *Clotilde*, drame en cinq actes (Paris, 1832, in-8), en collaboration avec Frédéric Soulié; *la Famille de Lusigny*, drame en trois actes, (Paris, 1832, in-8), avec le même collaborateur. Il a dirigé quelque temps, avec Victor Bohain, le théâtre des Nouveautés. Il a donné aussi de nombreux articles de politique et de critique littéraire à la *Gazette de France*. Il a été secrétaire général de la Compagnie des chemins de fer de l'Est.

Gustave Bossange, fils d'Hector, et *Léopold* Bossange, ont successivement dirigé la maison commerciale qui a disparu vers 1884.

BIBL. : QUÉRARD, *la France littéraire;* Paris, 1827, t. I, in-8. — Ch. LOUANDRE et F. BOURQUELOT, *la Littérature française contemporaine;* Paris, 1846, t. II, in-8. — E. WERDET, *la librairie française;* Paris, 1860, in-12.

BOSSAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, cant. de Preuilly, arr. de Loches, sur la Claise (affl. de droite de la Creuse); 1,080 hab. Station du ch. de fer d'Orléans, ligne de Port-de-Piles au Blanc. — Ancien bourg, ayant formé autrefois une châtellenie relevant de la baronnie de Preuilly. L'église de ce village, sauf la nef, date du xie siècle et est bien conservée. Le manoir, dont les ruines subsistent encore, date du xiiie siècle.

BOSSCHA (Herman), philologue et historien hollandais, né à Leeuwarden le 18 mars 1755, mort à Amsterdam le 12 août 1819. Il fut dès l'âge de vingt-un ans recteur des écoles latines à Franeker; plus tard, il enseigna successivement à Deventer, à Harderwyck et à Amsterdam. Ses principaux ouvrages sont : *De voluptate et virtute Herculem allicientibus* (1770); *De causis præcipuis quæ historiam veterem incertam reddiderint et obscuram* (1776); *Bibliotheca classica* (1794); *Pax ambianensis* (1802); *De Batavorum ingenio* (1804); *De Studio historiæ medii ævi commendando* (1806); *De mercatura humanitatis matre* (1806); *Geschiedenis der nederlandsche staatsomwenteling in 1813* (1814-1817); *Belgica libera* (1814). E. H.

BIBL.: VAN KAMPEN, *Gesch. der Ned. lett. en Wetensch.*

BOSSE (La). Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. du Russey ; 96 hab.

BOSSE (La). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. du Sel ; 642 hab.

BOSSE (La). Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Ouzouer-le-Marché ; 265 hab.

BOSSE (La). Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Tuffé ; 420 hab.

BOSSE. I. TÉRATOLOGIE. — La difformité communément désignée sous le nom de *bosse* ou de *gibbosité* tient essentiellement à des dispositions vicieuses des os du tronc se traduisant à l'extérieur par des saillies anormales. Parmi les déviations du squelette thoracique, ce sont surtout celles de la colonne vertébrale qu'on trouve le plus fréquemment chez les bossus : la *kyphose* pure ou compliquant la *scoliose* représente le type le plus répandu. Les déformations variées du sternum et des côtes sont le plus

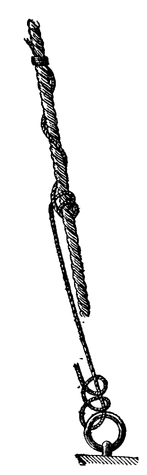
souvent consécutives à celles du rachis qu'elles accompagnent, bien qu'on puisse aussi les rencontrer isolément. Dans des cas plus rares, la malformation prend son point de départ dans les os du bassin. Les bosses reconnaissent presque toujours pour origine quelque lésion des vertèbres, des disques intervertébraux, des ligaments ou des muscles rachidiens, et leur histoire pathologique se confond en grande partie avec celle des courbures anormales de l'épine dorsale. Toutes les maladies tendant à diminuer la résistance de l'axe vertébral ou à fausser sa direction peuvent occasionner la production de bosses, aussi voit-on survenir ces difformités d'une façon presque exclusive au cours de la période du développement : le rachitisme, la scrofule, la syphilis ont été surtout incriminés pour la genèse des bosses congéniales ou remontant au jeune âge. La carie des vertèbres joue également un grand rôle ; d'autres fois, on se trouve simplement en présence de troubles moins graves portant sur l'ostéogénie vertébrale et sur le développement des ligaments et des muscles (V. les articles consacrés aux maladies et aux anomalies de la *colonne vertébrale*, à la *scoliose*, la *kyphose*, etc.). La plupart de ces affections produisent un raccourcissement du tronc qui est, en quelque sorte, tassé sur lui-même ; la cavité thoracique se trouve modifiée dans sa forme et les viscères qui y sont contenus peuvent présenter des déplacements et des lésions variées. La tête est enfoncée entre les épaules trop larges et renversée en arrière, fréquemment déjetée d'un côté, la poitrine voûtée, les membres souvent grêles et débiles. Au raccourcissement effectif du rachis répond un allongement relatif des membres supérieurs ; le point d'attache des bras se trouvant rapproché du bassin, les mains du bossu retombent plus bas que celles d'un individu bien conformé. Parfois la santé générale n'est nullement altérée, mais beaucoup de bossus souffrent de divers troubles fonctionnels affectant surtout les organes de la respiration et de la circulation et dont la pathogénie s'explique facilement par les considérations qui précèdent. Il est plus difficile de formuler un avis motivé sur les particularités que l'opinion publique se plaît généralement à attribuer aux bossus, en ce qui concerne le caractère et l'intelligence. A côté des bosses relevant de quelque état morbide, il faut citer celles qui ont une origine traumatique. Enfin, on applique volontiers, dans le langage courant, le terme de *bossues* à des personnes qui, sans avoir de gibbosité à proprement parler, présentent quelque ressemblance avec les véritables bossus et qui seraient qualifiées plus justement de *contrefaites*. Dans cette catégorie rentrent notamment certaines difformités qui tiennent à des attitudes vicieuses du tronc, acquises à la suite d'efforts répétés ayant amené une déformation graduelle du thorax. Les gens qui portent de lourds fardeaux, les travailleurs des champs, les ouvriers demeurant pendant de longues heures courbés sur leur ouvrage présentent fréquemment des exemples de ce genre d'anomalies. Ces influences professionnelles produisent surtout des résultats très apparents lorsqu'elles s'exercent sur des sujets jeunes dont le squelette n'est pas complètement ossifié.

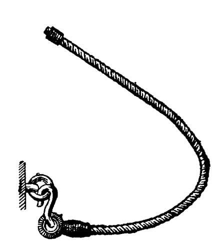
Dr G. Herrmann.

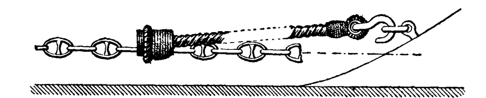
II. Construction. — Saillie de pierre formant comme un petit bossage et laissée, lors du ravalement d'un édifice, afin d'indiquer que la partie de parement à laquelle appartient la bosse n'a pas été toisée ou métrée et aussi afin de permettre d'apprécier la différence d'épaisseur de la pierre avant et après le ravalement. On fait disparaître les bosses en ragréant le parement. Ch. L.

III. Pavage. — Petite éminence causée généralement sur la surface d'une chaussée ou sur le revers d'un ruisseau par la pesanteur du charroi aux endroits où l'aire ou la forme, inégalement tassée, a subi quelque flache ou affaissement. Ch. L.

IV. Marine. — Une bosse est un bout de filin, amarré à un point fixe par l'une de ses extrémités et servant à retenir une chaîne ou un cordage sujet à filer ou à prendre du mou pendant qu'on le manœuvre. La grosseur de la bosse dépend évidemment de l'effort qu'elle est appelée à supporter. Il existe des bosses fixes placées à demeure aux points où leur emploi est fréquent : au pied des bitons de manœuvre, par exemple, et des bosses volantes, prêtes à être fixées aux endroits où elles sont nécessaires. Pour bosser une manœuvre (fig. 1), on élonge la bosse sur elle, du côté où elle pourrait filer, on y fait deux tours morts avec la bosse, en se rapprochant de l'extrémité fixe de cette dernière, et l'on termine en serpentant en sens inverse des tours morts. On largue la bosse, lorsque la manœuvre est tournée, à un point fixe : cabillot, taquet, bitte, etc. Si la bosse doit maintenir le cordage pendant un certain temps, on l'y fixe à l'aide d'un amarrage à plat. Ces bosses sont parfois terminées par une tresse, de manière à mieux s'appliquer contre les cordages, on les nomme alors bosses à fouet. Les bosses servant à retenir de gros filins : grelins, aussières, guinderesses de mât de hune, etc., portent un croc à cosse à l'une de leurs extrémités (fig. 2) et ont 3 à 4 m. de longueur ; ce sont des *barbarasses*. Pour retenir les chaînes, on se sert de bosses à bouton (fig. 3) faites avec un filin de la grosseur d'un hauban de bas-mât, munies d'un croc, et terminées à l'autre extrémité par un cul-de-porc double. La bosse est maintenue sur la chaîne par une aiguillette en quarantenier baguée près du cul-de-porc. On donne aussi le nom de bosses aux saisines employées pour maintenir une ancre de bossoir contre la muraille, pour l'empêcher de se déplacer sous l'action des mouvements du navire. Il y en a deux : la *bosse de bout*, fort cordage destiné à saisir et à soutenir l'ancre par sa cigale contre le bossoir et à la maintenir suspendue quand on fait penau ; elle doit pouvoir supporter deux fois le poids de l'ancre. La *serre-bosse*, un peu moins forte que la bosse de bout, sert à saisir l'ancre contre la muraille en l'embrassant par la verge, près des bras. Lorsqu'on navigue près de terre et que le temps le permet, on doit enlever la bosse de bout et la serre-bosse pour être prêt à mouiller ; l'ancre reposant alors sur ses chaînes de mouilleur est dite *en mouillage* (V. Ancre). — Lorsqu'on veut amortir un choc ou arrêter progressivement un mouvement, on se sert de bosses destinées à se rompre les unes après les autres en absorbant chacune une partie de la force vive qu'on veut annuler ; on employait par exemple ces *bosses cassantes*, en en frappant de distance en distance sur les câbles des ancres quand on pouvait en craindre la rupture au moment du mouillage. On en frappe aussi sur les câbles de retenue destinés à arrêter le mouvement du navire aussitôt après son lancement. Des hommes armés de haches les surveillent, prêts à les couper avant qu'elles


Fig. 1. — Cordage bossé (les tours de la bosse sont desserrés pour mieux indiquer leur passage).


Fig. 2. — Bosse barbarasse.


Fig. 3. — Bosse à bouton.

ne raidissent si le bâtiment n'est pas animé d'une vitesse suffisante.

V. Art militaire. — *Bosse à feu*. Machine d'artifice appelée aussi *bouteille fulminante*. C'était un récipient en verre épais, rempli de quatre à cinq livres de poudre, auquel attenait une corde d'une brasse de long. Cette corde servait à lancer la bosse contre l'obstacle qu'on voulait détruire : navire, maison, magasin, troupes montant à l'assaut, etc. Cet engin éclatait au moyen d'une ou de plusieurs mèches allumées d'avance.

Bosse de bouclier. C'était la partie saillante du milieu de cette arme. Les Grecs l'appelaient *omfalos* (nombril), les Romains *umbo*. Elle porte en français le nom d'*ombilic*. Le bouclier d'Agamemnon, dans l'Iliade, porte sur sa surface vingt bosses d'étain blanc et, au milieu, une bosse d'un *métal d'un noir bleuâtre*, que le bon Homère n'a pas désigné d'une façon plus précise.

VI. Beaux-Arts. — On appelle bosse, en sculpture, un morceau en relief, figure ou ornement, et, plus spécialement, le moulage en plâtre d'une œuvre, ou d'un fragment du corps humain, une plante, etc. On dit qu'un ouvrage est exécuté en *ronde-bosse*, lorsqu'il possède tous ses reliefs, qu'on peut en faire le tour, en un mot; la *demi-bosse* est l'exécution en *bas-relief* (V. ce mot); l'œuvre porte sur un fond, et ne montre qu'un seul côté de ses reliefs. Dessiner d'après la bosse, c'est étudier d'après des moulages en plâtre, ou d'après des statues de marbre ou de bronze. Ce genre d'étude présente cet avantage que le modèle étant immuable, l'élève peut pousser son travail tout à loisir, observer et se corriger, comparer les valeurs de lumière et d'ombre bien plus facilement que sur un modèle vivant, qui ne peut garder l'immobilité complète. De plus, les moulages reproduisant en général les chefs-d'œuvre de la sculpture antique, le goût de l'élève s'épure par leur étude, et il apprend à voir la nature comme les Grecs l'ont comprise, avec une simplicité pleine de grandeur.— A côté de ces avantages, il faut signaler aussi quelques inconvénients attachés à l'étude d'après la bosse, lorsqu'elle est poussée à l'excès. Elle habitue alors à une imitation froide des formes de la nature, sans vigueur, sans souplesse, comme on peut le remarquer dans certains tableaux de l'école de David, dont les figures semblent plutôt des statues académiques que des personnages vivants. Le clair-obscur, les jeux de lumière et d'ombre, glissant encore sur des suraces dures et polies, comme le plâtre, le marbre ou le bronze, donnent des effets lourds et secs, absolument différents de ceux qui sont produits sur des surfaces pénétrables, molles et élastiques. — Ce terme s'emploie aussi dans l'orfèvrerie; les ouvrages *en bosse* sont les bassins, gobelets, aiguières, flacons, etc.; ils sont ainsi nommés à cause des nombreuses rondeurs que présente leur forme (V. Bosselage). Ad. Thiers.

VII. Vénerie.—Les *bosses* sont les deux petites éminences qui poussent sur le massacre du jeune cerf à six mois.

BOSSE (Abraham), peintre, dessinateur et graveur, né à Tours vers 1602, mort à Paris le 14 fév. 1676. Il professa la perspective dans une école spéciale de dessin à Paris, fut professeur à l'Académie royale de peinture et de sculpture, et son démêlé avec elle eut un grand retentissement. Après s'être fait connaître comme graveur, notamment par une suite de pièces avec vers : *Aux buveurs très illustres et hauts crieurs du roi boit* (Paris, 1635), il publia de nombreux ouvrages de pratique et de théorie : *Traité des manières de graver en taille douce* (1645, rééditions en 1701, 1745, 1758) ; *Leçons de géométrie et de perspective pratique* (1648) ; *Sentiments sur la distinction des diverses manières de peinture, dessein et graveure* (1649) ; *Moyen universel de pratiquer la perspective sur les tableaux ou surfaces irrégulières* (1653) ; *Traité des pratiques géométrales et perspectives* (1653) ; *Traité des manières de dessiner les ordres de l'architecture antique* (1664) ; *Le peintre converty aux précises et universelles règles de son art* (1667). Comme suite de pièces gravées, il a encore donné une *Représentation de diverses figures humaines* (1656), et on a publié après sa mort des *Représentations géométriques de plusieurs parties de bastiments* (1688), et un *Recueil de figures* (1737). Le catalogue de son œuvre comme graveur, considérable en dehors des recueils ci-dessus indiqués, a été publié par M. Georges Duplessis (Bruxelles, 1859). Abraham Bosse était, pour la perspective, élève de Desargues, et c'est à lui qu'on doit la conservation du premier traité de son maître, qu'il a réimprimé à la suite de sa *Perspective* de 1648. On peut même considérer les écrits théoriques de Bosse comme directement inspirés par Desargues ; malheureusement le style du rédacteur est lourd, diffus et obscur, et il n'a pas su mettre en lumière, pour ses contemporains, les profondes idées du grand géomètre lyonnais.

P. Tannery.

BOSSÉE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Ligueil ; 615 hab. — Cette commune est une de celles du département d'Indre-et-Loire dans le sous-sol de laquelle on trouve en grande abondance le sable coquillier, appelé *falun* (V. ce mot), très utilisé comme engrais pour les terres.

BOSSELAGE. Travail d'orfèvrerie consistant à produire à l'aide du marteau, sur un vase d'or ou d'argent, des dépressions ou des saillies formant des dessins. Les guirlandes de fruits, les ornements *relevés en bosse* sur les grandes pièces d'argenterie, autrefois, étaient obtenus par le procédé ainsi nommé. Les reliefs, ébauchés d'abord au gros marteau, étaient nommés *bosses* ; on les terminait ensuite au petit marteau, ou à l'aide de l'estampage, en frappant la pièce avec un moule d'acier trempé. Ce dernier procédé, plus expéditif que le bosselage, l'a presque complètement remplacé aujourd'hui. La pièce terminée était dite *bosselée*, expression qu'il ne faut pas confondre avec celle de *bossuée*, désignant les bosses produites par accident, les détériorations d'une pièce. Ad. Thiers.

BOSSELET (Hippolyte), publiciste français, né à Paris le 19 juil. 1824. Rédacteur à la *Réforme* (1848), au *Temps* (1850), à l'*Intérêt public* ; il fonda l'*Avant-Garde*, revue politique mensuelle (1848-1850). Rédacteur en chef du *Glaneur d'Eure-et-Loir*, il se présenta sans succès, comme candidat libéral, aux élections de 1857, 1863 et 1869, dans le dép. d'Eure-et-Loir. Il a été depuis rédacteur au *Journal officiel*. Il a publié : *le Cardinal Richelieu* (Paris, 1846, in-12), tragédie en vers ; *la Crise* (Paris, 1852, in-18) ; *De la liberté et du gouvernement* (Paris, 1858, in-18) ; *Lettres de mon journal* (1861, in-12) ; *les Elections générales de 1863 et l'opinion* (Paris, 1863, in-12) ; *la Liberté ajournée* (1864, in-12) ; *l'Union des classes* (1874, in-12) ; *les Préjugés* (1885, in-12).

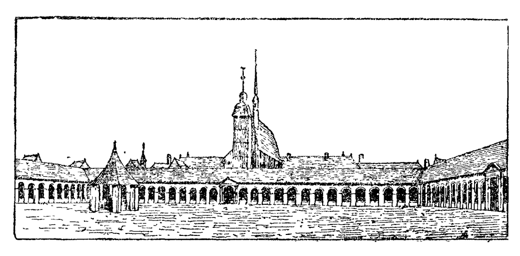
BOSSELLINI (Carlo), économiste italien, né à Modène en 1765, mort le 1er juil. 1823. Des voyages en France et en Angleterre l'amenèrent à sympathiser avec les idées nouvelles et il accueillit avec joie la Révolution française, rêvant pour son pays l'affranchissement et l'unité sous un gouvernement républicain. Déçu par les événements, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, il se borna désormais à l'étude de l'économie politique et produisit les traités suivants : *Nuovo esame delle sorgenti della ricchezza si pubblica che privata* (Modène, 1816-17, 2 vol. in-8) ; *Quadro storico delle scienze economiche dalla loro origine fino al 1815* (Modène, in-8) ; plusieurs *Mémoires* sur Melchiore Gioja, Malthus, Sismondi, considéré comme économiste. Il voulut surtout réfuter Malthus, entreprise, semble-t-il, au-dessus de ses forces. R. G.

BOSSEMAN. Ancienne dénomination d'officiers mariniers chargés de la manœuvre. C'est encore le nom que l'on donne souvent, dans la marine du commerce, au maître d'équipage du bord.

BOSSERT (Adolphe), linguiste français, né à Barr (Alsace-Lorraine) le 10 juin 1832. Adonné de bonne

heure à l'étude de la langue et de la littérature allemandes, il fut reçu docteur ès lettres en 1865, par la Faculté de Paris, avec une thèse sur *Tristan et Iseult, poème de Gotfrit de Strasbourg, comparé à d'autres poèmes sur le même sujet*. Chargé d'un cours d'histoire de littérature allemande à la Sorbonne (1867-1870), puis professeur de littérature étrangère à la Faculté de Douai (1871), M. Bossert a été nommé inspecteur général de l'enseignement des langues vivantes en 1887. Outre sa thèse de doctorat, il a publié : *la Littérature allemande au moyen âge et les origines de l'épopée germanique* (1871, in-8; 2e éd., 1882, in-16); *Gœthe, ses précurseurs et ses contemporains* (1872, in-8; 2e éd., 1882, in-16); *Gœthe et Schiller* (1873, in-8; 2e éd., 1882, in-16). M. Bossert est un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*. M. Tx.

BOSSERVILLE. Hameau de France, com. d'Ars-sur-Meurthe, dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas. — Magnifique couvent de Chartreux, fondé en 1632 par Charles IV, duc de Lorraine, avec les biens confisqués sur Melchior de la Vallée, ancien aumônier de Henri II et chantre de la collégiale Saint-Georges de Nancy, accusé de sortilège et condamné à mort. Les religieux avaient été primitivement installés dans une maison que possédait Melchior de la Vallée à Sainte-Anne, entre Nancy et Laxou. Cette habitation étant trop étroite pour les religieux, Charles IV les transporta à Bosserville, en 1666. Le magnifique



Grand cloître du monastère de Bosserville.

monastère qu'il y fit construire pour eux par des architectes italiens s'élève dans une superbe situation sur le flanc d'un coteau au pied duquel coule la Meurthe. On peut remarquer l'église construite par Jean Betto et un immense cloître entouré de cellules. Supprimée en 1793, et après avoir servi d'ambulance pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, la chartreuse de Bosserville appartenait à un propriétaire de Lunéville lorsqu'en 1835 elle fut rachetée au moyen d'une souscription et rendue aux chartreux qui l'occupent encore. G. Durand.

Bibl. : Henri Lepage, *Les Chartreuses de Sainte-Anne et de Bosserville*; Nancy, 1851, in-8.

BOSSET. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de La Force; 411 hab.

BOSSÉVAL. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Sedan; 530 hab.

BOSSEY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Saint-Julien; 342 hab.

BOSSEYAGE (Mines). Pour l'attaque de la roche dans les carrières et dans les mines, on a recours, depuis un certain nombre d'années, à des moteurs dont le principal est l'air comprimé; si son intervention est réduite à la seule perforation des trous de mine sans concourir au sautage lui-même, on a le *bosseyage mécanique;* il s'effectue avec les mêmes appareils que le forage des trous, c.-à-d. les perforateurs. A cet effet, on substitue au fleuret dans la machine une masse et l'on place dans le trou de mine une aiguille infernale sur laquelle cette dernière, mue par l'air comprimé, vient frapper jusqu'à éclatement de la roche. Cette aiguille infernale se compose de trois coins assemblés ainsi qu'il suit : on introduit dans le trou de mine rond deux coins demi-ronds et, entre eux, un plat-coin qui sera chassé par les coups de la masse. Ce dernier ne rencontre dans ces conditions, comme obstacle à la pénétration, que le frottement de fer sur fer poli, lequel est notablement moindre que le frottement exercé sur la roche brute avec le mode ordinaire. Ce procédé a fait ses preuves en Belgique, et à Marihaye il a remplacé la poudre. Le bosseyage a été employé à Blanzy, on se servait de bosseyeuses Dubois et François; on a fait environ 150 m. de galerie, et le prix du mètre s'est élevé, tous frais compris, à 70 fr., dont 30 fr. pour la main-d'œuvre, 4 fr. 70 pour les fournitures et réparations, 3 fr. 10 pour l'entretien des outils et 32 fr. 50 pour l'air comprimé (30,500 m. c. à 0 fr. 02). Ce prix peut être considéré comme un maximum et pourrait être notablement diminué. Quand on applique l'appareil, comme à Marihaye, à l'abatage des charbons durs et grisouteux, il faut un outil léger ne pesant pas plus de 1,500 kilog. On peut également employer la bosseyeuse avec le tir à la poudre; cette application a été faite au tunnel de la Perruca au chemin de fer des Asturies, dans des quartzites très durs; on a avancé de 18 m. par semaine à une des attaques et de 16 m. à l'autre. L. K.

BOSSI (Giuseppe-Aureliano-Carle, baron de), poète italien, diplomate, administrateur au service de la France, né à Turin le 15 nov. 1758, mort à Paris le 20 janv. 1823. Entré au service du Piémont, il fut secrétaire de légation à Gênes, à Saint-Pétersbourg, ministre à Venise et près de la République Batave. Quand le Piémont tomba au pouvoir des Français, il fut invité à revenir à Turin où l'influence de son ami le général Joubert le fit nommer membre du gouvernement provisoire. Plus tard, Bonaparte en fit l'un des triumvirs créés pour rétablir l'ordre dans ce pays divisé par les factions. Après avoir grandement contribué à la réunion du Piémont à la France, Bossi fut nommé préfet de l'Ain, puis de la Manche et créé baron de l'Empire (1811). Il ne bouda point la Restauration, revit avec joie Napoléon qu'il appelait « le héros de l'humanité », mais malgré son désir de jurer de nouveau fidélité au roi, il se vit enlever sa préfecture au second retour de Louis XVIII. Rendu ainsi à la vie privée, après trente-cinq ans de fonctions politiques et administratives « sublimes », selon le mot d'un biographe enthousiaste, Bossi voyagea quelque temps, fit une revision de ses œuvres, des poésies fort nombreuses écrites pendant les loisirs du fonctionnaire. En voici la liste succincte : *A Giuseppe II, poema lirico* (1781); *A Pio VI, in occasione del suo viaggio apostolico a Vienna* (1782); *la Monaca* (1783); *l'Independenza americana, canto lirico* (1785); *Bronswico, poema lirico* (1785); *Elliot, poema lirico* (1787); *la Olanda pacificata* (1788); *Per la Lega dei re contra la Repubblica francese* (1793); *A Buonaparte* (1797); *Visione* (1799); *Oromazia*, poème en 12 chants commencé en 1805, achevé seulement en 1822; *la Guerra di Spagna* (1808); *Sulle pubbliche sciagure* (1815); deux tragédies : *Rea Silvia* et *I Circassi*, jouées avec succès en 1780. Les œuvres de Bossi furent recueillies en 3 vol. in-8 (1799-1801) et en 3 vol. in-12 (Londres, 1816). R. G.

Bibl. : *Biografia universale italiana*, t. LXXI; Venise, 1838, in-8.

BOSSI (Giuseppe), peintre et écrivain d'art italien, né à Busto-Arsizio, près de Milan, le 11 août 1777, mort à Milan le 15 déc. 1815. Il fit le voyage de Rome, obtint, en 1801, le prix dans un concours institué pour une figure de la *Paix*, provoqua la fondation d'un cours d'anatomie à l'Académie des beaux-arts de Milan dont il fut le secrétaire, et d'une école de mosaïque pour laquelle il exécuta divers travaux. Président des Académies de Milan, de Venise et de Bologne, il professa la théorie de la peinture. Il a peint des fresques à la villa Bellagio, un portrait de Napoléon Ier; il a écrit une vie de Léonard de Vinci, une histoire des artistes lombards et un poème en dialecte milanais. Il fut le véritable fondateur du

Musée Brera à Milan. La collection de dessins de maîtres est à l'Académie des beaux-arts de Venise.

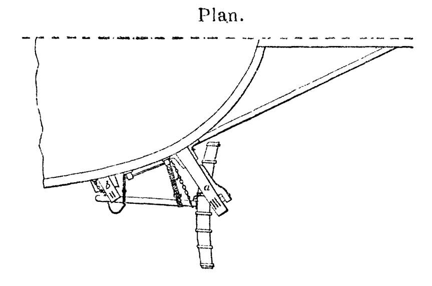
BOSSIÆA *(Bossiœa* Vent.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées et du groupe des Génistées. Ce sont des arbustes ou des arbrisseaux, dont les rameaux, ordinairement comprimés-ailés, en forme de *cladodes*, portent des feuilles simples, alternes ou opposées, quelquefois réduites à des écailles. Les fleurs, axillaires et solitaires, ont dix étamines, à filets monadelphes, réunis en une gaine fendue supérieurement. Le fruit est une gousse sessile ou stipitée, renfermant des graines oblongues, pourvues d'un arille charnu, de forme variable. Les *Bossiœa* habitent spécialement l'Australie. Plusieurs espèces sont cultivées, comme ornementales, dans les serres tempérées de l'Europe. Tel est notamment le *B. scolopendria* Smith (*Platylobium scolopendrium* Andr.); ses fleurs sont jaunes avec l'étendard taché de rouge. Ed. Lef.

BOSSIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de La Côte-Saint-André; 435 hab.

BOSSIGNAC (Peire de), troubadour, né au château d'Hautefort (Dordogne). Il florissait à la fin du XIIe siècle et du XIIIe. On ne possède de lui que deux *sirventés*, que tous les manuscrits ne s'accordent même pas à lui attribuer.

Bibl.: *Histoire littéraire de la France*, t. XV, p. 444 et t. XVII, p. 418.

BOSSOIR (Mar.). Les bossoirs sont des grues destinées à placer l'ancre à sa position de navigation, lorsqu'elle a été levée et amenée à hauteur de l'écubier au moyen du cabestan. Il y a généralement deux bossoirs de chaque bord; le plus sur l'avant et le plus fort est le bossoir proprement dit ou *bossoir de capon*, l'autre est le *petit bossoir* ou *bossoir de traversière*. Le système de bossoir le plus répandu est celui des anciens navires à voiles. Le bossoir de capon se compose (fig. 1) d'une forte pièce parallélipipédique en bois *a*, faisant saillie sur la muraille, légèrement inclinée vers le haut, fortement reliée à la membrure qui doit être renforcée à cet endroit et consolidée par une courbe en bois chevillée avec elle et avec la membrure. A l'extrémité du bossoir se trouvent trois clans pour le passage du garant de capon et une joue pour le passage de la bosse de bout; cette partie est consolidée par une armature en fer. Le bossoir de traversière *b*, placé sur l'arrière du précédent, à une distance à peu près égale à la longueur de la verge de l'ancre, est beaucoup moins fort, car, ne servant qu'à traverser l'ancre, il n'a jamais à supporter qu'une partie de son poids; il possède deux clans pour le passage du garant de traversière. La saillie du bossoir de capon doit être telle que l'extrémité du jas touche la muraille lorsque l'ancre est traversée



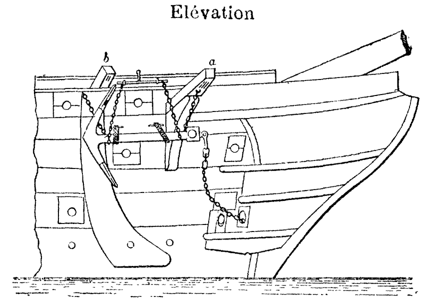


Fig. 1. — Bossoirs des navires à voiles.

(V. Ancre) et sa hauteur au-dessus de l'eau doit être assez grande pour qu'un homme puisse descendre sur ses

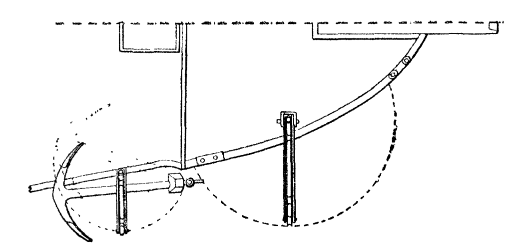


Fig. 2. — Bossoir du *Turenne*.

pattes, et y crocher la traversière sans risquer d'être submergé. Sur les navires en fer ou de construction composite,

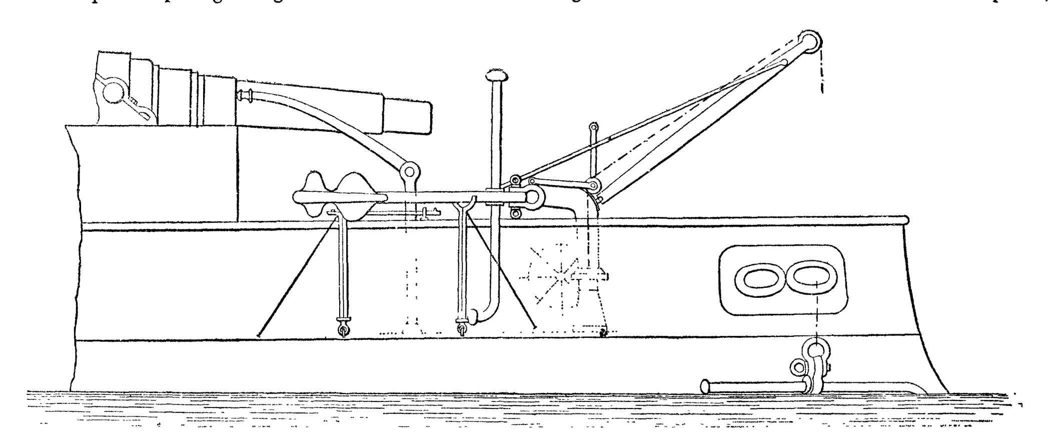


Fig. 3. — Bossoir de l'*Indomptable*.

on construit maintenant des bossoirs en tôle de même forme que ceux en bois; lorsque le capon est une simple itague en chaîne, le bossoir ne porte qu'un seul clan. Souvent enfin le bossoir de traversière est un arc-boutant mobile en fer que l'on met en place du bord où l'ancre doit être relevée.

Sur les navires de guerre, les bossoirs sont souvent disposés d'une manière différente. Sur ces bâtiments, les bossoirs doivent autant que possible laisser dégagé le tir des canons et d'autre part, sur les navires à éperon, les formes de la coque reportant beaucoup sur l'avant la position des écubiers, on a recours à des bossoirs tournants qui permettent de caponner l'ancre à leur aplomb et de la reporter ensuite sur l'arrière à son poste de mer ou complètement rentrée sur le pont à son poste de combat. Nous avons indiqué à l'article ANCRE la première disposition de ce genre, adoptée à bord du *Solférino;* la fig. 2 donne celle plus récente des cuirassés *Turenne*, *Trident*, etc. ; on y voit en plan les deux bossoirs de capon et de traversière et les positions de l'ancre au poste de navigation et au poste de combat. Sur les cuirassés à tourelle, le champ de tir de la pièce de l'avant doit être complètement dégagé; on peut employer dans ce cas, comme bossoir, une grue en fer à volée inclinée, placée sur l'avant dans le plan longitudinal et pouvant agir des deux bords. Lorsqu'on ne s'en sert pas, il suffit de déboulonner les tirants qui maintiennent la volée relevée pour la rabattre sur le pont ; le mouvement de rotation est donné à la grue par une vis tangente agissant sur un pignon et actionnée par un volant. Telle est la disposition du bossoir de l'*Indomptable* (fig. 3). — Lorsque le navire est à la mer, on place sur l'avant des factionnaires chargés de veiller l'horizon et de prévenir l'officier de quart de tout ce qu'ils voient au dehors : terres, voiles, feux, etc. Leur poste sur l'avant leur a fait donner le nom d'*hommes de bossoir*. Toutes les fois que la cloche pique l'heure, ils doivent crier : « Ouvre l'œil au bossoir tribord ! Ouvre l'œil au bossoir bâbord ! » pour indiquer que leur attention est toujours en éveil.

BOSSOIRS D'EMBARCATION. — On donne souvent ce nom aux arcs-boutants servant à hisser les embarcations à leurs postes de mer ou à les faire rentrer à bord. On les nomme aussi portemanteaux ou pistolets (V. PORTEMANTEAU).

BOSSONS (Glacier des) (V. MONT-BLANC).

BOSSU (Jacques Le), *Bossulus*, bénédictin, docteur de Sorbonne et ardent ligueur, né à Paris en 1540, mort à Rome en 1626. Il était prieur de l'abbaye de Saint-Denis, lorsque les Guises formèrent la Ligue. Le Bossu, qui avait été précepteur du cardinal, les aida dans leur entreprise avec un zèle et une persévérance qui l'ont classé parmi les plus fougueux ligueurs. En 1585, il contribua grandement à faire révolter la ville de Nantes contre le roi. Dans un livre qu'il publia plus tard *(Devis entre un catholique et un politique)*, il affirmait que Henri III était pire et plus athée que Judas, et que c'était par inspiration de Dieu que Jacques Clément l'avait poignardé : on ne devait point prier pour le repos de son âme. Il soutint aussi que le roi de Navarre avait perdu tous ses droits à la couronne, à cause de son hérésie, et que tous les catholiques qui avaient commerce avec les hérétiques étaient excommuniés *ipso facto (Traité contre l'adhésion aux hérétiques)*. Quand Henri IV eut été reconnu comme roi, Le Bossu dut quitter la France ; il se réfugia à Rome, où il fut reçu avec faveur, puis nommé membre de la congrégation *De auxiliis* sous Paul V. E.-H. V.

BOSSU, voyageur français, né à Baigneux-les-Juifs (Côte-d'Or). En 1750, il fut envoyé à la Louisiane comme capitaine dans les troupes de la marine, et y demeura jusqu'en 1757. Pendant ce temps, il fit plusieurs voyages dans l'intérieur du pays et put ainsi étudier les mœurs des tribus sauvages établies sur les rives du cours inférieur du Mississippi. Rentré en France en 1757, il fut renvoyé à la Louisiane l'année suivante ; ce second séjour dura jusqu'en 1762. Ses observations furent communiquées par lettres au marquis de l'Estrade, réunies et publiées sous le titre : *Nouveaux voyages aux Indes occidentales, contenant une relation des différents peuples qui habitent les environs du fleuve Saint-Louis (Missisipi) ; leur religion, mœurs, gouvernement*, etc. (Paris, 1768). Cet ouvrage a été traduit en anglais par J.-S. Forster sous le titre : *Travels throught shat port of North-America formerly called Louisiana* (Londres, 1771). Le Bossu fit un troisième voyage à la Louisiane après la cession de cette colonie à l'Espagne et en publia la relation sous le titre : *Nouveaux voyages dans l'Amérique septentrionale, contenant une collection de lettres écrites sur les lieux par l'auteur au capitaine Douin* (Amsterdam [Paris], 1777).

BOSSUET (Jacques-Bénigne), né à Dijon le 27 sept. 1627, et baptisé le même jour, dans l'église paroissiale de Saint-Jean. On croit devoir mentionner ici, d'après les *Registres* de Saint-Jean, la date précise du baptême, parce que Bossuet lui-même s'y est trompé toute sa vie ; que, dans sa *Correspondance*, il croit avoir été baptisé le 29 sept., jour de saint Michel ; et que l'erreur, quoique singulière, est bien certaine, puisque au témoignage de l'abbé Le Dieu, son secrétaire, c'est aussi ce jour-là qu'il célébrait la messe, en commémoration de son baptême. La chronologie est pleine de ces surprises, et on ne peut se fier à personne sur lui-même. Arrière-petit-fils d'Antoine, auditeur en la chambre des comptes, petit-fils de Jacques, conseiller au Parlement de Bourgogne, fils enfin de Bénigne Bossuet, avocat au Parlement, et de Marguerite Mochet, fille elle-même de Claude Mochet, d'Azu, également avocat au dit Parlement, Bossuet tenait de tous les côtés à cette ancienne noblesse de robe, chez qui le goût des lettres s'alliait assez habituellement aux pratiques d'une piété sincère, quoique toujours raisonnable et volontiers raisonneuse. Un homme tel que Bossuet échappe, en général, à la tyrannie de ses origines : c'est même en cela qu'il est Bossuet, au lieu d'être Fléchier, par exemple, Pascal au lieu d'être Nicole, Molière au lieu d'être Regnard. Nous pouvons supposer toutefois que, si Bossuet a souvent, et à juste titre, encouru l'accusation de gallicanisme, si même il se trouve toujours parmi nous des historiens pour lui reprocher, avec Joseph de Maistre, sa politique de 1682, comme encore s'il y a de certaines complaisances, une certaine « pitié meurtrière pour les pécheurs », de certaines dévotions enfin ou superstitions qu'il a hautement condamnées, l'honneur en revient pour une certaine part à ses traditions de famille, aux exemples qu'il eut de bonne heure sous les yeux, et, pour ainsi parler, au sang de parlementaire qui coulait dans ses veines. Je rapporterais également à la même origine, à la même éducation et aux mêmes traditions héréditaires, la facilité presque unique avec laquelle nous verrons s'accomplir en lui ce que M. Désiré Nisard a si bien appelé « l'alliance des deux antiquités » : la profane et la chrétienne ; l'intelligence des anciens « Empires » s'éclairant de celle de la « Suite de la religion », et le sentiment de la majesté romaine s'unissant à celui de la grandeur de la Bible.

I. LA VIE DE BOSSUET. — Comme il ne fut point de ces enfants prodiges, et que même un mauvais jeu de mots bien connu sur son nom : *Bos suetus aratro*, semblerait indiquer que ses maîtres et ses condisciples lui reconnurent plus de patience que de génie, nous passerons rapidement sur ses années de jeunesse. C'est assez de savoir que son père, nommé conseiller au Parlement de Metz, ayant dû quitter Dijon en 1638, Bossuet fut confié aux soins de l'un de ses oncles ; que, destiné de tout temps à l'Eglise, tonsuré dès l'âge de huit ans, il commença ses études au collège dit des *Godrans*, dirigé par les jésuites ; qu'il vint les terminer à Paris, au collège de Navarre, où il soutint sa *tentative*, — on appelait ainsi la première thèse de théologie, celle qui conférait, je crois, le titre de bachelier, — le 24 janv. 1648, en présence du vainqueur de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingue, auquel il avait obtenu la permission de la dédier ; qu'il fut ordonné sous-diacre le 21 sept. de la même année, diacre l'année suivante, prêtre le 16 mars 1652, reçu trois

mois après archidiacre de Sarrebourg, dans l'Eglise de Metz, dont il était depuis longtemps chanoine; et qu'enfin ayant pris possession de son archidiaconé, âgé de vingt-cinq ans, il allait employer le temps de son séjour à Metz, dans la solitude et dans la méditation, à dégager sa personnalité des leçons de ses maîtres. Avec la nomination de Bossuet comme archidiacre de Sarrebourg, commence l'histoire de sa vie publique. — Je ne parle point de la fable de son prétendu projet de mariage avec une demoiselle que les uns ont appelée Desvieux et les autres de Mauléon. Imaginée ou inventée pour la première fois par un certain Denis, mauvais prêtre du diocèse de Meaux, dans un pamphlet intitulé *Mémoires et Anecdotes de la cour et du clergé de France*, accueillie par Voltaire, — qui sans doute n'en croyait pas un mot, — et reproduite par lui jusqu'à deux fois dans son *Siècle de Louis XIV*, elle a été mise à néant par M. A. Floquet, dans le premier volume (pp. 555-585) de ses *Etudes sur la vie de Bossuet* (Paris, 1855).

Il commença par approfondir les Pères, et, parmi les Pères, saint Chrysostome et saint Augustin, qui sont ceux qui ont le plus fait, dans l'Eglise grecque et dans l'Eglise latine, pour dégager le christianisme du mysticisme et de l'ascétisme, et lui donner ainsi le caractère d'une religion pratique, politique, si l'on veut, et conséquemment viable. Mais en tout autre lieu qu'à Metz on peut croire que Bossuet eût aussi bien approfondi les Pères. Il n'en est pas de même de la direction que ses études et ses idées reçurent de quelques circonstances plus particulières, dont les unes, en ce temps-là, ne se rencontraient guère qu'à Metz, et les autres y étaient, pour ainsi parler, plus pressantes qu'ailleurs. En raison du voisinage et de l'appui moral de leurs coreligionnaires d'Allemagne, les protestants, plus nombreux, plus libres, étaient aussi plus agressifs à Metz que dans aucune autre grande ville du royaume. C'était à Metz que deux ministres, dont les noms sont demeurés célèbres dans l'histoire du protestantisme français, Paul Ferri et David Ancillon, exerçaient alors leur ministère; et, des six archiprêtrés ou doyennés qui dépendaient de l'archidiacre de Sarrebourg, il y en avait jusqu'à trois, — Hornbach, Boukenheim et Neufmoutier — qui n'étaient presque peuplés que de luthériens. D'autre part, si nous en croyons du moins les recherches de M. Floquet, reprises depuis lui par M. Gandar, Metz était la seule ville de France où les Juifs, dans des conditions humiliantes et inhumaines, il est vrai, eussent pourtant une existence légale et une condition juridique. Ils étaient relégués dans un quartier de la ville, astreints à ne sortir que coiffés d'un chapeau jaune, obligés d'assister, chaque semaine, à des prédications que l'on faisait pour eux, mais enfin ils étaient plus que tolérés, ils étaient reconnus, et sans doute ils avaient quelques privilèges, puisque Louis XIV, en 1657, les leur confirma par édit. On ne s'étonnera pas, qu'attirée par ces singularités mêmes, l'attention de Bossuet se soit naturellement tournée vers les matières de controverse et d'apologétique; qu'il ait d'abord aperçu la double nécessité d'établir contre les juifs la vérité de la religion chrétienne, de prouver contre les protestants l'autorité de la tradition catholique; et ainsi, dès l'époque de Metz, qu'il ait comme arrêté le programme de son œuvre. Si la controverse et l'apologétique, si la discussion du dogme tiennent dans son œuvre entière, et jusque dans ses *Sermons*, la place que l'on sait ; si les juifs, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, et ailleurs, lui sont un perpétuel objet de préoccupation et d'inquiétude, comme à Pascal dans ses *Pensées*, c'est aux juifs de Metz qu'il le doit; et c'est à Metz qu'ayant pu mesurer la force du protestantisme, il ne vit rien de plus urgent, dans l'état de l'Europe chrétienne, que de consacrer toutes les siennes à entreprendre de le combattre et de le convertir.

Ceci équivaut à dire que, dès cette époque aussi, les idées de Bossuet étaient formées, et qu'en conséquence on a soulevé très gratuitement, entre Pascal et lui, je ne sais quelle vaine question de priorité. L'histoire littéraire est pleine ainsi de questions qui n'en sont point, qui ne doivent leur existence qu'à une méprise des historiens, et qu'il n'en faut pas moins discuter. Parce que l'on trouvait donc, entre quelques articles des *Pensées* de Pascal, et quelques *Sermons* de Bossuet, — le *Sermon sur la mort* ou le *Sermon pour la profession de Mlle de La Vallière*, — quelques ressemblances, dignes au surplus d'être notées, on s'est demandé qui des deux avait imité l'autre, si Pascal avait entendu les *Sermons* de Bossuet, à moins que Bossuet n'eût eu communication du manuscrit des *Pensées* de Pascal. Quelques-uns sont allés plus loin et, comme il est entendu que Bossuet n'est pas ce que nous appelons un « penseur », ayant décidé que le *Discours sur l'histoire universelle* passait la portée de son auteur, ils ont voulu que Bossuet en eût emprunté l'idée à ces deux lignes de Pascal : « Qu'il est beau de voir, par les yeux de la foi, Darius et Cyrus, Alexandre, les Romains, Pompée et Hérode, servir, sans le savoir, à la gloire de l'Evangile ! » Mais M. Eugène Gandar, dans son *Bossuet orateur* (Paris, 1868), a clairement montré que, comme on retrouvait le plan de l'*Histoire des variations* dans un *Sermon* prêché certainement à Metz pour la vêture d'une nouvelle catholique, on retrouvait celui de l'*Histoire universelle* dans un autre sermon, prêché « contre les juifs » — cette indication singulière est de la main de Bossuet, — et prêché lui aussi certainement à Metz. Quant aux autres ressemblances, le même écrivain a fait justement observer que, Pascal et Bossuet puisant tous deux aux mêmes sources, qui sont : le psaume 118, le plus « janséniste » et le plus long de tous, les *Epîtres* de saint Paul, et les *Œuvres* de saint Augustin, il n'est pas surprenant qu'en un même sujet l'analogie des idées se soit quelquefois étendue jusqu'aux mots. En voici un autre exemple, que n'ont signalé ni les éditeurs des *Pensées* ni ceux des *Sermons* de Bossuet : « Qui sait, dit Pascal, si cette autre moitié de la vie où nous pensons veiller n'est pas un autre sommeil un peu différent du premier ? » Et Bossuet, à son tour, dans le *Sermon sur la mort* : « Je ne sais si je dors ou si je veille, et si ce que j'appelle veiller n'est pas une partie un peu plus excitée d'un sommeil plus profond. » Ni Pascal ici ne s'inspire de Bossuet, ni Bossuet ne copie Pascal, mais, chacun à sa manière, ils traduisent un même passage d'Arnobe : *Vigilemus aliquando, an ipsum vigilare quod dicitur, somni sit perpetui portio*. Peut-être, lorsque nous connaîtrons nous-mêmes mieux la scolastique et les Pères, ne discuterons-nous plus de semblables questions.

En même temps qu'il y concevait, qu'il y précisait, et qu'il y éprouvait déjà les idées dont son œuvre entière ne devait être que le développement successif, c'est à Metz enfin que Bossuet, dans ces années fécondes, achevait d'imprimer à sa foi ce caractère de certitude et de sérénité que l'on a si souvent opposé aux « inquiétudes » et aux « angoisses » dont on veut que témoignent les *Pensées* de Pascal. Dirai-je à ce propos que les « angoisses » et les « inquiétudes » que l'on prête à Pascal pourraient bien n'avoir de lieu que dans l'imagination trop romantique de ses commentateurs et de ses interprètes ? Je crois du moins que si la mort ne l'avait pas empêché de rejoindre entre eux les fragments épars de son *Apologie de la religion chrétienne*, la certitude, — et la sérénité même, — n'y paraîtraient pas moindres que dans les *Elévations sur les Mystères* ou les *Méditations sur l'Evangile*. Mais, pour Bossuet, il faut savoir qu'il a eu, lui aussi, ses hésitations et ses doutes, sinon ses « angoisses »; et je n'en voudrais d'autre preuve au besoin que la vive interpellation, souvent citée, qu'il adresse aux « libertins » dans son *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague* : « Qu'ont-ils donc vu ces rares génies, qu'ont-ils vu plus que les autres ?... Car pensent-ils avoir mieux vu les difficultés à cause qu'ils y succombent ; et que ceux qui les ont vues, les ont méprisées ? » Quelles étaient d'ail-

leurs ces « difficultés », de quelle nature, et de quelle portée? C'est ce que Bossuet, qui avait charge d'âmes, n'a pas cru devoir dire, puisqu'aussi bien il en avait triomphé. Mais on ne saurait se méprendre à l'accent de ses paroles. Durant les années qu'il a vécues à Metz, juifs et protestants, sans jamais ébranler sa foi, ne doivent pas avoir laissé d'inquiéter sa conscience et de troubler sa sécurité. Dans les discussions qu'il soutenait contre eux, il a dû plus d'une fois sentir le terrain lui manquer sous les pieds. Et, sans jamais désespérer de sa cause, souvent aussi, dans sa solitude, il lui a fallu reforger les armes qui s'étaient faussées ou ébréchées dans la lutte. Rien n'est donc moins conforme à la vérité que d'attribuer son air de confiance et de certitude à l'équilibre naturel du « tempérament bourguignon », et l'autorité souveraine de sa parole à son ignorance ou à son inintelligence des difficultés du christianisme. Et tout ce que l'on peut dire, c'est que sa perspicacité n'a pas anticipé sur le temps, et qu'aux environs de 1660, il n'a pas deviné les attaques encore lointaines de l'exégèse ou de la science des religions.

A cette éducation si complète, il devait manquer malheureusement quelque chose, dont le manque s'est fait plus d'une fois sentir dans la vie de Bossuet : c'est une certaine expérience, une certaine connaissance pratique du monde et de la vie. « Il est plus facile, a dit La Rochefoucauld, de connaître l'homme en général que les hommes en particulier » ; et, au XVIIe siècle, il n'y a pas de grand écrivain de qui l'observation soit plus vraie que de Bossuet. Aussi ne l'a-t-on jamais accusé, comme Bourdaloue, d'avoir fait dans ses *Sermons* des « portraits » ou des « caractères », et on aurait quelque peine à tracer d'après sa prédication la peinture ou l'image de la société de son temps. C'est qu'en effet, à Metz, à Paris, à Versailles, il a traversé ou côtoyé le monde ; on ne peut pas dire qu'il y ait vécu, comme Pascal ; et, — ce qui supplée quelquefois à l'expérience directe et personnelle de la vie, — il ne semble pas non plus que, comme Bourdaloue, il ait beaucoup confessé. Bien des choses, qui ne s'apprennent qu'au contact et dans la fréquentation des hommes, lui sont ainsi demeurées étrangères. Trop différent en cela de Fénelon, si « homme du monde », observateur si pénétrant, on pourrait presque dire ironique, et politique si délié, au contraire Bossuet a gardé toute sa vie, de son éducation de lévite, un fond de timidité, d'inexpérience et de gaucherie même. C'est ce qui explique la médiocrité de sa fortune, quand on la mesure à la rectitude de son caractère et à la beauté de son génie : il ne sait pas se faire valoir, il n'y songe seulement pas. Jamais homme ne fut plus simple, plus dépouillé de toute vanité que celui dans l'œuvre duquel on chercherait sans l'y trouver, je ne dis pas un *Télémaque*, mais seulement, comme dans celle de Pascal, un *Fragment d'un Traité du Vide*, c.-à-d. une pensée qui n'aille pas aux intérêts de la religion. De là aussi des mésaventures, des maladresses, des « complaisances », d'apparentes complaisances, que peut-être lui a-t-on trop durement reprochées. Des choses du monde et de la cour, Bossuet n'a jamais vu que ce qu'on lui en a laissé voir ou fait voir ; — et il est vrai que ce n'est pas assez pour un évêque, pour le précepteur d'un dauphin de France et pour un conseiller d'Etat.

Cependant, le bruit des conversions qu'il opérait à Metz, et dont l'une des plus éclatantes, celle des frères Veil, lui réservait, mais plus tard, un cruel déboire ; le retentissement de ses *Sermons*, — quelques-uns des plus beaux qui nous soient parvenus, le *Panégyrique de sainte Thérèse* entre autres, ont été prononcés à Metz, — étendaient d'année en année la réputation de l'archidiacre de Sarrebourg. Son nom était connu du gazetier Loret, ce qui était alors le commencement de la gloire. Lui-même, en plusieurs occasions presque solennelles, avait paru dans les chaires de Paris, lorsqu'en 1659, appelé par Vincent de Paul, et sans doute aussi pressé de quelques autres instances, ayant résolu de se consacrer à la prédication, il venait se fixer chez l'un de ses anciens condisciples de Navarre, l'abbé de Lameth, doyen de Saint-Thomas-du-Louvre. Dix ans durant il y devait demeurer, et, si l'on met à part ses grandes *Oraisons funèbres*, c'est au cours de ces dix ans qu'il allait prononcer la plupart des *Sermons* qui nous restent de lui.

On a essayé, pour ces dix années, d'abord de retrouver et de préciser le nombre de *Stations*, c.-à-d. de *Carêmes* et d'*Avents*, que Bossuet a prêchés, et il semble qu'on y ait réussi. A la cour et devant le roi, nous savons aujourd'hui avec certitude que Bossuet prêcha deux *Avents*, celui de 1665 et celui de 1669 ; et deux *Carêmes*, celui de 1662 et celui de 1666. Nous savons encore qu'il prêcha le *Carême* aux Minimes de la place Royale, en 1660, et chez les Carmélites du faubourg Saint-Jacques, en 1661. C'est alors, d'après M. Floquet, que Pascal aurait pu l'entendre, si seulement Pascal, malade et mourant, avait pu sortir. Mais, quoi qu'on en ait dit, il ne semble pas que Bossuet ait prêché le *Carême* en 1659 aux Carmélites, non plus qu'en 1663 aux Bénédictines du Val-de-Grâce. [Cf. sur ces questions : abbé Vaillant, *Etudes sur les Sermons de Bossuet* (Paris, 1851) ; Floquet, *Etudes sur la vie de Bossuet* (Paris, 1855, t. II) ; Gandar, *Bossuet orateur*, et *Choix de sermons de la Jeunesse de Bossuet* (Paris, 1868 et 1869) ; Réaume, *Histoire de J.-B. Bossuet* (Paris, 1869, t. I), et abbé Hurel, *les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV* (Paris, 1872)]. Quant aux *Avents*, nous pouvons joindre à ceux de 1665 et de 1669, celui de 1668, prêché à Saint-Thomas-du-Louvre. On a été moins heureux dans les tentatives que l'on a faites pour reconstituer chacune de ces *Stations* dans son intégrité. Nous nous bornerons donc à observer en passant que, pour y réussir, il ne faudrait pas, comme l'ont voulu quelques biographes et quelques éditeurs, MM. Réaume et Lachat entre autres, se fonder sur les différences de style que l'on croit percevoir, à deux ou trois ans de distance, entre deux *Sermons* de Bossuet. Le procédé est trop hasardeux ; et ceux-là sont un peu trop subtils qui s'y fient, pour ne pas dire trop confiants en eux-mêmes. Mais on a tiré des indications plus précises et plus dignes de foi du caractère de l'écriture de Bossuet, — les manuscrits des *Sermons* sont à la Bibliothèque Nationale, — et ainsi on a pu s'assurer des sermons prêchés à Metz, à Paris, ou à Meaux. Il y en a enfin quelques-uns, grâce aux allusions qu'ils contiennent, allusions historiques, jamais satiriques, qui portent avec eux leur date.

C'est une opinion assez répandue que les contemporains de Bossuet, dès son premier *Carême*, auraient admiré et salué en lui, non seulement un pieux et éloquent prédicateur, mais encore l'orateur par-dessus tous les autres, et le maître de la chaire chrétienne. Il n'y a rien de moins exact. Nous avons de sûrs témoins qu'en 1662, par exemple, après ses deux premiers *Carêmes*, celui des Minimes et celui des Carmélites, on comparait encore couramment l'éloquence de Bossuet à celle de l'abbé Biroart ou du père Caussin, — qui de nous a lu les *Sermons* de Caussin ou de Biroart ? — et nous en avons de plus sûrs, ou de plus qualifiés, Bayle et Mme de Sévigné, qui n'hésitent pas, après les *Oraisons funèbres*, à le mettre un peu au-dessous de Bourdaloue ou de Fromentières. On n'a pas méconnu l'éloquence de Bossuet, mais on ne l'a pas trouvée incomparable. C'est peut-être qu'il ne faisait pas, comme les Mascaron et les Fléchier, profession de beau langage ou de fine rhétorique, de « grande éloquence » et de « préciosité » ; ou encore, c'est qu'il n'attachait pas, comme Bourdaloue, son auditoire, par des applications et des portraits, qu'il ne savait pas, comme lui, soutenir et soulager l'attention par la régularité de ses plans, ou la réveiller, quand elle s'assoupissait, par la vivacité de son

invective. Une autre erreur est de croire qu'aussitôt que Louis XIV eut entendu Bossuet, « ils se reconnurent », comme l'a dit Sainte-Beuve, et que Bossuet devint en quelque sorte le prédicateur attitré de la cour. C'est ainsi que M. Floquet avait jadis imaginé d'en faire le prédicateur favori d'Anne d'Autriche, jusqu'à prétendre, sans autre preuve, que partout où la reine-mère allait suivre un *Carême*, c'était Bossuet qui le prêchait. Mais, en réalité, si Bossuet, en dix ans, a prêché quatre fois à la cour, comme nous l'avons dit, d'autres y ont prêché plus souvent, qui même n'étaient pas toujours des Mascaron ou des Bourdaloue. Nous ne voyons pas, d'autre part, et on le verra encore mieux tout à l'heure, qu'il ait jamais été l'objet d'une faveur bien particulière du roi. Quoique sa famille fût ancienne et bonne, plusieurs autres, partis de beaucoup plus bas, sont arrivés aussi tôt, ou même plus jeunes que lui à l'épiscopat, et Bossuet avait quarante-deux ans lorsqu'il fût nommé, en 1669, le 13 sept., au tout petit, très maigre et lointain évêché de Condom. A ce propos même on ne songe pas sans quelque mélancolie que, n'ayant rien encore imprimé des 30 ou 40 volumes qui nous restent de lui, si ce n'est, en 1655, la *Réfutation du catéchisme de Paul Ferri*, le plus grand écrivain de la langue était perdu pour nous s'il eût pris effectivement possession de son siège. Mais en le nommant, un an plus tard, précepteur du dauphin, et ainsi en nous le rendant, on ne peut pas dire que Louis XIV ait eu le pressentiment de la vraie valeur de Bossuet, puisque cinq ans auparavant (1665), parmi les sujets que l'on proposait à son choix pour ces délicates fonctions, ce n'était pas Bossuet qu'il avait pris, quoique son nom fût sur la liste, c'était le président de Périgny. Il est vrai que dans l'intervalle, Turenne avait abjuré (23 oct. 1668), et Bossuet avait prononcé les Oraisons funèbres d'*Henriette de France* (16 nov. 1669), et d'*Henriette d'Angleterre* (21 août 1670).

Sa nomination de précepteur du dauphin, fils de Louis XIV, marque une époque dans la vie de Bossuet. Pour se donner entièrement à ses nouvelles fonctions, il se démet de son évêché de Condom (31 oct. 1671), et reçoit en échange d'abord le prieuré du Plessis-Grimoult, au diocèse de Caen, puis, l'année suivante, l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais. Il ne renonce pas publiquement à la chaire, mais il n'y paraît plus qu'en de rares occasions; et on doit ajouter que le roi ne semble pas d'ailleurs autrement curieux de l'entendre. Il ne perd pas de vue son principal objet, et c'est de ce temps-là que datent l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse* (1671); la conférence (1678), et la relation de la *Conférence avec M. Claude* (1682); le *Traité de la communion sous les deux espèces*, qui ne verra aussi le jour qu'en 1682. Mais il revient aux études profanes, qu'il avait depuis longtemps abandonnées; il s'applique à l'histoire et à la philosophie, qu'il avait plutôt fait jusqu'alors profession de mépriser; ses relations s'étendent; et il vit enfin à la cour, et dans ce monde qu'il avait jusqu'alors presque entièrement ignoré.

Il a lui-même exposé, dans sa lettre du 8 mars 1679 au pape Innocent XI : *De Ludovici Delphini institutione*, la méthode et le programme d'études qu'il fit suivre à son royal élève; et, comme il ne paraît point que le royal élève en ait tiré grand profit, on a discuté sans fin, on discute encore volontiers sur le mérite personnel du dauphin, et sur la valeur du programme de Bossuet. L'une et l'autre question semblent assez oiseuses. Puisque le dauphin n'a pas régné, ni seulement, sous le règne du roi son père, exercé d'influence appréciable, — non pas même sur la conduite ou le gouvernement de ses propres enfants, les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri, — nous n'avons que faire aujourd'hui d'examiner si Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, ne l'a pas calomnié peut-être, ou plutôt encore caricaturé. Le duc de Bourgogne, à son tour, n'ayant pas régné davantage, il est encore plus inutile de comparer le père avec le fils, et leurs éducateurs entre eux, le « programme » de Bossuet avec celui de Fénelon, les aptitudes pédagogiques de l'auteur du *Discours sur l'Histoire universelle* avec celles de l'auteur des *Fables* ou des *Dialogues des morts*. C'est le cas, en effet, de dire qu'une méthode et des « programmes » n'ont de tout temps valu que ce que valent eux-mêmes les maîtres qui les appliquent, et qu'il peut y avoir vingt manières, très diverses, quoique d'ailleurs également bonnes, d'élever l'héritier d'un grand trône. Que si maintenant toute la France, toute l'Europe, depuis deux siècles, ont profité de l'éducation du dauphin, fils de Louis XIV, et si nous comprenons à sa place le *Discours sur l'Histoire universelle* ou le *Traité de la connaissance de Dieu*, le reste, aujourd'hui, nous importe extrêmement peu. Laissons-le donc aux curieux, puisqu'il y en aura toujours pour s'intéresser à ces sortes de questions; renvoyons-les, en les prévenant seulement qu'il est quelque peu partial, au livre de M. A. Floquet : *Bossuet, précepteur du Dauphin, et évêque à la cour* (Paris, 1864); et continuons, pour nous, de résumer l'histoire de sa vie.

Ses fonctions se terminèrent, selon la coutume, au mariage du dauphin avec la princesse Marie-Christine de Bavière (janv. 1680). A cette occasion, pour ne pas tout à fait le séparer de son élève et le retenir à Versailles, où de graves résolutions se préparaient sur le fait de la religion, Bossuet reçut le titre d'aumônier de la future dauphine. L'année suivante (mai 1681), il était nommé au siège épiscopal de Meaux et, quelques années après (1697), conseiller d'Etat d'Eglise. Ce sont toutes les faveurs qu'il ait reçues de Louis XIV. Elles ne paraissent proportionnées ni aux mérites de Bossuet, ni surtout à celles dont furent comblés tant de prélats aujourd'hui rentrés dans leur obscurité naturelle. On s'étonne surtout que le roi n'ait pas songé à faire de Bossuet un archevêque de Paris, — il l'aurait pu quand mourut Harlay de Champvallon (1695), — ni seulement à le proposer pour le cardinalat. Peut-être aussi avait-il jugé que, pour remplir à son gré la première de ces places, Bossuet, que l'on accusait « de n'avoir point d'os », manquait pourtant d'assez de souplesse en même temps que d'assez de connaissance ou d'expérience du monde. Et, quant au cardinalat, lorsque l'évêque de Meaux se fut fait en quelque manière, par le célèbre *Sermon sur l'unité de l'Eglise*, le porte-parole de l'assemblée de 1682, il y a toute apparence qu'en demandant pour lui le chapeau, la diplomatie de Louis XIV eût couru au-devant d'un échec assuré.

« Depuis l'époque de 1682, l'évêque de Meaux déchoit de ce point d'élévation où l'avaient placé tant de merveilleux travaux. Il aurait dû mourir après le *Sermon sur l'unité de l'Eglise*, comme Scipion l'Africain après la bataille de Zama. » Ces paroles de Joseph de Maistre, le talon rouge de l'ultramontanisme, dans son livre ou plutôt son pamphlet de *l'Eglise gallicane*, traduisent exactement, aujourd'hui même encore, l'opinion de la cour de Rome sur le rôle de Bossuet dans l'assemblée de 1682. Là est sa faute ou même son crime inexpiable; et plutôt que de l'avoir commis, on consentirait, en vérité, — de Maistre vient de le dire, *propriis terminis*, — qu'il n'eût écrit ni l'*Histoire des Variations*, ni l'*Instruction sur les Etats d'Oraison*, ni la *Défense de la tradition et des Saints Pères*. Pense-t-on qu'un autre eût pu les écrire ? ou qu'il importait bien moins de confondre le quiétisme que de soumettre les droits de la couronne de France aux prétentions du Saint-Siège ? Toujours est-il que d'avoir été gallican, cela suffit pour effacer la mémoire de tant de services rendus, et, fâché que l'on est, dans une question qui touchait l'indépendance des peuples autant que celle des couronnes, de n'avoir pas pour soi ce grand chrétien, il n'est efforts que l'on n'ait faits, jusqu'à exhumer contre lui des « Notes » de police pour ruiner ou pour affaiblir l'autorité de son opinion (Cf. Charles Gérin, *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de 1682*; Paris, 1870, 2e édit.). Au moins y faudrait-il

mettre quelque modération et, par exemple, ne pas reprocher à Bossuet d'avoir sollicité, soit en 1682, soit quelques années plus tard, d'une autre assemblée du clergé, celle de 1700, le renouvellement des censures portées par le Saint-Siège contre la *morale relâchée* (V. Réaume, *Histoire de Bossuet*, t. II, p. 187 et t. III, pp. 374 et sqq., Paris, 1869). Car c'est nous croire d'esprit trop simple, ou être soi-même trop naïf.

Mais, si la cour de Rome pouvait bien refuser à Bossuet le suprême honneur de la pourpre, il ne dépendait pas d'elle que la part même qu'elle lui attribuait, avec tout le public, dans la direction des travaux de l'Assemblée du clergé, n'étendît encore davantage et n'accrût, en France et hors de France, la réputation de l'évêque de Meaux. Déjà, sans doute, avec ses *Oraisons funèbres*, celle de la reine d'Angleterre et celle de la duchesse d'Orléans, le bruit de son nom avait passé les frontières. L'éducation du Dauphin avait éveillé sur lui l'attention de tous ceux qui, non seulement en France, mais en Europe, souverains, lettrés, savants et artistes, étaient intéressés à savoir si le fils de Louis XIV ressemblerait pour eux à son père. Enfin, dans la même année 1681, il venait de publier son *Discours sur l'Histoire universelle* et le *Sermon sur l'unité de l'Eglise*, le seul de ses *Sermons* qu'il ait fait lui-même imprimer. Mais ce n'est vraiment qu'à dater de la *Déclaration du clergé de France* qu'il sort, lui tout seul, pour ainsi dire, du rang des autres évêques, et qu'il devient pour l'opinion le représentant de l'Eglise de France. « Conseiller du roi en ses conseils », on va s'habituer à mettre sous son nom presque tout ce qu'il se prendra désormais à Versailles de résolutions importantes sur le fait de la religion. Et, en un certain sens, on se trompera, parce que, comme nous l'avons dit, Louis XIV, jaloux de son pouvoir, n'a jamais eu dans les aptitudes politiques de Bossuet qu'une confiance limitée; mais on aura cependant raison, si l'on entend que rien de considérable ne se fera sans que l'évêque de Meaux y intervienne et y influe de l'autorité de ses charges, de son nom et de son éloquence.

II. Les Œuvres de Bossuet. — Il a paru convenable de ne mêler jusqu'ici à l'histoire de sa vie ni l'exacte énumération ni l'analyse de ses ouvrages. C'est le moment d'y venir, et avant de raconter ses dernières années, c'est le moment de donner une idée plus précise de l'étendue, de la diversité, et du caractère de son œuvre.

Elle est considérable, et quoique Bossuet, comme on l'a vu, n'ait commencé d'écrire qu'après quarante ans accomplis, Voltaire seul, de nos grands écrivains, a écrit davantage. Encore cette œuvre, pour considérable qu'elle soit, ne nous est-elle point parvenue tout entière, et, sans parler d'une *Correspondance* dont nous n'avons probablement pas la moitié, faut-il y noter des pertes comme celle du *Panégyrique de Saint-Augustin* ou de l'*Oraison funèbre d'Anne d'Autriche*. Le caractère général en est d'être oratoire, ou même *parlée*, si l'on peut ainsi dire. C'est ce que l'on oublie quelquefois, aussi bien quand il est question de juger la langue de Bossuet que celle de Molière. Littéralement, ils écrivent pour être *entendus*, à peine pour être *lus;* pour l'oreille, autant, ou plus que pour les yeux; et si quelques délicats les ont trouvés plus ou moins incorrects, négligés, obscurs et amphibologiques, il n'y a qu'à les *réciter* pour faire taire aussitôt les critiques. On peut, on doit même ajouter que personne dans notre langue, ni même peut-être dans aucune langue, n'a été doué comme Bossuet des qualités de l'orateur. Pour la propriété, la justesse et la splendeur de l'expression; pour une richesse ou une fécondité d'invention verbale qu'il ne partage en français qu'avec Rabelais et Victor Hugo; pour l'audace lyrique des commencements: — « Sire, ce que l'œil n'a pas aperçu, ce que l'oreille n'a jamais entendu, ce qui n'est jamais entré dans le cœur de l'homme, ce sera le sujet de cet entretien »; — pour la liberté du tour et l'inattendu de l'image; pour le nombre et l'harmonie de la période, cette qualité qui fait souvent défaut à l'auteur des *Provinciales;* pour la beauté extrinsèque et nue, en quelque sorte, de la phrase; pour l'ampleur du souffle enfin, Bossuet n'est pas seulement unique, il est incomparable. Qu'on le prenne, je ne dis pas dans ses *Sermons* ou dans ses *Oraisons funèbres*, mais dans ses *Histoires*, mais dans ses écrits de controverse eux-mêmes, dans son *Instruction sur les Etats d'oraison*, ou encore dans son *Traité de la Concupiscence*, l'orateur y déborde constamment l'écrivain, jusqu'à ne pouvoir pas se contenir lui-même dans les limites qu'il s'est tracées, et la dissertation théologique y tourne à l'enthousiasme de l'ode sacrée. Aussi, tandis que rien n'est plus facile que de résumer un *Sermon* de Bourdaloue, rien ne l'est moins que de donner, sans le reproduire, une idée d'un *Sermon* de Bossuet. C'est qu'il crée en quelque sorte ses plans à mesure même qu'il les développe ou qu'il les remplit, et ce qui ne serait à tout autre que lui qu'un risque perpétuel de s'égarer, donne au contraire à son éloquence quelque chose de personnel, de libre et d'imprévu, qui la fait ressembler à une force de la nature. Notez encore que comme celle de l'apôtre saint Paul, — dans le *Panégyrique* duquel on a remarqué plus d'une fois qu'il semblerait avoir fait le portrait de sa propre éloquence, — la sienne, parmi toute sa pompe, a cet accent aussi de familiarité ou de rudesse même, qui gourmande et qui commande, et « qui ne persuade pas tant qu'il captive les entendements ». Et pour que rien n'y manque enfin, ceux-là certes n'ont pas lu le *Panégyrique de l'Apôtre saint Jean* ou celui de *sainte Thérèse*, ou les sermons encore sur la *Compassion de la Vierge*, qui disputent quelquefois à Bossuet la douceur et la tendresse. Et comment, en vérité, lui feraient-elles défaut, si, moins ressemblant lui-même qu'on ne le croit au caractère le plus habituel de son éloquence, tous les témoignages contemporains, depuis celui de l'abbé Le Dieu, son dernier secrétaire, jusqu'à celui de Saint-Simon, s'accordent pour louer son affabilité, sa douceur et sa bonté?

Si cependant les qualités du grand orateur se rencontrent partout dans son œuvre, il est assez naturel qu'elles brillent d'un plus vif éclat dans son œuvre purement oratoire. J'enveloppe sous ce nom les *Oraisons funèbres*, *Panégyriques* et *Sermons*, auxquels on peut joindre les *Œuvres de Morale et de Piété*, c-à-d. ses *Lettres de Direction*, et les *Elévations sur les Mystères* avec les *Méditations sur l'Evangile*.

Les *Oraisons funèbres* sont au nombre de dix, dont les quatre premières en date sont moins connues que les six autres. Celle de *Nicolas Cornet*, imprimée d'ailleurs sans le consentement de Bossuet, à Amsterdam, en 1698, est la seule de ces quatre qui mérite une mention. Nous avons indiqué plus haut la date précise où fut prononcée la première des six autres: celle d'*Henriette de France*. La dernière, celle du *Prince de Condé*, est du 10 mars 1687. Bossuet, après les avoir imprimées séparément, chacune à sa date, en a donné lui-même une édition collective (Paris, 1689, Antoine Dezallier). Je ne saurais dire pourquoi les *Oraisons funèbres* de la *Princesse Palatine* et de *Michel Le Tellier* sont réputées inférieures aux trois autres. Il n'y a que celle de *Marie-Thérèse* où un peu de rhétorique se soit glissée, sans doute pour suppléer à la pauvreté du sujet. Les *Panégyriques*, dont on peut rapprocher le genre de celui des *Oraisons funèbres*, en raison de l'apparat naturel qu'ils comportent, sont au nombre de vingt et un. Indépendamment de ceux que nous avons déjà cités, nommons encore le *Panégyrique de saint André*, celui de *saint Bernard*, et celui de *saint François de Sales*.

Il serait plus difficile de préciser avec exactitude le nombre de ses *Sermons* proprement dits : d'abord, parce qu'il y aurait lieu de distinguer peut-être les *Sermons de vêture* ou de *profession;* ensuite, parce que dans

quelques éditions, sans aucun motif d'ailleurs, les *Sermons pour les fêtes de la Vierge* sont séparés des autres, forment un volume distinct; et enfin, parce qu'ils nous sont tous parvenus dans un état d'inachèvement et de mutilation que l'on pourrait presque comparer à celui des *Pensées* de Pascal. Il en résulte que le nombre des *Sermons* varie d'une édition à l'autre, selon que les éditeurs ont disjoint ou rejoint les fragments des manuscrits. [Cf *Etudes sur les sermons de Bossuet*, par l'abbé Vaillant; *Œuvres complètes de Bossuet*, éditées par Lachat (Paris, 1864); *Bossuet orateur*, par Eug. Gandar et *Choix de Sermons de Bossuet* (Paris, 1882)]. Nous ne saurions nous empêcher d'ajouter que si les *Sermons* de Bossuet ont eu leurs historiens, ils attendent encore leur éditeur; et nous craignons qu'en raison de l'énormité du travail, ils ne l'attendent longtemps, ou peut-être toujours.

La grande raison qui s'oppose en effet à ce que l'on nous en donne cette édition «critique» qui nous manque, nous l'avons indiquée plus haut : c'est la difficulté d'établir la classification chronologique des *Sermons*. Cela toutefois n'empêche pas qu'en gros on puisse faire entre eux des différences, et distinguer au moins trois *manières* successives dans l'éloquence de Bossuet. La première est plutôt *didactique* et *théologique :* on en peut donner pour exemples le sermon *sur la Bonté et la Rigueur de Dieu*, le *Premier sermon pour le Vendredi saint*, ou le sermon encore *pour la Fête des Anges gardiens*. Bossuet enseigne, disserte et discute en chaire; il ne craint ni pour lui ni pour son auditoire de s'enfoncer et de se perdre dans les ténèbres de la « mystagogie »; la langue, déjà formée, mais non pas encore épurée, roule quelques trivialités dans le flot de son éloquence; enfin, la composition, visiblement moins libre que dans les *Sermons* qui suivront, a quelque chose de plus régulier, de plus rigoureux, de plus scolastique. La deuxième manière est surtout *philosophique* et *morale :* c'est celle des sermons *sur l'Ambition*, *sur la Mort*, *sur la Providence*, *sur le Délai de la Conversion*, *sur l'Honneur du Monde*, *sur la Haine des Hommes contre la Vérité*, *sur les Devoirs des Rois*, *sur a Justice*. Maître maintenant du dogme, Bossuet proportionne ce qu'il en met toujours dans ses *Sermons* à la faiblesse de son auditoire, et, sûr de la vérité de sa religion, il aime à montrer, comme Pascal, qu'indépendamment même des autres raisons qui commandent d'y croire, elle est, de toutes les «philosophies», la seule qui soit capable d'expliquer l'homme tout entier. Sous ce rapport, le *Sermon sur la Mort* est particulièrement remarquable : rien de plus chrétien que le langage de l'orateur, ou même rien de plus catholique, et cependant, et en même temps, rien de plus laïque, je veux dire ici de plus universellement ou de plus profondément humain. Le style, plus abondant, plus coulant, moins coupé de citations latines et moins mêlé de mots d'école, est plus pur, moins *réaliste* peut-être, plus élevé que dans les premiers *Sermons*. Enfin la troisième *manière*, plus difficile à dénommer, pourrait être appelée, semble-t-il, *homilétique:* j'en donnerais comme modèles le *Sermon pour la Pentecôte* (1672); le *Troisième Sermon pour la fête de la Circoncision* (1687); le *Troisième Sermon pour le jour de Noël* (1691). On y sent l'indulgence de l'homme qui a beaucoup vu et beaucoup vécu; l'ancienne dureté s'est attendrie; la religion biblique encore, si l'on peut ainsi dire, de l'archidiacre de Sarrebourg, y est devenue la loi d'amour et de charité. Ai-je besoin d'ajouter que cet attendrissement a passé dans le style? Mais ce qui vaut la peine d'être observé, c'est que ces *Sermons* sont contemporains de la période la plus militante et la plus agitée de la vie de Bossuet, de l'*Histoire des Variations* et des *Avertissements aux protestants*.

Pourquoi ne les a-t-il pas lui-même publiés? Parce que jamais homme ne fut plus détaché de tout amour-propre d'auteur; et puis, parce qu'il a mieux aimé les remployer, les refondre ou les refaire dans ses *Elévations sur les Mystères* et ses *Méditations sur l'Evangile*. C'est ce que nous savons par le témoignage de l'abbé Le Dieu. Mais à ces deux ouvrages, il n'eut pas le temps de mettre la dernière main, et ce fut son neveu, l'abbé Bossuet, devenu évêque de Troyes, qui les publia : les *Elévations* en 1727 et les *Méditations sur l'Evangile* en 1731. On reprocherait volontiers à ce « petit neveu d'un grand homme » comme l'appelle Joseph de Maistre, la façon dont il exploita les papiers de son oncle; mais on n'en a pas le courage, en voyant de quelles pages la littérature française serait privée, s'il eût été, par malheur, un moins avide héritier. Peut-être Bossuet n'a-t-il rien écrit qui soit au-dessus des *Méditations*, mais je dirai sans hésiter qu'il n'a rien laissé qui ne soit au-dessous des *Elévations sur les Mystères*. Là sont comme enfouies quelques-unes de ses plus belles inspirations, où la sincérité, la naïveté même du chrétien le dispute à la profondeur du philosophe; là, on se demande à qui donc nous donnerons le nom de « penseur » si celui-là n'en est pas un qui a rendu intelligibles, claires et presque palpables les obscurités de la théologie catholique; et là enfin, on apprend de quoi la langue française est capable quand elle est maniée par un Bossuet. Il faut placer au même rang dans son œuvre, le *Traité du libre arbitre* et le *Traité de la concupiscence*, également posthumes, également publiés par l'évêque de Troyes, en un même volume qui parut en 1731.

Les écrits didactiques de Bossuet, j'entends ceux qu'il composa pour l'instruction du dauphin, forment une seconde classe ou catégorie dans son œuvre. Ce sont : le *Discours sur l'Histoire universelle*, qui parut en 1681 et dont Bossuet put corriger lui-même la troisième édition, celle de 1701; la *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte*, qui ne parut qu'en 1709, précédée de la *Lettre au pape Innocent XI sur l'Instruction du Dauphin;* enfin le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, qui ne parut qu'en 1722. Celui-ci s'était « égaré » parmi les papiers de Fénelon, à qui Bossuet l'avait prêté, pour l'instruction du duc de Bourgogne; on ne sait pas qui en donna la première édition, mais les bibliographes attribuèrent le livre à l'archevêque de Cambrai; et ce n'est enfin qu'en 1741 qu'il fut rendu à son auteur, avec des « corrections anatomiques » et aussi, par la même occasion, quelques « corrections de style ». Les grands grammairiens du XVIIIe siècle commençaient à trouver le style de Bossuet quelque peu incorrect.

Sauf cette remarque, et aussi celle-ci, que, sans affecter d'ignorer la philosophie de Descartes, cependant Bossuet, dans ce livre, s'en est bien moins inspiré que de celle de saint Thomas, il n'y a rien d'essentiel à dire de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*. C'est ce que l'on a exprimé d'une façon un peu vive et trop dédaigneuse, en disant que Bossuet « n'avait jamais eu d'autre philosophie que celle de ses vieux cahiers de Navarre »; et il est de fait au moins, qu'à Navarre, aux environs de 1645, on n'enseignait pas le cartésianisme. Le Traité de *la Connaissance de Dieu et de soi-même* se divise en cinq livres. Dans le premier, Bossuet étudie l'*Ame;* dans le second, le *Corps;* dans le troisième, l'*Union de l'Ame et du Corps*, ou, comme nous dirions, les *Rapports du Physique et du Moral;* dans le quatrième, *Dieu, Créateur de l'âme et du corps et Auteur de leur union;* enfin, dans le cinquième, il traite *De la Différence de l'Homme et de la Bête*. Ce dernier livre, avec le second, par la nature des préoccupations qu'il décèle, est aujourd'hui le plus curieux de tout l'ouvrage. Ni l'un ni l'autre toutefois ne sauraient suffire, comme on l'a voulu longtemps, à classer Bossuet parmi les « philosophes »; et la « philosophie » de Bossuet, — qui ne serait pas Bossuet s'il n'en avait une, — est ailleurs.

Le *Discours sur l'Histoire universelle* appelle des observations plus particulières. Car d'abord on le lit mal, quand des trois parties dont il est composé : *les Epoques*,

la Suite de la Religion, et *les Empires*, il semble que l'on néglige assez généralement la seconde, qui était cependant, pour Bossuet, de beaucoup la plus importante. Mais de plus, on se trompe de siècle, on se croit encore et toujours contemporain de Voltaire et du baron d'Holbach, lorsqu'on adresse au *Discours sur l'Histoire universelle* de certaines critiques dont il serait pourtant temps de se déshabituer. Je ne parle pas de ceux qui font un grief à Bossuet, dans un *Discours* qui s'arrête « à l'établissement du nouvel Empire, sous Charlemagne » de n'avoir rien dit de l'Amérique. Ils prouvent uniquement qu'avant de critiquer l'ouvrage, ils ont oublié d'en lire l'*Avant-Propos* jusqu'au bout. Alors, qu'est-ce qu'ils en ont lu? Mais on prétend que l'*Histoire universelle* ne l'est point; que d'ailleurs il n'est pas permis de subordonner, comme Bossuet, l'histoire d'Athènes ou celle de Rome à celle du peuple juif; et que ce n'est pas enfin la Providence, mais la Fortune ou la Nécessité qui gouvernent le monde. J'admets ce dernier point, mais à condition que l'on reconnaisse aussi qu'un évêque et même un chrétien ne le sauraient souscrire sans renoncer à leur foi. Sur un problème dont les éléments sont au delà de notre portée, ils ont une opinion, ou plutôt une croyance; nous en avons une autre; la leur est la meilleure pour eux comme la nôtre pour nous; et ni les uns ni les autres nous n'en sommes de plus grands philosophes. Quant à l'importance du peuple juif dans l'histoire du monde, l'un des progrès de l'érudition du XIX[e] siècle aura consisté précisément à la mettre en lumière, et sur ce second point Bossuet est aussi près de la vérité de l'histoire que Voltaire, avec ses plaisanteries d'un goût parfois douteux, en est au contraire éloigné. Contentons-nous ici de renvoyer le lecteur à l'*Histoire d'Israël* de M. Ernest Renan. Il y verra que le monde moderne est parfaitement inexplicable et incompréhensible sans l'opération du ferment israélite, et que la *Bible* a au moins dans l'histoire de l'humanité l'importance de l'*Iliade* et du *Corpus juris*. Mais, au contraire, dans une *Histoire* dite *universelle*, non seulement on peut se passer de l'Amérique et des Chinois, *numerus... et fruges consumere nati*, mais à la rigueur, si on le voulait, de l'Egypte et de Babylone, puisqu'elles n'arrivent à l'existence qu'en entrant dans l'orbite de la civilisation méditerranéenne. Et l'*Essai sur les mœurs* à lui seul en serait la preuve. Lorsque Voltaire a voulu comprendre dans le plan d'une histoire plus universelle que celle de « l'éloquent Bossuet », les Indiens et les Chinois, il n'en a trouvé qu'un moyen, ç'a été de ramasser un peu pêle-mêle tout ce qu'il en savait, pour en faire une demi-douzaine de chapitres préliminaires; — et il n'y est plus revenu. Si l'on ajoute qu'en 1760 il en savait d'ailleurs fort peu de choses, on trouvera Bossuet prudent, en 1681, de n'avoir pas voulu parler de ce qu'il ne connaissait pas. Et ainsi tous les arguments que l'on a dirigés contre l'*Histoire universelle* se réduiront à celui-ci : qu'il se pourrait qu'effectivement le titre en fût un peu plus large que le contenu.

Il suffira de placer sous les yeux du lecteur les principales divisions de la *Politique tirée de Propres paroles de l'Ecriture sainte*. L'ouvrage, auquel Bossuet n'a peut-être pas mis la dernière main, est complet en dix livres, qui sont : I. *Des Principes de la société parmi les hommes*. — II. *De l'Autorité, et que la royale héréditaire est la plus propre au Gouvernement*. — III. *De la Nature et des Propriétés de l'autorité royale*. — IV. *Suite du précédent, et que l'autorité royale est absolue*. — V. *Dernier Caractère de l'autorité royale :* c'est d'être soumise à la raison. — VI. *Des Devoirs des sujets envers le Prince*. — VII. *Des Devoirs particuliers de la Royauté;* ce sont d'abord les devoirs envers la Religion. — VIII. *Suite des Devoirs de la Royauté : de la Justice*. — IX. *Des Secours de la Royauté;* Bossuet entend par là, selon ses propres expressions, les Armes, les Richesses, les Finances, les Conseils. — X. *Suite des Secours de la Royauté*. Assurément, comme on le voit, par cette « table des matières », c'est ici le moins moderne des ouvrages de Bossuet, et, par delà le XVII[e] siècle, nous pouvons dire qu'il nous transporte en pleine théocratie. Toutefois, pour en juger équitablement, on n'oubliera pas d'abord de le comparer au *De cive* de Hobbes et aux *Traités Politique* et *Théologico-Politique* de Spinosa. On remarquera ensuite que Bossuet, faisant œuvre d'historien autant que de publiciste, y étudie la monarchie juive presque plus que celle de son temps, ce qui ne semblera d'ailleurs ni très opportun, ni très habile de la part du précepteur d'un futur roi de France. Et on se souviendra surtout que, toujours conforme à lui-même en ce point, son honnêteté naturelle, son bon sens et son humanité tempèrent, adoucissent, effacent presque à chaque ligne ce que la décision de sa parole donne à ses principes de tranché, d'excessif et d'absolu.

Je ne mentionne maintenant que pour mémoire quelques autres écrits composés par Bossuet pour l'instruction du fils de Louis XIV : une *Logique*, un *Abrégé de l'Histoire de France*, dans lequel cependant on trouve de curieux jugements sur quelques-uns de nos rois. Bossuet avait profondément étudié l'histoire, et, pour s'en convaincre, je conseille à ceux qui le pourront, — car les exemplaires en sont assez rares, — de parcourir le *Catalogue de la Bibliothèque de MM. Bossuet, évêques de Meaux et de Troyes*. La part du neveu, l'évêque de Troyes, y est représentée par des livres légers, tels que le *Roland Furieux* ou les *Contes de Boccace*. Il les avait sans doute achetés jadis à Rome, quand son oncle l'y croyait occupé tout entier des affaires du quiétisme. Mais, au nombre des livres de tout genre sur l'histoire, et rien qu'à la classification du *Catalogue*, qui est, — nous le savons par un document qu'on trouvera dans l'édition Lachat, — la classification même de Bossuet, quiconque a jamais su ce que c'est que se servir d'un livre, ne pourra s'y tromper. Pour n'être au-dessous ni de son métier de prédicateur, ni de ses fonctions de précepteur, Bossuet, évidemment, n'avait négligé aucune aide, aucun moyen de s'y égaler. Il allait trouver un nouvel emploi de sa science dans ceux de ses ouvrages qui forment la troisième et dernière catégorie de son œuvre : ce sont les ouvrages de controverse, que l'on peut à leur tour subdiviser en trois groupes.

Nous rangeons dans le premier les ouvrages contre les protestants, parmi lesquels nous avons déjà signalé : la *Réfutation du catéchisme de Paul Ferri* (1655); l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de Controverse* (1670), et le *Traité de la Communion sous les deux espèces*, qui ne parut qu'un peu plus tard, en 1682, mais qu'il faut dater de 1678. L'*Exposition de la doctrine catholique*, après avoir servi d'abord à préparer la conversion de Turenne, eut ce singulier succès que les protestants reprochèrent à Bossuet d'y avoir rendu la réunion des deux confessions trop facile, en atténuant la gravité des différences qui les séparaient (V. à ce sujet l'article Bossuet dans la *Relation de la cour de France*, d'Ezéchiel Spanheim). Quel que soit d'ailleurs l'intérêt de ces opuscules, ils viennent tous aujourd'hui pour nous se confondre et se résumer dans cette *Histoire des Variations des Eglises protestantes*, qui parut en 1688, et à laquelle il faut joindre la *Défense de l'Histoire des Variations*, contre Basnage, et les six *Avertissements aux Protestants* (1689-1691), en réponse aux attaques de Jurieu.

Les deux gros volumes in-4 de l'*Histoire des Variations des Eglises protestantes* ne sont que le développement de cette thèse essentielle : le signe visible de la vérité, c'est l'unité, comme la multiplicité est celui de l'erreur. Si donc nous pouvons prouver aux protestants que, depuis Luther et Mélanchthon, ils ont pour ainsi dire constamment varié dans la foi, il faudra qu'ils avouent qu'ils sont hors de la vérité. Mais inversement, ne confesseront-ils pas que nous la possédons, si, depuis les

temps apostoliques, nous leur montrons l'Eglise une, indivisible, et immuable dans la foi. On ne saurait malheureusement qu'indiquer en passant de quelle érudition exacte et étendue, de quelle souplesse, de quelle force, de quelle abondance, de quelle subtilité de dialectique Bossuet a fait preuve dans ces deux volumes, et combien de discussions, combien de narrations, combien de portraits il y a fait entrer qui sont autant de modèles de l'art d'écrire l'histoire. Mais nous ferons remarquer au moins combien la thèse, aujourd'hui si faible, était forte alors, et de nature à troubler les consciences protestantes. En effet, les réformés se flattaient, — et nous n'examinons pas s'ils avaient tort ou raison, — d'avoir ramené le christianisme à la pureté de son institution primitive, et, de toutes les accusations, s'ils en repoussaient une avec horreur, c'était celle où la logique de Bossuet les acculait : l'accusation de *Socinianisme*, de *Tolérantisme* et d'*Indifférentisme*.

Ils ne repoussaient pas avec moins d'horreur une autre accusation : c'était celle d'avoir triomphé par les armes, et c'est aussi celle qu'en leur nom Basnage prétendit réfuter. Bossuet lui répondit, en même temps qu'au ministre anglais Burnet, par la *Défense de l'Histoire des Variations*, où il maintint ses dires, en les appuyant de nouvelles preuves. Il avait raison, quoique d'ailleurs Basnage n'eut pas tort. Les Réformés pouvaient soutenir que leurs intentions étaient pures et qu'ils eussent mieux aimé, dans l'intérêt même de leur cause, avoir vaincu et s'être établis par la force de la persuasion. Mais c'est ce qui n'était pas plus possible à la Réforme qu'il ne le devait être, deux cent cinquante ou trois cents ans plus tard, à la Révolution; — et nous savons aujourd'hui qu'en pareil cas rien n'est plus oiseux que de rechercher qui a commencé.

La riposte de Jurieu à l'*Histoire des Variations* était plus habile, et si le ministre eût été un autre homme, plus accrédité dans son propre parti, elle pouvait être plus dangereuse. Il s'efforçait en effet de prouver que, bien loin d'avoir eu d'abord toute sa perfection, la doctrine catholique, pendant les trois premiers siècles, avait étrangement varié. Nous n'avons pas de peine aujourd'hui à l'en croire, et ce qu'il ne faisait encore que soupçonner, nous le savons. Malheureusement pour Jurieu, le talent, le génie et même le bon sens, qui devaient passer quelque trente ans plus tard du côté de la « philosophie », étaient alors du côté de la « foi »; et Bossuet triompha merveilleusement de son adversaire. Excité par la contradiction, animé de l'ardeur de vaincre, tout plein encore d'un sujet où Jurieu, s'il n'était pas neuf, avait le malheur de le paraître, Bossuet se surpassa lui-même dans ses *Avertissements aux Protestants*. Comme il ne semble pas qu'on les lise beaucoup de nos jours, il ne sera pas inutile de signaler, comme étant encore d'un intérêt actuel, le quatrième: *la Sainteté et la Concorde du Mariage violées ;* le cinquième : *le Fondement des Empires renversés par le ministre Jurieu*, qui contient par avance une réfutation des principes du *Contrat social;* et le sixième : l'*Antiquité éclaircie sur l'Immutabilité de l'Etre divin et sur l'Egalité des Trois Personnes Divines*. C'est celui qu'il faut lire si l'on veut savoir ce que c'est qu'une belle discussion de théologie, et aussi si l'on veut mesurer ce qu'ont fait de progrès, en deux cents ans, la critique, l'exégèse et l'histoire.

De même qu'elle avait été précédée de quelques escarmouches, la bataille de l'*Histoire des Variations* fut suivie de quelques combats d'arrière-garde. On en trouve la trace dans deux autres *Avertissements :* sur le *Prétendu accomplissement des Prophéties*, et sur le *Reproche d'idolâtrie fait à l'Eglise Romaine*. Bossuet n'a pas imprimé le second. On peut aussi rattacher à cette grande controverse l'*Explication de l'Apocalypse* (1689) et l'*Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise* (1700). Pour ne rien omettre d'essentiel, nous dirons plus loin quelques mots des opuscules qui se rapportent au *Projet de Réunion* tenté en 1691, interrompu en 1693, et repris en 1699, sous les auspices de la cour de Hanovre.

Moins importante, mais non pas moins fameuse, la controverse du quiétisme est représentée dans l'œuvre de Bossuet par de nombreux ouvrages. En voici les principaux : *Instruction sur les Etats d'Oraison; Relation sur le quiétisme ; Mystici in tuto*, etc., tous datés du fort de la querelle, c.-à-d. des années 1697 et 1698. Il y faut joindre une longue *Correspondance sur le Quiétisme*, dont on a tort, dans les éditions, de ne pas faire suivre ou précéder immédiatement les ouvrages que nous venons de citer. Sur les parties les plus importantes de cette *Correspondance* comme aussi bien sur la question du quiétisme, on pourra consulter, indépendamment des livres devenus classiques, le livre consciencieux de M. A. Griveau : *Etude sur la condamnation du Livre des Maximes des saints* (Paris, 1878).

Enfin, dans une dernière classe, nous rangerons quelques ouvrages relatifs au jansénisme, au gallicanisme, ou dirigés contre Richard Simon, ce savant prêtre de l'Oratoire, en qui l'on se plaît à reconnaître aujourd'hui, pour son *Histoire critique du Vieux Testament*, le fondateur de l'exégèse moderne. Mais, de lui donner ce titre, n'est-ce pas en faire tort à Spinosa, pour son *Traité Théologico-politique ?* et d'autre part, s'il en est vraiment digne, comment s'étonne-t-on ou s'indigne-t-on que Bossuet l'ait cru devoir combattre ? On reproche, en effet, à Bossuet, tout entier qu'il était, dit-on, tourné vers le passé, de n'avoir pas discerné les signes de la tempête qui allait s'élever contre le christianisme, et en même temps on lui fait un grief d'avoir abusé de son éloquence et de son autorité, contre ceux qui, comme Richard Simon, sans le savoir peut être, n'en travaillaient pas moins à préparer l'orage. Il semble qu'il faudrait choisir. Quoiqu'il en soit, Bossuet, qui s'était opposé de tout son pouvoir, en 1678, à la publication de l'*Histoire critique du Vieux Testament*, écrivit contre Richard Simon deux longues *Instructions pastorales* qui parurent : la première en 1702 et la seconde en 1703. Il travaillait d'ailleurs à une réponse plus ample et plus détaillée, quand il fut interrompu par la mort. La *Défense de la tradition et des Saints-Pères*, c.-à-d. de saint Augustin, que Richard Simon accusait le plus d'avoir innové dans la foi, notamment sur la matière de la grâce et de la prédestination, ne devait paraître pour la première fois qu'en 1753, moins un treizième livre, qui n'a vu le jour qu'en 1864, par les soins de M. F. Lachat.

Toutes ces questions se tiennent, on le voit, ou se commandent les unes les autres. En démontrant la conformité des opinions de saint Augustin avec celle des Pères qui l'avaient précédé dans l'Église, Bossuet continuait de répondre aux réformés non moins qu'aux nouveaux exégètes, à Basnage et à Jurieu autant qu'à Richard Simon. Quant à la question de la grâce et de la prédestination, sur laquelle il voulait plus particulièrement justifier Augustin, personne sans doute n'ignore que c'était la matière et le fond même du jansénisme. On s'est étonné à cette occasion que, pendant sa longue existence, Bossuet ne soit pas intervenu plus activement qu'il n'a fait dans les affaires du jansénisme. L'*Oraison funèbre de Nicolas Cornet*, qui est de 1663, une longue *Lettre à l'abbesse et aux religieuses de Port-Royal*, qui doit être de 1665, et que l'on a mêlée, elle aussi, tout à fait à tort, au reste de sa *Correspondance*, la *Lettre au P. Caffaro* et les *Maximes sur la comédie* — que je mets dans cette catégorie parce qu'elles n'ont fait que renouveler, en les rejetant au surplus dans l'oubli, les *Traités* de Nicole et du prince de Conti contre les comédiens et contre le théâtre, — enfin quelques indications éparses dans le *Journal* de l'abbé Le Dieu, voilà tout ce qui nous reste pour nous faire une idée des vrais sentiments de Bossuet, de son attitude, et de sa politique à l'égard du jansénisme; et il semble à

première vue que ce soit assez peu. Mais ce peu même nous indique déjà suffisamment qu'à tout le moins il n'était pas hostile. Et, en réalité, si, du moment que Rome avait parlé, Bossuet, quelles que fussent ses relations personnelles avec Port-Royal, ne pouvait prendre ouvertement parti pour « la secte », il n'est douteux en aucune façon qu'il en approuvât presque de tous points la morale, et qu'au fond du cœur, tout au fond, si l'on veut, il ne s'entendît mieux avec l'auteur des *Provinciales* qu'avec celui des *Maximes des Saints*. C'est pour cette raison qu'il a laissé à d'autres, Bourdaloue par exemple, et surtout Fénelon, le soin de mener contre le jansénisme une guerre à laquelle il ne voulait ni ne pouvait s'opposer, mais dont il est permis de croire que l'issue ne devait pas répondre à ses secrets désirs. Trop respectueux des décisions du Saint-Siège en matière de dogme pour ne pas les faire lui-même respecter, Bossuet a eu l'âme vraiment et profondément janséniste ; — si c'est du moins l'avoir que d'exiger du monde qu'il se plie à la morale, et non pas de la morale qu'elle s'accommode et se proportionne au monde.

Il était difficile d'ailleurs au XVII[e] siècle, de ne pas incliner vers le jansénisme, quand on était gallican ; et, à la vérité, Bossuet n'a pas poussé le gallicanisme jusqu'à l'hérésie, mais il était gallican, il l'était déjà dans ses thèses de Sorbonne, il l'est dans le *Sermon sur l'unité de l'Eglise*, et il l'est enfin dans la *Defensio cleri Gallicani*, cet autre ouvrage inachevé qui ne parut pour la première fois qu'en 1745. Les ultramontains ont prétendu que si l'auteur n'avait pas lui-même donné cette apologie des travaux et des actes de l'Assemblée de 1682, si même il n'y a pas mis la dernière main, c'est qu'embarrassé dans « les toiles d'araignée » où il s'était imprudemment jeté, la conviction, le courage et les forces lui firent défaut avant qu'il eût touché le terme de la tâche. Mais, pour nous faire accepter cette interprétation, ils oublient qu'il faudrait singulièrement l'étendre. Bossuet n'a publié non plus ni sa *Politique tirée de l'Ecriture Sainte*, ni ses *Elévations sur les Mystères*, ni ses *Méditations sur l'Evangile*, ni sa *Défense de la Tradition et des saints Pères :* insinuera-t-on cependant qu'il eût cessé de partager lui-même les idées qu'en d'autres temps il y avait soutenues, et que nous ayons tort, nous, aujourd'hui, de les lui imputer ? C'est ainsi que, s'il n'a pas lui-même fait imprimer la *Défense du clergé de France*, nous n'en pouvons accuser que la fortune et les circonstances ; mais vingt raisons pour une, au besoin, nous autorisent à croire que sur ce point de l'indépendance relative et de l'autonomie de l'Eglise gallicane, Bossuet pensait toujours en 1704 comme jadis en 1682 et comme en 1648.

On ne pourrait pas allonger indéfiniment cette énumération des ouvrages de Bossuet, et pourtant bien des titres y manquent encore, ainsi tous ceux des nombreux écrits qu'il a composés, en latin, sur le *Livre des Psaumes*, le *Livre des Proverbes*, le *Cantique des Cantiques*, etc., ou pour les fidèles du diocèse de Meaux : *Catéchisme du diocèse de Meaux; Méditations pour le temps du Jubilé*. Rappelons seulement ses vers, qui ne sont pas bons, mais qui, publiés il y a quelques années comme inédits, quand ils figuraient dans les éditions depuis un quart de siècle au moins, donnèrent lieu à une étonnante discussion d'authenticité. Comme ils sont imités, presque traduits du *Cantique des Cantiques*, des hommes ingénieux s'avisèrent qu'on avait découvert là des « vers d'amour » de Bossuet : il ne leur restait plus qu'à rechercher l'Elvire ou la Béatrice qui les avait inspirés !

Les conditions mêmes, toutes particulières, dans lesquelles, ainsi qu'on le voit, cette œuvre prodigieuse a été composée, achèvent d'en préciser un dernier caractère, qui est en même temps un caractère du génie de Bossuet : c'en est le parfait naturel. Bossuet, nous le disions et nous l'avons montré, n'a jamais écrit pour écrire. Il n'avait point songé à publier son *Oraison funèbre d'Anne d'Autriche*. Pour qu'il fît imprimer son *Oraison funèbre d'Henriette de France*, il fallut les instances et presque les prières de Madame, duchesse d'Orléans. Sans elle, sans la déférence de Bossuet aux désirs d'une princesse « qui connaissait si bien les ouvrages de l'esprit que l'on croyait avoir atteint la perfection quand on avait su lui plaire », l'*Oraison funèbre* de la reine sa mère serait allée rejoindre dans l'oubli celle de la mère de Louis XIV. C'est ici le secret de la simplicité qui s'allie chez lui sans efforts aux inspirations coutumières de la plus haute éloquence. Nul, assurément, en français, n'a dit de plus grandes choses, et nul cependant, en les disant, n'a paru moins sentir, n'a moins senti peut-être lui-même qu'il les disait. Uniquement soucieux de traduire sa pensée, vous croiriez qu'à mesure qu'il l'exprime, il l'invente, et les mots, dans son style, semblent contemporains de l'idée ou du sentiment. Il n'y a rien de plus rare au monde. Chez de très grands écrivains, des écrivains de race, avec un peu d'attention, on peut ressaisir le travail latent et constant du style ; on les surprend en quelque sorte à l'œuvre, essayant, choisissant, raturant, corrigeant, surchargeant ; on aperçoit enfin, on reconnaît le labeur de la lime, et quelquefois même l'endroit de la soudure : tels, en vers, Racine et Boileau ; tels, en prose, La Bruyère et La Rochefoucauld ; tels, au siècle suivant, Montesquieu, Buffon, Rousseau. Rien de pareil chez Bossuet ; et, plus orateur peut-être en ceci qu'en tout le reste, jusque dans ceux de ses écrits dont il n'y a pas un mot qui n'ait son importance, et que conséquemment il n'ait dû calculer, il semble encore qu'il improvise. Voltaire seul, sous ce rapport, lui serait comparable, dans cette merveilleuse improvisation de soixante ans qui est sa *Correspondance*, si le désir de plaire ne s'y mêlait trop visiblement, non pas certes pour en corrompre, mais pour en altérer au moins le naturel. Bossuet, lui, quand il écrit, ne pense jamais à lui-même, encore bien moins au public des « connaisseurs » et des « gens de goût » ; il pense à son sujet, qu'il n'essaie seulement pas de mettre dans « son plus beau jour », mais dans son jour le plus vrai ; et, pour exprimer enfin ce contraste en deux mots, le plus grand de nos écrivains en est surtout le moins homme de lettres.

III. Le Rôle de Bossuet. — Il ne nous reste plus maintenant, connaissant l'œuvre et l'homme, qu'à tâcher de caractériser un rôle dont véritablement on n'a pas dit grand'chose quand on s'est contenté de dire, comme ceux qui l'admirent le plus, qu'il fut d'un « Père de l'Eglise », ou, avec ceux qui l'aiment moins, que Bossuet, après tout, ne fut qu'un « conseiller d'Etat ». Car, il y a beaucoup de « conseillers d'Etat » qui ne donnent pas tous les mêmes conseils ; et il y a beaucoup de « Pères de l'Eglise », qui ne se ressemblent pas tous entre eux. En s'excusant d'être moins élogieux que Massillon, et surtout moins spirituel que Sainte-Beuve ou que Charles de Rémusat, — qui devait s'y connaître, pourtant, en « conseillers d'Etat », — on peut se proposer d'être plus précis et plus vrai.

En dépit des apparences, et notamment du caractère autoritaire, despotique, et quelquefois même violent, de son éloquence, le rôle de Bossuet au XVII[e] siècle a été essentiellement un rôle de conciliation. Génie ami de la règle, de l'ordre et de l'unité, ce qu'il se proposa, ce fut, dès ses débuts à Metz, et pour autant qu'il serait en lui, de terminer les divisions des esprits, et de rétablir dans les intelligences l'unité, l'ordre et la règle. Ce qui peut servir à prouver la vérité de ce point de vue, c'est qu'aussitôt que l'on s'y place, tout aussitôt son œuvre et sa vie s'éclairent d'une lumière nouvelle. Ses vivacités ou ses intempérances de langage, — qui d'ailleurs ne sont point comparables à celles de ses adversaires : Jurieu, dont la plume est naturellement outrageante, ou même Fénelon, dont les ironies

polics et perfides sont souvent si piquantes, pour ne pas dire insultantes, — ses vivacités deviennent, comme les invectives passionnées de Pascal, un témoignage authentique de la sincérité, de l'ardeur, de l'entraînement de ses convictions. En même temps, celles de ses faiblesses et de ses hésitations qui déjà s'expliquaient par une certaine douceur de caractère, par une crainte et un chagrin excessifs de déplaire, s'expliquent encore mieux par la nécessité politique de donner pour obtenir, et de concéder pour qu'on lui cède. Car un évêque n'est pas un moine, et, ne vivant pas dans le cloître, il ne vit pas dans l'absolu. Si son rôle n'est pas de rien abandonner d'essentiel, il est de transiger sur tout ce qui n'est qu'accessoire, et d'équilibrer, si l'on peut ainsi dire, ses exigences par ses concessions... Mais, du même point de vue, c'est surtout l'œuvre de Bossuet dont on saisit alors le lien, dont on voit toutes les parties concourir vers un seul et même but, et l'unité enfin s'opérer sous nos yeux.

Le rêve ou la chimère de Bossuet, pendant soixante ans, ç'a été de réconcilier les protestants avec les catholiques, et, dans l'Europe du XVIIe siècle, de détruire l'œuvre déjà presque séculaire de Luther et de Calvin. Il y songe dès l'époque de Metz, et dès cette époque aussi, nous l'avons vu, il prépare son *Histoire des variations :* « En vain, — dit-il dans un *Sermon de vêture*, que l'on croit pouvoir dater de 1653, — en vain nos adversaires se glorifient-ils en toutes rencontres de la science des Ecritures, qu'ils n'ont jamais bien étudiées selon la méthode des Pères... Nous enseignons, disaient-ils (les Pères) ce que nous ont appris nos prédécesseurs ; et nos prédécesseurs l'ont reçu des hommes apostoliques, et ceux-là des apôtres, et les apôtres de Jésus-Christ, et Jésus-Christ de son Père. C'est à peu près ce que veulent dire ces mots du grand Tertullien : *Ecclesia ab apostolis, apostoli a Christo, Christus a Deo tradidit* ». Voilà le point fixe autour duquel sa polémique évoluera tout entière, celui qu'il n'abandonnera point, le droit imprescriptible et inaliénable de l'Eglise et de la tradition. Mais si les protestants en conviennent avec lui, ou seulement s'ils le lui passent, il se fait fort après cela de leur rendre, à son tour, la réconciliation facile. « L'exposition de notre doctrine produira deux bons effets, dit-il, au début de son *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique :* le premier, c'est que *plusieurs disputes s'évanouiront tout à fait*, parce qu'on reconnaîtra qu'elles sont fondées sur de fausses explications de notre croyance ; le second, que les disputes qui resteront *ne paraîtront pas*, selon les principes des prétendus réformés, *si capitales* qu'ils ont voulu le faire croire, et que, selon ces mêmes principes, elles n'ont rien qui blesse les fondements de la foi. » Ce début est habile, mais plus sincère et non moins conciliant qu'habile ; et dix ans plus tard, dans le *Traité de la communion sous les deux espèces*, il semble qu'il soit prêt à faire un pas décisif. « La question des deux espèces, quoi qu'en disent messieurs de la religion prétendue réformée, *n'a qu'une difficulté apparente,* qui peut être résolue par une pratique constante et perpétuelle de l'Eglise, *et par des principes dont les prétendus réformés demeurent d'accord.* » Mêmes sentiments encore dans l'*Histoire des variations*.

Si l'on s'y trompe en France, on ne s'y méprend point en Allemagne, puisque deux ou trois ans plus tard, en 1691, c'est à lui que l'on s'adresse pour discuter ce projet de réunion, auquel, sous les auspices de Jean-Frédéric de Brunswick-Hanovre et de l'abbesse de Maubuisson, princesse palatine, Leibniz va travailler de concert avec lui. C'est Molanus, abbé de Lokhum, qui dresse, article par article, un long *Mémoire* des points controversés entre les deux Eglises. J'y relève l'article suivant : « Art. XXV. Une partie de l'Eglise catholique approuve la Conception immaculée de la sainte Vierge, et l'autre l'improuve. Toute l'Eglise protestante la rejette. Il faut donc prier l'Eglise catholique d'entrer dans ce dernier sentiment, pour le bien de la paix. » Et voici la réponse de Bossuet : *Nulla quæstio. Non pars Ecclesiæ, sed tota Ecclesia Romana immaculatam Beatæ Virginis conceptionem pro re indifferenti habet, neque ad fidem pertinente, quod sufficit.* En plein XIXe siècle, les difficultés de croire étant sans doute devenues moindres, l'Eglise romaine a fait un nouveau dogme de cette « chose indifférente ». Si l'on ajoute que Bossuet y croyait pour sa part, et qu'il ne l'a point caché dans les quelques sermons qui nous restent *Pour la fête de la conception de la Vierge*, on appréciera par ce seul trait l'esprit de conciliation et de paix qu'il apporta dans la négociation, et auquel il faut bien dire que ne répondirent pas toujours les dispositions contentieuses de Leibniz. Mais ce que l'on trouvera qu'il importe surtout de remarquer, c'est que la négociation, interrompue en 1693, n'ayant été reprise qu'en 1699, Bossuet continua de s'y montrer le même, de telle sorte que, finissant sa vie publique ainsi qu'il l'avait commencée, la « Réunion », comme on l'appelait alors, après avoir eu ses premières pensées, et guidé, de Metz jusqu'à Meaux, sa conduite intellectuelle entière, devait être jusqu'au dernier moment sa principale préoccupation.

Il est facile, en effet, de faire voir comment toutes ses intentions se ramènent, par des détours et de secrets chemins, que peut-être lui-même n'a pas toujours connus, à cette idée directrice. Si par exemple il est gallican, et, dans l'Assemblée de 1682, s'il a cru devoir prendre le rôle que l'on a vu, c'est sans doute, nous l'avons dit, qu'il descendait de l'une de ces familles où le gallicanisme était devenu comme une seconde nature, mais c'est aussi, et surtout, qu'il savait bien qu'il n'y avait pas de plus grand obstacle à la « Réunion » que les prétentions du Saint-Siège au gouvernement du temporel des Etats. En abaissant devant la papauté l'indépendance des Eglises nationales, Bossuet savait que, si l'on pouvait avoir quelques espérances du côté de l'Allemagne ou de l'Angleterre, on se les enlèverait soi-même, puisque, si les princes avaient favorisé la Réforme, ce n'avait pas moins été pour devenir chez eux les seuls maîtres des consciences que pour faire triompher les idées de Luther et de Calvin sur l'inutilité des œuvres et la justification par la foi. « Il me semble, dit Bossuet lui-même, dans une lettre datée du 1er déc. 1681, qu'il n'y a rien de plus odieux que les opinions des ultramontains, *ni qui puisse apporter un plus grand obstacle à la conversion des rois hérétiques ou infidèles.* Quelle puissance souveraine voudrait se donner un maître qui lui pût par un décret ôter son royaume ? » Et un an plus tard, dans une lettre datée du 28 oct. 1682 : « J'oubliais l'un des articles principaux, qui est celui de l'indépendance de la temporalité des rois. *Il ne faut plus que condamner cet article pour achever de tout perdre...* Cependant je vois par votre lettre que c'est sur quoi Rome s'émeut le plus. » Indubitablement, tel que nous le connaissons, si Bossuet n'avait pas considéré que les prétentions de la cour de Rome étaient de nature à compromettre la « Réunion » des deux Eglises, il eût hésité davantage à souscrire la *Déclaration du clergé en France*, vu la connaissance qu'il avait de la Cour de Rome et du caractère du pontife. Son attitude dans l'affaire du gallicanisme est donc bien une conséquence de celle qu'il avait prise dans, ou entre les divisions du protestantisme et du catholicisme. Tout ce qui n'était pas essentiellement de la foi, sans l'abandonner pour sa part, il était prêt à le concéder, s'il le fallait, et parmi ces concessions, comme il n'en voyait pas de plus naturelle, il n'en voyait pas non plus de plus urgente que celle qui touchait, selon ses propres termes, à l'indépendance de la temporalité des rois.

Même observation en ce qui regarde la grande affaire du quiétisme. Je dis : la grande affaire, quoique l'on ait essayé d'en réduire l'importance, et parce que ce n'est pas seulement deux grands hommes qu'elle a mis aux

prises, mais, en France même, deux politiques adverses, et, hors de France, deux conceptions presque irréconciliables du christianisme et de la religion. En effet, dans cette mémorable dispute, si Bossuet et Fénelon devaient mettre une persistance et une âpreté qui étonnent d'abord, c'est qu'au fond, et le débat à peine engagé, ils s'aperçurent brusquement qu'ils ne s'étaient jusqu'alors entendus sur aucune des grandes questions qui divisaient le catholicisme ou la chrétienté : ni sur le quiétisme, ni sur le jansénisme, encore moins sur le gallicanisme ou la manière d'en user avec le protestantisme. A ce dernier, notamment, Fénelon demandait qu'on fît sentir toute la force du bras séculier. Nous ne saurions ici raconter ou seulement résumer la querelle. Il suffira de faire observer que, sous le beau nom « d'amour pur et désintéressé », Fénelon, en détachant la piété de la considération du salut — qu'avec son esprit de chimère il flétrissait du nom d'intérêt bassement personnel, — renouvelait dans la religion tous les raffinements et toutes les subtilités du pire mysticisme. C'est à quoi répugnaient le bon sens et la ferme raison de Bossuet : ami de l'unité, il l'était aussi de la simplicité, et il craignait qu'à force de raffiner sur la piété on ne réussît enfin qu'à la corrompre. Mais il redoutait presque également qu'en la compliquant de finesses ou de subtilités nouvelles, et, pour ainsi dire, en aristocratisant la morale, on ne lui enlevât à lui-même le terrain sur lequel il se flattait de pouvoir toujours traiter avec les protestants. Divisées de sentiment sur le dogme ou sur la matière de la discipline, sur l'utilité des œuvres ou sur le culte des images, sur la canonicité des livres saints ou sur le titre des évêques, les deux Eglises tombaient d'accord au moins de l'évidence des mêmes vérités morales, et de la même absolue notion du devoir chrétien. Voulait-on donc ajouter une occasion de discorde à tant d'autres? et, pour achever de creuser la séparation, voulait-on rompre l'unique lien peut-être qui rappelât encore aux protestants et aux catholiques le souvenir de leur commune origine? Fénelon n'en était pas tellement éloigné, lui qui dans son joli *Sermon pour l'Epiphanie*, compensait si aisément, et d'un air si détaché, les pertes du catholicisme au XVIe siècle par ses conquêtes aux Indes occidentales. Une moitié de l'Europe s'était séparée du Saint-Siège; mais quelques milliers d'Aztèques et d'Incas, s'il y en avait encore, s'y étaient réunis!

Ce qui nous permet d'interpréter ainsi les vrais sentiments de Bossuet, c'est de le voir constamment résister aux moindres innovations ou exagérations dans la foi. Il admet toute la Tradition, mais rien que la Tradition, et il semble qu'à ses yeux le danger soit essentiellement le même d'y vouloir ajouter que d'en avoir retranché quelque chose. Evidemment, sans avoir discerné peut-être la fortune future et prochaine de ce principe de libre examen dont la Réforme elle-même ne se doutait pas alors qu'il fût le sien, puisque, comme nous l'avons dit, il n'y avait pas d'accusation qu'elle repoussât plus énergiquement que celle de *Socinianisme*, ce que Bossuet a très nettement vu, c'est que, la *Raison* devenant de jour en jour l'ennemie plus incompatible et plus déclarée de la *Foi*, la sagesse et la prudence exigeaient que l'on ne multipliât pas gratuitement les difficultés de croire. C'était assez de tant d'abîmes où la raison se perd, sans qu'on lui proposât de nouveaux motifs de se révolter ; et tout croyant qu'il fût lui-même, il savait bien que de passer le but, c'est une manière de le manquer.

Aussi, cet accord de la Raison et de la Foi que le XVIIe siècle a un moment espéré possible, nul n'y a-t-il travaillé plus constamment que Bossuet, et nul n'a-t-il moins souffert que de part ou d'autre on le compromît, soit en abaissant le dogme devant l'orgueil de la raison humaine, soit, au contraire, en le surchargeant d'inutilités aussi puériles que superflues ou funestes. Celui qui poursuivit, avec une vivacité que ne lui ont point pardonnée quelques-uns de ses historiens, la condamnation de Marie d'Agreda, cette béate espagnole, dont le livre, deux fois condamné, par la Sorbonne et par l'Inquisition : *la Mystique Cité de Dieu*, ne s'en vend pas moins couramment aujourd'hui dans nos librairies pieuses, celui-là, pas plus qu'il n'eût approuvé les scènes indécentes du cimetière Saint-Médard, n'eût sans doute accepté les miracles de Lourdes ou de Lorette, et non pas même seulement, sur les visions d'une Marie Alacoque, la dévotion superstitieuse du Cœur sanglant et sacré de Jésus! Les siècles apostoliques avaient jadis posé les bornes de la foi, et les Pères, dans leurs Conciles, interprétant l'enseignement des Apôtres, avaient déterminé ce qu'il faut croire, ce qu'on peut ne pas croire, ce qu'il ne faut pas croire : il n'appartenait à personne depuis eux, ni au Pape, ni au Concile, pour quelque raison que ce fût, d'y ajouter un article, d'en retrancher un *iota*. Eh ! que serait autrement devenu l'argument que Bossuet ne cessait, en mille manières, de retourner contre les protestants, celui de l'immutabilité de la Tradition, s'il n'eût valu, pour ainsi dire, que pour les siècles antérieurs ? Il fallait être juste ; mais, quand sa modération naturelle ne l'aurait pas incliné d'elle-même vers cette conclusion, toute la polémique de Bossuet contre le protestantisme croulait si l'on souffrait une seule addition à la foi; de son *Histoire des Variations*, de ses *Avertissements aux Protestants*, il ne subsistait pas pierre sur pierre ; et le catholicisme, en les imitant, autorisait enfin les nouveautés que Luther et Calvin avaient introduites dans le dogme.

Nous dirons peu de chose de ses dernières années. C'est de peur d'être obligé d'en trop dire, si nous voulions user du précieux document que l'abbé Le Dieu nous a laissé dans le *Journal* où nous nous sommes plusieurs fois référé. Ce n'était pas un homme d'esprit, ni de beaucoup de sens que l'abbé Le Dieu; à peine était-ce un serviteur fidèle et un observateur seulement bienveillant : Bossuet, nous l'avons dit, ne se connaissait guère en hommes. D'ailleurs chez « son prélat », qu'il eût aimé conduire, l'abbé Le Dieu jalousait l'influence qu'exerçaient sur leur oncle les neveux de Bossuet : Louis Bossuet, maître des requêtes, et l'abbé Bossuet, celui qui fut depuis évêque de Troyes. Malgré tout cela, son *Journal* n'en est pas moins intéressant, et il contient sur Bossuet plus de « particularités » peut-être que nous n'en avons sur aucun autre de nos grands écrivains.

On a prétendu qu'elles n'étaient pas toutes à son honneur, et, répétant une fois de plus qu'il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre, on a querellé plus ou moins aigrement Bossuet d'avoir mal tenu sa maison, par exemple ; d'avoir poussé dans l'Eglise un neveu qui n'en était pas digne; ou même encore, le 5 avr. 1703, quand on lui apprit qu'il avait la pierre, et qu'il faudrait sans doute le tailler, d'en avoir éprouvé d'abord quelque émotion. « A peine ce mot avait-il été prononcé, dit un de ses derniers biographes, que la tête de Bossuet, *cette tête si forte et si vigoureuse*, en fut tout à coup troublée. » Je laisse au lecteur à juger ce que vaut cette insinuation, et s'il est bien étonnant qu'un vieillard de soixante-seize ans n'accueille pas en souriant une semblable nouvelle. Les deux autres reproches paraissent plus fondés. Nous savons par Bossuet lui-même, dans une lettre au maréchal de Bellefonds, qu'il n'eût pas pu travailler, disait-il, «s'il eût été à l'étroit dans son domestique »; et quoique son train de maison fût modeste, les cinquante ou soixante mille livres de revenu dont il jouissait ne suffisaient pas à le défrayer. Mais ce qu'il y a de plus attristant, c'est de le voir, vieux et malade, se traîner à Versailles pour y solliciter la nomination de son neveu comme coadjuteur de Meaux, ne pas vouloir sentir qu'il importune le roi, Mme de Maintenon, les courtisans eux-mêmes, — dont Le Dieu n'oublie pas de noter qu'il est devenu « l'entretien », c.-à-d. la fable, — et remuer enfin pour un triste neveu tous les ressorts qu'en aucun temps de sa vie il n'eût consenti à

faire jouer pour lui-même. Faiblesse de vieillard ! Etrange complaisance pour un héritier trop chéri ! dont je voudrais seulement qu'en faisant le reproche à Bossuet, on le fît à Louis XIV aussi, qui, s'il ne pouvait faire au grand évêque cette suprême faveur, pouvait du moins le lui dire, et ainsi le sauver de l'humiliation de donner tant de gloire en spectacle ou en dérision à sa cour.

Cependant il s'affaiblissait : les médecins, après avoir songé d'abord à le tailler, y avaient renoncé, et lui-même, depuis le commencement de l'année 1703, se pré-



Bossuet, d'après le buste en marbre de Coysevox (Musée du Louvre).

parait à la mort. Elle faillit l'emporter dans la nuit du 24 au 25 août de cette année-là même. Il dicta son testament, et, quelques jours plus tard, après une amélioration passagère, son état s'étant aggravé tout à coup, il reçut les derniers sacrements. Puis il se rétablit, et si bien, que, durant l'hiver de 1703-1704, il put reprendre ses travaux et même s'en proposer d'aussi considérables que de continuer son *Discours sur l'Histoire universelle*. Il voulait mettre aussi la dernière main à son grand ouvrage contre Richard Simon : *Défense de la Tradition et des Saints Pères*. Au mois de février, il corrigeait encore ses *Elévations sur les Mystères* et ses *Méditations sur l'Evangile*. Mais ce n'était qu'un répit trompeur, — celui que la nature nous donne afin, sans doute, qu'il soit toujours vrai que la mort nous surprendra comme un voleur. En réalité, si le patient ne s'en apercevait point lui-même, les forces diminuaient tous les jours, et, dès le commencement du mois de mars 1704, il devint évident que la catastrophe approchait. Quoique ce fût le temps du carême, sa nièce, Mme Bossuet, la petite femme du maître des requêtes, n'en continuait pas moins de courir les bals, ou même de donner à souper dans la maison de son oncle. Il rendit enfin le dernier soupir, après un long mois de souffrances, le 12 avr. 1704, à quatre heures du matin ; non loin de là, les deux Bossuet, et l'abbé Le Dieu lui-même, — qui le raconte, — sommeillaient tranquillement.

Selon le désir qu'il avait exprimé dans son *Testament*, il fut enterré dans sa cathédrale de Meaux, solennellement, le 17 avril. Quelques mois plus tard, le 24 juil., en présence d'une nombreuse assistance, son *Oraison funèbre* fut prononcée par le Père de la Rue, dont la réputation de prédicateur égalait alors celle de Massillon. L'abbé Bossuet hérita de la fortune de son oncle et du plus considérable de ses bénéfices, l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais ; la charge de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne fut donnée à l'évêque de Senlis ; celle de conseiller d'Etat à l'archevêque de Sens ; et enfin le siège de Meaux à l'évêque de Toul, depuis cardinal de Bissy. A l'Académie française, dont il faisait partie depuis 1671, Bossuet fut remplacé par l'abbé de Polignac.

F. Brunetière.

Bibl. : 1° Manuscrits. — Parmi nos grands écrivains, Bossuet, en raison de diverses circonstances qu'il serait trop long de préciser, est peut-être celui dont il nous est parvenu le plus de manuscrits authentiques. Du côté de Metz ou de Meaux, dans quelque couvent, tout porte à croire que l'on en pourrait, en cherchant bien, découvrir ou retrouver quelques-uns encore, ceux des *Sermons de vêture*, par exemple, dont je ne crois pas qu'un seul soit arrivé manuscrit jusqu'à nous. Ceux que nous connaissons appartiennent, les uns, — c'est le très petit nombre, — à la bibliothèque du grand séminaire de Meaux, et les autres à la Bibliothèque nationale. Manuscrits autographes, éditions annotées de la main de Bossuet, copies revisées ou certifiées, ils y forment 33 volumes, catalogués aujourd'hui sous les numéros 12,811-12,844. Il y faut ajouter les numéros 12,450 et nouv. 274, comme contenant des *Documents relatifs aux papiers de Bossuet*. Les *Sermons* remplissent les volumes 12,821-12,825. On trouvera l'indication détaillée du contenu des autres volumes dans l'*Inventaire général et méthodique des mss. français de la Bibliothèque nationale*, t. I, *Théologie*, publié par M. Léopold Delisle ; Paris, 1876. Les listes données par M. l'abbé Guettée, dans son édition du *Journal de l'abbé Le Dieu*, et par M. l'abbé Réaume, dans son *Histoire de Bossuet*, sont beaucoup moins complètes, et d'autre part le numérotage des manuscrits a changé depuis qu'ils les ont publiées.

2° Editions. — Autant que nous l'avons pu, nous avons indiqué la date de la première édition de chacun des grands ouvrages de Bossuet. Quant aux éditions des *Œuvres*, on en peut citer cinq ou six principales, que voici : A. *Edition de Venise*, 1736-1757, 10 vol. in-4, Jean-Baptiste Albrizzi. Ne l'ayant jamais vue, nous n'en pouvons donc rien dire. — B. *Edition Pérau et Leroy*, 1743-1753, 20 vol. in-4, dont 12 pour les *Œuvres*, 5 pour la *Défense de la Déclaration du clergé de France*, et 3 pour les *Œuvres posthumes*. — C. *Edition des Bénédictins* ou de *Dom Déforis*, comme on l'appelle plus ordinairement, 1772-1778, 21 vol. in-4. C'est la première qui contienne les *Sermons* et les *Lettres* ; elle peut servir à compléter la précédente ; le tome VII est double. — D. *Edition de Versailles*, 1815 et années suivantes, dirigée par l'abbé Caron, 43 vol. in-8. C'est la plus belle de toutes. — E. *Edition Lachat*, 31 vol. in-8. Celle-ci est la plus complète, et les *Sermons* en particulier y ont été soumis à une revision qui laisse à désirer, mais qui n'a pas moins permis à M. Lachat d'en donner un texte assez différent de celui de ses prédécesseurs. — Il est inutile de mentionner plusieurs autres éditions qui ne sont que la reproduction de l'une des précédentes.

3° Biographie. — A. *Vie de Bossuet*, par Lévesque de Burigny, 1761. — B. *Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, 1814, 4 vol., la plus franchement gallicane de toutes. — C. *Etudes sur la vie de Bossuet*, par M. A. Floquet, 1855-1864, 4 vol. ; pleines de faits peu connus ou inédits. — D. *Mémoires et Journal de l'abbé Le Dieu*, publiés par l'abbé Guettée, 1856, 4 vol. — E. *Histoire de J.-B. Bossuet*, par M. Réaume, 1869, 3 vol., écrite pour être jointe à l'édition Lachat, et, parmi beaucoup d'éloges, assez défavorable à Bossuet.

Nous terminons ici cette liste, qu'il faudrait allonger à l'infini si l'on y joignait l'énumération de tout ce qui s'est écrit, depuis deux cents ans, non seulement d'articles, mais de livres sur Bossuet. Il existe deux beaux portraits gravés de Bossuet, tous les deux d'après Rigaud, l'un par Edelinck, à mi-corps, qui se joint ordinairement à l'édition originale de la *Politique*, et l'autre, en pied, par Pierre Drevet. Celui-ci, qui reproduit le portrait du Louvre, est un des chefs-d'œuvre de la gravure française.

BOSSUET (l'abbé Jacques-Bénigne), né à Dijon le 7 mars 1664, mort à Paris le 12 juil. 1743, neveu du précédent. Abbé de Saint-Lucien de Beauvais ; évêque de Troyes (1716). Il était fort aimé de son oncle ; mais, intrigant fieffé, il ne craignit pas de solliciter en sa faveur sa démission de l'évêché de Meaux, et se conduisit peu convenablement pendant les derniers moments de Bossuet. C'est à lui que furent remis en 1704 tous les papiers de

l'illustre prélat. Il en publia quelques-uns (V. ci-dessus), mais en perdit aussi un certain nombre. Il a écrit : *Mandement relatif à l'office de S. Grégoire VII* (1729, in-4) ; *Missale sanctæ ecclesiæ Trecensis* (1736, in-4). Sa correspondance a été insérée dans certaines éditions des œuvres de Bossuet. R. S.

BIBL. : LEDIEU, *Mémoires;* Paris, 1856, 4 vol. in-8. — GANDAR, *Bossuet orateur;* Paris, 1888, in-12, 4e éd. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. XII et XIII.

BOSSUET (François-Antoine), peintre belge contemporain, né à Ypres (Flandre occidentale) en 1798. Cet artiste s'est créé une renommée européenne par ses vues de monuments, de ruines, d'intérieurs d'églises, traitées avec une remarquable entente de la perspective et un coloris puissant. Parmi ses principales œuvres, on remarque : *les Tours romaines à Grenade* (acquis par l'empereur Napoléon III); *Vue de la Cathédrale de Séville le jour de la procession des deux patronnes* (mus. de l'Etat, à Bruxelles) ; *Porte mauresque, sur la route de Ronda, Espagne* (ces trois tableaux ont figuré à l'Expos. univ. de Paris, 1855) ; *Ruines d'un pont mauresque à Grenade* (mus. de Liège) ; *la Cour de Saint-Amand, à Rouen* (mus. de l'Etat, à Bruxelles) ; *Ruines d'un théâtre romain, près de Fez* (galerie du roi des Belges) ; *la Cour des Lions, à l'Alhambra* (galerie royale de Wurttemberg) ; *la Porte de justice à l'Alhambra* (mus. de Mons) ; *une Porte mauresque à Grenade* (galerie de la reine d'Angleterre) ; *un Aqueduc romain à Séville* (mus. de Philadelphie). Professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Bruxelles, de 1836 à 1878, M. F. Bossuet a publié un *Cours de perspective pittoresque* (Bruxelles, 1836), et *les Académies et Ecoles des Beaux-Arts en Belgique*. Les derniers tableaux de cet artiste infatigable, à qui l'âge n'a rien enlevé de sa netteté de vision et de sa fermeté de touche, sont : *le Pont du Béguinage à Bruges; le Port d'Iviça aux îles Baléares* (1884) ; deux grandes *Vues de l'ancien Bruxelles*, pour le musée communal de cette ville, d'après des monuments aujourd'hui disparus ; une *Vue de Rome* (1887 ; acquise pour le musée de Melbourne, Australie) et *la Place de la Constitution à Jaën, Espagne* (1887 ; au mus. de Sydney, Australie). Ad. THIERS.

BIBL. : G. LAGYE, *F.-A. Bossuet, biographie insérée dans la Fédération artistique;* Bruxelles, 11e année, nos du 27 oct. au 8 déc. 1883.

BOSSUGAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Pujols; 72 hab.

BOSSUIT (François van), sculpteur flamand, né à Bruxelles en 1635, mort à Amsterdam en 1692. Cet artiste acquit une haute réputation par ses bas-reliefs et ses statuettes en ivoire, exécutés avec une souplesse et une grâce qui le place au niveau des grands sculpteurs du XVIIe siècle. Il passa la majeure partie de sa vie en Italie, surtout à Rome, où il laissa de nombreux ouvrages. Il fut ensuite en Hollande, où sa réputation l'avait précédé, et se fixa à Amsterdam, entouré de l'estime des grands artistes et des amateurs illustres, et comblé de commandes. Sur le tombeau qui lui fut élevé dans cette ville, on voit au-dessus d'une pompeuse épitaphe, son portrait médaillon soutenu et couronné par des petits génies. Les œuvres de cet artiste sont aujourd'hui dispersées dans de nombreuses collections et il serait difficile de les désigner avec certitude ; on peut surtout apprécier son talent dans le recueil d'estampes in-4 qui fut publié en 1727 à Amsterdam sous ce titre : *Cabinet de l'art de sculpture, par le fameux sculpteur Françis van Bossuit, exécuté en yvoire et ébauché en terre, gravé d'après les dessins de Barent-Graat, par Mattys Pool.* La composition de ces bas-reliefs, groupes et statuettes, est d'une ampleur de style peu habituelle aux tailleurs d'ivoire; dans ces quatre-vingt-quinze compositions dont les sujets sont empruntés à la Bible et à la mythologie, on trouve le goût de l'antique, surtout des pierres gravées, mais le rendu des formes est mou, maniéré, et empreint d'une certaine vulgarité bien flamande. Ad. THIERS.

BIBL. : Ph. de CHENNEVIÈRES, *Notes sur les sculpteurs en ivoire ;* Amiens, s. d., in-8. — J. LABARTE, *Catalogue de la collection Debruge-Duménil;* Paris, 1847. — CICOGNARA, *Storia della scultura.* — D. WYATT, *Notices of sculpture in ivory ;* Londres, 1856, in-4.

BOSSUS-LÈS-RUMIGNY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroy, cant. de Rumigny; 236 hab. Eglise du XVIe siècle : l'abside est flanquée extérieurement de deux tourelles rondes crénelées; au-dessus de l'entrée est une grosse tour carrée, munie de créneaux et de mâchicoulis.

BOSSUT (l'abbé Charles), mathématicien, né à Tartaras (Rhône) le 11 août 1730, mort à Paris le 14 janv. 1814. Admis à quatorze ans au collège des jésuites de Lyon, il reçut les ordres; appelé à Paris par son goût pour la science, il y fut accueilli par Fontenelle et d'Alembert, avec lequel il se lia étroitement. Nommé, dès 1752, professeur de mathématiques à l'Ecole du génie de Mézières, il publia des travaux qui lui ouvrirent en 1768 les portes de l'Académie des sciences. Retiré à la campagne pendant la Révolution, il fut, sous le Consulat, nommé membre de l'Institut et examinateur à l'École polytechnique. Il a été aussi membre associé de l'Institut de Bologne et des Académies de Pétersbourg et de Berlin. Bossut a exercé une grande influence sur l'enseignement par les traités élémentaires : de *Mécanique et dynamique* (Paris, 1763) ; de *Mécanique statique* (1771) ; d'*Hydrodynamique* (1772) ; de *géométrie* (1773) ; d'*Arithmétique* (1774) ; de *Mécanique* (1775) ; *Cours de mathématiques à l'usage des écoles militaires* (1782) ; *Cours complet de mathématiques* (1795-1801, 7 vol.). Il a, d'autre part, publié de nombreux mémoires sur le calcul intégral, la géométrie, les séries, l'hydrodynamique, la résistance des voûtes, etc., qui sont insérés dans les *Recueils des Savants étrangers* (de 1756 à 1760), et les *Mémoires de l'Académie des sciences* (de 1769 à 1799). Celui sur l'arrimage des navires fut couronné. On doit citer encore ses publications : *Sur la construction la plus avantageuse des digues* (1764) ; *Recherches sur les altérations que la résistance de l'éther peut produire au mouvement des planètes* (1766) ; *Nouvelles expériences sur la résistance des fluides par Condorcet, d'Alembert et Bossut* (1782) ; enfin son édition (anonyme) des *Œuvres de Pascal* (1779). Le cours de mathématiques de Bossut contenait déjà une rapide esquisse de l'histoire de la science ; il la développa en deux volumes in-8 : *Essai sur l'histoire générale des mathématiques* (Paris, 1802), dont la seconde édition (1810), par ses jugements trop sévères de quelques contemporains, fit plus de bruit qu'elle ne méritait. Cet ouvrage, d'ailleurs agréable à lire, contient plus de raisonnement que d'histoire, pas assez de faits et trop d'erreurs; Bossut déclare lui-même qu'il regarde comme oiseuses les recherches historiques. Comme mathématicien, il occupe un rang secondaire, mais honorable ; ses recherches sur l'hydrodynamique constituent la partie la plus importante de son œuvre. Comme homme, il a laissé la réputation d'un caractère ferme et élevé, de mœurs douces et simples. P. TANNERY.

BOST. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Cusset ; 335 hab.

BOST (Paul-Ami-Isaac-David), pasteur protestant, né à Genève en 1790, mort en 1874 à La Force (France). Il a été activement mêlé aux travaux et aux agitations des églises protestantes de 1814 à 1848. Œuvres principales : *Recueil de chœurs et cantiques* (Genève, 1866), quelques-uns jouissent d'une grande faveur dans les églises évangéliques; *Histoire des Frères de Bohême et de Moravie* (Genève, 1831, 2 vol.) ; une traduction de l'*Histoire générale de l'établissement du christianisme* de Blumhardt (Valence, 1838, 4 vol.) ; *Mémoires pour servir à l'histoire religieuse des Eglises protestante de*

la Suisse et de la France (Paris, 1854-1856, 2 vol. in-8). E.-H. V.

BOST (Alexandre-Armand), jurisconsulte et administrateur français, né à Cahors en 1799. Il fit sa carrière dans l'administration et devint préfet du Lot, en 1848. Il rentra dans la vie privée en 1849. Il a publié : *Législation et jurisprudence des tribunaux de simple police* (1830, in-8) ; *Traité de l'organisation et des attributions des conseils municipaux* (1838), réimprimé en 1846, sous le titre d'*Encyclopédie municipale* (in-8) ; *Encyclopédie des justices de paix et des tribunaux de simple police* (1851, 2 vol. in-8). On a également de lui un grand nombre d'articles et diverses publications.

BOSTAN ou **ALBISTAN**. Ville de la Turquie d'Asie, sur le Djihan, dans le grand vilayet d'Alep et le sandjak de Marasch, au N. de la ville de ce nom ; pop., 9,000 hab. C'est une des localités notables de cette partie montagneuse de l'Asie turque.

BOSTANDJI. Nom de certains gardes du sérail à Constantinople, chargés aussi de la surveillance et de l'entretien des jardins, d'où ils ont tiré leur nom, *boustân* signifiant jardin, en persan. Leur chef s'appelle *bostandji-bachi*. On a considéré à tort les *bostandjis* comme un corps de miliciens ou de soldats. Les *bostandjis* du sérail sont spécialement employés pour le service du caïc de Sa Hautesse le sultan ; c'est leur chef qui tient le gouvernail. Ils se divisent en neuf classes suivant leur âge et leurs fonctions. On a souvent choisi parmi eux les exécuteurs des condamnations à mort prononcées par le sultan.

BOSTAR ou **BOSTOR**, général carthaginois. Il résista, de concert avec Asdrubal et Hamilcar, à l'invasion de Régulus en Afrique et, avec ses collègues, éprouva un échec devant Adis. Diodore prétend, contre toute vraisemblance, qu'après le supplice de Régulus, il fut livré à la famille du héros romain qui le fit mourir dans les tourments. — L'on connait encore deux autres généraux carthaginois du même nom : l'un fut tué par ses troupes révoltées, en Sardaigne (240 av. J.-C.) ; l'autre, envoyé par Annibal pour soutenir Philippe de Macédoine, devint prisonnier des Romains (265 av. J.-C.). E. Petit.

BOSTENS. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Mont-de-Marsan ; 265 hab.

BOSTON. Ville d'Angleterre, comté de Lincoln, sur le Witham ; 14,932 hab. La ville se serait formée autour d'un monastère fondé par Saint-Botolph en 654 ; de là viendrait le nom de la ville. L'église de Saint-Botolph (fondée en 1309), avec sa haute tour, est un des beaux monuments gothiques d'Angleterre. A l'époque des rois normands, Boston fut un grand port, rivalisant avec Londres, comptoir de la Hanse ; aujourd'hui il n'y aborde plus que des barques de pêche ou de petits navires venant de Hollande et des ports du N. de l'Angleterre.

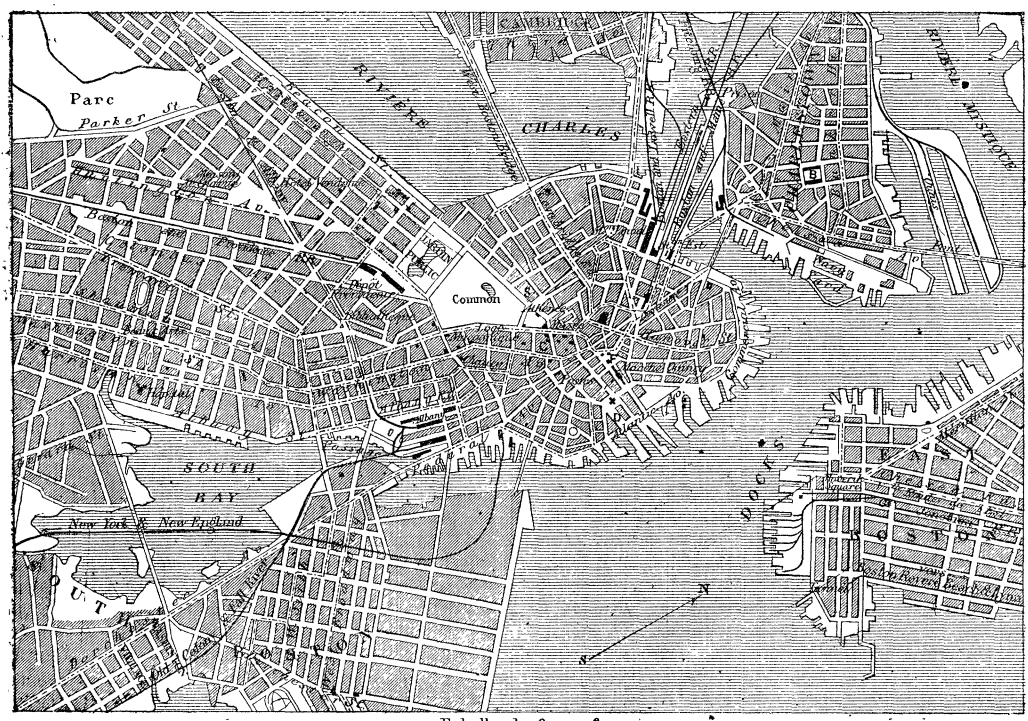
BOSTON. Ville des Etats-Unis, capitale politique de l'Etat de Massachusetts (comté de Suffolk), et capitale commerciale du groupe d'Etats connu sous le nom de Nouvelle-Angleterre ; 363,000 hab., la cinquième ville des Etats-Unis pour la population, après New-York, Philadelphie, Brooklyn et Chicago. La ville de Boston, située à l'extrémité occidentale de la baie de Massachusetts, a été formée de quatre presqu'îles qui se projettent dans le port. Depuis 1630, année où les premiers colons vinrent s'établir sur la péninsule centrale dont le nom indien était *Mushauwomuk* (par abréviation, *Shawmut*, source d'eau vive), la topographie de la ville a subi de grands changements par suite de travaux considérables exécutés surtout dans le cours du XIXe siècle. La péninsule, au rivage creusé de nombreuses baies qui toutes ont disparu pour faire place à de magnifiques quais et terre-pleins rectilignes, était couverte de collines boisées, dont l'une, à trois sommets, fit donner tout d'abord au hameau, berceau de la future cité, le nom de Trimountain (l'une des principales voies s'appelle aujourd'hui Tremont, de même un hôtel, un théâtre, une banque, etc.). La colline, appelée Beacon-Hill, fut nivelée en 1795, pour la construction du State-House, et les terres enlevées servivent à combler un marécage, Mill-Pond, au N.-E. de la presqu'île. En 1807, cinquante acres furent ainsi gagnés sur la mer à l'E. du Neck ou isthme reliant Old-Boston au continent. De 1833 à 1837, de nouveaux travaux de terrassement gagnèrent quatre-vingts acres sur la baie appelée South-Cove. En 1857, on entreprit de combler Back-Bay, et ce travail gigantesque fut achevé en 1882. Aujourd'hui, l'ancien emplacement du Neck est devenu la partie la plus large et la plus luxueuse de la ville. Celle-ci se divise, dans sa partie centrale, en quatre régions distinctes, le North-End, aux rues tortueuses et étroites, où survit l'image de Old-Boston, c'est le quartier des matelots ; le Central district, quartier du commerce et des affaires ; Beacon-Hill et Back-Bay, quartier des tribunaux ; South-West-End, aux voies larges et droites, le quartier moderne et élégant. La ville ne s'est pas seulement agrandie par des empiétements sur le lit de ses rivières, mais par l'annexion, à diverses dates, de la plupart des villages situés sur les presqu'îles voisines : en 1804, Dorchester-Neck, aujourd'hui South-Boston ; en 1833, Noddle's-Island, aujourd'hui East-Boston ; en 1855, Washington village ; en 1858, Roxbury (Highland district) ; en 1870, Dorchester ; en 1874, Charlestown, Brighton, West-Roxbury (Jamaïca plains). La surface actuelle de la ville couvre un peu plus de 8,000 hect.

Le port de Boston, qui s'ouvre à l'E. de la ville et dans lequel se jettent la rivière Mystic entre Charlestown et East-Boston, et la rivière Charles entre Old-Boston et Charlestown, a une superficie de 70 milles carrés. L'entrée est délimitée au N. par la pointe Shirley à Winthrop (presqu'île de Chelsea), au S. par la pointe Allerton à Hull (Nantasket). Les forts Warren sur George-Island, Indépendance sur Castle-Island, autrefois Castle-William, et Winthrop sur Governor's Island, défendent les approches de Boston par mer. Les embouchures des rivières Charles et Mystic, couvertes de ponts, de quais, de travaux de maçonnerie, sont devenues de véritables bassins intérieurs. Neuf ponts relient les divers quartiers de la ville, non compris les ponts particuliers des voies ferrées.

Les progrès de la population sont restés très lents jusqu'au commencement du siècle actuel. Le 17 sept. 1630, arrivèrent les premiers colons sous la conduite de J. Winthrop, et l'établissement fut appelé Boston, du nom d'une ville anglaise du Lincolnshire, lieu d'origine des principaux membres de la compagnie de Massachusetts. Huit années plus tard, la colonie avait déjà pris assez d'extension pour embrasser plusieurs points autour de Boston et fournir même les éléments des premières migrations vers le New-Hampshire, le Rhode-Island (Roger Williams et Anne Hutchinson), le Connecticut et les nouveaux Pays-Bas. En 1638, l'école publique de Newtown (Cambridge), ayant reçu en legs les biens de John Harvard, devint le collège Harvard, qui fut depuis une pépinière inépuisable de savants ministres, de professeurs éminents, de littérateurs distingués, le plus célèbre centre intellectuel de la Nouvelle-Angleterre et de toute l'Amérique. Les incidents les plus saillants de l'histoire de Boston pendant la période coloniale sont la lutte contre la couronne d'Angleterre pour la défense de la charte du Massachusetts, la suppression de cette charte en 1686, qui mit fin à l'indépendance de fait dont avait joui la colonie, et fit de Boston la capitale d'une province royale, le long règne des ministres congrégationalistes, maîtres du pouvoir civil comme du pouvoir religieux, la persécution des quakers, les procès de sorcellerie vers la fin du XVIIe siècle, l'organisation du système communal, l'émancipation progressive de la société civile, et l'accentuation des tendances à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. En 1700, Boston avait 7,000 hab., et 15,000 en 1740. Jusqu'alors elle avait été la plus grande ville des colonies d'Amérique, mais elle ne tarda pas à être distancée par Phila-

delphie et New-York. D'ailleurs, sa population resta stationnaire jusqu'en 1790. Bancroft lui attribue 16,000 hab. en 1768, et Frothingham 17,000 en 1774. Le premier recensement fédéral, en 1790, lui en donne 18,000.

BOSTON

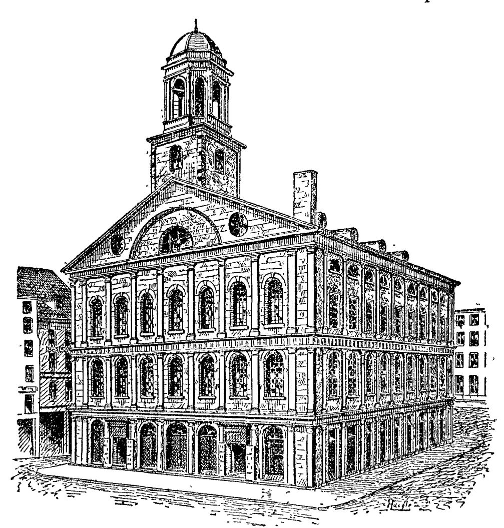


Echelle du 60.000e

Abréviations.
St Street (Rue)
Rd. Road (Route)
Av Avenue (Avenue)
R.R. Rail Road (Chin de fer)

B. Bunker-Hill (Monument)
C. City-Hall.
D. Douane.
F. Faneuil-Hall.
S. State House.

Pendant toute la période révolutionnaire, la ville de Boston joua un rôle prépondérant, et conduisit en quelque sorte elle-même les treize colonies à l'indépendance.

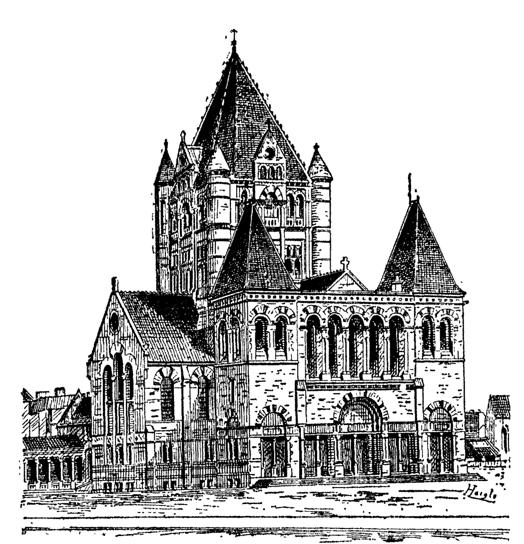


Faneuil-Hall, d'après une photographie.

Déjà, pendant la guerre contre les Français du Canada, elle avait fourni plus d'hommes et plus d'argent qu'aucune autre province, et largement contribué aux efforts qui aboutirent à la défaite de Montcalm et à la chute de Québec et de Montréal. Dès les premiers démêlés avec la mère-patrie qui suivirent la conquête du Canada (1763), c'est Boston qui donne le ton à la résistance commune contre la tentative de taxation de l'Amérique sous l'autorité du Parlement britannique. C'est alors que brillent les noms d'Otis, de Samuel Adams, de John Adams, de Hancock, de Warren, et de tant d'autres patriotes engagés dans une lutte désespérée contre le pouvoir royal représenté par les gouverneurs Bernard et Hutchinson, plus tard par le général Gage. Après l'incident des caisses de thé jetées à la mer (1773), le Parlement anglais vota le bill de fermeture du port de Boston, qui eut pour résultat la réunion du premier congrès continental à New-York (1774). Le combat de Lexington, livré près de Boston, ouvrit la guerre de l'indépendance, le général Gage se vit bloqué dans Boston qu'il dut évacuer en 1776, y laissant entrer en vainqueur Washington, commandant en chef de l'armée libératrice.

Dès lors l'histoire de Boston se confond avec celle du Massachusetts ou mieux encore avec celle des Etats-Unis. Après le vote de la Constitution par la Convention de Philadelphie (1787), et l'établissement du nouveau gouvernement fédéral, la capitale de la Nouvelle-Angleterre devint la citadelle du parti fédéraliste qui sous les auspices de Washington, président, et sous la direction effective de Hamilton, secrétaire du Trésor, resta au pouvoir jusqu'en 1800. Dès le commencement du siècle le triomphe complet des républicains avec Jefferson réduisit le parti fédéraliste à la situation d'une minorité impuissante d'abord, bientôt presque factieuse (convention de Hartford pendant la guerre de 1812 contre l'Angleterre). Peu à peu les membres les plus éminents du parti, les Adams en

tête, passèrent à l'ennemi, c.-à-d. aux démocrates, plus tard aux whigs, et avec Josiah Quincy s'éteignit le dernier des fédéralistes. Mais tandis que la ville de Boston perdait ainsi de plus en plus l'importance politique que lui avait donnée son rôle dominant pendant la période révolutionnaire, elle entrait dans la voie de la prospérité matérielle. Comme toutes les grandes cités d'Amérique, elle vit sa population s'accroître avec une rapidité merveilleuse. En 1800, après l'annexion de South-Boston, elle eut 25,000 hab., 33,000 en 1810, 43,000 en 1820, 64,000 en 1830, 93,000 en 1840 après l'annexion d'East-Boston, 137,000 en 1850, 178,000 en 1860 après l'adjonction du territoire de Back-Bay, 250,000 en 1870 après l'annexion de Dorchester et de Roxbury, et 363,000 en 1880, après que les faubourgs populeux de Charlestown, de Brighton et de West Roxbury eurent encore été ajoutés à la cité.

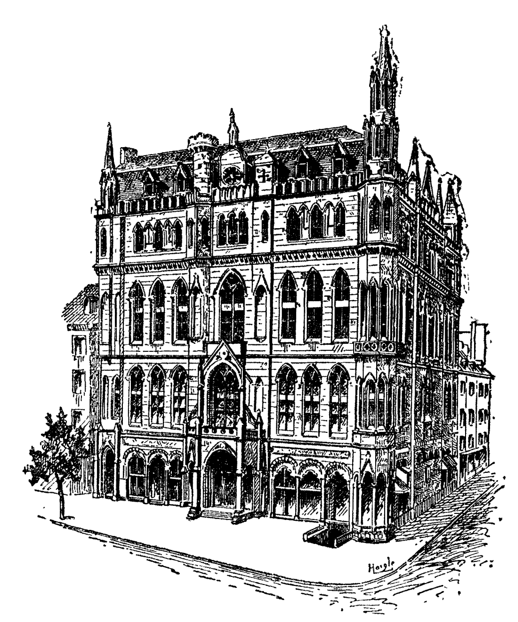


Eglise de la Trinité (Trinity-Church), d'après une photographie.

De très bonne heure l'industrie principale des Bostoniens, comme des habitants de tous les autres ports sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, avait été la pêche. On vit aussi se constituer rapidement d'importants établissements de construction navale, et Boston fut bientôt presque exclusivement une ville de pêcheurs, de matelots, de courtiers en marchandises, d'armateurs, en même temps que par la proximité de l'Université de Cambridge, elle continuait à fournir tout le pays voisin de ministres de l'église, congrégationalistes, latitudinariens ou méthodistes, et de maîtres d'écoles. Après la guerre de l'Indépendance, l'industrie commença à prendre avec le commerce un essor magnifique qui fut brusquement interrompu en 1812 par la politique d'*embargo* des présidents virginiens, Jefferson et Madison, et par la guerre contre l'Angleterre. Le rétablissement de la paix et l'ouverture d'une longue période de tranquillité firent oublier aux Bostoniens leurs misères de cette époque; Boston redevint une grande ville de commerce, d'industrie, d'étude et de lettres. Il s'y créa en peu d'années des fortunes considérables et une sorte d'aristocratie où la richesse, la culture intellectuelle, la distinction des manières, le goût des lettres entraient en proportions à peu près égales. Si la capitale de la Nouvelle-Angleterre ne dirigeait plus les mouvements politiques de la nation, elle conservait du moins, et a retenu à peu près jusqu'à présent, la prétention d'être le séjour le plus civilisé, le plus éclairé, le plus instruit de toute l'Amérique.

La ville de Boston a été à plusieurs reprises partiellement détruite par de grands incendies, une première fois en 1676, puis en 1679, en 1711, en 1760. Cette année-là furent brûlées 350 maisons; cinq années auparavant, certains quartiers avaient eu déjà à souffrir d'un tremblement de terre. En 1849, l'épidémie de choléra enleva plus de 5,000 hab. sur 130,000. En 1872 éclata un incendie d'une violence inouïe (un an après la catastrophe de Chicago). Près de 3,000 maisons furent anéanties; il est vrai que la plupart étaient encore en bois; le quartier commerçant fut le plus éprouvé, et l'on évalua à 75 millions de dollars le total des pertes matérielles. En 1874, le quartier détruit était déjà entièrement reconstruit. Le 17 sept. 1880 fut célébré, avec un grand éclat, le deux cent cinquantième anniversaire de la fondation de la cité.

En 1800, l'évaluation de la propriété foncière et mobilière pour l'établissement des taxes était de 16 millions dollars. Elle atteint aujourd'hui plus de 700 millions dollars. Boston possède un très grand nombre de banques, nationales ou privées, et des établissements financiers de toute nature. Les Bostoniens ont engagé des capitaux énormes dans les entreprises de chemins de fer sur toute la surface de l'Union, et récemment au Mexique. C'est aussi en grande partie avec des capitaux de Boston que se sont fondés dans les villes voisines tant d'établissements industriels qui ont fait du Massachusetts un des premiers Etats manufacturiers de l'Union. A Boston même existent aujourd'hui 3,500 usines ou manufactures, avec un capital de 50 millions dollars employant près de 60,000 ouvriers, auxquels sont payés annuellement 25 millions dollars de salaires, et donnant pour 123 millions dollars de produits. Les industries principales ont pour objet la raffinerie, les vêtements, la librairie, les machines, les ouvrages en fer et en acier, les instruments de musique, les meubles, les chaussures, etc. Le port de Boston a été dépassé pour l'importance de la construction navale, et surtout pour l'activité commerciale, par New-York, et aussi, à certains intervalles, par Philadelphie et Baltimore. En 1882, cependant, on voit ses exportations atteindre 63 millions dollars et ses importations 69 millions.



Temple maçonnique de Boston, d'après une photographie.

Les monuments les plus remarquables de Boston sont: le City-Hall (hôtel de ville), achevé en 1865; le State-

House sur Beacon-Hill, rempli de reliques historiques; Faneuil-Hall, *the Cradle of Liberty*, au centre du vieux Boston, donné à la ville par un Bostonien d'origine huguenote, Peter Faneuil, en 1742, brûlé et reconstruit en 1761, agrandi en 1865, et où se sont tenus les *town meetings* pendant près d'un siècle, jusqu'au jour où la ville fut incorporée en *city;* the Old-South-Church, autre monument historique, construit en 1666, rebâti en 1730, transformé depuis 1874 en musée d'antiquités de la Nouvelle-Angleterre. A citer encore : Trinity-Church, le Temple maçonnique, l'Hôtel de la société d'histoire naturelle, l'Institut de technologie, le Muséum des beaux-arts, la bibliothèque publique, l'Atheneum, la salle d'horticulture, le Old-Fellows-Hall, le Boston-Theatre (ouvert en 1854), la salle de musique, etc. En 1825 fut posée la première pierre du monument de Bunker-Hill dans Charlestown, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la bataille livrée par les patriotes contre les troupes du général Gage; La Fayette assistait à la cérémonie, dont l'orateur principal fut Webster. Le monument fut achevé en 1833.

De grands travaux de voirie entrepris depuis vingt ans ont transformé l'aspect de la plupart des quartiers de la ville, en ouvrant de nouvelles voies, larges, rectilignes, rues, routes ou avenues, dont les principales portent les noms de Beacon, Marlborough, Columbus, Tremont, Shawmut, Washington, Dorchester, Federal, Atlantic, etc. De nombreux squares, jardins et parcs ont été réservés; les plus importants sont le *Public Garden*, dont le sol a été gagné sur une baie intérieure, et surtout le *Boston Common*, qui est le terrain même que Blackstone, le premier Européen établi sur l'emplacement de Boston, avait acheté aux Indiens dès 1632, aujourd'hui transformé en beau parc. Le système de distribution des eaux, établi en 1848 sous la mairie de Quincy *junior*, a été depuis constamment amélioré. Dans ces dernières années a été commencée une réorganisation complète du système des égouts.

On compte à Boston une douzaine d'écoles supérieures, 50 de grammaire, 440 primaires, sans compter les maisons spéciales d'éducation. 2,000 élèves fréquentent les écoles supérieures, 25,000 les écoles de grammaire. Quelques-unes de ces institutions sont installées dans de magnifiques et très coûteux bâtiments. En dehors des écoles publiques, Boston compte plusieurs établissements privés d'instruction supérieure ou secondaire, tels que l'Université de Boston, fondée en 1869 par la générosité d'Isaac Rich, membre de l'église épiscopale méthodiste, qui légua 2 millions dollars pour cette fondation. La bibliothèque publique de Boston (plus de 400,000 volumes) n'a de supérieure aux Etats-Unis que la bibliothèque du Congrès à Washington. Elle eut pour origine un don de Joshua Bates, riche banquier de Londres qui dans sa jeunesse avait résidé à Boston, et elle s'est enrichie successivement de plusieurs collections précieuses, entre autres celles de Théodore Parker, de Nathaniel Bowditch, de Georges Ticknor, de Barton. On compte à Boston 150 églises et plus de 200 organisations charitables, publiques ou privées, dont 20 datent de plus d'un siècle. L'hôpital général du Massachusetts a été fondé en 1811 ; son fonds actuel est 2 millions $^1/_2$ dollars. Les organisations religieuses sont innombrables. En 1704 parut à Boston le *Boston-News Letter*, premier organe périodique, publié par John Campbell, d'abord hebdomadaire, puis bi-hebdomadaire, et qui vécut jusqu'à l'occupation anglaise. En 1719, l'éditeur James Franklin fonda la *Boston Gazette*, et en 1721, le *New-England Courant*, où parurent les articles de début de Benjamin Franklin, qui avait alors seize ans. Le premier journal quotidien fut l'*Advertiser*, fondé en 1813, et qui existe encore. Aujourd'hui on compte à Boston une douzaine de journaux quotidiens et 150 périodiques sur toutes matières politiques, religieuses, scientifiques, littéraires, sociales ou commerciales. Neuf lignes de chemins de fer relient Boston aux autres villes du Massachusetts, à New-York, à Albany et au Canada. La ville est administrée par un maire élu tous les ans en décembre, assisté d'un *Board of aldermen* (12 membres élus chaque année au scrutin de liste) et d'un *common council* ou conseil municipal, de 72 membres élus par groupes de trois à cinq dans chaque quartier ou *ward*. En dehors de ces deux corps, mais confirmées par ceux-ci sur la désignation du maire, fonctionnent diverses commissions spéciales (chacune de trois membres), pour les rues, la police, l'incendie, le service des eaux, les parcs, la santé publique, et un comité de la charité publique, composé de 12 membres.

A. Moireau.

BOSTON (Jeu). Ce jeu, qui nous arrive de l'Amérique du Nord, où il est aussi en vogue que le *Whist* (V. ce mot), aurait été inventé à Boston, d'où vient son nom, pendant le siège que soutint cette ville lors des guerres de l'Indépendance. Différents termes de ce jeu, comme *Misère*, *Indépendance*, donnent quelques créances à cette étymologie; ajoutons que, pendant longtemps, jouer au *boston* était, dans l'Amérique du Nord, une affirmation de principes, une protestation politique. Le *boston* se joue de trois façons différentes : le *boston ordinaire* ou de *Lorient;* le *boston de Fontainebleau* et le *boston russe*.

Règles générales. Nous allons donner tout d'abord les règles générales qui sont les mêmes pour les trois manières différentes de jouer ce jeu. Quatre personnes sont nécessaires pour jouer au boston : elles tirent leurs places au sort et les conservent pendant la durée de la partie qui est généralement composée de huit à dix tours. On convient parfois que les deux derniers tours seront doublés, c.-à-d. que pour chacun d'eux on doublera les paiements. On tire à la plus *Belle* (V. ce mot) celui qui donnera le premier. Chaque joueur a, à côté de lui, un panier contenant 20 fiches longues valant 10 jetons, 10 fiches rondes valant 60 jetons et 10 fiches carrées valant 120 jetons ; ces paniers représentent la première mise de chacun des joueurs, et ceux-ci sont tenus de verser la valeur qu'ils représentent dans une corbeille qui est mise de côté et dont le contenu doit être distribué à la fin de la partie au *prorata* des fiches qui restent à chacun des joueurs. Le boston se joue avec un jeu de 52 cartes: celui qui donne, après avoir battu les cartes et avoir fait couper le jeu par le joueur placé à sa gauche, distribue les cartes 3 par 3 et, pour terminer, une par une, en commençant par le joueur placé à sa droite. Si pendant la donne une carte a été vue sans qu'il y ait eu de sa faute, il recommence sa distribution ; dans le cas contraire, la donne passe au joueur suivant. La valeur des cartes est réglée en allant de la plus forte à la plus basse; l'as domine, ensuite le roi, la dame, le valet, le dix, le neuf, etc. La distribution des cartes étant faite, chacun des joueurs a la parole à tour de rôle, en commençant par celui qui est placé à la droite du joueur; suivant la composition de leurs jeux, ils demandent à faire un des coups usités, ou bien ils se déclarent prêts à soutenir un des joueurs qui ont déjà parlé, ou bien enfin ils passent. Dans aucun cas ils ne peuvent se rétracter, mais celui qui a fait une demande peut renchérir sur un autre joueur en faisant une demande supérieure à celle qu'il a faite; il en est de même de celui qui soutient, qui est toujours libre d'appuyer une autre couleur que celle sur laquelle il s'est primitivement prononcé s'il ne se trouve personne avant lui pour en revendiquer le droit Le joueur qui a déclaré *passer* ne peut plus se rétracter. Si trois des joueurs ont passé et que le quatrième fasse une demande, la parole revient au premier et, successivement, aux deux autres, mais seulement pour soutenir ou passer et non pour faire une nouvelle demande. Il est interdit de relever les cartes jouées pour savoir celles qui ont passé ; il est seulement permis de regarder la dernière levée alors que la suivante est encore sur le tapis. Dans une demande seule ou par association, une renonce

illégale, même involontaire, est toujours punie : en général, on convient d'annuler le coup, et le délinquant est condamné à mettre une fiche de jetons à la corbeille qui est placée au milieu du jeu et qui contient l'enjeu de chaque coup. Les paiements se font à la fin de chaque coup et aucune réclamation n'est valable quand les cartes du coup suivant sont coupées. Un joueur qui, par une demande supérieure, enlève à un joueur la demande qu'il a faite, la paie double s'il ne réunit pas ce qu'il a demandé. On appelle *devoir* le nombre de levées qu'il faut faire pour gagner un coup quelconque. Toutes les levées faites en plus se paient à part. Si on fait la *vole* ou le *chelem*, c.-à-d. toutes les levées, le coup se paie double.

Boston ordinaire ou de Lorient. Le donneur, avant de commencer la distribution des cartes, commence par réclamer à chacun des joueurs une fiche valant dix jetons, qu'il place avec la sienne dans une corbeille placée au milieu du jeu. La treizième carte de son propre jeu, qu'il retourne, détermine l'atout; il est obligé de la laisser sur le tapis jusqu'à ce qu'il y ait une première levée de faite; outre l'atout, il y a une carte dominante ou *carte-boston* qui n'est autre que le valet de carreau. Ce valet forme un quatorzième atout supérieur à tous les autres. Néanmoins quand le carreau se trouve être l'atout, il perd sa valeur habituelle et se trouve remplacé par le valet de cœur. On ne joue généralement qu'en deux couleurs que l'on appelle la *belle* et la *petite*. La belle est la couleur donnée à la première donne et elle reste *belle* pendant toute la partie. La *petite* est la couleur de la carte tournée à chacune des donnes suivantes. On joue aussi quelquefois dans les quatre couleurs, mais alors il faut absolument demander un solo, expression que nous expliquerons plus loin. Les demandes que l'on peut faire au boston sont les suivantes, classées d'après leur valeur respective en allant de la plus faible à la plus élevée : simple demande *en petite;* simple demande *en belle;* demande en *solo* ou *petite indépendance;* demande *en grande indépendance;* demande de faire *neuf levées en une couleur désignée;* demande de faire *neuf levées en petite;* demande de faire *neuf levées en belle;* demande de *misère*. Chacune de ces demandes devient nulle par la demande supérieure. La *simple demande* soit en petite, soit en belle, soit en une couleur quelconque, se joue seule contre trois ou deux contre deux s'il s'est trouvé un joueur pour soutenir. Dans le premier cas, il suffit au joueur de faire cinq levées pour gagner le contenu de la corbeille où les mises pour le coup ont été déposées; de plus, chacun de ses adversaires lui donne le nombre de jetons déterminé par le tarif du jeu. S'il fait moins de cinq levées, le contenu de la corbeille est partagé entre les adversaires qui reçoivent en outre le même nombre de jetons qu'ils auraient eu à payer s'ils avaient perdu. Dans le second cas, les joueurs doivent, à eux deux, faire au moins huit levées : s'ils les ont, ils se partagent la corbeille et les fiches que leurs adversaires leur donnent; s'ils ne les ont pas, ce sont eux qui payent ce qu'ils auraient reçu; en outre, le ou les demandeurs qui perdent doivent mettre dans la corbeille autant de jetons qu'elle en contenait, c'est ce qu'on appelle *doubler la mouche, faire la remise* ou *la bête*. Toutefois, il peut arriver que l'un des deux associés perde et que l'autre ne perde ni ne gagne; en effet, sur les huit levées cinq doivent être faites au minimum par le demandeur, et trois par celui qui soutient. Celui des deux qui fait moins que le nombre voulu fait seul la *bête*, en outre il rembourse seul également les jetons que lui et son partenaire auraient reçus s'ils avaient gagné, il leur remet également deux fiches en plus, dites de *consolation*, pour les indemniser de la corbeille dont ils ne peuvent partager le contenu. De cette manière, l'associé qui a fait son nombre de levées, n'ayant rien à donner, se trouve ne perdre ni ne gagner. L'*indépendance* ou *solo* se joue un seul contre trois. Celui qui la demande doit faire au moins six levées si c'est la *petite indépendance*, et huit si c'est la *grande*. Il peut la demander dans une couleur quelconque, et s'il perd il double la mouche et paye chacun de ses adversaires conformément au tarif. La *misère* consiste à ne faire aucune levée. Celui qui la joue est tenu de fournir la couleur qui lui est demandée s'il en a dans son jeu, mais il n'est obligé ni de forcer ni de couper. Les trois autres joueurs sont ligués contre lui et doivent s'appliquer en jetant les cartes bonnes à lui faire faire quelques levées. On peut, en demandant une misère, annoncer qu'on écartera une carte de son jeu, c'est ce qu'on appelle *la misère avec écart* ou *petite misère*. Les autres joueurs écartent comme le demandeur une carte. Outre le paiement à chaque adversaire, celui qui la perd double la mouche. Dans tous les cas, celui qui a la carte dominante reçoit de chacun des joueurs, au moment où il la joue, deux fiches de chacun des joueurs ; c'est ce qui s'appelle payer *l'honneur* ou *boston*. On en exempte le coup de *misère*, ou le demandeur, s'il gagne, ne paie ni ne fait payer boston, tandis que s'il perd il le paye à chacun de ses adversaires.

Boston de Fontainebleau. Cette manière de jouer le *boston* est la plus usitée en France. Les demandes et leurs progressions sont plus justement fondées, les paiements sont également mieux proportionnés. Chaque joueur met, en donnant, une fiche de 60 jetons dans la corbeille, les autres joueurs, contrairement au boston ordinaire, n'ont rien à verser. Celui qui déclare avoir *carte blanche*, c.-à-d. ne posséder aucune figure dans son jeu, reçoit une fiche de 10 jetons de chacun de ses adversaires. Il ne comporte ni carte dominante, ni *petite* ni *belle* couleur, et l'on ne retourne pas de carte à la fin de chaque donne, car l'atout est la couleur dans laquelle la demande a été faite. Les couleurs, classées d'avance comme il suit, se dominent : *cœur, carreau, trèfle, pique.* A demande égale, la couleur supérieure l'emporte sur l'inférieure, et la valeur des paiements varie suivant l'importance des couleurs. On paie non seulement le gain du coup, mais encore les *honneurs*, c.-à-d. l'as et les figures de la couleur demandée : les quatre honneurs se paient comme quatre levées, et les trois honneurs comme deux levées en plus. On ne tient compte ni de deux honneurs, ni, à plus forte raison, d'un seul honneur. Le *chelem*, c.-à-d. les treize levées, se paie en sus du coup entier. Les coups que l'on peut faire sont les suivants, en allant du plus faible au plus élevé : cinq levées seul et huit levées à deux; petite indépendance, c.-à-d. dix levées seul; petite misère, c.-à-d. misère avec écart, sept levées seul; piccolissimo, huit levées seul; grande misère, c.-à-d. sans écart, neuf levées seul; misère des quatre as, dix levées seul; petite misère sur table, onze levées seul; grande misère sur table, douze levées; boston, c.-à-d. treize levées; boston sur table. La simple demande, les indépendances, les petites et grandes misères sont soumises aux mêmes règles qu'au boston de Lorient. Le piccolissimo consiste, pour celui qui en fait la demande, à ne faire qu'une seule levée; à la misère des quatre as, le joueur doit avoir les quatre as dans la main, et il ne doit faire aucune levée, mais il a le droit de ne pas fournir la couleur demandée pendant les dix premiers coups. Les petites et grandes misères sur table, le boston sur table consistent à faire ses coups en étalant son jeu sur le tapis, de façon à ce que les adversaires l'aient clairement sous les yeux.

Boston russe. Cette manière de jouer ne diffère du boston de Fontainebleau qu'en ce que les couleurs se classent différemment : carreau, cœur, trèfle et pique, et que les demandes de six, sept et huit levées n'excluent pas l'association, à la condition que les associés fassent quatre levées en plus, soit dix, onze ou douze levées, suivant la demande faite. L.-F. P.

BOSTOR (V. Bostar).

BOSTRA ou **BOSRA** *(Bostres-Bosor).* Ville de la Palestine, à 90 kil. S. de Damas, dans le pays de

Haouran. Moïse la donna à la tribu de Ruben. Josué en fit un refuge pour les meurtriers involontaires. L'Ecriture l'appelle *fayans, dans la solitude*, parce qu'elle était environnée de déserts, dans l'Arabie déserte. Isaïe la menaçait de grands malheurs, d'une invasion cruelle. Judas Macchabée s'en empara et y tua tous les mâles. Jérémie la menaça aussi de grands malheurs et Nabuchodonosor la pilla. On a trouvé des médailles de Bostra. Elle passa au pouvoir des Romains et devint la capitale de l'Arabie romaine ; elle fut la patrie de l'empereur Philippe, le siège d'un évêché et d'un archevêché. En 1180 elle fut détruite : ce n'est plus qu'un amas de ruines.

BOSTRA (Ère de). Cette ère déjà connue, mais imparfaitement, par le *Chronicon Paschale* et par une médaille de Septime-Sévère, frappée à Bostra, a été déterminée avec précision par MM. Wetzstein et H. Waddington



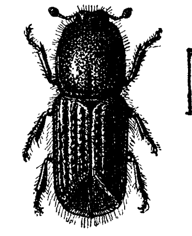
Buste drapé de Septime-Sévère. ℞ ΒΟϹΤΡΩΝ. ΕΤ. ΡΔ (= an 104 de Bostra [= 210 de J.-C.]) — Divinité debout sous un temple tétrastyle (Bronze).

grâce aux nombreuses inscriptions copiées par eux en Syrie. Le point de départ de cette ère est le mois de mars de l'an 106 de J.-C., année où l'Arabie fut réduite en province romaine par Trajan. Elle était employée, non seulement à Bostra, capitale de la province, où résidait le légat de l'empereur, mais aussi dans différentes localités de l'Auran et de la Trachonite. La plus ancienne des inscriptions datées de cette ère est de l'an 66 (172 de J.C.), la plus récente de l'an 560 (665 de J.-C.). E. Dr.

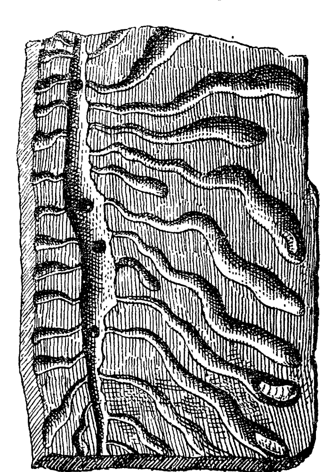
Bibl. : Wetzstein, *Inschriften gesammelt in den Trachonen*, etc., 1864. — Waddington, *les Eres employées en Syrie* (*Rev. archéol.* 1865).

BOSTRYCHE. I. Ichthyologie. — Sous ce nom de Bostryche *(Bostrychus)*, Lacépède avait établi un genre de Poissons d'après des dessins chinois conservés dans la bibliothèque du Muséum de Paris. Il caractérisait ce genre de la façon suivante : corps allongé, serpentiforme, deux nageoires dorsales, deux barbillons à la mâchoire supérieure, et il décrivait deux formes : les *Bostrychus sinensis* et *B. maculatus*. Cuvier et Valenciennes (*H. n. des Poissons*, t. VII) en examinant ces mêmes dessins, ont pu démontrer que ces Poissons, quelque peu fantaisistes, appartenaient à deux genres différents, l'un très probablement serait un *Gobius*, l'autre un *Ophicephalus* (V. ces mots). Il en résulte que le genre de Lacépède n'a pu être adopté ; ses *Bostrychus* ne doivent donc être mentionnés que comme curiosités scientifiques, et encore serait-il sage de n'en tenir aucun compte, si le nom de Lacépède n'était pas ici mis en jeu. Rochbr.

II. Entomologie. — Sous le nom de *Bostrychus*, Geoffroy a établi un genre d'Insectes-Coléoptères, qui a été publié par O.-Fr. Müller, en 1764, et dont la dénomination a été changée plus tard, mais à tort, par Fabricius, en celle d'*Apate*, en même temps que ce dernier auteur désignait, sous le même nom de *Bostrychus*, un genre de Scolytides qui fut admis sans conteste par Herbst, Erichson, Redtenbacher et la plupart des auteurs. Il en résulte que, malgré le principe de priorité et nonobstant les tentatives faites récemment par plusieurs entomologistes, les noms de *Bostrychus* et d'*Apate* (V. ce mot) sont encore aujourd'hui généralement appliqués à la manière de Fabricius, non seulement dans les ouvrages et les catalogues purement zoologiques, mais encore et surtout dans ceux de sylviculture appliquée. C'est donc dans cet ordre d'idées, et pour ne pas augmenter la confusion synonymique, que nous allons parler de ce genre important de Scolytides, en tenant compte toutefois des quelques coupes génériques qui ont été établies à ses dépens, et en particulier des *Tomicus* Latr., et des *Pityogenes* Bedel (V. ces mots). — Les Bostryches ont le corps cylindrique, souvent hérissé de poils, la tête courte, globuleuse, très inclinée, enfouie dans le thorax au repos, mais rétractile. Les antennes ont un funicule de 5 articles et une massue ovalaire triarticulée. Le prothorax, avancé à son bord antérieur, est souvent râpeux dans sa partie antérieure et les élytres sont tronquées et dentées à l'extrémité, surtout chez les mâles. — Les espèces connues sont assez nombreuses et toutes nuisibles, à l'état de larves, dans les forêts de Conifères, où certaines d'entre elles pullulent sous les écorces. Parmi celles qui se trouvent en Europe, on doit mentionner les *B. typographus* L., *B. sexdentatus* Börn. et *B. laricis* Fabr. Le *B. typographus* L. (*B. octodentatus* Payk) est long de 6 à 7 millim., d'un brun de poix, couvert d'une pubescence fauve, avec les élytres striées, à extrémité tronquée, bordée de plusieurs dents inégales. Il vit en parasite sur divers Conifères des genres *Abies*, *Picea*, *Pinus*, etc., dans l'Europe septentrionale et montagneuse. Les femelles percent, dans l'écorce des sapins, des trous droits qu'elles élargissent ensuite graduellement de façon à se pratiquer, entre l'écorce et le liber, des galeries longitudinales plus au moins longues, dans lesquelles sont déposés les œufs. Les larves, une fois écloses, creusent, à droite et à gauche de cette galerie principale, des galeries latérales plus ou moins longues et sinueuses, au fond desquelles s'opère leur transformation en nymphes (V. Ratzeburg, *Forst.*, I, p. 139, et Eichhoff, *Europ. Bork.*, pp. 49 et 219). Par la décortication des arbres attaqués, on obtient la destruction de quantités énormes de larves et de nymphes, qui ne peuvent résister à l'action des rayons solaires. — Le *B. sexdentatus* Börn. (*B. pinastri* Bechst., *B. stenographus* Duft.) occasionne également des dégâts, souvent considérables, dans les bois de *Pinus sylvestris* et *P. maritima*. Ses mœurs ont été étudiées en détail par Ratzeburg et surtout par E. Perris (*Ann. Soc. ent. de Fr.*, 1856, p. 173), de même que celles du *B. laricis* Fabr.



Bostrychus typographus L. (très grossi).



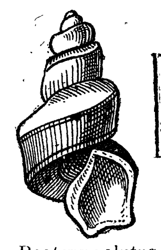
Galeries de larves de Bostryches.

Ed. Lef.

BOSTRYCHOTEUTHIS (Malac.). Genre de Mollusques-Céphalopodes, créé par Agassiz en 1874 et faisant double emploi avec celui de *Cirroteuthis* (V. ce mot).

BOSTRYX (Malac.) Genre de Mollusques-Gastéropodes

géophiles, créé en 1847 par Troschel pour un animal présentant les caractères suivants : une coquille de petite taille à test peu épais, turriculé, composé de six tours, dont les quatre premiers sont très régulièrement enroulés et réunis par une suture peu profonde, tandis que les derniers disjoints, séparés, restent libres et sont bicarénés. Ouverture presque quadrangulaire, à angles plus ou moins arrondis; péristome simple, droit et continu. Les espèces de ce genre, dont le type est le *Bostryx solutus* Troschel, habitent l'Amérique méridionale.


Bostryx solutus Trosch.

BOSVIEUX (Jean-Baptiste-Auguste), érudit, né à Saint-Yrieix (Haute-Vienne) le 22 janv. 1831, mort dans cette ville le 31 mai 1871. Il fit ses études classiques à Limoges, et son droit à Paris, où il suivit concurremment avec les cours de la Faculté, ceux de l'Ecole des chartes. Nommé archiviste de la Creuse en janv. 1852, il se voua résolument à la tâche de réunir les matériaux d'une histoire de la Marche et pendant douze ans ramassa, analysa ou transcrivit plusieurs milliers de textes et se forma une bibliothèque telle qu'il n'y en avait point encore dans la province. — A la suite de difficultés politiques, Bosvieux fut envoyé comme archiviste départemental à Agen (1864). Nommé juge à Wissembourg, puis à Schlestadt (1867-70), il visita en archéologue l'Allemagne rhénane. — Bosvieux a légué ses notes historiques aux archives départementales de la Haute-Vienne (série F., 20 cartons auj. inventoriés). Sa bibliothèque (1213 numéros), qui comptait un certain nombre d'éditions fort rares, a été vendue aux enchères en 1887. La meilleure partie est ainsi entrée à la bibliothèque communale de Limoges. Les rares productions de Bosvieux se réfèrent presque toutes à l'histoire de la Marche. On en trouvera la liste dans la notice suivante.

Bibl. : A. Leroux, Notice sur Aug. Bosvieux dans le *Bulletin de la Soc. archéologique du Limousin*, XXXVI.

BOSVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Cany-Barville; 1,065 hab.

BOSWELL (James), biographe écossais, né à Edimbourg en 1740, mort en 1795. Avocat au barreau d'Ecosse, il publia plusieurs essais sur des questions de politique, de droit et de littérature. Son *Journal of a Tour to Corsica* (Glasgow, 1768) eut un grand succès et fut traduit en français, en italien, en allemand et en hollandais. Mais ce qui lui assigne un rang à part dans la littérature anglaise, c'est sa *Vie de Johnson* (1791, 2 vol.), livre plein d'anecdotes, d'esprit, de sagesse pratique, qui lui a mérité, de la part de Macaulay, le nom de premier des biographes. On a publié en 1856 les lettres de Boswell à W.-J. Temple. — Son second fils, *James* Boswell, membre du Roxburghe Club comme son frère *Alexander*, donna une nouvelle édition du Shakespeare de Malone, en 21 vol. in-8 (1821), et édita quelques ouvrages anciens et ignorés, pour le Roxburghe Club.

BOSWELL (sir Alexander), écrivain écossais, né en 1775, tué en duel en 1822, fils aîné du précédent. Il fut un des fondateurs du *Warder*, journal écossais dévoué au parti tory. Il a publié un volume de poésies *(Songs)*, écrites presque toutes en dialecte écossais; *Edinburgh. or the Ancient Royalty* (1810), et *Clan Alpin's Vow* (1811).

BOSWELLIE (*Boswellia* Roxb.). Genre de plantes de la famille des Térébinthacées, tribu des Bursérées, composé d'arbres à suc résineux aromatique et à feuilles alternes, imparipennées. Leurs fleurs, hermaphrodites, disposées en grappes ramifiées de cymes, axillaires ou terminales, ont un calice gamosépale, à cinq dents imbriquées, une corolle de cinq pétales et dix étamines hypogynes, dont cinq plus courtes opposées aux pétales. L'ovaire, bi- ou tri-loculaire, devient une drupe à deux ou trois noyaux monospermes qui, à la maturité, se séparent du mésocarpe et de la columelle centrale ailée et persistante. On connaît seulement quatre ou cinq espèces de *Boswellia*, originaires de l'Asie méridionale et occidentale, de Malacca et des régions tropicales de l'Afrique orientale. Le *B. papyrifera* A. Rich. (*Amyris papyrifera* Del., *Plœsslea floribunda* Endl.), espèce d'Abyssinie, remarquable par son écorce qui s'exfolie en larges plaques comme celle des Bouleaux, et le *B. thurifera* Colebr. (*B. serrata* Stackh.), espèce indienne, ont été


Boswellia Carterii Birdw. (rameau florifère).

considérés pendant longtemps comme produisant le *véritable Encens* ou *Oliban*. Mais il paraît démontré aujourd'hui que cette substance est fournie par le *B. Carterii* Birdw. (*B. thurifera* Cart., *nec* Colebr.), petit arbre de 3 à 6 m. de hauteur, qui « croît dans le pays des Somalis, vers le cap Gardatoui, où il porte les noms de *Mohr meddu* et *Mohr Madow*, et en Arabie, près de Merbat et sur la côte d'Hadramaut, dans des montagnes rocailleuses, dans les crevasses des rochers et sur les débris rocailleux qui occupent la base des collines voisines de la mer ». (V. H. Baillon, *Traité de Botanique médicale*, 1883, p. 956.) Ed. Lef.

BOSWORTH. Petite ville du comté de Leicester, 1,007 hab.; célèbre par la bataille décisive du 22 août 1485, (livrée dans la plaine voisine de Redmore) dans laquelle Richard III fut tué, et qui mit fin à la guerre des Deux-Roses. Le roi Richard avait une armée de 20,000 hommes. Il comptait en outre sur un corps de 5,000 hommes commandé par lord Stanley; mais celui-ci passa à l'ennemi au milieu de la bataille. Cette défection donna la victoire à Henri de Richemond, qui fut couronné sur le champ de bataille. Le récit de la bataille de Bosworth a été fort altéré par les poètes; Shakespeare en a donné dans son *Richard III* une version merveilleuse. La plupart des traits légendaires mis en œuvre par le grand dramaturge sont reconnus comme apocryphes.

Bibl. : Dr R. Pauli, *Geschichte von England;* Gotha, 1858, t.V. — Hutton, *the Battle of Bosworthfield;* Londres, 1815, in-8, 2e éd.

BOSWORTH (Joseph), philologue anglais, né en 1788, dans le Derbyshire, mort en 1876. Entré dans les ordres, il remplit plusieurs fonctions ecclésiastiques, et fut notamment chapelain de l'église anglicane à Amsterdam et à Rotterdam, de 1829 à 1841, époque pendant laquelle il traduisit les prières de son église *(Common Prayer-Book)* en hollandais. Il publia aussi pendant ce temps un grand nombre d'écrits, grammaires et dictionnaires, sur le vieil

anglais ou anglo-saxon, sur le danois et les autres langues scandinaves. Nommé professeur d'anglo-saxon à Oxford, il donna *A Compendious Anglo-Saxon Dictionary* (1848), et plusieurs éditions de vieux ouvrages, tels que la *Description de l'Europe* du roi Alfred, et les *Voyages* d'Othere et de Wulfstan.

BÖSZORMENY. Ville de Hongrie. Elle est située dans le comitat des *Hajduk* (Heyduques). Elle était autrefois le chef-lieu du district des Hajduk. Sa population est de 20,000 hab., tous Magyars.

BOT (V. Tibet).

BOTAGE ou **BOUTAGE** (Hist. du droit). Droit seigneurial dont le nom vient de *botte*, *boutte* signifiant tonneau à mettre le vin (d'où bouteille). Ce droit était dû à divers seigneurs (notamment dans le Berry), et au roi dans ses domaines, lorsqu'un tonneau de vin était acheté ou mis en perce par un marchand en vue de vendre au détail (V. Bouteillage). P.-L. C.

Bibl. : De Laurière, *Glossaire de droit français*, vº *Botage, boutage;* Niort, 1881, in-4. — Godefroy, *Diction. de l'ancienne langue française.*

BOTALLO (Leonardo), plus connu sous le nom francisé de *Botal*, célèbre médecin italien, né à Asti (Piémont) en 1530. Il eut pour maîtres Lanfranc, Trincavella et Fallopia, fut reçu docteur à Pavie et vint en France vers l'année 1561, protégé par le duc d'Alençon. On le voit dès l'année 1571 médecin ordinaire d'Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, puis occuper le même emploi auprès de ce roi; sous le règne de Henri III il cumula les emplois de médecin ordinaire de la reine Louise de Lorraine, du duc d'Alençon et de Catherine de Médicis. Botallo jouit d'une égale réputation comme anatomiste et comme chirurgien; son nom est resté attaché au trou dit de Botal, qui fait communiquer les deux oreillettes chez le fœtus et dont il a bien déterminé le rôle physiologique; cette communication était connue de Galien. Comme chirurgien il combattit Vigo et Ferri, perfectionna le traitement des plaies par armes à feu, imagina des instruments nouveaux, etc. Il était grand partisan de la saignée, qu'il préconisa à outrance contre la Faculté de Paris qui, elle, purgeait à outrance. — Ouvrages principaux : *De curandis vulneribus sclopetorum* (Lyon, 1560, in-8; 1565, in-16, et autres édit.); *De lue venerea* (Paris, 1563, in-8; Lyon, 1565, in-16, et autres édit.). Dr L. Hn.

BOTANIATE (Nicéphore), d'une illustre famille byzantine qui prétendait remonter jusqu'aux Fabii de l'ancienne Rome. Il était commandant de l'armée d'Asie lorsque ses troupes, révoltées contre Michel Ducas, le proclamèrent empereur (1077). Il commença par s'assurer des villes d'Asie, Michel Ducas renonça à résister et abandonna le pouvoir. Botaniate fut couronné à Constantinople le 3 avr. 1078. Malheureusement, déjà avancé en âge, il accorda trop de crédit à d'indignes ministres, Borile et Germain, se montra faible et incapable. Nicéphore Mélissène usurpa le titre d'empereur en Asie (1080) et parvint à s'y maintenir indépendant. Alexis Comnène avait délivré Botaniate de ses compétiteurs à l'empire, Bryenne et Basilace, mais Botaniate et ses ministres mécontentèrent les Comnènes qui se décidèrent à la révolte. Alexis Comnène proclamé empereur assiégea Constantinople (1081). Botaniate abandonna le pouvoir et se retira au monastère de Périblepte à Constantinople. C. B.

Bibl. : Scylitzès, Nicéphore Bryenne (V. ces mots). — Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, t. XV.

BOTANIQUE. La Botanique est l'étude des végétaux. Les plantes étant des êtres vivants, complexes dans leur organisation et leur vie, on conçoit que ce mot de botanique s'applique à une science des plus vastes et dont les points de vue diffèrent assez pour qu'on puisse, suivant chacun d'eux, la subdiviser en autant de parties distinctes. C'est ainsi qu'on peut ne s'occuper que de décrire les plantes qui couvrent le globe, les rapprocher les unes des autres, chercher entre elles les rapports naturels qui les unissent, etc., et on fera de la *taxonomie végétale*. Ou bien, laissant de côté leurs rapports, leur habitat, leur facies, on peut se livrer à l'étude spéciale de leurs organes, soit au point de vue de la forme seulement, soit au point de vue de la structure. Dans l'un et l'autre cas on fera de l'*organographie*, mais tandis que dans le premier cas cette étude organographique porte plus particulièrement le nom de *morphologie*, dans le second elle a reçu celui d'*anatomie*. Nous ne croyons pas devoir insister davantage sur chacune des branches de la Botanique. Le tableau suivant les énumère toutes avec une définition suffisante, croyons-nous, pour en bien faire comprendre l'objet.

BOTANIQUE GÉNÉRALE

Organographie ou étude des organes au point de vue de	leur forme extérieure..	Morphologie.
	leur disposition interne.	Anatomie.
	leur constitution élémentaire	Histologie.
	leur développement...	Organogénie.
Physiologie.	— Etude du fonctionnement des organes et des conditions de vie de la plante.	
Tératologie.	— Etude des monstruosités végétales.	
Nosologie.	— Etude des maladies des plantes.	

BOTANIQUE SPÉCIALE

Phytographie Description des plantes	Taxonomie, classifications.
	Glossologie, nomenclature et langage botanique.
	Géographie botanique.
	Paléobotanique, étude des végétaux fossiles.
Botanique appliquée	à la *Médecine*.
	à l'*Agriculture*.
	à l'*Industrie*.

Quelques auteurs ont proposé, comme synonyme de *Botanique*, le mot *phytologie;* mais ce mot est plus généralement employé pour désigner la connaissance des écrits anciens ou modernes qui ont pour sujet les plantes.

Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, d'insister sur le but de la Botanique. Chacun en effet peut se rendre compte que l'étude des végétaux peut être faite à deux points de vue: 1º la connaissance des lois vitales et sociales des plantes, leur rôle dans le monde et les conclusions philosophiques qu'on en doit retirer; 2º la connaissance des qualités des plantes dont l'homme puisse faire son profit matériel. Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces deux buts sont différents dans l'un ou l'autre cas. La récolte des plantes, leur arrangement en herbier, l'observation à la loupe ou au microscope, l'expérimentation dans un laboratoire conduisent au premier; l'observation sur place des conditions vitales, les opérations de culture, les analyses chimiques conduisent au second. Mais on comprend que depuis que l'on s'est, pour la première fois, livré à l'observation des plantes, à leur étude, ces buts, ces moyens et les diverses branches de la Botanique aient varié suivant les besoins ou l'état de progrès intellectuel de l'humanité. Montrer le développement de cette science dans les cours des siècles, en indiquer les diverses tendances, rappeler les ressources dont elle a pu, en différentes époques, disposer, ce sera, pensons-nous, mieux préciser le but qu'elle poursuit actuellement ainsi que les moyens qu'elle emploie. Mais cette histoire de la Botanique, aussi rapide qu'elle soit, peut avoir encore un autre intérêt : celui d'appeler l'attention sur certaines théories dont la connaissance est indispensable pour la compréhension des opinions aujourd'hui généralement adoptées.

I. Antiquité et moyen âge. — Sans doute dès la plus haute antiquité la connaissance des plantes, leur nature, leur vie a excité la curiosité de bien des esprits observateurs, mais le premier naturaliste qui ait réellement mérité le nom de *Botaniste*, est Aristote. Ses divers écrits sur les végétaux, réunis par Wimmer sous

le titre de *Phytologiæ aristotelicæ fragmenta* (Breslau, 1838, in-8) nous font regretter, par la justesse et l'ampleur de certains aperçus, la perte de l'ouvrage spécial de ce grand génie, la *Théorie des Plantes*. Aristote, en effet, à côté de nombreuses idées hypothétiques ou erronées, énoncées dans divers mémoires, a émis une opinion fort juste au sujet de l'analogie de l'embryon animal avec l'embryon végétal, de la séparation des sexes dans certaines plantes, de leur durée, etc. Des disciples d'Aristote qui cultivèrent la botanique, Phanias, Dicéarque et Théophraste, le dernier seul a laissé deux ouvrages importants : une *Histoire des Plantes* (Περὶ φυτῶν ἱστορια) et *Causes des Plantes* (Ἄιτια φυσικά), tous deux objets de nombreux commentaires et souvent réédités. Bien que, dans ces ouvrages, Théophraste n'ait été inspiré par aucune méthode digne de ce nom, il faut reconnaître qu'il sut apporter dans l'étude des végétaux des idées en grande partie dépourvues des préjugés de son époque et, en affirmant que la nature agit conformément à ses propres plans, et non dans l'intention d'être utile à l'homme, il pensait en véritable naturaliste. Le nombre des plantes qu'il a énumérées et en partie décrites est d'environ cinq cents, toutes de la région orientale du bassin méditerranéen. Mais il est bien difficile de pouvoir assimiler ces espèces à celles que nous connaissons. — Après Théophraste, il faut franchir près de quatre siècles pour arriver à Dioscoride, car on ne peut guère compter comme botanistes des auteurs tels que Nicandre de Colophon, Nicolas de Damas, Varron ou Columelle, qui ont incidemment écrit sur les végétaux sans émettre, à leur sujet, d'opinions personnelles. C'est simplement pour mémoire qu'il convient de faire une mention spéciale de Dioscoride qui vivait au Ier siècle de l'ère chrétienne et dont le *Traité de matière médicale* (Περί ὕλῆς ἰατρικῆς) renferme la description de six cents plantes et un essai de classification en quatre groupes: 1° les Aromates ; 2° les Alimentaires; 3° les Médicinales; 4° celles dont on peut faire du vin. Bien que le traité de Dioscoride se soit, avec celui de Théophraste, partagé l'autorité scientifique dans l'étude des végétaux pendant tout le moyen âge jusqu'au XVIe siècle, il ne saurait être considéré, de même que la partie de l'*Histoire naturelle* de Pline consacrée aux plantes, que comme une énumération plus ou moins bien présentée des faits botaniques connus des anciens. Si, au point de vue de la constatation de cette connaissance, ces ouvrages présentent un intérêt réel, ils ne renferment aucune idée qui ait pu imprimer une direction utile à la science. De même, pendant les quatre ou cinq premiers siècles de notre ère, pendant tout le moyen âge, aucun progrès ne s'accomplit soit dans la connaissance des plantes, soit dans l'étude de leur organisation et de leur vie. En effet, ni les médecins arabes qui ne connurent qu'un certain nombre de plantes médicinales ou économiques, ni les auteurs byzantins ou scholastiques qui ont écrit, soit des poèmes sur les végétaux, soit des ouvrages plus spéciaux, ne méritent de nous arrêter. Seules, les découvertes faites à la suite des voyages des frères Poli et surtout de Christophe Colomb, en apportant des éléments d'étude jusqu'alors inconnus, exercèrent une impulsion salutaire au développement de la botanique. Des missionnaires, des médecins, des voyageurs tels que Lopez de Gomara, F. Hernandez, Fernandez de Oviedo, Martin del Barco, Jérôme Benzoni, André Thevet, nous ont, les premiers, initiés aux richesses botaniques du nouveau monde, et leurs ouvrages ont inauguré, pour la Botanique, non pas l'ère de la renaissance comme on l'a dit, cette science n'ayant jamais été jusque-là bien cultivée, mais une ère de progrès. L'une des plus importantes manifestations de ce développement fut la création de Jardins botaniques. C'est en Italie d'abord, à Padoue en 1525, à Pise en 1544 ; puis en Hollande, à Leyde en 1577, enfin en France à Montpellier en 1597 et à Paris en 1598, que furent successivement installées les premières collections de plantes vivantes.

II. XVIe SIÈCLE. — A la fin du XVe siècle et dès le commencement du XVIe, un progrès sensible s'annonce dans l'étude de la Botanique par la publication de descriptions de plantes accompagnées de figures gravées sur bois, tout d'abord bien défectueuses. C'est Emilius Macer qui, vers 1480, fit le premier essai de ce genre, et il fut bientôt imité et dépassé par Matthiole, Aloysio Anguillara, Castor Durante, Brunfels, Tragus, plus tard Fuchs. Mais on ne trouve rien d'original dans les ouvrages de cette époque. Ce sont tous des commentaires des auteurs anciens, auxquels sont ajoutées quelques descriptions nouvelles. C'est pour ce genre de travaux que sont surtout connus Brassavola, Menardus, Durante, Lonicenus, Ruel, etc. L'Allemand Brunfels (1470-1534) étudia sur place, par des herborisations, la flore indigène et la décrivit, sans aucune méthode il est vrai, dans son ouvrage intitulé *Herbarum vivæ icones ad naturæ imitationem summa cum diligentia et artificio effigiatæ* etc. (Strasbourg, 1530–1536, 3 vol. in-fol.). Quelques années plus tard, Jérôme Bock, plus connu sous le nom de *Tragus* (1498–1554), fit mieux. Dans son Histoire des plantes indigènes, au nombre de 165, toutes figurées, publiée sous le titre de *New Krœuterbuch*, en 1539, il chercha à disposer les plantes dans un certain ordre et il les divisa en : 1° herbes sauvages à fleurs odoriférantes ; 2° trèfles, gramens, plantes fourragères et rampantes ; 3° arbres et arbrisseaux. Son livre eut pendant tout le XVIe siècle un grand succès puisqu'il fut réédité dix fois. Avec l'ouvrage de Fuchs, il fut l'un des oracles botaniques de cette époque. Léonard Fuchs (1501-1566), professeur à l'Université de Tubingue, montra un véritable talent d'observation par la manière dont il décrivit et figura environ 400 espèces indigènes dans son *De historia stirpium commentarii insignes*, etc. (Bâle, 1542, in-fol.). Dès lors, on s'attacha un peu plus à décrire les plantes que l'on pouvait observer autour de soi. Deux savants auteurs, Benoit Aretius (1505-1578), professeur de théologie à Magdebourg et l'Anglais William Turner (m. en 1568) firent connaître les plantes de leur pays, le premier dans *Descriptio Stochhorni et Nessi, montium in Bernatium Helveticorum ditione, et nascentium in eis stirpium*, le second dans un livre intitulé *A New Herbal wherein are contayned the names of herbes in greek, latin, english, dutch, french, and in the potecaries and herbories latin with their properties*, etc. (Londres, 1568, in-fol.).

Le second essai de classification est dû à Adam Lonicer qui divisait les plantes en arbres et arbrisseaux et plantes médicinales (1551), essai qui fut bientôt surpassé par ceux de Lobel, de l'Ecluse, Dodoens. Mais ces tentatives avaient été précédées d'importantes réformes et découvertes dans la méthode d'observation et dans la connaissance des organes végétaux, dues à Valerius Cordus (1515-1544) qui voyagea en Europe de 1540 à 1544 pour recueillir des matériaux et découvrit les organes multiplicateurs des Fougères; à Conrad Gesner (1516–1565), professeur à Zurich, sa ville natale, qui insista le premier, dans ses leçons, sur les caractères de la fleur et du fruit et introduisit dans la science les notions de genre et d'espèce. — Mathias Lobel ou *Lobelius* (1538–1616), dans l'ouvrage intitulé *Stirpium adversaria nova* (Londres, 1570, in-4), divisa les plantes en sept classes : 1° Gramens ; 2° Orchis ; 3° Potagères ; 4° Légumes ; 5° Arbres et Arbrisseaux ; 6° Palmiers ; 7° Mousses. Mais ce qui rendit surtout Lobel populaire, ce furent ses *Observationes sive stirpium historiæ* (Anvers, 1570, in-fol.), dans lesquelles il figura 2,191 plantes avec un index en sept langues. Charles de l'Ecluse, en latin *Clusius* (1525–1609), a eu le mérite de donner de bonnes descriptions des plantes indigènes et exotiques qu'il énumère dans ses ouvrages : *Rariorum aliquot stirpium per*

Hispanias observatarum historiæ (Anvers, 1576, in-8, 233 gravures sur bois) et *Exoticorum libri decem, quibus animalium, plantarum, aromatum, aliorumque peregrinorum fructuum historiæ describuntur* (Anvers, 1605, in-fol.). — Rambert Dodoens, plus connu sous les noms de Dodonée et Dodonœus (1518-1586), médecin de l'empereur Maximilien, puis professeur à Leyde, nous a laissé un important ouvrage : *Stirpium historiæ Pemptades sex, sive libri triginta* (Anvers, 1583, in-folio, avec 1,303 figures sur bois), dans lequel il se préoccupe de chercher un bon arrangement des plantes et propose sa division en six Pemptades. — Mais de tous les botanistes du XVIe siècle, André Césalpin (1519-1603) est le seul qui mérite une mention spéciale. Adoptant les vues de Conrad Gesner, Césalpin, dans son livre intitulé *De plantis libri XVI* (Florence, 1583, in-4), distribua les 840 espèces qu'il énumère en 15 classes, dont les caractères sont réellement botaniques. Après avoir exposé, au commencement de cet ouvrage, ce que l'on savait alors de l'organisation d'une plante phanérogame, il propose sa classification fondée d'abord sur le caractère ligneux ou herbacé de la tige, ce qui lui permet d'établir deux premières coupes, puis, dans le premier cas, sur la direction de l'embryon dans la graine, dans le second, sur la présence ou l'absence de graines (Mousses, Lichens, etc., etc.), ce qui lui fournit des divisions de second ordre. Enfin la forme du fruit, supère ou infère, le nombre des graines, la présence ou l'absence d'une enveloppe autour d'elle, la forme de la racine, etc., lui servent à définir ses 15 classes et à les subdiviser en 47 sections. Cette importance attribuée à la graine dans la classification, nous révèle Césalpin comme un des précurseurs des botanistes modernes.

Quelques années plus tard, Jacques Dalechamps (1513-1588) publiait une *Historia generalis plantarum, in libros XVIII per certas classes artificiose digesta*, etc. (Lyon, 1587, 2 vol. in-fol.), avec 2,751 gravures assez médiocres, dans laquelle il propose une classification fondée à la fois sur l'usage, les propriétés, la forme et l'habitat des espèces. Il retombait ainsi dans l'erreur des devanciers de Césalpin. Cette méconnaissance des caractères botaniques régna encore longtemps et aboutit au système de Porta, qui mérite d'être signalé par son étrangeté même. Porta divisa les plantes en un certain nombre de classes fondées sur la ressemblance qu'elles lui parurent avoir avec les parties des animaux, sur les rapports entre leurs mœurs et celles de l'homme, entre leurs habitudes et les mouvements des astres, etc. Il exposa leurs propriétés médicinales d'après certaines formes ou qualités; par exemple, pour lui, la Scrofulaire guérirait des scrofules et des varices, parce que ses feuilles représentent des grumeaux imitant les varices; les plantes stériles rendraient les hommes stériles, etc. Ces idées ont eu cours jusqu'à une époque bien peu reculée de la nôtre. — Joachim Camerarius (1534-1598) et Théodore Tabernœmontanus (m. en 1590) ont tous deux laissé des ouvrages descriptifs accompagnés de figures ne présentant aucun intérêt au point de vue des progrès de la science.

Les voyages d'exploration et d'études scientifiques, entrepris au XVIe siècle, contribuèrent pour une large part, non seulement à augmenter le nombre des végétaux connus et par cela même les termes de comparaison, mais surtout à élargir les idées sur la classification. Les îles Canaries avaient été visitées au XVe siècle, avant la découverte de l'Amérique, par le Vénitien Cadamosto, qui fit connaître le Dragonnier et le Baobab. Les plantes et les produits végétaux des Indes orientales ont été l'objet, en 1563, en 1578 et en 1579, de travaux importants pour l'époque, dus aux Portugais Garcia da Orta, Christophe Acosta et au Hollandais Jean Hugues Linschooten. La Grèce, l'Asie Mineure, la Perse, l'Egypte furent explorées par Pierre Belon qui, de retour en France, publia son intéressant ouvrage : *Observations de plusieurs singularisez et choses mémorables, trouvées en Grèce, Asie, Judée, Egypte, Arabie et aultres pays estranges, rédigées en trois livres* (1553, in-4), dans lequel il décrivit et figura de nombreuses espèces d'animaux et de végétaux encore inconnues. Après lui, Melchior Wieland ou *Guilandinus*, Léonard Rauwolf et Prosper Alpin, parcoururent également l'Orient et publièrent, avec la relation de leur voyage, leurs observations sur les plantes qu'ils avaient rencontrées. Le livre de P. Alpin, *De Plantis Œgypti liber, in quo non pauci, qui circa herbarum materiam irrepserunt, errores deprehenduntur*, etc. (Venise, 1592, in-4), est surtout resté célèbre par l'ensemble des faits, les descriptions exactes et les bonnes figures qu'il renferme.

III. XVIIe SIÈCLE : DE BAUHIN À TOURNEFORT. — Avec les deux frères Bauhin, la botanique entre dans une phase nouvelle. Jean Bauhin, né à Bâle (1541-1616) et fils d'un protestant français, étudia la Botanique avec L. Fuchs d'abord, puis avec C. Gessner, et enfin avec Rondelet à Montpellier. Dans un grand ouvrage : *Historia universalis plantarum nova et absolutissima cum consensu et dissensu circa eas* (Yverdun, 1660-1661, 3 vol. in-fol.), publié après sa mort par L. de Grafenried et Chabrée, il avait réuni l'ensemble des connaissances botaniques depuis l'antiquité jusqu'à son époque. Ce livre ne renferme pas moins de 5,000 descriptions de plantes réparties en 40 classes et 3,577 figures, mais sans arrangement méthodique. Gaspard Bauhin, son frère (1560-1624), essaya de porter quelque ordre dans le chaos de la synonymie et de la nomenclature alors usitées. Cette entreprise ne lui coûta pas moins de 40 années de travail et fut couronnée par le succès, puisqu'il réussit à classer les végétaux dans un ordre qui révèle un sentiment manifeste de la méthode naturelle. Il sut désigner les plantes par des phrases courtes, significatives, précédées de noms représentant le genre et qui ont été pour la plupart conservés. Dans son Πίναξ *theatri botanici, sive index Theophrasti, Dioscoridis, Plinii et botanorum qui a sæculo scripserunt opera, plantarum circiter sex millium ab ipsis exhibitarum nomina*, etc. (Bâle, 1594, in-4), tous les végétaux alors connus sont divisés en 12 groupes ou classes, subdivisées chacune en un certain nombre de sections comprenant les genres souvent rapprochés avec une connaissance réelle des affinités. Aujourd'hui encore, l'ouvrage de G. Bauhin est consulté avec fruit pour l'identification des plantes décrites par les anciens avec les espèces actuelles. Le système de G. Bauhin, qui eut un si grand succès, ne satisfit cependant point tous les botanistes, tellement était grande la nécessité d'avoir une méthode se rapprochant le plus près possible de l'ordre naturel. C'est à la découverte de cette classification que les plus grands botanistes du XVIIe siècle appliquèrent leurs efforts, négligeant pour la plupart ce qui devait assurer cette découverte, l'étude approfondie des organes végétaux. En Angleterre, John Parkinson (1567-1645) publie un *Theatrum botanicum* (Londres, 1640, in-fol.) contenant une classification en 17 tribus fondées sur les vertus des plantes. Robert Morison (1620-1683), à qui Gaston d'Orléans avait confié la direction de ses jardins de Blois (1658), tout en adoptant la méthode de Césalpin, y apporte d'heureuses innovations par sa division en 18 classes et 108 sections, fondées sur les caractères tirés du fruit, des feuilles, des pétales et présentées sous forme de tableaux (*Plantarum historia universalis Oxoniensis*, Oxford, 1680, in-fol.). John Ray, en latin *Raius* (1628-1704), après plusieurs voyages dans toute la Grande-Bretagne et l'Europe centrale, publia deux ouvrages d'une grande valeur, le *Methodus plantarum* (Londres, 1682) et l'*Historia plantarum generalis, species hactenus editas aliasque insuper multas noviter inventas et descriptas complectens*, etc. (Londres, 1686-1688, 2 vol. in-fol.). Dans le premier, il expose une classification, dont les deux principales divisions, pour la première fois fondées sur le nombre des cotylédons de

la graine, n'ont cessé d'être admises depuis : les Monocotylédones et les Dicotylédones. Pour les subdivisions, il sut habilement tirer parti de la présence des pétales ou de leur absence *(apétalie)*, de leur union *(monopétalie)* ou de leur liberté *(polypétalie)*, des caractères des feuilles, du fruit, etc. Les autres botanistes anglais du XVII[e] siècle, Jean Tradescant, Léonard Plukenet (1642-1710), Jean Petiver (m. en 1718) ont eu le mérite de réunir d'importantes collections botaniques et de publier des descriptions de plantes nouvelles.

En Allemagne, Joachim Jung (1587–1657) brille au premier rang des botanistes par la précision qu'il s'efforça d'introduire dans les caractères et l'application qu'il en fit à la *doxoscopie* ou *phytoscopie*, c.-à-d. à la classification. Auguste Rivin ou *Rivinus* (1652–1723) fut un des rares botanistes de ce siècle, qui rejetèrent la division en *arbres* et *herbes* et il peut être considéré comme un précurseur immédiat de Tournefort et de Linné par sa classification fondée sur la forme de la corolle (*Introductio generalis in rem herbariam*, Leipzig, 1690, in-fol.), et par l'emploi qu'il fit, pour désigner une plante, de deux noms, l'un générique, l'autre spécifique. Christian Knauth (1654–1716) exposa, dans une Flore des environs de Halle et dans un *Methodus plantarum genuina* (Halle, 1705, in-4), un système intéressant par le profit qu'il sut tirer de la corolle. Enfin, il faut encore citer parmi les botanistes allemands Louis Jungermann (1573–1653), Paul Ammann (1634–1791) et Paul Hermann (1646–1695), qui contribuèrent aux progrès de la science, tant par leurs ouvrages que par l'organisation de jardins botaniques.

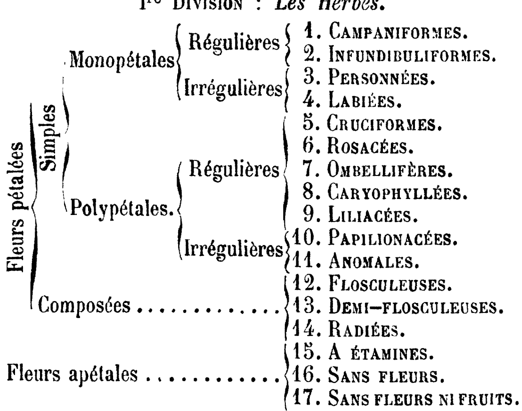
En Hollande, Jean Commelyn (1629-1692) et son neveu Gaspard Commelyn (1667–1731) ont laissé des descriptions de plantes des Indes orientales et ont contribué au développement des jardins botaniques. En Italie, Fabius Columna (1567–1650) a écrit d'importants commentaires de Théophraste, Dioscoride, Pline, et a ajouté un certain nombre de descriptions à l'Histoire naturelle de Hernandez.

C'est surtout en France que la Botanique acquit, au XVII[e] siècle, une importance considérable, tant par le nombre des botanistes que par leurs travaux remarquables. Le *Specimen Historiæ plantarum* (1611) de Paul Reneaulme (1560–1624) renferme une bonne notion du genre ainsi qu'un essai de nomenclature binaire. Philippe Cornut (1606–1651), dans son ouvrage intitulé *Canadensium plantarum aliarumque nondum editarum Historia* (Paris, 1635, in-4), donne la description d'un certain nombre de plantes du Canada cultivées dans le jardin de Jean et Vespasien Robin. C'est en effet à la création du jardin du Louvre, sous la direction des Robin, puis à l'installation à Blois, par Gaston d'Orléans, de jardins célèbres et d'importantes collections d'histoire naturelle, qu'est due l'impulsion donnée en France au développement de la Botanique. Les jardins de Blois, qui occupèrent les botanistes Morison, A. Brunyer, Laugier, Marchand, et dont un certain nombre de plantes peintes sur vélin par Nicolas Robert, formèrent une inestimable iconographie aujourd'hui au Muséum, furent, à la mort de Gaston d'Orléans, réunis au Jardin du Roi, l'ancien jardin des Robin, à Paris. Mais déjà le Jardin des Plantes de Montpellier était célèbre par l'enseignement qu'y donnaient Rondelet, Richier de Belleval et Pierre Magnol (1638–1715). Ce dernier, dans son *Prodromus historiæ generalis plantarum, in qua familiæ per tabulas disponuntur* (Montpellier, 1689, in-8), montre un sentiment vrai des associations naturelles et introduit dans la science l'expression de familles. Dans un ouvrage posthume, *Novus character plantarum*, P. Magnol s'est livré à une minutieuse critique de la méthode de Tournefort et a proposé une classification fondée sur les caractères du calice et de la corolle, rejetant l'ancienne division en arbres, arbustes et herbes. S'il se fût conformé aux principes et aux idées qu'il expose dans la préface du *Prodromus*, Magnol eût devancé Adanson et de Jussieu dans l'invention des familles naturelles et Tournefort n'aurait eu aucun mérite. — Jacques Barrelier (1606–1673), de l'ordre de Saint-Dominique, avait exploré une partie de l'Italie et la France méridionale, et avait amassé de nombreux documents et matériaux en vue d'un grand ouvrage sur les plantes de l'Europe méridionale. B. de Jussieu a recueilli et publié en 1714 les planches de ce livre.

Joseph Pitton de Tournefort (1656-1708), entraîné par son goût pour les herborisations, visita successivement les Alpes du Dauphiné, les Pyrénées, l'Espagne et le Portugal, puis sur la proposition du comte de Pontchartrain, fut envoyé en Orient par Louis XIV et fit d'importantes collections d'histoire naturelle dans les îles de l'Archipel, l'Arménie, la Géorgie, la Palestine. Elève de Magnol, à Montpellier, en 1679, il fut, grâce à la protection de Fagon, nommé démonstrateur au Jardin du Roi en 1683; enfin à son retour d'Orient, en 1707, il devint professeur au Collège de France. C'est en 1694 qu'il publia ses *Eléments de botanique* ou *Méthode pour connaître les Plantes* (Paris, 3 vol. in-8), dont il donna en 1700 une seconde édition en latin, avec le titre : *Institutiones rei Herbariæ* (Paris, 5 vol. in-4). Dans cet ouvrage se trouve le système de classification suivant, qui eut un si grand retentissement dans la science et qui, jusqu'à Linné, fut employé par presque tous les botanistes.

1. — Tableau du système de Tournefort.

I[re] Division : *Les Herbes.*



Fleurs pétalées	Simples	Monopétales	Régulières	1. Campaniformes.
				2. Infundibuliformes.
			Irrégulières	3. Personnées.
				4. Labiées.
		Polypétales.	Régulières	5. Cruciformes.
				6. Rosacées.
				7. Ombellifères.
				8. Caryophyllées.
				9. Liliacées.
			Irrégulières	10. Papilionacées.
				11. Anomales.
	Composées			12. Flosculeuses.
				13. Demi-flosculeuses.
				14. Radiées.
Fleurs apétales				15. A étamines.
				16. Sans fleurs.
				17. Sans fleurs ni fruits.

II[e] Division : *Les Arbres.*

Fleurs	Apétales			18. Apétales.
				19. Amentacées.
	Pétalées	Un seul pétale		20. Monopétales.
		Plusieurs pétales	Régul.	21. Rosacées.
			Irrég.	22. Papilionacées.

Cette méthode, toute pratique et simple qu'elle soit, fut, du vivant même de l'auteur, violemment attaquée par divers botanistes, notamment par J. Ray et Magnol. Les reproches justifiés qu'on lui adressait étaient de suivre encore la division irrationnelle des plantes en *Arbres* et en *Herbes* et d'accorder une valeur taxonomique exagérée à la corolle. Mais ce qui assure à nos yeux le mérite de Tournefort, c'est l'établissement des genres sous leur forme actuelle.

Botanistes voyageurs. Dès la première partie du XVII[e] siècle, le nombre des voyageurs qui explorèrent les diverses contrées du globe et décrivirent les plantes qu'ils y observèrent, augmenta sensiblement, et beaucoup des ouvrages laissés par eux sont encore consultés avec fruit pour les observations précieuses qu'ils renferment. L'Amérique, peu après sa découverte, fut explorée dans presque toutes ses parties. Le Mexique, le Pérou, le Brésil le furent par F. Hernandez, Pison et Marcgraff (*His-*

toria naturalis Brasil, Amsterdam, 1648, in-fol.). Jean Banister collectionna des insectes et des plantes en Virginie et en adressa le catalogue à J. Ray (1680). Hans Sloane (1660-1753) réunit à la Jamaïque, dans plusieurs des Antilles, à Madère, des collections considérables d'animaux et de plantes qu'à sa mort il légua au gouvernement anglais et qui constituent le fond le plus important du British Museum. Charles Plumier (1648-1704), de l'ordre des Minimes, élève de Boccone et de Tournefort, visita aussi les Antilles et la côte du Mexique. Il a laissé d'importants ouvrages dans lesquels il décrivit les plantes observées par lui : *Descriptions des plantes de l'Amérique* (Paris, 1693, in-fol.) ; *Nova plantarum americanarum genera* (Paris, 1703, in-4) ; *Traité des Fougères de l'Amérique* (Paris, 1705, in-fol.), etc. ; ainsi que de nombreux manuscrits et dessins pour la plupart conservés à la Bibliothèque nationale et au Muséum d'Histoire naturelle. Louis Feuillet (1660-1737) parcourut les Antilles, les Canaries, la côte de Caracas, le Pérou, le Chili et écrivit une *Histoire des plantes médicinales qui sont les plus d'usage aux royaumes du Pérou et du Chili*, etc. (Paris, 1714, 3 vol. in-4), qui constitue un des premiers essais dans l'étude des plantes exotiques appliquées à la médecine.

Les Indes orientales, l'Extrême-Orient et l'archipel indien ont attiré un plus grand nombre encore de naturalistes. Ce sont Jacques Bontius, qui parcourut les possessions hollandaises des Indes, et en fit connaître les principales plantes médicinales et usuelles; Nicolas Grimm (1641-1711), qui visita l'Hindoustan et donna le premier la description des curieux *Nepenthes;* Adrien von Rheede, qui profita de sa situation de gouverneur des Indes hollandaises pour publier un ouvrage monumental sur les plantes de cette région, l'*Hortus malabaricus* (Amsterdam, 1670-1703, 12 vol. in-fol.) illustré de magnifiques planches; G. Edward Rumpf ou *Rumphius* (1637-1707), gouverneur des Moluques, qui sous le titre de *Herbarium amboinense*, commença en 1690 un ouvrage terminé après sa mort par J. Burmann (Amsterdam, 1741-1751, 7 vol. in-fol.), dans lequel sont décrites et figurées, avec d'intéressants détails sur les usages, les principales espèces de l'Archipel indien; enfin Joseph Kamel qui résida longtemps aux Philippines et envoya de Luçon un grand nombre de plantes à J. Ray et à Petiver qui les décrivirent.

La Chine et le Japon eurent pour explorateurs Michel Boym, missionnaire polonais qui publia à Vienne en 1656, un *Flora sinensis;* Engelbert Kœmpfer (1651-1716) qui forma au Japon un important herbier avec les noms japonais, aujourd'hui au British Museum et utilisé par Banks ; Jacques Cunningham qui envoya à J. Ray Plukenet, Petiver, des plantes de la côte orientale de la Chine et fit connaître le premier (1699) la Flore de l'île de l'Ascension. Etienne de Flacourt (1607-1660), directeur général de la compagnie de l'Orient, nous a laissé un ouvrage important sur Madagascar (*Relation de la grande Isle de Madagascar*, Paris, 1658, in-4), renfermant d'intéressants détails sur la végétation de cette île. — Enfin William Sherard, consul de Smyrne en 1702, rassembla des échantillons de beaucoup de plantes de l'Asie mineure et légua son herbier à l'Université d'Oxford.

IV. XVIIIe SIÈCLE.— 1° *Botanistes physiologistes*. C'est seulement vers le milieu du XVIIe siècle, après l'invention du microscope, que l'étude des organes des plantes et de leur fonctionnement commença à passionner quelques esprits et entra dans une voie tout d'abord quelque peu empirique puis réellement scientifique, lorsque la méthode de précision et d'observation qui inspira les travaux des encyclopédistes du XVIIIe siècle lui fut appliquée. Aussi est-il difficile, pour bien faire saisir les progrès de cette branche de la science, de séparer ce qui fut fait dans ces deux siècles. Jusqu'à Grew et Malpighi, les connaissances en organographie se bornèrent à ce que quelques botanistes descripteurs, Césalpin, Jung, J. Ray, Morison, etc., avaient dit de la structure de la fleur, du fruit et de la graine. Bien que Bobart ait prouvé, par ses expériences sur le *Lychnis dioica*, que le pistil ne peut devenir fruit sans l'action du pollen et ainsi affirmé l'existence des sexes, le phénomène de la fécondation était absolument ignoré. Enfin les idées émises par Valerius Cordus, P. Reneaulme, Digby, Mayor, R. Boyle, Ch. Merret, Nath. Henshaw, Adrien Spiegel sur les fonctions des feuilles, leurs mouvements, la respiration et la nutrition des plantes, bien que parfois empreintes de vérité, constituaient une bien faible somme de notions sur la physiologie végétale. Néhémie Grew (1628-1711) fut le premier à étudier, à l'aide du microscope, la structure des plantes. Ses deux ouvrages, *Idea on philosophical History of Plant* (Londres, 1673, in-12) et *The Anatomy of Plants* (Londres, 1682, in-fol., avec 83 pl.), présentent un ensemble de recherches remarquables sur les organes végétaux, notamment l'ovule et la graine. Marcel Malpighi (1628-1694) fit, de l'étude anatomique des organes végétaux et animaux, l'objet de toutes ses recherches. Dans son *Anatome plantarum* (Londres, 1675, in-fol., avec 54 pl.) il décrivit l'évolution de la feuille et de l'ovule naissant, la structure des tissus végétaux composés d'*utricules*, les fibres et les *trachées*. Ces travaux de Grew et de Malpighi, que l'on serait tenté de considérer aujourd'hui comme de bien peu d'étendue et d'importance, furent des plus remarquables pour l'époque et eurent une portée immense pour les progrès de la botanique. Après eux cependant les découvertes ne furent pas aussi rapides qu'on le pourrait supposer, et loin de suivre leur méthode d'expérimentation et d'observation, beaucoup de botanistes émirent encore des théories que rien ne justifie. Il faut toutefois faire une réserve pour les travaux de R.-J. Camerarius sur le sexe des plantes (1694), de Leeuwenhoek sur le tissu cellulaire, de Cl. Perrault (1613-1688) sur la circulation de la sève, de Denis Dodart (1634-1707) sur la physiologie de la tige, de Edme Mariotte sur l'ascension de la sève.

Les premières études de physiologie végétale ont surtout eu pour but la solution de cette question, circulation de la sève, et de celles qui s'y rattachent intimement, absorption et transpiration. Gilles Aug. Bazin admettait (*Observations sur les plantes et leur analogie avec les insectes*, Strasbourg, 1741, in-8) que la sève est attirée vers le haut de la plante, à travers les vaisseaux ou trachées assimilées à celles des insectes, par la succion de vésicules aériennes, et que les racines dépourvues de ces trachées allaient chercher l'humidité dans le sol. C'est à Etienne Hales (1677-1771) qu'on doit les premières expériences sur la poussée de la sève qu'il trouva être supérieure à la poussée du sang dans les artères, sur la force de la transpiration et sur l'absorption de l'humidité par les feuilles (*Vegetable Staticks*, Londres, 1757, in-8). J.-E. Guettard (1715-1788) reprit ces expériences et émit l'opinion que les racines sont les seuls organes de l'absorption et que les feuilles ne concourent pas à cette fonction. Charles Bonnet (1720-1793), qui avait étudié le mouvement de la sève au moyen de liquides colorés injectés dans les vaisseaux, admit bien son ascension, mais contesta l'existence d'un courant descendant, en un mot ce qu'on avait appelé circulation de la sève. L. Duhamel du Monceau dans sa *Physique des Arbres* (Paris, 1758, in-8) montra que la sève ascendante diffère de la sève descendante, que cette dernière entretient le *cambium* et sert seule à la nutrition de la plante. Dans des *Recherches sur l'usage des feuilles* (Genève, 1754, in-8), Ch. Bonnet présente un ensemble d'observations fort remarquable sur la physiologie de la feuille. Il y établit que ces organes sont des sortes de racines aériennes pompant l'humidité et qu'ils sont le principal siège de la transpiration. Il présente d'intéressantes expériences sur le retournement, le bouturage des feuilles et étudie leur

distribution symétrique. Ces travaux avaient préparé les recherches sur la fonction respiratoire, recherches qui purent être poussées avec sûreté lorsque Priestley eut découvert le gaz oxygène. J. Ingenhouz et surtout J. Senebier (1742-1809) s'occupèrent de cette question et ce dernier montra (1783) que sous l'influence de la lumière, les plantes décomposent l'acide carbonique, gardent le carbone et rejettent l'oxygène, tandis qu'à l'obscurité elles absorbent l'oxygène et dégagent de l'acide carbonique. Pendant longtemps cette notion, qui n'est que l'apparence de la vérité, régna dans la science. Les idées de Duhamel du Monceau sur l'accroissement des tiges donnèrent lieu, de la part de J.-N. La Hire (1685-1727) et plus tard de Dupetit-Thouars, à des théories erronées sur ce phénomène, car ils pensaient que les bourgeons en étaient l'agent essentiel.

Samuel Morland (1705) et après lui Cl.-J. Geoffroy s'occupèrent de la fécondation des plantes et montrèrent que le pollen pour l'opérer doit pénétrer jusqu'aux ovules. En 1717, Sébastien Vaillant, à l'ouverture de son cours au Jardin des Plantes, prononça un *Discours sur la structure des fleurs, leur différence et l'usage de leurs parties* (Leyde, 1718, in-4), dans lequel toutes les parties de la fleur étaient nommées et décrites avec l'indication précise de leur rôle. Dans cet écrit, se trouvent émises les premières idées justes sur la fécondation des végétaux bien que l'auteur, en admettant que les grains de pollen dégagent une vapeur ou essence qui va féconder les œufs, fût loin de la vérité. Tournefort et Pontedéra méconnurent ces notions suffisamment exactes et professèrent des hypothèses mal fondées. Bien plus, Siegesbeck (1737) et Heister (1748) combattirent la réalité de la sexualité et de la fécondation des végétaux. Enfin, en 1735, Linné réunit un grand nombre de preuves en faveur de ce phénomène et sa classification toute entière, établie sur les organes reproducteurs, contribua plus que toute autre chose à démontrer ce fait. Après lui, Kolreuter en 1761 et Conrad Sprengel, en 1793, décrivirent l'action des insectes dans la fécondation des plantes et ouvrirent la voie aux importants travaux ultérieurs de Delpino, Darwin, Hildebrand, etc.

Dans son *Isagoge phytoscopica* (Hambourg, 1678), J. Jung tenta le premier essai de comparaison des organes végétaux et de recherche de leurs analogies. Mais ses idées passèrent inaperçues. Ce fut seulement au milieu du XVIII[e] siècle que Linné dans son *Prolepsis plantarum* (1763, *in Amœnit. Acad.*, VII), retrouvant cette voie, s'y engagea plus avant, sans toutefois beaucoup de bonheur, car son hypothèse de l'*anticipation (prolepsis)* est pour le moins fort étrange. Gaspard-Frédéric Wolff peut donc être considéré comme le véritable initiateur dans l'étude de la morphologie comparée, puisqu'il fut le premier à énoncer clairement que tous les organes de l'axe des végétaux sont de la même nature quelle que soit leur forme (*Theoria generationis*, 1759). Mais c'est surtout au poète allemand Goethe que l'on doit la féconde théorie de la métamorphose des organes (*Versuch die Metamorph. Pflanzen zu erklären;* Gotha, 1790), théorie qui a eu en anatomie animale et en morphologie végétale de si remarquables résultats et qui a préparé les découvertes de Geoffroy Saint-Hilaire et de Darwin. J. Gaertner contribua également beaucoup au développement de l'organographie par l'étude importante qu'il fit des fruits (*De fructibus et seminibus;* 2 vol. in 4, 150 pl.).

2° *Botanistes taxonomistes*. Tout en étant adopté par beaucoup de botanistes, le système de Tournefort, loin d'arrêter un instant les progrès de la taxonomie, inspira d'heureux perfectionnements par ses défauts mêmes. C'est d'abord H. Burkhard (1676-1738) qui chercha, dans les organes de la fécondation et de la fructification, des caractères naturels autres que ceux fournis par la forme des fleurs. H. Boerhaave (1688-1738) voulut réunir les méthodes de P. P. Herman, de Ray et de Tournefort, mais il n'aboutit qu'à un système fort défectueux. De même, J. Pontédera (1688-1757) et G.-H. Kramer, essayèrent sans plus de succès de concilier les systèmes de Rivin et de Tournefort. P.-Ant. Micheli, en publiant son *Nova plantarum genera juxta methodum Tournefortii disposita* (Florence, 1729, in-fol., avec 108 pl.) et en étudiant avec l'aide du microscope l'organisation des Lichens, Champignons et Mousses, fit faire un grand progrès à la botanique et prépara les travaux de Linné. Dès cette époque, du reste, on entreprenait des études spéciales sur divers groupes de plantes et l'on doit à Scheuchzer (1684-1737) la première monographie des Graminées, Cypéracées et Joncées (*Agrostographia;* Zurich, 1719, in-4). Il fut suivi dans cette voie par J.-J. Dillenius, qui le premier fit une étude sérieuse et féconde en résultats, des Mousses et autres Cryptogames (*Historia Muscorum;* Oxford, 1741, in-4, avec pl.); par Joseph Monti (1682-1760), qui étudia aussi les Graminées et proposa pour elles une classification particulière (*Catalogi stirpium agri Bononiensis Prodromus, Gramina ac hujus modi affinia complectens;* Bologne, 1719, in-4).

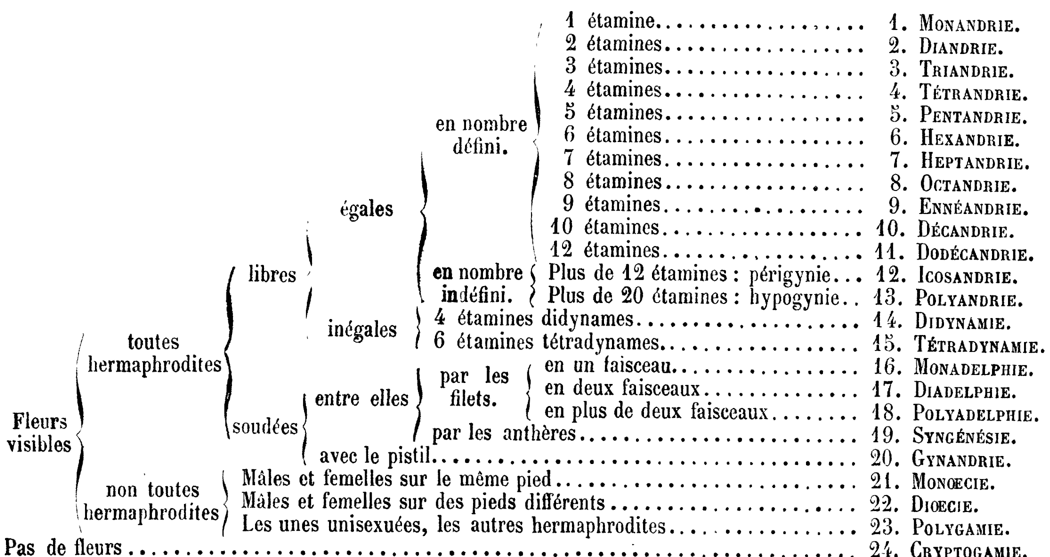
Charles Linné (né le 12 mai 1707 à Rashult, en Suède, mort le 10 janv. 1778 à Upsal) étudia à l'Université de Lund, puis à celle d'Upsal, où il eut pour maîtres O. Rudbeck et O. Celsius et où se développèrent ses goûts pour la botanique. Chargé en 1732 d'explorer la Laponie, il fut quelque temps après son retour obligé de quitter la Suède et se retira en Hollande où il reçut de G. Cliffort le meilleur accueil. Ce riche amateur lui confia la direction de son jardin botanique de Hartecamp, près d'Amsterdam, et l'aida longtemps dans ses publications et ses voyages. C'est à Hartecamp que Linné composa son *Systema naturæ* (Leyde, 1735, in-fol.) et ses *Fundamenta botanica* (Amsterdam, 1736, in-12); ouvrages dans lesquels il expose les principes de sa classification qu'il appela *méthode sexuelle* et dont il ne tarda pas à faire l'application dans le *Flora Lapponica, exhibens plantas per Lapponiam crescentes* (Amsterdam, 1737, in-8) et dans son *Genera plantarum* (Leyde, 1737, in-8). En donnant, dans son système, toute l'importance aux caractères que présentent les étamines et le pistil, Linné a su choisir des organes faciles à reconnaître, et le succès de sa classification, usitée jusqu'à une époque récente, provient surtout de cette particularité. Nous donnons ci-dessous, disposée en tableau, afin d'en faire mieux saisir l'ensemble, cette méthode si simple.

Chacune des classes est divisée en un certain nombre d'ordres, dont les caractères sont toujours tirés des diverses parties de la fleur et les ordres en genre. L'avantage de cet arrangement, qui n'est en somme qu'une clef analytique, réside dans la facilité avec laquelle, par son moyen, on peut arriver au nom des plantes. Certainement Linné ne devait pas considérer son système comme définitif, il avait une notion trop juste de la méthode naturelle. Mais dans la confusion qui régnait avant lui dans l'étude des êtres, il apportait une réforme profonde, il introduisait de l'ordre et, sous une forme concise il exposait une quantité de faits jusque-là ou négligés ou dédaignés. C'est donc aujourd'hui, moins pour la valeur de son système que pour ses judicieuses innovations dans toutes les parties de la botanique et surtout pour son admirable sentiment des choses de la nature, qu'il est placé à l'un des premiers rangs des savants et des philosophes. Dans le *Philosophia botanica* (Stockholm, 1751), le *Species plantarum* (1753) et les dissertations publiées sous le titre collectif d'*Amœnitates Academicæ*, il développa les principes et les faits exposés dans ses premiers ouvrages, il fonda la nomenclature bi-nominale, dite *linnéenne*, il précisa les notions de genre et d'espèce et employa, pour décrire chaque plante, des phrases courtes, caractéristiques, qui sont des modèles du genre.

Le système et les idées de Linné eurent dès leur apparition des détracteurs et des partisans en nombre égal. Th. Ludwig (1709-1773) fut le premier à critiquer

l'œuvre du savant suédois. Dès 1739 il rejette le système linnéen et en propose un autre qui n'a aucune valeur. Après lui C. Fabricius, L. Heister, J. Wachendorf et surtout Haller se livrèrent à des critiques parfois fort violentes, sans pouvoir toutefois proposer mieux. Aussi parmi les nombreuses tentatives qui furent faites pour renverser le nouveau système tout en s'inspirant de lui, ne convient-il de citer que celles de Ch. Schmiedel, Th. Gledistch, Donati, Ellis, Gmelin, Maratti pour le rangement des Cryptogames encore peu connus; de Boissier de Sauvages, qui crut pouvoir classer toutes les plantes d'après la forme des feuilles (*Methodus foliorum*, La Haye, 1751, in-8); enfin de Scopoli, qui proposa des perfectionnements assez heureux pour être adoptés.

2. — Tableau du système de Linné.



Fleurs visibles	toutes hermaphrodites	libres	égales	en nombre défini.	1 étamine	1. Monandrie.
					2 étamines	2. Diandrie.
					3 étamines	3. Triandrie.
					4 étamines	4. Tétrandrie.
					5 étamines	5. Pentandrie.
					6 étamines	6. Hexandrie.
					7 étamines	7. Heptandrie.
					8 étamines	8. Octandrie.
					9 étamines	9. Ennéandrie.
					10 étamines	10. Décandrie.
					12 étamines	11. Dodécandrie.
				en nombre indéfini.	Plus de 12 étamines : périgynie	12. Icosandrie.
					Plus de 20 étamines : hypogynie	13. Polyandrie.
			inégales		4 étamines didynames	14. Didynamie.
					6 étamines tétradynames	15. Tétradynamie.
		soudées	entre elles	par les filets.	en un faisceau	16. Monadelphie.
					en deux faisceaux	17. Diadelphie.
					en plus de deux faisceaux	18. Polyadelphie.
				par les anthères		19. Syngénésie.
			avec le pistil			20. Gynandrie.
	non toutes hermaphrodites	Mâles et femelles sur le même pied				21. Monœcie.
		Mâles et femelles sur des pieds différents				22. Diœcie.
		Les unes unisexuées, les autres hermaphrodites				23. Polygamie.
Pas de fleurs						24. Cryptogamie.

Ces controverses venaient du désir qu'avaient alors tous les naturalistes d'avoir une *méthode naturelle*, c.-à-d. un mode de rangement des êtres universel ou général tenant compte des caractères présentés non par une, mais par toutes leurs parties. Michel Adanson (1727-1806) et Bernard de Jussieu (1697-1777) arrivèrent presque en même temps à une solution approchée, non définitive, de la question. Chargé par Louis XIV de planter un jardin botanique dans le parc de Trianon, Bernard de Jussieu, démonstrateur au Jardin du Roi, y disposa les plantes, en 1759, dans un ordre méthodique, les groupant d'après leurs affinités naturelles. Ce rangement, qui n'a été publié qu'en 1789 par son neveu A.-L. de Jussieu, était la première idée de la méthode naturelle. Quatre ans après, Michel Adanson, dans ses *Familles naturelles des Plantes* (Paris, 1673, 2 vol. in-8), proposait de grouper les plantes en 58 familles d'après le plus grand nombre de caractères semblables qu'elles présentent, en leur accordant à tous la même valeur, méthode qui ne pouvait conduire au but cherché par son auteur, parce que toutes les plantes ne présentent pas des caractères d'égale importance. Quoiqu'il en soit, Adanson a eu le mérite, par la connaissance approfondie des végétaux que lui avait procurée la confection de 65 classifications artificielles, de nettement définir les familles et d'avoir, dans bien des cas, supérieurement exposé leurs affinités ou leurs différences. Antoine-Laurent de Jussieu (1748-1836), qui succéda à son oncle Bernard comme démonstrateur au Jardin du Roi, développa l'idée de ce dernier et put établir cette méthode tant cherchée, en tirant parti du plus grand nombre possible de caractères, subordonnant la valeur des uns à celle des autres suivant le groupe de plantes considéré. C'est ce principe de la subordination des caractères qui distingue l'œuvre d'A.-L. de Jussieu de toutes celles de ses devanciers et de ses contemporains, et lui donne un mérite que n'a pu altérer l'abandon de sa méthode par suite des progrès de la science. On va voir, par le tableau ci-dessous, qui résume cette méthode dont il avait à plusieurs reprises exposé les principes à l'Académie des sciences (1773-1777) et qu'il rendit définitive par la publication de son *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita, juxta methodum in Horto Regio Parisiensi exaratum, anno 1774* (Paris, 1789, in-8), comment il s'est servi de ces combinaisons de divers caractères.

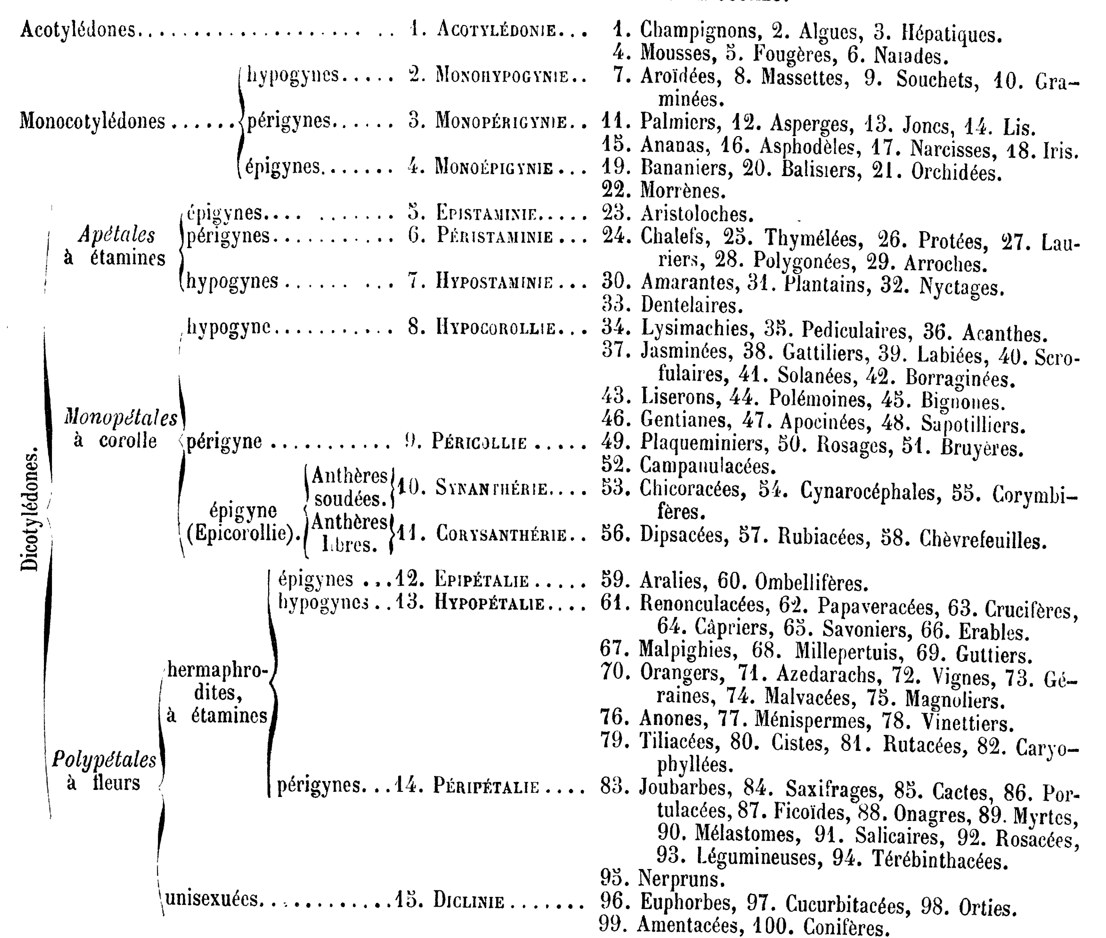
De 1789 à 1824, A.-L. de Jussieu chercha à perfectionner sa méthode dans une série de mémoires et s'efforça de montrer qu'on peut décrire une famille comme un genre, en tenant compte de caractères plus importants, et qu'aux descriptions de genres telles qu'on les faisait alors, on pouvait ajouter d'autres caractères tirés des organes de végétation.

La méthode de A.-L. de Jussieu fut loin d'être unanimement adoptée. Conrad Mœnch, dans son *Methodus plantarum horti botanici et agri Marburgensis a staminum situ describendi* (Strasb., 1794, in-8); Bœlth. Borkhausen, pour les Cryptogames, Kurt Sprengel, etc., repoussèrent cette méthode et en proposèrent d'autres ne présentant aucune particularité. En 1792, Gisecke publia une carte emblématique du système de Linné, montrant les affinités des familles. — En France, J.-B. Monet de Lamarck (1744-1829) avait, dès 1778, imaginé la méthode dichotomique ou *analytique* dont il fit l'application dans sa *Flore française*, et qui fut reproduite au commencement de la troisième édition de cet ouvrage revu par A.-P. de Candolle. Cette méthode est une clef dont le principe est d'opposer toujours un caractère à un autre et d'enchaîner des séries de ces oppositions jusqu'au nom de la plante qui fait l'objet de la recherche. Ces sortes de clefs, aujourd'hui très usitées dans un grand nombre de flores, ont rendu de grands services en inspirant ainsi le goût de la botanique.

Les progrès de la Botanique descriptive ne se sont pas bornés, au XVIII[e] siècle, à la recherche d'un système de classification ou à des études spéciales de groupes de plantes. Ils se sont aussi manifestés dans la connaissance de plus en plus détaillée et complète des flores des diverses régions du globe. En Europe, parmi les nombreuses flores qui furent publiées à cette époque, il convient de citer

celles de Suisse par J.-J. Scheuchzer, Οὐρεσιφοιτής *helveticus, sive Itinera per Helvetia regiones* (Leyde, 1723, 4 vol. in-4) et Haller, *Historia stirpium Helvetiæ indigenarum* (Berne, 3 vol. in-fol., 2,486 espèces, pl. nombreuses); celles de France par Tournefort (Flore des environs de Paris); S. Vaillant, *Botanicon parisiense* (Leyde, 1727, in-fol. avec carte et 300 pl.), L. Thuillier (1790), P. Bulliard, *les Champignons de la France*, ouvrage célèbre, aujourd'hui fort recherché pour la beauté et la précision de ses dessins; D. Villars, *Histoire des plantes du Dauphiné* (1779); J. Buchoz (1797); celles d'Allemagne et d'Autriche par G. Roth, *Tentamen floræ germanicæ* (Leipzig, 1787-1800, 3 vol. in-8); Jacquin, *Enumeratio stirpium*, etc. (Vienne, 1762); C.-L. Villdenow, *Flora Berolinensis* (1757-58), qui a encore donné une édition estimée du *Species plantarum* de Linné; celles d'Italie par Ch. Allioni, *Flora Pedemontana* (1785, in-fol.); celles d'Espagne par J. Cavanilles, *Icones et descript. Plantarum quæ aut sponte in Hispania crescunt, aut in hortis hospitantur* (Madrid, 1791-97, 2 vol. in-fol.); celle de Russie par Pallas, *Flora Rossica* (Saint-Pétersbourg, 1784-88, 2 vol.).

3. — Tableau de la méthode de A.-L. de Jussieu.



Acotylédones			1. Acotylédonie	1. Champignons, 2. Algues, 3. Hépatiques. 4. Mousses, 5. Fougères, 6. Naiades.
Monocotylédones		hypogynes	2. Monohypogynie	7. Aroïdées, 8. Massettes, 9. Souchets, 10. Graminées.
		périgynes	3. Monopérigynie	11. Palmiers, 12. Asperges, 13. Joncs, 14. Lis. 15. Ananas, 16. Asphodèles, 17. Narcisses, 18. Iris.
		épigynes	4. Monoépigynie	19. Bananiers, 20. Balisiers, 21. Orchidées. 22. Morrènes.
Dicotylédones.	Apétales à étamines	épigynes	5. Epistaminie	23. Aristoloches.
		périgynes	6. Péristaminie	24. Chalefs, 25. Thymélées, 26. Protées, 27. Lauriers, 28. Polygonées, 29. Arroches.
		hypogynes	7. Hypostaminie	30. Amarantes, 31. Plantains, 32. Nyctages. 33. Dentelaires.
	Monopétales à corolle	hypogyne	8. Hypocorollie	34. Lysimachies, 35. Pediculaires, 36. Acanthes. 37. Jasminées, 38. Gattiliers, 39. Labiées, 40. Scrofulaires, 41. Solanées, 42. Borraginées. 43. Liserons, 44. Polémoines, 45. Bignones. 46. Gentianes, 47. Apocinées, 48. Sapotilliers.
		périgyne	9. Péricollie	49. Plaqueminiers, 50. Rosages, 51. Bruyères. 52. Campanulacées.
		épigyne (Epicorollie). Anthères soudées.	10. Synanthérie	53. Chicoracées, 54. Cynarocéphales, 55. Corymbifères.
		épigyne (Epicorollie). Anthères libres.	11. Corysanthérie	56. Dipsacées, 57. Rubiacées, 58. Chèvrefeuilles.
	Polypétales à fleurs	hermaphrodites, à étamines épigynes	12. Epipétalie	59. Aralies, 60. Ombellifères.
		hermaphrodites, à étamines hypogynes	13. Hypopétalie	61. Renonculacées, 62. Papaveracées, 63. Crucifères, 64. Câpriers, 65. Savoniers, 66. Erables. 67. Malpighies, 68. Millepertuis, 69. Guttiers. 70. Orangers, 71. Azedarachs, 72. Vignes, 73. Géraines, 74. Malvacées, 75. Magnoliers. 76. Anones, 77. Ménispermes, 78. Vinettiers. 79. Tiliacées, 80. Cistes, 81. Rutacées, 82. Caryophyllées.
		hermaphrodites, à étamines périgynes	14. Péripétalie	83. Joubarbes, 84. Saxifrages, 85. Cactes, 86. Portulacées, 87. Ficoïdes, 88. Onagres, 89. Myrtes, 90. Mélastomes, 91. Salicaires, 92. Rosacées, 93. Légumineuses, 94. Térébinthacées. 95. Nerpruns.
		unisexuées	15. Diclinie	96. Euphorbes, 97. Cucurbitacées, 98. Orties. 99. Amentacées, 100. Conifères.

L'Asie, déjà explorée au XVIIIe siècle, le fut encore par de nombreux botanistes voyageurs, dont les principaux sont: Forskal, qui voyagea en Syrie, Egypte et Arabie, (*Flora Arabica*, publié par Niebuhr en 1775, 2,000 plantes); Labillardière (1755-1834), qui parcourut également la Syrie et dut interrompre le travail qu'il avait commencé sur les plantes de cette région, *Icones pl. Syriæ rariorum descriptionibus*, etc., *illustratæ* (1792-1812, in-4), pour suivre d'Entrecasteaux dans son voyage à la recherche de La Pérouse et au cours duquel il put faire d'importantes collections et observations (*Novæ Hollandiæ specimen*, Paris, 1804-1806, 2 vol. in-4 et *Sertum Austro-Caledonicum*); J.-G. Kœnig (1728-1785), élève de Linné, qui visita les Indes orientales (*Descript. et Icon*, etc., Copenhague, 1773, in-8), ainsi que J. Burmann (*Flora indica*, Leyde, 1786, in-8 et *Thesaurus zeylanicus*, Amsterdam, 1737, in-8), qui a laissé en outre une esquisse de la Flore du Cap; P. Sonnerat, (*Voyage aux Indes orientales*, etc., Paris, 1782, 2 vol. in-4); Roxburgh (*Plants of the coast of Coromandel*, Londres, 1795-1819, 3 vol. in-fol.); le P. Loureiro, qui habita longtemps la Cochinchine (*Flora Cochinchinensis*, Lisbonne, 1790, 2 vol. in-4); Thunberg, qui fut le premier à bien connaître la flore du Japon (*Flora japonica*, Leipzig, 1784, in-4, et *Icones plantarum japonicarum*, Upsal, 1794-1805, in-fol., 50 pl.); enfin, J.-G. Gmelin, qui explora la Sibérie (*Flora Sibirica*, Saint-Pétersbourg, 1747-1769, 4 vol. in-4, 217 fig.).

L'Afrique a eu pour botanistes J. Bergius (*Descriptiones plant. ex Capite Bonæ Spei*, Stockholm, 1767); Commerson, qui partit en 1766 avec Bougainville pour faire le tour du monde et mourut en 1773 à l'Ile de France après avoir récolté un nombre considérable d'échantillons aujourd'hui presque tous au Muséum d'Histoire naturelle; Michel Adanson, qui pendant cinq ans (1749-1754) visita le Sénégal et en rapporta des collections importantes (*Histoire naturelle du Sénégal*, Paris, 1757, in-4); Desfontaines, qui parcourut la région de

l'Atlas depuis le Maroc jusqu'à la Tripolitaine (*Flora atlantica*, Paris, 1798-1800, 2 vol. in-4, 260 pl.). — Pour l'Amérique, ce sont : J.-Fr. Gronovius (*Flora virginica*, Leyde, 1739–1743, 2 vol. in-8) ; Th. Walter (*Flora Caroliniana*, Londres, 1788, in-8) ; André Michaux (*Flora boreali Americana*, Paris, 1803, 2 vol. in-8) ; Griffith Hugues (*The Natural history of Barbados*, Londres, 1750, in-fol.) ; Aublet (*Histoire des Iles de la Guyane française*, Paris, 1775, 4 vol. in-4) ; Ruiz et Pavon (*Flora peruviana et chilensis*, Madrid, 1798-1802, 4 vol. in-fol.), qui ont le plus contribué à en faire connaître la végétation.

V. XIXe SIÈCLE. — 1° *Botanistes taxonomistes.* A mesure que les découvertes de plantes nouvelles sont venues augmenter le nombre des espèces et des genres, faire connaître des affinités jusque-là ignorées, et que l'étude de plus en plus approfondie de l'organisation des végétaux a permis de mieux saisir leurs relations, les classifications ont dû varier et tenir compte de faits récemment acquis par la science. La première méthode qui, après celle de A.-L. de Jussieu, marqua un progrès réel, fut proposée par Augustin Pyrame de Candolle (1778-1841), dans sa *Théorie élémentaire de la Botanique* (Paris, 1813), et modifiée par lui dans la seconde édition de ce même ouvrage en 1819. La particularité de cette classification réside dans la division des végétaux en vasculaires ou *embryonés* et en cellulaires ou *inembryonés* et dans la subdivision des vasculaires en *exogènes* et *endogènes*, distinction fondée sur une erreur anatomique de Daubenton et Desfontaines au sujet du mode de formation du bois des Dicotylédones et des Monocotylédones. Voici au reste le tableau général de la méthode de A.-P. de Candolle.

4. — TABLEAU DE LA MÉTHODE DE A.-P. DE CANDOLLE.

I. Végétaux vasculaires ou *Cotylédonés*.	exogènes ou *Dicotylédones*	à périanthe double	à pétales distincts, hypogynes	1. THALAMIFLORES.
			à pétales distincts, ou plus ou moins soudés entre eux, pérygynes	2. CALICIFLORES.
			à corolle monopétale, hypogyne	3. COROLLIFLORES.
		à périanthe simple		4. MONOCHLAMYDÉS.
	endogènes ou *Monocotylédones*		à fructification visible, régulière	5. PHANÉROGAMES.
			à fructific. cachée, inconnue ou irrégul	6. CRYPTOGAMES.
II. Végétaux cellulaires ou *Acotylédones*			ayant des expansions foliacées	7. FOLIACÉS.
			n'ayant pas d'expansions foliacées	8. APHYLLES.

F.-Th. Bartling dans son *Ordines Plantarum* (Gœttingue, 1830, in-8) pensa pouvoir concilier les deux méthodes de de Jussieu et de de Candolle en créant des familles et des ordres nouveaux et en divisant les Monocotylédones en *Chlamydoblastes* (embryon couvert) et *Gymnoblastes* (embryon nu) et les Acotylédones en *Homonémées* (germes en filaments égaux) et *Hétéronémées* (germes en filaments inégaux). La même année, L. Oken (1799-1851) divisait les végétaux en sept classes subdivisées en quatre ordres, chaque ordre en quatre tribus, et chaque tribu en quatre familles suivant le principe des pythagoriciens (*Systema orbis vegetabilium*, Greifswald, 1830, in-8). — John Lindley (né en 1799), admit d'abord la méthode de de Candolle, mais plus tard (*The vegetable kingdom*, Londres, 1845-1847), tenant compte de considérations nouvelles, il proposa une classification différente, comprenant sept *classes*, cinquante-six *alliances* ou groupes intermédiaires et trois cent trois *familles*.

5. — TABLEAU DE LA MÉTHODE DE LINDLEY.

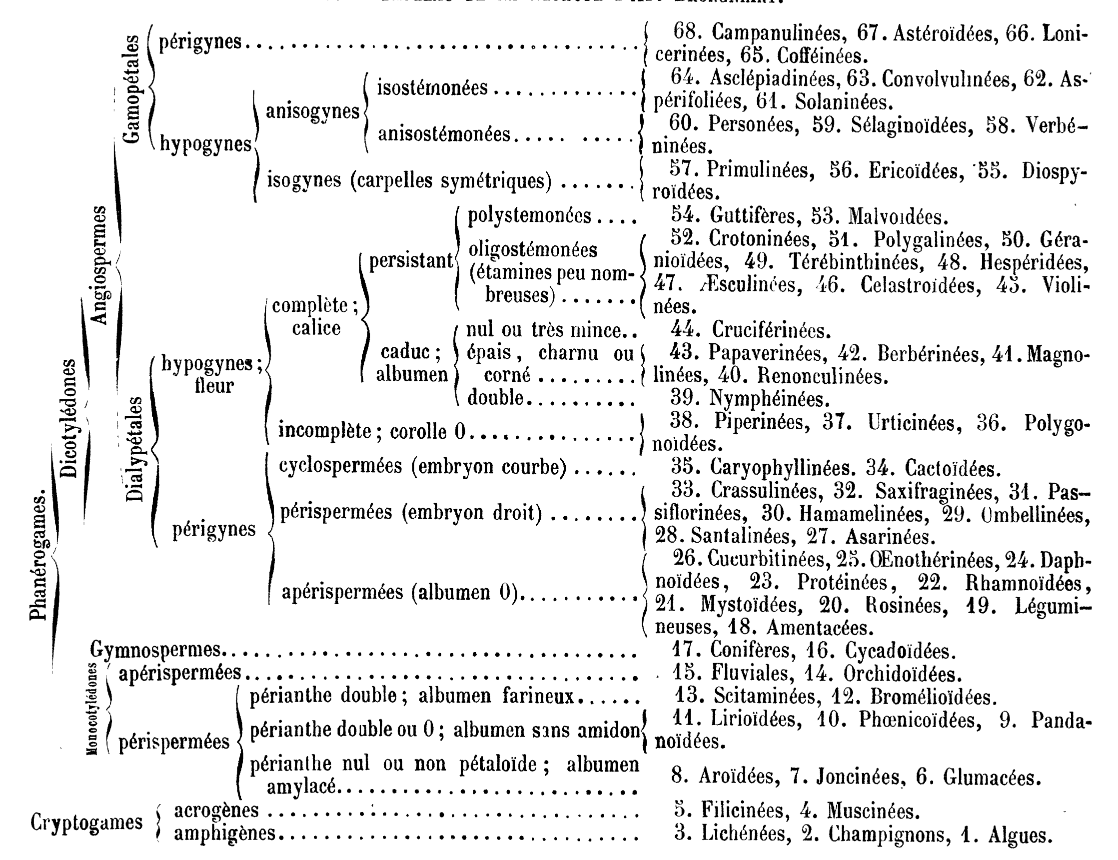
Végétaux sans fleurs (Acotylédones ou Cryptogames.)			*thalle*, sans tige ni feuilles	1. THALLOGÈNES.
			tige et feuilles distinctes	2. ACROGÈNES.
	Fleur naissant d'une formation analogue à un thalle			3. RHIZOGÈNES.
Végétaux à fleurs (Phanérogames).	Fleur naissant d'une tige.	Bois le plus jeune au centre ; un seul cotylédon. (*Monocotylédones*).	Feuilles persistantes à nervures parallèles ; bois de la tige confus.	4. ENDOGÈNES.
			Feuilles caduques à nervures en réseau ; bois en cercle autour de la moëlle	5. DICTYOGÈNES.
		Bois en couches concentriques, le plus jeune en dehors ; deux cotylédons. (*Dicotylédones*).	graines nues	6. GYMNOGÈNES.
			graines dans un péricarpe	7. EXOGÈNES.

Sous le nom de *Rhizogènes*, Lindley rangeait des plantes parasites sans chlorophylle ; sous celui de *Dictyogènes*, il réunissait les Monocotylédones qui présentent dans leur port ou leurs feuilles une certaine analogie avec les Dicotylédones ; enfin, il distingua les Gymnospermes sous le nom de *Gymnogènes*. Vers la même époque, Ach. Richard (1794-1852), introduisait dans la classification les termes nouveaux de *tribus*, pour grouper les familles, et de *sous-familles* pour rattacher les genres aberrants à un type nettement défini. — Etienne Endlicher (1804-1849), dans un ouvrage d'une importance considérable, le *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita* (Vienne, 1836-1840), dans lequel sont décrits 277 familles et 6,895 genres, groupa les familles en 52 *classes* et ces classes furent, à leur tour, réunies en *régions*, *sections* et *cohortes*. Dans cette méthode, les végétaux sont partagés en deux grands groupes : 1° *Thallophytes*, 2° *Cormophytes*, suivant qu'ils sont dépourvus ou pourvus d'un axe et de feuilles. Les Thallophytes sont les Cryptogames inférieures ; les Cormophytes sont à leur tour subdivisées en *Acrobryés*, comprenant les Cryptogames supérieures et quelques Phanérogames (Cycadées), en *Amphibryés* ou Monocotylédones et *Acramphibryés* : Conifères, *Gymnospermes ;* Apétales, *Monochlamydées ;* Monopétales, *Gamopétales*, et Polypétales, *Dialypétales*.

La plus importante des méthodes naturelles proposées de nos jours est certainement celle qu'Adolphe Brongniart appliqua à la plantation nouvelle de l'Ecole de Botanique au Muséum d'Histoire naturelle, en 1843, et qu'il publia dans son *Enumération des genres de plantes cultivées au Muséum d'histoire naturelle de Paris* (1850, in-8). Pour Brongniart, la série des plantes est ascendante ; elle commence par les Cryptogames et s'élève aux Phanérogames par des embranchements successifs comprenant des groupes de moindre importance ou *classes* au nombre de 68, qui enferment 296 familles. Le point principal de cette classification est la division des Phanérogames en deux embranchements : les *Gymnospermes*,

Conifères, etc., et les *Angiospermes*, Monocotylédones et Dicotylédones, qui sont aujourd'hui adoptés par la majorité des botanistes. Voici le tableau synoptique de cette méthode.

6. — Tableau de la méthode d'Ad. Brongniart.



Peu de temps après la publication de cette classification, Maurice Wilkomm (*Anleitung zum Studium der wissenchaftichen Botanik*, etc.; Leipzig, 1854, in-8), proposa dans chacune des deux grandes divisions du règne végétal (*Sporophytes* = Cryptogames et *Spermatophytes* = Phanérogames), des subdivisions parallèles : *Angiospores* (Champignons, Lichens, Algues), et *Gymnospores* (Fougères, Equisétacées, etc.), pour la première ; Angiospermes et Gymnospermes pour la seconde.

La diffusion et l'adoption, par nombre de naturalistes, des idées évolutionistes et transformistes, auxquelles les travaux de Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire, Darwin, etc., ont donné une si grande impulsion et une si considérable portée, ne pouvaient manquer de faire chercher une classification conforme aux principes de cette école, c'est-à-dire envisageant la série des êtres, non plus comme simplement analogues ou semblables, mais comme issus les uns des autres, en un mot, une classification généalogique. Les tentatives dans ce sens sont nombreuses et les progrès incessants de la biologie, fécondée par ces idées nouvelles, contribuent à les rendre de plus en plus voisines de la vérité. Nous ne pouvons citer ici les diverses classifications inspirées par ces idées, car toutes celles qui sont proposées aujourd'hui ne peuvent échapper à leur influence. Nous nous bornerons à indiquer celle que le professeur Hæckel, l'un des plus fervents adeptes du transformisme, a proposée et qui est un essai de généalogie des êtres végétaux, depuis les formes qu'il considère comme primordiales, les *Protistes*, jusqu'aux plantes gamopétales, réputées les plus élevées en organisation (V. le tableau nº 7).

Il nous reste encore à faire connaître les méthodes qui, actuellement, luttent pour la prépondérance dans la classification des végétaux et qui, malgré de nombreux points communs d'origine ou de conséquence, présentent néanmoins certains côtés originaux destinés à éclairer les naturalistes sur la valeur des systèmes ou sur les rapports des groupes naturels. Tout d'abord, le magistral ouvrage de MM. Bentham et Hooker (*Genera Plantarum*, etc., 1862-1883), monument impérissable érigé avec une patience, une sagacité et une science remarquables, appelle notre attention parce qu'il est destiné à fixer pour longtemps la classification qu'il renferme. Dans cette méthode offrant des analogies avec celle de de Candolle, les familles sont disposées en *séries*, moins naturelles, semble-t-il, que les groupes correspondants de Lindley, d'Endlicher ou de Brongniart. Enfin, ce n'est pas sans une certaine hésitation que les auteurs anglais ont conservé la division des Gymnospermes de Brongniart.

M. T. Caruel, qui s'est acquis dans la morphologie végétale un nom justement célèbre, a publié en 1881 (*Pensieri sulla tassinomia botanica*, Rome, in-4) un essai de classification dans lequel les végétaux sont partagés en *Divisions*, *Classes*, *Cohortes*, *Ordres*, *Familles*, *Tribus*, *Genres*, *Espèces*. Rejetant le terme de *Cryptogame*, il établit quatre groupes parmi ces végétaux et les élève au rang de division. Parmi les Phanérogames, il fonde un groupe spécial pour les Loranthacées et les Viscacées de même valeur que ceux des Angiospermes et des Gymnospermes. Nous donnons plus loin le tableau synoptique de cette méthode, abstraction faite des familles.

M. Ph. Van Tieghem à l'exemple de M. T. Caruel

divise les Cryptogames en un certain nombre de groupes qu'il considère comme égaux à celui des Phanérogames et qu'il qualifie d'*embranchements*. Dans sa classification en série ascendante il place les Gymnospermes entre les Cryptogames vasculaires et les Monocotylédones et tire une importance assez considérable de la situation supère ou infère de l'ovaire pour le rangement des Dicotylédones (V. le tableau n° 10).

7. — Tableau du système de M. Hæckel.

Age tertiaire — Gamopétales. | Dialypétales. | Monochlamidées.

Age secondaire — Période crétacée ; Périodes anté-crétacées — Dicotylédones. Monocotylédones. — Angiospermes. | Gnetacées.

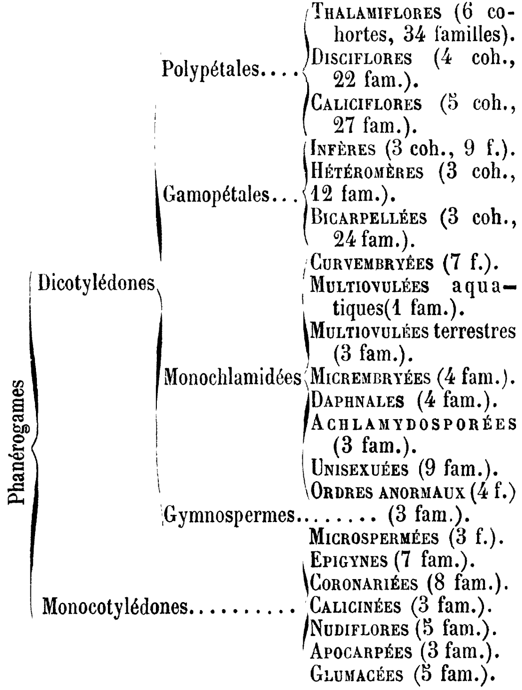
Age primaire — Période post-devonienne — Cycadées. Conifères. — Gymnospermes. | Phanérogames. | Sélaginellées. Rhizocarpes. Calamariées.

Période devonienne — Ptéridées. | Filicinées. Sphagnacées. Frondifères. | Hépatiques. Lichens. | Mousses. | Characées. Champignons.

Age primordial — Incoïdes Conferves. Floridées. Inophytes. | Algues | Protophytes | Monères végétales

On peut, par ces deux dernières méthodes, se rendre compte des tendances actuelles dans l'établissement d'une classification générale. Tandis que les caractères des groupes supérieurs sont surtout empruntés à l'une des fonctions importantes du végétal ou à une conséquence inévitable morphologique ou physiologique de son mode de vie, les caractères des groupes inférieurs sont d'ordre purement morphologique. Enfin, la connaissance de plus en plus approfondie de la physiologie et de la structure interne permettent de faire intervenir dans une classification des considérations multiples qui rendent les affinités plus étroites, les divergences plus profondes, mais qui montrent aussi l'extrême difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, d'établir jamais une classification fixe, c.-à-d. véritablement naturelle.

8. — Tableau de la méthode de Bentham et Hooker.



Phanérogames
- Dicotylédones
  - Polypétales.... Thalamiflores (6 cohortes, 34 familles). Disciflores (4 coh., 22 fam.). Caliciflores (5 coh., 27 fam.).
  - Gamopétales... Infères (3 coh., 9 f.). Hétéromères (3 coh., 12 fam.). Bicarpellées (3 coh., 24 fam.).
  - Monochlamidées Curvembryées (7 f.). Multiovulées aquatiques (1 fam.). Multiovulées terrestres (3 fam.). Micrembryées (4 fam.). Daphnales (4 fam.). Achlamydosporées (3 fam.). Unisexuées (9 fam.). Ordres anormaux (4 f.)
  - Gymnospermes........ (3 fam.).
- Monocotylédones.......... Microspermées (3 f.). Epigynes (7 fam.). Coronariées (8 fam.). Calicinées (3 fam.). Nudiflores (5 fam.). Apocarpées (3 fam.). Glumacées (5 fam.).

Dès les premières années de ce siècle, les études de botanique ont pris un tel développement, les progrès de cette science ont été si nombreux et si rapides qu'il faudrait un espace bien autrement considérable que celui dont nous disposons ici pour les exposer même résumés. Nous nous bornerons maintenant à indiquer les points saillants des progrès de la botanique renvoyant pour les détails aux articles spéciaux qui tous présentent un exposé historique de la question qu'ils ont pour but de faire connaître.

9. — Tableau de la méthode de M. Caruel.

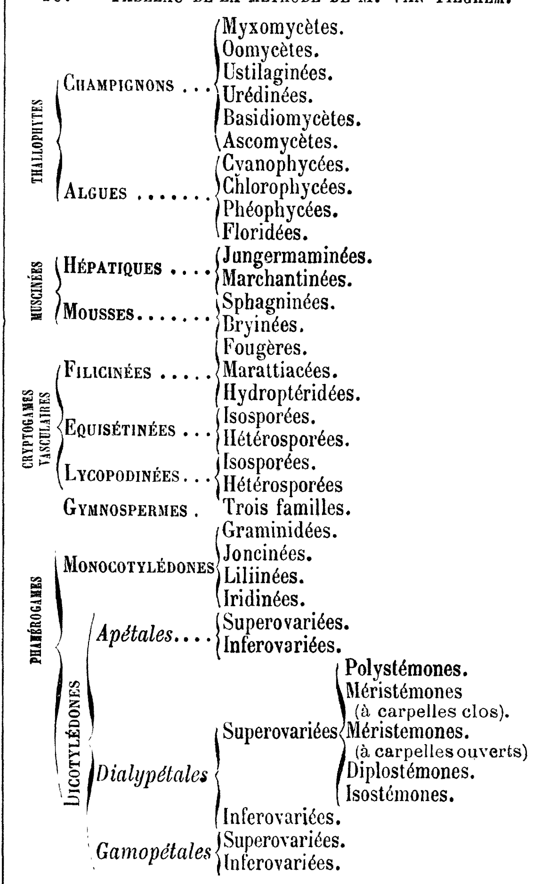
- I. Phanerogamæ.
  - Angiospermæ.
    - Monocotylédones: Lirianthæ. Hydranthæ. Centranthæ.
    - Dicotylédones..: Dichlamydanthæ. Monochlamydanthæ. Dimorphanthæ.
  - Anthospermæ............ .. Dendroicæ.
  - Gymnospermæ.............. Coniferæ.
- II. PROTHALLOGAMÆ......... Heterosporeæ. Ispoporeæ.
- III. SCHISTOGAMÆ............ Puteræ.
- IV. BRYOGAMÆ.............. Muscineæ.
- V. GYMNOGAMÆ....
  - Thallodeæ. Tetrasporophoræ. Zoosporophoræ. Conidiophoræ. Schizosporophoræ.
  - Plasmodieæ Plasmodiatæ.

En botanique descriptive, on ne s'est pas contenté de rechercher la meilleure méthode de classification, ni de décrire le plus grand nombre de plantes possible, on s'est aussi attaché à réunir en un ensemble les faits épars dans les livres et les recueils de jour en jour plus nombreux. Dès 1818, A.-P. de Candolle publia le premier volume d'un vaste recueil où toutes les plantes connues furent décrites et rangées méthodiquement par divers

botanistes des plus éminents (*Prodromus Regni vegetabilis*, Paris et Genève, 1818-187 , 17 vol. in-8, continué actuellement par M. C. de Candolle sur le même plan). L'influence de cet ouvrage, recommandable par la simplicité de son ordre, la netteté de ses descriptions, l'agencement typographique, aura été considérable. Malheureusement, depuis l'apparition du premier volume, bien des plantes nouvelles ont été découvertes et décrites de telle sorte que cet ouvrage a déjà beaucoup vieilli. Pour remédier à cet inconvénient on a, depuis, publié des revisions des espèces ; citons simplement les *Annales* et le *Répertoire* de Walpers, le *Nomenclator* de Steudel et celui de Pfeiffer. D'autres ouvrages généraux méritent d'être cités ; ce sont le *Genera* et l'*Enchiridion* d'Endlicher, collection importante et inépuisable de faits botaniques, le *Règne végétal* de Spach dans les *Suites à Buffon*, le *Genera* de Bentham et Hooker, l'*Histoire des Plantes* de M. H. Baillon, ouvrage d'une haute valeur et d'une grande portée, qui place son auteur au premier rang des botanistes, le *Traité élémentaire de Botanique* de Le Maout et Decaisne, qui par ses nombreuses figures a rendu d'éminents services ; enfin les *Familles des Plantes* de Engler avec la collaboration de divers botanistes allemands, en cours de publication. A ces ouvrages généraux il faut ajouter un très grand nombre de flores des diverses contrées du globe dont on trouvera une énumération assez détaillée au mot Flore. Les expéditions scientifiques ont été en effet fort étendues et dirigées avec plus de fruits qu'au siècle dernier. Les voyages de Drège, Perrottet, Delile, Bové, Boivin, Bojer, Cosson, Bourgeau, Schimper, Schweinfurth, etc., en des points différents de l'Afrique, ont permis d'acquérir une idée assez complète de la végétation de ce continent. En Amérique Humboldt et Bonpland, A. d'Orbigny, Trécul, Weddel, A. de Saint-Hilaire, Triana, Glaziou, Wawra, Crevaux, Pœppig, Bourgeau, André, etc., comme voyageurs, Tussac, Descourtilz, Balansa, Martius, Pohl, Ramon de la Sagra, Grisebach, Karsten, Michaux, Rafinesque, Muehlenberg, Torrey, Asa Gray, Watson, Nuttal, Chapmann, etc., par leurs ouvrages ont fait connaître les plantes de cette partie du globe presque aussi bien que le sont celles d'Europe. La flore d'Asie a eu elle aussi de nombreux botanistes pour la découvrir et l'étudier ; ce sont entre autres : Roxburgh, Wallich, Don, Blume, Wight, Jacquemont, Griffith, Munro, J.-D. Hooker, Mason, Beddome, les P. David et Delavay, Franchet, Hance, Forbes, Fortune, Siebold, Blanco, Regel, Trautweter, Ruprecht, Maximowicz, Bunge, Ledebour, etc., etc. Enfin, l'Océanie et en particulier l'Australie ont été également beaucoup explorées et on doit des découvertes ou des travaux botaniques sur cette région à Bory de Saint-Vincent, Labillardière, R. Brown, Flinders, Leschenault, Zollinger, Beccari, Cunningham, Hooker, Guillemin, Endlicher, Montagne, Bennet, Dumont d'Urville, F. de Mueller, Seemann, Vieillard, Brongniart, etc. Quant à l'Europe, le nombre des flores et des botanistes descripteurs est tel que nous renonçons à simplement indiquer ici les ouvrages les plus importants car nous risquerions fort de rester non seulement incomplet mais bien au-dessous de notre tâche.

Les plantes Phanérogames ne sont pas seules à avoir inspiré d'importants travaux ; les Cryptogames ont trouvé dans Bulliard, Léveillé, Cordier, Montagne, Tulasne, Persoon, Saccardo, de Bary, van Tieghem pour ne citer que les plus connus parmi ceux qui se sont occupés des Champignons ; dans Agarth, Nœgli, Pringsheim, G. Thuret, Forbes, Ardissone, etc., pour les Algues ; Fries, Nylander, Bornet, Schwendener, Cohn, etc., pour les Lichens ; Schimper, Montagne, Bescherelle, Hy, Arnell, etc., pour les Mousses ; Presl, Swartz, Spring, Fée, Rabenhorst, Hooker, Baker, Vaucher, Duval Jouve, Hofmeister, Treub, Al. Braun, de Bary, Pfeffer, etc., pour les Cryptogames vasculaires, des monographes qui ont révélé souvent dans leurs moindres détails la morphologie ou la biologie de cette classe de végétaux.

10. — Tableau de la méthode de M. Van Tieghem.



Avec l'*Essai sur la géographie des Plantes* (Paris, 1805, gr. in-8) de Humboldt et Bonpland, la géographie botanique est fondée. Humboldt, dans des ouvrages importants, pose les lois principales de la distribution des végétaux dans les diverses régions du globe, indique les influences auxquelles ils sont soumis et montre tout l'intérêt qu'il y a à étudier cette distribution tant au point de vue statistique qu'au point de vue de l'acclimatation des espèces végétales utiles à l'homme. Depuis, les travaux de géographie botanique se sont continués et ont augmenté dans une proportion considérable, et grâce aux ouvrages de Schouw, de Candolle, Ehrenberg, Mirbel, Watson, Hoffmann, Thurmann, Lecoq, Rudolph, Grisebach, sans compter une foule d'autres qui ont un intérêt un peu plus particulier ou local, nous connaissons aujourd'hui les grandes lignes de répartition des types végétaux, nous nous rendons compte de leurs conditions de vie et nous avons d'exactes données sur leur dénombrement dans les différents points du globe.

A côté de la géographie botanique, s'est développée depuis le commencement de ce siècle la paléontologie végétale qui seule peut apporter quelques éclaircissements dans l'étude de la répartition géographique et des affinités génériques ou spécifiques. Les premiers travaux de botanique fossile sont dus à Schlotheim et à Sternberg (1805 et 1820) ; mais c'est seulement de l'apparition du livre de Ad. Brongniart, *Histoire des végétaux fossiles*, Paris, 1822, in-8), que date réellement la fondation de cette partie de la science et l'impulsion féconde qui lui a été donnée. Depuis l'on s'est appliqué à rechercher dans toutes les couches terrestres les débris des anciennes

végétations, à les décrire, à les classer, à les reconstituer parfois de toutes pièces, si bien qu'aujourd'hui il est possible de suivre, à travers les âges, les transformations successives des flores, d'assister à leur apparition, à leur disparition, à leur déplacement et à leur rattacher, par des filières certaines, les flores actuelles. Ces résultats remarquables, acquis en un temps relativement court, sont dus aux travaux de Unger, Lindley et Hutton, Gœppert, Massalongo, Geinitz, Ettingshausen, Oswald Heer, Stur, Schimper, Lesquereux, B. Renault, G. de Saporta, Williamson, Zeiller, Bureau, Dawson, Carruthers, etc., etc.

C'est à dessein, que nous ne parlerons pas ici des progrès accomplis depuis le commencement du siècle en physiologie et organographie végétales. Outre que l'espace nous fait défaut, nous ne pourrions rester que dans des généralités parfois insuffisantes pour rendre exactement l'état actuel de la science. Aussi avons-nous préféré renvoyer aux articles spéciaux qui donnent outre l'historique de la question des indications bibliographiques précieuses qui ne sauraient prendre place dans un article général. Dans ces dernières années surtout, la botanique ayant profité des découvertes faites dans les autres sciences, Zoologie, Géologie, Physique, Chimie, Mécanique, Mathématique, Géographie, a singulièrement étendu son champ d'études et donné à leur résultat à la fois une précision et une généralité qui ont à jamais consacré l'importance et la fixité de cette science (V. ORGANOGRAPHIE, PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE, etc.). P. MAURY.

BOTANS. Com. du territoire de Belfort, cant. de Belfort ; 124 hab.

BOTANY-BAY (V. SYDNEY).

BOTAURUS (Ornith.). Nom latin des Hérons du genre Butor (V. HÉRON et BUTOR).

BOTEAUVILLE (Michel de), écrivain français, fils d'un vigneron, curé de Guitrancourt, près de Mantes, mort au commencement du XVe siècle. On a de lui : 1° un poème en vers latins hexamètres, intitulé *De miseriis guerre Anglorum et utilitatibus pacis eorum*, et achevé au mois de janv. 1477 ; ce poème n'a aucune valeur littéraire et son intérêt historique est assez mince ; 2° un traité en prose intitulé l'*Art de métrifier françois*, composé en 1497 ; 3° une traduction en français *métrifié* du poème latin cité plus haut, achevée à Provins en l'an 1500. De ces trois ouvrages, un seul a été publié (dans la dissertation citée ci-dessous), c'est l'*Art de métrifier françois ;* cet opuscule assure à Michel de Boteauville la gloire, peu brillante d'ailleurs, d'avoir eu le premier l'idée de faire en français des *vers mesurés*, tentative reprise plus tard par l'école de Ronsard. Ant. THOMAS.

BIBL. : Ant. THOMAS, *Michel de Boteauville et les premiers vers français mesurés* dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1883, pp. 325-353.

BOTELHO DE MORAES Y VASCONCELOS (Francisco), poète espagnol, d'origine portugaise, né en 1670 à Torre de Moncorvo, mort en 1747. Il a écrit trois mauvais poèmes épiques : *Panegyrico historial genealogico de la familia de Sousa* (Cordoue, 1696, in-4) ; *El Nuevo Mundo* (Barcelone, 1701, pet. in-4), et *El Alphonso o la fundacion del reyno de Portugal* (Paris, 1712, in-12 ; Lucques, 1716, in-4, et Salamanque, 1731, in-4) dont les éditions diffèrent considérablement entre elles ; des satires : *las Cuevas de Salamanca* (Salamanque, puis Lyon, 1734, in-8), sa meilleure œuvre, et elle est en prose ; *Satyrœ cum notis et argumentis* (Salamanque, 1739) ; *Discurso sobre abusos de Portugal* (Lisbonne, 1739), etc.

BIBL. : TICKNOR, *History of spanish Literature*, III.

BOTELHO DE OLIVEIRA (Manoel), poète et auteur dramatique brésilien, né à Bahia en 1636, mort dans cette ville le 5 janv. 1711. Fils d'un capitaine, il alla étudier le droit à Coïmbre, et à son retour au Brésil il exerça la profession d'avocat. Sous l'influence, dominante alors, du gongorisme, il composa laborieusement des pièces de vers en latin, en italien et en portugais (*Musica do Parnasso ;* Lisbonne, 1705, in-4). Ces dernières occupent une place honorable dans la littérature brésilienne en raison de leur couleur locale ; et la pureté de la langue, non moins que l'habileté technique, les firent mettre par l'Académie de Lisbonne au nombre des ouvrages classiques. On doit encore à cet auteur deux comédies : *Hay amigo para amigo* et *Amor, engaños y zelos*, œuvres médiocres, mais qui marquent dans l'histoire littéraire le premier essai d'introduction de la comédie espagnole au Brésil.

BOTELLA Y COLOMA (Rafael), peintre espagnol contemporain, né à Madrid. Elève de MM. Pardo et Valdes, il suivit également les cours de l'Académie de San-Fernando et y obtint, lors des divers concours, plusieurs récompenses. Il prit part aux Expositions nationales de 1860, 1862 et 1864 et y présenta quelques bons ouvrages, notamment : *Agar et Ismaël*, *la Madeleine aux pieds du Christ*, *la Résurrection de la fille de Jaïre*, *Léda*, divers portraits et des sujets de genre. Lors de l'Exposition de 1864, il obtint une mention honorable spéciale. En 1864, il fut chargé par intérim d'un cours de dessin à l'Ecole des beaux-arts de Cadiz, situation qu'il occupe définitivement aujourd'hui.

BOTELLA Y DE HORNOS (don Federigo de), éminent géologue espagnol contemporain, inspecteur-général au corps des mines, membre de l'Académie royale des sciences d'Espagne, et de la Société académique franco-hispano-portugaise, né à Alicante le 26 août 1823. Peu après sa naissance, son père, don Mariano, obligé d'émigrer pour raisons politiques, s'étant établi à Paris avec sa famille, le jeune Frédéric fit toutes ses études au collège Bourbon (lycée Henri IV), puis, sur la demande de l'ambassadeur d'Espagne, fut admis en 1842 comme élève étranger à l'Ecole royale des mines, où M. Dufrénoy était inspecteur des études. Sorti de l'Ecole en 1845, il fut admis en 1847 comme aspirant de 2e classe au corps royal des mines en Espagne, et, après une brillante carrière, il est parvenu le 24 août 1887 au grade nouvellement créé d'inspecteur-général chef du service de Statistique minière, dont on lui a confié l'organisation. Outre les hautes distinctions honorifiques dont l'Espagne a récompensé ses travaux, il a été lauréat à diverses expositions, notamment aux expositions internationales de Vienne, Madrid, aux congrès géographiques de Paris (1875), de Venise (1881), de Toulouse (1884), et à l'Exposition nationale minière de Madrid. On a de lui : *Description des mines*, *carrières et fabriques du district de Valence* (Valence, Castellon et Alicante), précédée d'une esquisse géologique (*Revista miniera*, 1852, t. V) ; *Coup d'œil sur la géologie de l'ancien royaume de Valencia*, avec une carte géologique des trois provinces de Valence, Alicante et Castellon, et une planche de coupes géologiques, vues et fossiles (Madrid, 1854, *Public. de real orden*) ; *Mémoire descriptif des mines et de la fabrique de soufre de Hellin* (prov. de Albacete, 1857) ; *Résumé général sur la géologie de la prov. de Castellon de la Plana* (Mémoire de la commission pour la carte générale d'Espagne, 1858) ; *Mémoires sur les gîtes houillers de Henaréjos* (prov. de Cuença, 1858) ; *Aperçu sur les gîtes de plomb et de cuivre de la province de Castellon*, avec carte (1858) ; *Projet de règlement d'une association des mineurs et fondeurs de la sierra de Carthagène* (Carthagène, 1862) ; *Considérations sur les établissements et mines de l'Etat* (Almaden, Linares et Rio-Tinto ; Madrid, 1866) ; *Description géolog. et min. des deux prov. de Murcie et Albacete* (1868, in-fol. avec planches et gravures) ; traduction en espagnol d'une *Note sur les émanations volcaniques et métalliques*, par M. Elie de Beaumont (Madrid, 1869) ; la *Ciudad Encantada* (Hoces, Salegas y Torcas, prov. de Cuenca) avec planches (Madrid, 1875, *Annales de la société esp. d'hist. nat.*) ; Carte géologique générale d'Espagne et de Portugal, sur la carte géographique de Coello, échelle du 1,000,000^{e}, dressée d'après des ob-

servations originales et celles d'autres auteurs (Madrid, 1876-79) : il existe aussi une réduction de cette même carte à l'échelle du 2,000,000e ; *Espagne et ses anciennes mers* (1877-84, in-8, avec cartes); *Inondations et Sécheresses*, rapport rédigé par décision de la Junta directrice de la Société géographique de Madrid, à l'occasion des inondations de Murcie et Almería, avec planches et carte (1879) ; *l'Atlantide, preuves géologiques de son existence et de l'époque probable de sa disparition* (Congrès des américanistes de Madrid, 1881) ; *Aperçu physique et géologique de la région S.-O. de la prov. de Almeria*, avec une carte géologique et hypsométrique (1882) ; deux *Notes sur l'alimentation et la disparition des grands lacs tertiaires de l'Espagne* (*Annales de la Soc. esp. d'hist.nat.*, 1884-85); *les Tremblements de terre de Málaga et de Grenade*, avec carte géologique et hypsométrique (1885) ; *Géographie morphologique et étiologique; Observations sur la structure orographique de la Péninsule et lois de la direction de ses chaînes de montagnes, de ses rivières principales et de ses côtes* (1885-86) ; Carte hypsométrique d'Espagne et de Portugal, sur la carte géographique au 1,000,000e de Coello, manuscrite (1886), qui sera publiée prochainement. F. P.

BOTELLINA (Zool.) (V. Astrorhiza et Foraminifères).

BOTEV (Hristo), poète et patriote bulgare, né en 1848 à Kalofer, mort en 1876. Son père était maître d'école et appartenait à cette classe de *daskals*, qui a joué un grand rôle dans la régénération de la Bulgarie. Le jeune Hristo alla faire ses études à Odessa, où vivaient un grand nombre de réfugiés ou de négociants bulgares. Il devint ensuite instituteur à Zadounaïka en Bessarabie. Puis il passa en Roumanie, où il enseigna dans les écoles bulgares. Il collabora aux journaux publics à Bucarest ou à Braïla par Louben Karavelov. En 1876, il forma une bande qui passa le Danube dans des circonstances romanesques. Les membres avaient emporté avec eux sur le vapeur autrichien *Radetzky* des uniformes militaires; ils les revêtirent et obligèrent le capitaine, sous menace de mort, à les déposer sur la rive bulgare. Après quelques engagements heureux avec les Turcs, Botev fut tué et la bande se dispersa. Les Bulgares vénèrent son nom comme celui d'un des premiers martyrs de leur indépendance nationale. Il a écrit un certain nombre de poésies, dont l'une, *la Prière*, est devenue classique. Elles respirent un patriotisme ardent; quelques-unes ont été réimprimées dans la Chrestomathie bulgare de MM. Vazov et Velitchkov (Philippopoli, 1884). L. Leger.

Bibl. : Slovansky Sbornik, *Revue slave de Prague*, en tchèque, 1885. — Un publiciste bulgare, M. Zacharie Stoïanov, annonce une biographie détaillée de Botev.

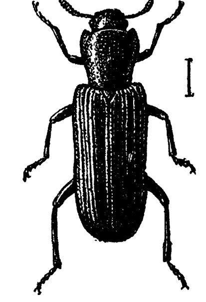
BOTH (Jean), peintre de l'école hollandaise, né vers 1610 à Utrecht, où il mourut le 9 août 1652. Il avait reçu les premiers enseignements de son frère aîné, *André*, peintre comme lui, qui *étoffa* ses tableaux de personnages et d'animaux, et resta pendant toute sa vie son fidèle collaborateur. Jean fut aussi élève d'Abraham Bloemaert, et c'est probablement sur les conseils de son maître qu'il se rendit ensuite avec son frère en Italie. Séduit par la beauté de la nature méridionale, il s'appliqua à en rendre les aspects pittoresques et les riches colorations. Claude Lorrain, qu'il prit pour modèle, exerça sur le développement de son talent une grande influence. Both a choisi de préférence les heures où le soleil à son déclin dore de ses rayons les nuages légers qui flottent dans le ciel et pénètre de sa lumière toute la nature. Comme Claude, il aime les vastes perspectives, mais il a moins de poésie, d'ampleur et de variété dans ses ordonnances. Il recherche surtout les sites accidentés, dominés par des rochers abrupts, semés çà et là de cascades et de torrents aux eaux écumantes. Des arbres élancés, qui découpent capricieusement sur le ciel leur fine dentelure, encadrent les horizons légers, avec des montagnes lointaines baignées dans une atmosphère chaude et pure. Quelquefois, suivant la mode de ce temps, son frère introduit dans ces paysages quelque épisode emprunté à la mythologie ; mais le plus souvent il se contente d'y placer des personnages ou des animaux qui s'accordent mieux avec leur caractère familier : des voyageurs ou des cavaliers qui traversent un pont, des pâtres avec leurs troupeaux. L'exécution des deux frères est d'ailleurs bien pareille et si parfois on peut regretter quelques bleus ou quelques rouges trop vifs ou trop apparents dans les costumes de ces figures, elles sont en général disposées discrètement, avec goût, et semblent bien faire corps avec la composition. Les deux artistes vécurent ainsi fraternellement unis, jusqu'à la mort d'André qui, étant tombé à Venise dans un canal, s'y noya en 1650. Jean revint alors à Utrecht, où, en 1649, il était président de l'Association des peintres. Jean et André ont tous deux gravé, le dernier huit planches avec des figures et des animaux et une *Tentation de saint Antoine*; l'autre deux suites, la première de 10 paysages, la seconde de 5 gravures, probablement d'après les dessins de son frère.

Les œuvres des Both étaient déjà de leur temps fort appréciées et elles ont été de bonne heure recherchées par les amateurs anglais qui en possèdent encore un grand nombre. Outre les tableaux de la National-Gallery et de Dulwich-College, il convient de citer ceux des collections de lord Overstone, de M. Holford, du marquis de Bute et du duc de Westminster. Sur le continent, la Pinacothèque de Munich, l'Ermitage de Saint-Pétersbourg, le Louvre, les musées de Copenhague, de Schwerin, d'Oldenbourg, de Carlsruhe, de la Haye, d'Anvers, etc., possèdent également des ouvrages des deux frères; ceux de la collection Van der Hoop, des musées de Rotterdam et de Bruxelles peuvent être considérés comme leurs chefs-d'œuvre. E. Michel.

BOTHNIE. On appelle ainsi la terrasse inférieure de la Laponie, avec sa lisière de forêts non interrompues, bordant en fer à cheval le golfe le plus septentrional de la Baltique, dit de Bothnie. Elle se partage en occidentale, septentrionale et orientale. Les deux premières appartiennent à la Suède jusqu'à la Torneåelf, marquant la frontière ; la troisième ou finlandaise à la Russie. Les Westerbotten s'étendent de l'Umeåelf vers la Piteåelf, vis-à-vis des Österbotten de Finlande, dont l'Umeåelf est le fleuve principal. Les Norrbotten occupent le fond du golfe à partir de 65° de lat. N.

BOTHO de Stolberg (V. Stolberg).

BOTHRIDERES. Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Colydiides, établi par Erichson (*Naturg. der Insect. Deutsch.*, III, p. 288). Le corps est allongé, déprimé en dessus ; les antennes sont formées de onze articles, dont les deux derniers, plus grands, forment une massue arrondie. Le prothorax est plus ou moins fortement impressionné dans son milieu. L'abdomen a le premier segment ventral distinctement plus long que les autres ; les hanches postérieures sont fortement écartées et les pattes sont terminées par des tarses de quatre articles. — L'espèce type, *B. contractus* Fabr., est longue d'environ 4 mill., en entier d'un brun rougeâtre avec la suture des élytres noirâtre. On la trouve dans le vieux bois, sous les écorces des arbres, notamment des chênes et des peupliers, où elle fait la chasse aux larves xylophages. D'après le Dr Moufflet, les larves d'une espèce de la Guadeloupe vivent, à la manière de celles des Ichneumons, dans l'intérieur des larves d'un Longicorne. (V. *Ann. Soc. ent. Fr.*, 1865, *Bull.*, p. lxii.) Ed. Lef.



Bothrideres contractus Fabr. (très grossi).

BOTHRIDIE (*Bothridium* de Blainville, 1824) (Zool.). Genre de Cestodes de la famille des Bothriocéphalides (V. Bothriocéphale) et vivant en parasites dans l'intestin des Ophidiens de la famille des Pythonides; les noms de *Prodicœlia* Leblond, 1836, et *Solenophorus* Creplin, 1839, sont synonymes; ce dernier est généralement employé, mais à tort. La tête, presque aussi large que longue, est coupée carrément en avant et est creusée de deux grandes cavités latérales, qui s'ouvrent largement en avant. *B. megalocephalum* et *B. grande* vivent chez le Python. — On appelle *Bothridies* les deux fentes profondes et allongées qui sont creusées sur les faces dorsale et ventrale de la tête des Bothriocéphales; ces organes, dépourvus de muscles radiaires, ne sont point homologues aux ventouses des Ténias. R. Bl.

BOTHRIOCEPHALE (*Bothriocephalus* Rudolphi, 1810) (Zool.). Genre de Cestodes pris pour type de la famille des Bothriocéphalides. Ces Vers, parasites de l'intestin grêle des Vertébrés, sont souvent de très grande taille et formés d'un nombre considérable d'anneaux : la tête, ovoïde ou tronquée à son extrémité, présente aux faces dorsale et ventrale (en apparence sur les côtés) un profond sillon longitudinal dépourvu de muscles radiés, non homologue aux ventouses des Ténias et nommé *Bothridie*. Les anneaux sont notablement plus larges que longs ; sur la ligne médiane de la face ventrale, ils sont percés de deux orifices : l'antérieur est une sorte de cupule au fond de laquelle s'ouvrent tout à la fois la poche du cirre et le vagin, le postérieur correspond au fond de l'utérus; c'est par ce dernier que les œufs sont pondus, à mesure qu'ils arrivent à maturité. L'œuf est elliptique et présente à l'un de ses pôles un opercule ou calotte qui lui donne l'aspect d'une pyxide. Il tombe dans l'intestin, est rejeté au dehors avec les excréments et se développe dans l'eau, au bout de quelques mois. Il en sort une larve sphérique, couverte sur sa surface entière de longs cils vibratiles, à l'aide desquels elle se déplace lentement dans l'eau. Elle nage ainsi pendant plusieurs jours, à la recherche d'un animal chez lequel elle puisse se fixer pour y poursuivre son évolution. Cet hôte est un Poisson : dès qu'elle a été avalée par celui-ci, la larve mue et se débarrasse de sa couche ectodermique ciliée; elle devient ainsi un embryon hexacanthe, c.-à-d. armé de six crochets chitineux, grâce auxquels elle est capable de traverser la paroi du tube digestif de son hôte pour s'en aller dans les organes. Elle s'arrête de préférence dans le tissu conjonctif des muscles et s'y transforme en une petite larve vermiforme ou *plérocercoïde*, dont la tête est déjà, sauf la taille, conformée comme celle de l'adulte, mais dont le corps ne présente encore que de faibles traces de segmentation. Cette larve n'est jamais enkystée comme celle des Ténias et n'a jamais la queue vésiculeuse. Vient-elle à être avalée par un animal ichthyophage, en même temps que le Poisson qui l'héberge, elle se développe dans l'intestin grêle en un Ver rubané et formé d'un grand nombre d'anneaux.

L'Homme peut nourrir plusieurs espèces de Bothriocéphales. La plus fréquente est *B. latus* Bremser, 1819, Ver long de 6 à 10 m., mais atteignant parfois jusqu'à 12, 14 et 16 m. La tête a la forme d'une amande, est longue de 2 mm. à $2^{mm}5$ et large de $0^{mm}7$ à 1 mm.; elle n'a ni rostre, ni crochets, se termine en avant par une surface obtuse, se continue en arrière insensiblement avec le cou et présente deux fentes profondes et allongées. Les anneaux sont communément au nombre de 3.500 à 4.000 ; en outre de la situation des pores génitaux, ils sont encore caractérisés par ce fait qu'ils sont toujours beaucoup plus larges que longs et que leur bord antérieur est plus étroit que le postérieur, d'où résulte un aspect en dents de scie présenté par les côtés de l'animal. Ces anneaux sont d'autant plus grands qu'ils sont plus anciens, c.-à-d. plus éloignés de la tête ; les organes sexuels s'y développent progressivement, suivant le mode général des Cestodes. On a ignoré longtemps quel était l'hôte intermédiaire véritable de *B. latus* : on soupçonnait plusieurs Poissons, mais sans pouvoir fournir la preuve expérimentale qu'ils étaient les agents de l'infestation. A Dorpat, Max Braun a mis hors de conteste que ce parasite nous était transmis par le Brochet *(Esox lucius)* et la Lotte *(Lota vulgaris)*; Zschokke, de Bâle, a donné la même démonstration pour *Salmo umbla*, *Thymallus vulgaris*, *Trutta vulgaris* et *Tr. lacustris;* au Japon, Isao Ijima a prouvé que l'helminthe provenait d'*Onchorhynchus Perryi*. La distribution géographique du Bothriocéphale large est assez considérable ; il ne s'observe que dans des régions entrecoupées de nombreux lacs. Inconnu en France, sauf chez des individus ayant séjourné dans des pays où il est endémique, il est au contraire très commun dans la Suisse française, dans la région des lacs de Genève, de Neuchâtel, de Bienne et de Morat : extrêmement commun sur le bord même de ces lacs, il diminue graduellement de fréquence, à mesure qu'on s'enfonce dans l'intérieur des terres. Aucun des autres lacs de Suisse ne transmet le Bothriocéphale ; en revanche, celui-ci se rencontre dans la haute Italie, en Lombardie et dans le Piémont ; on le trouve encore, mais très rarement, en Belgique et en Hollande, ce qui s'explique sans doute par la présence, constatée par Zschokke, de sa larve dans les *Trutta lacustris* du Rhin ; il est inconnu en Angleterre, mais s'observerait parfois en Irlande. Nous aurons indiqué exactement sa répartition dans l'Europe occidentale quand nous aurons ajouté qu'il se rencontre également en Bavière, où il semble propagé par les Poissons pêchés dans le lac de Starnberg. Le Bothriocéphale occupe encore en Europe une vaste zone qui, partant de la rive droite de la Vistule, s'étend le long du littoral de la mer Baltique, en contournant les golfes de Riga, de Finlande et de Bothnie : cette zone comprend donc la Poméranie orientale, les provinces russes de la Baltique (Courlande, Livonie, Esthonie, Saint-Pétersbourg), la Finlande et la côte orientale de Suède ; en certaines contrées, le parasite se montre avec une fréquence exceptionnelle. A Dorpat, il existe chez 10 % des habitants ; à Saint-Pétersbourg, on assure qu'il s'observe chez 15 % de la population. Il est assez rare en Danemark, mais est extrêmement répandu dans le Turkestan et abonde également au Japon.

B. cordatus Leuckart, 1863, est long de $1^{m}15$ au maximum ; il comprend jusqu'à 660 anneaux. Il est très commun au Groenland chez les Pinnipèdes et les Chiens et se trouve aussi dans l'intestin de l'Homme. Ses migrations sont inconnues.

B. cristatus Davaine, 1874, n'a encore été vu que deux fois, par Davaine, qui n'a pu se procurer aucun exemplaire intact ; sa longueur totale ne dépasse probablement pas 3 m. Les deux observations ont été faites en France.

B. Mansoni R. Bl., 1886 (*Ligula Mansoni* Cobbold, 1883) a été trouvé par Manson, d'Amoy, chez un Chinois ; 13 larves longues de 30 à 35 centim. étaient situées sous le péritoine et dans la cavité pleurale.

On connaît environ 60 espèces de Bothriocéphales. En outre de celles qui précèdent, citons encore *B. fuscus* Krabbe, qui vit chez le Chien islandais, *B. felis* Creplin, trouvé chez le Chat à Copenhague, *B. longicollis* Molin, de la Poule. Un bon nombre d'espèces vivent dans le tube digestif des Poissons. R. Blanchard.

Bibl. : R. Blanchard, *Traité de zoologie médicale ;* Paris, 1883, t. I, p. 483.

BOTHRIODON (V. Hyopotamus).

BOTHRIOLEPIS (Paléontol.). Eichwald a donné ce nom à des Poissons des terrains dévoniens de Russie, connus seulement par des plaques osseuses ornées de granulations séparées entre elles par des carènes saillantes et perforées au sommet. Le type de l'espèce est le *Bothriolepis armata* Eichw. — Agassiz, presque à la même époque qu'Eichwald, a décrit ces plaques sous le nom de *Glyptosteus*. E. Sauvage.

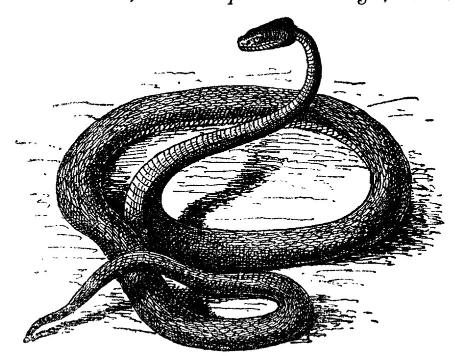
BIBL. : EICHWALD, *Bull. Soc. nat. de Moscou*, 1840 et 1846. — AGASSIZ, *Recherches sur les poissons fossiles*, 1833-43, t. I.

BOTHRIOPSIS (Zool.). Genre de Grégarines polycystidées, créé par Aimé Schneider en 1875. *B. histrio*, seule espèce connue, vit dans le tube digestif de quelques Insectes aquatiques, *Hydaticus cinereus*, *H. Hybneri*, *Colymbetes fuscus* et *Acilius sulcatus*. Le corps est elliptique, renflé en avant, formé de deux segments ; il présente d'incessants changements de forme. R. BL.

BOTHRODENDRON (Paléontol. végét.). Ce nom a été proposé par MM. Lindley et Hutton pour des troncs de Lycopodiacées fossiles, qui diffèrent assez des *Lepidodendron* pour qu'ils aient cru pouvoir les considérer comme appartenant à un genre distinct. Ces troncs présentent en effet des cicatrices foliaires très petites, rhomboïdales, disposées en quinconce, surmontées chacune d'une cicatricule arrondie et de grandes dépressions circulaires, concaves, plus ou moins profondes, disposées sur deux files verticales diamétralement opposées, dépressions qui n'existent pas sur les troncs des *Lepidodendron*. Ce genre comprend trois espèces dont une seule est bien caractérisée : *Bothrodendron punctatum*, trouvé dans le houiller moyen de Jarrow et de Percy (Angleterre), de Carbondale (Pennsylvanie), de Vicoigne (Nord) et de Meurchin (Pas-de-Calais). P. M.

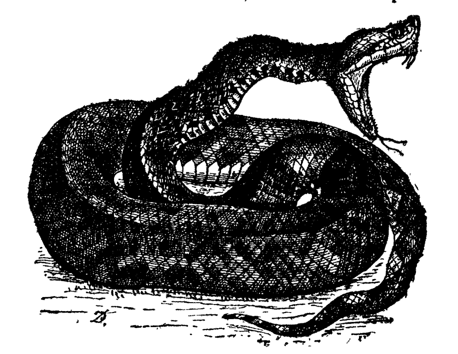
BIBL. : LINDLEY and HUTTON, *Foss. Fl. of Great Britain*, II, pl. 40, 41 ; III, pl. 218. — ZEILLER, dans *Explicat. de la Carte géol. de la France*, IV, 2e part., *Végétaux foss. du terr. houiller*. — B. RENAULT, *Cours de Bot. foss.*, 1882, 2e année, p. 51.

BOTHROPS. I. ERPÉTOLOGIE. — Nom générique d'un groupe de Serpents, de l'ordre des *Solénoglyphes*, pendant longtemps réunis aux *Trigonocéphales* (V. ces mots), dont ils ont été séparés par Wagler. Ce genre est caractérisé par les petites écailles dont la tête est revêtue, par les plaques supraoculaires au nombre de deux seulement, par un corps svelte et une queue assez longue, parfois préhensile. Ce genre, dans lequel on compte environ seize formes, est propre à l'Amérique centrale, au Mexique, au Brésil, au Pérou, aux îles de la Sonde, à Ceylan et aux Antilles. L'une des formes, le *Bothrops viridis* Wagl., est élancée



Bothrops viridis Wagl.

et peut atteindre une longueur de 85 centim. à 1 mètre. Sa tête, triangulaire, est nettement séparée du cou ; son corps, comprimé, se termine par une queue longue et pointue. La coloration générale est en dessus d'un vert doré plus ou moins intense, le ventre est d'un blanc verdâtre, des points jaunâtres se distribuent le long des flancs. Ce *Bothrops* vit exclusivement sur les arbres et se nourrit d'Oiseaux et de petits Mammifères ; sa morsure est des plus dangereuses, moins cependant que celle de son congénère le *Bothrops lanceolatus*, Wagl. ou *Fer de lance* des Antilles, si redouté des nègres travaillant aux plantations, et des soldats qui tiennent garnison à la Martinique notamment. La tête de ce *Bothrops* est large, très distincte du corps, aplatie supérieurement et presque triangulaire, le museau, plat en dessus, est coupé carrément ; la bouche, grande, peut largement s'ouvrir ; la ligne du vertex est saillante et les urostèges sont bisériées. Sa coloration est variable, certains individus présentent une teinte d'un jaune aurore maculée de brun jaunâtre, d'autres sont uniformément bruns et noirâtres, d'autres enfin portent ces



Bothrops lanceolatus Wagl.

différentes couleurs diversement disposées et ont les flancs teintés de rouge vif ; en général, la coloration dominante est le jaune plus ou moins foncé. L'action du venin des *Bothrops* est à peu de chose près identique à ce que l'on observe pour la morsure des *Crotales* (V. ce mot) ou Serpents à Sonnettes, de tous les *Solénoglyphes* en général, pourrait-on dire ; néanmoins il est utile de tenir compte des différences que présentent ces venins chez les formes diverses qui les produisent, et leur étude ne peut mieux commencer que par celui des *Bothrops*. ROCHBR.

II. ACTION PHYSIOLOGIQUE DU VENIN DE BOTHROPS. — Le venin de ce serpent est d'une grande violence. Celle-ci est d'autant plus grande que l'animal est plus irrité, qu'il est depuis plus longtemps au repos, que les morsures sont plus nombreuses, comme cela a d'ailleurs lieu pour tous les serpents venimeux. L'homme et les animaux semblent être également atteints par le venin du Bothrops : vaches, chevaux, porcs, chiens, oiseaux, rats, reptiles succombent pareillement ; Guyon a dit que le venin n'agit pas sur le Bothrops même, mais ceci n'est point certain. D'après le même auteur, le venin serait sans action sur les végétaux, contrairement à l'opinion qui a cours à la Martinique. La virulence du venin semble diminuer après la mort de l'animal, mais ceci n'est pas bien certain. Quant à l'immunité qu'une première morsure conférerait contre les suivantes, elle est nulle.

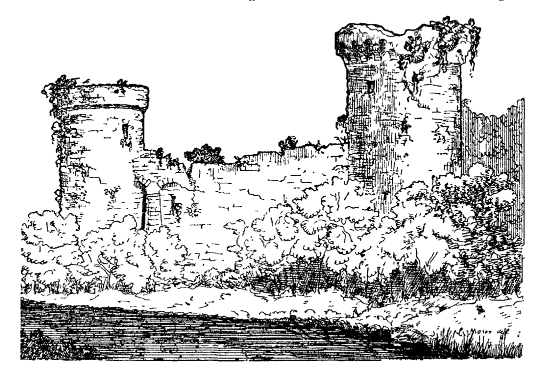
La morsure du Bothrops est très douloureuse, et il semble que le venin soit pour beaucoup dans la causation de la douleur. Aussitôt après la morsure (sauf pour les petits animaux qui meurent très vite) il se produit un gonflement, avec lividité et refroidissement de la partie mordue, avec malaise général, et, dans les cas graves, vomissements, étourdissements, somnolence et coma. Cette léthargie peut survenir une ou deux minutes après la morsure, au dire de certains observateurs, et la mort arrive en quelques heures. Dans les cas favorables, les symptômes s'amendent et disparaissent au bout de quelques jours ; parfois il y a de la congestion pulmonaire. Les accidents locaux sont parfois considérables : phlegmons énormes, gangrène généralisée, nécrose. Le sang est diffluent, et la décomposition rapide. La thérapeutique consiste à empêcher l'absorption du venin dans la mesure du possible, au cas où l'on peut agir de suite : il faut donc opérer la ligature, la succion, la cautérisation, et donner l'alcool à l'intérieur. Il est à remarquer que le venin de Bothrops ne provoque presque rien quand il pénètre dans le tissu cellulaire, il n'y a que le mal local sans réaction générale, ce qui, d'après Couty et de Lacerda, tient à ce que le venin lui-même irrite si vite ce tissu qu'il se forme ainsi une barrière à son absorption. Injecté dans le sang, au contraire, il détermine de suite des phénomènes généraux. De Lacerda a beaucoup vanté la permanganate de potasse comme antidote du venin de Bothrops. Si l'on injecte par-

ties égales d'une solution de venin et d'une solution de permanganate au 100e à un chien, aucun trouble ne se produit. Si l'on injecte du venin, et si à l'apparition des phénomènes généraux l'on injecte du permanganate, les troubles cessent bientôt. Dr H. DE V.

BIBL. : 1° ERPÉTOLOGIE. — SAUVAGE, *les Reptiles*, dans BREHM, éd. française.— DUMÉRIL et BIBRON, *Erpét. génér.*
2° ACTION PHYSIOLOGIQUE. — Article *Bothrops* du *Dict. encyclopédique* (par Laboulbène, qui résume les travaux de Rufz, Guyon et Blot). — COUTY et DE LACERDA, *Sur la Difficulté d'absorption et les effets locaux du venin de Bothrops jacaraca; C. rendus*, sept. 1880. — DE LACERDA, *Sur le Permanganate de potasse employé comme antidote du venin de serpent; C. rendus*, sept. 1881.

BOTHSOREL. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Plouigneau ; 1,524 hab.

BOTHWELL. Paroisse d'Ecosse, comté de Lanarck, à gauche de la Clyde, près de Glascow; 1,209 hab., célèbre par son château historique, dont les ruines sont situées à un kil. et demi du village au sommet d'une colline. Les restes du château se composent de trois grosses tours rondes à l'extérieur, hexagones à l'intérieur, réunies par

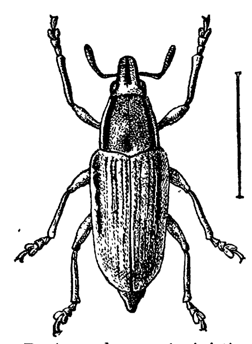


Ruines du château de Bothwell, d'après le tableau de M. J.-B. Kidd (galerie de Mme Own).

une muraille d'une épaisseur énorme. Au S.-E. est une chapelle assez bien conservée. Le château moderne, qui est situé dans le voisinage et dont le parc est magnifique, appartient aux Douglas. — Le pont qui traverse la Clyde, ou Bothwell Bridge, est célèbre par la bataille du 22 juin 1679, gagnée par le duc de Monmouth sur les covenantaires d'Ecosse. Ceux-ci, fanatisés par leurs ministres, avaient occupé le pont, plus étroit qu'aujourd'hui, seul passage sur la Clyde. Démoralisés par les pertes causées dans leurs rangs par l'artillerie des Anglais, ils lâchèrent pied lorsque leurs munitions eurent été épuisées. Sept cents furent tués, douze cents faits prisonniers. Le reste de cette armée de huit mille hommes se dispersa. Monmouth usa de sa victoire avec une grande modération.

BOTHWELL (Comtes de). Famille écossaise dont le nom patronymique était HEPBURN. Le plus célèbre membre de cette famille est *James* Hepburn, troisième comte de Bothwell, né vers 1526, mort en 1578 ; il succéda à son père en 1556 dans les dignités de gardien de la marche écossaise et de lord-amiral. Sa vie se confond ensuite avec celle de Marie Stuart. Après avoir joué un rôle des plus actifs dans les intrigues d'Arran contre Murray, Bothwell fut obligé de s'enfuir en France en 1565. A son retour, il trouva Marie Stuart épouse de Darnley. Il fit périr son rival le 9 févr. 1567. Acquitté par un jury réuni précipitamment, il enlève la reine, avec son consentement, et l'épouse le 15 mai, après avoir divorcé. Il est combattu par Elisabeth d'Angleterre et Murray. Obligé par la révolte de la noblesse de quitter l'Ecosse, il se réfugia, pendant l'automne de cette même année, à Copenhague. Il fut emprisonné à Malmoe, puis à Dragsholm, à partir de 1573. Il mourut fou, dit-on, un an plus tard. Bothwell a été fort maltraité par les historiens anglais. Son rôle à la cour d'Ecosse a été cependant plus loyal que celui de ses ennemis pour lesquels l'histoire a été plus indulgente (V. MARIE STUART). L. BOUGIER.

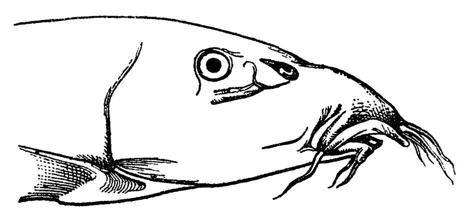
BOTHYNODERES (Entom.). Schœnher (*Gen. et Sp. Curculionidum*, II, p. 226) a établi, sous ce nom, un genre de Curculionides, que la plupart des entomologistes considèrent aujourd'hui comme une simple section du genre *Cleonus* (V. ce mot). Quoi qu'il en soit, les *Bothynoderes* sont caractérisés surtout par la forme des antennes, dont le deuxième article du funicule est allongé et notablement plus long que le premier, et par le prothorax, qui est toujours plus ou moins profondément impressionné à la base. L'espèce type, *B. fasciatus* Müller (*Cleonus albidus* Fabr.), est longue de 8 à 11 mill., d'un brun noir, avec les côtés du prothorax d'un blanc un peu grisâtre et les élytres blanches marquées de trois taches brunes, l'une à la base, l'autre au milieu, en forme de bande plus ou moins régulière, et la troisième presque à l'extrémité. On la trouve dans les terrains sablonneux de presque toute l'Europe sur diverses espèces de plantes de la famille des Chénopodiacées. Ses larves ont été rencontrées, au Creusot, dans les racines des *Atriplex rosea* L. et *Chenopodium album* (V. C. Marchal, *Feuille des jeunes naturalistes*, 1885, p. 81). — Le *B. nigrivittis* Pall., que nous figurons, est une jolie espèce du Caucase, en entier d'un blanc un peu rosé, avec une bande longitudinale noir de chaque côté du prothorax et se prolongeant sur les élytres jusqu'à la moitié de leur longueur. — Mais l'espèce la plus importante à signaler à cause des dégâts souvent considérables qu'elle commet, en Russie, dans les plantations de betteraves, est le *B. betavorus* Chevr., qui ne paraît pas différer du *B. punctiventris* Germ. espèce signalée d'Allemagne, de la Russie méridionale, de Sibérie, de Hongrie, du Tirol et du Caucase. D'après les observations du Dr Doumerc (*Ann. Soc. ent. de France*, 1868, *Bull.*, p. LXXXV), confirmées par M. Portchinsky (*Rev. mens. d'entom.* de W. Dokhtouroff, 1883, p. 22), ses larves vivent dans l'intérieur des racines de betteraves ; vers la fin de l'été, elles s'enfoncent en terre où elles se transforment en nymphes. Les insectes parfaits sortent de terre en avril et en mai et jusqu'au moment de l'accouplement, qui a lieu en juin, ils ne cessent de dévorer les feuilles des betteraves. Les ravages commis par ces insectes ont été tellement considérables en 1886 dans la Russie méridionale, qu'à Orlovets (Gouvernement de Kiev), sur 1,200 hect. plantés en betteraves, 600 hect. ont été entièrement détruits dans l'espace de dix à quinze jours (V. J. Bourgeois, *Ann. Soc. ent. de France*, 1886, *Bull.*, p. CLXXII). Les procédés employés pour se défendre contre ces envahisseurs, notamment les cultures de *Muscardines* préparées par les procédés Pasteur (V. Krasselstchik, *De Insectorum morbis qui fungis parasiticis efficiuntur*, dans les *Mémoires de la Soc. des natural. de la Nouvelle Russie*, Odessa, t. XI, fasc. I, 1886) n'ont pas encore donné des résultats bien satisfaisants (V. *Ann. Soc. ent. de France*, 1888, *Bull.* pp. CI et CXXIX), et les cultivateurs sont réduits à entourer leurs champs de petits fossés à parois surbombées dans lesquels tombent les coléoptères ; ceux-ci sont ramassés par des femmes et des enfants, versés ensuite dans de grands tonneaux et tués au moyen de l'eau bouillante. Ed. LEF.



Bothynoderes nigrivittis Pall (très grossi).

BOTIA. Genre de Poissons osseux (*Téléostéens*), de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Cobitididæ* (V. ces mots), caractérisé par un corps oblong, comprimé,

le dos plus ou moins arqué, par une épine bifide, érectile et sous orbitaire, par six barbillons à la mâchoire supérieure, et quelquefois deux à la symphyse mandibulaire, par une dorsale insérée en avant de l'articulation des ventrales, par la caudale bifurquée et par la vessie natatoire partagée en deux portions, l'antérieure contenue dans une poche en partie osseuse, la postérieure libre dans la



Botia rostrata.

cavité abdominale. Ce genre remarquable est essentiellement tropical, il comprend huit formes parées de brillantes couleurs. Nous citerons le *Botia rostrata*, propre aux eaux douces et tranquilles de l'Inde. ROCHBR.

BIBL.: GUNTHER, *An Introduction to the study of Fishes.*

BOTICH ou **BOTIC** (Luka), poète croate, né en 1830 à Spljet (Spalato), mort à Diakovo en 1863. Il fit ses études au séminaire de Spalato ; passionné pour l'avenir du peuple serbo-croate, il s'échappa du séminaire, traversa la Bosnie et se rendit à Belgrade. Matija *Ban* (V. ce nom) le recueillit et l'envoya à Agram ; l'évêque Strossmayer s'intéressa à lui et le prit à son service ; il venait d'être nommé député à la diète d'Agram quand il mourut. Ses poésies sont fort remarquables. Elles ont été recueillies par les soins de la Société de littérature croate *(Matica)* en 1885 ; l'édition est précédée d'une biographie due au professeur Fr. Marković. L. L.

BOTIDOUX (Ledeist de), homme politique français, né en Bretagne vers 1750. Nommé député du tiers état aux Etats généraux de 1789, il sembla tout d'abord partisan des idées nouvelles, fut même capitaine sous les ordres du général La Fayette. Mais après le 10 Août, il passa dans le parti vendéen et fut un des agents les plus actifs de Puisaye. Il dut se cacher jusqu'à la fin de la Révolution. Sous l'Empire il resta dans la vie privée, mais à la Restauration bourbonnienne, le roi Louis XVIII le nomma messager de la Chambre des pairs. Il a publié une traduction en vers des *Satires d'Horace*, en 1795. Puis une traduction en prose des *Commentaires de César* (1809) et une des *Lettres de Cicéron à Brutus* (1812).

BOTIN (Anders af), historien suédois, né en 1724 dans le canton de Sœdra Mœre, mort le 22 sept. 1790. Il fut d'abord auditeur à la cour de Svea (1751) et travailla en même temps aux archives ; il devint assesseur au Collège des antiquités (1738), membre du Conseil des finances (1762), de l'Académie des sciences (1770), de l'Académie des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie (1773), de l'Académie suédoise (1786) ; fut annobli en 1767 ; mais ni ses fonctions ni ses titres ne lui procurèrent l'aisance. Malgré son ardeur au travail, il ne put achever ni ses *Biographies des grands et illustres Suédois* (I, Styrbjœrn ; Stockholm, 1750 ; II, Birger de Bjellbo, *ibid.*, 1754) ; ni sa très précieuse *Description des domaines de Suède* (1755-6, 2 vol. ; deux autres sont inédits) ; ni son *Essai d'histoire du peuple suédois* jusqu'en 1520 (1757-64, 6 part., in-12 ; trad. en allemand par Backmeister, Leipzig, 1767, 2 vol. in-8), ni l'édition de cet ouvrage remaniée sous le titre de *Svenska folkets historia*, jusqu'en 1250 (1789-92, 2 vol.), qui est aussi bien écrite que complexe et profonde ; ni ses *Remarques sur l'histoire de Suède par O. von Dalin* (1771), non plus que sa *Comparaison de la valeur des monnaies et du prix des denrées en Suède*, jusqu'en 1520 (1771). C'est dans ses *Faits mémorables du règne de Gustave Ier* (1773), qu'il a le mieux appliqué sa méthode historique. Non moins remarquables sont ses traités des *Monnaies courantes en Suède* (1766), et de la *Langue suédoise parlée et écrite* (1777 ; 2e édit. 1792), ainsi que ses *Réflexions sur le luxe* (1765), qu'il jugeait en économiste et non en fauteur de lois somptuaires. B-s.

BOTKINE (Serguei-Petrovitch), médecin russe contemporain, né en 1832. Il étudia à Moscou, puis en 1855 servit sous Pirogov à Sébastopol. Reçu docteur en 1860, il fut nommé immédiatement après professeur de clinique médicale à l'Académie de médecine militaire de Pétersbourg. Botkine jouit d'une réputation méritée comme clinicien ; il est l'auteur de travaux remarquables insérés dans les recueils russes et dans *Virchow's Archiv.* Il publie lui-même depuis 1869 des *Archives cliniques de pathologie interne* en langue russe. Dr L. HN.

BOTMEUR. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Huelgoat ; 794 hab.

BOTNIE (V. BOTHNIE).

BOTOCHAN. Ville de Roumanie (V. BOTUSANI).

BOTOCOUDOS. Tribu sauvage du *Brésil* (V. ce mot).

BOTOCZANI (V. BOTUSANI).

BOTON (Pierre), poète français du XVIe siècle, né à Mâcon, mort après 1598. Il fut président de l'élection de Mâcon. Il publia d'abord : *la Camille, ensemble les resveries et discours d'un amant désespéré* (Paris, 1573, in-8) ; puis renonçant à l'élégie, il écrivit des poèmes historiques où il se montre très dévoué à Henri IV : *Les Trois Visions de Childéric IV ; pronostics des guerres civiles de ce royaume et la prophétie de Basine, sa femme, sur les victoires et conquestes de Henry de Bourbon et sur le rencontre fait à Fontaine-Francoyse* (Paris, 1595, in-8), ouvrage divisé en trois parties, dont la seconde est intitulée *le Triomphe de la liberté royale et la prise de Beaulne* (Beaune), et la troisième : *La France divisée, poème contenant l'histoire tragique de la Ligue ; Discours sur la vertu et fortune de la France* (Lyon, 1598, in-8). R. S.

BIBL. : LELONG, *Bibliothèque historique* ; Paris, 1769, t. II, pp. 354-360 ; t. III, p. 70, in-fol. — VIOLLET LE DUC, *Bibliothèque poétique* ; Paris, 1843, t. I, 247.

BOTOSANI (V. BOTUSANI).

BOTREL (Julien-Alphonse), architecte français, né en 1812, mort à Herblay (Seine-et-Oise) en 1870. Elève de F. Duban, M. Botrel est surtout connu par le projet qu'il envoya, en collaboration avec M. *Crépinet* (V. ce nom), au concours ouvert en 1860 pour la reconstruction de l'Opéra de Paris, concours dans lequel ces deux architectes obtinrent la deuxième prime s'élevant à 4,000 fr.

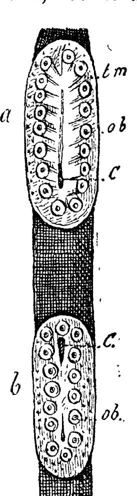
BOTRYCERAS (*Botryceras* Willd.). Genre de plantes de la famille des Térébinthacées et du groupe des Anacardiées. L'unique espèce connue, *B. laurinum* Willd. (*Laurophyllus capensis* Thunb., *Daphnitis capensis* Spreng.), est un arbuste du sud de l'Afrique, à feuilles alternes simples et à fleurs dioïques, disposées en grappes terminales ; ses fleurs sont tétramères ou pentameres, avec des étamines isostémones, à filets libres et à anthères introrses, gibbeuses sur le dos. Le fruit est une drupe ovale, comprimée, armée d'une aile étroite, mince et veinée et dont le noyau, très dur, renferme une graine dépourvue d'albumen (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, V, pp. 271, 319). Ed. LEF.

BOTRYCHIUM (Bot.). Ce genre de Fougères, qui fait partie de la famille des Ophioglossées, tire son nom du mot βοτρυς, grappe, en raison de la disposition de ses inflorescences. Sa partie souterraine est un rhizome subglobuleux, dont le cylindre central renferme quatre faisceaux ligneux laissant entre eux, au centre, un peu de tissu conjonctif. La feuille est divisée en une portion stérile prismatique à segments épais et une portion fertile qui porte des sporanges arrondis, globuleux, sessiles s'ouvrant par une fente transversale, marquée de bonne heure par une ligne de cellules plus petites et à membranes plus minces.

Ces sporanges, disposés en ordre alterne, émettent des spores qui ressemblent à une poussière blanchâtre. Le prothalle des *Botrychium* est monoïque. Il porte sur sa face supérieure, principalement, des anthéridies et les archégones sur l'inférieur. Il est massif, souterrain, sans chlorophylle et a la forme d'un corps ovoïde, homogène, dont le plus grand diamètre ne dépasse pas un millimètre et dont la surface brunâtre est recouverte de poils absorbants. Il est beaucoup plus petit que celui de l'*Ophioglossum*. On connait une vingtaine d'espèces du genre *Botrychium* (zones tempérées, froides, ou montagnes de la région tropicale). Aux environs de Paris il est moins bien représenté que l'*Ophioglossum*. L'espèce type *B. lunaria* Sw., se rencontre à Fontainebleau et à Compiègne et dans beaucoup d'endroits en France, surtout dans les zones montagneuses. H. F.

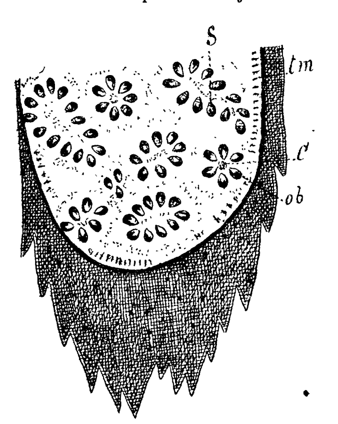
BOTRYDIUM (Bot.). Genre d'Algues de la tribu des Bryopsidées (famille des Siphonées, ordre des Chlorophycées), ainsi dénommé à cause de la forme arrondie en sphère des parties qui constituent la fructification (βοτρυς, grappe). Thalle unicellulaire, homogène et simple, rameux, non massif, isogame, composé dans le *B. granulatum* d'une partie aérienne et d'une portion souterraine. La première est formée par une grosse ampoule verte, large de un à deux millimètres, la seconde par des tubes grêles et incolores réunis à la précédente par une sorte de col. De nouveaux thalles peuvent naître du premier de diverses façons, ou par de courtes branches émises par l'ampoule d'où elles se séparent par une cloison, ou par de petites masses sphériques qui procèdent des crampons souterrains et qui après s'être transformées en spores se développent en thalles à leur tour. La plante ne donne pas seulement des spores immobiles comme celles que nous venons d'indiquer. Elle fournit aussi des zoospores, qui dérivent de l'ampoule du *Botrydium* lorsque celle-ci, humectée, est devenue un zoosporange. Les zoospores, ciliées, se meuvent au dehors se dirigeant vers la lumière, puis se fixent, s'entourent d'une membrane propre et se développent en autant de nouveaux thalles. Le *B. granulatum* Wallr. se rencontre principalement sur la vase des étangs et la terre humide. — Autres espèces : *B. piriforme* et *B. Wallrothii*. Habitat : terre humide. H. F.

BOTRYLLOÏDES (Zool.). Savigny avait indiqué, dès 1816, l'utilité de créer des divisions dans le groupe des Botrylles, si riche en espèces répandues presque dans toutes les mers. En 1841, Milne-Edwards réunit, sous le nom de *Botrylloïdes*, les *Botryllus* dont les individus, au lieu d'être réunis en cœnobiums antimériques plus ou moins circulaires, sont disposés en cœnobiums réticulés linéaires. Ce caractère, tiré uniquement de la cormogénèse, est évidemment insuffisant pour établir une coupe générique naturelle. Il est commode cependant de maintenir cette division tant qu'une étude monographique des Botrylliens ne nous aura pas fourni les éléments d'une classification généalogique de ces Tuniciers. Les principales espèces de *Botrylloïdes* sont : 1° le *Botrylloïdes rubrum* M. Edw., espèce très commune sur toutes les côtes de France et qui présente en certaines localités d'innombrables variétés de coloration depuis le brun violet foncé jusqu'au jaune clair ; 2° le *Botrylloïdes rotifera* M. Edw. qui diffère du précédent par sa couleur généralement rosée et par la forme des cormus : ceux-ci contiennent un petit nombre de cœnobiums, souvent un seul, très allongé et offrant l'ouverture cloacale à l'une de ses extrémités ; 3° le *Botrylloïdes cyanescens* Giard, espèce commune sur les côtes du Boulonnais et très remarquable par la forte odeur alliacée qu'elle dégage et aussi par le changement rapide de coloration que présentent les individus extraits des cormus ; tandis qu'à l'état vivant ces animaux sont d'un beau jaune de Naples, ils deviennent aussitôt qu'ils sont blessés d'un bleu violet de plus en plus foncé ; 4° le *Botrylloïdes boloniense* Giard, espèce également très commune à Boulogne et facile à reconnaître par la couleur carmin sombre de ses colonies, la minceur du cormus et la ressemblance étonnante qu'elle présente avec une éponge de la même région (*Gummina mimosa* Giard). A. GIARD.



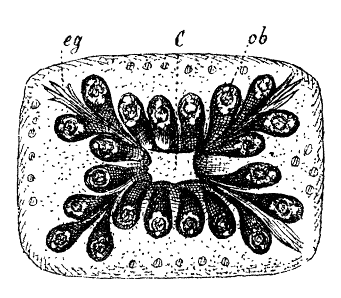
Botrylloïdes prostratum (à la partie supérieure) et Botrylloïdes rotifera (à la partie inférieure).

BOTRYLLUS (Zool.). Le genre *Botryllus* est le premier que l'on ait bien distingué parmi les Synascidies. Il est donc intéressant de faire l'histoire de ce genre, qui est celle de tout le groupe, et de montrer comment les opinions souvent inexactes des anciens zoologistes ont été peu à peu corrigées par l'observation plus directe de la nature. En 1555, Rondelet décrit et figure déjà, parmi ses *zoophytes marins*, deux animaux qu'il appelle *grappe de mer* et *albergame de mer (malum insanum)* et qui appartiennent visiblement l'un au genre *Botryllus*, l'autre au genre *Botrylloïdes*, tels que nous les comprenons aujourd'hui. En 1756, le médecin Albert Schlosser présente à la Société royale de Londres une note relative à une substance coralliaire charnue qu'il avait rencontrée sur les tiges de certains *Fucus* : « Je crus d'abord, dit-il, avoir sous les yeux une espèce d'Alcyon non décrite et voisine de l'espèce n° 2 du *Raii Synopsis*, laquelle est vulgairement appelée *Main de mort (dead man's hand)* (c'est l'*Alcyonium digitatum* des auteurs modernes) ; mais en examinant au microscope les étoiles qui couvrent la surface de cette production, je découvris que chacune de ces étoiles était un vrai animal beaucoup plus beau qu'aucun polype, mais d'une structure toute différente. » A la suite de cette communication, le savant John Ellis donne sur cet animal des renseignements vraiment remarquables pour l'époque où ils ont été publiés. Il signale, dans les interstices entre les étoiles, des œufs de différentes grosseurs arrêtés à une de leurs extrémités par un filament capillaire très délié. Ce sont évidemment les bourgeons qui terminent les tubes stoloniaux. « J'ai observé, ajoute-t-il, dans plusieurs de ces étoiles, un petit rayon, tâchant pour ainsi dire de prendre place dans le cercle, et nonobstant leur connexion apparente dans le centre comme s'ils ne formaient qu'un seul animal, *je me flatte d'être bientôt en état de démontrer au microscope que chaque rayon est un animal distinct et séparé.* » Quelques années plus tard, en 1774, les observations du sagace Gaertner, rapportées par Pallas (*Spicil. zool.*, fasc. X, p. 35) achevèrent la démonstration commencée par Ellis. Mais Pallas lui-même ne paraît pas avoir bien saisi le sens de ces observations, car il regarde les étoiles des Botrylles comme des animaux pourvus de plusieurs têtes et pouvant en acquérir tous les jours de nouvelles : *Quis enim e Gaertneri observationibus non concludat singulam hujus crustæ zosphytæ stellam non unum esse flosculum seu uni-*



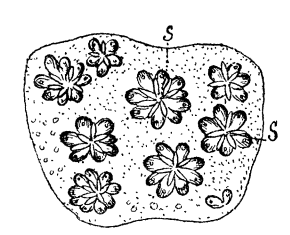
Comus de Botryllus pruinosus ; cloaques contractés par la liqueur d'Owen : *s*, systemes ; *tm*, tubes gemmipares ; *c*, cloaque ; *ob*, ouverture branchiale.

cum caput, sed polypum quasi multicipitem et subnacentibus continuo novis capitibus pullulantem? La même erreur fut commise par Bruguière qui trouva chez les Polypes des Botrylles un rapport très marqué avec la Madrépore arborescente de Donati. « Pourquoi, ajoute-il, ne regarderait-on pas chaque organe des Botrylles comme autant de trompes tubuleuses destinées à saisir l'aliment qui leur est analogue et à le transmettre à la cavité centrale où est vraisemblablement la bouche? puisque, outre le polype de la Madrépore arborescente, où cette organisation n'est pas douteuse, on sait que quelques vers marins, du genre Méduse, en ont une semblable, étant pourvus de plusieurs ouvertures propres à recevoir les aliments et d'un seul estomac situé au centre du corps où toutes ces ouvertures correspondent; puisqu'enfin on ne peut douter que les Etoiles de mer, dont les rayons sont fondus en dessous, ne reçoivent effectivement des aliments sur toute la longueur des rayons qui, par un mouvement qui leur est propre, les transmettent en les triturant à l'organe de la déglutition qui est plus au centre; toutes ces analogies concourent à rendre vraisemblable l'idée que je donne des fonctions de ces organes; mais quand même je me tromperais sur ce point, j'aurais au moins rempli mon objet si j'ai détruit celle de M. Pallas qui me paraît opposée aux lois de la nature, à celles de l'analogie et très propre à s'opposer au progrès des connaissances dans l'histoire des vers zoophytes. » Pour faire disparaître toutes ces idées fausses du domaine de la zoologie, il suffirait, au lieu de discuter sur des textes, de ramasser quelques Botrylles sur les côtes de France et de les examiner avec soin comme l'avaient fait Ellis et Gaertner. En procédant ainsi, Desmarest, Lesueur et Savigny arrivèrent presque simultanément à reconnaître la nature exacte de ces animaux. Gaertner avait antérieurement indiqué les rapports des Distomes et des Ascidies. Savigny et Cuvier avaient aussi trouvé chez les Alcyons à six tentacules le même type zoologique. On rapprocha les Botrylles de ces Alcyons et le groupe des Synascidies fut définitivement constitué.



Botrylloïdes insigni : *eg*, égouts du cœnobium; *c*, cloaque commun; *ob*, ouverture branchiale.

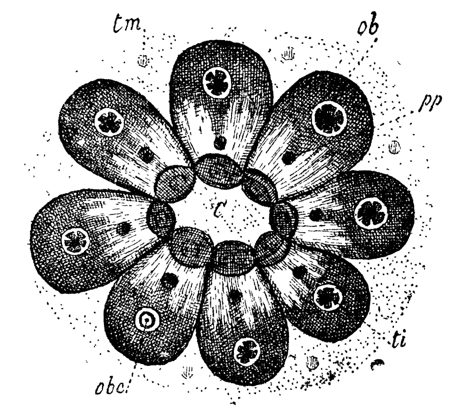
Le genre *Botryllus* de Savigny, qui correspond à la famille actuelle des *Botryllidæ*, est toutefois imparfaitement caractérisé par ce naturaliste; car en admettant la diagnose de Savigny on ne pourrait faire entrer dans ce groupe les animaux de la première tribu qui correspond exactement aux *Botrylloïdes* des auteurs récents. En effet, ces animaux ne forment pas de *systèmes ronds ou elliptiques annulaires* et ils ne sont pas disposés dans chaque système et sur un seul rang ou sur plusieurs rangs concentriques.



Botryllus calendula, aspect général du cormus; *s*, *s*, systèmes du cœnobium.

Nous caractérisons les *Botryllidæ* de la façon suivante : cormus lichénoïde gélatineux ou cartilagineux, étendu en croûtes plus ou moins épaisses, généralement très larges; formé de cœnobiums simples (circulaires ou elliptiques), ou de cœnobiums composés à rameaux irréguliers, s'anastomosant entre eux et avec les branches de cœnobiums voisins ou enfin de cœnobiums composés métamériques ou antimériques. Blastogénèse directe et stoloniale. Orifice branchial dépourvu de rayons, tentacules internes, 8, dont 4 grands et 4 petits, alternant régulièrement entre eux (plusieurs tentacules peuvent avorter). Orifice anal terminé en dessus par une languette aiguë qui s'engage dans le limbe membraneux et extensible de la cavité cloacale du système. Intestin semi-latéral, estomac cannelé, tapissé par un épithélium vibratile. Ovaires deux, opposés, appliqués sur les deux côtés du sac branchial et entourés par les testicules qui forment un demi-cercle de 3 à 4 follicules autour de chaque ovaire.

Les *Botryllus* ont les plus grandes affinités avec la famille des *Cynthiadæ* parmi les Ascidies simples. Ils sont, par rapport à cette famille, dans la même position que les *Diazona* par rapport aux *Ciona*. Savigny divisait les Botrylles en deux sections : 1° animaux disposés sur un seul rang, *B. stellati ;* 2° animaux disposés sur plusieurs rangs, *B. conglomerati*. Cette dernière section ne comprend que le *Botryllus conglomeratus* de Gaertner dont Lamarck a fait le type du genre *Polycyclus*. Ce genre a été admis par von Drasche et nous le conserverons provisoirement au même titre que le genre *Botrylloides* basé comme lui uniquement sur le cormogénèse. La première section *(B. stellati)* a été divisée par Savigny lui-même en deux tribus. Première tribu : animaux particuliers cylindriques à orifices rapprochés. Limbe de la cavité centrale non apparente après la mort et probablement très court. Deuxième tribu : animaux particuliers ovoïdes à orifices éloignés. Limbe de la cavité centrale toujours apparent, dentelé.



Cœnobium de Botryllus pruinosus fortement grossi : *tm*, tube stolonial; *ob*, ouverture branchiale; *pp*, point pigmenté; *ti*, tentacules; *obc*, ouverture branchiale contractée; *C*, cloaque commun.

H. Milne-Edwards a donné le nom de *Botrylloïdes* aux animaux de la première section : il a conservé pour les autres le nom de *Botryllus*. Ces deux sections doivent en effet être conservées pour la commodité des taxonomistes jusqu'à ce qu'on puisse établir une classification phylogénique des *Botryllidæ*. Aux caractères donnés par Savigny on peut ajouter que les *Botryllus* proprement dits ont un cormus formé de cœnobiums simples circulaires ou elliptiques, tandis que les animaux des *Botrylloïdes* constituent généralement des cœnobiums simples bilinéaires et plus souvent des cœnobiums composés à rameaux anastomosés entre eux. Le genre *Botryllus* renferme un très grand nombre d'espèces chez lesquelles la variété est pour ainsi dire illimitée. Les principales sont le *B. violaceus* M. Edw., le *B. calendula* Giard, le *B. schosseri* Sav., le *B. pruinosus* Giard, le *B. aurolineatus* Giard, le *B. Marioni* Giard, etc. Nous avons décrit et figuré avec soin la plupart des espèces fran-

çaises dans nos Recherches sur les Synascidies (*Archives de zoologie expérim.*, 1872, t. I, pp. 121 à 132, pl. XXVII, XIX et XXX). A. GIARD.

BOTRYOCARPA (Bot.). Genre d'Algues à thalle lamineux, muni d'un stipe, de couleur rouge à l'état frais, noire à l'état sec, et constitué au centre par une seule couche de grandes cellules, à la périphérie par de petites cellules disposées sur plusieurs rangs. Harvey rangeait ce genre dans la famille des Sphœrococcoïdées. Deux espèces sont connues, l'une appartenant au Cap, l'autre aux mers de l'Inde. H. F.

BOTRYOCOCCUS (Bot.). Ce genre d'Algues, dont on ne connaît qu'une espèce, *B. Braunii* Kuetz., appartient aux Palmellacées de Harvey. Elle habite les eaux douces de Suisse et d'Allemagne. Son thalle, muqueux, en forme de grappe, est constitué par des cellules rondes entourées d'une mince membrane gélatineuse. H. F.

BOTRYOCYSTIS (Bot.). Genre d'Algues Palmellacées de Harvey, habitant les eaux douces stagnantes, à système végétatif petit, vésiculeux, formé de cellules vertes recouvertes d'une enveloppe gélatineuse. H. F.

BOTRYOGÈNE (V. MÉLANTÉRIE).

BOTRYOGLOSSUM (Bot.). Genre d'Algues de la famille des Sphœrococcoïdées d'Harvey, à thalle aplati et foliacé en haut muni d'un stipe, dur et à une seule nervure en bas. Les carpoclones sont petits et renferment des tétrachocarpes globuleux. H. F.

BOTRYOLITE (Minéral.). Variété de *datholite* (V. ce mot) se présentant en petites masses réniformes à structure fibreuse, d'un blanc rosé, dans les mines de fer d'Arendal (Norvège). La botryolite a été regardée par quelques auteurs comme distincte de la datholite dont elle a la composition : M. A. Lacroix a fait voir (*Bull. soc. franç. minér.*, VIII), qu'elle possède les mêmes propriétés optiques que ce minéral dont elle ne doit pas être séparée. A. LACROIX.

BOTRYOSPHŒRIA (Bot.). Genre de Champignons du groupe des Sphœriacées et comprenant une dizaine d'espèces parasites des tiges herbacées et de l'écorce des arbres. Périthèce à asques claviformes, renfermant huit spores oblongues, hyalines. H. F.

BOTRYOSPORIUM (Bot.). Ce Champignon, décrit par Corda, est voisin des *Botrytis*, et forme en automne de grandes taches blanches et farineuses sur les herbes vivantes ou mortes. Il présente des filaments droits, allongés, diaphanes, si on les examine isolément, mais constituant par leur rapprochement une masse blanchâtre. De courts rameaux cylindriques s'insèrent latéralement sur les premiers et portent à leur extrémité des têtes hérissées de spores globuleuses, blanches, agglomérées et formant d'ordinaire cinq capitules. Cette agglomération des spores n'est pas admise par tous les auteurs. M. J. Costantin estime qu'on ne peut l'expliquer puisque leur membrane ne se gélifie pas, et il pense que Corda n'a pas tenu compte, dans sa description, de la chute des têtes et des spores de la plante de l'état adulte, à la suite de laquelle il ne reste plus sur les branches qu'un court rameau qui porte à son extrémité quatre à six courtes proéminences. Pour lui, c'est l'insuffisance de la description de Corda qui a conduit Bonorden à faire une confusion et à créer un genre nouveau, le genre *Phymatotrichum* ou du moins à y ranger le *P. pyramidale*, car cette espèce est un *Botryosporium*. D'ailleurs, si le *B. pyramidale* de Costantin a été bien étudié et présenté par cet auteur, les autres espèces telles que *B. diffusum*, *B. hamatum*, etc., sont encore insuffisamment décrites. Henri FOURNIER.

BOTRYOTRICHUM (Bot.). Genre de Champignons, dont l'unique espèce (*B. piluliferum*) est constituée par deux sortes de filaments, les uns stériles, dressés, simples, cloisonnés, légèrement noirâtres, les autres fertiles, émanant de la base des premiers, plus ou moins ramifiés, et portant des spores sphériques et incolores. H. F.

BOTRYS. Nom spécifique donné à plusieurs plantes dont les fleurs sont en grappes. Tels sont notamment le *Teucrium botrys* L. et le *Chenopodium botrys* L. (V. GERMANDRÉE et CHÉNOPODE).

BOTRYTIS (Bot.). On décrivait autrefois sous ce nom un groupe de Champignons caractérisé par la disposition en grappe de ses spores et des filaments qui les portent (Micheli, 1721), et qui compta bien vite de nombreuses espèces, beaucoup de Mucédinées présentant ce caractère. Mais aujourd'hui on ne voit, dans cette forme, que l'état conidifère de Champignons plus parfaits. Ainsi le *B. cinerea* Pers., ainsi dénommé à cause de la coloration des filaments en teinte olive et de la coloration moindre des conidies, n'est que la forme conidienne de la Pezize de Fuckel (*Peziza Fuckeliana*), champignon Discomycète. L'ancien *B. Bassiana* Radd., qui produit la *Muscardine* (V. ce mot) mérite la même remarque. H. F.

BOTSIISKY. Poste russe de la Sibérie, correspondant sur le territoire chinois au poste de Khara-Khoutchjii. Ce dernier est ouvert au commerce russe depuis 1881.

BOTTA (Anna-Charlotte LYNCH, Mrs) (V. LYNCH).

BOTTA (Carlo), historien italien, né à Saint-George (Piémont) le 6 nov. 1766, mort à Paris le 10 août 1837. Né d'ancêtres qui, durant cinq générations successives, s'étaient livrés à l'étude de la médecine, Botta étudia la médecine à Turin, fut reçu docteur à vingt ans et agrégé à vingt-trois ans. Il embrassa les idées et les principes de la Révolution avec un tel enthousiasme qu'il fut emprisonné et mis à la torture (1792) comme coupable de conspiration contre le roi de Sardaigne, Victor-Amédée. Exilé du Piémont, il vint exercer la médecine à Grenoble, fut attaché comme médecin à l'armée d'Italie et envoyé au corps expéditionnaire chargé de l'expédition du Levant. A l'occasion d'une épidémie, qu'il étudia sur place à Corfou, il écrivit un ouvrage : *Storia naturale e medica dell' isola di Corfù* (Milan, an VIII, in-12). Quand Charles-Emmanuel eut été contraint de renoncer au trône de Sardaigne, Joubert désigna Botta comme membre de la *consulta* de Piémont (1799) ; en 1803, lors de l'annexion du Piémont à la France, il fut député du dép. de la Doire au Corps législatif ; comme il montra dans ses fonctions une certaine indépendance, l'empereur refusa de le nommer questeur de l'assemblée, bien qu'il eût été porté par ses collègues. En 1814, il vota pour la déchéance de Napoléon. Ce fut la fin de sa carrière politique. Pendant les Cent-Jours, il fut recteur de l'Académie de Nancy, et plus tard, recteur de l'Académie de Rouen, par l'appui du comte Decazes et de Royer-Collard. Destitué, par un ministre trop zélé pour la réaction, il s'ensevelit avec joie dans une retraite favorable à ses travaux (1822). Il se livra dès lors tout entier à ses belles études d'où sortit son *Histoire d'Italie*. Botta, revenu en faveur à la suite de la révolution de 1830, refusa au duc de Broglie d'être réintégré à la tête de l'Académie de Rouen. Mais il reçut l'ordre de la Légion d'honneur et celui du Mérite civil de Savoie, que lui conféra Charles-Albert, parmi les douze premiers chevaliers. Accueilli avec enthousiasme à Turin, pendant un court séjour, il revint mourir à Paris entre les bras de l'un de ses trois fils, Cincinnatus Botta, officier de l'armée d'Afrique (1837). Son corps repose au Père-Lachaise. Son *Histoire de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique*, écrite dans la manière des Italiens du XVI[e] siècle, est l'œuvre d'un lettré plutôt que d'un savant. Botta y montre un jugement sûr, mais ne connaît pas assez les documents qui ont permis de constituer cette importante histoire. Son *Histoire d'Italie de 1789 à 1814* est la meilleure de ses œuvres ; le style y est un peu moins académique ; un souffle ardent de patriotisme anime tout l'ouvrage. Botta fait connaître à ses concitoyens les affaires de leur pays, à une époque où elles se faisaient sans eux. Il maudit le conquérant égoïste, cause de tant de maux pour sa patrie, mais il s'illusionne sur l'avenir en comptant trop sur le libéra-

lisme des Bourbons de France et d'Italie. Sa continuation de l'*Histoire d'Italie*, de Guichardin, de 1534 à 1789, a été écrite beaucoup trop vite; aiguillonné par la pauvreté, Botta improvisa en quatre ans un grand ouvrage contenant dix volumes, qui eût exigé les efforts constants de toute une vie de savant. Cependant la renommée dont il jouissait assura le succès de son œuvre. Les ouvrages de Botta sont les suivants : *Storia della guerra dell' independenza degli Stati uniti d'America* (Paris, 1809, 4 vol. in-8), souvent réimprimé et traduit en français (1812-1813, 4 vol.) ; *Storia d'Italia, dal 1789 al 1814* (Paris, 1824, 4 vol. in-4), magnifique édition sortie des presses de Jules Didot, imprimée seulement à deux cent cinquante exemplaires et dont le chevalier Poggi fit les frais, ouvrage souvent réimprimé; trad. en français par Th. Licquet (1824, 5 vol. in-8), continué jusqu'en 1854 par F. Turotti (Milan, 1856, 3 vol. in-8); *Storia d'Italia continuata da quella del Guicciardini sino al 1789* (Paris, 1832, 10 vol. in-8). Il a laissé des ouvrages de moindre importance: *Description de l'île de Corfou* (1799, in-8) ; *Dissertation sur la doctrine de Brown* (Grenoble, 1799, in-8) ; *Souvenirs d'un voyage en Dalmatie* (Turin, 1802, in-8) ; *Précis historique de la maison de Savoie* (Paris, 1802, in-8) ; *Il Camillo o Veio conquistata* (Paris, 1815, in-12), poème en douze chants, et plusieurs opuscules. H. Vast.

Bibl. : Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri del secolo* xviii. — Perrens, *Histoire de la littérature italienne.*

BOTTA (Moïse), littérateur roumain né à Arad (Hongrie) vers la fin du siècle dernier, mort en 1872. Cet homme actif et laborieux n'a peut-être pas la gloire d'avoir produit des œuvres d'une valeur hors ligne, mais il a le mérite incontestable d'avoir écrit en roumain à une époque où le nombre des écrivains roumains, tant en deçà qu'au delà des Carpathes, était excessivement restreint. Simple enfant du peuple il eut peu de moyens d'acquérir une instruction supérieure ; il sut cultiver surtout son talent naturel que l'on ne peut lui contester. Contemporain et même ami du célèbre fabuliste Cichindeal, il profita des connaissances de ce dernier, et tout en remplissant pendant plusieurs années les fonctions de simple professeur dans plusieurs communes du Banat, il travailla au perfectionnement de la langue et au réveil de la conscience nationale à cette époque où la langue roumaine, chassée de l'église et de l'école par suite de l'introduction de la langue serbe, avait le plus grand besoin de culture et de protection. Il poussa la hardiesse, car c'en était une à ce moment, jusqu'à imprimer en 1820 un petit abécédaire avec des lettres latines, qui est le premier ouvrage de ce genre dans la littérature roumaine et pour lequel le pauvre professeur fut chassé du territoire du Banat, et obligé de se réfugier à Sibiiu, où il fut accueilli par l'évêque Moga. Là, dans le cours de deux ans, il édita deux calendriers fort précieux pour ce temps. Il dirigea une longue polémique contre le patriarche serbe de Carlovitz et écrivit une quantité de satires contre l'introduction de la langue serbe dans les églises et les écoles roumaines. Plus tard, il retourna dans le Banat, puis dans son pays natal où nous le voyons pour la dernière fois publier quelques poésies dans l'almanach *Mugurii*, édité à Arad en 1858. Vers 1860, Moïse Botta, chargé d'ans, mais ayant l'âme encore jeune et pleine du feu patriotique le plus pur, se fixa à Baia-de-Crisu, ch.-l. du district de Zarand, où, grâce à la protection de M. Hodos, il obtint un poste de copiste dans la chancellerie de la préfecture de ce district, jusqu'en 1872. J. Monnier.

Bibl.: Vasile Grigorie Pop, *Conspect.*, t. I, pp. 124-125.

BOTTA (Paul-Emile), archéologue français, fils de l'historien Botta, né vers 1805, mort en avr. 1870. Il fut successivement consul de France à Alexandrie, à Mossoul et à Tripoli. Vers 1840, le savant Jules Mohl eut l'idée de faire entreprendre dans la vallée du Tigre et de l'Euphrate une exploration archéologique analogue à celle dont l'Egypte était le théâtre depuis un demi-siècle : il fut le promoteur d'une proposition qui amena le gouvernement français à créer le vice-consulat de Mossoul. On confia ce poste presque exclusivement archéologique à P.-E. Botta, alors consul à Alexandrie, avec la mission secrète de rechercher les ruines de Ninive : Botta entra en fonctions le 22 mai 1842, et se mit immédiatement à explorer les monticules des bords du Tigre. Il commença des fouilles sur le tertre de Koyoundjik et trouva des briques couvertes d'inscriptions cunéiformes, mais rien ne faisait prévoir des découvertes importantes; alors guidé par les renseignements que lui fournirent les habitants du pays, Botta transporta, le 20 mars 1843, son chantier de fouilles au village de Khorsabad, à 16 kil. au N.-E. de Mossoul. Un monde inconnu ne tarda pas à surgir sous la pioche des explorateurs comme sous la baguette d'une fée ; c'était un immense palais avec des portiques ornés de taureaux ailés gigantesques, des salles dont les parois étaient couvertes de bas-reliefs et d'inscriptions cunéiformes. Le 7 juil. 1843, Mohl communiquait à l'Académie des inscriptions le premier rapport de Botta sur les heureux résultats de ses fouilles : il excita, comme les suivants, un vif enthousiasme et on envoya à Botta un auxiliaire, le dessinateur Flandin, qui arriva à Mossoul le 4 mai 1844. L'ensemble des sculptures et des bas-reliefs découverts par Botta, mis bout à bout, couvriraient une étendue de 2 kil. : la plupart de ces monuments forment le fond essentiel du musée assyrien du Louvre. Botta crut avoir rendu Ninive à l'histoire : il se trompait. Le monticule de Khorsabad, si vaste qu'il fut, ne représentait que les ruines du palais qu'un roi d'Assyrie, Saryukin ou Sargon, s'était fait construire à quelque distance de sa capitale vers l'an 700 avant notre ère. Plus tard, Victor Place, le successeur de Botta au poste de Mossoul, poursuivit les fouilles, et le palais de Sargon entièrement déblayé ne comprenait pas moins de 209 chambres, couvrant avec les terrasses qui en formaient le soubassement une superficie de 10 hectares. Botta se proposait de poursuivre ses fouilles de Koyoundjik, lorsque survint la révolution de 1848 : il fut envoyé en disgrâce à Tripoli (Syrie). Pendant ce temps, les archéologues anglais, mettaient, on peut le dire, la main sur la Mésopotamie où nous avions creusé les premières tranchées. Sir Austen H. Layard, témoin émerveillé des fouilles de Botta, commença, dès 1845, des excavations dans les flancs des collines de Nimroud et de Kalah-Chergat, puis il reprit pour le compte de l'Angleterre les fouilles de Koyoundjik abandonnées par la France : ce fut lui qui eut la gloire de découvrir le véritable emplacement de Ninive, et les splendides galeries dites de *Nimroud* et de *Koyoundjik*, au Musée britannique, témoignent de la richesse et de l'intérêt des monuments qu'il eut la bonne fortune de déterrer.

Les découvertes de Botta ont eu une immense influence sur les études archéologiques et sur la connaissance des anciennes civilisations orientales. Elles provoquèrent le déchiffrement scientifique des écritures cunéiformes; elles fournirent à la linguistique et à l'histoire des documents essentiels et nombreux à l'infini; elles révélèrent un art singulièrement original, aussi puissant que celui de l'Egypte et qui ne fut pas sans influence sur les débuts de l'art hellénique; elles attirèrent enfin les regards des savants snr les antiquités de l'Asie occidentale, et aujourd'hui encore, nous sommes les témoins de ce grand mouvement historique et archéologique. Botta a publié outre ses *Rapports* sur ses fouilles : *Inscriptions découvertes à Khorsabad* (1848); *Monument de Ninive découvert et décrit par P.-E. Botta* (1849-1850, 5 vol. in-fol.) : ce grand et somptueux ouvrage, publié aux frais du gouvernement, est la description et la reproduction des monuments découverts à Khorsabad. On lui doit aussi : *Relation d'un voyage dans l'Yémen* (1841). E. Babelon.

BOTTALDA (Giovanni-Maria), peintre italien, né à Savone en 1613, mort en 1644. Elève de P. Berretini, il fut appelé quelquefois fort abusivement le « petit Raphaël » (Raffaellino). Il travailla surtout à Gênes et à Rome.

BOTTALLA (Paolo), jésuite, historien et publiciste, né en 1823 à Palerme. Il fut successivement professeur d'histoire universelle au collège Massimo de Palerme, d'histoire ecclésiastique au collège Romain, de théologie dogmatique au collège de Saint-Bruno, Galles du Nord (Angleterre); rédacteur de la *Civiltá Cattolica*, il y a publié une série d'études historiques sur l'Eglise et l'Empire. — Ses principaux livres ont été, d'après le lieu de leur publication, rédigés en italien ou en français, ou en anglais : *Corso di Storia e di Geografia universale* (Palerme et Gênes, 2 vol.), traduit en français; *Histoire de la Révolution de 1860 en Sicile, de ses causes et de ses effets dans la révolution générale de l'Italie* (Bruxelles, 1868, 2 vol. in-8); *The Pope and the Church considered in their mutual relations* (Londres, 1868-1876, 3 vol.), ouvrage dirigé contre ce que l'auteur appelle les erreurs du parti de la haute église en Angleterre, trad. en français par l'abbé Dubois : *De la souveraine et infaillible autorité du pape* (Poitiers, 1877, 2 vol.); *Pope Honorius before the tribunal of Reason and Story* (Londres, 1868). E.-H. V.

BOTTARD (Jean-Alphonse), homme politique français, né à Châteauroux le 16 avr. 1819. D'abord avoué au tribunal de première instance de sa ville natale, puis avocat au barreau de la même ville, il fut élu le 8 févr. 1871 représentant du peuple à l'Assemblée nationale pour le dép. de l'Indre par 33,767 voix, et se fit inscrire au centre gauche. Il soutint M. Thiers au 24 mai 1873, et vota la Constitution de 1875. Candidat au Sénat lors des élections du 30 janv. 1876, il ne fut point élu. Il se présenta alors comme candidat à la Chambre et fut élu par la première circonscription de Châteauroux par 5,085 voix, battant le candidat royaliste et le candidat bonapartiste. Il alla siéger de nouveau au centre gauche. L. Lu.

BOTTARI (Giov.-Gaetano), prélat de la cour romaine, antiquaire et écrivain d'art, né à Florence le 15 janv. 1689, mort à Rome le 3 juin 1775. Elève de Biscioni, Bottari se livra successivement à l'étude de presque toutes les branches des connaissances humaines, les langues classiques, la théologie, la philosophie, la géométrie. En 1716, il fut reçu docteur en théologie; un peu plus tard, élu membre de l'Académie de la Trusca, il fut l'un des membres de cette société chargés de la refonte de l'ancien vocabulaire toscan; cette œuvre considérable parut en 1738 en six vol. in-fol.; Bottari fut alors mis à la tête de l'imprimerie du grand-duc de Toscane. En 1730, il alla se fixer à Rome; le pape Clément XII le nomma prélat, le chargea du cours d'histoire ecclésiastique au collège de la Sapience, puis garde de la Bibliothèque vaticane. Là, il s'occupa particulièrement du classement du riche médaillier papal, et termina en 1740 l'édition du *Virgile* du Vatican. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Du musée Capitolin*, t. I, *contenant les portraits des hommes illustres* (1741, in-fol.); id., t. II, *les Augustes* (1750, in-fol.); *Sculptures et peintures sacrées extraites des cimetières de Rome* (1737 à 1753, 3 vol. in-fol.); *Antiquissimi Virgiliani codicis fragmenta et Pictura ex Vaticana bibliotheca ad priscas imaginum formas et Petro sancto Bartolo incisæ* (1741, gr. in-fol.); *Recueil de lettres sur la peinture, la sculpture et l'architecture, écrites par les plus célèbres professeurs du* XVe *au* XVIIe *siècle* (1754 à 1753, 3 vol. in-4); *Vies des plus illustres peintres, sculpteurs et architectes, rédigées par Georges Vasari, corrigées et annotées* (1759 et 1760, 3 vol. in-4). On doit encore à Bottari divers écrits moins importants sur Tite-Live, Boccace, Dante, le palais du Vatican, et des préfaces à divers écrits d'auteurs contemporains; il collabora aussi au travail du savant géomètre Manfredi pour le nivellement du Tibre. E. B.

BOTTE. I. Généralités. — Chaussure de cuir qui renferme le pied et la jambe et quelquefois même une partie de la cuisse. Les bottes proprement dites étaient peu connues des anciens et l'usage ne s'en est vraiment répandu que dans les temps modernes; dans l'origine on ne s'en servait que pour monter à cheval; aujourd'hui, dans les villes surtout, la bottine a remplacé la botte. Relativement à leur forme on en distingue de cinq espèces principales : 1° les bottes à l'*écuyère* ou à la *française;*

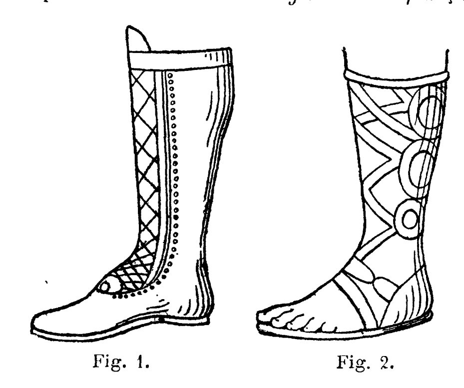


Fig. 1. Fig. 2.

elles portent une genouillère par laquelle le genou est couvert, la tige est molle, aussi large du haut que du bas; 2° la botte demi-forte faite d'un cuir dur et de même forme que la précédente; 3° la botte *forte*, grosse botte dont se servent les postillons et un certain nombre d'ouvriers destinés à travailler dans l'eau, comme les pêcheurs, les égoutiers, etc.; 4° la botte à la *hussarde* dont la tige présente autant de largeur partout et qui est plissée jusque sur le cou-de-pied; 5° la botte à l'*anglaise* ou à *revers* qui est recouverte sur le mollet d'une pièce de cuir, d'un revers surajouté et ordinairement jaune. On peut encore ajouter les bottes à la *Souwarov*, bottes plissées et terminées en cœur au-dessous du genou, comme on les portait sous le Directoire; les bottes à chaudron, bottes à genouillère en forme d'entonnoir depuis longtemps abandonnées.

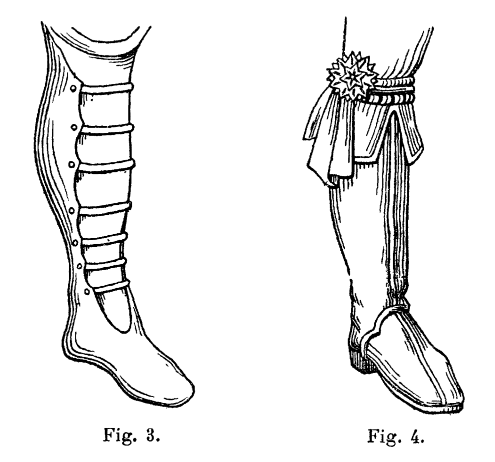


Fig. 3. Fig. 4.

Nous croyons intéressant de faire un court historique de ce genre de chaussures. — Les Grecs méritaient le titre que leur donnait Homère de « bien chaussés », nous citerons (fig. 1) la botte militaire inventée par le fameux général Iphicrate, lequel avait reçu de son père, cordonnier de sa profession, les premiers éléments du métier; il est certain cependant que cette botte n'était portée que par des chefs. Mais avant Iphicrate, les Grecs, ou guerriers, ou civils, portèrent des bottes; dans l'*Odyssée* il

est question entre autres de Laerte chaussé de bottes de cuir. Les Étrusques, qui excellaient dans l'art de la chaussure, nous ont laissé quelques modèles de bottes que l'on peut voir sur les vases conservés au Louvre et au musée de Gori; notre fig. 2 représente des bottes de cette époque. — La botte des Gépides (fig. 3) révèle un goût

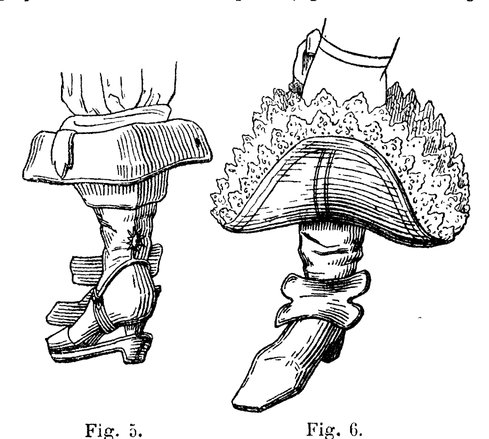


Fig. 5. Fig. 6.

et une industrie déjà remarquables; cette chaussure enveloppe élégamment la jambe, qu'elle maintient fermement à l'aide de lanières plates qui passent dans les œillières parfaitement indiquées, une semelle assez épaisse complète la chaussure. — Citons, mais pour mémoire seulement, la demi-botte d'Attila qui est simplement prise dans une peau recouverte de son poil et dont la chair est posée à nu sur la jambe et le pied de ce terrible conquérant. — Au IXe siècle, la chaussure de l'homme du peuple est une sorte de botte à forte semelle, laissant à nu l'orteil et ayant pour tige un cuir mou, probablement une sorte de basane. — Au XVe siècle apparaît le talon ; jusque-là les bottes ont toutes la semelle unie comme dans l'antiquité ; à cette même époque la chaussure militaire est une botte faite en mailles de fer et dont se complétait l'armure des preux. — Notre figure 4 représente la botte militaire de cour en 1596 ; celle de l'armée n'en différait que par l'absence de rosettes et l'éperon qui était maintenu au-dessus du cou-de-pied par une large bride, ainsi que la botte bien connue de Henri IV, qui ne diffère en rien de la botte des seigneurs qui l'accompagnent dans les batailles.

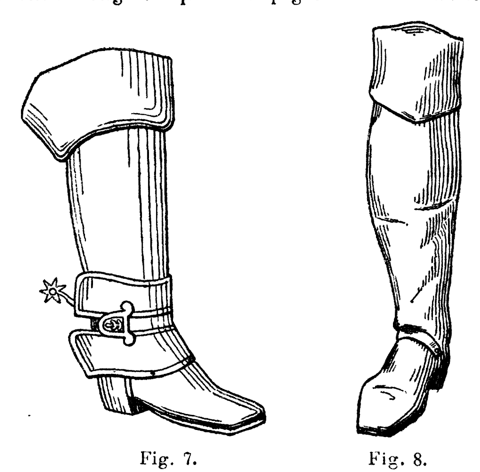


Fig. 7. Fig. 8.

C'est absolument la même que la botte de cour, sans rosette à nœud pendant, mais les revers relevés sur le genou, et éperonnée. La tige de la chaussure de cour doit être de cuir jaune fauve ; celle pour l'armée doit être en cuir noir gras, facile à passer au suif ou au cirage à l'œuf pour résister aux intempéries et permettre un nettoyage facile et prompt.

Le XVIIe siècle est pour la chaussure une époque d'innovations élégantes ; le bottier confectionnait une grande variété de chaussures ; on avait alors des bottes fortes et des bottes molles, des bottes pour la pêche, des bottes pour la chasse, des bottes pour la ville, des bottes pour la campagne, des bottes noires et des bottes blanches. Deux modèles de bottes suffiront pour donner une idée de la richesse de la botterie française d'alors : la botte à *entonnoir* et la botte à *retroussis ;* la botte à entonnoir (fig. 5), botte de cavalier revêtue de son éperon d'or à mollette d'argent, en cuir mou et probablement chamoisé,

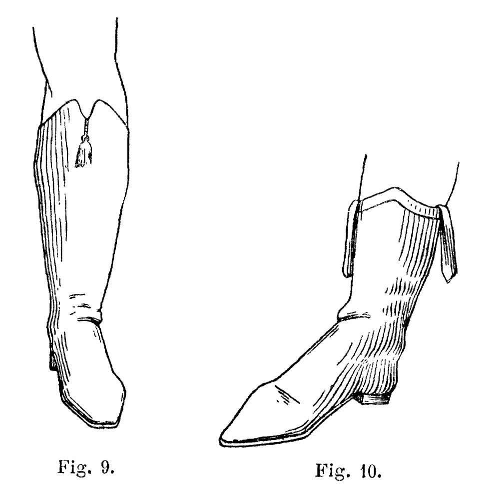


Fig. 9. Fig. 10.

mais doublé à l'entonnoir de façon à ce que le cuir ait la consistance nécessaire pour former l'évasement du bonnet de la tige. La botte à retroussis (fig. 6), botte de seigneur de la cour d'Anne d'Autriche, est d'un goût et d'une exécution également très remarquables. Pendant que la botte de cour se parait d'ornements en cuir et de précieuses dentelles, la botte militaire prenait un caractère à la fois plus solide et plus sérieux que le précédent (fig. 7); cette botte, faite en cuir de bœuf pour la semelle, de forte vache pour la tige, est en cuir très ferme assez semblable à celui des gibernes modernes et se noircissant de la même façon, à la cire. Cette botte a donné naissance à celles des courriers et des postillons ; pour ces derniers, il y avait dans l'étrier, assez large pour tenir le talon, une sorte de pointe émoussée qui trouvait sa place dans le talon, de façon à ce que le pied de l'homme fut en quelque sorte emboîté. L'intérieur était rembourré, car souvent les courriers changeaient de chevaux sans se débotter et les genoux eussent pu être blessés par suite de leur frottement sur un cuir aussi épais et aussi dur. — Nous donnons deux bottes militaires, l'une d'un des gardes du corps du roi (fig. 8) en 1786, l'autre (fig. 9) d'un houzard-chamboran de la République en 1795. La botte des gardes du roi est haute et fermée, mais elle a en partie perdu l'élégance un peu apprêtée et la solidité des précédentes ; la botte du houzard est plus légère, moins haute, ornée d'un gland et d'une ouverture. Les deux autres types de bottes (fig. 10 et 11)

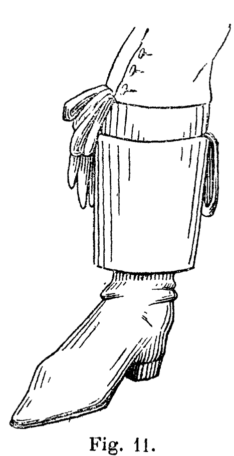
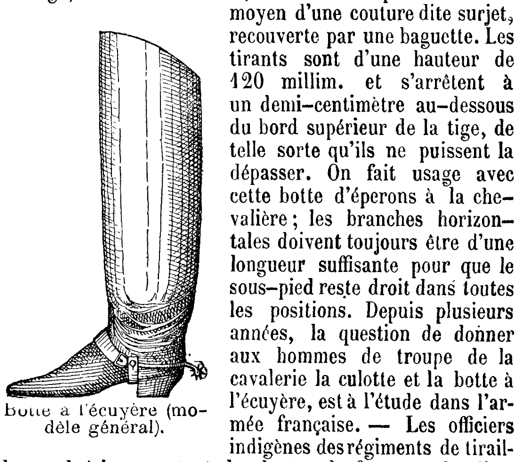
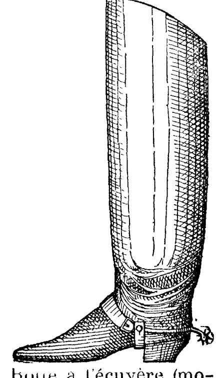


Fig. 11.

ont encore un caractère bien particulier ; c'est d'abord la botte d'un conventionnel (1793), elle est simple, facile à mettre grâce aux deux tirants qui forment ornement. Le second type représente la botte d'un élégant (1795) ; cette botte est faite pour orner la jambe et le pied ; le revers demande des soins tout particuliers ; il faut du temps pour la chausser. Sous Napoléon Ier, la légèreté de la chaussure était considérée comme une des principales qualités ; puis succédèrent des bottes plus confortables et non moins élégantes ayant donné lieu aux types actuels dont nous parlons au commencement de cet article. L. KNAB.

II. ARMÉE. — La *botte et la bottine d'homme de troupe*, aujourd'hui en usage dans la cavalerie française, sont décrites ainsi dans l'instruction ministérielle du 25 oct. 1878. La tige est haute de 39 centim. pour la botte et de 26 pour la bottine. Elle est en deux morceaux de cuir de vache corroyé et noirci sur chair. Le morceau de l'avant, cambré à froid, forme l'avant-pied ou empeigne ; l'autre, formant le derrière, descend jusqu'au talon. Un contrefort vient renforcer la partie inférieure du derrière de la tige. Les tirants sont en vache corroyée. La semelle extérieure est en cuir de bœuf bien tanné et bien battu, d'un seul morceau. Elle doit déborder un peu l'empeigne, surtout au bout du pied. Elle est garnie de 50 à 57 clous dits becquets, demi-bombés. La semelle intérieure est en cuir de vache lisse de 2mm 1/2 d'épaisseur. La hauteur du talon est de 45 millim. Il est composé d'un bon bout large de 6 à 7 centim. et long de 6, et de 8 sous-bouts au maximum, vissés et non cloués. Le talon est renforcé de 30 à 33 chevilles en fer.

Une *botte à l'écuyère* réglementaire pour les officiers montés de toutes les armes, a été prescrite par la circulaire ministérielle du 13 avr. 1874. Cette botte, portée encore par quelques officiers, a été remplacée par décision ministérielle du 9 févr. 1888. La tige de cette botte est en vache vernie ; l'avant-pied est en veau ciré. Le talon est plat et bien battu, haut de 20 millim. Par suite de la suppression du taquet, l'éperon est placé à hauteur du contrefort. La hauteur de la tige est telle que, la botte étant chaussée, le bord de l'ouverture vienne affleurer à 30 millim. au-dessous du milieu de la rotule. Il est ensuite échancré progressivement jusqu'à une profondeur de 30 millim. environ, de manière à laisser complètement libre la flexion du genou. La doublure formant la partie rigide de la tige est en vache lissée. L'intervalle pouvant former un seul pli entre le contrefort et la partie rigide est de 60 millim. La tige, d'un seul morceau, est assemblée par derrière au moyen d'une couture dite surjet, recouverte par une baguette. Les tirants sont d'une hauteur de 120 millim. et s'arrêtent à un demi-centimètre au-dessous du bord supérieur de la tige, de telle sorte qu'ils ne puissent la dépasser. On fait usage avec cette botte d'éperons à la chevalière ; les branches horizontales doivent toujours être d'une longueur suffisante pour que le sous-pied reste droit dans toutes les positions. Depuis plusieurs années, la question de donner aux hommes de troupe de la cavalerie la culotte et la botte à l'écuyère, est à l'étude dans l'armée française. — Les officiers indigènes des régiments de tirailleurs algériens portent des bottes de forme arabe dites *themaggs*. Elles enveloppent le pied tout entier et montent au-dessus du mollet ; elles sont en maroquin rouge dit *filali*. La *botte des gendarmes à cheval* est dite *à la Condé*. Elle se compose d'un pied, d'une tige et d'une genouillère. Le pied est formé d'une semelle, d'un talon, d'une trépointe, d'une première, d'une empeigne et d'un contrefort. La tige est en vache corroyée d'un seul morceau. Son bord supérieur est coupé droit, sans feston, à environ 40, 42 ou 44 centim., suivant la taille de l'homme, la botte posée à plat. La genouillère est en vache tannée et lissée d'un seul morceau. Elle a 175 millim. de hauteur par devant, et présente par derrière une échancrure de 80 à 90 millim. de profondeur, avec angles de raccord abattus et arrondis. Une bande de veau ciré dite *glissette*, de 48 centim. sur 30 millim. de large, recouvre à l'intérieur les jointures d'assemblage de la tige et de la genouillère. Les bottes à la Condé ont l'éperon à la chevalière. Pour le service à pied, les officiers et gendarmes à cheval font usage de *petites bottes* se portant sous le pantalon, et garnies de petits éperons, en fer bruni fin pour les officiers, et en fer poli pour la troupe.



Botte à l'écuyère (modèle général).

Bottes (fausses). On donne ce nom aux basanes noircies qui recouvrent le bas du pantalon du cavalier. Le pantalon basané ainsi est dit *basané à la Lassalle*, du nom du célèbre général de cavalerie qui en fut l'inventeur.

Botte de drapeau. C'est une douille en cuir fermée d'un bout par un fond et destinée à supporter l'extrémité en fer de la hampe du drapeau. Ses bords supérieur et inférieur sont consolidés par des bracelets. La *botte de lance* a une construction analogue. Elle est fixée à l'étrier droit du cavalier.

Botte de carabine, de fusil, de mousqueton. Effet de harnachement suspendu à la selle, et servant d'appui au bout du canon de l'arme. Voici la description de la botte de carabine, ou plus exactement de la *botte porte-carabine* de l'artillerie. Elle est en cuir fauve avec bouclerie étamée, et comprend : un *corps*, en cuir de bœuf lissé, demi-nourri, dont les bords sont réunis bout à bout par une couture ; le dard renforcé par une cale et percé d'une mortaise ; un *collier*, en bœuf lissé, nourri, qui renforce la botte à sa partie supérieure et forme deux *passes ;* une *courroie de botte porte-carabine* en cuir de bœuf, en suif, à chair propre, avec une *boucle* n° 6 ; un *passant fixe ;* une *courroie de crosse* de même cuir que la précédente, avec une boucle n° 6 et deux passants fixes.

III. MÉTALLURGIE. — La plupart des fers laminés de petite et de moyenne dimension obtenus dans les usines sont livrés au commerce sous forme de bottes comprenant plusieurs fers de même échantillon ; c'est ainsi que l'on opère pour les fers plats et feuillards, pour les fers ronds et carrés. Les petits ronds qui sont confectionnés pour l'usage des tréfileries sont mis en botte circulaire ou couronne sur une bobine ; les bottes de petits ronds pèsent 15 kilogr. au maximum pour le fer et 30 kilogr. pour l'acier.

BOTTÉE DE TOULMON (Jean-Joseph-Auguste), administrateur général des poudres et salpêtres, né à Laon (Aisne) le 6 mars 1764, mort en 1816. Commissaire des poudres et salpêtres à Saint-Chamas, il sauva la poudrerie, menacée par l'insurrection royaliste (1793), et prit part au siège de Toulon. En 1794, il reçut la direction supérieure de l'Ecole centrale des poudres et salpêtres, fondée par la Convention. Il devint administrateur général en 1798. Il a inventé l'éprouvette hydrostatique qui servait à mesurer la force explosive de la poudre. On a de lui : *Observations sur les salpêtres et poudres* (Paris, 1790) ; *Art de fabriquer la poudre à canon* (Paris, 1812, in-8, avec atlas) ; *Art du salpêtrier* (Paris, 1813, in-8).

BOTTÉE DE TOULMON (Auguste), musicographe français, bibliothécaire du Conservatoire de Paris, né à Paris le 15 mai 1797, mort à Paris le 22 mars 1850. Après avoir fait des études pour entrer à l'Ecole polytechnique, et s'être fait ensuite recevoir avocat, il quitta cette carrière pour s'occuper de musique au double point de vue de l'histoire et de la théorie. Il s'attacha plus spécialement à l'étude de la musique au moyen âge, sans avoir jamais la compétence nécessaire pour traiter utilement ces questions. Mais il rendit de grands services

comme bibliothécaire du Conservatoire. Il copia, à la Bibliothèque royale de Munich, quatre-vingt-quinze manuscrits des XV[e] et XVI[e] siècles, renfermant des compositions dues à Isaak, Senfel, Brumel, etc.; il fit aussi partie de la société des Antiquaires de France. Il projetait un grand ouvrage, ou *Recueil de documents inédits* qui devait s'étendre du XIII[e] au XVII[e] siècle, et comprendre toutes les messes telles que celles de l'*Homme armé*, etc.; son peu d'érudition l'aurait sans doute empêché de le mener à bonne fin. De plus, il publia un grand nombre de notices sur l'histoire de la musique; et on peut dire qu'il a été un de ceux qui ont le plus contribué aux progrès de l'histoire musicale pendant notre siècle. A. E.

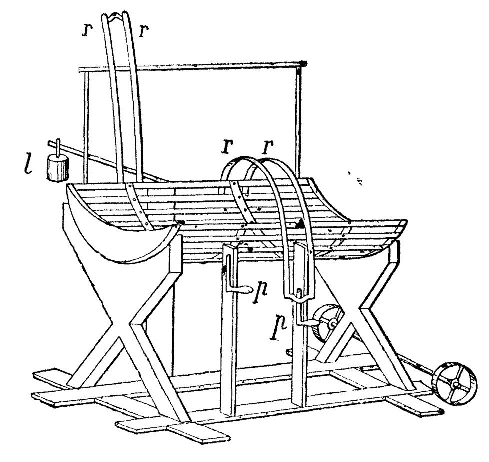
BIBL. : FÉTIS, *Biogr. univ. des mus* ; Paris, 1875, t. I. 2e éd. — VINCENT, *Notice sur la vie et les travaux de M. Bottée de Toulmon*, etc., Paris, 1851, in-8.

BOTTELAGE. I. AGRICULTURE. — *Bottelage du foin.* La conservation du foin a une grande importance en agriculture, car ce fourrage est la principale réserve alimentaire pour le bétail en hiver, et il importe que la conservation en soit parfaite. Le foin ayant été récolté dans de bonnes conditions, ce qui est essentiel pour qu'il ne s'altère pas par la suite (V. FENAISON), on peut le conserver en meules ou en grange. Dans les climats secs, la conservation en meules doit être préférée, car ce procédé se trouve soumis à une aération constante qui est plus profitable et plus agréable au bétail. Mais dans les pays pluvieux ce procédé n'a plus les mêmes avantages, ce qui n'empêche pas les meules d'être très employées même dans le nord de la France. Le toit en est alors disposé de telle façon que les eaux pluviales puissent s'écouler (V. MEULE). Dans les contrées où les meules ne sont pas employées, le foin est transporté à la ferme sur des charrettes ou des chariots, après quoi, il est entassé sur les fenils ou greniers situés au-dessus du bétail, écurie, étables, bergeries, etc. Ce procédé n'est pas recommandable, il est désavantageux au foin en ce sens que celui-ci perd son arome et souvent même y contracte une odeur désagréable, sous l'influence des exhalaisons animales qui le pénètrent, surtout quand les planchers sont à jour, ce qui est d'ailleurs le cas le plus général. La conservation du foin en bottes dans les granges a un double mérite : celui de faire connaître très approximativement le poids du foin récolté sans avoir recours à la pesée directe, et celui de mettre le cultivateur en état de se rendre facilement compte de la consommation journalière. Ce dernier point a une importance capitale dans la bonne administration d'une exploitation rurale. On bottelle le foin à un, à deux ou même à trois liens. Le poids des bottes varie avec les contrées. En France il est le plus ordinairement de 5 kilogr. Dans d'autres pays, les bottes pèsent 10 kilogr. Aux environs de Paris, on bottelle à 5 kilogr. 500 (pour 5 kilogr. à cause du déchet de route). Le bottelage du foin permet en outre un rationnement plus régulier du bétail; avec un nombre de bottes déterminé, on ne risque pas de donner trop ou trop peu (V. FOIN, PRESSE A FOIN). Alb. L.

II. MÉTALLURGIE. — La plupart des fers laminés de moyenne dimension s'affranchissent à chaud et sont livrés en bottes. Le *bottelage* se fait sur un banc qui porte trois formes ou supports en fer, demi-circulaires et évidés, dans lesquels on dispose les barres symétriquement par rapport à une des extrémités ; on serre ensuite la botte au moyen d'étriers, et on la relie aux extrémités et au milieu avec du petit fer chauffé au préalable.

BOTTELEUSE (Agric.). Lors de la récolte des fourrages, on rentre généralement le foin et le regain à la ferme, en vrac, sauf à le botteler dans le courant de l'année au fur et à mesure des besoins et lorsque le temps le permet. Mais lorsque le foin doit être vendu, soit à l'armée, soit aux grandes administrations, il est essentiel de le botteler avant la livraison. Il en est de même pour la paille. Le *bottelage* (V. ce mot) dans les fermes est généralement fait à la main, mais dans les grandes exploitations, où on produit d'énormes quantités de foins de prairies naturelles et artificielles, en vue de la vente, et où on recherche, en même temps que des bottes bien régulières et de même poids, une excessive célérité d'exécution, dans ces établissements, disons-nous, on fait usage de machines spéciales, appelées botteleuses. En effet, pour faire à la main des bottes régulières, il faut des ouvriers exercés et habiles, encore ne peuvent-ils faire, au maximum, que 400 bottes à un lien par jour, et 350 environ pour le foin de prairies artificielles qui est beaucoup plus difficile à botteler. Or le prix de revient, dans ces conditions, est élevé, car tandis qu'il y a une trentaine d'années on payait 70 à 75 cent. pour 100, aujourd'hui les botteleurs demandent 1 fr. 25 à 1 fr. 50 dans les campagnes et 1 fr. 75 à 2 fr. par 100 bottes aux abords des grandes villes. Avec les botteleuses mécaniques, on peut se soustraire à ces exigences et opérer plus rapidement. La première machine à botteler vraiment pratique qui ait été utilisée est celle de M. Pommereau, elle était simple, solide, peu coûteuse; deux hommes suffisaient pour la conduire et faisaient avec elle de 45 à 50 bottes de 5 kilogr. par heure. Aujourd'hui cette machine est à peu près abandonnée et on se sert presque exclusivement de la botteleuse à bascule de Guitton qui, en même temps qu'elle fait des bottes parfaitement régulière comme poids, comme forme et comme volume, comprime légèrement le foin et réduit son volume, d'où une économie notable dans les frais de transport.

Cette machine se compose d'un berceau demi-cylindrique à claire-voie, formée de barres longitudinales, ce demi-cylindre est équilibré par un poids *l* qui se déplace sur un bras de levier et qui permet de régler le poids de la botte à faire. Les liens, en nombre variable, suivant



Botteleuse.

que l'on veut lier à un, deux ou trois liens, sont placés transversalement sur le berceau, puis on remplit celui-ci de foin. Lorsque l'équilibre du berceau est obtenu, l'ouvrier recourbe les ressorts *r*, *r*, *r*, *r*, les accroche à une pédale *p*, et serre la botte on appuyant avec le pied sur la pédale; il y a deux ressorts indépendants l'un de l'autre ainsi que deux pédales, ce qui amène la régularité de la pression. Avec cette machine, le volume des bottes de foin est réduit au tiers environ du bottelage à la main. Deux petites roues permettent de transporter la machine qui, d'ailleurs est d'un volume réduit et d'un poids très faible. On peut se servir indistinctement de liens en paille, en corde, en alfa, en rotin ou en fil de fer. (V. PRESSE À FOURRAGES). A. LARBALÉTRIER.

BOTTEN-HANSEN (Paul), savant bibliographe et biographe norvégien, né à Botten (Gudbrandsdal) le 16 nov.

1824, mort à Christiania le 7 juil. 1869. Fils d'un instituteur, il fut précepteur particulier, pendant qu'il se préparait à l'Université et qu'il y faisait ses études. Il rédigea l'*Illustreret Nyhedsblad* de Christiania (1851-1866), dont il fit un important recueil littéraire, entra aux Archives nationales (1856), puis à la Bibliothèque de l'Université (1860), dont il devint directeur à partir de 1864. Son importante collection de livres norvégiens, après avoir figuré à l'Exposition universelle de 1867, fut gracieusement mise à la disposition de l'auteur de cette notice, puis achetée par souscription pour la ville de Bergen; elle donna lieu à la publication de la *Norvège littéraire* (Christiania, 1868, gr. in-8), avec notices biographiques en français. On a aussi de lui : *Bibliographie norvégienne* de 1848 à 1865, avec Siegwart Petersen (1867-70) ; *Galerie d'Eidsvold*, avec vingt-cinq portraits de Constituants (1858-60, in-4), et nombre d'excellentes biographies éparses, ainsi que les *Noces de fée*, scènes dramatiques en vers (1851) et deux relations du *Voyage des étudiants à Upsala en juin 1856* (1856, 1858-9). BEAUVOIS.

BOTTEREAUX (Les). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Rugles; 210 hab.

BOTTESINI (Giovanni), compositeur et célèbre contrebassiste italien, né à Crema, en Lombardie, le 24 déc. 1823. Très jeune, il apprit le violon. A l'âge de treize ans, il entra au Conservatoire de Milan, étudia la contrebasse avec Rossi, et la théorie musicale avec Basili et Vaccai. Puis il donna des concerts en Italie jusqu'en 1846. Devenu chef d'orchestre à La Havane, il y composa un opéra, *Christophe Colomb*. Depuis lors, il voyagea en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, en Belgique et en France, où il a rempli les fonctions de chef d'orchestre du Théâtre-Italien (1855-1857). Il fit même représenter à Paris, en 1856, un opéra, l'*Assedio di Firenze*. Mais c'est comme virtuose que Bottesini s'est fait une grande réputation. Il était parvenu à exécuter sur la contrebasse des morceaux qui semblaient réservés au violon ; il faisait chanter son instrument avec une richesse expressive étonnante, et triomphait des difficultés qui paraissaient les plus insurmontables ; sa légèreté et son agilité dans les traits et dans les ornements étaient véritablement prodigieuses ; il n'obtenait pas moins bien les sons harmoniques ; on le vit lutter avec les plus adroits violonistes, par exemple dans un duo concertant de sa composition, qu'il exécuta tantôt avec Sivori, tantôt avec Sighicelli. Outre les deux opéras signalés plus haut, Bottesini a encore composé un petit opéra-bouffe, *il Diavolo della notte* (1859), deux autres opéras, *Marion Delorme et Dinciguerra;* il a écrit de plus un grand nombre de morceaux variés pour son instrument et publié à Paris une *Méthode de contrebasse*. A. E.

BOTTI (Gaudenzio), peintre italien, né à Brescia en 1698, mort en 1775. Après avoir peint des paysages et des effets de lumière très poussés, dans la manière de Berghem, il abandonna ce genre, qu'il cultivait avec succès, pour représenter des intérieurs, spécialement des cuisines éclairées par le feu d'un fourneau ou la lueur d'une chandelle, et obtint non moins de succès dans ce nouveau genre que dans le précédent. Ad. T.

BOTTI (Rinaldo), peintre italien du XVIIIe siècle, né vers 1715 à Florence. Elève de Chiavistelli, cet artiste fut, comme son maître, peintre de perspectives et d'ornements. Le seul ouvrage que l'on connaisse de lui est l'architecture simulée, à fresque, de l'église Saint-Jean-de-Jérusalem à Florence. Parent de Lorenzo del Moro, on le croit fils du Florentin Francesco Botti, dont le portrait figure dans la collection iconographique du Musée des Offices. Ad. T.

BOTTICELLI (Alessandro di MARIANO FILIPEPI, surnommé), peintre florentin, né à Florence en 1447, mort le 17 mai 1510. Selon Vasari, il prit son nom d'un orfèvre chez qui son père, un tanneur, l'avait mis en apprentissage. Mais les documents nous apprennent qu'il n'existait pas d'orfèvre de ce nom à Florence, et que, d'autre part, le frère cadet d'Alessandro était lui-même orfèvre, tandis que son frère aîné, le courtier Giovanni di Mariano, portait le sobriquet de Botticello. Alessandro, ou plutôt, selon l'appellation ordinaire, Sandro Botticelli, montra de très bonne heure une spéciale aptitude au dessin, et fut placé dans l'atelier de Fra Filippo Lippi, le célèbre peintre de madones. Il y fit de si rapides progrès qu'en 1469, à la mort du Frate, malgré ses vingt-deux ans, il était passé maître, et que Fra Diamante put dès lors lui confier l'éducation de Filippino Lippi, devenu orphelin. L'empreinte marquée par Fra Filippo sur le jeune talent de Botticelli était considérable, mais le disciple devait aller beaucoup plus loin que le maître. Il avait appris de lui la grâce un peu triste des figures, la souplesse des mouvements, l'agencement noble et délicat des compositions. Il raffina tout ensemble et purifia la peinture de Lippi. Il précisa son dessin, et appliqua à la composition, à la forme et aux lignes les lois du bas-relief, tandis qu'il révélait la recherche subtile de l'orfèvre dans les ornements précieux de ses figures, dans les fleurs, les perles et les broderies, enfin dans cette teinte opaline et claire où se maintiennent presque tous ses tableaux, peints à la détrempe. Ces nouvelles qualités d'orfèvre et de sculpteur, il les dut sans doute à sa collaboration avec les Pollajuoli. Le musée des Offices possède une allégorie de la *Force*, peinte par Botticelli pour la série des *Vertus* que les Pollajuoli devaient représenter à la Mercanzia. C'est une belle figure assise dans une niche sculptée, la tête fine et pensive, coiffée d'un diadème d'or et de perles; un gorgerin de fer et des brassards lui donnent l'aspect guerrier ; mais les plis flottants de la robe et la grande draperie jetée sur les genoux laissent à l'ensemble du tableau une grâce austère et paisible.

A l'influence des Pollajuoli il faut ajouter celle de Castagno, dont il imita parfois dans ses figures de saints et d'évêques le naturalisme un peu sombre et la sécheresse d'expression (*Madone* de l'Académie des Beaux-Arts à Florence) ; c'est là d'ailleurs une exception dans l'histoire de ce talent si doux, si raffiné, si original, qui jusque dans ses tableaux païens donne aux déesses le charme pur de ses madones. Comment ne point mentionner enfin les sources de cette inspiration mystique, que Vasari a si cruellement méconnue ? Botticelli était âgé de plus de cinquante ans, quand le supplice de Savonarole vint le troubler et le décourager au fond de l'âme; le grand prédicateur dominicain l'avait absolument conquis, l'avait tourné tout entier à la pensée chrétienne ; on doit, pour bien comprendre certains grands artistes de cette première Renaissance, Fra Bartolommeo surtout, Botticelli, Lorenzo di Credi, songer à la parole éloquente de Savonarole. Mais déjà, avant de connaître Savonarole, Botticelli avait une autre passion profonde : il commentait Dante, l'illustrait de dessins et de gravures; il l'étudiait, l'aimait d'un fanatisme tel qu'en plein tribunal il apostropha violemment un pauvre ignorant coupable d'avoir touché à son poète. Instruit par Filippo Lippi et inspiré par Dante, Botticelli devait montrer de bonne heure les plus rares qualités : il eut la fortune de les pouvoir mettre dès l'abord au service des Médicis.

Il y a au musée de Berlin un *Portrait de Julien de Médicis*, par Botticelli, qui provient du palais Strozzi de Florence. En 1475, lorsque la conspiration des Pazzi faillit écraser les Médicis, Sandro fut chargé de peindre sur les murs du Palais public les effigies des suppliciés ; et c'est à cette époque, selon toute vraisemblance, qu'il aura exécuté pour la famille ce portrait d'une victime de la conspiration. On a conservé les registres où est mentionné, à la date du 21 juil. 1478, le paiement de quarante florins pour ces fresques. On donne généralement le nom de la belle Simonetta, maîtresse de Julien de Médicis, à une figure de femme conservée au palais Pitti, et à un

portrait, également de Botticelli, que la galerie de Berlin a récemment acheté ; mais l'admirable portrait authentique de Simonetta, dû peut-être à Ant. Pollajuolo, qui se trouve dans la galerie du duc d'Aumale à Chantilly, ne permet pas de soutenir cette attribution.

En dehors des portraits, Botticelli composa pour les Médicis des tableaux religieux et des allégories profanes. L'*Adoration des Mages*, aujourd'hui aux Offices, est l'œuvre religieuse la plus importante que lui ait commandée Laurent le Magnifique. Sur un fond lumineux de soleil couchant se détachent un pan de mur délabré, un rocher brunâtre, qui soutiennent un toit de roseaux ; ils forment une grotte où, près de saint Joseph debout et méditant, la Vierge assise présente l'enfant divin au baiser de Cosme de Médicis, le plus âgé des rois mages. Julien et Jean de Médicis viennent ensuite, et autour d'eux se presse un brillant cortège de princes et de seigneurs aux costumes variés, debout, agenouillés, admirant, adorant, ou conversant entre eux. Et n'est-ce pas Botticelli lui-même, ce jeune homme au vêtement sombre, qui se retourne, et regarde de face, dans l'angle droit du tableau ? Dans cette peinture où sont groupés les puissants et les illustres de Florence (comme dans la *Tour de Babel* de Benozzo Gozzoli, au Campo Santo de Pise, ou encore dans les fresques de Ghirlandajo à Santa Maria Novella), n'est-il pas naturel que le peintre se soit réservé une place? L'œuvre fut célèbre dès l'abord, et il est difficile de voir plus de souplesse, d'animation, de dignité, jointes à la précision du dessin et à la vivacité du coloris.

Les sujets profanes comprennent la *Naissance de Vénus*, l'*Allégorie du Printemps*, *Pallas et Bacchus*. Le dernier des trois fut sacrifié dans les autodafé de Savonarole; les deux autres, qui fort heureusement avaient déjà pris place dans la villa des Médicis, à Castello, sont aujourd'hui, l'un, la *Naissance de Vénus*, au musée des Offices; l'autre, le *Printemps*, à l'Académie des Beaux-Arts de Florence. Si le tableau de la *Naissance de Vénus* n'avait beaucoup souffert des intempéries, qui l'ont écaillé et terni, on l'admirerait comme un des plus aimables chefs-d'œuvre de l'art italien. La gracieuse déesse, pensive et virginalement émue, voilant sa poitrine d'une main, de l'autre ramenant devant sa nudité pudique les ondes de ses cheveux blonds négligemment tordus, vogue sur une grande conque, au souffle de deux Zéphirs tendrement enlacés, les roses pleuvant dans l'air ensoleillé, et aborde à la rive fleurie, plantée de lauriers-roses, où s'avance une nymphe (le Printemps), vêtue d'une robe blanche toute brodée de bluets, prête à la couvrir d'un riche manteau tout semé de pâquerettes.

Le second tableau est le chef-d'œuvre païen de Botticelli. Peinte à la détrempe sur un panneau de bois de grandes dimensions, l'*Allégorie du Printemps*, quoique un peu assombrie par la patine de l'âge, surprend et charme comme le rêve d'un des plus subtils poètes contemporains. Sous un bosquet d'orangers dont les fruits percent l'épais feuillage, dans un demi-jour de soleil couchant tamisé par les feuilles et les fleurs, on voit une charmante assemblée de déesses et de dieux. Vénus, doucement souriante, retenant d'une main son riche manteau de brocart, marque de l'autre main le rythme de la danse des Grâces. Elles sont à sa droite, les trois Grâces, élancées, fines, les corps délicats transparaissant sous les plis de la gaze. Elles dansent lentement, les mains enlacées ; leur profil élégant est pensif, demi-triste ; des perles ornent leurs cheveux flottants. Auprès d'elles, Mercure adolescent, coiffé d'un léger casque, abaisse à lui la branche d'un oranger. Au-dessus de Vénus plane l'enfant Amour, les yeux bandés, qui darde sur les Grâces sa flèche de feu. A gauche, une mystérieuse figure, la plus originale qu'ait imaginée le génie si personnel de Botticelli, symbolise le Printemps. C'est une jeune femme toute vêtue de fleurs; des fleurs se mêlent à ses cheveux, se nouent en collier à ses épaules; une souple guirlande de roses presse sa taille élancée ; sa robe de soie blanche, frangée aux bords, est brodée d'œillets, de bluets, de jacinthes, de marguerites. Elle marche d'un pas léger, plongeant ses pieds nus dans le gazon émaillé de fleurs nouvelles, et de ses deux mains jette des roses. A l'angle du tableau, Flore, mâchant des fleurs, vêtue de gaze, fuit l'étreinte du zéphyr bleuâtre qui glisse parmi les arbres.

A côté de ces grands ouvrages, il faut mentionner de petits panneaux minutieusement composés : *la Calomnie d'Apelle*, aux Offices, d'après la description de Lucien, les illustrations du roman de *Nastagio degli Onesti*, par Boccace, quatre petits tableaux assez médiocres, conservés à la Casa Pucci. Si l'on ajoute à cette énumération quelques *Madones*, les deux petites compositions, de vraies miniatures, représentant l'*Histoire de Judith*, aux Offices, et surtout l'important retable de l'*Assomption de la Vierge* peint en 1475 pour la chapelle Palmieri, à Saint-Pierre Majeur de Florence, et placé maintenant à la National Gallery de Londres, on connaîtra pour la plus grande partie l'œuvre de Botticelli, au moment où il quitta Florence, en 1481, appelé à Rome par le pape Sixte IV.

Botticelli travailla à décorer la Chapelle Sixtine pendant toute l'année 1481; en même temps que lui Sixte IV avait à son service Cosimo Rosselli et Domenico Ghirlandajo, Pérugin et Signorelli. Trois sur quinze des grandes fresques qui ornent les parois de la Chapelle appartiennent à Sandro ; ce sont, d'un côté la *Tentation du Christ ;* de l'autre l'*Histoire de Moïse* avec le *Buisson ardent*, l'*Entrée dans la terre promise* et le *Châtiment des Madianites*, enfin la *Rébellion de Coré, Datan et Abiron*. Les divers groupes sont admirables de mouvement et d'expression, mais l'agencement des scènes, conforme encore aux errements des primitifs, reproduit en un même tableau plusieurs épisodes, manquement grave à l'unité de composition si chère aux artistes de la Renaissance, et par laquelle, dans la même Chapelle Sixtine, Ghirlandajo affirme nettement sa supériorité sur son rival. Et cependant il est impossible, prenant à part chaque épisode, de nier la grâce infinie et l'animation que le peintre y a répandues; on admirera sans restriction les vingt-quatre *Portraits de Papes* que Botticelli a représentés debout dans des niches simulées entre les fenêtres; mais il faut avouer qu'il n'avait pas suffisamment l'expérience de la peinture monumentale. Les deux fresques de la villa Lemmi, transportées au musée du Louvre, sont les seuls vestiges qui restent, en dehors de la Chapelle Sixtine, des essais de peinture murale de Botticelli. Il est inimitable dans le tableau de chevalet, dans ces panneaux ronds *(tondi)*, représentant des scènes pieuses, particulièrement des *Madones*. C'est toujours le même jeune et délicat visage, un peu pâli par un triste pressentiment, souriant avec une tendresse douloureuse à l'enfant qui la regarde. Tantôt la Vierge, vêtue d'un long manteau, incline l'enfant vers le petit saint Jean qui l'embrasse (palais Pitti); tantôt elle le tient sur ses genoux, tandis qu'il joue avec une grenade parmi des anges ceints de roses; tantôt elle est assise entre les deux saints Jean, sous des berceaux de feuillage et de fleurs, ou elle est adorée par sept petits anges tenant des cierges, tableau de la plus douce et naïve dévotion que l'on puisse voir (ces trois dernières œuvres au musée de Berlin). La bibliothèque Ambrosienne de Milan possède un charmant petit cadre où l'on voit, sous une tente dont deux anges entr'ouvrent les rideaux, la Vierge à genoux, présentant le sein à l'enfant qui se hâte vers elle, guidé par un ange. Enfin, dans le tableau du Louvre, l'enfant, prévoyant les douleurs de sa mère, se serre contre elle d'un gracieux mouvement ; et, dans celui des Offices, le plus délicieux de tous ces petits chefs-d'œuvre, l'enfant, sur les genoux de sa mère, lui a dicté le *Magnificat* ; des anges tiennent le livre où elle vient d'écrire, et soulèvent une couronne sur sa tête ; dans un rayon d'or plane la colombe de l'Esprit Saint. Le dernier

tableau daté de Botticelli est une *Adoration des Mages* de 1500, où les doctrines de Savonarole sont expliquées dans une longue inscription grecque (National Gallery, de Londres). Sur la fin de sa vie, Botticelli, perclus et débile, dut se faire aider pour l'exécution de ses peintures; et, s'il faut en croire Vasari, le glorieux peintre, le poète des séductions païennes et des plus doux mystères chrétiens, mourut dans la misère.

Botticelli dessinateur a laissé un monument de sa science et de sa grâce d'invention dans la célèbre *illustration de Dante*, acquise en 1882 par le musée de Berlin avec la collection Hamilton. Avant d'entreprendre ce grand travail, il s'était essayé à de premiers dessins, de dimension moindre, que Baccio Baldini (V. Baldini) grava pour l'édition de Dante de 1481. Ce n'était d'ailleurs point la première fois que Sandro fournissait des modèles aux gravures de Baldini. Mais cette fois il s'agit de simples croquis à la plume, d'une verve et d'une finesse extraordinaires, destinés à être rehaussés de couleur, et demeurés inachevés. Ils devaient former à l'origine un album de miniatures in-folio, une pour chaque *Cantica* du poème, et la commande en avait été faite par Lorenzo di Pier Francesco de Médicis. Le recueil de Berlin comprend 84 dessins, dont une miniature; on a découvert tout récemment à la bibliothèque du Vatican, 8 autres dessins, dont une miniature-frontispice, qui complètent la merveilleuse série. Botticelli témoigne dans ce recueil de qualités tragiques qui ne lui sont pas habituelles, mais il est incomparable surtout dans certaines scènes du Purgatoire et du Paradis.

Les plus belles œuvres de Botticelli sont conservées aux Uffizi et à l'Académie des Beaux-Arts de Florence, à Londres et à Paris, surtout au musée de Berlin, où elles forment la principale richesse du fonds italien. Un certain nombre de petits tableaux religieux et de dessins sont dispersés dans des collections particulières.

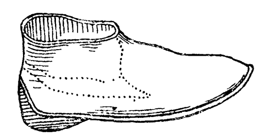
S'il est un mot qui puisse résumer tout le talent de Sandro Botticelli, il faut l'appeler exquis; entendant par là qu'il a connu, deviné, réalisé ce que l'art moderne cherche de plus subtil sans énigme, de plus raffiné sans maniérisme, de plus alangui et mélancolique sans énervement. Il a inspiré de nos jours les préraphaélites et les esthètes anglais, et il faudrait aller jusqu'à Gustave Moreau pour trouver un peintre qui égale cette finesse de sentiment, cette intelligence de l'allégorie. La tendresse de ses madones, si chastes et si douloureuses, qui dans la douceur de leur maternité prévoient les souffrances à venir, résume tout le sentiment des primitifs florentins et siennois, avec une profondeur d'expression qu'on ne retrouvera plus chez personne, que ce soit même Léonard ou Raphaël. Cependant Botticelli n'occupera jamais le premier rang parmi les grands maîtres de la Renaissance; et, sans parler des trois artistes merveilleux Léonard, Michel-Ange et Raphaël, il faut convenir que Ghirlandajo lui est supérieur par la science de la composition, l'allure des personnages, la puissance du dessin et du coloris. Mais il a de précieuses, d'incomparables qualités, qui lui vaudront toujours le suffrage des délicats et des poètes; d'autres entraînent plus d'admiration; nul peut-être ne mérite plus d'amour. A. Pératé.

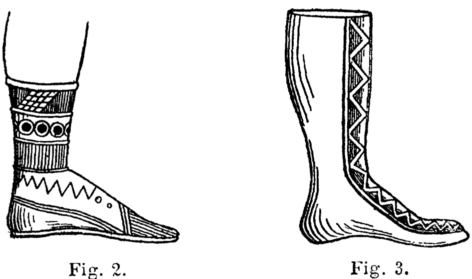
Bibl. : Vasari, éd. Milanesi. — Crowe and Cavalcaselle, *Geschichte der ital. Malerei.* — Crowe, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1886, t. XXXIV, pp. 177 et suiv., 466 et suiv. — E. Müntz, *les Précurseurs de la Renaissance;* Paris, 1882. — Le même, *la Renaissance en Italie et en France au temps de Charles VIII;* Paris, 1885. — Lafenestre, *Peinture ital.*, 1885, t. I, pp. 211 et suiv. — Rio, *Art chrétien*, 1874, t. II, p. 393 et suiv. — Sur les dessins de Botticelli : Lippmann, *Die Zeichn. des S. Botticelli zur gœttl. Komœdie;* Berlin, 1885; aussi *Gaz. des Beaux-Arts*, 1885, mai et juil.; 1887, mars.

BOTTIÉE (Géog. anc.). Région de la Macédoine située sur le cours inférieur de l'Axius; là était Pella, la cap. du royaume (V. Macédoine).

BOTTIN (Sébastien), statisticien et administrateur français, né à Grimonviller (Meurthe) le 17 déc. 1764, mort en 1853. D'abord prêtre, il fut relevé de ses vœux, devint secrétaire général de la préfecture du Nord et fut, pendant les Cent-Jours, envoyé à la Chambre des représentants. Ses principaux écrits sont : *Annuaire du dép. du Bas-Rhin* (Strasbourg, ans VI-VIII); *Annuaire statistique du dép. du Nord* (Lille, 1803 à 1815); *Sur la Distillation des pommes de terre dans les anciens départements de la rive gauche du Rhin* (Paris, 1818); *le Livre d'honneur de l'industrie française* (Paris, 1820); *Mélanges d'archéologie* (Paris, 1831); *Tableau statistique de toutes les foires de France* (Paris, 1825 et 1844). Il avait fondé en 1811 le *Journal du dép. du Nord*. Mais il a surtout rendu son nom populaire par la publication de l'*Almanach du commerce de Paris, des départements et de l'étranger*, qui, fondé en 1797 par J. de Latynna, fut continué par Bottin, à partir de 1819, sous le titre de l'*Almanach-Bottin*. Sa veuve le céda à MM. Firmin-Didot, éditeurs, depuis 1838, de l'*Annuaire général du commerce*, et ces deux publications furent fondues en 1857 en une seule sous le titre collectif d'*Annuaire-Almanach du commerce et de l'industrie (Didot-Bottin)*. Acquis par une société en actions, au prix de 7,500.000 fr., ce répertoire, toujours plus connu sous la simple dénomination de « Bottin », est continué depuis 1882 par la Société anonyme de l'*Annuaire du commerce Didot-Bottin*. L. S.

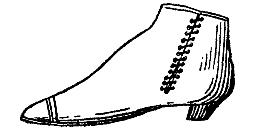
BOTTINE. Petite botte de cuir mince ou d'étoffe qui monte jusqu'au-dessus des chevilles; c'est aujourd'hui la chaussure la plus répandue; celles des femmes sont plus hautes et se terminent à la naissance du mollet. La bottine ne diffère du brodequin que par l'ouverture faite sur le côté au lieu de l'être sur le dessus. La bottine était déjà en usage chez les anciens; on peut voir au Louvre (fig. 1) une bottine venant de l'Egypte ancienne et dont la semelle est en gros cuir, tandis que l'empeigne est un peu plus fine. Caillaud, dans son voyage à Méroë, s'exprime ainsi à propos des chaussures trouvées dans les tombes, dont le temps avait respecté le contenu, grâce à leur fermeture hermétique : « Parmi ces objets, j'en citerai plusieurs qui attestent le progrès des arts chez les anciens et nous font connaître leurs usages... La fabrication des souliers n'était pas moins parfaite, soit que l'on considère le fini du

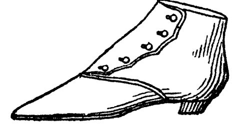

Fig. 1.


Fig. 2. Fig. 3.

travail, soit que l'on examine la commodité des formes, la préparation des peaux en maroquin rouge et vert et la coupe des souliers si bien adaptés à chaque pied, que l'industrie moderne ne paraît pas avoir écarté beaucoup les limites de l'art. Je trouvai des sandales couvertes d'impressions et de dessins, des *bottines* en maroquin ornées et artistement découpées, des souliers pour le premier âge, des représentations de sandales formées de papyrus et posées sous les pieds de diverses momies. J'en trouvai avec des peintures qui retracent un triomphe; on y voit la représentation de pasteurs ayant les pieds et les mains garrottés. » L'atlas de Rosellini nous montre les chaussures

de la même époque déjà fort élégantes, en cuirs teints, aux pieds d'Ethiopiens, dépassant de beaucoup le savoir-faire et le goût des ouvriers égyptiens ; la fig. 2 représente la bottine d'un prisonnier éthiopien ; cette bottine est en cuir teint, on remarque du jaune au contrefort ; du rose sur l'empeigne, qui s'arrête à la naissance des orteils ; du rouge autour de la cheville ; du rose à la bande intermédiaire, sur laquelle on voit trois anneaux ; enfin, la


Fig. 4.


Fig. 5.

bande supérieure, divisée en trois compartiments, est rose sur le derrière, bleue au milieu et rouge sur le devant. Ces couleurs, malgré leur vivacité, sont d'une harmonie générale très heureuse. Au musée du Louvre, on peut voir sur les bas-reliefs assyriens une curieuse bottine-guêtre (fig. 3) des guerriers de Sardanapale V, sept cents ans avant notre ère. Les Grecs usèrent dès la plus haute antiquité des bottines revêtues des plaques de métal qui protégeaient le devant de la jambe et s'attachaient par derrière avec des agrafes métalliques ; ils les appelaient des *cnémides* (V. ce mot) ; au moyen âge, on leur a donné le nom de jambarts et on les faisait en cuir et même en cuivre, en fer. On retrouve à cette époque la bottine proprement dite ; au VIIIe siècle, nous trouvons des bottines plus fines ; jusqu'au XVIIIe siècle, on paraît donner la préférence au soulier et à la botte ; ce n'est guère qu'au commencement du XIXe siècle qu'apparait la bottine lacée (fig. 4) entièrement en étoffe et avec bout en cuir, puis la bottine en cuir de chèvre, de veau léger ou verni (fig. 5) et à boutons, que remplace aujourd'hui l'élastique sur le côté. Plus tard, nous trouvons la bottine de cuir à boutons (fig. 6) ; souvent la tige de la bottine est faite en étoffe de drap léger pour la partie qui reçoit les boutons et en cuir de fin veau ciré ou verni pour le claque ou partie adhérant à la semelle. Les bottines prennent, suivant la mode, des bouts plus au moins élargis ou arrondis ; aujourd'hui les bouts sont pointus et les talons larges et bas. L. KNAB.


Fig. 6.

BOTTONE (Jacques-Hugues-Vincent-Emmanuel-Marie), comte de CASTELLAMONTE, magistrat et jurisconsulte, né à Castellamonte en 1753, mort le 13 mars 1828. Procureur général près la cour de Pavie (1775), membre du sénat de Chambéry (1785), il fut intendant général en Sardaigne, puis en Savoie. Lors du rattachement de ce pays à la France (1792), il fut nommé intendant général de la solde à Turin ; puis membre du gouvernement provisoire du Piémont. Ce pays étant à son tour réuni à la France, Bottone fut accueilli avec grande faveur par Napoléon qui le nomma premier président de la cour d'appel de Turin ; conseiller à la cour de cassation de Paris (7 mai 1806), comte de l'Empire et commandeur de la Légion d'honneur. Bottone a écrit : *Sur la Législation des Romains en Italie et en France* (1775, in-8) ; *le Piémont et sa législation* (dans *Répertoire de Merlin*, éd. de 1812).

BOTTONI ou **BOTONUS** (Bernard de), canoniste qui enseigna à Bologne, à Parme, fut auditeur à Rome, chancelier à Bologne, et mourut en 1266. Il s'est surtout attaché à réunir les gloses d'autres canonistes et il a écrit des casus qui ont été publiés à Bologne en 1477.

BIBL. : MAZZUCHELLI, *Scrittori italiani*, 1762, t II, 3e part., p. 1904. — AFFÒ, *Scrittori Parmigiani*, 1789, t. I, pp. 98-107. — SCHULTE, *Lehrbuch des katolischen Kirchenrechts*, p. 74.

BOTTRIGARI (Ercole), né à Bologne en avr. 1531, mort à Bologne le 30 sept. 1612. Il s'occupa surtout de rechercher les lois scientifiques de la musique, et écrivit nombre d'ouvrages d'une réelle valeur scientifique. Partisan de la doctrine d'Aristoxène contre celle des Pythagoriciens sur la proportion mathématique des intervalles, il écrivit sur ce sujet : *Il Patrizio, ouvero de' tetracordi armonici di Aristosseno, parere evera dimostrazione* (Bologne, 1593, in-4). Il a publié également sous le pseudonyme d'Alemanno Benelli (anagramme d'Annibale Melone, son élève), et ensuite sous son nom, un curieux traité : *Il Desiderio, ouvero de' concerti di varii stromenti musicali*, etc. (Venise, 1594, in-4, et Bologne, 1599). On cite aussi le traité *Il Melone, discorso armonico* (Ferrare, 1602, in-4), et divers manuscrits, entre autres *Il trimerone de' fondamenti armonici*, où Bottrigari traite des modes, des tons, etc. Ses traductions de Cassiodore d'Aristoxène, d'Euclide, de Bède, etc., sont restées inédites. Tous ces ouvrages ont le caractère de la polémique la plus passionnée, mais ils sont du plus haut intérêt au point de vue de l'histoire de la musique.

BOTTS (John Minor), homme politique américain, né en 1802 dans la Virginie (Etats-Unis), mort en 1869. Avocat, puis agriculteur, membre de la législature locale en 1833, représentant de la Virginie au Congrès pendant huit années, de 1840 à 1844 et de 1848 à 1852, Botts fut un constant et zélé partisan de la politique des wighs et de leur chef Henry Clay (Banque nationale, tarif protectionniste, répartition entre les Etats du produit de la vente des terres). Après la mort de Clay, il se rattacha au parti américain et combattit le rappel du compromis du Missouri. Dans la grande mêlée d'opinions qui prépara la guerre civile, de 1850 à 1860, il prit position contre les fanatiques du Sud, s'efforça en 1861 d'empêcher la sécession de la Virginie et, pendant toute la guerre, se montra obstinément fidèle à l'Union. Cette conduite lui valut quelques semaines d'emprisonnement en 1862 et la ruine de ses propriétés. Il publia en 1866 un livre intitulé *the Great Rebellion, its secret history*. Aug. M.

BOTTSCHILD (Samuel), peintre graveur allemand, né en 1641 à Sangershausen (Thuringe), mort en 1707. Il fut peintre de la cour, inspecteur de la galerie et directeur de l'Académie de Dresde. Il a peint un grand nombre de plafonds et de décorations pour les châteaux royaux. On a publié de lui, en 1693, une série d'estampes d'après ses œuvres, sous le titre de : *Opera varia historica, poetica et iconologica*. Il a lui-même gravé quelques planches de cette collection.

BOTULA (Malac.). Sous cette dénomination, Mörch en 1853 a réuni quelques espèces du genre *Lithodomus* (V. ce mot), offrant pour caractères communs : une coquille oblongue, subrhomboïdale, à sommets distants, presque terminaux, incurvés et saillants. Le *Botula splendida* Mörch, comme les autres espèces du genre, vit dans l'Océan Pacifique, sur les côtes de Panama, de la Californie et se retrouve jusqu'aux Philippines. J. MABILLE.

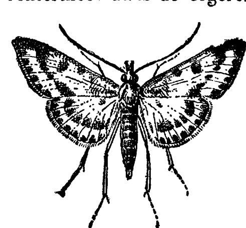
BOTURINI BENADUCI (Lorenzo), seigneur de la Torre et Hono, écrivain et célèbre collectionneur italien, mort à Madrid en 1751. Né à Sondrio, dans la Valteline, alors soumise aux Grisons, mais dépendant de l'évêché de Côme, il étudia à Milan, vécut en Autriche, en Portugal, puis en Espagne, d'où une descendante de Montezuma l'envoya au Mexique. Après avoir fait naufrage près de la Vera-Cruz, il gagna Mexico en 1736. Se proposant d'écrire l'histoire du sanctuaire de Notre-Dame de Guadalupe près de cette ville, il parcourut le Mexique pendant sept ans pour recueillir toute sorte de documents, jusqu'à d'anciennes peintures et à des manuscrits nahuas. Ayant obtenu de la Congrégation des rits l'autorisation de couronner la Vierge de Guadalupe, il ouvrit une souscription pour lui acheter une couronne d'or. C'était empiéter sur les droits de la couronne ; sa magnifique collection fut mise sous séquestre ; il fut lui-même jeté en prison (1743), puis renvoyé en Espagne. Le navire

sur lequel il se trouvait fut capturé par les Anglais, qui le dépouillèrent de tout, même de ses vêtements et de quelques manuscrits qu'il avait conservés. Recueilli à Madrid chez Veytia, à qui il avait été recommandé, il travailla avec lui, de mémoire, à une histoire de l'Amérique septentrionale. Le roi Philippe V, tout en approuvant la conduite des autorités mexicaines, le nomma son historiographe pour les Indes et ordonna que tous ses papiers et son musée lui fussent rendus (1746) ; mais comme Boturini ne retourna pas au Mexique, ses trésors paléographiques et archéologiques furent dilapidés ; une partie d'entre eux furent recueillis par un Français, M. Aubin, par les soins duquel, et surtout de J.-F. Ramirez, ont été lithographiées huit des peintures plus une histoire en nahua. Boturini écrivit plusieurs ouvrages, mais il ne publia que : *Idea de una nueva historia general de la America septentrional* (Madrid, 1746, in-4 ; réimprimé à Mexico dans le t. XI de la *Biblioteca de la Iberia*) ; *De Jure naturali gentium septentrionalis Americæ* (Valence, 1750, in-4). BEAUVOIS.

BIBL : VEGTIA, dans le t. VIII des *Ant. of Mexico* de Kingsborough, p. 166-8 ; — *Procès de Boturini*, à la suite de *Cruautés des Espagnols*, par Ixtlilxochitl, trad. par Ternaux-Compans, p. 275-289. — Alfr. CHAVERO, *Boturini*, dans *Anales del Museo nacional de México*, t. III, 1884, gr. in-4, pp. 236-245.

BOTUSANI ou **BOTOSANI**, ou **BOTOCZANI**, ou **BOTUSCHAN**. Ville de Moldavie, ch.-l. du district du même nom, sur la Sikna, affluent du Prut, à 85 kil. N.-N.-O. de Iassy, à 25 kil. N. de Girlau, à 35 kil. E. de Soutchava, l'une des stations du chemin de fer de Lemberg-Czernowitz-Iassy ; 39,941 hab. C'est la localité la plus importante de la Haute-Moldavie après Galatz et Român ; elle est située dans un lieu élevé et sain, ses maisons sont en bois et ses rues très irrégulièrement bâties. Cette ville est le siège du gouverneur, elle compte 14 églises grecques et 2 églises arméniennes, 10 synagogues, 1 lycée, 1 théâtre, et alimente un commerce important, presque entièrement aux mains des Grecs, des Arméniens et des Juifs, et consistant en denrées coloniales, articles des manufactures saxonnes, pelleteries russes, cire, tabac, et surtout en bêtes à cornes, grains et bois de chauffage, vers la Bukovine et les autres pays de l'Autriche-Hongrie. Ses relations s'étendent jusqu'à Brünn, Leipzig et Brody. Il se tient à Botusani les foires les plus importantes de la Moldavie. J. MONNIER.

BOTYS (Entom.). Genre de Microlépidoptères, du groupe des Pyralides, établi par Latreille en 1805 et qui a donné son nom à la famille des Botydées. Les chenilles sont atténuées aux deux extrémités, moniliformes, semi-transparentes, avec les trapézoïdaux verruqueux, luisants, surmontés de poils distincts et la tête petite, à plaques cornées luisantes. Elles vivent enfermées dans des feuilles roulées en cornet ou en cylindre et attachées avec de la soie. Les chrysalides, allongées, lisses, molles, sont renfermées dans de légères coques entre les feuilles ou dans leurs interstices. Les papillons, tous d'assez petite taille, ont les antennes cylindriques, filiformes dans les deux sexes, la spiritrompe forte, roulée, les stemmates distincts, le prothorax velu, les pattes longues, robustes et l'abdomen conique, dépassant les ailes ; celles-ci sont entières, concolores, soyeuses, luisantes, à franges non entrecoupées. — Les *Botys* ont des représentants dans toutes les régions du globe ; mais ils sont surtout nombreux en Europe et en Amérique. Une des espèces les plus répandues est le *B. urticata* L., que Hübner a pris pour type de son genre *Eurrhypara*. C'est la *Queue jaune* de Geoffroy. Sa chenille vit sur les Orties dans une feuille roulée en cornet. Le papillon, commun partout en mai, juin et juillet, a environ 3 cent. d'envergure, avec la tête et le thorax d'un jaune orangé, l'abdomen noirâtre, jaune à l'extrémité et sur le bord de chaque segment, les ailes d'un blanc satiné, tachetées de noir. — Une autre espèce, le *B. nubilalis* Hübn. (*B. silacealis* Dup., *B. lupulinalis* Guén.), est signalée comme très nuisible aux plantations de maïs, de chanvre et de houblon. Ses chenilles vivent en effet dans les tiges de ces plantes, dont elles rongent la partie interne en formant de longues galeries longitudinales, dans lesquelles elles se chrysalident. Le meilleur moyen pour s'opposer à leur multiplication consiste à ramasser les tiges des plantes attaquées, de les réunir en tas et de les brûler pendant la fin de l'automne ou en hiver, mais expressément avant le printemps. (V. Ch. Robin et A. Laboulbène, dans *Ann. Soc. ent. de France*, 1884, p. 10.) — Le *B. extimalis* Scop., que Guénée place dans son genre *Pionea*, est également une espèce commune en Europe. Sa chenille vit, en petites sociétés, dans une toile filée entre les rameaux de diverses Crucifères, principalement des genres *Brassica* et *Sisymbrium*, dont elle perce les siliques pour en ronger les graines. Il en est de même des chenilles du *B. (Pionea) forficalis* L., qui causent souvent de notables dommages dans les plantations de choux. Ed. LEF.


Botys urticata L.

BOTZ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Saint-Florent-le-Vieil ; 1,001 hab.

BOTZARIS. Famille grecque qui a joué un grand rôle dans l'affranchissement de la Grèce. Elle était originaire des montagnes de Souli. On cite d'abord *Georges* Botzaris qui combattit vaillamment Ali-Pacha à la tête des Souliotes, ainsi que ses deux fils *Notho* et *Kitzos*. *Notho* Botzaris, mort en 1831, prit part aux différents combats des Souliotes contre les Turcs, échappa en 1803 et se réfugia dans le cloître de Vetenitza. Fait prisonnier, puis délivré, il entra au service de la France. Il assista ensuite son neveu Marcos à qui il donna d'utiles conseils. Défenseur de Missolonghi, il s'échappa en 1826 avec les 1,000 braves qui se firent jour les armes à la main. *Kitzos* Botzaris fut assassiné par ordre d'Ali-Pacha de Janina. Son fils, *Marcos* Botzaris, né vers 1788 au pays de Souli, tué le 21 août 1823 à Karpenisi, est un des héros de la guerre de l'indépendance. Il échappa en 1803 à la ruine des Souliotes et, dès 1806, il prit part à une insurrection contre les Turcs. Il se réfugia aux îles Ioniennes et servit dans la légion albanaise formée par les Français. En 1820 le soulèvement d'Ypsilanti et la révolte d'Ali-Pacha contre la Porte fournirent aux Souliotes l'occasion de reprendre leur patrie. Marcos et son oncle Notis les conduisirent ; alliés d'abord aux Turcs, ils se tournèrent contre eux, et leur firent subir dans les montagnes de l'Epire de graves échecs. L'insurrection grecque se généralisait et Marcos Botzaris prit part à la réunion de Corinthe où se trouvèrent tous les chefs du mouvement. Ali-Pacha avait péri. Botzaris décida Mavrocordatos à tenter l'expédition d'Epire qui finit par le désastre de Péta (16 juil. 1822). Marcos arrêta l'armée turque une journée entière avec six mille hommes dans le défilé de Crioneros, puis il s'enferma dans Missolonghi et le défendit héroïquement. Nommé commandant des forces de la Grèce occidentale (avr. 1823) il s'empara de Lépante le 13 mai. Au mois d'août, il se porta avec 1,200 hommes à la rencontre de 13,000 Turcs ; il pénétra de nuit dans leur camp avec 300 palikares et en fit un terrible carnage. Il tomba frappé à mort. Son frère *Constantin* (Kosta) acheva la victoire. Nous le retrouvons en 1826 à Missolonghi d'où il sortit avec son oncle Notho. Il devint général, puis sénateur et mourut à Athènes le 13 nov. 1853. — *Dimitri* Botzaris, fils de Marcos, né en 1813, mort à Athènes le 17 août 1870, fut trois fois ministre de la guerre sous les rois Othon et Georges. A.-M. B.

BOTZEN ou **BOZEN** (Italien *Bolzano*). Ville de l'empire d'Autriche. C'est la capitale du Tirol italien, elle est

située sur la rive droite de l'Eisack, affluent de l'Adige, et sur le chem. de fer du Brenner. Sa physionomie est essentiellement italienne. Sa pop. est de 10,641 hab. tous catholiques et la plupart Italiens. Elle fait un grand commerce de fruits et de légumes. Botzen est un ch.-l. de cercle. Le pays qui l'environne est remarquable par sa fertilité. La fondation de la ville remonte à l'époque romaine; au début du moyen âge elle fut, sous le nom de Bauzanum, la capitale des Bajoares. L'empereur Conrad la donna, en 1027, aux évêques de Trente. Au XVIe siècle, elle passa aux mains des comtes de Tirol. En 1805, elle fut adjugée à la Bavière; en 1810, au royaume d'Italie En 1814, elle revint à l'Autriche. Les irrédentistes italiens la réclament. L. L.

BOU. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. d'Orléans (N.-E.); 535 hab.

BOUAFLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Meulan; 834 hab.

BOUAFLES. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. des Andelys; 299 hab.

BOU-ALAM. Petite oasis à 60 kil. S.-E. de Géryville (S. de la prov. d'Oran, Algérie), sur l'Oued-Amouida, a un pauvre ksar sur un mamelon et quelques pâturages dans une vallée de Djebel-Amour.

BOU AMEMA ou mieux **BOU AMÂMA** (l'homme au turban), chef de l'insurrection qui a éclaté en 1881 dans le S.-O. de la province d'Oran. Installé dès 1875 dans sa zaouïa de Moghrar-Tahtani, un des qsours du S.-O. oranais, Bou Amâma avait été bientôt signalé à l'autorité française comme un personnage dangereux et ordre avait été donné en 1878 de le faire arrêter. Malheureusement la chose fut impossible: les indigènes séduits par la piété excessive du jeune marabout, par ses manières bizarres qui paraissaient être celles d'un illuminé et aussi par la dextérité avec laquelle il exécutait certains tours de passe-passe, prirent parti pour lui et le dérobèrent à toutes les recherches. Cette sorte de persécution, dans un pays mécontent du peu de soins qu'on prenait de le mettre à l'abri des maraudeurs marocains, accrut encore le prestige de Bou Amâma qui se décida à lever l'étendard de la révolte au commencement de l'année 1881. Le moment était d'ailleurs favorablement choisi: le massacre récent de la mission du colonel Flatters et les agressions des Kroumirs contre les tribus algériennes faisaient croire aux indigènes que la France était devenue incapable de venger les injures faites à son drapeau, et l'envoi en Tunisie d'une partie des troupes de la province d'Oran qui, à ce moment se trouvait ainsi mal défendue, pouvait laisser entrevoir aux révoltés quelques chances de succès. Le signal de l'insurrection fut donné au mois d'avril 1881 par l'assassinat du lieutenant Weinbrenner, officier des affaires arabes. Bou Amâma, déployant alors une activité surprenante, parcourut de tous côtés le sud de la province d'Oran et ne craignit pas de venir à la tête de ses cavaliers attaquer à Chellala les troupes envoyées contre lui et commandées par le colonel Innocenti. L'issue du combat que livra là l'agitateur lui fut favorable, car il infligea des pertes assez sensibles à la colonne française et lui enleva son convoi. Assez insignifiant au point de vue matériel, le combat de Chellala eut une grande importance au point de vue de l'effet moral. Les indigènes des régions sahariennes, croyant qu'avec le nombre ils auraient raison des Français, accoururent se ranger sous les étendards de Bou Amâma qui osa alors s'avancer vers le Nord, jusqu'à l'extrémité des Hauts-Plateaux et vint massacrer les ouvriers espagnols employés dans les chantiers d'alfa de Khalfallah près de Saïda. Grâce à l'extrême mobilité de ses troupes, l'agitateur échappa aisément à la poursuite des colonnes françaises tout en continuant à demeurer sur le territoire algérien. Mais à la fin de 1881, le chemin de fer d'Arzew à Saïda ayant été prolongé jusqu'à Mécheria, Bou Amâma, incapable de tenir tête aux forces dirigées contre lui, forces que l'ouverture de la voie ferrée avait rendues plus mobiles, se réfugia sur le territoire marocain où il est encore aujourd'hui. O. H.

BOUAN. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. des Cabannes; 509 hab.

BOUAYE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, sur l'Acheneau; 1,409 hab. dont 400 à peine agglomérés. C'est sur le territoire de cette commune que se trouve le lac de *Grandlieu* (V. ce nom).

BOU BAGHLA (l'homme à la mule), chef d'insurrection qui, en 1851, souleva contre la France les populations kabyles des environs de Bougie et de Dellys. La grande tribu kabyle des Zouaoua fut la première à soutenir Bou Baghla et à accueillir avec enthousiasme ses projets d'extermination des Français. Le 19 mars 1851, l'agitateur, à la tête de nombreuses bandes kabyles, saccagea tout d'abord les propriétés du marabout de Chellata, Ali-Chérif, qui était resté fidèle à la France, et se présenta ensuite devant la place de Bougie. Complètement défait sous les murs de cette ville, Bou Baghla se réfugia sur le territoire des Zouaoua et continua ainsi jusqu'à sa mort, tantôt à tenir la campagne contre les Français, tantôt à vivre tranquille sous la protection de ses puissants amis les Zouaoua. Presque toujours vaincu par les armées françaises, soit qu'il portât ses efforts sur la contrée qui s'étend de Bougie à Sétif, soit qu'il essayât de soulever les tribus de la vallée du Sebaou, Bou Baghla ne put guère compter à son actif qu'un léger succès, la prise du petit village d'Aguemmoun (14 janv. 1852). Enfin, en 1854, il fut tué dans un combat par un des membres de la famille des Mokrani. L'agitation qu'il avait provoquée n'eut en somme d'autre résultat que de faire hâter la conquête de la grande Kabylie. O. HOUDAS.

BOUBÉE (Théodore) homme politique français, né à Auch en 1794, mort à Auch en nov. 1865. Pharmacien-chimiste, il gagna une fortune considérable, grâce à l'invention d'un sirop antigoutteux. Il fonda un journal, le *Pays*, qui défendit les intérêts démocratiques dans le dép. du Gers. Aussi fut-il élu représentant du peuple en 1848. Il vota contre la politique de Louis Napoléon et signa même sa mise en accusation; il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Il a écrit un *Mémoire sur le traitement de la goutte et des rhumatismes aigus et chroniques* (Auch, 1834, in-8), qui a eu un très grand nombre d'éditions et a été traduit en espagnol.

BOUBERS (Alexandre-François-Joseph de), né en 1744 à Lihons-en-Santerre (Somme). Il servit d'abord dans la marine et fit ses premières armes sur la frégate corsaire *le Maréchal de Belle-Isle* (1757-1758); mais il ne tarda pas à entrer dans l'artillerie. Reçu élève à la Fère, en 1760, il fut nommé sous-lieutenant en 1763, parvint rapidement au grade de capitaine, passa deux ans à la Guadeloupe et rentra en France en 1777. Se trouvant à Auxonne en août 1789, il courut les plus grands dangers en essayant de réprimer une révolte du 1er régiment d'artillerie. Employé à la fonderie de canons de Douai, il la quitta, en 1791, pour reprendre du service actif. Lieutenant-colonel en 1792, il servit successivement sous les ordres de La Fayette et de Dumouriez et se distingua à Jemmapes et à Nerwinden. Il sauva le parc d'artillerie que le traître Dumouriez voulait livrer aux Autrichiens. Nommé colonel le 5 août 1793, Boubers fit les campagnes de l'an II et de l'an III aux armées du Nord et des Ardennes. Sa belle conduite à Fleurus lui valut le grade de général de brigade. Admis à la retraite en l'an V, il devint président de l'assemblée électorale de son canton et fut nommé officier de la Légion d'honneur par l'empereur.

BOUBERS-LEZ-HESMOND. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Campagne-lez-Hesdin; 77 hab.

BOUBERS-SUR-CANCHE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Auxy-le-Château; 875 hab.

BOUBIERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais,

cant. de Chaumont; 308 hab. La seigneurie de Boubiers appartint successivement aux familles de Boulainvilliers, de Joigny et Robert. Un ancien château-fort y a été remplacé par un manoir du XVIe siècle aujourd'hui converti en ferme; on y remarque une cheminée décorée de médaillons de peinture dont l'un au centre porte ces mots : *Spes unica Leus*, et un autre, à gauche, le monogramme I. H. S. L'église est du XIe siècle, sauf la nef du commencement du XVIe. Sur le territoire existe un menhir.

BOUBLE. Rivière de France qui prend sa source au-dessus de Teilhet dans le dép. du Puy-de-Dôme, traverse le bassin houiller de Durmignat, entre dans le dép. de l'Allier où après avoir traversé des gorges profondes et reçu le Venant, le Bellon et la Veauve, elle se jette dans la Sioule à 3 kil. au-dessus de Saint-Pourçain. Son cours est de 64 kil.

BOUBON. Aujourd'hui ham. de la com. de Cussac, dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart, cant. d'Oradour-sur-Vayres, commune jusqu'en 1829. — Ancienne abbaye de filles nobles sous le patronage de Notre-Dame; l'un des quatre monastères de l'ordre de Fontevrault dans le diocèse de Limoges. Fondée en 1106 par Robert d'Arbrissel et Pétronille de Chamillé, première abbesse de Fontevrault, l'abbaye de Boubon fut saccagée par les Anglais au XVe siècle, reconstruite et réformée au commencement du XVIe, et enrichie par les seigneurs de Lastours, de Pompadour, de Peyrusse et des Cars. Elle possédait au XVIIIe siècle un pensionnat de jeunes filles très renommé. Des bâtiments détruits à la Révolution il ne subsiste aujourd'hui que le cloître.

BIBL. : ROY-PIERREFITTE, *Etudes historiques sur les monastères du Limousin*, 1857 et suiv.

BOUC. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Gardanne; 933 hab.

BOUC (Port de) (V. PORT DE BOUC).

BOUC. I. ZOOLOGIE. — Nom donné au mâle de la *Chèvre* (V. ce mot).

II. DIVINITÉS ÉGYPTIENNES. — *Bouc de Mendès*. Diodore de Sicile nous dit (*Biblioth. histor.*, I, 88) que « les Egyptiens ont placé le bouc au nombre des dieux ». En réalité, c'est du bélier qu'il s'agit. Sans soulever la question de l'adoration des animaux en Egypte, qu'il nous suffise de dire qu'en tant qu'hiéroglyphe, le bélier représente le mot *ba* « âme » dans l'expression *ba-neb-tat* « l'âme du seigneur de Tat » devenue *Bindidi* dans les inscriptions assyriennes et que les Grecs ont rendue par Mendès. *Pa-ba-neb-tat* « la demeure de l'âme du seigneur de Tat » ou Mendès, était la métropole du seizième nome de la basse Egypte dans lequel était adoré Osiris sous la forme d'un bélier, lequel bélier était, ainsi que l'indique le nom de la ville *ba-neb-tat* « l'âme du seigneur de Tat » c.-à-d. du seigneur de Busiris, autrement dit d'Osiris. Paul PIERRET.

III. BLASON. — Le *bouc* est ordinairement représenté de *profil et passant;* s'il est dressé sur ses pieds de derrière, il est *saillant;* il est *accorné*, lorsque ses cornes sont d'un émail différent de celui du corps et *ancorné* quand c'est la corne de ses pieds qui est d'un émail particulier. Il est *clariné* lorsqu'il porte une sonnette au cou; *contourné* s'il est posé de façon à regarder à senestre. Le bouc figure sur beaucoup de blasons d'Allemagne, d'Italie et d'Ecosse, beaucoup moins dans les armoiries françaises; il indique le possesseur d'un fief, d'un bourg dans une contrée montagneuse. G. de G.

IV. ASTRONOMIE. — Le nom de *bouc* a été donné par certains auteurs à la constellation du *Capricorne* (V. ce mot).

Boucs ou *Chevreaux*. Nom des trois étoiles ε, ζ, η, du Cocher, qui semblent les petits chevreaux de *la Chèvre*, belle primaire qui les avoisine.

V. DÉMONOLOGIE (V. DÉMONOLOGIE).

VI. ICHTHYOLOGIE. — *Bouc* est le nom vulgaire donné par les pêcheurs à plusieurs Poissons, à cause de la mauvaise odeur et de la qualité médiocre de leur chair. On peut citer parmi eux les *Sparus mœna* et *Gobius niger* (V. ces mots). ROCHBR.

BOUCAGE (*Pimpinella* L.). Genre de plantes de la famille des Ombellifères, dont M. H. Baillon ne fait plus aujourd'hui qu'une section du genre *Carum* (V. *Hist. des Pl.*, VII, p. 117). Les Boucages doivent leur nom à l'odeur spéciale de bouc qu'exhalent leurs racines. Ce sont des herbes vivaces, plus rarement annuelles, à feuilles pinnées, diversement découpées, à fleurs blanches ou rosées, disposées en ombelles composées, ordinairement dépourvues d'involucre et d'involucelles. Les fruits, ovales ou ovales-oblongs, ont les côtes primaires égales et séparées par de larges vallicules renfermant un grand nombre de bandelettes. Les espèces les plus importantes sont: le *petit Boucage* ou *Persil de bouc* (*Pimpinella saxifraga* L.), le *grand Boucage* ou *Pimprenelle blanche* (*P. magna* L.), et le *Boucage-Anis* (*P. Anisum* L.). Les deux premières se trouvent communément en France sur les pelouses sèches et au bord des chemins herbeux. Leurs racines âcres étaient préconisées jadis comme diurétiques et antispasmodiques et leurs feuilles servaient à faire des cataplasmes détersifs. Quant au *P. Anisum* L., dont on ne connaît pas exactement la patrie d'origine, il est cultivé en grand dans plusieurs contrées de l'Europe pour ses fruits aromatiques, bien connus sous les noms d'*Anis vert*, *petit Anis*, *Anis d'Europe* (V. ANIS). Ed. LEF.

BOUCANAGE. On appelle *boucanage* ou *fumage* l'opération qui a pour but de conserver les viandes ou les poissons en les exposant à la fumée. L'opération du boucanage, pratiquée depuis longtemps par les sauvages de l'Amérique, fut imitée par les premiers colons français, qui, vers la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, allèrent s'établir à Saint-Domingue et se rendirent célèbres sous le nom de *Boucaniers*. La simple dessiccation au soleil, appelée aussi boucanage, est le procédé le plus efficace, mais dans beaucoup de circonstances il ne peut être employé. D'une part il est très difficile d'obtenir pour les objets d'un certain volume, tels que les quartiers de viandes de boucherie, une dessiccation complète et assez rapide pour qu'il ne s'opère pas pendant la durée de l'opération une altération partielle; et, d'autre part, les substances en se desséchant se racornissent, et ne peuvent plus reprendre entièrement leur saveur et leur état primitif, même après une cuisson prolongée; enfin, la dessiccation en grand cause beaucoup de peine et d'embarras, et, par suite, n'est pas toujours avantageuse sous le rapport économique. La chair découpée en tranches minces et séchée au soleil, comme on le pratique encore dans quelques parties de l'Amérique, devient très dure et fournit un aliment aussi peu savoureux que difficile à digérer. Le fumage consiste à exposer les objets à la fumée de matières ligneuses, plus ou moins aromatiques. Cette fumée, en se déposant, forme à la surface des conserves une croûte légère qui intercepte l'air et empêche la rancidité. L'acide pyroligneux contenu dans la fumée solidifie l'albumine des chairs, conserve à ces dernières leurs qualités élémentaires, les raffermit et les préserve de la décomposition. Bien que le fumage puisse être considéré comme un antiseptique, il est rarement employé seul; on l'applique concurremment avec la salaison, dont il est l'auxiliaire pour la charcuterie; quant aux viandes de boucherie, on les frotte d'abord avec du sel et souvent aussi avec un peu de salpêtre avant de les exposer à la fumée. Malgré les avantages que le boucanage offre pour la conservation d'un grand nombre de produits, dans quelques contrées il n'est usité qu'exceptionnellement. Cette réserve est motivée soit par le fait d'habitude prise, soit parce que le fumage donne aux viandes un goût assez prononcé qui ne plaît pas à tous les consommateurs. Pour que les viandes se fument plus vite et acquièrent une bonne couleur et un parfum agréable, on doit, si elles sont

salées, les laisser sécher pendant plusieurs jours avant de les soumettre à l'action de la fumée. Afin d'obtenir des produits de belle couleur et exempts de cendre et de suie, on les enveloppe soit d'une serpillière, soit de foin ou de paille, avant de les mettre dans le fumoir. Les viandes de conserve sont placées dans la partie la plus éloignée du feu; celles qui doivent être fumées rapidement, à proximité du foyer: toutes sont accrochées solidement. Pour produire la fumée, on allume un bon feu, avec des copeaux et du bois de chêne, de hêtre, de charme ou de bouleau, que l'on couvre d'une forte couche de tan ou de sciure de ces mêmes bois. Les bois résineux doivent être proscrits, ils communiqueraient toujours à la chair un arrière-goût désagréable. On peut ajouter une certaine quantité de cassonade et d'aromates, tels que baies de genièvre, feuilles de laurier, thym, romarin, sauge, etc., qui parfument les viandes et aident encore à leur conservation. Il est très important que tous les combustibles soient parfaitement secs; la fumée produite par la combustion des bois, écorces et sciures verts et humides, donne aux viandes une mauvaise odeur et un goût détestable; il en est de même de celle que produit la houille et le charbon de bois. La durée du boucanage ne peut être déterminée, elle varie beaucoup suivant la structure du fumoir, mais la règle essentielle à suivre, en fumant les viandes, est de ne produire que peu de fumée à la fois, et par suite d'augmenter beaucoup la durée de l'opération. Lorsqu'on produit trop de fumée, il est impossible d'obtenir un bon résultat; l'extérieur est déjà extrêmement fumé, avant que l'intérieur le soit sensiblement. A la fin de l'opération seulement, on produit pendant un temps très court beaucoup de fumée, afin surtout de préserver la surface constamment exposée au contact de l'air. En général, on sort les viandes du fumoir lorsqu'elles ont repris une belle couleur jaune; on les suspend dans un endroit frais et aéré, en les espaçant de manière qu'elles ne se touchent pas.

Dans certaines contrées primitives, la viande est enfermée dans une hutte destinée à cet usage. En Allemagne, où le boucanage est très usité, non seulement pour la charcuterie, mais aussi pour conserver le bœuf, on fait usage de fumoirs grandioses; il n'est pas rare d'en rencontrer qui occupent un bâtiment entier. Le foyer où l'on brûle le combustible destiné à produire la fumée est placé dans le sous-sol ou au rez-de-chaussée, tandis que les chambres à fumer occupent les étages supérieurs. Les différentes parties du fumoir communiquent par de simples ouvertures ou par des canaux; la fumée après avoir parcouru tous les étages, s'échappe par une cheminée placée à la partie supérieure du fumoir. Au travers des parois de chaque chambre, sont pratiquées des ouvertures fermées par des vitres glissant dans une coulisse; cette disposition permet de voir ce qui se passe à l'intérieur et d'établir des courants d'air pour aérer le fumoir et faciliter la sortie de la fumée. Ce genre de fumoir, très convenable pour les fabriques importantes, ne peut être établi partout. Dans les maisons plus petites qui s'occupent du boucanage des viandes, le fumoir n'est souvent qu'une espèce d'armoire, dont les parois sont en briques et la porte en fer, adossée au mur au-dessus du fourneau de cuisine et dans laquelle passe la fumée des foyers. Ce système ne peut être installé que dans les maisons où on ne brûle que du bois, et où on prépare peu de viandes boucanées. Ailleurs, le fumoir est une chambre, plus ou moins grande et carrée, au milieu de laquelle est placée une pierre plate pourvue d'un rebord et servant de foyer. Des crochets ou des tringles fixés au plafond et aux parois de la chambre sont destinés à supporter la viande que l'on veut fumer. La fumée s'échappe par une cheminée à bascule, qui a son entrée au plafond de la chambre. Pour faciliter le tirage et l'aération, on ménage dans le bas de chaque paroi un guichet fermant par une grille et par une vitre mobile.

La fig. 1 représente un fumoir qui peut être considéré comme type et répond à toutes les conditions qu'on peut exiger d'un appareil de ce genre. Il va sans dire qu'il peut être

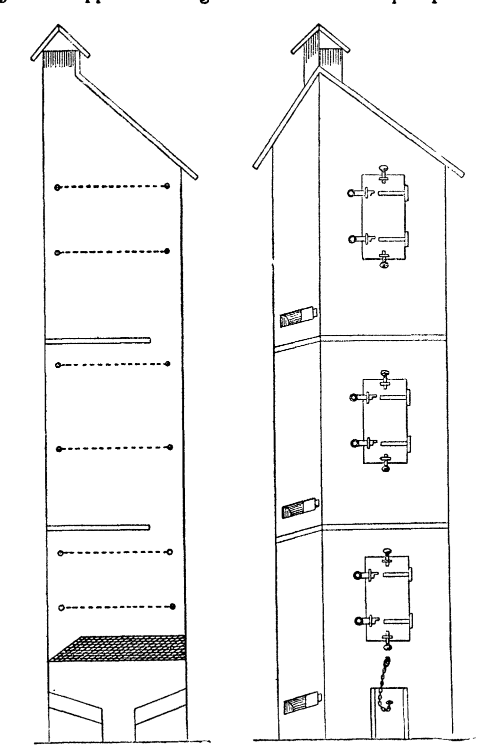


Fig. 1.

modifié dans sa forme et ses proportions, suivant la configuration des lieux et l'importance du service qu'il est appelé à faire. Ce fumoir est divisé en trois compartiments superposés; les parois et les séparations sont en maçonnerie ou en briques; les portes et accessoires sont en tôle, aucune pièce de bois ne devant entrer dans la construction d'un fumoir. Chaque chambre mesure : $1^{m}50$ en largeur et autant en longueur; la hauteur du premier compartiment, c.-à-d. de celui du bas, est de $2^{m}50$ et celle de chacun des deux autres, 2 m. Chaque étage est pourvu d'une porte dont l'ouverture mesure 1 m. de hauteur sur $0^{m}50$ de largeur; ces portes ouvrent en dehors, elles sont à charnières et munies de tourniquets. Le compartiment du bas a, en outre, une petite porte à coulisses, munie d'une chaîne qui permet de maintenir cette porte à la hauteur convenable, pour régler le tirage. Le foyer, placé à l'étage inférieur, se compose de deux chenets en grès; les ouvertures intérieures qui donnent passage à la fumée, d'une chambre à l'autre, ainsi que celle de la cheminée de sortie, ont un vide de 30 centim. q. Dans chaque chambre, contre chaque paroi latérale, et à $0^{m}10$ de celle-ci, sont scellées deux tringles de fer, fixées dans la première chambre, l'une à $1^{m}50$ et l'autre à $2^{m}30$ du sol; dans les autres chambres, à 1m. et à $1^{m}80$ du sol de ces compartiments. On place sur ces tringles fixes d'autres tringles transversales mobiles auxquelles on accroche les viandes à boucaner. Dans la partie inférieure de chaque compartiment, on laisse une ouverture d'environ $0^{m}20$ q., que l'on ferme par un treillis, qui en défend l'entrée aux mouches, aux souris, etc., et par une vitre glissant dans deux coulisses. Ces ouvertures sont nécessaires pour établir des courants d'air et activer la sortie de la fumée; en effet, celle-ci ne doit pas rester trop longtemps dans le fumoir : un séjour prolongé occasionne le dépôt d'une humidité pernicieuse et donne un goût détestable aux

viandes. Dans la chambre du bas, à 1 m. au-dessus du foyer, est fixée horizontalement à celui-ci une grille en fer, tenant toute la largeur et la longueur de ce compartiment. Cette grille, qui n'intercepte pas la fumée, est destinée à empêcher que les marchandises qui pourraient se décrocher ne tombent dans le feu. M. Marc-Berthoud décrit un fumoir qui paraît convenable pour les maisons bourgeoises (fig. 2). Il consiste en une boîte de la forme

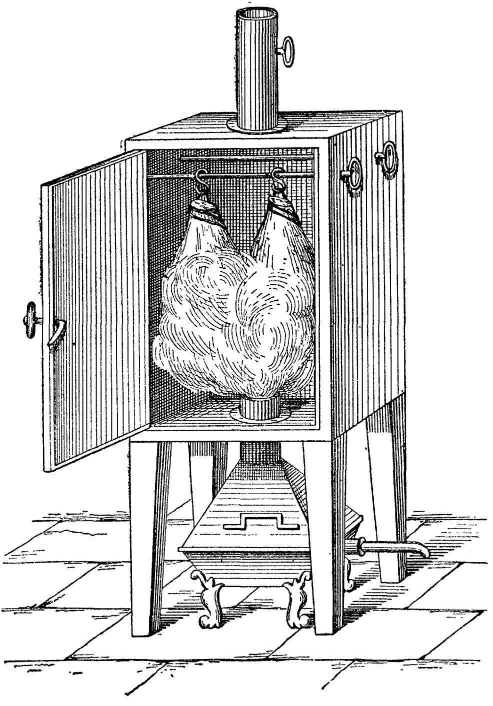


Fig. 2.

d'une armoire de 1m50 de haut et de 1 m. sur les autres dimensions. On ouvre sur une des faces une porte avec serrure et charnières fermant hermétiquement ; on garnit de tôle à l'intérieur et on adapte dans le haut quatre tringles de fer, armées de crochets, pour y suspendre les divers morceaux à fumer. Cette boite, élevée de 0m50 au-dessus du sol, surmonte un fourneau portatif carré, haut de 0m12, avec un rebord de 0m08 dans lequel sont percés des trous destinés à faciliter la combustion de la sciure et des aromates. Le fourneau est recouvert d'une hotte terminée par un tuyau de 0m06 de diamètre parfaitement adaptée au dessus de la boîte, de telle manière qu'il ne puisse y avoir aucune perte de fumée; un tuyau de tôle de 0m06 de diamètre emmène la fumée au dehors. Cette boite remplace avec avantage le procédé par la cheminée. Pour boucaner des quartiers de bœuf, on met dans le fourneau un cordon de braise, une couche de sciure de bois de 3 centim. d'épaisseur, quatre feuilles de laurier, quantité équivalente de thym et vingt baies de genièvre. On laisse pendant huit jours, en ayant soin d'entretenir le feu et de renouveler tous les deux jours les aromates que quelques heures de combustion suffisent à faire disparaître. L. Knab.

Les chairs boucanées et fumées ont un aspect sombre et terne ; leur consistance au toucher est souvent comme momifiée, mais à l'intérieur les fibres musculaires ont conservé leur brillant et une couleur rouge, plus ou moins prononcée ; du morceau incisé s'échappe une odeur agréable et légèrement empyreumatique. La viande fumée se conserve longtemps ; la fumée constituant un excellent antiseptique grâce à l'acide acétique, à l'acide carbonique, à la créosote et à l'huile empyreumatique qu'elle renferme. Si le boucanage a été mal pratiqué, si la viande a été mal ou insuffisamment fumée, on perçoit, à la coupe, une odeur aigrelette caractéristique et le plus léger morceau a un goût désagréable. Toute viande mal fumée, à saveur âcre et à odeur nauséabonde, doit être rejetée de la consommation, car, outre qu'elle est peu satisfaisante au goût, elle peut renfermer des alcaloïdes vénéneux, très dangereux pour l'homme, qui se sont développés sous l'influence de la fermentation (V. Ptomaïne). L. Garnier.

BOUCASSIN. Toile peinte en bleu ou en rouge qui servait de doublure aux tendelets (tentes) des galères.

BOUCAU (Le). Village de France, dép. des Basses-Pyrénées, arr., cant. N.-E. et à 5 kil. au N.-N.-O. de Bayonne, sur la rive droite de l'Adour, à 2 kil. de son embouchure, dans le golfe de Gascogne; 1,640 hab. — Forges et aciéries importantes. Station des remorqueurs de l'Adour pour le passage de la *Barre;* port pour les navires qui ne peuvent remonter jusqu'à Bayonne. Le Boucau n'est pas d'ancienne date ; sa fondation ne doit pas remonter plus haut que le XVIe siècle, lorsque les travaux de l'ingénieur Louis de Foix détournèrent le cours de l'Adour et fixèrent l'embouchure actuelle du fleuve (V. Adour). L. C.

BOUCAUMONT (Marie-Louis-Auguste), ingénieur et homme politique français, né à Montmarault (Allier) le 13 sept. 1803, mort à Nevers le 10 août 1870. Elève de l'Ecole polytechnique (promotion de 1820), il fut successivement ingénieur ordinaire (1822), ingénieur en chef (1840) et inspecteur général honoraire des ponts et chaussées (1863). Il a construit le pont de Nevers et dirigé de nombreux travaux de routes et de chemins de fer dans la Nièvre et dans les Ardennes. Il fut élu député au Corps législatif par la première circonscription de la Nièvre en 1863 et réélu en 1869 avec un nombre très considérable de suffrages. Il était candidat officiel et il appuya toujours la politique de l'Empire.

BOUCAUMONT (Marie-Christophe-Adolphe), ingénieur français, frère du précédent, né à Montmarault (Allier) le 20 juil. 1805, mort à Nevers le 4 oct. 1880. Entré en 1824 à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole des ponts et chaussées en 1826, il devint ingénieur en 1831, ingénieur en chef en 1847, inspecteur général honoraire en 1867, et fut nommé en 1844 chevalier, et en 1867 officier de la Légion d'honneur. Il prit une grande part à la construction des chemins de fer du centre de la France, et en particulier des lignes de Tours au Mans, de Nantes à Châteaulin, des viaducs de Busseau-d'Ahun et de la Cère, etc., et publia sur ces divers travaux d'intéressantes monographies.

BOUCE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. de Varennes; 1,023 hab. En 1217, Boucé était tenu en fief de l'évêque de Clermont, par Hervé, comte de Nevers. Il passa en 1222 à Mathilde, comtesse de Nevers. En 1278, c'est Robert, fils aîné du comte de Flandre, comte de Nevers, et Iolande, comtesse de Nevers, qui rendent l'hommage à l'évêque. En 1342, Boucé appartient au duc Pierre, de qui le tient Guiot du Man. C'est maintenant une commune importante, grâce à son terrain extrêmement fertile, où l'on récolte en abondance du froment et des betteraves.

BOUCÉ. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché ; 1,028 hab.

BOUCEY. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Pontorson ; 665 hab.

BOUCHAGE des hauts fourneaux. Terre réfractaire ou matière avec laquelle on bouche le trou de coulée des hauts fourneaux ; la coulée une fois faite et le trou bien nettoyé pour qu'il ne reste ni fonte ni laitier, le tampon de terre est appliqué et bourré fortement. Pour faire la coulée de la fonte, on perce à coups de ringard le bouchage qui s'est durci au feu, il est essentiel qu'on pratique l'ouverture au niveau de la sole afin qu'il ne puisse pas rester de fonte dans le fourneau. Le trou de coulée est quelquefois si fortement obstrué par du fer et du laitier

durcis mêlés au bouchage qu'on a beaucoup de peine à l'ouvrir et qu'on est obligé de se servir de ringards à tranchant ou pointe aciérés, frappés à coups de masse ou même de mouton ; il est donc essentiel que le trou de coulée soit entretenu net et en bon état; le bouchage contient souvent du fraisil. Mis en place avec négligence, le bouchage pourrait être entraîné par la fonte qui, lorsqu'elle est très chaude, parvient à se frayer un passage et à se répandre dans l'usine. L. K.

BOUCHAGE (Le). Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de La Champagne-Mouton; 560 hab.

BOUCHAGE (Le). Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Morestel, au milieu de marais desséchés ; 924 hab. La seigneurie du Bouchage fut érigée en baronnie par Louis XI en juil. 1478 au profit de son favori Ymbert de *Batarnay* (V. ce nom) ; elle échut plus tard à la maison de Joyeuse, fut érigée en comté et passa à la famille de *Gratet* (V. ce nom).

BOUCHAGE (Ymbert, seigneur du) (V. Batarnay).

BOU-CHAGROUN. Oasis du Zab-Dahraoui, province de Constantine (Algérie), la première en partant de Biskra, à 31 kil. O. de cette ville, a une source assez abondante, mais voit ses palmiers parfois envahis par les dunes que pousse le vent du S. Quelques milliers de palmiers et environ 200 hab.

BOUCHAIN. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, sur l'Escaut ; 1,859 hab. Stat. du chemin de fer du Nord, ligne de Somain à Cambrai. Cette localité est mentionnée par les documents dès le ixe siècle ; c'était alors un simple village qui dut ses accroissements successifs à la résidence qu'y firent au xie siècle les châtelains de Valenciennes. Au xiie siècle elle fut acquise par le comte de Hainaut Baudoin IV qui l'entoura de murailles, reconstruisit le château et en fit la capitale du comté d'Ostrevent. En 1477 Louis XI faillit être tué devant Bouchain; il dut la vie à Tanneguy du Chatel qui reçut le coup de fauconneau destiné au roi. En 1676, Bouchain fut pris par le duc d'Orléans après cinq jours de tranchée ouverte.

Monuments. — La ville de Bouchain, divisée par l'Escaut en haute et basse ville, est demeurée une place de guerre importante; des écluses permettent d'inonder tout le pays environnant. De l'ancien château des comtes d'Ostrevent il ne subsiste que l'étage inférieur d'une tour qui sert de magasin d'artillerie. L'*église* en grande partie gothique a été construite au xiie siècle, mais souvent remaniée et notamment au xviie siècle. Le clocher renferme un beau carillon. A l'intérieur de l'église on remarque quelques bons tableaux de maîtres très anciens ; Ambroise Franck, Martin de Vos, etc. — Bouchain possède plusieurs établissements industriels : moulins, teinturerie, sucreries, tanneries, etc.

Bibl. : *Inventaire sommaire des Archives communales de Bouchain;* Lille, 1882, in-4.

BOUCHAMPS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Craon ; 692 hab.

BOUCHARD (V. Corbeil, Montmorency).

BOUCHARD (Le chevalier Armand), officier français, mort en 1827. Il entra au service pendant la Révolution, fit les campagnes d'Allemagne et devint adjudant-général. Lorsqu'il se retira du service militaire, il fut nommé conseiller de préfecture dans l'Aisne. On a de lui : *les Arts et l'Amitié*, comédie en un acte et en vers libres, jouée au Théâtre-Italien en 1788.

BOUCHARD (Louis), agronome français, né à Paris en 1824, mort dans cette ville en 1873. Il a collaboré au *Journal de la Société d'horticulture* et écrit plusieurs traités spéciaux parmi lesquels nous citerons : *Traité des constructions rurales et de leurs dispositions* (Paris, 1858-1860, 2 vol. in-4; 2e éd., 1869-1870) ; *Ouvrages publiés jusqu'à ce jour sur les constructions rurales et sur la disposition des jardins* (Paris, 1860, in-8 ; nouv. édit. 1871). L. S.

BOUCHARD (Charles-Jacques), médecin français contemporain, né le 26 sept. 1837 à Montier-en-Der (Haute-Marne). Il a commencé ses études médicales à Lyon, où il a été reçu interne des hôpitaux au concours de 1857. Venu à Paris, il a été nommé successivement externe au concours de 1861, interne au concours de 1862, docteur en médecine en 1866, chef de clinique en 1868, agrégé de la Faculté au concours de 1869, médecin du bureau central en 1870, professeur titulaire de la chaire de pathologie et thérapeutique générales en 1879. Il a publié un nombre considérable d'ouvrages et de mémoires sur l'anatomie et la physiologie, la pathologie et la clinique médicale, la chimie médicale, l'histoire de la médecine. Parmi ces travaux, nous citerons : des études expérimentales sur l'*identité de l'herpès circiné et de l'herpès tonsurant* (1860), un travail sur les *dégénérations secondaires de la moelle épinière* (1866), une étude sur les *douleurs fulgurantes de l'ataxie* sans incoordination des mouvements (1866) en collaboration avec M. Charcot ; une étude importante sur quelques points de la *pathogénie des hémorragies cérébrales* (1866) ; plusieurs mémoires sur une *nouvelle méthode de dosage des globules du sang* à l'état frais et de la masse totale du sang (1870) ; une note sur l'*iritis varioleuse* (1870) ; une note sur les vomissements hystériques (1873) ; un mémoire original sur l'*emploi de la créosote vraie dans le traitement de la phtisie pulmonaire* (1877) ; une note sur les *vergetures au niveau des articulations* survenant au déclin de la fièvre typhoïde chez les adolescents (1879) ; un mémoire sur les *néphrites infectieuses* (1881) ; une note sur l'*origine intestinale de certains alcaloïdes normaux ou pathologiques* (1882) ; un travail intéressant sur la *culture du microbe de la morve* et sur la transmissibilité de la maladie, à l'aide des liquides de culture (1882), en collaboration avec MM. Capitan et Charrin ; une note sur l'*agent infectieux de la blennorragie* (1884), une description symptomatique du *lathyrisme* (1883) ; plusieurs notes sur l'azoturie et les diabètes (1873, 1884) ; des études expérimentales sur les *albuminuries par excitation nerveuse* et la *mort par injection sous-cutanée* de chloroforme et sur l'*albuminurie chloroformique* (1884) ; un mémoire sur le *traitement antiseptique des maladies infectieuses aiguës* (1884) ; un autre mémoire important sur le *rôle pathogénique de la dilatation de l'estomac* et les relations cliniques de cette maladie avec divers accidents morbides (1884) ; un mémoire original, lu à l'Académie des sciences, sur les *poisons qui existent normalement dans l'organisme* et en particulier sur la toxicité urinaire (1886) ; deux autres mémoires communiqués à la même académie sur le *naphtol considéré comme médicament antiseptique* (1887) et l'*élimination par les urines*, dans les maladies infectieuses, *de matières solubles morbifiques et vaccinantes* (1888). Les leçons du professeur Bouchard sur l'*exploration clinique des urines* ont été publiées dans la *Tribune médicale* (1873-74). Celles sur les altérations humorales, publiées par M. Landouzy, ont paru en espagnol dans la *Tribuna Medica* (1874), une partie de son cours de clinique médicale de 1872-73 a été publiée dans le *Progrès médical* de 1873 ; enfin quelques leçons de son cours d'histoire de la médecine relatives à l'*hygiène et à la prophylaxie de la syphilis* ont paru dans la *Gazette hebdomadaire de médecine* (1876). M. Bouchard est aussi l'auteur de deux ouvrages d'une originalité réelle : *les Maladies par ralentissement de la nutrition* (Paris, 1882, in 8), *Leçons sur les auto-intoxications dans les maladies* (Paris, 1887, in-8). Il a été nommé membre de l'Académie de médecine en 1886 et de l'Institut (Académie des sciences) en 1887. Dr A. Dureau.

BOUCHARD d'Avesnes, seigneur de Beaumont, mari de la comtesse de Flandre, Marguerite, né à la fin du

XIIe siècle, mort décapité à Rupelmonde en 1243. Fils de Jacques, seigneur d'Avesnes en Hainaut et allié à la famille des comtes de Flandre, Bouchard fut envoyé tout jeune à la cour du comte Philippe d'Alsace. Il fréquenta alors les écoles de Bruges et ayant pris du goût pour les sciences alla étudier successivement à Paris et à Orléans où il devint docteur ès lois. Là, il songea à embrasser la carrière ecclésiastique, se fit ordonner diacre et fut pourvu de plusieurs bénéfices. Revenu en Flandre, où personne ne connaissait ces circonstances de son séjour en France, il déserta les ordres sacrés, se fit une grande renommée de bravoure, de finesse et d'éloquence, et acquit de grandes richesses. Richard Cœur-de-Lion l'arma chevalier et lorsqu'en 1202 le comte Baudouin IX partit pour l'Orient où il devait devenir empereur, il adjoignit Bouchard d'Avesnes à Philippe de Namur pour gouverner ses Etats et servir de baile à ses filles; la cadette Marguerite lui fût même spécialement confiée.

Bouchard d'Avesnes profita de cette circonstance pour l'épouser : le mariage fut célébré solennellement dans l'église de Saint-Donatien de Bruges, vers 1212. Deux fils étaient nés de cette union, Jean et Baudouin, lorsque le bruit se répandit que le mariage était nul par suite d'empêchements canoniques. Bouchard se rendit alors à Rome pour solliciter le pape Innocent III; celui-ci fut inflexible, il imposa au clerc infidèle à ses vœux, une année de pèlerinage à Jérusalem et au Mont-Sinaï, après quoi il devait rendre la princesse à sa famille. Bouchard se résigna, partit pour l'Orient, et à son retour annonça l'intention de remettre Marguerite à la comtesse de Flandre sa sœur. Il se rendit en effet en Hainaut, mais au dire d'un chroniqueur, lorsqu'il eut revu sa femme et ses enfants, il s'écria qu'il préférerait être écorché vif plutôt que de les abandonner. A diverses reprises il reçut des sommations d'avoir à exécuter ses promesses, fut excommunié par le pape (nov. 1215), puis enfin arrêté et jeté dans une prison à Gand. D'après d'Oudegherst il n'aurait pas tardé à être secrètement assassiné; mais la plupart des chroniqueurs s'accordent à dire qu'il fut décapité seulement en 1243, au château de Rupelmonde, par ordre de la comtesse Jeanne. Sa femme avait épousé dès 1218 Guillaume de Dampierre. Ses enfants eurent à soutenir un long procès pour faire décider la question de leur légitimité qui fut proclamée par sentence des juges ecclésiastiques le 25 nov. 1249. L'aîné, *Jean* d'Avesnes, fut la tige des comtes de Hainaut.

BIBL. : Jacques de GUYSE, *Annales*, éd. Fortia d'Urban, t. XIX. — KERVYN DE LETTENHOVE, *Histoire des comtes de Flandre*. — A. DELOFFRE, *les Aventures de Bouchard d'Avesnes*, dans *Mém. de la Soc. d'émul. de Cambrai*; Cambrai, 1884, t. XL, in-8.

BOUCHARD DE KERBOUCHART (Alain), avocat au parlement de Rennes et historien, mort après 1514. Conseiller du duc François II, il prit part à la revision des coutumes de Bretagne publiées en 1485 et composa sous les auspices de la reine Anne les *Grandes Chroniques de Bretagne* qui eurent six éditions successives de 1514, date de la première, à 1541. L'auteur avait eu accès aux archives ducales, néanmoins son livre n'a guère d'intérêt que pour les faits de son temps. La Société des Bibliophiles bretons en a donné une édition avec variantes (Nantes, 1886-1887, 2 vol. in-4).

BOUCHARD D'ESPARBÈS DE LUSSAN (V. AUBETERRE [marquis d']).

BOUCHARD DE VENDÔME. Ce nom de Bouchard a été porté par plusieurs comtes de Vendôme. Le plus ancien est BOUCHARD Ier le Vieux, fils du comte d'Anjou Foulques le Bon; il fut le premier comte de Vendôme au Xe siècle, se montra un partisan zélé de la famille capétienne, et reçut de Hugues Capet, comme récompense de ses services, les premières charges du royaume, le château de Melun et le comté de Paris. Il eut à guerroyer au sujet du château de Melun avec le comte Eudes de Champagne qu'il vainquit avec l'aide du roi et du duc de Normandie. Sur la fin de sa vie, il se retira à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés qu'il possédait et qu'il avait fait réformer par l'abbé Mayeul de Cluny; c'est là qu'il mourut le 26 févr. 1012. Sur les autres comtes de Vendôme du même nom, V. VENDÔME (comté de).

BOUCHARDAT (Apollinaire), chimiste et hygiéniste français, né à l'Isle-sur-le-Serein (Yonne) le 23 juil. 1806, mort à Paris en 1886. Né de parents pauvres, il fit ses études au collège d'Avallon, vint à Paris à l'âge de dix-neuf ans, se fit recevoir interne en pharmacie en 1827, puis docteur en médecine en 1832. L'année suivante, il était reçu agrégé à la Faculté de médecine, et en 1834 il était nommé pharmacien de l'Hôtel Dieu. Au concours de 1852, il obtint la chaire d'hygiène à la Faculté de médecine de Paris. Bouchardat a publié des travaux nombreux sur des sujets si variés, qu'il est difficile d'en présenter un résumé succinct. Il s'est occupé successivement de physique et de chimie, d'agriculture, de médecine, notamment de physiologie, de thérapeutique et d'hygiène. Il a découvert et mesuré les propriétés optiques de la phloridzine, de la salicine, de plusieurs alcaloïdes végétaux, de l'amygdaline, etc. Il a utilisé le polarimètre pour rechercher les modifications moléculaires que l'essence de térébenthine éprouve sous l'influence de la chaleur. Mais ses mémoires les plus importants sont ceux qui sont du ressort de la médecine. Après avoir étudié les ferments, il a appliqué ses études aux questions les plus élevées de l'hygiène ; par exemple, aux poisons, aux venins, aux effluves, etc. En collaboration avec Sandras, il a fait des recherches devenues classiques sur les phénomènes de la digestion ; mais ce sont surtout ses travaux sur le *diabète sucré* ou *glycosurie* qui ont établi sa réputation. Son traité magistral sur la glycosurie est le plus complet de tous ceux qui ont été publiés sur cette difficile question.

Au point de vue de la chimie biologique, nous citerons son travail sur la fibrine, qui se dissout dans de l'eau aiguisée d'un millième d'acide chlorhydrique ; son mémoire sur l'*hippurie;* ses notes sur les urines colorées ; sur l'absorption de l'urine dans la vessie, sur les calculs urinaires, le sang laiteux, les liquides dans la péritonite puerpuérale et le choléra ; ses études sur les cas rares de chimie pathologique, etc. Il a introduit dans la pratique et vulgarisé l'emploi de plusieurs médicaments : l'iodoforme, l'atropine, la digitaline, plusieurs iodures d'iodhydrates d'alcaloïdes. Au point de vue toxicologique, citons : ses mémoires sur l'empoisonnement par le bleu en liqueur, dans lequel il démontre pour la première fois l'intoxication par l'absorption de l'acide sulfurique ; l'empoisonnement par les moules, les contre-poisons du sublimé, du cuivre et de l'arsenic ; l'action toxique des sels de potassium. En collaboration avec Delondre, il a décrit dans un grand ouvrage les quinquinas de Java et de la Nouvelle-Grenade. Il a indiqué un réactif pour déceler les moindres traces de quinine et démontré que l'action physiologique de cet alcaloïde ne saurait être assimilée à celle de la cinchonine.

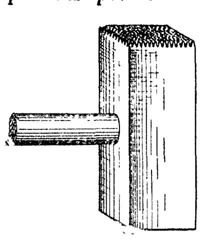
Ses nombreux mémoires d'hygiène se rapportent aux questions les plus variées ; comme ouvrages généraux, mentionnons son hygiène des hôpitaux, ses recherches sur le morcellement de la propriété, sur l'alimentation des habitants des campagnes ; ses recherches sur les eaux de Paris et sur les eaux potables en général ; sur les causes des maladies les plus communes et sur les moyens efficaces de diriger leur traitement hygiénique ; sur les relations qui existent entre la production des dépôts insolubles dans le torrent circulatoire sur les maladies graves. Ses synthèses aussi hardies que rigoureuses sur la misère physiologique, l'étiologie des maladies scrofuleuses, de la tuberculose, du scorbut, du cancer, des maladies des pays chauds, placent Bouchardat au premier rang parmi les hygiénistes contemporains.

Voici la liste de ses principales publications : *Relations*

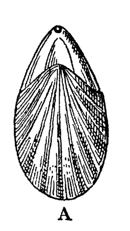
qui existent entre les actions chimiques et les actions électriques (*An. phys. et ch.*, t. LIII, 284; 1833); *Propriétés optiques des alcaloïdes* (*id.*, t. IX, 213; 3e s.); *Rech. sur les produits de la distillation du caoutchouc* (*Journ. de Ph.*, 452; 1847); *Rech. sur la digestion* (*Ann. phys. et ch.*, t. V, 478; t. XXI, 448; 5e s.); *sur la fermentation saccharine ou glucosique* (*id.*, t. XIV, 61); *sur la fibrine, le gluten et le caséum* (*Compt. r. de l'Acad. des sciences*, 962; 1842); *Mémoire sur l'iodoforme, le chloroforme, le bromo-iodoforme et le sulfoforme* (*Journ. de Ph.* 1837); *Mémoire sur les iodures d'iodhydrates d'alcalis végétaux* (*An. de thér.*, 121; 1842); *Rech. des alcaloïdes au moyen de l'iodure de potassium ioduré* (*id.*, 215; 1856); *Quinologie* avec A. Delondre (1 vol. avec planches); *Formulaire magistral* (1840, 26e éd., 1846); *Formulaire vétérinaire*, 4e éd.; *Traité de la glycosurie* (1875; 2e éd., 1883); *Traité d'hygiène publique et privée basée sur l'étiologie* (1881). Ed. Bourgoin.

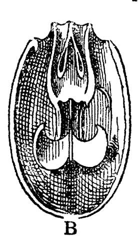
BOUCHARDAT (Gustave), chimiste contemporain, fils du précédent, né à Paris le 4 juin 1842. Reçu médecin, pharmacien et docteur ès sciences, il a été successivement nommé : agrégé à la Faculté de médecine (1873), professeur de minéralogie et d'hydrologie à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris (1881); membre de l'Académie de médecine (1882). Il s'est spécialement occupé de chimie organique dans le laboratoire de M. Berthelot, au College de France. On lui doit plusieurs mémoires originaux sur l'urée, la guanidine, les matières sucrées, les carbures d'hydrogène. Voici la liste de ses principales publications : *Rech. sur la dulcite et les sucres en général* (*An. phys. et ch.*, t. XXVII, 68, 145; 4e s.), *Etudes sur la mannite* (*id.*, t. VI; 5e s.); *Distillation du caoutchouc* (*Soc. ch.*, t. XXIV, 108); *Synthèse d'un terpilène* (*id.*, t. XXIV, 111); *Pouvoir rotatoire de la mannite* (*Compt. r.*, LXXXIV, 34); *Transformation du valérylène en terpilène* (*id.*, t. LXXXVII, 644); *Action de l'acide acétique sur l'essence de térébenthine* (*id.*, t. CII, 318); *Formation d'alcools monoatomiques dérivés de l'essence de térébenthine* (*id.*, t. CII, 437); *Synthèse d'un terpilénol* (*id.*, t. CII, 1554); *Sur le camphène inactif* (*id.*, t. CIV); *Sur le terpinol cristallisé* (*id.*, t. CIV). Ed. Bourgoin.

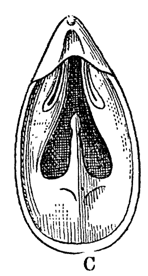
BOUCHARDE. Marteau d'acier très employé par les sculpteurs, et dont la forme présente de nombreuses variantes; il est toujours terminé, au moins d'un côté, par des *pointes de diamant* plus ou moins aiguës. Ces pointes, dont la quantité et l'acuité varient suivant le grain plus ou moins dur de la matière à travailler, dépriment la surface qu'elles frappent en lui enlevant de nombreux petits éclats. — Les tailleurs de pierre se servent en général de la boucharde pour achever la taille des pierres dures dégrossies à la pioche; c'est en frappant à petits coups sur la surface de la pierre qu'ils enlèvent les aspérités. — Les cimentiers et bitumiers nomment aussi boucharde un rouleau en cuivre massif dont la surface est découpée en pointe de diamant et qui sert à donner à la surface de l'asphalte encore chaude ou du ciment un certain aspect décoratif. Ad. T.


Boucharde.

BOUCHARDIA (Malac.) Genre de Brachiopodes, institué par Davidson en 1849, pour une Térébratule possédant une coquille ovale, allongée, équilatérale, inéquivalve; à valves épaisses, convexes; crochet proéminent, presque droit, tronqué, et portant dans la troncature un foramen circulaire; un pseudo-deltidium concave, soudé avec le reste de la coquille; la surface interne de la valve inférieure obstruée par un dépôt calcaire qui ne laisse libre que le passage du pédoncule; le septum médian sépare les empreintes musculaires placées sur les côtés extérieurs; à la base du crochet de la valve inférieure existent deux fortes dents correspondant à des fossettes







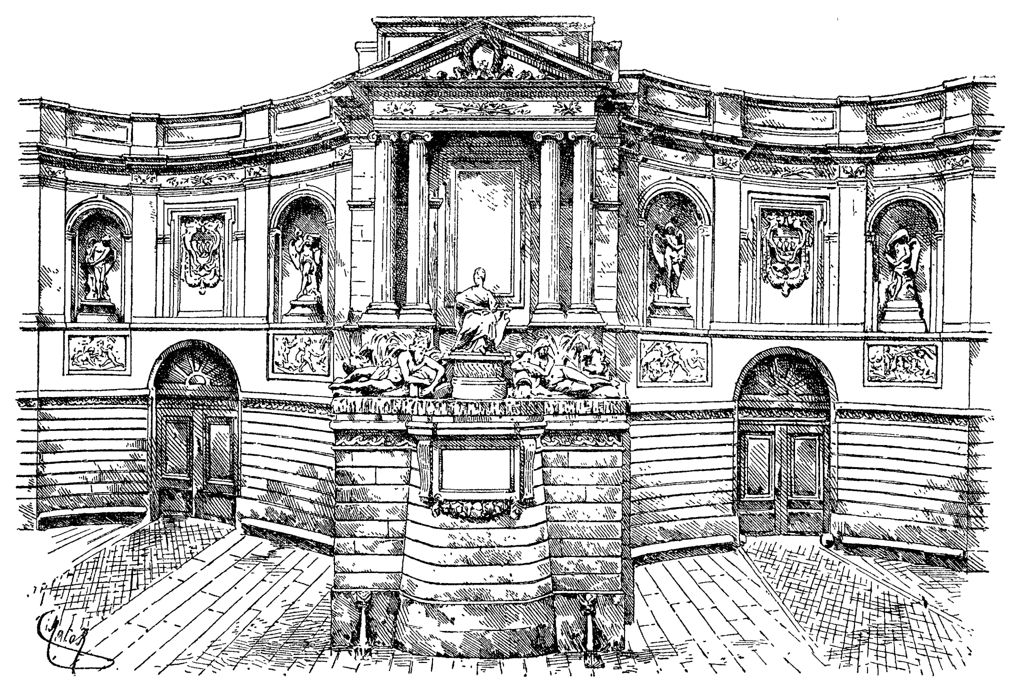
Bouchardia tulipa Blainville. — A, Valves réunies; B, Face interne de la valve supérieure; C, Face interne de la valve inférieure.

de la valve supérieure; dans l'intérieur de celle-ci, les rebords des fossettes très developpés, forment deux lamelles saillantes s'étendant jusqu'au tiers de la valve; ces lamelles correspondent à deux cavités de la grande valve; entre elles existe le plateau cardinal bien développé. Le type du genre est le *B. tulipa* Blainville, des côtes du Brésil. J. M.

BOUCHARDON (Edme), sculpteur français, né à Chaumont (Haute-Marne) le 29 mai 1698, mort à Paris le 27 juil. 1762. Eleve de Guil. Coustou, il obtint le prix de Rome en 1722; il s'acquit, comme pensionnaire du roi, une si grande réputation à Rome que le duc d'Antin le rappela à Paris, ou il l'accueillit avec beaucoup de faveur et lui donna un atelier au Louvre. Bouchardon fut servi, dans ses débuts, par ses relations avec le comte de Caylus, amateur passionné et partial, esprit tout d'une pièce, et qui s'était pris d'un ardent engouement pour le jeune statuaire. Celui-ci se faisait connaître par ses ouvrages de sculpture, et il dessinait en même temps, pour son protecteur, les pierres gravées du Cabinet du roi; Caylus reproduisait ensuite le dessin de Bourchardon de son burin facile et léger. Ce travail, cette communauté d'idées et de goûts, valurent plus tard au statuaire le titre de dessinateur de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1738). Dès ses premières œuvres, Bouchardon avait indiqué le désir d'échapper au style précieux qu'adoptaient les sculpteurs de son temps, et de faire un retour vers la simplicité. « On a l'obligation à Bourchardon, dit Cochin dans ses Mémoires, publiés récemment, d'avoir ramené le goût simple et noble de l'antique; véritablement, la sculpture s'en éloignait trop et s'en serait encore plus écartée, par le goût maniéré des frères Adam. » Bouchardon a exposé à partir de 1737, aux Salons de l'Académie de peinture. Il se faisait remarquer par des bustes, des groupes mythologiques, d'une grande pureté de forme, des bas-reliefs d'une solide exécution, comme le *Saint Charles Borromée demandant la cessation de la peste de Milan*, destiné à la chapelle du palais de Versailles. Le dessinateur se manifestait aussi à côté du statuaire; il exposait des dessins à la sanguine, les *Fêtes de Palès*, les *Fêtes Lupercales, les Vendanges dans la campagne d'Athènes*, et quelques sujets anacréontiques.

Bouchardon avait déjà exécuté des travaux importants pour le roi, lorsqu'il fut chargé par le bureau de la ville de Paris d'entreprendre la fontaine monumentale de la rue de Grenelle; Bouchardon a exposé au Salon de 1740 les modèles en plâtre des figures qui la surmontent, la *Ville de Paris*, la *Seine* et la *Marne*. La première pierre de cet édifice fut posée par Turgot, prévôt des marchands : l'exécution de ce monument contribua beaucoup à la gloire de notre statuaire, qui avait sculpté avec autant de goût que d'harmonie les figures principales, posées sur la plinthe, et les *Quatre Saisons*, représentées par des enfants, qui décorent le pourtour de l'édifice. Cette fontaine qui nous

paraît d'un heureux ensemble, fut l'objet de vives discussions, pendant que son auteur y travaillait. Les architectes, dont Bourchardon s'était passé, cabalèrent contre lui. Mariette prit la défense de l'artiste et publia une brochure, en sa faveur, sous ce titre : *Lettre de M. M... à un ami de province.* Les échevins, très satisfaits du statuaire, firent graver son œuvre, et lui attribuèrent, comme un témoignage de leur gratitude, une pension viagère de 1,500 livres. Bouchardon avait été reçu à l'Académie de peinture en 1745; son morceau de réception était un *Christ portant sa croix*, statue en marbre, placée aujourd'hui au musée du Louvre, avec *l'Amour se faisant un arc de la massue d'Hercule.* Parmi les compositions importantes qu'on doit à Bouchardon, il faut citer la statue équestre de *Louis XV*, élevée sur la place qui portait ce nom, aujourd'hui place de la Con-



Fontaine de la rue de Grenelle à Paris, d'après une photographie.

corde. Cette statue ne fut pas achevée par Bouchardon; il était mort depuis un an, lorsqu'elle fut inaugurée, en 1763; Pigalle la termina. Bouchardon avait représenté Louis XV en costume romain et couronné de lauriers. Le 10 août 1792 cette statue fut détruite; un dessin de Duplessis-Bertaux, le graveur des scènes de la Révolution, retrace sa chute. Bouchardon a aussi sculpté le mausolée du *cardinal de Fleury* et les statues du *Christ*, de la *Vierge* et de huit *Apôtres* qui ornent le chœur de l'église Saint-Sulpice. Dans son œuvre gravé, on retrouve un grand nombre de sujets antiques, *Triomphe de Bacchus et d'Amphitrite*, *Sacrifice à Cérès*, *les Sens*, *les Eléments*, *les Saisons*, *Apollon et les Muses*, etc., et plusieurs suites de motifs de décoration. Bouchardon a sculpté ou dessiné d'autres fontaines, après celle de la rue de Grenelle; la fontaine des Grâces, qui avait été élevée au Grand Châtelet, témoignait d'une charmante inspiration; il a fait un emploi ingénieux de l'ornementation mythologique dans des modèles de bassins, de vasques et de « buffets d'eau » composés pour les jardins de Versailles.

La simplicité qu'a recherchée Bouchardon est unie le plus souvent à une grâce toute française ; son exécution n'a rien de sévère; Cochin lui reproche d'être *trop fini*, trouvant que ses figures feraient plus d'effet, à la distance où on les voit, si elles étaient plus heurtées et plus vivement senties. Dans ses dessins, il atteint à une grande perfection ; il passait pour le premier dessinateur de son temps. Le Louvre possède de lui, suivant M. Henry de Chennevières, 840 études ; 838 ont été léguées, en 1808, par M. Girard, neveu du sculpteur. Aujourd'hui, on euillette avec plaisir la curieuse série, les *Cris de Paris. Etudes prises dans le Bas Peuple ou les Cris de Paris* (1746), tel est le vrai titre de ce recueil que Caylus a gravé. On y voit défiler tous les petits marchands, toutes les professions reconnues ou seulement tolérées, qui battaient autrefois le pavé de la capitale. C'est le va-et-vient des métiers ambulants, raccommodeurs de faïence, vendeurs de lanternes, cureurs de puits, barbiers qui s'offrent aux clients, joueurs de tambourin provençal, marchands de poupées, marchands de ces moulins à vent avec lesquels jouent les enfants représentés par Chardin. La plupart de ces métiers ont disparu ; Bouchardon, oubliant l'antiquité, se délassant avec la réalité parisienne, nous a laissé l'histoire piquante de la rue au XVIIIe siècle.

Ant. VALABRÈGUE.

BIBL. : MARIETTE, *Abecedario.* — Comte de CAYLUS, *Vie d'Edme Bouchardon*, 1762. — *Mémoires inédits de Ch.-N. Cochin*, publiés par M. Charles HENRY. — Henry de CHENNEVIÈRES, *les Dessins du Louvre.*

BOUCHARDY (Joseph), auteur dramatique français, né à Paris en mars 1810, mort à Châtenay (Seine) le 28 mai 1870. Issu d'une famille de graveurs, il étudia lui-même cet art et travailla, dit-on, à la grande planche, à la manière noire de S.-W. Reynolds, d'après le *Naufrage de la Méduse.* Il fréquentait alors le cénacle dont Petrus Borel était le chef et c'est à cette intimité qu'il dut d'être qualifié, dans la préface des *Rhapsodies*, de « cœur de salpêtre ». Bientôt il abandonna le burin et la pointe pour le théâtre. Un premier drame en un acte, *Herman l'ivrogne*, en collaboration avec Eug. Deligny (1836), et un vaudeville, également en un acte, *le Fils du bravo* (1836), avec le même collaborateur, précédèrent une longue série de mélodrames dont Bouchardy seul machinait les laborieuses affabulations que Th. Gautier compa

rait aux charpentes enchevêtrées d'une cathédrale en construction : *Gaspardo le pêcheur* (4 actes, 1837) ; *Longue-Epée le Normand* (5 actes, 1837) ; *le Sonneur de Saint-Paul* (4 actes, 1838) ; *Christophe le Suédois* (5 actes, 1839); *Lazare le pâtre* (1840) ; *Pâris le bohémien* (5 actes, 1842) ; *les Enfants trouvés* (3 actes, 1843); *les Orphelines d'Anvers* (5 actes, 1844); *la Sœur du muletier* (5 actes, 1845); *Bertram le matelot* (5 actes, 1847) ; *la Croix de saint Jacques* (prologue et 6 tableaux, 1850) ; *Jean le cocher* (5 actes, 1852). Quelques-uns de ces mélodrames, notamment *Gaspardo le pêcheur* et *le Sonneur de Saint-Paul*, obtinrent à Paris et en province plusieurs centaines de représentations ; et Th. Gautier affirmait avoir vu en 1840, à Jaën, petite ville perdue de l'Andalousie, l'affiche d'un théâtre forain annonçant pour le soir même : *El campanero de San Pablo*. A propos de *Pâris le bohémien*, les intrigues multiples, au milieu desquelles évoluaient les personnages de Bouchardy, inspiraient à Gautier ces recommandations plaisantes : « Ne tournez pas la tête un instant, ne fouillez pas dans votre poche, ne nettoyez pas le verre de votre lorgnette, ne regardez pas votre jolie voisine : il se sera passé dans ce court espace de temps plus d'événements que n'en comporte la vie d'un patriarche ou la durée d'un même drame en 26 tableaux, et vous ne pourriez plus rien comprendre à ce qui suit, tant l'auteur est habile à ne pas laisser un instant de répit à l'attention. » L'avènement de concurrents plus jeunes, sinon plus habiles, empêcha les dernières productions de Bouchardy de recevoir l'accueil favorable fait à leurs aînées : *le Secret des cavaliers* (6 actes, 1857) ; *Micaël l'esclave* (5 actes et un prologue, 1859), et, après un long intervalle, *l'Armurier de Santiago* (5 actes, 1868) trouvèrent les nouvelles générations railleuses ou indifférentes. Bouchardy vivait depuis plusieurs années dans une profonde retraite, assombrie encore par la mort prématurée de sa fille, quand il s'éteignit à son tour, mais une lettre, publiée par Th. Gautier, montre combien étaient restées vives chez lui les aspirations et les amitiés de sa jeunesse.

Maurice TOURNEUX.

BIBL. : Th. GAUTIER, *Histoire de l'art dramatique en France*. — Du même, *Histoire du romantisme*.

BOUCHARLAT (Jean-Louis) mathématicien et littérateur français, né à Lyon vers 1775, mort à Paris le 6 janv. 1848. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il y resta comme répétiteur-adjoint, devint professeur de mathématiques transcendantes à l'Ecole militaire de La Fere, négligea les sciences pour la littérature et entra à l'Athénée de Paris, où il était en 1823 professeur de belles-lettres. Ses principaux ouvrages sont : *Remarques sur la partie élémentaire de l'algèbre* (Paris, 1804, in-8) ; *Théorie des courbes et des surfaces du second ordre* ou *Traité complet d'application de l'algèbre à la géométrie* (Paris, 1810, in-8 ; 3e éd. augm., Paris, 1845, in-8) ; *Eléments de mécanique* (Paris, 1827, in-8 ; 4e éd., Paris, 1861, in-8) ; *Eléments de calcul différentiel et intégral* (Paris, 1830, in-8 ; 8e éd., annotée par M. H. Laurent, Paris, 1881, in-8) ; *le Jugement dernier*, poème en douze chants (Paris, 1806, in-18) ; *Sion ou les Merveilles de la Montagne sainte*, poème en trois chants (Paris, 1816, in-8) ; *Cours de littérature, faisant suite à celui de la Harpe* (Paris, 1826, 2 vol. in-8) ; *le Choléra-morbus* (Paris, 1838, in-18). Il a en outre donné dans l'*Almanach des Muses* : l'*Episode du géant Adamastor* (tiré de Camoëns), *Ugolin* (de Dante), *la Mort de Socrate*, etc.

Léon SAGNET.

BOUCHART (Allain [V. BOUCHARD]).

BOU-CHATEUR. Douar arabe sur des collines qui dominent la rive gauche de la Medjerda, à 35 kil. N.-N.-E. de Tunis, ne contient que quelques misérables cabanes, mais est remarquable par ses grandes ruines. On distingue, outre les vestiges confus de deux quartiers, ville haute et ville basse, les restes d'un aqueduc, qui amenait les eaux du Dj. Kechbata, à 101 kil. à l'O., à des citernes servant aujourd'hui d'étables, d'un vaste amphithéâtre, pratiqué dans la colline, d'un théâtre, d'une citadelle ou palais appelé par les Arabes Seraiat-es-Sultan ou château des sultans, etc. Ces ruines sont certainement celles de la vieille cité d'*Utique* ; elle était autrefois sur le bord même de la mer, mais les alluvions de la Medjerda (Bagradas) ont comblé peu à peu l'ancien golfe, et de Bou-Chateur au Bahr-el-Melah, il y a près de 10 kil. de terre gagnée sur la mer.

E. CAT.

BIBL. : Outre les ouvrages généraux de PELLISSIER, GUÉRIN, TISSOT, V. DAUX, *Etude sur Utique et ses environs* (*Compte rendu de l'Académie des Inscript.*, avr. 1868, et *Tour du Monde*, liv. 590. — V. aussi ce qui a été dit dans les revues scientifiques de 1881, au sujet des résultats des fouilles faites à Bou-Chateur par M. d'Hérisson et de leur exposition dans une des salles du Louvre.

BOUCHAUD (Le). Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Donjon ; 663 hab.

BOUCHAVESNES. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Péronne ; 611 hab.

BOUCHE. I. Anatomie. — Cavité située à l'extrémité supérieure du tube digestif, où s'accomplissent, sous la direction de notre volonté, les actes préparatoires à la digestion proprement dite : mastication, insalivation du bol alimentaire, déglutition. Elle occupe le tiers inférieur de la face et a pour limites : 1° En bas, la langue et les parties molles de l'extrémité supérieure du cou qui forment le plancher de la bouche (région sus-hyoïdienne) ; 2° en haut, la voûte palatine qui la sépare des fosses nasales ; 3° sur les côtés, la face interne des joues ; 4° en avant, la face postérieure des lèvres qui, en s'écartant, donnent lieu à l'orifice buccal ; 5° en arrière, le voile du palais et ses piliers qui limitent, avec la partie postérieure de la portion horizontale de la langue, un large orifice qui fait communiquer la cavité buccale avec le

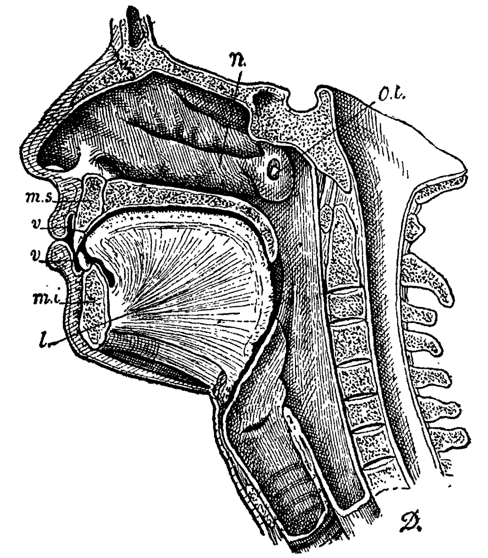


Fig. 1. — Bouche fermée, vue de côté, coupe antéro-postérieure : *l*, langue ; *m.i*, maxillaire inférieur ; *m.s*, maxillaire supérieur ; *v*, vestibule ; *n*, nez ; *o.t*, orifice de la trompe d'Eustache.

pharynx (isthme du gosier). Toutes ces parties concourent à former la cavité buccale, qui possède ainsi un squelette, les mâchoires et la voûte palatine, et des parties molles, les lèvres, les joues, le voile du palais, la langue et la région sus-hyoïdienne. Sa forme est celle d'un ovoïde dont la grosse extrémité serait tournée en avant. La grand axe de la bouche est horizontal et antéro-postérieur. Sa capacité est variable : elle est simple-

ment virtuelle quand la bouche est fermée par le rapprochement de ses parois; la tonicité des muscles élévateurs de la mâchoire inférieure, et particulièrement des masséters, l'emporte de beaucoup sur celle des muscles abaisseurs, et il en résulte qu'à l'état de repos la bouche reste fermée spontanément (fig. 1). Par l'écartement forcé des mâchoires, le diamètre vertical de la bouche, d'abord nul, peut atteindre 7 ou 7 centim. 1/2. Le diamètre antéro-postérieur ne saurait beaucoup s'augmenter par la projection des lèvres en avant; il est en moyenne de 8 à 9 centim. chez l'adulte. Le diamètre transversal peut s'allonger un peu par la projection des joues en dehors, et atteindre 8 centim. La bouche demeure forcément ouverte dans la luxation de la mâchoire inférieure. Les arcades alvéolo-dentaires divisent la bouche en deux parties bien distinctes : l'une externe, très petite, le *vestibule ;* l'autre interne, la *bouche proprement dite.*

Le *vestibule* est la partie située en avant des arcades alvéolo-dentaires. Constitué par deux gouttières superposées, il affecte la forme d'un fer à cheval à concavité postérieure, dont les deux extrémités correspondent, en arrière, chacune à un orifice, situé en arrière de la tubérosité du maxillaire supérieur et des couronnes super-

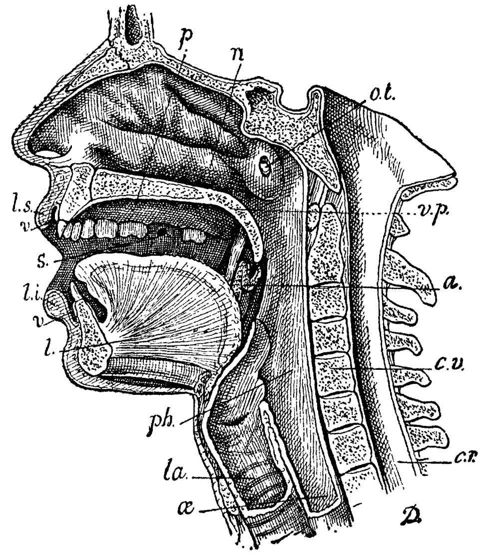


Fig. 2. — Bouche ouverte vue de côté, coupe antéro-postérieure : *a*, amygdale; *c.r*, canal rachidien; *c.v*, colonne vertébrale; *l*, langue; *la*, larynx; *l.i*, lèvre inférieure; *l.s*, lèvre supérieure; *n*, nez; *œ*, œsophage; *o.t*, orifice de la trompe d'Eustache; *p*, palais; *ph*, pharynx; *s*, orifice du canal de Sténon; *v*, vestibule; *v.p*, voile du palais.

posées des deux dernières molaires supérieure et inférieure. Le reste de leur pourtour est représenté en haut et en bas par un repli de muqueuse buccale qui côtoie le bord antérieur de l'apophyse coronoïde. Ce repli, concave en avant, est formé par une traînée de glandules qui se continuent en haut avec celles de la face intérieure du voile du palais. Ces deux ouvertures, qui ont une longueur de 12 à 15 millim. et une largeur de 7 à 8 millim., sont permanentes malgré l'état d'occlusion de la bouche et l'intégrité de la série dentaire. Elles font directement communiquer le vestibule avec la cavité buccale. Elles peuvent donc être utilisées pour introduire dans le tube digestif des substances médicamenteuses ou alimentaires, lorsque les mâchoires sont contracturées, fermées volontairement ou non (aliénation mentale, contracture permanente, tétanos). Dans ce cas il est facile de faire pénétrer par ces ouvertures une sonde légèrement recourbée, et ce procédé est à coup sûr bien plus facile et moins ennuyeux pour le malade que l'introduction de la sonde œsophagienne par le nez, moins barbare que l'avulsion ou la fracture souvent pratiquées d'une ou plusieurs dents. En avant, le vestibule possède un troisième orifice, c'est l'*orifice labial*, circonscrit par les lèvres et auquel dans le langage ordinaire on donne le nom de bouche. Lorsque cet orifice est fermé, il est représenté par une ligne horizontale, légèrement ondulée, qui correspond à l'affrontement du bord libre des lèvres ; son étendue est de 4 à 5 centim. Quand la bouche est ouverte (fig. 2), les dimensions varient proportionnellement à l'écartement des mâchoires et aux contractions des muscles qui l'entourent. Elles sont de beaucoup supérieures à celles du pharynx et de l'œsophage, ce qui explique la présence des corps étrangers volumineux qu'on trouve quelquefois arrêtés dans ces conduits. Les *parois du vestibule*, courbes et concentriques sont, l'une antérieure, l'autre postérieure. La paroi antérieure, mobile et souple, est constituée par les parties molles qui limitent en avant et sur les côtés la cavité buccale quand elle est considérée dans son ensemble, c-à-d. par les *joues* et les *lèvres* (V. ces mots). Sur cette paroi, à sa partie supérieure, en regard de la première grosse molaire, se trouve l'orifice du canal de Sténon (V. PAROTIDE). Il est situé au sommet d'un petit mamelon, qu'il ne faut pas confondre avec l'orifice d'une fistule ou avec une végétation pathologique. La paroi postérieure du vestibule, solide et fixe, est constituée par les deux *arcades alvéolo-dentaires* supérieure et inférieure, qui ont la forme d'un fer à cheval à convexité antérieure (V. DENT, GENCIVES, MAXILLAIRES).

La partie supérieure du vestibule, ou *gouttière supérieure*, présente sur la ligne médiane un repli de la muqueuse, *frein* de la lèvre supérieure. La distance qui sépare son insertion des arcades dentaires est d'autant moindre que l'âge est plus avancé, ce qui explique les lésions du frein chez les vieillards pendant la mastication. Sur les côtés, la muqueuse s'étend de ce repli à la tubérosité du maxillaire. Dans toute cette étendue, le bord alvéolaire présente la saillie des racines : les plus visibles sont celles des canines et des incisives. La partie inférieure du vestibule, ou *gouttière inférieure*, a sa paroi postérieure formée par la partie du maxillaire qui est limitée par les arcades dentaires et par la ligne oblique externe où s'attache le buccinateur et où se réfléchit la muqueuse. Elle présente à sa partie médiane le *frein* de la lèvre inférieure et sur les côtés des saillies correspondant aux racines des dents de chaque côté; cette paroi va jusqu'à la branche montante du maxillaire inférieur. La cavité du vestibule de la bouche est virtuelle. En effet, les deux parois sont en contact et l'on comprend ainsi la possibilité d'ulcérations survenant à la face interne des joues par le contact de dents cariées, couvertes de tartre ou fracturées, à bords rugueux. Les deux gouttières dont elle se compose forment des culs de sac d'où les aliments sont chassés par la contraction des joues. Elles ont une profondeur variable qui est en rapport avec la hauteur du rebord alvéolaire. Chez l'enfant et chez le vieillard ce rebord est pour ainsi dire nul; chez l'un parce qu'il ne s'est pas encore formé, chez l'autre parce que la chute des dents en a entraîné la résorption. Chez eux le vestibule n'existe pour ainsi dire pas. Chez l'adulte, la profondeur du vestibule, mesurée du bord libre des dents au fond du sillon, est en moyenne de 20 millim. pour la gouttière inférieure et de 25 millim. pour la supérieure. Cette mesure, prise à la partie antérieure de la bouche au voisinage du frein des lèvres, augmente notablement au niveau des canines pour diminuer ensuite insensiblement jusqu'à la dent de sagesse. La limite extrême du vestibule, en haut et en bas, ou le fond du vestibule, suit une direction parallèle à une ligne virtuelle qui passerait par tous les sommets des racines dentaires. D'où il résulte que si le périoste alvéolo-dentaire est atteint non loin du collet, les complications phlegmasiques, abcès, fistules, qui en sont la conséquence

auront leur ouverture dans la cavité buccale. Si, au contraire, c'est le sommet de la racine qui est pris, l'ouverture sera encore buccale lorsque ce sommet ne dépasse pas le fond de la gouttière; elle sera cutanée, au contraire, si le sommet de la racine affectée répond à un niveau plus profond. Ces règles n'ont cependant rien d'absolu, le pus ne suivant pas toujours une ligne directe, et se trouvant surtout, à notre avis, dirigé par des gaines, des couches musculaires, des espaces celluleux. Les racines que l'on voit normalement, mais non d'une façon constante, dépasser le fond du vestibule sont celles des incisives centrales (aussi bien supérieures qu'inférieures), celles des canines supérieures, celles des premières grosses molaires supérieures. Les deux dernières molaires inférieures le dépassent toujours, surtout la dent de sagesse, dont toute la racine est située au-dessous du vestibule.

C'est dans la cavité du vestibule que le canal de Sténon verse toute la salive parotidienne. Elle y est maintenue surtout par la lèvre inférieure, d'où la débilitation considérable qui survient lorsqu'une perte de substance de cette lèvre permet à la salive de s'écouler incessamment au dehors.

De la cavité buccale proprement dite. — Elle comprend tout ce qui dans la bouche, à l'état d'occlusion, est situé en arrière des arcades alvéolaires et en avant de l'isthme du gosier. Lorsque les mâchoires sont écartées, elle communique librement avec le dehors par l'orifice buccal et s'agrandit de tout l'espace vestibulaire déjà décrit. Nous devons donc l'étudier en la supposant fermée. La cavité buccale est alors purement virtuelle, la face dorsale de la langue venant s'appliquer contre la voûte palatine. Nous étudierons successivement les parois de la cavité et la cavité elle-même.

Parois de la cavité buccale. On peut lui considérer des parois supérieure, inférieure, antéro-latérale et postérieure.

La *paroi supérieure*, de forme ovoïdale, se compose de deux parties : l'une fixe, la voûte palatine; l'autre mobile, le voile du palais.

La *voûte palatine* (deux tiers antérieurs) est limitée en avant par la courbe parabolique que décrit l'arcade dentaire supérieure, et se continue en arrière avec le voile du palais. Elle présente donc une concavité dirigée en bas et en arrière et ayant pour diamètre antéro-postérieur 50 millim., transversal 45 millim. et vertical 13 millim. Ces diamètres varient avec divers états de santé : dans la dégénérescence adénoïde de la voûte palatine, cette voûte se rétrécit latéralement, en même temps que sa profondeur augmente, par suite du peu de résistance que les os maxillaires opposent alors à la contraction des muscles qui forment les joues. Il en serait de même chez les idiots, où la profondeur de la voûte palatine serait plus grande et sa largeur moindre qu'à l'état normal (Bourneville). Un raphé médian, blanchâtre, fibreux, partage la voûte palatine en deux moitiés symétriques. De chaque côté de ce raphé, au voisinage de son extrémité postérieure, Albinus a décrit une saillie couverte d'inégalités, comparable par sa structure aux papilles caliciformes de la langue. En ce même point se développe quelquefois une petite exostose que Chassaignac regardait à tort comme un signe de syphilis tertiaire. C'est vers l'extrémité postérieure du raphé que siègent de prédilection les accidents syphilitiques qui amènent la perforation de la voûte palatine. Sur les parties antéro-latérales, on voit des tubercules analogues aux papilles fongiformes de la langue (Sappey).

La voûte palatine comprend dans sa structure une couche muqueuse, une couche glanduleuse et une couche osseuse. La muqueuse est blanchâtre, légèrement rosée sur les bords; son épaisseur, grande au voisinage des dents (4 à 5 millim.) diminue en arrière, où elle n'atteint plus que 1 millim. Elle adhère très intimement au périoste et rentre ainsi dans la classe des fibro-muqueuses. Mais son adhérence à l'os est moindre au niveau du centre de la voûte qu'à la périphérie. De la connaissance de ce fait, Nélaton a déduit son opération pour l'extirpation des polypes naso-pharyngiens par une ouverture pratiquée à la voûte osseuse, et Laugenbeck son procédé d'uranoplastie en décollant les lèvres de la solution de continuité et en les faisant glisser sur la surface osseuse. La couche glanduleuse, qui n'existe qu'à la partie postéro-externe, est constituée par des glandules faussement appelées *mucipares*, secrétant un liquide analogue à la salive sublinguale (Cl. Bernard). L'abondance des glandes de la voûte palatine la dispose spécialement aux tumeurs adénoïdes. Ces glandes sont séparées de l'os en arrière et sur les côtés par une mince couche de tissu fibreux; leurs conduits excréteurs traversent la muqueuse.

Le squelette est constitué par les os palatins et le maxillaire supérieur avec les os incisifs ou intermaxillaires. Le rebord alvéolaire qui l'encadre contribue surtout à élever la voûte en avant et sur les côtés. A l'union de la voûte palatine et du voile, en dedans de l'arcade dentaire, se trouve le trou palatin postérieur; il répond à la portion d'alvéole qui loge la troisième grosse molaire.

Le voile du palais forme la partie postérieure du plan supérieur de la bouche, et est destiné à séparer l'arrière-cavité des fosses nasales des voies digestives. Mobile et contractile, il peut s'élever (alors il devient horizontal) et s'abaisser (il devient oblique en bas et en arrière). Sa figure est celle d'un quadrilatère dont le bord inférieur, prolongé en un cône de 2 à 3 centim. (luette) sur la ligne médiane, se dédouble de chaque côté pour aller se terminer d'une part sur les bords de la langue, d'autre part sur la paroi postérieure du pharynx, en formant ainsi quatre piliers, deux de chaque côté, entre lesquels se trouvent les amygdales. Sa longueur est d'environ 4 centim. La couche fibreuse du voile n'occupe que le tiers antérieur de sa longueur.

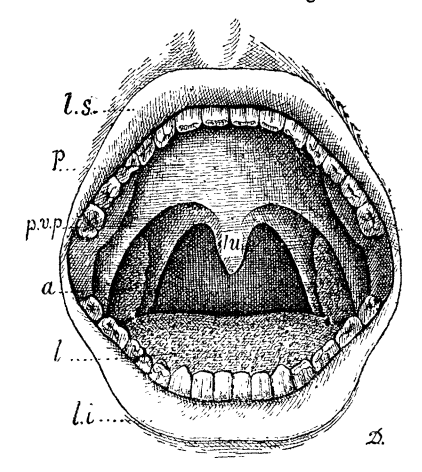


Fig. 3. — Bouche ouverte, vue de face : a, amygdale ; *l*, langue ; *l.i*, lèvre inférieure ; *l.s*, lèvre supérieure ; *lu*, luette ; *p*, palais ; *p.v.p*, piliers du voile du palais.

Sa face antéro-inférieure est analogue comme aspect à la voûte palatine. Elle présente également un raphé, indice de la séparation primitive des deux moitiés du voile. Elle est le siège de prédilection des lésions secondaires de la syphilis. Nous avons remarqué que ces accidents débutent fréquemment sur une petite dépression non signalée et que nous avons presque toujours retrouvée de chaque côté, non loin de la ligne médiane à la racine du voile du palais. La face postéro-supérieure ne doit pas nous occuper, elle fait partie des fosses nasales.

La structure du voile du palais comprend une lame aponévrotique (qui en forme le squelette dans son tiers antérieur seulement), des couches musculaires, des glandes et deux muqueuses, l'une buccale, l'autre nasale. La muqueuse buccale est épaisse, d'un blanc rosé, et revêtue

d'épithélium pavimenteux; elle est unie, mais présente toutefois vers la partie postérieure des papilles analogues à celles qui tapissent la face inférieure de la langue. Profondément, elle est doublée de glandes analogues à celles que nous avons étudiées sur la voûte palatine. Leur hypertrophie engendre, comme à la voûte palatine, des tumeurs adénoïdes, qui peuvent atteindre un volume considérable. On les énuclée facilement en incisant la muqueuse. Les muscles qui entrent dans sa composition sont: 1° le palato-staphylin; 2° le pharyngo-staphylin; 3° l'occipito-staphylin; 4° le péristaphylin interne; 5° le péristaphylin externe; 6° le glosso-staphylin.

Les fonctions du voile du palais se rattachent avant tout à la déglutition; pendant cet acte, il s'élève et empêche le bol alimentaire pressé de tous côtés de pénétrer dans les fosses nasales, comme il arrive dans les paralysies du voile du palais. La fonction gustative attribuée au voile du palais ne serait (Liégeois) qu'une impression olfactive développée par la diffusion des molécules odorantes au moment de la déglutition.

Paroi antéro-latérale. La cavité buccale est fermée en avant par les arcades alvéolo-dentaires qui la séparent du vestibule et que nous avons déjà étudiées.

Leur configuration postérieure diffère quelque peu de l'antérieure à cause de la forme des dents. Les incisives et canines sont taillées en biseau du collet au bord libre, les molaires et prémolaires présentent au contraire des faces convexes et arrondies.

La *paroi inférieure* de la cavité buccale se compose du maxillaire, de la langue et du plancher de la bouche. Sa limite antérieure est l'arcade dentaire inférieure, que nous connaissons.

La langue, dont nous n'avons point ici à faire une étude détaillée, remplit la cavité buccale quand la bouche est fermée (V. LANGUE).

Le plancher de la bouche est constitué par les muscles de la région sus-hyoïdienne, qui se confondent pour un certain nombre avec ceux qui se rendent dans la langue, ainsi que par les glandes sublinguales, qui forment à droite et à gauche une crête mousse parallèle au corps du maxillaire inférieur. Ces muscles sont recouverts du côté de la bouche par une muqueuse qui se réfléchit d'une part sur la langue, d'autre part sur la face postérieure du maxillaire inférieur, en formant un cul-de-sac qui correspond à la région sus-hyoïdienne dont il est séparé par une aponévrose. Ce cul-de-sac est l'analogue du cul-de-sac du vestibule et contourne la base de la langue. Le canal de Warthon est accolé à la face profonde de la glande sublinguale. Il en résulte qu'un calcul développé dans le canal lui-même fera saillie du côté de la cavité buccale et qu'il devra être extrait par cette voie. Le nerf lingual accompagne le canal de Warthon. Il est situé à 5 millim. en dehors de la base de la langue, au milieu d'une couche peu épaisse de tissu cellulaire sous-muqueux.

La limite postérieure de la cavité buccale se trouve au niveau de l'isthme du gosier, qui fait communiquer la cavité buccale avec le pharynx. L'orifice de l'isthme du gosier est limité supérieurement par le bord inférieur du voile du palais, latéralement par les piliers de ce repli, qui contiennent entre eux les amygdales, inférieurement par la base de la langue. Les variations de dimensions de cet orifice sont peu considérables.

Les vaisseaux et nerfs de la bouche viennent de sources très nombreuses. En avant, sont des branches de l'artère faciale, de la maxillaire interne, de la buccale, de la sous-mentale, accompagnées de leurs veines qui se rendent dans les jugulaires antérieures et externes. A la voûte palatine, la palatine postérieure, sortie du trou palatin postérieur, se porte en avant, en côtoyant l'arcade dentaire. Durant le trajet, elle se loge avec le nerf du même nom dans le sillon osseux qui règne à la base de l'apophyse palatine. C'est de sa partie interne, suivant une distribution penniforme, que naissent les plus importantes de ses collatérales, plus voisines du squelette que de la surface muqueuse. Les lymphatiques sont extrêmement nombreux, surtout aux lèvres, et vont se jeter dans les ganglions situés autour de la base du cou et dans la profondeur de la parotide. Les nerfs viennent, pour la face, du nerf facial et du trijumeau; pour la langue et le plancher de la bouche, des nerfs lingual, glosso-pharyngien et cervicaux; pour le palais, des palatins et du glosso-pharyngien.

CONSIDÉRATIONS PHYSIOLOGIQUES (*Préparation à la digestion, prononciation, sens du goût*). — Les aliments introduits dans la cavité buccale sont divisés par les dents, à la faveur des divers mouvements dont jouit le maxillaire inférieur par rapport au maxillaire supérieur; ils sont ainsi déchirés, broyés pendant que la langue et les joues les maintiennent entre les arcades dentaires. En même temps, ils sont humectés et lubréfiés par la salive, qui facilite ainsi la déglutition et commence le travail de la digestion. — Au point de vue de la phonation, la cavité buccale se comporte comme un résonnateur et se modifie au moyen de mouvements des lèvres, de la langue, des joues et du voile du palais pour émettre les différentes voyelles; les bruits qui constituent les voyelles sont associés à d'autres bruits produits par la vibration de certaines parties de la bouche (lèvres, langue, voile du palais) et qui forment les consonnes.

CONSIDÉRATIONS ETHNOLOGIQUES. — Les variations d'étendue et de forme de la cavité buccale suivant les individus et suivant les races sont infinies, si nous considérons les dimensions au point de vue absolu.

C'est surtout dans le sens antéro-postérieur que s'effectuent ces variations. L'accroissement de diamètre a reçu le nom de *prognathisme*, et la diminution celui d'*opistognathisme*. La forme *orthognathe* est caractérisée par l'équilibre des diamètres et la verticalité des arcades dentaires.

Il y a plusieurs espèces de prognathisme: 1° Le *prognathisme alvéolaire* ou ethnologique, qui dépend de l'avancement de l'arcade alvéolaire tout entière, lequel entraîne les dents dans sa direction oblique. Le résultat de cette disposition est de diminuer l'angle facial. Aussi est-elle particulière aux microcéphales ou hommes singes, chez lesquels il y a exagération du développement de l'appareil masticateur par rapport au crâne (races occipitales de Gratiolet). Quant à la distribution géographique du prognathisme, on peut dire que la race d'hommes la plus prognathe se trouve à l'extrémité méridionale d'une ligne imaginaire tracée par Huxley, partant de l'ouest de l'Afrique (Côte d'Or) et allant aux steppes de la Tartarie. A son extrémité septentrionale vivent les hommes les plus orthognathes, les Tartares et les Kalmoucks.

2° Le *prognathisme dentaire* est caractérisé par une obliquité antérieure des dents avec conservation de la direction des bords alvéolaires. Ce prognathisme est le plus souvent accidentel et se rencontre dans toutes les races.

3° Le *prognathisme alvéolo-dentaire* consiste dans un double mouvement: projection antérieure des arcades alvéolaires, et en même temps inflexion ou courbure de l'axe des dents, dont la partie coronaire est dirigée en avant, tandis que la racine reste verticale. Il est actuellement accidentel; mais il paraîtrait, d'après des découvertes de MM. Hamy et Sambucy, que cette espèce de prognathisme aurait été fréquente autrefois.

L'*opistognathisme* est une anomalie accidentelle qu'on peut rencontrer dans toutes les races orthognathes. Elle donne lieu, si elle se borne à la mâchoire inférieure, au *menton fuyant*. Si elle a lieu à la mâchoire supérieure, l'arcade dentaire supérieure se place en arrière de l'inférieure dans l'occlusion de la bouche. Cette position anormale a été désignée sous le nom d'*inversion supérieure*.

DÉVELOPPEMENT. — Au point de vue de son *développement*, la bouche se forme comme il suit: la lèvre infé-

rieure se compose primitivement de deux moitiés latérales (bourgeons maxillaires inférieurs). S'ils ne se réunissent pas, on aura le bec-de-lièvre congénital de cette lèvre qui, du reste, est excessivement rare. La lèvre supérieure est formée d'une partie médiane (bourgeon médian) et de deux parties latérales (bourgeons maxillaires supérieurs). Si ces parties ne se soudent pas, on aura un bec-de-lièvre unilatéral ou bilatéral. Les deux bourgeons incisifs qui composent le bourgeon médian peuvent, eux aussi, ne pas se souder et donner lieu au bec-de-lièvre médian qui est fort rare. Les os maxillaires supérieurs sont séparés l'un de l'autre et des os incisifs jusqu'au quarantième jour; la persistance de cette séparation aggravera le bec-de-lièvre de la division congénitale de la voûte palatine. Enfin, les deux mâchoires peuvent être frappées d'un arrêt de développement à une époque où elles sont encore fort éloignées l'une de l'autre, et on a alors cet horrible cloaque désigné sous le nom de gueule-de-loup (Sappey).

II. Pathologie. — Les affections de la bouche sont congénitales, inflammatoires, traumatiques ou pathologiques. Leur nombre et leur importance sont si considérables qu'on ne peut guère en faire ici que l'énumération, renvoyant leur description aux noms particuliers qui leur ont été donnés.

Les *affections congénitales* de la bouche sont des vices de conformation qui surviennent par suite de l'absence de réunion des bourgeons qui constituent la face pendant la vie fœtale, ou par une réunion portée trop loin. Parmi les premiers, sont les diverses fissures de la face, qui prolongent les lèvres trop en dehors ou qui les divisent, vers leur partie moyenne, soit seules, soit avec la voûte palatine ou le plancher de la bouche. Cette variété d'affections a été décrite sous le nom de *bec-de-lièvre* (V. ce mot). La réunion trop étendue des bourgeons donne lieu à l'imperforation de la bouche, à son absence complète ou incomplète. De là quatre variétés : l'imperforation incomplète de l'orifice buccal, l'imperforation complète de cet orifice, en avant; l'imperforation complète en arrière, la bouche se terminant alors en un cul-de-sac, séparé de la cavité pharyngienne par une membrane plus ou moins épaisse; enfin, l'absence totale de la bouche, par fusion intra-utérine des parties qui entrent dans sa composition. Ces anomalies peuvent se combiner entre elles, par exemple la fissure de la joue avec l'atrésie de la bouche. L'imperforation incomplète de l'orifice buccal est la seule de ces variétés qui soit compatible avec la vie; on y peut remédier en agrandissant cet orifice par deux incisions latérales, dans la direction de la bouche, et par la suture de la muqueuse buccale à la peau. — Les affections inflammatoires de la bouche seront décrites sous les noms de *stomatite*, de *noma*, ou gangrène de la bouche (V. ces mots).

Les affections traumatiques sont tantôt particulières aux *joues*, aux *lèvres*, aux *mâchoires*, au *pharynx* et seront décrites avec les maladies de ces organes, tantôt particulières à la cavité buccale. Telles sont les plaies par coup de feu dans la bouche. Indépendamment de la lésion déterminée par le projectile, et qui varie avec la direction de l'arme, il existe d'autres lésions qui sont causées par la déflagration de la poudre et l'expansion brusque des gaz : ce sont la brûlure de la muqueuse et l'éclatement, la déchirure des lèvres, des joues, du voile du palais. Il s'ensuit des hémorrhagies plus ou moins abondantes suivant l'étendue des déchirures et les parties divisées; une mortification des parties molles, variable avec l'étendue et la profondeur de la brûlure; des rétractions cicatricielles, qui portent sur les parties blessées et qui déterminent des difformités plus ou moins considérables auxquelles on est obligé de remédier par des opérations ou la prothèse. D'autres agents que la poudre peuvent déterminer les mêmes accidents par brûlures, par exemple l'ingestion de divers acides dans des tentatives de suicide (V. Brûlure). — Les affections pathologiques de la bouche sont des ulcérations et des tumeurs siégeant soit aux lèvres, soit aux joues, à la voûte palatine, aux maxillaires, à la langue, etc., et seront décrites, comme les précédentes, avec les maladies de ces organes.

Sémiologie. — Les modifications de l'aspect normal de la bouche, sous l'influence des diverses affections de cette cavité ou d'organes en rapport plus ou moins direct avec le tube digestif, constituent des signes qui peuvent servir au diagnostic de ces maladies. Le professeur Gubler, qui a bien étudié ces phénomènes, en a tracé un tableau dont nous donnons ici le résumé. Nous avons déjà dit que la forme de la bouche était variable avec les races et différentes maladies, la dégénérescence adénoïde de la voûte palatine et l'idiotisme, qui rendent cette voûte étroite et comme creusée en gouttière. La couleur de la muqueuse buccale, qui varie de la pâleur blafarde au rouge violacé, tient à la vascularisation de cette muqueuse et sert d'indice dans l'anémie ou la chlorose (pâleur), le début des fièvres éruptives (rougeur), les stades de froid des fièvres intermittentes, l'asphyxie (violet). La congestion trop forte donne lieu à des hémorrhagies spontanées dans l'hémophilie, les règles supplémentaires, l'hystérie; mais il convient de rechercher si le sang provient de la bouche ou d'une cavité voisine, et s'il n'existe pas dans la bouche une ulcération, une petite plaie, une tumeur gingivale, cause de la perte de sang. La température de la bouche est aussi d'un indice précieux pour évaluer l'état fébrile à l'aide du thermomètre. Les réactions chimiques de la bouche, dues aux liquides qui la baignent, subissent des modifications dans différents états de santé. Alcaline à l'état normal, la réaction de la bouche peut devenir acide par suite de la fermentation de ces liquides, sans qu'il existe pour cela de maladie. Cette acidité est favorable à la production du muguet, et même pour Gubler ne surviendrait qu'après l'apparition du muguet; mais lorsqu'il existe des affections du tube digestif, la diminution de la sécrétion salivaire et la fièvre qui les accompagnent sont de nature à favoriser la végétation des spores et la réaction acide de la bouche. La sécheresse de cette cavité accompagne la plupart des maladies fébriles, surtout les affections rénales, tandis que des affections de la 5e paire, la diminution de certaines secrétions, les règles, la sueur, l'urine, certains médicaments, le mercure, les aconits, le vératre, le jaborandi, etc., augmentent la sécrétion de la salive soit par irritation directe, soit par action réflexe, soit par combinaison de ces deux actions. Les individus atteints de rage ou de tétanos présentent une écume à la bouche, un crachottement répété qui ne sont pas les indices d'une augmentation de la sécrétion de la salive, mais d'une difficulté à avaler celle-ci. Les enduits buccaux, produits par la desquamation de l'épithélium, l'accumulation de poussières atmosphériques chez les individus qui ont constamment la bouche ouverte, la sécheresse de la bouche chez les fébricitants, donnent à la bouche une coloration qui varie de la blancheur nacrée au noir de suie. Les saburres, le tartre, sont alors les indices soit d'une affection du tube digestif, soit d'une affection dentaire; l'odeur de la bouche varie avec ces dépôts et avec divers états de la bouche, de la gorge, de l'estomac, ou de la santé générale; le diabète par exemple s'accompagne d'une odeur aigrelette *sui generis*, etc. La coloration blanchâtre persiste dans certains cas; elle est due à une altération profonde de la muqueuse et prend le nom de *psoriasis*. Enfin, les caustiques solides et liquides donnent à la bouche diverses colorations : le nitrate d'argent donne une coloration perlée, blanchâtre; elle est rougeâtre avec le nitrate acide de mercure; noire avec l'acide sulfurique; jaune avec l'acide nitrique; mais lorsque la brûlure est profonde, l'escarre est uniformément noire.

Hygiène. — La situation de la bouche à l'entrée des voies digestives et respiratoires en fait comme le réceptacle des microbes qui pénètrent dans ces organes avec l'air et les aliments, et ces microbes sont nombreux. On y rencontre aussi les bactéries pathogènes d'affections des voies respiratoires et digestives (bacilles de la tubercu-

lose, pneumocoques, sarcines), les microbes de la plupart des maladies infectieuses, qui pénètrent vraisemblablement dans l'organisme par cette voie; enfin des microbes qui habitent normalement la bouche : *leptothrix buccalis*, *spirochæte denticula*, un bacille virgule qui a quelque ressemblance avec celui du choléra, le *bacterium termo*, le *bacterium lineola*, plusieurs microcoques et bactéries de la salive qui ont donné la septicémie au lapin (Pasteur). Les microbes jouent un grand rôle dans les affections de la bouche, le tartre, la carie, les odeurs fétides, aussi faut-il les combattre au moyen de soins de propreté minutieux, de lavages avec des brosses imbibées de liquides antiseptiques (solutions de chloral, d'acide borique, etc.), plusieurs fois par jour et en particulier après les repas. Pour ne pas faire double emploi, nous renvoyons aux articles Carie, Dent, Gencive, Périostite, Stomatite, l'exposé prophylactique et curatif des accidents causés par ces microbes. Dr Th. David.

III. Art vétérinaire. — La bouche du cheval est intéressante à étudier au point de vue des services que cet animal est appelé à rendre. Elle est constituée par différentes parties ou organes qui sont : les lèvres, les gencives, les dents, le palais, la langue, le canal et les barres. Les lèvres forment l'ouverture extérieure de la bouche ; la peau qui les recouvre est fine et ornée de quelques poils longs qui servent d'organes de toucher. On appelle houppe du menton le renflement musculeux situé à la lèvre inférieure. Les lèvres sont douées d'une grande mobilité ; elles servent à la préhension des aliments et elles traduisent en outre les impressions, joie ou douleur, éprouvées par le cheval. Les gencives tiennent les dents dans leurs alvéoles ; le palais est le plafond de la bouche ; la langue remplit l'espace intermaxillaire, elle sert à la mastication et à la déglutition ainsi qu'à la préhension des liquides. On la dit *serpentine* quand le cheval la sort de sa bouche et l'y rentre alternativement ; on la dit *pendante* si le cheval la laisse pendre hors de la cavité buccale ; c'est là un défaut grave. La langue est logée dans le canal, ou espace formé par les deux branches du maxillaire inférieur. On appelle barres l'espace intermédiaire qui, des deux côtés de la mâchoire, sépare les molaires des incisives. C'est sur elles que porte le mors et de leur plus ou moins grande sensibilité dépend la facilité plus ou moins grande de diriger le cheval. Les barres sont arrondies ou tranchantes suivant que la partie de l'os maxillaire qui en forme la base est plus ou moins élevée. Les bouches diffèrent les unes des autres. Elles sont plus ou moins fines, plus ou moins sensibles et plus ou moins dures, mais cependant, quelle que soit leur conformation, il est rare que l'homme ne puisse en tirer parti, c.-à-d. les adapter au genre de service auquel l'animal est soumis. C'est moins la bouche qui est défectueuse, en général, que l'aptitude du charretier ou du cavalier à lui adapter le mors et la bride qui lui conviennent, qui ne la blessent ni ne la font souffrir et permettent ainsi de retirer du cheval tous les services de selle ou de trait qu'il est susceptible de rendre. L. Garnier.

IV. Histoire des institutions. — Bouche-du-Roi ou Cuisine-Bouche. — On nomma ainsi en France depuis le xviie siècle, l'un des offices de la Maison civile du roi, chargé de tout ce qui concernait la cuisine. Il se composait alors d'un *contrôleur ordinaire*, de deux *écuyers-bouche*, de quatre *maîtres-queux*, de quatre *hâteurs de rôts*, de quatre *potagers*, de quatre *pâtissiers*, de quatre *porteurs*, chargés de l'approvisionnement en bois et charbon, de trois *galopins*, de quatre *garde-vaisselle*, de deux *huissiers*, de deux *sommiers du garde-manger*, de deux *sommiers des broches*, de deux *avertisseurs*, de quatre *porte-fauteuils et table-bouche*, de six *sers d'eau* et de six *lavandiers*. Il demeura à peu près sur le même pied jusqu'à la Révolution.

V. Histoire du Droit. — Bouche et Mains. — Devoir la *bouche et les mains*, c'était devoir l'hommage féodal. Le vassal devait la bouche à son seigneur, c.-à-d. le baiser en la bouche ; et les mains, c.-à-d. mettre ses mains jointes entre les mains de son seigneur pour lui marquer sa soumission : « en nom d'humilité... et en signe que tout luy voüe », nous dit Boutillier. C'est au moment où s'accomplissait la cérémonie symbolique des mains jointes que le vassal était agenouillé, prononçait la formule solennelle de l'hommage, accompagnée de la promesse de foi, sous serment. Le baiser en la bouche était donné par le seigneur, après l'hommage et la foi, lorsqu'il relevait le vassal en lui disant : « Je vous reçois et prends à houme et, en nom de foy, vous baise en la bouche, sauf mon droit et l'autrui. » (Loisel, *Règl.* 557.) D'où vient ce double symbolisme ? Le baiser fait partie du formalisme ancien des contrats, il est dans l'hommage ce qu'il était à Rome déjà dans les fiançailles (V. Baiser, Baiser le verrou). Quant aux mains jointes, l'usage féodal dérive directement du *Vassaticum* de l'époque franque solennisé de cette manière ; et le symbolisme du *Vassaticum* n'est lui-même qu'une application spéciale de la *fides manualis*, dont il n'est peut-être pas téméraire de rattacher la pratique au formalisme de la *fides facta*. — Quoi qu'il en soit, la *bouche et les mains* désigne, dans le droit féodal, la foi et l'hommage ; la foi aussi bien que l'hommage proprement dit, du moins dans la plupart des textes (ainsi art. 26 et 66 *C. de Paris*). On lit même dans la *Coutume de Reims* (art. 59) : « Ne doit l'ancien vassal que *la foy et l'hommage qui est la bouche et les mains...* » Si donc plusieurs textes, notamment l'art. 66 de la *Cout. de Paris*, disposent que l'ancien vassal ne doit que la *bouche et les mains* à son nouveau seigneur, cela ne veut pas dire qu'il doive l'hommage sans la foi ; au contraire, la fidélité est implicitement comprise dans l'expression symbolique la *bouche et les mains*. L'unique sens du texte est d'exempter le vassal de payer un droit de relief. Ainsi la *bouche et les mains* fait antithèse aux profits de fief (cf. Loisel, *Règl.* 560). Parfois cependant les textes distinguent, au moins par l'énonciation, la bouche et les mains, du serment de fidélité (art. 3 et 4, *C. de Paris*). Historiquement cette façon différente de s'exprimer peut se comprendre. Exceptionnellement, en effet, il arrivait qu'il y eût foi sans *bouche et mains* ou, à l'inverse, *bouche et mains* sans serment de fidélité. Le premier cas se présentait d'abord lorsqu'un fief noble échéait à un roturier : le seigneur ne recevait pas l'hommage du roturier, car il dédaignait de lui donner le baiser; il recevait seulement sa foi. Le *Roman de la rose* fait dire à un seigneur que jamais il ne voudrait :

> Qu'home villain mal enseigné
> Orendroit me face homage
> Et me baise emmy la bouche;
> . . . .
> Ains doit estre courtois et frans
> Li hons de cui homage prens.

En outre, à cause sans doute de la majesté royale, la *bouche et les mains* n'avait pas lieu communément dans le cérémonial des hommages portés au roi. Par contre, dans quelques pays, les mineurs nobles faisaient l'hommage, à partir de quinze ans, sans s'engager encore par la foi (*Cons. de Usibus Andegaviæ*, c. III). Enfin la bouche et les mains ordinairement réunies étaient parfois disjointes, car ainsi que nous le dit Loisel (*Règle* 561) : « En quelques contrées, la femme ne doit que la main, mais la courtoisie française doit aussi la bouche. » Dumoulin et la jurisprudence postérieure n'avaient pas compris la courtoisie de la même façon : la vassale était soustraite à l'obligation du baiser. — Au surplus, la *bouche et les mains* ne fut plus considérée, à partir de la fin du xvie siècle, comme une formalité substantielle de l'hommage et, à cause du silence gardé sur ce symbolisme par l'art. 63 de la *Cout. de Paris*, qui règle les formalités de la foi et hommage, les commentateurs de cette coutume étaient d'avis qu'il suffisait que le vassal fît, de sa personne, hommage avec respect, déférence et soumission. Paul Cauwès.

VI. Construction. — C'est le nom donné ordinairement aux orifices des puits, des tuyaux, à la porte d'un four. On appelle *bouche d'égout* l'orifice d'un regard d'égout ou le tampon qui le clôt, ou bien encore l'ouverture ménagée sous la bordure d'un trottoir pour recevoir les eaux amenées par les caniveaux de la chaussée. Les *branchements de bouches* sont les conduits qui reçoivent ces eaux et les mènent à l'égout principal. On appelle *bouche de chaleur* un orifice donnant passage à l'air chaud dans un appareil de chauffage ; ces bouches s'ouvrent sur les parois d'un poêle ou sur les conduits de chaleur placés dans les murs ou dans les planchers, elles sont grillagées et leur fermeture peut affecter différentes dispositions, ce sont souvent des plaques circulaires de cuivre s'ouvrant à charnière ou des disques pouvant recevoir un mouvement de rotation et qui sont percés de trous dont les pleins correspondent aux ouvertures laissées sur un autre disque immobile. La fermeture peut encore être à *soufflet* quand la bouche de chaleur est placée à la partie inférieure d'une cloison ; c'est une plaque à charnière munie de deux ailes en retour qui dirigent la chaleur de bas en haut. Si la bouche de chaleur est située dans un parquet, on la recouvre à l'aide d'une plaque glissant dans des rainures pratiquées sur un châssis en métal fixé lui-même dans un cadre en bois.

Bouche d'eau. — Dans les rues de Paris et de quelques grandes villes où l'emplacement ne permet pas de mettre des bornes-fontaines, on a placé sous les trottoirs des bouches d'eau pour l'assainissement des rues. La fig. 1 représente une de ces bouches ; C est la conduite d'eau ; A un chapeau couvert monté sur un pas de vis ; B et D, des boisseaux terminés par un carré qui s'ouvre pour l'écoulement de l'eau dans le ruisseau. Pour faire usage de ces bouches, il faut d'abord ouvrir, au moyen d'une clef à panneton, le couvercle E que l'on trouve sur le bord du trottoir, et si l'on veut faire circuler l'eau dans le ruisseau, il suffit d'ouvrir les carrés B et D. Mais si l'on veut alimenter une pompe à incendie ou remplir des tonneaux, il faut fermer le carré D, démonter le chapeau couvert A et monter une demi-garniture sur le pas de vis, fermer le carré B et rouvrir ensuite le carré D. Les carrés B et D se tournent au moyen d'une clef. On sait que dans

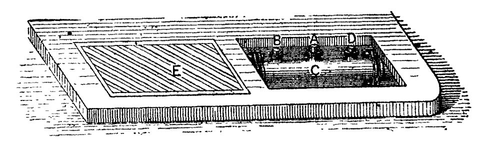


Fig. 1.

la plupart des pompes on emploie un réservoir d'air comme agent intermédiaire, soit pour favoriser l'écoulement du liquide, soit pour s'opposer aux chocs qui se produiraient par l'arrivée brusque du liquide dans ce réservoir. M. Chameroy a cherché à utiliser ces réservoirs d'air dans les bouches d'arrosage, tout en leur donnant une disposition particulière qui en assure le fonctionnement et évite de voir cet air entraîné, à un moment donné, dans l'écoulement du liquide. La fig. 2 montre la disposition d'une bouche d'arrosage ; R est le réservoir intermédiaire d'arrivée d'eau formant chambre à air. Cet air est contenu dans une vessie V qui laisse à ce matelas toute liberté d'agir par son élasticité, mais qui assure en même temps sa conservation. Pour l'introduction de ce réservoir d'air, on se sert d'une ouverture latérale fermée par un écrou à vis ; on fait pénétrer la vessie dégonflée, on la remplit alors d'air et l'on ferme l'orifice en fixant le bout du tuyau de la vessie à un appendice disposé pour cela. Le réservoir R s'adapte au moyen de boulons et d'oreilles sur le tuyau de conduite. On fait venir de fonte, en même temps que le réservoir R, la boîte B disposée sur une plaque supérieure A en pointe de diamant, où est ménagée une porte retenue par une chaîne ; cette plaque est au niveau du trottoir, alors que des bouches intérieures C sont situées en contre-bas dans la boîte B et

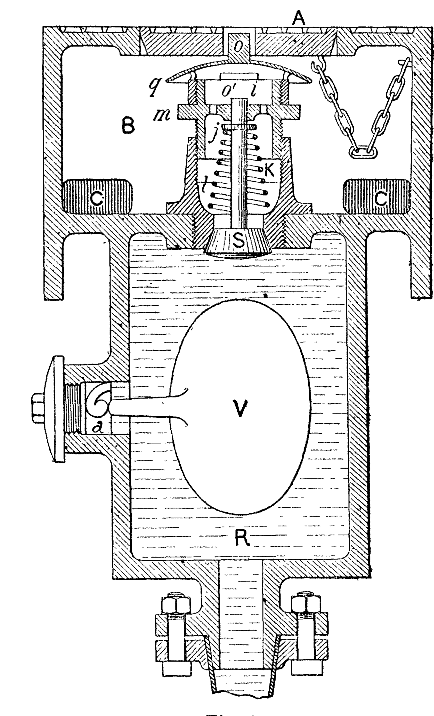


Fig. 2.

viennent aboutir dans le ruisseau. La communication entre R et B est commandée par une soupape S montée sur une tige *i*, que maintient un ressort à boudin K ; cette tige porte un collet *j*. Un bouchon de pression *m* s'engage dans le siège de la soupape *l*, le tout surmonté d'une coquille à jour *q*. La coquille et la tige *i* portent chacune un carré *oo'* pour introduire une clef. Si on agit sur *o*, on fait descendre la coquille *q*, qui entraîne le bouchon *m* et détermine l'ouverture de la soupape. L'eau pénètre de R en B par l'intérieur du siège *l*, vient aboutir contre la coquille et de là s'écoule sans choc ni pression à l'extérieur. Pour obtenir, en cas d'incendie, un débit considérable avec une grande pression, on n'a qu'à soulever le couvercle, dévisser la coquille et visser à sa place un raccord de tuyau à lance. Le même système inventé par M. Chameroy s'applique aux bornes-fontaines. L. K.

VII. Bouche à feu. — 1° Généralités. — On désigne sous le nom de *bouche à feu* une arme non portative dans laquelle sont utilisées les propriétés balistiques de la poudre. La bouche à feu consiste essentiellement en un *tube* ou *canon* qui, pendant le tir, se trouve fermé à l'une de ses extrémités ; cette extrémité s'appelle *culasse*, tandis que l'autre se nomme *bouche*. Le vide intérieur du tube est l'*âme ;* il comprend, en partant de la culasse : 1° la *chambre* où se place la charge de poudre ; 2° le *logement du projectile ;* 3° l'*âme proprement dite ;* celle-ci peut être *lisse* ou *rayée*. Les rayures servent à imprimer au projectile un mouvement de rotation autour de son axe ; ce mouvement empêche le projectile de basculer. La surface extérieure de la bouche à feu présente dans le même ordre que précédemment : 1° le *renfort*, qui correspond à peu près aux logements de la charge et du projectile ; 2° la *volée*. Les bouches à feu se chargent soit par la bouche, soit par la culasse ; dans ce dernier cas, elles comportent, en outre du corps de canon, un *système de fermeture*. L'exécution d'une

bouche à feu comporte trois opérations essentielles : *chargement*, *pointage* et *mise de feu* (V. ces mots). La bouche à feu repose sur l'affût par ses deux *tourillons ;* souvent, elle a aussi un troisième point d'appui sur la vis de pointage. L'ensemble de la bouche à feu et de l'affût constitue la *pièce*. Les hommes affectés au service de la pièce prennent le nom de *servants*. Souvent le mot pièce est employé pour désigner la bouche à feu seule. Le service d'une pièce comporte l'exécution de la bouche à feu et les manœuvres de force. La bouche à feu est pourvue, pour ce service, d'accessoires qui prennent les noms d'*armements*, *assortiments*, *agrès* et *outils* (V. ces mots), ainsi que d'organes portés par le corps du canon tels que : *guidon*, *cran de mire*, *canal de lumière*, *anses*, *boutons de culasse*, etc. On entend ordinairement par *calibre* le diamètre intérieur de l'âme proprement dite. La *puissance* d'une bouche à feu se mesure le plus souvent par la demi-force vive du projectile à sa sortie de la pièce. Le système de fermeture de la culasse présente généralement l'une des deux dispositions suivantes : 1° un cylindre s'engage suivant sa longueur dans l'arrière du canon, ferme le fond de l'âme par sa base antérieure et est maintenu en place par des filets hélicoïdaux faisant saillie sur son pourtour et s'engageant dans des filets de même forme ménagés sur la paroi de son logement ; 2° un bloc métallique peut aller et venir dans une mortaise horizontale perpendiculaire à l'axe de la bouche à feu, et forme le fond de l'âme par sa face antérieure. Dans le premier cas la fermeture est dite *à vis*, dans le second *à coin*. L'organe servant à empêcher les fuites de gaz à l'arrière s'appelle *obturateur*.

Au point de vue de la courbure du tir, les bouches à feu se divisent en plusieurs espèces dont les types extrêmes sont le *canon* et le *mortier*. Le *canon* (V. ce mot) est organisé de manière à imprimer à un projectile de poids déterminé la plus grande vitesse possible ; la tension de trajectoire et la force de percussion et de pénétration qui en résultent, sont en effet des facteurs très importants à la guerre. Le tir exécuté dans ces conditions s'appelle tir *de plein fouet*. Souvent, on a besoin de faire décrire au projectile une trajectoire plus courbée, pour atteindre un but masqué derrière un obstacle. Pour y arriver, on peut augmenter l'angle de tir et diminuer en même temps la charge, mais alors la force vive du projectile, qui varie proportionnellement au carré de la vitesse, se trouve notablement réduite ; il est donc préférable de conserver la même charge et d'augmenter le poids du projectile soit en l'allongeant seulement, soit, ce qui est plus efficace, en augmentant à la fois sa longueur et son diamètre. On est amené ainsi à construire une bouche à feu dont le calibre est plus gros et dont la chambre est relativement courte. La bouche à feu pourra, de cette façon, avoir un poids de même ordre que le canon et servir à côté de lui dans les mêmes circonstances de la guerre. D'ailleurs, l'augmentation du volume du projectile permet d'augmenter sa capacité intérieure, ce qui, pour les obus chargés de substances explosives, est un avantage considérable. Telles sont les considérations qui ont conduit les artilleurs à adopter des types de bouches à feu s'éloignant de plus en plus du canon et auxquelles on a donné les nom de *canons courts*, *obusiers*, *mortiers* (V. ces mots). Le genre de tir exécuté par ces pièces est dit tir *courbe* ou *plongeant*, et lorsque la trajectoire est encore plus relevée tir *vertical*. D'autres bouches à feu semblent également appelées à jouer un rôle important dans les guerres de l'avenir ; telles sont les *canons à tir rapide* et les *mitrailleuses* (V. ces mots).

Pour satisfaire aux exigences très diverses de la guerre, presque toutes les puissances ont été amenées à classer leurs bouches à feu en cinq catégories destinées respectivement à la guerre de campagne, à l'attaque des places, à la défense des places, à la défense des côtes, à l'armement des navires. Les conditions essentielles que ce matériel doit remplir, résultent des considérations sommaires qui suivent. L'artillerie *de campagne* est appelée à suivre l'armée sur le champ de bataille où elle doit combattre les troupes ennemies, démonter leur artillerie et démolir certains obstacles tels que retranchements de fortification passagère, murs de clôture, maisons, etc. Elle doit donc allier dans certaines proportions la *mobilité* et la *puissance*. On admet généralement la nécessité d'employer deux calibres, l'un représentant le maximum de mobilité compatible avec une efficacité suffisante, l'autre le maximum d'efficacité compatible avec une mobilité suffisante. La première bouche à feu pèse de 300 à 400 kilogr., et lance un obus ordinaire d'environ 5 kilogr. ; la seconde pèse de 500 à 700 kilogr. et lance un projectile de 8 à 10 kilogr. Les principales puissances, sauf l'Allemagne, ont, en outre, dans leur matériel, une pièce *de montagne* assez légère pour être transportée à dos de mulet et être mise en batterie sur des points inaccessibles aux voitures ; cette condition en limite le poids à 100 kilogr. Les bouches à feu *de siège* sont appelées à bombarder les places fortes, à détruire leurs abris voûtés et leurs tourelles cuirassées, à démolir leurs parapets ou à y faire des brèches, à démonter leur armement. Il faut qu'elles puissent circuler sur des routes, pour être amenées devant les places à assiéger ; aussi doivent-elles encore réunir les conditions de mobilité et de *puissance*, mais la mobilité est ici un facteur moins important que pour l'artillerie de campagne. On admet encore, généralement, la nécessité d'avoir divers calibres de canons longs, de canons courts et de mortiers, les uns plus mobiles, de 10 à 12 centim., les autres plus puissants de 15 à 24 centim. Les conditions auxquelles doit satisfaire l'artillerie *de place* sont à peu près les mêmes que pour celles de siège. Il faut qu'elles aient au moins la même *puissance* que celles-ci, puisqu'elles sont appelées à lutter avec elles ; toutefois, elles n'ont pas besoin de la même mobilité. Aussi les calibres affectés au service des places sont généralement les mêmes que ceux de siège. Les bouches à feu *de côte* et celles *de marine* doivent avoir encore plus de *puissance* que les précédentes, car il faut que le projectile traverse d'épaisses cuirasses en fer. La condition de mobilité s'efface complètement devant cette exigence. Aussi, pendant que la science de l'ingénieur augmentait la résistance des navires en portant l'épaisseur de leur cuirasse successivement à 15, 20, 25, 30 et même 50 centim., l'artillerie, répondant au défi, augmentait dans la même mesure la puissance de ses canons et arrivait jusqu'à ces engins formidables qui pèsent plus de 100 tonnes et portent à plus de 10 kil. des masses de 1,000 kilogr. Aujourd'hui, d'ailleurs, l'adoption de substances explosives pour le chargement des projectiles semble assurer, pour longtemps encore, la supériorité du boulet sur la cuirasse, sans qu'on soit obligé de recourir à une augmentation nouvelle de calibre pour les bouches à feu. Outre les canons destinés à frapper les cuirasses, l'artillerie de côte doit encore disposer de mortiers permettant d'atteindre verticalement le pont des navires. L'artillerie de marine doit posséder aussi des bouches à feu de moyen et de petit calibres pour armer les vaisseaux ordinaires et les embarcations. C'est dans ce service que l'on rencontre le plus grand nombre des calibres et des variétés de formes.

Les *métaux à canons* doivent présenter des propriétés très diverses dont les plus importantes sont : une grande *ténacité* pour résister aux tensions des gaz de la poudre ; une *limite d'élasticité* très élevée, afin que les déformations produites par ces mêmes gaz soient des déformations élastiques (V. ÉLASTICITÉ) ; une *dureté* suffisante pour pouvoir supporter le frottement du projectile sans usure trop rapide. Ajoutons que le métal doit être d'une fabrication et d'un usinage facile et économique, qu'enfin il doit pouvoir être facilement préservé de l'attaque des

agents atmosphériques. La condition d'élasticité que nous venons d'énoncer s'explique facilement; les bouches à feu sont, en effet, construites aujourd'hui avec des tolérances très faibles, ne dépassant pas, dans certains cas, $\frac{1}{10}$ de millim. afin que la justesse soit très grande; or, cette précision de fabrication serait illusoire si les pressions développées par la combustion de la poudre pouvaient produire dans le métal des déformations permanentes. Rappelons, à ce propos, qu'on prend généralement pour limite d'élasticité la charge pour laquelle les allongements cessent d'être proportionnels aux charges, autrement dit celle pour laquelle la courbe des allongements cesse d'être une ligne droite. Les métaux qui remplissent le mieux l'ensemble des conditions que nous venons d'énumérer sont: le bronze, la fonte, le fer et l'acier. Le *fer* est beaucoup trop mou, aussi est-il généralement délaissé pour la fabrication des bouches à feu. Les Anglais qui, jusqu'à ces derniers temps, l'avaient préféré aux autres métaux, viennent de l'abandonner pour adopter l'acier dans leur nouveau matériel se chargeant par la culasse. Occupons-nous donc des trois autres métaux.

Le *bronze* a été pendant longtemps le meilleur métal à canon. Sa limite de rupture, 24 kilogr. par millim. carré, suffisait, en effet, largement pour les canons lisses qui avaient à supporter des pressions relativement peu élevées. D'ailleurs, la justesse exigée de ces bouches à feu étant très faible, il n'y avait pas à se préoccuper des déformations permanentes qui s'y produisaient; la limite d'élasticité du métal, 10 kilogr. par millim. carré, était considérée comme suffisante. En outre, les déformations visibles avaient l'avantage d'accuser l'état de fatigue de la bouche à feu, ce qui permettait de la rebuter sans être obligé à des recherches minutieuses. Enfin, la fabrication des pièces en bronze était facile, et de plus, économique, en ce sens que les bouches à feu hors de service pouvaient être refondues et utilisées pour en fabriquer d'autres. Mais avec l'adoption de l'artillerie rayée, permettant l'emploi d'obus oblongs plus lourds que les projectiles sphériques, avec la suppression du vent, c.-à-d. de l'intervalle libre entre les parois du canon et le projectile, obtenue au moyen du chargement par la culasse, les pressions développées dans la bouche à feu ont atteint des valeurs beaucoup plus considérables; le bronze s'est alors trouvé insuffisant au point de vue de la ténacité. Pourtant, à cause des nombreux avantages que présente ce métal, on a cherché, tant en France qu'à l'étranger, à remédier à son insuffisance, en modifiant le procédé de coulage et en soumettant le bronze à des opérations mécaniques. Ainsi, on a essayé de couler le bronze dans des lingotières, au lieu d'employer comme autrefois des moules en sable: le refroidissement brusque obtenu de cette façon a réduit dans une large mesure la formation des taches d'étain qui rendaient l'alliage peu homogène. On a également soumis le canon à un *mandrinage* qui a élevé la limite d'élasticité du bronze tout en augmentant sa dureté; en outre, cette opération mécanique a eu pour effet de placer les couches intérieures de la pièce à l'état de tension et les couches extérieures en compression, conditions favorables à la résistance de la bouche à feu. Le bronze ainsi amélioré porte le nom de *bronze mandriné* ou *bronze-acier*. Le colonel Lavrof en Russie, le général Uchatius en Autriche, et le colonel Rosset en Italie, ont eu recours, presque à la même époque, à des procédés de ce genre pour améliorer les qualités du bronze à canon. En France, on semble avoir complètement abandonné le bronze. La *fonte* est plus dure que le bronze, mais sa limite d'élasticité n'est que de 9 kilogr.; ce métal est très cassant; aussi, malgré son prix peu élevé, ne l'emploie-t-on plus guère que dans les bouches à feu de côte, où on associe à des parties en fonte d'autres en acier destinées à leur donner la résistance nécessaire. Dans l'état actuel de l'industrie, l'*acier fondu* peut être considéré comme étant le métal à canon par excellence. L'artillerie de terre emploie des aciers *doux* ayant, après trempe, une limite d'élasticité de 27 kilogr.; celle de la marine une limite de 30 kilogr.; sa charge de rupture est de 60 kilogr. Les bouches à feu peuvent donc supporter, sans déformations permanentes, des pressions respectives de 2.700 et 3,000 atmosphères. Pour les frettes dont il sera parlé plus loin, l'artillerie de terre emploie presque exclusivement de l'*acier puddlé*, celle de la marine, dont les calibres sont plus gros, a dû adopter l'*acier fondu*. En résumé, les artilleries des principales puissances de l'Europe emploient généralement l'acier pour les bouches à feu soumises à des pressions considérables, la fonte unie à l'acier pour les pièces de gros calibre dans lesquelles la question du poids est d'une importance secondaire, enfin le bronze mandriné pour les canons courts et les mortiers dont les charges de poudre sont relativement faibles.

Si l'on étudie la loi de variation des pressions développées par les gaz de la poudre dans une bouche à feu, depuis la culasse jusqu'à la bouche, on trouve, ce qu'il est facile de prévoir, que ces pressions atteignent leur maximum dans le voisinage de la culasse et vont en diminuant jusqu'à la bouche. Il en résulte que les *épaisseurs* à donner au tube doivent suivre la même loi de décroissance pour que le canon présente la résistance nécessaire. Les conditions de fabrication ne permettent pas de suivre cette loi des épaisseurs, et le mode de construction, plus simple, adopté généralement, est le suivant: 1° un cylindre suffisamment résistant, dans la partie soumise aux pressions les plus élevées, partie que l'on nomme le *renfort*; 2° une ou plusieurs parties tronconiques raccordant le renfort à la bouche.

On démontre en mécanique, qu'en faisant croître indéfiniment l'épaisseur du canon, on ne peut lui donner une résistance supérieure à une limite déterminée. Aussi a-t-on été amené, pour augmenter cette résistance, à renforcer le canon au moyen de *frettes*. Les frettes sont des tubes dont le diamètre intérieur est plus faible que le diamètre extérieur du canon, elles sont chauffées et enfilées sur le canon, de manière à produire, par le refroidissement, un certain *serrage*. Dans ces conditions, la résistance de la bouche à feu est augmentée plus qu'elle ne le serait par une surépaisseur égale donnée au canon. Pour certaines pièces, en fonte et même en acier, de la marine française, on est allé encore plus loin: en outre du frettage, on les a encore renforcées par le *tubage*. Le tube en acier a un diamètre extérieur plus grand que le diamètre intérieur du canon. Le canon est chauffé et le tube y est engagé et vissé; le refroidissement du canon détermine encore un *serrage* qui augmente la résistance de la bouche à feu.

Aujourd'hui, les pièces en bronze sont les seules qui ne comportent pas de frettage, encore sont-elles généralement construites en bronze mandriné. Quant aux bouches à feu en acier ou en fonte, elles présentent soit une série de frettes courtes, soit une frette unique plus longue qui porte le nom de *manchon* ou *jaquette*. Il est évident que les frettes courtes, posées sur le renfort, n'augmentent pas la résistance longitudinale de la bouche à feu, ce qui a lieu, au contraire, avec le manchon ou la jaquette, mais, en revanche, sa fabrication est plus facile; aussi les puissances étrangères qui emploient les manchons ou les jaquettes ne les appliquent-elles qu'aux pièces de campagne. En France, le système des frettes est le seul qui soit en usage.

2° Fabrication des bouches à feu.— A l'époque où toutes les pièces de l'artillerie de terre étaient en *bronze*, les bouches à feu étaient fabriquées dans des fonderies appartenant à l'Etat. Lorsqu'en 1874, une décision ministérielle adopta, en principe, l'acier comme métal à canon, l'artillerie de terre ne conserva plus qu'une seule fonderie, celle de Bourges, où furent encore fabriquées les bouches à feu en bronze maintenues provisoirement en service: canons

de 5, 7 et 138 millim. L'artillerie de marine ne fabrique plus de pièces en bronze; les dernières pièces de 65 millim. et de 90 millim., coulées en bronze-acier à Ruelle, jusqu'en 1881, sont, depuis cette époque, remplacées par des canons en acier. Les bouches à feu en bronze étaient autrefois obtenues uniquement par voie de *moulage*; on s'est d'abord servi du moulage en *terre*, puis, à partir de 1861, on a adopté le moulage avec du *sable* en châssis. Vers 1875 les moules en sable ont été remplacés par des *lingotières métalliques*. Les bouches à feu en bronze sont coulées *pleines*, la culasse en haut. Autrefois, on usinait les bouches à feu aussitôt après leur sortie du moule. Dans le dernier matériel en bronze qui ait été fabriqué, on a fait subir aux lingots, avant usinage, des opérations métallurgiques dans le but de les améliorer. Ces opérations consistent en : 1° un recuit pour les pièces coulées en lingotières métalliques; 2° des opérations mécaniques effectuées à froid : mandrinage ou étirage. La fabrication des bouches à feu en bronze comprend aujourd'hui deux phases distinctes : 1° production d'une pièce en bronze ayant une forme déterminée; ce résultat s'obtient au moyen des trois opérations suivantes : confection d'un *moule* ou préparation d'une *lingotière; préparation* et *fusion* de l'alliage; *coulée* et *recuit* du lingot; 2° *amélioration* du métal par des moyens mécaniques (V. Bronze).

En 1881, l'artillerie de marine a adopté, en principe, l'acier pour ses bouches à feu; toutefois elle fabrique encore, par raison d'économie, des pièces en *fonte*, destinées à la défense des côtes; cette fabrication se fait dans l'établissement de Ruelle : la seule fonderie qui ait été conservée par la marine. Les bouches à feu en fonte sont obtenues par *moulage*. Pendant longtemps les moules dont on se servait étaient en *terre*. Aujourd'hui, ils sont en *sable* ; on les forme en tassant du sable entre un *châssis* métallique et un *modèle* en fonte. Les bouches à feu sont coulées la *culasse en haut;* par cette disposition, la partie inférieure du lingot étant la plus petite, se solidifie la première et la *retassure* localisée dans la partie supérieure est prise comme masselotte. Jusqu'en 1858, les canons étaient coulés pleins. Depuis 1865, on les coule toujours à *noyau*, ce qui présente les avantages suivants: durcir la fonte près des parois de l'âme, permettre d'employer moins de métal, supprimer l'opération du forage. On ne peut couler à la descente, car la fonte dégraderait le moule ou le noyau; on les coule donc en *siphon*, c.-à-d. *à la remonte*. Les fontes employées sont toutes obtenues dans des hauts fourneaux chauffés avec du *charbon de bois* et soufflés à l'air froid; ce sont : 1° des fontes de première fusion achetées dans l'industrie; 2° des fontes de deuxième fusion provenant de canons réformés, de masselottes et restes de coulées, de jets de siphons. Les proportions de ces deux espèces de fonte, qui entrent dans la composition de l'alliage employé, varient suivant l'origine et la nuance de ces fontes.

Par suite des progrès accomplis journellement par la métallurgie de l'*acier* (V. ce mot) et nécessitant tout un personnel très exercé, ainsi qu'un renouvellement fréquent de matériel, l'Etat n'a pu songer à fabriquer lui-même ce métal. Il s'adresse donc à l'industrie qui lui fournit l'acier sous forme de *tubes forés* et *trempés* dont il n'a plus qu'à faire l'*usinage*.

La fabrication des *tubes* en acier comprend la série des opérations suivantes : *coulée* du lingot opérée dans une lingotière métallique presque toujours à l'aide du four Martin Siemens; *forgeage* du lingot, comprenant le *martelage* et *l'étampage ; recuit* du canon brut de forge, et *usinage dégrossisseur* comprenant le *forage* et le *tournage; trempe* du tube; *recuit* après trempe. Le *forage* s'exécute avec un foret russe qui n'enlève dans la pièce qu'un anneau de métal et qui laisse, au centre, une tige de toute la longueur de la pièce, qu'on pourra utiliser. La *trempe* se fait à l'huile, le tube étant préalablement chauffé au rouge cerise. L'artillerie ne fixe pas aux industriels une composition chimique d'acier déterminée; mais elle leur impose des conditions générales de fabrication et soumet leurs produits à des épreuves de réception. Les *conditions* imposées ont pour but de se prémunir contre des défauts que pourraient présenter les lingots d'acier. Pour se garantir contre les retassures, on fixe le *poids minimum* du lingot dont la partie supérieure doit être rejetée (2 1/2, 4 ou 5 1/2 fois le poids du tube qu'on veut obtenir, suivant que le lingot doit fournir, 1, 2 ou 3 tubes); pour les soufflures, on oblige à employer l'acier forgé et non l'acier simplement coulé, et l'on spécifie la section minimum à donner au lingot (*corroyage* égal à 4 dans l'artillerie de terre, à 3 dans la marine); enfin, pour éviter les tapures, on exclut l'emploi de l'acier dur, en prescrivant que l'acier doux employé, acquerra la dureté voulue par une trempe suivie de recuit. Les *épreuves de réception* consistent : 1° en essais mécaniques de traction et de choc, faits avant et après la trempe, sur des barreaux découpés dans une tranche perpendiculaire à l'axe de la pièce et du tube; 2° en *épreuves de tir*.

Les *frettes* en acier puddlé sont fabriquées au moyen de barres plates qu'on juxtapose et superpose de manière à constituer un paquet. Le paquet est soudé et étiré au laminoir, en barres trapézoïdales que l'on enroule, au sortir du laminoir, sur un mandrin légèrement tronconique, de manière que les spires se touchent. L'enroulage, étant chauffé au blanc soudant, est porté dans une matrice sous le marteau-pilon, il est forgé sans que son diamètre intérieur soit modifié, puis recuit et trempé à l'eau. Les frettes de gros calibre se forgent d'abord avec un petit diamètre, puis elles sont agrandies au diamètre définitif à l'aide du laminoir circulaire. Si l'on veut transformer l'enroulage en *frette-tourillons*, on forge dans une matrice affectant la forme correspondant à cette frette, et on étampe ensuite les tourillons. Les frettes en acier puddlé présentent certains défauts qui expliquent la tendance actuelle à employer l'acier coulé, déjà adopté pour les frettes des bouches à feu de la marine. La fabrication des frettes en *acier fondu* comporte les opérations suivantes : *coulée* du lingot, *forgeage* du lingot et *tronçonnement*, *perçage* des tronçons, *bigornage* ou *laminage* (au laminoir circulaire), *recuit*, *trempe* et *recuit*. Pour les frettes-tourillons, on forge le lingot à huit pans et on le tronçonne, puis on perce à froid deux trous et on pratique une saignée entre les deux trous. On passe ensuite dans la fente ainsi produite des mandrins qui rejettent en dehors la partie du métal qui doit constituer les tourillons. On pratique alors le bigornage et on étampe les tourillons. En outre des essais de choc et de traction faits sur des barreaux à titre de renseignement, les frettes en *acier puddlé* sont soumises à des *épreuves de réception*, qui consistent en épreuves d'élasticité et épreuves de résistance. Les frettes en *acier fondu* sont, comme les tubes en acier fondu, soumises à des *conditions* générales de fabrication et à des *épreuves de réception*, qui comprennent des essais de métal avant et après la trempe et des épreuves de frettes.

Les principales opérations de l'*usinage* des bouches à feu sont les suivantes : 1° *visite* des tubes et du jeu des frettes ; 2° *premier alésage* du tube, *deuxième alésage;* 3° *chambrage ;* 4° *alésage* des frettes et *dressage* des deux faces ; 5° *tournage* du tube ; 6° *finissage extérieur* du tube ; 7° *frettage* du tube ; 8° *tournage* du canon fretté ; 9° *finissage* de l'âme ; 10° *filetage* de l'écrou de culasse et *rabotage* des secteurs ; 11° *perçage* des trous de la frette de culasse et de la frette-tourillons ; 12° *rayage* de la pièce ; 13° *placement du fourreau* de la hausse par mandrinage. Les pièces de la culasse mobile, en acier forgé, sont usinées à part. On se sert pour les ajuster d'un écrou de culasse type, de même qu'on emploie une vis de culasse type pour vérifier l'écrou de culasse. Cette méthode est indispensable pour assurer l'interchangeabilité des pièces.

Les bouches à feu sont vérifiées et visitées d'abord dans l'établissement usineur, puis par une *commission de réception ;* elles sont, de plus, soumises à des *tirs d'épreuve*. Le *signalement* de la bouche à feu est établi par l'établissement usineur et inscrit sur le *livret de bouche à feu* qui porte, en outre, des renseignements sur l'état de la pièce, l'état de ses services et de ses mouvements et, par la suite, le résultat des *visites annuelles* auxquelles la bouche à feu sera soumise. Les visites de réception ont pour but de constater : 1° les défauts de fabrication ; 2° l'exactitude des dimensions et des formes définies par les *tables de construction ;* 3° le bon fonctionnement du mécanisme de culasse. Des empreintes à la gutta-percha sont prises aux points où l'on a constaté des défauts ; des diamètres de l'âme et des chambres sont mesurés à l'*étoile mobile* (V. ce mot), etc., etc. Avant la mise en service des bouches à feu, les parties en fer, fonte ou acier sont recouvertes d'une peinture ou d'un enduit destinés à les protéger contre la rouille. C. A. T.

3° Historique. — Les appareils névro-balistiques qui furent employés jusqu'au VIIe siècle, utilisaient, comme force propulsive, d'abord des faisceaux de fibres élastiques telles que tendons ou nerfs, cuirs, chanvres, puis des ressorts métalliques, pour lancer des pierres ou des traits. C'étaient les engins connus sous le nom de *bélier*, *baliste*, *catapulte*, *trébuchet*, etc.

Du VIIe au XIVe siècle, l'artillerie *à ressort* fait place progressivement à l'artillerie *à feu* : c'est la période du *feu grégeois*, c.-à-d. des substances incendiaires et des mélanges salpêtrés *explosifs* ou *fusants*. Dès la première moitié du IXe siècle, on applique les propriétés balistiques de la poudre. Les bouches à feu sont alors : soit de simples *fusées* analogues à nos fusées de réjouissance, qu'on arme d'un pot explosif ou marron (c'est le canon-projectile) : soit des *tubes fixes* chargés de fusées, l'*évent* en avant, et dardant sur l'ennemi de puissants jets de flamme; soit, enfin, des *tubes* également *fixes* chargés à la manière des chandelles romaines et lançant des projectiles incendiaires ou détonants. Il n'y a pas à douter, dit le général Susane dans son *Histoire de l'artillerie française*, que ces tubes, que l'on prit l'habitude d'orner et de terminer par des têtes d'animaux réels ou fantastiques et que l'on désignait, dès le XIe siècle, sous le nom de *bouches à feu*, ne soient la première ébauche des *basilics*, *fauconneaux* et *couleuvrines*, c.-à-d. des canons.

« C'est surtout aux Italiens, à ce peuple qui eut avant nous l'insigne gloire d'être le peuple initiateur de l'Europe, qu'il faut rapporter l'honneur des premiers travaux sérieux et rationnels d'où est sortie l'artillerie moderne. » Avec les progrès réalisés dans le raffinage du salpêtre, et par suite dans la fabrication de la poudre, ils furent conduits à construire des tubes de métal, courts et renforcés, pourvus d'une culasse à boites et lançant soit des artifices incendiaires ou explosifs, soit un boulet de plomb, plus tard de marbre et de fonte : c'étaient des *bombardes* (V. ce mot). C'est ainsi que les Vénitiens avaient des bombardes au siège de Brescia, en 1311. Il y avait, en 1326, des bombardes dans Forli. L'invention de la poudre à canon paraît postérieure de quelques années (V. Poudre); en 1342, « les Anglais se servaient devant Lagny d'une bombarde si puissante, qu'elle rompit, d'un seul coup, une arche de pont ».

En 1345, il se fabriquait à Cahors, vingt-quatre canons de fer destinés au siège d'Aiguillon, et cependant, à la bataille de Crécy (1346), Philippe de Valois n'eut pas de bouche à feu à opposer aux *trois* canons anglais dont le tir eut, en Europe, un si grand retentissement. Les armes à feu employées en France jusque vers le XIVe siècle lançaient des *carreaux*, sortes de grosses flèches à base carrée. Mais la dure leçon de Crécy ne devait pas être perdue pour les Français qui se procurèrent des *bombardes* de campagne, canons et *espingoles*, pareils à ceux des Anglais. On construisit ensuite des pièces de gros calibre pour les sièges. Toutes ces bouches à feu étaient soit en fonte, soit en fer forgé, soit en alliage de cuivre et d'étain.

Pendant la première moitié du XVe siècle, l'artillerie française réalise des progrès considérables, notamment celle de siège. On voit des bombardes lancer des pierres de 600 à 1,500 livres. On emploie aussi de l'artillerie légère de campagne. Au siège d'Orléans, l'artillerie de la défense est placée sous la direction du canonnier lorrain, maître Jehan, secondé par Jeanne d'Arc, dont le coup d'œil pour le choix des positions d'artillerie était remarquable. Tristan l'Ermite, les frères Bureau, Galiot de Genoilhac, organisèrent l'artillerie de Charles VII et de Louis XI. Le matériel magnifique que ce dernier rassembla fut amélioré sous Charles VIII. L'invention des *tourillons*, l'adoption du bronze pour le canon, du projectile de fer augmentèrent la puissance de l'artillerie. Durant la seconde moitié du XVIe siècle, la France réalisa un *système* d'artillerie. L'ordre se met dans l'organisation du matériel. Toutes les bouches à feu se ramènent à six calibres, dits les six calibres de France. On les désigna par le poids de leurs boulets en livres, et ils paraissent avoir été, à l'origine, de 32, 16, 8, 4, 2 et une livre. Les bouches à feu, considérées dans le même ordre, reçurent les noms de *canon*, *grande couleuvrine*, *couleuvrine moyenne*, *couleuvrine bâtarde*, *faucon* et *fauconneau*.

Vers 1640, sous Sully, grand-maître de l'artillerie, les dépenses du service de l'artillerie deviennent considérables; outre les six calibres, on introduit dans l'armement, deux bouches à feu, de 12 et de 24. On voit apparaître dans les batailles un matériel vraiment mobile; Errard, de Bar-le-Duc, ingénieur de Henri IV, avait préconisé un canon se chargeant par la culasse. Gustave-Adolphe adopte des canons légers, composés de tubes de cuivre renforcés de cordes goudronnées (ce sont les premières frettes) : le tout recouvert de cuir bouilli.

Louis XIV imprime une nouvelle impulsion aux progrès de l'artillerie. Le matériel français comporte alors des canons de 33, 24, 16, 12, 8 et 4, le dernier se chargeant par la culasse. Les inventions se multiplient, on lance des boulets rouges, des grenades.

En 1732, Vallière régularise à nouveau toutes les bouches à feu à l'artillerie française; son système comprend les pièces en bronze suivantes : quatre calibres de canons, 24, 16, 12 et 8 ; trois calibres de mortiers, 12, 10 et 8 pouces; un pierrier de 15 pouces et un obusier de 8 pouces. Les dimensions de ces pièces sont si habilement combinées qu'elles seront conservées jusqu'à nos jours, sans éprouver de modifications sérieuses.

Les malheurs de la guerre de Sept ans avaient ruiné les efforts de l'artillerie française : ce fut Gribeauval, nom célèbre dans l'artillerie, qui fut chargé par Choiseul de la réorganiser. L'idée mère du système de Gribeauval consista à créer un matériel distinct pour chacun des services de campagne, de siège, de place et de côte. Adopté en 1765, ce système comprit, en fait de bouches à feu de campagne, des canons de 12, de 8, de 4 et un obusier de 6 pouces; comme pièces de siège et de place, des canons de 24, de 16, de 12, de 8 et un obusier de 8 pouces, des mortiers de 12, de 10 et de 8 pouces, un pierrier de 15 pouces. Gribeauval introduisit l'usage de la hausse, pour le pointage; il apporta d'immenses perfectionnements aux affûts, aux caissons, et donna à l'artillerie de campagne la mobilité. Ce matériel, excellent pour l'époque, a rendu de très grands services pendant les guerres de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration. Gribeauval peut être considéré comme le père de l'artillerie française moderne.

La supériorité de son matériel, les succès qu'il nous avait valus, en firent adopter de similaires par les autres puissances. En 1827, il subit des modifications sous l'influence du général Valée, mais sans grande importance. Nos bouches à feu se composaient alors de : canons de 4, 8, 12 de campagne en bronze ; 8 et 12 de place à lon-

gueurs plus grandes ; 16 et 24 de siège ; obusiers de campagne de 15, 16 ; obusier de 22 centim. de siège; mortiers de 22, 27 et 32 centim.

Jusqu'en 1857, on ne voit pas de modification importante se produire dans notre système d'artillerie : mais à cette année il faut reporter l'œuvre d'une période historique fameuse. C'est alors que se produisit au jour le résultat des beaux travaux de Treuille de Beaulieu. Cet artilleur, devenu par la suite général, avait exposé en 1840 une importante théorie de la rayure. En 1855, il reçut mission de procéder à la fabrication d'un matériel d'artillerie *rayée* de campagne, et aussi d'un matériel de montagne. En 1858, la plus grande activité présidait à la fabrication du nouveau matériel de campagne ; l'année suivante, c'est à l'emploi de ces pièces rayées de 12 et de 4 que furent dus, pour la majeure part, nos succès de la guerre d'Italie. Leur retentissement décida toutes les puissances à adopter des canons rayés. Mais pendant que la Prusse, s'appropriant nos types, les perfectionnait et créait un matériel rayé, en acier, se chargeant par la culasse, nous en restions à nos canons en bronze se chargeant par la bouche. Le maréchal Niel avait compris la nécessité de transformer notre matériel. Il avait demandé *cent millions* pour cette œuvre. Le Corps législatif consentit une allocation annuelle de *trois cent vingt mille francs*. Aussi, en 1870, aux pièces allemandes, toutes rayées, construites conformément aux progrès techniques et aux inventions les plus récentes, n'avions-nous à apposer que de vieux canons de bronze à âme lisse, rayés après coup et d'une infériorité notoire. C'étaient les pièces de 4, 8 et 12. Leur précision, leur portée et aussi leur nombre étaient incomparablement plus faibles que chez nos adversaires. Nous possédions, en outre, une *mitrailleuse* ou *canon à balles*, pièce à tir rapide, pouvant, dans certains cas particuliers, rendre de grands services. Les bouches à feu rayées composant notre matériel de siège et de place étaient des canons de 12 et de 24.

A la paix, notre malheureux pays dut reconstituer d'urgence un matériel réduit à des proportions inadmissibles. La situation qui lui était faite par un adversaire encore menaçant voulait que cette reconstitution fût vivement menée. Ce fut le colonel de Reffye, l'inventeur de la mitrailleuse, qui la réalisa avec une habileté et une rapidité remarquables. Il avait étudié avant, et fait construire pendant la guerre, une pièce se chargeant par la culasse, du calibre de 85 millim., tirant un projectile pesant 7 kilogr. De nombreux types, tant à Paris qu'à l'étranger, en avaient été construits, les uns en bronze, les autres en acier, rayés soit à droite, soit à gauche. En 1873, toutes les bouches à feu de 7 en bronze furent reprises à Tarbes, rayées dans le même sens ; celles en acier furent convenablement frettées ; on les essaya, on les adopta à titre provisoire, et on les répartit, ainsi que les mitrailleuses restantes, dans les corps d'armée. A la même époque, un canon de 5 en bronze, système de Reffye, lançant un projectile de 5 kilogr., fut adopté, et l'artillerie des dix-neuf corps d'armée en fut pourvue. En 1874, on adopta la transformation des canons de 16 lisses, en canons de 138 de Reffye. Le canon de 95 en acier, système Lahitolle, fut introduit dans l'artillerie en 1875, sous le nom de canon *de position*, ou de *grande réserve*.

Mais les Allemands avaient adopté de nouveaux canons de campagne, plus puissants que ceux de 1870 ; les canons système de Reffye, qui avaient paré à l'éventualité d'un danger subit, devenaient insuffisants. Les commissions d'expériences instituées à Tarbes, à Bourges et à Calais, reçurent, en conséquence, l'ordre de diriger leurs travaux en vue d'obtenir un système assurant à notre artillerie une supériorité marquée sur les meilleures pièces étrangères. Le colonel de Bange, alors capitaine, fut un des officiers qui s'attachèrent à la recherche de la solution du problème. Il l'emporta sur ses concurrents et les types des canons de campagne qu'il avait présentés furent définitivement adoptés en 1877.

Dans les temps modernes, l'artillerie française a toujours marché à la tête du progrès dans la science balistique. Ainsi qu'on l'a vu, la supériorité du système de Gribeauval a contribué pour une large part à nos succès dans les guerres de la Révolution et de l'Empire. La France a dû, en partie, à l'adoption des canons rayés ses victoires de 1859, et si son artillerie en 1870 a été inférieure à celle des Allemands, les causes de cette infériorité ne doivent pas être imputées aux artilleurs français, officiers d'élite, dont la science technique était, à juste titre, réputée en Europe, mais aux législateurs et au gouvernement, aveugles qui n'ont pas voulu ouvrir les yeux, comprendre ce que les gens du métier leur démontraient, et parer ainsi, en partie, aux désastres qui devaient nous frapper. La meilleure preuve de cette valeur technique de nos officiers d'artillerie se trouve dans la rapidité avec laquelle ils ont su, immédiatement après la guerre, doter le pays d'un système imparfait, il est vrai, mais meilleur que tous ceux qui existaient alors. Enfin, de nos jours, plusieurs puissances étrangères, à la suite d'expériences comparatives, ont adopté notre matériel actuel et personne ne conteste sa supériorité.

4° Matériel actuel. — *France*. L'artillerie française construit actuellement toutes ses bouches à feu en acier, à l'exception de la plupart des canons de côte qui sont en fonte et acier et auxquels on applique le mode de construction en usage dans l'artillerie de marine. Le mécanisme de fermeture est du système *à vis*. Les canons de Bange sont formés par un tube ou corps de canon en acier, renforcé par un ou deux rangs de frettes (nos 1, 2 et 3 de la fig. 3). Le glissement de la frette-tourillons vers la bouche de la pièce est généralement empêché par une frette de calage, comme cela a été indiqué pour le canon de 90 millim. (V. Bange [de]). Outre le frettage de renfort, les canons de 120 millim., 155 millim. court, 240 millim. et le mortier de 240 millim. ont un frettage de volée. Pour empêcher ces frettes de glisser en avant, la frette de bouche, tronconique à sa surface interne, présente sa grande base en avant. Le canon de 95 millim. (modèle Lahitolle) se compose également d'un corps de canon en acier, présentant à la culasse un renflement contre lequel vient s'appuyer le frettage.

Le *calibre* des bouches à feu est exprimé en centimètres pour les mortiers lisses et pour les bouches à feu de la marine, et en millimètres pour les bouches à feu du système de Bange. Ainsi le mortier lisse de 15 a un diamètre du 15 centim., l'obusier de 22 de la marine a un diamètre de 22 centim. ; le canon de 90, système de Bange, a un diamètre de 90 millim.

Les bouches à feu actuellement en service dans l'artillerie française sont :

Artillerie de campagne.	canon de 80mm canon de 90mm	en acier, rayés, se charg. par la culasse.
Artillerie de montagne.	canon de 80mm	en acier, rayé, se charg. par la culasse.
Artillerie de siège.	canon de 95mm — 120 — (long) 155 — (court) 155 — 220	en acier, rayés, se charg. par la culasse.
	mortier de 220mm — 270	en acier, rayés, se charg. par la culasse.
	mortier de 15c	en bronze, lisse, se charg. par la bouche.
Artillerie de place.	canon de 12 de camp. transf.	en bronze, rayé, se charg. par la culasse.
	canon-revolver.	
	mortier de 220mm	en acier, rayé, se charg. par la culasse.
	mortier de 22c — 27c — 32c	en bronze, lisses, se charg. par la bouche.

Artillerie de côte.	canon de	19^{c}	en fonte, rayés et frettés, se charg. par la culasse.
	—	24^{c}	
	—	27^{c}	
	—	32^{c}	
	canon de	240^{mm}	en acier, rayés et frettés, se charg. par la culasse.
	mortier de	270^{mm}	

Un matériel ancien a été, en outre, maintenu provisoirement en service, mais il est appelé à disparaître.

L'artillerie de la marine possède un matériel dont la nomenclature est très compliquée ; il a subi depuis 1864 de nombreuses modifications ; les bouches à feu dérivent surtout du mod. 1870, en fonte fretté et tubé (nº 4 de la fig. 3), et du mod. 1875, en acier, fretté et tubé; enfin, le nouveau matériel, mod. 1881, comprend les pièces en acier, frettées, de 65, 90 millim.; 10, 14, 16, 24, 27 et 34 centim.

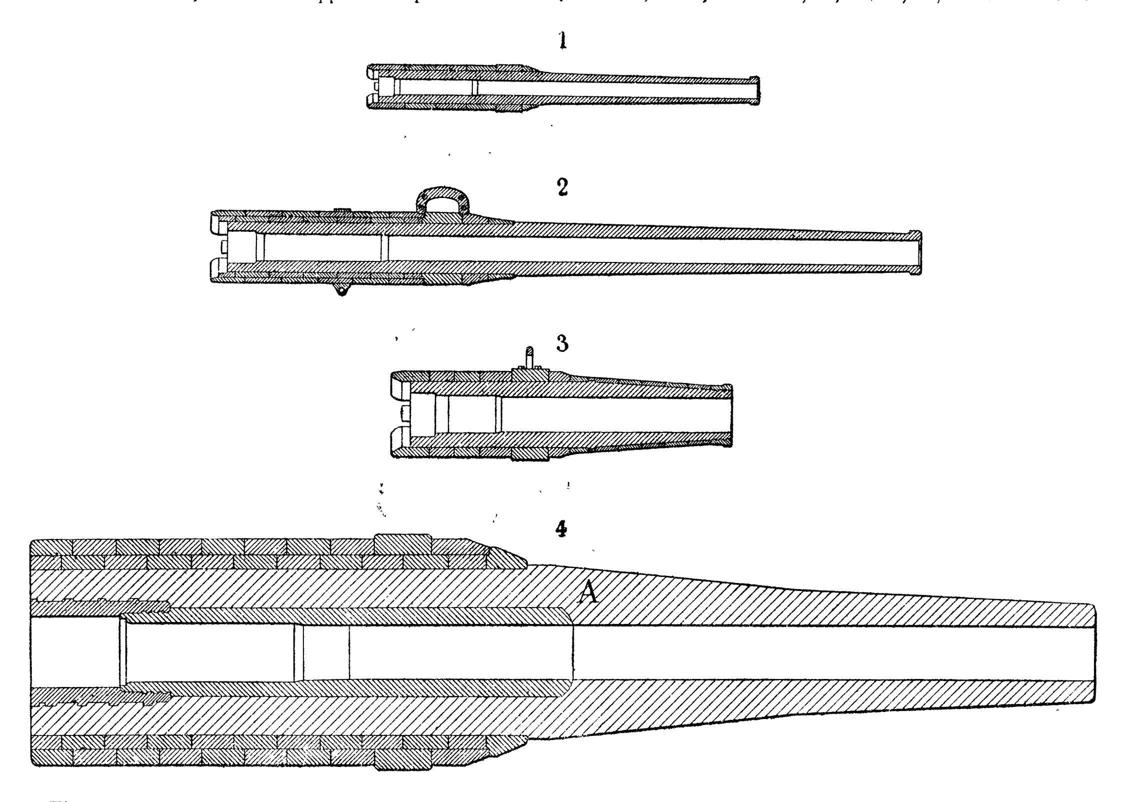


Fig. 3.— 1. Canon de 90^{mm}.— 2. Canon de 155^{mm} long.— 3. Mortier de 220^{mm}.— 4. Canon de 32^{cm}, mod. 1870, de la marine (A, corps de canon en fonte).

Les canons en acier sont exclusivement réservés pour l'armement des navires, les canons en fonte et en acier étant destinés à l'armement des batteries de côte.

L'usinage des bouches à feu en acier est fait par la fonderie de *Bourges*, l'atelier de construction de *Puteaux* et celui de *Tarbes*.

Tous les aciers sont fabriqués, avons-nous dit, par l'industrie civile; cette fabrication est placée sous la surveillance des officiers et employés de la fonderie qui entretient, dans certains établissements producteurs, un personnel spécial. Les principales aciéries sont celles du *Creusot* et de *Saint-Chamond*. Elles se sont, d'ailleurs, associées à certains établissements usineurs, de manière à répondre aux commandes qui leur sont faites soit par le département de la guerre ou de la marine, soit par l'étranger. C'est ainsi que le Creusot s'est associé à la compagnie de *Fives-Lille*, et Saint-Chamond aux anciennes usines *Cail*, dirigées actuellement par le colonel de Bange. La *Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée* est en mesure de construire, à elle seule, le matériel; elle possède, à cet effet, dans ses ateliers du Havre, un outillage colossal.

Allemagne. Jusqu'en 1872, les canons en acier fondu n'étaient pas frettés; depuis cette époque, les canons de campagne, en acier, sont renforcés d'une jaquette qui porte les tourillons et dans laquelle est percée la mortaise de fermeture. Le mode de fermeture est à *coin cylindro-prismatique*. L'Allemagne emploie également le bronze mandriné. Ses principaux calibres sont les suivants :

Artillerie de campagne.	Canons en acier, léger de 8^{cm} et lourd de 9^{cm}.
Artillerie de siège.	Canons en bronze mandriné de 9^{cm}, de 12^{cm}, de 15^{cm} court et de 21^{cm} court. Canon en acier, fretté, de 15^{cm}. Mortiers rayés en acier de 21^{cm} et de 24^{cm}. Mortiers rayés, en bronze mandriné, de 9^{cm} et de 15^{cm}.
Artillerie de côte.	Canons en acier, frettés, de 21^{cm} long, de 24^{cm}, de 28^{cm}, de $30^{cm}5$ et de 40^{cm}.

Les canons en bronze mandriné sont fabriqués à la fonderie de Spandau, ceux en acier à l'usine Krupp, à Essen.

Autriche-Hongrie. Les bouches à feu sont généralement en bronze Uchatius. Toutefois, les gros calibres, de 24^{cm} et de 28^{cm}, de côte, pour lesquels ce bronze n'offre pas une résistance suffisante, sont fabriqués en acier par l'usine d'Essen. Le mode de fermeture est à *coin plat*. Les principales bouches à feu sont les suivantes :

Artillerie de campagne.	Canons de 8^{cm} et de 9^{cm}.
Artillerie de montagne.	Canon de 7^{cm}.
Artillerie de siège.	Canons de 12^{cm}, de 15^{cm} long, de 15^{cm} court et de 18^{cm} court. Mortiers de 9^{cm}, de 15^{cm} et de 21^{cm}.
Artillerie de côte.	Canon de 15^{cm} long. Canons en acier de 24^{cm} et de 28^{cm}.

Italie. L'artillerie italienne emploie des pièces en bronze mandriné, en acier et en fonte, se chargeant par la culasse. Un certain nombre de ces pièces ont la fermeture à *coin cylindro-prismatique* avec obturateur Broadwell en acier, d'autres ont la fermeture *à vis* avec obturateur de Bange ou avec anneau Broadwell. Les bouches à feu en bronze mandriné sont fabriquées en partie par la fonderie de Turin; celles en acier sont fournies par l'usine Krupp et sont formées ordinairement par un corps de canon renforcé par un ou deux rangs de frettes. Les frettages pour canons en fonte ont été fournis, en grande partie, par le Creusot. Les principaux calibres sont les suivants :

Artillerie de campagne.	Canon de 7^{cm} en bronze mandriné. Canon de 9^{cm} en acier.
Artillerie de montagne.	Canon de 7^{cm} de montagne en bronze mandriné.
Artillerie de siège et de place.	Canon de 12^{cm} en bronze mandriné. Canon de 12^{cm} en acier. Canons en fonte de 12^{cm}, de 15^{cm} et de 19^{cm}. Obusiers en fonte de 15^{cm} et de 21^{cm}. Mortiers rayés en acier de 15^{cm} et de 24^{cm}.
Artillerie de côte.	Canons en fonte de 24^{cm} long, de 24^{cm} court, de 32^{cm} et de 45^{cm}. Obusiers en fonte de 24^{cm} et de 28^{cm}.

Russie. La Russie emploie exclusivement l'*acier* pour la construction de ses bouches à feu. Pendant longtemps ses canons ont été fournis par l'usine Krupp; depuis plusieurs années, elle fabrique elle-même ses canons à l'usine d'Oboukhov, d'après un tracé différent des canons prussiens : le corps du canon, au lieu de porter une jaquette, est tubé en acier ; le tube est placé à froid au moyen d'une presse hydraulique, de sorte qu'on peut l'enlever s'il est nécessaire. Une frette-tourillons est mise en place par la bouche. C'est de ce mode de construction qu'est venue l'idée des bouches à feu *démontables*. Le mortier de 8 pouces démontable se compose essentiellement de deux parties; la culasse et la volée, que l'on réunit au moyen d'un écrou et d'un tube intérieur qui règne sur toute la longueur de la bouche à feu. L'opération du montage ou du démontage du mortier exige environ 3 heures. Un mortier de ce système a été employé, paraît-il, au siège de Roustchouk, pendant la guerre turco-russe. Les bouches à feu ainsi construites résistent mal au déculassement ; aussi ne peut-on appliquer ce procédé qu'aux mortiers et aux canons de montagne dans lesquels les pressions sont relativement faibles. La fermeture, dans le matériel d'artillerie russe, est le *coin cylindro-prismatique*, cependant les nouvelles pièces ont une fermeture *à vis* avec obturateur de Bange. L'acier est fourni par les aciéries de Perm et d'Oboukhov. Les principales bouches à feu sont :

Artillerie de campagne.	Canon d'artillerie à cheval ($8^{cm}7$). Canon léger ($8^{cm}7$). Canon de batterie ($10^{cm}6$).
Artillerie de montagne.	Canon de 3 livres ($7^{cm}8$) en bronze. Canon Baranowski de $2\,^1/_2$ pouces ($6^{cm}3$).
Artillerie de siège.	Canon de 6 pouces long et de 6 pouces court. Canon léger de 6 pouces. Mortiers de 6, de 8 et de 9 pouces.
Artillerie de côte.	Canons de 6, de 8, de 9, de 11 et de 14 pouces. Mortiers de 9 et de 11 pouces (Le pouce vaut $25^{mm}4$).

Angleterre. La fabrication des bouches à feu a été, jusqu'en 1884, entièrement confiée à sir William Armstrong, directeur général de l'artillerie, qui, dans ses usines d'Elwick, appliquait le mode de construction dit Fraser. Le procédé consistait à renforcer le tube d'une ou plusieurs jaquettes en fer forgé, obtenues d'après les mêmes principes que nos frettes en acier puddlé. Une dernière jaquette portait les tourillons. Les pièces se chargeaient par la bouche. Pour les petits calibres le tube était fermé, pour les bouches à feu de gros calibre la culasse était constituée par une vis rapportée. Lorsque l'Angleterre se décida, en 1884, à adopter le chargement par la culasse, elle emprunta à l'artillerie française son système; ses pièces sont aujourd'hui en acier, frettées, avec fermeture *à vis* et obturateur de Bange. Les établissements de construction de l'Etat sont, en grande partie, réunis à l'arsenal de Woolwich. Le matériel comprend les calibres suivants :

Artillerie de campagne et d'embarcation.	Canons en acier de 7^{cm}, de 150 et de 200 livres. Canon en acier de 7^{cm}, de 400 livres, démontable.
Artillerie de côte et de position.	Série de canons depuis 6 jusqu'à 12 pouces, depuis 3 $^1/_2$ tonnes jusqu'à 38 tonnes.

C. A. T.

VII. Histoire. — BOUCHE DE FER, journal (V. CERCLE SOCIAL).

VIII. Géographie (V. BOUCHES-DU-RHÔNE).

BIBL. : 1° HISTOIRE DES INSTITUTIONS. — *Etat de la France*, éd. de 1749, in-4.

2° HISTOIRE DU DROIT. — BRODEAU, *Coutume de Paris;* Paris, 1669, 2 vol. in-fol. p. 54. — LOISEL, *Institutes coutumières;* Paris, 1846, 2 vol. in-12, t. II, pp. 30 à 32. — DE LAURIÈRE, *Glossaire du droit français*, v° *Bouche et mains ;* Niort, 1881, in-4. — VIOLLET, *Etablissements de Saint-Louis;* Paris, 1881-86, 4 vol. in-8, t. III, p. 138. — Du même, *Précis de l'histoire du droit français ;* Paris, 1886, pp. 550 à 553, in-8.

BOUCHE (Honoré), historien provençal, né à Aix en 1598, mort en mars 1671 ; docteur en théologie de l'Université d'Aix (1625), prévôt de Saint-Jacques-lès-Barrême (1633), prévôt de Chardavon (1660). Descendant de la famille toscane Bocca, établie à Arles depuis le roi Robert de Naples, Honoré Bouche (ou Boche), après ses études à Avignon et à Lyon se décida à l'état ecclésiastique grâce à l'archevêque d'Arles, Gaspard du Laurens. — Dans sa jeunesse, il fut poète et orateur : en 1639, il envoya des vers, de Rome, à Peiresc; il célébra en vers latins et français la naissance du dauphin (Louis XIV) et prononça à Rome en 1639, devant le pape Urbain VIII, l'oraison funèbre de Peiresc; à Senez, en 1643, une oraison funèbre de Louis XIII. — Il consacra son âge mûr, tout en s'employant parfois à des écrits mystiques, à l'histoire de son pays, et sa *Chorographie et histoire de Provence* est restée une des principales sources de notre histoire. Pour l'écrire, il parcourut les bibliothèques et archives de Catalogne, de Languedoc, de Paris, de Provence et d'Italie. Au Vatican, il trouva les éléments de ce qu'il a dit sur la maison d'Anjou; aux archives de Naples, des documents sur Charles Ier, dont une grande partie disparut ensuite dans les événements de 1650. Il s'aida pour la chronologie de son livre, des conseils du jeune Antoine Pagi, le critique de Baronius. Après avoir écrit en latin son histoire presque entière, il la traduisit en français pour la faire imprimer. Il avait été servi par sa polyglottie et son habileté de dessinateur, il composa lui-même les plans et les dessins de son ouvrage. Son histoire, à laquelle Mézeray et le P. Daniel consacrèrent des articles élogieux dans le *Journal des savants* (1666) a été jugée sévèrement par M. de Haitze, dans ses *Mémoires* inédits pour l'*Histoire littéraire de Provence*. Bouche était en relations avec Descartes, Gassendi, Peiresc, et on a conservé les lettres qu'ils lui adressèrent, ainsi qu'Urbain VIII et plusieurs princes italiens et allemands. En 1667, il fut présenté à Christine de Suède, alors en séjour à Aix, qui l'invita à la suivre à Avignon. Il fut enterré à Aix dans l'église des Carmes déchaussés. — Il laissait divers manuscrits (notamment une nombreuse correspondance avec les savants d'Europe) qui restèrent entre les mains de ses héritiers et sont

aujourd'hui perdus. — Ses principaux ouvrages imprimés sont : *la Chorographie ou description de Provence, et l'histoire chronologique du même pays* (Aix, 1664, 2 vol. in-fol.) ; *Vindiciæ fidei et pietatis Provinciæ pro cœlitibus illius tuteloribus restituendus adversus quosdam libellos quibus titulis est* « Dissertatio de commentitiis Magdalena, etc. » (Aix, 1644, in-8 ; traduction française, 1663, in-4 ; contre l'abbé de Launoy, le *dénicheur* de saints.) L.-G. Pélissier.

Bibl. : P.-I. de Haitze, *Mémoires pour l'histoire littéraire de Provence* (Bibl. Méjanes, ms. 803). — Achard, *Dictionnaire historique de Provence*. — Pitton, *Sentiments sur les historiens de Provence*.

BOUCHE (Charles-François), historien et homme politique, mort en 1794. Avocat au Parlement d'Aix, il s'occupa d'abord de travaux historiques, surtout sur l'administration, le droit public et le régime financier de la Provence. Il leur dut une renommée de politique et d'économiste qui le fit envoyer aux Etats généraux de 1789. Il y vota avec Barnave, Lameth et les constitutionnels. Membre du comité de constitution, il fait décider (31 juil. 1789) que l'Assemblée nationale siégera tous les jours. Lors de la discussion sur la déclaration des Droits de l'homme, il essaya d'y faire inscrire (23 août) qu'*aucune société ne peut exister sans religion*. Partisan décidé de la constitution civile du clergé, il fut à la tribune un des plus ardents adversaires du clergé réfractaire. Il parla souvent, sans grand éclat, mais brièvement. Le 3 août 1789, il avait proposé « d'inviter M. le président à avoir sur son bureau un sablier de cinq minutes seulement : quand l'un des bassins sera rempli, M. le président avertira l'orateur que son temps est passé ». Accueillie avec enthousiasme par les *muets* de l'Assemblée, cette motion fut repoussée sur la remarque spirituelle de Clermont-Tonnerre qu'il lui fallait plus de cinq minutes pour la réfuter jusqu'au bout. Le 5 mai 1790, il demanda qu'on plaçât le buste de Louis XVI sur l'autel de la Fédération. Il dénonça le 21 avr. 1790 un mandement de l'évêque d'Ypres contraire aux idées de l'Assemblée. Il se signala surtout dans les débats sur les affaires du Comtat-Venaissin et d'Avignon dont il demanda à plusieurs reprises la réunion à la France. Chargé des affaires d'Avignon, il eut avec l'évêque de Vaison, hostile à l'incorporation du Comtat à la France, une longue discussion qui ne se termina pas à son avantage. Il ne recula pas devant les moyens les plus violents de fonder l'union : Jourdan Coupe-Tête assura n'avoir agi que par son ordre, et montra des lettres signées de Bouche et de plusieurs de ses collègues. En 1791, il fut un des modérés qui quittèrent les Jacobins pour former le club des Feuillants dont il présida les premières séances; il écrivit même au *Moniteur* une lettre pour désavouer un imprimé qu'on lui attribuait comme président des Jacobins. Bouche, l'un des premiers, parla de l'affranchissement des nègres des colonies (à propos de la délégation de Saint-Domingue). Après la séparation de la Constituante, il fut membre du tribunal de cassation. Il a publié diverses études sur sa province natale : *Essai sur l'histoire de Provence, suivi d'une Notice des Provençaux célèbres* (Marseille, 1785, 2 vol. in-4) ; *le Droit public de la Provence sur la contribution aux impositions* (Aix et Paris, 1788, in-8). Il a écrit quelques articles du *Dictionnaire de la Provence* d'Achard et une *Histoire de Marseille* qui n'a pas été imprimée.

BOUCHÉ-Leclercq (Louis-Thomas-Auguste), professeur à la Faculté des lettres de Paris, né à Francières (Oise) le 30 juil. 1842. Reçu docteur ès lettres en mars 1872, il fut nommé professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Montpellier en 1875. Appelé à la Faculté des lettres de Paris en janv. 1879, comme professeur suppléant d'histoire ancienne, il fut nommé professeur adjoint en 1886 et professeur titulaire en 1888. M. Bouché-Leclercq a publié : *les Pontifes de l'ancienne Rome* (Paris, 1871, in-8) et *Placita Græcorum de origine generis humani* (id.) thèses ; *Histoire de la divination dans l'antiquité* (Paris, 1879-1882, 4 vol. in-8). Ce bel ouvrage, un des plus considérables et des plus remarquables qui aient été consacrés à l'histoire des religions de l'antiquité, a été couronné par l'Académie française en 1883 (Prix Marcellin Guérin) et donne une haute idée de la portée philosophique de l'esprit de M. Bouché-Leclercq ; *Manuel des Institutions romaines* (Paris, 1886, in-8), qui, par la netteté du plan suivi, la précision des renseignements et l'étendue des notes bibliographiques, est à peu près hors de pair ; *Histoire grecque*, trad. de Curtius (Paris, 1880-83, 5 vol. in-8) ; *Atlas pour servir à l'histoire grecque de Curtius* (Paris, 1883) ; *Histoire de l'Hellénisme*, trad. de Droysen (Paris, 1883-85, 3 vol. in-8) ; *Histoire de la Grèce sous la domination des Romains*, trad. de Herzberg (Paris, 1887-88, 3 vol. in-8). Cet ensemble de traductions, entreprises par M. Bouché-Leclercq avec le concours de divers collaborateurs, forme une histoire complète de la Grèce ancienne, des origines à la fin du règne de Justinien. C'est un travail imposant auquel l'Académie a décerné le prix Langlois, en 1886. M. Bouché-Leclercq a été créé chevalier de la Légion d'honneur en juill. 1886. R. S.

BOUCHEA. Genre de plantes de la famille des Verbénacées, établi par Chamisso (*Linnæa*, VII, p. 252) et composé d'arbrisseaux dont les rameaux, tétragones, portent des feuilles simples, opposées. Les fleurs, hermaphrodites, irrégulières et pentamères, sont disposées en épis simples, axillaires ou terminaux. Les espèces, assez nombreuses, habitent les régions tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Les feuilles du *B. pseudo-gervao* Cham. servent, au Brésil, à préparer des infusions théiformes. Ed. Lef.

BOUCHEL ou **BOCHEL** (Laurent), avocat au Parlement de Paris, né en 1559 à Crespy-en-Valois, mort en 1629. — Œuvres principales : *Decretorum ecclesiæ gallicanæ libri VIII* (Paris, 1609, 1621, in-fol.) ; *Bibliothèque canonique contenant par ordre alphabétique toutes les matières ecclésiastiques et bénéficiales* (Paris, 1689, 2 vol. in-fol.). Cet ouvrage contient quelques documents qu'on ne trouve pas ailleurs.

BOUCHELLE (Pêche). Entrée de la tour extérieure de la *bordigue* (V. ce mot).

BOUCHEMAINE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. d'Angers, près du confluent de la Maine et de la Loire ; 1,196 hab. Antiquités romaines. L'*église*, de style roman, en grande partie reconstruite en 1851, a conservé quelques parties très anciennes. Le chemin de fer d'Angers à Nantes traverse la vallée sur un beau viaduc dont les quatre piles ont des fondations profondes de 13 m. Vignobles produisant d'excellents vins blancs.

BOUCHEPORN (René-Charles-Félix Bertrand de), ingénieur français, né à Paris le 5 nov. 1811, mort le 22 nov. 1857. Entré à l'Ecole polytechnique en 1831 et à l'Ecole des mines en 1833, il devint ingénieur en 1840 et ingénieur en chef en 1852. Il fut l'un des nombreux explorateurs qui cherchèrent, vers le milieu du siècle, la voie du canal de Panama ; mais la compagnie qui l'avait envoyé dans l'isthme l'abandonna, et il dut revenir sans avoir terminé ses études. On lui doit : *Etudes sur l'histoire de la terre et sur les causes des révolutions de sa surface* (Paris, 1844, in-8) ; *Explication de la carte géologique détaillée du dép. de la Corrèze* (Paris, 1848, in-8 ; nouv. édit., Tulle, 1875, in-8, avec carte) ; *Explication de la carte géologique détaillée du dép. du Tarn* (Paris, 1848, in-8). L. S.

BOUCHER (V. Boucherie).

BOUCHER (Jean), curé de Saint-Benoît, prédicateur de la Ligue, né à Paris vers 1550, mort à Tournai vers 1645. Il avait enseigné la philosophie au collège de Bourgogne et la théologie au collège des Grassins ; il devint successivement docteur et prieur de Sorbonne, recteur de l'Université et curé de Saint-Benoît. Il sollicita plusieurs

évêchés et il obtint même, mais sans réalisation, des provisions pour ceux de Beauvais et de Fréjus. On a attribué, en partie, à ses déceptions sur ce sujet, sa haine contre Henri III et l'ardeur avec laquelle il s'associa aux entreprises des ligueurs; mais ces dispositions étaient communes à beaucoup de gens qui n'avaient point sollicité d'évêchés; elles sont amplement expliquées par le fanatisme qui sévissait alors à Paris et spécialement dans les régions de la Sorbonne. — On dit que ce fut dans sa chambre, au collège de Fortet, que les Seize tinrent leur première assemblée en 1585. On dit aussi que dès le 2 sept. 1587, il tenta de provoquer un premier soulèvement, en faisant sonner le tocsin par les cloches de son église et en montant en chaire pour exciter ses paroissiens à la révolte. Ce qui est certain, c'est qu'il prit une part active à l'affaire des *Barricades* (12 mai 1588). — Joignant les écrits à la prédication et à l'action, il publia, sous le nom de Thomas Walsingham, une satire violente contre le duc d'Epernon: *Histoire tragique et mémorable de Gaverston, gentilhomme saxon, jadis mignon d'Edouard II* (Paris, 1588, in-8). L'année suivante, il fit imprimer, sous son propre nom, un livre contre le roi dont la Sorbonne avait prononcé la déposition : *Johannis Bouchœrii, De justa Henri III abdicatione e Francorum regno* (Paris, deux éditions en l'année 1589, in-8; Lyon, 1591, in-8). Cette dernière contient une préface annonçant que l'intention des éditeurs était de susciter des assassins contre Henri IV. — Certaines paroles d'un sermon que J. Boucher prêcha à Saint-Benoît le jour même de l'assassinat de Henri III (1er août 1589) indiquent qu'il avait connaissance du dessein de Jacques Clément et qu'il en était complice. Il en fit d'ailleurs l'apologie, dans un livre où il affirmait, en outre, qu'il n'était point permis de suivre le parti du roi de Navarre : *Lettre missive de l'évesque du Mans (Claude d'Angennes), avec la réponce à elle faicte par un docteur en théologie, en laquelle est répondu à ces deux doubtes : Si l'on peut suivre en seureté le roi de Navarre, et si l'acte de F. Clément doit estre approuvé en conscience, s'il est louable ou non* (Paris et Troyes, 1589, in-8).

En 1591, J. Boucher fit l'apologie du meurtre juridique du président Brisson. Après l'abjuration de Henri IV, il prêcha, à Saint-Merry, contre ce roi pendant neuf jours consécutifs (commencement d'août 1593) : *Sermons de la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henry de Bourbon, prince de Béarn, à Saint-Denis en France, le dimanche 25 juillet 1593, sur le sujet de l'évangile du même jour :* ATTENDITE A FALSIS PROPHETIS (Paris et Douai, 1594, in-8). Ces sermons furent brûlés par la main du bourreau après la reddition de Paris. — Inscrit sur une liste d'arrestation des principaux ligueurs, Boucher se réfugia à Tournai, où on le fit archidiacre de la cathédrale; il rentra en France et fut arrêté, mais il dut à la clémence de Henri IV de pouvoir s'en aller reprendre son canonicat à Tournai. Il y publia, sous le nom de François de Vérone Constantin, une *Apologie pour Jehan Chastel, Parisien exécuté à mort, et pour les pères et escoliers de la Société de Jésus, bannis du royaume de France* (1595, in-8), réimprimée en 1610 et traduite en latin sous le titre *Jesuita sicarius* (Lyon. 1611). — Autres ouvrages : *Oraison funèbre sur le trépas de Philippe second, roi d'Espaigne* (Anvers, 1600, in-8) ; *Lettre mystique touchant la dernière conspiration, avec l'ouverture de la caballe mystérielle* (Leyde, 1602, in-8); *Avis contre l'appel interjetté par le célèbre Edmond de Richer, de la censure de son livre sur la puissance ecclésiastique et politique* (Paris, 1612, in-8); *le Mystère d'infidélité commencé par Judas Iscariotte, premier sacramentaire, et renouvelé et augmenté d'impudicité par les hérétiques, ses successeurs, principalement par ceux de ce temps*, publié sous le nom de Pompée de Ribemont (Châlons, 1614, in-8); *Défence de Jean Boucher, chanoine de Tournai, contre l'imputation calomnieuse à lui faicte d'un libelle intitulé* AD LUDOVICUM XIII ADMONITIO (Tournai, 1626, in-4); *l'Arche du Testament* (Tournay, 1636, in-8). — On lui a attribué la *Vie de Henri de Valois avec le martyre de Jacques Clément* (Troyes, sans date) ; *Vie et faicts notables de Henri de Valois, tout au long, sans rien requérir, où sont contenues les trahisons, perfidies, sacrilèges, exactions, cruautés et hontes de cet hypocrite et apostat, ennemy de la religion catholique* (Paris, 1589, in-8, avec fig.). E.-H. VOLLET.

BIBL. : J.-A. de THOU, *Historiarum sui temporis libri CXXXVIII*; Londres, 1733, 7 vol. in-fol. — MEZERAY, *Histoire de France*, 1643-1651, 3 vol. in-fol. — MAIMBOURG, *Histoire de la Ligue*; Paris, 1686, in-4. — Ch. LABITTE, *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*; Paris, 1841, in-8.

BOUCHER ou **BOUCHIER** (Jehan), graveur français, né à Bourges vers 1580. Très habile artiste, trop peu connu, dit M. Duplessis, dont les estampes accusent un véritable talent, il grava six planches qui semblent inspirées par l'École de Parme, — pleines d'élégance et de grâce. Son meilleur ouvrage est la *Vierge debout dans une niche tenant l'enfant Jésus entre ses bras;* — on cite encore la *Madeleine* et une *Dame romaine*. Parmi les artistes nés en France au XVIe siècle, conclut M. Duplessis, et travaillant loin de Paris, Jean Bouchier mérite d'occuper une des meilleures places.

BIBL. : Robert DUMESNIL, *le Peintre graveur français*, V. 68-70. — DUPLESSIS, *Histoire de la gravure*; Paris, 1880, p. 349, in-4.

BOUCHER (François), peintre français, né à Paris le 29 sept. 1703, mort le 30 mai 1770. Son père, Nicolas Boucher, « maître peintre, dessinateur de broderies, de fortune médiocre, » fut sans doute son premier maître. Il reçut ensuite des leçons de Lemoyne, entra chez le père de Cars, le graveur, qui faisait commerce de « thèses, » et qui l'employa à composer des dessins d'encadrement pour diplômes de franc-maçons, armoiries ou souvenirs de première communion, culs-de-lampes, frontispices, fleurons, emblèmes, etc., etc. En 1722, il était chargé de faire les dessins d'une nouvelle édition de l'*Histoire de France*, du Père Daniel, et, en 1723, il remportait le prix de peinture à l'Académie, sur ce sujet : *Evilmerodach, fils et successeur de Nabuchodonosor, délivrant Joachim des chaînes dans lesquelles son père le retenait depuis longtemps*. En 1725, il exposait « plusieurs pettis tableaux » à l'Exposition de la jeunesse, place Dauphine; il était, en outre, engagé par M. de Julienne à collaborer à l'*Œuvre d'Antoine Watteau, gravé d'après les tableaux et dessins originaux tirés du cabinet du roi et des plus curieux de l'Europe* et, en 1727, il partait pour Rome (mais non point, comme on l'a dit, à titre de pensionnaire de l'Académie), où Wleughels, directeur de l'Académie, le «fourrait dans un petit trou de chambre», hospitalité gracieuse souvent offerte à de jeunes artistes externes et même étrangers. On ne sait presque rien de ce séjour; il est probable qu'il en profita pour étudier l'Albane et Pietro da Cortone, à qui on l'a si souvent comparé, plutôt que Raphaël ou Michel-Ange. Il faut signaler pourtant un *Recueil des différents caractères des têtes tirées de la colonne Trajane*, dessiné par Boucher et édité par Hutin. Les critiques du temps trouvent que « les tableaux qu'il peignit en revenant d'Italie sont pleins de beautés mâles et vigoureuses ». Il est difficile de dire quels étaient ces tableaux ; peut-être le *Mariage des enfants de Dieu avec les enfants des hommes, Rachel et Jacob, Eliezer et Rebecca*, les *Jésuites martyrs au Japon*, dont Laurent Cars publia de très belles estampes et dont les originaux ont disparu. Le 24 nov. 1731, il était agréé à l'Académie comme peintre d'histoire et, en 1732, il peignit *Vénus commandant à Vulcain des armes pour Enée* (nº 25 du cat. du Louvre de F. Villot). Comme dans la *Naissance* et la *Mort d'Adonis* qui sont de la même époque, c'est surtout l'influence de Lemoyne qui se fait sentir dans ce tableau.

Ses biographes répètent à l'envi qu'il était né « sensible, aimable et voluptueux ». Il faut reconnaître en tout cas qu'il sut ménager dans sa vie de plaisir une large place au travail et suffire à une production énorme. Le 21 avr. 1733, il épousait à l'église Saint-Roch Marie-Jeanne Buseau, dont Latour a fait un pastel et qui a gravé dans l'atelier de son mari quelques pièces signées : *Uxor ejus sculpsit.* — Le 30 janv. 1734, il fut reçu académicien pour le tableau : *Renauld et Armide* (nº 23 du Louvre) ; la même année, il peignait, pour la chambre de la reine, à Versailles, les quatre grisailles de la *Charité*, l'*Abondance*, la *Fidélité*, la *Prudence*, tandis que paraissait la grande édition de Molière, en 6 vol. in-4, dont il avait fait les illustrations gravées par Cars, et successivement une série d'estampes et de recueils tels que les *Cris de Paris*, les *Livres de sujets et Pastorales*, les *Eléments*, les *Saisons*, les *Groupes d'enfants*, etc., etc. Le 2 juil. 1735, il fut nommé, avec Carle Vanloo et Natoire, adjoint à professeur.

Oudry, directeur depuis 1734 de la manufacture de Beauvais, lui demanda des *sujets* pour ses ouvriers ; c'est ainsi que furent faits l'*Ariane abandonnée*, la *Fête de Bacchus*, la *Balançoire*, etc., etc. Le 7 juil. 1737, il fut nommé professeur titulaire à l'Académie et il envoyait à l'exposition intime qui précéda l'élection « trois tableaux de fantaisie, de figure et de paysage faits pour le roy », et au Salon, qui rouvrit le 18 août, après une longue interruption, quatre tableaux chantournés, représentant divers sujets champêtres et les *Quatre Saisons* « pour le Roy ». Aux Salons de 1737 à 1740, parut la série des peintures qu'il avait été appelé à exécuter pour l'hôtel de Soubise (aujourd'hui palais des Archives nationales) avec Parrocel, Carle Vanloo, Natoire, Trémolières et Restout : ce sont *l'Education de l'Amour par Mercure*, *l'Aurore et Céphale*, *Vénus entrant au bain*. Il commençait en même temps à exposer ces paysages, « où paraît un moulin », vrais décors d'opéra-comique. Il arrivait alors à la maturité et entrait dans la pleine possession de son talent et de la faveur publique. Il devenait le peintre par excellence d'une société avide de divertissements, d'un siècle qui fit un art du plaisir et de la volupté. Il fournit à la manufacture de Beauvais, aux marchands d'estampes et de chinoiseries, nouvellement mises à la mode, aux amateurs et à la cour, des cartons, des dessins, des tableaux — dont quelques-uns, tels que la *Naissance de Vénus* (1740) (aujourd'hui au musée de Stockholm) ; la *Poésie épique* (1741) et l'*Histoire* (1742) pour la bibliothèque du roi (l'*Eloquence* et l'*Astronomie* ne furent faits que plus tard). — *Diane sortant du bain* (nº 24 du Louvre) et la *Pastorale* (nºs 28 et 29 du Louvre), sont de sa meilleure manière. — La *Femme couchée* (1745), de la collection Rothan, la *Toilette* (1746), au musée de Stockholm, la *Pastorale (pensent-ils aux raisins?)*, également au musée de Stockholm, les décorations pour l'Opéra, les panneaux pour le grand cabinet du dauphin (1747), le tableau pour la chambre à coucher du roi à Marly, *Vénus priant Vulcain de forger des armes pour Enée*, l'*Enlèvement d'Europe* (1747), le *But*, aujourd'hui au Musée du Louvre (nº 716), etc., etc., ne suffisaient pas à remplir tout son temps, où les plaisirs et les coulisses de l'Opéra tenaient une grande place. Depuis 1743, il était décorateur en titre de l'Opéra où il avait succédé à Servandoni et où il présida « aux décors et costumes de plusieurs ballets », sans parler des décors pour le théâtre de la foire Saint-Laurent et pour les scènes de Bellevue ou des « petits appartements » que dirigeait la nouvelle favorite, sa protectrice et son élève, Mme de Pompadour. La critique commençait à mêler à ses louanges pour « l'Anacréon de la peinture » quelques réserves ; son travail ne pouvait plus être, en effet, qu'une improvisation hâtive. Les commandes affluaient de tous côtés. Les comptes des bâtiments sont remplis, pour les années 1746 et suivantes, de mémoires de tableaux exécutés par lui pour le chancelier où le garde des sceaux, pour les manufactures royales, pour les chambres de Fontainebleau, de Choisy, de Bellevue, pour le cabinet de la reine ou la chapelle de la Pompadour.... Il trouvait cependant encore le temps de s'appliquer quelquefois et, en 1751, il peignait la *Réunion des génies des arts*, du musée d'Angers ; *Latone dans l'île de Délos*, de la collection Belle, à Tours (« un des plus beaux Boucher », dit M. Paul Mantz) ; en 1753, le *Soleil qui commence son cours et chasse la Nuit* (un de ses chefs-d'œuvre) pour le palais de Fontainebleau, le *Lever* et le *Coucher du soleil*, qui font aujourd'hui partie de la collection Richard Wallace ; il obtenait une pension et un logement au Louvre ; il était, à l'apogée de la faveur et de la renommée.

En 1757, il exposait le portrait de Mme de Pompadour (collection Rothschild), pour laquelle il venait de peindre la *Muse Erato* et la *Muse Clio ;* le *Repos en Egypte* (musée de l'Ermitage), et l'*Enfant Jésus avec saint Jean-Baptiste* (1758) (musée des Offices) ; en 1759, une *Nativité* que Diderot aurait bien voulu accrocher chez lui, en dépit « de son coloris faux et du lit à baldaquin ridicule » ; la *Prédication de saint Jean-Baptiste* (église Saint-Louis, à Versailles) et les *Trois Grâces portant l'Amour* (galerie Lacaze), une vive et charmante esquisse. La mort de Mme de Pompadour (15 avril 1764), lui enleva une puissante protectrice ; mais Marigny lui resta fidèle



Le But (Musée du Louvre).

et, malgré le déclin de sa faveur, il lui fit obtenir, à la mort de Carle Vanloo, la place enviée de premier peintre du roi (8 août 1765). Mais déjà vieux et usé, dérouté par le commencement de la réaction classique, Boucher ne devait plus retrouver ses anciens succès ni son aimable génie. On le voit figurer pourtant à tous les Salons, où Diderot le maltraitait de plus en plus durement ; on le voit même reparaître à l'Opéra où il monte *Castor et Pollux* (1764), *Thétis* (1765), *Sylvia* (1766), *Titon et l'Aurore* (1768), mais sa main s'alourdissait. « Le peintre des grâces » n'avait pas le droit de vieillir !...

Le Salon de 1769 fut sa dernière exposition ; il y envoyait une *Caravane de bohémiens* « dans le goût de Benedetto Castiglione ». « Le vieil athlète n'a pas voulu mourir sans se montrer encore une fois sur l'arène », écrivait Diderot. Il mourait peu après et fut enterré à Saint-Germain-l'Auxerrois. Sa réputation déclina rapidement après sa mort et, pendant la réaction classique, il fut mis au ban de l'Ecole française ; on le signala comme un corrupteur de la jeunesse, qui « n'avait aiguisé ses crayons et broyé ses couleurs que pour charmer les yeux du vice ». Ses meilleurs tableaux ne trouvaient pas d'acquéreurs dans les ventes publiques... On est revenu aujourd'hui de ces injustes rigueurs ; on lui a rendu la place qui lui appartient parmi les « petits maîtres » du XVIIIe siècle. On le considère, à bon droit, comme un des plus charmants décorateurs de cette époque. Le mot de David (qui, chose remarquable, prit toujours sa défense, se rappelant, sans doute, les services qu'il en avait reçus dans sa jeunesse) reste vrai : « N'est pas Boucher qui veut ! »

André MICHEL.

BIBL. : MARIETTE, *Abecedario*. — DIDEROT, Salons de 1759, 1761, 1763, 1765, 1767. (t. X et XI de l'édit. Assezat-Tourneux). — Edmond et Jules de GONCOURT, *l'Art au* XVIIIe *siècle* ; Paris, 1881, in-4. — Paul MANTZ, *François Boucher, Lemoyne et Natoire* ; Paris, 1880, in-fol. — André MICHEL, *François Boucher* (collection des *Artistes célèbres*) ; Paris, 1886, in-4.

BOUCHER (Juste-François), architecte et graveur, né à Paris en 1734, mort en 1781. Il était fils du peintre François Boucher et se consacra à la décoration extérieure et intérieure des appartements. Il est connu surtout comme graveur d'ornements, et si ses planches sont peu remarquables sous le rapport artistique, elles sont indispensables à ceux qui veulent reconstituer l'ameublement contemporain du règne de Louis XVI. Ces pièces signées : *F. Bo*, *Boucher fils* et *François Boucher*, forment un œuvre composé de 390 motifs, divisés en 65 cahiers et embrassant divers modèles de mobilier, d'architecture, d'orfèvrerie et d'ornements divers. Cette suite se complète par un autre recueil de 40 feuilles, formant 10 cahiers, qui comprennent d'autres modèles de lambris, de meubles et des plans pour l'intérieur de salons, de chambres à coucher et de galeries.

BIBL. : GUILMARD, *les Maîtres ornemanistes*.

BOUCHER (Jules-Armand-Guillaume), peintre-graveur français de la fin du XVIIIe siècle, né à Aix. Cet artiste s'occupa surtout de gravure à l'eau-forte, et fit paraître de nombreuses planches, de 1786 à 1792. On cite comme les principales : *le Brocanteur ambulant*, d'après J.-J. Spoède (1787); deux *Vues du fort Saint-Pierre à Cette* (1787) ; une *Vue du château des ducs de Valois à Crécy* ; deux *Vues des environs de Montpellier* (1789); quatre *Vues de Strasbourg*, d'après Ch.-A. Bœmel; deux *Paysages*, d'après L. Bruandet ; une *Ruine romaine*, d'après L. Bellanger; *les Deux Paysans sur le bord de la rivière*, d'après P. Bril ; *la Laveuse*, d'après J. Pillement ; *le Pont des Trois-Arches*, d'après G. Dughet.

BOUCHER (Jonathan), historien et philologue anglais, né dans le Cumberland en 1738, mort en 1804. Emigré en Amérique à l'âge de seize ans, il entra dans les ordres, et dirigea successivement différentes paroisses dans la Virginie et le Maryland. Outre des sermons, on lui doit : *A View of the Causes and Consequences of the American Revolution* (Londres, 1797, in-8). Il avait, en 1802, publié, sous le titre de *Linguæ Anglicanæ Veteris Thesaurus*, un projet de supplément au dictionnaire de Johnson, mais il ne vécut pas assez pour le mener à bien. J. Hunter et J. Stevensen donnèrent, en 1832, les deux premières parties de cette œuvre sous le titre de *Boucher's Glossary of Archaic and Provincial Words* (in-4).

BOUCHER D'ARGIS (Antoine-Gaspard), jurisconsulte, né à Paris le 3 avr. 1708, mort le 26 janv. 1791. Il appartenait à l'une des plus anciennes familles de Picardie, qui comptait parmi ses membres beaucoup de gens de robe. Son père, Gaspard Boucher d'Argis, mort en 1747, était avocat au Parlement de Paris. Lui-même fut reçu avocat en 1727, et par ses plaidoiries, ses consultations et ses ouvrages de jurisprudence, acquit une réputation de science et d'intégrité, à laquelle il dut d'être nommé successivement membre du conseil souverain de Dombes (1753), échevin de la ville de Paris (1767-68), membre du conseil souverain de Bouillon (1774). Il a laissé de nombreux écrits, qui attestent à la fois l'expérience des affaires et le goût des recherches érudites. Voici la liste des principaux, par ordre de date : 1° *Traité des gains nuptiaux et de survie* (1738) ; 2° *Traité de la crue des meubles au-dessus de leur prisée* (1741 et 1768) ; 3° *Code rural ou maximes et règlements concernant les biens de campagne* (1749 et 1774) ; 4° *Règles pour former un avocat, suivies d'une histoire abrégée de l'ordre des avocats et des prérogatives de cet ordre*. Les règles, qui forment la première partie de cet ouvrage, étaient l'œuvre de Biarnoy de Merville, avocat au Parlement, qui les avait publiées en 1711. Boucher d'Argis les retoucha, et y joignit une histoire de l'ordre : le tout parut en 1753, sans nom d'auteur ; une seconde édition fut publiée sous son nom, en 1778. Cet ouvrage, qui a gardé une certaine célébrité, contient beaucoup de détails intéressants, mais qui ont besoin d'être contrôlés, surtout pour la période antérieure au XVIIe siècle ; car l'auteur a travaillé de seconde main, sans vérifier les faits qu'il recueillait de tous côtés : son livre, plus complet que le *Dialogue des orateurs* de Loisel, n'offre ni la même sûreté dans les renseignements, ni le même attrait dans le style. — 5° *Principes sur la nullité du mariage pour cause d'impuissance* (1756). — Il faut y joindre une *Notice historique sur la principauté de Dombes* (réimprimée à Trévoux, en 1888), et de nombreux articles dans le *Mercure de France* (notamment une histoire abrégée des journaux de jurisprudence), dans l'*Encyclopédie* de d'Alembert, dans le *Dictionnaire historique* de Moreri (éd. de 1759) et dans le *Répertoire de jurisprudence* de Guyot. En outre, Boucher d'Argis a publié des éditions annotées des *Questions de droit* de Bretonnier (1752 à 1759) ; de l'*Institution au droit français* d'Argou (1753-71) ; de l'*Institution au droit ecclésiastique* de Cl. Fleury (1763-67) ; *du Dictionnaire de droit et de pratique* de Ferrière (1749-71) ; il est l'auteur de la préface historique du *Traité des matières féodales* de Guyot.

Ch. MORTET.

BIBL. : *Almanach Royal*, de 1727 à 1791. — *Encyclopédie méthodique*, éd. de 1759, t. II, 111. — QUÉRARD, *la France littéraire*. — DELACHENAL, *Histoire des avocats au Parlement de Paris du* XIVe *au* XVIe *siècle*, 1885, introd. p. 22.

BOUCHER D'ARGIS (André-Jean-Baptiste), magistrat, fils du précédent, né à Paris le 15 nov. 1750, mort le 23 juil. 1794. Avocat au Parlement de Paris, il fut nommé, en 1772, conseiller au Châtelet et, en 1790, lieutenant particulier au même siège. Il prit part, en 1789, à l'instruction du procès du baron de Besenval, colonel des gardes suisses, et, en 1790, à celle des tentatives dirigées contre la cour de Versailles dans la nuit du 5 au 6 oct. Sa ferme attitude dans ces deux affaires l'exposa aux violentes attaques des partis avancés, malgré l'hommage public que les représentants de la commune de Paris rendirent à son intégrité et à ses lumières, par délibération spéciale du 15 janv. 1790. Pendant la Terreur, il fut dénoncé comme royaliste, incarcéré le 26 frimaire an II (16 déc. 1793), condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté le 23 juil. 1794. — Boucher d'Argis a laissé quelques écrits : *Observations sur les lois criminelles de la France* (1781) ; *Lettre sur le droit romain et la manière dont on l'enseigne en France* (1782) ; *De l'Education des souverains* (1783, discours) ; *De la Bienfaisance de l'ordre judiciaire* (1788) : dans ce dernier ouvrage, il demandait que des

défenseurs gratuits fussent donnés aux indigents, et qu'une indemnité fût allouée aux prévenus dont l'innocence était ultérieurement établie. — En outre il a publié, avec Camus, un *Recueil des ordonnances des rois de France, annotées*, en 15 vol. in-18, et collaboré, comme son père, au *Répertoire de jurisprudence* de Guyot.

Ch. MORTET.

BIBL.: *Almanach royal*, de 1770 à 1791. — QUÉRARD, *la France littéraire*, 1827. — A. SOREL, *Notice*, citée dans l'art. suivant, 1873.

BOUCHER D'ARGIS (Adrien-Louis-Gaspard), magistrat, fils du précédent, né à Paris le 26 juin 1788, mort le 30 nov. 1862. Reçu avocat en 1814, il entra dans la magistrature en 1816, et fut successivement substitut à Dreux, puis à Chartres (1818), procureur du roi à Dreux (1819), conseiller à la cour d'Orléans (1824). — Il publia, en 1821, un *Code de simple police, à l'usage des juges de paix, des commissaires de police et des maires ;* puis, en 1844, un *Dictionnaire raisonné de la taxe en matière civile*, dans lequel il éclaircit le premier, par de savants commentaires, la matière obscure et compliquée des tarifs, et facilita ainsi la plus aride de toutes les fonctions du magistrat. Une deuxième et une troisième édition de cet ouvrage, qui est resté classique, ont été publiées par A. Sorel en 1874 et 1882.

Ch. MORTET.

BIBL. : A. SOREL, *Notice sur A.-L.G. Boucher d'Argis;* Compiègne, 1873 (reprod. en tête de la deuxième et de la troisième édition du *Dictionnaire de la taxe*).

BOUCHER DE CRÈVECŒUR DE PERTHES (Jacques), archéologue et littérateur français, fils du botaniste Jules-Arm.-Guill. Boucher de Crèvecœur, né à Rethel en 1788, mort à Abbeville en 1868. Une ordonnance royale de 1818 l'autorisa à ajouter à son nom celui de sa mère, *de Perthes*. Il commença par composer des œuvres littéraires et publia, vers 1828, deux tragédies, *Frédégonde* et *Persée*, puis une comédie, *le Grand Homme chez lui*. En même temps, il s'intéressait aux questions d'économie politique, et, de 1831 à 1834, il fit paraître sous le voile de l'anonyme les fascicules successifs d'une longue étude en faveur du libre échange, intitulée *Opinion de M. Christophe, vigneron, sur les prohibitions et la liberté de commerce* (in-8). Il écrivit aussi des ouvrages philanthropiques : *De la Misère* (1840, in-8) ; *De l'Education du pauvre* (1842, in-8); *Du Patronage et de l'influence par la charité* (1846, in-8); *De la Femme dans l'état social, de son travail et de sa rémunération* (1860, in-8). Mais ce furent surtout ses travaux archéologiques qui attirèrent l'attention sur lui et illustrèrent son nom. Les fouilles qu'il exécuta dans la carrière du Moulin-Quignon, près d'Abbeville, furent le point de départ des recherches que poursuivit, peu après, toute une pléiade de savants sur l'époque dite préhistorique et l'antiquité de l'homme sur la terre. Boucher de Perthes affirma et établit scientifiquement l'existence de l'âge de la pierre, dans ses deux importants ouvrages intitulés : *De la Création, essai sur l'origine et la progression des êtres* (1839-1841, 5 vol. in-8), et *Antiquités celtiques et antédiluviennes* (1847, 3 vol. in-8, avec 80 planches) : vaste répertoire où sont posées les bases essentielles du classement des monuments des différents âges de la pierre. Ces travaux furent complétés par les suivants : *De l'Homme antédiluvien* (1860, in-8) ; *Nègre ou blanc, de qui sommes-nous fils?* (1861, in-8); *De la Génération spontanée* (1862, in-12). Une mâchoire humaine prétendue fossile, trouvée par Boucher de Perthes, en 1863, dans une couche de terrain qui parut, à quelques-uns, être le *diluvium*, suscita une violente polémique à laquelle prirent part les plus grands savants: Falconer, Milne-Edwards, Quatrefages, Lartet, Elie de Beaumont, Carpenter, etc. Boucher de Perthes publia sa découverte sous ce titre : *De la Mâchoire de Moulin-Quignon* (1865, in-8), et *Des Outils de pierre* (1865, in-8). Aujourd'hui, les théories de Boucher de Perthes sont vieillies, sans doute, mais ce savant aura toujours la gloire d'avoir ouvert la voie dans un champ d'études des plus importants et jusqu'alors délaissé; il entreprit dans toute l'Europe de nombreux voyages qui contribuèrent singulièrement à étendre sa compétence archéologique. Boucher de Perthes s'était formé un important musée d'antiquités préhistoriques et gallo-romaines. Il en a fait don à l'Etat, et ce sont ces collections qui forment le noyau principal du musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye. Parmi les écrits exclusivement littéraires de ce savant, nous citerons encore une tragédie, *Constantine*, publiée en 1850; un dictionnaire des passions et des sensations, intitulé *Hommes et Choses* (1851, 4 vol. in-8); un roman, *Emma* (1852); un recueil de romances, *les Maussades* (1862). Il a aussi écrit plusieurs volumes de récits de voyages en Italie, en Grèce, à Constantinople, en Danemark, en Russie, en Allemagne, en Espagne; enfin, il a publié un ouvrage satirique intitulé *Masques, biographies sans nom* (1861-1864, 4 vol. in-8).

E. B.

BOUCHER-DESNOYERS (Auguste-Gaspard-Louis, baron), graveur français, né à Paris le 19 déc. 1779, mort à Paris le 16 févr. 1857. Elève de Lethière pour le dessin, il eut, dans la gravure, pour premier maître, un artiste obscur, Louis Darcis, qui lui fit exécuter plusieurs estampes au pointillé, dont l'une, *Vénus désarmant l'Amour*, d'après R. Lefèvre, lui valut même une médaille de 2,000 fr. au Salon de 1799. Malgré ce succès, le jeune débutant comprit l'infériorité du procédé dans lequel on l'exerçait, et il résolut de suivre désormais la voie tracée par les grands burinistes français. Il se mit sous la direction de l'éminent P.-Alex. Tardieu, et obtint le prix d'encouragement au Salon de 1801, avec sa première estampe au burin, *l'Espérance soutenant les malheureux*, d'après Caraffe. A peine trois ans après, il se révéla maître par un chef-d'œuvre qu'il ne surpassa jamais depuis, *la Belle Jardinière*, de Raphaël. En même temps il exposa plusieurs autres planches de valeur, telles que *Ptolémée et Arsinoé*, d'après Ingres, et *Bélisaire*, d'après Gérard. Ce dernier lui fit graver ensuite son fastueux portrait de *Napoléon Ier* (S. 1808) et plus tard celui du prince *de Talleyrand* (S. 1814), œuvres des plus remarquables.

Epris d'un véritable culte pour Raphaël, il se voua à interpréter par le burin les plus célèbres tableaux du maître, et nul ne réussit aussi bien que lui dans cette tâche difficile. Il suffit de citer ces estampes admirables : *la Vierge de Foligno* (S. 1810) ; *la Vierge au linge, la Vierge à la chaise* (S. 1814) ; *la Vierge au poisson* (S. 1822) ; *la Visitation* (S. 1824) ; *la Vierge de la maison d'Albe* (S. 1827); *la Vierge au berceau* (S. 1831) ; *Sainte Marguerite* (1832) ; *la Madone Sixtine* (S. 1846). Il reçut successivement toutes les récompenses : la croix de chevalier de la Légion d'honneur, l'ordre de Saint-Michel (1822), le brevet de premier graveur du roi (1825), le titre de baron (1828), enfin la rosette d'officier. Il fit partie de l'Institut dès 1816. Boucher-Desnoyers fut un artiste fécond. En outre des chefs-d'œuvres mentionnés, il a gravé d'une façon supérieure *Eliézer et Rebecca* de Poussin, et avec un charme incomparable la *Vierge aux rochers*, de Léonard de Vinci, et d'autres belles planches encore ; mais il demeurera au premier rang dans l'histoire de l'art surtout comme graveur des *Vierges* de Raphaël, grâce à la pureté de son dessin, la fidélité scrupuleuse du rendu, et l'exquise harmonie de son burin.

G. PAWLOWSKI.

BIBL. : F. HALÉVY, *Notes sur la vie et les travaux de M. le baron Boucher-Desnoyers;* Paris, 1860, in-4. — G. DUPLESSIS, *Histoire de la Gravure*. — H. BERALDI, *les Graveurs du XIXe siècle*.

BOUCHER-SAINT-SAUVEUR (Antoine), homme politique français, né à Paris le 21 juin 1723, mort à Bruxelles en 1805. Avant 1789, il avait été, dit-on, capitaine de cavalerie au service de l'Espagne, puis maître particulier des eaux et forêts en Touraine. Le 18 sept. 1792, l'As-

semblée électorale du département de Paris l'élut député à la Convention par 414 voix sur 669. Dans le procès de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple, pour la mort, contre le sursis. Il avait appuyé la motion de Tallien, tendant à ce que la question du sursis fût décidée sans désemparer. Élu membre du comité de sûreté générale (14 sept. 1793), il démissionna bientôt. Membre du Conseil des Anciens, il en sortit en 1797, et devint inspecteur de la loterie. Nous n'avons aucun renseignement sur ses dernières années. — En 1794, il signait *Boucher-Sauveur*. F.-A. A.

BOUCHERAT (Louis), homme d'Etat français, né à Paris le 20 août 1616, mort le 2 sept. 1699. Il appartenait à la famille Boucherat, originaire de l'Ile-de-France, dont un des membres, *Nicolas* Boucherat, fut député au concile de Trente, en qualité de procureur général de Cîteaux, et fut plus tard abbé et général de l'ordre. Cette famille compte aussi *Guillaume* Boucherat, père de *Louis* Boucherat dont il est ici question. Louis Boucherat fut conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes, intendant de Languedoc, de Guyenne, de Champagne, conseiller d'Etat, trois fois commissaire royal aux États de Languedoc, et dix fois à ceux de Bretagne. Enfin, Louis XIV le nomma, en 1685, chancelier de France en remplacement de Le Tellier qui venait de mourir. Ce fut Boucherat qui fut chargé de la mise à exécution de la révocation de l'édit de Nantes. L. Lu.

BOUCHERIE. I. Industrie et commerce. — Endroit où l'on tue les animaux destinés à l'alimentation publique ; dans ce cas, on dit plutôt *abattoir* (V. ce mot). Établissement où les bouchers vendent au détail la chair crue et préparée des bestiaux tués dans les abattoirs. La boucherie est l'industrie ayant pour objet la vente de la chair de bœuf, de vache, de taureau, de veau, de mouton et, par extension, de cheval, de mulet et d'âne, taillée en pièce et destinée à la nourriture de l'homme, sur la santé duquel elle exerce une grande influence. De tout temps, chez les nations civilisées, la boucherie a constitué une industrie de premier ordre ; à toutes les époques, la sollicitude des gouvernements s'est portée sur la viande de boucherie, qui est l'aliment le plus essentiel après le pain, et qui intéresse dès lors au plus haut degré la santé publique comme l'économie sociale. Aussi ce commerce a-t-il été soumis de temps immémorial à un système réglementaire tout spécial, justifié par l'obligation d'assurer un approvisionnement régulier et de prévenir des dangers résultant de la vente de mauvaises viandes. Les précautions générales ont donc eu pour but de favoriser l'engrais des bestiaux et leur arrivée sur les marchés ; d'obtenir qu'ils soient sains, tués et non morts de maladies, ou étouffés ; que l'apprêt des chairs s'en fasse avec propreté ; qu'elles soient livrées dans les temps convenables, ni trop fraîches, ni corrompues ; qu'enfin les prix de débit soient en rapport avec le cours des animaux vendus sur pied.

Dans les premiers siècles, c'était le chef de famille qui tuait et dépeçait en morceaux l'animal destiné à la nourriture commune ; plus tard, la boucherie a toujours formé une industrie spéciale importante. Si l'on consulte les anciens, l'usage a varié plusieurs fois. Les bouchers grecs, selon Plutarque, ne vendaient la viande qu'à la livre et se servaient de balances pour la peser. Les Romains en usèrent de même pendant longtemps ; les écrits du jurisconsulte Paulus, qui vivait dans le second siècle, nous en fournissent la preuve. Ils inventèrent ensuite une méthode aussi bizarre qu'elle était peu juste et peu raisonnable, et s'en servirent au commencement, soit pour acheter les bestiaux, soit pour débiter les chairs dans les boucheries. C'était pour ainsi dire une espèce de jeu ou de sort qui devait décider du prix, et voici comment cela se passait : l'acheteur, étant content de la qualité de la marchandise, fermait l'une de ses mains, le vendeur en faisait autant de l'une des siennes, et, ensuite, ayant l'un et l'autre le poing clos, chacun d'eux étendait subitement une partie de ses doigts, le reste demeurant fermé, et alors si les doigts ouverts et étendus de l'un et de l'autre formaient un nombre pair, c'était au vendeur à mettre le prix à ses marchandises tel qu'il le voulait ; si, au contraire, ils amenaient le nombre impair, l'acheteur avait en ce cas la liberté d'en donner tel prix qu'il jugeait convenable ; c'est ce qu'ils nommaient *micarre* et que les Italiens nomment encore aujourd'hui jouer à la *mourre*. On comprend à combien d'inconvénients était exposé un semblable commerce, dont la bonne foi dépendait du caprice ou plutôt de la cupidité de la partie intéressée que le pur hasard favorisait ; et comme il était impossible que cela ne fît souvent naître des querelles et des difficultés entre le vendeur et l'acheteur, il existait un tribun des bouchers et d'autres officiers qui avaient une espèce de juridiction pour les régler.

Les abus d'un tel procédé, introduits dans le commerce, furent enfin reconnus, et cela donna lieu au magistrat de police, dans l'année 560, d'en abolir l'usage et de rétablir celui de vendre la viande au poids ; ce qu'il obligea d'observer *à peine de la vie*. Son ordonnance fut jugée si importante que, pour en conserver la mémoire à la postérité et en perpétuer l'exécution, elle fut gravée sur une table de marbre. A Rome, il y avait trois classes de bouchers : d'abord, deux corps ou communautés, composés chacun d'un certain nombre de citoyens chargés d'approvisionner la ville de tous les bestiaux nécessaires à sa subsistance, ainsi que du soin de les préparer et d'en débiter la viande. L'une de ces communautés était uniquement chargée de l'achat des porcs ; la seconde s'occupait de l'acquisition des autres bestiaux et surtout des bœufs ; la troisième classe était composée de gens ayant l'emploi de tuer les bestiaux, d'en couper les chairs et de les mettre en état d'être exposés en vente. Ceux-là s'appelaient *carnifices*, tueurs, préparateurs de chairs. A Rome, on distinguait donc, comme chez nous, l'abattoir ou tuerie et l'étal, c.-à-d. le lieu où l'on *faisait* les animaux et celui où l'on mettait en vente les viandes dépecées. L'abattoir s'appelait *laniena*, et l'étal *macellum ;* c'est de ce dernier mot que vient celui de *mazel*, par lequel, aujourd'hui encore, dans nos départements méridionaux, on désigne la boutique du boucher. Les bouchers jouissaient de certains privilèges et c'était le *forum* qui jugeait leurs procès ; ils élisaient un chef qui tranchait les différends entre eux. Dans le principe, les étaux des bouchers étaient dispersés dans toutes les parties de la ville ; mais, par la suite, dans l'intérêt de l'hygiène et de la salubrité publique, on les réunit tous au quartier du *cœlimontium* dans un seul édifice couvert qui reçut le nom de *Macellum magnum* et qui finit, avec le temps, par réunir dans son enceinte toutes les autres branches du commerce des comestibles. Cet édifice fut réédifié sous le règne de Néron avec une magnificence comparable à celle des plus beaux établissements romains ; plus tard, on en construisit deux en raison de l'accroissement de la population. On voit dans les auteurs que les édiles et leurs délégués avaient dans leurs attributions la surveillance de la boucherie, et qu'ils étaient armés de l'autorité nécessaire pour faire détruire les viandes insalubres. On y voit aussi que, sous l'Empire, la fixation du prix des diverses viandes appartenait au préfet de la ville. On vendit d'abord la viande par lots ou par morceaux, puis on la débita à la livre. Ces usages s'établirent dans la Gaule avec la domination romaine, et l'exemple de cette première corporation de métier donna peut-être lieu à celles qui se formèrent depuis.

Quant à la France, il est si souvent fait mention des poids et mesures dans les ordonnances de Charlemagne, et ce prince a tellement recommandé aux juges de les faire entretenir justes, soit en vendant, soit en achetant, qu'il n'y a pas à douter que dans ces premiers temps de la monarchie, la viande se vendit à la livre, suivant l'usage des Romains que l'on observait encore en beaucoup d'autres choses. Il est vrai que ces ordonnances sont conçues en

termes généraux pour tout ce qui entre dans le commerce. Nous en avons une de Charles le Chauve du 25 juin 864, qui les applique au pain et à la viande, quant au poids, lorsque l'un et l'autre de ces aliments sont vendus au détail. En France, les priviléges existèrent comme à Rome; les bouchers étaient érigés en communautés dans la plupart des villes; leurs statuts étaient confirmés par des lettres patentes. Par une analogie frappante avec l'organisation romaine, il y avait dans les villes de quelque importance un établissement public dans lequel les bouchers débitaient leur viande. Le commerce de la boucherie comprenait tout ce qui se rattache à cette industrie; aujourd'hui, comme nous le verrons, il est divisé en quatre classes; la boucherie proprement dite qui comporte principalement le débit de viande crue de bœuf, de mouton, de veau; la charcuterie, le commerce de la viande de porc crue ou préparée; la triperie, la vente de certaines issues de bestiaux préparés par la cuisson; enfin, la fonte ou le commerce du suif. Les bouchers ont toujours été soumis à la surveillance de la police et des officiers municipaux. Les lois du 16 août 1790 et 19 juil. 1791 ont aboli leurs privilèges en proclamant la liberté de l'industrie et donné la surveillance de leur profession à l'autorité municipale. Dès lors, elle fut l'objet de règlements émanant de l'autorité supérieure administrative ou de l'autorité municipale.

La boucherie de Paris a eu son histoire particulière. Les bouchers, dès l'époque la plus reculée, s'étaient érigés en communauté; ils élisaient un chef, nommé à vie, qui prenait le titre de maître des maîtres bouchers et qui n'était révocable qu'en cas de prévarication. Il jugeait, assisté d'un greffier et d'un procureur d'office, tous les différends relatifs à la profession. Ce droit, confirmé par lettres patentes de Henri II, du mois de juin 1550, n'a cessé qu'au mois de fév. 1673, à la suite de l'édit de la réunion générale de toutes les justices au Châtelet de Paris. La première boucherie des maîtres bouchers, située au parvis Notre-Dame, fut exploitée par eux jusqu'en 1222, époque à laquelle elle fut, de leur consentement, donnée par Philippe-Auguste au chapitre Notre-Dame. A cette date, ils allèrent s'installer à la boucherie de l'Apport de Paris, établie par les ordres de Louis le Gros, en 1133, aux environs du Grand-Châtelet; ils achetèrent tous les étaux qui se trouvaient aux environs et voulurent s'attribuer le privilège exclusif de cette profession. En 1282, lorsque Philippe le Hardi autorisa, par lettres patentes, les chevaliers du Temple à ouvrir une boucherie, ils firent une telle résistance, qu'on ne put éviter de graves difficultés qu'en leur conférant, en compensation, la vente exclusive du poisson de mer et d'eau douce. De même, sous Charles VI, alors qu'on voulut diminuer l'étendue de leur établissement, il fallut leur permettre de bâtir une chapelle et d'y établir une confrérie. De même qu'à Rome, il y a eu de temps immémorial à Paris un certain nombre de familles chargées d'acheter les bestiaux, d'en avoir une provision suffisante à la subsistance de la population, d'en débiter ou faire débiter les viandes. Ces familles élisaient le maître des bouchers qui, comme nous l'avons dit, avait juridiction sur tous les membres de la communauté et prononçait sur les contestations qui s'élevaient entre eux, concernant leur profession ou l'administration de leurs biens communs. La puissance de la corporation grandissait de jour en jour; elle prit une part active dans les troubles de Paris, sous la minorité de Charles VI, quand les maisons d'Orléans et de Bourgogne avaient chacune leurs partisans; les bouchers tenaient du côté des Bourguignons, auxquels ils rendirent d'immenses services, ce qui amena, en vertu de lettres patentes du roi, du 13 mai 1416, la fermeture de la boucherie du Parvis et la démolition de celle du Grand-Châtelet. Tous les privilèges des bouchers furent supprimés et leur communauté abolie. En 1418, ils obtinrent la réintégration de leur privilège et l'autorisation de rebâtir la grande boucherie à la condition de la diminuer de dix toises carrées. La communauté défendit avec énergie son privilège; lorsque les édits enregistrés au Parlement permirent, en raison de l'accroissement de la ville, d'ouvrir de nouvelles boucheries, comme celles de Saint-Germain-des-Prés, de la Montagne-Sainte-Geneviève, de Saint-Paul, de Saint-Jacques, de la Croix-Rouge, ils exigèrent qu'une redevance leur fut payée par elles.

L'usage varia dans la suite des temps et chaque province se fit une habitude particulière. Il y en eut où l'on continua de vendre la viande au poids, et il y en eut d'autres où l'on toléra de la vendre à la *pièce* ou à la *main*, avec faculté de la marchander pour en faire le prix. Henri II voulut rétablir l'uniformité et crut que la méthode du poids était la plus légale que l'on pût suivre dans ce genre de commerce; il en ordonna le rétablissement dans tout le royaume par un édit du 14 janv. 1551. Il y avait longtemps que l'usage s'était établi à Paris, d'acheter la viande *à la main*, et en la marchandant par pièces; les bourgeois et les bouchers prétendaient qu'ils y trouvaient mieux leur compte, et que le poids, dans ce commerce de détail, ne pouvait être exactement juste par la notable différence qu'il y a d'un endroit de la chair à un autre, et entre un morceau plein d'os et un morceau qui n'en a pas. Cela intéressait principalement les familles d'une position peu aisée qui n'ont pas besoin de grosses provisions, car, à l'égard des grandes maisons, les maîtres d'hôtels faisaient des marchés particuliers avec les bouchers et comme ils prenaient beaucoup de viande, et de tous endroits, ils en avaient toujours à meilleur marché ou de première qualité. Il y eut donc plusieurs plaintes contre cette ordonnance, qui voulait que toute la viande fut vendue au poids. Le Parlement ordonna aux officiers du Châtelet d'assembler pendant le carême un nombre de notables bourgeois pour prendre leur avis touchant la manière la plus commode et qui conviendrait le mieux pour la vente et la distribution de la viande de boucherie après Pâques, et d'entendre même pour cela les vendeurs de bétail, les bouchers et les hôteliers. Cette assemblée fut faite, la question y fut agitée et, selon son avis, le Parlement rendit l'arrêt du 29 mars 1551, « avant Pâques, et en attendant qu'il plût au roi d'en ordonner autrement, décidant que la viande se vendrait dorénavant en la forme et manière accoutumées avant l'ordonnance, sans poids, à prix toutefois raisonnable et non excessif ». Par lettres patentes du mois de juin 1550, Henri II avait accordé aux bouchers la confirmation des anciens privilèges qui ne leur fut retirée qu'au mois de févr. 1673 par l'édit de la réunion générale de toutes les justices au Châtelet de Paris. Un édit de François Ier du mois de nov. 1543, avait autorisé la formation d'un corps particulier auquel était dévolu le soin d'abattre les bestiaux, de couper les chairs et de les préparer; c'était le corps des *étaliers*. Ceux-ci, ayant acheté des bouchers de la grande boucherie le droit de vendre de la viande, furent nommés bouchers de la petite boucherie; mais ils ne jouissaient point du droit d'examen et de visite et ils étaient exposés aux reproches que les débitants peu fidèles leur attiraient; c'est pourquoi ils demandèrent d'être érigés en maîtrise, ce qui leur fut accordé par lettres patentes du mois de févr. 1587. Ces nouveaux maîtres furent incorporés dans la communauté des autres bouchers, et défense fut faite aux propriétaires de la grande boucherie, c.-à-d. à ceux qui descendaient des familles ayant seules le droit d'approvisionner la ville, de louer leurs étaux à d'autres qu'à des maîtres bouchers. Un arrêt du 22 déc. 1589 assimile ces bouchers tout à fait à ceux de la grande boucherie.

La communauté des bouchers de Paris, confirmée par les édits de 1416, 1543, 1580 et 1587, fut supprimée par celui de févr. 1776, rétablie au mois d'août de la même année et définitivement supprimée par la loi du 17 mars 1791. La conséquence de la corporation fut la limitation du nombre des bouchers; quelquefois, cependant,

les avantages de la liberté furent pleinement appréciés. Les annales de Chartres en offrent un exemple au commencement du xve siècle ; on y trouve en effet qu'au mois d'oct. 1416, la communauté des bouchers fut supprimée dans cette ville et qu'en même temps le commerce de la boucherie fut proclamé libre, parce que, dit l'ordonnance, « tant plus y aura de bouchers et gens tenant et vendant chairs en détail, tant plus sera le profit du commerce et de la chose publique ». Toutefois, une si sage conduite eut peu d'imitateurs ; la plupart des villes qui adoptèrent la réforme chartraine finirent même, après un temps généralement très court, par rétablir l'ancien état de choses. Le prévôt des marchands fit longtemps, à Paris, la police de la boucherie ; mais le 27 juil. 1700, un arrêt du conseil chargea le lieutenant de police de tout ce qui concernait les comptes des étaux de Paris et, jusqu'en 1791, ce magistrat exerça la haute surveillance de ce commerce. En proclamant la liberté de l'industrie, l'Assemblée constituante de 1791 fit disparaître, en droit, les obstacles qui avaient jusqu'alors entravé la boucherie ; mais, en chargeant les administrations municipales de la surveillance du commerce des subsistances alimentaires, et en leur attribuant provisoirement le droit de taxer les viandes, elle fit reparaître en fait la plupart des abus qu'elle avait eu l'intention de détruire (V. ci-après le § **Administration**).

Nous parlerons maintenant de la boucherie, telle qu'on la pratique de nos jours. Les animaux de boucherie sont le *bœuf*, la *vache*, le *veau*, le *mouton ;* viennent ensuite, mais seulement comme accessoires, le *taureau*, le *cheval*, et, dans quelques pays, le *chevreau*. On les prépare, pour la plupart, à cette destination, au moyen d'un régime et de soins qui ont pour objet de les amener à un état d'embonpoint modéré. La perfection de l'engraissement est loin d'être l'excès, et l'engraisseur le plus méritant est celui qui parvient à produire, à moins de frais, la viande la plus abondante et de la qualité la plus élevée ; c'est en cela que consiste l'engraissement commercial. Par le seul prix de vente, il procure à celui qui s'y livre une rémunération convenable des diverses dépenses auxquelles il donne lieu, tandis que l'engraissement dit de concours, est toujours ruineux et ne sert, en outre, qu'à faire des bêtes de parade, dont la chair est trop saturée de matière grasse pour constituer un bon aliment. Au premier rang des races indigènes qui fournissent la meilleure viande, on place la race normande ou cotentine et la race choletaise ou poitevine. Viennent ensuite les trois races dites charolaise, nivernaise et limousine. Parmi les races étrangères, on cite surtout la race durham à courtes cornes, qui, comme on sait, est d'origine anglaise. Parmi les vaches, il convient de distinguer les vaches de bande ou *génisses*, jeunes bêtes qui n'ont point engendré et les vaches laitières ou *taures ;* mais les unes et les autres, si elles ne sont pas soumises trop tard à l'engraissement, donnent une viande d'excellente qualité. Préparés avant qu'ils soient épuisés, les *taureaux* sont également susceptibles de fournir de la bonne viande, bien qu'elle ne puisse être comparée à celle des animaux qui précèdent. Les veaux destinés à la boucherie sont souvent livrés à la consommation à l'âge d'un mois à six semaines, après avoir simplement tété leur mère ou avoir été allaités artificiellement au baquet. A cet âge et avec ce régime, ils sont en chair, mais trop maigres. Gardés jusqu'à deux ou trois mois et nourris, d'abord avec du lait seul, puis avec du lait et des œufs frais et des bouillies diversement préparées, ils offrent une viande grasse, fine et d'une exquise délicatesse. Les veaux de Pontoise, appelés aussi veaux de lait, doivent à cet engraissement la réputation dont ils jouissent. Pour que la viande acquière toute sa qualité, les *moutons* ne doivent être engraissés qu'à l'âge de trois ans à trois ans et demi. Plus tard elle deviendrait dure ; plus tôt, la nourriture surabondante qu'on leur distribue ne servirait qu'à accroître la taille de l'animal. Les *agneaux* doivent avoir de trois à quatre semaines au moins et deux mois au plus. Les *chevreaux* arrivent ordinairement entre les mains des bouchers, soit à l'état de chevreaux de lait ou *tétards*, c.-à-d. tétant encore, soit à l'état de chevreaux *broutants*, c.-à-d. ayant commencé à manger ; les premiers sont presque toujours âgés de trente à quarante jours, et les seconds de trois à quatre mois. Le *cheval* ne figure officiellement dans la boucherie que depuis peu de temps ; mais il est loin d'y jouer le rôle considérable que les promoteurs de cette innovation avaient annoncé. En effet, cet animal, n'étant pas susceptible d'être engraissé à bon marché, uniquement pour sa viande, il en résulte qu'il n'est réellement possible d'exploiter, pour la nourriture de l'homme, que les individus réformés par suite de vieillesse, d'usure ou d'infirmités et ceux qui périssent par accident.

Un animal de boucherie est dit : *en bonne chair* quand il est préparé à l'engraissement ; *demi-gras, faux* ou *fleuri* quand son engraissement est peu avancé ; *gras* ou en *bonne condition* quand les dépôts graisseux formés à l'intérieur correspondent à ceux de l'extérieur ; *fin-gras*, de *haute graisse* ou de *haute condition* quand l'embonpoint a été poussé à son maximum. D'après ces distinctions, on a cru pouvoir établir, *a priori*, des rapports entre le rendement en chair nette et le poids vif, entre celui-ci et le poids de suif. Ainsi on dit, par exemple :

	En viande.	En suif.
Un bœuf en chair rendra	50 à 52 %	8 à 10 %
Un bœuf demi-gras —	53 à 55 —	9 à 12 —
Un bœuf gras —	59 à 60 —	10 à 16 —
Un bœuf fin-gras —	62 à 67 —	12 à 24 —

Mais ces appréciations ne sont pas toujours exactes et la pratique est infiniment plus certaine ; le boucher expert ne se trompe guère sur l'appréciation du poids d'une bête soit en viande, soit en suif ; l'examen à l'aide de la main lui permet de reconnaître l'importance des dépôts graisseux qui se forment sur certaines parties des animaux de boucherie et qui varient de volume et d'étendue suivant l'état de la bête, dépôts que l'on appelle *maniements* ou *manets*.

Travail à l'Abattoir. — Le travail du boucher à l'abattoir consiste à faire l'*abatage* (V. ce mot) et l'habillage des bêtes.

Par *habillage* on entend les diverses opérations ou manipulations que l'on fait subir aux animaux immédiatement après la mort et avant d'en envoyer les débris à l'étal. Il varie non seulement suivant les espèces d'animaux, mais encore suivant les villes et les pays. Dans plusieurs grandes villes et à Paris notamment, on habille le bœuf, la vache et le taureau ainsi que nous allons l'exposer. Aussitôt après la saignée, le maître garçon détache les cornes avec une hache ; l'animal est ensuite retourné et placé sur le dos et on le maintient dans cette position en le calant avec la tête du côté droit et une pièce de bois du côté gauche. On coupe alors les quatre pieds au jarret, c.-à-d. au premier joint au-dessous du genou et on les sépare de leurs patins ou tendons d'Achille. Cette double opération terminée, on passe au *brochage ;* pour cela, on perce deux ou trois trous dans le cuir, l'un près du cou, l'autre dans la culotte, à 30 centim. de l'anus, le troisième à la poitrine, et dans chacun d'eux on introduit une broche de fer, longue de 125 millim., qui est destinée à séparer le cuir des chairs, afin d'en faciliter le soufflage ou *bouffement*. En même temps on refoule l'herbière pour éviter la sortie des matières contenues dans l'estomac. Remplaçant alors les broches par les tubes d'un égal nombre de grands soufflets, on met ces derniers en mouvement. Pendant tout le temps que dure ce travail, un garçon frappe vivement toutes les parties de l'animal avec un bâton de bois afin que l'air se distribue dans les chairs aussi également que possible, ce qui les fait paraître plus fraîches. Quand le bœuf est suffisamment bouffé, on lui fend la peau en dessous, depuis l'anus jusqu'à l'extrémité

de la mâchoire, puis sur le devant, à partir de la poitrine jusqu'au genou et sur le derrière, à partir du trou de la broche jusqu'au jarret. Alors commence le dépouillement, lequel doit s'exercer avec précision et légèreté pour ne pas endommager la peau. Les deux culottes et le dessous du côté droit sont les premières parties que l'on dépouille; on retourne ensuite l'animal et l'on répète la même opération du côté gauche. Lorsque le dépouillement est arrivé jusqu'au dos du bœuf, on le suspend momentanément pour le fendre. La poitrine et les *quasis* ou entre-deux des côtes sont fendus avec un couperet, et l'on écarte les deux parties ; on enlève ensuite la langue, puis on retire la toile qui enveloppe les intestins. Un fort tinet d'environ 2 m. de longueur est alors passé entre les jarrets ; on l'accroche à la corde du treuil et l'on élève successivement le bœuf à différentes hauteurs afin d'en faciliter la vidange et d'en terminer le dépouillement. Les premiers soins, au moment de la vidange, consistent à retirer les organes intérieurs ; on commence par la vessie et les ratis, viennent ensuite les estomacs, le foie, la rate et l'anus ; enfin, un double coup de couteau détache le mou ou les poumons et le cœur, qu'on dégraisse et qu'on bouffe aussitôt. On *émousse* alors l'animal, c.-à-d. qu'on en ôte l'épiderme, afin de mettre la graisse à jour. Pendant que le maître-garçon exécute ces diverses opérations, un de ses aides achève le dépouillement ; commençant par la queue et continuant par le dos, ce dernier arrive peu à peu jusqu'à l'extrémité opposée. Le cuir entièrement abattu est plié et emmagasiné. Le maître-garçon sépare alors les épaules du corps, puis, faisant descendre le bœuf sur les pentes ou poutres destinées à le contenir, de manière qu'il se trouve placé dans une position verticale, il le fend en deux parties égales en divisant la colonne vertébrale à coups de couperet ; toutefois, il laisse le bas des côtes intacts et, au moyen d'une petite barre transversale qu'il fixe dans l'échine, il rapproche les cuisses pour qu'elles fassent ce qu'on appelle le cintre. Le travail de l'échaudoir ne dure guère plus de vingt minutes.

L'habillage du veau et du mouton n'est qu'un simple diminutif de celui du bœuf. Pour le veau, quand le sang est entièrement égoutté, on étend l'animal sur un établi à claires-voies et dont le dessus est légèrement concave. On lui refoule l'herbière, on le broche à un seul endroit, qui est le brochet, et on le bouffe. On lui coupe alors les quatre pieds, on le dépouille en dessous jusqu'au dos, puis on l'ouvre et l'on en sépare les quasis et la tête ; enfin on passe dans les jarrets un tinet de longueur convenable, après quoi on monte l'animal à l'aide du treuil pour en achever l'habillage. En général, le veau n'est séparé en deux qu'à l'étal. — C'est aussi sur l'établi que se font les premières opérations de l'habillage du mouton ; après avoir coupé les pieds de l'animal, on le bouffe par un trou pratiqué au manche de l'épaule, puis on le dépouille en poussant la peau avec le poing et enfin on le pourfend. Il n'y a plus alors qu'à le suspendre à une cheville pour abattre la peau et le vider.

Travail à l'Etal. — Arrivé à l'étal, chaque demi-bœuf est déposé sur l'*ais* ou établi, et le garçon étalier commence son travail. Il sépare d'abord la poitrine des côtes, puis il dégage la pointe du filet qui tient au quasi et le suit jusqu'au premier joint, où il scie l'os qui sépare l'aloyau. L'épaule est ensuite découpée en deux morceaux, du collier au paleron, et la cuisse en quatre morceaux qui sont : la culotte, la tranche ou quasi, le gîte à la noix et la pièce ronde. Il ne reste plus alors qu'à subdiviser les fragments ci-dessus pour en faciliter la vente. Les veaux sont séparés en deux parties, puis chacune de celles-ci est découpée en un certain nombre d'autres dont la qualité varie suivant les positions qu'ils occupent. Les moutons sont également divisés en deux parties et celles-ci détaillées en plusieurs autres. Les têtes, les pieds, le mou, le foie et les ris des veaux, appartiennent au commerce de la boucherie, tandis que les mêmes parties, dans les autres animaux, sont du domaine de la triperie. A Paris, on distingue quatre *qualités* ou *catégories* de viande dans le bœuf, la vache et le taureau, et trois seulement dans le veau et le mouton ; nous allons les passer en revue. Dans la *première qualité* du bœuf (fig. 1), nous trouvons la viande fournie par les grosses masses du train de derrière et des lombes. La plus délicate, le filet, est celle que donnent les muscles presque inactifs, logés à la

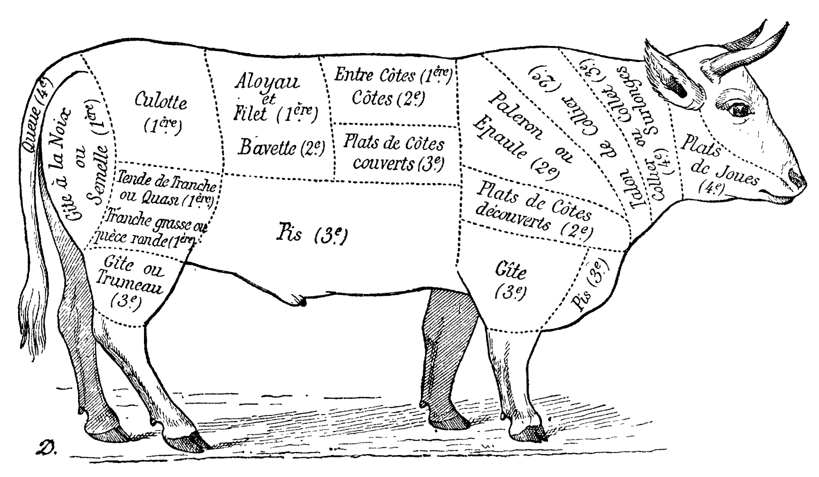


Fig. 1.

face inférieure de la région lombaire, à l'entrée du bassin. Les muscles extérieurs qui recouvrent les os du bassin, l'os de la cuisse fatiguent davantage pendant la vie et quoique étant de bonne qualité, sont moins tendres et moins délicats. On considère comme de *deuxième qualité* la viande fournie par la partie antérieure des muscles de l'épine dorsale, par les masses charnues des épaules, par quelques parties de la région costale et par la partie de l'encolure qui est en contact avec l'épaule. Cette viande est formée de muscles enveloppés de lames, fibreuses comme sur l'épaule, ou entremêlés de tissus cellulaires lâches, ayant un aspect filandreux. Par l'engraissement, cependant, quelques morceaux de viande de seconde qualité s'améliorent. Dans la *troisième qualité*, se trouve la viande qui provient des muscles plutôt membraneux que charnus des parois du ventre et du flanc, des muscles fibreux, durs, résistants, qui constituent les avant-bras et la partie inférieure des jambes ; enfin des muscles entre-

mêlés de tendons, d'aponévroses, de vaisseaux, de tissu cellulaire et de ligaments jaunâtres du poitrail et de l'encolure. Quelques parties de ces régions s'imprègnent facilement de graisse ; mais elles ne donnent pas de la bonne viande, parce que la portion charnue est toujours mince et fibreuse. Enfin la quatrième qualité ne comprend que la queue et la viande qui se trouve sous le paleron et sur les joues. La figure 1 représente les coupes usitées à Paris, c.-à-d. la manière suivant laquelle on y dépèce les bœufs,

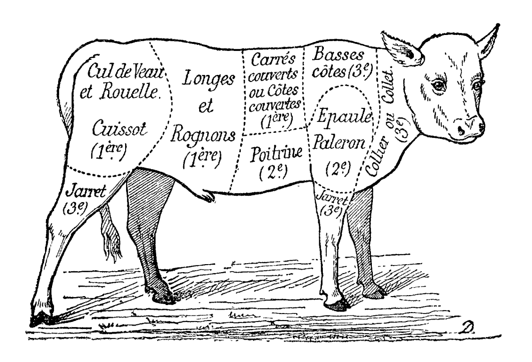


Fig. 2.

opération qui varie suivant les localités. Dans le *veau* (fig. 2), la *première qualité* comprend le cuissot, le rognon, la longe et le carré couvert ou côtes couvertes. Le cuissot se découpe en quatre morceaux principaux : l'entre-deux qui est le plus estimé, le rondelle, le cul de veau et le quasi qui est le moins cher à cause des os qu'il renferme. La longe est placée entre le cuissot et le carré couvert et correspond à la culotte du bœuf. Le carré couvert est la partie qui comprend l'ensemble des côtes de l'animal et qui se vend, tantôt ou en un seul morceau pour mettre à la broche, tantôt divisé en côtelettes. La *deuxième qualité* renferme l'épaule ou paleron, la poitrine et les côtes découvertes ou côtelettes. L'épaule contient une partie grasse, de forme oblongue, au milieu de laquelle se trouve en morceau globulaire de la grosseur d'une noix appelé noisette de veau, qu'il ne faut pas confondre avec la portion du cuissot dite noix de veau. La *troisième qualité* comprend le collier ou collet, les basses côtes et les jarrets, la tête, les pieds, la fraise ; le foie et les ris sont vendus à part, en dehors des qualités ci-dessus. La *première qualité* du *mouton* (fig. 3) comprend les gigots et les carrés ; comme ceux de veau, ces derniers se vendent en un seul morceau, ou divisés en côtelettes qui sont en général parées, c.-à-d. dégagées des parties grasses et tendineuses qui les entourent. On range aussi dans cette section-là celle qui comprend toute la partie des reins ; on la coupe à la première côte, puis on tranche les gigots au-dessous de la queue et en biais vers les flancs. La *deuxième qualité* se compose uniquement des deux épaules ou éclanches. On considère comme *troisième qualité* : la poitrine, le collet ou collier, les débris de côtelettes.

La *conservation* de la viande à l'état frais est une des plus grandes difficultés du commerce de la boucherie, car, malgré les plus grands soins, elle ne peut pas dépasser certaines limites. En été, le bœuf, la vache et le taureau peuvent se conserver très sains pendant 48 heures ; le veau et le mouton ne doivent l'être que pendant 36 heures, surtout quand la chaleur est forte. En hiver, au contraire, toutes ces viandes se gardent, sans aucun inconvénient, pendant quatre jours et même plus, si le temps est bien sec. Au printemps et en automne, trois jours sont le terme moyen de conservation pour le bœuf, la vache et le taureau, et 54 heures pour le veau et le mouton. Dans les temps orageux, toutes ces viandes sont susceptibles de *tourner* en 12 heures, quelquefois même plus tôt. La fermentation putride des viandes fraîches est facile à reconnaître ; elle s'annonce par une odeur caractéristique accompagnée d'une coloration violacée ou noirâtre ; en outre, diverses mouches, les unes ovipares, les autres vivipares, y viennent déposer des œufs ou des larves. Le procédé d'abatage employé par les Juifs permet de conserver plus longtemps la viande fraîche, parce qu'il a pour effet de dégager plus complètement les vaisseaux. La viande provenant d'animaux mal saignés est moins aisée à conserver que celle qui se trouve dans le cas contraire. Quelques villes, Genève entre autres, ont installé des appareils frigoriques pour la conservation des viandes. La ville de Paris semble vouloir suivre cette voie (V. CONSERVATION DES VIANDES).

Les *déchets* de la boucherie sont assez nombreux ; on comprend sous ce nom : la peau, le suif, les pieds, les os, les patins, la corne, la bourre, les intestins, le sang et les abats. La *peau* est vendue aux tanneurs, aux hongroyeurs, aux mégissiers et aux parcheminiers, qui la soumettent à des manipulations en rapport avec l'usage ultérieur qu'on en veut faire. Le *suif* est d'abord mis en œuvre par les fondeurs, puis livré aux fabricants de chandelles, aux stéarineries et aux parfumeurs. Les *pieds* de bœuf sont principalement utilisés par les fabricants d'huiles. Les gros *os*, particulièrement les tibias, sont vendus aux tabletiers ; quant aux petits os, ils servent à faire du noir animal. La *corne* est également utilisée par les tabletiers. La *bourre* est employée par les tapissiers et les bourreliers. Avec le *sang* et ce qu'on appelle *rognures* ou *épluchures*, on fait des engrais pour l'agriculture. Les *intestins* et la *vessie* constituent les matières premières du boyaudier. Les *patins* ou tendons d'Achille servent à fabriquer diverses sortes de colles. Enfin, les *abats* sont livrés aux tripiers ; on les divise en rouges et en blancs. Pour le bœuf, les abats rouges se composent du foie, du mou et de la rate ; on y ajoute la

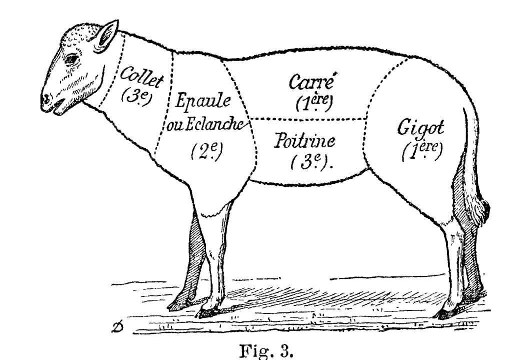


Fig. 3.

tétine pour la vache. Les abats blancs sont les mêmes pour le bœuf et la vache. Ils comprennent le mufle, dans lequel se trouve le palais, et les estomacs, ces derniers présentant quatre compartiments appelés vulgairement herbière, panse, feuillet et franche-mule. Pour le mouton, les abats blancs se composent des estomacs, des pieds, de la cervelle, de la tête et de la langue ; et les abats rouges, du cœur, des poumons, du foie et des rognons.

Les lieux destinés au commerce de la boucherie doivent répondre à certaines conditions d établissement. Dans les boucheries, on appelle *étal* les tables sur lesquelles la viande est exposée après avoir été débitée ; des barres de fer horizontales, munies de forts crochets, servent à la suspension des quartiers dépecés. Il est indispensable de s'occuper dans la disposition du local des conditions de fraîcheur et d'aération nécessaires à la conservation des viandes ; une certaine obscurité doit régner pour éviter les mouches. Il faut que la plus grande propreté soit entretenue dans une boucherie ; on y arrive au moyen de lavages fréquents, assurés par une distribution commode des eaux et par un débit suffisant. Le sol et les

parois inférieures seront garnis de revêtements faciles à nettoyer. On décore les boucheries en tirant parti des conditions mêmes de leur aménagement; l'emploi de grilles de fer plus ou moins ornées fermant la boutique la nuit, s'ajoute pour relever la décoration à des moulures, à des peintures et même à des sculptures.

Législation. — L'art. 2 de l'ordonnance de police du 16 mars 1858 règle l'établissement des boucheries de la manière suivante : le local pour l'ouverture d'un étal aura au moins 2m50 d'élévation, 3m50 de largeur et 4 m. de profondeur. Il sera fermé dans toute sa hauteur par une grille en fer; la ventilation devra y être établie au moyen d'un courant d'air transversal; le sol sera entièrement dallé avec pente en rigole et en surélévation de la voie publique; les murs seront revêtus d'enduits ou de matériaux imperméables; il ne pourra y avoir dans l'étal ni âtre, ni cheminée, ni fourneau; toute chambre à coucher devra en être éloignée ou séparée des murs sans communication directe. — De plus, l'art. 14 de l'ordonnance du 24 déc. 1823 portant règlement sur les saillies est ainsi conçu : Tout crochet destiné à soutenir des viandes en étalage devra être placé de manière que les viandes ne puissent excéder le nu des murs de face, ni faire aucune saillie sur la voie publique. L. Knab.

II. Administration. — Le commerce de la boucherie est libre, comme toute autre industrie, depuis l'abolition des maîtrises et jurandes par le décret des 2-17 mars 1791, sous la condition pour ceux qui veulent l'exercer de prendre patente et de se conformer aux règlements de police. L'autorité municipale exerce une surveillance sur ce commerce en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'art. 3, tit. XI du décret des 16-24 août 1790, relativement à l'inspection sur la fidélité du débit des denrées se vendant au poids et la salubrité des comestibles exposés en vente publique, ainsi qu'aux mesures à prendre pour éviter les épidémies, pour assurer la sûreté de la voie publique. Le décret de 1790 a été abrogé par la loi du 5 avr. 1884 sur l'organisation municipale, mais les dispositions de l'art. 3, tit. II, se trouvant reproduites avec quelques modifications de détail dans l'art. 97 de cette loi, sont encore en vigueur. Depuis le décret du 25 mars 1852, les préfets peuvent suspendre ou annuler les arrêtés municipaux concernant le service de la boucherie, sans toutefois avoir à les approuver. Si la conciliation des pouvoirs de police municipale avec le principe de la liberté commerciale présente parfois des difficultés, les solutions de la jurisprudence permettent de dégager certaines règles générales. — Les maires ont le droit d'imposer aux individus qui veulent s'établir bouchers l'obligation de faire une déclaration à la mairie indiquant l'emplacement de leur étal ou boutique (Cass. crim., 26 mars 1831), mais ils ne peuvent exiger l'accomplissement de formalités gênantes et inutiles (Conseil d'Etat, 30 juin 1859), subordonner l'ouverture de l'établissement à une permission, limiter le nombre des bouchers dans la commune (Instr. du min. de l'int., 22 déc. 1825). L'autorité municipale devant assurer l'approvisionnement oblige valablement les bouchers à se pourvoir de viandes de qualité et quantité suffisantes pour satisfaire aux besoins journaliers de la localité; bien que cette solution porte atteinte à la liberté de l'industrie, elle est formellement consacrée par la Cour de cassation (crim., 26 déc. 1857). Les mesures prises dans l'intérêt de la salubrité se justifient mieux : on comprend que les maires déterminent les dimensions des étaux ou du moins établissent des minima (Cass., 24 juin 1831), interdisent, en temps d'épizootie, la vente dans la commune de viandes apportées du dehors et qui n'auraient pas été abattues dans les abattoirs publics (Cass., 22 sept. 1836, 20 janv. 1872). Toutefois, sous prétexte d'hygiène, l'autorité municipale ne doit pas imposer des restrictions qui feraient revivre les règlements antérieurs à 1789; ainsi, elle ne pourrait défendre la vente de la viande au domicile des bouchers pour la concentrer dans les halles, interdire aux bouchers forains l'apport de viandes dans la commune (Cass., 12 juin 1869). — En vertu de l'art. 30 du décret des 19-22 juill. 1791, les municipalités ont la faculté de taxer la viande. Dans une circulaire du 27 déc. 1864, M. Rouher a signalé toutes les difficultés que présentent l'établissement et l'application d'une pareille taxe : constatation du prix du bétail sur pied; rendement en viande nette des animaux de chaque espèce, détermination des prix de vente des différents morceaux à l'étal et des quantités d'os que les bouchers doivent comprendre dans leurs pesées. La taxe de la viande n'a jamais été aussi générale que celle du pain; elle n'est appliquée que dans quelques communes des dép. de l'Aude, des Côtes-du-Nord, des Landes et de Lot-et-Garonne; cependant, elle a été établie, non sans soulever de vives protestations, à Compiègne (Oise), en 1887.

A Paris, comme dans les autres villes, la communauté des bouchers disparut après l'abolition des maîtrises et jurandes; mais la réglementation fut rétablie par l'arrêté consulaire du 8 vendémiaire an XI, qui établit un syndicat, soumit à une autorisation du préfet de police l'exercice de la profession et même sa cessation, divisa les bouchers en trois classes, imposant des cautionnements de 3,000, 2,000 ou 1,000 fr. Un décret du 6 févr. 1811 compléta ces dispositions en limitant le nombre des bouchers à trois cents et en établissant une caisse, dite *Caisse de Poissy* (V. ce mot), administrée par le préfet de la Seine, et chargée de payer en espèces et au comptant les bestiaux achetés par les bouchers. Une ordonnance du 9 oct. 1822 porta le nombre des bouchers à trois cent soixante-dix; une autre ordonnance du 12 janv. 1825 décida que cent nouvelles permissions pourraient être accordées dans les années 1825 à 1827 et que la limitation cesserait à dater du 1er janv. 1828; mais une ordonnance du 18 oct. 1829 remit en vigueur le principe de la limitation, fixant le nombre des étaux à quatre cents; dans la pratique, cinq cent un bouchers restèrent en fonctions. Dès 1847, la Chambre des députés s'occupa de la réorganisation de la boucherie parisienne. L'Assemblée législative ordonna une enquête en 1850, et Lanjuinais déposa un rapport concluant au retour au droit commun. La question, après avoir été soumise au Conseil d'Etat, puis à la commission municipale, ne put aboutir, et une ordonnance de police du 1er oct. 1855 établit le régime de la taxe. Les résultats furent si peu favorables qu'un décret du 24 févr. 1858 abrogea l'ordonnance de 1829 et supprima la taxe ainsi que la caisse de Poissy. Depuis la promulgation de ce décret, tout individu voulant exercer la profession de boucher à Paris n'est obligé que de faire préalablement à la préfecture de police, une déclaration où il indique la rue et le numéro de la maison où il doit s'établir. Cette déclaration est renouvelée toutes les fois que la boucherie change de propriétaire ou de locaux. Les attributions du préfet de police en matière de petite voirie ayant été transférées au préfet de la Seine par le décret du 10 oct. 1859, c'est aujourd'hui à la préfecture de la Seine que doivent être faites ces déclarations. Un arrêté du préfet de la Seine du 20 avr. 1887, modifiant sur ce point une ordonnance de police du 16 mars 1858, détermine les dimensions de l'étal et indique certaines mesures de salubrité et de ventilation. Si les conditions prescrites par cet arrêté ne sont pas remplies, l'administration est autorisée, dans les quinze jours de la déclaration, à faire opposition à l'ouverture de l'étal. Lorsque le requrant a exécuté les appropriations nécessaires, il en donne avis à la préfecture de la Seine et peut ouvrir son étal s'il ne reçoit pas, dans un délai de quinze jours, à dater du dépôt de cet avis, une nouvelle opposition. Les viandes mises en vente dans les étaux sont visitées par les inspecteurs de la boucherie. — Le colportage en quête d'acheteurs des viandes de boucherie dans Paris avait été interdit par le décret de 1858; mais

cette interdiction a été levée par un décret du gouvernement de la Défense nationale du 5 sept. 1870 qui est encore en vigueur. — La taxe de la viande avait été rétablie pendant le siège, en 1870 et 1871 ; mais cette mesure exceptionnelle a pris fin avec le siège. L. PASQUIER.

III. Assistance publique. — BOUCHERIE CENTRALE DES HOPITAUX DE PARIS. — Créée le 1er janv. 1849, la boucherie centrale des hôpitaux a été établie à l'abattoir de Villejuif, boulevard de l'Hôpital, n° 151. Elle occupe huit échaudoirs, des bouveries et des écuries. L'administration ne paye pas de loyer, la fourniture de la viande est mise en adjudication tous les ans, en un seul lot. Le service comprend deux parties : 1° la distribution de la viande dans tous les établissements, qui se fait l'été de cinq heures à huit heures du matin et l'hiver de six heures à neuf heures ; la viande est portée par le boucher adjudicataire à chaque hôpital ; 2° l'abatage : après la distribution, on marque les bœufs qui doivent être tués dans l'après-midi. Les bœufs sont assommés avec le merlin anglais, les moutons et les veaux sont égorgés.

Le personnel de la boucherie comprend un directeur à 7,000 francs, un expéditionnaire à 3,000 francs et un garçon de bureau à 1,400 francs et habillé. Tout le reste est à la charge de l'adjudicataire : les garçons bouchers, le linge, les voitures, etc. Il a été distribué en 1887 : 1,500,337 kilogr. de viande à 1 fr. 09 le kilogr. = 1,635,367 fr. 33. Les droits d'octroi ont été de 170,506 fr. 13 ; le droit d'abatage de 1,935 francs et les frais généraux de 13,736 francs, soit 1,824,629 francs. On avait, il y a plusieurs années, distrait de la boucherie centrale : Bicêtre, la Salpêtrière, les Incurables, les Ménages, Lenoir-Jousserand, Sainte-Périne, Chardon-Lagache, la Maison municipale de santé, la Maternité, pour lesquelles on faisait des adjudications spéciales. Depuis le 1er janv. 1888, tous les établissements de l'Assistance publique sont fournis par la boucherie centrale. Il y a deux ans déjà, Brevannes, Sainte-Anne et Villejuif s'y approvisionnent. Le nombre des animaux abattus en 1887 a été de: bœufs, 5,869 ; veaux, 4,434 ; moutons, 10,800. Cette année, 1888, le service a augmenté d'un tiers. Aucun produit inférieur n'est vendu par l'Assistance publique. Le boucher adjudicataire garde les abats, les peaux, les cornes, etc. La triperie est fournie par des adjudications spéciales.

BOURNEVILLE et Albin ROUSSELET.

BIBL. : INDUSTRIE ET COMMERCE. — DESESSARTS, *Dictionnaire de la police*. — DELAMARRE, *Traité de la police*. — Ch. LIVET, *Histoire de la boucherie jusqu'en 1789*. — BIZET, *Histoire de la boucherie en France* ; Paris, 1847. — LEBRUN et MAIGRE, *Manuel du charcutier et du boucher*; Paris, 1888. — *Boucherie taxée*; Paris, 1856.

BOUCHERIE (Anatole), philologue français, né à Challignac (Charente) en 1831, mort le 6 avr. 1883. Maître répétiteur, puis professeur du lycée d'Angoulême, professeur au lycée, puis à la Faculté des lettres de Montpellier. Il a rendu les plus grands services aux études romanes et a fondé la *Revue des langues romanes*. Il a publié : *Patois de la Saintonge, curiosités étymologiques et grammaticales* (Angoulême, 1865, in-8) ; *Cinq Formules rythmées et assonancées du* VIIe *siècle* (Montpellier, 1867, in-8) ; *la Vie de sainte Euphrosyne, texte romano-latin du* VIII-IXe *siècle* (Montpellier, 1872, in-8) ; *Fragment d'une anthologie picarde*, XIIIe *siècle* (id., 1873, in-8) ; *le Dialecte poitevin au* XIIIe *siècle* (Paris, 1874, in-8) ; *Etymologies françaises et patoises* (Paris, 1874, in-8) ; *Mélanges latins et bas-latins* (Montpellier, 1875, in-8) ; *Fragment d'un commentaire sur Virgile* (Paris, 1875, in-8) ; *Une Colonie Limousine en Saintonge* (id., 1876, in-8) ; *Une Nouvelle Revision des poèmes de Clermont* (1876, in-8) ; *l'Enseignement de la philologie en France* (1878, in-8) ; *la Langue et la Littérature françaises au moyen âge* (1880-1881, 2 vol. in-8), polémique avec M. Brunetière ; *Additions au Dictionnaire de Littré (lexicologie botanique) d'après le « De compositione medicamentorum » de Bernard Dessen, 1556* (1881, in-8). Il avait découvert à la Bibliothèque nationale le *Poème de Galerent de Bretagne*, dont il avait commencé l'impression peu de temps avant sa mort. M. Chabaneau, un de ses amis, s'est chargé de mener à bonne fin cette publication. R. S.

BOUCHERON (Carlo-Emmanuele-Maria), savant piémontais, né à Turin le 28 avr. 1773, mort le 16 mars 1838. Docteur en théologie et en droit, il entra à la secrétairie d'Etat, perdit cette place à l'invasion française, se fit professeur, enseigna l'éloquence au lycée, puis à l'Université de Turin (1804-1832), l'histoire à l'Académie militaire et l'archéologie à l'Ecole des beaux-arts (1832-1838) ; il était également versé dans les langues orientales. On lui doit les publications suivantes, toutes rédigées en latin : *De Clemente Damiano Priocca* (Turin, 1813) ; *De Josepho Vernazza* (dans les *Atti dell' Accademia delle scienze*) : ces deux ouvrages furent traduits en italien par T. Vallauri (Turin, 1837, en un vol. in-12) ; *De Thoma Valperga Calusio* (Turin, 1833), réimprimé avec une traduction italienne par T. Vallauri (Alexandrie, 1835) ; *Specimen inscriptionum latinarum*, ouvrage publié par T. Vallauri (Turin, 1836) ; un grand nombre de discours et la Préface à la collection des *Classici latini* de Pomba. R. G.

BIBL. : TIPALDO, *Biografia degli Italiani illustri del secolo XVIII* ; Venise, 1838, in-8, t. VII.

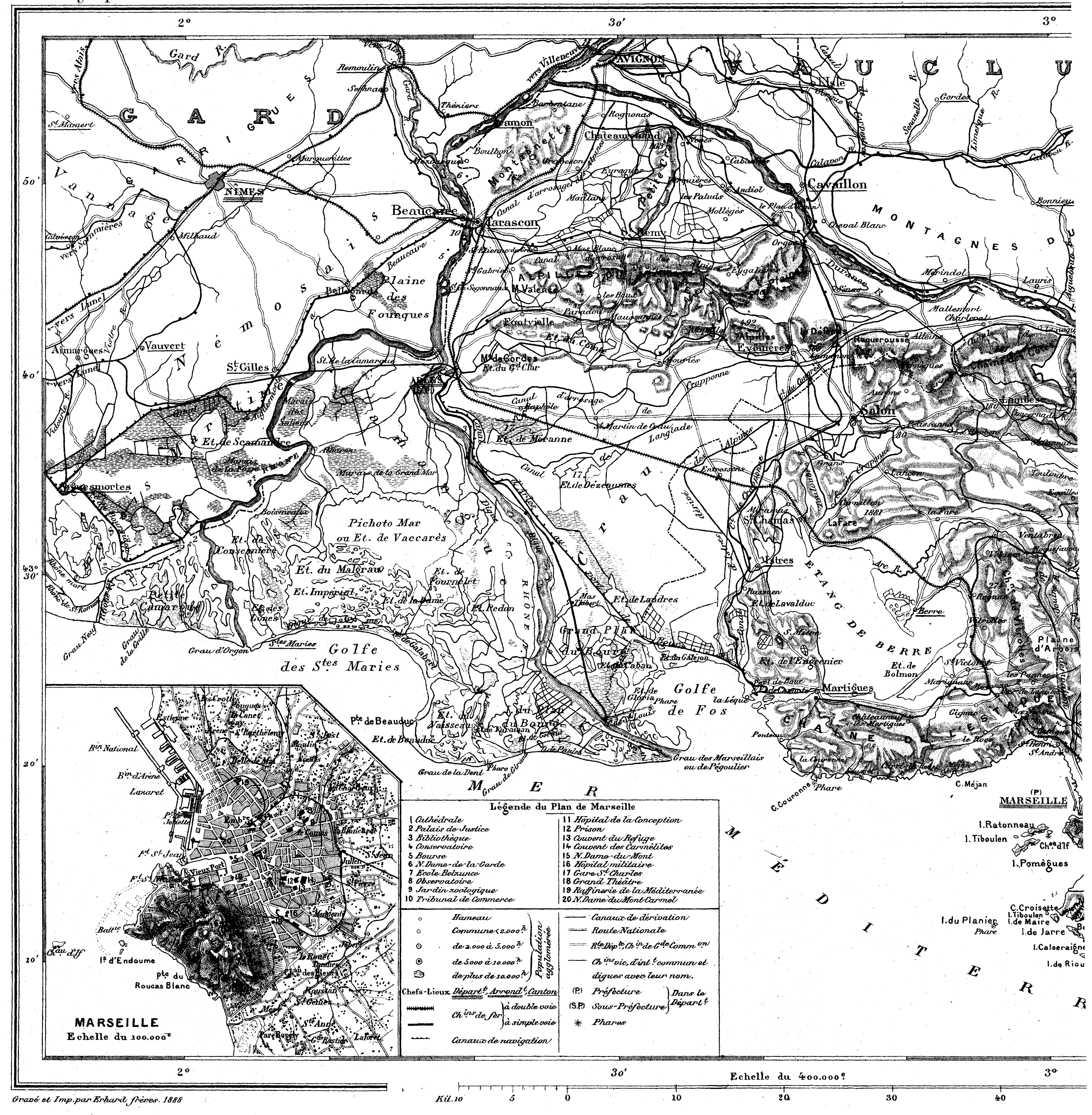
BOUCHERON (Raimondo), musicien italien, né dans le royaume de Sardaigne vers le commencement du siècle. Il a été maître de chapelle à Vigevano en Piémont (province de Novare). On connaît de lui un très grand nombre de compositions religieuses, et surtout un *Pater noster* à quatre voix, trois messes, un *Requiem*. Le *Requiem* et deux messes ont été exécutés à Vigevano en 1840 ; la troisième messe, exécutée à Milan en 1851, a été très remarquée. Il a donné de nombreux articles de critique à la *Gazzetta musicale di Milano*, et rédigé un traité d'esthétique et de théorie musicales, sous ce titre : *Filosofia della musica, o Estetica applicata a quest'arte* (Milan, 1842, gr. in-8).

BOUCHES-DU-RHÔNE (Département des). **Situation, Limites, Superficie.** — Le dép. des Bouches-du-Rhône doit son nom aux différentes embouchures par lesquelles le Rhône se jette dans la Méditerranée. Il est compris entre 43° 12′ et 43° 55′ 24″ de lat. N. et entre 1° 53′ 30″ et 3° 27′ de long. E. du méridien de Paris. Il est borné au N. par le dép. de Vaucluse, à l'O. par celui du Gard, au S. par la Méditerranée, à l'E. par le dép. du Var. Il a presque partout des frontières naturelles : au N. la Durance sur 96 kil., depuis le confluent du Verdon jusqu'au Rhône, à l'O. le Rhône, puis la branche du delta nommée Petit Rhône, sur 84 kil., depuis le confluent de la Durance jusqu'à la mer ; au S. la mer sur 190 kil. environ.

La ville de Marseille, ch.-l. du dép., est éloignée de 660 kil. de Paris à vol d'oiseau, et de 863 kil. par le chemin de fer ; elle est distante de 252 kil. de la frontière italienne ; elle est située par 43° 17′ 49″ de lat. N. et 3° 2′ 3″ de long. E.

Le pourtour total du département est à peu près de 460 kil. et enveloppe une superficie de 510,487 hect. Sa plus grande longueur est d'environ 130 kil. du N.-E. au S.-O., comptés du confluent du Verdon avec la Durance à l'embouchure du Rhône Vif ; sa plus grande largeur du N. au S., 58 kil. comptés de l'embouchure de la Durance à celle du Galéjon.

RELIEF DU SOL. — Le dép. des Bouches-du-Rhône, situé à la fois sur le versant occidental des Alpes françaises et sur le cours inférieur du Rhône, participe à cette double nature ; il se divise en deux parties très inégales et bien distinctes : le N. et l'E., c.-à-d. les trois quarts environ sont occupés par des chaînes de montagnes d'une hauteur variant entre 200 et 1,000 m. ; le



Gravé et Imp. par Erhard frères. 1888



30'
3°
30'
VAUCLUSE
BASSES-ALPES
Forcalquier
AVIGNON
vers Villeneuve
Barbentane
Rognonas
Chateaurenard
Boulbon
Montagnette
Tarascon
Cavaillon
Gordes
Apt
Reillanne
Cereste
Manosque
vers Digne
Durance R.
Chaffère R.
MONTAGNES DU LEBERON
Léberon
1125
Bonnieux
Cheval Blanc
Orgon
St Remy
Mérindol
Lauris
Cadenet
Villelaure
Pertuis
Mirabeau
Verdon R.
Mallemort
Charleval
Sénas
Eyguières
Alpilles
492
ALPILLES
M. Valence
Paradou
Maussane
Fontvielle
Mde Gordes
Et. du Gd Clar
Canal de Crapponne
Salon
Lambesc
Rognes
Le Puy-Ste Réparade
Meyrargues
Jouques
Peyrolles
Canal du Verdon
Vabre R.
Rians
Et. de Méranne
St Martin de Crau
Langlade
Canal des Alpines
Entressens
Grans
Cornillon
Lançon
Et. de Dézeaumes
Crau
Grand Plan du Bourg
St Chamas
La Fare
Istres
ETANG DE BERRE
Berre
Arc R.
Ventabren
Pourcieux
St Maximin
893
Trets
Et. de Landres
Mas Thibert
Fos
Et. de Lavalduc
Et. de l'Engrenier
Et. de Bolmon
Martigues
Golfe de Fos
Phare
St Louis
Gardanne
Plaine d'Arbois
Marignane
Gignac
CHAINE DE L'ESTAQUE
Le Rove
Ponteau
Châteauneuf les Martigues
La Couronne
C. Couronne
Phare
Grau des Marseillais ou de Pégoulier
C. Méjan
(P) MARSEILLE
I. Ratonneau
I. Tiboulen
Chau d'If
I. Pomègues
St Henri
St André
St Barthélemy
Huveaune R.
Aubagne
Roquevaire
Auriol
Baud de Bretagne
Joug de l'Aigle
1124
Ste BAUME
Le Beausset
C. Croisette
I. Tiboulen
I. de Maire
I. de Jarre
I. du Planier
Phare
Bec Sormiou
C. Morgiou
I. Calseraigne
I. de Riou
Port Miou
C. Canaille
La Ciotat
Baie de la Ciotat
Bec de l'Aigle
Tour de la Cassidagne
Pte du Deffend
Bandol
Ollioules
Bc de Bandol
Pte de Cride
Bc de St Nazaire
St Nazaire
MER MÉDITERRANÉE
RHÔNE
50'
40'
43° 30'
20'
10'
Légende du Plan de Marseille
11 Hôpital de la Conception
12 Prison
13 Couvent du Refuge
14 Couvent des Carmélites
15 N. Dame du Mont
16 Hôpital militaire
17 Gare St Charles
18 Grand Théâtre
19 Raffinerie de la Méditerranée
20 N. Dame du Mont Carmel
Population agglomérée
Canaux de dérivation
Route Nationale
Rte Dépte, Chin de Gde Common
Chins vic. d'intt commun et digues avec leur nom.
(P.) Préfecture
(S.P.) Sous-Préfecture
Dans le Départt
à double voie
à simple voie
Phares
Echelle du 400.000e
5 0 10 20 30 40 50 Kil
H. LAMIRAULT et Cie Editeurs

S.-O. du département, c.-à-d. le quart compris entre la mer, l'étang de Berre, Saint-Chamas, Arles et le Petit Rhône, est formé par de vastes plaines caillouteuses ou marécageuses qui présentent à peine quelques monticules peu élevés.

Région orientale et supérieure. Les montagnes que contient cette région peuvent se décomposer en cinq chaînes principales assez distinctes les unes des autres, dirigées, toutes, de l'E. à l'O., séparées par trois vallées principales et présentant au point de vue géologique des caractères particuliers. Ce sont : 1° Les *Alpines* ou mieux *Alpilles*, massif montagneux, dirigé de l'O. à l'E. qui s'étend de Tarascon jusque vers Orgon sur la Durance. Cette chaîne, séparée par la Durance du Léberon (Vaucluse), a dû s'y rattacher dans les temps géologiques, c'est dans tous les cas un prolongement des Alpes : elle est comprise entre le canal de Craponne et la Durance ; ses hauteurs vont en diminuant de plus en plus jusqu'au Rhône au N. et jusqu'aux plaines de la Crau au S. Les Alpines se composent d'un massif central assez abrupt que l'on nomme les monts d'Aureille, et d'un certain nombre de chaînons tels que celui des Calons, celui de Saint-Remy et celui d'Orgon. Les hauteurs de ces petites chaînes ne dépassent pas 500 m. Le point le plus élevé est le mont des Aupies ou Houpies (492 m.) ; on cite encore le Signal de la Chaume (386 m.) ; le Défends (309 m.) ; Les Baus (210 m.), et enfin le plateau de Roquemartin (225 m.).

2° La *Trévaresse*, région montagneuse assez verte et fertile qui s'étend entre la dépression du canal de Craponne, le vallon de la Touloubre et la Durance ; elle se dirige du N.-E. au S.-O. et compte dans le sens de la longueur environ 35 kil. de la plaine du Lamanon à la vallée de la Vaulubière. On la décompose en trois petites chaînes : 1° les monts de Trévaresse où l'on remarque le volcan éteint de Beaulieu avec les sources du Grand-Valat et de la Concernade ; 2° la chaîne des Côtes ; 3° la chaîne de Vernègues. Les hauteurs principales de ces trois lignes de montagnes ne dépassent guère 500 m., ce sont : la Fin de la Trévaresse (520 m.), le mont de Saint-Jean-de-la-Trévaresse (482 m.), la Crête (489 m.), le Costelas (465 m.), la Butte du Signal (432 m.), au-dessus du volcan de Beaulieu.

3° La chaîne de *Sainte-Victoire*, ainsi nommée parce qu'une tradition place dans la plaine voisine la victoire de Marius sur les Cimbres, région aride et dévastée, contient des pics d'une hauteur presque double de celles atteintes par les montagnes que nous venons de passer en revue. Cette chaîne est comprise entre l'étang de Berre, l'Arc, la Durance et la Touloubre, du N.-E. au S.-O., sur une longueur de 60 kil. environ. Elle commence à l'étang de Berre, s'étend jusqu'à Aix avec la chaîne d'Eguilles, puis sort du département par les monts du Grand-Sambuc et la chaîne de Sainte-Victoire auxquelles s'adossent la montagne du Cengle et le curieux plateau de Pallière, creusé d'innombrables fissures où disparaissent toutes les eaux de la région. Les hauteurs principales de la chaîne sont la Croix de Sainte-Victoire, relevée en 1873 (963 m.) et le pic de Confosse (762 m.).

4° La chaîne de l'*Etoile* qui s'étend dans l'espace compris entre l'étang de Berre, la mer, l'Huveaune, la frontière du département et l'Arc : elle sort même des Bouches-du-Rhône et projette quelques chaînons peu importants dans le dép. du Var. Le point central de cette chaîne est le massif de l'Etoile compris entre les villes de Roquevaire, Gardanne, Aubagne et Marseille. On y trouve les hauteurs les plus importantes qui sont le mont Mimet (758 m.), le Pilon du Roi (712 m.), le Gardelaban (687 m.), le Castellas (675 m.), le pic de l'Etoile (598 m.) et Notre-Dame-des-Anges (546 m.) ; la chaîne de l'Etoile projette : à l'E., la chaîne de Regagnaïs qui s'y relie par le plateau de la Pomme (400 m.), et où l'on trouve le mont Olympe à l'O. (705 m.), dominant la ville de Trets, au N.-O. la chaîne de Vitrolles, et à l'O. la chaîne de l'Estaque coupée par le célèbre tunnel de la Nerthe ; ces deux ramifications se relient à la chaîne principale par le plateau de la Viste (150 m.).

5° La chaîne de *Sainte-Baume* qui projette dans les Bouches-du-Rhône ses principales ramifications, mais a son point d'attache et son massif central dans le dép. du Var. Ses prolongements dans les Bouches-du-Rhône ont la forme d'un demi-cercle d'une longueur de 30 kil., dont la concavité est tournée vers le S.-O. du département. Ce demi-cercle peut se décomposer en trois massifs principaux : 1° le massif de la Gardiole qui borde la Méditerranée et y projette de superbes et dangereux escarpements ; 2° la chaîne de Roquefort ; 3° la chaîne de la Roussargue qui contient le mont le plus haut du massif et du département, le Bau de Bretagne (1,044 m.). Les autres hauteurs de la chaîne de Sainte-Baume sont le mont ou tête de Roussargues (860 m.) qui domine la ville d'Aubagne ; le mont de Carpiagne (646 m.), la tête de Puget (635 m.) ; la petite chaîne de Saint-Cyr qui atteint 659 m. à son point culminant ; la Marsillaveyre (467 m.); enfin Notre-Dame-de-la-Garde, près de Marseille (150 m.) séparée du reste de la chaîne par l'Huveaune. Les îles qui bordent la côte du golfe de Marseille appartiennent certainement à ce massif montagneux et étaient, selon toutes probabilités, rattachées autrefois au continent.

Région occidentale et inférieure. Les parties basses du dép. des Bouches-du-Rhône se subdivisent en deux parties : une plaine caillouteuse et aride, appelée la Crau ; et un delta marécageux, formé de terres limoneuses, la Camargue.

1° La *Crau.* La vaste plaine de la Crau a la forme d'un triangle dont la base est représentée par les terrains marécageux et les étangs qui terminent la Camargue sur la rive gauche du Rhône, d'Arles à Fos. Cette base suit sur 40 kil. de longueur le canal d'Arles à Fos et Bouc. Le sommet de la Crau est situé vers Salon, à 25 kil. de l'étang de Landres. Cette plaine n'est pas horizontale. Son alt. est de 40 m. à Salon ; sa base vers l'étang de Landres est à 1 m. La pente générale est donc de 39 m. sur 25 kil., soit $0^{m}00156$ par mètre. La Crau est couverte de galets, de dimensions parfois très considérables, dont les interstices sont comblés par des terres rougeâtres. Ces myriades de pierres enfermées dans une gangue de boue durcie, avaient étonné les anciens colons grecs : ils racontaient que ces fragments de roches avaient été lancés du ciel afin qu'Hercule pût en écraser les Ligures. La superficie de la Crau est de 35,000 hect. environ. Ses limites sont : Le canal des Vidanges, près d'Arles, puis les communes d'Eyguières, de Salon, d'Istres et de Fos. Elle était jadis complètement inculte et servait uniquement à la nourriture des bêtes à laine pendant l'hiver ; mais de sensibles progrès ont été réalisés depuis quelques années et la Crau a été en partie fertilisée (environ 15,000 hect.). Les rideaux de cyprès, les cultures variées, les maisons qui bordent les canaux d'arrosement introduisent déjà quelque variété dans cette solitude, si morne jadis. Il reste cependant encore plus de 20,000 hect. complètement incultes comme autrefois. On divise la plaine de la Crau en Crau de Vergère, Crau de la Lieutenante, Les Coustières, Saint-Martin-de-Crau, Côte-Haute et Crau-sur-Durance. Un certain nombre de canaux arrosent une partie de sa surface : ce sont les canaux de Craponne, des Alpilles, d'Istres et de Langlade. Dans les environs de Salon, sont de petites collines variant de 50 à 100 m. Le chemin de fer de Lyon à Marseille traverse la Crau dans toute sa longueur.

2° La *Camargue* est un large delta compris entre les deux branches principales du Rhône, le petit Rhône et le grand Rhône, et sans cesse agrandi par les alluvions du fleuve. Elle est remplie de marécages et d'étangs, coupée

de fossés et de canaux, gorgée d'eau et pleine de terres limoneuses. On la divise en huit parties : Corrège, Albaron, Montlong, Crau-de-Mar, Petite-Montlong, Méjanes, grande Camargue et île du Plan du Bourg. Dans la partie nord on trouve 14,000 hect. de terres cultivées et de vastes pâturages où paissent librement 80,000 bêtes à laine, 600 bêtes de trait, des « manades » de buffles destinés aux courses, 2,000 taureaux presque sauvages, et 3,000 chevaux blancs que l'on prétend issus de ceux laissés dans le pays par les Sarrasins.

On n'y trouve pas d'arbres, sauf quelques bouquets de pins vers les dunes sablonneuses de la mer, et de rares groupes de tamaris qui ont résisté à la violence du mistral et d'où s'échappent des nuées de moustiques. L'horizon de lagunes et de roseaux n'est limité que par les digues qui encaissent le Rhône et qui, en défendant les terres contre les invasions du fleuve, ont l'inconvénient de retenir les eaux et de former de nouveaux marécages ; à peine aperçoit-on çà et là quelques constructions et hangars pour les troupeaux et les bergers. Un seul village y existe ; celui des Saintes-Maries. On compte en tout dans cette région 500 maisons, 532 ménages et 2,682 habitants. La *malaria* y règne comme dans les marais Pontins, mais à un moindre degré par suite de l'influence bienfaisante des vents du nord. Sur la côte s'étendent d'anciens fonds marins desséchés nommés *sansouires* extrêmement salés et incultes. La puissante évaporation de l'été appelle à la surface les eaux salées du sol, qui viennent former des efflorescences blanchâtres.

Géologie. — Lorsqu'en descendant la vallée du Rhône on pénètre dans la Provence du littoral, le paysage revêt un aspect caractéristique. On aperçoit de toutes parts de vastes plaines ondulées, formées par les dépôts sénoniens ou tertiaires et dominées par des monts calcaires aux arêtes et aux versants dénudés et couverts de blocs anguleux. Ce sont ces calcaires compacts, dits à *caprotines*, qui donnent à la Provence son caractère aride et sec. On les retrouve partout. Ils sont débités en pierres d'appareil, en moellons ; ils servent à empierrer les routes et couvrent tout le pays d'une poussière blanchâtre.

Voici par ordre chronologique les divers terrains que l'on rencontre dans les Bouches-du Rhône.

Terrains secondaires. — Les *terrains jurassiques* sont assez mal représentés dans le département. On les rencontre seulement dans la partie orientale où leurs différentes assises dirigées de l'O. à l'E. prennent une part importante dans la constitution des chaînes de Sainte-Baume et de Sainte-Victoire. Ils forment au bord de la mer la chaîne de l'Etoile que le chemin de fer de Marseille traverse par le tunnel de la Nerthe et le mont de Carpiagne.

Les *terrains crétacés* sont au contraire très développés et présentent des caractères tout différents de ceux de l'Europe septentrionale.

L'ensemble des terrains *néocomiens* forme sur les deux rives du Rhône une sorte de delta qui enveloppe le delta d'alluvion du fleuve, et dont le sommet est marqué sur la rive gauche par le mont Ventoux. Le sous-étage dominant est celui des célèbres calcaires blancs et jaunâtres à caprotines (*Chama*, *Requienia*) que l'on reconnaît de loin à ses arêtes et à ses parties dénudées. Ce calcaire est très blanc, presque crayeux : on y trouve *Requienia ammonia*, *R. gryphoïdes*, *Monopleura trilobata*, *Pygaulus depressus*, etc., avec des nérinées gigantesques et des polypiers. La direction générale de toutes les montagnes formées par les soulèvements des terrains néocomiens est celle de l'O. à l'E. Cette orientation caractérise la montagnette de Tarascon, la chaîne des Alpines, les chaînons qui encaissent les dépôts tertiaires d'Aix, de Fuveau, de Marseille ; elle se poursuit à travers le dép. du Var jusqu'au col de Tende. Le massif des Alpines, situé sur le prolongement du Léberon dont il est séparé seulement par la Durance, présente en superposition régulière : des calcaires bréchiformes à térébratules perforées (*Pygope janitor*), puis marneux remplis de bélemnites plates (*B. latus*, *B. dilatatus*) et de petites ammonites ferrugineuses, surmontés de calcaires compacts et marneux à *Toxater complanatus*, *Ostrea Couloni*, au-dessus desquels se trouve un calcaire compact avec couches marneuses à la base à *Ancyloceras* et *Crioceras*. Tout au voisinage des Alpines, à Orgon, le calcaire à caprotines est assez développé pour que la localité ait donné son nom à ce sous-étage (urgonien).

Ces calcaires crétacés entourent encore le bassin de Marseille, de la Nerthe à Montredon et se prolongent jusque dans la mer par les îles Pomègue et Ratonneau. Ils forment une sorte de désert où l'on a placé certains établissements insalubres. C'est là que sont les fabriques de produits chimiques de Septèmes. La route de Salon à Marseille franchit ces crêtes désolées ; le chemin de fer de Marseille traverse le beau tunnel de la Nerthe, long de près de 5 kil.

Au sortir du tunnel on débouche dans un petit bassin tertiaire à l'extrémité duquel apparaît Marseille. L'horizon est fermé par des crêtes calcaires escarpées, élevées de 200 à 400 m. au-dessus de la plaine. La Société géologique ayant étudié en 1864 les terrains du tunnel, les environs de Martigues et les environs de Cassis, a constaté que les étages néocomiens et crayeux s'y succédaient dans l'ordre suivant, conformément à la coupe de Martigues à l'étang de Berre en traversant la gueule d'Enfer :

A. Calcaires néocomiens à *Chama* durs, compacts ; 150 m.

B. Marnes schisteuses, 30 à 40 m.

C. Grès calcarifères à *Ostrea Columba*, surmontés de calcaires compacts à *Caprines* et à *Ostrea carenata*.

D. Calcaires marneux à *radiolites* en bancs de 2 à 4 m.

E. Sables et grès jaunâtres, dits grès d'Uchaux.

F. Grand développement de calcaires compacts quelquefois un peu grenus et crayeux : abondance de *rudistes*, *radiolites*, *sphérulites*, *hippurites*. Ces rudistes, que l'on ne rencontre jamais dans le Nord, forment le trait saillant des terrains crétacés supérieurs de la Provence et de la France méridionale. Le calcaire à hippurites et le calcaire à Chama sont caractéristiques de cette région.

Les sous-étages A et B appartiennent au *néocomien* ; le sous-étage C au *cénomanien* ancien ; les sous-étages D, E, F, au *turonien*. Les calcaires néocomiens, durs et compacts, constituent les reliefs et les points culminants : les calcaires marneux turoniens forment à leur pied des combes verdoyantes.

L'ensemble des terrains *sénonien* et *danien* forme une région naturelle souvent décrite par les géologues sous le nom de *Bassin des Bouches-du-Rhône*.

A cette date, la mer en voie de retrait s'est peu à peu convertie en lagunes saumâtres ; puis, finalement, les espaces qu'elle occupait se sont montrés recouverts par de grands lacs, encombrés de plantes palustres dont les débris ont fourni les couches de combustibles connus sous le nom de *lignites* du bassin de Fuveau. Les dépôts qui se sont formés dans ces conditions offrent la succession suivante :

1. Calcaires, marnes schisteuses et grès. Etage inférieur des lignites de Fuveau. Epaisseur, 200 à 250 m.
2. Calcaires marneux et argiles, 100 m.
3. Argiles rougeâtres et calcaires compacts alternant six fois ; 300 m.
4. Sables et argiles rougeâtres ; 70 à 80 m.
5. Marnes et calcaires marneux avec gypse interstratifié, 90 m.
6. Marnes et calcaires marneux lacustres. Etage supérieur des lignites de Vaucluse et des Basses-Alpes ; 300 m.

Les quatre assises inférieures manquent au nord d'Aix ; les deux assises supérieures, developpées surtout au delà de la Durance, dans le dép. de Vaucluse, se super-

posent et se lient aux précédentes entre les chaînes d'Eguilles et de Sainte-Victoire.

L'assise lacustre inférieure correspond aux couches à Bélemnitelles du sénonien septentrional. Tandis que la craie blanche se déposait dans le bassin parisien, la Provence était couverte de vastes marais tourbeux où s'accumulaient des roches combustibles. On compte en effet cinq ou six couches de lignites généralement régulières dans leur allure et interrompues seulement par des failles. La composition de ces lignites, qui sont très activement exploitées, rappelle celle des houilles maigres. Elles sont d'ailleurs utilisées par l'industrie marseillaise pour les mêmes usages. On les retire principalement de deux couches : l'une dite *la grande mine* dont la puissance atteint souvent 1 m., et l'autre dite des *quatre pans* qui a de 50 à 70 centim.

Les assises inférieures semblent plonger toutes vers un centre commun représenté par l'assise gypseuse : durant le temps où se déposèrent ces sédiments le sol s'exhaussait progressivement et les eaux se retiraient jusqu'à ne plus occuper que la partie extrême, celle où se sont formés les gypses.

Au-dessus des couches à lignites viennent les calcaires à *lychnus*, les argiles rouges, avec poudingues et brèches à galets calcaires jaunes et rouges; de ce nombre sont les marbres exploités sous le nom de *brèches d'Alep* et *du Tholonet.*

Terrains tertiaires. — Dans la plus grande partie du delta, les terrains tertiaires sont représentés par une alternance de couches marines et lacustres. Nous avons déjà signalé le bassin *miocène* de Marseille, composé d'une molasse d'eau douce (marnes et argiles recouverts de poudingues à fossiles lacustres). Les montagnes de Trévaresse sont formées de couches gypseuses, antérieures à la molasse de Marseille ; on y trouve des palmiers et des fossiles lacustres ; on les place dans le tongrien, c.-à-d. au niveau des sables de Fontainebleau, au milieu du miocène inférieur. Ces gypses sont surmontés d'une molasse coquillière, à fossiles marins postérieurs à la molasse lacustre de Marseille. On retrouve des lambeaux de cette molasse coquillère le long de la côte et de l'étang de Berre.

La chaîne des Alpines contient également des dépôts tertiaires, arénacés ou argileux. Il faut surtout y signaler les gisements de bauxites des Méjans et des Baus, tantôt ferrugineuses et rouges avec pisolithes calcaires, tantôt violacées ou jaunâtres avec pisolithes ferrugineuses. Ces bauxites crétacées, exploitées comme minerais d'aluminium, s'appuient sur des calcaires néocomiens-urgoniens formant voûte, et pénètrent dans leurs anfractuosités (V. Bauxite).

Terrains quaternaires. — La vaste plaine de la Crau est couverte de gros galets dont les intervalles sont remplis par un limon argileux rougeâtre. Les Romains lui donnaient le nom de *Campus lapideus*. Son inclinaison qui est de $0^{m}00156$ par mètre démontre à première vue que l'on a affaire à une formation géologique toute autre que la Camargue. Le plan incliné de la Crau coupe le plan horizontal de la Camargue sous un angle de $5' 25''$. Les cailloux de la Crau se retrouvant sur la rive droite du Rhône au-dessous de Nîmes, il est facile de calculer, si l'on creuse un puits dans les alluvions de Camargue, à quelle profondeur on rencontrerait les cailloux sous-jacents de la Crau. La Crau a été le résultat de grands courants diluviens, venus des Alpes, qui ont suivi la vallée de la Durance et couvert des débris qu'ils charriaient toute la plaine du bas Rhône. Les galets, parfois énormes, sont, pour les neuf dixièmes, des quartzites; le reste se compose d'amphibolites, de granites, de porphyres, de variolites, etc., provenant des Alpes Dauphinoises. Quant aux terres rougeâtres qui bouchent les interstices, elles proviennent des fissures des calcaires néocomiens et jurassiques.

Terrains actuels. — Le delta du Rhône est une région alluvienne qui représente sur le sol français la manifestation la plus importante des causes géologiques actuelles. Il comprend : la grande Camargue, placée entre les branches du Grand et du Petit Rhône (73,000 hect.), les plaines du Plan du Bourg sur la rive gauche, et les plaines qui aboutissent à la petite Camargue sur la rive droite. Les alluvions du delta couvrent 110,000 hect. Arles, qui était au IVe siècle à 26 kil. de la mer, en est aujourd'hui distante de 48 kil. ; le progrès des alluvions a donc été de 22 kil. On estime à 21,000,000 de m. c. le volume des limons, annuellement apportés par le fleuve : la pointe du Grand Rhône avance de 57 m. par an. Les *sables* dominent dans la petite Camargue et sur le littoral; en nombre de points le vent les entraîne pour former des dunes. C'est de la sorte qu'a été ensablé le Petit Rhône de Saint-Gilles à Aigues-Mortes. On a planté depuis quelques-unes de ces dunes. Le *limon* domine au contraire dans la grande Camargue ; n'étaient les marécages et les oscillations de niveau des 12,000 hect. d'étangs et de lagunes, et surtout n'était la salure du sol, cette région serait apte à la culture.

Roches éruptives. — On voit affleurer au milieu des zones crétacées de la chaîne des Alpines deux bandes éruptives parallèles, dirigées comme l'ensemble du soulèvement de l'E. à l'O. On a encore signalé une petite masse éruptive au N. des monts de Trévaresse.

Régime des eaux. — Tous les cours d'eau des Bouches-du-Rhône appartiennent au bassin de la Méditerranée, où ils se déversent par le Rhône, le chenal du Port-de-Bouc et l'Huveaune.

Le système hydrographique du département est déterminé par le relief du sol. En dehors du Rhône et de la Durance qui forment les limites de l'O. et du N., on ne peut citer que trois rivières importantes qui coulent dans les vallées comprises entre les chaînes principales. La Touloubre entre la Trévaresse et la chaîne des Eguilles; l'Arc entre la Sainte-Victoire et l'Etoile, l'Huveaune entre l'Etoile et la Roussargue. — Outre ces cours d'eau un grand nombre de ravins se transforment en torrents à l'époque des pluies, mais ils sont à sec le reste de l'année.

1° Le *Rhône* forme, à partir de son confluent avec la Durance jusqu'à Arles, la limite occidentale du département. Il arrose durant ce trajet les com. de Barbentane, Boulbon, Mézoargues, Tarascon, Arles ; à Arles il se divise en deux branches : le Grand Rhône à gauche (50 kil.) entraîne les 6/7 des eaux; le Petit Rhône, à droite, sépare les Bouches-du-Rhône du Gard. Chacune de ces deux branches se subdivise à son tour, le Petit Rhône se bifurque à 16 kil. de la mer : la branche orientale de ce delta secondaire garde le nom de Petit Rhône ; elle débouche au Grau d'Orgon, la branche extérieure prend celui de Rhône Mort. Le Grand Rhône se bifurque de même à 14 kil. de la côte : la branche de l'O., aujourd'hui insignifiante, dite Bras de Fer ou Bras du Japon, se termine par le Vieux Rhône; le bras principal, le plus oriental de tous, a créé à son embouchure deux îles marécageuses séparées par trois canaux dits Grau du Levant, Grau du Ponant, Grau du Midi. Entre le Grand Rhône et le Petit Rhône s'étend la Camargue. La longueur du fleuve dans le département est de 84 kil. Sa largeur est de 150 m. à Arles, de 310 m. à la Tour-Saint-Louis. Son débit varie entre 500 et 14,000 m. c. Il verse à la mer en moyenne 2,200 m. c. d'eau par seconde; c'est le fleuve de France qui a le débit le plus considérable. Son lit se déplace continuellement. Il coulait jadis sur la rive droite d'Arles à Aigues-Mortes. Il y a deux mille ans, ce régime était déjà changé. Le Rhône coulait plus à l'E. ; c'est cette ancienne branche qui est dite le Bras Mort. Puis la branche du Grand Rhône s'est développée et a séparé de la Camargue le Plan du Bourg. Les alluvions du fleuve sont très considérables. La tour Saint-Louis, construite en 1707 au bord de la mer, en est aujourd'hui

distante de $7^{k}5$. — Le Rhône n'a qu'un seul affluent, la Durance.

La *Durance* sépare le dép. des Bouches-du-Rhône de celui de Vaucluse. Elle arrose les com. de Saint-Paul, Jouques, Peyrolles, Puy-Sainte-Réparade, Saint-Estève-Janson, la Roque d'Anthéron, Charleval, Mallemort, Sénas, Orgon, Saint-Andiol, Cabanes, Noves, Rognonas et Barbentane, puis se jette dans le Rhône à 4 kil. au-dessous d'Avignon. La Durance est un cours d'eau torrentiel; son débit est de 80 à 100 m. aux basses eaux, il atteint 300, 1,000 et même 6,000 m. c. lors des crues; son lit insuffisant en hiver est à demi desséché en été. La largeur varie entre 1,000 et 2,000 m. : elle n'est que de 150 m. dans le défilé de Mirabeau. Sa pente est de 3 millim. par mètre. Son cours inférieur, qui alimentait jadis les Fosses-Mariennes, s'est beaucoup modifié depuis les temps historiques. De nombreuses prises d'eau ont été faites à la Durance, ainsi qu'à son affluent le Verdon qui sont devenus les bienfaiteurs des campagnes et même des villes dans le Comtat et la Basse-Provence. La Durance donne son eau à Marseille. Citons les canaux d'arrosage de Caderache, de Puy Sainte-Réparade, de Marseille, de Craponne, de Boisgelin, des Alpines, de Sénas, de Cabanes, de Châteaurenard, etc. — La Durance reçoit : le *Verdon*, dont l'embouchure seule appartient aux Bouches-du-Rhône et qui donne son eau à Aix ; le Riaou qui se jette un peu en amont de Peyrolles, la Valubière et le Grand-Vallat.

2° La *Touloubre* sort des monts de la Trevaresse, au-dessus du village de Puyricard, reçoit la Concernade, née au volcan éteint de Beaulieu, arrose Lambesc, Pélissane, Grans, Cornillon, traverse une gorge pittoresque avant de se jeter dans l'étang de Berre à 3 kil. de Saint-Chamas, après un cours de 68 kil.

3° L'*Arc*, né dans le dép. du Var, passe au N. de Trets, s'enrichit de la Cose, passe à 2 kil. au S. d'Aix, puis sous l'aqueduc de Roquefavour, reçoit le trop plein du canal de Marseille, et finit dans l'étang de Berre, à 4 kil. de Berre, après un parcours de 80 kil. dans le département. Cette rivière devient torrentielle à l'époque des pluies et cause parfois des inondations redoutables.

4° L'*Huveaune*, né dans le dép. du Var, arrose Auriol où il se grossit du Merlançon et de la Vède, traverse Roquevaire, Aubagne où il reçoit la Fauge qui a traversé Saint-Pons et Gémenos, puis traverse Saint-Menet, Saint-Marcel, Saint-Loup, la Pomme, reçoit le Jarret, descendu des monts de l'Etoile et se jette dans la Méditerranée après un cours de 36 kil. Ses eaux sont abondantes et ne tarissent jamais; elles alimentent plusieurs canaux d'arrosage et sont conduites à Marseille par un aqueduc.

Le dép. des Bouches-du-Rhône est traversé par trois canaux de navigation (V. § *Commerce et Circulation*) et par de nombreux canaux d'irrigation (V. § *Agriculture*).

On y trouve un grand nombre d'étangs et marais : le plus important, l'*étang de Berre*, a 22 kil. de longueur, 72 kil. de tour et 15,000 hect. de superficie. Il communique avec la mer par un passage d'une lieue et demie environ, appelé canal de Martigues. Sa profondeur varie entre 3 et 10 m. Ses rives sont bordées de collines où poussent les vignes, les amandiers, les oliviers. Martigues, Saint-Chamas et Berre en sont les principales localités. Cet étang, bien que la profondeur n'y dépasse pas 10 m., formerait une rade magnifique, sept fois aussi étendue que celle de Toulon, comparable à la rade de Brest, si le chenal était assez profond pour donner accès aux navires de guerre. Mais les alluvions du Rhône comblant sans cesse le chenal, des travaux importants seraient nécessaires pour y remédier. Aussi a-t-on reculé jusqu'ici devant les frais qu'entraine l'entreprise. Les autres étangs sont beaucoup moins importants : ils n'ont pour la plupart aucune profondeur. Ils se trouvent dans la Camargue et la Crau. L'étang de Vaccarès, situé dans le S. de la Camargue, a 2,500 hect. de superficie; c'était autrefois un golfe, mais les dunes l'ont séparé de la Méditerranée avec laquelle il ne communique plus que par de petits chenaux, appelés arours. Sa partie méridionale est découpée par les atterrissements en plusieurs petits étangs secondaires : étangs de Monro, de Gniès, de la Consécanière, de Fournelet, du Lion, de Malagroy, etc.; la Crau renferme ceux de Meyrannes, Dezeaumes, la Peluque, etc. Enfin dans l'arr. d'Arles on cite les étangs de Scamandre, des Baux, de Mollèges, et dans l'arr. d'Aix ceux de Lavalduc, de l'Estoma, d'Engrenier, du Pourra, de l'Olivier, etc.

Côtes. — L'étendue des côtes du département est de 200 kil. environ à partir de l'embouchure du Petit Rhône à l'O. jusqu'au cap Saint-Louis à l'E.

A l'E. du Petit Rhône est le golfe des Saintes-Maries ou golfe de Beauduc, dont le mouillage pourrait être utilisé par les bâtiments, s'il existait un phare.

Dans toute la région du delta la côte est basse, malsaine et marécageuse; tout le long s'étendent de nombreux étangs, qui communiquent avec la mer par des chenaux peu profonds. La côte avance sans cesse vers le S. par suite des apports du Rhône; on évalue à 14 kil. ce progrès du littoral de la Camargue depuis le IVe siècle de l'ère chrétienne. De 1841 à 1872 l'embouchure du Grand Rhône s'est avancée vers le S.-E. de 2 kil., resserrant de la sorte l'entrée du golfe de Fos. En ce point ont pris naissance de nouveaux graus ou canaux et de nouveaux theys ou îlots, formés de vase accumulée parfois autour des épaves d'un navire (they de Roustan). Le phare de Faraman (33 kil. de portée), très endommagé par les flots, éclaire seul cette côte monotone, théâtre de nombreux sinistres.

Au S. du petit port de Bouc situé dans une île, à l'entrée du canal d'Arles, l'aspect est tout autre. Les côtes sont rocheuses, découpées et dominées par des montagnes. Le cap Couronne forme l'extrémité orientale du golfe du Fos. C'est entre le cap Couronne et le cap Croisette que s'ouvre la baie de Marseille dont l'entrée est signalée aux navires par le phare du Planier, construit sur un rocher bas et isolé à 8 kil. de Marseille. Le vieux port de Marseille est un golfe naturel qui a amené tout naturellement la fondation de la ville; les nouveaux ports, bien plus vastes, sont l'œuvre de l'homme. Au S. de Marseille se trouve un petit archipel de onze îles, dont les plus importantes sont en allant du N. au S. : Ratonneau et Pomègue, réunies par une chaussée et formant devant Marseille le port de Frioul réservé aux bâtiments en quarantaine ; entre eux deux se trouve l'îlot d'If, couronné par un château célèbre; puis Tiboulen, le Maire, Saros et Riou.

Au delà du cap Croisette la côte forme la baie de Cassis ; cette petite ville maritime, célèbre par ses vins blancs, a un port vaste et spacieux qui peut admettre les bâtiments de l'Etat. Les escarpements du cap Canaille que termine le Bec de l'Aigle, séparent la baie de Cassis du golfe de Lèques, au fond d'une anse duquel est la Ciotat, ainsi abritée des vents de l'O. et du N. : c'est là que sont les chantiers de construction et de réparation des Messageries maritimes.

Climat. — La région montagneuse est assez froide; mais la région littorale jouit du *climat méditerranéen*, le plus beau des sept climats qui partagent la France. Il est caractérisé par la chaleur et par la rareté des pluies d'été.

A Marseille la température moyenne est de 14°8 (7°4 pour l'hiver, 12°8 pour le printemps, 21°11 pour l'été, 14°96 pour l'automne). La plus haute température observée en vingt ans a été de 30°7, la plus basse de —4°6. La chaleur s'y soutient en été entre 25° et 30°, mais de dix heures du matin à six heures du soir la brise de mer, dite le *garbin*, rafraîchit un peu l'atmosphère. Le nombre annuel moyen des jours de pluie est de 17 en hiver, 17 au printemps, 8 en été, 17 en automne. A Arles, la

température maximum en neuf ans a été de 37°5, la température la plus basse de — 6°,2.

La quantité annuelle des pluies est évaluée à 512 millim., dont 40 seulement pour l'été, à Marseille; à 600 millim. sur les bords de la Durance, à 691 à Gréasque au milieu des montagnes. La Provence est la partie la plus sèche du littoral français. C'est seulement en octobre que la pluie commence à devenir abondante; encore la chose est-elle très variable d'une année à l'autre. « Hiver pluvieux, été abondant » est un dicton courant.

Un vent dangereux souffle parfois avec violence : c'est le mistral ou vent du N.-O. Les Grecs le connaissaient déjà bien. Strabon le décrit ainsi : « C'est le *vent violent* qui renverse les rochers, précipite les hommes du haut des chars, brise leurs membres et les dépouille de leurs vêtements et de leurs armes ». Sa vitesse atteint parfois 20 m. par seconde. Il offre pourtant l'avantage d'assainir quelque peu la Camargue et les régions basses du département. C'est dans les Cévennes que se forment d'habitude les orages : « mer claire et montagne obscure annoncent la pluie sûre ». Les autres vents dominants de terre sont : le grégali (N.-E.), la tramontane (N.), le ponant (O.); les vents de mer sont : le labech (S.-O.), le miéjou (S.), l'eïsseroq (S.-E.) et le lévant (E.).

Faune et flore naturelles. — La flore des Bouches-du-Rhône appartient au type dit méditerranéen. L'olivier, le mûrier, le laurier, le myrte, le grenadier, le laurier-rose y poussent en pleine terre. L'oranger et le citron mûrissent sur les coteaux; en quelques points, le palmier porte des dattes. Les plantes aromatiques (thym, lavande, sauge, etc.) poussent sur les montagnes calcaires; les pâturages couvrent les bords du Rhône, de la Durance, de la Touloubre et de l'Arc; les joncs et les tamaris viennent seuls dans les régions basses de l'Ouest. Presque toutes les forêts ont disparu du département. La seule forêt un peu importante qui ait été respectée est celle de Sainte-Baume, entre l'Huveaune supérieure et le golfe de la Ciotat. L'if, le chêne, le hêtre, l'orme, le peuplier, le tilleul, l'érable y sont les essences les plus fréquentes.— Il y a peu de gibier et peu d'animaux sauvages dans le département. Au bord des étangs et marais se rencontrent des cygnes, des outardes, des flamands, des hérons, des cigognes; on pêche dans les rivières des truites, des anguilles, des esturgeons, et dans la mer, des sardines et des anchois. Un grand nombre d'oiseaux africains se plaisent dans les solitudes de la Camargue, où nul homme ne vient les troubler : le flamand même s'y rencontre. Le castor était encore signalé ces dernières années dans les îles désertes de l'embouchure du Rhône, où la crainte de ruiner les digues empêche de le poursuivre.

Histoire depuis 1789. — La Provence prit une part active au mouvement qui allait amener la Révolution française. L'assemblée des Etats provinciaux d'Aix (1787-88) avait déjà été très agitée; une seconde session (1789) donna à Mirabeau l'occasion de se manifester pour la première fois. Les élections pour les Etats généraux eurent lieu à Draguignan, Forcalquier, Arles, Aix, Toulon, Marseille. — Marseille et Aix élurent Mirabeau qui opta pour la dernière ville; mais il vint remercier ses électeurs de Marseille qui lui firent une réception triomphale. La ville fut en effervescence durant les années suivantes; les troubles étaient incessants. La nouvelle de la prise de la Bastille enflamma d'un beau zèle les Marseillais qui voulurent, eux aussi, détruire quelque citadelle de la tyrannie. Dans la nuit du 19 au 20 avr. 1790 une troupe de conjurés s'emparait du fort Notre-Dame-de-la-Garde.

La ville de Marseille était l'un des appuis de l'Assemblée nationale. Barbaroux, son député le plus connu, traduisit à la barre de l'Assemblée nationale le directeur des Bouches-du-Rhône accusé de sentiments hostiles. Un corps de volontaires fut formé qui se porta sur Aix et Arles, désarma les Suisses en garnison dans la première ville et démolit les murailles de la seconde. Barbaroux demanda alors un bataillon et deux pièces de canon pour le camp de vingt mille hommes que l'on voulait former sous les murs de Paris en dépit de l'opposition du roi. Ce bataillon, composé de 500 hommes, quitta la ville aux accents du célèbre chant de Rouget de Lisle, qui prit dès lors le nom de *Marseillaise*.

Lors de la lutte des Girondins contre les Montagnards, Marseille se prononça en faveur des premiers, dont Barbaroux était l'un des chefs. On forma même une armée départementale pour résister à la Convention. Mais Carteaux, envoyé avec 3,000 hommes, s'empara des hauteurs de Fabregoules, et Marseille se rendit. L'expédition d'Egypte et les guerres de l'Empire ébranlèrent la prospérité commerciale de Marseille. Aussi la nouvelle de Waterloo y fut-elle accueillie avec joie. Les royalistes arborèrent le 25 juin 1815 le drapeau blanc, et le général Verdier qui commandait la place, s'étant retiré sur Toulon, on massacra les impérialistes.

Les années suivantes furent calmes. La conquête de l'Algérie donna son plus grand essor au commerce marseillais, qui ne fit que s'accroître depuis, sous Louis-Philippe, sous Napoléon III et sous la troisième République.

Divisions administratives actuelles. — Le dép. des Bouches-du-Rhône se compose des trois arr. de Marseille (ch.-l.), Aix et Arles. Voici leurs superficies respectives : Marseille, 65,805 hect.; Aix, 215,292 hect.; Arles, 229,390 hect.

CANTONS. — Les trois arrondissements sont divisés en 29 cantons : 10 pour Aix, 8 pour Arles, 11 pour Marseille. La liste de ces cantons est la suivante : *arr. d'Aix* : Aix (N.), Aix (S.), Berre, Gardanne, Istres, Lambesc, Martigues, Peyrolles, Salon, Trest; *arr. d'Arles :* Arles (E.), Arles (O.), Châteaurenard, Eyguières, Orgon, Saintes-Maries, Saint-Remy, Tarascon; *arr. de Marseille :* Aubagne, la Ciotat, Marseille (divisé en huit cantons), Roquevaire.

DIVISIONS JUDICIAIRES, POLICE. — Aix est le siège d'une cour d'appel à laquelle ressortissent les dép. des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes. Le dép. des Bouches-du-Rhône renferme trois tribunaux de première instance, un par arrondissement, et cinq tribunaux de commerce (Aix, Marseille, Arles, Tarascon, la Ciotat); il y a une justice de paix dans chaque chef-lieu de canton. Le nombre d'agents chargés de constater les délits était en 1885 de : gendarmes, 327; commissaires de police, 35; agents de police, 525; gardes champêtres, 155; gardes particuliers assermentés, 284; gardes forestiers, 30; agents des ponts et chaussées, 25; douaniers, 1,674.

DIVISIONS FINANCIÈRES. — Pour les *contributions indirectes* il y a 1 directeur, 1 sous-directeur et 3 inspecteurs, dont 1 sédentaire à Marseille; 2 sous-directeurs à Aix et à Arles; 1 receveur principal, à Marseille, 2 receveurs principaux entreposeurs à Aix et à Arles; 1 entreposeur à Marseille. Le service des *contributions directes* comporte un trésorier-payeur général à Marseille; 2 receveurs particuliers à Aix et à Arles; 12 percepteurs et 1 receveur des amendes et condamnations pécuniaires.

L'enregistrement, les domaines et le timbre comptent 1 directeur et 1 inspecteur à Marseille, 7 sous-inspecteurs et 3 conservateurs des hypothèques à Aix, Marseille et Tarascon.

ETABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Aix est le siège d'une académie de laquelle dépendent les six dép. des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, de la Corse, du Var et de Vaucluse. Les Facultés de droit et de lettres sont à Aix; la Faculté des sciences ainsi que l'Ecole de médecine et pharmacie est à Marseille; il y a un lycée à Marseille, 1 lycée à Aix, 2 collèges à Arles et Tarascon, 1 école normale d'instituteurs et 1 école normale d'institutrices à Aix.

DIVISIONS ECCLÉSIASTIQUES.—Aix est le siège d'un archevêché dont le titulaire porte le nom d'archevêque d'Aix, Arles et Embrun; il a pour suffragants les évêques de

Marseille, de Fréjus, de Digne, de Gap, d'Ajaccio et de Nice. L'archevêché d'Aix compte 23 cures, 106 succursales et 40 vicariats. Le diocèse de Marseille, qui correspond à l'arrondissement du même nom, compte 11 cures, 81 succursales et 25 vicariats. Marseille et Aix ont chacune un grand et un petit séminaire. Il y a encore à Marseille 1 église protestante consistoriale avec 9 pasteurs; 1 synagogue à Marseille et 1 autre à Aix; 1 église catholique grecque à Marseille.

Divisions militaires. — Marseille est le siège de l'état-major du 15e corps d'armée, et de la 15e région (28e division) de l'armée territoriale, qui comprend les dép. des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, de la Corse, du Gard, du Var et du Vaucluse. Marseille est également le siège de l'état-major de la 15e légion de gendarmerie qui occupe les dép. des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, de l'Ardèche, du Gard, du Var, des Alpes-Maritimes, des Basses-Alpes et de la Corse. Marseille forme un sous-arrondissement de la préfecture maritime de Toulon.

Démographie. — Mouvement de la Population. — Le recensement de 1886 a constaté dans le dép. des Bouches-du-Rhône une *population totale* de 604,857 hab. Voici les chiffres donnés par les census précédents :

1801	285.012	1836	362.325	1861	507.112
1806	292.903	1841	375.003	1866	547.903
1821	313.614	1846	413.918	1872	554.911
1826	326.302	1851	428.989	1876	556.379
1831	359.473	1856	473.865	1881	589 028

La population a plus que doublé depuis le commencement du siècle. Il n'y a que trois départements où cette proportion soit dépassée : ce sont ceux de la Seine, du Rhône et du Nord. L'augmentation s'est poursuivie régulièrement depuis cette époque ; elle a été très considérable de 1841 à 1846 (38,915 hab.) et surtout de 1851 à 1856 (44,876 hab.) et de 1856 à 1861 (33,257 hab.). C'est dans les périodes 1866-1872 et 1872-1876 qu'elle a été la moins forte, ce qui s'explique aisément par la guerre franco-allemande, bien que le département n'ait pas eu à en souffrir directement.

Voici maintenant les chiffres de la population par arrondissement d'après les cinq derniers dénombrements :

ARRONDISSEMENTS	1866	1872	1876	1881	1886
Aix........	114.643	114.038	111.719	106.913	105.859
Arles......	92.508	88.407	85.586	82.716	82 657
Marseille..	340.752	352.466	359.074	399.399	416.341

De 1866 à 1886 le dép. des Bouches-du-Rhône a gagné 56,954 hab. Cet accroissement est dû uniquement à l'arr. de Marseille, ce qui s'explique par la plus grande facilité d'existence dans les grandes agglomérations. Les deux arr. d'Aix et d'Arles ont vu leur population décroître régulièrement d'un recensement au suivant. Cette décroissance semble subir un temps d'arrêt car elle est moins forte dans la période 1881-1886 que durant les deux périodes précédentes, comme le montre le tableau suivant :

	DIMINUTION			
	1866-1872	1872-1876	1876-1881	1881-1886
Aix..	605	2.319	4.806	1.054
Arles	4.101	2.821	2.870	59

L'arr. de Marseille, au contraire, a gagné de 1866 à 1872, 11,714 hab.; de 1872 à 1876, 6,608 hab.; de 1876 à 1881, 40,325 hab.; de 1881 à 1886, 16,942 hab. La période de plus grand accroissement est celle qui s'étend entre 1876 et 1881 ; on remarquera que c'est précisément la période où les deux arrondissements voisins ont le plus perdu d'habitants.

En 1886, la *population spécifique* du département était de 118.6 par kil. q. à savoir 632.5 pour l'arr. de Marseille, 49.2 pour celui d'Aix, 36 pour celui d'Arles. Sur les 109 com. des Bouches-du-Rhône, il y en avait en 1886 : 2 au-dessous de 100 hab.; 9 de 101 à 200 hab.; 1 de 201 à 300 hab.; 5 de 301 à 400 hab.; 5 de 401 à 500 hab.; 24 de 501 à 1,000 hab.; 23 de 1,001 à 1,500 hab.; 15 de 1,501 à 2,000 hab.; 4 de 2,001 à 2,500 hab.; 10 de 2,501 à 3,000 hab.; 2 de 3,001 à 3,500 hab.; 6 de 5,001 à 10,000 hab.; 1 de 10,001 à 20,000 hab.; 3 au-dessus de 20,000 hab.

Voici par arrondissements et par cantons la liste des communes dont la population totale en 1886 dépasse 1,000 hab. :

Arrondissement d'Aix. — *Cant. d'Aix (Nord)* : Aix (Nord) 16,295. *Cant. d'Aix (Sud)* : Aix (Sud), 12,762. *Cant. de Berre :* Berre, 1,811 ; La Fare, 1,193 ; Venbren, 1,015; Vitrolles, 1,007. *Cant. de Gardanne :* Gardanne, 2,657 ; Les Pennes, 1,971 ; Septêmes, 1,651. *Cant. d'Istres :* Fos, 1,146 ; Istres, 3,750; Saint-Chamas, 2,335. *Cant. de Lambesc :* Lambesc, 2,740; Rognes, 1,288; La Roque d'Antheron, 1,503; Saint-Cannat, 1,269. *Cant. de Martigues :* Châteauneuf-les-Martigues, 1,804 ; Marignane, 1,782 ; Martigues, 6,494 ; Port-de-Bouc, 1,442. *Cant. de Peyrolles :* Jouques, 1,508; Peyrolles, 1,022; La Puy-Sainte-Réparade, 1,248. *Cant. de Salon :* Brans, 1,807 ; Lançon, 1,478; Miramas, 1,318; Pélissanne, 1,597 ; Salon, 8,598. *Cant. de Trets :* Fuveau, 2,593 ; Trets, 2,821.

Arrondissement d'Arles. — *Cant. d'Arles (Est) :* Arles (Est), 13,519; Fonvielle, 2,840. *Cant. d'Arles (Ouest) :* Arles (Ouest) 9,972. *Cant. de Château-Renard :* Barbentane, 2,884; Châteaurenard, 5,934 ; Eyragues, 2,069; Graveson, 1,622; Noves, 2,038; Rognonas, 1,385. *Cant. d'Eyguières :* Alleins, 1,034 ; Eyguières, 2,678; Mallemont, 2,147. *Cant. d'Orgon* ; Cabannes, 1,542; Eygulières, 1 270; Orgon, 2,818; Saint-Andiol, 1,286; Sénas, 1,859. *Cant. de Saintes-Maries :* Saintes-Maries, 1,159. *Cant. de Saint-Rémy :* Maillance, 1,342 ; Maussanne, 1,392 ; Mouriès, 1,995 ; Saint-Rémy, 5,813. *Cant de Tarascon :* Boulbon, 1,073; Tarascon, 9,314.

Arrondissement de Marseille. — *Cant. d'Aubagne* : Aubagne, 8,239 ; Auges, 1,260 ; Gémenos, 1,154. *Cant. de La Ciotat :* Cassis, 1,879 ; La Ciotat, 10,689. *Marseille :* 1er canton, 39,849 hab.; 2e canton, 60,881, 3e canton, 54,560; 4e canton, 48,565; 5e canton, 61,055; 6e canton, 57,552; 7e canton, 54,085; 8e canton, 6,596 ; Allauch, 2,727. *Cant. de Roquevaire :* Auriol, 2,753; La Bourine, 1,315; Roquevaire, 3,436 ; Saint-Savournin, 1,753.

La population des trois chefs-lieux d'arrondissement se décompose ainsi :

POPULATION	AIX	ARLES	MARSEILLE
Totale	29.057	23.491	376.143
Comptée à part..	4.162	356	13.467
Eparse	5.446	10.200	112.738
Agglomérée	19.449	12.935	249.938

Le nombre des cantons du département a augmenté de

deux depuis 1881 par suite de la création de deux nouvelles justices de paix à Marseille (loi du 13 nov. 1885).

On compte les Bouches-du-Rhône parmi les départements dont la population agglomérée (396,865 hab.) dépasse la population éparse (187,729 hab.), abstraction faite des 20,263 hab. comptés à part. La superficie territoriale des communes urbaines est de 233,848 hect. avec 506,186 hab., c.-à-d. 217 par kil. q.; la superficie des communes rurales est de 273,539 hect. avec 98,671 hab., c.-à-d. 35,7 par kil. q. On peut constater en comparant les dénombrements de 1881 et de 1886 que la population rurale est restée à peu près stationnaire, tandis que la population urbaine augmentait de 24,768 hab.

Etat des Personnes. — 1° *D'après le lieu de naissance.* Sur les 603,318 hab. constituant la *population présente* des Bouches-du-Rhône, on en comptait 329,081 nés dans la commune qu'ils habitaient; 68,353 nés dans une autre commune du département; 151,808 nés dans un autre département ou dans une colonie et 54,076 nés à l'étranger. Le nombre des étrangers est très considérable dans le dép. des Bouches-du-Rhône; il montait à 77,512, dont l'immense majorité se composait d'Italiens.

2° *D'après le sexe.* Il y a dans les Bouches-du-Rhône 308,153 individus du sexe masculin et 295,165 individus du sexe féminin; ils se répartissent en 338,335 célibataires des deux sexes; 217,928 personnes mariées; 46,713 veufs ou veuves et 342 divorcés.

3° *D'après la profession.* La population se décompose par profession de la manière suivante : 132,532 sont classés parmi les agriculteurs travailleurs; 185,041 s'adonnent à l'industrie ; 146,487 au commerce; 40,413 appartiennent au personnel du chemin de fer et autres entreprises de transport par terres, fleuves et canaux; 12,962 à l'administration publique; 13,149 à la force publique; 24,053 aux professions libérales ; 31,256 vivent exclusivement de leurs revenus; 17,425 sont classés sous la rubrique : sans profession ou profession inconnue.

Ce qu'il faut surtout retenir de ce tableau c'est le grand nombre de personnes s'adonnant au commerce. Il n'y a que trois départements en France où ce nombre soit plus grand (Seine, Nord, Rhône).

Etat économique du département.—I. Propriété. — La cote foncière relevait en 1884 : 121,350 propriétés imposables dans le dép. des Bouches-du-Rhône, savoir : 113,349 appartenant à la petite propriété; 5,936 appartenant à la moyenne et 1,065 appartenant à la grande. Les biens qui dominent dans la petite propriété sont ceux de 0 à 10 ares, 39,624, puis ceux de 20 à 50 ares, 17,188; de 50 ares à 1 hect., 16,227; de 1 à 2 hect., 15,525. Dans la propriété moyenne, ceux de 10 hect. sont les plus nombreux, 2,252 ; puis viennent ceux de 6 à 7 hect., 1,285 et ceux de 7 à 8 hect., 986. La grande propriété comprend 263 domaines de 50 à 75 hect.; 151 de 75 à 100 hect.; 300 de 100 à 200 hect.; 351 au-dessus de 200 hect. Au point de vue de la superficie la petite propriété couvre 99,301 hect., la moyenne, 93,157, et la grande, 284,170, soit en tout 476,628 hect. La catégorie qui occupe la plus grande superficie est la grande propriété au-dessus de 700 hect. : 212,664 hect.

II. Agriculture et Élevage. — Bien que l'importance du dép. des Bouches-du-Rhône tienne essentiellement à son commerce, l'agriculture y est aussi florissante. Les parties basses des vallées sont très fertiles. De nombreux canaux y distribuent l'eau nécessaire à la végétation. Parmi les céréales, le froment et l'avoine viennent en première ligne; parmi les arbres fruitiers, les oliviers forment de véritables forêts sur les pentes des coteaux. La culture de la vigne, naguère encore compromise par le phylloxera, a repris depuis peu de la manière la plus heureuse. Les crus les plus estimés du département sont ceux de Séon-Saint-Henry, Saint-Louis, Château-Renard, de Cassis et de La Ciotat (vins, liqueurs); de Barbentane, de Saint-Laurent et d'Aubagne (muscats rouge et blanc).

D'après la statistique de 1885, voici les superficies occupées par les différentes cultures ainsi que les rendements :

CULTURES	SUPERFICIE cultivée.	QUANTITÉS récoltées.
	hectares.	hectolitres.
Froment	51.835	599.529
Seigle	462	7.836
Orge	5.340	67.130
Avoine............	41.381	663.751
Maïs	4.300	43.000
Pommes de terre....	8.840	444.360
Légumes secs.......	3.690	46.125
Betteraves fourragères	480	84.000
Tabac	63	756
Olives (fruit).......	c2.930	321.020
Olives (huile).......	285.600	3.855.600
Vignes............	12.812	486.830

La sériciculture était en décadence. La quantité de graines mises en éclosion était de 977 onces; la production totale de 2,996 kilogr. Le nombre de ruches s'élevait à 7,307 ; leur production en miel à 55,045 kilogr., leur production en cire à 14,926 kilogr.

Cette même année 1885, il y avait dans le département : 15,218 chevaux, 10,965 mulets, 3,848 ânes, 4,656 bœufs et taureaux, 35,948 vaches et génisses, 800 veaux, 301,400 moutons, 39,163 porcs, 10,883 chèvres. Les plaines d'Arles nourrissent à elles seules plus de 150,000 bêtes à laine; la Camargue en renferme également de nombreux troupeaux. Parmi les produits de ces animaux, citons : 17,107 quintaux de laine et 151,000 kilogr. de lait.

La Camargue contient de grandes troupes de chevaux de petite taille, remarquables par leur sobriété et leur vélocité, que l'on croit d'origine arabe. Comme leur robe est généralement assez uniforme, on ne les distingue qu'après leur avoir fait subir l'opération de la ferrade. La Camargue possède également une race de taureaux sauvages dont le pelage est noir. Les bêtes à laine ne fréquentent les pâturages que pendant la saison froide. La chaleur les oblige à émigrer vers les montagnes. Ils passent l'hiver dans la Camargue, le printemps dans la Crau, l'été dans les Alpes. Ces grandes caravanes connues sous le nom de « campagnes » sont conduites avec beaucoup d'ordre : des chèvres et des boucs munis de sonnettes marchent en éclaireurs, des ânes sauvages suivent avec les bagages; d'énormes chiens défendent le troupeau contre les loups. Les migrations périodiques de ces troupeaux *transhumants* sont une des particularités les plus curieuses de l'agriculture provençale.

Au point de vue agricole, le département comprend cinq régions différentes : la Camargue, les vallées de la Durance, de l'Huveaune, de la Touloubre et de l'Arc — La petite Camargue, composée surtout de sables, ne porte guère d'autre végétation que des pins; mais les alluvions limoneuses de la grande Camargue peuvent être rendues très fertiles. On se trouve en présence de cent mille hectares dans des conditions très simples d'assainissement et de culture et qui, jusqu'à ces dernières années, restaient abandonnés à la vaine pâture. Pourtant les dépôts du Rhône sont très analogues aux célèbres dépôts du Nil, et ne leur cèdent en rien par leur nature fertilisante. La fertilité semble être en raison de l'altitude; au-dessous de 1m50, les terrains restent marécageux ; c'est qu'en

effet les lagunes élevées d'un m. environ au-dessus du niveau de la mer, desséchées en été, reparaissent pendant la saison pluvieuse. Ces parties basses sont envahies par les joncs et les roseaux. Mais de la cote de 1m50 à 3 m., les terres peuvent être assainies et mises en culture par le creusement de rigoles communiquant avec la mer et déterminant un niveau fixe des eaux. Les ravages du phylloxera ont ramené l'attention sur la Camargue qui paraît apte à résister au fléau. Chaque année, plusieurs centaines d'hectares y sont convertis en vignobles. — La vallée de la Durance est très fertile dans les parties les plus basses. Le sol y est, en effet, formé des alluvions du fleuve; les galets et les cailloux roulés sont couverts d'une épaisse couche de limon et l'humidité est suffisante pour permettre aux plantes potagères et au fourrage de s'y passer de tout arrosage. Les vignes ont entièrement disparu; on ne trouve plus dans les terrains secs que le blé; dans les parties arrosées, que des prairies et des pépinières de mûriers et de plantes potagères. Les oliviers ne se montrent que dans la partie inférieure de la vallée; ils couvrent les pentes alpines. Les amandiers poussent également sur les coteaux. — La vallée de l'Huveaune est couverte de prairies, de champs de blé, de jardins et de quelques vignobles. Les montagnes qui dominent Aubagne et Cuges sont plantées de pins; sur les coteaux poussent l'olivier, l'amandier, le figuier. — La haute vallée de la Touloubre est riche et peu fertile. A partir de Pelissanne, les irrigations donnent un grand développement de la végétation. Les canaux de Craponne, de Boisgelin et des Alpines permettent dans les communes de Lançon, Grans et Cornillon la culture des amandiers, des oliviers et de la vigne. Les environs d'Aix contiennent de grands champs de mûriers; ceux de Pelissanne et de Salon des champs de céréales.

La vallée de l'Arc renferme des prairies artificielles (Peyrier, Fuveau), des bois d'oliviers et de noyers; on cultive le seigle sur les hauteurs. Les amandiers sont très nombreux à la Fare; le tabac est cultivé dans le cant. de Bardanne.

Le département est sillonné par de nombreux *canaux d'irrigation* dont la plupart partent de la Durance. Le canal de Marseille traverse la chaîne d'Eguilles, passe sur le célèbre aqueduc de Roquefavour, puis se divise en quatre près de Marseille. — Le canal de Craponne arrose Charleval, Alleins, Lamanon, puis, arrivé au voisinage du Rhône, se divise en deux branches, la branche d'Arles et la branche de Salon. — Le canal des Alpines se divise en deux branches : l'une septentrionale, l'autre méridionale. — Le canal du Verdon arrose Aix et ses environs. La branche principale, dont la prise a lieu au Verdon, dans les Basses-Alpes, a 85 kil. de long. Elle se divise en huit grandes dérivations et cinq petites branches. — Le canal Zola amène à Aix les eaux prises dans la Cose où un barrage les retient (9 kil. 5 de long.).

III. Industrie.— En 1886, il y avait 1,101 établissements faisant usage d'appareils à vapeur (abstraction faite des chemins de fer et des bateaux); ils employaient 884 machines fixes, d'une force de 12,446 chevaux, 273 machines mi-fixes, d'une force de 1,731 chevaux, 51 locomobiles, d'une force de 362 chevaux, 9 locomotives d'une force de 450 chevaux.

Voici quelle était la répartition des chevaux-vapeur par groupes industriels :

Mines et carrières	3.691
Usines métallurgiques	1.377
Agriculture	710
Industries alimentaires	5.130
Industries chimiques et tanneries	1.606
Tissus et vêtements	395
Papeterie, mobiliers et instruments	486
Bâtiments et travaux	1.440
Services publics de l'Etat	154

La production métallurgique se résume dans le tableau suivant :

	PRODUCTION	VALEUR
Fonte	15.182 tonnes	1.724.560 fr.
Fers	679 —	376.166 —
Argent fin	9 —	1.502.240 —

Les plus grands établissements métallurgiques du département sont les ateliers que la Compagnie P.-L.-M. possède à Arles; on y construit et on y répare les wagons et locomotives; ils renferment une forge, avec marteaux de 6,000 kilogr., des salles d'ajustage et de montage, une chaudronnerie, un wagonnage, etc. A côté se trouve le principal dépôt de locomotives de cette partie de la ligne. Les bâtiments occupent une étendue de 11 hect. et emploient 658 ouvriers. A Marseille se trouve un second atelier appartenant à la Compagnie P.-L.-M. et occupant 275 ouvriers. Citons encore, à Marseille, les hauts fourneaux de Saint-Louis, au nombre de 3, dont 2 pour le fer; 6 fonderies de fer; 3 fonderies de plomb; 4 usines à cuivre; 2 fabriques d'étain; des usines pour la coupellation des plombs argentifères, des usines pour la réparation des machines à vapeur des paquebots, etc. Les plus vastes *chantiers de construction de navires* sont ceux de Martigues et de la Ciotat. Ces derniers emploient 3,000 ouvriers; ils fabriquent et réparent les machines à vapeur, et construisent les coques de bois ou de fer. Ils appartiennent à la Compagnie des messageries maritimes. La consommation annuelle est de 6,500,000 kilogr. de tôles, fers et aciers, et de 7,000,000 de kilogr. de houille.

Les concessions de mines de houille et de lignite, au nombre de 21 au 1er janv. 1887, embrassent une surf. de 30,295 hect. Les plus vastes concessions de *houille* sont celles de Gardanne (2,952 hect.) et de Trets (2,555 hect.). Il faut citer ensuite Aix, Allauch, Bouc, Fuveau, Gemenos, Gréasque, Mimet, Roquevaire, Saint-Savournin, Simiane, etc.

Les Bouches-du-Rhône renferment le bassin de *lignite* le plus vaste de France. Il occupe une superficie d'environ 100,000 hect. Il est situé entre l'étang de Berre, l'Arc et les chaînes de l'Estaque, de l'Etoile, de Garlaban et l'Huveaune (V. § *Géologie*). Il est exploité par la Compagnie de charbonnage des Bouches-du-Rhône. En 1886, le poids extrait s'élevait à 388,347 tonnes, valant sur place 3,817,209 fr. La quantité de *sel marin* récoltée s'élevait à 104,144 tonnes, valant sur place 1,631,936 fr. De nombreuses salines se trouvent au bord des étangs du littoral, aux environs de Berre, Fos, Istres, Saintes-Maries, Port-de-Bouc, etc. Les salines de Badon, de la Quarantaine, de Valat et de la Vignolle dans la Camargue comptent parmi les plus productives. La salure de l'étang de Vaccarès et des terres voisines est telle que l'on y a supposé des sources salées. Les eaux de l'étang de Lavalduc, le long du canal d'Arles à Port-de-Bouc, sont six fois plus salées que les eaux de la mer. Il existe plusieurs *sources minérales* dans le dép. des Bouches-du-Rhône. Celles d'Aix étaient déjà connues des Romains. Elles sont bicarbonatées et calciques. On les emploie dans les maladies nerveuses, les rhumatismes et les maladies de la peau. On compte 298 carrières avec 1,700 ouvriers. Les carrières de Fonvieilles, près d'Arles, fournissent les pierres d'Arles, que l'on exporte en Algérie. D'autres carrières se trouvent à Saint-Remy (Alpines), à Aix, Rognes, la Couronne, etc. Les meulières d'Aix, les grès de Lamanon, la pierre froide de Cassis sont très estimés.

Le nombre des raffineries de Marseille est de 3, occupant 1,790 ouvriers, produisant 816,000 q. m., ce qui représente une valeur de 88,944,000 fr. Les alcools sont extraits des mélasses (9,213 hectol.), et surtout des farineux (68,532 hectol.). Il existe 5 fabriques de *porcelaines* et *faïences*, occupant 96 ouvriers, utilisant

14 chevaux-vapeur et produisant pour 101,200 fr. de porcelaine opaque et pour 116,100 fr. de faïence. Les plus importants sont situés à Aubagne et Roquevaire dans la vallée de l'Huveaune.

On compte à Marseille et Aubagne 4 *verreries* occupant 540 ouvriers, utilisant 45 chevaux-vapeur, produisant 38,000 q. m. de verre représentant une valeur de 1,482,000 fr.

Les fabriques de papier et carton sont au nombre de 13, avec 307 ouvriers, utilisant une force de 452 chevaux-vapeur, produisant 21,500 q. m. de papiers, ce qui représente une valeur de 970,000 fr.

Citons également 7 fabriques de gaz d'éclairage (Marseille, Aix, Arles, Salon, Martigues, Aubagne, la Ciotat), avec 610 ouvriers, utilisant 50 chevaux-vapeur, produisant 16,209,789 m. c. de gaz, ce qui représente une valeur de 4,862,934 fr.

Un établissement de *bougies* stéariques à Marseille occupe 360 ouvriers, utilise 120 chevaux-vapeur, produit 80,000 q. m., représentant une valeur de 12 millions. L'industrie des *savons* compte 96 établissements travaillant à feu nu avec 1,154 ouvriers. La production est de 972,227 q. m., représentant une valeur de 51,528,031 fr. Les savonneries de Marseille sont célèbres dans le monde entier; d'autres savonneries existent à Aix, Arles, Berre, Eyguières, Roquevaire, Salon, etc. La fabrication des *huiles d'olive* et de *graines* est très développée. Marseille possède 39 huileries consommant 1 million de quintaux de graines de lin, sésames, arachides, etc. Les olives à la picholine sont une spécialité de Saint-Chamas. A *l'industrie textile* appartiennent : pour le *coton*, 4 établissements employant 32 ouvriers, utilisant 41 chevaux-vapeur, avec 3,600 broches actives; pour la *soie grège*, 5 fileries de cocons, 12 moulineries de soie grège, avec un personnel de 42 hommes, 890 femmes et 18 enfants. De grandes usines de *produits chimiques* sont installées aux bords des étangs de Rassuens et de Citis, à Marseille, Istres, Fos, Septèmes; une fabrique de vinaigre de bois se trouve à la Bouilladisse, près d'Auriol. On trouve à Marseille une fabrique d'allumettes, 4 fabriques d'amidon, 1 fabrique de goudron végétal, etc.

IV. Commerce et Circulation. — Le dép. des Bouches-du-Rhône a une importance commerciale de premier ordre. C'est par millions de tonnes que se chiffre le poids des marchandises annuellement importées ou exportées. Le port de Marseille est le premier port de commerce de France. Le trafic de Marseille oscille beaucoup d'une année à l'autre, car l'importation du blé, qui y joue un très grand rôle, peut varier depuis zéro jusqu'à plusieurs millions d'hectolitres suivant l'état de la récolte en France. Marseille n'est pas seulement un port de France, c'est encore une grande voie entre l'Europe du N.-O. et l'Orient. L'établissement des chemins de fer ottomans et des lignes directes entre Constantinople et Salonique d'une part, les grandes capitales d'Europe, Paris, Berlin, Vienne d'autre part, a fait baisser, il est vrai, le commerce des voyageurs, mais l'importance croissante de l'Algérie compense ces pertes.

Le mouvement du port peut se résumer, pour l'année 1887, par le tableau suivant :

	POIDS DES MARCHANDISES EN TONNES		VALEUR DES MARCHANDISES EN FRANCS	
	Commerce général.	Commerce spécial.	Commerce général.	Commerce spécial.
Importations......	2.219.496	1.723.951	1.053.351.397	782.452.985
Exportations......	1.218.064	953.530	754.536.138	473.703.339

Les droits perçus sur les importations (commerce spécial) ont été de 49,715,733 fr. Les principaux articles d'*importation*, rangés par ordre d'importance décroissante, pour l'année 1887, sont : soies et bourre de soie, céréales (grains et farines), grains et fruits oléagineux, laines en masse, vins, peaux et pelleteries brutes, fruits de table, huiles fines pures, sucres bruts, café, tissus de coton, bestiaux, coton en laine. Les principaux articles d'*exportation* sont : tissus de coton, soies et bourre de soie, tissus de laine, huiles fines pures, peaux préparées, céréales, ouvrages en peau ou en cuir, laines en masse, outils et ouvrages en métaux, café, vins, tissus de soie, peaux et pelleteries brutes, sucres raffinés, bimbeloterie.

Il est entré, en 1887, dans les entrepôts de Marseille, 531,338 t. de marchandises et il en est sorti 510,559.

Indépendamment de Marseille, on doit citer les ports de Bouc et de la Ciotat, puis Arles qui exporte du blé, du foin, des laines, des pierres à bâtir; Cassis, des pierres de taille renommées dans tout l'Orient; Aix, des grains, des farines, des vins, des laines et surtout des huiles très renommées qui en font un des premiers marchés du monde pour cette denrée. Par voie de terre, on importe des morues, des bestiaux, des pâtes d'Italie, des minerais (Espagne), de la houille (bassins houillers du plateau central), etc. Les *bureaux de poste* des Bouches-du-Rhône ont produit, en 1884, 4,070,050 fr. Les 61 *bureaux télégraphiques* ont versé au Trésor un produit net de 1,761,676 fr.

Le dép. des Bouches-du-Rhône possédait, en 1884, 284 kil. de *routes nationales* sur lesquelles la circulation journalière moyenne était de 522 colliers et dont la dépense d'entretien montait à 691,497 fr.; 414 kil. de *routes départementales*; 3,055 kil. de *chemins vicinaux* (sur lesquels 1,064 de grande communication, 975 d'intérêt commun et 1,016 de chemins ordinaires) dont les frais d'entretien s'élèvent à 1,798,465 fr.

Les *voies navigables* se décomposent de la manière suivante : 181 kil. de rivières; 57 kil de canaux; il faut y ajouter 48 kil. de rivières flottables. Les 57 kil. de canaux se répartissent entre le canal d'Arles à Bouc (47 kil. 40), le canal Saint-Louis (4 kil.) et le canal de Bouc à Martigues (5 kil. 5).

Le *canal d'Arles à Bouc* prend son origine à Arles, dans le Rhône, longe la rive gauche du Grand Rhône tout le long de la Crau, traverse les étangs de Fos et débouche dans le chenal du port de Bouc. Ce canal sert aux navires à éviter l'embouchure dangereuse du Rhône; en même temps, il assainit le pays en desséchant les marais. Le *canal Saint-Louis* remplace, pour la navigation, le Rhône obstrué par les terres à son embouchure; il fait communiquer le port Saint-Louis avec l'anse du Repos dans le golfe de Fos. Il a 6 m. de profondeur et 63 de largeur. Le *canal de Bouc à Martigues* relie l'étang de Berre à la mer.

Le dép. des Bouches-du-Rhône est traversé par dix-sept lignes de chemins de fer d'un développement total de 454 kil., ce sont : 1° La ligne de Lyon à Marseille qui pénètre dans le département à 4 kil. d'Avignon en traversant la Durance. Elle dessert la station de Barbentane, Graveson, Tarascon, Segonnaux, Arles, passe sur le grand viaduc d'Arles et entre dans la Crau, Raphèle, Saint-Martin-de-Crau, Entressen, Miramas, Saint-Chamas, franchit la Touloubre sur un beau viaduc, Berre, Rognac, Vitrolle, Pas-des-Lanciers, s'enfonce sous le beau tunnel de la Nerthe long de 5,638 m., puis passe à l'Estaque et arrive à Marseille. La longueur de ce parcours est de

120k5. 2° La ligne de Tarascon à Cette n'a qu'un kil. dans le département. Elle franchit le Rhône sur un beau pont viaduc. 3° La ligne d'Arles à Lunel qui traverse le Grand Rhône, s'engage dans la Camargue, traverse le Petit Rhône pour entrer dans le Gard. Son parcours dans le département est de 13 kil. 4° La ligne de Rognac à Aix longe le cours de l'Arc qu'elle coupe plusieurs fois, passe à Velaux et Roquefavour, célèbre par son aqueduc, puis au Billes. Longueur, 26 kil. 5° La ligne de Marseille à Toulon, Nice et Gênes, longe l'Huveaune, dessert la Blancarde, la Pomme, Saint-Marcel, Saint-Menet, la Penne, Camp-Major, Aubagne, Cassis, puis s'engage dans le Var. Longueur, 40 kil. 6° La ligne de Marseille à Sisteron passe à Sainte-Marguerite, Saint-Antoine, Septème, Bouc, Simiane, Gardanne, Luynes, Aix, La Calade, Puyricard, Venelles, Reclavier, Meyrargues, puis franchit la Durance et pénètre en Vaucluse. Longueur, 62k5. 7° La ligne d'Aubagne à Valdonne (17 kil.), passe à Aubagne, Pont-de-l'Étoile, Roquevaire, Auriol, la Bouilladisse et Valdonne. 8° La ligne de Miramas à Cavaillon dessert Grans, Salon, Lamanon, Sénas, Orgon, puis franchit la Durance et passe en Vaucluse (29 kil.). 9° La petite ligne de la gare du Prado à la ligne de Toulon n'a que 3 kil. 10° La ligne de la gare maritime à la gare Saint-Charles (Marseille) a également 3 kil. 11° La ligne du Pas-des-Lanciers à Martigny passe à Gignac, Marignane, Châteauneuf, la Mède (19 kil.). 12° La ligne de Tarascon à Saint-Remy passe à Saint-Etienne, La Rode, Bagatelle et La Massane (15 kil). 13° La ligne d'Arles à Fonvieille (11 kil.) passe à Montmajour, Castellet et Fonvieille. 14° La ligne du Port-Vieux à la gare du Prado (3,700 m.). 15° La ligne de Gardanne à Carnoules (26 kil.) dessert La Barque-Fuveau, Peynier et Trets, puis passe dans le Var. 16° L'embranchement d'Arles à Trinquetaille (2 kil). 17° La ligne de Miramas à Port-de-Bouc (21 kil.) passe à Le Paty, Istres, Rassuen, Lavalduc, Plan-d'Aren, Fos, Port-de-Bouc. 18° La ligne d'Arles à Saint-Louis (41 kil.) passe à Mas-de-la-Ville, Beyne, Mas-Phibert, la Porcelette, l'Eysselle et Saint-Louis-du-Rhône.

V. Finances. — En 1886 le dép. des Bouches-du-Rhône a fourni 107,811,167 fr. 55 au *budget ordinaire* et 10,127,504 fr. 84 au *budget sur ressources spéciales*. Ces chiffres se décomposent comme il suit : contributions directes, 8,923,766 fr. 62 ; taxes assimilées aux contributions directes, 537,244 fr. 90 ; produits domaniaux, 264,905 fr. 33 ; enregistrement, 9,514,903 fr. 78 ; timbre, 3,679,754 fr. 53 ; douanes, 36,774,236 fr. 38 ; contributions indirectes, 24,322,193 fr. ; sucres, 15,611,254 fr. 73 ; postes, 4,070,050 fr. 97 ; télégraphes, 1,761,676 fr. 69 ; impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières, 431,672 fr. 04 ; produits universitaires, 142,042 fr. 50 ; amendes et condamnations pécuniaires, 177,002 fr. 19 ; retenues et autres produits perçus en exécution de la loi du 9 juin 1853, 511,227 fr. 83 ; produits divers, 1,072,567 fr. 40.

Les *revenus départementaux* ont été en 1886 de 1,490,055 fr., dont 938,055 fr. de produits ordinaires et 552,000 fr. de produits extraordinaires. La valeur du centime départemental est estimée à 77,071 fr. Il y a 69 centimes dont 37 ordinaires et 32 extraordinaires. Les 109 *communes* ont (année 1888) un revenu annuel de 14,929,088 fr. ; le nombre des centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires est de 5,457 ; le nombre moyen des centimes par commune est de 50 ; il y a 54 communes possédant un octroi.

Etat intellectuel du département. — En 1885 sur 4,143 jeunes gens inscrits sur les listes de tirage 318 étaient tout à fait illettrés, ce qui place les Bouches-du-Rhône au 35e rang parmi les 87 départements français.

Le département comptait durant l'année scolaire 1886-87 : 55 *écoles maternelles* publiques (46 laïques, 9 congréganistes) qui recevaient 10,355 élèves (5,587 garçons et 4,768 filles), plus 52 écoles libres (7 laïques et 45 congréganistes) qui recevaient 5,573 élèves (2,738 garçons et 2,835 filles). Il y avait donc en tout 15,928 élèves dont 8,817 laïques et 7,111 congréganistes. — A la même époque il y avait 421 *écoles primaires* publiques (366 laïques et 55 congréganistes) qui recevaient 42,347 élèves (23,261 garçons et 19,086 filles) ; plus 411 écoles libres (180 laïques et 231 congréganistes, qui recevaient 30,735 élèves (12,156 garçons et 18,419 filles). Le nombre total des élèves était donc de 72,922 dont 43,802 laïques et 29,120 congréganistes. — L'*Ecole normale* du département, située à Aix, compte en 1886-1887 47 élèves-maîtres et 79 élèves maîtresses ; et dans l'ensemble des écoles publiques il y avait 493 instituteurs laïques et 18 congréganistes et 475 institutrices, dont 380 laïques et 95 congréganistes. En outre, il y avait en 1885-1886 35 cours d'adultes hommes, avec 2,171 auditeurs, et 9 cours d'adultes femmes avec 161 auditrices. Cette même année il y eut 1,896 candidats, tant garçons que filles, au certificat d'études primaires, et 1,482 certificats furent obtenus ; 563 aspirants ou aspirantes au brevet élémentaire, dont 198 réussirent, enfin 209 aspirants ou aspirantes au brevet supérieur, dont 105 réussirent. L'instruction élémentaire était facilitée par 218 bibliothèques populaires, qui contenaient 31,593 livres de lecture et faisaient 46,192 prêts en 1886 ; 19 bibliothèques pédagogiques avec 6,867 volumes ; 173 caisses d'épargne scolaire avec 4,431 livrets représentant une somme totale de 85,278 fr. ; 69 caisses des écoles avaient en caisse à la fin de l'exercice annuel 6,407 fr. ; la société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du département comprenait 100 sociétaires ; elle avait un actif de 43,142 fr. Le total des ressources applicables aux traitements, indemnités et allocations constituant des dépenses obligatoires de l'enseignement primaire monte en 1885 à 1,032 fr. 49 par commune, dont 154 fr. 32 fournis par l'État, 212 fr. 27 par le département, 665 fr. 89 fournis par les ressources communales (dons et legs, produit des 5 cent. spéciaux, revenus ordinaires).

L'*enseignement secondaire* se donne dans les lycées de Marseille et d'Aix et dans les collèges d'Arles et de Tarascon. L'*enseignement supérieur* se donne dans les Facultés de droit et des lettres d'Aix, dans la Faculté des sciences et l'École de médecine et pharmacie de Marseille.

Etat moral du département. — La *statistique judiciaire* des Bouches-du-Rhône pour l'année 1886 accuse 104 condamnations en *cour d'assises*, dont 25 pour crimes contre les personnes. Les trois tribunaux *correctionnels* examinèrent 4,511 affaires et 5,302 prévenus dont 532 furent acquittés et 1,164 condamnés seulement à des amendes ; 56 récidivistes passèrent en cour d'assises et 1,818 en police correctionnelle. Il y eut 24,875 contraventions de *simple police* dans le ressort de la cour d'Aix. On compte 218 *suicides* dont 164 du sexe masculin et 54 du sexe féminin.

Les *bureaux de bienfaisance*, au nombre de 60 en 1884, secoururent 49,843 personnes ; leurs recettes se sont élevées à la somme de 457,856 fr. dont 197,430 fr. provenaient de leurs revenus propres, 105,657 des subventions de la commune, 55,551 de la charité privée, et 99,218 des fonds de report. Les dépenses se sont élevées à la somme de 459,589 fr. On compte 39 *hospices et hôpitaux* avec 3,651 lits ; 1,964,874 fr. de recettes et 1,928,613 fr. de dépenses, et un personnel se composant de 687 hommes ou femmes. Le nombre total de journées de présence a été de 206,916 pour 9,300 hommes ; de 132,410 pour 3,396 femmes, et de 59,955 pour 798 enfants. Le service des *enfants assistés* a secouru 1,491 garçons et 1,465 filles, soit à la ville soit à la campagne, et 1,127 à domicile. Le nombre des *aliénés* à la charge du département était de 1,291. La *caisse des retraites pour la vieillesse* a reçu, en 1884, 6,546 versements représentant une somme de 643,491 fr. La *caisse d'Epargne* des

Bouches-du-Rhône avait délivré, au 1er janv. 1884, 79,358 livrets et au 1er janv. 1885, 83,983 livrets, la valeur moyenne du livret était de 452 fr. Les *sociétés de secours mutuels* étaient au nombre de 314 dont 278 approuvées et 36 autorisées avec un total de 55,633 membres. Les sociétés approuvées avaient au 1er janv. 1885 un avoir disponible de 1,368,362 fr. et les sociétés autorisées 1,687,066 fr. Les *libéralités* ont atteint la même année le chiffre de 228,207 fr. Ce chiffre se décompose ainsi : 14 donations aux établissements religieux, représentant une somme de 22,466 fr.; 29 donations aux établissements charitables et hospitaliers, représentant une somme de 119,885 fr.; 2 donations à des établissements de prévoyance représentant une somme de 110,000 fr.; 3 donations aux communes ou au département représentant une somme de 3,183 fr. E. Salone.

Bibl.: Achard, *Dictionnaire historique, géographique et topographique de la Provence et du Comtat-Venaissin*, 1785, 4 vol. in-4. — Darluc, *Histoire naturelle de la Provence*, 1786, 3 vol. in-8. — D'Eyguières, *Statistique du dép. des Bouches-du-Rhône*, 1802, in-8. — Peuchet et Chanlaire, *Statistique du dép. des Bouches-du-Rhône*, 1811, in-4. — L. Méry, *Histoire de Provence*, 1830, 3 vol. in-8. — De Villeneuve, *Statistique du dép. des Bouches-du-Rhône*, 1834, 4 vol. in-4, avec atlas. — A. Fabre, *Histoire de Provence*, 1834-1838, 4 vol. in-8. — F. Guindon, *Statistique du dép. des Bouches-du-Rhône*, 1843, in-4. — *Répertoire des travaux de la Société statistique de Marseille*, publié sous la direction de P.-M. Roux, 1865, t. XXIV, in-8. — E. Desjardins, *Aperçu historique sur les embouchures du Rhône*, 1866, in-4. — Lentheric, *les Villes mortes du golfe du Lion*, 1875, in-12. — Armand, *Petite géographie des Bouches-du-Rhône* (collection Levasseur), 1875, in-12. — A. Joanne, *Géographie du dép. des Bouches-du-Rhône*, 1886, in-16. — Saurel, *Dictionnaire géographique, historique, statistique des Bouches-du-Rhône*, 1880, en cours de publication. — *Annuaire des Bouches-du-Rhône*. — Matheron, *Carte géologique des Bouches-du-Rhône*, 1843. — Carez et Vasseur, *Carte géologique de France*, 1887, feuille XII, S.-O. — Feuilles 222, 234, 235, 245 de la grande carte de France dite de l'*Etat-major*, publiée par le dépôt de la guerre à l'échelle du 80,000e.

BOUCHET. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Saint-Paul-les-Trois-Châteaux ; 881 hab.

BOUCHET (Le). Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Thônes ; 483 hab.

BOUCHET (Le). Ham. de la com. de Vert-le-Petit, dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon. Sur l'emplacement d'un château qui s'élevait en ce lieu et qui appartenait aux Guénégaud, l'Etat a fondé la plus importante de ses poudreries.

BOUCHET (Le). Com. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, cant. de Monts-sur-Guesnes ; 400 hab.

BOUCHET-Saint-Nicolas (Le). Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Cayres ; 652 hab.

BOUCHET (Jean), historien et poète, né à Poitiers le 30 janv. 1476, mort vers 1550. Charles VIII, auquel il avait présenté en 1496 quelques poésies, l'avait accueilli avec faveur ; néanmoins, à la mort du roi, le jeune poète se décida à revenir à Poitiers pour y exercer comme son père l'état de procureur. La peste le força bientôt à chercher un refuge à la campagne. Ce fut pendant cette retraite forcée qu'il commença à composer cette longue série d'ouvrages en prose et en vers, qui eurent beaucoup de succès auprès de ses contemporains. Il s'attacha alors à Louis de La Trémoille qui avait sa résidence à Thouars. La Trémoille et son épouse Gabrielle de Bourbon, amie des belles-lettres, honoraient le procureur-poète d'une confiance illimitée et le chargèrent de l'éducation du prince de Talmont, leur fils unique, qui plus tard devint le protecteur de Bouchet. En mémoire de son élève, mort à Marignan, Bouchet composa un panégyrique intitulé *le Temple de bonne renommée, et repos des hommes et femmes illustres, trouvé par le Traverseur des voyes perilleuses en plorant le très regretté décès du feu prince de Thalemont, unique filz du Chevalier et Prince sans reproche* (Paris, 1516, in-4, goth.). Dix ans plus tard, il dut écrire en souvenir du père de ce prince, tué à Pavie, le *Panégyrique du Chevallier sans reproche ou la vie et les gestes de Loys de la Tremoille* (Poitiers, 1527, in-4, goth.). L'auteur ne retrace pas seulement les faits d'armes de son héros, mais donne aussi un abrégé succinct de l'histoire de Charles VIII et de Louis XII et en partie de celle de François Ier ; aussi Petitot l'a-t-il fait entrer dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France* (Paris, 1820, t. XIV, pp. 335-556) ; seulement il a eu soin d'en retrancher la partie mythologique et les vers. Ces poésies formèrent plus tard un volume à part sous le titre : *S'ensuit les élégantes épistres extraites du panégyrique du chevallier Loys de la Tremoille* (Paris, 1536, in-8). Bouchet fut un écrivain d'une fécondité rare ; déjà vers 1501 il avait écrit un ouvrage satirique intitulé *les Regnars traversant les perilleuses voyes des folles fiances du monde* (in-fol. goth.), que l'éditeur Vérard de Paris, publia sans date sous le nom de Sébastien *Brand* (V. ce nom), le célèbre auteur de la *Nef des fols*, dont on lit sur le verso du titre une pièce de vers latins, intitulée *De vulpe*. Comme le poète satirique de Strasbourg, Bouchet censure dans ce livre avec beaucoup de sévérité les mœurs de son époque et persiffle les travers et les ridicules de toutes les conditions de la société. Un autre de ses ouvrages de la même époque porte le titre : *L'Amoureux transy sans espoir* (Paris, vers 1503, in-4, goth.), œuvre de jeunesse, « où fol amour avait troublé ses sens », et contenant les « légières fantaisies rithmées » qu'il avait offertes au roi Charles VIII. Le poète poitevin qui se nommait volontiers le « Traverseur » a réuni plus tard sous le titre d'*Opuscules du Traverseur des voyes perilleuses* (dont la 1re éd. in-4 goth. est sans date et la 2e de 1526) ces deux ouvrages à plusieurs écrits de même nature, savoir : *l'Epistre de justice, à l'instruction et honneur des ministres d'icelle*, qui est une apologie de la profession de procureur ; *le Chappelet des princes contenant cinquante rondeaulx et cinq balades*, qui avait paru isolément à Poitiers en 1536 ; et enfin *la Déploration de l'église militante sur les persécutions, laquelle déteste guerre et invite les rois et princes à paix*, qui avait été publiée (pet. in-8 goth.) en 1512. On peut encore faire rentrer dans cette catégorie d'ouvrages le *Jugement poetic (sic) de l'honneur femenin* (Poitiers, 1538, in-4, goth.), dans lequel le poète fait l'éloge des femmes illustres et l'apologie du mariage.

Animé d'une grande piété, Bouchet a écrit aussi des ouvrages mystiques ou d'édification ; nous citerons : *Les cantiques de la sainte et dévote âme amoureuse et épouse de N.-S. Jésus-Christ ; comment ladicte âme se doit préparer pour avoir l'amour et la grâce de son dict époux : aussi y sont les méditations sur les jours de la semaine* (Lyon, 1540, in-16) ; *les Triomphes de la noble et amoureuse dame et l'art de honnestement aymer* (Poitiers, 1530, in-fol., goth.), où il s'agit de l'amour de Dieu, et où « l'amoureuse dame » est notre âme ; *le Labyrinthe de fortune et le séjour des trois nobles Dames* (ce sont : la Foi, l'Espérance et la Charité) (Paris vers 1521, in-4, goth.) ; et enfin *les Angoysses et remèdes d'amours du Traverseur en son adolescence* (Poitiers, 1536, in-4, goth.). Comme historien, Bouchet a écrit *l'Histoire et la chronique de Clotaire Ier et de sainte Radegonde, son épouse* (Poitiers, 1517, pet. in-4, goth,) ; *les anciennes et modernes généalogies des roys de France et mesmement du roy Pharamond avec leurs épitaphes et leurs effigies* (Poitiers, 1527, in-4, goth.) ; dans ce « livre singulier par ses impertinences » l'auteur fait descendre les Français d'une colonie de Troyens qui sous Francus passèrent le Rhin ; et donne de courtes biographies en prose et en vers, qu'il nomme épigraphes, des rois de France depuis Pharamond jusqu'à François Ier. Son plus important ouvrage porte le titre d'*Annales d'Aquitaine, faits et gestes des rois de France et d'Angleterre, pays de Naples et de*

Milan (Poitiers, 1524, in-fol.). C'est sans contredit la meilleure production du trop fécond auteur ; il est d'un grand intérêt non seulement pour l'histoire d'Aquitaine mais pour l'histoire générale de la France ; il a eu beaucoup d'éditions dont la meilleure est celle de 1644, à cause des additions qu'elle contient. Ce qui assura en partie à ce livre de nombreux lecteurs fut la hardiesse avec laquelle l'auteur s'éleva contre le Concordat et la vénalité des charges. Le dernier ouvrage sorti de la plume de Jean Bouchet est écrit en vers de dix syllabes et est intitulé *Triomphe du très chrétien*, *très puissant et invictissime Roy de France*, *François Ier* (Poitiers, 1549, petit in-fol.), qui, en 1565, reparut sous le titre : *le Parc de Noblesse*. Aux ouvrages déjà cités il faut encore ajouter un écrit qui, s'il n'est pas un des plus importants est au moins un des plus rares et qui a paru en 1535 à Poitiers sous le titre : *Epitres, élégies, épigrammes et épitaphes sur et pour raison du décès de feu Renée de Bourbon, abbesse de Fontevrault ;* et enfin *les Epistres familières et morales du Traverseur* (Poitiers, 1545, in-fol.). Ce dernier ouvrage est le plus intéressant des écrits du poète de Poitiers. « Chaque épitre, dit Goujet, est une espèce de traité complet sur les devoirs et les obligations de chaque état et de chaque condition depuis la couronne jusqu'à la houlette. » Les contemporains faisaient grand cas des écrits de Jean Bouchet, ainsi que l'atteste le grand nombre d'éditions de la plupart de ses ouvrages parues de son vivant et après sa mort. C'est surtout comme poète qu'il obtint un brillant succès. Rabelais, son ami, lui adressa une épitre en vers pour l'inviter à faire partie de la société de littérateurs réunie par l'évêque Geoffroi d'Estissac. Les poésies de Bouchet méritent certainement une place dans l'histoire de la poésie française ; on y voit pour la première fois les rimes masculines alterner avec les rimes féminines ; mais en somme ses vers sont lourds, pédantesques, monotones et la plupart du temps de mauvais goût. Il en est de même de sa prose, écrite à une époque, où la langue française, envahie par le néologisme grec et latin, était « agitée » et troublée. Son style ne manque pas d'énergie ; mais, comme la plupart des écrivains de la Renaissance, il abuse de l'érudition et de l'allégorie et tombe dans la prolixité. Néanmoins certains livres de Bouchet peuvent encore aujourd'hui être consultés avec profit : ils nous donnent une fidèle peinture des mœurs de l'époque et nous fournissent des détails curieux et des renseignements intéressants sur l'histoire religieuse, politique et littéraire de la première moitié du XVIe siècle. Les ouvrages de notre écrivain, oubliés aujourd'hui, sont devenus fort rares et ne sont guère recherchés que par les bibliophiles. L. W.

BIBL : LELONG, *Bibliothèque historique de France* (éd. Fontette) I, 15,166 ; II, 15,658, 17,953, 17,626, 24,823 ; III, 25,011, 29,975, 31,756 ; IV, 35,731, 37,502, 44,298. — NICERON, *Mémoires*, XXVII, 1-21. — DREUX-DU-RADIER, *Bibliothèque historique du Poitou ;* Poitiers, 1754, II, 115 (2e éd., I, 597-509). — LA CROIX DU MAINE et DU VERDIER DE MAUPRIVAS, *Bibliothèque française ;* Paris, 1772, I, 458 ; IV, 350. — GOUJET, *Bibliothèque française*, XI, 242. — PETITOT, *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France ;* Paris, 1820, XIV, 325-556. — OUVRÉ, *Notice sur Jean Bouchet ;* Poitiers, 1858. — *Bulletin du Bibliophile*, 1860, p. 1208. — BRUNET, *Manuel du libraire ;* Paris, 1860, I, 1153-1165.

BOUCHET (Guillaume, sieur de BROCOURT), littérateur français, né à Poitiers à la fin de 1513, mort en 1593 ou 1594. Fils de Jeanne Boisseau et de Jacques Bouchet, imprimeur à Poitiers, il s'associa vers 1544 avec Jean et Enguilbert de Marnef, libraires de la même ville, et fut, en 1584, nommé juge-consul des marchands de Poitiers. Il fut l'ami de Jean de *La Peruse* (V. ce nom) dont il publia les œuvres avec Boiceau de la Borderie et Scévole de Sainte-Marthe (1555). Il a écrit des poésies dont quelques-unes ont été conservées, notamment un sonnet imprimé avec les *Foresteries* de Vauquelin de la Fresnaye. Guillaume Bouchet est surtout connu par ses *Serées*, recueil de dialogues libres, que l'auteur suppose prononcés par des personnes qui passaient ensemble leurs soirées. Bayle en a dit, fort justement : « Ces discours sont farcis de toutes sortes de plaisanteries et de quolibets : les obscénitez grossières y sont fréquentes ; mais ils ont ce caractere particulier que l'on y trouve une érudition qui fait conoitre que Bouchet avait leu extrêmement. » Les éditions des *Serées* ont été nombreuses. Nous citerons les principales : Poitiers, 1584, in-4 ; Paris, 1608, 3 vol. in-12 ; Lyon, 1615, 3 vol. in-8 ; Rouen, 1615, 3 vol. in-12 ; Lyon, 1618, 3 vol. in-8 ; Rouen, 1635, 3 vol. in-8). MM. Charles Royer et Ernest Courbet, sous le pseudonyme de C.-E. Roybet, ont donné une réimpression excellente des *Serées* (Paris, 1873-1882, 6 vol. in-12). C'est à eux qu'on doit quelques renseignements sur un auteur dont la vie était fort peu connue, renseignements qui nous permettent de rectifier les erreurs de dates contenues, jusqu'ici, dans toutes les biographies. R. S.

BIBL. : LIOTARD, *Etude philosophique sur les Serées de Guillaume Bouchet ;* Nîmes, 1865, in-8. — *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1883, XV, 410. — LAPORTE, *Histoire littéraire ;* Paris, 1884, t. I, 299, in-8.

BOUCHET (Jean du), généalogiste français, né en 1599, mort en 1684. Il se qualifiait chevalier de l'ordre du roi, conseiller et maître d'hôtel ordinaire et l'un de ses gentilshommes servants, doyen des chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Michel et premier gendarme de France. Il est l'auteur de : *Table généalogique de l'illustre maison de Coligny dressée sur chartes authentiques en attendant l'histoire* (Paris, 1640, 6 feuilles imprimées sur le recto seulement, forment tableau, avec blason, excessivement rare ; l'histoire n'a jamais paru) ; *Preuves de l'histoire généalogique de l'illustre maison de Coligny* (Paris, 1662, in-fol.) ; *Blason des armoiries des maisons qui composent les deux cent cinquante-six quartiers de monsieur le maréchal duc duc de la Feuillade ; Table généalogique et historique des anciens vicomtes de la Marche* (Paris, 1682, in-fol.) ; *la Véritable origine de la seconde et troisième lignée de la maison royale de France* (Paris, 1646, in-fol. ; 1661, in-fol.), cet ouvrage est très curieux en raison des recherches consciencieuses qu'il contient ; *Table généalogique de la maison de Scorailles*, dédiée à Mme de Fontanges (Paris, 1681, in-fol., très rare) ; *Table généalogique des comtes héréditaires et bénéficiaires d'Auvergne* (Paris, 1665, in-fol.) ; *Histoire généalogique de la maison royale de Courtenay*, avec portraits, sceaux, blasons de tombeaux gravés (Paris, 1661, in-fol.). H. GOURDON DE GENOUILLAC.

BOUCHET (Gratien), ingénieur français, mort à Lyon en 1787. Inspecteur général des ponts et chaussées en 1765 et premier ingénieur des turcies et levées, en 1774, il dirigea la construction du pont de l'Archevêché à Lyon, et termina la grande *Carte de la Loire* en 93 feuilles. L. S.

BOUCHET (Louis-André-Gabriel), peintre français moderne, né à Paris. Cet artiste obtint en 1797 le Grand prix de peinture, *ex-æquo* avec Guérin et Bouillon, sur *la Mort de Caton d'Utique* ; il avait débuté au Salon de 1791 avec *Daniel séparant les deux vieillards qui avaient accusé Suzanne*. Ses principales œuvres furent ensuite : *Portrait de la citoyenne Saint-Aubin, dans le rôle de Lisbeth* (Salon 1798) ; *Un Spartiate, donnant des armes à son fils, lui fait jurer devant les dieux de défendre sa patrie* (S. 1800) ; *Aria et Pœtus se donnant la mort* (S. 1802, musée d'Amiens) ; *la Jeunesse entraînée par la Frivolité et retenue par l'Etude* (S. 1804) ; *Portrait du comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes* (S. 1810) ; *Sainte Magdeleine au pied de la Croix* (S. 1817) ; *Hazaël rendant Mentor à Télémaque* (S. 1819, mus. de Grenoble) ; *Auguste et Cinna* (au grand Trianon). On lui doit encore un *Napoléon Ier en grand costume impérial*, à Versailles, un autre au Palais royal de Berlin, et un *Louis XVIII* (au musée d'Aix). Ad. T.

BOUCHET (Jules-Frédéric), architecte, dessinateur e

graveur d'architecture, né à Paris le 30 oct. 1799, mort dans cette ville le 18 janv. 1860. Elève de Percier, Jules Bouchet, dont le remarquable talent de dessinateur devait rappeler celui de son maître et lui faire honneur, obtint à l'Ecole des Beaux-Arts en 1821 le 2e grand prix d'architecture avec *Fontaine* (V. ce nom) sur un projet de salle d'opéra et, en 1824, le prix départemental. Il voyagea ensuite pendant trois années en Italie et, pendant ce temps, il fit une ample moisson de croquis, de dessins et d'aquarelles qui lui fournirent les éléments des intéressants envois qu'il adressa au Salon de 1833 à 1853. Parmi ces œuvres qui contribuèrent beaucoup à placer Jules Bouchet hors de pair, il faut citer, outre des vues d'édifices parisiens, tels que la galerie de Saint-Louis au Palais de justice, l'église de la Madeleine et l'Arc de Triomphe de l'Etoile, des aquarelles des maisons de plaisance des papes, de la villa Madama, de la villa Pia et du Vatican, à Rome; de l'église de Saint-Marc, à Venise; du Palazzo Vecchio, à Florence; des études sur les thermes de Pompéi, sur le forum et la basilique de Fano (d'après Vitruve) et des essais de restauration du Laurentin et de la maison de campagne de Pline le Jeune, en Toscane, d'après les lettres de ce dernier à Gallus et à Apollinaris. Une partie de ces dessins, aquarelles ou études de Jules Bouchet, fut gravée par lui-même sous les titres suivants: 1° *la Villa Pia et les jardins du Vatican*, architecture de Pirro Ligorio, publiée dans tous ses détails (Paris, 1837, in-fol., 24 pl.); 2° *Compositions antiques,* dessinées et gravées (Paris, 1851-1852 [2e édit. en 1558, in-4], obl. 16 pl.); 3° *le Laurentin*, maison de campagne de Pline le Consul (Paris, 1852, in-4). Cette interprétation, si élégante et si vraie à la fois de l'antiquité, exerça une réelle influence sur plusieurs générations d'artistes et valut à Jules Bouchet de nombreux suffrages, entre autres des médailles de 2e et de 1re classe aux Salons de 1849 et de 1851 et l'honneur d'être choisi comme chef des travaux graphiques à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, école où il y avait beaucoup à faire pour inculquer quelques notions d'art à des élèves alors adonnés trop exclusivement aux sciences exactes et pour lesquels il composa des traités spéciaux de dessin linéaire, de perspective et de tracé des ombres. Entre temps, Jules Bouchet avait obtenu en 1839 un prix au concours ouvert pour un projet de halles à Versailles, et un autre en 1849, pour un projet d'abattoir à Saint-Germain-en-Laye, et, nommé, dès son retour d'Italie, inspecteur des travaux de la bibliothèque royale sous la direction de *Visconti* (V. ce nom), il fut, en 1834, attaché en la même qualité aux travaux de la cour de cassation et enfin nommé premier inspecteur du tombeau de Napoléon Ier aux Invalides, de 1842 à 1853, époque à laquelle il succéda à Visconti pour l'achèvement et la décoration de ce monument.

Charles Lucas.

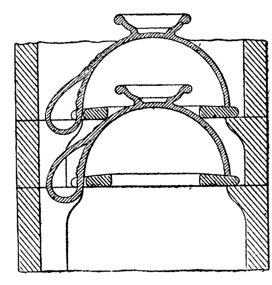
Bibl. : Ad. Lance, *J. Bouchet, Notice sur sa vie et ses travaux;* Paris, 1860, in-8.

BOUCHET (Paul-Emile-Brutus), homme politique français, né à Embrun le 28 déc. 1840. Avocat à Embrun et à Marseille, substitut du procureur de la République à Marseille de sept. 1870 au 23 mars 1871. Emprisonné pour participation aux événements insurrectionnels de Marseille et acquitté de ce chef après trois mois de prison préventive. Nommé député à l'Assemblée nationale le 7 janv. 1872, par Marseille, élu à la Chambre des députés le 20 févr. 1876, réélu le 14 oct. 1877 et le 21 août 1881. Membre de l'extrême gauche dans ces assemblées, il fut un des 363. Il vota l'amnistie générale, la suppression du budget des cultes, l'expulsion des princes. Administrateur de la société d'assurances *le Zodiaque*, il fut condamné le 10 déc. 1884, pour contravention à la loi sur les sociétés, à 8 mois de prison et 10,000 fr. d'amende, peine réduite en appel à 4 mois de prison et 3,000 fr. d'amende. Aussi n'a-t-il pas posé sa candidature aux élections de 1885, et s'est-il établi au Tonkin comme directeur d'usine.

BOUCHETAL-Laroche (Pierre-Christophe-Régis), homme politique français, né à Saint-Bonnet-le-Château (Loire) le 26 nov. 1798, mort dans la même ville le 9 oct. 1879. Fut d'abord conseiller de préfecture, puis entra dans la vie politique en se faisant élire membre du conseil général de la Loire. Elu député au Corps législatif comme candidat officiel dans la 3e circonscription de la Loire, il fut réélu au même titre en 1863 et 1869. La révolution du 4 sept. 1870 le fit rentrer dans la vie privée. Napoléon III l'avait fait officier de la Légion d'honneur le 15 août 1868. Louis Lucipia.

BOUCHETEL (Guillaume) ou **BOCHETEL**, homme politique français, né dans le Berry à la fin du xve siècle, mort en 1558. Il fut secrétaire du roi François Ier qui le chargea de négocier la paix avec l'Angleterre en 1546. Il fut aussi secrétaire du roi Henri II. On lui attribue l'*Ordre et la forme de l'entrée de la reine Eléonore d'Autriche en la ville de Paris et de son sacre et couronnement* (1530-1531).

BOUCHETON. Se dit de la manière de poser certaines pièces de poterie dans le four à cuire en les renversant au lieu de les poser debout sur leur pied (V. fig). Ce mode de cuisson est employé pour les poteries composées à pâte ramollissable d'un assez grand diamètre dont les bords étendus ne pourraient se soutenir d'eux-mêmes. Le support légèrement conique peut être cuit et servir plusieurs fois. En général, les pièces ainsi maintenues dans leur forme reçoivent une dernière cuisson.



Bouchetons.

BOUCHEVILLIERS. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors; 111 hab.

BOUCHEZ (Camille), magistrat français, né à Cambrai le 6 juil. 1840. Après avoir fait d'excellentes études de droit, M. Bouchez se fit inscrire comme avocat stagiaire au barreau de Paris, à la date du 16 nov. 1861. Il se forma aux affaires et à la plaidoirie dans le cabinet de Me Allou, sous le patronage de celui-ci, et obtint, en 1863, sous le bâtonnat de M. Dufaure, le titre de secrétaire de la conférence des avocats. Il débuta dans la magistrature en qualité de substitut près le tribunal de la Seine, le 6 sept. 1870; pendant huit ans il remplit ces fonctions, passant successivement par tous les services du parquet, et s'imposant surtout à la notoriété par ceux de l'audience. Substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris (22 janv. 1879), avocat général à la même cour le 13 janv. 1880, procureur de la République, près le tribunal de la Seine, le 12 avr. 1883, M. Bouchez fut nommé procureur général près la cour d'appel de Paris le 11 mai 1886. Cet éminent magistrat est l'auteur d'une étude fort remarquable: *De l'Indépendance des magistrats.* Henry Gaignière.

BOUCHIER (Jean), dessinateur et graveur français, né à Bourges vers 1580. Il paraît qu'il établit dans sa ville natale une école d'art et qu'il fut le premier maître de Pierre Mignard, dit le Romain. On lui doit six eaux-fortes, d'un beau dessin et d'une pointe très fine, inspirées par l'école de Parme et représentant deux fois la *Vierge avec l'enfant Jésus*, deux fois *Saint Jean-Baptiste*, la *Madeleine* et une *Femme assise*, estampes dont on n'a signalé que l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, et qui classent Bouchier au nombre des meilleurs graveurs du début du xviie siècle. G. P-i.

BOUCHIN (Mar.). Expression ancienne désignant la plus grande largeur du navire, comptée hors bordage. C'était aussi le point de la quille où s'établissait la maî-

tresse côte (V. COUPLE), sur laquelle se trouvait cette plus grande largeur.

BOUCHIR (Perse) (V. ABOUCHER).

BOUCHITTÉ (Louis-Firmin-Hervé), philosophe français, né à Paris en 1795, mort à Versailles en 1866. Il se destinait d'abord à l'état ecclésiastique; mais il quitta le séminaire, et en 1814, il entrait à l'Ecole normale. Nommé professeur en 1817, il enseigna longtemps l'histoire et la littérature dans différents collèges de province. En 1842, il publia le *Rationalisme français à la fin du* XIe *siècle*, ouvrage estimable où il retraçait les diverses phases de la lutte de Roscellin et de saint Anselme. On trouve dans ce volume le texte et la traduction du *Monologium* et du *Proslogium* de saint Anselme avec des commentaires sur les diverses preuves apportées en faveur de l'existence de Dieu. Le problème théologique le passionnait : il y revenait toujours. Dans la première édition du *Dictionnaire des sciences philosophiques*, à la composition duquel il collabora activement, et dans le *Recueil des savants étrangers de l'Académie des sciences morales et politiques*, il a publié de nombreux articles qui montrent le caractère religieux de son esprit. Citons entre autres son *Mémoire sur la notion de Dieu dans ses rapports avec l'imagination et la sensibilité* (1847) et *De la Persistance de la personnalité après la mort*. — On lui reproche son peu de méthode et son manque de concision. Son premier livre lui avait valu en 1845 une inspection académique, et il était recteur depuis 1849 quand il mourut.

BOUCHOIR. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Rosières; 627 hab.

BOUCHON (Le). Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Moutiers-sur-Saulx; 353 hab.

BOUCHON. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Picquigny; 334 hab.

BOUCHON. I. Technologie. — 1° BOUCHON DE LIÈGE. — On appelle bouchon un morceau d'écorce de chêne arrondi, et qui est destiné à boucher les flacons et les bouteilles; on fait aussi des bouchons en bois, en caoutchouc, en cristal et en verre rodé à l'émeri pour boucher les flacons. Nous ne parlerons ici que des bouchons de liège dont la préparation présente de l'intérêt et qui sont encore aujourd'hui de beaucoup les plus employés. La matière première est l'écorce du chêne-liège qui croît en Italie, en Espagne, en Algérie, et même dans le midi de la France. Dans une bonne exploitation de forêt de chênes-lièges, l'écorce ne doit être enlevée que tous les dix ans au plus et la qualité du bouchon dépendra essentiellement de la nature du liège. Ce bouchon, pour être de bonne qualité devra être uni, sec, élastique et sans défauts; sa forme est légèrement conique. Les bouchons de qualité médiocre peuvent à la rigueur suffire pour les boissons ordinaires, pourvu qu'ils ne présentent pas de goût de moisi, mais pour les vins fins de garde et surtout pour les vins mousseux, on ne doit employer que des bouchons de premier choix, imperméables aux fluides qui se dégagent de ces liquides. Le liège arrive chez le fabricant en planches irrégulières réunies en balles; on l'expose à l'air libre pendant plusieurs mois, puis après un triage par qualités, on enlève les parties défectueuses pour ne garder que des planches bien saines que l'on soumet, en vase clos, à l'action de la vapeur.

Cette première opération est indispensable pour faciliter l'aplanissement des planches. Après cinq ou six mois de séchage dans un hangar où l'air circule librement, on les soumet encore, chez quelques fabricants, à l'action de la vapeur afin de leur donner une souplesse qui rende plus faciles et plus rapides les opérations mécaniques dont elles doivent être l'objet. On divise les planches d'abord en grands fragments, qui, eux-mêmes, sont subdivisés en plus petits, ayant exactement pour largeur la longueur à donner au bouchon. Cette division est obtenue soit à l'aide de machines découpeuses spéciales, soit à la main avec des lames très minces et très bien affilées. Les morceaux de liège sont débités en petits parallélipipèdes et façonnés en bouchons par une machine ou par la main de l'ouvrier qui leur donne la forme cylindrique ou légèrement conique. Les petits fabricants travaillent encore à la main, mais la nécessité de produire un travail rapide et très régulier a conduit la plupart des bouchonniers à recourir à l'emploi de machines, bien que le déchet soit plus considérable que dans le travail à la main; il est vrai qu'aujourd'hui ce déchet n'est pas perdu et est revendu pour divers usages, garniture de tuyaux de vapeur, enveloppes isolantes, etc. Parmi les plus ingénieuses des machines à produire le bouchon, nous citerons un emporte-pièce rotatif, dont le vide intérieur a le diamètre du bouchon à obtenir; cet emporte-pièce a sur son axe un mouvement longitudinal commandé par un levier à fourche; il pénètre dans le parallélipipède de liège qui lui est présenté par la tranche, s'y enfonce et découpe un bouchon. Une machine assez répandue, d'origine américaine, est composée de deux parties principales : l'une n'est autre chose qu'une scie circulaire sans dents, le disque très mince, très affûté à la périphérie, s'épaissit en se rapprochant de l'arbre horizontal qui lui communique un mouvement de rotation fort rapide; l'autre est un petit tour à pointe monté sur un chariot. L'ouvrier glisse entre les pointes un parallélipipède de liège, qui, immédiatement, se met à tourner sur lui-même; alors l'ouvrier pousse le chariot devant lui; comme l'axe du tour est parallèle au plan du couteau circulaire, ce dernier attaque le parallélipipède, le transforme en cylindre et le bouchon se trouve fait. Si on veut l'obtenir un peu conique, il suffit de donner à l'arbre du tour un peu de biais sur le plan du couteau circulaire. Le mécanisme est agencé de telle sorte que l'ouvrier place le liège et fasse tomber le bouchon sans que ses doigts puissent arriver en contact avec la lame; un certain coup-d'œil joint à une grande habitude est nécessaire pour centrer le parallélipipède et commander le chariot de façon à tirer du petit morceau de liège le plus gros bouchon possible, exempt de défauts. Un des principaux avantages de cette machine, c'est que sa lame est très facile à aiguiser; il suffit, en effet, de la laisser tourner et d'appuyer successivement sur les deux côtés du tranchant, une pierre à aiguiser : l'opération est faite en quelques secondes.

Les bouchons, avant d'être livrés à la consommation, doivent subir un traitement par l'acide sulfureux, qui consiste à placer les produits terminés dans des tiroirs à fonds clayonnés, lutés à l'extérieur et sous lesquels on vient brûler du soufre. Le but du soufrage est de détruire les sporules organisés, préexistant dans les cavités et cellules du liège, sporules dont le développement produit, sous l'action de certaines influences, des moisissures fort préjudiciables à la qualité et à la conservation des vins. L'opération du soufrage donne un éclat spécial au bouchon. Peu de jours après le traitement, les bouchons n'ont plus d'odeur sulfureuse appréciable. Pour certains usages, on fait la jonction des morceaux de liège au moyen d'une colle particulière; le liège des Landes contient une résine spéciale, appelée subérine, que M. Salleron est arrivé à isoler et à dissoudre dans l'éther. Cette solution donne une colle très énergique qui permet d'obtenir des pièces de liège assez fortes pour y découper les fermetures de flacons très larges de col, comme l'exige certaines natures de conserves; il n'est pas rare, du reste, de trouver dans le commerce, des bouchons de bouteilles ordinaires en deux parties, provenant de morceaux de liège trop peu épais pour fournir l'épaisseur d'un bouchon. Les pièces étant rapprochées, et enduites de colle, il suffit d'une petite presse à vis manœuvrée par un enfant pour qu'il soit ensuite presque impossible de les disjoindre.

Un bon bouchage est nécessaire dans la plupart des cas où l'on emploie les bouchons, et souvent le simple enfoncement du bouchon mouillé avec une palette n'est pas suffisant. On a inventé un grand nombre de dispositions pour

presser les bouchons ; une des plus simples et des plus usitées consiste en un bâti de fer portant une sorte d'entonnoir, dans lequel on introduit le bouchon qu'on refoule, avec un levier coudé, dans le col de la bouteille placée sous le bec de l'entonnoir. Ce travail s'exécute au moyen d'une pédale à rebord qui, sous la pression du pied transmise au levier, enfonce le bouchon dans la bouteille. On se sert aussi d'une pince, dite pince-mâchoire, pour assouplir le bouchon et lui faciliter l'entrée dans le goulot de la bouteille. Depuis peu, on a inventé un presse-bouchon en bois, ingénieux et commode ; dans l'intérieur de cette presse, on introduit un bouchon préalablement mouillé dans le liquide que l'on met en bouteille ; ce bouchon, plus gros que le col de la bouteille, sort de l'instrument sous la pression d'une tige frappée avec une palette et entre dans le goulot du flacon. L. Knab.

2° Bouchons de Carde. — Couvertures en bois des têtes de boulons qui fixent les douves aux cylindres des cardes. — Petites irrégularités de grosseur qui se produisent pendant le filage sur les fils de soie quand l'assemblage des brins est mal fait ; ce sont les défauts les plus ordinaires qui se présentent dans une soie grège imparfaite.

II. Art militaire. — On appelait *bouchon* la pelote de foin dont l'artillerie se servait autrefois pour le tir du canon lisse, et qu'on plaçait dans l'âme, sur la charge de poudre ou sur le projectile, pour les empêcher de glisser hors de la pièce. On fabriquait les bouchons d'un toron de foin bien serré qu'on enroulait autour d'une poignée de foin. On avait soin de faire varier souvent la longueur du bouchon fixé en avant de la charge, afin de déplacer le projectile. On retardait ainsi l'usure de la pièce, en empêchant la formation trop prompte du logement du boulet. Dans le canon de 16, modèle 1858-1860, dans le canon de 30 rayé de côte et dans l'obusier de 22 centim., on emploie aujourd'hui un bouchon formé de foin pressé et d'algue marine, qui sert à remplir le vide existant entre la gargousse et le projectile. Dans le tir aux faibles charges, on attache le bouchon à la gargousse, afin d'assurer à la charge une position régulière.

Bouchon de fusil. — Petite pièce de bois de noyer qui servait à fermer l'orifice du canon du fusil, et s'opposait ainsi à l'introduction de la poussière et de l'humidité dans l'intérieur de l'âme. Le bouchon se composait d'un fût présentant un épaulement cylindrique qui limitait son entrée dans le canon, en venant s'appuyer sur la tranche de la bouche. A sa partie inférieure, étaient fixées deux languettes de drap qui, se retournant quand on introduisait le bouchon dans l'âme, enveloppaient complètement celui-ci, et assuraient ainsi une fermeture suffisamment complète. L'usage du bouchon de fusil était devenu dangereux depuis l'adoption des armes se chargeant par la culasse, car le soldat pouvait oublier de le retirer pendant le tir, et amener ainsi la rupture du canon ; aussi une décision ministérielle en date du 12 avr. 1886 l'a-t-elle supprimé.

BOUCHON-Dubourniol (Henri), ingénieur et littérateur français, né à Toul en 1749, mort à Paris en 1828. Son existence fut très mouvementée. Successivement professeur à l'École militaire et ingénieur à Issoire, il construisit, en cette dernière qualité, le pont de Lempdes, et partit en 1783 pour l'Espagne où, entre autres travaux, il fut chargé, pour le compte du gouvernement, d'un projet de restauration de l'aqueduc romain de Cadix. La mort de Charles III ayant fait ajourner indéfiniment la mise à exécution de ses plans, il revint en France en 1788, au moment où l'Assemblée des notables agitait la question du déficit ; il publia aussitôt une brochure intitulée *Considérations sur les finances* (Paris, 1788, in-8 ; nouv. édit., 1814), dans laquelle il proposait de créer un milliard en papier monnaie. Arrêté sous la Terreur comme suspect, il occupa les loisirs de sa détention à traduire *Don Quichotte*. En 1809, il entreprit la reconstruction du pont de Sèvres ; mais des difficultés financières amenèrent son emprisonnement à Sainte-Pélagie pendant plusieurs années. Enfin, il fut condamné, en 1826, par le tribunal correctionnel, à deux années d'emprisonnement pour escroqueries au cautionnement ; la cour d'appel eut pitié de son grand âge et l'acquitta. Outre l'ouvrage cité plus haut, on lui doit : *Don Quichotte* (Paris, 1807, 8 vol. in-12), traduction un peu prolixe ; *Périclès et Sigismonde* (Paris, 1809, 6 vol. in-18) ; *Nouvelles choisies de Cervantès*, dans la *Collection des chefs-d'œuvre classiques étrangers* (Paris, 1825, in-32) ; *Don Quichotte et Sancho-Pança à Paris, par un octogénaire paralytique* (Paris, 1828, in-12). Léon Sagnet.

BOUCHONNEMENT. C'est l'action de bouchonner, de frictionner avec un bouchon formé de paille ou de foin la peau des animaux, chevaux, mulets, ânes et bœufs. Le bouchonnement fait partie du pansage et il a pour but de sécher les animaux qui ont été mouillés par la pluie ou par une transpiration abondante. Après une longue course les chevaux sont en sueur, et il est prudent de ne les rentrer à l'écurie que lorsqu'ils ont été parfaitement séchés. A cet effet, et préalablement au bouchon, on se sert d'un grattoir ou couteau de chaleur pour abattre l'eau ou la sueur, puis s'armant de paille douce, propre, bien sèche, on frictionne la peau en promenant le bouchon sur toutes les parties du corps, sur le dos, sur la croupe, sous le ventre, sous la poitrine, sur les membres et de chaque côté de l'encolure. On ne doit cesser de bouchonner l'animal que lorsque sa peau est complètement sèche, et pour qu'il en soit ainsi il ne faut pas moins d'une demi-heure de bouchonnement. La durée de l'opération varie d'ailleurs suivant la taille de l'animal, suivant l'épaisseur de ses poils, et suivant aussi la température. Le bouchonnement, à la suite du travail, est précieux pour la conservation de la santé des animaux. Il les soustrait à toutes les causes de maladies, conséquences des arrêts de transpiration ; il excite la peau et la rappelle à ses fonctions que l'humidité et la sueur diminuent ; il délasse les animaux, assouplit leurs membres et les prédispose au repos, qui rétablit leurs forces et les prépare pour de nouveaux travaux. L. Garnier.

BOUCHOT (Pêche). Sur les côtes de la Charente-Inférieure, dans l'anse de l'Aiguillon, la culture de la moule se fait en grand au moyen d'un ingénieux appareil nommé *bouchot*. Cet appareil consiste en une série de pieux enfoncés dans la vase et échelonnés par double pile, formant un V dont la pointe est dirigée vers la mer ; il est orienté de manière à ce que les lames ne le prennent pas par les flancs. La partie libre des pieux est entrelacée d'un clayonnage qui s'arrête à quelques centimètres du sol, de manière à ce que l'eau puisse librement circuler. Les appareils sont échelonnés sur quatre étages, les bouchots de bas ou d'aval, bouchots *bâtards*, bouchots *milloin*, bouchots d'amont. Les bouchots de bas ou d'aval, qui ne découvrent qu'aux grandes marées des syzygies, au lieu d'être palissadées, ne sont formées que de pieux isolés, sur lesquels vient s'attacher le naissain, vers les mois de février et de mars. C'est au mois de juillet que l'on détache ce *renouvelain* pour le placer entre les clayonnages qui garnissent les pieux des bouchots bâtards, découvrant lors des marées des vives eaux ordinaires. Plus tard, les moules sont repiquées sur les fascines des bouchots *milloin*, qui découvrent pendant les marées de mortes eaux. Après un an de séjour sur ces bancs artificiels, les moules ont généralement atteint la taille marchande ; on les *plante* alors sur les bouchots d'aval, les plus rapprochés du rivage et découvrant deux fois par jour. En résumé, le roulement industriel avec les bouchots se continue pendant toute l'année ; on plante d'abord le naissain ; on cultive et l'on repique ; on récolte ensuite. Les pêcheurs qui font la récolte avancent sur la vase molle au moyen de l'*acon* (V. ce mot). E. Sauvage.

Bibl. : Coste, *Voyage d'exploration sur le littoral de la France et de l'Italie*, 1861, 2e édit.

BOUCHOT (François), peintre français, né en 1800 à

Paris, où il est mort en 1842. A l'âge de douze ans, il fut placé par son père, ouvrier imprimeur, dans l'atelier du graveur Richomme ; il y apprit le dessin et fut mis ensuite sous la direction de Lethière et de Regnault. En 1823, il obtint le grand prix de Rome ; le sujet donné cette année-là était : *Egisthe, croyant trouver le corps d'Oreste, découvre celui de Clytemnestre* ; l'année suivante, il débuta au Salon par un portrait, genre dans lequel il acquit ensuite une certaine renommée, malgré les attitudes forcées et souvent prétentieuses qu'il donnait à ses modèles. On doit citer parmi ses œuvres principales : *les Funérailles de Marceau*, tableau qui obtint un grand succès à son apparition et fait partie aujourd'hui des collections de Versailles (S. 1835). L'artiste, qui avait déjà obtenu en 1831 une médaille de deuxième classe, pour un portrait, obtint une médaille de première classe pour ce tableau ; *Bataille de Zurich 1799* (S. 1837, à Versailles) ; *Bonaparte au Conseil des anciens, le 18 Brumaire* (S. 1840, à Versailles). On voit encore de lui, à Versailles, *Napoléon signant son abdication, le 4 avr. 1814*, et plusieurs portraits des généraux de la République ; il a aussi exécuté des peintures dans l'église de la Madeleine à Paris, et le Musée de Lille possède sous son nom une *Ivresse de Silène* estimée des amateurs. F. Bouchot, qui avait épousé la fille du fameux chanteur Lablache, a composé divers morceaux de musique de chant ; il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1836. Ad. T.

BIBL. : A. DE LA FIZELIÈRE, Article nécrologique inséré dans le journal *l'Artiste* (1842).

BOUCHOT (Jules-Louis) architecte français, né à Paris le 12 août 1817. M. Jules Bouchot, élève de son oncle, M. Alph. de *Gisors* le neveu (V. ce nom), entra à l'Ecole des Beaux-Arts le 18 avr. 1834, mais fit surtout ses études d'architecture auprès de son oncle dont il suivit de nombreux travaux et auquel il dut d'être attaché au ministère des travaux publics pour la conservation des plans du Conseil des bâtiments civils. M. J. Bouchot est l'auteur du palais de justice de Tarbes dont il obtint la construction à la suite d'un concours public et, d'abord chargé des études de l'embarcadère de Lille pour le chemin de fer du Nord, devint, en 1848, architecte en chef du chemin de fer d'Avignon à Marseille, puis de la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. M. Jules Bouchot est aujourd'hui architecte en chef des bâtiments du ministère de l'instruction publique et de ceux du ministère de la guerre pour lesquels il a fait exécuter récemment d'importants agrandissements, et a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 15 août 1860.

BIBL. : *Archives de la Société centrale des Architectes français*, Paris.

BOUCHOTTE (Jean-Baptiste-Noël), ministre de la guerre français, né à Metz le 25 déc. 1754, mort le 8 juin 1840. Il appartenait à une bonne famille bourgeoise. Entré au service à seize ans, il est sous-lieutenant en 1775, et capitaine aux hussards d'Esterhazy en 1785. En 1792, il devient lieutenant-colonel, puis colonel, et, lors de la trahison de Dumouriez, il commandait la place de Cambrai que son énergie conserva à la République. Il avait figuré trois fois sur la liste des candidats au ministère de la guerre, quand la Convention le nomma à cette place en remplacement de Beurnonville. Il reprit l'œuvre et les tendances de Pache, et forma ses bureaux avec des personnes très prononcées dans le sens de la Montagne. Son secrétaire-général fut le cordelier Vincent, ses six adjoints furent Bouchotte, commissaire des guerres (son frère ?) ; Ronsin, commissaire-ordonnateur en chef de l'armée de la Belgique ; Aubert, commandant à Cambrai ; Sijas, chef des bureaux de la guerre ; François, juge de paix à Lille, et Xavier Audouin, commissaire des guerres, ancien secrétaire-général sous Pache dont il était le gendre. Approuvés par le Conseil exécutif et par le comité de la guerre, ces choix valurent à Bouchotte l'hostilité des Girondins, et l'un d'eux, Lidon, l'accusa d'ineptie dans les séances du 20 avr. et du 25 mai 1793. Cambon, Defermon, Pelet de la Lozère lui reprochèrent de n'avoir point vérifié les comptes des agents de Beurnonville renvoyés par lui, comme s'il craignait de leur rendre justice. Dégoûté, Bouchotte donna sa démission que le Comité de salut public fit accepter à la Convention le 30 mai, à la condition que l'ex-ministre continuerait provisoirement ses fonctions. Les événements du 31 mai et du 2 juin firent encore ajourner la question. Le 8 juin, Haussmann demanda qu'on élût un ministre de la guerre : « Car, dit-il, Bouchotte est d'une ineptie inconcevable. » (*Mon.*, XVI, 588.) Il renouvela sa démission le 11. Le 13, la Convention appela au ministère de la guerre Beauharnais, général en chef de l'armée du Rhin ; celui-ci refusa. Le 22 juin, sur la proposition de Barère, rapporteur du Comité de salut public, la Convention nomma ministre de la guerre un homme du 10 Août, le citoyen Alexandre, commissaire des guerres à l'armée des Alpes. Puis, sur l'observation qu'Alexandre était avant le 10 Août courtier à la Bourse, elle rapporta son décret et ordonna la formation d'une liste de candidats, qui ne fut jamais dressée. Alors arriva une grave dénonciation contre Bouchotte : c'était une lettre de Ruamps, commissaire de l'armée du Rhin, à Billaud-Varenne, datée de Wissembourg le 21 juin 1793. Il y disait que Bouchotte « avait fait autant de mal qu'un ministre envoyé de Coblentz » par ses destitutions et ses mutations. Bouchotte fit imprimer et placarder cette lettre avec sa réponse en regard : il y démontrait n'avoir été que l'exécuteur des ordres du Comité de salut public et du Conseil exécutif. Le 25 juillet, nouveau décret pour la formation d'une liste de candidats. Le 26, la Société républicaine du 10 Août vient demander le maintien de Bouchotte que la Convention décrète implicitement en rapportant, sur la motion de Robespierre, son décret du 25. Le 12 août, Gossuin dénonça Bouchotte et le traita de *mannequin* : cependant il préparait silencieusement les mesures qui assurèrent la victoire d'Hondschoote. C'est ce ministre si décrié qui organisa les quatorze armées de la République, nourrit, équipa, maintint dans une discipline suffisante plus d'un million de volontaires. Il faisait arriver les plus jeunes et les plus capables aux grades élevés. Il révolutionnait utilement l'armée pour des circonstances révolutionnaires. Il envoyait aux soldats des circulaires fraternelles, notamment la circulaire souvent citée sur l'emploi des sabots (14 frimaire an II). Il fut le ministre intègre, laborieux, taciturne, de la défense nationale en l'an II. Mais rien ne désarmait ses adversaires. Le 10 frimaire an II, Bourdon de l'Oise proposa de le rendre responsable de la conduite de ses agents, qui, disait-il, fréquentaient trop le club des Cordeliers pour bien faire leur service. Barère répondit, au nom du Comité de salut public : « Le ministre actuel de la guerre est fortement dans le chemin de la Révolution ; il est passionné pour la liberté : j'aime à lui rendre cette justice. Il est assidu au Comité de salut public pour concerter les mesures nécessaires, et il en poursuit l'exécution avec activité. Mais si les ordres qu'il reçoit du Comité de salut public, qui sont transmis par lui à l'adjoint, et passent de celui-ci aux chefs et aux autres employés, demeurent inexécutés par la faute de ces derniers, à votre avis sur qui doit frapper la responsabilité ? » Philippeaux, Camille Desmoulins accusèrent aussi Bouchotte. Il aurait payé le double de leur valeur les feuilles du *Père Duchesne* envoyées aux armées. Quand cette accusation fut reproduite par Courtois, dans son rapport sur Robespierre, Bouchotte la réfuta par des chiffres, et quant au fait même d'avoir envoyé aux armées la feuille d'Hébert, il allégua justement un arrêté impératif du Comité de salut public (*G. Bouchotte, ex-ministre de la guerre à ses concitoyens*, s. l. n. d., in-8, Bibl. nat., Lb. 41, 1679). Soupçonné d'hébertisme, il n'en resta pas moins en fonction jusqu'à la suppression du Conseil exé-

cutif provisoire et des six ministères qui le composaient (12-13 germinal an II). Bouchotte fut alors mis en arrestation par mesure de sûreté générale. Longtemps après, 20 frimaire an III, la Convention ordonna qu'il fût jugé, ainsi que Pache. Le 19 ventôse suivant, Bourdon de l'Oise s'indigna qu'on ne l'eût pas encore châtié. Il revint à la charge le 5 prairial, et obtint que Bouchotte, Pache, Audouin et autres fussent traduits devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loir. Le 7 vendémiaire an IV, le président de ce tribunal demanda à la Convention les pièces à charge qu'il n'avait pas : on hésitait à juger ces honnêtes gens. L'amnistie du 4 Brumaire interrompit cette procédure et rendit Bouchotte à la liberté. Il se retira à Metz où il fut nommé officier municipal en germinal an VI. En 1804, Napoléon le mit à la réforme comme simple colonel, avec une pension de retraite. En 1805, il épousa la veuve d'un de ses anciens auxiliaires à la guerre, Villain d'Aubigni. Il ne sortit ensuite du silence que pour envoyer aux biographes et aux historiens qui défiguraient sa vie, Châteauneuf, Grimoard, Michaud, Thiers, Buchez, des notes rectificatives, précises, modestes, d'un style net comme son écriture. Seul, Buchez (*Histoire parlementaire*, XXXI, 234), inséra un fragment de ces justifications, qui ne furent utilement signalées qu'en 1863 et en 1874, d'abord par M. Jacques Charavay, puis par M. Georges Avenel. F.-A. AULARD.

BIBL. : *Procès-verbal de la Convention nationale imprimé par son ordre*; Paris, 1792-an IV, 74 vol. in-8. — *L'Amateur d'autographes*, n° du 1er juin 1863. — *Lundis révolutionnaires*, par Georges Avenel; Paris, 1875, in-8.

BOUCHOUX (Les). Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude ; 914 hab. Le village se compose de nombreux hameaux disséminés sur les deux rives du Tacon ; les principales industries sont la fabrication du fromage bleu dit de Septmoncel, la taille des pierres précieuses, la fabrication des tabatières et des articles dits de Saint-Claude. Important commerce de bois de sapin ; carrières. L'église, bâtie sur un plateau dominant sur la rive droite les gorges du Tacon, a des parties très anciennes, notamment le chœur et le clocher. Ruines du prieuré de Cuttura, d'où l'on jouit d'une vue magnifique. Au hameau des Ecolais, monument mégalithique dit la *Pierre qui vire*.

BOUCHU (baron), général français né en 1771, mort en 1839. Entré au service au début de la Révolution, il devint général de brigade au siège de Badajoz (1808). Il se distingua à l'attaque du pont de Meissen, en Saxe (1813). Il commanda l'Ecole polytechnique de 1816 à 1822, prit part à la guerre d'Espagne et fut nommé général de division et membre du comité consultatif d'artillerie.

BOUCHUT (Eugène), médecin français contemporain, né à Paris le 18 mai 1818. Reçu docteur en 1842, il fut nommé agrégé à la Faculté de Paris en 1849, puis médecin des hôpitaux. Il fit à l'école pratique des leçons sur la pathologie générale, la chirurgie interne, l'histoire de la médecine et s'occupa spécialement de pédiatrie. Bouchut est actuellement médecin de l'hôpital des Enfants-Malades. Parmi ses très nombreux ouvrages citons : *Traité pratique des maladies des nouveau-nés* (7e éd., Paris, 1879, in-8) ; *Hygiène de la première enfance* (7e éd., Paris, 1879, in-18) ; *Clinique de l'hôpital des Enfants-Malades* (Paris, 1883, in-8) ; *Traité de diagnostic des maladies du système nerveux des enfants par l'ophthalmoscope* (Paris, 1865, in-18) ; *Mém. sur plusieurs nouveaux signes de la mort fournis par l'ophthalmoscope* (Paris, 1867, in-8) ; *Atlas d'ophthalmoscopie médicale et de cérébroscopie* (Paris, 1877, av. 120 chromolith.) ; avec Després : *Dict. de thérap. méd. et chirurgicale* (1867 ; 4e éd., Paris, 1883, in-4) ; *Nouveaux Elém. de pathologie générale* (4e éd., Paris, 1882, in-8) ; *Traité de diagnostic et de séméiologie* (Paris, 1883, in-8).

Dr L. HN.

BOUCHY-LE-REPOS (*Bussiacum repositum*). Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Esternay ; 284 hab. Le village est situé sur la rive droite de l'Aubetin, qui prend sa source sur ce territoire. Eglise romano-gothique des XIIe et XIIIe siècles ; près de la porte d'entrée est une belle statue en pierre, représentant sainte Barbe.

BOUCICAULT (Dion), acteur et auteur dramatique irlandais contemporain, né à Dublin en 1822. Ses débuts comme auteur et acteur se firent au théâtre de Covent Garden avec *London Assurance*, en 1841. Il vécut aux Etats-Unis de 1853 à 1860, et y acquit une grande popularité. De retour en Angleterre, il s'associa avec Webster pour exploiter le théâtre d'Adelphi, puis prit à son compte Astley's Theatre qu'il appela le théâtre de Westminster, et où il se ruina. On a de lui un très grand nombre de pièces, dont la plupart sont des adaptations du français. Il a donné en français avec Eugène Nus : *Jean la poste*, drame en cinq actes (Paris, 1876). Depuis 1876, il réside à New-York, et ne fait que de courtes apparitions en Angleterre.

BOUCICAUT (Jean II le MEINGRE, dit), le plus illustre des Boucicaut, maréchal de France, né en 1366, mort en 1421. — Sa famille était originaire de Touraine. Son père *Jean I* le Meingre, dit *Boucicaut*, maréchal de France, avait servi avec éclat sous Jean II et sous Charles V ; il avait accompagné dans sa croisade le dauphin Humbert II de Viennois, et plus tard, prisonnier en Angleterre, il avait obtenu d'Edouard III, pour lui et douze chevaliers, la permission de se rendre à Saint-Jacques de Compostelle et de là en Terre Sainte (1354). Il mourut à Dijon en 1367 et fut enterré dans la basilique de Saint-Martin de Tours. L'exemple paternel ne fut pas perdu. Le deuxième Boucicaut a été, à partir de 1388 environ, l'un des plus ardents ennemis des Turcs et l'un des plus intelligents promoteurs des croisades. — Dès son enfance, le jeune Boucicaut avait montré un courage précoce. Charles V l'avait distingué et l'avait placé parmi les compagnons de jeux du futur Charles VI. En 1376, à l'âge de douze ans, il fait sa première campagne, en Normandie, sous les ordres du duc de Bourbon ; en 1382, il prend part à l'expédition de Flandre, se distingue à Rosebecque, tue un Flamand en combat singulier et est armé chevalier. De 1382 à 1385, il passe deux fois en Prusse, où il fait croisade avec les chevaliers teutoniques contre les Prussiens idolâtres ; on le trouve, en 1385 en Guienne, avec le duc de Bourbon ; en 1386 et 1387, en Espagne avec le roi de Castille ; entre temps il charme ses loisirs en défiant les plus renommés chevaliers d'Angleterre ; enfin, vers 1388, il fait son premier voyage en Terre Sainte. Boucicaut allait rentrer en France lorsqu'il apprit que Philippe d'Artois, comte d'Eu, avait été emprisonné par ordre du soudan d'Egypte ; il le rejoint, « se met en prison avec lui », durant quatre mois, puis, lorsque Venise les a fait élargir, il recommence son voyage avec le comte d'Eu, et ne rentre en France qu'en nov. 1389. — Cette expédition avait en quelque sorte fixé la vocation de Boucicaut : la guerre contre les Turcs allait devenir le but de ses efforts. Cependant, il ne prit point part à l'expédition que le duc de Bourbon dirigea en 1390 contre Africa, sur les côtes de Barbarie ; mais en 1396, il se croise un des premiers, lorsque Jean de Nevers, fils de Philippe le Hardi de Bourgogne, prend la croix pour défendre la Hongrie contre Bajazet. Le désastre de Nicopolis et les sanglantes exécutions qui le suivirent faillirent arrêter court la carrière de Boucicaut ; confondu dans la foule des captifs, il allait être égorgé, lorsque Jean de Nevers se jetant aux pieds du sultan, joignit « les deux dois ensemble de ses deux mains en regardant le Bazat, et fist signe que il estoit comme son propre frère et qu'il le respitast. » Bajazet, saisi par cette éloquence muette, fit mettre à part Boucicaut. Le maréchal fut du reste d'une grande utilité à Jean de Nevers. Il fut envoyé à Rhodes, puis de là à

Lesbos, auprès de François Gattilusio, seigneur de Mitylène dont il obtint un fort subside, avec lequel il paya sa rançon et adoucit le sort de ses compagnons ; il est très probable en outre que son intervention auprès de Bajazet fut une des causes qui engagèrent le sultan à réduire la rançon des chevaliers français de un million de francs à cent cinquante mille ; mais il paraît certain qu'il ne prit point, comme on on l'a dit, l'engagement de ne plus porter les armes contre les Turcs.

L'échec de Nicopolis n'avait pas éteint l'ardeur des princes occidentaux. Lorsqu'en 1397, les succès de Bajazet eurent mené les Turcs aux portes de Constantinople, l'empereur Manuel sollicita les secours de l'Europe. Assez mal accueillis en Italie, ses ambassadeurs furent somptueusement reçus par Charles VI qui leur fournit un secours immédiat en argent et promit l'envoi d'une armée. C'est à Boucicaut que fut confié le commandement de l'expédition. L'année précédente (1398) il avait été envoyé en Guyenne pour châtier le comte de Périgord ; mais sa puissante activité avait besoin de s'exercer sur un plus vaste théâtre. Les préparatifs furent menés rapidement et en juin 1399 Boucicaut partait d'Aigues-Mortes. Après avoir rallié les renforts que Gênes et Venise s'étaient engagées à fournir, le maréchal arriva sans encombre jusqu'à Constantinople : quelques jours après il attaquait vigoureusement les musulmans et en un mois il les forçait à lever le blocus. Il fallait maintenant mettre l'empire d'Orient en état de résister à de nouvelles attaques, qu'il était facile de prévoir ; or toutes les ressources étaient épuisées, et l'Occident seul pouvait en fournir. Boucicaut résolut de rentrer en France et d'emmener avec lui Manuel pour implorer un nouveau secours (1399). Le salut de Constantinople vint d'ailleurs ; Tamerlan battit Bajazet à Ancyre (1402) et Manuel, qui était jusqu'alors resté en France, put rentrer dans son empire. — A cette époque, il y avait déjà six ans (1396) que Gênes s'était donnée à la France et depuis lors aucun des gouverneurs n'était parvenu à rétablir l'ordre dans la cité. En 1401, Boucicaut fut chargé de cette mission difficile ; il s'en acquitta avec son énergie habituelle ; les Génois sentirent bientôt qu'ils avaient un maître, l'administration fut réorganisée, les fortifications réparées et accrues de deux châteaux, les vassaux de la république durent rentrer dans l'obéissance. Il restait à consolider les colonies génoises de Kaffa en Crimée, Péra près de Constantinople, Chios dans l'Archipel, Famagouste en Chypre, et du même coup Boucicaut trouvait l'occasion de se mesurer de nouveau avec les musulmans. Précisément en 1402, le roi de Chypre avait tenté de s'emparer de Famagouste ; une expédition immédiatement envoyée arrêta ses progrès. Boucicaut allait rencontrer devant lui un autre ennemi, Venise, que les progrès de Gênes effrayaient. Des vaisseaux vénitiens avaient été capturés en 1402 dans les eaux de Chypre par des galères génoises ; Venise demandait réparation et les négociations durèrent plus d'une année. Puis, lorsque Boucicaut eut enfin mis à la voile, en mai 1403, Venise le fit suivre par son amiral Zeno, en apparence pour le soutenir contre les musulmans, en fait pour le surveiller et empêcher ses succès. Après avoir fait escorter l'empereur Manuel qui rentrait alors à Constantinople, Boucicaut commença sa campagne par l'attaque du château d'Escandelour pendant que le grand-maître de Rhodes s'entremettait auprès du roi de Chypre pour lui faire signer la paix (1403). Le maréchal, continuant son expédition, ne peut s'emparer d'Alexandrie et se décide à attaquer les côtes de Syrie. Mais les Vénitiens, désireux de faire échouer la campagne, avaient prévenu les musulmans et partout Boucicaut trouva l'ennemi sur ses gardes ; il échoue devant Tripoli, devant Sagette, devant Laodicée ; il ne peut que piller Beyrouth et rentre à Rhodes en août 1403. — A Beyrouth, on avait détruit beaucoup de marchandises vénitiennes. Venise réclama très vivement et Boucicaut reçut très mal ces réclamations. C'est alors que Zeno attaqua sans déclaration de guerre la flotte génoise dans les eaux de Modon (oct. 1403). Boucicaut resta maître du champ de bataille et put se retirer sans être inquiété. Cette affaire toutefois donna lieu à de très longues négociations qui se terminèrent, en 1406, par la signature d'un traité, mais qui, en fait, ne prirent fin qu'en 1408 : Gênes dut indemniser Venise. — L'année suivante, pendant que Boucicaut faisait une expédition en Italie et recevait l'hommage du duc de Milan, Gênes se soulevait. Le maréchal ne put reprendre la ville. A partir de ce moment Boucicaut est obligé de renoncer à la lutte contre les musulmans ; en 1408 il avait fait sa dernière campagne en saccageant les établissements qu'ils avaient sur la côte de Provence. — Après la révolte de Gênes, attristé par des chagrins de famille, il se retire dans son gouvernement du Languedoc (1413). En 1415, il est fait prisonnier à Azincourt et il meurt en Angleterre en 1421. Son corps, rapporté en France, fut inhumé à Saint-Martin de Tours. — Boucicaut, à cette époque si troublée, peut être regardé comme le type du chevalier. Il avait fondé, pour défendre les femmes et filles des chevaliers que l'absence de leur époux et de leur père mettait dans leurs châteaux à la merci des brigands, l'ordre de la *Dame blanche à l'Ecu vert* qui compta d'abord treize, puis soixante chevaliers. — La principale source de l'histoire de Boucicaut est le *Livre des faits du bon messire Jean le Maingre, dit Boucicaut*, dont l'unique manuscrit est à la Bibl. nat. (fonds français, 1432). Ce manuscrit a été publié par Th. Godefroy en 1620 (Paris, in-4), puis réimprimé dans plusieurs collections de mémoires, particulièrement dans celles de Michaud et Poujoulat et de Buchon. On ignore quel est l'auteur de cette histoire. M. Kervyn de Lettenhove avait cru devoir l'attribuer à Christine de Pisan. M. Delaville Le Roulx serait disposé à considérer l'un des compagnons de Boucicaut, Jean de Châteaumorand, ou son écuyer Jean d'Ony, comme ayant écrit le *Livre des faits*. Jules GAUTIER.

BIBL. : J. DELAVILLE LE ROULX, *la France en Orient au XIVe siècle : Expéditions du maréchal Boucicaut* ; Paris, 1886, 2 vol. in-8.

BOUCICAUT (Jacques-Aristide), commerçant français, né à Bellême (Orne) le 14 juil. 1810, mort à Paris le 26 déc. 1877. Il était d'une famille peu fortunée ; son père tenait un petit magasin de chapellerie. A dix-huit ans, il entra comme employé chez un marchand de nouveautés ambulant, parcourant les foires et marchés et y faisant des déballages. En 1835, il vint à Paris et se fit bientôt remarquer, dans le commerce des nouveautés, comme vendeur brillant et acheteur de premier ordre. En 1852, il était parvenu à la position de chef de comptoir lorsqu'on lui offrit d'entrer comme co-propriétaire dans un modeste magasin occupant une superficie d'environ 20 m. q., à l'angle de la rue du Bac et de la rue de Sèvres. Grâce à son activité, à des innovations heureuses, entre autres à la faculté laissée aux acheteurs de rendre tout objet ayant cessé de plaire, Boucicaut donna une extension considérable aux affaires du Bon Marché. Le 31 janv. 1863, il devint seul propriétaire de l'établissement, dont la vogue crut à un tel point qu'on fut obligé de procéder chaque année à des agrandissements. L'idéal de Boucicaut fut alors de créer un magasin modèle, spécialement destiné au commerce des nouveautés, et construit de manière à répondre aux multiples nécessités de ce commerce. A peine en eut-il conçu le plan qu'il s'empressa de l'exécuter, avec cette hardiesse de vues et cette précision des détails qui étaient ses qualités maîtresses. La première pierre de l'édifice fut posée le 9 sept. 1869 ; l'inauguration des splendides magasins que tout le monde connaît eut lieu le 2 avr. 1872. Dès lors, A. Boucicaut, à la tête d'une entreprise dont il avait réglé définitivement le mécanisme compliqué, et qui désormais pouvait fonctionner sans sa participation immédiate, ne songea plus qu'à améliorer le

sort de son personnel et à consacrer une partie de sa fortune à la création ou au soutien d'œuvres philanthropiques. C'est ainsi qu'en 1870 il subventionne l'œuvre de Secours aux blessés et malades ; qu'il fait, de concert avec les négociants anglais G. Moore et S. Wortley, distribuer pendant une semaine entière des vivres aux Parisiens affamés par le siège (17-23 fév. 1871) ; qu'il prend part, pour des sommes considérables, à la souscription des Femmes de France pour la libération du territoire (1872), à la souscription en faveur des inondés du Midi (1875), etc., etc , et qu'il mérite ainsi une médaille d'or de la Société d'encouragement au bien (23 mai 1875). Un an à peine avant sa mort il fondait une caisse de prévoyance au profit des employés du Bon Marché (31 juil. 1876).

Mme veuve Boucicaut a continué l'œuvre de son mari, en suivant la ligne de conduite qu'il avait tracée ; elle a agrandi encore le Bon Marché (1880 à 1885) ; elle a donné 30,000 fr. à la souscription ouverte en 1879 pour le dégagement de la literie au mont de Piété et 150,000 fr. à l'Institut Pasteur (1886) ; enfin, elle a abandonné à ses employés cent cinquante parts dans la propriété du fonds de commerce et créé en leur faveur une caisse de retraites à laquelle elle a versé 4 millions. Elle est morte à Cannes le 8 déc. 1887, laissant la presque totalité de son immense fortune aux employés du Bon Marché, aux pauvres de Paris et à un grand nombre d'institutions philanthropiques et charitables (V. Bon Marché).

BOUCIEU-le-Roi *(Boceius-Bosseu)*. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Félicien ; 381 hab., sur le Doux. Terrain granitique. Châtaigniers, arbres fruitiers et céréales. Cette localité est célèbre par le paréage dont elle fut l'objet, le 27 oct. 1291, entre Philippe le Bel et Gérenton, seigneur de Saint-Romain de Mordane. Le bailliage royal du Vivarais, formé par les deux sièges de Villeneuve-de-Berc et Boucieu, constitua dès lors une barrière efficace contre les abus des justices seigneuriales. Le siège de Boucieu fut transféré à Annonay en 1565. La région de Boucieu faisait partie en 1318 de la sénéchaussée de Lyon. A. Mazon.

Bibl. : Laurière, *Ordonnances des rois de France*, t. IX, pp. 518-519. — Poncer, *Mémoires historiques sur le Vivarais*.

BOUCLANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Roulans ; 604 hab.

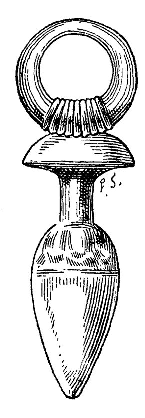
BOUCLE. I. Bijouterie. — 1° *Boucles d'acier*. Après avoir été, pendant de longues années, le complément indispensable du vêtement, la boucle n'est plus aujourd'hui qu'un accessoire et suit les caprices de la mode ; son usage n'exige plus, comme autrefois, le choix de la matière et l'intervention de l'art. Le costume de l'antiquité lui donnait un rôle important, car elle servait chez les Grecs et chez les Romains, non seulement à attacher sur les épaules les tuniques et les chlamydes, à serrer à la taille les baudriers et les ceinturons, mais elle était encore une parure extérieure pour laquelle on employait l'or, l'argent et les pierres précieuses ; les tombes franques et mérovingiennes, découvertes en ces dernières années, contenaient aussi des boucles de ceintures en bronze, en argent, en fer damasquiné d'or et d'argent, munies d'une patte fixée au ceinturon et garnies d'un ardillon. Le xve siècle a produit des boucles travaillées avec un art infini ; les souliers étaient ornés de boucles en brillants, et nous voyons aujourd'hui les ecclésiastiques porter des boucles de souliers en argent, en cuivre, en acier, etc. Nous renverrons pour l'histoire des boucles ressortant de l'art du bijoutier, à l'article Bijouterie et nous ne parlerons ici que des boucles en acier dont l'emploi de nos jours est encore considérable. L'art de fabriquer la boucle d'acier, né primitivement en Angleterre, se répandit d'abord en Belgique et vers l'année 1740 en France. La mode de ces boucles ne prit une réelle importance que vers 1776, leur succès fut très répandu et se continua jusqu'à la Révolution. Le grand pourvoyeur de la mode était Granchez, mercier-bijoutier, établi à la descente du Pont-Neuf, entre la rue Dauphine et celle de Nevers. Sa manufacture, située à Clignancourt, avait du reste été l'objet de deux articles élogieux insérés dans le *Mercure* d'avril et d'août 1775. La boutique de cet industriel, avec son enseigne : *Au petit Dunkerque*, eut une réputation européenne ; aussi devint-elle bientôt le rendez-vous de la noblesse et de la riche bourgeoisie. Un arrêt ayant accordé à Granchez la protection du roi pour polir l'acier, il s'entendit, en 1783, avec un habile ouvrier, nommé Jean-Joseph Dauffe, afin de transformer sa fabrique à l'instar de celles de l'Angleterre. A cet effet, il fournit son local de Clignancourt, et l'outillage fut complètement renouvelé par Dauffe. Ce dernier, d'après les *Archives de la Chambre de Commerce*, prit d'abord l'engagement de ne point travailler pour d'autres marchands. Les produits du nouvel établissement eurent du succès, mais recevant peu de commandes de Granchez, qui probablement se fournissait en grande partie à Londres, Dauffe crut s'apercevoir que son associé n'avait eu d'autre but que de paralyser son talent ; il s'adressa donc au gouvernement et lui demanda de le mettre à même de travailler, soit pour son propre compte, soit pour celui du roi. Les procédés employés par le postulant pour tremper l'acier et pour le polir, son outillage, ses marchandises, furent l'objet d'un rapport favorable à l'Académie des sciences ainsi que d'un article publié dans le *Mercure* d'oct. 1785 et Dauffe obtint, cette même année, les fonds nécessaires pour établir une manufacture aux Quinze-Vingts, près le cloître Saint-Honoré, avec une gratification annuelle, à la condition de fournir dix élèves chaque année. Il transporta ses ateliers de Clignancourt au faubourg Saint-Antoine, et il put bientôt livrer au commerce des boucles de toute espèce, des plaques de ceinturon, des boutons, etc., et une foule d'objets de quincaillerie en acier. Si les produits communs et ordinaires de la manufacture royale étaient inférieurs aux ouvrages d'origine anglaise, sous le rapport des prix et de la beauté, en revanche les objets soignés défiaient toute concurrence étrangère. La mode des boucles et autres objets d'ornement en acier se prolongea jusqu'au Directoire. Selon de Jong, le *Petit Dunkerque* avait même conservé sa vogue sous le premier Empire. Parmi les industriels qui, à cette époque, essayèrent de relever la bijouterie d'acier, il faut citer le sieur Schey, de Paris, qui obtint la médaille d'or à l'Exposition de 1819. Depuis cette époque, la vogue des boucles d'acier a bien diminué, mais il s'en fait pourtant encore un commerce important, aussi parlerons-nous des procédés mis en action pour leur fabrication.

C'est ordinairement de l'acier fondu qu'on fait usage pour les belles boucles d'acier, quoiqu'il arrive parfois qu'on emploie le meilleur fer que l'on cémente lorsque les pièces sont fabriquées et prêtes à polir. Si ces pièces sont minces, on prend des plaques d'acier fondu passées au laminoir et amincies suffisamment, auxquelles on donne la forme voulue. Le travail des boucles s'exécute à l'aide de matrices, de laminoirs, du découpage préalable de la matière en petits fragments de la surface nécessaire à la formation des pièces ; la lime et la meule servent à terminer les boucles ; la soudure ou plutôt la brasure sert à réunir les pièces entre elles. Quant au polissage des boucles, c'est la partie la plus difficile, et celle, par conséquent, qui exige le plus d'habileté. Le procédé le plus généralement suivi consiste à introduire les boucles d'acier dans un cylindre creux qui tourne sur son axe, au moyen d'une machine, avec de l'émeri, du grès, de la brique, du verre, des oxydes de fer, broyés à l'eau et réduits en pâte molle. Par le mouvement de rotation imprimé à ce cylindre, ces poudres frottent sans cesse la surface de l'acier, ce métal prend un poli qui est d'autant plus beau que ce mouvement de rotation a été lent et prolongé sans aucune interruption pendant quatre jours

et quatre nuits. Après cela, on sort les boucles, on les lave avec soin et on les fait tourner à sec pendant vingt-quatre heures dans un autre tambour avec du rouge d'Angleterre, de la potée d'étain et du protoxyde de fer. Par cette seconde opération, les objets prennent un poli très brillant. Il est des boucles d'acier qui offrent diverses gravures que l'on opère au moyen du balancier ou de la presse ; pour que cette empreinte soit parfaite, il faut que cet acier soit le plus doux possible. On trouve dans le commerce des boucles de voiture et de soulier en fonte de fer. Grâce à un vernis noir séché au four, on obtient des objets analogues à ceux de jais taillés et montés et qui reviennent à un prix beaucoup moins élevé. Ces boucles sont obtenues d'après les procédés indiqués à l'article BIJOUTERIE DE FONTE. L. KNAB.

2° *Boucles d'oreilles.* Il serait difficile de préciser l'époque à laquelle remonte l'usage de cet ornement. En même temps qu'on le retrouve chez les tribus sauvages qui se passent des anneaux dans le nez et dans les lèvres aussi bien que dans les oreilles, on le rencontre chez les nations civilisées dont il constitue l'un des principaux éléments de la parure. Les plus anciennes représentations que l'on connaisse de ce bijou proviennent des peuplades de la haute Asie, et elles montrent qu'à ces époques reculées la boucle d'oreille était commune aux hommes aussi bien qu'aux femmes. La civilisation grecque n'adopta pas cette habitude, et la boucle d'oreille devint une propriété presque exclusivement féminine, tandis que les hommes de quelques contrées de l'Orient et de l'Inde continuaient seuls à s'en parer. Les boucles d'oreilles constituent l'une des branches de la bijouterie qu'on peut le mieux étudier d'après les spécimens qui sont conservés dans nos musées ; la coquetterie féminine, dans tous les pays, s'étant infligé cette légère torture. Les tombeaux de la Syrie, de l'Égypte, de la Grèce, du Bosphore Cimmérien et de l'Italie nous ont rendu un nombre considérable de ces bijoux que leur peu de valeur métallique mettait à l'abri de la destruction et dont beaucoup présentent une grande valeur artistique.

Les bas-reliefs de Khorsabad et de Nimroud représentent des rois et des combattants portant à leurs oreilles des boucles dont la forme révèle un art en pleine floraison. Ce sont de larges anneaux ronds de disposition architecturale, qui supportent des pendants en forme de vases ou de clous reliés à la boucle par des cordelettes. Il semble ressortir des monuments asiatiques que ces anneaux étaient réservés aux monarques et aux seigneurs de la cour, tandis que les personnages d'ordre inférieur ne pouvaient les porter. On a rencontré dans les fouilles plusieurs boucles d'oreilles d'origine chaldéenne ou assyrienne. Elles affectent la forme d'un petit croissant rond, très renflé au centre et fait de deux coquilles en or estampé, dont l'une des pointes est terminée par un fil d'or destiné à traverser le lobe de l'oreille. Les vitrines du musée égyptien contiennent des boucles semblables, ce qui s'explique aisément par la continuité des rapports ayant existé entre les deux empires longtemps rivaux. Dans plusieurs spécimens de l'Egypte, le croissant est décoré d'un buste de divinité se détachant en relief. La contribution des bords du Nil est bien moins abondante à cet égard que celle de la Phénicie où cet ornement semble avoir joué un rôle prépondérant. Les statues découvertes dans l'île de Chypre sont surchargées de colliers, de diadèmes, de boucles d'oreilles et de pendants de tempes qui leur donnent une apparence de luxe barbare. Dans les tombeaux de la plaine de Sidon on découvre en abondance des anneaux d'oreilles travaillés dans une légère feuille de métal, dont les uns rappellent les formes assyriennes, tandis que les autres, plus délicats et plus riches, annoncent déjà les élégances de la Grèce. L'île de Rhodes a également fourni des bijoux en forme de longs pendants de tempes, qui se composent de plusieurs plaques rectangulaires représentant des figures nues et des têtes, dont les zones superposées sont reliés par des cordelettes à grelots suspendues à des rosaces filigranées d'une admirable soudure. On remarque une différence très sensible entre la délicatesse de travail dans la partie ornementale et la grossièreté des figures. Les boucles d'oreilles offrent la même disposition dans des proportions plus restreintes ; d'autres sont en forme de doubles tiges recourbées et terminées par des plateaux à bobèche ou de séries d'anneaux supportant des poids. Des bijoux analogues ont été découverts dans le sol de l'ancienne Troade et dans plusieurs cimetières des Hellades primitifs.



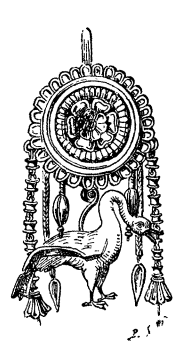
Boucle d'oreille, d'après un bas-relief assyrien.

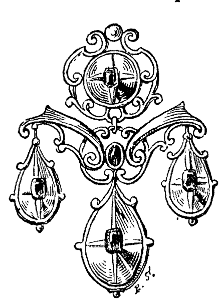
Les boucles d'oreilles trouvées en Grèce, en Syrie, à Kertch et dans l'Italie, partout enfin où a pénétré la civilisation grecque, offrent une variété inépuisable de motifs. Le musée du Louvre en possède une riche collection qui lui vient de la collection Campana. Le musée Grégorien à Rome en possède de curieux spécimens et ceux qu'avait recueillis l'orfèvre Castellani sont entrés au British Museum ; mais la collection la plus remarquable en ce genre est celle du musée de l'Ermitage où sont exposés tous les bijoux trouvés dans les sépultures des anciens rois du Pont. Quelques-unes de ces pièces représentent des têtes de femmes diadémées d'un admirable style ; d'autres sont décorées de croissants d'où s'échappent des chaînettes retenant des vases. L'une des plus belles boucles est composée d'un médaillon au milieu duquel est une Néréide à cheval sur un Triton, d'où s'échappe un réseau de chaînettes d'or disposées en losanges. Sur d'autres on trouve des fleurs, des fruits, des oiseaux, des amphores dont les couleurs émaillées s'harmonisent avec des ornements travaillés à jour et admirablement rapportés sur le corps du bijou. Un des types les plus connus est surmonté du char d'Apollon traîné par quatre chevaux dont les proportions minuscules réclament l'emploi de la loupe pour être saisies dans tous leurs détails. Les anneaux de l'époque romaine, moins précieux sous le rapport du travail, sont ornés souvent de pierreries, luxe auquel le génie grec préférait le mérite de la composition et l'excellence de la main-d'œuvre. On voit alors apparaître les pendants décorés de perles ou d'émeraudes, et souvent aussi les imitations en pâtes de verre colorié. Sous la période impériale, ces bijoux sont parfois terminés par des aurei entourés d'une bordure à jour. Les mérovingiens simplifièrent la boucle d'oreille qui fut réduite à n'être qu'un grand anneau très mince orné à son milieu d'un cube à pierres serties dans le métal. Les artistes de Byzance et ceux des nations barbares qui empruntèrent l'art du bas-empire, fabriquèrent un nombre considérable de boucles décorées de grenats ou de verres coloriés dont le dessin cloisonné représentait des signes religieux. L'usage des boucles d'oreilles semble avoir été abandonné au moyen âge, pendant que la joaillerie et l'orfèvrerie produisaient en si grande quantité des bagues, des col-



Boucle d'oreille grecque trouvée à Kertch (musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg).

liers, des épingles et des fermails. Les femmes portaient alors des coiffures qui leur couvraient les oreilles. Cette mode reparut à l'époque de la Renaissance qui sut allier l'originalité des formes du bijou avec un goût très vif pour les matières précieuses. Il nous est parvenu de charmantes pièces du XVIe siècle revêtues d'émail et décorées de perles ou de pierres précieuses. Plusieurs graveurs, parmi lesquels on peut citer Wœriot, ont composé des modèles remarquables de boucles d'oreilles. L'usage de ces pièces qui dégénéraient parfois en œuvres d'orfèvrerie, persista jusqu'au XVIIe siècle, où l'on se mit à rechercher les diamants provenant des ateliers hollandais. La matière ne fut plus qu'un fond sur lequel s'étalaient des pierres placées suivant des lignes largement dessinées, mais dont la monture lourde tendait à amoindrir l'effet général. Les femmes de notre temps ont conservé le culte de leurs grand'mères pour les pierres précieuses. Elles les recherchent plus que jamais et elles ont abandonné les œuvres de la bijouterie au bénéfice de celles de la joaillerie qui accomplit des merveilles de légèreté par son habileté à sertir et à monter les diamants. Il n'est guère, aujourd'hui, d'oreille féminine qui ne soit ornée d'un bouton en brillant dont les facettes scintillent d'un vif éclat aux lumières. L'acquisition des bijoux de la collection Campana et les essais de rénovation tentés par l'orfèvre Castellani avaient donné lieu d'espérer que l'on verrait refleurir les anciennes élégances de la bijouterie, mais ces tentatives n'obtinrent chez nous qu'un succès d'estime auprès des amateurs et ne purent détrôner un rival qui avait pour lui la valeur vénale. Aujourd'hui la boucle d'oreille en or ne se fabrique que pour l'exportation et dans des maisons de second ordre. Seules, certaines provinces reculées de la France et de l'Italie et les diverses contrées de l'Orient ont conservé les grands anneaux de métal creux ornés de dessins et d'appliques, variés suivant le style de leurs races, dont l'usage leur a été légué par leurs ancêtres. DE CHAMPEAUX.


Boucle d'oreille, époque greco-romaine (collection Campana, au musée du Louvre).


Boucle d'oreille XVIe siècle (travail italien).

II. ART MILITAIRE. — L'ensemble des boucles employées dans le harnachement de l'artillerie porte le nom de *bouclerie*. Cette bouclerie est en fil de fer soudé. Les boucles sont à rouleau. Les ardillons sont du même fil de fer que leurs boucles ; celles-ci sont toutes vernies en noir ou étamées. Dans la nomenclature réglementaire actuelle, les boucles sont désignées par des numéros. Voici cette nomenclature :

BOUCLES	DIMENSION INTÉRIEURE		DIAMÈTRE du fil de fer.
	Longueur.	Largeur.	
	millim.	millim.	millim.
N° 1..........	52	30	8
N° 2..........	42	26	7
N° 3..........	35	25	6
N° 4..........	32	25	6
N° 5..........	30	24	5
N° 6..........	25	20	4
N° 7..........	18	15	3,5
D'avaloire	Diamètre : 65		9
A traverse.....	35	38	6
D'avaloire de montagne..	60	70	9

Le maître sellier est chargé du remplacement des boucles, moyennant des prix fixés par les tarifs ministériels. Dans le harnachement des chevaux d'officier, les boucles apparentes sont en cuivre jaune, presque toujours à traverse et en baguette pleine.

Boucles de fusil. On nomme ainsi la capucine, la grenadière et l'embouchoir, anneaux qui servent à fixer le canon sur la monture.

III. MARINE. — Anneau en fer de dimension variable, fixée par un piton et servant à divers usages. On en place sur les murs des quais et sur les coffres des rades pour l'amarrage ou le touage des navires; sur les ponts pour servir de points fixes, et recevoir les crocs des palans, etc. On nomme aussi *boucle* la manille qui est passée au pied d'un homme qui subit la punition des fers. On dit qu'il est à la boucle simple ou à la boucle double, selon qu'il est tenu par un ou deux pieds.

IV. CONSTRUCTION. — Anneau de métal, qui sert au tirage d'un tiroir, d'une petite porte ou à l'ouverture d'une serrure quelconque ou d'un loquet. S'emploie généralement pour remplacer un bouton de tirage lorsque la saillie nécessitée pour celui-ci serait gênante ou trop forte pour la saillie dont on dispose, les boucles se posent à pointe ou bien au moyen de vis entrant dans des trous fraisés dans le pied mobile de la boucle. Les boucles allongées en forme de bourse sont dites *à gibecière*. — *Boucles de jonction*, double boucle en fil de fer qui sert à assembler les fils de tirage dans les sonnettes ordinaires. H. SALADIN.

V. BLASON. — Pièce ordinaire admise dans les armoiries comme représentant un fragment de l'équipage du chevalier, détachée soit du ceinturon, soit du baudrier, du harnais, elle est ordinairement de forme ronde, avec un ardillon, qui peut être posé soit en pal, soit en pointe, soit en flanc dextre ou senestre. La boucle est dite à l'antique, lorsqu'elle est en forme de losange Elle symbolise toujours l'homme de guerre. On l'appelle aussi *fermail*.

BIBL. : BIJOUTERIE. — BOUÉ, *Traité d'orfèvrerie, bijouterie et émaillerie*; Paris, 1832. — TEXIER, *Dictionnaire d'orfèvrerie*; Paris, 1857. — DE LANGALERIE, *Notice sur l'art de nieller*; Orléans, 1858. — DE LINAS, *Orfèvrerie mérovingienne*; Paris, 1864. — DE LASTEYRIE, *Histoire de l'orfèvrerie*; Paris, 1875. — J. LABARTE, *Histoire des arts industriels*; *Le Bijou, musée pratique des joailliers*; Paris, 1878 — DESLYS, *les Orfèvres français*; Paris, 1883. — R. MENARD, *l'Orfèvrerie*; Paris, 1884. — FONTENAY, *les Bijoux anciens et modernes*: Paris, 1887. — COCHET, *les Bijoux du tombeau de Chilpéric*.

BOUCLEMENT. Autrefois, du temps où la vaine pâture était très répandue, où femelles et taureaux paissaient pêle-mêle, on appliquait des boucles de métal aux organes extérieurs de la génération de la femelle dans le but d'empêcher qu'elle pût se livrer à l'acte de la copulation. L'application de ces boucles constituait le bouclement. Cette opération est aujourd'hui inusitée et on réserve actuellement le nom de bouclement à l'application d'un anneau ou d'une pince sur la cloison nasale, près du mufle chez les animaux de l'espèce bovine ou d'un appareil de douleur sur le groin du porc. On boucle le porc pour l'empêcher de fouiller la terre, et le taureau pour qu'il soit plus maniable, plus facile à conduire et moins dangereux.

Pour boucler le taureau, on se sert tantôt de la pince-mouchette, tantôt de l'anneau nasal. La pince-mouchette,

ou simplement mouchette, est constituée par une pince en fer dont on rapproche les branches à volonté au moyen d'un coulant, assez gros pour qu'on puisse le faire jouer le long des branches de l'instrument. Les branches ont 12 à 15 cent. de long et se terminent par une courbure dont les extrémités peuvent se rapprocher. C'est cette partie de la mouchette qui constitue la pince proprement dite et qui sert à maîtriser le taureau. L'autre extrémité des pinces représente une sorte d'anse ou d'anneau à laquelle on adapte une longe ou un bâton conducteur. La mouchette s'applique par son extrémité courbée sur la cloison nasale du taureau ; au moyen d'une courroie de cuir, elle se trouve couchée sur le chanfrein et sur le front de l'animal et maintenue en place par une autre courroie qui passe sous les cornes. La mouchette peut servir pour le taureau qu'on mène en foire ou au marché, mais elle n'est bonne que pour celui qui n'est ni méchant ni indocile. Mais si le taureau est méchant, si on craint qu'il ne s'échappe et cause un accident, le mieux est de recourir à l'anneau nasal. On place l'anneau nasal dans la partie inférieure de la cloison du nez. Cet anneau est en fer, muni d'une charnière qui permet de l'ouvrir ou de le fermer à volonté ; une de ses extrémités est pointue, et c'est avec elle qu'on perfore la cloison nasale ; une fois cette dernière perforée, on introduit la pointe de l'anneau dans la gaîne taraudée de l'autre extrémité, on visse et l'opération est terminée. L'anse de l'anneau reçoit la courroie qui, en rencontrant le chanfrein, va se fixer à la têtière dont on entoure le front à la base des cornes. On mène alors le taureau par la longe, que l'on remplace par un bâton de $1^{m}50$ à 2 m. si le taureau est méchant et si l'on craint de sa part quelque acte de sauvagerie. Le bâton tient l'animal à distance, et s'il bouge une secousse suffit pour le ramener à la docilité.

Bouclement du porc. On boucle le porc pour l'empêcher de *fouger*. Parfois on se contente de lui inciser le groin ; des incisions résultent des plaies qui font souffrir l'animal et l'empêchent de fouiller la terre. Mais ces plaies guérissent vite et si on les entretient trop longtemps elles finissent par insensibiliser le groin et rendre inutile l'application du bouclement. Ce bouclement d'ailleurs est des plus primitifs et des plus faciles à employer. Il consiste à introduire dans l'épaisseur du groin, à un centimètre de son bourrelet, un ou deux clous acérés de fer à cheval, la tête en arrière et la pointe en devant. On fait sortir cette pointe au-dessous du bourrelet et on la retourne en regard du groin, afin qu'elle pince l'animal lorsqu'il voudra fouiller le sol. Ce procédé suffit pour réprimer l'instinct qui pousse le porc à aller chercher sa nourriture sous terre et à ravager les champs et les prairies. Dans le bouclement du porc on évitera avec soin de blesser l'os du groin, la blessure de cet os et la carie qui peut en résulter pouvant avoir les plus graves conséquences pour la santé du porc. L. Garnier.

BOUCLETEAU. Petite courroie cousue à une pièce d'équipement par l'une de ses extrémités et dont l'autre se termine par une boucle. La cuissière des tambours porte trois boucleteaux qui servent à la fixer sur la cuisse. L'un est cousu en haut de la cuissière et fait le tour du corps de l'homme à hauteur des reins, l'autre placé au milieu de la cuisse, le troisième, placé au bas, fixe la cuissière à hauteur du genou.

BOUCLIER. I. Ethnographie. — La première arme défensive dont se servit l'homme ne devait pas différer sensiblement de sa première arme offensive : c'était une branche d'arbre, un bâton, peut-être un peu plus large et plus aplati que celui qui servait à l'attaque. Cette supposition, étrange au premier abord, est basée sur des faits et des observations exactes, comme l'avaient démontré les belles études du général Pitt Rivers. Plusieurs peuplades, même assez avancées en civilisation, n'ont jamais connu l'emploi du bouclier. Les habitants de l'île Drummond (une des îles Gilbert ou Kingsmill, Micronésie), de même que les indigènes des îles Samoa, avent merveilleusement se garer des flèches ennemies, rien qu'à l'aide de bâtons et de massues ; c'est aussi de cette manière que se défendaient les habitants des îles Sandwich et les Tahitiens, avant qu'ils n'aient abandonné leurs armes indigènes. En Afrique, les Dinkas du haut Nil Blanc, les Moundous leurs voisins du sud, de même que les Bagirmi du Soudan central se font aussi remarquer par l'adresse avec laquelle ils détournent les flèches de leurs ennemis à l'aide de bâtons droits ou recourbés en forme d'arc et un peu élargis au milieu (n° 8 de la fig. 1). Des bâtons analogues, munis d'une

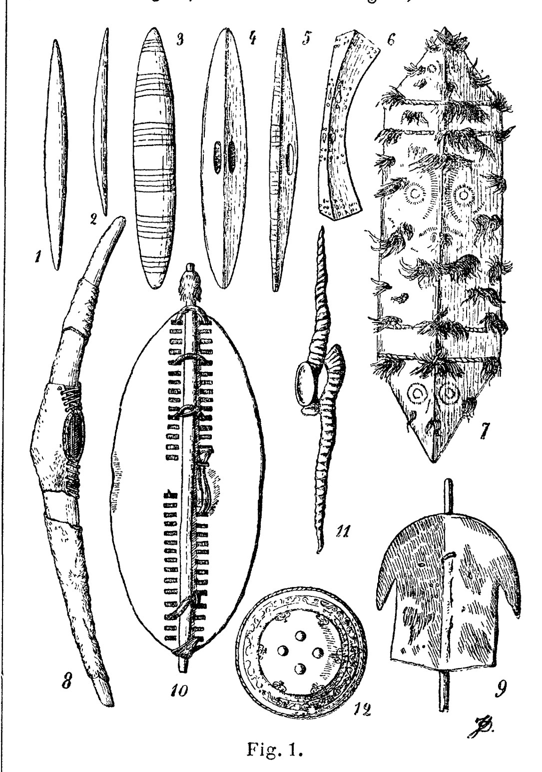


Fig. 1.

rondelle, ont été trouvés dans un tombeau égyptien ancien ; ils sont conservés au musée du Louvre (salle civile, vitr. H.). Les Hottentots emploient les massues *(Kirri)* pour se défendre des flèches à la guerre, et ont des cannes pour parer les coups de lance dans leurs exercices d'escrime (Kolben). Souvent les bâtons qui servent à la défense sont pointus aux deux bouts ; c'est probablement cet engin primitif qui fut l'origine du *madou*, l'arme défensive et offensive des Khonds de l'Inde centrale, formée de deux cornes d'antilope réunies par leur base (n° 11 de la fig. 1). Les différentes formes de bouclier qui sont aujourd'hui ou étaient jadis en usage chez les peuples sauvages ou civilisés ne sont que les dérivés de la forme primitive, le bâton. Seulement, cette évolution du bouclier, si l'on peut s'exprimer ainsi, s'est opérée de façons diverses, suivant les conditions locales. On peut cependant distinguer deux directions principales, deux types de développement auxquels on peut ramener tous les autres. Le premier n'est que le développement en largeur et l'aplatissement du bâton ; il a donné naissance à la plupart des boucliers allongés ; le deuxième est caractérisé essentiellement par l'application sur le bâton d'un morceau de bois, de peau, etc., autour de l'endroit où il est tenu par la main ; ce protège-main a donné naissance aux boucliers ronds et à quelques boucliers allongés.

L'exemple le plus frappant du premier type nous est

fourni par les boucliers des Australiens. Dans une collection tant soit peu complète de ces objets on peut suivre pas à pas les transformations du bâton en bouclier. Certains boucliers (les *tamarangs*) ne sont que des bâtons un peu aplatis et élargis au milieu (nos 1 et 2 de la fig. 1, face et profil) ; d'autres (les *moulabakka*) sont des planchettes très étroites, arrondies vers les deux bouts (nos 3 à 5 de la fig. 1, les deux faces et le profil); d'autres enfin prennent la forme de planches assez larges, de forme ovale, rappelant les boucliers de nos guerriers du moyen âge. La poignée qui sert à retenir le bouclier est absente dans la première forme, mais dans la seconde elle est représentée par un trou ou une large fente pratiquée à travers la face postérieure, un peu bombée ou dièdre du bouclier (nos 4 et 5 de la fig. 1); on passe la main à travers la fente et l'on tient le bouclier par l'espèce de poignée que forme la partie intacte en arrière de cette fente. Dans les grands boucliers ovales cette poignée est remplacée parfois par une lanière de cuir fixée à ses deux bouts. Les trois formes de bouclier australien que nous venons de décrire ne sont que le développement graduel en largeur du bâton. Ils servent aux indigènes pour se défendre des frondes, des javelots et des massues-projectiles ; pour parer les coups de boumerang, on emploie un bouclier spécial dont la face antérieure est dièdre. Des boucliers analogues, un peu élargis aux deux bouts (n° 6 de la fig. 1), sont aussi employés par les Alfoures des Moluques septentrionales. Le bouclier caractéristique des Dayaks de Bornéo et d'autres Indonésiens de l'Archipel Asiatique (n° 7 de la fig. 1) dérive aussi de la forme primitive de tamarang. C'est une planche en bois, ayant la forme d'un hexagone dont les deux bords parallèles à l'axe sont beaucoup plus longs que les autres. Une forme presque identique se retrouve chez les tribus sauvages de Tchittagong dans la basse Birmanie.

Le deuxième mode de développement du bouclier est l'adjonction au bâton d'une espèce de garde en bois, en métal ou en peau. Déjà les bâtons ou boucliers primitifs des Moudous sont entourés au milieu d'une bande de peau de buffle, sous laquelle on passe la main pour les tenir (n° 8 de la fig. 1). Supposons qu'un jour cette bande annulaire, se trouvant à moitié détachée, forma en avant de la main un rempart dont la surface assez grande la protégeait plus efficacement que l'anneau, et nous comprendrons l'origine des boucliers en peaux d'animaux fixés sur un bâton, d'abord fort petits comme chez certaines tribus cafres, chez les Fans (n° 9 de la fig. 1) et chez les Hottentots, puis devenant les énormes boucliers allongés des Zoulous (n° 10 de la fig. 1). Dans ces derniers le bâton axial persiste encore et maintient droite la peau, mais on ne le remue plus comme chez les Hottentots pour faire de l'escrime ; il suffit, pour se défendre, de se cacher derrière le bouclier qui couvre tout le corps. La touffe de crins qui surmonte le bâton axial protège le front, et l'on peut voir de derrière le bouclier les mouvements de l'ennemi. On retrouve des boucliers analogues, mais quadrangulaires, chez les Chouli du haut Nil Blanc, chez les Fans de l'Ogoué, etc. Chez d'autres peuples africains, surtout chez ceux qui sont cavaliers ou nomades, les nécessités de déplacements ont déterminé la forme arrondie, plus légère, du bouclier en cuir, dont le bâton a disparu et dont la poignée est faite d'une lanière. Tels sont les boucliers des Bedjas, des Abyssins, des Somalis et aussi ceux des Indiens de l'Amérique du Nord.

Dans certains pays où le bétail est rare, on confectionne des boucliers analogues à ceux des Cafres et des Zoulous avec des tiges de rotang et de roseaux ou avec des feuilles de palmier artistement tressées ; tels sont les boucliers ovales des Niam-Niams, les boucliers en forme de cerf-volant de certaines tribus dayaks, etc. Ces boucliers ne sont pas très solides, mais ils présentent cet avantage que les pointes de flèches qui les touchent, au lieu de rebondir, s'y enfoncent et y restent adhérentes au profit du guerrier. Dans les armes des Khonds que nous venons de décrire (le *Madou*, n° 11 de la fig. 1), la main est protégée par une plaque ronde en métal placée en avant de la réunion de deux cornes; cette plaque est souvent munie d'une pointe. Plusieurs armes, défensives et offensives en même temps, dérivent de cette forme, notamment dans l'Inde et au Japon ; mais la petite plaque ronde en métal garantissant la main a été transportée sur d'autres formes de bouclier (l'*umbo* des boucliers des Germains), ou bien elle a été agrandie et utilisée toute seule comme bouclier rond des Grecs et des Romains. Les quatre disques bombés des boucliers ronds en usage aujourd'hui dans l'Inde, en Perse, au Turkestan (n° 12 de la fig. 1), etc., ne sont que les représentants des têtes de clous qui servaient à fixer l'umbo sur le bouclier.

Les plus anciens boucliers que l'on ait trouvés en Europe, ceux de l'âge du bronze, sont ronds, mais il ne faut pas en conclure que c'était la forme primitive. Il est plus naturel de les considérer comme des parties métalliques *(Umbo)*, qui étaient appliquées, pour protéger la main, sur de grands boucliers allongés en bois, en osier ou en peau qui n'ont pu résister à l'action destructive du temps et ne se retrouvent plus. Les nombreux dessins en fournissent la preuve et l'on a trouvé même dans une sépulture ancienne dans la principauté de Lippe-Detmold un bouclier allongé tressé en osier et recouvert de peau avec la plaque métallique.

Les ornementations du bouclier sont aussi anciennes que l'arme elle-même. Déjà les boucliers étroits des Australiens sont ornés de raies (n° 3 de la fig. 1), ou de lignes courbes rouges et blanches; les boucliers des Dayaks sont couverts de dessins représentant des monstres et portent les touffes de cheveux provenant des têtes coupées aux ennemis (n° 7 de la fig. 1). Les dessins tressés sur les boucliers des Niam-Niams sont aussi variés qu'artistiques; les boucliers des Indiens de l'Amérique du Nord sont ornés de figures représentant le *totem* ou les armes de la tribu, prototype du *blason* que l'en trouve en Europe. La riche ornementation des boucliers orientaux, persans, hindous, turcs (n° 12 de la fig. 1) est connue de tous les artistes et collectionneurs. J. Deniker.

II. Art militaire. — Le bouclier était le plus souvent fait soit de métal, soit de bois ou d'osier recouvert de cuir. Sa forme a varié à l'infini. On l'a vue tour à tour ovale, ronde, triangulaire, carrée, rectangulaire, hexagonale, affectant la figure d'une lyre, d'une feuille de trèfle, de lierre, etc. Le bouclier était toujours convexe en dehors et concave en dedans. Il se portait au moyen d'anses, poignées ou simples courroies qui servaient à le fixer au bras et à la main et s'appelaient *énarmes*, ou bien il se suspendait au cou du guerrier, à l'aide d'une chaîne ou courroie que les Grecs nommaient *telamôn* et qui s'appelait *guige* au moyen âge. Suivant sa forme, sa destination, son époque, le bouclier a porté différents noms, dont les plus connus sont : clipeus, écu, égide, manteau d'armes, parma, pavois, rondache, rondelle, targe. Si haut que l'on remonte, dans les monuments que nous a laissés l'antiquité, on trouve mention du bouclier. Celui d'Hercule est cité par Hésiode ; Hérodote nous montre cette arme comme étant usitée chez les Egyptiens. Un monument de ce pays, datant de l'an 1000 av. notre ère, nous fait connaître un bouclier carré en bas, arrondi en haut et atteignant presque la hauteur d'un homme. Le bouclier égyptien était percé d'un trou qui permettait au soldat d'observer son ennemi sans se découvrir. Les Hébreux contemporains de Moïse se servaient du bouclier. Cette arme existait également chez les Assyriens et les Perses. Les Chaldéens du VIIIe siècle av. J.-C. avaient, pour la bataille, le bouclier rond, et le long pavois pour la guerre de siège. Enfin le bouclier a été trouvé par les Espagnols de Fernand Cortez au bras des guerriers mexicains, et les Chinois passent pour l'avoir connu de toute antiquité.

Dans Homère, le bouclier des héros est ovale ou rond et très grand. Au VIe chant de l'*Iliade*, quand Hector rentre un instant dans la ville pour adresser des prieres et faire des sacrifices aux dieux, son grand bouclier, qu'il porte sur son dos à l'aide du telamôn, lui bat la tête et les talons. La magnifique description du bouclier d'Achille, forgé par Vulcain, est bien connue. Homère nous parle encore du bouclier de Nestor, fait d'or pur; de celui d'Ajax, recouvert de sept peaux de taureaux, et de celui d'Agamemnon qui couvrait tout entier le roi des rois et portait vingt bosses d'étain blanc sur sa surface. Extérieurement doublé de plaques métalliques, le bouclier héroique était décoré d'emblèmes, tels qu'un serpent, une panthère, une tête de bœuf (fig. 2), etc. Le bouclier d'Ulysse portait un

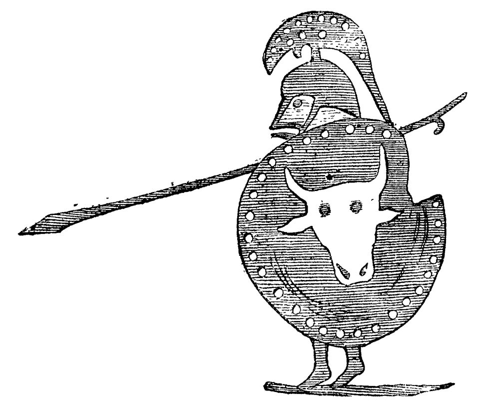


Fig. 2.

dauphin, celui d'Agamemnon un masque de Gorgone, celui d'Hector un lion. Quelquefois le bouclier était garni, à la partie inférieure, d'une bande d'étoffe tombante, de couleurs vives et variées, qui formait à la fois un brillant ornement et une protection pour le bas des jambes.

Dans les âges historiques, le bouclier grec a des formes diverses. On voit encore le bouclier ovale ou rond, qui rappelle celui de l'époque héroïque; mais le bouclier rond n'a plus de telamôn, il porte au centre et en dedans une anse en cuir ou en métal où le guerrier passe le bras, tandis que sa main serre une poignée fixée près du bord (fig. 3). Un autre bouclier, dit béotien, est ovale et échancré des deux côtés pour faciliter au soldat le jeu de ses armes, sans l'obliger à se découvrir (fig. 4). C'est l'arme de l'hoplite. Les Grecs ont enfin le petit bouclier asiatique, en forme de croissant (fig. 5). C'est l'arme du peltaste, moins pesamment armé que l'hoplite.

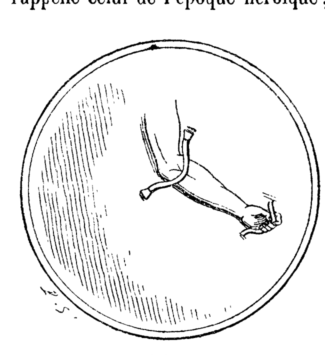


Fig. 3.

Dans les premiers âges de Rome, les guerriers romains avaient le *clipeus*, petit bouclier rond, imité des Etrusques. Mais cette arme paraît avoir été abandonnée sous le règne de Servius Tullius. Elle fut remplacée par le *scutum*, qui devint l'arme définitive de l'immortel légionnaire romain, le vainqueur du monde. Ce bouclier était quadrangulaire ($1^{m}20$ de haut sur $0^{m}80$ de large) et bombé en forme de demi-cylindre. Il était fait de deux couches de planches minces, en bois de peuplier, de saule ou de tilleul, croisées, collées et revêtues de toile épaisse mise en double, et de cuir. Le consul Camille lui donna une bordure métallique, dit-on, pour qu'il opposât plus de résistance aux coups de nos ancêtres gaulois. Au centre, saillait un *umbo* métallique rivé au bois. L'extérieur était peint à la couleur de la légion et présentait divers emblèmes, un foudre ailé, une guirlande, une couronne, un croissant, un aigle, un losange; etc. (fig. 6). A l'intérieur étaient inscrits le numéro de la cohorte, celui de la centurie et le nom du propriétaire de l'arme. Paul-Emile défendit aux sentinelles d'avoir leur bouclier, afin qu'elles ne fussent pas tentées de s'endormir en s'appuyant dessus. Les troupes légères (vélites) de l'infanterie et la cavalerie portaient un bouclier rond appelé *parma*, d'environ 1 m. de diamètre. Il était de cuir, soutenu par une armature de fer ou d'osier. César nous apprend que le légionnaire portait d'ordinaire son bouclier dans un étui, d'où il le tirait pour combattre, ce qui l'exposa parfois à être surpris. L'enseigne romaine était surmontée d'un bouclier qui supportait l'aigle. La colonne Trajane montre que, vers le commencement du IIe siècle, le bouclier n'avait pas encore changé de forme, mais l'umbo était orné de figures particulières à chaque légion. Le prétorien que nous fait connaître la colonne Antonine, n'a plus le grand bouclier carré, il en porte un de forme circulaire, plus grand que la parma. Les Gaulois, au moment de la conquête romaine, avaient un bouclier de la taille de l'homme, ovale ou en forme de carré allongé, plus large au milieu qu'aux extrémités. Il était orné d'attributs et d'images servant à distinguer entre elles les différentes peuplades. Les Germains avaient anciennement le bouclier carré, de 8 pieds sur 2, en osier treillissé, recouvert de peau et quelquefois plaqué de bronze ou de fer. Il était peint en couleurs vives, surtout en blanc et en rouge. Il fut plus tard remplacé

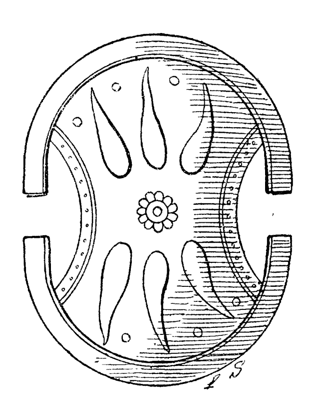


Fig. 4. — Bouclier dit béotien.

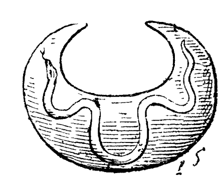
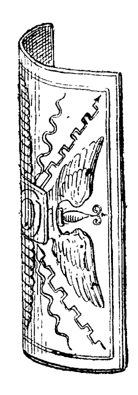


Fig. 5. — Bouclier asiatique.



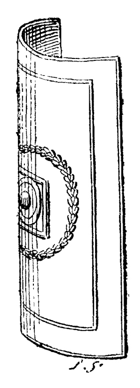


Fig. 6. — Boucliers quadrangulaires (*scutum*).

par un bouclier rond, avec une bosse au centre, fait de bois de tilleul et bordé de fer. Les hiéroglyphes dont il était peint représentaient les actions d'éclat du chef à

qui il appartenait. Tacite nous apprend que, chez les Germains, l'abandon du bouclier était regardé comme le plus grand des crimes.

Le bouclier mérovingien était rond, en bois, avec une carcasse de fer, et recouvert de peau. Il portait un ombilic généralement en fer, en forme de cône écrasé et renflé à sa base, souvent terminé par un bouton (fig. 7). La poignée en était disposée de telle façon qu'on ne pouvait se servir de cette arme qu'à la main et sans l'embrasser. La loi salique exigeait que le roi eût son bouclier pour rendre la justice. Les Normands, au siège de Paris, en 888, avaient des boucliers peints à la romaine. Le bouclier anglo-saxon était rond et bombé, dans le genre de celui du Franc. A la fin du XIe siècle, celui de l'homme d'armes (V. BAYEUX [archéologie, tapisserie, fig.]) avait la forme d'un cœur, arrondi à la partie supérieure, pointu par le bas. Il était en bois, revêtu de cuir, avec garniture de fer. L'intérieur en était doublé et matelassé.

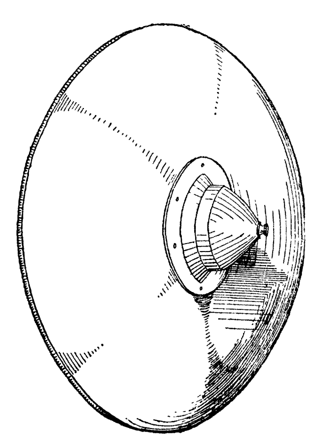


Fig. 7. — Bouclier franc, d'après le bouclier reconstruit du Musée d'artillerie.

Il se portait sur l'épaule gauche, la pointe en arrière, suspendu au cou par une guige. Des énarmes permettaient de l'embrasser. Il était souvent peint et orné de figures bizarres servant à distinguer entre eux les guerriers, bien que les armoiries proprement dites ne dussent apparaître que plus tard. A la fin du XIIe siècle, le bouclier (écu) devint plus petit. Au moment de combattre, le cavalier le portait suspendu au cou par la guige, sans y engager le bras; cela s'appelait mettre l'*écu en cantel* ou encanteler l'écu. En marche, l'écu se rejetait sur le dos. Pendant le règne de saint Louis, on voit l'écu se rapetisser encore et se réduire à un carré de la largeur de la poitrine. Il était généralement peint et armorié. Sa bordure s'appelait *frise*, et l'espace compris entre elle et le centre de l'écu (ombilic) était le *champ*. Vers la fin du XIVe siècle, on vit apparaître la rondelle à poing, qui ne mesurait pas plus d'un pied un quart de diamètre. Elle se conserva jusqu'au XVIe siècle. Le pavois ou pavesade, espèce de claie qui servait à abriter l'archer et l'arbalétrier, était d'origine allemande (fig. 8); ce genre de bouclier apparut vers le XIVe siècle; il était ovale en haut et carré en bas. Une suite de pavois plantés sur la même ligne et juxtaposés constituait une sorte de retranchement volant. A la même époque existait la longue targe en bois et en peau, et au XVe siècle on se servit d'une petite targe échancrée. Les manteaux d'armes et rondaches apparurent à la fin du XVe siècle. Ce fut la cavalerie qui, après l'invention des armes à feu, abandonna la première le bouclier, vers le milieu du XVe siècle. Il n'est pas fait mention du bouclier dans l'armement des compagnies d'ordonnance; pourtant il se voit encore dans

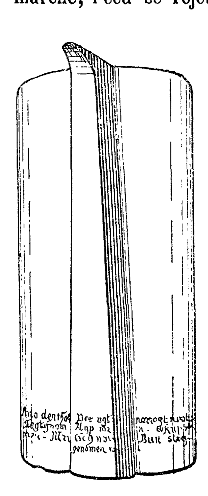


Fig. 8. — Pavois d'assaut, vue extérieure.

les bas-reliefs des tombeaux de Louis XII et de François Ier. Le bouclier persista longtemps dans l'infanterie. Montluc, à la camisade de la basse ville de Boulogne, portait une rondelle. Les Espagnols avaient des boucliers, en 1562, au siège de Rouen. Sully portait une grande rondache quand il fit la reconnaissance de Montmélian, en 1600. En 1621, au siège de Saint-Jean-d'Angely, le roi Louis XIII manifesta l'intention de rétablir l'usage du bouclier et de mettre des *rondelliers* dans les compagnies d'infanterie; mais ce projet n'eut pas de suite. Les Ecossais combattirent avec le bouclier en 1745, à la journée de Preston. Si le bouclier a disparu aujourd'hui des armées appartenant aux nations civilisées, on le trouve encore en usage chez de nombreuses peuplades, hors d'Europe. — On appelait, dans l'antiquité, *boucliers votifs* des boucliers offerts aux dieux après chaque victoire, et suspendus dans les temples, comme nos modernes ex-voto. On conservait à Rome douze boucliers sacrés appelés *ancilia* (V. ce mot).

III. Architecture. — L'architrave du Parthénon, à Athènes, était décorée de boucliers en bronze doré fixés au moyen de crampons de métal. On a trouvé de ces boucliers décoratifs dans les tombeaux antiques de l'Etrurie



Fig. 9. — Trophée de Marius.

et dans ceux de l'Italie méridionale. Au musée du Louvre on peut en admirer un certain nombre dont la partie centrale est décorée d'une tête de lion. L'architecture romaine les employa dans la composition des trophées et dans la décoration des arcs de triomphe et des colonnes dédiées aux empereurs. On en voit de beaux exemples dans les trophées dits de Marius (fig. 9) au Capitole, dans ceux qui forment la décoration du piédestal de la colonne Trajane à Rome et dans la décoration des faces latérales de l'arc d'Orange, dans le dép. de Vaucluse. Ils se trouvent même

employés comme remplissage entre les pilastres, dans la porte de Pérouse, par exemple. — Le bouclier rond, ασπις (qui est le même que le *clipeus* romain), est celui qui est représenté sur les édifices grecs, les tombeaux de l'Italie méridionale, les monuments étrusques et souvent même dans des exemples de décoration moins monumentale. Le *scutum* ou bouclier allongé n'a guère été employé au contraire que pour la composition des trophées militaires. Au moyen âge l'importance des boucliers dans la décoration est indiquée par l'invention des *armoiries* (V. ce mot).

Le bouclier, targe, ou écu a donc été l'objet sur lequel les armoiries ont été sculptées ou peintes. En Orient, ce bouclier a été peint sur les faïences émaillées, les verreries émaillées, gravé sur les bronzes ; sur les monuments on en a tiré parti d'une façon très intelligente, sur quelques parties des fortifications de Jérusalem, et surtout au Caire sur les deux tours carrées qui flanquent la belle porte nommée Bab-el-Nasr (fig. 10). Dans l'Occident, ces boucliers (ou écus) sculptés d'abord sur les tombeaux, pour désigner clairement par ses armoiries le personnage enseveli, furent ensuite appliqués sur d'autres parties des édifices, tympans de gâbles, tiges de fleurons, consoles, etc., et ne furent généralement placés sur les édifices, que pour recevoir les armoiries. Cet emploi se généralisa plus particulièrement à la fin du xve siècle et au commencement du xvie. H. Saladin.

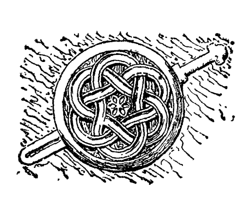


Fig. 10.

IV. Mines. — Lorsqu'une galerie doit être percée dans du terrain ébouleux, il faut que le boisage précède en partie l'excavation ; en effet, dans des sables mouvants ou des argiles coulantes il serait impossible, malgré toutes les précautions, d'avancer en excavant d'abord et boisant ensuite, les parois latérales et le faîte, s'éboulant d'une manière continue, entretiendraient toujours un talus de matériaux meubles remplacés par d'autres immédiatement après leur enlèvement, et le percement deviendrait d'autant plus difficile et dangereux que ce premier enlèvement aurait détruit le peu de cohésion de la roche. Dans ce cas le boisage doit, comme nous l'avons dit, précéder en quelque sorte l'excavation, il faut relever l'éboulement et appliquer des madriers horizontaux contre la roche de manière à rétablir la verticalité des parois ; on procède ensuite à l'avancement. Pour cela, on établit un cadre devant la paroi verticale du fond contenue par les madriers horizontaux formant ce qu'on appelle le *bouclier* ; les madriers sont enfoncés de force en refoulant le terrain et en remplaçant successivement leurs arcs-boutants par d'autres de longueur moindre, et on chasse suivant le périmètre extérieur du cadre des palplanches contiguës et divergentes de 12 à 15 cent. de larg. qui pénètrent d'autant plus facilement dans le terrain que ce terrain est plus meuble (fig. 11). Les palplanches sont formées de planches de chêne un peu vert dont l'extrémité est taillée en coin, on les chasse les unes à côté des autres à coups de masse avec une inclinaison de 0,26 par mètre, elles forment à l'avance dans la roche un garnissage évasé ; lorsqu'on vient ensuite à creuser pour l'avancement de la galerie, les terres poussant à l'excavation et pesant sur les coins, ceux-ci soutiennent l'effort et se rapprochent de la direction normale à la position du cadre. Avant que cette direction normale soit atteinte, on place un deuxième cadre, en renforçant au besoin par des bois contigus le premier garnissage formé par les coins divergents. On procède à l'avancement de la galerie pas à pas, toujours sous la protection du boisage qui précède l'excavation et en démontant seulement par parties le bouclier de manière à ne découvrir que de petites surfaces du terrain ébouleux. Le bouclier établi verticalement est démonté quand on arrive à l'extrémité d'une passe ; on commence par les madriers du haut en laissant couler le terrain dans la galerie, en grattant au besoin pour l'y aider, on forme un gradin que l'on descend jusqu'au bas en rétablissant progressivement les madriers à l'avancement. Quant à la séparation qui existe entre les madriers lorsqu'on les pousse les uns après les autres, on les calfate avec des bouchons de paille pour empêcher le coulage du terrain. Dans le cas d'une galerie large, on compose le bouclier de deux moitiés indépendantes, chaque demi-bouclier est arc-bouté d'une part sur un montant vertical établi dans l'axe de la galerie et de l'autre sur l'un des montants du dernier cadre ; le montant est lui-même consolidé par une jambe de force. L. Knab.

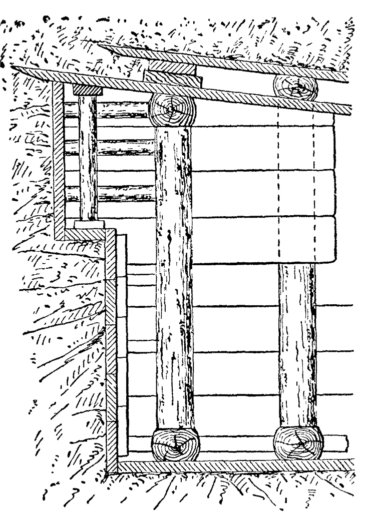


Fig. 11.

V. Astronomie. — Bouclier d'Orion. — Nom donné aux trois étoiles de seconde grandeur, plus connues sous le nom des *Trois Rois*, des *Trois Mages*, du *Râteau*, du *Bâton de Jacob* (V. ce mot).

VI. Entomologie. — Sous la dénomination de Boucliers les anciens auteurs (notamment Geoffroy, De Géer et Olivier) comprenaient les Insectes-Coléoptères que Linné, dans les premières éditions de son *Systema naturæ*, avait placés parmi les Cassides et qui ont été distingués ensuite en *Silphes*, *Nécrophores* et *Nitidules* (V. ces mots). Ed. Lef.

VII. Paléontologie (V. Silphe).

VIII. Ichthyologie. — Nom vulgaire servant à désigner plusieurs Poissons, appartenant notamment aux genres *Cyclopterus*, *Sparus*, *Lepidogaster* et *Centriscus* (V. ces mots).

BOUCOIRAN-ET-NOZIÈRES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Lédignan ; 718 hab.

BOUCOLÉON. On appelait *palais de Boucoléon* la partie supérieure du grand palais impérial de Constantinople. Ce nom venait d'un groupe qui représentait un lion terrassant un bœuf.

Bibl. : Ducange, *Constantinop. Christ* ; p. 119. — Labarte, *le Palais impérial de Constantinople.*

BOUCONVILLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 372 hab.

BOUCONVILLE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois ; 293 hab.

BOUCONVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel ; 253 hab.

BOUCONVILLERS *(Bosconviller)*. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont ; 205 hab. La seigneurie a été possédée de 1100 à 1400 par une maison qui en portait le nom ; elle appartenait au xviiie siècle aux familles des Voisins et Lemoyne de Belisle. Le château actuel est dans la section dite *le Hameau*. — Il y avait à Bouconvillers un prieuré dépendant de

l'abbaye du Bec et un petit hôpital sous le titre de Saint-Antoine. — La nef de l'église montre encore un ancien portail latéral en plein-cintre; le chœur est gothique; le clocher à deux étages est roman. C. St-A.

BOUCQ. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Toul (Nord); 771 hab.

BOUCQ (Jacques Le), héraldiste français, superintendant de l'artillerie, né à Valenciennes vers 1535, mort le 2 mai 1573. Héraut d'armes et lieutenant de la Toison-d'Or, auteur d'un grand nombre de manuscrits déposés à la Bibliothèque de la cour à Bruxelles, qui fut incendiée en 1731. Parmi ceux échappés au désastre, on cite *le Triomphe d'Anvers*, fait pour les nobles fêtes de la Toison-d'Or (1555, pet. in-fol. avec fig.); *Recueil de toutes les fêtes et chapitres de la noble ordre du Thoison-d'Or* (1556, in-fol., bibliothèque de Mons), *le Noble blason des armes* (1564 et 1572, pet. in-fol.); autre manuscrit à la bibliothèque de Vienne.

BOUCQ (Henri Le), seigneur de Camcourgan et de Lompreh, échevin de Valenciennes, bailli de Curgies et de Sebourg, neveu du précédent, historien, né le 19 juil. 1584, mort le 19 déc. 1660. Il est l'auteur du supplément à l'*Histoire de Sebourg*, publiée par son fils Pierre (rare), et d'un manuscrit petit in-4, ayant pour titre *Traité des choses les plus remarquables concernant la singularité des autorités et privilèges de Valenciennes*. Ce manuscrit très précieux contient une liste des villes, villages et hameaux du ressort de Valenciennes, et des chartes d'un grand intérêt. Philippe IV, roi d'Espagne, le récompensa en le nommant officier de la mairie de Beaurepaire, l'anoblit par lettres de 1640, et le créa chevalier en 1659.

BOUCQ (Simon Le), sieur de la Mouzelle, écrivain héraldiste, historien français, neveu de Jacques, né à Valenciennes le 15 juin 1591, mort le 1er décembre 1657. Il ne fit que des études sommaires, fut lieutenant, puis surintendant de l'artillerie, devint échevin en 1618 et plus tard prévôt de la ville de Valenciennes; il publia successivement: *Bref recueil des antiquités de Valenciennes* (1619, in-8); *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valenciennes* (1650, impr. à Valenciennes en 1844, gr. in-4 à 2 col. avec 2 portr. et 55 lithogr.); *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes* (Mons, 1846, gr. in-8). Il a laissé en outre des manuscrits très curieux: *Annales de la ville de Valenciennes* (1615); *Antiquités et mémoires de la très renommée et très fameuse ville et comté de Valenciennes avec les généalogies* (2 vol. in-fol.); *Livre contenant plusieurs copies de chartes, privilèges*, etc. (4 vol. in-fol.); *Règlement touchant la ville de Valenciennes* (gr. in-8); *Discours de la principauté de Valenciennes* (1628, in-fol.); *Troubles de la ville de Valenciennes par les Huguenots; Mémoires et advenues de Valenciennes escript 1612 jusqu'en 1656* (3 vol. in-fol.); *Recueil des épitaphes des églises de Valenciennes*, etc. (in-fol.). La plupart de ces manuscrits et nombre d'autres sont conservés à la bibliothèque publique de Valenciennes.

BOUCQ (Pierre Le), historien français, fils de Henri, né à Valenciennes le 14 févr. 1612, mort le 22 févr. 1676. Ecuyer, seigneur de Camcourgean, licencié en droit et échevin de Valenciennes, il se signala dans la défense de cette ville attaquée par les Français et il est l'auteur de l'*Histoire de la terre et du comté de Sebourcq* (1645, in-4), complétée par son père; *Histoire des choses les plus mémorables advenues en Flandre, Hainaut, Artois et pays circonvoisins depuis 1596 jusqu'à 1674*, mise en lumière par le sieur Pierre Le Boucq, gentilhomme valentiennois, publiée avec une notice sur l'auteur et sa famille par le chevalier Amédée Le Boucq de Ternas (Douai, 1857, gr. in-8); *Histoire de la vie et des miracles de saint Druon* (Douai, 1646, in-16). H. Gourdon de Genouillac.

BOUDA. Oasis du Sahara, au S. du Gourara et au N. du Touat, se compose de 11 ksours, sur la rive gauche de l'oued Messaoud (appelé en amont *oued Messaoura*, plus bas *oued Touat*); c'est un point important où viennent aboutir les routes du Sahara marocain, de l'oued Draa, de Figuig, du Tafilelt, etc.

BOUDARD (Jean-Baptiste), sculpteur français du XVIIIe siècle, mort à Parme (Italie) en 1778. Après avoir remporté le grand prix de Rome en 1732, avec *Bersellaï remettant à David son fils Chanaan*, il se fixa en Italie, où il passa le reste de sa vie. Devenu sculpteur de la cour de Parme, il exécuta la majeure partie des statues qui se trouvent dans les jardins du palais ducal. Il fut le chef d'une nombreuse école de sculpteurs parmesans, et publia en 1759 une *Iconologie* tirée de divers auteurs, en 3 vol. in-fol., contenant ensemble 630 figures. Ad. T.

Bibl. : Dussieux, *les Artistes français à l'étranger*, 3e édit.; Paris, 1876.

BOUDBERG (V. Budberg).

BOUDDHA. Mot sanscrit, dont le sens propre est *éveillé, éclairé, devenu intelligent;* mais pris dans une acception toute spéciale, il désigne l'être qui, non seulement a obtenu la suprême sagesse, l'intelligence parfaite, la toute science, et par suite la délivrance finale, mais qui de plus est en mesure d'y amener les autres, en un mot un libérateur. Le mot *Bouddha* n'est pas, comme on l'a cru jadis, et comme quelques-uns peut-être se le figurent encore, un nom propre; c'est un simple qualificatif, un titre. Il doit s'employer avec l'article; il faut dire *le bouddha, un bouddha.* Il est bien vrai qu'il n'y a jamais eu qu'un seul Bouddha historique et que cette expression *le Bouddha* désigne un individu déterminé. Mais le bouddhisme a créé une multitude de Bouddhas imaginaires conçus d'après le type du Bouddha réel. Nous avons donc à envisager le mot *Bouddha* sous deux aspects différents. Nous parlerons d'abord du Bouddha; nous parlerons ensuite des Bouddhas.

Le Bouddha. — Selon la tradition la plus accréditée, c'est de 622 à 542 avant notre ère que vécut le Bouddha, le fondateur du bouddhisme. Il s'appelait de son nom Siddhârtha; mais il est habituellement désigné par les surnoms de Sâkyamouni et de Gotama. La première de ces appellations est empruntée à sa nationalité et au genre de vie qu'il adopta; la deuxième, empruntée à sa famille, est un véritable nom patronymique. Elles constituent l'une et l'autre ce que l'on peut appeler ses *noms bouddhiques;* seulement les bouddhistes du Nord disent de préférence *Sâkyamouni,* les bouddhistes du Sud *Gotama.* Et cette différence n'est pas la seule; la tradition septentrionale et la tradition méridionale s'écartent souvent l'une de l'autre; bien plus, une même tradition, celle du Nord en particulier, n'est pas toujours d'accord avec elle-même; elle admet plusieurs versions sur un même point. Nous n'avons pas à discuter ces divergences pour les ramener à l'unité. Nous n'avons pas davantage à faire la part du vrai et du faux dans les éléments de la biographie traditionnelle du Bouddha, tout encombrée de fables et d'inventions légendaires. Nous allons simplement essayer de tracer un tableau de sa longue carrière en rassemblant les traits caractérisques et les principaux faits recueillis par des biographes qui sont surtout des panégyristes et des admirateurs, ou, pour mieux dire, des adorateurs. Nous rangeons les matières sous certains intitulés qui, comme on le verra plus tard, répondent presque tous aux divisions d'un classement quasi-officiel.

Naissance. Le Bouddha naquit dans le jardin Loumbinî, près de Kapilavastou, capitale du petit royaume des Sâkyas situé au N. de l'Inde, au pied de l'Himâlaya; il était fils de Souddhodana, roi du pays, et de Mâyâdevî qui mourut sept jours après qu'il fût sorti de son sein par le côté droit sans la blesser (il y était entré dix mois auparavant de la même manière sous la forme d'un jeune éléphant blanc). Brahma, Indra et d'autres personnages divins assistèrent à sa naissance signalée par de nombreux prodiges. A peine venu au monde, il fit sept pas dans les

quatre directions cardinales, en s'annonçant comme le destructeur de la maladie, de la vieillesse et de la mort. Quatre fils de rois vinrent au monde en même temps que lui. Souddhodana fut si heureux de la naissance de ce fils qu'il lui donna le nom de *Siddhârtha* ou *Sarvârthasiddha* (tous vœux accomplis).

Education. Le jeune prince fut élevé par sa tante Gautami Pradjâpati, sœur de sa mère, donnée aussi comme une autre épouse du roi Souddhadona et comme la mère du prince Nanda et de la princesse Rôupanandâ, dont Siddhârtha était, par conséquent, le frère consanguin. Le nouveau-né portait sur son corps, ainsi que les devins le constatèrent, les trente-deux signes principaux et les quatre-vingts signes secondaires, caractéristiques du *grand homme,* et qui présagent, chez celui qui les possède, l'acquisition soit de la domination universelle (roi tchakravatin) soit de la sagesse absolue (parfait et accompli Bouddha). Il donna, dans son enfance, des preuves étonnantes de précocité et de supériorité, excellant dans tous les exercices du corps et de l'esprit, sachant déjà tout ce qu'on voulait lui enseigner. Ainsi lorsqu'il vint à l'école et que le maître voulut lui apprendre à écrire, il fit l'énumération de soixante-quatre espèces d'écriture dont ce maître n'avait jamais entendu parler. Cette assertion relative à un personnage qui n'a rien écrit paraîtrait bien singulière si l'on ne savait qu'elle se trouve dans un livre relativement récent. Tout enfant qu'il était, Siddhârtha se livrait aux méditations les plus profondes, et des faits merveilleux annonçaient en lui un être exceptionnel. Ainsi l'ombre de l'arbre au pied duquel il s'absorbait dans l'extase ne se déplaçait pas et le tenait constamment à l'abri du soleil.

Mariage et paternité. Malgré toutes ces preuves de supériorité qui devaient lui donner de grandes satisfactions, et semblaient lui présager une carrière exceptionnellement brillante, une mélancolie profonde, une insurmontable tristesse remplissait son âme et inquiétait sa famille. Pour faire diversion à son chagrin, pour le tirer de ce marasme, on eut l'idée de le marier. On lui fit épouser la jeune Gopâ, fille du Sâkya Dandapâni. Mais, ici se présente une difficulté. On cite encore comme épouses de Siddhârtha, Yasodharâ et Outpalavarnâ, appelée aussi Mridgadjâ. A-t-il eu trois épouses ou n'en eut-il qu'une seule sous trois et même quatre noms différents? C'est un point qui n'est pas bien éclairci. On parle aussi des soixante mille, des quatre-vingt mille femmes de Siddhârtha. La fantaisie bouddhique se complaît dans ces nombres extravagants; mais il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un prince indien ait eu trois ou quatre épouses. La question est de savoir si les quatre noms ci-dessus désignent trois femmes ou une seule. Elle reste indécise ; le plus probable est cependant que Siddhârtha n'eut qu'une seule épouse, Yasodharâ, appelée aussi Gopâ et Outpalavarnâ ou Mrigadjâ. Et c'est cette version que nous adoptons.

Le mariage ne calma pas le chagrin du prince ; il n'est même pas sûr qu'il ne l'ait pas augmenté. En effet, l'union de Siddhârtha avec Yasodharâ fut longtemps inféconde ; et, lorsque, après dix ans de mariage, elle lui donna un fils, connu sous le nom de Râhoula, le prince Siddhârtha avait déjà pris l'existence en dégoût, et avait résolu de renoncer à toutes les joies qu'elle peut donner. Aussi reçut-il avec un profond chagrin la naissance de son fils, et ne vit-il, dans cet enfant destiné à perpétuer sa race, qu'un lien de plus ajouté à tous ceux qu'il lui fallait briser. Mais sur ce point encore, il y a des divergences. L'assertion d'après laquelle la naissance de son fils l'aurait, pour un instant, fait renoncer à son projet et rattaché au monde en est une des moindres. Voici qui est plus grave : selon la tradition du Nord, ce n'est pas après dix ans de mariage, c'est six années après la séparation et l'éloignement des deux époux que Râhoula serait né. Pour les Indiens, ceux d'autrefois surtout, un pareil accident est facilement explicable ; ils admettent sans peine une gestation merveilleuse de plusieurs années. Du reste, une expérience décisive mit à néant les interprétations fâcheuses. Yasodharâ, désolée des soupçons qui pesaient sur elle, jeta dans un étang son fils nouveau-né avec l'âne (selon une autre version, avec une pierre) qui le portait : l'animal et l'enfant surnagèrent. Preuve évidente de la légitimité du fils de Siddhârtha ! Malgré cela, on comprend très bien que le prince ait eu des doutes sur la fidélité de sa femme ; et on a de sérieuses raisons de le considérer comme n'ayant pas été heureux en ménage. Ce serait certainement aller trop loin que d'attribuer à ses infortunes conjugales le parti violent qu'il prit de renoncer au monde ; il est cependant permis de croire qu'elles n'y furent pas étrangères. Mais, d'après la tradition bouddhique, l'unique et véritable cause de la détermination du prince fut l'épisode des *quatre rencontres*, légende qui symbolise, sous une forme saisissante, l'état d'esprit de Siddhârtha et la nature de ses préoccupations habituelles.

Les quatre rencontres. Pour dissiper son chagrin, on évitait avec soin tout ce qui était de nature à l'attrister ; on s'efforçait d'éloigner de lui tout spectacle déplaisant ; mais en vain ! Fatigué d'être retenu dans son palais, il voulut un jour faire une promenade. Il eut le malheur ou plutôt les dieux lui octroyèrent la fortune de rencontrer un vieillard : la vue de ce corps délabré produisit sur lui un effet terrible ; il fit aussitôt retourner son char et rentra dans son palais pour se lamenter sur la vieillesse. Dans une deuxième sortie, il vit un malade ; les signes repoussants de la maladie ne l'épouvantèrent pas moins que ceux de la décrépitude ; il rentra précipitamment pour déplorer cet autre fléau de la vie humaine. Dans une troisième sortie, ce fut un convoi funèbre qui s'offrit à ses regards ; la vue de ces gens en deuil, l'image de la mort le bouleversa. Il rentra une troisième fois dans son palais troublé par l'apparition de la vieillesse, de la maladie, de la mort, uniquement préoccupé de la recherche des moyens d'échapper à ces trois maux. Dans une quatrième sortie, la rencontre d'un religieux qui le frappa par son calme et sa sérénité lui suggéra l'idée de ce qu'il avait à faire ; il résolut de renoncer aux grandeurs et à toutes les joies de l'existence. Il demanda donc à son père la permission de vivre dans la retraite, en ermite. Ne l'ayant pas obtenue, il prit le parti d'exécuter clandestinement le projet qu'on ne lui permettait pas d'accomplir à découvert.

La sortie de la maison paternelle. A l'âge de vingt-neuf ans, il quitta de nuit le palais de son père, monté sur un char que traînait son cheval Kantaka, accompagné de son serviteur Tchandaka, et secondé par les dieux qui endormirent les gardes, ouvrirent eux-mêmes les portes du palais et de la ville, et allèrent jusqu'à mettre leurs mains sous les pieds de son cheval pour empêcher le moindre bruit. Arrivé à une certaine distance, le prince renvoya son serviteur avec son char et son cheval, se coupa les cheveux au moyen de son glaive, échangea ses habits royaux contre des vêtements d'étoffe grossière, d'un rouge tirant sur le jaune ou d'un jaune tirant sur le rouge, qu'un chasseur (suscité par les dieux) se trouva fort à propos pour lui offrir. C'est à partir de ce moment que le prince Siddhârtha mérite le nom de *Sâkyamouni* (solitaire Sâkya) par lequel il est, comme nous l'avons déjà dit, très souvent désigné. En continuant sa marche à pied, sous le nouvel accoutrement qui le rendait méconnaissable, il atteignit Vaisâlî où il suivit quelque temps les leçons du docteur Arâta-Kâlama. Mais il ne tarda pas à en constater l'insuffisance ; et, se remettant en route, arriva à Râdjagriha, capitale du Magadha. Sa présence y excita une vive curiosité. Le roi Bimbisâra, un des quatre souverains nés en même temps que lui, l'ayant remarqué et ayant appris qui il était, lui offrit de partager son trône. Il refusa, se retira dans les montagnes environnantes, et fréquenta l'école du docteur Roudraka fils de Râma, dont l'enseignement ne lui parut pas meilleur que celui d'Arâta-Kâlama. Ainsi, bien que la doctrine du Bouddha soit réputée entièrement originale, qu'il l'ait tirée

de son propre fonds, ou n'ait pas fait autre chose qu'évoquer et répéter l'enseignement des Bouddhas antérieurs, on avoue qu'il a eu des maîtres. On s'empresse d'ajouter que ces maîtres étaient dans l'erreur ; l'influence qu'ils ont dû exercer sur lui ne peut pourtant pas être niée. Mais les maîtres avoués par la tradition sont-ils bien ceux dont Siddhârtha a suivi les leçons ou les seuls qu'il ait entendus ? Le fondateur du bouddhisme n'aurait-il pas été un des disciples de Mahâvira, le grand docteur des Djaïns, considéré comme le fondateur du djaïnisme ? Le principal disciple de Mahâvira porte le nom de Gotama. Ce Gotama est-il Sâkyamouni ? La question a été posée ; elle n'est pas résolue, elle est peut-être insoluble, mais elle est à l'étude. On comprend très bien que la tradition ait dissimulé le fait, s'il est réel, afin de faire du bouddhisme une école tout à fait originale et créée de toutes pièces. Mais c'est là une prétention peu admissible, et l'influence du milieu se fait clairement sentir dans l'éclosion du bouddhisme.

Mortifications. Fatigué des faux docteurs et de leur enseignement insuffisant, le prince ermite s'éloigna de la capitale du Magadha et se retira dans une contrée déserte, sur le mont Gaya, où, pendant six ans, il se livra, avec cinq fidèles disciples, aux mortifications les plus pénibles. Il en vint à ne plus manger qu'un grain de riz par jour ; il retenait sa respiration, et faisait d'autres tours de force analogues. Il ne tarda pas à devenir la risée du voisinage qui s'amusa fort aux dépens du Sramana Gotama, c.-à-d. de l'ascète Gotama, l'autre nom sous lequel nous avons dit qu'il est aussi fort connu. « Le Sramana Gotama est tout noir, disait-on; le Sramana Gotama est tout bleu ; le Sramana Gotama a la couleur du poisson Madgoura. » Au bout de six ans, amaigri, exténué, presque réduit à l'état de squelette, il comprit qu'il s'était fourvoyé, que les mortifications ne donnent pas la délivrance. Il se décida donc à changer de régime, descendit à Ourouvilva sur les bords de la Nairandjanâ, et accepta une soupe nourrissante au lait et au miel que lui offrit Soudjatâ, fille d'un villageois du lieu. A ce moment, ses cinq compagnons indignés l'abandonnèrent en le traitant de « gourmand », de « voluptueux », et allèrent plus loin continuer leurs exercices. Quant à lui, cet aliment le réconforta ; il prit un bain : les couleurs et l'embonpoint lui revinrent. Il se retrouva tel qu'il avait été auparavant.

Acquisition de la Bodhi. Dès lors, renonçant aux pratiques absurdes qu'il avait suivies pendant six ans, sans revenir pour cela aux joies mondaines qu'il avait quittées pour toujours, mais se tenant dans la *voie du milieu* qui est la vraie, à égale distance des plaisirs dégradants et de l'ascétisme énervant, vêtu d'un linceul ramassé dans un cimetière, il choisit un lieu propice à la méditation pour trouver, par la force de la pensée et par l'extase, la vérité suprême. Il se plaça donc au pied d'un arbre, d'un nyagrodha (figuier indien), car c'est toujours sous un arbre qu'on arrive à la perfection absolue, et s'assit les jambes croisées sur un tapis formé d'herbes que lui avait fournies un marchand de verdure nommé Svastika, déclarant que, dût son corps se dessécher, il ne quitterait pas cette position tant qu'il n'aurait pas trouvé la Bodhi, c.-à-d. cette illumination intérieure, cette connaissance complète, parfaite, adéquate à la vérité, qui fait qu'on est un Bouddha. On appelle *Bodhimanda* (essence de la Bodhi) et *Vadjrasana* (siège de diamant) le lieu où s'accomplit cette scène mémorable, ou simplement le siège sur lequel le Bodhisattva (l'aspirant à la Bodhi) était placé. L'arbre au pied duquel il était assis s'appelle l'*arbre de Bodhi (bodhidrouma)*. Pendant qu'il était là à Bodhimanda, immobile et méditatif, le Bodhisattva fut en butte aux attaques de Mâra, le séducteur, le tentateur, le méchant par excellence. Mâra essaya d'abord de lui faire perdre contenance en déchaînant contre lui la tempête, la pluie, toutes les forces naturelles, puis en l'accablant de projectiles, en employant contre lui toutes sortes d'armes et d'engins de destruction ; le Bodhisattva resta immobile et invulnérable. Mâra, voyant que la violence était inutile, recourut aux moyens doux, à la séduction ; il lui envoya ses trois filles et leurs cohortes féminines, qui, par leurs gestes les plus fascinateurs, par leurs paroles les plus persuasives, essayèrent de l'entraîner, il demeura ferme, inébranlable. Après avoir subi victorieusement cette redoutable épreuve, au milieu de la nuit, il atteignit l'objet de son ardent désir, la Bodhi. Il acquit successivement : 1° la connaissance pleine et entière des existences antérieures ; 2° la destruction de tout mauvais désir et l'œil divin de la science parfaite ; 3° la connaissance de l'enchaînement des douze causes connexes ; 4° la science complète en trois parties. Il était devenu Bouddha, et c'est à partir de ce moment (il avait alors trente-cinq ans) qu'il mérite ce titre. Jusqu'alors, il n'était que Bodhisattva ainsi que nous le disions tout à l'heure ; mais il l'était depuis fort longtemps, depuis que la Bodhi lui avait été prédite dans une de ses existences passées. C'est seulement à dater de la scène qui vient d'être décrite qu'il devint un Bouddha, le Bouddha. On prétend connaître le lieu où se passa cet événement incomparable ; il s'appelle Bouddha-Gaya. Un arbre qui s'y trouve est réputé être l'arbre de Bodhi lui-même ; il est entouré d'un grillage. Des pierres votives, portant des inscriptions, attestent que ce lieu fut longtemps un but de pèlerinage.

Devenu Bouddha, Sâkyamouni resta encore sept semaines au même lieu, soit sous l'arbre de Bodhi, soit sous d'autres arbres du voisinage, sur les bords des ruisseaux et des lacs. Ainsi, il passa les quatre premières au pied de l'arbre de Bodhi, la cinquième au pied du Nyagrodha du chévrier, la sixième près du lac de Moutchalinda, la septième au pied d'un arbre Târâyana. Pendant tout ce temps, il médita sur des questions très abstruses, protégé contre les intempéries par les Nâgas ou serpents d'eau qui lui faisaient un toit avec leurs sept têtes, contre les assauts de Mâra par sa fermeté et l'assistance des dieux, contre la faim par la possession virtuelle du Nirvâna (ce qui est une maigre nourriture) et par les aliments plus substantiels que les dieux introduisaient secrètement dans son corps d'une façon merveilleuse. Ces sept semaines semblent figurer une période d'insuccès, d'efforts infructueux ou simplement d'incertitudes et de découragement que, du reste, les narrateurs bouddhistes avouent eux-mêmes. Néanmoins la fin en fut marquée par un succès relatif. Deux marchands qui passaient par là avec un fort chargement, Trapoucha et Bhallika, ayant reconnu à certains signes merveilleux la présence du Bouddha, s'empressèrent de lui rendre hommage et de lui offrir des aliments ; ce que le Bouddha reconnut en leur donnant en retour des rognures de ses cheveux et de ses ongles. Les Birmans sont fermement persuadés que ces précieuses reliques sont conservées dans les fondations de la grande pagode de Rangoun, le Chvedagon-phra. Quant à Trapoucha et Bhallika, ils ont l'honneur d'être non pas précisément les premiers disciples, mais les premiers oupâsakas (adhérents laïques) du Bouddha, les premiers en date de ceux qui avaient l'importante mission d'honorer le Bouddha et surtout de lui donner nourriture, vêtement et logement.

Première prédication bouddhique. Mais il ne suffisait pas d'avoir des appuis, il était indispensable de conquérir des disciples, de prêcher la loi, de fonder une école. Le Bouddha recula devant cette tâche redoutable, il se découragea. Il fallut que Brahmâ descendît du ciel pour lui démontrer la nécessité d'agir et remonter son courage. Le Bouddha songea alors à ses deux maîtres d'autrefois, Arâta-Kâlama et Roudraka fils de Râma, qui semblaient plus près que les autres de la vérité. Mais il se trouva que les deux infortunés venaient de mourir. Sa pensée se reporta alors vers les cinq disciples qui s'étaient livrés aux mêmes exercices que lui sur le mont Gaya ; et, sachant qu'ils s'étaient retirés à Bénarès, il se dirigea vers cette ville. Chemin faisant, il rencontra un religieux errant du nom d'Oupaka qui lui demanda où il allait, s'il

était véritablement Arhat et Djina. Le Bouddha répondit qu'il allait prêcher sa loi à Bénarès, qu'il était bien *Arhat* (digne) et *Djina* (victorieux) (V. ces mots). Les cinq anciens disciples, qui continuaient à Bénarès dans le Bois des Gazelles, au lieu dit Richipatana, les mortifications commencées au mont Gaya, s'étaient mutuellement promis de recevoir avec dédain « le gourmand, le voluptueux » Sâkyamouni; mais ils ne purent s'empêcher de se lever à son approche et de lui témoigner du respect. Il leur adressa alors sa première prédication (qu'on peut aussi appeler sa prédication fondamentale, car il l'a répétée maintes fois et elle est la base de son enseignement) sur les quatre vérités, savoir : 1° l'existence de la douleur; 2° la cause de l'existence de la douleur; 3° la destruction de cette cause; 4° la voie à huit branches qui mène à la destruction de la cause de la douleur; prédication connue sous le titre (sanscrit) de *Dharma-tchakra-pravartanam*, qu'on traduit ordinairement d'une façon littérale par «mise en mouvement (*ou* rotation) de la roue de la loi»; mais que quelques-uns proposent aujourd'hui de rendre par ces mots : Fondation du royaume de la justice. Ce premier discours ne convertit qu'un des cinq, Kaundinya surnommé à cette occasion Adjnyâtâ (qui comprend bien), qui fut le second Arhat, Sâkyamouni étant le premier. Pour convertir les quatre autres, il fallut une seconde allocution qui n'a pas de titre spécial, mais qu'on pourrait appeler la prédication du *non-moi*. Pendant le temps que dura cette instruction, les cinq allaient en ville, à tour de rôle, par groupe de deux ou de trois, mendier la nourriture du maître et des disciples. Quand cette instruction fut achevée et couronnée de succès, il y avait dans le monde six Arhats, Sâkyamouni et ses cinq disciples. Ces premiers disciples appelés Adjnyâtâ-Kaundinya, Asvadjit, Vâchpa, Mahânâma, Bhadrika formèrent ainsi le noyau de la confrérie dont Sâkyamouni fut le fondateur. Car il ne faut pas voir en lui autre chose que le créateur d'un ordre mendiant.

Extension de la doctrine et activité du Bouddha. A partir de ce moment jusqu'à sa mort, c.-à-d. pendant une période de quarante-cinq ans, le Bouddha prêcha sa doctrine en divers lieux, accrut sa confrérie par l'accession de nouveaux disciples, la fortifia par des instructions, la réglementa par des ordonnances rendues selon le besoin, lui acquit des amis puissants pour la protéger, la défendit lui-même par ses réponses aux attaques des adversaires. Nous ne pouvons raconter tous les incidents de cette longue carrière; on trouvera le récit de quelques-uns d'entre eux sous différents noms (V. ALAVAKA, ANANDA, ANÂTHAPINDIKA, ANIROUDDHA, DEVADATTA, MAUDGALYÂNA, OUPÂLI, SARIPOUTRA, SOUBHADRA, SOUDDHODANA). Nous allons seulement tâcher d'en présenter ici un tableau rapide.

Après avoir séjourné quelque temps à Bénarès et y avoir converti le jeune Yasas, puis quatre habitants de la ville, et, de rechef, cinquante citadins, il partit pour Orouvilva (près du mont Gaya) dans l'espoir d'y convertir les trois frères Kâsyapa, Ourouvilva, Nadi et Gayâ-Kâsyapa, docteurs renommés, armés d'un pouvoir surnaturel, et qui avaient ensemble mille disciples portant la tresse et appelés pour ce motif Djâtila. Chemin faisant, il rencontra une troupe joyeuse (*bhadra-varga*) de soixante jeunes gens qui ne pensaient qu'au plaisir et qu'il amena à des pensées plus sérieuses. Arrivé à destination, il gagna d'abord Ourouvilva-Kâsyapa et ses cinq cents disciples; il convertit ensuite Nadi et Gayâ Kâsyapa et les deux cent cinquante disciples de chacun d'eux. Puis, réunissant ces mille nouveaux convertis sur le sommet du mont Gayâ, il fit des prodiges, pour bien leur démontrer sa puissance surnaturelle, et leur adressa une instruction sur « l'embrasement » ou le feu des passions, à laquelle on a donné le titre de *Aditta-paryâya*, et qui peut être considérée comme sa troisième prédication; on l'a quelquefois appelée son « discours sur la montagne ». — De là, le Bouddha se rendit à Râdjagriha et y fit une entrée triomphale; le dieu Indra dansait devant lui. Le roi Bimbisâra, son contemporain, vint à sa rencontre, lui fit le plus gracieux accueil, lui donna pour résidence à lui et à ses moines un parc appelé le Bois de Bambous, demeure de l'écureuil (*Venou-vana, Kalantaka-nivâpa*) et l'entoura, tant qu'il vécut, de sa protection. A Râdjagriha, Sâkyamouni fit la conquête de ses deux principaux disciples, celui de la droite et celui de la gauche, Sâripoutra distingué par sa sagesse, et Maudgalyâyana renommé par son habileté et ses tours de force. Pendant qu'il était encore à Râdjagriha, le Bouddha fut invité à venir à Srâvasti, capitale du Kosala, où un riche habitant Soudatta (plus connu par son surnom d'Anâthapindika) lui donna, de concert avec le prince royal, un parc appelé Djetavana, qui est le lieu où il a résidé le plus souvent, quoiqu'il ait séjourné dans d'autres localités de l'Inde et que, à Srâvastî même, il ait eu une autre résidence, le Pourvârâma, jardin de l'Est, donné par Visâkhâ. L'arrivée du Bouddha à Srâvastî y provoqua, comme partout, une curiosité exceptionnelle. Son contemporain, le roi Prasenadjit, ne pouvant croire qu'on fût déjà Arhat dans un âge si peu avancé, vint en personne le voir et le questionner. Sâkyamouni dissipa ses doutes par le discours intitulé *Soutra des jeunes gens* ou *Exemple des jeunes gens (Dahara soutra, — Koumâra drichtânta soutra)* une de ses plus célèbres prédications. De Srâvastî il se rendit à Kapilavastou, sa ville natale, qu'il n'avait pas revue depuis six ans et plus. Il y alla à la demande instante de son père, de sa famille et de tout son peuple. On eut bien de la peine à obtenir de lui cette faveur. Il y fut reçu avec les plus grands honneurs et installé dans le parc du Nyagrodha; car, pour rien au monde, il n'aurait voulu franchir le seuil d'une demeure royale. Sa présence fit naître un enthousiasme indescriptible et provoqua un entraînement dangereux, une vraie folie. Tous les Sâkyas voulurent quitter le monde pour entrer dans la confrérie; le roi Souddhodana lui-même donna l'exemple de l'abnégation en renonçant à sa couronne. Bientôt Kapilavastou retentit des lamentations des femmes abandonnées par leurs maris, leurs frères, leurs fils. Il fallut modérer ce beau zèle et limiter à une personne par famille le nombre de ceux qui pourraient entrer dans la confrérie. Parmi les disciples que Sâkyamouni conquit à Kapilavastou, il faut citer Nanda, son frère consanguin, Râhoula son fils, Ânanda, son cousin, qui devint son confident, son lieutenant, Devadatta, un autre cousin, qui devint son rival et son adversaire, le barbier Oupâli, un des compilateurs de son enseignement, Anourouddha, etc. Un fait important se rattache au voyage de Kapilavastou, la création de la confrérie féminine. La tante de Sâkyamouni, Gautamî, et d'autres femmes Sâkyas demandèrent à devenir nonnes. Le Bouddha commença par refuser; mais Ânanda insista au nom de ces dames avec tant de chaleur que le maître finit par céder. Il y eut donc des *bhikchounis* (nonnes) comme il y avait des *bhikchous* (moines mendiants). Seulement Sâkyamouni paraît s'être occupé assez peu de cette partie de son ordre monastique; il se borna à une haute surveillance. Une immixtion plus sérieuse eût présenté des dangers. Il laissa à Gautamî le soin de l'initiation et de la réception des nonnes, en un mot la direction de cette branche de son œuvre. Il importe de noter que les textes ne s'accordent pas sur l'époque de son voyage à Kapilavastou. Les uns le mettent dans la première année, les autres dans la sixième; on parle aussi d'un séjour à Kapilavastou dans la quinzième année. Le Bouddha a pu sans doute y aller plusieurs fois; et il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'on eût réuni dans le récit d'un seul de ces voyages des faits qui se répartissent sur l'ensemble. Il est fort peu probable, en particulier, que l'institution des nonnes date de la première année de la carrière bouddhique de Sâkyamouni. — Après ces voyages à Srâvastî et à Kapilavastou, Sâkya-

mouni revint à Râjagriha où il passa la deuxième, la troisième et la quatrième année de sa carrière de prédicateur. Dans la cinquième, il se rendit à Vaïsali où la célèbre courtisane *Amradârikâ* (V. ce nom) lui donna pour résidence le Jardin de manguiers avec la Maison à étages près de l'Etang du singe. Il passa l'année suivante à Kausambhi dans le Kausambhiya. La septième année, il se rendit dans le Ciel pour enseigner sa loi aux trente-trois dieux et surtout à sa mère qu'une mort prématurée avait privée du privilège de l'entendre. Il aurait passé la huitième année au rocher de Sansoumâra près de Kapilavastou et la neuvième de nouveau à Kausambhi, mais dans une autre résidence, le jardin Ghosika. Les années dixième, onzième, douzième, treizième se passèrent dans des localités moins célèbres, la forêt Parâli, les villages Nalaka et Veranya, le roc Tcheliya où un dieu lui offrit l'hospitalité. La quatorzième année, il résida à Srâvasti, la quinzième à Kapilavastou dans le jardin du Nyagrodha (comme nous l'avons déjà dit). Dans la seizième année, il se rendit à Alava où il fit de grands prodiges et remporta un éclatant triomphe (V. Alava). La dix-septième, la dix-huitième et la dix-neuvième année se passèrent à Râdjagriha dans le Bois des Bambous, les six années suivantes à Srâvastî dans le parc donné par Visâkhâ. Pendant les dernières années de sa carrière, il aurait visité encore diverses localités; mais c'est à Srâvastî qu'il était le plus ordinairement.

En somme, on peut dire que Sâkyamouni n'eut pas de demeure fixe, et même les résidences qui viennent d'être énumérées coïncident seulement avec une partie de l'année, le *varcha* (saison des pluies, juin–octobre). Il allait, selon le besoin ou les circonstances, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. Mais ces pérégrinations ne le menèrent jamais bien loin. Malgré ses hardiesses, malgré la fortune étonnante qu'il eut de fonder une sorte de religion universelle, il était foncièrement âryen et indien. Il ne quitta pas l'Inde centrale, le *Madhya–desa* (le pays du Milieu). Râdjagriha, Srâvasti, Bénarès, Kapilavastou, Vaisâlî, Kosambhi déterminent pour ainsi dire le champ de son activité; champ, au total assez restreint dont il ne sortit pas. Aussi les voyages lointains qu'on lui attribue doivent-ils être relégués parmi les fables. Ses excursions dans les régions septentrionales, au bord du lac Anavalapta, et dans les régions méridionales, à Ceylan, n'ont rien d'historique. Pour le fameux lac *Anavatapta* (V. ce mot) il est toujours dit qu'il s'y rendit par la voie aérienne en vertu de sa puissance surnaturelle ; ce que l'on peut considérer comme un aveu du caractère fictif de ces excursions. Le voyage à Ceylan, en dépit des circonstances merveilleuses qui l'ont signalé, est plus vraisemblable et semble presque probable. Il est néanmoins certain que c'est une invention des bouddhistes, et des bouddhistes du Sud, qui tenaient absolument à ce que le bouddhisme eût été implanté dans leur île sacrée par le Bouddha lui-même. Sâkyamouni n'a pas visité Ceylan.

Genre de vie et manière de procéder. Comment le Bouddha passait-il son temps ? Le matin, il se levait de bonne heure, mettait son manteau, et, son vase à aumônes à la main, allait en ville mendier sa nourriture de porte en porte ; tous ses disciples faisaient de même. Rentré dans sa résidence (*vihâra*), que nous pouvons appeler son monastère, il prenait à midi son unique repas. Pendant le reste de la journée, il s'absorbait dans la méditation ou bien prêchait sa doctrine. Les livres les plus récents lui attribuent des auditoires immenses dans lesquels ils font entrer force dieux et êtres surnaturels. Les textes les plus anciens ne lui accordent habituellement qu'un auditoire assez restreint évalué tout juste à 1,250 personnes, chiffre singulier et surtout modeste qui doit s'appliquer exclusivement aux membres de la confrérie, à moins qu'il ne désigne le nombre maximum de personnes qui pouvait entendre la voix de l'orateur. La réunion des disciples du Bouddha, considérée dans sa plus grande extension, se composait de quatre classes de personnes qu'on appelle « les quatre assemblées ». Ce sont : 1° les *Bhikchous;* 2° les *Bhikchounis* (c.-à-d. les membres de la confrérie mâles et femelles) ; 3° les *Oupâsakas* et 4° les *Oupâsikas* (c.–à–d. les adhérents laïques des deux sexes, les amis et les adorateurs du Bouddha, restés dans le monde). L'accès du *vihâra*, au moment de la prédication, et même en tout temps, paraît avoir été assez facile. Le Bouddha se montrait volontiers et ne refusait pas de répondre aux étrangers qui, par désir de s'instruire, ou par simple curiosité, venaient le questionner. Souvent aussi il n'était pas visible ; ses disciples du premier rang, ceux qui étaient dans sa confidence (c'est surtout à Ananda que la tâche incombait), répondaient pour lui et lui rendaient un compte fidèle de ce qui s'était passé ; quelquefois même ils étaient obligés de recourir à ses lumières. Le Bouddha approuvait ce qui avait été bien dit ou bien fait, et redressait, parfois avec une grande vivacité, malgré sa douceur habituelle, les erreurs commises. Mais il ne rencontra pas seulement des protecteurs puissants et des disciples ou des amis avides d'instruction, admirateurs de ses vertus ; il eut aussi affaire à des ennemis de diverse nature, et tout d'abord à des chefs d'école qui étaient naturellement ses rivaux ou ses contradicteurs.

Adversaires du dehors. On en nomme six principaux que l'on appelle du nom commun de Tirthikas et qui sont : Purana-Kâsyapa, Maskari-Gosala, Adjita-Kesakambala, Gosala-Bellanti, Nigantha-Nâtapoutra, Kakoudha-Katyâyana. Il eut souvent des discussions avec eux ; mais il ne paraît pas que les adversaires eussent l'habitude de disputer face à face ; la polémique se faisait par intermédiaires, les arguments étaient colportés par les disciples principaux des chefs d'école. Ceux-ci ne se rencontraient que dans des occasions très rares, dans des joutes solennelles provoquées par quelque grand personnage et signalées par des prodiges bien plus que par des discussions. Quoi qu'il en soit, la lutte fut ardente et l'établissement du bouddhisme est dû au triomphe de Sâkyamouni sur les chefs des Ecoles rivales.

Adversaires du dedans. Outre les adversaires que nous venons de citer, et qu'on peut appeler les ennemis du dehors, il eut à combattre des ennemis intérieurs ; car il trouva de l'opposition parmi les siens ; son cousin Devadatta la dirigeait. Ce Devadatta est pour les bouddhistes le type de la méchanceté, de la perfidie, de la trahison. Tout ce qui se fait de mal, tout ce qui tend à la désorganisation de l'œuvre du Bouddha lui est attribué ; c'est lui en particulier qui provoque le schisme, la division au sein de la société religieuse. Il alla jusqu'à tenter de fonder un ordre rival, plus parfait, plus pur que celui de Sâkyamouni. Il enchérissait sur lui pour la sévérité de la discipline et préconisait un rigorisme exagéré. Mais on ne reproche pas seulement à Devadatta des erreurs dangereuses et une obstination coupable dans ses vues personnelles ; on lui impute aussi des attentats contre le Bouddha. Il aurait cherché à lui ôter la vie et l'honneur, soit en déchaînant contre lui un éléphant furieux, soit en faisant dérouler un quartier de roche sur le chemin où il passait, soit en apostant une femme qui se disait enceinte de ses œuvres. Il paraît de là que Sâkyamouni, qui semble avoir commandé le respect par la pureté de ses mœurs, par l'austérité de sa vie, par l'élévation de son caractère bien plus encore que par l'autorité de sa doctrine, fut en butte, comme il arrive toujours, à la jalousie et à l'envie, et que ces passions haineuses se manifestèrent par des calomnies et des tentatives d'assassinat.

Dernières années. Les dernières années de Sâkyamouni furent attristées par de douloureux événements. Suivant le sort commun à tous ceux qui vivent longtemps, il vit disparaître successivement ses meilleurs amis, ses appuis les plus fermes. Parmi ses disciples, les deux premiers en particulier, Sâripoutra et Modgalyâna, le précédèrent dans la tombe, ou, pour mieux dire, dans le Nirvâna. Il perdit aussi ses deux plus puissants protecteurs

les rois Bimbisâra et Prasénadjit. Le premier fut assassiné par son fils Adjâtasatrou. Le nouveau roi de Magadha, monté sur le trône par un parricide, était sous l'influence de Devâdatta. Egaré par les conseils de ce méchant, il persécuta le Bouddha et fit un édit pour défendre à ses sujets de se rendre auprès du grand docteur; il tua même, dans sa fureur, une femme de son père qui, malgré tout, avait allumé une lampe en l'honneur du Bouddha. Il est vrai qu'Adjâtasatrou se ravisa, se réconcilia avec Sâkyamouni et se convertit. L'Ecole naissante n'en avait pas moins passé par une rude épreuve. La mort de Prasenadjit, roi de Kosala, amena une autre espèce de calamité; il fut détrôné par le chef de ses armées et mourut peu après. Son fils et son successeur, Viroudhaka dominé par les conseils de celui qui l'avait fait monter sur le trône avant le temps, attaqua le royaume des Sâkyas. Le Bouddha essaya en vain d'intervenir; il ne put conjurer l'orage. Le pays des Sâkayas fut conquis, ravagé; et Sâkyamouni eut la douleur d'assister impuissant à la ruine de sa patrie et à la dispersion de son peuple.

Nirvâna du Bouddha. Enfin, après une longue vie, dont vingt-neuf années avaient été passées dans une résidence royale, six dans de pénibles exercices d'ascétisme, quarante-cinq dans l'austérité monacale, l'enseignement et la prédication, il mourut octogénaire. C'est dans le pays des Mallas, près de la ville de Kousanagara, dans un petit bosquet formé par quatre arbres de l'espèce dite Sâla, qu il rendit le dernier soupir. Son fidèle disciple et lieutenant Ananda l'assista seul à son lit de mort. Mais, avant d'expirer, il reçut encore dans la confrérie un personnage du nom de Soubhadra; jusqu'à son dernier moment, il remplit son office de chef d'un ordre monastique. Sa mort fut causée par une indigestion; il avait mangé de la viande de porc. Chose étrange! Ce prodige de sobriété, qui ne vivait que de riz, ne faisait qu'un repas par jour, s'abstenait avec soin de toute nourriture animale, va à quatre-vingts ans manger d'une viande malsaine! Ce qui n'est guère moins étonnant, c'est que cette imprudence, cette infraction d'une règle suivie tant d'années avec une exactitude constante, était une expiation. Ce sage qui, depuis quarante-cinq ans, possédait la science absolue et toutes les supériorités, avait encore à porter la peine d'une transgression. Car l'accident qui causa sa mort lui arriva en punition d'une faute que, du reste, on ne fait pas connaître: et c'est par une maladie, par un châtiment, par une violation de ses propres règles, qu'il entra dans la béatitude bouddhique, autrement dit le *Nirvâna*. Le Nirvâna! Ce mot signifie qu'il avait accompli sa dernière existence, qu'il avait clos, en ce qui le concerne, le cercle de la transmigration. Car si l'on voulait retracer son histoire en entier, comme les bouddhistes la comprennent, il faudrait raconter les nombreuses vies qu'il avait déjà fournies, soit sous la forme humaine, soit sous la forme animale. Celle que nous venons de résumer (nous pensons qu'elle suffit), étant la dernière, il était désormais affranchi de la nécessité de renaître pour mourir et de mourir pour renaître indéfiniment; en un mot, il était entré dans le repos, le sommeil, le calme, l'inactivité absolue du Nirvâna.

Funérailles. La mort de Sâkyamouni mit en deuil les hommes, les dieux, toute la nature. Son corps fut brûlé solennellement; ses cendres, partagées en huit portions, furent placées dans autant de monuments funéraires (Stoupas ou Tchaityas), pour y être un objet de vénération. Deux siècles plus tard, le roi Asoka ouvrit les huit stoupas anciens et en éleva quatre-vingt-quatre mille nouveaux entre lesquels il distribua les précieuses reliques.

Critique. Dans la biographie traditionnelle de Sâkyamouni, la fiction côtoie sans cesse la réalité. Sa vie est remplie de prodiges : prodiges à sa naissance, prodiges à sa mort, prodiges dans l'intervalle. Nous en avons cité quelques-uns, nous aurions pu en citer bien davantage. Il n'est presque pas d'événement où le Bouddha intervient, qui soit présenté comme rentrant dans le cours ordinaire des choses; l'élément mythique est constamment associé à l'élément historique. Aussi peut-on poser, à propos de ce personnage, les quatre questions suivantes : 1° A-t-il véritablement existé? 2° Quels sont les événements de sa vie? 3° Quand a-t-il vécu? 4° Quelle œuvre a-t-il accomplie? Nous ne pouvons traiter à fond ces quatre questions; nous voudrions cependant faire à chacune d'elles une brève réponse.

1° Si, quand les livres bouddhiques étaient encore inconnus ou incompris, on a pu, avec quelque apparence de raison, révoquer en doute ou même nier l'existence du Bouddha, cette existence n'est plus douteuse depuis que ces livres ont été lus et étudiés en grande partie. Il y a cependant encore des critiques qui s'expriment parfois comme s'ils n'admettaient pas la réalité de cette existence. Des théories comme celles qui voient dans la « légende du Bouddha » le développement d'un mythe solaire, semblent méconnaître sa personnalité, et, par conséquent, son existence, sans cependant nier formellement l'une et l'autre. Mais si loin que l'on pousse le scepticisme, à propos d'une foule de traits de la vie ou du caractère du Bouddha, il nous semble impossible de ne pas admettre qu'il a existé, et nous tenons son existence pour un fait bien établi.

2° Cependant, ce fait étant reconnu, il faut bien avouer qu'il est presque impossible de séparer les éléments mythiques et les événements historiques dont nous avons constaté l'enchevêtrement. Car, d'un côté, il ne suffit pas d'écarter tous les détails merveilleux pour retenir ce qui est vraisemblable (on serait amené par là à comprendre dans la biographie de Sâkyamouni des faits possibles, mais imaginaires, comme le voyage à Ceylan); et, d'un autre côté, les inventions les plus extravagantes peuvent avoir pour base un fait réel dont il est difficile de déterminer la nature. Ainsi, une vie de Sâkyamouni, qui aurait la prétention d'être historique, serait inévitablement inexacte ou incomplète.

3° Les bouddhistes ne sont pas d'accord sur le temps où vécut leur Bouddha. Les dates 622-542 (av. J.-C.), que nous avons données, appartiennent à la supputation des bouddhistes du Sud; ceux du Nord les reculent de plusieurs siècles dans le passé. Ainsi, le Bouddha serait né, selon les Tibétains, en 969, av. J.-C. Ces divergences ont donné lieu à l'hypothèse de l'existence de deux Bouddhas; l'un fondateur, l'autre réformateur de la religion. Cette hypothèse est depuis longtemps abandonnée, et les différences de calcul dont il s'agit ne méritent pas qu'on y attache tant d'importance. La critique moderne, tout en adoptant pour bases les données du bouddhisme méridional, les rectifie par des renseignements puisés tant dans les assertions des bouddhistes eux-mêmes qu'à d'autres sources et fixe à l'an 478 av. J.-C le Nirvâna de Sâkyamouni : ce qui rapporte sa naissance à l'an 558. Ces deux dates 558-478 ne sont pas certaines, mais sont généralement admises comme probables ou très voisines de la vérité.

4° Tout dans le bouddhisme. — écrits, doctrines, institutions, — est attribué au Bouddha. Qu'y a-t-il dans cette masse de faits, de documents, qui émane directement de lui? Disons d'abord qu'il n'a rien écrit; on doute même si l'écriture était connue dans l'Inde, de son temps. Il est bien établi d'ailleurs que son enseignement, donné oralement, s'est perpétué oralement bien des années après lui. Or, parmi tous les discours qu'il a prononcés, tous les arrêts qu'il a rendus et dont plusieurs, sans aucun doute, ont été répétés plusieurs fois, il en est qu'on a dû retenir; mais lesquels? Comment en faire le triage? Ils sont noyés dans une foule de commentaires et de discours de ses successeurs, considérés superstitieusement comme sortis de sa bouche. Nous nous trouvons ici en présence de la même difficulté que pour les éléments de la biographie. Si l'on essaie d'en former un recueil, on risque d'y faire

entrer des paroles qui ne sont pas authentiques et d'en exclure qui le sont. Parmi les doctrines dont le Bouddha serait l'auteur, on place en premier lieu les « quatre vérités », puis (ce qui est déjà moins sûr), les « douze Nidâna » ou le *Pratîtya-Samoutpâda*, c.-à-d. l'enchaînement des douze causes et effets connexes. Il est probable que plus d'une théorie bouddhique n'est que le développement d'un germe contenu dans quelque sentence émanée du maître ; mais il est à peu près impossible de déterminer, dans tous les cas, cette filiation. Quant aux institutions, une difficulté semblable se présente. Assurément on ne peut refuser à Sâkyamouni le titre de fondateur d'une confrérie monastique. L'institution des adhérents laïques doit aussi venir directement de lui, et ce fut sans doute une de ses meilleures créations. On hésite davantage au sujet de l'introduction des femmes dans la confrérie. La résistance qu'il opposa à cette étrange nouveauté, dont on avoue qu'il ne prit pas l'initiative, et qui, en somme, s'accomplit malgré lui, signifie-t-elle qu'elle lui est postérieure? On serait tenté de le croire. Mais la hardiesse même de cette création nous porte à conclure qu'elle ne dut pas se faire par d'autres que par lui. Et encore y a-t-il lieu de se demander si c'est véritablement une innovation dont il serait l'auteur, et s'il n'a pas, en l'admettant, fait autre chose que suivre le courant. Car on voit qu'il y avait des femmes dans une confrérie rivale de la sienne, celle des Niganthas dont Nâtapoutra était le chef. Ce Nâtapoutra, qui paraît être le même que le Mahâvîra des Djaïns, était plus âgé que Sâkyamouni et plus ancien dans l'enseignement. Or sa confrérie se composait de Niganthas et de Niganthis, d'hommes et de femmes. A moins de supposer qu'il avait emprunté cette organisation à un rival plus jeune que lui qui peut-être avait été son disciple (ce qui n'est guère admissible), il faut bien conclure que c'est au contraire Sâkyamouni qui a dû l'imiter. Tout au moins doit-on reconnaître que le Bouddha a cédé au torrent, obéi à une tendance vers l'émancipatien religieuse qui était dans l'esprit de sa génération.

Le cas des femmes ne diffère pas essentiellement de celui des castes. Or, il est notoire que Sâkyamouni s'est élevé contre le régime des castes; non pas qu'il ait tenté une révolution dans l'organisation de la société civile; mais, dans sa société religieuse, il ne tenait aucun compte des distinctions de naissance et acceptait indifféremment des personnes de toute origine. Ce système, qui peut-être devint ultérieurement une des causes de la disparition du bouddhisme dans l'Inde, contribua à ses progrès dans l'origine et favorisa son extension au dehors.

Conclusion, Canonisation. Nous ne pousserons pas plus loin cette tentative de distinguer entre l'œuvre propre de Sâkyamouni et celle de ses successeurs. Si large qu'on fasse la part de ceux-ci, Sâkyamouni n'en reste pas moins le véritable créateur du bouddhisme. Ce qui a fait le succès de cette religion, ce n'est pas tant le fatras métaphysique et la science abstruse (pour ne pas dire le pédantisme) d'une foule de docteurs que l'influence personnelle et l'autorité du caractère de Sâkyamouni. Il a fortement frappé les esprits par l'intégrité de sa vie, par la simplicité de ses mœurs, par sa modestie et sa douceur, plus encore peut-être que par certains principes qui répondaient aux tendances et à l'esprit général de son temps, et aussi, il faut le dire, par la longueur de sa vie : car c'est là un élément dont il importe de tenir compte; il est de ceux auxquels il convient d'appliquer l'adage : *Chi dura vince.*

La vénération qui entoure le souvenir du fondateur du bouddhisme dans l'Inde et surtout hors de l'Inde, dans l'Asie centrale et orientale, n'a pas été limitée aux régions voisines de son berceau, elle s'est étendue jusqu'en Occident dans l'Europe chrétienne et catholique, où les peuples qui professent le bouddhisme étaient réputés païens, et elle a valu à ce fondateur d'un culte non chrétien les honneurs de la canonisation. « S'il eût été chrétien, dit Marco-Polo, il fût un grand saint avec notre Seigneur Jésus-Christ. » Cette hypothèse du voyageur vénitien s'est réalisée ; on a fait du Bouddha un chrétien et un saint. Un roman grec, dont l'attribution à saint Jean Damascène paraît établie, expose, sous le titre de *Vie profitable de Barlaam et de Joasaph* l'histoire édifiante du prince indien Joasaph, qui renonça au trône pour vivre en ermite, sous l'influence du sage docteur Barlaam, et dans lequel Siddhârtha-Sâkyamouni, facilement reconnaissable, a été reconnu, bien que singulièrement travesti. Les héros de ce récit, le prince et son conseiller, sont devenus deux saints du calendrier romain, Barlaam et Josaphat, que l'on fête conjointement le 27 nov.; et leur exemple est proposé en modèle, de même que leur intercession est offerte pour obtenir le ciel. Voilà certes un succès que le fondateur du bouddhisme n'avait pas prévu; il le doit, il faut bien le dire, à l'ignorance d'un panégyriste imprudent autant, sinon plus, qu'à l'éclat de ses vertus et de ses erreurs.

Les Bouddhas. — *Succession des Bouddhas.* Le Bouddha Sâkyamouni ayant paru à un certain moment de la durée et disparu à un autre moment peu éloigné du précédent, le monde a dû être privé de l'enseignement bouddhique pendant une série indéfinie de siècles, et cet enseignement ne peut se maintenir que si l'influence de Sâkyamouni, l'unique Bouddha, persiste indéfiniment dans son intégrité et dans sa puissance. Or cette double condition est en contradiction flagrante avec les idées bien connues des bouddhistes sur l'impermanence absolue de toutes choses et sur l'évolution perpétuelle qui ramène toujours les mêmes vicissitudes. Il était pour ainsi dire fatal que les bouddhistes imaginassent une suite ininterrompue de Bouddhas, et c'est ce qui n'a pas manqué d'arriver. On a assigné à Sâkyamouni une période de 5,000 ans au terme de laquelle doit apparaître un nouveau Bouddha dont on sait le nom, Maitreya, et dont on reproduit même déjà l'image. Mais, si le Bouddha actuel, « notre Bhagavat » (comme on l'appelle), Sâkyamouni-Gotama, doit avoir un successeur, il faut bien qu'il ait eu un prédécesseur; il en a eu un, en effet, le Bouddha Kâsyapa. Mais Kâsyapa lui-même a eu un prédécesseur comme Maitreya aura un successeur. Il y a ainsi une série de Bouddhas passés et futurs au milieu desquels se trouve Sâkyamouni comme un simple chaînon. On dit bien que l'apparition de Sâkyamouni a été une chose nouvelle, inouïe; que, d'une manière générale, l'apparition d'un Bouddha est une chose très rare; mais cela doit être pris dans un sens relatif. En fait, les Bouddhas sont d'une extrême rareté; en théorie le monde n'en est jamais privé, en ce sens que chaque Bouddha a une période plus ou moins longue, mais comprenant toujours plusieurs milliers d'années, pendant laquelle son influence persiste, puis décline comme toute chose en ce monde, pour faire place à celle d'un Bouddha nouveau. Un des livres de la collection du Sud, le *Bouddhavamsa* raconte sommairement l'histoire de vingt-cinq Bouddhas dont le premier est Dîpankara et le dernier Gotama-Sâkyamouni, le Bouddha actuel. Il y a eu des Bouddhas avant Dîpankara; mais il commence une série spéciale, parce que c'est de lui que le Bouddha actuel, Sâkyamouni, alors simple Brahmane, reçut la promesse d'être un jour un Bouddha et, par conséquent, la dignité de Bodhisattva. Outre Dîpankara, les prédécesseurs les plus rapprochés de Sâkyamouni, Kâsyapa déjà cité, Kanakamouni, Krakoutsanda, Visvabhoû, Sikhi et Vipasyi sont ceux dont il est le plus souvent question. Les bouddhistes du Nord ont beaucoup plus que ceux du Sud donné carrière à leur imagination pour la multiplication des Bouddhas ; ils en connaissent trois mille répartis en trois âges ou périodes : l'âge passé qui en compte mille, l'âge futur qui en compte aussi mille, l'âge présent qui en compte mille également. L'âge présent est celui qui nous touche le plus ; on l'appelle « l'âge heureux » *(Bhadra-Kalpa)*, et un livre tibétain qui porte ce titre énumère les mille Bouddhas de cette période en donnant

sur chacun d'eux des renseignements dont la nature sera expliquée ci-après. Dans cette énumération, Sâkyamouni vient au quatrième rang après Krakutsanda, Kanakamouni et Kâsyapa; Maitreya qui le suit fait le cinquième. Ils forment ensemble ce qu'on appelle quelquefois les cinq Bouddhas. On voit que nous ne sommes encore qu'au début de « l'âge heureux » et qu'il a encore devant lui un long avenir.

Perfections des Bouddhas. Cette immense variété de Bouddhas aboutit, en fin de compte, à une fatigante et monotone uniformité. Tous les Bouddhas se ressemblent; ils donnent le même enseignement et passent par les mêmes péripéties d'existence. La personne et la vie de Sâkyamouni sont un type sur lequel se modèlent la personne et la vie de tout Bouddha. — En ce qui touche la personne, chacun possède trente-deux signes principaux et quatre-vingts secondaires. Trois au moins des premiers méritent ici une mention spéciale : l'excroissance qui est au sommet de la tête *(ouchnicha);* la touffe de poils blancs placée entre les deux yeux *(ournâ);* la roue *(tchakra)* empreinte sur la plante des pieds. Mais ces cent douze signes ne sont pas spéciaux aux Bouddhas; ils appartiennent aussi aux rois tchakavartins Ce qui n'appartient qu'aux Bouddhas ce sont les perfections morales, telles que les 10 forces, les 4 intrépidités, les 4 bases de la puissance surnaturelle, etc., etc. Nous ne pouvons y insister; mais nous devons dire quelques mots sur cette puissance surnaturelle, dont nous avons, du reste, eu l'occasion de citer quelques manifestations. La puissance surnaturelle *(riddhi)* consiste dans le pouvoir de connaître la pensée d'autrui, de se mouvoir à travers les airs, de changer soi-même de forme et d'en faire changer les autres. Il y faut rattacher le don de prédiction et le rire. Chose bien grave que le rire d'un Bouddha! C'est l'avant-coureur d'une révélation qu'il va faire. Au moment où il rit, des rayons de toutes couleurs sortent de sa bouche, parcourent le ciel, la terre et les enfers en y produisant des effets merveilleux, et rentrent dans la personne du Bouddha par telle ou telle partie de son corps, selon la nature de la déclaration : par le dos si c'est une révélation du passé, par la poitrine si c'est une révélation de l'avenir, par la plante des pieds, si c'est la prédiction d'une renaissance dans les enfers, par l'*ouchnicha* si c'est la prédiction de la Bodhi parfaite, etc., etc.

Episodes de la vie d'un Bouddha. Quant à l'histoire des Bouddhas, elle se déroule suivant un ordre de faits connu, fixé d'avance. La vie de Sâkyamouni a été découpée en un certain nombre d'*actes* (les uns en compte douze, les autres huit) qui se reproduisent dans la vie de tout Bouddha ; ce sont : 1° *La descente d'un des étages du ciel;* 2° *l'entrée dans le sein d'une mère;* 3° *la naissance;* 4° *l'excellence dans les arts;* 5° *le mariage et la vie en famille;* 6° *la rencontre d'un vieillard, d'un malade, d'un mort et d'un religieux;* (autrement dit *les quatre rencontres*) ; 7° *la sortie de la maison;* 8° *les mortifications;* 9° *la défaite de Mâra et l'acquisition de la Bodhi* (quelquefois séparées) ; 10° *la rotation de la roue de la loi* (c.-à-d. la prédication de la doctrine) ; 11° *le Nirvâna;* 12° *le partage des reliques.* — Il peut y avoir des variantes dans la classification. Ceux qui ne comptent que huit actes suppriment les numéros 2, 4, 5, 12.

Les quinze particularités. Outre ces douze actes qui forment la trame de la vie d'un Bouddha, on donne sur chacun d'eux certains renseignements rangés sous quinze chefs distincts. Le Soûtra tibétain sur « l'âge heureux » les énumère pour les 1,000 Bouddhas de cette période fortunée. Ce sont :

1 Le nom.	6 La mère.	11 Nombre des disciples.
2 Le lieu de la naissance.	7 Le fils.	12 Durée de la vie.
3 La caste.	8 Le confident ou lieutenant.	13 Durée de la période d'influence.
4 La longueur des rayons lumineux.	9 Le disciple le plus savant.	14 Les reliques.
5 Le père.	10 Le disciple le plus habile.	15 Le ou les monuments funéraires.

Pour rendre les choses plus claires, nous donnons en un tableau les indications relatives pour ces quinze points à Sâkyamouni, à son prédécesseur (Kâsyapa) et à son successeur (Maitreya) :

1	Kâsyapa.	Sâkyamouni.	Maitreya.
2	Tchetana.	Kapilavastou.	Radjakoulanagara.
3	Brâhmane.	Kchatrya.	Brâhmane
4	500 brasses.	1 brasse.	4,000 brasses.
5	Brahmadatta.	Souddhodana.	Brahmabhadra.
6	Dhanapati.	Mâyâdevi.	Brahmapati.
7	Sârthavâha.	Râhoula.	Pounyabala.
8	Amitra.	Ananda.	Sâgara.
9	Bharadhvadja.	Sâripoutra.	Djnyânâsti.
10	Tichya.	Maudgalyâyana	Oudyoga.
11	20,000	1,250.	960,000,000.
12	20.000 ans.	100 ans.	84,000 ans.
13	70,000 ans.	5,000 ans.	80,000 ans.
14	Une seule masse globulaire.	Un grand nomb. de portions.	Une seule masse globulaire.
15	Un seul tchaitya.	Plusieurs tchaityas.	Un seul tchaitya.

Les noms propres relatifs à Kâsyapa et Maitreya ayant été restitués en sanscrit d'après le tibétain, nous n'en garantissons pas la parfaite exactitude ; mais cela n'a pas d'importance, dans le cas présent, et n'ôte rien au caractère instructif de ce tableau où l'on doit remarquer surtout la différence des chiffres attribués à Sâkyamouni et de ceux qui se rapportent à son prédécesseur et à son successeur. Ne semble-t-elle pas indiquer que Sâkyamouni est un personnage réel et que les autres sont imaginaires ? En voyant par ce tableau et par ce qui a été expliqué la ressemblance qui existe entre tous ces Bouddhas faits sur le même patron, on comprend la qualification de Tathâgata très souvent donnée au Bouddha ou du moins l'interprétation qui attribue à ce terme le sens de *venu (âgata)* ou *allé (gata) comme (tathâ)* les autres Bouddhas.

Bouddhas de la contemplation. Ce ne fut pas assez pour les bouddhistes d'avoir ajouté au Bouddha historique une multitude de Bouddhas imaginaires ; ils ont créé, en outre, des Bouddhas encore plus éloignés de la réalité qu'ils appellent *Dhyâni-bouddhâs* (Bouddhas de la contemplation) et qu'ils opposent ou substituent aux Bouddhas réels ou « humains » *(Manouchya-buddhas)*, ceux mêmes dont il vient d'être question. Nous parlerons ailleurs de ces Dhyâni-Bouddas (V. Bouddhisme) et nous terminerons ce que nous avons à dire des Bouddhas par quelques explications sur les statues et les images qu'on en a faites.

Images des Bouddhas. La représentation figurée de Sâkyamouni a joué un très grand rôle dans la propagation du bouddhisme. Il est représenté tantôt debout, tantôt assis. La position debout indique la prédication ; c'est la plus rare ; la position assise, de beaucoup la plus fréquente, indique la méditation. Le Bouddha est généralement assis sur un trône divisé en deux parties superposées, dont chacune est garnie de feuilles, sans doute pour rappeler le tapis de gazon de Bodhimanda. Une auréole entoure soit la tête, soit tout le corps ; souvent même il y en a deux ; l'une entourant le corps, l'autre plus petite enchevêtrée dans la première, entourant la tête. L'ornementation soit du trône soit de l'auréole, soit du Bouddha, est plus ou moins chargée ; quelquefois le contour de l'auréole a la forme de flammes qui se dressent comme des dards. Le Bouddha assis a toujours les jambes croisées; seule la position des mains diffère comme nous l'expliquerons. L'*ouchnicha* (au sommet de la tête) et l'*ourna* (entre les deux yeux) sont toujours indiqués ; le *tchakra* (sur la plante des pieds), l'est généralement ; la longueur des oreilles est aussi un trait caractéristique peu facile à expliquer, car il ne figure pas dans l'énumération des signes. Le visage calme, placide et doux, toujours imberbe, a un type indien très accusé; le nez est aquilin. Mais les peuples non-âryens qui ont adopté le bouddhisme ont un

peu altéré le type, et, sans lui faire subir de graves modifications, l'ont, par une tendance bien naturelle, rapproché


Sâkyamouni méditant.

de leur type national, remplaçant en particulier le nez type aquilin par un nez plus ou moins camus. De plus, la multiplicité des Bouddhas a nécessité certaines particularités dans l'imagerie bouddhique. Sans doute, on ne peut songer à représenter les 3,000 Bouddhas; mais il en est quelques-uns qui méritent qu'on reproduise leurs traits, et plus spécialement Dipankara, qui a prédit la Bodhi au futur Sâkyamouni, et Maitreya, le Bouddha attendu. Parmi les artifices auxquels on a eu recours pour différencier ces personnages sans trop s'écarter du type, qui, pour les images comme pour tout le reste, soumet les Bouddhas à une règle commune, la position des bras et des mains est un des plus importants. Sâkyamouni est représenté le bras droit tendu et pendant, le bras gauche plié, la main reposant sur les jambes et tenant le vase à aumônes (le *patra*). Maitreya au contraire est représenté les bras en avant, jouant avec ses doigts, comme s'il comptait ou donnait une explication. Dans les représentations par le dessin ou la peinture, Sâkyamouni n'est presque jamais isolé : il est ordinairement en face de Dîpankara ou de Maitreya ou de son fils Râhoula, ou bien placé entre deux personnages qui sont soit ses deux principaux disciples, soit l'un d'eux et son fils ou Maitreya. — L'image (népalaise) d'Amitâbha, qui est reproduite dans l'article mis sous ce nom, correspond à celle de Sâkyamouni, dont nous reproduisons ici, du reste, une image purement indienne.


Sâkyamouni prêchant. Idole en bronze, trouvée à Négapatam en 1856.

Qualifications des Bouddhas. Nous avons cité chemin faisant quelques équivalents du mot Bouddha ; nous les réunissons avec plusieurs autres en terminant cet exposé. Parmi les diverses qualifications données au Bouddha, les plus remarquables et les plus fréquentes sont les suivantes : *Arhat* (digne), terme qui a pris un sens spécial, ainsi qu'il a été expliqué (V. Arhat); *Djina* (victorieux); *Tathâgata*, rendu en chinois par *Jou-lay* (venu ou parti comme les autres Bouddhas) ; mais cette intepprétation, généralement admise, ne paraît pas exacte; *Tathâgata* signifierait « un être comme les autres »; *Sougata* (bienvenu), *Bhagavat* (bienheureux ou triomphateur), appellation tres usitée, mais que les Brahmanistes donnent aussi à Vichnou et même à Siva. Bien que ces divers noms puissent remplacer et remplacent en effet le mot Bouddha, ils lui sont souvent adjoints. Ainsi l'on dit fréquemment : Bhagavat-Bouddha, Tathâgata-Bouddha. De toutes ces qualifications, celle de *Bouddha* paraît encore la plus expressive et la plus exacte ; et la propriété de ce terme est encore mieux accusée par son rapport étroit avec le mot *Bodhi*, qui désigne la science des Bouddhas. Aussi ce nom a-t-il passé chez la plupart des peuples bouddhistes : le Bourkhan des Mongols, le Fo (pour Fo-to) des Chinois, le Boudou des Singhalais, le Boudso des Japonais ne sont que des reproductions plus ou moins fidèles du mot Bouddha. En général ce mot, employé seul, désigne le Bouddha par excellence Sâkyamouni, qui, néanmoins, est souvent appelé de son nom bouddhique Sâkyamouni, au moins dans le Nord, et ordinairement dans le Midi, de son nom patronymique Gotama, accompagné du qualificatif Samana (ascète) ; d'où vient le Somana-Khodom des Siamois. La réunion des deux noms Sâkyamouni-Gotama ou Gotama-Sâkyamouni, qui semblerait devoir être fréquente, ne l'est pas; mais elle se rencontre.

Bouddha vivant. — Traduction du terme chinois *Ho-fo*, par lequel on désiqne les bonzes (en général des supérieurs de couvent), dont le retour à la vie est toujours constaté deux ou trois ans après leur mort. Ces personnages sont ceux que le P. Georgi appelle *Lamæ Renati* (Lamas Renés) et auxquels les Mongols donnent la qualification de *Khoubilghan* (transformés). On compte 150 à 200 de ces Bouddhas vivants dans les couvents du Tibet, de la Mongolie et de la Chine. Le fameux Dalaï-Lama n'est pas autre chose que l'un d'entre eux, le plus éminent et le plus célèbre. Ces personnages ne sont pas véritablement des Bouddhas; ils ne peuvent même pas en être. Preuve en soit la circonstance caractéristique de leur retour à la vie, l'exemption de ce retour à la vie étant précisément le privilège des vrais Bouddhas. En réalité, ce sont des Bodhisattvas, et ce titre est bien le seul qui leur convienne. Mais ils sont appelés à être des Bouddhas, et on leur donne par anticipation cette qualification, dont l'application à leur situation présente est en réalité très impropre (V. Lama). L. Feer.

Bibl. : Csoma de Koerœs, *Life of Shakya* (*Asiat., Researches*, XX, t. II, pp. 285-318). — Ph.-Ed. Foucaux, *Histoire du Bouddha Sâkyamouni* ; Paris, 1860, et 2e édit., intitulée *Lalitavistara*, dans *Annales du Musée Guimet*, VI; Paris, 1884. — Bigandet, *The life or Legend of Gaudama* ; Rangoun, 1858 et 1866 ; Londres, 1880.— Bennett, *Life of Gaudama* (*Journ. asiat. américain*, 1851, III). — Sp. Hardy, *A Manual of Buddhism* ; Londres, 1853. — Eugène Burnouf, *Introd. à l'Hist. du Bouddhisme indien* ; Paris, 1844, Imprimerie royale, réimprimé en 1876, Paris. — Kœppen, *Die Religion des Buddha* ; Berlin, 1857. — Emile Senart, *la Legende du Bouddha* ; Paris, 1875 (extrait du *Journ. Asiat.*). — Alabaster, *The wheel of the law*; Londres, 1871. — H. Oldenberg, *Buddha, Leben, Lehre, Gemeinde*; Berlin, 1881. — H. Kern, *Geschiednis van het Buddhism in Indien*; Harlem, 1882-84 (*Der Buddhismus und seine Geschichte in Indien*, traduct. allemande de H. Jacobi).— W.-W. Rockhill, *The life of the Buddha* ; Londres, 1884.

BOUDDHISME. Nom du système religieux dont le Bouddha est à la fois le fondateur et le point central. Ce système, né dans l'Inde, propagé au dehors avec beaucoup de zèle et de succès, n'existe plus aujourd'hui dans son pays d'origine, mais il est encore florissant dans l'Asie centrale et orientale, au Tibet et en Mongolie, en Chine et au Japon, à Ceylan et dans l'Indo-Chine; en sorte que l'on peut distinguer les bouddhismes tibétain, mongol, chinois, japonais, cambodgien, siamois, birman, singhalais. Néanmoins le Tibet, au Nord, et l'île de Ceylan, au Sud, sont habituellement considérés comme les deux centres principaux de cette religion. De là vient qu'on divise le bouddhisme en deux grandes branches, celle du Nord et celle du Sud ; division fondée, non seulement sur la situation géographique, mais aussi sur la différence des canons sacrés, sur celle des croyances, des pratiques et des institutions, et qui, néanmoins, n'est exacte qu'à la condition d'y apporter certains tempéraments et d'y introduire des subdivisions, ainsi que nous le ferons voir. — Pour mettre de l'ordre dans l'exposé de ce vaste sujet, nous commencerons par tracer un *historique* du bouddhisme en général ; nous ferons connaître ensuite sa *doctrine*, puis sa *morale* et ses *institutions ;* finalement, nous dirons un mot de la *forme particulière* et quasi nationale qu'il revêt dans chaque pays.

I. Historique. — Le bouddhisme ne fut à l'origine qu'une simple confrérie de moines, un ordre mendiant ; on peut même avancer qu'il est toujours resté tel, et que, aujourd'hui encore, il n'est pas autre chose. La vie du Bouddha Sâkyamouni est l'histoire même de la fondation de cette société ; elle nous montre sept écoles rivales se disputant la faveur publique dans l'Inde centrale ; la septième, celle de Gotama Sâkyamouni, la plus récente de toutes, peut-être même détachée de l'une des six autres, y est dépeinte comme celle qui avait le plus de succès ; et la suite des événements prouva en effet sa supériorité.

Premier concile. Après la mort du fondateur, Kâsyapa, un de ses disciples, fut nommé chef de la confrérie qui tint immédiatement des réunions spéciales dans la grotte de Sattapanni, au mont Vebhara, une des hauteurs voisines de Râdjagriha (en Magadha), pour arrêter le texte des enseignements du maître décédé. Kâsyapa posait les questions tant sur la « discipline » que sur la « doctrine » ; Oupâli répondait sur la première, Ânanda sur la seconde. En même temps qu'on prenait des décisions, on rappelait les circonstances dans lesquelles le *Bouddha* avait parlé. Toute l'assistance, composée de cinq cents personnes, répétait les réponses en chantant et les apprenait ainsi par cœur. Ces exercices durèrent sept mois ; ils forment ce que l'on appelle le « premier concile bouddhique ». Le bouddhisme y fut véritablement constitué ; sa doctrine et sa discipline y furent fixées ; la conservation de l'une et de l'autre fut garantie par une forte organisation et des exercices réguliers. Le canon se divisait dès lors, à ce que l'on assure, en neuf parties : Soûtra (aphorismes), Gueya (chant), Veyyâkaranam (explication), Gâthâ (stances), Oudâna (éloge), Itivrittaka (citation ou narration), Djâtaka (histoire des existences antérieures), Adbhouta (prodiges), Vedalya (développements). On trouve là les éléments du canon bouddhique actuel ; mais il est impossible d'admettre que ce canon ait été dès ce temps là ce qu'il est aujourd'hui.

Patriarchat. A la mort d'Oupâli, Ânanda le remplaça. Après lui, Sanavâsika, Oupagoupta, Dhitika, Kâla, Soudarsana furent successivement les chefs de la confrérie ; leur pontificat paraît occuper les cent dix années qui suivirent la mort du Bouddha, années de paix et de concorde, assure-t-on, pendant lesquelles la confrérie vécut dans une parfaite union, et dans un calme inaltérable, sans même songer à la propagande extérieure. Cependant, si nous en croyons les bouddhistes du Nord, dans cette même période, à la mort d'Ânanda, Madhyantika aurait porté le bouddhisme au Cachemire. Mais les bouddhistes du Sud placent cet événement un siècle et demi plus tard ; et, bien qu'un acte de propagande dans un pays aussi voisin, dès les premiers temps du bouddhisme, n'ait rien d'improbable, la critique n'admet pas cette conversion si prompte du Cachemire au bouddhisme. Il est à noter que les chefs de la société bouddhique énumérés ci-dessus sont cités seulement par les bouddhistes du Nord ; ceux du Sud semblent les ignorer, ils mettent d'autres noms en avant, ceux de Dâsaka, de Sonaka, sans indiquer une suite de chefs bien déterminée. Mais les bouddhistes du Nord vont plus loin, ils continuent leur liste des chefs ou des « patriarches » (c'est ainsi qu'on les appelle) jusqu'à la fin du ve siècle de notre ère, et en comptent vingt-huit parmi lesquels on distingue le nom célèbre d'Asvagocha ; le dernier de ces « patriarches » appelé Bodhidharma aurait quitté l'Inde et serait venu mourir en Chine en 495 de notre ère. L'existence d'un patriarchat réel jusqu'à cette époque n'est guère admissible ; une pareille institution a bien pu se soutenir tant qu'a duré l'union de la confrérie, c.-à-d. dans les cent dix premières années. Mais dès que le schisme eut éclaté, elle a dû disparaître ou devenir purement nominale. La liste des patriarches n'en existe pas moins, et même les Chinois, ne se contentant pas des vingt-huit patriarches hindous, en ajoutent sept qui leur appartiennent, sont nés et ont vécu en Chine. Le nombre total des patriarches se trouve ainsi porté à trente-cinq.

Schisme ; deuxième concile. C'est un peu plus d'un siècle après le Nirvâna (mort du Bouddha) que la société bouddhique se divisa à propos de dix tolérances réclamées par une partie des membres de la confrérie. Ces dix tolérances sont formulées dans les textes les plus anciens en termes laconiques dont l'interprétation assez difficile a donné lieu à quelques divergences. Mais l'esprit qui les a inspirées n'est pas douteux, et comme elles impliquaient le droit de conserver le sel, d'absorber certains breuvages, de recevoir de l'or et de l'argent, de prendre en un mot certaines libertés, il est clair que ces tolérances, dont plusieurs peuvent paraître futiles, tendaient à un adoucissement, ou mieux, à un relâchement de la discipline. Sur la proposition de Yasas et de quelques autres docteurs, 700 arhats (1,200 selon certains documents) se transportèrent à Vaisâli où ces atteintes avaient été portées à la discipline, et, après une session de huit mois, présidée par Revata, dans l'ancienne résidence du Bouddha, le Koûtâgâra (maison à étages), les dix propositions nouvelles furent condamnées. C'est cette réunion qu'on appelle le deuxième Concile bouddhique ; elle fut tenue en l'an 110 du Nirvâna sous le règne du premier Asoka Kâla-Asoka (Asoka le Noir). Comme on pouvait s'y attendre, la minorité ne se tint pas pour battue ; elle opposa concile à concile, convoqua ses partisans et approuva les dix propositions condamnées à Vaisâli. Le schisme était consommé ; les novateurs firent bande à part, et le nom de Mahâsamghuikâ (ceux de la grande assemblée) qu'ils prirent ou qui leur fut donné, dit assez qu'ils étaient les plus nombreux. Leurs adversaires, qui étaient les orthodoxes, furent désignés comme les *theras* les « vieux » ou les « anciens ».

Ecoles bouddhiques. Une fois entré dans la confrérie bouddhique, le schisme alla se développant et s'aggravant. Les hérétiques Mahâsamghuikâs se divisèrent en trois sectes, dont l'une se fractionna en deux, et formèrent en tout cinq écoles. La contagion gagna les orthodoxes qui se partagèrent en deux écoles principales dont l'une (les Vatsipouttakas) forma quatre écoles secondaires et l'autre se partagea en trois avec deux subdivisions. Bref, à la fin du IIe siècle après le Nirvâna, on comptait dix-sept écoles plus ou moins hérétiques, ayant chacune leur nom, tiré quelquefois de leur enseignement, plus souvent de leur résidence ou du nom de leur fondateur. On les accuse en bloc d'avoir faussé l'interprétation des textes, d'en avoir changé l'ordre, d'en avoir supprimé ou altéré certains passages, d'y avoir introduit des incorrections et

d'en avoir gâté le style. Les divergences portaient principalement sur des subtilités de métaphysique ordinaire ou bouddhique, telle que l'existence du moi, l'existence du passé et de l'avenir, la réalité du monde, le degré de perfection des Arhats, des Bodhisattvas, etc. On prétend qu'une seule portion de la société bouddhique avait conservé dans leur pureté la tradition primitive, la correction matérielle et la véritable interprétation des textes : c'étaient les Thêras (ou Sthaviras) — les « anciens » — réduits à n'être plus qu'une secte ou une école du bouddhisme. Mais cette école « s'élevait comme un majestueux Nyagrodha, les dix-sept écoles hérétiques n'étaient que des épines qui avaient poussé sur l'arbre ». Malheureusement les « épines » continuèrent à croître et, dans le siècle suivant, le bouddhisme s'enrichit encore de six nouvelles sectes. Cette multiplicité de sectes ou d'écoles est-elle aussi funeste qu'on le prétend et que le bouddhisme lui-même le dit : car semer la division dans la confrérie est considéré comme un des plus grands crimes qui se puissent commettre ? La désunion est sans doute un mal et peut devenir une cause de ruine. Mais l'uniformité n'est pas un bien, non plus que l'absence de discussion. Le bouddhisme a dû sa naissance à la lutte soutenue par son fondateur contre les écoles rivales ; il a peut-être dû sa conservation à la rivalité des écoles diverses qui se sont formées dans son sein ; et il ne nous semble pas impossible que l'énervement postérieur de ces écoles ait été une des principales causes de sa disparition sur le continent de l'Inde.

Asoka Piyadasi. Quoi qu'il en soit, les causes de dissolution qui pouvaient menacer l'existence de la société bouddhique au commencement du IIIe siècle du Nirvâna furent neutralisées par un fait d'une importance capitale, l'intervention du grand roi Asoka, deuxième du nom, Dharma-Asoka (Asoka le Pieux) ou Asoka-Piyadasi qui, après l'avoir persécutée pendant plusieurs années, lui accorda sa très haute et très puissante protection, et finalement poussa le zèle jusqu'à descendre du trône pour entrer dans la confrérie. — L'action de ce roi se manifeste par deux événements de premier ordre : la réunion du troisième « Concile » qui affermit le bouddhisme à l'intérieur et l'organisation de missions qui préparèrent sa diffusion au dehors.

Troisième concile. Le troisième concile se réunit dans la dix-huitieme année du règne d'Asoka, à Pâtalipoutra, capitale de ce roi. Il comptait mille bhikchous du premier rang et avait pour président Tichya, fils de Moggali. La session dura neuf mois. La tradition veut que le canon bouddhique, tel que nous l'avons aujourd'hui dans la collection des Livres sacrés de Ceylan, y ait été fixé. Cela est au moins fort douteux. Dans une des inscriptions qu'il nous a laissées (inscription qui n'est qu'une adresse aux membres du concile), Piyadasi cite les textes suivants comme ceux que les Bhikchous et les Bhikchounis, les Oupâsakas et Oupâsikas doivent écouter et retenir : « Le sommaire de la discipline ; les pouvoirs des Aryas ; les craintes de l'avenir ; les stances du solitaire ; les soutras de la solitude ; les questions d'Oupatichya ; le blâme de Râhoula ». Ce dernier titre est celui de deux textes du canon actuel ; mais, relativement à tous les autres, il y a doute pour la traduction et surtout pour l'identification avec les textes existants. Il faut bien dire que l'énumération de Piyadasi ne donne pas l'idée du Tripitaka que nous connaissons, non seulement à cause de sa brieveté (on ne peut supposer qu'il ait prétendu faire un dénombrement complet, et il a dû se borner à citer les textes qui avaient le plus d'importance à ses yeux), mais aussi, et surtout, à cause de sa forme qui ne laisse guère de place qu'à des rapprochements incertains. Du reste, s'il est douteux que le texte arrêté dans le troisième concile soit celui qui est parvenu jusqu'à nous, il est également douteux que ce texte, quel qu'il soit, ait été écrit. Certainement l'écriture était connue au temps d'Asoka ; ses inscriptions en font foi. Cependant, s'il parle de l'adresse qu'il a fait « écrire » au concile, il recommande aux fidèles bouddhistes « d'écouter et de retenir » les textes, il ne parle pas de les lire. Il est donc permis de douter que les textes bouddhiques aient été confiés à l'écriture dès cette époque et de croire qu'ils l'ont été seulement plus tard. Mais on ne cite aucune autre époque précise où aurait été arrêté le texte et décidé le classement des cinq ouvrages sur le *Vinaya* (discipline), des quinze recueils du *Soutra* (doctrine) et des sept ouvrages de l'*Abhidamma* (métaphysique) dont l'ensemble forme le Tripitaka actuel.

Missions de propagande. Aussitôt après la tenue du concile, Asoka envoya des docteurs chargés de porter la « bonne loi » dans tous les pays environnants ; il se vanterait même d'avoir ainsi expédié dans toutes les directions deux cent cinquante-six missionnaires s'il faut entendre ainsi le chiffre lu dans une inscription récemment découverte et pris d'abord pour une date. Quoi qu'il en soit, voici la liste des chefs de mission et de pays où ils furent envoyés :

Madhyantika.	Gandhâra et Kâchmira (Peïchaver et Cachemire).
Mahâdeva.	Mahicha (région arrosée par le Godaveri).
Rakkhita.	Vanavâsa (Tibet).
Mahâdhamma-rakkhita.	Mahârachtra (sources du Godaveri ; pays des Maharattes).
Mahârakkhita.	Yonaka (Bactriane).
Madjhima. *Dourabhisara.* *Sahadeva.* *Moulakadeva.*	Himavat (régions himâlayennes).
Sona et *Outtara*	Souvannabhoumi (Indo-Chine).
Mahinda.	Lankâ (Ceylan).

L'identification de la plupart de ces régions est plus ou moins conjecturale, partant très incertaine. D'après la chronique versifiée de Ceylan, intitulée *Dîpavamsa* (Histore de l'Ile) chacun de ces missionnaires avait avec lui quatre acolytes, ce qui donne un total de soixante-cinq personnes. Les résultats des efforts du plus grand nombre d'entre eux ne sont guère mieux connus que leur champ de travail n'est déterminé avec exactitude. Cependant, il est permis d'affirmer que quelques-uns ont eu un véritable succès et que, selon toutes les apparences, la peine d'aucun n'a été complètement perdue, que ceux qui n'ont pas réussi immédiatement ont du moins préparé le terrain pour leurs successeurs. Aussi le bouddhisme ne s'est implanté dans la Terre d'or *(Souvannabhoûmi)* qui doit être l'Indo Chine, que bien après Asoka ; mais ceux qui l'y ont introduit ont bien pu trouver la trace des efforts de Sona et d'Outtara et profiter de leur travail. Il a dû en être ainsi à peu près partout. Mais on est forcé d'admettre que le succès a été décisif sur plusieurs points, à Ceylan, par exemple, où le triomphe de Mahinda est hors de doute ; celui de Madhyantika dans le Cachemire, est presque aussi certain. La prédication du bouddhisme dans les vallées de l'Himalaya n'a pas dû non plus y retentir en vain. C'est plus tard, assurément, que le Cachemire et le Népâl au nord, Ceylan au sud, sont devenus des foyers de science bouddhique, mais il est juste de reporter à Asoka les origines de cette puissante influence. Ce qui est certain, c'est que d'un côté, le mouvement de propagande inauguré par lui va se continuer pendant plusieurs siècles et répandre le bouddhisme dans tout l'Orient de l'Asie, et que de l'autre, l'établissement du bouddhisme à Ceylan va devenir l'origine de la séparation que la force des choses a créée entre les bouddhistes du Nord et ceux du Sud.

Kanichka ; quatrième concile. L'histoire du bouddhisme dans les deux siècles qui ont suivi le règne d'Asoka est peu connue et présente peu d'intérêt. Elle ne consiste guère que dans le travail pacifique et obscur des diverses écoles qui, tantôt se rapprochèrent les unes des autres et tantôt accentuèrent leurs dissentiments. Pour trouver une

nouvelle période d'éclat dans la marche de son développement, il faut sauter jusqu'au commencement de notre ère, à l'époque de la domination des princes Yue-tchi, ou Indo-Scythes, qui avaient établi au N.-O. de l'Inde le centre de leur empire. Cette dynastie étrangère et conquérante compte plusieurs rois dont le plus puissant et le plus illustre fut Kanichka (appelé par les Grecs Kanerkes), qu'on présume avoir régné soixante ans, de 15 av. à 45 ap. J.-C. et qui fut un grand zélateur du bouddhisme. Sa puissance comprenait tout le N.-O. de l'Inde et s'étendait jusques à l'Inde centrale. Il fut en quelque sorte un autre Asoka et réunit à Djalandhara un concile dont les chefs furent Pârsvika et Vasoumitra. Ce concile, qui se place vers le commencement de notre ère, est le quatrième, le premier s'étant tenu à Radjagriha sous Adjâtasatrou ; le deuxième à Vaisâli sous Kâla-Asoka; le troisième à Pâtalipoutra sous Dharma–Asoka. Mais les bouddhistes du Nord ne le comptent que comme le troisième, parce que celui de Dharma–Asoka n'existe pas pour eux, vu qu'ils confondent les deux Asoka et par suite les conciles tenus sous chacun d'eux. D'autre part, les bouddhistes du Sud ignorent Kanichka et le concile tenu sous ce roi trois siècles après qu'ils eurent commencé d'avoir une existence distincte. Ainsi, au Nord comme au Sud, on compte trois conciles, au Nord ceux de Râdjagriha, de Vaisâli, de Djalandhara, au Sud ceux de Râdjagriha, de Vaisâli, de Pâtalipoutra, le troisième admis par chacune des deux branches n'existant pas pour l'autre. Mais, comme ces deux troisièmes conciles existent pour nous, nous sommes obligés d'en compter quatre.

Que fit-on dans le quatrième concile ? On y aurait arrêté le canon bouddhique du Nord en sanscrit, comme dans le troisième on aurait arrêté celui du Sud en langue de Magadha, vraisemblablement celle que nous appelons le pâli. Les Abhidharmistes étaient en majorité dans le concile de Djalandhara et firent entrer l'Abhidharma dans la collection sacrée ; mais l'Abhidharma existe aussi dans la collection du Sud. Faut-il admettre qu'il y a été ajouté depuis le concile de Pâtalipoutra ? Cela, certes, ne serait pas impossible ; mais il ne faudrait pas en conclure à une influence directe du concile de Djalandhara. Maintenant, doit-on accepter la tradition qui veut que le texte des Ecritures sacrées du Nord ait été fixé dans le concile de Djalandhara, comme celui des Ecritures du Sud l'aurait été à Pâtalipoutra. Quoiqu'il s'agisse d'une époque moins éloignée, la certitude n'est guère plus grande pour un cas que pour l'autre. Le canon sacré du Nord contient certainement des ouvrages composés après le quatrième concile, on ne peut donc pas dire que le concile ait arrêté le canon. Du reste, ce canon, nous ne l'avons pas ; il n'en subsiste que des fragments retrouvés au Népâl, et il est douteux que des découvertes ultérieures permettent jamais de le reconstituer dans son entier. En tout cas, il nous semble impossible de fixer l'époque où le canon du Nord et celui du Sud ont été arrêtés dans leur forme définitive.

Nouvelles écoles ; Grand et Petit-Véhicule. Le temps de Kanichka fut une époque de grande activité intellectuelle, presque de crise, pour le bouddhisme indien. Nous avons déjà dit que l'école des Abhidharmistes y était très florissante. Elle est généralement désignée sous le nom de Vaibhâchikas et compte parmi ses plus éminents docteurs Dharmatrâta, Vasoumitra, Asvaghocha. Ils avaient pour rivaux, sinon pour adversaires, les Sautrantikas, qui n'ont pas d'aussi grands noms à leur opposer, et dont la qualification vient de ce que le Soûtra avait pour eux une plus grande autorité que l'Abhidharma. La naissance de ces deux écoles qui ne sont peut-être en partie que la tranformation des dix-huit écoles primitives, lesquelles paraissent s'être fondues dans elles, sans néanmoins disparaître complètement, et dont plusieurs au moins ont subsisté avec un certain éclat, marque la fin de ce que l'on appelle le Petit-Véhicule (*Hînayâna*) par opposition au Grand–Véhicule (*Mahâyâna*), dont la création date à peu près de ce temps.

L'école du Grand–Véhicule eut pour fondateur Nâgârdjouna, à qui on attribue un très grand nombre d'ouvrages et nous pourrions ajouter un très grand nombre d'années ; l'époque où il a vécu est incertaine, son existence même est fort douteuse. Il est probable que ce n'est qu'un nom qu'on a adopté pour y rattacher avec une apparence de précision rigoureuse l'origine du Grand-Véhicule. En réalité, cette origine est inconnue; les doctrines du Grand-Véhicule se sont formées progressivement et ont pris pied peu à peu, sans qu'il soit possible de fixer le moment où elles ont commencé ; mais les bouddhistes ont tenu à attribuer un fondateur à cette école et ils ont choisi le nom de Nâjârjouna sur lequel il n'a pas été difficile d'inventer une légende, mais dont on n'a jamais su désigner clairement l'époque (V. Nâgârdjouna).

L'école du Grand–Véhicule a développé l'élément mystique et surtout l'élément métaphysique du bouddhisme, la théorie du Vide, celle des Bodhisattvas, de la contemplation, du Dhyâna et du Samâdhi, des Dhyâni-Bouddhas et de l'Âdi-Bouddha. Mais le Grand-Véhicule ne put échapper à la loi commune ; il se fractionna en deux grandes écoles, celle des Yogâtcharyas qui reconnaissait pour chef Aryasanga, celle des Madhyamika, qui prétendait conserver dans sa pureté l'enseignement du fondateur Nâgardjouna et se rattacher aussi, par ce titre même, à l'enseignement du fondateur du bouddhisme qui avait révélé au monde la voie du milieu *(madhyamika).*

Développement extérieur ; propagation en Chine. Pendant que le bouddhisme suivait dans l'Inde son développement intérieur, qu'il luttait contre le brahmanisme, et que ses diverses écoles disputaient entre elles, il s'étendait au dehors. Ce fut en l'an 64 de notre ère qu'il pénétra en Chine. Dès l'an 121 av. J.-C., une statue du Bouddha, prise à la guerre, avait été portée dans le palais de l'empereur, et le bouddhisme avait déjà pu faire quelques progrès ; mais en 64 ap. J.-C. Ming–ti, de la dynastie des Han, envoya dans l'Inde une députation composée de 18 personnes, qui, accompagnée des docteurs indiens Matanga et Gobharana, rapporta une collection de livres indiens bouddhiques, dont quelques-uns furent immédiatement traduits en chinois, entre autres le « Soûtra des quarante-deux articles » qui paraît n'être autre chose qu'un choix de sentences ou de préceptes fait dans l'ensemble du canon. Depuis, de nouveaux livres indiens furent apportés en Chine et traduits, notamment le Nirvâna-Soûtra en 170, le Vinaya en 250. De 265 à 308, 165 textes furent traduits en chinois, sous la direction de Dharmarakcha (en chinois Fa–hou), et le bouddhisme gagna peu à peu du terrain, grâce surtout à la protection de l'empereur Yao-Ching (379-415), et en dépit des persécutions qui l'atteignirent de temps à autre, principalement en 423 et 426, où deux édits furent rendus contre lui. Mais en 451 un édit plus favorable permit l'érection d'un temple dans chaque ville et l'entrée de 40 à 50 habitants dans la confrérie Vers le même temps, en 460, cinq moines partis de Ceylan arrivaient en Chine par le Tibet, apportant sans doute des manuscrits pâlis. Mais pendant que l'autorité se relâchait de sa rigueur, les lettrés faisaient une vive opposition. Le bouddhisme tint bon contre ses adversaires de l'une et l'autre espèce, et, au commencement du vi^e siècle, on comptait 13,000 couvents bouddhiques en Chine; 3,000 bouddhistes indiens y travaillaient à l'affermissement de leurs doctrines et de leurs institutions. Non seulement l'Inde envoyait ses docteurs en Chine, mais des bouddhistes chinois voyageaient dans l'Inde pour réchauffer leur zèle, compléter leur instruction, et rapporter des livres. De 399 à 416, pendant presque toute la durée du règne de Yao-Ching, Fa–hian avait parcouru l'Inde et visité Ceylan ; un siècle plus tard Soung-Yun, de 518 à 521, entreprit un voyage plus restreint au N. et au N.-O. de l'Inde. Enfin Hiouen-Tsang de 629 à 645 refit à peu près le voyage de Fa-hian. Les relations de ces trois pèlerins

qui nous ont été conservées et qui ont été traduites montrent que pendant un siècle et demi au moins il y eut de fréquentes relations entre la Chine et l'Inde bouddhique.

Propagation en Corée et au Japon. Par la Chine, le bouddhisme se propagea encore plus loin. Dès 372, il fut porté en Corée sous le roi Siao-cheou; le moine Chun-tao y apporta pour la première fois des images du Bouddha et des livres; les jeunes gens qu'il instruisit devinrent le noyau de la confrérie bouddhique dans cette presqu'île. C'est de Corée que le bouddhisme passa au Japon. L'introduction d'une image du Bouddha à la cour du Mikado en 552 fut le point de départ de la propagande bouddhique continuée par des docteurs venus directement de la Chine; et à la fin du siècle le bouddhisme avait pris pied au Japon. Un grand nombre de livres indiens y furent apportés; la plupart de ces livres ont péri; mais quelques-uns ont subsisté, et c'est parmi ces débris qu'on a découvert tout récemment des textes sanscrits qui ne se trouvent pas ailleurs; tel est le petit *Soukhavativyouha* (traité relatif à Amitâbha). Ces manuscrits sanscrits ont dû être apportés de la Chine où ils abondaient à cette époque, car il ne paraît pas que les bouddhistes du Japon se soient mis directement en rapport avec les Indiens, tandis qu'ils avaient des relations suivies avec leurs coreligionnaires de Chine. Le bouddhisme se développa donc au Japon et s'y ramifia comme ailleurs en plusieurs sectes. Un des plus éminents docteurs du bouddhisme japonais, Kobodaïchi, naquit en 775; il fonda, en 804, la secte Singam-Chiou. En 947 il y eut sous le roi Mourakami une sorte de concile bouddhique japonais.

Bouddhaghocha et la littérature du Sud. Le commencement du ve siècle de notre ère fut marqué par un événement capital pour le bouddhisme : le séjour de Bouddhaghocha dans l'île de Ceylan. Bouddhaghocha était né dans l'Inde centrale et il y revint mourir. Il suivit d'abord un enseignement hérétique (c.-à-d. qu'il était affilié à une secte hostile). Converti au bouddhisme par Revata et entré dans la confrérie, il vint à Ceylan sous le règne de Mahânâma (410-432) et y accomplit, dit-on, le prodigieux travail de la traduction complète des commentaires du Tripitaka en pâli. Le texte sacré apporté par Mahinda, fils d'Asoka, était en langue de Magadha ou pâli; mais les commentaires explicatifs avaient été conservés dans la langue du pays, le singhalais ou l'élou (ancien singhalais). Bouddhaghocha les traduisit dans la langue sacrée; de plus, il composa un ouvrage original qui en est comme le résumé le Visouddhi-magga (Voie de la pureté). Peut-être pourrait-on aller plus loin et lui attribuer la fixation du canon actuel. Il aurait fait ce que la tradition attribue au concile Pâtalipoutra. — Ce grand travail achevé, l'éminent docteur reprit la route de son pays; mais on prétend qu'il s'arrêta sur la côte de l'Indo-Chine où il laissa la collection de ses écrits. La vénération que les Birmans ont pour lui prouve que l'établissement ou la restauration du bouddhisme parmi eux date du mouvement imprimé par Bouddhaghocha. Le bouddhisme tel que l'enseigne le Tripitaka singhalais se répandit dans l'ouest et le centre de l'Indo-Chine, chez les Birmans et les Pegouans, les Siamois et les Cambodgiens. Il pénétra même dans l'île de Java; de nombreuses ruines, dont le fameux édifice de Boro-Boudour est la principale, en font foi. Cependant l'influence du bouddhisme du Nord et de l'école du Grand-Véhicule s'y fait aussi sentir. Le temps que le bouddhisme dura dans cette île n'est pas déterminé. Le flot des invasions musulmanes l'en a fait disparaître. La trace en subsiste; mais ni l'histoire de ses origines, ni celle de son développement, ni celle de sa destruction ne sont connues.

Propagation du bouddhisme au Tibet. En 632, année de la mort de Mahomet, le bouddhisme avait conquis à peu près tous les pays où il règne aujourd'hui; il faisait des progrès sensibles dans la Bactriane et dans toute la partie orientale de l'ancien empire d'Alexandre, lorsque l'invasion arabe vint brusquement arrêter pour toujours sa marche dans cette direction. Le Tibet n'avait pas encore été entamé. Une tentative avait bien eu lieu sous Lha-to-to-ri en 330; mais elle avait avorté. Quant aux missionnaires d'Asoka, s'il est vrai qu'ils allèrent au Tibet, il faut admettre que cette mission dut être la moins fructueuse de toutes. En 632 le roi Srong-tsan-gam-po, de concert avec son ministre Thon-mi-sambota fit venir de l'Inde des livres indiens et des docteurs bouddhistes qui apportèrent au Tibet, avec l'enseignement religieux, l'écriture et les premiers éléments de la culture intellectuelle. La détermination du roi tibétain est attribuée à l'influence de ses deux principales épouses, l'une népalaise, l'autre chinoise, toutes les deux bouddhistes. Chacune avait apporté avec soi des images du Bouddha et même des livres. Le roi, gagné par elles, inaugura la grande révolution religieuse dont les suites devaient être si considérables. Dans le siècle suivant, Ti-de-srong-tsan fit aussi beaucoup pour la propagation et l'affermissement du bouddhisme; il appela auprès de lui des docteurs indiens dont les noms sont restés célèbres, Santa-Rakchita et Padma-Sambhava. Mais, comme il arrive d'ordinaire, une réaction violente succéda à cette propagande peut-être trop peu mesurée. Lang-dar-ma, fils de Ti-de-srong-tan, se signala par une hostilité déclarée contre la cause soutenue par son père. La persécution sévit avec fureur. Le bouddhisme courba la tête sous l'orage et, la crise passée, se releva plus fort. Cent ans après Lang-dar-ma, il était en pleine prospérité. On fondait au Tibet couvent sur couvent; on traduisait les livres bouddhiques. Ce travail qui était dans sa plus grande activité au ixe siècle ne fut achevé qu'au xiiie. Les noms de Aticha (980-1052), de Bromston, son disciple (né en 1002) et de plusieurs autres éminents docteurs remplissent cette période d'activité féconde qui décida de l'avenir religieux du Tibet.

Disparition du Bouddhisme dans l'Inde. Pendant que le bouddhisme conquérait pacifiquement tous les pays voisins au N. et à l'E., arrêté seulement à l'O. par l'Islam, contre le fanatisme et la propagande armée duquel il ne lui était pas possible de lutter, il disparaissait dans l'Inde, sa terre natale. Comment s'opéra cette disparition, et quelle en fut la cause? Pendant longtemps on n'a pas mis en doute qu'elle ne fût l'effet de la jalousie des brahmanes et le résultat d'une persécution systématique et implacable. Les incidents de cette persécution étaient à peu près ignorés; on ne peut guère compter parmi eux que les triomphes oratoires du docteur brahmaniste Sankara-Atcharya qui déploya un zèle ardent dans ses argumentations contre les bouddhistes. Bref, on ne sait pas au juste comment le bouddhisme a fini dans l'Inde, et l'on n'a sur ce sujet que des conjectures. Il est cependant remarquable qu'on ne trouve plus dans la péninsule aucun manuscrit bouddhique, et que le Népâl où le bouddhisme s'est maintenu soit la seule région où l'on en ait retrouvé. Nous comprenons que, du moment que le bouddhisme a cessé d'exister, on ait cessé de copier ses livres; nous avons cependant de la peine à nous expliquer leur disparition totale. Ce fait singulier nous paraît être un argument en faveur du système qui admet la persécution contre les bouddhistes. Il n'est pas impossible que la littérature bouddhique de la Chine nous apporte des renseignements précis sur les revers du bouddhisme dans l'Inde.

Propagation du Bouddhisme en Mongolie. Le dernier peuple conquis au bouddhisme fut le peuple mongol. L'Inde n'y est pour rien; toute la gloire en revient au Tibet. Quand Djengis-khan eut fondé son immense et éphémère empire, Koubilaï-khan, son petit-fils, longtemps incertain sur le choix d'une religion, se décida pour le bouddhisme. Le nom célèbre de Phags-pa, du couvent de Sa-skya au Tibet, reste attaché à ce changement considérable. Naturellement les Mongols sui-

virent leur chef ; mais les troubles causés par la destruction de leur empire n'étaient pas favorables à l'entretien d'une confrérie de mendiants ; et le bouddhisme disparut du milieu d'eux. Toutefois, dans des temps plus paisibles, les Tibétains les ramenèrent à leur ancienne religion. C'était l'époque où le Tibet, après avoir passé par une grande crise religieuse, et subi la réforme de Tsong-ka-pa, donnait naissance à cette institution des *Lamas renés* ou des *Bouddhas vivants* qui lui est propre et qui s'est répandue en Mongolie et en Chine. Cette application à la politique d'une des théories les plus extravagantes du bouddhisme est un phénomène unique dans son histoire, en même temps que c'est un des faits les plus curieux de l'histoire universelle. Il en sera parlé plus loin et ailleurs.

Après avoir ainsi donné un aperçu nécessairement succinct, mais aussi complet que possible, du développement intérieur et extérieur du bouddhisme, nous allons faire un exposé de ses doctrines. Nous ne pouvons sans doute entrer dans tous les détails ; nous essayerons du moins de ne rien omettre d'essentiel.

II. Doctrine. — *Les quatre vérités.* On peut dire que toute la doctrine bouddhique est comme suspendue à la théorie des quatre vérités, qui fut la base de l'enseignement de Sâkyamouni. Ces quatre vérités sont l'existence 1° de la « douleur » (Doukha) ; 2° de la « cause » (Samoudaya) de la douleur ; 3° de la « suppression » (Nirodha) de cette cause ; 4° de la « voie » (Mârga) qui mène à cette suppression. La « voie » qui mène à la « suppression » de la « cause » de la « douleur », tout le bouddhisme est là-dedans. Tout ce qu'il enseigne d'essentiel est contenu dans cette proposition, dans ces quatre termes : « douleur, cause, suppression, voie », ou bien s'y rattache d'une manière plus ou moins directe. Mais il faut expliquer ces quatre termes et leurs relations mutuelles ; c'est ce que nous allons tâcher de faire.

Première vérité; la transmigration et le Karma. Disons d'abord que le point de départ, ou si l'on veut, la base, le substratum de tout le système, c'est le principe de la transmigration des âmes ou des existences successives, admis sans contestation comme un fait certain, indéniable, croyance qui s'impose sans examen et sans démonstration, commune à tous les Indiens, acceptée par le brahmanisme comme par le bouddhisme, mais que le bouddhisme semble avoir mise en relief, accentuée et illustrée par une foule d'exemples, plus qu'on ne l'avait fait avant lui. D'après ce principe, on ne naît que pour mourir, on ne meurt que pour renaître ; la naissance et la mort se succèdent indéfiniment pour un même être. Ce roulement perpétuel d'existence en existence est ce qu'on appelle en sanscrit le Samsâra, et ces existences successives, ces morts, ces naissances s'engendrent les unes les autres dans un sens déterminé ; les incidents multiples et variés de cette vie sans cesse renouvelée sont, soit la punition ou la récompense des actions d'autrefois, soit le germe et la cause de ce qui se produira plus tard. On donne, dans le bouddhisme, le nom de *Karma* (acte) à cette fatalité qui domine l'existence. Il faut entendre que ce mot *Karma* désigne les conséquences de l'acte aussi bien et souvent plus que l'acte lui-même. En outre, s'il peut désigner, et désigne dans une foule de cas, un acte déterminé et la série des actes d'un individu déterminé avec leurs conséquences, il peut être pris aussi dans un sens très général et s'appliquer aux actes de la masse des êtres. On distingue donc le *Karma* individuel et le *Karma* universel ; le *Karma* universel se confond avec le Samsâra, avec ce mouvement de la transmigration qui emporte tous les êtres. Or qu'est-ce que la première vérité, la « douleur? » — C'est précisément cette nécessité de naître et de mourir, de passer indéfiniment par tous les maux sans cesse renouvelés de l'existence, *Doukha* (la douleur) nom de la première vérité, n'est en réalité qu'un synonyme, un équivalent, un explicatif des mots *Samsâra* (transmigration), *Karma* (acte ou fatalité).

Obstruction. Nirvâna; troisième vérité. Cela étant, que doit se proposer le sage ? C'est évidemment de mettre un terme à la transmigration et à la fatalité. Si l'on parvient à détruire le Karma, on arrête du même coup le mouvement de la transmigration, on échappe à la naissance, à la mort, à tous les maux qui accompagnent ces deux phénomènes et s'intercalent entre eux. Cette fin des existences, on pourrait même dire de l'existence, est ce que le bouddhisme appelle le Nirvâna, le calme absolu, le repos complet. Or, il est bien évident que ce Nirvâna se confond avec la troisième vérité la « suppression » (*Nirodha*), ou du moins qu'il en est la conséquence immédiate et certaine : « supprimer la douleur » c'est entrer dans le Nirvâna.

Ignorance (deuxième vérité) ; cause première. Mais comment obtenir cette suppression ? en quoi consiste-t-elle ? et d'abord que s'agit-il de supprimer ? — La naissance et tout ce qui s'ensuit. Mais peut-on supprimer directement la naissance ? Non, car l'enseignement des quatre vérités nous apprend que la naissance (ou la douleur, dont la naissance n'est qu'une des formes) a une cause ; or, pour supprimer l'effet, il faut commencer par supprimer la cause. Quelle est donc la cause de la douleur ? L'enseignement des quatre vérités se borne à nous dire que cette cause existe, il ne la précise pas ; mais elle nous est révélée par une théorie voisine et auxiliaire. Cette cause c'est « l'ignorance » *(avidyâ)*, par quoi il faut entendre une méconnaissance complète et absolue des conditions de l'existence. Mais cette « ignorance » n'est pas la cause immédiate de la naissance ; elle n'en est que la cause première ; entre cette cause première et la naissance se placent neuf causes intermédiaires qui, avec la vieillesse, la maladie, la mort et tous les maux directement issus de la naissance, forment un ensemble de douze causes et conséquences s'engendrant les unes les autres, s'enchaînant les unes aux autres.

Les douze causes connexes. Voici cette série de douze termes : 1° l'ignorance ; 2° l'imagination (ou les composés, *sanskâras*, une des expressions les plus énigmatiques de la terminologie bouddhique) ; 3° la distinction (ou la conscience) ; 4° le nom et la forme ; 5° les six sens ; 6° le toucher ; 7° la sensation ; 8° la soif, c.-à-d. le désir ardent et véhément, la passion de jouir ; 9° l'attachement ; 10° l'existence ; 11° la naissance ; 12° la vieillesse, la mort, etc. Il serait trop long de discuter et d'expliquer tous les termes de cette énumération, d'en montrer la filiation. Nous rappelons seulement qu'ils s'engendrent les uns les autres. Ainsi l'ignorance produit l'imagination, l'imagination la distinction, et ainsi de suite ; — ou bien, la vieillesse et la mort proviennent de la naissance, la naissance provient de l'existence, etc. — Cette énumération célèbre, connue sous les noms de « douze nidâna » (la série des douze termes) et *pratîtyasamoutpâda* (production de faits enchaînés les uns aux autres) renferme évidemment en elle les deux premières vérités. Le douzième terme, qui est la conséquence dernière, est l'expression la plus forte et la plus caractéristique de la première vérité, « la douleur » ; le premier, qui est le point de départ, la cause initiale, est le propre nom de la deuxième vérité, la « cause » de la douleur. Tous les termes intermédiaires, étant en même temps cause et effet, tiennent à la fois de l'un et de l'autre. Plus ils se rapprochent du premier, plus ils ont en eux le caractère de la deuxième vérité ; plus ils se rapprochent du dernier, plus ils ont en eux celui de la première. Ainsi, le onzième (la naissance) et le dixième (l'existence) se confondent presque avec la première vérité et entrent, pour ainsi dire, dans la définition de la douleur. Les termes antécédents ont davantage le caractère de la cause ; et, cependant, nous verrons que la deuxième, l'imagination (ou les composés, *sanskâras*) figure parmi les éléments de l'être animé, ce qui permet déjà de le confondre avec la douleur. Aussi peut-on dire que la vraie, la seule cause de la douleur, c'est l'igno-

rance. Mais, pour se rendre compte de cette cause, pour la bien connaître (ce qui est absolument nécessaire), il faut saisir le sens de chacun des termes intermédiaires, c.-à-d. de chacune des causes qui sont en même temps effets ; c'est seulement par l'intelligence qu'on en acquiert, qu'il est possible de pénétrer le sens et la nature de la cause première, de cette « ignorance » qui enveloppe de ténèbres les innombrables victimes du Karma.

La voie (quatrième vérité). Elle semble invincible, cette ignorance; et cependant le bouddhisme affirme qu'on peut détruire et supprimer la « cause » c.-à-d. l'ignorance, qu'il existe pour cela un moyen, une « voie » ; tel est, avons-nous déjà dit, le nom de la quatrième vérité. On en eût peut-être attendu un autre ; car, la cause étant « l'ignorance », le moyen naturel de détruire cette cause devrait être la « science » qui est l'opposé, l'antidote de l'ignorance. Mais, bien que le bouddhisme parle beaucoup de la science, de la connaissance, qu'il les préconise sous différents noms (Vidyâ, Pradjnyâ, Djnyâna), il ne s'en n'est pas servi pour désigner la quatrième vérité, probablement parce que la science pure ne suffit pas, qu'il faut y joindre une certaine activité extérieure et intérieure, un effort persévérant de la volonté, un travail continu auquel toutes les facultés de l'être doivent coopérer. En effet, la quatrième vérité est formée de « huit membres » ou sections, qui sont la perfection : 1° de la vue; 2° du jugement; 3° de la parole ; 4° de l'action; 5° de la vie ; 6° de l'application ; 7° de la mémoire ; 8° de l'extase. Tels sont les éléments de la quatrième vérité, la « voie » que nous appelons ordinairement, pour ce motif, « la voie à huit branches », traduisant par « branche » le mot sanskrit *anga* (membre). Quiconque a réalisé ces huit perfections possède la science parfaite selon le bouddhisme, comprend à fond les douze Nidâna, remonte du dernier jusqu'au premier, qui est « l'ignorance », et, détruisant cette « ignorance » par la science et les mérites qu'il possède, en détruit du même coup tous les effets, la naissance, la vieillesse, la mort, le Samsâra en un mot, et entre ainsi dans le Nirvâna. Il a obtenu la délivrance finale.

La Bodhi. On donne le nom de Bodhi à cet état intellectuel qui consiste dans la possession des quatre vérités et l'intelligence complète des douze Nidâna. Une théorie, qui ne date certainement pas des premiers temps du bouddhisme, énumère en outre sept qualités appelées « membres de la Bodhi » qui sont : 1° l'extase; 2° l'héroïsme ; 3° l'affection ; 4° les sens vitaux ; 5° l'investigation de la loi ; 6° la mémoire ; 7° l'indifférence ou le dédain. Ces sept « membres » ajoutés aux huit « branches » de la voie et augmentés de ce qu'on appelle les « quatre soutiens de la mémoire », les « quatre abandons parfaits », les « quatre principes de la puissance surnaturelle », les « cinq sens » et les « cinq forces » forment ensemble les trente-sept éléments concomitants de la Bodhi ». Nous n'insisterons pas sur cette énumération non plus que sur les « dix-huit conditions d'indépendance », les quatre intrépidités et les dix forces » d'un Bouddha. Nous dirons simplement, sans nous empêtrer dans cette logomachie, que la Bodhi est l'intelligence, la science, la perfection bouddhique ; c'est la qualité supérieure et sans égale qui fait que l'on est un Bouddha, qui détruit le Karma, supprime les effets du Samsâra, fait entrer dans le repos complet, absolu du Nivârna. L'acquisition de la Bodhi est la possession virtuelle de Nirvâna.

La Bodhi est donc la qualité propre et essentielle du Bouddha. Le rapport des deux termes l'indique : Bodhi est le nom de la qualité, Bouddha celui de l'individu qui la possède. Il n'y a que le Bouddha qui, sans maître, par lui-même, par ses seuls efforts, arrive à conquérir cette Bodhi ; les autres êtres ne peuvent y parvenir que par l'enseignement et le secours d'un Bouddha. Les quatre vérités sont sa découverte ; mais il n'a pu arriver à les saisir que par une série d'épreuves et d'efforts continués pendant des siècles, et dont le résultat est la purification complète et l'omniscience. Bien que la Bodhi soit présentée comme s'acquérant dans un moment de crise, par l'extase et une sorte de révolution intérieure, elle est en réalité le fruit d'un long et pénible travail.

Les trois degrés de la Bodhi. Il semblerait, au premier abord, que la Bodhi doive être réservée aux seuls Bouddhas ; mais on a vu que le Bouddha (et c'est là un de ses traits caractéristiques) est un docteur, qu'il enseigne la vérité conquise par ses efforts. La Bodhi est donc accessible à d'autres que lui ; car, sans cela, son enseignement serait vain. Les êtres privilégiés, ou plutôt méritants (car dans le bouddhisme, il n'y a pas de privilèges, il n'y a que des mérites acquis par des efforts continus) qui arrivent à posséder la Bodhi, sont appelés Pratyêkabouddhas et Arhats. Bouddhas, Pratyêkabouddhas, Arhats ont ceci de commun que les uns et les autres sont arrivés à leur dernière existence, que la mort pour eux est l'entrée dans le Nirvâna. Ils possèdent tous la Bodhi ; mais on fait entre eux des différences. Chaque catégorie a sa Bodhi spéciale. La Bodhi des Bouddhas est appelée la « Bodhi suprême et parfaite au-dessus de laquelle il n'y en a pas » (en sanscrit *anouttarâ Samyaksambodhi*) ou simplement la « Bodhi parfaite » *(Sambodhi)*; la Bodhi des Pratyêkabouddhas est appelée Pratyêkabodhi ; la Bodhi des Arhats est ordinairement appelée Bodhi des Srâvakas (auditeurs). Dire en quoi ces trois bodhis diffèrent serait difficile. Elles ne diffèrent pas intrinsèquement, puisqu'elles mènent à un résultat identique ; la différence gît surtout dans la dignité et le degré d'avancement des personnes qui les possèdent.

Le Bouddha est le premier des êtres, il est leur guide. Toute science, toute vertu, toute puissance réside en lui. Mais il est compatissant autant que savant ; il ne garde pas sa science pour lui seul, il la communique aux autres. Par lui un grand nombre d'êtres peuvent participer à cette délivrance dont il est l'initiateur et le docteur. Ce rôle de docteur suprême, universel, unique, est ce qui distingue le Bouddha du Pratyêkabouddha. Pratyêkabouddha signifie « Bouddha individuel, Bouddha pour soi-même » ; cette désignation s'applique à des êtres qui ont obtenu la délivrance par eux-mêmes pour eux-mêmes, mais ne la communiquent pas à d'autres. Ce sont des Bouddhas égoïstes en ce qui touche la doctrine, compatissants d'ailleurs, mais n'ayant ni le don, ni la vertu, ni la mission d'enseigner ; ils prêchent par l'exemple, non par la parole. Leur rencontre avec le Bouddha ne se comprendrait guère ; aussi ne paraissent-ils jamais que dans le temps où il n'y a pas de Bouddha. Quant aux Arhats, ce sont des auditeurs (srâvakas) du Bouddha qui arrivent à la perfection en sa présence et sous sa direction immédiate.

Les trois degrés inférieurs de la perfection. Au-dessous des trois classes d'êtres, Bouddhas, Pratyêkabouddhas, Arhats, qui ont atteint la perfection dans des conditions diverses, se placent trois autres classes d'êtres qui ne l'ont pas encore atteinte, mais qui en approchent plus ou moins et l'atteindront certainement dans un délai plus ou moins long ; ce sont, dans l'ordre décroissant, les Anâgamis, — les Sakridâgamis, — les Srota-âpannas. L'Anâgami (qui ne reviendra pas), est, comme son nom l'indique, destiné à ne pas revenir sur la terre ; en mourant, il s'en va dans le ciel où il obtiendra le Nirvâna ; le Sakridâgami (qui reviendra une seule fois) n'a plus à fournir qu'une seule existence au terme de laquelle il entre dans le Nirvâna ; le Srota-âpanna (entré dans le courant) est le moins avancé dans la voie de la perfection ; il lui faut revivre encore sept fois sur la terre ; à la fin de la septième existence, il entrera dans le Nirvâna.

Les gens respectables et le vulgaire. Les degrés de la perfection sont donc au nombre de six ; ce sont ceux de Bouddha, Pratyêkabouddha, Arhat, Anâgâmi, Sakridâgami, Srota-âpanna. Les trois premiers impliquent la possession actuelle de la Bodhi et la possession virtuelle du Nirvâna qui s'effectuera au moment de la mort ; les trois

derniers indiquent la possession assurée et relativement prochaine de la Bodhi, et, par suite du Nirvâna. Les êtres, — on peut dire : les hommes, — qui rentrent dans ces diverses catégories, sont d'autant moins nombreux que la catégorie est d'un ordre plus élevé. Il y a entre eux des différences notables ; mais ils sont tous compris sous la dénomination commune de *ârya* « respectable ». Ce mot ârya, qui désigne, dans le langage sanscrit ordinaire, les conquérants, la race dominante, la noblesse, est ainsi appliqué par le bouddhisme aux êtres humains qui ont atteint à un degré quelconque la perfection morale telle qu'il la conçoit. Les hommes qui ne rentrent dans aucune des six catégories, et qui par conséquent demeurent éloignés de la perfection, ne comptent naturellement pas parmi les Aryas ; ils forment la foule, le vulgaire ignorant et grossier ; on leur donne la qualification de *prithagdjana* « gens du commun ». Nul ne peut dire combien d'existences ils ont encore à fournir, pendant combien de temps et sous quelles formes ils doivent rouler encore dans le Samsâra (le cercle de la transmigration).

Les cinq classes d'êtres. C'est sous cinq formes différentes que les êtres animés accomplissent leurs diverses existences, savoir celles de 1° dieu ; 2° homme ; 3° animal ; 4° prêta ; 5° damné. — C'est ce qu'on appelle les cinq directions ou conditions *(pantcha-gati)*. — Le mot *gati* signifie « voie, chemin » ; il est, par conséquent, synonyme de *mârga*, nom de la quatrième vérité ; et il en résulte un certain embarras pour le traduire. — Quelques-uns comptent une sixième condition, celle d'Asoura (ennemi des dieux) ; mais, dans le système le plus usité, qui ne dépasse pas le chiffre 5, la condition d'Asoura se confond avec la condition divine. Par quelques accidents ou péripéties qu'un être puisse être appelé à passer, il revêt toujours une de ces cinq formes, qui sont dans un certain rapport avec les mérites des différents êtres. Représentons-nous la destinée d'un être animé. Voici un homme qui naît, vit et meurt. Qu'advient-il de lui ? S'il a beaucoup de mérites accumulés, et qu'il soit dans les conditions voulues pour entrer dans le Nirvâna, il ne « renaît » pas : la série des existences est close pour lui ; s'il a des mérites, mais moins nombreux que ne le requiert l'entrée dans le Nirvâna, il « renaît » chez les dieux, et, si ses mérites sont moindres, chez les hommes. S'il a des fautes à expier (ce qui est de beaucoup le cas le plus fréquent), il va dans les Nirayas ou Narakas (enfers), pour y subir les supplices réservés aux méchants, c.-à-d. qu'il « renaît » parmi les damnés. Si son crime pendant qu'il vivait a été l'égoïsme, l'avarice, le refus de donner, l'obstination à garder pour lui seul ce qu'il possède, il « renaît » parmi les Prêtas, sorte de revenants affamés qui n'ont pas de demeures fixes, et errent dans le monde des vivants, cherchant vainement à apaiser la faim qui les torture et la soif qui les dévore. — La « renaissance » chez les animaux est la punition de certains vices et la « renaissance » chez les hommes la rétribution d'un mélange de mérites et de démérites. Ces « renaissances » ne se font pas immédiatement, du moins en général : on ne renaît guère parmi les hommes ou les animaux qu'après un séjour plus ou moins prolongé dans les Narakas. Car, bien qu'on puisse rester un temps fort long, effroyablement long, dans ces lieux de supplices, on n'y est pas pour toujours. Rien n'est stable dans le Samsâra qui est l'impermanence même, ni la condition divine, qui est la plus élevée, ni la condition infernale qui est la plus abaissée. On est exposé sans cesse à passer d'une condition à une autre : de la profondeur la plus basse on peut s'élever à la plus grande hauteur, des sommités les plus hautes on peut tomber dans les abîmes les plus profonds. Il n'y a que le Nirvâna qui soit un état définitif, et encore !

Le passage à la condition de dieu et d'homme est généralement appelé la « bonne direction » *(sougati)*, le passage à la condition d'animal, de prêta, de damné, est appelé la « mauvaise direction » *(douggati)*. Mais, même dans chacune des cinq classes d'êtres, il y a des distinctions à faire, des conditions très diverses. Ainsi, il existe plusieurs tribus divines : autre chose est de renaître dans les bas étages, autre chose de renaître dans les étages élevés du ciel. Il y a plusieurs classes ou castes parmi les hommes : autre chose est de renaître roi ou de renaître paria. Il y a plusieurs sortes d'animaux ; autre chose est de renaître éléphant, autre chose de renaître ver de terre. Il y a aussi un grand nombre de Narakas, l'un plus terrible que l'autre ; et quoiqu'ils fasssent tous frémir, il n'est peut-être pas indifférent de renaître dans celui-ci ou dans celui-là, quoique souvent on passe de l'un dans l'autre. La répartition des êtres dans ces divisions et subdivisions, dans ces nombreux compartiments de l'existence est réglée par la loi infaillible et inflexible du Karma. On renaît à une plus ou moins grande hauteur dans l'échelle des êtres selon le résultat de la balance qui se fait spontanément entre les mérites et les démérites.

Excellence de l'homme. Il est à remarquer que malgré la supériorité accordée aux dieux, c.-à-d. aux habitants du ciel, supériorité incontestée et hautement reconnue, c'est à l'homme que le bouddhisme fait, en définitive, le plus d'honneur. La preuve en est qu'on ne peut être Bouddha que sous la forme humaine. Le Bouddha a été dieu, comme il a été animal, dans ses existences antérieures, alors qu'il n'était que simple Bodhisattva (aspirant à la Bodhi). Il lui a fallu revêtir l'humanité pour devenir Bouddha et entrer dans son Nirvâna. A l'exception des Anâgâmi (l'exception est assez remarquable), tous les autres êtres appelés à y entrer ne le font que sous la forme humaine. Le sexe est, en général, indifférent, sauf pour les Bouddhas et les Pratyêkabouddhas. Ainsi, l'on voit des femmes devenir Arhat et entrer, en cette qualité, dans le Nirvâna ; on n'en voit aucune devenir Bouddha. Il n'y a pas de Bouddhas femelles ; le féminin de Bouddha (qui serait Bouddhâ ou Bouddhî) n'existe pas. Ce n'est pas qu'il soit interdit à une femme de passer quelque jour à l'état de Bouddha ; on voit Sâkyamouni prédire à des femmes qu'elles le deviendront. Mais il est déclaré expressément que la femme appelée à cette dignité devra revêtir le sexe masculin dans sa dernière existence. Le cas ne paraît pas être différent pour les Pratyêkabouddhas ; il n'est pas plus question de Pratyêkabouddhas femelles que de Bouddhas femelles.

La question du moi. Ces êtres, qui passent par tant de vicissitudes, qui reçoivent, après des siècles et pendant des siècles, la punition ou la récompense de leurs actes, sont sans doute des êtres individuels, dont la personnalité subsiste à travers tous les changements de forme et de condition. Malgré la probabilité ou, si l'on veut, l'évidence de cette conclusion, le bouddhisme n'est nullement affirmatif sur cette question de la personnalité, du moi, de l'âme, qui a toujours été l'un des principaux sujets de discussion entre les diverses écoles. Selon le bouddhisme, on peut même dire selon le Bouddha, car cette théorie lui est clairement attribuée et on la lui fait exposer sans cesse, l'individu humain ou plutôt l'être animé se compose de cinq éléments : 1° la forme ; 2° la sensation ; 3° la conscience ; 4° l'imagination *(samkâra)* ; 5° la distinction. C'est là ce que l'on appelle les « cinq skandhas », c.-à-d. « les cinq agrégats » ou, pour parler plus justement, la « réunion des cinq éléments ». (Il est à noter que, sauf le troisième — *la conscience* — les différents termes de cette énumération se retrouvent dans celle des douze nidâna, le premier skandha — la *forme* — étant le troisième nidâna ; le deuxième — la *sensation* — étant le septième nidâna ; le quatrième — l'*imagination* — étant le deuxième nidâna ; enfin, le cinquième skandha — la *distinction* — étant le troisième nidâna). — Or, dans les livres bouddhiques, le Bouddha répète, par dizaines, peut-être par centaines de fois, qu'aucun de ces cinq skandhas n'est le *moi*. Si aucun ne l'est en parti-

culier, l'ensemble peut-il l'être? Qu'est-ce donc que le moi, et où se cache-t-il? Le Bouddha semble s'être bien plus attaché à dire ce que le *moi* n'est pas qu'à faire connaître ce qu'il est, et ses successeurs ont agité sans cesse la question de savoir si le *moi* existe ou n'existe pas, où il est et en quoi il consiste.

Nous croyons que l'exposé qu'on vient de lire résume les notions les plus importantes du bouddhisme, et reproduit assez exactement la doctrine qu'on peut appeler moyenne, c.-à-d. un système qui n'est déjà plus celui des premiers temps, sur lesquels il est difficile de dire quelque chose de certain, mais qui n'est pas surchargé de toutes les conceptions ultérieurement écloses dans la pensée des docteurs. Cependant, il faut bien faire connaître ces conceptions, et nous continuons notre exposé.

Les Kalpas (périodes du monde). Et, tout d'abord, il y a une théorie du temps. Pour devenir Bouddha, Pratyêkabouddha, Arhat, etc., pour atteindre même le plus bas degré de la perfection, il faut avoir passé par une infinité d'existences et d'épreuves intermédiaires. On a donc imaginé des périodes immenses qui embrassent non seulement la série des existences individuelles, mais l'existence même du monde. On donne à ces périodes le nom de Kalpa; mais on en distingue plusieurs : le grand Kalpa, — l'Asankhyeya Kalpa (le kalpa dont on ne peut dire le nombre), le moyen Kalpa. Vingt moyens kalpas font un asankhyeya et quatre asankhyeya en font un grand ; c.-à-d. que le grand kalpa se complète par quatre-vingts moyens. Or un moyen kalpa équivaut à près de dix-sept millions de nos années. Du reste les évaluations varient, et nous ne chercherons pas ici à trouver la meilleure ; il suffit de savoir qu'il s'agit de durées immenses. Chaque grand kalpa correspond à une existence du monde ; car, de même que les individus, le monde ne naît que pour mourir et ne meurt que pour renaître. La fin des mondes s'accomplit progressivement, dans des périodes de temps considérables, par l'action successive du feu, de l'eau, du vent. Un grand nombre d'incidents et de phénomènes signalent cette destruction lente, mais complète. Après la destruction totale et une période ténébreuse, le monde renaît. On reconnaît dans ce système sur la durée et la rénovation du monde les idées fondamentales du brahmanisme, le jour et la nuit de Brahma et ses créations successives. Le bouddhisme les a prises en leur donnant seulement une forme nouvelle marquée de son empreinte ; il a amplifié, exagéré, créé des mots ou attribué aux termes admis des sens nouveaux; surtout il a supprimé l'intervention de Brahmâ, le dieu créateur.

L'origine et la fin des choses, le Vide et le Nirvâna. Quelle est, selon le bouddhisme, l'origine des choses? Pourquoi ce cercle perpétuel de la transmigration a-t-il commencé à tourner? Qui l'a mis en mouvement? « L'ignorance », répond le bouddhisme. Mais de qui cette ignorance est-elle le fait? Le bouddhisme ne répond pas ; du reste, il ne se pose pas la question. Il sait seulement que le Karma (l'acte), causé par l'ignorance, est devenu la cause et l'occasion du Samsâra : c'est le Karma, et non Brahmâ (comme on le croit à tort), qui est le créateur du monde. Mais plaçons-nous avant la première manifestation de ce Karma ou de cette « ignorance » qui se confond avec lui, qu'y avait-il? le Vide *(Sounyatâ).* Si tous les êtres parvenaient (ce qui est l'idéal) à détruire pour eux-mêmes le Karma et le Samsâra (les actes et la transmigration), si, en d'autres termes, le Karma et le Samsâra prenaient fin, qu'y aurait-il? Le vide encore. Les êtres individuels, le monde pris dans son ensemble sont sortis du vide, et leur aspiration doit être d'y rentrer. Le vide au commencement, le vide à la fin de toutes choses; voilà l'être véritable. Mais qu'est-ce que ce vide? Grand sujet de discussion; on en énumère dix-huit espèces, on lui donne un grand nombre de noms. Le vide semble devoir se définir : la possibilité de l'existence. Ce n'est pas le néant absolu puisque rien ne peut sortir du néant *(ex nihilo nihil)* ; ce n'est pas l'existence puisque nul être n'est déterminé ; c'est une possibilité d'être qu'un mouvement quelconque (l'ignorance ?) peut réaliser. Le vide se confond avec le Nirvâna qui n'est, pour un être déterminé, que la rentrée dans le vide. De l'idée qu'on se fait du vide dépend celle qu'on se fait du Nirvâna. Est-ce l'anéantissement pur et simple ? Est-ce le maintien de l'existence, mais à quel degré ? C'est-là un point que les écoles ont discuté, dont elles ont denné des solutions diverses. Peut-être ne comporte-t-elle pas une solution unique et absolue. Mais plus on rapprochera le Nirvâna de l'anéantissement et le vide du néant, plus on se rapprochera de la solution vraie.

Mâyâ, l'illusion. A la question du Vide, que nous venons de traiter, se rattache celle de la Mâyâ, ou de l'illusion, savoir : la négation de la réalité du monde, qu'il faut considérer comme une simple apparence, une fantasmagorie trompeuse. Mâyâ est le nom qu'on donne en sanscrit à cette illusion, ou plutôt à la cause de cette illusion. On a voulu argumenter de ce que la mère de Siddhârtha s'appelle Mâyâdevî (déesse ou reine Mâyâ), pour en déduire la preuve du caractère essentiellement nihiliste du bouddhisme, le Bouddha, le premier, le plus important, le plus réel en quelque sorte des êtres, étant sorti de Mâyâ, en d'autres termes de l'illusion trompeuse. C'est peut-être aller trop loin et pousser la subtilité à l'excès. Sans doute le bouddhisme en vient à nier la réalité du monde. Mais il faut bien dire cependant que le mot Mâyâ ne fait pas, en réalité, partie de la terminologie bouddhique, ou que, s'il y figure, il y est bien effacé, que ce terme et la doctrine qui s'y rattache appartiennent au système panthéiste d'une philosophie brahmanique et orthodoxe, la philosophie Vedanta. Mâyâ dans le bouddhisme, paraît surtout désigner une puissance magique, perverse, le pouvoir de faire des prodiges appliqué au mal et employé contre la vérité, bien plus que la fantasmagorie du monde extérieur.

Questions diverses : moi et non-moi : Bouddhas et Bodhisattvas. Le Nirvâna, le Vide, la réalité du monde, ne sont pas les seuls objets de discussion. Il y en a bien d'autres. Au premier rang se place la question du *moi*, le problème de la personnalité et de la responsabilité dont nous avons déjà parlé et qui a été une cause sérieuse de division entre les écoles. Et la personne du Bouddha, à quels efforts de raisonnement et d'imagination ne donne-t-elle pas lieu ! Que de perfections à énumérer chez celui qui sait tout, qui peut tout ! Que de questions curieuses on peut élever à son sujet ! — Et puis, comment s'expliquer un Bouddha unique ? Quand le bouddhisme a-t-il commencé ? Au moment où Sâkyamouni obtint la Bodhi à l'âge de trente-cinq ans ? Non, certes. Le Bouddha a trouvé les quatre vérités et les a enseignées le premier. — Oui, en un sens. Mais, dans un autre sens, il n'a fait que les retrouver et les transmettre. D'autres les avaient trouvées avant lui ; mais c'étaient des Bouddhas comme lui. D'autres les découvriront et les prêcheront à leur tour, qui seront aussi des Bouddhas. De là, la série des Bouddhas qui remplit le passé et l'avenir. Malgré cela, c'est une très grande rareté qu'un Bouddha ; il s'écoule des milliers d'années entre la disparition de l'un d'eux et l'apparition de son successeur. En somme, le monde est privé de Bouddhas pendant la plus grande partie de la durée. Cependant la Confrérie du Bouddha, la Loi du Bouddha prêchée et mise en pratique par ses disciples, conservée par la mémoire ou par l'écriture, l'apparition des Pratyêkabouddhas semblent avoir pour effet de rendre le Bouddha présent et de le remplacer. Mais cela a paru insuffisant, et d'ailleurs deux sûretés valent mieux qu'une. On a donc imaginé d'utiliser les Bouddhas de l'avenir, les Bouddhas en herbe, les futurs Bouddhas qui sont ce qu'on appelle des Bodhisattvas (ceux qui ont la Bodhi en germe), et que l'on qualifie en outre de Mahâsattvas (grands êtres). Les

Bodhisattvas-Mahâsattvas figurent, dans des ouvrages relativement modernes, parmi les auditeurs du Bouddha historique, mais souvent ils le remplacent, prêchent et enseignent comme s'ils étaient déjà, ce qu'ils seront un jour, des Bouddhas. Parmi ces Bodhisattvas, les plus célèbres sont Maitreya, Avalokitesvara et Mandjousri. Mais il n'y a que Maitreya qui soit Bodhisattva au sens ordinaire du mot; les deux autres ont subi une transformation dont il sera parlé tout à l'heure.

Dhyâni-Bouddhas. Non contents d'assimiler les Bodhisattvas au Bouddhas, les bouddhistes se sont plu à créer des Bouddhas imaginaires, qu'ils opposent ou plutôt substituent aux Bouddhas réels ou prétendus tels. Cette théorie se lie à la pratique de l'extase qui joue un très grand rôle dans le bouddhisme, l'extase étant le meilleur et même, à vrai dire, le seul moyen d'arriver à la possession de la vérité ; car toutes les autres pratiques peuvent être considérées comme lui étant subordonnées ou lui servant de préparation. L'extase appartient plutôt à la morale qu'à la doctrine; mais les points de contact entre l'une et l'autre sont nombreux. Nous retrouverons l'extase en parlant de la morale; il est cependant nécessaire d'en dire un mot dès à présent. Les bouddhistes, s'ils n'en distinguent pas deux, lui donnent au moins deux noms, Samâdhi et Dhyâna. Il y a quatre Dhyâna; l'extase complète consiste à s'élever du premier au quatrième et à redescendre du quatrième au premier. en passant par tous les degrés. Or, la pratique habituelle du Dhyâna permet d'apercevoir une manifestation, une image, un reflet des Bouddhas qui ne sont plus et même de ceux qui ne sont pas encore; et ces manifestations sont considérées comme des individualités distinctes de celles qu'elles représentent. Cette existence produit de l'extase, ce dédoublement obtenu par la force de la méditation, s'applique au Bouddha actuel, Sâkyamouni, à ses trois prédécesseurs immédiats, Krakoutchanda, Kanakamouni, Kâsyapa, et à son successeur à venir, Maitreya. Chacun d'eux a son image, son reflet, son Dhyâni-Bouddha (ou Bouddha de la contemplation), lui-même étant le Manouchya-Bouddha (Bouddha humain). Chacun des Dhyâni-Bouddhas à son nom; et voici la correspondance des deux espèces de Bouddhas :

Manouchya-bouddhas	Dhyâni-bouddhas
1 Krakoutchanda	Vairotchana.
2 Kanakamouni	Akchobhya.
3 Kâsyapa	Ratnasambhava.
4 *Sâkyamouni*	*Amitâbha.*
5 Maitreya	Amoghasiddha.

Dhyâni-Bodhisattvas. Mais on va plus loin. Chacun des Dhyâni-Bouddhas est chef de famille ; il a une épouse et un fils. Les épouses sont respectivement dans l'ordre ci-dessus : Vadjradhâtvisvarî, Lotchanâ, Mâmâkî, Pândarâ, Târâ. Les fils portent les titres de Dhyâni-Bodhisattva (Bodhisattva de la contemplation). Le mot Bodhisattva signifie ici non pas un futur Bouddha, mais un lieutenant du Bouddha. Ce sens spécial, déjà nécessité par la théorie générale des Bodhisattvas, est plus accentué encore et plus détourné du sens véritable par celle des Dhyâni-Bodhisattvas. Voici la filiation de ces Bodhisattvas d'une nouvelle espèce :

Dhyâni-Bodhisattvas		Dhyâni-Bouddhas
1 Samantabhadra	fils de	Vairotchana.
2 Vadjrapâni	fils de	Akchobhya.
3 Ratnapâni	fils de	Ratnasambhava.
4 *Padmapâni*	fils de	*Amitâbha.*
5 Visvapâni	fils de	Amoghasiddha.

On fait des représentations figurées des cinq Dhyâni-bouddhas, de leurs épouses et de leurs fils. Chacun a son attitude et surtout sa couleur spéciale, blanche pour la première famille, jaune pour la deuxième, bleue pour la troisième, rose pour la quatrième, verte pour la cinquième. Parmi ces cinq familles, la quatrième, spécialement Amitâbha et Padmapâni sont l'objet d'une vénération particulière, due à ce que Amitâbha est le reflet du Bouddha historique Sâkyamouni. Son Bodhisattva est Avalokitesvara, dont Padmapâni est un des noms, et qui est le Kwan-yin des Chinois et des Japonais. Le Bouddha imaginaire Amitâbha a presque supplanté le Bouddha historique Sâkyamouni. Aussi peut-on dire que le culte d'Amitâbha et celui de Avalokitesvara constituent une sorte de néo-bouddhisme étroitement lié au bouddhisme véritable, mais le dénaturant sensiblement (V. Amitâbha).

Adi-Bouddha. Mais revenons au bouddhisme pur. Il admet, sans même compter les Dhyâni-Bouddhas, un nombre de Bouddhas considérable, pour ne pas dire illimité, et véritablement encombrant. D'ailleurs ces Bouddhas se ressemblent tous, et ils ne peuvent pas différer entre eux, pas plus que la vérité ne peut différer d'elle-même. On a donc imaginé un Bouddha primitif, primordial, unique, le Bouddha essentiel, dont tous les Bouddhas particuliers ne sont que des émanations ou des manifestations, l'Adi-Bouddha. C'est ainsi qu'un extrême mène à un autre : on part d'un Bouddha unique, d'un être réel; on le multiplie à l'infini; puis l'on finit par réduire cette multitude à l'unité; mais, dans le chemin, l'on perd pied et l'on se lance de plus en plus dans la spéculation et la fantaisie (V. Adi-Bouddha).

Athéisme bouddhique. Tel est l'exposé que l'on peut faire du système bouddhique, système philosophique, fortement nihiliste dès l'origine, et condamné par une logique irrésistible à le devenir toujours davantage. On a dit que le bouddhisme est athée, et cela est très exact. L'idée de Dieu n'est représentée dans le système que par la fatalité du Karma. Le bouddhisme n'admet pas non plus l'âme, à proprement parler; il l'a réduit à une succession interminable de phénomènes qui se relient les uns aux autres et s'enchaînent mutuellement d'une manière inconsciente. Malgé cela, il faut reconnaître que le vulgaire, étranger aux subtilités de la dialectique et aux distinctions de l'Ecole, voit, dans les péripéties de Karma illustrées par un grand nombre d'exemples saississables, de légendes instructives, souvent amusantes, parfois terrifiantes, d'un côté la continuation de la personnalité à travers les siècles, de l'autre l'action d'une justice anonyme, mystérieuse, mais rigoureuse, inflexible, inévitable qui attache toujours le châtiment au mal et la récompense au bien.

Polythéisme bouddhique. Mais quelle a été l'attitude du bouddhisme à l'égard de la religion courante, des dieux admis par le peuple et célébrés par les poètes, des croyances populaires ? On ne peut pas dire qu'il en ait tenu compte ; car c'est uniquement par le Bouddha, qui, après tout n'est qu'un homme, c'est en s'appuyant sur lui seul qu'on arrive à la délivrance. Une phrase d'une inscription attribuée à Asoka, quoique le nom de Piyadasi ne s'y trouve pas, mais qui date bien de son temps, affirme que depuis qu'il est entré dans la confrérie, « les dieux jusqu'alors réputés véritables dans le Djamboudvîpa (l'Inde) sont tenus pour faux ». Si cette phrase devait être prise à la lettre, elle serait caractéristique. Elle serait au contraire sans valeur, au point de vue de la question spéciale qui nous occupe, si, par ce mot « dieux » on entendait les « brahmanes », dont le crédit aurait baissé. Cette interprétation, qui a été proposée, est-elle la vraie ? Nous ne savons; mais peu importe ! Il est certain, d'un côté, que Sâkyamouni n'a pas plus cherché à supprimer les dieux qu'à faire disparaître la distinction des castes par une sorte de révolution, et que, d'un autre côté, le bouddhisme, qui écarte positivement l'élément divin de son système doctrinal, fait entrer en plein le Panthéon indien dans sa légende. Il admet les dieux, mais en les présentant toujours comme exposés à ces vicissitudes qui sont le résultat de l'impermanence absolue de toutes choses, plus encore que ne le fait le brahmanisme, pour lequel cependant ces génies supérieurs sont bien loin d'être les « dieux immortels toujours existants » d'Homère

et d'Hésiode. Brahma, Indra, Siva, Vichnou lui-même, mais toujours sous le nom de Nârâyana, tous les dieux, tous les êtres surhumains du brahmanisme figurent dans les récits bouddhiques; seulement ils y jouent constamment un rôle spécial, celui de serviteurs et d'adhérents du Bouddha, s'employant pour faciliter sa mission, pour le protéger, et en même temps le questionnant, écoutant ses leçons, finissant toujours par reconnaître qu'il a raison, et par donner aux autres êtres le bon exemple. On peut dire que les dieux indiens sont des Oupâsakas (adhérents laïques) du Bouddha.

Bien loin de supprimer les anciennes divinités, le bouddhisme en a créé de nouvelles; il s'est avisé de faire la topographie du ciel, il l'a divisé en 27 étages peuplés de génies différents parmi lesquels figurent des noms de dieux déjà connus par le brahmanisme, mais aussi beaucoup d'autres qui paraissent être de la création du Bouddha ou de ses successeurs, plutôt de ses successeurs (V. Ciel bouddhique). Bref, le bouddhisme a travesti et (s'il est permis d'employer ce terme) bouddhicisé le Panthéon indien. On peut voir là une marque de respect pour la religion régnante, on peut y voir aussi, peut-être avec plus de raison, une marque de mépris et d'ironie; il est certain qu'il y a, en tout cas, une très grande habileté.

Puissance surnaturelle, prodiges. Est-ce à cette même habileté qu'il faut attribuer les tours de force, pénétration de la pensée d'autrui, translation à travers les airs et autres actes merveilleux que l'on voit à chaque instant exécutés, pour un motif ou un autre, par le Bouddha et même par quelques-uns de ses disciples, en particulier par l'un des deux principaux, Maudgalyâyana, dont c'est précisément la qualité spéciale et caractéristique (et même, il est de règle que de ces deux disciples éminents de tout Bouddha, le disciple de la droite et celui de la gauche, l'un se distingue par sa sagesse et l'autre par le don de la puissance surnaturelle)? Il peut y avoir dans ces récits de faits extraordinaires un calcul d'habileté, mais il faut surtout y reconnaître l'influence d'une préoccupation qui obsède les Indiens en général, à laquelle brahmanes et bouddhistes sont également soumis, mais que les boudhistes ont exagérée, ou, pour mieux dire, se sont appropriée : savoir, c'est pouvoir. La science bouddhique, celle qui fait arriver au Nirvâna, est la science complète, absolue, l'omniscience; et l'omniscience emporte la toute-puissance. Le Bouddha est celui qui sait tout, donc il est celui qui peut tout; et ses disciples participent à la toute-puissance dans la mesure où ils participent à sa toute-science. On peut s'étonner de voir le bouddhisme supprimer toute intervention divine, faire de la délivrance finale le résultat des efforts personnels de l'individu, nier en un mot le surnaturel, et répandre cependant à pleines mains le merveilleux dans ses récits. Cette sorte de contradiction vient précisément de la confusion que l'on fait entre la science et la puissance, de l'association étroite que l'on établit entre l'une et l'autre, et aussi de cette passion du merveilleux qui captive et enchante les esprits, et trouve toujours quelque moyen de ressaisir ceux qui se flattent de lui échapper.

Mantras et Dhâranis. A l'exercice du pouvoir surnaturel se rattache l'emploi des formules destinées à écarter toutes sortes de maux; elles méritent une mention spéciale. On voit, dans les livres canoniques du Sud, des malades guéris aussitôt qu'un personnage autorisé leur a adressé quelques paroles empruntées à la terminologie bouddhique, une épidémie disparaître à la voix du Bouddha ordonnant aux mauvais génies, qui sont censés l'avoir apportée, de lâcher prise et de s'en aller. Ce système a pris ultérieurement, chez les bouddhistes du Nord, un très grand développement. Sous le nom de Mantras et de Dhâranis, mots synonymes entre lesquels la distinction est difficile à faire et de peu d'importance, une foule de formules, les unes intelligibles en partie, les autres complètement inintelligibles, et consistant le plus souvent en invocations plus ou moins nombreuses et variées, ont pour effet de guérir soit telle ou telle maladie, soit toutes les maladies, d'écarter tel et tel fléau, de conjurer les génies malfaisants, d'obtenir la protection des esprits bienfaisants. Il n'est pas une de ces formules où n'entre le nom de quelque Bouddha, de quelque Bodhisattva, ou de quelque génie préconisé par le bouddhisme.

Conclusion. Nous terminons ici cet exposé de la doctrine bouddhique, qui aurait pu sans doute être plus développé, mais qui contient, croyons-nous, tout ce qui est essentiel. Nous essayerons de le résumer brièvement en disant que l'idée fondamentale de cette doctrine est d'arriver, par une série d'efforts bien dirigés selon les instructions de celui qui a acquis la toute-science pour son bien et celui d'autrui, à la fin de la transmigration individuelle; — en d'autres termes, de se soustraire, par ce moyen, à la nécessité de naître et de mourir indéfiniment, de manière à entrer dans le repos définitif qui est, pour celui qui l'a obtenu, la clôture des existences, et sans doute aussi de l'existence. Le principal effort ou plutôt la somme des efforts qu'il faut faire pour atteindre ce but tend à la destruction de la cause qui est l'ignorance. Mais, comme nous l'avons déjà remarqué, la science, l'acte intellectuel ne suffit pas pour détruire cette ignorance, il y a une règle morale, une discipline à observer. C'est le point que nous allons traiter maintenant.

III. Morale. Institutions. — *Principe fondamental.* Les différents systèmes de morale se rencontrent sur les points essentiels et sur les devoirs les plus importants de l'homme vivant en société; ils se distinguent les uns des autres, surtout par l'esprit qui les anime et les principes dont ils découlent. Le principe du bouddhisme étant que l'existence est un mal, ou pour mieux dire, le mal essentiel et la source de tous les maux, l'effort de l'homme ou de l'être vivant doit être de s'en affranchir, et, pour atteindre ce but, de la réduire au minimum, pendant le temps qu'il est condamné à la subir. La morale bouddhique est donc essentiellement restrictive et négative; elle est opposée au développement des facultés et des énergies naturelles; si elle recommande la force, le courage, l'activité, c'est au profit du renoncement, de cette abstention, de cette annihilation volontaire dont le principe est à la base de sa doctrine, et qui est le but proposé par elle à l'ambition des êtres animés. — Aussi l'application rigide et absolue des préceptes du bouddhisme aurait-elle pour résultat inévitable et certain l'extinction de l'humanité (pour ne pas dire de tous les êtres animés, selon le système bouddhique); et la tradition nous apprend en effet que, lorsque le Bouddha commença à prêcher sa doctrine et à former sa confrérie, on lui reprocha publiquement de tendre à la suppression de la race humaine et du monde.

Moines et laïques. C'est par ce motif que le bouddhisme est obligé de diviser les hommes en deux classes. Nous avons déjà parlé de la division en gens « respectables » *(ârya)* et en « gens du commun » *(prithagdjana);* mais cette division est insaisissable, invisible, et, pour ainsi dire, secrète. Il y en a une autre qui lui correspond et lui est parallèle sans lui être adéquate, mais qui a sur elle l'avantage d'être visible et, pour ainsi dire, tangible; elle consiste à distinguer et même à séparer : 1° ceux qui cherchent à réaliser ou réalisent effectivement la vie parfaite; 2° ceux qui, n'ayant pas cette prétention, vivent de la vie du monde. — Les premiers, appelés Bhikchous (mendiants), ou Sramanas (ascètes), sont les membres de la confrérie du Bouddha; ce sont les vrais bouddhistes. Les seconds se subdivisent en deux catégories: ceux qui connaissent, reconnaissent, honorent le Bouddha et ses moines, ceux qui l'ignorent ou ne leur rendent point d'hommages. Ces derniers ne comptent pas, on ne s'occupe guère d'eux; ils sont, pour ainsi dire, hors la loi, tant qu'ils n'ont pas accordé au bouddhisme l'adhésion qu'il leur demande. Quant à ceux qui rendent

hommage au Bouddha et à ses moines, ils sont connus sous le nom d'Oupâsakas. Dans ses préceptes moraux, le bouddhisme vise donc d'une part les bhikchous, membres de la confrérie, et d'autre part les oupâsakas, qui en sont les soutiens sans en faire partie. On comprend que la règle morale imposée à ces deux classes d'hommes ne peut être la même; il y a, pour les membres de la confrérie, indépendamment de la discipline intérieure, une règle bien plus sévère que pour ceux qui n'en sont pas membres. Nous allons essayer de tracer les devoirs de tous ceux qui tiennent de près ou de loin au Bouddha.

Les dix et les cinq prohibitions. Et d'abord y a-t-il une règle commune pour tous les hommes? Oui, sans doute; c'est celle qui comprend dix prohibitions groupées sous trois chefs: I. *actes du corps* (1° meurtre; 2° vol; 3° adultère); II. *actes de la parole* (4° mensonge; 5° calomnie; 6° injures; 7° discours frivoles); III. *actes de la pensée* (8° haine; 9° convoitise; 10° erreur dogmatique). On appelle *doutcharita* (mauvaise conduite), la perpétration de ces dix mauvaises actions, *soutcharita* (bonne conduite) le fait de s'en abstenir. Cette énumération se trouve dans Manou; elle n'est donc pas spécialement bouddhique. Néanmoins les bouddhistes la citent et la commentent bien plus fréquemment que les brahmanistes. — Cependant, il existe une autre énumération de dix actions défendues qui se rapproche de la précédente par les quatre premiers articles, mais qui en diffère notablement par le reste. Cette seconde énumération comprend les points suivants: 1° meurtre; 2° vol; 3° adultère; 4° mensonge; 5° absorption de liqueurs enivrantes ou ivresse; 6° repas extra-réglementaires; 7° danses, chants, musique, spectacles; 8° usage de guirlandes, parfums, onguents; 9° usage de lits hauts et larges; 10° acceptation d'or et d'argent. — Les quatre premiers articles sont identiques à ceux de la première énumération; le cinquième était une adjonction bien nécessaire. Quant aux cinq derniers articles, ils n'ont pas d'équivalent dans la première énumération, et ils sont dictés par un esprit bien différent de celui qui a inspiré les cinq premiers articles de celle où ils se trouvent. C'est que ces cinq derniers articles sont spéciaux aux Bhikchous, tandis que les cinq premiers sont communs aux Bhikchous et aux Oupâsakas; aussi ces cinq premiers articles forment-ils une énumération spéciale et distincte, connue sous le nom de *Pantcha-sîla* c.-à-d.: « la morale en cinq articles » ou « les cinq prohibitions morales ». Ce Pantcha-sîla a-t-il été formé tout d'abord pour les bhikchous et les oupâsakas, et complété ensuite par cinq préceptes spéciaux aux bhikchous, afin de parfaire le nombre de dix auquel on paraît tenir; ou bien la liste de dix prescriptions a-t-elle été faite pour les Bhikchous, puis séparée en deux sections l'une pour les oupâsakas et les bhikchous, l'autre pour les bhikchous seuls? Il n'est peut-être pas très facile de le savoir, et, du reste, il est assez peu nécessaire de le découvrir. Il est à remarquer que la prohibition relative à l'ivresse, motivée par diverses raisons, entre autres par celle-ci que l'ivresse fait commettre les autres méfaits prohibés, ne se trouve spécifiée que dans cette énumération; ce qui contribue à en rehausser l'importance. Quant aux cinq dernières prohibitions spéciales aux Bhikchous, elles se retrouvent dans un catalogue d'actions défendues bien plus considérable, reproduit deux fois au moins dans la littérature bouddhique.

Petite, moyenne, grande moralité. Il s'agit d'un classement des actes qu'il faut éviter, rangés sous trois rubriques: « petite moralité » ou moralité fondamentale, « moralité moyenne »; « grande moralité ». — Ces trois qualificatifs: petit, moyen, grand, se rapportent au nombre des prescriptions ou à celui des personnes pour qui elles sont faites, nullement à leur importance. « La Petite moralité » comprend les faits dont s'abstient le Bouddha, les deux autres ceux dont doivent s'abstenir les sramanas et les brahmanes, c.-à.d. les gens qui tendent à la perfection; car, par un calcul habile ou par une tolérance innée, les textes bouddhiques associent toujours les adhérents du bouddhisme et ceux du brahmanisme pour la pratique du bien. Il est assez difficile d'expliquer la distinction entre les actes dont le Bouddha s'abstient et ceux qui sont interdits aux Sramanas; car tous ces actes sont également interdits et nul n'est autorisé à les commettre. Si quelques-uns sont mis sous le nom du Bouddha, c'est apparemment pour faire entendre qu'ils ont une importance capitale; il est probable que cette distinction n'a pas d'autre portée. — Nous ne pouvons reproduire ici la longue énumération dont il s'agit; nous dirons seulement que la « petite moralité » se compose de vingt-cinq articles dont les sept premiers sont ceux de la nomenclature du Doutcharita; parmi les autres se trouvent les cinq prohibitions mises à la suite du Pantcha-sîla. L'esprit général est l'interdiction de tout luxe, de toute acquisition, de toute violence. La « moralité moyenne » ne fait guère que reprendre en détail les prohibitions de la « petite ». Celles de la « grande » s'appliquent surtout aux divers modes de divination et au gain qu'on se procure par eux. Somme toute, cette longue liste de mauvaises actions a été dressée pour les membres de la confrérie. Il est à noter que les trois péchés de la pensée ne se trouvent cités que dans le Doutcharita et l'ivresse que dans le Pantcha-sîla.

Les six perfections (Pâramitâs). Les trois énumérations qui viennent de nous occuper sont prohibitives ou négatives; elles font connaître ce dont il faut s'abstenir. Il en existe une quatrième qui est positive, c.-à-d. qui fait connaître ce qu'il faut pratiquer. Les vertus qui la composent sont connues sous le nom de *pâramitâ* (perfection), parce que les Bodhisattvas doivent les réaliser pleinement et sont les seuls qui réussissent à les observer d'une manière parfaite. Aussi les considère-t-on quelquefois comme spéciales à ces futurs Bouddhas. Mais il est trop évident que tous les êtres sont appelés à pratiquer les dites vertus dans la mesure où ils peuvent le faire. Les Pâramitâs sont au nombre de six; cependant on en ajoute quelquefois quatre autres afin d'atteindre le nombre de dix auquel il est évident qu'on attache de l'importance. Les six Pâramitâs sont: 1° le « don » *(dânam)*; 2° la « moralité » *(sîla)*; 3° la « patience » *(kchânti)*; 4° l' « énergie » ou « l'activité » *(vîrya)*; 5° l' « extase » *(dhyâna)*; 6° la sagesse *(pradjnyâ)*. On complète cette énumération fondamentale par: 7° la « méthode » *(oupâya)*; 8° le « vœu » *(pranidhâna)*; 9° la « force » *(bala)*; 10° la « science » *(djnyâna)*. Quelques-uns de ces termes sont quelquefois remplacés par d'autres; ce qui permettrait de former une seconde liste; mais nous laissons de côté ces variantes; nous n'insisterons pas non plus sur les quatre derniers termes. Il suffira de dire un mot des six premiers. De ces six, le deuxième (*sîla*, la moralité) a déjà été étudié; c'est lui qui est représenté par les trois énumérations prohibitives expliquées ci-dessus. Il en reste cinq à examiner, et d'abord le « don » qui vient avec raison en tête de la liste. Qu'est-ce en effet que le « don »? Ce peut être l'aumône faite au moine bouddhiste. Ce peut être aussi le sacrifice du Bodhisattva, livrant son corps en pâture à une tigresse affamée qui vient de mettre bas; le don est la première vertu recommandée à tous, oupâsakas et bhikchous, chacun l'accomplissant dans la mesure de sa capacité et suivant la condition où il se trouve. La littérature bouddhique est riche en récits légendaires qui montrent la pratique de cette vertu poussée jusqu'aux dernières limites du sacrifice. On a vu que la renaissance parmi les Prêtas est la punition de ceux qui ne pratiquent pas le don. La troisième pâramitâ, la « patience », est une vertu essentiellement bouddhique: tout supporter, tout souffrir, c'est acquérir des mérites importants et nombreux. Quant à l'« énergie », l'héroïsme, l'activité, s'il en faut pour accomplir bien des actes qui témoignent de

l'attachement à l'existence, il n'en faut pas moins, peut-être en faut-il davantage pour s'abstenir de ces mêmes actes et réduire son activité à ce minimum qui peut seul préparer l'affranchissement complet et absolu. Il faut sans doute rattacher à l'énergie une vertu fréquemment recommandée : la vigilance *(apramâda)*, le contraire de la négligence *(pramâda)*. — Les deux dernières Pâramitâs sont plus spécialement à l'usage des bhikchous ou même des Bodhisattvas, surtout la cinquième, « l'extase » divisée en quatre périodes successives : dans la première, l'esprit, fixé sur un seul point, conserve le jugement et l'action ; dans la deuxième, il écarte le jugement et l'action pour se concentrer plus complètement ; dans la troisième il se maintient dans l'indifférence, n'éprouvant ni joie, ni souffrance, gardant le souvenir et la conscience ; dans la quatrième, toute impression de joie ou de douleur est effacée, le souvenir subsiste ; mais l'indifférence est complète et absolue. — La sixième Pâramitâ « la sagesse » (ou la « science »), ne doit différer de la cinquième que par le procédé ; c'est l'étude ordinaire, lente, continue, progressive, de la vérité, tandis que le Dhyâna est une crise qui met pour un instant en possession du bonheur suprême. — Il est clair que la vie du monde ne permet pas l'exercice de ces deux dernières Pâramitâs ; elles ne sont accessibles qu'à ceux qui ont adopté la vie parfaite. Ainsi, dans toutes ses réglementations, dans toutes ses classifications, la morale bouddhique suppose toujours deux classes d'hommes nettement tranchées. Il nous reste à les examiner.

Discipline monastique. Nous l'avons déjà dit, les vrais bouddhistes, ce sont les moines, les bhikchous ou sramanas qui forment la confrérie. Ils n'ont pas à s'infliger des souffrances volontaires ; ces pratiques ont été reconnues par le Bouddha, mauvaises et dangereuses. Ils ont seulement à se garder de tout ce qui attache à la vie, à l'existence, c'est là l'esprit de leur institution. En conséquence, il leur est interdit de rien posséder, de rien recevoir en dehors de la nourriture qu'ils mendient et de leur habillement composé de trois pièces. Le mariage, tout commerce avec une femme leur est également interdit ; ils n'ont pas plus de droit à la famille qu'à la propriété. Ils habitent en commun une maison qu'ils doivent à la libéralité publique ; le matin, ils vont mendier de porte en porte, font à midi leur unique repas, et passent le reste du jour dans la solitude et la méditation, ou dans des discussions savantes et religieuses. Pour entrer dans la confrérie, il faut passer par une période d'initiation ; dès que les aspirants sont admis, leur barbe et leurs cheveux tombent sous le rasoir ; ils revêtent des habits jaunes. Les bhikchous se divisent en nouveaux, moyens et anciens. On est « nouveau » pendant cinq ans (selon d'autres pendant dix ans) ; on est ensuite « moyen » bhikchou pendant une nouvelle période de cinq (ou dix) ans ; après quoi l'on entre dans la catégorie des « anciens » (Thera). Telle est du moins, l'institution primitive. En général, le nouveau bhikchou s'attache à quelque ancien qui lui sert de mentor ou de directeur. Tous les quinze jours, à la pleine et à la nouvelle lune, a lieu la cérémonie, appelée Ouposatha, qui est la confession des péchés. En présence de la confrérie réunie, on lit les deux cent cinquante trois (ou deux cent vingt-cinq articles), qui constituent ce que l'on appelle le Pratimokcha, sorte de code très minutieux dans lequel sont classées et énumérées toutes les fautes qu'un moine peut commettre, depuis les plus graves jusqu'aux plus légères, avec indication de la peine appliquée à chacune selon le degré de gravité. On fait lecture de ce code devant les moines assemblés ; à chaque article, celui des assistants qui a commis l'acte détendu doit le déclarer à haute voix pour s'entendre condamner à la peine prescrite ; cela fait, ou après une pause, s'il n'y a l'aveu d'aucune faute, la lecture continue. — Entre deux Ouposatha, c.-à-d. au premier et au dernier quartier, la confrérie tient aussi une réunion moins importante. — Outre ces réunions de quinzaine et de semaine, elle a tous les ans une assemblée solennelle appelée Pravarana, à la fin de la saison des pluies, parce que, d'après l'institution primitive, c'est l'époque où le temps de la résidence des moines dans un lieu déterminé et de leur contact journalier avec les habitants étant achevé, ils reprennent ou sont censés reprendre l'existence nomade qui devrait être la règle. Le public est admis à des séances annuelles, en partie faites pour lui, et il y vient écouter la prédication des docteurs. Du reste, dans tous les pays bouddhiques, les moines donnent aux enfants l'instruction élémentaire et accomplissent pour la population un certain nombre de cérémonies religieuses.

La confrérie bouddhique se partage en deux classes, les hommes et les femmes, les bhikchous et les bhikchounis (les moines et les nonnes). Il n'y a pas de différence essentielle entre les règles établies pour la partie masculine et la partie féminine de la confrérie. Du reste, si celle-ci a pu être importante dans un temps (ce qui n'est pas prouvé), elle ne l'est plus guère aujourd'hui. Cependant il n'est pour ainsi dire pas de pays bouddhique où elle ne soit représentée, et comme les textes en parlent positivement, on ne peut pas douter que ce ne soit une institution authentique du bouddhisme. La société bouddhique se compose donc en réalité d'une nombreuse population d'hommes et de femmes, mais surtout d'hommes, voués au célibat et à la retraite, constitués en ordre mendiant, soumis à une règle très sévère qui admet néanmoins bien des adoucissements, et entretenus par un public qui reçoit d'eux en retour l'instruction élémentaire de la jeunesse et un enseignement religieux et moral.

Devoirs des laïques. A côté de cette institution monastique, il y a la population. Que cette population refuse son aumône aux moines, qu'elle ne leur donne ni aliments, ni vêtements, ni asiles ; le bouddhisme disparaîtra. Il ne peut vivre que par la sympathie du public ; et le degré de prospérité de la confrérie dans une contrée est la mesure de l'intérêt que les habitants portent au bouddhisme. On peut considérer comme des oupâsakas tous ceux qui, par leur libéralité, contribuent à l'entretien de la confrérie et font, par là, acte d'adhésion à la doctrine qu'elle enseigne. C'est la première manière, la plus simple, la plus commune, et la moins compromettante d'adhérer au bouddhisme. — Il en existe une seconde, plus importante, parce qu'elle est consciente et réfléchie, qu'elle implique un engagement de la volonté ; c'est l'acte de foi proprement dit de l'oupâsaka, ou la déclaration que « l'on prend son refuge *(saranam)* dans le Bouddha, la Loi, la Confrérie ». Ces trois choses, le Bouddha, la Loi, la Confrérie, forment une triade connue sous les noms de *Triratna*, *Ratnatraya* (le triple joyau) ; on dit aussi « les trois joyaux » et quelquefois « les trois précieux » ; l'invocation au triple joyau est placée en tête d'un grand nombre d'ouvrages bouddhiques. La déclaration par laquelle on « vient en refuge » auprès d'eux est appelée *trisaranam* (le triple refuge). Un docteur bouddhiste de Ceylan s'est naguère élevé contre cette expression « refuge » employée par les Européens, soutenant qu'elle est contraire à l'esprit du bouddhisme, d'après lequel l'homme arrive à la vérité et à la délivrance par ses seuls efforts. Mais, quelle que soit la part faite par le bouddhisme aux efforts personnels de l'individu, il est si clairement énoncé que ces efforts ne peuvent avoir de succès qu'à la condition d'être dirigés par le Bouddha ou par ses disciples, conformément à sa loi, que le terme « refuge » se trouve parfaitement justifié. La critique dont il a été l'objet est donc sans fondement, et nous le maintenons. — Il est une troisième manière de manifester son adhésion au bouddhisme : c'est d'assister aux leçons publiques des docteurs, — de déposer des fleurs, des parfums et d'autres offrandes aux pieds des statues du Bouddha, sur les Tchaityas ou autels érigés en son honneur, sur les Stoupas, monuments funéraires élevés à

sa mémoire et à celle de ses disciples, dépositaires, comme le sont aussi quelquefois les Tchaityas, de reliques plus ou moins authentiques, et plus ou moins vénérables, — enfin, de faire des pèlerinages à des lieux particulièrement dignes de respect, tels que l'empreinte du pied du Bouddha qui se trouve dans certaines régions, en particulier à Ceylan et dans le Siam.

Ainsi l'oupâsaka a trois moyens de justifier sa profession de foi et de la mettre en pratique : par ses offrandes et ses pèlerinages, il va effectivement en refuge dans le Bouddha ; — par sa présence aux prédications, il va en refuge dans la Loi ; — par les dons faits aux moines, il va au refuge dans la confrérie. Pourvu qu'il s'abstienne des cinq actions défendues par le Pantchasîla, il peut s'acquérir de nombreux mérites, tout en vaquant aux diverses occupations de la vie mondaine, au négoce et aux autres travaux de même qu'aux passe-temps interdits aux moines, mais permis aux oupâsakas. Cependant, il est certaines professions qui sont défendues aux laïques, ou, du moins, dont il leur est recommandé de s'abstenir, par exemple le commerce des êtres animés, des armes, de la viande, des liqueurs fortes, des poisons. Ces occupations, qui sont plus ou moins liées à des actes de violence ou de meurtre, étant assimilées au meurtre lui-même, doivent nécessairement être, sinon proscrites, du moins désavouées. — Les oupâsakas tiennent-ils compte de ces prohibitions? Nous ne saurions le dire : les professions honnies peuvent du reste être exercées par des personnes qui ne se soucient pas du Bouddha, et par conséquent, ne sont pas oupâsakas. Mais il n'y aurait rien d'étonnant à ce que des marchands de viandes, de liqueurs fortes ou de poison, donnassent l'aumône aux moines du Bouddha. Leur bon et leur mauvais karma se balanceront pour le réglement de leur destinée ultérieure.

Adoucissement et violation de règles. Du reste, il ne faut jamais demander l'observation rigoureuse de prescriptions qui partout souffrent des modifications plus ou moins graves. C'est ce qui arrive pour les moines bouddhistes. D'après la règle, ils devraient se vêtir de loques ramassées dans des cimetières : mais le respect qu'on a pour eux ne permet pas qu'ils aillent accoutrés de la sorte, aussi leur donne-t-on des vêtements convenables, propres, neufs, bien que remplissant d'ailleurs les conditions exigées ; et le Dr Ad. Bastian a vu en Birmanie une file de moines emporter des habillements tout neufs qu'un prince leur avait donnés dans une réception à laquelle Bastian assistait. De même pour la nourriture, les bhikchous ne peuvent faire qu'un repas par jour à midi ; mais il est « quatre douceurs », mentionnées dans les Commentaires du Canon sacré (le beurre, le miel, le sucre, l'huile de sésame) dont il leur est permis de se régaler à toute heure, l'ingestion de ces aliments n'étant pas considérée comme un repas. Et que dire de ces superstitions qui foisonnent dans les pays bouddhiques, des divinations par l'astrologie et des autres procédés auxquels on y a recours? Ces pratiques sont interdites aux bhikchous ; elles ne devraient pas avoir cours dans les contrées où domine la loi du Bouddha ; elles y sont, au contraire, extrêmement florissantes, de même que d'autres abus révoltants, les combats d'animaux par exemple. Peut-être les moines bouddhistes s'y associent-ils quelquefois par une coupable tolérance ; cependant ils s'en abstiennent en général ; quelquefois même ils tonnent avec indignation contre les actes les plus criants. Mais leurs protestations n'ont aucun effet, et l'on peut dire, tout considéré, que la confrérie bouddhique encourage plutôt qu'elle ne combat des superstitions et des pratiques que son devoir serait non seulement de désapprouver, mais même de travailler à détruire.

Funérailles. Nous ne nous proposons pas précisément de décrire les funérailles et les autres cérémonies qui s'accomplissent à propos des actes importants de la vie, ordinairement avec le concours des moines bouddhistes gratifiés, dans ces occasions, de dons exceptionnels. Nous voudrions seulement dire un mot de la manière dont les bouddhistes traitent leurs morts, parce que c'est là un détail caractéristique qui se rattache étroitement aux conceptions religieuses. On a vu que le corps du Bouddha est brûlé et ses cendres conservées comme précieuses reliques. Mais s'agit-il ici d'un cas ordinaire? Non, car le Bouddha est un être exceptionnel. Selon l'esprit du bouddhisme, le corps est un vêtement dont il ne faut pas prendre soin et qui, une fois usé, c.-à-d. mort, n'est plus absolument bon à rien. Aussi l'usage dans certains pays bouddhiques (au Tibet notamment) est-il de le livrer en pâture aux animaux carnassiers et aux oiseaux de proie ; on va même jusqu'à dépecer les corps pour faciliter la besogne aux bêtes. C'est là, croyons-nous, la vraie sépulture bouddhique ; mais il s'en faut qu'elle soit universellement admise. D'abord, même là où elle est généralement pratiquée, on fait une exception pour les moines éminents, pour les docteurs considérés comme des saints. Leurs corps sont brûlés et leurs reliques gardées soigneusement, comme la tradition porte que cela se fit pour le Bouddha. Quant au vulgaire, moines et laïques, l'usage est soit d'enterrer le corps, comme cela se fait en Chine, soit de les brûler comme à Ceylan et dans l'Indo-Chine. L'abandon des corps morts aux bêtes ne s'y pratique que d'une manière plus ou moins exceptionnelle, ordinairement quand le défunt a manifesté son intention à cet égard. On voit que, sur ce point comme sur bien d'autres, l'influence des idées bouddhiques exerce inégalement son empire, ici plus forte, là plus faible, combattue avec plus ou moins de succès par des préjugés ou des habitudes contraires, peut-être neutralisée plus ou moins complètement par des nécessités de climat et de situation géographique, affaiblie enfin nécessairement par la distinction très importante que le bouddhisme établit lui-même entre les parfaits et le vulgaire, entre les moines et les laïques.

Nous avons présenté un tableau sommaire de l'histoire de la doctrine et de la morale du bouddhisme pris dans son ensemble et dans ce que l'on pourrait appeler sa forme typique. Il nous reste à dire quelques mots du bouddhisme tel qu'il se présente dans les diverses régions où il domine ; nous donnerons auparavant un aperçu des sectes du bouddhisme dans le passé.

IV. Formes particulières. — *Sectes primitives.* Nous avons dit que, selon la tradition, la société bouddhique vécut dans une parfaite union pendant le premier siècle de son existence ; que, au commencement du deuxième, à la dixième année, éclata un schisme ; et que, à la fin du IIe siecle, il existait dix-huit écoles distinctes. Mais ici se présentent plusieurs difficultés. Les dix-huit écoles dérivent de deux écoles primitives selon les uns, de trois selon les autres. Il en est qui prétendent que de nouvelles écoles se seraient ajoutées aux dix-huit premières dans le IIIe siecle, ce qui donnerait un total de vingt six. D'autres, qui ne dépassent pas le nombre de dix-huit, pensent que ce nombre n'aurait pas été atteint dans le IIe siècle et que le développement du schisme en aurait embrassé plusieurs. On voit qu'il y a eu une certaine confusion. Ce qui est certain, c'est que si l'on s'en tient aux dix-huit écoles, qu'il est permis de qualifier de réglementaires ou d'officielles, et qu'on ne fasse pas entrer en ligne de compte les huit autres ajoutées par quelques uns, les noms d'écoles qui nous ont été transmis dépassent le nombre indiqué, en sorte que l'on est obligé d'admettre plus d'un nom pour quelques-unes d'entre elles. — Enfin, les dix-huit écoles ont été rangées sous quatre rubriques différentes représentant quatre grandes écoles principales auxquelles on a attribué des chefs ou des créateurs contemporains du Bouddha ; arrangement qui peut, à certains égards, répondre à une réalité historique si, comme il a fort bien pu arriver, et comme il est certainement arrivé plus tard, certaines écoles se sont rapprochées et unies, mais plus

probablement, pour ne pas dire évidemment, factice; car il a été visiblement inspiré par le désir de rattacher l'existence des dix-huit écoles aux origines du bouddhisme. Cet arrangement est d'ailleurs en connexion manifeste avec une prédiction du Bouddha qui aurait annoncé que sa société religieuse se diviserait en quatre branches. Le groupement des écoles a-t-il été imaginé pour justifier la prédiction ? ou plutôt, la prédiction n'a-t-elle pas été inventée pour légitimer le groupement des écoles? De quelque manière qu'on résolve cette difficulté, la tradition relative à l'âge d'or de la concorde bouddhique est gravement atteinte par celle du groupement des écoles. Car si ces écoles remontent si haut, si elles ont des chefs si autorisés, disciples immédiats du Bouddha, que devient la fameuse unité gardée si soigneusement par la confrérie durant le premier siècle de son existence?

Quoi qu'il en soit, nous allons présenter au lecteur le tableau des dix-huit écoles groupées sous quatre chefs, parce qu'il a l'avantage d'être définitif, et pour ainsi dire classique, tandis que le tableau des écoles bouddhiques, d'après le développement historique, exigerait des discussions où nous ne pouvons entrer et prendrait une place que nous ne pouvons lui donner.

Les dix-huit écoles. Voici donc les noms des dix-huit écoles, avec leur classement officiel. Ces noms sont empruntés les uns aux résidences, les autres aux fondateurs ou aux doctrines essentielles de chaque école.

I. Sarvâstivadas	II. Mahâsanghuikas
(Chef : Râhoula).	(Chef : Kâsyapa).
Moûlasarvâstivâdas.	Pourvasailas.
Kâsyapiyas.	Avarasailas.
Dharmagouptas.	Hemavatas.
Mahîsâsakas.	Lokottaravâdinas.
Tâmrasâtiyas.	Pradjnyâptivâdinas.
Vibhadjyavâdinas.	
Bahousroutiyas.	
III. Sammatîyas	IV. Sthaviras
(Chef : Oupâli).	(Chef : Katyâyana).
Kouroukoullas.	Mahâvihâravâsinas.
Avantakas.	Djetavanîyas.
Vatsipoutriyas.	Abhayaguirivâsinas.

Les Poûrvasailas, les Avarasailas, les Hemavatas, les Avantakas, les Mahâvihâravâsinas, les Djetavaniyas, les Abhayaguisivâsinas sont appelés du nom du lieu de leur demeure, les monts Pourva, Avara, Hemavat, Kouroukoulla, les localités appelées Avanta, Mahâvihâra (d'Anourâdhapoura, à Ceylan), Djetavana, Abhayaguiri (de Ceylan). — Les Kasyapiyas, les Bahousroutiyas, les Dharmagouptas, tirent leurs noms de leurs chefs Kâsyapa, Bahousrouti, Dharmagoupta. Les autres sont désignés d'après quel que particularité de leur enseignement. Les Sarvâstivâdinas sont ceux qui disent que tout existe (qui croient à la réalité du monde), les Mahîsâsakas ceux qui parlent de la terre, les Vibhadjyavâdinas ceux qui distinguent entre certaines choses dont ils affirment l'existence et d'autres dont ils la nient; les Lokottaravâdinas soutiennent que les Bouddhas sont en dehors des lois du monde. Le nom des Vatsipoutriyas est singulier; ce serait une corruption de Vâsapoutryas, ceux qui appellent l'homme (ou l'être vivant) « le fils de la demeure ». Cette demeure serait la femme; il s'agit apparemment d'une secte qui attribue à la femme ou à la femelle une importance spéciale.

Différences des écoles. Nous avons signalé le reproche fait aux diverses écoles (hérétiques) d'altérer le texte, la langue et le style des livres sacrés. Cette accusation, formulée dans la chronique singhalaise Dipavamsa, est corroborée par d'autres témoignages. On dit, par exemple, que toutes les écoles n'employaient pas le même langage. Ainsi les Sarvâstivâdinas auraient fait usage du sanscrit, les Mahasanghuikas du prâcrit; on prétend que les Sthaviras se servaient de la langue des Pisâtchas (vampires) et les Sammatiyas de l'Aprabhamsa (langue d'animaux). Sans chercher à expliquer ces attributions qui ne paraissent pas témoigner d'une égale bienveillance pour toutes les sectes, nous dirons qu'il s'agit peut-être ici de la langue employée dans les discussions entre écoles et surtout dans les prédications populaires, pour lesquelles on devait recourir à l'idiome usuel. Du reste, le seul fait de l'existence de deux rédactions des livres bouddhiques, l'une en sanscrit (celle du Nord), l'autre en pâli (celle du Sud), suffit pour justifier l'assertion qui attribue une langue spéciale sinon à chaque école, au moins à chaque groupe important. Quant à l'imputation de changer les textes, elle est justifiée par cet autre fait bien connu que l'on rencontre souvent plusieurs rédactions d'un même texte, généralement deux versions, et même quelquefois quatre, comme cela arrive pour l'exposé du dogme fondamental, les quatre vérités. Certains ouvrages sont spécifiés comme étant la rédaction d'une certaine école : ainsi le Mahâvastou, grande collection de textes sanscrits faisant partie du canon népâlais, est désigné formellement comme une rédaction propre aux Lokottaravâdinas, de l'école des Mahâsamghuikas. On dit que le Vinaya tibétain est la version des Sarvâstivâdinas. Il est difficile de faire l'attribution à telle ou telle école de la rédaction d'un texte déterminé, en dehors de toute indication positive. Mais on ne peut pas mettre en doute que les diverses écoles ne se soient différenciées par l'emploi de patois ou de dialectes divers et par des modifications plus ou moins graves dans la rédaction des textes sacrés.

Mais ce qui différenciait surtout les écoles, c'était la doctrine, ou pour mieux dire, c'étaient les difficultés et les particularités de la doctrine. Sur quoi portaient en effet leurs discussions? Sur des sujets en général très obscurs, des question de métaphysique abstraite, en un mot, des subtilités. La question du *moi* était une des principales. On dit que cinq écoles sur dix-huit (en particulier les Vatsipoutriyas, les Kouroukoullas, les Dharmagouptas) admettaient l'existence du *moi*, sa personnalité, les autres la rejetaient. Mais ces écoles soulevaient bien d'autres questions sur l'existence ou la non existence du passé, du futur, sur la nature des Bodhisattvas, des Arhats, des Bouddhas, la question de savoir si le Bouddha faisait partie de la confrérie, etc., etc. Ces discussions, généralement empreintes d'une grande subtilité, portaient, comme on le voit, sur des questions abstruses, des curiosités métaphysiques ; elles n'ébranlaient pas les bases de la doctrine fondamentale, pas plus que les variantes introduites dans les textes ne les altéraient sérieusement et n'en compromettaient l'autorité.

Les deux Véhicules. Les dix-huit écoles forment ce que l'on a appelé le Petit-Véhicule ; elles représentent le bouddhisme ancien, sinon primitif; comme elles différaient généralement très peu les unes des autres et ne se distinguaient souvent que par des opinions spéciales sur tel ou tel point, la plupart finirent par se fondre ensemble. Quelques-unes du moins persistèrent; nous en avons une preuve dans la diversité de rédaction des textes venus jusqu'à nous et dans les déclarations de Hiouen-Thsang qui, longtemps après que le Grand-Véhicule avait pris naissance, trouvait dans l'Inde diverses écoles du Petit ; il cite surtout les Sarvâstivâdinas et les Sammatiyas, les Sthaviras et les Lokottaravâdinas. Cependant, vers le commencement de notre ère, les écoles du Petit Véhicule s'étaient en général, classées dans deux groupes spéciaux : les Vaibhâchikas et les Sautrantikas. Les premiers s'appuyaient sur les livres récemment composés de l'Abhidhama, les secondes s'en tenaient aux livres anciens (Soûtras) dont plusieurs devaient être assez récents ; mais les uns et les autres avaient la prétention de reproduire la parole du Bouddha, les livres de l'Abhidharma n'étant que le développement de notions qui se trouvaient dans l'ancienne littérature et déjà discutées par les diverses écoles. L'éclosion de l'école Vaibhâchika prépara les voies à l'école

du Grand-Véhicule (Mahâyâna) ; ce système, donnant un plus grand développement à des idées qui avaient déjà cours dans les écoles du Petit-Véhicule, inaugura les théories sur les Boddhisattvas, les Bouddhas de la contemplation, l'Adi-Bouddha le vide absolu, l'illusion du monde, et lança ainsi le bouddhisme dans des voies nouvelles. Il devait, par une loi fatale, se fractionner et il se fractionna. Il y eut les Yogâtcharyas (mystiques) et les Madhyamikas (ceux de la voie moyenne), qui donnèrent naissance aux Svatantra et aux Prasanga. On avait ainsi les quatre écoles prédites par le Bouddha ; car il était absolument nécessaire de faire cadrer les faits avec la prédiction qu'on lui attribuait. Cependant, comme le Petit-Véhicule ne disparut pas devant le Grand, et qu'il ne cessa d'être représenté dans l'Inde tant que le bouddhisme put s'y maintenir, il fallut bien compter avec lui, et, laissant de côté les écoles secondaires du Grand-Véhicule, on considéra les deux écoles principales Madhyamika et Yogâtchara, et les deux du Petit, Vaibhâchika et Sautrantika comme les quatre écoles réglementaires et définitives que le Bouddha avait prédites.

Les divers canons sacrés. La disparition du bouddhisme du sol de l'Inde n'a pas permis de maintenir cette division qui, aussi bien, est arbitraire. Mais la division plus simple et d'ailleurs fondamentale, du Petit et du Grand-Véhicule doit être retenue ; car elle correspond à deux grandes périodes de l'histoire de la religion et subsiste dans les collections d'écrits bouddhiques qui nous ont été conservées. Le canon rédigé en pâli, que nous avons dans son entier et qu'on appelle le Tripitaka, appartient complètement au Petit-Véhicule ; s'il a subi l'influence du Grand, cette influence est bien atténuée et il est permis de la considérer comme à peu près nulle. Le canon rédigé en sanscrit, dont nous n'avons que des fragments retrouvés au Népâl, et le canon tibétain, appelé Kandjour, presque entièrement traduit du sanscrit, sont composés d'écrits des deux Véhicules ; il faut bien dire cependant que le Grand y est le plus largement représenté ; il y domine. Nous en dirons autant du canon ou Tripitaka chinois ; cependant il fait peut-être la part moins inégale entre les deux, bien que, dans la pratique, ce soit le système du Grand qui domine dans les pays où ce canon est reçu comme loi suprême.

Nous avons donc quatre grands canons ou recueils de textes sacrés : 1° le canon pâli dit le Tripitaka ; 2° le canon sanscrit, dit canon du Népâl, incomplet ; 3° le canon tibétain, dit Kandjour ; 4° le canon chinois, dit Tripitaka. Les deux premiers sont composés d'écrits originaux, les deux derniers de traductions. Le premier exclut le Grand Véhicule, les trois autres l'admettent et même lui font, quoique dans des proportions différentes, une plus grande place qu'au Petit. — La dénomination *Tripitaka* (triple corbeille), est motivée par la division fondamentale du canon en trois sections : discipline *(vinaya)*, doctrine *(soûtra)*, métaphysique *(abhidharma)*. On l'applique d'une manière spéciale au premier et au dernier des quatre canons ; mais il convient à tous. Le Tripitaka pâli est la règle religieuse de Ceylan, de Birma, de Siam et du Cambodge. Le Tripitaka sanscrit, loi du boudhisme indien aujourd'hui anéanti, mutilé et oublié lui-même, n'a plus d'empire et pour ainsi dire plus d'existence. Le Tripitaka tibétain est la loi religieuse du Tibet, de la Mongolie et des contrées himâlayennes. Enfin le Tripitaka chinois est le canon sacré de la Chine, du Japon, de la Corée et l'Annam. — Nous allons voir maintenant ce qu'est le bouddhisme dans ces divers pays ; nous suivrons l'ordre qui vient d'être indiqué, c.-à-d. que nous commencerons par le Sud où le bouddhisme est à la fois le plus ancien par le temps, et, par ses formes, le plus rapproché de son origine ; nous continuerons par le Nord, et nous finirons par l'Est.

Bouddhisme singhalais. C'est à Ceylan que le bouddhisme fut porté pour la première fois hors de l'Inde ; et il semble s'y être maintenu dans l'état le plus voisin de son état primitif. Aussi a-t-on, dans cette île, la prétention de posséder le canon sacré tel qu'il a été fixé par le concile d'Asoka ; nous avons déjà dit que cette prétention ne paraît pas admissible. Outre les commentaires traduits en pâli par Bouddhaghocha, il existe un grand nombre d'écrits religieux, traités ou poèmes, en singhalais ancien et moderne. — L'initiation des moines commence généralement de très bonne heure et dure longtemps ; il faut trois ans d'études sous la direction d'un guide pour arriver au grade de Samanera (novice), après quoi il y a encore des épreuves à subir pour arriver à la dignité de bhikchou. Beaucoup de moines se distinguent par leur science et leur sévérité ascétique. Tous les ans aux mois de juin et juillet, il y a deux grandes fêtes solennelles signalées par des processions. C'est l'époque du Varcha où les moines s'adonnent plus particulièrement à l'enseignement religieux public. Cet enseignement se donne de nuit au clair de la lune ou à la clarté des lampes. La foule vient écouter les discours de moines placés dans une sorte de pavillon en bois sans murs, abrité par un simple toit. La forme la plus habituelle de cet enseignement est la simple lecture des livres sacrés, surtout des Djâtakas ou récits des anciennes naissances de Bouddha, qui renferment des apologues instructifs, de beaux exemples de dévouement passif, de patience héroïque, de support, et des sentences qui réduisent ces exemples en préceptes. Il en résulte que ces Djâtakas, au moins plusieurs d'entre eux, sont très connus du public.

Les moines font aussi certains services d'un caractère spécial. Une de leurs cérémonies la plus en usage est la lecture du Pirit. Le Pirit (protection) est un recueil de Soûtras réputés les plus importants, dont la lecture, faite pendant plusieurs jours consécutifs à la lueur des lampes et sans interruption, a le privilège d'assurer le succès d'une entreprise ou d'écarter le malheur pour ceux au profit desquels a lieu la cérémonie. Ces textes pâlis sont pour la plupart assez clairs et souvent même très instructifs, mais seulement pour ceux qui connaissent la langue sacrée. Pour le vulgaire qui l'ignore et souvent même pour les moines qui devraient la comprendre, c'est un jargon inintelligible. En général, les discours des moines ne sont pas compris de la multitude à cause de la place que le pâli y occupe par suite de la routine, de la paresse et d'un préjugé essentiellement contraire à l'esprit du bouddhisme qui a employé les idiomes populaires pour mettre sa doctrine à la portée de tous. Aussi voit-on des oupasakas zélés, indignés de cet oubli de la vraie tradition, faire office de prêcheurs et aller de maison en maison pour lire et expliquer dans le langage usuel les textes sacrés et les commentaires nombreux qui en existent.

Le bouddhisme singhalais n'est pas exempt de schisme. Nous ne parlons pas des deux écoles qui, parmi les dix-huit du Petit-Véhicule, étaient de Ceylan, — les Mahâvihâravâsinas et les Abhayaguisivâsinas. — Mais sous Kirtti-srî qui régnait dans le dernier quart du XVIII[e] siècle, il se forma deux sectes, les Malvatta et les Asguiri qui prédominaient la première dans le Nord, la deuxième dans le Sud. Elles ne différaient pas sensiblement l'une de l'autre et vivaient dans un parfait accord. Mais une secte plus remuante ne tarda pas à apparaître. Kirtti-srî, contrairement à l'esprit du bouddhisme, n'avait permis l'entrée dans la confrérie qu'aux membres de certaines castes. Au commencement de notre siècle, Ambagahapitya, membre d'une des castes rejetées, voyageant dans l'Indo-Chine, acquit la conviction que la Birmanie était le pays où le bouddhisme est pratiqué dans sa plus grande pureté. A son retour dans sa patrie, il fonda une secte nouvelle, celle des Amarapouras (c.-à-d. des Birmans dont Amaroupara était alors la capitale) qui s'opposa aux deux sectes plus anciennes appelées siamoises. Elle se distingua par son rigorisme, prêchant contre l'hindouïsme, condamnant l'invocation des divinités hindoues,

et affectant, par diverses particularités, un retour au bouddhisme primitif. Malgré cette recrudescence de zèle momentanée, l'esprit de schisme ne fit pas de progrès; et une tentative faite en 1835 pour créer une nouvelle secte échoua.

Ceylan offre à la vénération des bouddhistes trois objets précieux : 1° l'arbre de Bodhi conservé à Anourâdhapoura, l'ancienne capitale en ruines : 2° la dent du Bouddha (une dent de singe, à ce que l'on dit) ; 3° l'empreinte du pied du Bouddha (le « pied sacré » *Srî-pada*) au sommet du Pic d'Adam, empreinte qui, pour d'autres, est celle, soit du pied de Siva, soit du pied d'Adam, soit du pied de saint Thomas. C'est un moine bouddhiste qui garde le « pied sacré », accueille les pèlerins, reçoit leurs offrandes et leur adresse des allocutions pieuses.

Bouddhisme birman. La Birmanie partage avec Ceylan la gloire d'avoir conservé le bouddhisme intact; peut-être même a-t-il en propre celle de l'avoir restauré à Ceylan même. On prétend, en effet, que les livres bouddhiques, détruits dans l'île désolée au XIe siècle par les invasions malabares, y furent rapportés de Birmanie. Le bouddhisme est fortement organisé dans ce pays. Les moines y sont appelés communément Rahangs (corruption et emploi très impropre du mot Arhat). On donne le nom de Patzin aux moines ordinaires; ceux d'un même Kiang (monastère) ont un chef qui a le titre de Phon-gyi; ce titre, appliqué aussi parfois à tous les moines, ne suppose pas nécessairement une supériorité intellectuelle marquée. Les Phon-gyi d'une même région obéissent à un supérieur provincial, et tous les provinciaux ont un chef suprême appelé Tsaya-deo qui réside dans la capitale et exerce la plus haute autorité ecclésiastique. Les provinciaux ont pour tâche principale d'apaiser les rivalités qui existent de couvent à couvent. L'abbé de chaque couvent a pour mission d'y faire respecter la discipline. Outre les Patzin ou moines proprement dits, les couvents sont peuplés d'une multitude d'enfants qui y reçoivent l'instruction, de jeunes gens ou même d'adultes qui y complètent leur éducation et y vivent dans la retraite. On les appelle Cievins : ce sont les Samanera ou novices; la plupart quittent le monastère au bout d'un an ou deux; il n'y reste que ceux qui, décidés à embrasser la vie religieuse, sont reçus dans la confrérie suivant les règles. Du reste, nul n'est condamné à rester moine sa vie durant; il est toujours permis de défroquer. On peut dire d'une manière générale que toute la population birmane mâle passe par le couvent et y reçoit l'impression de la vie monastique. Aussi les couvents sont-ils fort nombreux; aucune localité n'en est privée, chacune en a un nombre proportionné à son importance. Ces maisons servent souvent d'asile aux voyageurs qui y reçoivent une hospitalité bienveillante. La cérémonie de la réception d'un moine a été exposée avec détail par les auteurs qui ont écrit sur la Birmanie; elle ne diffère pas essentiellement de ce qu'elle est dans les autres pays bouddhiques voisins; mais il vaut la peine de remarquer que le livre du rituel employé pour cette cérémonie, le Kammavâtcha (ou *kammouva*, comme disent les voyageurs) est de la part des Birmans l'objet d'un soin spécial; ils en font des copies sur des feuilles d'ivoire, de bois ou de métal très larges et très minces, couvertes d'un enduit rouge, argenté, le plus souvent doré et orné de dessins plus ou moins compliqués sur lequel les lettres tracées en gros caractères carrés (ou archaïques) ressortent généralement en noir, quelquefois en jaune. Le plus célèbre édifice religieux de la Birmanie est la grande pagode de Rangoun, le Choue-dagon-phra dans les fondations de laquelle on prétend que sont renfermées les premières rognures d'ongles et de cheveux données par le Bouddha en récompense des hommages qui lui furent offerts.

Bouddhisme siamois. Le bouddhisme de Siam diffère à peine de celui de Birma. Somana-Khodom, qui est le nom par lequel on y désigne le Bouddha, n'est qu'une altération de Sramana-Gotama (Ascète Gotama), Gotama étant le nom du Bouddha chez tous ses disciples du Sud. Le monachisme des bords du Menam ressemble fort à celui des bords de l'Iravadi. Les moines, que les Européens appellent talapoins à cause de la feuille de talipot qui leur sert d'éventail ou plutôt d'écran pour arrêter leurs regards et en prévenir l'indiscrète curiosité, sont généralement appelés Phra (auguste) dans le pays. Le premier des Phra, le chef suprême de la hiérarchie, a le titre de Sangkharat (roi de la confrérie). Son autorité semble être moins effective que celle de son similaire birman. Sous lui sont placés les chefs des grands monastères royaux (*somdet-chao*) ayant au-dessous d'eux les abbés des monastères inférieurs, aidés de quelques dignitaires, le *chao-khun-balat* (vicaire) et le *chao-khun-samu* (secrétaire); à côté des talapoins ordinaires qui forment la population de chaque couvent, il y a les *Samanera* ou *Ven* qui sont les novices, et les *Luksit*, qui sont les écoliers. Le pouvoir civil paraît exercer une surveillance plus étroite à Siam qu'à Birma. Certains fonctionnaires sont chargés de faire comparaître devant eux les talapoins en cas de plainte, de les juger et de les envoyer en prison ou de leur faire administrer des coups de rotin selon les circonstances. Bien qu'un bon nombre de talapoins siamois se distinguent par leur austérité, la discipline paraît en général plus relâchée parmi eux que chez leurs confrères birmans. Ils voyagent beaucoup et passent facilement d'un monastère à un autre, en dehors de la saison des pluies. Les laïques zélés témoignent leur zèle, non seulement par des dons aux moines, ce qui va de soi, mais par certains actes de libéralité compatissante, comme d'acheter le coup de filet d'un pêcheur et de rejeter les poissons dans la rivière; cette compassion pour des êtres vivants leur attire des mérites. — Le Siam dispute à Ceylan l'honneur d'avoir l'empreinte du pied du Bouddha, et son Phra-Bat (l'auguste pied) rivalise avec le Srî-pada du pic d'Adam; il est situé au N.-E. des ruines de Juthia, l'ancienne capitale, à quelques lieues d'un affluent du Menam; c'est un but de pèlerinage pour les bouddhistes siamois. Le Phra-Bat n'est peut-être pas aussi renommé que le Srî-pada; mais il a du moins l'avantage que nul concurrent ne dispute au Bouddha l'authenticité de l'empreinte de son pied.

Bouddhisme cambodgien. Un des traits caractéristiques des Cambodgiens est leur esprit religieux, leur attachement au bouddhisme, leur vénération pour les moines. Ils se distinguent par là très nettement de leurs voisins et rivaux, les Annamites qui d'ailleurs appartiennent à une autre école. Le bouddhisme qui règne au Cambodge ne diffère pas essentiellement de celui de Ceylan, de Birma, de Siam. Ce sont les mêmes livres religieux, la même langue sacrée, les mêmes institutions : l'analogie avec le Siam est en particulier très grande. En somme, tous ces pays se ressemblent extrêmement entre eux par les institutions religieuses; le tripitaka pâli est le canon sacré de tous ces peuples; le monachisme y est constitué de la même manière, et y exerce une influence analogue, puissante à bien des égards, mais balancée par des influences contraires, en particulier celles qu'exercent les superstitions primitives; elles persistent malgré tout. En Birmanie, à Siam, les grands et les petits ont leurs devins et leurs astrologues qui, en général, ne sont pas des moines, l'interdiction de ces pratiques étant formelle. Des Hindous non bouddhistes exploitent la crédulité populaire, sans que les mendiants bouddhistes soient privés des offrandes dues à leur sainteté réelle ou supposée et jusqu'à un certain point méritées par l'instruction qu'ils donnent aux enfants et l'enseignement moral qu'ils dispensent à la population. Nous passons maintenant aux pays bouddhistes du Nord.

Bouddhisme tibétain. Le bouddhisme tibétain est devenu en quelque sorte le régulateur du bouddhisme septentrional; son influence s'est étendue avec plus ou moins

de puissance dans les contrées environnantes, au S., au N. et à l'E. Son canon sacré appelé Kandjour (traduction du commandement), colossale compilation de cent volumes, résultat d'un travail de plusieurs siècles et qui doit avoir pris sa forme actuelle au XIIIe siècle seulement, englobe un nombre considérable d'ouvrages d'étendue très diverse, traduits en immense majorité du sanscrit; mais quelques-uns le sont du pâli, du chinois et même de quelques langues himâlayennes. Ces ouvrages doivent provenir de diverses écoles, le Petit-Véhicule y est représenté; le Grand y occupe une place importante par le nombre et surtout par la longueur des textes qui lui appartiennent. Le Kandjour se divise en sept parties, mais véritablement en quatre, qui sont la Discipline, la Science transcendante, le Soutra, le Tantra. Les trois premières divisions correspondent à celle du Tripitaka pâli. La Discipline, dont l'importance est capitale, coïncide malgré de nombreuses différences de détail avec celle du Sud; la Science transcendante (*Pradjnyâ pâramitâ*) est propre au Grand-Véhicule, mais correspond à l'Abhidhamma qui appartient à la dernière période du Petit. Le Soûtra est considérable par le nombre des textes qui remplissent jusqu'à trente volumes; il se termine par un choix de textes empruntés au canon pâli. En réalité, le Soûtra du Kandjour compte quarante-quatre volumes parce que trois textes en ont été détachés en raison de leur importance et de leur étendue pour former deux divisions spéciales. La dernière section, appelée Tantra, est propre au Kandjour et au Tibet; l'influence de l'hindouisme et spécialement du sivaïsme s'y fait très fortement sentir. On y trouve l'exposé des théories spéciales au bouddhisme du nord, entre autres celles de l'Adi-Bouddha. Les Dhâranîs ou Mantras, ces formules pour la plupart inintelligibles qui produisent un effet magique, soit pour la guérison d'une maladie, soit pour l'heureux succès d'une entreprise, s'y trouvent en abondance. C'est de l'introduction parmi eux d'un des livres du Tantra, le Kâlatchakra, cité parmi les traités relatifs à l'Adi-Bouddha, que les Tibétains font dater le commencement de leur ère (en 1025 de la nôtre).

Le trait dominant du bouddhisme tibétain est le culte des Bodhisattvas, dont le plus grand est Avalokitesvara. Outre les ouvrages faisant partie du Kandjour, qui célèbrent ce personnage et sont assez nombreux, mais en général assez brefs, il y a un long traité non compris dans le canon sacré, le Mani-Gamboum, consacré à la louange d'Avalokitesvara. On y trouve, entre autres, une légende qui donne à la fois une idée de l'excès du bien et de l'excès du mal. Avalokitesvara, ému d'une compassion intense pour les damnés, se livra à une méditation profonde pour les délivrer, demandant que sa tête se fendît en mille morceaux s'il ne réussissait pas, par la force de sa méditation, à les faire sortir de leurs lieux de supplices. Il réussit et échoua en même temps. Les enfers devinrent vides; mais ils se remplirent aussitôt de nouveaux arrivants. A la vue de ce résultat, la tête d'Avalokitesvara se fendit en mille morceaux; son père Amitâbha les rassembla et lui en fit dix têtes, de là le nom et la représentation figurée d'« Avalokitesvara aux onze têtes ». C'est à Avalokitesvara qu'on attribue l'introduction du bouddhisme au Tibet et l'invention de la formule des six syllabes : *Om-ma-ni-pad-me-houm* ou plutôt des quatre mots : *Om! mani padme, houm!* (O, le joyau dans le Lotus! Amen!), qu'on répète sans cesse, qu'on écrit partout, à laquelle on attribue une puissance merveilleuse, dont on donne plusieurs interprétations, et dont on ignore le véritable sens, mais qui paraît n'être pas en réalité autre chose que l'invocation du nom d'Avalokitesvara, le « joyau dans le Lotus » n'étant autre qu'Avalokitesvara lui-même, le premier des Bodhisattvas et le patron du Tibet.

Le plus grand des Bodhisattvas après Avalokitesvara est Mandjousrî. On lui rend de très grands honneurs; mais la différence entre les deux Bodhisattvas est sensible. C'est à cause de cette théorie des Bodhisattvas que les Tibétains voient dans chacun de leurs grands hommes l'incarnation d'un Bodhisattva et qu'ils en sont venus à créer des dignitaires et des pontifes honorés comme des divinités. Le Dalai-lama de Lhassa est Avalokitesvara (Tchan-re-zi); le Pan-tche-rin-po-tche, le second lama tibétain, qui réside près de Digartchi, paraît être Mandjousri. C'est donc au Tibet, par une application de la théorie des Bodhisattvas, que l'institution de « Lamas renés » ou « Bouddhas vivants » a pris naissance et c'est du Tibet qu'elle s'est répandue dans une partie du monde bouddhique. Le culte de Dhyâni-bouddhas et spécialement d'Amitâbha est aussi en fort grand honneur au Tibet; mais il ne paraît pas y avoir pris la même importance qu'en Chine et au Japon.

Le bouddhisme tibétain est très divisé. On y compte deux sectes principales : la jaune et la rouge. La jaune procède de Tsong-ka-pa qui donna pour symbole de sa réforme la couleur jaune comme la vraie couleur de l'habillement des moines bouddhistes, la substituant à la couleur rouge qui était usitée de son temps. Aujourd'hui la robe du moine tibétain est rouge; c'est par la couleur jaune ou rouge du bonnet conique que les deux sectes se distinguent. La jaune est de beaucoup la plus importante; c'est elle qui représente l'orthodoxie. La rouge est dans un état d'infériorité qu'elle rachète jusqu'à un certain point par l'influence dont elle jouit dans les pays voisins. Ces deux grandes sectes se subdivisent en écoles secondaires au nombre de neuf en tout. A la secte jaune appartiennent les Gelouk-pa (ou Galdan-pa), dont le centre est au monastère de Galdan à Lhassa et qui sont les plus fidèles disciples de Tsong-ka-pa; les Kar-guyout-pa qui négligent la Pradjnyâ-pâramitâ ou science transcendante (la métaphysique), pour ne s'attacher qu'à l'enseignement ordinaire des Soutras; ils répondent aux Sautrantikas du Petit-Véhicule; — les Karma-pa, qui s'en tiennent à la théorie du Karma, c.-à-d. de la fatalité des actes; — enfin, les Bri-koung-pa, ainsi appelés du monastère de Brikoung. Ce qui paraît surtout distinguer ces sectes, c'est la spécialité de leurs études; leur empire s'exerce principalement dans le Tibet central. Parmi les adhérents de la secte rouge, il faut compter les Gning-ma-pa, la secte la plus ancienne et qui se vante de conserver la tradition primitive; elle domine dans le Tibet occidental, le Népâl; la secte Ourgyen ne doit guère lui céder en ancienneté puisqu'elle se réclame de Padma-Sambhava qu'elle honore sous la forme d'Amitâbha. La secte Ka-dam-pa, qui se réclame de Bromston, docteur du Xe siècle, et qui s'en tient aux préceptes de l'enseignement ordinaire, paraît être parmi les rouges ce que sont les Kar-guyout-pa parmi les jaunes. Le célèbre couvent de Sa-Skya appartient aussi à la secte rouge et est considéré comme formant une école spéciale. Somme toute, les deux sectes comptent chacune quatre écoles; mais la secte jaune est la mieux unie et la plus fortement liée. Une neuvième secte, celle des Broug-pa, qui honore le tonnerre, est classée parmi les rouges; mais elle forme plutôt une école à part; c'est surtout elle qui pratique les cérémonies du système tantrika.

La hiérarchie tibétaine reproduit les traits essentiels de la constitution monacale du bouddhisme. Les moines proprement dits sont appelés Guelong : au-dessous d'eux sont les Gue-tsoul ou novices et les Gué-nyen ou serviteurs laïques. Les directeurs ou abbés des monastères s'appellent Khampo; ils ont à côté d'eux certains dignitaires investis de fonctions spéciales : tels sont les Bou-dzad qui dirigent le chant et la récitation des hymnes, les Guebkoï chargés du maintien de la discipline. Quelques grades, conférés à certains docteurs en raison de leur science, sont purement honorifiques. Au-dessus de tous sont les deux Grands-Lamas, celui de Lhassa et celui de Digartchi qui occupent le premier rang parmi les « Lamas renés » ou « incarnés ». Ce mot lama qui signifie « supérieur » s'applique excellemment à ces pontifes supé-

rieurs ; il convient d'ailleurs aux membres les plus élevés de la hiérarchie, mais on le donne par honneur à tous les moines. De là vient qu'on a adopté le nom de lamaïsme pour désigner le bouddhisme tibétain, soit parce que le vocable lama désigne les moines bouddhistes en général, soit parce qu'il s'applique d'une façon plus particulière à certains personnages dont la haute dignité est un des traits caractéristiques du système.

De même que dans les autres pays bouddhiques il y a au Tibet des nonnes, mais peu nombreuses (comme cela se voit aussi ailleurs). On les appelle Gué-long-ma (féminin de Gué-long) ou Ani. Leur principal couvent est dans une île du lac Palté : l'abbesse de ce couvent, appelée Dor-dje-phag-mo (truie–diamant), fait chaque année le voyage de Lhassa en grande pompe pour rendre hommage au Dalaï-Lama. — Parmi les moines, il en est qui, comme ailleurs, notamment à Siam, voyagent sans cesse et mènent une existence nomade ; d'autres se confinent volontairement dans des lieux inaccessibles où ils vivent dans la retraite, complètement séparés du monde ; la plupart habitent des couvents où ils ont une existence assez agréable à cause des dons qu'on leur fait et du commerce auquel ils se livrent, non pour eux-mêmes, mais dans l'intérêt de la confrérie. Quelques-uns observent scrupuleusement la règle monastique ; mais le plus grand nombre vit dans le dérèglement. Ils célèbrent avec beaucoup de mise en scène et de bruit d'instruments de musique des fêtes solennelles, celle du commencement de l'année (en février), celle de la conception de Sâkyamouni (en mai), la fête des moissons (en août), l'anniversaire de la mort de Tsong-ka-pa. Ces fêtes ne vont jamais sans la cérémonie du Toui-sol qui consiste en aspersions accompagnées de prières. Une cérémonie plus sévère, celle de Nyoung-ma pour l'expiation des péchés, dure deux jours ; on y pratique une abstinence telle qu'on ne doit pas même avaler sa salive. Indépendamment des fêtes publiques, les moines tibétains accomplissent diverses cérémonies privées à l'occasion des mariages, des enterrements et de divers événements de famille. En cela, ils sont obligés de complaire aux préjugés et aux superstitions de la foule. Au Nord comme au Midi, la superstition règne chez les peuples bouddhistes ; partout, en toute circonstance, ils voient, espèrent ou redoutent l'action de quelque génie bienfaisant ou malfaisant. Ils n'entreprennent rien sans quelque pratique religieuse qui leur assure le succès ; il leur faut des devins, des astrologues, et ils en trouvent à côté, sinon dans le sein du clergé bouddhique. Au Tibet, cette sorte de gens a autant d'occupation et de profit qu'en aucun pays du monde. Et les Tsi-khan ou astrologues sont affiliés à la confrérie ; il n'y a pas de monastère où il ne s'en trouve. Seulement ce sont des moines d'une espèce particulière, jouissant de certaines libertés, entre autres de celle de se marier. N'est-ce pas bien imaginé ? Ils sont comme la chauve-souris de la fable, qui peut à volonté être ou n'être pas souris. A ceux qui leur reprocheraient de faire un métier que le Bouddha défend à ses moines, ils pourraient montrer leurs femmes et leurs enfants pour faire comprendre qu'ils ne sont pas en réalité des membres de la confrérie ; et cependant leur costume, leurs attaches, tout leur assure le respect dont les moines sont l'objet. Ce respect est poussé très loin ; les Grands-Lamas reçoivent la visite d'une multitude de pèlerins, tant étrangers que tibétains, qui viennent se prosterner devant eux, recevoir leur bénédiction et un mince présent en échange de l'offrande, quelquefois très riche, qu'ils leur font. La vénération témoignée aux autres Lamas est sans doute proportionnée à leur rang, mais tous sont bien traités ; leurs couvents sont richement dotés et ils ne manquent de rien.

Nombre de monuments, au Tibet comme ailleurs, témoignent de l'esprit religieux du peuple. Les *obo* ou tas de pierres formés sur les routes, principalement aux passages difficiles, les *mâni*, murs plus ou moins longs et toujours susceptibles d'augmentation, construits sur les routes, chargés de caractères, et que le voyageur laisse à droite, les emblèmes divers et les étendards sur lesquels des sentences sont inscrites, dressés devant les grands édifices ou sur les toits des maisons, les images dessinées, peintes ou sculptées des Bouddhas, les Tchaïtyas où chacun peut déposer son offrande, les cylindres mobiles, tournant par le mouvement que la main leur imprime ou par l'impulsion de l'eau et faisant tourner avec eux la formule *Om-mani-padme-houm*, se rencontrent pour ainsi dire à chaque pas. Dans toutes ces superstitions, la croyance au pouvoir des Dharanîs ou formules magiques joue un grand rôle : la formule *Om-mani-padme houm* n'est que la première, la plus efficace, la plus universelle des Dharanîs.

Il faut dire que le bouddhisme tibétain est non seulement mélangé de sivaïsme, mais tout imprégné de croyances indigènes qui se sont incorporées à la religion dominante, sans qu'on puisse toujours faire la part exacte des deux influences. Pour n'en citer qu'un exemple, un des talismans les plus usités au Tibet est une feuille de papier représentant un cheval lancé au galop au milieu d'une foule de sentences, *Om-mani-padme houm*, etc. Le cheval est appelé *loung-ta* « cheval aérien » ; on lui attribue toutes sortes de pouvoirs. Il doit y avoir là la trace d'une superstition locale ; mais on identifie ce cheval avec celui qui, dans le bouddhisme, — le bouddhisme d'un âge postérieur, — est un des sept joyaux qui caractérisent le Bouddha ou le roi Tchakravartin. C'est cette pénétration mutuelle qui rend très difficile l'étude du culte de Bon, représentant actuel de la religion primitive du pays. On a traduit un des livres de cette religion ; il a tout à fait la physionomie d'un soûtra bouddhique. M. Hodgson a reconnu que certaines images divines appartiennent à ce culte ; on les prendrait à leur air et à leur nom pour des divinités indiennes et bouddhiques. Le Tibet possède donc un culte indigène qui a ses couvents, forme une secte à part, représente la religion primitive et renie la religion venue du dehors tout en la copiant. Le culte de Bon déteint sur le bouddhisme et le bouddhisme a presque absorbé le culte de Bon qui fait maintenant l'effet d'une secte rebelle et égarée.

Bouddhisme himâlayen. Par bouddhisme himâlayen, j'entends celui du Népâl, du Boutan et du Sikkim resserré entre ces deux pays. C'est la secte rouge qui domine dans ces trois contrées. Le Népal a l'insigne honneur d'avoir conservé les débris de la littérature sacrée du bouddhisme septentrional ; les nombreux et importants ouvrages sanscrits qu'on y a trouvés ne forment pas un corps, un ensemble systématiquement distribué ; et il est impossible de se faire un idée exacte du canon sanscrit bouddhique. C'est cependant beaucoup d'en avoir des portions aussi importantes que celles qui nous viennent du Népal. Le bouddhisme ne règne pas exclusivement dans le pays ; les Gorkhas, qui l'ont conquis dans la deuxième moitié du siècle dernier, y ont introduit le brahmanisme ou plutôt lui ont donné la supériorité et le rang de religion officielle ; car il a dû toujours exister dans le pays. C'est là une circonstance qui contribue au relâchement de la discipline. Quant au Boutan, il a l'avantage de posséder le grand pontife de la secte rouge, le Dharmarâdja (roi de la loi) qui réside à Tassissoudon et qui est à peu près pour sa secte ce qu'est le grand pontife de Lhassa pour la secte jaune.

Bouddhisme mongol. Le bouddhisme mongol tient de près au bouddhisme tibétain et lui est étroitement uni. Les livres religieux des Mongols sont traduits du tibétain, et c'est le tibétain qui est leur langue sacrée ; les plus savants de leurs moines le savent à fond. Aussi les grands lamas du Tibet et notamment celui de Lhassa n'ont-ils pas d'adorateurs plus empressés et plus respectueux que les Mongols. Mais cela n'empêche pas le bouddhisme mongol de posséder ses « Lamas rendus » ou

« Bouddhas vivants » appelés en langue mongole *Khoubilgan*, « transformé »; le plus grand d'entre eux porte le titre tibétain de Guizontampa correspondant au sanscrit Târanâtha, et réside au monastere du Grand-Khouren chez le Khalkas. Les Mongols et les Kalmouks, qui ne sont que les Mongols orientaux, ont trois grandes fêtes religieuses annuelles; celle des lampes *(zoula)*, qui est proprement la tête du premier de l'an, se célèbre à l'entrée de l'hiver, principalement en l'honneur d'Amitâbha; celle de l'Uurous, qui tombe dans le mois de mai et dans laquelle on rappelle l'entrée de Sâkyamouni dans le sein de sa mère; enfin celle du *tsaghan* (jour blanc) qui dure une semaine, en l'honneur de la victoire remportée par Sâkyamouni sur les six docteurs, ses adversaires.

Bouddhisme chinois. Si le bouddhisme himâlayen d'une part, le bouddhisme tibétain-mongol d'autre part, forment, dans le bouddhisme du Nord, deux branches distinctes, l'un comme appartenant à la secte rouge, l'autre à la secte jaune, le bouddhisme de l'Extrême-Orient peut aussi être considéré comme formant une branche spéciale. En Chine, le lamaïsme a fini par prévaloir ou par s'imposer; mais, dans l'origine, la Chine, loin de subir l'influence du Tibet, lui a fait au contraire sentir sa propre influence, et elle a contribué pour une bonne part à l'introduction du bouddhisme dans ce pays. La littérature bouddhique chinoise se compose d'une masse considérable de traductions, mais aussi d'un certain nombre d'ouvrages originaux, commentaires de livres sacrés ou récits historiques, écrits par des docteurs indigènes. Le canon chinois est divisé en quatre parties, les trois sections du Tripitaka, et ces ouvrages dont il vient d'être parle qui forment le quatrième. Les deux Véhicules sont représentés dans le canon, et les collections indiennes du Sud et du Nord y ont été mises à contribution. Ainsi l'on y trouve le recueil de la Pradjnyâ-pâramitâ et celui de l'Abhidharma; le premier doit être traduit du sanscrit, le second du pâli. Le canon chinois a été complété en dernier lieu par l'introduction des textes du Kandjour qui ont été reconnus y manquer.

De ces deux influences, celle du Nord et celle du Sud, c'est la première qui a fini par l'emporter. Son triomphe définitif se reconnaît à trois traits principaux : 1° le nombre et l'importance des Dhâranis ; 2° l'importance du Soûtra d'Amitâbha et le nombre des versions qui en existent; on n'en compte pas moins de douze, dont sept sont perdues et cinq subsistent représentées par de nombreuses éditions; 3° enfin l'importance du Soûtra d'Avalokitesvara. Le culte de ces deux personnages, le Dhyâni-Bouddha Amitâbha et le Dhyâni-Bodhisattva Avalokitesvara, est très répandu, et leurs noms sans cesse invoqués, surtout celui d'Amitâbha, dont le culte remonte à la fin du IVe siècle. Il fut institué par le moine Houeï-Youen, qui fonda en 381 le monastère de Lou-Chan, fit venir de l'Inde des savants et des livres, s'aida des premiers pour traduire les seconds et mourut en 416. Les sept patriarches chinois qu'on ajoute en Chine aux vingt-huit patriarches indiens étaient des chefs de la secte d'Amitâbha; on dit que le quatrième d'entre eux, Taô-tcho, mort en 628, en était arrivé à répéter soixante-dix mille fois par jour le nom de son Bouddha préféré. Cette secte se fractionna ; on en compte aujourd'hui deux principales, les Thien-dai et les Chan.

Quant à Avalokitesvara, appelé Kwan-tseu-yin, et plus brièvement Kwan-yin, sa légende a subi en Chine une singulière métamorphose. Il s'y est transformé en femme, et est devenu la fille d'un roi, laquelle, malgré les persécutions de son père Tchang-yen-wang (Soubhavyouha), échappa au mariage qu'il prétendait lui imposer, et, après bien des aventures, dont l'une fut le passage à travers les enfers d'où Yama la fit expulser parce que les fleurs y naissaient sous ses pas, et que le lieu des supplices se changeait par sa présence en lieu de délices, arriva au port de Potala, où elle acheva ses jours dans l'exercice de toutes les vertus, faisant beaucoup de bien et, en particulier, sauvant la vie à beaucoup de marins. Kwan-yin est naturellement représentée sous la forme d'une femme; mais, quoi qu'elle ait fait tant de sacrifices pour garder sa virginité, on lui met un enfant dans les bras (sans doute afin de déterminer son sexe), et les femmes qui aspirent à la maternité lui adressent leurs prières.

Le culte d'Amitâbha et celui d'Avalokitesvara sont propres au bouddhisme du Nord et non spécialement au Tibet, et la forme originale donnée par les Chinois à la légende d'Avalokitesvara ne trahit pas précisément une influence tibétaine. Ce par quoi la Chine tient surtout au Tibet et se rattache au lamaïsme, c'est l'institution des « Lamas renés » ou « Bouddhas vivants » dont une bonne partie se trouve en Chine. On n'en compte pas moins de trois à Péking; l'un réside dans un monastère voisin du palais impérial, le second dans le monastère Young-ho-koung, le troisieme dans celui de Houang-ssu. Ces hauts dignitaires ont l'habitude de renaître au Tibet ou en Mongolie ; circonstance qui, à défaut d'autre évidence, prouverait bien qu'il s'agit ici d'un emprunt fait au lamaïsme. D'ailleurs, si la qualification de Fo (Bouddha) donnée à ces personnages paraît bien d'origine chinoise, l'épithète *hoa* (transformé), que l'on rend d'ordinaire par « vivant », n'est que la traduction d'un terme tibétain ou mongol. L'expression *Ho-Chang* elle-même, qui est le nom habituel des moines bouddhistes ou chinois, et a le sens de « supérieur », pourrait fort bien n'être que la traduction du tibétain *Lama*, du moins elle y correspond. On emploie aussi pour désigner les moines bouddhistes le terme *Chamen* qui est la reproduction du mot indien *Sramana* ou *Samana* (ascète). La dénomination de « bonze », usitée parmi les Européens, est d'origine japonaise. Les Ho-chang ou bonzes chinois forment comme leurs confrères des autres pays une hiérarchie ; on les divise en deux grandes classes, les inférieurs ou serviteurs et les supérieurs; ceux qui arrivent au grade de chef de monastère prennent le titre de *Tai-ho-chang* (litt. grand supérieur). Les nonnes chinoises, pour lesquelles on a imaginé le féminin « bonzesse » (et aussi bonzelle), s'appellent *Gnî* en chinois. Il y a, en outre, des femmes ou des dames qui, sous la direction de quelque bonze, âgé et respectable, forment des sociétés laïques pour procurer aux couvents les ressources nécessaires.

Les moines bouddhistes de la Chine, comme ceux de tous les autres pays, vivent de mendicité et de largesses. Ils ont recours à tous les moyens pour exciter la sympathie du public ; et les traits de fourberie qu'on en cite aussi bien que les désordres auxquels ils se livrent en secret leur attirent quelquefois de sévères leçons. Le caractère méprisable qu'on attribue à la majorité d'entre eux ne nuit cependant pas à leur succès. Ils sont appelés dans nombre de maisons pour y accomplir certains rites ; les fêtes qu'ils célèbrent dans leurs pagodes avec la pompe et le bruit accoutumés attirent un grand nombre de visiteurs. Leurs temples les plus fameux sont hantés par une foule de pèlerins qui rapportent aux malades, aux infirmes et à tous ceux que les circonstances ont retenus au logis, des souvenirs de leur pieux voyage, entre autres des feuilles sur lesquelles ils peuvent noter le nombre de fois qu'ils ont répété les syllabes *O-mi-to-fo* (Amitâbha-bouddha). Car l'une des principales occupations des dévots bouddhistes de la Chine, et l'une des plus méritoires est de compter le nombre de fois qu'ils répètent sur leur chapelet l'invocation du nom d'Amitâbha, à l'exemple de Tâo-tcho et comme le font les Tibétains pour celui d'Avalokitesvara sous la forme *Om-mani-padme-houm*.

Les bonzes peuvent être mêlés aux jongleries des astrologues, sorciers, devins et autres charlatans qui exploitent fructueusement la crédulité populaire ; ces pratiques ne sont cependant pas proprement de leur métier. Elles sont exercées par les Tao-sse qui se font passer ou pas

sent pour les continuateurs de l'école fondée par le célèbre philosophe Lao-tseu, mais paraissent surtout représenter en Chine, comme les sectateurs de Bon au Tibet, l'ancienne religion du pays. Le crédit dont ils jouissent ne fait pas un tort sérieux à leurs rivaux, les moines bouddhistes, qui deviennent dans certains cas leurs alliés. La confiance qu'on a dans la prédiction des uns ne détruit pas celle qu'on peut avoir dans les cérémonies et les momeries des autres. La participation aux actes d'un culte n'implique nullement le mépris pour ceux du culte voisin. Tel qui a eu recours aux pratiques des Tao-sse dira son chapelet à Amitâbha et saluera l'image de Confucius. Et d'ailleurs, les avantages que l'on recherche diffèrent selon le culte auquel on s'adresse. Par les sortilèges des Tao-sse, on espère réussir dans ses entreprises, par les cérémonies bouddhiques on se flatte d'obtenir une heureuse transmigration. On doit aux premiers le succès dans cette vie, aux seconds le bonheur dans les existences futures.

Bouddhisme japonais. La religion primitive du Japon, le sintoïsme, subsiste encore, bien que sensiblement altérée et dominée par le bouddhisme. Elle l'emporte cependant sur lui par le nombre de ses temples qui est de 186,702 contre 72,158 que le bouddhisme possède. Par contre elle lui est bien inférieure par le nombre de ses docteurs et étudiants qui n'est que de 22,872, tandis que le bouddhisme en compte 95,158. Le bouddhisme japonais tient de très près au bouddhisme chinois. Le canon sacré est le même; et c'est du Japon que les grandes bibliothèques de Paris et de Londres ont obtenu les exemplaires qu'elles possèdent du Tripitaka chinois. Les sectes bouddhiques du Japon, au moins les plus anciennes, sont d'origine chinoise. Ce par quoi le bouddhisme japonais se distingue du bouddhisme chinois, c'est qu'il ne connaît pas les « bouddhas vivants ». Cette institution lamaïque ne paraît pas avoir pénétré au Japon; car nul voyageur ou historien n'en parle. Et cela s'explique aisément par la date relativement récente de cette création. Par contre, le culte de Quan-won (Kwan-yin = Avalokitesvara) et d'Amitâbha y est aussi florissant, sinon plus florissant qu'en Chine. Quan-won a trente-trois temples qui sont le but d'un pèlerinage solennel appelé Rakujo et institué en 1659. La statue colossale que l'on voit à Miako a trente-six mains et est entourée d'une multitude de statues de héros et de personnages divers dont on porte le nombre à 33,333. Quant à Amitâbha, on vénère son image qui le représente dans la posture propre à Sâkyamouni, mais surtout on répète son nom à satiété. Répéter ce nom en tout temps, principalement à l'heure de la mort, c'est s'assurer l'entrée du paradis d'Amitâbha, la séduisante demeure Soukhavati.

La confrérie bouddhique est fortement organisée au Japon, comme dans les autres pays bouddhiques; ceux qui la composent passent par un noviciat et différents degrés; ils ont des examens, des discussions et des exercices multipliés. Le nom de bonze, que les Européens leur ont donné en l'étendant à ceux de Chine, vient du mot japonais *bozu* (prêtre) qui n'est probablement qu'une altération de *bhikchou* (mendiant), nom indien des moines bouddhistes. Les nonnes japonaises se seraient autrefois distinguées par leur zèle. Une d'elles, connue par son titre officiel de Tchiou-jio, est citée pour avoir, dès l'an 774, devançant l'avenir, comme d'autres docteurs éminents, professé le culte d'Amitâbha, bien avant qu'il fût introduit au Japon. Aujourd'hui les nonnes paraissent y être plus nombreuses que dans les autres pays bouddhistes. On assure que chaque secte a ses couvents de femmes. Or, le Japon est riche en sectes; on n'en compte pas moins de dix existant actuellement. En voici l'énumération dans l'ordre et avec la date de leur fondation: Ten-dai (805); Chin-gon (816); Yoû-dzou-nen-boutsou (1127); Ziodo (1174); Rin-zai (1191); Chin-Chiou (1224); Soto (1227); Ni-tchi-ren (1253); Zi-Chiou (1276); Wo-bakou (1624). Une onzième secte, appelée Hosso, la plus ancienne de toutes, puisqu'elle datait de 660, — probablement celle que Charlevoix appelle Foquexou, désignant les bonzes de cette sorte comme les « adorateurs de Xaca (Sâkya) » — celle, en un mot, qui représentait le mieux le bouddhisme primitif, n'a plus d'existence indépendante, étant réunie, depuis 1872, à la secte Chin-gon, qui professe le système tantrika et vénère l'Adi-bouddha. C'est par la secte Chin-gon que le bouddhisme japonais se relie au bouddhisme tibétain; nous avons dit que le célèbre Kobodaichi en fut le fondateur. Parmi les neuf sectes restantes, il en est quatre, Rin-zai, Soto, Nitchiren, Wo-bakou, qui ne se distinguent par aucune particularité remarquable, ou plutôt qui se distinguent par ce fait qu'elles sont étrangères au culte d'Amitâbha; l'une d'elles, Soto, occupe le troisième rang entre toutes les sectes du Japon par le nombre de ses édifices religieux et de ses docteurs.

Cinq sectes sont vouées au culte d'Amitâbha ou du « Pays pur », que l'on peut regarder comme un des traits distinctifs du bouddhisme japonais; ce sont You-dzou-nen-boutsou, Zio-do, Chin-Chiou, Zi-chiou, Ten-dai. Le nom de la première signifie : « Circulation du mérite de se rappeler le Bouddha Amitâbha » c.-à-d. de l'invoquer sans cesse; il indique suffisamment la pratique préconisée par cette école et qui consiste à dire et redire le plus souvent possible les syllabes *Na-mou-a-mi-da-boutsou* (Adoration au Bouddha Amita). Le fondateur de cette secte fut Rio-nin. Le nom de « Pays pur » vraisemblablement une traduction de Soukhavati, n'avait pas encore été inventé; il le fut par Gen-kou, appelé aussi Ho-nen, compté comme le dernier des sept patriarches, et fondateur de la secte de ce nom (Zio-do), qu'il créa après avoir quitté la secte Ten-dai. Il fut persécuté et envoyé en exil; mais on le rappela et il mourut au retour en 1211. Ses disciples se divisèrent et fondèrent des sectes secondaires, dont deux subsistent encore, Tchin-zei-ha (Ecole de l'île occidentale) et Sei-zan-ha (Ecole de la Colline orientale), qui forment ensemble l'Ecole Zio-do. Un des disciples de Gen-Kou, Chin-ran, trouvant que la doctrine du maître était par trop oubliée ou méconnue, fonda une secte nouvelle qu'il appela *Zio-do-chin-chiou* (la véritable école du pays pur) et qui s'est maintenue sous le nom abrégé de *Chin-chiou* (secte pure). C'est apparemment celle que Charlevoix appelle Xen-xu et qui, dit-il, « est celle des grands et tient l'âme mortelle »; ce qui veut dire apparemment qu'elle est une des écoles qui nient le *moi*. C'est aujourd'hui la secte la plus influente du Japon, celle qui compte le plus d'édifices religieux et de docteurs; elle est aussi la plus libérale, et se distingue par sa simplicité, par son aversion pour les pratiques superstitieuses. La secte Zin-chiou, fondée par Ippen, se caractérise par « l'adoration au temps fixé », c.-à-d. que, selon elle, l'adoration doit se faire six fois par jour de vingt-quatre heures; en d'autres termes, toutes les quatre heures. La dernière des sectes du « Pays pur » Ten-dai, devrait venir la première, puisqu'elle est la plus ancienne; mais elle date d'un temps où le culte d'Amitâbha n'avait pas encore été apporté au Japon; l'adhésion qu'elle lui accorde a dû être le résultat d'une sorte d'emprunt, de concession tardive. L'ancienneté de cette secte, la plus ancienne de toutes depuis que la secte Hosso a disparu, s'accuse par l'emploi des caractères indiens, appelés devanâgari, qu'elle a conservés.

Charlevoix parle de deux classes de bonzes, qui habitent les uns les forêts, les autres les montagnes; il dit que les premiers n'ont pas d'autre habitation que le creux des arbres et leur donne le nom d'« arboribonzes », ignorant apparemment le nom indigène. Quant aux bonzes des montagnes, il les appelle Jengui et Gogui, qualifications qui conviendraient peut-être mieux à ses « arboribonzes ». Ce sont vraisemblablement les mêmes que Thunberg désigne par le nom très clair de Jammabos (prêtres des montagnes). Leur principale occupation est de servir de guides aux voyageurs et aux pèlerins dans les régions

inhabitées. Cette classe de bonzes a ses nonnes comme les autres sectes régulièrement constituées. Thunberg, qui a eu l'occasion de leur donner l'aumône, dit qu'elles s'appellent *Koumano bikouni*, dénomination d'origine évidemment indienne, qui doit signifier : « jeune fille mendiante ».

On voit que le bouddhisme est à peu près le même partout. En tout pays, on trouve des moines et des nonnes, des solitaires et des couvents. Les écoles ne se distinguent souvent que par certaines particularités ou par des applications différentes d'un même principe. Le Japonais qui répète sans cesse *Na-mou-a-mi-ta boutsou* ne diffère guère du Tibétain qui a toujours à la bouche : *Om! mani padme houm;* l'un invoque le père, l'autre, le fils appartenant tous deux à la même classe d'êtres. Les sectes d'une même école ne se distinguent le plus souvent que par des minuties, par une préférence accordée à tel ou tel livre, à telle ou telle invocation, à telle ou telle pratique. Mais à la suite de ces innovations nombreuses qui ont d'ordinaire la prétention d'être un retour aux anciennes pratiques, des altérations graves peuvent se produire. Ainsi la secte Zio-do admet qu'on ne sort pas de l'enfer une fois qu'on y est entré ; or, il est absolument contraire aux principes du bouddhisme de croire à la durée permanente et ininterrompue d'un état quelconque autre que le Nirvâna. La secte Chin-Chiou porte une plus grande atteinte au principe du bouddhisme en admettant le mariage des moines; un moine marié n'est plus un moine. Or, Chinrân, fondateur de la secte Chin-chiou, était marié ; ses successeurs ont été ses descendants, et il s'est formé ainsi un sacerdoce héréditaire, dans les titulaires duquel le fondateur du bouddhisme refuserait certainement de reconnaître des « fils de Sâkya ». Cette secte est pourtant la première du Japon ; elle a 19,208 temples et 24,699 docteurs ; après elle vient la secte So-to avec 14,334 temples et 16,093 docteurs; en troisième lieu, la secte Chin-gon (du système Tantrika) avec 12,928 temples et 9,335 docteurs. Les autres sectes sont moins riches en édifices et en personnel; elles ont chacune, en moyenne, 3,241 temples et 6,431 docteurs. On aura pu remarquer que les trois premières places sont occupées par des sectes appartenant à des catégories ou écoles différentes.

Corée, Tonkin, Annam, îles de la Sonde. Il resterait, pour compléter la description du bouddhisme contemporain, à montrer ce qu'il est dans l'Annam, au Tonkin, en Corée, aux îles de la Sonde. Mais nous n'en parlerons pas avec détail, soit parce que les renseignements sont rares, soit parce que le bouddhisme des trois premières contrées se confond avec le bouddhisme chinois dont il est une dépendance, ou, pour mieux dire, avec lequel il fait corps. Quant au bouddhisme des îles de la Sonde, il a depuis longtemps disparu de l'île de Java, où il fut très florissant il y a des siècles, et n'est plus représenté que par des ruines remarquables dont les plus grandioses sont celles de Boro-boudour. L'exercice du culte s'est réfugié dans quelques îles voisines, dépendantes de la grande île, et l'on n'a guère de renseignements sur la manière dont le bouddhisme s'y conserve.

V. Conclusion. — De l'exposé qui précède, on peut conclure que la division généralement admise du bouddhisme en bouddhisme du Nord et bouddhisme du Sud n'est pas d'une parfaite exactitude, à moins de lui attribuer une valeur purement géographique, auquel cas même elle ne serait pas absolument irréprochable. Elle est évidemment trop limitée, trop étroite, en un mot, insuffisante. Car, le bouddhisme du Nord se fractionnant en plusieurs parties bien tranchées, on peut distinguer au moins trois, si ce n'est quatre bouddhismes. Le bouddhisme du Sud, comprenant Ceylan, Birma, Siam, le Cambodge, reste ce qu'il a toujours été, le bouddhisme du Sud, le bouddhisme primitif, ou au moins celui auquel cette qualification peut le plus justement s'appliquer. Quant au bouddhisme du Nord, il comporte des divisions ; on en peut compter deux et même trois. Le première est le lamaïsme ou bouddhisme tibétain, comprenant le Tibet, la Mongolie, et les régions himâlayennes, Boutan, Sikkim, Népal ; elle est caractérisée par le culte des Bodhisattvas et des Bouddhas vivants. La seconde est le bouddhisme japonais qui repousse le culte des Bouddhas vivants, mais admet le culte des Bodhisattvas et des Dhyâni-Bouddhas en lui donnant une physionomie particulière. La troisième serait le bouddhisme chinois qui, tenant au lamaïsme par le culte des Bouddhas vivants, mais se rapprochant du bouddhisme japonais par la communauté du canon sacré, par la forme du culte, par ses principales écoles, en un mot, par des traces nombreuses d'une influence directe et prolongée, peut se ranger soit dans l'une soit dans l'autre catégorie ; en réalité, il forme une section à part, comme étant le trait d'union entre le bouddhisme tibétain et le bouddhisme japonais.

M. Max Muller, opposant le bouddhisme de la Chine, du Japon et de la Corée, qu'il reunit dans une même division, à celui de Ceylan, de Birma, de Siam, laisse à ce dernier le nom de *Bouddhisme*, parce qu'il conserve l'enseignement direct (ou supposé tel) du *Bouddha* historique Sâkyamouni, et donne à l'autre le nom de *Bodhisme* parce que le but qu'il propose à ses adeptes est l'acquisition de la *Bodhi*. Si ingénieuse que soit cette distinction, elle ne paraît pas à l'abri de tout reproche, et il serait hasardeux de l'adopter. Toutefois, il semble assez juste de donner un nom spécial à ce bouddhisme de l'Extrême-Orient qui se distingue par tant de traits du bouddhisme primitif sans se confondre avec le bouddhisme tibétain. Dès lors, on peut adopter deux systèmes dont les éléments sont fournis par les noms déjà en usage ; l'un fondé sur la géographie, l'autre sur les oppositions des divers bouddhismes. D'après le premier, on dirait : bouddhisme du Sud pour désigner celui qu'on a toujours appelé de ce nom ; bouddhisme du Nord pour désigner le bouddhisme tibétain; bouddhisme oriental pour désigner le bouddhisme japonais et ceux qu'on penserait devoir y rattacher. D'après le second système, on réserverait le nom de bouddhisme sans épithète au bouddhisme du Sud ; comme le veut M. Max Muller, on conserverait au bouddhisme tibétain le nom de lamaïsme qu'il a déjà et qu'il n'y a aucun motif de lui ôter; enfin, on pourrait donner au système dont le bouddhisme japonais peut être considéré comme le type, la qualification déjà proposée plus haut de néo-bouddhisme, bien qu'il s'agisse d'une école très ancienne, antérieure même au lamaïsme actuel.

Que le bouddhisme soit ancien ou nouveau, qu'il revête une forme ou une autre, le schisme, ce schisme abhorré qui fit son apparition dès le commencement du second siècle du Nirvâna, règne en maître partout et toujours, mais avec plus d'intensité, semble-t-il, dans les nouvelles écoles que dans l'ancienne, car les sectes du bouddhisme singhalais sont peu nombreuses, et l'on ne parle guère de celles de l'Indo-Chine. Il serait possible de donner une explication de ce fait, mais il nous paraît plus important de relever une observation très juste faite par Charlevoix à propos des sectes japonaises et qu'il convient de généraliser ; c'est que les divisions des écoles n'apportent aucun trouble dans le pays. Ce fait remarquable ne doit pas étonner ; il tient à la nature même du bouddhisme. Les vrais, on pourrait dire les seuls, bouddhistes sont les moines. Ces moines peuvent former autant d'écoles qu'il leur plaira, disputer entre eux avec toute l'âpreté que la passion et un zèle emporté leur inspireront, le peuple ignore ces dissidences et ces querelles, il ne s'y intéresse pas et n'a pas à s'y intéresser; elles ne sont pas faites pour lui. Il y demeure donc étranger et ne prend parti pour aucune secte. Son unique devoir est de donner l'aumône aux moines sans s'inquiéter de savoir à quelle école ils appartiennent. Les aumônes ne sont pas nécessairement distribuées d'une manière égale entre toutes les sectes. Chacune prospère ou décline selon le talent ou le zèle des membres qui la com-

posent d'une part, et d'autre part selon l'étendue des largesses qui lui sont faites.

Cette profonde différence entre les moines et les laïques est un élément dont il faut tenir compte, lorsqu'il s'agit de supputer le nombre des adhérents du bouddhisme dans le monde. A première vue, le total s'élève à 500 millions selon le tableau suivant :

Sud	
Ceylan	1.520.575
Birmanie	5.447.831
Siam	10.000.000
Annam	12.000.000
Inde propre (Djaïns ?)	485.000
	29.453.406
Nord	
Indes Néerlandaises	50.000
Inde Britannique	500.000
Asie Russe (Kalmouks, etc.)	600.000
Iles Lieou-Khieou	1.000.000
Corée	8.000.000
Boutan et Sikkim	1.000.000
Cachemire	200.000
Tibet	6.000.000
Mongolie	2.000.000
Mandchourie	3.000.000
Japon	32.794.897
Nepâl	500.000
Chine	414.686.994
Total	470.331.891
Avec ceux du Sud, savoir	29.453.406
Total général	499.785.297

On arrive ainsi à un chiffre peu éloigné de 500 millions. Mais, outre que la plupart de ces chiffres, reposant sur des évaluations approximatives, sont très peu certains, il ne faut pas oublier que l'adhésion au bouddhisme est quelque chose de peu saisissable. Toute personne qui donne l'aumône à un moine bouddhiste fait acte d'adhésion à l'enseignement de Sâkyamouni; et, un instant après, elle mettra peut-être une pièce de monnaie dans la main d'un astrologue ou d'un devin dont Sâkyamouni a condamné la profession, afin d'obtenir de lui une prédiction ou un avis quelconque. Pour avoir la mesure du concours que le bouddhisme obtient, il faudrait connaître dans chaque pays le nombre des monastères et surtout celui des moines et établir le rapport de la population monacale à la population civile. On apprécierait ainsi le degré de sympathie que le bouddhisme rencontre en chaque pays. Or, ce rapport n'est connu que dans un petit nombre de cas particuliers. Ainsi, on estime que, en Birmanie, il y a un moine par trente habitants; à Ceylan (où l'hindouïsme est professé par une partie de la population), 1 sur 800. Au Tibet, il y aurait, dans le Ladak, 1 moine sur 13 habitants. Dans la petite circonscription de Spiti, 1 sur 7. Chez les Kalmouks, Pallas comptait, il y a un siècle, 1 moine par 150 ou 200 tentes. Il y a des contrées où la proportion des moines, dans certains centres, est bien supérieure à ce qu'elle est dans le reste du pays, comme cela se voit dans la région de Lhassa au Tibet, et dans celle de Peking en Chine. Malgré ces restrictions, il reste démontré que l'existence du bouddhisme dans les pays qui viennent d'être énumérés est bien constatée, qu'il y est dans un état prospère, que si son influence est combattue soit par des cultes préexistants, soit par des habitudes invétérées et des préjugés insurmontables, elle y est néanmoins dominante et très puissante. On peut donc affirmer, sans être taxé d'exagération, mais à la condition de faire certaines réserves, que le bouddhisme est sinon cru et pratiqué dans sa rigueur (ce qui serait absurde et d'ailleurs impossible), au moins appuyé, soutenu, entretenu par près d'un demi-milliard d'êtres humains. L. Feer.

Bibl. : Les mêmes ouvrages que ceux qui ont été indiqués à la suite de l'article *Bouddha* et en plus : Rhys Davids, *Buddhism*; Londres, in-16. — Sp. Hardy, *Eastern monachism*; Londres, in-8. — G. Turnour, *The Mahawanso* translated; Colombo, 1836. — H. Oldenberg, *The Dipavamsa* edited and translated; Londres, 1878. — La Loubère, *Descr. de Siam*; Amsterdam, 1714, 2 vol. — Pallegoix, *Descr. du Roy. Thai ou Siam*; Paris, 1854, 2 vol. in-12. — Bouillevaux, *Voy. dans l'Indo-Chine*; Paris, 1858, in-12. — Mouhot, *Voyages* (Extraits par de la Noye); Paris, 1868, in-12. — Ad. Bastian, *Die Vœlker des Œstlichen Asien*; Iéna, années 1868 et suiv. — Abel Remusat, *Fo koue-ki*; Paris, 1836, in-4. — S. Beal, *Travels of Fa-hian and Sung-yun*; Londres, 1869, in-12; *A Catena of Buddhist scriptures*; Londres, 1871, in-8. — Stan-Julien, *Voyages des pèlerins bouddhistes*; Paris, 1853 et années suiv., 3 vol. in-8. — Al. Cunningham, *Inscriptions of Asoka*; Londres, 1877. — E. Senart, *Etudes sur les inscriptions de Piyadasi*, *Journ. as.* 1880 et années suiv. (tiré à part). — P. Georgi, *Alphabetum tibetanum*; Rome, 1762. — Huc et Gabet, *Voyage au Thibet et en Tartarie*; Paris, 1846, 2 vol. in-12. — Emil Schlagintweit, *le Bouddhisme au Tibet*, traduit de l'anglais, par de Milloué (*Annales du musée Guimet*, III). — S. Pallas, *Voyages*, trad. franç. 1788, 7 vol. in-4. — Grosier, *Descr. de la Chine*; Paris, 1787, 2 vol. in-8. — Charlevoix, *Histoire du Japon*. — Thunberg, *Voyage au Japon*, trad. française par Landresse; Paris, 1799, 5 vol.— *Anecdota Oxoniensia, Aryan series*, vol. I, parties I, II, V. Préfaces par MM. Max Müller et Bunyu Nanjio; Oxford, 1881-85, in-8.

BOUDES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Saint-Germain-Lembron; 619 hab. La seigneurie de Boudes appartint d'abord à la maison de Chaslus-Lembron, d'où elle passa par mariage aux du Prat (XVIe siècle). Au XVIIe siècle elle était à François du Bouchet (1673), qui la transmit par mariage à Claude de Sainte-Colombe (vers 1726), puis par héritage au marquis de Montagut-Bouzol qui en était seigneur en 1789. « Vallée curieuse creusée dans une montagne d'argile rouge et verte » (A. Joanne). L. F.

BOUDET (Jean), diplomate français qui servit Louis XI, Charles VIII et probablement Louis XII. Aussitôt qu'il eut connaissance de la victoire remportée par les Suisses à Morat sur l'armée de Charles le Téméraire (22 juin 1476), Louis XI dépêcha aux Cantons une ambassade solennelle, composée de son gendre Louis, bâtard de Bourbon, amiral de France, Josse de Silinen, coadjuteur de Grenoble, Guarcias Faur, président de Toulouse, Guillaume de Cerisay et Me Boudet « secrétaire du roy ». Il s'agissait d'offrir la médiation de la France au congrès de Fribourg (juillet), destiné à régler les conditions d'une paix définitive entre les Suisses et le duché de Savoie. Mais cette mission n'eut pas tout le succès qu'en attendait le roi, dont les propositions d'invasion de la Bourgogne-Comté furent repoussées alors que, en revanche, les confédérés continuaient à se plaindre de l'inexécution des promesses de soldes et pensions à eux faites par les ambassadeurs français aux diètes précédentes. On trouve en 1475 Jehan Boudet « contrerolleur de la despence de madame la duchesse d'Orléans de Milan » (Pièces originales, Bibl. nationale 9891), « contrerolleur général des finances » en 1483 et « général des monnoies » en 1485 (Cabin. des titres, 438). Rott.

Bibl. : A. Lütolf, *Biographie de Josse de Silinen* (*Geschichtsfreund*, t. XV). — J.-C. Zellweser, *Geschichte der diplomatischen Verhæltnisse der Schweiz mit Frankreich*; Hall, 1848. — De Rodt, *Feldzüge Karl's des Kuehnen*; Berne, s. d. — Duchesne, *Histoire des chanceliers et gardes des sceaux de France*; Paris, 1680. — B. de Mandrot, *Relations de Charles VII et de Louis XI avec les Cantons Suisses*, 1444 à 1483; Paris, 1881.

BOUDET (Antoine), imprimeur-libraire français, né à Lyon, mort à Paris en 1789. La plupart des biographies commettent sur ce personnage deux erreurs qu'il importe de rectifier : on lui attribue un *Recueil des sceaux du moyen âge* (Paris, 1779, in-4) qu'il n'a fait qu'imprimer, et dont l'auteur véritable est le marquis de Migieu. On prétend encore qu'il a inventé les *Affiches de Paris, avis divers* (1745 à 1751) qui ne sont que la continuation des *Affiches de Paris, des provinces et des pays étrangers* dont le fondateur est Jean du Gone. Les *Affiches de Paris* étaient une excellente spéculation; aussi les propriétaires de la *Gazette*, prétendant que

l'affiche était comprise dans leur privilège, firent retirer à Boudet son autorisation. Ce libraire fonda avec Baudeau, de Querlon, Dreux du Radier, Goulin, etc., le *Journal économique ou mémoires, notes et avis sur l'agriculture, les arts, le commerce et tout ce qui peut avoir rapport à la santé ainsi qu'à l'augmentation des biens des familles;* publication qui obtint un certain succès (Paris, 1751-1757, 60 vol. in-12, et 1758-1772, 15 vol. in-8).

Bibl.: Hatin, *Bibliographie de la Presse ;* Paris, 1866, gr. in-8, pp. 18, 19 et 62. — Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes;* Paris, 1872, t. I, p. 77 et t. IV, p. 109.

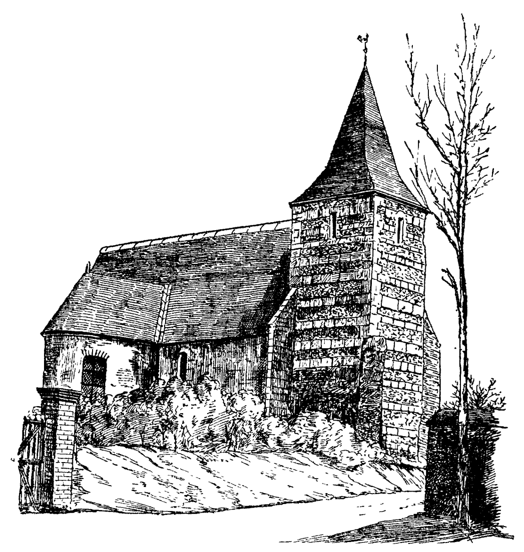
BOUDET (Jean, comte), général français, né à Bordeaux le 19 fév. 1769, mort à Budweis le 14 sept. 1809. Il s'engagea dans les dragons et quitta le service en 1788. Il rentra dans l'armée en 1792, fut nommé lieutenant dans un bataillon de la Gironde, et fit partie de l'armée des Pyrénées occidentales ou il devint chef de bataillon. Après le siège de Toulon, il fut envoyé aux Antilles. Il s'y distingua dans plusieurs combats livrés aux Anglais et parvint au grade de général de division (1796). En 1800, il commandait l'avant-garde du corps de Desaix, dont l'arrivée, sur le champ de bataille de Marengo, amena la défaite des Autrichiens. Après avoir pris part à l'expédition de Saint-Domingue (1802), où il s'empara de Port-au-Prince, il alla servir sous Marmont à l'armée gallo-batave, puis à l'armée d'Allemagne dont il formait la droite (1805). En 1809, après le premier passage du Danube, il occupa Essling avec sa division et s'y maintint malgré tous les efforts de l'ennemi. Sa conduite, dans cette circonstance, lui valut ce compliment de Napoléon : « Général, vous avez sauvé mon armée ». Il reçut le titre de comte avec une dotation.

BOUDET (Jean-Pierre), pharmacien-chimiste, né à Paris le 16 févr. 1778, mort dans la même ville le 11 juin 1849. Après avoir fait ses études au collège d'Harcourt, il entra dans la célèbre pharmacie de Deyeux, tenue par son oncle Boudet, auquel il succéda. Au milieu d'une pharmacie richement achalandée, il trouva cependant le temps de publier quelques livres assez intéressants. Il s'est d'abord occupé des embaumements, préconisant pour ce sujet l'emploi du sublimé corrosif. Les *Annales de Chimie* contiennent un mémoire de Boudet sur l'*éther phosphorique*, démontrant que cet acide peut éthérifier l'alcool, à la manière de l'acide sulfurique. En 1815, il présenta une thèse à la Faculté des sciences pour obtenir le titre de docteur ès sciences. Il y démontre que l'acide phosphorique suffisamment concentré dissout dans le verre de la soude et de la silice ; que l'hydrogène phosphoré gazeux et le gaz des marais, en passant dans un tube chauffé au rouge, engendrent une combinaison de phosphore et de carbone. Dans le même travail, il découvre un nouveau sel double, le phosphate ammoniaco-mercuriel. Au nombre des services rendus à la science par J.-P. Boudet, il faut compter sa coopération à l'établissement du *Journal de Pharmacie*, en collaboration avec C. Cadet, Planche, Boullay et Destouches. Cette importante publication, commencée en 1809, se continue encore de nos jours sous le nom de *Journal de Pharmacie et de Chimie*. Ed. Bourgoin.

BOUDET (Paul), homme politique français, né à Laval le 13 nov. 1800, mort à Paris le 17 nov. 1877. Avocat au barreau de Paris, il fut, en 1834, envoyé à la Chambre des députés par le collège de Laval, qu'il représenta sans interruption jusqu'en 1848. Choisi par M. Teste, garde des sceaux, comme secrétaire général du ministre de la justice (1839), il fut nommé conseiller d'Etat, démissionna à la chute du cabinet Thiers et rentra au conseil en 1840; il y siégea jusqu'à la révolution de 1848. Représentant de la Mayenne à la Constituante, il fut élu par cette assemblée au Conseil d'Etat. Président du contentieux le 31 juil. 1852, il acquit la confiance de Napoléon III, qui le nomma ministre de l'intérieur lors de la retraite de Persigny. Pendant son ministère (24 juin 1863-28 mars 1865), Boudet supprima les deux directions de l'administration départementale et communale et du personnel, et rétablit le secrétariat général de l'intérieur. Il s'occupa beaucoup de la presse; suivit de près le service des rapports avec le *Moniteur Universel* et ne se montra pas avare d'avertissements sur les appréciations que soulevèrent dans les journaux les affaires de Pologne. Il fut nommé sénateur le 28 mars 1865, fut secrétaire puis vice-président du Sénat de 1867 jusqu'à la fin de l'Empire.

BOUDET de Puymaigre (Théodore-Joseph, comte), littérateur et érudit français, né à Metz le 17 mai 1816. Il est fils du comte Jean-François-Alexandre (1778-1843), officier supérieur, puis préfet sous la Restauration, et appartient à une vieille famille originaire du Bourbonnais. Après avoir publié quelques nouvelles et romans, et une tragédie sur *Jeanne d'Arc* (1843), il s'adonna plus particulièrement à l'étude des littératures italienne, espagnole et portugaise, et ses travaux dans cette spécialité sont fort estimés. Nous citerons : *Dante Alighieri*, esquisse biographique et critique (Metz, 1845) ; *les Vieux auteurs castillans* (1862-1863, 2 vol. in-8 et in-12) et *la Cour littéraire de D. Juan II, roi de Castille* (Paris, 1873, 2 vol. in-8), ses deux œuvres capitales ; *Petit Romancero, choix de vieux chants espagnols* (1878, in-18) ; *Romanceiro, choix de vieux chants portugais* (1881, in-18) ; *Folk-Lore* (1885), et quantité d'articles de revues. Concurremment, il publia d'intéressants travaux sur son pays natal : *Poètes et Romanciers de la Lorraine* (1848) ; *Chants populaires du pays messin* (Metz, 1865 ; 2e édit., Nancy, 1881, 2 vol. in-12); *Jeanne d'Arc au théâtre* (Paris, 1876). Enfin on lui doit encore : *Heures perdues, poésies* (Metz, 1866) ; *Proverbes en vers* (1866) ; *Lamartine* (1873), et la publication des *Souvenirs sur l'émigration, l'Empire et la Restauration*, d'après les mémoires de son père (Paris, 1884, in-8). G. P-i.

BOUDEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Doudeville; 258 hab. Filature de coton; fabrique d'indiennes; papeterie. L'*église* (mon. hist.)



Eglise de Boudeville, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

très pittoresque est en grande partie (clocher et chœur) du XIVe siècle, mais a été fort remaniée au XVe et au XVIe siècle. On y remarque une piscine élégante.

BOUDEWYNS (Michel), médecin flamand, né à Anvers au début du XVIIe siècle, mort le 29 oct. 1681. Il fut médecin pensionné de sa ville natale et professeur d'anatomie et de chirurgie dans le collège de médecine. Ouvrages principaux : *Pharmacia Antverpiensis galeno-chymica*, etc. (Anvers, 1660, in-4) ; *Dienstlich ende ghenuchelyk tytverdryf voor siecken*, etc. (Anvers, 1654) ; *Ventilabrum medico-theologicum*, etc. (Anvers, 1666, in-16). Dr L. Hn.

BOUDEWYNS (Adrien-François), peintre flamand (V. Bauduins).

BOUDHA (Mot sanscrit)'. Nom du dieu qui dirige la planète Mercure, et, par suite, de cette planète elle-même. Le dieu Boudha est fils de Soma (dieu qui dirige la lune) et de Rohinî (déesse qui préside à la constellation des Hyades). De là vient qu'il porte aussi les noms de Saouma (fils de Soma) et de Raouhineya (fils de Rohinî). Le sens propre de Boudha est « éveillé » ; on peut croire que ce nom a été donné à Mercure en raison de sa proximité du Soleil, et parce qu'il ne se laisse apercevoir que avant le lever et après le coucher de l'astre du jour. Mais Boudha signifie aussi « sage », ce qui est cause qu'on l'a confondu avec Bouddha. Ces deux termes ont, en effet, une grande ressemblance de forme et de sens, seulement Boudha est un substantif, Bouddha le participe passé d'un verbe formé de la même racine que le substantif. Les Hindous eux-mêmes s'y sont quelquefois trompés, et l'on peut trouver Boudha et Bouddha, employés l'un pour l'autre. Mais ce sont deux termes bien distincts s'appliquant à des objets très différents, et il faut avoir soin de ne pas confondre Boudha, la planète Mercure, ou son régent, avec le Bouddha Sâkyamouni, fondateur du bouddhisme. L. Feer.

BOUDICA (V. Boadicée).

BOUDIER (René), sieur de La Jousselinière, écrivain français, né à Alençon le 8 fév. 1684, mort à Mantes le 16 nov. 1723. C'était un esprit très cultivé, un de ces philosophes versés dans toutes les connaissances et qui se contentent d'une vie modeste consacrée tout entière aux arts et aux lettres. Son père, Jean Boudier, sieur de La Buissonnière, fut ministre calviniste à Alençon. René Boudier a beaucoup écrit ; mais il refusa toujours de faire imprimer ses ouvrages. On peut citer de lui : une *Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la mort de César-Auguste* ; un *Traité sur les médailles* ; un *Traité de géographie ancienne* ; des *poésies*, etc., etc. On trouvera dans Moreri l'énumération complète de ses œuvres. Il a laissé courir quelques pièces fugitives dont Voltaire faisait cas et qui ont été imprimées dans l'*Almanach littéraire ou Etrennes d'Apollon* (1788 et 1789), de d'Aquin de Châteaulyon. Ses manuscrits, sauf un *Abrégé de l'Histoire de France* appartenant à la bibliothèque de Mantes, sont aujourd'hui disparus ou détruits.

Bibl. : Titon du Tillet, *Parnasse françois* ; Paris, 1732, p. 588, in-fol. — Moreri, *Dictionnaire historique* ; Paris, 1759, t. II, p. 117. — Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs* ; Alençon, 1787, t. II, pp. 519-520, 2 vol. in-8. — Haag, *la France protestante* ; Paris, 1847, t. II, p. 418, in-8. — A. Benoît, *Notice sur Boudier de la Jousselinière et Boudier de Villemert* ; Chartres, 1875, in-8.

BOUDIER de Villemert (Pierre-Joseph), littérateur français, parent du précédent, né en 1716, mort vers 1800. Avocat au Parlement de Paris, il a laissé un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels il suffira de citer l'*Ami des femmes* (1758, in-12), apologie inspirée par la publication de l'*Ami des hommes*, de Mirabeau, et qui fut alors maintes fois réimprimé, notamment en 1766 avec le traité sur l'*Education des filles* de Fénelon ; *l'Ami des muses* (1758, in-12) ; le *Nouvel Ami des femmes* (Londres et Paris, 1779, in-8), etc. L'un des concurrents de Rousseau au prix proposé en 1753 par l'Académie de Dijon, Boudier de Villemert fut, avec Soret, le fondateur d'un journal aujourd'hui recherché, *la Feuille nécessaire, contenant divers détails sur les sciences, les lettres et les arts* (1759), qui prit ensuite le titre d'*Avant-Coureur*. M. Tx.

Bibl. : A. Benoît, *Notice*, citée plus haut.

BOUDILOVITCH (Anton), savant russe contemporain, né en 1846 à Komotovo (gouvernement de Grodno). Il fit ses études à l'Université de Saint-Pétersbourg et s'occupa particulièrement de philologie slave. En 1869, il fut chargé de l'enseignement des littératures slaves à l'Académie ecclésiastique et à l'Institut philologique de Saint-Pétersbourg. En 1873-74, il fut envoyé pour se perfectionner dans les pays slaves ; à son retour, il devint professeur de langues et de littératures slaves à l'Institut Bezborodko de Neijine. Il a passé depuis à l'Université russe de Varsovie. M. Boudilovitch a publié de nombreux travaux sur les langues et les littératures slaves : *Lomonosov considéré comme écrivain* (1871) ; *les Sermons de saint Grégoire le théologien* (Saint-Pétersbourg, 1873) ; *Tableaux statistiques des peuples slaves* (1875) ; *les Slaves primitifs, leur langue, leur vie et leurs idées d'après les données lexicographiques* (Kiev, 1878) important ouvrage de paléontologie linguistique dont malheureusement le premier volume a seul paru. Il a rédigé le *Recueil du jubilé de saint Méthode* publié à Varsovie en 1885 en l'honneur des apôtres Cyrille et Méthode. Il a publié en outre un grand nombre de travaux dans la *Revue* (russe) *du ministère de l'instruction publique* et dans le *Bulletin de la Société slave de Saint-Pétersbourg*. L. L.

BOUDIN. I. Art culinaire. — Mets composé en principe de sang, de graisse et d'oignons, contenus dans un boyau de porc, et dont la préparation exige certaines précautions. Quand on vient de saigner un porc, le sang est reçu dans un baquet placé sous la gorge de l'animal ; à mesure qu'il sort, on le remue avec la main pour en extraire les parties fibreuses et quand il a cessé de couler, on met le vase qui le contient sur la cendre chaude pour l'empêcher de se coaguler ; on s'occupe ensuite de manier ou panner le sang. Pour cela on prend de la panne, une livre par livre de sang, du persil, de la ciboule, de la muscade, du laurier, du vieux lard, du sel et du poivre ; on hache bien le tout, on l'arrose de crème et on le met dans le sang en remuant bien, afin de diviser les parties hachées menu. On a quelquefois l'habitude de mêler à la panne du sang, des oignons coupés en dés et passés au saindoux, mais cette pratique ajoute à la propriété indigeste du mets, sans rendre son goût plus délicat. Le sang panné est tenu bien chaudement sur la cendre pendant que l'on s'occupe de nettoyer les boyaux. Dès qu'ils sont tirés du corps du porc et après un lavage à première eau, on les met tremper dans de l'eau tiède ; on les secoue dans cette eau et on les lave dans plusieurs eaux jusqu'à ce qu'ils ne donnent plus de louche à l'eau. On prend alors un de ces boyaux et à l'aide d'une branche d'osier flexible on fait sortir le plus gros des matières qu'il renferme ; ce résultat est obtenu en faisant passer le boyau, que l'on tire de la main gauche, entre l'espèce de boucle formée par la baguette d'osier que l'on a pliée en deux. Celle-ci est tenue de la main droite que l'on serre, pour que le boyau soit pressé entre les deux liens de la baguette. On trempe de nouveau le boyau dans l'eau tiède et on recommence à le presser jusqu'à ce qu'on ne puisse plus rien en extraire. Quand tous les boyaux sont parfaitement nettoyés, blancs et sans odeur, on en prend un par un bout et l'on fait tenir l'autre extrémité par un aide, ou, après l'avoir serrée avec un fil, on l'attache à un support quelconque ; on souffle ensuite dans le boyau afin de s'assurer s'il est intact ; s'il y a quelque trou, on lie le boyau un peu au-dessus, pour prévenir la perte du sang. Après s'être bien assuré du bon état du boyau, on l'entre, par l'extrémité que l'on tient en main, sur le *boudinoir* ou *boudinière*. C'est une espèce d'entonnoir rond, en fer-blanc, un peu plus évasé que les entonnoirs ordinaires et dont aussi le

tuyau est plus renflé; pour plus de commodité, il a une petite anse à la partie évasée. On entre le tuyau de l'entonnoir dans le bout du boudin que l'on plisse et resserre sur ce tuyau autant que possible : une autre personne tient le boudinoir en appuyant les doigts sur le tuyau qu'embrasse l'extrémité du boyau et le tient droit; on remplit alors une cuiller à pot du sang panné et on la verse dans le boudinoir. Tant que le sang coule on coupe des morceaux de panne fraîche, gros comme le pouce, et un peu moins longs, on roule ces morceaux dans un hachis bien menu de fines herbes, ou on les laisse au naturel, et on les met de temps en temps un à un dans le boudinoir, afin qu'ils soient précipités par le sang dans le boyau; ce procédé indiqué par MM. Lebrun et Maigne, nourrit le boudin et en varie le goût. Le boudin étant près d'être rempli, il faut dérouler à mesure le bout roulé sur le tuyau du boudinoir, et terminer par tenir le boudinoir suspendu au-dessus du boyau. On ferme le boudin en le ficelant par cette extrémité comme par l'autre et l'on a un long boudin, que l'on coupe ensuite transversalement en morceaux, après la cuisson. Mais ce travail n'est jamais qu'imparfait et il est préférable de préparer à l'avance les morceaux du boudin, en liant de place en place le boyau à demi rempli de sang, que l'on éloigne ou rapproche à volonté, en penchant le boyau dans un sens ou dans l'autre; on sépare ensuite ces morceaux pour la vente. Dès qu'un boudin est préparé, on l'étend sur une table recouverte d'un torchon blanc et lorsque tous les boudins sont terminés on les plonge dans une marmite à demi pleine d'eau tiède, après avoir passé de distance en distance, sous l'espèce de cerceau que forment ces boudins, une longue tige d'osier dont les deux bouts réunis et liés se trouvent sur le bord de la chaudière. Cet osier permettra de soulever le boudin, soit pour juger du degré de cuisson, soit pour le retirer de l'eau. On maintient l'eau à une température élevée, sans la laisser bouillir, pendant un quart d'heure, temps qui suffit ordinairement pour la cuisson du boudin. On reconnaît qu'il est cuit lorsque, le piquant avec une épingle, il ne sort plus de sang. On enlève la marmite du feu, on sort le boudin avec précaution et on le plonge dans l'eau fraîche pendant cinq minutes, puis on le dépose sur une table. On cuit ce boudin à la poêle ou sur le gril. Quelques charcutiers manient le sang avec du vinaigre aussitôt qu'il est sorti, pour prévenir la coagulation. Si le sang est trop abondant pour la quantité de boudins qu'on veut faire, on y mêle de la fine farine de froment et l'on pétrit le tout ensemble, pour former des boules qui pourront se conserver plusieurs jours; on les prépare ensuite en les mettant dans du beurre roux ou on les fricasse en ajoutant du bon lait. On distingue plusieurs sortes de boudins dont la préparation diffère plus ou moins de celle que nous avons donnée; on connaît les boudins de Paris, de Nancy, de Lyon, de Genève.

Le *boudin blanc* se prépare en faisant bouillir un demi-litre de lait dans lequel on met une poignée de mie de pain; après avoir délayé, on passe au tamis. Dès que cette panade est froide, on y ajoute un mélange préparé de la manière suivante : on coupe une demi-douzaine

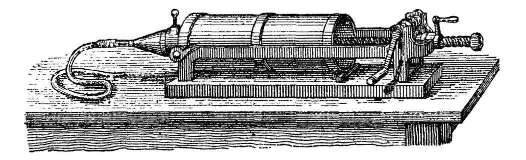


Fig. 1. — Poussoir horizontal.

d'oignons en petits dés, et on les passe au beurre, sans leur donner le temps de prendre couleur; on hache après cela parties égales de panne fraîche et de blancs de volaille; on ajoute six jaunes d'œufs, deux cinquièmes de litre de crème, 15 gr. de sel fin, très peu de poivre, très peu d'épices fines et 50 gr. d'amandes douces hachées. Après avoir mêlé le tout, on entonne les boyaux à l'aide de la boudinière et on cuit comme pour les boudins noirs. On peut encore préparer le boudin de cette manière, avec du gibier, des foies gras, etc., remplaçant la volaille. A la place de l'entonnoir on peut faire usage du *poussoir* ou machine à entonner les chairs hachées dans les boyaux; on distingue le poussoir horizontal (fig. 1) et le poussoir vertical (fig. 2). La machine se compose d'un cylindre dans lequel on fait se mouvoir, à l'aide d'une manivelle et d'une tige taraudée, un piston qui chasse devant soi la matière mise et préalablement tassée dans le cylindre. L'extrémité par laquelle sort la préparation se termine en cornet évidé dont l'ouverture correspond à la grosseur du boyau à remplir; chaque poussoir est muni d'un jeu de cornets. Cet appareil est à recommander tant au point de vue de la célérité que sous celui de la propreté; lorsqu'on s'en sert habilement, il n'introduit aucune parcelle d'air dans les boyaux. Il se fabrique des poussoirs contenant depuis 1 kilogr. jusqu'à 15 kilogr. de matière. L. KNAB.

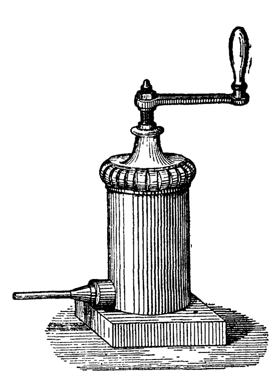


Fig. 2. — Poussoir vertical.

II. ARCHITECTURE. — Moulure employée comme bandeau, arc, arête, etc., en forme d'un demi-cylindre à base circulaire, ou bien coupé à moitié, ou bien outrepassé, à section ogivale ou même trifoliée. Les Egyptiens et les Assyriens employèrent les *boudins*, et les Egyptiens en décorèrent la surface d'ornements figurant des liens; le membre principal de l'architrave égyptien est un boudin, sous le cavet qui sert de corniche. L'architecture phénicienne, dans les rares monuments qui en subsistent encore, nous montre l'emploi du boudin dans les décorations intérieures et dans la composition des bases. L'architecture grecque utilise aussi le boudin qui, sous le nom de *tore* (V. ce mot), est employé dans les bases, les corniches, etc. L'architecture romaine, qui ne se sert que d'éléments grecs, l'emploie aussi. Au moyen âge les architectes arabes l'emploient de même pour encadrer les portes, etc. Nos architectes français l'utilisent dans les bases, les corniches romanes, les arêtes des voûtes depuis les édifices les plus anciens, comme la crypte de Saint-Etienne d'Auxerre et celle de Saint-Eutrope à Saintes, jusqu'aux édifices du XVe siècle, en passant par les sections trifoliées ou ogivales du XIIIe siècle, les sections ogivales avec arêtes aiguës, ou arêtes méplates. La Renaissance employa enfin le boudin comme moulure de soubassement et comme moulure dans les nervures des voûtes. L'architecture moderne l'emploie de la même façon. H. SALADIN.

III. MÉCANIQUE. — *Ressort à boudin* (V. RESSORT).

IV. MARINE. — Bourrelet en bois de forme demi-cylindrique, qui fait le tour de la muraille du navire à la hauteur des porte-haubans, sur la tranche desquels il se continue. On le peint généralement de manière à ce qu'il tranche sur la teinte uniforme de la coque à laquelle il donne un aspect élancé; sa forme et son inclinaison contribuent beaucoup à l'élégance du bâtiment. Autrefois, on bordait aussi d'un boudin le contour du doublage.

V. FILATURE (V. BOUDINAGE).

BOUDIN (Jacques-Antoine), homme politique français, ancien président du district de Châteauroux. Elu par le dép. de l'Indre, membre de la Convention le 6 sept. 1792, il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il demanda l'arrestation de tous les prêtres

assermentés ou non qui seraient trouvés dans les lieux où éclateraient des émeutes. Cette proposition ne fut pas acceptée. Membre du Comité de sûreté générale (5 déc. 1794), il demanda la suspension des décrets de mise hors la loi et une amnistie pour tous les délits révolutionnaires (15 janvier 1795) ; il fit décréter que le renouvellement du tiers de la Convention serait fait par les assemblées électorales (3 juin 1795). Elu, le 21 vendémiaire an IV (1795), député aux Cinq-Cents, il y demanda la confiscation des biens des embaucheurs (11 déc. 1795) ; celle des biens des réquisitionnaires qui ne rejoindraient pas leurs drapeaux (26 janv. 1796) ; il vota la déportation des prêtres réfractaires (9 mai 1796) et contre l'annulation du jugement qui condamnait Vienot-Leblanc à mort pour sa participation au 13 Vendémiaire. Démissionnaire le 19 févr. 1797, Boudin ne prit plus aucune part active à la vie politique.

BOUDIN (Jean-Christiern-Marc-François-Joseph), médecin militaire français, né à Metz le 23 avr. 1803, mort le 9 mars 1867. Entré à dix-huit ans à l'école de chirurgie militaire de Metz, il fit en 1828 la campagne de Morée et en 1830 fut reçu docteur à Strasbourg. Il passe ensuite à Marseille et de là en Algérie, où il trouve une mine féconde de recherches curieuses sur les fièvres, le paludisme, les questions d'acclimatement, etc. De retour en France, en 1840, il occupa des positions importantes comme chef de service dans les hôpitaux de Versailles, du Roule et du faubourg Saint-Martin, interrompues seulement en 1848 lorsqu'il fut nommé médecin en chef de l'armée des Alpes et en 1859 lorsqu'il remplaça Hippolyte Larrey, avec le même titre, à l'armée d'Italie. — Depuis 1840, Boudin a successivement publié une foule de monographies et d'articles intéressants sur les questions les plus difficiles de pathologie, d'hygiène publique et d'ethnologie ; rappelons surtout ses recherches statistiques sur le recrutement, sur la répartition des maladies suivant les localités et les races, sur l'accroissement de la taille à partir de 1831, sur les inconvénients des mariages consanguins. Ces travaux ont été publiés dans les *Annales d'hygiène publique*, la *Gazette médicale*, la *Gazette des hôpitaux*, le *Rec. de mém. de méd. militaire*, etc. C'est en 1857 qu'il mit au jour son *Traité de géographie et de statistique médicales et des maladies endémiques*, etc. (Paris, 2 vol. in-8), livre si rempli de faits et d'idées neuves, le premier de ce genre publié en France. Citons encore de Boudin : *Traité des fièvres intermittentes, rémittentes et continues des pays chauds et des contrées marécageuses*, etc. (Marseille et Paris, 1842, in-8) ; *Essai de géographie médicale*, etc. (Marseille, 1843, in-8). Dans le *Rec. des mém. de méd. milit.*, 3e série, t. XIX, p. 350, on trouve une énumération complète des écrits de Boudin avec une notice sur sa vie. Dr L. Hn.

BOUDIN (Amédée), généalogiste français, auteur du *Palais de Versailles :* histoire généalogique du musée des Croisades (Paris, 1858, 4 vol. gr. in-4, en 8 parties) ; *Notice sur la maison de Béthune Hesdigneul* (Paris, 1884, in-8).

BOUDINAGE. Nom quelquefois donné à l'opération de la filature par laquelle on forme, soit au cardage, soit ailleurs, un boudin, plus généralement appelé *ruban*, lorsqu'il résulte de la simple juxtaposition des fibres textiles, sans torsion, ou *mèche* lorsqu'il reçoit une faible torsion. Le boudinage jouait un certain rôle dans les anciens procédés de la filature de la laine cardée, où l'on appelait aussi boudins les brins préparés par un premier passage au métier à filer, et qui devaient être surfilés, c.-à-d. repris et filés une seconde fois. Cette manière de faire a cessé d'être appliquée depuis que l'on est arrivé à diviser en mèches suffisamment fines les nappes livrées par la dernière carde. P. Goguel.

BOUDINE. Espèce de bosse circulaire que présentent les feuilles de verre obtenues par le procédé à *boudines*, en *plateaux* ou en *plats*, qu'on nomme aussi procédé en *couronne* ou en *lune*. Le verre à boudine n'est plus fabriqué en France depuis la fin du XVIIIe siècle, la dernière verrerie qui en ait fait était située près d'Abbeville ; on trouvera dans l'*Encyclopédie méthodique* la description d'une façon complète de la méthode des plateaux telle qu'elle était fabriquée autrefois. En Angleterre, le procédé du verre à boudine est encore usité, et les verriers sont parvenus dans la fabrication de ce verre à une grande perfection. Voici en quelques mots les phases de la fabrication : le verrier cueille à plusieurs reprises avec sa canne assez de verre pour faire une pièce de dimension ordinaire, il allonge la paraison, la roule sur une large plaque polie de manière à la rendre cylindrique, et il souffle pour lui donner la forme d'une poire, il chauffe et il souffle à nouveau pour obtenir une forme presque sphérique ; un troisième chauffage suivi d'un nouveau soufflage augmente son volume aux dépens de son épaisseur. L'ouvrier commence en même temps à former la *boudine* ou *bouton* en roulant la canne sur le bord du marbre ; il tranche ensuite le verre près de l'extrémité de la canne en la promenant entre deux galets mobiles et tangents qui y produisent un sillon régulier tracé à l'endroit où le verre sera plus tard séparé de la canne. La pièce réchauffée est soufflée en appuyant la canne sur un support, tandis que le gamin maintient contre le bouton une pièce de fer (fig. 1). Le globe est réchauffé dans un ouvreau et un mouvement de rotation donné à la canne lui donne la forme d'un cylindre aplati (fig. 2). Pour empontiller la pièce, un autre ouvrier a ramassé une petite quantité de verre fondu à l'extrémité d'une tige pleine appelée *pontil*, il est appliqué sur la boudine auquel il adhère fortement. En touchant le verre avec un corps froid près de son point de contact avec la canne, celle-ci s'en trouve séparée et y laisse une ouverture de 5 cent. de diam. environ (fig. 3). Le verre est ramolli au milieu des flammes, l'ouvrier tourne alors le pontil dans sa main avec une vitesse qu'il accélère à mesure que la matière cède à l'action de la force centrifuge ; la pièce, s'ouvrant entièrement, se trouve transformée en un large disque de $1^{m}50$ de diam. ; son épaisseur est presque uniforme, à l'exception de celle du centre qui forme la boudine. L. Knab.

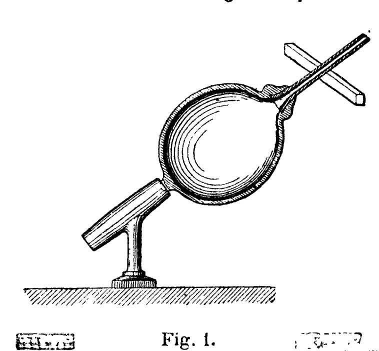


Fig. 1.

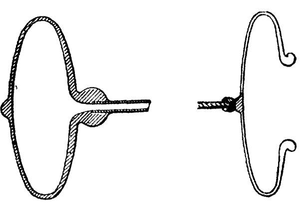


Fig. 2. Fig. 3.

Bibl.: Péligot, *le Verre;* Paris, 1877. — Bontemps, *Guide du verrier ;* Paris, 1864. — Henrivaux, *Encyclopédie chimique de Frémy, le verre;* Paris, 1883. — Péligot, *Douze leçons sur l'art de la verrerie;* Paris, 1862. Payen, *Précis de chimie industrielle;* Paris, 1867. — Stein, *Fabrication du verre;* Brunswick, 1869. — Le Vaillant, *la Verrerie de Normandie;* Rouen, 1873. — Lobmeyer, *Industrie du verre;* Stuttgart, 1874.

BOUDINEUSE (V. Bobineuse).

BOUDINOT (Elias), mystique américain, né à Philadelphie en 1740, mort en 1821. On a de lui des ouvrages pleins d'idées étranges, tels que *Age of Revelation, or the Age of Reason and the Age of Infidelity* (1790) ;

Second Advent of the Messiah (1815), et *Star in the West* (1816), où il soutient que les Indiens Peaux-Rouges sont les descendants directs des tribus perdues d'Israël.

BOUDINURE (Mar.). On dit aujourd'hui *emboudinure* (V. ce mot).

BOUDJAK. Nom donné à la partie méridionale de la *Bessarabie* (V. ce mot). C'est une contrée aride constituée surtout par des steppes; la pop. (environ 80,000 hab.), se compose de Grands Russes, Petits Russes, Tataves, Moldaves, Allemands et Bulgares. L. L.

BOUDJAOU. Neuvième nom de la liste des pharaons dans le temple de Séti Ier à Abydos. Il correspond au *Boethos* qui occupe également la neuvième place dans la chronologie de Manethon et qui est donné comme le fondateur de la IIe dynastie (thinite). Il ne figure ni dans les fragments du papyrus royal de Turin, ni sur la table de Saqqarah. Mais ces deux listes égyptiennes présentent à la division correspondante le nom de *Nuter-biu*, que M. de Rougé considère comme se rapportant au même pharaon. Il ne reste de son règne que la mention d'un cataclysme: un gouffre s'était ouvert près de Bubaste et avait englouti une partie de la population. G. B.

Bibl. : De Rougé, *Monuments attribués aux six premières dynasties*; p. 17 et 21. — Maspero, *Histoire des peuples de l'Orient*, p. 57.

BOUDJEPOUR. Ville de l'Inde anglaise, prov. de Bahar, sur la rive droite du Gange, entre Benarès et Patna. Elle appartenait autrefois à un radjah très puissant; aujourd'hui elle tombe en ruines.

BOUDOIR. Salon de très petite dimension faisant partie d'un appartement et spécialement destiné aux femmes. C'est à partir du xviiie siècle que la recherche du confort fit adopter dans la distribution des appartements l'usage de petites pièces où l'on pouvait se retirer dans une intimité plus étroite avec les personnes qu'on voulait recevoir avec le plus de familiarité. Les *cabinets* (V. ce mot) décorés de tapisseries, de peintures, de gravures, de médailliers étaient réservés aux hommes; les femmes avaient les boudoirs avec leurs ameublements recherchés; des *sophas* (V. ce mot), des fauteuils, des sièges divers recouverts d'étoffes luxueuses, les murs mêmes et quelquefois les plafonds tendus d'étoffes pareilles à celle de l'ameublement, des objets d'art, des torchères ou appliques en bronze ciselé, des cheminées de marbre sculpté avec recherche formaient la décoration de ces petits salons ou boudoirs dont l'époque Louis XV et l'époque Louis XVI nous ont laissé de si gracieux modèles. Les boudoirs sont généralement placés près des salons de réception, en même temps qu'ils doivent communiquer par un facile accès à la chambre à coucher. On les décore d'étoffes, de tapis, de meubles artistiques, de bibelots, de faïences et de porcelaines de prix placées dans des étagères fermées de glaces, les tentures doivent être d'un éclat harmonieux sans être pour cela trop vives, la fenêtre doit avoir une vue sur une perspective agréable. Quelquefois par une recherche particulière on décore les boudoirs par un jour pris dans le plafond. Le jour doit être alors adouci par une gaze ou des tentures transparentes. H. Saladin.

BOUDOIR des Muses (Théâtre du). L'un des innombrables théâtres fondés à Paris en vertu du décret de l'Assemblée nationale qui établissait le régime de la liberté des théâtres (1790), liberté supprimée brutalement en 1807, après tant d'autres, par l'empereur Napoléon Ier. Celui-ci fut créé en 1805 par un grand amateur de spectacles nommé Guyard, neveu du savant Fourcroy, qui mourut référendaire à la cour des comptes. Il était situé dans la rue Vieille-du-Temple, et avait été construit sur une partie de l'emplacement de l'ancien couvent des Filles-du-Calvaire. Ce nouveau théâtre, baptisé du nom assez singulier et un peu prétentieux de Boudoir des Muses, ne servit d'abord qu'à donner des représentations bourgeoises, des spectacles d'amateurs. Mais bientôt, Guyard ayant acheté le matériel de décors, de costumes, d'accessoires, d'un autre petit théâtre, alors fermé, qui existait non loin de là, rue du Chaume, il fit de celui-ci une véritable entreprise publique, dans laquelle il exploita les genres divers de la comédie, de l'opéra-comique et du vaudeville. Il réunit une troupe de comédiens qui comprenait les noms de Gérard, Dalainval, Devilliers, Louvet, Bertrand, Lorillard, Ponteil, Georget, Lauréat, Debilly, de Mmes Marsange, Berger, Edmée, Rosay, Giverne, Colinet, Duforest, Héloïse, modifia son enseigne, du Boudoir des Muses fit le théâtre de la rue Vieille-du-Temple, et livra enfin celui-ci au vrai public. Ce ne pouvait être là, on le comprend, qu'un théâtre de quartier, d'une importance relative et d'une action artistique et littéraire à peu près nulle. Néanmoins on y joua, pendant environ dix-huit mois, un assez grand nombre de pièces: *les Deux Epouses*, *Célestine*, *Henriette et Sainville*, *les Epoux singuliers*, *Azélie et Laurence*, *l'Oncle rival*, *le Lovelace du Marais*, *Tintillon*, *l'Habit de bal*, *l'Auteur seul*, *la Partie carrée*, *la Parleuse éternelle*, etc. Au bout d'une année environ, Guyard s'étant rendu locataire du théâtre du Marais, fondé en 1791 dans la rue Culture-Sainte-Catherine par Langlois-Courcelles, ancien acteur de la Comédie-Italienne, ainsi que du petit théâtre Mareux, situé rue Saint-Antoine, il augmenta quelque peu sa troupe, de façon à desservir simultanément ou alternativement ces trois établissements, dont celui du Marais, qui avait originairement une grande importance, était singulièrement déchu de sa splendeur première. Toutefois, nous croyons que, dès le commencement de 1807, l'ancien Boudoir des Muses, devenu le théâtre de la rue Vieille-du-Temple, avait fermé ses portes et n'existait plus à l'état d'activité. Il fut démoli peu de temps après sa fermeture, et il n'en resta bientôt plus aucune trace. Arthur Pougin.

BOUDON (Raoul), industriel et publiciste français, né à Courtalin (Eure-et-Loir) en 1814, mort en 1868. On lui doit : *Organisation unitaire des assurances* (Paris, 1840, in-8) ; *Réforme des octrois et des contributions indirectes; question vinicole, question des bestiaux* (Paris, 1843, in-8) ; ouvrages très intéressants où la question des octrois est particulièrement bien traitée; *l'Isthme de Suez et la question d'Orient. Politique de l'Angleterre et de la Russie. Traité du 15 juillet 1840* (Paris, 1860, in-8) ; *la Vérité sur les institutions de crédit privilégiées en France* (Paris, 1862, in-8) ; *la Vérité sur les chemins de fer en France* (Paris, 1864, in-8) ; *la Vérité sur la situation économique et financière de l'Empire* (Paris, 1867, in-8) ; *la Production, la Consommation et le Libre-échange* (Paris, 1868, in-8) ; etc., etc.

BOUDOT. Famille de libraires et imprimeurs français dont voici les principaux membres :

Jean Boudot, imprimeur du roi et de l'Académie des sciences, mort en 1706 ; auteur d'un dictionnaire latin : *Dictionarium universale latino-gallicum, ex omnibus latinitatis auctoribus summa diligentia collectum*, etc., qui eut un très grand succès puisque la 21e édition s'imprimait encore en 1818 à Tarascon; d'autres en 1823 et 1825 à Tulle.

Jean Boudot, fils du précédent, né à Paris le 9 oct. 1685, mort le 10 mars 1754, imprimeur du roi et de l'Académie des sciences, connu par son habileté dans le classement des livres et la rédaction des catalogues. Il en a publié beaucoup, notamment le *catalogue du cabinet de M. de Bose* (Paris, 1745, in-fol.).

L'abbé *Pierre-Jean* Boudot, frère du précédent, né à Paris en 1689, mort le 6 sept. 1711, censeur royal et bibliothécaire du roi, a écrit un *Essai historique sur l'Aquitaine* (S. l., 1753, in-8) ; a publié un grand nombre de catalogues de bibliothèques particulières et rédigé avec Sallier le *Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque du roi* (Paris, 1739 et s., 6 vol. in-fol.). Il a aussi rédigé avec Marin la *Bibliothèque du Théâtre-*

Français (Dresde [Paris], 1768, 3 vol. in-8), en s'aidant de la magnifique collection du duc de La Vallière.

Bibl.: *Mercure*, de déc. 1753. — *Mémoires de Trévoux*, de déc. 1753. — Fréron, *l'Année littéraire*, de 1754, t. III, lettre V. — Quérard, *la France littéraire*; Paris, 1827, t. I, p. 444, in-8.

BOUDOU. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. et cant. de Moissac ; 630 hab.

BOUDOUAOU. Rivière de la prov. d'Alger, prend sa source au Bou-Zegza, arrose le canton fertile de l'Alma et se jette dans la mer, après un cours de 42 kil. Elle traverse la Mitidja orientale.

BOUDOURESQUE (Auguste-Acanthe), chanteur scénique français, né à la Bastide-sur-l'Hers (Ariège) en 1835. Il fut engagé en 1876 à l'Opéra pour y tenir l'emploi des basses profondes, que la retraite de Belval laissait vacant à ce théâtre. M. Boudouresque, qui s'était fait remarquer dans cet emploi sur plusieurs scènes importantes des départements, fit son premier début le 21 févr. 1876, dans le rôle de Marcel des *Huguenots*. Sa voix qui ne manquait ni de puissance ni de gravité, avait malheureusement perdu sa fraîcheur première, et l'artiste, qui ne manquait de qualités ni comme chanteur ni comme comédien, était totalement dépourvu de distinction et d'originalité. Néanmoins il prit pleine possession de l'emploi, et joua successivement *Robert le Diable*, don Pedro de l'*Africaine*, Walther de *Guillaume Tell*, le gouverneur du *Comte Ory*, etc. De plus, il établit, pendant son séjour à l'Opéra, quelques rôles nouveaux, tels que ceux de Témour dans le *Roi de Lahore*, de Ramphis dans *Aïda* et du légat dans *Henri VIII*. En 1885, M. Boudouresque a quitté l'Opéra et, abandonnant le chant français pour le chant italien, a accepté un engagement pour le théâtre de la Scala, de Milan, où ses débuts furent accueillis froidement. Par la suite, il s'est fait entendre sur diverses autres scènes de la France et de l'Italie, mais s'est surtout consacré au professorat. A. P.

BOUDOUSQUIÉ (Pierre-Alain), homme politique français, né à Cahors le 9 mai 1791, mort dans cette ville le 4 sept. 1867. D'abord militaire, il fit la campagne de Russie et fut blessé à la Moscova. Il se fit ensuite recevoir avocat (1818), fut procureur du roi à Cahors (1830) et démissionna en 1832. En 1834 il fut élu par sa ville natale à la Chambre des députés où il siégea jusqu'en 1848 dans les rangs de l'opposition. Il a écrit : *Traité de l'assurance contre l'incendie, suivi des statuts, des polices et des tarifs des compagnies d'assurances établies à Paris* (Paris, 1829, in-8).

BOUDRAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Montréjeau ? 443 hab.

BOUDREVILLE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube; 200 hab.

BOU-DRIASEN ou **BOU-DRIAS** (Djebel). Plateau de l'Aurès (Algérie), remarquable par un millier de tombeaux circulaires d'une époque préhistorique.

BOUDROUM ou **BODROUN.** Ville de l'Anatolie (Turquie d'Asie), dans l'ancienne Carie. Elle est à 150 kilom. S. de Smyrne, en face de l'île de Cos. On y voit les ruines d'Halicarnasse; la citadelle appartint aux chevaliers de Rhodes (11,000 hab.). E. P.

BOUDY. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Cancon ; 348 hab.

BOUE. I. Boues et Immondices. — Dès le xive siècle, des sanctions pénales étaient édictées pour assurer l'exécution des mesures prises par l'autorité relatives au nettoiement des rues de Paris ; mais des prescriptions concernant l'enlèvement des boues et immondices dans les autres villes du royaume ne se trouvent que dans les règlements de police générale du 4 fév. 1567, sous Charles IX et du 21 nov. 1577, sous Henri II. « Les officiers de la police, portent ces règlements, donneront ordre de faire nettoyer les rues et places publiques des villes, et faire ôter, enlever, couler et dériver les boues et ordures d'icelles, soit par artifice de ruisseaux d'eau, soit par tombereaux ou semblables engins et instruments... La purgation et nettoiement des boues et immondices seront baillés pour un an au rabais et moins enchérissant... Les habitants sont tenus de faire nettoyer par chacun jour devant leur maison..., et mettre en un monceau près d'un ruisseau les immondices desdites rues et ce qui sera amassé des menues immondices de leurs maisons, afin que les tombereaux passans les puissent enlever, et ce, sur peine de cent sols parisis d'amende. » L'art. 3, tit. XI de la loi 16-24 août 1790, dont les dispositions sont reproduites dans l'art. 97 de la loi du 5 avr. 1884 sur l'administration municipale, comprend parmi les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité du pouvoir municipal le nettoiement des voies publiques, c.-à-d., outre le *balayage* (V. ce mot), l'enlèvement des boues et immondices. Le maire peut prendre à cet effet des arrêtés qui ont pour sanction une amende de 1 à 5 fr. et, en cas de récidive, la peine d'emprisonnement de trois jours au plus (C. pén., art. 471 et 474). Dans les grandes villes, les municipalités font procéder au lavage périodique des voies publiques, et les ordures liquides s'écoulent dans les égouts établis sous ces voies ; les ordures ménagères sont enlevées dans des tombereaux par des entrepreneurs avec lesquels la commune a passé un marché et qui peuvent être rémunérés au moyen d'une taxe imposée aux propriétaires. Dans les localités moins importantes, où les lavages ne sont pas aussi fréquents, où les égouts sont peu nombreux, l'enlèvement par tombereaux s'applique, non seulement aux résidus domestiques, mais encore à toutes les ordures. L'entrepreneur, chargé du nettoiement, est-il responsable pénalement de l'inexécution du traité passé avec la commune et se trouve-t-il subrogé à l'obligation imposée par un arrêté municipal aux habitants d'avoir à enlever les immondices devant leurs maisons ? Cette question a donné lieu à de sérieuses controverses. Dans un premier système, le marché conclu entre la commune et l'entrepreneur, étant un contrat purement civil, ne pourrait entraîner, en cas d'infraction, aucune poursuite devant le tribunal de police. D'après une autre opinion, de pareilles poursuites ne devraient être exercées que si l'entrepreneur s'était soumis, par une clause formelle du contrat, à supporter en cas d'infraction les peines déterminées par la loi. Actuellement, la jurisprudence décide que l'entrepreneur, quelles que soient les clauses du marché, est substitué par l'effet même de ce marché, aux habitants en ce qui concerne les obligations relatives au nettoiement, et, par suite, en cas de négligence ou d'inexécution du service dont il est chargé, doit être condamné aux peines prononcées par les art. 471 et 474 C. pén. (Cassation, ch. criminelle, 11 juil. 1868, 25 juin 1869).

A Paris, au xiie siècle, les habitants étaient obligés de faire enlever et porter aux champs, à leurs frais, les boues et immondices. Pour effectuer ce transport, un certain nombre de propriétaires s'associaient et louaient un tombereau commun. Le nettoiement s'opérant dans de mauvaises conditions, une ord. du 1er fév. 1348 punit d'une amende les bourgeois qui négligeaient de remplir les obligations leur incombant. Ces prescriptions ne concernaient d'ailleurs que les rues, les places publiques étaient abandonnées, et l'infection de la place Maubert devint telle qu'une ord. de 1374 établit des impositions sur les marchands et habitants du voisinage pour l'enlèvement des boues et ordures de cette place. La multiplicité des ordonnances rendues au xive et au xve siècle prouve les difficultés que le prévôt de Paris rencontrait pour l'exécution des mesures de police relatives au nettoiement. Après une ord. du 2 juil. 1393 punissant les infractions de dix sols d'amende, une nouvelle ord. du 9 oct. 1395, renouvelée le 28 juin 1404, enjoint à « tous manans et habitans en la ville de Paris de nettoyer et faire tenir net devant leurs hôtels et habitations, oster et faire oster et porter ès voiries et lieux accoutumés, sur peine de soixante sols d'amende et d'être mis en prison au pain et à l'eau »

En 1476, le Parlement intervient et ordonne, par arrêt du 22 mars, « au prévôt de Paris de pourvoir en toute diligence à faire nettoyer les rues de la ville en contraignant à ce faire et à contribuer aux frais pour ce nécessaire toutes gens de quelque état qu'elles fussent, privilégiées et non privilégiées, nonobstant oppositions ou appellations quelconques ». Cet arrêt n'ayant produit aucun résultat, une taxe sur les maisons de Paris fut établie en 1506, le produit devant être versé à des entrepreneurs particuliers qui seraient chargés de l'enlèvement des boues et immondices. Ce système fut pratiqué jusqu'aux premières années du XVIIe siècle (Règlem. de nov. 1539; du 22 nov. 1563). Des bourgeois élus dans chaque quartier percevaient les taxes et traitaient avec les charretiers ou entrepreneurs ; « chaque chef d'hostel, soit propriétaire ou locataire, de quelque état ou condition qu'il fût, sans nul excepter, devant, par toutes les rues, ruelles et autres endroits, faire chacun jour à six heures du matin et trois heures de relevée, nettoyer devant sa maison et amasser contre la muraille du logis les boues et ordures et autres immondices, ou bien les mettre dans un panier ou autre chose, attendant que le tombereau passe, et ce, sur peine de dix sols parisis d'amende ». Le paiement des taxes se faisant avec la plus grande irrégularité, étant même refusé par les princes, seigneurs et magistrats, on finit par ne plus trouver de bourgeois consentant à se charger de la perception, et un arrêt en conseil du 21 juin 1608 donna l'entreprise du nettoiement général de Paris à Remond Vedel, dit La Fleur, capitaine du charroi de l'artillerie, et à Pierre de Sorbet, son associé. Les bourgeois furent déchargés en 1609 de la vente des taxes qui dut être faite par les entrepreneurs. Un nouveau règlement de sept. 1608 avait défendu de jeter dans les rues aucune ordure à peine de six livres d'amende « les chefs d'hostels, propriétaires et locataires étant obligés de faire retenir dans leur logis les ordures dans des paniers ou mannequins, et icelles faire porter et jeter dans des tombereaux qui passeront tous les jours par les rues pour les recevoir et emporter hors la ville ès lieux destinés pour cet effet ». L'entreprise générale ne réussit pas; des marchés furent passés avec des entrepreneurs particuliers pour chacun des quartiers de la ville ; puis on eut de nouveau recours à des entrepreneurs généraux qui furent déchargés de leurs engagements par un arrêt du conseil du 27 mai 1637. Aux termes de cet arrêt, le prévôt de Paris ou son lieutenant devait à l'avenir prendre soin du nettoiement des rues : « à cet effet, il sera fait assemblée de police en laquelle deux bourgeois de chaque quartier seront appelés pour aviser entre eux de la forme que l'on tiendra pour ledit nettoiement et en outre des moyens pour fournir à la dépense ». Une déclaration du roi du 9 juil. 1637 ordonna de procéder à une nouvelle imposition de taxes sur les maisons, dans les formes suivies avant 1609; mais les anciennes difficultés de perception se renouvelèrent ; les personnes de haut rang refusèrent d'acquitter les impositions ; les entrepreneurs, mal payés, ne remplirent pas leurs obligations. « La ville, dit Lecler du Brillet, continuateur de Delamarre, fut plus malpropre que jamais ; l'on ne pouvait y marcher qu'en bottes ; les gens de robe étaient même obligés d'aller au palais en cet équipage. Le roi, considérant que ce désordre ne provenait que du refus des habitants de payer les sommes auxquelles ils étaient imposés et du peu d'autorité que les receveurs avaient, parce qu'ils étaient tirés du nombre des bourgeois et qu'ils changeaient tous les ans, créa trois offices de receveurs héréditaires par édit du mois de janv. 1641. » Les officiers ne purent, pas mieux que leurs devanciers, assurer le paiement des taxes, et des lettres patentes du 18 juin 1643 chargèrent le lieutenant civil de la police du nettoiement. Un règlement du Parlement du 3 déc. 1650 décida qu'« à la diligence des commissaires du Châtelet, assemblée serait faite d'aucuns bourgeois en la maison du plus notable de chaque quartier et nommé plusieurs personnes pour faire la levée et recette des deniers destinés pour le nettoiement, suivant les rôles qui seraient représentés par lesdits commissaires chacun en son quartier ». La situation des voies publiques ne s'améliora pas. En 1666, dit encore Lecler du Brillet, Paris était devenu un véritable cloaque. Un conseil de police formé par le roi, composé de Séguier, du maréchal de Villeroy, de Colbert, et de huit conseillers d'Etat, procéda à une réforme de l'administration de la police, et un édit de mars 1667 créa la charge de lieutenant de police qui fut confiée au maître des requêtes de la Reynie. Des mesures efficaces amenèrent un certain progrès dans le nettoiement. Des directions de quartiers, composées d'un certain nombre des principaux citoyens choisis chaque année, en chaque quartier de la ville, préparaient les rôles des taxes rendus exécutoires par le magistrat de police. Un édit de déc. 1701 déchargea les bourgeois de la recette des deniers et créa un receveur particulier dans chaque quartier et deux receveurs généraux. Le roi, par l'édit de janv. 1704, se chargea de l'entretien des lumières publiques et de la dépense du nettoiement ; tous les propriétaires des maisons de Paris devaient racheter l'imposition de 300,000 livres destinée à faire face à ces dépenses ; quatre trésoriers généraux et quatre contrôleurs généraux des trésoriers remplaçaient les receveurs créés en 1701. Quant au service du nettoiement, il fut confié à quatre entrepreneurs généraux ayant chacun trente tombereaux (arrêt du conseil du 30 janv. 1720).

En 1722, par suite de l'accroissement de Paris, les dépenses à la charge du roi (boues et lanternes), furent portées de 300,000 à 450,000 livres. Le 14 mai 1748, l'entreprise générale du nettoiement, y compris l'enlèvement des neiges, fut confiée pour six ans au sieur Pierre Outrequin, entrepreneur du pavé, moyennant 206,000 livres. On revint ensuite aux entrepreneurs particuliers, en laissant subsister et même en étendant la faculté, accordée depuis 1714 aux cultivateurs des environs, de soumissionner les boues de certains quartiers. Une ord. de police du 8 nov. 1780, qui règlemente le nettoiement, rappelle l'obligation imposée aux entrepreneurs de fournir exactement le nombre de tombereaux suffisant « à l'effet de faire régulièrement tous les jours l'enlèvement des immondices qui commencera à sept heures et demie en été et à huit heures et demie en hiver ». L'arrêté du 22 messidor an VIII confia au préfet de police le soin d'assurer l'enlèvement des boues, et ce service fut confié à un seul entrepreneur chargé en même temps du balayage des rues et du curage des égouts (V. Egout). Jusqu'en 1825, les boues et immondices étaient portées aux sept voiries de la barrière de Montreuil, de la rue de Ménilmontant, de la rue de Château-Landon, de la barrière des Fourneaux, de la barrière d'Enfer et de l'ancienne barrière des Deux-Moulins. A la suite d'une émeute provoquée par l'infection du quartier Ménilmontant, elles furent remplacées par trois dépôts situés à l'entrée de Vincennes, à Montrouge et à Clichy. En juin 1831, les voiries ou dépôts de boues furent supprimés ; il fut défendu, par ord. du 23 nov. 1831, à tous les habitants de la campagne et autres personnes étrangères au service du nettoiement de ramasser des immondices. Une ord. de mars 1834 a édicté des règles générales sur la police du nettoiement ; renouvelée tous les ans, elle fut remplacée par l'ord. du 1er sept. 1853. Le service du nettoiement a été transféré par le décret du 10 oct. 1859 de la préfecture de police à la préfecture de la Seine. Jusqu'en 1872, les rues de Paris étaient divisées en un certain nombre de lots affermés à des entrepreneurs qui enlevaient chaque matin les boues et immondices et les transportaient à l'extérieur. L'administration municipale qui, pendant longtemps, tirait un revenu assez considérable de ces locations, a vu peu à peu diminuer le prix de fermage, et s'est trouvée obligée de payer des redevances aux redevanciers. Elle pensa que l'apport direct des ordures

ménagères aux tombereaux augmenterait la valeur des résidus et immondices, et un arrêté de M. J. Ferry, du 11 nov. 1870, interdit le dépôt sur la voie publique de ces ordures ; « au premier son de cloche annonçant le passage du tombereau, ces résidus devaient être versés directement par les habitants dans les voitures de nettoiement ; ils pouvaient être déposés dans des récipients placés à la porte des maisons à 5 h. 1/2 du matin ». On pensait que ces mesures permettraient de faire l'adjudication de l'enlèvement des boues dans des conditions avantageuses; mais, bien qu'elles eussent été reproduites dans un arrêté du 4 juin 1875 de M. Ferdinand Duval, du 8 nov. 1880 de M. Hérold, l'interdiction de déposer des immondices sur la voie publique restait lettre morte dans la moitié de Paris. D'autre part, la concurrence des engrais chimiques tend de plus en plus à enlever de leur valeur aux ordures ménagères; les communes suburbaines se transformant et consacrant une moins grande étendue de leur territoire à la culture, les maires refusent de recevoir des dépôts de voirie. Enfin, la quantité de matières à enlever augmente chaque année; de 680,314 m. c. en 1871, elle s'est élevée à 744,141 m. c. en 1875, à 776,457 m. c. en 1880, et a atteint 900,000 m. c. en 1886. La dépense d'enlèvement qui était de 1,320,261 fr. en 1871, après s'être abaissée à 838,769 fr. en 1875, à 753,674 fr. en 1880, montait à 1,175,160 fr. en 1881, à 1,963,317 fr. en 1884 et dépassait deux millions en 1886.

Un arrêté de M. Poubelle du 24 nov. 1883 a cependant édicté de nouvelles mesures destinées à empêcher tout dépôt d'ordures ménagères dans les rues, et, pour éviter que les ordures ne fussent gardées dans leur domicile par les locataires, imposé au propriétaire de tout immeuble habité l'obligation de se pourvoir « d'un ou de plusieurs récipients communs, de capacité suffisante pour contenir les résidus de ménage de tous les locataires ou habitants ». Cet arrêté, dont la légalité a été reconnue par une décision du Conseil d'Etat statuant au contentieux (28 mars 1885), assure la propreté de la voie publique; mais l'enlèvement des ordures et résidus du balayage continue à présenter de grandes difficultés et grève lourdement les finances municipales. Cette opération a été concédée par voie d'adjudication à dix-huit entrepreneurs, les rues de Paris étant divisées en dix-huit lots dont les deux premiers comprennent chacun deux arrondissements, et les seize autres correspondant chacun à un arrondissement. Le service s'exécute, pendant l'été, de 6 h. 1/2 à 8 h. 1/2, et pendant l'hiver de 7 h. à 9 h. du matin, au moyen de tombereaux fournis par l'administration et à l'arrière desquels sont adaptés des monte-charges. Les entrepreneurs se débarrassent, au mieux de leurs intérêts, des produits enlevés; sauf autorisation spéciale, il leur est interdit d'établir aucun dépôt à moins de deux kil. des fortifications. Le transport par chemin de fer ou par bateau est indispensable pour tirer parti des matières que des communes suburbaines ne veulent plus recevoir ou dont elles offrent des prix dérisoires. Les boues et résidus transportés par eau sont chargés au quai de Javel sur des bateaux ayant principalement pour destination Corbeil, en amont, et Pontoise, en aval. L'entreprise est concédée pour trois ans, du 16 janv. 1888 au 15 janv. 1891. Mais les difficultés opposées par la préfecture de police et les communes suburbaines à l'établissement de dépôts permanents ont déterminé l'administration municipale à étudier pour l'avenir des combinaisons nouvelles. D'une part, on cherche à obtenir des compagnies de chemins de fer des tarifs très réduits qui permettraient de transporter les immondices beaucoup plus loin qu'aujourd'hui. D'autre part, il est question de construire à quelque distance de Paris des usines où l'on incinérerait une partie de ces détritus. Si les efforts tentés dans ces deux sens réussissent, la ville pourra expédier en Sologne ou en Champagne les résidus fertilisants de son nettoiement et détruire l'excédent par le feu. La commission supérieure de l'assainissement de Paris, instituée en 1885, a soigneusement étudié tous les systèmes proposés pour l'enlèvement des boues et immondices; mais aucune solution définitive n'est encore arrêtée.

A Londres, dans la Cité, le nettoiement de la voie publique s'opère sous la surveillance de la commission des égouts *(commission of sewers)*. Le balayage commence à 10 h. du soir et se termine le lendemain matin, les rues principales sont balayées une seconde fois l'après-midi. Les boues liquides, au lieu d'être projetées à l'égout comme à Paris (V. Egout), sont enlevées dans des tombereaux étanches. Le crottin est recueilli par des garçons de dix à quinze ans, payés par la cité, et déposé dans des bornes creuses en fonte placées sur le bord du trottoir ; il est ensuite chargé dans des tombereaux. L'enlèvement des ordures ménagères se fait, en principe, depuis 4 h. du matin jusqu'à 5 h. du soir. Ces ordures doivent être déposées dans des boîtes devant chaque maison ; elles sont transportées, ainsi que les résidus du balayage, dans des tombereaux, au dépôt situé sur la rive droite de la Tamise, près du pont de Waterloo, vis-à-vis Sommerset-House. En 1880, 61,239 tonnes de matières ont été enlevées; en 1885, 65,515 tonnes. Depuis 1885, la moitié des ordures est brûlée dans un appareil comprenant dix fours; le crottin, les boues sont expédiés comme engrais par bateaux; les résidus utilisables sont vendus. Dans les paroisses ou districts de la métropole, les *vestries* chargés de pourvoir au nettoiement de la voie publique emploient divers procédés, et l'opération est exécutée tantôt à l'entreprise, tantôt en régie. Certains vestries passent des traités pour l'enlèvement des boues et ordures dans les paroisses voisines. — A Berlin, le balayage de la voie publique se fait pendant la nuit, et les résidus sont enlevés dans des tombereaux, le matin. Quant aux ordures ménagères, l'administration ne se charge pas de les enlever, les habitants les font disparaître par les procédés qu'ils jugent convenables. L. Pasquier.

II. Agriculture. — Les boues qui s'accumulent dans les rues des villes, sur les routes et les chemins, peuvent être très avantageusement employées pour la fertilisation des terres; la question de leur enlèvement et de leur utilisation constitue même un problème agricole de première importance, très étroitement lié à la salubrité publique. Ces boues sont de nature assez variable ; suivant la nature des matériaux qui servent à l'entretien des rues, des routes et des chemins, on y trouve des débris de toutes sortes : poils, cheveux, crins, plumes, cendres, balayures de l'intérieur des habitations, détritus de toutes natures, fientes d'oiseaux, crottins de cheval, etc., avec un élément minéral dominant en général, et qui est généralement la silice ou le calcaire. Ces boues sont d'autant meilleures comme engrais, qu'elles ont été broyées par un plus grand nombre de voitures, mieux divisées et mieux exposées aux influences atmosphériques. Suivant la remarque de MM. Girardin et Dubreuil, le mélange de ces détritus constitue un engrais d'autant plus riche que les populations sont plus malpropres, parce qu'alors les substances organiques dominent les matières purement terreuses qui se trouvent de ce fait en moins forte proportion. Les boues de villages, où circulent de nombreux troupeaux de vaches et de moutons, valent également mieux que celles des villes. A Paris et dans la plupart des grandes cités, l'enlèvement de ces substances se fait par les entrepreneurs suivant des conditions stipulées par un cahier des charges; certaines villes afferment leurs boues et en tirent un bénéfice considérable, d'autres au contraire payent l'entrepreneur, selon que l'agriculture locale tire parti ou non de ces matières. La boue des rues de Paris vaut 500,500 fr. pour l'adjudicataire, qui l'accepte en masse, et 3,600,000 fr. lorsqu'après avoir séjourné dans les pourrissoires, elle est vendue aux cultivateurs de la banlieue, à raison de 3 à 5 fr. le m. c. En 1831, la ville de Paris affermait ses boues 166,000 fr. ; depuis 1845, le prix de l'adjudication varie entre 500,000

et 600,000 fr. Toutefois, des bénéfices considérables que fait l'adjudicataire, il faut retrancher les frais de nettoyage des rues. Il est à remarquer aussi que ces boues ne sont employées comme matières fertilisantes que dans les localités très voisines des villes, où elles peuvent arriver à des frais de transports peu élevés; car ces engrais ne contiennent que de faibles quantités d'éléments fertilisants ; de plus, ils sont d'un volume considérable et par cela même encombrants, aussi les transports par bateaux, les moins coûteux de tous, sont-ils employés de préférence. Dans les campagnes, on perd généralement les boues des rues et des routes. Il serait utile que les maires portassent leur attention sur ce sujet, au double point de vue de l'hygiène publique et des intérêts agricoles de la commune. Les cultivateurs qui se plaignent si souvent du manque d'engrais et des chétives récoltes qui en sont la conséquence, ne devraient pas négliger de ramasser toutes ces boues que chaque jour amène sur la voie publique, car, quelque peine qu'il en coûte pour les réunir, elles forment un engrais précieux qu'on ne paye pas. Celui qui vend sa paille et son fourrage, disent MM. Girardin et Dubreuil, en ne gardant que ce qui lui faut pour l'entretien de son attelage, et qui emploie une partie du produit à acheter du fumier ou les boues de la ville dont il est proche, fait toujours une bonne affaire. Et cela est facile à concevoir, car cette sorte d'engrais, mélange de débris divers, est extrêmement énergique et favorable à la végétation. Arthur Young nous fait connaître qu'un cultivateur, n'ayant pas assez de fumier pour toute sa jachère, n'en sema pas moins de froment la partie non fumée. Au printemps, cette partie était fort maigre et chétive, et ne donnait que peu d'espérances ; il la fuma en couverture avec des boues achetées à la ville voisine. L'effet fut extraordinaire, et le froment de cette parcelle surpassa de beaucoup celui des parties qui avaient reçu du fumier d'étable avant la semaille.

Les boues des villes peuvent être utilisées sous deux états : 1° à l'état *frais;* 2° à l'état de *boues noires*, teinte qu'elles prennent lorsqu'elles sont restées en tas pendant quelques semaines et qui est due à la fermentation qui s'y est établie. C'est sous cet état que leur emploi est le plus général, car les boues occupent ainsi moins de volume et sont plus transportables. A Paris, les boues et poussières enlevées forment un volume journalier de 2,000 m. c., charriées par 600 tombereaux. Les boues *fraîches* ou *vertes* sont formées, d'après MM. Müntz et Girard : 1° de matières pierreuses, verres, etc., etc., sans valeur agricole ; 2° d'une partie fine passant à la claie, pouvant contenir des cendres, du fumier de cheval, etc., et renfermant une quantité notable de principes fertilisants ; 3° de débris organiques végétaux et animaux, surtout constitués par des déchets de légumes, de la paille, des chiffons, papiers, etc. Un échantillon prélevé le 20 nov. 1885 dans les voitures opérant le déchargement dans les bateaux, au quai de Javel, a donné % :

1er lot. — Pierres, verres, porcelaine, etc., rejetées comme inutiles......	8.3
2e lot. — Partie fine passée à la claie.....	59.3
3e lot. — Débris organiques grossiers....	32.4

Ces matières, telles qu'elles se trouvaient dans les tombereaux, contenaient donc, par 100 kilogr. : azote, 0k38 ; acide phosphorique, 0,41 ; potasse, 0,42 ; chaux, 2,57. On peut donc dire que ces substances ont une valeur comparable, en tant que richesse ou éléments fertilisants proprement dits, à celle du fumier de ferme ordinaire.

Les *boues noires* sont obtenues en laissant fermenter les boues fraîches ; il se développe alors un forte chaleur, le tas s'affaisse au bout de quelques semaines et toute la masse prend une teinte noire. On laisse en tas pendant trois mois et plus. Le plus ordinairement, on facilite et on accélère la décomposition en recoupant une fois le mélange au bout d'environ six semaines à deux mois. Il serait facile toutefois de hâter la décomposition de ces matières en y ajoutant un vingtième environ de chaux bien brassée et mélangée à la masse. Un échantillon de boue noire prélevé à Bagneux et provenant du XIVe arrondissement et âgé de six mois, a donné après triage :

1er lot. Matières inertes, pierres, etc....	8.4 %
2e lot. Matières organiques décomposées et parties terreuses fines..............	91.6 —

Cette boue contenait pour 100 kilogr. : azote, 0k45 ; acide phosphorique, 0k59 ; potasse, 0k52 ; chaux, 3k75.

Soit une richesse un peu plus forte que les boues fraîches, mais une assimilabilité plus grande. La valeur de ces matières, calculée d'après les principes fertilisants proprement dits, sans tenir compte de la matière organique, dont l'importance n'est cependant pas négligeable, peut donc être ainsi établie en donnant à l'azote une valeur de 1 fr. 50 le kilogr., à l'acide phosphorique 50 cent., à la potasse 40 cent., à la chaux 1 cent.

	Boue fraîche.	Boue noire.
Pour l'azote...........	0 57	0 67
— l'acide phosphorique.	0 20	0 30
— la potasse........	0 17	0 20
— la chaux.........	0 04	0 04
Total...........	0 96	1 21

C'est comme on le voit un des engrais les meilleur marché qu'on puisse trouver, eu égard à sa puissance fertilisante.

Ces boues conviennent à tous les sols et à toutes les cultures, mais c'est principalement sur les sols argileux que leur action est remarquable. On emploie cet engrais pour les céréales, les navets, turneps, colza, ainsi que sur les cultures légumières. Son action se prolonge pendant plusieurs années. Dans les Côtes-du-Nord, il y a sur les boues un dicton populaire : c'est que les terres auxquelles on en donne s'en souviennent longtemps. Aux environs de Dunkerque où les boues sont employées sur une grande échelle et où, grâce au mode de préparation qu'on leur fait subir, elles acquièrent une grande puissance, on estime que leur action se prolonge pendant trois ou quatre ans (V. ENGRAIS, GADOUES).

Boues de sucrerie. — Les boues obtenues dans les fabriques de sucre par l'addition de la chaux dans les jus sucrés en vue de les débarrasser des matières albuminoïdes qu'ils renferment et qui gêneraient les opérations ultérieures, ces boues, dites *de défécation*, présentent la composition suivante : eau, 43,3 ; substances organiques, 15,3 ; azote, 0,4 ; acide phosphorique, 1,2 ; potasse, 0,2 ; chaux, 21,6 ; magnésie, 0,3. Elles constituent pour l'agriculture une matière fertilisante précieuse qui agit à la fois comme amendement et comme engrais. Par la forte proportion de chaux qui s'y trouve, elles ameublissent les terres et elles les fertilisent par l'apport de l'azote, de l'acide phosphorique, du calcaire et des matières organiques. On les applique de préférence sur les terres fortes, à la sortie de l'hiver. Leur emploi agricole est très répandu dans le nord de la France ; il débarrasse en même temps les fabriques de sucre d'un résidu très encombrant. A. LARBALÉTRIER.

III. BOUES MINÉRALES. — Dépôts argileux ou tourbeux formés dans certaines sources minérales telles que celles d'Abano, d'Asqui, de Balaton-Füred, de Barbotan, de Dax, de Franzensbad, de Saint-Amand, etc. Les boues minérales sont athermales ou plus souvent thermales et se classent suivant la substance fixe qui y prédomine ; telles sont les boues ferrugineuses généralement noires, les boues sulfurées, les chlorurées sodiques, les silicatées calcaires qui sont d'un gris plus ou moins foncé. Ces boues dégagent parfois des gaz acide carbonique, acide sulfhydrique, etc. Leurs effets physiologiques et thérapeutiques dépendent naturellement de leur composition. Il ne faut pas confondre avec les boues les plantes qui croissent dans les eaux thermales, notamment les *Conferves* (V. ce mot). Dr L. HN.

BIBL. : 1° BOUES ET IMMONDICES. — LECLER DU BRILLET, *Continuation du traité de la police :* Paris, 1798, in-fol. — A. CHEVALLIER, *Notice historique sur le nettoiement de la ville de Paris (Ann. d'hyg. et de méd. lég. ;* Paris, 1845, t. XLII, p 262). — A. TARDIEU, *Voiries et cimetières ;* Paris, 1852, in-8. — BARABANT, *Note sur les questions de viabi-*

lité; Paris, 1883, in-8. — L. JOURDAN, *l'Assainissement de Paris*; Paris, 1885, in-8. — L. COLIN, *Paris, sa topographie, son hygiène, ses maladies*; Paris, 1885, in-12.

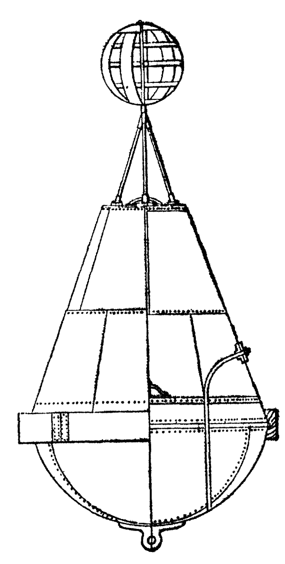
2° AGRICULTURE. — P. JOIGNEAUX, *le Livre de la ferme*, 1886, t. I, in-4. — J.-H. MAGNE et C. BAILLET, *Traité d'agriculture pratique*, 1875, t. I, in-18. — A. MÜNTZ et A.-Ch. GIRARD, *les Engrais*; 1888, in-16. — GIRARDIN et DUBREUIL, *Traité élémentaire d'agriculture*, 1885, in-18.

BOUÉ. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Verviers, cant. du Nouvion ; 1,401 hab.

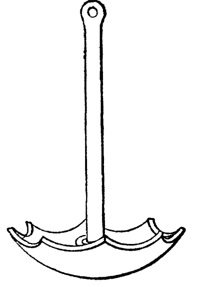
BOUÉ (Ami), géologue, né à Hambourg le 16 mars 1794, mort à Vienne le 22 nov. 1881. D'une famille de protestants français émigrés, il voyagea dans toute l'Europe, explora surtout la Turquie, vécut longtemps à Paris où il présida la Société de géologie. Parmi ses travaux, les plus utiles furent ceux qui se rapportaient à la Turquie : *la Turquie d'Europe* (Paris, 1840, 4 vol.); *Recueil d'itinéraires dans la Turquie d'Europe* (Vienne, 1850, 2 vol.).

BOUÉ DE VILLIERS (Amable-Louis), publiciste français, né à Villiers-le-Bel en 1834. D'abord ouvrier typographe et correcteur d'imprimerie à Paris, il fut sous-officier dans la ligne, puis se lança dans le journalisme. Il dirigea les *Echos littéraires contemporains* de 1863 à 1866, fonda le *Petit Bonhomme d'Evreux*, disparu depuis, et fut rédacteur en chef gérant de l'*Union républicaine de l'Eure*. Il a écrit sous de nombreux pseudonymes, parmi lesquels ceux du *Capitaine Lancelot*, de *Guy de Vernon*, du *Docteur Rouge* Il a publié : *Vierge et Prêtre* [*1789-1793*] (Paris, 1862, in-12) ; *Martyre d'amour* (Paris, 1863, in-12) ; *les Amoureux de Flavie* (1864, in-12) ; *la Bible des Pompiers* (1867, in-12), ouvrage saisi et condamné pour une pièce de vers intitulée *les Commandements du pompier*, qui a été réédité avec le titre des *Pompiers peints par eux-mêmes* (Caen, 1868, in-12) ; *la Normandie superstitieuse; le Pèlerinage de la fontaine Sainte-Clotilde aux Andelys; les Saints grotesques* (Paris, 1870, in-18) ; *les Prussiens à Evreux* (Evreux, 1871, in-12).

BOUÉE (Mar.). Une bouée est un corps flottant, fixé sur le fond par un corps pesant et une chaîne ou *orin*; elle a pour but de marquer un point dont la connaissance est utile à la navigation. Les bouées concourent donc avec les *amers* et les *balises* (V. ces mots) à guider la marche des navires dans le voisinage de la terre, à leur indiquer, par exemple, la position d'un banc ou l'entrée d'une passe, à leur tracer la route qu'ils doivent suivre dans une passe, etc. Certaines bouées servent à d'autres usages ; elles forment des points fixes sur lesquels les navires peuvent s'amarrer sans être obligés de mouiller leur ancre ou qui leur permettent d'évoluer commodément dans un espace très limité, tel qu'un bassin (V. COFFRE, CORPS MORT). Les bouées proprement dites, c.-à-d. servant au balisage des côtes, étaient autrefois construites en bois ; aujourd'hui on les fait généralement en tôle ; en France, leur partie immergée a la forme d'une demi-sphère (fig. 1), celle émergée d'un cône ou d'un tronc de cône terminé quelquefois par une mire ou voyant qui sert à les caractériser et qui les fait découvrir de plus loin. Elles sont entourées à la flottaison d'une ceinture en bois qui les protège contre le choc des navires. Les plus grandes sont divisées en compartiments par des cloisons étanches ; un lest solide ou liquide placé à la partie inférieure assure leur verticalité en eau calme et les empêche de prendre une trop grande inclinaison sous l'action des courants. Elles présentent à la partie supérieure ou latéralement un trou d'homme par lequel on pompe l'eau qui peut s'y introduire par suintement, et à la partie inférieure un anneau en fer qui sert à la fixation de la chaîne de mouillage. A l'étranger, les formes des bouées sont beaucoup plus variées ; on en rencontre en forme d'œuf, de cône, de double cône, etc. La bouée Herbert, commune en Angleterre, a le fond très concave ; le point d'attache se trouve ainsi très près du centre de gravité du système, ce qui annule l'effet des forces qui tendent à la coucher, et d'autre part, la partie concave retient un matelas d'air qui adoucit par sa compressibilité les chocs qui se produisent lorsqu'elle est violemment agitée par les vagues. D'autres bouées sont percées à la partie inférieure d'ouvertures qui laissent pénétrer l'eau dans une cavité tout en étant assez petites pour s'opposer à l'écoulement rapide du liquide intérieur ; la bouée se trouve ainsi lestée naturellement avec de l'eau.


Fig. 1. — Bouée en tôle.

Les bouées sont retenues sur le fond par des crapauds en fonte dont le poids, en France, n'excède pas 750 kilog. ou par de vieilles ancres ; on emploie aussi l'ancre à champignon (fig. 2) et la vis Mitchel dans les fonds de vase ou d'argile compacts. Dans les fonds unis et durs, tels que ceux des bassins, on se sert de crapauds très plats (fig. 3) qui, par leur simple contact, adhèrent très fortement au fond. La chaîne de retenue est en fer, on lui donne une longueur égale à trois fois la hauteur du fond à pleine mer ; lorsque la position de la bouée doit très peu varier, on diminue cette longueur et l'on a recours à l'affourchage ; dans ce cas, on mouille deux ancres réunies par une chaîne au milieu de laquelle on fixe la chaîne de retenue. Les bouées sont peintes en noir ou en rouge dans les mêmes conditions que les balises ; des chiffres ou des inscriptions servent à les caractériser ; les coffres et les bouées d'amarrage sont peints en blanc. Tous ces corps flottants sont indiqués sur les cartes marines autant que possible avec leurs formes.

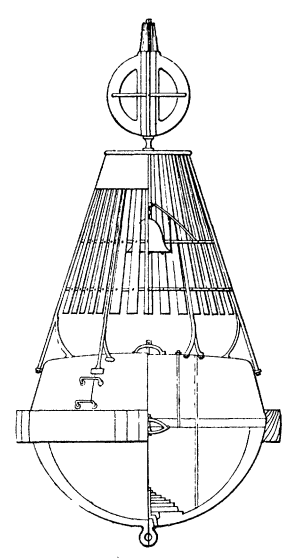

Fig. 2. — Ancre à champignon.

Les bouées présentent le grave inconvénient d'être invisibles par temps de brume ou par nuit obscure ; on a proposé un grand nombre de systèmes permettant d'indiquer le voisinage des bouées dans ces circonstances. Tels sont les bouées à cloche et sonores et les bouées lumineuses. Les *bouées à cloche* (fig. 4) ont une forme tronconique ; elles sont surmontées par une armature métallique au centre de laquelle est suspendue une cloche ; celle-ci est entourée par des balanciers en fer qui la frappent et la font résonner dès que la bouée est mise en mouvement par les lames. Quelquefois, la partie immergée de ces bouées affecte la forme d'une carène de navire (fig. 5), d'où le nom de bouée-bateau qui les distingue ; elles sont plus faciles à remorquer et offrent moins de prise à la mer. La *bouée sonore de Courthenay* (fig. 6) se compose d'un tube assez long pour que son ouverture inférieure soit située à un niveau où l'eau ne soit pas agitée par l'action des vagues ; le niveau de l'eau à l'intérieur du tube est donc fixe et coïncide avec le niveau moyen extérieur de la mer. Le tube est surmonté d'un flotteur qui s'élève et s'abaisse avec la lame ; par suite, le niveau intérieur possède un mouvement relatif par rapport au tube qui, à chaque mouvement, agit comme un soufflet,

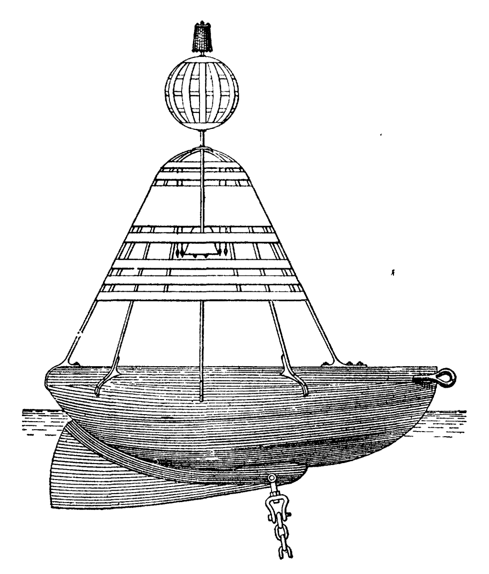

Fig. 3. — Crapaud plat.

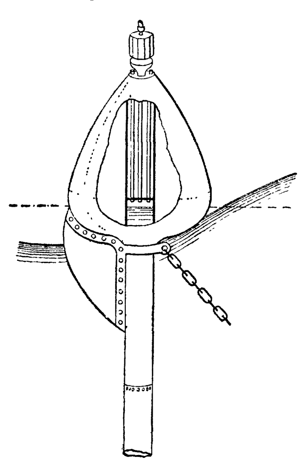
aspirant l'air par deux tubes s'ouvrant à l'extérieur lorsque la bouée s'élève, le refoulant par un tube central lorsque le mouvement inverse se produit; cet air arrivant sur un sifflet analogue à celui d'une chaudière à vapeur le fait résonner.

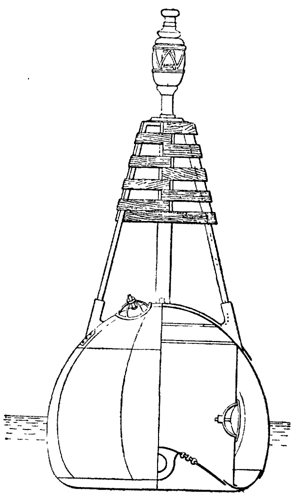
La *bouée de Pintsh* (fig. 7) est une bouée lumineuse; elle se compose d'un réservoir à gaz comprimé surmonté d'un coffre analogue à celui des bouées à cloche; à la partie supérieure du flotteur est fixé un fanal lenticulaire au foyer duquel un bec de gaz est constamment allumé. Le gaz y arrive en traversant un régulateur de pression. On se sert pour l'éclairage de ces bouées d'un gaz de fabrication spéciale ayant un très grand pouvoir éclairant; c'est, d'ailleurs, celui que l'on emploie pour les wagons de chemin de fer; on charge le réservoir de la bouée en le mettant en communication avec celui d'un navire que l'on accoste à celle-ci lorsque le gaz qu'elle contient a été en grande partie consumé; la pression de chargement est de 10 kilog. et la capacité des réservoirs suffisante pour que la bouée puisse éclairer pendant deux, trois et même quatre mois sans avoir besoin d'être rechargée. Après des expériences couronnées de succès, entreprises par le service de la Trinity-house, la bouée Pintsh a été adoptée sur certains points des côtes anglaises.


Fig. 4. — Bouée à cloche.

Bouée de sauvetage. — Corps flottant destiné à être lancé à la mer pour permettre à un homme tombé à l'eau de s'y soutenir. Il en existe un très grand nombre de modèles; celui qui est le plus répandu à bord des navires de commerce consiste en une simple couronne de liège recouverte d'une gaine en toile peinte; elle porte sur son pourtour des bouts de ligne qui sont maintenus à la surface par de petits flotteurs. Lorsque la bouée est de diamètre suffisant, l'homme qui s'en est saisi doit se la passer sous les bras; il flotte ainsi sans fatigue. La bouée de sauvetage réglementaire à bord des navires de guerre français comprend (fig. 8): un plateau en liège muni de cordages terminés par des flotteurs en couronne; il est suspendu à l'extrémité d'un arc-boutant au moyen de trois chaînettes et d'un bout de ligne qui est amarré à bord. Au centre de la bouée est placée une douille en cuivre, surmontée d'un tube creux, elle contient une charge de phosphure de calcium enfermée dans une gargousse métallique étanche. A la partie supérieure du tube est placé un ressort à boudin et un percuteur suspendu à un fil de cuivre sortant du tube et fixé à l'arc-boutant. Un homme de garde, muni d'une hache, est placé en permanence près de la bouée, il en coupe l'amarrage dès que le cri : *Un homme à la mer !* se fait entendre. La bouée tombe, mais le percuteur, maintenu par son fil, reste fixe, le ressort à boudin se trouve comprimé, et lorsque tout le poids de la bouée est supporté par le fil, ce dernier casse. Le ressort, se détendant, projette le percuteur sur la gargousse de phosphure qu'il crève, et l'eau s'y introduit. L'hydrogène phosphoré qui se produit se dégage et brûle à l'extrémité du tube indiquant ainsi, par sa flamme pendant la nuit ou par ses flocons de fumée pendant le jour, le point où doivent se diriger l'homme tombé à la mer et la baleinière de sauvetage qu'on a dû envoyer à son secours.


Fig. 5. — Bouée-bateau.


Fig. 6. — Bouée de Courthenay.


Fig. 7. — Bouée de Pintsh.

Bouée de sonde. — Flotteur qui permet de mesurer la profondeur du fond sans arrêter le navire (V. Sondeur).

Bouée quaternaire. — Appareil de sauvetage dû à M. Lemétheyer, capitaine de port au Havre. Il se compose de quatre petites bouées en bois blanc de 16 centim. de diamètre et de 25 centim. de hauteur, disposées en patte d'oie sur une forte ligne. Cet engin de sauvetage lancé à une personne tombée à l'eau à proximité d'un quai ou d'un navire, lui présente donc quatre flotteurs dont un seul est suffisant pour l'empêcher de couler pendant qu'on la hale à terre à l'aide de la ligne. Son emploi est d'une

grande utilité sur les quais des ports ou des bassins qui ne sont pas pourvus de parapets ou de garde-fous ; on en

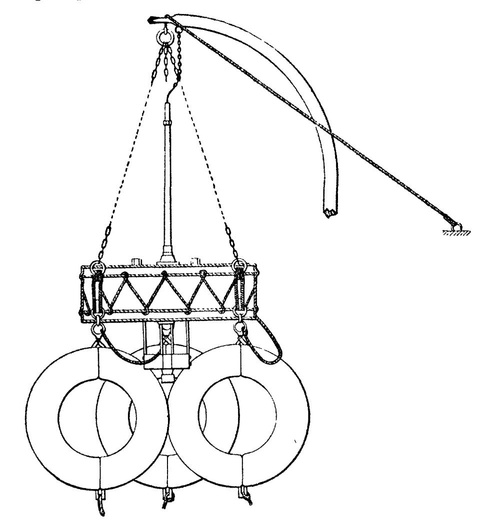


Fig. 8. — Bouée de sauvetage.

place à l'extérieur des postes de secours à la disposition immédiate du public. A. C.

BOUÉE. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Savenay ; 833 hab.

BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Garlin; 691 hab.

BOU-EL-DJAD. Village de 2,000 hab. dans la haute vallée de l'Oum-er-Rebia (Maroc), résidence d'un seigneur religieux de la famille des Ben-Daoud, dont l'autorité est très grande sur toutes les tribus de la région.

BOUELLE. Il arrive que les filés présentent certains défauts qui consistent en des nœuds de laine emprisonnés dans le fil; ces défectuosités sont occasionnées par un cardage irrégulier et ont reçu le nom de *bouelles* ou de *bouellillons*.

BOUELLES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel ; 283 hab. On a découvert dans cette localité de nombreuses antiquités gauloises. Une butte entourée de fossés est probablement une ancienne motte féodale. Château du XVIe siècle dont certaines parties appartiennent à un édifice antérieur.

BOUELLES, BOUVELLES ou BOUILLES (Charles de), en latin *Bovillus*, philologue français de Sancour, en Picardie, né en 1470, mort en 1553. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages, entre autres le *Livre de l'art et science de géométrie* (1511) ; un traité en latin sur les proverbes français alors en usage sous le titre : *Proverbiorum vulgarium libri tres* (1531). Un ouvrage en français, sous le titre de *Proverbes et Dicts sententieux*, publié à Paris après sa mort en 1557, fut mis sans doute frauduleusement sous son nom.

BOUËR. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Tuffé ; 382 hab.

BOUËRE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Grez-en-Bouëre ; 2,027 hab.

BOUÈRE (Amant-Modeste GAZEAU, comte de la), général vendéen. Ancien page du duc d'Orléans, il entra en mars 1793 dans les bandes vendéennes. Il fut successivement nommé commandant de la paroisse de Jallais, directeur des approvisionnements de l'armée royale et catholique et gouverneur du château de la Forêt-sur-Sèvres. Il se distingua pendant la retraite des Vendéens qui suivit le siège d'Angers, combattit, en 1794, sous les ordres de Henri de Larochejacquelein et entra, après la mort de ce dernier, au conseil que présidait Stoflet, général de l'armée d'Anjou. Il fut, en cette qualité, chargé de diverses missions auprès du comte de Provence. Les exploits du chef vendéen contre sa patrie lui valurent plus tard une honnête récompense ; Napoléon Ier le nomma receveur général du dép. d'Eure-et-Loir.

BOUÈS (Le). Rivière de France, prend sa source dans le dép. des Hautes-Pyrénées, près de Castéra-Lanusse, est alimentée par le réservoir de Lannemezan, entre le dép. du Gers, passe au bas des collines de l'Astarac, au pied de Miélan et se jette dans l'Arros, après un cours de 64 kil.

BOUESSAY. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Grez-en-Bouëre ; 550 hab.

BOUESSE. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. d'Argenton ; 767 hab.

BOUËT-WILLAUMEZ (Louis-Edouard, comte), vice-amiral, sénateur, né à Brest le 24 avr. 1808, mort à Maison-Lafitte près Paris le 9 sept. 1871. Entré à l'Ecole navale en 1823, il fut nommé aspirant en 1824 et enseigne en 1829. Il fit ses premières campagnes dans la Méditerranée et la mer des Indes et prit part à l'expédition de Morée, à la prise d'Alger et au blocus d'Anvers. Dès les débuts de la marine à vapeur, il s'adonna avec ardeur à l'étude des appareils de navigation et les connaissances qu'il acquit en cette matière, à bord du premier aviso à vapeur *le Sphinx*, lui valurent en 1837 le commandement du bateau à vapeur *l'Africaine* avec lequel il fut chargé de remonter le fleuve du Sénégal dans le but d'y étendre nos relations commerciales. En compagnie du gouverneur Malavoix et de l'agent principal de la compagnie commerciale du Gabon, il remonta le fleuve jusqu'à Bakel; n'ayant plus assez d'eau pour naviguer, il laissa son navire en ce point et continua sa route en canot jusqu'à Médine où il fonda un comptoir. Le gouverneur et l'agent principal moururent tous deux, frappés par les fièvres pernicieuses qu'ils contractèrent dans cette expédition, Bouët gravement atteint fut renvoyé en France où, grâce à une constitution exceptionnellement vigoureuse, il se rétablit rapidement. Dès l'année suivante, pourvu du commandement du brick-canonnière *la Malouine*, il fut envoyé de nouveau sur les côtes occidentales d'Afrique où il devait d'ailleurs, pendant de nombreuses années, déployer une activité remarquable, et rendre d'éminents services. Il avait pour mission, dans cette seconde campagne, d'explorer les côtes de Guinée pour y recueillir des renseignements sur les peuplades du littoral, les produits du pays, les points de traite, les objets d'échange dont l'importation paraîtrait la plus avantageuse. Il visita dans ce but les côtes de Guinée depuis les îles de Los jusqu'au cap Lopez, assisté par le capitaine au long cours Brocquaud qui lui avait été adjoint en qualité de commissaire explorateur.

Après une croisière sur les côtes du Maroc, Bouët fut nommé capitaine de corvette, et, en qualité de commandant du *Nisus*, commandant des côtes occidentales d'Afrique. De 1842 à 1844 il fut gouverneur provisoire de la colonie du Sénégal ; pendant ce temps, il étendit par traité notre souveraineté sur de nouveaux territoires, il fit une expédition heureuse contre les tribus de la province du Fouta, il fonda les comptoirs d'Assinie, de Grand-Bassam et du Gabon. Rentré en France en 1844, il prit part au bombardement de Tanger, à la prise de Mogador, et fut chargé d'apporter à Paris le rapport officiel sur ces succès maritimes. Peu de temps après, il accompagna le duc de Broglie à Londres et travailla avec lui à l'abolition des traités sur le droit de visite, contre lesquels il avait énergiquement lutté pendant qu'il commandait sur les côtes d'Afrique. Promu capitaine de vaisseau en 1844, il épousa en 1845 la fille du vice-amiral Lemarant et fut adopté par son oncle le vice-amiral Willaumez dont il prit le nom et le titre de comte. A la fin de la même année, le contre-amiral Montagnier de la Roque fut nommé au commandement d'une escadre de vingt-six bâtiments avec mission de faire appliquer sur les côtes d'Afrique le traité qui

venait d'abolir le droit de visite, et de faire la police des bâtiments naviguant sous pavillon français, pour s'opposer à la traite des nègres. Bouët-Willaumez le suivit en qualité de chef d'état-major, mais fut contraint, en 1847, de rentrer en France pour cause de santé. Il retourna de nouveau sur les côtes occidentales d'Afrique comme commandant supérieur de la division navale et y resta en cette qualité de 1848 à 1850.

En 1853, le vice-amiral Hamelin, commandant l'escadre de la Méditerranée, s'adjoignit Bouët-Willaumez en qualité de chef d'état-major. Les événements devaient bientôt permettre à ce dernier d'appliquer en de graves circonstances ses éminentes qualités de chef et d'organisateur. La guerre d'Orient commença en avr. 1854 et fut marquée à ses débuts par le bombardement d'Odessa, le débarquement de l'armée française à Old-fort et le bombardement du port de Sébastopol; le succès de ces opérations doit être attribué en notable partie aux habiles dispositions prises par le chef d'état major de l'armée navale dont les ordres restent comme des modèles précieux à consulter. Bouët-Willaumez, nommé contre-amiral, rentra en France avec son commandant en chef lorsque celui-ci, élevé à la dignité d'amiral, fut remplacé par le vice-amiral Bruat. Après la guerre, Bouët-Willaumez fut nommé commandant en chef de la division navale du Levant et du corps expéditionnaire de Grèce. Il était membre du conseil des travaux lorsque éclata la guerre d'Italie ; il prit le commandement de l'escadre qui devait opérer dans l'Adriatique et il était sur le point d'attaquer Chioggia, lorsqu'arriva la nouvelle de l'armistice qui précéda la conclusion de la paix. Il fut promu vice-amiral en 1860 et remplit les fonctions de préfet maritime à Cherbourg, puis à Toulon où il eut à prendre toutes les dispositions pour faire embarquer le corps expéditionnaire du Mexique. De 1864 à 1866, il commanda l'escadre d'évolution, et s'occupa activement de l'élaboration d'une nouvelle tactique de combat rendue nécessaire par l'introduction des cuirassés à éperon dans les escadres. Il avait déjà exposé ses idées sur cette importante question dans sa *Tactique supplémentaire pour les flottes cuirassées*, où il préconisait un ordre nouveau : le carré naval. Nommé sénateur en 1865 à l'occasion du voyage de l'empereur en Algérie, il vint siéger en 1866 et s'occupa surtout des questions intéressant la marine et les populations du littoral ; ses collègues le choisirent pour remplir les fonctions de secrétaire. En 1868, il fut promu grand-croix de la Légion d'honneur.

Au début de la guerre de 1870, Bouët-Willaumez prit le commandement de l'escadre de la Baltique ; il croisa pendant deux mois dans cette mer, mais, les navires allemands s'étant réfugiés dans leurs ports, ses opérations se trouvèrent réduites à un simple blocus. A la sortie de la Baltique, il croisa devant la Jahde puis rentra à Cherbourg pour s'y ravitailler ; il en partit quelques jours après pour aller relever l'escadre de l'amiral de Gueydon sur les côtes du Hanovre. En relâche à Dunkerque il tomba malade par suite des fatigues qu'il avait éprouvées dans sa précédente croisière et dut être remplacé par le contre-amiral Penhoat. Il se retira à Vannes, puis dans sa propriété de Maisons-Lafitte, près Paris, où il mourut.

Bouët-Willaumez consacra les rares loisirs que lui laissa une existence des plus actives à la publication de plusieurs ouvrages : *Description nautique des côtes de l'Afrique occidentale* (1845) ; *Commerce et traite des noirs aux côtes occidentales d'Afrique* (1848). Après son retour de 1850, il publia dans les *Nouvelles Annales de la marine*, la relation de sa dernière campagne ; dans la *Revue des Deux Mondes* un article sur le personnel et le matériel de la flotte et un second article sur les colonies (1852). Après la guerre d'Orient parut son ouvrage le plus important : *Batailles de terre et de mer* (1855) ; *Tactique supplémentaire pour les flottes cuirassées* (1864) ; *Tactique navale à l'usage d'une flotte cuirassée* (1868) ; *Questions et réponses au sujet de nos forces navales* (1871).

BOUËX. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. d'Angoulême ; 741 hab.

BOUËXIERE (La). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Liffré ; 2,511 hab. Haut fourneau important au hameau de la Vallée. — Vannerie.

BOUFARIK. Au centre de la plaine de la Mitidja, arr. et dép. d'Alger, à 37 kil. de cette ville par la voie ferrée d'Alger à Oran, est le point de l'Algérie qui montre le mieux l'importance de l'œuvre accomplie en Afrique par nos colons. On nous permettra de commencer par dire ce que fut jadis Boufarik, avant de décrire son état actuel. A l'endroit où la ville élève aujourd'hui ses belles maisons et sa forêt d'arbres, on ne voyait en 1830 qu'un puits, une koubba de Sidi Abd-el-Kader el-Djilani, ombragée par quatre trembles, et tout autour un grand marécage, abandonné aux fauves et aux reptiles ; çà et là, parmi les eaux croupissantes et les fondrières, serpentaient quelques rares sentiers et des branches d'arbres jetées sur la terre humide permettaient de ne pas trop enfoncer dans la vase. Tous les lundis, des Arabes de la plaine, des Hadjoutes, comme on disait alors, venaient échanger leurs denrées près de la koubba de Sidi Abd-el-Kader, puis, le marché fini, reprenaient en hâte le chemin de leurs demeures. Les transactions étaient importantes; aussi l'espoir du lucre avait décidé quelques indigènes à se bâtir des huttes près de ce lieu si avantageusement placé pour le commerce et à y vivre, en dépit de la malaria et de la fièvre. En 1833, quand le général Voirol décida la construction d'une route d'Alger sur Blida, il fut arrêté qu'elle passerait par un défilé boisé et marécageux, à 1 kil. au N. de Boufarik ; mais les travailleurs ayant été dispersés par les Hadjoutes et la position paraissant surtout trop insalubre, on renonça pour le moment à ce tracé. Au mois de juin 1834, après une pacification apparente du pays des Hadjoutes, le capitaine de bureau arabe, Pellissier de Raynaud, se rendit avec une faible escorte au marché de Boufarik et quelques Européens essayèrent d'y faire du négoce avec les indigènes. Leur tentative échoua ; mais en mars 1835 Drouet d'Erlon décida l'occupation de Boufarik par un détachement chargé de protéger les transactions ; on commença les travaux d'un baraquement en maçonnerie et en planches pouvant contenir 1,500 hommes et des écuries pour 600 chevaux. Ce camp permanent, établi dans une région riche en vivres et en fourrages, nous assurait un centre d'opérations dans la plaine et fut appelé camp d'Erlon. Trente-cinq petits marchands et ouvriers s'établirent à son abri, dans des huttes de roseaux, de branchages, de pisé, qui formèrent une sorte de rue perpendiculaire au camp et qu'on appela le *Bazar ;* plus loin on éleva une ambulance spécialement destinée au traitement des indigènes. En juin 1835 ces travaux étaient terminés, et nos soldats transformés en faucheurs pouvaient faire dans le marais une ample récolte de foins. A la date du 19 avr. 1836, le maréchal Clauzel, gouverneur général, prenait l'arrêté suivant : « Considérant que les entreprises agricoles qui se sont formées à Boufarik et que la population toujours croissante qui s'agglomère sur cette partie du territoire font sentir le besoin d'y établir une autorité qui veille aux intérêts de tous les habitants, une commission est instituée pour proposer les bases de la circonscription de la commune de Boufarik et pour désigner le point où devra être fixé le chef-lieu. » Par un arrêté en date du 27 septembre, il décidait que des lots de terre seraient donnés aux colons, que le terrain le plus voisin du camp d'Erlon serait affecté à l'emplacement des maisons et entouré d'un fossé avec parapet en terre. Ce terrain, très marécageux, avait été bien modifié par les travaux du génie qui y avait creusé de nombreux fossés d'écoulement. Le nouveau centre porta d'abord le nom de *Medina-Clauzel* et releva de la municipalité de Douéra. Dès le

28 oct. de la même année, on y organisa la garde nationale sous le nom de *milice africaine*. En 1837, au printemps on traça l'enceinte, à l'E. du camp d'Erlon ; elle eut un grand développement, enfermant un rectangle de 750 m. sur 1,100, orienté du N. au S.; mais, comme on devait le prévoir, les 150 colons de la ville naissante ne purent de suite y bâtir leurs maisons ; les matériaux manquaient absolument dans ce marécage, les capitaux étaient rares, la sécurité nulle ; la fièvre décimait militaires et civils. L'année 1838 fut terrible ; toutes les nuits des alertes causées par les Hadjoutes ; en oct. pourtant il y avait 282 hab. à résidence fixe, occupant 102 habitations dont 41 en maçonnerie, 40 en pisé et 21 en planches. A la fin de l'année 1840, malgré l'enlèvement et l'assassinat de nombreux ouvriers par les Hadjoutes, il y a 480 colons à Boufarik ; dans le seul mois d'octobre, la fièvre en a enlevé 48. Pourtant on travaille, on dessèche le terrain, on élève les maisons : la milice court à chaque instant sur l'ennemi, et tous, devant les fusils comme au travail, se montrent héroïques et confiants. C'est alors que Bugeaud dit à ces colons (mars 1841) : « Si j'ai un conseil à vous donner, c'est de faire vos paquets et de fils, sur Alger ; arrangez-vous comme vous voudrez, mais je vous préviens que je vous enlèverai la garnison. » Heureusement le gouverneur n'en fit rien. La ville même grandit : elle a 146 maisons, 450 hab., il est vrai que dans cette année, il en meurt 106. Les travaux d'assainissement continuent; sous le premier commissaire civil, Berthier de Sauvigny, on plante de nombreux mûriers ; sous son successeur, le spirituel Toussenel, ce sont des saules. Pourtant on parlait toujours d'abandonner ce point ; les colons, qui grelottaient de fièvre et avaient, comme on disait alors, des « figures de Boufarik », protestèrent auprès du gouverneur et avancèrent que ceux qui mouraient sur leur territoire, c'est qu'ils le voulaient bien ou qu'ils manquaient de caractère. D'ailleurs la Mitidja allait être pacifiée et la sécurité au moins existerait pour les colons de Boufarik. Dans la période de 1835 à 1842, 36 d'entre eux avaient été tués devant l'ennemi, 22 avaient été enlevés par les Arabes et n'avaient pas reparu ; 16 avaient eu à supporter une odieuse captivité. Voici ce que disait alors Toussenel : « En 1842 Boufarik était la localité la plus mortelle de l'Algérie ; les visages des rares habitants échappés à la fièvre pernicieuse étaient verts et bouffis. La paroisse change trois fois de prêtre en un an ; l'église est fermée. Tout le personnel de l'administration civile et militaire a dû être renouvelé. Il périt cette année là 92 personnes de la maladie du climat sur une population de 300 hab. » Malgré ces influences délétères, qui vont d'ailleurs s'amoindrissant d'année en année, à mesure qu'on plante des arbres et qu'on fait des canaux, la ville grandit rapidement et le marché, où reparurent les Arabes, peu à peu reprit son ancienne importance. Quelques chiffres donneront une idée de ce progrès merveilleux. La population qui n'était pas de 400 hab. au 31 déc. 1842, s'éleva à 846 au 31 déc. 1843, à 1,370 au 31 déc. 1844, à 1928 au 31 déc. 1846. Dix ans plus tard, au 31 déc. 1856 elle était de 2,827 et au 31 déc. 1866 de 5,319 hab. La mortalité allait au contraire en diminuant : nous avons parlé de l'hécatombe de 1842 ; en 1843 la mortalité est de 1/17e, elle est de 1/15e en 1846, de 1/12e en 1847 ; elle descend à 1/28e en 1848, à 1/35e en 1849. Enfin en 1856, les naissances, 139, dépassent de beaucoup les décès. Boufarik est devenu une des localités les plus saines de l'Algérie, et en 1870 on put y établir une ambulance pour les blessés, sans craindre aucun cas de fièvre.

La ville actuelle, dont le cadre est peut-être un peu grand, a de belles rues larges et aérées, tirées au cordeau, bordées de vieux platanes, d'orangers, de palmiers, de saules ou de mûriers. Les maisons sont presque toutes entourées de grands jardins également pleins d'arbres. « C'est, dit Fromentin, un verger normand, soigné, fertile, abondant en fruits, rempli d'odeur d'étable et d'activité champêtre, la vraie campagne et les vrais campagnards. » Les ressources principales sont, outre la récolte des foins et l'élevage des bestiaux, la culture des céréales, du lin, du tabac (chebli), des orangers et de la vigne ; il y a aussi des fabriques de machines agricoles, des distilleries d'essences de fleurs. Le marché, qui est le plus important de la plaine, se tient tous les lundis dans un grand espace entouré d'un mur d'un mètre de haut au S.-O. de la ville, en sortant par la route de Blida. Le maréchal Bugeaud y a fait construire un grand caravansérail comprenant une salle de justice, des écuries, des cafés, des bureaux de perception des droits, etc. Le nombre moyen des indigènes qui le fréquentent est de 7 à 8,000 ; il s'élève quelquefois à 10,000. Les transactions portent surtout sur les bestiaux, moutons et bœufs. Les droits sur la vente sont la principale source des revenus de Boufarik. Ajoutons que la ville a aujourd'hui une église, des écoles pour les deux sexes et un asile, des hôtels, des cercles, des cafés, une justice de paix, une gendarmerie et un journal. C'est le chef-lieu d'une commune importante de plein exercice de laquelle on a distrait successivement *Bouinan* et *Souma* et qui conserve encore une population de 7,331 hab. dont 2,807 Français, 80 Israélites, 2,041 étrangers et 2,303 indigènes (rec. de 1886). E. Cat.

Bibl. : Dalles, *Alger, Bou-Farik, Blida et leurs environs*, etc. ; Alger, 1876, in-18. — C.-T. de Fallon, *Bou-Farik et son marché* ; Blida, 1869, in-8, ouvrage du colonel Trumelet, qui a eu une 2e éd., Alger, 1888.

BOUFF (Art cul.). Gâteau allemand fait avec des œufs, du sucre, du beurre, de la farine, des raisins de Corinthe et du jus de citron. On y ajoute parfois du kirsch. Il a quelque analogie avec le *baba* (V. ce mot).

BOUFFAR (Zulma-Madeleine), actrice française, née à Nérac le 24 mai 1841. Fille de comédiens de province, elle monta de bonne heure sur les planches, et après avoir joué à Lyon, à Marseille et ailleurs quelques rôles d'enfant, elle alla chanter dans deux cafés-concerts de Bruxelles, le casino du Marché-aux-Poulets et le casino des Galeries-Saint-Hubert. Après plusieurs pérégrinations en Allemagne, en Suède, en Danemark, Mlle Zulma Bouffar, de retour en Belgique, commença sa véritable carrière théâtrale à Bruxelles et à Liège, puis, en 1864, vint débuter aux Bouffes-Parisiens dans deux pièces d'Offenbach, *Lischen et Fritzchen* et *les Géorgiennes*. On la vit ensuite aux Folies-Dramatiques, dans une reprise de la *Fille de l'air*, au Théâtre-Lyrique, où elle fut chargée d'un rôle secondaire dans la *Flûte enchantée*, et au Palais-Royal, où elle se montra dans la *Vie Parisienne*, après quoi elle partit pour Saint-Pétersbourg, où elle fit plusieurs saisons. En 1873, on la retrouve à la Gaîté, jouant le rôle principal d'une féerie, *le Voyage dans la Lune*, puis elle passe trois années à la Renaissance, où elle crée plusieurs opérettes : *la Reine Indigo*, *Kosiki*, *la Tsigane*, *la Camargo*. Enfin, elle se montre successivement à la Porte-Saint-Martin dans l'*Arbre de Noël*, au Châtelet dans les *Mille et une Nuits*, et à l'Ambigu dans la *Fille du Diable*, trois féeries par lesquelles elle semble avoir terminé sa carrière. A. P.

BOUFFE. Nom vulgaire, sur les côtes de Normandie et de Bretagne, de la Raie bouclée, *Raja clavata* (V. ce mot).

BOUFFÉ (Marie), acteur français, né à Paris le 4 sept. 1800, mort à Paris le 27 oct. 1888. On lui fit apprendre le métier de bijoutier ; mais il y fut toujours rebelle, et s'échappait souvent de l'atelier pour aller dans les coulisses des théâtres dont son père était le peintre-décorateur. Il débuta au petit théâtre Doyen, de la rue Transnonain, où de nombreux artistes firent leurs premières armes. En 1822, il entra au théâtre du Panorama-Dramatique, et y resta près de deux ans, jusqu'à la fermeture du théâtre. Il y fut remarqué dans certains rôles

de jeune comique, et ses appointements, qui, en entrant, avaient été fixés à 300 fr. par an, furent graduellement portés à 1,200 fr. et à 3,000 fr. Le 28 févr. 1824 il débutait au théâtre de la Gaîté dans un vaudeville en un acte, *le Repas de noce*, ou le public lui fit un grand succès.

Il joua plusieurs autres rôles à la Gaîté et passa en 1827 aux Nouveautés, où il se fit applaudir dans un petit vaudeville de M. Etienne Arago, *le Débutant*. Nombreuses furent ses créations aux Nouveautés, dans des pièces aujourd'hui oubliées. Sa réputation n'y fit que grandir. Le 16 mars 1831, Bouffé débutait au Gymnase. C'est là qu'il devait remporter ses plus brillants succès. Qu'il suffise de citer dans le nombre considérable des pièces où il tint un rôle, le *Bouffon du Prince*, *Michel Perrin*, *Clermont*, le *Père Turlututu*, et le *Muet d'Ingouville ;* il avait collaboré à cette dernière pièce. A la suite de difficultés avec le directeur du Gymnase, il quitta ce théâtre, et entra aux Variétés (1845), où le suivit la faveur du public. Il alla ensuite à la Porte-Saint-Martin, puis au Vaudeville et revint en 1857 aux Variétés, où il reprit notamment les *Enfants de troupe;* il y retrouva l'éclatant succès d'autrefois. Après sa représentation d'adieu du 17 nov. 1864, à l'Opéra, la salle ayant été mise à sa disposition par Napoléon III qui l'avait remarqué durant l'été de 1847, à Londres, Bouffé se retira dans une maison de campagne à Auteuil. Il ne reparut sur la scène que pour jouer au Gymnase, en 1866, dans *la Fille de l'Avare*, *Michel Perrin* et *Pauvre Jacques*. Ch. DE L.

BOUFFÉMONT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen ; 314 hab.

BOUFFÉRÉ. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Montaigu ; 839 hab.

BOUFFES (Les). C'est sous cette appellation que dans le monde élégant on désignait naguère à Paris, et jusqu'aux environs de 1830, le Théâtre-Italien. On y jouait pourtant alors le genre sérieux en même temps que le genre bouffe, mais cette appellation, qui semblait exclure le premier au profit du second, avait évidemment deux causes : la première, c'est que la compagnie de chanteurs italiens qui était venue se faire entendre à Paris en 1729, sur la scène de l'Opéra, et celle qui s'y produisit ensuite en 1752, ne firent entendre à ce théâtre que des ouvrages bouffes, tels que *la Serva padrona*, *Baiocco e Serpilla*, *la Finta Cameriera*, *la Donna superbe*, *la Zingara*, *il Maestro di musica*, *la Scaltra governatrice*, etc.; la seconde, c'est que notre théâtre de la Comédie-Italienne, alors dans tout l'éclat de sa vogue, n'était jamais désigné dans le public sous son titre officiel, mais sous celui-ci : les Italiens. En parlant des chanteurs italiens de l'Opéra on s'accoutuma donc à dire, pour éviter la confusion : les Bouffons, les Bouffes ; et lorsque, plus tard, un théâtre d'opéra italien vint s'installer à demeure à Paris, où il subsista sans interruption jusqu'en 1870, la coutume était prise, et pendant longtemps on le désigna familièrement sous ce nom : les Bouffes. Le souvenir en était tel encore en 1855 que, lorsque Offenbach eut l'idée de fonder un nouveau petit théâtre consacré à l'opérette comique, il ne trouva pas de meilleur titre à lui donner que celui de Bouffes-Parisiens, qui rappelait un souvenir cher au public. A. P.

BOUFFES-PARISIENS. Ce théâtre, fondé par le compositeur Jacques Offenbach, fut inauguré par lui le 5 juil. 1855, dans une toute petite salle située alors aux Champs-Elysées et qu'on appelait la salle Lacaze, du nom du prestidigitateur qui l'avait fait construire quelques années auparavant. Ce n'est que le 29 déc. suivant qu'il alla prendre possession de la salle de l'ancien théâtre Comte, au passage Choiseul, où il se trouve encore aujourd'hui. Fondés pour exploiter le genre de l'opérette, les Bouffes, soumis à l'origine aux prescriptions absurdes du régime des privilèges, n'avaient d'abord la faculté que de jouer des pièces en un acte, à deux ou trois personnages. Ils s'émancipèrent bientôt quelque peu, puis, le décret de 1864 sur la liberté des théâtres vint leur laisser toute leur liberté d'action. Pendant tout le temps qu'il en fut directeur, Offenbach s'y fit la part du lion et joua presque exclusivement les pièces dont il écrivait la musique, et qui d'ailleurs avaient pour la plupart beaucoup de succès : *les Deux Aveugles*, *le Violoneux*, *le Mariage aux lanternes*, *Bataclan*, *la Chanson de Fortunio*, *Dragonnette*, *le Financier et le Savetier*, *une Nuit blanche*, *Croquefer*, *Pepito*, *Tromb-al-Cazar*, *la Rose de Saint-Flour*, *le 66*, *Mesdames de la Halle*, *Orphée aux Enfers*, *les Bavards*, puis *M'sieu Landry*, de M. Duprato, *Six Demoiselles à marier*, de M. Léo Delibes, *les Pantins de Violette*, d'Adolphe Adam, *Bruschino*, de Rossini, *l'Impresario*, de Mozart, etc. Les acteurs étaient alors MM. Pradeau, Berthelier, Léonce, Darcier, Jean-Paul, Desmonts, Marchand, Gerpré, Tayau, Guyot, Bache, Désiré, Mmes Schneider, Maréchal, Guffroy, Dalmont, Chabert, Garnier, Tautin, Tostée...

L'étonnant succès d'*Orphée aux Enfers* mit le comble à la vogue des Bouffes-Parisiens et du genre de l'opérette. C'est alors qu'Offenbach, sollicité par divers théâtres de leur fournir des pièces de ce genre, abandonna celui qu'il avait fondé, et en céda la direction à son chef d'orchestre, Varney, l'auteur du fameux *Chant des Girondins*. Celui-ci y fit d'assez mauvaises affaires pour qu'Offenbach se vît obligé de reprendre possession des Bouffes. Mais bientôt il passait la main à une société représentée par MM. Tronsin et Hannapier, qui eux-mêmes eurent pour successeur M. Varcollier, deuxième époux de Mme Ugalde, lequel fut ensuite remplacé par M. Charles Comte, propriétaire de la salle. Depuis lors jusqu'à ce jour, les Bouffes ont eu une existence entremêlée de succès et de revers, et ont vu se succéder à leur tête Jules Noriac, M. Léon Comte, M. Cantin, Mme Ulgade, et en dernier lieu M. Chizzola, le directeur actuel.

Tous les compositeurs qui se sont fait un nom plus ou moins distingué dans le genre de l'opérette ont passé par les Bouffes-Parisiens et y ont fait représenter des ouvrages. On a vu à ce théâtre : *Monsieur de Crac*, *le Barbier de Trouville*, *les Grenadiers de Mont-Cornette*, de M. Charles Lecocq ; *Panurge*, *les Chevaliers de la Table-Ronde*, *la Marguerite des rues*, de M. Hervé ; *la Timbale d'argent*, *la Sorrentine*, *l'Oppoponax*, *les Parisiennes*, de M. Léon Vasseur ; *la Mascotte*, *les Noces d'Olivette*, *Gillette de Narbonne*, *la Dormeuse éveillée*, *Pervenche*, de M. Edmond Audran ; *la Gamine de Paris*, *la Petite Muette*, *le Moulin du Vert-Galant*, *la Branche cassée*, de M. Gaston Serpette ; *les Mousquetaires au Couvent*, *Coquelicot*, de M. Louis Varney ; *les Trois Margot*, *la Quenouille de verre*, de M. Charles Grisart ; *Babiole*, de M. Laurent de Rillé ; *la Béarnaise*, de M. André Messager ; *Madame Boniface*, de M. P. Lacôme ; auxquels il faut ajouter encore quelques ouvrages d'Offenbach : *Lischen et Fritschen*, *M. Choufleury restera chez lui*, *la Marocaine*, *Madame l'Archiduc*, *Pierrette et Jacquot*, *la Princesse de Trébizonde*, *Maître Péronilla*, *la Boîte au lait*, *la Créole*... Parmi les artistes qui ont concouru à l'interprétation de ces ouvrages, et et dont quelques-uns se sont fait un nom, il faut citer Mmes Judic, Peschard, Théo, Cico, Zulma Bouffar, Degrandi, Gilberte, Jeanne Théol, Gélabert, Mily Meyer, Berthe Legrand, Tusini, Paola Marié, Grizier-Montbazon, Macé-Montrouge, Ugalde, Marguerite Ugalde, Tassilly, Jeanne Thibault, Jeanne Granier, Thuillier-Leloir, et MM. Daubray, Edouard Georges, Lamy, Montrouge, Hittemans, Riga, Bonnet, Morlet, Maugé, Piccaluga, Vauthier, Mesmacre, Alexandre, Gourdon, Scipion. Arthur POUGIN.

BOUFFIGNEREUX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel ; 148 hab.

BOUFFLERS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Crécy ; 306 hab.

BOUFFLERS (Adrien de), né en 1532, mort le 28 oct. 1622. Il fut gentilhomme de la Chambre de Henri III et assista aux batailles de Saint-Denis et de Montcontour. En 1582, il fut créé grand bailli de Beauvais. Il a publié des *Considérations sur les ouvrages du Créateur* et un *Choix de plusieurs histoires et autres choses mémorables, tant anciennes que modernes, appariées ensemble*, ou *Mélanges historiques* (Paris, 1608, in-8).

BOUFFLERS (Louis de), frère du précédent, né en 1534, mort en 1552 au siège de Pont-sur-Yonne. Il était guidon de la compagnie de gendarmes de Jean de Bourbon, duc d'Anguien. Bien qu'il ne vécut que vingt ans, il fut célèbre par son adresse corporelle et sa force prodigieuse, et les auteurs, notamment Loisel, La Morlière et Varillas, citent de lui à ce sujet des traits véritablement étonnants.

BOUFFLERS (François, comte de), fils aîné d'Adrien, fut nommé lieutenant général de la province de l'Ile de France. Il fut tué en duel à Conches le 13 févr. 1672. Le carrosse qui rapportait son corps à Boufflers ayant versé en route et tué le prêtre qui l'accompagnait, cet accident fournit à La Fontaine le sujet de sa fable intitulée *le Curé et le Mort* (liv. VII, fab. XI). C. St-A.

BOUFFLERS (Joseph-Marie, duc de), fils du précédent, né le 22 mai 1706. D'abord gouverneur et lieutenant-général de la province de Flandre, puis grand bailli de Beauvais, il devint lieutenant-général des armées au moment de la guerre de succession d'Autriche et prit part en cette qualité aux opérations qui eurent lieu dans le sud de la France. Il alla secourir Gênes en 1747 contre les Autrichiens. Débarqué le 30 avril, il y mourut le 2 juil. suivant, le jour même où les impériaux levèrent le siège de la ville. Le duc de Richelieu le remplaça dans le commandement du corps de troupes. A. L.

BOUFFLERS (Louis-François, duc de), comte de Cagny, maréchal de France, né le 10 janv. 1644, mort le 22 août 1711, connu aussi sous le nom de *Chevalier de Boufflers*. Il entra au service dès l'âge de dix-huit ans, en qualité de cadet au régiment des gardes, assista, en 1663, au siège de Marsal, prit part à l'expédition de Gigelli, l'année suivante, aux campagnes de Flandre (1667), sous les ordres du duc de Beaufort, à celle de Lorraine, dirigée par le maréchal de Créquy (1670). Il continua ses brillants services en Hollande, avec Turenne, et sur les bords du Rhin, sous le commandement du même chef. Au moment où l'armée française battit en retraite devant Montecuculli, il se fit remarquer par sa bravoure et son habileté à la tête de l'arrière-garde. Ses diverses actions d'éclat le firent successivement nommer brigadier de dragons (1673), maréchal de camp (1677), colonel-général des dragons (1678), et enfin lieutenant-général des armées du roi (15 oct. 1681). Il dirigea la campagne organisée contre les habitants de Fontarabie et se distingua, d'une manière éclatante dans la guerre contre la ligue d'Augsbourg. Dès le début des hostilités, il s'empara coup sur coup de Kaiseslautern, de Worms, d'Oppenheim et de Mayence, repoussa sur toute la ligne les ennemis en dégageant la ville de Trèves et la région voisine occupée par les impériaux. Un secours de 6,000 hommes qu'il amena en temps opportun, au duc de Luxembourg, favorisa grandement la victoire de Fleurus. On retrouve quelques années plus tard, en 1691, Boufflers au siège de Mons, où il fut blessé, et à celui de Namur qu'il ne rendit qu'après un siège de soixante-sept jours. Après avoir contribué pour une grande part au succès de la bataille de Steinkerque, et avoir repris Furnes, il fut élevé au grade de colonel des gardes françaises (1692), puis à celui de maréchal de France (27 mars 1692); enfin, promu duc en 1694. Lors de la guerre de la succession d'Espagne, il reçut l'ordre d'envahir les places des Pays-Bas espagnols, occupées par les Hollandais, remporta une victoire complète à Eckeren, sur les Anglais, succès qui lui valut l'ordre de la Toison d'or. Assiégé dans Lille, il s'y maintint durant trois mois, contre les armées alliées, au prix d'une héroïque résistance, qui lui valut l'admiration de l'Europe entière. Il fut alors nommé gouverneur perpétuel de la ville qu'il avait si vaillamment défendue. Pair de France en 1708, il servit sous Villars à Malplaquet et, après la blessure de ce dernier, dirigea la célèbre retraite qui sauva l'armée française. Il mourut à Fontainebleau, où il s'était retiré, à l'âge de soixante-sept ans et fut inhumé dans l'église Saint-Paul. A. L.

Bibl. : F..., *Vie du maréchal de Boufflers*; Lille, 1852, in-18. — Le P. Delarue, *Oraison funèbre de Louis-François, duc de B., prononcée à Paris, dans l'église des PP. Minimes de la Place-Royale*, 1712. — Le P. Poisson, *Oraison funèbre du maréchal de Boufflers, prononcée dans l'église des PP. Cordeliers de Beauvais*, le 12 août 1712. — Le P. Anselme, *Hist. généal.*, V, p. 85.

BOUFFLERS (Stanislas-Jean, chevalier de), littérateur français, né à Nancy le 31 mai 1738, mort à Paris le 18 janv. 1815. Fils de Louis-François, marquis de Boufflers, capitaine de dragons, et de Marie-Catherine de Beauvau-Craon (V. ci-dessus), il fut, dès son enfance, admis à la cour de Stanislas Leczinski à Lunéville, dont sa mère faisait les honneurs; il montra tout d'abord si peu de cet esprit de saillies et de réparties, qui devait le rendre fameux, qu'on l'avait surnommé *Pataud*, et ne se développa que sous l'influence d'un précepteur spirituel et frivole, poète à ses heures, l'abbé *Porquet* (V. ce nom). En 1759, l'élève, qui aurait pu d'ores et déjà, sur plus d'un point, en remontrer à son maître, entra au séminaire de Saint-Sulpice, non pour obéir à une vocation dont il n'avait jamais ressenti les velléités, mais par déférence aux vœux de sa famille qui se flattait de le faire parvenir aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Il était encore à Saint-Sulpice lorsqu'il laissa courir quelques copies d'un conte en prose: *Aline, reine de Golconde*, dont le succès fut unanime, mais dont on sut bientôt l'auteur. Mis en demeure par ses supérieurs de se prononcer entre l'Eglise et le monde, le chevalier renonça sans peine, on peut le croire, à la tonsure, mais, afin de conserver divers bénéfices en Lorraine, dont Stanislas l'avait gratifié, il entra dans l'ordre de Malte, ordre à la fois religieux et militaire, et qui, en lui conférant le droit assez étrange d'assister à la messe en surplis, le laissait libre de courir la carrière des armes à laquelle il aspirait. Il fit avec distinction la campagne de Hanovre (1762). En 1765, il se rendit à Ferney, reçut le meilleur accueil de Voltaire, qui l'avait vu tout enfant à Lunéville, parcourut la Suisse en se donnant pour un peintre en pastel, et en se faisant appeler M. Charles, ébaucha, grâce à ce talent dont les spécimens ne nous sont pas connus, plus d'une aventure galante que Voltaire, dans sa correspondance quotidienne, et lui-même dans ses lettres en vers et en prose adressées à sa mère, se gardaient bien de laisser ignorer. Un moment tenté d'accompagner en Pologne (1771) les confédérés, il fut retenu à Vienne, obtint le grade de colonel (1776), bien que Louis XVI eût voulu biffer son nom sur la liste, parce qu'il n'aimait, disait-il au comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, « ni les épigrammes, ni les vers ». C'est alors que Boufflers s'éprit de Mme de Sabran, veuve d'un officier de marine et mère de deux enfants, et qu'il en fut aimé. Il eut toutefois le courage d'accepter en 1785 le poste de gouverneur du Sénégal : les *Mémoires secrets* insinuent que Boufflers expiait ainsi une chanson contre la princesse Christine, abbesse de Remiremont, mais, comme l'a fait observer M. Uzanne, ce badinage avait été imprimé dès 1782 dans un recueil des *Poésies fugitives* du chevalier et avoué par lui : le vrai motif de cet apparent exil est tout à la louange de celui qui s'y soumit volontairement : il voulait, avant d'épouser Mme de Sabran, régler ses dettes par un arrangement qu'il soumit à Calonne et que le roi approuva. Son premier séjour à Saint-Louis ne fut que de six mois. Pendant un congé qu'il vint passer en France, il s'unit enfin à Mme de Sabran. Sa seconde et dernière absence ne fut guère plus

longue, mais il avait apporté dans ses fonctions nouvelles des aptitudes imprévues, et s'y était fait aimer des indigènes aussi bien que des colons ; il conserva d'ailleurs le titre et les émoluments de gouverneur jusqu'en 1791. En 1788, il remplaça M. de Montazet, archevêque de Lyon, à l'Académie française, et répondit la même année au discours de réception de l'abbé Barthélemy. Député de la noblesse aux États généraux pour le bailliage de Nancy, il fit partie du club des Impartiaux et fut rapporteur à l'Assemblée nationale de divers projets sur l'application des récompenses nationales aux inventions et découvertes en tout genre d'industrie, sur la propriété des inventeurs, etc. Il émigra, semble-t-il, d'assez bonne heure, se rendit en Prusse où le prince Henri, qu'il avait chanté en vers et en prose, le fit élire membre de l'Académie de Berlin en même temps qu'on lui attribuait en Pologne de vastes concessions qui restèrent en friche.

Rayé de la liste des émigrés et proposé sans succès par Rœderer au premier consul pour une place d'inspecteur des études, Boufflers fut réintégré en 1803 dans la deuxième classe de l'Institut (ancienne Académie française), écrivit en prose des contes « orientaux » ainsi qu'un traité sur le *libre arbitre* (1808), et qu'un *Essai sur les gens de lettres* (1810), et adressa aux divers membres de la famille Bonaparte des vers louangeurs, qu'il dut regretter, lorsque Napoléon envoya son beau-fils, le comte Elzear de Sabran à Vincennes, à cause de sa liaison avec Mme de Staël. La Restauration venait de nommer Boufflers conservateur-adjoint à la bibliothèque Mazarine, en remplacement de Palissot, lorsqu'il s'éteignit obscurément. Son fauteuil échut à Baour-Lormian.

Jusqu'à son élévation aux honneurs académiques, les lettres n'ont été pour Boufflers qu'un passe-temps, mais il faut reconnaître que, de son temps, plus d'un écrivain de profession aurait pu lui envier les dons heureux et variés dont il a fait preuve. Poète, il a rimé quelques badinages que Voltaire n'eût pas désavoués, et en faveur desquels il faut fermer les yeux sur d'inexcusables grossièretés adressées à sa mère et à sa sœur. En prose, sa meilleure page, après ses *Lettres* sur son voyage en Suisse, est son conte d'*Aline,* fiction d'une invraisemblance rare, mais qui garde néanmoins la saveur particulière aux réminiscences personnelles. La « nouvelle allemande » : *Ah! si...*, quoique datant de l'arrière-saison de l'auteur et malgré quelques longueurs, mérite assurément les honneurs de la réimpression qu'on pourrait refuser sans scrupules à d'insipides affabulations soi-disant orientales, telles que *Tamara* et *le Derviche.* Ses discours académiques et ses tardives excursions dans le domaine de l'idéologie furent pour lui ce que furent pour la plupart de ses contemporains la tragédie et le poème épique, dans lesquels il ne s'est point essayé; à ces visées ambitieuses, et dont le résultat fut toujours inférieur à l'effort, la postérité préfère très légitimement le Journal et les Lettres qu'il adressait durant ses expéditions au Sénégal à Mme de Sabran, et dont la révélation récente l'a montré sous un jour aussi favorable à l'homme qu'à l'écrivain.

Les écrits de Boufflers ont été l'objet de plusieurs réimpressions collectives plus ou moins défectueuses; il suffira de citer une édition « seule avouée et corrigée par l'auteur » (an XI, in-8), dont on avait retranché les pièces licencieuses et irréligieuses, une autre inexactement intitulée : *Œuvres complètes* (1813, 2 vol. in-8), suivies bientôt d'*Œuvres posthumes* (1816, in-8 et in-18), enfin celle de J. Taschereau (1827, 2 vol. in-8). Ses *Contes* en prose ont inauguré la collection des *Petits conteurs français du* XVIIIe *siècle*, due à M. Octave Uzanne, qui a également fait figurer ses *Poésies* (1886), dans une autre collection destinée à compléter la première. M. Eug. Asse a réédité en même temps un choix des *Contes* en vers et en prose de Boufflers (1878, in-8), avec une notice. Maurice TOURNEUX.

BIBL. : O. UZANNE, Notice en tête des *Contes*, 1878, réimpr., avec additions, en tête des *Poésies*. — VOLTAIRE, *Correspondance générale*. — GRIMM, *Correspondance littéraire*. — *Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers*, 1778-1788, recueillie et publiée par E. de MAGNIEU et Henri PRAT, 1875, in-8.

BOUFFLET (Faucon.). Injection d'eau froide qu'on lançait à la tête des oiseaux de proie pour les calmer au début du dressage.

BOUFFON. I. HISTOIRE. — *Bouffon de cour.* Dès la plus haute antiquité, on voit certains individus, sous la qualification de fous ou de bouffons, se donner pour mission de divertir et de faire rire par leurs saillies, leurs lazzis, leurs quolibets, leurs grimaces et leurs gestes burlesques, ceux qui voulaient bien les prendre à gages à cet effet et s'amusaient de leurs folies ou bouffonneries. « La mode d'entretenir dans son logis des fous ou des bouffons domestiques, a dit un écrivain, semble avoir pris naissance en Asie chez les Perses, à Suse et à Ecbatane, et aussi en Egypte. Sur des peintures anciennes qui décorent les tombeaux de l'Heptanomide, on voit de riches Egyptiens accompagnés de personnages contrefaits et grotesques. De l'Orient, l'usage passa en Grèce, et de là à Rome. C'était surtout aux heures des repas que ces bouffons donnaient carrière à leur joyeuse humeur pour égayer les convives... Après les danseurs, les faiseurs de tours, les singes savants, les joueuses de cerceau, les *cubistétères,* qui marchaient la tête en bas et les pieds en l'air, venaient les bouffons proprement dits, les *gelotopoioi* (ceux qui font rire). » Ces bouffons domestiques survécurent à l'antiquité grecque et romaine, qu'ils avaient divertie, et où ils avaient joui de la faveur des riches et des puissants. Tout au moins les voit-on reparaître à l'époque sombre du moyen âge, où leur gaieté factice vient éclairer d'un rire strident et parfois amer les ténèbres épaisses qui semblaient s'apesantir sur un monde maudit. On les retrouve dans les manoirs, près des hauts barons, au couvent et dans l'église, près des abbés et des évêques, et bientôt jusqu'à la cour des princes et des rois.

Le bouffon devient alors un personnage important. Le plus souvent laid, disgracieux, contrefait, il se met en quatre pour exciter la gaieté de qui le paie et le nourrit, pour faire naître le rire ou le sourire sur les lèvres de celui dont il est le commensal et le parasite, n'épargnant rien pour atteindre son but, jouissant d'ailleurs d'une licence particulière, raillant toutes choses et toutes gens, et tirant souvent parti de ses difformités même pour amuser son maître à ses dépens lorsqu'il ne trouve pas de meilleur moyen de remplir à souhait le rôle qui lui est confié. Le métier de bouffon, car c'en était un, n'était pas toujours facile, et à ceux qui n'avaient que la volonté et les dispositions naturelles, on donnait un maître pour les former. Le bouffon sautait et gambadait comme un singe, dansait d'une façon grotesque, jouait du rebec ou de la vielle, de la trompe ou de la cornemuse, faisait des vers et des chansons, bavardait à tort et à travers, avait toujours la réplique prête à qui lui parlait, se répandait en saillies, en coq-à-l'âne, en balourdises volontaires, avait toujours prêt un conte à débiter, une énigme à proposer, une histoire folle à raconter. Bien traité par son maître quand il remplissait au gré de celui-ci son office, il lui arrivait, lorsqu'au contraire son talent semblait insuffisant, de recevoir les étrivières et d'aller manger à la cuisine, où les valets, qu'il n'épargnait pas d'ordinaire dans ses railleries, avaient alors l'occasion de se venger de ce qu'ils en avaient souffert.

Le bouffon de cour, qui, selon certains chroniqueurs, existait dès la plus haute antiquité, parut dès le moyen âge à la cour de nos rois. On en cite un qui, au milieu du Xe siècle, accompagna Hugues le Grand, père de Hugues Capet, dans une expédition où le chef de la maison de France accompagnait lui-même le roi Louis IV d'outre-mer. Saint-Louis avait des bouffons dans son palais, et aussi Philippe-Auguste, à telles enseignes que celui-ci les fit chasser à cause de l'inconvenance de leur conduite.

Mais ce n'est guère qu'à partir du XIVe siècle qu'on voit apparaître la charge de bouffon érigée en titre d'office particulier, payée sur les deniers royaux, et le premier dont on trouve la trace est un nommé Geoffroy, qui fut le fou de Philippe V, dit le Long. A partir de ce moment, tous les rois de France eurent des bouffons en titre d'office, et l'on peut croire si cette fonction était avidement recherchée par tous ceux qui se croyaient aptes à la remplir. On les voit dès lors adopter un costume particulier, destiné à les faire facilement reconnaître et à symboliser en quelque sorte le caractère de folie inhérent à leur charge. Ce costume était formé d'une jaquette généralement bariolée de jaune et de vert, découpée à angles aigus, avec une culotte de même genre ; à la ceinture, le plus souvent une épée de bois doré, ou parfois une vessie suspendue à l'extrémité d'une baguette et renfermant une poignée de pois secs ; sur la tête, une sorte de bonnet, ou plutôt de grand capuchon pointu, avec deux grandes oreillettes en forme d'oreilles d'âne, terminées par des grelots; enfin, à la main, comme attribut distinctif, une marotte avec un bonnet semblable. On trouve la description de ce costume dans un petit poème du XVe siècle, intitulé *les Souhaiz du Monde:*

Pour mon souhait qui nuyt et jour m'assotte,
Je souhaite des choses nompareilles :
Premièrement une belle marotte,
Echapperon garny de grans oreilles,
Des sonnettes faisant bruyt à merveilles,
Fy de soucy, de chagrin et de deul,
Dancer de l'ait dessoubs buissons et treilles,
Bon appétit pour vuider pots, bouteilles,
Et à la fin pour tréser un linceul.

Le premier bouffon en titre d'office dont on retrouve la trace à la suite de Geoffroy est un certain Rollet ou Rollier, mentionné par Du Cange, et qui semble avoir appartenu à Philippe de Valois, de même que Seigni Johan, dont Rabelais rapporte une anecdote curieuse dans son *Pantagruel*. A la suite de celui-ci, vient Jehan Arcemalle, qui fut le bouffon de Jean le Bon avant et après son avènement au trône, et qui suivit son maître en Angleterre, durant sa captivité. Charles V eut un bouffon nommé Micton, dont Christine de Pisan parle à diverses reprises, et deux autres : Grand Jehan et Thevenin de Saint-Léger ; ce dernier lui était tellement cher, qu'ayant eu le malheur de le perdre, il lui fit ériger un tombeau superbe dans l'église Saint-Maurice, de Senlis. Mais ces trois bouffons ne suffisaient pas encore à ce prince, surnommé le Sage, et il entretint à sa cour une folle nommée Artaude du Puy. Maistre Jehan et Hancelin Coq furent les bouffons de Charles VI, tandis que la reine Isabeau de Bavière en avait un du nom de Guillaume Fouel, que leur fils Louis en possédait un nommé Guillaume Crosson, et qu'un certain Coquinet remplissait le même office auprès de Louis d'Orléans, frère de Charles. Sous Charles VII, on voit trois bouffons attachés à la personne du roi : Colart, Dago et Robinet, mais le premier seul « en titre d'office, » et un, Michon, au service de la reine Marie d'Anjou. Caillette, dont il est question dans les *Récréations et Joyeux Devis* de Bonaventure des Périers, fut le premier bouffon de Louis XII, et eut pour successeur à la cour de ce prince le fameux Triboulet, le plus célèbre de tous les bouffons de cour, et qui remplit aussi sa charge auprès de François Ier. Louis XII en eut pourtant deux autres, nommés, l'un Jouan, l'autre Villemanoche. Quant à Triboulet, cité à diverses reprises par Bonaventure des Périers, illustré par Rabelais, qui le qualifiait de *marosophe* ou de fou-sage, il a été, on peut le dire, immortalisé par Victor Hugo, qui, dans le *Roi s'amuse*, en a fait, de par son droit de poète, un type et un caractère inoubliable. Il est juste de remarquer qu'il avait déjà été chanté en vers par le père de Clément Marot, Jean Marot, valet de chambre et historiographe de Louis XII.

L'un des plus fameux en son temps fut encore Brusquet, qui, ainsi que Thony et Maistre Martin, fut bouffon de Henri II, de François II et de Charles IX. Brantôme, le *Perroniana*, Guillaume Bouchet dans ses *Sérées*, Noël du Fail dans ses *Propos rustiques*, nous ont raconté les hauts faits et les nombreux exploits et mystifications de Brusquet, qui de son vrai nom s'appelait Jehan-Antoine Lombart. Quant à Thony, il fut célébré en prose par le même Brantôme, en vers par le poète Ronsard. Les reines Marguerite de Navarre et Catherine de Médicis eurent à leur service trois folles ou bouffonnes, appelées Mme de Rambouillet, Cathelot et la Jardinière, et l'on cite trois autres bouffons de Charles IX : le Greffier de Lorris, Estienne Doynie et des Rosières. Sous Henri III, nous trouvons d'abord Sibliot, puis le fameux Chicot, dont Alexandre Dumas a fait, en le transformant, un personnage si important de ses deux romans *la Dame de Monsoreau* et *les Quarante-Cinq*, et Mathurine, la première folle en titre d'office que l'on rencontre à la cour de nos rois, et qui continua ses services auprès de Henri IV, qui l'avait en grande affection, et de Louis XIII. Ces deux princes eurent en même temps deux bouffons, Guillaume Le Marchand et Nicolas Joubert, et Louis XIII s'entoura de plusieurs autres personnages du même genre : Angoulevent, Marais et Jean Doucet, mais qui n'étaient pas en titre d'office. Le dernier qui eut auprès de nos rois cette qualité fut L'Angely, qui remplit sa charge encore à la cour de Louis XIII, et ensuite à la cour de Louis XIV. Celui-ci était si effronté et se fit tant d'ennemis parmi les courtisans, qu'il raillait sans pitié ni merci, qu'il les ameuta tous contre lui, et, sur leurs instances, finit par se faire chasser. Il ne fut pas remplacé, et à partir de ce moment la charge de bouffon de cour fut définitivement supprimée et disparut sans retour. La dignité humaine n'y perdit rien.

II. Théâtre. — On ne peut parler des bouffons de théâtre qu'après avoir signalé les bouffons populaires, ceux qui, dès l'antiquité, se sont rendus fameux, et ont été les ancêtres des bouffons modernes, dont certains reproduisent exactement leur caractère et parfois même quelques-unes de leurs particularités physiques. Il faut remarquer que le bouffon scénique se confond quelquefois avec la marionnette, et l'exemple le plus éclatant de cette confusion nous est fourni par Polichinelle, l'un des plus célèbres, qui, au XVIIIe siècle et naguère encore, brillait à la fois en chair et en os, sur de vrais théâtre, et sous la forme articulée chez les montreurs de poupées ou *puppi*.

Les plus anciens bouffons que puisse mentionner la tradition sont évidemment ceux qui montaient sur le chariot de Thespis et qui, le visage barbouillé de lie pour se rendre grotesques et méconnaissables, s'en allaient ainsi de ville en ville, de bourgade en bourgade, et parcouraient la Grèce en semant, par leurs saillies et leurs dialogues burlesques, la gaieté sur leur passage. Au temps d'Aristophane et d'Isocrate, de Ménandre et de Théophraste, on trouve en Grèce de véritables bouffons populaires, qui sur les places publiques, aux jours de fête et de réjouissances, divertissaient la foule par leurs danses comiques, par leur talent de ventriloque, par leur imitation du cri des animaux, enfin par leurs bons mots et par des tours de toute espèce. Certains de ces bouffons, de ces farceurs, qui, dit-on, pullulaient à Athènes, y formaient une sorte de véritable corporation, de confrérie grotesque, qui se réunissait dans le *Diomée* ou temple d'Hercule. On assure que Philippe de Macédoine, qu'ils divertissaient fort, leur envoya un jour un talent, leur demandant en retour un recueil de leurs meilleures plaisanteries. Toutefois, il est à remarquer que la Grèce ne nous a pas laissé, comme l'ancienne Rome, les souvenirs d'un de ces types particuliers et caractéristiques de bouffon dont le nom, les attributs et la physionomie se soient conservés jusqu'à nous.

C'est à Rome, en effet, que nous trouvons les premiers types de bouffons célèbres, et, chose rare, parmi ces bouffons se trouvaient des femmes. La grâce féminine

s'allie difficilement avec la bouffonnerie. L'homme peut se rendre laid, grotesque, ridicule, il ne fera qu'exciter le rire ; la femme, dans les mêmes conditions, fera plutôt pitié, et si, vieille, elle s'enlaidit encore, la pitié se changera en dégoût. Voilà pourquoi, chez les modernes, si la femme consent à paraître parmi les bouffons, elle pourra s'y montrer comique, mais très rarement burlesque. Quoi qu'il en soit, les Romains ont connu plusieurs bouffons fameux et étonnamment populaires. C'était le Manducus, espèce de monstre horrible et difforme, à la bouche effroyable, dont Rabelais parle au quatrième livre de son *Pantagruel*, qui se mêlait au cortège des généraux vainqueurs en chantant des vers railleurs, et poussait parfois la licence jusqu'à insulter le triomphateur. C'était le Maccus, au visage grimaçant, au crâne entièrement chenu, aux oreilles démesurées, au nez prodigieusement camard, personnage épais et lourd, ayant toute l'apparence d'un sot gourmand, ivrogne et débauché, dont le physique était complété par une double bosse devant et derrière. C'était le Pappus, vieil avare à la fois défiant, crédule et jaloux, qui malgré tout se laissait toujours piper par ceux qui en voulaient à son bien, à son argent et à son honneur. C'était le Bucco, espèce d'ignoble glouton, qui par ses mensonges, son bavardage et son effronterie cynique, cherchait surtout et toujours les moyens d'attraper un souper confortable. C'était le Sannio, qui avec sa tête rasée, sa figure toute barbouillée de suie, ses pieds nus, son vêtement bariolé, prodiguait au spectateur les plus laides grimaces et les railleries parfois les plus incongrues. C'était l'horrible et repoussante Lamia, une ogresse qui se repaissait de la chair des petits enfants. C'était enfin deux commères délurées : Petreia et Citeria, qui, comme Manducus, se mêlaient au cortège des triomphateurs, la première ouvrant la marche et représentant une vieille femme ivre, aux gestes hideux et aux contorsions ignobles, la seconde, dont la langue était vive et bien pendue, lançant aux assistants les sarcasmes et les plaisanteries les plus équivoques. Certains de ces grotesques figuraient aussi sur les tréteaux des marionnettes.

Quelques-uns de ces types se retrouvent, sous un extérieur moins rude et plus raffiné, dans les masques élégants que nous offre la Comédie italienne de la Renaissance. Ces personnages aimables, séduisants, coquets pour la plupart, qui furent importés chez nous dès la fin du XVIe siècle et qui ne disparurent complètement qu'après le milieu du XVIIIe, étaient des bouffons pleins de grâce, de vivacité, d'esprit et de bonne humeur. Ceux-là avaient nom Arlequin, Scaramouche, Pantalon, Mezzetin, le Docteur, Covielle, Brighella, Trivelin, Francatrippa, Scapin (dont Molière s'est emparé), Tartaglia, Truffaldin, Giangurgolo, et avec leurs gentilles partenaires, Marinette et Colombine, ils ont, pendant deux cents ans, fait la joie de nos pères, tout en continuant dans leur pays le cours de leurs brillants succès. Ils avaient aussi parmi eux un compagnon qu'ils appelaient le Capitan ; mais celui-ci paraît avoir vu le jour d'abord en Espagne, où il avait nom le Capitan Matamore, et bientôt notre théâtre lui-même s'en empara et le fit sien en quelque sorte. D'ailleurs, et avant même l'épanouissement chez nous de la comédie italienne et de ses charmants bouffons, des types de farceurs populaires, plus rustiques sans doute, d'une nature un peu plus triviale, mais non moins amusants, étaient nés sur les planches de nos théâtres. On sait le succès qu'obtenait à l'hôtel de Bourgogne, dès les dernières années du XVIe siècle, ce trio de bouffons homériques qui se firent connaître sous les sobriquets de Turlupin, Gros-Guillaume et Gautier-Garguille. Pendant près de cinquante ans ils firent la joie des Parisiens, qui ne se lassaient pas de les applaudir et qui riaient à se tordre de leurs grimaces expressives, de leurs colloques inénarrables et de leurs plaisanteries passablement salées. On en peut dire autant de Bruscambille (de son vrai nom Deslauriers), qui fut aussi un bouffon émérite. C'est aussi dans le même temps ou à peu près, c.-à-d. vers le commencement du XVIIe siècle, que vivait le fameux Tabarin, qui, avec son joyeux compère Mondor, réjouissait les Parisiens, dont la foule accourait sur le Pont-Neuf pour l'entendre débiter ses facéties burlesques, d'une gauloiserie telle qu'on les interdirait certainement aujourd'hui.

Le XVIIIe siècle voit paraître chez nous toute une série d'aimables bouffons qui semblent dériver plus ou moins directement de ceux de la comédie italienne, mais qui prennent aussitôt un caractère vraiment national. C'est Pierrot, c'est Gille, c'est Polichinelle, types véritablement français, bien que les deux premiers empruntent quelque peu leur costume au Pulcinella napolitain, et que le dernier, avec ses deux bosses et son nez crochu, paraisse faire revivre parmi nous les Maccus des Latins. A côté d'eux viennent se grouper Léandre, l'amoureux éternellement berné, Cassandre, qui se rapproche beaucoup du Docteur italien, et Arlequin, qui est absolument le jumeau de l'Arlecchino bolonais ou bergamasque. Colombine et Marinette viennent compléter la petite troupe au point de vue féminin ; mais le véritable bouffon femelle, c'est la Mère Gigogne, personnage complètement grotesque et qui est toujours représenté par un homme travesti. La fortune de ces fantoches burlesques se poursuit, surtout dans le genre de la pantomime, jusque vers le milieu du XIXe siècle, avec une étonnante popularité. Depuis une trentaine d'années seulement, ils ont presque complètement disparu ; mais qui sait si un jour prochain nous ne les verrons pas renaître à la vie et reprendre leurs joyeux ébats ?

Chaque pays a d'ailleurs un ou deux bouffons typiques, qui semblent résumer en eux son caractère, son génie et ses aspirations, soit en les ridiculisant, soit en se permettant, sous le couvert du ridicule, des railleries portant parfois très haut et que les grands de la terre ne toléreraient pas partant d'une autre bouche que la leur. En Angleterre, c'est le fameux Punch, incarnation britannique de notre Polichinelle, dont il reproduit le visage grimaçant, la double bosse et la voix de crécelle ; Punch a supplanté l'ancien bouffon classique des moralités anglaises, Old Vice, célèbre surtout au XVe et au XVIe siècle. En Allemagne, c'est une autre espèce de Polichinelle, celui qu'on appelle Hanswurst (Jean Boudin), bouffon lourd, grossier et effroyablement glouton. En Hollande, c'était jadis Jan Pickelhäring (Jean Hareng salé), c'est aujourd'hui Jan Klaassen (Jean-Nicolas), qui tient de la même famille. En Autriche, c'est Casperl, sorte de niais bon enfant, qui paraît tenir tout ensemble du Meneghino italien et du Jocrisse français. En Italie précisément, pays longtemps particularisé, chaque Etat, chaque province en quelque sorte avait son ou ses bouffons. Quelques-uns ont conservé toute leur vieille popularité, et l'on voit toujours à Naples Pulcinella et Stenterello, à Milan Meneghino, à Turin Gianduja. Il n'est pas jusqu'aux Turcs qui n'aient leur bouffon classique sous la forme du grotesque Karagheuz, mais celui-ci est tellement licencieux, en paroles et même en actions, qu'il effaroucherait les spectateurs occidentaux les moins prudes et les moins timorés.

Nous avons encore à signaler quelques bouffons français, qui ont eu leur heure de vogue et dont le nom n'est pas oublié, bien qu'ils n'aient pas joui d'une célébrité égalant celle de Pierrot, de Polichinelle et de leurs gais compagnons. En citant Janot, Jocrisse et Cadet-Roussel, on évoque des souvenirs qui ne sont pas éteints complètement et qui reportent l'imagination à près d'un siècle en arrière. Robert-Macaire et Bertrand, qui ont brillé un peu plus tard, sont restés des types burlesques, mais ne sont pas passés à l'état de bouffons classiques. On en peut dire autant de Mayeux, célèbre sous la monarchie bourgeoise de Louis-Philippe, mais qui est un bouffon de caricature plutôt que de théâtre. Quant à Paillasse, c'est le Jocrisse

de la parade des saltimbanques, le Mondor des Tabarins modernes, le bon benêt qui répond toujours à l'envers, qui fait cent sottises à l'heure et qui reçoit tous les coups. Mais en parlant de parades, on ne saurait oublier Bobêche et Galimafré, ces deux bouffons prodigieux qui, il y a quatre-vingts ans, faisaient la joie du boulevard du Temple, alors si brillant, si bruyant et si grouillant, et dont la renommée n'est pas effacée. Enfin, pour en finir avec ce chapitre des bouffons, je ne saurais me dispenser de mentionner le fameux Guignol lyonnais, la marionnette par excellence de la seconde ville de France, véritable fruit du terroir, qu'on a vainement essayé d'acclimater à Paris, mais qui, depuis près d'un siècle, fait, avec son ami Gnafron, la joie des habitants de la grande cité lyonnaise, où sa popularité égale celle dont messer Polichinelle n'a cessé, jusqu'à ce jour, de jouir par toute la France. Arthur Pougin.

BOUFFRY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Droué ; 534 hab. — Ce village, placé sur une colline, était, au moyen âge, un des fiefs importants du Dunois. Église dont diverses parties remontent au XIe siècle. A 3 kil. au N.-E., ruines du prieuré de Saint-Nicolas des Fourteaux, dépendance de l'abbaye de Tiron; la chapelle est du XIe siècle. La vigne a été jadis cultivée à Bouffry ; cette culture a disparu depuis des siècles.

BOUG. Fleuve de Russie. Il prend sa source dans des marécages près du village de Kholodets en Podolie, arrose le gouvernement de Kherson et après un cours de 716 verstes il se jette dans le liman du Dniéper; la navigation y est fort difficile. C'est l'*Hypanis* des anciens ; les Turcs l'appellent *ak-sou* (eau blanche). Il ne doit pas être confondu avec le *Bug*, affluent de la *Vistule* (V. ce mot). On l'appelle parfois *Boug* oriental ; et le Bug polonais, *Boug* occidental (V. Bug). L. L.

BOUGAINVILLE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame ; 571 hab.

BOUGAINVILLE. Ile de l'Océanie, la plus septentrionale et la plus importante de l'archipel des îles Salomon ; 10,000 kil. q. environ. La côte O. est bordée de récifs et presque inabordable ; sur la côte S. s'ouvre le Port-Blanche. De hautes montagnes volcaniques, dominées par le mont Balbi (3,067 m.) s'élèvent dans l'île Bougainville. Elle doit ce nom au grand navigateur (V. ci-dessous).

BOUGAINVILLE (Détroit de). Nom de deux détroits de l'Océanie : le premier sépare au S. l'île *Bougainville* (V. ci-dessus) de l'île Choiseul ; le second, situé dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides, sépare Espiritu-Santo de Mallicolo.

BOUGAINVILLE (Jean-Pierre de), antiquaire et historien français, né à Paris le 1er déc. 1722, mort à Loches le 22 juin 1765. Sa famille était originaire de Picardie, et son père fut notaire et échevin à Paris. Lié d'amitié avec l'abbé de Rothelin et Fréret, il remporta, en 1745, le prix de l'Académie des Inscriptions sur cette question : *Quels étaient les droits des métropoles grecques sur leurs colonies ?* (1745, in-12). L'année suivante il fut élu membre de l'Académie des Inscriptions, et il a publié dans les *Mémoires* de la savante compagnie diverses dissertations d'archéologie et d'histoire ancienne : *Mémoires sur les découvertes et les établissements faits le long des côtes d'Afrique par Hannon, amiral des Carthaginois*, c'est la traduction avec commentaire du *Périple* d'Hannon ; *Mémoire dans lequel on examine plusieurs questions générales concernant les ministres des dieux à Athènes ; Eclaircissements sur la vie et les voyages de Pythéas ; Recherches sur l'origine des mystères célébrés à Eleusis ; Mémoire dans lequel on essaye de concilier Hérodote et Ctésias au sujet de la monarchie des Mèdes ; Vues générales sur les antiquités grecques du premier âge et sur les premiers historiens de la nation grecque.* En 1754, Bougainville fut nommé secrétaire de l'Académie en remplacement de Fréret, et à ce titre il fut chargé de rédiger la partie historique des *Mémoires* de l'Académie, du t. XVIII au t. XXV. Il brigua, en 1754, le fauteuil de La Chaussée à l'Académie française, et fut élu malgré la boutade de Duclos répondant à ceux qui alléguaient sa mauvaise santé, que l'Académie « n'était pas l'extrême-onction ». On lui doit encore une traduction de l'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac (1749, 2 vol. in-8) ; *Parallèle de l'expédition d'Alexandre dans les Indes avec la conquête des mêmes contrées par Thamas Kouli-Khan* (Paris, 1752, in-8) ; *Défense de la chronologie de Fréret* (1758) ; Bougainville rédigea un grand nombre des légendes et inscriptions qui figurent sur les médailles du règne de Louis XV ; enfin il a même écrit une tragédie intitulée *la Mort de Philippe*, demeurée inédite.

BOUGAINVILLE (Louis-Antoine de), célèbre navigateur français, né à Paris le 11 nov. 1729, mort à Paris le 31 août 1811, frère du précédent. Fils d'un notaire, il fut d'abord avocat au Parlement de Paris ; en 1752 il publia un *Traité du calcul intégral* dont le second volume parut en 1756. En 1754 il est secrétaire d'ambassade à Londres. En 1756 on l'envoie au Canada comme capitaine de dragons et aide-de-camp de Montcalm. En 1759 il alla chercher des renforts, puis dirigea la retraite après la mort de Montcalm. En 1761 il se distingua sur les bords du Rhin. Quand la paix fut conclue il fut nommé capitaine de frégate (1763), se rendit aux îles Malouines ou Falkland pour établir une colonie que l'Espagne fit évacuer trois ans après. Bougainville, accompagné de naturalistes, de dessinateurs et d'astronomes, partit de Saint-Malo le 15 déc. 1766 pour un voyage autour du monde : il commandait la frégate *la Boudeuse*, était accompagné de la flûte *l'Etoile*. Après avoir remis les îles Malouines aux Espagnols, il franchit le détroit de Magellan, explora l'immense et dangereux archipel des îles Pomotou, mouilla à Taïti qui venait d'être retrouvé. Il découvrit ensuite la plupart des îles Samoa qu'il appelait îles des Navigateurs, revit les îles Saint-Esprit de Quiros, que l'on appelle maintenant Nouvelles-Hébrides, longea la Louisiade, retrouva les îles Salomon et put enfin se ravitailler aux Moluques. Il rentra à Saint-Malo le 16 mars 1768 et publia une relation de son voyage : *Description d'un voyage autour du monde* (Paris, 1771-72, 2 vol.). Il a fait faire à la géographie de l'Océanie de grands progrès, trouvant des îles nouvelles, précisant la situation de beaucoup d'autres, donnant sur les mœurs des indigènes des renseignements intéressants. Dans la guerre de l'indépendance américaine, Bougainville combattit l'amiral Hood, à la Martinique, et fut promu chef d'escadre. Il rentra dans l'armée de terre avec le grade de maréchal de camp. Il forma un projet d'expédition au pôle Nord qui ne put être réalisé. Vice-amiral en 1791, membre de l'Institut en 1796, il fit aussi partie du Sénat impérial. Outre ses ouvrages cités plus haut, nous mentionnerons un *Essai historique sur les navigations anciennes et modernes dans les hautes latitudes septentrionales (Comptes rendus de l'Ac. des sc. mor. et polit.)*.

BOUGAINVILLEA (Bot.). Choisy (dans le Prodrome de De Candolle, XVI, p. 437) a établi sous ce nom un genre de plantes de la famille des Nyctaginacées, dont on connaît seulement six espèces originaires de l'Amérique du Sud. Ce sont des arbrisseaux souvent grimpants, remarquables par les grandes bractées de couleur rose, violette ou jaune, qui accompagnent les fleurs. Le *B. spectabilis* Willd., espèce brésilienne, est cultivé dans les serres de l'Europe comme ornementale. Sa tige droite, couverte de longues épines recourbées au sommet, porte des feuilles alternes, ovales-arrondies, entières et pubescentes. Ses rameaux fleuris forment une panicule rose-violette du plus bel effet. Ed. Lef.

BOUGAINVILLIE (*Bougainvillia* Less.). Genre d'animaux Cœlentérés, de la classe des Hydroméduses, qui a

donné son nom à la famille des *Bougainvillidés* ou *Eudendridés*, dans le groupe des Hydroïdes-Tubulaires. Les polypiers ou *hydrosomes*, que Van Beneden a placés dans le genre *Eudendrium*, forment des colonies ramifiées, rampantes, revêtues d'un périderme chitineux ou *périsarc*, dans l'intérieur duquel sont logés, çà et là, des Polypes nourriciers ou *hydranthes*, pourvus d'un seul rang de seize tentacules simples autour de l'ouverture buccale. Sur le *cœnosarc* naissent des bourgeons sexués ou *gonophores*, qui se détachent et se transforment en petites méduses libres, campanulées, décrites par Brandt sous le nom générique d'*Hippocrene*, par Forbes sous celui de *Lizzia*, et par Steenstrup sous celui de *Margelis*. Ces méduses présentent un court pédoncule buccal avec quatre tentacules buccaux, autant de canaux radiaires et huit filaments marginaux disposés par groupes de deux. Le *B. muscus* Allm. se rencontre sur les côtes de la Grande-Bretagne. Dr Hahn et Ed. Lef.

BOUGARBER. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lescar; 377 hab.

BOUGAROUNI (V. Bougiarone).

BOUGE. I. Archéologie. Sorte de masse d'armes à tête ronde, creuse et remplie de plomb, dont faisaient usage, au moyen âge, les arbalétriers et gens de pied des communes. Elle servait surtout à assommer les blessés que leur armure protégeait contre l'action des armes d'estoc et de taille. Par ordonnance datée de 1415, le duc de Bretagne donna une bouge à son infanterie. Cette arme s'appelait encore *plombée* ou *plommée*.

II. Marine. — Pour prévenir leur affaissement et assurer l'écoulement des eaux, on donne aux ponts des navires une certaine convexité transversale ; dans ce but, les baux qui les supportent sont construits avec la forme d'arcs très allongés. Le bouge est la longueur de la flèche qui mesure cette courbure. Connaissant le bouge et la demi-longueur du bau, on détermine son contour soit sous la forme d'arc de cercle ou de parabole, soit à l'aide d'un tracé spécial nommé *quart de nonante* (V. ce mot).

BOUGÉ-Chambalud. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Roussillon ; 999 hab.

BOUGEANT (Guillaume-Hyacinthe), jésuite, littérateur et historien breton, né à Quimper le 4 nov. 1690, mort le 7 janv. 1743. Outre ses comédies en prose dirigées contre les jansénistes, il a publié en 1727 une *Histoire des guerres et négociations qui ont précédé le traité de Westphalie*, et en 1744 une *Histoire du traité de Westphalie* (2 vol. in-4), rédigée sur les *Mémoires* du comte d'Avaux. Mentionnons aussi son *Amusement philosophique sur le langage des bêtes* (1739, in-12) qui eut une dizaine d'éditions au siècle dernier, et fut traduit en anglais, en italien et en allemand.

BOUGEART (Alfred), publiciste français, né à Paris en 1815, mort à Paris le 15 juin 1882. Professeur dans l'enseignement libre, il collabora au *Charivari* et au *Journal amusant*. Il a écrit : *Tout ou Rien! De la réforme électorale* (Paris, 1840, in-32) ; *les Moralistes oubliés. Réflexions et maximes* (Paris, 1858, in-32) ; *Danton, Documents authentiques pour servir à l'histoire de la Révolution française* (Bruxelles, 1861, in-8) ; *Marat, l'ami du peuple* (Bruxelles, 1865, 2 vol. in-8), ouvrage saisi qui valut à l'auteur quatre mois de prison et 150 fr. d'amende; *Pailles et Poutres; critique des mœurs d'aujourd'hui* (Paris, 1877, in-12), recueil de maximes et de pensées spirituelles et parfois remarquables. Bougeart a laissé en manuscrit une *Histoire populaire de la Révolution* et diverses études politiques.

BOUGENIER (Henri-Marcellin-Auguste), né en 1799 à Valenciennes, mort à Paris en 1866. Elève de Momal et de Gros, cet artiste exposa aux Salons annuels quelques tableaux de médiocre valeur, dont voici les titres : *Sainte Anne et la Vierge* (S. 1844); *Saint Joseph et l'enfant Jésus* (S. 1845) ; *Saint François-Xavier baptisant* (S. 1851). Le musée de Valenciennes possède de lui *quatre figures* peintes d'après nature dans l'atelier Gros, et *sept figures*, dessinées également d'après nature. Ces œuvres n'auraient pas sauvé de l'oubli le nom de H. Bougenier, si les vastes proportions de son appendice nasal ne l'avaient, vers 1835, rendu victime d'une charge d'atelier qui devint bientôt européenne. Le *nez de Bougenier*, charbonné d'abord sur tous les murs de Paris par quelques rapins facétieux, passa ensuite en province, puis à l'étranger, et macula jusqu'aux vénérables assises des pyramides d'Egypte ! Ad. T.

BOUGEREL (Joseph), oratorien, né à Aix, en Provence, en 1680, mort à Paris le 19 mai 1753. Collaborateur de Nicéron et de Desmolets, il a publié en outre: *Vie de Gassendi* (1737, in-12) ; *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence* (1752, in-12).

BOUGES. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Levroux ; 905 hab.

BOUGES (Thomas), augustin de la province de Toulouse, historien, né en 1667, mort à Paris le 17 déc. 1741. On lui doit une édition du *Journal* de l'Estoile (4 vol. in-8) et une *Histoire de Carcassonne* (in-4) qui a conservé de la valeur. Ces deux publications datent de l'année même de sa mort.

BOUGEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Combeaufontaine; 346 hab.

BOU-GHEZOUL (ou le pays des gazelles), caravansérail, sur la route d'Alger à Laghouat, à 187 kil. du premier point, à une alt. de 656 m.; puits d'eau saumâtre; à l'entour sont de vastes marais où se produit fréquemment le mirage.

BOUGHIS (V. Célèbes).

BOUGHTON (George-Henry), peintre américain contemporain, né à Norwich en 1834. Il montra des dispositions très précoces pour la peinture, qu'il cultiva sans maître à Albany (New-York). En 1857, il se rendit en Angleterre d'où il envoya un très beau paysage, *Crépuscule d'hiver*, à l'Exposition de New-York. Il passa ensuite deux ans à Paris, où il étudia sous la direction de Frère. Installé définitivement à Londres dès 1863, il a peint depuis de nombreux paysages qui ont figuré avec honneur aux expositions de Londres et de New-York. Ses œuvres les plus renommées sont : *la Fenaison en Bretagne* (1865); *les Puritains de la nouvelle Angleterre en route pour l'Office divin* (1867) ; *les Bergers de Surrey* (1876), etc. La peinture de Boughton ne plaît pas au premier abord; mais, si on l'examine de près, on y remarque une grande simplicité de dessin, un profond sentiment de la nature et un charmant coloris.

Bibl. : H.-A. Müller, *Biographisches Künstler-Lexicon.*

BOUGIARONE ou **BOUGAROUNI** (Cap). Grand promontoire, de forme circulaire, le plus septentrional de la côte d'Algérie, par 37°5′11″ de lat. N. et 4°8′21″ de long. E. Composé de masses rocheuses d'origine volcanique, il présente des contours arrondis à l'O. et au N.-O. mais au N. et à l'E. il consiste en falaises abruptes, au milieu desquelles s'ouvrent de petites baies, autrefois assez fréquentées par les bateaux corailleurs. Il a sept sommets principaux, d'où son nom arabe de *Seba-Rouss*, les sept têtes. Il est probablement le même promontoire que les anciens appelaient *Tretum* ou Τρῆτον, le promontoire creux ; suivant M. de la Primaudaie l'appellation *Bougiarone*, qui lui a été donnée au moyen âge par les Italiens, aurait un sens identique et dériverait de *bugiare*, trouer; les crevasses et les fissures nombreuses du massif expliqueraient ces dénominations. Phare de première classe. Le promontoire se rattache au Djebel-Goufi. E. Cat.

BOUGIE. I. **Industrie.** — Vers le viiie siècle, les Vénitiens introduisirent en Europe l'usage des bougies de cire. Ces chandelles prirent le nom de *bougies*, du nom de la ville de Bougie d'où ils tiraient la cire. Actuellement, on dési-

gne ainsi toutes les chandelles faites avec des substances moins fusibles que le suif. Une bougie est constituée par une mèche entourée d'un cylindre de matières combustibles et fusibles. La chaleur de la flamme produit la fusion de ces substances qui, par capillarité, grimpent dans les interstices des filaments de la mèche et produisent en se décomposant des gaz qui s'enflamment. Une bougie doit donner une flamme éclairante, non odorante et qui ne doit pas être fumeuse. La bougie doit être assez rigide pour ne pas se ramollir et se courber à la chaleur des appartements, mais elle ne doit pas être cassante. Enfin, la mèche doit se consumer entièrement sans avoir besoin d'être mouchée. Les bougies les plus employées sont fabriquées avec l'acide stéarique. On fabrique également des bougies de paraffine, de blanc de baleine et de cire. Ces dernières substances sont presque toujours mélangées avec l'acide stéarique pour la confection des produits supérieurs. Les bougies de cire pure sont un objet de luxe dont la consommation va sans cesse décroissant.

Bougies stéariques. — La fabrication des bougies stéariques est une industrie d'origine française. C'est aux travaux de Chevreul que l'on doit l'extraction de l'acide stéarique. Son application à l'éclairage fait l'objet d'un brevet pris le 5 janv. 1825 par Chevreul et Gay-Lussac. Mais les véritables débuts de l'industrie des bougies stéariques datent de l'établissement de l'usine de MM. de Milly et Motard, en 1831, aux portes de Paris, dans les environs de la barrière de l'Etoile, d'où le nom de bougies de l'Etoile que prirent les produits sortant de cette maison. En 1826, Cambacérès avait réalisé un progrès considérable par la fabrication des mèches tressées, qui, au lieu de se brûler droites dans la flamme en formant un champignon qui la rendait fumeuse, se courbaient et venaient se consumer dans la partie blanche. Mais les cendres que laissaient encore ces mèches nuisaient à la combustion. De plus, l'imperfection des procédés qu'il employait pour la fabrication des acides gras ne lui donnait que des produits très imparfaits. En 1831, MM. de Milly et Motard avaient trouvé le procédé de saponification à la chaux et fondé leur usine de l'Etoile; en 1836, M. de Milly réalisa un perfectionnement décisif en imprégnant les mèches d'une certaine quantité d'acide borique. Ce corps, en vitrifiant les cendres de la mèche, permettait d'obtenir une combustion régulière. Cette époque fixe réellement la date de la création complète de l'industrie stéarique dont l'importance va sans cesse grandissant. En 1887, les fabriques françaises ont exporté 2,578,713 kilogr. de bougies : 24,798 kilogr. en Turquie, 172,055 kilogr. en Egypte, 1,449,067 kilogr. en Algérie, 932,793 kilogr. dans les autres pays. On comptait, en 1883, 169 fabriques occupant 4,147 ouvriers, utilisant une force motrice de 1,911 chevaux-vapeur et produisant 55,464,300 kilog. de bougies stéariques représentant une valeur d'environ 65,000,000 de francs.

Fabrication des mèches. Pour permettre l'ascension continue dans la mèche des matériaux combustibles fondus, il importe que celle-ci soit formée de fils de coton bien réguliers et filés avec soin (nos 30 à 35 en filature). Ceux-ci, au nombre de quatre-vingts à quatre-vingt-dix, sont faiblement retordus à trois fils et tressés en trois brins. Les tresses, ainsi formées, sont débarrassées des filaments qui gêneraient l'ascension des liquides dans la mèche, par un flambage dans la flamme d'une lampe à alcool ou d'un bec de gaz, puis trempées dans une solution contenant 1 1/2 % d'acide borique et 1/2 % de sulfate d'ammoniaque. Elles sont ensuite exprimées par tordage et séchées dans une essoreuse. En Russie et en Autriche, on imprègne les mèches d'une forte proportion de phosphate ou de sulfate d'ammoniaque. Elles ont l'inconvénient de se courber beaucoup et d'écraser la flamme. Les mèches tressées à trois brins présentent sur les deux faces une série d'angles en forme de V qui sont droits d'un côté et renversés de l'autre (Λ). La tension des différentes parties pendant la combustion force la mèche à se courber du côté des V renversés et son extrémité arrive dans la partie externe, la plus chaude, de la flamme. Les sels dont la mèche est imprégnée se vitrifient en formant une perle. La dimension de la mèche doit être proportionnée à celle de la bougie. Si la mèche est trop faible, elle ne suffit plus à consommer les matériaux qui doivent l'alimenter et elle creuse une cuvette qui s'emplit, alors la bougie coule. Si elle est trop forte, elle absorbe trop rapidement la matière fondue et la flamme est fumeuse. Pour que la combustion soit régulière, la mèche doit être placée dans l'axe de la bougie et le diamètre de cette dernière doit être tel qu'une quantité d'air suffisante arrive au contact de la mèche. — On a donné aux bougies des formes différentes en creusant des canaux intérieurs ou des cannelures longitudinales, mais la stéarine fondue les bouche bientôt en s'y solidifiant.

Moulage des bougies. Les acides stéariques fournis par les procédés décrits à l'article Acide stéarique, purifiés par la pression, ont des qualités différentes. Les stéarines provenant de la saponification du suif par la chaux fondent entre 54° et 55°. Celles fournies par la distillation de l'huile de palme entre 50° et 51°. Si elles n'ont subi qu'un pressage à froid, leur point de fusion est beaucoup plus bas et leur emploi limité à la confection des bougies communes. Pour obtenir des stéarines fondant à 57° ou 58°, il faut avoir recours à des procédés de purification à l'alcool, par exemple, qui ne permettent qu'une fabrication exceptionnelle. On mélange généralement les acides gras provenant de la saponification calcaire avec ceux qui

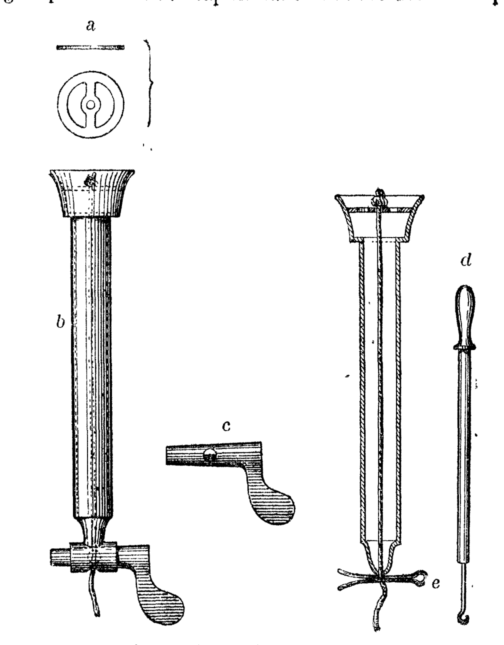


Fig. 1. — *a*, Disque; *b*, moule; *d*, pince servant à tirer la mèche; *e*, fausset qui la fixe; *c*, robinet à lame d'acier qui la coupe.

résultent de la saponification sulfurique par distillation en les fondant dans une cuve en bois ou en fonte émaillée chauffée par un serpentin de vapeur. L'acide stéarique, en se solidifiant, cristallise en grandes lamelles qui forment une masse irrégulière et cassante. Pour obtenir des bougies lisses, compactes et homogènes, on eut d'abord recours à l'addition d'acide arsénieux qui, introduit dans la proportion de $\frac{1}{1000}$, se dissout fort bien dans l'acide stéarique et rompt la cristallisation. Mais les inconvénients sérieux résultant de cette pratique amenèrent l'interdiction formelle de son emploi. En mélangeant à l'acide stéarique 25 % de cire, on obtenait des bougies d'aspect conve-

nable, mais d'un prix plus élevé et qui jaunissaient en vieillissant. De Milly, par un procédé aussi simple qu'ingénieux, résolut le problème. On laisse les acides gras refroidir et, lorsque la cristallisation commence à se produire à la surface, au moyen d'un morceau de bois ou par un procédé mécanique, on brasse le mélange qui prend un aspect laiteux, résultat d'une cristallisation confuse. C'est alors qu'on le coule dans les moules qui ont été préalablement chauffés de 50° à 55°.

Les moules sont des tubes légèrement coniques, formés de 1 partie d'étain et de 2 parties de plomb (fig. 1, *b*). Actuellement, on en construit en fer émaillé qui ont l'avantage d'être moins pesants. Ils portent à la partie supérieure un entonnoir destiné à recevoir un excédent d'acides gras destiné à alimenter le moule pendant le refroidissement et à éviter les trous qui peuvent se produire par la contraction. Cette masse alimentaire dite « masselotte » sert à enlever la bougie après le refroidissement. Il suffit pour cela d'y planter une poignée quand elle est encore molle. Pour accélérer le travail, on réunit vingt ou trente moules sur une même table dite « porte-moules » (fig. 2). Les moules sont vissés et le réservoir commun formé par les rebords de la table permet d'obtenir une seule masselotte avec laquelle on arrachera, au moyen de poignées disposées comme précédemment, les vingt ou trente bougies à la fois. Avant de procéder à la coulée, il faut garnir chaque moule de sa mèche. Pour cela les moules sont placés horizontalement et des femmes appelées « enfileuses » enfilent la mèche en la tirant au moyen d'une petite pince (fig. 1, *d*). Cet outil est enveloppé dans une gaine de bois ou de corne, pour ne pas rayer l'intérieur des moules. Un ressort à boudin permet de faire sortir par la pression du doigt la pince d'acier qui va saisir la mèche et la tire au travers du moule. L'extrémité est fixée par un disque évidé (fig. 1, *a*), muni au centre d'une petite ouverture qui laisse passer la mèche qu'arrête un nœud fait au bout. Un petit fausset de bois (fig. 1, *e*) vient fixer la mèche convenablement tendue à l'extrémité inférieure ou conique du moule. Certains moules portent à la partie inférieure un robinet (fig. 1, *c*), dans la noix duquel est une lame d'acier. En tournant la clef, cette lame coupe la mèche et la maintient fixée. Ce dispositif est dû à Cahouet.

Le porte-moules (fig. 2) garni de ses mèches est placé dans une cuve à double enveloppe. Un jet de vapeur qui circule dans cette double enveloppe maintient l'air de la cuve à la température de 100°. Quand les moules sont à la

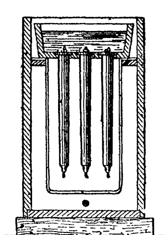
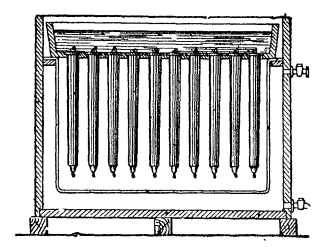



Fig. 2. — Porte-moules.

température voulue, on les amène près des cuves de fonte, et l'on procède au coulage, en emplissant les 4/5 de l'entonnoir avec les acides auxquels le barbotage a donné l'aspect laiteux. On place dans la masselotte des poignées en fer-blanc, et on laisse refroidir. On enlève les chevilles ou on tourne les clefs et on démoule au moyen des poignées, la masselotte et ses vingt ou trente bougies. On casse la masselotte dont les débris, jetés dans la cuve de fonte des acides gras, servent à amener plus rapidement le refroidissement, et avec un couteau on coupe les nœuds qui retiennent les rondelles à la partie supérieure des moules. Ce mode de moulage entraîne des manipulations longues, par suite coûteuses, aussi n'est-il plus usité que dans les fabriques installées sommairement. En 1846, Newton, en Angleterre, construisait une machine dite à « enfilage continu ». Cahouet, puis Fournier en 1847, Kendal en 1852, Binet et Cahouet en 1853, puis P. Morane, perfectionnèrent successivement cette machine. P. Morane en construit actuellement deux types destinés à la grande fabrication. Ces machines, dites à « enfilage continu » suppriment l'enfilage des mèches qui se faisait à la main, comme nous l'avons vu plus haut. La bougie, quand on l'extrait du moule, entraîne derrière elle la mèche enroulée sur une bobine (fig. 3, *a*). Il suffit de la centrer et de la fixer avant le nouveau coulage. A chaque moule correspond une bobine chargée d'environ 100 m. de mèche. Dans la première machine Morane, le démoulage se fait comme dans les appareils primitifs, c.-à-d. par traction. On enlève la masselotte après laquelle adhèrent les bougies.

La machine comporte dix porte-moules de vingt moules chacun. Les moules passent au travers d'une cuve où circule à volonté de l'eau chaude ou de l'eau froide. Au lieu d'avoir une seule cuve commune à tous les moules, il y en a dix, une par groupe, alimentées simultanément. Un coffre placé à la base de la machine, contient les deux cents bobines chargées de mèche destinée à garnir les moules. Ces deux parties sont établies sur un bâtis de fonte au-dessus duquel circule un treuil monté sur des galets. C'est par son intermédiaire que se fera l'extraction de la masselotte et des bougies, c.-à-d. le démoulage.

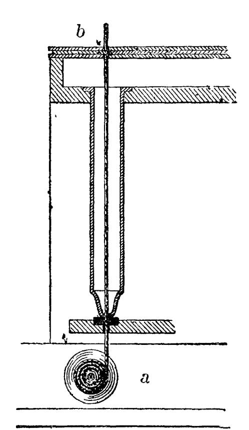


Fig. 3.— Centrage et fixage de la mèche. — *a*, Bobine sur laquelle s'enroule la mèche ; *b*, règle où elle vient s'appliquer.

Le centrage et le fixage de la mèche se pratiquent ainsi. La tête du moule, vient s'appliquer contre une plaque de caoutchouc placée sur le fond de la cuve. La mèche qui traverse ces trois parties se trouve serrée quand, par pression, la rondelle de caoutchouc est écrasée par le moule. L'obturation est ainsi complète de ce côté. L'acide stéarique ne peut passer au travers. A l'orifice supérieur du moule, la mèche vient s'appliquer dans une encoche que porte une règle mobile (fig. 3, *b*). Cette règle plate, qui se pose sur toute une rangée de moules, est formée de deux lames pouvant glisser l'une dans l'autre, et porte en face de chacun des points où doivent émerger les mèches, une entaille assez profonde. La mèche ayant pénétré dans cette entaille, il suffit de faire glisser un peu l'une des lames dans l'autre pour la pincer dans cette coulisse. Elle est alors fixée. Les moules sont chauffés par un courant d'eau chaude (45° à 50°), et sitôt après le coulage des acides gras, ils sont refroidis par l'évacuation de l'eau chaude qu'on remplace par un courant d'eau froide. La température de cette dernière ne doit pas être inférieure à 15°, car un refroidissement brusque briserait les bougies. Ce refroidissement par l'eau est parfois remplacé par une ventilation. Les cuves à courant d'eau sont supprimées, et, à leur place, existe un caisson de tôle dans lequel on peut à volonté injecter de la vapeur, pour le chauffage des moules, ou faire passer un violent courant d'air froid, au moyen d'un ventilateur placé sur l'un des côtés de l'appareil. Lorsqu'on fabrique des bougies avec des acides stéariques ayant un point de fusion relativement élevé, ce mode de refroidissement par un courant d'air présente des avantages. Mais le chauffage et le refroidissement à l'eau sont préférables pour les matières plus fusibles. Le démoulage se fait au moyen des crémaillères qui viennent se fixer par des goupilles aux barres de traction. La masselotte et les bougies sont soulevées suffi-

samment pour émerger complètement. De nouvelles barres à coulisse viennent centrer, pincer et fixer les mèches à l'orifice des moules ainsi dégagés, et, avec un couteau, elles sont coupées au-dessus et les bougies séparées. Pour la fabrication en grand, M. P. Morane a réuni sur une plate-forme tournante une série de ces machines qui viennent se présenter successivement devant les réservoirs à eau chaude et à eau froide, à portée de la cuve de fusion des acides gras. Le mode de démoulage par traction n'est pas toujours praticable. Il exige une masselotte assez forte, ce qui occasionne toujours des déchets, et, lorsqu'on emploie, au lieu d'acide stéarique pur, des mélanges plus fusibles de ce corps avec le suif, l'huile de coco ou de palme, la mèche peut glisser dans la bougie. Aussi a-t-on essayé de procéder au démoulage en poussant la bougie de bas en haut, au lieu de la tirer.

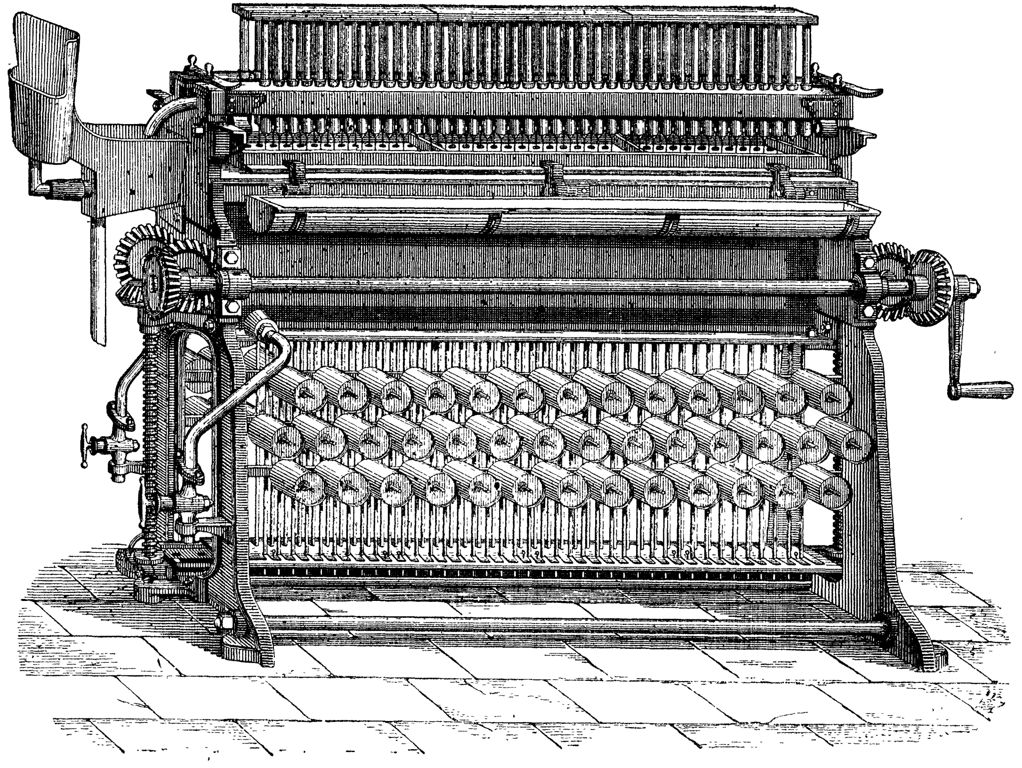


Fig. 4. — Machine de M. Morane, dite *la Parisienne*.

Le second type des machines à mouler de M. P. Morane, machine dite la Parisienne (fig. 4), répond à ce but. Les moules, légèrement coniques, sont ouverts aux deux bouts. Un piston monté sur une tige se meut à l'intérieur et peut repousser la bougie. Ce piston est terminé par une pièce de bronze qui a juste la dimension de l'extrémité de la tête de la bougie, et offre un point d'appui suffisant. La machine est à enfilage continu, et les mèches passent dans un canal ménagé à l'intérieur des pistons qui sont tous montés sur une plate-forme, qu'une vis sans fin permet de manœuvrer.

Le centrage et le fixage de la mèche se font à l'aide de demi-godets qui viennent se rabattre comme un couvercle sur l'ouverture du moule, et qui se relèvent latéralement, lorsqu'on procède au démoulage. Avec cet appareil, le chauffage et le refroidissement se font avec l'eau chaude et l'eau froide circulant dans une cuve commune aux quatre-vingts moules disposés sur deux rangées. La masselotte est réduite au strict nécessaire au moyen d'un système de bascule qui permet d'écouler dans une rigole le trop plein de la cuvette. Il est surtout employé pour la fabrication des bougies de pâte tendre qui éprouvent un faible retrait par le refroidissement, et n'ont pas une dureté suffisante pour résister au système de traction.

Blanchiment. Etendage. Les bougies ainsi démoulées, doivent être blanchies, rognées et polies avant d'être livrées au commerce. Leur pâte présentant toujours une teinte jaunâtre, une judicieuse application des principes établis par M. Chevreul, sur la vision des couleurs, permit de masquer cette coloration. Pour cela, on incorporait à la pâte une petite quantité de carmin, et d'un bleu tel que le bleu de Prusse ou mieux encore le bleu d'outremer ou de cobalt. La blancheur apparente donnée à la bougie ne trompe cependant pas l'œil du connaisseur. Dans une bonne fabrication on a recours à un procédé plus long mais aussi plus sûr. Il consiste à exposer à la lumière, même diffuse, pendant quelques heures, les bougies disposées verticalement sur des claies de fer galvanisé. On croyait autrefois qu'il était nécessaire de faire cette exposition en plein air pour permettre l'action de la lumière solaire et celle de la rosée. Il n'en est rien. L'étendage se fait actuellement sous de grands hangars vitrés, ce qui évite que les bougies ne soient salies par la poussière et la suie des cheminées.

Rognage, Polissage et Marquage. Les bougies doivent être coupées, pour être d'une longueur déterminée par le poids qu'elles doivent avoir. Cette opération se fait avec une machine qui, de plus, polit et imprime dans la pâte de la bougie (fig. 5), la marque du fabricant, garantie et du consommateur et du vendeur. Un cylindre horizontal reçoit les bougies dans des cannelures longitudinales et les présente en tournant devant une scie circulaire, tournant rapidement et légèrement chauffée par le frottement contre deux coussins. Cette scie peut se déplacer à volonté et couper ainsi les bougies à la longueur voulue. La bougie ainsi rognée tombe alors du cylindre cannelé sur une table

formée de rouleaux attachés sur une chaîne de Vaucanson qui les entraîne d'un mouvement continu. Ces rouleaux, ainsi entraînés, tournent sur eux-mêmes et passent sous une brosse animée d'un mouvement rapide parallèlement à l'axe de la bougie qui est alors polie. Après son passage sous la brosse, la bougie vient se présenter devant un cachet, chauffé par de la vapeur ou une lampe à alcool, et reçoit la marque qui se grave en creux. Une machine ainsi constituée permet de rogner, polir et marquer 20,000 bougies dans une journée.

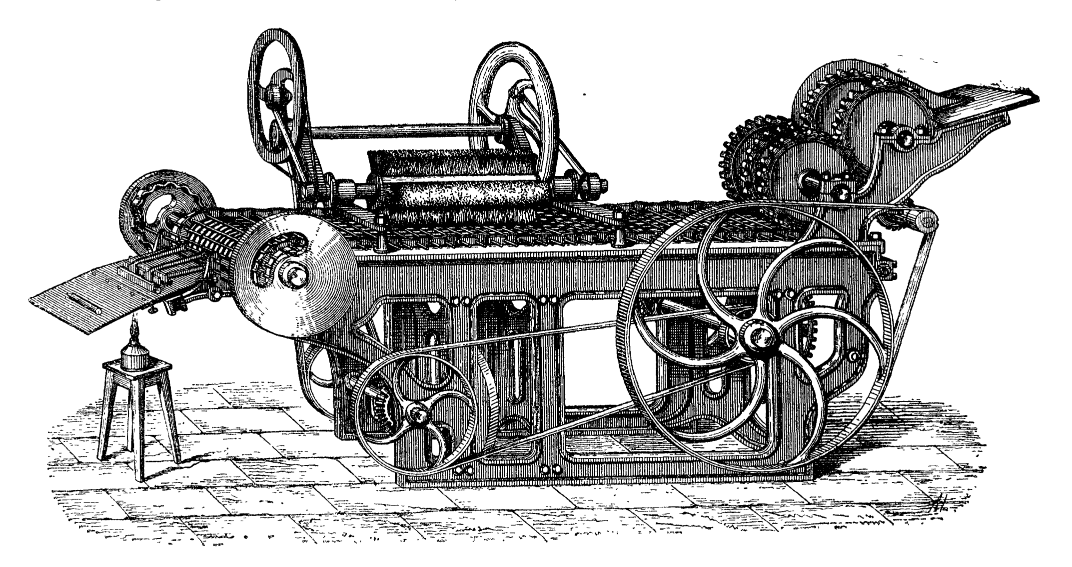


Fig. 5. — Machine à rogner, polir et marquer, de M. Morane.

Paquetage. Les bougies sont réunies par cinq ou huit et enveloppées d'un papier de soie, puis placées dans une boîte, après qu'on a vérifié l'exactitude du poids: 500 gr. La boîte est scellée par l'apposition de la vignette de la régie. L'usage qui avait fait adopter le poids de 485 gr. avait uniquement pour résultat de tromper l'acheteur sur le poids du paquet, car certains fabricants ne livraient que 435 gr.; le 3 étant mal fait ressemblait, à dessein, à un 8. Un règlement exige que le poids soit imprimé en chiffres de un centim. de hauteur.

Bougies robées ou composites. On appelle ainsi des sortes de bougies fourrées, formées d'un cylindre d'acide stéarique à l'intérieur duquel on a coulé des produits inférieurs, tels que des mélanges de suif, d'huile de coco, d'huile de palme, etc. Ce sont des produits très inférieurs dont l'emploi n'est pas avantageux.

Bougies de paraffine. Les paraffines ont des points de fusion différents suivant la nature de leur origine. Ainsi la paraffine

De Boghead fond de....... 45°5 à 52°
Celle de lignite fond à.... 56°
Et celle de tourbe fond à... 46°7

Les paraffines suivantes sont appelées « Belmontine » :
La paraffine d'huile de Rangoon fond à. 61°
— de l'ozokérite........... 65°5

La paraffine subit par le refroidissement une forte contraction. Elle doit être moulée dans des moules chauffés de 60 à 70°, qu'on refroidit brusquement, après quelques instants, en les plongeant dans l'eau froide. La fluidité de la paraffine exige l'emploi de mèches moins fortes que pour les bougies stéariques. On emploie rarement la paraffine pure pour la confection des bougies. Généralement on y associe 5, 10 et 15 °/₀ d'acides gras. Elles ressemblent alors à la cire. De même on fabrique des bougies d'acide stéarique contenant 15 à 20 °/₀ de paraffine. Toutes ces bougies sont des produits de luxe : *bougies d'Apollon ou de Melanyle.* Ce sont des bougies mixtes, formées de paraffine, d'acide stéarique et d'acide palmitique.

Bougies de blanc de baleine. Le blanc de baleine est employé comme la paraffine et donne, employé pur, des produits de luxe.

Bougies d'acide sébacique. L'acide sébacique, qu'on obtient industriellement par distillation sèche de l'acide oléique ou par l'action de la lessive de soude concentrée sur l'huile de ricin, pourrait entrer avantageusement dans la composition de certaines bougies. Il est lui-même très combustible et possède un point de fusion très élevé (127°), qui permettrait de donner plus de dureté à certains produits.

Bougies de cire. Ce sont, comme nous l'avons dit, les premières qui aient été fabriquées. Alors on employait la cire des abeilles. Actuellement, on utilise les cires suivantes :

Cire de Chine,	fusible à	82°.
Cire des Andaquiès,	—	77°.
Cire du Japon et d'Amérique,	—	42°.
Cire de Carnauba,	—	82° 83°5.
Cire de Palmier,	—	83° 86°.
Cire de Mirica,	—	48°.
Et enfin la cire Minérale ou Cérésine,	—	83°84 ob-

tenue par la décoloration de l'ozokérite.

Toutes ces cires ont des propriétés voisines de la cire d'abeilles et sont employées concurremment avec cette dernière. Mais la fabrication des bougies de cire est à peu près abandonnée. La cire est plutôt mélangée avec les produits précédents, paraffine, acide stéarique, qu'employée seule. Les bougies de cire ne peuvent pas être facilement moulées. On les prépare par trempage. Les mèches sont suspendues au nombre d'une vingtaine à une couronne placée au-dessus d'une cuve où se trouve la cire fondue. On les plonge dans la cuve et on les retire en les laissant égoutter au-dessus. Quand la cire s'est solidifiée on redresse à la main les mèches qui se sont tordues et on procède à une seconde immersion. Et ainsi de suite jusqu'à ce que les bougies aient atteint la grosseur voulue. On les polit alors en les roulant à la main sur une table de marbre.

Les frères Riess ont construit une machine continue avec laquelle ils fabriquent la bougie de cire par pression, dans une sorte de filière. Le cylindre de cire sort moulé et muni de la mèche dans son axe. A côté de la bougie de cire on fabrique la bougie roulée ou « rat de cave ». Cette

bougie flexible s'obtient simplement par le passage d'une mèche assez forte dans un bain de cire fondue. En sortant de la cuve, la bougie passe dans une filière et vient s'enrouler sur un tambour disposé *ad hoc*. Les cierges d'église, quand ils sont faits de cire, s'obtiennent par un procédé spécial. La mèche est garnie à la main de rouleaux de cire qu'on pétrit et qu'on polit ensuite. Il est à remarquer que le rite catholique exige que les cierges destinés au culte soient faits avec la cire des abeilles à l'exclusion de tous les autres produits.

Ch. GIRARD.

II. Fiscalité. — L'acide stéarique, a expliqué l'administration des contributions indirectes, pour guider les employés dans l'application du droit établi par la loi du 30 déc. 1873, est un dérivé des graisses, des suints de toute sorte. Par des lavages, des décompositions et des concentrations, ces graisses, ces suints sont amenés d'abord à l'état de suif ordinaire. On en extrait alors, par une pression à chaud, les parties liquides constituant l'acide oléique et l'on obtient l'acide stéarique. Cette matière est ensuite refondue avec ou sans addition d'huile de palme, de cire ou d'autres substances de même nature, et le produit du mélange, mis en moule ou traité à la main, forme la bougie, le cierge. En général, le suif proprement dit, retient de l'acide oléique dans une très notable proportion ; mais les employés de la régie, appelés à percevoir le droit, n'ont point à rechercher cette proportion. Le suif est gras et tache ; l'acide stéarique est sec et ne tache pas. Ce sont là, au point de vue fiscal, les caractères distinctifs auxquels il faut s'arrêter, d'après une circulaire du 11 janv. 1874.

La loi du 30 déc. 1873, art. 9, frappe d'une taxe de consommation intérieure de 25 fr. par 100 kilogr., en principal, et 30 fr., doubles décimes compris, les bougies ou cierges fabriqués avec l'acide stéarique *ou toute autre matière*, et les chandelles et bougies, quelle qu'en soit la composition, *à mèche tissée, tressée ou moulinée, ayant reçu une préparation chimique*. Cette taxe n'est pas soumise au demi-décime en sus de deux décimes établi sur la plupart des autres droits. Elle est applicable à toutes les espèces de bougies ou de cierges d'acide stéarique, de paraffine, de cire, de cire minérale, de blanc de baleine, etc. Elle est exigible sur les petites bougies dites d'enfants ou d'église ; mais elle ne s'étend ni aux allumettes en cire, ni aux mèches pour veilleuses, ni aux pelotes-bougies connues sous le nom de rats-de-cave. Pour les chandelles, la taxe étant limitée aux produits dont la mèche est tissée, tressée ou moulinée, c.-à-d. tordue, et a subi une préparation chimique, les chandelles de suif dont la mèche est à fils droits ou parallèles n'y sont pas soumises.

La perception du droit de 30 fr. sur les produits fabriqués à l'intérieur est assurée au moyen de l'exercice des fabriques d'acide stéarique, de bougies ou de produits assimilés. En ce qui concerne les produits importés, ce droit est perçu ou garanti à l'entrée en France, indépendamment des droits de douane. Les produits exportés sont affranchis de l'impôt. Les fabricants sont soumis à un droit annuel de licence de 30 fr. par établissement (loi précitée du 30 déc. 1873, art. 12). Les simples producteurs de cire, qui ne fabriquent sur place ni cierges ni bougies, ne sont pas assujettis à la licence.

Les derniers relevés publiés portent le nombre des fabriques à 1,020. Dans ce nombre, il y a 3 fabricants spéciaux d'acide stéarique, destiné à être transformé en bougies dans d'autres établissements. La quantité de bougies et acide stéarique sur laquelle ont été perçus les droits en 1885 s'est élevée à 29,265,546 kilogr. La recette a été de 8,779,666 fr. Sauf en 1877 et 1885, le produit de cet impôt n'a cessé de progresser depuis son origine.

Le tableau ci-après en indique le développement :

	francs.		francs.
1874	5.767.891	1880	7.927.702
1875	6.466.887	1881	8.375.507
1876	7.250.916	1882	8.664.312
1877	7.239.664	1883	8.840.025
1878	7.397.731	1884	9.167.104
1879	7.856.157	1885	8.779.664

Au tarif général des douanes, les droits d'importation des bougies de toute sorte, de la cire et de l'acide stéarique ouvrés autrement qu'en bougies est de 19 fr. par 100 kilogr., décimes compris (loi du 7 mai 1881) et au tarif conventionnel de 16 fr. (loi du 31 oct. 1881). A l'un comme à l'autre tarif, le droit d'importation est de 12 fr. par 100 kilogr. pour les chandelles à mèche tissée, tressée ou moulinée ayant subi une préparation chimique (loi du 7 mai 1881).

Le tableau ci-après indique les importations et les exportations effectuées en 1885 :

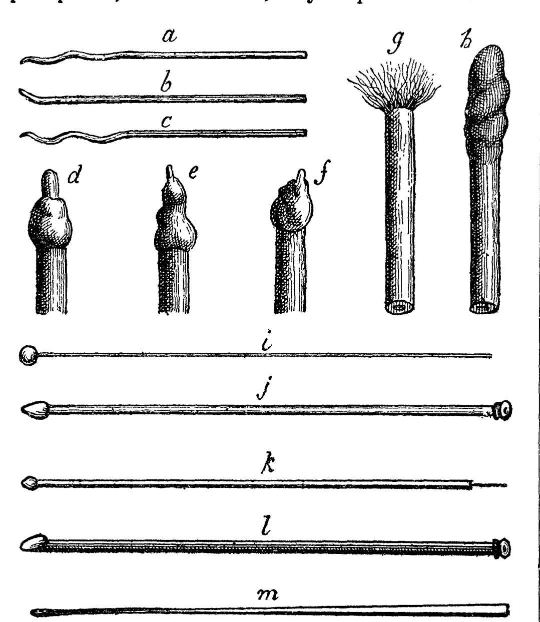
	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS
	Quantités.	Droits de douane perçus.	Quantités.
	kil.	fr.	kil.
Cire ouvrée, bougies non comprises	17.400	2.806	14.707
Bougies de toute sorte	111.822	17.895	1.866.575
Acide stéarique, bougies non comprises	2.270	363	151.568
Chandelles	86.079	16.188	131.068

Les quantités importées offrent peu d'intérêt ; elles proviennent presque exclusivement de l'Allemagne et de l'Angleterre. A l'exportation, les principaux pays de destination sont le Mexique, la République Argentine, l'Espagne et l'Algérie.

Aimé TRESCAZE.

III. Chirurgie. — Instruments destinés à explorer, à diagnostiquer et à traiter les rétrécissements du canal de l'urèthre. Les bougies *exploratrices* sont de plusieurs sortes ; en cire, en matière emplastique, en gomme élastique. Les bougies en cire sont faites avec des bandelettes de vieux linge, de 25 centim. de long et de 5 millim. à 2 centim. de large, suivant le volume qu'on veut leur donner ; on trempe ces bandelettes dans de la cire fondue, puis on les roule dans le sens de leur longueur ; on a ainsi des bougies cylindriques se terminant par une pointe arrondie ; en diminuant la largeur de la bandelette vers une de ses extrémités, on prépare des bougies coniques. Lorsqu'on fait pénétrer ces bougies dans un canal atteint de rétrécissement, celui-ci laisse une empreinte dans la cire, mais on ne peut connaître que le diamètre du rétrécissement, et nullement sa forme ni sa longueur. Les bougies emplastiques sont creuses, et terminées par un pinceau de fils enduits d'une matière analogue à l'emplâtre diachylon. On pensait que l'extrémité de cette bougie, arrivée au contact du rétrécissement, en prenait la forme, la longueur, et pouvait donner ainsi d'utiles renseignements ; mais il n'en est rien. Les bougies en gomme élastique sont faites d'un tissu de soie très fin enduit d'un mélange d'huile de lin et de caoutchouc et le plus souvent d'huile de lin seule épaissie par la cuisson. Leur fabrication demande beaucoup de soin et de temps, la trame de soie devant être recouverte de couches nombreuses de cet enduit, et chacune de ces couches ne pouvant être recouverte d'une autre avant d'être parfaitement sèche. Leurs formes sont très variées ; elles sont droites ou courbes, cylindriques ou coniques, terminées par une pointe très effilée ou par une petite olive. Leur diamètre est mesuré à l'aide d'une filière dont le n° 1 a 2 millim.,

et dont les autres trous vont en augmentant de 1/2 millim. par numéro supérieur ; mais il existe aussi des bougies plus petites, dites filiformes, n'ayant qu'un tiers de mil-



Modèles divers de bougies : *a*, *b*, *c*, bougies tortillées ; *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, bougies emplastiques; *i*, *j*, *k*, *l*, bougies à olive ; *m*, bougie conique.

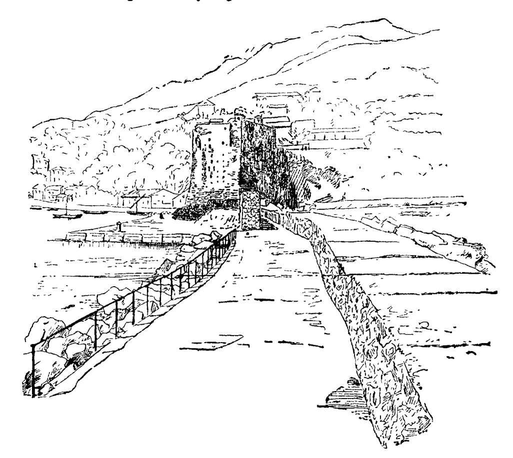
limètre. Les plus petites bougies ont parfois la pointe tortillée, afin de pouvoir plus facilement trouver l'entrée du rétrécissement. Les grosses sont pleines, mais les petites seraient trop molles ; pour leur donner plus de résistance, on les fait creuses et au moment de s'en servir on y introduit un mandrin en métal. Pour rechercher le siège, le calibre et la longueur des rétrécissements ; on se sert surtout des bougies à boule. — Les bougies en cire et en gomme servent également au traitement des rétrécissements ; on les fait passer de plus en plus grosses pour les dilater progressivement ; dans ce cas on emploie les bougies à pointe, droite, courbée, ou tortillée, ou conique. On a fait aussi dans ce but des bougies en baleine, plus rigides, mais leur rigidité même est un défaut, car elles peuvent facilement perforer les tissus et faire de fausses routes. Il en est de même des bougies de corde à boyaux, de parchemin, d'ivoire ramolli par l'acide chlorhydrique, de gutta-percha. Dans certains cas, les bougies métalliques, en étain, en plomb, en maillechort sont bien préférables aux précédentes, parce qu'elles sont plus lisses, qu'on peut graduer leur grosseur avec plus de précision, et leur donner toutes les courbures nécessaires; mais les bougies en gomme élastique restent les meilleures de toutes.

Autrefois on a employé beaucoup les bougies dites *médicamenteuses* dans le traitement des affections inflammatoires de l'urèthre. Ces bougies étaient fabriquées comme celles de cire, mais on y ajoutait divers médicaments : des narcotiques, l'extrait d'opium ou la belladone, des préparations de cuivre, de fer, de plomb, de mercure, d'alun, etc. Puis ces bougies ont été abandonnées. Leur usage semble reprendre une nouvelle mode, mais la méthode des injections nous paraît préférable. Nous en dirons autant des bougies dites *armées*, qui sont chargées à leur extrémité d'une substance caustique, nitrate d'argent, potasse, et destinées à combattre les végétations ou callosités de l'urèthre. On leur préfère les sondes porte-caustiques d'un maniement plus facile et plus sûr.

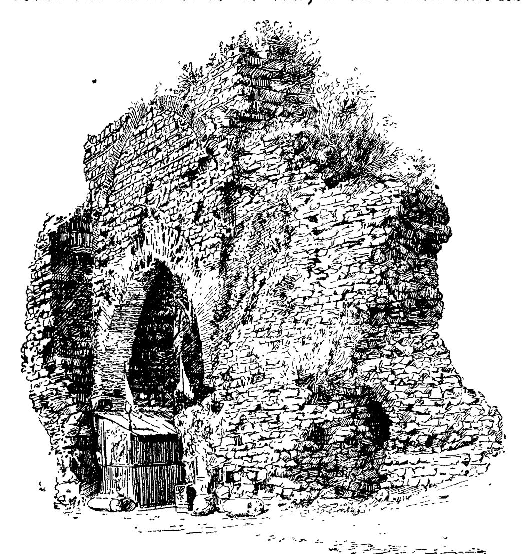
Dr L.-H. PETIT.

BIBL. : FISCALITÉ. — *Bull. de stat. et de législ. comparée.* — *Dict. gén. des contr. indirectes.* — *Tableau gén. du commerce.* — *Tarif gén. des douanes.*

BOUGIE. Ville d'Algérie, ch.-l. d'arr. du dép. de Constantine, située par 2° 45′ de long. E. et 36° 45′ de lat. N., sur la côte N.-O. du golfe de ce nom, à 210 kil. d'Alger. La ville s'élève au bord même de la mer, sur les flancs abrupts du Gouraya qui se dresse en une masse imposante jusqu'à une alt. de 704 m. et domine


Port et ruines romaines de Bougie, d'après une photographie.

la cité au N. Cette situation particulière rend le climat de Bougie désagréable pendant l'été ; les vents frais du Nord sont arrêtés par le Gouraya et d'autre part la brise de mer ne peut se produire que très faible ; humidité très grande de l'atmosphère ; température moyenne de l'année, 18°. La rade de Bougie, de l'avis de tous les ingénieurs et marins, pourrait devenir un port de refuge excellent ; au temps des Romains, à ce qu'il semble, le débarcadère devait être au S.-O. de la ville, à un endroit dont les


Ruines de la porte Sarrazine à Bougie, d'après une photographie.

sables et les alluvions accumulés ont peu à peu diminué la profondeur ; plus tard, sous les Arabes et les Turcs, les navires étaient halés un peu plus au N., au *Dar-Senaa ;* enfin de nos jours les gros navires mouillent dans l'*anse de Sidi-Yahia*, abritée par le Gouraya, tandis que les petits peuvent se tenir sous les murs même de la ville ; grâce à la profondeur du fond, ils peuvent aborder à quai

d'une jetée récemment construite ; mais Bougie attend toujours la création du grand port, depuis longtemps projeté au moyen d'une jetée longue de 600 m. qui partant du cap Bouak, courrait vers le Sud ; elle deviendrait ainsi une importante place de commerce, débouché de la Kabylie que desserviront bientôt deux chemins de fer, en même temps qu'un port militaire. Le mouvement actuel de la rade de Bougie est de 459 navires jaugeant 216,000 tonnes (1883); les exportations consistent surtout en huiles, figues, grains et bestiaux. La ville, avec ses rues à forte pente ou à escaliers, présente peu d'édifices modernes remarquables, sauf une église surmontée d'une coupole et qui se voit de très loin ; en revanche, elle a des ruines de l'époque romaine (pans de murs, citernes, mosaïques, tombes et inscriptions) de l'époque arabe (porte Sarrazine sur le bord de la mer, débris d'enceinte), du temps de l'occupation espagnole (la Kasba, le fort Barral, énormes constructions aux murailles hautes et épaisses, avec des inscriptions latines en l'honneur de Charles-Quint). Il faut citer enfin les défenses de la ville, qui sont, outre le fort Barral, une enceinte élevée par les Français et beaucoup plus petite que l'ancienne, le blockaus Salomon près de la plage, le fort Clauzel au N.-O. sur la hauteur, le fort Gouraya, d'un accès difficile, au sommet de la montagne ; garnison assez nombreuse. La ville, chef-lieu d'un arrondissement, est le centre d'une commune de plein exercice qui compte 12,167 hab., dont 1,691 Français, 479 israélites, 7,987 indigènes et 852 étrangers (rec. de 1886).

Histoire. — La situation très avantageuse de Bougie sur le bord de la mer, a dû attirer de bonne heure l'attention des navigateurs. Les Phéniciens y ont certainement eu un de leurs comptoirs et peut-être est-ce celui que le périple de Syclax désigne sous le nom de *Sida*. Au Ier siècle avant notre ère, Strabon (l. XVII) constate que *Saldæ* est avec le Θεῶν λιμην (*Portus divini* des Latins, Mers-el-Kebir des modernes) le meilleur port de toute la côte d'Afrique. A l'époque romaine, Saldæ reçut d'Auguste le titre de colonie et une inscription de Bougie, conservée au Louvre, nous donne ainsi son nom complet : *Col. Jul. Aug. Saldant*..... ou Colonia Julia Augusta Saldantium. Elle devint rapidement prospère, comme l'attestent des ruines, importantes encore quoique depuis longtemps exploitées comme carrière, et de nombreuses inscriptions mentionnant des fonctionnaires de tout genre. Une autre preuve de sa prospérité nous est fournie par ce fait qu'elle était le centre de plusieurs grandes voies, une desservant le littoral à l'E., une desservant le littoral à l'O., deux venant de la riche plaine de Sétif où il y avait plusieurs *horrea*, une venant de l'intérieur de la grande Kabylie. Quelques écrivains modernes ont avancé que, au temps où les Vandales n'occupaient encore que la Mauritanie, Bougie fut leur capitale, et pensent que c'est d'eux que vient le nom *gouraya*, qui, dans les langues slaves, dit-on, signifie montagne. Mais nous ne connaissons aucun texte qui permette d'affirmer que Bougie ou Saldæ fut la capitale momentanée de l'empire vandale et quant au mot *gouraya* il a son analogue sémitique dans les mots *gour*, *gouria*, signifiant certaines formes montagneuses dans le Sahara. Que Bougie ait été une ville importante de l'empire maritime des Vandales, cela est toutefois vraisemblable. Ce que nous savons de plus précis, c'est que, en 1067 de J.-C. « En-Nacer, s'étant emparé de la montagne de Bougie, habitée par la tribu du même nom, y fonda une ville à laquelle il donna le nom d'*En-Naceria*, mais tout le monde l'appela *Bedjaia* du nom de la tribu » (Ibn-Khaldoun). La cité, ornée de monuments dont la tradition locale a conservé le souvenir, fut tantôt la capitale d'un royaume indépendant, tantôt une grande ville de l'empire almohade, ou de l'empire mérinide ou de l'empire hafside. En 1509, quand elle fut occupée par les Espagnols, elle formait encore un petit État. Mais ce qui est plus intéressant que ces vicissitudes que Bougie a subies avec tant d'autres de villes de l'Afrique du Nord, c'est son histoire commerciale. Très peu de temps après sa création ou sa réédification par En-Nacer, Edrisi nous parle de sa richesse et de l'étendue de ses relations en ces termes : « De nos jours, Bedjaia fait partie de l'Afrique moyenne et est la capitale des Beni-Hammad. Les vaisseaux y abondent, les caravanes y viennent et c'est un entrepôt de marchandises. Les habitants sont riches et plus habiles dans divers arts qu'on ne l'est généralement ailleurs, en sorte que le commerce y est florissant. Les marchands de cette ville sont en relation avec ceux de l'Afrique occidentale ainsi qu'avec ceux du Sahara et de l'Orient ; on y entrepose beaucoup de marchandises de toutes espèces. Autour de la ville sont des plaines cultivées, où l'on recueille du blé, de l'orge et des fruits en abondance. On y construit de gros bâtiments, des navires et des galères, car les montagnes et les vallées environnantes sont très boisées et produisent de la résine et du goudron d'excellente qualité. On y trouve des fruits, d'excellents comestibles à prix modiques et une grande variété de viandes. Dans ce pays, le bétail et les troupeaux réussissent à merveille et les récoltes sont tellement abondantes qu'en temps ordinaire elles excèdent les besoins des consommateurs et qu'elles suffisent dans les années de stérilité. Les habitants de Bougie se livrent à l'exploitation des mines de fer, qui donnent de très bon minerai. En un mot, la ville est très industrieuse... C'est un centre de communications. » (Cité par Mas-Latrie, *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale avec les nations chrétiennes au moyen âge;* Paris, 1886, in-12, pp. 57-58.)

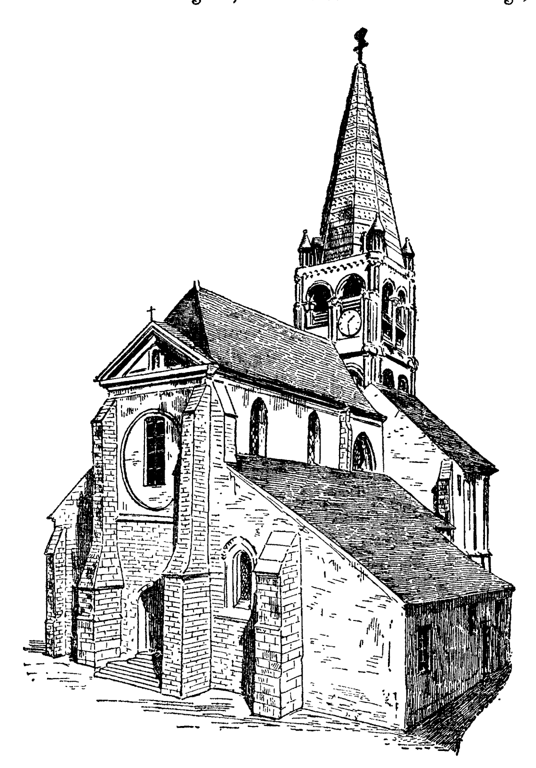
Une des sources de la prospérité de Bougie fut les rapports très étendus et très suivis qu'elle eut avec les ports de Pise, Gênes, Gaëte, Amalfi, Marseille, Barcelone, etc. En dépit des pirateries commises entre chrétiens et musulmans, le commerce était très actif. Bougie exportait des grains, des huiles, des laines, des cires et des cuirs ; plusieurs républiques italiennes ainsi que Marseille firent avec cette ville des traités de paix et y eurent des consuls. Mais un jour les pirateries exercées par le prince de Bougie, Abd-el-Azis, attirèrent la répression de Ferdinand le Catholique, et en 1509 le vainqueur d'Oran, Pierre de Navarre, conduisit contre Bougie une flotte de 14 grands vaisseaux et une armée de 15,000 hommes. Il se rendit maître de la ville et la fortifia. Pendant quarante-six ans, les Espagnols la gardèrent, y élevèrent de puissantes murailles et des défenses de tout genre et purent ainsi repousser les assauts d'Aroudj, en 1512, et de Kheir-et-Din en 1515 ; mais en 1555, le pacha Salah Reïs força le gouverneur Peralta à lui livrer la place. Bougie dès lors avait perdu toute sa prospérité. Le P. Dan, qui la visita en 1630, nous dit qu'on n'y voyait plus aucun navire. D'Arvieux, en 1674, nous apprend que la ville ne contenait plus que 5 à 600 personnes ; quant à la garnison turque de 150 soldats, elle était comme cernée dans la place par les Kabyles des environs ; pendant quelques heures de la journée seulement on faisait trêve à la fusillade et aux escarmouches pour se livrer aux transactions commerciales, comme on fait aujourd'hui aux présides d'Espagne sur la côte marocaine. Tel fut l'état de Bougie jusqu'en 1833, époque où le général Trézel partit de Toulon avec quelques vaisseaux et 4,000 hommes, s'empara de la ville après un combat qui dura trois jours dans les ruelles et s'y établit. Pendant les premiers temps, la garnison eut de nombreux assauts à soutenir, puis la tranquillité régna jusqu'à l'insurrection de 1871. A cette époque les Kabyles l'assiégèrent pendant deux mois, mais furent repoussés après avoir perdu bon nombre des leurs. E. Cat.

Bibl. : Lapène, *Vingt-six mois à Bougie ;* Paris, 1839, in-8. — Ch. Féraud, *Histoire de Bougie*, dans le 13e vol. de l'*Annuaire de la Société archéologique* de Constantine ; 1869.

BOUGIERE (Pêche) (V. Bouguière).

BOUGIVAL *(Bachivallis, Burgivallis)*. Com. du dép.

de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Marly, sur la rive gauche de la Seine. Stat. du chem. de fer de Paris à l'Etang-la-Ville; 2,893 hab. La première mention historique de Bougival se trouve dans un diplôme par lequel Louis le Pieux donnait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés une pêcherie établie en ce lieu par son bisaïeul Charles Martel. L'église, sous l'invocation de la Vierge,



Eglise de Bougival, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

a conservé son clocher roman et son chœur de la fin du XIIe siècle; mais la nef n'a plus qu'une travée du XIIIe siècle. Rennequin Sualem, l'inventeur de la célèbre machine de Marly, y fut inhumé en 1708. Son épitaphe, qui est aussi celle de sa femme, Marie Nouelle (morte en 1714), a été publiée par M. de Guilhermy (*Inscript. de l'ancien diocèse de Paris*, III, 204-5); elle n'est plus dans l'église, mais bien dans les bâtiments dépendant de la machine. On sait que Bougival est très en vogue auprès des Parisiens, qui viennent en grand nombre s'y livrer au canotage et à la natation. F. B.

BOUGLAINVAL. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon; 360 hab.

BOUGLIGNY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Château-Landon; 725 hab.

BOUGLON. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, sur une colline dominant l'Avance; 709 hab. Minoteries. Eglise du XVIe siècle.

BOUGNEAU. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Pons; 573 hab.

BOUGNON. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Port-sur-Saône; 381 hab.

BOUGON. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de La Mothe Saint-Héraye; 389 hab. Remarquables monuments préhistoriques (mon. hist.). Au N. de Bougon, tertres renfermant des ossements et surtout deux tumuli ayant, l'un 150 m. de circonférence à la base, l'autre 196. Le premier de ces tombeaux ressemble à une grotte; il est formé de plusieurs pierres debout, et divisé en deux compartiments. On y a trouvé environ soixante squelettes et il a dû en renfermer au moins deux cents en trois couches séparées par des dalles. L'autre, près duquel existait une allée de pierres alignées, ne contenait que quatre cadavres; c'était sans doute le tombeau de la famille d'un chef. Au S. de Bougon, dolmens qui paraissent se rattacher à une importante ligne de dolmens échelonnés le long de la Sèvre. G. R.

BIBL. : SAUZÉ, *Rapport sur les fouilles faites à Bougon, Mém. de la Soc. de statistique du dép. des Deux-Sèvres*, 1844-45, t. IX, p. 97. — ARNAULD et BAUGIER, *Monuments des Deux-Sèvres*, 1877, p. 25, 2e édit. — DE MORTILLET, *Promenades au musée de Saint-Germain*, p. 131.

BOUGOUINC (Simon), poète français du XVIe siècle, valet de chambre de Louis XII. Ses ouvrages, très rares, sont très recherchés. Ce sont : *l'Espinette du jeune prince conquérant le royaulme de bonne renommée* (Paris, 1508, in-fol., et 1514, petit in-fol.), énorme poème de 20,000 vers; l'*Homme juste et l'homme mondain* (Paris, 1508, in-4), moralité à 82 personnages.

BOUGOULMA. Ville de l'empire de Russie. C'est un ch.-l. de district du gouvernement de Samara sur la rivière du même nom. Sa pop. est de 14,000 hab. Le district de Bougoulma occupe 10,798 verstes q., il est constitué en grande partie par la terre noire. La pop. dépasse 200,000 hab.; elle comprend un tiers de Russes; 60,000 Bachkers, 33,000 Tatares, des Mordvines, des Tchouvaches, etc... L'agriculture et l'élève du bétail sont les principales industries. L. L.

BOUGOURSLAN. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Samara; sa population est de 18,000 hab. Elle fait un grand commerce de bétail. Le district de Bougourslan n'occupe pas moins de 17,063 verstes carrées. Le sol est fortement ondulé. La population dépasse 300,000 hab. (Russes, Mordvines, Tchouvaches, Tatares, Bachkirs). Les principales industries sont l'agriculture et l'élève du bétail. Sources d'eaux minérales et d'asphalte. L. L.

BOUGRAN. Le *bougran* est une étoffe qu'un apprêt intense a rendue rigide; elle se fabriquait à l'origine à Bokhara, dans le Turkestan russe, d'où par corruption lui est venu son nom; c'était d'abord un tissu de laine très grossier et rendu très dur par l'encollage ou le cirage; on le fait aujourd'hui généralement en coton, en chanvre et en lin; c'est l'Angleterre qui en produit le plus; on s'en sert pour donner aux cols, plastrons, parements, manchettes, le degré de fermeté que doivent présenter ces différentes parties du vêtement.

BOUGRE, BOULGRE, BOUGRERIE (V. BOGOMILE, BULGARE, CATHARE, PAULICIEN).

BOUGRON (Louis-Victor), sculpteur français, né à Paris en 1798, mort à Arras en 1887. Entré à l'Ecole des Beaux-Arts en 1823, élève de Dupaty, il débuta au Salon de 1824, où il obtint d'emblée une médaille de deuxième classe, avec une statue : *Othryades*. Il exposa ensuite : *Sainte Appoline*, statue placée à l'église Saint-Laurent; *le Pérugin*, buste marbre, pour le musée du Louvre (S. 1827); bustes de *Du Couëdic* et de *Dupaty* (S. 1831); *la Ville de Montpellier*, modèle pour l'arc de triomphe de l'Etoile (S. 1833); buste de *Larochefoucault-Liancourt* (à Versailles, S. 1835); *le Suicide*, statue (S. 1836); *la Vierge et l'Enfant Jésus*, modèle d'un groupe à exécuter en argent pour l'église Saint-Christophe à Tourcoing (S. 1839). A cette époque, l'artiste quitta Paris, pour aller habiter Lille, puis Arras, où il se fixa. Ses derniers ouvrages, depuis cette époque, furent : buste de *Jeanne de Constantinople, comtesse de Hainaut et Flandre* (S. 1842); *Femme portant des fleurs*, statue pour un tombeau au cimetière de l'Est (S. 1875). On voit encore de lui, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, le buste du premier président de *Harlay*. Ad. T.

BOUGUE-AGOS. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Mont-de-Marsan; 667 hab.

BOUGUENAIS. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Bouaye, près d'un bras de la Loire ; 3,768 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat, ligne de Nantes à Pornic. L'église dépendait du couvent des Couets.

BOUGUER (Pierre), mathématicien français, né au Croisic (Loire-Inférieure) le 16 févr. 1698, mort à Paris le 15 août 1758. Fils d'un professeur d'hydrographie, il montra tout jeune de grandes dispositions pour l'étude des mathématiques et remporta, en 1727, avec un *Mémoire sur la mâture des vaisseaux* (Paris, 1727, in-4), un prix à l'Académie des sciences. Deux nouveaux mémoires *Sur la meilleure manière d'observer les astres en mer* (Paris, 1729, in-4) et *Sur la déclinaison de l'aiguille aimantée* (Paris, 1731, in-4) obtinrent deux autres prix. En 1731, l'Académie des sciences l'admit parmi ses membres, et, en 1735, elle l'envoya avec La Condamine et Godin au Pérou pour déterminer la figure de la terre, en même temps que Maupertuis, Clairaut, Camus et Lemonnier remplissaient en Laponie une mission analogue. Il écrivit à son retour : *Théorie de la figure de la terre* (Paris, 1749, in-4), ouvrage remarquable où se trouvent consignés les résultats de ses opérations ; on peut encore lire avec intérêt sur le même sujet sa *Relation de voyage* insérée dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* (ann. 1744). En 1757, il prit part avec Pingré, Camus et Cassini à de nouvelles observations pour la vérification du degré de méridien compris entre Paris et Amiens. Entre temps il avait inventé un précieux instrument pour la mesure des petits angles, l'*héliomètre* (V. ce mot), lunette à deux objectifs, qui a permis à l'astronome Bessel de mesurer la distance d'une étoile fixe à la terre. La vie de Bouguer fut tourmentée par une regrettable obsession ; persuadé que son collègue et collaborateur, La Condamine, s'appropriait toutes ses découvertes et, dans leurs travaux communs, lui prenait sa part de gloire, il entreprit contre le célèbre géomètre une longue lutte de revendication, qui ne lui laissa aucun repos et ne contribua pas peu à abréger ses jours. Un examen attentif de la volumineuse correspondance des deux savants prouve la parfaite innocence de La Condamine qui, écrivain plus élégant, a peut-être su plaire davantage à ses contemporains. — Il est impossible de donner ici la liste des nombreux travaux que Bouguer a publiés dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* de 1726 à 1757, et qui portent sur les courbes, les réfractions atmosphériques, les diamètres des planètes, la longueur du pendule, la dilatation des métaux, la densité de l'air, la manœuvre des vaisseaux, etc., etc. Nous indiquerons seulement, outre les ouvrages cités plus haut : *Essai d'optique sur la gradation de la lumière* (Paris, 1729, in-12) ; *Traité du navire, de sa construction et de ses mouvements* (Paris, 1746, in-4) ; *Sur la cause de l'inclinaison des orbites des planètes* (Paris, 1748, in-4) ; *Justification des Mémoires de l'Académie des sciences de 1744 et du livre de la Figure de la Terre* (Paris, 1752, in-4 ; nouv. édit., 1809) ; *Nouveau traité de navigation et de pilotage* (Paris, 1753, in-4 ; nouv. édit., avec notes de Lacaille, Paris, 1761, in-8 ; 3e édit., avec notes de Lalande, Paris, 1792, in-8) ; *Traité de la manœuvre des vaisseaux* ou *Traité de mécanique et de dynamique* (Paris, 1757, in-4) ; *Traité d'optique sur la gradation de la lumière* (Paris, 1760, in-4), ouvr. posthume publié, et augmenté d'un *Essai d'optique*, par l'abbé de Lacaille. Il a en outre été, de 1752 à 1755, un des principaux rédacteurs du *Journal des Savants*.

Léon SAGNET.

BIBL. : MONTUCLA, *Histoire des mathématiques* ; Paris, an X, 4 vol. in-4 ; t. II et IV.

BOUGUEREAU (Maurice), imprimeur et graveur de la seconde moitié du XVIe siècle. Il a publié notamment des cartes de provinces, parmi lesquelles la *Topographie du duché et pays de Touraine*, par Isaac-François de la Girardière.

BOUGUEREAU (William-Adolphe), peintre français contemporain, né à La Rochelle (Charente-Inférieure) le 30 janv. 1825. Entré à l'Ecole des Beaux-Arts en 1846, il se mit sous la direction de Picot, et après avoir obtenu le deuxième grand prix en 1848, il obtint le grand prix de Rome en 1850, *ex æquo* avec Baudry, sur le sujet de *Zénobie trouvée au bord de l'Araxe*. Son premier envoi de Rome : *Idylle* (S. 1853), fut remarqué. En 1855, son dernier envoi, *le Corps de sainte Cécile rapporté dans les Catacombes*, obtint une médaille de deuxième classe ; ce tableau fait aujourd'hui partie du musée du Luxembourg. A dater de cette époque, M. Bouguereau conquit rapidement toutes les récompenses et l'admiration du public. *L'Empereur visitant les inondés de Tarascon, en juin 1856*. (S. 1857 ; mus. de Marseille) lui valut une médaille de première classe. Au Salon de 1857 figura encore le *Retour de Tobie* qui se trouve actuellement au musée de Dijon. Le *Jour des morts* (S. 1859), pour lequel l'artiste reçut la croix d'honneur, est au musée de Bordeaux, ainsi que la *Bacchante* (S. 1863) ; ces deux tableaux ont été réexposés en 1867 au Champ-de-Mars. A l'Exposition universelle, M. Bouguereau obtint une médaille de troisième classe. On doit encore à son inépuisable pinceau les décorations de la chapelle Saint-Louis, dans l'église de Sainte-Clotilde, les chapelles Saint-Pierre et Saint-Paul, et celle de Saint-Jean-Baptiste à Saint-Augustin, la décoration de la salle des concerts au Grand-Théâtre de Bordeaux, etc. Parmi ses dernières œuvres, les plus remarquées furent : *la Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste* (S. 1875) ; *Pietà* (S. 1876) ; *la Vierge consolatrice* (S. 1877 ; au mus. du Luxembourg) ; *la Naissance de Vénus* (S. 1879, acquis par l'Etat) ; *la Vierge aux anges* (S. 1881) ; *Frère et Sœur* (S. 1882) ; *la Jeunesse de Bacchus* (S. 1884) ; l'*Amour vainqueur* (S. 1887) ; *Premier deuil* (S. 1888). M. Bouguereau a été nommé membre de l'Institut en 1876, officier de la Légion d'honneur la même année et commandeur en 1885 ; il a reçu la médaille d'honneur de la peinture en 1878 (Exposit. univ.) et en 1885. Ad. T.

BOUGUIÈRE (Pêche). Filet en fils très déliés, se rapprochant du *manet* et usité en Provence pour la pêche des bogues et des oblades. C'est une simple natte à petites mailles dont on se sert de la même manière que de la *bastude* (V. ce mot). La pêche à la bouguière se fait généralement en décembre pour finir au plus tôt en avril. Ce mot s'écrit également *Bougière, Bouguillère* et *Buguière*.

BOUGUIRAT. Village de l'arr. de Mostaganem, dép. d'Oran, à 29 kil. S. de Mostaganem, sur la route qui va vers Relizane, ancien caravansérail, aujourd'hui chef-lieu de commune de plein exercice de 515 hab. dont 309 Français, 10 israélites, 71 étrangers et 125 indigènes (rec. de 1886).

BOUGY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Evrecy ; 141 hab.

BOUGY. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Neuville-aux-Bois ; 262 hab.

BOUGY (Alfred-James-Louis-Joseph de), littérateur français, né à Grenoble le 5 nov. 1816, mort à Evian (Savoie) le 4 sept. 1871. Fils d'un banquier, il commença des études de droit, s'engagea, se rendit ensuite à Lausanne, où il abjura le catholicisme, et vécut en donnant des leçons de français et de musique. Revenu en 1840 à Paris, il entra deux ans plus tard comme surnuméraire à la bibliothèque Sainte-Geneviève dont il a écrit l'*Histoire*, avec M. Pinçon (1847, in-8) et passa, en 1849, à celle de la Sorbonne, avec le titre de bibliothécaire. Alfred de Bougy a publié : *le Tour du Léman* (1845-46, in-8) ; *Turlupinades à l'encontre des pédagogues et des cuistres de l'école du bon sens* (1847, in-8) ; *la Luizina* (1852, in-18), roman réimprimé sous le titre de *la Vengeance du bravo* ; *Evian et ses environs* (Genève, 1852, in-12) ; *Djem, chronique et nouvelle dauphinoise* (Ge-

nève, 1854, in-8); *Voyage dans la Suisse française et le Chablais* (1860, in-18); *le Supplice du bourreau* (1864, in-18), nouvelle; *Légende, Histoire et Tableau de Saint-Marin* (1865, in-18), avec préface de George Sand; *les Bourla papei (les Brûleurs de papier)*, roman rustique vaudois (1869, in-18); *Stendhal, sa vie et son œuvre* (1869, in-8). A. de Bougy avait retrouvé à la bibliothèque de Neuchâtel des *Fragments* et des notes de J.-J. Rousseau pour les *Confessions*, qu'il a publiées dans une édition de ce livre (1850, in-4), puis séparément, avec une étude sur les *Résidences de Jean-Jacques* (1853, in-18). Il a été aussi l'éditeur d'*Un Million de rimes gauloises* (1858, in-32) et des *Chansons* de Desaugiers (1858, in-32). M. Tx.

BIBL. : Ad. ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*.

BOU-HANEFIA. Petit centre du dép. d'Oran, arr. de Mascara, à 20 kil. S.-O. de cette ville, sur les bords de la Makta, appelée en cette région Oued el Hammam ou rivière des Thermes. Le hameau, récemment créé, est encore peu important, mais il est remarquable par des sources chaudes alcalines et salines, que fréquentent les indigènes. Elles étaient déjà exploitées du temps des Romains et diverses inscriptions nous font connaître une ancienne ville qui existait en cet endroit et portait le nom d'*Aquæ Sirenses*, ou simplement *Aquæ* (*Sira* est le nom antique de l'Oued el Hammam).

BOUHANS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Saint-Germain-du-Bois; 461 hab.

BOUHANS-ET-FEURG. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. d'Autrey ; 352 hab.

BOUHANS-LÈS-LURE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure; 295 hab.

BOUHANS-LÈS-MONTBOZON. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon ; 167 hab.

BOU-HEDMA (Djebel). Massif montagneux important qui s'élève au N.-O. de Gabès (Tunisie); ses crêtes qui atteignent 1.300 m. d'alt. ont un aspect d'autant plus grandiose qu'elles dominent des chotts et des plaines d'aspect saharien; au pied même de la chaîne s'étend une longue forêt d'acacias gommiers ou thala, semblables à ceux du Sénégal. Minerai d'or, suivant l'ingénieur Fuchs.

BOU-HELLIL. Montagne à double pointe, qui entoure et abrite de ses contre forts Ouezzan, la ville sainte du Maroc.

BOU-HENNI. Village de l'arr. et dép. d'Oran, était autrefois une section de la commune mixte de Saint-Denis-du-Sig, aujourd'hui chef-lieu d'une commune de plein exercice ; pop. 1,982 hab., dont 193 Français, 1,461 indigènes et 323 étrangers presque tous Espagnols (rec. de 1886).

BOUHET. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort-sur-Mer, cant. d'Aigrefeuille; 442 hab.

BOUHEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Montagne ; 195 hab.

BOUHIC (Henri) (V. BOHIC).

BOUHIER (Jean), magistrat français, né à Dijon le 16 mars 1673, d'une vieille famille de robe et d'église, mort à Dijon le 17 mars 1746. Après avoir fait ses études de droit à Orléans, il devint conseiller au Parlement de Dijon en 1692, et président à mortier en 1703. Il fut élu membre de l'Académie française en 1727, bien que la règle absolue ne dispensât que les évêques de la résidence à Paris. L'année suivante il dut résigner ses fonctions de président, pour raison de santé, et il se consacra uniquement à ces travaux juridiques et littéraires qui ont assuré sa célébrité. — Il avait déjà publié la *Coutume de Bourgogne* (1717, in-4); une *Dissertation sur les regrès en matière bénéficiale*, étude sur les droits de l'ancien titulaire d'un bénéfice ecclésiastique lorsque son successeur ne remplit pas ses obligations (1726); un *Traité de la succession des mères* (1726). Il donna encore la *Dissertation sur la représentation en succession* (1734); le *Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance* (Luxembourg, 1735, in-8) et un *Traité de la péremption d'instance*. Ses *Œuvres de Jurisprudence* ont été publiées par Joly de Bévy (Dijon, 1787, 2 vol. in-fol.). — On lui doit aussi des études littéraires : *De Priscis Græcorum et Latinorum litteris dissertatio* (1708, in-fol.) ; *Remarques sur le traité de Cicéron de Naturâ deorum*, traduit par Olivet (Dijon, 1721, 3 vol. in-12) ; *Remarques critiques sur le texte des Catilinaires* (1727, in-12) ; *Lettres pour et contre, sur la fameuse question « si les solitaires appelés Thérapeutes, dont parle Philon le Juif, étaient chrétiens* (Paris, 1712, in-12). Il écrivit aussi des *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Montaigne*, imprimés en tête des Essais; l'*Explication de quelques marbres antiques* (Aix, 1733, in-4) ; une traduction des livres III et V des Tusculanes (1737-1766) ; une imitation en vers français de Pétrone *Sur la Guerre civile*; des poésies légères; en 1745, des *Recherches sur Hérodote*, publiées par Oudin, avec un commentaire. Enfin, il était correspondant du *Journal de Trévoux* et du *Mercure*, et soutint, de 1729 à 1735 une vive polémique juridique contre un avocat au Parlement de Dijon, « ce pédant de Fromageot », comme il disait. C'est donc avec raison que d'Alembert écrivait plus tard du président Bouhier : « Jurisprudence, philologie, critique, langues savantes et étrangères, histoire, traduction, éloquence et poésie, il remua tout, il embrassa tout ». F. GIRODON.

La bibliothèque de Bouhier, commencée par son père et singulièrement augmentée par lui, était à bon droit célèbre dans la première moitié du XVIIIe siècle. Elle était libéralement ouverte aux savants de l'Europe, avec qui le président entretenait une correspondance fréquente. Vendue par un des descendants de Bouhier à l'abbaye de Clairvaux, cette bibliothèque, mise sous séquestre en vertu des lois de l'Assemblée nationale, subit de notables dommages lors de son transfert à Bar-sur-Aube, puis à Troyes. En 1797, deux commissaires désignés par Chaptal, ministre de l'intérieur, Prunelle et Chardon de la Rochette, détournèrent une partie des manuscrits qu'ils avaient été chargés de choisir pour la Bibliothèque nationale. Plusieurs de ces manuscrits — et non les moins précieux — parvinrent ainsi à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, où ils sont encore. D'autres ont été l'objet de restitutions partielles et tardives. C'est ainsi qu'en 1856 la Bibliothèque recouvra une portion considérable de la correspondance littéraire et scientifique du président, et qu'en 1875 elle se fit restituer par jugement un précieux manuscrit du *Décret de Gratien* dont l'identité avec celui que Bouhier avait décrit dans son catalogue, et bien qu'il eût été relié à nouveau, fut victorieusement démontrée par un mémoire de M. L. Delisle. M. Tx.

BIBL. : PAPILLON, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, 1742-1745. — OUDIN, *Comm. de Vita et Scriptis Buhierii*; Dijon, 1746. — D'ALEMBERT, *Eloges*. — DES GUERROIS, *le Président Bouhier*; Paris, 1855, in-8.

BOUHIER DE L'ÉCLUSE (Robert-Constant), homme politique français, né aux Sables-d'Olonne le 18 oct. 1799, mort à Paris le 24 janv. 1870, de la même famille que le précédent. Il fit ses études de droit à Paris, fut nommé substitut du procureur du roi à Mantes (1822), passa au parquet de Chartres, et, ayant refusé de prêter serment à Louis-Philippe, revint comme avocat à Paris où il plaida dans plusieurs procès politiques retentissants. En 1848 il fut élu représentant du peuple par la Vendée et réélu par ce même département à l'Assemblée législative (1849) et au Corps législatif (1852). Ayant refusé de prêter serment à Louis-Napoléon, il fut obligé de quitter la Chambre et il reprit ses occupations au barreau. Bouhier de l'Ecluse, ardent légitimiste, siégea à l'extrême droite dans ces trois assemblées. Il a publié : *Du Célibat sacerdotal dans l'Eglise catholique et du mariage des prêtres en France* (Paris, 1831, in-8) ;

De l'Etat des prêtres en France, état civil, mariage, adoption (Paris, 1842, in-8) ; *le Pape et l'Italie* (Paris, 1860, in-8) ; *les Matérialistes et les Libres-penseurs* (Paris, 1868, in-8).

BOUHIRA. Village du dép. de Constantine, arr. de Sétif, à 12 kil. de cette ville, dans une région fertile et salubre, où la Société Genevoise a créé un grand nombre de centres. Bouhira, ainsi que ses annexes *Messaoud* et *Aïn Arnat*, a une école et une église. Chef-lieu d'une commune de plein exercice; pop. 3,371 hab., dont 109 Français, 1 israélite, 53 étrangers et 3,197 indigènes (rec. de 1886).

BOUHOT (Etienne), peintre français, né à Bard-les-Epoisses (Côte-d'Or) en 1780, mort à Semur en 1862. Elève de Prévost, cet artiste exécuta des vues d'architecture, peintes avec une touche précise et transparente, mais d'un coloris froid. Il débuta au Salon de 1808, avec une *Vue de la place Vendôme;* il continua d'exposer des *Vues de Paris* jusqu'en 1817 ; elles lui valurent une médaille de deuxième classe, pour une *Vue de la fontaine du Châtelet, prise du côté du Veau-qui-tête* et une *Vue de la Pompe à feu de Chaillot, prise dans l'intérieur de la cour* (S. 1810). Les principaux tableaux qu'il exposa ensuite furent : *Vue de la cour ovale du château de Fontainebleau* (S. 1819, au musée de Lyon) ; *Vues de Bard-les-Epoisses et de Semur* (S. 1824) ; *Vue prise à l'Abbaye-aux-Bois, rue de Sèvres ; Vue de l'hôtel de ville de Fismes (Marne) ; Vue de la salle de l'archevêché de Reims, au moment où Charles X sort de ses appartements pour se rendre à la cathédrale, le jour du sacre* (S. 1827, médaille de première classe) ; *Vue intérieure du porche de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois* (S. 1833, musée de Rouen) ; *le Lendemain de l'orage du 14 juin 1835 à Semur* (S. de 1836, musée de Semur). Les musées de Cherbourg et de Chalon-sur-Saône possèdent aussi des œuvres de Bouhot, qui fut le fondateur du musée de Semur, et dirigea, depuis 1834 jusqu'à sa mort, l'Ecole de dessin de cette ville. Ad. T.

BIBL. : LIGERET DU CLOISEAU, *Notice historique sur la vie et les œuvres d'Etienne Bouhot ;* Semur, 1854, in-8.

BOUHOURS (Dominique), né à Paris en 1628, mort en 1702, jésuite, bel esprit, homme du monde et grammairien français. Il n'avait pas plus de seize ans quand il passa des bancs du collège de Clermont au noviciat des Jésuites. Après avoir successivement professé la grammaire et la rhétorique, à Paris, à Tours et à Rouen, où il fut chargé de mettre la dernière main à l'éducation des enfants du duc de Longueville, Bouhours fut envoyé à Dunkerque, en 1662, sur la demande de la Cour, en qualité de missionnaire ou d'« aumônier de la garnison ». La mission était politique presque autant que religieuse ; Bouhours, qui avait de bons yeux et qui savait écrire, attira l'attention de Colbert ; et c'est ainsi qu'il revint à Paris, en 1665 ou 1666, à titre de précepteur du marquis de Seignelay, fils aîné du ministre. Il se répandit dans le monde, où il se fit promptement une réputation d'homme d'esprit ; dîna beaucoup en ville ; écrivit ; connut Boileau, Racine et La Bruyère et fut l'un des correspondants ordinaires du célèbre Bussy-Rabutin. M. Georges Doncieux a donné une excellente biographie de Bouhours (Paris, 1887, in-8).

Bouhours a beaucoup écrit ; mais il n'y a guère aujourd'hui que deux ou trois de ses ouvrages dont on conserve encore les noms. Ce sont : les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671) ; les *Doutes sur la langue française* (1674) ; et surtout la *Manière de bien penser dans les ouvrages d'Esprit* (1687). Il est l'auteur encore d'une *Vie de saint Ignace de Loyola* (1679) et d'une *Vie de saint François Xavier* (1682) ; ainsi que d'un certain nombre de traductions pieuses. Mais son principal titre est l'épitaphe, souvent citée, qu'il composa pour Molière :

. . . .
Les Français rougiront un jour
De leur peu de reconnaissance ;
Il leur fallut un comédien
Qui mit à les polir sa gloire et son étude
Mais, Molière, à ta gloire il ne manquerait rien,
Si, parmi les défauts que tu peignais si bien,
Tu les avais repris de leur ingratitude.

La chute en est jolie. F. BRUNETIÈRE.

BOUHY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Saint-Amand-en-Puisaye ; 1,806 hab. Commerce de chevaux.

BOUHY (Jacques), chanteur scénique belge, né à Verviers vers 1845. Il commença son éducation artistique à l'école de musique de cette ville, et vint ensuite la compléter au Conservatoire de Paris. Il débuta d'une façon très heureuse à l'Opéra, dans le rôle de Faust, le 26 juil. 1871, mais quittait ce théâtre au bout de peu de mois pour entrer à l'Opéra-Comique. Elégant de sa personne, doué d'un physique avantageux, conduisant avec un goût parfait une voix excellente de baryton à laquelle on eût souhaité seulement parfois un peu plus de vigueur, comédien intelligent et tenant bien la scène, M. Bouhy ne pouvait manquer de réussir sur un théâtre qui convenait à merveille à la nature de son talent. M. Bouhy quittait pourtant en 1876 l'Opéra-Comique pour entrer au Théâtre-Lyrique, où, après avoir débuté le 12 oct. dans une reprise de *Giralda*, il obtenait un énorme succès en créant, dans *Paul et Virginie* de Victor Massé, le rôle du vieux nègre Domingue, et établissait ensuite le rôle principal du premier opéra de M. Salvayre, *le Bravo*. Mais, la déconfiture du Théâtre-Lyrique lui ayant rendu sa liberté, M. Bouhy rentrait à l'Opéra, en juil. 1878, par le rôle d'Alphonse de la *Favorite*, après quoi il ne craignait pas d'aborder celui d'*Hamlet*. M. Bouhy, qui est un chanteur de style, ne se bornait pas à ses succès de théâtre, et il brillait simultanément au concert, chantant tantôt au Conservatoire, tantôt au Châtelet, et s'y faisait vigoureusement applaudir. Quittant une seconde fois l'Opéra, il fit une nouvelle et courte apparition à l'Opéra-Comique en 1882, puis alla passer quelque temps en Italie, où il s'essaya comme compositeur et publia une série de *Quatre mélodies pour chant et piano* (Milan). Puis, en 1887, M. Bouhy accepta les propositions qui lui étaient faites de New-York pour prendre la direction d'un Conservatoire qui se fondait en cette ville ; il partit pour l'Amérique, et depuis lors il est tout à ses nouvelles fonctions. A. POUGIN.

BOUÏ. Ville de Russie. C'est un ch.-l. de district du gouvernement de Kostroma. Elle est située sur la rivière Kostroma. Sa pop. est de 2,000 hab. — Le district de Bouï occupe 3,477 verstes q. ; le sol en est généralement marécageux ; la pop. est peu nombreuse (80,000 hab. environ). Elle est entièrement constituée par des Grands Russes. Le district renferme quelques localités historiques, notamment le village de Domnino où naquit le paysan Sousanine, le sauveur du premier Romanov, et le village d'Isoupovo près duquel il aurait été tué. Le pays est en général assez misérable ; il produit des céréales et du lin de médiocre qualité. L. L.

BOUI-BOUI. En argot théâtral, le *boui-boui* représente un théâtre d'ordre tout à fait inférieur, sans importance aucune, et avec lequel l'art proprement dit n'a que bien peu de chose à voir. Il y a vingt-cinq ans, lorsqu'il y avait encore à Paris des petits théâtres, on qualifiait de bouis-bouis le Lazary du boulevard du Temple et le petit théâtre du Luxembourg, auquel les habitants de la rive gauche avaient donné le surnom de *Bobino*. Aujourd'hui cette qualification de boui-boui s'applique aux cafés-concerts de bas étage, qu'on appelle aussi des *beuglants*.

BOUILH-DEVANT. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens ; 111 hab.

BOUILH-PEREUILH ou d'ARRÉ. Com. du dép. des

Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc; 263 hab.

BOUILHET (Louis-Hyacinthe), littérateur français, né à Cany (Seine-Inférieure) le 27 mai 1822, mort à Rouen le 18 juil. 1869. Fils d'un médecin des armées de l'Empire, il fut, après de brillantes études classiques au collège de Rouen, l'un des internes du père de G. Flaubert auquel le lia de bonne heure une amitié fraternelle. Il renonça bientôt à la chirurgie pour donner des répétitions de grec et de latin qui lui laissaient le loisir de se livrer aux lettres. Son début fut un poème en strophes de six vers, intitulé *Mélœnis*, publié d'abord dans la *Revue de Paris*, puis tiré à part (1851, in-4) et réimp. dans le format in-18 (1857), savante et élégante restitution de Rome au temps de l'empereur Commode, mêlée à une tragique histoire d'amour. Dans d'autres poèmes intitulés *les Fossiles*, Bouilhet s'était proposé de retracer divers épisodes de convulsions géologiques du globe, comme il s'essaya plus tard à rimer de courtes pieces imitées du chinois : le tout a été réuni sous le titre de *Festons et Astragales* (1859, in-18). Le théâtre attirait Bouilhet et, malgré des revers, c'est à lui surtout qu'il dut sa notoriété. *Madame de Montarcy*, drame en cinq actes et en vers, reçu d'abord à correction au Théâtre Français, puis refusé à une seconde lecture, fut, après deux ans d'une nouvelle attente, joué à l'Odéon le 6 nov. 1856, et obtint soixante-dix-huit représentations consécutives. Malgré quelques réminiscences flagrantes des drames de Victor Hugo, cette peinture de la cour de Louis XIV dominé par Mme de Maintenon, décelait un vigoureux talent qui se fit jour sous une forme nouvelle dans *Hélène Peyron*, autre drame en cinq actes et en vers (Odéon, 11 nov. 1858), dont l'intrigue se déroulait dans un milieu exclusivement bourgeois et contemporain, de même que *l'Oncle Million* com. en cinq actes et en vers (Odéon, 6 déc. 1860). Louis Bouilhet revint au drame héroïque, où il se sentait plus à l'aise, aves *Dolorès* (4 actes en vers, Théâtre-Français, 22 sept. 1862), qui n'eut que quelques représentations; avec *Faustine*, cinq actes en prose (Porte-Saint-Martin, févr. 1864), assez mal accueillie du public habituel de ce théâtre et par la critique dont un des griefs fut précisément le soin et le luxe de la mise en scène; enfin et surtout avec la *Conjuration d'Amboise*, cinq actes en vers (Odéon, 29 oct. 1866), le plus grand succès de l'auteur. Déjà miné par la maladie qui ne lui permettait guère de remplir les fonctions de bibliothécaire de Rouen auxquelles il avait été appelé, Bouilhet put terminer néanmoins et faire recevoir à l'Odéon, en mai 1869, un nouveau drame, *Mademoiselle Aïssé*, représenté seulement en 1872 et qui, malgré de réelles qualités, disparut promptement de l'affiche. Il laissait inachevées une comédie intitulée *le Sexe faible* et une féerie, *le Cœur à droite*, pour laquelle Flaubert fut son collaborateur. Ce fut celui-ci qui rassembla, sous le titre assez mal choisi de *Dernières Chansons* (1872, in-8, portrait gr. par L. Flameng), les poésies posthumes de son ami en y joignant une notice; ce fut également lui qui, après de longs débats avec la municipalité de Rouen, obtint qu'on élevât à Bouilhet un petit monument encastré dans le mur du nouvel édifice occcupé par le musée à la bibliothèque.

Bien que Louis Bouilhet se soit toujours proclamé partisan de la poésie « objective et impersonnelle », quelques-uns de ses meilleurs vers sont précisément ceux où il a trahi le sentiment qui l'obsédait en les écrivant et les stances fameuses : *A une Femme*, où l'amour blessé a de si fiers et si dédaigneux accents, sont à bon droit célèbres. Doué d'une facilité rare et d'un don extraordinaire d'assimilation, il s'est parfois amusé à parodier les genres auxquels il était le plus hostile : M. Du Camp a conservé d'amusants spécimens de ces fantaisies, telles que le *Bonnet de coton*, chanson sur l'air du *Dieu des bonnes gens*, et quelques vers d'une prétendue tragédie dont le sujet était : *Jenner ou la Découverte de la vaccine*. Les poésies de Louis Bouilhet ont été réimprimées dans l'élégante petite bibliothèque littéraire de M. Alph. Lemerre (*Œuvres* [1881]); son théâtre mériterait assurément le même honneur. Maurice Tourneux.

Bibl. : G. Flaubert, *Notice*, citée plus haut. — Maxime Du Camp, *Souvenirs littéraires*, 1882, 2 vol. in-8. — H. de la Ville de Mirmont, *le Poète Louis Bouilhet, étude*, 1888, in-18.

BOUILHONNAC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Capendu; 159 hab.

BOUILLABAISSE (Art cul.). C'est un potage originaire de Marseille et dont le poisson de mer fait la base. Plus on met d'espèces différentes de poisson dans la bouillabaisse, meilleure elle est; parmi les espèces préférées généralement, et qui sont pour ainsi dire de rigueur, il faut mettre en première ligne le merlan, le loup, la sole et quelquefois la carpe. Pour une bouillabaisse de six personnes, on prendra cinq livres de poisson et deux douzaines de moules, un morceau de zeste d'orange, oignon fendu en quatre, feuille de laurier, ail, persil, clous de girofle, safran, sel, poivre, on ajoute un demi-verre de vin blanc par personne, après avoir bien nettoyé, limoné et coupé le poisson par morceaux. Le tout est mis dans une casserole ou mieux dans un poêlon, on ajoute de l'huile d'olive pour parfaitement recouvrir et on met sur un feu très vif pendant trois quarts d'heure. Des tranches de pain coupées et passées au beurre sont placées dans la soupière, on verse dessus et on a soin de servir très chaud.

BOUILLAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. d'Asprières; 691 hab.

BOUILLAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Cadouin; 312 hab.

BOUILLAC. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castel-Sarrasin, cant. de Verdun-sur-Garonne; 942 hab.

BOUILLANCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Montdidier; 210 hab.

BOUILLANCOURT-en-Séry. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches; 794 hab.

BOUILLANCY (*Le Plessis de Bouillancy*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz; 403 hab. Après avoir appartenu au moyen âge à divers seigneurs, Bouillancy passa au XVIe siècle à la famille de Vaux, à celle de Gribauval et à celle des marquis de Linières. Les Incurables de Paris en firent l'acquisition en 1690 et la terre appartient encore aux hospices de cette ville. Le château était dans l'ancien hameau de *Poix* où il existe encore une ferme contenant quelques anciens restes et de vastes caves. — On a trouvé à Bouillancy de nombreux sarcophages. — L'église, très élégante, a un chœur gothique et un clocher latéral construit en style roman en 1552. On y voit des pierres tombales. C. St-A.

BOUILLAND. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche; 491 hab.

BOUILLARD. I. Marine. — Nom que certains navigateurs donnaient autrefois aux nuages donnant des *grains* (V. ce mot).

II. Botanique. — Un des noms vulgaires du *Bouleau* (V. ce mot). — On le donne également, dans certaines contrées, au *Populus alba* L. ou *Peuplier de Hollande* (V. Peuplier).

BOUILLARD (Jacques), dessinateur, graveur au burin et éditeur français, né à Versailles le 14 sept. 1744, mort à Paris le 30 oct. 1806. L'Académie royale lui décerna des médailles en 1771 et 1772, pour ses dessins, et il s'adonna d'abord à la peinture qu'il dut abandonner en raison d'une infirmité. Dès lors il s'appliqua à la gravure avec ardeur et acquit rapidement une telle dextérité de burin que Couché, graveur du duc d'Orléans, confia à son burin classique l'interprétation d'une série de tableaux italiens, entre autres, la *Vierge* de Raphaël, dite d'*Orléans*, pour le grand ouvrage de la *Galerie du Palais-Royal* (1786). On lui doit encore d'autres estampes importantes :

une *Sainte Cécile*, d'après Mignard ; *Apollon et Daphné*, d'après Van Loo ; *Borée et Orythée*, d'après Vincent, l'une de ses plus belles planches, etc., ainsi que plusieurs portraits : *Mme Elisabeth*, la *comtesse de Provence*, la *duchesse d'Angoulême, Napoléon Ier* (1806), *Pie VII*, etc. G. P-I.

BOUILLARGUES. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. de Nîmes; 2,426 hab. Eaux minérales.

BOUILLART (Jacques), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Meulan en 1669, mort à Paris le 11 déc. 1726. D'abord moine de l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, Dom Bouillart fut appelé à la suite à Saint-Germain-des-Prés où il remplit les fonctions de sacristain. Il a publié une édition du martyrologe d'Usard : *Usuardi San-Germanensis monachi martyrologium sincerum* (Paris, 1718, in-4), et écrit une histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés bien imparfaite, mais qui n'a pas encore été remplacée : *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (Paris, 1724, in-fol.). Il travaillait à une histoire de la congrégation de Saint-Maur lorsqu'il mourut.

Bibl.: (D. Tassin), *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1770, in-4, pp. 481-484.

BOUILLAS (Bot.). Nom vulgaire, à Guernesey, de la Bardane (*Lappa major* L.).

BOUILLAUD (Jean), illustre médecin français, né à Garat (Charente) le 16 sept. 1796, mort à Paris le 29 oct. 1881. Fils d'un tuilier de village, élevé par un oncle ancien chirurgien des armées, Bouillaud, après de brillantes humanités au lycée d'Angoulême, vint, en 1814, à Paris, suivre les cours de la Faculté. Les événements de 1815 ayant suspendu l'enseignement, Bouillaud s'engagea dans le 3e régiment de hussards et fit bravement la campagne de Paris. Revenu à ses études après la période des Cent-Jours et nommé interne au concours de 1818, il fut placé d'abord à l'hôpital Saint-Louis, puis dans un service de Cochin, où il trouva pour maître le professeur Bertin. En 1819 et en 1820 il obtint le prix de l'Ecole pratique, et, dès 1823, avant même d'avoir reçu le grade de docteur, il montra dans un premier ouvrage ce qu'on pouvait attendre de son talent. On admettait jusqu'alors que l'infiltration séreuse des tissus est due à la débilité de l'organisme et à l'atonie des vaisseaux lymphatiques. Ce fut Bouillaud qui, le premier, signala l'influence de l'oblitération des veines dans la pathogénie des œdèmes et des épanchements séreux viscéraux (*De l'oblitération des veines et de son influence sur la formation des hydropisies partielles*). Le 23 août 1823, il soutint, sous la présidence de Bertin, sa thèse inaugurale dont le sujet était encore emprunté à la pathologie des vaisseaux. (*Essai sur le diagnostic des anévrysmes de l'aorte et spécialement sur les signes que fournit l'ausculation dans cette maladie*). Après sa thèse se succédèrent coup sur coup une série de mémoires et de livres qui achevèrent d'attirer sur lui l'attention du public médical : *Observations de rétrécissement de l'orifice auriculo-ventriculaire gauche, reconnu par l'auscultation* (1823) ; *Traité des maladies du cœur et des gros vaisseaux* par Bertin et Bouillaud (1824) ; *Recherches cliniques pour servir à l'histoire de la phlébite* (1825); *Traité clinique et expérimental des fièvres dites essentielles* (1826) ; *Traité de l'encéphalite* (1825); *Recherches cliniques propres à démontrer que la perte de la parole correspond à des lésions des lobules antérieurs du cerveau* (1825). C'est dans ce dernier travail que se trouve démontrée pour la première fois l'influence des lésions des lobes antérieurs du cerveau sur la fonction du langage. Cette localisation cérébrale avait été déjà indiquée par Gall, mais sans preuve à l'appui et comme une simple supposition. Bouillaud, par ses expériences et ses recherches, eut le mérite de transformer une théorie hypothétique en vérité incontestable et de montrer la route à Broca qui précisa plus tard, dans ses moindres détails, le siège exact des lésions produisant l'aphasie.

L'année même où paraissaient ses recherches mémorables sur les troubles de la fonction du langage, Bouillaud était élu membre de l'Académie de médecine; il en fut plus tard président. En 1826, il conquit avec éclat le titre de professeur agrégé et fut admis le premier au concours des hôpitaux. En 1831, il obtint une chaire de clinique médicale et prit enfin possession de cet amphithéâtre de la Charité où avaient professé Corvisart et Laënnec, et qu'il devait lui-même illustrer à son tour par un enseignement admirable, continué sans défaillance pendant près d'un demi-siècle. Les premières leçons de Bouillaud, dans son service de la Charité, furent consacrées à l'étude du fléau qui venait alors désoler Paris pour la première fois; elles furent presque aussitôt publiées sous le titre de *Traité pratique, théorique et statistique du choléra-morbus* (1832). Peu de temps après, ses recherches cliniques le conduisirent à l'une des grandes découvertes pathologiques de notre siècle : la loi de coïncidence du rhumatisme et des inflammations cardiaques dont les causes jusqu'alors étaient demeurées inconnues. Bouillaud sut faire voir que, dans l'immense majorité des cas, ces affections sont produites par le rhumatisme articulaire aigu, qu'elles en sont une manifestation très fréquente, qu'elles doivent être pour ainsi dire guettées chez les rhumatisants, et qu'elles peuvent ainsi, dès leurs premiers indices, être reconnues et soignées. La première édition du *Traité clinique des maladies de cœur* date de 1835. L'année suivante, dans son *Essai de philosophie médicale*, Bouillaud exposa l'art d'observer, d'expérimenter et de raisonner en médecine; en 1836 il publia la *Clinique médicale de la Charité* (3 vol. in-8); quatre ans plus tard il donna son *Traité clinique du rhumatisme articulaire* (1840), puis une deuxième édition d'un livre sur les *Maladies du cœur* (1842) et sa *Nosographie médicale* (5 vol.), en 1846. A cette liste déjà longue de découvertes et de publications dont chacune eût suffi à illustrer son auteur, il faut encore ajouter une foule de mémoires, de notes, d'articles, de leçons, de discours sur les sujets les plus variés : *Introduction de l'air dans les veines* (1838); *Diagnostic et curabilité du cancer* (1854); *Influence des doctrines ou des systèmes pathologiques sur la thérapeutique* (1859); *le Vitalisme et l'Animisme* (1860); les *Eloges* de *Broussais*, de *Bichat*, de *Laënnec*; *la congestion cérébrale apoplectiforme dans ses rapports avec l'épilepsie* (1861), etc., etc. C'est encore à Bouillaud que nous devons de connaître l'albuminurie d'origine cantharidienne et le ralentissement du pouls dans l'ictère par suite d'une action de la bile comparable à celle de la digitale. Il a enfin signalé bien avant Skoda le bruit de percussion caractéristique du poumon refoulé par un épanchement pleural.

Les travaux scientifiques de Bouillaud et sa vaste clientèle ne l'empêchèrent pas de se mêler aux luttes politiques. Député de la Charente, de 1842 à 1846, il siégea sur les bancs de la gauche. Après la révolution de Février il fut nommé doyen de la Faculté de Paris en remplacement d'Orfila ; mais il ne tarda pas à résigner ces fonctions. Bouillaud présida les congrès médicaux de Bordeaux, de Florence (1865) et de Paris (1867). L'année suivante il fut élu membre de l'Académie des sciences et nommé commandeur de la Légion d'honneur. Bouillaud prit sa retraite en 1875. En 1885 une statue, œuvre de Verlet, lui a été élevée, par souscription publique, sur l'une des places d'Angoulême. Dr A. Pignot.

BOUILLE. I. Histoire du droit. — Marque de plomb que les commis du bureau des fermes appliquaient sur les pièces de drap qui étaient déclarées.

II. Pêche. — Longue perche dont l'extrémité est garnie d'une planchette ou, plus fréquemment, d'un morceau de vieux cuir qui sert à agiter et troubler l'eau afin de prendre plus facilement le poisson, qui se jette dans

le filet tendu à quelque distance de l'endroit où l'on bouille. Les pêcheurs préfèrent les bouilles garnies de cuir, parce qu'elles sont d'un maniement plus facile en raison de leur flexibilité.

BOUILLE (La). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Grand-Couronne, sur la rive gauche de la Seine ; 565 hab. Syndicat maritime, bureau de douanes. Pêche ; pierre à bâtir. Nombreuses maisons de campagne. Eglise moderne en style gothique du XIIIe siècle. Ruines d'un château dit de Robert-le-Diable.

BOUILLÉ-Courdault. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Maillezais ; 663 hab.

BOUILLÉ-Loretz. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château ; 1,198 hab.

BOUILLÉ-Ménard. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. de Pouancé ; 970 hab.

BOUILLÉ-Saint-Paul. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château ; 710 hab.

BOUILLE (Théodose), historien belge, né à Liège vers 1665, mort en 1743. Il entra dans l'ordre des Carmes à Pont-à-Mousson et revint se fixer dans sa ville natale après avoir pris ses grades en Sorbonne. Il publia plusieurs ouvrages d'apologétique religieuse, mais son œuvre la plus importante est une *Histoire de la ville et pays de Liège* (3 vol. in-fol. imprimés en 1725, 1731 et 1732). Elle manque absolument de critique et laisse beaucoup à désirer sous le rapport du style, c'est plutôt une chronique qu'une histoire. Son succès fut cependant très vif parce qu'elle fut la première histoire liégeoise publiée en langue française ; la bonne foi de l'auteur est du reste indiscutable. E. H.

Bibl. : Hénoul, *Annales du pays de Liège*. — Capitaine, *Notice sur Bouille*, dans la *Biogr. nat. belge*.

BOUILLÉ (François-Claude-Amour, marquis de), général français, né en 1739, mort en Angleterre en 1800. Il se distingua pendant la guerre d'Amérique en défendant les Antilles contre les Anglais et, à son retour en France, fut nommé lieutenant-général. Gouverneur des Trois-Evêchés, de l'Alsace et de la Franche-Comté, il se fit remarquer par son hostilité contre la Révolution. Il réprima durement l'insurrection de la garnison de Nancy qui avait pourtant été provoquée par les agissements injustes des officiers nobles (1790). L'année suivante, il prépara la fuite de Louis XVI et l'entrée en France d'une armée russe, promise par Catherine II. L'arrestation de Louis XVI à Varennes fit échouer ces projets de trahison et Bouillé dut sortir de France. Il se retira en Angleterre, où il mourut. Il a laissé des *Mémoires sur la Révolution française, depuis son origine jusqu'à la retraite du duc de Brunswick* (Paris, 1801, 2 vol. in-12). Ces mémoires ont été réimprimés dans la *Collection des Mémoires sur la Révolution*, publiée par MM. Berville et Barrière.

BOUILLÉ (Louis-Joseph-Amour, marquis de), général français, né en 1769, mort en 1845. Lieutenant-colonel et aide de camp de son père, il fut chargé par lui de préparer la fuite de Louis XVI. Il émigra après l'arrestation de ce roi et rentra en France en 1802. Il reprit du service en 1806, se distingua à la bataille d'Almonacid (Espagne) et dut se retirer, en 1812, par suite de l'affaiblissement de sa vue. Il a écrit : *Vie privée et militaire du prince Henri de Prusse* (Paris, 1809, in-8) ; *Pensées et Réflexions morales et politiques dédiées à mon fils* (1826) ; *Commentaires sur le traité du Prince par Machiavel et sur l'Anti-Machiavel de Frédéric II* (Paris, in-8).

BOUILLÉ (Charles, comte de), homme politique français, né à Villars (Nièvre) le 30 août 1816. Député à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871 par le dép. de la Nièvre, il y siégea à l'extrême droite et fut un des monarchistes les plus intransigeants. Nommé sénateur par le même dép. en 1876, il vota la dissolution de la Chambre. Non réélu aux élections sénatoriales de 1879, il s'est présenté, également sans succès, aux élections législatives du 4 oct. 1885. M. de Bouillé s'est toujours activement occupé des questions agricoles. Il est actuellement (1888) vice-président de la Société des Agriculteurs de France.

BOUILLET (Jean), médecin français, né à Servian, près Béziers, en 1690, mort à Béziers le 15 août 1777. Il fonda une Académie de médecine à Béziers et fut couronné deux fois par l'Académie de Bordeaux pour sa *Dissert. sur la cause de la multiplication des ferments* (Béziers, 1719, in-4) et la *Dissert. sur la cause de la pesanteur* (Bordeaux, 1720, in-12). Il soutenait que la peste n'était pas contagieuse (Béziers, 1721, in-8). Parmi ses autres ouvrages, mentionnons encore : *Description d'un catarrhe épidémique*, etc. (Béziers, 1736, in-8) ; *Eléments de médecine pratique, tirés des écrits d'Hippocrate*, etc. (Béziers, 1744, 2 vol. in-4). Dr L. Hn.

BOUILLET (Marie-Nicolas), philosophe et lexicographe français, né à Paris le 5 mai 1798, mort en 1864. Après d'excellentes études au collège Sainte-Barbe, il entra en 1816 à l'Ecole normale, où il suivit les leçons de Cousin et de Jouffroy. Nommé suppléant de philosophie au collège de Rouen, il perdit son poste en 1821. Reçu au concours de l'agrégation qui venait d'être institué, il professa plusieurs années au collège Rollin. La révolution de 1830 le fit rentrer dans l'Université ; il fut successivement professeur dans plusieurs collèges de Paris et en 1840 devint proviseur du collège Bourbon. Lorsque M. de Salvandy réorganisa, en 1845, le Conseil royal de l'instruction publique, il fut l'un des premiers appelé à en faire partie. Mis en disponibilité en 1848, puis rappelé en 1850, il fut nommé inspecteur de l'Académie de Paris, puis inspecteur général. Ses travaux philosophiques comprennent une édition avec notes et commentaires des œuvres philosophiques de Cicéron et de Sénèque publiée dans la collection Lemaire ; une édition des *Œuvres philosophiques de Bacon*, la meilleure qui existe ; une traduction avec notes et commentaire des *Ennéades de Plotin* (Paris, 1857-1860, 3 vol. in-8), traduction à laquelle l'Académie des sciences morales et politiques accorda en 1861 le prix Bordin. Il collaborait en outre activement à *l'Encyclopédie moderne*, au *Dictionnaire de la conversation*, au *Supplément de la Biographie universelle* et donnait des articles au *Dictionnaire des Sciences philosophiques*.

Ces travaux considérables ne sont pourtant que la partie la moins importante de son œuvre. Ses véritables titres sont dans ses dictionnaires. Dès 1827 il publiait un *Dictionnaire classique de l'antiquité sacrée et profane* (2 vol. in-8), qui, par la manière dont il est composé et par les renvois aux sources qui accompagnent chaque nom, inaugurait un genre. Dès son apparition, l'approbation de l'archevêque de Paris dont il était revêtu ne l'empêcha pas d'être mis à l'index. Quinze ans plus tard il donnait son ouvrage capital : son *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie* (Paris, 1842, gr. in-8), qui eut un succès considérable, et était arrivé à la 20e édition quand l'auteur mourut. C'est la réunion de ce *Dictionnaire* avec le *Dictionnaire des Sciences et des Arts*, paru en 1854, et avec son *Atlas universel d'Histoire et de Géographie*, publié dix ans après, qui constitue ce qu'on appelle « le Bouillet ». Un dictionnaire comme celui-là n'est qu'un résumé de la « science faite » à un moment donné sur un certain nombre de questions. Bouillet devait donc être dépassé ; mais on ne doit pas oublier que c'est lui qui a créé le genre en France et qui l'a popularisé. Belugou.

BOUILLET (Jean-Baptiste), géologue et héraldiste français, né à Cluny en 1799, mort à Clermont le 28 déc. 1878. Il dirigea une importante maison de banque à Clermont-Ferrand et forma une collection de minéraux et de coquilles de l'Auvergne. Il a publié, de 1825 à 1840, divers mémoires sur la géologie et la minéralogie de l'Auvergne, du Puy-de-Dôme, du groupe des Monts-Dore, sur les coquilles

fossiles du calcaire d'eau douce du Cantal, sur les mollusques vivants de l'Auvergne, etc. Citons encore : *Description histor. et scientif. de la Haute-Auvergne* (Clermont et Paris, 1835) ; *Tablettes historiq. de l'Auvergne* (Clermont, 1840) ; *Promenade archéologique de Clermont à Bourges* (Clermont, 1840). Dr L. Hn.

Bouillet fut encore généalogiste distingué ; il a publié plusieurs ouvrages héraldiques estimés, entre autres : *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne*, facilitant la recherche du nom des familles auxquelles appartiennent les écussons ou armoiries peintes, etc. (Clermont-Ferrand, 1857, gr. in-8) ; *Nobiliaire d'Auvergne* (Clermont-Ferrand, 1846-53, 7 vol. in-8) ; *Histoire des Communautés des Arts et Métiers de l'Auvergne* accompagnée des bannières que portaient ces communautés avant 1789 (Clermont-Ferrand, 1851, in-8). G. de G.

BOUILLEUR (V. Chaudière).

BOUILLEUR de cru. On entend par bouilleurs de cru les propriétaires ou fermiers qui distillent exclusivement les *vins*, *cidres* ou *poirés*, *marcs* et *lies*, *cerises* ou *prunes* provenant de leur récolte (lois des 20 juil. 1837, art. 8, et 10 août 1839, art. 15). Cette désignation n'est pas applicable à ceux qui distillent ces fruits ou ces matières, s'ils ne proviennent pas exclusivement de leur récolte. Elle n'est pas applicable non plus à ceux qui distillent des betteraves, du sorgho, des asphodèles, des grains et autres substances non dénommées dans les lois précitées. La législation de l'impôt a fait une situation exceptionnelle aux bouilleurs de cru. Ils sont dispensés du paiement de la licence, s'ils ne se livrent pas à la vente en détail, et des obligations imposées par les art. 138 à 141 de la loi du 28 avr. 1616 (loi du 20 juil. 1837, art. 8) ; ils n'ont pas ainsi à faire les déclarations d'établissement, de vaisseaux et de fabrication imposée aux distillateurs, afin que les employés de la régie puissent surveiller leur fabrication, en constater les résultats et les prendre en charge sur leurs portatifs ; ils sont affranchis de l'exercice et ils ne doivent aucune indication sur les quantités d'eau-de-vie ou d'esprits en leur possession. Il résulte de l'art. 90 de la loi de 1816 que ces producteurs ne doivent pas le droit général de consommation, sur les eaux-de-vie employées à leurs besoins domestiques, pourvu qu'elles ne soient pas déplacées ; ils n'ont à payer ou à garantir l'impôt que pour les eaux-de-vie ou esprits qu'ils mettent en circulation. Quand ils les font transporter dans des caves et magasins séparés de la brûlerie, ils ne peuvent jouir, d'après le même article, de l'exemption de la taxe qu'en soumettant ces caves et magasins à l'exercice. Le but principal et à vrai dire unique de l'art. 90 a été, suivant l'administration, de permettre aux bouilleurs de cru de reporter sur le destinataire la taxe afférente aux eaux-de-vie et esprits qu'ils livrent à la vente. Il est à remarquer, fait-elle observer dans une de ses instructions, que cet article n'assujettit pas à l'exercice le *domicile* du bouilleur qui a déplacé les produits de sa distillation et qu'il a tout simplement à les représenter aux employés dans sa cave, dans sa cour, en tout lieu où il lui a convenu de les placer ; il suffit, en d'autres termes, qu'il mette les employés à même de s'assurer que les eaux-de-vie sont toujours en sa possession, qu'elles n'ont pas été livrées à d'autres personnes. C'est là une distinction importante, car, tout en laissant son entière efficacité à l'application de l'article dont il s'agit, elle la dépouille du caractère inhérent aux visites domiciliaires.

Sauf l'exemption de la licence et du cautionnement, la position des bouilleurs de cru qui jouissent du crédit des droits pour des eaux-de-vie ou esprits déplacés est identique à celle des marchands en gros. Les comptes des uns et des autres sont réglés de la même manière (V. Marchand en gros de boissons). En ce qui concerne les eaux-de-vie d'achat, la position est celle du simple particulier ; le droit doit être payé au départ où à l'arrivée, sans crédit.

Le privilège des bouilleurs de cru ayant donné lieu à des abus, l'Assemblée nationale l'avait aboli par une loi du 2 août 1872, qui prescrivait, sous certaines réserves, de leur appliquer la législation relative aux bouilleurs de profession (V. Distillerie). A l'exemple des édits de 1717 et 1718, qui dispensaient des droits les bouilleurs de cru, pour leur consommation de famille, sur un demi-muid d'eau-de-vie, la loi de 1872 leur concédait cette exemption pour une quantité de 40 litres d'alcool pur, restreinte ensuite à 20 litres par la loi du 21 mars 1874. La suppression du privilège n'a eu son effet que pendant trois ans. Elle a soulevé tant de réclamations qu'une loi du 14 déc. 1875 a replacé les bouilleurs de cru dans les conditions où ils se trouvaient avant celle de 1872. Ils sont ainsi dispensés, comme autrefois, de toute déclaration préalable et affranchis de l'exercice. Les formalités à la circulation sont redevenues la seule sauvegarde du rendement de l'impôt. Mais la suppression des immunités des bouilleurs de cru est de nouveau réclamée avec insistance par les syndicats des marchands de boissons. Ils disent qu'elles sont ruineuses pour le commerce régulier, qui succombe sous le poids des frais généraux de toute sorte. L'intérêt du Trésor est également invoqué, parce qu'une partie de la consommation des spiritueux est frauduleusement alimentée. La fraude serait telle, d'après plusieurs journaux, qu'elle ferait perdre au fisc, depuis que la taxe est de 156 fr. 25 cent. par hectol. d'alcool pur, 100 millions par an. M. Jarlaud, président du syndicat général, porte ce chiffre à 150 millions. Le syndicat central du commerce en gros des liquides du dép. de la Seine-Inférieure l'élève encore plus haut, à 200 millions. En présence des difficultés qu'il y a pour évaluer l'importance du dommage, on s'explique les exagérations. Les documents publiés par l'administration des contributions indirectes offrent les données statistiques suivantes :

		1885	1884
Nombre de bouilleurs de cru (évaluation).	qui distillent incidemment ou habituellement.	514.731	473.817
	qui ont travaillé.	243.343	195.198
		hectol.	hectol.
Alcool provenant chez les bouilleurs de cru de la distillation des	Vins	4.188	10.010
	Cidres et poirés.	20.324	14.188
	Marcs, lies, etc.	37.567	34.728
	Fruits	6.966	2.371
Quantités totales fabriquées par les bouilleurs de cru		69 045	61.930

A ces renseignements, il importe d'ajouter ceux du tableau ci-après, qui indique non seulement les quantités approximatives qui, d'après ces statistiques, auraient été fabriquées pendant une longue période, chez les bouilleurs de cru, mais permettent encore de les rapprocher des quantités fabriquées chez les distillateurs et bouilleurs de profession et des quantités qui ont été imposées :

ANNÉES	QUANTITÉS FABRIQUÉES : Chez les distillateurs et bouilleurs de profession.	QUANTITÉS FABRIQUÉES : Chez les bouilleurs de cru (évaluation).	TOTAL DE LA FABRICATION	PRIX MOYEN par hectolitre d'alcool pur.	QUANTITÉS IMPOSÉES	QUOTITÉ MOYENNE par habitant.
	hect.	hect.	hect.	fr.	hect.	litres.
1850	670.000	270.000	940.000	56	585.200	1.46
1851	816.000	220.000	1.036.000	53	622.805	1.74

ANNÉES	QUANTITÉS FABRIQUÉES — Chez les distillateurs et bouilleurs de profession.	QUANTITÉS FABRIQUÉES — Chez les bouilleurs de cru (évaluation)	TOTAL DE LA FABRICATION	PRIX MOYEN par hectolitre d'alcool pur.	QUANTITÉS IMPOSÉES	QUOTITÉ MOYENNE par habitant.
	hect.	hect.	hect.	fr.	hect.	litres.
1852	435.000	262.000	697.000	110	648.810	1.81
1853	616.000	110.000	726.000	128	644.352	1.80
1854	891.000	23.000	914.000	214	601.699	1.68
1855	690.000	12.000	702.000	145	714.813	2 »
1856	686.000	18.000	704.000	111	768.394	2.13
1857	829.000	24.000	853.000	109	825.589	2.29
1858	696.000	262.000	958 000	70	842.691	2.34
1859	772.000	260.000	1.032.000	69	823 629	2.28
1860	763.000	110.000	873.000	82	851.825	2.27
1861	769.000	262.000	1.031.000	100	832.926	2.23
1862	908.000	110.000	1.018.000	74	857.592	2.29
1863	1.007.000	220.000	1.227.000	67	870 264	2.33
1864	1.126.000	227.000	1.353.000	82	870.223	2.33
1865	1.177.000	364 000	1.541.000	62	873.007	2.34
1866	1.255.000	136.000	1.391 000	44	964.223	2.53
1867	815.000	273.000	1.088.000	59	939.465	2.47
1868	1.031.000	261.000	1.292.000	64	971.317	2.55
1869	1.151.000	260.000	1.411.000	73	1.008.750	2.63
1870	902.000	335.000	1.237.000	57	882.790	2.32
1871	1.179.000	422.000	1.601.000	75	1.013 216	2.81
1872	1.439.000	452.000	1.891.000	54	755.464	2.09
1873	1.249.000	175.000	1.424.000	57	934.450	2.59
1874	1.348.000	184.000	1.532.000	75	970.599	2.69
1875	1.472.000	377.000	1.849.000	54	1.019.052	2.82
1876	1.408.000	301.000	1.709.000	43	1.000.182	2.71
1877	1.172.000	137.000	1.309.000	68	1.029.683	2.79
1878	1.260.000	157.000	1.417.000	58	1.100.512	2.98
1879	1.404.000	84.000	1.488.000	63	1.161.649	3 22
1880	1.556.000	25.000	1.581.000	68	1.313.829	3.64
1881	1.791 000	31.000	4.822.000	63	1.444.055	3.91
1882	1.733.000	34.000	1.767.000	56	1.420.344	3.85
1883	1.971.000	40.000	2.011.000	50	1.484.020	3.96
1884	1.873.000	62 000	1.935.000	44	1.488.685	3.98
1885	1.795.000	69.000	1.864.000	47	1.444.342	3.86

Sur 1,864,000 hectol. d'alcool *fabriqués* en 1885, les bouilleurs de cru en auraient ainsi fourni 69,000 et les distillateurs et bouilleurs de profession 1,795,000 ; mais la fabrication des bouilleurs de cru n'a été soumise au contrôle et à la surveillance des agents de la régie que pendant les années 1873 à 1875. C'est par simple évaluation qu'en ce qui les concerne le cadre a été rempli pour les autres années et, s'il est vrai que les maladies de la vigne et la hausse du prix des vins ont contribué à restreindre leur fabrication, il est avéré aussi que sous le couvert de l'immunité dont ils jouissent ils distillent sans déclaration, indépendamment de leur récolte, des quantités importantes de matières d'achat. « Les bouilleurs, dit le rapport fait au nom de la commission d'enquête sur la consommation de l'alcool en France, par M. N. Claude (des Vosges), sénateur, loin de se contenter de brûler leurs propres récoltes, achètent des fruits, quelquefois même des grains et des racines, pour les brûler à l'abri de l'immunité qui leur a été octroyée. Les produits de cette distillation hâtive et incomplète, obtenue au moyen d'appareils imparfaits, sont jetés clandestinement, affranchis de tous droits, dans la consommation où ils font une concurrence redoutable aux eaux-de-vie de commerce soumises à l'impôt. — Cette concurrence déloyale, cette fraude, aussi préjudiciable au Trésor qu'à la santé publique, n'est pas une hypothèse. Elle ressort des statistiques. — Evidemment, les bouilleurs de cru, n'étant pas soumis à l'exercice, l'administration, pour évaluer leur production, doit s'en tenir à des appréciations. En raison de la tendance du bouilleur à dissimuler une notable partie de ses opérations, nous croyons être en droit d'affirmer que les évaluations de la régie ne peuvent être considérées que comme des minimums. » Le rapport pose cette question : à combien peut-on estimer le montant des sommes que recouvrerait le Trésor par suite de la suppression du privilège des bouilleurs de cru ? Après avoir dit que la réponse dépend beaucoup, d'abord, du régime à appliquer, il s'exprime en ces termes : « Le projet présenté par le gouvernement, le 16 mars 1886, entre résolument dans la voie de la suppression du privilège, et soumet les bouilleurs de cru à un système nouveau en France, mais déjà en usage dans d'autres pays, qui consiste à exiger la déclaration de possession ou de location des appareils de fabrication et leur mise hors d'usage, par le scellé ou le dépôt d'une partie essentielle, pendant la période de chômage. La quantité d'alcool fabriquée chaque année serait calculée à raison de la durée du travail, de la capacité de l'alambic et de la nature des matières premières mises en œuvre ; le droit serait constaté sur cette quantité, puis ultérieurement perçu, sous déduction des quantités vendues en vertu d'expéditions régulières, et défalcation faite de la quantité allouée pour déchets et consommation de famille. » Le tableau suivant présente par année, de 1878 à 1885, le nombre total présumé des bouilleurs de cru qui distillent habituellement ou incidemment, le nombre de ceux qui ont notoirement travaillé, les quantités d'alcool distillées, quantités en rapport avec le tableau qui précède et la moyenne décennale de cette production.

ANNÉES	NOMBRE TOTAL présumé des bouilleurs qui distillent habituellement ou incidemment.	NOMBRE DES BOUILLEURS qui ont notoirement travaillé.	NOMBRE D'HECTOLITRES d'alcool produits (évaluation).	MOYENNES de la production des dix dernières années (évaluation).
			hectol.	hectol.
1878	500 995	220 999	157.277	200.000
1879	443.312	146.655	84.015	221.320
1880	443.930	69.162	24.743	247.021
1881	443.691	100.653	30.557	207.400
1882	451.858	123.731	33.599	188.819
1883	449.311	156.064	39.582	126.431
1884	473 817	195.198	61.930	112.889
1885	514.731	243.343	69.045	100.594
Moyennes pour les huit années de 1878 à 1885	439.831	156 975	62.593	175.559

Les différences étant assez sensibles d'une année à l'autre, la commission a établi la moyenne qui résume la situation des huit années. Il y aurait donc en France 400,000 bouilleurs de cru, dont les deux cinquièmes environ travaillent notoirement pour produire une soixantaine de mille hectol. d'alcool par an.

« Le ministre des finances, en accordant à 160,000 bouilleurs l'immunité de 25 l., exempterait 40,000 hectol. sur les 60,000 de la totalité de leur production. Il resterait seulement, fait observer le rapport, 20,000 hectol. soumis au nouvel impôt que nous supposons dès maintenant, selon le projet, n'être pas inférieur à 200 fr. La plus-value ne serait donc en réalité que de quatre millions et non de vingt. Il est vrai que d'après le tableau la production des bouilleurs tend à augmenter, mais la suppression du privilège n'aurait-elle pas pour effet de la restreindre au contraire, tout au moins d'en arrêter l'accroissement ? D'autre part, dans le système imposé à la distillation des bouilleurs, par le fait du boni qui leur serait nécessairement abandonné sur la fabrication, en plus de l'immunité de 25 litres, n'y aura-t-il pas place à la disparition, sous les yeux mêmes du fisc, d'une notable partie des hectolitres sur lesquels le projet croirait pou-

voir compter? A cet égard, la commission a recueilli l'expression de très vives appréhensions. En se reportant en effet aux constatations analogues auxquelles a donné lieu le régime des sucres, on pourrait craindre que le boni de fabrication ne laissât un trop grand écart entre la production taxée et la production réelle, écart qui alors aurait le double effet d'amener pour les distillateurs de profession, qui eux, n'auraient point le boni de fabrication, une concurrence sans équité, et de causer peut-être de graves mécomptes au Trésor? Les mêmes objections s'élèveraient si l'on considérait la suppression totale du privilège, c.-à-d. y compris les 25 litres d'immunité. Si là, toutefois, les appréhensions signalées ne se justifiaient point, l'impôt nouveau porterait sur 60,000 hectol. et donnerait alors de ce chef une plus-value de douze millions. »

Le rapport, en tout cas, est loin des chiffres optimistes du ministre des finances et surtout de ceux de la commission du budget. En prenant pour exacts les chiffres donnés à la production des bouilleurs de cru par les évaluations officielles, il ne paraît pas que la suppression totale du privilège dût produire plus d'une dizaine de millions et la fraude qui s'opère d'une façon générale sur l'ensemble de la consommation des boissons alcooliques a certainement, ajoute le rapporteur, plus d'importance, et c'est cette fraude qu'il conviendrait d'atteindre complètement. On est peu d'accord, fait-il observer, sur le chiffre qu'il faut lui assigner : M. Bardy, chef du laboratoire des contributions indirectes, n'a pu qu'avancer l'opinion qu'il devait être considérable, et c'est dans les mêmes termes vagues que s'exprime le projet même du gouvernement. Cependant les hommes les plus autorisés estiment que ce chiffre peut atteindre au moins le cinquième de celui de la production totale. Le rapport cite le docteur Lunier qui s'est sérieusement occupé de la question et dont c'est là l'opinion ; il cite également un grand distillateur, M. Luzet, qui va plus loin que le docteur Lunier et prétend que la fraude atteint près des trois quarts de la production totale, soit 1,072,600 hectol. ou 167,500,000 fr., répartis ainsi par nature de substances mises en œuvre en 1884 :

	hectol.		francs
Cidres et poirés....	640.000	d'alcool pur représentant	100.000.000
Vins................	212.500	—	33.200.000
Marcs de raisins verts et lies............	141.100	—	22.000.000
Raisins secs, figues	74.000	—	11.500.000
Cerises, prunes.....	5.000	—	800.000
	1.072.600	d'alcool pur représentant	167.500.000

Le rapport explique que la consommation totale réelle se serait composée alors, pour l'année 1884, d'une part, des 1,488,685 hectol. d'alcool soumis aux droits, d'autre part, des 1,072,600 hectol. ci-dessus indiqués, provenant de la distillation clandestine, ce qui aurait dû porter le rendement de l'impôt à plus de 400,000,000 de fr. Tout en faisant observer qu'ils n'ont pas les moyens de contrôler ces chiffres, les membres de la commission déclarent que M. Luzet ne les avance pas comme une simple hypothèse et les appuie d'une étude approfondie des sources de la fraude, qui se commet, dit-il : 1° *chez les propriétaires* qui cultivent avec intention, en vue d'une grande récolte, des produits à distiller ; 2° chez ceux qui achètent des grains soi-disant pour les bestiaux et qui les distillent ; 3° chez ceux qui distillent d'autres produits que ceux qu'ils ont récoltés sur leurs propriétés ; 4° chez ceux qui achètent les produits de leurs voisins ; 5° chez ceux qui, sous le couvert du titre de bouilleurs de cru, sont distillateurs de profession sans le déclarer ; 6° chez l'individu qui parcourt les campagnes pour acheter les produits du cultivateur et du vigneron et qui distille chez ces derniers pour son compte à lui acheteur ; 7° chez ces grands tripoteurs qui sont tantôt bouilleurs de cru, tantôt même bouilleurs-distillateurs de profession, et qui ne sont en somme que de grands fraudeurs ; 8° enfin, dans les grandes distilleries clandestines qui sont semées un peu partout. Comme tous les privilèges, l'immunité des bouilleurs de cru est, on ne saurait en disconvenir, contraire au principe d'égalité. Ce qui a le plus contribué à prolonger son existence est la difficulté de la retirer sans recourir à l'exercice, et depuis que le problème paraît pouvoir être résolu en appliquant un système qui fonctionne dans d'autres pays, sans porter sérieusement atteinte à la liberté, le privilège semble bien ébranlé. Aimé TRESCAZE.

BIBL. : *Bull. de stat. et de lég. comparée.* — *Journal des cont. ind.* — *Rapport de la commission d'enquête sur la consom. de l'alcool* par M. CLAUDE (des Vosges), sénateur.

BOUILLEUR DE PROFESSION (V. DISTILLERIE).

BOUILLI. Le bouilli, a dit Brillat-Savarin, est de la chair moins son jus. Cette définition est exacte, car cette viande, dont tous les sucs sont passés dans le bouillon, a perdu toute saveur et a besoin d'être fortement relevée pour être mangée avec plaisir. Les morceaux de bœuf dont on fait ordinairement usage pour le bouilli sont la culotte, le cimier, la tranche, la côte, l'entre-côte et la poitrine. La culotte et le cimier sont les morceaux le meilleurs et les plus tendres. Il faut que le morceau pèse au moins 2 kilogr. ; s'il en pèse davantage il n'en sera que meilleur, pourvu que la proportion de l'eau dans lequel on le fait cuire ne soit pas trop forte. Pour que le bouilli soit bon, il faut qu'il soit assez cuit pour être tremblant quand on le remue, garni de graisse et que le morceau soit aussi carré que possible. Dans beaucoup de villes, on est dans l'usage de couper la cuisse et la culotte de bœuf en tranches minces ; il est impossible alors d'avoir un bouilli de bonne apparence, à moins d'en prendre un énorme morceau, dont on peut, il est vrai, employer une portion à un autre usage. Si l'on ne pouvait se procurer un morceau bien coupé, il faudrait, après avoir bien battu la viande, la ficeler fortement, de manière à lui donner une forme ronde et chercher à lui conserver cette forme en la mettant sur le plat. Le bouilli doit toujours se servir accompagné d'une garniture de légumes ou d'une sauce. Il sert également de base à un certain nombre de mets : bouilli au *gratin*, en *miroton*, aux *pommes de terre*, à la *poulette*, à la *ménagère*. L.-F. P.

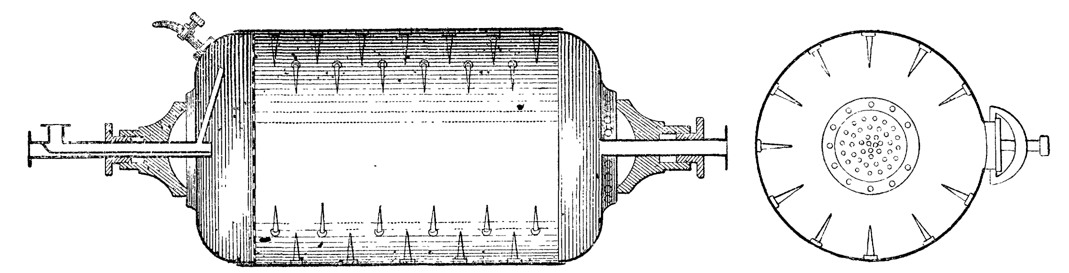
BOUILLIE. La bouillie bien faite est un excellent entremets qui peut se servir parfaitement au déjeuner. Elle sert de principale nourriture aux enfants au moment de leur sevrage. Pour la préparer, on met sur le feu les trois quarts du lait qu'on y destine, on le sucre et on ajoute un peu de sel ; lorsque le lait est près de bouillir, on délaye avec soin dans le lait froid une quantité de farine suffisante. On ajoute alors un peu de lait bouillant et on verse cette préparation dans la casserole contenant le reste du lait chaud. On remue rapidement afin qu'il ne se forme pas de *mottons* et, lorsque la bouillie est bien prise et qu'elle bout, on couvre le feu et on laisse cuire à petits bouillons pendant au moins une heure. Pour les enfants on met peu de farine, de façon à ce qu'elle soit excessivement claire ; si, au contraire, elle doit servir d'entremets, elle doit être très épaisse, de façon à se couper par tranches. On y ajoute alors, pour la rendre plus délicate, au moment de servir, deux ou trois jaunes d'œufs délayés avec une cuillerée ou deux d'eau de fleurs d'oranger. L.-F. P.

BOUILLIE (La). Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Matignon; 887 hab.

BOUILLIER (Francisque), né à Lyon le 12 juill. 1813. Il fit ses études d'abord à Paris au collège Stanislas, puis au collège de Lyon. Entré à l'Ecole normale en 1834, il fut à sa sortie reçu le premier *hors ligne* à l'agrégation de philosophie. Il professa la philosophie au collège royal d'Orléans, puis en 1839 à la Faculté des lettres de Lyon. Nommé doyen en 1849, il occupa ces fonctions jusqu'en 1864. De ce long enseignement sont sortis divers

ouvrages : 1° *Théorie de la raison impersonnelle* (1844) ; 2° *Histoire de la philosophie cartésienne* (Lyon, 1854, 2 vol. in-8 ; 3e édit., 1868) qui, sous sa première forme, avait valu à son auteur de partager avec Bordas-Demoulin le prix du concours sur la *philosophie cartésienne* proposé par l'Académie des sciences morales ; 3° *De l'unité de l'âme pensante et du principe vital* (Lyon, 1858, in-8) ; 4° *le Principe vital et l'âme pensante* (Paris, 1862 ; 2e édit., 1873) ; 5° *le Plaisir et la douleur* (1865, in-12 ; 3e édit., 1885). En 1864, M. Bouillier fut nommé recteur de Clermont puis, six mois après, appelé aux fonctions d'inspecteur général de l'enseignement secondaire. En 1867, il succéda à M. Nisard comme directeur de l'Ecole normale supérieure. Dans ces délicates fonctions, il fit preuve d'une grande et constante sollicitude pour les études, pour le bien-être et la bonne tenue des élèves. En 1870, il donna sa démission, mais resta cependant à l'Ecole pendant le siège, puis il rentra dans le cadre des inspecteurs généraux. Mis à la retraite par M. Jules Ferry en 1876, il répondit par un livre : *l'Université sous M. Ferry* (1881, in-18). C'est cet ouvrage qui a fait à M. Bouillier le plus d'amis et le plus d'ennemis. Les premiers l'en félicitent parce qu'ils y trouvent des arguments à la fois contre la République et contre l'Université ; les seconds l'en blâment parce qu'ils y voient une œuvre de dépit et de rancune plus que de justice ; un lecteur impartial y saurait découvrir à côté de bon nombre d'idées justes des idées contestables, mais qui méritent discussion. M. Bouillier avait encore publié en 1871 : *Morale et progrès* (in-18). Elu membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) en 1875, il publia la même année : *l'Institut et les Académies de province* (in-8). Pendant sa retraite, il a donné : *la Vraie conscience* (1882, in-18) et *Etudes familières de psychologie et de morale* (1884, 2 vol. in-18). Le meilleur des titres de M. Bouillier à la très réelle notoriété dont il jouit se trouve dans ses ouvrages philosophiques pleins d'une psychologie très fine, d'une érudition sûre, d'idées morales élevées, et écrits dans une langue nette et limpide. Quoique ayant relevé de M. Cousin, il a montré qu'on devait philosopher en dehors des sentiers battus par le maître et il a été un des premiers à enseigner autre chose que l'éclectisme. G. F.

BOUILLISSAGE (Papeterie). Le bouillissage est la première opération que l'on fait subir aux matières employées dans la fabrication du papier, quand il est nécessaire de procéder au blanchiment. Le bouillissage a pour but de dégrossir, d'enlever toutes les substances solubles, de modifier les matières colorantes, et enfin de désagréger les fibres ; cette opération s'effectue dans les anciennes papeteries en employant de 10 à 20 kilogr. de soude caustique pour 1,000 kilogr. de chiffons suivant leur nature. Les chiffons, après avoir été humectés à l'eau tiède, sont placés en tas dans des cuviers avec circulation continue ou intermittente ; les lessives sont chauffées par un tube amenant la vapeur d'un générateur. Lorsque le bouillissage est terminé, on soutire la lessive que l'on remplace par de l'eau, puis on opère un rinçage complet. On a rendu le bouillissage plus rapide en plaçant les chiffons dans des vases sphériques ou des cylindres rotatifs en tôle qui, tournant autour d'un axe, assurent à la fois le contact entre les chiffons et le liquide alcalin, et le frottement des débris des tissus les uns sur les autres, frottement éminemment favorable aux réactions chimiques qui exercent sur les tissus à blanchir les agents chimiques de ce blanchiment. Le lessiveur sphérique employé pour le bouillissage se compose d'une chaudière sphérique en forte tôle, ayant 2m44 de diamètre, montée sur un bâti solide en fonte qui repose sur des dés massifs en pierre de taille ; l'appareil tourne avec une vitesse de deux tours en 4 ou 5 minutes sur les deux bouts d'un arbre creux, à l'aide de boîtes à étoupes ; l'intérieur de la sphère communique avec des tuyaux fixes laissant tourner l'axe et amenant vers un des bouts l'eau d'un réservoir supérieur en évacuant les lessives à niveau du sol, tandis qu'à l'autre bout de l'axe les tuyaux, par des robinets à deux branchements, amènent la vapeur d'un générateur ou la lessive d'un réservoir supérieur vers lequel on peut aussi la remonter pour la faire servir une deuxième fois. L'emploi de ces chaudières en tôle, closes, a donné de bons résultats ; on peut agir à une pression intérieure de 3, 4 et 5 atmosphères, correspondant aux températures de 135, 145 et 152 degrés, et parfois même jusqu'à 6 ou 7 atmosphères. Sous ces pressions et aux températures correspondantes, l'action de la soude et de la chaux sur les matières grasses, azotées ou autres, est plus énergique, aidée d'ailleurs et régularisée par le mouvement rotatif de ces chaudières sphériques, ou cylindriques ; les premières se vident plus facilement, mais pour atteindre une capacité suffisante, on est parfois obligé de leur donner un diamètre trop considérable ; toutes sont munies d'un trou d'homme pour charger et faire sortir les chiffons, dont elles peuvent contenir de 500 à 1,500 kilog. ; parfois on préfère disposer deux trous d'homme diamétralement opposés, afin d'équilibrer le poids des armatures dans toutes les positions du cylindre tournant et de réduire ainsi la force mécanique dépensée. Nous donnons le dessin (fig.) d'une de ces chaudières cylindriques supportée par deux bouts d'arbre creux ; l'un recevant d'un générateur sous la pression que nous venons d'indiquer, la vapeur qui barbote dans la lessive ; par l'autre bout d'arbre creux, un tube à robinet permet d'extraire à volonté une partie ou la totalité de la lessive, et un autre tube, communiquant avec un ou plusieurs réservoirs supérieurs, permet d'ajouter des lessives plus ou moins fortes, ou même d'y substituer de l'eau, afin d'effectuer les rinçages ; enfin, un tube qui se relève intérieurement au-dessus du niveau du liquide facilite l'extraction par un robinet, soit de l'air, soit de l'excès de vapeur. En tout cas, les chiffons sont isolés des orifices d'entrée et de sortie des liquides, par des plaques perforées.



Lessivoir rotatif pour chiffons.

Les doses de chaux et de soude varient suivant la nature des substances à lessiver : pour 100 kilog. de matières dures et goudronnées, il faut 15 kilog. de chaux et 6 de soude ; pour des matières colorées 12 kilogr. de chaux et 3 de soude ; pour des chiffons blancs 5 à 10 kilog.

de chaux suffisent. Il est bon de faire l'extinction de la chaux à l'eau chaude et de soumettre le lait de chaux à un tamisage au travers d'un tamis en toile métallique en fils de fer. Ce lait de chaux s'emploie soit directement dans le cylindre, soit indirectement pour rendre caustique la solution de soude. Le chargement et la vidange du cylindre exigent quatre heures, l'opération dure de six à huit heures. On reprochait à ces dispositions, dans les premiers temps de leur emploi, de rendre les opérations irrégulières par suite des condensations variables de vapeur dans les lessives, qui se trouvent ainsi plus ou moins étendues ; d'occasionner parfois des absorptions de lessives dans les générateurs ; d'exposer à des chances de fuites de liquide par les joints des tourillons ou arbres tournants. MM. Neyret, Orioli et Fradet ont fait disparaître ces inconvénients et ont même pu réaliser une de leurs inventions, la substitution de l'ammoniaque à la soude, en imaginant un appareil qui supprime toute condensation de vapeur d'eau dans les lessives ou dans la solution ammoniacale. Le cylindre dans lequel on introduit les chiffons ou les succédanés et les lessives, ou l'ammoniaque, est complètement séparé de la vapeur ; celle-ci qui doit effectuer, par une très grande surface, le chauffage indirect, arrive dans l'axe par l'arbre creux tournant dans une boîte à étoupe; elle se répand dans tout l'espace entre ce cylindre et son enveloppe garantie des déperditions de chaleur par une doublure externe en bois, recouverte elle-même d'une enveloppe en tôle mince goudronnée ; l'eau de condensation est continuellement ramenée au tube creux, puisée par les tubes courbes d'une danaïde, et cette eau, en vertu d'une simple différence de niveau, fait retour au générateur, diminuant ainsi les déperditions de chaleur latente et les incrustations calcaires; à l'aide du robinet qui communique avec l'intérieur du cylindre, on peut à la fin de l'opération, lorsqu'on fait usage d'ammoniaque, reconstituer cet alcali par voie de distillation spontanée ; un autre robinet sert à soutirer soit le liquide épuisé d'ammoniaque, soit la lessive de soude lorsqu'on fait usage de cet alcali.

Si l'on chauffe par la vapeur à 145 et 152°, la pression s'élève à 8 ou 10 atmosphères dans le cylindre contenant l'ammoniaque, aussi ce cylindre est-il solidement entretoisé. La vitesse de rotation pour renouveler le contact dans toutes les parties correspond à 1 tour $\frac{1}{2}$ ou 2 tours par minute. La capacité du cylindre interne est de 9,000 litres; pour effectuer l'opération du bouillissage, après avoir chargé de chiffons le cylindre en les égalisant et les foulant soit à l'aide d'un râble, soit en faisant entrer par le trou d'homme un enfant qui les arrange et les foule aisément, on le remplit de lait de chaux ou de lessive, aux trois quarts de capacité; on s'en assure en amenant le robinet, par la rotation du cylindre, à la hauteur où le liquide en sortant indique que ce volume est atteint. On redresse le cylindre, et le robinet étant ouvert pour le dégagement de l'air, la vapeur est introduite dans la double enveloppe pour le chauffage jusqu'à 150°. Lorsque la température est acquise par toute la masse du liquide, on la soutient pendant tout le temps du bouillissage, qui dure cinq ou six heures. On soutire alors la lessive par le robinet de vidange ; on effectue un ou deux rinçages et après avoir soutiré le liquide, ouvrant le trou d'homme, on l'amène au bas en faisant faire un demi-tour au cylindre, pour extraire le chiffon qui tombe dans un récipient garni d'une grille en toile métallique. Les matières ainsi traitées sont transportées aux *défileuses* où elles sont amenées à l'état de pâte qui subira les opérations de la décoloration. Le traitement que nous venons d'indiquer pour les chiffons est employé également pour le phormium tenax. Lorsqu'on opère sur la paille, sur l'alfa, etc., le bouillissage doit être plus énergique; il doit durer douze heures environ et s'effectuer à 4 ou 5 atmosphères; on emploie de la soude caustique à 7°, dans la proportion de 150 à 175 litres pour 100 kilogr. de produit traité. Enfin, lorsqu'on veut utiliser le bois comme matière première, l'opération du bouillissage est en général inutile; le bois est transformé mécaniquement en pâte et décoloré. MM. Neyret, Orioli et Fredet ont proposé une modification intéressante à ce procédé; ayant observé que les colorations du bois ne s'effectuent que sous l'influence des liquides alcalins contenus dans la sève, ils injectent le bois aussitôt après la coupe, avec des colorations d'acide chlorhydrique faible; ils obtiennent ainsi, d'une part du bois très propre à la fabrication du papier, et, d'autre part, des liquides capables, par la fermentation, de donner de l'alcool. L. KNAB.

BOUILLON. I. Physiologie (V. ALIMENT, t. II, p. 226).

II. Microbiologie. — BOUILLON DE CULTURE (V. BACTÉRIE, INOCULATION, VACCINATION, VIRUS).

III. Céramique. — Ce sont des accidents qui se présentent en céramique dans plusieurs circonstances : la pâte peut dégager des gaz sous l'influence des éléments des glaçures et si la glaçure n'est pas assez fluide, les bouillons ne crèvent pas et restent visibles après le refroidissement. Ils peuvent aussi provenir d'un feu trop vif sur une pâte ou des glaçures pourtant bien choisies; on sait, en effet, que certaines matières vitreuses se ramollissent en se chargeant de bulles.

IV. Verrerie. — Les *bouillons* ou *bulles* sont des défauts qui proviennent du dégagement des gaz qui accompagnent la fonte du verre. Les bulles de diverses natures arrivent à la surface du verre et si elles s'y trouvent au moment du travail, c'est qu'on n'aura pas continué la fonte assez longtemps; cet accident provient principalement du défaut de soin de l'ouvrier.

V. Botanique. — BOUILLON BLANC. — Nom vulgaire du *Verbascum Thapsus* L., qu'on appelle également *Molène* (V. ce mot).

BOUILLON NOIR. — Nom vulgaire donné indistinctement au *Verbascum nigrum* L. et à la Bardane (*Lappa major* L.).

BOUILLON SAUVAGE. — Nom vulgaire du *Phlomis Lychnitis* L., de la famille des Labiées. Ed. LEF.

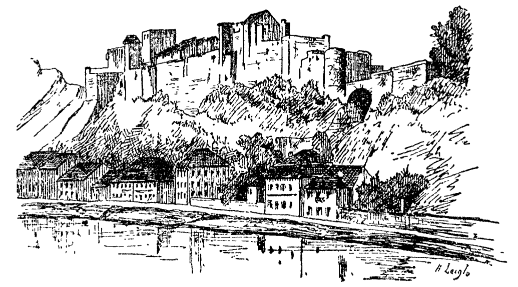
BIBL. : VERRERIE.— BONTEMPS, *Guide du verrier*; Paris, 1868. — Eug. PÉLIGOT, *le Verre*; Paris, 1877.

BOUILLON. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Granville; 510 hab.

BOUILLON (Le). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Sées; 261 hab.

BOUILLON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq ; 259 hab.

BOUILLON. Ville de Belgique, prov. de Luxembourg, sur la Semois, près de la frontière de France, à 34 kil. de Neufchâteau; 2,500 hab. environ. Fabriques de tôle, fours à chaux, tanneries, exploitation des carrières et des forêts environnantes. Bouillon est dominé par un château-fort colossal, très ancien et qui eut à soutenir bien des sièges dès le moyen âge, et plus tard sous Louis XIV et encore en 1815.


Château de Bouillon.

Duché de Bouillon. — Ce petit Etat, situé entre le Luxembourg, la Champagne et le territoire messin, était formé de la ville et château de Bouillon, ainsi que de

son territoire, comprenant environ neuf lieues carrées. Le comté, puis duché de Bouillon, eut, par sa position sur la frontière, une importance capitale pendant tout le moyen âge. Godefroid de Bouillon, qui en avait hérité de son oncle maternel Godefroid le Barbu, en 1077, vendit ce domaine, au moment de partir pour la croisade (1095), à l'évêché de Liège, entre les mains duquel il resta presque sans interruption jusqu'en 1483. A cette époque, Guillaume de la Mark, baron de Lumain, s'étant emparé de Liège, fit massacrer l'évêque et força le chapitre à reconnaître pour souverain son frère Robert de la Mark, seigneur de Sedan; lui-même se fit hypothéquer le duché pour une somme de trente mille livres, contribution de guerre qu'il réclamait du clergé liégeois. Cependant les habitants du Luxembourg, en 1495, réussirent à s'introduire dans le château de Bouillon; mais Robert II de la Mark, fils du précédent, y fut rétabli dès l'année suivante par l'archiduc Maximilien. En 1521, son frère, Evrard de la Mark, évêque de Liège, lui enleva Bouillon avec l'aide de Charles-Quint. Le connétable de Montmorency le reprit en 1552, et Henri II en fit don au petit-fils de Robert II, Robert IV de la Mark, avec le rang de duc en France. Toutefois le traité de Cateau-Cambrésis, survenu en 1559, restituait le château de Bouillon à l'évêché de Liège, moyennant certaines réserves. — Le titre de duc de Bouillon passa en 1594 dans la maison de la Tour d'Auvergne, par suite du mariage de Charlotte de la Mark, sœur et héritière de Guillaume-Robert, mort sans enfants, avec Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne et d'Olliergues, maréchal de France. En 1641, Frédéric-Marie de la Tour d'Auvergne vendit son domaine, pour cent cinquante mille florins, aux Etats de Liège; mais l'évêque, ayant pris parti contre Louis XIV en 1672, le duc de Créquy se rendit maître de Bouillon en 1676, et le roi, deux ans plus tard, en concéda la possession à Godefroid-Marie de la Tour, vicomte de Turenne, qui la transmit à ses descendants. En 1795, le duché de Bouillon fut réuni définitivement à la France, puis en 1815, adjoint au grand-duché de Luxembourg dans lequel il était enclavé. Il fait aujourd'hui partie du Luxembourg belge. A. Tausserat.

Ducs de Bouillon. — L'histoire des premiers titulaires du comté, puis duché de Bouillon, est assez obscure, pour la période comprise entre les VIIIe et XIe siècles. En voici les dates principales : 752, Adelrède, premier comte connu; — 852, Régnier; — 877, Ricuin; — 945, Godefroid; — 985, Godefroid II; — 1023, Gothelon, prend le titre de duc de Bouillon; — 1043, Godefroid III *le Barbu*; — 1071, Godefroid IV *le Bossu*. Il légua, en mourant, ses domaines à son neveu Godefroid, fils d'Ide, sa sœur, et d'Eustache II, comte de Boulogne; — 1077, Godefroid V (V. Godefroid de Bouillon). Investi définitivement du duché de Bouillon par l'empereur Henri IV, en 1093, Godefroid abandonna deux ans plus tard, en partant pour la croisade, son héritage à l'évêché de Liège, qui le détint pendant près de quatre siècles.

Robert de la Mark, seigneur de Sedan et de Fleuranges, mis en possession du duché par son frère, Guillaume de la Mark, baron de Lumain, surnommé *le Sanglier des Ardennes*, en 1482. Il périt au siège d'Ivoy, en 1489.

Robert II de la Mark, fils du précédent. Il accompagna le maréchal de Trivulce dans l'expédition de Naples et reparut en Italie, en 1513, comme lieutenant-général de La Trémouille. Il prit part, le 6 juin de la même année, à la désastreuse journée de Novare, où il sauva la vie à ses deux fils, abandonnés pour morts dans un fossé. Pendant les guerres de Charles-Quint et de François Ier, il se déclara successivement pour la France et pour l'Autriche, fut dépossédé de ses Etats par Charles-Quint en 1521, et mourut en 1535. Son fils, Robert III, seigneur de Fleuranges, vécut en exil et mourut au service de la France (V. Fleuranges).

Robert IV, de la Mark, fils de Robert III. Il obtint une faveur rapide à la cour de France et reçut, en 1537, la charge de capitaine des Suisses de la garde royale, que son père avait déjà exercée. Dix ans plus tard, il fut fait maréchal de France et préposé au gouvernement militaire des provinces de Bourgogne, Champagne, Brie et pays circonvoisins. En 1550, il accompagna le duc de Nemours qui allait remplir à Rome l'ambassade d'obédience auprès du nouveau pape Jules III. Il y avait plus de trente ans que Charles-Quint s'était emparé du territoire de Bouillon pour en investir l'évêché de Liège. Le maréchal, qui venait de se signaler à la prise de Metz (1552), reconquit, avec l'aide du roi de France, les Etats de ses ancêtres, et reçut de Henri II, en récompense de ses services, le rang de duc en France et le titre de lieutenant-général en Normandie. Chargé, l'année suivante, de la défense d'Hesdin contre les Impériaux, commandés par Philibert de Savoie, il leur opposa une résistance héroïque, s'employant lui-même avec sa garnison à réparer les brèches et à élever de nouveaux retranchements. La découverte d'une mine conduite jusqu'au cœur de la place allait seule le contraindre à capituler lorsque l'explosion se produisit, ensevelissant sous les ruines de la ville un grand nombre de ses défenseurs. Emmené prisonnier au fort de l'Ecluse, en Flandre, où son père avait été lui-même longtemps captif, le maréchal de Bouillon y demeura jusqu'à la trêve de Vaucelles, conclue le 15 févr. 1556, qui fixait à cent mille écus le chiffre de sa rançon. Pour réunir cette somme, il dut constituer sa femme et sa fille en otages et se rendit en France, où il mourut, empoisonné, dit-on, dans la ville de Guise. Brantôme lui a consacré un chapitre de ses *Vies des capitaines françois*.

Henri-Robert de la Mark, prince de Sedan, fils du précédent, né le 7 févr. 1556, mort le 2 déc. 1574. Il succéda à son père dans le gouvernement de la Normandie et se montra très favorable au protestantisme. Il laissa trois fils, qui moururent jeunes, et une fille, Charlotte, dont le mariage fit passer le duché de Bouillon dans la maison de la Tour d'Auvergne.

Guillaume-Robert de la Mark, fils du précédent, né à Sedan, le 1er janv. 1563, mort à Genève, le 1er janv. 1588, sans avoir été marié.

Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, par son mariage avec Charlotte de la Mark, héritière du duché de Bouillon et de la principauté de Sedan, le 15 oct. 1591. Elevé par le connétable de Montmorency, son grand-père, il reçut, à dix-sept ans (1573), de Charles IX une compagnie de trente lances qu'il conduisit au siège de La Rochelle; puis, ayant embrassé le calvinisme, il s'attacha tour à tour au duc d'Anjou, au duc d'Alençon et finalement, en 1576, au roi de Navarre. Il défendit, en 1577, la ville de Montpellier contre le maréchal de Montmorency, et conquit en 1580 un grand nombre de places du Languedoc à la cause de Henri de Navarre, qui l'avait nommé lieutenant-général de ses armées. En avr. 1581, il tenta de se jeter dans Cambrai, alors assiégé par les troupes du duc de Parme; mais il fut blessé et fait prisonnier. Le soir même de son mariage avec Charlotte de la Mark, il prit Stenay sur les Ligueurs (1591). L'année suivante, il fut fait maréchal de France. Devenu veuf en 1594, il épousa, le 16 avr. 1595, Elisabeth de Nassau. Henri IV le nomma premier gentilhomme de sa chambre et lui confia deux missions successives en Angleterre, en Hollande et en Allemagne. Compromis dans la conspiration de Biron et dans les agitations calvinistes dont sa principauté de Sedan était le centre, le duc de Bouillon encourut quelque temps la disgrâce du roi, fut forcé de se réfugier à Genève en 1603, puis chez l'électeur palatin; l'entente se rétablit en 1606. Pendant la minorité de Louis XIII, il entra au conseil de régence, mais la reine lui ayant refusé le gouvernement du Poitou, ses intrigues recommencèrent. Réconcilié, brouillé derechef à diverses reprises, le duc fut chargé cependant, en 1612,

d'une troisième mission diplomatique en Angleterre, à l'occasion du mariage du roi. L'assemblée de La Rochelle l'ayant désigné pour généralissime des troupes réformées, en 1621, il refusa ce mandat. Retiré à Sedan, où il mourut le 25 mars 1623, il gratifia cette ville d'importantes fondations, y établit une riche bibliothèque, une académie qui devint rapidement florissante, et encouragea par des pensions les calvinistes de mérite dont il aimait à s'entourer. On a de lui des *Mémoires* dont la première partie, qui s'étend de 1560 à 1586, a été publiée par Paul Lefranc (Paris, 1666, in-12). Sa vie a été écrite par Marsollier (Paris, 1719, in-4, et Amsterdam (Paris), 1726, 3 vol. in-12).

Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, prince de Sedan, vicomte de Turenne, né à Sedan le 22 oct. 1604, mort à Pontoise le 9 août 1652. Sa mère, Elisabeth de Nassau, prit un soin particulier de son éducation et de celle de *Turenne* (V. ce nom), son frère puîné. Il n'avait que dix-sept ans quand, à la mort de son père, il fut appelé à lui succéder; fit ses premières armes en Hollande, sous Maurice de Nassau, prince d'Orange, son oncle, et contribua successivement à la prise de Bois-le-Duc, en 1629, et de Maestricht, en 1632; nommé gouverneur de cette dernière place, il la défendit avec succès, deux ans plus tard, contre les Espagnols. L'année suivante (1635), il se mit au service de la France et fut nommé maréchal de camp; puis commanda l'armée hollandaise au siège de Bréda (1637). Le duc de Bouillon prit part, en 1641, à la rébellion du comte de Soissons contre le cardinal de Richelieu; avec l'appui des Espagnols, il battit les troupes royales au bois de la Marfée, le 6 juil., mais le comte de Soissons périt au milieu de la mêlée. Abandonné par l'Espagne, le duc rentra dans sa ville de Sedan et fut assez heureux pour négocier une paix avantageuse avec le roi. Il reçut en 1642 le commandement des troupes d'Italie; mais impliqué dans le procès de Cinq-Mars, il fut arrêté à Casal et conduit au château de Pierre-Encise : l'énergie de la duchesse, qui se jeta dans Sedan et menaça de livrer la place aux Espagnols, le fit remettre en liberté. Néanmoins, de nouveaux sujets de mécontement décidèrent le duc de Bouillon à sortir de France, en 1644, et à passer en Italie, où il abjura le protestantisme et commanda quelque temps l'armée papale. Revenu en France à la fin de 1649, au plus fort de la Fronde, il prit contre Mazarin le parti des princes, dans lequel le maréchal de Turenne, son frère, était engagé. Le 9 mai 1650 intervint une déclaration royale, enregistrée le 16 au Parlement de Paris, qui les déclarait coupables de lèse-majesté au premier chef et portait confiscation de leurs biens. Frédéric-Maurice se réfugia à Turenne; sa femme et sa fille furent enfermées à la Bastille. Enfin, le 20 mars 1651, fut signé l'arrangement par lequel il cédait au roi sa principauté de Sedan, en échange des duchés-pairies d'Albret et de Château-Thierry (avec Epernay et Châtillon-sur-Marne), des comtés d'Auvergne et d'Evreux, etc. Le contrat réservait d'ailleurs ses droits sur le duché de Bouillon occupé partie par les Espagnols, partie par l'évêque de Liège. La mort du duc, qui survint peu de temps après, fit perdre aux calvinistes un collège fameux, qui tomba bientôt aux mains des jésuites. Frédéric-Maurice a laissé des *Mémoires*, rédigés par Aubertin, qui ont été publiés avec ceux de Th.-Agrippa d'Aubigné (Amsterdam, 1731, 2 vol. in-12). Son portrait a été gravé par Nanteuil.

Godefroid-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc d'Albret et de Château-Thierry, comte d'Auvergne et d'Evreux, vicomte de Turenne, fils du précédent, né le 21 juin 1641, mort le 26 juil. 1721. Il fut nommé grand chambellan de France, en 1658, et il épousa, le 20 avr. 1662, Marie-Anne Mancini, nièce du cardinal Mazarin. A. Tausserat.

Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, prélat et diplomate français, né le 24 août 1644, mort à Rome en mars 1715, autre fils de Frédéric-Maurice. D'abord abbé-duc d'Albret et chanoine de Liège (1658), il fut reçu docteur en Sorbonne en 1667 et fait cardinal en 1669. Mais l'inimitié de Louvois d'un côté, ses prétentions relativement à son origine d'un autre, l'arrêtèrent dans une carrière qui s'annonçait si bien. Louvois l'empêcha d'obtenir la principauté de Liège où fut élu Clément-Joseph de Bavière. Des lettres interceptées et écrites par lui au sujet du voyage en Hongrie des princes de Conti et de la Roche-sur-Yon le firent exiler de la cour. Il rentra cependant en grâce et fut envoyé à Rome en 1698 pour l'affaire du quiétisme. Mais au lieu de combattre Fénelon, il le soutint et fut rappelé. Il prétexta alors sa situation de doyen du Sacré-Collège pour ne pas rentrer en France. Devant la saisie de ses revenus, il se décida cependant à revenir et fut envoyé en exil dans son abbaye de Tournus. En 1710, il quitta de nouveau le royaume, mais décrété de prise de corps par le Parlement et voyant ses bénéfices mis sous le séquestre, il se décida à se soumettre. Ce ne fut que sur la fin de sa vie qu'il obtint enfin la permission de se retirer à Rome. Les querelles du cardinal de Bouillon avec ses différents adversaires ont donné lieu à un grand nombre de brochures et pamphlets dont on trouvera le détail au t. IX du *Catalogue de l'Histoire de France* de la Bibliothèque nationale. Louis Farges.

Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, fils de Godefroid-Maurice et neveu du précédent, né en 1667, mort à Paris le 16 mai 1730. Il remplit les charges de grand chambellan, de gouverneur et lieutenant-général pour le roi de la province d'Auvergne.

Charles-Godefroid de la Tour d'Auvergne, fils du précédent, né le 11 juil. 1706, mort en 1772.

Godefroid-Charles-Henri de la Tour d'Auvergne, fils du précédent, mort en 1791 sans laisser de postérité. Le congrès de Vienne, en 1815, transmit ses droits au prince de Rohan-Montbazon. A. Tausserat.

Bibl. : J.-F. Ozeray, *Histoire des pays, château et ville de Bouillon depuis l'origine du duché jusqu'à la Révolution de 1789*; Luxembourg, 1827, in-8.

BOUILLON (Godefroid de) (V. Godefroid).

BOUILLON (Pierre), peintre et graveur français, né à Thiviers (Périgord) en 1776, mort à Paris le 15 oct. 1831. Cet artiste, élève de Monsiau, remporta le grand prix de peinture en 1797, avec la *Mort de Caton d'Utique;* il a cependant peu fait de peinture, c'est surtout comme graveur qu'il est connu, pour avoir collaboré au grand ouvrage intitulé *le Musée des Antiques*. Il a gravé pour ce recueil, publié de 1810 à 1825, en 3 vol. grand in-fol., 191 pièces, d'après les statues et les monuments antiques les plus célèbres du Louvre. Il exposa plusieurs fois aux Salons annuels, entre 1796 et 1804; à côté de *portraits* et de *dessins* d'après divers maîtres, on voit un seul tableau remarquable, *Œdipe et Antigone* (1799). Le musée du Louvre possède de lui *Jésus-Christ ressuscitant le fils de la veuve de Naïm* (S. 1819). On doit encore citer son *Portrait de l'abbé de Lamennais* (S. 1824). Son dessin est ferme, mais son coloris est sans vigueur et sans charme. Ad. T.

BOUILLON (Rose), femme soldat. Son mari, Julien Henry, s'étant engagé comme volontaire en mars 1793, fut envoyé au 6e bataillon de la Haute-Saône. Rose Bouillon l'y suivit, prit des vêtements d'homme et combattit dans toutes les affaires auxquelles ce bataillon prit part, notamment à celle de Lembach où son mari fut tué (13 août 1793). Elle demanda alors son congé. Informée de ces faits par le général Scanenburg, la Convention, dans sa séance du 27 août 1793, accorda une pension de 300 livres à Rose Bouillon et 150 livres à chacun de ses enfants.

BOUILLON-Lagrange (Edme), pharmacien-chimiste, né à Paris le 12 juill. 1764, mort à Paris le 24 août 1844. Reçu pharmacien à l'âge de vingt-deux ans, il fut nommé professeur de chimie au Collège de pharmacie en

1788, devint prévôt de cette corporation et suppléa Fourcroy dans les cours qu'il faisait à l'Athénée de Paris. Il devint ensuite essayeur des poudres et salpêtres, chef des travaux chimiques de l'Ecole polytechnique. Il se fit recevoir docteur en médecine et devint le médecin attitré de l'impératrice Joséphine. A l'organisation de l'Ecole de pharmacie, il fut nommé successivement professeur de chimie, secrétaire, vice-directeur et directeur de cette école. Presque tous les travaux de Bouillon-Lagrange se rapportent à la chimie, ou comme on disait alors, à l'examen des matières intéressantes au point de vue de la matière médicale et de la préparation des médicaments : truffes, ambre gris, agaric, lait, rhus radicans, levure de bière, tanin, acide gallique, séné, ail, aloès, etc. Un seul de ses mémoires a survécu : c'est celui dans lequel il donne le moyen de transformer, par une légère torréfaction, la matière amylacée en une matière soluble, pouvant remplacer la gomme dans plusieurs applications industrielles. Après avoir étudié la chimie sous Demachy et sous Rouelle, Bouillon-Lagrange devint un fervent disciple de Lavoisier et l'un des propagateurs les plus autorisés de la nouvelle doctrine. Bouillon-Lagrange, dit Bussy, était bon et bienveillant pour les jeunes gens. Il était d'un caractère doux, enjoué, facile jusqu'à la faiblesse, sobre, régulier dans toutes ses habitudes, modéré dans ses désirs, et c'est ainsi qu'il sut échapper aux infirmités de la vieillesse et conserver jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans les heureuses qualités qui semblent être l'apanage exclusif de la jeunesse. Voici la liste de ses principales publications : *Cours d'étude pharmaceutique* (1795, 4 vol. in-8) ; *Manuel d'un cours de chimie* (1812, 3 vol); *Examen chimique des aloès et des scammonées* (*Journ. Pharm.*, B. I, 69; 421) ; *Préparation du sirop de raisin* (*Id.*, B. III, 67); *Analyse du safran et du méconium* (*id.*, B. IV, 89 ; V, 294) ; *Mémoire sur l'eau de mer* (J. III, 49); *Sirop vermifuge* (J. XXII, 94). Ed. Bourgoin.

BOUILLONVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt; 204 hab.

BOUILLOT (Bot.). Nom vulgaire de l'*Anthemis cotula* L., qu'on appelle également *Maroute*, *Camomille puante*, *C. des chiens* (V. Anthémis).

BOUILLOTTE (Jeu). La bouillotte, l'un des jeux de cartes les plus usités dans les sociétés, n'a pas de règles parfaitement connues ; il a beaucoup d'analogie avec le *brelan*, mais cependant il existe entre ces deux jeux une différence sensible que nous ferons remarquer en établissant les principes de la bouillotte. ce jeu est une lutte de ruses où le joueur est toujours exposé à une perte rapide, importante, échappant aux prévisions les plus prudentes, aux calculs les plus habiles; aussi, de nos jours, ne l'admet-on guère dans les salons et se trouve-t-il relégué dans les cercles ou les réunions exclusivement composées d'hommes qui ont de l'argent à perdre. Les grandes choses font le caractère d'une époque, les petites le reflètent et contribuent souvent à en prolonger une sorte de souvenir vivant. Sous le Directoire, les événements se précipitèrent, l'audace politique se trouvait à l'ordre du jour et les questions vitales au dedans ainsi qu'au dehors se menaient à la baïonnette ; un jeu s'improvise à cette époque; il est hardi, rapide, dangereux et mène ses amateurs tambour battant; c'est la bouillotte, qui du premier coup culbuta le brelan dont il est sorti. A quinze ans de là, l'épée de la France rentre au fourreau et la bouillotte est délaissée. En 1830 elle reparaît, pour avoir jusqu'à nos jours des moments de vogue, qui n'allèrent jamais aussi loin qu'à l'origine de sa découverte.

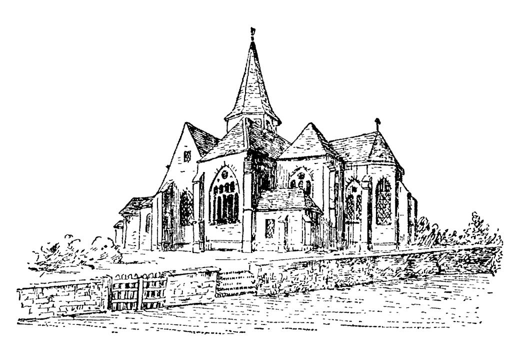
La bouillotte se joue avec un jeu de trente-deux cartes, dont on supprime les sept, ce qui le réduit à vingt-huit. On le joue ordinairement à cinq ; la mise de chaque joueur est de cinq jetons et cinq fiches valant chacune cinq jetons. Pour déterminer les places, on prend dans le jeu cinq cartes : un as, un roi, une dame, un valet et un dix ; on les mêle ; chaque joueur en prend une, qui règle sa place. Quoique l'as soit la première carte du jeu, cependant il est d'usage que ce soit le roi qui donne les cartes le premier. Avant de donner des cartes, chaque joueur met un jeton au jeu, celui qui fait mettant le dernier ; la personne première en cartes peut, si elle le juge à propos, se *carrer*, ce qui se fait en mettant au jeu autant de jetons qu'il y en a, plus un ; le second joueur peut *décarrer* le premier en doublant le jeu, plus un jeton. Il y a cet avantage à être *carré* que, si tout le monde passe, la carre et le jeu vous appartiennent et que, si quelqu'un fait le jeu, vous parlerez le dernier. Lorsque le jeu est fait, celui qui a mêlé les cartes en donne trois à chaque joueur en les donnant une à une, puis en retourne une. Il doit mettre le restant des cartes qu'on appelle *talon* à sa droite ; le premier joueur à droite parle le premier, s'il n'est pas carré ; s'il a jeu suffisant, il annonce, ou qu'il voit le jeu seulement, c.-à-d. les cinq jetons du jeu, ou qu'il voit avec telle autre quantité de fiches ou de jetons qu'il lui plaît d'ajouter ; s'il ne croit pas son jeu suffisant, il passe. Il arrive cependant souvent qu'un bon joueur de bouillotte passe avec très beau jeu, pour laisser engager les autres joueurs et pouvoir les relancer. Lorsque le premier joueur a parlé, les autres répondent successivement, soit en tenant le jeu ouvert, soit en relançant celui qui a ouvert le jeu, c.-à-d. en offrant de jouer plus que lui telle quantité de jetons et de fiches que détermine celui qui relance. Lorsqu'il y a renonce, ceux qui ont ouvert le jeu sont obligés, ou de tenir, c.-à-d. de jouer ce que l'on propose, ou de renoncer, en payant autant de jetons qu'il y en a au jeu, ou autant qu'ils en ont proposé de tenir; ils peuvent ainsi eux-mêmes se relancer. Lorsque tout le monde a parlé, si deux ou plusieurs joueurs tiennent, chaque joueur découvre son jeu, et les tenants cherchent dans le jeu des autres de quoi faire le leur ; celui qui a le plus fort point gagne le coup, c'est celui qui a le plus de cartes de la même couleur ou les plus fortes en points ; en cas de concurrence, le premier en cartes l'emporte. Les cartes se comptent comme au piquet : l'as vaut onze points, les figures dix, et les autres cartes les points marqués. L'as est la première carte du jeu et attire à elle les autres cartes de la couleur qui sont sur le jeu. Lorsque tout le monde passe, on recommence la donne, et chaque joueur remet un jeton ; cependant si un joueur s'était carré, le jeu lui appartiendrait. Tous les joueurs au-dessus de celui qui ouvre le jeu peuvent revenir, quoiqu'ils aient passé, et tenir le jeu ou même relancer. Celui qui ouvre le jeu reçoit la loi de ceux qui tiennent contre lui, c.-à-d. que, si celui qui tient ne veut pas relancer celui qui a ouvert le jeu, ce dernier ne peut rien faire de plus que le jeu ; mais s'il est relancé, il peut relancer lui-même. Lorsque plusieurs joueurs tiennent, c'est au premier, après celui qui a ouvert le jeu, à déclarer ce qu'il joue, et successivement par ordre, s'il tient, *sans plus*, c.-à-d. sans vouloir jouer plus que le jeu, celui qui lui succède peut relancer, et alors il est forcé de tenir ou d'abandonner le jeu et de donner au gagnant autant de jetons qu'il y en a sur le jeu. Personne ne peut jouer plus qu'il n'a devant lui, c'est ce qu'on appelle faire son *va-tout*, mais il ne gagne alors qu'autant qu'il a, bien qu'on ait joué davantage. Lorsqu'un des joueurs a perdu tout ce qu'il a devant lui, il fait place à un autre ou reprend sa place s'il ne se trouve personne pour la lui disputer et reprend une nouvelle mise. Le brelan l'emporte sur les autres jeux, celui d'as est le premier, ensuite les cartes prennent rang comme au piquet. Il est cependant un brelan qui l'emporte sur tous les autres, c'est le brelan carré, c.-à-d. lorsqu'un joueur a dans sa main trois cartes semblables et que la quatrième retourne.

Ce jeu est très piquant en ce sens, que souvent avec un *jeu fait*, on perd contre un joueur qui n'a rien en main et qui trouve dans le jeu de ceux qui ont passé de

quoi faire son jeu plus fort. On appelle avoir jeu fait, trente-un, vingt-un et as à la retourne; vous pouvez croire devoir relancer avec ce jeu et il ne se trouvera dans le jeu des quatre autres joueurs qu'une carte de votre couleur, tandis qu'un autre, avec un as seul, un roi, quand l'as ne joue pas, en rencontre; alors vous perdez le coup. Comme règles générales, on peut indiquer les suivantes : s'il y a une carte retournée dans le jeu on refait : cependant on continue la donne pour vérifier s'il y a des brelans. Le brelan simple reçoit deux jetons de chaque joueur; le brelan carré en reçoit quatre. On ne peut jouer moins que le jeu et le joueur qui a passé avant que personne ait ouvert le jeu, peut revenir contre celui qui l'ouvre et tenir. Le joueur qui a passé quand le jeu est ouvert, ne peut revenir. Lorsque plusieurs joueurs tiennent, c'est à celui le plus près à la droite de celui qui a ouvert, à déclarer combien il joue, sauf la relance des autres joueurs qui tiennent. Celui qui, après avoir ouvert ou tenu, ne veut pas tenir ce dont il est relancé, renonce en payant ce qu'il a joué. Lorsqu'il y a un rejet, c.-à-d. lorsque tout le monde a passé un des cinq jetons de la seconde mise, on met sous le flambeau pour les cartes. Chaque brelan simple donne deux jetons au flambeau, chaque brelan carré en donne quatre. Qui se carre, met un jeton au flambeau; le second refait en troisième donne, ne met rien, tandis que le troisième refait en quatrième donne, met deux jetons. Nous arrêterons ici les renseignements généraux sur la bouillotte, en rappelant la scène si amusante de la *Cagnotte*, où l'on retrouve toutes les expressions techniques du jeu.

L. Knab.

BOUILLY *(Bulliacum)*. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, ch.-l. de cant.; 746 hab. Mentionné dès 754, ce bourg est situé au pied de la montagne du même nom et entouré de vignobles assez estimés. L'église (mon. hist.) offre, par la richesse et la délicatesse de ses sculptures, intérieurement comme extérieurement, un charmant spécimen de l'architecture gothique du XVIe siècle. Elle est la plus vaste de tout l'arr. de Troyes. Un porche élégant précède la porte principale où se voit une curieuse statue en bois représentant sainte Anne debout, portant sur le bras gauche la Vierge Marie, qui elle-même porte l'enfant Jésus. Le maître-autel est surmonté d'un magnifique retable en pierre, primitivement peint, décoré de panneaux sculptés figurant diverses scènes de la vie et de la passion de Jésus-Christ, de la légende de saint Laurent, etc. Cette œuvre, qui porte la date de 1556, est attribuée à François Gentil, sculpteur établi à Troyes dans la première moitié du XVIe siècle. Au-dessus du retable se trouvait un beau



Eglise de Bouilly.

tabernacle en bois, de la même époque, aujourd'hui placé contre le mur oriental de l'abside. On remarque encore dans les chapelles d'intéressants restes de vitraux consacrés à la légende de saint Marcoul, la vie de la Vierge, l'arbre de Jessé.

A. T.

Bibl.: Ch. Fichot, *Statistique monumentale du dép. de l'Aube*; Troyes, 1884, t. I, gr. in-8, fig.

BOUILLY. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Pithiviers; 478 hab.

BOUILLY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois; 113 hab.

BOUILLY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Saint-Florentin; 325 hab.

BOUILLY (Jean-Nicolas), littérateur français, né à Joué (Indre-et-Loire) le 23 janv. 1763, mort à Paris le 14 avr. 1842. Après avoir terminé ses études au collège de Tours, il se fit recevoir avocat et remplit diverses fonctions administratives et judiciaires, qu'il abandonna pour s'adonner au théâtre vers lequel l'entraînait sa véritable vocation. Son début fut *Pierre le Grand*, com. en quatre actes et en prose, mêlée d'ariettes, mus. de Grétry (Comédie-Italienne, 13 sept. 1790), bien accueilli du public et de la reine, touchée d'une allusion que renfermait un couplet final. Ses autres œuvres dramatiques sont : *J.-J. Rousseau à ses derniers moments*, deux actes en prose (Comédie-Italienne, 1791); *les Irlandais unis* et *la Mort de Turenne* (théâtre de la Cité, 1793), avec Cuvelier; *la Famille américaine*, com. en un acte, mus. de Dalayrac (Opéra-Comique, 1796); *René Descartes*, com. en deux actes et en prose (Théâtre de la République, 1796); *Léonore ou l'Amour conjugal*, com. en deux actes, mus. de Gaveaux (Opéra-Comique, 1798); *Zoé ou la Pauvre Petite*, com. lyrique en un acte, mus. de Plantade (Opéra-Comique, 1800); *l'Abbé de l'Epée*, com. historique en cinq actes et en prose (Théâtre-Français, 1800), le plus grand succès dramatique de l'auteur, avec les *Deux Journées*, com. lyrique, mus. de Cherubini (Opéra-Comique, même année); *Fanchon la vielleuse*, com. lyrique en trois actes, avec Joseph Pain (Vaudeville, 1803); *le Jeune Henri*, op.-com. en deux actes, mus. de Méhul (Opéra-Comique, 1803); *Madame de Sévigné*, com. en trois actes (Théâtre-Français, 1805); *Haine aux femmes*, com. en un acte, avec Joseph Pain (Vaudeville, 1808), etc. Parvenu à la notoriété et à la fortune, Bouilly trouva une nouvelle veine, au moins aussi fructueuse, en publiant les *Contes à ma fille* (1809), suivis des *Conseils à ma fille* (1811), des *Encouragements de la jeunesse* (1817), des *Contes offerts aux enfants de France* (1824), du *Portefeuille de la jeunesse* (1829), des *Contes populaires* (1830), des *Adieux du Vieux conteur* (1835), dont les innombrables éditions attestent la vogue. Bouilly a rassemblé ses poésies sous le titre de : *le Vieux glaneur ou De tout un peu* (1839, in-12), et publié ses souvenirs personnels sous le titre singulier de *Mes Récapitulations* (1836-1837, 3 vol. in-12). Haut dignitaire de la franc-maçonnerie, il a signé en cette qualité une *Explication des douze écussons qui représentent les emblèmes et les symboles des douze grades philosophiques du rite écossais* (1837, in-4). M. Tx.

Bibl. : Bouilly, *Mes Récapitulations*. — E. Legouvé, *Soixante ans de souvenirs*, première partie, 1886, in-8.

BOUIN (Ile de). Rocher calcaire de la baie de Noirmoutiers autour duquel les alluvions ont formé une plaine fertile d'environ 3,000 hect. de superficie, qui reste séparée du continent par le chenal ou *étier du Dain* et l'*étier du Sud*, bras du Falleron. La commune de Bouin occupe le rocher primitif. Elle fait partie du dép. de la Vendée, arr. des Sables, cant. de Beauvoir-sur-Mer; 2,814 hab. Nombreux marais salants; parcs d'huîtres; dépôt d'étalons. L'île est traversée par quatre canaux dont l'un, celui de *Grandchamp*, peut recevoir des barques de 30 à 40 tonneaux. Le *havre des Brochets* au N.-O. et le *havre des Champs* au S.-O. sont les deux ports de l'île. L'église de Bouin est une construction moderne de style gothique, mais la tour est ancienne, la partie inférieure des XIIIe et XIVe siècles, la partie supérieure garnie de machicoulis du XVIe. Le *château de la Coutardière* a

conservé une belle cheminée de 1578. Charette s'était emparé de l'île de Bouin en 1793, le général Haxo l'en



Église de Bouin, d'après une photographie.

délogea, après un combat très vif, le 6 déc. de la même année.

BOUIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. d'Hesdin; 293 hab.

BOUIN. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Chef-Boutonne; 313 hab.

BOUIN. Com. du dép. de la Vendée (V. Bouin [Ile]).

BOUIN (Jean-Théodore), astronome français, né à Paris le 26 févr. 1715, mort en 1795. Chanoine régulier de la Congrégation de France, il étudia l'astronomie, et, devenu prieur de l'abbaye de Saint-Lô, à Rouen, il s'y fit construire un observatoire où il se livra pendant plusieurs années à d'intéressants travaux. Ses observations astronomiques et météorologiques sont consignées dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* (1755) et dans le *Recueil des savants étrangers* (1757 à 1774); les principales sont relatives au passage de la Lune par les Hyades (1757), aux Comètes de 1757 et 1759, aux occultations de Mars par la Lune, aux aurores boréales, aux oppositions de Jupiter, et au passage de Vénus sur le Soleil (6 juin 1761). L. S.

BOUÏNAN. Village de l'arr. et dép. d'Alger (Algérie), à 17 kil. E.-N. de Blida, ancien haouch turc, puis annexe de Boufarik, aujourd'hui ch.-l. d'une commune de plein exercice; pop. 2,850 hab., dont 201 Français, 263 étrangers européens et 2,385 indigènes (rec. de 1886).

BOUÏNSK. Ville de l'empire russe. C'est un ch.-l. de district du gouvernement de Simbirsk. Sa fondation date du XVIIIe siècle. La pop. est de 4,000 hab. dont 1,500 Tatares. — Le district de Bouïnsk occupe 4,756 verstes. Sa pop. est d'environ 180,000 hab. Un tiers environ appartient à la race tatare; l'élève du bétail, l'agriculture, l'exploitation des forêts, la fabrication des ustensiles en bois sont les principales industries. L. L.

BOUIRA qu'on appelait autrefois *Bordj-Bouira*. Bourgade de l'arr. et dép. d'Alger, au-dessus de la rive gauche de l'O. Sahel et au pied du Djurdjura, stat. du chem. de fer d'Alger à Constantine, est appelée à un grand avenir; admirablement placée au point de vue des voies de communication, entourée des terres fertiles de la plaine de Hamza et à proximité des cantons populeux de la Kabylie, elle ne peut manquer de prospérer. Elle occupe l'emplacement de l'ancienne ville arabe de *Hamza*, a une église, des écoles des deux sexes et un marché important. Chef-lieu d'une commune de plein exercice de 4,769 hab. dont 814 Français (beaucoup nés en Algérie), 20 israélites, 576 étrangers, 60 Marocains et 3,297 indigènes (rec. de 1886).

BOUIS. Façon donnée aux vieux chapeaux. Des fabricants spéciaux enlèvent la peluche de la carcasse, la dégraissent, mettent la carcasse sur des formes de mode, remettent des peluches et livrent au commerce des chapeaux qui ont belle apparence, mais rougissent au bout de peu de temps.

BOUIS (André), peintre français (V. Stuerbout).

BOUISSE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Monthoumet; 558 hab.

BOUISSON (Etienne-Frédéric), médecin français, né à Mauguio (Hérault) le 14 juin 1813, mort à sa propriété de Grammont le 20 mai 1884. Premier agrégé au concours de chirurgie en 1836, il fut nommé en 1837 professeur de physiologie à la Faculté de Strasbourg et rappelé en 1840 à celle de Montpellier, où il occupa les chaires de clinique chirurgicale et de médecine opératoire. Il fut nommé doyen de la Faculté en 1868, élu représentant de l'Hérault à l'Assemblée nationale en 1871. Il siégea au centre droit, repoussa l'amendement Wallon, mais adopta l'ensemble des lois constitutionnelles. Bouisson a beaucoup contribué à la réorganisation de l'enseignement de la médecine en France et à l'amélioration du service de santé militaire après la guerre de 1870-71. Il a fondé l'Académie des sciences et des lettres de Montpellier dont il fut le président à vie. A sa mort il légua à la Faculté sa bibliothèque et une somme de 100,000 fr. pour la fondation de cinq prix. — Ouvrages principaux : *De la Bile, de ses variétés physiologiques, de ses altérations morbides* (Paris, 1843, in-8, 3 pl.); *Traité théorique et pratique de la méthode anesthésique appliquée à la chirurgie* etc. (Paris, 1850, in-8); *Des Vices de conformation de l'anus et du rectum* (Thèse de conc. pour la chaire de clinique chir.; Paris, 1851, in-4); *Tribut à la chirurgie, ou mémoires sur divers sujets de cette science* (Paris, 1858-61, 2 vol. in-4, 21 pl.) Dr L. Hn.

BOUIX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes; 426 hab.

BOUJAILLES. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Levier; 745 hab.

BOUJAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. (1er) de Béziers; 851 hab.

BOUJARON (Mar.). Petite mesure en fer-blanc, d'une capacité de six centilitres, représentant la ration quotidienne d'eau-de-vie du marin.

BOUJEON. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe; 167 hab.

BOU-KHAÏL. Massif montagneux considérable qui s'étend au S.-E. de la prov. d'Alger et forme au N. du Sahara une haute falaise à parois presque verticales. Les flancs sont complètement dénudés et les sommets atteignent 1,500 m. d'alt. Quelques rivières se sont creusé des défilés dans le massif et vont rejoindre l'Oued-Djedi. Une route importante passe par un de ces défilés nommé *Aïn Kahla* et va d'Aïn Rich à Ouargla. Quelques ksours établis sur le Bou-Khaïl appartiennent à la grande tribu nomade des Oulad-Nayls.

BOU-KHANÉFIS. Village du dép. d'Oran, arr. de Sidi bel-Abbès, à 20 kil S. de ce dernier point, station de la voie ferrée qui va vers les Hauts-Plateaux (Ras el Ma), ancienne smala de spahis, centre d'environ 600 hab. et ch.-l. d'une commune mixte de 8,092 hab., dont 917 Français, 1,349 étrangers (presque tous Espagnols, coupeurs d'alfa), 16 israélites et 5,757 indigènes (rec. de 1886).

BOUKHARA (Khanat de). Etat asiatique du Turkestan, le seul qui ait à peu près conservé son autonomie. Il est compris entre le Turkestan russe au N., le Turkestan chinois à l'E., le plateau de Pamir, l'Afghanistan et la territoire Transcaspien (russe) au S. Il se déroule sur le

rive droite de l'Amou-Daria presque depuis sa source jusqu'au 41° lat. N. environ. Sa superficie est évaluée à 240,000 kil. q. avec le Karategin, annexé en 1877 ; sa population est de 2,310,000 âmes. La partie haute du pays, c.-à-d. le bassin supérieur de l'Amou-Daria, est montagneuse et bien arrosée; à mesure qu'on descend vers la mer d'Aral, l'eau manque ; le Zaraïchan n'atteint même pas l'Amou-Daria et s'arrête au lac Dengiz. Le climat est sec, très rigoureux en hiver, très chaud en été. Le long des cours d'eau le sol est très fertile, donne toutes les céréales, des fruits (vin, figues, grenades, melons, tabac), sans parler du chanvre, du coton et de la soie; les moutons à fourrure brune et à laine frisée, les chèvres à soie fine, les chevaux sont nombreux et réputés; le chameau est la bête de somme la plus employée. La population du Khanat de Boukhara appartient à des races bien diverses : les Ouzbegs, race conquérante à laquelle appartient le Khan sont environ 200,000. Si on y rattache les nomades de race voisine, ils forment la moitié de la population totale; les Tadjiks, race plus laborieuse et plus intelligente, sont cultivateurs et artisans ; on évalue leur nombre à 600,000 au moins ; restent environ 50,000 Kirghis, 30,000 Turkmènes, des Karalpaks, des Hindous, des Afghans, des Arabes, des Juifs, des Tsiganes. Les progrès de la Russie ont développé le commerce (près de 50 millions par an avec la Russie), bien que les vieilles routes vers l'Inde et l'Asie chinoise soient peu fréquentées. Le chemin de fer russe de Merv à Samarcande passe par Boukhara. Le gouvernement est nne monarchie despotique, mais l'émir ou Khan est en fait un vassal de la Russie; il a dû abolir l'esclavage dans ses Etats; sa petite armée est instruite à la russe (Pour les notions générales sur la géographie physique et économique, V. Asie. Pour l'histoire, V. Bactriane et Turkestan).

Bibl.: Chanikov, *Mém. sur la partie mérid. de l'Asie centrale*; Paris, 1863. — Vambery, *Travels in Central Asia* (trad. française, 1865) ; Du même, *Gesch. Bokharas* ; Stuttgart, 1871. — Venioukov, *Frontière russe en Asie* (en russe). — Lansdell, *Russian central Asia* ; Londres, 1885.

BOUKHARA (Ville). Capitale du Khanat de Boukhara, une des villes les plus célèbres de l'Asie centrale. Elle est située dans la vallée inférieure du Zaraïchan, à gauche de la rivière, dans l'ancienne *Sogdiane* (V. ce nom). Elle occupe le centre d'une véritable oasis, au milieu de jardins et d'une riche végétation. Elle est fière de ses 360 mosquées, de ses 103 écoles, de ses 24 bazars, quelques-uns immenses, de ses 38 caravansérails (dont le plus vaste du monde), 16 bains. Sa population ne parait pas dépasser 70,000 âmes. Sa réputation est due, depuis le moyen âge, autant à ses écoles qu'à ses marchés. Le nom de Boukhara apparait en 699, dès les premières conquêtes du Khalifat; la ville fut très florissante au temps des *Samanides* (V. ce nom) dont elle était la capitale. Les guerres qui suivirent l'extinction de cette dynastie lui portèrent préjudice; plus tard elle fut brûlée par Djenghis-Khan (1221). Quoique Timour-Lenk résidât à Samarcande, Boukhara se releva sous sa domination. Quand le célèbre conquérant fut mort (1405), le rôle historique de ces régions fut terminé; un descendant de Djenghis renversa ses descendants et s'établit avec ses Ouzbegs à Boukhara. C'est ce Khanat qui hérita de la vieille gloire de la Transoxiane; il eut quelques chefs glorieux comme Abdullah-Khan (1555-1597), qui embellirent la ville et en firent une des plus pittoresques de l'Asie, avec les dômes de ses mosquées et les revêtements de tuiles vernissées; ces monuments se détachent d'autant mieux que les maisons n'ont qu'un étage. Boukhara a conservé beaucoup de son antique prestige, c'est encore le chef-lieu de la théologie musulmane dans l'Asie antérieure et son école de médecine est renommée.

BOUKHARI. Nom sous lequel on désigne au Maroc le corps des soldats nègres qui forment la garde particulière du sultan. Cette milice, créée par Maulay Ismaïl en 1678, a compté jusqu'à 150,000 hommes, mais aujourd'hui elle n'en comprend guère plus de 10,000. A l'origine elle était formée d'enfants nègres recrutés dans tout le Maroc et dressés dès leur plus jeune âge à tous les exercices de la vie militaire. Dès qu'ils avaient atteint l'âge de dix-huit ans on les enrégimentait ; on les mariait ensuite à des négresses élevées dans le palais du souverain et les enfants issus de ces mariages étaient tenus de suivre les conditions de leurs parents. C'est près de Méquinez, à un endroit appelé Mechra Erremel que se trouvait le dépôt de cette troupe. Comme les mamlouks et les janissaires, les Boukharis acquirent une grande influence et purent, presqu'à leur gré, faire monter sur le trône celui des membres de la famille royale qui leur était le plus favorable. En 1776, Sidi Mohammed détruisit ou dispersa la plus grande partie de cette milice qui, depuis lors, a cessé de jouer un rôle influent dans les affaires de l'Etat. Le nom de Boukhari n'est autre que celui de l'auteur du grand recueil de traditions musulmanes (V. Bokhari) ; un exemplaire de l'ouvrage de Bokhari était confié aux soins de la garde noire qui prêtait sur ce livre le serment de fidélité et lui témoignait les mêmes honneurs que ceux que nos troupes rendent à leur drapeau. O. Houdas.

BOUKHARIE (Grande). Nom souvent donné aux territoires dépendant de Boukhara et par extension à presque tout le Turkestan.

BOUKHARIE (Petite). Nom donné parfois au Turkestan chinois.

BOUKHTARMA. Rivière de la Sibérie orientale, elle prend sa source aux monts Altaï et se jette dans l'Irtych, Les Russes ont construit une forteresse au confluent de la Boukhtarma et de l'Irtych.

BOU-KORNEÏN ou **BOU-KOURNEÏN** *(la montagne aux deux cornes)*. Montagne qui se dresse très escarpée à l'horizon S. de Tunis; elle est reconnaissable de loin aux deux sommets qui lui ont valu son nom et qui semblent presque se toucher; en réalité ils sont séparés par une vallée assez large. Le Dj. Bou-Korneïn, qui a ses flancs couverts de broussailles, a pour contre-forts quelques collines du côté d'Hammam-Lif.

BOULAGE. Linge que les blanchisseurs mettent à bouillir dans une même chaudière en une seule fois ; la quantité dépend de la grandeur du cuvier; on doit se rappeler, en effet, que pour un bon lessivage il faut empiler le linge en le disposant bien régulièrement et éviter de laisser des places libres par lesquelles la lessive pourrait s'écouler au lieu de traverser le tissu lui-même.

BOULAGES *(Bullagiæ)*. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine; 394 hab. Ce village, mentionné depuis 1152 dans les *Feoda Campaniæ*, est situé sur la rive droite de l'Aube. On y exploite des tourbières et des pyrites de fer. Eglise des XIIe, XIIIe et XVIe siècles. A. T.

BOULAINCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt; 113 hab.

BOULAINVILLIERS (Henri, comte de), né à Saint-Saire (Seine-Inférieure) le 11 oct. 1658, mort à Paris le 23 janv. 1722. Fils de François de Boulainvilliers et de Suzanne de Manneville, il fut élevé au collège de Juilly et suivit la carrière des armes jusqu'à la mort de son père (1697). Les difficultés d'une succession très embarrassée l'obligèrent alors à se jeter dans l'étude de ses titres de famille, afin d'y trouver les moyens de rétablir sa fortune patrimoniale. Telle paraît être l'origine de ses préférences historiques pour l'époque et le régime de la féodalité. Comme Saint-Simon il est dévoré de la vanité nobiliaire. Avec la meilleure volonté, les généalogistes ne font pas remonter sa famille au delà de l'année 1400, et il est bien certain que la seigneurie de Saint-Saire ne fut érigée en comté que par les lettres patentes du 9 avr.

1658. Le comte de Boulainvilliers ne prétendait pas moins se rattacher aux rois de Hongrie Buda et Etienne, sans en donner d'autre preuve que la relation des armoiries. Conformément aux usages de sa classe, il affecte de n'écrire que pour son plaisir et pour l'instruction de ses enfants. De fait, ses ouvrages n'ont commencé à paraître que cinq ans après sa mort. Il n'en est pas moins, malgré ses négligences de style et ses digressions parfois déclamatoires, un auteur de profession, mélange bizarre d'avocat et d'érudit, défendant les institutions du moyen âge par des arguments de procureur plutôt que d'historien, voyant à merveille les usurpations de l'Église et celles de la royauté, fermant les yeux aux discordes, aux violences, à l'incapacité politique de l'aristocratie. « Il a, dit Montesquieu, manqué le point principal de son système; il n'a point prouvé que les Francs aient fait un règlement général qui mît les Romains dans une espèce de servitude... Comme il parle avec cette simplicité, cette franchise et cette ingénuité de l'ancienne noblesse dont il était sorti, tout le monde est capable de juger et des belles choses qu'il dit, et des erreurs dans lesquelles il tombe. Ainsi, je ne l'examinerai point. Je dirai seulement qu'il avait plus d'esprit que de lumières, plus de lumières que de savoir; mais ce savoir n'était point méprisable, parce que de notre histoire et de nos lois il connaissait les grandes choses. » On n'a pas toujours remarqué tout ce que ces formules indulgentes renferment de malice ironique et judicieuse. C'est par ses attaques contre l'absolutisme monarchique et contre l'arbitraire ministériel que Boulainvilliers a fait passer et a fait valoir ses éloges de la société féodale. « Il ne cesse de répéter, dit Mme de Staël, que les rois n'avaient ni le droit de battre monnaie, ni de fixer la force de l'armée, ni de prendre à leur solde des troupes étrangères, ni surtout de lever les impôts sans le consentement des nobles; il s'indigne de ce que les rois de France se sont arrogé le droit de donner des lettres de noblesse, qu'il appelle avec raison des affranchissements; car, en effet, l'anoblissement est une tache d'après les principes de la noblesse, et, d'après ceux de la liberté, ces mêmes lettres sont une offense. Enfin, M. de Boulainvilliers est un aristocrate tel qu'il faut être, c.-à-.d. sans mélange de l'esprit de courtisan, le plus avilissant de tous. »

Pour lui, la nation politique, ce que l'on a nommé plus tard le *pays légal*, devrait se réduire aux nobles, c.-à-d. aux cent mille prétendus *descendants des Francs*; ceux-ci ayant vaincu les Gallo-Romains, ont par là-même assuré à leur race la direction exclusive des affaires publiques. Les anoblis, le clergé du second ordre, sont des intrus. Les peuples ne sont faits que pour obéir à leurs maîtres. Toute cette théorie est exactement le contre-pied de l'évolution historique de la France. Elle a pour unique principe la force, qui n'est jamais longtemps du même côté; elle a pour conclusion l'immobilité, qui n'est le fait d'aucune société humaine. A la place de l'anarchie féodale, de la lutte perpétuelle des privilèges, Boulainvilliers semble avoir vu une sorte d'harmonie abstraite, qui n'est qu'un rêve de son esprit systématique. Du moment que les rois, ou les suzerains, quels qu'ils fussent, ont cherché et trouvé des alliés, des conseillers, des magistrats, des soldats, en dehors du cercle féodal, ils ont dû nécessairement leur reconnaître des droits en même temps qu'ils leur imposaient des devoirs. Comment la féodalité aurait-elle pu résister aux empiètements et aux agressions de ses chefs héréditaires? Incapable par ses divisions de constituer une république aristocratique, dominée (ce que Boulainvilliers n'a pas assez remarqué) par la puissance spirituelle et la richesse foncière de l'Eglise, ignorante et dédaigneuse du droit, bientôt enfin insuffisante au point de vue militaire, elle s'est trouvée isolée entre le roi et le peuple, réduite à courtiser l'un et à exploiter l'autre. Boulainvilliers a raison de déplorer un tel abaissement, une telle nullité politique; il a le tort de s'en prendre à tout le monde : roi, clergé, magistrature, tiers état, et non aux circonstances historiques dans leur ensemble et à l'esprit même de l'aristocratie française; peut-être même a-t-il eu l'illusion de croire que ses plaintes pouvaient apporter au mal quelque remède et que le déclin du principe monarchique annonçait un revirement favorable à la noblesse.

Le système de Boulainvilliers se retrouve dans tous ses ouvrages historiques : *Etat de la France... extrait des mémoires des intendants* (1727, 3 vol. in-fol., et 1852, 8 vol. in-12), ouvrage d'où il a tiré son *Abrégé chronologique de l'Histoire de France* (La Haye [Paris], 1753, 3 vol. in-12); *Lettres historiques* (quatorze) *sur les Parlements ou Etats généraux* (1727 et 1753); *Mémoires présentés au duc d'Orléans régent de France, contenant les moyens de rendre ce royaume très puissant et d'augmenter considérablement les revenus du roi et du peuple* (1727, 2 vol.); *Mémoire pour la noblesse de France contre les ducs et pairs* (1717, in-12, et 1732, in-8) ; *Essai sur la noblesse de France* (1732). — La *Biographie universelle* (article de Michaud) cite, en outre, une quinzaine d'ouvrages restés manuscrits, sur différentes questions de l'histoire de France, dans diverses bibliothèques publiques ou privées. Boulainvilliers a aussi écrit (sans savoir l'arabe) une *Vie de Mahomet*, qui a paru en 1730 : il s'y montre grand admirateur du Coran et de l'islamisme. Son *Essai de métaphysique dans les principes de B. de Sp.* (Baruch de Spinosa), publié en 1731, le rattache à l'école philosophique et libre-penseuse, sinon critique, du XVIIIe siècle. Mais ses volumineuses paperasses, restées inédites, sur l'astrologie et les sciences occultes, nous ramènent en plein moyen âge. Esprit faux et sincère, Boulainvilliers n'est pas, à proprement parler, paradoxal, car il ne veut pas l'être et il ne plaisante presque jamais. C'est la prédominance d'une idée fixe qui lui fait associer ensemble des opinions disparates. Il est inexact que son admiration pour le moyen âge annonce l'école romantique : car elle ne s'adresse ni à la foi chrétienne, ni à l'art, ni à l'organisation religieuse, ni à la chevalerie; elle se donne tout entière au plus informe des gouvernements politiques. Boulainvilliers entraîne, irrite et fatigue tour à tour; s'il nous intéresse, c'est moins par ce qu'il nous apprend sur le passé que par ce qu'il nous laisse voir de lui-même, et parce que ses dépits, ses vanités, ses vagues espérances l'identifient entièrement avec la classe dont il se fait le champion. H. MONIN.

BIBL. : QUÉRARD, *La France littéraire*. — VOLTAIRE, *Le Dîner du comte de Boulainvilliers* (trois dialogues). — MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. XXX, ch. XI. — Mme de STAËL, *Considérations sur la Révolution française* (1818), t. I, p. 132.

BOULANCOURT. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de La Chapelle-la-Reine; 217 hab.

BOULANCOURT *(Bodiloni curtis)*. Ancienne abbaye d'hommes située sur le territoire de la com. de Longeville (Haute-Marne), aux confins des trois dép. de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne. Un monastère de chanoines réguliers de Saint-Augustin y fut d'abord fondé, vers 1095, sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Pierremont établie, quelques années auparavant (1090), aux environs de Metz, par Mathilde, fille de Boniface, duc de Lorraine ; mais l'éloignement dans lequel se trouvaient les religieux ayant amené un grand relâchement dans la discipline, ils obtinrent, en 1141, l'érection canonique du monastère en abbaye ; puis, en mars 1150, sa réunion définitive à l'ordre de Cîteaux. Deux ans plus tard, avec l'autorisation du pape Eugène III, Henri, évêque de Troyes, adressait à saint Bernard la charte de donation de l'abbaye que les moines de Clairvaux occupaient déjà. Les comtes de Champagne, les seigneurs de Joinville, de Brienne et de Broyes furent les bienfaiteurs de Boulancourt. Grâce à leurs libéralités, le monastère atteignit, dès la fin du XIIe siècle, une haute prospérité qui se maintint pendant toute la durée du XIIIe. On y compta jusqu'à deux

cents religieux. L'invasion anglaise força les moines, dans la seconde moitié du XIVe siècle, d'abandonner Boulancourt qui resta vingt-deux ans inhabité. L'abbaye ne s'en releva jamais complètement ; les abbés commendataires, qui y apparurent dès 1615, achevèrent sa ruine. Cependant l'intérieur des bâtiments claustraux, vers les derniers temps, était décoré avec un luxe tout profane. L'église, bâtie sur un vaste plan dans le courant du XIIIe siècle, avait été ruinée par la guerre de Cent ans ; la nef fut réédifiée à la fin du XVIe siècle. Dans la seconde moitié du XVIIIe, diverses parties en furent aliénées ou abattues, mais le sanctuaire, beau spécimen de l'architecture gothique primitive, resta debout jusqu'à la Révolution. Le logis abbatial subsiste seul aujourd'hui ; reconstruit vers 1722 à la requête de Jean de Catelan, évêque de Valence, abbé commendataire, il était situé en face de l'église. Le mobilier de Boulancourt fut dispersé en 1797, lors de la destruction définitive. Les bibliothèques de Chaumont et de Vassy héritèrent d'un bon nombre de livres. L'abbé Lalore a retrouvé dans les archives de la Haute-Marne plusieurs liasses de titres originaux. Le *Cartulaire* même de l'abbaye, volume in-8, rédigé avec soin en 1787, quatre ans avant la suppression de Boulancourt, a été retrouvé en 1874 dans le couvent des capucins de Céret (Pyrénées-Orientales). La plus ancienne pièce est datée de l'an 1120, la dernière du 29 nov. 1779. L'église de Valentigny (Aube), conserve des panneaux de bois sculpté provenant de Boulancourt. A Longeville, le maître-autel avec son retable et son tabernacle, bon travail du XVIIe siècle, passe pour avoir la même origine. Enfin, l'ancienne église abbatiale de Montiérender possède une remarquable statue de la Vierge, en bois peint, de caractère archaïque, dont la tête servait de reliquaire à Boulancourt. On a l'acte par lequel l'abbé Nicole de Hampigny en fit la consécration solennelle le 24 déc. 1535. Des magnifiques tombes d'abbés, de fondateurs et de bienfaiteurs de l'abbaye qui se voyaient dans l'église, il ne reste plus que d'informes et rares débris. D'autres reliques, précieuses ou singulières, telles qu'un fragment de la cuculle de saint Bernard, un soulier de la Vierge enchâssé dans un étui d'argent, etc., ont également disparu. On trouve des descriptions détaillées de Boulancourt dans le *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins* et dans la relation de dom Guyton (Bibl. nat., fonds Bouhier, n° 52), publiée en partie dans la *Revue de Champagne* par M. Ulysse Robert en 1877.

A un kilomètre de l'abbaye, des religieuses cisterciennes avaient bâti un prieuré, dans la seconde moitié du XIIe siècle, postérieurement à l'établissement des moines et sous la direction d'Asceline, parente de saint Bernard. Le couvent fut supprimé bien avant la Révolution ; quelques lieux-dits le rappellent uniquement aujourd'hui : *le Préaux-Dames*, *le Bois-des-Dames* et *la Cour-aux-Dames*, terrain environné de fossés, semé de débris de constructions, qui semble en marquer l'emplacement. La petite chapelle de sainte Asceline, élevée au XVIe siècle par Nicole de Hampigny, entre le prieuré et l'abbaye, enveloppée dans leur commune destruction, fut rétablie en 1820 par M. de Moncey, frère du maréchal de ce nom ; elle renferme quelques débris de colonnes provenant de l'ancien édifice et des carreaux émaillés aux armes de son fondateur.

A. Tausserat.

Bibl : Em. Jolibois, *La Haute-Marne ancienne et moderne*; Chaumont, 1858-1859, gr. in-8. — Lalore, *Cartulaire de l'Abbaye de Boulancourt* (dans *Mém. de la Soc. d'agriculture... de l'Aube*, 1869, in-8). — Lucot, *L'Abbaye de Notre-Dame-de-Boulancourt et le monastère du Lieu-des-Dames* (*Mém. de la Soc. d'agriculture.... de la Marne*, 1875-76, in-8). — Du même, *la Vierge de Boulancourt* (*Mém. de la Soc. d'agriculture... de la Marne*, 1877-78, in-8, pl. photogr.).

BOULANGER (V. Boulangerie).

BOULANGER (Jean), dessinateur et graveur français, né à Amiens (d'autres disent à Troyes) en 1607, mort à Paris vers 1680. On le croit élève de Jean Morin, mais il ne rappelle nullement les qualités du maître. Il exécuta une cinquantaine de planches de sainteté, d'après Raphaël, Guido Reni, Noël Coypel, P. Mignard, Simon Vouet, S. Bourdon, Ph. de Champagne, et autres ; une assez bonne estampe mythologique, l'*Union de Vénus, Cérès et Bacchus*, d'après S. Vouet, et plus de cent portraits, parmi lesquels : la *R. Mère Arnaud*, *Louis XIV*, *le cardinal de Richelieu*, et, le meilleur de tous, celui de *J.-J. Olier*, le fondateur du séminaire Saint-Sulpice. S'il est vrai que ses estampes sont exécutées avec un soin méticuleux, « une certaine propreté », comme dit Mariette ; il abusa de la pratique imaginée par lui d'exprimer le modelé des têtes au moyen du pointillé. G. P-i.

BOULANGER. En dehors de Pierre Boulanger, « maistre-masson » et bourgeois de Paris, mort le 27 févr. 1638, et inhumé dans l'église Saint-Eustache de cette ville, plusieurs architectes français portèrent ce nom et peuvent être rattachés à deux familles : l'une, la plus ancienne, de l'est, et l'autre, la plus récente, du nord de la France.

Marc Boulanger ou Boulenger, né vers 1743, mort le 4 nov. 1687, à Saint-Mihiel (Meuse), où il fut enterré dans l'église de l'abbaye de Saint-Michel (aujourd'hui l'église paroissiale de cette ville) suivant l'inscription gravée sur sa tombe. Il avait été l'« architecte du grand corps de logis tourné à l'Orient ».

Hilaire Boulanger, probablement fils du précédent, mort à Saint-Mihiel le 5 juil. 1731. Hilaire Boulanger, lui aussi l'un des architectes de l'église Saint-Michel, en continua les travaux et y fut inhumé. Son épitaphe, commençant par ces mots, *Obiit Fr. Hilaire Boulanger* laisse croire qu'il avait pris l'état monastique.

Boulanger, architecte à Cambrai vers la fin du XVIIIe siècle, fut chargé, en 1780, de relever les plans et de constater l'état de l'hôtel de ville de cette cité, avant les travaux de reconstruction de la façade et de cet édifice, travaux entrepris en 1784 par *Antoine* et *Jardin* (V. ces noms).

Louis-Antoine-Florimond Boulanger, architecte français, probablement parent du précédent, né à Douai le 29 nov. 1807, mort à Paris en 1875. Cet artiste, élève de Huyot, Ach. Leclerc et Chatillon, entra à l'Ecole des beaux-arts le 18 janv. 1830, et obtint, en 1836, le premier grand prix d'architecture *ex-æquo* avec *Clerget* (V. ce nom), sur un projet de palais pour l'exposition d'objets d'art et de produits de l'industrie. Ses principales études comme pensionnaire à Rome, eurent pour sujets la restauration de la maison du Faune, à Pompéi (Salon de 1840), et la restauration des thermes de Dioclétien, à Rome (Exposition univ. de 1855, huit dessins et un mémoire). Boulanger abandonna au reste l'architecture, et vécut presque constamment en Grèce, où il s'adonna surtout à des études de littérature et de politique.

Charles Lucas.

Bibl. : Lefèvre, dit Faber, *Matériaux pour l'Hist. des Arts dans le Cambraisis*, in-8. — *Archives de l'Ecole des Beaux-Arts*, in-fol. — *Revue univ. des Arts* ; Paris, t. II, in-8. — *Bull. archéol. du Comité hist. des Arts et Monuments* ; Paris, 1838, t. I et II, in-8.

BOULANGER (Nicolas-Antoine), philosophe français, né à Paris le 11 nov. 1722, mort dans la même ville le 16 sept. 1759. Après des études littéraires médiocres au collège de Beauvais, il suivit des cours de mathématiques et d'architecture, accompagna en qualité d'ingénieur le baron de Thiers pendant les campagnes de 1743 et de 1744, construisit le pont de Vaucouleurs, commença celui de Foulain, près de Chaumont, que son état de santé ne lui permit pas d'achever, passa dans la généralité de Tours, puis dans celle de Paris et prit sa retraite en 1758 avec le grade d'inspecteur. L'hospitalité que lui offrit alors Helvétius au château de Voré ne rétablit pas ses forces épuisées et il s'éteignit l'année suivante. Suivant le témoignage d'un prêtre de l'église de Saint-Séverin, il aurait désavoué à ses derniers moments les doctrines qu'il avait professées dans ses ouvrages, mais il est à remar-

quer que ceux-ci, sauf quelques articles dans l'*Encyclopédie (Corvée, Déluge, Economie politique, Guèbres, Langue hébraïque)* et un *Mémoire sur une nouvelle mappemonde* (1753, in-4), étaient encore inédits.

Amené par ses fonctions même à étudier des questions géologiques alors toutes nouvelles, Boulanger pressentit que l'âge de la terre ne pouvait être celui que lui assigne la chronologie biblique, et pour examiner de plus près les textes, il entreprit l'étude de l'hébreu, de l'arabe et du syriaque. Les *Recherches sur l'origine du despotisme oriental* (Genève, 1761 ; Paris, 1763 ; Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1766) ne sont, en réalité, que le dernier chapitre d'un livre plus important : *l'Antiquité dévoilée par ses usages, ou Examen des principales opinions, cérémonies et institutions religieuses et politiques des différents peuples de la terre* (Amsterdam, 1766, in-4 ou 3 vol. in-12, avec une *Lettre* anonyme de Diderot sur la vie de Boulanger). L'édition de Genève des *Recherches* est précédée d'une longue lettre à M*** (Helvétius) sur les persécutions encourues par son livre *De l'Esprit*, lettre qui manque dans l'édition de Rey, où l'on trouve, en revanche, une *Dissertation sur saint Pierre*, ainsi qu'une autre *Dissertation sur saint Paul*, traduite de l'anglais d'Anet, par d'Holbach. Grimm estimait la *Lettre* mieux écrite que l'ouvrage lui-même. L'idée fondamentale de l'auteur est que toutes les notions religieuses des différents peuples tiennent originairement à des calamités et à des catastrophes physiques dont l'effroi et la tradition se sont propagés de génération en génération. « Cette vue est grande et philosophique, dit encore Grimm, et peut être juste sous quelques rapports, mais quand, ensuite, l'auteur veut prouver que tous les symboles religieux sont les mêmes parmi tous les peuples de la terre, l'amour du système le porte trop loin et l'égare. » Selon Diderot, « il n'a manqué au *Despotisme oriental*, pour être une des plus belles œuvres de l'esprit humain, qu'une forme plus concise et moins dogmatique », et Voltaire, lui-même, malgré de formelles réserves, accordait à l'auteur « de l'érudition et du génie » (lettre à Damilaville, 30 janv. 1762) ; il est vrai qu'un peu plus tard, il l'accusait de « commencer par le déluge et de finir par le chaos » (lettre à Marmontel, 23 avr. 1766). L'*Antiquité dévoilée* a été l'objet de deux réfutations, dont l'une émanait d'un des correspondants de Voltaire, le comte Fabry d'Autrey, auteur de l'*Antiquité justifiée* (Paris, 1776, in-12) ; le titre de la seconde, due à l'abbé Joseph-Marie Le Gros (plus tard député de Paris à la Constituante), soulève une question d'authenticité qui ne sera probablement jamais résolue : *Analyse et examen de « l'Antiquité dévoilée », du « Despotisme oriental » et du « Christianisme dévoilé », ouvrages posthumes de Boulanger*, par un solitaire (Paris, 1788, in-8). Le *Despotisme oriental* et l'*Antiquité dévoilée* sont-ils de Boulanger *seul ?* Il est vraisemblable que sa fin prématurée ne lui avait pas permis de mettre la dernière main à ces deux livres et qu'en revoyant ses manuscrits, d'Holbach, aidé de Naigeon (V. ses *Mémoires* sur Diderot, p. 192), les aura retouchés selon ses vues personnelles. Dès lors, il parut commode aux adeptes de la petite communauté philosophique de la rue Royale d'attribuer à un homme qui ne pouvait ni protester, ni en pâtir, des écrits non moins dangereux pour leurs véritables auteurs : c'est ainsi que (sans parler des articles de l'*Encyclopédie : Population* et *Vingtième*, rédigés sous son nom par Damilaville), on mit, contre toute vraisemblance, sur le compte de Boulanger, mort à trente-sept ans, et très attaché à ses devoirs professionnels, le *Christianisme dévoilé*, la *Cruauté religieuse* (traduite de Toland par d'Holbach) ; *Esope fabuliste* ou *Dissertation sur les incertitudes qui concernent les premiers écrivains de l'antiquité* ; un *Traité mathématique du bonheur ;* un *Essai philosophique sur le gouvernement*, imprimé en 1776 sous le seul titre de : *Gouvernement* et qui, suivant les *Mémoires secrets*, n'aurait circulé qu'en 1787 ; tous ouvrages sorti, de la grande *boulangerie*, c.-à-d. du cabinet de d'Holbach et réimprimés à tort dans les trois éditions des soi-disant *Œuvres* de Boulanger (en Suisse, de l'imprimerie philosophique, 1791, 10 vol in-12 ; Paris, 1792-93, 8 vol. in-8 ; Amsterdam [Paris], 1794, 6 vol. in-8), avec l'*Antiquité dévoilée*, les *Recherches sur le despotisme oriental*, les articles fournis à l'*Encyclopédie* et une *Histoire d'Alexandre* (en vingt-quatre livres). Diderot, qui écrivait en 1766, signale cette *Histoire* parmi les travaux réellement posthumes de Boulanger, ainsi que deux *Dissertations sur saint Roch et sainte Geneviève*, un *Dictionnaire analogique*, dont Naigeon avait acquis le manuscrit pour le compte de Marc-Michel Rey, mais qui ne semble point conservé dans une bibliothèque de Hollande, comme le supposait Naigeon, et une *Histoire naturelle du cours de la Marne et du cours de la Loire ;* par contre, Diderot n a rien dit d'un autre manuscrit intitulé *Anecdotes de la nature*, qui n'était peut-être que la première ébauche de ce dernier travail et de *l'Antiquite dévoilée :* c'est du moins ce que l'on peut inférer d'une lettre de Gobet à l'abbé Grosier, rédacteur du *Journal de littérature*, où il accusait Buffon d'avoir singulièrement profité du travail de Boulanger pour ses *Epoques de la nature*, notamment en ce qui touchait le commentaire des premiers versets de la Genèse. Buffon n'a point infligé à Gobet le démenti public que réclamait Grosier, mais, dans une lettre à l'abbé Bexon (8 avr. 1779), il s'est expliqué à ce sujet d'une manière assez confuse, car il y reconnait que le manuscrit de Boulanger lui fut envoyé par son auteur en 1750, et qu'il en fit prendre un extrait par un secrétaire ; un peu plus loin, au contraire, il déclare que le seul fait d'avoir lu publiquement à l'Académie de Dijon, en 1772, le premier chapitre des *Epoques de la nature* suffit pour confondre ses calomniateurs, puisque le manuscrit de Boulanger ne lui fut remis que trois ans plus tard. Le silence de Buffon cachait donc peut-être plus d'embarras que de dédain, et le coup lui fut sensible : c'est à ce sujet que Le Brun lui adressa une *Ode*, jadis fameuse, sur l'*Envie*. Maurice TOURNEUX.

BIBL. : DIDEROT, *Œuvres complètes* (éd. Assézat), t. VI. — GRIMM, *Correspondance littéraire*. — VOLTAIRE, *Correspondance générale*. — BUFFON, *Correspondance inédite*.

BOULANGER (Baudouin), général français, guillotiné le 30 juillet 1794. Nommé au commandement de la garde nationale de Paris, en remplacement de Santerre, parti pour la Vendée, il donna sa démission et entra dans l'armée révolutionnaire comme général de brigade (1793). Décrété d'accusation après le 9 Thermidor, il périt sur l'échafaud.

BOULANGER (Marie-Julienne HALLINGUER, épouse), chanteuse scénique française et l'une des actrices les plus célèbres de l'Opéra-Comique, née à Paris le 29 janv. 1786, morte en cette ville le 23 juil. 1850. Après de brillantes études faites au Conservatoire, sous la direction de Plantade et de Garat pour le chant, de Baptiste pour l'action scénique, elle en sortit avec un premier prix de chant obtenu en 1809 et un premier prix de déclamation lyrique remporté l'année suivante. Appelée à se montrer à l'Opéra-Comique, elle y débuta le 16 mars 1811, dans l'*Ami de la maison* et le *Concert interrompu*, avec un succès tel qu'on n'en avait jamais vu à ce théâtre, et attirant la foule à ce point qu'on fit prolonger ses débuts pendant six mois et demi, du 16 mars au 2 oct. Elle ne joua pas moins de quatorze rôles au cours de ces débuts, car aux deux ouvrages déjà cités il faut joindre *Zémire et Azor*, l'*Irato*, *Euphrosine et Coradin*, *Montano et Stéphanie*, la *Fausse magie*, le *Tableau parlant*, l'*Auberge de Bagnères*, le *Calife de Bagdad*, la *Colonie*, *Aline, reine de Golconde*, *Ma tante Aurore* et la *Servante maîtresse*.

La carrière de Mme Boulanger ne fut qu'une longue suite de succès, amplement justifiée par son double talent

de chanteuse et de comédienne, qui enchantait littéralement le public. Infatigable d'ailleurs, et pleine de déférence pour ce public qui l'adorait, en même temps que de dévouement pour le théâtre auquel elle devait sa renommée, elle était toujours sur la brèche et se prodiguait de toutes façons. Aussi les auteurs recherchaient-ils avec ardeur sa coopération pour les ouvrages nouveaux qu'ils produisaient à la scène. C'est ainsi que Boieldieu lui confia des rôles importants dans la *Fête du village voisin*, le *Petit chaperon rouge* et la *Dame blanche*, Nicolo dans *Joconde*, *Jeannot et Colin*, le *Prince de Catane*, l'*Une pour l'autre*, Hérold dans la *Clochette* et *Marie*, Auber dans le *Maçon*. Elle fit encore de nombreuses créations dans la *Sérénade*, *Une Nuit au château*, le *Français à Venise*, le *Loup-garou*, l'*Officier enlevé*, la *Jeune Tante*, le *Philosophe en voyage*, la *Lettre de change*, *Félicie*, la *Journée aux aventures*, l'*Amant et le Mari*, le *Mari de circonstance*, etc. Pourtant, vers 1830, la voix de Mme Boulanger vint à subir une altération assez profonde, qui obligea l'excellente artiste à modifier sa carrière. Au surplus l'âge venait, et les jeunes rôles commençaient à n'être plus son fait. Elle le comprit, et, non sans un serrement de cœur, elle se résigna à prendre l'emploi des duègnes. Elle ne cessa pas, dans ce nouvel emploi, de recueillir les faveurs du public, qui lui avait conservé toute son affection, et les créations qu'elle fit encore dans l'*Ambassadrice*, le *Domino noir*, *Polichinelle*, la *Reine d'un jour*, le *Guitarero*, *Cagliostro*, etc., lui prouvèrent qu'elle n'avait rien perdu de son influence sur les spectateurs. Enfin elle se retira au mois d'avr. 1845, étant encore, on peut le dire, dans toute la force de l'âge et du talent, et elle laissa des regrets unanimes. Elle mourut subitement, peu d'années après, de la rupture d'un anévrisme. A. P.

BOULANGER (Clément), peintre français, né à Paris en 1800, mort à Magnésie du Méandre (Asie Mineure) en 1842. Elève d'Ingres, cet artiste obtint une médaille de 2e classe pour ses débuts au Salon : *Une Baigneuse*. Il quitta ensuite le genre purement académique pour s'adonner à l'histoire, qu'il peignit d'un coloris chaud et vibrant. Ses principaux ouvrages en ce genre furent : *les Adieux de François Ier à sa maîtresse* (S. 1831); *la Procession du Corpus Domini à Rome* (S. 1833) ; *le Baptême de Louis XIII* (S. 1834, au palais de Fontainebleau) ; *le Genie des arts préférant la misère aux grandeurs pour conserver son indépendance* (S. 1835); *la Procession de la Gargouille, à Rouen* (S. 1837; mus. de Toulouse) ; *Portrait de Mgr Donnet, archev. de Bordeaux* (S. 1839; mus. de Bordeaux) ; *les Vendanges en Médoc* (S. 1840 ; mus. de Bordeaux) ; *la Procession des Ardents* (S. 1842; mus. de Nantes). Le musée de Lille contient encore de C. Boulanger : *Prise des châteaux de Namur* (1792), et les galeries de Versailles l'*Entrée de l'armée française à Moutiers* (1793) et le *Combat de Succarello* (1792). Ad. T.

BOULANGER (Louis), peintre français, né en 1806 à Verceil (Piémont), de parents français, mort en 1867 à Dijon. Elève de Guillon-Lethière et d'Ach. Devéria, cet artiste entra à l'Ecole des Beaux-Arts en 1821. En 1827, il débuta au Salon avec *Mazeppa* (au musée de Rouen); ce tableau, peint avec un coloris fougueux, produisit un effet énorme, et valut d'emblée à son auteur les éloges enthousiastes des romantiques; il devint le peintre attitré du cénacle qui se groupait autour de Victor Hugo. L'amitié du grand poète, qui lui dédia plusieurs de ses pièces, restera l'honneur de Louis Boulanger, plus encore que ces tableaux, si prônés à leur apparition, et si oubliés aujourd'hui ! — Après son début, qui avait été récompensé par une médaille de deuxième classe, les meilleurs ouvrages que l'artiste exposa successivement furent : *Assassinat du duc d'Orléans par le duc de Bourgogne, rue Barbette;* sujets tirés de *N.-D. de Paris*, de V. Hugo, aquarelles (S. 1833) ; sujets tirés de *Lucrèce Borgia*, de V. Hugo d'*Othello* et du *Roi Lear*, de Shakespeare, aquar. (S. 1834) ; *Triomphe de Pétrarque* (S. 1836), composition savante, harmonieuse, grandement décorative, qui fut célébrée par une poésie de V. Hugo, et valut à l'artiste une médaille de première classe; *Trois amours poétiques : Béatrix, Laure et Orsolina* (S. 1840, au mus. de Toulouse; l'artiste fut décoré de la Légion d'honneur) ; *Sainte Famille* (S. 1845, à l'égl. Saint-Médard) ; Portrait d'*Aug. Maquet* (S. 1846); *Saint Jérôme et les romains fugitifs* (S. 1855); *Roméo achetant du poison* (S. 1857); portraits de MM. *Alex. Dumas fils*, *Granier de Cassagnac, de Billing* (S. 1859); *la Rêverie de Velléda; la Ronde du Sabbat* (S. 1861) ; *« Ne crains rien, tu portes César et sa fortune! »* (S. 1865); *Un concert picaresque*, inspiré de Cervantes ; *« Vive la joie ! »* sujet tiré de *N.-D. de Paris*, de V. Hugo (S. 1866); *l'Incendie de Sodome* (S. 1867; expos. posthume). — Parmi la foule de dessins, d'aquarelles, de portraits ou de tableaux que Louis Boulanger a produits, on peut encore citer la *Procession des Etats généraux à Versailles* (4 mai 1789), frise de la salle des Etats généraux au palais de Versailles ; la *Chapelle des âmes du purgatoire*, à l'église Saint-Roch, et le *Supplice de saint Laurent*, dans la chapelle du transept de cette église. Cet artiste fut nommé en 1860 directeur de l'École des Beaux-Arts de Dijon, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ad. Thiers.

BOULANGER (Charles-Louis), ingénieur français, né à Paris le 6 mars 1810, mort le 10 juin 1849. Entré à l'Ecole polytechnique en 1828 et à l'Ecole des mines en 1830, il fut nommé ingénieur en 1836. Outre plusieurs ouvrages de géographie et de statistique géologiques, on lui doit deux mémoires intéressants *Sur un sulfure double d'antimoine et de plomb* (*Ann. des Mines*, VII, 1835) et *Sur la composition des roches d'euphotide* (*Ann. des Mines*, VIII, 1835). L. S.

BOULANGER (Ernest-Henri-Alexandre), compositeur français, fils de la cantatrice Marie-Julienne Hallinguer et d'un professeur de violoncelle, né à Paris le 16 sept. 1815. Au Conservatoire, il fut élève de Halévy, de Lesueur et d'Alkan, et sa cantate d'*Achille* obtint le grand prix de composition. Voici la liste des ouvrages représentés : *le Diable à l'Ecole* (1842) ; *les deux Bergères* (1843) ; *une Voix* (1845) ; *la Cachette* (1847); *les Sabots de la Marquise* (1854) ; *l'Eventail* (1860) ; *le Docteur Magnus* (1864); *Don Quichotte* (1869) ; *Don Mucarade* (1875). Deux opérettes de lui : *Marion* et *la Meunière de Sans-Souci*, publiées dans le *Magasin des Demoiselles*, n'ont pas été jouées. Il a écrit de plus une autre cantate, des mélodies vocales, des chœurs d'orphéons, et réorchestré *Wallace*, opéra de Catel. A la mort de Vauthrot, il a été nommé professeur de chant au Conservatoire. C'est en cette qualité que M. Boulanger a cru devoir arranger et *orner* des morceaux de grands maîtres, comme l'air du *Freischutz*. Ces arrangements sont ingénieux, mais le besoin ne s'en faisait pas sentir. A. E.

BOULANGER (Gustave-Rodolphe), peintre français, né le 25 avr. 1824 à Paris, où il est mort en sept. 1888. Elève de Jollivet et de P. Delaroche, cet artiste entra à l'Ecole des Beaux-Arts en 1840. En 1848, il obtenait le deuxième grand prix de Rome, et l'année suivante le premier grand prix, avec *Ulysse reconnu par Euryclée*. En Italie, G. Boulanger étudia l'archéologie romaine dans ses plus intimes détails, et s'initia, au milieu des ruines de Pompéi, à tous les secrets de la vie antique. Il avait, dès 1848, annoncé ses goûts ethnographiques par l'exposition d'un *Café maure* et de *Deux Indiens jouant avec des panthères*. En 1849, il avait montré une autre tendance de son talent avec *Acis et Galathée*. Revenu d'Italie en 1856, l'artiste exposa *Jules César arrivant au Rubicon*, composition académique un peu froide. Une répétition du *Joueur de flûte* et de la *Femme de Diomède*, dans la maison du poète tragique, à Pompéi, fut plus goûtée

(S. 1857) ; cette habile restitution antique était commandée pour l'atrium de la maison pompéienne du prince Napoléon. Au même Salon parurent *les Choassas ou éclaireurs arabes ;* c'est à ce dernier genre qu'appartiennent les meilleures toiles de l'artiste, malgré la science déployée dans ses compositions archaïques. Les principales œuvres qu'il produisit ensuite, sont : *les Rahias ou pâtres arabes* (S. 1859) ; *les Kabyles en déroute* (S. 1863) ; *Jules César à la tête de la Xe légion* (S. 1863) ; *les Cavaliers sahariens* (S. 1864) ; *la Cella frigidaria* (S. 1864) ; *Portrait de Hamdy-Bey* (S. 1865); *Catherine Ire discutant le traité du Pruth avec Méhémet Baltadji, en 1711* (S. 1866) ; *Marchand de couronnes à Pompéi* (S. 1866) ; *le Mamillare, Portrait de Mlle Natalie* (Mme G.-R. Boulanger) *de la Comédie-Française* (S. 1867 ; légué par l'artiste à la Comédie-Française) ; *Promenade sur la voie des tombeaux, à Pompéi* (S. 1869) ; *Attendant le seigneur et maître* (S. 1872) ; *Saint Sébastien et l'empereur Maximien Hercule* (S. 1877); grande composition bizarre et prétentieuse ; *Un Repas chez Lucullus* (S. 1878) ; *la Source du Tibre* (S. 1883) ; figure académique qui, malheureusement pour l'artiste, rappelle au souvenir l'œuvre charmante d'Ingres ; *Esclaves à vendre* (S. 1888). La plupart de ces tableaux, peints dans de petites proportions, sont d'un dessin élégant et correct, habilement composés, et d'un coloris vif, transparent, un peu blaireauté, qui leur ont valu des succès au Salon. G.-R. Boulanger avait obtenu les récompenses suivantes : médaille de 2e classe (Exp. univ. 1855) ; médaille de 1re classe (1857) ; rappel de médaille (1859 et 1863) ; chevalier de la Légion d'honneur (1865) ; médaille de 2e classe (Exp. univ. 1878) ; membre de l'Institut (1882). On lui doit encore les panneaux décoratifs du *Foyer de la Danse*, à l'Opéra ; deux panneaux décoratifs à la mairie du XIIe arrondissement de Paris, *Mariage et Patrie*, et au musée de Rennes, une copie d'après Raphaël : *les Noces de Psyché et de l'Amour*, du palais de la Farnésine.

Ad. Thiers.

BOULANGER (Ernest), homme politique français, né à Nantillois (Meuse) le 12 oct. 1831. Après avoir fait ses études à Verdun, il vint à Paris suivre les cours de la Faculté de droit, où il obtint le premier prix de droit français au concours général. Entré, en 1855, dans l'administration des finances, il fut successivement employé dans l'Isère, les Ardennes et la Meuse, et à l'administration centrale, en 1865, ou il devint directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre. Plusieurs fois il a rempli au Parlement les fonctions de commissaire du gouvernement pour y défendre divers projets de loi présentés par le ministre des finances. C'est ainsi qu'il eut l'occasion de soutenir devant la Chambre et le Sénat, la création d'un impôt sur les revenus des congrégations religieuses, impôt dont il avait suggéré l'idée, et qui fut définitivement adopté dans la séance du 27 déc. 1884. Le 25 juil. 1886, il fut élu sénateur de la Meuse en remplacement de M. Honnoré, décédé. Il obtint 620 voix contre 225 données à M. Salmon, le candidat monarchiste. Dès son arrivée au Sénat, ses connaissances administratives lui valurent une situation importante. Ce fut sur sa proposition que le Sénat vota la vente des diamants de la couronne. Très écouté dans les discussions de matières financières et fiscales, la commission sénatoriale des finances le nomma rapporteur général pour le budget de 1888. Son rapport contient une intéressante notice sur l'histoire du budget en France depuis 1829 jusqu'à 1888.

Louis Lucipia.

BOULANGER (Georges-Ernest-Jean-Marie), général français, né à Rennes le 29 avr. 1837. Il fit ses études au lycée de Nantes et entra à Saint-Cyr en 1855. Nommé sous-lieutenant au 1er régiment de tirailleurs indigènes le 1er oct. 1856, il prit part à l'expédition de Kabylie (1857) et à la guerre d'Italie ; il se distingua par sa bravoure au combat de Robecchetto, où il fut dangereusement blessé, et reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Lieutenant du 28 mars 1860, il fit l'expédition de Cochinchine et y fut nommé capitaine (4 juil. 1862). Lorsqu'éclata la guerre de 1870, il était depuis trois ans instructeur à Saint-Cyr. Nommé chef de bataillon le 15 juil. 1870, il fut envoyé au 28e de ligne, d'où il passa au 13e de marche, devenu plus tard le 113e de ligne. Il fit ainsi partie du 13e corps (Vinoy) et prit part à la défense de Paris. Promu au grade de lieutenant-colonel (9 nov. 1870), il reçut le commandement du 114e de ligne. Blessé le 30 nov. d'un coup de feu à l'épaule, il resta à son poste jusqu'à la fin de la journée et se retrouva le surlendemain à la tête de son régiment pour repousser l'attaque que les Allemands dirigèrent contre Champigny. Après la capitulation de Paris, le lieutenant-colonel Boulanger fit partie de la division de 12.000 hommes qui ne fut pas désarmée, et il alla occuper les forts du sud. Il prit part à la lutte contre la Commune de Paris. A la fin de la campagne, il fut, en récompense de ses brillants services, nommé commandeur de la Légion d'honneur ; néanmoins la commission de revision des grades reporta sa nomination de lieutenant-colonel à la date du 9 déc. 1871. Le 15 nov. 1874, il fut nommé colonel du 133e de ligne (7e corps). Général de brigade du 19 févr. 1880, il obtint le commandement de la 14e brigade de cavalerie, à Valence, et fut appelé le 16 avr. 1882 à la direction de l'infanterie, où il signala son passage par d'importantes réformes. Général de division du 18 févr. 1884, il alla commander la division d'occupation de Tunisie ; rappelé en France à la fin de juil. 1885, à la suite d'un conflit avec les autorités civiles, il fut nommé, le 7 janv. 1886, ministre de la guerre dans le cabinet Freycinet. Dès son entrée aux affaires, il se produisit un incident qui eut un certain retentissement. Le général Boulanger, ayant donné l'ordre de permutation des 9e et 11e brigades de cavalerie (fin janv. 1886), les droites virent dans cette mesure une manœuvre politique et interpellèrent le ministre de la guerre à la Chambre (1er févr.). Celui-ci obtint un ordre du jour favorable et souleva les plus vifs applaudissements en déclarant qu'il ne permettrait jamais l'introduction de la politique dans l'armée, et en s'écriant : « Tant que je serai son chef, l'armée n'aura pas à être juge, elle n'aura qu'à obéir. » Il faisait allusion à la regrettable protestation du général Schmitz, commandant du 9e corps d'armée, qui avait blâmé devant ses subordonnés, par un télégramme rendu public, la mesure prise par le ministre de la guerre. Le lendemain (2 févr.), une décision du président de la République relevait le général Schmitz de ses fonctions de commandant de corps d'armée et de celles de membre du Conseil supérieur de la guerre et le plaçait hors cadre. Le général Boulanger renouvela alors le haut personnel de l'état-major général et des directions, et entreprit aussitôt son œuvre réformatrice. Le projet de loi sur le recrutement et l'organisation de l'armée, qu'il a déposé en mai 1886, en est la partie essentielle. La loi sur l'espionnage, de nombreuses mesures de détail ayant pour but d'assurer la défense de nos frontières, le perfectionnement de l'instruction des troupes, une répartition plus équitable des récompenses, etc., sont également l'œuvre du général Boulanger. Il se distingua surtout par sa sollicitude pour le bien-être matériel des troupes, ne dédaignant pas de s'occuper de mille questions, futiles en apparence, mais qui gagnent le cœur du soldat parce qu'elles touchent à son existence même : variété dans l'ordinaire des repas, achats de vaisselle et de couverts pour les casernes ; suppression du barbier régimentaire et par suite économie sur la solde ; suppression de la revue du dimanche ; création de cercles et de salles de réunion ayant pour but le développement de l'esprit militaire, etc., etc. Son entrée au ministère avait coïncidé, fort heureusement, avec les der-

niers perfectionnements apportés par la commission spéciale au remplacement de la poudre de guerre par des substances explosives plus puissantes. Il déploya toute sa fougue pour mettre en œuvre immédiatement ces nouveaux moyens de défense, donna une impulsion rapide à la fabrication du fusil Lebel, entretint le public de la supériorité de notre nouvel armement, des effets formidables de la mélinite, s'efforçant par tous les moyens d'accroître la confiance des Français en leur armée. Le général Boulanger conquit ainsi, fort rapidement, une popularité énorme. Il bénéficiait encore de l'hostilité des partis de droite, qui s'indignaient de ses proclamations républicaines, l'accusaient de vouloir introduire la politique dans l'armée et accueillirent avec fureur son opinion favorable à l'expulsion des prétendants et les mesures qu'il prit pour rayer les princes des contrôles de l'armée. Une interpellation eut lieu, à ce sujet, dans les deux Chambres. Au Sénat, quelques paroles très vives échangées entre M. de Lareinty et le général Boulanger, furent suivies d'un duel, sans résultat. La popularité du ministre de la guerre s'en accrut : elle ne fut même pas entamée quelques jours plus tard par la publication des lettres de remerciement qu'il avait adressées au duc d'Aumale aussitôt après sa nomination au grade de général ; or, il avait formellement nié à la tribune avoir jamais eu recours à l'influence du prince. Il dut reconnaître par la suite l'authenticité de ces documents. En juillet, le général Saussier, gouverneur de Paris, parut désapprouver les projets administratifs du général Boulanger. Celui-ci porta l'affaire devant le grand public : il annonça dans les journaux qu'il avait blâmé le général Saussier, dont il changea brusquement le chef d'état-major. Le gouverneur de Paris donna sa démission. Alors la presse s'émeut ; le *Journal des Débats* s'alarme et annonce qu'un coup d'Etat se prépare. Le ministre de la guerre, à force d'insistances, obtient que le général Saussier retire sa démission, et le calme se rétablit. Le 2 déc. le cabinet Freycinet tombait. Il fut remplacé par le cabinet Goblet. Mais durant l'intervalle, assez long, qui sépare ces deux ministères, la plus vive agitation se produisit dans le monde parlementaire et réagit quelque peu sur le public. C'est à ce moment que la *France militaire*, dont le directeur, Ch. Lavauzelle, était un chaud partisan du général, proposa comme solution aux difficultés présentes la dictature de Boulanger. Celui-ci conserva son portefeuille. Au début de févr. 1887, les rapports entre l'Allemagne et la France se tendirent fortement ; les efforts faits par le gouvernement allemand pour obtenir le vote du septennat militaire produisirent en Allemagne une grande surexcitation ; sa presse officieuse nous ménagea si peu que toute l'Europe s'arma, comme à la veille d'une grande guerre. Le général Boulanger prit toutes les mesures nécessaires pour protéger nos frontières. Le bruit se répandit même en Allemagne et en France qu'il avait conçu le dessein d'écrire directement au czar pour lui proposer une alliance ; mais rien n'est moins prouvé que ce projet. Quoi qu'il en soit, le gouvernement songea dès lors à se séparer d'un collaborateur trop remuant, et dont la personnalité devenait de jour en jour plus envahissante. On répandait, en effet, dans les plus petits villages des portraits du général, des brochures apologétiques, vendues à un bon marché extrême : rien n'était négligé pour que son nom et ses traits fussent familiers aux Français. La chanson du café-concert, véhicule tout-puissant des idées, lui faisait une propagande énorme. Enfin, la légende napoléonienne, toujours fortement implantée dans nos campagnes, florissant à nouveau, disposait en faveur du général, brillant et galant cavalier, de nombreux partisans que le rôle terne des héritiers de Napoléon avait plongés dans l'indifférence. Bref, il se créait un état d'esprit boulangiste. Cependant le général Boulanger, quelque temps favori du Parlement, s'aliénait aussi ses bonnes grâces. Vers le milieu de mars, la commission de l'armée ayant repoussé l'article de la loi militaire qui enlevait à l'Ecole polytechnique son caractère spécial pour instituer l'unité d'origine des officiers, le ministre de la guerre écrivit à M. de Mahy, président, une lettre où il accusait la commission d'errements monarchiques. Puis il communiqua cette lettre à la presse. La commission protesta officiellement ; le ministre dut s'excuser et l'on se réconcilia en apparence. En mai, le général prit l'heureuse initiative du projet de mobilisation d'un des corps de notre armée. Mais le 17 de ce mois le cabinet Goblet tombait sur une question budgétaire. Il ne faudrait pourtant pas chercher dans sa gestion financière les motifs de sa chute. La crise ministérielle qui s'ouvrit démontra clairement que les modérés, alliés à la droite, avaient saisi avec empressement un prétexte spécieux pour se débarrasser du général. Les négociations laborieuses qui furent entamées eurent toutes pour base son exclusion ou son admission dans la combinaison nouvelle. Le Sénat commença à se poser en adversaire déclaré du général : les présidents des trois groupes de gauche de cette assemblée firent une démarche solennelle à l'Elysée et déclarèrent que la retraite du ministre de la guerre était la condition *sine quâ non* de leur appui. M. de Mackau, au nom des droites, toujours hostiles au général, se présenta aussi à l'Elysée et promit que l'opposition soutiendrait un gouvernement modéré, qui lui accorderait certaines concessions politiques. D'autre part les journaux *l'Intransigeant* et *la Lanterne* proclamaient que la retraite du ministre de la guerre serait un malheur public, qu'elle serait suivie des troubles populaires les plus graves et une élection partielle ayant eu lieu dans la Seine le 22 mai, le général y obtenait inopinément 38,457 voix. Le 30 mai le cabinet Rouvier était constitué, avec le général Ferron pour ministre de la guerre. En quittant le pouvoir, le général Boulanger adressa un ordre du jour à l'armée, dans lequel il disait : « Je serai le premier à vous donner l'exemple de la double discipline militaire et républicaine. » Il se produisit dans les rues de Paris quelques désordres facilement réprimés par la police. Le 28 juin 1887, le général fut nommé au commandement du XIIIe corps d'armée à Clermont-Ferrand, où il se rendit le 8 juil. Il y eut, le jour de son départ, une importante manifestation à la gare de Lyon. Ces protestations populaires se renouvelèrent bruyamment à la revue du 14 juil., où elles furent appuyées par la Ligue des patriotes. On attribuait à M. Jules Ferry la chute du général, et l'on cria Vive Boulanger ! et encore plus A bas Ferry ! Cet homme d'Etat riposta à ces attaques par un discours qu'il prononça à Épinal le 24 juil. Il y flétrit énergiquement l'agitation boulangiste et jeta à l'ex-ministre de la guerre le surnom de Saint-Arnaud de café-concert. Le général s'émut, envoya des témoins qui ne purent s'entendre avec ceux de son adversaire sur les conditions d'un duel, et l'affaire n'eut pas de suites. Cependant la presse s'occupait toujours de l'exilé de Clermont-Ferrand auquel, le 17 juil., dans une élection partielle, le dép. de la Loire-Inférieure avait donné 1,934 voix. M. Laur souleva des polémiques retentissantes en déclarant que le général avait reçu en janvier et en avril deux propositions de coup d'Etat, la première émanant de 94 généraux, la seconde d'une délégation de la droite. Toute une séance de la Chambre (11 juil.), fut ensuite consacrée à une interpellation sur la politique du nouveau ministère. Il y fut surtout question du général Boulanger qui trouva des adversaires et des défenseurs également passionnés. Parmi ces derniers, citons M. Laisant qui publia une brochure : *Pourquoi et comment je suis boulangiste*, fort remarquée et qui souleva un certain bruit. L'agitation croissait de jour en jour. Pendant les vacances parlementaires, les prétendants, tant Bourbons que Bonapartes, rédigèrent des manifestes à sensation qui furent réfutés par les leaders du parti républicain en des discours prononcés en province. Le boulangisme entra dès lors pour une grande part dans les combinaisons des ennemis de la République,

et l'on remarqua, non sans surprise, que le comte de Paris, abandonnant les vieux principes légitimistes, y compris le droit divin, admettait le césarisme et déclarait qu'il était prêt à accepter le pouvoir, soit d'une revision régulière, soit, au besoin, d'un plébiscite. Les derniers mois de l'année furent remplis par le scandale que soulevèrent les déplorables affaires Caffarel, Limouzin et consorts, qui amenèrent, comme on sait, la démission de M. Grévy. Le général, dans une *interview* avec un reporter du journal *la Nation*, manifesta hautement l'opinion que le général Ferron avait inventé l'affaire Caffarel pour le compromettre ; il ajoutait que ce ministre retardait, de parti pris, la fabrication des fusils Lebel. Le général Ferron infligea trente jours d'arrêts à son prédécesseur, rigueur qui accrut encore la popularité du général Boulanger et le fit considérer, décidément, comme une victime du Parlement et du ministère.

Le désarroi des Chambres pendant les quelques jours qui précédèrent la retraite de M. Grévy, les troubles de la rue qui allèrent croissant jusqu'à la réunion du Congrès de Versailles, firent croire de nouveau à l'imminence d'un coup d'Etat tenté par le général Boulanger. Il était alors à Paris où il prenait part aux travaux de la commission de classement des officiers. Mais rien ne vint justifier cette crainte des modérés qui, le calme rétabli, tombant dans l'excès contraire, crurent évanoui le prestige du général et ne cachèrent pas leur satisfaction. Les événements de 1888 devaient leur arracher cruellement ces illusions. Dès le début de l'année, en effet, on s'aperçut qu'une propagande active était faite au nom du général dans certains départements qui avaient des députés à nommer. Le général n'était pas éligible, mais on présentait son élection comme une protestation du peuple contre l'injuste traitement qu'il avait subi sans se plaindre. Un comité anonyme ayant pour chef un ancien rédacteur du *Courrier des Ardennes*, M. Georges Thiébaud, menait fort habilement la campagne. Jusqu'au dernier moment on ne crut pas qu'il s'agît d'une tentative sérieuse, d'autant plus que sommé de s'expliquer, le général avait répondu : « J'ai été et je demeure étranger à tout ce qui se passe relativement aux élections législatives du 26 févr. » Le 27 on apprenait avec stupeur qu'il avait recueilli dans sept départements 54,671 suffrages (Hautes-Alpes, 114 voix contre 12,605 au candidat républicain; Côte-d'Or, 9,487 contre 33,691 au candidat républicain; Loire, 12,532 contre 39,208 au candidat républicain; Loiret, 4,376 contre 41,603 au candidat républicain ; Maine-et-Loire, 11,391 contre 61,914 au candidat réactionnaire et 29,494 au républicain; Marne, 16,107 contre 48,633 au candidat républicain ; Haute-Marne, 664 contre 23,405 au candidat républicain). Le ministre de la guerre ouvrit aussitôt une enquête. Elle aboutit au décret du 14 mars 1888, mettant le général Boulanger en non activité par retrait d'emploi. Un rapport au président de la République, annexé au décret, indiquait comme motifs de cette rigueur nouvelle des manquements graves à la discipline. Le ministre reprochait au général d'être venu plusieurs fois à Paris sans autorisation et d'avoir persisté à y venir malgré sa défense formelle et même « sous un déguisement, portant des lunettes foncées et affectant de boiter ». — Il y eut quelques manifestations dans la rue le 14 et les jours suivants. Le 20 mars, M. de Cassagnac interpella le Gouvernement et déclara que la mesure prise contre le général était inspirée uniquement par des motifs politiques. La Chambre donna raison au gouvernement. Les yeux des républicains s'étaient brusquement dessillés; leurs appréhensions redevinrent d'autant plus vives que le boulangisme prit tout d'un coup un essor prodigieux. Le 12 mars, un journal boulangiste, *la Cocarde*, fut fondé à Paris et, dès son premier numéro, réclama la revision de la Constitution. Un grand nombre d'organes provinciaux adhéraient bruyamment à la politique boulangiste. On peut citer parmi les plus ardents l'*Echo de la frontière*, de Valenciennes qui, dès cette époque, conseillait au général de poser sa candidature dans le Nord et lui garantissait 100,000 voix. M. Rochefort prêtait au nouveau parti l'appui de sa polémique incisive et de sa vieille expérience politique. Enfin le 17 mars, le *Comité républicain de protestation nationale*, fondé par quelques députés de l'extrême-gauche, trois directeurs de journaux et M. Déroulède, publiait son manifeste. Il déclarait qu'il patronnerait dans toute la France la candidature Boulanger « à titre de protestation contre un gouvernement qui n'est pas inspiré par le sentiment de la patrie ». Le parti républicain entreprit aussitôt d'entraver ces menées. Soixante députés environ appartenant à l'extrême-gauche, dans une réunion de groupe provoquée par M. Barodet, signèrent une protestation contre ces dangereuses manifestations électorales. Le parti ouvrier se déclara contre *le dictateur* : les citoyens Joffrin, Allemane, Paul Brousse, Lisbonne, prononcèrent dans les réunions publiques des discours où la personnalité du général fut peu ménagée. Enfin le gouvernement constitua un conseil d'enquête présidé par le général Février, devant lequel le général Boulanger fut cité. Il revint à Paris le 23 mars (il était retourné à Clermont le 18), reçut une ovation à la gare de Lyon et sur-le-champ retira sa candidature posée alors dans le dép. de l'Aisne. Malgré ce désaveu officiel il y recueillit le 25 mars 45,089 voix contre 26,808 voix au candidat républicain. Le 27, le président de la République signait, conformément aux conclusions du conseil d'enquête, un décret mettant d'office le général à la retraite pour avoir quitté Clermont-Ferrand sans autorisation aussitôt qu'il avait appris sa mise en disponibilité et pour avoir livré à la publicité, toujours sans autorisation, une lettre personnelle et confidentielle qu'il avait écrite au ministre de la guerre, lettre dans laquelle il donnait pour motif à sa désobéissance aux ordres formels qu'il avait reçus la maladie de M[me] Boulanger et affirmait absolument qu'il n'avait aucune part aux manifestations électorales faites sur son nom. Les conséquences de ce décret étaient graves. Le général, rendu à la vie civile, jouissait désormais des droits d'électeur et d'éligible. On lui donnait ainsi l'existence politique légale et il allait profiter de cette situation pour accentuer le mouvement qui se produisait en sa faveur. Ses conseillers résolurent d'abord de renverser le ministère qui avait ordonné une mesure si rigoureuse, de manière que sa chute prît aux yeux du public une apparence de blâme. Cette manœuvre réussit merveilleusement. Dès le 30, M. Laguerre, député boulangiste, attaquait le cabinet Tirard en réclamant la mise à l'ordre du jour de la proposition Michelin sur la revision de la constitution. Le cabinet tombait sur cette question. Il fut remplacé le 3 avr. par le ministère Floquet qui promit d'agir énergiquement contre le boulangisme. Le général récoltait de nouveaux succès. Il obtenait le 8 avr., avec une profession de foi fort hostile au parlementarisme et qu'il résumait en deux mots : Dissolution, Revision, 59,498 voix dans la Dordogne, contre 35,745 au candidat républicain; 11,611 dans l'Aisne (où s'il s'était désisté), contre 42,244 au candidat républicain; 8,498 dans l'Aude, contre 24,987 au candidat républicain; le 15 avr., 172,528 dans le Nord, contre 75,901 au candidat républicain; et ralliait les partis bonapartiste et orléaniste qui découvraient dans la renaissance du plébiscite le symptôme de la ruine de la République. M. Boulanger, élu dans la Dordogne et dans le Nord pour lequel il opta, pouvait désormais siéger à la Chambre. Il y fit son entrée, le 19 avr., au milieu d'un immense concours de peuple. Ces admirateurs un peu trop passionnés, provoquèrent des manifestations antiboulangistes. Il y eut à Paris de graves échauffourées, notamment rue Montmartre et boulevard Saint-Michel; ces troubles gagnèrent la province et eurent une intensité particulière à Nancy (27 avr.). M. Floquet donna des instructions sévères à la police qui avait paru tout

d'abord sévir à regret contre les boulangistes, et l'ordre fut rétabli dans la rue. La campagne antiboulangiste fut dès lors activement menée. Les étudiants de Paris et de province fondèrent une Ligue contre le dictateur; la Ligue des patriotes se disloqua parce que son président Deroulède voulait l'enrôler dans le parti boulangiste. Après les élections du 29 avr. qui fournirent au général 4,708 voix dans l'Isère, contre 38,410 au candidat républicain, et 833 dans la Haute-Saône, contre 22,692 au candidat républicain, une ligue républicaine antiplébiscitaire fut créée à Paris (2 mai); après celles du 14 mai (Isère, 14,223 voix, contre 40,260 au candidat républicain; Cochinchine, 22, contre 481 au candidat républicain), la franc-maçonnerie manifesta à son tour son opposition contre le général (22 mai). Enfin, M. Clémenceau, flétrissant énergiquement la tendance au césarisme de son ancien ami, fonda, le 25 mai, la *Société des Droits de l'Homme et du Citoyen*, « dans le but de défendre la République contre toute entreprise de réaction ou de dictature ». Le général résistait avec un bonheur inouï à toutes ces attaques. Quelques députés, répudiés par leurs collègues de l'extrême-gauche, qui les exclurent de ce groupe, s'étaient rangés autour de lui et l'état-major du boulangisme, plus connu sous le nom de *Comité de la rue de Sèze* que sous son premier nom de *Comité de protestation nationale*, s'agitait avec une ardeur qui forçait l'attention publique. A la fin de mai, le boulangisme, qui avait pris pour signe de ralliement un œillet rouge, avait atteint son apogée : un voyage triomphal dans le Nord (12-15 mai), précédé d'une publication à effet : *l'Invasion allemande* (7 mai) avait consolidé encore la popularité du général. Il crut le moment venu de prendre corps à corps le parlementarisme. Le 4 juin il lut à la tribune un projet de résolution tendant à la revision des lois constitutionnelles. L'exposé des motifs contenait des critiques si âpres à l'adresse de la Chambre que les débats les plus tumultueux s'élevèrent et qu'on repoussa l'urgence demandée par l'orateur. La journée du 17 juin ouvrit une nouvelle ère de décroissance pour le boulangisme. La candidature Deroulède posée dans la Charente, soutenue par une propagande énergique, échoua complètement et causa même dans un parti, jusque-là fort uni, d'inquiétantes divisions. Un nouvel échec, plus grave parce qu'il atteignait le prestige du général, lui fut infligé en juillet. Le 12 de ce mois, il était monté de nouveau à la tribune de la Chambre pour lire une proposition tendant à la dissolution immédiate de cette assemblée contre laquelle il prononça un violent réquisitoire. Le président du conseil riposta vertement : on en vint à des personnalités regrettables. La censure fut prononcée contre le général qui donna immédiatement sa démission de député. Le lendemain il se battait en duel contre M. Floquet et recevait à la gorge une blessure assez sérieuse. Ce fut un coup fort rude pour le boulangisme et l'on crut, un peu naïvement peut-être, qu'il ne s'en relèverait pas, d'autant plus que l'élection du 22 juill. (Ardèche 27,507 voix, contre 44,289 au candidat républicain) confirmait ce pronostic. Mais les scrutins du 19 août et la triple élection du général (Charente-Inférieure 57,256 voix, contre 42,416 au candidat républicain; Nord 130,152, contre 97,409 au candidat républicain; Somme 76,904, contre 41,371 au candidat républicain), de même que les manifestations qui se sont produites au mariage de Mlle Marcelle Boulanger le 31 oct. 1888, montrent clairement qu'il n'a pas perdu la faveur de ses milliers de partisans. Malgré la sympathie que lui portent les réactionnaires, le général Boulanger a eu soin de se maintenir sur le terrain républicain; il a signé une demande de translation des cendres de Baudin au Panthéon (nov. 1888) et affirmé ses sentiments républicains dans un discours prononcé à Nevers le 2 déc. 1888.

BOULANGERIE. I. Technologie. — On désigne sous ce nom l'art de faire le pain et aussi l'établissement dans lequel on le fabrique et on le débite. Dès que l'homme fut parvenu à produire le froment, il est probable qu'il mangea d'abord cet aliment cuit dans l'eau comme le riz; plus tard il l'écrasa au moyen de pilons ou de masses après l'avoir séché au feu, et en fit une pâte qu'il cuisait sur la cendre ou sur des surfaces métalliques; c'est seulement lorsque le hasard indiqua les effets de la fermentation et lorsque le four fut inventé qu'on arriva à produire du véritable pain. L'art de faire le pain, ou la boulangerie, a dû être trouvé à diverses époques dans les différents pays, à mesure que les populations s'éloignaient de la barbarie. Les Hébreux connaissaient le pain du temps d'Abraham, mais ce n'était encore qu'une simple galette; au temps de Moïse le même peuple était beaucoup plus avancé, il connaissait le pain avec ou sans levain, dont il avait appris la fabrication durant son séjour en Egypte; au moment de sortir de ce pays, Moïse ordonnait aux Hébreux de faire la Pâque avec du pain sans levain ou pain azyme. Chez les Grecs on attribuait l'importation des procédés de panification à Pan ou à Cérès; quant au four, Suidas, lexicographe grec qu'on croit avoir vécu au IXe ou au Xe siècle l'attribue à un certain Aunus, Egyptien, sans donner la date de son invention. Sous les premiers Romains, chaque famille vivait de son champ et la fabrication du pain était l'œuvre des femmes; plus tard, environ cent soixante-quatorze ans avant l'ère chrétienne, l'usage s'établit à Rome de confier à des artisans spéciaux le soin de préparer cet aliment; vers l'ère chrétienne on y comptait 300 boulangers, formant une corporation puissante ayant des greniers spéciaux et fabriquant différentes sortes de pains : des pains faits de fleur de farine, des pains au lait, au beurre, aux œufs; le pain le plus recherché était pétri avec du jus de raisin sec, on le mangeait trempé dans du lait. Entre autres découvertes faites à Pompéi il y a soixante-dix ans environ, on a déterré une maison portant le nom de four public, voisine d'une autre appelée la boulangerie. Dans toutes deux on a trouvé des amphores pleines de blé et de farine, des vases pour l'eau et des moulins de diverses grandeurs. Dans une pièce de la maison du four public, on a également trouvé le squelette d'un âne; sur la muraille on avait dessiné un âne tournant la meule, avec cette inscription probablement gravée par un esclave devenu libre : *Labora, aselle, quomodo laboravi, et proderit tibi;* c.-à-d. : « Travaille, pauvre petit âne, comme j'ai travaillé : cela te servira. » C'étaient ordinairement des esclaves qui étaient condamnés à tourner la meule, et c'était le châtiment qu'ils redoutaient le plus.

Le pain paraît avoir été introduit en Gaule par la colonie des Phocéens qui fonda Marseille, et l'on suppose que c'est de ce pays que l'usage s'étendit peu à peu chez les nations du nord de l'Europe. Ce sont les Gaulois, selon Pline, qui les premiers ont eu l'idée d'introduire dans la pâte la levure de bière à la place de la levure ordinaire. Pendant plusieurs siècles la fabrication resta stationnaire; on fabriquait des pains de toutes formes et de toute qualité, chaque contrée travaillait d'une manière différente suivant le goût et les habitudes de ses habitants et surtout suivant l'état plus ou moins primitif de la meunerie qui le plus souvent ne donnait que des farines mélangées de son et malpropres. En France, l'exercice public de la profession de boulanger est à peine antérieur au règne de Charlemagne. Peu à peu cette profession prit faveur, et beaucoup de particuliers trouvèrent plus économique d'acheter du pain que de le confectionner eux-mêmes; du moins dans les villes, car dans les campagnes on continua à fabriquer le pain dans les ménages. A Paris dès le commencement du XIVe siècle, le pain était renommé pour sa qualité. Vers la fin du XVIe siècle, suivant Olivier de Serres, on ne débitait à Paris que cinq sortes de pains faites dans la capitale : le pain mollet, le pain bourgeois, le pain de chapitre, le pain bis-blanc, et le pain bis; il en arrivait des villages voisins qui se vendaient dans les marchés publics, tels étaient entre autres

le pain de Gonesse et le pain de Corbeil. Sous le règne de Louis XIV on commença à faire le pain long, au lieu de rond qu'il était auparavant; le pain mollet, qui devait sa légèreté à la levure de bière, eut alors un grand succès.

Depuis cette époque si la panification a fait quelques progrès, on peut dire que c'est moins dans la manipulation elle-même, que dans l'invention de machines destinées à remplacer le pétrissage à bras, et à l'adoption de fours rendant la cuisson plus régulière et plus économique; pourtant, il est nécessaire de constater que la boulangerie a présenté cet étrange phénomène que le prix de revient de son produit, le pain, s'est accru en même temps que le nombre des fabricants. C'est le contraire de ce qui se présente d'ordinaire pour toutes les autres industries où les prix baissent forcément en même temps que la concurrence augmente. Il y a donc une véritable contradiction économique. Le nombre des boulangeries à Paris a surtout augmenté depuis 1863, époque à laquelle cette industrie est devenue libre et où l'on a supprimé la taxe sur le pain. Ainsi au lieu de 907 établissements existant en 1862, on en compte 1,400 en 1874 et 1885 en 1887; et comme la population n'a pas augmenté dans la même proportion, il en résulte que la moyenne des quantités de farine élaborée dans chaque fournil a été notablement réduite; ainsi de 600 à 640 kilogr. qu'elle était, elle est tombée à 430 et 450 kilogr. Le nombre moyen de bouches par établissement a été à Paris en 1680 de 470, en 1851 de 1,750, en 1862 de 1,838, en 1878 de 1,305 et en 1887 de 1,186 pour une population de 2,256,080 habitants.

Et cependant le prix du pain n'a pas cessé d'augmenter, tandis que le prix des farines est resté sensiblement stationnaire, relativement au prix du blé, grâce aux perfectionnements apportés dans l'outillage de la meunerie. En 1878 et 1879 le prix du kilogramme de pain était plus élevé que celui du kilogramme de farine, au lieu de lui être inférieur, et le prélèvement spécial du boulanger était presque le double de celui que le tarif de 1863 lui accordait; aujourd'hui ce prélèvement est devenu à peu près le triple, quoique le prix du blé et des farines ait été considérablement baissé. Lorsqu'en effet le nombre des boulangeries était limité, on admettait que l'allocation qui devait leur être individuellement accordée pour l'élaboration de 100 kilogr. de farine produisant au moins 130 kilogr. de pain du poids réglementaire de 2 kilogr., était de 7 kilogr., soit de 10 kilogr. par sac de 157 kilogr. Ainsi lorsque la farine première valait 30 fr. le quintal, le pain blanc de 2 kilog. ne coûtait que 0 fr. 55; aujourd'hui, avec la liberté du commerce de la boulangerie, le consommateur paye le même pain de 2 kilogr. 0 fr. 80 (juin 1887), c.-à-d. que le boulanger s'alloue au moins 20 fr. par quintal de farine. Mais ce n'est pas tout : chacun sait que les boulangers livrent à la consommation sous le nom de pain de fantaisie une plus ou moins grande quantité de pain n'ayant pas le poids normal; ils réalisent de ce chef des bénéfices considérables. On se rendra compte de ces profits quand on saura que la pâte de ce pain est rigoureusement la même que celle des pains de 2 kilogr. et que sur la totalité du pain qui se consomme journellement à Paris, la moitié est considérée comme pain de fantaisie dont le poids ne peut être exigé. Il existait avant la suppression de la taxe, un pain se vendant 7 centimes au-dessous du prix précité, on l'appelait pain de deuxième qualité ou pain bis, la consommation en était déjà faible et ne dépassait pas 2 % de la consommation totale; aujourd'hui, ce pain a presque complètement disparu, ou du moins il est devenu tellement rare, qu'on ne le rencontre plus que dans quelques quartiers éloignés. Mais bien au contraire les pains de fantaisie, n'ayant de fantaisiste que le poids, se sont répandus de plus en plus au grand avantage des boulangers. Même à poids exact, d'ailleurs, le pain présente un élément variable, que les boulangers savent en effet fort bien faire varier, et qui est la proportion d'eau. Or les pains de fantaisie en contiennent moins que le pain ordinaire de 2 kilogr.; cet élément est en outre connexe de la proportion de mie, et pour déterminer les proportions relatives de croûte et de mie, M. Armengaud fit de nombreuses expériences qui montrent que le pain ordinaire de 2 kilogr. de $0^{m}70$ de longueur, contient de 25 à 26 % de croûte et 75 à 74 de mie; ce pain contient en général de 35 à 36 % d'eau et par conséquent avec un quintal de farine de première qualité renfermant 14 à 15 % d'eau, on obtient en moyenne de 132 à 135 kilogr. de pain. Le rendement pour les pains de fantaisie est un peu plus faible et la proportion d'eau moins grande, comme nous l'avons dit.

La meunerie n'est d'ailleurs pour rien dans les augmentations successives du prix du pain; la concurrence a amené un abaissement sensible des prix de mouture, malgré l'accroissement des frais généraux, et nos meuniers se voient d'autant plus limités dans leurs bénéfices, qu'au lieu d'exporter leurs produits, ils se voient débordés par l'importation des farines étrangères. C'est encore la boulangerie seule qui profite de cette double concurrence, sans en faire bénéficier le consommateur qui, maintenant que la farine de première qualité coûte à peine 30 fr. le quintal, paye son pain tout aussi cher que lorsqu'elle revenait à 40 fr. Le prélèvement actuel de la mouture sur le pain est souvent inférieur à 0 fr. 03 et ne dépasse jamais 0 fr. 04. On pourrait encore croire que l'agriculture est une des causes premières du renchérissement du prix du pain, parce qu'elle livre à un prix trop élevé ses matières premières : il n'en est rien; notre agriculture a toujours eu beaucoup à lutter, à perfectionner ses moyens mécaniques et chez elle, comme dans la meunerie, le prix du produit, le blé, tend à se régulariser et à diminuer. L'agriculture et la meunerie ont fait depuis cinquante ans des progrès notables, la première en améliorant la terre pour obtenir de plus forts rendements, la seconde en perfectionnant ses machines pour produire de plus belles farines. La boulangerie, au contraire, a conservé tous ses anciens errements et s'est toujours systématiquement refusée à introduire dans sa fabrication les procédés mécaniques lui permettant d'opérer plus économiquement et de tirer surtout un parti plus avantageux des substances alimentaires qui composent le froment; la boulangerie en est arrivée ainsi à être de toutes les industries celle qui se trouve le plus en arrière au point de vue des procédés économiques; elle tend de plus en plus à devenir une industrie de fantaisie; il semble qu'elle n'a plus pour mission de confectionner à un prix abordable pour tous l'aliment de première nécessité. Un jour viendra sans doute où nos descendants, qui liront la technologie du XIX[e] siècle, se demanderont si réellement, à cette époque de progrès industriels, on préparait, à de rares exceptions près, le premier de nos aliments, par le travail grossier dont nous sommes témoins, en plongeant les bras dans la pâte, la soulevant et la rejetant avec des efforts tels qu'ils épuisent l'énergie des geindres demi-nus, et font ruisseler la sueur dans la substance alimentaire; si véritablement alors la cuisson s'effectuait dans le foyer même d'où l'on venait de retirer le charbon et les cendres; si l'on devait croire que pendant ces fatigantes opérations la plus grande partie de la chaleur semblât destinée à échauffer outre mesure les hommes, tout autant qu'à faire cuire le pain. Et l'émancipation de 1863 n'a apporté absolument aucun remède à cet état de choses qui persiste, alors qu'il serait si facile d'installer, dans la plus petite boulangerie, un pétrin mécanique et un four perfectionné chauffé non au bois, mais à la houille, au coke ou aux combustibles inférieurs. M. Armengaud aîné, dans son ouvrage sur la meunerie et la boulangerie, tire de tout ce qui précède cette conclusion, que le seul moyen d'abaisser le prix du pain est la création de grands établissements dans lesquels la fabrication se ferait sur une vaste échelle, comme dans les manutentions militaires.

En outre, il pense qu'il serait fort utile de créer un enseignement professionnel concernant cette branche importante de l'alimentation. Cette idée d'ailleurs s'est propagée, et la chambre syndicale des grains et farines de Paris a demandé à l'administration supérieure la fondation d'une école spéciale qui embrasserait à la fois la meunerie et la boulangerie et rendrait de réels services au pays.

Pour donner une idée de l'importance de l'industrie de la boulangerie, nous dirons qu'en 1887 les 1,885 boulangers de Paris ont cuit 2,533,751 quintaux métriques de farine ayant donné 3,293,876 quintaux métriques de pain, la consommation quotidienne en pain a été de 9,025 quintaux métriques, soit 400 gr. par habitant, et la consommation annuelle d'un habitant de Paris en pain a été de 146 kilogr. La consommation du pain est très variable dans les diverses régions de la France. C'est dans le centre qu'elle est le moins élevée ; elle va en diminuant du S. au N. et atteint son minimum à Orléans où chaque habitant se contente de 132 kilogr. par tête, tandis qu'à Marseille la consommation arrive au chiffre élevé de 244 kilogr. Dans les villes, les boulangeries se multiplient progressivement, mais les habitants de la campagne ont continué jusqu'à présent à fabriquer le pain eux-mêmes ; c'est seulement depuis quelques années qu'ils commencent à comprendre que leur pain est inférieur de beaucoup et plus coûteux que celui qu'ils peuvent se procurer dans les boulangeries publiques. Dans les localités qui avoisinent les grands centres, les habitants s'habituent au pain des boulangers ; il est nécessaire, en effet, pour être bon et assimilable, que le pain soit fabriqué par des praticiens, afin que les trois opérations principales du pétrissage, de la fermentation et de la cuisson soient effectuées dans de bonnes conditions.

Fabrication du pain. — Les farines pures de froment et de seigle sont seules panifiables, parce que seules elles contiennent du gluten ; les farines des autres céréales et des légumineuses que l'on emploie parfois, ne peuvent faire du pain que mélangées avec de la farine de froment. Dans nos pays on consomme de préférence du pain de froment, cependant les régions pauvres ou froides des divers pays de l'Europe font encore aujourd'hui usage de pain de seigle. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des altérations et des falsifications que peuvent présenter les farines, la description en trouvera mieux sa place à l'article Farine. L'opération de la fabrication du pain qui au premier abord paraît très simple, offre cependant des difficultés lorsqu'il s'agit d'obtenir un produit blanc, léger, d'une saveur aussi agréable que possible et facilement assimilable. Les phases successives de l'opération, dont le but est de convertir la farine en pain, consistent dans l'*hydratation*, le *pétrissage*, la *fermentation*, l'*apprêt* et la *cuisson*. En hydratant la farine, on dissout la dextrine et la glucose dont les proportions augmentent par la réaction de quelques traces de diastase sur l'amidon hydraté, une partie de l'albumine, la caséine et des sels ; on pénètre d'eau les principes insolubles : amidon, gluten et fibrine. Si on se contentait de pétrir la farine avec de l'eau seule, on aurait une pâte compacte qui donnerait un pain lourd ; mais en ajoutant un *levain*, le ferment détermine des réactions entre les éléments de la glucose, qui donnent naissance à de l'acide carbonique et à de l'alcool. L'acide carbonique, gazéiforme, augmente le volume de la pâte qui se gonfle et s'allège par les vides nombreux qu'occasionne le gaz retenu par le gluten, et qui sont les cellules nombreuses que l'on remarque dans le pain.

On appelle levain une portion de pâte prélevée à la fin de chaque opération et dans laquelle les influences de l'eau et de l'air ont déterminé la formation du ferment. Il faut placer le levain dans un endroit où la température soit douce et uniforme ; on le laisse ainsi sept ou huit heures pendant lesquelles il augmente graduellement de volume et dégage une légère odeur alcoolique ; c'est le *levain de chef*. On le pétrit alors avec une quantité d'eau et de farine suffisante pour doubler son volume, tout en conservant le mélange à l'état de pâte assez ferme ; il constitue le *levain de première*. Six heures après ce travail on renouvelle le levain par une addition qui double son volume, et l'on obtient le *levain de seconde*, seulement on ajoute plus d'eau proportionnellement à la farine, pour avoir une pâte plus molle. Enfin une dernière addition ayant doublé encore le volume acquis, une manipulation faite avec soin, semblable aux précédentes, donne le *levain de tous points*, dont le volume en hiver doit être égal à peu près à la moitié de la pâte nécessaire pour une fournée, et en été un tiers seulement. La conservation du levain se fait ordinairement dans un coffre en bois, mais pour éviter que les ferments étrangers contenus dans l'air viennent s'y mêler et par conséquent l'altérer, il est bon de fermer le coffre par un couvercle muni d'une bonde ou fausset garni de ouate ; l'air nécessaire pénétrera dans le coffre, mais purifié de tout ferment étranger. On peut remplacer le levain dont nous venons de parler, pour la première opération, et soutenir son énergie dans les opérations suivantes, par la *levûre de bière* qui agit plus vivement ; mais il faut observer certaines précautions, car suivant son intensité la levure peut emballer la pâte et, employée en trop fortes proportions, cette substance communiquerait au pain une partie de l'amertume et de l'odeur spéciale de la bière et surtout du houblon. On évite cet inconvénient lorsque l'on peut se procurer de la levure telle qu'on en prépare, notamment en Autriche, avec des mélanges de farines de malt, de seigle et de maïs, sans se servir de houblon ; la levure ainsi préparée, en quelque sorte mieux nourrie, plus riche en matières azotées, grasses et salines, étant d'ailleurs plus active, on en emploie seulement moitié des quantités usuelles de la levure de bière ; la nuance plus pâle de cette levure est favorable à la blancheur de la mie des pains de luxe. En Angleterre, on ajoute au levain ordinaire, environ 4 °/₀ du poids de la pâte de pommes de terre cuites de premier choix, farineuses et très mûres, c'est ce qu'on appelle le *fruit* ; l'amidon de la pomme de terre contribue à une plus active propagation de l'action de la levure et fournit dans le même temps une plus grande quantité de sucre et de dextrine que si l'on employait de la farine seule.

Pendant la période d'hydratation, on introduit en même temps que l'eau, du levain et du sel, et quelquefois d'autres corps pour les pains de luxe. Le sel est ajouté pour relever le goût du pain et lui donner du *soutien*, ce sel est jeté sur le levain ou dissous dans l'eau ; on emploie généralement à Paris 500 à 600 gr. de sel par sac contenant 159 kilogr. de farine ; en Angleterre on met 2 kilogr. pour 125 kilogr. de farine. On procède ensuite au *pétrissage* qui se fait en quatre temps : *délayage*, *frase*, *contre-frase*, *pâtonnage*. Le pétrissage se fait à bras ou mécaniquement à l'aide de pétrins que nous étudierons plus loin. Le *pétrin* ordinaire consiste en un coffre en bois dur, à section trapéziforme, ayant en général 0^m70 de profondeur et 0^m70 d'ouverture ou gueule ; sa longueur varie avec la quantité de pâte qu'on veut obtenir en une seule opération ; un couvercle en bois complète le pétrin. Le boulanger y introduit la farine qu'il place dans un des coins en réservant un creux appelé fontaine, où il délaye le levain dans de l'eau portée à 30 ou 40 degrés et c'est alors qu'il peut ajouter le sel. Pour la pâte ferme usitée dans les campagnes et qui est indigeste, on emploie 50 °/₀ d'eau, pour les pâtes douces on en met 75 °/₀. On malaxe de manière à diviser le tout en pâte fluide exempte de grumeaux, appelés *marrons* en terme de métier. Quand la masse qui prend le nom de *délayure* est bien homogène, on y ajoute assez de farine pour former une pâte de consistance convenable ; le mélange est travaillé en allant de la droite à la gauche du pétrin : c'est la *frase*. On réunit alors dans le pétrin la pâte en une seule masse pour faire la *contre-frase*, c.-à-d. qu'on relève la pâte

de droite à gauche en retournant successivement toute la masse et travaillant ensuite, par degrés, de gauche à droite ; l'ouvrier soulève chaque quantité qu'il peut porter et la laisse retomber de tout son poids, afin d'y introduire l'air qui favorise la fermentation, et augmente l'élasticité du gluten; c'est le *pâtonnage* ou le *soufflage*.

Pendant ces opérations, l'ouvrier, enfermé dans une chambre dont la température est d'au moins 20 degrés, est forcé de travailler nu et son corps est couvert d'une sueur abondante ; tous les efforts qu'il est obligé de faire pour élever et battre la pâte, lui arrachent des gémissements, un cri de souffrance qui lui a valu le nom de *geindre*. Ces efforts nécessitent une force musculaire considérable et dans les campagnes où le pétrissage est effectué par des femmes, le pain en général est lourd. Lorsque le pétrissage est terminé, on abandonne la pâte au repos quelque temps afin qu'elle puisse lever, on dit qu'elle *pousse* ou qu'elle *rentre au levain;* la pâte est laissée dans le pétrin ou mise dans un récipient spécial en bois portant un piston qui est soulevé par la pâte dès qu'elle est arrivée à la hauteur voulue et réglée à l'avance; le piston peut établir un contact électrique qui fait fonctionner une sonnerie d'avertissement. C'est à ce moment qu'on prélève sur la masse une portion de pâte destinée à faire du levain pour l'opération suivante. Lorsque la pâte est arrivée au degré voulu de fermentation, on s'occupe de *tourner* la pâte, c.-à-d. de la diviser en *pâtons* d'un poids égal à 115 ou 116 % du pain à obtenir et rapidement constaté par la balance; ainsi pour des pains de 1, 2, 3, 4 et 6 kilogr., on prend 1^k190, 2^k280, 3^k430, 4^k490, 6^k610 de pâte. On saupoudre les pâtons avec un peu de remoulage ou mieux de farine grenue de maïs (fleurage), puis on les retourne en les plaçant entre les plis d'une toile longue ou d'une couverture de laine, ou dans des pannetons, corbeilles garnies d'une grosse toile saupoudrée de fleurage, ou sur des longues planches appelées *couches*, ou bien encore dans des timbales en tôle. La fermentation reprenant de l'activité, sous l'influence de la température de la chambre en avant du four, les pâtons se gonflent par degrés; dans cette période de fermentation alcoolique, les matières sucrées de la farine, qui entrent pour 12 %, se transforment en alcool qui donnera au pain un arôme particulier, et en acide carbonique qui soulèvera la masse spongieuse formée par le gluten. Il ne faut pas trop prolonger cette période, car le développement de l'acide acétique succéderait à la formation alcoolique, et cet acide, liquéfiant une partie du gluten, ferait perdre à la masse sa ténacité; le gaz pourrait alors se dégager et la pâte s'affaisser. Tout pain lourd, compact, indique que la levée ne s'est pas convenablement effectuée et que le produit est indigeste; l'amidon s'hydrate et les grains n'éclateront que par la cuisson. Aussitôt que l'*apprêt* de la pâte est au terme convenable, il faut procéder à l'enfournement.

Pour le *pain de seigle*, la préparation de la pâte est un peu différente, il faut employer une eau plus chaude, plus de levain et moins de sel; la pâte étant plus ferme contient moins de gluten et est beaucoup moins nutritive. Dans les campagnes, on fait encore du pain de *méteil* avec un mélange de 30 de farine de seigle et 70 de farine de blé, Les pains provenant des farines de seigle sont très lourds ; Liebig a conseillé pour les rendre élastiques, tout en augmentant le rendement de 10 0/0, d'ajouter, à 100 kilogr. de farine de seigle, 24 kilogr, d'eau ordinaire et 26 à 27 kilogr. d'eau de chaux ; on met le levain, puis on pétrit avec la quantité de farine voulue. La chaux n'arrête pas la fermentation, mais elle a pour effet de neutraliser les acides, elle gonfle le gluten, le rend plus élastique en augmentant sa cohésion. L'apprêt de la pâte au terme convenable, on arrête la fermentation par la *cuisson* ; dans cette période, la masse panaire continue tout d'abord à augmenter de volume par suite de la dilatation des gaz, dans le rapport de 1 à 1,24. Le gluten se coagule, perd son élasticité et l'amidon se transforme en empois ; une partie de l'eau est volatilisée, ainsi qu'une portion de l'alcool. La superficie de la pâte gonflée, se caramélise un peu, par suite du changement de l'amidon en dextrine de coloration brune plus ou moins foncée, et produit une croûte qui maintient par sa cohésion les formes données aux différents pains; cette croûte se colore d'autant plus que la pâte renferme plus d'eau au moment où on l'enfourne.

Les boulangers de Vienne ont remarqué depuis longtemps que la croûte se vernit lorsqu'on opère la cuisson dans une atmosphère chargée de vapeur d'eau ; à cet effet, ils plaçaient sur la sole du four, préalablement bien nettoyé, un tampon de paille mouillée, qui produit un nuage de vapeur. En trempant, de temps en temps, le tampon dans l'eau, on entretient cette vapeur qui favorise la caramélisation superficielle et donne l'aspect luisant à la croûte. A Paris, on se sert actuellement d'une chaudière injectant de la vapeur d'eau à une faible pression; ce système commence à se répandre à Londres et le pain si recherché de Neville serait, paraît-il, cuit au moyen de la vapeur d'eau à une forte température.

Pendant la cuisson, il se produit aussi une petite quantité de dextrine à l'intérieur du pain qui devient ainsi plus digestible. Au moment du défournement, la croûte est cassante et la mie molle et élastique; par le refroidissement, le pain diminue encore de 3 % de son poids. Le rapport de la croûte à la mie, dans les pains, fait connaître pour les pains de même forme, le degré de cuisson et, pour les pains différents, l'influence de la forme sur la proportion de mie et de croûte; en règle générale, il y a environ $\frac{1}{6}$ de croûte. Le pain terminé renferme de 25 à 40 % d'eau. En moyenne, 100 kilogr. de farine donnent 125 à 130 kilogr. de pain de première qualité et souvent plus de deuxième qualité. Dans les campagnes, la cuisson n'est habituellement pas poussée assez loin et on obtient jusqu'à 150 kilogr. de pain par 100 kilog. de farine. On observe parfois que la mie est colorée, ce qui tient à ce que pendant la panification il s'est formé beaucoup de produits solubles dans la pâte, qui se colorent par la torréfaction ; les farines de mauvaise qualité, qui contiennent beaucoup de ces produits solubles, donnent un pain d'aspect peu engageant. La cuisson doit se faire dans un endroit clos, légèrement humide, dont les parois seront portées à 300°. La surface du pain doit recevoir 200° ; la mie n'est qu'à 100° et au-dessous ; il vaut pourtant mieux atteindre 100°, afin de détruire tous les ferments, c'est pour cela que les pains ne sont pas de très grandes dimensions.

La cuisson s'opère dans des constructions spéciales appelées *fours*. Dans sa forme la plus simple, le four de boulanger est en plan horizontal, un cercle ou une ellipse, avec une longueur de 3 m., une largeur de

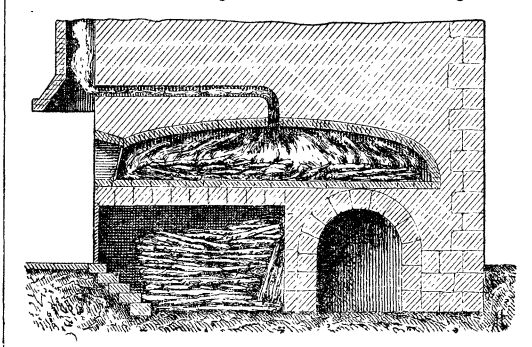
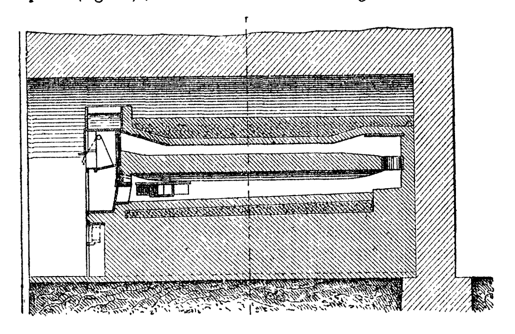


Fig. 1.

2^m50 et une hauteur de 36 à 40 centim. (fig. 1). A l'entrée de la sole se trouve une baie de 0^m60 à 0^m70 de longueur, c'est la porte, en avant de laquelle

est l'autel ; au-dessus se trouve la hotte continuée par la cheminée. La porte est souvent fermée par une plaque de tôle, munie de poignées; on fait aujourd'hui des portes en fonte et à contrepoids. Le combustible est placé sur l'âtre et les flammes longues remontent et lèchent la voûte, puis reviennent à l'entrée pour s'échapper dans la hotte. Pour rendre la combustion plus complète, on a pratiqué vers le fond quatre conduits nommés *ouras* qui passent au-dessus de la voûte et aboutissent à la hotte; des clefs permettent de régler le tirage et par conséquent l'intensité de la combustion. Les parois du four sont en briques réfractaires soigneusement assemblées et maintenues par des armatures en fer. M. Lespinasse a construit des fours de ce système qui ont donné de bons résultats surtout dans les manutentions militaires, sous les rapports de l'économie du combustible et de la régularité de la cuisson du pain (fig. 2); le four a 3m90 de longueur et 2m66 de



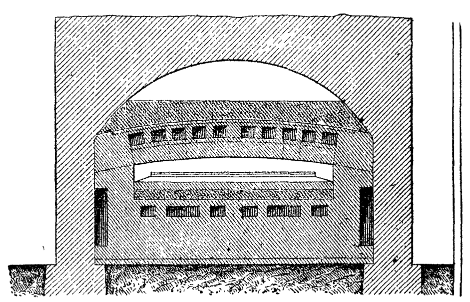


Fig. 2.

largeur; des portes introduisent de l'air extérieur qui s'échauffe en circulant dans des carneaux sous la partie de l'âtre où la combustion s'opère; les gaz de la combustion passent des tubes en fonte pour se rendre dans des carneaux au-dessus de la voûte et de là à une cheminée traînante qui rejoint une cheminée verticale; on modère à volonté le tirage en fermant une partie de ces issues par des portes à coulisse. Une cavité voûtée permet d'entreposer le bois de chauffage. L'âtre est en carreaux de 20 centim. d'épaisseur en terre à brique bien battue et sèche, mais non cuite, posés très serrés sur une couche de sable ; cet âtre doit avoir une portée de 17 à 20 centim. d'arrière en avant pour diminuer la hauteur du four dans le fond et faciliter la manœuvre.

Les fours sont chauffés en général avec du bois de bouleau, mêlé de peuplier et de divers autres bois blancs fendus et secs qui développent une flamme claire et vive. On a cependant employé avec succès le bois de hêtre ou les rondins, fendus en quatre, des pins écorcés de Sologne. Afin que la chaleur se répartisse uniformément, on arrange le bois en avant. Lorsque le four atteint le degré voulu, avec un râble en tôle à long manche, on enlève les restants de la combustion, qui sont jetés dans un *étouffoir*, boîte cylindrique en tôle à couvercle; les morceaux de bois incandescents se transforment en *braise*. Si, dans les villes, des fours primitifs subsistent encore, c'est qu'ils assurent la production de la braise qui permet aux boulangers, par la vente, de recouvrer 36 à 40 % de la valeur du combustible. Lorsque la température a atteint 300°, on ferme le four hermétiquement, on laisse l'équilibre se faire pendant vingt minutes et l'on procède à l'enfournement des pains, soit à nu, soit dans des timbales, ou sur des plaques courbes, sortes de capsules en tôle qui procurent une croûte plus propre et d'une plus belle apparence que si la pâte était en contact avec la sole du four; en effet, malgré le balayage, la sole du four n'est jamais propre et le dessous du pain pourrait se trouver souillé de cendres et de menus charbons de bois. Pour permettre l'emploi d'autres combustibles que le bois, on a recours à des fours que nous décrirons plus loin. Pour avoir une température uniforme, le chauffage du four exige beaucoup de soins; aussi ce travail est-il réservé au principal ouvrier, le brigadier; si le four est trop chaud, le pain sera brûlé et si la température est trop basse, les produits resteront trop longtemps dans le four et la croûte sera molle et épaisse. Le brigadier apprécie le degré de chaleur à la teinte intérieure du four; si, cependant, après l'enfournement il s'apercevait que le pain prenne trop vite de la couleur, il pourrait, à l'aide des ouras et de la porte de la bouche du four, modérer l'excès de chaleur. L'habileté du brigadier consiste à placer le plus grand nombre de pains sur la sole, sans cependant établir de points de contact entre les pains, ce qui formerait des baisures nuisibles à la vente. L'enfournement commence par les plus gros pains et l'on place à l'avant du four les plus petits qui doivent être retirés les premiers, attendu que leur cuisson dure moins longtemps. Une fois le four chargé, on ferme la porte. La température brusque que reçoit la pâte dilate les gaz, vaporise une partie de l'eau, arrête la fermentation et fait gonfler la matière amylacée; elle produit l'adhérence entre toutes les parties hydratées; enfin, le gluten, retenant les gaz qui le gonflent en bulles nombreuses, rend la mie légère. — Pendant la cuisson, une certaine quantité d'alcool produit par la fermentation s'évapore et se dégage à l'intérieur du four; on a cherché à recueillir cet alcool; les dispositifs employés sont compliqués et la quantité d'alcool condensé n'en compense pas les frais. Si l'on veut arriver à enlever la presque totalité de l'alcool du pain, il faut lui laisser passage au travers de la croûte et le goût savoureux du pain disparaît. Après le défournement, les pains sont posés de champ et écartés les uns des autres sur des tablettes en grillages; grâce à cette précaution, la vapeur d'eau ne se dépose pas à la surface de la croûte, ce qui la ramollirait.

On fabrique plusieurs sortes de pains de formes et de qualités diverses pour satisfaire les goûts et les caprices de la consommation ; on distingue : le *pain ordinaire*, le *pain de luxe* et le *pain de munition*. Le pain ordinaire, qui est celui de consommation habituelle, se divise en deux catégories : celui de *première qualité* et celui de *deuxième qualité*, suivant la valeur des farines employées. Le pain de luxe diffère du pain ordinaire par des farines de choix qui servent à la confection et certaines manipulations que l'on fait subir à la pâte; ce pain a des formes et des dimensions spéciales. Ce que l'on nomme à Paris *pains à café*, *pains mollets*, *pains à soupe*, *pains régence*, *pains viennois*, *pains de gluten*, *croissants*, *petits pains*, etc., appartiennent à cette catégorie; tous ces pains sont légers et digestifs, mais ils sont moins nutritifs que le pain ordinaire. La préparation des *pains à café* ne diffère de celle du pain ordinaire que par la proportion d'eau plus grande dans la pâte et par un travail plus prolongé, afin de mieux faire absorber cette eau; leur qualité est remarquable par leur forme interne spongieuse qui leur permet de *tremper* si bien et si vite. Les *pains viennois* sont préparés avec de la farine très blanche, en remplaçant l'eau du pétrissage par un mélange

de 1 partie de lait et de 4 d'eau; la croûte se vernit pendant la cuisson dans une atmosphère de vapeur. Les *croissants*, nommés ainsi en raison de leur forme en demi-cercle, sont des petits pains d'une saveur particulière, agréable, confectionnés en pétrissant un kilogr. de farine de première marque avec 500 gr. d'eau dans laquelle on a mêlé un œuf préalablement battu, blanc et jaune, avec un peu d'eau. Le *pain de gluten*, préparé exprès pour la nourriture des diabétiques, s'obtient en traitant le gluten provenant des amidonneries salubres; cette sorte de pain avait l'inconvénient d'un excès de légèreté et de sécheresse en raison même de la propriété élastique du gluten. M. Martin a fait disparaître cette élasticité trop grande en modifiant le gluten par la température de 100° avant sa dessiccation ultime; on peut s'en servir alors comme de farine ordinaire. Les *petits pains*, dont l'origine est anglaise, sont preparés avec une pâte dont le levain contient de la pomme de terre comme nous l'avons expliqué plus haut. Le *pain de munition* est celui destiné aux troupes, nous en parlons plus loin et nous reviendrons plus en détail sur les pains de fantaisie.

En 1853, un chimiste français, M. Mége-Mouriès, a reconnu qu'on pouvait obtenir du pain blanc et de bonne saveur avec des farines contenant encore du son sans produire la coloration brune qui fait déprécier le pain. La coloration du pain bis n'est pas due, comme on l'admettait généralement, à la présence du son très fin, mais à une fermentation qui peut déterminer une substance particulière qui a reçu le nom de *céréaline* et qui n'existe que sous la partie corticale du blé. Deux faits le prouvent : c'est qu'en paralysant l'action de la céréaline du son on fait, malgré la présence de ce dernier, un pain dont la mie est véritablement blanche; en second lieu, c'est qu'en se servant de levain de chef de farine blanche, on fait du pain plus ou moins coloré avec de la farine dépouillée de son. La céréaline étant un albuminoïde précipité par l'alcool ainsi que par les acides, il suffit de faire rentrer la portion de farine contenant la céréaline ou gruau gris dans la dernière phase du pétrissage, pour que l'alcool déjà formé par la fermentation première, précipite la céréaline et empêche son action colorante. Le pain ainsi préparé renferme plus de phosphate, la mouture est en même temps simplifiée et est plus économique; on peut utiliser alors 84 % du poids du froment. Le résultat le plus important du procédé consisterait à appliquer à la fabrication du pain des farines inférieures, aujourd'hui réservées, dans le plus grand nombre des localités, à la nourriture des animaux. On ajoute quelquefois au pain des matières diverses : fécule de pommes de terre, farines de riz ou de maïs, farines de sarrazin et de graine de lin dans les pains de seigle, farines de légumieuses, féverolles, pois, haricots, lentilles, fèves. Le pain ainsi obtenu est inférieur d'aspect et de goût en même temps que bien moins nutritif; il est facile de reconnaître ces falsifications (V. FARINE). Dans le but d'employer des farines médiocres, de ménager la main-d'œuvre et de faire entrer dans le pain une plus grande quantité d'eau, on introduit parfois dans la pâte, très rarement heureusement pour la santé publique, plusieurs substances étrangères, telles que de l'alun, du sulfate de zinc, du carbonate de magnésie et surtout du sulfate de cuivre. D'après M. Kuhlmann, lorsqu'un pain contient du sulfate de cuivre, on démontre la présence de ce sel en versant une goutte de cyanoferrure de potassium, qui produit une légère coloration rose; on peut également rechercher la présence du cuivre dans les cendres qui proviennent de l'incinération du pain.

De nombreuses améliorations ont été introduites ou se préparent depuis quelques années dans la fabrication du pain; c'est surtout au moyen des pétrisseurs mécaniques et des fours à circulation d'air, ou bien des fours à âtres mobiles que ces progrès peuvent être réalisés. Les essais entrepris commencent à se résumer en procédés pratiques qui améliorent définitivement l'état des choses dans les boulangeries. Les appareils et procédés que nous allons décrire ont certainement la plus grande part dans ces résultats désirables. — Il était déjà question des *pétrins mécaniques* vers 1760 qui vit paraître le pétrin de Salignac, et c'est à tort que l'on fait remonter l'origine des pétrins mécaniques au boulanger parisien Lembert qui en présenta un spécimen en 1811 à la Société d'encouragement à l'industrie nationale, et qui a reçu le nom de *lembertine*.

Le *pétrisseur de M. Moret* est un cylindre en fonte divisé en deux capacités par un diaphragme; il porte un axe muni de bras en fer creux; les parois du cylindre portent aussi des bras qui passent, quand ils tournent entre les bras ajustés sur l'arbre. Ce pétrin s'ouvre au moyen d'un couvercle à charnière. Dans les deux axes sont déposés les levains auxquels on ajoute la farine et l'eau nécessaires. On lui imprime un mouvement de rotation avec une vitesse de quatre tours par minute; dix-huit minutes suffisent pour le pétrissage, dont le milieu et la fin sont annoncés au moyen d'une sonnette mise en mouvement par un mentonnet fixé sur une roue à rochet, que meut une tige faisant avancer le rochet d'une dent à chaque tour du cylindre pétrisseur. La substitution du pétrissage mécanique au pétrissage à bras d'homme occasionne une certaine lenteur dans la fermentation; il paraît que cette dernière manière de pétrir détermine une fermentation plus rapide par la chaleur et l'introduction de la sueur des geindres dans la pâte. On est parvenu à compenser ces influences par une dose plus forte de levure ajoutée dans les pétrins mécaniques; on laisse d'ailleurs continuellement une plus grande masse de levain en fermentation.

Le *pétrisseur Roland* est remarquable par la simplicité de sa construction; il se compose d'un récipient demi-cylindrique en bois et en fonte, ouvert, muni d'une housse sur la face ordinairement adossée au mur

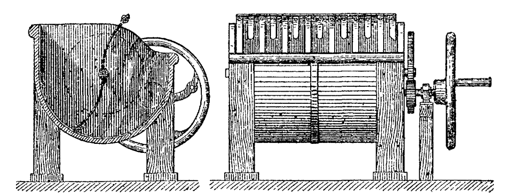


Fig. 3.

(fig. 3). Un arbre horizontal, reposant sur deux coussinets, portés eux-mêmes par les deux parois latérales du récipient est muni de deux lames courbes évidées en plates-bandes alternativement longues et courtes opposées et inversement symétriques, formant deux râteliers à claires-voies dont les bords suivent toutes les parois du vase cylindrique, à chaque tour de l'arbre. Cette sorte d'agitateur est mis en mouvement par une grande roue d'engrenage que commande un pignon dont l'arbre, mû par une manivelle, porte un volant. Ces dispositions permettent que la pâte et le levain nécessaires aux charges d'un four de 4 m. de diamètre soient étirés et pétris régulièrement à l'aide d'une force moyenne à celle de l'homme. Cette partie du travail n'a rien de pénible; elle n'occasionne aucun bruit que puisse entendre le voisinage, elle est simple, économique et salubre.

Le *pétrin de Roland* se compose d'une auge demi-cylindrique, sur les deux extrémités de laquelle est placé un arbre tournant dans des coussinets fixés extérieurement. A chaque extrémité de l'arbre, dans l'intérieur du pétrin, s'élèvent à l'une et s'abaissent à l'autre, perpendiculairement, deux lames de fer formant rayons; ces deux lames ne sont pas fixées carrément à l'arbre, elles obliquent en sens inverse l'une de l'autre, dans la direction de deux autres lames en fer courbées et chantournées en section de spirale. Ces courbes sont spiralées de manière qu'une partie

de l'une parcourt la moitié de la paroi intérieure du pétrin avant de se joindre à l'arbre, et l'autre, la seconde moitié, en ramenant la pâte l'une vers l'autre. Toutes les parties agissantes de ce pétrin plongent de flanc et successivement dans la pâte pour en diminuer la résistance, se croisent en tous sens sans heurter le mouvement général, soulèvent, allongent et étirent la pâte en produisant un déplacement rationnel. Les hélices font un tour pour huit de la manivelle motrice. A la fin de l'opération, la cuve, dans les grands modèles, bascule au moyen d'engrenages. Le pétrin Roland à moteur, construit par Arbey, peut contenir 350 kilog. de farine; on peut fabriquer 20,000 kilogr. de pain chaque jour.

Le *pétrin* anglais de *J. Bennie* porte un arbre mobile qui tourne dans une cuve demi-cylindrique fixe et qui est munie de croisillons coupant la pâte autour des bras fixes. Pour faciliter le nettoyage on a été conduit à construire des pétrins à cuve sphérique, ce qui évite les angles, nuisibles à la complète transformation de la farine et de l'eau en une pâte homogène. L'arbre traversant la cuve porte des ailettes disposées sur deux plans perpendiculaires entre eux; la cuve à la fin de l'opération peut pivoter. Dans le *pétrin Asselin*, la cuve tourne sur elle-même et présente toutes ses parties successivement à l'action de l'arbre qui porte les malaxeurs hélicoïdaux. Le *pétrin Straub* est analogue, mais les ailettes sont sur trois plans formant entre eux un angle de 120° et perpendiculaires à l'axe mobile. Dans le *pétrin Mennesson*, la cuve est un tronc de cône annulaire, tournant lentement dans le plan horizontal; elle vient présenter chacune de ses parties à des ailettes hélicoïdales, montées sur un arbre horizontal au-dessus de la cuve. Le *pétrin Lebaudy* est formé d'une grande soucoupe en fonte de 2 m. de diamètre qui tourne horizontalement; elle amène successivement la pâte à une double pelle courbe à claire-voie tournant sur un arbre horizontal qui la soulève, l'étire et la retourne, puis à un râteau tournant autour d'un axe vertical qui la divise en volumineux pâtons; enfin, pour les premiers moments du délayage et pétrissage, à une deuxième pelle courbe qu'on relève avec son arbre pour la deuxième partie du pétrissage. — Le *pétrin Deliry*, qui est un des plus employés, consiste (fig. 4) en

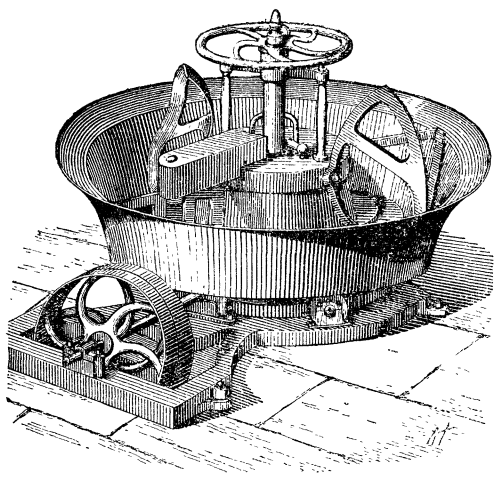


Fig. 4.

une cuvette annulaire en fonte à section trapéziforme et tournant lentement autour d'un axe vertical. A l'intérieur tournent également : 1° dans le plan horizontal, un pétrisseur en forme de lyre destiné à fraser et à découper la pâte; 2° dans le plan vertical, deux allonges de forme hélicoïdale qui élèvent la pâte, l'étirent et la soufflent en tous sens. Chacune de ces pièces peut être mise en mouvement ou arrêtée à volonté à l'aide d'embrayages de façon que l'ouvrier boulanger peut régler le travail suivant la pâte à obtenir. Pendant l'opération, un coupe-pâte nettoie la cuve. On construit ces pétrisseurs à manèges ou à machines à vapeur directes. Dans le *pétrin Lotz*, la cuve est en bois et il n'y a qu'un seul fraseur; la cuve est poussée à droite ou à gauche par un aide. — On a établi des pétrins dans lesquels le mouvement des malaxeurs est alternatif. Le *pétrin Dathis*, qui se rapporte à ce type, se compose d'une cuve hémisphérique à double fond, destiné à former bain-marie et contenant de l'eau tiède. La cuve tourne lentement sur son axe, de façon à présenter toutes ses parties à l'action des pétrisseurs qui au nombre de 2, 4 ou 6, suivant les dimensions de la machine, ressemblent à de larges fourches fixées à l'extrémité de leviers; elles décrivent une courbe fermée, de forme elliptique, donnée par un arbre à vilebrequins. — Quand on fait usage de pétrins mécaniques, il faut toujours au bout de dix minutes arrêter le mouvement et laisser la pâte reposer pendant deux à cinq minutes, puis on recommence le mouvement qui est complètement arrêté au bout de dix minutes.

En vue d'augmenter la production d'acide carbonique en supprimant la fermentation, le Dr Dauglisch introduit dans la pâte de l'acide carbonique et il supprime la levure. La farine est placée dans un pétrin clos où on fait le vide; on y amène l'eau chargée de sept fois son poids d'acide carbonique et on met en mouvement l'agitateur; le pétrissage est terminé en un quart d'heure et il n'y a plus qu'à façonner les pannetons et à enfourner. Une farine de qualité inférieure ne subit plus l'action dissolvante des albuminoïdes sur l'amidon et donne du pain blanc; il n'y a production de sucre et de dextrine que dans le four, mais le pain ainsi fabriqué n'a plus la même saveur que le pain provenant de pâtes fermentées et il ne saurait être aussi facilement assimilable. Cette méthode est suivie à Londres et dans quelques villes de l'Angleterre. On a préconisé d'autres procédés pour faire lever artificiellement la pâte; le carbonate d'ammoniaque est employé, mais surtout pour la pâtisserie. Une méthode appliquée assez fréquemment consiste à mettre en présence du bicarbonate de soude et de l'acide chlorhydrique; il se forme du chlorure de sodium et de l'acide carbonique qui se dégage et fait lever la pâte. On prépare la pâte avec des eaux de seltz artificielles. Aux Etats-Unis, le professeur Horsford a proposé d'introduire dans la pâte le mélange suivant : 1° du phosphate acide de chaux avec de l'amidon; 2° du bicarbonate de soude; le pétrissage doit être fait très rapidement; il se forme du sulfate de soude qui met l'acide carbonique en liberté et remplace celui de la fermentation alcoolique; on peut procéder de suite à la cuisson. Le pain obtenu est très riche en phosphates. En Angleterre, on a essayé une fraude qui permet d'utiliser les farines avariées par la fermentation résultant d'une mauvaise conservation; elle est obtenue par l'action de l'acide sulfurique sur le carbonate de chaux; le pain contient une certaine quantité de sulfate de chaux dont l'action, pour la santé publique, est très dangereuse.

Nous examinerons quelques fours perfectionnés permettant l'emploi d'autres combustibles que le bois et chauffés par un courant d'air chaud; on les appelle fours *aérothermes*. Quelques-uns, comme les fours *Jametel et Lemarre*, ont une vague ressemblance avec les moufles des laboratoires; ces fours ont été modifiés par MM. Grouvelle et Mouchot. Le foyer peut être alimenté par la houille ou le coke, car aucune fumée n'entre dans le four proprement dit; l'air chaud passe par des carneaux distincts de ceux que parcourt la fumée, il s'étend dans le four, perd de sa température, devient plus pesant et redescend par des tubes pour recommencer la même circulation, cause principale de la régularité de la température. Les produits de la combustion suivent des carneaux intermédiaires qui, s'échauffant, contribuent à entretenir la température dans la masse de maçonnerie. — Le *four Carville* est une sorte de moufle, en terre cuite de bonne

qualité, chauffé régulièrement par la flamme qui l'enveloppe et que produit la houille brûlée dans un foyer intérieur. Des carneaux à registres, au moyen desquels on peut changer la direction de la flamme, apportent dans la cuisson du pain une grande uniformité. — Le *four Cowley* est à quatre âtres mobiles, suspendus sur autant de traverses fixées entre deux grandes roues tournant sur un axe. Le foyer en fonte au bas de ce four et les tuyaux en tôle de la cheminée constituent toutes ses parois intérieures; une double enveloppe en briques retient la chaleur. Le service de ce four est très facile, chacun des quatre âtres étant amené successivement au niveau de la porte pour l'enfournement et le défournement des pains; il permet l'emploi du coke comme combustible, et donne des pains à croûte très propre, les âtres carrelés étant exempts de tout contact avec les cendres et le combustible. — Le *four Rolland* présente certaines dispositions intéressantes ; le foyer (fig. 5)

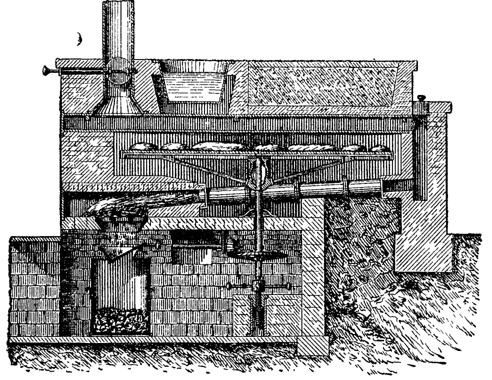


Fig. 5.

composé d'une grille entourée de maçonnerie et placée à l'avant du four, peut brûler toute espèce de combustible. Les produits de la combustion passent dans quatre tuyaux de fonte placés sur un carrelage incliné formant le fond du four, ils gagnent des conduits verticaux et reviennent horizontalement dans le plafond creux en fonte pour pénétrer ensuite dans la cheminée placée au-dessus du foyer. Le four, par ce retour de flammes, est chauffé dans toute son étendue sans être en contact avec le combustible ou les produits de la combustion. La sole est une plate-forme horizontale en fer, recouvert par un carrelage en céramique, le tout est monté sur un pivot vertical et au moyen d'une manivelle on peut faire tourner la plate-

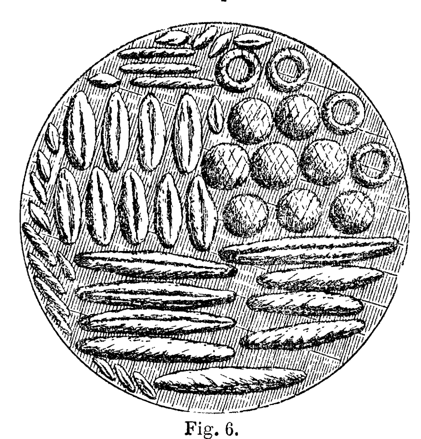


Fig. 6.

forme et présenter successivement toutes ses parties devant la bouche du four ; l'enfournement et le défournement sont très faciles. La fig. 6 représente de quelle manière on peut arranger sur la sole des pains de forme variée. Le four Rolland se complète par une chaudière placée sur le plafond qui fournit l'eau chaude pour le pétrissage ; si l'on emploie du bois comme combustible, la braise est reçue dans un étouffoir muni d'une bascule. Avec ce four la cuisson dure vingt-cinq minutes, on peut faire vingt fournées par jour, avec une économie de combustible de 50 % sur les anciens fours. La surveillance de la cuisson est très facile, une œillère étant adaptée sur la porte et une lumière à réflecteur éclairant l'intérieur du four devant son embouchure, on distingue l'aspect des pains en cet endroit et on peut les passer tous en revue en tournant la sole.

Avec ce système de fours il n'est pas nécessaire de les chauffer avant chaque fournée. C'est à ce type qu'il faut rapporter le *four Dathis* qui se compose en principe de deux parties, l'une inférieure, formant fourneau, l'autre supérieure formant le four proprement dit. Le fourneau est en tôle ou en fonte garni de plaques réfractaires, il a une grille, un cendrier, un autel et des carneaux qui évacuent les produits de la combustion après qu'ils ont léché une plaque de tôle bombée et qu'ils ont circulé autour du four dans un conduit circulaire entouré de plaques réfractaires et de carreaux céramiques maintenus dans des cornières ; la fumée s'échappe par une cheminée. Certains fours peuvent se chauffer au gaz d'éclairage, ce qui augmente la rapidité de l'opération et permet de régulariser parfaitement la température. Les nouveaux procédés de chauffage aux huiles minérales donneraient aussi d'excellents résultats. Le four vient s'appliquer sur le fourneau : c'est un cylindre plat en tôle, fermé à sa base par une tôle convexe qui reçoit directement l'action de la chaleur. Un diaphragme creux, en tôle, se trouve au-dessus et égalise la température dans toute la masse du four. Au-dessus encore est un plateau formé d'une tôle concave et d'une tôle plane formant couche d'air, et sur cette dernière vient se placer la claie garnie des pains. L'enfournement se fait d'un seul coup, ainsi que le défournement, ce qui évite les pertes de chaleur. L'ensemble est fermé par un couvercle ellipsoïdal en tôle recouvert de matières empêchant la déperdition de la chaleur ; ce couvercle est garni de poignées et de quatre regards en verre permettant de surveiller la cuisson ; une petite lampe électrique peut, à cet effet, être disposée sur l'intérieur du couvercle et éclairer le four. Un thermomètre avertisseur électrique prévient lorsque la température dépasse le degré voulu ; un petit tuyau à robinet introduit de l'eau dans le four pour donner le vernis brillant à la croûte du pain. Le couvercle peut être à contre-poids pour en faciliter la manipulation. Un four de 2 m. de diamètre est chauffé pendant douze heures avec 1 hectol. de coke. La claie des fours Dathis supprime le fleurage, empêche le pain de coller à l'âtre et assure sa cuisson par dessous.

M. A. Chappée, au Mans, construit un système de *four-boulangerie* entièrement métallique qui rendrait les plus grands services aux ménages et aux petites installations; ce four donne comme cuisson des résultats identiques à ceux des fours ordinaires; il économise le combustible et supprime le travail de chauffage pénible. Le *four-boulangerie* (fig. 7), se compose d'un foyer brûlant de la houille ou du coke, ou du bois, suivant ses dimensions. La sole est une plaque de tôle galvanisée perforée de trous, une chambre à air chaud permet de régulariser parfaitement la température; la marche des produits de la combustion est indiquée par les flèches. Ce four métallique est complètement démontable. Le diamètre de la sole est de $0^{m}735$ pour une cuisson de 5 kilogr. de pain, de $0^{m}905$ pour 10 kilogr. et de $1^{m}100$ pour 20 kilogr.; le prix assez bas de ces fours les met à la portée de tous ; l'opération très simple permet à chaque ménage de cuire le pain nécessaire à sa consommation journalière. Le temps nécessaire à l'échauffement du four varie entre quarante-cinq et soixante minutes, suivant la

nature du combustible et la température ambiante; mais il est nécessaire, avant d'enfourner, que le pyromètre marque au moins 190°; ce chiffre n'a rien d'absolu et s'augmentera plus ou moins suivant la température, l'épais-

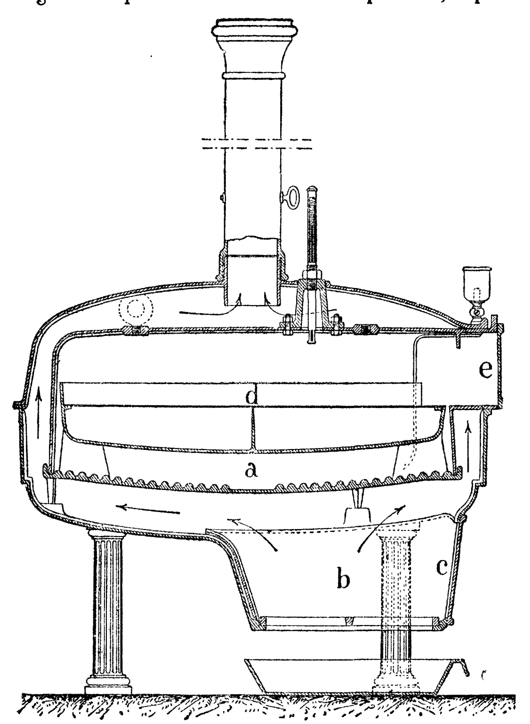


Fig. 7. — *a*, Chambre à air chaud; *b*, foyer; *c*, porte du foyer; *d*, tôle galvanisée, perforée, servant de sole; *e*, porte du four.

seur des pains, etc.; si le four est trop chaud, on modèrera le feu, soit en manœuvrant la clef de la cheminée, soit en ouvrant la porte du foyer. La pâte enfournée, on referme avec soin la porte du four et on ouvre le robinet de l'appareil à buée; l'eau du gobelet s'écoulera par le tube et en se vaporisant instantanément produira une buée qui donnera de la couleur aux pains. On refermera ensuite le robinet. Pendant les vingt premières minutes de la cuisson, il faut s'abstenir d'ouvrir la porte du four. Passé ce temps on peut, sans inconvénient, s'assurer du degré de cuisson et de coloration des pains; si la coloration est insuffisante, on peut encore introduire dans le four, toujours par le robinet, un et même deux gobelets d'eau. Les temps moyens des cuissons sont les suivants, le four étant maintenu à une température de 200 à 220°: pour pains de 0k500, environ vingt à vingt-cinq minutes, pour pains de 1 kilogr., trente à trente-cinq minutes; pour pains de 3 kilogr., cinquante à soixante minutes; pour pains de 6 kilogr., une heure quinze à une heure trente minutes. La durée de la cuisson varie entre les temps ci-dessus et suivant le combustible employé, la qualité de la farine, la préparation des levains et l'épaisseur des pains. La dépense de combustible est peu importante : une fournée de pain de 1k500 l'un, consomme tant pour l'échauffement que pour la cuisson, 10 kilogr. seulement de houille ou de coke. M. Chappée espère, en perfectionnant quelques détails, rendre son four tout à fait pratique.

Pains de fantaisie et de diverses sortes. Comme la pâte n'a, en elle-même, rien qui puisse la faire lever, on sent très bien qu'elle devait donner, sans levain, un pain mat et insipide autant qu'indigeste. Pour le mieux cuire, on lui donna d'abord fort peu d'épaisseur. Dans les repas, au lieu de le couper comme aujourd'hui, on le cassait et Athénée, décrivant les festins des Gaulois, dit que, par politesse, on l'y servait tout brisé. Ces pains, nommés *pains azymes*, ont été les seuls employés pendant fort longtemps et les israélites en font encore usage à une certaine époque de l'année. Plus tard, ces mêmes pains furent employés en guise de plats, de là leur dénomination de *pains-assiettes*. Humectés par les sauces et par le jus des viandes que l'on plaçait dessus, ils devenaient tendres et savoureux et étaient finalement mangés comme gâteaux. L'usage des *tranchoirs*, ainsi qu'on nomma ensuite ces pains-assiettes, s'est maintenu fort longtemps. Il en est fait mention dans une ordonnance du dauphin, Humbert II, rendue en 1336. Il veut que tous les jours on lui serve à sa table des pains blancs pour sa bouche, et quatre petits pains pour lui servir de tranchoirs. Froissart les appelle quelque part *tailloirs*, nom qui, comme l'autre, indique leur usage. Ces pains étaient usités à la table des particuliers opulents et des gens en place, comme à celle des souverains. Les rois en ont conservé l'usage pendant longtemps, ils en faisaient distribuer aux pauvres le jour de leur sacre. Au sacre de Louis XII on en servit 1,294 douzaines. Cette cérémonie s'observa encore au sacre de Charles IX. On lit dans le *Traité de police* de La Mare, que c'est sous le roi Jean que l'on a commencé à raffiner dans Paris sur les différentes espèces et sur la qualité du pain; mais cet auteur se trompe évidemment, car des chartes du XIIe et du XIIIe siècle, citées dans le glossaire de Du Cange, au mot *panis*, parlent de pain de *pape*, de pain de *cour*, de pain de la *bouche*, de pain de *chevalier*, de pain d'*écuyer*, de pain de *chanoine*, de pain de *valets*, etc. Il y avait également des pains *matinaux* que l'on servait pour les déjeuners; des pains du *Saint-Esprit*, nommés ainsi parce qu'on les donnait en aumône dans la semaine de la Pentecôte; des pains d'*étrennes* que les paroissiens offraient en présent à leur curé vers la fête de Noël; des pains *féodaux* qui étaient des pains de redevance que les vassaux étaient tenus de payer à certains jours à leur seigneur.

On trouve encore dans les statuts des boulangers le pain blanc ou pain de *Chailli*, le pain de *bourgeois* qui était analogue à notre pain de ménage actuel, le pain *coquillé* ou bis-blanc, le pain bis ou pain *faitis*. Il est question de biscuit, ou pain cuit deux fois, dans une ancienne chronique du règne de Charlemagne. Abbon en parle aussi dans sa relation du siège de Paris par les Normands. Soit que le biscuit fût regardé comme plus conforme à l'austérité de la vie monastique, soit que les moines, faisant eux-mêmes le pain qu'ils mangeaient, aient voulu fabriquer du pain qu'ils pussent conserver longtemps, il était en usage, dans la plupart des maisons religieuses, ainsi qu'on le voit dans d'anciennes Vies des saints, moines ou abbés. Néanmoins comme on raffine sur tout, on fit dans la suite des biscuits délicats qui furent des pâtisseries sèches et croquantes, et qui, par cette raison, gardèrent leur nom primitif de biscuits. Reims, Abbeville et plusieurs villes de France sont encore aujourd'hui renommées pour ces sortes de gâteaux secs. Quelquefois on faisait pour la table des biscuits particuliers en ôtant la mie de pain ordinaire et en arrosant avec de l'eau-de-vie la croûte que l'on mettait ensuite au four. Ces biscuits se mangeaient avec le muscat et les vins de liqueur.

Vers le XVIe siècle, il y eut à Paris un pain particulier et fort blanc qui, sans être aussi dur que le biscuit, était néanmoins d'une pâte si ferme qu'on ne pouvait la pétrir qu'avec les pieds, ou même avec une *brie* ou barre de bois. Son inventeur fut un boulanger du chapitre de Notre-Dame, ce qui le fit nommer pain de *chapitre*. Vers la fin du XVIe siècle on ne fabriquait à Paris que cinq sortes de pain, comme nous l'avons dit antérieurement : le pain *mollet*, le pain bourgeois, le pain de chapitre, le pain bis-blanc et le pain bis. La fabrication du pain mollet donna lieu à une discussion assez curieuse.

Les boulangers faisaient lever la pâte de ce pain avec de la levure de bière, dont on ne se servait plus depuis les Gaulois. Or, le pain mollet était assez difficile à digérer à cause du lait et du beurre qui entraient dans sa fabrication, on prétendit que ce défaut tenait à l'emploi de la levure. La question émut la ville entière, et la Faculté de médecine, après un plaidoyer de Perrault en faveur de la levure et un de Gui Patin, désapprouvant l'usage immodéré de ce levain, décida, dans l'assemblée du 24 mars 1668, que la levure de bière était contraire à la santé. On fit circuler, à cette époque, une chanson satirique, où l'on remarquait les deux vers suivants, qui s'adressaient au rapporteur de la docte assemblée :

Il conclut que la mort volait
Sur les ailes d'un pain mollet.

Un arrêt du Parlement, du 21 mars 1770, leva l'interdit et l'usage de la levure devint général dans la fabrication des petits pains. Outre les cinq espèces de pain faites dans la capitale même, il en arrivait encore des villages voisins, d'autres qui se vendaient dans les marchés publics. Il en venait par voie d'eau jusqu'à Corbeil. Tous ces pains portaient le nom de *pains chalands*, à l'exception de celui de Gonesse, lequel garda la dénomination du village qui le fournissait. Ce pain était blanc, aussi bon que le pain mollet, mais seulement quand il était frais. Dans les guerres de la Fronde, ce fut une des denrées que regrettèrent le plus les Parisiens, lorsque le prince de Condé les eut affamés en s'emparant des principaux passages qui conduisaient les provisions à la ville. Rabelais parle aussi dans ses ouvrages de *gros pain ballé*, c.-à-d. d'un pain de domestique fait avec des grains de qualité inférieure, vannés et moulus si grossièrement que la farine contenait encore la balle ou enveloppe du grain. Dans le *Théâtre d'agriculture* de Serre, il est en outre fait mention d'un *pain rousset* fait de méteil et servi à la table des seigneurs, et d'un pain de deux couleurs, composé alternativement d'une couche de pâte de froment et d'une couche de seigle, ce qui formait un pain *bigarré* destiné aux gens de qualité inférieure, aux hôtes *de moyenne étoffe*. Anciennement, pour donner du goût à la croûte inférieure du pain, il était d'usage dans quelques-unes de nos provinces de saupoudrer d'anis pulvérisé la table sur laquelle on le posait lorsqu'il était en pâte. D'autres saupoudraient le dessus du pain, avant de l'envoyer au four, avec de la marjolaine réduite en poudre, et il fallait que cet usage fût très répandu, puisqu'une des branches du commerce des jardiniers de Nîmes était l'envoi de ces graines aux foires de Lyon, d'où elles se distribuaient dans toute la France. Dans le pain de ménage, on mettait des cormes cueillies avant leur maturité, séchées au soleil et réduites en poudre. On prétendait que cette addition corrigeait les mauvais effets de l'ivraie s'il s'en trouvait dans le blé. En Provence où le thym, le romarin et les autres plantes aromatiques sont si abondantes, les paysans chauffaient leurs fours avec des bourrées de ces plantes et, d'après Beaujeu, le pain contractait en cuisant une odeur très agréable. Aujourd'hui, dans quelques provinces de France, on est encore dans l'usage d'additionner le pain de graines aromatiques, mais c'est surtout en Allemagne et dans les pays du Nord que cette mode est répandue. Les Allemands mettent dans certains de leurs pains des raisins, des cerises, des pommes et des poires, des graines de cumin, de pavot, etc.

L'emploi du lait et du beurre dans la fabrication de certains pains de fantaisie est fort ancien, puisqu'un concile d'Angers, de 1365, défend d'employer à cet usage ces substances pendant le carême. On retrouve leur emploi au XVIe siècle, pour la fabrication de ces pains délicats qui furent servis à Marie de Médicis. Cette dernière les trouva si bons qu'elle ne voulut plus en manger d'autres. On les appela dès lors pains *à la reine*, et depuis pains *de festin* ou petits pains *au lait*. La vogue qu'ils eurent suscita l'émulation d'un grand nombre de boulangers ; chacun d'eux voulut raffiner sur la première invention et se faire une réputation. C'est alors que prirent naissance les pains *blême*, *cornu*, de *Gentilly*, de *condition*, de *Ségovie*, d'*esprit*, à *café*, à la *mode*, à la *duchesse*, à la *citrouille*, à la *Montauron* (du nom du célèbre financier à qui Corneille dédia *Cinna*), à la *maréchale*, etc. Dans le temps des guerres occasionnées dans Paris par le soulèvement des esprits contre Mazarin, il y eut des pains à la *fronde*, que fit faire le cardinal de Retz. On fit aussi vers le même temps une sorte de pain mollet, appelé pain de *mouton*, dont la croûte dorée au jaune d'œufs, était saupoudrée de quelques grains de blé ; ces pains étaient donnés par les domestiques en étrennes aux enfants.

Nos pains sont aujourd'hui beaucoup moins nombreux que ceux de nos aïeux. Nous allons donner une indication sommaire des procédés employés pour la fabrication des pains de fantaisie les plus usités à Paris, nous contentant de nommer seulement les variétés de pain ordinaire, la couronne, le pain fendu, la miche plate, le jocko, le pain riche ; tous ces pains ne diffèrent l'un de l'autre que par leur forme, leur degré de cuisson et la qualité des farines employées. Dans la fabrication des petits pains *à café*, on prolonge pendant plus longtemps le travail de la pâte de manière à lui faire absorber une plus grande quantité d'eau. On leur donne ordinairement la forme ellipsoïdale et on les accouple par paire, de telle sorte que, lorsqu'ils sont séparés, ils ont chacun une extrémité arrondie et une autre où la mie est à découvert. Ces pains sont très spongieux, ce qui leur permet de tremper plus vite. A l'aide du même procédé, mais en mettant au four la pâte enfermée dans des boîtes cylindriques surbaissées en tôle, on obtient les petits pains blancs à croûte blanche, nommés *muffins*. Pour la confection des pains de *gruau*, on emploie la farine dite de *gruau blanc* ; ces pains sont plus blancs, contiennent plus de gluten élastique, mais moins de phosphates, de matières grasses, de substance azotée non extensible que les pains préparés avec les farines ordinaires. Dans la fabrication des pains de *dextrine*, on emploie de la farine de première qualité qu'on additionne de 2 à 4 % de glucose ou de dextrine sucrée, qui conservent à ces pains la saveur agréable et l'odeur aromatique propres aux meilleures farines. Cela tient à ce que la matière sucrée s'opposant à l'altération des substances azotées, laisse dominer l'odeur agréable de l'huile essentielle du froment. Nous avons parlé déjà des pains *viennois* et des *croissants*. Les pains dits de *luxe*, à levain doux, ont une origine anglaise, mais leur fabrication a été perfectionnée en France par M. Doisneau. Le levain est préparé avec 30 kilogr. de pommes de terre cuites à l'eau ou à la vapeur, écrasées et délayées dans 60 litres d'eau, et finalement tamisées ; on ajoute 5 kilogr. de farine et 500 gr. de levure ; on mélange bien, on place la liqueur dans un baquet et on l'abandonne à la fermentation pendant six heures dans un lieu clos dont la température soit d'environ 20° ; on se sert de ce levain pour délayer 40 kilogr. de farine. La pâte très molle qui en résulte reste encore une heure en fermentation, puis on y ajoute 500 gr. de sel et on y incorpore, par un bon pétrissage, 112 kilogr. de farine. Au bout de quinze à vingt minutes, la pâte peut être tournée et mise au four dès qu'elle est suffisamment apprêtée. A côté de ces pains de luxe, se rencontre le pain de *gluten* dont nous avons déjà dit quelques mots ; c'est un pain de malade, espèce d'échaudé ou de colifichet de couleur grisâtre et destiné tout particulièrement aux diabétiques. Pour le préparer on prend 1 kilogr. de farine de gluten chauffée au préalable à 100°, gros comme une petite noix de levure fraîche qu'on délaie dans un peu d'eau froide, et deux pincées de sel. On ajoute de l'eau chaude à 35 ou 40°, en quantité suffisante pour faire une pâte de bonne consistance. Cette pâte étant mise dans un panneton saupoudré de farine de gluten, on la place dans

un endroit chaud jusqu'à ce qu'elle soit bien soulevée par la fermentation, ce qui peut exiger de une heure et demie à deux heures, suivant la température. On divise alors cette pâte, en se servant de farine de gluten, en petits pains allongés que l'on fait cuire comme le pain ordinaire. On peut mélanger des jaunes d'œufs et du beurre bien frais à la farine de gluten avant de la pétrir, et de cette manière obtenir des gâteaux de gluten qui servent à varier le régime. La proportion de quatre jaunes d'œufs et 125 gr. de beurre pour un kilogr. de farine est la plus usitée. Quant aux pains préparés avec d'autres céréales que le froment, il n'y a guère que le pain de seigle, pur ou mélangé au blé, dont on fasse usage. Les anciens avaient cependant trouvé le secret de panifier et de faire fermenter la farine d'orge. Chez les Romains, on donnait ce pain aux gladiateurs, comme étant une nourriture forte et substantielle. Comment est-il arrivé que ce grain si connu par ses qualités rafraîchissantes, qui a fourni à Hippocrate tout un livre d'éloges, ne serve plus maintenant qu'à faire la bière ou à donner une nourriture tellement grossière qu'on la réserve pour les animaux seuls, et que les malheureux qui ont été obligés d'en manger, lors de la famine qui suivit le grand hiver de 1769, l'aient trouvé tellement mauvais qu'ils le surnommèrent eux-mêmes *pain de disette*? Il y a sans doute là un problème d'économie sociale qu'il appartient aux boulangers de résoudre. L. Knab.

II. **Art militaire.** — Ministère de la Guerre. — Les farines employées à la fabrication du pain de troupe ou de munition proviennent des blés achetés par les fonctionnaires de l'intendance militaire. Les officiers comptables de la Guerre sont chargés de faire transformer ces blés en farines, soit dans les moulins de l'Etat, ou dans ceux des usines particulières. Les farines de munition contiennent l'intégralité des fleurs et celle des gruaux repassés sous la meule; elles sont blutées, savoir : celles du blé tendre exotique ou indigène à 18 ou 20 %; celles du blé dur d'Algérie et d'autres provenances, à 12 %. En France, les deux essences sont mélangées dans la fabrication du pain, soit par moitié, soit à raison de 2/3 de farine tendre et de 1/3 de farine dure. En Algérie, la farine de blé dur est employée seule. La fabrication du pain est effectuée dans les manutentions militaires au nombre de 116, dont 86 en France et 30 en Algérie; elles sont dirigées par les officiers d'administration des subsistances militaires. Le pétrissage s'opère à bras d'homme par les ouvriers d'administration; la fermentation panine est obtenue à l'aide du levain de pâte. Les fours sont du système Lespinasse et d'une contenance de 225 kilogr. de pain, soit 150 pains à 1k500 l'un; ils sont chauffés au bois, sauf dans les bassins houillers, où le charbon de terre est préféré comme plus économique. Le pain de munition pesant 1k500 représente deux rations journalières de 750 gr. l'une; sa forme est ronde, son diamètre est environ de 270 millim. et sa hauteur de 97 millim.; l'enfournement a lieu à quatre baisures. La blancheur du pain, sa nuance et sa saveur sont intermédiaires entre celles du pain de première et de deuxième qualité des boulangeries civiles. Le pain de munition en France est donc bon; à l'étranger il est fabriqué avec de la farine de seigle seule, ou mélangée avec de la farine brute de froment. Le rendement par quintal métrique de farine est au minimum de 139k500 pour l'essence tendre et de 150 kilogr. pour l'essence dure. — Indépendamment du pain de munition, les manutentions militaires fabriquent du *biscuit de troupe* pour les réserves de guerre; ce biscuit est semblable à celui de la marine militaire. Dans les grandes manutentions de l'Etat, à Paris notamment, il est fabriqué à la mécanique; dans les petits établissements, il est confectionné à bras d'homme et au moyen de la table du vermicelier. Les matières employées sont les mêmes que pour le pain. Les galettes sont planes, percées de 36 trous, elles ont 13 centim. de côté et de 23 à 25 millim. d'épaisseur. La mastication en est facile; ce biscuit se conserve pendant une année environ. Le rendement par quintal métrique de farine est de 93 à 96 kilogr. de biscuit. On a cherché depuis une vingtaine d'années à incorporer, dans le pain de munition, certaines matières alimentaires, telles que haricots, lard, viande, bouillon gras concentré, etc., ces essais se poursuivent encore; ces pains sont très avantageux pour les armées en campagne (V. Biscuit). — Parmi les établissements les plus remarquables de l'administration de la Guerre il faut citer la manutention militaire du quai de Billy, à Paris, laquelle reçoit annuellement, et en temps de paix, 150,000 quintaux métriques de blé et produit, pendant la même période 110,000 quintaux métriques de farine, 6,900,000 rations de pain et 28,000 quintaux métriques de biscuit. Ses greniers métalliques du système Huart, assurent à peu de frais, par l'aération et le pelletage automatique, la bonne conservation du grain. La part de l'administration de la Guerre sous le rapport de la production et de la consommation est assurément très large. On peut évaluer approximativement la consommation pour une année aux chiffres ci-après : blés achetés au commerce 7 à 800,000 quintaux métriques; bois acheté au commerce 150,000 quintaux métriques; charbon de terre acheté au commerce 15 à 20,000 quintaux métriques; sel acheté au commerce 3 à 4,000 quintaux métriques; fleurage, 3 à 4,000 quintaux métriques. La production est de 5 à 600,000 quintaux métriques de farine; 130,000 à 140,000 quintaux métriques de son; 82,500,000 kilogr. de pain; 40,000 quintaux métriques de biscuit; 25,000 quintaux métriques de braise. Pour les années de cherté, le prix du kilogr. de pain s'est élevé à 30 cent.; pendant les années moyennes il s'élève à peu près à 26 cent. La valeur du pain distribué annuellement par les manutentions de l'Etat est donc de 21 à 26 millions de francs.

Boulangerie de campagne. Lorsque les armées sont en campagne on se sert, pour la cuisson des pains, de fours particuliers que l'on nomme pour cette raison *fours de campagne*. L'invention des fours portatifs pour l'armée paraît due à Faguet, trésorier de France à Châlons, en 1761. Son four était composé de deux grandes caisses de tôle, placées l'une dans l'autre, et laissant entre elles un ou deux pouces d'intervalle; ces caisses étaient soutenues par des barreaux de fer assujettis par des vis, de manière que le tout pût se démonter. La caisse extérieure était de tôle plus forte que la caisse intérieure, qui faisait l'office de four et qui était partagée en trois étages pouvant chacun recevoir 192 rations de pain, ce qui faisait 576 rations dans les trois étages. Ce four recevait la chaleur du feu que l'on allumait entre les deux caisses, et dont la flamme, pénétrant dans l'intervalle qu'elles laissaient entre elles, communiquait à toutes ses parties une chaleur assez égale, surtout si on avait le soin de défendre le four de l'action directe du feu par une caisse en tôle remplie d'une couche de sable de quelques pouces d'épaisseur. Le four, comme on le voit, était une espèce de four aérotherme, et c'était encore de fours analogues, mais construits sur des données scientifiques plus précises, que l'on se servait jusque dans ces derniers temps.

En France, chaque corps d'armée mobilise une *boulangerie de campagne*. Le personnel d'exploitation (boulangers et ouvriers en fer ou en bois) est fourni par la section de commis et ouvriers d'administration, les attelages et les conducteurs des voitures le sont par l'escadron du train des équipages militaires. Le matériel se compose de dix-huit fours roulants (système Genest et Herscher) avec leurs accessoires et des voitures nécessaires au transport de la farine et du levain. Le pain fabriqué est expédié aux troupes par la voie ferrée ou sur des voitures de réquisition. Les fours roulants sont formés d'une double enveloppe en tôle; l'intervalle qui sépare les deux enveloppes est rempli par de l'amiante, substance à la fois légère, incom-

bustible, et propre à empêcher la déperdition de la chaleur. Une *boulangerie de campagne* est divisée en trois sections de six fours ; chaque section exige pour son installation un espace libre de 11 à 1,200 m. q., soit un carré de 34 m. de côté. Le rendement des trois sections est d'environ 30,000 rations par jour, quantité suffisante pour un corps d'armée, si l'on peut utiliser également les fours qui se trouvent dans les localités occupées. Toutefois pour obtenir ce résultat, il ne faut déplacer la boulangerie que tous les trois ou quatre jours, car lorsqu'elle se déplace, son rendement est diminué de moitié, et encore faut-il avoir soin d'emporter du levain qu'on rafraîchit pendant une halte. Ce rafraîchissement consiste à mélanger le levain avec de la farine et de l'eau. Au cours des opérations actives les *boulangeries de campagne* d'une armée sont réunies aux *stations têtes d'étapes de guerre* ou aux *têtes d'étapes de route* (V. APPROVISIONNEMENTS DES ARMÉES ET DES PLACES), et fonctionnent sous la direction de l'intendant des étapes. En cas de stationnement prolongé, elles sont mises à la disposition de leurs corps d'armée et viennent s'installer au milieu des cantonnements *(Règlement du 21 août 1884 sur le service des étapes, art. 57).* On se sert en outre : 1° des *fours de construction dits de vingt-quatre heures* construits avec des briques prises sur place et avec quelques pièces accessoires en fer ou en fonte composant la *série des pièces accessoires pour fours de construction;* 2° des *fours de campagne portatifs* en tôle de fer (système Lespinasse) qui se montent et se démontent rapidement; 3° des *fours démontables* pour la guerre de montagne, dont les pièces sont transportées à dos de mulet.

En Allemagne, le corps d'armée a une *colonne de boulangerie de campagne* fournie, comme tous les éléments des services administratifs, par le bataillon du train. Cette colonne, qui fait partie du service de première ligne, ne comporte pas de fours; elle n'a que deux voitures pour le transport des ustensiles nécessaires aux boulangers. Son personnel (environ 100 hommes) assure la fabrication du pain à l'aide des fours trouvés dans le pays. Il conduit en outre le bétail sur pied et fait les abats. Les Allemands paraissent avoir l'intention d'adopter un *four de campagne démontable* assez semblable à celui qui est en usage en France. Le service des étapes de chaque armée dispose en outre d'une *colonne de boulangerie de réserve* qui transporte des fours destinés à parer à l'insuffisance des ressources locales. Ces fours ont une ossature en fer dont les intervalles sont remplis par des briques; la durée du montage est de dix-huit à vingt-quatre heures et leur rendement de 4,320 rations par jour.

En Autriche, chaque armée a une *boulangerie de campagne* qui est, comme en France, un organe du service de l'arrière. Son personnel comprend 360 boulangers. Son matériel se compose de 80 fours en fer avec leurs armements; ils ont une contenance de 60 à 70 rations et sont facilement montables et démontables. La boulangerie se divise en cinq sections ; le transport des farines est assuré par les équipages militaires et par des voitures de réquisition.

MINISTÈRE DE LA MARINE. — La marine possède cinq manutentions pour la fabrication du pain et du biscuit : à Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. Les manutentions de Cherbourg, Brest et Toulon, fabriquent non seulement du pain d'équipage et de troupe, mais encore du pain de malade; à Lorient et à Rochefort cette dernière espèce de pain est demandée au commerce local. Il est pourvu, au moyen de marchés, à l'achat du pain nécessaire au service dans les localités situées en dehors des cinq ports militaires. La marine produit la majeure partie des farines dont elle a besoin, tant pour les fabrications effectuées dans ses manutentions que pour l'approvisionnement de la flotte; elle demande le complément au commerce. Lorient est le seul port qui ne soit pas pourvu de moulin. Les ateliers de la boulangerie emploient des pétrisseuses ordinaires, des pétrisseuses Lebaudy et Rolland. L'importance des fabrications est très variable ; elle dépend du nombre des armements et de l'effectif des rationnaires, qui sont eux-mêmes subordonnés aux ressources budgétaires. L'effectif du personnel ouvrier de la boulangerie est nécessairement en rapport avec l'importance des fabrications et varie comme elle; ce personnel exclusivement civil, est d'ailleurs affecté à des travaux étrangers à sa spécialité professsionnelle lorsque l'intérêt du service l'exige. Pour le pain d'équipage et de troupe on emploie de la farine épurée à 18 et 20 %, les 100 kilogr. correspondent à 142^{k}300 de pain; pour le pain de malade, de la farine à 32 %, les 100 kilogr. correspondent à 131^{k}769 de pain; enfin, pour le biscuit, un mélange de farines de blé dur et de blé tendre, épurées au taux moyen de 25 %, les 100 kilogr. donnant 93^{k}449 de biscuit. Le prix de revient des produits fabriqués est dans une année moyenne de 28 cent. le kilogr. de pain d'équipage et de troupe, 38 cent. le kilogr. de pain de malade et de 46 cent. le kilogr. de biscuit. Le nombre d'ouvriers affectés aux ateliers de boulangerie est de 350.

Lors de la guerre de Crimée, l'amirauté anglaise avait fait construire, à titre d'essai, deux navires de guerre à vapeur dont l'un, *le Brunsey*, était une gabarre-moulin, et l'autre, *l'Abondance*, une gabarre-four. La machine du premier donnait le mouvement à l'hélice et faisait en même temps tourner plusieurs paires de meules, pouvant moudre de 7 à 800 boisseaux de farine par jour. Ce navire-moulin donnait d'excellente farine. Une partie de la chaleur de la machine à vapeur de l'*Abondance* était employée à chauffer deux grands fours pouvant cuire environ 10,000 kilogr. de pain par jour, en même temps l'arbre de couche de l'hélice faisait tourner un pétrisseur mécanique qui travaillait la pâte. Ces deux navires formant une manutention complète, fonctionnaient bien et pouvaient, dans certains cas, rendre de grands services. Malheureusement la fabrication du pain à bord demande un grand approvisionnement d'eau douce.

III. Assistance publique. — BOULANGERIE CENTRALE DES HOPITAUX *(Maison de Scipion).* — Cet établissement occupe aujourd'hui l'emplacement de l'ancien hôtel Scipion, construit, dans la première moitié du XVe siècle par Bullioud, doyen de saint Marcel; il passa ensuite dans les mains de Scipion Sardini (1580-96). Dès 1614, cet hôtel fut transformé en hospice. Le 30 avr. 1639, les administrateurs des Pauvres enfermés achetèrent cet hôtel moyennant 16,000 livres à Antoine d'Amboise. En 1656, l'hôtel Scipion fut annexé sous le nom de *Sainte-Marthe* à l'*Hôpital général* et au lieu de loger des vieillards infirmes reçut des mendiantes, des vagabondes et des femmes enceintes indigentes avant leur admission au *service des accouchées* de l'Hôtel-Dieu. En 1663 on comptait à Sainte-Marthe 34 femmes sans enfants, 16 filles, 50 femmes grosses, 147 nourrices, 200 enfants et 11 officiers. En 1670, l'hôpital Sainte-Marthe devint boucherie et boulangerie de l'Hôpital général. En 1724, la maison de Scipion fabriquait du pain pour plus de dix mille personnes. En 1788, il y avait à Scipion paneterie, boucherie, chandellerie. En l'an III de la République, les boulangeries des Incurables et des Petites-Maisons furent réunies à Scipion. Le 9 ventôse an IX, un arrêté du préfet de la Seine dispose qu'il sera pourvu par la Boulangerie de Scipion à la fourniture des prisons de Paris ; le ministre de l'intérieur y fit également fabriquer le pain nécessaire à la consommation de l'hospice des Quinze-Vingts et de l'institution des Sourds-Muets. En 1856, l'administration des Hospices civils, qui faisait confectionner le pain avec des farines achetées au commerce, réunit une minoterie à la Boulangerie centrale. Depuis cette époque, cet établissement n'a reçu que peu de modifications à signaler dans son fonctionnement et continue à fournir le pain nécessaire aux établissements hospitaliers.

La Boulangerie centrale occupe un espace quadrilatère de 8,832 m., circonscrit par la rue et la place Scipion, les rues André-Vesale, de la Collégiale et du Fer-à-Moulin. Elle est complètement isolée. Le bâtiment principal s'étend le long de la place et de la rue Scipion, de la rue du Fer-à-Moulin à la rue André-Vesale. Du côté intérieur, un corps de bâtiment très curieux, orné de médaillons artistiques exécutés sous Henri III, sépare la cour en deux portions inégales : l'une, la cour d'honneur, où s'ouvre une remarquable porte-cochère; l'autre, la cour des machines. La portion du bâtiment principal répondant à la cour d'entrée comprend : au rez-de-chaussée, la loge du concierge, la forge, les bureaux ; au premier, le magasin au son, au petit blé, aux criblures ; au second aboutit le tarare aux poussières ; dans le grenier sont le tarare et les sacs de paillis. Le bâtiment à gauche de la cour comprend : au rez-de-chaussée, les archives, la menuiserie, les pompes à incendie ; au premier, l'appartement du directeur ; au deuxième, des logements particuliers. Le bâtiment de face est occupé par le fournil, au rez-de-chaussée, par les bluteries qui aboutissent aux pétrins au premier ; au deuxième, par les chambres à farine et les trémies où l'on déverse la farine qui descend aux bluteries ; au-dessus est le grenier aux farines.

Vient ensuite le bâtiment des médaillons dont la façade opposée, regardant la cour des machines, ne possède aucun cachet artistique. La cour des chantiers renferme des fours. A gauche, cette cour est limitée par la *paneterie* qui longe la rue André-Vesale, où sont disposés des rayons destinés à recevoir le pain et portant le nom des hôpitaux et hospices. A droite de la cour est un vaste bâtiment dont le rez-de-chaussée et le premier servent de magasin au blé et le deuxième de magasin aux farines. A l'extrémité du rez-de-chaussée du côté de la rue de la Collégiale sont installés des *silos*. Au milieu de la cour est la bascule, la braisière et un hangar contenant le bois des fours. Les machines sont au nombre de trois : 1° la machine de rechange ; 2° celle qui meut les pétrins ; 3° la grande machine du moulin.

Le *personnel administratif* se compose de 1 directeur, 1 commis, 2 sous-employés. Le *personnel professionnel* comprend 1 chef de mouture, 2 mécaniciens, 1 conducteur de meules, 2 rhabilleurs, 3 bluteurs, 3 chauffeurs, 13 hommes de peine, 1 chef panetier, 16 brigadiers-boulangers, 16 pétrisseurs, 3 panetiers, 2 fariniers, 1 graisseur, 1 menuisier, 1 bourrelier. Le budget pour 1888 a été fixé à 1.670,900 francs. Le blé est fourni par des adjudications trimestrielles (4,979,780 kilogr. en 1887). Des magasins, il est transporté au moulin où il est versé dans le boisseau au blé sale situé au cinquième étage; puis il passe dans l'émotteur, le tarare, les colonnes, l'épierreur, le mouilleur automatique, et arrive nettoyé au boisseau au blé propre, situé au troisième étage, d'où il descend au deuxième dans les cylindres distributeurs qui l'amènent sur les meules où il est transformé en boulange. Celle-ci tombant sur un récipient circulaire en mouvement est amenée dans une caisse, d'où partent les *élevateurs* qui élèvent la boulange jusqu'au cinquième étage ; elle retombe ensuite au quatrième sur les râteaux refroidisseurs ; elle descend enfin au troisième dans la *bluterie à boulange ;* on obtient alors une farine de premier jet qui se deverse dans la chambre à farine placée au deuxième étage et de là s'écoule par des poches au premier étage où elle est reçue dans des sacs. Les gruaux et les sons subissent une série d'opérations très bien conduites. Les diverses farines obtenues sont transportées dans la chambre aux farines où on les mélange. La quantité de farine fabriquée en 1887 a été de 3,306,650 kilogr. Le travail du moulin commence à six heures du matin et finit à six heures du soir.

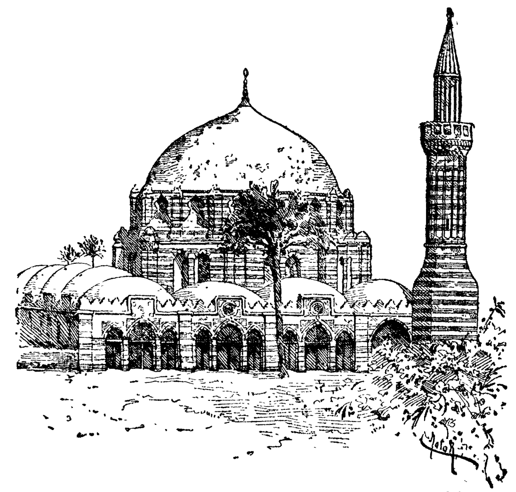
Vient ensuite la fabrication du pain. Dans le grenier où est la grande chambre aux farines, il existe une série de trappes où l'on jette la farine qui tombe dans des *trémies* situées au-dessous, et de ces trémies passe par de petits blutoirs et descend au rez-de-chaussée par des conduites en bois aboutissant aux *pétrins* situés dans le fournil. Les pétrins (système Dulory), sont mus à la vapeur et s'étendent d'une extrémité à l'autre de la salle ; sur le mur opposé s'ouvrent des fours. La quantité de pain fabriquée en 1887 a été de 4,683,360 kilogr. Quand la cuisson est terminée, le pain est transporté à la paneterie, et de là est distribué à tous les établissements hospitaliers. La Boulangerie centrale alimente aujourd'hui, outre les hôpitaux et hospices de l'Assistance publique : les asiles de Sainte-Anne et de Villejuif, les orphelinats de Saint-Antoine et de Montrouge, l'œuvre du Bon-Pasteur et l'œuvre du Sacré-Cœur de Marie. Pour les produits intérieurs, la vente des issues a lieu tous les jours. Elle a été en 1887 de 1.049,485 kilogr. ayant donné une recette de 116,821 francs ; la vente du petit blé, 39,795 kilogr., vendus 6,367 fr. 20 ; celle des criblures, 4.375 kilogr. à 350 francs ; farine bise, 32,295 kilogr. à 5,635 francs. Les poussières paillis, et criblures ont produit 8,295 kilogr. vendus 387 francs. La Boulangerie centrale des hôpitaux est un des établissements les mieux organisés de l'Assistance publique. BOURNEVILLE et A. ROUSSELET.

BIBL. : ASSISTANCE PUBLIQUE. — HUSSON, *Etude sur les hôpitaux*, 1862. — BOURNEVILLE, *Rapport au Conseil municipal sur l'installation à la Boulangerie centrale de deux fours aérothermes* (1883, n° 24).

BOULANGÉRITE. Sulfoantimoniure de plomb $Pb^3Sb^2S^6$. La *boulangérite* se présente en masses compactes, grenues ou fibreuses, d'un gris de plomb, à éclat métallique. Dureté = 3. Densité = 5,8 à 6. Au chalumeau, sur le charbon, fond en donnant de l'acide sulfureux, des vapeurs d'antimoine et l'enduit jaune caractérisque de l'oxyde de plomb. Attaquable par l'acide azotique en laissant un résidu d'acide antimonique. La *boulangérite* se trouve dans le Gard, le Hartz, en Toscane, etc.

BOULANTS (Mines) (V. SABLES BOULANTS).

BOULAQ. Faubourg et port du Caire, sur la rive droite du Nil, à 2 kil. N.-O. de la ville, dont il était distinct il y a quelques années encore ; mais, grâce à la création d'une voie directe qui, dès le règne d'Ismaïl, les mettait en communication, de vastes espaces réservés d'abord à la culture se couvrirent de constructions, et Boulaq est aujourd'hui presque entièrement compris dans le périmètre de la capitale. Il est difficile d'évaluer sa population flottante, extrêmement variable aux différentes époques de l'année : elle est en tous cas très supérieure au chiffre de 5,000 hab. qui lui est généralement attribué. Boulaq est la ville industrielle par excellence de l'Egypte : nombreuses



Mosquée el Sinanieh, d'après une photographie.

usines particulières, usine à gaz, moulins, fonderies de fer, etc. Une imprimerie y a été fondée par Méhemet-Ali

en 1822, d'où sortent des livres en langues européennes et un très grand nombre en arabe, répandus dans tous les pays de l'islam, du Maroc à l'Inde et de la Turquie à Zanzibar ; une école des arts et métiers. C'est aussi à Boulaq que sont les ateliers des chemins de fer égyptiens.

Boulaq, dont l'aspect pittoresque est très vanté, ne possède pourtant aucun monument d'importance ; on y remarque toutefois la grande mosquée ou Sinanieh fondée par Sinan-Pacha, au XVIe siècle et celle d'Aboul-Ela dont les matériaux ont été empruntés à d'anciens édifices pharaoniques ; un arsenal, un hospice d'aliénés, deux églises et le musée. E. Cat.

Musée de Boulaq. — Le célèbre musée d'antiquités connu sous le nom de *Musée de Boulaq*, fut fondé par Mariette en 1858, dans le but de réunir les nombreux objets recueillis sur le terrain des fouilles et d'en assurer la conservation. A ce but s'ajoutèrent bientôt dans la pensée du fondateur des préoccupations d'enseignement et le désir très naturel de rivaliser avec les grandes collections européennes, si bien que depuis Mariette la tradition s'est conservée de compléter autant que possible par des acquisitions à prix d'argent le produit des fouilles. Le musée de Boulaq est ainsi devenu un des plus importants musées d'égyptologie. S'il ne possède ni les précieux papyrus de Londres et de Turin, ni un ensemble d'objets figurés en aussi parfait état que l'ancien fonds Champollion du *Louvre* (V. ce mot), il joint à l'avantage du nombre (car depuis 1881 l'inventaire s'est accru de plus de 3,000 numéros) le privilège d'offrir, auprès d'une incomparable galerie de monuments du premier empire memphite, des séries telles que les monuments *hycsos*, les momies royales, les bijoux de la reine *Ah-hotpou*, les sarcophages byzantins du Fayoum, etc., etc. Grâce à sa réorganisation récente, qui assure au directeur le droit de vente, le musée de Boulaq est en mesure d'augmenter ses ressources en épurant ses collections. Les monuments les plus vantés y sont : 1° pour le premier empire memphite (ancien empire), les *panneaux de bois de Hosi* (3e dyn.), la *grande et la petite statues du roi Chephren*, le *sarcophage de Koufou-Ankh* et de nombreux spécimens des bas-reliefs extraits de tombeaux contemporains des Pyramides — le tout provenant de la nécropole de l'ancienne Memphis (Ghiseh et Saqqarah) ; 2° pour le premier empire thébain (moyen empire), le *groupe dit de Meïdoum (Ra hotpou et sa femme Nowrit)*, les *oies peintes à la gouache*, également de Meïdoum, les *Sphinx* et les *groupes de Tanis (Sân)* en granit noir, connus sous le nom de *monuments hycsos* ; 3° pour le deuxième empire thébain (nouvel empire), les *momies royales et sacerdotales de Deïr el Bahari* au nombre de plus de 30 ; huit pharaons, parmi lesquels les plus illustres de l'histoire égyptienne : Ahmès Ier, le libérateur, Thotmès III, Séti Ier et Ramsès II, le Sésostris des Grecs ; quinze reines et princesses des XVIIe-XXe dynasties, deux grands prêtres d'Ammon (etc.) ; le *trésor de la reine Ah-hotpou*, la *belle tête colossale dite de la reine Tïi*, la *table de Tounari ou de Saqqarah*, document de la plus haute importance pour la chronologie des pharaons ; 4° pour les commencements de l'ère classique : la *statue en albâtre d'Amnéritis*, femme d'un des rois éthiopiens de la XXVe dynastie ; et pour l'époque impériale : la récente trouvaille du Fayoum comprenant une douzaine de *sarcophages byzantins* d'un luxe inusité. — Mariette resta directeur du Musée jusqu'à sa mort ; M. Maspero lui succéda en 1881, et remit dès le commencement de 1887 la direction aux mains de M. E. Grébaut. G. Bénédite.

BOULARD *(Saint-Michel)* et **LENOIR-JOUSSERAN** (Hospices). Ces établissements, sis avenue du Bel-Air à Saint-Mandé (Seine), font partie d'une même direction. L'hospice *Boulard*, du nom de ses fondateurs primitifs, M. et Mme Boulard, a été ouvert en 1830 et fut destiné à recevoir douze indigents, un par arrondissement. On y a adjoint en 1880 deux nouvelles fondations, celle de M. Dupré-Dondey (2 lits), et celle de Mme veuve Dagnan (6 lits). Les lits de la fondation Boulard sont donnés aux indigents sur la présentation des bureaux de bienfaisance ; les huit autres lits sont à la nomination de leurs fondateurs. Il existe pour le personnel de Boulard une infirmerie de deux lits. L'hospice Saint-Michel consiste en un élégant petit édifice s'élevant au milieu d'un vaste jardin, donnant d'un côté sur l'avenue du Bel-Air, et de l'autre s'étendant vers les fortifications. Il se compose d'un pavillon central de deux étages. En avant et perpendiculairement à ce pavillon, s'élèvent à droite et à gauche deux corps de bâtiment, également à deux étages. Au rez-de-chaussée, au centre du pavillon central, les marches d'un perron conduisent à un vestibule, donnant accès à la chapelle où repose M. Boulard ; on y remarque le buste de ce dernier et, parmi quelques bonnes toiles, un magnifique Puget. A droite et à gauche de la chapelle se trouve un dortoir de quatre lits : les autres parties du pavillon central et des ailes sont occupées par la salle de réunion, le réfectoire et les bureaux de la direction, à droite ; par les bains (quatre baignoires), la lingerie, les magasins, etc., à gauche. Le premier étage comprend au milieu, la chapelle ; à droite et à gauche un dortoir de six lits, séparé. chacun par une cloison en bois, formant chambrettes L'aile droite renferme l'infirmerie et quelques annexes ; l'aile gauche le logement du directeur. Le deuxième étage est occupé par des magasins et des logements d'employés. Derrière l'établissement, au fond et à gauche, est une buanderie. On peut évaluer le revenu de l'hospice Boulard ainsi qu'il suit pour 1887 : rentes sur l'Etat : fondation Boulard : 23,007 fr. ; legs Dagnan, 4,290 fr. ; legs Dupré-Dondey, 1,430 fr. L'établissement est confié à des laïques au nombre de trois : un sous-surveillant et deux infirmiers. En vertu des conditions du legs, il y a un aumônier à l'hospice Saint-Michel aux appointements de 600 fr. La bibliothèque des malades compte 610 vol.

Lenoir-Jousseran. En 1875, une dame veuve Lenoir-Jousseran laissait environ trois millions à l'Assistance publique, pour fonder un hospice consacré à « recueillir, nourrir, habiller et soigner des vieillards indigents et infirmes des deux sexes ». L'Assistance publique et le Conseil municipal firent élever cet hospice sur les terrains de la fondation Boulard, à laquelle ils achetèrent une partie du côté droit. Les travaux de construction furent achevés en 1880, époque où l'hospice reçut les vieillards (11 févr.). La population est de 132 lits (66 h. et 66 f.) ; le budget s'élève à 178,400 fr. pour 1887. L'administration est confiée au directeur de la fondation Boulard, assisté d'un commis. Le service des vieillards est confié à des laïques. Pour y être admis, il faut être inscrit au bureau de bienfaisance d'un arrondissement de Paris, avoir soixante-dix ans d'âge ou être atteint de maladies incurables. L'hospice Lenoir-Jousseran se compose d'un grand bâtiment perpendiculaire à l'avenue de Bel-Air et au milieu duquel est l'entrée donnant accès dans un vestibule. Le côté droit du bâtiment est réservé aux femmes ; le gauche aux hommes. Le rez-de chaussée comprend les grands infirmes. Au fond du vestibule on pénètre dans la cuisine avec ses dépendances (boucherie, paneterie, dépense, etc.), le tout formant un pavillon central à un étage, avançant en arrière du bâtiment. A droite du bâtiment principal, et en façade sur l'avenue de Bel-Air, est une aile renfermant le cabinet du médecin et la lingerie. Le premier étage de l'hospice est disposé comme le rez-de-chaussée : dortoirs à droite et à gauche ; au-dessus de la lingerie et du cabinet du médecin sont des chambres d'employés ; au-dessus de la cuisine est l'infirmerie. Le second comprend des dortoirs pour les indigents et des chambres pour le personnel. Les dortoirs sont de 24 lits. A l'extrémité du bâtiment, et au côté opposé à l'avenue de Bel-Air, est l'ancienne chapelle, transformée aujourd'hui en réfectoire, conformément à la proposition de M. Bourneville. Cette mesure a entraîné la suppression de l'aumônier. Le per-

sonnel affecté aux vieillards se compose d'un surveillant, faisant fonctions de concierge, de six garçons de service, d'une surveillante, d'une sous-surveillante, de deux suppléantes et de six infirmières. La bibliothèque des vieillards possède 1,250 vol.

Les malades de ces diverses fondations sont soignés par un médecin de Saint-Mandé. Le service pharmaceutique est également fait par un pharmacien de cette ville. Il n'y a pas d'internes; les malades graves sont évacués sur l'hôpital le plus proche. On compte encore pour les deux maisons un chauffeur-gazier et un jardinier à la journée. Les vidanges s'opèrent au moyen de fosses fixes; le chauffage est fait par des calorifères et l'éclairage est au gaz. En raison de l'absence d'un service médical complet, il conviendrait de n'admettre dans ces fondations que des vieillards et d'en écarter les personnes atteintes de maladies incurables. Pour diminuer les frais d'administration qui sont toujours proportionnellement très élevés dans un petit établissement, il conviendrait d'ajouter à l'occasion à ces deux fondations une autre fondation sur les terrains disponibles. BOURNEVILLE et A. ROUSSELET.

BOULARD. Famille d'architectes navarrois, de la fin du XVIe siècle.

Hervé Boulard, l'un des architectes et ingénieurs du roi Henri de Navarre, qui fut plus tard Henri IV de France. Il fut chargé, de 1563 à 1585, d'importants travaux au château de Pau, dont il aménagea la chambre des Archives dans la grande tour, et dont il restaura la tour Castellane. Il donna de plus les plans d'un moulin à l'Ile-Jourdain en Armagnac, et fit élever une fontaine dans le jardin du château de Nérac ainsi que reconstruire les fortifications de cette ville. On lui doit aussi un arbre généalogique de la maison de Navarre.

Jérôme Boulard, probablement fils du précédent et, comme lui, architecte et ingénieur du roi de Navarre. Il fit exécuter, en 1583, des travaux de réparation au château de Mont-de-Marsan. Ch. L.

BIBL. : P. RAYMOND, *Invent. des Archives dép. des Basses-Pyrénées;* Paris, 1863, in-8.

BOULARD (Henri-François), général français, né en 1746, mort à La Rochelle en 1793. Major du régiment de Vieille-Marine avant la Révolution, il commanda comme général de brigade l'armée républicaine des Sables pendant la guerre de Vendée et s'y fit remarquer par son habileté.

BOULARD (Martin-Silvestre), littérateur et bibliographe français, né à Paris vers 1750, mort vers 1809, souvent confondu avec le suivant. Après avoir rédigé, comme libraire, un certain nombre de catalogues, entre autres celui de la bibliothèque de l'abbé Sepher (1785, in-8), il publia un *Manuel de l'imprimeur* (1791, in-8) et un *Traité élémentaire de bibliographie* (1804, 2 parties in-8), puis des romans : *le Roman de Merlin l'enchanteur* (1797, 3 vol. in-12), « remis en bon français et dans un meilleur ordre »; *les Enfants du bonheur ou les Amours de Ferdinand et de Mimi* (1798,3 vol. in-8); *Mon cousin Nicolas ou les Dangers de l'immoralité* (1808, 4 vol. in-12). M. Tx.

BOULARD (Antoine-Marie-Henri), littérateur et bibliographe français, né le 5 sept. 1754 à Paris, où il est mort le 8 mai 1825. Titulaire, depuis 1782, d'une étude de notaire qu'il tenait de son père et qu'il céda en 1808 à son fils, maire de l'ancien XIe arrondissement (faubourg Saint-Germain), député sous l'Empire au Corps législatif, et administrateur du lycée impérial (collège Louis-le-Grand), il fut intimement lié avec Fontanes, Delille, Sainte-Croix, Millin et La Harpe, qui lui confia le soin, en le nommant son exécuteur testamentaire, de publier la dernière partie de son *Cours de littérature* et son poème du *Triomphe de la Religion.* Boulard a collaboré par des articles signés de ses quatre initiales aux recueils bibliographiques et littéraires du temps et traduit de l'anglais un certain nombre d'ouvrages, tels que l'*Histoire littéraire du moyen âge* (1814-1823, 7 vol. in-8); mais c'est surtout l'amour ou plutôt la monomanie du livre qui a rendu son nom fameux au point que son exemple a pu être cité comme un « cas » exceptionnel par le Dr Descuret dans sa *Médecine des passions;* soit qu'il fût en proie à une névrose non encore définie par la science, soit, comme l'insinuent ses apologistes, que ses incessantes acquisitions fussent un simple prétexte pour exercer son inépuisable charité, toujours est-il qu'il avait entassé plusieurs centaines de milliers de volumes dans diverses maisons à lui appartenant et dont il avait dû successivement expulser les locataires. Aussi, après sa mort, bien qu'on eût distrait de ce fonds 150,000 volumes considérés comme sans valeur, il en resta de quoi fournir les éléments d'un catalogue abrégé qui ne comporte pas moins de cinq volumes in-8 et d'une vente qui dura plusieurs années, de 1828 à 1833; encore la section de l'histoire et des voyages, formant le tome III, fut-elle acquise en bloc par un autre bibliomane anglais, sir Richard Heber. Boulard, on le conçoit, était indifférent à la condition extérieure des livres; mais il y avait au milieu d'un pareil amas de véritables curiosités, notamment parmi les autographes et manuscrits formant le tome V du catalogue. La Révolution française y était largement représentée, ainsi que les littératures anglaise et allemande qui ne remplissaient pas moins d'un volume.

Maurice TOURNEUX.

BIBL. : DUVIQUET, *Notice* en tête du *Catalogue* et tirée à part.

BOULARD (Catherine-François), architecte et ingénieur lyonnais de la fin du XVIIIe siècle. Boulard habitait Lyon en 1793, lors du siège de cette ville, auquel il prit part comme ingénieur. Victime de la Terreur, il mourut sur l'échafaud le 24 févr. 1794. Boulard avait été nommé membre de l'Académie royale de Lyon et a laissé, dans les mémoires de cette Académie, plusieurs études dont une relative aux aqueducs romains amenant l'eau dans la cité de Lugdunum. Ch. LUCAS.

BIBL. : BRÉGHOT DU LUT et PÉRICAUD, *Biogr. lyonnaise;* Lyon, 1839, in-8.

BOULARD (Auguste-Henri), homme politique français, né à Mehun-sur-Yèvre (Cher) le 3 avr. 1825. Il fut d'abord avocat, puis juge de paix à Genlis (Côte-d'Or) de 1862 a 1871. Maire de sa ville natale, il fut révoqué après la chute du gouvernement de M. Thiers, le 24 mai 1873. Lors des premières élections pour la Chambre des députés, au mois de févr. 1876, il fut élu dans la deuxième circonscription de Bourges par 7,621 voix, battant M. de Clamecy, candidat monarchiste. Membre du centre gauche, il fut un des 363 députés qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. La Chambre ayant été dissoute, il fut réélu le 14 oct. suivant par 8,929 voix contre le candidat officiel du gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Il fut encore une fois élu, le 21 août 1881.

BOULART (François-Marie-Eucher-Charles), homme politique français, né à Linxe (Landes) le 16 nov. 1828. Maître de forges et grand propriétaire foncier, il fut le candidat des monarchistes coalisés dans la deuxième circonscription de l'arr. de Dax, aux élections générales, en févr. 1876, lors de l'organisation de la Chambre des députés, et fut élu par 5,949 voix contre 5,464 données à M. Dubois, candidat républicain. Membre du groupe bonapartiste, il fut un des 158 députés qui soutinrent le ministère au coup d'Etat du 16 mai 1877. Après la dissolution de la Chambre, il fut réélu aux élections du 14 oct. suivant, en qualité de candidat officiel du gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Il a échoué aux élections du 21 août 1881, n'ayant que 5,090 voix contre 7,055 obtenues par M. Léglise, candidat républicain.

BOULATIGNIER (Sébastien-Joseph), administrateur français, né à Valognes le 11 janv. 1805. Chef de bureau au ministère de l'intérieur (1837), il fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat. Elu représentant du peuple par le dép. de la Manche (1848), il fut nommé conseiller

d'Etat le 20 avr. 1849 ; signa une protestation contre le coup d'Etat du 2 déc. 1851, fut néanmoins réintégré au Conseil par Louis-Napoléon, et nommé membre de la commission municipale de la Seine. Il a collaboré avec Macarel à l'ouvrage intitulé *De la Fortune publique en France et de son administration* (Paris, 1838-41, 3 vol. in-8) ; publié des *Lettres sur l'administration* (Saint-Lô, 1842, in-8), et donné des articles de droit à l'*Encyclopédie des Gens du Monde*, au *Dictionnaire d'administration* et au *Journal des Savants de Normandie*.

BOULAUR. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Saramon ; 379 hab.

BOULAVINE (Konrat), chef cosaque du XVII[e] siècle. En 1707 il provoqua une insurrection des Cosaques contre la Russie ; il tua le général Dolgoroukov, battit sur la rivière Krynka son frère, le colonel Dolgoroukov, et s'empara de Tcherkask. Mais bientôt cette ville fut réoccupée par les Russes et Boulavine, menacé de se voir livré à l'ennemi, se tua d'un coup de pistolet. L. L.

BOULAY (Le). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Châteaurenault ; 501 hab.

BOULAY. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. (N.-O.) d'Orléans ; 438 hab.

BOULAY. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Pré-en-Pail ; 414 hab.

BOULAY (Le). Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Bruyères ; 162 hab.

BOULAY-LES-DEUX-EGLISES (Le). Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf-en-Thymerais ; 309 hab.

BOULAY-LES-TROUX. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Limours-en-Hurepoix ; 233 hab.

BOULAY-MORIN (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (N.) d'Evreux ; 232 hab.

BOULAY (en allemand *Bolchen*), ch.-l. d'arr. *(Kreisstadt)* de la Lorraine allemande, à 26 kil. au N.-E. de Metz, station de chem. de fer sur l'embranchement de Courcelles-sur-Nied à Teterchen ; 2,372 hab. La ville est située en partie sur la pente d'une colline, en partie dans la vallée du Katzbach, affluent de droite de la Nied ; elle possède des fabriques de cigares, de macarons, d'orgues, d'articles de quincaillerie, de produits chimiques, une filature de laine, des tanneries, des brasseries et des moulins à farine et à plâtre. A une extrémité de la grande place occupant le centre de Boulay, s'élève l'hôtel de ville qui est de construction moderne, ainsi que l'église paroissiale, construite sur une hauteur dominant toute la ville. Sur la place du marché on remarque une fontaine, ornée de quatre lions. Les origines de Boulay (*Bollei*, 1184) remontent à une haute antiquité. Sur un plateau, à proximité de la ville, on a découvert un camp romain. (V. *Mémoires de l'Académ. de Metz*, 1824-1825, p. 31.) Autrefois la ville, entourée d'un mur d'enceinte et de fossés, dont on voit encore les restes, possédait un château, dont les seigneurs, dans le cours du moyen âge, faisaient souvent la guerre à la ville de Metz qu'ils tinrent plusieurs fois en échec. Au commencement du XVI[e] siècle, la seigneurie de Boulay passa dans la maison de Lorraine. Le duc René confirma les privilèges et les franchises de la ville qui, érigée en comté, fut engagée en 1633 par le comte Charles IV à sa sœur Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg. En 1730, le château seigneurial fut cédé à des récollets irlandais qui le convertirent en couvent. Le comté de Boulay fut réuni à la France avec le reste de la Lorraine en 1766. — Boulay est la patrie de Victor-Joseph Newinger (1733-1808), général de division, qui s'est distingué dans la campagne de 1792, en Allemagne, et de Charles de Villers (4 nov. 1765, — 26 fév. 1815) professeur de philosophie à Gœttingue, auteur de l'*Essai sur l'esprit et l'influence de la Réformation de Luther* (Paris-Strasbourg, 1850, 5[e] éd.). — La ville de Boulay porte : *de Lorraine simple*, c.-à-d. *d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent*. L. W.

BIBL. : Dom CALMET, *Notice de la Lorraine*, I, 149-154. — POULMAIRE, *le Procès de J.-B.-N. Flosse, né à Boulay le 7 déc. 1757, condamné à mort le 17 floréal an II* ; Metz, 1885. — F.-X. KRAUS, *Kunst und Alterthum in Els.-Lothr.*; Strasbourg, 1886, vol. III, pp. 45-46.

BOULAY (César-Egasse du), historien, né à Saint-Elier (Mayenne) au commencement du XVII[e] siècle, mort à Paris le 16 oct. 1678. D'abord professeur d'humanités au collège de Navarre, il fut successivement procureur de la nation de France, puis greffier de l'Université de Paris, après avoir été honoré du rectorat. Il prit une grande part aux affaires de l'Université et on lui attribue en particulier la rédaction des *Statuts de la nation de France* (1661). Mais son principal titre de gloire est son histoire de l'Université dont les deux premiers volumes parurent en 1665, et le sixième et dernier en 1673. *Historia Universitatis Parisiensis* (Paris, 1665-1673, 6 vol. in-fol.). Ayant à sa disposition les archives de l'Université, compilateur infatigable, du Boulay a composé un recueil précieux de documents où ont largement puisé tous les auteurs qui depuis ont eu à parler de l'Université. Il fait remonter à Charlemagne l'origine de l'Université de Paris, et en conduit l'histoire jusqu'à la fin du XVI[e] siècle ; elle a été depuis continuée par M. *Jourdain* (V. ce nom). Sous le titre d'*Histoire de l'Université de Paris* (Paris, 1761, 7 vol. in-12), Crévier a publié un abrégé de l'ouvrage de du Boulay. Outre cette grande compilation, du Boulay a publié : *De patronis quatuor natiorum Universitatis* (1662, in-8); *Carlomagnolia* (1662, in-8) ; *De decanatu nationis Gallicœ* (1662, in-8) ; *Remarques sur la dignité, rang... du recteur* (1668, in-4) ; *Recueil des privilèges de l'Université* (1674, in-4) ; *Factum ou remarques sur l'élection des officiers de l'Université* (1668, in-4) ; *Fondation de l'Université de Paris par l'empereur Charlemagne* (1675, in-4).

BOULAY DE LA MEURTHE (Antoine-Jacques-Claude-Joseph, comte), magistrat et homme politique français, né à Chaumousey (Vosges) le 19 fév. 1761, mort à Paris le 4 fév. 1840. Fils d'un cultivateur et orphelin dès son enfance, il fut élevé par son oncle, curé de Vandœuvre (près de Nancy), fit de bonnes études au collège de Toul, et débuta comme avocat à Nancy en 1783, non sans éclat. Enhardi par le succès, il alla trois ans après se fixer à Paris et y acquit rapidement, comme jurisconsulte et comme orateur, une assez grande notoriété. En 1789 il embrassa cordialement la cause de la Révolution et se hâta de retourner en Lorraine, où il croyait pouvoir mieux la servir que dans la capitale. Devant l'invasion, il tint à payer de sa personne, fit partie d'un bataillon de volontaires de la Meurthe et assista à la victoire de Valmy (20 sept. 1792). Congédié pour cause de maladie, il fut élu peu après juge au tribunal de Nancy, mais, destitué par un conventionnel en mission pour avoir blâmé la condamnation de Louis XVI, il s'engagea de nouveau, parvint au grade de capitaine et combattit dans l'armée de Hoche aux lignes de Wissembourg (1793). Rentré au milieu des siens, en pleine Terreur, il fut suspecté de modérantisme et, sous le coup d'un mandat d'amener, prit la fuite et dut quelque temps se cacher dans les bois. Il reparut après le 9 Thermidor, fut élu successivement président du tribunal de Nancy et accusateur public du dép. de la Meurthe, et donna par ses vigoureux réquisitoires toute la mesure de son talent de parole. Aussi ses concitoyens ne tardèrent-ils pas à l'appeler à la vie politique. Au mois de mars 1797 Boulay fut envoyé comme représentant de la Meurthe au conseil des Cinq-Cents.

Il prit dans cette assemblée l'attitude d'un défenseur zélé de la Révolution, qui semblait alors sur le point de succomber sous les efforts du parti royaliste. C'est ainsi que, tout en se déclarant favorable à la liberté des cultes, il demanda que les prêtres donnassent des garanties de

leur respect pour les institutions établies (9 juil.), qu'il défendit les sociétés populaires (22 juil.), qu'il approuva, dans un rapport célèbre, les mesures prises le 18 Fructidor et demanda la déportation des conspirateurs. Peu après, il obtenait que les chefs de l'ancienne noblesse fussent exclus des fonctions publiques et privés des droits politiques. Mais l'attitude parfois violente et arbitraire du Directoire l'amena dans la suite à modifier sensiblement la sienne. Sans tomber précisément dans la réaction, il contrecarra de tout son pouvoir un gouvernement dont les fautes, suivant lui, ne pouvaient profiter qu'aux Bourbons. Il trouva bientôt excessives les proscriptions qu'il avait approuvées en principe, protégea Thibaudeau, Hardy, Dupont de Nemours, combattit tous les projets de lois tendant à accroître l'autorité des directeurs et prit une part active à la journée du 30 Prairial en accusant Merlin et La Révellière-Lépeaux, qui furent contraints de donner leur démission (18 juin 1799).

C'est à cette époque qu'il publia sous ce titre : *Essai sur les causes qui, en 1649, amenèrent en Angleterre l'établissement de la République, sur celles qui devaient l'y consolider et sur celles qui l'y firent périr* (Paris, 1799, in-8), une étude historique dont il fut vendu plus de vingt mille exemplaires en un mois. Cet ouvrage, où des allusions très claires semblaient prédire au régime directorial une fin prochaine, souleva de vives polémiques. Benjamin Constant le réfuta dans sa brochure sur la *Révolution française comparée à celle de l'Angleterre*. Boulay, qui était alors à la tête du parti dit *constitutionnel* ou *modéré*, était de plus en plus écouté au conseil des Cinq-Cents. Il s'opposait avec succès à ce qu'il regardait comme des persécutions religieuses (27 juin 1799), faisait ajouter (27 juil.) au serment de fidélité à la République et à la constitution de l'an III la clause de s'opposer au rétablissement de la royauté et *de toute espèce de tyrannie*, dénonçait sans relâche le jacobinisme et empêchait (14 sept.) la déclaration *de la patrie en danger*, qu'il regardait comme devant faire renaître le régime de la Terreur. Elu président — pour la seconde fois — par ses collègues, il eut à prononcer plusieurs discours d'apparat, et parla toujours en partisan dévoué de la République. Républicain, il l'était encore en effet, ou croyait l'être. Mais la peur de la démagogie l'aveuglait et il ne vit pas que pour la fuir il se jetait dans les bras de la dictature. Séduit, comme beaucoup d'hommes politiques de son temps, par le plan chimérique de Sieyès, il crut que Bonaparte travaillerait de bonne foi à le réaliser. Il crut servir la liberté en préparant le coup d'Etat qui allait mettre fin au Directoire, et fut un des auteurs les plus actifs de la conspiration qui aboutit aux journées des 18 et 19 Brumaire.

C'est sur un rapport de Boulay que le consulat provisoire fut institué par les débris des conseils dans la nuit du 19 au 20 brumaire. Quelques jours après, il fut nommé président de la commission législative chargée par Bonaparte de préparer la nouvelle constitution (22 nov.), dont il exposa les principes dans un important discours (12 déc.). Mais, le Consulat une fois établi, Boulay refusa le ministère de la police, qui lui fut offert, et se contenta de la présidence de la section de législation au conseil d'Etat (4 janv. 1800). Il prit une part très considérable à l'élaboration du Code civil, dont il eut à défendre, au nom du gouvernement, plusieurs titres devant le Corps législatif. L'emploi de directeur du contentieux des domaines nationaux, auquel il fut appelé le 14 sept. 1802, lui permit de consolider, par huit années de labeur acharné, une des conquêtes essentielles de la Révolution. Quinze à vingt mille affaires litigieuses furent réglées par lui, et la jurisprudence qu'il établit préserva de tout danger sérieux les acquéreurs de biens nationaux, que plus tard la Restauration elle-même n'osa pas dépouiller. Les travaux administratifs et économiques ne permettaient plus à Boulay de se mêler chaque jour de la politique proprement dite. Il n'était guère courtisan et ne recherchait pas la faveur de Napoléon. Il n'avait rien fait pour l'établissement du Consulat à vie et il s'était montré peu favorable à l'institution de l'Empire en 1804. Il accepta pourtant et servit ce nouveau régime, parce qu'il lui semblait que, les circonstances étant données, c'était le seul qui pût consolider et rendre définitif les principaux résultats de la Révolution.

Napoléon, qui l'avait en très haute estime, le choisit plusieurs fois pour défendre devant le Corps législatif les projets du gouvernement (notamment en 1807, quand il s'agit de supprimer le Tribunat) et lui rendit, le 8 déc. 1810, la présidence de la section de législation au conseil d'Etat. Il l'avait fait comte. Il l'éleva au rang de grand-officier de la Légion d'honneur, pour avoir obtenu en avr. 1813 le vote d'une nouvelle levée de 180,000 hommes. Boulay fit partie du conseil privé, mais ne put amener l'empereur à regagner par des concessions libérales le Corps législatif, dont la désaffection était évidente après Leipzig. Il ne fut pas plus heureux dans le conseil de régence, où il fut également appelé et où, vers la fin de la campagne de France, il demanda vainement que l'impératrice et le roi de Rome demeurassent à Paris et, se montrant dans les rues, allassent s'établir à l'hôtel de ville pour encourager la défense. Il dut se rendre à Blois avec les ministres (29 mars 1814). Quelques jours après, l'Empire n'était plus. Boulay adhéra purement et simplement au nouvel ordre de choses et, privé de tout emploi, rentra dans la vie privée. Il en fut tiré au mois de mars 1815 par la nouvelle du retour de l'île d'Elbe. Pendant les Cent-Jours, Boulay reprit sa présidence au conseil d'Etat, rédigea la déclaration de principes publiée par ce corps politique le 25 mars, ainsi que sa réponse à la déclaration lancée par le Congrès de Vienne le 13 mars, et contribua pour une bonne part à la rédaction de l'Acte additionnel. Nommé ministre d'Etat par Napoléon et chargé de la direction de la correspondance et de la comptabilité au ministère de la justice, il fut en outre envoyé par le dép. de la Meurthe à la Chambre des représentants.

Il défendit avec chaleur la cause de l'empereur dans cette assemblée et, après Waterloo et la seconde abdication, s'efforça de faire reconnaître Napoléon II. La commission exécutive l'appela au ministère de la justice (25 juin). Mais il n'y demeura que quelques jours. Dès le 8 juil., il était destitué. Atteint par l'ordonnance royale du 24 juil., il fut placé en surveillance à Nancy, d'où le gouverneur russe de cette ville, Alopeus, le força bientôt de se rendre à Sarrebruck. Boulay dut ensuite se rendre à Halberstadt (1816), puis à Francfort-sur-le-Main, et n'obtint qu'à la fin de 1819 l'autorisation de rentrer en France. Pendant son exil, il avait publié un important ouvrage historique : *Tableau politique des règnes de Charles II et Jacques II, derniers rois de la maison de Stuart* (La Haye, 1818, 2 vol. in-8), où le gouvernement restauré des Bourbons aurait pu puiser d'utiles leçons. Boulay de la Meurthe passa les vingt dernières années de sa vie dans une retraite que son amour de l'étude lui rendait chère. Candidat du parti libéral dans le septième collège électoral de Paris, il fut tenté deux fois d'en sortir. Mais il ne réussit ni dans les élections de 1824 ni dans celles de 1827. Il ne prit aucune part à la révolution de 1830 et ne s'associa pas au gouvernement de Juillet. Il passa la fin de sa vie à écrire ses *Mémoires*, qui n'ont pas encore été imprimés. Il en publia lui-même un court, mais intéressant fragment sous le titre de : *Théorie constitutionnelle de Sieyès, Constitution de l'an VIII, Extrait des Mémoires de M. Boulay de la Meurthe* (Paris, 1836, broch. in-8 de 76 p.). On a aussi de lui des *Observations sur le 18 Brumaire de Bourrienne*, qui a paru dans le recueil intitulé *Bourrienne et ses erreurs* (Paris, 1830, 2 vol. in-8). A. Debidour.

Bibl. : *Moniteur universel*, 1787-1815.— La Revellière

Lépeaux, *Mémoires*. — Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, etc.

BOULAY de la Meurthe (Henri-Georges, comte), homme politique français, fils du précédent, né à Nancy le 15 juil. 1797, mort à Paris le 24 nov. 1858. Après avoir partagé l'exil de son père au commencement de la Restauration, il revint avec lui à Paris en 1820, se fit inscrire au barreau, mais ne plaida pas et passa plusieurs années à étudier les questions économiques et sociales, qui devaient le préoccuper toute sa vie. A la fois bonapartiste et libéral, il contribua pour sa bonne part, sous Louis XVIII et sous Charles X, aux progrès de l'opposition et prit une part active à la révolution de 1830. Aussi reçut-il la décoration de Juillet et fut-il élu colonel de la onzième légion de la garde nationale de Paris. Député de la Meurthe en 1837, il prit place à l'extrême gauche et vota d'ordinaire avec le parti démocratique. Il fut également élu membre du Conseil général de la Seine en 1838. Le zèle avec lequel il travaillait depuis longtemps à développer l'enseignement au profit des classes populaires lui valut d'être appelé en 1842 à la présidence de la Société pour l'instruction élémentaire. A la Chambre des députés, où il représenta l'arr. de Mirecourt à partir de la même époque, il se fit remarquer non seulement par sa sollicitude pour les écoles et pour les salles d'asile, mais aussi par la persistance avec laquelle, de 1843 à 1847, il réclama l'abrogation des lois d'exil qui frappaient la famille Bonaparte. Il accepta la République après le 24 févr., fut envoyé par le dép. des Vosges à l'Assemblée constituante, où il exerça une assez grande influence, combattit personnellement l'insurrection de juin 1848 à la tête d'une légion de la garde nationale et, après l'élection de Louis-Napoléon à la présidence, fut nommé vice-président de la République (20 janv. 1849). Il soutint constamment la politique de l'Elysée. Aussi, après le coup d'Etat du 2 déc. 1851, fut-il appelé un des premiers au Sénat (27 janv. 1852). Mais il ne joua plus, depuis cette époque jusqu'à sa mort, qu'un rôle politique de peu d'importance. A. Debidour.

Bibl. : *Moniteur universel*. — Quérard, *la France littéraire*, supplément.

BOULAY de la Meurthe (François-Joseph, baron), homme politique français, frère du précédent, né à Paris en 1800, mort à Paris le 7 mai 1880. D'abord secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce, il fut nommé conseiller d'Etat en 1837; maintenu dans ces fonctions par la République de 1848 et par le second Empire, il fut, en 1855, nommé président de la section de l'intérieur. Créé sénateur, le 9 juin 1857, il vota contre le rétablissement du gouvernement parlementaire (1869). Il fut encore : membre de la commission des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations; membre du conseil impérial de l'instruction publique; membre du conseil du sceau des titres; membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, etc., etc.

BOULAY-Paty (Pierre-Sébastien), jurisconsulte français, né à Abbaretz (Loire-Inférieure) le 10 août 1763, mort à Donges (Ille-et-Vilaine) le 16 juin 1830. Avocat à Rennes en 1787, il se rallia à la Révolution, fut nommé administrateur du dép. de la Loire-Inférieure (1798), commissaire du Directoire exécutif au tribunal civil de la Loire-Inférieure (1798), entra au Conseil des Cinq-Cents (1798), où il fit une opposition très vive à La Revellière-Lepeaux et à Merlin, et se montra un des adversaires les plus décidés du coup d'Etat du 18 Brumaire. Aussi fut-il tenu quelque temps en disgrâce par le premier consul. Mais bientôt, grâce à sa science juridique, il fut nommé juge à la cour d'appel de Rennes, puis conseiller à la cour impériale (1811) et fut maintenu à ce poste par la Restauration (Ord. roy. du 3 janv. 1816). Boulay-Paty a écrit : *Observations sur le code de commerce adressées aux tribunaux de la part du Gouvernement* (Paris, 1802, in-8); *Cours de droit commercial maritime, d'après les principes et suivant l'ordre du code de commerce* (Rennes et Paris, 1821-1823, 4 vol. in-8); *Des Faillites et banqueroutes, suivies du titre de la revendication en matière commerciale et de quelques observations sur la déconfiture* (Paris et Rennes, 1825, 2 vol. in-8). Il a donné une nouvelle édition du *Traité des assurances et des contrats d'Emérigon* (V. ce nom) et laissé en manuscrit un travail important, l'*Histoire du commerce maritime chez tous les peuples*. R. S.

Bibl. : Boileux, *Précis historique sur Boulay-Paty*, en tête de la 2e édit. du *Traité des faillites*; Paris, 1849, 2 vol. in-8.

BOULAY-Paty (Evariste-Félix-Cyprien), littérateur français, fils du précédent, né à Donges (Ille-et-Vilaine) le 19 oct. 1804, mort le 7 juin 1864. Elève du collège de Rennes et avocat en 1824, il publia plusieurs dithyrambes en l'honneur de l'indépendance hellénique : *les Grecs* (1825), *Athéniennes* (1827), *la Bataille de Navarin* (1828), *l'Héroïsme de Bisson* (1828), et remplaça, l'année suivante, Alexandre Dumas comme bibliothécaire du duc d'Orléans (Louis-Philippe). Ses *Odes nationales* (1830, in-8) sont contemporaines des journées de Juillet, tandis qu'un recueil de poésies élégiaques, attribuées, selon la mode du temps, à un inconnu, *Elie Mariaker* (1834, in-8), qui avait donné son nom à cette œuvre soi-disant posthume, attestait l'influence de l'école romantique. Boulay-Paty n'en remporta pas moins trois fois les prix décernés par l'Académie française pour ses poésies sur l'*Arc de triomphe de l'Etoile* (1837), *sur le Monument de Molière* et pour un volume de *Sonnets* (*De la Vie humaine*, 1851, in-8, 1852, in-12), qui fut honoré du prix Monthyon. Il faut y joindre un volume d'*Odes* (1844, in-8) et des *Poésies de la dernière saison*, précédées d'une notice par M. Eug. Lambert (1865, in-12). M. Tx.

BOULAYE (La). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Mesvres; 305 hab.

BOULAYOUL. Ksar le plus important de la forte tribu des Beni-M'ghill (Beni-Mghild, de de Foucauld), à près de 1,000 m. d'alt., sur un des torrents qui se jettent dans la Moulouya.

BOULAZAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Pierre-de-Chignac; 807 hab.

BOULBON. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. de Tarascon; 1,073 hab.

BOULBOUL. Nom persan du rossignol. Cet oiseau tient une grande place dans la poésie persane. Il a inspiré des pièces de vers nombreuses et a fourni le thème de comparaisons variées.

BOULC. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Châtillon; 372 hab.

BOULDOUR. Ville de la Turquie d'Asie, vilayet de Koma (Asie mineure), sur le lac de Bouldour, entre Adalia et Afioum-Kara-Hissar; environ 20,000 hab. Ruines considérables.

BOULDUC (Gilles-François), pharmacien-chimiste, né à Paris le 20 févr. 1675, mort à Versailles le 17 févr. 1742. Il fut dirigé par son père, qui était démonstrateur de chimie au Jardin du roi, et auquel il succéda. En 1699, il fut nommé membre de l'Académie des sciences. Il a publié des recherches sur les purgatifs, en particulier sur le suc d'élatérium. On lui doit un mode de préparation du sublimé corrosif, des recherches sur les végétaux, les sels de Seignette, de Glauber et d'Epsom. Il se fit une véritable réputation en analysant plusieurs eaux minérales françaises, notamment celles de Passy, près Paris (1726), de Bourbon-l'Archambault (1729), de Forges (1735). Ayant été nommé premier apothicaire du roi et de la reine, cette fonction l'obligeait à suivre la cour dans tous ses déplacements; aussi ne prit-il pas une part active aux travaux de l'Académie. C'est dans le recueil de cette dernière qu'on trouve les mémoires qu'il nous a laissés. Boulduc mourut à Versailles où la cour résidait alors, à l'âge de soixante-sept ans. Voici la liste de ses principales publications :

Préparation du sublimé corrosif (*Mém. de l'Académie*, p. 337 ; 1730) ; *Analyse des végétaux* (*Id.*, p. 101 ; 1734) ; *Sur le sel polychreste de Seignette, ceux de Glauber et d'Epsom* (*Id.*, p. 375, 1727 ; pp. 124 et 347, 1731). Ed. BOURGOIN.

BOULE. I. Architecture. — Ornement creux, de forme sphérique ou ovoïde en métal, fonte, fer ou cuivre, ou pierre dure servant d'amortissement à un pilastre de rampe, sur lequel la boule est fixée à l'aide d'une broche, prolongement du pilastre. Ces boules se font aussi en verre, en cristal ou en ivoire. Les boules sont employées aussi dans la terminaison de certains articles de quincaillerie tels que pivots, fiches, paumelles, heurtoirs: on appelle ces articles ferrures à boule. — On place aussi des boules de fonte comme chasse-roues aux portes cochères. Des boules terminent souvent des parties verticales plus ou moins importantes d'un édifice et leur servent d'amortissement ; boules de stalles d'écurie, boules au-dessus de pilastres de grilles, au-dessus de colonnes-urinoirs ; boules terminant un clocher, des lucarnes, un dôme, etc.

BOULE D'AIR. — Boule creuse en zinc ou en cuivre étamé faisant partie d'un *flotteur* (V. ce mot). H. SALADIN.

II. Pharmacologie. — On donne en pharmacologie le nom de *boules* à des médicaments globulaires, plus ou moins volumineux. Elles se différencient : des *bols* (V. ce mot), par leur grosseur plus considérable ; des pilules, en ce sens qu'on peut les utiliser en grand nombre de fois pour préparer et administrer le même médicament. C'est sans doute en raison de cette dernière circonstance qne les boules étaient autrefois fort en vogue dans l'ancienne médecine. Aujourd'hui, on n'emploie plus guère que les boules de Nancy.

BOULES DE NANCY. — Les *boules de Nancy*, de *Mars* ou d'*acier (Globuli martiales)* se préparent de la manière suivante :

Limaille de fer..........	1,000	grammes.
Espèces vulnéraires.......	150	—
Eau filtrée..............	1,000	—

On fait un décocté avec les espèces vulnéraires et l'eau, on passe, on verse le liquide filtré sur la limaille de fer, on évapore à sec et on pulvérise le résidu. On ajoute alors à ce dernier :

Tartre brut.............	1,000	grammes.
Espèces vulnéraires.......	150	—

On fait un nouveau décocté avec les espèces vulnéraires dans 1,500 gr. d'eau, on ajoute le tartre et on évapore en consistance de pâte ferme. Après un mois d'exposition à l'air, on pulvérise le produit et on prend :

Tartre brut pulvérisé	2,000	grammes.
Espèces vulnéraires.......	400	—

On fait un troisième décocté avec les plantes vulnéraires, on y ajoute les autres substances et on évapore dans une bassine de fonte, jusqu'à ce que la masse, molle tant qu'elle est chaude, devienne solide par le refroidissement. On les coule alors promptement en boules du poids de 30 gr., qu'on enduit d'une légère couche d'huile. On fait sécher ces boules à l'air, dans un lieu sec; on les enveloppe dans du papier, et on les conserve à l'abri de la lumière. Les boules de Nancy qui nous viennent de la Grande-Chartreuse et de Nancy sont ovales, un peu aplaties, moulées et munies d'un petit bout de ruban pour faciliter leur emploi. Les *boules de Molsheim* ne diffèrent des précédentes que par l'addition de quelques matières résineuses, comme le benjoin.

Les boules de Nancy cèdent à l'eau du tartrate ferricopotassique et les principes aromatiques des plantes vulnéraires. Elles constituent un remède populaire contre les contusions, les foulures, les plaies contuses. A cet effet, on les met dans l'eau, jusqu'à ce que le liquide ait pris une teinte ambrée, puis on imbibe des linges qu'on applique en compresses sur les parties malades. Moins chargé de principes dissous, le macéré est parfois prescrit à l'intérieur comme un ferrugineux qu'on peut avantageusement employer dans certaines maladies, la chlorose par exemple. Dans ce dernier cas, on a aussi conseillé de râper la boule et de prendre la poudre à la dose de 25 centigr. dans la première cuillerée de soupe. Ed. B.

III. Construction mécanique. — RÉGULATEUR À BOULES (V. RÉGULATEUR).

IV. Jeu. — Un des plus anciens jeux d'adresse en France, fort en vogue dans toutes les classes de la société durant cette époque appelée quelquefois le bon vieux temps; aussi voyait-on dans toutes nos villes, comme à Paris, des jeux de boules ; pendant longtemps il en a existé à l'extrémité orientale du Luxembourg et aux Champs-Elysées. Les habitants du Midi surtout ont toujours fait leurs délices du jeu de boules et y montrent encore de cette adresse vigoureuse qu'il réclame. C'est un jeu d'exercice qui consiste à faire rouler des boules d'un endroit à un autre et à jouer à qui fera aller ces boules plus près de l'endroit marqué pour servir de but. Deux, trois, quatre et même un plus grand nombre de personnes peuvent jouer ensemble. Chacun joue pour soi, ou l'on joue deux contre deux, trois contre trois, etc. Le lieu où l'on établit le jeu est pour l'ordinaire une allée, à chaque extrémité de laquelle on place le but et au delà du but, on pratique un petit fossé appelé noyau. Le nombre des points dont la partie doit être composée est arbitraire et dépend de la convention des joueurs. Chaque joueur a communément deux boules à jouer ; et après que le sort a décidé l'ordre suivant lequel chacun doit jouer, celui qui a la boule tâche de lui imprimer un tel mouvement, qu'elle s'arrête le plus près du but qu'il est possible. Plus un joueur a de boules près du but, plus il compte de points, attendu que chacune de ces boules lui en produit un. On joue différemment aux boules, en prenant comme but une boule plus petite appelée *cochonnet ;* l'habileté du joueur consiste à amener sa boule le plus près possible du cochonnet et à déloger les boules de ses adversaires qui se trouveraient près du but.

V. Art culinaire. — On emploie en cuisine, pour colorer le bouillon, des boules dont la base peut être de l'oignon brûlé, de la carotte torréfiée ou du caramel ; la fabrication des boules a une certaine importance, surtout à Paris.

VI. Confiserie. — BOULE DE GOMME (V. BONBON, p. 271).

VII. Pathologie (V. HYSTÉRIE).

VIII. Botanique. — BOULE DE NEIGE. — Nom vulgaire d'une variété du *Viburnum opulus* L., chez laquelle les fleurs, toutes stériles, sont disposées en corymbes globuleux (V. VIORNE). — On appelle également *Boule de neige* la variété *arvensis* de l'*Agaricus campestris* L. ou *Champignon de couche*.

BOULE-D'AMONT. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Vinça ; 368 hab.

BOULE-ET-VALOS ou **LABOULE-ET-VALOS**. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Valgorge ; 808 hab.

BOULE-TERNÈRE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Vinça ; 749 hab.

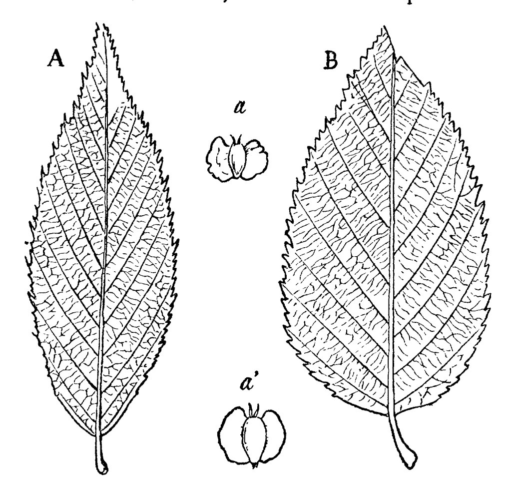
BOULE (Charles-André), célèbre ébéniste (V. BOULLE.)

BOULE (Gabriel), historien, natif de Marseille. Il vivait au milieu du XVII[e] siècle et était primitivement pasteur calviniste à Vinsobres. Après avoir exercé ce ministère pendant trente ans, il se convertit au catholicisme. Son abjuration lui valut l'honneur d'être nommé conseiller et historiographe du roi. Après sa conversion, il publia un livre intitulé *Essais de l'histoire générale des protestants* (Paris, 1648). A la même époque Fabri de Peiresc, conseiller au parlement d'Aix, l'engagea à rechercher l'origine du vent dit de saint Césaire d'Arles. Il fit à Nyons de longues observations sur les causes de

ce phénomène, dont l'origine était attribuée à un miracle de saint Césaire, évêque d'Arles. Sur les résultats obtenus il communiqua une relation à Gassendi qui l'inséra dans sa *Vie de Fabri de Peiresc* (p. 176), tandis que lui-même publia sur le même sujet un ouvrage très érudit, contenant de curieuses remarques sur l'archéologie, l'histoire, la géographie et les vents topiques du Dauphiné et portant le titre : *Histoire naturelle ou relation du vent particulier de la ville de Nyhons en Dauphiné, dit le vent Saint-Césaré d'Arles et le Ponthias* (Orange, 1647). Boule écrivit également une *Histoire générale*, restée inachevée et inédite. Ce qui en était terminé à sa mort fut déposé en manuscrit dans la bibliothèque des Feuillants, de Marseille. Cf. Lelong, *Bibliothèque historique de France*, I, n°s 325, 2577 et 5765 et Joecher, *Gelehrten-Lexikon*, art. *Boule*. L. W.

BOULEAU. I. Botanique. — (*Betula* Tourn.). Genre de plantes qui a donné son nom au petit groupe des Bétulacées, considéré pendant longtemps comme une famille distincte, mais dont M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, VI, p. 217), ne fait plus aujourd'hui qu'une série *(Betuleæ)* de la famille des Castaneacées. Ce sont des arbres ou des arbustes monoïques, à feuilles alternes, simples, accompagnées de deux stipules latérales caduques. Les fleurs mâles et les fleurs femelles sont disposées en chatons. A l'aisselle de chaque écaille du chaton mâle se trouvent trois fleurs, qui sont soudées avec la base de cette écaille et entourées seulement par deux écailles secondaires. Chaque fleur se compose d'un périanthe à quatre divisions inégales (dont trois avortent quelquefois) et d'un androcée formé de quatre étamines, réunies deux à deux à leur base. Dans les chatons femelles, les fleurs sont également au nombre de trois à l'aisselle de chaque écaille, mais ces fleurs sont nues et réduites à un ovaire biloculaire, surmonté d'un style court à deux branches stigmatifères. Cet ovaire devient à la maturité un achaîne anguleux ou ailé *(samare)*, dont la graine renferme sous ses téguments un embryon droit dépourvu d'albumen. — Les *Bouleaux* sont propres aux régions froides et tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. On en connaît une trentaine d'espèces. La plus importante est le Bouleau blanc (*Betula alba* L.), qu'on appelle également *Bouillard*, *Biès* et *Arbre de la sagesse*. Son tronc droit, plus ou moins élevé, est recouvert d'une écorce lisse, d'un blanc satiné extérieurement, qui se détache facilement par lames circulaires minces, papyracées. Ses branches grêles, flexibles, pendantes, portent des feuilles pétiolées, ovales-triangulaires, acuminées au sommet et doublement dentées en scie sur les bords ; elles sont d'un vert foncé en dessus, d'un vert clair et blanchâtre en dessous. Le fruit est elliptique, comprimé et entouré d'une aile membraneuse ordinairement plus large que lui. Le Bouleau blanc croît spontanément en Europe jusque dans les régions les plus froides. On le trouve dans les bois, les taillis, sur les coteaux sablonneux arides, sur les rochers et même dans les marais. Son bois, dur et solide, est très employé pour le charronnage et la fabrication des sabots et, dans certaines contrées, c'est là une industrie importante. Sa flamme vive et claire le fait estimer des boulangers et des verriers ; son charbon vaut celui du hêtre ; les jeunes brins servent à faire des cercles et les jeunes rameaux des balais. L'écorce sert en Russie à préparer le cuir auquel il donne une odeur particulière ; on en fait aussi des tabatières. Il fournit un excellent charbon usité dans la fabrication de la poudre. Son écorce, ses feuilles sont employés en médecine et sa sève, qui s'extrait par incisions au printemps, avant l'apparition des feuilles, sert à préparer une liqueur fermentée, dite *Vin de Bouleau*, qui jouit d'une grande réputation comme remède populaire contre la pierre et la gravelle. On fait également une boisson fermentée avec la sève du Bouleau noir (*B. nigra* L.), espèce de l'Amérique du Nord, dont l'écorce, extrêmement âcre et amère, renferme une substance résineuse particulière appelée *Bétuline* ou camphre *de Bouleau* (V. Bétuline). Le *B. lenta* L. ou *Bouleau merisier*, également de l'Amérique du Nord, est remarquable par l'odeur aromatique agréable qu'exhale son bois ; on fait avec son écorce des infusions réputées stimulantes et diaphorétiques. Ed. Lef.

II. Paléontologie végétale. — Les Bouleaux paraissent avoir été nombreux à l'époque tertiaire, en Europe notamment. Toutefois la détermination parfaite des espèces de Bouleaux fossiles est rendue fort difficile, fort douteuse par la variabilité des feuilles chez ces végétaux. Le fruit seul offre des caractères assez constants et assez importants pour permettre de les reconnaître et de les distinguer spécifiquement avec certitude, mais outre que ces fruits sont rares dans les couches géologiques, leur attribution aux feuilles dispersées dans les mêmes couches est absolument conjecturale. Quoi qu'il en soit, l'on s'accorde aujourd'hui pour reconnaître l'existence à l'état fossile d'environ quarante-cinq espèces de Bouleaux, dont une, le *Betula nana* L., est encore vivante. A l'origine le genre Bouleau n'était pas distinct de l'Aune. Ce n'est que dans la craie récente de Patoot, au Groënland, que pour la première fois on a trouvé ces deux types jumeaux différemment caractérisés. Ce premier Bouleau, appelé par O. Heer *Betula vetusta*, ressemble beaucoup à certains



A, Feuille de *Betula cuspidens; a, a'*, samares grossies du même ; B, Feuille du *Betula Dryadum*.

types de la région tempérée *B. Bojpalthra* Wall., par exemple. Il semble que, dans la différenciation des Bouleaux, il se soit établi deux courants, car aux époques éocène et oligocène les *B. stenolepis* de Sap. et *B. Draydum* Brgnit. se rattachent davantage aux *Betulaster*, type plus méridional que le Bouleau commun *(B. alba)*. La différence réside dans la persistance, chez le *Betulaster*, des écailles trilobées sur l'axe du chaton, tandis que chez le Bouleau ces écailles et les samares tombent en même temps. Ce n'est que pendant la période miocène qu'apparaît le type du *B. alba*, l'ancêtre de nos Bouleaux, en Islande d'abord, au Spitzberg et dans la terre de Grinnel, enfin à Schosswitz en Silésie où il devient le *B. prisca* Ett. D'une manière générale, les espèces fossiles se rattachent aux types américains et aux formes des régions chaudes, ce n'est que dans les couches récentes qu'apparaissent les types voisins de nos espèces. P. M.

III. Sylviculture. — Le bouleau est un arbre forestier qui s'étend vers le nord jusqu'au 71° de latitude et dont le tempérament se prête aux exigences des climats les plus variés. Il en existe en Europe quatre espèces : le *Bouleau blanc*, le *Bouleau pubescent* ou *Bouleau noir*, le *Bouleau intermédiaire* ou *des marais*, enfin le *Bouleau nain*. Ces deux dernières espèces n'ont en France aucune importance, on ne les trouve guère que dans

les marais du Jura. Le Bouleau noir, très répandu en France, se rencontre dans les Pyrénées, à une alt. de 2,000 m. On le trouve dans les bois de l'Ouest, du Nord et du Nord-Est mélangé avec le Bouleau blanc, dont il se distingue par les feuilles couvertes d'un léger duvet, par l'écorce moins blanche, et ne se gerçant pas. C'est le Bouleau blanc qui seul a de l'importance en France. Sa hauteur ne dépasse guère 15 m. ; jusqu'à l'âge de trois ans, son écorce est brune, puis elle se recouvre d'un tissu mince et blanc et, lorsque l'arbre vieillit, elle se crevasse et se gerce surtout au pied de l'arbre. Le Bouleau blanc affecte une forme pyramidale et n'a qu'un feuillage léger et ne donnant au sol qu'un faible couvert. Ses feuilles sont perpendiculaires au sol, ce qui rend presque nulle l'ombre qu'elles projettent. Cet arbre, ayant un système radiculaire peu développé, prospère dans des sols sans profondeur, mais dans ce cas il peut être facilement renversé par le vent; du reste, il ne vient bien que mélangé à d'autres essences, tandis qu'en Russie il peut former des massifs puissants. Il préfère les terrains frais et sablo-argileux. Rarement on le cultive par voie de semis ; le plus ordirement on procède par plantation. Les plants de Bouleau s'obtiennent à un prix très modique ; on les trouve facilement dans les forêts, au milieu de dépressions du sol ; on doit les replanter quand ils ont de 3 à 5 ans et que leur écorce commence à blanchir. L'opération peut se faire avec simplicité, sans préparation du sol, en glissant le plant dans la terre soulevée avec une bêche et ensuite foulée avec le pied. Le Bouleau, protégeant mal le sol contre l'envahissement de la bruyère et du genêt, ne doit pas être employé seul. En Sologne, on le mélange avec le Chêne, le Châtaignier et le Pin sylvestre. Dans les Ardennes on l'associe au Chêne, au Saule-Marsault. Son évolution doit être limitée à douze ou quinze ans. Cependant, on peut le laisser dans les taillis sous futaies, son couvert très léger ne pouvant nuire aux sous-bois. Ach. Mercier.

IV. Ichthyologie. — Nom donné sur nos côtes au *Gobius niger* (V. ce mot).

Bibl. : Paléontologie. — Schimper, *Traité de Paléont, vég.*, II, 562. — O. Heer, *Flora foss. arctica.* — G. de Saporta, *Et. sur la végét. tert.*, II, p. 248. — *Fl. d'Armissan*, dans *Ann. Sc. nat. Bot.*, 5e sér., IV, p. 104. — *Origine paléont. des arbres cult.*, 1888, p. 142, in-8.

BOULEDOGUE (V. Chien).

BOULÉE ou **BOULLÉE** (Étienne-Louis), architecte, né à Paris le 12 fév. 1728, mort dans cette ville le 6 févr. 1799. Fils d'un architecte, expert-juré des bâtiments du roi, Boulée, élève pour la peinture de *Pierre*, premier peintre du roi, et, pour l'architecture, de *Lejeay*, architecte du roi de Prusse Frédéric II (V. ces noms), fut élu membre de l'Académie royale d'architecture le 15 sept. 1762, prit part au concours ouvert en 1767 pour la construction de la Monnaie (V. Antoine) et fut ensuite nommé architecte du roi et intendant des bâtiments du comte d'Artois. Boulée, surtout connu par ses tendances artistiques qui le firent, l'un des premiers, réagir avec autorité contre le style d'architecture de la fin du règne de Louis XV, eut de nombreux élèves dans l'enseignement desquels il fit prédominer l'influence de l'antiquité, et fut appelé au quatrième fauteuil de la section d'architecture de la classe de littérature et des beaux-arts de l'Institut de France, lors de la création de ce fauteuil, le 12 déc. 1795. Boulée fit construire ou agrandir de nombreux hôtels à Paris et dans les environs de cette ville; c'est ainsi qu'on lui doit l'hôtel de Brunoy, entre la rue du Faubourg-Saint-Honoré et l'avenue des Champs-Elysées, un hôtel rue de Suresnes, acquis plus tard par le marquis de Colanges ; l'hôtel de Monville, rue d'Anjou-Saint-Honoré ; l'hôtel de Thun, rue de Provence ; l'hôtel de la Bourse, à l'angle de le rue Vivienne et de la rue Neuve-des-Petits-Champs, et d'importants travaux d'agrandissement commandés par le financier Beaujon à l'hôtel d'Evreux (aujourd'hui l'Elysée), ainsi que des châteaux à Montmorency, à Chaville, etc... et les deux chapelles du transept de l'église Saint-Roch, à Paris. Boulée avait de plus étudié des projets de restauration des châteaux de Versailles et de Saint-Germain, ainsi qu'un projet de reconstruction de la bibliothèque royale, ce dernier projet accompagné d'un *Mémoire sur les moyens de procurer à la bibliothèque du Roi les avantages que ce monument exige* (Paris, 1785, in-fol.). Charles Lucas.

Bibl.: Thiery, *Almanach du voyageur à Paris*, 1784, in-12. — N.-G.-L. Villar, *Notice sur la vie et les travaux d'Et.-L. Boullée*; Paris, s. d., in-8.

BOULET. I. Artillerie. — Projectile sphérique, qui fut d'abord en pierre et plus tard en métal, et qu'on lançait au moyen de la bombarde et du canon. Nous ne remonterons pas dans le passé au delà de l'invention de la poudre, et n'appellerons pas boulets les blocs de pierre sans forme bien précise que lançaient les anciennes machines de guerre : balistes, pierrières, mangonneaux, etc. Dès l'année 1331, le roi de Grenade employa, dit-on, pour forcer la ville d'Alicante, une machine qui lançait des boulets par le moyen du feu. Ces premiers projectiles, qui étaient en pierre, comme on l'a dit, étaient souvent énormes. En 1404, Brunswick possédait une bouche à feu qui tirait des boulets de pierre de 300 livres. En 1426, les Vénitiens trouvèrent dans le camp de Nicolo Piccinino une pièce qui en jetait de 600 livres. Au siège d'Orléans, en 1418, un projectile de pierre tiré de la tour Notre-Dame alla tuer le comte de Salisbury, de l'autre côté de la Loire. Un autre boulet, le 29 janv. 1429, emporta la tête à Lancelot de Lile, maréchal d'Angleterre. Les boulets en pierre des Turcs, devant Belgrade, en 1441, pesaient 110 livres et, onze ans plus tard, Mahomet II fit construire un château qu'il arma de bouches à feu dont le projectile en pierre pesait 600 livres. En 1478, d'après de Barante, l'historien moderne des ducs de Bourgogne, on se servait de boulets de pierre que ces princes faisaient tailler dans les carrières de Péronne. En 1549, à la remise de l'artillerie de Prague à Ferdinand, on trouva encore de nombreux boulets de pierre. Enfin, les Turcs ont continué de se servir de cette sorte de projectiles, presque jusqu'à nos jours, puisqu'on voyait encore, après 1830, sur les forts qui défendent l'entrée des Dardanelles, des pièces approvisionnées en boulets de pierre pesant 600 livres et plus.

L'usage du boulet de fer est signalé dès l'an 1378, à Augsbourg, où le fondeur Aarau en coulait de pleins et de creux. Son emploi commença à prendre une extension rapide dans les premières années du xve siècle. Les boulets, qui étaient en fer pour les grosses pièces, étaient en plomb pour les petites. Les frères Bureau favorisèrent en France l'usage du boulet de fer, sous le roi Charles VII, et, sous Louis XI, cet usage devint général. Les boulets de cette époque pesaient communément 56 livres ; mais le poids de quelques-uns allait jusqu'à 102 livres. La nombreuse artillerie de Charles VIII marchant à la conquête de Naples, n'avait plus que des boulets de fer. Sous Louis XII, nos boulets pesaient 12, 33, 50 et 80 livres; les *faucons* seuls employaient des boulets de plomb de 6 livres. Les principaux types de l'artillerie de Charles-Quint, d'après le général Favé, lançaient des boulets de fonte de 40, 24, 12, 6 et 3 livres; mais le boulet de ses grosses pièces, appelées les Douze Apôtres, pesait 45 livres. Les boulets en fonte de fer ont continué, jusqu'à l'adoption des canons rayés qui date d'hier, c.-à-d. pendant quatre siècles, à être le projectile par excellence de l'artillerie. Les boulets en usage en France, dans l'artillerie de terre, au commencement de ce siècle, étaient des calibres de 4, 8, 12, 16 et 24; leurs diamètres respectifs étant de 80, 102, 116, 128 et 147 millim. L'artillerie de marine employait les calibres de 4, 6, 8, 12, 18, 24 et 36. Les seuls boulets sphériques restés en usage chez nous à l'heure actuelle, sont des projectiles de fonte de 4, 6 ou 8 livres que l'on tire dans les mortiers de 22 centim., de 27 centim. et de 32 centim. Le mortier de 22 centim. tire d'un seul

coup 15 boulets de 4 ; celui de 27 centim. 15 boulets de 6 et celui de 32 centim. 18 boulets de 8. On coule les boulets entre deux coquilles et on les ébarbe ensuite. On en vérifie soigneusement les dimensions et l'exacte sphéricité, en les faisant passer dans une série d'anneaux et de cylindres.

Boulet creux (V. Obus).

Boulet ensabotté. — Boulet fixé à un sabot en bois, afin d'éviter qu'il roule dans la pièce.

Boulet d'exercice. — Dans le canon de 19 centim. de l'artillerie de côte, on emploie un boulet de 19 centim. destiné aux tirs d'exercice. Il est plein, en fonte, et présente à peu près les mêmes formes extérieures que l'obus de rupture en acier. Il est peint en noir (plombagine) et pèse 75 kilogr.

Boulet messager. — On appelait ainsi un boulet creux, doublé de plomb, ou bien tout en plomb, dont on faisait usage pour donner des nouvelles dans une place assiégée ou un camp. Pour l'envoi de ce projectile, on chargeait faiblement la pièce. On appelait encore ce boulet *Courrier volant*. On cite son emploi à Turin en 1640.

Boulet à deux têtes. — C'était un projectile formé de deux moitiés de boulet jointes par une barre de fer. Il était employé dans la marine pour détruire le gréement des vaisseaux. On l'appelait aussi *ange*. Parfois le milieu était garni d'artifices et le tout recouvert d'une toile soufrée et goudronnée. On a encore donné le nom de boulet à deux têtes, à un projectile formé d'une paire de boulets tangents et coulés d'une pièce.

Boulet enchaîné. — Projectile formé de deux boulets ou de deux moitiés de boulet, réunis par une chaîne de deux pieds de long.

Boulet roulant. — Boulet qui n'est pas ensabotté, et peut rouler librement.

Boulet de rupture. — Boulet employé aujourd'hui contre les murailles cuirassées. On le fit d'abord en acier fondu, martelé et trempé ; mais il revenait fort cher (12 fr. le kilogr.). En 1865, on le fit en une fonte allemande spéciale, coulée en coquille et appelée *fonte Gruson*. Cette matière fut bientôt imitée et perfectionnée en France, dans nos usines de Terrenoire, Commentry et Châtillon ; mais on fut forcé de revenir à l'acier, à cause de l'augmentation de résistance donnée aux plaques de blindage. L'acier employé se nomme *acier coulé sans soufflures*. Quant à sa forme, le boulet de rupture fut d'abord fait cylindrique, c.-à-d. avec un avant presque plat ; mais son tir défectueux lui fit définitivement préférer le projectile de forme ogivale. Dans l'artillerie de terre, les gros calibres, à partir de celui de 15 centim., comportent toujours un projectile massif appelé *boulet de rupture*. Il est toujours ogival.

Boulet sourd. — Boulet tiré avec peu de poudre, et qui doit ricocher.

Boulet incendiaire. — On appelait autrefois ainsi une boule faite d'une composition incendiaire enveloppée d'une toile enduite de goudron et amorcée. Il fut tiré, dit-on, à Hults en Hollande, dès l'année 1596, des boulets incendiaires à l'aide de bouches à feu de bois. L'usage de ces projectiles d'artifices a toujours été très restreint, les véritables boulets incendiaires ayant été l'obus et le boulet rouge.

Boulet ramé. — On appelait ainsi deux boulets joints ensemble par une barre de fer de 135 à 162 millim. de long. Le boulet ramé, que l'on a appelé encore *boulet à branche* et *boulet barré*, était surtout employé dans la marine pour couper les cordages des vaisseaux, briser les mâts et déchirer la voilure.

Boulet rouge. — Boulet ordinaire, porté au rouge cerise et lancé en cet état pour mettre le feu chez l'ennemi. Pour chauffer les boulets on se servait d'un fourneau à réverbère ou, plus fréquemment, d'un gril en fer sur les barres duquel on plaçait les boulets. On mettait du charbon ou du bois dessus et dessous. On pouvait se servir de boulets de calibre, la dilatation n'étant pas assez forte pour les empêcher d'entrer dans la pièce. Voici comment s'opérait le chargement de la pièce : après avoir mis la poudre, on plaçait sur elle un bouchon sec, puis du gazon fraîchement levé ou un tampon de bois, ou bien encore une pelote de terre argileuse ne renfermant pas de gravier, et de la grosseur du boulet. Ce n'est que lorsque la pièce était pointée et amorcée, que deux canonniers saisissaient le boulet avec une pince en fer, en forme de cuiller, ou bien avec une cuiller simple (on l'appelait, au siècle dernier *lanterne pour mettre le canon*), et l'introduisaient dans la pièce. On ne mettait aucune bourre sur le boulet, afin de ne pas lui donner le temps de mettre le feu à la charge, et l'on tirait au plus vite. Quand on tirait de haut en bas, comme cela a lieu parfois dans le tir des batteries de côte sur les navires, on était forcé de mettre par exception un bouchon sur le boulet, afin qu'il ne s'échappât point de l'âme avant le tir ; on se servait alors d'une motte de gazon frais ou d'un bouchon mouillé. On devait tirer à petite charge, afin que le boulet se logeât mieux dans le bois. On avait attention à passer souvent le tire-bourre dans la pièce, surtout si l'on se servait de gargousses en parchemin. Un équipage d'artillerie de siège comportait, pour le tir à boulets rouges, les ustensiles suivants : crochets à attiser, 8 ; fourches à prendre les boulets, 8 ; grils, 4 ; tenailles, 8 ; cuillers, 8 ; soufflets, 10.

Si l'on en croit certains historiens, on aurait fait usage des boulets rouges dès l'année 1318 à Cherbourg, et les Arabes s'en seraient servi au siège d'Algésiras, en 1342. Une ancienne chronique dit que les Gantois assiégeant Oudenarde, en 1451, y lancèrent « de gros boulets de fer ardent ». En 1471, il en fut tiré contre Sagan. Leonhard Fronsberg nous apprend (1555) que pour détruire un magasin à poudre, on doit tirer d'abord avec des boulets à surface inégale enveloppés de chiffons, puis avec des boulets rouges qu'on met dans une boîte contenue elle-même dans une lanterne en bois. On peut lancer, dit-il encore, un grand nombre de boulets rouges à la fois, avec un mortier, en mettant sur la charge un plateau en bois, ferré et enduit d'argile. L'emploi du boulet rouge devint par la suite assez fréquent. En 1602 on s'en servit devant Ostende. Pendant la guerre de Trente ans (1628) les Suédois tirèrent à boulets rouges sur des vaisseaux, à l'embouchure de la Vistule. En 1653, Brême fut bombardée à boulets rouges par Wrangel. L'Electeur de Brandebourg s'en servit avec succès devant Stralsund, en 1675. En 1694, 12,000 boulets rouges furent lancés sur Bruxelles par les troupes de Louis XIV. Depuis que l'on se sert de projectiles creux, dans lesquels on peut placer des cylindres de composition incendiaire, on a complètement renoncé à l'usage des boulets rouges.

II. Droit pénal. — La peine du boulet était une peine infamante, assez usitée dans l'ancien droit, et qui consistait en ce que ceux qui y étaient condamnés traînaient un boulet attaché à une chaîne. Aux termes de l'art. 69 de l'arrêté du gouvernement du 19 vendémiaire an XII, était puni de la peine du boulet tout soldat ou sous-officier qui avait déserté à l'étranger ; — qui avait déserté à l'intérieur, en emportant des vêtements ou des effets appartenant à ses camarades ; — qui avait déserté à l'intérieur plus d'une fois ; — qui, après avoir été condamné et conduit aux travaux publics pour désertion simple, s'était soustrait à cette peine par la fuite. Les condamnés à la peine du boulet étaient employés dans les grandes places de guerre à des travaux spéciaux. Ils traînaient un boulet de huit, attaché à une chaîne de fer, de 2 m. 1/2 de longueur ; travaillaient huit heures par jour, depuis le 22 oct. jusqu'au 22 mars, et dix heures pendant le reste de l'année. Ils portaient un vêtement particulier, dont la forme et les couleurs différaient absolument de la forme et des couleurs affectées à l'armée, et n'avaient que des sabots pour chaussure. Il leur était

interdit de raser et de couper leur barbe et leurs cheveux, et leurs moustaches étaient rasées tous les huit jours. Hors le temps des travaux, ils étaient détenus et enchaînés dans des prisons particulières destinées à cet effet. Henry GAIGNIÈRE.

III. Botanique. — BOULET-DE-CANON. — Nom vulgaire du fruit du *Couroupita guianensis* Aubl., arbre de la famille des Myrtacées, qu'on appelle également *Abricotier de Cayenne* (V. COUROUPITA).

BOULETTE. I. Botanique. — Nom vulgaire du *Globularia vulgaris* L. (V. GLOBULAIRE). — La *B. azurée* des jardiniers est l'*Echinops Ritro* L. (V. ECHINOPS).

II. Pêche. — *Pâte à boulettes* (V. AMORCES, HUILE COMPOSÉE, PÂTE).

BOULETURE. On donne le nom de bouleture à la déviation en avant des rayons osseux qui forment l'articulation du boulet, et l'on appelle bouletés les chevaux sur lesquels cette déviation se fait observer. Les causes de la bouleture sont multiples et de deux ordres différents. Les unes agissent directement sur les tendons et déterminent dans leur tissu des altérations plus ou moins profondes qui ont pour conséquence de faire déverser sur les rayons osseux une plus grande somme de pressions; les autres exercent leur influence en dehors de la région digitée et des tendons, mais elles aboutissent au même résultat : le défaut d'appui sur les parties postérieures du membre et par ce fait la mise en jeu de la rétractilité tendineuse. Les causes qui agissent directement sur les tendons sont les efforts de la traction ; dans ces efforts c'est tantôt le tendon lui-même, tantôt la bride carpienne ou tarsienne qui est atteinte, la bride carpienne constituant un ligament funiculaire qui procède de la face postérieure des articulations carpienne et tarsienne et qui vient se réunir au tendon fléchisseur profond, sur la limite inférieure du tiers supérieur du canon. Les engorgements dont les tendons sont le siège s'appellent nerf-férure. Les nerfs-férures et les boulетures qu'elles entraînent sont plus rares dans les membres postérieurs que dans les membres antérieurs. Parmi les causes indirectes de la bouleture il faut placer toutes celles qui sont susceptibles de mettre obstacle à la répartition régulière du poids du corps sur les tendons et les phalanges, telles sont les inflammations du genou, des gaines carpienne ou sésamoïdienne, les formes, les bleimes, les resserrements du sabot, la maladie naviculaire, les piqûres, les javarts, etc. Les chevaux long-jointés, à tendons faillis, à canons grêles, à boulets étroits, sont prédisposés à la bouleture, et ils le sont d'autant plus que leur taille est plus élevée, leur corps plus massif et leur énergie musculaire plus développée. Une mauvaise ferrure, un sabot trop long en pince, sont encore des causes prédisposantes de la bouleture. La bouleture se caractérise au repos par un appui calculé, soit que l'animal porte son membre en avant de la ligne d'aplomb, soit qu'il maintienne les rayons articulaires du boulet dans une position plus forcée que celle qui est commandée par le retrait actuel des tendons ; c'est ce qui fait que le cheval bouleté le paraît toujours plus au repos qu'à l'exercice. Lorsqu'on le fait marcher, le cheval bouleté bronche, fait des faux pas, les actions de ses membres sont moins étendues, le plus souvent même il y a boiterie, conséquence soit de la douleur déterminée par les maladies dont la déviation des rayons articulaires est l'expression, soit de l'obstacle mécanique que cette déviation oppose à l'exécution régulière de la marche et au jeu harmonique des membres. Si la bouleture existe aux deux membres antérieurs, les animaux souffrent et ont de la peine à se maintenir debout.

La bouleture constitue une affection grave ; celle qui provient d'une simple fatigue des tendons peut se guérir facilement : beaucoup plus grave est celle qui dépend d'une périostose, ou d'une maladie naviculaire. Le traitement de la bouleture consiste à en faire d'abord cesser la cause. On laissera l'animal au repos, et si la cause de la bouleture est une forme, une seime ou une molette, on commencera par traiter ces dernières maladies. Quant aux tendons eux-mêmes, s'ils sont engorgés, on les soulagera d'abord par une bonne ferrure, en ayant soin, au moyen d'éponges nourries, de diminuer le plus possible les tractions qu'ils supportent ; cela fait, on aura recours à des applications vésicantes ; si le vésicatoire ne réussit pas, si l'engorgement est ancien et dur, on recourra au feu en raies ou en pointes, à la mise au vert à la prairie de l'animal boiteux ; si la bouleture est arrivée à sa limite extrême, c.-à-d. au renversement de la première phalange en avant, au-dessus du sabot, en ce cas, il faut recourir à la ténotomie, couper le tendon pour redresser l'angle métacarpo-phalangien, opération grave, à issue lente, coûteuse par conséquent et qui ne doit être tentée que sur les chevaux de haut prix. L. GARNIER.

BOULEURS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy ; 393 hab.

BOULEUSE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois ; 107 hab.

BOULEUTÉRION. Le Bouleutérion était en quelque sorte l'hôtel de ville des anciens Grecs. C'était l'endroit où se réunissaient les membres du Conseil pour délibérer sur les affaires de la cité. Le Bouleutérion d'Athènes était situé au S. du Portique de l'Agora; il comprenait une rotonde et la salle des séances. Dans celle-ci était une copie des lois de Solon, et se dressaient deux autels dont l'un était dédié à Ζεύς Βουλαῖος et l'autre à Ἀθηνᾶ Βουλαῖα. Thucydide rapporte qu'avant l'époque de Thésée chaque cité de l'Attique avait son Βουλευτήριον. Celui d'Athènes n'a été construit qu'après les réformes de Clysthènes. Jusqu'à cette époque les membres du Conseil s'étaient réunis au πρυτανεῖον.

BIBL. : WACHSMUTH, *Die Stadt Athen.*; Leipzig, 1874, pp. 495, 506 ssq.

BOULEVARD. Ce mot désigne au XVe et au XVIe siècle un ouvrage de fortification extérieur à l'enceinte et remplaçant la *barbacane* (V. ce mot) du moyen âge. Construit d'abord en terre gazonnée, puis revêtu de maçonnerie, il protège contre l'artillerie. Le boulevard est souvent relié à la place par des murs. Ces ouvrages saillants, assez isolés du système général de défense, se transformèrent en *bastions* (V. ce mot) lorsque les progrès de l'artillerie de siège obligèrent à flanquer plus immédiatement le rempart d'ouvrages qui pussent aussi se défendre les uns les autres. De beaux modèles de boulevards sont ceux de Schaffouse (Suisse) et de Troyes.

Le nom de boulevard fut gardé pour désigner les promenades plantées d'arbres que l'on établit sur les anciennes fortifications. A Paris on avait, en 1536, au moment d'une alerte, élevé quelques boulevards au nord de la ville : les emplacements en sont encore marqués par quelques buttes dans les IIe, IIIe et IVe arrondissements, non loin de la ligne actuelle des boulevards, qui suit le cours du boulevard planté par Louis XIV de la porte Saint-Honoré à la porte Saint-Antoine (V. PARIS).

BOULEY (Jean-François), dit *Bouley jeune*, vétérinaire français, né à Paris le 12 sept. 1787, mort à Paris le 11 fév. 1855. Elu à l'Académie de médecine en 1822, chevalier de la Légion d'honneur en 1847, membre du Conseil supérieur des haras, membre de la commission d'hygiène hippique, l'un des fondateurs de la Société centrale de médecine vétérinaire, il s'est fait connaître en outre par de nombreux articles sur la pathologie, l'hygiène, la médecine légale et la jurisprudence vétérinaires, parus de 1824 à 1855 dans le *Recueil de médecine vétérinaire*. Dr L. HN.

BOULEY (Jean-Joseph), médecin français, fils du précédent, né à Paris le 20 mars 1813, mort en oct. 1867. Reçu docteur à Paris en 1841 (*De la Nature de la goutte*, thèse in-4), il publia, avec Ch. Caillault : *Traité pratique des maladies de la peau chez les enfants* (Paris, 1859, in-8), basé sur la classification de Bazin. L'un des premiers

en France, Bouley reconnut la contagiosité des accidents secondaires de la syphilis et l'importance de la thermométrie clinique. C'était en outre un homme d'une érudition extraordinaire. A l'époque de sa mort, il était médecin de l'hôpital Necker. Dr L. Hn.

BOULEY (Henri-Marie), célèbre médecin-vétérinaire français, frère du précédent, né à Paris le 17 mai 1814, mort à Paris le 30 nov. 1885. A l'âge de vingt-trois ans, il fut nommé chef de service des hôpitaux à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, puis deux ans après (1839), professeur suppléant, et en 1845, professeur titulaire dans la chaire de pathologie chirurgicale et de manuel opératoire. En 1855, il entra à l'Académie de médecine. Professeur hors ligne, Bouley enseigna jusqu'en 1866, époque où il fut promu au grade d'inspecteur général des écoles vétérinaires, et il remplit ces importantes fonctions jusqu'à sa mort. En 1868, il fut élu membre de l'Académie des Sciences dans la section d'économie rurale; en 1881, il obtint la croix de commandeur de la Légion d'honneur; à la mort de Claude Bernard (1878), il fut chargé au Muséum d'histoire naturelle du cours de pathologie comparée créé pour remplacer celui de physiologie générale qu'avait fait Claude Bernard. — Tout le monde connaît les beaux travaux de Bouley sur la morve, sur la péripneumonie contagieuse, sur le typhus contagieux des bêtes à cornes; il eut la satisfaction de préserver son pays, par de sages mesures, d'une épidémie de cette dernière maladie, qui a enlevé un demi-million de têtes de gros bétail à l'Angleterre et à la Hollande. C'est à Bouley qu'est due la réforme de notre législation sur la police sanitaire des animaux. — Ardent partisan des théories pastoriennes, il fit faire par ses propres expériences et ses travaux de grands progrès à la médecine expérimentale et aux méthodes prophylactiques des maladies contagieuses de l'homme aussi bien que des animaux. — Voici la liste de ses principaux travaux: *Causes générales de la morve dans nos régiments de cavalerie* (Paris, 1840); *Traité de l'organisation du pied du cheval*, etc. (Paris, 1851, in-8, av. pl.); *De la Péripneumonie épizootique du gros bétail. Rapport général*, etc. (Paris, 1854, in-8); *Maladies contagieuses du bétail* (Paris, 1873, in-8); *la Rage, moyens d'en éviter les dangers et de prévenir sa propagation*, etc. (Paris, 1870, in-12); *Leçons de pathologie comparée. Le progrès en médecine par l'expérimentation* (Paris, 1882, in-8); *la Nature vivante de la contagion* (Paris, 1884, in-8). — Bouley dirigea avec Reynal, depuis 1856, le *Nouveau Dictionnaire de méd., de chirurg. et d'hyg. vétérinaires;* il collabora au *Recueil de méd. vétérin.* depuis 1841 et en devint le rédacteur en chef en 1845. Dr L. Hn.

BOULGAKOV, diplomate russe, né en 1743, mort en 1809. Il fit ses études à l'Université de Moscou et s'y lia avec le célèbre Potemkin. Il entra au collège (ministère) des affaires étrangères, accompagna l'ambassadeur Repnine à Constantinople et lui succéda en 1781; il négocia le traité qui cédait la Crimée à la Russie; mais le sultan, à l'instigation des puissances occidentales, se refusa à accomplir ce traité; les hostilités éclatèrent et Boulgakov, suivant l'usage du temps, fut enfermé au palais des Sept-Tours. Il y resta vingt-sept mois, employa les loisirs de sa captivité à traduire en russe les *Voyageurs français* de l'abbé la Porte. Cet ouvrage eut trois éditions. Après sa mise en liberté, il devint ambassadeur à Varsovie, puis gouverneur des gouvernements de Vilna et de Grodno. Il a encore traduit quelques ouvrages, notamment le *Roland amoureux* de Bojardo. L. L.

Bibl. : *Rousky Arkhiv*, année 1868.

BOULGARINE (Thaddée-Benediktovitch), écrivain russe, d'origine polonaise, né en 1789 dans le gouvernement de Minsk, mort le 13 sept. 1859 aux environs de Dorpat. Il fit ses études à l'école des cadets et entra d'abord dans l'armée russe; il fit avec elle les campagnes de 1805 à 1807 contre Napoléon et l'expédition de Finlande (1808-1809). En 1810, il quitta le service et alla s'établir à Varsovie, puis il s'engagea dans les légions polonaises et servit avec elles de 1810 à 1814 en Italie, en Espagne et en Allemagne. Après la conclusion de la paix, il entra dans l'administration russe et y resta jusqu'à l'année 1855. Il écrivit quelque temps dans les revues polonaises, notamment dans le *Tygodnik Wilenski*; à partir de 1820 il adopta le russe et publia dans cette langue un grand nombre de romans qui eurent un grand succès. Il collabora d'abord aux *Archives du Nord*, puis il publia avec Gretch l'*Abeille du Nord*, dont il rédigea longtemps le feuilleton. Il y montra un talent souple et fécond, mais la légèreté, l'injustice et la vénalité de ses critiques, la servilité de son caractère, ses relations avec la police secrète lui firent de nombreux ennemis. Pouchkine, qui ne pouvait pas le souffrir, l'a flétri dans une de ses plus mordantes épigrammes : « Le mal n'est pas que tu sois Polonais, Kosciuzsko était Polonais, Mickiewicz est Polonais. Sois, si tu le veux même, Tatare; pour moi je n'y vois point de honte. Sois Juif, ce n'est pas un mal. Le mal c'est que tu sois Boulgarine. » En dehors de ses romans, il a rédigé pendant plusieurs années la *Thalie russe*, il a écrit en russe un grand ouvrage : la *Russie au point de vue géographique, statistique, littéraire* (Saint-Pétersbourg, 1836, 6 vol.), qui n'eut pas de succès. Cet ouvrage a été traduit en allemand. Ses romans ont été traduits dans presque toutes les langues de l'Europe; nous indiquons seulement ici les traductions françaises : *Ivan Wyjoghine* ou le *Gil Blas russe*, traduit par Ferry de Pigny (Paris, 1829, 4 vol.); le *Faux Démétrius*, traduit par Victor Fleury (Saint-Pétersbourg, 1832-1833, 4 vol.); *Petre Ivanovitch*, suite du *Gil Blas russe*, traduit par Ferry de Pigny (4 vol.). En dehors de ces œuvres on peut citer : *Mazeppa*, le *Nouveau Freischütz*, *Ce qu'on paye pour une façon*. Boulgarine a aussi laissé des *Mémoires* (1846-1849, 6 vol.), auxquels on reproche généralement d'être peu exacts. C'était un tempérament de feuilletoniste plutôt que d'écrivain. Ses livres, après avoir été lus avidement par les contemporains, sont aujourd'hui presque complètement oubliés.

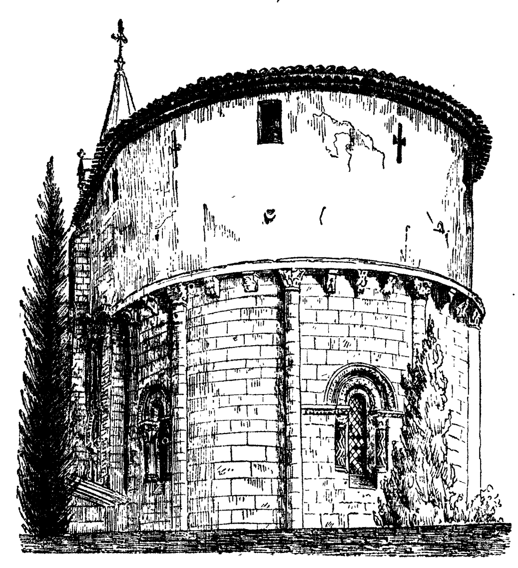
L. Leger.

Bibl. : Mejov, *Bibliographie de la littérature russe au XIXe siècle;* Saint-Pétersbourg, 1869. — Baron Korff, *Catalogue des Russica de la bibliothèque impériale;* Saint-Pétersbourg, 1872.

BOULGARIS (Demetrios), homme d'Etat grec, né à Hydra en 1801, mort à Athènes le 11 janv. 1878. Il prit part à la guerre de l'Indépendance et s'y distingua. En 1831 il figure parmi les adversaires de Capo d'Istria; quand celui-ci fut tombé, Boulgaris dirigea quelque temps la marine. Après l'avènement d'Otton Ier, il se retira. Après la révolution de 1843 il entra au Sénat. En 1848, il fit partie du ministère Canaris (1848-1849). En oct. 1855 il fut lui-même chargé de former un cabinet. La situation était déplorable : au début de la guerre d'Orient les Grecs avaient fomenté l'insurrection de l'Epire, de la Thessalie, de la Macédoine. Les alliés (France et Angleterre) avaient occupé le Pirée. Le désordre régnait dans tout le royaume. Boulgaris, ministre de l'intérieur, fut à la hauteur de sa tâche; il rétablit l'ordre en Grèce, obtint l'évacuation (fév. 1857). Mais l'hostilité de la cour força Boulgaris à se retirer en 1857. Il se mit à la tête de l'opposition contre la dynastie étrangère et prit une grande part à la révolution qui l'expulsa (oct. 1862). On remit le gouvernement au triumvirat Boulgaris, Canaris et Rufos, qui prirent le titre de régents provisoires. Après la réunion d'une Constituante, Canaris et Grivas, qui trouvaient Boulgaris trop modéré, provoquèrent un soulèvement militaire qui le força à démissionner avec Rufos (fév. 1863). Quand l'ordre eut été rétabli, Boulgaris fut plusieurs fois appelé au ministère par le roi Georges en 1865, 1872, enfin en 1874. Il entra en conflit avec la Chambre, et après la retraite d'un grand nombre de ses membres, continua de la réunir et de la faire voter, bien

que le nombre des présents fût insuffisant. Il démissionna le 9 mai 1875. Après les élections, le cabinet Boulgaris fut mis en accusation (13 nov. 1875); le procès traîna et finit en déc. 1876 par l'acquittement des prévenus, acquittement tempéré par un vote de blâme. — *Léonidas* Boulgaris, fils du précédent, né en 1842, jouit d'une situation politique notable. Pendant la guerre russo-turque, il fit de grands efforts pour décider la Grèce à attaquer la Turquie. A.-M. B.

BOULIAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Carbon-Blanc, sur une colline dominant la rive droite de la Garonne; 697 hab. Stat. du chem.



Église de Bouliac, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

de fer d'Orléans, ligne de Bordeaux à la Sauve. Curieuse église romane (mon. hist.) terminée par une abside ronde. Les chapiteaux du chœur sont particulièrement remarquables.

BOULIER. I. Pédagogie. — Instrument dont on se sert dans les écoles maternelles et en général dans toutes les classes enfantines pour donner aux très jeunes enfants l'idée vive des nombres, la notion exacte de l'unité, de la dizaine, de la centaine, etc., et leur apprendre à compter. Le boulier le plus simple n'est autre chose que l'antique Abaque ou *Abacus* (V. ce mot dans le t. I de l'*Encyclopédie*, p. 11, où l'on a donné les plus grands détails sur l'origine et l'emploi de cet appareil.) Mais on y a apporté des modifications et des perfectionnements notables. Le modèle imaginé par Mme Pape-Carpantier, et qui est le plus employé dans les écoles, se compose de tiges métalliques recourbées en leur milieu à angle droit; ayant par conséquent une partie verticale et une partie horizontale. A chaque tige sont enfilées neuf boules dont la grosseur varie de manière à représenter d'une façon frappante, la valeur croissante des unités, dizaines, centaines, etc. Si l'on veut, par exemple, donner aux élèves la représentation de trois unités, on fait descendre sur la tige des unités (celle qui porte les boules les plus petites) trois boules dans la partie verticale; les autres demeurent sur la partie horizontale; veut-on ajouter deux unités on fait descendre deux autres boules; veut-on, au contraire, retrancher deux unités, on fait remonter deux boules dans la partie horizontale, etc. On opère de même avec les boules représentant les dizaines, les centaines, etc. On peut donc, avec un tel appareil, faire exécuter aux élèves les quatre règles et, ce qui est le but poursuivi, leur donner l'habitude du calcul mental. Il va sans dire qu'il existe une infinité de types de bouliers. Il est inutile de les donner ici puisque le principe sur lequel ils sont fondés demeure toujours le même. Nous citerons seulement deux variétés intéressantes : le boulier numérateur et compteur Couvrechef (fig. 1) et un tableau numérateur employé aux Etats-Unis (fig. 2), qui demande quelques explications. Il s'agit d'un tableau portant dix rangées, composée chacune de dix cercles égaux. Les cercles de la première rangée contiennent un point noir; ceux de la seconde deux points noirs, ceux de la troisième trois points noirs, et ainsi de suite jusqu'à la dixième dont les cercles renferment dix points noirs. Ces points ne sont pas répartis dans les cercles d'une façon identique, de manière à habituer les enfants à compter dans un ordre quelconque une réunion d'objets. On comprend que chaque rangée représente les multiples de 1, de 2, de 3, etc., à partir de 1 jusqu'à 10. C'est en somme

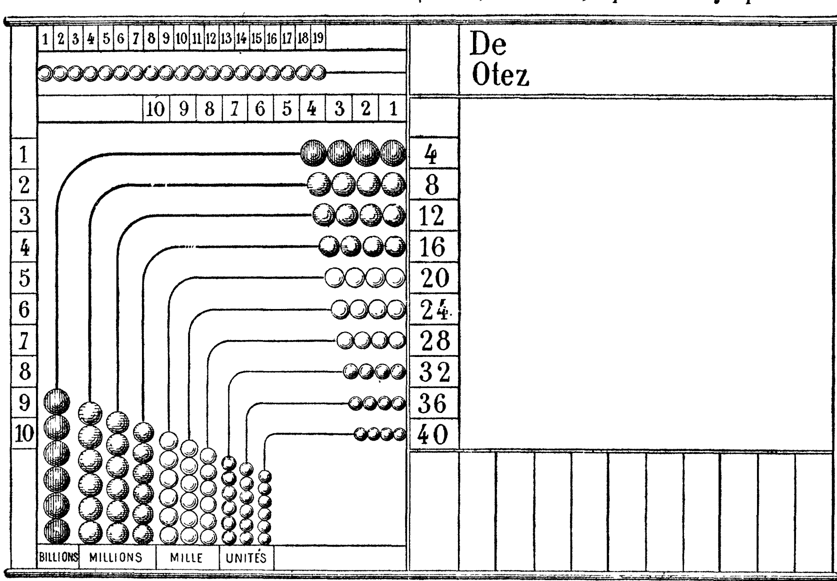


Fig. 1.— Boulier Couvrechef.

une table d'addition et de multiplication assez ingénieuse. — On a adressé parfois aux bouliers le reproche de supprimer

toute initiative intellectuelle chez les élèves en leur présentant des calculs tout faits. Mais on a confondu sans doute les

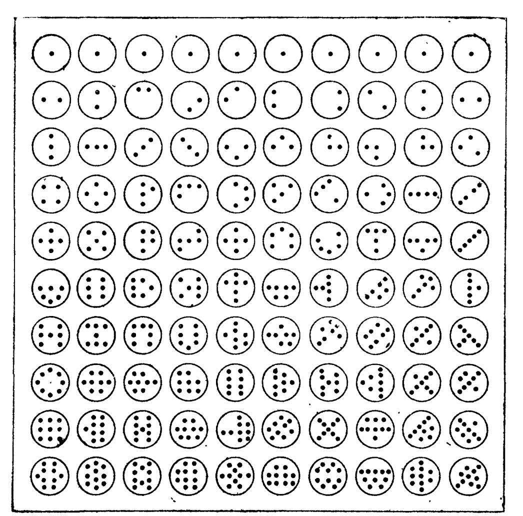


Fig. 2. — Tableau de numération américain.

bouliers avec les *Arithmomètres* (V. ce mot) qui, effectivement, exécutent eux-mêmes les opérations demandées au lieu que les bouliers ne font que représenter le mécanisme de ces opérations, et sont d'un grand secours pour diminuer la difficulté que les enfants éprouvent à comprendre et à retenir les vérités abstraites.

II. Jeux. — Dans le jeu de billard on se sert de bouliers pour compter les points des joueurs. R. S.

Bibl. : Lenient, *Etudes sur les bouliers*, dans *Journal des instituteurs*, 1877, 1er semestre. — Buisson, *Rapport sur l'instruction primaire à l'Exposition universelle de Vienne en 1873;* Paris, 1875, gr. in-8, pp. 275 et suiv. — Du même, *Rapport sur l'instruction primaire à l'Exposition universelle de Philadelphie en 1876;* Paris, 1878, gr. in-8, pp. 323-324. — Du même, *Dictionnaire de pédagogie;* Paris, 1877-1887, gr. in-8, 1re partie, t. I.

BOULIER (Philibert), écrivain français du xviie siècle, mort à Dijon en oct. 1652 (en 1671 suivant Lelong). Il fut chanoine de la cathédrale de Chalon et de la Sainte-Chapelle de Dijon. Il a publié un certain nombre d'ouvrages devenus fort rares et qui sont très intéressants au point de vue de l'histoire locale. Nous citerons les suivants : *Sauvegarde du ciel pour la ville de Dijon ou remarques historiques et chrétiennes sur la sainte et miraculeuse hostie, avec un examen de cette proposition : on étoit autrefois plus gens de bien que maintenant et néanmoins l'on ne se confessoit ni ne communioit si souvent que maintenant* (Dijon, 1643, in-8; 1846, in-8, et 1662, in-12); *Recueil de quelques pièces pour servir à l'histoire ecclésiastique et sacrée de la ville de Dijon* (Dijon, 1649, in-12, et Paris, 1655, in-8); *Fondation, construction et règlemens des hôpitaux du Saint-Esprit et de Notre-Dame de la Charité en la ville de Dijon* (Dijon, 1649, in-4); *Eclaircissemens sur les lettres patentes du Roy du mois de juil. 1651 en faveur de la Sainte-Chapelle de Dijon* (Dijon, 1651, in-4). R. S.

Bibl. : Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne;* Dijon, 1745, in-fol. — Lelong, *Bibliothèque historique;* Paris 1768, t. I et III, in-fol. — Moreri, *Dictionnaire historique;* Paris, t. II, 1759, in-fol.

BOULIEU (*Bolliacus* et *Bellilocus*). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. d'Annonay ; 1,299 hab. Terrain granitique. Productions : céréales, fruits, vins. Le bourg est encore muni de son mur d'enceinte avec six tours rondes. En 1391, Imbert de Villars, seigneur d'Annonay, accorda aux habitants de Boulieu la permission de se clore de murs, avec certains privilèges et exemptions, moyennant la somme de six vingts francs d'or. On remarque dans l'intérieur du village plusieurs anciennes maisons des xve et xvie siècles, dont une, de style corinthien, à pilastres, type rare et charmant de la Renaissance, fut construite par la famille noble de Boulieu. Cette famille a joué un certain rôle dans la région. Un de ses membres, Louis de Boulieu, a été évêque de Fréjus, de 1388 à 1405. Un autre, Laurent de Boulieu, chevalier de Malte, défendait le fort Saint-Elme en 1565. Il fut pris et crucifié, d'autres disent écorché vif par les Turcs. Un autre, Méraud de Boulieu, plus connu sous le nom de sieur de Jarnieu, était bailli d'Annonay, à l'époque des premiers troubles religieux, au printemps de 1562, et a laissé quelques notes historiques, dont une partie seulement a été conservée dans l'ouvrage (resté manuscrit) de Louis Chomel sur l'introduction du protestantisme à Annonay. A. Mazon.

BOULIGNEUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Villars-les-Dombes ; 510 hab.

BOULIGNEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Vauvillers ; 719 hab.

BOULIGNY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt ; 365 hab.

BOULIGON (Pêche). Filet à mailles étroites. On désigne également sous ce nom dans le midi une autre sorte de *bregin* (V. ce mot).

BOULIMIE. La boulimie est une anomalie de la sensibilité digestive ; elle consiste en une faim excessive persistante. La distension alimentaire de l'estomac n'y met pas un terme. A mesure que s'éloigne l'heure du dernier repas, le malade ressent un tel malaise que, pour calmer les contractions douloureuses de l'estomac, il n'hésite pas, en l'absence d'aliments convenables, à dévorer des aliments en putréfaction et à mordre sur la chair même des animaux vivants. Le célèbre Tarare, à dix-sept ans, pouvait manger en vingt-quatre heures cent livres de bœuf. On le vit, à l'hôpital de Versailles, boire le sang des saignées et dévorer des morceaux de cadavre. C'était un homme de petite taille, très grêle et maigre, à sueurs fétides (Percy). Un employé de la ménagerie du Jardin des plantes se jetait comme une bête fauve sur les cadavres des animaux (H. Bayle). Les annales médicales de l'armée contiennent de nombreux faits analogues.

Après de tels gavages, il est exceptionnel que la digestion se fasse d'une façon régulière. En général on rencontre des troubles digestifs plus ou moins profonds ; tantôt on observe des vomissements qui débarrassent le malade du trop plein de l'organe : *cynorexie ;* tantôt les aliments sont expulsés immédiatement par défécation : *lycorexie.* L'haleine est fétide, les éructations se succèdent à de courts intervalles. La santé générale se trouble, les sueurs sont odorantes, les urines très épaisses se putréfient rapidement. Le boulimique perd son intelligence peu à peu et finit par rester en permanence dans l'état de torpeur où il est, dès le début de son mal, pendant ses digestions si laborieuses. La boulimie, qui n'est pas une entité morbide mais un symptôme, se rencontre assez fréquemment. La convalescence de certaines maladies graves, la croissance rapide, donnent lieu à une boulimie fausse en ce que l'appétit est très vif mais facilement satisfait. La véritable boulimie se trouve dans certaines chloroses, dans l'hystérie, dans la grossesse, où il ne faut pas la confondre avec le *pica,* simple perversion d'appétit qui fait manger des substances bizarres. Elle s'observe fréquemment dans l'irritation de la muqueuse intestinale par les entozoaires (ver solitaire, etc). Elle est fréquente chez les diabétiques qui n'en maigrissent pas moins rapidement. Les préparations iodées sont réputées engendrer une véritable boulimie. D'après Schiff, l'extirpation de la rate, chez les animaux, produit une augmentation considérable de l'appétit. Elle peut être déterminée par le goître exophthalmique et enfin artificiellement par certains stimulants trop énergiques que l'on emploie si volontiers dans les pays chauds. Dans

les asiles d'aliénés, la boulimie s'observe fréquemment, particulièrement chez les paralytiques généraux. On la rencontre aussi dans le ramollissement cérébral.

L'anatomie pathologique de cette affection ne donne aucune notion réelle. On a essayé de la rattacher : 1° à des lésions accidentelles et acquises ; dilatations énormes de l'estomac ou d'une partie quelconque des intestins, à des péritonites chroniques dans lesquelles les frottements des deux feuillets détermineraient un réflexe boulimique; 2° à des anomalies congénitales telles que : absence de pylore, vésicules hépatiques s'ouvrant dans l'estomac, appendices et diverticules anormaux du tube digestif, etc. Ces lésions, quand elles ne sont pas des effets de la boulimie, ce qui arrive dans la première catégorie, sont évidemment insuffisantes pour l'expliquer. Le traitement de la boulimie est tout d'abord celui des états morbides auxquels elle est liée. On agira par persuasion sur le malade afin de le faire diminuer ses repas en les multipliant au besoin. A défaut, on a recours aux antispasmodiques et anesthésiques, valériane, opium, belladone, injections hypodermiques de théine. Dr Clermont.

BOULIN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc; 121 hab.

BOULINE (Mar.). Manœuvres fixées sur les ralingues de chute d'une voile carrée ou sur la ralingue avant des voiles à bourcet pour la hâler sur l'avant de manière à tendre la voile et la mieux faire recevoir l'action du vent lorsque celui-ci la frappe très obliquement. Les boulines doivent donc toujours être halées du bord du vent lorsque le navire est à une allure voisine du plus près (V. Allure). Les boulines agissent sur les ralingues par l'intermédiaire de branches de bouline (fig. 1), répartissant leur effort sur une plus grande longueur que si elles y étaient fixées directement. Pour que les différentes branches travaillent également, l'effort leur est transmis par l'intermédiaire de cosses qui peuvent se déplacer sur les branches jusqu'à ce que l'équilibre se soit établi entre les différents brins. La fig. 2 indique la disposition générale des boulines sur

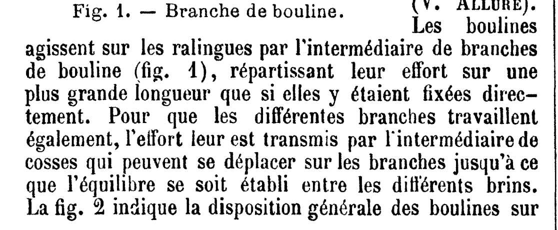


Fig. 1. — Branche de bouline.

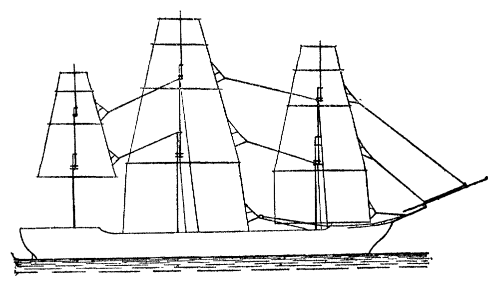


Fig. 2.

un trois-mâts carré : les cacatois sont de trop petite taille pour qu'il soit nécessaire de les en munir; la grand'-bouline ou bouline de la grand'voile est passée en double et peut être séparée de ses branches de bouline au moyen d'un échappement à cabillot. Il est aisé de comprendre, d'après ce qui précède, que les expressions : *aller à la bouline ; gagner un point à la bouline*, signifient : faire route au plus près ; gagner un point en louvoyant. Un navire est *bon boulinier* lorsqu'il se comporte bien à l'allure du plus près. L'usage des boulines est très ancien, on le trouve mentionné dans des textes des XIIe et XIIIe siècles.

Peine de la Bouline. — Peine afflictive en usage autrefois dans la marine ; elle était prononcée par un conseil de justice. Le délinquant devait courir entre deux haies de trente matelots au plus, munis de garcettes, qui le frappaient sur le dos. Un passage dans la haie s'appelait une *course;* il était défendu d'en infliger plus de trois. La peine de la bouline s'appliquait aux déserteurs à l'intérieur ; aux matelots et officiers mariniers abandonnant leur poste de combat pour se cacher; à ceux qui se rendaient coupables de vol de vivres, munitions ou autres effets publics du bâtiment d'une valeur inférieure à 50 fr.; ou qui, à bord d'une prise, y commettaient un vol excédant 50 fr. Cette peine a été abolie par le décret du 13 mars 1848, qui supprima les peines corporelles dans la marine.

Nœud de Bouline. — Nœud coulant, arrêté au moyen d'un petit amarrage sur le bout ; il se défait facilement, en coupant cet amarrage. Il est surtout employé pour étalinguer un câble, couler un maillon, etc. On le fait simple (fig. 3) ou double (fig. 4).

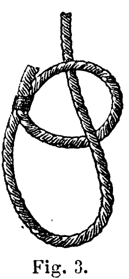


Fig. 3.



Fig. 4.

BOULINETTE. (Mar.). Nom donné quelquefois aux boulines du petit hunier (V. Bouline).

BOULINGRIN. De l'anglais *bowling-green*, littéralement pelouse où l'on joue aux boules, désigne par extension un parterre rectangulaire de bandes de gazon découpées ou non, avec bordures, glacis, pentes, ornés de bosquets ou d'arbres disposés en compartiments, d'arbres en caisses ou dans des vases. C'est en somme une disposition analogue à nos anciens tracés de jardins à la française, mais spécialement en longueur, comme pour un jeu de boules, comme l'indique son étymologie. On ne doit employer ces boulingrins que dans les grands parcs, ou les jardins de style d'une certaine étendue.

Bibl. : Chabat, *Dict. de construction.*

BOULLAND (Jean-Baptiste-François), architecte, né à Troyes en 1739 et mort à Paris en 1813. Elève de Jacques-François *Blondel* (V. ce nom), Boulland était en 1773 architecte du chapitre de l'église métropolitaine de Paris; continuant après *Soufflot* (V. ce nom) et tant d'autres l'œuvre de mutilation de cette église, il recoupa à vif toute la décoration et les saillies des contreforts des chapelles méridionales de la nef et remplaça les motifs de l'architecture primitive par un mur lisse plaqué de dalles. En 1775, il éleva la chapelle de la communion de l'église Saint-Nicolas-des-Champs et fit quelques travaux intérieurs dans cette église dont il restaura avec *Antoine* (V. ce nom) la façade principale. On lui devait aussi l'abbaye royale de Jarcy, près Brunoy, dont la première pierre fut posée le 3 sept. 1780 par le comte de Provence. Boulland fut architecte-expert juré de la ville de Paris de 1774 à 1792. Charles Lucas.

Bibl.: Legrand et Landon, *Descript. de Paris ;* Paris, 1811, 2 vol. in-18, pl. — *Revue gén. d'archit.;* Paris, t. IX, in-4, pl. — L'abbé Pascal, *Notice sur l'église Saint-Nicolas-des-Champs;* Paris, in-8.

BOULLANGER (André), dit le *petit père André*, de l'ordre des Augustins réformés, prédicateur célèbre en son temps, né à Paris vers 1578, mort en 1657. Il prêcha avec succès, pendant cinquante-cinq ans, dans les princi-

pales chaires de Paris. Quoique son genre fût ordinairement fort populaire et parfois trivial, la reine mère se plaisait à ses sermons et le prince de Condé contribua à sa vogue. Il n'a été imprimé qu'une de ses œuvres : *Oraison funèbre de Marie de Lorraine, abbesse de Chelles* (Paris, 1627, in-12). E.-H. V.

BIBL. : G. GUERET, *Guerre des auteurs;* Paris, 1671, in-12 ; Amsterdam, 1723, in-12.

BOULLARRE *(Boullare en Mulcien)*. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Bety ; 181 hab. Le seigneur de ce village était un des quatre vassaux fieffés de l'église de Meaux. Le chapitre de la cathédrale avait à Boullarre une prévôté avec haute justice. L'église a conservé quelques restes du XIIe siècle. On y voit quelques fragments d'anciens vitraux. — L'écart de *Saint-Martin-le-Pauvre*, où se trouvait un ancien prieuré, a fourni des antiquités romaines. C. St-A.

BOULLAY-MIVOIE (Le). Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Roi ; 331 hab.

BOULLAY-THIERRY (Le). Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Roi ; 366 hab.

BOULLAY (Edmond du), dit *Clermont*, historien et généalogiste français, roi d'armes de Lorraine, né à Reims au commencement du XVIe siècle, mort vers 1560. Il est l'auteur de : *Les Dialogues des trois états de Lorraine* (imprimé en la cité impériale de Strasbourg, 8 mai 1543, in-fol.) ; *la Vie et trépas des deux princes de paix, le bon duc Antoine et le sage duc François* (Metz, 1547, in-fol.) ; *les Généalogies des trois illustres et très puissants princes de Lorraine* (Metz, 1547, in-4 ; Paris, G. Corrozet, 1549, in-8) ; *le Très excellent Enterrement du très haut et très illustre prince Claude de Lorraine* (Paris, Corrozet, 1550, in-8 ; Paris, Gaupinard, 1620, in-8). Ces divers ouvrages sont très curieux et très rares.

BOULLAY (Pierre-François-Guillaume), pharmacien-chimiste, né à Caen en 1777, mort à Paris le 3 nov. 1869. Après avoir fait ses études au collège de Caen, il fut d'abord élève en pharmacie à Rouen et à Paris, puis entra dans le laboratoire de Vauquelin où il se livra à l'étude de la chimie. Il créa à Paris, en 1798, une officine qui ne tarda pas à devenir une des plus importantes de la capitale. Il fit des recherches originales sur les diverses espèces d'éthers, notamment les éthers chlorhydrique, phosphorique et arsénique ; sur les amandes douces, la violette, la coque du Levant, dernier corps dans lequel il découvrit la *picrotoxine* ; sur la fève tonka et les eaux minérales. Ses recherches sur la *Méthode de déplacement* sont restées classiques. Avec la collaboration de Boudet, Planche, Cadet et Destouches, il fonda le *Bulletin de Pharmacie*, qui se continue de nos jours sous le nom de *Journal de pharmacie et de chimie*. En 1820, lors de la création de l'Académie de médecine, il fit partie de cette savante compagnie dont il devint le doyen. « Boullay, dit Buignet, était un praticien d'une conscience et d'une probité à toute épreuve. Son laboratoire était toujours en pleine activité : joignant l'exemple au précepte, il se plaisait à former et à perfectionner les élèves qui travaillaient sous ses yeux. De cette excellente école sont sortis de nombreux élèves qui ont honoré la pharmacie française. » Voici la liste de ses principales publications : *Rech. sur les éthers* (*Bull. de pharm.*, t. I, 107 ; *B.*, III, 145, 263, 344 ; *Journ. de pharm.*, t. I, 97 ; II, 488) ; *Analyse de la coque du Levant* (*B.*, IV, 5 ; *Journ. de pharm.*, IV, 1) ; *Analyse de la violette et découverte de la violine* (*J.* X, 23) ; *Sur la Coque du Levant* (*J.*, XI, 505 ; XII, 106 ; XIV, 61) ; *Analyse des amandes douces* (*J.*, III, 337) ; *Conditions de la fabrication des eaux minérales artificielles* (*J.* XXXVIII, 257) ; *Sirop d'éther* (*Id.*, t. XXXVIII, 324) ; *Note sur la méthode de déplacement* (*Id.* t. XLI, 264 ; XLII, 60) ; *Eaux minérales des Pyrénées* (*Id.*, t. III, 33 ; XI, 177) ; *Etudes des eaux minérales de Vichy, Cusset*, etc. (*Id.*, t. XXVII, 104 et 168). Ed. B.

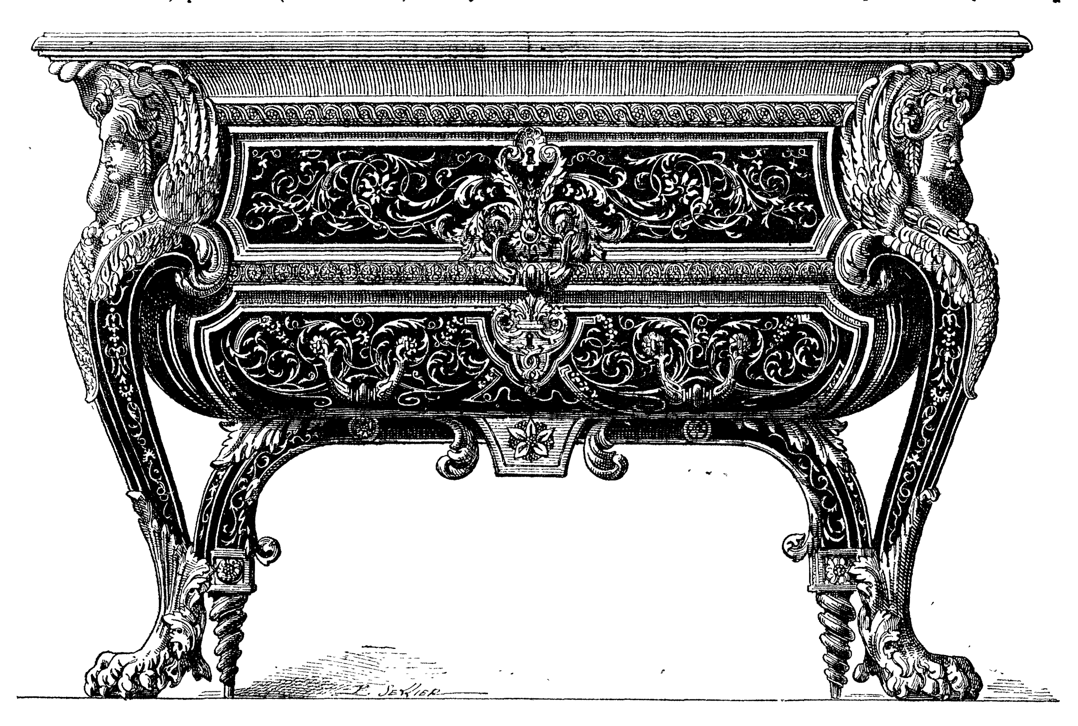
BOULLAY (Charles-Félix MAILLET DU), architecte français, né en 1795 et mort à Rouen vers 1850. Elève de Percier et de Leclere, puis de l'Ecole des beaux-arts, où il remporta le prix départemental en 1820, Maillet du Boulay fut nommé architecte du départ. de la Seine-Inférieure où il dirigea, pendant plus de vingt années, d'importants travaux de restauration et d'agrandissements à l'ancien hôtel de ville et à l'église abbatiale de Saint-Ouen. Ch. L.

BIBL. : NAGLER, *Neues Allgemeines Künstler-Lexikon ;* Munich, 1835, in-8, t. II, 2e éd.

BOULLAY (Polydore), chimiste, fils de Pierre-François-Guillaume, né à Paris le 16 mars 1806, et mort à Paris en 1835, à la suite de brûlures étendues provoquées par l'inflammation d'un flacon d'éther. On lui doit des études sur la méthode de déplacement ; une dissertation sur les volumes atomiques ; des recherches sur les acides ulmique et azulmique ; sur les iodures doubles, dernier travail qui a été imprimé dans le *Recueil des mémoires des savants étrangers*. Il entreprit des recherches avec Dumas sur la composition des éthers, mais une mort prématurée vint interrompre tous ces travaux. Voici la liste de ses principales publications : *Mémoire sur les iodures doubles* (*Journ. phys.*, t. XII, 638 ; t. XIII, 338, 435) ; *Mémoire sur l'ulmine et l'acide azulmique*, (*Id.*, t. XVI, 165) ; *Sur la Méthode de déplacement*, (*Id.*, t. XIX, 281, 393 ; t. XXI, 1) ; *De l'Aconit et de ses préparations*, (*Id.*, t. XX, 527.

BOULLE ou **BOULE** (André-Charles), célèbre ébéniste, né à Paris, aux galeries du Louvre, le 11 nov. 1642, mort à Paris le 29 févr. 1732. Il descendait d'une famille d'ébénistes, originaire peut-être des Pays-Bas, et fixée en France depuis le XVIIe siècle. André-Charles Boulle fut élevé dans la pratique de son métier par son père, Jean Boulle, marchand ébéniste, mort en 1680 aux galeries du Louvre ; mais il reçut une éducation artistique supérieure à celle des menuisiers, car il savait dessiner, modeler, ciseler et graver. Ces divers talents lui méritèrent d'être admis dans l'Académie de Saint-Luc. Le roi lui accorda, en 1672, le brevet d'un logement dans la galerie du Louvre (qui se trouvait vacant par suite de la mort de son collègue Jean Macé), en raison de l'expérience qu'il s'était acquise comme ébéniste, architecte, graveur des sceaux royaux et de chiffres, faiseur de marqueterie, doreur et ciseleur. C'est la première mention, relative à cet artiste, que l'on connaisse. Il fut ensuite nommé premier ébéniste du roi. André-Charles Boulle ne tarda pas à obtenir une grande réputation, et s'il travaillait d'abord sur ses propres compositions, il s'inspirait plus souvent encore des dessins de C. Lebrun et de Bérain, les principaux coryphées de la grande école ornementale du règne de Louis XIV. Le succès des nouveaux ouvrages sortis des ateliers de Boulle, a fait désigner, sous le nom général de « meubles de Boulle », toutes les pièces revêtues d'incrustations de cuivre sur écaille. On attribuait en même temps à cet ébéniste la découverte de ce travail particulier, bien que l'incrustation et la marqueterie fussent pratiquées avant Boulle et que cet ébéniste ait eu pour émules et rivaux : Domenico Cucci, Pierre Golle, Pierre Poitou et Jacques Sommer, également employés pour la décoration des maisons royales et logés dans la manufacture des Gobelins ou aux galeries du Louvre. Le principal mérite de Boulle fut de créer un mobilier dont les dispositions largement accusées s'harmonisaient avec la belle et savante ordonnance des galeries et des appartements de son époque. On ne saurait en même temps trop admirer la délicatesse et la perfection de ses arabesques, traitées, tantôt en première partie, quand elles ressortent en cuivre sur un fond d'écaille, ou en contre-partie, lorsque l'écaille est appliquée sur un champ de cuivre. Toutefois, ce genre de travail est si fragile et la conservation en est si difficile, qu'il nous est parvenu peu de meubles de Boulle qui n'aient été soumis à des restaurations.

Malgré la vogue de ses ateliers et son activité prodigieuse, Boulle vécut toujours dans la gêne. Amateur passionné, il achetait sans cesse des dessins et des gravures, sans pouvoir les payer. Ses embarras financiers donnèrent lieu à des poursuites qui attristèrent la dernière partie de sa vie. Un incendie, qui dévora (20 août 1720) en majeure partie ses trésors artistiques et les travaux en cours d'exécution dans son atelier, acheva la ruine de Boulle, que la protection du roi dut maintenir dans son logement du Louvre. Il y mourut, laissant quatre fils : *Jean-Philippe*, mort le 14 mai 1744; *Charles-Joseph*, mort le 19 juin 1754; *André-Charles* et *Pierre-Benoît*, qui tous les quatre sui-



Commode de Boulle, d'après l'original, à la Bibliothèque Mazarine.

virent la profession de leur père, mais sans hériter de son talent. Les deux premiers avaient obtenu, en 1725, la jouissance de l'atelier du Louvre en survivance de leur père; André-Charles alla habiter la rue de Sèvres et fut connu à partir de ce moment sous le nom de « Boulle de Sève » ; le dernier fils, Pierre-Benoît, alla s'installer dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine. Tous avaient reçu le brevet d'ébénistes du roi. Boulle avait également formé de nombreux élèves. Le plus connu est Charles Cressent, qui devint ébéniste du régent Philippe d'Orléans. L'un de ses fils, Charles Boulle, transmit ses traditions artistiques à l'ébéniste royal Jean-François Oëben, maître de Jean-Henri Riesener, qui épousa sa veuve. On voit par là que l'influence de Boulle se perpétua jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, dans les ateliers de l'ébénisterie parisienne. Les nombreux travaux exécutés par Boulle pour les châteaux royaux et principalement pour celui de Versailles, dont il renouvela l'ameublement après la disparition des grandes pièces d'argenterie qui en décoraient les salles, n'existent plus qu'à l'état de souvenir. Il n'est rien resté de ceux qu'il avait entrepris pour les cabinets du Dauphin et qui passaient pour la grande curiosité du palais. Nous possédons cependant dans nos collections publiques un assez grand nombre de pièces qui permettent d'apprécier sa manière. On trouve dans la galerie d'Apollon, au Louvre, une suite de consoles et de meubles d'appui provenant du château de Saint-Cloud, qui, malgré divers remaniements, est d'une grande richesse. Deux belles armoires et d'autres meubles d'appui conservés dans le même musée, viennent compléter cet ensemble. La bibliothèque Mazarine a reçu lors de la Révolution deux commodes en forme de tombeau, soutenues par des figures de sphinx qui décoraient autrefois la chambre à coucher de Louis XIV à Versailles et que l'on cite comme les meilleurs ouvrages de cet ébéniste. Diverses collections particulières, notamment celle de M. le marquis de Vogüé, sont riches en meubles de Boulle. La reine d'Angleterre en possède de très beaux dans le château de Windsor; mais la collection où l'on peut le mieux étudier le talent de cet ébéniste dans toutes ses manifestations est celle de sir Richard Wallace, tous les morceaux qu'elle renferme étant de la meilleure époque du maître et n'ayant subi aucune des retouches qui ont si souvent modifié ses compositions originales. DE CHAMPEAUX.

BIBL. : MARIETTE, *Abecedario*. — J. DUMESNIL, *Amateurs français*. — *Pierre et André-Charles Boulle* (*Archives de l'art français*, t. IV). — Ch. ASSELINEAU, *André Boulle, ébéniste de Louis XIV*, 1855. — H. DESTAILLEUR, *Notice sur quelques artistes français*. — DE CHAMPEAUX, *le Meuble*, t. II.

BOULLÉE (Aimé-Auguste), homme de lettres, né à Bourg (Ain) le 4 nov. 1795, mort à Passy en 1870. Il entra en 1821 dans la magistrature. En 1830, révoqué de ses fonctions de procureur à Mâcon, il alla habiter Lyon et puis s'établit à Passy en 1854, pour s'adonner presque exclusivement à des travaux historiques. Collaborateur de l'*Encyclopédie des gens du monde*, du *Dictionnaire de la conversation* et de la *Biographie universelle de Michaud*, il écrivit une série de notices biographiques qu'il publia plus tard séparément sous le titre de *Biographies contemporaines* et dont les principales sont celles du général Lafayette, des comtes de Villèle et de Peyronnet, du prince de Polignac, de Dupont de Nemours et des maréchaux Victor et Valée. Ses autres ouvrages sont : *Vie de Démosthène* (Lyon, 1834; nouv. édit. corrigée et augmentée : *Histoire de Démosthène* [Paris, 1868]) ; *Histoire de la vie et des ouvrages du chancelier d'Aguesseau* (Lyon, 1835, et Paris, 1848, 2 vol.);

Histoire de France pendant la dernière année de la Restauration (Paris, 1839, 2 vol.) ; *Histoire des Etats généraux de France depuis 1302 jusqu'à 1626* (Paris, 1845, 2 vol.) ; *Etude biographique sur Louis-Philippe d'Orléans, dernier roi des Français* (Paris, 1849) ; *Etude sur Clarisse Harlowe* (Lyon, 1853) ; *Essai sur la vie et les ouvrages de J.-E. Portalis, ministre des cultes* (Paris, 1859). L. W.

BOULLEMIER (Charles), historien, né le 12 nov. 1725 à Dijon, où il fut garde de la bibliothèque publique et où il mourut le 11 avr. 1803. Au sortir du collège il embrassa la carrière des armes et fit la campagne de 1742 en Bohême; il reprit ensuite ses études pour se préparer à l'état ecclésiastique. Ses fonctions de chapelain de la Madeleine à Dijon lui laissèrent beaucoup de loisirs qui lui permirent de devenir bibliothécaire et de se livrer à des recherches historiques. Il écrivit une série de dissertations sur des points curieux de l'histoire de la Bourgogne et en particulier de la ville de Dijon, qui sont en partie insérées dans les recueils de l'Académie de Dijon, dont il était membre. Baudot, dans l'*Eloge de Boullemier*, énumère un grand nombre de mémoires dus à la plume du savant abbé, et dont les principaux sont ceux sur Etienne Tabourot des Accords, Jean des Degrés, écrivain dijonnais du XVIe siècle, Hugues Aubriot, prévôt de Paris et chancelier de Bourgogne, Rollin et Ollivier de la Marche. Boullemier est également auteur des articles sur Joinville, d'Aubigné et d'autres historiens, insérés dans le vol. III de l'édition de la *Bibliothèque historique de la France* de Lelong, donnée par Fevret de Fontette, ainsi que d'une partie des additions dans les différents volumes. Enfin il a publié dans le *Magasin encyclopédique : Remarques critiques sur un passage de César concernant la religion des Gaulois* (1809, t. III) ; *Remarques sur un passage de l'Enéide de Virgile* (1809, t. V) et un *Mémoire sur une ancienne coutume des Français* (1810, t. V). On a attribué à tort à l'abbé Boullemier un *Recueil des sceaux du moyen âge* (Paris, 1779, in-4) ; cet ouvrage est de Migieu, président au Parlement de Dijon, auquel Boullemier a donné l'explication de quelques sceaux. L. W.

BIBL.: P.-L. BAUDOT, *Eloge historique de M. l'abbé Boullemier, garde de la Bibliotheque de Dijon*; Dijon, an XII, in-8.

BOULLENGER DE RIVERY (Claude-François-Félix), littérateur français, né le 12 juil. 1725 à Amiens, où il occupait le poste de lieutenant du bailliage, mort à Paris le 24 déc. 1758. Outre deux pièces non représentées : *Momus, philosophe*, com. en un acte et en vers (1750, in-12) et *Daphnis et Amalthée*, pastorale héroïque (1755, in-12), on lui doit une *Apologie de l'Esprit des lois, ou Réponse aux observations de M de L. P.* [La Porte] (Amst. [Paris], 1751, in-12); des *Recherches historiques sur quelques anciens spectacles, particulièrement sur les mimes et pantomimes* (1751, 2 parties in-12) ; des *Lettres d'une société ou Remarques sur quelques ouvrages nouveaux* (Berlin [Paris] 1751, in-12), en collaboration avec Landon et Larcher, annoncés comme le tome Ier d'une série qui n'a pas été continuée, et dont le titre fut remplacé, l'année suivante, par celui de *Mélange littéraire ou Remarques*, etc. Boullenger de Rivery a publié aussi des *Fables et Contes en vers français* (1754, in-12), traduits principalement de Gellert et de Gray. M. Tx.

BOULLENOIS (Louis), jurisconsulte français, né à Paris le 14 sept. 1680, mort le 23 déc. 1762. On a de lui des *Dissertations sur les questions qui naissent de la contrariété des lois et des coutumes* (Paris, 1732, in-4) ; et un *Traité de la personnalité et de la rivalité des lois, coutumes et statuts* (Paris, 1766, 3 vol. in-4) qui est une nouvelle édition de l'ouvrage précédent, entièrement refondue et à laquelle l'auteur avait travaillé pendant trente années. Cet ouvrage donne à Boullenois une place distinguée parmi nos grands jurisconsultes. Il y exprimait, dès cette époque, le vœu qu'une loi uniforme vînt donner à tous la même existence civile. Boullenois avait encore traduit et commenté une dissertation de Bodenburgh, intitulée *De Jure quod oritur e statutorum diversitate.* G. L.

BOULLERET. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Léré ; 1.742.

BOULLEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville; 290 hab.

BOULLIAU (Ismaël), astronome français, né à Loudun (Vienne) le 28 sept. 1605, mort à Paris le 25 nov. 1696. Fils d'un astronome assez distingué, il abjura la religion de sa famille, le calvinisme, se convertit au catholicisme et fut ordonné prêtre en 1630. Destiné à la magistrature, il avait fait son droit à Poitiers; mais sa prédilection pour les sciences le porta à étudier d'une manière approfondie les mathématiques, l'astronomie, l'histoire, la théologie, et il acquit rapidement une rare érudition. D'abord secrétaire du bibliothécaire Dupuy, il fut ensuite attaché au président de Thou qu'il accompagna en Hollande, parcourut pendant plusieurs années l'Italie, l'Allemagne, la Pologne et l'Orient, et entra en relations écrites avec les plus grands savants de son siècle. Cette correspondance, très intéressante à consulter, forme, avec quelques autres pièces, une collection de 39 vol. in-fol. conservés à la Bibliothèque nationale (n°s 969 à 997). A quatre-vingts ans, il travaillait encore, et ce n'est qu'en 1689 qu'il se retira à l'abbaye de Saint-Victor, à Paris. Boulliau a été diversement apprécié. Tous ses biographes reconnaissent son érudition et ses talents d'observateur et de calculateur; mais tandis que Lalande et Fontenelle l'appellent « un grand astronome » et le louent sans limites, Delambre lui reproche d'avoir, par ses théories, fait rétrograder la science. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il jouit de son temps d'une réputation universelle. Le premier, il a expliqué les variations de lumière de quelques étoiles par une révolution autour de leur axe. La théorie du mouvement de rotation de la terre avait encore des adversaires ; il les combattit avec autant d'énergie qu'il en mit à faire revivre le système astronomique des anciens pythagoriciens. Un mot qu'il a créé est encore employé : c'est le nom d'*évection* donné à la seconde inégalité du mouvement de la lune. En géométrie, il s'est particulièrement occupé de la théorie des coniques et des spirales. Il était membre de la Société royale de Londres. Ses principaux ouvrages sont : *De natura lucis* (Paris, 1638, in-8) ; *Philolaüs seu Dissertatio de vero systemate mundi* (Amsterdam, 1639, in-4); *Theonis Smyrnæi Platonici expositio*, en grec et en latin (Paris, 1644, in-4); *Astronomia philolaica* (Paris, 1645, in-fol.); *Calculus duarum eclipsium* (Paris, 1652) ; *Exercitationes geometricæ tres de inscriptis et circumscriptis figuris, conicis sectionibus et prismatibus* (Paris, 1657) ; *De lineis spiralibus* (Paris, 1657, in-4) ; *Opus novum ad arithmeticam infinitorum* (Paris, 1682, in-fol.). Il a donné en outre une édition de l'*Histoire de Ducas* (Paris, 1649, in-fol., grec et lat.). Léon SAGNET.

BOULLIER ou **BOULLIERE** (Pêche). Nom que l'on donne sur les côtes de la Méditerranée à des filets à grandes mailles qui ressemblent à la seine et au milieu duquel il y a un sac de filet. Le grand bouillier est formé de deux bras qui aboutissent à une manche ou un tramail.

BOULLIER (David-Renaud), pasteur et écrivain protestant, né à Utrecht en 1699, d'une famille originaire d'Auvergne, mort à Londres en 1759. Il desservit l'église vallonne d'Amsterdam, puis en Angleterre l'église de la Savoye et l'église française à Londres. Dans ses sermons, comme dans ses écrits où il a dépensé beaucoup d'érudition, mais qui sont d'un style incorrect et diffus, dur et obscur, il combattit avec grande ardeur les doctrines philosophiques et les tendances libérales du XVIIIe siècle. — Œuvres principales : *Essai philosophique sur l'âme des*

bêtes (Amsterdam, 1728, in-8) ; 2e édition augmentée d'un *Traité sur les principes qui servent de fondements à la certitude morale* (Amsterdam, 1737, 2 vol. in-8) ; *Exposition de la doctrine orthodoxe sur la Trinité* (Amsterdam, 1734, in-8) ; *Lettres sur les vrais principes de la religion* (Amsterdam, 1741, 2 vol. in-12) ; *Apologie de la métaphysique à l'occasion du discours préliminaire de l'Encyclopédie* (Amsterdam, 1753, in-12) ; *Lettres critiques sur les lettres philosophiques de Voltaire* (Amsterdam, 1754, in-12); *le Pyrrhonisme de l'Eglise romaine* (Amsterdam, 1757, in-8); *Pièces philosophiques et littéraires* (Amsterdam, 1759, 2 vol. in-12). E.-H. V.

BOULLIER (Auguste), homme politique et écrivain français, né à Roanne le 22 févr. 1833. Il voyagea longtemps en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Asie et en Afrique et recueillit beaucoup de notes sur les pays où il séjourna. Il fut élu député par l'arr. de Roanne, comme candidat libéral. Mais à ce moment même il était en voyage et ne put envoyer, en temps voulu, la formule de serment exigée par la Constitution impériale. Aussi ne siégea-t-il pas. Le dép. de la Loire l'envoya à l'Assemblée nationale où il siégea au centre droit (1871-1875). Il a publié : *Essai sur l'histoire de la civilisation en Italie* (Paris, 1861, 2 vol. in-8) ; *le Dialecte et les chants populaires de la Sardaigne* (Paris, 1864, in-8) ; *l'Ile de Sardaigne, description, statistique, mœurs, état social* (Paris, 1865, in-8) ; *l'Art vénitien, architecture, sculpture, peinture* (Paris, 1870, in-8) ; *Etudes de politique et d'histoire étrangères (Allemagne, Turquie, Italie)* (Paris, 1870, in-8) ; *Un Roi et un Conspirateur; Victor-Emmanuel et Mazzini, leurs négociations secrètes et leur politique, suivi de M. de Bismarck et Mazzini d'après des documents nouveaux* (Paris, 1885, in-12).

BOULLIOT (Jean-Baptiste-Joseph), biographe français, né à Philippeville le 3 mars 1750, mort à Saint-Germain-en-Laye le 30 août 1833. Membre de l'ordre des Prémontrés, il prêta serment à la Constitution et fut choisi comme vicaire général par l'évêque constitutionnel de Paris, Gobel. Après la proclamation du Concordat il obtint la cure des Mureaux (Seine-et-Oise) ; en 1822, il devint aumônier de la maison d'éducation de la Légion d'honneur, aux Loges, et mourut curé du Mesnil, près Saint-Germain. On a de lui un excellent ouvrage : *Biographie ardennaise ou Histoire des Ardennais qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs vertus et leurs erreurs* (Paris, 1821, 2 vol. in-8).

BOULLONGNE, famille des peintres (V. BOULOGNE).

BOULO (Jacques), chanteur scénique français, né vers 1820, mort à Toulouse au mois d'avr. 1887. Après avoir obtenu un second prix de chant au Conservatoire de Paris en 1838, il fit une apparition fugitive à l'Opéra, dans le rôle de Rimbaut, de *Robert le Diable*, puis partit pour la province, où il se montra sur diverses scènes importantes. Vers 1848 il fut engagé à l'Opéra-Comique pour y tenir l'emploi de second ténor, dans lequel il se fit aussitôt remarquer. Outre les rôles du répertoire courant, il se vit confier plusieurs créations qui lui firent beaucoup d'honneur, entre autres dans le *Caïd* et le *Songe d'une nuit d'été*, où les deux rôles de Birotteau et de Latimer lui valurent un vif succès. En 1853, Boulo fut appelé à l'Opéra pour y chanter les ténors de demi-caractère, et il reparut à ce théâtre, le 2 nov. 1853, précisément dans le rôle de Rimbaut qui naguère lui avait servi de début. Il joua ensuite le *Comte Ory*, Léopold de la *Juive*, puis établit quelques rôles nouveaux dans *Bettly*, les *Vêpres Siciliennes*, le *Cheval de bronze*. Vers 1858, Boulo, frappé de la goutte, se vit obligé de briser sa carrière et de quitter la scène. Il se retira à Toulouse, devint professeur de chant au Conservatoire de cette ville, et se consacra désormais à l'enseignement d'une façon absolue.

BOULOC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Fronton ; 838 hab.

BOULOC. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Lauzerte ; 490 hab.

BOULOGNE (La). Rivière de France, prend sa source dans le dép. de la Vendée, dans des coteaux au N. de la forêt des Essarts, passe à la Merlatière, Boulogne, Saint-Denis-la-Chevasse, Grand-Luc, Saint-Christophe-de Chartreuse, Roche-Servière, se grossit de l'Issoire, entre dans le dép. de la Loire-Inférieure, y reçoit la Logne et se jette dans le lac de Grandlieu, près de Saint-Philbert, après un cours de 60 kil., sur lesquels 7 sont navigables pendant les hautes eaux. Des bateaux de 15 à 20 tonneaux y transportent des produits du pays : bois, blés, engrais, briques, chaux, etc.

BOULOGNE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) d'Avesnes ; 474 hab.

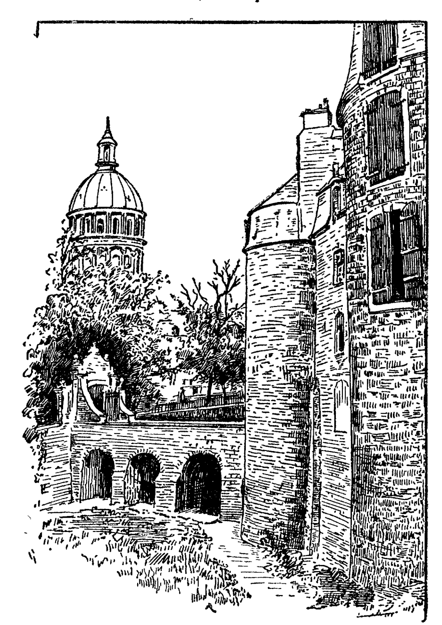
BOULOGNE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. des Essarts ; 698 hab.

BOULOGNE-LA-GRASSE ou **LA GRÂCE**. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ressons-sur-Matz ; 510 hab. La seigneurie appartenait au XVe siècle à la maison de Halloy, d'où elle passa par alliance à celle de Lancry, puis en 1639 à Charles Favier, seigneur de Domfront. La motte et les fossés de l'ancien château existent encore. — Ce château fut remplacé par celui de *Bains*, qui est aujourd'hui entouré d'un beau parc. On a trouvé à Bains de nombreuses antiquités. — Le chœur de l'église de Boulogne est du commencement du XIIIe siècle.

BOULOGNE-SUR-GESSE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, sur une colline entre la Gimone et la Gesse ; 1,984 hab. Cette ville fut fondée au XIIe siècle par les moines de Nizors qui lui donnèrent le nom de Boulogne en mémoire du pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer. L'église, autrefois fortifiée, fut commencée au XIVe siècle et achevée au XVe ; elle renferme une intéressante chaire en pierre du XVe siècle. — Station d'étalons ; clouterie ; tanneries. A 3 kil. au S. sont les ruines informes de l'abbaye de Nizors ou Bénissons-Dieu, dans l'ancien jardin de laquelle jaillit une source d'eau minérale, la *Fontaine divine*.

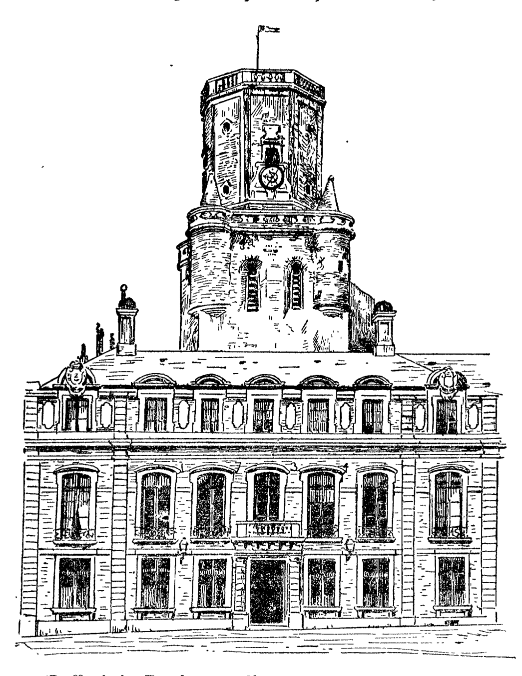
BOULOGNE-SUR-MER. Ch.-l. d'arr., et la ville la plus peuplée du dép. du Pas-de-Calais : 44,842 hab. Située sur la Manche, à l'embouchure de la Liane. L'entrée du port est défendue au N. par le fort de la Crèche, au S. par celui de l'Heurt ; l'ancienne place de guerre, telle que l'avait conçue Vauban (plan du 8 mars 1695), a été déclassée en 1867 ; les ouvrages détachés de Terlincthun, de la Grande-Armée au N., du Mont-Lambert à l'E., d'Outre-Eau et du Mont-de-Couple au S., complètent la défense de Boulogne du côté de la terre. Boulogne comprend deux parties bien distinctes. La haute ville (ou Vieux-Boulogne) occupe sur la droite de la Liane un plateau quadrilatéral de 57 m. d'alt. et d'environ 1,300 m. de tour ; il est entouré de murs de défense construits au XIIIe siècle, et munis, de distance en distance, de demi-tours rondes dont la hauteur est de 17 m. Au coin N.-E. se dresse le château construit par le comte Philippe Hurepel (1231). Ces remparts du moyen âge ne sont plus qu'une suite de promenades (des Dunes, de la Bienfaisance, de Calais, des Petits-Arbres) : des points les plus élevés, par un beau temps, on découvre les falaises blanches du Sussex et le château de Douvres. Les rues du vieux Boulogne sont étroites, mal percées, obscures, mais les maisons spacieuses : c'est le séjour préféré de tout ce qui n'est pas commerçant. La basse ville s'allonge au pied ; elle a suivi toutes les transformations naturelles ou artificielles de la Liane, absorbé une île (Saint-Laurent) qui fait partie maintenant de la rive droite, franchi le fleuve sur deux ponts ; maintenant elle se développe sur la rive gauche (faubourg de Capécure, caserne, embarcadère du chemin de fer, qu'un pont viaduc et un tunnel sous le vieux Boulogne conduisent dans la direction de

Calais). La basse ville, construite d'une façon toute moderne, appartient au commerce, à l'industrie, aux constructions maritimes; cinq ou six mille Anglais



Fossés du château de Boulogne, d'après une photographie

l'habitent à demeure et contribuent à l'enrichir par leurs capitaux et leurs relations; mais ils lui impriment une physionomie tout anglaise, et lui imposent leurs mœurs et leur langue. Il serait puéril de s'en irriter, mais on peut du moins regretter que l'expansion française n'ait



Beffroi de Boulogne, d'après une photographie.

rien créé de semblable outre-Manche. Les alluvions de la Liane, les sables marins, l'ébrèchement des falaises littorales, ont exigé de grands travaux, encore insuffisants, pour donner au port de Boulogne toute la profondeur désirable. En descendant la Liane depuis le faubourg de Bréquerecque jusqu'à la mer, on trouve actuellement : 1° le bassin de retenue de la Liane, entre le viaduc du chemin de fer, le boulevard Daunou (r. d.) et le quai de la Liane (r. g.); 2° l'arrière-port, entre les deux ponts-écluses ; 3° le port, avec un chenal en pleine mer, déterminé par deux jetées curvilignes dont la faible concavité est tournée au N.-N.-O : la jetée du N.-E. (600 m.) ; celle du S.-O. (980 m.) ; 4° à gauche du port, dont il est séparé par le quai Bonaparte, un bassin à flot de 9 m. de tirant d'eau (longueur, 388 m. ; largeur : 193 m.) ; cette dernière amélioration, due au second Empire, a remplacé le bassin semi-circulaire qu'avait fait creuser, à l'O. de la Liane, Napoléon Ier, et qui malgré les travaux de 1829-1837, persistait à s'ensabler. Boulogne est devenu, par le chiffre de ses transactions, notre troisième port marchand (après le Havre et Marseille). Mais il faut remarquer qu'il doit ce rang moins à son propre développement qu'à son heureuse situation par rapport à l'Angleterre. Des services réguliers de bateaux à vapeur le réunissent à Brighton, Douvres, Folkestone, Londres; le mouvement annuel des voyageurs dépasse 110,000 (il est inférieur toutefois à celui de Calais). Depuis la fondation (1863) du magnifique établissement des bains de mer, ce ne sont pas seulement les affaires qui les attirent et qui les fixent. Quant au transit des marchandises, il dépasse un milliard, non compris les envois plus variables de numéraire et de lingots (500 à 600 millions). Au commerce s'ajoute la pêche (200 navires, 7 à 8 millions). Enfin, le bas prix de la houille anglaise et la facilité de l'outillage industriel ont développé la fonderie de fonte (40 millions), la métallurgie (entre autres spécialités : plumes métalliques), la filature du lin, la toilerie, la savonnerie, la fabrication des produits chimiques.

Ce développement tout contemporain de Boulogne donne le pas aux impressions actuelles sur les antiquités. Les églises elles-mêmes sont récentes pour la plupart. Notre-Dame (1827-1866) a été bâtie sur l'emplacement de la cathédrale démolie en 1798 ; une partie de la crypte est du XIIe siècle : mais toute l'attention est attirée par la statue colossale de la Vierge (œuvre du sculpteur Bonassieux), et par le chef-d'œuvre de la mosaïque moderne, le maître-autel donné par le prince Alex. Torlonia. De nos jours datent aussi Saint-François-de-Sales, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Michel, la chapelle gothique de Notre-Dame-du-Saint-Sang, le temple protestant, les cinq chapelles anglaises. Une partie de Saint-Nicolas appartient au XIIe siècle; Saint-Pierre-des-Marins est du XIVe. — L'ancien palais des comtes de Boulogne, où naquit Godefroy de Bouillon, a fait place à l'hôtel de ville, dont la seule partie ancienne est la tour du beffroi (XIIIe siècle). — L'ancien évêché, le séminaire sont du XVIIIe siècle; l'un est un collège ecclésiastique, et renferme les portraits des douze évêques de Boulogne ; l'autre est le musée, très riche en antiquités romaines, vases et médailles. La bibliothèque (40,000 volumes) a 300 manuscrits dont plusieurs très importants (VIe, IXe Xe et XVe siècles).

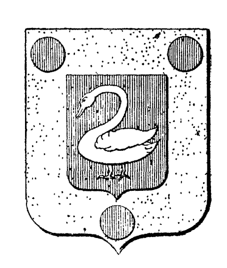
Sur la route de Calais (1 kil. 1/2) s'élève la colonne napoléonne ou de la Grande-Armée (hauteur : 53m50). Votée par l'armée de Napoléon Ier pour perpétuer le souvenir du camp de Boulogne, elle fut construite sur les plans de l'architecte Labarre (ordre dorique : piédestal avec bas-reliefs, fût uni en marbre gris-brun de Boulogne, avec escalier intérieur). En 1814, elle était inachevée. Louis XVIII la destina à célébrer la Restauration ; en 1821 elle fut surmontée d'un piédestal circulaire, avec un globe fleurdelisé et couronné. Louis-Philippe la rendit à sa destination primitive : le 15 août 1841, était inaugurée définitivement la *Colonne napoléonne*, avec la statue en bronze due à Bosio. L'altitude du monument, au-dessus de la mer, est de 148 mètres. — Au N.-O de Boulogne, on montre encore quelques vestiges de l'ancienne tour

d'Ordre (vulgairement d'Odre), qui était attribuée à Caligula et qui fut démolie en 1645. Boulogne est le siège d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de commerce, d'une chambre et bourse de commerce; d'une direction des douanes; elle a un lycée, une école d'hydrographie et de nombreux vice consulats.

HISTOIRE. — La ville basse, en amont de la Liane (faubourg de Bréquerecque) fut, sous le nom de *Gesoriacum*, un oppidum du peuple Morin. La haute ville est d'origine romaine: il est probable que c'est une colonie de légionnaires césariens, qui lui donnèrent le nom italien de Bologne *(Bononia)*: ce dernier nom devint prédominant à l'époque de Constantin, et finit par être employé exclusivement. L'embouchure de la Liane (autrefois : *Elne*, nom latin inconnu) fut sous l'empire romain une station navale des plus importantes, et le port d'embarquement ordinaire pour la Bretagne *(portus britannicus, classis britannica)*. C'était le seul point de la côte de Morinie qui présentât les conditions requises de sécurité et de commodité « à l'abri des coups de mer, à portée des bois et matériaux de construction ». D'après l'abbé Haigneré, Ernest Desjardins, Mariette-Bey, Napoléon III, M. le docteur Hamy, etc., c'est aussi de l'embouchure de la Liane que J. César serait parti, en 54 et 55. Les *Commentaires* appellent l'endroit *portus Itius* (aujourd'hui Isques, en amont de la basse-ville); le *promontorium Itium* de Ptolémée est placé à la même latitude que Gesoriacum, et serait la pointe d'Alprech, et non le cap Gris-Nez, situé plus au N. Cependant d'autres savants, Cambden, du Cange, d'Anville, de Saulcy, et la commission de topographie des Gaules placent le *portus Itius* à Wissant. La discussion des textes, l'examen des distances, surtout si l'on prend *à la lettre* le mot de César (*de Bello gallico*, IV, 21 : *brevissimus in Britanniam trajectus*), fournissent des raisons spécieuses en faveur de Wissant. Mais la topographie n'en fournit aucune, et il est impossible de prouver que cette dernière localité ait présenté un port suffisant pour 900 navires portant chacun 150 hommes, et un emplacement convenable à un camp et à des communications faciles avec l'intérieur. Quant à l'analogie étymologique de Wissant et de *Itius*, elle n'existe pas; Wissant veut dire sable blanc *(white sand)*. Ajoutons enfin cette preuve, que les Romains, très attachés au souvenir de Jules César, auraient sans doute colonisé Wissant, et que les grandes voies s'y rattacheraient: ce qui n'est vrai que de Boulogne. — En tout cas, c'est bien à Boulogne que s'embarquèrent les empereurs Claude et Hadrien. C'est la plage de Boulogne qui avait vu Caligula s'avancer avec une armée munie de toute espèce d'engins de guerre, puis ordonner à ses soldats de remplir de coquillages leurs casques et leurs tuniques, et revenir triompher à Rome : auparavant il avait fait construire une *tour très élevée*, qui servit de phare jusqu'en 1645 (tour d'Ordre). Carausius, l'usurpateur d'origine gauloise qui prit la pourpre en Bretagne (287), avait reçu le commandement de la flotte de Boulogne, dont il se servit pour sa révolte; la prise de Boulogne, devenu un repaire de pirates, par Constance Chlore (292), entraîna la perte de Carausius (293). — Constantin séjourna deux fois à Boulogne. — Occupée par les Francs, elle fut fortifiée par Charlemagne; prise par les Normands (882), elle devint le chef-lieu du comté de Boulogne ou *Boulonnais* (V. ce mot), avec lequel elle confond en grande partie son histoire. En 1347, elle résiste à Edouard III; en 1544, elle est prise par Henri VIII; elle est restituée par le traité d'Outre-Eau (24 mars 1550); elle est le chef-lieu d'une sénéchaussée, présidial (ressort du Parlement de Paris), et d'un gouvernement particulier. En 1553, Charles Quint ayant détruit entièrement Térouanne, le siège épiscopal de cette ville est transféré à Boulogne. Voici la liste des douze évêques que s'y succédèrent jusqu'en 1790. — Claude-André Dormy, 1567-15 fév. 1599; Claude Dormy, 13 août 1600-30 nov. 1626; Victor le Bouthillier, 9 avr. 1628-12 déc. 1630; Jean Dolce, 1er mars 1633-13 juin 1643; François Perrochel, juin 1643-1675; Nicolas Ladvocat-Billiad, 30 mai 1677-11 avril 1681; Claude Le Tonnelier de Breteuil, 2 fév. 1682-8 janv. 1698? Antoine Girard de la Bournat, fév.-avr. 1698; Pierre de Langle, avr. 1698-avril 1724; Jean-Marie Henriau, mai 1724-22 janv. 1738; Augustin-César d'Hervilly de Devise, mars 1738-11 oct. 1742; François-Joseph-Gaston de Partz de Pressy, déc. 1742-8 oct. 1789; Jean-René Asseline, 1789-1790. (L'évêché de Boulogne est, comme ceux d'Ypres et de Saint-Omer, un démembrement de l'ancien diocèse de Térouanne, ville détruite de fond en comble par Charles-Quint le 20 juin 1553; le titre épiscopal a pris fin avec la constitution civile du clergé [V. *Gallia Christiana*, t. X, col. 1572 à 1759].)

Boulogne avait son *palladium* chrétien, une statue très ancienne de la Vierge, à qui l'on attribuait des miracles. Louis XI lui fit hommage du Boulonnais (1478). La légende disait que cette madone était entrée d'elle-même dans le port de Boulogne sous le règne de Dagobert. En 1544, elle fut prise par les Anglais; elle revint, toujours miraculeusement, en 1550 : et la preuve est qu'on la retrouva en 1607 dans un puits! Le culte de Notre-Dame est resté très populaire à Boulogne, et a provoqué de nombreux pèlerinages.

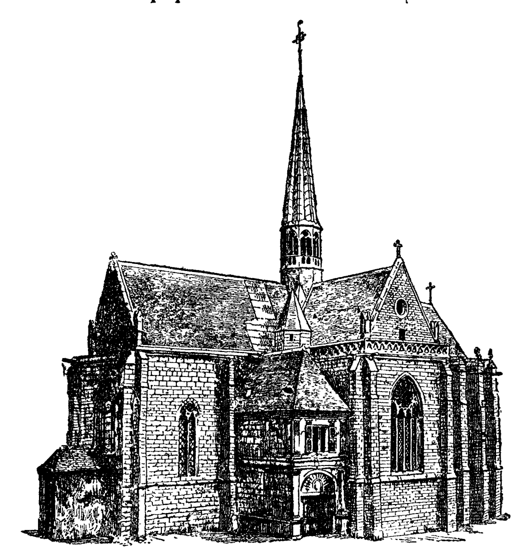
Quant aux événements qui se sont passés à Boulogne sans l'intéresser directement, ce sont : le traité du 29 oct. 1360, signé par le Dauphin Charles (plus tard Charles V) et Edouard III, confirmé par Jean le Bon alors prisonnier, et qui ratifia et compléta le traité de Brétigny (8 mai); le traité (de commerce) de 1497 (24 mai) entre Charles VIII et Henri VII. — Lorsque l'Angleterre eut rompu (1803) la paix d'Amiens, c'est à Boulogne que Napoléon prépara contre l'Angleterre une expédition maritime déjà projetée en 1801 (premier camp de Boulogne). La coalition de l'Angleterre avec la Russie et l'Autriche força l'empereur à lever le second camp de Boulogne (24 août 1805). — On appelle tentative de Boulogne la seconde entreprise insurrectionnelle du prince Louis-Napoléon Bonaparte contre le gouvernement de Juillet. Au moment où la question d'Orient reconstituait contre la France une véritable Sainte-Alliance, le « neveu de l'empereur » crut le moment favorable pour se présenter en vengeur de l'honneur national. Débarqué à Wimereux le 5 août 1840, il fut aussitôt arrêté, traduit devant la cour des pairs, et enfermé, d'abord au Vieux-Château de Boulogne, puis au château de Ham d'où il s'évada en 1846. — Cette tentative n'avait paru que ridicule, et n'avait pas empêché Louis-Philippe d'inaugurer, le 15 août 1841, la colonne de Boulogne (V. BOULONNAIS). — Les armoiries actuelles de Boulogne, qui lui ont été concédées par Charles X (lettres patentes du 5 févr. 1830), sont : *D'or à trois tourteaux de gueules*, qui sont du comté, *et en abyme un écusson du même chargé d'un cygne d'argent*, qui sont de la ville.


Armoiries de Boulogne-sur-Mer.

H. MONIN.

BIBL. : LEQUIEN, *Abrégé de l'histoire de Boulogne* (1726). — P.-J-B. BERTRAND, *Précis de l'histoire de Boulogne* (1828-1829, 2 vol.) — LERHOI, *Hist. de Notre-Dame de Boulogne* (1840). — AMBERT, *Colonne napoléonne* (1842). — Ernest DESJARDINS, *Géog. de la Gaule romaine* (1876), p. 348 à 390, planche XVII (topographie comparée de Boulogne ancien et moderne); bibliographie analytique de la question archéologique. — *Essai bibliographique sur les principales impressions boulonnaises des XVIIe et XVIIIe siècles* (Boulogne, 1841), — *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*; la ville de Boulogne y occupe tout un volume dû à l'abbé Haigneré; Arras, 1880, in-8.

BOULOGNE-sur-Seine. Com. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, cant. de Neuilly. Pop. 30,084 hab. Jusqu'au xive siècle, la localité dont nous parlons s'appela *Menus-lez-Saint-Cloud* et dépendit de la paroisse d'Auteuil. Elle était située à la lisière de la vaste forêt de Rouvray et appartenait à l'abbaye de Montmartre depuis sa fondation par Louis le Gros, en 1134. Par un acte de févr. 1320, Philippe le Long autorisa la construction en ce lieu d'une église avec confrérie en l'honneur de Notre-Dame-de-Boulogne-sur-Mer. Dès lors, le village garda le nom de Boulogne et la forêt voisine s'appela pour la même raison *Bois de Boulogne* (V. ci-dessous). L'église élevée à cette époque et achevée seulement au xve siècle



Eglise de Boulogne-sur-Seine, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

est encore debout aujourd'hui ; c'est un intéressant édifice du gothique flamboyant. Depuis l'annexion des communes suburbaines en 1860, le territoire de Boulogne s'est trouvé exactement contigu à celui de Paris et cette circonstance a beaucoup favorisé son extension, surtout du côté de la ville, où se sont élevées en grand nombre d'élégantes villas dont la réunion constitue une véritable petite ville appelée *le Parc des princes*. F. B.

Bois de Boulogne. — Le bois de Boulogne est le dernier reste de la forêt de Rouvray, qui s'étendait jadis sur les plaines et les coteaux de la rive droite de la Seine, jusqu'à Saint-Ouen. Appelé bois de Saint-Cloud après le démembrement de cette antique forêt, il reçut sa dénomination actuelle au xive siècle, — avec le petit hameau de Menus-lez-Saint-Cloud, — lorsque des pèlerins y construisirent une église consacrée à Notre-Dame-de-Boulogne-sur-Mer. Un grand nombre de souvenirs historiques se rattachent à cette promenade : l'Abbaye de *Longchamps*, dont il ne reste que quelques ruines et deux tourelles des bâtiments fondés en 1256 par Isabelle de France, sœur de saint Louis; la *Croix Catelan*, élevée (d'après un récit d'allure légendaire) par Philippe le Bel à l'endroit où fut assassiné Arnauld de Catelan, troubadour provençal, messager de la comtesse de Provence; le château de *Madrid*, édifié par François Ier au retour de sa captivité en Espagne, démoli en 1793, et dont il ne reste que quelques communs; le pavillon de *Bagatelle*, construit par la duchesse de Charolais et transformé par le comte d'Artois en *Folie* dont le délicieux parc était à certains jours ouvert aux Parisiens; le château de la *Muette*, que la duchesse de Berry, Louis XV et la Dubarry ont rendu célèbre ; enfin le *Ranelagh*, bal favori des Muscadins et des dames de la nouvelle Athènes. Cruellement dévasté par l'invasion étrangère, le bois de Boulogne n'en devint pas moins, en 1830, le rendez-vous des Parisiens élégants. Il ne méritait guère cet honneur : sa végétation pauvre, ses routes droites, mal entretenues et sans horizons en faisaient une promenade indigne de la capitale de la France. Aussi le premier soin de l'administration de la ville de Paris, quand elle obtint, par la loi du 13 juil. 1852, la cession du bois de Boulogne, fut-il de le transformer en un vaste parc paysager.

Cette métamorphose, entreprise dès 1853, commença par la création de deux lacs, dont le plus grand ne mesure pas moins de 19 hect. y compris les deux îles d'une superficie de 80,000 m. Avec les déblais provenant des fouilles, on forma la butte Mortemart d'où l'on découvre l'ensemble du Bois et de jolis points de vue sur les hauteurs qui dominent Paris. Pour donner un écoulement aux eaux du grand lac, on creusa le ruisseau de Longchamps, qui, après avoir serpenté sous bois, va former la cascade de la Mare aux biches et vient se perdre dans un réservoir de 8,000 m. superficiels, qui alimente la grande cascade. Un autre ruisseau alimente les mares d'Armenonville, de Neuilly et de Madrid. L'approvisionnement d'eau des lacs, cascades et ruisseaux est assuré par une conduite d'amenée des eaux de l'Ourcq et par le puits artésien de Passy, terminé en 1861, qui fournit environ 10,000 m. c. d'eau par vingt-quatre heures. Les eaux de la Seine, élevées par les machines de Chaillot, servent à l'arrosage des parties hautes du Bois. Les travaux qui suivirent eurent pour objet de transformer la plupart des allées droites en routes sinueuses, empierrées pour les voitures, sablées pour les cavaliers, et en sentiers sous bois pour les piétons. Enfin après avoir créé de vastes pelouses autour des lacs, on planta en grands arbres et en arbustes de choix les îles du grand lac, les nouvelles entrées du Bois et les abords des routes principales. De plus, pour la commodité des promeneurs, la ville de Paris a repoussé jusqu'aux extrémités du Bois les portes d'octroi.

Dans ce renouvellement de la plus ancienne et de la plus fréquentée des grandes promenades de Paris, on a scrupuleusement respecté les souvenirs historiques qu'elle renferme : la croix Catelan, la tour et le moulin de Longchamps qui furent restaurés avec soin. De gracieuses constructions furent élevées pour orner les différentes parties du Bois et l'on remarque l'heureux effet du kiosque et de l'exèdre des îles du grand lac, les pavillons d'habitation des gardes, les chalets-restaurants et le Pavillon chinois de l'Exposition universelle de 1878, donné par le maréchal de Mac-Mahon à la ville de Paris. Divers concessionnaires ont encore augmenté l'attrait du bois de Boulogne par la création de l'*hippodrome de Longchamps* (1854), pour les courses plates et de l'hippodrome *d'Auteuil* (1873), pour les courses d'obstacles. Le pré Catelan, autrefois exploité par une entreprise particulière, est, avec son joli parc et ses élégantes constructions, un des endroits les plus goûtés du public. Les promeneurs se portent également en foule au *Jardin zoologique d'acclimatation* créé de 1858 à 1861 dans la partie N. du bois, entre la porte des Sablons et celle de Neuilly. La forme générale de ce jardin, parfaitement appropriée à sa destination, est celle d'un vallon à pentes douces dont le centre est occupé par un petit cours d'eau qui, sur plusieurs points de son parcours, s'élargit en bassins et se perd dans un petit lac d'une forme gracieuse. Enfin, le *Cercle des Patineurs*, établi sur la pelouse de Madrid en 1865, réunit tous les jeux du sport et présente un fort bel aspect quand la saison permet d'y donner les fêtes pour lesquelles il a été créé. La superficie du bois de Boulogne était, à l'époque de la cession, de 676 hect., mais par suite d'acquisitions, d'échanges et de ventes de terrains, la surface a été portée au chiffre actuel de 873 hect. Les dépenses de transformation

se sont élevées à 16,200,000 fr., mais la ville de Paris ayant vendu pour 10,400,000 fr. de terrains et obtenu de l'Etat une subvention de 2,110,000 fr., la dépense nette s'est trouvée réduite à 3,690,000 fr. ALPHAND.

BIBL. : VACQUER, *le Bois de Boulogne architectural ;* Paris, 1860, in-fol. — GOURDON, *le Bois de Boulogne : Histoire, types, mœurs;* Paris, 1854, in-12. — L. DE LABORDE, *le Château du Bois de Boulogne dit Château de Madrid;* Paris, 1855, in-8. — LOBET, *le Nouveau Bois de Boulogne et ses alentours;* Paris, 1856, in-16. — OSBORNE, *Guide au Bois de Boulogne;* Paris, 1878, in-18.— ALPHAND, *les Promenades de Paris : Bois de Boulogne, etc.;* Paris, 1873, 2 vol. in-fol.

BOULOGNE (Jeanne de) (V. BERRY [duchesse de]).

BOULOGNE (Jean) (V. BOLOGNE [Jean]).

BOULOGNE ou **BOULLONGNE.** Famille de peintres français qui ont tenu une grande place dans l'école sous le règne de Louis XIV et au commencement du XVIIIe siècle. Nous les classons dans l'ordre chronologique.

Louis Boulogne, né à Paris en 1609, mort dans la même ville en juin 1674. Elève de Jacques Blanchard qui avait conquis à bon marché une réputation de coloriste, Boulogne était jeune encore lorsqu'il peignit un *Christ en croix* pour une des salles de l'hôtel de ville. Les échevins, enchantés de ce début, accordèrent à l'artiste une pension qui lui permit de partir pour l'Italie. Il fit le voyage en compagnie du paysagiste Mauperché et se lia à Rome avec Sébastien Bourdon qui était plus jeune que lui, mais dont le talent précoce intéressait déjà les connaisseurs. Louis Boulogne étudia surtout les maîtres de la décadence italienne, et il montra bien quel était son idéal lorsque, de retour à Paris, il eut à travailler pour la corporation des orfèvres. On sait que chaque année les gardes du métier offraient à l'église Notre-Dame un tableau qu'on appelait le *Mai.* L'œuvre fut souvent demandée à des pinceaux glorieux. C'est à la prière des orfèvres que Boulogne peignit en 1646 les *Miracles de saint Paul*, en 1648 le *Martyre de saint Simon*, en 1657 la *Décollation de saint Paul* (qu'il a gravée à l'eau-forte), en 1669 un tableau dont le sujet est diversement indiqué par les biographes, car Florent Lecomte le désigne comme une *Ascension*, alors qu'il représentait une *Annonciation* d'après d'Argenville. A ce moment, Boulogne était depuis longtemps célèbre. Il avait été mêlé en 1648 à la création de l'Académie royale de peinture et de sculpture, et son nom se retrouve parmi ceux des premiers « académiciens ». Il donna à la Compagnie une *Charité romaine* et en 1656 il fut nommé professeur. Il avait pris au sérieux ses fonctions académiques. En 1670, il lut, sur le tableau de Titien que nous appelons la *Vierge au lapin*, une conférence dont le texte nous a été conservé.

Louis Boulogne passait pour un copiste des plus habiles. Ses pastiches faisaient illusion. Félibien parle avec enthousiasme d'une copie qu'il avait peinte pour l'amateur Jabach d'après un tableau de Perino del Vaga, *Apollon et les Muses.* L'adresse avec laquelle il s'appropriait la manière des maîtres a donné lieu à diverses anecdotes. Mais Boulogne n'était pas seulement un copiste. On le regardait comme un excellent peintre de mythologies et il a été fort employé à décorer les hôtels des financiers et des grands seigneurs. On trouvera dans les *Entretiens* de Félibien une longue description du plafond qu'il avait peint pour la maison de M. le Ménestrel, trésorier des Bâtiments.

Le talent décoratif de Louis Boulogne ayant été signalé au roi, l'artiste exécuta au Louvre de grands travaux dont il ne reste plus de trace. Dès 1668, les *Comptes des Bâtiments* nous parlent des fresques qu'il a commencées dans la grande galerie. Ils nous révèlent aussi qu'en 1671, Boulogne fut chargé de la réparation des peintures du château de Vincennes. Enfin, la même année, il travaillait à Versailles à la décoration de cette partie des appartements, bientôt démolis, qu'on appelait les « Attiques », mais ces travaux, il ne les termina pas: sa veuve les fit continuer, et c'est à son profit que le compte fut liquidé en 1680. Dans l'intéressante notice qu'il a lue à l'Académie, en 1692, Guillet de Saint-Georges a dressé la nomenclature des ouvrages de Louis Boulogne. Ce peintre, dont la renommée est aujourd'hui fort compromise, fut le premier maître de Licherie, qui le quitta pour s'enrôler dans l'école de Lebrun. Il trouva des élèves plus dociles dans ses enfants parmi lesquels deux filles et deux fils ont soutenu, non sans éclat, l'honneur du nom paternel.

Geneviève Boulogne, fille du précédent, née à Paris en 1645, épouse du sculpteur Jacques Clérion, qu'elle suivit à Aix, où elle mourut le 5 août 1708. Reçue académicienne en 1669, elle était paysagiste, ou du moins c'est un paysage qu'elle exposa au Salon de 1673 ; mais elle peignait aussi l'ornement, car on sait par Félibien qu'elle travailla avec sa sœur aux peintures décoratives exécutées par son père à la grande galerie du Louvre. Ces divers travaux ayant disparu, il serait difficile de dire aujourd'hui quel était le talent de Mme Clérion.

Madeleine Boulogne, née à Paris en 1646, morte dans la même ville le 30 janv. 1710. Mlle Boulogne « qui peignoit si proprement », comme le dit Piganiol de la Force, fut, ainsi que Geneviève, l'élève de son père. Elle entra à l'Académie en 1669, en même temps que sa sœur et il semble que le tableau de nature morte qu'elles donnèrent pour leur réception était leur œuvre commune. Comme Geneviève, Madeleine prit part à l'exposition de 1673. Elle y avait envoyé des *Fruits* et six *Trophées d'armes* qui, d'après le catalogue, étaient destinés à Versailles Ils y furent en effet placés, et il en reste encore quatre : deux, représentant des armes et des instruments de musique, figurent en dessus de porte dans le salon de la reine ; les deux autres sont dans l'antichambre. Les *Comptes des Bâtiments* nous apprennent que ces peintures furent payées en 1673 et en 1675 « aux filles du sieur Boulogne », ce qui semble dire que les deux sœurs avaient associé leur travail, comme elles l'avaient fait du reste à la grande galerie du Louvre. En 1704, le livret du Salon enregistre onze tableaux de Mlle Boulogne sans indication de prénom. Nous croyons que ces tableaux étaient de Madeleine, plutôt que de Geneviève qui avait quitté Paris. Les *Trophées d'armes* de Versailles nous permettent d'apprécier le mérite de Madeleine Boulogne. Elle avait la main vigoureuse et peignait largement dans un goût décoratif et généreux ; mais, comme la plupart des membres de sa famille, elle cherchait les colorations chaudes et elle a parfois abusé des tons roux.

Bon Boulogne, né à Paris en 1649, mort dans la même ville le 16 mai 1717. Il fut, avec ses sœurs, l'élève de son père Louis. Il ne concourut pas pour le prix de Rome; mais Colbert, ayant vu de lui une figure de *saint Jean*, voulut encourager le jeune artiste et lui fit accorder par le roi, en 1669, une indemnité de 200 livres pour qu'il se rendit en Italie. Il y resta cinq ou six ans, étudiant les maîtres à la mode, et faisant beaucoup de copies. Revenu à Paris vers 1675, il fut tout de suite employé aux travaux de Versailles. D'après les *Comptes des Bâtiments*, ses débuts furent modestes, car nous le voyons peindre en 1676 deux glaces de miroirs. Bon Boulogne passait cependant pour un habile homme : reçu académicien en 1677, il donna comme morceau de réception un tableau dont le Louvre a hérité, *Hercule combattant les Centaures*. Cette peinture, où dominent les colorations rousses, manque absolument de style, mais elle est traitée avec beaucoup de verve dans la manière chère à la décadence dont Bon Boulogne est resté un fidèle représentant. Le nouvel académicien peignit en 1677 deux tableaux d'après les dessins de Lebrun ; en 1679, le roi lui acheta une *Histoire des géants* et deux copies qu'il avait faites d'après Titien lors de son voyage en Italie. La même année Bon Boulogne travaillait aux appartements de Versailles et en 1680 à la chambre des bains. Il fut plus tard employé à la décoration de Trianon et de la Ménagerie.

Serviteur résolu de l'Académie royale, Bon Boulogne fut nommé adjoint à professeur en 1684 et professeur en 1692. La nature de son esprit le rendait propre à l'enseignement : il avait organisé un atelier d'élèves parmi lesquels on peut citer Santerre, Raoux, Nicolas Bertin, Cazes, Dulin et Tournières qui tous jouèrent un rôle au début du XVIIIe siècle. Comme producteur, il était infatigable. Il a travaillé dans tous les genres. On ne voit pas sans surprise l'honorable académicien exposer au Louvre en 1699 un tableau d'ordre familier, *une Jeune fille qui cherche les puces à une autre*. Malgré la vieillesse, il avait conservé sa verve, et en 1702, il peignait à fresque la chapelle de Saint-Jérôme aux Invalides et bientôt après celle de Saint-Ambroise, dont Félibien des Avaux nous a laissé une description détaillée. — Parmi les œuvres de Bon Boulogne, beaucoup ont péri. Il n'y a plus à rechercher au Palais de justice les traces du plafond de la deuxième chambre des requêtes où l'artiste avait fait une si grande dépense d'allégories, ni celles du plafond de l'ancienne Comédie Française bâtie par Dorbay en 1688 et où se voyaient, avec Apollon et les muses, des guirlandes de fleurs soutenues par des enfants « de la dernière beauté ». Il reste au Louvre, indépendamment d'*Hercule combattant les Centaures*, une petite *Annonciation* qui ne manque pas de fadeur, un *Mariage de sainte Catherine* et *Junon et Flore*, peinture qui est signée *De Boullongne l'aisné*. Deux autres mythologies se retrouvent à Trianon ; la chapelle de Versailles a également conservé les anges et les figures d'apôtres que le roi avait fait faire à Bon Boulogne ; enfin le musée de Toulouse possède une vaste toile, le *Départ des Tectosages*, qui était autrefois au Capitole. C'est une grande machine où la vulgarité se combine avec l'emphase. Bon Boulogne est de son temps : il a fort aimé la rhétorique.

Louis Boulogne ou Boulogne le *Jeune*, second fils de Boulogne le Vieux, né à Paris en 1654, mort dans la même ville le 20 nov. 1733. Aucun honneur n'a manqué au dernier des Boulogne. Après avoir remporté le prix de l'Académie, il partit pour Rome en 1675. Il y copia pour le roi les grandes fresques du Vatican, *l'Ecole d'Athènes* et *la Dispute du Saint-Sacrement*: ces peintures étaient destinées à servir de modèles aux tapissiers des Gobelins ; mais ce travail ne le convertit point et il ne devint jamais l'élève posthume de Raphaël. Guido Reni et les peintres bolonais le touchaient bien davantage, et il a beaucoup cherché le charme. De retour à Paris en 1680, Louis Boulogne suivit la tradition de sa famille et travailla pour la corporation des orfèvres. Notre-Dame eut de sa main le *Mai* de 1680, le *Centenier*, et celui de 1695, le *Christ et la Samaritaine*, tableau qui se retrouve aujourd'hui au musée de Rennes. Dès sa rentrée en France, il avait eu de grands succès. Académicien en 1681, il obtint successivement tous les grades, jusqu'à celui de directeur (1722). Comme il passait pour un esprit ingénieux et savant dans le symbolisme, l'Académie des Inscriptions l'avait chargé de dessiner ses médailles et ses jetons. C'est d'après un dessin de lui que Jean Duvivier exécuta en 1722 la médaille du sacre. Décoré du cordon de Saint-Michel, il fut anobli en 1724 et le généalogiste d'Hozier nous a conservé son blason ; enfin, quelques années après la mort d'Antoine Coypel, il fut nommé premier peintre du roi (1725). Son portrait a été peint par Rigaud et l'on y voit bien qu'on a affaire à un véritable personnage.

On trouvera dans la notice dont Watelet a donné lecture à l'Académie en 1751 le dénombrement des principales œuvres de Louis Boulogne. Le panégyriste signale avec une sollicitude particulière la décoration de la chapelle de Saint-Augustin à l'église des Invalides, les peintures de la chapelle de Versailles, qui font suite à celles de son frère et qui représentent des *Apôtres* et des *Anges musiciens* ; les « sujets galants » qu'il peignit à Chantilly et dont il avait emprunté les motifs aux *Bucoliques* de Virgile, enfin le grand plafond qu'il exécuta pour la maison de M. Luillier, rue des Jeûneurs. La façon dont Watelet parle de ce vaste décor donne à penser qu'il était conçu dans une gamme claire et fleurie. Il semble, en effet, que le dernier des Boulogne, moins louis-quatorzien que son frère aîné, ait eu quelques tendances à renoncer aux tons roux dont on faisait tant de cas dans sa famille. Il a songé à plaire, mais son effort fut timide, et il ne faudrait pas lui attribuer dans l'évolution qui se produisit sous la Régence un rôle qu'il n'a pas eu. Louis Boulogne appartient encore à l'école de Versailles. Les véritables réformateurs sont Watteau et Lemoyne. Paul MANTZ.

BIBL. : FÉLIBIEN, *Entretiens sur les vies des peintres*. — GUILLET DE SAINT-GEORGES, notice publiée dans les *Mémoires sur la vie des membres de l'Académie de peinture*, 1854. — FÉLIBIEN DES AVAUX, *Description de la nouvelle église de l'hostel des Invalides*, 1706. — WATELET, *Vie de Louis de Boullongne*, dans les *Vies des premiers peintres du roi*, de Lépicié, 1752. — A. JAL, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, 1867.

BOULOGNE (Etienne-Antoine), évêque de Troyes, archevêque de Vienne, né à Avignon le 26 déc. 1747, mort à Paris le 13 mai 1825. Il vint à Paris en 1777, précédé d'une réputation précoce et protégé par l'abbé Poulle. Jusqu'à la Révolution sa carrière de prédicateur fut une série de succès. En 1778, il obtint un prix de 2.400 livres dans le concours pour l'*Eloge du Dauphin*, père de Louis XVI ; il fit le *panégyrique de saint Louis* devant les académiciens, en l'église de l'Oratoire ; en 1783 il prêcha à la cour la Cène, et en 1787 tout le carême. Pendant la Révolution, il prit énergiquement parti contre la constitution civile du clergé, et il fut arrêté trois fois. Depuis 1795 jusqu'au Concordat, il poursuivit la lutte en faveur des prêtres réfractaires, et la soutint par ses prédications et par des écrits, dont il dut changer le titre plus d'une fois, mais dont l'esprit resta constamment le même : *Annales catholiques*, *Annales religieuses*, *Fragments de littérature et de morale*, *Annales littéraires*, *Mélanges de philosophie*, *d'histoire*, *de morale et de littérature*. — En 1806, il fut nommé chapelain de l'empereur, aumônier de la cour en 1807, évêque de Troyes en 1808. Secrétaire du concile de Paris, convoqué en 1811 pour déclarer la compétence de l'église de France et l'institution des évêques, sans l'intervention du pape, il se joignit aux évêques de Tournai et de Gand pour faire repousser le projet de décret proposé par le gouvernement (V. BROGLIE [Maurice-Jean-Madeleine de]). Le 11 juil. 1812, le concile fut dissous, et la nuit suivante les trois prélats qui avaient dirigé l'opposition furent enfermés à Vincennes ; ils n'obtinrent leur liberté qu'après avoir signé leur démission. Boulogne fut ensuite interné à Falaise. Opposant la ruse à la violence, il s'ingénia à gourverner clandestinement son diocèse, en connivence avec les grands-vicaires et le chapitre chargé d'administrer pendant la vacance du siège : tous ces ecclésiastiques interprétèrent *vacance* dans le sens d'*absence*, malgré la démission signée. Il s'ensuivit des conflits qui constituent un des chapitres les plus intéressants de l'histoire des relations du premier Empire avec l'Église. Pour y mettre fin, Napoléon nomma M. de Cussy à l'évêché de Troyes ; n'ayant pu obtenir de l'ancien évêque un nouvel acte de démission assez explicite pour empêcher les subterfuges, il le fit détenir à Vincennes, puis à la Force. Boulogne, mis en liberté par l'invasion des alliés, rentra triomphalement à Troyes. En 1817, il fut promu à l'archevêché de Vienne, et en 1823, nommé pair de France — Le recueil de ses *Œuvres* (Paris, 1828 et suiv., 8 vol. in-8) contient une *Notice* sur la vie de l'auteur, et un *Précis historique sur l'Eglise constitutionnelle*, par Picot.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : QUÉRARD, *la France littéraire*.

BOULOIRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais ; 2,111 hab. Station du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Mamers à Saint-Calais. — Ruines d'un ancien château, dont il subsiste un corps de bâtiment

du xve siècle, flanqué de plusieurs tours. Bouloire a été complètement incendiée en 1681. Cette petite ville était, avant la Révolution, le siège d'un grenier à sel.

BOULOIS (Le). Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Maîche; 121 hab.

BOULON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville-sur-Laize; 615 hab.

BOULON. I. Construction mécanique. — Cheville de fer ou d'acier terminée à l'un de ses bouts par une tête ronde, carrée ou à pans, et à l'autre bout par une goupille, une clavette, et plus ordinairement un écrou. Le boulon sert à maintenir ensemble deux ou un plus grand nombre de pièces. L'emploi des boulons et des écrous est tellement fréquent dans les machines, qu'il serait du plus grand intérêt pour les constructeurs, d'adopter un système uniforme, dans toute la France, pour les dimensions à donner à ces pièces; il en résulterait évidemment une économie considérable, non seulement dans la construction et la réparation des machines, mais encore dans l'achat et l'entretien des outils qui occasionnent, aux ateliers, des dépenses très grandes, comme les coussinets, les tarauds, les forets, les mèches, les tourne-à-gauche, etc. Dans certains établissements, on a bien proposé à ce sujet des proportions qui pourraient servir de bases dans la construction; mais soit qu'on ne s'occupe pas de la question avec tout l'intérêt qu'elle mérite, soit qu'on ne se trouve pas suffisamment d'accord sur tous les points, les mécaniciens ne se sont pas arrêtés encore, au moins chez nous, à des règles uniformes. Nous allons montrer les règles simples que, d'après Armengaud qui le premier les a posées, doit remplir la construction des vis à filets triangulaires pour posséder les meilleures conditions de durée et de solidité. Faisons observer d'abord que, pour fixer le diamètre d'une vis ou d'un boulon en fer, il faut connaître, au moins d'une manière approximative, l'effort ou la résistance qu'il est susceptible d'éprouver, suivant la place qu'il occupe sur l'appareil. Comme il importe que la section du boulon soit beaucoup plus considérable que celle correspondant à la résistance moyenne du fer, afin qu'il ne puisse se rompre par l'effort de la traction, ou même s'allonger ou se courber par le serrage, on calcule son *diamètre* par la form. : $d^2 = \frac{P \times 100}{81}$ ou $d = \frac{10}{9}\sqrt{P} = 1{,}11\sqrt{P}$ dans laquelle d représente le diamètre de la tige en millimètres et P le poids ou la pression totale sur la section en kilogr. Le *pas* de la vis est égal aux $\frac{8}{100}$ du diamètre et augmenté d'un millimètre. La hauteur h ou la *profondeur* des filets est égale au $\frac{19}{30}$ du pas. On déduit naturellement le diamètre du noyau de la vis qui est égal à $d - 2h$. D'après ces données, il est facile de former des tables montrant, outre la charge correspondant aux diamètres, le pas et la profondeur des filets de vis, depuis les plus petites jusqu'aux plus grandes dimensions. Dans la pratique, il est utile d'arrondir légèrement les arêtes des filets triangulaires, afin de rendre le filetage plus facile et d'éviter les angles vifs, qui coupent et abîment en peu de temps les coussinets.

Après avoir réglé le diamètre des vis, ainsi que leur pas et la profondeur des filets, il est utile de régulariser de même aussi les proportions à donner aux écrous et aux têtes de boulons. C'est évidemment l'épaisseur du métal à laisser entre la tige, ou le bord du filet et les côtés de l'écrou qui doit être déterminée en pratique pour présenter la résistance nécessaire sans employer de métal inutile; cette épaisseur devient convenable en employant la formule suivante : $D = 1{,}4d + 5$ millim., D exprimant le diamètre du cercle inscrit dans l'hexagone en millimètres et d représentant le diamètre extérieur du boulon aussi en millimètres. La hauteur et l'épaisseur de l'écrou est limitée au diamètre même de la tige et, dans les circonstances, elle est $H = 1{,}2$ à $1{,}4\,d$. Afin d'employer les mêmes clefs de serrage, il est rationnel de donner à la tête du boulon la même forme et le même diamètre qu'à son écrou. Pour la hauteur de la tête du boulon, il suffit de la faire égale à la moitié du diamètre du cercle inscrit dans l'hexagone. La figure 1 représente un boulon type avec sa tête et son écrou de forme hexagonale; les filets de vis sont tracés suivant des hélices engendrées par les sommets de triangles isocèles. L'écrou est tourné sur ses deux bases apposées; celle inférieure, qui s'applique sur la pièce à fixer, est légèrement arrondie aux angles, afin qu'ils ne touchent pas celle-ci lorsqu'on serre l'écrou.

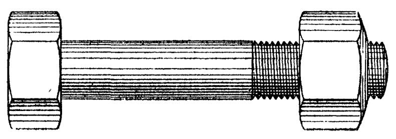


Fig. 1.

Cette surface est dressée au tour; les faces latérales sont taillées aux machines à fraises ou à burins; il en est de même des deux bases de la tête du boulon. Quant à la face supérieure qui termine l'écrou, elle est habituellement arrondie, suivant une surface sphérique, dont le rayon est égal à trois ou quatre fois la hauteur même de l'écrou; cette forme est préférable à celle des angles abattus en chanfrein que l'on applique plutôt aux écrous bruts de forge et non tournés; elle est d'ailleurs d'autant plus régulière qu'elle est produite sur le tour même.

Il est quelquefois nécessaire de modifier les formes ou certaines parties des boulons; ainsi on ne peut pas toujours exécuter des têtes et des écrous à six pans. On fait

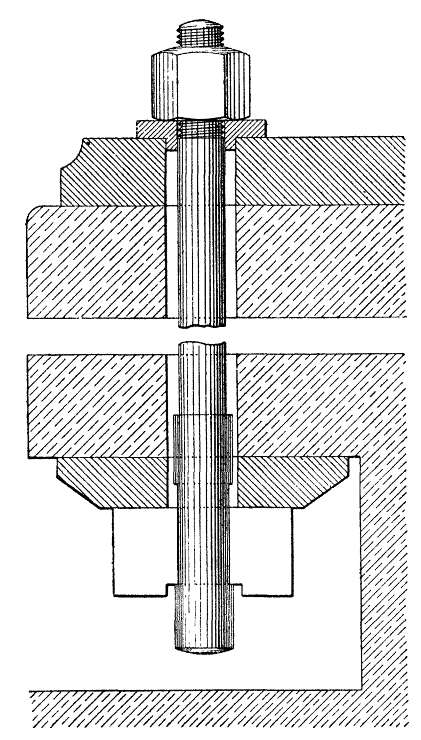


Fig. 2. — Boulon de fondation.

des têtes carrées, sphériques, fraisées, coniques, en goutte de suif, cylindriques, en goutte de suif avec partie carrée. On fait des écrous à oreilles, à molettes, à entailles, à trous, etc. Les boulons à collet carré sont employés pour être rivés la tête contre du bois; le carré entre à force dans le trou rond et empêche l'écrou de tourner.

Nous donnerons quelques exemples de boulons d'assemblage, pour montrer des applications spéciales. — Le *boulon de fondation* (fig. 2) est à clavette, parce que, destiné à fixer une plaque d'assise ou un support sur un massif en maçonnerie, il ne peut s'introduire que par la partie supérieure et, par conséquent, n'a pas de tête. Celle-ci est alors remplacée par une clavette en fer que l'on enfonce dans une mortaise pratiquée à l'extrémité inférieure et dans le sens de l'axe du boulon; cette clavette a pour épaisseur le 1/5 du diamètre du boulon et pour hauteur verticale les 9/10. Pour qu'elle ne détériore pas la pierre et que le serrage soit solide, il est nécessaire de placer, entre cette clavette et la maçonnerie, une plaque en fer ou en fonte qui présente une large surface. En serrant alors l'écrou taraudé à la partie supérieure du boulon, on rend le tout parfaitement solidaire. Les dimensions de ce boulon varient évidemment, suivant les applications qu'on en fait dans la pratique ; il est de 25 à 30 millim. pour assujettir des plaques d'assises des machines à vapeur de deux à huit chevaux; il peut être de 35 à 50 millim. pour des machines au-dessus de dix chevaux. Le nombre de ces boulons est variable et proportionné d'ailleurs à l'étendue des plaques d'assises. Il y a des constructeurs qui ménagent un renflement à la partie supérieure comme celui indiqué par notre figure afin de remplacer la force perdue par la mortaise qui reçoit la clavette; mais alors il faut augmenter le diamètre du trou percé dans le massif en pierre. — Lorsqu'il n'est pas nécessaire de relier tout le massif avec les plaques et le support, on emploie des *boulons de scellement*, tel que celui représenté en élévation par la figure 3; ce boulon a sa tige carrée, en forme de tronc de pyramide, et, sur chacune de ses arêtes, on pratique à la tranche des bavures saillantes qui ont pour but de gripper dans la matière fondue, que l'on coule autour de la tige, dans le trou plus large pratiqué préalablement dans la pierre. Les boulons de scellement au plâtre ont une tige ronde que l'on ouvre à la tranche en deux parties de façon à former crochet dans la matière. Les boulons que l'on rencontre encore sont les boulons à tête encastrée, des boulons à deux écrous, les boulons à tête en forme de T, les boulons à coulisse, à crochet, à œil ou à oreille, à ergot, à tête et écrou noyés, à écrou prisonnier, à tête hémisphérique ou cylindrique, etc. Tous ces boulons trouvent leur emploi dans la construction des machines.

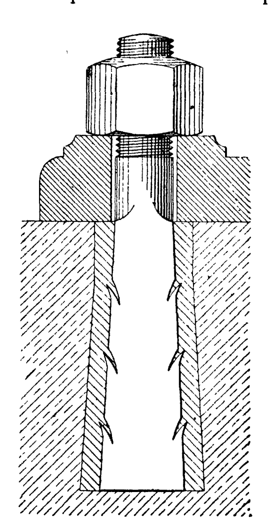


Fig 3.— Boulon de scellement au ciment ou au plomb.

Fabrication des Boulons. — On se sert le plus généralement pour fabriquer les boulons, soit de fer à nerf, soit de fer à grain ; le fer à nerf résiste mieux à la traction. L'acier est utilisé depuis peu pour le même usage. Dans les débuts de la chaudronnerie et de la serrurerie, les ouvriers coupaient des tiges, les chauffaient et forgeaient un des bouts pour faire venir la tête. Le procédé était peu expéditif, les boulons n'étaient pas réguliers ; mais on n'en consommait pas assez pour faire naître une innovation dans l'outillage. Ici, comme dans beaucoup d'autres industries, le point de départ du progrès fut l'invention de la machine à vapeur. Aujourd'hui, la plupart des fabriques un peu importantes de boulons travaillent avec des machines. Il est indispensable que les barres soient bien calibrées avant leur mise en œuvre; les différences de diamètre occasionneraient des pertes par manque de matière ou des déchets par surcroît de matière qu'il faut ébarber. L'opération la plus difficile dans la fabrication des boulons, est sans contredit le chauffage; pour obtenir une bonne production, il faut que le fer soit chauffé au blanc non suant; si la température dépasse cette limite, les têtes s'écaillent, le fer se calcine; si elle reste au-dessous, les têtes se fendillent. L'alimentation d'une machine exige le chauffage simultané d'un certain nombre de boulons qu'il faut surtout ne pas laisser brûler. On emploie deux moyens, le chauffage partiel et le chauffage complet de la tige. En ne chauffant que la partie à refouler, on risque de faire fendre la partie froide et de produire un bourrelet très nuisible; le boulon a mauvaise apparence et les déchets deviennent, par suite de manques, beaucoup plus considérables. Le chauffage de toute la tige assure une grande régularité dans la qualité et la pression remplit bien la matrice; le boulon est net, le fer non refoulé au delà de la tête. Pour chauffer les boulons de $0^{m}015$ et $0^{m}025$ de diamètre et d'une longueur inférieure à $0^{m}100$, on emploie un petit four à réverbère ayant une sole de $1^{m}30$ sur $0^{m}60$, lequel dépense en douze heures 400 kilogr. de charbon pour chauffer 2,000 kilogr. de boulons. Les boulons sont chauffés à la barre et coupés au fur et à mesure de la fabrication; l'alimentation de la machine se trouve régulièrement assurée avec une quinzaine de barres. Pour les boulons de $0^{m}014$ et au-dessous, on obtient un très bon chauffage à l'aide des fours rotatifs à soufflerie centrale, inventés en 1871 par M. Bouchacourt, de Fourchambault, et employés dans un grand nombre d'usines. Le fer, n'étant pas en contact avec le feu, ne brûle jamais. La température acquiert rapidement le degré voulu et reste constante pendant ce travail; le vent ne donne que pour allumer et entretenir le feu et cela de temps en temps dans la journée.

Pour le forgeage des boulons on se sert de machines avec balanciers à friction, et les produits des divers types de machines employés ne se distinguent les uns des autres que par le fini plus ou moins grand de l'exécution : têtes bien venues, sans dépouille ni bavures, netteté des contours, vivacité des arêtes, angles, ergots, collets carrés, etc. C'est une question de bon entretien de l'outillage et de soin apporté par l'ouvrier à l'exécution de son travail. Pour faire la tête des boulons, on prend à l'aide de tenailles la tige chauffée et on la place dans une matrice en laissant dépasser la quantité nécessaire pour faire la tête; on appuie sur un levier de la machine et un porte-outil, descendant rapidement, vient refouler la tête des boulons. Le choc est très violent, car il faut remarquer qu'outre le poids du plateau et du porte-outil, il y a la vitesse, qui, justement au moment de l'emboutissage, est à son maximum. Une fois le coup donné, on abandonne le levier, le porte-outil remonte et le boulon sort de la matrice. M. Sayn, à Paris, construit de ces machines faisant des boulons depuis 8 millim. jusqu'à 35 millim. de diamètre, marchant à 200 tours et produisant 6 à 7,000 pièces par journée de dix heures, en employant $0^{ch}60$. Un boulon n'est véritablement bon que si la tête est obtenue avec une très légère bavure; on a ainsi la preuve que le fer a été vigoureusement comprimé. Cette précaution est surtout utile quand on emploie du fer nerveux dont les fibres ont besoin d'être bien serrées. Les ébarbeuses que l'on emploie permettent à un ouvrier d'ébarber 150 kilog. de boulons à l'heure ; ce sont des machines portant à la partie supérieure une vis à huit filets manœuvrée à l'aide d'un balancier. Cette vis est reliée à un porte-outil qui coulisse entre deux guides et dans lequel est ajusté un pompon dont le trou est du diamètre de la tige. L'ébarbeur se place devant la machine, de façon à avoir à sa gauche une cuvette pleine de boulons à ébarber ; de la main gauche il prend un boulon et le place à la machine, la tige en l'air. De la

main droite, il fait descendre le poinçon en agissant sur le balancier et le boulon ébarbé tombe dans un vase disposé à cet effet. On rondit les bouts des tiges à l'aide d'une petite machine dont l'arbre moteur est terminé en avant par une tête creuse, dans laquelle se trouve une lame qui a exactement la forme que l'on veut donner au bout de la tige et qui est maintenue par une vis de pression. Le taraudage des tiges se fait à l'aide d'une machine à tarauder et à froid: cependant MM. Bouchacourt et Cie, de Fourchambault, emploient avec avantage, pour le filetage des tiges en fer, en acier et cuivre de toute longueur et de tous diamètres, une machine spéciale qui permet d'exécuter le filetage à chaud par voie d'étampage. Les avantages du filetage à chaud seraient : 1° De supprimer le déchet qui est très considérable dans le taraudage ordinaire; 2° d'éviter l'altération du métal résultant du violent effort de torsion auquel les pièces sont soumises dans le taraudage ordinaire ; 3° de conserver toute la surface de la barre toujours plus résistante que le noyau, en maintenant par le martelage la cohésion du métal. Les écrous sont fabriqués à froid ou à chaud; nous donnerons la description des différentes machines employées à l'article Écrou. L. Knab.

II. Artillerie. — Les boulons en usage dans l'artillerie sont divisés en deux groupes. Le premier comprend les têtes A, B, C, D, E, F, G, H, K ; il appartient aux constructions mixtes, bois et fer, des modèles 1827 et 1858. Le second comprend les têtes M, N, O ; il est spécial aux constructions métalliques des affûts et voitures adoptées depuis 1873. La tête A est fraisée, logée dans le métal avec *ergot* sous la tête B, C, H, M, O : têtes rondes, H conique en dessous, M terminée à la base par un petit listel ; B, M, O : mises sur le métal avec ergot sous la tête ; C, H : mises sur le bois avec carré sous la tête ; M et O : spéciales aux constructions métalliques. D, E, K, J, têtes plates avec carré sur la tête ; D, K, logées dans le bois ; E, mise sur bois ; F, tête plate mise sur métal avec ergot sous la tête ; G, tête fraisée, avec ergot sous la tête, pour cercles de roues, logée dans le métal ; N, tête hexagonale sans ergot ni carré sous la tête ; mise sur métal et spéciale aux constructions métalliques. La longueur des boulons se règle sur l'emplacement qu'ils doivent occuper. Celle de la partie filetée doit présenter un tirage de quelques filets, pour permettre de resserrer de nouveau les écrous, dans le cas où l'on y serait obligé par le retrait du bois. On ne coupe le bout fileté que lorsque le boulon est en place ; et l'on a soin de laisser un ou deux filets en saillie sur l'écrou. Dans les boulons spéciaux aux constructions métalliques, on règle la longueur de la partie filetée, d'après l'emploi simultané ou non des écrous ou contre-écrous. On n'y perce les trous de goupille que selon le besoin, et suivant que la goupille traverse l'écrou dans sa largeur ou bien est placée contre sa face extérieure.

L'*ergot* dont il est question plus haut, est une petite pièce de métal qui tient au haut de la tige et à la tête de boulon. Quand on met celui-ci en place, l'ergot entre dans un logement qu'on lui a préparé sur le bord du trou, et empêche ainsi le boulon de tourner lorsqu'on serre l'écrou.

III. Chemins de fer. — Boulons d'éclisse. — Les boulons d'éclisse sont destinés à assurer le serrage des éclisses contre les rails. Ils sont généralement au nombre de quatre par éclissage et présentent la forme et les dimensions indiquées par le dessin ci-contre (fig. 1), qui est le type de la compagnie d'Orléans. On les fait en fer doux, attendu qu'ils n'ont à résister qu'à des efforts de traction. Voici comment on peut calculer l'intensité de ces efforts.

Désignons par P la charge verticale maximum que doit supporter un rail et soit α l'angle que fait avec la verticale la surface d'épaulement du champignon supérieur de ce rail (fig. 2). On peut décomposer cette charge P en deux composantes égales Q, agissant chacune sur la surface de contact des éclisses; la valeur de la force Q sera donnée par la relation connue :

$$\frac{Q}{P} = \frac{\text{Cos } \alpha}{\text{Sin } 2\alpha} = \frac{1}{2 \text{ Sin } \alpha},$$

d'où l'on tire :

$$Q = \frac{P}{2 \text{ Sin } \alpha}.$$

Cette force Q donne elle-même une composante horizontale égale à Q Cos α ou $\frac{P}{2 \text{ tg } \alpha}$.

C'est cette force $\frac{P}{2 \text{ tg } \alpha}$ qui représenterait l'effort de traction que doit supporter le boulon, si cet effort n'était pas diminué par le frottement des deux surfaces en contact. f étant le coefficient du frottement, et celui-ci étant dû à une pression égale à $\frac{P}{2 \text{ Sin } \alpha}$, le frottement a pour valeur $\frac{Pf}{2 \text{ Sin } \alpha}$ et il agit tangentiellement aux surfaces de contact. Sa comoposante horizontale est :

$$\frac{Pf}{2 \text{ Sin } \alpha} \times \text{Sin } \alpha \text{ ou } \frac{Pf}{2}$$

de sorte qu'en définitive, l'effort horizontal de traction que doit supporter le boulon par suite de la charge du rail est représenté par l'expression

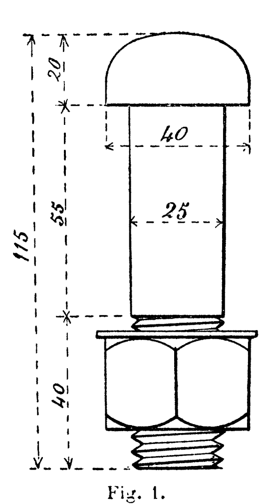


Fig. 1.

$$\frac{P}{2}\left(\frac{1}{\text{tg } \alpha} - f\right).$$

A cette tension s'ajoute celle qui est due au serrage du boulon.

Supposons, par exemple, $\alpha = 45°$, ce qui est vrai pour un grand nombre de types de rails ; en admettant $f = 0{,}2$ et $P = 6{,}500^k$ (soit une charge de 13 tonnes par essieu) l'expression ci-dessus donne pour la valeur de la tension 2,600 kilogr. Quoique cet effort doive être théoriquement supporté par quatre boulons, il peut arriver que, par suite d'un serrage inégal, un seul boulon travaille ; il est donc prudent d'en calculer la section dans cette hypothèse. Sur le type donné plus haut, le diamètre du boulon étant de 25 millim., sa section est de 490 millim. q., et par suite la charge transmise par le rail, en supposant qu'un seul boulon dût la supporter, y produirait un effort de traction égal à $\frac{2{,}600}{490}$ soit 5^k3 par millim. q..

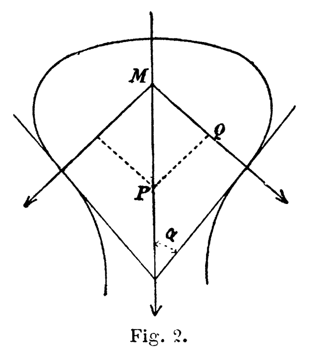


Fig. 2.

C'est un effort qui n'a rien d'exagéré, mais, comme nous l'avons vu, il s'augmente de celui qui est dû au serrage. Pour être sûr que la somme de ces deux efforts ne dépasse pas une limite compatible avec la résistance du fer, on

est dans l'habitude de régler d'avance le bras de levier de l'outil dont se servent les ouvriers pour serrer les boulons, de telle façon qu'il ne leur soit pas possible de pousser ce serrage au delà d'un certain maximum ; on a ainsi toute sécurité au point de vue de la résistance de ces pièces. G. HUMBERT.

BIBL. : CHEMINS DE FER. — SÉVÈNE, *Cours de chemins de fer professé à l'École des ponts et chaussées.* — COUCHE, *Voie, matériel roulant et exploitation technique des chemins de fer* ; Paris, 3 vol. avec atlas.

BOULONNAIS *(Bononiensis pagus)*. Pays de l'ancienne France, compris aujourd'hui dans le département du Pas-de-Calais (arr. de Boulogne). Borné au N. par le Calaisis et l'Ardrésis (pays reconquis), au S. par le Marquenterre et le Ponthieu, à l'E. par l'Artois, à l'O. par la Manche (ports d'Etaples, de Boulogne, d'Ambleteuse) et par le détroit du Pas-de-Calais (port de Wissant). Il est caractérisé par la nature du sol (le weald) identique à celui de la côte anglaise de Kent, par quelques filons carbonifères, par son altitude relative (point culminant, 188 m. ; cap Blanc-Nez, 134 m.), et par les vallées parallèles de plus en plus longues, du Slack, de la Liane et de la Canche. — Le littoral a environ 16 lieues ; la forme du pays est triangulaire (12 lieues au S., largeur maxima).

HISTOIRE. — Habité par les *Morini*, le Boulonnais fournit à Jules César son port d'embarquement *(Portus Itius)*, lorsqu'en 54 et en 55 il passa en Bretagne. *Gesoriacum*, à l'embouchure de la Liane, devint *Bononia* (colonie de Bologne), et son *pagus* ou territoire se nomma *Bononiensis*. Les Francs l'occupèrent même avant Clovis. Les Carolingiens le rattachèrent au Ponthieu. Il forma un comté distinct et héréditaire, vers 882, fut disputé pendant près d'un siècle entre la Flandre et le Ponthieu, auquel il resta (965). Godefroy de Bouillon appartient à cette première maison des comtes de Boulogne. Des mariages donnèrent le Boulonnais à la maison de Blois (XIIe siècle), à celle de Dammartin (XIIIe) et enfin aux comtes d'Auvergne.

Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, l'enleva en 1419 à Bertrand II comte d'Auvergne, et s'en fit confirmer la possession par Charles VII, au premier traité d'Arras (1435) : le Boulonnais était alors dans la mouvance féodale de l'Artois, qui appartenait aussi à la Bourgogne. A la mort de Charles le Téméraire (1477), Louis XI occupa le Boulonnais, dont la coutume venait d'être rédigée. Il fit dresser un procès-verbal des droits et privilèges de ce pays, et le reconnut exempt de taille, taillon, aides et gabelles, et de toutes impositions mises ou à mettre. Toutefois, le pays dut continuer à *se garder* lui-même; en principe, chaque homme en état de porter les armes était soldat de la province ; en fait, et jusqu'en 1789, tout manoir d'une charrue et demie et au-dessus devait fournir un fantassin et un cavalier ; tout manoir d'une charrue ou au-dessous, devait aussi fournir ou un cavalier ou un fantassin. En 1478, Louis XI désintéressa Bertrand d'Auvergne, héritier légitime du Boulonnais, en lui donnant en échange le Lauraguais (Castelnaudary). En outre, comme Marie de Bourgogne était comtesse d'Artois, Louis XI transféra pieusement et politiquement l'hommage féodal qu'il lui devait à Notre-Dame de Boulogne, de laquelle il s'avoua le vassal par le don d'un cœur d'or pesant treize marcs : tous ses successeurs, à leur avènement, renouvelèrent cet hommage dans la même forme. — Les hommes « francs et libres », les « nobles Boulonnais », comme ils s'appelaient en corps de nation, défendirent bien leur territoire contre les Anglais en 1491 et en 1513 ; mais ils furent moins heureux en 1544 : Henri VIII prit Boulogne et le Boulonnais, les garda au traité d'Ardres (1546) qui toutefois les déclarait rachetables, et ils ne furent recouvrés qu'en 1550 moyennant 400,000 écus. Les lettres patentes de Henri II (1551) confirmèrent les privilèges dont les titres avaient été détruits pendant la guerre, et entre autres le *droit d'assemblée*, c.-à-d. d'avoir des états particuliers, où les villes étaient très complètement représentées. Grâce à cette constitution, le Boulonnais se défendit contre les empiètements de la monarchie absolue. Il obtint, en place des droits indirects, des abonnements avantageux ; il ne put, malgré ses protestations, échapper aux quartiers d'hiver (1657), à la capitation (1695), au dixième (1710), au franc-fief (1752). Rattaché à l'intendance et à la généralité d'Amiens, il obtint cependant des lettres patentes, en 1759 et 1766, qui confirmaient son administration séparée et son droit d'assemblée. Lorsqu'une place lui fut donnée au sein de l'assemblée provinciale de Picardie (1787), ses représentants n'y parurent que pour protester contre la « surprise faite à la religion de Sa Majesté », et obtinrent gain de cause (arrêt du 7 oct. 1787). Par le règlement du 24 janv. 1789, le Boulonnais fut compris dans les pays d'élections ; il s'en plaignit amèrement, et pour éviter à l'avenir toute confusion, réclama des Etats particuliers, dont les droits fussent étendus au consentement de l'impôt. D'ailleurs, cette condition équivoque d'un pays qui ne s'appartenait plus réellement, et qui n'appartenait pas tout à fait à l'Etat dont il faisait partie, avait été fort préjudiciable au progrès régulier et aux travaux publics. Le port de Boulogne était dégradé et ensablé, les dunes envahissaient les villages, et la plupart des maisons de Wissant ; la forêt d'Hardelot était menacée. Le droit de parcours (inconnu dans les provinces voisines) ruinait l'agriculture ; les communaux incultes étaient livrés à des gens sans aveu, parce que la coutume défendait de les vendre ou de les partager. La justice était très mal rendue par une sénéchaussée à la place de laquelle n'avait jamais fonctionné le présidial établi pour la forme en 1551. — La Constituante comprit bien l'intérêt du Boulonnais : elle ne le laissa point dans l'isolement qu'il rêvait ; mais elle le détacha de la Picardie, avec laquelle il n'avait pas de lien naturel, pour le joindre à l'Artois ; de sorte que la vieille mouvance féodale fut rétablie (géographiquement) par le département du Pas-de-Calais.

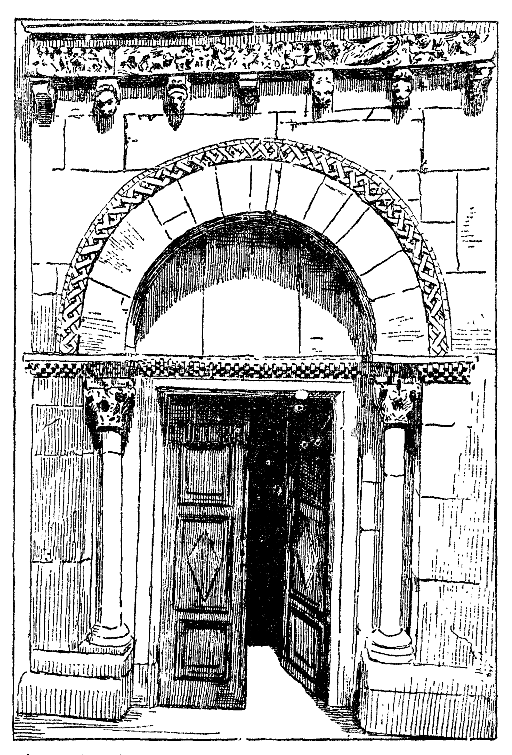
COMTES DE BOULOGNE. — Hennequin, neveu de Baudouin le Chauve, comte de Flandre, gendre de Helgaud Ier comte de Ponthieu, et établi par celui-ci comte de Boulogne (... † 882) ; Régnier, son fils (882-avant 900) ; Erkenger ; Baudouin le Chauve, déjà comte de Flandre ; Adolphe, fils du précédent (918-13 nov. 933) ; Arnoul, comte de Flandre, frère d'Adolphe (933-965). ; Guillaume, comte de Ponthieu, s'empare du Boulonnais (965) et le donne à son fils Arnoul ; Gui à la Barbe-Blanche (après 972) ; Baudouin II, fils de Gui (... — 1033) ; Enguerrand comte de Ponthieu, s'empare du Boulonnais ; Eustache Ier *à l'Œil*, fils de Baudouin II (1046—1049) ; Eustache II *aux Grenons* (? 1049-? 1093) ; Eustache III, fils d'Eustache II (?1093-1125) ; Etienne, troisième fils d'Etienne, comte de Blois, et gendre d'Eustache III, comte de Boulogne vers 1125, roi d'Angleterre en 1135, cède le comté de Boulogne à son fils Eustache ; Eustache IV (? 1150-1153). ; Guillaume II, frère d'Eustache IV, (1153-1160) ; Marie, sœur de Guillaume II et de Mathieu d'Alsace son époux, mort le 25 juill. 1173 ; Ide, fille aînée de Mathieu et de Marie (morte vers 1182) et ses quatre époux : Mathieu II, Gérard de Gueldre (1180), Berthold IV duc de Zeringhen (1183), Renaud de Dammartin (après 1186) : celui-ci mourut en 1227, prisonnier à Péronne, sept ans après Ide ; Philippe *Hurepel*, fils de Philippe-Auguste et époux de Mahaut, fille d'Ide et de Renaud (1224-1234). A la mort de Mahaut (1258), le comté de Boulogne est réuni par Henri III au duché de Brabant, puis cédé par le même à Guillaume X d'Auvergne. — Les comtes d'Auvergne sont comtes de Boulogne jusqu'en 1419 ; c'est alors qu'ils furent dépouillés par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — Louis XI s'en empara en 1477, et après avoir donné en compensation le Lauraguais à Bertrand II, comte d'Auvergne, pour sous-

traire le comté de Boulogne à la suzeraineté de Marie de Bourgogne (fille du Téméraire et comtesse d'Artois) publia en avr. 1478 les lettres patentes datées de Hesdin, qui transférèrent l'hommage du comté à l'église de Notre-Dame de Boulogne. (V. *Art de vérifier les dates; chronologie des comtes de Boulogne.*) H. MONIN.

BIBL.: H. de ROSNY, *Hist. du Boulonnais;* Amiens, 1868, 4 vol. in-8. — *Cahiers du Boulonnais*, dans les *Archives parlementaires*, t. II, p. 425 et suivantes. — *Procès-verbal de l'Assemblée provinciale de Picardie;* Amiens, in-4. — E DESEILLE, *le Pays Boulonnais; études historiques;* Boulogne, 1878-79, 2 vol. in-8. — DRAMARD, *Bibliographie du Boulonnais;* Paris, 1868, in-8.

BOULOT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Rioz; 293 hab.

BOULOU (Le). Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Céret; 1,748 hab. On a voulu voir au Boulou l'emplacement de la station romaine *ad Stabulum*, sous prétexte que le nom de cette localité dérivait de celui de ladite station; cette étymologie est inacceptable. *Boulou, Voló*, comme on écrivait jadis, paraît venir d'un nom celtique signifiant montée, côte rapide. Il est probable d'ailleurs qu'une voie romaine passait près du Boulou. Cette ville est sur le point où la route qui servait au moyen âge



Portail de l'église du Boulou (Pyrénées-Orientales).

pour se rendre en Espagne franchit le Tech; c'est à cette circonstance que le Boulou a dû son importance historique et son rang de ville royale. L'armée française, aux ordres de Dugommier, y a remporté une victoire en 1794. Le portail de l'église est assez remarquable; il présente un cordon de sculptures intéressantes. BRUTAILS.

BOULOUNEIX. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Champagnac-de-Bel-Air; 527 hab.

BOULOUZE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Ducey; 135 hab.

BOULT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Rioz; 645 hab.

BOULT-AUX-BOIS. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chesne; 394 hab. Les Templiers y établirent, en 1190, une commanderie qui fut transmise, en 1312, aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et subsista florissante jusqu'à la Révolution. Une partie des bâtiments se voit encore aujourd'hui. En 1651, les Espagnols ravagèrent la contrée et la maison fut détruite. Adrien de Vignacourt, commandeur de Boult, qui devint grand-maître de l'ordre en 1690, la rebâtit. On conserve dans l'église de Boult une cloche au millésime de 1514 portant les armes et les titres de Jean du Sart, chevalier de Rhodes et commandeur de Boult. A. T.

BIBL.: SENEMAUD, *l'Ordre de Malte dans les Ardennes;* Mézières, in-8. — Octave GUELLIOT, *les Commandeurs de Boult et de Merlan* dans *Revue de Champagne et de Brie*, t. II, 1877.

BOULT-SUR-SUIPPE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne, 1,458 hab. Fabriques importantes de draps et autres lainages. Remarquable église du XIIIe siècle.

BOULTON (Matthew), industriel anglais, né à Birmingham le 3 sept. 1728, mort à Soho le 17 août 1809. Fils d'un riche fabricant d'acier, il fit construire à la mort de celui-ci une immense manufacture à Soho, près de Birmingham (1762) et il y adjoignit une école d'arts mécaniques. En 1767, il introduisit dans ses ateliers la machine à vapeur, s'associa avec James Watt en 1769 pour exploiter la nouvelle invention, et inventa avec lui un balancier pour la frappe des monnaies. Les ateliers de Soho fournirent alors la plupart des machines de l'Europe et jouirent longtemps d'une légitime renommée. Boulton, qui fabriquait encore les bronzes d'ornement et divers objets d'art industriel, est aussi l'inventeur d'un procédé mécanique pour copier les tableaux à l'huile (1773). La biographie de Boulton a été écrite par Smiles (Londres, 1865).

BOULTON (Edmund) (V. BOLTON).

BOULVÉ (Le). Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Montcuq; 596 hab.

BOULZICOURT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize; 1,119 hab. Station du chemin de fer des Ardennes, sur la ligne de Reims à Charleville. Filatures de laine, minerai de fer. Débris d'un château détruit au temps de la Ligue.

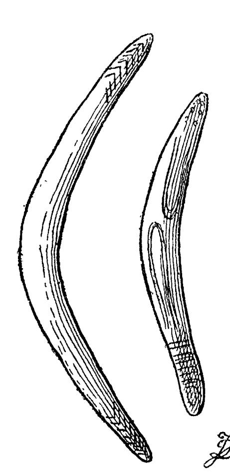
BOU-MAD. Montagne de la prov. d'Alger, s'élève au S. de Cherchell, dans le pays des Beni-Menasser. Alt., 1,417 m.

BOU MAZA *(L'Homme à la chèvre)*, surnom sous lequel on connaît l'agitateur qui, de 1845 à 1847, lutta pour essayer d'arrêter les progrès de la domination française dans la province d'Oran. Simple derviche, selon les uns, ancien soldat d'Abd-el-Kader suivant d'autres, Bou Maza, affilié à l'ordre religieux de Maulay Thaïeb, attira d'abord sur lui l'attention de ses concitoyens par une piété excessive et par un renoncement complet aux biens de ce monde. Puis profitant du moment où l'émir Abd-el-Kader vaincu et réfugié au Maroc semblait avoir perdu toute son influence sur les populations algériennes, il commença, dans les premiers jours de l'année 1845, à jouer un rôle politique et, sous le nom consacré de Mohammed ben Abdallah, il se présenta comme *mahdi* ou grand réformateur politique et religieux. Ce fut dans le Dahra, grand massif montagneux qui s'étend de Mostaganem à Ténès, au N. du Chélif, que Bou Maza tenta tout d'abord la fortune contre les armes françaises. Les Oulad Younès furent les premiers à reconnaître sa mission providentielle, puis, à la suite du pillage de quelques-unes des tribus soumises à la France, toute la population du Dahra se groupa autour de ce nouveau chef et le suivit dans les tentatives qu'il fit contre Ténès et Orléansville, au mois d'avr. 1845. Après avoir un instant tenu en échec les forces insuffisantes envoyées contre lui, Bou Maza, vaincu, quitta le Dahra et alla soulever les tribus de l'Ouarsenis, mais là il ne fut pas plus heureux, et le 11 juin il était mis en complète déroute par les contingents indigènes restés

fidèles à la France. Ce nouvel échec ruina pour un temps les espérances de l'agitateur dont on n'entendit plus parler jusqu'au mois de sept. 1846. A ce moment il reparut et cette fois d'accord sans doute avec l'émir Abd-el-Kader, il souleva les tribus de la vallée de la Mina et essaya de faire sa jonction avec les tribus du Dahra. Rejeté dans le Dahra sans avoir pu exécuter son projet, il déploya une activité prodigieuse dans les attaques qu'il dirigea coup sur coup contre Mostaganem, Ténès et Orléansville; mais repoussé partout, Bou Maza abandonna la lutte et chercha un refuge dans la région saharienne. Aucune tribu ne voulut le recevoir; vainement il poursuivit sa route dans l'Est jusqu'à Touggourt, nulle part il ne se trouva en sûreté, et il dut enfin prendre le parti de rentrer dans le Dahra avec les quelques cavaliers qui l'accompagnaient. Cette faible escorte elle-même fut décimée par une colonne française près de Teniet-el-Had, et Bou Maza, resté seul et découragé, se constitua prisonnier entre les mains du commandant supérieur d'Orléansville, le 13 avr. 1847. Il fut interné à Paris, mais ayant essayé de s'évader en 1848, il fut enfermé au fort de Ham. Gracié par Napoléon III, Bou Maza alla finir ses jours en Turquie. O. H.

BOU-MEDFA. Village à 91 kil. E. d'Alger, station de la voie ferrée d'Alger à Oran, dép. d'Alger, arr. de Miliana, sur un plateau que dominent deux mamelons, couronnés, l'un par une redoute, l'autre par une koubba élevée en l'honneur du grand saint musulman, Sidi Abd-el-Kader-el-Djilani. Bou-Medfa, entouré de bonnes terres bien arrosées, est un centre de colonisation important; c'est aussi la station où l'on descend pour se rendre à l'établissement thermal d'Hammam-Rir'a. Com. de plein exercice de 1,118 hab., dont 286 Français, 24 Israélites naturalisés, 36 de nationalités diverses et 772 indigènes.

BOUMERANG. Le boumerang est une arme très singulière, qui a frappé l'attention d'autant plus qu'elle est employée par l'une des deux ou trois races humaines les plus dépourvues de tous les éléments matériels de la civilisation. Il consiste en une lame de bois, plate d'un côté, légèrement bombée de l'autre, amincie sur les bords, et toujours arquée ou coudée. Sa longueur est de 42 à 90 centim., sa largeur de 5 à 7 centim. et son épaisseur de 8 à 15 millim. Il est taillé habituellement dans le bois de diverses espèces d'eucalyptus et d'acacia, dans le sens des fibres, et ce sont les accidents mêmes des branches ou des racines de ces arbres, les unes plus ou moins arquées, les autres coudées, qui déterminent sa forme. Mais ses deux branches ne sont jamais sur le même plan : elles ont comme subi une légère torsion au milieu, de manière à ébaucher une hélice. Lorsqu'il est coudé, une des deux branches est plus longue que l'autre.


Boumerangs.

Le boumerang de guerre *(Barngeet)* est simplement arqué, plus long, plus lourd; et, lancé avec force, il peut faire de sérieuses blessures, même aux gros animaux. Le boumerang coudé *(Wonguim)* n'est guère qu'un jouet, mais sert pourtant à la chasse des oiseaux. C'est lui qui offre cette particularité curieuse de revenir à son point de départ, de retomber aux pieds de celui qui l'a lancé après avoir touché son but. Cette propriété qu'on a attribuée inexactement à tous les boumerangs, tient essentiellement à la forme du boumerang coudé dont nous donnons ici une figure.

Pour lancer ce boumerang, l'Australien saisit sa branche la plus longue, et la tient horizontalement, la pointe de l'autre branche en avant : dans cette position, la face supérieure de l'instrument est arrondie, au contraire de l'inférieure qui est plate ; et sa branche courte, s'élevant au-dessus du plan de l'autre, ébauche un mouvement hélicoïdal. Le lancement effectué, que va-t-il se passer ? L'instrument suivra l'impulsion, la direction horizontale qui lui est imprimée, mais en opérant un mouvement secondaire de rotation sur lui-même. Ce mouvement résulte de ce que, par suite de la forme de l'instrument, son centre de gravité est hors de sa masse. Une partie de l'impulsion reçue se transforme en rotation autour de ce centre. Lorsque la force d'impulsion originaire s'affaiblit, c'est ce mouvement qui, l'emportant un instant, détermine la direction de l'instrument. Celui-ci alors, légèrement hélicoïdal, nous l'avons dit, trace une ligne spirale oblique ascendante. Il s'élève. Dans ce trajet secondaire, il doit toucher le but visé. En tous cas, sa force de projection totalement épuisée, il s'arrête ; il reste un temps immobile, puis la pesanteur s'empare de lui. Attiré vers le sol, il tourne de nouveau, mais en sens inverse. C'est la pointe de la petite branche qui était en avant dans le mouvement ascensionnel ; c'est la pointe de la grande branche plus lourde qui s'avance la première dans le mouvement de chute. L'instrument trace une spirale qui descend obliquement, et dont l'obliquité, comme la rotation qui l'engendre, est en sens inverse de celle de la spirale ascendante. C'est ainsi que, lancé à la droite de l'observateur, le boumerang, après avoir décrit une ligne parabolique, vient retomber à sa gauche.

Comment l'Australien a-t-il pu être amené à créer cette forme d'instrument et à utiliser sa propriété singulière ? Le hasard a peut-être été en cela son seul maître. Mais il est assez étrange que le hasard n'ait favorisé que lui et que, de caractères bien distincts de ceux des autres peuples de l'Océanie, il soit aussi seul à posséder cette arme bizarre et d'un maniement qui réclame de l'habileté. Aussi a-t-on voulu voir dans le boumerang l'héritage d'ancêtres reculés. On a signalé dans l'Inde, chez des peuples qualifiés d'Australoïdes à cause de leur peau noire qu'accompagnent des cheveux droits, en particulier chez les Marawas dans le Dekkan (V. Australie), des arcs, des croissants de bois qui rappelleraient le boumerang. Il est avéré de plus que les anciens Egyptiens connaissaient et employaient cette arme à la chasse. Le musée du Louvre et le British Museum possèdent des boumerangs égyptiens. Et les Abyssins en auraient conservé l'usage.

S. Zaborowski.

BOU-MERZOUG (*La rivière qui féconde* ou *le père de la fécondité*). Rivière importante du dép. de Constantine, prend sa source au pied du Dj. Fortas et a immédiatement un débit assez considérable, de 5 à 900 litres par seconde. Elle passe aux Ouled-Rahmoun, se grossit à droite de l'Oued-Berda, et se réunit au Rummel un peu au S. de Constantine pour former avec lui l'Oued-el-Kebir. A sa source, on a trouvé une curieuse inscription : Capvt amsagae, qui indique que les anciens considéraient le Bou-Merzoug comme le branche maîtresse de l'Ampsaga, l'Oued-el-Kebir des modernes.

BOUMOURT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arthez ; 210 hab.

BOUNÆA. Surnom de la déesse Héra à Corinthe; elle avait un sanctuaire sur le chemin qui conduit à l'Acropole. Ce nom dérive soit de βουνός (colline), soit d'un héros, Bounos, fondateur du temple. Dans le premier cas, Héra Bounæa est la même que la Héra Acræa, honorée dans la même ville; il est possible que la figure de Bounos ait été forgée, par une étymologie fausse, d'après ce vocable de la divinité. J.-A. H.

BOUNAR-Bachi. Localité voisine des sources du Scamandre et du plateau de l'antique Ilion dans la Troade (Asie Mineure) (V. Troie).

BOUNDELA (V. Bandela).

BOUNDI. Ville de l'Inde anglaise, cap. d'une principauté du Radjpoutana. La principauté a 5,934 kil. q. et 220,000 hab. de la race bhil.

BOUNDOU ou **M'BOUNDOU.** Poison d'épreuve des nègres du Gabon, du Congo et de toute la côte du golfe de Guinée. Ce poison n'est autre que l'écorce de la racine d'une plante longtemps rapportée aux Apocynacées, puis aux Solanacées, finalement à un *Strychnos* que M. Heckel nomma d'abord provisoirement *Strychnos boundou*, et que M. Baillon, une fois en possession des fleurs, nomma définitivement *Strychnos Icaja*. Le *Strychnos Icaja* est un petit arbuste de 1^{m}25 de hauteur, croissant à l'ombre des grands arbres : ses feuilles oblongues, d'un vert jaune et luisant, sont opposées et trinerves : ses fleurs, disposées en cymes corymbiformes, sont blanches, longuement tubuleuses, et organisées sur le même plan que celles du *S. nux vomica :* mais le tube de la corolle est plus long, et l'ovaire se montre entouré d'un disque très épais, de couleur jaune. Le fruit est sphérique et peu volumineux pour un *Strychnos* : il renferme un petit nombre de graines déformées par compression réciproque, quelquefois une seule graine, globuleuse dans ce cas. Les racines sont de couleur rouge, longues et de l'épaisseur d'un tuyau de plume quand elles sont jeunes, coniques quand elles sont plus âgées. Le poison est préparé avec une infusion de deux parties d'eau pour une d'écorce fraîche et rapée : il est administré par le féticheur ou *oganga* à tout individu accusé d'un délit quelconque ; l'accusé, après avoir bu le boundou, doit parcourir un certain trajet fixé à l'avance : s'il tombe paralysé par le poison, avant d'avoir atteint le but, il est déclaré coupable ; dans le cas contraire, c.-à-d. s'il a pu mettre l'*oganga* dans ses intérêts, la dose administrée est insuffisante, les effets sont à peu près nuls, et l'innocence ainsi clairement démontrée. Les nègres connaissent un contre-poison infaillible, selon eux, du boundou. Ce contre-poison, d'après M. de Compiègne, se compose simplement de cannes à sucres pilées, de fèves bouillies et d'excréments humains : il reste à déterminer ce que l'auteur, qui a constaté lui-même les bons effets de ce remède étrange, entend par *fève*. Selon les indigènes, le boundou est sorcier, et pendant la nuit, il quitte le sol où il est enraciné, pour parcourir les habitations des hommes où rien ne lui demeure caché, ni du bien, ni du mal. — On a longtemps discuté sur la nature du principe toxique du boundou. Rabuteau l'avait rapporté à la *brucine*, Kauffeisen à la *strychnine*, Testut à deux alcaloïdes, l'un stupéfiant, l'autre convulsivant. MM. Heckel et Schlagdenhauffen ont démontré qu'il s'agissait simplement de la strychnine ; outre que l'extrait ne donne pas, avec l'acide azotique, la réaction si nette de la brucine, M. Heckel a pu, à l'aide du bichromate de potasse et de l'acide sulfurique, constater la présence de la strychnine dans les éléments libériens et cambiaux de l'écorce : il a retrouvé le même alcaloïde dans le foie, les reins, le cerveau et les muscles des animaux empoisonnés ; enfin le tracé myographique donné par l'action du boundou, est le même que celui de la strychnine. Quant aux effets physiologiques, ils présentent le plus haut intérêt, en ce sens qu'ils se traduisent par des convulsions ou des paralysies, selon les cas, c.-à-d. selon les proportions employées. MM. Heckel et Schlagdenhauffen pensent qu'ainsi s'expliquerait la différence profonde d'action, reconnue de tous temps entre les *Strychnos* asiatiques ou *tétanisants*, et les *Strychnos* américains ou *curarisants*. Ajoutons que M. Ch. Richet, en opérant avec des doses massives de strychnine, a pu également observer des effets curarisants, absolument différents des effets convulsivants obtenus avec les doses faibles. Dr R. Blondel.

Bibl. : Duchaillu, *l'Afrique équatoriale*. — Marquis de Compiègne, *Gabonais, Pahouins, Gallois* ; Paris, 1876, p. 308. — Rabuteau, *Comptes rendus Ac. des Sc.*, XXI, 353. — Kauffeisen, *Du m'boundou, etc.*, Thèse de l'Ec. de Ph. de Montpellier, 1876. — Testut, *le M'boundou du Gabon* ; Paris, 1878. — Heckel et Schlagdenhauffen, *Comptes rendus Ac. des Sc.*, févr. 1881 ; *Journal de Ph. et de Ch.*, 1881, p. 32 ; *Journal de l'Anat. et de la Physiologie*, mars 1881.

BOUNIAGUES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac ; 500 hab.

BOUNIAKOVSKY (Victor-Iakoubovitch), mathématicien russe contemporain, né en Podolie le 15 déc. 1804. Il fit ses études à l'étranger et prit à Paris le titre de docteur ès sciences. De retour à Pétersbourg il devint professeur à l'Université et membre de l'Académie (1828). Ses travaux sont fort nombreux : la plupart sont en français et ont paru dans les *Mémoires de l'Académie*, de 1829 à 1887. On cite parmi les plus remarquables un *Dictionnaire des mathématiques pures* (1839) ; des *Mémoires sur les Parallèles* (Saint-Pétersbourg, 1850-1853) ; *Principes fondamentaux de la théorie des probabilités* (en russe, 1846) ; *Essai sur les lois de la mortalité en Russie* (Saint-Pétersbourg, 1865) ; *Recherches anthropobiologiques... sur le mouvement de la population mâle en Russie...* (1874). Il a en outre inventé divers instruments de calcul, un planimètre, un pantographe, etc. L. L.

BOUNICOU (V. Auxide).

BOUNIEU (Michel-Honoré), peintre et graveur français, né à Marseille en 1740, mort à Paris en 1814. Venu fort jeune à Paris, il se plaça sous la direction de J.-B. Pierre, et fut agréé à l'Académie dès 1767, sur le *Jugement de Midas*, tableau dont Diderot parle avec des éloges, qu'il ne renouvela pas dans la suite. Bounieu ne devint pas académicien ; nommé, en 1772, professeur de dessin à l'Ecole des ponts et chaussées, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort, il fut aussi conservateur intérimaire des Estampes, à la Bibliothèque nationale, de 1792 à 1794. Parmi les nombreux tableaux qu'il envoya aux expositions annuelles, on remarque : *Silène barbouillé de mûres par la nymphe Eglé ; un Aigle enlevant la chaussure de la courtisane Rhodope* (S. 1769) ; *Vue de Chaillot, prise de la place Louis XV ; Vue du mont Valérien, prise de Neuilly* (S. 1771) ; *Portrait de M. Bignon et de son fils ; une Mère engageant sa fille à prendre une médecine ; une Famille faisant des confitures* (S. 1775) ; *la Nymphe Galathée jetant des pommes à un berger ; des Nymphes portant des offrandes au dieu Pan sont rencontrées par un satyre* ; *Correction de savetier* (S. 1777) ; *Vue du Jardin des Tuileries ; Supplice d'une vestale* (S. 1779). Ce dernier tableau obtint un très grand succès, et fut gravé par l'artiste lui-même, comme la plupart de ses œuvres, à la manière noire. Deux tableaux ayant été refusés par l'Académie comme « trop nus », furent exposés dans l'atelier de l'artiste, et attirèrent tout Paris : *Bethsabée au bain* et *Adam et Eve chassés du paradis terrestre* ; le premier de ces tableaux fut acheté par le duc de Chartres et le second par le tzar Paul Ier. On connaît encore de Bounieu : *Vénus implorée par Psyché*, au grand Trianon, et *Jeunes filles en prière*, au musée de Valenciennes. Il a publié, en 1810, un opuscule sur *la Cause du flux et du reflux de la mer*. Ad. T.

Bibl. : Chariot, *Catalogue de tabl. peints par Bounieu*, etc. : Paris, 1785, in-8. — Ém. Bellier de la Chavignerie, *les Artistes franç. du* XVIIIe *siècle oubliés ou dédaignés* ; Paris, 1865, in-8. — Le Blanc, *Man. de l'amat. d'est.*

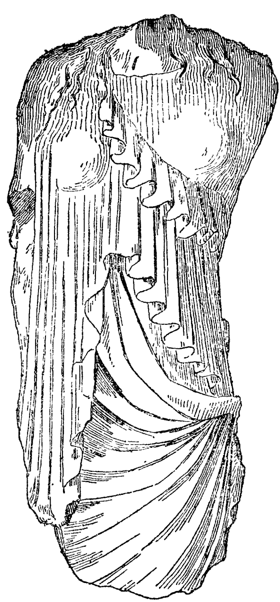
BOUNINA (Anna-Petrovna), femme poète russe, née en 1774, morte en 1828. Elle commença fort jeune à écrire des vers ; l'impératrice Elisabeth, charmée de ses talents, lui assura une pension de 400 roubles. Ses principaux recueils sont *la Muse inexpérimentée* (1802) ; *les Soirées au village*. Elle a écrit aussi un poème didactique intitulé *le Bonheur*. Toutes ces productions sont aujourd'hui complètement oubliées. L. L.

BOUNITOU (V. Auxide).

BOU-NOURA. Petite ville de la confédération du Mzab (Sahara algérien), bâtie sur un mamelon isolé à 5 kil. E. de Ghardaïa, a un grand nombre de maisons ruinées, dernier vestige des dissensions intestines qui désolèrent

jadis le pays. Elle a un beau barrage, une oasis de 10,000 palmiers et environ 1,500 hab. (rec. de 1882).

BOUPALOS. Architecte et sculpteur grec, né à Chio. Il appartenait à une vieille famille d'artistes. Mélas son bisaïeul, Mikkiadès son grand-père, avaient manié le ciseau. Lui-même et son frère Athênis florissaient, suivant Pline, dans la 60e Ol., c.-à-d. vers 540 av. J.-C. Leur querelle avec le poète Hipponax qui avait refusé à Boupalos la main de sa fille est restée fameuse. Hipponax était d'une laideur singulière. Les deux frères le représentèrent en charge et le livrèrent à la risée publique. Hipponax répondit par des vers d'une sanglante ironie. La légende ajoute que Boupalos et Athênis en furent réduits à se pendre. Mais outre que pareil dénouement a le tort de trop rappeler d'autres histoires bien connues, comme celle du poète Archiloque avec Lycambès et ses filles, Pline affirme qu'après leur querelle ils firent encore un grand nombre de statues, une entre autres à Délos, à la base de laquelle ils inscrivirent ces fières paroles : « Chio n'est pas renommée seulement par ses vins, mais par les œuvres des fils d'Archermos. » Nous savons par le témoignage des anciens qu'il y avait à Délos plusieurs ouvrages célèbres de Boupalos et Athênis. Pour Lasos (Crète) et pour Chio leur patrie, ils avaient fait des statues d'Artémis ; la dernière offrait ceci de particulier que triste pour ceux qui entraient, elle semblait gaie à ceux qui sortaient, tradition mal expliquée jusqu'à ce jour. A Smyrne et à Pergame on voyait deux groupes des Charités vêtues, œuvres de Boupalos seul. Pausanias cite à Smyrne également une statue de la Fortune coiffée du *polos* et tenant à la main la corne d'Amalthée. Il semble dire que Boupalos serait le créateur de ce type devenu classique. Mais des monnaies de Samos nous montrent, coiffé du polos, le *Xoanon* de Hêra, dédié suivant toutes vraisemblances entre la xxe et la xxxe Ol. par le sculpteur Smilis d'Egine. Peut-être Pausanias n'entend-il parler ici que des statues proprement dites. Boupalos, au témoignage de Pausanias, fut aussi architecte, mais nous n'en savons pas plus sur ce point. Très en vogue du vivant de Boupalos, ses œuvres jouirent toujours d'une faveur que les progrès de la sculpture ne purent effacer. Auguste avait une prédilection pour cet artiste, et plaça de ses œuvres dans le temple d'Apollon sur le Palatin. C'étaient sans doute des acrotères. Pline ajoute qu'il y avait des statues de Boupalos dans presque tous les monuments élevés par Auguste. Théodose avait placé à Constantinople une Junon de Boupalos. Boupalos est l'un des artistes grecs que les faussaires ont le plus pastiché. On allait jusqu'à mettre son nom sur des œuvres de très basse époque et qui n'avaient nul rapport avec la manière de cet artiste. On a trouvé dans la campagne romaine une base de statue avec l'inscription : Βούπαλος ἐποίει, en caractères d'un style fort récent, mais peut-être était-elle postérieure à la statue.

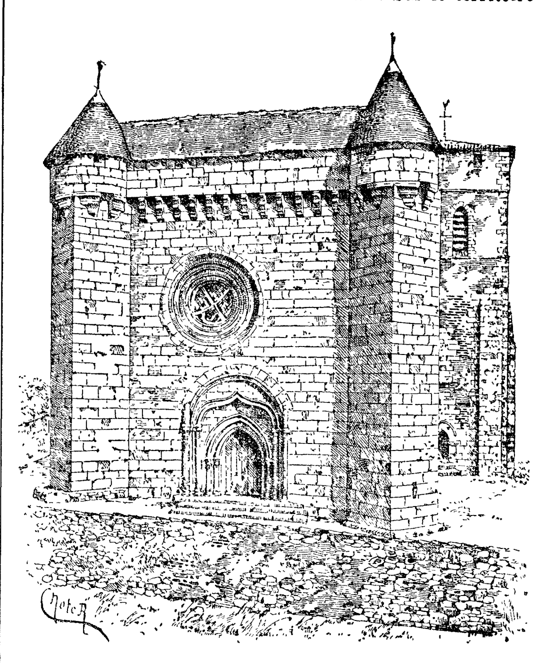

Fragment de statue, trouvé sur l'Aventin à Rome.

Des œuvres de Boupalos rien n'est parvenu jusqu'à nous. Est-il possible pourtant de nous faire une idée de leur style et de leur mérite ? Oui, par la connaissance que nous avons d'un certain nombre de statues rapprochées par la date ou même contemporaines de la période d'activité de Boupalos et appartenant comme les siennes à cette école des Iles qui forme comme l'intermédiaire, à la fin du viie et au vie siècle, entre les écoles Ioniennes et les écoles Attique et de Sicyone. Les plus avancées parmi les statues découvertes par M. Homolle à Délos ne nous donneraient pas sans doute une idée trop fausse de ce qu'étaient les statues de Boupalos. Les statues archaïques mises au jour récemment sur l'Acropole peuvent en être rapprochées. Enfin il y a mieux : M. Ghirardini croit qu'il est permis de voir dans une statue trouvée sur l'Aventin, et dont nous donnons ici la reproduction, la copie d'une œuvre de Boupalos. S'il en est ainsi il est possible de conclure que les œuvres de Boupalos appartiennent encore à une période très archaïque, mais qui présente déjà plusieurs des qualités qui éclateront dans toutes les œuvres grecques dès la fin du vie siècle.

André Baudrillart.

Bibl : Overbeck, *Die antiken Schriftquellen*. — Welker, *Hipponactis fragm.*, p. 12. — Brunn, *Histoire des artistes grecs* (all.). — L. Mitchell, *A History of ancient sculpture*, 1883. — *Bulletin de la commission municipale de Rome*, 1881.

BOUPÈRE (Le) *(Alba petra)*. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Pouzauges, sur un affluent du Grand-Lay ; 3,033 hab. Eglise fortifiée des xiie et xiiie siècles. Source minérale. Sur le territoire de cette commune sont plusieurs châteaux dont quelques-uns curieux : Château du *Fief-Milon* (deux grosses tours du xive siècle), de la *Beaussonnière* (Renaissance), de la *Pellissonnière* (commencement du xviie siècle), du *Beignon* (xviie siècle). — Mine d'antimoine à la Ramée.


Façade ouest de l'église de Boupère, d'après une photographie de M. Jules Robuchon.

BOUPHAGUS. Héros arcadien mêlé à la légende d'Artémis et à celle d'Héraclès. Fils de Japet et de Thornax, époux de Promné, il recueillit Iphiclès, frère d'Héraclès, blessé dans la guerre contre Augias. Artémis le tua parce qu'il cherchait à attenter à sa vertu.

BOUQUEHAUT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Guines ; 585 hab.

BOUQUELON. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebœuf; 298 hab.

BOUQUEMAISON. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Doullens; 945 hab.

BOUQUEMONT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte; 249 hab.

BOUQUET. I. HORTICULTURE. — De tous temps les fleurs ont servi à la décoration des demeures. Aux jours de fêtes on se plaît à en orner les salles de réception, les tables des banquets. L'usage des fleurs comme motif de décoration est la première manifestation du sentiment artistique d'un peuple; la fleur est un des premiers ornements auquel il ait recours, quand se manifestent chez lui d'autres instincts que ceux de la satisfaction matérielle de ses premiers besoins. Si l'on faisait l'histoire des fleurs d'ornement et des bouquets, on ferait en même temps l'histoire de l'art décoratif. Et de nos jours encore l'arrangement donné aux fleurs suit de près le goût artistique d'une nation. Pendant de longues années, les bouquets furent chez nous des amas de fleurs symétriquement entassées, comprimées les unes contre les autres et formant un ensemble absolument régulier. C'est ce que l'on appelait les *bouquets montés*. Chaque fleur, piquée de fils de fer légers qui la contraignaient à se tenir dans une position immuable, était placée en série régulière, le plus souvent concentrique, et constituait un ensemble d'où pas une fleur ne devait émerger. D'autres fois, au contraire, le bouquet monté comportait, au centre, une sorte de plumet de fleurs légères émergeant au-dessus de la masse compacte des fleurs qui l'entouraient. Ces bouquets étaient le plus souvent polychromes et, à part les bouquets de mariage, qui ne comportent que des fleurs blanches, on procédait généralement par zones concentriques de couleurs nettement tranchées. Toute harmonie des couleurs en était le plus souvent bannie. Tout le talent consistait à rendre la surface du bouquet absolument régulière; pour atteindre ce but, on employait rarement les fleurs avec leurs pédoncules; on coupait, au contraire, la queue très court et l'on passait soit dans l'axe de la fleur, soit au travers des pétales, des fils de fer destinés à fixer la fleur sur une petite tige de jonc entourée de feuillages, qui devaient empêcher la fleur de se trop rapprocher quand ensuite on la groupait dans le bouquet. Pendant un moment ce fut la mode de retracer sur le bouquet des lettres simples ou entrelacées ou bien quelque figure géométrique, telle qu'une étoile, un losange, etc. Les fleurs n'avaient donc plus de valeur qu'en tant que leur couleur était nette, tranchée, et que leur forme permettait d'en faire des tapis réguliers. En Allemagne, on donnait à ces bouquets une forme carrée et la surface en devait être absolument plane. En France, la forme ronde était adoptée, et le plus souvent les fleurs étaient disposées en un cône surbaissé, le plus régulier possible. Tous ces bouquets réguliers comportaient forcément une bordure. Dans les bouquets faits à la campagne, par des jardiniers, la bordure consistait en des feuillages divers, mais d'autant plus prisés qu'ils étaient plus réguliers, eux aussi; les feuilles de certaines fougères (*Asplenium*, *Pteris*, etc.) étaient tout particulièrement recherchées. Les bouquets faits par les bouquetières de profession comportaient une vaste collerette de papier blanc dont les cornes émergeaient à des distances régulières par suite d'une superposition d'un nombre suffisant de feuilles; d'autres fois c'étaient des collerettes toutes faites, ornées de dentelles de papier dont on entortillait régulièrement le bouquet. Il existe en Allemagne des fabriques de ces papiers qu'on vend tout préparés et qui, encore de nos jours, sont utilisés par certaines de nos bouquetières. Pour les bouquets de grand luxe, le papier est remplacé par de l'étoffe : soie, satin, ou même des dentelles de prix. Ces étoffes sont alors fixées à une sorte de manche en bois recouvert d'une ruche, et dans lequel on implante le bouquet.

Sans que l'on puisse dire que le bouquet régulier, dans l'arrangement duquel l'habileté manuelle supplée à toute espèce de sentiment artistique, ait totalement disparu de nos mœurs, on constate, non sans joie, la défaveur dans laquelle il tend à tomber. En France on ne le retrouve plus que chez les bouquetiers qui font le bouquet à bon marché; c'est que l'on a compris qu'il y avait mieux à faire que d'utiliser les fleurs dans ces sortes d'entassement, et que l'élégance de leur forme est souvent plus à rechercher que l'éclat de leurs couleurs. Aussi est-on venu peu à peu à ces dispositions en gerbes qui prennent facilement tant de grâce et d'élégance. Là, plus de fleurs comprimées, pressées les unes contre les autres, plus de forme régulière mais un ensemble harmonieux, plein de grâce, dans lequel chaque fleur apparaît avec toute son élégance de forme et dont la couleur est mise en valeur par des oppositions habilement ménagées. Il n'est pas douteux que l'inspiration de semblables arrangements ne nous vienne du Japon, où le sentiment artistique, développé à un haut point, a dès longtemps produit des dispositions harmonieuses. Les Japonais ne font jamais ce que l'on appelle un bouquet à proprement parler, c.-à-d. une masse de fleurs entassées; ils placent dans un vase quelques branches de fleurs, toujours un petit nombre, et rehaussent le tout par quelques rameaux de verdure. Leurs bouquets ne sont jamais symétriques. Ils placent souvent dans un vase une seule branche chargée de fleurs, mais comme l'ouverture en est trop large pour qu'elle puisse se tenir droite, ils la consolident au moyen de deux petits bâtons mis en travers du col du vase, puis ils inclinent les rameaux, les cassent partiellement s'il en est besoin, et donnent au tout un arrangement élégant et léger. C'est cette disposition que nous avons imitée dans la disposition des fleurs en gerbes. Toutes les fleurs peuvent servir à faire des gerbes, mais l'on recherche particulièrement celles qui sont portées sur de longs pédoncules et qui ne forment pas des masses trop compactes. Les bouquets peuvent être faits en fleurs d'une même espèce, en roses, par exemple, dont les diverses nuances s'associent toujours d'une façon harmonieuse, ou au contraire comportent un mélange de fleurs diverses. Dans tous les cas il importe que les fleurs ne soient pas comprimées, et quelques feuillages légers, apparaissant çà et là, en rehaussent le ton. Le procédé le plus commode pour arranger ces bouquets consiste à placer préalablement, dans le vase qui doit les supporter, quelques branches de fleurs légères, puis à piquer entre ces branches les autres fleurs qui doivent composer le bouquet. Quand il s'agit de faire un bouquet transportable, la difficulté devient plus grande, car il faut se servir de liens et monter le bouquet à la main.

La durée du bouquet est extrêmement variable suivant les fleurs qui le composent et aussi suivant les soins qu'on lui donne. Il importe que l'eau dans laquelle trempent les queues soit toujours pure et, si l'on ne veut pas se donner la peine de la renouveler chaque jour, on peut déposer dans chaque vase un peu de poussière de charbon qui absorbe les gaz de décomposition et empêche l'eau de répandre de mauvaises odeurs. Les Japonais brûlent l'extrémité des rameaux qu'ils plongent dans l'eau. La durée des fleurs ainsi traitées est sensiblement prolongée : ce qui s'explique par la présence du charbon formé à l'extrémité des queues qui sert de corps poreux aidant à l'absorption de l'eau et empêchant en même temps sa décomposition. Les sels divers que l'on a conseillé d'ajouter à l'eau pour prolonger la durée des fleurs sont inutiles ou nuisibles; la fleur une fois coupée n'a plus besoin d'aliment, et ce à quoi on doit surtout songer c'est à ce que l'eau ne se putréfie pas.

On peut faire pour l'hiver de très jolis bouquets à l'aide de diverses plantes sèches. Les graminées jouent un grand rôle dans la décoration, et les espèces qui peuvent être employées sont extrêmement nombreuses. Il convient de citer particulièrement les Brizes, les Houlques, les Agrostis, les Avoines, les Alopecurus, les Gynerium, etc. On

peut joindre à ces bouquets divers autres plantes sèches telles que Rhodantes, Echinops, Cardères, etc., etc. De leur arrangement dépend tout l'effet ornemental que l'on en peut tirer. J. Dybowski.

II. Botanique. — *Bouquet parfait* ou *Bouquet-tout-fait*. Noms vulgaires du *Dianthus barbatus* L., qu'on appelle également *Jalousie* et *Œillet de poète*.

III. Œnologie. — Parfum spécial qu'exhalent certains vins (V. Vinification).

IV. Confiserie. — *Bouquet factice* (V. Bonbon).

V. Marine. — Un bouquet de basse voile est un ensemble de trois poulies aiguilleté aux deux points inférieurs de la voile; les deux plus grosses sont semblables et servent au passage de l'amure et de l'écoute d'où leurs noms de poulie d'amure et poulie d'écoute; la troisième sert au passage de la cargue-point, c'est la poulie de cargue-point, elle est estropée sur la branche de la poulie d'écoute. La poulie d'amure est tournée sur l'avant de la voile, les deux autres sur son arrière (V. Basse-voile).

BOUQUET. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix; 378 hab.

BOUQUET (dom Martin), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, historien, né à Amiens le 6 août 1685, mort à Paris le 6 avr. 1754. Il fit profession dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux le 16 août 1706. Son aptitude toute particulière pour les langues anciennes, sa connaissance de la théologie, le firent nommer bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain des-Prés. Après la mort de l'oratorien Lelong en 1721, il fut chargé, sur la proposition de Denis de Sainte-Marthe, supérieur de la congrégation de Saint-Maur, de publier le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, dont Colbert avait conçu le projet. Les deux premiers volumes étaient achevés en 1729 et prêts à être imprimés quand dom Bouquet fut transféré à l'abbaye Saint-Jean-de Laon. Cet événement retarda l'impression. Les deux volumes ne parurent qu'en 1738, époque où dom Bouquet fut rappelé à Paris par le chancelier d'Aguesseau. Le savant religieux se fixa au couvent des Blancs-Manteaux. Son ouvrage parut sous le titre de *Rerum gallicarum et francicarum scriptores* ou *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (Paris, 1738, 2 vol. in-fol.). Les autres volumes suivirent jusqu'au huitième qui parut en 1752. Dom Bouquet mourut comme il travaillait au neuvième volume. Il eut pour continuateurs, dans cette œuvre, les bénédictins Jean-Baptiste et Charles Haudiquier, dom Housseau, dom Précieux et dom Poirier. Dom Clément et dom Brial avaient achevé le tome XII quand la Révolution survint. L'œuvre fut reprise en 1806 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui avait appelé dom Brial dans son sein. Celui-ci mourut le 24 mai 1828 après avoir publié le dix-huitième volume. L'Académie des Inscriptions lui donna pour successeurs MM. Daunou et Naudet, remplacés depuis par MM. de Wailly, Guigniaut, L. Delisle et Jourdain. Le dernier volume publié du *Recueil des historiens*, souvent désigné par le seul nom de son premier auteur, *dom Bouquet*, est le tome XXIII, paru en 1876; les textes qui y sont contenus se rapportent aux règnes de saint Louis, Philippe le Hardi, Philippe le Bel et ses fils. Les dix-neuf premiers volumes ont été textuellement réimprimés (1869-1880). — Dom Bouquet avait été associé aux travaux de Montfaucon. Il abandonna à Havercamp tous les matériaux qu'il avait préparés pour une édition de l'historien Josèphe. M. Prou.

BOUQUET (Michel), paysagiste français contemporain, né à Lorient le 17 oct. 1807. Il débuta au Salon de 1835, par une *Marine* dont les environs de sa ville natale lui avaient fourni le motif. Il n'a pas cessé depuis lors d'envoyer aux divers Salons des paysages justement remarqués et empruntés à la Bretagne ou aux diverses contrées qu'il a visitées: l'Ecosse, l'Orient, l'Algérie. Outre ses peintures à l'huile, l'artiste a également exposé plusieurs pastels et, à partir de 1863, des faïences, parfois de grandes dimensions, qui se distinguent par la légèreté et l'harmonie de leur coloris.

BOUQUET (Jean-Claude), né à Morteau (Doubs) le 7 sept. 1819, mort à Paris le 9 sept. 1885. Bouquet a été un excellent professeur et un savant distingué. Entré à l'Ecole normale en 1839, il en sortit pour enseigner au lycée de Marseille (1843); reçu docteur ès sciences mathématiques la même année, il passa à la Faculté de Lyon; il y resta sept ans et commença là, avec Briot, les travaux qui devaient l'illustrer; tous deux rentrèrent à peu près ensemble à Paris. Bouquet enseigna les mathématiques spéciales aux lycées Bonaparte (1852-1858) et Louis-le-Grand (1858-1867); chargé de diverses suppléances à la Sorbonne, il y fut nommé professeur de mécanique physique et expérimentale en 1870. Il occupa, comme suppléant de Serret, la chaire de calcul différentiel et intégral (1874-1884); quelques mois avant sa mort, il fut, sur sa demande, transféré dans cette chaire, où il a laissé le souvenir d'un enseignement élevé, clair, précis et solide. Il a été, en outre, maître de conférences à l'Ecole normale depuis 1868 jusqu'à sa mort. Bouquet est entré à l'Académie des sciences en 1875.

Comme savant, on peut dire qu'il a été un des disciples les plus éminents de Cauchy. Ses principaux travaux, on l'a déjà dit, ont été faits en communication avec Briot. Cette longue et continuelle collaboration restera sans doute un fait exceptionnel dans l'histoire des mathématiques; les recherches des deux amis ont montré l'importance et la fécondité des principes posés par Cauchy dans la théorie des fonctions: elles ont été, à ce point de vue, très bien appréciées par M. Halphen dans une notice sur Bouquet (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 7 juin 1886). Voici la liste des principaux travaux et ouvrages de Bouquet: *Sur la Variation des intégrales doubles* (thèse, 1843); *Remarques sur les systèmes de droites dans l'espace* (*Journal de Liouville*, 1844); *Sur les Surfaces orthogonales* (*ibid.*, 1846); *Sur les propriétés d'un système de droites dont chacune correspond à un point déterminé de l'espace* (Lyon, 1847, mém. Acad.); *Sur la Théorie des intégrales ultra-elliptiques* (*Comptes rendus*, 1868); *Sur l'Intégration d'un système d'équations différentielles totales simultanées du premier ordre* (*Bulletin des sciences mathématiques et astronomiques*, 1872); *Sur le Calcul des accélérations des divers ordres dans le mouvement d'un point sur une courbe gauche* (*Annales scientifiques de l'Ecole normale supérieure*, 1874). En collaboration avec Briot: *Etude des fonctions d'une variable imaginaire; Etude des fonctions définies par des équations différentielles; Intégration des équations différentielles au moyen des fonctions elliptiques* (*Journal de l'Ecole polytechnique*, 1856); *Théorie des fonctions doublement périodiques* (Paris, 1859); *Théorie des fonctions elliptiques* (Paris, 1875). Les *Leçons de géométrie analytique* (1847), les *Leçons de trigonométrie* (1862), ont eu depuis leur apparition de nombreuses éditions et resteront classiques. T.

BOUQUET (Jules), homme politique français, né à Marseille vers 1820. Il fut reçu docteur en médecine en 1847. Pendant le règne de Napoléon III il fut un des membres les plus ardents de ce parti d'opposition qui à Marseille parvint, en 1863 et en 1869, à triompher des candidatures officielles. Il fut candidat à la députation pour la première fois en 1876, dans la première circonscription de Marseille par suite de l'option de Gambetta pour Paris. Il fut élu le 16 avr. par 4,244 voix et se fit inscrire au groupe parlementaire d'extrême gauche. Il fut un des cinquante députés qui votèrent la première demande d'amnistie en faveur des condamnés de l'insurrection du 18 mars 1871. Il fut un des 363 qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Après la disso-

lution de la Chambre, il fut réélu le 14 oct. suivant, par 8,758 voix contre 2,906 données à M. Fournier, candidat bonapartiste soutenu par le gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon. Aux élections du 21 août 1881, M. Bouquet n'a plus sollicité les suffrages des électeurs.

BOUQUET DE LA GRYE (Jean-Jacques-Anatole), ingénieur hydrographe et astronome français, né à Thiers (Puy-de-Dôme) le 29 mai 1827. Entré en 1847 à l'Ecole polytechnique, il en sortit élève ingénieur hydrographe, et fut nommé sous-ingénieur en 1852, ingénieur en 1857, et ingénieur en chef en 1886. Il a été élu en 1884 membre de l'Académie des sciences en remplacement d'Yvon de Villarceau ; il est en outre membre du Bureau des longitudes et de nombreuses commissions techniques. Dès 1852, le jeune ingénieur s'était signalé par un relevé des côtes de l'île d'Elbe et de la Toscane et par une reconnaissance de la Loire maritime. L'année suivante, il fut envoyé en Nouvelle-Calédonie et dressa, malgré des difficultés et des dangers de toutes sortes, quatorze belles cartes de cette région, jusque-là presque inexplorée. En 1859, il releva le banc de Rochebonne, au sud de l'île d'Yeu, publia la même année un intéressant mémoire sur la *Salure de la Charente aux diverses heures de la marée*, et partit en 1861 pour Alexandrie dont il leva le plan, en même temps qu'il détermina la parfaite praticabilité de la passe du Boghaz. En 1863, il commença la revision des cartes hydrographiques de notre côte ouest, dues à Beautemps-Beaupré. Entre temps, il étudia et indiqua les moyens d'améliorer la rade de Saint-Jean-de-Luz (1863), de créer un port au cap Breton (1866), et de combattre l'envasement du port de Lorient. En 1876, il présenta un vaste projet de réfection du port de la Rochelle, qui fut adopté par les Chambres et dont l'exécution est presque terminée. En dernier lieu, il s'est occupé de la question « Paris port de mer » et a proposé une solution ne nécessitant que 75 millions de m. c. de déblais : le lit de la Seine serait approfondi, ses boucles évitées par des canaux et un grand port créé à Saint-Denis. — M. Bouquet de la Grye est également un astronome distingué. En 1868, il observa au Dépôt de la marine le passage de Mercure sur le Soleil. En 1874, l'Académie des sciences l'envoya à l'île Campbell pour le passage de Vénus; mais l'état de l'atmosphère ne lui permit pas de voir le phénomène. Lors du second passage, en 1882, il alla au Mexique et put cette fois constater les différents contacts. Les clichés rapportés par les diverses stations ont été réunis par ses soins à l'Institut où il s'occupe de la mesure des images obtenues. Il a d'ailleurs profité de ces deux missions et de ses autres voyages pour se livrer à de nombreuses observations et expériences d'astronomie, de météorologie et de physique; une intéressante étude sur la *Chloruration de l'eau de mer* mérite une mention spéciale. Plusieurs instruments sont dus à M. Bouquet de la Grye ou ont été perfectionnés d'après ses indications : un cercle azimutal à microscopes, substitué au théodolithe répétiteur pour les triangulations ; une sonde à main de 18 mill., avec déclic très simple ; un inclinomètre liquide, pour la mesure du tangage et du roulis ; un séismographe enregistreur, pour les variations des mouvements du sol ; un pelomètre, pour la mesure de la quantité de vase contenue dans l'eau; enfin un tableau logarithmique, donnant les produits et les quotients avec quatre chiffres exacts. Il s'est encore occupé de la forme à donner aux projectiles et a indiqué un procédé économique de gravure sur cuivre.

Ses nombreux travaux ont fait l'objet de mémoires ou notes insérés dans les *Annales hydrographiques* (t. XVI et XXXII), la *Connaissance des temps* (1870-1873), les *Recherches hydrographiques* (cahiers II à VI), les *Annales des ponts et chaussées* (1875), les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* (1876 à 1888), la *Revue des eaux et forêts* (1879) ; ils portent spécialement sur l'astronomie pratique, la physique du globe, le régime des côtes, la navigation et la géodésie. Il a en outre enrichi le Dépôt de la marine d'une centaine de cartes et a publié à part un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Rapport sur les passes d'Alexandrie* (Paris, 1862, in-4) ; *Pilote des côtes ouest de la France* (Paris, 1869-1873, 2 vol. in-12), trad. à l'étranger ; *Guide des manœuvres en cas de cyclone* (Paris, 1881, in-8); *Dynamique de la mer; Port de la Rochelle* (Paris, 1882, in-8) ; *Amélioration de la Seine; Paris port de mer* (Paris, 1884, in-8); *Rapport sur le régime de la Loire maritime* (Paris, 1885, in-4).

Léon SAGNET.

BIBL.. *Notice sur les travaux scientifiques de M. Bouquet de la Grye;* Paris, 1879, in-4. — *Liste des publications de M. Bouquet de la Grye ;* Paris, 1881, in-4. — *Annuaire du bureau des longitudes pour 1887*, p. 770.—Et. TREFEU, *Nos Marins;* Paris, 1888, in-8, p 687.

BOUQUETIN. I. ZOOLOGIE (V. CHÈVRE).

II. CHASSE. — Le bouquetin habite les sommets des plus hautes montagnes. En France on le trouve dans les Alpes, les Pyrénées et le Jura. Sa chasse est très pénible et dangereuse. C'est en août et en septembre que le bouquetin a le plus de venaison. Sa rencontre est difficile et fortuite, et le chasseur doit l'abattre du premier coup.

BOUQUETOT. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Routot; 661 hab.

BOUQUETOUT (Pêche). Filet à maille très étroite, monté en forme de poche et emmanché carrément sur un morceau de fer, qui sert surtout à prendre la crevette, dite bouquet. On désigne également sous ce nom un petit *bouteux* (V. ce mot), employé à Coutances pour la pêche de la crevette. On dit également *bouqueton* et *bouquetort*.

BOUQUEVAL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen; 161 hab.

BOUQUIN. Lièvre mâle. Le mot s'applique également au lapin. En janvier et février il faut tuer les bouquins, qui tuent les hases au moment des amours, et laisser aux levrauts le soin de procréer.

BOUQUINISTE (V. BIBLIOMANIE).

BOUR (Edmond), mathématicien français, né à Gray en 1832, mort à Paris en 1866. Successivement élève à l'Ecole polytechnique, élève ingénieur, puis ingénieur des mines et professeur à l'Ecole polytechnique. Sa fin prématurée a été une grande perte pour la science. Etant encore élève ingénieur, il présenta à l'Académie des sciences, le 5 mars 1855, un *Mémoire sur l'intégration des équations différentielles de la mécanique* qui, sur le rapport très élogieux de M. Liouville, fut inséré au *Recueil des Savants étrangers*. En 1861, il obtint de l'Académie des sciences le premier prix des sciences mathématiques, à la suite d'un concours ayant pour objet l'*Etude des surfaces qui peuvent s'appliquer les unes sur les autres sans déchirure ni duplicature*. M. Liouville ne craignit pas de dire que le travail du lauréat pourrait être pris pour un beau mémoire de Lagrange. Parmi les résultats obtenus, nous citerons seulement les suivants : on peut toujours déformer une surface gauche de manière à rendre les génératrices parallèles à un cône donné, et par suite, parallèles à un plan. — Sur une surface de révolution quelconque, on peut toujours appliquer un certain hélicoïde à profil courbe. — Dans toute surface minima provenant de la déformation d'une surface de révolution, les lignes de courbure sont coupées sous un angle constant par une même ligne géodésique, transformée d'un des méridiens ; les lignes de niveau sont aussi coupées sous un même angle par une ligne géodésique. — Le mémoire de Bour a été publié en partie dans le XXIXe cahier du *Journal de l'Ecole polytechnique*, mais l'auteur en avait séparé, pour le compléter ultérieurement, un chapitre fort important, concernant l'intégration complète des équations du problème dans le cas où la surface donnée est de révolution, et le manuscrit n'a pas été retrouvé après sa mort. On doit encore à Bour un *Traité de cinématique*,

publié en 1865. Il a publié son cours de mécanique, professé à l'Ecole polytechnique : *Cours de mécanique et machines* (1865-1874, 3 part. in-8 avec fig.).

BOURA (Géog. anc.). Ville de Grèce, une des douze cités de l'Achaïe, sur le fleuve Bouraïcus, à quelque distance au S. d'*Hélice* (V. ce nom). Elle fut détruite comme sa voisine par le tremblement de terre de 373 av. J.-C. et rebâtie dans le voisinage. Dans une grotte située près de la ville était un célèbre oracle d'Hercule. On jetait sur l'autel, après sacrifice, quatre dés marqués de signes spéciaux ; des tables indiquaient le sens de la réponse. On croit avoir retrouvé les vestiges de cet oracle dans un lieu nommé *Trupas* où sont trois grottes avec des niches taillées à l'intérieur. A.-M. B.

BOURACAN. Gros camelot de laine non croisée qui a perdu beaucoup de sa vogue du siècle dernier et qui ne se fabrique plus guère que pour l'exportation. Il est d'abord tressé sur le métier à marches, puis bouilli itérativement à l'eau claire, et enfin calendré sans avoir subi le foulage. Valenciennes est l'un des centres les plus importants et les plus renommés de sa fabrication.

BOU-RACHED. Tribu du dép. d'Alger, érigée en douar-commune par décret du 27 nov. 1868. Cette commune, d'une superficie de 8,603 hect., renferme une pop. de 2,266 hab.; elle dépend du cant. de Duperré, arr. de Miliana.

BOURAIL ou **BURAÏ.** Village de la Nouvelle-Calédonie et centre d'une colonie pénitentiaire, sur la côte O., dans le troisième arrondissement administratif, dont le ch.-l. est Houailou sur la côte E. ; à peu près à égale distance du N. et du S. de l'île, à 180 kil. de Nouméa par le chemin de terre, à 8 kil. de la mer et à 15 ou 20 kil. des massifs de la chaîne de partage des eaux. Long. E. 163°, lat. S. 21 1/2. Son territoire ou bassin de la Néra est constitué par trois vallées bornées par des montagnes atteignant plus de 800 m., elles descendent de la chaîne précédente dont le développement est ici de 45 kil., jusqu'à la plaine encaissée de Bourail. C'est là que les trois cours d'eau qui les arrosent se réunissent en convergeant pour former la Néra, qui se jette à la mer. Le territoire de Bourail, vaste de 600 kil. q. environ, était habité par des tribus indigènes, les unes montagnardes, telles que celle du Ni (vallée de l'O.), les autres du littoral, avant son occupation par les Français, en 1867. Depuis la grande insurrection canaque de 1878, qui fut réprimée, et dont Bourail fut un des principaux théâtres, le pays est tranquille.

Bourail est le pénitencier agricole le plus important et le premier en date de la Nouvelle-Calédonie. Une ferme-école en fait partie, elle est située à 9 kil. du village, dans la vallée de l'O. La population du territoire est de 2,000 hab., plus 600 indigènes. Les premiers comprennent : le personnel libre, 200 personnes seulement, savoir, commandant du pénitencier et autres fonctionnaires, soldats et colons ; et les condamnés, provenant du dépôt de l'île Nou, et dont la plupart sont concessionnaires, les uns libérés, les autres en cours de peine : des prisonnières sont envoyées de France pour contracter mariage avec eux. Les vallées alluvionnaires de Bourail renferment 4,000 hect. de terre à culture d'une grande fertilité. L'administration pénitentiaire s'en est emparée en presque totalité. En dehors de son domaine, il faut mentionner la grande propriété de Trazégnies, de 500 hect., sur la rive gauche de la Néra, à 3 kil. en aval du village. La campagne est généralement morcelée par la petite culture, les lots concédés aux transportés n'étant que de 4 à 5 hect. Les concessions rurales s'étendent dans les trois vallées ; leur nombre était, en 1885, de 337, occupant 2,000 hect. Leur aspect est uniforme, il est agréable, malgré des cases assez misérables, grâce à la végétation. On y cultive de préférence le maïs et les haricots, puis le café et la canne. Une usine sucrière est établie à Bacouya, à 1,500 m. du village. L'élevage des bœufs se fait dans le haut des vallées : on estime à 4,000 le nombre des têtes de l'espèce bovine. Bourail exporte à Nouméa principalement le maïs et les produits de basse-cour. L'industrie n'y est représentée, en outre de l'usine à sucre, que par une tannerie et une briqueterie ; les poteries y étaient renommées. Comme industries naissantes, on doit citer : les produits du manioc (tapioca, cassave, etc.) ; des huiles (d'arachide, de bancoul et autres) ; des alcools (de manioc, de maïs, etc.) ; des bières ; des tabacs ; des toiles de lin. Le sol y est schisto-argileux.

Le village de Bourail compte 500 hab. Il est au centre des concessions rurales. Il s'étend le long de la route, et seulement du côté de la colline. Bourail communique par des routes et par des sentiers, plus ou moins accidentés, avec les divers points de l'île ; la route qui mène à Houailou (73 kil.), coupe la chaîne centrale. Pour Nouméa la voie de mer (un jour en bateau à vapeur) est jusqu'ici la seule pratique. Un tramway, dont la construction s'achève, doit conduire au débarcadère, à Gouaro. Sa nécessité s'impose, car la navigation de la Néra, que longe ce tramway, est entravée par des bancs de sable et par une barre à son embouchure. La rade a un mouillage peu sûr. La contrée est salubre, avec une température moyenne estivale (22° 5 à 26° 5) ; les nuits y sont plus fraîches qu'à Nouméa ; il y a moins de pluie que sur la côte E. ; la ventilation a lieu par les alisés du S.-E. On y remarque l'absence des fièvres paludéennes, malgré les nombreux marais qui restent encore après ceux qui ont été drainés et desséchés pour les cultures : cette particularité s'observe d'ailleurs dans les autres îles de l'Océanie. Une sorte d'ophtalmie y est fréquente : comme elle est contagieuse, on pourrait la réprimer. C. DELAVAUD.

BIBL. : (V. NOUVELLE-CALÉDONIE). — *Un coin de la colonisation pénale. Bourail* (1883-1885), par le docteur NICOMÈDE, médecin de la marine, dans *Bull. de la Soc. de géogr. de Rochefort*, 1886, t. VII.

BOURANG-DAKLA-GAR-DZONG ou la *ville bâtie en pierre*. Ville de l'empire chinois, Tibet, prov. d'Ari. A environ 1,000 kil. de Lhassa, dans la direction du S.-O.

BOURANTON *(Busentum)*. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Lusigny ; 252 hab. Cette localité, citée dès 1146 dans le cartulaire de l'abbaye de la Rivour, s'est appelée Bousanton pendant tout le moyen âge. Une voie romaine, allant de Troyes à Piney, traverse le village. Eglise du XIIe siècle. A. T.

BOURASSÉ (L'abbé Jean-Jacques), archéologue français, né à Sainte-Maure (Indre-et-Loire) le 22 déc. 1813, mort à Tours le 4 oct. 1872. En 1839, il ouvrit un cours d'archéologie religieuse. L'abbé Bourassé résuma son enseignement dans un livre qui eut un certain succès, principalement dans les séminaires, *l'Archéologie chrétienne ou Précis de l'histoire des monuments du moyen âge* (1841 ; 9e édit., 1878). En 1840, le jeune professeur prit une grande part à la fondation de la Société archéologique de Touraine, dont il devait durant quatre présidences triennales (1853-1867) diriger les travaux. C'était un vulgarisateur fécond plutôt qu'un savant. Parmi les ouvrages de cet archéologue, nous citerons les suivants : *Verrières du chœur de l'église métropolitaine de Tours* (Paris, 1849, in-fol.), en collaboration avec M. l'abbé Manceau ; *Dictionnaire d'archéologie sacrée* (Paris, 1851) ; *la Touraine, histoire et monuments* (Tours, 1855, in-fol.), en collaboration avec plusieurs membres de la Société archéologique ; *Cartulaire de Cormery, précédé de l'histoire de l'abbaye et de la ville de Cormery*, d'après les chartes (Tours, 1861, in-8) ; *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine du* VIe *au* XIe *siècle* (Tours, 1870), en collaboration avec M. l'abbé Casimir Chevalier ; *les Châteaux historiques de France* (Tours, 1877).

Léon PALUSTRE.

BOURAT. Sorte de toile fabriquée à Villefranche et

dans quelques autres localités du Beaujolais ; la chaîne est de fil et de trame d'étoupe, le nombre de portées de quatorze ou quinze de quarante fils chacune. Il y en a de faibles et de fortes, la qualité est très variée et relative aux différents usages auxquels cette toile est destinée ; on en vend beaucoup. On fabrique aussi dans le Forez des bourats avec la chaîne et la trame d'étoupe, les uns sont en matières lessivées, les autres en matières écrues.

BOURAY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de La Ferté-Alais; 614 hab.

BOURAY (Pasquier), prêtre, né à Saint-Germain, près Loches, en 1594, mort à Poitiers en 1651. D'abord précepteur des enfants du duc d'Epernon, il se retira bientôt à Loches où il fonda un hôpital. puis un ordre de sœurs hospitalières, dites les Augustines, qui prit rapidement de l'importance. J. G.

BOURAYNE (Joseph-César), capitaine de vaisseau, né à Brest le 22 févr. 1768, mort dans la même ville le 5 nov. 1817. Fils d'un écrivain de marine, il embarqua dès l'âge de treize ans, comme volontaire, sur l'*Auguste*, commandé par Bougainville, et assista aux cinq combats livrés par ce navire pendant la guerre de l'Indépendance. Lieutenant de vaisseau en 1793, il embarqua sur l'*Atalante*, sous les ordres de Linois, et fut fait prisonnier à la suite du combat de cette frégate contre le *Swiftsure*. Il rentra en France après dix-neuf mois de captivité. En 1803 il fut nommé au commandement de la *Canonnière* et envoyé dans les mers des Indes sous les ordres du contre-amiral Linois ; il s'y signala par plusieurs succès, tels que les combats contre le *Tremendous* et le *Laurel* et fit de nombreuses prises. En 1809, Bourayne rentrait en France comme passager sur la *Canonnière*, devenue la *Confiance*, lorsqu'après un combat malheureux contre un vaisseau anglais il fut de nouveau fait prisonnier. Sa captivité, pendant laquelle il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur et baron de l'Empire, dura jusqu'en 1814. Le gouvernement de la Restauration le créa chevalier de Saint-Louis ; il mourut à Brest, en activité de service, après y avoir rempli les fonctions de major-général et de commandant de la marine. Son nom a été donné à un croiseur. E. C.

BOURBAKI (Charles-Denis-Soter), général français, né à Pau le 22 avr. 1816. Fils d'un colonel grec tué dans la guerre de l'Indépendance (1827), Bourbaki fit ses études au Prytanée militaire de La Flèche et entra à l'Ecole de Saint-Cyr en 1834. Sous-lieutenant de zouaves en 1836, lieutenant à la légion étrangère et officier d'ordonnance de Louis-Philippe en 1838, capitaine aux zouaves en 1842, chef de bataillon aux tirailleurs indigènes en 1847, lieutenant-colonel au 7e de ligne en 1850 et colonel aux zouaves en 1851, il fut nommé général de brigade en 1854. Il se signala pendant la campagne de Crimée aux batailles de l'Alma et d'Inkermann et devint général de division en 1857. Il obtint en 1869 le commandement en second du camp de Châlons et les fonctions d'aide de camp de Napoléon III. Appelé en 1870 au commandement de la garde impériale, il prit part à la défense de Metz. A la suite des intrigues nouées entre Bazaine et l'état-major allemand, Bourbaki accepta la mission de se rendre à Londres auprès de l'ex-impératrice et sortit de Metz déguisé en médecin de la société internationale. A son retour de Londres, le général se rendit à Tours et fut chargé par Gambetta d'organiser l'armée du Nord. Appelé au commandement de la deuxième armée de la Loire, il la conduisit dans l'Est pour débloquer Belfort. D'abord vainqueur à Villersexel, il échoua devant les positions de la Lisaine et dut battre en retraite. Acculé à la frontière suisse, il perdit la tête et tenta de se suicider. Envoyé à Lyon en 1871, il fut nommé en 1873 gouverneur de cette place et commandant du 14e corps d'armée. Il fut remplacé en 1879 par le général Farre et passa dans le cadre de réserve en 1881.

BOURBEAU (Louis-Olivier), homme politique et jurisconsulte français, né à Poitiers le 2 mars 1811, mort en 1877. Après avoir fait ses études de droit à la Faculté de Poitiers, il se fit inscrire au barreau de cette ville. En 1841, il obtint au concours une chaire à la Faculté de droit de Poitiers, ce qui ne l'empêcha pas de s'occuper de politique. En 1847, il fut nommé maire de sa ville natale, et en 1848 il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante, où il vota avec le parti républicain modéré. Il fut réélu à l'Assemblée législative. Mais, après le 2 Décembre, il revint à Poitiers pour s'adonner exclusivement à sa profession d'avocat et à ses fonctions de professeur. Il fut élu, par deux fois, bâtonnier de son ordre, et, en 1866, il devint doyen de sa Faculté.

M. Bourbeau ne garda pas jusqu'au bout rancune à l'Empire. En 1869, il se laissa élire à la députation, comme candidat officiel, contre M. Thiers. La même année, il faisait partie, comme ministre de l'instruction publique, du cabinet présidé par M. de Forcade ; il succédait à M. Duruy. Il fut loin de le remplacer, et son passage au ministère, où il resta jusqu'à l'avènement du cabinet Ollivier, ne fut signalé par aucune mesure, par aucune réforme qui témoignât de son aptitude au poste qui lui était confié et dans lequel il déclarait lui-même manquer de prestige. Pendant la guerre, M. Bourbeau se tint à l'écart de la politique. Ce n'est qu'aux élections sénatoriales de 1876, qu'il sollicita de nouveau de ses concitoyens un mandat représentatif. Elu sénateur, il siégea à la droite bonapartiste de la haute assemblée. On a de M. Bourbeau quelques écrits politiques et surtout juridiques ; il a notamment publié les t. V et VI de la *Théorie de la procédure civile* commencée par son concitoyen et collègue de la Faculté de Poitiers, Pierre *Boncenne* (V. ce nom).

Georges Lagrésille.

BOURBERAIN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française ; 630 hab.

BOURBÉVELLE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey ; 306 hab.

BOURBIER (Virginie), actrice française, née dans les premières années du XIXe siècle. Elle fut élève du Conservatoire de Paris, où elle obtint, au concours de 1820, un accessit de comédie. Elle commença alors à s'exercer sur les différents théâtres de société si nombreux à Paris à cette époque, puis fut engagée à Marseille et obtint de vifs succès en cette ville. Le 14 avr. 1828, elle débutait à la Comédie-Française dans *Blanche d'Aquitaine*, mais malgré sa beauté, malgré son jeu plein de tendresse, d'émotion et d'élégance, le résultat de ce début fut négatif. Elle accepta alors un engagement qui lui était offert pour le théâtre français de Saint-Pétersbourg, où pendant plusieurs années, elle tint avec beaucoup de distinction l'emploi des jeunes premières. De retour en France, elle débutait de nouveau à la Comédie-Française, le 2 déc. 1841, par le rôle de la Thisbé dans *Angelo*, de Victor Hugo ; elle joua ensuite Elmire de *Tartufe*, la Reine des *Enfants d'Edouard*, Sylvia des *Jeux de l'amour et du hasard*, et *Henri III et sa cour*. Pourtant, cette nouvelle épreuve ne fut pas plus heureuse que la première, et elle ne put s'acclimater sur notre scène littéraire. Elle fut engagée alors à l'Odéon, et débuta à ce théâtre le 17 oct. 1843 dans le *Misanthrope* et les *Fausses confidences*. Là, son succès fut complet, et on lui vit jouer successivement *un Duel sous Richelieu*, *Tartufe*, *Henri III*, *le Jeu de l'amour et du hasard*, *Térésa*, *Chacun de son côté*, et plusieurs ouvrages nouveaux dans lesquels elle fit de brillantes créations : *le Laird de Dumbicky*, *Antigone*, *Inès ou la Chute d'un ministre*, etc. Néanmoins Mlle Bourbier ne demeura pas plus de deux années à l'Odéon ; en 1845 elle quittait ce théâtre et sans doute terminait prématurément sa carrière, car depuis lors on n'entendit plus parler d'elle. A. P.

BOURBILLON (Méd.). Magma blanc-jaunâtre, grumeleux, tenace, qui se rencontre au centre des anthrax et des furoncles. C'est un amas de fibres élastiques et de

tissu conjonctif, mélangé avec du pus et du sang, et résultant de la mortification inflammatoire d'une portion de tissu cellulaire. Dans les furoncles, on parvient toujours à expulser le bourbillon par une pression un peu énergique; il en résulte un trou plus ou moins profond qui ne tarde pas à se fermer (V. FURONCLE).

BOURBINCE (La). Riv. du bassin de la Loire, qui coule dans le dép. de Saône-et-Loire. Elle sort de l'étang de Longpendu, alimente le canal du Centre dont elle longe le cours jusqu'à son embouchure, fait mouvoir plusieurs moulins, arrose Blanzy, Palinges et Paray-le-Monial, et se jette dans l'Arroux à 3 kil. du confluent de celui-ci et de la Loire. La Bourbince reçoit elle-même l'Oudrache, qui vient de l'étang de Saint-Berain-sous-Savignes.

BOURBON (Musée) (V. NAPLES).

BOURBON (Palais). Ce palais a été bâti à Paris sur des terrains situés à l'extrémité de l'ancien *Pré-aux-Clercs* (V. ce nom). La beauté du site avait séduit la duchesse douairière de Bourbon, qui avait pris en aversion le voisinage du Luxembourg, où se trouvait la résidence des Condé. Seulement, de ce point pour passer sur la rive droite, il fallait gagner le pont Royal : le prévôt des marchands avait promis un pont qui s'appela d'abord pont Louis XVI, puis successivement pont de la Révolution, pont de la Concorde, pont Louis XVI et pont de la Concorde. Mais ce pont ne fut commencé qu'en 1787 et achevé qu'en 1790, avec les pierres de la Bastille. Le Palais-Bourbon l'attendit treize ans, car il était complètement édifié en 1777. Quant à l'hôtel de Bourbon, il avait été terminé en 1765, après plus de quarante années de travaux intermittents. La duchesse avait cédé au marquis de Lassay, qui était attaché à son fils, une portion des terrains qu'elle avait achetés, mais à condition que l'hôtel qu'il ferait construire ne fût qu'une annexe du palais. M. de Lassay, qui mourut en 1738, avait été chargé, dans le principe, de veiller à ce que l'architecte italien, Giraldini, exécutât à la lettre ses engagements, qui consistaient à imprimer à la nouvelle demeure de la duchesse le caractère des nouveaux palais de Rome et de Florence. Un élégant hôtel fut élevé sur une terrasse qui dominait la Seine, et du côté de la rue de l'Université fut construit un portique, s'ouvrant sur une vaste cour plantée de marronniers et suivie d'une cour d'honneur. Le bâtiment, qui n'avait qu'un rez-de-chaussée, était flanqué de deux pavillons. La façade principale était ornée d'un groupe figurant le Soleil sur son char, accompagné des Saisons, et devant les deux ailes se dressaient les statues des neuf Muses. A gauche, des bosquets et des parterres séparaient l'hôtel de ses dépendances et de son pendant, l'hôtel du marquis de Lassay, lequel a été conservé et surélevé d'un étage, à la fin du règne de Louis-Philippe, pour devenir la résidence définitive des présidents de la Chambre des députés. Lorsque le prince de Condé, à la mort de la duchesse douairière, voulut habiter l'hôtel Bourbon, s'y trouvant trop à l'étroit avec sa suite nombreuse de gentilshommes, d'aides de camp, d'écuyers, de pages et de domestiques de toute sorte, il fit, pour l'agrandir, l'acquisition de tout l'espace compris entre le quai, la rue de Bourgogne, la rue de l'Université et le marais des Invalides. L'hôtel de Lassay, devenu l'hôtel de Brancas, parce qu'il était tombé par succession dans les mains du duc de Brancas, fut englobé, comme il avait été convenu, et des terrains qui l'avoisinaient furent encore achetés pour prolonger les jardins. Le total des frais d'acquisition et de construction s'éleva au chiffre de 16,301,246 fr. Mais ce ne fut qu'un pied à terre pour les Condé, dont Chantilly était la demeure de prédilection. En 1790, le Palais-Bourbon devint la propriété de l'Etat, en vertu du décret prononçant la confiscation des biens des émigrés. Un autre décret du deuxième jour complémentaire de l'an III (18 sept. 1795) l'affecta au Conseil des Cinq-Cents.

Deux années et une somme de près de 900,000 fr. furent consacrées aux travaux d'aménagement. L'inauguration du nouveau palais eut lieu le 2 pluviôse an VII (26 janv. 1798), avec une grande solennité. Après un discours d'ouverture du président Bailleul, l'Assemblée descendit processionnellement dans la cour pour y assister à la plantation d'un arbre de la liberté. Le président jeta les premières pelletées de terre sur les racines de l'arbre qui fut dressé au bruit des salves d'artillerie et aux cris répétés de *Vive la République! Vive la Liberté!* On rentra ensuite en séance et tous les membres montèrent successivement à la tribune et y prononcèrent ce serment : « Je jure haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. »

La salle des Cinq-Cents, qui avait été construite sur l'emplacement de l'hôtel de Bourbon et dont il ne reste plus que la tribune avec ses attributs caractéristiques, servit au Corps législatif institué par la constitution de l'an VIII, à la Chambre des députés de 1814, à la Chambre des représentants de 1815, puis à la Chambre des députés de la seconde Restauration jusqu'en 1829. Le 16 juin 1829, la reconstruction de la salle réclamée depuis l'année précédente, fut décidée; une somme de 500,000 fr., demandée par le ministre de l'intérieur fut votée. Le 26 juillet suivant, un rapport du directeur des travaux publics de Paris et un rapport de quatre architectes s'accordèrent pour attester qu'il y avait menace de ruine. Ils furent soumis au roi le 20 août et décision fut prise d'élever au plus tôt une salle provisoire dans le jardin, sur lequel s'ouvre le salon des quatre colonnes. Les travaux de démolition commencèrent seulement le 22 août 1829. La salle provisoire, entièrement élevée en charpente, fut terminée en quarante jours et servit aux sessions de 1830 et 1831. C'est là que Louis-Philippe a prêté serment et fut proclamé roi des Français. Cette salle fut démolie le 25 sept. 1832.

Le 4 nov. 1829, le comte de la Bourdonnaye, ministre de l'intérieur, posa la première pierre de la nouvelle salle des séances et des autres bâtiments destinés à pourvoir plus largement aux services de la Chambre : bureaux, commissions, bibliothèque, archives, etc. Cette reconstruction, avec les aménagements nouveaux, coûta la somme de 2,700,000 fr. L'inauguration eut lieu le 19 nov. 1832, à l'ouverture de la session.

Louis-Philippe entrait au Palais-Bourbon par la porte qui fait face à la place de Bourgogne et montait l'escalier qui, de la cour d'honneur, conduit dans la salle dite aujourd'hui de Casimir Périer. Il s'arrêtait quelques instants dans le salon du roi, où l'attendait un fauteuil doré placé dans une niche et que l'on appelait le trône : il datait de l'empire.

Deux des souverains qui l'avaient précédé pénétraient dans l'enceinte législative par le côté opposé, le grand escalier de 34 m. de largeur, gardé par les statues colossales de Minerve et de Thémis. L'empereur, qui le gravit le premier, avant de descendre dans la salle des séances, se reposait dans le salon impérial, voisin du salon des Gardes, où se rangeait en bataille l'escorte de guides qui le suivait. Louis XVIII imita son exemple jusqu'en 1820. Devenu alors impotent, il convoqua les Chambres dans le palais du Louvre. Charles X continua cette tradition par un motif tiré de la souveraineté : c'était au Parlement et non au roi à se déranger. Napoléon III fit de même.

La salle des séances de la Chambre des députés n'aurait pu contenir l'Assemblée constituante de 1848, qui comptait neuf cents membres. En conséquence, le gouvernement provisoire donna l'ordre d'élever une immense salle en planches qui, bâtie en quarante jours, emplissait presque la grande cour et qui communiquait à l'intérieur du palais par la porte ouverte sur la cour d'honneur. Ce fut là aussi que siégèrent les sept cent cinquante membres

de l'Assemblée législative. On y avait installé le bureau de la Chambre des pairs. Après le coup d'Etat de 1851, la salle actuelle fut attribuée au Corps législatif. Le prince-président donna lui-même sur place des ordres pour son installation. Il prescrivit l'enlèvement de la tribune, à laquelle fut substitué un bureau destiné aux conseillers d'Etat, et qui devait être relevée en suite du décret du 24 nov. 1860, rétablissant le compte rendu *in extenso* des débats. Il ordonna également de faire disparaître le deuxième rang des tribunes placées à mi-hauteur des colonnes, pour diminuer d'autant le nombre des spectateurs; ce deuxième rang fut rétabli en même temps que la tribune. Celle-ci émigra en 1871 au palais de Versailles, ainsi que le bureau du président, et après y avoir servi à l'Assemblée nationale, puis à la Chambre des députés issue de la nouvelle constitution, ils furent réintégrés au Palais-Bourbon, où cette chambre tint sa première séance de rentrée le 27 nov. 1879.

Le prince de Condé avait été remis en possession de son palais par une ordonnance du 24 mai 1814. Mais ce ne fut que le 16 avr. 1816 qu'intervint le premier bail pour la location de la partie de ce palais occupée par la Chambre des députés. Seulement il y eut répétition de la somme de 198,400 fr. pour la période d'occupation partant du 24 mai 1814. Le prix du loyer était porté à 124,000 fr. et sa durée fixée à trois, six ou neuf années. Un état des lieux d'au moins six cents pages in-4°, déposé aux archives de la Chambre, donne une description très détaillée des bâtiments compris dans le bail et s'étendant entre l'avenue de la présidence, le quai d'Orsay, la rue et la place de Bourgogne. Cette situation se prolongea jusqu'à la date du 23 juil. 1827, où, en conséquence de la loi du 20 juin précédent, l'Etat fit l'acquisition, au prix de 5,250,000 fr. de ce qui était en location. Le 30 juin 1843, l'héritier du prince de Condé, le duc d'Aumale, pour la somme de 5,045,475 fr., céda le reste, c.-à-d. l'ancien hôtel Lassay avec ses dépendances. Au milieu de ces dépendances, qui comprenaient le terrain sur lequel fut élevé le ministère des affaires étrangères, se trouvait enclavé un petit hôtel légué par le prince de Condé à la baronne de Feuchères, sa maîtresse, qui en avait obtenu délivrance le 17 mars 1832 et qui l'avait vendu au duc d'Aumale le 29 déc. 1836. C'était aussi dans ces dépendances qu'avait été établie, par le décret du 18 sept. 1795, cité plus haut, l'Ecole centrale des travaux publics, qui s'étendait de la cour des écuries à la cour des remises et qui devait, un mois plus tard, en vertu d'une loi du 15 fructidor an III (1er sept. 1795), prendre le titre d'Ecole polytechnique.

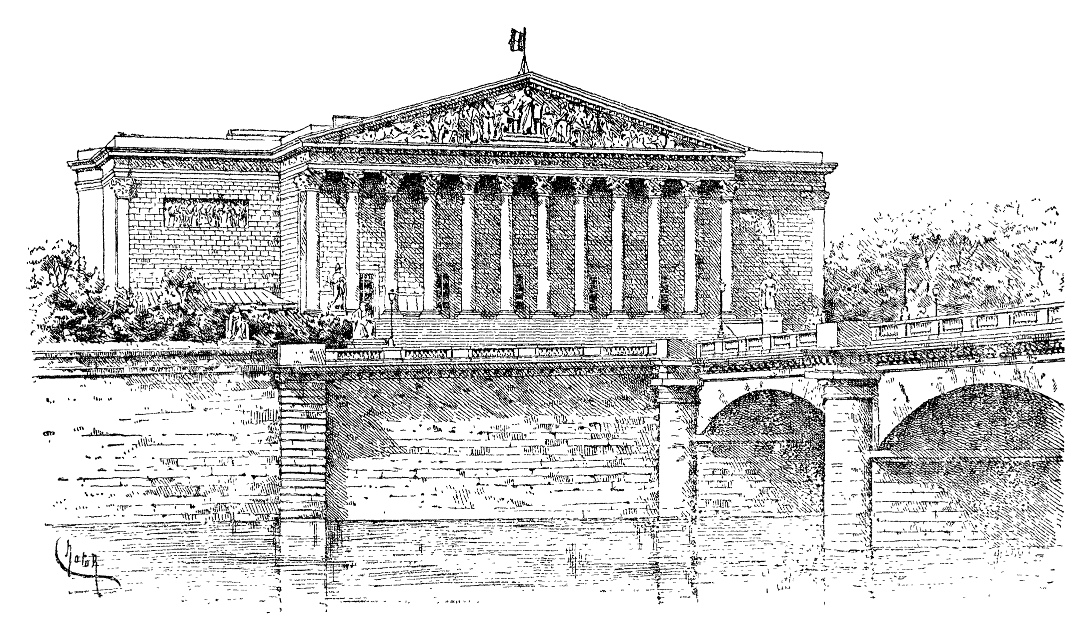
On avait installé, en outre, dans les mêmes bâtiments, la direction des ponts et chaussées et l'Université.

L'hôtel de Lassay avait, le 30 juin 1832, été donné à bail à l'Etat, au prix de 22,350 fr. C'est à partir de cette date que la présidence de la Chambre des députés y a été installée. Elle avait occupé précédemment, de 1814 à 1820, au premier étage de l'aile gauche du bâtiment de la grande cour, la partie s'étendant depuis la salle du téléphone jusqu'à celle du fumoir et la partie du second étage correspondante. Elle s'était installée ensuite, d'oct. 1820 à oct. 1826, dans un hôtel situé au n° 88 de la rue de Bourbon, aujourd'hui rue de Lille, au prix de 300,000 fr. de loyer annuel; et enfin, de nov. 1826 à mai 1832, dans un hôtel de la place Vendôme (n° 19) moyennant un loyer annuel de 26,600 fr. Le nouvel hôtel de la présidence fut occupé d'abord par M. Dupin, nommé président le 21 nov. 1832. Reconnu trop étroit puisqu'il ne se composait que d'un rez-de-chaussée, l'architecte de la Chambre des députés, M. de Joly, fut chargé, en 1846, de l'élever d'un étage et de lui donner une double appropriation : le premier étage destiné à l'habitation du président, et le rez-de-chaussée consacré aux grandes réceptions. Les travaux de reconstruction étaient terminés lors de la Révolution de 1848, et ce fut le troisième président de la seconde Constituante, Armand Marrast, qui, par des fêtes très remarquées, inaugura les nouveaux salons de la présidence. Il n'existait alors qu'une seule galerie, celle qui permet de donner le plus de développement aux réceptions. L'autre fut construite, sous M. de Morny, comme une annexe destinée à l'exposition de ses propres tableaux, remplacés aujourd'hui par des tapisseries des Gobelins. C'est par la grande galerie et la salle de la Paix, promenoir des journalistes, que le président, entre deux rangs de soldats, se rend à la salle des séances, ayant à sa gauche un capitaine et à sa droite un sous-lieutenant, et suivi des secrétaires de la Chambre et du secrétaire général de la présidence. Le capitaine et le sous-lieutenant ne dépassent pas le seuil de la salle des séances.

Le Palais législatif a deux entrées principales : l'une, du côté du pont de la Concorde, l'autre du côté de la place du Palais-Bourbon. Le péristyle, qui fait face à l'église de la Madeleine, se compose d'un portique de douze colonnes, d'ordre corinthien, couronné par un fronton encadrant un bas-relief de Cortot qui représente la France appelant à elle l'élite de la nation pour la confection des lois et accompagnée de la *Force* et de la *Justice*. Aux angles du fronton sont représentés le *Commerce*, la *Navigation*, les *Arts* et l'*Industrie*. Sur les piédestaux intercalés dans la grille d'enceinte s'élèvent les statues de Sully, par Beauvalet, de d'Aguesseau par Foucou, de Colbert par Dumont père et de l'Hospital par Descène. Les arrière-corps sont ornés de deux bas-reliefs dont l'un, exécuté par Rude, personnifie les *Arts*, et l'autre, exécuté par Pradier, personnifie l'*Instruction publique*. Du côté de la place du Palais-Bourbon, une porte monumentale s'ouvre sur la grande cour, séparée par un fer à cheval de la cour d'honneur, à l'extrémité de laquelle un perron de quinze marches aboutit à une porte qui ne s'ouvre plus; au delà se trouve la salle de Casimir Périer, décorée de colonnes d'ordre corinthien, entre lesquelles sont placées les statues en marbre de cet homme d'Etat, par Duret, du général Foy par Desprez, de Mirabeau par Jalley fils, et de Bailly par le même. Le mur du fond est occupé par une figuration en couleur de l'œuvre de Dalou, qui doit être exécutée en bronze et qui représente la scène du 23 juin 1789 (l'apostrophe de Mirabeau au marquis de Dreux-Brezé). La salle de Casimir Périer communique latéralement à deux salles qui correspondent elles-mêmes aux deux portes de celle des séances et servent de succursales au salon des conférences. La salle de gauche, l'ancien salon du roi, se distingue par une richesse de décoration due au pinceau d'Eugène Delacroix : la *Justice*, la *Guerre*, l'*Industrie* et l'*Agriculture* y sont magistralement traitées et se développent en tableaux saisissants au-dessus des archivoltes des arcades; de plus, sur les pieds-droits des arcades se dressent des colosses en grisaille peinte figurant l'*Océan*, la *Méditerranée*, la *Garonne*, la *Saône*, la *Seine*, le *Rhône*, la *Loire* et le *Rhin*. L'autre salle offre un contraste frappant : les quatre compartiments principaux du plafond représentent, avec la couleur et le faire particulier à Abel de Pujol, les *Capitulaires de Charlemagne*, la *loi Salique*, les *Edits de saint Louis* et la *Charte de 1830*.

Le salon des conférences, ainsi nommé parce qu'autrefois des séances préparatoires s'y tenaient avant l'ouverture des sessions, a aujourd'hui cette double destination : on y lit les journaux et on y fait sa correspondance. C'est une immense salle, dont la cheminée en marbre vert de mer s'alimente de véritables troncs d'arbres. En face de cette cheminée, s'élève la statue de Henri IV, qui date de 1820, et derrière laquelle s'étalent des drapeaux et des étendards pris sur les champs de bataille de Burgos, Espinosa, Tudela, Somo-Sierra et Madrid, et offerts par Napoléon Ier au Corps législatif. C'est M. Heim qui a exécuté les voussures présentant, dans des médaillons supportés par des génies, les portraits d'hommes illustres à divers titres, tels que Richelieu, Suger, Mathieu Molé,

Sully, de Thou, Colbert et l'Hospital. Au centre de cette décoration, on remarque quatre sujets représentant : *Charlemagne donnant ses Capitulaires*, *Saint Louis faisant publier ses Edits*, l'*Etablissement de la Cour des Comptes par Louis XI* et *Louis le Gros affranchissant les Communes*. Trois grands tableaux qui ornent les murailles représentent le *Président Molé au milieu des barricades*, par Vincent ; les *Bourgeois de Calais* par Ary Scheffer, et la *Réunion des Etats sous Philippe le Bel*, par Vinchon.



Façade du Palais-Bourbon (Chambre des députés), d'après une photographie.

Du salon des Conférences on arrive par le vestibule de la distribution à la Bibliothèque édifiée en 1832. Deux statues en gardent la porte : celles de Cicéron et de Démosthène qui jadis figuraient au Conseil des Cinq-Cents. La salle principale n'a pas moins de 42 m. de longueur sur 10 m. de largeur. Elle est divisée en cinq parties voûtées en pendentifs et se termine à ses deux extrémités par deux culs-de-four. Une menuiserie en chêne de Hollande enveloppe toutes les parois des murs, et une galerie à laquelle mènent trois escaliers, règne autour de ce magnifique vaisseau, admirablement décoré par Eugène Delacroix. Deux grandes fresques occupent les culs-de-four. Du côté nord c'est *Attila, suivi de ses hordes barbares, foulant aux pieds l'Italie et les Arts ;* de l'autre c'est *Orphée venant policer les Grecs encore sauvages et leur enseignant les arts de la Paix*. Les compositions qui ornent les pendentifs ont trait à la Poésie, à la Théologie, à l'Eloquence, à la Philosophie et aux Sciences. Les légendes sont ainsi formulées : *Hésiode et la Muse*, *l'Education d'Achille*, *Alexandre et les Poésies d'Homère*, *Ovide chez les Barbares*, *Adam et Eve*, *la Captivité de Babylone*, *la Drachme du Tribut*, *la Mort de saint Jean-Baptiste*, *Cicéron accusant Verrès*, *Démosthène haranguant les flots de la mer*, *Lycurgue consultant la Pythie*, *Numa et Egérie*, *Sénèque se faisant ouvrir les veines*, *Socrate et son Démon*, *les Bergers chaldéens inventeurs de l'Astronomie*, *Hérodote interrogeant la tradition des Mages*, *Hippocrate refusant les présents du roi de Perse*, *Archimède tué par le soldat*, *Aristote décrivant les animaux que lui envoie Alexandre* et *la Mort de Pline l'Ancien*. Toutes ces peintures (celles des pendentifs sont sur toile) que le temps avait noircies, ont été, il y a quelques années, habilement restaurées par le dernier élève de Delacroix, M. P. Andrieu. La fresque de l'*Orphée* menace malheureusement de s'effondrer, fendillée en plusieurs endroits par la trépidation de la rue de Bourgogne. Eugène Delacroix a parfaitement caractérisé la bibliothèque de la Chambre des députés qui n'est pas exclusivement législative comme celle de la Chambre des communes. Elle fut fondée par une résolution du Conseil des Cinq-Cents, en date du 15 fév. 1796. En ce moment elle jouit d'une subvention de 22,000 fr. et possède plus de cent cinquante mille volumes, et des manuscrits très précieux tels que les *Décades* de Tite-Live (traduction du XIVe siècle avec de magnifiques enluminures) ; un calendrier mexicain d'avant la conquête ; les papiers du Parlement de Paris (collections de Cotte, Lenain et Bignon, 846 vol. in-fol.); le procès de condamnation de Jeanne d'Arc (avec les sceaux lacérés de l'évêque de Beauvais et du grand inquisiteur) ; les *Mémoires* du marquis de Pomponne ; presque toutes les œuvres de J.-J. Rousseau : les manuscrits autographes des *Confessions*, d'*Emile*, de la *Nouvelle Héloïse* (en triple exemplaire : deux incomplets et un troisième avec des dessins originaux de Gravelot), des lettres à la maréchale de Luxembourg et à Mme Latour de Franqueville, du dialogue *Rousseau juge de Jean-Jacques* et de la partition du *Devin de village* ; enfin les manuscrits également autographes des *Droits et des devoirs* de Mably et des *Mémoires* de Bailly. E. LAURENT.

BOURBON ou PETIT-BOURBON (Théâtre de l'hôtel). L'hôtel de Bourbon ou du Petit-Bourbon, situé rue des Poulies, entre le vieux Louvre et le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, formait avec ses dépendances un carré assez régulier, correspondant à l'emplacement actuel de la plus grande partie du jardin de l'Infante (à droite en entrant dans le Louvre actuel, du côté du pont des Arts), une partie de la cour actuelle du Louvre (côté oriental) et la moitié de la colonnade, celle qui va de la porte du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois jusqu'au quai, plus la première section de la rue du Louvre. « Monseigneur Louis de Bourbon, troisième du nom, dit André du Chesne, dans ses *Antiquités et Recherches des villes*, fit bâtir près du Louvre l'hôtel de Bourbon avec ce mot : *Espérance*, écrit en grosses lettres sur son portail, pour l'espoir, je pense, qu'il avait qu'un roi devait de son estoc naître en la

France, et qu'il unirait les deux hôtels en un, aussi bien que les deux maisons. » Construit par Louis de Bourbon, cet hôtel avait appartenu au fameux Charles de Bourbon, fait connétable par François Ier, et qui, plus tard, traître à la patrie et à son roi, et condamné comme tel, avait vu tous ses biens confisqués. L'hôtel avait donc fait retour à la couronne, et comme il s'y trouvait une grande salle, vaste et magnifique, cette salle fut bientôt choisie pour lieu de réunion des grandes fêtes de la cour.

C'est là qu'en 1581 fut donné un spectacle magnifique et sans précédent, celui du *Ballet comique de la Royne*, représenté pour les noces du duc Anne de Joyeuse, favori de Henri III, avec la jeune princesse Marguerite de Lorraine, sœur de la reine. Il faut dire cependant qu'avant cette fête somptueuse, l'hôtel du Petit Bourbon avait servi à des spectacles ordinaires et plus modestes. Lorsqu'en 1577 Henri III avait réuni à Blois les Etats généraux, il avait fait venir de Venise en cette ville une troupe de comédiens italiens, nommés les *Gelosi*, qui, après y avoir donné quelques représentations, étaient venus à Paris et s'étaient installés au Petit-Bourbon. « Le dimanche 19 mai, dit L'Estoile dans son journal, les comédiens italiens commencèrent leurs comédies à l'hostel de Bourbon. Ils prenoient quatre sols de salaire par teste de tous les François, et il y avoit tel concours que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avoient pas tous ensemble autant quand ils preschoient. » Mais ces comédiens ayant eu maille à partir avec les Confrères de la Passion, établis à l'hôtel de Bourgogne, qui leur firent un procès, repassèrent les monts au bout de quelques mois.

Longtemps inoccupée, la salle du Petit-Bourbon servit en 1614 à un usage politique : c'est là que se réunirent les Etats généraux de cette année. Puis, trente et un ans plus tard, on la voit de nouveau le théâtre d'une fête pompeuse. Mazarin, au faîte de la puissance, désireux de plaire à la reine Anne d'Autriche et de lui procurer une distraction qui pût lui être agréable, eut l'idée d'appeler à Paris, en 1645, une troupe chantante italienne pour y représenter un opéra, spectacle d'un genre nouveau qui excitait alors l'admiration de l'autre côté des Alpes. Cette troupe arriva sur la fin de l'année, et c'est le 14 déc. qu'elle donna pour la première fois, au Petit-Bourbon, *la Festa teatrale della finta Pazza*, c.-à-d. « la représentation théâtrale de la *Folle supposée* », parole de Giulio Strozzi, pour la musique de Francesco Sacrati ; un mécanicien fort habile, le fameux Torelli, en avait imaginé et construit les machines, et le rôle principal en était rempli par une actrice nommée Anna Renzi. Ce sont précisément les prodiges mécaniques prodigués dans la *Finta Pazza* et aussi dans un autre opéra italien, *Orfeo ed Euridice*, représenté deux ans après, qui donnèrent au public parisien le goût de ces « pièces à machines » devenues bientôt si fameuses, et c'est pour satisfaire ce goût que Corneille, à la demande des acteurs de l'hôtel de Bourgogne, écrivit son *Andromède*, espèce de féerie lyrique dont le poète-compositeur d'Assoucy écrivit la musique. Mais comme le théâtre de l'hôtel de Bourgogne n'était point aménagé pour un spectacle aussi compliqué, les comédiens durent, pour jouer *Andromède*, et après en avoir obtenu l'autorisation de la reine mère, se transporter momentanément dans la salle du Petit-Bourbon, dont l'expérience avait été faite sous ce rapport par les représentations de la *Finta Pazza* et de l'*Orfeo*, et qu'on fit d'ailleurs arranger à leur intention. « La reine mère, disait le *Mercure galant*, y fit travailler dans la salle du Petit-Bourbon. Le théâtre était beau, élevé et profond. Le sieur Torelly, pour lors machiniste du roi, travailla aux machines d'*Andromède;* elles parurent si belles, aussi bien que les décorations, qu'elles furent gravées en taille-douce. »

Les chanteurs italiens, attirés par Mazarin, avaient quitté le Petit-Bourbon pour retourner dans leur pays vers le commencement de 1648, sans doute effrayés par les approches de la Fronde; *Andromède* y avait été représentée au mois de janv. 1650. En 1653 une nouvelle troupe italienne arrivait à Paris et s'installait à ce théâtre, dont elle prenait possession le 10 août et où elle recommençait à jouer des pièces à machines avec un grand succès.

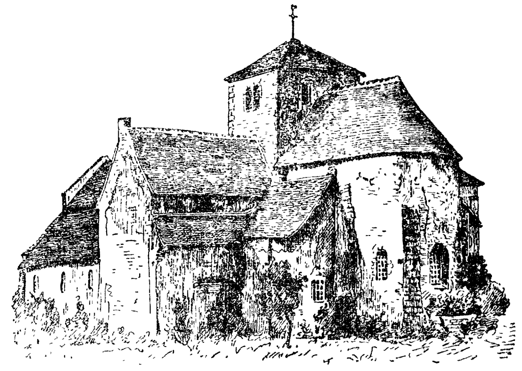
Bien vus du public, choyés par Mazarin, protégés par le roi, qui leur faisait une pension de 15,000 livres, ces Italiens étaient au plus fort de leur vogue lorsqu'en 1658, Molière, fatigué de la province, revenait à Paris avec l'intention bien arrêtée de s'y fixer définitivement, cette fois, avec sa troupe. Molière joue au Louvre devant le roi, qui s'en montre enchanté, et qui lui donne aussitôt l'autorisation de partager avec les Italiens le théâtre du Petit-Bourbon. Ceux-ci donnent régulièrement leurs représentations les dimanches, mardis et vendredis ; sous la condition d'une indemnité de 1,500 livres, Molière aura la faculté de jouer avec sa troupe les quatre autres jours, et il débute sur cette scène, le 3 nov. 1658, par l'*Etourdi*, puis par le *Dépit amoureux*. Le succès est considérable, et le premier partage est très favorable à la troupe, qui, avec Molière, comprend les deux Béjart, du Parc, de Brie, Charles du Fresne, Mlles Madeleine Béjart, Hervé, du Parc et de Brie. L'*Etourdi* et le *Dépit* avaient été déjà joués par Molière et les siens en province ; mais les *Précieuses ridicules* et *Sganarelle*, jouées ensuite au Petit-Bourbon, étaient deux pièces absolument nouvelles et qui n'en furent pas moins heureuses. Au mois de juil. 1659, les Italiens lui laissaient le champ libre pour retourner dans leur pays, Molière s'empare de leurs jours. Un an plus tard, en juil. 1660, une troupe de comédiens espagnols, dirigés par un nommé Sébastien Prado et venus en France à la suite de la jeune reine Marie-Thérèse, viennent à ses côtés, mais sans succès, donner quelques représentations au Petit-Bourbon. Molière, de nouveau, reste seul à ce théâtre, lorsque, le 10 oct. de cette année 1660, il doit céder la place aux démolisseurs qui viennent détruire l'hôtel pour laisser le champ libre à Claude Perrault et aux plans de transformation du Louvre. Le roi accorde alors au grand homme la salle du Palais-Royal, où il va s'établir pour y rester jusqu'à sa mort, et le théâtre du Petit-Bourbon disparaît avec l'hôtel lui-même. Arthur POUGIN.

BOURBON (Ile) (V. RÉUNION [Ile de la]).

BOURBON (Lac). Appelé aussi *Céda*, à l'O. du lac Winnipeg avec lequel il communique par la Saskatchaouan, dans l'Amérique anglaise du Nord.

BOURBON-BUSSET (Château de) (V. BUSSET).

BOURBON-LANCY. I. HISTOIRE. — (*Aquæ Nisineii*, *Aquæ Nisinienses*, *Aquæ Borbonis* ou *Borvonis*, *Borbonium castrum*, *Borbonium Anselmium*, *Bellevue-les-Bains* sous la Révolution). Ch.-l. de cant. du dép.



Eglise Saint-Nazaire (XIe s.) de Bourbon-Lancy, d'après une photographie.

de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, entre la Somme et le Vezon, près de la Loire; 3,811 hab. Cette petite ville existait dès l'époque romaine, puisqu'elle figure sur la table de Peutinger. Au moyen âge elle eut pour seigneurs les sires de Bourbon et son château fut assiégé successivement par les Armagnacs, les Réformés et les Ligueurs : il ne fut démoli, comme l'enceinte même de la ville, qu'en 1775. Des sires de Bourbon, la baronnie passa à la maison de Semur, à celle de Châteauvillain, puis aux Mello, aux La Trémoille et enfin à Guillaume de Vergy qui, en 1488, la vendit à Pierre, duc de Bourbonnais et à Anne de France. Confisquée en 1527 sur le connétable de Bourbon, elle fut réunie à la couronne. Donnée en 1595 au maréchal de Biron, elle fit, à la condamnation de ce dernier (1602), retour au domaine royal. En 1757, elle fut engagée à M. Ducrest marquis de Saint-Aubin, ensuite à M. Lenormand, marquis d'Etiolles, mari de Mme de Pompadour, et finalement à M. des Gallois de La Tour, intendant de Provence. Bourbon-Lancy fut le siège d'un bailliage et d'une subdélégation sous l'ancien régime, d'un district sous la Révolution. Cette ville est surtout connue pour ses eaux thermales. Les sources sont au nombre de sept; leur débit est de 400,000 litres par vingt-quatre heures. La plus abondante et la plus chaude est le *Lymbe*. Les Romains y avaient édifié des thermes, à en juger par les relations, notamment celle de J. Aubry, des nombreuses découvertes faites autour des sources. Brantôme nous apprend qu'en 1542 Catherine de Médicis trouva, à la *Fontaine de la Reine*, un remède à sa stérilité. Puis y vinrent successivement Henri III et Louise de Lorraine en 1580, Richelieu en 1640, Henriette de France, reine d'Angleterre, en 1644, Mme de Montespan en 1676, Mme de Sévigné en 1687, et Jacques II, roi d'Angleterre, en 1701. L'ancien édifice thermal, restauré et embelli par Henri III, Henri IV et Louis XIV, a été remanié en 1807 et à peu près complètement rebâti en 1880.


Armoiries de Bourbon-Lancy.

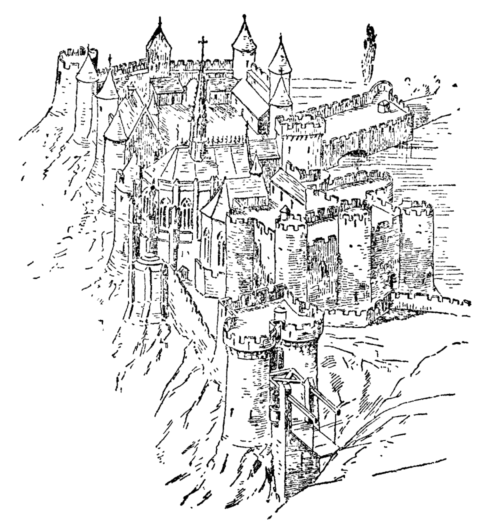
Des trois églises de Bourbon il ne reste plus que Saint-Nazaire, qui est du roman de la fin du XIe siècle. A côté de l'hôpital ancien on a construit, en 1852, un hospice pour lequel le marquis d'Aligre avait laissé en 1847 plus de trois millions et demi. Des statues ont été élevées au bienfaiteur de l'hospice et à la marquise d'Aligre. Les armes de la ville sont *d'azur au lion d'or accompagné de huit coquilles de même posées en orle.* L–x.

II. Eaux minérales. — Quoique la température du milieu du jour soit très élevée, à Bourbon, pendant la saison thermale, les matinées et les soirées n'y sont jamais froides. L'etablissement thermal de Bourbon-Lancy appartient à l'hospice; le nouvel hôpital, qui renferme quatre cents lits pour les malades du pays, est un édifice monumental. La saison commence le 15 mai et finit le 15 sept. Les sept sources de Bourbon-Lancy émergent dans le faubourg Saint-Léger, à la base d'un rocher granitique; elles sont hyperthermales ou hypothermales, chlorurées sodiques moyennes, ferrugineuses faibles, carboniques faibles; la proportion de chlorure de sodium qu'elles renferment est de 1,20 à 1,30 pour 1,000; la température des sources varie de 28 à 56° C. Le traitement thermal est interne et externe, sans compter les applications de conferves. Si l'eau en boisson est bien supportée, elle stimule l'appétit et favorise les digestions, excite la circulation, la transpiration cutanée et la sécrétion rénale; elle produit un certain éréthisme du système nerveux et de la chaleur; on a à craindre parfois ce qu'on appelle la saturation minérale, circonstance qui force d'interrompre la cure. La cure externe combinée à la cure interne augmente le degré d'énergie des phénomènes physiologiques. — L'action des différentes sources n'est pas identique; l'eau de la source Descure est la plus purgative, celle de la source La Reine la plus emménagogue, celle de la source Saint-Léger la plus active sur les ganglions lymphatiques. D'après Rotureau, les eaux de Bourbon-Lancy peuvent être identifiées avec celles de Wiesbaden. Elles possèdent une action en quelque sorte spécifique sur le rhumatisme, en particulier sur le rhumatisme articulaire de date récente, sur les névralgies, sur les paralysies du mouvement et de la sensibilité; elles sont utiles dans le traitement de la scrofule et de la syphilis, mais ne conviennent pas à la goutte; les fractures anciennes ou mal consolidées, les entorses articulaires, les contusions, etc., se trouvent bien des eaux et de l'application de conferves.

Dr L. Hn.

Bibl. : *Les Bains de Bourbon-Lancy et l'Archambault de J. Auberi, Bourbonnois, docteur en médecine, Médecin de Monseigneur le duc de Montpensier;* Paris, Adrien Périer, 1604, in-12. — A. Bernard-Langlois, *Etudes sur le canton de Bourbon-Lancy;* Moulins, 1865, in-8. — *Guide aux eaux thermales de Bourbon-Lancy;* Mâcon, 1880, in-18.

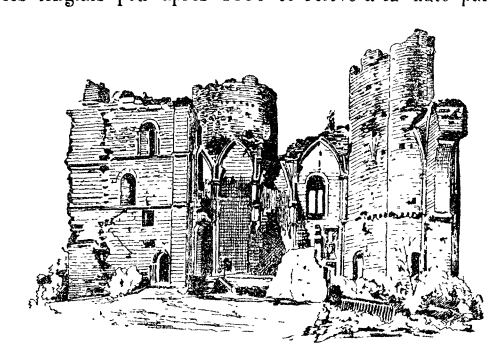
BOURBON-l'Archambault. I. Histoire. — *(Aquis Bormonis (?), Burbuntis castrum, Burbunense castrum, Burbune, Borbonium Archimbaldi).* Ch.-l. de cant. du dép. de l'Allier; arr. de Moulins, sur la Burge, affluent de l'Allier; 4,456 hab. Stat. du chem. de fer d'intérêt local de Moulins à Cosne-sur-l'Œil. Etablissement thermal appartenant à l'Etat et exploité par une société locale. Deux hospices thermaux, l'un pour les militaires, l'autre pour les civils. Important moulin construit en contre-bas d'un étang qui baigne le pied de l'ancien château. Foire le premier lundi de chaque mois et marché le mercredi et le samedi de chaque semaine. — Bourbon doit à sa source thermale son origine et son nom, nom qu'elle a donné à son tour à l'une de nos vieilles provinces et à une branche de la dynastie capétienne qui a gouverné la France pendant plus de deux siècles et qui règne encore en Espagne. S'il n'est pas absolument démontré que ce soit l'*Aquis Bormonis* de la carte de Peutinger, il est du moins certain que ses eaux furent connues et appréciées à l'époque gallo-romaine, ainsi que le prouvent de nombreux restes de bains installés avec un fort grand luxe et d'autres antiquités appartenant à la civilisation romaine. Plus heureux


Vue cavalière du château de Bourbon-l'Archambault, au commencement du XVIe siècle.

que Vichy et Néris, ses voisins, il continua, d'après l'auteur d'un poème du XIIIe siècle, *le Roman de Flamenca*, à recevoir, pendant une bonne partie du moyen âge, des baigneurs venus souvent de fort loin, et si sa source fut un instant délaissée, elle retrouva bien vite, au XVIe siècle,

toute sa renommée. La mode s'en mêla et Bourbon vit défiler dans ses rues étroites et en pente rapide, tous les grands personnages du XVIIe et du XVIIIe siècle. Mme de Montespan, qui vint y mourir tristement en 1707, y avait amené à sa suite, pendant de nombreuses années, une partie de la cour. M. de Talleyrand fut le dernier baigneur de haute marque resté, pendant près de quarante ans, fidèle à Bourbon. Aujourd'hui, il y vient de douze à quinze cents personnes.

Bourbon, qui appartenait à la *Civitas Bituricensis* et qui resta compris dans l'archevêché de Bourges, fut successivement le chef-lieu d'un *vicus*, d'une viguerie et enfin d'une châtellenie. Les sires de Bourbon indiquaient assez, par cette façon de se qualifier, qu'il était la capitale de leurs possessions. Pépin le brûla au cours d'une expédition contre Waïfre. Un château y fut construit, dès le début de la féodalité, sur le roc isolé qui domine la ville. Ce château, plusieurs fois rebâti, offre des restes de murailles d'époques très différentes. Pris et incendié par les Anglais peu après 1350 et relevé à la hâte par le



Ruines du château de Bourbon-l'Archambault, d'après une photographie.

duc Louis II, ses ruines, classées comme monument historique, appartiennent en grande partie à la fin du XIVe siècle. Elles consistent principalement en trois hautes tours crénelées, reliées entre elles par une forte muraille, et en deux tronçons de tours dont le plus important, avancé sur la ville et appelé la Quiquengrogne, sert de beffroi. Le duc Jean II avait fait construire dans le château de Bourbon une sainte chapelle d'une richesse d'architecture remarquable. Dans cette sainte chapelle était conservée une relique de la vraie croix ; un chapitre composé au XVIe siècle de douze chanoines et de six demi-chanoines, était chargé de la desservir ; il n'en reste plus que des traces insignifiantes.

L'église paroissiale, placée sous le vocable de saint Georges, s'élève sur une colline, à l'autre extrémité de la ville. C'est un édifice roman auquel on a fait quelques additions dans le goût gothique flamboyant. Cette église est classée comme monument historique. Bourbon était rempli de maisons religieuses. On y voyait le riche prieuré des dames de Saint-Menoux, l'hermitage de l'abbaye cistercienne de Sept-Fonts, un couvent de capucins et, sur les bords de l'étang du château, le prieuré de Vernouillet, qui dépendait de Souvigny. A. VAYSSIÈRE.

II. EAUX MINÉRALES. — Les sources de l'établissement thermal sont la propriété de l'Etat, qui les a mises en régie; Bourbon est en outre un poste thermal militaire, dont les hommes reçoivent les soins du médecin civil; la saison va du 15 mai au 15 sept. Les eaux sont chlorurées sodiques moyennes, carboniques faibles; il existe deux sources, la *source chaude* (52° C.), qui renferme 2,24 pour 1,000 de chlorure de sodium, et la *source Jonas* (12°,8 C.), ferrugineuse. La cure est interne et externe, les conferves sont employées en applications topiques. — L'eau de la source chaude n'est pas purgative, comme pourrait le faire croire sa composition ; elle amène plutôt de la constipation ; par son usage prolongé, la bouche devient pâteuse et amère, la langue saburrale, l'appétit disparaît, la soif devient vive, la peau sèche, le pouls s'élève et il survient de l'agitation et de l'insomnie ; la saturation minérale est fréquente ; l'eau de la source Jonas au contraire est tonique, reconstituante, analeptique et légèrement purgative. Les eaux de Bourbon-l'Archambault (source chaude) sont très efficaces dans les paralysies d'origine périphérique ou liées à un état général de l'organisme, dans les différentes manifestations du rhumatisme, dans les scrofules ; leur action est douteuse contre les paralysies d'origine centrale. La source Jonas rend de grands services dans l'anémie, la chlorose, l'hystérie; en injections, elle modifie heureusement les sécrétions des muqueuses ; elle est particulièrement efficace contre les ophtalmies chroniques si souvent d'origine scrofuleuse. Dr L. HN.

BIBL. : AUBERI, *les Bains de Bourbon-Lancy et de Bourbon l'Archambault;* Paris, 1604, in-12. — Dr P. REGNAULT, *Bourbon-l'Archambault, ses eaux minérales et ses nouveaux thermes;* Paris, 1886, in-8. — X. BARBIER DE MONTAULT, *le Château de Bourbon-l'Archambault;* Moulins, 1876, in-18. — GÉLIS-DIDOT et GRASSOREILLE, *le Château de Bourbon-l'Archambault;* Paris, 1887, gr. in-8. — PERIER, *Bourbon-l'Archambault sous Louis XIV;* Paris, 1873, in-12. — *l'Ancien Bourbonnais*, t. II *(Voyage pittoresque)*, pp. 191-213.

BOURBON-VENDÉE (V. LA ROCHE-SUR-YON).

BOURBON (MAISON DE). Ancienne maison féodale française qui a pris le nom de la localité où les premiers seigneurs de Bourbon élevèrent leur forteresse seigneuriale (V. BOURBON-L'ARCHAMBAULT). Les plus anciens membres de cette famille, dont l'histoire ait conservé le souvenir, occupèrent à la fin du IXe siècle le château de Bourbon et furent seigneurs de l'ancienne viguerie de Bourbon, transformée pour eux en fief héréditaire. Vassaux à l'origine des comtes de Bourges, ils ne tardèrent pas à acquérir la prééminence sur leurs suzerains, et, dès le Xe siècle, comptèrent parmi les principaux barons du royaume. Un mariage fit échoir au XIIIe siècle la sirerie de Bourbon à un cadet de la maison royale de France, Robert, comte de Clermont, sixième fils du roi Louis IX, qui devint le chef de la seconde lignée des Bourbons connue sous le nom de *branche ducale;* en effet, la sirerie de Bourbon fut érigée en duché-pairie en 1327, en faveur de Louis Ier, fils de Robert. Dès lors, par acquisitions et par alliances, les ducs de Bourbon devinrent les seigneurs les plus puissants du royaume. Parmi leurs nombreux descendants plusieurs furent à leur tour chefs de branches cadettes dont la fortune égala ou surpassa celle de la branche aînée. Un fils du duc Louis Ier fut le chef de la maison des comtes de la Marche d'où sortirent les Bourbons-Vendôme ; un fils du duc Jean Ier fut le chef de la branche de Bourbon-Montpensier. D'autre part, des princesses de la maison de Bourbon s'allièrent aux plus puissantes familles de l'Europe féodale ; citons seulement le mariage de Marguerite, fille du duc Charles Ier, avec le duc de Savoie, dont les petits-fils furent le roi de France François Ier et Philibert-Emmanuel de la maison de Savoie.

Le duc de Bourbon, Pierre II, étant mort en 1503 sans laisser de fils, le duché échut à sa fille Susanne qui l'apporta en dot à un prince de sa famille, Charles de Bourbon-Montpensier, connu dans l'histoire sous le nom de connétable de Bourbon, à la mort duquel (1527) il fut réuni à la couronne. Les branches de Montpensier et de Vendôme, sans parler d'autres rameaux ni des branches bâtardes, perpétuèrent alors la maison de Bourbon.

Lorsque, à la fin du XVIe siècle, la dynastie des Valois s'éteignit avec Henri III (1er août 1589), la maison de Bourbon, représentée par la branche de Vendôme, se trouva avoir des droits au trône de France comme descendant de saint Louis. L'un des princes de cette famille, Charles, cardinal de Bourbon, alors âgé de soixante-dix-sept ans et prisonnier au château de Fontenay-le-Comte

fut proclamé roi par les Ligueurs sous le nom de Charles X, tandis que son neveu, fils d'Antoine duc de Vendôme et de Jeanne d'Albret, faisait valoir ses droits les armes à la main et se faisait bientôt reconnaître par tout le royaume.

La dynastie des Bourbons, arrivée avec Henri IV au trône de France, s'y maintint jusqu'à la Révolution. Après la chute de Napoléon les deux frères du dernier roi furent successivement appelés à régner; le second fut renversé en 1830 par la Révolution pour faire place à un descendant de la branche d'Orléans, issue du second fils de Louis XIII, Philippe duc d'Orléans.

La branche royale n'était cependant pas éteinte; des deux fils du dernier roi, Charles X, l'aîné, le duc d'Angoulême, mourut en 1844, le second, le duc de Berry avait précédé son père dans la tombe, mais, de son union avec la princesse Caroline de Naples, était né un fils posthume, le duc de Bordeaux, comte de Chambord, que les partisans de la monarchie légitime considérèrent comme l'héritier des droits au trône de France de la maison de Bourbon. Il est mort sans postérité en 1884 et ses droits ont passé à l'héritier de la maison d'Orléans; toutefois, un certain nombre de ses anciens partisans, en haine de la branche usurpatrice, veulent considérer comme le représentant légitime des droits des Bourbons au trône de France, un descendant de la famille des Bourbons d'Espagne dont il nous reste à parler.

Après avoir donné des souverains à la France, la maison de Bourbon en fournit au XVIIIe siècle à plusieurs pays de l'Europe. Le petit-fils de Louis XIV, Philippe, duc d'Anjou, fut appelé en 1700 au trône d'Espagne où sa descendance règne encore. Lors de la mort du roi Ferdinand VII en 1833, en l'absence de tout enfant mâle, le trône fut attribué à sa fille Isabelle II, mais non pas sans contestation. Un parti se forma pour soutenir que les règles de la succession au trône de France qui excluaient les femmes de la couronne étaient applicables à la branche espagnole des Bourbons, et revendiquer la couronne pour un frère de Ferdinand VII, don Carlos, dont le petit-fils, connu sous le même nom, continue à représenter les prétentions des carlistes ou légitimistes espagnols, en face du petit-fils d'Isabelle II, Alphonse XIII, actuellement régnant.

Le troisième fils du roi d'Espagne Philippe V, don Carlos étant devenu en 1835 roi de Naples et de Sicile, ce royaume fut plus tard attribué à l'un de ses fils, Ferdinand, dont les descendants ont régné jusqu'à l'annexion du royaume de Naples à l'Italie en 1860. L'héritière de la maison de Parme ayant épousé le roi d'Espagne Philippe V, le duché de Parme devint l'apanage d'un cadet de la famille dont les descendants ont régné jusqu'en 1859.

Des divers trônes occupés par les Bourbons, il ne leur reste donc aujourd'hui que le trône d'Espagne. Il est vrai que plusieurs des princes de la maison demeurent prétendants aux trônes que la Révolution leur a enlevés. Une chose digne de remarque est la fréquence des alliances contractées entre les diverses branches de la famille. C'est ainsi, pour ne citer que quelques exemples, que la seconde fille du roi d'Espagne Ferdinand VII a épousé en 1846 un fils du roi Louis-Philippe. Don Carlos a épousé une fille du duc de Parme, Charles III; la reine Isabelle II avait épousé son cousin François d'Assise, petit-fils comme elle du roi Charles IV. Le duc de Berry, fils de Charles X, avait épousé une princesse de Naples et à son tour, le duc Robert de Parme a épousé une fille du roi de Naples, Ferdinand II, etc. Il est aisé de concevoir combien ces nombreux mariages consanguins ont dû contribuer à affaiblir la race. Il est également digne de remarque que la famille de Bourbon, par suite de son accession à divers trônes, par suite des mariages entre ses diverses branches et des alliances avec les autres maisons souveraines, a peu à peu perdu tout caractère national. Les nombreux princes de cette famille, devenue en quelque sorte internationale, demeurent les adversaires en Europe des idées issues de la Révolution, et sont, au service de toutes les réactions, des candidats à tous les trônes vacants.

Après cet aperçu général, il convient de revenir sur chacune des branches de cette maison.

I. *Sires de Bourbon.*

1° *Bourbons anciens.* Le sire de Bourbon ne fut sans doute originairement qu'un viguier du comte de Bourges. Il est mentionné pour la première fois, dans des documents authentiques, vers le milieu du Xe siècle, mais on peut faire remonter un peu plus haut la maison de Bourbon-ancien. Son premier ancêtre connu est *Aimar*, qui fonda le prieuré de Souvigny, entre 916 et 922. Il est qualifié dans l'acte de fondation *miles clarissimus*. *Aimon Ier*, dans un acte daté du château de Bourbon, de l'an XVIII du roi Louis IV (944, 947 ou 953), se dit fils d'Aimar et prend la qualité de sire de Bourbon. Parmi les témoins mentionnés dans l'acte de fondation du prieuré de Chantelle, en 936, figure un comte de Bourbon nommé Guy. On a supposé que ce personnage fut le beau-père d'Aimon Ier. *Archembaud Ier* ne succéda à celui-ci que vers 980. Il est surtout connu par la lutte qu'il soutint contre Landry, comte de Nevers, et par l'éloge que saint Odilon fait de lui dans la vie de saint Mayeul. Parmi les sires de Bourbon, c'est celui qui paraît avoir fourni la plus longue carrière, car il ne mourut que de 1031 à 1034. *Archembaud II*, son fils, surnommé tantôt le Jeune, tantôt le Blanc, tantôt du Montet, posséda le Bourbonnais de 1034 environ à 1078. Il figure dans les documents avec les titres de prince de Bourbonnais et de comte de Bourbon. *Archembaud III* le Fort fut, autant qu'on peut en juger, un prince avide et batailleur. Il ne craignit pas de mettre la main sur Hugues, archevêque de Lyon, ce qui lui valut l'excommunication et la mise de sa terre en interdit. *Archembaud IV*, son fils aîné, qui lui succéda probablement avant 1105, tient bien peu de place dans l'histoire du Bourbonnais et il faut croire que sa mort suivit d'assez près celle de son père. Il laissa un jeune fils qui fut placé sous la tutelle d'un oncle, *Aimon II*, dit Vaire-Vache. Celui-ci, doué d'une audace peu commune, s'empara de l'héritage du mineur. Louis le Gros, sollicité d'intervenir pour empêcher cette iniquité, cita d'abord Aimon en justice, et comme l'usurpateur refusait de se présenter, il vint l'assiéger dans le château de Germigny et l'obligea à faire sa soumission. On ignore les conditions de l'arrangement qui suivit; tout ce qu'on sait, c'est que le fils d'Aimon hérita paisiblement du Bourbonnais, vers 1116, sous le nom d'*Archembaud V* et qu'il ne fut plus question du jeune Archembaud dépossédé par son oncle. Archembaud V épousa la comtesse Agnès de Savoie, nièce du pape Calixte II et sœur d'Alix, femme de Louis VI. Sa carrière fut assez longue, puisqu'il demeura seigneur de Bourbon jusqu'en 1171, et fut assez bien remplie. Le mouvement communal, à ses débuts dans le Bourbonnais, prit sous lui un rapide développement. Il accompagna Louis le Jeune, neveu de sa femme, à la seconde croisade et eut mission, avec le comte de Flandre, lorsque le roi se décida à revenir en France, de ramener jusqu'à Antioche toute l'infanterie française; il put à peine en arracher la moitié à l'ennemi et à la famine. Il eut quatre enfants, dont un seul fils, nommé aussi Archembaud et qui mourut environ deux ans avant lui. Ce fils avait épousé Alix, fille du duc de Bourgogne, Eudes II, et en avait eu une fille, Mathilde, qui succéda paisiblement à son grand-père et forma la maison de Bourbon-Dampierre.

2° *Bourbons-Dampierre.* — *Mathilde Ire* succéda à Archembaud V, en 1171, sous la tutelle d'Alix de Bourgogne, sa mère, et d'Agnès de Savoie, sa grand'mère. Elle épousa d'abord Gaucher de Vienne, sire de Salins, mais ce mariage, peu heureux dès le début, fut finalement déclaré nul, en 1196, sous prétexte de parenté et à la suite des

violences plus ou moins justifiées que Gaucher avait exercées contre sa femme, après son retour de la troisième croisade. Mathilde se remaria, dès le mois de juin 1196, à Guy de Dampierre, maréchal de Champagne, un des meilleurs généraux de Philippe-Auguste. Le roi de France vit cette union avec plaisir, ayant besoin de compter sur la fidélité du sire de Bourbon pour tenir en respect les turbulents et indociles seigneurs de l'Auvergne et pour opposer une barrière aux Anglais, maîtres de l'Aquitaine. Guy de Dampierre répondit aux espérances de son suzerain et il en fut récompensé, d'abord par la cession de Montluçon, puis par le don du château de Tournoël et la mise sous sa garde de toutes les villes et terres qu'il avait enlevées au comte d'Auvergne dans le cours d'une campagne faite au nom du roi. L'aîné des fils de Guy de Dampierre lui succéda sous le nom d'*Archembaud VI* et mérita, par sa vaillance et sa générosité, le surnom de Grand. Il acheva d'établir le régime municipal en Bourbonnais et c'est à lui que Moulins et Gannat, en particulier, doivent leurs premières franchises. A Taillebourg et à Saintes, il combattit aux côtés de saint Louis, et comme il mourut peu après, on a supposé que sa mort fut causée par quelque blessure reçue dans l'une de ces batailles. *Archembaud VII*, l'aîné de sept enfants (quatre fils et trois filles) qu'il eut de Béatrix, fille de Dreux de Mello, connétable de France, lui succéda et s'efforça de suivre son exemple. Les six années que dura son administration furent des mieux remplies, et comme s'il avait prévu qu'il ne reverrait pas son pays de Bourbonnais, il avait eu soin, avant de partir pour la croisade, de marier ses enfants et de régler tous les détails de sa succession. Parmi les dispositions contenues dans son testament, il convient de citer l'abolition de la mainmorte dans ses domaines. Archembaud VII mourut à Chypre, le 19 janv. 1249. Marié à Yolande de Châtillon, il n'en avait eu que deux filles, Mathilde et Agnès, qui avaient épousé deux fils du duc de Bourgogne et qui furent successivement dames de Bourbon. *Mathilde II* gouverna jusqu'en 1262, assistée d'Eudes de Bourgogne, son mari, qui prit le titre de sire de Bourbon. Son administration ne présente aucun fait particulièrement saillant. A sa mort, elle laissait trois filles: Yolande, Marguerite et Alix; ce fut néanmoins sa sœur qui lui succéda. *Agnès* de Bourbon fut aussi assistée à ses débuts par Jean de Bourgogne, son mari, dont le rapide passage dans le Bourbonnais fut marqué par quelques mesures libérales; mais c'était une femme d'un caractère entreprenant et viril. Devenue veuve en 1268, elle gouverna seule jusqu'en 1277. On peut signaler ses vifs et fréquents démêlés avec les moines de Souvigny, au sujet de la monnaie et des droits de juridiction. Après neuf ans de veuvage, elle se remaria à Robert II, comte d'Artois, et mourut en 1288, laissant l'héritage transmis par les Bourbons anciens aux Bourbons-Dampierre à Béatrix, sa fille, et à Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis, son gendre, qui formèrent la tige des Bourbons de France

II. *Branche ducale.*

Le mariage de Robert de Clermont avec Béatrix de Bourbon est de l'année 1276. Trois ans plus tard, en 1279, le jeune prince, qui venait d'être armé chevalier, reçut sur la tête, en combattant dans un tournoi, un coup si violent que son intelligence en fut ébranlée. La folie fut-elle complète et resta-t-elle incurable? Il est permis d'en douter en voyant la part active que Robert a prise à plusieurs événements de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe. Il est vrai que, même avant la mort de sa femme, arrivée le 1er oct. 1310, il avait dû laisser à Louis, son fils aîné, le soin de le représenter dans des circonstances importantes, et qu'après lui avoir abandonné le Bourbonnais, il finit, en mars 1315, par lui transmettre tous ses biens, ne se réservant qu'une pension. Robert eut à défendre, à ses débuts, l'héritage de sa femme contre ses parents et même contre sa belle-mère. Il se tint d'ordinaire éloigné du Bourbonnais et cet exemple fut suivi par ses successeurs jusqu'à Louis II. Il testa le 6 déc. 1317 et, d'après son épitaphe, mourut le 7 févr. suivant. *Louis Ier*, l'aîné des six enfants qu'il laissait, avait pris, dès 1310, le titre de sire de Bourbon; il y joignit bientôt celui de chambrier de France et obtint, en déc. 1327, que Charles IV érigeât sa baronnie de Bourbonnais en duché-pairie, en y adjoignant les terres d'Issoudun, de Saint-Pierre-le-Moûtier et de Montferrand et le comté de la Marche qui venaient de lui être donnés en échange du comté de Clermont. Rompu aux affaires dès sa jeunesse, il prit une très large et très honorable part à tous les événements de son temps et fournit une longue et brillante carrière. Son testament est du 27 janv. 1342; il mourut peu après, âgé d'environ soixante-deux ans, et laissa deux fils et quatre filles de Marie de Hainaut, sa femme. *Pierre Ier*, marié à Isabeau de Valois, était beau-frère de Philippe VI et oncle de Jean le Bon. Comme son père, il fut trop mêlé aux affaires générales du royaume pour avoir le loisir de s'occuper du Bourbonnais, et si l'on prend la peine de relever les actes de son administration dans cette province, on ne trouve guère à signaler qu'un renouvellement avec modifications des franchises de Bourbon-l'Archambault (mai 1343) et des échanges avec Jean et Damas, seigneurs de Vichy, ayant pour objet de le rendre possesseur du château de ce lieu et de ses dépendances (21 sept. 1344 et 14 juin 1351). Parmi ses filles, Jeanne épousa Charles V, encore dauphin, Bonne fut mariée à Amédée VI, comte de Savoie, et joua un rôle important dans l'histoire de ce pays, et Blanche, unie à Pierre le Cruel, fut célèbre par ses malheurs. Pierre Ier était à Crécy; il y fut dangereusement blessé et fut tué à Poitiers, le 13 déc. 1357. *Louis II*, son fils, que l'on surnomma le bon duc, sans doute parce qu'il fut le premier des Bourbons de la maison de France qui s'occupa sérieusement de ses sujets du Bourbonnais et qui vécut au milieu d'eux, eut des débuts fort difficiles. Son père laissait des dettes considérables, son héritage était désolé par l'ennemi, beaucoup de ses châteaux étaient occupés par des partisans anglais et il fallut les reprendre de force ou les racheter à prix d'argent; enfin, le jeune duc, envoyé en Angleterre comme otage pour le roi Jean, eut à fournir une énorme rançon et à payer, pour la mise en liberté de sa mère, qu'un coup de main heureux avait fait tomber aux mains d'aventuriers anglais, une somme également très importante. De retour en France, il travailla avec conscience à rétablir l'ordre et à faire renaître la sécurité dans le Bourbonnais. Il était important, dans ce pays épuisé, d'empêcher le gaspillage des finances; il institua dans ce but, en nov. 1374, une chambre des comptes qui siégea d'abord dans son hôtel à Souvigny, et qui fut ensuite transférée à Moulins. Beau-frère de Charles V et oncle de Charles VI, il les servit avec une ardeur soutenue et avec bonheur contre les Anglais. En 1371, il épousa Anne, fille de Béraud, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne et comte de Mercœur, qui lui apporta le comté de Forez, la terre de Roannais et la châtellenie de Thiers. En 1394, le roi lui donna Château-Chinon et en 1400, il recueillit la baronnie de Beaujolais des mains d'Edouard de Beaujeu. Le bon duc Louis a de nombreuses fondations pieuses à son actif. Il suffira de mentionner l'érection en collégiale de la chapelle Notre-Dame de Moulins (6 déc. 1386) et l'établissement d'un couvent de Célestins à Vichy. C'est dans ce couvent que le vieux prince se proposait, après avoir remis le pouvoir à son fils, d'aller attendre la mort; mais il fut enlevé presque subitement, le 19 août 1410, au moment où il assemblait une armée pour secourir ses petits-neveux d'Orléans contre le duc de Bourgogne. Rompant avec les habitudes de ses prédécesseurs, qui avaient choisi leur sépulture dans l'église des Jacobins de Paris, il voulut être enterré en Bourbonnais. Son corps repose à

Souvigny, dans la chapelle vieille, à côté de la duchesse Anne, sous un tombeau de marbre blanc.

Les nombreux châteaux du domaine avaient été reconstruits ou réparés, les villes avaient rétabli leurs murailles, tout avait été remis en bon état dans l'héritage qui échut à *Jean Ier*. Ce prince a possédé le Bourbonnais pendant vingt-trois ans, mais il n'eut vraiment pas le temps de se signaler comme administrateur par des qualités ou par des défauts. Fait prisonnier à Azincourt, en 1415, et gardé en Angleterre jusqu'à sa mort, malgré les sommes considérables payées à diverses reprises pour sa rançon, il dut confier l'exercice du pouvoir à sa femme, puis à son fils Charles. Il avait épousé, en 1400, Marie de Berry, qui lui apporta le duché d'Auvergne et le comté de Montpensier. Le roi exigea que ces fiefs et le comté de Clermont fussent considérés comme un apanage devant faire retour à la couronne au cas où la descendance mâle et directe de la maison de Bourbon viendrait à manquer. *Charles Ier* devint duc de Bourbonnais au commencement de l'année 1434. Après avoir rendu de grands services à Charles VII et à la France, il eut le tort de s'associer à la révolte du dauphin et d'attirer ainsi sur ses terres les malheurs de la guerre. Il mourut le 4 déc. 1456, après avoir eu d'Agnès de Bourgogne onze enfants, six fils et cinq filles. Parmi celles-ci, il convient de mentionner Isabelle, mariée à Charles le Téméraire et grand'mère de Charles-Quint, et Marguerite, femme de Philippe, duc de Savoie et mère de Louise de Savoie. Trois de ses fils possédèrent successivement le Bourbonnais. Le premier, *Jean II*, avait épousé, à la fin de l'année 1446, Jeanne de France, fille de Charles VII; il se remaria deux fois : à Catherine d'Armagnac (1484) et à Jeanne de Bourbon-Vendôme, et finalement ne laissa pas d'enfants légitimes. N'étant encore que comte de Clermont, titre que prenait l'héritier présomptif du duché de Bourbonnais, il avait gagné la bataille de Formigny et fortement contribué à la conquête de la Normandie et de la Guyenne, ce qui lui avait valu le surnom de fléau des Anglais. Sa carrière, comme duc de Bourbonnais, fut moins brillante. Au point de vue militaire, elle ne fut guère marquée que par la part qu'il prit à la Ligue du bien public et à la reprise de la Normandie sur le duc de Berry. Ses sujets, il est vrai, n'eurent pas à se plaindre de son administration ; il aurait même, comme son aïeul Louis II, été surnommé le bon duc. Il mourut au commencement de 1488, et son frère Charles, qui était archevêque de Lyon et cardinal, songea un instant à lui succéder sous le nom de *Charles II*. On lui fit comprendre que ses prétentions avaient peu de chance d'aboutir et, dès le 23 avr. 1488, il jugeait sage de transiger avec son frère cadet, le sire de Beaujeu, mari d'Anne de France et beau-frère du roi. *Pierre II* gouverna de concert avec sa femme et le Bourbonnais ne s'en trouva pas plus mal. On leur doit la codification de la coutume. Anne de France, qui survécut vingt ans à son mari et qui se fixa complètement à Moulins et à Chantelle, a attaché son nom à beaucoup d'œuvres locales et a laissé un souvenir vivace. Elle n'eut qu'un fils, mort au berceau, et une fille, Suzanne de Bourbon, que Louis XII, dérogeant à tout ce qui pouvait avoir été fait, déclara habile à succéder à tous les biens de ses père et mère (1498). Pierre II mourut vers la fin de 1503. Dès le mois de mars 1501, il y avait eu traité de mariage entre Suzanne et Charles, duc d'Alençon, mais la jeune héritière, au lendemain de la mort de son père, se trouva menacée d'être dépossédée par Charles de Bourbon, comte de Montpensier, qui descendait d'un fils du duc Jean Ier. Anne de France, pour éviter les conséquences d'un procès et aussi, dit-on, parce que le jeune comte ne déplaisait pas à sa fille, n'hésita pas à rompre le contrat qui promettait celle-ci au duc d'Alençon et, le 10 mai 1505, Suzanne de Bourbon épousait Charles de Montpensier qui devenait par là le plus riche feudataire du royaume et qui fut, dans le sens réel du mot, le dernier duc de Bourbonnais (V. plus loin). A. V.

III. *Branche des comtes de la Marche.*

Le comté de la Marche, donné par Philippe le Bel en apanage à son fils Charles et réuni à la couronne par celui-ci, lors de son avènement au trône (1322), fut cédé à *Louis Ier* en échange du comté de Clermont en Beauvoisis, en 1327. Louis Ier fut en même temps duc de Bourbon et comte de la Marche. A sa mort (1342), son troisième fils, *Jacques Ier*, eut en partage le comté de la Marche et la seigneurie de Montaigu-en-Combraille. Il possédait déjà les seigneuries de Leuze, Condé, Carency, Buquoi et Aubigny par son mariage avec Jeanne de Châtillon-Saint-Paul (1335). Blessé à la bataille de Crécy, il fut récompensé de sa belle conduite par le don du comté de Ponthieu, confisqué sur le roi d'Angleterre. Nommé en 1349 capitaine général de Languedoc et en 1354 connétable de France, il dirigea, en 1356, une campagne infructueuse contre les Anglais et se démit de l'épée de connétable. Fait prisonnier à la bataille de Poitiers, il recouvra la liberté en 1360 et fut tué peu de temps après, avec son fils aîné, à la bataille de *Brignais* (V. ce nom) gagnée par les *Tards-Venus* (2 avr. 1361). Il fut enterré dans l'église des Dominicains de Lyon.

Jean, fils puîné de Jacques, hérita du comté de la Marche par la mort simultanée de son père et de son frère. Il y joignit les comtés de Vendôme et de Castres par son mariage (1364) avec Catherine de Vendôme. Il joua un rôle assez considérable sous Charles V et sous Charles VI. Il prit part à l'expédition d'Espagne de Duguesclin (1366), à la bataille de Rosebecke (1382), au siège de Taillebourg (1384) et à la campagne de Gueldre (1388). Il mourut le 11 juin 1393. L'une de ses filles, Charlotte, épousa Jean II, roi de Chypre.

Jacques II, fils aîné de Jean, eut une vie des plus aventureuses. Il prit part avec Jean sans Peur à la célèbre croisade contre les Turcs qui aboutit au désastre de Nicopolis (1396). Revenu de captivité au prix d'une forte rançon, il fut créé grand chambellan, le 26 juil. 1397. Mis à la tête d'une expédition maritime contre l'Angleterre, il dissipa en jeux et en fêtes l'argent destiné à cette expédition et ne prit la mer que pour la forme. Une tempête l'obligea d'ailleurs de renoncer momentanément à ce projet et lui valut des épigrammes. En passant à Orléans, il eut à essuyer les railleries des étudiants qui lui chantaient plaisamment : *Mare vidit et fugit*. Partisan des Bourguignons, il fut l'un des réformateurs généraux créés en 1409 et paraît avoir surtout profité de cette situation pour s'enrichir. Fait prisonnier par les Armagnacs devant Tours, en 1411, il ne fut délivré que l'année suivante à la paix d'Auxerre. Il se mit alors à courir le monde. Veuf de Béatrix de Navarre, il épousa en 1415, Jeanne II, reine de Naples. Ayant voulu contenir les désordres de sa femme et fait assassiner un de ses favoris, il fut renversé par les Napolitains, attachés à leur souveraine naturelle, et enfermé au château de l'Œuf. Il réussit toutefois à s'échapper, et vint combattre aux côtés de Charles VII. Nommé par le roi gouverneur de Languedoc, en 1424, il résigna bientôt sa charge, dont Charles VII avait besoin pour ramener au parti français le comte de Foix, et reçut en échange une pension de 12,000 livres. La fin de sa vie fut consacrée à la dévotion, sous l'influence de sainte Colette. Il se retira, en 1435, chez les cordeliers de Besançon, et mourut dans leur couvent le 24 sept. 1438, ayant ainsi, selon la remarque humoristique de Jules Quicherat « goûté de la captivité sous toutes ses formes ». Il ne laissait pas d'enfants mâles. Sa fille, Eléonore, épousa Bernard d'Armagnac, fils puîné du connétable, qui succéda à toutes les possessions de Jacques de Bourbon. L'administration de Jacques de Bourbon comme comte de la Marche, sur laquelle on n'a que de rares documents, paraît avoir été assez douce aux populations : c'est à lui que la ville de Guéret doit ses franchises, premier élément de sa prospérité. Ant. Thomas.

IV. *Branche de Bourbon-Busset.*

Le quatrième fils du duc Charles de Bourbon, *Louis de Bourbon* (V. plus loin), nommé prince-évêque de Liège à dix-huit ans, sur la recommandation de son oncle le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, eut d'une princesse de la maison de Gueldre trois enfants dont l'aîné, Pierre de Bourbon, épousa l'héritière de la seigneurie de Busset, et devint le chef de la branche de Bourbon-Busset qui est généralement considérée comme une branche bâtarde. Cependant certains historiens ont soutenu la légitimité de l'union du prince évêque avec Catherine d'Egmont en se fondant sur ce que la prêtrise ne lui ayant été conférée qu'en 1466, il avait pu contracter un mariage valable auparavant. Ces prétentions furent soutenues par Pierre de Bourbon, qui intenta contre les ducs de Bourbon un procès qui ne se termina qu'en 1518 par un arrêt en sa faveur. *Pierre de Bourbon* fut père de cinq enfants, dont l'aîné *Philippe de Bourbon*, seigneur de Busset, épousa Louise Borgia, duchesse de Valentinois, fille de César Borgia, et mourut en 1557. La seigneurie de Busset fut érigée en comté en faveur de leur fils aîné *Claude de Bourbon* qui mourut en 1588. L'aîné de ses fils, *César de Bourbon*, lui succéda et mourut en 1631. Son fils aîné, *Claude de Bourbon*, étant mort en 1641 sans héritiers, le comté de Busset échut à son frère, *Jean-Louis de Bourbon*. La famille de Bourbon-Busset, qui n'a pas eu les destinées glorieuses des autres membres de la maison, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

V. *Branches de Montpensier.*

Le titre de comte de Montpensier fut apporté dans la famille de Bourbon par la fille du duc de Berry, qui épousa en 1400 le duc de Bourbon, Jean Ier. Leur troisième fils, *Louis*, mort en 1486, fut le chef de la branche cadette qui prit le nom de Montpensier. Louis de Bourbon eut pour fils *Gilbert* qui, de son mariage avec Claire de Gonzague, eut cinq enfants : l'aîné, Louis, mourut jeune en 1501, le second, nommé Charles, fut le fameux *connétable de Bourbon* (V. plus loin). Par suite de son mariage avec Suzanne de Bourbon, il réunit un instant entre ses mains les domaines des deux branches de la famille : mais, après la mort de sa femme, Louise de Savoie réussit à se faire adjuger le comté de Montpensier qui fut réuni à la couronne à sa mort (1532). Charles était mort sans postérité, et ses deux frères l'avaient précédé dans la tombe. La famille fut perpétuée par les enfants de ses sœurs. L'une d'elles, Louise, avait épousé en 1504 un prince de la même famille, Louis, second fils de Jean, comte de Vendôme, qui fut le chef de la deuxième branche de Montpensier. En effet, le comté de Montpensier lui fut restitué en 1538 après la mort de son mari, puis réuni au Dauphiné d'Auvergne et à d'autres seigneuries, et érigé en duché pairie en faveur de leur fils aîné *Louis II* (fév. 1539), tandis que le cadet, Charles, était prince de la Roche-sur-Yon, seigneurie entrée dans la famille en 1454 par le mariage de Jean II de Vendôme avec Isabeau de Beauvau. A la mort de Louis II, en 1596, son fils aîné, *François*, hérita du duché ; son fils *Henri* lui succéda en 1592. A sa mort, survenue en 1608, sa veuve Henriette-Catherine de Joyeuse obtint de conserver la duché-pairie de Montpensier que sa fille Marie, en épousant Gaston, frère de Louis XIII, en 1626, porta dans la maison d'Orléans où il resta jusqu'à la Révolution.

VI. *Branche de Vendôme.*

Le comte de la Marche, Jean de Bourbon, ayant épousé Catherine, sœur du dernier comte de Vendôme, Bouchard VII, le comté de Vendôme passa ainsi, à la fin du XIVe siècle, dans la maison de Bourbon, et fut attribué au second des fils de Jean et de Catherine, *Louis*, qui devint le chef de la maison de Bourbon-Vendôme. Il eut deux fils : l'un, *Jean*, qui lui succéda au comté de Vendôme et mourut en 1477, et un autre fils, également nommé Jean, né en Angleterre, connu dans l'histoire sous le nom de *bâtard de Vendôme*. Le comte Jean de Vendôme acquit par son mariage avec Isabelle de Beauvau le titre de prince de la Roche-sur-Yon, qui passa à son second fils Louis ; celui-ci épousa la fille du comte de Montpensier et devint ainsi le chef de la deuxième branche de Montpensier (V. plus haut). Un autre de ses fils fut le chef de la branche bâtarde des seigneurs de Ligny et de Rubempré. Son fils aîné, *François*, lui succéda au comté de Vendôme ; il épousa Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, et mourut en 1495, laissant trois fils et deux filles : l'aîné, *Charles*, né en 1489, en faveur duquel le comté de Vendôme fut érigé en duché-pairie par François Ier (1515). Le second fils, François, fut comte de Saint-Pol ; le troisième, Louis, entra dans les ordres, fut cardinal, évêque de Laon, puis archevêque de Sens, et mourut en 1556. La mort de Charles de Bourbon, en 1527, fit de Charles, duc de Vendôme, le chef de la maison de Bourbon. Charles mourut en 1537. De son mariage avec Françoise d'Alençon, fille du duc René, il eut de nombreux enfants. L'aîné, *Antoine*, hérita du duché, et par son mariage avec Jeanne d'Albret en 1547, devint roi de Navarre, duc d'Albret, seigneur de Béarn, comte de Foix et d'Armagnac ; il mourut en 1562 ; le second, François, fut comte d'Enghien et mourut en 1546 ; le troisième, Charles, entré dans les ordres, fut ce Charles de Bourbon dont les Ligueurs voulurent faire un roi de France ; le quatrième, Jean, comte de Soissons, mourut en 1557 ; le cinquième, Louis, fut la tige de la branche de Condé. Deux autres fils et sept filles, que nous n'énumérerons pas, complètent la série des enfants du duc Charles. Le duc Antoine eut de son mariage avec Jeanne d'Albret, plusieurs enfants, deux fils, Henri de Beaumont et Louis, comte de Merle, moururent jeunes, le troisième devenu l'aîné, *Henri*, monta en 1589 sur le trône de France devenu vacant par la mort du dernier des Valois.

VII. *Branche royale.*

Ainsi qu'on l'a vu ce fut la branche de Vendôme qu amena la maison de Bourbon au trône de France avec Henri IV. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier l'histoire de chacun des membres de la famille royale qui tous ont un article spécial ; il suffira d'en indiquer la descendance. Henri IV, roi de France en 1589, mort en 1610, avait d'abord épousé Marguerite de Valois, dont il n'eut pas d'enfants. De sa seconde femme, Marie de Médicis, il eut : 1° *Louis* qui lui succéda sous le nom de Louis XIII ; 2° Gaston, d'abord duc d'Anjou, puis d'Orléans, qui épousa Marguerite de Lorraine et mourut en 1660 ; 3° Christine, qui épousa Victor-Amédée de Savoie ; 4° Elisabeth, mariée au roi d'Espagne Philippe IV ; 5° Henriette-Marie, mariée au roi d'Angleterre, Charles Ier.

Louis XIII, roi de France de 1610 à 1643, épousa le 26 oct. 1615 Anne d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Espagne ; il en eut deux fils dont l'aîné fut Louis XIV et le second Philippe d'Orléans, chef de la branche d'Orléans. On sait que des enfants légitimes de Louis XIV aucun ne lui survécut : l'aîné, Louis, le grand dauphin, né le 1er nov. 1661, était mort le 14 avr. 1711 ; Philippe, duc d'Anjou, né en 1668 n'avait vécu que jusqu'en 1671. Le grand dauphin, de son mariage avec Marie-Anne-Christine de Bavière (1680), avait eu trois fils : Louis, duc de Bourgogne, qui ne survécut à son père qu'une année ; Philippe, duc d'Anjou, qui devint roi d'Espagne en 1700 en renonçant à ses droits éventuels au trône de France, et qui fut le chef de la branche des Bourbons d'Espagne (V. plus loin), et Charles, duc de Berry. A la mort de Louis XIV, en 1715, le seul survivant de sa descendance directe était, outre le roi d'Espagne qui avait renoncé à ses droits, le troisième fils du duc de Bourgogne, et de Marie-Adélaïde de Savoie, Louis,

né le 15 févr. 1710, qui fut le roi Louis XV. De son mariage avec Marie Leczinska il eut dix enfants : Louis, dauphin, né le 4 sept. 1729, qui mourut avant son père, le 22 déc. 1765 ; un autre fils, né en 1730 et qui ne vécut que trois ans ; Louise-Elisabeth, née le 14 août 1727, mariée (1729) à l'infant don Philippe, morte à Versailles le 6 déc. 1759 ; Anne-Henriette, sœur jumelle de la précédente, morte le 10 févr. 1752 ; Louise-Marie, née le 28 juil. 1728, morte en 1733 ; Adélaïde-Marie (Madame Adélaïde), née le 23 mars 1732, morte à Trieste le 25 févr. 1800 ; Marie-Louise-Thérèse-Victoire (Madame Victoire), née le 11 mai 1733, morte à Trieste en 1799 ; Sophie-Philippine-Elisabeth-Justine (Madame Sophie), née le 17 juil. 1734, morte le 3 mars 1782 ; Thérèse-Félicité, née le 16 mai 1736, morte en 1744 ; Louise-Marie (Madame Louise), née le 15 juil. 1737, entrée aux Carmélites en 1781, morte le 23 déc. 1787.

Le dauphin Louis avait épousé en 1745 l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse, dont il n'eut qu'une fille, morte en bas âge ; de sa seconde femme, Marie-Josèphe de Saxe il eut, outre trois enfants morts jeunes, Louis-Auguste, né à Versailles le 23 août 1754, qui succéda à son grand-père sous le nom de Louis XVI le 10 mai 1774 et mourut sur l'échafaud révolutionnaire le 21 janv. 1793 : Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, né à Versailles le 17 nov. 1755, qui devint roi de France en 1814 sous le nom de Louis XVIII et mourut à Paris le 16 sept. 1824 ; Charles-Philippe, comte d'Artois, né à Versailles le 9 oct. 1757, qui succéda à son frère sur le trône de France en 1824 et prit le nom de Charles X, fut chassé par la révolution de 1830 et mourut à Goritz le 6 nov. 1836 ; Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière, née en 1759, qui épousa le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel-Ferdinand IV et mourut en 1802 ; Elisabeth-Philippine-Marie-Hélène (Madame Elisabeth), née en 1764, morte le 10 mai 1794.

De son mariage avec Marie-Antoinette d'Autriche Louis XVI avait eu quatre enfants : Marie-Thérèse-Charlotte de France (madame Royale), née en 1778, mariée en 1799 à son cousin le duc d'Angoulême et qui mourut en 1851 ; Louis-Joseph-Xavier-François, né à Versailles en 1781 et mort le 4 juin 1789 ; Louis-Charles, duc de Normandie (Louis XVII), né à Versailles le 27 mars 1785, et mort au Temple le 5 juin 1795 ; Sophie-Hélène-Béatrix, née le 9 juil. 1786, morte le 19 juin 1787.

A la chute de l'Empire, l'aîné des survivants de la branche royale des Bourbons était le comte de Provence ; il fut reconnu roi de France sous le nom de Louis XVIII, par les alliés, le 25 avr. 1814 ; il mourut sans enfants en 1824. Son frère Charles X lui succéda le 16 sept. 1824, il avait épousé en 1773, Marie-Thérèse de Savoie dont il avait eu : Louis-Antoine, duc d'Angoulême, né le 6 août 1775, qui épousa Madame Royale, fille de Louis XVI et mourut à Goritz le 9 juin 1844 ; Charles-Ferdinand, duc de Berry, né le 23 janv. 1778, qui épousa Marie-Caroline de Naples et mourut assassiné à Paris le 14 févr. 1820, laissant sa femme enceinte d'un fils qui fut Henri-Charles-Ferdinand Marie-Dieudonné, né le 29 sept. 1820, connu d'abord sous le nom de duc de Bordeaux, puis sous celui de comte de Chambord, et que ses partisans ont nommé Henri V depuis le jour où le roi Charles X et le duc d'Angoulême, chassés de France par la Révolution, avaient fait en sa faveur une abdication platonique. Il épousa, en 1846, Marie-Louise, fille de François IV, duc de Modene, et mourut le 24 août 1883 au château de Frohsdorf, sans laisser de postérité. Avec lui s'est éteinte la branche royale de la maison de Bourbon. Sa sœur aînée, Louise-Marie-Thérèse, avait épousé en 1845, Charles III, duc de Parme.

VIII. *Branche de Condé.*

La branche de Condé est issue de la branche des Bourbons-Vendôme ; l'un des fils de Charles, duc de Vendôme, *Louis*, né en 1530, fut le premier prince de Condé, en même temps que duc d'Enghien, marquis de Conti, comte de Soissons, d'Anisi et de Valeri. Il eut neuf enfants parmi lesquels nous citerons : *Henri Ier* qui lui succéda ; François, prince de Conti, mort en 1614 et Charles, comte de Soissons, qui fut le chef de la branche de Soissons (V. plus loin). Henri Ier prince de Condé, qui mourut en 1588, laissa de sa femme Charlotte de la Trémoille une fille, Eléonore, qui épousa le prince d'Orange, et *Henri II*, prince de Condé, qui mourut en 1646. Il avait épousé Charlotte de Montmorency et en avait eu : *Louis II* (le grand Condé) ; Armand, qui eut le titre de prince de Conti et fut le chef de la famille des Bourbons-Conti ; Anne-Geneviève, bien connue sous le nom de duchesse de Longueville, titre qu'elle dut à son mariage avec Henri II duc de Longueville. Le duché de Bourbon, qui avait été réuni à la couronne depuis la mort du connétable (1527), fut donné par Louis XIV au grand Condé, en échange du duché d'Albret, de la baronnie de Durance et d'autres domaines (1661). Ses descendants portèrent à la fois les titres de prince de Condé et de duc de Bourbon. Le grand Condé, mort en 1686, avait eu, de son mariage avec Clémence de Maillé, *Henri-Jules*, né en 1643, qui seul de ses enfants lui survécut ; il épousa Anne de Bavière dont il eut dix enfants et mourut en 1709. Parmi ses enfants nous citerons : *Louis III* qui fut prince de Condé, né le 10 oct. 1668 ; Marie-Thérèse (Mlle de Bourbon), qui épousa son cousin, le prince de Conti ; Mlle de Charolais, qui épousa le duc du Maine, et Mlle de Montmorency, qui épousa le duc de Vendôme. Louis III qui avait épousé une fille de Louis XIV et de Mme de Montespan en eut neuf enfants, parmi lesquels il suffira de mentionner son successeur, *Louis-Henri*, duc de Bourbon et prince de Condé, né en 1692, mort le 27 janv. 1740, qui eut pour fils unique *Louis-Joseph*, né en 1736, mort le 13 mai 1818, laissant de sa femme, princesse douairière de Monaco, trois enfants, notamment *Louis-Henri-Joseph* qui lui succéda comme prince de Condé, et Marie-Adélaïde, morte en 1824, connue sous le nom de Mademoiselle de Condé. Louis-Henri-Joseph fut le dernier prince de Condé ; on sait qu'il mourut pendu à Chantilly, en 1830. Son fils unique, le duc d'Enghien, avait été fusillé dans les fossés de Vincennes en 1804 (V. Condé).

IX. *Branche de Soissons.*

Le comté de Soissons fut porté dans la famille de Bourbon à la fin du xve siècle par Marie de Luxembourg qui épousa François de Bourbon, comte de Vendôme ; il fut au milieu du xvie siècle l'apanage de l'un des fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, Jean, à la mort duquel (1557), il passa au premier prince de Condé. Celui-ci le légua au fils de son second mariage avec Françoise d'Orléans, *Charles*, qui devint le chef de ce rameau de la maison de Bourbon. Son fils *Louis* étant mort en 1641 sans postérité légitime, le comté de Soissons passa à sa sœur *Marie de Bourbon*, épouse de Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, puis à leur fils puîné, *Eugène-Maurice de Savoie*. La descendance des comtes de Soissons de la maison de Savoie, s'éteignit en 1734 avec le comte Eugène-Jean-François (V. Soissons, Carignan, Savoie).

X. *Branche de Conti.*

Un autre rameau s'est détaché de la branche de Condé avec le second fils de Henri II, prince de Condé, *Armand* qui porta le titre de prince de Conti, et s'est terminé, du moins quant à la descendance légitime, avec Louis-François-Joseph, mort sans postérité en Espagne en 1814 (V. Conti).

XI. *Branche d'Orléans.*

La branche d'Orléans a pour chef le second fils du roi Louis XIII, Philippe, duc d'Orléans ; l'un de ses descen-

dants a été appelé à régner sur la France après la révolution de 1830 ; la mort du dernier représentant de la branche royale a fait de la branche cadette d'Orléans la maison de France et de l'aîné de ses représentants, Louis-Philippe, comte de Paris, un prétendant à la couronne royale (V. ORLÉANS).

XII. *Bourbons d'Espagne*

L'Espagne, naturellement isolée par sa position géographique, avait cependant besoin d'entrer en relations avec le reste de la chrétienté ; il fallait qu'elle reçût du dehors certaines idées pour prendre place dans le concert européen. Or, ses frontières étant fermées, son peuple étant plein d'orgueil, elle n'y pouvait parvenir jadis qu'en recevant des maîtres venus du dehors. Aussi, tandis que la France, que sa position centrale mal délimitée mettait trop en contact avec le reste de l'Europe, s'attachait à la loi salique pour maintenir sa nationalité, l'Espagne, pour sortir de son isolement, permettait à ses intantes de garder leurs droits à la couronne et de les porter par des mariages dans des familles étrangères. Avant même de parvenir à l'unité, elle avait eu dans ses royaumes des dynasties française, bourguignonne, provençale ; plus tard, elle fut gouvernée par la maison d'Autriche, ensuite par des Bourbons ; naguère encore, comme dominée par une loi supérieure et fatale, elle demandait un prince allemand (1870), puis un roi italien (Amédée).

Par suite du voisinage, l'Espagne eut avec la France des rapports très suivis. Au XVIe siècle, il y eut entre les deux pays une guerre presque continue, au cours de laquelle Charles-Quint, puis Philippe II espéraient bien démembrer la France à leur profit. En 1589, quand la branche régnante des Valois s'éteignit en la personne de Henri III, il y eut parmi les compétiteurs Philippe II, qui avait épousé Isabelle de Valois, fille de Henri II. Il réclamait la couronne pour sa fille ; on sait que cette tentative de violation de la loi de succession à la couronne de France ne réussit pas, malgré l'appui de la Ligue. Mais ce que Philippe II n'avait pu faire, à savoir réunir les deux pays sous une même dynastie, Louis XIV le pourra un jour. Du moins, dès le commencement du XVIIe siècle, des alliances étroites unirent les familles qui régnaient sur les deux Etats limitrophes. En 1612, Louis XIII épousa Anne d'Autriche tandis que l'infant Philippe fut marié à Elisabeth de France ; en 1659, après le traité des Pyrénées, Louis XIV épousa Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV. Les politiques espagnols, qui redoutaient l'annexion éventuelle de leur pays à la France, violèrent la loi fondamentale de succession à la couronne d'Espagne, et forcèrent les infantes Anne d'Autriche et Marie-Thérèse à renoncer à leurs droits d'héritage ; mais les ministres français de 1612, comme plus tard Mazarin, espéraient bien que ces renonciations seraient sans effet, le jour où ces droits éventuels pourraient être invoqués. Mazarin, dans le traité des Pyrénées, avait même surbordonné la renonciation au paiement d'une forte dot que l'Espagne paraissait incapable de fournir. Louis XIV, dès son avènement, nourrit l'espérance de voir la couronne d'Espagne échoir à lui ou à un de ses enfants ; on peut même dire que la politique de tout son règne tendit à la réalisation de cette espérance. Dès 1661, il négocia avec la cour de Madrid, pour obtenir la révocation de l'acte de renonciation de Marie-Thérèse et avec les autres cabinets d'Europe pour préparer les puissances à le voir revendiquer les droits de sa femme sur la monarchie espagnole. En 1667, sous prétexte du *droit de dévolution*, il réclama du moins quelques provinces des Pays-Bas, puis il conclut un traité secret et éventuel de partage des Etats espagnols, avec l'empereur Léopold, en 1669. Mais Charles II, roi d'Espagne, enfant débile et maladif, dont on attendait la mort, s'obstina à vivre ; et le traité de partage fut abandonné. L'empereur, par suite de ces circonstances, croyait pouvoir obtenir l'héritage tout entier pour son second fils, l'archiduc Charles ; même il avait envoyé celui-ci à Madrid pour y être élevé comme héritier présomptif. Il n'admettait pas la nullité des renonciations de Marie-Thérèse et d'Anne d'Autriche. Il ne reconnaissait au dauphin, fils de Marie-Thérèse, aucun droit ; lui-même il avait forcé la fille qu'il avait eue de Marguerite-Thérèse (fille de Philippe IV) à répudier toute prétention lorsqu'elle avait épousé l'électeur de Bavière. Ainsi les deux filles de Philippe IV, Marie-Thérèse et Marguerite-Thérèse étant écartées de la succession, il fallait, disait-il, remonter aux filles de Philippe III ; or Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, avait renoncé à tous ses droits et sans condition, tandis que Marie-Anne, mère de Léopold, avait conservé les siens ; l'empereur se prétendait par suite l'héritier légitime de tous les Etats de Charles II. Dans cette occurrence, Louis XIV négocia avec Guillaume III, et il fut convenu entre eux que les Etats espagnols seraient partagés entre les trois neveux de Charles II, le dauphin de France, l'électeur de Bavière et l'archiduc Charles (traité de la Haye, 11 oct. 1698). Le traité, qui devait être gardé secret, fut bien vite connu du monarque moribond : il s'indigna de ce partage fait de son vivant et pour conserver l'intégrité de son royaume, institua son héritier le prince électoral de Bavière, son petit neveu (nov. 1698) ; mais ce dernier mourut peu après (févr. 1699) et Louis XIV recommença les négociations. L'empereur refusa tout traité de partage et ce fut sans lui que fut signée la seconde convention (Londres et La Haye, 13 et 25 mai 1700) qui laissait les Pays-Bas, les Indes et l'Espagne à l'archiduc, donnant au dauphin la Lorraine, Naples et la Sicile. Les prétentions de Louis XIV étaient, on le voit, assez modestes. Le second traité, connu comme le premier, irrita de même Charles II ; il voulait et autour de lui tout le monde voulait l'intégrité de la monarchie espagnole ; aussi cédant aux conseils des grands, il institua pour son héritier universel le duc d'Anjou, second fils du dauphin, lui substituant successivement le duc de Berry, troisième fils du dauphin, l'archiduc Charles et le duc de Savoie.

On sait comment Louis XIV accueillit ce testament, comment son acceptation entraîna la longue et ruineuse guerre de la succession d'Espagne, comment enfin les victoires de Vendôme, de Berwick, de Villars installèrent et maintinrent sur le trône d'Espagne, sous le nom de Philippe V, le duc d'Anjou ; il est le chef de la branche des Bourbons, qui règne encore en ce pays. Il semble que cet avènement d'une dynastie étrangère était nécessaire pour rendre la vie à l'Espagne. La maison d'Autriche qui s'était éteinte en la personne du faible Charles II, incapable de perpétuer sa race, avait ruiné le royaume, en avait fait un corps sans âme, sans armée, sans marine, sans unité politique, sans agriculture, ni industrie, ni commerce, avec des finances dans un état déplorable ; la littérature même et les arts avaient cessé de fleurir. La dynastie des Bourbons, soutenue bientôt par les sympathies de toute l'Espagne, contribua à relever le pays de son abaissement par une politique plus modeste et plus sage, par une administration et une législation meilleures, par des créations de tout genre (V. pour les détails l'article ESPAGNE). Voici la descendance généalogique des Bourbons d'Espagne : E. CAT.

Philippe V, né le 19 déc. 1683, appelé à la couronne d'Espagne le 2 oct. 1700, épousa en 1711 Marie-Louise-Gabrielle, fille du duc de Savoie et en 1714 Elisabeth Farnèse, héritière de la maison de Parme. De la première il eut : Louis-Ferdinand, roi sous le nom de *Louis Ier* pendant six mois, en 1724, par l'abdication de son père, et qui mourut la même année ; Philippe, né et mort en 1709 ; un autre Philippe, né en 1712 et mort en 1719 ; Ferdinand, né en 1713 et qui fut en 1746, après la mort de son père, roi sous le nom de *Ferdinand VI*. De sa seconde femme, Philippe V eut : Charles, né le 20 janv. 1716 qui succéda au précédent sur le trône d'Espagne en 1759 ; Philippe, né en 1720, qui est le chef de la maison des

Bourbons de Parme (V. plus loin); Louis-Antoine, cardinal-archevêque de Tolède et plusieurs filles. Ferdinand VI étant mort en 1759 sans postérité, la couronne d'Espagne passa au fils aîné du second mariage, *Charles III*, qui épousa en 1738 Marie-Amélie de Saxe et en eut treize enfants parmi lesquels il suffira de citer : Charles, né le 11 nov. 1748, qui devint roi d'Espagne en 1788; et Ferdinand, né le 12 janv. 1751, qui, sous le nom de Ferdinand IV, devint roi de Naples et de Sicile et est la tige des Bourbons de Naples (V. plus loin).

Charles IV, roi d'Espagne le 14 déc. 1788, épousa Marie-Louise de Parme et en eut sept enfants, dont : Ferdinand en faveur duquel son père abdiqua le 19 mars 1808 et qui fut le roi *Ferdinand VII*; Carlos-Maria; François de Paule, mort en 1844, et plusieurs filles. *Ferdinand VII* eut de sa troisième femme, Marie-Christine de Naples, deux filles : Isabelle, née en 1830, et Marie-Louise-Ferdinande, qui épousa le duc de Montpensier, fils du roi de France Louis-Philippe. A la mort de Ferdinand VII, en 1833, la couronne fut attribuée à sa fille *Isabelle II*, mais non sans contestation: un certain nombre de partisans proclamèrent roi le frère de Ferdinand VII, Carlos-Maria, sous le nom de Charles V. et depuis cette époque, les carlistes ont soutenu les armes à la main d'abord ce prétendant, puis après sa mort, en 1855, son fils, Carlos, comte de Montemolin, mort en 1861, puis son petit-fils, don Carlos, duc de Madrid, dont le fils Jacques (don Jayme) est actuellement le candidat au trône de France de quelques légitimistes intransigeants (V. CARLOS [don]). Isabelle II épousa en 1846 son cousin François d'Assise, fils de l'infant François de Paule et petit-fils comme elle du roi Charles IV ; elle en eut cinq enfants : Marie-Isabelle, née en 1851, morte en 1871 ; Alphonse, né en 1857 ; Pilar, Maria de la Paz et Marie-Eulalie qui a épousé Antoine de Montpensier. Isabelle II fut renversée du trône en 1866. Après avoir essayé de divers gouvernements, l'Espagne rappela, en 1874, son fils qui régna sous le nom d'*Alphonse XII*, et mourut en 1885 ; de son second mariage avec Marie-Christine d'Autriche il eut trois enfants : Marie de las Mercédès, née en 1880 ; Marie-Thérèse, née en 1882, et *Alphonse XIII*, fils posthume, né en 1886, actuellement régnant sous la régence de sa mère.

XIII. *Bourbons de Naples.*

Cette maison est issue, comme nous l'avons dit plus haut, de celle des Bourbons d'Espagne. La guerre de la succession de Pologne (1734), en mettant l'Autriche aux prises avec la France, avait fourni à l'Espagne l'occasion de reprendre les Deux-Siciles à l'empereur Charles VI. L'infant don Carlos de Bourbon, duc de Parme et de Plaisance, second fils vivant du roi Philippe V, qui lui céda tous ses droits en Italie, devint roi de Naples sous le nom de *Charles VII* et roi de Sicile sous le nom de Charles IV (1735). A la mort de son frère aîné Ferdinand VI (1759), appelé à régner en Espagne, où il porta le nom de Charles III, sous lequel il est plus connu, et qu'on lui donne même quelquefois dans l'histoire de Naples, Charles de Bourbon laissa les Deux-Siciles à son troisième fils, *Ferdinand* (IV à Naples, III en Sicile), alors âgé de huit ans. Le règne de ce prince fut interrompu deux fois dans les Etats de terre ferme, d'abord par la République parthénopéenne (1799), puis par le gouvernement des rois Joseph Bonaparte et Joachim Murat (1806-1815). Après sa seconde restauration, Ferdinand, se servant, pour enlever à la Sicile un dernier reste d'indépendance, du titre que lui avait donné le Congrès de Vienne, prit le nom de Ferdinand Ier, roi du royaume *uni* des Deux-Siciles (1816). Sa descendance directe, représentée par *François Ier* (1825-1830), *Ferdinand II* (1830-1859), et *François II* (1859-1860), occupa le trône jusqu'à l'annexion de la Sicile et des provinces napolitaines au royaume d'Italie. — Ferdinand Ier eut, entre autres enfants, Marie-Amélie, reine des Français, et Léopold, prince de Salerne, dont la fille épousa le duc d'Aumale, son cousin. Parmi les nombreux enfants de François Ier, on compte Caroline, duchesse de Berry, mère du comte de Chambord; Marie-Christine, reine d'Espagne, régente pendant la minorité de sa fille Isabelle II ; Charles, prince de Capoue, que son mariage romanesque avec une Anglaise fit exiler de la cour; Léopold, comte de Syracuse, qui accepta les conséquences du mouvement national en Italie ; Thérèse, impératrice du Brésil, et Louis, comte d'Aquila, qui cultive les beaux-arts. Ferdinand II, outre le dernier roi de Naples, marié à Sophie de Bavière, mais sans enfants, a laissé une postérité très nombreuse: un de ses fils, Gaëtan, comte de Girgenti, mort en 1871, avait épousé en 1868 l'infante Isabelle, sœur aînée du roi d'Espagne Alphonse XII. F. H.

XIV. *Bourbons de Parme.*

Comme la précédente, cette branche de la maison de Bourbon est issue des Bourbons d'Espagne; elle régna aussi en Toscane et à Lucques. A la mort du dernier duc de la dynastie des Farnèse, l'héritière de cette maison, Elisabeth Farnèse, femme du roi d'Espagne Philippe V, fit donner à son second fils, l'infant don Carlos de Bourbon, les duchés de Parme et de Plaisance (1731). Quand ce prince eut pris possession du royaume des Deux-Siciles, l'Autriche obtint comme dédommagement la cession de ces duchés (1735). Mais le traité d'Aix-la-Chapelle, qui termina en 1748 la guerre de la succession d'Autriche, les attribua définitivement, avec le duché de Guastalla, au frère puîné de don Carlos, l'infant don Philippe de Bourbon, qui régna jusqu'en 1765. Son fils Ferdinand, l'élève de Condillac, lui succéda : il mourut en 1802. Bonaparte, tout en lui laissant la jouissance de ses Etats, se les était déjà réservés. En échange de ses droits héréditaires, Louis Ier, fils de Ferdinand, marié à l'infante Marie-Louise, fille du roi d'Espagne Charles IV, avait reçu d'avance la Toscane avec le titre de roi d'Etrurie (1801). Il mourut bientôt, laissant le trône à son fils Louis II, âgé de quatre ans (1803). La régente Marie-Louise, à qui Napoléon fit espérer une brillante compensation, sans qu'elle la reçût jamais, dut lui céder encore la Toscane, qui fut aussi réunie à l'empire français (1807). En 1815, le duché de Parme-Plaisance-et-Guastalla ayant été donné à l'archiduchesse Marie-Louise, ex-impératrice des Français, l'infante Marie-Louise de Bourbon, ex-régente d'Etrurie, et son fils l'ex-roi, qui prit alors le nom de Charles-Louis, reçurent comme indemnité temporaire la principauté de Lucques, érigée en duché. Une convention, conclue en 1817, leur assura le retour du duché de Parme après la mort de la duchesse régnante. Charles-Louis ne gouverna qu'à la mort de sa mère (1824) Le 5 oct. 1847, devançant les effets de la réversion stipulée, il abandonna le duché de Lucques au grand-duc de Toscane, et, la duchesse de Parme étant morte le 17 déc. suivant, il reprit alors possession des anciens Etats de sa famille sous le nom de Charles II. A la suite des mouvements révolutionnaires de 1848, il abdiqua, le 14 mars 1849, en faveur de son fils Charles III, marié à Louise de Bourbon, fille du duc de Berry et sœur du comte de Chambord. Charles III, assassiné le 27 mars 1854, eut pour successeur son fils Robert, âgé de six ans, sous lequel la duchesse Louise exerça le pouvoir en qualité de régente jusqu'aux événements de 1859. — La branche des Bourbons de Parme est représentée aujourd'hui par l'ex-duc Robert et son frère Henri, comte de Bardi : leur sœur, la princesse Marguerite, a épousé en 1867 l'infant don Carlos, duc de Madrid, prétendant au trône d'Espagne. F. H.

BIBL. : Achille OLLIER, *l'Ancien Bourbonnais ;* Moulins, 1837, 2 vol. in-fol. — DE COIFFIER-DEMORET, *Histoire du Bourbonnais ;* Paris, 1814, 2 vol. in-8. — J.-B. BÉRAUD, *Histoire des sires et ducs de Bourbon;* Paris, 1835-1836, 4 vol. in-8. — DESORMEAUX, *Histoire de la maison de Bourbon;* Paris, impr. royale, 1772-1788, 5 vol. in-4. — J.-B. DE LA MURE, *Histoire des ducs de*

Bourbon et des comtes de Forez, éditée par R. de Chantelauze; Lyon, 1860, 3 vol. in-8. — Chazaud, *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon* (xe-xiiie siècle); Moulins, 1865, in-8. — *Titres de la maison ducale de Bourbon*, invent. par MM. Huillard-Breolles et Lecoy de la Marche; Paris, 1867-1874, 2 vol. in-4.

BOURBON (Louis de), prince-évêque de Liège, né en 1428, mort à Liège le 20 août 1482. Il était à peine âgé de dix-huit ans quand il fut appelé au trône de Liège, grâce à l'influence toute-puissante de son oncle Philippe le Bon. Il devait être un vassal de plus pour le duc de Bourgogne et lui répondre de l'alliance et de l'appui des Liégeois. Mais il aurait fallu qu'il sût obtenir de l'influence sur ses sujets, et cette tâche se trouva au-dessus de ses forces. Il avait un caractère dissipé et un grand amour des plaisirs, du faste et de la dépense. Ses profusions le jetèrent peu à peu dans le dénuement, et les exactions auxquelles il était réduit le rendirent méprisable d'abord, odieux ensuite à ses sujets. Pour se procurer de l'argent, il ne recula même pas devant la falsification des monnaies. Le petit peuple l'appelait le premier mendiant du pays. En 1465, les trois États de la principauté se réunirent pour lui ôter l'administration. Mais Philippe le Bon vint au secours de son neveu et battit les Liégeois à Montenaeken; il se fit ensuite nommer mainbour perpétuel et héréditaire de la principauté. Dinant refusa de se soumettre, le duc vint l'assiéger, prit la ville d'assaut et la fit raser. Toutefois cette terrible exécution n'abattit pas le courage des sujets de Louis. Peu de temps après l'avènement de Charles le Téméraire, ils chassèrent de nouveau leur évêque; le duc de Bourgogne entra dans la principauté, battit l'armée des rebelles à Brusthem, prit Saint-Trond et entra dans Liège après que les magistrats de cette cité fussent venus crier merci. Il exigea le démantèlement des forteresses et l'abolition des privilèges les plus précieux.

Cependant le duc n'était pas encore à la fin de ses difficultés avec les Liégeois. Les bannis avaient trouvé asile en France, et ayant reçu des secours et des promesses, ils rentrèrent peu à peu dans l'évêché où ils rallièrent leurs partisans. Louis XI continuait à les exciter: une troisième fois le peuple s'empara de Louis de Bourbon et le retint captif. Charles le Téméraire se trouvait à Péronne, en conférence avec le roi, lorsqu'il apprit le nouveau soulèvement; sans tarder il marcha sur Liège à la tête de quarante mille hommes, obligeant Louis XI à le suivre. Malgré l'héroïque tentative de six cents Franchimontois, la ville fut prise, pillée et détruite de fond en comble; quarante mille personnes furent jetées dans la Meuse. Louis de Bourbon, vivement touché par ces malheurs, rendit plus tard aux Liégeois leurs libertés et leurs privilèges, et obtint de Marie de Bourgogne la remise des conditions rigoureuses qne Charles le Téméraire leur avait imposées (1477). Déjà la population commençait à s'accroître et le commerce à renaître, lorsque l'évêque trouva un ennemi dans le mainbour qu'il avait donné à son église. C'était Guillaume de la Marck, surnommé le *Sanglier des Ardennes*, seigneur aussi puissant qu'intrépide, mais dont la violence ne connaissait aucun frein. Blessé des reproches de Louis, il dévasta la principauté à la tête d'une troupe de mercenaires; le prince suivi d'un petit nombre de soldats mal aguerris, voulut arrêter les exactions des pillards de la Marck; mais, à la première rencontre, il fut défait et tué de la main même de son ennemi. E. H.

Bibl.: Chapeauville, *Gesta pontif. Leod.* — Fisen, Foullon, Bouille, *Hist. du p. de Liège*. — De Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège sous Louis de Bourbon*. — Nameche, *Cours d'histo re nationale*. — Moke et Hubert, *Hist. de Belgique*.— Bormans, *Mémoire du légat Onufrius sur les affaires de Liège en 1468*.

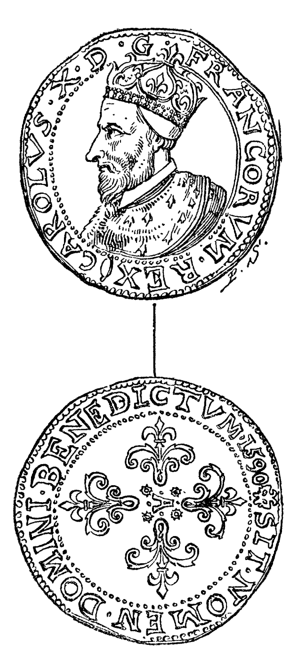
BOURBON (Charles, connétable de), fils de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne, et de Claire de Gonzague, né le 17 févr. 1490, tué au siège de Rome le 6 mai 1527. A la mort du duc de Bourbon, Pierre II, Charles de Bourbon fit valoir sur le duché des droits qu'il prétendait tenir de leur ancêtre commun le duc Jean Ier. La duchesse douairière, Anne de France, jugea bon d'éviter un procès en lui donnant la main de sa fille Suzanne: le mariage eut lieu en 1505 et le nouveau duc de Bourbon devint le seigneur le plus riche de toute l'Europe : en même temps que duc de Bourbon, il se trouva en effet à quinze ans duc d'Auvergne, de Châtellerault, comte de Clermont en Beauvaisis, de Montpensier, de Forez, de la Marche et de Gien, dauphin d'Auvergne, vicomte de Carlat et de Murat, sire de Beaujeu, de Combraille, de Mercœur, d'Annonay, de la Roche-en-Regnier et de Bourbon-Lancy. En 1507, il suivit le roi Louis XII à l'expédition de Gênes, retourna avec lui en Italie en 1509 et se distingua à la bataille d'Agnadel (14 mai 1509). François Ier, auquel l'unissait une amitié d'enfance, lui donna à son avènement l'épée de connétable de France. Les guerres d'Italie ne tardèrent point à lui donner l'occasion de justifier cette faveur. A Marignan (13, 14 sept. 1515) il commandait l'avant-garde et contribua beaucoup à la victoire. Resté dans le Milanais avec le titre de vice-roi, il réussit à s'y maintenir et à en repousser l'empereur Maximilien qui l'avait envahi. Pendant son absence Louise de Savoie, qui avait toujours haï en lui le fils d'Anne de France, avait réussi à faire partager son animosité par François Ier. A son retour dans le royaume, il commença à sentir les premiers effets d'une disgrâce, puis en 1519, lorsque le roi marcha sur l'empereur Charles-Quint, campé sous Valenciennes, il enleva au connétable le commandement de l'avant-garde qui était un privilège de sa charge. La mort de Suzanne de Bourbon, survenue le 28 avr. 1521, ouvrit une nouvelle voie aux intrigues de Louise de Savoie qui prétendit lui succéder. Le procès fut plaidé devant le Parlement qui, sans se prononcer sur le fond, ordonna le séquestre des biens contestés. L'exécution de cette sentence mit le connétable au désespoir; il noua des intelligences avec l'empereur et conclut avec lui un traité secret. Tandis que François Ier serait en Italie, Charles de Bourbon resté en France devait lever une armée dans ses domaines, courir aux Alpes prendre le roi à revers, et favoriser l'invasion du royaume : le plan exécuté, Charles-Quint devait avoir le duché de Bourgogne, la Picardie, la Champagne; Henri VIII, les anciens domaines des Plantagenets; quant au connétable il devait trouver un royaume dans les débris de la France. Deux gentilshommes normands révélèrent au roi cet odieux complot. François Ier, alors en marche pour l'Italie, se rendit à Moulins où était Charles de Bourbon et lui ordonna de le suivre en Italie. Celui-ci le promit mais ne tarda pas à se dérober. Sous un déguisement il gagna les rives du Rhône, puis la Franche-Comté et enfin les terres de l'Empire où il reçut le commandement d'un corps de 6,000 mercenaires, avec lequel il fit la campagne d'Italie. Ses tentatives pour envahir la Provence n'eurent pas le succès qu'il s'était promis. Suspect aux généraux de Charles-Quint, il dut bientôt rétrograder, retourna en Allemagne et revint à la tête de 12,000 lansquenets secourir Pavie assiégé par François Ier (25 févr. 1525) ; l'année suivante il guerroya en Espagne, puis, l'Italie ayant fait un effort de patriotisme pour chasser les bandes qui l'opprimaient, il fut chargé par l'empereur du commandement des troupes impériales de la péninsule. En janv. 1527, il partit de Milan, fit sa jonction à Plaisance avec les lansquenets amenés d'Allemagne par Georges de Freundsberg, feignit de se diriger sur Florence et marcha sur Rome. Aussitôt arrivé sous les murs de la ville il voulut donner l'assaut, posa la première échelle et tomba mort le premier, frappé au flanc d'un coup d'arquebuse . Ses bandes pénétrèrent dans Rome et dix mois durant l'occupèrent en lui faisant subir toutes les horreurs du pillage et de la dévastation.

Bibl. : Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*; Paris, 2 vol. in-8.

BOURBON (Louis, cardinal de Bourbon), 3e fils de François de Bourbon, comte de Vendôme, né le 2 janv. 1493, mort le 17 mars 1556. Il fut d'abord évêque de Laon (1510), cardinal en 1516, archevêque de Sens en 1535, légat en Savoie, et enfin, en 1552, gouverneur de Paris et de l'Ile de France.

BOURBON (Antoine de), roi de Navarre (V. Antoine de Bourbon).

BOURBON (Charles, cardinal de), troisième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, né à la Ferté-sous-Jouarre le 22 déc. 1520, mort à Fontenay-le-Comte le 9 mai 1590. Destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, il devint à vingt ans évêque de Nevers (1540), puis de Saintes (1544), reçut le chapeau en 1548, fut nommé archevêque de Rouen en 1550, et chargé de l'administration de l'évêché de Beauvais lorsque le cardinal de Châtillon se fut converti au protestantisme. Pendant les troubles religieux, il prit le parti des Guises. Dès 1584 dans un traité secret conclu par le duc de Guise avec Philippe II et ratifié par le pape, il avait été stipulé qu'après la mort de Henri III, le cardinal serait reconnu comme héritier de la couronne « à l'exclusion du tout pour toujours et à jamais de tous les princes du sang de France étant à présent hérétiques et relaps ». Lui-même, le 1er avr. 1585, publia un manifeste; aussi après l'assassinat du duc de Guise (23 déc. 1588) fut-il arrêté et enfermé au château de Fontenay-le-Comte. Il y était encore à la mort de Henri III; néanmoins, le duc de Mayenne le fit proclamer roi à Paris sous le nom de Charles X, et un arrêt du Parlement du 3 mars 1590 le reconnut comme tel. Mayenne s'était du reste réservé l'autorité sous le titre de lieutenant-général de l'État et couronne de France. Un médaillon et quelques monnaies nous ont conservé l'effigie du roi de la Ligue qui mourut bientôt dans sa prison.



Franc d'argent de Charles X, cardinal de Bourbon.

BOURBON (Charles, cardinal de Vendôme, puis de), quatrième fils de Louis, prince de Condé, petit-neveu du précédent, né à Gandelu (Aisne) en 1562, mort dans son abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 30 juil. 1594. Pourvu de très nombreux bénéfices, il fut nommé cardinal en 1583; à la mort de son grand-oncle, il le remplaça à l'archevêché de Rouen (1590) et fut connu depuis lors sous le titre de cardinal de Bourbon. Il espérait lui succéder aussi dans le rôle de roi de la Ligue et fut mêlé à toutes sortes d'intrigues; mais la conversion de son neveu Henri IV ne tarda pas à lui faire perdre toutes ses espérances.

BOURBON (Nicolas), membre de l'Académie française, né à Vendeuvre (Aube) en 1574, mort à Paris le 6 août 1644. Professeur de rhétorique aux collèges des Grassins, de Calvi et d'Harcourt, professeur d'éloquence grecque au Collège royal (1611-1619), chanoine d'Orléans (1615), chanoine de Langres (1623), il entra dans la congrégation des prêtres de l'Oratoire vers 1622. Elève de Passerat, il se fit un certain renom de poète latin et fut même emprisonné par ordre du Parlement pour avoir écrit l'*Indignatio valeriana*, satire contre l'arrêt qui supprima dans les collèges de Paris l'ancien droit du *Landi*. Il fut élu membre de l'Académie le 23 sept. 1637, malgré l'opposition très vive de Balzac, qui écrit à ce sujet : « Que vous semble du choix qu'on a fait de nostre nouveau confrère? Croyez-vous qu'il rende de grands services à l'Académie, et que ce soit un instrument propre pour travailler avec vous autres, messieurs, au desfrichement de nostre langue? Je vous ay autrefois montré de ses lettres françoises qui sont escrites du style des Bardes et des Druides... Après cette plaisante élection, je suis d'avis qu'on employe nostre cher M. de Racan à la correction du dictionnaire de Robert Estienne (4 nov. 1637). » Voici la liste de ses œuvres, *Poematia exposita*, etc. (Paris, 1630, in-12); recueil de toutes ses poésies sauf l'*Indignatio valeriana; Apologeticæ commentationes ad Phyllarchum* (1636, in-4); *Opera omnia* (Paris, 1651, in-12); *Epistolæ* (1656, in-8), à la suite de *Caroli Ogerii Ephemerides;* une édition de *S. Cyrilli Alexandriæ archiep. adversus Julianum lib. I*, avec traduction latine (Paris, 1619, in-fol.). R. S.

Bibl. : Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, éd. Livet; Paris, 1858, 2 vol. in-8.

BOURBON (don Antonio-Pasquale), infant d'Espagne (V. Antonio).

BOURBON (Louis-Antoine de), duc d'Angoulême (V. Angoulême [Louis-Antoine de Bourbon, duc d']).

BOURBONNAIS. I. Géographie. — L'ancienne province française de ce nom était comprise presque en entier entre la Loire et le Cher; l'Allier, coulant du S. au N., la coupait en deux parts presque égales. Il est généralement admis que ses limites correspondaient, à peu de chose près, à celles du dép. de l'Allier. C'est là un point qui demande à être précisé. Le Bourbonnais est une province de formation féodale dont l'étendue a souvent varié. Il faut le prendre au xvie siècle, au lendemain de sa réunion à la couronne, et voir jusqu'où s'étendait le ressort de sa sénéchaussée; on aura ainsi ses véritables limites, telles qu'elles furent maintenues jusqu'à la création des départements. Sa frontière méridionale n'a pas été bien sensiblement modifiée : le Puy-de-Dôme lui a enlevé quelques paroisses de la châtellenie de Gannat, Saint-Agoulin, Jozerand, Montcel, etc., mais en même temps il héritait, sur les bords de l'Allier, de territoires appartenant à l'Auvergne. Il n'en a pas été absolument de même à l'E., où il a perdu sans compensation Céron, Bourg-le-Comte, partie de Digoin, partie de Gilly et des paroisses situées entièrement sur la rive droite de la Loire, comme Lesme, Vitry, Trizy, etc. A l'O., jusqu'à la hauteur d'Hérisson et de Culan, les changements sont peu sensibles, mais ils acquièrent au N. une grande importance, car les territoires bourbonnais laissés en dehors de l'Allier ont formé presque en entier les cantons de Sauzais-le-Potier, de Saint-Amand, de Sancoins et de Nérondes, appartenant aux arrondissements de Saint-Amand et de Sancerre. Le Bourbonnais s'étendait de ce côté jusqu'à Raymond, dans la partie N. du cant. de Dun-le-Roi, et jusqu'à Nérondes; c'est donc le Cher qui lui a fait les plus notables emprunts. La Nièvre lui a aussi enlevé un certain nombre de paroisses, car la châtellenie de Moulins comprenait Imphy et Sermoise et allait ainsi jusqu'aux portes de Nevers. Le Bourbonnais ne correspondait à aucune circonscription antique. C'était, comme l'a dit fort exactement Guy Coquille, dans son *Histoire du Nivernois*, « province et pays nouvellement composé, comme en marqueterie et mosaïque, de plusieurs pièces rapportées, acquises des seigneurs voisins ». Partagé jusqu'à la fin du xviiie siècle, sous le rapport religieux, entre les cinq diocèses de Bourges, Clermont, Autun, Nevers et Limoges, il s'est formé peu à peu aux dépens du Berry, de l'Auvergne, de

l'Autunois, de la Marche et du Nivernais. Cette formation, dont on peut faire remonter les commencements aux dernières années du IXe siècle, se continue pendant toute la période féodale. Véritable création de ses sires et de ses ducs, il a, lorsque François Ier le réunit à la couronne, assez de vitalité et d'unité pour conserver son nom, ses limites, son organisation administrative, en un mot son individualité propre.

II. HISTOIRE. — A l'époque gauloise, trois peuples dont les frontières sont indiquées avec une suffisante approximation par celles qu'avaient encore, en 1790, les diocèses de Bourges, d'Autun et de Clermont, se partagent son territoire. Ce sont les Eduens, qui possèdent la région qui a formé les cantons actuels du Donjon, de Dompierre, de Chevagnes et partie de ceux de Moulins-Est et de Moulins-Ouest ; les Bituriges, qui s'étendent sur l'arr. de Montluçon tout entier, sauf quelques communes du cant. de Marcillat, sur le cant. de Chantelle et sur ceux du Montet, de Bourbon et de Lurcy; enfin les Arvernes, de qui dépendent les cant. de Lapalisse, de Cusset, de Jaligny, de Varennes, du Mayet-de-Montagne, de Gannat, d'Ebreuil, d'Escurolles, de Saint-Pourçain et même de Souvigny et de partie de Moulins. Il est probable que César a foulé à plusieurs reprises le sol bourbonnais, mais ses pas n'ont laissé, quoi qu'on en dise, que de bien faibles traces sur les grèves de l'Allier. Quant aux *Boii*, peuplade helvétique que le conquérant aurait établie sur le territoire des Eduens et que les vieux historiens considèrent comme les « ancêtres » des Bourbonnais, il semble acquis que *Gorgobina*, *Gortona* ou *Gergovia*, leur capitale, doit être placée à Sancerre ou à Saint-Satur, dans le Cher.

A l'époque gallo-romaine, la contrée qui devait être le Bourbonnais fut comprise, pour ce qui appartenait aux Eduens, dans la première Lyonnaise et, pour ce qui dépendait des Arvernes et des Bituriges, dans la première Aquitaine. Les itinéraires, les inscriptions et des textes anciens nous font connaître quelques-uns des *vici* et *pagi* qu'elle renfermait. Ce sont, pour la *civitas Bituricensis*, *Neriomagus*, Néris, qui est désigné sous le nom d'*Aquæ Neri* dans les itinéraires, et sous celui de *Nereensis pagus* dans Grégoire de Tours ; *Aquæ Bormonis,* Bourbon-l'Archambault ; *Cantilia*, Chantelle, qui est mentionné dans les itinéraires et qui fut visité au Ve siècle par Sidoine Apollinaire; le *pagus Vosagensis*, Voussac. Pour la *civitas Arvernensis*, *Lepidiacus*, précédemment *vicus Beberensis*, Lubié, hameau de Lapalisse, et le *vicus Transaliensis*, Trezelle, mentionnés par Grégoire de Tours ; le *pagus Viciacensis* de la vie de saint Ménelée, abbé de Menat au VIIIe siècle, Vichy, qui, d'après l'opinion courante, serait l'*Aquis Calidis* des itinéraires ; *Donobrium* ou *Donobrense castrum*, Châtel-de-Neuvre, où se voyaient encore, au XVIe siècle, des ruines romaines importantes ; *Gatnacum*, Gannat, chef-lieu du *pagus Limania*, qui dut être un *vicus* gallo-romain. Enfin, dans le *pagus Augustodunensis*, on peut citer, comme ayant dû être aussi un *vicus*, *Isodrum*, *Isiotrensis pagus*, *Iciodorum*, Iseure.

Nous sommes mieux renseignés sur les *vicariæ* ou vigueries de la période barbare et des commencements de la période féodale qui les vit se transformer en châtellenies, sans qu'il nous soit permis toutefois d'établir entre ces deux sortes de circonscriptions des rapports bien précis. Nous voyons, en effet, les limites des châtellenies se modifier, leur nombre s'accroître ou diminuer et parfois même de nouveaux chefs-lieux remplacer les anciens. D'après Nicolay, les châtellenies du Bourbonnais étaient, au XVIe siècle, au nombre de dix-sept, à savoir : Moulins, Souvigny, Belleperche, Chaveroche, Billy, Vichy, Gannat, Ussel, Chantelle, Verneuil, Murat, Montluçon, Bourbon-l'Archambault, Hérisson, Ainay-le-Château, Germigny et la Bruyère-l'Aubépin. Quelques-unes de ces châtellenies étaient si considérables qu'on avait dû les subdiviser en châtellenies inférieures, dans l'intérêt de l'administration et de la justice. La châtellenie de Moulins, par exemple, comprenait les châtellenies secondaires de Bessay et de Bourg-le-Comte, ou des Basses-Marches. D'autres, comme Souvigny et Ussel, ne se composaient que de trois ou quatre paroisses, d'autres enfin conservaient le nom d'un chef-lieu qui avait été depuis longtemps remplacé par une localité plus importante. Belleperche n'existait plus, Villefranche avait succédé à Murat, Cérilly remplaçait la Bruyère-Laubespin. Les châtellenies du Bourbonnais subsistèrent jusqu'à la Révolution comme circonscriptions judiciaires ; l'aliénation du domaine utile et la création des élections de Moulins, Montluçon et Gannat leur avait enlevé tout caractère administratif.

Il n'est guère possible de suivre jour par jour la formation du Bourbonnais. Tout porte à croire qu'il eut pour noyau la viguerie de Bourbon, que l'un de ses titulaires de la fin du IXe siècle parvint à transformer en fief héréditaire. L'importance et l'étendue de ce fief et l'imprenable forteresse qui en était le chef-lieu firent bientôt du vassal l'égal de son suzerain, le comte de Bourges. De force ou de gré, dit Chazaud (*Chronol. des sires de B.*, p. 138), les sires de Bourbon arrivèrent peu à peu à se faire accepter, soit comme suzerains par les petits seigneurs locaux, soit comme seigneurs immédiats par les cultivateurs, les hommes du pays, détenteurs de la terre à n'importe quel titre. Ce fut là le point de départ, et, moins de deux cents ans après, avant la fin du XIe siècle, le Bourbonnais était constitué avec les limites qu'il conserva. La province ainsi formée ne possède pas une histoire bien dramatique, car sa situation au centre même de la France l'a mise presque complètement à l'abri des grands accidents de guerre qui remplissent les annales des pays frontières. Pendant la guerre de Cent ans, des bandes de partisans opérant au nom des Anglais, la ravagèrent entièrement et à plusieurs reprises et occupèrent la plupart de ses forteresses. Ces faits, sur lesquels les détails précis font d'ordinaire défaut, se placent à la fin du gouvernement du duc Pierre Ier et au commencement du gouvernement de Louis II, de 1350 à 1370. Ce sont là vingt années qui furent bien dures pour les habitants du Bourbonnais, car il semble que les hommes d'armes du parti français et les seigneurs du pays eux-mêmes, à qui l'absence du prince laissait toute liberté, les traitèrent aussi mal que les ennemis. En 1440, lors de la Praguerie, le duc Charles Ier, qui tenait le parti du dauphin, amena Charles VII et une armée française en Bourbonnais. Ebreuil, Escurolles, Charroux et la région voisine furent, paraît-il, grandement foulés. Le duc Jean II, en entrant dans la ligue du Bien public, procura à son tour, en 1465, une nouvelle invasion armée du Bourbonnais. Louis XI vint avec une armée de douze à quinze mille hommes, entra par Saint-Amand, prit Hérisson et Montluçon et s'avança jusqu'à Saint-Pourçain. Après la rupture de négociations engagées par le duc pour gagner du temps, il reprit les opérations de guerre; Verneuil fut rasé et Gannat enlevé d'assaut. La trahison et la fuite du connétable de Bourbon ne causèrent pas de troubles dans le pays. Deux mois après la mort du prince rebelle, ses biens étaient régulièrement confisqués et réunis à la couronne.

Le Bourbonnais fut alors attribué à Louise de Savoie, qui en joignit le nom à son titre de duchesse et qui le posséda jusqu'à sa mort, arrivée en 1531. Il passa à Charles de France, troisième fils du roi, puis fit retour à la couronne en 1545, servit, en 1562, à former le douaire de Catherine de Médicis, fut donné, en 1566, au duc d'Anjou et fut attribué, comme douaire, en 1577, à Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, et en 1592 à Louise de Lorraine, veuve de Henri III. Marie de Médicis et Anne d'Autriche le possédèrent successivement au même titre, et enfin, le 26 févr. 1661, Louis XIV en céda le domaine utile, en échange du duché d'Albret, à Louis de Bourbon, prince de Condé.

Le Bourbonnais eut sa part des malheurs causés par les guerres religieuses, et c'est précisément au lendemain des Grands Jours tenus à Moulins par Charles IX, en 1566, dans un but d'apaisement, et où fut rendue la fameuse ordonnance dite de Moulins, que se produisirent les premières hostilités entre protestants et catholiques. Une armée réunie par ces derniers en Auvergne et en Bourbonnais, fut battue, le 7 janv. 1568, à Cognat, aux portes de Gannat, par le chef huguenot Poncenat. Peu de temps auparavant, ceux de la religion, commandés par les sieurs Bourniquet et Mouvans, avaient mis à sac le couvent des Célestins de Vichy; un peu plus tard, ils brûlèrent la commanderie de Saint-Antoine de Charroux et, s'en allant vers le Berry, pillèrent Ainay et Cérilly et y commirent de nombreux meurtres. Les troubles continuèrent jusqu'à la fin de la Ligue, causant des dommages considérables à certaines villes, en particulier à Saint-Pourçain. Moulins, ancienne capitale des possessions des ducs de Bourbon, devint, au XVIe siècle, le chef-lieu d'une généralité qui comprit les élections de Moulins, Montluçon et Gannat, Nevers et Château-Chinon, Guéret et Evaux. A la fin de 1788, l'intendant dut céder, pour le Bourbonnais et pour la Marche et la Combraille, une partie de ses attributions à une assemblée provinciale instituée par Necker et composée de trente-deux membres choisis pour moitié dans l'ordre du clergé et de la noblesse, et pour moitié dans celui du tiers. Les actes de l'Assemblée nationale furent accueillis en Bourbonnais avec tout l'enthousiasme dont était capable le caractère quelque peu mou de ses habitants, mais les mesures violentes prises dans la suite n'eurent dans ce pays qu'un assez faible écho. Parmi les hommes chargés de le représenter dans les assemblées révolutionnaires, on ne peut citer que le comte *Destutt de Tracy*, député de la noblesse aux Etats généraux.

III. LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS. — Formé de morceaux empruntés à des provinces dont les populations présentent des caractères très différents et bien nettement tranchés, à cheval en quelque sorte sur la ligne de démarcation des dialectes de langue d'*oil* de ceux de langue d'*oc*, le Bourbonnais manque d'originalité et ses habitants, qu'on a de tout temps représentés comme des gens tranquilles, honnêtes et polis, sont d'un esprit nonchalant, sans initiative et sans passions. Au moyen âge, ils n'ont pas eu de littérature locale; leur architecture, pendant la période romane, où chaque province adoptait des dispositions particulières de construction et un genre spécial de décoration, tient à la fois du genre bourguignon et du genre auvergnat. On y rencontre plus de soixante églises antérieures au genre gothique, et quelques-unes de ces églises, comme celles de Saint-Menoux, d'Ebreuil et de Châtel-Montagne, qui ont appartenu à des établissements religieux, sont fort importantes. L'église du prieuré de Souvigny est un vaste édifice roman dont la partie supérieure a été refaite au XVe siècle. Elle renferme les tombeaux, malheureusement mutilés, des ducs Louis II et Charles Ier. Le chœur et une faible partie de la nef de la cathédrale de Moulins appartiennent à la dernière période du genre gothique; on y voit des vitraux contemporains de la construction et un triptyque attribué à Ghirlandajo.

Le Bourbonnais a produit un assez grand nombre d'hommes remarquables sans toutefois posséder beaucoup d'hommes célèbres. Une bonne part d'entre eux appartient à l'Eglise. *Pierre de Belleperche*, né en 1230, dans les environs de Villeneuve-sur-Allier, fut doyen de Notre-Dame de Paris et mourut évêque d'Auxerre, en 1307. *Guillaume Durand*, de l'ordre de saint Dominique, né à Saint-Pourçain en 1272, fut évêque du Puy et ensuite évêque de Meaux. Il mourut en 1340, laissant, entre autres traités théologiques, un commentaire du livre des sentences de Pierre Lombard. *Jean du Pin*, moine de Cîteaux, écrivit, en 1340, un ouvrage, partie en prose et partie en vers, intitulé : *Le Champ vertueux de bonne vie*. *Jacques Loup*, de la maison des seigneurs de Beauvoir, devint évêque de Saint-Flour, en 1427. *Pierre Filhol*, natif de Gannat, fut président de la chambre des comptes de Paris, gouverneur de l'Ile de France, évêque de Sisteron, puis archevêque d'Aix; il mourut en 1541, âgé de cent deux ans. *Louis Pinelle*, né à Montluçon en 1440 et mort évêque de Meaux en 1516, est l'auteur de statuts synodaux pour la réforme des monastères de Cluny, publiés en 1516. *François de Beauquaire de Péguillon*, né au château de la Crète, près de Montluçon, servit la maison de Lorraine, devint évêque de Metz en 1560 et figura d'une façon brillante au concile de Trente. Il consacra les dernières années de sa vie à écrire, sous ce titre : *Rerum gallicarum commentarii*, une sorte de chronique allant du commencement du règne de Louis XI à 1561. *Gaspard Dinet*, de Moulins, et *Louis Dinet*, son neveu, furent tous les deux évêques de Mâcon et moururent, le premier en 1614, le second en 1650. *Pierre Bizot*, chanoine d'Hérisson, mort en 1696, a laissé une *Histoire métallique de la République de Hollande*. *Paul Rabusson*, bénédictin, natif de Gannat, fut supérieur général de la réforme de Cluny et mourut en 1717. Il est l'auteur du bréviaire de Cluny. *Jean de Lingendes*, prédicateur célèbre, naquit à Moulins en 1595, devint évêque de Mâcon en 1650 et mourut en 1665. *Claude de Lingendes*, cousin du précédent, né aussi à Moulins, entra dans la Compagnie de Jésus et acquit également une grande réputation comme prédicateur. *Jean Bouillet*, prieur de Saint-Didier, est l'auteur d'un *Abrégé historique des conciles généraux*, imprimé à Moulins en 1703. *Jean-Jacques d'Obeilh*, de Moulins, fut évêque d'Orange. *François d'Obeilh*, jésuite, a composé des ouvrages de morale et de piété. *Jean-Claude Garreau*, jésuite, né à Saint-Pourçain en 1715, est l'auteur d'une *Vie de M. de la Salle*, instituteur des écoles chrétiennes, publiée en 1750. *Henri* et *Claude Griffet*, frères, nés à Moulins et tous les deux jésuites, ont laissé, le premier de nombreux ouvrages se rapportant aux règnes de Louis XIII et de Louis XIV, une édition des mémoires de Villevieille, etc.; le second des poésies latines et françaises. *Antoine-Gilbert Griffet de la Baume*, neveu des précédents, a donné la première traduction française de *Werther* et des comédies, et a travaillé à la plupart des recueils périodiques de son temps. *Bernard Destutt de Tracy*, théologien, mort en 1786, est l'auteur d'un *Traité des devoirs de la vie chrétienne* (Paris, 1760) et d'une *Vie de saint Gaëtan de Thienne* (Paris, 1774). *Louis Legrand*, né à Lusigny et mort en 1780, a publié des traités de théologie et a fait, pour la Sorbonne, la censure de l'*Emile* de Rousseau, du *Bélisaire* de Marmontel et de plusieurs autres ouvrages.

Le Bourbonnais a produit quelques magistrats et un assez grand nombre de jurisconsultes estimés dans leur temps, mais bien oubliés à l'heure actuelle. Il est probable que le chancelier *Duprat* est né, non à Issoire, mais à Gannat. Le fait est mieux établi pour ce qui regarde *Antoine Minard*, président au Parlement, qui fut l'homme lige de son compatriote. Puisqu'il est question de ceux qui font leur chemin en servant les rancunes des grands, nommons ici *Jean de Doyat*, l'un des instruments de la politique de Louis XI, natif de Cusset. *Christophe de Carmone*, natif de Moulins, mort président au Parlement de Paris. Il avait remplacé Guy de Rochefort comme premier président du Parlement de Bourgogne. *Jean Duret*, avocat célèbre, né à Moulins vers 1540, est, en particulier, l'auteur d'un commentaire sur la coutume du Bourbonnais, imprimé à Lyon en 1585. *Claude Duret*, son fils, a laissé aussi de nombreux ouvrages parmi lesquels il suffit de citer l'*Histoire admirable des plantes* et le *Trésor de l'histoire des langues de cet univers*. *Nicolas Masuer* est l'auteur d'un traité de procédure intitulé *Pratica forensis*. *Jacques Potier* s'est occupé de la coutume de la province. *Claude Berroyer* a travaillé avec Laurière à la *Bibliothèque des*

coutumes. *Edme La Poix de Fréminville*, natif de Lapalisse, a laissé des travaux sur le droit féodal et sur les droits des communautés, entre autres un traité de la police municipale. Le conventionnel *Chabot* (de l'Allier), né à Montluçon en 1758 et mort en 1819, est un jurisconsulte estimé.

Les lettres ont eu moins d'adorateurs que les lois, et quant à l'histoire, elle n'a compté qu'un petit nombre de fervents. A Jean du Pin, le plus ancien connu des poètes bourbonnais, il faut joindre *Pierre de Nesson*, qui fut attaché à la personne du duc Jean Ier, et *Jeannette*, sa nièce; *Henri Baude*, né à Moulins vers 1430, contemporain et émule de Villon, dont les vers ont été publiés par Jules Quicherat; *Jean Robertet*, favori du duc de Bourbon et fut le poète le mieux renté de France sous Charles VIII; *Antoine Mizaud*, né à Montluçon vers 1510, qui faisait marcher de front l'astrologie, la médecine et la poésie et qui a laissé un nombre considérable de poèmes, la plupart en latin. *Blaise de Vigenère*, né à Saint-Pourçain en 1523, mort en 1596, connu surtout comme érudit, a donné, à côté de ses vers, de très nombreuses traductions d'ouvrages anciens et des dissertations scientifiques. *Claude Billard*, né à Souvigny en 1550, a laissé des tragédies et l'interminable poème de l'*Eglise triomphante*. *Henry Aubery*, jésuite, né à Bourbon, est l'auteur de poésies de circonstance. *Etienne Bournier* a fait imprimer à Moulins, en 1606, le *Jardin d'Apollon et de Clémence*. *Blot*, poète libertin et satirique, mort en 1655, fut l'ami de tous les beaux esprits de son temps. *Jean de Saint-Aubin*, jésuite, né à Moulins en 1587, a paraphrasé en vers le livre de Job et l'Ecclésiaste; en outre, il est l'auteur d'une histoire civile et ecclésiastique de Lyon qui a été publiée par le P. Menestrier. *Gilbert Gaulmyn*, qui est surtout connu comme érudit versé dans la connaissance des langues et comme maître des requêtes luttant contre les prétentions du Parlement, a laissé des poésies en latin. Enfin, *Jean de Lingendes*, né à Moulins en 1580, est l'auteur des *Changements de la bergère Iris*.

Aux érudits et historiens déjà nommés, ajoutons : *Guillaume de Jaligny*, secrétaire du duc Pierre II et auteur de mémoires sur Charles VIII; *Antoine de Laval*, qui publia les mémoires de Marillac; *François* et *Guillaume Blanchard*, père et fils, qui écrivirent, le premier l'*Eloge des premiers présidents du Parlement de Paris* (1645), et une histoire des présidents à mortier et des maîtres des requêtes, le second une compilation chronologique des ordonnances des rois de France; *Ribaud de la Chapelle*, historien et archéologue, né à Gannat en 1704; et *Achille Allier*, historien archéologue et artiste, auteur principal de l'*Ancien Bourbonnais*, né à Montluçon en 1807, mort en 1836. Puisque nous avons touché au XIXe siècle, citons encore : *Antoine-Louis-Claude Destutt de Tracy*, philosophe, membre de l'Institut, mort en 1836, et l'abbé *Châtel*, né à Gannat en 1795, fondateur de l'Eglise catholique française.

Jean de Châteaumorand, qu'on peut classer parmi les hommes de guerre, est en réalité le principal auteur de la *Chronique du bon duc Loys*, rédigée par Cabaret d'Orville. Le maréchal *Jacques de Chabannes*, seigneur de Lapalisse, tué à Pavie, appartenait entièrement au Bourbonnais. Moulins s'honore d'avoir vu naître, en 1653 le maréchal de *Villars*, en 1660 *Jacques de Fitz-James*, duc de *Berwick*; en 1708, l'amiral *Louis Guillouet d'Orviller*, qui commandait la flotte française à Ouessant, en 1778; en 1720 ou 1721, le général de *Choisy*. On pourrait ajouter à cette liste les généraux *Rabusson*, *Sauret*, *de Courtais*, *Camus de Richemont*, les amiraux *Jurien de la Gravière*, de *Montaignac*, etc., etc. La médecine semble avoir été de tout temps en grand honneur en Bourbonnais et le nombre de ceux qui se sont distingués dans l'art de guérir y est vraiment considérable. Nous avons déjà nommé Mizaud; mentionnons encore *Jean Aubery*, né à Bourbon vers 1530, auteur d'un livre intitulé l'*Antidote de l'amour*, et d'études sur les bains de Bourbon-Lancy et de Bourbon-l'Archambault; *Jean* et *Charles de l'Orme*, père et fils, originaires de Moulins, qui acquirent à Paris une très grande réputation et contribuèrent à remettre en honneur les eaux du Bourbonnais; *Desbrets*, intendant des eaux de Vichy; *Faye*, intendant des eaux de Bourbon; enfin *J.-B. Chomel*, natif de Gannat, qui fut médecin de Louis XIV et doyen de la Faculté de médecine de Paris. *Pierre Petit*, mathématicien, né à Montluçon en 1594, fut intendant général des fortifications et laissa un traité du compas de proportion, des mémoires sur l'artillerie, les comètes, etc. *François Peron*, naturaliste et voyageur, né à Cérilly en 1775, est l'auteur d'un *Voyage aux terres australes*. C'est à Moulins que sont nés les sculpteurs *Thomas Regnaudin* et *Philibert Vigier*, qui furent employés à la décoration des jardins de Versailles; *Ledard*, peintre d'histoire, qui vivait en 1640, et *Gilbert Sève*, qui fit de la peinture religieuse. Regnaudin a travaillé au tombeau du duc de Montmorency qui se voit dans l'ancienne chapelle de la Visitation de Moulins, aujourd'hui chapelle du lycée. A. V.

BIBL. : ALLIER, *l'Ancien Bourbonnais*; Moulins, 1836. 2 vol. in-fol. — F. DE JOLIMONT, *l'Allier pittoresque*; Moulins, 1851, in-8. — CHAZAUD, *Etude sur la chronol. des sires de Bourbon*; Moulins, 1865, in-8. — BOUCHARD, *les Guerres de religion et les troubles de la Fronde en Bourb.*; Moulins, 1867, in-8. — *Poètes bourbonnais*, dans le *Bull. de la Société d'Em. de l'Allier*, t. XII. — H. FAURE, *Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps*; Moulins, 1870, in-8. — N. DE NICOLAY, *Générale description du Bourbonnais*; Moulins, 1888, 2 vol. in-8.

BOURBONNAISE (Bot). Nom vulgaire d'une variété à fleurs doubles du *Lychnis viscaria* L. (V. LYCHNIS).

BOURBONNE-LES-BAINS. I. HISTOIRE. — Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, tête de ligne d'un chemin de fer qui se relie à Vitrey à la ligne de Paris à Belfort; sur une colline entre deux vallons, dont l'un, au N., est arrosé par la rivière d'Apance, l'autre, au S., par le ruisseau de Borne; 4,322 hab. Coutelleries. Ville célèbre par ses eaux thermales. Avant 1856, époque à laquelle on a commencé à faire des sondages importants, les eaux jaillissaient par quatre sources : 1° le puisard, dans le bâtiment des bains civils; 2° la source chaude ou *matrelle*, sur la place, reçue dans l'intérieur d'un petit bâtiment en forme de temple, aujourd'hui détruit; 3° la source des étuves à l'hôpital militaire; 4° la source de la cour de la caserne, dans le même hôpital. Les six sondages actuellement en exploitation donnent en vingt-quatre heures 485 m. c. d'eau. Les substructions romaines, les fragments de statues et de sculptures, et surtout les inscriptions en l'honneur des divinités tutélaires des eaux thermales *Borvo* et *Damona*, trouvés à Bourbonne, prouvent que cette station était déjà fréquentée à l'époque romaine. Il faut ensuite descendre jusqu'au XIVe siècle pour trouver une mention des *bains* de Bourbonne dans des lettres royaux de 1338 par lesquelles le roi de France cède à Guillaume de Vergy tous ses droits et revenus à Bourbonne. En 1570 parut un ouvrage intitulé *Traité des admirables vertus des eaux chaudes de Bourbonne-les-Bains en Bassigny, mises en lumière par Hubert Jacob, maître en chirurgie du lieu d'Anrosey au voisinage de Bourbonne, dont jusqu'à présent nul n'a écrit.* Il y avait à cette époque une piscine où pouvaient se baigner près de cent personnes. En 1658, l'eau était reçue dans un grand réservoir, rond, en pierre, dans lequel on descendait par trois ou quatre marches disposées en forme d'amphithéâtre. Au XVIIIe siècle, les gens riches se faisaient apporter leur bain chez eux. En 1763, M. de Chartraire fit bâtir une sorte de halle, démolie par le comte d'Avaux, seigneur de Bourbonne, qui, en 1783, fit construire un établissement de bains. Les bains furent achetés par l'Etat en 1812; depuis, les bâtiments des bains civils ont été augmentés. Cet établissement est

ouvert toute l'année, mais les grandes douches à 18 m. de pression ne se donnent que du 15 avr. au 15 oct. L'*hôpital militaire* a été fondé en 1732 par Louis XV sur l'emplacement de la source *Patrice*. Cet hôpital reçoit chaque année de huit cents à mille officiers, sous-officiers et soldats.

La première mention qu'on trouve de Bourbonne à l'époque franque remonte à l'année 612, date à laquelle Thierry, roi de Bourgogne, menant ses troupes contre Théodebert, passa, au dire d'Aimoin, par le château de Bourbonne qui était en construction. Le plus ancien seigneur de Bourbonne dont l'existence ait été jusqu'ici révélée par des documents, est Roscelin, qui concourut à la fondation de l'abbaye de Morigny entre 1100 et 1115. En 1205, Willaume, femme de Gui de Tricastel,



Ensemble ouest de l'église de Bourbonne-les-Bains, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

dame de Bourbonne, accorda aux hommes de sa seigneurie une charte par laquelle elle fixa le taux de la taille à vingt-cinq sols par an. Des prud'hommes élus par le seigneur et les habitants devaient dresser la liste de ceux qui pouvaient payer la taille; quant à ceux qui étaient trop pauvres on ne leur imposait qu'une taille inférieure à vingt-cinq sols. Cette charte fut confirmée en 1313 par Louis, roi de Navarre et comte de Champagne, et en 1323 par le roi Charles le Bel. La seigneurie de Bourbonne passa par mariage entre les mains de Renard de Choiseul, mort en 1339; lui-même eut deux filles dont l'aînée épousa Guillaume de Vergy. De la maison de Vergy la terre de Bourbonne passa vers la fin du XIVe siècle à Henri de Bauffremont, puis en 1477 à Bertrand de Livron, capitaine de Coiffy, qui avait épousé Françoise de Bauffremont. Charles de Livron vendit la seigneurie de Bourbonne à Charles-Colbert du Terron, mort en 1684, et dont la fille aînée épousa le prince de Carpegna. Deux autres ventes firent tomber la même seigneurie d'abord entre les mains de Desmarets, marquis de Maillebois, puis en celles de Bénigne Chartraire, appelé marquis de Bourbonne. Sa petite-fille épousa le comte de Mesmes d'Avaux. Le dernier seigneur de Bourbonne fut M. Rigoley d'Ogny.

La paroisse de Bourbonne était avant 1789 du diocèse de Besançon; de 1801 à 1822 elle fit partie du diocèse de Dijon; depuis, elle a été comprise dans le diocèse de Langres. L'église, placée sous le vocable de Notre-Dame, est un édifice du XIIe siècle. Elle se compose d'une nef avec collatéraux. Les piliers sont carrés, flanqués de colonnes engagées. M. Prou.

II. Eaux minérales. — Les eaux sont hyperthermales (50 à 59° C.) et chlorurées sodiques fortes; la proportion de chlorure de sodium est de 5,8 sur 1.000; elles renferment en outre une grande quantité de gaz azote libre (77 à 92 %). Les eaux de Bourbonne sont employées en boisson, mais principalement en bains, douches d'eau et de vapeur, fomentations et applications de la boue des sources. En boisson, ces eaux constipent à petite dose, purgent à forte dose; elles augmentent l'appétit, excitent la digestion, activent la circulation générale; à dose trop élevée, elles finissent par produire la fièvre thermale et des poussées à la peau; du 12e au 20e jour de la cure de boisson, surtout si elle est accompagnée de la médication externe, les douleurs rhumatismales et névralgiques se réveillent. De même que les eaux de Bourbon-l'Archambault, celles de Bourbonne possèdent une action curative puissante sur les paralysies non consécutives à une lésion des centres nerveux; elles sont de plus très efficaces dans le lymphatisme et la scrofule, les dermatoses scrofuleuses, les rhumatismes chroniques articulaires et autres, la sciatique, les névralgies en général, et surtout dans les accidents consécutifs aux fractures, luxations, plaies, contusions; dans les anémies consécutives aux maladies aiguës, les dyspepsies et engorgements du foie et de la rate d'origine paludéenne, les engorgements de l'utérus, les granulations du col, etc. Elles sont contre-indiquées chez les personnes pléthoriques ou portées aux congestions pulmonaires ou cérébrales, chez celles qui sont atteintes d'affections du cœur, enfin chez les tuberculeux.

Dr L. Hn.

Bibl.: M., *Notice historique sur la ville de Bourbonne-les-Bains*; Langres, 1836, in-8. — Bougard, *Histoire de la seigneurie de Bourbonne*; Chaumont, 1865, in-8 — Du même, *Bibliotheca Borboniensis ou Essai de bibliographie et d'histoire*; Paris, 1865, in-8. — Renard, *Bourbonne, son nom, ses origines, ses antiquités gallo-romaines*; Paris, 1877, in-4 (extrait des *Mémoires de la Soc. hist. et archéologique de Langres*). — Dr Causard, *Bourbonne et ses eaux minérales*, in-8. — Chabouillet, *Notice sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains*, dans *Revue archéologique*, 1880-1881.

BOURBOTE (Bot.). Nom vulgaire, en Champagne, du *Physalis Alkekengi* L. (V. Coqueret).

BOURBOTTE (Pierre), homme politique français, né à Levault (Yonne) le 5 juin 1763, guillotiné à Paris le 13 juin 1795. Administrateur du dép. de l'Yonne, il fut élu par ce département député à la Convention nationale. « C'était, dit le biographe des *Derniers Montagnards*, un homme emporté, sanguin, d'un naturel jovial, capable de tous les dévouements, d'une bravoure à toute épreuve, inflexible sur ses principes et les poussant parfois jusqu'à l'extrême avec son impétuosité ordinaire. » Il s'opposa, avec Albitte et Chabot, à ce qu'on recherchât les meurtriers de Septembre. Il réclama la mise en jugement de Marie-Antoinette. En mission à l'armée des côtes de la Rochelle, avec Turreau, il a un cheval tué sous lui à la prise de Saumur (juin 1793). Quelques jours après, il reçut, dans une rencontre avec les Vendéens, une grave blessure à la tête (15 juil.). Son courage le rend cher aux soldats. En thermidor an II, il est en mission à l'armée du Rhin avec Hentz et Goujon et il envoie son adhésion au renversement de Robespierre. Dans la journée du 1er Prairial, il risqua sa vie pour empêcher un insurgé de tuer Kervélegan et fit ce qu'il put pour calmer le peuple : on ne l'en accusa pas moins de complicité avec les insurgés. Décrété d'arrestation et d'accusation, il fut enfermé avec plusieurs de ses collègues, les *Derniers Montagnards*, au château-fort du Taureau, en mer, près de

Morlaix. Ramené à Paris le 22 prairial et traduit devant la commission militaire (25 prairial), il fut condamné à mort avec Romme, Goujon, Soubrany, etc. (sa défense manuscrite est aux Archives nationales). Aussitôt il se frappa d'un coup de couteau, mais ne put se tuer. Il fut exécuté le même jour. « Je meurs innocent, dit-il sur l'échafaud, et je désire que la République prospère. »

F.-A. A.

BIBL.: F.-P. TISSOT, *Souvenirs de la journée du 1er prairial an III*; Paris, an VIII, in-8. — Jules CLARETIE, *les Derniers Montagnards*; Paris, 1867, in-8.

BOURBOUILLE. Nom donné jadis vulgairement à l'affection cutanée décrite par Willan et Bateman sous le nom de *Lichen tropicus* (V. LICHEN).

BOURBOULE (La). I. HISTOIRE. — (*La Borbola*, 1463). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Rochefort; 1,616 hab. La Bourboule qui appartenait sous l'ancien régime aux seigneurs de Murat-le-Quaire a été érigée en commune en 1874. Dans les environs on remarque les gorges de la Dordogne, les cascades du Plat-à-Barbe et de la Vernière, la Roche-Vendeix ou Roche des fées.

L. F.

II. EAUX MINÉRALES. — Les eaux de cette station sont hyperthermales ou hypothermales, chlorurées sodiques fortes, bicarbonatées gazeuses et arsénicales. Ce sont les vertus thérapeutiques de ses sources et son climat exceptionnel, qui ont fait la fortune si rapide de La Bourboule; la saison y est de trois mois, de juin à septembre; la durée du traitement thermal est de quinze à quarante jours. Le traitement est interne (un à trois verres par jour) et externe (bains, douches, lotions). On emploie les eaux de La Bourboule dans les manifestations de la scrofule, du lymphatisme, du rhumatisme, contre les fièvres intermittentes rebelles, la cachexie paludéenne. Les rhumatismes, les névralgies, les paralysies de la sensibilité et de la motilité, les formes atoniques de la goutte se trouvent bien surtout du traitement externe associé à la cure de boisson. La forte proportion d'arsenic de ces eaux explique leur efficacité dans certaines dermatoses (eczéma, etc.), dans les névralgies à forme périodique, la chorée et autres névroses, la phtisie (surtout les formes lentes). En leur qualité de chlorurées sodiques fortes et de ferrugineuses faibles, elles sont toniques et reconstituantes et conviennent aux anémiques; comme bicarbonatées sodiques, elles sont éminemment utiles aux dyspeptiques.

Dr L. HN.

BOURBOULITE (V. MÉLANTÉRIE).

BOURBOURG (*Broburg*). Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque; 2,414 hab. Stat. du chemin de fer du Nord, ligne de Calais à Dunkerque. L'ancienne ville de Bourbourg, située au milieu d'un territoire merveilleusement fertile, conquis en grande partie sur la mer et des marais, forme une commune sous le nom de *Bourbourg-Ville*, au S. de laquelle s'est développée une autre agglomération comprenant 2,552 hab., qui porte le nom de *Bourbourg-Campagne* et forme aussi une commune. Ces deux localités possèdent de nombreux établissements industriels : minoterie à vapeur, ateliers de construction de machines agricoles, malterie, brasseries, teintureries, fabriques d'huiles, blanchisseries, distilleries, etc. Bourbourg-Ville est de plus le centre d'un marché important de bestiaux. L'hôtel de ville renferme une bibliothèque de 6,000 vol. environ, dont quelques manuscrits (t. III du *Catal. général*).

HISTOIRE. — Bourbourg était dès le XIe siècle le chef-lieu d'une châtellenie. L'un des châtelains, Thancmar, fut assassiné avec ses deux fils en 1127, dans l'église Saint-Donatien de Bruges en même temps que le comte de Flandre, Charles le Bon. La ville de Bourbourg reçut ses premiers privilèges du fils du roi Philippe-Auguste, lorsqu'il gouverna la Flandre (1220). En 1240, la comtesse Jeanne de Constantinople y créa toute une administration municipale et reconnut à la commune le droit de juridiction. Bourbourg, pendant le moyen âge, suivit les vicissitudes de la Flandre et passa successivement sous la dénomination des ducs de Bourgogne, puis des princes de la maison d'Autriche. Conquise par Turenne en 1657 après un investissement de vingt-quatre heures, elle fut définitivement acquise à la France par le traité des Pyrénées. — Bourbourg possédait une abbaye de filles qui, établie près de la ville au commencement du XIIe siècle par la comtesse de Flandre, Clémence de Bourgogne, femme de Robert de Jérusalem, fut transférée dans la ville en 1551. La reine Marie-Antoinette la convertit en chapitre noble; elle fut supprimée en 1790.

MONUMENTS. — L'*église* a conservé un chœur du XIIIe siècle, le reste de l'édifice est des XVIe et XVIIe siècle. Une châsse en bois doré ornée de sculptures rappelant les miracles de Notre-Dame de Bourbourg y est l'objet d'une dévotion spéciale. Il ne reste aucun vestige de l'ancien château détruit en 1528. On a retrouvé en 1863 quelques débris de l'abbaye de Bourbourg.

BIBL. : Louis de BACKER, *Histoire de la ville de Bourbourg depuis son origine jusqu'en 1789*; Paris et Dunkerque, 1879, in-8. — L'abbé DEHAISNES, *Inventaire sommaire des archives communales de Bourbourg*; Lille 1877, in-4.

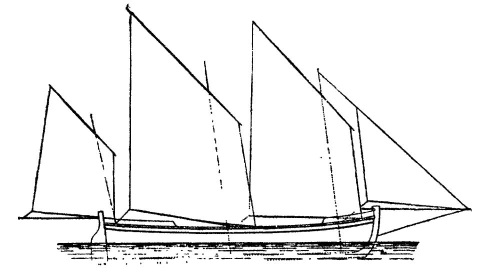
BOURBOURG (Canal de). Ce canal, qui fait communiquer la rivière d'Aa avec le port de Dunkerque, a été creusé en 1760; il a son origine dans l'Aa, au sas de Guindal, et se termine à Dunkerque, à l'écluse du Jeu-de-Mail. Sa longueur est de 21 kil.; une pente de 2 m. est rachetée par trois écluses; son mouillage est de 2 m. et il peut porter des bateaux de 300 tonneaux.

BOURBOURG (BRASSEUR de) (V. BRASSEUR).

BOURBRE (La). Rivière du dép. de l'Isère qui prend sa source près de Burcin (arr. de la Tour-du-Pin), passe à Viviers, coule au milieu de prairies marécageuses, arrrose la Tour-du-Pin, Bourgoin, la Verpillière, le Pont-Cherni et se jette dans le Rhône après un cours de 80 kil.

BOURBRIAC. Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, sur le versant S. d'un contrefort des Montagnes Noires; 4,346 hab. L'église de Bourbriac, en partie romane, est très remarquable; le transept a conservé des verrières du XVe siècle; la tour date de 1501; une crypte occupe le dessous du chœur. Un mausolée y a été élevé au XVIe siècle à saint Briac dont le tombeau primitif, une auge de granit se trouve à côté. De nombreux pèlerins viennent y prier et invoquer le saint contre la folie et l'épilepsie. Au hameau de *Guerzanguérite* est une pierre branlante; à *Tanonédou*, un immense tumulus de 97 m. de circonférence et de 17 m. de haut.

BOURCET (Mar.). Nom générique de certaines voiles trapézoïdales, très employées par les bateaux de faible tonnage, tels que lougres, chasse-marée, etc. La vergue porte la drisse frappée au tiers de sa longueur à partir de l'avant, d'où le nom de *voiles au tiers* qui leur est aussi



Bourcet.

donné. La ralingue de chute avant qui correspond au point d'amure est plus courte que celle arrière correspondant au point d'écoute. Il en résulte que lorsque la voile est hissée, sa vergue est appliquée sur l'arrière. Cette disposition permet d'avoir des voiles de grande surface avec des mâts relativement courts, par suite très robustes et

faciles à tenir. Pour qu'une voile à bourcet soit bien établie, elle doit être sous le vent de son mât; d'où la nécessité de changer la vergue de bord lorsque l'on change d'amures. C'est ce qui s'appelle *gambier*. Sur les bateaux à deux mâts, on se dispense souvent de cette manœuvre en hissant les voiles l'une sur tribord, l'autre sur bâbord de son mât, de manière à en avoir toujours une convenablement établie. Les voiles à bourcet sont très favorables au louvoyage. — Les marins de la Méditerranée et ceux des côtes de Normandie nommaient parfois bourcet la misaine. La figure montre la voilure d'une chaloupe composée de voiles à bourcet et d'un foc. E. C.

BOURCET (Pierre-Joseph du), général et écrivain militaire français né en 1700 à Usseaux, dans la vallée de Pragelas (Dauphiné), mort en 1780. Il fit partie de l'armée d'Italie en 1733 et 1741, fut nommé lieutenant général et commanda l'artillerie et le génie pendant la guerre de Sept ans. Il a laissé : *Mémoires historiques sur la guerre d'Allemagne de 1757 à 1762* (Paris, 1792, 3 vol. in-8, le dernier est de Devaux); *Mémoires militaires sur les frontières de la France, du Piémont, de la Savoie, depuis l'embouchure du Var jusqu'au lac de Genève* (Berlin, 1801, in-8); *Carte topographique du Haut-Dauphiné* (1758, en neuf feuilles). Cette carte est très utile pour l'intelligence des mémoires de Montanel (V. MONTANEL).

BOURCHENU (Jean-Pierre MORET de), marquis de VALBONNAIS, historien du Dauphiné (V. VALBONNAIS).

BOURCHIER (John), lord BERNERS, né vers 1467, mort à Calais le 19 mars 1532. Il prit part avec Henri VII au siège de Boulogne (1492), fut appelé par ce prince dans son Parlement, et réussit à arrêter une insurrection soulevée dans le comté de Cornouailles en 1497. Il jouit auprès d'Henri VIII de la même faveur qu'auprès de son prédécesseur, fut nommé chancelier de l'Echiquier à vie vers 1515, et accompagna à Abbeville la princesse Marie qui allait épouser Louis XII. Il fut chargé, en 1518, d'une mission diplomatique en Espagne, dont le but était de détacher ce pays de l'alliance française. A son retour, il fut nommé gouverneur de Calais. Il a traduit : les *Chroniques de Froissart* (Londres, 1523-25, 2 vol. in-fol.); ouvrage très estimé dont on a donné une réédition en 1812 (Londres, 2 vol. in-4); des romans de chevalerie italiens et espagnols, entre autres : *The Castle of Love* (Londres, s. d., in-12), et écrit une comédie, *Ite in vineam meam*, qui fut représentée souvent dans la cathédrale de Calais, après vêpres.

BIBL.: UTTERSON, Préface de l'édition de 1812 des *Chroniques*. — WATT, *Bibliotheca britannica, Authors*; Edimbourg, 1824, t. I, in-4. — *English Cyclopædia, Biography*; Londres, s. d., in-4.

BOURCIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saulnier, cant. de Saint-Julien ; 318 hab.

BOURCIER (Jean-Léonard), baron de MONTUREUX, célèbre magistrat et jurisconsulte lorrain, né à Vézelize le 17 août 1649, mort le 9 sept. 1726. Après avoir d'abord étudié la théologie à Lyon, sous la direction du P. de La Chaise, il alla faire ses études de droit à l'Université d'Aix. Reçu avocat, il exerça avec succès au barreau de Paris, puis à celui de Metz. Il acheta ensuite une charge d'avocat général à la table de marbre, qu'il ne quitta que pour aller exercer les fonctions de procureur général près la cour souveraine du Luxembourg, lorsque cette province eut été conquise par Louis XIV. Pendant les douze années qu'il occupa cette charge, Bourcier travailla à la codification des coutumes et des lois qui avaient régi jusqu'alors le Luxembourg et le comté de Chiny. Il s'acquit dans cette œuvre de reconstitution législative une grande réputation. Le duc de Lorraine, Léopold, l'appela auprès de lui, avec le titre de procureur général près la cour souveraine de Lorraine, pour réorganiser dans ses Etats l'administration de la justice sur des bases plus simples et plus équitables. Bourcier rédigea et publia (juillet 1701), des règlements absolument nouveaux sur la procédure civile, l'instruction criminelle et la police des eaux et forêts : ce sont ces règlements de 1701, qui, sous le nom de *Code Léopold*, ont régi la Lorraine jusque bien après sa réunion à la France. Le pape Clément XI, à qui Bourcier avait cru devoir déférer son œuvre législative, en ayant censuré certaines dispositions, le procureur général répondit à la condamnation pontificale par un mémoire de protestation, qu'il fit paraître et enregistrer au Parlement sous le titre de : *Acte d'appel de l'exécution du bref, contre l'ordonnance de Son Altesse Royale du mois de juillet 1701, de Notre-Saint-Père le Pape Clément XI, mal informé, à Notre-Saint-Père le Pape, lorsqu'il sera mieux informé* (Nancy, 1703, in-4 de 18 p.). La cour de Rome ayant aussi condamné cet acte d'appel, le duc Léopold céda et fit publier en 1707 une nouvelle édition de son code, purgée des articles censurés ; mais, d'après Foucauld, qui a écrit l'histoire de Léopold, la jurisprudence lorraine ayant adopté les lois telles qu'elles avaient d'abord été édictées, les cours en maintinrent l'esprit.

A ses fonctions de procureur général, Bourcier avait vu s'ajouter celles de conseiller d'Etat. C'est en cette qualité qu'il alla, en 1711, représenter le duc de Lorraine au congrès d'Utrecht. Il fut également envoyé comme ministre plénipotentiaire à La Haye et à Rome. Pour récompenser son dévouement, Léopold lui conféra le titre de baron de Montureux et créa, pour la lui donner à vie, la charge de premier président de la cour souveraine.

La liste complète des écrits de Bourcier se trouve dans la *Bibliothèque lorraine* de dom Calmet. Les principaux sont, outre l'*Acte d'appel* que nous avons déjà cité, un recueil intitulé *Arrêts de la Cour souveraine de Lorraine* (Nancy, 1707-1722, 2 vol. in-4) et une *Dissertation sur l'origine et la nature du duché de Lorraine* (Nancy, 1721, in-4). Georges LAGRÉSILLE.

BIBL. : Dom CALMET, *Bibliothèque lorraine*. — Comte de FOUCAULD, *Histoire de Léopold*; Bruxelles, 1791, in-8. — SALMON, *Etude sur le Président Bourcier* ; Toul, 1846, in-8. — DIGOT, *Eloge historique de Bourcier*.

BOURCIER (Jean-Louis), comte de MONTUREUX, fils du précédent, magistrat français, né à Luxembourg le 12 mai 1687, mort à Nancy le 14 mars 1737. Il fut avocat général près la cour souveraine de Lorraine, puis procureur général près la même cour, en remplacement de son père. Nommé conseiller d'Etat, il fut chargé par le duc Léopold, puis par son successeur, le duc François, de différentes missions diplomatiques à Rome, à Turin et à Vienne ; c'est ainsi qu'il prit part aux négociations du traité de Vienne par lequel le duc François renonçait à la Lorraine. Bourcier a relaté ces négociations dans un mémoire intéressant, dont le manuscrit autographe, communiqué aux éditeurs du *Conservateur*, fut publié dans ce journal en mars 1758. On a encore de Bourcier un *Recueil des Edits, Ordonnances, Déclarations, Traités et Concordats du règne de Léopold* (Nancy, 1733-1734, 4 vol. in-4), dont la suite, relative aux règnes de François et de Stanislas, fut publiée en 1748. G. L.

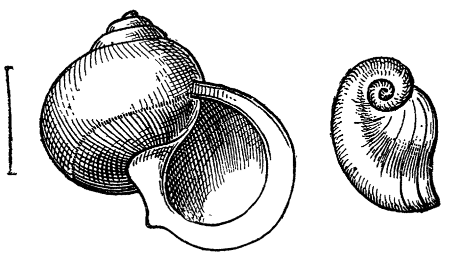
BOURCIER (François-Antoine, comte), général de cavalerie, né à la Petite-Pierre (Bas-Rhin) en 1760, mort en 1828. Il était lieutenant de cavalerie en 1789 et passa en 1792 dans l'état-major de Custine. L'année suivante, il fut nommé général de brigade et chef d'état-major de l'armée du Rhin. Il commandait une division de cavalerie dans l'armée de Moreau et prit une part importante au succès de sa fameuse retraite (1796). Il se distingua à Austerlitz à la tête d'une division de dragons. En 1806 il fut nommé inspecteur du dépôt des chevaux pris sur l'ennemi, qui était établi à Berlin. Il prit part aux campagnes de 1809 et de 1812. En 1813, il réorganisa la cavalerie française. Après la Restauration il fit partie du Conseil d'Etat et entra plus tard à la Chambre des députés.

BOURCIER DE VILLIERS (Charles-Jean-Baptiste, comte de), homme politique français, né le 8 déc. 1798, mort à Nancy le 12 juin 1874. Capitaine de cavalerie, il démissionna pour se livrer à l'agriculture. Membre du conseil général pour Epinal, il fut envoyé au Corps législatif en 1852 comme député de la première circonscription des Vosges. Il fut réélu jusqu'en 1863, époque à laquelle il fut battu par M. Buffet.

BOURCIER-SAINT-CHAFFRAY (Alfred-Gabriel-Léon), diplomate français, né le 8 mars 1837. D'abord élève à l'Ecole des jeunes de langues, M. Bourcier Saint-Chaffray a été successivement élève-drogman à Damas (30 juil. 1855) ; drogman à Alep (29 août 1857) ; drogman-chancelier à la Canée (14 nov. 1859) ; puis au Caire (2 juil. 1861) ; agent vice-consul à Marash (7 oct. 1863), puis à Rabat (12 avr. 1865) ; chargé de la gestion du consulat de Salonique du 18 déc. 1867 au 16 juin 1868, puis de celui de la Canée du 16 avr. 1869 au 30 déc. 1872; consul de 2e classe à Port-Saïd ; consul de 1re classe à Damas (25 fév. 1880) ; sous-directeur du Midi à la direction des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères (20 oct. 1880), et enfin consul général et chargé de la gestion du consulat de Genève le 12 oct. 1881. Le 14 août 1885, il a été chargé des fonctions aussi délicates qu'importantes de président de la délégation française à la commission de délimitation des frontières du Tonkin. La façon dont il s'en acquitta lui a valu le grade de ministre plénipotentiaire (13 mars 1886). Il représente en ce moment la République française auprès du gouvernement de Venezuela, à Caracas, depuis le 20 avr. 1887. M. Bourcier-Saint-Chaffray est chevalier de la Légion d'honneur du 10 mars 1875. L. F.

BIBL. : *Annuaire diplomatique et consulaire;* Paris, 1887, in-8.

BOURCIERIA. I. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Scutibranches, établi par le Dr Louis Pfeiffer, en 1851, pour une coquille héliciforme, à test peu épais, non brillant, à spire courte et à dernier tour très développé. L'ouverture est ovale-arrondie, peu oblique par rapport à l'axe columellaire, et son péristome épaissi,



Bourcieria helicinæformis Pfeiffer et son opercule.

largement réfléchi. La columelle droite est dentée à la base. Opercule corné, ovale, solide, à tours peu nombreux et à nucleus submarginal. Les *Bourcieria*, dont le type est le *B. helicinæformis* Pfeiffer, habitent la république de l'Equateur et les parties centrales de l'Amérique du Sud : ils vivent sous les feuilles mortes au pied des arbres. J. M.

II. ORNITHOLOGIE. — Genre d'*Oiseaux-Mouches* (V. ce mot et le mot TROCHILIDÉS), défini par Ch.-L. Bonaparte (*Compt. rend. Acad. sc.*, 1850, p. 380), et ayant pour type le *Trochilus Prunelli* de Bourcier et Mulsant (*Ann. Soc. d'agric.*, Lyon, 1843, p. 31), qui habite la Colombie et qui porte une livrée d'un vert doré, passant au vert bleuâtre sur la poitrine, au noir pourpré sous l'abdomen et relevée par une double tache pectorale blanche. A côté de cette espèce se placent les *Bourcieria columbiana* Elliot, *Wilsoni* Delatt. et Bourc., *Traviesi* Muls. et Verr., *torquata* Bois., qui se trouvent également en Colombie et les *Bourcieria boliviana* Gould, *cœligena* Less., *assimilis* Elliot, *purpurea* Gould, *fulgidula* Gould, *insectivora* Tsch., *Conradi* Bourc., *Inca* Gould, qui habitent la Bolivie, la Pérou, l'Equateur et le Vénézuela. Tous ces Trochilidés ont le bec très long, en alène, la queue ample et un peu fourchue et les tarses dénudés. E. OUSTALET.

BIBL. : ORNITHOLOGIE. — J. GOULD, *Monogr. Trochilid.*, t. IV, pl. 251 à 258.— MULSANT, *Histoire nat. des Oiseaux-Mouches*, t. II, p. 317 et t. III, pp. 7 et suiv. — D.-G. ELLIOT, *Classif. and Synopsis of the Trochilidæ*, 1879, p. 74.

BOURCQ-ET-MARS. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Vouziers ; 220 hab. Cette localité, mentionnée en 1119 dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Symphorien de Reims, se forma autour du château qui appartenait au XIIe siècle à Baudoin du Bourg, second fils de Hugues Ier, comte de Rethel, qui prit la croix avec Godefroid de Bouillon. En 1652, les troupes de Turenne campèrent sur son territoire. Le château paraît avoir été détruit vers 1655. L'église remonte au XIIIe siècle, mais le chœur a été refait en 1690, ainsi que le constate une inscription commémorative ; dans la chapelle de la Vierge, une tombe porte la date de 1531. A l'est du village se trouve un tumulus gallo-romain qui n'a jamais été fouillé. Mars possède également une église du XIIIe siècle ; on voit dans le chœur des chapiteaux élégamment sculptés et quelques débris de vitraux du XVIe. Sur ce territoire existait la forteresse de Montplaisir, dont la chapelle fut détruite en 1751. A. T.

BOURDAINE (Bot.). Nom vulgaire du *Rhamnus frangula* L., arbrisseau de la famille des Rhamnacées, qui croît dans les bois et les haies d'une grande partie de l'Europe (V. NERPRUN).

BOURDAINVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Yerville ; 455 hab.

BOURDAIS (Jules-Désiré), architecte et ingénieur français, né à Brest le 6 avr. 1835. Elève de l'Ecole centrale des arts et manufactures dont il sortit, en 1857, avec le diplôme d'ingénieur, M. Bourdais écrivit peu après un *Traité sur la résistance des matériaux* et s'adonna ensuite exclusivement à l'architecture. D'abord architecte de l'arr. de Brest, puis de la préfecture de Montauban, M. Bourdais fit ériger plusieurs édifices publics, église, temple protestant et écoles, dans les dép. du Finistère et de Tarn-et-Garonne et plus tard le Palais de justice du Havre. S'étant fixé définitivement à Paris vers 1867, il fut chargé en collaboration avec M. *Davioud* (V. ce nom), de l'érection du palais du Trocadéro, grandiose annexe seule conservée sur place des bâtiments de l'Exposition de 1878, puis de la mairie du XIXe arrondissement, mairie que, après la mort de son collaborateur, il eut à agrandir en y ajoutant une salle des fêtes. M. Bourdais est aussi l'auteur d'un projet de tour monumentale qu'il destinait, avant l'adoption du monument que construit M. *Eiffel* (V. ce nom), à servir de frontispice à l'Exposition de 1889. Récompensé de médailles au Salon de 1874 et à l'Exposition universelle de 1878, nommé chevalier de la Légion d'honneur après la guerre de 1870-71. M. Bourdais fut promu officier en 1878. Charles LUCAS.

BIBL. : *Société centrale des architectes ; Bulletins et Conférences;* Paris 1870 à 1887, in-8.

BOURDAISIÈRE (Jean et Philibert BABOU, sieurs de la). (V. BABOU).

BOURDALAT. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve ; 537 hab.

BOURDALOUE (Louis), jésuite et prédicateur français, né à Bourges le 20 août 1632, mort à Paris le 13 mai 1704. Il n'y a guère d'existence plus simple que la sienne. Fils d'Etienne Bourdaloue, conseiller au présidial de Bourges ; élevé chez les jésuites de sa ville natale ; il entra dans la Compagnie comme novice, le 10 nov. 1648, professa les humanités, fit sa théologie, fut ordonné prêtre, passa plusieurs années en province, y commença sa réputation d'éloquence, et débuta dans les chaires de Paris, au mois de nov. 1669. Ses débuts coïncidaient avec la retraite prochaine de Bossuet qui, nommé cette année-là même évêque de Condom, et, l'année suivante, précepteur

du Dauphin, prêchait à la Cour son dernier *Avent*. De ce jour jusqu'à sa mort, Bourdaloue prêcha et confessa; c'est toute son histoire : l'intérêt de l'œuvre y compense, et au delà, le manque d'événements.

Il a prêché à Paris les *Avents* de 1669, 70, 71, 76, 84, 85, 86, 89, 90, 91, 93 et 97, et les *Carêmes* de 1670, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 85, 86, 88, 92 et 95. Les *Avents* de 1670, 1684, 86, 89, 1691, 93 et 97, ainsi que les *Carêmes* de 1672, 74, 76, 80, 82 et 95 ont été prêchés à la cour. Cela fait en tout trente *Stations*, et, sans compter de nombreux *Sermons* pour tous les dimanches de l'année, cela seul devrait faire quelque chose comme quatre cent cinquante ou cinq cents *Sermons*. Il nous en est parvenu cent trente-trois, dont voici, d'après l'édition du P. Bretonneau, l'exacte nomenclature : *Avents* et *Carêmes*, 47 sermons; *Dominicales*, 38; *Mystères* et *Sermons pour les fêtes de la Vierge*, 24; *Panégyriques*, 16; *Sermons de vêture* ou *sur l'Etat religieux*, 6; et *Oraisons funèbres*, 2. L'une de ces *Oraisons funèbres* est celle de Louis de Bourbon, le prince de Condé, et il est curieux et instructif de la comparer avec celle que Bossuet en a prononcée. Bourdaloue n'a pas donné lui-même l'édition de ses *Sermons*, mais nous savons qu'il la préparait quand la mort vint le surprendre. Il y a donc lieu de croire qu'il avait fait et arrêté le choix de ceux qu'il voulait imprimer; et, d'autre part, quant à l'authenticité du texte, les libertés que l'on a dit qu'aurait prises, en le publiant, le P. Bretonneau, son confrère, ne sauraient être grandes, si l'on compare à ceux de Bourdaloue les *Sermons* que Bretonneau nous a laissés sous son propre nom. Il faut ajouter, aux *Sermons* proprement dits, deux volumes d'*Exhortations et Instructions chrétiennes*, une *Retraite spirituelle*, et deux volumes de *Pensées*.

Voltaire a dit, dans le *Siècle de Louis XIV*, que « lorsque Bourdaloue parut, Bossuet ne passa plus pour le premier prédicateur de son temps ». A regarder les choses de très près, il y en aurait une excellente raison, et nous l'avons indiquée plus haut : c'est qu'au moment où Bourdaloue commence à parler dans les chaires de Paris, Bossuet en descendait. Mais, si Voltaire a voulu dire que ceux qui les avaient entendus tous les deux firent généralement plus d'estime de l'éloquence de Bourdaloue que de celle de Bossuet, il a raison. Les *Lettres* de Mme de Sévigné, à elles seules, suffiraient pour autoriser une opinion que nous avons de la peine à partager aujourd'hui. En aucun temps de sa carrière de prédicateur, il est certain que Bossuet n'a eu ni la réputation ni surtout la vogue, on pourrait dire la popularité de Bourdaloue. Quelles sont les raisons de cette préférence, qu'il faut bien qui s'explique, et qu'en y réfléchissant on finit par comprendre?

Mieux divisés, d'une division plus apparente, et d'une disposition, sinon plus claire, au moins plus aisément saisissable que les *Sermons* de Bossuet, ceux de Bourdaloue devaient exiger de ses auditoires une attention moins soutenue. Bourdaloue est justement célèbre pour la clarté de ses divisions, et il est vrai qu'il les a poussées quelquefois à l'excès, mais on peut dire qu'il n'en est pas moins dans notre langue le modèle et le maître du développement oratoire, de l'art de distribuer, d'ordonner et d'épuiser tout un vaste sujet. Il l'est aussi de l'art des transitions; et on passe avec lui sans secousses, presque sans mouvement apparent, d'une idée à une idée voisine, et de celle-ci à une autre : Bossuet a le geste plus brusque, l'allure plus impétueuse, plus saccadée; — il improvise, et, selon toute apparence, Bourdaloue récitait. Une autre raison de la supériorité de Bourdaloue, non pas certes comme orateur, mais comme prédicateur, c'est sa façon de traiter la morale. Il ne se jette point, comme Bossuet, dans les subtibilités du dogme, il n'essaie point d'approfondir ou de forcer l'obscurité sacrée des mystères, il n'affecte pas l'ambition d'en rendre les ténèbres visibles. C'est aux volontés qu'il s'adresse, plutôt qu'aux intelligences, et il se soucie moins de convaincre les esprits que d'incliner l'habitude aux pratiques de la religion. Analyste, ou, comme on disait alors, anatomiste subtil, directeur et confesseur expérimenté, — ce que n'est pas Bossuet, — connaissant mieux les hommes, il sait aussi mieux que lui où sont les résistances, et pour les amollir, en quel point précis il faut toucher les âmes. Si sa philosophie est moins profonde et moins haute, il est plus maître de l'entre-deux; sa psychologie est plus fine, plus déliée, plus voisine de la réalité de la vie. Aussi lui a-t-on quelquefois reproché la malignité de ses « peintures », de ses allusions et de ses « portraits ». La société de son temps, qui ressemble, dans les *Sermons* de Bossuet, à celle de tous les temps, ne ressemble qu'à elle-même, et à elle seule, dans les *Sermons* de Bourdaloue. On trouve un portrait satirique de Pascal dans le *Sermon sur la médisance*; on en trouve un d'Arnauld dans le *Sermon sur la sévérité chrétienne;* il est question de l'émoi soulevé par *Tartufe* dans le *Sermon sur l'hypocrisie*; le scandale des amours adultères de Louis XIV et de la fameuse « affaire des poisons » retentissent encore dans le *Sermon sur l'impureté*. C'est ce jour là qu'on accusa le prédicateur « d'avoir frappé comme un sourd » et, dans un sermon qui suivit, il dut faire amende honorable. Avec encore moins de talent qu'il n'en avait, on comprend le succès que lui eussent toujours assuré de semblables moyens. Mais il en avait d'autres, et de plus louables, qui ne risquaient pas, comme les « peintures » et les allusions, de suggérer l'idée même des vices qu'il voulait corriger. Les *Sermons* de Bourdaloue abondent en leçons et en conseils pratiques. Bossuet n'a qu'un ou deux sermons *sur la mort*, Bourdaloue en a sur *la Pensée de la mort*, sur *la Crainte de la mort*, sur *la Préparation à la mort*, dont les titres indiquent le caractère, sinon le contenu, qui est, dans tous les trois, un chef-d'œuvre d'invention. Ce que Bossuet encore a oublié de faire, il descend au détail des choses de la vie quotidienne : il a des *Sermons* sur *les Devoirs de l'état de mariage*, il en a sur *les Obligations des pères envers leurs enfants*, il en a sur *les Devoirs des maîtres envers leurs domestiques*. Quand on sort de l'entendre, peut-être n'a-t-on rien appris sur sa religion, — je veux dire sur le dogme, sur ses difficultés, sur les moyens qu'il y a d'y répondre, — mais on en a rapporté autre chose : des instructions effectives et solides, je dirais presque des « recettes », n'était que le mot pourrait paraître ironique ou irrévérencieux. Et ajoutez enfin la qualité de la langue, excellente, abondante, facile, mais qui n'est point « de génie », comme on disait en ce temps-là; qui est à la langue de Bossuet ce que la langue d'Arnauld ou de Nicole est à celle de Pascal; et qui, comme telle, ne transporte point l'auditoire, mais qui le met et le maintient au niveau du prédicateur. Le langage de Bossuet, comme sa manière de composer, n'appartient qu'à Bossuet; celle de Bourdaloue est la langue de tout le monde, ou du moins elle semble l'être, et cela, en tout temps, est une cause de succès auprès de nos contemporains.

La vie même de Bourdaloue pourrait être aussi une dernière raison. Tandis qu'en effet la prédication n'a été dans la vie de Bossuet qu'un épisode, un assez long épisode, mais un épisode, et que pour ses contemporains la réputation de l'évêque, la gloire de l'historien et du controversiste, le renom du « Père de l'Eglise » ont obscurci en lui l'orateur, au contraire Bourdaloue a fait de la prédication, non seulement l'œuvre principale, mais l'œuvre unique de sa vie publique. A partir de 1669, et si l'on oublie un moment les *Oraisons funèbres*, qui ne sont que six en dix-huit ans (V. BOSSUET), Bossuet ne fait plus dans la chaire chrétienne que de rares et de lointaines apparitions. Mais de 1669 à 1704, si Bourdaloue n'a cessé de prêcher, quoi de plus naturel si c'est son nom plutôt que celui de Bossuet qui revient dans les *Mémoires* ou les *Correspondances* du temps? Comment eût-on célébré l'éloquence de celui qui ne parlait plus?

Lorsqu'il s'agit d'un prédicateur du XVIIe siècle, il est bon de savoir quelle attitude il a prise et quel rôle il a tenu dans les grandes controverses du temps. C'est ce que l'un de ses confrères de la Compagnie de Jésus, le père Lauras, a essayé de déterminer dans le meilleur ouvrage ou du moins le plus complet, que nous ayons sur Bourdaloue. Le père Lauras rapporte donc à la polémique de Bourdaloue contre les protestants : l'*Oraison funèbre d'Henri de Bourbon, prince de Condé;* une *Exhortation sur la charité envers les nouveaux catholiques;* une *Exhortation en faveur du séminaire des Irlandais;* le *Panégyrique de saint Pierre* (le deuxième); le *Sermon sur la Parole de Dieu*, et le *Deuxième sermon pour la fête de l'Annonciation.* A la polémique contre le jansénisme, il rapporte : le *Sermon sur la Grâce;* le *Sermon sur l'Etat de péché et sur l'Etat de grâce ;* le *Sermon sur la Prédestination;* le *Sermon sur la sévérité chrétienne ;* le *Sermon sur la sévérité de la pénitence*, et enfin le *Sermon sur la sévérité évangélique.* Sur le gallicanisme, sans y consacrer aucun de ses sermons en particulier, Bourdaloue s'est expliqué en plusieurs endroits, notamment dans le deuxième *Panégyrique de saint Pierre,* déjà cité. Dans la querelle du quiétisme, il n'est intervenu que par une lettre à Mme de Maintenon pour la confirmer dans la défiance de Mme Guyon et de Fénelon. F. BRUNETIÈRE.

BIBL. : I. *Œuvres du P. Bourdaloue*, publiées par le P. BRETONNEAU, 1707-1734. En l'absence des manuscrits, toutes les autres éditions ne sont que la reproduction de celle-ci. — II. *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, par M. Anatole FEUGERE; Paris, 1876, nouv. édit. 1888. — III. *Bourdaloue, sa vie et ses œuvres*, par le P. M. LAURAS ; Paris, 1881. — IV. *Etude sur Bourdaloue*, par l'abbé BLAMPIGNON ; Paris, 1886. - On trouvera encore sur Bourdaloue quatre études également et diversement remarquables de MM. Désiré NISARD, dans son *Histoire de la littérature française;* A. VINET, dans ses *Mélanges;* SAINTE-BEUVE, dans ses *Causeries du lundi;* et J.-J. WEISS, dans la *Revue politique et littéraire* du 15 sept. 1866.

BOURDALOUE (Adrien-Paul), ingénieur français, de la famille du grand orateur chrétien, né à Bourges le 4 janv. 1798, mort dans cette ville le 21 juin 1868. Il est surtout connu pour avoir exécuté et dirigé, avec une habileté et une précision jusqu'alors inconnues, le Nivellement général de la France : jusqu'à ces derniers temps les résultats de cette œuvre considérable servaient de canevas d'ensemble pour tous les nivellements de détails nécessaires aux divers travaux publics ou privés, tracés de chemins de fer, de routes, de canaux, de canalisation des villes, d'irrigation, etc. Après avoir, de 1817 à 1832, soit dans le corps des ponts et chaussées comme conducteur, puis comme faisant fonction d'ingénieur participé à d'importants travaux tels que : construction du beau pont de la Roche-de-Glun sur l'Isère, défense du pont de Saint-Amand contre la débacle du Cher en 1830, dessèchement des marais d'Yères et de Dun-le-Roi, il fut placé en congé illimité, entra en relations avec Paulin Talabot, le futur directeur de la compagnie P.-L.-M. et collabora aux études pour les canaux de Beaucaire et des Landes, pour les chemins de fer du Gard et du Midi et créa à Nîmes un type de caserne-cité pour les ouvriers. Entre temps, il fut chargé d'une mission dans la Grande-Bretagne et en Belgique, en vue d'étudier le fonctionnement des lignes ferrées en exploitation ; il fit des travaux analogues en Algérie, près de Bône et Philippeville.

C'est au cours de ces divers travaux qu'il imagina les plans *bis-automoteurs* de la Grand'Combe, et les perfectionnements divers qui permirent d'exécuter les nivellements avec plus de célérité, d'exactitude et en même temps plus d'économie; tels sont notamment : l'emploi de la *mire parlante* qui permet à l'opérateur lui-même de faire dans la lunette de son instrument les lectures des nombres d'où il conclura les différences de niveau; l'adjonction à l'opérateur d'un aide, appelé *lecteur*, qui fait et inscrit en double et tacitement les lectures sur la mire, conjointement avec l'opérateur, de manière à supprimer les fautes inévitables. L'erreur commise, quelle que fut l'étendue du nivellement, et bien qu'un peu supérieure à ce que l'on croyait alors, fut en réalité réduite à un petit nombre de centimètres dans l'ensemble, et à quelques millimètres dans le détail (V. NIVELLEMENT). C'est avant 1848 que Bourdaloue publia deux premières notices sur les nivellements, et dans la seconde, il donne un répertoire des repères généraux des chefs-lieux de départements, etc.

Cette spécialité le fit nommer en 1847 directeur de la brigade pour les études de topographie et nivellement, dans l'isthme de Suez et la basse Egypte; étude dont il publia les résultats, et qui, en démontrant l'égalité de niveau entre la Méditerranée et la mer Rouge, détruisit l'erreur commise par la commission d'Egypte qui admettait une dénivellation de 10 m. entre les deux mers. De 1850 à 1851, M. Bourdaloue, retiré dans sa ville natale, entreprit à ses frais le nivellement général du département du Cher, opération dont il inscrivit les résultats sur une grande carte et auquel il consacra six années d'opération et 80,000 fr. prélevés sur sa fortune privée : il fut alors remis en activité comme conducteur principal, et fit entre temps les études de nivellement pour le passage des Alpes au Mont-Cenis; par la suite, il fit un travail analogue pour une partie des voies ferrées de Paris à Lyon, pour la Loire, le Rhône (220 kil. avec 2 centim. d'erreur) et la ville de Lyon, et publia les résultats de toutes ces opérations. Enfin ce fut en 1859 que le gouvernement lui confia les travaux relatifs aux lignes de base du Nivellement général de la France. Ces opérations, commencées le 29 sept. 1857 et terminées en mai 1863 (5 ans 1/2) comprennent le nivellement de 15,000 kil. environ de lignes de base et la pose de 15,000 repères en fonte scellés sur des supports fixes : les résultats en sont consignés dans 3 vol. in-8 formant un ensemble de 2,000 pages. Ce fut un événement très remarqué dans le monde scientifique. Bourdaloue a donc été, au point de vue des nivellements de précision, un véritable initiateur, et son nom restera indissolublement lié à l'histoire de ces belles opérations nationales; elles ont été après lui imitées partout en Europe. Il est mort comblé d'honneurs bien mérités. F. P.

BIBL. : *Journal du Cher* (Archives du ministère des Travaux publics).

BOURDE. I. VERRERIE. — Mélange de soude et de sel employé dans la fabrication du verre ; le sel marin n'est jamais employé seul, parce qu'il ne se combine pas directement à la silice, ou du moins pas pratiquement dans les creusets de verrerie.

II. MARINE. — Pièce de bois faisant accidentellement l'office de béquille (V. BÉQUILLAGE). — On donnait encore ce nom à la voile latine que l'on hissait à l'arbre de maistre de la galère par temps moyen. Ses dimensions étaient comprises entre celles de la *bâtarde* qui servait par brise faible et celles du *marabout* qu'on établissait au contraire par mauvais temps.

BOURDE (Guillaume), capitaine de vaisseau, né à Plouër près de Dinan en 1753. Il servit d'abord sur les navires de la Compagnie des Indes orientales puis sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse. En 1798, la frégate *la Sensible*, qu'il commandait, fut prise à l'abordage par le navire anglais *Sea-Horse*. Destitué par le Directoire, Bourde obtint de passer devant un conseil de guerre et fut acquitté. A la suite de ce jugement il fut réintégré dans son grade. En 1812 il commandait dans l'escadre de l'amiral Missiessy. A la Restauration, il fut mis à la retraite.

BOURDE (Paul), publiciste français, né à Voissant (Isère) le 22 mai 1851. Chargé en 1879 par le *Temps* d'accompagner la mission parlementaire qui parcourut nos possessions d'Afrique, il réunit ses lettres sous le titre de *A travers l'Algérie* (1879, in-18), et fut successivement envoyé par le même journal, comme correspondant, en

Russie, pour le couronnement d'Alexandre III (1883), au Tonkin et en Corse; il a publié le récit de ses voyages dans ces deux dernières contrées sous le titre de : *De Paris au Tonkin* (1885, in-18) et de : *En Corse* (1887, in-18), il y dénonce le banditisme qui est loin d'avoir disparu de l'île. Citons à part le *Patriote* (1882, in-18), couronné par l'Académie des sciences morales, et un roman : *la Fin du vieux temps* (1884, in-18). Il a récemment entrepris au *Temps* une série d'études économiques sur notre régime administratif qu'il a intitulées *Trop de lois, trop de fonctions* et qui ont soulevé de vives polémiques dans la presse et dans les commissions parlementaires (oct. 1888). M. Tx.

BOURDE DE VILLLEHUET (Jacques), capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes, né vers 1732 à Saint-Coulomb près de Saint-Malo, d'une famille de marins, mort à Lorient en 1789. Il entra très jeune au service de la Compagnie. Il est auteur de plusieurs ouvrages de marine : *le Manœuvrier, ou Essai sur la théorie et la pratique des mouvements du navire et des évolutions navales* (Paris, 1765, in-8; 4e édit., 1832); cet ouvrage a été traduit en anglais; *Mémoire sur l'arrimage des vaisseaux*, couronné en 1766 par l'Académie des sciences; *Manuel du marin ou explication des termes de marine* (Lorient, in-8).

BOURDEAU. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de La Motte-Servolex ; 142 hab.

BOURDEAU (Pierre-Alpinien-Bertrand), homme politique français, né à Rochechouart le 18 mars 1770, mort le 12 juill. 1845. Il n'apparaît dans la vie politique qu'à un âge déjà avancé, sous la Restauration, où il fut nommé procureur général à Limoges, puis à Rennes. Les électeurs de la Haute-Vienne l'envoyèrent à la Chambre des députés, et Charles X, en 1829, le nomma garde des sceaux. Louis-Philippe le fit pair de France. Le journal *le Progressif* ayant été condamné envers lui à 10,000 fr. de dommages-intérêts pour diffamation, et le cautionnement du journal étant insuffisant, M. Bourdeau émit la prétention de faire payer la différence par le rédacteur en chef du journal.

BOURDEAU (Louis), écrivain philosophe, né à Rochechouart (Haute-Vienne) en 1824, neveu du précédent. Dans une *Théorie des sciences*, publiée en 1882 (Paris, 2 vol. in-8), M. Bourdeau a tenté une classification générale des connaissances humaines au point de vue strict de la science positive, c.-à-d. en écartant la métaphysique, attendu que « il sera temps de rechercher l'inconnaissable quand tout le connaissable sera connu ». L'œuvre d'Aug. Comte est reprise dans le même esprit ; mais la classification du fondateur du positivisme est discutée et la théorie de l'auteur sur l'enchaînement des sciences, leurs méthodes, l'ordre dans lequel elles doivent être enseignées, lui est tout à fait personnelle. M. L. Bourdeau a commencé, d'autre part, une série d'études sur l'histoire des arts utiles. Dans les *Forces de l'industrie* (1884, in-8), et la *Conquête du monde animal* (1885), il a préludé à cette nouvelle histoire des progrès de la civilisation en recherchant scientifiquement, à l'aide des textes les plus anciens et à la lumière de la linguistique, de quelle manière l'homme a assuré son empire sur la nature, utilisé les forces brutes, dompté et domestiqué les animaux. — Enfin, en 1888, M. Bourdeau a publié l'*Histoire et les Historiens*, essai critique sur l'histoire considérée comme science positive. Pour lui, les historiens sont surtout des littérateurs. Comparant leurs témoignages sur les grandes figures et les grands événements dits historiques, il montre leur désaccord, l'insuffisance de leurs preuves, et conclut au scepticisme historique en ce qui concerne les individus et les faits isolés. Il cherche les éléments d'une nouvelle théorie de l'histoire. Celle-ci, selon lui, ne deviendra une science positive qu'en négligeant les individus pour s'attacher aux « multitudes dont l'humanité se compose », et en se donnant pour premier soin « de recueillir et d'interpréter les données statistiques sur les faits de la vie commune ». H. M.

BOURDEAU (Jean), neveu du précédent, né à Limoges en 1848. Il compléta en Allemagne, à Berlin, Munich et Bonn ses études faites à Paris. En 1880, il publia une traduction de *Pensées et Fragments*, choisis parmi les œuvres de *Schopenhauer* (Paris, in-18), avec une préface sur la vie et les opinions de ce philosophe, contribuant ainsi plus que personne à le rendre accessible au public français. En 1884, il a traduit les *Mémoires de Henri Heine*. Ecrivain goûté, on lui doit aussi d'importants articles de critique, publiés surtout dans la *Revue des Deux Mondes* et le *Journal des Débats*, principalement sur la littérature allemande. H. M.

BOURDEAUX. Ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arr. de Die; 1,270 hab. Cette petite ville pittoresque est bâtie sur les deux rives du Roubion et monte en amphithéâtre jusqu'au sommet d'une colline que surmontaient autrefois les trois manoirs féodaux qui avaient fait nommer la ville Bourdeaux-Trois-Châteaux. Les ruines romanes de l'un d'eux subsistent seules. L'ancien pont en dos d'âne, si étroit et si escarpé qu'il était inaccessible aux voitures, a été remplacé par un pont d'une seule travée qui relie deux quais élevés qui ont mis la basse ville à l'abri des inondations autrefois périodiques. Les anciennes constructions du moyen âge et de la Renaissance sont nombreuses ; certaines maisons de la place, hautes de quatre étages, ont l'aspect de forteresses percées de meurtrières; plusieurs rues sont coupées par des portes gothiques. Eglise protestante ; église catholique récemment construite en style roman ; chapelle wesleyenne. L'ancienne manufacture de *ratines*, qui avait fait autrefois la prospérité de Bourdeaux, a presque disparu ; il y subsiste des fabriques de soie et des ateliers de cardage et de filage de la laine. Les truffes sont l'objet d'un commerce assez important.

BOURDEILLE (famille de), ancienne et célèbre maison du Périgord, dont plusieurs membres se distinguèrent dans la littérature et dans la politique, parmi lesquels l'illustre Pierre de Bourdeille, seigneur de *Brantôme* (V. ce nom). Les barons de Bourdeille étaient dès 1044, en possession de la terre de ce nom (le nom de la localité s'écrit aujourd'hui *Bourdeilles* [V. ci-dessous]). Ils portaient le titre de premiers barons du Périgord. De cette maison sont sortis les seigneurs de Montagrier, de Brantôme, de Montancey, de Bernardière, de Montrésor, de Matha, de Chamberlhac, d'Archiac, de la Commarche, de la Tour-Blanche, etc. Les principaux membres de cette famille sont :

Arnaud de Bourdeille, gouverneur et sénéchal de Périgord, capitaine de cent hommes d'armes, qui servit avec distinction sous Charles VI et sous Charles VII et combattit avec éclat contre les Anglais.

Elie ou *Hélie*, archevêque de Tours et cardinal, fils d'Arnaud de Bourdeille et de Jeanne de Chamberlhac, né au château de Bourdeille, quelques-uns disent vers 1410, mais plus vraisemblablement vers 1423, et mort à Tours en 1484. Il entra de bonne heure chez les franciscains et fut élu en 1447, évêque de Périgueux. Il s'occupa tout particulièrement de théologie et s'adonna à la prédication. Il eut assez rapidement la réputation d'un prélat austère et pieux. Le clergé de sa province le députa en 1467 aux Etats généraux de Tours. L'année suivante, il fut élevé au siège archiépiscopal de cette dernière ville et conquit bientôt une influence des plus sensibles sur le roi Louis XI, qui lui donna les plus hautes marques de faveur, en le choisissant, par exemple, comme premier commissaire dans le procès intenté à l'abbé de Saint Jean d'Angély, à l'occasion de la mort du duc de Guyenne (1473). Son attitude, au moment de l'arrestation du cardinal de la Balue et de l'évêque de Verdun, Guillaume de Haraucour, lui fit perdre la faveur de son maître. Irrité des protestations qu'il fit entendre à cette occasion, le roi fut sur le point de le faire traduire en justice, devant le Parlement.

Les poursuites n'eurent pas lieu, mais l'archevêque ne rentra point en grâce. Il fit le voyage de Rome en 1482 et reçut du pape Sixte IV, le 13 nov. de l'année suivante, le chapeau de cardinal. Sa mort arriva peu après, en juil. 1484. Il avait la réputation d'une excessive générosité. Ses nombreuses largesses l'amenèrent à une ruine complète. Brantôme, plus tard, s'en plaignit, disant qu'il ne laissa d'autre bien que son chapeau de cardinal « que nous gardons, ajoute Brantôme, par grande spéciauté ». Des enquêtes furent prescrites par la cour de Rome et par l'archevêque de Périgueux, en vue de sa canonisation, mais elles restèrent sans résultat. Il laissa quelques ouvrages relatifs à des questions ecclésiastiques, parmi lesquels il faut citer l'*Opus pro pragmaticæ sanctionis abrogatione* (Rome, 1486, réédité à Toulouse en 1518), où la pragmatique sanction de 1472, conclue entre Louis XI et Sixte IV, était dénoncée comme contraire aux libertés de l'Église gallicane — le *Defensorium concordatorum* et la *Justificatio Puellæ Franciæ que a rege celorum Francorum sempiterno arbitratur Karolo regi directa ad ipsius consolationem et gubernationem, sed olim per gentem Anglorum capta agnoscitur et morti traditur.* — Le roi l'avait engagé à donner son opinion sur le procès et sur la sentence dont on lui avait envoyé une copie.

Arnaud II, seigneur de Bourdeille, frère du précédent, lieutenant du roi et sénéchal de Périgord, bisaïeul de Brantôme, père de *François Ier* de Bourdeille, lequel eut pour fils *François II*, baron de Bourdeille, qui épousa Anne de Vivonne, fille d'André de Vivonne, seigneur de Châteigneraye, gouverneur du dauphin François, duc de Bretagne, fils aîné du roi François Ier. C'est de ce mariage que naquit l'illustre auteur des *Mémoires*. François de Bourdeille fut d'abord page d'Anne de Bretagne, prit part à la campagne de Naples et fut blessé à la bataille du Garigliano. Bayard le tenait en grande estime. Jules II le prit également en amitié. Blessé de nouveau à Ravenne, il revint en France. Plus tard il se distingua à Marignan, figura au tournoi d'Ardres, fut emmené en Angleterre par Henri VIII, combattit à Pavie et mourut le 9 avr. 1549. Sa vie a été écrite par Brantôme.

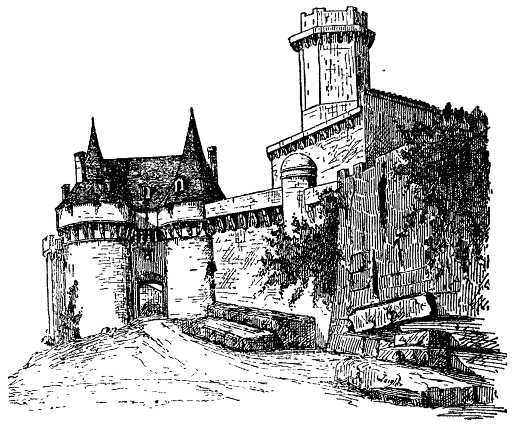
François de Bourdeille, neveu du précédent, moine de l'abbaye de Saint-Denis, évêque de Périgueux en 1575, mort le 24 oct. 1600. Il n'a joué qu'un rôle assez effacé.

André, vicomte de Bourdeille, fils de François II, né vers 1519, mort en janv. 1582. Il fut d'abord page du roi François Ier et fit ses premières armes aux batailles de Marolles et de Landrecies (1543-1544). Sa bravoure et sa fidélité lui valurent la charge de panetier ordinaire du roi. Il se distingua particulièrement au siège de Metz (1552), fut fait prisonnier au siège du Hesdin (18 juil. 1553) et n'obtint la liberté qu'en 1556, moyennant une forte rançon. Deux ans après, il épousa Jacqueline de Montbron d'Archiac, qui lui apporta en dot le comté de Mastas, resté depuis dans la branche cadette de Bourdeille. Sa fermeté et sa modération au milieu des troubles des guerres de religion lui concilièrent l'estime générale. Créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1567, il obtint, en 1570, la dignité de chambellan du duc d'Alençon, en 1572, celle de conseiller privé, puis de sénéchal et de gouverneur du Périgord. Il fit constamment preuve, dans l'exercice de cette charge difficile, de la plus grande habileté. Il l'exerça jusqu'en 1581. Sa vie a été écrite par Brantôme. Il laissa divers ouvrages, entre autres les *Maximes et avis du maniement de la guerre et principes du devoir et office du maréchal de camp* (publié dans l'édition donnée à La Haye en 1740 des œuvres de Brantôme, t. XIII). Sa *Correspondance* avec Charles IX, Catherine de Médicis et Henri III est fort intéressante. Elle se trouve dans la même édition, t. XIII et XIV.

Claude de Bourdeille, comte de *Montrésor* (V. ce nom). Armes : *d'or à deux pattes de griffon de gueules, onglées d'azur et posées en contrebande l'une sur l'autre.* A. Lefranc.

Bibl. : Brantôme, *Vie d'André de Bourdeille* (éd. Monmerqué, t. VIII; éd. Lalanne, t. X) et la *Généalogie* de Brantôme, également au t. X. — Quicherat, *Procès de condamn. et de réhabil. de Jeanne d'Arc*, III, p. 306; V, pp. 442-464. — *Gallia Christiana*, t. II. — Brantôme, éd. de ses *œuvres* par Ludovic Lalanne (Soc. de l'hist. de France), X. — Auberi, *Histoire des cardinaux*. — Seissel, *Histoire de Louis XII*. — Moreri, *Dict. hist.*, éd. de 1759.

BOURDEILLES (*Burdelia*). Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Brantôme, sur la rive gauche de la Dronne; 1,254 hab. Ch.-l. du *Pagus Burdiliensis* à l'époque mérovingienne, cette localité devint à l'époque féodale une importante châtellenie dont les seigneurs comptèrent parmi les quatre premiers barons du Périgord (V. l'art. précédent). Le château féodal de Bourdeilles fut assiégé et pris en 1263 par Guy, vicomte de Limoges. Au siècle suivant les Anglais s'en emparèrent après un siège de neuf semaines, et en furent chassés en



Château de Bourdeilles, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

1377 par Duguesclin. Ce château (mon. hist.) est par son importance et par son admirable conservation un des plus curieux monuments d'architecture militaire de l'ancienne France. Il a été décrit par M. de Verneilh (*Congrès archéologique de France*, xxve session); construit au commencement du xive siècle par Hélie VII de Bourdeille, il est compris dans une double enceinte. On accède dans la première par une porte à cintre surbaissé qui s'ouvre entre deux tours à mâchicoulis. Au milieu de la seconde s'élèvent deux châteaux, l'un à gauche, du xive siècle, l'autre à droite, inachevé, construit au xvie siècle. Le plus ancien s'élève sur un promontoire de rocher, inaccessible du côté de la rivière et de la ville, isolé de l'autre côté par une profonde coupure faite dans le roc. Il est entouré d'une enceinte à mâchicoulis dans laquelle est engagé le donjon octogonal, haut de 40 m., couronné aussi de grands mâchicoulis. Le château qui s'élève à côté est un bâtiment à deux étages. Le bâtiment du xvie siècle a été construit par Mme de Bourdeille, la belle-sœur du célèbre Brantôme. C'est une construction carrée, crénelée, percée de fenêtres à meneaux. Le grand salon dit *Chambre de Diane* a conservé son ancienne décoration de peinture, et de belles cheminées. Après l'extinction de la branche aînée de la maison de Bourdeille, ces châteaux furent acquis par le ministre Bertin. C'est à lui que l'on doit les magnifiques promenades en terrasse soutenues par les anciens remparts de la ville. De nos jours ils ont été rachetés par une branche cadette de l'ancienne famille féodale. L'*église*, située près du château, est un édifice roman à coupole du xiie siècle. Tout auprès, le *logis des sénéchaux*, est une pittoresque maison du xve siècle, à tourelles et à pignons aigus ; elle a été restaurée il y a une trentaine d'années.

— Ferme-école de la Valade. — Dans la vallée de la Dronne, en amont et en aval de Bourdeilles, sont de nombreux sites pittoresques et beaucoup de curiosités naturelles; nous citerons la rivière de 20 m. de largeur qui sort du Puy de Frontas pour se jeter dans la Dronne et les curieuses grottes du *Moulin Grenier*.

BOURDEIX (Le). Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Nontron; 529 hab.

BOURDEL (Jean), chroniqueur français (V. BARILLON).

BOURDELAGE (Droit de) (V. BORDELAGE).

BOURDELIER (Hist. du droit). Seigneur auquel était due une rente bordelière (V. BORDELAGE).

BOURDELLES. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de La Réole; 339 hab.

BOURDELOT (V. BONNET [Pierre]).

BOURDENAY-LE-HAYER (*Burdeniacum*). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent, cant. de Marcilly; 199 hab. Ce bourg, situé sur l'Orvin et mentionné dès le XIIe siecle, fut important au moyen âge; il conserve encore des vestiges de murailles et de fossés et passe, dans les traditions locales, pour avoir été ruiné par les guerres de religion en 1558. La seigneurie était une des baronnies de Champagne. L'église, dédiée à saint Privat, date du XVe siècle, sauf un arc unissant le centre du transept au bras droit, qui remonte au XIIe. Près du hameau de Bellevillotte se trouvait un dolmen en grès du pays, nommé *la Pierre-Couverte*, dont les supports seuls restent en place; la table fut enlevée en 1820 pour faire un pont sur l'Orvin. Divers lieux-dits évoquent encore le souvenir d'autres mégalithes aujourd'hui disparus: *la Haute-Pierre, la Pierre-Blanche, les Pierres-fendues*, etc.

BOURDET (Le). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Mauzé; 567 hab.

BOURDETTES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. (O.) de Nay; 239 hab.

BOURDIC. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Saint-Chaptes; 219 hab.

BOURDIC-VIOT (Marie-Anne-Henriette PAYAN DE L'ETANG, baronne de), femme de lettres française, née à Dresde en déc. 1744, morte à la Ramière, près de Bagnols, le 7 août 1802. Successivement mariée au marquis de Rivière d'Antremont, au baron de Bourdic et à M. Viot, administrateur des domaines, elle a publié, outre de nombreuses poésies fugitives, insérées, dit-on, à son insu dans l'*Almanach des Muses* et d'autres recueils, un *Eloge de Montaigne* (an VIII-1800, in-18), et composé les paroles d'un opéra en trois actes, *la Forêt de Brama*, musique d'Eler, non représenté. Très liée avec Mme Du Boccage à qui elle avait fait obtenir une pension, elle l'aidait à tenir un salon fréquenté par les littérateurs de la fin du siecle dernier. M. Tx.

BOURDICHON (Jehan), peintre et miniaturiste français, né vers 1457 à Tours, mort à Tours vers 1521. Cet artiste, qui eut l'honneur de servir successivement les quatre rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier, ne nous était connu, jusqu'à une époque récente, que par les mentions des paiements de ses travaux, consignées sur les comptes des bâtiments royaux. Les registres de l'hôtel de Louis XI relatent parmi les commandes qui lui furent faites un manuscrit sur parchemin, *le Papaliste* pour lequel il peignit dix-neuf « hystoires », et cinquante *grands rouleaux* écrits et peints, pour être placés en divers lieux du Plessis, plus *trois anges peints*, de trois pieds de hauteur, qui tiennent chacun un des dits rouleaux sur lequel est écrit : *Misericordias Domini in æternum cantabo* (1480). Le dernier travail exécuté par Bourdichon pour Louis XI fut « le pourtraict en parchemin de vingt-quatre peintures, contenant chacun *un bateau, avec plusieurs damoiselles et mariniers* » (1481). — On trouve au règne suivant une curieuse quittance, détaillant la peinture des *étendards fournis aux troupes de la garde de Charles VIII:* « Sous un soleil d'or, l'image de Saint-Michel est figurée, sur un champ semé de rayons de soleil »; sur l'enseigne des cent « archiers » français a été peint « un grand rosier tout d'or, avec ledit soleil et l'ymaige de Saint-Michel, sur le champ semé de roses et boutons parmi lesdits rayons » (le soleil et le rosier étaient au nombre des emblèmes royaux, aussi bien que le Saint-Michel, depuis 1470). La mention suivante fait regretter la disparition d'un tableau qui, si l'on en juge par sa description, devait être très important; c'était « une ymaige de *Notre-Dame*, mise en un tableau avec trois Rois, environnée d'un soleil et la lune sous ses pieds, et un tabernacle par-dessus, environné d'un arc-en-ciel, et sur le dessus l'*Annonciation*, et au bas du tableau, trois pages tenant trois chevaux, et plusieurs gens à cheval, et au plus bas trois histoires l'une, de la *Nativité, et plusieurs anges qui descendent du ciel*, l'autre, *comment l'ange annonce aux pastoureaux ladite nativité;* en l'autre est *le roy Charles VIII, présenté par saint Louis et saint Charlemagne*. Tout à l'entour d'icelle ymaige sont placés *plusieurs chérubins et séraphins jouant de divers instruments* ». On trouve encore, parmi les mentions intéressantes, celle des portraits du *roi Charles VIII et de la reine Anne* (1490). De l'année 1507 date celle du *portrait de saint François de Paule*, envoyé à Léon X par François Ier, lorsqu'il poursuivait en cour de Rome la canonisation de ce religieux; ce portrait, conservé au Vatican, fut gravé plus tard par Jean Valdor et Michel Lasne. La dernière mention est celle du portrait de *François Ier* (1516).

Tous ces ouvrages sont perdus pour nous, et il serait impossible de se faire aujourd'hui une idée exacte du talent de l'artiste tourangeau, si l'on n'avait découvert, il y a quelques années, une pièce permettant de lui attribuer, d'une façon irréfutable, la paternité d'un magnifique ouvrage, *les Grandes Heures d'Anne de Bretagne*, manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale, exécuté en 1508; ce volume est un monument unique, inappréciable, de notre école française du XVIe siècle. On y trouve des traditions artistiques bien françaises, la clarté et la sobriété des compositions, unies à l'inspiration italienne pour les motifs de décoration; les temples à colonnes de porphyre, les frises couvertes d'ornements à l'antique, les écussons multicolores, font supposer que l'artiste avait fait un voyage dans la péninsule. Les figures des grandes miniatures sont d'une valeur inégale. Tandis que le portrait d'Anne de Bretagne, très vivant, séduit par ses yeux expressifs et ses carnations transparentes; les autres têtes de femmes présentent des teints blafards, des yeux petits, des nez charnus qui rappellent encore les émaciations du moyen âge; les figures d'hommes sont généralement mieux traitées. Mais, où le talent de Bourdichon est admirable, c'est dans les bordures enluminées des pages; quantité de fleurs, de plantes, d'insectes, y sont reproduits avec une perfection achevée, se suivant, s'enlaçant avec un goût capricieux et original. Cette œuvre suffit à assurer à Bourdichon, entre Foucquet et les Clouet, une place des plus distinguées dans notre école française de la Renaissance. Ad. THIERS.

BIBL. : Eug. MÜNTZ, *la Renaissance en France et en Italie sous Charles VIII*; Paris, in-4. — A. JAL, *Dict. crit. de biog. et d'hist.* — *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1880-1881. — DE LABORDE, *la Renaissance des Arts*, t. I. — MONTEIL, *Hist. des divers Etats*, notes.

BOURDIGNÉ (Jean de), chroniqueur français, né à Angers à la fin du XVe siècle, mort à Angers le 19 avr. 1547. D'abord prêtre et chanoine de Saint-Laud, il devint par la suite chanoine de Saint-Maurice. Son principal ouvrage est l'*Ystoire aggrégative des annales et cronicques d'Anjou... reveues et additionnées par le Viateur* (Angers, 1529, in-fol. goth.). M. de Quatrebarbes en a donné de nos jours une réédition accompagnée de notes de M. Godard-Faultrier (Angers, 1842, 2 vol. in-8). Bourdigné, comme les historiens de son temps,

remonte aux origines troyennes, les discute sérieusement, et recueille avec crédulité toutes les légendes angevines, c'est par là que son ouvrage vaut pour l'époque ancienne; pour l'histoire de son temps, c'est, au témoignage de M. Célestin Port, une précieuse et sincère source d'informations. Son pseudonyme, le Viateur, l'a fait parfois confondre avec Jean Bouchet (le Traverseur).

BIBL. : Célestin PORT, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*.

BOURDIGUE (V. BORDIGUE).

BOURDILLON. Merrain, bois refendu pour être mis en douve ; on le prend dans le tronc de l'arbre entre le corps de celui-ci et en suivant les mailles avec la cognée. On fabrique des bourdillons de toute dimension, le chêne est le bois choisi de préférence.

BOURDILLON (Imbert de la PLATIÈRE, seigneur de), homme de guerre et diplomate français, né vers 1500, mort à Fontainebleau le 8 avr. 1567. Gendre du chancelier René de Birague, il se distingua par ses services militaires sous les règnes de François Ier, Henri II, François II et Charles IX. Maréchal de camp en 1552, il fit la guerre en Champagne pendant les années suivantes et fut nommé lieutenant du roi dans cette province. Lors de la désastreuse bataille de Saint-Quentin à laquelle il assistait, il sauva par sa présence d'esprit une partie des troupes qui lui étaient confiées, se jeta dans La Fère, et l'offensive ayant été reprise emporta Thionville. Vers la fin de 1558, il fut, avec Charles de Marillac archevêque de Vienne, dépêché à la Diète d'Augsbourg, où ils arrivèrent le 20 févr. de l'année suivante, quelques jours avant l'ouverture de la session. Reçus avec défiance par l'empereur et son parti qui redoutaient qu'ils entamassent des négociations secrètes avec certains princes de l'empire, ils parvinrent toutefois à effacer l'effet fâcheux produit parmi les partisans de la maison d'Autriche par la récente occupation des Trois-Evêchés ; et cela d'autant plus que le roi de France, en leur confiant cette mission, reconnaissait le nouvel empereur qui n'avait pu obtenir jusqu'alors pareille faveur du pape. A son retour en France, Imbert de la Platière fut renvoyé en Piémont pour y remplacer, en qualité de lieutenant général, le maréchal de Brissac qui venait d'en être rappelé (1559). Mais il ne resta pas longtemps en possession de ce gouvernement. Le Conseil de France s'était en effet décidé, sous la pression d'Antoine de Navarre, lieutenant général du royaume, à restituer au duc Emmanuel-Philibert de Savoie les places de Piémont que les Français occupaient encore. I. de la Platière s'opposa tout d'abord avec la dernière énergie à ce qu'il envisageait être une honte pour la France, mais circonvenu par les promesses du roi et par les largesses du duc de Savoie il finit par quitter Turin et se retira au delà des monts où l'attendait le bâton de maréchal de France (1562). L'année suivante le maréchal de Bourdillon fut envoyé en Touraine, Anjou et Poitou pour y mettre à exécution l'édit de pacification du 19 mars 1563 « ayder et parachever ledict establissement et faire netoier le pays d'une infinité de voleurs qui ne se pouvoit réduire sans le cousteau » (Catherine de Médicis au sieur de Lansac [Paris, 18 mai 1563]), il assista à la prise du Havre sur les Anglais, à la conférence de Bayonne en juil. 1565 (*Archives nationales*, K. 1506, pièce 53), et contribua (1566) au rapprochement des Guise et des Châtillon. Cf. Bibl. nationale, mss., f. français 3101, 3113, 20977, 20979, 3176, 4553; f. Clairambaut, 353. Lettres du sieur de la Platière, maréchal de Bourdillon, à la duchesse de Savoie, 1562 (British Museum, franc., 21,515). R.

BIBL. : BRANTÔME, *les Vies des grands capitaines françois*; Paris, 1869. — *Mémoires de Castelnau*; Paris, 1621. — A. DU FERRON, *De rebus gestis Gallorum*; Paris, 1555. — A. DE THOU, *Histoire universelle*; Londres, 1734. — P.-A. DE SEGESSER, *Ludwig Pfyffer und seine Zeit*; Berne, 1880. — LA POPELINIÈRE, *Histoire de France*; Paris, 1581. — Louis PARIS, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*; Paris, 1841. — Comte Hector DE LA FERRIÈRE, *Lettres de Catherine de Médicis* Paris, 1880 à 1887. — DESJARDINS-CANESTRINI, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*; Paris, 1886. — *Calendar of State Papers foreign series of the reign of Mary*, 1553-1558, *of Elisabeth*, 1558-1559, 1561-1562, 1563; Londres, 1861, seq. — Marquis DE ROCHAMBEAU, *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*; Paris, 1877.

BOURDIN (Maurice), *Burdinus*, antipape sous le nom de Grégoire VIII, né en Limousin, mort en 1125. Il fut emmené en Espagne (1095) par Bernard, archevêque de Tolède, qui l'établit archiprêtre dans son diocèse, il devint ensuite évêque de Coïmbre (Portugal), et archevêque de Braga en 1110. Bientôt après il alla à Rome, auprès de Pascal II, qui confirma son élection, lui donna le pallium et le députa pour traiter avec Henri V. Au lieu de négocier, Bourdin prit le parti de l'empereur et le couronna. Pascal le fit excommunier par le concile de Bénévent. Gélase II succéda à Pascal; mais Henri, mécontent de cette élection, se concerta avec Cencio Frangipani, consul de Rome, pour faire nommer en concurrence Maurice Bourdin, qui prit le nom de Grégoire VIII (1118). La plupart des nations catholiques, et très énergiquement la France, refusèrent de le reconnaître. Il couronna de nouveau, en sa qualité de pape, Henri V qu'il avait déjà couronné en qualité d'archevêque. Gélase fut chassé de Rome, il y rentra pendant quelque temps; chassé de nouveau, il se retira en France et mourut à l'abbaye de Cluny (1119), où les cardinaux et les laïques qui l'avaient suivi élurent sans retard Calixte II. Ce pape s'étant mis en accomodements avec Henri V, rentra à Rome en 1120 et fit assiéger l'antipape qui s'était réfugié à Sutri. Bourdin, abandonné par l'empereur, fut livré par les habitants de la ville aux soldats de Calixte. Ils l'emmenèrent à Rome monté à rebours sur un chameau, dont il tenait la queue comme bride, et le dos couvert d'une peau saignante de mouton pour simuler la chape du pape. A Rome, le peuple voulut le massacrer. On l'emprisonna successivement dans divers monastères, jusqu'à sa mort.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : (V. PASCAL II, GÉLASE II, CALIXTE).

BOURDIN (Jacques), sieur de Vilaines, homme d'Etat français, né vers la fin du XVe siècle, mort le 15 juil. 1567. Gendre de Guillaume Bochetel, sieur de Sacy, secrétaire d'Etat, il fut initié par son beau-père aux travaux de son département et, lorsque Bochetel prit sa retraite, il le remplaça dans sa charge de secrétaire des finances (14 juin 1549), mais ne l'exerça seul toutefois qu'à partir de l'année 1558. Chargé plus spécialement des affaires de Suisse et d'Italie, ce fut lui qui rédigea les instructions des ambassadeurs du roi au concile de Trente, qui dressa tous les mémoires et soutint toutes les négociations y relatives, au nom du gouvernement français. En 1554, il accompagna à Troyes, Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, pour y entamer des négociations de paix avec les députés de la reine Marie Tudor, Trockmarton et Smith (Paix de Troyes, 13 avr. 1554). Bourdin forma à son école trois autres secrétaires d'Etat, ses deux neveux d'abord, Pierre Brulart et Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy, puis Louis Potier, seigneur de Gesvres. Ennemi du faste, Jacques Bourdin ne s'enrichit pas aux affaires et laissa la réputation d'un administrateur habile et intègre. On conserve un grand nombre de lettres de lui à la Bibliothèque nationale, f. français 3128 (au maréchal d'Humières 1557), 3219 (au sieur de Gonnort 1562), 1616 (au duc de Nevers), 3899 (au duc de Guise 1563), 23193, 16012, 16013, 16016 (correspondance avec François de Scepeaux, maréchal de Vieilleville, Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges et Pomponne de Bellièvre, ambassadeur de France en Suisse et aux Grisons), collection des 500 de Colbert, 396 (Lettres à Bernardin Bochetel, abbé de Saint-Laurent, ambassadeur en Suisse).

ROTT.

BIBL. : FAUVELET DU TOC, *Histoire des secrétaires d'Etat*; Paris, 1668. — BRANTÔME, *Œuvres complètes publiées par Ludovic Lalanne*; Paris, 1867. — L. PARIS

Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II ; Paris, 1841. — Comte Hector de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis;* Paris, 1880. — *Calendar of State Papers, Foreign Series of the reign of Elizabeth, 1558-1559 ;* Londres, 1863.

BOURDIN (Gilles), jurisconsulte et magistrat français, né à Paris en 1515, mort le 23 janv. 1570. Il fut procureur général au Parlement de Paris et utilisa ses loisirs en commentant des auteurs grecs. On a de lui un commentaire sur les *Thesmophories* d'Aristophane, ainsi que des mémoires manuscrits sur les libertés de l'Eglise gallicane. Bourdin, très attaché au catholicisme, fut un des clients passionnés de la maison de Lorraine. Cf. Bibliothèque nationale, ms., f. français, 3,244 (Lettres à M. de Humières, 1569). R.

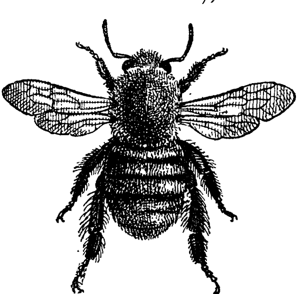
BOURDIN (Nicolas), sieur de Vilaines, diplomate français de la deuxième moitié du XVIe siècle. Fils de Jacques Bourdin. Il fut nommé secrétaire d'Etat aux finances en survivance de son père, mais par suite de circonstances diverses, il ne put se maintenir à Paris et fut employé par Henri III en plusieurs négociations, entre autres au renouvellement de l'alliance de France avec les Suisses (1582), où il servit sous les ordres de François Mandelot, vicomte de Châlons, et de Jean de Bellièvre, seigneur de Hautefort, président du Parlement de Grenoble. Envoyé en qualité de résident du roi auprès de la République de Raguse, il mourut dans cette dernière ville. Ses lettres datées de Raguse (années 1611-1612) sont conservées à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, f. français 17,257. R.

Bibl. : Fauvelet du Toc, *Histoire des secrétaires d'Etat;* Paris, 1668.

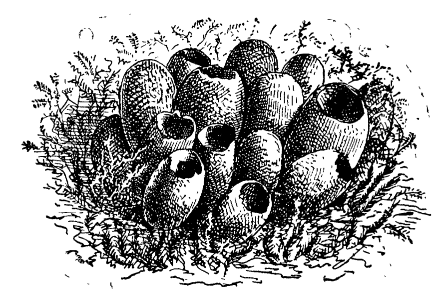
BOURDIN (Pierre), jésuite et mathématicien français, né en 1595 à Moulins, mort à Paris le 7 sept. 1653. La *Bibliotheca scriptorum societatis Jesu* nous donne quelques détails sur sa vie. Professeur de rhétorique et de mathématiques à la Flèche et à Paris, il a publié quelques ouvrages de mathématiques. Il est surtout connu par les attaques perfides et grossières qu'il dirigea contre Descartes. En 1640, il essaie de réfuter l'*Optique* de ce philosophe, puis, examinant ses *Méditations*, il l'accuse de scepticisme, « aboyant », nous dit Descartes, contre le « doute métaphysique » dont il est question dans la première méditation. Descartes prêta trop d'attention aux critiques de Bourdin; il consacre près de 200 pages (*Œuvres,* éd. Cousin, t. II, 7es objections, pp. 370-544) à répondre à cette « longue, superflue et inutile loquacité ». A la fin, agacé de cette continuelle mauvaise foi, il menace le jésuite « de le recommander à son supérieur » et, de fait, il eut le tort d'écrire au Père Dinet, alors provincial de la célèbre compagnie, une longue lettre où il expose avec amertume ses griefs contre Bourdin. On a de lui : *Prima geometriæ elementa* (Paris, 1639); *Introductio ad mathematicas disciplinas* (1643); *Architectonica militaris* (1655); *la Perspective militaire* (1655); *Cursus mathematicus* (1661); *Optica* (1661). T.

BOURDON. I. Entomologie. — (*Bombus* Latr.). Genre d'Insectes-Hyménoptères, de la division des Apides sociales (*Mellifères* de Latreille) et composant à lui seul le petit groupe des Bombites. Les Bourdons se reconnaissent facilement à leur corps gros, hérissé de longs poils dressés qui l'enveloppent comme d'une fourrure épaisse, généralement de couleur noire et entrecoupée, suivant les espèces, de bandes transversales jaunes, rouges ou blanches. Quand ils volent, ils font entendre le bruit monotone si caractéristique appelé *bourdonnement.* Leur structure rappelle celle des Abeilles, mais les tibias postérieurs sont pourvus de deux épines terminales et le premier article des tarses postérieurs est dilaté, à l'angle interne de la base, en forme d'oreillette pointue. De plus, les *ocelles* ou yeux accessoires sont disposés sur une même ligne horizontale, les antennes ont leur deuxième article plus court que le troisième, qui est un peu conique, et la lèvre inférieure ou *langue*, presque cylindrique, dépasse peu la longueur de la tête, quand elle est rétractée, tandis qu'elle atteint au moins la longueur du corps quand elle est en fonctions. Enfin, aux ailes antérieures, la cellule marginale, plus petite, est rétrécie en avant et la troisième cellule sous-marginale, un peu arquée en dehors, est plus étroite sous le bord antérieur de l'aile que vers le centre.

Les Bourdons, que Linné et les anciens auteurs plaçaient dans le genre *Apis*, vivent en colonies composées, comme celles de tous les Hyménoptères sociaux, de *mâles*, de *femelles fécondes* et de *neutres* ou *ouvrières*. Ils ont des représentants en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique. Parmi les espèces européennes, au nombre d'une quarantaine environ, les plus communes sont : le Bourdon des mousses (*Bombus muscorum* L.), le B. des jardins (*B. hortorum* L.), le B. terrestre (*B. terrestris* L.) et le B. des pierres (*B. lapidarius* L.). Ce dernier est d'un beau noir avec les trois derniers anneaux de l'abdomen rouges. Les mâles ont, entre les yeux, une touffe de poils jaunes, et, à la partie antérieure du thorax, une bande transversale de même couleur. Le *B. muscorum* L., au contraire, est entièrement d'un jaune fauve, teinté de rougeâtre sur le milieu du corps et sur la partie antérieure de l'abdomen ; sa longueur varie entre 18 et 22 millim. Bien plus gros, le *B. hortorum* L. a le corps noir avec une bande jaune sur la partie antérieure du thorax, le premier anneau de l'abdomen de même couleur et les deux derniers, ainsi que les côtés de l'anus, tout blancs. Le *B. terrestris* L., qui en est voisin, s'en distingue surtout par la coloration de l'abdomen, dont le second segment est jaune, tandis que le premier et le troisième sont noirs. Ces deux dernières espèces se rencontrent à la fois en Europe et dans l'Amérique du Nord.


Bombus muscorum L.

Les colonies de Bourdons ne sont presque jamais aussi nombreuses que celles des Abeilles et des Guêpes, et leurs nids n'ont point la configuration si curieuse et si variée que présentent les demeures de ces Hyménoptères. Habituellement elles se composent chacune de 50 à 60 individus; dans quelques cas, néanmoins, il peut y en avoir de deux à trois cents. Ces colonies ne durent d'ailleurs qu'une saison, car les Bourdons ne résistent pas aux froids et meurent tous à la fin de l'automne à l'exception


Nid de Bourdon des Mousses.

de quelques femelles, qui, l'abdomen gonflé d'œufs fécondés, vont se réfugier dans des creux d'arbres ou de rochers, dans les fissures de vieux murs, ou simplement sous la mousse, où elles passent l'hiver dans un état plus ou moins complet d'engourdissement. Dès les premiers jours du printemps, chacune de ces femelles sort de sa

retraite et vole à la recherche d'un endroit favorable à l'établissement de son nid, tel qu'un trou de souris ou de mulot, soit même, pour certaines espèces, une simple dépression du sol dans un endroit herbeux (*B. muscorum* L.) ou sous les tas de pierres (*B. lapidarius* L.). Dès qu'elle a fait le choix d'un emplacement convenable, son premier travail consiste à préparer le sol et à nettoyer l'espèce de chambre où reposera le nid, auquel aboutit une longue et étroite galerie couverte qui lui sert d'entrée et en rend l'accès difficile aux insectes ennemis. Puis elle dépose, au milieu de cette chambre, une pâtée de miel et de pollen, dans laquelle elle pond à différents endroits des œufs isolés. Ceux-ci donnent bientôt naissance à des larves blanches, apodes, qui trouvent de suite leur subsistance dans la boule mielleuse au milieu de laquelle elles sont plongées, et se creusent en même temps une petite loge. Si l'une ou l'autre, en mangeant, se rapproche trop des parois, qui deviennent minces et menacent de s'écrouler, la mère s'empresse de renforcer les parties faibles en y appliquant de nouvelles quantités de pâtée. Lorsque les larves ont acquis toute leur croissance, elles se filent dans leurs loges mêmes des coques soyeuses dans lesquelles elles se transforment en nymphes, puis en insectes parfaits, dans un laps de temps très court; mais tous les individus qui naissent sont des ouvrières ou *petites femelles* inféconde. Ces ouvrières aident aussitôt la mère dans ses travaux et amassent la nourriture des larves. Elles achèvent le nid, l'agrandissent et construisent des gâteaux grossiers, formés d'alvéoles ovoïdes de cire qu'elles remplissent de miel très fin. La cire est sécrétée comme celle des Abeilles, mais elle est d'un gris jaunâtre, se laisse pétrir dans les doigts sans s'y attacher et ne devient liquide que quand on l'expose à une forte chaleur.

Une première fois, dans le cours de l'été, la *mère-bourdon* pond des œufs de *mâles* et de *femelles fécondes*; mais ces dernières, souvent de petite taille, ne peuvent pondre que des œufs de mâles; c'est ainsi que s'explique le grand nombre d'individus de ce sexe qu'on observe à l'arrière-saison. Aussitôt nées, ces femelles sortent du nid, vont s'accoupler à l'air libre, puis rentrent, fécondées, dans le nid où elles participent, comme les ouvrières, aux travaux de la communauté. Au mois d'août, la *mère-bourdon* fait une seconde ponte, à la suite de laquelle éclosent quelques grosses *femelles fécondes*, semblables à elle. Du 15 sept. au 15 oct., ces femelles vont s'accoupler hors du nid, mais, fécondées, elles n'y rentrent plus. Ce sont elles qui, après avoir passé l'hiver, engourdies, dans un trou ou une cavité quelconque, seront les mères des colonies de l'année suivante.

Comme nous l'avons dit au commencement de cet article, les Bourdons font entendre, quand ils volent, le bruit monotone et caractéristique appelé *bourdonnement*. Mais ce bourdonnement n'est pas dû uniquement, comme on le croit généralement, à la vibration des ailes pendant le vol. Car si on enferme, par exemple, dans une boîte, une grosse femelle de *Bombus hortorum* ou de *B. lapidarius*, on entendra un bourdonnement très fort, signe de colère ou d'effroi, et c'est à peine si les ailes repliées contre le corps ont une légère trépidation. Plusieurs auteurs, notamment M. H. Landois, qui a donné la notation musicale des bourdonnements (*Zeitschr. für Wissensch. Zool.*, Siebold und Kolliker; Leipzig, 1868, p. 173), ont d'ailleurs reconnu dans le bourdonnement des Abeilles et des Bourdons, un son à trois tons: le premier, par la vibration des ailes; le second, plus aigu, par la vibration des anneaux de l'abdomen; le troisième, le plus aigu et le plus intense, par le fait d'un véritable appareil vocal placé aux orifices stigmatiques. Cet appareil est constitué par une petite vésicule trachéenne et un prolongement de la membrane interne du stigmate, formant deux lamelles, plus ou moins plissées ou frangées, qui vibrent par l'air, en donnant, suivant leur tension, un son de hauteur variable. Quant au son produit par les ailes, il est en rapport avec le nombre des vibrations; c'est un son de tonalité constante chez un même individu mais variant de l'un à l'autre selon la taille des ailes. Ainsi, d'après M. Landois, le ton stigmatique est si_5 et le ton alaire la_4 (440 vibrations par seconde), dans le Bourdon terrestre.

Les Bourdons ont de nombreux ennemis. Sans parler des Oiseaux qui les attrapent au vol, et de plusieurs mammifères comme les Musaraignes, les Mulots, la Belette, le Putois, qui détruisent beaucoup de leurs nids, les espèces de Diptères composant le genre *Volucella* pénètrent dans les nids et y pondent des larves qui dévorent celles des Bourdons (V. VOLUCELLE). D'autres larves de Diptères vivent aux dépens des provisions de miel, de même que celles des *Psithyres*, singuliers Hyménoptères dont les espèces ressemblent tellement aux divers *Bombus* pour la taille, la configuration, le revêtement poilu du corps, qu'ils ont été pendant longtemps confondus avec eux (V. PSITHYRE). Enfin, quelques Diptères du genre *Conops* (V. ce mot) se développent à l'état de larve dans l'intérieur de leur corps, d'où ils sortent à l'état parfait.

Les *femelles* et les *ouvrières* des Bourdons sont pourvues d'un aiguillon dont la piqûre, très douloureuse, offre les mêmes dangers et réclame les mêmes soins que celle des *Abeilles* (V. ce mot). Les *mâles* se reconnaissent à leur taille plus petite, à leurs antennes plus longues et à leurs tibias postérieurs simples, munis de longs poils sur la face externe. Ils n'ont pas d'aiguillon et peuvent dès lors être pris impunément à la main. Ed. LEFÈVRE.

II. TECHNOLOGIE MUSICALE. — Nom que portent les jeux bouchés de l'orgue, quand ils appartiennent à ce que l'on appelle *fonds d'orgue*. On distingue le *bourdon de trente-deux pieds*, qui est un seize-pieds bouché, résonnant, par suite, à l'unisson d'un trente-deux pieds ouvert. De même, les huit-pieds et quatre-pieds bouchés s'appellent *bourdons de seize pieds et de huit pieds*. Ce dernier seul porte quelquefois le nom de *bourdon de quatre pieds* ou de *petit bourdon*. — Le nom de *bourdon* est donné aussi à toute corde grave ou à tout tuyau fermé ouvert, qui, dans un instrument, sonne toujours la même note de basse pendant l'exécution d'un morceau, par exemple la quinte de la tonique, en façon de pédale. Tel est le *bourdon* de la cornemuse. Par abus, on a souvent généralisé ce nom à toute partie vocale formant basse continue (V. FAUX-BOURDON). A. E.

III. FONDERIE (V. CLOCHE).

IV. ART MILITAIRE. — *Bourdon* ou *Bourdonnasse*. Grosse et très longue lance, à poignée creuse en forme de poire, et terminée par un fer lourd et plat en losange. Ce fut l'arme des premiers gendarmes organisés en grosse cavalerie. « En chemin, dit Philippe de Commines dans son récit de la bataille de Fornoue, nous fîmes descendre les varlets pour ramasser les lances et surtout les bourdonnasses, qui étaient bien peintes mais ne valaient pas grand'chose, car elles étaient creuses et ne pesaient pas plus que javelines. » C'était aussi une arme usitée dans les tournois. Les lances de cette espèce que l'on peut voir à l'Armeria reale de Turin ne sont pas creuses, dans le sens exact du mot, mais bien évidées par des cannelures dans le sens de leur longueur, ce qui les rend en effet très légères, mais aussi très peu solides.

V. BLASON. — Figure artificielle représentant un bâton avec deux ornements en forme de pomme, posés l'un aux trois quarts, l'autre au sommet. Il symbolise les voyages en Terre-Sainte.

VI. BOTANIQUE. — *Bourdon de Saint-Jacques*. Nom vulgaire de l'*Althæa rosea* Cav., qu'on appelle également *Rose trémière* (V. ce mot).

BIBL.: ENTOMOLOGIE. — RÉAUMUR, *Mémoires pour servir à l'histoire des Insectes*, t. VI. — P. HUBERT, *Mémoires sur les Bourdons*, 1802. — DAHLBOM, *Bombi Scandina-*

viæ... Berlin, 1832. — LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU, *Hyménoptères*, 1836, t. I, p. 436. — MORAWITZ, *Die russischen Bombus-Arten*. — DALLA-TORE, *Bemerkungen z. Gattung Bombus*. — SMITH, *Bees of Great Britain*. — RADOSKOWSKI, *Essai d'une nouvelle méthode pour faciliter la détermination des Bombus* (*Bull. des Natur. de Moscou*, LII, 4). — SCHMIEDEKNECHT, *Apida Europeæ*, 1882-84.

BOURDON. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Picquigny ; 400 hab.

BOURDON (Sébastien), peintre français, né à Montpellier en 1616, mort à Paris le 8 mai 1671. Fils d'un modeste peintre verrier calviniste, la religion de Bourdon influa sur toute sa carrière, et, jointe à son caractère hautain, lui suscita de graves embarras. A l'âge de sept ans, son père l'envoya à Paris, où il fut placé chez un peintre sans talent, qui l'employa plutôt comme domestique que comme élève. A quatorze ans, dégoûté de cet emploi, il quitta son maître et Paris, se dirigeant vers le Midi, où le manque de travaux, la misère et le découragement le forcèrent, quatre ans après, à s'engager dans une compagnie d'infanterie. Sébastien Bourdon eût été perdu pour l'art français, si le capitaine de sa compagnie, homme éclairé et bienveillant, n'eût deviné sa vocation naissante et, en le libérant du service, ne lui eût fourni les moyens de gagner l'Italie (1634). A Rome, le peintre dut se mettre, pour vivre, aux gages d'un marchand de tableaux, qui lui faisait pasticher les maîtres à la mode. Tout en se livrant à ces bas travaux, il fréquenta les ateliers du Poussin et de Cl. Lorrain; il s'instruisit à leurs leçons; l'influence du premier surtout est reconnaissable dans plusieurs œuvres de Bourdon. — Une querelle violente qu'il eut avec un de ses confrères l'obligea à quitter précipitamment la Ville éternelle ; il avait été accueilli et patroné par M. Hesselin, maître de la Chambre aux deniers de Paris, et c'est en sa compagnie qu'il visita Venise et étudia le coloris de sa grande école.

En 1636, il était de retour à Paris, où M. Hesselin le présenta à Simon Vouet ; dans l'atelier de ce « prince » de l'Académie de Saint-Luc, il fit la connaissance de Du Guernier, gentilhomme protestant et miniaturiste de talent, dont il épousa la sœur. C'est en 1638 que Bourdon reçut la commande du *Mai* annuel offert par la communauté des orfèvres à l'église Notre-Dame ; ce tableau, *le Martyre de saint Pierre*, actuellement au Louvre, fut un triomphe pour l'artiste, qui prit désormais rang parmi les maîtres. Cette supériorité fut consacrée en 1646 lorsque l'Académie se constitua sous l'impulsion de Lebrun ; Bourdon fit d'abord partie des douze anciens, et plus tard, des quatre recteurs. Les propositions que la reine Christine lui fit faire ensuite l'engagèrent à entreprendre le voyage de Suède : il fut parfaitement accueilli à la cour de Stockholm et peignit, entre autres œuvres remarquables, un excellent portrait de Christine. L'abdication et le départ de la reine mirent fin à ces travaux, et Bourdon revint à Paris, après un an d'absence, en 1653. Trois ans après, il se rendit à Montpellier pour y fonder une académie sur le modèle de celle de Paris et y peindre un tableau destiné au maître-autel de la cathédrale. Ce tableau, dont le sujet est *la Chute de Simon le Magicien*, compte parmi ses œuvres capitales. Une querelle analogue à celle qui l'avait obligé à quitter Rome le força d'abréger son séjour dans sa ville natale ; il avait eu le temps d'y peindre cependant la suite des *Sept œuvres de Miséricorde*, considérée, dans l'ensemble, comme son chef-d'œuvre. L'époque qui suivit son retour à Paris fut, pour lui, marquée par une série de grands travaux : tableaux religieux pour différentes églises ou panneaux décoratifs pour des hôtels particuliers. Parmi ces derniers, les plus remarquables paraissent avoir été ceux de l'hôtel Bretonvilliers, malheureusement détruits avec l'hôtel même, et que nous connaissons seulement par la gravure. En 1671, Louis XIV le fit charger, avec son élève Nicolas Loir, de décorer quelques salles des Tuileries. La mort vint interrompre ce travail à peine commencé ; Sébastien Bourdon avait cinquante-cinq ans. Son talent peut se définir en un seul mot : ce fut celui d'un brillant improvisateur, doué d'une facilité, d'une liberté de pinceau surprenante ; sa touche est large et spirituelle, mais son dessin est lâché, et son coloris trop souvent vulgaire, roux et terne. Ad. THIERS.

BIBL. : DE PILES, *Abrégé de la vie des peintres*. — LACOMBE, *Anecdotes sur les Beaux-Arts*. — D'ARGENS, *Réflexions critiques sur les différentes écoles de peinture*. — TAILLASSON, *Observations sur quelques grands peintres*. — Ch. PONSONAILHE, *Séb. Bourdon, sa vie et son œuvre*, etc. ; Paris, 1885.

BOURDON (Jean-Joseph-Léonard), dit DE LA CROSNIÈRE, instituteur et homme politique français, né en 1758 à Longné (Sarthe), mort vers 1816. Son père, Bourdon des Planches, était premier commis des finances. Quelques années avant la Révolution, il ouvrit à Paris une maison d'éducation. Il publia en 1788 un *Plan d'éducation nationale*, réimprimé presque textuellement en 1791. Des lettres patentes de 1788 l'autorisèrent à fonder une *Société royale d'émulation*, pour y essayer ses idées : mais il dut, dit-il, y renoncer à cause des tracasseries sourdes qu'on lui suscita. Lui-même a tracé ainsi sa biographie politique de 1789 à 1791 : « Nommé électeur, je fus des premiers à mon poste en 1789. Les procès-verbaux de l'Assemblée constituante me comptent au nombre des vainqueurs de la Bastille. Représentant de la Commune, j'ai pendant dix-huit mois servi gratuitement la chose publique. Le 5 oct., je forçais La Fayette à marcher à Versailles. Le 6, commissaire de la municipalité, je conduisais Louis dernier à Paris. Rendu ensuite à moi-même, j'écrivis sur la nécessité et les moyens de nationaliser l'armée et de régénérer nos mœurs et nos habitudes par l'éducation. Pendant près de neuf mois, président du comité de correspondance des Jacobins, je concourus à répandre dans tout l'empire l'esprit public qui les animait. Le 16 juil. 1791, je recueillais au Champ-de-Mars, comme commissaire du peuple, les signatures des citoyens : le 17, je restais avec quarante-deux Jacobins à attendre à notre poste l'effet des menaces qui nous étaient faites. » Cependant Bourdon ne négligeait ni les intérêts de son pensionnat ni la propagation de ses idées pédagogiques. Tantôt il offrait à l'Assemblée de faire servir par ses élèves le centenaire du Mont-Jura (23 oct. 1789) et peu s'en fallait qu'il n'obtînt cette utile réclame. Tantôt il recommandait son plan d'instruction aux autorités. Il voulait « faire faire aux jeunes gens réunis dans une école l'apprentissage de la vie ; et non seulement leur apprendre qu'ils auront un jour des droits à exercer dans la société, mais les leur faire connaître dès l'âge le plus tendre, les préparer par la pratique même à tous les rapports, à toutes les relations auxquels ils sont destinés dans un âge plus avancé ». En 1790 la municipalité et en 1791 le Comité de constitution de l'Assemblée nationale avaient encouragé officiellement le système de Bourdon. Au mois d'oct. 1791, le club des Jacobins recommanda aux sociétés affiliées la *Société des jeunes Français*, c.-à-d. le pensionnat de cet instituteur jacobin, où des conférences de morale devaient être faites par des hommes politiques célèbres, entre autres par Robespierre, Pétion, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne, etc. La Convention subventionna cette école, devenue l'*Institut des jeunes Français*, et y établit des bourses, surtout pour les enfants des soldats tués à l'ennemi. Cet institut fut supprimé par décret de germinal an III.

En sept. 1792, Léonard Bourdon fut envoyé à Orléans en qualité de commissaire du Conseil exécutif près de la haute cour. C'est alors qu'il fut élu par le Loiret à la Convention. Envoyé de nouveau en mission à Orléans, il faillit être victime d'une tentative d'assassinat (15 mars 1793) qui fit alors grand bruit. Très animé contre les Girondins, il ne fut pas étranger au coup de force du 2 juin. Il rédigea le *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français*, imprimé par ordre

de la Convention nationale. Son hostilité contre Robespierre, qui voulait le proscrire, le plaça parmi les acteurs de la journée du 9 Thermidor. Il fut adjoint à Barras dans le commandement de la garde nationale, pénétra dans l'Hôtel de Ville et s'empara des chefs du parti vaincu. C'est lui qui, le 12 sept. 1794, fit mettre Marat au Panthéon. Décrété d'arrestation au 12 germinal il fut enfermé à Ham. L'amnistie du 4 brumaire an IV lui rendit la liberté. Après le 18 Fructidor, il exerça à Hambourg les fonctions d'agent du Directoire exécutif. En 1805, il était administrateur de l'hôpital militaire de Toulon. F.-A. AULARD.

BOURDON (François-Louis), dit DE L'OISE, homme politique français, né près de Compiègne, nous ne savons à quelle date, mort à Sinamari en 1797. Ancien procureur au Parlement, un des vainqueurs du 10 Août, substitut du procureur de la Commune de Paris, il fut élu à la Convention nationale par le dép. de l'Oise. Ses brutalités de langage contre les Girondins le rendirent populaire. Commissaire de la Convention près de l'armée des côtes de La Rochelle (avec Goupilleau de Fontenay), il destitua le général Rossignol (août 1793) et eut à ce sujet, aux Jacobins, une querelle avec Robespierre à la suite de laquelle il aurait été rayé de la liste des membres du club sans la protection dédaigneuse de son antagoniste. Le 23 brumaire an II, il prit sa revanche devant les Jacobins en se moquant de Grégoire, qui voulait, disait-il, *christianiser la Révolution* et avait prétendu « que Jésus-Christ avait prédit les Jacobins. » Mais le 1er nivôse, il fut encore dénoncé aux Jacobins, cette fois par Hébert, qui railla le modérantisme de Bourdon-le-Rouge (par allusion à la couleur de ses cheveux), et le 9 ventôse les Cordeliers l'expulsèrent de leur sein. Il eut le courage, après le vote de la loi du 22 Prairial, de faire déclarer par la Convention, malgré Robespierre, qu'aucun de ses membres ne pourrait être arrêté sans qu'elle y consentit. Le 8 thermidor, il s'opposa à l'impression du discours de Robespierre et, le lendemain 9, il fut, avec son homonyme Léonard Bourdon, un des six membres adjoints à Barras pour diriger la force armée. Mobile et violent, il s'éleva sans mesure contre les anciens Montagnards pendant la réaction thermidorienne, et, à l'égard des auteurs des journées du 12 germinal et du 1er prairial, il fit adopter des mesures impitoyables. Mais il montra également de la fermeté contre les chouans dans une mission qu'il remplit dans l'Eure-et-Loir, avec son collègue Fleury, à la fin de l'an III. Membre du Conseil des Cinq-Cents, il se rangea ouvertement du côté des *Clichyens* ou royalistes honteux, et, après le coup d'Etat du 18 fructidor an V, il fut déporté en Guyane, à Sinamari. Le *Moniteur* du 14 messidor an VII (2 juil. 1799) annonça son décès sans commentaires. F.-A. A.

BOURDON (Pierre-Michel), peintre, né en 1778 à Paris, où il est mort en 1841. Elève de Regnault, cet artiste obtint une médaille de deuxième classe au Salon de 1806, pour son tableau *Héloïse et Abélard*. Les œuvres qu'il exposa ensuite furent *Télémaque dans l'île de Calypso* (S. 1808); *Œdipe et Antigone* (S. 1819); *Portraits* (S. 1822 et 1824). La cathédrale de Pau possède aussi de lui un *Christ en croix*. P.-M. Bourdon fut l'éditeur de la collection gravée du *Concours décennal*, et dirigea la partie artistique du *Musée Filhol*.

BIBL. : *Catalogue de la vente des tableaux, etc., ayant appartenu à M. Bourdon, faite le 17 avril 1841* (avec *Notice biog.*) ; Paris, 1841, in-8. — GABET, *Dict. des artistes de l'Ec. franç. au XIXe siècle*.

BOURDON (Pierre-Louis-Marie), mathématicien, né le 16 juil. 1779 à Alençon, mort à Paris le 15 mars 1854. Il professa les mathématiques depuis 1801 à Saint-Cyr, au lycée Charlemagne, au collège Henri IV, et finit sa carrière comme inspecteur de l'Université de Paris. Docteur en 1811 (thèse de mécanique), il a surtout été connu par ses ouvrages d'enseignement : *Eléments d'arithmétique* (1821, 21 éditions); *Applications de l'algèbre à la géométrie* (1824); *Eléments d'algèbre* (1843. 9 éditions). T.

BOURDON (Jean-Baptiste-Isidore), médecin français, né à Merry (Orne) le 26 août 1796, mort à Paris en nov. 1861. Reçu docteur en 1823, *Considérations physiologiques sur la vie et la mort* (Paris, in-4), il devint en 1825 membre de l'Académie de médecine, puis médecin des épidémies du dép. de la Seine; pendant quelque temps, depuis 1834, il remplit les fonctions de médecin des eaux de Bagnols. — Bourdon fut un écrivain médical brillant; citons ses travaux sur le vomissement (1819), sur la respiration (1820), sur l'influence de la pesanteur (1823), etc., des articles dans les *Dictionnaires*, les *Revues*, etc., enfin, parmi ses ouvrages: *Principes de physiologie médicale* (Paris, 1828, 2 vol. in-8) ; *Principes de physiologie comparée* (Paris, 1830, in-8); *Notions d'hygiène pratique* (Paris, 1844, in-8; 2e édit. 1860); *Cours complet d'éducation pour les filles* (Paris, 1843, in-8). Dr L. HN.

BOURDON (François), homme politique français, né à Seurre (Côte-d'Or) le 29 juil. 1797, mort vers 1875. Chef d'atelier des fonderies du Creusot, il fut élu à l'Assemblée constituante par le dép. de Saône-et-Loire en 1848, fit partie du comité des travaux publics, et fut du nombre des opposants à la politique de l'Elysée. Il ne fut pas réélu à la Législative.

BOURDON (Eugène), ingénieur et industriel français, né à Paris le 8 avr. 1808, mort dans cette ville le 29 sept. 1884. Successivement employé dans une maison de commerce et chez le mécanicien Calla, il fonda à Paris en 1835 une usine pour la construction des machines à vapeur et des machines-outils. Son nom est resté attaché à deux instruments d'un usage commode, sinon d'une précision absolue: le *manomètre* métallique, à spirale creuse (V. MANOMÈTRE), aussitôt adopté par la Belgique et la Russie, et encore officiellement employé en France pour les épreuves de chaudières à vapeur, et le *baromètre* métallique, dit anéroïde, qui n'est qu'une simplification de celui inventé en 1847 par Vidi (V. BAROMÈTRE). Bourdon s'est encore occupé de la fabrication des appareils enregistreurs pour les observations météorologiques et d'expériences sur la résistance que l'air oppose aux trains de grande vitesse. L. S.

BOURDON (Alexis-Hippolyte), médecin français contemporain né à Pont-à-Mousson (Meurthe) le 25 mai 1814. Il a fait ses études médicales à Paris et a été nommé successivement interne des hôpitaux au concours de 1839, docteur en médecine en 1843, chef de clinique de la Faculté en 1845, médecin des hôpitaux en 1849. On lui doit une bonne thèse sur les *Paralysies consécutives à l'asphyxie par les vapeurs de charbon* (1843); un mémoire sur les *Tumeurs fluctuantes du bassin* (1841), mémoire dans lequel se trouve rapportée, sous le nom de kyste sanguin, une des premières observations de la maladie décrite plus tard sous le nom d'hématocèle rétro-utérine; des *Etudes* et des *Recherches cliniques et histologiques sur l'ataxie locomotrice progressive* (1861-62); deux mémoires couronnés par l'Institut sur le rapport de Longet, qui déclare dans son rapport que l'auteur a trouvé la véritable lésion anatomique de cette affection; un mémoire sur les *Péritonites sans perforation* dans la fièvre typhoïde (1856); une observation de *Morve farcineuse chronique terminée par la guérison* (1857); un travail original sur les *Accidents cérébraux observés dans le cours du rhumatisme aigu* (1852), accidents qu'il a le premier signalés; un autre mémoire sur les *Rétrécissements de la trachée-artère* (1863), rétrécissements alors peu connus; des recherches cliniques et microscopiques sur l'*Augmentation du nombre des globules blancs du sang dans les maladies autres que la leucocythémie* (1856), et une observation de *Leucocythémie sphénique avec autopsie* (1867); un travail sur les *Maladies du bulbe rachidien* (1872). Il est aussi l'auteur de re-

cherches cliniques intéressantes sur les *Centres moteurs* des membres (1877) et sur l'*Atrophie du cerveau consécutive à l'amputation d'un membre* (1883). M. Bourdon a présidé la Société médicale des hôpitaux; il a été nommé membre de l'Académie de médecine en 1872. Dr A. DUREAU.

BOURDON (BLIN de) (V. BLIN DE BOURDON).

BOURDON DE SIGRAIS (Claude-Guillaume), littérateur français, né dans le bailliage de Lons-le-Saulnier en 1712, mort à Paris le 16 fév. 1791. Capitaine au régiment de cavalerie-Berry, et plus tard pensionnaire de l'Académie des Inscriptions, il a publié, outre une *Histoire des rats pour servir à l'histoire universelle* (Ratopolis, 1738, in-8), facétie inspirée par les *Chats* de Moncrif et reproduite dans les *Œuvres badines* de Caylus; des *Considérations sur l'esprit militaire des Gaulois* (1774, in-12) ; *des Germains* (1781, in-12) ; *des Francs et des Français* (1786, in-12), et fourni au recueil de l'Académie des Inscriptions (t. XXV), deux mémoires sur l'*Enéide de Virgile considérée par rapport à l'art de la guerre* et sur *le Coin ou l'Ordre rostral*. Bourdon de Sigrais a traduit les *Institutions militaires* de Végèce (1743, in-12) et le *Dialogue sur les orateurs*, attribué à Tacite (1782, in-12). M. Tx.

BOURDON DE VATRY (Marc-Antoine), administrateur français, né à Saint-Maur en 1761, mort à Paris en 1828. Avant la Révolution il était employé dans l'administration de la marine; il y était encore à l'époque du Directoire qui lui confia le portefeuille de ministre de la marine. Pendant le Consulat et l'Empire, il fut successivement administrateur général des mers du Nord, prétet maritime du Havre. Puis étant passé dans l'administration de l'intérieur, préfet de Vaucluse, de Maine-et-Loire et de l'Isère. Revenu au ministère de la marine, il eut la direction du personnel. C'est en cette qualité qu'il fut admis à la retraite, à la deuxième Restauration.

BOURDONNAIE (Anne-François-Auguste, comte de la), général français, né à Guérande le 27 sept. 1747, mort à Dax en nov. 1793. Au moment de la Révolution il était maréchal de camp, fut nommé en 1792 général de division et réussit à faire lever le siège de Lille par l'armée autrichienne. Lors de l'invasion de la Belgique, il reçut le commandement de l'aile gauche de l'armée, mais ne tarda pas à avoir avec Dumouriez des différends qui le firent rappeler. Il fut alors envoyé en Vendée (1793) puis à l'armée des Pyrénées-Occidentales où il mourut.

BOURDONNAIE (François-Régis, comte de la), né à Angers le 19 mars 1767, mort le 28 août 1839. Officier en 1792, il émigra et vint se placer dans les rangs de l'armée de Condé, puis passa dans l'armée vendéenne. L'Empire ne l'accueillit point, après la ruine du parti républicain; il travailla au retour des Bourbons contre l'Empire, comme il avait fait d'abord contre la République. En 1814, pendant les Cent-Jours, Napoléon l'exila. Sa récompense fut la faveur dont il jouit pendant toute la Restauration: député à la Chambre introuvable, partisan farouche de la royauté, légitimiste à outrance, ce *Jacobin blanc*, comme l'appelait Decazes, obtint naturellement sous le ministère Polignac le portefeuille de l'intérieur qu'il ne conserva que trois mois; il resta, après l'avoir résigné, le conseiller intime de la royauté légitime, ministre d'Etat, membre du conseil privé et suivit Charles X dans sa retraite (juil. 1830). Dans les six derniers mois, il avait été fait pair de France. Emile BOURGEOIS.

BIBL. : FORNERON, *Histoire des Emigrés*. — VAULABELLE, *Histoire de la Restauration*.

BOURDONNAIS (V. LA BOURDONNAIS).

BOURDONNASSE, arme ancienne (V. BOURDON [IV, Art militaire]).

BOURDONNÉ. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan ; 525 hab.

BOURDONNEMENT. Sensation subjective de l'ouïe, analogue au bruit de vol du Bourdon. Les malades comparent ce bruit au bourdonnement d'une mouche, au bruit de la mer, au sifflement du vent, au son d'un timbre, d'une cloche, etc. Les sensations se distinguent donc par des différences de timbre, d'intensité, de durée; elles sont aiguës ou graves, continues ou intermittentes. Les causes sont nombreuses et siègent : I. Dans l'une des parties constituantes de l'oreille ; II. Au dehors de cet organe.

I. *a*. Le bourdonnement est produit tantôt par le rétrécissement de l'oreille externe : introduction du doigt, tumeurs, corps étrangers, bouchons cérumineux, etc.; — tantôt par une pression exercée par ces mêmes causes sur le tympan; — ou bien par voie réflexe sur l'oreille interne. Pour les rétrécissements, on explique le bourdonnement par le pouvoir résonnateur du conduit auditif oblitéré : les vibrations d'origine circulatoire partant de l'intérieur de l'oreille et du crâne se trouvent renforcées et réfléchies par l'obstacle vers l'oreille interne qu'elles impressionnent. De petits furoncles, une otite superficielle amènent le bourdonnement par une action réflexe du nerf trijumeau sur le nerf acoustique.

b. Dans les affections de l'oreille moyenne, catarrhes aigus, arthrites des osselets..., les bourdonnements, alors souvent douloureux, s'expliquent par la compression des fenêtres ovale et ronde que des épanchements de sang ou de pus font bomber du côté du labyrinthe. Quand la trompe d'Eustache est rétrécie, l'équilibre normal étant rompu, par la résorption de l'air, entre les deux faces du tympan, cette membrane projetée en dedans repousse le manche du marteau, et l'étrier vient presser par la fenêtre ovale sur le liquide labyrinthique.

c. Après ces explications, il est aisé de concevoir que les maladies propres au labyrinthe peuvent de la même façon produire le bourdonnement.

II. Dans la seconde variété des bourdonnements sont : *a*. les bourdonnements vasculaires qui ne dépendent d'aucune lésion organique de l'oreille. On observe ces bruits chez les chlorotiques, les anémiques spontanés ou par hémorrhagies, les malades soumis à l'administration du sulfate de quinine et du salicylate de soude. Ce genre de bruit est très pénible pour le malade qui en souffre davantage au moindre effort, après un repas copieux, etc.

b. Les bruits de propagation qui souvent se manifestent dès le début des anévrysmes intracrâniens et carotidiens. Ces bruits sont isochrones aux pulsations du cœur.

c. Certaines hallucinations de l'ouïe qui se rencontrent chez les aliénés.

Enfin il convient de rapprocher des bourdonnements vrais des bruits que Leudet a signalés sous le nom de *bruits objectifs*. Ils ressemblent plutôt à des craquements et sont tantôt volontaires, tantôt involontaires comme dans le tic douloureux de la face. Ces bruits résulteraient de la contraction du muscle interne du marteau. Dr CLERMONT.

BIBL. : NÉLATON, *Path. chir.*, 2e éd.

BOURDONNET. Petit paquet de charpie de forme olivaire, du volume d'une noix, et servant au pansement des plaies. On l'obtient en roulant entre les mains, transversalement à sa longueur, un plumasseau de charpie dont les extrémités sont ébarbées au moyen de ciseaux. On introduit le bourdonnet dans la plaie, soit pour en maintenir les bords écartés et retarder la cicatrisation, soit pour absorber le pus qui en découle. Si la plaie est profonde, on attache le bourdonnet par le milieu avec un fil ciré afin de pouvoir le retirer sans difficulté. On peut, à l'aide de ce fil, réunir un nombre de bourdonnets suffisant pour remplir une cavité close et y pratiquer un tamponnement dans le cas d'hémorrhagies. Les bourdonnets servent encore dans le premier pansement d'une amputation, à écarter les lambeaux; ils servent à maintenir la forme des organes qui présenteraient une tendance à s'affaisser ou à se rétrécir ; telle la cavité orbitaire après l'ablation de l'œil. Les bourdonnets doivent être fréquemment renouvelés. Dr L. HN.

BOURDONS. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Andelot; 741 hab. Cette localité, située

sur le Rognon, ne date guère que du XIIIe siècle ; mais son territoire, traversé par une voie romaine, comprend deux anciens finages qui se nommaient, l'un *le Magnil (mesnil, mansionile)*, l'autre *le Bordon*, et dépendaient de l'abbaye de la Crête. En 1222, les moines y attirèrent des colons et le hameau prit d'abord le nom de Saint-Julien-sur-Rognon. Le comte de Champagne, Thibault IV, lui donna, en 1240, une charte de commune analogue, à peu de chose près, à la célèbre loi de Beaumont, et la communauté de Bourdon prospéra dès lors jusqu'aux guerres des XVe et XVIe siècles qui amenèrent sa ruine. A. T.

BOURDOT DE RICHEBOURG (Charles-Antoine), jurisconsulte, né à Paris en 1665, mort le 11 déc. 1735. Avocat au Parlement de Paris depuis 1689, il est surtout connu pour avoir publié, en 1724, le *Nouveau Coutumier général*, recueil en 4 vol. in-fol., contenant la plupart des coutumes générales et particulières de France qui furent officiellement rédigées après l'ordonnance de Charles VII (1454), et quelques-unes des coutumes antérieures. Le texte de chaque coutume (et, quand il y a lieu, de ses rédactions successives) est établi d'après les originaux déposés aux greffes du Parlement de Paris et des autres juridictions ; il est accompagné de notes tirées des principaux commentateurs, Du Moulin, Brodeau, Ricard, etc..., d'éclaircissements, de conférences et de tables. Ce vaste et utile recueil peut être considéré comme le *Corpus* des coutumes officiellement promulguées : le petit nombre de celles qui n'y figurent pas ont été signalées par le P. Lelong et Fontette (*Bibliothèque de la France*, t. IV, p. 443). En revanche, il est fort incomplet pour les coutumes anciennes, dont un grand nombre ont été publiées depuis, et qu'il y aurait avantage à réunir en un recueil analogue à celui de Bourdot de Richebourg. Ch. MORTET.

BIBL. : *Almanach royal*, de 1689 à 1735. — *Journal des Savants*, 1724, p. 541. — MORÉRI, *Dictionnaire historique* (éd. de 1759), t. II.

BOURDOT DE RICHEBOURG (Claude-Etienne), littérateur français, parent du précédent, né à Paris le 11 sept. 1699, mort après 1753. Avocat et militaire, il publia des romans : *Evander et Fulvie, histoire tragique* (1726, in-12) ; *Mémoires de Guillaume Nortingham ou le faux lord Kington* (La Haye [Paris], 1741, 2 vol. in-12) et un poème en trois chants sur l'*Invention de la poudre* (1732, in-8). On lui attribue la rédaction du t. III de l'*Histoire générale de la marine* de Torchet de Boismeslé (1744-1758) et celle de l'*Histoire de la sainte église de Vienne* (Lyon, 1761, in-4), publiée sous le pseudonyme de C. Charvet, prêtre. Bourdot de Richebourg a été rédacteur du *Journal économique* de 1751 à 1753. M. Tx.

BOURECHE (Mar.). Nom donné au siècle dernier à des bourrelets faits de distance en distance pour servir de pommes de *tournevire* (V. ce mot). Ils étaient formés par un certain nombre de tours de grosse toile goudronnée recouverte d'étoupe et serrée avec du bitord. Un filet de bitord servait d'enveloppe à ce travail.

BOURECQ. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes ; 560 hab.

BOURÉE (Nicolas-Prosper), diplomate français, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 26 mars 1811, mort en 1886. Fils de J. Bourée, officier supérieur d'artillerie en retraite, M. Bourée, après des études de droit, débuta dans la carrière consulaire. Elève-consul le 24 févr. 1835, il fut nommé le 27 sept. 1839, consul à Beyrouth. Il avait successivement obtenu les grades de consul de 1re classe (30 nov. 1844) et de consul général (20 juin 1846) quand il fut envoyé à Tanger comme consul général et chargé d'affaires le 29 nov. 1849. Nommé ministre plénipotentiaire en Chine le 15 avr. 1852, il n'alla pas dans ce poste où resta M. de Bourboulon. Chargé en avr. 1854 d'une mission en Orient, puis appelé aux fonctions de directeur politique aux Affaires étrangères, il partit, presque aussitôt après sa nomination, pour la Perse en qualité de ministre plénipotentiaire (9 mai 1855). A son retour de Téhéran, il dirigea successivement les légations d'Athènes (7 déc. 1859) et de Lisbonne (5 oct. 1864). Il fut ensuite envoyé comme ambassadeur à Constantinople où il alla remplacer le marquis de Moustier du 28 oct. 1866 au 9 juil. 1870. Il prit à ce moment sa retraite, après avoir été nommé sénateur le 10 juin 1870. M. Bourée a laissé dans la carrière diplomatique le souvenir d'un négociateur prudent et expérimenté, particulièrement au courant des hommes et des choses de l'Orient où il avait longtemps résidé. Il avait épousé en 1836 la marquise veuve du Ligondès, née d'Ablon. Louis FARGES.

BIBL. : *Annuaire diplomatique*.

BOURÉE (Frédéric-Albert), diplomate français, né le 16 août 1838, fils du précédent. D'abord attaché à Athènes (7 sept. 1860), puis attaché payé au Cabinet (16 mars 1864) et chargé des fonctions de deuxième secrétaire à Constantinople (1867), M. Bourée était rédacteur-adjoint au Cabinet depuis le 14 avr., quand éclata la guerre franco-prussienne. Il fit alors partie de la délégation du ministère des affaires étrangères à Tours et à Bordeaux. Après avoir été successivement rédacteur à la direction politique (26 juin 1873), sous-directeur adjoint (31 déc. 1875), puis sous-directeur (14 fév. 1877), M. Bourée fut nommé ministre plénipotentiaire en Chine, le 23 janv. 1880. Ce fut dans ce poste qu'il assista aux débuts de l'affaire du Tonkin et négocia avec la Chine au commencement de 1883, un traité qui ne fut pas ratifié par le gouvernement. Depuis il a été successivement ministre à Copenhague (7 juil. 1885) et à Bruxelles (26 juil. 1886). Louis FARGES.

BIBL. : *Annuaire diplomatique*.

BOU-REGRAG. Fleuve du Maroc. Son nom, suivant les uns, dériverait de celui d'une tribu disparue ; suivant Godard (*le Maroc*, description et histoire ; Paris, 1860, in-8, p. 43) il serait une corruption de Bou-Regrab et signifierait *le Père des ravines*. Il prend sa source dans une chaîne de monts qui limitent au S. le territoire de Fez, coule vers le N.-O. et vient finir dans l'océan Atlantique par une coupure dans un plateau rocheux de peu d'élévation, entre les ports de Salé à droite et de Rabat à gauche, après un cours d'environ 200 kil. Dans sa partie supérieure, son bassin est séparé de ceux de l'O. Beht et de l'O. Sebou par des hauteurs assez considérables ; mais dans la partie inférieure il n'y a entre eux qu'un terrain plat ; semé de lacs, de marécages et de la forêt de la Mamoure. Le cours du Bou-Regrag a marqué autrefois la limite des royaumes de Fez et de Maroc. E. CAT.

BOU-REMOD (Oued). Rivière presque toujours à sec, commence près du chott Tigri, coule vers le N. et se perd dans le bassin intérieur du chott Gharbi.

BOURESCHES. Com. du dép. de l'Aisne ; arr. et cant. de Château-Thierry ; 257 hab.

BOURESSE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Lussac ; 1,314 hab.

BOURET-SUR-CANCHE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Paul-sur-Ternoise, cant. d'Auxy-le-Château ; 245 hab.

BOURET (Etienne-Michel), financier français, né en 1710, mort à Paris le 10 avr. 1777. Fils d'Etienne Bouret, secrétaire du roi, il fut nommé en 1738 trésorier-général de sa maison, puis fermier-général (1743). En 1747, il vint au secours de la Provence menacée d'une famine et les Etats, pour perpétuer sa généreuse intervention, firent frapper en son honneur une médaille (reproduite dans le *Trésor de numismatique*, de Ch. Lenormant). Favori de Louis XV, de Mme de Pompadour et de Machault d'Arnouville, contrôleur général, Bouret réunit à ses attributions celles d'administrateur général des postes et de directeur du personnel des fermes. On lui attribue aussi des spéculations illicites sur les blés et une mention, aussitôt supprimée d'ailleurs, dans l'*Almanach royal* de 1774, celle de *trésorier des grains pour le*

compte du roi, donnerait créance aux accusations qui pèsent sur la mémoire de Louis XV et du financier. Quelle que fut la provenance de ses gains, ceux-ci furent immenses et permirent à Bouret de se livrer à toutes les prodigalités. Après avoir fait bâtir à Gonesse un somptueux pavillon, près du château d'Arnouville, appartenant à son protecteur, il acquit de Pâris de la Montagne (frère de Pâris-Duverney) la gruerie de Sénart, formée des forêts du Rougeau et de Sénart et représentant 1,467 arpents : c'est là qu'il fit édifier le château de Croix-Fontaine, dans lequel il engloba encore le territoire de Morsang-sur-Seine, du Coudray et de Saint-Port, ainsi qu'un splendide pavillon de chasse, près du village de Nandy. En même temps il élevait à grands frais, rue Grange-Batelière, l'hôtel qui, après avoir appartenu à J.-B. de La Borde et au duc de Choiseul, fut occupé par les bureaux de l'Opéra et incendié en 1873. C'est à Croix-Fontaine que Bouret eut l'honneur de recevoir Louis XV (1759) et qu'il lui présenta ce *Livre du vrai bonheur*, manuscrit délicatement orné, dont chaque page portait ces mots : « Le roi est venu chez Bouret le..... », et dont on a perdu la trace depuis la vente Pixérécourt (1838). Cette fête, qui ne fut pas la seule, coûta, dit-on, trois millions. Ainsi que La Popelinière et d'autres *traitants* de l'époque, Bouret se piquait d'aimer les lettres et les arts ; on lui a même attribué des *Poésies diverses du sieur D'...* (s. l., 1718, in-12; nouv. éd., 1733, in-8), restituées aujourd'hui à un homonyme, lieutenant au bailliage de Gisors. Voltaire lui fournissait des quatrains pour ses réceptions royales et Marmontel, s'il faut l'en croire, recevait ses confidences. De plus, sa table s'ouvrait volontiers à une tourbe de parasites qui payaient son hospitalité en allant conter à tout venant ses faiblesses et ses mésaventures galantes. En 1770, Bouret signa, en qualité de secrétaire de la chambre et du cabinet du roi, à la suite du comte de Noailles, ambassadeur extraordinaire, le contrat d'échange de Marie-Antoinette d'Autriche, devenue dauphine de France. La décadence commença peu après pour lui : il fut forcé de vendre à vil prix son château, son pavillon de chasse (détruits en 1821 par la *bande noire*), son hôtel et les maisons qu'il avait fait construire aux Champs-Elysées dont la vogue commençait à poindre. L'homme qui avait, dit-on, possédé et dévoré quarante-deux millions, mourut insolvable et très probablement par suicide.

Marié en 1735 à Mlle Tellez d'Acosta, fille d'un entrepreneur de vivres, d'origine portugaise, Bouret en eut trois filles qui devinrent Mmes Legendre de Villemorien, Thiroux de Monsauge et Marin de La Haye. Il avait, en outre, deux sœurs, Mmes de Saint-Landry et de Preandeau, et deux frères, Bouret d'Erigny, qui avait épousé une nièce de Mme de Pompadour, et Bouret de Valroche, tous deux fermiers-généraux. Il ne faut pas confondre les trois frères Bouret avec un homonyme, *Bourret*, intendant de Neufchâtel et de Vallengin, dont la riche bibliothèque fut dispersée en 1735. M. Tx.

BIBL. : VOLTAIRE, *Correspondance générale*. — MARMONTEL, *Mémoires d'un père*. — DIDEROT, *le Neveu de Rameau*. — *Mémoires secrets*, dits de BACHAUMONT. — P. CLEMENT et A. LEMOINE, *M. de Silhouette, Bouret, les derniers fermiers-généraux*, 1872, in-18. — Th LHUILLIER, *le Pavillon Bouret* (*Bulletin de la société d'archéologie de Seine-et-Marne*, 1875-1877). — A. POTIQUET, *les Poésies du sieur D'.....* (*l'Amateur d'autographes*, 1883).

BOURET (Claude-Antoine), comédien français. C'est le hasard plutôt qu'une vocation bien sentie qui conduisit Bouret au théâtre. Il avait été amené un soir chez Vadé, qui travaillait à *Nicaise* et cherchait un interprète pour sa pièce. Dès qu'il eut vu la figure si disgracieuse de Bouret et entendu sa voix de polichinelle, Vadé s'écria : « Voilà mon Nicaise tout trouvé », et il le fit entrer à l'Opéra-Comique. Bouret débuta en 1755, durant la foire Saint-Germain, dans le rôle d'Alain de la *Chercheuse d'esprit*, de Favart. Le 7 fév. suivant il jouait le Nicaise de Vadé et y réussit à merveille. Dès ce jour il devint le comique à la mode. Après ses succès de la foire, il passa à la Comédie-Française où il débuta, le 2 déc. 1762, dans les rôles de Turcaret et de Crispin du *Crispin rival de son maître*. Son succès fut complet dans cette dernière pièce, et il persévéra dans ces rôles de Crispin pour lesquels sa voix nasillarde et fort déplaisante s'adaptait bien à sa verve et à sa gaieté comique. Il joua aussi Sosie dans *Amphytrion*, Crispin dans les *Folies amoureuses*, Crispin dans le *Légataire universel*, Agnelet dans l'*Avocat Pathelin*, Frontin dans l'*Impromptu de campagne*, et Monsieur de Pourceaugnac où sa figure épaisse et ses sourcils si bêtement prononcés lui donnaient tout à fait l'expression du rôle. Bouret fut reçu sociétaire de la Comédie-Française en 1764. Il serait excessif d'attribuer une place hors ligne à Bouret; il ne faut pas dire cependant comme La Harpe qu'il fut « un assez mauvais comédien ». De l'avis des contemporains, Bouret fut un bon acteur, jouant supérieurement les ivrognes et les rôles extrêmement comiques. Les rôles de Crispin furent ceux qu'il tint avec le plus d'avantages ; sa personne toute petite, son masque qu'il poussait aisément jusqu'au ridicule, sa voix qui n'avait rien d'agréable, tout se réunissait pour faire de lui une nature comique. Ces dispositions physiques lui servirent à la scène, et après celle de la foire, il eut aussi son heure de célébrité à la Comédie-Française. La Correspondance littéraire de Grimm, en enregistrant sa mort qui eut lieu à Paris en 1783, n'oublie pas de mentionner, quoiqu'il ne jouât plus depuis plusieurs années, les pièces où il avait obtenu de réels succès. Ch. de L.

BOURETTE (Charlotte REYNIER, dame CURÉ puis), femme de lettres française, née à Paris en 1714, morte à Paris en 1784. Le surnom de *Muse limonadière*, sous lequel elle est connue, lui vint de sa profession : elle tint, en effet, pendant trente-six ans le *Café allemand*, rue Croix-des-Petits-Champs, très fréquenté par les gens de lettres. Au contact de la clientèle, Mme Bourette sentit se révéler en elle des instincts poétiques et une certaine facilité qu'elle prit et qu'on feignit autour d'elle de prendre pour du talent. Il ne se passa dès lors d'événement et il ne se produisit pas un personnage en vue sans qu'elle ne le chantât dans ses vers : les têtes couronnées, les grands seigneurs, la gratifiaient de quelque présent, tout comme Voltaire qui, dans une lettre à d'Argental, déclarait préférer lui donner « une carafe de soixante livres que de lui écrire » pour la remercier d'un quatrain. Mme Bourette a réuni, sous le titre même de *la Muse limonadière* (1755, 2 vol. in-12), une partie de ses vers, en général fort médiocres. On lui attribue une comédie également en vers, *la Coquette punie* (1779, in-12). M. Tx.

BOUREUILLE (Louis-Gabriel de), administrateur français, né à Pontoise le 25 déc. 1807. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1826, il fut nommé ingénieur des mines ; attaché en 1832 au cabinet du directeur général des ponts et chaussées et des mines, chef de bureau du service des chemins de fer en 1833, chef de section du même bureau en 1838 et chef de division en 1842. Directeur des mines en 1853, il fut chargé du secrétariat général du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics (1855). Conseiller d'Etat en 1857, il fut jusqu'en 1870 commissaire du gouvernement devant les deux Chambres pour soutenir les projets de loi ressortissant de son ministère. A la création du ministère spécial des travaux publics (juil. 1869) il en fut secrétaire général. Il avait été nommé inspecteur général des mines en 1854.

BOUREUILLES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Varennes-en-Argonne; 603 hab.

BOUREY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances; cant. de Bréhal ; 168 hab.

BOURG (Droit anglais). On désigne ainsi, au sens politique du terme, toute localité qui jouit du droit de nommer un ou plusieurs membres de la Chambre des com-

munes. Réunis à ceux des comtés et des Universités, les députés des bourgs composent le Parlement. L'existence des bourgs se rattache aux origines mêmes du peuple anglais, et à ces *Friborgs (freoborgs)* d'essence germanique qui formaient la véritable unité dans la société anglo-saxonne. On sait l'influence spéciale que ce principe d'association à responsabilité collective, respecté par la conquête normande, exerça par la suite sur le développement des institutions anglaises. Dépendant primitivement du domaine royal et imposables à merci, les villes n'eurent pas d'abord voix au chapitre dans le conseil commun du royaume, uniquement composé des représentants de l'Eglise et des tenanciers de la couronne. Mais, du jour où, par l'effet des chartes royales ou seigneuriales, elles eurent conquis une existence propre, il devint nécessaire de les convoquer aux assemblées. Le rôle de leurs représentants se bornait d'ailleurs à la discussion et au vote de l'impôt. La direction des affaires restait aux mains des pairs et des chevaliers des comtés. Ce fut au XIVe siècle seulement que ces derniers, s'étant joints aux députés des bourgs, une véritable Chambre des communes se forma, dont les attributions prirent de jour en jour plus d'importance. Le droit des bourgs à une représentation distincte s'exerça, dès le principe, dans les plus fâcheuses conditions. Seule la couronne pouvait le conférer, et elle n'usa guère de ce privilège, passé depuis aux mains du législateur, que pour parer à ses besoins pécuniaires ou assurer à ses amis la prépondérance dans le Parlement. Les élections dépendaient de la bonne ou de la mauvaise volonté des shérifs, chargés par le roi de les préparer. Des localités sans importance aucune étaient inscrites sur la liste des bourgs parlementaires, d'autres, bien plus considérables, se trouvaient omises. Dans certains comtés la représentation des bourgs était nulle, ceux-ci cherchant par tous les moyens à se soustraire à l'exercice d'un droit que le traitement à allouer aux députés leur faisait considérer comme une charge. Beaucoup de villes cessèrent bientôt de nommer des représentants, et il fallut qu'un *act* de 1382 décidât que le nombre des bourgs ne pourrait être désormais réduit. Ce nombre qui était de 110 en 1295, lors de la convocation du premier Parlement complet, avait en effet sensiblement diminué depuis cette époque. Mais, à partir du commencement du XVIe siècle, il augmenta rapidement sous l'influence des Tudor qui cherchèrent dans la création de nouveaux bourgs parlementaires soigneusement choisis le moyen d'établir leur omnipotence. Sous Jacques Ier on déclara même qu'un bourg ne saurait perdre, par sa négligence, le droit d'être représenté : « car si cette négligence pouvait être permise dans une localité, elle pourrait l'être dans toutes, d'où il arriverait que, faute de députés, il n'y aurait plus de Parlement ». En 1625 les bourgs étaient au nombre de 206, nommant 395 membres.

Quelques années plus tard, en 1640, Charles Ier fit procéder à la revision complète et minutieuse de leurs droits. Malheureusement l'esprit de parti domina encore ce travail, et, tandis qu'on reconnaissait en principe les privilèges électoraux de toutes les localités qui avaient pris part aux élections depuis l'avènement d'Edouard II, plusieurs villes importantes, jadis représentées, furent rayées de la liste sans motif avouable. Dans la période suivante la réunion de l'Ecosse et celle de l'Irlande à l'Angleterre vinrent successivement modifier la composition de la représentation urbaine par l'adjonction totale de trente-six membres nouveaux. Cependant, la situation n'avait fait qu'empirer, et, au début du XIXe siècle, elle offrait le spectacle d'anomalies et d'inégalités plus choquantes que jamais. Par suite du développement du commerce et de l'industrie, de grands déplacements s'étaient produits dans la population, mais les bases de la représentation étaient restées les mêmes. Il en résultait que des villes comme Manchester, Leeds, Birmingham, comptant chacune cent mille habitants ou davantage, demeuraient privées de tout droit distinct de vote, tandis que trente-cinq localités sans électeurs envoyaient, paraît-il, soixante-dix membres au Parlement. Nous citerons quelques exemples des abus les plus graves : Le bourg de Dunwich, appartenant à lord Huntingfield, avait été depuis longtemps submergé par la mer. Old Sarum, à lord Camelford, était un simple monticule et disposait pourtant de deux sièges au Parlement. Beeralton, à lord Beverley, n'avait qu'une maison ; Castelrising en avait deux ; Gatton comptait 5 électeurs, Saint-Michel 7, Tavistock 10. A Buckingham et à Bewdley le bailli et 12 notables avaient seuls le droit de vote. Le comté de Bute ne possédait que 21 électeurs ; un seul y résidait, se présentait et se nommait lui-même. Au point de vue de la représentation le système des bourgs produisait les résultats suivants : sur 668 députés d'Angleterre et du pays de Galles les trois quarts environ étaient nommés par les bourgs ; 70 par 35 localités dans lesquelles il n'y avait point d'électeurs ; 90 par 46 bourgs ayant moins de 50 électeurs ; 37 par 19 bourgs n'ayant pas plus de 100 électeurs et 240 par des collèges dont aucun ne possédait 200 électeurs. En Irlande et en Ecosse les abus étaient encore pires. L'on devine sans peine ce que pouvaient être de semblables élections. Aussi un grand nombre de bourgs avaient-ils reçu le surnom de *bourgs pourris (rotten boroughs)*. On y trafiquait des voix comme d'une marchandise, et, entre les candidats, la victoire restait toujours au plus offrant. Enfin parut le fameux bill de réforme de 1832 (V. BILL DE RÉFORME). Nous n'avons pas à reprendre ici l'économie de cette loi qui souleva tant de discussions et modifia si profondément l'ensemble du système électoral en Angleterre. Il nous suffira de rappeler qu'en ce qui concerne les bourgs, le bill précité, procédant par voie de suppression et de répartition nouvelle, réduisit à quatre-vingt-dix-neuf le nombre de leurs représentants au profit de villes importantes et des comtés. Depuis cette époque, le mouvement libéral qui emporte le pays vers une extension toujours plus large du suffrage, s'est fortement accentué et les *acts* si considérables des 1er janv. 1868 et 6 déc. 1884 *(Representation of the people act)*, portèrent à l'organisation des bourgs de plus récentes et profondes atteintes.

Aujourd'hui il existe deux cent soixante bourgs parlementaires envoyant deux cent quatre-vingt-quatre députés (sur six cent soixante-dix) à la Chambre des communes. Nous n'entrerons pas plus ici que nous ne l'avons fait précédemment dans l'exposé des conditions de vote, d'éligibilité, de mode d'élections auxquelles ces bourgs se trouvent soumis. Le lecteur voudra bien se reporter pour ces indications aux mots : *Angleterre*, *Bill de réforme*, *Chambre des communes*. Il verra qu'en dépit de tant de changements l'électeur du bourg demeure, vis-à-vis de celui du comté, dans une situation toute privilégiée. Aussi pensons-nous que la représentation distincte des bourgs, isolés du reste de leur comté, constitue un vestige du droit féodal appelé à disparaître peu à peu des institution anglaises pour laisser place à un système électoral à la fois plus simple et plus équitable. Casimir CHEUVREUX.

BIBL.: OLDFIELD, *History of the boroughs of Great Britain*; Londres, 1704, 2 vol. in-8. — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*; Paris, 1883, t. VI, pp. 64-65, in-8. — Du même, Article *Bill de Réforme* dans *Grande Encyclopédie*, t. VI, p. 843. — DE FRANQUEVILLE, *le Gouvernement et le Parlement britanniques*; Paris, 1887, t. II, pp. 261-262, in-8.

BOURG (Le). Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Lacapelle-Marival; 1,551 hab. Eglise (mon. hist.) anciennement fortifiée et que rendent remarquable le grand nombre de ses colonnes. Ruines d'un monastère fortifié. — Fabrique d'instruments aratoires.

BOURG. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau ; 224 hab. Ce ne fut à l'origine qu'une forteresse *(burgus)*, construite vraisemblablement dès l'époque romaine, à l'extrémité du plateau, pour la défense de Langres. Un diplôme de Charles le Gros, daté

de 887, mentionne déjà l'existence de la localité. La seigneurie de Bourg appartint de tout temps aux évêques de Langres qui, jusqu'au XIVe siècle, y firent volontiers résidence. En 1358, Guillaume de Poitiers y confirma les privilèges des Langrois ; mais l'un de ses successeurs, Charles de Poitiers, ayant livré la place aux Anglais, les royalistes la reprirent et démolirent le château, dont il ne reste rien que la trace du fossé qui le séparait de la montagne et, dans le vallon, une ancienne chaussée d'étang. On remarque, sur le territoire de Bourg, les restes du prieuré de Chérey et la contrée dite *la Croix d'Arles*, où des vestiges de constructions antiques ont été découverts. A. T.

BOURG. Ch.-l. du dép. de l'Ain (V. plus loin BOURG-EN-BRESSE).

BOURG. Com. du territoire de Belfort, cant. de Giromagny ; 82 hab.

BOURG-ACHARD *(Bosc-Achard)*. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Routot, dans une riche plaine semée d'arbres et coupée de haies vives; 1,168 hab. Les pépinières de Bourg-Achard ont une grande réputation. Elève de chevaux et de moutons. Eglise dépendant autrefois d'un prieuré de chanoines réguliers fondé au XIIe siècle par Nivelon du Bosc, dont le chœur et le transept du XVe siècle ont conservé de superbes vitraux et de belles stalles sculptées de cette époque; la nef a été reconstruite en 1829. Curieux fonts baptismaux en plomb du XIe siècle.

BIBL. : L. PASSY, *Notice sur le prieuré de Bourg-Achard ;* Paris, 1862, in-8.

BOURG-ARCHAMBAULT. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Montmorillon ; 710 hab. Eglise romane de l'époque de transition. Ancien château féodal restauré à la fin du XVe siècle.

BOURG-ARGENTAL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne ; 4,384 hab. Situé en terrain granitique, à 500 m. d'alt., au confluent du Riolet avec la Deôme. Mûriers, cocons blancs. Filature de soie, rubannerie, fabrique de crêpes, blanchisserie de toile. *Eglise* moderne, avec un beau portail roman (mon. historique).

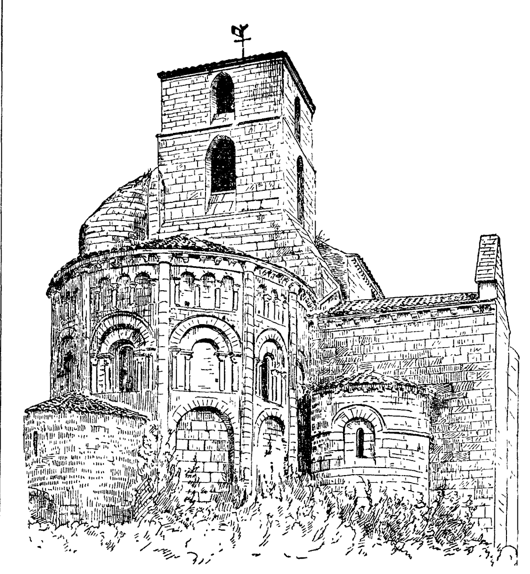
HISTORIQUE. — Les chartes latines nomment cette localité *Burgus argentalis*. Elle faisait primitivement partie du territoire de Vélave (Velay), et ne fut rattachée au Forez qu'en 1465, en faveur du duc Jean de Bourbon. Elle ressortit pendant tout l'ancien régime au Parlement de Paris ; mais en 1742, elle fut restituée (administrativement et financièrement) au Velay et par suite au Languedoc. Toutefois la Constituante la regarda comme étant du Forez, et l'attribua, non sans discussion et enquête locale, au dép. de Rhône-et-Loire. La position, importante comme point de passage entre la Loire supérieure et le Rhône, fut disputée pendant les guerres de religion (prise par le duc de Ventadour en 1590, reprise pour la Ligue par le duc de Nemours en 1591). Aujourd'hui, c'est le lien naturel de Saint-Etienne (28 kil.), et d'Annonay (10 kil.) : elle s'est ressentie de la prospérité industrielle de ces deux villes, et sa population a doublé depuis quarante ans. H. MONIN.

BIBL. : H. MONIN, *la Province de Languedoc en 1789*, dans le *Bulletin de la Soc. languedocienne de géographie*, t. X, p. 483.

BOURG-BEAUDOUIN (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Fleury-sur-Andelle ; 565 hab.

BOURG-BLANC (Le). Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Plabennec, sur l'un des bras de l'Aber-Benoît ; 1,767 hab. Au hameau de Breignoux, fabrique de produits chimiques.

BOURG-CHARENTE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Segonzac, sur la Charente, dont la rive droite est dominée par de hautes falaises ; 822 hab. L'*église* (mon. hist.) est un très intéressant spécimen de l'architecture religieuse du XIIe siècle; elle a le mérite de n'avoir subi aucun remaniement. Du château construit au XIIe siècle et détruit au XVe siècle, il ne subsiste que de larges fossés creusés dans le roc et des soubassements. Des ruines d'un autre château du XVIe siècle s'élèvent sur



Chevet de l'église de Bourg-Charente, d'après une photographie.

la rive droite de la rivière. Sur le territoire de cette commune on a mis à jour à diverses reprises des vestiges de l'antiquité romaine et notamment les ruines de plusieurs villas.

BOURG D'AULT (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, au fond d'une étroite vallée qui aboutit à une brèche dans les falaises qui bordent la côte ; 1,623 hab. Plage de sable bordée de galets, très fréquentée pendant la saison des bains de mer. La principale industrie du Bourg d'Ault et de tout le canton est la serrurerie et principalement la serrurerie fine et les menus



Église du Bourg d'Ault, d'après une photographie.

objets de quincaillerie. L'église Saint-Pierre, dont la nef est du XVe siècle et le chœur du XVIe, est précédée d'une curieuse tour fortifiée, ornée de gargouilles curieuses et flanquée d'une tourelle hexagonale renfermant l'escalier.

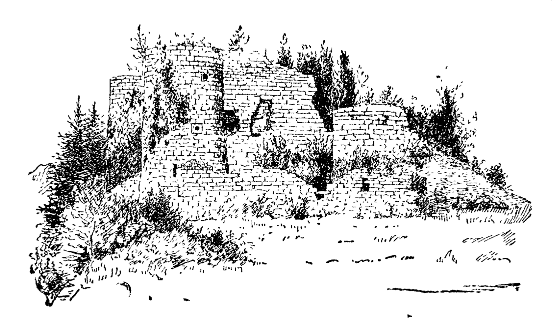
Les falaises surplombent plusieurs des rues du Bourg et en menacent les maisons.

BOURG-de-Bigoise. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Lannemezan; 590 hab.

BOURG-de-Péage. Ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, sur la rive gauche de l'Isère, en face de Romans ; 4,869 hab. Cette localité est pour ainsi dire un faubourg de la ville de Romans, à laquelle elle est reliée par un beau pont de pierre ; elle a partagé ses vicissitudes, et partage aujourd'hui sa prospérité. Le chiffre de sa population ne cesse de s'accroître. Bourg-du-Péage, nommé d'abord le *péage de Pisançon*, a dû son origine et son nom au pont construit au xe siècle par le chapitre de Saint-Bernard de Romans, qui y établit un péage. La population est surtout agricole ; la principale industrie est celle du chapeau de feutre ; on y fait aussi des pâtes d'Italie ; corderies importantes, filatures de soie, etc.

BOURG-des-Comptes. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Guichen, sur la rive gauche de la Vilaine ; 1,777 hab. Exploitation de carrières de grès et d'ardoises. Eglise moderne en style gothique du XIVe siècle. Ruines de l'ancienne maison forte de *la Réauté*, sur des escarpements de rochers dominant la rivière. Châteaux de *Gaylieu* (XVIIIe siècle) et du *Boschet* (XVIIe siècle).

BOURG-de-Sirod. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole, sur la rive droite de l'Ain ; 258 hab. Ce village, jadis fortifié ainsi que l'atteste une porte qui subsiste seule, se divise en Bourg-Dessus et



Ruines du château Vilain, d'après une photographie.

Bourg-Dessous. Forges importantes appartenant à la Société des forges de Franche-Comté (4 feux, tôlerie, étaminerie), à côté desquelles se trouve la cascade de l'Ain au sortir d'une gorge étroite que la rivière vient de parcourir sous une voûte de rochers. Sur la montagne à pic qui domine le village, ruines du *château Vilain*, forteresse de la fin du XIIe siècle, démolie par Louis XI, restaurée en 1626, et démolie de nouveau vers 1810 pour servir à la construction des usines du bourg.

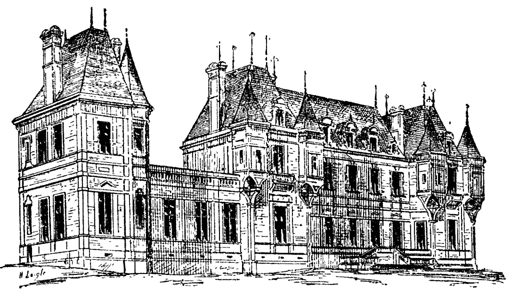
BOURG-des-Maisons. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Verteillac ; 235 hab. Eglise du XIIe siècle, voûtée en coupoles.

BOURG-de-Thisy. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Thisy, sur la Tramouze ; 3,895 hab. Eglise du XIe siècle. Filatures de bourre de soie et de coton ; tissage mécanique, teintures en soie et coton.

BOURG-de-Visa. Ch.-l. de cant. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, sur une colline au confluent de la grande et de la petite Séoune ; 877 hab. — Ruines d'un ancien château féodal.

BOURG d'Hem (Le). Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Bonnat ; 853 hab.

BOURG d'Iré (Le). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Segré, sur la rive gauche de la Verzée ; 1,292 hab. Eglise dont le clocher peut dater du XIe siècle. Sur le territoire de cette commune est le *château de la Maboullière*, construit en style Louis XIII et dont M. de Falloux avait fait le centre d'une grande exploitation



Château de la Maboullière.

agricole. L'autel de la chapelle est un rare morceau de sculpture du XVe siècle, orné de sept bas-reliefs représentant la Passion. En face de la Maboullière est le *château de la Douve* appartenant à M. d'Andigné.

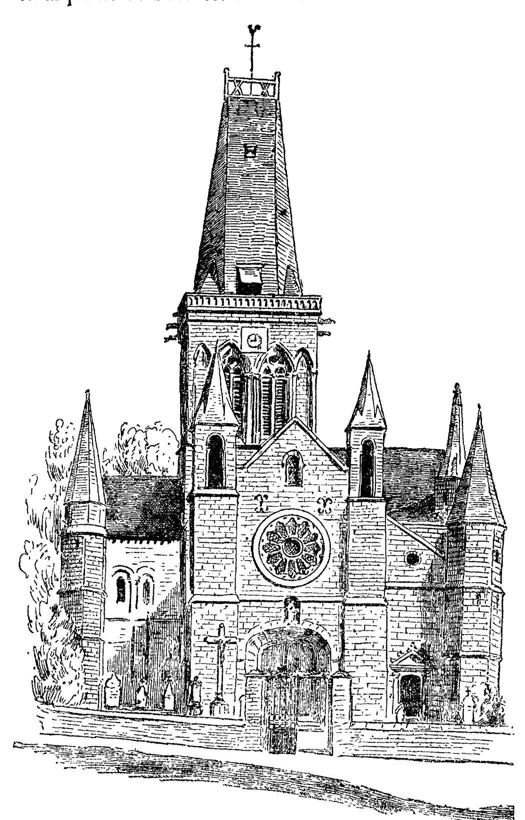
BOURG-d'Oisans (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble ; 2,550 hab. Cette localité, placée à 729 m. d'alt., sur la grande route qui conduit de Grenoble en Italie par le col du Lautaret, est très ancienne ; elle occupait autrefois au-dessus de son emplacement actuel le haut de la colline nommée encore le Bourg-Vieux, au milieu du pays de l'*Oisans* (V. ce nom). La plaine de l'Oisans ayant été en 1181 transformée en un lac, par suite d'un immense éboulement qui obstrua la gorge par où s'écoule la Romanche, le bourg d'Oisans, qui fut seul épargné par suite de sa situation sur une colline, prit le nom de Saint-Laurent-du-Lac qu'il conserva jusqu'à l'époque où il quitta la colline et fut reconstruit sur son emplacement actuel (fin du XIVe siècle). Les guerres de religion firent du Bourg-d'Oisans une forteresse ; les protestants tentèrent vainement de s'en emparer en 1562 ; le capitaine de la Coche y entretint pendant quelque temps une garnison ; Lesdiguières s'en rendit maître en 1586 et l'entoura de murailles fortifiées. Les catholiques conduits par Maugiron assiégèrent la place en 1588, la forcèrent à capituler et en détruisirent les fortifications qui n'ont jamais été rétablies. Le Bourg-d'Oisans a été fréquemment ravagé par les inondations de la Romanche : celles de 1852 et de 1856 sont restées célèbres. De grands travaux d'endiguement ont été entrepris pour en prévenir le retour. L'agriculture, l'élevage des chevaux sont les principales ressources des habitants du Bourg-d'Oisans. Fabrique de toile et de coton. Eaux minérales carbonatées mixtes, un peu sulfurées (affections des voies intestinales et des voies respiratoires). Aux environs, mines d'argent, de plomb et de cristal de roche.

BOURG-d'Oueil. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon ; 86 hab. Cette localité était autrefois le ch.-l. de la Vallée d'Oueil, ainsi nommée à cause de ses nombreux troupeaux de brebis *(ouailles)*. Quelques maisons à plusieurs étages témoignent seules de son ancienne prospérité. L'auberge est l'ancien château ; il y reste de curieux bas-reliefs. Forêt de Samaoury sur le territoire de la commune. Bains thermaux au hameau d'Herrère.

BOURG-du-Bost. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Ribérac ; 390 hab.

BOURG-Dun. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Offranville, dans la vallée du Dun ; 767 hab. *Eglise* (mon. hist.), qui date de diverses époques. Le bas-côté et le bras du transept nord sont du plus lourd style roman, la nef et le chœur de l'époque de transition, une chapelle du chœur date du XIVe siècle, le bas-côté et le bras du transept sud sont de la Renais-

sance (1542) ; c'est pour l'ornementation la partie la plus remarquable de l'édifice. Enfin le clocher dont la base est



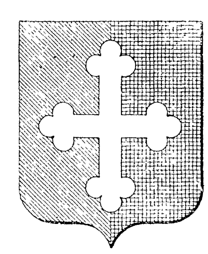
Église du Bourg-Dun (Seine-Inférieure), d'après une photographie de la Commission des Monuments historiques.

du XIIIe siècle se termine par une flèche du temps de Louis XIII.

BOURG-DU-PÉAGE (V. BOURG-DE-PÉAGE).

BOURG-EN-BRESSE (*Villa de Burgo, de Burgo de Brissa, de Burgo in Bressia, Borc ;* les appellations de *Burgus* ou *Forum Sebusianorum* et de *Tanus* sont le fait de quelques savants). Ch.-l. du dép. de l'Ain ; 18,113 hab., sur la Reyssouse et le Cône. Important centre de chemins de fer où viennent se raccorder les lignes de Paris à Genève par Mâcon, Bourg et Ambérieu ; de Lyon à Bourg ; Bourg à Lons-le-Saulnier, Besançon ; Bourg à Nantua, Bellegarde. — Fabriques de bougie, poterie, filature de coton, tanneries, mégisseries, saboterie, bijouterie (émaux bressans). Société d'émulation et société littéraire historique et archéologique. Bibliothèque, musée.

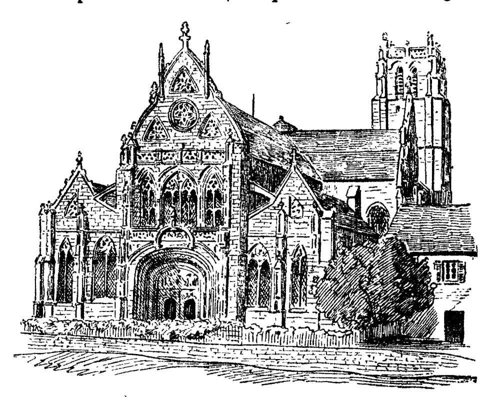
HISTOIRE. — Bien qu'on ait trouvé dans la démolition de l'ancien château des ducs de Savoie, d'énormes blocs qu'on reporte à l'époque préhistorique, et des débris de la période romaine, on ne sait presque rien de l'histoire de Bourg avant l'année 1184, date à laquelle furent fixées les limites de la paroisse Saint-Pierre de Brou dont dépendait la ville actuelle ; et on ne peut faire, en quelque sorte, remonter cette histoire qu'à 1250, date à laquelle cette ville obtint ses premiers privilèges. Avant cette époque, Bourg était sous la domination des puissants sires de Bâgé. Philippe de Savoie, l'ancien archevêque de Lyon, par le mariage de son neveu avec l'héritière du dernier Bâgé, la fit passer avec la Bresse sous la domination des comtes de Savoie. Amé V fit de Bourg sa capitale, enjoignit de travailler aux fortifications et confirma la charte de franchise. En 1352 on augmenta les privilèges de la ville pour y attirer de nouveaux habitants, la population ayant été plus que décimée par la grande peste de 1348. De 1391 à 1404, Bourg fut le siège de la cour de Bonne de Bourbon, aussi le 25 oct. 1391, nouvelle confirmation des privilèges ; en 1396 ordre fut même donné d'y transférer les archives de Savoie. Le 13 août 1397 eut lieu sur la place des Lices le duel resté fameux d'Othon de Grandson et de Girard d'Estavayer. Bien que dès 1250, Bourg eût son administration particulière, la commune ne reçut sa consécration définitive que par lettres patentes d'Amé VIII, du 5 avr. 1407 ; le premier registre des délibérations consulaires ne remonte qu'à 1434. En 1536, la ville se soumit à François Ier et resta française jusqu'en 1559, époque à laquelle les négociations de Cateau-Cambrésis rétablirent la domination de la maison de Savoie. On sait fort peu de chose des guerres de religion. Pendant la Ligue, Bourg fut occupé par 3,000 Suisses (1594), peu de temps après Biron venait l'assiéger et y faisait brèche. En 1600 il y revenait et le 13 août de cette année l'enlevait par un hardi coup de main sur la porte de Mâcon et mettait le siège devant la citadelle, siège fort long qui fut une cause de ruine pour les habitants. Enfin en 1601, Bourg était réuni à la France pour ne plus en être détachée. Henri IV y installa le présidial de Bresse. Sous Louis XIII on démolit la citadelle et on démantela les remparts. A partir d'Henri IV, l'histoire de Bourg est semblable à celle de toutes les villes de France, son administration municipale, battue en brèche tous les jours et peu à peu amoindrie, ne devait être reconstituée qu'avec la Révolution. Il y avait à Bourg un couvent de cordeliers fondé le 18 mai 1356 par Amédée V, on y remarquait la chapelle du Saint-Sépulchre ; un de dominicains construit en 1415, des capucins, des augustins, des missionnaires de Saint-Lazare, des visitandines, des ursulines, des augustines, des claristes. Au mois de juin 1515, Léon X établit à Bourg un évêché qui fut supprimé au mois de sept. 1516, rétabli le 13 nov. 1521 et définitivement supprimé par Paul III en janv. 1534. Les deux titulaires de ce siège furent Louis de Gorrevod et Jean Philibert de Challes. Bourg est la patrie de l'astronome Jérôme Lalande, on voit encore la maison où il naquit ; de Faret, de Thomas Riboud de Quinet et de l'abbé Gorini. — Les armes de la ville de Bourg sont *parti de sable et de sinople, à la croix trefflée de saint Maurice d'argent sur le tout.*



Armoiries de la ville de Bourg.

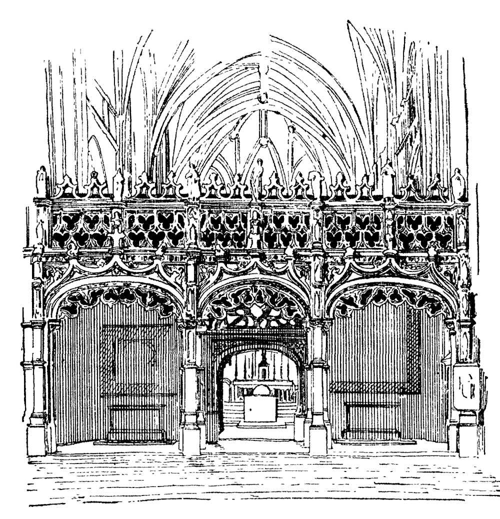
MONUMENTS. — L'église *Notre-Dame*, qui date de 1514, fut ruinée quelques années plus tard, mais promptement réédifiée, on y voit d'assez belles boiseries du XVIe siècle. La *Grenette*, le *Théâtre*, l'*Hôtel de ville*, la *Préfecture*, les couvents de *Saint-Joseph* et de la *Visitation*, l'*Ecole normale*, l'*Ecole Carriat*, les vastes bâtiments de la *Magdeleine* pour les aliénées, ceux de la *Charité*, de l'*Hôtel-Dieu* n'ont rien de bien remarquable au point de vue architectural. Le *Lycée*, où professa André-Marie Ampère, a gardé la vieille chapelle des jésuites. Dès 1404 on avait conçu à Bourg l'idée d'un collège sous la direction de professeurs laïques. Dominicains et jésuites furent ensuite en contestation au sujet de cet établissement, enfin en 1645, ces derniers l'emportèrent et y furent installés. On peut encore citer les statues de Bichat, d'Edgard Quinet et de Joubert et la pyramide en l'honneur de ce dernier, enfin les belles promenades du *Bastion*, du *Mail* et du *Quinconce*. Mais le bijou de Bourg est la célèbre *église de Brou*, un peu en dehors de la ville, à l'extrémité

d'un faubourg. Brou paraît avoir été habité dès les temps les plus reculés, comme l'attestent les nombreux débris qu'on y découvre. Il y avait à Brou un petit prieuré fondé vers 927 par saint Gérard, évêque de Mâcon; Marguerite



Eglise de Brou, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

d'Autriche, veuve de Philibert le Beau, duc de Savoie, acheta ce prieuré en 1506 et le 27 août de cette année posa la première pierre de l'église qui fut consacrée le 22 mars 1532. La garde en avait été confiée à douze religieux augustins de la congrégation de Lombardie, qui la laissèrent tomber en ruines, aussi furent-ils remplacés en 1658 par des augustins de la congrégation de France qui se chargèrent de tout l'entretien. Pendant la Révolution, l'église de Brou servit de grenier à fourrage et fut restaurée définitivement de nos jours par l'architecte Dupasquier. On a dit avec raison que Brou était le der-



Jubé de l'église de Brou, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

nier monument que nous a laissé l'art improprement appelé gothique, mais déjà l'influence de la Renaissance s'y fait bien vivement sentir. C'est un vaste vaisseau à trois nefs de 69 m. de longueur sous œuvre, de 34 de largeur et de 21 de hauteur sous voûte. Tout serait à citer dans la merveilleuse ornementation de Brou, les détails de sa façade avec les statues de saint Nicolas de Tolentin et de saint André et devant le portail le cadran solaire horizontal ovale, restauré par Lalande. A l'intérieur le jubé de 12 m. de large sur 8 de hauteur, décoré à la balustrade de sept grandes statues de marbre blanc et fouillé à jour comme une dentelle, les stalles du chœur sculptées jusqu'en dessous des sièges; les vitraux du chœur, de la chapelle de Marguerite d'Autriche, de la chapelle de Gorrevod; la chapelle de la Vierge où au-dessus de l'autel se voient sculptées les principales scènes de sa vie; enfin les trois merveilleux tombeaux de Marguerite de Bourbon, de Philibert le Beau et de Marguerite d'Autriche. Les principaux artistes qui travaillèrent à l'église de Brou sont Conrad Meyt, Van-Boghen et Jean Perréal.

G. G.

Bibl.: S. Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, Lyon, 1650. — J. Baux, *Notice descriptive et historique sur l'église collégiale et paroissiale de N. D. de Bourg*; Bourg, 1849. — Du même, *Histoire de la réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex*; Bourg, 1852. — Du même, *Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou*; Bourg, 1844. — Dufay, *Notice sur Brou*; Bourg, 1844. — Dupasquier, *Monographie de l'église de Brou*. — Lateyssonière, *Recherches historiques sur le dép. de l'Ain*; Bourg, 1838-1844. — Valentin-Smith et M.-C. Guigue, *Bibliotheca Dumbensis*; Trévoux, 1886. — M.-C. Guigue, *Topographie hist. du dép. de l'Ain*; 1872. — J. Brossard, *Cartulaire de Bourg-en-Bresse, précédé d'un essai sur l'histoire de Bourg* par Ch. Jarrin; Bourg, 1882. — J. Baux et J. Brossard, *Mémoires historiques sur la ville de Bourg*, etc.

BOURG-et-Comin. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne; 516 hab.

BOURG-Fidèle. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rocroi; 1,085 hab.

BOURG-la-Reine. Com. du dép. de la Seine, arr. et cant. de Sceaux; 2,954 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Limours; tête de ligne de l'embranchement de Bourg-la-Reine à Sceaux. On ignore l'origine du surnom de cette localité et à quelle reine il faut la rattacher. Peut-être faut-il adopter l'opinion de l'abbé Lebeuf qui a remarqué que l'abbaye de Sainte-Geneviève avait jadis possédé en ce lieu un fief dit de Sainte-Clotilde; l'antiquité de Bourg-la-Reine daterait alors d'une époque fort ancienne; il est du moins certain qu'on trouve ce village appelé *Burgus Reginæ* antérieurement à la première des reines de France qui y habita, à savoir Blanche de Castille. L'église, qui avait été construite au XIIe siècle, a été démolie en 1836, et remplacée par un édifice sans style et sans intérêt. C'est à Bourg-la-Reine, et, dit-on, dans une maison habitée jadis par la belle Gabrielle que Louis XV vint recevoir, au mois de mars 1722, l'infante d'Espagne qui devait être sa femme et dont le mariage avec le roi de France fut rompu en janv. 1725. F. B.

Bibl.: L'abbé Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. III, pp. 552-8, édit. de 1883.

BOURG-Lastic. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de Dôme, arr. de Clermont; 1,573 hab. La seigneurie de Bourg-Lastic appartenait aux seigneurs de Préchonnet. Eglise romane (XIe-XIIe siècles) avec deux chapelles latérales ajoutées après coup. L. F.

BOURG-le-Comte. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Marcigny; 498 hab.

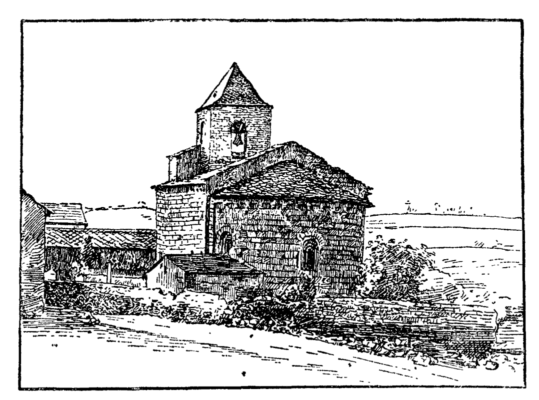
BOURG-le-Roy. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Saint-Paterne, sur un affluent de la Sarthe; 412 hab. Tissage de toiles. Cette localité, autrefois importante, a conservé son enceinte de hautes murailles percée de deux portes gothiques. De l'ancien château construit vers 1100 par Guillaume le Roux, ne subsistent que des ruines sur une butte factice haute de 40 m., et les vestiges d'une triple enceinte de fossés. L'église renferme les tombes de plusieurs des anciens seigneurs.

BOURG-lès-Valence. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Valence, dont elle est comme un faubourg; 3,995 hab. Il s'y est établi plusieurs industries importantes: verrerie, fabrique d'indiennes, impression de toiles et de foulards, fonderie, taillanderie, charronnage. L'ancienne église Saint-Pierre-du-Bourg, basilique qui datait du VIIe siècle, et qui avait été reconstruite à l'époque carolingienne, fut complètement ruinée lors des guerres religieuses en 1567. L'église actuelle, que les dictionnaires et les guides continuent à signaler comme

une basilique romano-bysantine, a été reconstruite à côté de l'amoncellement des ruines de l'ancienne; elle est sans intérêt architectural.

BOURG-l'Évêque. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. de Pouancé; 346 hab.

BOURG-Madame. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Saillagouse; 356 hab. Bourg-Madame, précédemment appelé les *Guinguettes*, reçut son nom en souvenir de la duchesse d'Angoulême, en vertu d'une ordonnance rendue par le duc d'Angoulême à



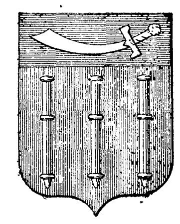
Eglise d'Hix, d'après une photographie communiquée par M. le docteur Brunon.

Puigcerdá, le 10 juil. 1815. Le siège de la commune, qui était à Hix, fut transféré à Bourg-Madame. Ce village, sur l'extrême frontière, entretient un commerce assez actif avec l'Espagne. Le hameau d'Hix possède une église du XIIe siècle, qui est un type remarquable des églises rurales de la contrée.

Bibl. : Alart, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, t. II, pp. 105 et suiv.

BOURG-Saint-Andéol. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas; 4,284 hab. Port sur le Rhône. Station du chemin de fer de Lyon à Nîmes. Sur les coteaux environnants, les truffes abondent dans les bois de chênes-verts. Le Bourg possède un beau quai sur le Rhône. Il est relié à la rive gauche, commune de Pierrelatte, par un pont suspendu construit en 1827. Il s'y fait un certain commerce de blés et de vins. Des filatures de soie, des tanneries, des teintureries, une belle scierie de marbre et des ateliers où l'on fabrique des balustres avec la pierre crayeuse de Saint-Paul-Trois-Châteaux et des briques mosaïques avec les résidus de la chaux hydraulique (dits grappiers) de Lafarge, sont les principaux établissements industriels.

Histoire et Monuments. — Cette ville est la plus ancienne de l'Ardèche, après *Alba Augusta Helviorum*, dont on voit les ruines près du village d'Aps. Elle s'appelait jadis *Bergoiates* et s'étendait sur les deux rives du Rhône reliées entre elles par diverses îles, dont la plus importante était l'Argentière. Le haut *Bergoiates*, sur la rive gauche, a depuis longtemps disparu. Le bas *Bergoiates*, sur la rive droite, porta quelque temps, paraît-il, le surnom bizarre de *Gentibus* et prit définitivement le nom de Bourg-Saint-Andéol, après la découverte du corps du sous-diacre martyr *Andéol* (V. ce nom), en 858. Les armoiries de la ville du Bourg, qui se rapportent évidemment à la légende de saint Andéol, sont : *de gueules à trois bourdons posés en pal d'or et chef d'azur chargé d'un coutelas d'argent.*

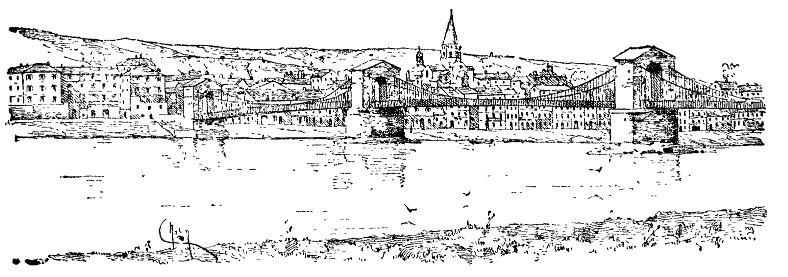


Armoiries de Bourg-St-Andéol.

Le plus curieux et probablement aussi le plus ancien monument du Bourg-Saint-Andéol, est le bas-relief mithriaque sculpté sur une paroi du rocher de Tourne, qui fut signalé pour la première fois à l'attention du monde savant par une note du P. Guillemeau, supérieur des barnabites du Bourg, insérée au *Journal de Trévoux* (fév. 1724). Ce bas-relief, classé depuis parmi les monuments historiques, est aujourd'hui à peine reconnaissable. Il a 1m15 de hauteur sur 1m25 de largeur. La version adoptée pour l'inscription est celle de M. Rouchier qui avait obtenu l'approbation de M. Léon Renier : *Numini Mithræ Maxsumo soli, Deum invictum Titus Furius Sabinus libens merito de sua pecunia fecit.*

La fontaine de Tourne, qui sort du rocher où se trouve le monument de Mithra, est une de ces belles sources des régions calcaires, qui donnent issue à de véritables ruisseaux souterrains. Elle est située dans un ravin, jadis fort isolé et très ombragé, à côté d'une grotte, partiellement détruite dans ces derniers temps, qu'on appelait la *Baume des Fées*. Les eaux de Tourne viennent du plateau de l'Ouol, qui domine le Bourg, où l'on remarque de nombreux *avéns*, sortes de goules, où les eaux de pluie s'engouffrent pour aller ressortir en sources limpides et abondantes, à de grandes distances.

L'église paroissiale du Bourg est un beau monument de style roman. Le clocher est d'une date postérieure. Mais l'édifice subit des réparations et des remaniements plus ou moins importants sous l'évêque Leodegarius en 1108. Cette église a été longtemps desservie par les chanoines de Saint-Ruf, lesquels eurent de fréquents démêlés avec la communauté du Bourg. La sacristie et le presbytère, formés avec l'ancien cloître des chanoines de Saint-Ruf, contiennent un certain nombre d'inscriptions du XIIIe au XVe siècle. L'ancienne église de Saint-Polycarpe, retrouvée et restaurée en partie dans ces derniers temps par les soins d'un particulier (M. Paradis), est un curieux spécimen de l'école romane de la Provence. Un détail fort rare de ce monument est l'existence de deux escaliers fort étroits pratiqués dans l'épaisseur des deux murs latéraux ; les fidèles, placés dans la nef, d'où ils apercevaient à la fois la crypte et le chœur, montaient au chœur pour la communion par l'un des escaliers et redescendaient par l'autre. L'hôtel Nicolay, avec sa belle tour hexagonale, représente dignement au Bourg la dernière époque gothique; il fut construit au XVe siècle par la famille Nicolay. L'hôpital du Bourg, établi dans l'ancien couvent des récollets, est dû surtout à la générosité d'un enfant du pays, nommé Noël Vallant, mort en 1685 à Paris, où il était médecin de la duchesse de Guise. On remarque encore au Bourg : l'ancien palais des évêques de Viviers,



Bourg-Saint-Andéol, vu de la rive gauche, d'après un dessin de M. Baussan, architecte.

résidence habituelle de ces prélats avant la construction du magnifique évêché de Viviers, lequel date seulement de 1732; le collège des Barnabites, où le cardinal de Bernis fit ses premières études, devenu école communale; le nouveau couvent des Récollets, acheté en 1881, par M. Broët qui y a installé les frères de la Doctrine chrétienne, et enfin le vaste bâtiment qui est la maison-mère de l'ordre de la Présentation. Dans la vue que nous donnons du Bourg-Saint-Andéol, l'église Saint-Andéol montre son chevet, son transept, sa belle flèche et même le campanile de l'horloge. Au N., on aperçoit la tour dominant l'hôtel Nicolay, avec ses fenêtres encadrées de



Eglise du Bourg-Saint-Andéol (XIIe siècle), d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

cordons gothiques. Tout à fait à l'extrémité, se trouve l'ancienne maison de campagne des évêques de Viviers, bâtie à peu près à la même époque.

Le Bourg-Saint-Andéol est la ville de l'Ardèche qui possède les plus riches archives municipales. On y trouve des chartes du XIIIe siècle, relatives à des donations de bois, faites par une dame Vierne de Baladun, dont bénéficie encore aujourd'hui la communauté du Bourg et qui en font la plus riche du département. La statue de dame Vierne a été érigée en 1888 sur la fontaine monumentale du Champ-de-Mars.

D'autres chartes contiennent les libertés et franchises dont jouissaient les habitants de temps immémorial et que chaque évêque de Viviers, seigneur de l'endroit, confirmait à son avènement dès qu'il avait reçu l'acte de foi et hommage des consuls. Le Bourg-Saint-Andéol était l'une des huit villes du Vivarais dont les députés représentaient le tiers état aux Etats particuliers du Vivarais.

La ville du Bourg n'eut à souffrir que des premières guerres religieuses dont le Vivarais fut le théâtre pendant plus d'un demi-siècle. En 1562, le baron des Adrets l'occupa, mais partit bientôt, y laissant une petite garnison qui ne tarda pas à être massacrée par les habitants. Jacques de Crussol, dit Baudiné, un autre chef protestant, accourut alors, prit la place d'assaut et passa la garnison au fil de l'épée. En 1570, l'armée de Coligny passa devant le Bourg mais sans l'attaquer; les habitants du Bourg infligèrent même à l'amiral un petit échec puisqu'ils surprirent son arrière-garde et lui enlevèrent un convoi de munitions. En 1576, Damville mit au Bourg une garnison protestante qui en fut expulsée par Luynes, l'année suivante. A partir de ce temps, le Bourg resta en dehors des agitations et des conflits sanglants qui se prolongèrent en Vivarais, avec des répits plus ou moins longs, jusqu'à la prise de Privas en 1629. Le Bourg a produit un assez grand nombre de personnalités notables. Nous citerons : Jacques Mosnier, l'auteur d'un gros volume intitulé *les Véritables alliances du droit françois* (Tournon, 1618); Combalusier, professeur de pharmacie à la Faculté de Paris; Laurent (de l'Ardèche), historien et homme politique; Madier-Montjau, Auguste Broët, etc.

A. Mazon.

Bibl. : Guillemeau, *Dissertation sur le monument de Mithra au Bourg-Saint-Andéol*, 1724. — Ménard, *Dissertation sur le curieux monument qui est au Bourg-Saint-Andéol; Mercure*, mars, 1740. — Delichères, *Dissertation sur un monument de Mithra*, dans *Annuaire de l'Ardèche*, de l'an XI. — A. Paradis, *Inscriptions chrétiennes du Vivarais*, Biblioth. de l'Ecole des Chartes, 1853 et 1886. — *Eglise et crypte de Saint-Polycarpe. Topographie du Bourg-Saint-Andéol*; Valence, 1886 et 1887. — Rouchier, *Histoire du Vivarais*, 1862. — Mirabel, *Saint-Andéol et son culte*, 1868. — Dr Francus, *Voyage au Bourg-Saint-Andéol*; Privas, 1886.

BOURG-Saint-Bernard. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauraguais, cant. de Lanta; 996 hab.

BOURG-Saint-Christophe. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Meximieux; 745 hab.

BOURG-Sainte-Marie. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Bourmont; 264 hab. Cette localité, située sur la rive gauche de la Meuse, existait dès le XIe siècle et appartenait alors aux seigneurs de Meuse. Au commencement du XIIe siècle, Jobert de Meuse fit don de cette terre à l'abbaye de Molesmes, à charge pour celle-ci d'y établir un prieuré dont la dédicace fut faite en 1116 par l'évêque de Toul. Des sépultures gallo-romaines ont été découvertes sur le territoire de Bourg, en 1875. A. T.

BOURG-Saint-Léonard (Le). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Exmes; 516 hab.

BOURG-Saint-Maurice. Ch.-l. de cant. du dép. de la Savoie, arr. de Moutiers, à 815 m. d'alt., au centre d'un bassin dominé à l'E. par le Petit Saint-Bernard; 2,607 hab. Le territoire de cette commune est très riche en produits minéraux; dans la montagne d'*Arbonne*, on a exploité longtemps des mines de sel gemme maintenant abandonnées; les eaux salines d'Arbonne contiennent 280 gr. de sel par litre. On trouve également des gisements d'amiante, de cuivre argentifère, de plomb, de fer, d'anthracite, de chaux, de plâtre, etc. Les habitants s'occupent de l'élève du bétail, de la race bovine de Tarentaise. Pendant la belle saison, Bourg-Saint-Maurice est très fréquenté par les touristes.

BOURG-sous-la-Roche. Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. de la Roche-sur-Yon, sur un affluent de l'Yon; 2,718 hab.

BOURG-sur-Gironde (anciennement *Bourg-sur-Mer*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, sur une colline escarpée dominant la rive droite de la Dordogne, auprès de son confluent avec la Garonne, 2,734 hab. Port important sur la Dordogne, par où s'exportent de grandes quantités de pierres de taille et beaucoup de vin. Les vignobles du territoire de Bourg sont les meilleurs du canton et sont très estimés. Bourg-sur-Gironde est une ville très ancienne, ainsi qu'en témoignent les restes de sa muraille romaine remplacée au moyen âge par une enceinte fortifiée dont subsistent une tour carrée et une porte à herse. C'était au moyen âge, à l'époque de la domination anglaise, une place importante et qui jouissait dès le milieu du XIIIe siècle de privilèges importants, analogues à ceux qui avaient été concédés à Bordeaux. Son organisation municipale et ses statuts étaient également semblables à ceux de cette ville : un corps de magistrats, nommés jurats, composait la *jurade* à la tête de laquelle était un maire. Ces privilèges et cette organisation furent confirmés par les rois d'Angleterre Edouard III, Richard II et, après le retour de la province à la France, par Charles VII. Ce fut Dunois qui reconquit Bourg-sur-Mer. Les protestants et Louis XIII s'en emparèrent plus tard et pendant les guerres de la Fronde, lorsque Mazarin

dut mettre le siège devant Bordeaux, la ville de Bourg servit de refuge à Louis XIV. Anne d'Autriche fit alors présent à l'église paroissiale d'un riche parement d'autel brodé que l'on y montre encore. Les archevêques de Bordeaux avaient à Bourg une maison de campagne qui s'est conservée. Sur le territoire de la commune, au hameau de la *Libarde*, est une curieuse *crypte* romane, formant trois nefs terminées par une abside.

BOURG (Du). Famille originaire du Languedoc (V. le père Anselme, *Histoire généalogique de la France*, t. VI). Les membres les plus célèbres de cette famille sont deux parlementaires du xvie siècle :

1° *Antoine* du Bourg, né à la Seille (Auvergne), mort en nov. 1538. C'est un de ces grands légistes que la royauté française, depuis la fin du xve siècle, a si souvent appelés d'Auvergne, comme Doyat, Duprat, Michel de l'Hôpital, Basmaisons, pour organiser l'administration et fixer les droits du roi, en servant les intérêts du royaume. Lieutenant civil au Châtelet, il fit son éducation administrative dans le conseil de Louise de Savoie (1531), qui était une seconde cour auprès de la cour royale, et dont il fut président. Devenu, en 1532, maître des requêtes, il fut chargé en 1534 d'aller rétablir l'ordre et la justice dans les domaines récemment annexés de la maison de Bourbon, et tint à Moulins des *Grands jours*, comme il y en eut beaucoup, entre 1531 et 1547, dans le royaume troublé par la noblesse et les désordres de la guerre. Cette mission de confiance lui valut, au retour, la charge de président au Parlement de Paris et, le 6 juil. 1535, celle plus élevée encore de chancelier de France, où il succéda à Duprat et précéda Poyet. Entre ces deux grands noms, le sien a été un peu oublié, et pourtant son administration continua sans faiblesse l'œuvre de l'un et prépara les réformes de l'autre. L'édit de Joinville (sept. 1535) organisa la justice en Provence, et réduisit en même temps le pouvoir des Etats provinciaux au profit du pouvoir royal. L'édit d'Ys-sur-Tille (oct. 1535) beaucoup plus étendu, relatif encore à la Provence, avait une portée qui dépassait la province pour laquelle il avait été promulgué. C'est une sorte de code judiciaire qui a fait longtemps autorité, et à juste titre; car on y trouve toute sorte de règles pour assurer l'impartialité des juges, réduire la durée des procès, régler les archives des notaires. L'ordonnance plus générale de Villers-Cotterets est de Jean Poyet, du mois d'août 1539 ; elle n'appartient pas à du Bourg, mais elle lui est de très peu postérieure. Son administration et ses édits l'avaient en quelque manière préparée.

2° *Anne* du Bourg, neveu du précédent, né comme lui en Auvergne à Riom en 1521, mort à Paris le 23 déc. 1559, comme lui parlementaire mais plus indépendant, hostile même à l'absolutisme royal. Avocat d'abord, puis professeur de droit civil à la célèbre Université d'Orléans, il entra comme conseiller-clerc le 19 oct. 1557 au Parlement de Paris. Le Parlement à cette époque était chargé d'instruire contre les protestants, et se divisait sur la nature des mesures à prendre contre eux. Les membres de la Tournelle, en majorité, à la suite de Séguier et de Harlay, sans faire profession d'hérésie, inclinaient pour l'indulgence, les membres de la Grand'Chambre réclamaient la peine de mort. Le roi, effrayé et mécontent de ces divisions, ordonna la tenue d'une *mercuriale* ou assemblée générale de toutes les Chambres, à la fin d'avr. 1559, puis vint lui-même au Parlement, pour autoriser de sa présence les partisans des mesures extrêmes. Les défenseurs des protestants, Claude Viole, Louis du Faur, lui firent entendre de dures vérités dans un langage éloquent : « C'est toi qui troubles Israël », lui dirent-ils. Le plus hardi et le plus éloquent, en cette occasion, fut Anne du Bourg. Il présenta la défense des luthériens : leur soumission au roi, leur zèle pour la réforme des abus ecclésiastiques, leur intrépidité devant la mort devaient les faire considérer non comme des rebelles, mais comme des martyrs. Il ne fallait pas leur appliquer des peines que mériteraient mieux les parjures, les blasphémateurs, les adultères.

Henri II fut choqué de cette audace ; dans le dernier mot de la plaidoirie, il vit une allusion à sa liaison adultère avec Diane de Poitiers. Il donna l'ordre d'arrêter et de conduire à la Bastille du Bourg et du Faur. Leur mort était décidée : du Bourg, après avoir défendu les protestants avec courage, se défendit lui-même avec habileté, en vrai légiste, sûr et maître de son droit. Il prétendit d'abord n'être jugé que par ses pairs, les parlementaires, récusa la commission spéciale que le roi avait chargée d'instruire son procès et appela comme d'abus au Parlement. Puis, la Grand'Chambre ayant rejeté son appel, il déclara qu'il était diacre, et par conséquent justiciable de l'Eglise seulement. L'évêque de Paris, Eustache du Bellay, le déclara, pour crime d'hérésie, déchu des ordres sacrés : il en appela au métropolitain de Sens, puis au primat des Gaules, archevêque de Lyon. Rien ne put le sauver : ni son habileté juridique, ni le zèle de ses amis à la cour, ni la protection de l'électeur Palatin qui voulait lui confier la direction de l'Université d'Heidelberg, ni la rétractation publique qu'il fit de sa foi au protestantisme et qu'il rétracta de nouveau. La mort d'Henri II, frappé par Montgomery, celle du président Minard, l'ennemi juré des protestants au Parlement, tué d'un coup de feu au coin d'une rue (22 déc. 1559), l'inquiétude du gouvernement, pendant une minorité, décidèrent le cardinal de Lorraine à frapper un grand coup. Le 23 décembre, du Bourg fut envoyé au supplice, qu'il subit dignement, en confessant sa foi «pour l'Evangile», suivant ses propres paroles. On avait voulu intimider les protestants ; on donna à leur cause un martyr : « Le supplice de du Bourg, dit un contemporain, Florimond de Ræmond, fit plus de mal que cent ministres n'eussent su faire. » Emile Bourgeois.

Bibl. : Isambert, *Anc. lois françaises*, t. XII. — Garnier, *Hist. de France*, 1779, t. XIII. — H. Martin, *Histoire de France*, t. VIII, pp. 269, 270. — Gaillard, *Histoire de François Ier*, t. VII. — Paulin-Paris, *Etudes sur le règne de François Ier*. — Théodore de Bèze, *Hist. ecclésiastique*, t. I, p. 122, éd. de 1841. — Crespin, *le Livre des martyrs*. — Haag, *France protestante*. — *Encyclopédie des sciences religieuses* (vo *du Bourg*).

BOURG (Claude du), sieur de la Guerrine, administrateur et diplomate français qui servit Henri II, François II et Charles IX, et fut conseiller du roi, secrétaire de ses finances et trésorier de France. D'un esprit intrigant et brouillon, il avait réussi dès 1563 à obtenir de Catherine de Médicis qu'elle l'envoyât ambassadeur à Constantinople pour y remplacer le sieur de Petremol; mais la reine mère, mieux renseignée, révoqua « le trésorier du Bourg qui avoit déjà son instruction depeschée ». Malgré cet échec, du Bourg n'en demeura pas moins candidat au poste du Levant et, en 1569, il fut dépêché en mission auprès du Sultan. Il arriva à Constantinople le 19 juil. pour y négocier diverses questions relatives à un traité de commerce et de navigation dont il recommandait l'adoption avec d'autant plus de chaleur, que ses intérêts particuliers y étaient engagés. Si les difficultés pendantes alors entre la Porte et le gouvernement français ne furent pas réglées d'une manière plus satisfaisante, ce résultat est dû en partie aux visées personnelles et ambitieuses du sieur du Bourg. Cf. Bibliothèque nationale, mss., *Nouv. Acquisitions françaises*, no 603. R.

Bibl. : Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*; Paris, 1876, t. III.

BOURG (Léonore-Marie du Maine, comte du), maréchal de France, né le 14 sept. 1655, mort le 15 janv. 1739. Il faisait partie de la génération d'officiers généraux qui servirent Louis XIV, vers la fin de son règne, et la France, après sa mort. Contemporain des Berwick et des Villars, il débuta en même temps que d'Huxelles dans les hauts emplois de l'armée. En 1694, il avait la direction générale de la cavalerie, et la lieutenance générale en Alsace. Pendant toute la guerre de succession d'Espagne, il défendit la frontière du Rhin, toujours avec succès. En 1709, les

alliés, le prince Eugène, le roi de Prusse, et Malborough avaient formé le projet de franchir le Rhin près d'Huningue, de soulever la Franche-Comté, et de l'arracher à la France pour la donner à l'Allemagne. Le projet échoua par la vigilance des agents français, le Guerchois, intendant de Franche-Comté, Puysieux, ambassadeur de France en Suisse: le duc d'Harcourt, commandant de l'armée du Rhin, fut averti et chargea le comte du Bourg de protéger l'Alsace et la Bourgogne. Tandis que les Impériaux, sous la conduite de Mercy, s'approchaient de la frontière, du Bourg, avec un nombre d'hommes très inférieur, les attaqua à l'improviste, les culbuta, leur fit 2,500 prisonniers, leur prit tous leurs bagages et leurs drapeaux. Mercy faillit être tué; sa cassette resta entre les mains des vainqueurs; du Bourg l'envoya au roi qui eut la preuve, par les papiers qu'elle contenait, des projets que formaient les alliés pour démembrer la France. Du Bourg fut fait chevalier de l'Ordre « pour avoir sauvé la Franche-Comté et la France d'un embarras auquel il serait resté peu de remèdes ». Après la guerre de la succession d'Espagne, du Bourg garda le commandement de l'Alsace jusqu'à sa mort. Maréchal de France en 1724, il organisa, au moment de la guerre de Pologne (1733), le voyage de Stanislas Leczinski en Pologne, et les armées qui en 1734 firent la guerre en Allemagne contre l'Autriche. C'était un officier de premier ordre, ferme sur la discipline, indulgent quand il le fallait, au besoin habile: lorsque le fils de Chamillart obtint, en 1707, la survivance de la charge de son père, et qu'il fallut l'instruire, le *mentor* qu'on lui donna fut du Bourg. « On ne pouvait faire un meilleur choix, dit Saint-Simon. » Le jeune homme revint de la tournée qu'il fit avec du Bourg dans les places de Flandre, doux, modeste, officieux, instruit. « Il se fit aimer partout ». Du Bourg, qui était en relation avec tous les grands personnages contemporains, avait gardé une volumineuse correspondance : elle est conservée à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris; c'est une source très précieuse pour l'histoire des premières années du XVIIIe siècle. Emile BOURGEOIS.

BIBL. : Le P. ANSELME, *Histoire généalogique*, t. VII. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, passim. — BOURGEOIS, *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté*, (1888), ch. V. — *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal.*

BOURG-LAPRADE, homme politique français, né vers le milieu du XVIIIe siècle, mort à Paris en 1816. Avant la Révolution, il était trésorier de France. En 1797 il entra au conseil des Cinq-Cents puis au Corps législatif dont il fut un moment le président.

BOURGAGE, BURGAGE, BOURCAIGE (Hist. du droit). Terme d'ancien droit français et anglo-normand, dérivé de *burgh;* était pris dans les deux acceptions suivantes :

I. C'était une tenure roturière spéciale aux héritages urbains. De Normandie où il était très commun, le bourgage passa en Angleterre; il y fut une variété du *socage* quant aux immeubles des villes et des bourgs. En Normandie le bourgage se répandit jusque dans de très petites paroisses rurales (L. Delisle). Toutefois, il n'était de droit commun que dans les villes, et le régime du bourgage ne s'étendait même pas en principe aux maisons des faubourgs. Le bourgage était privilégié entre toutes les tenures roturières. Il était exempt, à moins de titre ou de possession contraire, de tout droit de relief ou de treizième (*Lods et Ventes* [art. 138, *C. de Normandie*]). Le possesseur devait seulement au seigneur une rente à raison de laquelle, lors de l'entrée en jouissance, il n'avait à bailler qu'une simple déclaration. L'origine de ces immunités féodales n'est pas douteuse : le duc et les autres seigneurs normands voulurent développer dans leurs bourgs le commerce et l'industrie. Dans ce but, ils donnèrent aux gens des villes la libre disposition de leurs maisons. Selon l'art. 31 de l'ancienne coutume, elles peuvent être vendues et achetées comme meubles. Traitées comme meubles, elles échappaient aux profits seigneuriaux et aussi au bail féodal qui n'avait lieu que pour les immeubles; c'est ce que dit Glanville (VII, 10), (V. BAIL [droit féodal]). L'affranchissement des charges féodales pour les maisons des villes est un côté intéressant et trop peu remarqué de l'émancipation des populations urbaines. Quoique de condition privilégiée, le bourgage, étant tenu en roture, pouvait être soumis à des banalités et à d'autres droits seigneuriaux; il était traité comme bien de roture en ce qui concerne la bâtardise et la déshérence. On ne peut donc assimiler les bourgages à un alleu, sauf certains qui ne relevaient du roi que pour la juridiction et qui étaient qualifiés alleus (*Benedict. ad cap. Raynutius; decis.*, II, n° 6). — En Angleterre, la condition des bourgages variait beaucoup selon les coutumes locales; les uns, les plus nombreux, étaient des *socages*, mais modifiés par la faculté pour le tenancier d'en disposer par testament même au profit de sa femme; certains, quant au partage, suivaient la coutume du *Gawelkind*, d'autres, celle de la *Juveigneurie;* en Ecosse, les filles en prenaient les deux tiers, mais dans le droit commun anglais, ils se partageaient également (*Littleton*, ch. CLVI, CLXII, CCXII). — Le partage égal entre les fils et les filles était aussi la règle en Normandie (art. 270 *Cout. Norm.*) et aucune prérogative n'était donnée à l'aîné. Quant au *mariage* des filles il se réglait sur les bourgages de même que sur les autres rotures. Enfin la moitié en propriété des conquêts faits en bourgage pendant le mariage était attribuée à la veuve (art. 329, *C. Norm.*); sur les autres natures de biens elle n'avait pas la même attribution. — Par extension les règles du bourgage relatives aux partages, à la liberté de disposer, au droit des veuves, etc... furent appliquées à certaines choses incorporelles, notamment aux maîtrises de barbiers-perruquiers (Rouen, arrêt de 1730).

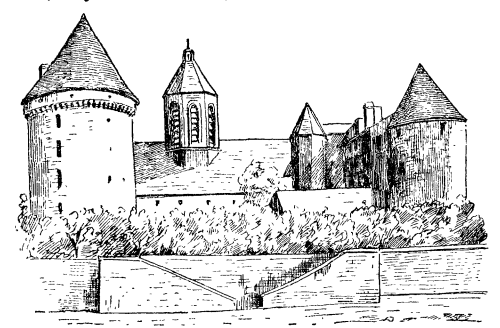
II. *Burgagium*. Droit de bourgeoisie dû au roi ou à un autre seigneur par tous les habitants domiciliés (*Leges burgor.*, *Scot*, c. I). Paul CAUWÈS.

BIBL. : BASNAGE, *Œuvres;* Rouen, 1778, t. I, pp. 200 à 203; 448, 449, 545 à 547; 583 et suiv., 2 vol. in-fol. — HOUARD, *Diction. de la Cout. de Normandie*, v° *Bourgage;* Rouen, 1780, 4 vol. in-4. — Du même, *Traités sur les Cout. anglo-normandes;* Dieppe, 1776, t. I, p. 486; t. II, p. 446, 4 vol. in-4. — GUYOT, *Répertoire de jurispr.*, v° *Bourgage;* Paris, 1775 à 1785, t. II, 64 vol. in-8. — DENISART, *Collection de décisions*, v° *Bourgage;* Paris, 1757 à 1768, t. III, 9 vol. in-4. — SCHÆFFNER, *Geschichte der Rechtsverf. Frankreichs;* Francfort, 1859, t. III, p. 336, 4 vol. in-8, 2e édit. — DELISLE, *Etude hist. sur la condition des popul. agric. en Normandie;* Evreux, 1851, p. 39, in-8. — GLASSON, *Histoire du droit et des instit. de l'Angleterre;* Paris, 1881-83, t. II, p. 233; t. IV, pp. 172, 173, 6 vol. in-8.

BOURGANEUF. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Creuse, à 39 kil. S.-S.-O. de Guéret, sur un plateau de 449 m. d'altit., à peu de distance du Taurion, affluent de la Vienne. Pop., 3,872 hab. Tête de ligne du chemin de fer de Bourganeuf à Vieilleville, ouvert à l'exploitation en 1885. Bourganeuf possède trois papeteries, qui ont fabriqué, en 1879, 9,000 quintaux métriques de papier d'une valeur de 270,000 fr. et une manufacture de porcelaine (la seule du département), dont le produit est de 330,000 fr. par an. La ville est éclairée depuis plusieurs années à l'électricité, grâce à une chute du Taurion utilisée comme force motrice.

HISTOIRE. — Le nom de Bourganeuf est une altération, qui remonte au XIVe siècle, de *Bourguet-neuf*, et ce nom indique suffisamment une origine assez récente; il est pourtant mentionné dès la fin du XIIe siècle. Dès 1195, l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem y était installé et Bourganeuf était le chef-lieu d'une commanderie; c'est donc par erreur que tous les historiens locaux ont répété que l'ordre de Malte n'avait été maître de Bourganeuf qu'après la confiscation des biens des Templiers. Bourganeuf était l'une des plus riches commanderies de l'ordre, aussi dès le XIVe siècle en fit-on le chef-lieu du grand prieuré d'Auvergne. Au commencement du XIVe siècle, le grand prieur Eude de Montagut affranchit une partie des habitants qui

était de condition servile ; en 1448, un de ses successeurs, Jacques de Milly, accorda à la ville le droit de constituer une administration municipale composée de quatre consuls, dont deux à la nomination des habitants et deux à la nomination du grand prieur ; en échange, les habitants s'engagèrent à terminer à leurs frais les fortifications. Ces fortifications, qui subsistaient encore au XVIIe siècle, se composaient d'un mur d'enceinte crénelé, percé de quatre portes sur chacune desquelles il y avait deux grosses tours carrées et un corps de garde ; les quatre faubourgs étaient, en outre, défendus par des ravelins. En 1484, le grand prieur, Guy de Blanchefort, fit construire la *Tour de Zizim*



Eglise et Tour de Zizim, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

(V. plus bas). Du XVe siècle paraît dater la prospérité commerciale et industrielle de Bourganeuf, placé dans une situation avantageuse, sur les routes de Limoges à Guéret et de Limoges à Clermont-Ferrand. Ses papeteries sont en activité dès les premières années du XVIe siècle ; on y trouve même la mention d'une manufacture de tapisseries. Bourganeuf était au centre d'une région qui, féodalement et judiciairement, ressortissait du comté de Poitou, dont le siège le plus proche était Montmorillon ; au XVe siècle, on y établit un bailli royal, mentionné en 1454, mais le bailliage disparut au commencement du XVIIe siècle. L'élection de Bourganeuf, créée en 1557, rattachée d'abord à la généralité de Poitiers, puis, dès 1558, à celle de Limoges, subsista jusqu'à la Révolution ; elle comprenait soixante-dix-neuf collectes, toutes en Poitou, qui formaient une enclave au milieu de la Marche et du Limousin. Les armes de Bourganeuf sont : *de sable à trois chevrons ondés d'argent*. Elles ne remontent qu'à d'Hozier.

MONUMENTS. — Le plus curieux, par les souvenirs qui s'y rattachent, est la *Tour de Zizim*, construite en 1484 par le grand prieur, Guy de Blanchefort, neveu du célèbre Pierre d'Aubusson, pour servir de prison au frère de Bajazet, Djem ou Zizim, qui y passa effectivement deux ans de sa captivité (1486-1488). Elle faisait partie d'un ensemble de constructions qui formait le château des grands prieurs ; aujourd'hui elle se trouve isolée par la suppression des galeries qui la rattachaient aux autres parties de l'édifice, et elle sert de prison. — L'église paroissiale actuelle (Saint-Jean) est l'ancienne église du prieuré, avec une nef romane de la fin du XIIe siècle et des bas côtés du XVe. Elle possédait autrefois un riche trésor et des vitraux donnés par le grand maître Pierre d'Aubusson, qui avait été prieur de Bourganeuf. Le curé portait le titre de *pater* et l'église était desservie par une nombreuse communauté de prêtres qui reçut des statuts en 1506. L'ancienne église paroissiale, Notre-Dame-du-Larrier, est une construction du XIIe siècle, fortement restaurée au XVe. La chapelle de Notre-Dame-du-Puy, édifice reconstruit récemment dans le style du XIIIe siècle, est l'objet d'un pèlerinage local. Ant. THOMAS.

BIBL. : *Album historique et pittoresque de la Creuse*; Aubusson, 1847, pp. 1-18 (art. de l'abbé TEXIER). — Louis DUVAL, *Esquisses marchoises*; Guéret, 1879, pp. 254-269. — A. VAYSSIERE, *l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en Limousin*; Tulle, 1884, pp. 1-48.

BOURGAREL (Adolphe-Charles-Auguste), médecin français, né à Toulon en 1832, mort à Saint-Louis (Sénégal) le 24 oct. 1878. Il entra dès l'âge de dix-neuf ans dans le corps de santé de la marine, prit part à l'expédition de Crimée, s'embarqua en 1856 pour la Nouvelle-Calédonie, où il se livra à des études anthropologiques importantes, puis passa les années 1862-63 en Cochinchine et s'y familiarisa avec la pathologie exotique. En 1866, il soutint, à Montpellier, sa thèse inaugurale : *De la Dysenterie endémique dans la Cochinchine française* (in-4). En 1867, il fut nommé au concours agrégé d'accouchements à l'Ecole de Rochefort. Peu après, cependant, il passa à Toulon comme médecin-major d'un régiment d'infanterie de marine avec lequel il fit la campagne de 1870-71. Nommé médecin principal en 1872, il fut chargé du service médical de Gorée et organisa le lazaret du cap Manuel. Il revint en France en 1875, mais repartit à Saint-Louis du Sénégal en 1878 avec le grade de médecin en chef ; il succomba peu après à la fièvre jaune. Bourgarel a publié un grand nombre de mémoires sur l'anthropologie et d'autres sur la médecine dans l'*Union médicale*, les *Archives de méd. navale*, etc.

Dr L. HN.

BOURGAS. Ville de la Roumélie orientale, ancienne *Arcadiopolis*, sur le golfe du même nom, vers le milieu de son littoral, au pied des vignobles ; c'est le principal port de la Roumélie orientale. Il s'en exporte par la mer Noire, principalement des céréales, de la laine, du suif, du beurre et du fromage, ainsi que de la terre de *lulé*, dont on fait des têtes de pipe. En outre, ses 5,000 hab. s'occupent aussi de la pêche. Les gens de la côte sont en majeure partie originaires des îles Ioniennes.

BOURGASSOUTAÏ. Poste de la frontière russo-chinoise, ouvert au commerce entre les deux pays depuis 1881.

BOURGAULT-DUCOUDRAY (Louis-Albert), compositeur français, né à Nantes le 2 fév. 1840. Ayant étudié la littérature et le droit, il entra au Conservatoire dans la classe d'Ambroise Thomas. Il eut, en 1862, le premier grand prix de composition pour sa cantate *Louise de Mézières*. Il a publié un *Stabat Mater* pour quatuor vocal, chœurs, orgue, basses, harpes et trombones ; des mélodies et cantiques (*Dieu, notre divin père; Chanson d'une mère ; Chant de ceux qui s'en vont sur mer*) ; une *fantaisie en ut mineur*, une *gavotte et menuet*, une symphonie chorale pour voix de femme, la *Conjuration des fleurs* ; une cantate à sainte Françoise d'Amboise, etc. Il s'est beaucoup occupé de vulgariser la connaissance des œuvres de Bach, Rameau, Haendel et d'autres musiciens, et a fondé dans ce but une société chorale. A la suite d'un voyage en Grèce, il s'est livré à des travaux intéressants, bien que d'une critique discutable, sur la musique ancienne : *Etude sur la musique ecclésiastique grecque* (Paris, 1877, gr. in-8) ; il a publié *Trente mélodies populaires de Grèce et d'Orient*, harmonisées par lui, et un recueil de mélodies bretonnes. Les idées que lui avait inspirées son voyage sont développées dans sa brochure : *Souvenir d'une mission musicale en Grèce et en Orient* (Paris, 1876, in-12). M. Bourgault-Ducoudray a succédé à Eugène Gautier dans la chaire d'histoire de la musique du Conservatoire de Paris. A. E.

BOURGBARRÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (S.-O.) de Rennes ; 1,056 hab.

BOURGEAUVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dozulé ; 254 hab.

BOURGELAT (Claude), vétérinaire français, né à Lyon le 27 mars 1712, mort le 3 janv. 1779. Il est considéré à bon droit comme l'immortel créateur, en France, des écoles vétérinaires. Bourgelat avait pris du goût pour les chevaux en servant dans la cavalerie ; il étudia tout ce qu'on savait alors d'art vétérinaire et apporta un zèle tout particulier à l'étude de l'anatomie du cheval et des ani-

maux domestiques; il établit ainsi des analogies et des rapprochements qui ont probablement été pour quelque chose dans les conceptions grandioses de Vicq d'Azyr et de Cuvier; il combattit une foule de préjugés anciens et d'erreurs, et le premier donna à l'art vétérinaire une direction scientifique. Il fonda l'Ecole vétérinaire de Lyon en 1762; il était chef de l'Académie de cette ville, membre de l'Académie des sciences de Paris et commissaire général des haras. — Ouvrages principaux: *Eléments d'hippiatrique, ou nouveaux principes*, etc. (Lyon, 1750-1753, 3 vol. in-12); *Anatomie comparée du cheval, du bœuf et du mouton* (Paris, 1766, in-8); *Matière médicale raisonnée*, etc. (Lyon, 1765, in-4); *Traité de la conformation extérieure du cheval, de sa beauté et de ses défauts* (Paris, 1769, in-8); *Mémoire sur les maladies contagieuses du bétail* (Paris, 1775, in-4); *Règlement sur les écoles vétérinaires de France* (Paris, 1777, in-8). — Il a en outre donné un grand nombre d'articles à l'*Encyclopédie* de Diderot. Dr L. Hn.

BOURGEOIS. Le bourgeois *(burgensis)* a été, à l'origine, l'habitant du bourg, comme le citoyen *(civis)* était l'habitant de la cité, le *vicinus*, l'habitant du *vicus*, le vilain *(villanus)*, l'habitant de la *villa*. Le mot bourg, d'origine germanique, se rencontre dans les textes depuis le IIIe siècle; il paraît avoir signifié d'abord un groupe d'habitation; puis le sens s'en est modifié: au delà du Rhin, il a été appliqué aux forteresses seigneuriales; en France, il a désigné plus ordinairement les groupes d'habitations qui se formaient autour des châteaux, des abbayes, ou même auprès des murs d'une ville close. Nous l'avons conservé dans ce dernier sens dans le terme composé faubourg *(foris burgus)*. A côté de la plupart des anciennes cités se formèrent au moyen âge des agglomérations de cette nature; le bourg de Carcassonne, par exemple, s'est développé au pied de la cité qui le domine. Certaines villes se sont formées de la réunion de plusieurs bourgs qui s'étaient développés au delà de leur ancienne enceinte: c'est ainsi que les bourgs de Châteauneuf, de Saint-Pierre-le-Puellier, de Saint-Julien, de Saint-Pierre, et d'autres encore, réunis à la cité, ont constitué, au XIVe siècle, la ville de Tours actuelle. Aux habitants de ces bourgs fut d'abord appliquée la dénomination de bourgeois; mais l'acception en fut bientôt étendue, et dès le XIIIe siècle, on appela bourgeois les habitants de toutes les villes non épiscopales. A celles-ci continua d'être réservée l'appellation de cités et leurs habitants furent pendant tout le moyen âge nommés citoyens. A l'époque de la révolution communale, c.-à-d. depuis le commencement du XIIe siècle, lorsque la plupart des villes reçurent ou conquirent des franchises et des privilèges plus ou moins étendus, le sens du mot bourgeois se restreignit et se précisa. Les bourgeois ne furent plus tous les habitants, mais ceux seulement qui, réunissant certaines conditions de résidence, de fortune immobilière et de capacité, eurent part à ces privilèges qu'on appelait alors des libertés. Les bourgeois seuls jouirent de la plénitude des droits municipaux; leur réunion constitua la communauté *(universitas burgensium)*; eux seuls furent électeurs et éligibles; en un mot, la qualité de bourgeois devint un privilège et des règles s'établirent qui déterminèrent les circonstances et les conditions dans lesquelles on pouvait acquérir ou perdre le droit de bourgeoisie. Au-dessous de cette classe privilégiée se constitua une classe inférieure, celle des manants. « Manants sont, dit un ancien jurisconsulte, ceux qui demeurent ès villes et cités et n'ont point franchise de bourgeoisie. » Dans la plupart des villes commerçantes du moyen âge, les bourgeois formèrent une aristocratie marchande, dans le sein de laquelle se recruta exclusivement la municipalité, et qui s'appliqua à maintenir dans une situation dépendante les gens de métiers, les artisans, qui formaient ce que l'on appelait « le commun ».

Nous avons dit que pour être ou devenir bourgeois d'une ville il fallait réunir certaines conditions; la plus ordinaire était la résidence. Il fallait habiter la ville depuis un temps déterminé, ou venir s'y fixer en épousant une fille de bourgeois. L'absence était une des causes qui presque partout faisait perdre la bourgeoisie. Ce droit de bourgeoisie apparaît donc tout d'abord comme un droit réel, attaché au domicile, que l'habitation conférait, lorsque, du reste, l'on réunissait d'autres conditions requises. Ce droit put, dans certaines circonstances, se transformer en un droit personnel. Cela eut lieu d'abord au cours du XIIe siècle, et plus fréquemment dans la suite; voici comment: des hommes libres, pour échapper aux vexations des seigneurs sur les domaines desquels ils habitaient, imaginèrent de réclamer la protection d'un seigneur plus puissant et généralement du roi, en se déclarant, en s'*avouant* bourgeois de ce seigneur ou du roi: ce furent les *bourgeois par aveu*. Il paraît probable que cette coutume dérive de l'ancienne *recommandation* (V. ce mot). Moyennant le paiement d'un droit et d'une redevance annuelle payée au roi, ces bourgeois furent soustraits, en matière personnelle et hors le cas de flagrants délits, à la juridiction du seigneur dont ils habitaient le domaine. Ils devenaient bourgeois sans être attachés à aucune ville. D'autres, dans des circonstances analogues, eurent l'idée de se faire admettre dans une communauté bourgeoise, sans remplir les conditions de résidence, tout en continuant à habiter les terres du seigneur à la juridiction duquel ils désiraient se soustraire. Moyennant le paiement d'un droit d'entrée, la prestation des serments ordinaires, parfois l'acquisition d'un immeuble et le paiement des redevances dues par les autres bourgeois, ils recevaient des lettres de bourgeoisie et étaient autorisés à ne pas résider ou n'étaient obligés qu'à un court séjour chaque année. De là le nom de *bourgeois par lettres* qui leur fut souvent donné. Mais l'expression ordinaire pour les désigner fut celle de *bourgeois forains*. Lorsque c'était du roi que l'on s'avouait bourgeois, ou bien lorsqu'on acquérait la bourgeoisie d'une ville royale, on devenait *bourgeois du roi*. C'était le cas de beaucoup le plus fréquent, car l'autorité souveraine était la seule assez puissante pour protéger efficacement ces transfuges de la féodalité.

Les rois furent naturellement portés à favoriser cette tendance des tenanciers féodaux à réclamer leur protection. Ils acquéraient ainsi une classe nouvelle de contribuables, et d'autre part les seigneurs féodaux perdaient tout ce que le roi gagnait. C'était double profit. On peut croire que la chose n'alla pas sans résistance et sans réclamations de la part des seigneurs. Si les officiers royaux admirent facilement les nouveaux sujets qui s'offraient à eux, si les légistes de la couronne prétendirent consacrer leur droit à se donner au roi, les seigneurs le contestèrent et souvent s'y opposèrent par la force. En somme, le droit ne prévalut que là où la royauté eut l'autorité suffisante pour le faire respecter. Il arriva même que les rois, forcés de compter avec les seigneurs, furent parfois obligés de se départir de leurs prétentions. A la fin du XIIIe siècle, Philippe le Hardi dut se résoudre à abolir la bourgeoisie par aveu: c'est l'objet de l'ordonnance de 1272 (Giry, *Documents sur les relations de la royauté avec les villes*, p. 181). Les prescriptions de cette loi ne tardèrent pas, du reste, à tomber en désuétude, car dès le règne de Philippe le Bel, on voit reparaître la bourgeoisie par simple aveu qui s'est perpétuée jusqu'à la Révolution.

Philippe le Bel dut lui-même réglementer la bourgeoisie par lettres. En vertu de l'ordonnance de 1287, les bourgeois forains furent tenus de bâtir ou d'acquérir une maison d'une valeur déterminée dans la ville dont ils voulaient devenir bourgeois, ils durent s'y trouver aux principales fêtes de l'année, et y résider depuis la Toussaint jusqu'à la Saint-Jean, c.-à-d. du 1er nov. au 27 déc. Ces dispositions confirmées successivement en 1293, en

1295, en 1303, en 1367, en 1374 et en 1390, furent cependant fréquemment violées. La royauté ne cessa de faciliter l'extension des bourgeoisies royales aux dépens des droits des seigneurs, à mesure qu'elle sentit son autorité mieux affermie. On la vit dispenser les nouveaux bourgeois de l'acquisition d'un immeuble, les autoriser à ne jamais résider, voire même à ne pas comparaître pour l'acquisition de la bourgeoisie, enfin, des hommes de corps, des serfs, qui avaient été formellement exceptés par l'ordonnance de 1287, furent parfois admis à devenir bourgeois du roi. Charles V en particulier concéda à de nombreuses villes, spécialement à des villes neuves, le droit de bourgeoisie, et institua des *conservateurs* des privilèges des bourgeois. Ces fonctionnaires, nommés dans certaines provinces *maires royaux*, étaient chargés d'encaisser les revenus des bourgeoisies et d'aller sur les domaines des seigneurs faire maintenir au nom du roi les privilèges de ses bourgeois. Les seigneurs de leur côté ne cessèrent de protester et de lutter, mais ce fut vainement. Lors de la rédaction des coutumes, au XVIe siècle, ils firent encore des tentatives pour faire prévaloir leurs droits, mais la plupart des coutumes admirent les bourgeois royaux, et aussi bien les bourgeois par aveu, qu'elles nomment parfois *bourgeois de parcours*, que les bourgeois par lettres.

Les bourgeois étaient roturiers ; à ce titre le droit féodal leur interdisait d'acquérir des fiefs. Mais dès le XIIIe siècle les jurisconsultes avaient imaginé des artifices pour tempérer la rigueur du droit et sanctionner des usurpations déjà anciennes à cette époque. Moyennant finance la royauté se montra prodigue d'autorisations, et les autorisations devinrent la règle sous condition de paiement du droit de franc-fief. Les privilèges des bourgeois variaient suivant les villes ; outre les droits politiques et les privilèges de juridiction, ils jouissaient d'exemptions de péages, étaient affranchis de la taille, avaient souvent droit pour leurs enfants à la *garde-bourgeoise* (V. ce mot) ; étaient exempts du logement des gens de guerre, du ban et de l'arrière-ban; certaines villes avaient même le privilège d'exempter leurs bourgeois des francs-fiefs; un grand nombre anoblissaient ceux qui arrivaient aux charges municipales. Les privilèges attachés à la bourgeoisie furent parfois tels que des nobles ambitionnèrent la faveur de devenir bourgeois de certaines villes. Le luxe des bourgeois, au XIVe siècle particulièrement, atteignit surtout dans leur mise des proportions extraordinaires que les ordonnances somptuaires tentèrent vainement de proscrire. Ils avaient acquis à cette époque dans la nation une situation politique importante; représentant des villes aux Etats généraux, les bourgeois avaient constitué dans la nation une classe nouvelle, le tiers état. La décadence qui atteignit bientôt les institutions municipales, la ruine des privilèges politiques et de l'indépendance des villes, affaiblirent le rôle politique de la bourgeoisie en tant que corps, mais ne diminuèrent pas son importance sociale. Ce fut alors que le mot bourgeois prit dans la langue le sens général et un peu vague qu'il a conservé; le bourgeois fut dès lors comme de nos jours, celui qui est assez riche pour vivre de ses revenus. Dès cette époque aussi il est criblé de railleries par les conteurs et les satiriques : ses efforts pour pénétrer dans la caste des gentilshommes, son égoïsme de parvenu, ses idées d'économie et son éducation qui contrastent souvent avec sa fortune, son insolence vis-à-vis du peuple, servent de thème inépuisable aux plaisanteries. Mais dès lors aussi c'est la bourgeoisie qui donne à la France ses hommes d'Etat, ses magistrats, ses financiers, ses savants, ses littérateurs, ses philosophes et ses fonctionnaires. A la fin de l'ancien régime, quoique très séparés des gentilshommes, les bourgeois ne s'en distinguent plus guère que par les privileges et les manières : ils ont la même culture et la même éducation; ils sont élevés dans les mêmes collèges, ont les mêmes idées, les mêmes goûts et les mêmes plaisirs. On sait quel fut le rôle de la bourgeoisie pendant la Révolution; en faisant tomber la barrière qui avait séparé jusqu'alors le bourgeois du gentilhomme, celle-ci fit disparaître le sens juridique qu'avait eu jusqu'alors le mot bourgeois; mais il est resté dans la langue pour désigner la classe aisée qui vit ou peut vivre de ses revenus. C'est elle qui a retiré de la Révolution les principaux avantages ; elle lui a dû de devenir et de demeurer longtemps ce que l'on a assez exactement nommé la classe dirigeante (V. CLASSE). Les attaques depuis lors ne lui ont pas été épargnées; tandis que le prolétariat lui reprochait ses richesses, son égoïsme, sa corruption, son goût pour les places, les romantiques attachaient au mot bourgeois un sens ridicule : ils lui attribuèrent toutes les petitesses de l'esprit et l'absence d'idéal; Henri Monnier a incarné le bourgeois sous le nom immortel de M. Prudhomme et plus récemment Flaubert en a créé les types de Bouvard et Pécuchet.

BIBL. : DROZ, *Essai sur l'histoire des bourgeoisies du roi*; Besançon, 1760, in-8. — BRÉQUIGNY, *Recherches sur les bourgeoisies* (préface du t. XII [1777] du *Recueil des ordonnances des rois de France*). — GUIZOT, *Histoire de la civilisation en France*, t. IV. — Aug. THIERRY, *Essai sur l'histoire du tiers état*. — E. BABELON, *les Bourgeois du roi au moyen âge*, dans *Positions des thèses de l'Ecole des chartes de la promotion 1878*. — A. BABEAU, *la Ville sous l'ancien régime*; Paris, 1880, in-8.— A. GIRY, *Documents sur les relations de la royauté avec les villes en France*; Paris, 1885, in-8.

BOURGEOIS. Parmi les nombreux maîtres d'œuvres français qui portèrent ce nom et dont plusieurs appartinrent à l'est de la France, deux semblent se rattacher à une même famille originaire de Dijon. *Jehan* Bourgeois, que l'on croit né vers 1360 et qui dut mourir en 1417. Il fut d'abord occupé en 1387-1388 au portail de la Sainte-Chapelle de Dijon sous la direction de Jacques de *Neuilly* (V. ce nom) ; puis, dix ans plus tard, il remplaça son maître et termina cet édifice en 1398, en même temps qu'il inspectait, pendant les années 1397 et 1398, les travaux du château de Fontenay (Haute-Saône) et ceux de la forteresse de Perrigny, ces derniers avec Hugues Dannay, maître charpentier du duc de Bourgogne. Nommé maître général des œuvres de maçonnerie des châteaux du duc de Bourgogne le 7 janv. 1398, puis de tous les travaux du duc, et expert-juré de la ville de Dijon en 1404, Jehan Bourgeois fut chargé, par les ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur, de surveiller ou de diriger de nombreuses constructions parmi lesquelles le château de Faucogney, où il fit élever une chapelle et des tours, les châteaux de Salmaise, de Saulx, de Fouchange et de Châtillon ; le palais ducal de Dijon et enfin les fortifications de cette ville. Les archives de la Côte-d'Or ont conservé l'empreinte du sceau de Jehan Bourgeois portant un compas double sur l'écu surmonté d'un timbre, en manière de cimier, et aussi la mention des gages, dons ou sommes diverses qui lui furent payés pour ces différents travaux. — *Simon* Bourgeois, probablement de la famille du précédent. Il était maître d'œuvres et expert-juré de la ville de Dijon en 1434. Ch. LUCAS.

BIBL. : Comte DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*; Paris, 1849, in-8.

BOURGEOIS (T. de KERMOYSAN, dit le), ingénieur militaire du XVe siècle (V. KERMOYSAN).

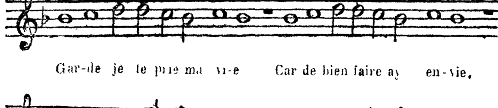
BOURGEOIS (Jehan), maître d'œuvres de l'église collégiale de Saint-Quentin au commencement du XVIe siècle. Il semble avoir été l'un des vingt-deux maîtres d'œuvres appelés de diverses parties de la France à Paris le 26 avr. 1500 pour une consultation relative au mode de fondation des piles du nouveau pont Notre-Dame, piles que Jehan Bourgeois voulait asseoir sur pilotis. Ch. L.

BOURGEOIS (Louis), compositeur français du XVIe siècle, se fit d'abord connaître par quelques chansons profanes à quatre voix ; on en trouve trois dans le *Parangon des chansons*, *cinquième livre* (Lyon 1538, J. Moderne). Ayant embrassé la Réforme, il suivit Calvin à Genève en 1541, fut nommé en 1545 chantre à Saint-Pierre, en cette

ville, reçut en 1547 le titre de citoyen de Genève, en récompense de la peine qu'il prenait pour instruire les enfants, et fut dispensé en même temps de la garde des fortifications, pour qu'il pût mieux s'adonner à ses travaux. Il écrivit un certain nombre de mélodies nouvelles publiées dans le psautier de Genève (1542) et travailla bientôt à la composition des psaumes harmonisés à quatre parties; il en fit paraître à la fois deux recueils : *Cinquante Pseaulmes de David, roy et prophète, traduitz en vers françois par Cl. Marot et mis en musique par Loys Bourgeois, à quatre parties, à voix de contrepoinct égal*, etc. (Lyon, 1547, in-8 obl.); *le Premier livre des Pseaulmes de David, contenant XXIV pseaulmes. Composez en diversité de musique, asçavoir, familière ou vaudeville, et aultres plus musicales* (Lyon, 1547, in-8 obl.). Trois ans après il fit paraître une méthode de chant intitulée *le Droict chemin de musique*, etc. (Genève, 1550, petit in-8 de 32 feuillets). Il y a des exemplaires datés de Lyon, 1550. En 1551 Bourgeois adapta des airs aux trente-quatre premiers psaumes de de Bèze; mais dans la même année le conseil de la cité de Genève le fit mettre en prison, pour avoir changé « sans licence » le chant des psaumes. Par l'intervention de Calvin, il fut libéré au bout de vingt-quatre heures. Il quitta Genève peu de temps après, et revint sans doute immédiatement à Paris, car nous croyons pouvoir le reconnaître dans la personne de « messire Loys Burgensis » inscrit de 1553 à 1558 dans les comptes de Henri II en qualité de « conseiller et premier chantre de la chambre ». Il publia à Paris en 1561 *Quatre-vingt-trois Psaulmes de David en musique (fort convenables aux*







(Mélodie du Psaume LXXXVI, par L. Bourgeois.)

instruments) à quatre et cinq parties, etc. Dans l'avertissement de son *Droict chemin de musique*, il annonçait l'intention d'écrire un livre sur la composition et sur la manière de jouer des instruments; cet ouvrage n'a pas été retrouvé. La date de la mort de Bourgeois est inconnue. Ses mélodies eurent dès leur apparition un succès immense et prirent une grande importance dans le culte protestant. Le psautier actuel a conservé, non toutefois sans leur imposer quelques modifications, plus de quatre-vingt chants de Bourgeois, regardés comme les plus remarquables des airs actuellement en usage.

Michel Brenet.

Bibl. : G. Becker, *la Musique en Suisse*; Genève, 1874, in-18. — O. Douen, *Clément Marot et le Psautier huguenot*; Paris, 1879, 2 vol. in-8. — *Monatshefte für Musikgeschichte*, t. II, VI, XVI.

BOURGEOIS (Louise), dite *Boursier*, célèbre sage-femme française, née à Paris en 1563, morte à Paris le 20 déc. 1636. D'une famille aisée appartenant à la bourgeoisie, elle épousa en 1584 Martin Boursier, chirurgien-barbier, attaché à l'armée du roi et élève d'Ambroise Paré. Lors de l'entrée de Henri IV à Paris, sa maison fut pillée et mise à sac; elle fut alors obligée, pour vivre, de travailler à des objets de broderies, mais encouragée par son mari, elle étudia les accouchements dans Ambroise Paré, et fut reçue sage-femme jurée en 1590; une entrevue fortuite qu'elle eut à l'hôtel de Gondy, avec Marie de Médicis, lui fit ouvrir les portes du Louvre. C'est à Fontainebleau, le 27 sept. 1601, que Louise Bourgeois assista la reine de France dans sa première couche et mit au monde l'enfant qui devait être Louis XIII. De ce moment, elle vécut à la cour et assista Marie de Médicis dans toutes ses couches. Les dernières années de sa vie furent attristées par le malheur qu'elle eut de perdre en couches (1627) une princesse de sang royal, qui succomba à une péritonite puerpérale, accident qui fut naturellement attribué à la maladresse de l'accoucheuse. — Louise Bourgeois a publié des ouvrages d'un grand intérêt historique et très recherchés par les bibliographes : *Observations diverses sur la stérilité, perte de fruict, fécondité, accouchemens et maladies des femmes et enfans nouveau-naiz, amplement traittées et heureusement pratiquées par L. Bourgeois, dite Boursier, sage-femme de la Royne*... (Paris, 1609, in-8, avec portr. de Marie de Médicis et de L. Bourgeois); *Récit véritable de la naissance de messeigneurs et dames, les enfans de France, avec les particularitez qui y ont esté*... (Paris, 1626, in-8); *Recueil des secrets de Louise Bourgeois... auxquels sont contenues ses plus rares expériences pour diverses maladies, principalement des femmes avec leurs embellissements* (Paris, 1635, in-8); *Apologie de Louise Bourgeois, dite Boursier, contre le rapport des médecins* (Paris, 1627, in-8).

Dr L. Hn.

BOURGEOIS (Vincent), architecte à Laon au commencement du XVIIe siècle. Il fut chargé en 1615 de restaurer la voussure du grand portail ou portail occidental de la cathédrale de Reims et reçut pour ce travail la somme alors considérable de 4,500 livres, prix comprenant, il est vrai, tous matériaux et échafaudages. Ch. L.

BOURGEOIS (Nicolas), architecte, ingénieur hydraulicien et religieux augustin rouennais du XVIIIe siècle. Ce savant constructeur donna, de 1710 à 1713, les plans du dôme surmonté d'un campanile qui remplaça l'ancienne flèche du beffroi de Rouen; il donna en outre les plans du portail de l'église Saint-François de cette ville; nommé fontainier de Rouen, il inventa et fit construire le pont de bateaux encore en usage sur la Seine, il y a cinquante ans. Appelé à Paris, il y fut l'auteur du pont tournant qui reliait le jardin des Tuileries à la place Louis XV.

Ch. L.

Bibl. : De la Querrière, *Notice historique sur l'ancien hôtel de ville de Rouen*; Rouen, 1864, in-8.

BOURGEOIS (Dominique-François), inventeur français, né à Châtel-Blanc (Doubs) en 1698, mort à Paris le 18 janv. 1781. Apprenti chez un horloger, puis compagnon chez un serrurier, il montra tout de suite de grandes aptitudes pour la mécanique; mais ses inventions ne lui profitèrent guère. Si l'on en croit le P. Joly, il serait l'auteur du fameux *canard artificiel* de Vaucanson (V. Automate), qu'il aurait complètement exécuté, ainsi que le prouverait un acte du 30 août 1733, pour le compte du célèbre mécanicien. En présence du succès obtenu par ce jouet merveilleux, il voulut en revendiquer l'invention; mais Vaucanson le fit condamner comme calomniateur, et il fut enfermé deux années et demie au Petit-Châtelet. En 1744, il fit approuver par l'Académie des sciences un nouveau modèle de lanternes et obtint un privilège pour leur exécution; mais ses associés abusèrent de sa pauvreté et l'empêchèrent de tirer profit de sa découverte. En 1766, la même Académie ouvrit un concours pour le meilleur mode d'éclairage d'une grande ville; le prix fut partagé entre Bourgeois et un de

ses anciens associés, Bailly, et ils furent chargés, en 1769, pour une période de vingt années, de l'éclairage général de la ville de Paris qui possédait alors 3.500 réverbères. Bailly sut encore tenir à l'écart Bourgeois, qui dut se contenter d'une faible pension. En 1773, nouvelle invention: il s'agit cette fois d'un fanal visible à sept lieues par tous les temps; Bourgeeois fut encore en proie à la cupidité de ses associés. Mais les expériences exécutées en 1774 et 1775 sur le mont Valérien avaient attiré sur lui l'attention, et il exécuta en 1778, sur la demande de l'impératrice de Russie, un fanal pour éclairer l'entrée du port de Saint-Pétersbourg. Il aurait publié deux *Mémoires sur les lanternes à réverbères* (Paris, 1764, in-4). Léon Sagnet.

Bibl. : *Mémoires de l'Acad. des Sciences*, ann. 1744. — *Machines approuvées par l'Acad. des Sciences*, t. VII, p. 273. — *Affiches de Franche-Comté*, ann. 1783, nº 41.

BOURGEOIS (sir Francis), paysagiste anglais, né à Londres en 1756, mort à Londres d'une chute de cheval le 8 janv. 1811. Son père, horloger, issu d'une famille suisse, le destinait à la carrière militaire, mais il se sentait une vocation invincible pour les arts qu'il cultiva de très bonne heure. A son retour d'un voyage d'études en France, en Hollande et en Italie, il commença à exposer à la Royal-Academy (1779) des œuvres qui lui valurent une rapide réputation : il devint membre titulaire de cette académie en 1793. Georges III le nomma alors peintre de sa cour; le roi de Pologne Stanislas lui avait donné précédemment le même titre. Ayant hérité en 1804 de son ami Noel Desenfaus d'une importante collection de tableaux, il la légua à son tour au Dulwich-College avec une somme de 12,000 livres pour l'entretien de la galerie. Il est enterré dans la chapelle de ce collège. Les paysages de Bourgeois témoignent d'une grande conscience artistique; mais ils sont d'un dessin assez incorrect et ses personnages ont des attitudes trop maniérées. F. T.

Bibl.: Redgrave, *A Dictionary of artists of the english school.*

BOURGEOIS (Florent-Fidèle-Constant), peintre et lithographe français, né à Guiscard (Oise) en 1767, mort après 1836. Elève de David, cet artiste commença à exposer en 1791; les principales de ses œuvres, toutes dans le style classique, sont : *Paysage dans le style grec*, *Loth allant au devant des anges*, *Vues d'Italie*, suite de dessins lavés au bistre (S. 1791); suite de six dessins, représentant des *Vues panoramiques de Toulon et de sa rade, au moment du départ de l'expédition d'Egypte, commandée par Buonaparte; le vaisseau amiral est encore à l'ancre, signalant les différentes divisions de l'escadre* (S. 1800); *Entrevue de Napoléon et du Prince primat à Aschaffenbourg, le 20 oct. 1806* (S. 1812; ce tableau, dont les figures sont de Debret, est à Versailles); *Vues du château de Pau* (S. 1817); *François Ier trace sur le tombeau de Laure, à Vaucluse, les vers qu'il avait composés pour cette amie de Pétrarque* (S. 1819, au palais de Fontainebleau); *le Monastère de San Vivaldo, près Volterra, en Toscane; la villa Aldobrandini à Frascati* (S. 1827). Cet artiste, décoré en 1827, est représenté au musée d'Orléans par un tableau dont les figures sont de Taunay, *Site d'Italie*, et à celui d'Avignon par une *Vue de Ponte-Salario sur le Teverone, près Rome*. Il a aussi publié un *Recueil de vues et fabriques pittoresques d'Italie, dessinées d'après nature et gravées à l'eau-forte* (1805); un *Recueil de vues pittoresques de la France*, contenant 80 lithographies; un *Voyage pittoresque à la Grande-Chartreuse* (1821); une suite de 122 planches pour la *Description des nouveaux jardins et des anciens châteaux de la France*, par M. de Laborde, et enfin une série de 28 *Vues de la Suisse*. Pillemant a gravé plusieurs de ses tableaux. Ad. T.

BOURGEOIS (Charles-Guillaume), miniaturiste français, né à Amiens à la fin du XVIIIe siècle. Il a fait un grand nombre de portraits et de médaillons sur porcelaine, et a exposé à partir de 1824.

BOURGEOIS (Auguste Anicet), auteur dramatique français (V. Anicet Bourgeois).

BOURGEOIS (L'abbé Louis), géologue français, né à Artins (Loir-et-Cher) le 28 avr. 1819, mort à Pontlevoy (Loir-et-Cher) le 20 juin 1878. Professeur de philosophie au séminaire de Blois de 1840 à 1850, au collège de Pontlevoy de 1850 à 1868, directeur de la même maison jusqu'à sa mort, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique en 1877, l'abbé Bourgeois est surtout connu pour ses travaux de géologie et d'archéologie préhistorique. La découverte qu'il fit à Thenay (Loir-et-Cher) de silex taillés dans un terrain tertiaire, est une des plus importantes de la géologie dans les vingt-cinq dernières années: elle impliquait en effet l'existence de l'homme sur le globe à une époque beaucoup plus reculée que la science ne l'avait admis jusqu'alors. C'est en 1863 que les premiers échantillons de silex taillés furent trouvés à Thenay, mais c'est seulement en 1867 que l'abbé Bourgeois fit connaître sa découverte au congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques tenu à Paris lors de l'Exposition universelle. Très vivement discutée, soutenue avec talent et conviction, cette découverte fut de nouveau affirmée au congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques tenu à Bruxelles en 1872, et elle est aujourd'hui admise par les savants les plus compétents. L'abbé Bourgeois a résumé l'histoire de sa découverte dans un article publié dans la *Revue des Questions scientifiques* sous le titre : *la Question de l'homme tertiaire*, et tiré à part (Louvain, 1877). Il a publié en outre une *Etude sur les terrains crétacés du département de Loir-et-Cher* (bords du Loir, de la Loire et du Cher) dans le *Bull. de la Soc. de Géol. de France*. Savant très modeste, il s'est peu livré au public; mais il a laissé des notes très nombreuses et une importante collection qui sont conservées au collège de Pontlevoy.

Jules Gautier.

BOURGEOIS (Jules), homme politique français, né à La Verrie (Vendée) le 6 mai 1827. Reçu docteur en médecine en 1853, il s'établit dans sa ville natale dont il devint maire. Aux élections générales du févr. 1871, il fut élu représentant du peuple pour le dép. de la Vendée, le quatrième sur huit par 69,408 voix. Membre de la droite royaliste et catholique, il repoussa toutes les lois à tendances républicaines, vota contre la constitution de 1875. A l'organisation de la Chambre des députés, le 20 févr. 1876, il fut élu dans la deuxième circonscription de la Roche-sur-Yon par 8,106 voix. Il fut un des 158 députés qui soutinrent le ministère Broglie lors du coup d'Etat du 16 mai 1877, aussi fut-il le candidat officiel aux élections du 14 oct. suivant, après la dissolution de la Chambre. Il obtint 9,505 voix contre 4,935 recueillies par M. de Grancourt, candidat républicain. Aux élections du 21 août 1881, il fut élu de nouveau par 9,485 suffrages contre 5,067 données au candidat républicain. Porté sur la liste monarchiste aux élections du 4 oct. 1885, il fut élu le cinquième sur sept par 51,118 voix; le premier de la liste républicaine n'avait eu que 37,790 voix. Louis Lucipia.

BOURGEOIS (Marie-Augustin-Antoine), architecte, né à Avallon le 13 nov. 1831, mort à Paris en 1885. Parent et élève de *Caristie* (V. ce nom), Auguste Bourgeois entra à l'Ecole des beaux-arts le 14 déc. 1844 et fut peu après attaché en qualité d'inspecteur au service des bâtiments civils. Chargé, dès 1859, par M. Moreau, de travaux considérables de restauration au château d'Anet (Eure-et-Loir), Auguste Bourgeois exposa, au Salon de 1866 et à l'Exposition universelle de 1867 où il obtint une médaille, une suite importante de dessins relatifs à cet édifice en même temps qu'il les communiquait avec d'autres à M. *Pfnor* (V. ce nom), pour publier une monographie du château d'Anet (Paris, 60 pl. in-fol). On doit

encore à cet artiste la restauration en deux planches et texte du cryptoportique et du perron de ce château, un des chefs-d'œuvre de Philibert de l'*Orme* (V. ce nom).

Charles Lucas.

Bibl. : Bauchal, *Nouv. dict. des architectes français;* Paris, 1887, in-8.

BOURGEOIS (Charles-Arthur, baron), sculpteur français, né à Dijon en 1838, mort à Paris en 1886. Entré à l'Ecole des beaux-arts en 1857, il fut élève de Duret et de M. Guillaume. Il obtint le grand prix de Rome en 1863, avec le bas-relief de *Nisus et Euryale*. La même année, son *Charmeur de serpents* lui valut au Salon une médaille de troisième classe. Ses principales œuvres furent, depuis cette époque : *l'Amour de cire*, bas-relief inspiré d'Anacréon (S. 1866, envoi de Rome); *Laveuse arabe*, statue bronze (S. 1868) ; *Acteur grec*, statue bronze, réexposée en 1878 (S. 1868, actuellement au jardin du Luxembourg); *la Pythie de Delphes* (S. 1870, réexposée en 1878, actuellement au musée de Luxembourg. Cette statue obtint une médaille); *Un Esclave* (S. 1873, médaille de 2e classe. Réexposée en 1878) ; *la Religion* statue pour le fronton de l'église de la Sorbonne (S. 1875); *Héro et Léandre*, groupe (S. 1878, médaille de 3e classe); statue du *Cardinal Mathieu, archevêque de Besançon*, pour la cathédrale (S. 1880); *Sphinx de bronze* pour le monument élevé à Bruxelles en l'honneur des soldats français morts dans cette ville (S. 1881) ; *Chasseur de crocodiles*, statue pour le Muséum d'histoire naturelle (S. 1883). On lui doit encore la statue de *Saint Joachim* à l'église Saint-Eustache, celle de *la Moisson*, pour le nouveau Louvre, et le buste de *Lamartine*, à l'Institut.

BOURGEOIS (Louis-Maximilien), statuaire et médailleur français, né à Paris le 11 févr. 1839. Il fit ses premières études artistiques chez un modeleur d'orfèvrerie et fréquenta l'Ecole des arts décoratifs et l'atelier de Jouffroy, avant de suivre les cours de l'Ecole des beaux-arts et les leçons du sculpteur Thomas. Depuis 1863, il n'a cessé d'exposer au Salon, soit en sculpture, soit dans la section de gravure en médaille. On cite de lui : *Guillaume Budé* grande statue de marbre (S. 1882; Collège de France) ; *E. Lesueur*, statue de pierre (nouvel Hôtel de Ville de Paris); *Beaurepaire*, belle statue de bronze, érigée à Coulommiers en 1884 ; un grand médaillon du docteur Cruveilhier, haut relief en marbre (S. 1888; Faculté de médecine de Bordeaux) ; *Fontaine monumentale* (S. 1888 ; La Chaux-de-Fonds). Il s'est fait surtout apprécier dans ces derniers temps par la grâce et le fini de ses médailles officielles : médaille-type du Sénat, médailles commémoratives des Congrès de 1885 et 1887 (élections Grévy et Carnot) ; *Artibus Patriæ*, médaille grand module commandée par le ministère des beaux-arts, et dont les critiques ont vanté le mérite. Abel Bertier.

BOURGEOIS (Léon), homme politique français, né à Paris le 21 mai 1851. Sous-chef du contentieux au ministère des travaux publics (1876) ; secrétaire général de la préfecture de la Marne (26 déc. 1877); sous-préfet de Reims (17 nov. 1880) ; préfet du Tarn (8 nov. 1882) ; secrétaire général de la préfecture de la Seine (19 oct. 1883) ; préfet de la Haute-Garonne (28 nov. 1885) ; directeur du personnel et du secrétariat au ministère de l'intérieur (6 nov. 1886) ; directeur des affaires départementales et communales au même département (11 janv. 1887); conseiller d'Etat en service extraordinaire (15 janv. 1887) ; préfet de police (17 nov. 1887). Le dép. de la Marne l'a nommé député le 26 févr. 1888, par 48.018 voix sur 67.943 suffrages exprimés. M. Floquet l'a choisi pour sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur le 20 mai 1888. M. Bourgeois a rendu d'importants services administratifs et il s'est particulièrement distingué à la grève de Carmeaux en 1882. Il a publié : *Des Travaux publics communaux* (Paris, 1877, in-8) ; *les Chemins de fer économiques à voie étroite et sur accotements* (1878, in-8).

BOURGEOIS (Mme Juliette) (V. Borghèse).

BOURGEOIS de Paris (Le), chroniqueur anonyme du xve siècle. Jusqu'ici aucun document probant n'a révélé le nom de cet auteur. Dès le xvie siècle, les érudits Claude Fauchet et Etienne Pasquier avaient remarqué qu'il devait être « homme d'Eglise ». Néanmoins Denis Godefroy, qui inséra une partie de sa chronique dans l'*Histoire de Charles VI* (1653), l'intitula *Journal d'un Bourgeois de Paris*, et ce titre a prévalu, malgré ce qu'il paraît avoir d'inexact. L. de La Barre, qui publia, pour la première fois, le *Journal* tout entier, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne* (1729), en attribua une partie (jusqu'en 1431) à un bourgeois de Paris et l'autre à un clerc. D'après un passage de Mathieu d'Escouchy, M. de Beaucourt suppose et M. Vallet de Viriville affirme que le prétendu bourgeois est *Jean de l'Olive*, docteur de l'Université de Paris. Suivant M. Longnon, dont la compétence est bien connue, l'auteur du *Journal* serait *Jean Beaurigout*, curé de Saint-Nicolas-des-Champs vers le milieu du xve siècle, Enfin, le dernier et savant éditeur de cette chronique, M. Alexandre Tuetey, s'efforce de démontrer, par des rapprochements ingénieux et des documents nouveaux. qu'elle est due à *Jean Chuffart*, chanoine de Notre-Dame depuis 1420, qui passa du parti anglo-bourguignon au parti français, en 1436, devint conseiller au Parlement, en 1437 et mourut en 1451. Cette hypothèse est des plus vraisemblables. Il est du moins certain que le Bourgeois de Paris, après avoir été un Bourguignon fanatique, revint à Charles VII, quand ce prince eut fait la paix avec le duc de Bourgogne, par le traité d'Arras (1435) et recouvré sa capitale (1436).

Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* s'étend depuis l'année 1405 jusque vers la fin de l'année 1449. Le chroniqueur n'y relate pas seulement les faits qui s'accomplissent à Paris, ou dans le voisinage de cette ville, pendant une des périodes les plus tristes, mais les plus curieuses et les plus dramatiques de son histoire; il mentionne aussi les autres événements principaux de cette époque. Il s'arrête souvent à de minimes détails et néglige ou mentionne trop brièvement des faits importants, mais ce qu'on lui reproche surtout c'est une partialité outrée pour la faction des Bourguignons. L'esprit de parti l'aveugle à tel point qu'il l'entraîne aux exagérations et aux jugements les plus injustes. Même après le recouvrement de Paris il reste hostile à tous ceux qu'il considère encore comme des Armagnacs. Malgré ces graves défauts, le *Journal d'un Bourgeois de Paris* est un document précieux pour l'histoire de la première partie du xve siècle. La seule bonne édition de cette chronique est celle que M. A. Tuetey a donnée dans les publications de la *Société de l'histoire de Paris* (1881, in-8). E. Cosneau.

Bibl. : Mathieu d'Escouchy, *Chronique* p. p. D.-F. de Beaucourt *(Soc. de l'Hist. de France)*, t. I, p. 72. — Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, 1865, t. III, p. 97. — *Mémoires de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. II, pp. 310 et suiv. (art. de M. A. Longnon). — A. Tuetey, *Journal d'un Bourgeois de Paris* (introduction) ; Paris, 1881, in-8.

BOURGEOIS du Chastenet (Louis), historien français, né à Guéret, mort à Paris en 1725. Il était neveu par sa mère de Varillas. Après avoir fait son droit à Paris, il fut successivement avocat au Parlement de Metz, bibliothécaire de de Mesmes et censeur au *Journal de Verdun*. On a de lui : *Nouvelle Histoire du concile de Constance* (Paris, 1718, in-4). Il a, en outre, fourni les premiers articles d'une *Histoire de France* publiée par l'oratorien Vincent Chalons, d'après un plan fourni par le président de Harlay et donné une édition très augmentée de l'*Histoire du monde*, d'Urbain Chevreau (Paris, 1717). Ant. Thomas.

Bibl. : A. du Boys et l'abbé Arbellot, *Biographie des hommes illustres du Limousin* ; Limoges, 1854.

BOURGEOISE. On appelait ainsi, au commencement du xve siècle, une énorme bombarde lançant des boulets de pierre et qui ne quittait jamais la place, à cause de

son poids. En 1404, une pièce de cette espèce désignée sous le nom de la « Bourgeoise » fut enclouée à Compiègne, mais l'on parvint à la remettre en état de service.

BOURGEOISIE. On a désigné au moyen âge par ce mot plusieurs choses assez différentes. La bourgeoisie fut le territoire dont les habitants, dénommés bourgeois, avaient en commun certains privilèges. On a distingué entre les villes de simple bourgeoisie et celles de communes ; les premières avaient des privilèges moins étendus, mais surtout moins d'indépendance que les secondes. Les communes avaient tous les droits de bourgeoisie, mais avaient de plus une autonomie complète; elles s'administraient elles-mêmes et possédaient jusqu'au droit de justice. Les bourgeoisies, dont les privilèges variaient beaucoup, étaient en général administrées par les officiers du seigneur ou du roi ; et c'était au nom du seigneur ou du roi que la justice y était rendue par les juges royaux et seigneuriaux. On trouvera plus complètement au mot Commune l'histoire de la condition des villes pendant le moyen âge. Les rois de France, qui ne virent jamais les communes sans défiance, favorisèrent au contraire volontiers les bourgeoisies. Dès le XIIe siècle, ils concédèrent des privilèges de cette nature aux villes de leurs domaines, et par la suite s'efforcèrent de transformer en bourgeoisies la plupart des communes du royaume. — La bourgeoisie fut aussi la redevance payée annuellement par les bourgeois pour prix de leurs privilèges ; il ne faut pas confondre cette taxe avec les redevances féodales foncières que l'on nommait *bourgage* (V. ce mot). — La bourgeoisie fut le droit ou l'ensemble des droits possédés par les bourgeois ; on en trouvera le détail au mot Bourgeois. — La bourgeoisie enfin fut la classe des bourgeois et c'est dans ce dernier sens que le mot s'est conservé; longtemps privilégiée et séparée à la fois de la noblesse et de la classe inférieure, la bourgeoisie a disparu à la Révolution en tant que classe distincte reconnue par les lois. On trouvera à l'art. Bourgeois des renseignements sur son origine et son développement.

BOURGEON. I. Botanique. — Une tige ou rameau a d'ordinaire son sommet formé de cellules jeunes et en voie de développement, entouré par des feuilles plus petites que celles des autres parties de la plante, de consistance souvent différente, serrées et appliquées les unes contre les autres de manière à le recouvrir parfaitement. Cet ensemble conique a reçu le nom de bourgeon *(gemma)*. Quelles que soient la forme et la situation du bourgeon, son organisation est à peu de chose près toujours la même. L'extrémité de la tige ou du rameau, en voie d'élongation, est plus ou moins conique et présente sur ses côtés les rudiments des feuilles d'autant plus petites qu'elles sont plus rapprochées du sommet, c.-à-d. plus jeunes, et d'autant plus grandes qu'elles s'en éloignent plus. Souvent le bourgeon ne comprend qu'un nombre de feuilles bien déterminé qui correspond à celui du rameau développé. Les relations entre le nombre des feuilles et des entre-nœuds ébauchés dans le bourgeon et celui de ces parties dans le rameau développé varient, d'après Ohlert, de trois manières. Dans le Lilas, le Charme, par exemple, le nombre des écailles du bourgeon est plus grand que celui des feuilles du rameau ; les ébauches foliaires qui occupent l'extrémité du rameau se dessèchent et il ne se forme pas de bourgeon terminal. Ailleurs le bourgeon renferme moins d'ébauches qu'il n'y aura de feuilles ; alors, pendant le développement du rameau, il se forme des feuilles complémentaires qui peuvent ne pas arriver à l'état parfait, se dessécher et tomber, sans former de bourgeon terminal, c'est le cas de l'Orme, du Bouleau blanc, du Noisetier, du Tilleul, etc. ; ou bien rester à l'état d'écailles et donner un bourgeon terminal, comme dans le Frêne, l'Erable, le Poirier, le Cerisier, le Chêne, le Sapin. Enfin, le nombre des ébauches étant égal à celui des feuilles, il se forme un bourgeon terminal; c'est ce qui a lieu dans le Marronnier d'Inde, le Cytise, etc. De Mirbel avait donné le nom de *pérule* à l'ensemble des écailles inférieures du bourgeon, protégeant l'extrémité du rameau et les jeunes feuilles contre le froid et l'humidité. Dans la plupart des arbres des pays tempérés, ces écailles sécrètent soit de la résine (Conifères), soit

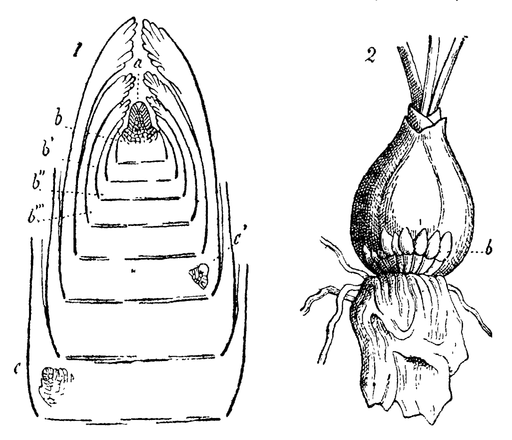


Fig. 1. — Section longitudinale d'un bourgeon de Prêle : *a*, cône végétatif; *b*, *b'*, *b''*, feuilles jeunes ; *c*, *c'*, bourgeons latéraux endogènes.
Fig. 2. — Bulbe de *Muscari botrioides*, montrant des bourgeons collatéraux *b* à l'aisselle d'une écaille rabattue.

une substance gommo-résineuse (Peupliers), ou bien sont revêtus de longs poils glanduleux (Marronnier d'Inde), qui les rendent imperméables. On sait que, ordinairement, les bourgeons passent l'hiver sans se modifier sensiblement et se développent au printemps suivant. Toutefois, dans certaines circonstances climatériques, une poussée tardive de la sève peut faire éclore les bourgeons l'année même de leur naissance; on dit alors qu'ils sont *anticipés*. Il était intéressant de connaître si, pendant la période hivernale, les bourgeons étaient le siège d'un échange de gaz important, en d'autres termes s'ils avaient une respiration active. Il résulte des expériences de M. L. Mangin que l'oxydation ou l'émission d'acide carbonique chez les bourgeons est assez grande pendant l'hiver et qu'elle paraît augmenter d'intensité au moment de l'éclosion des feuilles.

On réunissait autrefois, sous le nom générique de *bourgeon*, des productions diverses appelées *turion*, *bulbe*, *bulbille*, *tubercule*, *bouton*, *œil*, *gemmule*. S'il n'y a aucun inconvénient à conserver cette réunion pour certains des organes ainsi désignés, d'autres au contraire se distinguent suffisamment des bourgeons pour qu'on puisse les en séparer. Aujourd'hui, on classe les bourgeons proprement dits d'après leur nature et leur situation. A ce dernier point de vue, les bourgeons peuvent être *terminaux*, *axillaires*, *latéraux* ou *adventifs*. — 1° Tout bourgeon qui termine le sommet de la tige ou d'un rameau est *terminal*, comme dans le Marronnier d'Inde par exemple; 2° au-dessous de ce bourgeon s'en développent d'autres à l'aisselle des feuilles, pour cette raison on les appelle *axillaires*. Souvent il arrive que la feuille axillante tombe, laissant une cicatrice plus ou moins visible et mettant les bourgeons à nu. C'est ce que montrent les fig. 3, A et B. Il peut naître plus d'un bourgeon à l'aisselle d'une feuille, on les appelle alors *collatéraux*, s'ils sont disposés en une ligne comme dans le Prunier, le Muscari (fig. 2), ou *superposés*, s'ils sont placés les uns au-dessus des autres, comme dans le Noyer, le Charme, le Robinier, le Chèvrefeuille, etc. ; 3° les bourgeons axillaires par leur situation sur les côtés de la tige peuvent encore être appelés *latéraux*, mais tous les bourgeons latéraux ne sont pas axillaires. Ainsi, dans certaines Aroïdées, ils sont parfois placés à côté de la feuille ; dans les Prêles, ils alternent avec les feuilles ; dans les Hépa-

tiques, ils tiennent la place d'une moitié de la feuille; enfin, dans les Mousses, ils naissent au-dessous; 4° dans certaines circonstances, des bourgeons dits *adventifs* peuvent se développer sur des parties préexistantes et déjà âgées de la plante. On en voit se produire ainsi sur les thalles chez les Thallophytes, sur les racines, les tiges ou les feuilles chez les Cormophytes. La place de ces bourgeons n'est nullement régulière et ne peut être prévue d'avance. Leur production est mise à profit par la culture pour obtenir des individus nouveaux ou des branches plus nombreuses. Ainsi, un morceau de feuille permet de reproduire un *Begonia*, un morceau de racine un *Paulownia*,

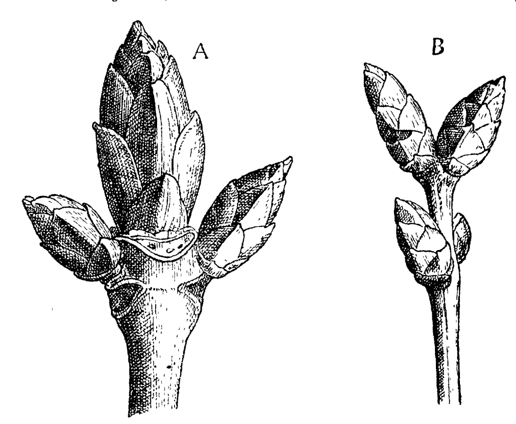


Fig. 3.— A. Extrémité d'une branche de Marronnier d'Inde montrant un bourgeon terminal et deux bourgeons latéraux. — B. Extrémité de branche de Lilas avec deux bourgeons latéraux.

un morceau de tige un Saule, etc. (Voy. BOUTURE). Lorsqu'on *recèpe* les arbres pour en faire un *taillis* ou des *têtards*, ou bien qu'on les *émonde*, on provoque le développement de bourgeons adventifs qui, en peu d'années, auront donné un grand nombre de branches de même force. Dans la nature ce phénomène a souvent lieu sur le Bouleau, le Saule, le Charme, le Pin, le Sapin, à la suite d'une piqûre d'insecte, et donne ces touffes ou buissons étranges qu'on a désignés sous les noms de *balai de sorcière*, *buisson de tonnerre*, *Roses de Saules*, etc.

En général, les bourgeons naissent de la partie périphérique de la tige, ils sont *exogènes*. Cependant, chez certaines plantes, on les voit se développer dans les parties profondes de l'écorce ou même sous l'écorce; ils sont alors *endogènes*. Chez les Prêles, la gaine foliaire se soudant avec la tige, les bourgeons nés à son aisselle sont obligés de la percer pour s'allonger en branche (fig. 1, *c*), ce qui les avait fait regarder comme endogènes par quelques auteurs jusqu'aux recherches de MM. de Janczewski et Tamintzin. De même les bourgeons dormants de quelques arbres sont exogènes.

Au point de vue de leur nature, les bourgeons peuvent être *nus* ou *écailleux*, *à bois*, *à fleurs* ou *mixtes*. 1° Les bourgeons des arbres des pays chauds ou de ceux de nos pays qui ont une végétation continue, n'ont pas d'ordinaire d'écailles protectrices et les ébauches foliaires offrent toutes l'aspect de jeunes feuilles. Ces bourgeons *nus* s'observent, par exemple, dans la Bourdaine, la Viorne, etc. 2° Les bourgeons des arbres de nos pays sont le plus souvent *écailleux* ou *pérulés*. Tantôt ce sont les feuilles elles-mêmes restées imparfaites qui forment les écailles, comme dans le Lilas, le Myrtille, etc., tantôt ce sont les pétioles, tantôt les stipules comme dans le Hêtre, le Chêne, le Rosier, où les stipules, en s'unissant, constituent ce qu'on a appelé un bourgeon *fulcracé*. 3° Certains bourgeons, en se développant au printemps, ne donnent qu'une pousse feuillée sans fleurs; on les appelle bourgeons *à bois* ou à feuilles. Ils sont en général étroits ou pointus. 4° D'autres produisent un petit nombre de feuilles et de fleurs; ce sont des bourgeons *à fleurs* et à fruits. Ils sont plus gros que les précédents, renflés, ovoïdes et obtus. 5° Enfin ceux qui produisent à la fois des feuilles en grand nombre et des fleurs, sont des bourgeons *mixtes*. La connaissance de chacune de ces trois sortes de bourgeons a, on le comprend, une importance capitale pour la taille des arbres fruitiers. Dans le Poirier et le Pommier, par exemple (fig. 4, A et B), les bourgeons à fleurs sont situés à l'extrémité de petites branches qu'on désigne sous le nom de *lambourdes*, tandis que les bourgeons à bois sont sur les côtés. On a remarqué que les bourgeons placés à la base d'une jeune pousse ou *scion* vigoureux, ne donnaient pas de fleurs ni de fruits, car la sève se porte vers l'extrémité du scion. On pratique alors ce qu'on appelle en culture le *pincement*, ou le *cassement*, ou la *taille en vert*, c.-à-d. qu'on coupe l'extrémité du scion avec les ongles, ou bien qu'on le casse près de sa base, ou qu'on le taille pendant la végétation pour faire profiter le bourgeon de toute la sève qu'il aurait employée. Enfin, une nutrition trop abondante ne provoque souvent que le développement de bourgeons à bois.

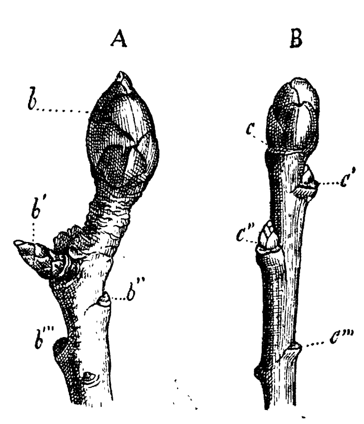


Fig. 4.— A, branche de Poirier terminée par un bougeon à fleur *b*, et présentant plusieurs bourgeons à bois, *b'*, *b''*, etc. — B, branche de Pommier avec bourgeon à fleur, *c*, et à bois, *c'*, *c''*.

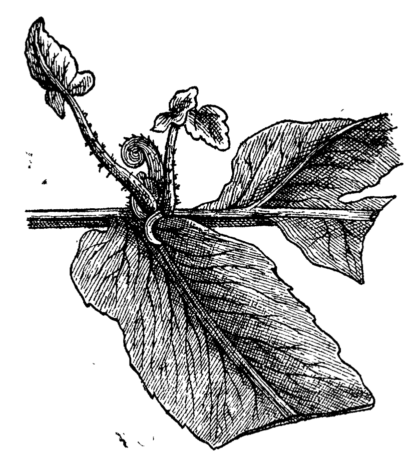


Fig. 5. — Bourgeon adventif sur une fronde d'*Asplenium decussatum*.

Quelques plantes aquatiques forment des bourgeons qu se détachent d'elles, tombent au fond de l'eau, et y passent l'hiver et, remontant à la surface au printemps suivant, se développent en une nouvelle plante. Dans la Sagittaire, un ou deux des entre-nœuds situés au-dessous des bourgeons se renflent, sont gorgés d'amidon et servent à nourrir le bourgeon qui s'est détaché avec eux de la tige au commencement de l'automne. Les *bulbilles* sont de petits bourgeons dont les écailles sont épaissies et remplies d'amidon chez le Lis bulbifère, par exemple, ou bien qui

sont supportés par un petit rameau tubérisé, comme dans l'Igname, et qui se séparent de la tige à la fin de l'été pour se développer au printemps suivant. En somme, les bulbilles ne diffèrent souvent des bulbes que par leur petite dimension. Linné appelait *turion* le bourgeon qui naît au collet des plantes vivaces et qui produit une tige annuelle.

Les relations des bourgeons avec la tige ont donné lieu à diverses théories dont la plus importante est celle qui fut inspirée par La Hire (1708) et qui eut successivement pour défenseurs Sprengel, Agardh, G.-F. Moeller, Erasme Darwin et Dupetit-Thouars. Ces savants reconnaissaient au bourgeon une individualité propre et admettaient que le rameau qui en provient est une plante nouvelle qui pousse ses racines dans le corps de l'ancienne et vit sur elle. Les recherches sur le développement du système libéro-ligneux des bourgeons faites par M. Trécul, en montrant que les faisceaux s'organisent préalablement et forment tout d'abord la base du bourgeon, ont mis cette théorie à néant. P. MAURY.

II. HORTICULTURE. — On donne improprement en horticulture le nom de *bourgeon* aux jeunes rameaux en voie d'évolution, réservant les noms d'*œil* et de *bouton* à ce qu'en botanique on appelle *bourgeon*. Cette différence d'appellation, très regrettable au fond, trouve, sinon son excuse, du moins son explication dans ce fait qu'en horticulture on est obligé de considérer le rameau qui se développe aux diverses phases de son évolution, à cause des opérations multiples qu'on est dans la nécessité de lui appliquer. Il n'en est pas moins vrai qu'il eût été préférable de réserver au mot *bourgeon* le même sens en botanique qu'en horticulture, et de créer des mots nouveaux pour désigner les divers états de développement de la branche. Ce mot est cependant consacré par l'usage; c'est ainsi que l'on dit que les bourgeons sont pincés quands ils ont telle ou telle longueur. Le *bourgeon à bois* est celui qui ne porte que des feuilles : tel est le *bourgeon terminal*. Le bourgeon mixte est celui qui, comme cela a lieu chez le Cognassier ou le Framboisier, après avoir porté des feuilles, se termine par une inflorescence.

III. PATHOLOGIE. — *Bourgeons charnus* (V. INFLAMMATION, PLAIE).

BOURGEONNEMENT. I. BOTANIQUE. — Tandis que ce mot sert ordinairement à désigner l'ensemble des phénomènes qui accompagnent le développement et l'évolution des bourgeons, A.-B. de Candolle l'appliquait à l'ensemble des bourgeons d'une plante. — La formation des cellules, dite par *bourgeonnement*, s'observe par exemple dans le thalle de la levure de bière, des autres *Saccharomyces* et dans la production des spores des Agarics, Bolets et autres Basidiomycètes. Ce n'est à proprement parler qu'une division cellulaire différant du mode ordinaire par la localisation de la croissance de la cellule en un point de la périphérie, et l'apparition en cet endroit d'un rameau renflé qui ne tarde pas à se séparer de la cellule par un étranglement d'abord, un cloisonnement ensuite. Dans ce mode de multiplication, comme dans le cas ordinaire, le noyau s'est préalablement divisé et l'une de ses deux parties s'est fixée dans le renflement du bourgeon et devient le noyau du nouvel individu. L'autre partie reste dans la cellule basilaire, qui a une valeur morphologique égale à celle de la cellule bourgeon. L'une et l'autre de ces cellules ont la même faculté de développer des bourgeons (V. CELLULE). P. M.

II. VITICULTURE (V. AMPÉLOGRAPHIE).

III. PATHOLOGIE (V. CELLULE).

BOURGEREL (Gustave-Benjamin-Alexandre LE PRÉVOST), architecte, dessinateur, aquarelliste et professeur d'architecture, né à Rennes le 18 sept. 1813, mort à Nantes le 28 oct. 1882. Après de bonnes études classiques faites au lycée de Nantes, Bourgerel s'initia à l'architecture dans le cabinet de M. Saint-Félix Seheult, architecte du dép. de la Loire-Inférieure, auquel il devait succéder plus tard, et vint à Paris dans les ateliers de MM. Garnaud et H. Lebas et à l'Ecole des beaux-arts où il fut admis le 7 janv. 1835. Entré en 1re classe en 1840, il monta en loge l'année suivante sur un projet de palais d'ambassadeur et, à sa sortie de l'Ecole, en 1843, fit un voyage de plusieurs années dans le midi de la France, en Italie, en Grèce et aux bords du Rhin. Les nombreux croquis ou dessins et les aquarelles qu'il rapporta de ce voyage ainsi que les études qu'il avait prises dans plusieurs excursions antérieures en Bretagne et sur les bords de la Loire, composèrent un remarquable ensemble de relevés et de vues de monuments de différentes époques et de styles divers parmi lesquels il fit un choix qu'il publia en 1863 sous le titre de *Fragments d'architecture et de sculpture dessinés d'après nature et autographiés* (Paris, in-fol. 101 pl.), mais dont la plus grande partie fut réunie en une fort intéressante exposition ouverte au Muséum de Nantes en 1881. De ces belles études, le Salon de Paris vit, en 1846, une restauration aussi consciencieuse que brillante du Pandrosium d'Athènes qui valut à son auteur une médaille. S'étant fixé à Nantes, Bourgerel y ouvrit un atelier où, pendant trente années, se formèrent des architectes, tous habiles dessinateurs et qui constituent aujourd'hui une sorte de véritable école provinciale. Nommé en 1858 architecte du dép. de la Loire-Inférieure, il restaura les salons de la Préfecture et en acheva les bureaux et fit construire, tant à Nantes que dans le département, de nombreux édifices publics : Muséum d'histoire naturelle, Hôtel de Caisse d'épargne et Entrepôts à Nantes, flèche et mobilier de l'Eglise Saint-Nicolas de cette ville, hôtel et sous-préfecture à Ancenis et à Paimbœuf ; églises de la Chevaleraie, de Saint-Clair, de Couëron, de Vue et chapelle de Bonne-Garde, etc. On doit aussi à Bourgerel le monument commémoratif de la bataille de Saint-Cast (Côtes-du-Nord), d'importants châteaux dans le style d'architecture du XIVe siècle et de nombreuses habitations privées ainsi que plusieurs tombeaux, édifices dans lesquels il fit preuve d'une réelle originalité et qui lui méritèrent en 1879 la grande médaille décernée par la Société centrale des Architectes français pour travaux d'architecture privée. Bourgerel, qui avait contribué en 1846 à la fondation de la société des architectes de Nantes, en fut élu plusieurs fois président; il fut aussi nommé correspondant de l'Institut de France (section d'architecture).

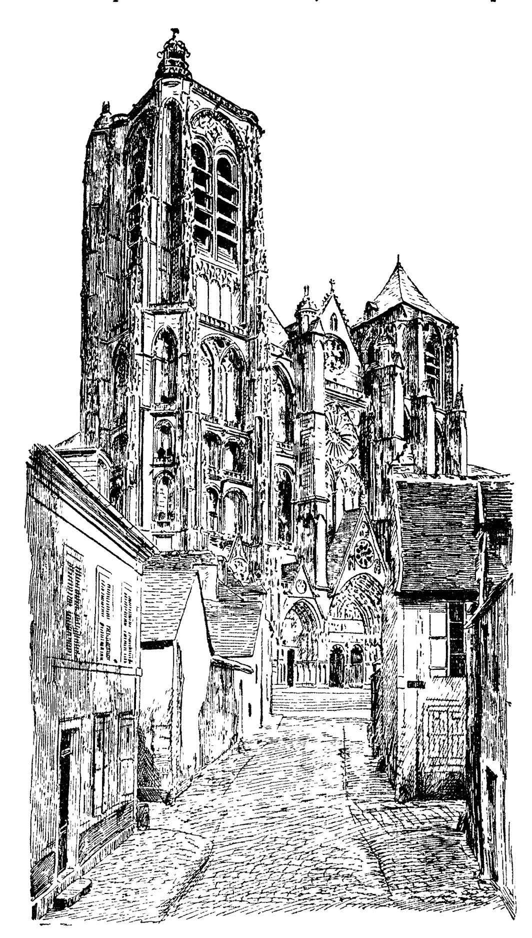
Charles LUCAS.

BIBL. : L. PREVEL, *Notice biogr. sur G.-B. A. Le Prévost-Bourgerel;* Nantes, 1883, in-8, portrait. — Alc. LEROUX, *Notice sur les travaux de M. Bourgerel;* Nantes, 1883, in-8. — *Société centrale des Architectes ;* Paris, in-8; passim.

BOURGERY (Marc-Jean), anatomiste français, né à Orléans le 19 mai 1797, mort à Paris en juin 1849. Des conditions de fortune peu avantageuses l'avaient obligé à quitter les hôpitaux où il remplissait les fonctions d'interne, et où il avait obtenu la médaille d'or (1819), pour se faire recevoir officier de santé. Il pratiqua avec ce titre, pendant huit ans, aux fonderies de Romilly, puis revint à Paris et se fit recevoir docteur en 1827. Il se livra alors à l'anatomie, son étude favorite, et s'associa avec le célèbre dessinateur Jacob pour commencer la publication de son *Traité complet d'anatomie de l'homme, comprenant la médecine opératoire*, avec pl. dessinées d'après nature (Paris, 1830-1845, 8 vol. in-fol.), véritable monument élevé à la science de la structure de l'homme. Il échoua, en 1846, au concours pour la chaire d'anatomie. En 1845, l'Académie des sciences lui accorda une récompense de 5,000 fr. pour ses travaux. Citons encore de Bourgery : *Traité de petite chirurgie* (Paris, 1829, in-8) ; *Anatomie élémentaire*, en 20 pl. format gr. aigle, avec texte... (Paris, 1834-1842, in-8) ; *Des annexes du fœtus et de leur développement* (Th. de conc., 1846, in-4) ; une série d'ar-

ticles dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, de 1836 à 1848. Dr L. Hn.

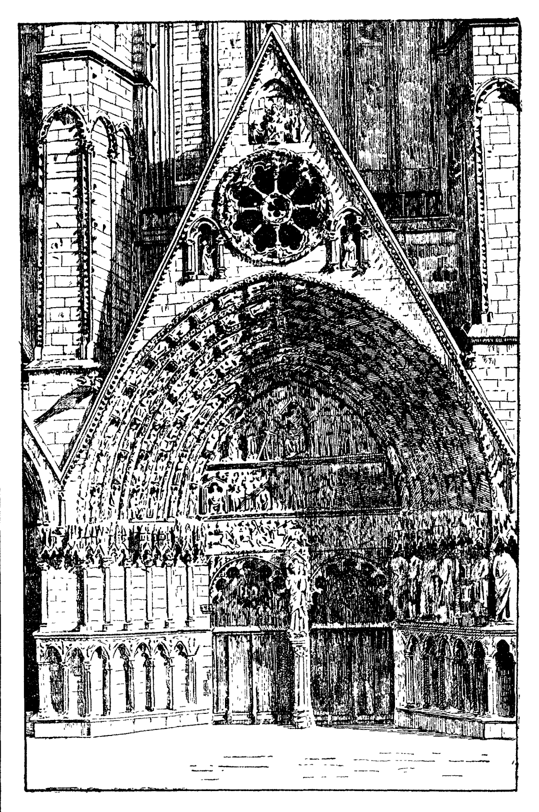
BOURGES. Ch.-l. du dép. du Cher ; 42,829 hab. ; était, avant le traité de Francfort, le point central du territoire français. La ville, dont l'altitude varie de 130 à 160 m., s'étend sur les deux versants d'un coteau et sur le plateau intermédiaire ; elle est arrosée par



Cathédrale de Bourges, d'après une photographie.

l'Yèvre (affluent de droite du Cher) et par son affluent l'Auron ; d'autres ruisseaux, le Langis, le Moulon transforment souvent en marais les prairies qu'ils traversent. L'ancienne enceinte fortifiée, convertie en promenades, a un développement de 4 kil. ; quoique la population ait augmenté de plus d'un tiers depuis vingt ans, elle y tient à l'aise. Beaucoup de maisons sont entre cour et jardin, les rues sont larges et les places spacieuses (place Séraucourt, jardin de l'évêché, marché aux fleurs de la place Saint-Pierre, pré Fichau, place Villeneuve, boulevards). Malgré deux terribles incendies (1353 et 1487), les anciens monuments sont remarquables. Saint-Etienne, la cathédrale, est un des chefs-d'œuvre de l'art gothique (xiiie siècle, sauf la sacristie construite dans le même style au xve siècle, aux frais de Jacques Cœur). Les églises de Notre-Dame et de Saint-Bonnet dataient des xiie et xiiie siècles ; elles ont été détruites en 1487 et reconstruites au xvie siècle ; mais les vitraux de Saint-Bonnet sont de l'ancienne époque. Bourges doit à un de ses enfants les plus illustres, Jacques Cœur, un des hôtels les plus originaux du début de la Renaissance française ; il date de 1443, il est remarquable par son artistique irrégularité et par cette décoration dont le motif principal consiste dans les armes parlantes de l'argentier de Charles VII (cœurs et coquilles de Saint-Jacques) ; de nos jours, il a servi longtemps d'hôtel de ville. L'hôtel Cujas, l'hôtel Lallemant (dit de Louis XI) appartiennent aussi au meilleur style de la Renaissance. L'archevêché (xviie siècle) a un jardin dessiné par Le Nôtre.

Bourges est le siège d'une cour d'appel, d'un tribunal civil et d'un tribunal de commerce ; d'un archevêché dont les suffragants sont les évêques de Clermont-Ferrand, Limoges, Saint-Flour, Le Puy et Tulle ; elle a un lycée (Académie de Paris), une école normale d'instituteurs, une bibliothèque (20,000 volumes), un musée numismatique, de nombreux couvents, hôpitaux, etc. L'histoire, même contemporaine, a démontré son importance stratégique. Protégée au N. par la courbe de la Loire et par les marais de Sologne ; à l'E. par les collines du Sancerrois, desservie par le canal du Berry que continuent jusqu'à la Saône le canal latéral à la Loire et le canal du centre ; placée comme à l'avant-poste du massif central, elle offre aux troupes, au matériel de guerre, aux approvisionnements un point naturel de concentration : aussi est-elle devenue chef-lieu de corps d'armée et a-t-elle reçu de nombreux établissements militaires (école de pyrotechnie, fonderie de canons, arsenal, magasin de poudre). Son commerce consiste en denrées agricoles et en moutons, autrefois élevés pour la laine, maintenant (grâce à la faci-

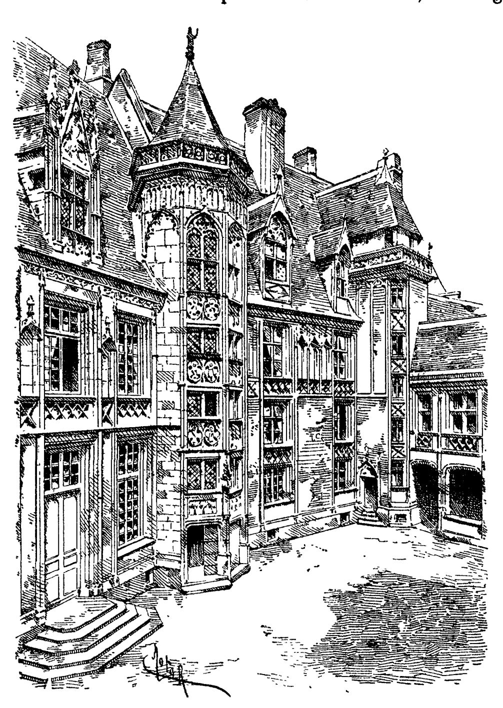


Grand portail du milieu de la Cathédrale de Bourges, d'après une photographie.

lité des communications) pour la boucherie. L'industrie comprend la tannerie, la draperie, la métallurgie (usines de Mazières, à 1 kil.), la coutellerie. Bourges a passé longtemps, et à juste titre, pour une ville morte ; aujourd'hui, c'est une ville qui renaît.

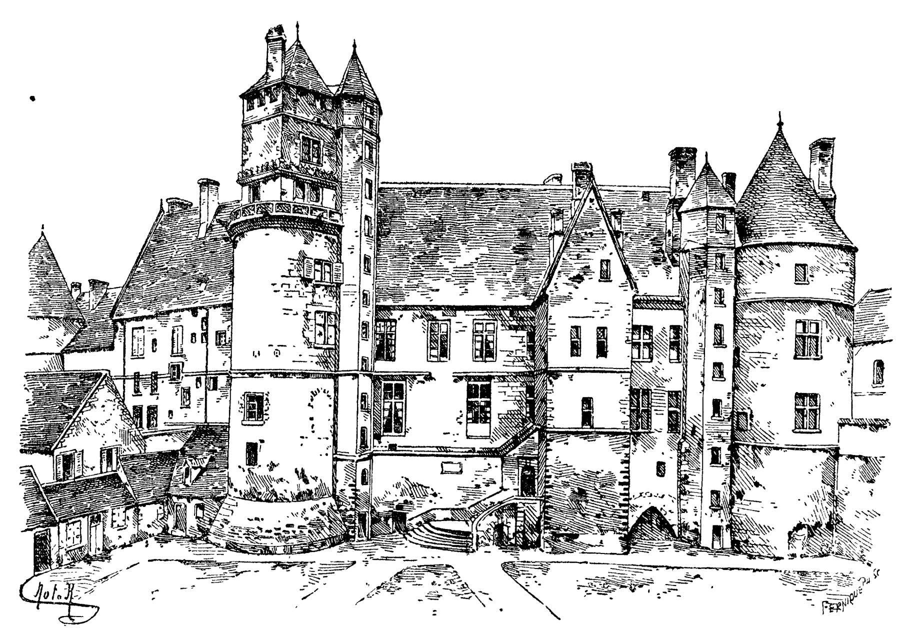
Histoire. — Sous le nom d'*Avaricum*, c'était le principal *oppidum* des Bituriges ; peut-être existait-il déjà au vie siècle avant notre ère, époque où le roi des Bitu-

riges, Bellovèse, chassé par l'invasion, se jeta sur l'Italie. L'endroit était renommé pour ses mines de fer ; l'étamage



Façade intérieure de l'Hôtel de Jacques Cœur, d'après une photographie.

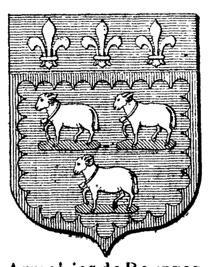
(invention gauloise) y était pratiqué ; enfin, des fabriques d'armes, mentionnées par Strabon, faisaient à coup sûr d'Avaricum une véritable ville, lorsque César entreprit la conquête de la Gaule. Dans la campagne de 52, Vercingétorix avait résolu de mettre le feu, sur le passage des légions romaines, à tous les centres habités. Avaricum supplia le chef arverne de lui permettre de se défendre. Elle le fit très mal ; César, voyant qu'il était perdu s'il n'avait pas un centre de ralliement et d'approvisionnement, paya d'audace, enleva la ville par surprise et par escalade et fit exterminer ses quarante mille habitants. Le nom d'Avaricum se retrouve encore dans celui de l'Yèvre (Avara) et dans celui de l'Auron. Mais dans les *tabulæ* (cartes) et dans les itinéraires, il est remplacé dès l'époque d'Auguste par le nom de *Bituriges* (écrit aussi *Bituricæ*, *Biturigæ*, *Biturix*, etc.). Bourges devint la métropole de l'Aquitaine première. Son église fut fondée en 251 par saint Urins. Au IXe siècle, ses évêques devaient prendre le titre de primats d'Aquitaine, mais ce n'était là qu'un souvenir romain. En 478, Bourges fut prise par les Visigoths ; en 507, la victoire de Clovis sur Alaric II, à Voullon, la rattacha au royaume des Francs. Puis elle suivit les destinées du royaume d'Orléans. En 763, Pépin la reprend au duc des Aquitains, Waïfre ; en 767, il y prépare sa dernière et victorieuse expédition d'Aquitaine. Occupée par les Normands en 878, elle forme un comté héréditaire, devenu simple vicomté en 927. Les Capétiens y relèvent l'autorité épiscopale ; Gosselin, fils de Hugues Capet, fut évêque de Bourges. La ville fut enfin réunie au domaine royal en 1101 avec tout le Berry dont elle était et dont elle resta la capitale (V. BERRY). Au XVe siècle, Bourges est un des centres de la défense nationale contre les Anglais et les Bourguignons. Jean sans Peur échoue devant ses murs (1412). Le dauphin Charles y établit sa cour et son parlement. Lorsque le « petit roi de Bourges », grâce à Jeanne d'Arc, fut devenu Charles VII, c'est à Bourges qu'il donna, dans une assemblée du clergé, la *pragmatique sanction* de 1438. Louis XI, son fils, y naquit et ne l'oublia point. Il fonda l'Université (1463), confirma l'ordonnance de son père qui anoblissait les magistrats muni-



Façade fortifiée de l'Hôtel Jacques Cœur, d'après une photographie.

cipaux à leur sortie de charge. Les faveurs royales, le séjour de Jacques Cœur avaient enrichi Bourges, lorsque le terrible incendie de 1487 lui fit perdre pour longtemps sa prospérité, au moment même où Lyon et Orléans s'accroissaient de jour en jour. Toutefois, il lui resta son Université qu'illustrèrent les maîtres du droit, Alciat, Rebufi, Cujas et un élève encore plus célèbre, Calvin. Si Calvin recruta dans le Sancerrois de solides adhérents, Bourges, où dominaient les sentiments catholiques et royalistes, repoussa la Réforme avec constance. Prise et sac-

cagée par les bandes protestantes de Montgomery (1562), délivrée la même année par les troupes royales, elle ne fut que trop fidèle au mot d'ordre de la Saint-Barthélemy le 24 août 1572 et surtout le 10 sept. La Ligue y resta toute puissante jusqu'en 1594, année où Henri IV l'acheta pour près d'un million à son gouverneur La Châtre. Elle fut encore prise par les protestants en 1615 et reprise au nom de Louis XIII, en 1616, par le maréchal de Montigny. En 1651, Condé voulait en faire son centre d'opérations contre Mazarin. Mais les bourgeois ne se prêtèrent pas à ses desseins. Ils applaudirent la même année à l'entrée solennelle de Louis XIV, qui, sur leur demande, fit détruire la grosse tour, appât pour la rébellion et garantie inutile de leur fidélité. La royauté connaissait bien les sentiments monarchiques de Bourges; c'est dans cette ville que Louis XVI convoqua la première assemblée provinciale (1778). Les armes de Bourges sont : *d'azur à trois moutons passants d'argent, à la bordure engrôlée de gueules ; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or*. Outre Jacques Cœur et Louis XI, Bourges a vu naître Bourdaloue et le Père Labbé.


Armoiries de Bourges.

ARCHEVÊQUES DE BOURGES. — Saint Ursin, vers 250 ; saint Sevitien ou Sénécien, vers 280-296 ; saint Ætherius, vers 296-307 ; saint Thécret, 307-330 ; saint Marcel, 330-337 ; saint Viator, 337-354 ; Leotherius, 354-363 ; Pauper, 363-377 ; Palladius (?) ; Villicus (?) ; Avit ; Léon Ier, 452-465 ; Eulodius ; saint Simplice, 472-vers 481 ; saint Tétrade, 506-511 ; Roricius, 512-518 ; Syagrius, 518-523 ; Humat, 523-527 ; Honorat, vers 533 ; Arcade, 538 ; saint Désiré, vers 545-8 mai 550 ; saint Probien, 552-568 ; saint Félix, 568-vers 580 ; saint Remède ou Remi, 581-584 ; saint Sulpice Ier le Sévère, 584-591 ; Eustase, 602 ; saint Apollinaire, 603-611 ; saint Austregisile, 612-20 mai 624 ; saint Sulpice II le Débonnaire, vers 625-17 janv. 644 ; Wulfolède, 644-29 déc. 664 ; Adon, 664-8 oct. 682 ; Agolène, 682-696 ; Roch, 697-737 ; Sigin, 737-vers 755 ; Bertellane, vers 758-763 ; Landoare, 763-vers 769 ; Herminard, 769-774 ; Dieudonné, 774-783 ; Ermembert, 783-786 ; Ségolène, 788-793 ; saint David, vers 795-802 ; Ebroin, 810 ; saint Ayoul (Agiulfus), vers 820-vers 840 ; Etienne Ier, vers 841 ; saint Rodolphe (ou Raoul), vers 844-21 juin 866 ; Wulfade, 866-876 ; Frotaire, 876-890 ; Adace, 891-896 ; Maulbert, vers 910 ; Géronce, vers 920-948 ; Laune le Magnanime, 948-955 ; Richard Ier de Troyes l'Avare, 955-959 ; Hugues de Chartres, 959-987 ; Dagobert, 987-1013 ; Gozlin, 1015-1029 ; Aimon de Bourbon, 1039-1071 ; Richard II, 1071-1090 ; Audebert, 1092-1096 ; Léger, 1097-31 mars 1120 ; Vulgrin, 1121-1136 ; Albéric, 1137-1141 ; Pierre Ier de La Châtre, 1141-1er mai 1171 ; Etienne II de la Chapelle, 1171-12 janv. 1173 ; Guérin de Galardon, 1174-20 mars 1180 ; Pierre II, 1180-vers 1184 ; Henri Ier de Sully, 1184-sept. 1200 ; saint Guillaume Ier de Donjeon, 23 nov. 1200-11 janv. 1209 ; Gérard ou Giraud de Cros, 1209-1218 ; Simon Ier de Sully, 1218-8 août 1232 ; Pierre III de Châteauroux, 1233-1234 ; Philippe Berruier, 1236-9 janv. 1260 ou 1261 ; Jean Ier de Sully, 1261-1271 ; Gui de Sully, 18 mai 1276-5 mars 1281 ; Simon II de Beaulieu, 1281-1294 ; Gilles Colonna, dit de Rome, 1294-22 déc. 1316 ; Renaud Ier de la Porte, 1316-1318 ; Guillaume II de la Brosse, 1321-1330 ; Faucaud de Rochechouart, 1331-août 1343 ; Roger le Fort des Ternes, 1343-1367 ; Pierre IV, cardinal d'Estaing, 1367-1370 ; Pierre V de Cros, 1370-1374 ; Bertrand, cardinal de Chanac, 1374-1386 ; Jean II de Rochechouart, 1386-1391 ; Pierre VI Aimery, 1392-1409 ; Guillaume III de Boisratier, 1409-19 juil. 1421 ; Henri II d'Avaugour, 1423-août 1446 ; Jean III Cœur, 1447-25 juin 1483 ; Pierre VII Cadoét, 1484-31 août 1492 ; Guillaume IV de Cambrai, 1492-31 août 1505 ; Michel Ier de Bucy, 25 sept. 1505-1511 ; André Ier Forman, 1512-1513 ; Antoine Ier, cardinal Boyer, 1513-27 nov. 1519 ; François Ier de Beuil, 11 janv. 1520-25 mars 1525 ; François II, cardinal de Tournon, 1525-1537 ; Jacques Leroy, 1537-1572 ; Antoine II Vialart, 1572-11 déc. 1576 ; Renaud II de Beaune de Semblançay, 1580-1602 ; André II Fremiot, 1603-1622 ; Roland Hébert, 16 mai 1622-17 juil. 1638 ; Pierre VIII de Hardivilliers, 1639-9 oct. 1649 ; Anne de Levis de Ventadour, 11 nov. 1649-17 mars 1662 ; Jean IV de Montpezat de Carbon, 28 oct. 1664-1674 ; Michel II Poncet, nov. 1674-21 fév. 1677 ; Michel III Phélypeaux de la Vrillière, 18 juin 1677-28 avr. 1694 ; Léon II Potier, cardinal de Gesvres, 29 mai 1694-janv. 1729 ; Frédéric-Jérôme, cardinal de La Rochefoucauld de Roye, janv. 1729-29 avr. 1757 ; Georges-Louis Phélypeaux d'Herbault, août 1757-23 sept. 1787 ; François de Fontanges, 1787 ; Jean-Auguste de Chastenet-Puységur, 6 av. 1788-1790 ; Pierre-Anastase Thorné, archevêque constitutionnel, 26 avr. 1791-1793 ; René Héraudin, évêque constitutionnel de Châteauroux, 6 mars 1791-1793 ; Marie-Charles-Isidore de Mercy, 1802-16 fév. 1811 ; Etienne-Jean-Baptiste Desgallois de Latour, 26 sept. 1819-20 mars 1820 ; Jean-Marie Cliquet de Fontenay, 24 sept. 1820-13 oct. 1824 ; Guillaume-Aubin de Villèle, 1825-nov. 1841 ; Jacques-Marie-Antoine-Célestin, cardinal Dupont, 15 déc. 1841-27 mai 1859 ; Alexis-Basile Menjaud, 30 juil. 1859-10 déc. 1861 ; Charles-Amable de la Tour d'Auvergne-Lauraguais (coadjuteur du 6 avr. 1841), 10 déc. 1861-1879 ; Jean-Joseph Marchal, 30 janv. 1880.

COMTES DE BOURGES. — Cunibert, établi comte par le duc d'Aquitaine Waifre, dépouillé en 763 par Pépin le Bref ; Humbert (ou Robert), vers 778 ; Sturm ; Wifred ; Gérard, 838 ; Boson, 872 ; Bernard de Septimanie, 878 ; Guillaume Ier, vers 886 ; Guillaume II, son neveu, 918-vers 927.

VICOMTES DE BOURGES. — Geoffroi Ier, nommé vicomte héréditaire par le roi Raoul, vers 927 ; Geoffroi II, son fils ; Geoffroi III, fils du précédent, vers 1012 ; Geoffroi IV, fils du précédent ; Etienne, fils du précédent, vers 1061 ; Eudes-Arpin, héritier du précédent, dont il épousa la nièce Mahaut. Vers 1100, il vendit sa vicomté à Philippe-Auguste, et mourut dans l'abbaye de Cluny, après 1109.

INTENDANTS DE BOURGES. — François de Fortia, 1659-1663 ; Auguste-Robert de Pomereu, seigneur de la Bretesche, 1664-1666 ; Henri-Lambert d'Herbigny, 1666-1668 ; Charles Tubeuf, août 1668-mars 1674 ; Anne-Louis-Jules de Maslon, seigneur de Bercy, mars-août 1674 ; Mathias Poncet de la Rivière, 1674-1682 ; Louis-François Dei de Seraucourt, oct. 1682-1702 ; Etienne-Nicolas Roujaut de Villemain, 1702-1706 ; Guy Carré de Montgeron, 1706-1709 ; Etienne-Hyacinthe-Antoine Foulé, marquis de Martangis, 1709-1715 ; Marc-Antoine Turgot de Saint-Clair, 1716-1720 ; Jacques Barberie de Courteille, 1720-août 1728 ; Denis Dodart, 1728-1767 ; Dupré de Saint-Maur, qui lui fut adjoint en 1764, lui succède en 1767 jusqu'en 1776 ; Feydeau de Brou, 1776-1780 ; Dufour de Villeneuve, 1780-1790. H. MONIN.

BIBL. : TITE-LIVE, V, 34. — STRABON, l. IV, p. 191. — CÉSAR, *De Bello Gallico*. — Les diverses histoires du *Berry* (V. ce mot). — *Annuaires du Berry*, 1840 et années suivantes. — BOYER, *Histoire des imprimeurs et libraires de Bourges* ; Paris, 1828. — *Gallia Christiania*, 1720, t. II, pp. 1 à 111. — *Almanachs royaux et nationaux*, depuis 1720 jusqu'à nos jours. — *Art de vérifier les dates*, t. II, pp. 405 et 406, 3e édit.

BOURGES (Conciles de). Il a été tenu en cette ville plusieurs conciles qui ont une véritable importance pour l'histoire de l'Eglise et du royaume de France. — 1er nov. 1031, concile provincial qui décréta vingt-cinq canons pour le relèvement de la discipline. A l'époque où ce concile fut

assemblé, l'Eglise avait commencé à réagir énergiquement contre le mariage et le concubinage des prêtres et contre la simonie. Les canons les plus intéressants se rapportent à ces objets : V. Défense aux prêtres, diacres et sous-diacres, sous peine de dégradation, d'avoir femme ou concubine; VI. Les évêques obligeront les sous-diacres de promettre avec serment, au moment de leur ordination, qu'ils garderont le célibat; VII. Les enfants des diacres et des sous-diacres ne pourront entrer dans le clergé ; XI. Les évêques déclareront, dans le temps de l'ordination, qu'ils excommunient tous ceux qui leur présenteront des enfants d'ecclésiastiques ou d'esclaves pour être ordonnés. Ceux qui l'auront été par surprise seront déposés; XIX. Personne ne donnera sa fille en mariage à un prêtre, à un diacre ou à un sous-diacre, ni à leurs enfants; XX. Personne n'épousera leurs filles; III. Défense aux évêques et à leurs secrétaires de rien prendre pour l'ordination et pour l'inscription de ceux qu'on proposera pour être ordonnés; XII. Défense de rien exiger ni pour le baptême, ni pour la pénitence, ni pour la sépulture. Si les fidèles offrent quelque chose, il est permis de le recevoir ; XXI. Défense aux laïques d'avoir des bénéfices ecclésiastiques ; XXII. Défense aux patrons laïques de mettre des prêtres dans leurs églises, sans l'approbation de l'évêque; XVI. Ceux qui se sépareront de leurs femmes, pour cause d'adultère, n'en prendront point d'autres, tant qu'elles vivront, ni les femmes d'autres maris; XVII. Personne n'épousera de parents jusqu'aux sixième et septième degrés ; XVIII. Défense d'épouser la femme de son parent; I. On fera mémoire de saint Martial parmi les apôtres et non parmi les confesseurs. Cette décision fut prise sur la foi d'Actes apocryphes de saint Martial.

18 nov. 1031, concile provincial dont les actes sont incomplets et confus. Il confirma la décision du concile précédent à l'égard de saint Martial, et il en modifia une autre relative à la conservation des hosties consacrées, estimant qu'il suffit de les renouveler douze fois par an. Il prit des dispositions très menaçantes, dans le sens de celles qui établirent la *trêve de Dieu*, pour obtenir des seigneurs le serment de garder la paix et la justice. Il déclara aussi qu'il n'est permis à personne de recevoir la pénitence et l'absolution du pape, sans avoir obtenu la permission de son évêque pour la demander.

1er nov. 1225, concile national présidé par le cardinal de Saint-Ange, légat du pape Honorius III. Le roi Louis VIII, les évêques, les abbés et les chapitres de toute la France y avaient été convoqués. Les comtes de Toulouse et de Foix et le vicomte de Béziers y vinrent pour solliciter la paix et leur réconciliation avec l'Eglise. Les principaux actes de ce concile appartiennent à l'histoire de la guerre contre les Albigeois. Cependant il convient de noter ici deux faits intéressants pour l'histoire du régime bénéficial : Le légat donna lecture d'une lettre du pape exigeant deux prébendes dans chaque église cathédrale et deux places monacales dans chaque monastère ; mais les protestations qui se produisirent dès cette lecture furent si vives, que le légat jugea prudent de ne point insister. Il en fut de même pour le pouvoir que le pape avait prétendu attribuer à deux évêques commis par lui, de déposer tous les abbés de France, après avis de quatre abbés chargés de visiter tous les monastères du royaume.

13 sept. 1276, deux ans après le concile général de Lyon, à la suite duquel des conciles particuliers furent assemblés en divers lieux, concile provincial tenu par Simon de Brie, cardinal et légat du Saint-Siège. On y décréta seize canons, dont les principaux tendent à maintenir dans toute leur étendue la juridiction et les immunités dont le clergé était alors en possession et que les laïques s'efforçaient de restreindre. Dès 1246, les seigneurs s'étaient ligués contre la juridiction ecclésiastique et avaient juré de la réduire aux matières de mariage, d'hérésie et d'usure ; de leur côté, les légistes avaient commencé à réagir énergiquement dans le même sens, au profit de la juridiction et de l'autorité royales. — La plupart des canons de ce concile édictent des excommunications : V. Contre ceux qui troublent la juridiction ecclésiastique; VI. Contre ceux qui intimident et contraignent les juges ecclésiastiques à les absoudre des censures qu'ils ont encourues ; VII. Contre les magistrats séculiers qui obligent les ecclésiastiques à plaider devant leur tribunal pour des causes personnelles; XIII. Anathème contre ceux qui troublent la juridiction ecclésiastique, de quelque manière que ce soit; X. Excommunication contre ceux qui imposent de nouveaux droits ou étendent les anciens sur les ecclésiastiques et sur les biens qui leur appartiennent; XI. Contre ceux qui font des ordonnances et autres choses semblables contre les libertés de l'Eglise; XII. Excommunication et privation des bénéfices et fiefs qu'ils tiennent de l'Eglise, contre ceux qui lèsent ses immunités ou qui font violence aux personnes réfugiées dans les lieux d'asile; VIII. La prescription ne doit pas être admise en fait de dîme, excommunication de ceux qui empêchent de percevoir dûment la dîme ; IX. Même peine contre ceux qui empêchent l'exécution des testaments faits suivant les saints canons; XIV. Défense aux juifs de demeurer ailleurs que dans les villes, les châteaux et les localités importantes.

17 sept. 1286, concile provincial, trente-cinq canons: I.-III. Ordonnances relatives à la célébration et à la juridiction des mariages; IV. Défense aux archidiacres et aux archiprêtres d'avoir des officiaux hors des villes; XI. On lira la constitution de Grégoire X faite au concile de Lyon et celle de Simon, légat apostolique, faite au concile de Bourges sur la juridiction ecclésiastique; XXXIII. Les évêques, les officiaux et autres juges ecclésiastiques déféreront aux appellations ; XXXIV. Défense à l'official de l'archevêque et aux autres juges d'empêcher l'effet de la juridiction des évêques suffragants; XXXV. Les évêques et leurs officiaux ordonneront l'exécution des sentences contre ceux qui mettent quelque empêchement à la juridiction ecclésiastique; XXVII, XVIII, XXIX, XXX. Dispositions relatives aux testaments; VII. Les clercs qui auront chez eux des concubines seront privés de leurs bénéfices; VIII. Il leur est défendu de nourrir chez eux leurs enfants naturels ; XXIV L'habitation des femmes est interdite dans les maisons des réguliers; X. Les curés dénonceront les excommuniés, tous les dimanches et les jours de fête ; XV. Ils observeront ceux qui communiquent avec les excommuniés et enverront leurs noms à l'évêque ou à son official ; XXXI. On agira contre ceux qui négligent de se faire absoudre de l'excommunication, après l'an expiré, et on réclamera le bras séculier pour les y contraindre ; XVI. Défense d'absoudre ceux qui sont excommuniés par leur évêque, si ce n'est à l'article de la mort, ou de les mettre en terre sainte, sous peine d'excommunication; XVII. Même peine contre ceux qui donnent la sépulture aux usuriers publics ; ceux-ci sont déclarés incapables de faire des testaments ; XII. Injonction à tous les fidèles de suivre l'ordonnance du concile de Latran, touchant la confession annuelle; XIV. Prescrit la lecture et l'exécution des constitutions d'Innocent III, de Clément IV et de Martin IV donnant aux dominicains et aux franciscains le pouvoir de prêcher et d'entendre les confessions; XXII. Défense de faire des danses dans les églises; XXV. Défense sous peine d'excommunication *ipso facto*, de recevoir des dîmes de la main des laïques, sans la permission de l'évêque.

7 juil. 1438, assemblée à laquelle le roi Charles VII avait convoqué les évêques et les principaux personnages du royaume, pour établir la constitution ecclésiastique désignée sous le nom de *Pragmatique Sanction de Bourges* (V. ce mot).

21 mars 1528, concile provincial tenu à l'occasion de l'hérésie de Luther et de la rançon des fils de François Ier. On y imposa des décimes sur tous les bénéfices, sans exception, exempts et non exempts, sur

toutes les communautés et fabriques. Cette contribution fut accordée, sans préjudice des immunités ecclésiastiques et à cause de la nécessité pressante où se trouvait le roi. Dans ses premiers canons, le concile avait condamné les doctrines de Luther et fait défense de vendre, de lire et de garder ses écrits ; défense aussi de lire et d'acheter les livres sacrés traduits en français depuis huit ans, à moins qu'ils n'eussent été approuvés par l'ordinaire des lieux. Il fut résolu qu'on adresserait des remontrances au roi sur les entreprises des juges laïques contre les libertés et la juridiction du clergé. Divers canons pour réformer quelque peu la procédure ecclésiastique, obliger les bénéficiers à la résidence et pourvoir à la clôture des cimetières.

Sept. 1584, concile provincial tenu, comme plusieurs autres, à la même époque, en France et dans la plupart des pays restés catholiques, pour mettre à exécution les décisions du concile de Trente. On y fit un grand nombre de décrets classés sous quarante-six titres. Beaucoup de ces dispositions sont tirées du concile de Trente. Sixte V les approuva toutes par un bref daté du 5 oct. 1585. E.-H. Vollet.

Bibl. : Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio;* Florence et Venise, 1759-1798, t. XIX, XXIV. 31 vol. in-fol., — Hefele, *Concilien-Geschichte;* Fribourg, 1873 et suiv. in-8, 2e édit., t. IV, VI. — *Recueil des Actes, Titres et Mémoires du Clergé de France;* Paris, 1768-1771, 14 vol. in-4.

BOURGES (Pragmatique sanction de) (V. Pragmatique Sanction).

BOURGES (Jean-Maurice), compositeur et critique musical français, né à Bordeaux le 2 déc. 1812. Il travailla la composition sous la direction de Barbereau. Il a écrit de nombreux articles à la *Gazette musicale de Paris*. Comme musicien, il a composé *Sultana*, ouvrage représenté en 1846 à l'Opéra-Comique, deux trios pour piano, violon et violoncelle, deux sonates pour piano et violon, beaucoup de mélodies vocales (*Fleur desséchée*, *la Religion*, *le Lépreux*, *Belle Madelon*, etc.), des morceaux pour le piano (*Chant des rameurs*, *le Voile de mariée*, etc.), et un *Stabat Mater* exécuté en 1863. Il a donné des paroles françaises pour les mélodies de Dessauer et fait une bonne traduction de l'oratorio *Elie* de Mendelssohn. A. E.

BOURGET (Le). Com, du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saulnier, cant. d'Orgelet ; 193 hab.

BOURGET (Le). Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de La Motte-Servolex ; 1,402 hab.

Lac du Bourget. — Vaste nappe d'eau de 16 kil. de long sur 3 à 5 de large, et dont la profondeur atteint de 50 à 100 m. Il occupe le fond d'une large et profonde vallée où a dû couler le Rhône, dans lequel le lac se déverse maintenant par le canal de Savières. Il reçoit les eaux de la Laisse, du Tillet et du Sieroz. On y a découvert les restes de nombreuses habitations lacustres, surtout à Grésine, à Tréserve et à Châtillon. De nombreux châteaux et la célèbre abbaye de Hautecombe s'élèvent sur ses bords. C'est le lac du Bourget qui a inspiré à Lamartine la pièce célèbre de ses *Méditations* intitulée *le Lac* et plusieurs belles pages de *Raphaël*.

BOURGET (Le). Com. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, cant. de Pantin, sur le Crould et un affluent de cette rivière, la Molette ; 2,039 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Soissons. Le nom de ce village qui, jusqu'à la Révolution, était un simple hameau de la paroisse de Dugny, n'éveille qu'un souvenir historique, celui des funestes combats qui s'y livrèrent pendant la guerre de 1870. Le premier eut lieu le 28 oct. Un corps de francs-tireurs dépendant de la brigade du général de Bellemare, à Saint-Denis, avait réussi ce jour-là à déloger du Bourget le détachement de Prussiens qui l'occupait ; il y fut aussitôt renforcé par deux autres bataillons ; mais, le lendemain, l'ennemi revint en grand nombre et surtout avec une très forte artillerie qui, pendant deux jours, ne cessa de bombarder le village. Nos troupes durent battre en retraite après avoir été décimées cruellement. Parmi les morts glorieux du 30 oct., il faut citer le commandant de mobiles Ernest Baroche, qui se refusa obstinément à quitter le champ de bataille. Un autre engagement eut lieu au Bourget le 21 déc. et sans avoir été aussi meurtrier que les deux premiers, il ne fut pas plus heureux pour nous. Deux monuments commémoratifs ont été élevés à la mémoire des victimes de ces tristes journées. F. B.

BOURGET-en-l'Huile (Le). Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de La Rochette ; 441 hab.

BOURGET (Justin), mathématicien français, né à Savas (Ardèche) en 1822, mort à Clermont-Ferrand le 10 oct. 1887. Reçu docteur ès sciences en 1852, il fut successivement professeur à la Faculté des sciences de Clermont, directeur des études au collège Sainte-Barbe et recteur des Académies d'Aix (1878-1882) et de Clermont (1882-1887). Ses principaux ouvrages sont : *Variations des constantes arbitraires* (Paris, 1852, in-8) ; *Théorie mathématique des effets dynamiques de la chaleur donnée à un gaz permanent* (Paris, 1859, in-8) ; *Théorie élémentaire des approximations numériques* (Paris, 1860, in-12) ; *Note sur l'hypothèse cosmogonique de Laplace* (Paris, 1862, in-8) ; *Tables de logarithmes, de 1 à 10,000 et de minute en minute* (Paris, 1864, in-32) ; *Théorie mathématique des machines à air chaud* (Paris, 1871, in-4), et en collaboration avec M. Ch. Housel : une *Géométrie analytique* (Paris, 1872, in-8), et deux traités d'arithmétique et de géométrie élémentaires. L. S.

BOURGET (Dame), cantinière au 1er régiment de tirailleurs algériens, connue sous ce nom. Elle a fait douze campagnes en Afrique et reçu trois blessures. Elle a été, en récompense de ses services, décorée de la médaille militaire le 7 juin 1865.

BOURGET (Paul), littérateur français, né à Amiens le 2 sept. 1852. Elève du lycée Louis-le-Grand, il suivit ensuite les cours de l'Ecole des Hautes-Etudes, et songea un instant à se consacrer à la philologie grecque ; mais il abandonna bientôt la linguistique pour la critique littéraire, la poésie et le roman. Après avoir collaboré à la *Revue des Deux Mondes* et à la *Renaissance*, il fut, avec M. André Michel, l'un des directeurs littéraires du *Parlement*, où il donna de nombreuses et remarquables études, ainsi qu'à la *Nouvelle Revue* ; il s'est depuis à peu près exclusivement consacré au roman : *l'Irréparable*, *Deuxième Amour*, *Profils perdus*, recueil de nouvelles (1884), *Cruelle énigme* (1885), *André Cornélis* (1886), *Mensonges* (1887), ont obtenu auprès du public féminin et lettré le meilleur accueil. M. Paul Bourget n'a pas appliqué avec moins de bonheur ses rares facultés d'analyse à quelques-uns des principaux penseurs ou écrivains de ce siècle dans ses *Essais de psychologie contemporaine* (1883, in-12), suivis de *Nouveaux Essais* (1885) et *Etudes et Portraits* (1888, 2 vol. in-8). Citons à part quatre volumes de vers : *la Vie inquiète* (1875, in-18) ; *Edel*, poème (1878, in-18) ; *les Aveux* (1882, in-18) ; *Poésies*, 1872-1876 ; *Au bord de la mer*, *la Vie inquiète*, *Petits poèmes* (1885, in-16). Il a également écrit un certain nombre de préfaces, entre autres celle d'une édition du *Roman comique* de Scarron (1881) et des *Memoranda* de Barbey d'Aurevilly (1883, in-12). Maurice Tourneux.

BOURGEZ. Ancien pays de la France dont la capitale était Bourg-sur-Mer (aujourd'hui Bourg-sur-Gironde), au confluent de la Dordogne et de la Garonne.

BOURGEZ (Jean de), écrivain du xviie siècle. On a de lui : *le Cure-dent de la Febve, histoire de l'antiquité du Roi-boit* (Paris, 1602, in-8).

BOURGHELLES. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Cysoing ; 1,344 hab.

BOURGIDOU (Canal de). Il fait communiquer le canal

de Silvereal avec celui de Beaucaire et sert surtout au transport des sels de Peccais. Sa longueur est de 9,710 m., son tirant d'eau de 1m50; il porte des bateaux d'une charge moyenne de quatre-vingts tonnes.

BOURGIN (Pêche). Grand filet à larges mailles, formé de deux ailes qui aboutissent à une manche (V. Aissaugue et Bregin).

BOURGMESTRE (Admin.) (*Bürger*, bourgeois; *Meister*, maître). Premier magistrat municipal en Belgique, dans les Pays-Bas, en Prusse et dans la plupart des États de l'Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Danemark, en Suède. Le mode de nomination et les attributions des bourgmestres varient suivant les législations communales (V. Commune). Nous nous contenterons d'indiquer ici les principales différences entre la situation du maire et celle du bourgmestre. Tandis qu'en France le maire est élu par le conseil municipal, dans les pays qui viennent d'être indiqués, le chef de l'État nomme le bourgmestre, qui peut être choisi en dehors du conseil communal, ou confirme sa nomination, au moins dans les villes importantes. La durée des fonctions de bourgmestre est en général plus longue que celle des fonctions de maire; dans certains pays, notamment dans la province rhénane (Prusse), les bourgmestres des villes peuvent être nommés à vie. Si le maire a droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux et peut recevoir une indemnité pour frais de représentation, ses fonctions sont gratuites; les bourgmestres touchent un traitement. Le maire exécute les décisions du conseil municipal, et exerce ses attributions personnelles sans être tenu de délibérer avec ses adjoints. A côté du bourgmestre, il existe une autorité collective investie du pouvoir exécutif (collège échevinal en Belgique et dans les Pays-Bas, *Magistrat* en Prusse, *Vorstand* en Autriche). Les attributions personnelles du bourgmestre sont, en général, restreintes à la police locale. L. P.

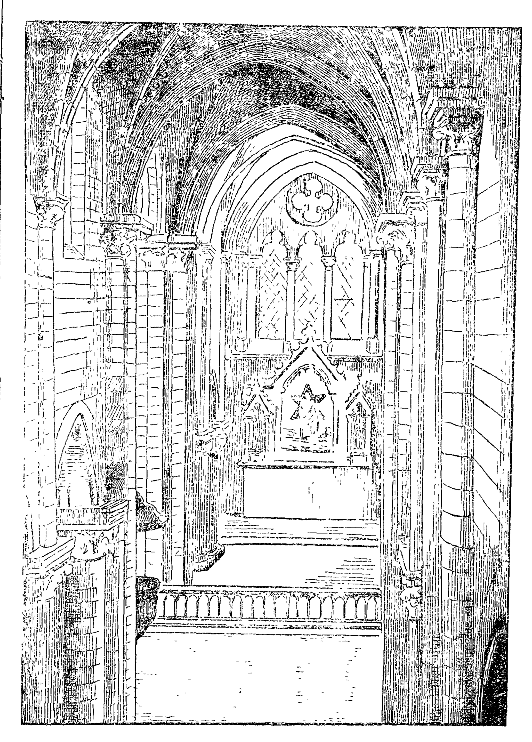
BOURGNAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Mussidan; 407 hab.

BOURGNEUF. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de La Jarrie; 339 hab.

Baie de Bourgneuf. — Le petit golfe ainsi nommé est situé sur la côte française de l'Océan, entre la pointe de Saint-Gildas au N. et l'île de Noirmoutiers au S., et pénètre dans les terres sur une profondeur de 20 kil. environ. Cet enfoncement de l'Océan était jadis beaucoup plus considérable, ainsi que le montre le caractère marécageux des terres qui l'avoisinent, cultivées en polders ou disposées en marais salants et coupées de fossés d'écoulement. C'est ainsi que l'île de *Bouin* (V. ce nom), autrefois séparée du continent a été rattachée à la terre ferme et que, au sud de la baie, l'ancienne passe du Gua qui séparait du continent l'île de Noirmoutiers, n'est plus couverte qu'à marée haute. La baie de Bourgneuf est peu sûre pour la navigation à cause des sables qui ne cessent d'envahir le chenal et des vents d'ouest contre lesquels elle n'est pas abritée.

BOURGNEUF (Le). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron, sur un affluent du Vicoin; 1,976 hab. Source minérale.

BOURGNEUF-en-Retz. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf, port sur un chenal étroit qui débouche dans la baie de Bourgneuf; 2,844 hab. Stat. du ch. de fer de l'État, ligne de Nantes à Pornic. Syndicat maritime. Bureau de douanes. Le port du Collet n'est accessible qu'à la marée; la baie de Bourgneuf, comprise entre l'île de Noirmoutiers et le continent, n'est pas abritée contre les vents du N.-O. et est parsemée de bancs de sable, aussi est-elle peu sûre pour la navigation. Les principales industries des habitants sont l'exploitation des marais salants, la pêche, et notamment la pêche des huîtres, et les armements pour Terre-Neuve. La mer perd sensiblement du terrain sur la côte et depuis un siècle la commune aurait gagné plus de 500 hect. *Eglise* moderne en style du XIIe siècle. Ancien prieuré de Saint-Laurent. Maisons anciennes. Château de Lanoue-Briord, lieu de naissance du capitaine Lanoue.



Intérieur de l'église de Bourgneuf, d'après une photographie.

Dans le champ dit des *Pierres levées*, cromlech composé de 30 pierres. Au fond de la baie, rochers curieux nommés *les Cheminées*.

BOURGNEUF-la-Forêt (Le). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron; 1,976 hab.

BOURGNEUF (Jean-Léon), trésorier de France à Orléans au XVIIIe siècle. Il a écrit: *Mémoires sur les privilèges et fonctions des trésoriers de France* (Orléans, 1745, 2 vol. in-4), suite et supplément du recueil de Fournival, intitulé *Recueil général des titres concernant les fonctions des trésoriers de France, généraux des finances et grands voyers* (Paris, 1655, in-fol.); *Table générale et chronologique des ordonnances, édits, etc., concernant les privilèges et Fonctions des trésoriers de France* (Orléans, 1745, in-4).

BOURGOGNE (*Burgundia*). Ancienne province de la France, comprise entre la Franche-Comté et la Bresse à l'E., la Champagne au N., le Bourbonnais et le Nivernais à l'O., le Beaujolais au S., et qui a formé, en 1790, les départements de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, en totalité, et les dép. de l'Ain et de l'Yonne en partie. Cette contrée tire son nom des Bourguignons ou *Burgondes*, peuple germanique qui s'établit en Gaule au commencement du Ve siècle (V. Burgondes).

Histoire. — 1° *Période préhistorique*. De nombreuses fouilles, qui ont amené la découverte soit de pierres taillées soit même d'ossements humains, témoignent de l'existence de l'homme à l'époque quaternaire dans la partie de la Gaule qui, plus tard, est devenue la Bourgogne. C'est ainsi que MM. de Vibraye et Cotteau ont découvert à Arcy-sur-Cure (Yonne), dans la *Grotte des Fées*, une mâchoire et des os humains, des silex taillés, mêlés à des débris d'espèces émigrées, comme le renne, et d'espèces éteintes, comme le grand ours et le mammouth. Les silex

des grottes d'Arcy sont de petites dimensions, en forme de couteaux allongés, plats ou légèrement convexes d'un côté et triangulaires de l'autre, sans aucune trace de poli, mais simplement taillés par éclats. On a encore trouvé des aiguilles, des pointes de flèches et quelques petites haches. Près d'Arcy, à Saint-Moré, d'autres grottes ont été explorées; mais elles n'ont livré jusqu'ici que des débris de l'âge de la pierre polie. De nombreux silex taillés, des débris de cuisine, des bois de renne travaillés, des ossements humains, des os de renne et de mammouth et surtout un amas considérable d'os de chevaux, ont été trouvés à Solutré, dans le Mâconnais, au pied d'un rocher escarpé. Les silex trouvés dans cette station ont la forme d'une feuille de laurier et sont taillés sur les deux faces. La race humaine de Solutré paraît avoir été d'une taille au-dessus de la moyenne, dolichocéphale, à joues saillantes, à front bas et fuyant, à mâchoires prognathes, et parvenue à peu près au même degré de civilisation que les troglodytes du Périgord. Citons encore, comme appartenant à l'âge de la pierre taillée, les gisements de Bâlot, près Châtillon-sur-Seine, de Genay en Auxois, de Gilly-sur-Loire, de la Charbonnière près Mâcon, de Mellecey en Chalonnais. Les grottes de Gigny et Santenay renferment des restes de la période néolithique. On voit encore des monuments mégalithiques à la Rochepot, près Nolay.

2° *Période celtique*. Les principaux peuples gaulois qui occupaient le territoire devenu plus tard la Bourgogne proprement dite étaient les Eduens, les Mandubiens, les Lingons et les Séquanes. Les Eduens reçurent, dès l'an 120 av. J.-C., le titre d'alliés du peuple romain; forts de l'appui de Rome, ils abusèrent de leur pouvoir pour opprimer les Arvernes et les Séquanes. Ces deux peuples jetèrent sur les Eduens quinze mille Suèves, commandés par Arioviste; les Eduens furent battus, mais Arioviste réclama une partie du territoire séquanais pour ses guerriers. La crainte des Suèves rapprocha les Eduens et les Séquanes, mais ils furent vaincus; ils n'avaient plus qu'une ressource : c'était d'invoquer l'appui du peuple romain. Aussi bien, un autre péril menaçait la Gaule; les Helvètes s'apprêtaient à sortir de leur pays pour aller s'établir sur les bords de l'Océan. Ce fut César, proconsul dans la Narbonnaise, qui fut chargé de repousser l'invasion. D'abord il s'assura de la neutralité d'Arioviste, qui s'engagea à ne pas seconder les Helvètes; puis en mars de l'année 58 av. J.-C. il se rendit à Genève avec son armée. Il arrêta les Helvètes, qui reprirent la route du Jura et cherchèrent à traverser la Saône. César les défit complètement et les obligea à reprendre le chemin de leur pays. Il autorisa cependant les Boïens, peuplade alliée des Helvètes, à s'établir sur la frontière du S.-O. des Eduens, dans la contrée qui fut plus tard le Beaujolais. La guerre des Helvètes terminée, César se trouva en face d'Arioviste, qui devenait de plus en plus menaçant. Il se dirigea vers lui à marches forcées dans la direction de Besançon, puis de là descendit dans la vallée du Rhin où campait l'armée des Suèves. Arioviste fut vaincu; les Suèves repassèrent le Rhin et s'enfoncèrent dans leurs forêts (58 av. J.-C). Délivrés d'Arioviste par les armes romaines, les Eduens restèrent les fidèles alliés de César; lors du soulèvement de la Gaule, en l'an 54, ils ne prirent pas les armes. Mais quand les Gaulois s'unirent sous la direction de Vercingétorix pour repousser César (52 av. J.-C), un parti se forma chez les Eduens contre l'alliance romaine. Après avoir échoué devant Gergovie, César se dirigea sur le pays des Eduens et chercha à se rapprocher de Labiénus. Les Eduens le voyant battre en retraite jugèrent sa cause perdue et passèrent au parti national; tous les Romains qui séjournaient sur leur territoire furent massacrés. La ville de Nevers, où se trouvaient les provisions, les bagages et le trésor de l'armée romaine, fut détruite. César rencontra Vercingétorix sur les bords de la Saône et mit en fuite l'armée gauloise, qui ne s'arrêta que sous les murs d'*Alesia* (aujourd'hui Alise-Sainte-Reine, dans le dép. de la Côte-d'Or), ville assise sur le plateau d'une colline escarpée, le mont Auxois. Après un siège de plusieurs semaines, les Gaulois durent capituler. Ce fut là qu'expira la liberté des Gaules (52 av. J.-C).

3° *Période gallo-romaine*. Lors de l'organisation de la Gaule sous Auguste, les territoires des Eduens, des Sénonais, des Lingons et des Séquanes furent compris dans la Lyonnaise. Plus tard, sous Dioclétien, la Lyonnaise fut divisée en deux provinces : les cités de Lyon, d'Autun, de Sens et de Langres, furent attribuées à la première Lyonnaise. Le territoire des Séquanes fut démembré de la Lyonnaise et forma la Séquanaise ou *Maxima Sequanorum*. Enfin, par suite d'un dernier partage, opéré à la fin du IVe siècle, chacune des deux Lyonnaises fut partagée en deux provinces, de sorte que la cité de Sens passa de la première Lyonnaise dans la quatrième. Auguste avait fait ouvrir quatre grandes voies qui partaient de Lyon pour se diriger sur l'Océan et la Méditerranée; l'une d'elles traversait la région qui deviendra la Bourgogne; elle passait à Mâcon, Tournus et Chalon, où elle se partageait en deux branches, dont l'une aboutissait à Langres et l'autre gagnait Auxerre par Autun, Saulieu et Avallon. C'est en reconnaissance des édifices qu'Auguste avait fait construire à Bibracte, capitale des Eduens, que cette ville prit le nom d'*Augustodunum*. Sous le règne de Tibère, un trévire, Florus, et l'Eduen Sacrovir, prenant prétexte du poids des tributs et de la dureté des gouverneurs, cherchèrent à soulever les Gaules; mais une seule cohorte suffit à réprimer le mouvement chez les Andécaves et les Turons; Florus, cerné dans les Ardennes, dut se donner la mort; quant à Sacrovir, il fut plus difficile à abattre; à la tête des Eduens et des Séquanes, il prit Autun, mais deux légions massacrèrent son armée; ses amis et lui se réfugièrent dans une villa où ils s'entretuèrent (21 ap. J.-C.). L'arc d'Orange consacra le souvenir de ce succès des armes romaines. Les Eduens et les Séquanes entrèrent plus tard dans le complot que l'Aquitain Julius Vindex, gouverneur de la Lyonnaise, forma contre Néron (68). La ville de Lyon resta fidèle à l'empereur. Menacée par les troupes de Vindex, elle appela à son secours les légions de la Haute-Germanie, qui, commandées par Virginius Rufus, pénétrèrent dans la Séquanaise et menacèrent Besançon. Vindex accourut défendre cette ville. Pendant qu'il se mettait d'accord avec Virginius, pour une restauration républicaine, les légionnaires se jetèrent sur les milices gauloises dont vingt mille hommes périrent. Vindex, désespéré, se tua. La mort de Vitellius (69) fut l'occasion d'un soulèvement dirigé par les druides. Les Lingons mirent à leur tête Julius Sabinus. Ils furent vaincus par les Eduens, qui avaient pris la défense de l'Empire. Sous Marc-Aurèle on signale quelques soulèvements chez les Séquanes.

Vers ce temps, le christianisme pénétrait en Bourgogne, apporté par des missionnaires de l'église d'Orient. Saint Andoche, saint Bénigne et saint Thyrse, vinrent les premiers prêcher la foi nouvelle à Autun. Un de leurs disciples, Symphorien, fut martyrisé. Andoche et Thyrse trouvèrent le martyre à Saulieu, Bénigne à Dijon, sous Marc-Aurèle. Saint Marcel évangélisa Chalon. Besançon eut pour apôtres Ferréol et Fergeux, envoyés par saint Irénée; Tournus eut Valérien, Auxerre saint Pélerin.

Au milieu du IIIe siècle, Crocus, roi des Alamans et des Vandales, vint piller les Gaules; il prit Langres dont les habitants furent passés au fil de l'épée; il alla périr à Arles en 260. Posthume, établi par Valérien gouverneur des Gaules, y fut proclamé empereur (257). Il se défendit dans Autun contre Gallien. Autun, fidèle à Claude II, soutint un siège contre son compétiteur Tetricus. La place fut emportée en 270. Elle ne se releva que sous Constantin. Aurélien, charmé, lors d'un voyage en Gaule, de la situation de Dijon, fit fortifier cette ville. On rapporte au règne du même empereur le martyre de saint Prisque à

Toucy (Yonne), celui de sainte Colombe à Sens, celui de saint Reverien en Nivernais.

Galère Maximin dut défendre la Gaule contre les Germains (305). Il fut surpris par eux à Langres, mais il les battit : ceux qui ne furent pas tués s'enfuirent au delà du Rhin, où ils furent faits prisonniers, puis dispersés sur les territoires d'Amiens, de Troyes et de Langres. Il établit les Attuariens sur les rivières de la Bèze et de la Vingeanne. Sous Constance, une armée d'Alamans vint fondre sur Autun. Les vétérans de Julien accoururent sauver la ville en 356. Mais les Barbares devenaient de plus en plus menaçants; leurs flots ne pouvaient plus être arrêtés.

4° *Premier royaume bourguignon* (407-534). En l'année 407 les *Burgondes* (V. ce mot), unis aux Vandales et aux Alains, passèrent le Rhin près de Mayence et pillèrent les Gaules. Ils s'établirent dans la première Germanie. Le patrice Constance, général d'Honorius, leur donna des terres et le titre d'hôtes et confédérés de l'empire, à charge pour eux de défendre le territoire qu'on leur cédait contre de nouvelles invasions. Gibika était chef des Burgondes quand ils traversèrent le Rhin. Il eut pour successeur Gondicaire, le Gunther des *Nibelungen*, qui, en 412, proclama à Mayence l'usurpateur Jovinus.

Vers 430 les Burgondes eurent à subir une première fois le choc des Huns. Puis ils cherchèrent à s'étendre sur la rive gauche du Rhin. Mais Aétius leur infligea une défaite en 436. Les survivants s'établirent en Savoie (*Sapaudia)* en 443. Le gouvernement impérial les autorisa à partager les terres avec les anciens habitants. On entendait par *Sapaudia* la cité de Genève. Mais il est probable que les Burgondes ne reçurent pas toute la Savoie, car, comme l'a remarqué M. Longnon, Yverdun, que la *Notitia dignitatum* désigne sous le nom d'*Ebrudunum Sapaudiœ*, et qui par conséquent faisait partie de la Savoie, était encore soumise aux Alamans quand déjà Genève était occupée par les Burgondes. De plus, le partage des terres ne porta que sur un certain nombre de propriétés foncières, dites *sortes*, parce qu'on tira au sort les lots de terres auxquels devait s'appliquer le partage. Les Burgondes, établis sur les terres des propriétaires romains, furent désignés par le nom de *Faramanni*. Le Burgonde et le Romain devenus par ce partage co-propriétaires se trouvèrent l'un vis-à-vis de l'autre dans des rapports d'égalité mutuelle. La terre cultivée dans chaque lot fut partagée par moitié entre le Burgonde et le Romain ; les bois et les prairies restèrent indivis. Nous devons mentionner ici le second partage des terres qui eut lieu sous Gondebaud (473-516) ; les premiers lots étant devenus insuffisants, on porta la part de terre cultivée, assignée aux Burgondes, de la moitié aux deux tiers ; les bois et prairies furent partagés par moitié; enfin, les Burgondes prirent le tiers des esclaves de leurs co-propriétaires romains. M. Kaufmann a prétendu qu'il était peu vraisemblable que les parts des Burgondes eussent été augmentées sous Gondebaud, car ce roi, d'après Grégoire de Tours, prit des mesures propres à empêcher l'oppression des Romains par les Burgondes. Mais, comme l'a remarqué M. Monod, Gondebaud n'a dû songer à protéger les Romains contre les exigences des Burgondes qu'après que Clovis lui eut, avec l'aide des armes romaines, infligé une défaite. C'est alors que Gondebaud rendit les lois qui donnaient la préférence au co-propriétaire romain au cas où un Burgonde voudrait vendre son lot de terre, qui interdisaient au Burgonde co-propriétaire de se mêler des querelles de deux propriétaires romains, qui tendaient à faire de la loi romaine la loi générale.

Le roi *Gondicaire*, dont nous avons parlé plus haut, périt à la bataille des Champs catalauniques en 451. Il eut pour successeur *Gondioc*, qui prit part, en 456, avec son fils Chilpéric à l'expédition dirigée par les Visigoths contre les Suèves d'Espagne. C'est à la suite de cette guerre couronnée de succès que les Burgondes étendirent leur domination sur la rive droite du Rhône. En 457, ils s'avancèrent jusqu'à Ambérieux. Le roi Gondioc vivait encore en l'année 463, comme nous l'apprend une lettre du pape Hilaire, écrite à cette date, et où il est qualifié de *maître de la milice*. Ce même document prouve que les Burgondes dominèrent dès cette époque au delà de l'Isère, car le roi Gondioc avait dénoncé au pape la conduite de l'évêque de Vienne qui avait conféré l'évêché de Die à saint Marcel, au mépris des droits du métropolitain d'Arles. Gondioc laissa quatre fils qui se partagèrent ses Etats : Chilpéric, Gondebaud, Godégésile et Gondomar. C'est sous le règne de *Gondebaud* et de ses frères que la puissance des Burgondes atteignit son apogée. En 470 Lyon tombe en leurs mains ; vers le même temps ils s'emparèrent de Vienne. En 474, l'autorité de Chilpéric était reconnue jusqu'à Vaison. Langres vint aussi à cette époque au pouvoir des Burgondes. Enfin, on constate qu'en 493 Chalon-sur-Saône était au nombre des villes du royaume de Bourgogne. Du reste, la puissance des Bourguignons était telle qu'en 490 Gondebaud put faire une expédition en Ligurie à la faveur de la guerre qui sévissait alors entre Théodoric, roi des Ostrogoths, et Odoacre. Gondebaud soutint ce dernier ; il passa les Alpes, mais les exploits de son armée se bornèrent à piller les contrées qu'elle traversa et à ramener des esclaves. Cette expédition au delà des Alpes a fait penser que les Burgondes occupaient une partie de la Provence, Mais ce n'est pas l'opinion de M. Longnon : car, comme il l'a remarqué, il n'était pas nécessaire que les Burgondes occupassent la Provence pour pouvoir passer facilement en Ligurie, puisqu'ils étaient établis dans les cités de Sion, de Genève, de Tarentaise, de Grenoble et de Gap, toutes cités qui touchaient à la région désignée alors sous le nom de Ligurie. Cependant, en l'année 499, Arles et Marseille faisaient partie du royaume bourguignon ; dès l'année 506 elles étaient retombées au pouvoir des Visigoths.

Gondebaud fit périr ses frères Chilpéric et Gondomar ainsi que la femme et les deux fils du premier. Les deux filles de Chilpéric furent seules épargnées ; l'une prit le voile, l'autre était Clotilde, qui épousa Clovis. Godégésile mit à profit la vengeance que ce roi des Francs désirait tirer du meurtrier de son beau-père et conclut avec lui une alliance contre Gondebaud, qui, vaincu par les Francs près de Dijon (500), chercha un refuge jusqu'à Avignon. Godégésile s'était enfermé dans Vienne ; son frère l'y poursuivit et le fit mettre à mort. De cette façon, Gondebaud resta seul maître du royaume des Burgondes ; mais son peuple était devenu tributaire des Francs à la suite de la bataille de Dijon. Gondebaud publia deux codes ; le second porte le nom de *loi Gombette* ; il nous est parvenu mais modifié et complété par le roi Sigismond (V. Burgondes). Gondebaud mourut en 516.

Quelque temps avant sa mort, il avait transmis la couronne à son fils *Sigismond*. Celui-ci convoqua à *Epaone*, en 517, un concile composé de tous les évêques de son royaume. La liste en a été conservée, de sorte qu'on peut savoir par là les cités qui, à cette époque, composaient le royaume de Bourgogne. C'étaient Lyon, Mâcon, Bellay, Chalon, Langres, Autun, Nevers, Besançon, Avenches, Windisch (Constance), Sion, Tarentaise, Vienne, Vaison, Valence, Grenoble, Genève, Die, Carpentras, Orange, Trois-Châteaux, Cavaillon, Aps (Viviers), Avignon, Sisteron, Apt, Gap et Embrun. Peut-être doit-on ajouter la cité de Bâle. En 523, les fils de Clovis, Clodomir, Childebert et Clotaire, marchèrent contre la Bourgogne. L'armée des Burgondes fut complètement battue ; elle était commandée par le roi Sigismond et son frère Godemar. Le premier voulut se réfugier à l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, qu'il avait comblée de biens ; mais il tomba aux mains des soldats de Clodomir ; celui-ci l'emmena dans l'Orléanais avec sa femme et ses enfants et plus tard le fit mettre à mort. *Godemar* prit possession d'une partie du royaume de son frère. Mais, dès 524, le roi Clodomir,

aidé de son frère Thierry, livra bataille à Godemar à Vézeronce en Viennois; il trouva la mort dans ce combat. Les Francs poursuivirent Godemar et écrasèrent son armée. Childebert et Clotaire conçurent, en 532, le projet d'achever la conquête de la Bourgogne. Ils s'emparèrent d'Autun. Godemar fut mis en fuite. En 534, les deux rois francs et leur neveu Théodebert, fils de Thierry, roi d'Austrasie, partagèrent le royaume de Bourgogne. Les cités de Langres, Besançon, Windisch (Constance), Avenches, Nevers, Autun, Chalon, Vienne et Viviers furent assignées à Théodebert, Childebert et Clotaire eurent le reste de la Bourgogne, sans qu'on puisse déterminer la part de chacun d'eux.

5° *La Bourgogne sous les rois Francs* (534-843). Après la mort de Clotaire (561), la monarchie franque, concentrée quelques années dans ses mains, fut partagée entre ses fils. *Gontran* eut la Bourgogne. Il fit résidence tantôt à Chalon-sur-Saône, tantôt à Lyon. L'an 565, Sigebert s'empara de la ville d'Arles; Gontran envoya une armée qui prit Avignon et entra dans Arles. Quelques années après (571), Gontran dut résister aux Lombards qui avaient envahi la Provence. Le patrice Mummole les défit à plusieurs reprises. Mais ses succès l'enflèrent d'orgueil. Il passa à la cour de Childebert et chercha à établir sur le trône de Bourgogne, Gondovald, prétendu fils de Clotaire. Ses projets échouèrent. Gondovald, enfermé dans Comminges, trahi même par Mummole, fut livré à ses ennemis, les rois Gontran et Childebert, qui le mirent à mort. Ceux-ci s'allièrent encore pour venger Ingonde, sœur du second, morte dans l'exil où Léovigilde, roi des Visigoths, son beau-père, l'avait envoyée après avoir fait périr son mari. Mais Léovigilde fut vainqueur de l'armée que les rois francs avaient envoyée contre lui. Deux ans après, il vint même ravager la province d'Arles. Gontran mourut le 28 mars 593.

Dès l'année 577, il avait adopté son neveu *Childebert*, fils de Sigebert, roi d'Austrasie. Childebert devint donc roi de Bourgogne en 593; il était roi d'Austrasie depuis 575. Il mourut en 596, laissant deux fils, dont l'un, Théodebert, eut l'Austrasie, et l'autre, Thierry, la Bourgogne. Cependant le territoire de Marseille fut démembré de la Bourgogne au profit de Théodebert. Thierry II, qui, n'avait pas dix ans quand il succéda à son père, régna sous la tutelle de sa mère Brunehaut. Il mourut l'an 613.

La monarchie franque vint alors tout entière aux mains du roi Clotaire II qui régnait sur la Neustrie depuis 584, malgré les efforts que fit Brunehaut pour placer sur le trône de Bourgogne, Sigebert, fils aîné de Thierry. Cependant la Bourgogne conserva son autonomie, car le roi Clotaire en confia le gouvernement à un maire du palais, Garnier. Clotaire mourut en 628. Son fils Dagobert lui succéda. En 629, il fit un voyage en Bourgogne et y rétablit l'ordre. Après la mort de Dagobert, survenue en 638, la Bourgogne fut réunie à la Neustrie et échut à Clovis II. Dès lors commença le gouvernement des maires du palais. Cette période fut marquée en Bourgogne par l'administration bienfaisante de saint Léger, évêque d'Autun, et par la tyrannie d'Ebroïn.

En 687, Thierry III, roi de Neustrie et de Bourgogne, fut vaincu par Pépin d'Héristal, maire du palais d'Austrasie, à Testry. La Bourgogne perdit son indépendance: Pépin et Charles Martel la traitèrent en pays conquis. En 737, cette province eut à souffrir d'une invasion des Sarrasins qui pillèrent Mâcon, Chalon-sur-Saône, Autun, Beaune, Dijon et Auxerre. Le pays entre Autun et Chalon-sur-Saône subit encore en 761 les ravages de Waifer, duc d'Aquitaine.

Pendant la période carolingienne, la Bourgogne, telle que l'entendent les annalistes du VIIe au IXe siècle, comprenait Orléans et Blois; Etampes et Paris y étaient également compris. Le partage de l'empire franc tel que Charlemagne le régla en 806, montre que la Bourgogne ne s'étendait pas au midi au delà du Lyonnais, de la Savoie, de la Maurienne et du Val de Suse. Le partage de 837 désigne d'autre part le Toulois, l'Ornois, le *pagus Bedensis*, le Blaisois, le Perthois, le Barrois de Bar-le-Duc et celui de Bar-sur-Aube, le Briennois, le pays de Troyes, l'Auxerrois, le Sénonais, le Gâtinais, le Melunois, l'Etampois, le Châtrais (pays d'Arpajon) et le Parisis, comme les pays les plus septentrionaux de la Bourgogne. C'est sur le territoire de la Bourgogne, à Fontenoy, près d'Auxerre, que fut livrée en 841 entre les fils de Louis le Pieux, Lothaire, d'une part, Louis le Germanique et Charles le Chauve, d'autre part, la grande bataille qui amena le traité de Verdun (843) et le démembrement définitif de l'empire franc. Lothaire eut la partie de la Bourgogne située à l'E. de la Saône et du Rhône, et qui devint le comté de Bourgogne ou *Franche-Comté* (V. ce mot); à Charles le Chauve échut la partie de l'ancien royaume de Bourgogne située à l'O. de la Saône et qui forma le duché de Bourgogne.

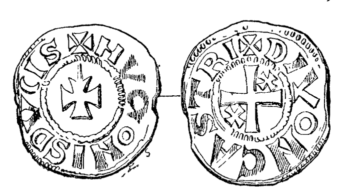
Mais avant d'esquisser l'histoire du duché, nous devons parler de quelques autres Etats qui ont également porté le nom de Bourgogne. L'an 855, Lothaire partagea ses Etats entre ses trois fils; le plus jeune Charles eut la Provence avec le titre de roi. Après sa mort le royaume disparut; ses deux frères Louis et Lothaire partagèrent ses Etats; mais aucun d'eux ne s'intitula roi de Provence. Ce fut Boson qui, en 879, releva le titre de roi de Provence. Il étendit même sa domination sur tout le pays compris entre le Rhône, les Alpes et la Méditerranée et jusque sur une partie de la haute Bourgogne. Il constitua le royaume de *Bourgogne cisjurane*, encore appelé royaume de Provence ou d'Arles (V. ARLES [royaume d']).

6° *Royaume de Bourgogne transjurane* (888-1033). En 888, *Rodolphe*, fils de Conrad, comte d'Auxerre, profita des troubles qui suivirent la mort de l'empereur Charles le Gros pour se faire proclamer roi par les grands et les prélats de la Bourgogne transjurane, assemblés dans l'abbaye de Saint-Maurice en Valais. Ce royaume ne comprit guère que la Suisse en-deçà de la Reuss, le Valais et une partie incertaine de la Franche-Comté. Rodolphe dut soutenir une lutte contre Arnulf, roi de Germanie; il en sortit victorieux après quoi il se fit sacrer par l'évêque de Toul. Mais en 894, Arnulf, revenant d'Italie, essaya encore inutilement de soumettre le roi Rodolphe. Ce dernier mourut le 25 oct. 912. Il eut pour successeur son fils *Rodolphe II*. D'un caractère ambitieux, ce prince accepta avec empressement la couronne d'Italie que lui offraient Adalbert, marquis d'Ivrée, son beau-frère et quelques autres seigneurs ligués contre le roi Béranger. Rodolphe II gagna l'Italie vers la fin de l'année 921, et le 29 juil. 923 défit le roi dans une bataille livrée près de Fiorenzuola. L'année suivante, la mort de Bérenger consolida la puissance de Rodolphe en Italie. Mais dès 926 le roi bourguignon fut obligé de se retirer devant un autre compétiteur à la couronne d'Italie, Hugues, duc de Provence. En 929, Henri l'Oiseleur céda à Rodolphe II la région comprise entre la Reuss et le Rhin. Les seigneurs lombards, mécontents de leur nouveau roi, rappelèrent Rodolphe II; mais celui-ci ne se rendit pas à leurs instances et renonça à ses prétentions sur le royaume d'Italie, moyennant l'abandon que Hugues lui fit en 933 de ses états transalpins qui comprenaient alors la Provence et peut-être le Dauphiné et Lyon. Les deux royaumes de Bourgogne transjurane et de Bourgogne cisjurane ou d'Arles furent alors réunis (V. ARLES [royaume d']).

7° *Le duché de Bourgogne sous les ducs bénéficiaires* (843-1032). Nous avons dit plus haut que lors du traité de Verdun (843), la partie du royaume de Bourgogne située à l'O. de la Saône avait été assignée à Charles le Chauve. Celui-ci y établit comme duc *Richard le Justicier*, comte d'Autun, son beau-frère. Après la mort de Louis le Bègue, Richard s'allia aux rois Louis et Carloman pour combattre son frère, Boson, qui s'était fait couronner roi de Provence. Plus tard, il favorisa l'élévation d'Eudes

au trône de France ; mais en 893 il abandonna le parti de ce prince pour passer dans celui de Charles le Simple. L'an 897, il s'empara de la ville de Sens. Le plus grand titre de gloire du duc Richard c'est d'avoir combattu vaillamment et avec succès les Normands qui avaient ravagé la Bourgogne jusqu'à Bèze. Il mourut en 921 et fut enterré dans l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens dont il avait été abbé. Richard avait épousé, en 888, Adélaïde, sœur de Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne transjurane ; dont il eut trois fils et une fille ; Raoul, qui lui succéda ; Hugues le Noir ; Boson, et Ermengarde, mariée à Gislebert. Ce fut pendant le gouvernement de Richard, en 910, que Guillaume, duc d'Aquitaine, fonda le monastère de Cluny sur les terres qu'il possédait au comté de Mâcon. Bernon en fut le premier abbé ; ses successeurs, saint Odon, saint Odilon et saint Mayeul portèrent cette abbaye à un haut degré de puissance et de gloire.

Raoul, fils de Richard, ne retint que peu de temps le duché de Bourgogne, car en 923 il fut élu roi de France. Il céda alors le duché de Bourgogne à son beau-frère *Gislebert*, fils de Manassès de Vergy. Mais celui-ci, oubliant le bienfait du roi, prit les armes pour le détrôner ; Raoul vint en Bourgogne, s'empara de Dijon et contraignit Gislebert à lui demander grâce. Tant que vécut Raoul, Gislebert jouit paisiblement de son duché ; mais après la mort du roi, arrivée en 936, *Hugues le Noir*, fils de Richard le Justicier, et *Hugues le Grand* lui en disputèrent la possession. Les trois prétendants finirent par s'accorder et signèrent à Langres, en 938, un traité par lequel ils partagèrent le duché en trois portions égales et prirent chacun le titre de duc. Mais en 943, Hugues le



Denier (argent) de Hugues Ier, duc de Bourgogne.

Noir abandonna sa part à Hugues le Grand, qui la même année reçut du roi Louis d'Outremer tout le duché de Bourgogne. Quant à Gislebert, il est probable qu'il se retira alors dans le comté de Bourgogne, où il avait des possessions considérables. Hugues le Grand étant mort en 956, son fils *Otton* lui succéda au duché de Bourgogne ; il avait épousé la fille aînée de Gislebert ; mais Robert, comte de Troyes, qui avait épousé la seconde fille du même Gislebert, prétendit avoir sa part dans la succession de son beau-père. Le roi Lothaire soutint Otton ; il mit même des troupes dans Dijon ; mais elles en furent chassées par Robert, en 959. Lothaire, aidé de Brunon, duc de Lorraine, rentra dans Dijon, et, en menaçant de s'emparer de Troyes, obligea le comte Robert à se soumettre. Une seconde expédition du roi fut encore nécessaire pour mettre fin aux entreprises de Robert contre la Bourgogne. Le duc Otton mourut le 3 fév. 963. Il eut pour successeur son frère *Henri le Grand*, qui mourut le 15 oct. 1002 à Pouilly-sur-Saône.

A cette époque le duché de Bourgogne comprenait les diocèses de Langres, Chalon, Mâcon, Autun, Nevers, Auxerre, Troyes et les archidiaconés de Sens et de Provins. Le duc de Bourgogne Henri n'avait pas seulement la suzeraineté sur tous ces territoires ; il possédait aussi dans l'intérieur du duché des comtés qui dépendaient directement de lui : c'étaient ceux d'Auxerre, d'Autun et de Nevers.

A peine Henri était-il mort que son beau-fils Otte-Guillaume, comte de Mâcon, mit la main sur le duché et sur les comtés d'Auxerre et d'Autun que le duc Henri lui avait d'ailleurs assignés. Mais Robert, roi de France, s'apprêta à lui disputer cette succession non seulement comme roi de France, mais aussi parce qu'il était le parent le plus rapproché du duc Henri, son oncle. En 1003, Robert vint faire le siège d'Auxerre ; il échoua ; mais pour se venger il ravagea la Bourgogne jusqu'à la Saône. La chronologie des diverses expéditions du roi Robert en Bourgogne est mal connue. Cependant on sait qu'en 1005 il s'empara d'Avallon. On ne connaît pas davantage l'époque à laquelle Otte-Guillaume fit sa soumission. En 1006, l'autorité du roi de France était déjà reconnue en Bourgogne ; mais elle n'était pas encore solidement établie. En 1015, il prit la ville de Sens et vint mettre le siège devant Dijon. L'évêque de Langres, Brunon, beau-frère d'Otte-Guillaume et l'un des adversaires les plus redoutables du roi en Bourgogne, étant mort le 31 janv. 1016, le roi fit élire à l'évêché de Langres un personnage qui était à sa dévotion et qui renonça en faveur du roi à sa suzeraineté sur Dijon. Dijon une fois acquise à Robert, la conquête de la Bourgogne était achevée. Le roi confia le gouvernement du duché à son fils Henri, probablement en 1017. Dix ans après, Henri fut sacré roi de France. Dès lors il cessa de gouverner la Bourgogne. Le roi Robert n'ayant pas voulu donner à son second fils, Robert, le titre de duc, celui-ci se révolta contre son père, s'empara de Beaune et d'Avallon. La paix fut signée en 1030. En 1032 le roi Henri dut concéder à son frère Robert le duché de Bourgogne.

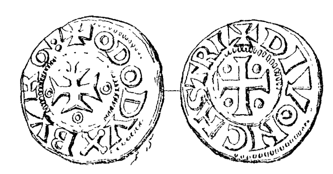
8° *Le duché de Bourgogne sous les ducs de la première race* (1032-1361). Le nouveau duc, *Robert*, eut pour conseiller l'évêque Hugues de Chalon qui se servit du crédit dont il jouissait pour rallier à la cause de Robert tous les seigneurs bourguignons. Mais la mort de Hugues de Chalon, survenue le 4 nov. 1039, fut le signal de nouveaux troubles. Une guerre éclata entre le duc de Bourgogne et Renaud, comte de Nevers ; celui-ci fut tué dans un combat à Sainte-Vertu (1040) ; mais son fils reprit plus tard la lutte (1057). Hugues, fils aîné du duc Robert, le duc lui-même et Thibaud, comte de Blois, son allié vinrent mettre le siège devant Auxerre qui appartenait au comte de Nevers. La lutte continua plusieurs années dans l'Auxerrois. Mais le duc Robert fut rappelé et retenu dans le Dijonnais, l'Auxois et l'Autunois par d'autres affaires et de scandaleux démêlés sur lesquels les contemporains ne nous ont laissé aucun détail. Robert était d'un caractère ardent. Il avait répudié la duchesse Hélie, fille de Dalmace, seigneur de Semur en Brionnais et assassiné son beau-père. Tous les religieux se plaignaient de ses exactions. Il fut excommunié et ses États mis en interdit ; sa réconciliation avec l'Eglise eut lieu à Autun en 1060. Il mourut le 21 mars 1076 à Fleury-sur-Ouche. Il avait eu six enfants, à savoir : 1° Hugues, mort en 1059 ou 1060 ; 2° Henri, qui épousa en 1056, Sybille, fille de Renaud, comte de Bourgogne, et mourut entre 1070 et 1074 ; 3° Robert, qui épousa la fille de Roger, comte de Sicile ; 4° Simon, qui suivit la fortune de son frère Robert ; 5° Constance, qui épousa d'abord Hugues II, comte de Chalon, puis en secondes noces Alphonse VI, roi de Castille ; 6° Hildegarde, mariée en 1068 à Guillaume VIII, comte de Poitiers, et qui vivait encore en 1120.

Après la mort de Robert, les seigneurs bourguignons reconnurent pour duc *Hugues*, son petit-fils, fils aîné de Henri de Bourgogne, mort en 1060. Sous son gouvernement la Bourgogne ne fut troublée par aucune guerre. Deux conciles se tinrent dans cette province en 1077, l'un à Dijon, l'autre à Autun. C'est dans la seconde de ces assemblées que fut déposé l'archevêque de Reims, Manassès. Vers le même temps furent fondés en Bourgogne deux monastères de femmes, l'un à Larrey et l'autre à Rougemont, près Montbard. Hugues se montra très libéral envers les abbayes ; dès son avènement il avait confirmé les privilèges de Saint-Bénigne de Dijon et avait abandonné aux religieux de ce monastère la moitié des droits et revenus de la monnaie de Dijon ; il protégea l'abbaye de Cluny, dont son grand-oncle, Hugues de Semur, était abbé ; il

enrichit les abbayes de Molesme et Saint-Seine. Comme la Bourgogne était tranquille, les seigneurs allèrent en Espagne donner carrière à leur ardeur belliqueuse. Des relations s'étaient établies entre l'Espagne et la Bourgogne, grâce aux religieux de Cluny qui possédaient dans la péninsule de nombreux prieurés.

Hugues et ses barons aidèrent Sanche Ier, roi d'Aragon, à s'emparer du royaume de Navarre. Au retour de cette expédition le duc de Bourgogne ayant perdu sa femme, Sybille de Nevers, dont il n'avait pas d'enfant, se retira à Cluny, probablement en oct. ou nov. 1079, malgré les avis du pape qui chercha à le détourner de cette résolution. Il laissa le duché à son frère Eudes, et mourut à Cluny en 1093.

Eudes Ier, surnommé *Borel*, à cause de la couleur de ses cheveux qui étaient d'un roux vif, avait vingt ou vingt-quatre ans quand il devint duc de Bourgogne. Dès l'année 1080 il dut, sur l'ordre du roi de France Philippe Ier, prendre les armes contre Hugues du Puiset. Mais bientôt les succès d'Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, qui épousa à la fin de 1080, Constance de Bourgogne, fille de Robert Ier, attirèrent à nouveau la noblesse bourguignonne en Espagne. En 1085, le duc Eudes et son beau-frère, Raimond de Bourgogne partirent en Espagne, accompagnés de Savaric de Donzy, Humbert de Joinville et Robert de Bourgogne. Ils s'emparèrent de Tudela sur



Denier (billon) de Eudes Ier, duc de Bourgogne.

l'Ebre. Eudes Borel était encore en Espagne, à Léon, le 5 août 1087. Henri de Bourgogne ne paraît pas avoir pris part à cette expédition ; mais sa tante, Constance, l'attira à sa cour ; il se signala par de nombreuses victoires sur les Maures ; il laissa un fils qui fut la tige des rois de Portugal. Raimond de Bourgogne, comte d'Amaous, frère de Renaud, comte de Bourgogne, épousa la fille d'Alphonse VI et fut la tige des rois de Castille et de Léon. En 1089 la Bourgogne, qui en 1077 avait été ravagée par la famine, fut désolée par la peste.

Un concile se tint à Autun le 16 oct. 1094 où l'excommunication fut renouvelée contre l'empereur Henri et le roi Philippe Ier. Mais l'événement qui à la fin du XIe siècle domine tous les autres en Bourgogne, c'est la fondation de l'abbaye de Cîteaux. De l'abbaye de Molesme, fondée en 1075, partit le mouvement de réforme monastique dont saint Robert fut le plus ardent propagateur. Les religieux accouraient de toutes parts à Molesme. De nombreux prieurés avaient été fondés que les seigneurs se montraient jaloux d'enrichir; c'étaient les prieurés de Baigneux, Larrey, Balot, Grancey, Cerilly, Sainte-Colombe, Frolois, Touillon, Saint-Broin-les-Moines, Gigny, Crisenon, Stigny, Artonnay, Saint-Moré, Senan, Vermanton, Cusy, Ancy-le-Franc et Tonnerre. Mais en même temps que les richesses venaient aux monastères, l'austérité en disparaissait. Aussi saint Robert voulut-il se retirer dans une autre solitude. Le duc de Bourgogne, de concert avec Rainard, vicomte de Beaune, céda à Robert un emplacement dans la forêt de Cîteaux. Les moines, compagnons de Robert, construisirent quelques cabanes et un oratoire qui fut consacré à la Vierge le 21 mars 1099. Tels furent les humbles commencements de l'abbaye de Cîteaux. La protection que le duc Eudes lui accorda ne l'empêcha pas d'être excommunié pour les ravages qu'il avait faits sur les terres de l'abbaye de Cluny et c'est pour obtenir son absolution qu'il prit la croix. Il se mit en route au printemps de 1101. Parmi les seigneurs bourguignons qui le suivirent, on remarquait : Geoffroy de Donzy, Hugues de Toucy, Hugues de Rougemont, Ascelin de Châtel-Censoir, Hugues et Anseau de Merry-sur-Yonne, et aussi l'évêque d'Autun, l'archevêque de Besançon et l'archevêque de Lyon. Le duc mourut outre-mer soit à Tarse, soit dans un combat terrible livré à Rama le 27 mai 1102. Son corps fut rapporté et enterré à Cîteaux. Il avait épousé Mahaut, fille de Guillaume le Grand, comte de Bourgogne, qui lui donna quatre enfants : 1° Hugues II, son successeur ; 2° Henri, moine à Cîteaux ; 3° Florine qui épousa un seigneur de la Macédoine ; 4° Hélie ou Alix, mariée en 1095 à Bertrand, comte de Tripoli, puis à Guillaume dit Talvas, comte d'Alençon.

Hugues II, dit *le Pacifique*, avait environ dix-huit ans quand il succéda à son père comme duc de Bourgogne. Il épousa, avant 1106, Mathilde, fille de Boson Ier, vicomte de Turenne. En l'année 1106, le pape Pascal II visita la Bourgogne ; le 16 févr. 1107, il était à Dijon ; de là il gagna l'abbaye de Bèze, puis Langres, revint en Bourgogne, passa par Avallon où il consacra l'église de Saint-Lazare, puis alla consacrer, le 9 mars de la même année, l'église de la Charité. Le duc de Bourgogne assista au sacre de Louis le Gros le 3 août 1108, et il est probable qu'il prit part à l'expédition dirigée par Louis VI contre Henri, duc de Normandie et roi d'Angleterre. Le 31 janv. 1110 le duc était de retour à Dijon. Vers ce temps une épidémie ravagea la Bourgogne, qui fit de nombreuses victimes parmi les Cisterciens. L'abbaye de Cîteaux ne prospérait pas; la sévérité de sa règle en éloignait les novices. On pouvait craindre pour l'existence du nouveau monastère quand Bernard, fils de Tecelin le Roux, seigneur de Fontaines-les-Dijon, y vint prendre l'habit religieux entraînant à sa suite une trentaine de jeunes seigneurs. L'affluence devint telle à Cîteaux qu'en moins d'un an les revenus du monastère ne suffirent plus à nourrir les moines. En 1115, douze religieux le quittèrent pour fonder à la Ferté-sur-la-Grosne la première colonie de Cîteaux. La même année, Bernard fonda Clairvaux. En 1116 fut établi le monastère de Pontigny, qui donna, en un siècle, naissance à quarante-cinq abbayes. Enfin la quatrième fille de Cîteaux fut Morimond, dont deux cent quatre-vingt-six abbayes reconnaissaient encore l'autorité au XVIIIe siècle. Les statuts de l'ordre de Cîteaux furent confirmés le 23 déc. 1119 par le pape Calixte II, dont l'élection comme souverain pontife avait eu lieu à Cluny le 1er fév. précédent.

L'empereur Henri V menaça en 1124 d'envahir la France : Hugues II fut chargé du commandement d'une armée ; mais la mort de Henri V fit disparaître le danger.



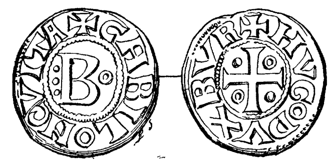
Denier (billon) de Hugues II, duc de Bourgogne.

Les dernières années du gouvernement de Hugues II furent troublées par la lutte entre les Cisterciens et les Clunisiens, les premiers reprochant aux seconds leur luxe et leur mollesse. La mort du duc Hugues II arriva en 1143, probablement au mois de février ; il fut enterré à Cîteaux. La duchesse Mathilde survécut longtemps à son mari, car elle vivait encore le 28 juin 1156 ; elle dut mourir vers 1162. Hugues II et Mathilde eurent dix enfants : 1° Eudes II, duc de Bourgogne ; 2° Hugues dit le Roux, sire du Châtelet de Chalon ; 3° Robert, évêque d'Autun en 1140, mort la même année ; 4° Henri, évêque d'Autun, mort en 1170 ; 5° Raymond, marié à Agnès de Thiers, comtesse de Montpensier, père de Mahaut, comtesse de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre ; 6° Gautier, archidiacre,

puis évêque de Langres ; 7° Sybille, femme de Roger, roi de Sicile ; 8° Mathilde, femme de Guillaume de Montpellier ; 9° Aigeline, mariée à Hugues de Vaudemont ; 10° Aremburge, religieuse à Larrey, près de Dijon.

On est mal renseigné sur les premières années du gouvernement d'*Eudes II* qui succéda à son père comme duc de Bourgogne en 1143. Il semble que l'évêque de Langres, Godefroy, ami de saint Bernard, ait joui auprès du duc d'une grande influence. Eudes reçut l'hommage de Thibaud, comte de Champagne, pour un certain nombre de fiefs qui relevaient du duché de Bourgogne : la garde de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, les châteaux de Maligny, d'Ervy et de Saint-Florentin, le comté et la ville de Troyes. Un grand nombre de seigneurs bourguignons se croisèrent en 1146 : le vicomte de Dijon, Hugues de Beaumont, l'évêque de Langres, Renier de la Roche, Thierry de Genlis, Richard d'Epiry, Arnaud de Chastellux, Gui, comte de Joigny, Itier de Toucy, Etienne de Seignelay, etc. Le pape Eugène III visita la Bourgogne en 1147. Le 11 déc. 1148 eut lieu la dédicace de l'église d'Autun. Vers cette époque des désaccords s'élevèrent entre Henri de Bourgogne, évêque d'Autun, et l'abbaye de Vézelay, comme aussi entre Eudes II et l'évêques de Langres : celui-ci réclamait du duc l'hommage du fief de Saint-Mametz. Cette dernière affaire se termina en 1153 par un arrêt de la cour du roi favorable à l'évêque de Langres. Le duc Eudes mourut en sept. 1162 ; sa femme, Marie, fille de Thibaud II, comte de Champagne, qu'il avait épousée en 1145, vécut au moins jusqu'en 1190. Eudes II avait eu d'elle trois enfants : 1° Mahaut, mariée à Robert IV, comte d'Auvergne et de Clermont ; 2° Alix, femme d'Archambaud, sire de Bourbon ; 3° Hugues III.

Hugues III était mineur quand il succéda à son père en 1162. Sa mère prit en mains la direction des affaires. Les seigneurs bourguignons profitèrent de cette minorité pour envahir les biens des églises. C'est ainsi que l'église de Langres fut en butte aux vexations de Hugues de Broyes, qui s'empara des terres du chapitre, et de Henri le Libéral, comte de Champagne. L'abbaye de Vézelay eut tant à souffrir des attaques incessantes du comte de Nevers que les moines durent l'abandonner. En même temps, une ligue de seigneurs bourguignons se forma contre la régente ; elle fut chassée de la cour, et privée de son domaine ; elle eut recours au roi Louis VII, qui, après diverses injonctions restées sans résultat, menaça d'envahir la Bourgogne. Le jeune duc, que les seigneurs avaient excité contre sa mère, implora l'appui de l'empereur Frédéric Barberousse. Grâce à l'intervention du comte de Champagne, la paix fut rétablie entre Hugues III et sa mère, probablement en 1165. Le duc de Bourgogne épousa la nièce de l'empereur, Alix de Lorraine, fille du duc Mathieu Ier. A ce moment il prit la direction du gouvernement. La tranquillité dont jouissait alors le duché proprement dit faisait contraste avec les troubles qui agitaient les comtés de Chalon, de



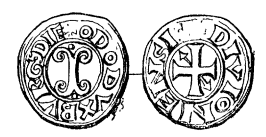
Denier (billon) de Hugues III, duc de Bourgogne.

Mâcon et de Nevers, le Beaujolais, la Bresse, le Bugey et le Forez. Girard de Mâcon soutenait des luttes contre le sire de Baugé, le comte de Forez, Humbert de Beaujeu et l'évêque de Mâcon. Le comte de Nevers continuait ses attaques contre les moines de Vézelay. Guillaume II, comte de Chalon, inquiétait l'abbaye de Cluny ; en 1166, ses hommes massacrèrent les moines, sortis en procession, et les habitants de la ville. Louis VII s'avança en armes dans le Chalonnais et fit pendre tous les soudoyers de Guillaume II dont il put s'emparer. Le roi fit prononcer dans une assemblée tenue à Chalon la confiscation du comté de Chalon ; il en donna la moitié au duc de Bourgogne et l'autre moitié au comte de Nevers, ne conservant pour lui que la seigneurie de Saint-Gengoux. Guillaume II fit sa soumission dans une assemblée que le roi Louis VII convoqua à Vézelay en 1168 ; mais il ne recouvra que la portion de ses biens assignée au comte de Nevers. Le duc de Bourgogne se croisa en 1169 ; il partit en 1171, accompagné d'Etienne Ier, comte de Bourgogne, d'Eudes de Champagne, sire de Champlitte, de Gérard de Fouvent, d'Eudes de Dampierre, de Hugues d'Arnay, etc. Les croisés étaient de retour à Dijon dès 1172. Pendant une tempête qui avait mis leurs jours en danger, Hugues III avait fait vœu de construire une église en l'honneur de la Vierge et de saint Jean. Il accomplit son vœu ; cette église fut la Sainte-Chapelle de Dijon.

En 1174, la guerre éclata entre Hugues et Gui, comte de Nevers, qui continuait à ravager les terres de l'abbaye de Vézelay. Les troupes ducales envahirent l'Auxerrois ; le comte de Nevers fut fait prisonnier et obligé de signer une paix ; il promit de détruire les fortifications qu'il avait fait élever à Argenteuil, à Saint-Cyr et vers le gué de Vézelay. Ensuite le duc de Bourgogne se rendit au siège de Rouen que faisait le roi de France. En déc. 1178 fut conclu entre Hugues III et l'évêque de Langres un accord au sujet de leurs droits respectifs sur les hommes qui viendraient s'établir à Châtillon. Gérard, comte de Mâcon, s'allia avec le comte de Chalon et le sire de Beaujeu pour ravager les terres de l'abbaye de Cluny. Philippe-Auguste dut intervenir pour rétablir l'ordre. Il tint une cour à Pierre-Perthuis, près de Vézelay, où un arrêt fut rendu contre Gérard de Mâcon. Hugues III prit part aux luttes qui agitèrent les premières années du règne de Philippe-Auguste ; il se ligua contre le roi avec les comtes de Flandre et de Blois. Mais il fut condamné à payer une amende à Philippe-Auguste. Ses embarras financiers le déterminèrent à concéder en 1183 une charte de commune à la ville de Dijon. C'est à ce moment que le duc répudia Alix de Lorraine pour épouser, à Saint-Gilles en Provence, Béatrix d'Albon, fille de Guigue V, dauphin de Viennois. Deux ans après, Hugues assiégea le château de Vergy dont le seigneur lui refusait l'hommage ; mais Philippe-Auguste vint au secours du sire de Vergy et obligea Hugues III à lever le siège. En 1186, le roi de France fit une nouvelle expédition en Bourgogne, appelé par les églises qui avaient à se plaindre des vexations du duc. Beaune et Flavigny tombèrent aux mains du roi, puis la ville de Châtillon-sur-Seine défendue par Eudes, fils aîné du duc, et que le roi emmena prisonnier. Le duc et le roi firent la paix ; et en 1190 Hugues III s'embarqua avec Philippe-Auguste pour la Terre-Sainte. C'est à lui que Philippe laissa le commandement des troupes quand il revint dans son royaume. Hugues III mourut à Tyr au commencement de l'année 1193. Son corps fut rapporté à Cîteaux. De son premier mariage avec Alix de Lorraine il laissa deux fils, Eudes et Alexandre ; de Béatrix d'Albon, sa seconde femme, il eut un fils nommé André, qui hérita des comtés de Vienne et d'Albon, et une fille appelée Mahaut qui épousa en 1214 Jean de Chalon, fils d'Etienne II, comte d'Auxonne. De l'une de ses deux femmes Hugues eut encore une fille, Marie, qui épousa Simon, seigneur de Semur.

Eudes III avait gouverné le duché pendant le séjour de son père en Terre-Sainte, mais il ne prit le titre de duc qu'en 1193. André, son frère, réclama une part dans le duché, mais sa rébellion lui fit perdre quelques terres sises près de Beaune et de Chalon qui lui avaient été assignées sur l'héritage de son père. Eudes contraignit Guillaume V à lui faire hommage pour le comté de Mâcon. Plus tard, en 1197, il reçut l'hommage d'Etienne II, petit-fils de Guillaume le Grand, comte de Bourgogne, pour le comté d'Auxonne. En 1194, Eudes III avait épousé Mahaut,

veuve de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, fille d'Alphonse Ier, roi de Portugal, qui descendait de la maison de Bourgogne par Henri, petit-fils du duc Robert Ier; mais ce mariage fut déclaré nul en 1197 et Mahaut

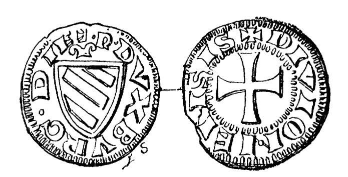


Denier (billon) de Eudes III, duc de Bourgogne.

retourna en Flandre. La querelle des ducs de Bourgogne avec les sires de Vergy se réveilla en 1196, mais elle se termina par un traité en vertu duquel Hugues, sire de Vergy, céda au duc Eudes son château en échange du château de Mirebeau et du titre de grand sénéchal de Bourgogne, et s'engagea à donner en mariage au duc sa fille Alix. Ce mariage fut conclu en 1199. Eudes III refusa en 1201 de prendre la succession de Thibaud, comte de Champagne, comme chef de la croisade. Il fut un de ceux qui engagèrent le plus Philippe-Auguste à ne point faire la paix avec Jean, roi d'Angleterre, et il seconda puissamment son suzerain dans ses expéditions contre ce monarque. Il l'accompagna aussi en 1209 contre les Albigeois; après la prise de Carcassonne il refusa la seigneurie de cette ville. Il se distingua encore à la bataille de Bouvines (1214). Il s'apprêtait à partir en Terre-Sainte quand une maladie l'arrêta à Lyon où il mourut le 6 juil. 1218. Il fut enterré à Cîteaux, Eudes eut d'Alix de Vergy un fils qui lui succéda, et trois filles : 1° Jeanne, mariée en 1222 à Raoul, comte d'Eu; 2° Béatrix, femme de Humbert III, seigneur de Thoire et de Villars en Bresse; 3° Alix, morte sans alliance en 1266.

Hugues IV n'avait que six ans quand il succéda à son père comme duc de Bourgogne. Sa mère gouverna le duché pendant sa minorité avec beaucoup de sagesse. Par acte daté de Paris au mois d'août 1218, elle avait promis sous caution au roi Philippe-Auguste de le servir envers et contre tous et de ne pas se remarier sans son consentement. André, dauphin de Viennois, qui avait été privé, par son frère le duc Eudes III, de ses domaines en Bourgogne, voulut profiter de la minorité de son neveu pour en reprendre possession. Mais Alix de Vergy obtint de lui, moyennant le paiement de 300 marcs d'argent, qu'il renonçât à ses prétentions sur le Beaunois et le Chalonnais. Au mois de juil. 1227 elle s'engagea vis-à-vis de Thibaud, comte de Champagne, à le secourir contre le comte de Nevers jusqu'à la majorité du duc son fils. Celui-ci épousa en 1229 Yolande, fille de Robert III, comte de Dreux. Peu après il entra dans la ligue formée contre le comte de Champagne; mais, apprenant que le roi saint Louis marchait contre les confédérés, il battit en retraite. Au mois de février de la même année 1229, Hugues reconnut tenir de l'évêque de Langres tout ce qu'il possédait à Châtillon-sur-Seine ainsi que le château de Montbard, et la mouvance de Griselles et de Larrey. En 1237 il acquit de Jean de Chalon, à qui il céda la seigneurie de Salins, les comtés de Chalon et d'Auxonne. Deux ans après il partit pour la Terre-Sainte, mais il en revint en 1241. L'an 1247 il se ligua avec le comte de Bretagne, le comte d'Angoulême et le comte de Saint-Pol pour résister aux entreprises du clergé sur la juridiction séculière. Il accompagna saint Louis en Egypte et fut pris à la bataille de Mansourah. Pendant sa captivité, sa mère, la duchesse Alix, mourut l'an 1251. Hugues IV reçut en 1265 de Baudoin, empereur de Constantinople, qui se trouvait à Paris, le royaume de Thessalonique. Il mourut vers la fin de 1272 à Vilaines-en-Duesmois, au retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. Il avait épousé en 1229 Yolande, fille de Robert, comte de Dreux, morte en 1255. Il eut d'elle : 1° Eudes, qui épousa Mathilde de Bourbon, comtesse de Nevers; 2° Jean, seigneur de Charolais, qui épousa Agnès, héritière d'Archambaud IX, sire de Bourbon; 3° Robert, qui lui succéda comme duc de Bourgogne; 4° Alix, femme de Henri III, duc de Brabant; 5° Marguerite, mariée d'abord à Guillaume de Mont-Saint-Jean, puis à Gui, vicomte de Limoges. Hugues IV épousa en secondes noces, en 1258, Béatrix, fille de Thibaud VI, comte de Champagne, morte en 1295. Il eut d'elle : 1° Hugues, vicomte d'Avallon, seigneur de Montbard, qui épousa Marguerite, dame de Montréal, fille de Jean de Chalon, sire de Salins; 2° Béatrix, mariée à Hugues XIII de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême; 3° Elisabeth ou Isabelle, seconde femme de l'empereur Rodolphe Ier; 4° Marguerite, mariée à Jean de Chalon, sire d'Arlai; 5° Jeanne, religieuse.

Robert II avait été investi du duché de Bourgogne par son frère Hugues IV, qui avait, par son testament, exclu ses filles de la succession à la couronne ducale. Mais Robert III, comte de Flandre, qui avait épousé Yolande, fille aînée d'Eudes, comte de Nevers, fils aîné lui-même du duc Hugues IV, et Robert, comte de Clermont, époux de Béatrix, fille de Jean, second fils de Hugues, prétendaient au duché de Bourgogne. Robert II invoqua l'appui du roi Philippe le Hardi qui le déclara seul héritier du duché. En 1282, le duc de Bourgogne alla en Italie au

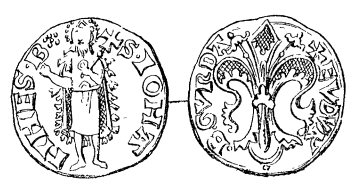


Denier (billon) de Robert II, duc de Bourgogne.

secours de Charles d'Anjou, oncle de sa femme Agnès, fille de saint Louis, qu'il avait épousée en 1279. Le douaire assigné à Agnès était constitué par les châtellenies de Vergy, de Montcenis, de Beaumont, de Colomne-sur-Saône, de Bussy, de Beaune, de Nuits et de Chalon. Robert II acquit en 1284 de Guillaume de Champlitte, seigneur de Pontailler, la vicomté de Dijon qu'il remit à la commune de la même ville, et en 1289, d'Amédée, comte de Savoie, des terres en Bresse avec les châtellenies de Cuisery et de Sagy. C'est encore lui qui augmenta de la seigneurie d'Arnay, dans l'Auxois, le domaine direct des ducs. En 1294 il reçut de Philippe le Bel la lieutenance du roi au pays de Lyon et en 1297 la garde du comté de Bourgogne. Le 25 mars de la même année, comme il s'apprêtait à partir pour Rome en qualité d'ambassadeur du roi de France, il fit son testament par lequel il institua son successeur au duché de Bourgogne, Hugues, son second fils, devenu l'aîné par la mort de Jean; il donna à Eudes des terres représentant quatre mille livres de rente, et à Louis, son troisième fils qu'il destinait à la cléricature, mille livres de rente; à Blanche, l'aînée de ses filles, qui épousa plus tard, en 1307, Edouard, comte de Savoie, il assigna vingt mille livres avec le château de Duesme; à Marguerite, qui épousa le roi Louis le Hutin, quinze mille livres; et à Jeanne qui, en 1313, épousa Philippe de Valois, dix-neuf mille livres. Le duc Robert fut un des plus zélés défenseurs des droits de la couronne de France contre les prétentions de Boniface VIII. Il mourut à Vernon-sur-Seine en 1305; son corps fut inhumé à Cîteaux dans la chapelle de Saint-Georges où reposaient ses ancêtres. Outre les enfants que nous avons nommés, il avait eu, après 1297, un cinquième fils, Robert, comte de Tonnerre, et une quatrième fille, Marie, mariée vers 1310 à Edouard, comte de Bar. Après la mort de Robert, le gouvernement du duché resta quelques années entre les mains de la duchesse Agnès; car le nouveau duc *Hugues V* était encore enfant. Il fut fiancé à Jeanne, fille de Philippe

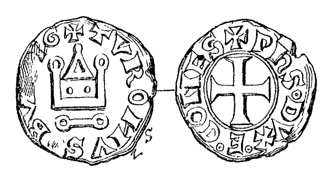
le Long. Mais il mourut en 1315, peu après le 27 avr., à Argilly, avant la célébration de son mariage. Il avait cédé son titre de roi de Thessalonique à son frère Louis.

Hugues V eut pour successeur (1315) son frère *Eudes IV*. Celui-ci ne put jouir tranquillement de son



Florin (or) d'Eudes IV, duc de Bourgogne.

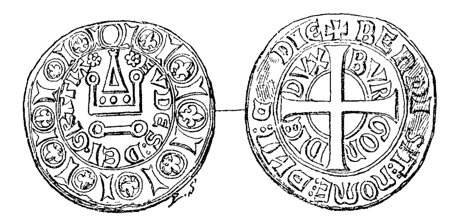
duché qu'après avoir assoupi les réclamations de son frère Louis en lui cédant le château de Duesme avec une rente annuelle de quatre mille livres. Après la mort du roi de France Louis X, Eudes IV défendit les droits de sa nièce Jeanne, mais il finit par s'accommoder avec Philippe le Long, dont il épousa la fille aînée le 18 juin 1318. Eudes IV devint en 1320 prince d'Achaïe et de Morée et roi de Thessalonique par la mort de son frère Louis ; mais l'année suivante, par acte du 6 oct. 1321, il vendit ces titres à Philippe, prince de Tarente. Il hérita encore en 1330 des comtés de Bourgogne et d'Artois, à la mort



Gros tournois (argent) d'Eudes IV, duc de Bourgogne.

de sa belle-mère Jeanne, veuve de Philippe le Long. Il accompagna le roi Philippe de Valois dans ses deux expéditions en Flandre, en 1328 et en 1340. C'est encore grâce aux troupes du duc Eudes IV que le comte de Savoie Amédée VI, qui avait conclu avec lui à Chalon, le 16 juin 1347, une alliance offensive et défensive, put diriger en Piémont une expédition contre le duc de Milan. Cependant le duc était occupé à repousser en Bourgogne les attaques de Jean de Chalon-Arlai, de Thibaut, sire de Neuchâtel, et de Henri de Faucogney. C'était le commencement de la lutte entre le duché de Bourgogne et la Franche-Comté. Pour cette fois le roi de France mit fin aux hostilités par un jugement arbitral rendu à Vincennes en mars 1348. Le duc Eudes IV mourut à Sens en 1350. Son corps fut enterré à Cîteaux, son cœur fut déposé à la Chartreuse de Beaune qu'il avait fondée en 1332 et ses entrailles à la Sainte-Chapelle de Dijon. De Jeanne de France, sa femme, Eudes IV avait eu deux fils, dont le second mourut encore enfant ; quant à l'aîné, Philippe, il fut tué au siège d'Aiguillon le 22 sept. 1346, laissant de Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, un fils nommé Philippe de Rouvres, et deux filles mortes sans alliance.

Philippe de Rouvres, comte de Bourgogne et d'Artois, succéda l'an 1350, comme duc de Bourgogne, à son aïeul Eudes IV. Il eut pour baillistre le roi de France, Jean II, qui épousa sa mère. A la suite de la bataille de Poitiers, les Anglais se répandirent en Bourgogne : Châtillon-sur-Seine fut brûlée, Tonnerre fut pillée, les murs d'Auxerre renversés ; les ennemis s'avancèrent jusqu'à Flavigny où ils pénétrèrent le 17 janv. 1360. On dut composer avec les Anglais qui, pour une somme de deux cent mille moutons d'or, consentirent à se retirer. Pendant ces troubles, le jeune duc, à peine âgé de douze ans, avait épousé Marguerite, fille et héritière de Louis de Male, comte de Flandre. En 1359, le roi de France, Charles V, déclara que les appels des sentences rendues par la cour du duc de Bourgogne seraient portés au bailliage royal de Saint-Gengoux et de là au Parlement. La reine de France, mère de Philippe de Rouvres, mourut le 29 sept. 1360 ; son



Denier tournois (billon) de Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne.

fils fut déclaré majeur le 20 oct. suivant ; mais il survécut peu, car il mourut au mois de nov. 1361 ; le 21 nov. il avait fait son testament par lequel il instituait ses héritiers ceux qui devaient l'être suivant la coutume de Paris.

9° *Le duché de Bourgogne sous les ducs de la seconde race* (1361-1477). Philippe de Rouvres était mort sans laisser aucun héritier direct ; il n'avait ni frères, ni sœurs, ni descendants d'eux ; le dernier de ses ascendants, sa mère, Jeanne de Boulogne, était morte le 29 sept. 1360. Sa succession revenait à ses collatéraux. Les deux comtés de Boulogne et d'Auvergne que Philippe tenait de sa mère revinrent à Jean de Boulogne. Les comtés de Bourgogne et d'Artois, avec la terre de Champagne, furent assignés à Marguerite de France, parce que ces terres avaient jadis appartenu à sa mère, Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long. Quant au duché, le roi Jean le réclama à titre d'héritier le plus proche. Il eut pour compétiteur le roi de Navarre, Charles le Mauvais, parent du feu duc au même degré que le roi de France ; il insistait surtout pour obtenir la terre de Champagne qui se composait des prévôtés de Villemaur, Maraye-en-Othe, Vaucharcis, Chaource, Ile-en-Champagne, et de la châtellenie de Juilly. Le roi de Navarre n'avait pas encore renoncé à ses prétentions sur l'héritage de Philippe de Rouvres en 1365, car cette année-là il convint avec le roi de France de soumettre l'objet du litige au pape et de s'en remettre à sa décision. Le pape n'eut pas à se prononcer, la guerre ayant à nouveau éclaté entre Charles de Navarre et Charles VI avant qu'aucun ambassadeur n'eût été envoyé par les parties à la cour de Rome. Quoi qu'il en soit, dès le 30 nov. 1361, le comte de Tancarville reçut ordre de se rendre en Bourgogne pour prendre et recevoir au nom du roi Jean la possession et saisine du duché. Tancarville, aidé de deux autres conseillers du roi, que le souverain avait jugé bon d'adjoindre à l'ancien conseil ducal, réorganisa l'administration de la province, prit les mesures nécessaires pour résister aux Compagnies qui menaçaient la Bourgogne. Jean vint lui-même visiter ses nouvelles possessions ; il arriva à Dijon le 23 déc. 1361. Le roi de France laissa le gouvernement de la Bourgogne au comte de Tancarville jusqu'au 27 juin 1363, date à laquelle il nomma son fils Philippe le Hardi, duc de Touraine, « lieutenant par-dessus tous autres » au duché de Bourgogne. Le duc de Touraine était né le 15 janv. 1341. Il était trop jeune et avait trop peu de maturité d'esprit pour faire face aux dangers qui menaçaient la Bourgogne, alors ravagée par les Grandes Compagnies. Celles-ci, à la suite de la bataille de Brignais (avr. 1362), avaient occupé le Mâconnais. Mais dès le 8 août 1363, le duc de Touraine retourna en France après avoir délégué ses pouvoirs à Jean de Montaigu, sire de Sombernon.

Le 6 sept. 1363 il reçut de son père le duché de Bourgogne à titre d'apanage réversible à la couronne faute d'héritiers mâles. Plus tard, après la mort du roi Jean, Charles V confirma cette donation par lettres du 2 juin 1364. Au commencement de cette année 1364 la guerre avait éclaté entre les Bourguignons et les Francs-Comtois.

Philippe le Hardi envahit la partie de la Franche-Comté qui touchait à la vallée de la Saône ; mais il fut obligé de rétrograder, car, comme il avait dû dégarnir de troupes les places fortes de son duché, l'audace des Compagnies s'en était accrue. Une bande avait pénétré jusqu'à Grand-champ, dans le Châtillonnais. Le duc de Bourgogne vint lui-même reprendre cette place. Le 12 fév. il apprit que les Bretons et les Gascons de La Charité-sur-Loire avaient décidé de prendre Châtillon-sur-Seine. Le Châlonnais était menacé par un routier nommé Guillamput qui parvint à pénétrer jusque dans la basse-cour du château ducal d'Argilly. Malgré tant de dangers qui menaçaient la Bourgogne, Philippe le Hardi quitta son duché emmenant avec lui l'élite de ses hommes d'armes pour aider le dauphin contre le roi de Navarre. Après la mort du roi Jean, Charles V, comme on l'a dit plus haut, confirma son frère dans la possession du duché de Bourgogne. Celui-ci stipula qu'en cas d'éviction totale ou partielle il reprendrait le duché de Touraine, qu'il toucherait dans son fief le reliquat à percevoir des aides pour la rançon du roi Jean, qu'à son titre ducal il ajouterait celui de lieutenant du roi de France ès villes et diocèses de Lyon, d'Autun, de Mâcon, de Chalon, ainsi que dans tout le duché de Bourgogne. D'autre part, Charles V déclara que Philippe et ses successeurs, les ducs de Bourgogne, souffriraient que toutes les impositions générales édictées en France fussent applicables au duché de Bourgogne. Philippe le Hardi ne rentra à Dijon que le 17 nov. 1364. Pendant son absence les Bourguignons avaient dû soutenir le choc d'une invasion franc-comtoise dirigée par le comte de Montbéliard L'explosion de la guerre entre Charles V et Charles le Mauvais éloigna de la Bourgogne une grande partie des Compagnies qui, répondant à l'appel du captal de Buch, se dirigèrent sur la Normandie. Mais les compagnies que les Bourguignons entretenaient à leur solde n'étaient pas celles qui leur donnaient le moins d'inquiétude. C'est ainsi qu'on dut financer pour obtenir le départ de la garnison de Pontailler-sur-Saône, composée de Gascons et de Bretons. Duguesclin entraîna en Castille un grand nombre de gens des Compagnies. En 1365 l'Archiprêtre tenta d'entraîner les Compagnies contre les Turcs en Hongrie ; l'empereur avait promis le passage libre à travers ses domaines ; mais quand les Compagnies se présentèrent devant Strasbourg, elles trouvèrent portes closes. Enfin la guerre avec l'Angleterre qui éclata à nouveau en 1370 débarrassa la Bourgogne de ces hôtes redoutables. Le 19 juin 1369, le duc Philippe le Hardi épousa à Gand Marguerite de Flandre, veuve de Philippe de Rouvres, qui lui apporta les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Flandre, de Rethel et de Nevers, dont il prit possession en 1384 après la mort de Louis de Male. Charles le Mauvais ayant menacé la Bourgogne, le duc dut garnir de troupes les places de son duché ; il établit capitaine à Dijon Olivier de Jussey, à Châtillon Etienne de Bremur, à Montbart Huguenin de Sully, à Vergy Jean de Villers-la-Faye. Le gouvernement du duché fut confié à Eudes de Grancey. La mort de Charles le Mauvais délivra la Bourgogne de ce nouveau danger. Les guerres que Philippe le Hardi eut à soutenir soit pour son propre compte soit pour aider son frère Charles V ou son neveu Charles VI, contre les Anglais l'obligèrent à établir la gabelle dans son duché et une imposition de douze deniers pour livre sur le débit de toutes les denrées. Pour apaiser le mécontentement de ses sujets il déclara par lettres patentes données à Talant le 18 mai 1370 que son intention n'était pas de porter atteinte aux privilèges des habitants. Philippe le Hardi organisa la Chambre des comptes de Dijon et y introduisit en 1386 les us, styles et ordonnances de celle de Paris.

Le comte de Nevers, Jean, fils de Philippe le Hardi, ayant été fait prisonnier à Nicopolis en 1396, les Etats du duché s'imposèrent pour payer sa rançon. Des ordres de chevalerie furent fondés en Bourgogne à cette époque. Vers 1400, Philippe de Molan institua l'ordre ou confrérie de Saint-Georges qu'on nommait encore « ordre de rouge manteau ». La noblesse du Chalonnais institua une semblable confrérie dans l'église de Saint-Georges de Chalon, celle du Mâconnais dans l'église de Saint-Georges de Mancey et celle du comté d'Auxonne à Seurre. Philippe le Hardi mourut à Hall le 27 avr. 1404 ; son corps fut transporté et enterré dans le couvent des Chartreux de Dijon qu'il avait fait construire ; sa femme Marguerite de Flandre mourut le 16 mars 1405 (V. Philippe le Hardi).

Jean sans Peur, comte de Nevers, fils aîné de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, né à Dijon le 28 mai 1371, succéda à son père comme duc de Bourgogne en 1404. Tout occupé de ses querelles avec la maison d'Orléans il résida peu en Bourgogne. Il séjourna davantage dans ses Etats du nord de la France. Car, aux provinces que possédait son père, il avait ajouté par son mariage avec Marguerite de Bavière, célébré à Cambrai en 1385, les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande. Il fut assassiné le 10 sept. 1419 sur le pont de Montereau ; sa femme ne mourut que le 23 janv. 1423 ; son douaire consistait dans les revenus de la prévôté d'Auxonne, des châtellenies de Vieux-Château, de Montréal, de Châtel-Girard, de Verdun, de Saint-Romain, de Pontailler et de l'étang de Périgny (V. Jean sans Peur).

Jean sans Peur eut pour successeur au duché de Bourgogne son fils *Philippe le Bon*, né à Dijon le 30 juin 1396. Il se tint presque constamment éloigné de la Bourgogne. L'administration du duché fut de 1419 à 1424 entre les mains de la duchesse douairière Marguerite de Bavière. Une Chambre du conseil fut établie en 1422, puis supprimée en 1431. En 1446 fut créé un Conseil à qui fut confiée l'administration de la province. C'est en Bourgogne, à Auxerre, que se tinrent en 1432 des conférences pour la paix entre Philippe le Bon et le roi Charles VII ; elles restèrent sans résultat. La paix ne fut conclue qu'en 1435 à Arras. On sait que les comtés d'Auxerre et de Mâcon furent alors cédés par le roi de France au duc de Bourgogne.

Vers le même temps, le duc de Bourbon, qui avait envahi le Mâconnais et le Chalonnais, à la suite de quelques succès remportés sur lui par le duc de Bourgogne, signa le 20 janv. 1435 à Nevers une suspension d'armes. Mais les compagnies de gens d'armes qui étaient à la solde de Charles de Bourbon se répandirent en Bourgogne, semant la terreur sur leur passage ; les contemporains les appelèrent les *Ecorcheurs ;* l'histoire leur a conservé ce nom. Ils apparurent en même temps dans l'Auxerrois et aux environs de Langres. La terreur s'empara des habitants de Dijon. Les Etats convoqués en févr. 1435 accordèrent un subside de 20,000 livres, grâce auquel le gouverneur de Bourgogne put établir des garnisons sur les frontières de Champagne. Les gens d'armes du duché furent convoqués à Is-sur-Tille. Les Ecorcheurs, après s'être emparés de Langres, s'approchèrent de Dijon et vinrent occuper Ruffey et Talmay. En 1436 ils approchèrent du Châtillonnais. L'un de leurs chefs, Rodrigue de Villandrando, envahit le Mâconnais en nov. 1437.

En fév. 1438 le gros des bandes se trouvait dans le Charolais sous les ordres du bâtard de Bourbon, de Louis de Beuil, de Tempête, de Brusac, de Robinet le Maure, de Mathelin et de Blanchefort. Le gouverneur de Bourgogne, Jean de Fribourg, s'efforçait en vain de les chasser. Le 15 sept. 1438 Charles VII publia des lettres royaux bannissant les chefs des Ecorcheurs ; Philippe le Bon en ordonna l'exécution. La même année la peste ravageait la Bourgogne. A Dijon, elle sévit si fort que le cours de la justice fut interrompu ; l'hôpital du Saint-Esprit reçut quinze mille pauvres dont il mourut dix mille ; à Auxerre le fléau ne fit pas moins de victimes. Puis vint la famine ; à Autun le boisseau de froment coûtait trente sous et les pauvres trompaient leur faim en mangeant du

pain d'argile. Cependant les Ecorcheurs continuaient leurs ravages. Au mois de févr. 1440 la Montagne, le Tonnerrois, l'Auxois et l'Avallonnais furent envahis. Le bâtard de Bourbon apparut avec 8,000 Ecorcheurs à La Charité-sur-Loire et à Cosne, d'où il gagna la Lorraine. Toutes les forces bourguignonnes furent convoquées à Varennes près Pontailler. Les Etats accordèrent les subsides nécessaires à leur solde. En mars 1440, le bâtard fut défait près de Langres par Jean de Vergy, Antoine de Ghellet et Phelippot de Saingnis. Le seigneur de Ternant infligea aux Compagnies une autre défaite. Cependant les Ecorcheurs vinrent encore occuper le Chalonnais et le Mâconnais. Le roi de France étant allé pacifier la Champagne (janv. 1441), les Compagnies qu'il avait amenées avec lui ravagèrent l'Auxerrois et le Tonnerrois. Cependant le bâtard de Bourbon fut exécuté. Les Ecorcheurs perdaient de plus en plus de terrain. Le seigneur de Blammont défit Blanchefort près d'Avallon, battit un corps de Bretons près de Chitry, força (nov. 1441) les bandes à passer la Loire, tandis que Jean de Fribourg remportait sur elles un avantage à Vézelay. Cependant en 1442 les Ecorcheurs reparurent dans le Charolais; en 1443 ils tentèrent un assaut sur Mâcon, mais furent repoussés. En 1444 Thibaud de Neufchâtel remporta une victoire sur les Ecorcheurs à Saulieu. Ce n'est qu'en 1445 et grâce à l'intervention du Dauphin que la Bourgogne fut débarrassée de ces bandes de pillards.

Les malheurs qui s'étaient abattus sur la Bourgogne n'avaient pas complètement arrêté les réjouissances. C'est ainsi qu'en 1443 un grand tournoi, convoqué par le seigneur de Beaufremont, eut lieu à l'arbre de Charlemagne, dans la forêt de Marsannay-la-Côte, près de Dijon; la fête dura quarante jours. En 1430, Philippe le Bon, à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal, avait institué l'ordre de la Toison-d'Or. C'est à lui qu'on doit la fondation de l'Université établie à Dôle pour les deux provinces de Bourgogne. Le même duc, en 1459, fit rédiger la coutume du duché; Ferri de Cluny, official d'Autun, Jean de Beaufremont, seigneur de Mirebeau, J. Georges, maître des requêtes, Guillaume de Sercey, bailli de Chalon, et quelques autres officiers de justice, furent préposés à cette rédaction. Philippe le Bon mourut à Bruges en 1467.

Son fils, *Charles le Téméraire*, qui lui succéda, ne fit son entrée à Dijon qu'en 1473. Pendant qu'il était occupé en Lorraine, les troupes royales pénétrèrent en Nivernais, et d'autre part s'emparèrent de Châtillon et de Bar-sur-Seine, mais elles ne purent pénétrer plus avant en Bourgogne. En 1476, les Suisses battirent Charles le Téméraire à Morat; ce duc trouva la mort sous les murs de Nancy le 6 janv. 1477.

10° *Le duché de Bourgogne depuis sa réunion au domaine royal jusqu'à la Révolution* (1477-1789). Après la mort de Charles le Téméraire, le roi de France, Louis XI, chercha à s'emparer de son héritage et à dépouiller sa fille unique, Marie. Le roi, instruit de l'inimitié qui existait entre le feu duc et son rival Jean de Chalon, prince d'Orange, gagna celui-ci à sa cause en lui faisant espérer le gouvernement des deux Bourgognes. Les Etats du duché de Bourgogne s'étant réunis, le prince d'Orange détermina la noblesse à mettre le duché entre les mains du roi en attendant la conclusion du mariage de Marie avec le Dauphin. A ce moment, Louis XI n'osait pas encore démasquer ses projets; il déclarait dans des lettres adressées en janv. 1477 aux Etats qu'il voulait garder le droit de la princesse Marie et il s'engageait à maintenir les habitants du duché dans toutes leurs franchises et libertés. Les Etats se décidèrent donc à remettre le duché au roi de France; celui-ci y envoya une armée et y établit comme lieutenant Georges de la Trémoille, sire de Craon. Au mois de mars suivant, fut établi le Parlement de Dijon qui remplaça les Grands Jours. L'annexion du duché de Bourgogne au domaine royal fut ainsi consommée. La fille de Charles le Téméraire crut encore quelque temps à la bonne foi de Louis XI et entama avec lui des négociations au sujet de son mariage avec le Dauphin. Quand elle se vit jouée, elle donna sa main à l'archiduc Maximilien d'Autriche (août 1477). Le roi oublia également les promesses qu'il avait faites au prince d'Orange. Celui-ci offrit ses services à l'archiduchesse Marie et provoqua un soulèvement à Beaune et à Semur. La ville de Chalon, restée fidèle à Marie de Bourgogne, fut saccagée par le sire de Craon. Le prince d'Orange, entouré des plus nobles seigneurs bourguignons, se retira en Franche-Comté où Craon le poursuivit et le vainquit. Ce fut au tour des bourgeois à se révolter contre l'autorité royale et les Dijonnais mirent à mort Jean Jouard, que Louis XI avait établi premier président du Parlement. Craon revint de Franche-Comté pour apaiser la sédition; puis il retourna mettre le siège devant Dôle où il échoua. Son avarice et sa cruauté avaient exaspéré les Bourguignons; Louis XI le remplaça par Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont. Déjà les troupes de l'archiduc avaient envahi le duché. Le nouveau gouverneur les chassa, puis il reprit les places révoltées, Montsaujon, Beaune, Verdun, Semur en Auxois. Louis XI fit construire un château à Dijon; il vint dans la ville en juil. 1479 et jura solennellement de conserver les libertés des bourgeois. Après la mort de Marie de Bourgogne (25 mars 1482) un traité fut conclu entre le roi et l'archiduc Maximilien. On n'y parla pas du duché. Mais on convint du mariage de Marguerite, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne, avec le Dauphin; elle apportait en dot les comtés d'Artois, de Bourgogne, de Mâcon, d'Auxerre, de Bar-sur-Seine et de Noyers. Le Dauphin entra en possession de ces seigneuries aussitôt après la célébration des fiançailles en juin 1483. Charles d'Amboise étant mort à Tours le 21 fév. 1481, son frère, Jean d'Amboise, évêque de Langres, le remplaça comme gouverneur de Bourgogne; il ne tarda pas à se démettre du gouvernement en faveur de Jean de Baudricourt, seigneur de Choiseul, maréchal de France, qui fit publier la paix d'Arras en déc. 1482. Il eut pour successeur Engelbert de Clèves. Charles VIII se rendant en Italie traversa la Bourgogne où il prit possession du duché par l'anneau ducal que l'abbé de Saint-Bénigne lui mit au doigt. Par lettres du 29 août 1494, le Parlement de Bourgogne, créé d'abord pour le duché et le comté de Bourgogne, fut déclaré fixe à Dijon. En juillet 1494, la ville de Dijon fut ravagée par la peste; la Chambre des comptes dut siéger à Talant. Le fléau sévit encore plus cruellement à Chalon, où les magistrats décidèrent de faire jouer le *Mystère du glorieux ami de Dieu, monseigneur Saint-Sébastien* pour obtenir la cessation de cette terrible épidémie. La peste désola de nouveau la Bourgogne en l'année 1500. Après la mort d'Engelbert de Clèves, survenue en 1506, le roi donna le gouvernement de la Bourgogne à Louis de la Trémoille. C'est Louis XII qui fit commencer, en 1511, la construction d'un palais pour le Parlement; cet édifice ne fut achevé qu'en 1571. Les Suisses, à qui Louis XII avait refusé une augmentation de salaire, firent une tentative sur la Bourgogne. Ils vinrent assiéger Dijon en 1513. La Trémoille, qui était accouru d'Italie pour organiser la défense dans sa province, traita avec les Suisses quand ils se disposaient à donner l'assaut. Il leur promit, à eux et aux seigneurs qui s'étaient joints à eux, une somme de deux cent mille écus. Comme on ne put trouver l'argent, les Suisses se retirèrent emmenant comme otage le propre neveu du gouverneur. Quand la guerre éclata entre François Ier et Charles-Quint, des aventuriers, venus d'Italie, ravagèrent la Bourgogne et spécialement l'Auxois; on dut convoquer le ban et l'arrière-ban pour les repousser. Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, qui avait le comté en apanage et la Bresse pour douaire, après avoir vainement essayé de réconcilier le roi de France et l'empereur, voulut du moins garantir ses possessions et à cet effet négocia et fit conclure entre les deux provinces de Bourgogne un traité de

neutralité, signé à Saint-Jean-de-Losne le 8 juil. 1522, à l'abri duquel le duché et le comté jouirent de la paix pendant plus d'un siècle. La Bourgogne se distingua entre les autres provinces de France par la somme d'argent qu'elle offrit pour la rançon de François I[er]. Launoi, vice-roi de Naples, vint demander la ratification du traité de Madrid, par lequel le duché de Bourgogne devait être cédé à Charles-Quint; les Etats convoqués refusèrent de souscrire à la promesse du souverain et s'opposèrent à son exécution. Louis de la Trémoille ayant été tué à Pavie en 1525, il fut remplacé comme gouverneur par Philippe Chabot Brion, comte de Charny, nommé par lettres royaux du 1[er] juil. 1526. Il eut pour successeurs Antoine de Lorraine, duc de Guise, établi par lettres du 3 juin 1543, puis Claude de Lorraine, duc d'Aumale, fils du précédent, établi par lettres du 16 juin 1550, tué au siège de la Rochelle en 1573.

C'est sous ce dernier gouverneur que le protestantisme se développa en Bourgogne. Mais il fut vivement combattu par son lieutenant-général, Gaspard de Saulx, comte de Tavannes, qui s'opposa à ce que l'édit de janvier, qui défendait d'inquiéter les religionnaires quand ils s'assembleraient en dehors des villes, fût publié en Bourgogne; ce fut la cause de plusieurs émeutes, spécialement à Chalon. La noblesse bourguignonne était d'ailleurs dans les mêmes sentiments que le lieutenant. Les huguenots de Chalon et de Mâcon appelèrent à leur secours les calvinistes du Midi. Ils livrèrent ces deux villes à Montbrun (mai 1562). Ponsenac, chef des calvinistes du Bourbonnais, ravagea le Mâconnais et la Bresse; les bourgs de Saint-Albain, Saint-Gengoux, Paray et Marcigny éprouvèrent ses violences; mais il essuya un échec sous les murs de Louhans. Tavannes convoqua la noblesse, reprit Chalon et Tournus et après d'assez longs efforts finit par s'emparer de Mâcon le 19 août 1562; puis il fit rentrer dans l'ordre les calvinistes d'Autun qui avaient bravé son autorité. Il s'opposa à l'exécution de l'édit de pacification du 19 mars 1563, ce qui provoqua à Chalon et dans l'Auxerrois quelques émeutes sans importance. L'année suivante (1564), Charles IX vint en Bourgogne et visita Dijon et Chalon. La Bourgogne souffrit de la peste; puis, en 1566 les vignes gelèrent. Enfin, en 1567, les huguenots reprirent les armes; ceux de Beaune et de Dijon, après une tentative infructueuse sur Chalon, unis aux huguenots de cette dernière ville, surprirent Auxerre et Mâcon. Dès ce moment se formèrent en Bourgogne, sous le nom de confréries du Saint-Esprit, des ligues catholiques, dont l'intervention ne fit que porter la guerre civile à son comble. En 1569, une armée de reîtres, commandée par le duc des Deux-Ponts et le prince Casimir, vint au secours des huguenots et dévasta les environs de Dijon. En même temps Coligny, battu à Moncontour (9 oct. 1569), traversa la Bourgogne, ravagea Cluny, brûla les villages des environs de Chalon, battit le maréchal de Cossé près d'Arnay-le-Duc et ravagea l'Autunois. La paix de Saint-Germain (août 1570) mit fin à ces troubles.

Les années 1571 et 1572 furent employées à réparer les maux causés par la guerre. Charles IX envoya à Dijon le maréchal de Vieuville avec mission de réconcilier les partis. Tavannes, devenu maréchal, céda sa charge de lieutenant de Bourgogne à Chabot, comte de Charny. Dijon échappa, ainsi que la plupart des villes de la province, aux massacres de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), grâce à l'intervention du président Jeannin, alors avocat, qui représenta à Chabot-Charny que le roi n'avait pu donner des ordres si sanglants après une mûre délibération, et qu'il recevrait bientôt contre-ordre. Gabriel de la Guiche préserva aussi Mâcon de ces massacres. La guerre recommença en 1576. Le prince de Condé et le duc Casimir, avec six mille reîtres, s'avancèrent jusque sous les murs de Châtillon, qui fut sauvé par le comte de Tavannes, fils du maréchal, passèrent près de Langres et descendirent sur Dijon, dont ils n'osèrent entreprendre le siège. Ils ne purent que s'emparer de la ville de Nuits, qui fut livrée au pillage pendant trois jours. De là ils gagnèrent le Charolais : les villages de Paray, Anzy et Marcigny furent saccagés. Les reîtres séjournèrent à Semur-en-Brionnais (fév. 1576).

La *Ligue*, qui se forma à la suite de l'indignation que la paix de Loches (14 mai 1576) avait causée dans le parti catholique, rencontra de nombreux adhérents en Bourgogne. Cette province était depuis 1573 gouvernée par le duc de Mayenne. La Ligue s'empara de Dijon en 1585 et de plusieurs autres villes de Bourgogne. La partie occidentale de la Bourgogne, où se faisait sentir l'influence du comte de Tavannes, resta fidèle au roi : Flavigny, Semur, Montcenis, Bourbon-Lancy et Saint-Jean-de-Losne. Mais Dijon, Chalon, Mâcon, Beaune, Tournus, Seurre, Auxonne, Châtillon et Auxerre obéissaient à Mayenne. Dans quelques villes, Montbard, Avallon, Saulieu, Autun, les royalistes et les ligueurs étaient en nombre égal. Outre le comte de Tavannes, le roi avait parmi ses partisans le président Fremyot, Clugny, Ragny, Cypierre et Jaucourt. Le maréchal d'Aumont, envoyé par Henri IV comme gouverneur de la Bourgogne, échoua devant Autun (mai-juin 1591). Une tentative dirigée contre Chalon ne fut pas plus heureuse. En 1592, Claude de Bauffremont, baron de Sennecey, lieutenant de Mayenne, ayant fait sa soumission à Henri IV, Mayenne le remplaça par le vicomte Jean de Saulx-Tavannes, qui se trouva en présence de son frère aîné, qui commandait au nom du roi. En 1593, après qu'Henri IV eut abjuré (25 juil.), Mâcon le reconnut pour roi. Le duc de Mayenne se fortifia à Chalon. Mais les villes de la Bourgogne l'abandonnaient les unes après les autres. Auxerre, Avallon, Beaune et Autun firent leur soumission à Henri IV. La dernière armée de Mayenne fut écrasée par Henri IV à Fontaine-Française (juin 1595). Le roi fit son entrée à Dijon le 6 juin.

Le maréchal de Biron remplaça le duc de Mayenne comme gouverneur de la Bourgogne. On sait qu'il se ligua plus tard avec l'Espagne et fut décapité le 31 juil. 1602. C'est alors qu'Henri IV donna le titre de gouverneur de Bourgogne au Dauphin et nomma le duc de Bellegarde lieutenant-général. Celui-ci fut remplacé dans le gouvernement de la Bourgogne par Henri de Bourbon, prince de Condé, qui fit son entrée à Dijon le 26 mars 1626. Dès lors, la charge de gouverneur de Bourgogne devint héréditaire dans la famille des Condé. La peste ravagea la Bourgogne de 1626 à 1629. En 1632, Gaston d'Orléans, révolté, se présenta devant Dijon, puis, de là, gagna le Languedoc. Les Francs-Comtois ayant soutenu Gaston d'Orléans, le prince de Condé investit Dôle le 28 mai 1636; mais il dut lever le siège. Les Comtois unis aux Impériaux entrèrent en Bourgogne, brûlèrent Chaussin et tous les villages au delà de la Saône, s'emparèrent de Verdun, puis ils se joignirent à Gallas qui s'avançait à la tête de 60,000 hommes. Mirebeau fut prise. Mais l'armée impériale vint échouer devant Saint-Jean-de-Losne.

Les troubles de la Fronde se firent à peine sentir en Bourgogne. Cependant, après l'arrestation de Condé (18 janv. 1650), le gouvernement de Bourgogne fut donné au duc de Vendôme. Deux partis se formèrent à Dijon, celui du prince et celui de la cour. Les partisans de Condé étaient dits *Albions* ou *Principions*; ceux qui suivaient le parti contraire furent appelés *Mazarins* ou *Frondeurs*. Ceux-ci avaient à leur tête le marquis de Tavannes, lieutenant général de la province, et l'avocat général Millotet. Celui-ci surprit des lettres de Turenne qui invitaient le comte de Tavannes, partisan du prince, à venir le joindre à Stenay; les lettres furent remises à Mazarin. Le 28 fév. 1650 le marquis de Tavannes fut battu à Arc-sur-Tille par le comte de Tavannes qui alla échouer devant le château de Dijon. L'arrivée du duc de Vendôme mit fin à ces troubles. Le roi vint à Dijon le 6 mars 1650 et le cardinal alla diriger le siège de Saint-Jean-de-Losne. La ville de Seurre, où s'était retranchée une partie des troupes de

Condé, capitula le 21 avr. 1650. Condé, une fois sorti de Vincennes (1651), échangea le gouvernement de Bourgogne contre celui de Guyenne que tenait le duc d'Epernon. Celui-ci ne put se faire reconnaître gouverneur de la Bourgogne qu'après s'être emparé du château de Dijon (8 déc. 1651).

La paix des Pyrénées (1659) rendit le gouvernement de Bourgogne à Condé. Le président Brulard fut remis à la tête du Parlement. Ce n'est que grâce à l'intervention du prince de Condé, pour lequel les Bourguignons avaient un attachement particulier, que les Etats de la province, convoqués en 1662, accordèrent au roi la somme énorme d'un million cinquante mille livres qu'il réclamait. Le chiffre des subsides réclamé par Louis XIV alla toujours croissant. L'exécution de l'édit sur les francs-fiefs et nouveaux acquêts, rencontra en Bourgogne une vive opposition; les Etats firent des remontrances au roi et obtinrent, en 1660, qu'il fît surseoir à l'exécution de l'édit. La Chambre des francs-fiefs fut supprimée et les élus furent investis de la juridiction relative aux francs-fiefs. Le titre de *duc de Bourgogne* fut rétabli en 1682 par le roi Louis XIV en faveur de son petit-fils qui le porta dès sa naissance. Les impôts exigés par Louis XIV avaient épuisé la province. En 1694, les élus écrivaient à M. de Pontchartrain, contrôleur général des finances : « Jugez, monseigneur, de la misère où sont réduits les peuples de la province : ils meurent déjà communément de pure faim et principalement dans le Charolais et l'Autunois, où il y a deux mois qu'ils ne vivent, pour la plupart, que de la seule racine de fougère. Ils sont attroupés dans les bois d'où ils volent tout ce qu'ils peuvent attraper; ils mettent le feu la nuit dans les métairies afin que le bétail se trouvant accablé dans les incendies, ils puissent en dévorer les restes. »

Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé, mourut le 1er avril 1709. La douleur de la Bourgogne fut extrême. L'administration du duché fut confiée à son fils Louis-Henri qui fit son entrée à Dijon au mois de nov. 1710. A ce moment l'état de la Bourgogne était lamentable. Toutes les récoltes avaient été gelées pendant l'hiver de 1709; les inondations des années suivantes, la mortalité qui frappa les bestiaux, la rareté de l'argent, les impositions et particulièrement l'impôt du dixième achevèrent de ruiner la province. Cependant les affaires se relevèrent à la faveur de la paix. En 1720, la récolte des vignes fut si abondante que beaucoup de propriétaires furent tentés d'abandonner les fruits, prévoyant que la vente des vins ne couvrirait pas les frais de la récolte. Cette abondance venait de ce que depuis trente ans on avait planté de la vigne dans des terres qui auraient pu produire des céréales. Les Etats cherchèrent en vain à s'opposer à cet envahissement de la plaine par les vignes. Le 6 juil. 1722 Louis XV, à la prière des Etats, autorisa la création d'une Université à Dijon qui, sur les remontrances des professeurs de la Sorbonne et de l'Université de Besançon, fut restreinte, en 1723, à une Faculté de droit.

Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, étant mort en 1740, son fils Louis-Joseph lui succéda dans le gouvernement de la Bourgogne. Ce fut le dernier gouverneur de cette province. Le second duc de Bourgogne, issu de la maison royale, fut Joseph-Xavier de France, petit-fils de Louis XV, né en 1751, mort en 1761. De grand travaux furent accomplis en Bourgogne pendant les dernières années du XVIIIe siècle. Les Etats de Bourgogne furent chargés, en 1782, par lettres patentes du roi, de faire creuser le canal du centre qui réunit la Saône à la Loire. Ce fut encore le temps de la fondation du Creusot, qui fut d'abord exploité par M. François de la Chaise, puis par une société du nom de Saint-James qui eut Louis XVI pour principal actionnaire.

Aucun trouble ne signala en Bourgogne les approches de la Révolution. Cependant les nobles cherchèrent à s'unir pour défendre leurs privilèges. A la même époque où le roi convoquait les Etats généraux, le président de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bourgogne, M. de Vienne, adressa à chacun des députés nobles à ces Etats une lettre, datée du 27 janv. 1789, les priant de se rendre à Dijon le 14 févr. suivant pour y assister à une assemblée générale qui se tiendrait le lendemain. Une autre assemblée — celle-ci officielle — et comprenant les représentants des trois Etats du Dijonnais, c.-à-d. des bailliages de Dijon, Beaune, Nuits, Auxonne et Saint-Jean-de-Losne, se réunit à Dijon le 28 mars 1789 pour la nomination des députés aux Etats généraux. La réunion fut ouverte par un discours de Frécot de Saint-Edme, lieutenant général du bailliage de Dijon. L'évêque de Dijon président du clergé, M. de Vienne, président de la noblesse, et Me Durand, avocat, député au tiers état, prononcèrent chacun un discours. Les divers ordres délibérèrent séparément.

Le clergé déclara au tiers état qu'il lui offrait « volontairement et librement de supporter toutes les impositions présentes et à venir dans une égalité parfaite et proportionnelle à la fortune de chacun ». La noblesse fit une semblable déclaration. Les nobles auraient voulu qu'on convoquât les Etats de la province avant la tenue des Etats généraux. Le tiers état, pensant que cette convocation ne pouvait avoir que des conséquences dangereuses, décida d'écrire à M. Necker pour le supplier de représenter au roi l'inutilité et les dangers de cette convocation des Etats provinciaux. La clôture de délibération de cette assemblée eut lieu le 16 avr., jour où les députés prêtèrent serment.

En vertu du décret de la Constituante du 15 janv. 1790 la province de Bourgogne fut supprimée et son territoire réparti entre quatre départements : Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain et Yonne.

ADMINISTRATION. — Le gouvernement de Bourgogne comprenait la province de ce nom et quatre annexes qui étaient la *Bresse*, le *Bugey*, le *Valromey* et le pays de *Gex*. La province proprement dite était divisée en *duché* et *comtés* dépendants du duché. Le *duché* était formé par : 1° le *Dijonnais*, comprenant les bailliages de Dijon, Beaune, Nuits, Saint-Jean-de-Losne et Auxonne; 2° l'*Autunois*, comprenant les bailliages d'Autun, Montcenis, Semur-en-Brionnais et Bourbon-Lancy ; 3° le *Chalonnais* et la *Bresse chalonnaise* ne formant qu'un seul bailliage ; 4° l'*Auxois*, comprenant les bailliages de Semur, Avallon, Arnay-le-Duc et Saulieu ; 5° le *pays de la Montagne* ou bailliage de Châtillon-sur-Seine. Les *comtés* étaient le *Charolais*, le *Mâconnais*, l'*Auxerrois* et le comté de *Bar-sur-Seine*.

Au XVIIIe siècle, le gouverneur de la province était en même temps gouverneur particulier de la ville et château de Dijon, et des villes de Saint-Jean-de-Losne et de Seurre. Sous le gouvernement étaient six lieutenances générales dont cinq seulement dans la province. Ces lieutenances étaient : 1° celle de Dijon, à laquelle la capitainerie de Talant était unie et où étaient les gouvernements particuliers de la ville et du château de Dijon, de Beaune, de Nuits, de Saint-Jean-de-Losne, de la ville et château d'Auxonne, de Châtillon-sur-Seine et de Bar-sur-Seine ; 2° celle d'Autun, où étaient les gouvernements particuliers d'Autun, de la ville et château de Bourbon-Lancy, de Semur-en-Brionnais, de Semur-en-Auxois, de Flavigny, d'Avallon, d'Arnay-le-Duc, de Saulieu, d'Auxerre et de Cravant ; 3° celle de Chalon, où étaient les gouvernements de la ville et citadelle de Chalon et de Seurre ; 4° celle de Charolais, où était le gouvernement particulier de Charolles ; 5° celle de Mâcon, où était le gouvernement particulier de Mâcon et la Tour-du-Pont ; 6° la lieutenance de la Bresse, qui était en dehors de la province.

La Bourgogne était un pays d'*Etats*. Les Etats du duché ne devinrent une institution régulière qu'au XIVe siècle. Leur histoire est étroitement liée à celle des principaux événements dont la Bourgogne fut le théâtre. La convocation était faite aux XIVe et XVe siècles par le duc.

Après la réunion du duché à la couronne, la convocation fut faite par le gouverneur. La noblesse, le clergé et les bonnes villes étaient seuls représentés aux Etats. Les nobles, les prieurs et les abbés étaient convoqués individuellement, les chapitres et les villes choisissaient à leur gré leurs représentants. Les personnes du clergé qui, aux derniers siècles de la monarchie, avaient droit d'assister aux Etats, étaient les évêques d'Autun, de Chalon, de Mâcon et d'Auxerre ; les abbés réguliers, titulaires et commendataires ; les doyens des églises cathédrales et de la plupart des collégiales ; les députés des chapitres ; les prieurs titulaires, commendataires et claustraux ; les députés des abbayes et prieurés où il y avait conventualité ; les députés du clergé des comtés de Charolais et de Mâconnais. L'évêque d'Autun présidait la Chambre du clergé, et en son absence celui de Chalon. Les nobles qui avaient entrée aux Etats étaient ceux qui possédaient fief ou arrière-fief ; le président de la Chambre de la noblesse était son élu. Le tiers état était représenté par les députés des villes. Dijon en avait trois ; Autun, Beaune, Chalon, Nuits, Semur-en-Auxois, Avallon, Montbard, Châtillon-sur-Seine, Auxonne, Seurre, Auxerre, Arnay-le-Duc, Noyers, Saulieu, Flavigny, Talant, Montréal, Mirebeau et Viteaux en avaient chacune deux ; Marcigny-sur-Loire, Bourbon-Lancy, Semur-en-Brionnais et Moncenis en avaient chacune un ; les villes de Cuiseaux, Saint-Laurent-les-Chalon, Louhans, Cuisery et Verdun avaient alternativement un député ; il en était de même de Seignelay, Cravant, Vermanton et Saint-Bris ; le comté de Charolais avait deux députés, dont l'un était alternativement des villes et bourgs de Charolles, de Paray, de Mont-Saint-Vincent, de Toulon et de Perrey, et l'autre était officier des Etats particuliers du Charolais ; le comté de Mâcon avait deux députés, dont l'un était alternativement des villes de Mâcon, de Tournus, de Cluny et de Saint-Gengoux, et l'autre était officier en l'élection de Mâcon ; le comté de Bar-sur-Seine avait deux députés. Le maire de Dijon était président du tiers état. Le gouverneur de Bourgogne présidait les Etats au nom du roi. En 1650 Louis XIV les présida lui-même. Sous les ducs il n'y avait aucune règle fixe sur le nombre et la durée des tenues d'Etats ni sur le lieu de leur réunion. Mais à partir du règne de Louis XI les Etats furent convoqués tous les trois ans. Généralement ils se tenaient à Dijon ; cependant en 1576 ils se réunirent à Beaune, en 1593 à Semur-en-Auxois, en 1596 à Semur et à Châtillon-sur-Seine, en 1659 à Noyers, en 1763 à Autun.

Les Etats avaient pour attribution principale le vote des aides. Quand Louis XI eut réuni le duché de Bourgogne au domaine royal, il s'engagea à ne lever ni aides ni subsides d'aucune sorte que du consentement des Etats. C'étaient encore les Etats qui choisissaient les représentants de la Bourgogne aux Etats généraux. Ils adressaient des requêtes au duc, et, plus tard des remontrances au roi. Les Etats nommaient une délégation permanente composée des *élus*. Les *élus* avaient pour mission de répartir les aides et d'en surveiller la perception. L'élu de la noblesse était désigné à l'élection ; le clergé nommait alternativement un évêque, un abbé et un doyen. L'élu du tiers état était alternativement le maire d'une des quatorze villes dont les noms suivent : Autun, Beaune, Nuits, Saint-Jean-de-Losne. Chalon, Semur-en-Auxois, Montbard, Avallon, Châtillon-sur-Seine, Auxonne, Seurre, Bar-sur-Seine et Charolles. Le tiers état, outre son élu alternatif, avait toujours, pour le représenter dans la chambre des élus, le maire de Dijon, président-né de cet ordre. Chaque Chambre des Etats nommait aussi des *alcades* qui formaient un conseil chargé d'examiner l'administration des élus à la fin de chaque triennalité et d'en rendre compte aux Etats. Le clergé et la noblesse avaient chacun deux alcades ; les alcades du clergé étaient pris au-dessous des évêques, des abbés et des doyens. Le *trésorier général* des Etats résidait à Dijon ; il faisait percevoir les impositions par des *receveurs particuliers* établis à Dijon, à Nuits, Beaune, Chalon, Autun, Semur-en-Brionnais, Semur-en-Auxois, Avallon, Arnay-le-Duc, Châtillon-sur-Seine, Auxonne, Saint-Laurent-les-Chalon, Auxerre, Charolles, Mâcon et Bar-sur-Seine. Le trésorier général et les receveurs rendaient annuellement leurs comptes à la Chambre des comptes.

Le comté d'Auxonne et les terres d'outre-Seine tenaient aussi leurs Etats particuliers qui furent soumis aux Etats de la province en 1639. Les Etats du comté d'Auxerre furent également réunis à ceux de la province en 1668. Il ne resta plus en Bourgogne d'autres Etats particuliers que ceux du Charolais et du Mâconnais.

Le gouvernement de Bourgogne était du ressort de deux *parlements*, celui de Dijon pour la Bourgogne proprement dite, le Charolais, la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex, et celui de Paris, pour les comtés d'Auxerre, de Bar-sur-Seine et de Mâcon. A partir de 1771 le Mâconnais ressortit au conseil supérieur de Lyon. La cour supérieure de justice s'appelait sous les ducs de la première race : *jours généraux*. Les privilèges de cette cour furent confirmés par le roi Jean après qu'il eut pris possesion de la Bourgogne. Ce parlement était ambulatoire ; il siégeait à Beaune pour le duché ; à Dôle, pour le comté de Bourgogne, à Saint-Laurent-les-Chalon pour le comté d'Auxonne et les terres d'outre-Saône. La durée des sessions variait entre quinze jours et deux mois. Les officiers étaient désignés à chaque session par le duc.

Louis XI, sur la demande des Etats, établit par lettres patentes données à Arras le 18 mars 1477 « une cour et juridiction souveraine pour y être tenue doresnavant et à tous jours, dite, censée et intitulée *parlement* et cour souveraine, ayant tout droit de souveraineté au lieu des dits grands jours ». En même temps, il ordonna « que les parlements de Dôle et de Saint-Laurent seroient doresnavant entretenus souverains selon que ci-devant ils avoient esté de toute ancienneté ». Ces parlements ne devaient former qu'une cour avec le Parlement de Bourgogne dont les séances se tiendraient alternativement à Dijon et à Dôle. Les troubles empêchèrent l'exécution de cette ordonnance. Ce fut seulement le 21 oct. 1480 que Louis d'Amboise, en exécution de lettres patentes du 9 août 1480, institua les officiers du Parlement et décida que cette cour tiendrait ses séances à Dijon le lendemain de la Saint-Martin d'hiver et à Salins le lundi après Quasimodo. Charles VIII réunit le Parlement de Dijon à celui de Paris; mais, à la prière des Etats, il fut rétabli en 1486. Après la cession de la Franche-Comté à Maximilien, le ressort du Parlement fut restreint au duché de Bourgogne par lettres du 29 août 1489 et rendu sédentaire à Dijon. En 1523 François Ier divisa la cour en deux chambres ; une *Tournelle* fut créée en 1537 ; une *Chambre des requêtes*, établie en déc. 1543, fut supprimée trois ans après, rétablie en 1575, supprimée à nouveau en 1771 et enfin rétablie en 1775. Henri II institua en 1554 la *Chambre des vacations* pour vaquer aux procès des hérétiques et des criminels. En 1589, le Parlement fut transféré à Semur en Auxois et on créa une *Chambre des enquêtes*. Enfin, en 1630, la juridiction des aides fut unie au Parlement. Plus d'une fois la peste contraignit le Parlement à quitter Dijon ; en 1521 il siégea à Arnay-le-Duc, en 1564 à Saint-Jean-de-Losne et à Is-sur-Tille, en 1576 à Beaune, en 1631 à Châtillon-sur-Seine. De juin à oct. 1637 le Parlement fut exilé à Semur pour avoir défendu les droits de la province. Il fut encore interdit par déclaration du 28 déc. 1658, puis rétabli quelques mois après.

Le *palais du Parlement*, devenu le palais de justice de Dijon, fut construit vers 1510 par Louis XII. François Ier donna des vitraux peints en 1521. Henri II bâtit la grande salle. Ce palais fut achevé sous Charles IX.

Nous avons indiqué plus haut les baillages de la Bourgogne, dont les uns ressortissaient au Parlement de Dijon, les autres à celui de Paris. L'institution des baillis remontait aux ducs de la première race. Le *présidial* d'Auxerre

fut le seul créé en Bourgogne par l'édit de 1551. Celui de Bourg fut institué en 1601. Quant aux présidiaux de Dijon, Autun, Chalon, Châtillon-sur-Seine, Semur-en-Auxois, ils ne furent établis que par un édit de janv. 1696. Parmi les autres tribunaux, nous citerons la *table de marbre* de Dijon, créée en 1554 pour les Eaux et Forêts.

Il y avait en Bourgogne, dès le temps des ducs de la première race, une juridiction spéciale nommée *Chancellerie aux contrats*, qui connaissait en première instance de l'exécution des actes passés sous le scel royal, sauf l'appel au Parlement. Les baillis royaux cherchèrent à la faire supprimer. Mais François Ier confirma cette institution. Les officiers de la chancellerie procédaient à la réception des notaires royaux. Cette chancellerie jugeait en dernier ressort les causes qui n'excédaient point les sommes fixées par le premier chapitre de l'édit des présidiaux de janv. 1551. Dans ce cas, le tribunal s'intitulait chancellerie présidiale.

La *Chambre des comptes*, qui existait sous les derniers ducs de la première race, fut confirmée par le roi Jean. Philippe le Hardi l'organisa sur le modèle de celle de Paris. En l'année 1400 cette chambre comprenait quatre maîtres ou conseillers, quatre auditeurs et quatre clercs. Au XVIIIe siècle, elle était composée d'un premier président, de six présidents, trois chevaliers d'honneur, vingt-huit maîtres, neuf correcteurs, treize auditeurs, deux avocats généraux, un procureur général, six substituts, un greffier en chef et divers officiers inférieurs.

La *généralité* de Bourgogne comprenait trente-deux villes. On connaît le nom des intendants depuis 1629.

Au point de vue ecclésiastique, la Bourgogne s'étendait au XVIIIe siècle dans trois provinces, celles de Lyon, de Sens et de Besançon. L'église de Lyon n'avait sous sa dépendance immédiate que quelques paroisses dans le bailliage de Chalon, dans les archiprêtrés de Colligny et de Bagé. Les évêques d'Autun, de Langres, de Chalon et de Mâcon étaient suffragants de l'archevêque de Lyon. L'église métropolitaine de Sens n'avait aucune paroisse en Bourgogne sous sa dépendance immédiate; mais une partie du diocèse d'Auxerre, qui ressortissait à l'archevêché de Sens, était en Bourgogne; deux paroisses de Bourgogne étaient dans le diocèse de Nevers. Un assez grand nombre de paroisses relevaient directement de l'archevêché de Besançon.

LETTRES ET SCIENCES. — *Autun* fut au Ier siècle de notre ère le centre des études littéraires et scientifiques dans la Lyonnaise. Ses écoles appelées Méniennes étaient fameuses, et dès le règne de Tibère les enfants des premières familles de la Gaule y venaient étudier en foule. Si *Lyon* n'avait pas d'écoles, elle avait des concours littéraires où les rhéteurs se disputaient la palme de l'éloquence; c'est à l'empereur Caligula que la capitale de la Gaule devait cette institution. Après la conversion de la Gaule au christianisme, la Lyonnaise fut une des premières provinces qui vit apparaître des ouvrages de littérature sacrée. C'est ainsi que dès la fin du IIIe siècle, *saint Rétice*, évêque d'Autun, écrivit contre l'hérésie de Novatien un ouvrage, perdu aujourd'hui, mais dont les anciens ne parlent qu'avec éloge ; le même prélat avait écrit un commentaire sur le *Cantique des cantiques*. Les écoles d'Autun étaient encore florissantes à cette époque ; la direction en fut confiée, sous le règne de Constantin, à *Eumène* qui y enseignait l'éloquence, mais après la mort de cet illustre rhéteur, il semble que les écoles d'Autun aient perdu de leur éclat : l'histoire ne les mentionne plus. Les centres d'études s'étaient déplacés. Trèves et Toulouse attiraient les étudiants.

Dans les dernières années du IVe siècle naquit à Auxerre *saint Germain*, qui eut parmi ses contemporains un grand renom d'éloquence ; au sortir des écoles des Gaules il était allé étudier le droit à Rome. Il se distingua d'abord dans les charges civiles, puis fut élu évêque d'Auxerre en 418. Il alla prêcher la doctrine orthodoxe dans la Grande-Bretagne où s'était développée l'hérésie pélagienne. A la fin du Ve siècle, la Bourgogne fut gouvernée par un prince ami des belles-lettres. Gondebaud, en effet, avait une grande pénétration d'esprit ; il s'intéressait aux discussions religieuses, et, quoiqu'il fût arien, il connaissait la doctrine catholique. Il prit part aux discussions qui eurent lieu à Lyon en 499 entre les évêques catholiques et les ariens. Au VIe siècle naquit à Autun *Marius*, devenu évêque d'Avenche, en 581, et qui écrivit une chronique s'étendant de 455 à 581. Au milieu des troubles qui agitèrent la Bourgogne à la fin du même siècle brilla le saint évêque d'Autun, *Léger*.

Au VIIIe siècle, l'école de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre commença à avoir quelque réputation. Mais elle atteignit son apogée au IXe siècle, époque où les rois de France y envoyèrent leurs fils pour y être instruits. C'est là que vécut le moine *Héric*, à qui Charles le Chauve confia l'éducation de son fils Lothaire. Poète, historien et théologien, il écrivit en vers latins une vie de saint Germain, et composa en prose deux livres des miracles du même saint ; on lui doit encore plusieurs homélies. Il travailla avec deux chanoines d'Auxerre, *Alagus* et *Raimogala*, à l'histoire des évêques d'Auxerre, *Gesta pontificum Autissiodorensium*, jusqu'à l'évêque Wala, mort vers 880. Cette histoire fut continuée par divers auteurs auxerrois jusqu'en 1278. C'est encore au IXe siècle que se place la composition des *Annales* de l'abbaye de Flavigny, qui s'étendent jusqu'à l'année 853.

L'un des disciples d'Héric d'Auxerre fut *Remi*, théologien ; il fut appelé à Reims vers 885 ou 890 par l'archevêque Foulques pour rétablir les écoles de Reims ; il professa aussi à Paris. La fondation de *Cluny* à la fin du Xe siècle provoqua une renaissance littéraire en Bourgogne. *Bernon*, le fondateur de Cluny, avait institué des écoles. C'est à l'abbé saint Odon qu'est adressé le prologue d'un poème d'*Anselme*, moine de Saint-Germain d'Auxerre. L'abbé saint *Odilon* a laissé des sermons et de nombreux écrits. C'est lui qui provoqua le moine *Raoul Glaber* à écrire son histoire qui s'étend de l'an 900 à l'an 1044. Saint *Hugues*, abbé de Cluny, passa pour l'un des meilleurs orateurs de son temps. A la fin du XIe siècle, *Falcon*, moine de Tournus, composa sur l'ordre de son abbé Pierre, une chronique latine de l'abbaye qui s'étend jusqu'en 1087. Un autre moine de Tournus, *Garnier*, écrivit au commencement du XIIe siècle un ouvrage sur la passion, la translation et les miracles de saint Valérien.

Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, mort en 1156, augmenta considérablement la bibliothèque de son monastère. Il fut le contemporain d'un homme, à la fois orateur, écrivain et politique, dont il suffira de rappeler le nom, *saint Bernard*. Un autre écrivain de la même époque, *Gilbert*, dit l'Universel, et pour qui saint Bernard avait une grande considération, naquit à Auxerre, et fut même maître des écoles de l'église de cette ville. *Geoffroy d'Auxerre*, qui avait étudié sous Abélard, fut moine à Clairvaux durant treize ans sous saint Bernard, à qui il servit de secrétaire. *Garnier*, abbé de Clairvaux, mort en 1199, composa des écrits théologiques. Vers le même temps, *Alain*, qui fut évêque d'Auxerre de 1152 jusqu'en 1167, puis se retira à Clairvaux, écrivit une vie de saint Bernard. Les monastères de Saint-Germain d'Auxerre, de Cluny et de Clairvaux n'étaient pas les seuls en Bourgogne où l'on cultivât les lettres. Vers 1125 furent composées les *Annales de Saint-Bénigne de Dijon*, qui commencent à l'année 564 et furent continuées jusqu'en 1285. A la fin du XIIe siècle le moine *Jean*, de l'abbaye de Bèze, composa les *Annales* de son monastère qui ne constituent un récit original qu'à partir de 1179 ; elles s'arrêtent à l'année 1174.

En 1212 mourut à Auxerre le moine *Robert de Saint-Marien*, qui avait composé une célèbre chronique universelle, imprimée pour la première fois en 1608 par Camuzat, chanoine de Troyes. Au XIIIe siècle nous n'avons guère à signaler que des théologiens, *Pierre d'Auxerre*, *Guil-*

laume d'Auxerre, *Herbert d'Auxerre*, *Lambert* dominicain d'Auxerre. Cependant Autun donna le jour à *Jean de Blanasco*, jurisconsulte qui a laissé un *Ordo judiciarius*, imprimé à Lyon en 1515, et un *Tractatus de actionibus*, imprimé dans la même ville en 1542. *Gui*, qui fut abbé de Saint-Germain d'Auxerre de 1285 à 1309, fut un des historiens les plus remarquables du XIIIe siècle. Il écrivit l'histoire des abbés ses prédécesseurs jusqu'en l'année 1290.

Les ducs de Bourgogne de la seconde race se montrèrent protecteurs éclairés des lettres. *Philippe le Hardi* fut grand amateur de livres; il fonda cette bibliothèque des ducs de Bourgogne que ses successeurs augmentèrent et qui a été le noyau de la grande bibliothèque de Bruxelles appelée encore, en souvenir de son origine, bibliothèque de Bourgogne. Philippe le Hardi employa à la transcription et à l'ornementation de ses manuscrits des calligraphes et les meilleurs enlumineurs de son temps. On admire encore à la Bibliothèque nationale de Paris, sous le n° 167 du fonds français, une bible historiée dont ce prince avait confié la décoration en 1401 aux deux enlumineurs Polequin Manuel et Janequin Manuel. *Jean sans Peur* se préoccupa moins que son père d'enrichir sa bibliothèque. Mais *Philippe le Bon* eut pour les livres une véritable passion. « Nonobstant, dit David Aubert dans le prologue de la *Chronique de Naples*, que ce soit le prince sur tous autres garny de la plus riche et noble librairie du monde, si est-il moult enclin et désirant de chascun jour l'accroistre, comme il fait, pourquoy il a journellement et en diverses contrées grans clercs, orateurs, translatteurs et escripvains à ses propres gaiges, occupez à ce. » *Charles le Téméraire* augmenta encore la librairie de ses prédécesseurs. Les ducs ne se contentèrent pas de réunir des livres. Ils firent faire des résumés en prose des romans de chevalerie et des traductions des classiques grecs et latins. On lit dans un manuscrit de Bruxelles, provenant des ducs de Bourgogne, cette curieuse mention : « Ceste histoire a esté translatée de grec en latin et de latin en flamenc; depuis a esté transmuée en langaige franchois le desrain jour de mars l'an mil CCCCLVI. » C'est à la cour de Philippe le Bon que furent composées les *Cent nouvelles nouvelles* recueillies par *Antoine de la Sale*. Il se forma à la même cour une école historique d'un caractère officiel dont les plus illustres représentants sont *Hugues de Tolins*, *Georges Chastellain* d'Alost, *Olivier de la Marche*, historiographes de Philippe le Bon; et encore *Jean du Clercq*, *Molinet*, et *Philippe de Commines*. Les seules sciences que les ducs de Bourgogne aient encouragées ont été l'astronomie et l'astrologie. Les comptes ducaux mentionnent les noms de sept astrologues qui furent en relations avec les ducs. On relève aussi ces deux mentions intéressantes : « A maistre Guillaume Hobit, astronomyen, pour l'ouvraige d'une mappemonde selon Ptolémée, où il a vacquié l'espace de trois ans et demi... » « A maistre Henry Arnault de Zubolis (Zwollis), maistre en médecine et astrologie, demourant à Dijon, la somme de mille francs, monnoie royal, laquelle pour cause de certain notable et subtil ouvrage que icelui seigneur lui a fait faire du mouvement de sept planettes et de la VIIIe et IXe sfère ».

Le poète *Jean Regnier*, bailli d'Auxerre, mort après 1463, a composé un grand nombre de poésies remarquables publiées en 1526 sous le titre de *les Fortunes et Adversités de Jehan Regnier*.

A partir du XVIe siècle les lettres furent surtout cultivées par les gens de robe. Le plus célèbre des avocats littérateurs en Bourgogne au XVIe siècle fut *Etienne Tabourot* dit des Accords (1549-1590), qui fut un homme d'esprit et d'érudition mais ne laissa que des œuvres légères. D'autres avocats ont cultivé des genres plus sérieux. *Pierre de Changy* (1482-1543) a laissé divers ouvrages sur l'éducation et l'instruction des femmes. *François Fustaillier*, avocat à Mâcon, a écrit une chronique latine de sa ville natale imprimée en 1559, puis traduite en français et réimprimée en 1560. Citons encore le jurisconsulte *Jean Despringles* (1550-1626), avocat au parlement, à qui l'on doit des commentaires sur la coutume de Bourgogne et un recueil d'arrêts du parlement. L'un des premiers orateurs politiques de France, *Pierre Jeannin* (1540-1623), homme d'un esprit vigoureux, d'un caractère désintéressé et de mœurs antiques, était né à Autun. Il conservera toujours la gloire de s'être opposé au massacre de la Saint-Barthélemy en Bourgogne

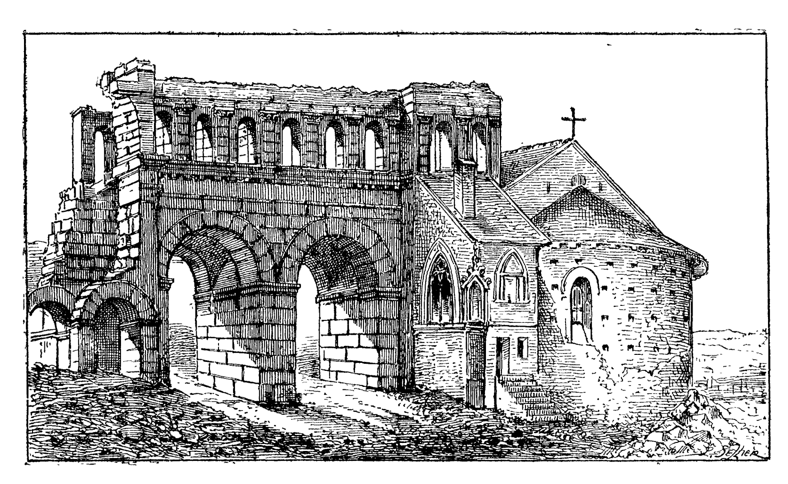
L'une des familles parlementaires où le culte des lettres fut le plus en honneur au XVIIe siècle fut celle des *Bouhier*. Le premier du nom fut *Etienne* Bouhier, conseiller au parlement de Bourgogne qui s'illustra par son dévouement pendant la peste de 1629. *Jean* Bouhier, son fils (1605-1671) fut à la fois bibliophile, antiquaire et naturaliste; il n'a laissé que des œuvres manuscrites dont la principale concernait le divorce de Philippe-Auguste. Son neveu (1655-1735) s'adonna à l'histoire et à l'étude du droit. Enfin le plus célèbre de tous fut *Jean* Bouhier (1673-1746), président à mortier, membre de l'Académie française. Un autre académicien, d'origine bourguignonne, fut *Bernard de la Monnoye*, avocat au parlement de Dijon, écrivain très fécond (1641-1728). Citons encore les avocats *Louvan Géliot* qui fit des poésies, et *Jean Godran de Chasans* (1606-1683), qui a laissé avec des poésies latines et françaises une histoire des chevaliers de la Toison d'or. Parmi les historiens nous mentionnerons *Philibert de la Mare* (1615-1687), conseiller au parlement, qui fut en relations avec les plus savants hommes de son temps et qu'on n'a pas craint de comparer à Dethou; et aussi *Claude Fyot de la Marche* qui publia en 1696 une histoire de l'église Saint-Etienne de Dijon. Les jurisconsultes furent nombreux : *Charles Févret* (1583-1661), *Job Bouvot*, *Nicolas de Chevanes*, etc. L'éloquence sacrée est représentée par le jésuite *François Duneau* (1599-1684). *André-Lazare Bocquillot*, né à Avallon en 1649 et mort en 1728, curé de Chastellux, a laissé un grand nombre d'homélies et quelques notices historiques.

Le XVIIIe siècle fut surtout le siècle de l'érudition. Qu'il suffise de rappeler les noms célèbres du président *de Brosses* (1709-1777), de l'abbé *Papillon* (1666-1738), de *Lacurne de Sainte-Palaye* (1697-1781), de l'abbé *Lebeuf* (1687-1760), de l'abbé *Courtépée* (1721-1781), de l'abbé *Gandelot* (1714-1785), de *Boullemier* (1725-1803). En 1725 fut fondée par M. *Pouffier*, conseiller au parlement de Dijon, l'*Académie des sciences, arts et belles-lettres* de Dijon, définitivement constituée en 1740. Dissoute en 1793, elle fut reconstituée en 1798 sous le nom de *Société libre d'agriculture, sciences et arts de Dijon;* elle ne reprit son nom primitif qu'en 1802. Cette société publie encore des mémoires. En 1750, une société analogue s'était fondée à Auxerre sous la présidence de M. de Caylus; elle ne dura que vingt ans, car l'évêque M. de Cicé la fit supprimer par lettres de cachet, il craignait que le jansénisme, qu'il combattait, n'y trouvât un abri.

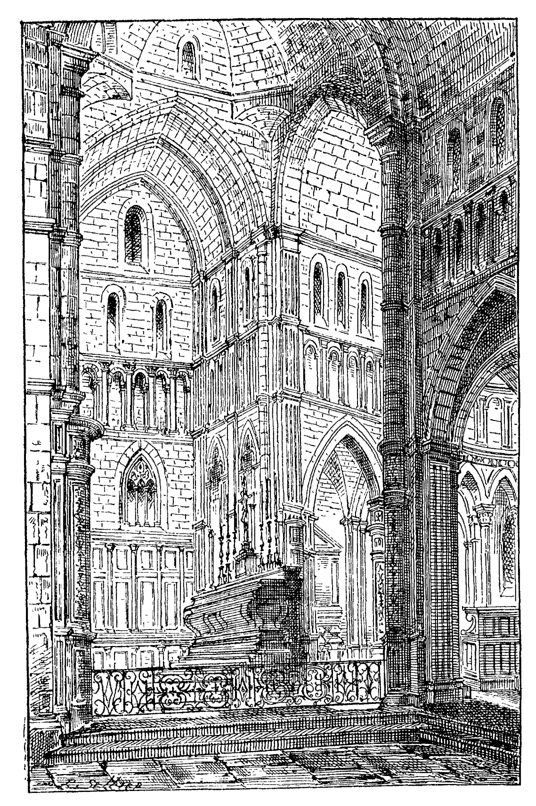
Les sciences furent aussi cultivées avec succès en Bourgogne au XVIIIe siècle. Le chirurgien *Jean-Philibert Maret* (1705-1780) exerça la médecine à Dijon. Son neveu *Hugues Maret* (1726-1785) acquit plus de célébrité; il se déclara partisan de l'inoculation qui précéda la vaccine et fut l'un des trois professeurs qui en 1773 ouvrirent des cours publics dans le *Jardin botanique* créé par *Legouz de Gerland*. On doit à un autre chirurgien, *Jean-Jacques-Louis Hoin* (1722-1772), des mémoires remarquables. Au milieu du XVIIIe siècle le père *Nicolas Grozelier*, oratorien, publia des observations physiques qui eurent un grand succès. Enfin citons le botaniste auxerrois *Laurent-Germain Mérat* (1712-1790).

Beaux-Arts. — Des nombreux monuments que les Romains avaient dû élever sur le territoire qui est devenu

plus tard le duché de Bourgogne, un petit nombre seulement sont encore debout. Il n'y a même guère que la ville d'Autun qui, en Bourgogne, ait conservé des monuments romains de quelque importance. La *porte d'Arroux* et la *porte Saint-André* sont connues de tous. Du théâtre il ne subsiste que des pans de murs; quant à l'amphithéâtre, il est rasé depuis longtemps, mais ses substructions ont permis de retrouver ses dimensions; le grand axe mesurait 157 m. et le petit axe 131 m. Citons encore à Autun les ruines de trois temples, l'un dit *temple d'Apollon*, l'autre, *temple de Minerve*, le troisième, *temple de Janus*. Quant à la *pierre de Couhard*, c'est une sorte de pyramide qui n'était peut-être qu'un monument funéraire analogue à la pyramide de Cestius à Rome. La sculpture romaine est représentée par les stèles funéraires avec personnages conservées dans les musées de Dijon et d'Autun.



Porte Saint-André à Autun, d'après une photographie.

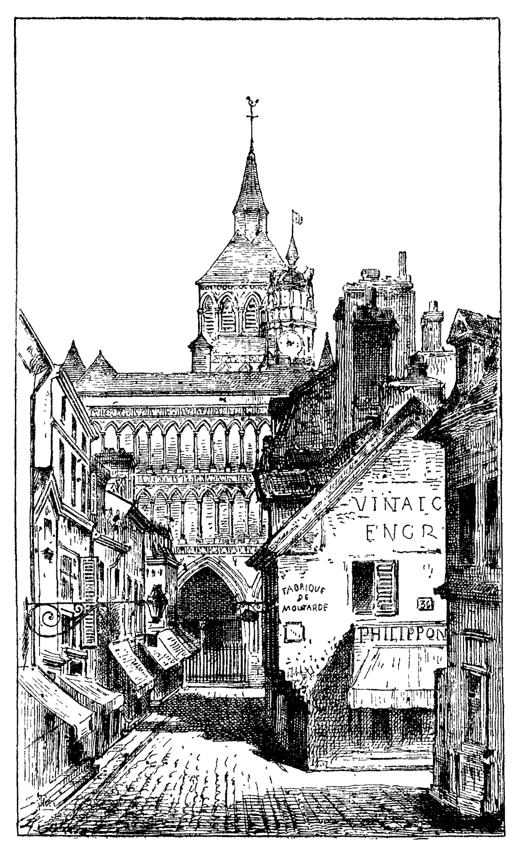


Transept de l'église de Beaune.

Les monuments construits pendant la période franque, c.-à-d. sous les Mérovingiens et les Carolingiens, ont disparu pour la plupart. Nous ne pouvons guère citer comme existant encore que les cryptes de l'église *Saint-Germain* à Auxerre, qui paraissent remonter au IXe siècle. La *période romane* a au contraire laissé sur le territoire bourguignon de magnifiques et nombreux monuments. Il y eut aux XIe et XIIe siècles en Bourgogne, une école d'architecture florissante et qui étendit son influence au N. jusqu'à Joigny, au N.-E. jusque dans les Vosges, au S.-E. jusqu'à Genève et Lausanne, au S. jusqu'à Lyon, à l'O. jusqu'à Moulins. Les églises romanes de l'école bourguignonne se composent généralement d'une nef avec bas côtés, d'un transept, d'un chœur avec bas côtés et d'une abside. Dans quelques monuments, comme à Notre-Dame de Beaune et dans l'église abbatiale de Cluny, le bas côté faisait le tour de l'abside. La nef est généralement voûtée en berceau ; les bas côtés sont voûtés d'arête; l'arc brisé est d'un emploi fréquent dès le XIIe siècle. L'ornementation a subi l'influence de l'art romain, et l'on voit aux pilastres cannelés, aux dessins des chapiteaux, aux ornements des archivoltes, que les architectes du moyen âge ont cherché des modèles dans les monuments romains qu'ils avaient sous les yeux. De l'église abbatiale de *Cluny*, qui était le monument le plus remarquable de la Bourgogne, il ne reste qu'un transept. Mais l'église de *Paray-le-Monial* est encore debout, ainsi que l'église de *Vézelay* (XIIe siècle). On peut indiquer comme appartenant au XIe siècle, l'ancienne crypte de *Saint-Baudèle* à Beaune, la crypte de la *cathédrale* d'Auxerre, les substructions de la rotonde de *Saint-Bénigne* de Dijon, la collégiale de *Saint-Vorles* à Châtillon-sur-Seine, quelques fragments dans les églises de *Bretenières*, *Saint-Apollinaire*, *Bligny*, *Chevigny*, *Saint-Sauveur*, *Hauteville*, *Longvic*, *Fauverney*. Pour le XIIe siècle, nous citerons, outre les églises mentionnées plus haut, l'église *Sainte-Croix* à la Charité-sur-Loire, dont il ne reste que le chœur et le transept, consacrée en 1107 ; l'église *Saint-Andoche* de Saulieu, consacrée par Calixte II le 21 déc. 1119 ; l'église *Saint-Lazare* d'Autun dont les travaux commencèrent vers 1120, qui fut consacrée par le pape Innocent II en 1132 et qui était presque complètement achevée en 1147, aujourd'hui détruite; l'église de l'abbaye de *Molesme* consacrée en 1154; la *cathédrale* de Langres consacrée en 1196. Citons encore le portail de l'église *Saint-Lazare* d'Avallon, l'église *Notre-Dame* à Beaune, une porte de l'église *Saint-Philibert* de Dijon, l'élégant clocher de *Saint-Germain* d'Auxerre.

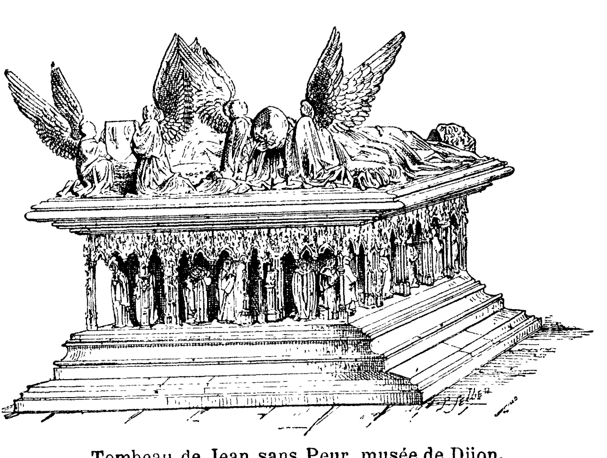
Nous avons encore un exemple d'architecture militaire de l'époque romane, peut-être du XIe siècle, dans les ruines de la tour de *Rougemont* entre Montbard et Aisy-sur-Armançon. Quant à l'architecture civile, romane, elle est représentée par des restes de maisons particulières à *Cluny* et à *Beaune*.

Le XIIIe siècle ne fut pas moins fécond en édifices religieux que le XIIe siècle. Mais il serait plus difficile de déterminer les caractères distinctifs des édifices gothiques



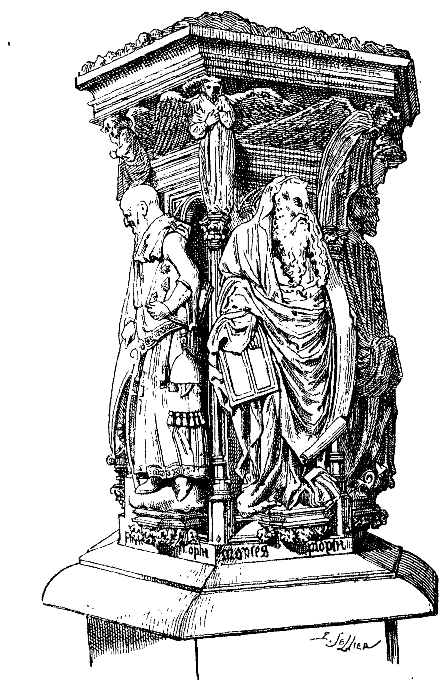
Eglise Notre-Dame, à Dijon.

en Bourgogne. Cependant l'église *Notre-Dame* de Dijon, un des plus élégants édifices de style gothique, présente une façade d'un caractère tout à fait original : un portail surmonté de trois galeries s'ouvrant par des arcades brisées, d'une disposition analogue aux galeries des églises de Pise. Citons encore parmi les églises gothiques de la Bourgogne, l'église *Saint-Bénigne* de Dijon (XIIIe siècle), l'église *Notre-Dame* de Semur (XIIIe siècle), la *cathédrale* d'Auxerre (XIIIe siècle), l'église de *Saint-Père* sous Vézelay (XIIIe siècle), l'église de *Flavigny* (XIIIe et XIVe siècle), le portail de l'église *Notre-Dame* à Beaune (XIVe siècle). Les ruines du château de *la Rochepot* et les restes des fortifications de la ville de *Semur* sont des monuments de l'architecture militaire du XIIIe siècle.



Tombeau de Jean sans Peur, musée de Dijon.

La protection que *Philippe le Hardi* accorda aux arts ne fut pas moindre que celle qu'il donna aux lettres. Mais il n'employa guère que des artistes flamands. La renaissance artistique qui se manifesta en Bourgogne au XIVe siècle, eut donc son origine en Flandre. Philippe le Hardi employa les meilleurs peintres et sculpteurs à décorer le château ducal d'*Argilly* et la *Chartreuse* qu'il avait fondée en 1383 aux portes de Dijon en un lieu dit Champmol. Les peintres flamands qu'il fit venir en Bourgogne furent *Jean de Beaumetz*, d'Arras, et ses aides Jean Gentilz,



Puits de Moïse, à l'ancienne Chartreuse de Dijon.

Gérard de la Chapelle, Gérard de Nivelles, Torquin de Gand, Guillaume de Francheville ; d'autres peintres aussi célèbres que Jean de Beaumetz, furent *Jean Malouel*, *Hugues de Boulogne*, *Melchior Broederlain*.

Le duc et la duchesse avaient choisi la Chartreuse de Dijon pour lieu de leur sépulture. *Jean de Marville*, sculpteur, fut chargé d'exécuter le tombeau. Il s'adjoignit *Philippe Van Erein* et le célèbre *Nicolas Sluter*. Ce tombeau est aujourd'hui au musée de Dijon. Les statues en pierre de Philippe le Hardi et de sa femme, autrefois placées à l'entrée de l'église de la Chartreuse et qui sont aujourd'hui à l'entrée de l'église de l'hôpital des Aliénés, sont l'œuvre de Nicolas Sluter. Mais le chef-d'œuvre de ce sculpteur est le *puits de Moïse*, également à la Chartreuse. *Jacques de Baers*, de Tenremonde, exécuta des retables qu'on conserve au Musée de Dijon. Les portes de bois de l'église de la Chartreuse furent sculptées par *Hennequin* ou *Jean de Liège*. Philippe le Hardi employa les verriers *Gossuin*, de Bois-le-Duc, *Robert de Cambrai*, *Henri Glesemakere*. Il fit faire de

nombreux ouvrages en cuivre à des fondeurs de Dinant qui excellaient dans cet art.

Philippe le Hardi eut un goût très particulier pour l'orfèvrerie et augmenta beaucoup le trésor des ducs de Bourgogne. Il n'employa que des orfèvres flamands, les uns résidant à Paris, les autres en Flandre même. L'inventaire des objets que Philippe fit fondre en 1382 pour aider Louis de Male à équiper une armée, les inventaires dressés à la mort du duc en 1404, et à la mort de sa femme en 1405, nous sont parvenus; ils donnent une idée des richesses en orfèvrerie et joyaux que possédaient Philippe le Hardi et la duchesse Marguerite.

Jean sans Peur, à l'exemple de son père, se fit préparer à Dijon, un tombeau pour lui et sa femme, Marguerite de Bavière. Il rechercha aussi les joyaux, la vaisselle d'or et d'argent.

Philippe le Bon n'avait pour l'architecture que du dédain; mais il encouragea la sculpture et la peinture. Il prit à son service les peintres *Hue de Boulogne* et *Jean Van Eyck*; il employa même ce dernier dans des missions de confiance et des ambassades secrètes. C'est le chancelier de Philippe le Bon, Nicolas Rolin, qui fit construire l'*hôpital* de Beaune, édifice de style flamand.

Parmi les monuments élevés en Bourgogne sous les ducs de la race des Valois, il faut encore citer le *palais des ducs* à Dijon; il n'en reste que la tour dite de la Terrasse, la tour de Brancion, appelée aussi tour de Bar, la grande salle des gardes, la cuisine et les salles voûtées du rez-de-chaussée. On admire encore à Dijon, dans la rue des Forges, l'*hôtel des Ambassadeurs d'Angleterre*, du XIVe siècle. Beaune possède un élégant beffroi du XVe siècle.

La Renaissance a laissé en Bourgogne d'assez nombreux édifices et surtout des châteaux parmi lesquels nous citerons celui d'*Ancy-le-Franc*. A Dijon, les maisons de cette période sont nombreuses; citons l'*hôtel Vogué*. Le *Palais de Justice* de Dijon et l'église *Saint-Michel* datent aussi du XVIe siècle. Les églises de Dijon furent ornées, au XVIIe siècle, de statues par un sculpteur né à Dijon en 1626, et mort le 29 nov. 1694, *Jean Dubois*.

Le dernier grand édifice qui ait été construit en Bourgogne est le *palais des Etats*, construit sur l'emplacement du palais ducal; il fut commencé en 1686 et terminé seulement en 1784. M. PROU.

BIBL. : ROGET DE BELLOGUET, *Questions bourguignonnes, ou Memoire critique sur l'origine et les migrations des anciens Bourguignons et sur les divers peuples, royaumes ou contrées qui ont porté leur nom*, dans le premier volume de Courtépée, *Description générale*, éd. 1847. — Du même, *Carte du premier royaume de Bourgogne avec un commentaire*; Dijon, 1848, in-8. — Carl BINDING, *Das burgundischromanische Königreich* (von 443 bis 532); Leipzig, 1868, in-8. — MONOD, *Compte rendu de l'ouvrage de Binding*, dans *Revue critique*, 4e année (1869), 2e sem., p. 261. — Albert JAHN, *Die Geschichte der Burgundionen und Burgundiens bis zum Ende der I Dynastie*; Halle, 1874, 2 vol. in-8. — LONGNON, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 65. — DU CHESNE, *Histoire des roys, ducs et comtes de Bourgogne et d'Arles*; Paris, 1619, in-4. — FOREL, *Régeste soit répertoire chronolog. de documents relatifs à l'hist. de la Suisse romande*, dans *Mémoires et documents publiés par la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, 1862, t. XIX, in-8. — *Description du gouvernement de Bourgogne*... par le sieur GARREAU; Dijon, 1717, in-8. — *Etat général alphabétique des villes... du duché de Bourgogne et du pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex*, imprimé par les ordres de MM. les élus généraux; Dijon, 1760, in-fol. — COURTÉPÉE, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*; Dijon, 1774-1785, 7 vol. in-8; 2e éd., Dijon, 1847-1848, 4 vol. in-8. — D. PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*; Dijon, 1739-1781, 4 vol. in-fol. — CHAUMONT, *Histoire populaire de Bourgogne*; Cîteaux, 1882, in-12. — PERARD, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*; Paris, 1664, in-fol. — DU CHESNE, *Histoire généalogique des ducs de Bourgogne de la maison de France*; Paris, 1628, in-4. — Ernest PETIT, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* (1002-1183); Dijon, 1885-1887, 2 vol. in-8. — M. DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*; Paris, 1824-1826, 13 vol. in-fol. — J. DE FRÉMINVILLE, *les Ecorcheurs en Bourgogne*; Dijon, 1888, in-8. — BOUGENOT, *les Etats de Bourgogne depuis leur origine jusqu'à la mort de Charles le Téméraire*, dans *Positions des thèses* de l'Ecole des Chartes; Paris, 1884, in-8. — DEHAISNES, *Hist. de l'art dans la Flandre... avant le XVe s.*; Lille, 1886, pp. 485 et suiv., in-fol. — Le comte DE LABORDE, *les ducs de Bourgogne, Etudes sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe s. et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne*; Paris, 1849-1851, 2 vol. in-8. — Paul FREDÉRICQ, *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas*; Gand, 1875, pp. 52 et suiv., in-8. — E. ANDRÉ, *Recherches sur la cour ducale de Bourgogne sous Philippe le Bon* (1419-1467); dans *Positions des thèses* de l'Ecole des Chartes; Paris, 1886, in-8. — ROSSIGNOL, *Histoire de la Bourgogne pendant la période monarchique* (conquête de la Bourgogne après la mort de Charles le Téméraire, 1476-1483); Dijon, 1853, in-8. — Du même, *Histoire de Bourgogne sous Charles VIII*, dans *Mémoires de l'Acad. de Dijon*, année 1856, p. 76; a. 1857, p. 1; a. 1861, p. 87. — BEGUILLET, *Histoire des guerres des deux Bourgognes sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV*; Dijon, 1772, in-12. — ROSSIGNOL, *Fragment de l'histoire de Bourgogne sous le ministère de Richelieu*, dans *Mémoires de l'Acad. de Dijon*, années 1845-46, p. 58. — FOISSET, *la Bourgogne sous Louis XIV*, dans *Mémoires* etc., années 1845-46, p. 35. — THOMAS, *Une province sous Louis XIV*; Paris, 1844, in-8. — ROSSIGNOL, *Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses Etats*; Autun, 1851, in-8. — PAPILLON, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*; Dijon, 1742-1745, 2 vol. in-fol. — *Trésor de la Bourgogne ou Tableau analytique des hommes illustres de cette province*; Dijon, 1830, in-8. — Ch. MUTEAU et Jos. GARNIER, *Galerie bourguignonne*; Dijon, 1858-1860, 3 vol. in-16. — TAYLOR, *Voyage en Bourgogne*.

BOURGOGNE (Canal de). Canal qui fait communiquer le bassin de la Seine à celui du Rhône. Il quitte l'Yonne à La Roche, suit l'Armançon, affluent de l'Yonne, passe à Montbard, franchit à Pouilly (Côte-d'Or) la ligne de séparation des bassins de la Seine et du Rhône, suit la vallée de l'Ouche et débouche dans la Saône à Saint-Jean-de-Losne, après un parcours de 242 kil. Le bief de partage est situé à une alt. de 378 m. Ce canal compte 191 écluses. Dès 1510, on songea à réunir les deux mers par un canal traversant la Bourgogne. En 1576, Riquet fut chargé d'examiner ce projet et le déclara impraticable. Plus tard, Abeille, entrepreneur, et Gabriel, premier ingénieur de France, dressèrent un projet. Un édit de Louis XV du 7 sept. 1773, et un autre édit de Louis XVI du 9 août 1774, prescrivirent l'exécution du canal, qui fut commencé en 1775; les travaux, interrompus en 1798, furent repris en 1808. La loi du 14 août 1822 assura l'achèvement de ce canal en assignant une somme de 25 millions. Le canal de Bourgogne fut livré au commerce en 1832. Le trafic, qui fut d'abord assez considérable, diminua sensiblement après l'établissement du chemin de fer de Paris à la Méditerranée; mais il se releva par suite des travaux opérés dans la rivière d'Yonne. D'autres améliorations ont été réalisées dans ces derniers temps, et en 1886 le tonnage moyen a dépassé 500,000 tonnes (V. CANAL DE NAVIGATION). M. PROU.

BIBL. : Cl. GELOT, *Dissert. histor. et critique sur les canaux proposés en Bourgogne, lue à l'Acad. de Dijon le 22 juil. 1763*. — DUMOREY, *Mémoires sur le canal de Bourgogne, qui a remporté le prix de l'Académie de Dijon en 1763*; Paris, 1764, in-8. — KRANTZ, *Rapport sur les voies navigables dans le bassin de la Seine*, au *Journal officiel* et dans *Annuaire de l'Yonne*, année 1873, 2e partie, p. 114.

BOURGOGNE (Théâtre de l'hôtel de). Construit en 1548, fermé en 1783, ce théâtre a duré plus de deux siècles, à travers les vicissitudes les plus diverses. Il s'ouvre au lendemain de la mort de François Ier; sa dernière troupe n'en sort qu'à la veille de la Révolution, et pendant ces deux cents ans les plus grands ou simplement les plus en vue de nos écrivains y font représenter leurs pièces. On peut donc dire que son histoire se confond presque avec celle de l'art dramatique en France.

Ce n'est point au milieu du XVIe siècle, à la date précise de sa construction, qu'il faudrait faire commencer l'hôtel de Bourgogne. Ses origines se placent plus haut, en plein moyen âge, puisqu'elles remontent à cette ancienne et célèbre confrérie de la Passion qui l'a fondé. Nous n'avons point ici à faire cette histoire des Confrères de la Passion; elle sera traitée dans un article spécial.

Quelques lignes d'explication sont cependant nécessaires. En 1539, l'hôpital de la Trinité, où, dès le règne de Charles VI les Confrères avaient transporté leur théâtre, dut être rendu à sa destination primitive ; cédant la place aux pauvres et aux malades, ils allèrent s'établir à l'hôtel de Flandres, bâti au commencement du XIVe siècle par le comte Gui de Flandres, sur un terrain situé entre les rues Plâtrière, Coq-Héron, des Vieux-Augustins et Coquillière. Leur séjour n'y fut pas long. Quatre ans après, en 1543, François Ier ordonnait la démolition de l'hôtel de Flandres, et forçait ainsi les Confrères d'émigrer et de chercher ailleurs une nouvelle scène ; pendant quelques années, n'ayant plus de théâtre permanent, ils recommencèrent leur ancienne vie de troupe errante à travers Paris, promenant leurs mystères de salle en salle, de quartier en quartier, comme aux temps oubliés de leurs premiers débuts.

Mais l'édit de François Ier qui leur enlevait un théâtre allait leur en rendre un nouveau, car en même temps qu'il prescrivait la démolition de l'hôtel de Flandres, il ordonnait — du même coup — de jeter bas ceux d'Arras, d'Etampes, de Bourgogne ; et c'est précisément l'emplacement de cet hôtel de Bourgogne que les Confrères allaient choisir pour y élever leur nouveau théâtre. Cet hôtel, situé rue Mauconseil, tombait en ruines depuis la mort de Charles le Téméraire ; ce n'était plus qu'une masure quand François Ier ordonna d'en faire disparaître les dernières pierres. C'est alors que les Confrères traitèrent avec un nommé Jean Rouvet qui s'était rendu adjudicataire de plusieurs lots du terrain vendu, et, moyennant une rente annuelle, lui en achetèrent une vaste portion. A la fin de l'année 1548, la construction de l'hôtel était achevée, et un arrêt du Parlement du 17 nov. les autorisait à continuer leurs représentations dans la nouvelle salle. Voilà donc les Confrères de la Passion installés rue Mauconseil dans l'ancienne demeure de Jean sans Peur et de Charles le Téméraire, et c'est ici que commence véritablement l'histoire du théâtre de l'hôtel de Bourgogne.

Sur la porte principale de leur bâtiment les Confrères avaient fait encastrer un écusson de pierre, représentant en relief les intruments de la Passion. Et pourtant ce symbole avait perdu toute signification ; la croix, les tenailles, le marteau et les clous pouvaient bien rappeler à ceux qui entraient à l'hôtel de Bourgogne qu'autrefois la troupe avait joué les scènes du Nouveau-Testament, mais maintenant c'en était bien fini avec les souvenirs de la vie de Jésus, et des sujets nouveaux allaient paraître sur la scène. En effet, par l'arrêt du 17 nov. 1548 le Parlement, s'il donnait aux Confrères l'autorisation d'ouvrir une nouvelle salle leur avait « inhibé et deffendu de jouer le mystère de la Passion Notre Sauveur, ne autres mystères sacrez sur peine d'amende arbitraire. leur permettant néanmoins de pouvoir jouer autres mystères profanes, honnestes et licites, sans offenser ne injurier aucunes personnes ». « Cette interdiction de jouer aucun mystère sacré, c'est, comme l'a dit M. Petit de Julleville, la fin du théâtre religieux du moyen âge. »

Pour consoler la Confrérie d'un arrêt si rigoureux, le Parlement l'armait d'un monopole contre la concurrence de toute troupe étrangère. Mais un danger bien plus sérieux que l'arrivée d'acteurs nouveaux menaçait l'hôtel de Bourgogne ; c'était l'indifférence du public. Forcés d'abandonner les sujets religieux, profondément ignorants de l'antiquité profane, condamnés à renoncer à leur ancien répertoire, incapables de s'en créer un nouveau, les confrères essayèrent vainement de retenir ou de ramener à eux les spectateurs populaires. En vain exhumaient-ils les vieilles chansons de geste, et montaient-ils à grands frais des drames chevaleresques comme l'*Histoire de Huon de Bordeaux*. Ils avaient beau défendre jalousement leur monopole, des spectacles nouveaux se créaient, et leurs rivaux trouvaient le moyen de tourner la loi. C'étaient d'abord les représentations des hôtels particuliers et des collèges, où sur des scènes privées se produisaient les tentatives dramatiques des poètes de la Pléiade : Jacques Grévin faisait jouer la tragédie de *J. César* au collège de Beauvais, Jodelle donnait sa *Cléopâtre* à l'hôtel de Reims, et le *Brave de Baïf* paraissait à l'hôtel de Guise. Puis ce furent des comédiens italiens, *I Gelosi* les Jaloux, qui vinrent s'installer à l'hôtel de Bourbon. « Ils prenoient, dit l'Estoile, quatre sols de salaire par tête de tous les François, et il y avait tel concours que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avoient pas tous ensemble autant quand ils prêchoient. » Il semble que cette comparaison désavantageuse ait beaucoup moins ému les prédicateurs que les Confrères qui s'adressèrent au Parlement. Les représentations des Gelosi, si nous en croyons toujours les *Mémoires-Journaux* de Pierre de l'Estoile, n'étant rien moins qu'une école de bonnes mœurs, l'hôtel de Bourgogne eut gain de cause contre ces intrus ; malgré la protection d'Henri III qui les avait attirés de Venise à Blois, ils étaient expulsés quelques mois après. D'ailleurs, quelques années après, ils reparurent, et malgré un nouvel arrêt d'expulsion que le Parlement prononça contre eux le 15 déc. 1588, ils jouaient encore à Paris vers la fin du siècle. A la même époque la Confrérie de la Passion faisait déloger une troupe de province établie à l'hôtel de Cluny, rue des Mathurins, qui jouait des comédies dans le goût de la Renaissance.

Mais fatigués de ces luttes continuelles, désespérant de retrouver jamais auprès du public leur ancien succès, les Confrères se résolurent à devancer leur chute ; cessant de jouer en personne, ils cédèrent leur local et leur privilège à une troupe de comédiens venus probablement de province. Ils se réservèrent seulement, pour maintenir leur droit de propriété, les deux loges les plus voisines de la scène, deux loges grillées qui se nommèrent les loges des maîtres. Des démêlés ne tardèrent pas à s'élever entre les nouveaux venus et leurs propriétaires.

Les comédiens installés à l'hôtel de Bourgogne qui recevaient du public le meilleur accueil, qui obtenaient en 1611 l'autorisation de s'intituler « Troupe royale des comédiens », n'eurent plus que le désir de s'affranchir de la redevance qu'ils payaient aux Confrères. Ils trouvaient intolérable la prétention de ces artisans, obstinés à conserver des droits et des privilèges que rien ne justifiait plus, qui prétendaient confisquer à leur profit le monopole des représentations dramatiques, alors que nul d'entre eux n'était plus capable de jouer sur un théâtre. En 1615, ils adressèrent donc une requête à Louis XIII par laquelle ils demandaient tout net la suppression de la confrérie. Ils coloraient leur demande d'un prétexte assez singulier, prétendant qu'ils ne faisaient ainsi que prendre en main les intérêts des bonnes mœurs. La confrérie, disait leur requête, était inutile, préjudiciable et scandaleuse à la religion et aux bonnes mœurs. La supprimer, continuaient-ils, « c'est le vrai moyen de retirer de la débauche tant de malheureux artisans, qui, ayant souvent mis femmes et enfants en chemise pour arriver à ces maîtrises où leur vie semble assurée, négligent tout à fait le soin de leur propre famille ». Les biens des Confrères devaient passer aux pauvres ; quant à l'hôtel, les comédiens en avaient trouvé la destination toute naturelle : ils le gardaient pour eux. Cette réclamation fut rejetée ; les comédiens revinrent à la charge, quatorze ans plus tard, en 1629. D'après le témoignage que les frères Parfaict, dans leur *Histoire du Théâtre-Français*, nous ont rapporté de cette querelle, ils suppliaient le roi d'ordonner aux Confrères de présenter les titres et pièces justificatives de leurs droits. Ils s'engageaient, si on voulait les décharger de tout droit, à rebâtir la salle dans le style italien, sur un nouveau plan plus élégant à la fois et plus commode, et surtout à y rétablir le bon ordre et les convenances. En effet, les honnêtes gens et surtout les dames qui fréquentaient à cette époque les représentations de l'hôtel de Bourgogne

s'y trouvaient souvent dans une étrange compagnie. « On arrivait, nous disent les documents de cette époque, plus de deux heures avant la représentation, et pour attendre on passait le temps en « devis impudiques, en jeu de « dez, en gourmandises et ivrogneries ». Les mots de « cloaque et de maison de Sathan » n'étaient plus trop sévères pour désigner l'ancien théâtre de la confrérie de la Passion. Une ordonnance du lieutenant civil du 12 nov. 1609 enjoignit aux comédiens d'éclairer le parterre, les galeries et montées, et les portes à la sortie des spectacles. Cette précaution était devenue nécessaire contre les entreprises des libertins et des voleurs; mais ils se moquèrent de l'arrêt, et continuèrent à se donner libre carrière dans l'obscurité des couloirs, si bien que le père Garasse, dans sa *Doctrine curieuse* (1623) ne craignait pas de parler de l'hôtel de Bourgogne comme d'une succursale des lieux de débauche. Disons d'ailleurs que les comédiens ne semblent guère avoir été soucieux de tenir les engagements de leur requête. Longtemps après, les désordres de tous genres continuèrent à se produire dans leur théâtre. En 1635 il fallait défendre aux pages d'y pénétrer avec leurs épées, et plus tard encore, dans son *Roman comique*, Scarron se plaignait que le parterre fût le rendez-vous des filous et « de toutes les ordures du genre humain ».

Dans cette nouvelle querelle des Confrères et des comédiens, ce furent ces derniers qui obtinrent gain de cause. « Le roi étant en son conseil », le 7 nov. 1629, donna ordre aux Confrères de déposer leurs titres dans la huitaine entre les mains d'un commissaire, et fit restituer la totalité du théâtre aux comédiens. Le droit des Confrères fut réduit à une somme de trois livres tournois qu'ils devaient toucher par jour de représentation. La lutte ne fut pas terminée par cet arrêt du roi. La querelle continua sans doute à s'envenimer, et les dissensions se poursuivirent encore pendant quinze ans au milieu d'obscurs épisodes. Enfin, en 1676, Louis XIV se décida à abolir l'antique « Confrérie de la Passion de Notre-Seigneur ». Par un édit qu'il rendit au mois de déc., leurs biens étaient attribués à l'hôpital général; les comédiens gardaient d'ailleurs la jouissance de l'hôtel de Bourgogne à condition de payer à l'hôpital le prix de la location. De plus, ils héritaient de la confrérie, qu'ils avaient si fort contribué à détruire, une sorte de caractère officiel. Ils eurent d'abord le droit de prendre le nom de *Troupe royale;* nous voyons encore qu'ils s'intitulaient aussi volontiers les Grands Comédiens. A ces appellations qui devaient flatter l'amour-propre fort vif des acteurs de l'hôtel de Bourgogne, venaient s'ajouter des avantages plus pratiques et plus sérieux. La troupe royale depuis Richelieu avait une subvention royale. Ainsi dans un état des gages et des pensions pour l'année 1641, nous rencontrons cette note : « 12,000 livres pour la bande des comédiens de Bellerose ». Ce Bellerose était le principal acteur et le chef réel de la troupe à cette date. Nous savons de plus, par Chappuzeau, qu'au moins jusqu'en 1674, époque où parut son livre, cette subvention ne cessa jamais d'être payée fort régulièrement.

Il nous faut dire maintenant quels étaient ces Grands Comédiens et esquisser en quelques traits la physionomie des principaux acteurs qui formaient la troupe royale. Les frères Parfaict nous donnent, à la date de l'année 1633, la liste des comédiens de l'hôtel de Bourgogne. C'étaient Bellerose, Capitaine, Gaultier l'Avocat, Boniface le Marchand, Guillaume, valet de Gaultier, Turlupin, valet de Boniface, puis Mmes Valliot, Beaupré, Beauchasteau, Gaultier, la Fleur et Bellerose. Le chef de troupe, Pierre le Messier, surnommé Bellerose, était, nous disent-ils, un des premiers et des meilleurs acteurs qui aient paru dans le genre tragique sous le règne de Louis XIII. Il créa les premiers rôles de plusieurs des grandes œuvres de Corneille. Le cardinal de Richelieu, charmé de son talent, lui fit présent d'un habit magnifique pour jouer le rôle de Dorante dans le *Menteur*. Cependant, Scarron, dans son *Roman comique*, se plaint que son débit fût trop affecté, et nous lisons dans les *Mémoires du cardinal de Retz*, que Mme de Montbazon ne pouvait se résoudre à aimer M. de la Rochefoucauld, parce qu'il ressemblait à ce même acteur qui avait, disait-elle, l'air trop fade. En 1643, il se retira du théâtre, et vendit moyennant deux mille livres sa place et ses habits à un comédien du Marais, Floridor. En face de Bellerose, qui excellait dans le tragique ou la grande comédie, se place dans une sorte de contraste, le trio des trois fameux farceurs, Hugues Guéru dit Fléchelles, plus connu sous le nom de Gaultier-Garguille, qui avait épousé la fille de Tabarin, Robert Guérin, dit la Fleur, ou plus souvent Gros-Guillaume, enfin Henri Legrand dit Belleville ou Turlupin. Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume et Turlupin, tels furent, à l'hôtel de Bourgogne, les représentants du vieil esprit gaulois ; ils recueillirent, au XVIIe siècle, la succession de ces Sots et de ces Enfants-sans-Souci, dont la grosse gaîté s'épanouissait, cent ans avant, sur les tréteaux des foires, dont les rues de Paris voyaient chaque année se dérouler le défilé grotesque les jours de mardi-gras. Ces trois célèbres farceurs eurent leur légende ; ils nous apparaissent réunis sur les gravures du temps; après leur mort ils donnèrent naissance à toute une littérature de livrets burlesques. Enfin, s'il faut en croire Grimarest, c'est à leurs représentations que se serait éveillée la vocation dramatique de Molière. L'anecdote est bien connue ; à peine est-il besoin de la rappeler : La boutique et le logement de Jean Poquelin étaient au coin de la rue Saint-Honoré et de la rue des Vieilles-Etuves; non loin de là se trouvait la rue Mauconseil. De plus, à l'époque de la jeunesse de Molière, l'hôtel de Bourgogne était encore aux mains des Confrères, et leur doyen, Pierre Dubout, était précisément un collègue de Jean Poquelin, un tapissier ordinaire du roi. C'est donc d'une des places réservées aux *maîtres*, de la loge grillée des Confrères, que le petit Poquelin aurait assisté aux folies de Gros-Guillaume et de Turlupin; qu'il aurait entendu leurs joyeusetés ; c'est là que serait née en lui l'idée de l'Illustre Théâtre. Quant à Mme Gaultier, femme de Gaultier-Garguille, elle fit une fin bien singulière. Après la mort de son mari, elle se retira en Normandie et y épousa un gentilhomme. N'est-ce pas amusant et bizarre comme un dénouement de comédie, cette fille de Tabarin devenant Mme de Sotenville? Nous ne saurions clore cette revue rapide des premiers acteurs de l'hôtel de Bourgogne sans citer le nom d'*Alison* (V. ce nom). C'était celui de l'acteur qui tenait les rôles de servantes dans les comédies, ou de nourrices dans les tragi-comédies. On ignore son véritable nom; il jouait sous un masque. Le petit nombre des actrices, la liberté excessive du théâtre à cette époque, et surtout l'étrangeté des propos que les auteurs comiques prêtaient aux rôles de soubrettes, avaient obligé d'introduire ce personnage. Ces raisons cessèrent lorsque le théâtre commença à prendre une forme plus régulière, lorsque la langue de la comédie ne se permit plus de pareils écarts ; il fut alors possible de trouver des artistes qui voulussent se charger de ces emplois. L'époque de ce changement coïncide avec la première représentation de la Galerie du Palais. Tels furent, durant la première moitié du XVIIe siècle, les plus célèbres acteurs de l'hôtel de Bourgogne. Le plus généralement, ils jouaient à Paris ; la province était abandonnée aux troupes de campagne ou aux débutants comme Molière et sa bande. Pourtant il est permis de supposer que les Grands Comédiens ne dédaignaient pas de faire parfois des tournées en province. C'est du moins ce qu'il faut conjecturer d'un passage du *Parnasse français*, de Titon du Tillet, où il est question d'une excursion que l'hôtel de Bourgogne aurait faite à Bourges.

Les représentations à Paris avaient lieu les dimanche, mardi et vendredi. Le succès de *Camma*, pièce de Thomas Corneille, en 1661, les détermina à jouer aussi le jeudi, et

depuis ils jouèrent quatre fois par semaine, dans le cas du moins où ils tenaient une pièce à succès. Quant aux heures de représentation, elles ont singulièrement varié. Au commencement du siècle les représentations avaient lieu de jour. Une ordonnance de nov. 1609 interdit, sous Henri IV, de prolonger le spectacle passé quatre heures et demie, depuis la Saint-Martin jusqu'au 15 févr.; c'était créer pour le théâtre une sorte de service d'hiver. Sous Louis XIII, on commençait en général à trois heures. Sous Louis XIV, le curé de Saint-Eustache, mécontent de la concurrence que la comédie faisait à ses sermons, interdit à ses paroissiens de la rue Mauconseil de commencer leurs représentations avant la sortie des vêpres. L'heure des représentations se trouva ainsi retardée; et l'on ne commença plus guère que vers quatre heures et demie. Cependant, en principe, l'ordonnance de Henri IV restait encore en vigueur, et les affiches rouges de l'hôtel de Bourgogne annonçaient toujours pour deux heures le commencement de la représentation. Les habitués ne s'y trompaient point, mais les provinciaux venaient se morfondre devant le rideau. Dans une petite comédie en un acte, intitulée *le Poète Basque*, qui est l'œuvre de l'acteur Raymond Poisson, nous voyons un gentilhomme gascon, le baron de Calazious, trompé par l'affiche, arriver à l'hôtel de Bourgogne deux heures avant la représentation, qui s'ennuie seul dans la salle, et tempête contre les acteurs. Les représentations ne finissaient guère avant sept heures; c'est ce que nous apprend Boursault dans son petit roman d'*Artémise et Poliante*. Il était sept heures sonnées, nous dit-il, quand il sortit de la première représentation de *Britannicus*. Le prix des places était pour le temps déjà assez élevé. Nous en avons la preuve dans une affiche en vers rédigée, en 1652, par l'acteur Villiers:

Venez donc, tous les curieux
Venez; apportez votre trogne
Dedans notre Hôtel de Bourgogne.
Venez en foule; apportez-nous
Dans le parterre quinze sols,
Cent dix sols dans les galeries.

Cet étrange boniment ne nous donne pas seulement un aperçu du prix des places à l'hôtel de Bourgogne; il nous montre que les affiches n'étaient point, comme de nos jours, le programme pur et simple du spectacle; les acteurs éprouvaient le besoin de les agrémenter d'adresses au public, et l'on voit avec quel sans gêne, quelle insolence burlesque de saltimbanque paradant sur ses tréteaux, l'acteur Villiers interpellait les habitués de son théâtre.

Le ton de cette affiche se comprendra mieux quand nous aurons dit qu'à la fin du XVI[e] siècle et même au commencement du XVII[e], les comédiens étaient de véritables bouffons ayant parade à leur porte. Devant l'hôtel de Bourgogne, comme aujourd'hui devant les baraques en planches et toiles peintes des équilibristes et des lutteurs, se dressait une estrade où les acteurs qui allaient jouer dans la pièce, enfarinés comme Pierrot ou masqués comme Arlequin, commençaient par se montrer au public, et pendant ce temps un tambour parcourait les rues pour rassembler le monde.

S'il nous fallait maintenant indiquer la liste des ouvrages qui furent donnés à l'hôtel de Bourgogne, nous nous trouverions en face d'une tâche aussi longue et laborieuse que superflue. En effet, parmi les grandes productions dramatiques de la littérature du XVII[e] siècle, il n'en est presque pas, sauf celles de Molière, que n'ait représenté la troupe royale. De plus, à cette époque où les règles de la propriété littéraire étaient si mal définies et partant si mal observées, une pièce à succès ne pouvait rester sur un théâtre unique; rien n'empêchait les troupes voisines de s'en emparer. Dès qu'elle était publiée chez les libraires, elle tombait dans le domaine commun; elle n'était plus la propriété exclusive de ses créateurs et on la voyait passer sur les scènes rivales. Ainsi le *Cid*, qui souleva les premiers applaudissements au théâtre du Marais, fut certainement représenté dans la suite à l'hôtel de Bourgogne. Il nous suffira donc de dire que les Grands Comédiens jouèrent à l'origine les principales pièces de Corneille et de ceux que l'on regardait alors comme ses rivaux, les Boisrobert et les Rotrou. Ils eurent plus tard l'honneur de jouer les principales pièces de Racine dans tout l'éclat de leur nouveauté, à l'exception des deux premières, les deux plus faibles, *la Thébaïde* et *l'Alexandre*, que donna la troupe de Molière. A côté de ces deux grands noms, faut-il rappeler ceux des auteurs attitrés du même théâtre, Quinault, Boursault, Chappuzeau? Disons encore que dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne se trouvaient des comédiens auteurs comme Hauteroche, Brécourt, Montfleury, Champmeslé, et ce Raymond Poisson dont nous parlions tout à l'heure.

Cependant des théâtres nouveaux s'étaient installés à Paris, et depuis bien des années déjà les Grands Comédiens avaient dû renoncer au monopole si longtemps conservé par leurs prédécesseurs, les Confrères de la Passion. Vers 1600, c'étaient les comédiens du Marais qui s'établissaient à l'hôtel d'Argent près de la Grève, en attendant de transporter leur théâtre d'abord rue Michel-le-Comte, puis enfin dans un jeu de paume dans la rue Vieille-du-Temple où se constituait définitivement le théâtre du Marais. Néanmoins ces comédiens étaient tenus de payer par représentation un écu tournois à l'hôtel de Bourgogne, qui conservait ainsi une sorte de droit de suzeraineté. En 1634, il donnait de ce droit une nouvelle preuve en s'adjoignant six comédiens du Marais, qui avaient reçu de Louis XIII lui-même l'ordre de passer à l'hôtel de Bourgogne. L'ancienne troupe renforcée de sa nouvelle recrue parut le 10 déc. devant le public; on donnait le *Trompeur puni* de Scudéry, et l'affluence, nous disent les frères Parfaict, était telle que la salle de la rue Mauconseil se trouva trop petite. Du reste, il est à supposer que cette annexion et ce déménagement forcés ne causèrent aucune contrariété aux six comédiens, car, si nous en croyons une lettre de Corneille à l'abbé De Pure, les comédiens du Marais aspiraient tous à entrer à l'hôtel de Bourgogne. Mais tandis que les Grands Comédiens luttaient assez heureusement, semble-t il, contre leurs rivaux du Marais, de nouvelles troupes se succédaient à Paris. Nous en trouvons d'abord une établie rue des Quatre-Vents; puis ce sont des Italiens qui s'installent au Petit-Bourbon, entre le Vieux-Louvre et Saint-Germain-l'Auxerrois. Enfin, le 28 déc. 1643, l'Illustre Théâtre s'ouvrait au jeu de paume des Métayers, situé au faubourg Saint-Germain, près la porte de Nesle. Mais ici un nouveau personnage entre en scène, et nous touchons à l'un des derniers et des plus intéressants épisodes de l'histoire de l'hôtel de Bourgogne, à la lutte que ce théâtre va engager contre Molière.

On sait les infortunes qui assaillirent l'Illustre Théâtre, qui nécessitèrent la réduction de la troupe et son départ pour la province. Mais après une absence de douze ou treize ans la troupe rentre à Paris. Elle s'installe d'abord au Petit-Bourbon, qu'elle partage avec les comédiens italiens, puis au Palais-Royal. Tout d'abord les nouveaux-venus, qui n'avaient à leur actif que des succès de province, des triomphes remportés à Limoges où à Béziers, commencèrent à se faire petits devant l'hôtel de Bourgogne, sans jamais prétendre à rivaliser avec les Grands Comédiens. Le jour où Molière fit ses débuts au Louvre, il joua Nicomède devant le roi et Monsieur. Puis il adressa à Louis XIV un petit compliment où il le remerciait avec effusion « d'avoir bien voulu souffrir leurs manières de campagne, quand il avait à son service d'excellents originaux dont ils n'étaient que de très faibles copies ». Ces excellents originaux c'étaient les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, les interprètes attitrés du répertoire tragique. Molière avait tort d'être si modeste, trop de gens ayant intérêt à le prendre au mot. Ainsi Chapelain ne se faisait pas faute de lui reprocher sa « scurrilité »; quant à sa troupe, troupe de rencontre et de province, qui donc s'avi-

sera, sauf quelques esprits mal faits, d'oser la comparer, même dans le genre comique, aux Grands Comédiens ?

Ce fut au lendemain de la représentation de l'*Ecole des Femmes* que commença la guerre ; elle sortit des discussions passionnées soulevées par la pièce. Hâtons-nous de dire que les premiers torts vinrent de l'hôtel de Bourgogne. Un de ses comédiens, l'acteur Villiers, celui-là même dont nous citions plus haut une adresse au public écrite en vers burlesques, publia sous ce titre compliqué, *Zelinde ou la véritable critique de l'École des Femmes* et la *Critique de la Critique*, une comédie qui sans doute ne fut jamais représentée, mais où Molière était pris très violemment à partie. C'était une double attaque dirigée à la fois contre l'*Ecole des Femmes* et contre la fameuse *Critique* dont Molière avait fait suivre sa comédie. La scène se passe rue Saint-Denis, chez un marchand de dentelles : un certain nombre de beaux esprits qui se sont donné rendez-vous dans sa boutique commencent à jaboter, et à dauber sur Agnès, sur Arnolphe et, bien entendu, sur Molière lui-même ; sur le tout se broche une petite intrigue amoureuse d'une banalité parfaitement niaise. Ce premier coup ne parut point suffisant aux rancunes des Grands Comédiens ; ils éprouvèrent le besoin de lancer un nouvel adversaire contre le rival dont le succès les inquiétait si fort. Ce fut un poète plus que médiocre, un de ceux qu'on est convenu de ranger sous l'étiquette : « victimes de Boileau », un des producteurs ordinaires de l'hôtel de Bourgogne, Boursault, qui se chargea de la besogne. Il faut dire à la décharge de Boursault qu'il avait cru se reconnaître dans le personnage de Lysidas de la *Critique*, et peut-être n'avait-il pas tout à fait tort. Quoi qu'il en soit, le *Portrait du peintre ou la contre-critique de l'Ecole des Femmes* — on voit que l'hôtel de Bourgogne aimait les titres redoublés — est un petit acte en vers, visiblement imité de la *Critique de l'École des Femmes* ; Boursault a évité toute espèce d'intrigue : c'est une simple conversation entre différentes personnes, où l'auteur a pris soin de rassembler toutes les critiques que les rivaux de Molière faisaient courir contre sa comédie. Un M. Lizidor, poète, feint de vouloir défendre l'*Ecole des Femmes*, et c'est dans ce rôle que Boursault a déployé toutes les ressources de son ironie. La réplique ne se fit pas attendre ; elle arriva quelques mois après avec l'*Impromptu de Versailles*. Cette fois les comédiens de l'hôtel de Bourgogne avaient lieu de s'estimer satisfaits ; on les y avait drapés de la belle façon. Montfleury connaissait bien ce roi « gros et gras comme quatre, ce roi, morbleu ! entripaillé comme il faut, ce roi d'une vaste circonférence et qui pouvait remplir un trône de la belle manière » ; et tous, Beauchâteau, Villiers, Hauteroche, les femmes elles-mêmes purent aller s'assurer, au milieu des rires du public, que les acteurs du Palais-Royal savaient bien contrefaire leurs poses, leurs gestes et leur voix. Le nom de Boursault lui-même s'y trouvait, mais grotesquement défiguré ; Molière l'y appelait Broussaut et Brossaut. Une attaque aussi hardie appelait des représailles. De Villiers, toujours sur la brèche, en réponse à l'*Impromptu de Versailles* fit paraître l'*Impromptu de l'hôtel de Condé*, en même temps que Montfleury fils, pour venger son père, publiait la *Vengeance des marquis*, où, à défaut d'autres qualités, se trouve du moins une critique très brutale, mais amusante et peut-être assez justifiée, du jeu de Molière dans la tragédie. Dans tous les cas, ces acteurs, s'ils manquaient de talent, n'outrepassaient pas leur droit de réponse. Il n'en fut pas de même de Montfleury père, qui ne craignit pas d'adresser au roi une requête dans laquelle il accusait Molière d'avoir épousé sa propre fille. Il ne fut point écouté à la cour, puisque Louis XIV et Madame, duchesse d'Orléans, firent tenir sur les fonts de baptême le premier enfant de Molière et d'Armande Béjart ; mais il le fut par les ennemis de Molière, et l'on sait que cette accusation a depuis fait fortune. Il semble d'ailleurs que tous les moyens étaient bons à l'hôtel de Bourgogne dans sa lutte contre Molière. A la même époque il lui enlevait le comédien Brécourt. Quelques années plus tard, en 1667, c'était Mlle Duparc que l'on décidait à passer rue Mauconseil, et malheureusement Racine ne paraît pas avoir été étranger à cette défection.

Malgré cette animosité qui, on le voit, fut très vive entre les deux troupes, les succès de Molière ne semblent pas avoir beaucoup nui à l'hôtel de Bourgogne. Il jouissait d'une renommée trop ancienne, et surtout il possédait un répertoire trop riche et trop varié pour avoir rien à craindre des théâtres rivaux. Car, en fait, la troupe de Molière en était réduite aux pièces de son directeur. Tandis que les manuscrits affluaient à l'hôtel de Bourgogne, Molière devait à lui tout seul, par la vigueur toujours renouvelée de son talent, par l'admirable souplesse de son improvisation, alimenter le répertoire du Palais-Royal. Le 17 févr. 1673 il succombait à la peine.

Molière mort, délivrés d'une concurrence redoutable, les comédiens de l'hôtel de Bourgogne oublièrent leurs haines passées. Aussi bien y trouvaient-ils leur intérêt ; ils pardonnaient à Molière, mais c'était pour s'emparer de son théâtre. Quatre des meilleurs acteurs de la troupe du Palais-Royal : Baron, La Thorillière, Mlle Beauval et son mari s'étaient joints à eux. Désormais Molière aura pour interprètes ceux-là mêmes dont il s'était si cruellement moqué dans l'*Impromptu de Versailles*. Aussi, l'année même qui suivit sa mort, Chappuzeau pouvait-il écrire : « C'est aujourd'hui à qui des deux troupes s'acquittera le mieux de la représentation de ses excellentes pièces, où l'on voit courir presque autant de monde que si elles avaient encore l'avantage de la nouveauté. » Les Grands Comédiens faisaient même une sorte d'amende honorable à leur ancien rival, en représentant l'*Ombre de Molière*, qui était l'œuvre de leur camarade Brécourt, ce premier transfuge de la troupe du Palais-Royal.

Jamais l'hôtel de Bourgogne n'avait été plus brillant que pendant ces années qui suivirent immédiatement la mort de Molière. Baron y faisait merveille, et surtout c'était l'époque où le public confondait dans une même acclamation les deux noms réunis de Racine et de La Champmeslé. C'était la troupe de la rue Mauconseil que l'on appelait toujours à la cour. Elle était enfin seule à jouir, avec l'Opéra et les Italiens, d'un honneur qu'au temps de Molière et aussi du théâtre du Marais il lui fallait partager.

Ce fut l'époque la plus belle de l'histoire de l'hôtel de Bourgogne, c'en fut aussi la dernière. Au lendemain de la mort de Molière, les débris de sa troupe, chassés par Lulli du Palais-Royal, étaient venues très humblement demander aux Grands Comédiens la faveur de se joindre à eux. Ils n'en éprouvèrent qu'un refus. L'hôtel de Bourgogne avait manqué l'occasion d'absorber la troupe de Molière ; il allait être absorbé par elle. Bientôt, en effet, le désordre et l'anarchie se mirent rue Mauconseil, et le théâtre commença à décliner. Cependant les camarades de Molière, installés au bout de la rue Guénégaud, au jeu de paume de la Bouteille, après une période de crise et quelques années assez dures, avaient relevé leurs affaires ; ils mirent la main sur quatre ou cinq pièces à succès, et bientôt La Champmeslé quitta la rue Mauconseil pour se joindre à leur troupe. Ce coup fut décisif pour les Grands Comédiens. La Champmeslé portait à la troupe rivale, outre sa renommée et son talent, le répertoire de Corneille et de Racine.

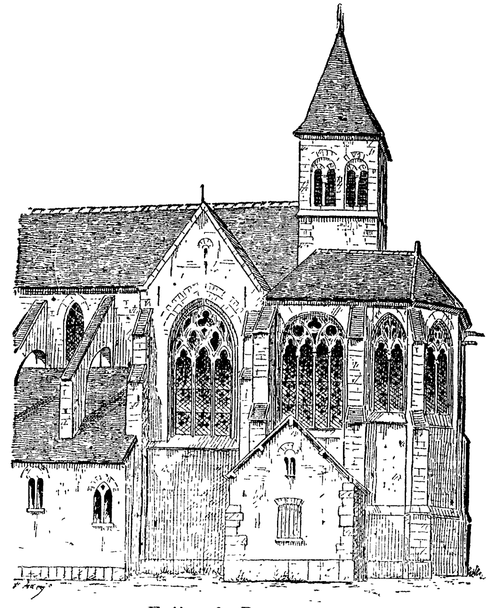
Désormais l'hôtel de Bourgogne ne pouvait plus que végéter. Louis XIV abrégea son agonie en décrétant sa suppression pure et simple. En août 1680 il ordonnait la jonction des deux troupes de la rue Mauconseil et de la rue Guénégaud. Les Grands Comédiens étaient fondus dans la troupe du Palais-Royal, et, désormais il n'y avait plus à Paris qu'une seule troupe de comédiens français, jouant au faubourg Saint-Germain, au jeu de paume de la Bou-

teille. La Comédie-Française était déjà formée. Quant au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, il passait aux comédiens italiens ; ils vont l'occuper pendant tout le XVIIIe siècle. Par une rencontre assez singulière, l'ancienne salle des Confrères de la Passion avait donc fini par revenir aux héritiers de ces Gelosi qui, nous l'avons vu, s'étaient installés à Paris au XVIe siècle en dépit des Confrères, et qui avaient été leurs premiers rivaux. Jacques LAHILLONNE.

BOURGOGNE (Vin de) (V. VIN).

BOURGOGNE (Collège de), à Paris. Il fut fondé en 1331 par les exécuteurs testamentaires de Jeanne de Bourgogne, reine de France, et destiné aux seuls écoliers bourguignons qui viendraient à Paris faire leurs études de philosophie. Le couvent des Cordeliers, auprès duquel on l'installa, fut chargé de la direction et de la surveillance. Réuni à l'Université en 1764, ce collège fut acheté en 1769 par l'Académie royale de chirurgie ; les bâtiments actuels de l'Ecole de médecine couvrent donc une partie de son emplacement.

BOURGOGNE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, ch.-l. de cant. ; 805 hab. Fabriques de tissus de laine, carrières de craie. Ce bourg est situé à l'extrémité d'un plateau d'où l'on découvre une belle vue sur



Eglise de Bourgogne.

le dép. de l'Aisne, Reims et la vallée de la Suippe ; il est encore entouré de fossés et d'anciens remparts bien conservés. Belle église des XIIe et XIIIe siècles, longtemps classée parmi les monuments historiques. A. T.

BOURGOGNE (le grand bâtard Antoine de) (V. ANTOINE).

BOURGOGNE (Blanche de) (V. BLANCHE DE BOURGOGNE).

BOURGOGNE (Jean de) (V. BORGOÑA [Juan de]).

BOURGOIN. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, sur la Bourbre ; 6,345 hab. Stat. du ch. de fer P.-L.-M., ligne de Lyon à Marseille. Siège du tribunal de 1re instance de l'arr. Collège communal. Prison cellulaire. Ville ancienne qui figure déjà dans l'itinéraire d'Antonin sous le nom de *Bergusium*. Les Dauphins y avaient bâti, sur la colline de Beauregard, un château dont il ne reste que quelques vestiges. Les Etats de Dauphiné se réunirent plusieurs fois à Bourgoin. La Bourbre y met plusieurs usines en mouvement : imprimerie sur étoffes, papeteries, moulins, filatures. Le commerce consiste principalement en toiles de chanvre, laines et farines renommées. La ville est entourée de promenades ; deux de ses places sont ornées de fontaines. En 1768, Rousseau habita quelque temps Bourgoin et se fixa en 1769 chez M. Cézarges, à la ferme de Montquin, sur le penchant d'une des collines voisines.

Les *Marais de Bourgoin*, aujourd'hui en grande partie desséchés et convertis en pâturages, ont été longtemps pour la région une cause d'insalubrité. Ils s'étendent sur 35 kil. de longueur et de 2 à 5 kil. de largeur, occupant une superficie de 6,514 hect. Il est probable qu'un bras du Rhône y coulait autrefois. Ils furent donnés à Turenne en 1768 par Louis XIV, mais les communes protestèrent et réussirent à en conserver la possession. Les travaux de dessèchement furent prescrits par l'Assemblée nationale en 1791 et commencés peu après ; mais c'est de nos jours seulement que la mise en culture de cette région a fait de grands progrès. Les tourbières produisent chaque année environ 30,000 tonnes.

BOURGOIN (Thérèse), actrice française, née à Paris en 1781. Elle fut, dit-on, élève de la célèbre Mlle Dumesnil, et débuta à la Comédie-Française le 28 nov. 1801, dans le rôle de Mélanie de la tragédie de La Harpe qui porte ce nom. Adorablement jolie, mignonne, élégante, douée d'une physionomie éveillée et mutine, avec cela un peu trop dépourvue de sensibilité, Mlle Bourgoin semblait bien plus propre à jouer la comédie que la tragédie, et plus apte encore à jouer dans les comédies les soubrettes que les amoureuses. Cependant, reçue sociétaire au cours même de ses débuts, elle persista à tenir d'une part l'emploi des jeunes princesses tragiques, de l'autre celui des jeunes premières de comédie. Sa rivalité avec Mlle Volnais, qui débuta en même temps qu'elle, est restée célèbre, et les contemporains assurent que Mlle Bourgoin, dont la conduite privée n'était rien moins qu'exemplaire, ne dut pas à ses seuls talents l'avantage momentané qu'elle obtint sur son émule ; elle sut, comme il le fallait, capter les bonnes grâces d'un ministre puissant, qui reconnut les faveurs qu'elle lui accordait par des faveurs d'un autre genre. Quoi qu'il en soit, si Mlle Bourgoin ne fut jamais une actrice hors ligne, elle fut cependant une comédienne distinguée, incomplète sans doute, mais souvent fort aimable et d'ailleurs d'une grâce charmante. Dans le genre tragique, *Iphigénie en Aulide* était son meilleur rôle ; on la citait aussi dans *Mithridate*, *Zaïre* et *Bajazet*, et encore dans le drame de Beaumarchais, *Eugénie*. Dans le genre comique, les ouvrages où elle obtenait le plus de succès sont *les Trois Sultanes*, *le Philosophe marié*, *l'Epreuve* et *les Folies amoureuses*. Mlle Bourgoin conserva longtemps les grâces tendres de la jeunesse et la fraîcheur d'un visage qui ne semblait pas subir les atteintes des ans ; c'est ainsi qu'elle put se maintenir dans son emploi jusqu'à l'âge de près de cinquante ans, car elle ne quitta le théâtre et ne prit sa retraite qu'à la fin de l'année 1829. — Mlle Bourgoin avait une nièce, connue sous le nom de *Lili Bourgoin*, qui tint pendant quelques années un emploi secondaire sur les théâtres de genre. A. P.

BOURGOIN (Edme-Alfred), chimiste français, né à Saint-Cyr-les-Colons (Yonne) le 26 mai 1836. Reçu docteur en médecine et pharmacien, il entra dans le laboratoire de M. Berthelot, à l'Ecole de pharmacie de Paris. Il fut successivement nommé pharmacien des hôpitaux (1863), professeur agrégé à la Faculté de médecine (1875) ; professeur agrégé, puis professeur titulaire à l'Ecole de pharmacie (1876) ; membre de l'Académie de médecine (1879) ; pharmacien en chef des hôpitaux civils de Paris et directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux (1885). Dans sa thèse pour le doctorat ès sciences physiques, *Théorie de l'électrolyse des acides et des sels organiques*, il démontra la loi suivante : le courant sépare l'élément basique, hydrogène ou métal, qui va au pôle négatif, tandis que le reste des éléments de l'acide ou du sel se rend au pôle positif. Il prouva en outre que, contrairement aux idées émises, l'eau n'est pas décom-

posée par le courant : électrolyse-t-on de l'eau acidulée avec de l'acide sulfurique, ce dernier seul est décomposé, d'après la loi ci-dessus. L'auteur en a déduit une méthode générale pour reconnaître la nature des groupements moléculaires qui subsistent au sein des dissolutions aqueuses. Ses recherches dans la série succinique, couronnées par l'Institut, ont été insérées dans le *Recueil des mémoires des savants étrangers*. Enfin on lui doit plusieurs mémoires sur la chimie organique et sur la pharmacie. — Il rédige les articles de chimie théorique de la *Grande Encyclopédie*. — Voici la liste de ses principales publications : *Mémoire sur le cerveau de l'homme* (*Journ. pharm. et chim.*, t. III, 420; t. XX, 26; 4e série); *Electrolyse des acides organiques* (*An. phys. et chim.*, t. XIV, 157, 430; t. XV, 47; t. XXI, 264; t. XXII, 361; t. XXIII, 88; t. XXVI, 119, 4e série); *Action du brome sur l'acide bibromosuccinique* (*id.*, t. XXIX, 375); *Sur les Solubilités des acides succinique, benzoïque et salicylique* (*id.*, t. I, 569; t. XII, 400; t. XV, 161); *Perbromure d'acétylène* (*id.*, t. III, 421; t. IV); *Ethylène perchloré* (*id.*, t. VI, 136; 142); *Acides pyrotartriques* (*id.*, t. XI, 549; t. XII, 413); *Etudes sur l'acide malonique* (*id.*, t. XX, 80; 271; t. XXII, 298); *Chimie organique* (Paris, 1876, in-8); *Traité de pharmacie galénique* (Paris, 1880; 2e édit., 1888); *Histoire des carbures d'hydrogène, des aldéhydes, des alcalis artificiels et des acides organiques* (*Encyclopédie chimique* de Frémy).

BOURGOING (Edmond), prieur du couvent des Jacobins de Paris, au moment de la Ligue, exécuté à Tours le 26 janv. 1590. Il se distingua, durant cette période, par un fanatisme des plus violents. Lors du meurtre de Henri III par Jacques Clément, il se fit le défenseur acharné de l'assassin, le comparant à Judith et l'exaltant comme un martyr. Il montra à l'égard de Henri IV une animosité excessive, et prononça contre lui des discours qui eurent un grand retentissement. Saisi les armes à la main, quand Henri IV s'empara des faubourgs de Paris (nov. 1589), il fut conduit à Tours où le Parlement le condamna à mort. Suivant les uns, il subit le supplice de la roue; suivant les autres, il fut tiré à quatre chevaux.

BOURGOING (François), docteur de Sorbonne, général de la congrégation de l'Oratoire, né à Paris le 18 mars 1585, fils d'un conseiller à la cour des aides, mort le 22 oct. 1662. Curé de Clichy, il résigna son bénéfice en faveur de Vincent de Paul, et il fut un des prêtres qui s'adjoignirent à Pierre de Bérulle pour fonder la congrégation de l'Oratoire. Il y travailla avec grand zèle et succès à l'enseignement de la théologie, à la prédication, aux missions et à l'organisation des séminaires et des collèges. L'Oratoire de Flandre, qui forma plus tard une corporation particulière, lui doit son origine — En 1641, avec la protection de Richelieu, et malgré les appréhensions des oratoriens qui redoutaient ses tendances, il fut élu général, succédant au P. de Condren, dont il était alors vicaire général. Sous sa longue administration, la congrégation prit un grand développement; mais le caractère autoritaire de Bourgoing, le crédit dont il jouissait à la cour et une imitation inconsciente des jésuites le portèrent à soumettre l'Oratoire à des pratiques et à un régime qui altéraient le caractère de l'institution. Les oratoriens durent plus d'une fois réagir et résister. En 1644, leur assemblée désavoua la *Déclaration présentée à la reine-régente par le P. général de l'Oratoire, au nom de la congrégation, sur quelques points touchant le sacrement de pénitence*. Bourgoing avait présenté cette déclaration, à la suite du livre d'Antoine Arnauld *Sur la fréquente communion;* pour prévenir le reproche de jansénisme, il y avait introduit quelques propositions dont la morale parut relâchée. Une assemblée de 1661 lui ayant interdit toute fonction à la cour, même celle de confesseur des princes, Bourgoing se démit de son office de général. Bossuet prononça sur lui sa première oraison funèbre. — Œuvres : *Lignum crucis* (Mons, 1629, Paris, 1630, in-12); *Veritates et sublimes excellentiæ Verbi incarnati* (Anvers, 1630, 2 vol. in-8), dont la traduction française, *Vérités et Excellences de Jésus-Christ disposées par méditations* (Paris, 1636, 6 vol. in-12), livre loué par Bossuet et par Massillon, a eu trente éditions du vivant de l'auteur; *Institutio spiritualis ordinandorum* (Paris, 1639); *Homélies chrétiennes sur les Evangiles des dimanches et des fêtes principales* (Paris, 1642, in-8); *Ratio studiorum* (Paris, 1645, in-16); *Directoire des missions* (Paris, 1646); *Méditations sur les divers états de Jésus-Christ* (Paris, 1648, in-8); *Exercices de retraite* (Paris, 1648); *Homélies des Saints sur le Martyrologe romain* (Paris, 1651, 3 vol. in-8). Le P. Bourgoing avait préparé, conjointement avec le P. Gibieuf, l'édition des *Œuvres du cardinal de Berulle* (Paris, 1644, 2 vol. in-fol.).

E.-H. Vollet.

BOURGOING (Jean-François, baron de), diplomate français, né à Nevers le 20 nov. 1748, mort à Carlsbad (Bohême) le 20 juil. 1811. D'une ancienne famille nivernaise, à laquelle appartenaient *Noel* Bourgoing, conseiller au Parlement de Paris, principal rédacteur de la *Coutume du Bourbonnais*, publiée en 1534, et *François* Bourgoing, général de la *Congrégation de l'Oratoire* (V. l'art. préc.), il fut admis très jeune (1760) à l'école militaire de Paris, avec ses deux frères, et il y fit de si brillantes études que le gouvernement l'envoya à l'Université de Strasbourg se préparer, sous la direction du professeur Kugler, l'un des écrivains politiques les plus célèbres du temps, à entrer dans la carrière diplomatique. Il en sortait à vingt ans, possédant la langue allemande à fond ainsi qu'un assez bon bagage de connaissances juridiques, et était envoyé tout aussitôt à Ratisbonne, secrétaire de la légation de France auprès de la diète. La diplomatie ne l'avait pas détourné complètement d'ailleurs du métier militaire et le jeune secrétaire était à la fois officier au régiment d'Auvergne. Il demeura quatre ans en Allemagne, occupé à diverses missions, auprès de l'électeur de Bavière d'abord et des princes du Sud, puis en 1768, après le départ de Gérard de Rayneval, son chef, chargé d'affaires à Ratisbonne, où il n'avait pas cessé d'être secrétaire en titre, et revint ensuite en France reprendre dans son régiment les fonctions de son grade. En 1777, Montmorin l'emmena à l'ambassade de Madrid en qualité de premier secrétaire; il y demeura sept ans, jusqu'en 1785, ne cessant de visiter le pays, fort peu connu alors des Français, et de recueillir des matériaux pour un livre qu'il préparait et qu'il publia en 1789, quatre ans après son retour en France. C'était le *Nouveau Voyage en Espagne, ou tableau actuel de cette monarchie* (Paris, 1789, 3 vol. in-8). L'ouvrage, qui n'est pas sans valeur, bien que la critique historique de l'auteur ne soit pas trop rigoureuse, eut un grand succès; il eut quatre éditions (1789, 1797, 1803, 1807); les deux premières étaient anonymes, et les deux dernières parurent sous le titre de *Tableau de l'Espagne moderne*. Quand Montmorin quitta Madrid en 1783, Bourgoing qui avait été fort utile à l'ambassadeur dans les longues et difficiles négociations qui avaient pour but d'obtenir à la France le concours de l'Espagne dans la guerre des Etats-Unis, demeura chargé d'affaires à la cour du roi catholique; il le fut dix-huit mois. En mai 1787, Bourgoing était envoyé en Hollande sans mission officielle, mais pour renseigner le département sur la situation exacte des Provinces-Unies, puis il passait, la même année, ministre de France près le cercle de Basse-Saxe, avec résidence à Hambourg; il était à Paris en 1790, quand il fut nommé à Madrid, mais on retira bientôt le décret; il retourna à Hambourg et ne fut véritablement ministre en Espagne que l'année suivante en 1791.

Ce sont ses négociations avec le cabinet de Madrid, qui sont les plus intéressantes de sa carrière et montrent en

lui un diplomate intelligent. L'Espagne était toujours liée à la France par le pacte de famille, fort populaire à Paris, sous le nom de *pacte national*, en haine de l'alliance autrichienne; en 1790, au moment des difficultés de Charles IV avec l'Angleterre, à propos de la baie de Nootka-Sun, l'Assemblée avait décidé le 25 août de secourir l'allié de la France. Mais l'Espagne était gouvernée par Florida Blanca, partisan de toutes les entreprises monarchiques contre la Révolution et qui faillit par son zèle faire éclater la guerre. Ce fut grâce à Bourgoing que les relations diplomatiques ne furent pas rompues. A partir de févr. 1792, avec Aranda, qui remplaça Florida Blanca, et surtout avec Godoï, duc de la Alcudia, qui succéda en novembre à Aranda, sa tâche fut plus aisée; il était bien en cour auprès de Charles IV et de la reine et s'efforçait de calmer l'irritation que leur causaient les événements de France. Mais survint le procès du roi; Godoï tenta quelques démarches auprès de la Convention en faveur de Louis XVI; elles ne furent pas accueillies. Danton demanda que « sur-le-champ, pour punir l'Espagne de son insolence, on lui déclarât la guerre et qu'on enveloppât le tyran de Castille dans l'extermination de tous les rois du continent ! » Après le 21 janv., Bourgoing dut quitter Madrid (23 févr.) et la guerre éclata le 7 mars.

Il eut une grande part aux préliminaires des négociations avec l'Espagne (1794-95) qui aboutirent à la paix de Bâle (22 juil. 1795), mais c'est Barthélemy qui en eut le principal honneur. La guerre durait à la frontière des Pyrénées avec des alternatives de succès et de revers; des deux parts on était fatigué et l'on souhaitait la paix. Dès la fin de 1793, il y avait eu à Copenhague, entre Grouvelle et Musquiz, ministres de France et d'Espagne, des tentatives de négociation; elles n'aboutirent pas, mais au mois de sept. 1794, elles reprirent à l'armée même des Pyrénées. Elles échouèrent encore; le comité de Salut public ne se découragea pas et de plusieurs côtés il essaya de sonder le cabinet de Madrid; Bourgoing, qui s'était retiré à Nevers, reçut l'ordre (févr. 1795) de se mettre en rapport avec des diplomates espagnols qu'il avait connus auparavant, Ocaritz et Yriarte, et le 7 mars il était réquisitionné pour aller suivre l'affaire à Figuières, avec l'adjudant-général Roquesantes, sous la direction du conventionnel Goupilleau-Fontenay. Les réponses espagnoles tardèrent à venir, et Goupilleau s'impatientait; le 16 avr. seulement, Ocaritz fit savoir qu'il était prêt à entrer en pourparlers, mais que la mise en liberté des enfants de Louis XVI était un préalable obligé : « prétention ridicule », déclara du reste aussitôt le conventionel, et dès le 27, il fit répondre que Bourgoing était reparti. Le comité fut mécontent d'un aussi prompt départ, et Bourgoing ne le fut pas moins; mais il avait des idées trop modérées pour Goupilleau et ce fut là la cause de la fin de sa mission. Il ne voulait pas demander à l'Espagne de cession de territoire et croyait imprudent de s'engager à lui promettre l'aide de la France pour la conquête du Portugal, mais il était d'avis qu'il fallait s'attacher à obtenir un bon traité de commerce. Ce sont là, d'ailleurs, à peu près les vues qu'exprima le comité dans les instructions qu'il avait dressées pour Bourgoing (mai 1795); ces instructions ne lui parvinrent pas : il était déjà retourné à Nevers, et dès ce moment Barthélemy négociait à Bâle avec Yriarte. Ce fut lui qui signa la paix; une alliance suivit bientôt entre la République et l'Espagne (traité de Saint-Ildefonse, du 19 août 1796, signé par le général Pérignon, ministre à Madrid depuis le 26 mars 1795).

Bourgoing passa toute la période du Directoire à Nevers, où il exerça même un moment les fonctions de maire. Il fut un des premiers agents de l'ancien gouvernement que le premier consul eut l'idée d'employer; dès le mois de déc. 1799, il était nommé ministre à Copenhague en remplacement de Grouvelle, et il rejoignait aussitôt son poste. Il fut chargé, conjointement avec le général Beurnonville, ministre à Berlin, de tenter de rétablir les relations entre la France et la Russie; Mourawiev, qui représentait le tzar à Hambourg, et auquel il s'adressa d'abord, refusa par crainte d'un blâme de Paul Ier d'écouter un agent de Bonaparte; Bourgoing proposa alors d'user du crédit d'une comédienne française, fort en vogue à Saint-Pétersbourg, la Chevalier, maîtresse du favori Koutaikof; celle-ci prépara peut-être le terrain; d'autres avances furent faites au tzar, sur les conseils de Bourgoing : elles furent acceptées, mais c'est Beurnonville qui fut chargé de négocier la paix avec M. de Krudener. L'année suivante, Bourgoing était envoyé à Stockholm, il n'y demeura pas longtemps; il fit allusion, dans un discours rendu public, à la transformation prochaine des institutions républicaines de la France en une monarchie, et pour ce fait fut rappelé en 1803. On dit que c'est à l'intervention de son fils qu'il dût la fin de sa disgrâce; celui-ci, après une action d'éclat, interrogé par Napoléon sur la récompense qu'il désirait, aurait demandé la mise en réactivité de son père. En 1808, Bourgoing fut nommé ministre en Saxe, il assista à l'entrevue d'Erfurt, mais se fatigua à suivre le souverain auprès duquel il était accrédité, dans les fréquents voyages à Varsovie où l'appelaient ses fonctions de grand-duc, et il mourut en cherchant à rétablir ses forces aux bains de Carlsbad.

Bourgoing laissait cinq fils, *Armand*, qui fit les guerres de l'Empire comme officier supérieur et mourut en 1839; *Charles*, chef de bataillon, tué à l'assaut de Sébastopol; *Paul*, qui fut diplomate et dont la biographie suit; *Honoré*, qui mourut colonel de dragons en 1864; sa fille *Ernestine* épousa le maréchal duc de Tarente; sa veuve, Marie-Benoîte-Joséphine de Prévôt de Lacroix, fut pendant dix-sept ans surintendante de la maison de Saint-Denis (1820-1838).

Outre son *Tableau de l'Espagne*, Bourgoing publia plusieurs ouvrages : *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son pontificat jusqu'à sa retraite en Toscane* (Paris, 1799, 2 vol. in-8); *Voyage du duc du Châtelet en Portugal* (Paris, 1808, 2 vol. in-8); il avait écrit, en collaboration avec Musset de Cogners, un roman : *Correspondance d'un jeune militaire* ou *Mémoires du marquis de Lusigny et d'Hortense de Saint-Just* (Paris, 1778, 2 vol. in-12); il traduisit : *De l'Education des princes destinés au trône*, de Basedow (Paris, 1777, in-8); l'*Histoire des Flibustiers*, d'Archenholtz (Paris, 1805, in-8); une *Histoire de l'empereur Charlemagne*, de Hegewisch (id.), etc., et édita la *Correspondance de Voltaire avec le cardinal de Bernis*. Bourgoing était correspondant de l'Institut. R. K.

BIBL. : H. DONIOL, *Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis d'Amérique*; Paris, 1885-1888, in-4, t. I, II et III. — P. de WITT, *Une Invasion prussienne en Hollande*; Paris, 1886, in-18. — Albert SOREL, *la Diplomatie française et l'Espagne* (1792-96, *Revue historique*, nov. 1879, juil. 1880. — FAIN, *Manuscrit de l'An III* (1794-95); Paris, 1879, in-8. — SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, tr. Dosquet, t. III; Paris, 1876, in-8. — E. DAUDET, *les Bourbons et la Russie*; Paris, s. d. in-8. — Paul de BOURGOING, *Souvenirs d'histoire contemporaine*; Paris, 1864, in-8.

BOURGOING (Paul-Charles-Amable, baron de), deuxième fils du précédent, diplomate français, né à Hambourg le 19 déc. 1791, mort à Paris le 16 août 1864. Il prit d'abord la carrière des armes, servit, en 1811, dans la jeune garde, fit la campagne de Russie dans ce corps, et fut, en 1814, aide de camp de Mortier. Après la Restauration, il donna sa démission; mais le marquis de Bonnay le prit avec lui comme secrétaire à l'ambassade de Berlin et il demeura depuis lors dans la diplomatie. Secrétaire à Munich et à Copenhague, il passa, en 1828, à Saint-Pétersbourg, au moment de la guerre entre la Russie et la Turquie, et fit la campagne à la suite de l'empereur Nicolas. Il était chargé d'affaires auprès de ce prince, en l'absence du duc de Mortemart, lorsque la nouvelle de la révolution de Juillet parvint à Saint-Pétersbourg; ce fut, en partie à

M. de Bourgoing, à son influence personnelle sur l'esprit du tzar et à la situation qu'il avait su prendre en Russie, qu'une rupture entre le tzar et le nouveau gouvernement du roi Louis-Philippe put être évitée. Rappelé en 1832, M. de Bourgoing fut ministre en Saxe jusqu'en 1835 et en Bavière (1835-41). Nommé pair de France, en 1841, il donna sa démission de tous ses emplois au moment de la révolution de Février; l'année suivante, il accepta pourtant du prince-président l'ambassade d'Espagne; il y demeura de 1849 à 1851, et fut fait sénateur le 31 déc. 1852. — Ouvrages publiés : le *Prisonnier de Russie* (Paris, 1815), roman où il relate les exploits de son frère Armand; *Tableau de l'état actuel et des progrès probables des chemins de fer de l'Allemagne et du continent européen* (Paris, 1842, in-8); *Aperçus nouveaux de politique internationale* (Paris, 1852, in-8); *les Guerres d'idiome et de nationalité* (Paris, 1849, in-8); *Souvenirs d'histoire contemporaine* (Paris, 1864, in-8). R. K.

BIBL. : d'HAUSSONVILLE, *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français (1830-1848)*; Paris, 1850, 2 vol. in-12.

BOURGOING (Jean-François-Guillaume, comte de), fils d'*Armand*, comte de Bourgoing (V. plus haut), diplomate français, né à Paris en 1821, mort en 1882. Attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères, en 1841, il fut nommé, en 1842, attaché payé; c'est en 1845 qu'il eut sa première mission à l'étranger; secrétaire intérimaire à Turin, il passa second secrétaire à Rome en 1847. Durant la République et le second Empire, il ne remplit pas de fonctions publiques et ne rentra dans la carrière qu'en 1871, comme ministre plénipotentiaire à la Haye. Dès l'année suivante (1er mai), il était ambassadeur à Rome; il y demeura quelques mois à peine et fut mis en disponibilité (janv. 1873-mai 1875), sans du reste que cette position impliquât la moindre défaveur, puisqu'il était promu, en 1874, officier de la Légion d'honneur. C'est en 1875 qu'il fut appelé aux fonctions d'ambassadeur à Constantinople; la mission était délicate à ce moment : les premiers troubles qui devaient engendrer la guerre de 1877-1878 entre la Russie et la Porte, naissaient dans les Balkans; M. de Bourgoing prit une part active aux conférences de Constantinople, mais, le 31 déc. 1877, il était rappelé; ce fut M. Fournier qui le remplaça. Ce fut la dernière et aussi la plus considérable des missions de M. de Bourgoing; rentré en France, il ne s'occupa plus que de travaux d'histoire qu'il avait commencés depuis de longues années. Il avait entrepris, sous l'Empire, d'écrire une *Histoire diplomatique de la Révolution française* (Paris, 1865-86, 4 vol. in-8); il y déploya, après les historiens allemands Haüsser et Sybel, de sérieuses qualités. Il ne put malheureusement achever son ouvrage; la première partie du 4e vol., qui traite de la paix de Bâle de 1795, parut après la mort de l'auteur; le duc de Broglie y avait ajouté une préface. R. K.

BOURGOING (Philippe, baron de), homme politique français, né à Nevers le 22 oct. 1837, mort à Paris le 20 avr. 1882. Ecuyer de Napoléon III, il fut élu député en 1869 par la deuxième circonscription de la Nièvre. Il fit la guerre de 1870 comme lieutenant-colonel des mobiles de la Nièvre. Nommé député à l'Assemblée nationale par ce département le 24 mai 1874, il fut invalidé le 13 juil. 1875 à la suite d'une enquête minutieuse qui démontra une énorme pression du comité bonapartiste. le 20 févr. 1876, l'arr. de Cosne l'envoya à la Chambre des députés; il appuya la politique du cabinet du 16 Mai et fut réélu, comme candidat officiel, le 14 oct. 1877. Invalidé de nouveau le 13 nov. 1878, il n'osa pas représenter sa candidature le 2 févr. 1879; mais aux élections du 21 août 1881, l'arr. de Cosne ayant partagé ses voix, au premier tour de scrutin, entre M. Fleury, député républicain sortant et Gambon, ancien membre de la Commune, et aucun candidat ne s'étant désisté, le baron Bourgoing se présenta au scrutin de ballottage et fut élu le 4 sept. 1881, par 6,842 voix contre 10,227 données, à peu près par moitié, aux deux autres candidats.

BOURGOIS (Siméon), marin français, né le 26 mars 1815, mort à Paris le 24 déc. 1887; vice-amiral, membre du Conseil d'Etat, grand officier de la Légion d'honneur. Il a partagé ses études entre la météorologie et l'examen théorique et expérimental de questions d'architecture navale. A ce dernier point de vue, il a publié des travaux très importants dont voici les titres : *Recherches sur les propulseurs hélicoïdes* (1845); *Expériences sur l'hélice faites à bord du Pélican* (1848-50); *Mémoire sur la résistance de l'eau au mouvement des corps* (1853); *Méthodes de navigation* (1866); *Théorie du gouvernail* (1868); *Etudes sur les manœuvres du combat sur mer* (1876); *Du Roulis des navires en eau calme* (1884); *De la navigation sous-marine* (1887). Ce dernier ouvrage n'est que le développement d'un mémoire très remarquable présenté en 1858 par M. Bourgois, alors capitaine de vaisseau, travail qui servit de base à la construction du bateau sous-marin *le Plongeur* (V. BATEAU SOUS-MARIN, t. V, p. 749). L'amiral Bourgois a publié en outre, en 1887 : *le Droit de guerre et la Torpille* et *la Guerre de course et la Torpille*. Il partagea avec M. Dupuy de Lôme le prix accordé par l'Institut à celui qui aurait fait faire le plus de progrès à la machine à vapeur. Au point de vue météorologique il eut, après l'Américain Coffin, mais d'une manière absolument indépendante, la notion assez exacte de la loi des mouvements de l'atmosphère, notion qui, généralisée par le savant météorologiste d'Utrecht, est devenue la « loi de Buys-Ballot ». Dès 1863, dans sa *Réfutation du système des vents de Maury*, et plus tard, dans sa brochure in-8 avec planches intitulée *Des mouvements de l'atmosphère*, il a rectifié certaines idées trop systématiques du célèbre météorologiste américain; il a été le premier à signaler l'existence d'une vaste tourbillon atmosphérique fixe à l'O. de l'Espagne et celle de tourbillons semblables, vers 40° de lat. au-dessus et au-dessous de l'équateur, dans les régions océaniques situées à l'O. de tous les grands continents. E. DURAND-GRÉVILLE.

BOURGON. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron; 1,150 hab.

BOURGONCE (La). Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Saint-Dié; 643 hab.

BOURGOUGNAGNE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Lauzun; 440 hab.

BOURGTHEROULDE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, sur le plateau qui s'étend entre la Rille et la Seine, près de la forêt de la Londe; 754 hab. Stat. du chemin de fer de l'O.; ligne d'Elbeuf-Saint-Aubin à Glos-Monfort Ateliers de construction de machines agricoles. Cette localité était au moyen âge le chef-lieu d'une seigneurie importante érigée en baronnie en déc. 1617. De l'ancien château, détruit en 1794, il subsiste le pavillon d'entrée et le colombier. L'un des seigneurs, Guillaume le Roux d'Esneval, se fit construire à Rouen, sous le règne de François Ier, le magnifique logis connu sous le nom d'*Hôtel du Bourgtheroulde*. L'église, dont la tour carrée date du XVe siècle, a conservé de belles verrières de la Renaissance.

BOURGUÉBUS. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Caen, sur le plateau séparant les bassins de l'Orne et de la Dive; 213 hab. Eglise intéressante datant en partie du XIIIe siècle. Du côté du S. règne une élégante corniche ornée de feuillage et de têtes d'animaux. Le portail gothique flamboyant est du XVe siècle. Dans une ferme située au milieu du village on remarque une construction singulière : tour terminée par un dôme qui date du XVIe siècle.

BOURGUEIL. Ch.-l. de cant. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon; 3,274 hab. — Ruines d'une importante abbaye de bénédictins, fondée en 989, par Emma, fille de

Thibault le Tricheur, comte de Blois, et femme de Guillaume Fier-à-Bras, comte de Poitou. — Eglise paroissiale des XIe et XIIe siècles : le chœur à trois nefs, distribuées chacune en trois travées et couvert de neuf voûtes en fausse coupole dont les nervures retombent sur des colonnes monocylindriques, est un des plus purs spécimens



Façade de l'église de Bourgueil, d'après une photographie.

du style dit Plantagenet. — Bourgueil est situé au milieu d'un territoire très fertile où les Bénédictins avaient importé des cultures très diverses, chanvre, maïs, coriandre, réglisse, anis, melons, qui ont continué à y prospérer avec le blé et la vigne. Le crû de Bourgueil est un des plus estimés et des plus fins parmi les vins rouges de Touraine.— Station de la ligne de Port-Boulet à Château-renault. J. G.

BOURGUEIL (de) (V. BAUDRY DE BOURGUEIL).

BOURGUEMESTRE (Ornith.). Nom vulgaire d'une espèce de *Goéland* (V. ce mot), le Goéland bleu *(Larus glaucus Brünn)*.

BOURGUENOLLES. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Villedieu-les-Poêles ; 411 hab.

BOURGUÉPIN, BOURGUÉPINE (Bot.). Noms vulgaires des *Rhamnus alaternus* L. et *Rh. catharticus* L. (V. ALATERNE et NERPRUN).

BOURGUET (Le). Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Comps; 149 hab.

BOURGUET (Louis), naturaliste et archéologue français, né à Nîmes le 23 avr. 1678, mort à Neuchâtel le 31 déc. 1742. Sa famille s'établit en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes. De 1697 à 1717 il parcourut l'Italie six fois, rapportant de riches collections de coquillages, de fossiles, de médailles, de fragments antiques, de livres. Il se fixa alors à Neuchâtel, où on créa pour lui une chaire de philosophie et de mathématiques. Dans une série de publications, il chercha à démontrer que les *pierres* dites *figurées* ne sont autre chose que les restes pétrifiés de plantes et d'animaux : *Dissert. sur les pierres figurées* (1715) ; *Traité des pétrifications* (Paris, 1742, in-4, et 1778, in-8, avec pl.) ; *Lettres philosophiques sur la formation des sels et cristaux, et sur la génération et le mécanisme organique des plantes et des animaux* (Amsterdam, 1727, ou 1762, in-12, avec fig.). Dans ces ouvrages il étudie en outre la cristallisation et la formation des roches. L'hypothèse de l'échelle des êtres, attribuée à Ch. Bonnet, est due en réalité à Bourguet; il essaya même de classer les fossiles d'après ce système dans *Echelle des fossiles* (1729). L'archéologie lui est redevable, entre autres, de l'explication de l'alphabet étrusque, qu'il rapproche des alphabets grecs anciens. Bourguet entretenait une correspondance très suivie avec Leibniz, qui faisait grand cas de ses connaissances philosophiques. Enfin, il s'est occupé de mathématiques et a publié : *Opuscules math. contenant de nouvelles théories pour la résolution de deux, trois et quatre degrés* (Leyde, 1794, in-8). Dr L. Hn.

BOURGUIGNAT (Auguste), magistrat et jurisconsulte français, né à Chaumont (Haute-Marne) en 1819. Après avoir fait ses études de droit à Paris, il acheta une charge d'avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Il s'en démit quelque temps après pour entrer dans la magistrature; il fut successivement juge au tribunal de Beauvais et président du tribunal de Clermont. Il a pris sa retraite il y a quelques années. — M. Bourguignat a publié un assez grand nombre d'ouvrages de droit très estimés. Les principaux sont : *Traité complet de droit rural appliqué ou Guide théorique et pratique des propriétaires, fermiers, juges de paix, maires, élèves des écoles d'agriculture*, etc. (1852, in-4); *Guide légal du draineur* (1854, in-8); *Législation appliquée des établissements industriels, notamment des usines hydrauliques ou à vapeur, des manufactures, fabriques*, etc. (1858, 2 vol. in-8); *De la Propriété des chemins ruraux* (1875, in-8); *Commentaire abrégé de la loi sur les sociétés*, en collaboration avec M. A. Mathieu, etc.

BOURGUIGNAT (Jules-René), naturaliste français contemporain, né à Brienne-Napoléon (Aube) le 29 août 1829. Dès 1852, il publia une des parties scientifiques du voyage en Orient de M. F. de Saulcy et en 1853, lors de la création de la chaire de paléontologie au Muséum, devint le préparateur d'Alcide d'Orbigny et conserva ces fonctions jusqu'à la mort de ce savant professeur en 1860. A partir de ce moment, il s'adonna sans réserve aux études scientifiques, et publia coup sur coup des mémoires sur l'archéologie, l'épigraphie, la botanique, la géologie, la paléontologie et surtout la malacologie. Il a beaucoup contribué aux progrès de cette dernière et a notamment rendu de grands services à cet égard en modifiant les idées anciennes sur l'espèce en malacologie ; pour lui les formes spécifiques ne sont que les résultantes des influences vitales et climatologiques ; il a déterminé les signes résultant du froid, de la chaleur, de la sécheresse, de l'humidité, et est parvenu, en remontant des effets aux causes, à rétablir les anciennes climatologies, comme celle du bassin de la Seine aux époques préhistoriques, à chiffrer les dates des dépôts, ainsi qu'il l'a fait pour les dépôts inférieurs des dolmens de l'Algérie, et même à recomposer la topographie d'un pays, comme il a si heureusement réussi pour les collines de Sansan à l'époque pliocène. Bourguignat est chevalier de la Légion d'honneur et secrétaire général à vie de la Société malacologique. Ses ouvrages sont tres nombreux ; citons seulement : *Aménités malacologiques* (Paris, 1853-1880, 2 vol. in-8, avec 45 pl.) ; *Malacologie de l'Algérie ou histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles recueillis*, etc. (Paris, 1864, 2 vol. gr. in-4, avec 58 pl. et 5 cartes) ; *Malacologie de la Grande-Chartreuse* (Paris, 1864, in-8, avec 17 pl.) ; *Rech. sur la distribut. géographique des Mollusques terrestres et fluviatiles en Algérie*, etc. (Paris, 1866, in-8, avec 2 cartes) ; *Catalogue des Mollusques terrestres et fluviatiles des environs de Paris à l'époque quaternaire* (Paris, 1869, in-4, avec 3 pl.) ; *Histoire des monuments mégalithiques de Roknia, près Hammam-Meskoutin en Algérie* (Paris, 1869, in-4, avec 9 pl. et 2 cartes) ; *Mollusques terrestres et fluviatiles de la mission G. Revoil au pays Çomalis* (Paris, 1882, in-8, avec 6 pl.) ; *Hist. malacologique de l'Abyssinie* (Paris, 1883, in-8, av. 5 pl. et 1 carte) ; *Mollusques fluviatiles*

du Nyanza Oukéréwé (Victoria Nyanza), etc. (Paris, 1883, in-8, avec 1 pl.). Dr L. Hn.

BOURGUIGNATIA (Malac.). Ce genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches a été établi par M. Victor Giraud en 1885 (*Bull. soc. Malac. France*, t. II, p. 193), pour un mollusque recueilli dans le lac Tanganika et présentant, bien qu'il vive dans des eaux complètement douces, une apparence marine des plus prononcées. Comme aspect général, il rappelle parfaitement certaines espèces du genre *Fusus* et c'est avec raison que l'auteur le compare au *Fusus interpositus* Deshayes, fossile du bassin parisien. Les caractères de ce genre sont les suivants : coquille imperforée, de forme buccinoïde, épaisse, à test orné d'une série de nodosités transverses, et sur le dernier tour, au-dessous de la série des grosses nodosités, d'un grand nombre de sillons spiraux également tuberculeux. Spire élancée, bien acuminée, à tours étagés. Ouverture oblongue, terminée inférieurement par une large gouttière peu profonde ; munie à la partie supérieure d'un petit sinus, lequel se prolonge jusqu'à l'insertion du bord externe ; péristome continu, très épais, bien obtus, brillant, crénelé sur le contour externe. Le type du genre est le *Bourguignatia imperialis* V. Giraud, coquille épaisse, presque opaque, un peu pesante, ordinairement couverte d'un épiderme d'un brun pâle, blanche lorsque l'épiderme manque et ornée, en outre, de zones très étroites d'un jaune orangé. Spire composée de douze tours finement striés, ornés de nodosités bien apparentes. Ouverture presque verticale, oblongue, d'un blond brillant à l'intérieur ; habite le lac Tanganika, dans la région de Marangu et plus particulièrement sur la plage de Mpala. J. Mabille.

BOURGUIGNON (Dialecte, Patois). D'après les premiers historiens de notre langue, le dialecte bourguignon comprendrait toute la région située à l'E. de la moyenne Loire et de la moyenne Seine, jusqu'à la Meuse (pays wallon), la Moselle, les Vosges et le Jura ; englobant, dans cette extension démesurée, outre les deux Bourgognes proprement dites, les provinces de Nivernais, Berry, Orléanais, Touraine, Bas-Bourbonnais, Ile de France, Champagne, Lorraine, Anjou, Poitou, pour rentrer en Bourgogne au travers de la Marche, du Bourbonnais et du Lyonnais (Fallot, p. 21). Burguy (I, p. 16) étend davantage encore le cercle, dans lequel il fait entrer la Suisse romande. Ce trop vaste domaine a été successivement ramené à des limites plus normales, par les progrès de la science qui reconnaît et attribue à chaque centre d'influence politique, à chaque province, son dialecte particulier.

Il suit de là que la critique doit restreindre, dans une proportion considérable, la liste des ouvrages attribués de prime abord au dialecte bourguignon, et d'où les premiers historiens de la langue ont tiré la plupart de leurs paradigmes. C'est aux chartes et aux quelques manuscrits, qui portent une date de lieu, qu'il faut demander de fournir les véritables caractères du dialecte ; les productions en patois moderne seront aussi les bienvenues, à plus d'un titre. Dans cet ordre d'idées, Fr. Diez avait déjà recouru aux *Noeï* de La Monnoye (xviie siècle) ; à cette source féconde, on peut ajouter nombre d'autres publications parues en ces derniers siècles ; pour l'état ancien du dialecte, les chartes éditées par M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, et l'étude d'un manuscrit de Semur que M. P. Meyer a publié dans la *Romania*, fourniront des bases assurées à l'établissement des caractères distinctifs du dialecte bourguignon de « Bourgogne ».

Dans ce résumé succinct, c'est le français classique qui servira de terme de comparaison :

Voyelles. — A fr. devient *ai : ai, lai, vaiche, voyaige, saige, airaigne* (aragne), *jaimâ* (jamais), *aicor, aitirai ;* devant *l*, ce même *a* devient *au : mau* fém. *maule, hopitau, chevau* d'où fém. *chevaude* = jument.

E devient généralement *a* dans la syllabe accentuée : *ale* (elle), *â* (est), *bale* (belle), et de même *tale, quale, matre...* ; devant *r : târre, guarre*. Le son *a* passe quelquefois à *o : fome* et *foume* (femme), *mâtrösse* (maîtresse), *soche* (sec). — A la voyelle E, il convient de rattacher la graphie *ai*, qui n'a d'une diphtongue que la forme ; le bourguignon dit donc : *fâre, mâre, châr, pâre, jaimâ ; froche* (fraîche).

I comme en français, sauf le pronom « il » qui se dit *â âl* au sing., *â âz* au plur., sans doute sous l'influence du fém. *ale*.

O s'assourdit fréquemment en *ou : oume* (homme ; cf. *foume, fome*), *cougnie* (cognée), *pourte, coûte* (côte), *toune ;* par contre, *ou* devient *o : jor, por, tor, cor, sord, lordiâ* (lourdaud), *borguignon*.

U s'affaiblit parfois, en *ui, i ;* mais ce phénomène appartient plutôt à la région du N.-E., Franche-Comté, Vôge et Lorraine. Le traitement le plus fréquent en Bourgogne est *eu : foteugne* (fortune), *flaimeusse* (flamusse), *meusse* (de musser), *eune, eugne* (un, une).

AN EN se confondent au seul son *an*, sauf devant les gutturales, où l'on a le son *in* (ain) : *blainche, trainche, grainge, maingî, chaingî...* Les textes anciens donnent même de nombreux exemples où *ain (ein)* est devenu *oin (estroinge, troinchier) ;* mais nous ne l'avons guère entendu que dans le mot *v'doinge v'doingî* (vendanges, vendanger), *foindre, avoindre* et quelques autres.

Diphtongues. — AI ; on a déjà vu que ce signe se réduit à *a ;* c'est le cas notamment de la désinence des deux premières personnes de l'imparfait et du conditionnel, de la première personne du futur : *maingeâs, vinrâs* (viendrais), *frâ* (ferai) ; la troisième personne est en *o* bref : *mainjŏt, vinrŏt*.

AU EAU se résolvent en *a ea* dans le nord, *ia* dans le sud : *biâ chaitiâ* (beau château), *coutiâ, gaitiâ, uyâ* (oiseau), etc. C'est là un des caractères les plus distinctifs du bourguignon, le lorrain ayant gardé la voyelle *è* d'origine : *bei, coutei, waistei, ojei...*

EU, dans les désinences *eur eux*, est remplacé par *ou* (lat. *-órem -ósum*) : *mantou, volou...*, et de même *quoue* (queue) ; *ou* pouvant d'ailleurs se résoudre en *o : po* (peu), *crô* (creux).

IE se réduit en *î : premî* (premier), *fumî* (fumier), et dans tous les infinitifs terminés en ancien français par *ier : maingî, marchî, soingî* (songer). Un phénomène du même ordre fait *d'ji* pour « déjà. »

OI a généralement retenu l'accent sur *ó :* dans l'ancien dialecte, les infinitifs *veor, recevor, savor ;* dans le patois actuel, la troisième personne de l'imparfait et du conditionnel : *samblŏt, panrŏt* (prendrait). La Monnoye a même accentué cette valeur en l'écrivant avec deux *oo*. — Dans ces mêmes temps, la désinence *oient* de la troisième personne pluriel a été, par un fait d'analogie, assimilée à celle de la première *(in)*. De sorte qu'il n'y a plus que trois désinences pour le temps entier ; deux pour le singulier, une seule pour le pluriel : *chantâs* (1re et 2e), *chantŏt* (3e), — *chantins* (pluriel) ; et de même au conditionnel.

UI remplacé par *eu : neut, auj'deu* (aujourd'hui), *pleue* (pluie), *keusse* (cuisse).

Consonnes. — Ce qui caractérise le traitement des consonnes, c'est la mouillure, qui affecte la liquide *l* précédée d'une labiale ou d'une gutturale : *bliaude* (blaude, blouse), *byan* ou plutôt *blian, blié (byé), pieuve* (pluie), *pieuvoir* (pleuvoir), *plyomb, plyein, glyace, guiaice* (glace), *souffiè* (souffler), *Glyaude* et pour plus de facilité *Diaude, Yaude* (les petits couteaux à manche de buis fabriqués à Saint-Claude sont dits *yaudots*) ; « mouiller, soulier » se prononcent *mouyai, souyé ;* « panier » *panyé ; Guyot* devient *Diot*.

C'est aussi la mouillure ou yotacisme qui rend compte des formes comme : *mâyon, sâyon, râyon, râyin* (maison...,

raisin), et tous autres mots où il y a un *s* intervocal, tels que *âyi*, *âyimant* (aisé, aisément), *suyâ* (sureau, anc. fr. suseau), se *coûyai* (se taire, anc. fr. se coisier). L'introduction du yot a pour effet d'allonger la voyelle précédente. — L'imparfait en *-sait* devient *ya*, *yot*, *yins*: *fyâs*, *fyot* (faisais - sait); *dyot*, *dyins* (disait - sions); de même au parfait *dyit* représente « disit ». — *Maufyou* est pour le sens « malfaiteur », pour la forme « malfaiseur ». — Le traitement de l'*s* intervocal est la différence spécifique la plus considérable de celles qui séparent le dialecte bourguignon du dialecte lorrain; il suffit de comparer *mâyon* et *moh'hon*, *dyot* et *deh'heut*, et ainsi des autres. — La nasale est aussi affectée de la mouillure avec un prolongement de la résonnance (l'anusvara du sanscrit) : *foteugne* (fortune), *maigne* (mine), *ein în* (un), *beutingn'* (butin), *jardingn'*. A ce même fait doit se rapporter la prononciation des mots comme *lain-ne*, *pain-ne*, *grain-ne*, *campain-ne* (fr. laine, peine, etc.).

Flexion. — *a. Substantifs et Adjectifs.* Une seule forme pour les deux nombres, la distinction entre le singulier et le pluriel n'étant plus marquée que par l'article : *in oume*, *dé-z-oume; lai fome*, *lé foume; in biâ chevau*, *dé biâ chevau.*

b. Verbes. En fait, la conjugaison en *-ir* est la seule vivante, qui absorbe le parfait de l'indicatif des verbes en *-er: donni*, *chanti*, *airivi*... — L'imparfait du subjonctif est uniformément *eusse : mainjeusse*, *beuveusse*, *v'neusse*, *répondeusse*. — Dans les verbes dits irréguliers, le participe passé est généralement resté à un étiage intermédiaire entre le bas-latin et le français : *nassu* de « naître »; *counassu* de « connaître », *seugu* de « suivre, anc. fr. segre ». Enfin, la troisième personne pluriel de l'indicatif présent transporte l'accent du thème sur la désinence : *venant* (viennent), *mainjant*, *b'vant* (boivent), *allant* (qui répond à « allent = vont »), *fyant* (qui suppose « faisent = font »), *dyant* (disent), etc. Ici, de même qu'à l'imparfait et au conditionnel, l'influence de la première personne (*ons*, *ans*) a réagi sur les deux autres.

Le dialecte bourguignon, dont on a beaucoup parlé, n'a pas encore été étudié d'une façon générale, en raison même de l'extension démesurée du domaine qu'on lui attribuait. Resserré désormais dans ses justes limites, son investigation scientifique deviendra plus facile, et les résultats plus assurés. Pour le dialecte ancien, il convient de restreindre considérablement le nombre des textes regardés comme lui appartenant; c'est aux parlers de la Vôge, de la Lorraine, du pays Wallon, que l'on doit les attribuer : et ce sont les monuments les plus anciens (*Sermons de saint Bernard*, *Dialogues de saint Grégoire*, *Floovant*). La chanson de *Gérard de Viane*, l'épopée de *Gérard de Roussillon*, le fondateur des abbayes de Pothières et Vézelay, fournissent à l'étude du dialecte des bases plus solides; on peut recourir aussi, mais avec une certaine circonspection, aux *Chartes de Communes*, publiées (1869) par M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or ; la seule étude sérieuse jusqu'ici est celle d'un manuscrit de Semur en Auxois, faite par M. P. Meyer. Le *Vocabulaire* de M. Mignard dénote une connaissance très imparfaite de l'idiome ancien et moderne. Il n'en est pas de même en ce qui concerne le Morvan (au moins pour la région qui s'étend sur les dép. actuels de Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire), qui a été l'objet d'un travail consciencieux de M. de Chambure. Le parler de la Bresse châlonnaise a été étudié par M. Guillemin. — La littérature proprement dite, les productions en patois, sont nombreuses ; au premier rang il faut placer les fameux *Noëls* de La Monnoye, dont on connaît huit éditions dans les deux derniers siècles, et qui ont été plusieurs fois traduits dans le nôtre. A leur côté viennent se placer les *Noëls* d'Aimé Piron, le facétieux apothicaire de Dijon, dont une nouvelle édition a été donnée par M. Mignard en 1858. Une partie de l'Enéide a été traduite en vers par Pierre Dumay (1718-1720, *Virgille virai en Borguignon*, *l'Ainaieïde*). Un grand nombre d'autres compositions d'actualité et de poèmes de divers genres ont été inspirés par les événements politiques et religieux ; sur ces productions, dont le détail n'a pas sa place ici, on pourra consulter un Catalogue du libraire Voisin (21 mars 1887). Dans les productions tout à fait contemporaines, notons une traduction de la bulle *Ineffabilis* en patois de Plombières-lez-Dijon. Fr. Bonnardot.

Bibl. : Le Roux de Lincy, *Introduction aux quatre Livres des Rois*, pp. cxxvi et cxxxiv. — Romania, Articles divers et notices par P. Meyer (III, 342; VI, 1 et suiv.; VII, 161 et suiv.). — A. Darmesteter, II, 145 ; Fr. Bonnardot, V, 317 et suiv., etc. — G . Peignot, dans un *Essai sur l'origine de la langue française;* Dijon, 1834, annonce un catalogue de tous les ouvrages en patois bourguignon, qui n'a pas été publié. — J. Guillemin, *Glossaire du patois de l'ancienne Bresse chalonnaise et notamment du canton de Saint-Germain-du-Plain*, dans les *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, 1862.—Mignard, *Vocabulaire raisonné et comparé du dialecte et du patois de la province de Bourgogne*, dans les *Mémoires* de l'Académie de Dijon, 1869; V. *Compte rendu* par P. Meyer, dans la *Revue critique*, 1869, pp. 344 et suiv. — E. de Chambure, *Glossaire du Morvan comparé avec les principaux patois de la France, de la Belgique wallonne et de la Suisse romande;* Paris et Autun, 1878, in-4 de xxii-54 et 966 pp. à deux colonnes; V. *Comptes rendus* par A. Darmesteter dans la *Revue critique*, 1880, pp. 88-93; Fr. Bonnardot, dans le *Polybiblion*, 1880, 2e vol., pp. 69-75.

BOURGUIGNON. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide; 777 hab.

BOURGUIGNON-lès-Conflans. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Vauvillers ; 257 hab.

BOURGUIGNON-lès-la-Charité. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône ; 171 hab.

BOURGUIGNON-lès-Morey. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Vitrey ; 313 hab.

BOURGUIGNON-sous-Coucy. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château ; 86 hab.

BOURGUIGNON-sous-Montbavin. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château ; 158 hab.

BOURGUIGNON (Jacques Courtois, dit le), peintre-graveur français, né à Saint-Hippolyte (Doubs) en 1621, mort à Rome en 1676. Son père, qui avait quelque habileté en peinture, lui enseigna les premiers éléments de cet art. A l'âge de quinze ans, il partit pour l'Italie, et se lia à Milan avec un officier français, dont la fréquentation influa sur son talent d'une manière décisive; pendant trois années, le jeune artiste suivit l'armée, et dessina les marches, les scènes de bivouacs, les combats auxquels il assista. Etant à Bologne, il se mit sous la direction d'un peintre lorrain dans l'atelier duquel il connut le Guide, qui l'encouragea et le prit sous sa protection. Il se rendit ensuite à Florence, à Sienne et enfin à Rome, où les pères cisterciens lui commandèrent plusieurs tableaux pour leur église de Santa-Croce in Gerusalemme. Ces compositions religieuses, ainsi que les scènes d'histoire et les paysages qu'il peignit à la même époque, n'étaient cependant pas, malgré leur succès, sa véritable voie; la vue de la *Bataille de Constantin contre Maxence*, peinte aux chambres du Vatican par Raphaël et J. Romain, la lui révéla. Il se consacra dès lors aux scènes de batailles ou plutôt d'escarmouches de cavalerie, compositions mouvementées, vivantes, bien réalistes, mais peintes d'une touche un peu lourde et égale. La mort de sa femme le décida en 1655 à prendre l'habit de frère laïque chez les jésuites de Rome, et il peignit plusieurs tableaux religieux pour les couvents de la Société. Sur l'ordre du grand duc Côme III, il avait exécuté son propre portrait, que l'on peut voir aujourd'hui aux *Uffizj* de Florence. — Presque toutes les galeries de l'Europe possèdent des tableaux de cet artiste, plus fécond que correct; citons parmi les plus remarquables : *Un général donnant des ordres pour l'enlèvement des blessés après une bataille* (musée de Lyon); *Défaite de Maxence* et *Josué atta-*

quant les Amalécites (Musée de Dusseldorf; ce dernier tableau fait partie d'une série de dix *Batailles de l'Ecriture*, que l'artiste peignit à Venise pour le procurateur Sagrado, sur cuir doré, fond dont il tira des effets chauds et puissants); *Effet de lune sur un paysage montagneux* (Musée de Berlin); *le Sacrifice d'Abraham* (Musée de Dresde); *Sobieski battant les Turcs sous les murs de Vienne* (Musée de Turin). Le Louvre possède *cinq combats de cavalerie*, qui ne sont pas des meilleurs dans l'œuvre de l'artiste. On voit encore de lui à Rome : *le Miracle des cinq pains*, dans l'église Santa-Croce in Gerusalemme; *la Vie de saint Ignace*, *le Massacre des Innocents*, *l'Adoration des Mages* et une *Résurrection*, au Gesù; et au Collège romain, dans la chambre de la Congrégation, la série des *Femmes illustres de l'Ancien Testament*. Nombre de ces tableaux sont signés de son nom italianisé: *Giacomo Cortese*. Comme graveur, on lui doit quatre estampes, représentant des *Prises de villes*, pour l'ouvrage de Fabiani Strada, *De bello Belgico, Decades duæ* (Rome, 1640), et nombre de gravures d'après ses tableaux, qui ont encore été reproduits par le burin d'Audran, de Zocchi, de J. Blondeau et de Vosterman. Ad. THIERS.

BIBL. : D'ARGENVILLE, t. IV. — ROBERT-DUMESNIL, *le Peintre-grav. franç.* — Ch. BLANC, *Hist. des peintres.* — DUSSIEUX, *les Artistes francais à l'étranger*, 1876, 3e édit.

BOURGUIGNON (Guillaume COURTOIS, dit le), peintre graveur français, né à Saint-Hippolyte (Doubs) en 1628, mort à Rome en 1679. Frère cadet du précédent, il eut, comme lui, son père pour premier maître; parti pour l'Italie en même temps que son aîné, il se plaça à Rome sous la direction de Piètre de Cortone. Malgré une certaine mollesse dans son coloris, le succès ne lui fit pas défaut; outre sa collaboration fréquente aux tableaux de son frère et à ceux de son maître, il reçut de nombreuses commandes pour les églises de Rome. On cite parmi ces dernières œuvres, un *Saint Augustin* et un *Dieu le père*, à Saint-Jean de Latran; *le Martyre de saint André*, au maître autel de Saint André du Noviciat des Jésuites, *Saint Charles, Saint Philippe de Néri et d'autres saints*, à la Trinité-des-Pèlerins. A la galerie du palais Quirinal se trouve une *Bataille de Josué*, commandée par le pape Alexandre VII; G. Courtois est aussi l'auteur d'un portrait de ce pontife, gravé par Colignon. Heinecken a donné la liste complète des gravures qu'il exécuta; les principales sont : *la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus*, d'ap. F. Carrache; *la Résurrection de Lazare*, d'ap. Tintoret, et *la Présentation au temple*, d'apr. P. Véronèse. Ad. T.

BIBL. : DUSSIEUX, *les Artistes français à l'étranger*; Paris, 1876, in-8. — HEINECKEN, *Dict. des art.*; Leipzig, 1780, in-8.

BOURGUIGNON (Jean-Baptiste) d'ANVILLE, géographe français (V. ANVILLE).

BOURGUIGNON (Jeanne-Olivier) (V. BEAUVAL [Mme]).

BOURGUIGNON (François-Marie) (V. BOURIGNON).

BOURGUIGNONS. Peuple germain (V. BURGONDES).

BOURGUIGNONS (Faction des). Faction qui se forma sous le règne de Charles VI et qui eut pour chef Jean sans Peur, duc de Bourgogne; elle était en opposition avec les *Armagnacs* (V. ce mot), nom sous lequel on désigna les partisans du duc d'Orléans. L'assassinat de Louis d'Orléans, le 23 nov. 1407, par les affidés du duc de Bourgogne, donna naissance à la guerre civile. Jean sans Peur dut d'abord s'éloigner de Paris, mais il ne tarda pas à y rentrer avec huit cents hommes d'armes. Il trouva même un docteur en théologie, le cordelier Jean Petit, pour faire, le 8 mars 1408, l'apologie de l'assassinat de Louis d'Orléans ; ce Jean Petit avait été nommé conseiller du duc aux gages de cent livres tournois par an. Le duc de Bourgogne ayant été appelé dans les Pays-Bas, les Armagnacs profitèrent de son absence pour le faire condamner par le Conseil royal à comparaître devant le Parlement. Il n'eut qu'à paraître pour faire fuir les faibles vengeurs de Louis d'Orléans. Le 9 mars 1409 il y eut à Chartres une réconciliation apparente entre les princes d'Orléans et l'assassin de leur père. Mais Jean sans Peur se saisit du gouvernement. Une ligue se forma contre lui (15 avr. 1410). Il sut bientôt lui enlever son plus puissant auxiliaire, le duc de Bretagne, pour l'attacher à son parti, mais ce fut pour peu de temps. Quand, en 1410, les Armagnacs approchèrent de Paris, le duc de Bourgogne les laissa ravager le pays tout en rassemblant à Saint-Denis une puissante armée. Le traité de Bicêtre, conclu le 2 nov. 1410, suspendit la guerre civile jusqu'au printemps de 1411. C'est alors que Paris, livré aux *Cabochiens* (V. ce mot), se prononça pour le duc de Bourgogne. Les Anglais intervinrent; les uns, venus de Calais, se joignaient aux Bourguignons, tandis que d'autres, venus du Bordelais, s'avançaient avec les Armagnacs. Pendant l'été de 1411, Jean sans Peur se dirigea sur Paris avec une armée de 60,000 hommes. En oct. 1411, le Conseil royal, présidé par le duc de Guyenne, publia un mandement qui déclara rebelles tous les alliés des princes d'Orléans. Le duc de Bourgogne entra dans Paris et attaqua les Bretons, alliés des Armagnacs, qui s'étaient fortifiés à La Chapelle; il dut reculer, mais dans la nuit du 8 au 9 nov. il sortit par la porte Saint-Jacques, marcha sur Saint-Cloud, défit complètement l'armée des Armagnacs. Puis, Jean sans Peur poursuivit de tous côtés les princes d'Orléans et leurs alliés; il emmena le roi et le dauphin au siège de Bourges; l'armée royale parut devant cette ville le 11 juin 1412. La paix fut signée à Bourges le 15 juil. 1412, confirmée à Auxerre le 22 août. Les excès des Cabochiens provoquèrent une réaction favorable aux Armagnacs. Jean sans Peur dut quitter Paris le 23 août 1413; la ville fut livrée à la faction orléanaise. Le roi de Sicile abandonna le parti du duc de Bourgogne; et, en même temps qu'il s'alliait avec les Armagnacs, il renvoya à Jean sans Peur sa fille Catherine, fiancée à son fils aîné, Louis d'Anjou (nov. 1413). Le dauphin, que les princes d'Orléans tenaient dans leur dépendance, écrivit au duc de Bourgogne de venir lui rendre la liberté (déc. 1413), puis, changeant d'avis, lui défendit de rassembler des troupes. Jean sans Peur n'en marcha pas moins sur Paris; il chercha à soulever la population où il conservait encore de nombreux partisans; effrayés par le déploiement de forces dont les Armagnacs avaient fait montre à l'intérieur de leur ville, les Parisiens ne bougèrent pas. Le duc de Bourgogne, déclaré rebelle le 10 fév. 1414, quitta Saint-Denis où il avait établi son quartier général, pour aller chercher des renforts dans ses Etats. L'armée royale le poursuivit. Assiégé dans Arras, le duc demanda la paix qui fut conclue le 4 sept. 1414 ; défense lui fut faite de rentrer dans Paris.

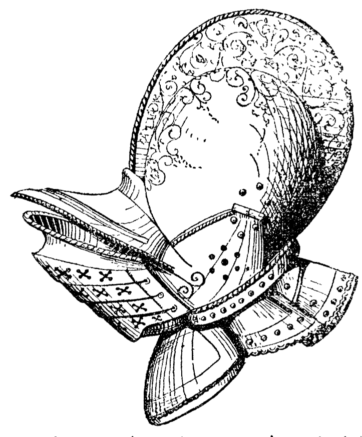
Les partis réconciliés unirent leurs efforts contre le roi d'Angleterre Henri V, qui déclara la guerre à Charles VI en juil. 1415. Après la bataille d'Azincourt (25 oct. 1415) Jean sans Peur traita avec les Anglais, puis il chercha à se former un parti dans Paris; dès le mois de sept. 1417, il tenait Clamart et Montrouge; il délivra la reine exilée. Les rigueurs de l'hiver de 1417-1418 et la famine exaspérèrent Paris contre Armagnac. Le 29 mai 1418, Perrinet Leclerc ouvrit la porte Saint-Germain au sire de l'Isle-Adam; le 12 juin suivant la populace massacra les Armagnacs. Henri V cependant s'avançait victorieusement à travers la France. En mai 1419, il accorda au duc de Bourgogne une entrevue à Meulan où la reine Isabeau offrit sa fille Catherine avec la Guyenne et la Normandie. Les exigences de Henri V rapprochèrent un moment les partis. Jean sans Peur alla s'agenouiller devant le dauphin sur le pont de Pouilly, près de Melun (11 juil.); il ne tarda pas à trahir la cause française, renouvela des trêves avec les Anglais et laissa prendre Pontoise. C'est alors que le dauphin fit assassiner Jean sans Peur sur le pont de Montereau (10 sept. 1419). La guerre civile se ralluma.

Les Parisiens se déclarèrent contre les meurtriers. Le

fils de la victime, Philippe le Bon, jura de venger son père et par le traité de Troyes livra la France à l'Angleterre (21 mai 1420). Les mariages des sœurs de Philippe le Bon avec Bedfort et Richemont resserrèrent les liens qui unissaient les Bourguignons aux Anglais. En 1425, cependant, la mésintelligence éclata entre Glocester, oncle du roi d'Angleterre, Henri VI, et le duc de Bourgogne, à l'occasion du mariage de Glocester avec Jacqueline de Hainaut. En même temps, le comte de Richemont rompait avec Bedford et acceptait l'épée de connétable que lui offrit Charles VII. Mais des intrigues de cour empêchèrent qu'aucun rapprochement durable n'eût lieu entre les Bourguignons et les Armagnacs. Les papes Martin V et Eugène IV firent des efforts pour amener le rétablissement de la paix. Eugène IV finit par obtenir que des conférences s'ouvrissent à Auxerre en juil. 1432. Dès le mois de sept. 1431 Philippe le Bon avait conclu des trêves avec Charles VII. Ces conférences n'aboutirent pas, mais elles furent comme le prélude du traité d'Arras conclu entre le duc de Bourgogne et le roi de France, le 21 sept. 1435, et qui mit fin à la guerre civile. M. Prou.

BOURGUIGNONS *(Burgundiones)*. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine; 390 hab. Cette localité, située sur les bords de la Seine, au pied d'un coteau escarpé, est mentionnée dès le IXe siècle sous le nom de *Bulgundio*. Eglise des XIIe et XVIe siècles ; beaux vitraux du XVIe. Le hameau de Foolz, jadis important, était le siège d'une vicomté relevant directement de la couronne. On a recueilli, sur le territoire de Bourguignons, de nombreux débris de silex taillés et des fragments de poteries grossières ; plusieurs haches polies en silex et en jade ont été trouvées aussi dans la plaine de Foolz. A. T.

BOURGUIGNOTE. Casque bombé, en fer poli et à crête. Il se distingue par une avance ou visière, des oreillères et un couvre-nuque. Le mot *bourguignote*, comme les mots *armet*, *salade*, date de l'époque où le casque prit la forme de la tête, c.-à-d. du XVe siècle. Certains auteurs confondent



Bourguignote à gorgerin et à mentonnière, à visière mobile, XVIe siècle (collection d'Ambras).

la bourguignote avec l'armet, quoique celui-ci ait le *mézail* qui manque à celle-là. Le président Faucher dit que ce heaume a reçu son nom : « possible à cause des Bourguignons inventeurs ». Cette opinion est généralement reçue. La bourguignote était très répandue en Allemagne. C'était la coiffure des hommes d'armes au service des seigneurs féodaux, et parfois celle des lansquenets et de la cavalerie légère. En général, pour la faire servir à la cavalerie, on y ajoutait une bavière. Le capitaine des piquiers portait une bourguignote. Son usage était fréquent à la fin du XVIe siècle. A la bataille de Saint-Denis, le connétable de Montmorency fut tué, la bourguignote en tête. Pizarre, nous dit Brantôme, avait une bourguignote en or massif. Sous Louis XIII, on donna à cette armure de tête un nasal mobile, et on supprima la visière. Son usage se prolongea jusqu'au XVIIe siècle. En 1680, les gardes françaises portaient encore la bourguignote. On appelait du même nom, au siècle dernier, si l'on en croit le dictionnaire de l'Académie, une barette ou un bonnet intérieurement garni de plusieurs tours de mèches et revêtu d'étoffe, destiné à garantir des coups de sabre.

BOURGVILLAIN. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Tramayes ; 586 hab.

BOURHANPOUR. Ville de l'Hindoustan, dans le Dekkan, à 330 kil. de Surate, sur le Tapty ; autrefois considérable et chef-lieu de la prov. de Condeisch ; 29,000 hab. Elle est aujourd'hui bien déchue et occupée en partie par les Bohrobs, secte mahométane venue d'Arabie et qui prétend descendre du prophète Mahomet. Bourhanpour, prise par les Anglais sur les Mahrattes en 1803, laisse voir encore les ruines du fort et du palais des anciens souverains. Elle s'étendait autrefois sur un espace de plus de 12 kil. q. Lorsque Tavernier la visita, en 1658, elle n'était plus résidence princière et la plupart de ses maisons étaient à demi ruinées et couvertes de chaume ; néanmoins elle était toujours une grande cité et ses cotonnades s'expédiaient en Perse, en Moscovie, en Pologne, au Grand-Caire et autres lieux : encore au milieu du siècle, les Bharer, caste nomade de marchands d'étoffes, demandaient que leurs corps fussent déposés dans un cimetière de cette ville. Aujourd'hui Bourhanpour n'est plus même chef-lieu de district et le chemin de fer la laisse à 3 kil. pour passer au pied de la roche, haute de 250 m., qui porte la citadelle d'Asirgarh occupée par une garnison. L'activité commerciale et industrielle s'est déplacée de Bourhanpour vers la ville de Khandwa, bâtie au N. sur les plateaux qui séparent les deux vallées de la Narbadah et de la Tapty. M. d'E.

BOURI. Bateau de charge servant au chargement et au déchargement des navires dans les rivières du Bengale. Les plus grands peuvent porter 60 tonneaux.

BOURIANT (Urbain), égyptologue français, né à Nevers le 11 avr. 1849. Il fit ses classes au collège de cette ville, interrompit, en mai 1870, ses études de droit commencées à Paris pour s'engager au 4e d'infanterie de marine à Toulon. Il fit partie, lors de la campagne de 1870, de la division de Vassoigne et assista ainsi aux combats de Mouzon et Douzy, et aux deux journées de Bazeilles. Fait prisonnier, il ne tarda pas, quoique blessé, à s'évader. La paix signée, il partit pour la Martinique et y acheva son service militaire. Il y remplit, pendant près de deux ans, les fonctions de secrétaire du gouverneur de la colonie. Rentré en France il se consacra tout entier à l'étude de l'ancien égyptien, et ne tarda pas à devenir l'un des élèves les plus distingués de M. Maspero. En janv. 1881, lors de la fondation de la mission archéologique du Caire, il était tout désigné pour faire partie de cette mission dont il est, depuis le 1er déc. 1886, le directeur, après avoir rempli pendant trois ans les fonctions de conservateur adjoint du musée de Boulaq. On doit à ce savant d'intéressants mémoires et d'importantes publications de textes hiéroglyphiques et coptes dans les annales de la mission du Caire et les diverses revues égyptologiques. Il est, avec M. E. Brugsch-bey, l'auteur du *Livre des Rois*, paru en 1887. G. B.

BOURIATES. Peuples de la Sibérie; ils appartiennent à la famille Mongole. Ils habitent le gouvernement d'Irkoutsk et la province du Transbaïkal. Ils sont divisés en un certain nombre de groupes qui ont chacun un nom particulier (Bargout, Khori, Tounkis, Olkhonout, etc.). Leur nombre est évalué à 250,000. Les Bouriates ont absolument le type mongol : pommettes saillantes, nez épaté, barbe rare; les hommes se rasent la tête et ne laissent qu'une queue comme les Chinois. Ils portent des coiffures coniques et de longues robes. Leur langue se partage en trois dialectes. Leurs principales industries sont la pêche, l'agriculture, l'élève du bétail et la chasse des animaux

à fourrures. Ils ont créé une race de chevaux durs à la fatigue et fort remarquables. — La religion des Bouriates était autrefois le chamanisme. Depuis le XVIII[e] siècle, ils ont embrassé le bouddhisme prêché par des lamas thibétains qui ont établi dans le pays de nombreux monastères. Ces lamas exercent sur eux une influence considérable. Quelques milliers de Bouriates ont adopté le christianisme. Ceux-là sont en partie russifiés. D'autres professent une sorte de vague panthéisme et honorent les bois, les rochers et les fontaines. Ils ont des chefs indigènes appelés taïchas et schoutengis; mais la justice criminelle est rendue par les tribunaux russes. Ils sont en général paresseux, lourds et enclins à l'ivrognerie. Ils s'appellent eux-mêmes *Hunns*, c.-à-d. les *hommes par excellence*. Les Bouriates ont été soumis par les Russes dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. L. L.

BIBL. : El. RECLUS, *Géographie universelle*, *l'Asie Russe;* Paris, 1881.

BOURIDEYS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Villandraut; 337 hab.

BOURIÈGE. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Limoux; 304 hab.

BOURIENNE (Robert), chirurgien français, né à Vieux-Merville, près de Rouen, le 4 mai 1731, mort à Paris le 16 mars 1804. Il fut reçu maître en chirurgie à Paris, en 1749, et servit en Allemagne, passa, en 1763, en Corse, puis, en 1777, obtint le brevet de chirurgien-consultant des camps et armées, enfin se retira du service en 1786. Il a publié un très grand nombre de mémoires et de notes, entre autres sur les abcès des muscles abdominaux (1775), sur les grands fracas d'os par armes à feu (1782), sur la commotion du cerveau (1784, 1786), sur les abcès à l'anus (1787), sur les divisions des artères interosseuses par les instruments tranchants (1788), etc., dans l'*Ancien journal de médecine* (du t. XX au t. XLIII), et d'autres dans le *Journal de médecine militaire*, fondé par Dehorne. D[r] L. HN.

BOURIGEOLE. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Limoux; 165 hab.

BOURIGNON (Antoinette), visionnaire et illuminée, née à Lille en 1616, morte à Franecker (Frise) en 1680. Elle prétendait que la véritable Eglise est éteinte et qu'il faut renoncer aux rites et aux pratiques des cultes établis. Ces choses étaient remplacées pour elle par de fréquents entretiens avec Dieu et par les caresses divines. Elle apprit ainsi beaucoup de choses par révélation; beaucoup aussi par des visions, particulièrement sur le diable et sur l'antéchrist. Néanmoins, elle n'admettait la valeur des visions que lorsqu'elles étaient confirmées par une certaine illumination intime. Cette doctrine et ces prétentions lui valurent quelques disciples tout dévoués, mais en même temps l'hostilité du clergé chez les catholiques, auxquels elle appartenait par sa naissance et par sa première dévotion, puis chez les protestants. En certains lieux, le peuple la tint pour sorcière et s'unit aux théologiens pour demander qu'on la brûlât. Elle dut se réfugier successivement à Tournai, à Malines, à Amsterdam, dans le Holstein, à Flensbourg, à Hambourg, dans l'Oost-Frise et enfin à Franecker. — A. Bourignon a composé de nombreux ouvrages, qu'elle a fait imprimer en français, en flamand et en allemand. Ses œuvres ont été réunies par P. Poiret, mystique protestant (Amsterdam, 1679-1684, 19 t. en 25 vol. in-12, ou 1686, 21 vol. in-8). Dans le deuxième volume, on trouve la *Vie continuée de M[lle] A. Bourignon, reprise depuis sa naissance et continuée jusqu'à sa mort*, par Poiret; elle fut réimprimée à Amsterdam (1683, 2 vol. in-12). Principaux ouvrages : *Témoignage de la vérité; Traité du nouveau ciel et du règne de l'antéchrist; l'Innocence reconnue et la vérité découverte; le Renouvellement de l'esprit évangélique; Aveuglement des hommes; la Lumière du monde.* Poiret a systématisé les idées de A. Bourignon dans un livre intitulé *l'Œconomie divine ou Système universel et démontré des œuvres et des desseins de Dieu envers les hommes* (Amsterdam, 1687, 7 vol. in-8); traduit en latin (Francfort, 1705, 2 vol. in-4) et en allemand (Berlenbourg, 1737-1742, 7 vol. in-8). Le petit parti qui s'était formé autour d'A. Bourignon ne lui survécut guère; mais après sa mort, ses livres eurent auprès des quakers et auprès de quelques théologiens écossais, assez de succès pour que Cockburn crût devoir les réfuter (*Bourignionism detected*). Il s'ensuivit une polémique qui dura plusieurs années. E.-H. VOLLET.

BIBL. : BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*. — HAGERBACH, *Der evang. Protestantismus;* Leipzig, 1854, t. II. — M. E. S., *Etude sur Antoinette Bourignon;* Paris, 1876.

BOURIGNON (François-Marie), antiquaire et littérateur français, né à Saintes en 1753, mort en 1796. Son nom véritable était *Bourguignon*. Il vint à Paris pour étudier les sciences naturelles et dans l'intention de se faire chirurgien, mais il se laissa entraîner par sa passion pour l'étude des antiquités et de la littérature. Il commença par publier : *Amusements littéraires ou mélanges de pièces fugitives* (1779, in-8); puis une pièce de théâtre, *le Revenant*, comédie en un acte en prose. Rentré dans son pays, aussi besogneux qu'il en était parti, il fonda et dirigea le *Journal de Saintonge* qui se distingua par la violence de ses opinions révolutionnaires. On doit à Bourignon des *Recherches topographiques sur les antiquités gauloises et romaines des provinces de Saintonge et d'Angoumois* (1789, in-8); *Observations sur quelques antiquités romaines déterrées dans le jardin du Palais-Royal en nov. 1781* (1782, in-8). Ces deux ouvrages ont été réunis après la mort de l'auteur sous ce titre : *Recherches topographiques militaires et critiques sur les antiquités gauloises et romaines de la province de Saintonge* (Saintes, 1800, in-4).

BOURISP. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Vieille-Aure; 222 hab.

BOURJAC (Félix de), sieur de TOURANNE, homme de guerre et diplomate français qui se signala au cours des guerres de religion sous François II et Charles IX. Dès 1551 ou 1552 on le signale comme un des chefs du parti réformé dans le Valentinois et le Diois où il entre en lutte ouverte avec l'évêque de Valence Jacques de Tournon et avec le sieur de Maugiron, lieutenant-général de ce gouvernement pour le duc de Guise. Quelques années plus tard (1560), ayant trouvé appui auprès du successeur de J. de Tournon, Jean de Montluc, qui ne paraissait pas devoir combattre les nouvelles doctrines, il convoqua ses coreligionnaires à Valence le jour de Pâques et fit célébrer publiquement la Cène dans l'église des Cordeliers de cette ville en présence de 5,000 personnes. Mais Maugiron ayant reçu de la cour des instructions sévères, cette solennité religieuse n'eut pas de lendemain et les *prédicants* huguenots furent poursuivis avec la dernière rigueur. Quand le baron des Adrets se fut emparé de Lyon (juin 1562) il se résolut à y établir comme gouverneur un homme énergique et il fit choix de Félix de Bourjac. En août 1568, le prince de Condé et l'amiral de Coligny, désireux d'obtenir des secours des cantons suisses ou tout au moins une neutralité bienveillante, envoyèrent aux Ligues le sieur de Bourjac (lettres de créance : Noyon, 13 août). Celui-ci se trouvait à Zurich le 10 sept. et il y séjourna jusqu'à la fin du mois suivant, mais il se vit refuser par la majorité des cantons, l'autorisation qu'il sollicitait de se rendre à la Diète de Bade pour y exposer l'objet de sa mission. L'ambassadeur royal, Pompone de Bellièvre, demanda même au corps helvétique que Bourjac lui fût livré à Soleure afin qu'il pût le faire conduire en France sous bonne escorte, mais cette demande fut repoussée. Bourjac a laissé quelques écrits, entre autres : *Ordonnance sur le règlement, forme et gouvernement que doivent tenir les soldats et gens de guerre des bendes chrestiennes.* Il paraît certain que Bourjac fut, au retour de son ambassade en Suisse, relevé de toutes ses

fonctions officielles par le gouvernement du roi, car nous avons trouvé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds français, 6650, fol. 122, un *Memoyre pour demander au roy l'office de seneschal de Vallentinois pour le sieur Poët, s'il n'est octroyé* (10 oct. 1571). Les pièces relatives à la mission remplie par Félix de Bourjac aux Ligues, sont conservées en partie dans les archives cantonales suisses (Staatsarchiv Lucern. *Gesandte V.* St. A Bern Frankreichbuch D 3 sept. 1568, *Proposition du sieur de Bourjac aux magnifiques seigneurs du canton de Berne*), en partie à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, fonds français nos 16017, 16019, 16020, 16022, 16942 *(Extrait d'instruction que le seneschal de Valentinois a envoyé de la part de Mgr le prince de Condé et admiral aux Ligues Grises)* et collection Brienne n° 110.

ROTT.

BIBL.: A. DE TILLIER, *Geschichte des eidgenoessischen Freistaates Bern;* Berne, 1838. — HAAG, *la France protestante;* Paris, 1847-1859. — ZURLAUBEN, *Histoire militaire des Suisses au service de France ;* Paris, 1753. — Baron D'ALT, *Histoire des Helvétiens ;* Fribourg, 1789. — P.-A. DE SEGEWER, *Ludwig Pfyffer und seine Zeit 1562-1570 ;* Berne. 1880. — J.-C. KRÜTLI, *Sammlung der eidgenoessischen Abschiede aus dem Zeitraume 1556-1586 ;* Berne, 1861.

BOURJON (François), jurisconsulte, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle, mort à Paris en 1751. Il était avocat au Parlement depuis 1710, et publia, en 1747, un ouvrage intitulé *le Droit commun de la France et la coutume de Paris réduite en principes* (2e éd., 1770, 2 vol. in-fol.). S'inspirant de la même pensée que Du Moulin, Guy Coquille, A. Loisel, J. Domat et les autres jurisconsultes précurseurs du Code civil, Bourjon cherchait, dans cet ouvrage, à unifier le droit coutumier, en rattachant l'infinie variété des coutumes à un petit nombre de règles qui devaient servir de droit commun. Pour atteindre ce but, il refit à sa manière la coutume de Paris, rangeant ses articles dans un ordre plus rationnel, les subordonnant aux principes généraux qu'elle n'énonçait pas, mais qu'à son sens elle impliquait, les complétant par des dispositions empruntées aux Ordonnances et au Droit romain ; et il proposa cet ensemble, logiquement construit, comme droit commun de la France coutumière. Mais son livre est plus remarquable par la méthode que par le fond des idées et les qualités d'exposition ; il ne porte pas, comme ceux des grands jurisconsultes qui poursuivirent le même but, la marque d'un esprit supérieur. Les rédacteurs du Code civil lui ont cependant fait quelques emprunts et se sont surtout inspirés de sa méthode.

Ch. MORTET.

BIBL. : *Almanach royal,* de 1710 à 1751. — *Journal des savants,* 1747, p. 574. — P. VIOLLET, *Précis de l'histoire du droit français* (Sources), 1886, p. 199.

BOURKE (Edmond, comte de), diplomate danois, né à Sainte-Croix (Antilles) le 2 nov. 1761, mort à Vichy le 12 août 1821. Il représenta le Danemark en Pologne (1789), à Naples (1792), à Stockholm (1797), à Madrid (1801-1811). Il eut la triste mission de négocier les traités qui démembrèrent le Danemark en 1814. Il fut ensuite nommé ambassadeur à Londres, puis à Paris (1820).

BOURKE (Jean-Raymond-Charles), général français, né en 1773 à Lorient (Morbihan). Il entra au service à quatorze ans comme sous-lieutenant dans le régiment irlandais Welsh. Envoyé avec ce régiment à Saint-Domingue, il fut compromis dans l'affaire du général *Blanchelande* (V. ce nom) ; mais le décret de la Convention du 30 mai 1793 déclara qu'il n'y avait pas lieu de le poursuivre. Bourke fut attaché comme adjoint aux adjudants-généraux à l'armée des côtes de Cherbourg, devint chef de bataillon à la brigade étrangère et s'embarqua en l'an VI sur l'escadre destinée à l'expédition de l'Irlande. Il fut fait prisonnier à bord du vaisseau qu'il montait. Il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue (1802) et se signala en diverses circonstances, notamment à la prise du fort de Paise et à l'attaque de la Crête-à-Pierrot. Il fut blessé l'année suivante en défendant le Cap contre les noirs révoltés. Il se distingua encore pendant les campagnes de 1805 et 1806. Ce fut lui qui, en 1809, assura la prise de Ratisbonne. Nommé général de brigade à Wagram, il fut envoyé à Anvers pour chasser les Anglais qui venaient de débarquer dans l'île de Walcheren (1809). Appelé l'année suivante au commandement de la 2e brigade de la divison Reille, il défit complètement Mina à l'affaire de Lumbier (Espagne). Général de division en 1813, il défendit Wesel contre le prince de Hesse-Hombourg et ne rendit cette place qu'après la première Restauration. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé gouverneur de Givet et de Charlemont et se maintint à Givet jusqu'au 31 déc., époque à laquelle il remit cette place à l'armée russe, en exécution des traités de Paris. Louis XVIII le nomma inspecteur général d'infanterie.

BOURKE (Robert), homme politique anglais, né à Hayes (comté de Meath) le 11 juin 1827. Avocat au barreau de Londres (1852), magistrat près le tribunal de Knutsford (South-Wales) de 1852 à 1866, il fut, aux élections générales de déc. 1868, envoyé à la Chambre des communes par le district de Lynn Regis. Réélu en 1874, il fut choisi par Disraeli comme sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (févr. 1874-avr. 1880). Il entra au Conseil privé (1880) et la même année fut envoyé à Constantinople, avec mission de régulariser la dette turque. De nouveau sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, dans le cabinet Salisbury (1885) il fut nommé en 1886 gouverneur de Madras. Robert Bourke a écrit *Parlementary precedents* (Londres, 1876), et donné aux revues anglaises le récit de ses voyages en Amérique, dans l'Inde et en Palestine.

BOURKIKA. Village du dép. et de l'arr. d'Alger (Algérie), à 80 kil. O. de cette ville, dans la Mitidja occidentale, sur la petite rivière du même nom. Ch.-l. de commune de plein exercice, pop., 995 hab. dont 346 Français, 67 étrangers européens et 582 indigènes (rec. de 1886).

BOURLÉMONT. Com. de Frébécourt, dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau. Château pittoresquement situé sur une colline qui domine la vallée de la Meuse, et qui remonte aux XVe et XVIe siècles. Flanqué de six grosses tours cylindriques. On y remarque un beau portique de la Renaissance, de grandes salles et plusieurs cheminées sculptées. La maison de Bourlémont, propriétaire du château jusqu'au XVIIe siècle, était ancienne et illustre. Elle portait *fascé d'argent et de gueules de huit pièces.* Le château appartient aujourd'hui aux princes d'Hennin d'Alsace, qui l'ont fait restaurer.

BOURLEMONT (Louis D'ANGLURE, sieur de), prélat et diplomate français, né vers 1620, mort à Bordeaux le 9 nov. 1697. Il était frère de *Charles-François* d'Anglure de Bourlemont, évêque de Castres, puis d'Aire et archevêque de Toulouse (mort le 25 nov. 1669), avec lequel il a été souvent confondu, même par M. Jal en son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (article *Anglure,* p. 52). Auditeur de rote, il fut chargé des affaires du roi à Rome, pendant l'absence du duc de Créqui. M. Jal commet certainement une erreur d'appréciation lorsqu'il prétend (article *Errard,* p. 539) que le roi « pensionnait M. de Bourlemont à Rome pour faire, en dehors de l'ambassadeur, une foule d'affaires minimes qui ne valaient pas que le représentant officiel d'un grand souverain y mît la main ». Dix-huit mois après l'affront public que le duc de Créqui reçut à Rome, l'abbé de Bourlemont, auditeur de rote, plénipotentiaire de Louis XIV, signait avec César Rasponi « référendaire de l'une et de l'autre signature », délégué spécial d'Alexandre VII, le traité de Pise (22 févr. 1664). Par ce traité le roi de France obtenait du Saint-Père toutes les satisfactions désirables, puisque le pape et les siens y assuraient Louis XIV « de leur obéissance et de leur fidélité ».

Nommé à l'évêché de Lavaur en 1671, l'abbé de Bourlemont n'occupa pas ce siège et obtint du roi (1er avr.) un arrêt portant « que le suppléant jouirait des fruits et revenus dudit évêché du jour de la vacance du siège ». Rentré en France, Louis d'Anglure fut nommé à l'archevêché de Bordeaux le 6 sept. 1680. On conserve, à la Bibliothèque nationale, quelques documents relatifs aux missions de Bourlemont à Rome, fonds français 22726 *(Ambassadeurs de France à Rome)* et collection des *Mélanges de Colbert* 119 bis. ROTT.

BIBL.: *Gallia christiana*; Paris, 1860. — FEVRET DE FONTETTE, *Dictionnaire historique de la France*; Paris, 1778. — JAL, *Dictionnaire de biograghie et d'histoire*; articles *Anglure*, *Bernin* et *Errard*. — WIQUEFORT, *L'Ambassadeur et ses fonctions*; Cologne, 1740.

BOURLENS. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Tournon-d'Agenais; 519 hab.

BOURLET DE VAUXCELLES (Simon-Jacques), littérateur français, né à Versailles en 1734, mort à Paris le 18 mars 1802. Après de bonnes études au collège d'Harcourt, où il eut pour condisciples Thomas et Delille, il suivit des cours de théologie et fut ordonné prêtre. Il débuta en 1756 par une *Oraison funèbre du comte d'Eu*, qui fut remarquée et lui valut le titre de prédicateur du roi : c'est en cette qualité qu'il prononça et publia deux *Panégyriques de saint Louis* (1761 et 1763), une *Oraison funèbre de Louis XV* (1774), un *Discours aux enfants de Mgr le duc d'Orléans sur la mort de leur aïeul, Louis-Philippe-Xavier* (1786). Homme d'esprit, lié avec les philosophes, nommément avec Diderot et Saint-Lambert, dont il ne partageait point toutefois les doctrines, l'abbé Bourlet de Vauxcelles fut, pendant un voyage en Italie (1770), l'hôte de Galiani, collabora au *Journal de Paris* (1777), puis, après la Révolution, au *Mémorial*, au *Mercure de France* et à la *Quotidienne*. Inscrit sur les listes de déportation du 18 Fructidor, il en fut rayé après la journée du 18 Brumaire et obtint le poste de conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Outre une foule d'articles spirituels anonymes ou signés de ses initiales, il a publié, comme éditeur, avec Suard, des *Opuscules philosophiques et littéraires, la plupart posthumes ou inédites (sic)* (1796, in-12 et in-8), renfermant le *Supplément* au *Voyage de Bougainville* et l'*Entretien d'un philosophe avec la maréchale de* ***, par Diderot, le *Dialogue sur les femmes*, de l'abbé Galiani, des *Réflexions sur le bonheur*, par Mme du Chatelet, du *Bonheur des sots*, par Necker, le *Vrai philosophe*, par Dumarsais, des *Anecdotes sur le roi de Prusse*, attribuées à Thomas et qui sont de Jean de Taulès, etc.; il a également annoté le *Traité de l'éducation des filles*, de Fénelon (1801), les *Lettres* de Mme de Sévigné (1801, 10 vol. in-12), dont le commentaire, notoirement insuffisant, a été l'objet d'une sévère et légitime critique de Barbier dans le *Magasin encyclopédique*, et les *Oraisons funèbres* de Bossuet (1805). Il avait aussi revisé la cinquième édition du *Dictionnaire* de l'Académie (1798) et les *Lettres sur Constantinople*, de l'abbé Sévin, falsifiées ou fabriquées par Serieys (1802). Auger a reproduit, dans l'édition qu'il a donnée des *Œuvres* de Duclos (1806), des notes de Bourlet de Vauxcelles sur les *Mémoires secrets* de cet écrivain, concernant le règne de Louis XIV et la Régence. M. Tx.

BOURLETTE (Art milit.). Nom que portait au moyen âge une sorte de masse d'armes garnie de pointes.

BOURLIE (Antoine DE GUISCARD, abbé de la), intrigant politique français, né en 1658, mort à Londres en 1711. Dès son entrée dans les ordres ecclésiastiques, il fut pourvu de riches bénéfices; mais à la suite de divers actes scandaleux il dut quitter la France et se réfugier en Hollande pour échapper à la justice. Il se mit alors en relation avec les protestants révoltés dans les Cévennes et leur fournit des armes et des munitions. Après l'écrasement des révoltés, il passa en Angleterre, où il entra au service de la reine Anne qu'il s'empressa de trahir avec le gouvernement de Louis XIV. Découvert, il fut conduit devant le chancelier de l'Echiquier et devant le duc de Buckingham; il se précipita sur eux et leur porta à chacun plusieurs coups d'un canif qu'il avait dissimulé. Le duc de Buckingham dut le repousser avec la pointe de son épée. Conduit à la prison de Newgate, il y mourut quelques jours après. Les causes de sa mort sont peu connues. On n'a jamais pu établir s'il était mort des suites de ses blessures ou s'il avait été empoisonné. Le gouvernement anglais répandit le bruit que l'abbé de La Bourlie s'était empoisonné lui-même. Il a publié : *Mémoires du marquis de Guiscard* (Delft, 1705, in-12).

BOURLON. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Marquion ; 1,839 hab. Tuilerie.

BOURLON (Pierre-Henri-Dieudonné), homme politique français, né à Port-au-Prince le 22 juin 1801, mort à Paris le 25 oct. 1873. Administrateur des Messageries nationales (1830) ; administrateur délégué de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, il fut nommé député en 1852 par la troisième circonscription de la Vienne et réélu en 1857 et en 1863, comme candidat du gouvernement. Il se présenta sans succès aux élections de 1869, l'administration ayant cessé d'appuyer sa candidature. Il était gendre du général Clauzel.

BOURLOS ou **BOUROLLOS.** Lagune de la Basse-Egypte, située dans le Delta du Nil, à l'E. de Rosette. Vaste de 112,000 hect., peu profonde, assez salée, cette lagune, où débouchent plusieurs branches du Nil, s'allonge le long de la mer Méditerranée; elle en est séparée par une langue de terre longue de 60 kil., large de 24 ; elle communique avec la mer par la bouche Sebennytique. Très poissonneuse, la lagune de Bourlos est d'un bon rapport pour le fisc.

BOURMONT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont; 743 hab. La ville est bâtie sur un roc escarpé, et ne se compose guère que d'une longue rue descendant vers la Meuse en pente rapide. Les origines de Bourmont sont peu connues. Dom Calmet parle de nombreux monuments antiques, thermes, mosaïques, statues, qu'on y aurait découverts; il n'en reste aujourd'hui plus trace. Toutefois la forte situation de Bourmont sur la grande route de Lyon à Trèves, et la découverte de ruines romaines dans le voisinage, notamment à *Brainville* (V. ce mot), semblent lui assigner pour point de départ un *castrum* gallo-romain. Quoi qu'il en soit, Bourmont formait, dès le XIIe siècle, une châtellenie qui passa bientôt entre les mains des comtes de Bar. Ils y établirent une sénéchaussée dont la juridiction s'étendait sur toutes leurs possessions dans le Bassigny. En 1248, Thibaut II, comte de Bar, accorda aux habitants une charte de commune, mais en 1259 il transféra le siège de la sénéchaussée à la Mothe, place qu'il venait de fortifier puissamment et où il avait fondé une collégiale; la cure de Bourmont y fut même réunie en 1263. En 1353, Robert, premier duc de Lorraine et de Bar, créa le bailliage de Bassigny dont Bourmont devint le chef-lieu. La ville reprit alors toute son importance; son marché était franc, libre de toute poursuite judiciaire. On y établit encore trois foires en 1463. Le château fut abandonné, tombant en ruines; Bourmont fut le centre administratif et commercial du Bassigny lorrain, comme la Mothe en était le centre militaire. Les guerres du XVIe et surtout du XVIIe siècle mirent un terme à cette période de prospérité. Après le premier siège de la Mothe (1634), la commune de Bourmont fut réduite à une telle extrémité qu'elle dut vendre, en 1639, sa dernière cloche pour apaiser ses créanciers. La destruction de la Mothe (1645) amena la démolition des remparts de Bourmont, que le duc avait fait réparer en 1581; cependant on y transféra la collégiale, qui fut établie dans l'église de Saint-Florentin. Bourmont ne se repeupla qu'au XVIIIe siècle; un couvent de religieuses annonciades, un collège de trinitaires

s'y fondèrent successivement. En 1754, on reconstruisit l'église Saint-Florentin qui devint paroisse, huit ans plus tard, par la suppression de la collégiale, décidée par le duc Stanislas. Depuis la Révolution, Bourmont ne s'est guère relevé de sa déchéance. Ses armes sont : *coupé d'azur à la montagne d'or surmontée d'un alérion d'argent et accompagnée à dextre d'un soleil d'or, à senestre d'une lune d'argent, et d'argent à deux bars adossés d'azur, cantonnés de quatre croix recroisettées au pied fiché de même*. Bourmont est la patrie du musicien Audinot, créateur du théâtre d'enfants de l'Ambigu-Comique, au XVIIIe siècle ; des députés Huot de Goncourt et Pellegrin, etc. A. TAUSSERAT.

BIBL. : GROSLIN, *Notice historique sur la ville de Bourmont* ; Neufchâteau, 1840, in-8. — Em. JOLIBOIS, *la Haute-Marne ancienne et moderne* ; Chaumont, 1858-59, gr. in-8.

BOURMONT (Louis-Auguste-Victor, comte de GHAISNE de), maréchal de France, né le 2 sept. 1773 au château de Bourmont (Maine-et-Loire), mort le 27 oct. 1846. Issu d'une vieille famille de l'Anjou, il était, à seize ans, enseigne aux gardes-françaises, lorsque éclata la Révolution. Son père, qui émigra dès 1789, l'emmena et mourut peu après à Turin. Le jeune Bourmont revint bientôt en Anjou et en Bretagne avec une mission secrète du prince de Condé, qu'il alla rejoindre à Coblentz à la fin de 1791, et sous lequel il fit les campagnes de 1792 et de 1793. Il était dès cette époque, malgré sa jeunesse, son air un peu efféminé, sa voix douce et chantante, fort apprécié pour ses talents militaires. Après l'écrasement de l'armée vendéenne à Cholet et au Mans, le comte d'Artois l'envoya dans les provinces de l'Ouest pour relever, avec quelques autres chefs, le parti royaliste. Scépeaux, qui organisait à ce moment la chouannerie dans le bas Anjou et qui eut jusqu'à vingt mille hommes sous ses ordres, le prit pour son chef d'état-major et établit son quartier général au château de Bourmont, qui, en 1794 et 1795, fut pris, repris et incendié bien des fois. La pacification de la Mabilais (1795) interrompit à peine la guerre civile. Ce n'est qu'en avr. 1796 que Scépeaux déposa les armes. Son principal auxiliaire, qu'une mission récente en Angleterre avait rendu suspect, fut excepté de l'amnistie. Réfugié en Suisse, il demanda vainement par lettre à jouir « du bonheur que promettaient les glorieux travaux de la République ».

Bourmont, qui demeurait et devait rester toute sa vie royaliste au fond de l'âme, avait alors toute la confiance du comte d'Artois, qui le nomma maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, se servit de lui pour préparer dans l'Ouest un nouveau soulèvement et, en 1799, lui donna le commandement du Maine et de l'Anjou. A la tête d'une bande considérable, il battit les troupes républicaines à Louverné et s'empara du Mans (16 oct. 1799). Mais le Consulat eut peu après facilement raison de cette seconde chouannerie. Bourmont fit sa soumission et vint à Paris, où il épousa Mlle de Becdelièvre. Bonaparte lui offrit-il sans succès, comme on l'a dit, le grade de général de division ? Le fait est plus que douteux. Ce qui est certain, c'est qu'après l'attentat de la rue Saint-Nicaise (déc. 1800), il se compromit en dénonçant comme une œuvre jacobine ce crime, qui était exclusivement le fait du parti royaliste. Cet excès de zèle le rendit suspect et lui valut d'être incarcéré. Détenu au Temple, puis à Dijon et à Besançon, il parvint à s'évader au mois d'août 1804 et se réfugia en Portugal. C'est là que le trouva, vers la fin de 1807, Junot, qui accepta ses services et le nomma chef d'état-major de la division Loison. Après la convention de Cintra (août 1808), Bourmont rentra en France avec sa famille. On le remit en prison. Mais Junot le fit relâcher, et peu après (1809), nous le voyons officiellement rallié à l'Empire et pourvu du grade de colonel adjudant-commandant. Il fit à ce titre une campagne dans l'armée de Naples, puis passa dans l'état-major du prince Eugène, qu'il suivit en Russie (1812). Fait prisonnier pendant la grande retraite, il s'échappa et put prendre une part importante à la campagne d'Allemagne en 1813. Distingué à Lutzen par l'empereur, blessé à Rottnottsitz, il fut fait général de brigade. Sa valeur ne se démentit pas pendant la campagne de France et le grade de général de division le récompensa de sa brillante défense de Nogent (13 fév. 1814).

Ses services dans l'armée impériale ne lui avaient pas fait perdre la confiance des Bourbons. Après la chute de Napoléon, Louis XVIII lui donna le commandement de la 6e division militaire (à Besançon) et le nomma commandeur de la Légion d'honneur. Placé en mars 1815 sous les ordres du maréchal Ney, que le roi avait chargé de barrer la route à l'empereur revenant de l'île d'Elbe, il ne fit point d'efforts sérieux pour empêcher son chef de se rallier à l'« usurpateur ». Il est vrai qu'il parut quelque temps avoir renoncé à tout commandement. Mais à la fin de mai 1815, il demandait de nouveau du service à Napoléon ; ce dernier, cédant aux instances du général Gérard, qui répondait de lui, eut la faiblesse de lui confier encore une division. Bourmont était-il à ce moment agent secret des Bourbons et avait-il l'intention arrêtée de trahir l'empereur ? On ne sait. Les reproches de ses amis, qui se soulevaient à cette heure sans lui dans les dép. de l'Ouest, furent-ils l'unique motif de sa défection ? Le fait est que, le 15 juin au matin, au moment même où toute l'armée française, rangée sur la frontière belge, s'ébranlait pour marcher à l'ennemi, Bourmont, suivi de son chef d'état-major Clouet et de huit officiers et soldats, abandonna sa division et se rendit à Namur, quartier général de l'armée prussienne. Dévoila-t-il à Blücher ce qu'il savait des plans de Napoléon? Nous l'ignorons. « Sa seule présence, dit M. de Viel-Castel, suffisait pour annoncer le mouvement qui s'opérait et, en éveillant l'attention des Prussiens, elle devait les prémunir contre la surprise dont ils étaient menacés. » L'armée française fut profondément démoralisée par cette défection. Trois jours après elle succombait à Waterloo.

Quant à Bourmont, cet acte, que l'opinion publique ne lui a jamais pardonné, lui valut de la part de Louis XVIII et de son frère une recrudescence de faveur. Placé à la tête de la 17e division militaire à Lille (13 juil. 1815), il reçut dans cette ville le duc de Bourbon (août). Peu après, il eut le triste courage de charger le maréchal Ney dans son procès (nov. 1815) et de siéger parmi les juges du général Drouet-d'Erlon (août 1816). Aussi obtint-il le commandement d'une division de la garde royale (sept. 1816). Président d'un des collèges électoraux de la Loire-Inférieure en 1821, il prit, deux ans après, une part assez importante à l'expédition d'Espagne ; aussi fut-il nommé pair de France et grand-croix de l'ordre de Saint-Ferdinand (9 oct. 1823). Le duc d'Angoulême, en quittant la péninsule, lui laissa le commandement de l'armée d'occupation. Grand-croix de la Légion d'honneur en mai 1825, il fut appelé le 8 août 1829 au ministère de la guerre dans le cabinet Polignac, dont il partagea et accrut par sa présence l'impopularité. Chargé en avr. 1830 du commandement de l'expédition d'Alger, il opéra un heureux débarquement sur la côte d'Afrique. Mais la conquête d'Alger (5 juil.) était à peine un fait accompli qu'une révolution renversait Charles X. Bourmont avait perdu un de ses fils, Amédée, tué au combat de Sidi-Kalé (24 juin). Il venait d'obtenir le bâton de maréchal de France (14 juil.). Les trois journées le condamnèrent à l'exil. Ayant refusé de prêter serment à Louis-Philippe, il fut déclaré démissionnaire (avr. 1832). A ce moment même il rentrait en France avec la duchesse de Berry. On sait à quoi aboutit l'équipée de cette princesse dans les départements de l'Ouest. Bourmont se retira alors en Portugal et prit, au nom de D. Miguel, le commandement de l'armée absolutiste et apostolique. Mais le triomphe du parti constitutionnel, avec D. Pedro (1834), le réduisit à quitter la péninsule. Il alla passer quelques années à Rome. L'amnistie de

1840 lui permit de rentrer en France. Mais ce ne fut pas sans de sérieux dangers qu'il traversa Marseille, où le peuple assaillit sa voiture et blessa un de ses fils. Il put enfin regagner son château natal, et il y mourut à l'âge de soixante-treize ans. A. DEBIDOUR.

BIBL. : *Moniteur*, an VIII, 1832. — *Victoires et conquêtes des Français*, t. V, VI, XII, XXIII et XXIV. — Duchesse d'ABRANTÈS, *Mémoires*. — Charles de BOURMONT (fils du maréchal), *Réponse à un abonné du Journal de la Haute-Loire*, 1832, in-8 ; *Appel à tous les Français*, 1840; *Mensonges systématiques contre le maréchal de Bourmont*, 1841. — CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire de la Vendée militaire*, t. III. — Th. AUNE, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. I, II, III. — *Journal de Maine-et-Loire*, 29 juil. 1840. — *Mss* de la Bibliothèque d'Angers, n° 1069, p. 65. — MERSON, *Notice biographique sur le maréchal Marmont;* Nantes, 1846, in-8. — THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XX. — DE VIEL-CASTEL, *Hist. de la Restauration*, t. III. — DE VAULABELLE, *Hist. des deux Restaurations*, t. II, III. — C. PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. I. — LESUR, *Annuaire historique*, 1829-1834. — Camille ROUSSET, *la Conquête d'Alger*, etc., etc.

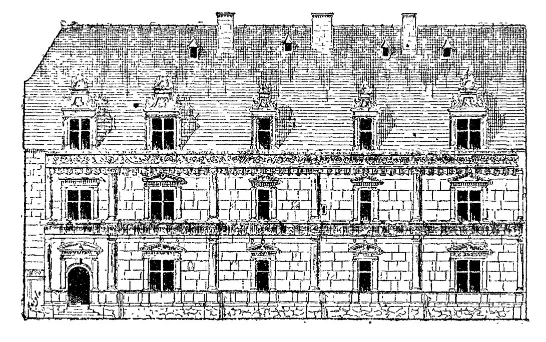
BOURNAINVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Thiberville ; 342 hab.

BOURNAN. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Ligueil; 493 hab.

BOURNAND. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. des Trois-Moutiers; 862 hab.

BOURNAT (Calixte), homme politique français, né le 14 oct. 1814. Avoué à Marseille, il fut élu député en 1863 par la deuxième circonscription des Bouches-du-Rhône comme candidat officiel. Réélu en 1869, il fut secrétaire de la Chambre. Il s'est présenté sans succès aux élections sénatoriales de janv. 1876.

BOURNAZEL. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Rignac ; 911 hab. Plusieurs maisons du Rouergue ont porté le nom de cette terre. La première est celle de Mancip dont on constate l'existence dès le xe siècle. Plusieurs membres de cette famille ont été au service des rois de France. Pierre de Mancip, seigneur de Bournazel, fut, en diverses circonstances, employé par Charles V et Hugues de Bournazel, sénéchal de Toulouse et d'Albi, fut un des principaux agents de Louis XI dans le Midi. Charlotte de Mancip, devenue l'unique héritière de la famille, épousa, au commencement du xvie siècle, Jean de Buisson, qui prit dès lors le titre de baron de Bournazel. Cette baronnie fut érigée en marquisat par lettres patentes du 1er août 1624. La maison de Bournazel était, en 1789, la plus riche du Rouergue. C'est Jean de Buisson qui a fait bâtir, vers 1545, le magnifique *château* de Bournazel (mon. hist.) qu'on voit aujourd'hui. L'architecte en serait non pas un sculpteur du nom de



Partie du château de Bournazel.

Baduel, comme l'avait d'abord pensé M. de Gaujal, mais un élève de Philandrier appelé Guillaume Lyssorgues ou Le Sourd de Bournazel. L'acte du 29 mars 1554, qui le nomme chanoine de la cathédrale de Rodez, le qualifie *in artibus professor*. « Nous ne connaissons rien de plus admirable, dit M. A. Berty, en parlant de ce château, que certains cartouches au-dessus des niches ni que les bas-reliefs décorant les ressauts de la frise dorique ; ces sculptures sont infiniment supérieures aux sculptures analogues des monuments contemporains les plus célèbres. » Ce château eut beaucoup à souffrir de l'insurrection qui éclata à Bournazel le 3 fév. 1790 ; il a été restauré dans ces dernières années par les soins de M. de Marigny qui en est le propriétaire. C. COUDERC.

BIBL. : Baron DE GAUJAL, *Etudes historiques sur le Rouergue ;* Paris, 1858, t. I, p. 96 ; t. IV, p. 141. — A. BERTY, *la Renaissance monumentale en France ;* Paris, 1864, t. I, nos 18-26. On trouve dans les planches de cet ouvrage un plan du château et la reproduction de plusieurs de ses parties. — H. AFFRE, *Biographie aveyronnaise ;* Rodez, 1881, aux noms *Buisson* et *Lyssorgues*.

BOURNAZEL. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Cordes ; 401 hab.

BOURNE (La). Rivière de France qui prend sa source sur le territoire de la com. de Lans (Isère), reçoit à Villard-de-Lans le Corençon, sépare le dép. de l'Isère de celui de la Drôme, traverse le défilé de Pont-en-Royans, se grossit de la Vernaison et de la Lionne et se jette dans l'Isère au-dessous de Saint-Nazaire après un cours de 40 kil. Elle est flottable pour des radeaux de petites dimensions.

BOURNE (Vincent), poète latiniste anglais, né en 1695, mort à Londres en 1747. Il fit ses études au collège de Westminster qui venait d'être fondé et, après avoir reçu la maîtrise à l'Université de Cambridge, revint professeur au collège de Westminster où il resta jusqu'à sa mort. Son bagage littéraire se compose de quantité de petits poèmes latins sérieux et badins que William Cowper, qui avait été son élève et qui en traduisit plusieurs en vers anglais, préfère à ceux de Tibulle, de Properce et égale à ceux d'Ovide. Une édition complète a été publiée en 1840.

BOURNE (Hugh), fondateur de la secte des Méthodistes primitifs, né le 3 avr. 1772 à Fordhays (comté de Strafford), mort à Bemersley le 11 oct. 1852. Il avait été prédicateur chez les Méthodistes Wesleyens, s'acquittant de sa mission avec grand succès ; mais la conférence, ou conseil supérieur, désapprouvant son zèle pour les *camp meetings*, grandes assemblées en plein air à l'instar de l'Amérique, Bourne se mit en opposition contre elle et il fut retranché, en 1808, du nombre des membres. En 1810, il forma un comité de dix personnes, qui constitua la première organisation de la *Connexion des Méthodistes primitifs*. En 1852, un peu avant la mort de son fondateur, elle comptait 109,924 membres communiants et vraisemblablement quatre fois plus d'adhérents ; elle recevait dans ses écoles du dimanche 118,508 enfants. En 1818, Bourne publia dans le *Primitive Methodist Magazine* une relation de ses travaux et de ceux de ses coadjuteurs ; il avait déjà visité avec fruit l'Ecosse, l'Irlande, le Canada et les Etats-Unis. E.-H. VOLLET.

BOURNE (Louis), publiciste français, né à Tannay (Nièvre) le 8 mai 1852. D'abord employé dans une maison de bronzes d'art, il fit de bonne heure du journalisme, collabora successivement à la *Presse* (chroniques industrielles), à l'*Opinion nationale* (art. signés Jean d'Etaules), au *Parlement illustré* (biogr. d'hommes politiques) et fonda, en 1883, le *Travail*, revue industrielle et scientifique. Il a pris part, depuis 1875, à presque toutes les expositions comme délégué, organisateur ou membre du jury, et a reconstitué pour l'Exposition de sauvetage et d'hygiène (Paris, 1888) l'officine de Moïse Charas, le célèbre apothicaire du xviie siècle.

BIBL. : *Figaro*, 13 sept. 1888.

BOURNEAU. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de l'Hermenault ; 1,095 hab.

BOURNEL. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Villeréal ; 536 hab.

BOURNEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebeuf ; 584 hab.

BOURNEVILLE (Désir-Magloire), médecin et homme

politique français, né le 21 oct. 1840 à Garancières (Eure). Venu à Paris pour y étudier la médecine, nous le trouvons en 1860 comme simple bénévole à l'hospice de Bicêtre, sous les auspices de son maître, l'éminent aliéniste Delasiauve. C'est dans ce service qu'il publie ses deux premiers mémoires : *De l'Inégalité de poids entre les hémisphères cérébraux chez les épileptiques* (1861) ; *De la Condition de la bouche chez les idiots* (1864). Peu après, il répondait par : *Socrate était-il fou?* au livre de M. Lélut (1865). La même année, il publia en collaboration avec le docteur E. Teinturier : *Townley ou du Diagnostic de la folie au point de vue médico-légal*, opuscule inspiré par un procès criminel qui émouvait alors l'Angleterre. Toujours à la même époque, il rédigea les *Cours de Claude Bernard*, sans cesser pour cela de collaborer au *Journal de médecine mentale* de M. Delasiauve. A la fin de l'année 1864, il quitta le journal *la Médecine contemporaine* auquel il collaborait activement, pour fonder avec N. Pascal le *Mouvement médical*, dont il fut le principal rédacteur jusqu'en 1873. Reçu interne en 1865, il fut successivement attaché aux services de MM. Delasiauve et Charcot à la Salpêtrière, de M. Giraldès aux Enfants-Malades, qu'il quitta pour aller ensuite à Saint-Louis et à la Pitié. En 1866 il fit preuve d'un grand dévouement pendant le choléra d'Amiens. Dès cette époque il publie une série d'ouvrages remarquables, parmi lesquels nous citerons : *Du choléra à l'hôpital Cochin* (1866); *De l'emploi de la fève de Calabar dans le traitement du tétanos* (1867); il rédige les leçons de son savant maître Giraldès sur *les Maladies chirurgicales des enfants* (1867-68). Pendant l'Exposition de 1868, il publie de nombreux articles dans le *Panthéon de l'Industrie et des Arts*, que venait de fonder Ch. Delescluze, et plus tard collabore au *Réveil* ; il prend également une grande part à la création des *bibliothèques médicales* dans les hôpitaux de Paris et même des départements. En 1869, il fait paraître en collaboration avec M. Guérard les *Etudes sur la sclérose en plaques*, et, en 1870, un mémoire sur l'*Antagonisme de la fève de Calabar et de l'atropine*, et devient l'un des rédacteurs en chef de la *Revue photographique des hôpitaux*, publication du plus haut intérêt, qui avait pour but d'appliquer la photographie à la médecine, application qu'il n'a cessé de poursuivre. La même année il passait une thèse remarquée : *Etude de thermométrie clinique dans l'hémorragie cérébrale et dans quelques autres maladies de l'encéphale*. Sa réception de docteur ayant coïncidé avec le commencement de la guerre contre la Prusse, il débuta par les fonctions de chirurgien au 160ᵉ bataillon de la garde nationale, d'aide-major de 1ʳᵉ classe à l'ambulance du Jardin des plantes, et reprit du service comme interne à l'hôpital de la Pitié, qui fut criblé d'obus. Pendant le siège de Paris, il fit partie de l'*Alliance républicaine*, fondée par Ledru-Rollin. Dans la semaine sanglante, il intervint au péril de sa vie pour sauver les fédérés blessés qu'on amenait à l'hôpital. La paix signée, il reprit avec ardeur ses travaux scientifiques en rédigeant les *Leçons de M. Charcot sur les maladies du système nerveux* (1872); puis fonda en 1873 le *Progrès médical*, qui prit rapidement une place des plus honorables parmi les journaux de médecine du monde entier. Citons encore : *Recherches cliniques et thérapeutiques sur l'épilepsie et l'hystérie* (1876); *Etudes cliniques et thermométriques sur les maladies du système nerveux* (1872) ; *Notes et observations thermométriques sur la fièvre typhoïde* (1873); la publication du tome II des leçons de M. Charcot et de ses *Leçons sur les localisations dans les maladies cérébrales* et sur les *Maladies de foie et des voies biliaires*.

Le 30 mai 1876 il est nommé par les électeurs du quartier Saint-Victor conseiller municipal, en remplacement d'Alfred Talandier. Les travaux accomplis au conseil municipal de Paris par le docteur Bourneville sont considérables. Pendant les sept années qu'il fit partie de cette assemblée (1876-1883), il a rédigé plus de cent rapports, tant au conseil général qu'au conseil municipal, parmi lesquels nous citerons : *Rapports sur le budget de l'Assistance publique pour 1878, 1879, 1880, 1881 et 1883;* — *Rapports sur le budget des asiles d'aliénés de 1878 à 1883*, — et de nombreux rapports sur les améliorations à apporter dans les différents hôpitaux et hospices de Paris. M. Bourneville a encore participé activement aux travaux du conseil d'hygiène où il représentait le conseil général, de 1880 à 1883. Nous mentionnerons seulement son rapport sur *la Cité Doré et la Cité des Kroumirs*. Tous ces travaux étaient loin de l'empêcher de poursuivre ses œuvres médicales. De 1876 à 1880, il publia en collaboration avec le docteur P. Regnard l'*Iconographie photographique de la Salpêtrière*, et, en 1878, un nouveau volume sur l'*Hystéro-épilepsie*, etc. En 1879 il est nommé au concours médecin de Bicêtre.

Parmi les réformes dont il a pris l'initiative et qu'il a fait réaliser, nous citerons : les bibliothèques pour les malades, les boîtes des gares pour recevoir les journaux destinés aux malades des hôpitaux, la construction de services balnéaires et hydrothérapiques et l'organisation du service des bains externes dans les hôpitaux (Salpêtrière, Lourcine, Laënnec, Sainte-Anne, etc.); la réduction du haut personnel administratif, l'augmentation du salaire du personnel secondaire des hôpitaux ; l'institution du concours pour le recrutement des médecins des asiles d'aliénés et des bourses de voyage pour les internes des hôpitaux ; la suppression des aumôniers ; l'organisation d'une *Ecole municipale de médecine* ; l'organisation des maternités dans les hôpitaux et la création des médecins-accoucheurs; la création des écoles municipales et départementales d'infirmiers et d'infirmières. Avec une ténacité que rien ne lassa, M. Bourneville obtint du conseil municipal de confier à la société laïque le soin des pauvres et des malades, confiés depuis des siècles à des sœurs ignorantes et trop souvent maîtresses absolues de la conscience des malades et gaspilleuses de leurs biens. Le 1ᵉʳ déc. 1878, l'hôpital Laënnec était laïcisé, et, depuis cette époque, grâce à lui, l'œuvre a prospéré, et, sauf les fondations particulières, la laïcisation est un fait accompli. Mais il fallait donner aux hôpitaux un personnel instruit. S'inspirant de ce qui se faisait en Angleterre, aux Etats-Unis et dans nombre de pays, M. Bourneville créa des écoles municipales d'*infirmières* (V. ce mot) à la Salpêtrière, à Bicêtre et à la Pitié. Aidé de quelques amis dévoués, il sut donner à ces écoles une vigoureuse impulsion. Aujourd'hui (1889) cinq cent quarante élèves, hommes et femmes diplômés, sont sortis des écoles municipales d'infirmières et peuvent facilement remplacer les congréganistes. Le *Manuel pratique de la garde-malade et de l'infirmière*, publié pour la première fois en 1878 sous la direction de M. Bourneville et arrivé aujourd'hui à sa 4ᵉ édition (1888-89, 5 vol. in-12), sert de livre classique à l'instruction des infirmières: c'est un chef-d'œuvre de vulgarisation et de clarté.

Médecin et philanthrope, le docteur Bourneville améliora le sort des enfants qu'il soigna à Bicêtre. Les idiots, arriérés et épileptiques, étaient autrefois relégués comme des êtres immondes dans le quartier le plus délabré de Bicêtre. Vainement son maître, M. Delasiauve, avait supplié l'administration de venir en aide à ces déshérités de la vie. En 1883, M. Bourneville faisait voter les premiers fonds pour la création d'un service spécial pour les enfants idiots, épileptiques et arriérés. Aujourd'hui la section est presque achevée et fonctionne régulièrement; les enfants, bien tenus, bien soignés, reçoivent une éducation et une instruction spéciales en rapport avec leur niveau intellectuel (écoles, ateliers, etc.), et nombre d'entre eux, autrefois délaissés, sont appelés à rendre à la société leurs modestes, mais utiles services.

S'appuyant sur les résultats qu'il a obtenus à Bicêtre, M. Bourneville a entrepris une campagne pour que, dans toute la France, on organise l'assistance de cette catégorie de malheureux dont le nombre est évalué à plus de quarante mille, et pour que l'on crée à leur usage des asiles interdépartementaux.

Nommé le 4 févr. 1883 député du Ve arrondissement de Paris (1re circonscription) en remplacement de Louis Blanc, dont il avait été le collaborateur à l'*Homme libre*, il fut réélu député de la Seine le 18 oct. 1885. Il siège à l'extrême gauche. Le travail le plus important accompli à la Chambre par M. Bourneville est son remarquable rapport sur l'assainissement de la Seine et l'utilisation agricole des eaux d'égout (1885), rédigé à nouveau en 1886, adopté par la Chambre des députés en 1888 et réimprimé par la ville de Paris ; il a réclamé et obtenu la laïcisation des établissements de bienfaisance, demandé l'application régulière de la limite d'âge aux professeurs de l'enseignement supérieur, et pris une part très active aux travaux de la commission chargée d'étudier la revision de la loi sur les aliénés, etc.

Outre le *Progrès médical*, M. Bourneville a fondé sous la direction du professeur Charcot les *Archives de neurologie* (1880), l'*Année médicale* (1881) et a entrepris la publication des *Œuvres complètes* de son maître, M. Charcot, dont sept volumes sont parus. Il a encore publié : *Contracture hystérique ou explication des miracles de saint Louis et de saint Médard* ; — *Louise Lateau ou la stigmatisée belge*. — Tous les ans, depuis 1879, sous le titre de *Compte rendu de Bicêtre*, il publie en collaboration avec ses internes, outre le rapport annuel de son service, les observations curieuses recueillies dans l'année. On lui doit encore la création de la Bibliothèque diabolique (1882) où il a publié : le *Sabbat des sorciers*, en collaboration avec Teinturier; la préface de Jean Wier (2 vol. in-8), celle de Boguet, *Discours exécrables des sorciers* (in-8), etc. Cette bibliothèque est destinée à montrer, comme il l'avait fait dans de précédentes publications, à l'aide des faits cliniques actuels, que les *possédés*, traités autrefois par la torture et le bûcher, étaient des aliénés ou des hystériques. Il étend cette conclusion à plusieurs saints ou saintes. En 1885 il a fait paraître avec le docteur Bricon le *Manuel des injections sous-cutanées*, bientôt suivi du *Manuel technique des autopsies*. Nous devons encore citer ses discours annuels sur la laïcisation des hôpitaux (1878-1888), ses conférences sur l'Assistance publique, l'assainissement de la Seine, Etienne Dolet, les convulsionnaires de saint Médard, etc., etc. Depuis 1879 M. Bourneville a fait de grands efforts pour l'introduction en France de la crémation et est l'un des promoteurs de la construction du four crématoire au Père-Lachaise ; il est également vice-président de la Société de crémation, et a participé sérieusement à l'élaboration du règlement relatif aux divers modes de sépulture et en particulier à l'incinération. Depuis 1883, il fait partie de la commission de surveillance des asiles d'aliénés du dép. de la Seine, où il n'a cessé de défendre les réformes réclamées autrefois par ses collègues et par lui au conseil général. Il est en outre membre de la Société médicale des hôpitaux, de la Société de biologie, de la Société anatomique, de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle, membre du conseil supérieur de l'Assistance publique, etc., etc.

Albin Rousselet.

BOURNEZEAU. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Chantonnay ; 2,222 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat, section de Bressuire à La Roche-sur-Yon. Fabrique de biscuits. Carrières de granit en exploitation.

BOURNIQUEL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Beaumont ; 240 hab.

BOURNOIS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de l'Isle-sur-le-Doubs, 455 hab.

BOURNON (Jacques-Louis, comte de), minéralogiste français, né à Metz le 21 janv. 1751, mort à Versailles le 24 août 1825. Il étudia de bonne heure la minéralogie ; à l'époque de la Révolution, il était lieutenant des maréchaux de France ; il émigra, servit sous Condé, puis se rendit à Londres où il rangea et créa des collections minéralogiques et fut admis à la Société royale et à la Société géologique. Il rentra en France lors de la Restauration et fut nommé par Louis XVIII directeur général de son cabinet de minéralogie. — Ouvrages principaux : *Essai sur la lithologie des environs de Saint-Etienne-en-Forez et sur l'origine de ses charbons de pierre* (Paris, 1785, in-12) ; *Traité complet de la chaux carbonatée* (Londres, 1808, 3 vol. in-4, pl.) ; *Catalogue de la collection minéralogique particulière du roi* (Londres, 1815 ; Paris, 1817, in-8) ; *Description du goniomètre perfectionné de M. Adelmann* (Paris, 1824, in-8).

Dr L. Hn.

BOURNONCLE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. de Brioude ; 1,025 hab.

BOURNONCLES. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Ruines ; 194 hab.

BOURNONITE. Sulfoantimoniure de plomb et de cuivre. $PbCuSbS^3$, dédié au minéralogiste français de Bournon. Orthorhombique : $mm = 93°40'$: macle suivant m : les cristaux maclés sont aplatis suivant p et sont groupés de façon à former une roue dentée. Clivage g^1 difficile : gris d'acier. — La bournonite est très fragile : elle possède une cassure inégale et l'éclat métallique. Dureté, 2 à 3. Densité, 5,7 à 5,8. Fond sur le charbon en donnant un enduit blanc et jaune ; après addition de soude, donne un globule de cuivre. Attaquable par l'acide azotique avec résidu blanc d'acide antimonique. La bournonite se trouve en cristaux ou en masses grenues dans le Hartz, le Nassau, le Cornwall, etc. A. Lacroix.

BOURNONS (Rombaut), mathématicien belge, né à Malines, mort à Bruxelles le 22 mars 1788. Après avoir servi, en qualité d'officier du génie, dans l'armée autrichienne, il fut professeur de mathématiques au collège Thérésien, à Bruxelles. Outre plusieurs mémoires sur le calcul des probabilités, lus à l'Académie de cette ville, dont il avait été nommé membre en 1776, on lui doit : *Eléments de mathématiques* (Bruxelles, 1783, in-8).

BOURNONVILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Desvres ; 228 hab. Cette localité a été le chef-lieu d'une seigneurie dont les seigneurs, au dire des anciens généalogistes, sont mentionnés dès le XIe siècle. A la fin du XIIIe siècle et au XIVe la famille se subdivisa en un grand nombre de branches. En 1600, la baronnie de Houllefort en Boulonnais fut érigée en duché sous le nom de Bournonville en faveur d'Alexandre de Bournonville, comte de Hénin.

Bibl. : Le P. Anselme, *Hist. générale de la maison de France*, t. V.

BOURNONVILLE (Antoine-Théodore), danseur et chorégraphe français d'un talent remarquable, né à Lyon le 11 mai 1760, mort au château royal de Fredensborg, en Danemark, dans l'île de Seeland, au mois d'août 1843. Tout jeune il avait étudié la pantomime et la chorégraphie à Vienne, sous le célèbre danseur Noverre. Vers 1780 ou 1781 il était à Londres, où il obtint de grands succès, et en 1783 il était engagé au théâtre royal de Stockholm, où il resta jusqu'à la mort de Gustave III, en 1792. A cette époque, il accepta les propositions qui lui étaient faites par le roi de Danemark pour créer et diriger au théâtre royal de Copenhague un corps de ballet et une école de danse. Il conserva ces fonctions pendant trente-sept ans, formant un grand nombre d'élèves, parmi lesquels on cite surtout une danseuse de premier ordre, Mlle Fjeldsted. Il se fit remarquer en même temps par ses talents de chorégraphe, transportant sur le théâtre de Copenhague les plus fameux ballets des divers théâtres de l'Europe, et en composant lui-même un grand nombre,

dont plusieurs furent représentés en Allemagne, en Angleterre et même en Italie, cette terre classique du ballet. Aussi estimé comme homme qu'apprécié comme artiste, Bournonville avait été pris en telle affection par le roi Christian VI que ce prince lui avait préparé pour sa vieillesse un asile charmant dans son château de Fredensborg. C'est là qu'il mourut, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Un fils de cet artiste, *Charles* Bournonville, qui fut le meilleur de ses élèves, lui succéda dans son emploi. Celui-ci composa aussi, pour le théâtre de Copenhague, plusieurs ballets qui y obtinrent d'éclatants succès, et dont deux entre autres, *l'Enfant du roi Eric* et *la Fiancée du pêcheur*, furent joués à Hambourg et à Hanovre au milieu des applaudissements du public.

Un autre de ses fils, *Antoine-Auguste* Bournonville, né à Copenhague le 21 août 1805, mort à Copenhague le 30 nov. 1879, fut aussi danseur et chorégraphe renommé et auteur de nombreux ballets. Il figura dans un ballet dès l'âge de huit ans, mais ce n'est que dix ans plus tard, en 1823, qu'il fut admis dans le corps de ballet du théâtre royal, après avoir étudié sous son père, sous Noverre, puis à Paris sous Vestris (1824-1829). Il ne brilla pas seulement comme exécutant; pendant qu'il était soit directeur de la danse et de la pantomime, soit instructeur ou maître de ballet, à partir de 1830 (à l'exception de quelques années et notamment de 1861 à 1864, où il fut intendant de la scène à Stockholm), il arrangea et composa avec un art exquis, sur des sujets originaux, une cinquantaine de ballets et divertissements, pleins de charme et de poésie, en parfaite harmonie avec la musique due parfois à des maîtres comme Hartmann, Gade, Frœhlich. Parmi ses ballets, on remarque *Valdemar* (1835, remanié en 1853), *la Fête d'Albano* (1839), *Naples* (1842), *la Kermesse de Bruges* (1851), *le Cortège nuptial à Hardanger* (1853), *une Tradition populaire* (1854), *la Valkyrie* (1861), *le Chant de Thrym* (1868). On lui doit aussi des *Souvenirs de théâtre* vivement écrits (*Mit Theaterliv*, Copenhague, 1847, t. I; 1865, II; 1877-78, III), des brochures sur la scène danoise, et des *Etudes chorégraphiques* (1861, en français).

BOURNOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Thèze ; 242 hab.

BOURO. Ile de la Malaisie, dans l'archipel des Moluques, à l'O. de Céram et d'Amboine, par 124° 9′ de long. E. et 3° 34′ de lat. S. Elle est très montagneuse ; le pic le plus élevé est de 2,120 m. Le climat est très humide. Elle produit du riz, des cocos, des bananes, des citrons, des ananas, du sagou. Le beurre de Bouro est très estimé. On y trouve du bois de teck et de l'ébène noir et vert. L'île nourrit des buffles, des cerfs, du gros bétail et du gibier. Les côtes sont habitées par des Malais, l'intérieur par des Alfours. Le gouverneur hollandais réside dans un petit fort, près de la ville de Bouro, sur la baie. Pop. 60,000 âmes.

BOUROGNE. Com. du territoire de Belfort, cant. de Delle ; 1,029 hab.

BOUROM ou **BARA.** Petite île de la Malaisie, près de la côte occidentale de Bornéo, par 106° 31′ de long. E. et 0° 33′ de lat. N.

BOUROTTE (François-Nicolas), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Paris en 1710, mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés le 12 juin 1784. Il est connu pour avoir remplacé dom Vaissète après la mort de celui-ci, pour la continuation de l'*Histoire du Languedoc*. Il avait rassemblé beaucoup de matériaux pour un tome VI qui n'a jamais paru. Il publia quelques écrits historiques et juridiques touchant le Languedoc.

Bibl. : E. Dulaurier, *Dom Vaissète et son Histoire générale du Languedoc*, introduction historique au t. I de la nouvelle édition ; Toulouse, 1872, in-4.

BOUROU. Ile de la Malaisie, archipel des Moluques ; 8,771 kil. q. (avec la petite île voisine d'Amblau) ; environ 60,000 hab. Le long des côtes s'allongent des marécages insalubres ; à l'intérieur s'élèvent de hautes montagnes ; le pic de Tomahou atteint 3,148 m. De vastes forêts couvrent le sol. Le commerce est insignifiant. Le petit port de Katjeli sert de chef-lieu.

BOUROUDJIRD. Ville de Perse, prov. d'Irak-Adjémi, située vers les confins du Louristan, et fameuse par la beauté des pâturages de ses environs, où les chevaux paissent par milliers. On lui attribue une population d'une vingtaine de milliers d'âmes.

BOU-ROUMI. Rivière d'Algérie, tributaire de l'oued Djer qui, avec la Chiffa, forme le *Mazafran* (V. ce mot). Il y a aussi un hameau de ce nom, près Blida.

BOUROUT ou **KIRGHIS NOIRS.** Tribu dépendant de la Chine, et vivant sur les frontières occidentales de la Mongolie, à peu de distance de la Sibérie.

BOURQUELOT (Félix), érudit français, né à Provins (Seine-et-Marne) le 19 août 1815, mort à Paris le 14 déc. 1868. Il était fils d'un avoué et montra de bonne heure d'heureuses dispositions pour la peinture, la musique et la poésie. Après d'excellentes études au collège de sa ville natale, au lycée Louis-le-Grand et à l'Ecole de droit, il suivit les cours de l'Ecole des Chartes, tandis qu'il fondait la *Société bibliophile historique* (1836-1839) et qu'il publiait une bonne *Histoire de Provins* (1839-1840, 2 vol. in-8). En 1840, il eut pour mission d'aider Augustin Thierry dans le grand travail entrepris par le gouvernement sous le titre de *Collection des Monuments du tiers état*, et il prit, pendant près de quinze années successives, une part active à la confection et à la publication des trois premiers volumes. Un peu plus tard (1846-1857), il continua, d'abord avec Ch. Louandre, puis avec A. Maury, seul enfin (1857), la *France littéraire contemporaine*, de Quérard (t. I à VI) ; on le voit au nombre des experts du fameux procès Libri (1848-1849) avec MM. H. Bordier et L. Lalanne. Nommé d'abord répétiteur, puis professeur à l'Ecole des Chartes, il y fit jusqu'à sa mort les cours de paléographie et d'histoire des institutions de la France. Outre son *Histoire de Provins*, plusieurs études sur les monnaies de Provins, des notices sur les prieurés de Saint-Loup de Naud et de Voulton près Provins (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, II [1841]) et VI [1844], sur la grange aux dîmes de Provins (*Mém. de la Société des Antiquaires de France*, XVIII [1846]), sur les cartulaires de la ville et des templiers de Provins (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, XVII [1856] et XIX [1858]), Félix Bourquelot a encore publié d'importants travaux d'érudition : *Mémoires de Claude Haton de 1553 à 1582* (Paris, 1857, in-4) ; *Etudes sur les foires de Champagne, sur la nature et les règles du commerce qui s'y faisait aux* XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles* (Paris, 1865-1866, 2 vol. in-4) ; *Recherches sur les opinions et la législation en matière de mort volontaire depuis Justinien jusqu'au* XVIe *siècle* (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, III [1842]) ; *Documents inédits sur les Etats de Tours en 1484* (*Mém. de la Société des Antiquaires de France*, XVI [1842] ; *Histoire de la fête des fous de Sens* (*Bull. de la Société archéologique de Sens* [1856]) ; *De la Chancellerie des comtes de Champagne* (*Revue des Sociétés savantes* [1858]) ; *Fragments des comptes de la cour de Champagne au* XIVe *siècle* (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, XXIV [1863]) ; *Inscriptions antiques de Luxeuil et d'Aix-les-Bains* (*Mém. de la Société des Antiquaires de France*, XXVI [1862]) ; *Inscriptions antiques d'Auxerre* (*id.* XXX [1868]. Il fut aussi collaborateur assidu du *Magasin pittoresque*. Son frère, *Emile* Bourquelot, est aujourd'hui encore bibliothécaire et adjoint au maire à Provins. H. Stein.

Bibl. : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, XXXVI, 1875, pp. 601-618, art. de M. H. Bordier. — A. Fourtier, *Provins lettré* ; Provins, 1879, in-8, 2e éd.

BOURQUENEY (François-Adolphe, baron, puis comte de), diplomate français, né le 7 janv. 1799, mort le

26 déc. 1869. M. de Bourqueney entra dans la carrière diplomatique comme attaché à Washington le 17 avr. 1816. Il s'y trouvait au moment de la cession de la Floride par l'Espagne, une des premières applications des doctrines du président James Monroë. Nommé troisième secrétaire à Londres le 27 sept. 1820, pendant les ambassades du marquis d'Osmont et de Chateaubriand, il quitta ce poste pour être nommé, le 1er juin 1823, deuxième secrétaire à Berne. « M. de Bourqueney ne résida qu'un an à Berne; il y fut remplacé le 9 juin 1824, peu de jours après la disgrâce de M. de Chateaubriand, qui cessa d'être ministre des affaires étrangères. La communauté de la disgrâce établit entre les deux victimes des susceptibilités de M. de Villèle une solidarité qui les poussa dans les voies de cette opposition libérale et monarchique dont le *Journal des Débats* était déjà le principal organe. M. de Chateaubriand reprit dans le *Journal des Débats* son ancienne place, et M. de Bourqueney devint un de nos collaborateurs » *(Journal des Débats)*. Après 1830, M. de Bourqueney fit d'abord partie du conseil d'Etat; puis fut, en 1834, attaché au cabinet de l'amiral de Rigny, et enfin nommé premier secrétaire à Londres le 11 sept. 1835. Après avoir assisté, dans ce poste, aux débuts de la quadruple alliance, il prit part, sous M. Guizot, aux négociations de la guerre entre Méhémet-Ali et le sultan Mahmoud (1839) et du traité des Détroits (13 juil. 1841). Chargé de suivre les mêmes affaires comme ministre plénipotentiaire envoyé intérimaire à Constantinople le 15 oct. 1841, il fut nommé ambassadeur en titre au même poste le 16 avr. 1844. Mis en disponibilité en 1848, il reprit du service sous l'Empire et fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Vienne le 17 fév. 1853. Il participa comme tel à tous les événements qui précédèrent et suivirent la guerre de Crimée et joua un rôle de premier ordre au Congrès de Paris. Nommé ambassadeur en titre à Vienne le 13 mai 1856, il se retira au moment de la guerre d'Italie et dirigea les conférences de Zurich, après lesquelles il fut fait comte. Ce fut sa dernière campagne diplomatique; après elle, il ne participa aux affaires que par ses fonctions de sénateur, auxquelles il avait été appelé le 31 mars 1856. M. de Bourqueney était un diplomate prudent et avisé. Il avait, dans ses conversations avec M. de Bismarck, prévu les dangers, pour la France, de sa politique. « Si jamais M. de Bismarck est le premier ministre du roi de Prusse, disait-il, il bouleversera l'Allemagne et il fera de la Prusse la première puissance de l'Europe. La France fera bien d'y regarder. » Il a eu, de son mariage avec Mlle de Juigné, un fils, aujourd'hui (1889) premier secrétaire d'ambassade.

Louis Farges.

Bibl. : *Mém. de Guizot.* — *Annuaire diplomatique de 1870.* — *Journal des Débats* (fév. 1856 et 1870).

BOURRACHE (*Borago* Tourn.). Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des *Borraginacées* (V. ce mot). Ses caractères essentiels résident dans la corolle qui est rotacée et munie, au niveau de la gorge, de cinq appendices écailleux, courts, obtus, émarginés, et dans les étamines qui ont leurs filets très courts, pourvus chacun, en dehors, d'un long appendice charnu, linéaire et dressé. Les Bourraches sont des herbes, annuelles ou vivaces, dont toutes les parties, surtout les tiges et les feuilles, sont hérissées de longs poils raides. On en connaît seulement trois espèces, originaires de l'Europe, principalement de la région méditerranéenne. La plus connue et la plus importante est le *Borago officinalis* L. ou *Bourrache officinale*, qu'on rencontre partout en France dans les lieux cultivés, les décombres, les jardins et les vergers en friche, au pied des murs dans les villages. Elle croît également en Orient, dans le nord de l'Afrique, au Chili et dans l'Amérique du Nord. C'est une herbe annuelle, dont la tige dressée, très rameuse, haute de 30 à 60 cent., porte des feuilles alternes, ovales-aiguës ou oblongues, couvertes, ainsi que la tige, de poils longs et raides. Ses fleurs, très nombreuses, sont bleues, plus rarement roses ou blanches, avec les anthères noires, allongées, rapprochées en cône saillant, et les appendices des filets d'un violet foncé. Toute la plante renferme un suc visqueux, riche en azotate de potasse. Les feuilles et les fleurs sont employées en infusion (10/1000) dans la médecine populaire, comme émollientes, diurétiques et diaphorétiques ; elles font partie des *quatre fleurs pectorales.*

Ed. Lef.

BOURRA-COURBA (Bot.). Nom, à la Guyane, du *Piratinera Aubletii* Pœpp., arbre de la famille des Ulmacées, tribu des Artocarpées, dont le bois très dur, mais flexible, sert aux naturels à faire leurs arcs.

BOURRAGE. I. Pyrotechnie. — Influence sur l'effet des poudres. — D'après les travaux de Berthelot, le travail maximum qu'une matière explosive puisse effectuer, est proportionnel à la quantité de chaleur dégagée par la transformation chimique de la matière explosive, cette matière étant prise à la pression et à la température ambiante, et ses produits étant supposés ramenés aux mêmes conditions. En représentant par Q cette quantité de chaleur, exprimée en calories, la théorie mécanique de la chaleur conduit à évaluer en kilogrammètres à 425 Q, le travail correspondant de la matière explosive ou son *énergie potentielle* (V. ce mot). La transformation effective de cette énergie en travail dépend du volume des gaz, de leur température et de la loi de la détente. L'énergie potentielle de la matière explosive représente, par suite, une limite extrême, qui n'est jamais atteinte dans la pratique, d'abord parce que sa transformation en travail est toujours incomplète, ensuite parce qu'une portion seulement de ce travail lui-même est utilisée dans les emplois divers des explosifs, soit dans l'art militaire, soit dans l'industrie minière. Dans les armes, par exemple, une fraction notable de l'énergie potentielle de la poudre est perdue, sous forme de chaleur, qui est emmagasinée dans les gaz ou communiquée à l'arme et au projectile. En outre, le travail qui donne au projectile sa force vive est seul utilisé; il représente le rendement véritable de la poudre, tandis que tout le travail correspondant aux forces vives de l'arme même, ainsi que des gaz et de l'air projetés, demeure inutile.

La durée plus ou moins grande de la réaction chimique résultant soit de la *combustion*, soit de la *détonation* (V. ces mots) des diverses matières explosives, est en quelque sorte caractéristique. Elle dépend de la composition chimique et de l'état physique des poudres, que l'on se trouve conduit à distinguer, à ce point de vue, en poudres *brisantes* et en poudres *lentes* (V. Poudre). Cette durée plus ou moins grande de la réaction ne change pas évidemment la quantité de chaleur dégagée par la transformation totale d'un poids donné de la matière explosive, quantité fixe et calculable *a priori* d'après les règles posées par Berthelot. Mais si les gaz formés se détendent à mesure, comme dans l'exemple précédemment donné des armes et des canons, par suite du changement de capacité de la chambre d'explosion, progressivement agrandie par la fuite du projectile, il est évident que les pressions successives seront d'autant moindres que la transformation d'un poids donné de matière explosive durera plus longtemps. Si, au contraire, la chambre d'explosion est rendue plus ou moins invariable par l'effet d'un bourrage plus ou moins énergique, il s'ensuit que les pressions successives sont plus ou moins élevées, suivant que cette transformation est plus ou moins rapide. Cette observation renferme toute la théorie du bourrage, et fait comprendre comment le bourrage est plus ou moins nécessaire, dans les applications à l'industrie minière, suivant que les poudres sont brisantes ou lentes.

Avec des poudres fortes et rapides, comme la *dynamite* (V. ce mot), on peut supprimer le bourrage, la communication des pressions se faisant au contact, avant

que les matières aient eu le temps de fuir devant les gaz compresseurs. Avec la poudre noire ou *poudre de guerre* (V. Poudre), qui est une poudre forte mais lente, exerçant des pressions plus lentement progressives et de durée plus longue, l'emploi dans les mines ne peut se faire sans bourrage. La poudre noire peut facilement *débourrer*, c.-à-d. repousser purement le bourrage, sans aucune action sur la roche, si le bourrage n'a pas une résistance supérieure à celle offerte par la roche, dans la direction où elle résiste le moins. De là la nécessité qui s'impose, dans certaines roches, de faire des trous de mine très profonds, pour donner au bourrage une longueur suffisante, ce qui augmente la dépense de percement du trou de mine.

Les fentes et les délits voisins de la charge atténuent l'effet du coup de mine, tiré avec la poudre noire. Ils peuvent le restreindre et même le rendre nul, s'ils traversent le forage, la dilatation des gaz de la poudre s'effectuant alors dans les cavités intérieures, ce qui expose la mine à *souffler*. En sorte que, dans les terrains fendillés, on se trouve obligé de fermer avec de l'argile fortement battue toutes les fissures communiquant avec le trou de mine, avant d'y introduire la charge. Avec la dynamite, ce travail est heureusement inutile; les lits de carrière et les crevasses de la roche troublent peu l'action d'une telle poudre, pourvu que les lits ou crevasses ne soient pas dirigés vers le centre d'ébranlement.

Cette différence d'action du bourrage, dans l'emploi des poudres lentes et des poudres rapides, doit d'ailleurs être bien comprise, et il importe de ne pas partager un préjugé assez répandu, que le bourrage est inutile avec la dynamite et sans effet sur l'action de cet explosif. Pour préciser, il faut dire que l'influence du bourrage est surtout manifeste avec les poudres lentes, mais qu'elle est encore sensible avec les poudres rapides et même brisantes. Citons, avec Berthelot, le cas du chlorure d'azote. Une goutte de cette substance placée dans un verre de montre peut détoner sans le briser, mais il suffit de la recouvrir d'une mince pellicule d'eau pour que le verre soit brisé. En opérant sur une masse un peu plus forte, recouverte avec un peu d'eau, la planche même sur laquelle est déposé le verre peut être percée.

Pour la dynamite et le coton-poudre, le bourrage est souvent nécessaire d'ailleurs pour transformer la combustion en détonation. Ainsi ces explosifs, étendus en couches minces, brûlent souvent sans détoner et d'une manière très incomplète, les gaz primitivement formés sur un point ayant pour effet de disperser les parties voisines sans qu'elles aient pu brûler d'une manière complète et même sans quelles se soient enflammées. Inversement, la transformation de la combustion en détonation peut se produire, avec la dynamite et le coton-poudre, simplement en augmentant la masse de la matière explosive. L'effet de bourrage résulte alors, non d'une surcharge additionnelle, mais de l'accroissement de tension résultant de ce fait que les gaz produits tout d'abord, n'ayant pas le temps de s'écouler au dehors, exercent sur la masse en combustion une pression rapidement croissante. La difficulté de déplacement des gaz devient de plus en plus grande, à mesure que la combustion se propage au centre de la masse, la température s'élève en conséquence, et, avec elle, la vitesse de la réaction. C'est ainsi que la dynamite et le coton-poudre comprimé, qui peuvent être enflammés et brûler sans danger en petites quantités, ont donné lieu parfois à des explosions terribles, par suite de l'inflammation générale d'une masse considérable. (Explosion à la fabrique anglaise de Stow-Market le 12 sept. 1867. — Explosion à la Poudrerie nationale de Vonges le 23 févr. 1873.)

Enfin, pour bien préciser ces effets du bourrage, il faut signaler encore que la poudre noire, dont la combustion se fait avec détonation, même en masses peu importantes, peut brûler dans le vide sans détoner. Le fait a été observé d'abord par Boyle, au XVIIe siècle, et par Huyghens, et revu depuis par divers observateurs. Il a été confirmé notamment dans un travail publié par M. Bianchi en 1862. M. Bianchi opère avec un ballon en verre, vissé sur une machine pneumatique, qui porte en son centre un petit creuset formé d'un fil de platine de 1/2 millim. d'épaisseur environ, enroulé en spirale conique et fermé par un couvercle également fait d'un fil de platine. Dans ce creuset, on place la poudre, qui est enflammée, en portant le fil de platine au rouge par le passage du courant d'une pile composée de trois ou quatre éléments Bunsen. En faisant le vide dans le ballon, on peut soumettre la poudre à l'action brusque d'une température de plus de 2,000°, et la poudre, soit en grains, soit en masse compacte, brûle alors lentement et complètement, sans donner lieu à aucune déflagration vive, comme dans l'air. Rien de plus propre qu'une telle expérience, si on la rapproche des considérations ci-dessus développées, qui sont empruntées presque textuellement aux travaux de Berthelot sur la force des matières explosives, pour faire bien comprendre l'influence du bourrage sur l'effet des poudres.

Fig. 1.

Mines ordinaires. — Dans le tirage des mines à la poudre, le bourrage présente une très grande importance, d'abord parce qu'il est généralement indispensable, comme nous venons de le voir, pour assurer l'effet utile de l'explosif employé, ensuite parce que toute imperfection, ou malfaçon du bourrage peut donner lieu à des accidents plus ou moins graves. Lorsque le trou de mine a été terminé et chargé avec toutes les précautions nécessaires (V. Mines [tirage à la poudre]), on pique dans la charge l'épinglette (fig. 1), tige pointue en fer ou en cuivre, que l'on maintient dans la charge pendant le bourrage, et qu'on retire ensuite pour ménager dans la bourre le canal destiné à recevoir l'amorce. On forme ensuite la bourre avec de l'argile, du sable, de la brique pilée, ou des fragments de schistes tendres bien exempts de quartz, successivement ajoutés par couches minces sur la charge, et fortement tassés au moyen du bourroir. Le bourroir est une barre métallique, renflée vers le bas, et portant à sa partie renflée une cannelure qui permet de loger l'épinglette pendant le bourrage (fig. 2). Dans les roches siliceuses, qui pourraient au contact du fer produire des étincelles, on se sert d'un bourroir muni d'une bague en bronze, ayant à peu près les dimensions du trou de mine. Quelquefois même, pour plus de sécurité, on emploie un bourroir en bois.

Dans tous les cas, le bourroir est chassé fortement au marteau, à chaque addition des matières formant la bourre. Il faut d'ailleurs que le mineur règle la résistance de la bourre, d'après la résistance de la roche, et d'après l'effet d'ébranlement ou de rupture à produire dans la roche. Le mineur doit éviter avec soin, pendant le bourrage, la production d'une étincelle, qui pourrait déterminer une explosion prématurée de la charge. Cette cause très grave d'accidents doit être écartée en choisissant convenablement la bourre, de manière qu'elle ne contienne pas de particules siliceuses, et en évitant qu'il ne reste de la poudre adhérente aux parois du trou de mine, dans la région où le bourrage doit s'effectuer. Il faut souvent, comme nous venons de le dire, faire en outre usage de bourroirs à bague de bronze, ou mieux de bourroirs en bois.

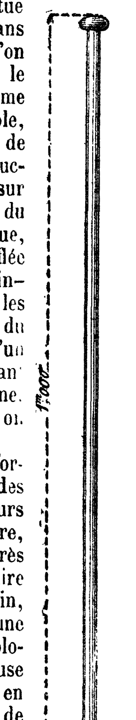


Fig. 2.

On ne saurait trop d'ailleurs insister sur ce point, car la majeure partie des accidents, qui se produisent dans le

chargement de trous de mine, résulte d'explosions prématurées, tenant à des malfaçons dans le bourrage. Aussi, des spécialistes ont-ils proposé récemment la suppression de tout bourrage dans le tir des mines à la poudre, ce qui peut se faire, comme on le verra dans l'article consacré à cette application, en employant l'amorçage électrique.

Mines militaires. — Dans les mines creusées par le génie militaire, soit pour défendre ses places, soit pour attaquer celles de l'ennemi, le bourrage a pour objet d'empêcher l'explosion de la mine offensive, ou défensive, dans le vide des rameaux et des galeries, en opposant à l'action des gaz, du côté de ces galeries, une résistance supérieure à celle qu'elle trouve du côté où on veut les faire agir. On fait les bourrages en terre et gazons, en sacs à terre, en briques crues, en terre et bois, etc. Généralement, on emploie dans un même rameau ces différentes matières, les gazons d'abord au contact du fourneau même, puis la terre, puis les briques crues, et l'on termine par une certaine longueur en sacs à terre. Pour augmenter la résistance des bourrages, on emploie souvent aussi des masques ou barricades formés de plateaux en bois, solidement assujettis, ou simplement de rondins ou de morceaux de palissades superposés et engagés dans des rainures latérales pratiquées dans les deux parois du rameau. L'emploi de ces masques ne doit pas être trop fréquent, parce que les débris de bois occasionnent des difficultés considérables, lorsqu'on veut débourrer la mine ou refaire rapidement une mine à proximité d'une autre ayant fait explosion.

La bonne confection des bourrages présente un intérêt considérable, surtout pour les mineurs de la défense, car ceux-ci doivent chercher à ne pas endommager leurs galeries et se ménager en outre les moyens de rentrer le plus vite et le plus loin possible dans leurs rameaux après l'explosion. L. Faucher.

II. Chemins de fer. — On désigne *sous le nom de bourrage* l'opération qui comprime le ballast sous les traverses, de manière à lui donner assez de résistance pour ne pas se désagréger sous le passage des trains. Le bourrage doit être fait de manière à donner une bonne assiette aux traverses et pour cela il doit être peu énergique au milieu, très serré vers les parties qui soutiennent les rails et, sur les lignes à deux voies, plus fort du côté opposé à l'arrivée des trains que de l'autre. G. H.

III. Métallurgie. — Bourrage des tuyères (V. Tuyère).

Bibl. : Pyrotechnie. — Berthelot, *Sur la Force des matières explosives;* Paris, 1888, t. I, pp. 10, 12, 13, 75, 84, 94; t. II, pp. 138 à 141. — Terquem, *Mémorial d'artillerie*, t. II, p. 432. — Bianchi, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1862, t. LV, p. 97. — A. Evrard, *Traité pratique de l'exploitation des mines;* Mons, 1879, pp. 71-89. — P.-F. Chalon, *Génie civil*, t. XII, p. 88. — *École de Mines;* Paris, 1875, p. 181.

BOURRAN. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie; 903 hab.

BOURRASQUE. Coup de vent violent et de peu de durée. Les météorologistes ont élargi le sens de ce mot pour désigner une dépression barométrique, ou région de basse pression, avec l'ensemble des phénomènes qui l'accompagnent, savoir : forme à peu près circulaire, pression barométrique diminuant à mesure qu'on approche du centre ; vents convergeant en spirale vers le centre, tournant en sens inverse du mouvement des aiguilles d'une montre (en sens direct dans l'hémisphère S.), et soufflant d'autant plus fort qu'on approche davantage du petit cercle central où règne généralement le calme le plus parfait ; ciel couvert et pluie dans la région S.-E. de la bourrasque ; ciel parsemé de grands nuages isolés dans la partie N.-O., avec averses ou giboulées ; ciel pur, air sec et plus ou moins froid dans la partie N.-E.

Les bourrasques ou dépressions, qui ont souvent deux à trois cents lieues de diamètre, abordent l'Europe par l'Atlantique, à moins qu'elles ne se forment sur place, ce qui arrive quelquefois ; elles se dirigent vers le N.-E. avec une vitesse qui atteint facilement 20, 30 et même 50 kil. à l'heure. Pour se rendre compte de la succession des vents, dans un lieu donné, sous l'influence d'une bourrasque, il suffit de promener un cercle de carton sur une carte, en le faisant tourner en sens inverse du mouvement des aiguilles d'une montre : dans un lieu situé au S. du centre, on verra que le vent doit commencer à souffler du S., puis, du S.-O. ; quand le centre de la bourrasque est au N. du lieu considéré, le vent en ce lieu souffle de l'O. ; puis la dépression s'écartant, on aura des vents de N.-O. Si, par un hasard peu fréquent, le centre de la bourrasque passait précisément sur le lieu en question, il n'y aurait plus de rotation : le vent resterait au S. jusqu'à l'arrivée du centre, après quoi viendrait un moment d'accalmie, puis un brusque passage au vent du N. Cette marche à peu près régulière des bourrasques vers le N.-E. permet de prévoir à un ou deux jours près, au moyen de la direction du vent et de la baisse du baromètre, l'arrivée du mauvais temps et de la pluie (V. Prévision du temps). Les causes de la formation d'une bourrasque sont encore inconnues ; il est possible que le vide causé dans l'atmosphère par une brusque précipitation de vapeurs en pluie soit le fait initial déterminant. Quoi qu'il en soit, la bourrasque ou dépression consiste en un vaste appel d'air qui se précipite en tourbillonnant vers un centre et qui s'élève dans l'atmosphère ; parvenues à 5 ou 10 kil. de hauteur, ces masses d'air s'étendent en une nappe circulaire pour redescendre vers la surface terrestre dans les endroits où la pression est forte (V. Anticyclone). Le mouvement divergent des masses d'air au-dessus d'une dépression n'est pas une simple hypothèse, on peut le vérifier tous les jours, grâce aux voyages des légers cirrus qui flottent dans les hautes régions de l'atmosphère. Les *tempêtes*, *cyclones*, *typhons* (V. ces mots), sont des mouvements d'aspiration absolument de même nature que les bourrasques, mais plus violents. E. Durand-Gréville.

BOURRE. I. Armes à feu. — Petit tampon que l'on place sur la poudre et parfois aussi sur la balle, dans le chargement par la bouche d'un fusil ou d'un pistolet. On se sert de préférence soit de papier non collé, soit d'étoupe, soit de rondelles en feutre épais, découpées à l'emporte-pièce de manière à entrer à frottement dans le canon du fusil. Dans l'arme de guerre se chargeant par la bouche, abandonnée aujourd'hui en France et dans toutes les armées de l'Europe, la bourre était formée du papier de la cartouche. (Pour ce qui concerne la bourre employée dans le chargement des pièces d'artillerie V. Bouchon.)

II. Mines (V. Bourrage).

III. Industrie textile. — On donne le nom de *bourre lanice* à la partie la plus grossière de la laine ; la *bourre de soie* est ce qui reste du cocon après le dévidage. La première, qui pendant longtemps n'était employée à d'autres usages qu'au rembourrage des selles, des fauteuils, des matelas, etc., donne aujourd'hui un drap de mauvaise qualité avec lequel on confectionne des vêtements extra bon marché mais sans résistance. La bourre de soie peut être cardée, filée et tissée, et les produits qu'elle donne ont encore une certaine valeur ; on peut même leur communiquer un grand lustre qui les fait rechercher par la bonneterie pour dames ; cependant la bourre de soie ne saurait remplacer la soie grège pour les grands articles où celle-ci domine et doit toujours dominer (L. Reybaud). On fabriquait autrefois une étoffe dite *bourre de Marseille*, dont la chaîne était de soie et la trame de bourre de soie. (Pour la bonneterie de bourre de soie, V. Bonneterie [p. 339].) Camille Tourte.

BOURRÉ. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Montrichard ; 1.163 hab. On trouve dans le sous-sol de cette commune d'immenses carrières d'une pierre tendre, qui durcit à l'air et prend une teinte d'un blanc éclatant et durable. Une partie des châteaux de Touraine et une quantité considérable de maisons dans les

dép. d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher sont construites avec la pierre de Bourré.

BOURRÉAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès-de-Bigorre, cant. de Lourdes ; 100 hab.

BOURREAU (V. Exécuteur des Hautes-œuvres).

BOURREAU du Lin. Nom vulgaire du *Cuscuta densiflora* Soy. Willm (*E. epilinum* Rchb.), qui vit en parasite sur le Lin commun (V. Cuscute).

BOURRÉE. I. Danse. — Danse française, originaire de l'Auvergne selon un grand nombre d'auteurs, dérivée, suivant d'autres de danses espagnoles encore en usage dans la province de Biscaye. Son rythme est à deux temps ou à quatre temps en mouvement rapide *(alla breve)*, ce qui la distingue de la gavotte, qui est lente et à quatre temps. Il faut noter encore ceci que la bourrée part de la quatrième croche de la mesure, à la fin du second temps : telle du moins on la trouve au XVIII[e] siècle dans les œuvres de Bach et de Rameau. Sa forme primitive paraît avoir été à quatre temps, avec ce rythme

Rameau emploie souvent une période de quatre mesures, avec ce rythme :

A cette époque, la bourrée se composait de deux parties dont on répétait généralement la première, disposition analogue à celle du menuet et de son trio. Il y a eu des bourrées chantées ; aujourd'hui encore, en Auvergne, chaque région de la province a ses bourrées propres, chantées et transmises par la tradition. A. Ernst.

II. Sylviculture. — On donne ce nom à des sortes de fagots composés de menus bois. Les dimensions en sont extrêmement variables, d'une contrée à une autre ; mais dans tous les cas les bourrées ne doivent comporter que des rameaux grêles, et non du gros bois. Elles sont liées le plus souvent à l'aide d'un seul hart, rarement deux. Leur vente se fait au cent.

BOURRELET. I. Botanique. — Lorsqu'on blesse un arbre ou que l'on coupe une branche pour en faire une bouture, l'on remarque qu'il se forme tout autour de la blessure ou de la surface de section une saillie parenchymateuse ou *bourrelet*, provenant d'un développement rapide et exagéré des tissus mis à nu, et destinés justement à les protéger contre l'atmosphère, etc. La présence de ces bourrelets un peu volumineux sur la surface de section d'une bouture est une cause de retard pour l'enracinement (V. Bouture). — Le point d'insertion d'une greffe forme souvent un épaississement que l'on appelle également *bourrelet*. Il peut devenir considérable si le sujet et le greffon n'ont pas la même vigueur, et notamment quand le greffon est plus vigoureux que le sujet. On favorise un peu sa réduction en opérant, à l'aide de la serpette, des incisions longitudinales.

II. Art vétérinaire. — On donne le nom de *bourrelet* ou *cutidure* à un renflement formé par la terminaison de la peau et placé à l'origine du sabot du cheval. Le bourrelet est convexe, large de deux centim. environ ; sa longueur est celle de la circonférence antérieure et latérale de la paroi ; en arrière il se confond avec le coussinet plantaire ou fourchette de chair. Le bourrelet est constitué par une matière dermique, solide et résistante, revêtue d'innombrables villosités qui sécrètent la corne pariétale, véritables follicules pileux qui donnent naissance à la paroi, formée elle-même d'un assemblage de poils, suivant la direction des parois du cylindre dont le sabot représente un segment et agglutinés entre eux par la matière cornée que secrète le tissu podophylleux. Cette disposition est rendue sensible par la désunion de ces poils, désunion qui s'opère à la suite d'une exposition prolongée aux intempéries atmosphériques ou par le simple effet du frottement sur le sol du bord inférieur du sabot, chez les chevaux déferrés. La partie supérieure de la muraille, immédiatement en rapport avec le bourrelet, est concave à sa face interne ; elle est disposée en gouttière et connue sous le nom de biseau ou cavité cutigérale. L. Garnier.

III. Marine. — Garniture formée par des entrelacements de cordages et de tresses que l'on fixe en certains points de la coque ou du gréement pour les protéger contre des chocs accidentels ou pour préserver de leur contact ou de leur frottement d'autres organes qui viennent s'y appuyer. Le boudin en bois qui borde les étambrais sur les ponts, pour intercepter le passage de l'eau, et sur lequel on cloue les braies des mâts, s'appelle aussi bourrelet.

IV. Art militaire. — Partie renflée qui termine, du côté de la bouche, la volée des pièces d'artillerie d'ancien modèle, en bronze ou en fonte. On l'appelle *bourrelet en tulipe*. Ce renflement avait pour but de renforcer la bouche de la pièce et d'empêcher sa déformation. Dans les nouvelles pièces en acier et en bronze, un renfort cylindrique nommé *plate-bande de bouche* a remplacé le bourrelet en tulipe. Dans la cartouche métallique, on donne le nom de bourrelet à la partie de l'étui qui forme une saillie annulaire près du culot. Ce bourrelet a pour but de s'opposer à ce que la cartouche pénètre dans le canon sous le choc du percuteur, et de donner prise à la griffe de l'extracteur pour que l'étui soit rejeté après le tir. Quand la cartouche est à percussion centrale, le bourrelet est généralement en métal plein, quand elle est à percussion périphérique, il est creux et sert à loger la poudre d'amorce.

V. Blason. — Rouleau de rubans aux couleurs de l'écu que l'on place sur le casque comme ornement et qui sert à relier entre eux les lambrequins placés aux deux côtés de l'écu. Cette figure est empruntée à l'armement du chevalier, elle représente le bourrelet, c.-à-d. le tour en étoffe posé au sommet du casque et destiné à amortir les coups frappés sur la tête.

VI. Métallurgie. — *Bourrelet de fer-blanc.* Produit par l'excès d'étain qui coule et se fixe sur les feuilles de fer-blanc qu'on va placer sur le châssis pour les laisser refroidir ; il faut l'enlever ensuite. Dans quelques usines on retire les feuilles par leur diagonale en ayant soin de les faire sortir du creuset avec lenteur afin que l'étain puisse se rassembler vers l'angle inférieur où il ne fera alors qu'un petit bouton. Ailleurs, au sortir du bain, on dresse les feuilles sur une plaque de fonte pourvue d'un léger rebord et chauffée, on y retient un peu d'étain fondu dans lequel tombent les gouttes qui s'écoulent des feuilles sans donner naissance à un bourrelet. Enfin dans plusieurs usines on place le bourrelet dans le pot à lisser qui ne renferme qu'une petite couche d'étain liquide d'environ 6 millim. de hauteur, que l'on maintient à une température sensiblement au-dessus du point de fusion ; le bourrelet parfaitement fondu, l'ouvrier retire les feuilles une à une et leur donne avec une baguette un coup vif à la surface afin d'en détacher le métal excédant.

BOURRELIER. Artisan qui confectionne ou qui répare les harnais des bêtes de somme, tels que les bâts, les colliers, les brides, les attelages de charrettes et de charrues. Nous verrons à l'art. Bourrellerie qu'il emploie le bois et le fer pour faire les carcasses des bâts et des colliers, le cuir, les toiles et la bourre pour les garnitures, enfin, il demande au fondeur les grelots et les sonnettes, au serrurier les boucles, au passementier les houppes, et c'est au peintre qu'il s'adresse pour décorer les faces extérieures de ses colliers. L'état du bourrelier présente des analogies avec celui du sellier, mais ce qui peut les distinguer, c'est que le premier ne fabrique que pour les chevaux de travail, tandis que le harnachement

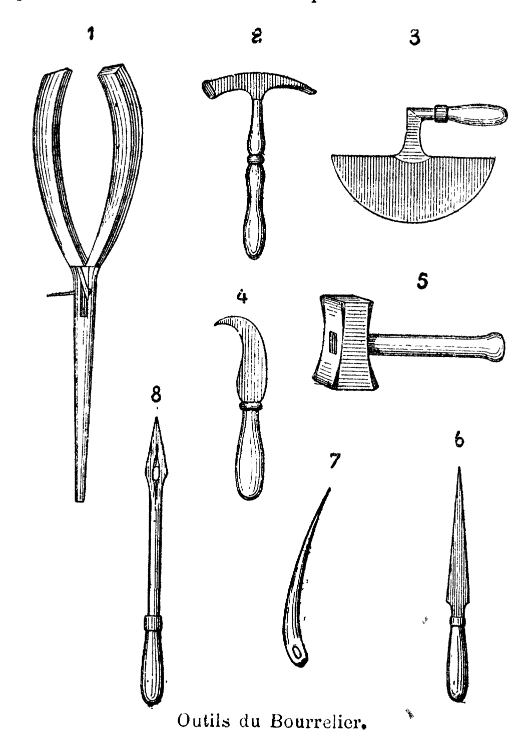
de luxe est le monopole du second ; cependant, dans les petites villes, les bourreliers joignent ordinairement à leur industrie celle du sellier. Sous l'ancienne juridiction, la *Compagnie des Bourreliers*, qui fut établie longtemps avant la *Compagnie des Selliers*, en était légalement distincte et séparée. En 1403, le roi Charles VI leur accorda des statuts qui furent renouvelés en 1578, sous Henri III; ils le furent ensuite sous Louis XIV, en 1665, puis sous Louis XV, en 1734. Les ouvriers devaient faire cinq années d'apprentissage et deux années de compagnonnage avant de présenter leur chef-d'œuvre pour obtenir la maîtrise. On désignait alors ces artisans sous le nom de *bourreliers*, *bâtiers*, *hongrieurs*, parce qu'ils avaient le droit de faire les bâts de toute sorte, et qu'ils y réunissaient la faculté d'apprêter le cuir de Hongrie pour leur usage. Le corps de maîtrise des selliers fut érigé plus tard en 1577, sous Henri III. Leurs statuts, confirmés en 1595, par Henri IV, et en 1678, sous Louis XIV, leur conféraient le droit de fabriquer des pièces de sellerie dont le nom et l'usage étaient également passés de mode au commencement du xviiie siècle. Leurs titres étaient alors *selliers*, *lormiers*, *carrossiers*, parce qu'ils avaient droit de confectionner toutes espèces de bâts et selles pour ânes, mulets, haquenées et chevaux; les ouvrages de *lormerie* (menu fer), comme clous, anneaux, etc., ce qu'exprimait le vieux mot de *lormier ;* les différentes sortes de litières, coches, carrosses, etc. La fabrication des fourreaux ou fontes de pistolets, chaperons, bourses, faux-fourreaux, housses, garnitures de chaises, placets, fourreaux d'arquebuse, de rondaches, casques, heaumes, épieux d'arbalète et enjolivures, entrait aussi dans leurs attributions. Ainsi séparée des selliers, la compagnie des bourreliers forma un corps unique jusqu'au temps où les carrosses parurent en France ; alors le travail devenant plus compliqué, plus délicat, et s'éloignant des procédés ordinaires, la corporation se divisa en deux branches. La première comprit sous le nom de *bourreliers-bâtiers*, les ouvriers qui s'en tinrent à leurs premiers travaux plus ou moins grossiers ; la seconde comprit, sous le nom de *bourreliers-carrossiers*, les artisans qui s'adonnèrent à la nouvelle fabrication de ces lourds carrosses, bien différents de nos voitures modernes, si légères et si solides à la fois. Il n'existe plus, à présent que toutes ces distinctions formant tant d'entraves à l'industrie et au commerce ont disparu, que des *bourreliers-selliers*, soit harnacheurs, soit carrossiers, dans les grandes villes, soit l'un et l'autre dans les villes de second ordre, et partout, hors de Paris, l'enseigne habituelle est celle-ci : *bourrelier*, *sellier*, *harnacheur ;* c'est en effet la désignation la plus exacte des travaux variés de ces industriels. L. Knab.

BOURRELLERIE. L'industrie du bourrelier peut se diviser en deux parties bien distinctes, suivant que cet artisan fabrique des harnais et des bâts pour bêtes de somme et chevaux de travail, ou le harnachement pour les attelages de toute espèce de voitures. Le *bourrelier-bâtier* s'occupe spécialement des bâts et harnais grossiers pour les animaux qu'on emploie, soit aux transports, dits à *dos de mulet*, de toute espèce de denrées, soit au labourage, soit enfin à l'attelage des tombereaux et charrettes généralement consacrés aux plus rudes travaux de la campagne et de la ville. Le *bourrelier-harnacheur*, comme son nom l'indique, confectionne le harnachement de convenance pour les attelages de toute espèce de voitures de service et de luxe. Nous nous occuperons tout d'abord des travaux du bourrelier-bâtier qui sont les plus importants, les travaux du bourrelier-harnacheur ayant souvent la plus grande analogie avec ceux du sellier. Les matières premières qui servent à l'industrie du bourrelier sont les peaux et les cuirs. Les *peaux* dont il se sert le plus habituellement sont : la peau de mouton blanche, la peau de mouton tannée ou basane jaune, la peau de cochon tannée, la peau de castor tannée, la peau de veau, de sanglier en poil, de blaireau, enfin les peaux de mouton avec la toison qui, lorsqu'elle est teinte, l'est ordinairement en bleu, parce que cette couleur est à la fois la plus solide et la moins chère. Les *cuirs* se distinguent, d'après leur nature, en bœuf, vache ou veau, et d'après leur préparation, en cuir au suif ou plein suif, nourri au suif et employé dans son suif. Le cuir au suif, à chair propre, a été nourri au suif, comme le précédent, mis ensuite au dégras et paré du côté de la chair. Le cuir hongroyé, dit de Hongrie, est préparé en blanc, lavé, mis au sel et à l'alun, séché et graissé en suif. Le cuir étiré est préparé à l'eau, sans nourriture grasse. Le cuir à l'huile est nourri à l'huile, comme pour la chaussure. Le cuir sec d'huile est nourri légèrement à l'huile, sans avoir été dépouillé de sa chair. La force réelle des cuirs dépend plus de leur qualité que de leur épaisseur ; le cuir de taureau, quoique épais et souple, est sans résistance et sans durée ; le cuir de cheval, quelque bien préparé qu'il soit, même hongroyé, est également de qualité inférieure. Le cuir de Hongrie, ou cuir de bœuf préparé en blanc, à raison du sel et de l'alun qu'il conserve, fait rouiller les boucles en fer et cette rouille ensuite altère le cuir ; mais quoique l'usage en ait été restreint pour la bourrellerie militaire, il continue d'être à peu près d'un emploi général pour le bourrelier-bâtier de village. Certains cuirs russes tirent leur qualité exceptionnelle du tannage à l'essence de bouleau ; des expériences dynamométiques faites par M. Noisette, directeur des ateliers de la Compagnie des Omnibus de Paris, démontrent qu'une mince lanière de ce cuir russe résiste à une tension de 600 kilogr. et qu'une lanière de même section des meilleurs cuirs de toute autre provenance cède à une tension de 300 kilogr. Enfin, les cuirs de bœuf noir lissé, de vache, de veau et de mouton, complètent la liste des cuirs à l'usage du bourrelier-bâtier. Le maroquin, les cuirs maroquinés et vernissés, ne servent qu'au bourrelier-harnacheur.

Après les cuirs viennent les *bourres*, pour matelasser les pièces que confectionne le bourrelier-bâtier ; il emploie à cet effet, outre la paille de seigle, la bourre de bœuf, de veau et de mouton. Toute espèce de bourre se compose uniquement de poil enlevé par les tanneurs sur les peaux qu'ils vont apprêter. Le bourrelier-harnacheur se sert en outre de crin, comme les tapissiers. Les *bois* avec lesquels se confectionnent les bâts et les attelles des gros colliers doivent être légers, secs et bien sains ; on les laisse en blanc, ou bien on les peint en noir et de toutes les couleurs, au goût des acheteurs. Les bâts de bois de hêtre parviennent tout ébauchés au bourrelier, qui n'a plus qu'à les terminer et à les ajuster. Les *attelles* dont on fait ordinairement tout l'ornement des colliers des chevaux de charrette, sont des planchettes allongées et courbées, afin de pouvoir s'ajuster avec le collier ; elles sont en bois de hêtre et se fabriquent dans les ventes de forêts généralement, d'où on les expédie par paquets de différentes grandeurs, depuis 6 décim. de long jusqu'à 12 ; elles sont de sciage ou de fente. Les matières premières accessoires qui contribuent à la préparation des ouvrages des bourreliers sont : la bonne forte toile, le crin, la laine en gros écheveaux, le fil gros, la ficelle de diverses grosseurs, les clous de plusieurs largeurs et grosseurs, la colle-forte, la poix de Bourgogne, enfin un assortiment convenable de boucles et courroies, sangles, mors, anneaux d'attelles en fer et en cuivre, grelots, sonnettes, etc.

Les *outils* et instruments dont se sert le bourrelier-bâtier, sont presque tous fort simples, et leur dénomination, en général, indique convenablement leur emploi. Le *bât-à-bourre* est un instrument posé sur un plancher de 2 m. de long sur 1 m. de large ; à l'un des bouts de ce plancher est attachée une traverse percée de huit trous dans lesquels sont arrêtées huit petites cordes de 2 m. de longueur, qu'on attache ensuite par l'autre bout à une seconde traverse qui ne tient pas au plancher ; au milieu de celle-ci on fait entrer un manche de bois de 6 à 7 dé-

cim. de longueur. Avant de battre la bourre avec cette machine, on la met sur le plancher et on la dégrossit en la frappant avec deux baguettes ; on fait cette opération à genoux et ensuite, prenant le manche du bât-à-bourre, et tendant les cordes, on en frappe la bourre jusqu'à ce qu'elle soit entièrement divisée et légère. L'usage de cet instrument présente des inconvénients ; le travail est pénible pour l'ouvrier, malsain par suite des poussières et fort lent, aussi emploie-t-on souvent la machine à cylindre. C'est une paroi cylindrique composée de petites lattes de bois d'un centim. et demi, séparées de 2 millim. les unes des autres. Dans l'intérieur du cylindre et à quelque distance de sa paroi, l'on étend, d'une base à l'autre, un nombre proportionné de cordes à boyaux. Le cylindre qui repose sur deux supports est traversé par une espèce de treuil garni d'un certain nombre de bras qui donnent jusque sur les cordes à boyaux ; cet axe est immobile sur un tréteau, et le cylindre tourne autour de lui. La bourre est introduite par une porte et on tourne le cylindre à l'aide d'une manivelle, les cordes touchent aux bras du treuil et les poils sont tellement agités que la poussière et les parties malpropres passent à travers les fentes du cylindre. Après l'instrument à battre la bourre, vient l'outil propre à maintenir les peaux pendant qu'on les coud : cet outil est la *pince de bois;* elle est formée de deux pièces (fig. 1), dont la plus longue, de $1^{m}20$ de longueur sur $0^{m}13$ de largeur à un bout, va toujours en diminuant jusqu'à l'extrémité opposée qui sert de manche à la pince. Cette mâchoire immobile, évidée à plat, prend une forme un peu courbée, à partir de $0^{m}05$ du bas. L'autre mâchoire est mobile et se rattache à la première par une charnière de bois, au point où celle-ci commence à se courber. Quand l'ouvrier veut faire usage de la pince de bois, il fait passer la mâchoire mobile par-dessous la cuisse droite en biais jusqu'à terre, en appuyant la mâchoire fixe sur la cuisse droite ; il place ensuite entre les deux mâchoires, les peaux qu'il doit coudre ensemble, et les maintient en appuyant la cuisse droite sur la mâchoire mobile ; alors il se met à coudre en perçant les deux parties de la peau avec une alène. Le bourrelier fait usage d'un *marteau* (fig. 2) de forme particulière ; d'un *couteau à pied* (fig. 3) pour couper le cuir et qu'on pousse en avant ; d'une *serpette* (fig. 4) se tirant en arrière ; d'une *masse* (fig. 5) qui sert à battre le cuir. Pour découper le cuir en lanières d'une largeur bien régulière, on fait usage de machines très simples dans lesquelles le couteau est maintenu entre deux vis dont la distance peut varier suivant la largeur à donner à la lanière. Le bourrelier emploie deux sortes d'*alènes :* l'alène à *brédir* (fig. 6) avec laquelle on passe la lanière de cuir qui sert à brédir, c.-à-d. à faire la couture, en se servant de lanières au lieu de fil ; l'alène à *coudre*, de même forme que la précédente, mais plus courte et qui sert à percer les trous pour les coutures proprement dites. La *verge à enverger* est une tringle de fer de $1^{m}50$ de longueur, pourvue d'un bouton à l'une de ses extrémités et dont l'autre extrémité est aplatie et légèrement échancrée par le bout ; elle sert à pousser la paille dans la verge du collier. L'*aiguille à reguiller* (fig. 7) est un peu recourbée et sert à faire les grands points de ficelle qui rapprochent la tête du collier. Après elle, vient le *passe-corde* (fig. 8) qui tient lieu de passe-lacet, car il sert à enfiler les ficelles pour les introduire là où besoin est. Le *fer à bâtier*, pointu par un bout, carré, et un peu échancré par l'autre, sert à rembourrer les bâts des mulets. L'*aiguille à bâtier*, grosse aiguille ordinaire, sert à passer la ficelle à travers la rembourrure des mêmes bâts. La *broche à piquer* en fer, à tête ronde, sert à incorporer la bourre dans la paille, quand on en met par-dessus un empaillement. Le *serre-point* est un morceau de bois fendu à un bout qui s'emploie pour prendre et entortiller la ficelle afin d'avoir plus de force pour en serrer les points. Le *tire-bourre*, tige de fer portant un crochet, sert à retirer la bourre ; le *rembourroir*, qui sert à pousser et à enfoncer la bourre, est de fer, tout droit, aplati, échancré par le bout et emmanché. Le bourrelier se sert encore de quelques autres instruments très simples. C'est le *rondinet*



Outils du Bourrelier.

qui n'est autre chose qu'un bout de manche à balai, long de $0^{m}35$ qui sert à pousser la bourre dans le fond du collier et à la battre par-dessus pour l'arranger. L'*épée*, formée d'un tronçon d'épée de $0^{m}30$ de longueur, enfoncée dans un manche de bois et qui sert à percer la verge pour y passer les boutons. Un *billot* ordinaire pour battre et corroyer le cuir avec une masse de fer, lorsqu'on veut l'employer aux harnais des charrettes. Un *étau* à tirer le cuir pour l'allonger. L'atelier doit contenir de fortes tables pour recevoir les peaux et cuirs que l'artisan étale, mesure et dispose sur elles. Dans l'état de bourrelier comme dans presque tous les autres, la division du travail produit les meilleurs résultats, tant pour la promptitude que pour l'économie de la main-d'œuvre. Un ouvrier sera donc uniquement occupé à préparer les fils, un autre à faire les coutures et les nœuds, un troisième à mesurer le cuir, un quatrième à bourrer ; ces travaux seront classés d'après le degré de force et d'habileté des ouvriers auxquels le maître-bourrelier distribue l'ouvrage.

Nous dirons quelques mots des travaux généraux et préliminaires du bourrelier. La peau, qui est la matière première des objets à fabriquer, est étendue sur une table, puis à l'aide de mesures prises au mètre, avec le compas et de patrons placés sur sa surface, on tâche de profiter de tous les morceaux en laissant le moins d'intervalle possible et par suite de déchet. L'ouvrier procède ensuite à la division du cuir au moyen de la machine à couper ; à mesure qu'il obtient des courroies, lanières ou autres morceaux particuliers, il les trie, les rassemble en paquets d'après leur dimension et leur forme et les suspend à des crochets de l'atelier. Une préparation importante dans l'art du bourrelier est celle des liens destinés à la jonction des morceaux, jonction qu'on opère en les cousant. Ces liens sont le fil gros poissé, la ficelle plus ou moins grosse, poissée également, enfin des lanières de

mouton blanc ou rouge et de vache. On taille le bout des lanières en pointe allongée, ce qui tient lieu d'aiguille pour traverser les trous percés avec l'alène. Le bourrelier fait plusieurs sortes de coutures pour réunir ses cuirs ; les unes qui lui sont communes avec tous les ouvriers qui cousent, sont les coutures à surjets, à points devant, à points arrière ; mais il en est quelques-unes qui sont particulières au métier. La *brédissure* (V. ce mot), est une couture qui se fait avec la lanière de cuir et qui est destinée à contenir dans l'anneau de cuir qu'elle occasionne, une boucle ou un anneau. Le *point de billot*, ainsi nommé parce qu'il se fait toujours aux billots du collier, est une sorte de brédissure qui s'exécute avec une lanière, mais elle se fait au milieu de plusieurs cuirs qu'elle traverse pour mieux les assembler et les serrer plus fortement l'un contre l'autre. La *rentraiture* est une couture à demi-jonction, faite avec du fil à points devants, après qu'on a percé, au moyen de l'alène, des trous régulièrement espacés dans lesquels on fait passer successivement l'aiguille. L'*appointure* n'est que le préliminaire d'une jonction définitive qui s'exécute ensuite ; pour appointer, on enfonce l'aiguille en perçant les deux cuirs qu'on veut joindre ensuite par les bords ; on la ressort à côté, on noue le fil et on le coupe. On appointe ainsi des pièces qu'on doit coudre ensuite, afin qu'elles ne se dérangent pas tandis qu'on les coudra. Les *nœuds* en usage sont : le nœud droit, le nœud croisé, le nœud plat et le nœud carré (V. Nœud).

Le bourrelier confectionne pour les animaux de travail les *harnais d'avant-main*, comprenant le licol, la bride, le collier ; les *harnais d'arrière-main*, qui sont la selle ou sellette du limon, le panneau, la sous-ventrière, la dossière, l'avaloire, la croupière. Il fabrique de plus la couverture de toile, les surdos, les fourreaux et les traits, le franc-surdos et le cordeau ; les panneaux de chevillier, de boucher, à troussequin, de rivière, les bâtines et les bâts ; les ornements de harnais, bouffettes et broderies. Nous renvoyons pour la description de ces articles aux différents mots traités dans la *Grande Encyclopédie*.

Le *bourrelier-harnacheur* fait les harnachements de convenance pour toute espèce de voitures du service public et particulier, dont la nomenclature, fort longue maintenant, commence au cabriolet et finit aux omnibus. Les harnais plus élégants, dont le luxe suit tous les caprices de la mode, appartiennent plus spécialement à l'art du sellier ; nous n'en parlerons donc pas ici. Nous nous contenterons d'indiquer les additions que le bourrelier-bâtier doit faire à son atelier, s'il veut être également bourrelier-harnacheur. L'atelier doit être garni d'une table longue et solide pour mesurer et diviser les courroies, elle se nomme *écoffret*. Plusieurs alènes et des soies de sanglier servent à l'ouvrier pour faire ses coutures, qu'il distingue par les noms de coutures noires et de coutures blanches. Les compas, pinces, tenailles, dessins sur cuivre à relief, sont les outils accessoires. Le harnacheur ne se sert ni de paille, ni de bourre, pour rembourrer ; il emploie seulement le crin vieux et neuf et quelquefois la laine. Le cuir bien lissé, le cuir verni, le cuir d'Angleterre, le coutil pour doublure, le fil et quelques ornements de fonte et de cuivre, tels sont ses matériaux accessoires. Indépendamment de presque toutes les expressions du bourrelier ordinaire, le harnacheur se sert spécialement des termes bordure, faux-bord et coussinure. La *bordure* est un morceau de cuir de vache ou de veau, laissé assez large pour passer sous une pièce de harnais, se redoubler en dessus le long de chaque côté, de 13 millim., pour être ensuite arrêté d'un bout à l'autre, le long du bord de son redoublement, avec une couture piquée. Le *faux-bord* consiste dans une courroie large de 27 millim., avec laquelle, à l'aide de la couture précédente, on borde la pièce de harnais. La *coussinure* est le cuir de dessous que, pour certaines pièces, on tient plus large de chaque côté de 13 millim. que ceux de dessus, elle ne se borde jamais. Le bourrelier-harnacheur confectionne le harnachement des chevaux de voiture, comprenant la bride, les guides et les pièces de tirage et de suspension, les colliers légers, les soupentes.

Les bourreliers, stimulés par le développement des entreprises de transport, omnibus, tramways, etc., ont depuis quelques années notablement amélioré leur travail. Même pour les chevaux de gros trait, ils font les harnachements plus légers ; on ne voit plus ces monstrueux colliers pesant jusqu'à 40 kilogr. Comment une pareille charge n'eût-elle pas amené l'usure prématurée de l'animal et ces maux de garrot inguérissables, dont chacun a été souvent le témoin attristé ? Ils ont supprimé aussi pour le plus grand soulagement des chevaux et la plus grande satisfaction des hippophiles, ces lourdes peaux de mouton qui ne garantissaient ni du soleil, ni de la pluie. Les innovations qui méritent d'être signalées depuis quelques années sont : les machines à coudre perfectionnées, procurant une grande économie de main-d'œuvre et donnant, avec les mêmes garanties de solidité, un ouvrage plus régulier ; la substitution des cuirs collés aux cuirs cousus dans la confection des harnais ; enfin l'emploi pour le rembourrage des colliers, d'une plante tirée d'Amérique, le *piassava*, qui résiste à l'humidité et aux lavages fréquents. L. Knab.

BOURREPEAUX. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Galan ; 502 hab.

BOURRET. Com. du dép de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrazin, cant. de Verdun-sur-Garonne ; 786 hab.

BOURRET (Joseph-Christian-Ernest), évêque de Rodez, né en 1827 à Lubro, près de Saint-Etienne de Lugdares (Ardèche). Membre de la congrégation des prêtres de l'Oratoire, il se fit recevoir docteur en théologie en 1857, docteur ès lettres en 1858 et fut nommé professeur de droit ecclésiastique à la Sorbonne ; évêque de Rodez en 1871. — Œuvres principales : *Ecole chrétienne de Séville sous la monarchie des Visigoths* (Paris, 1855, in-8) ; *Origine du pouvoir civil d'après saint Thomas et Suarez*, thèse pour le doctorat en théologie (Paris, 1857, in-8) ; *De schola Cordubæ christiana sub gentis omniaditorum imperio*, thèse latine pour le doctorat ès lettres (Paris, 1858, in-8) ; *Essai historique sur les sermons de Gerson*, d'après les manuscrits inédits de la bibliothèque impériale et de la bibliothèque de Tours, thèse française pour le doctorat ès lettres (Paris, 1858, in-8) ; en outre, des *Mandements et Instructions pastorales*, d'une réelle valeur.

BOURRICHE. On donne ce nom à un panier de forme ovale, dans lequel les oiseleurs portent en vie les oiseaux de marais. Par extension on donne ce nom aux paniers ou paquets dans lesquels on fait les envois de gibiers, d'huîtres, etc.

BOURRIENNE (Louis-Antoine Fauvelet de), diplomate et député français, né à Sens le 9 juil. 1769, mort à Caen le 7 fév. 1834. Elevé à l'Ecole militaire de Brienne, il s'y lia étroitement avec Bonaparte. Mais il n'embrassa pas, malgré le désir de son ami, le métier militaire. Un peu avant la Révolution, il alla compléter son éducation à Vienne et à Leipzig, se prépara à la diplomatie par l'étude du droit et des langues étrangères, visita la Prusse et la Pologne et rentra en France au commencement de 1792. A Paris, il retrouva Bonaparte, alors capitaine d'artillerie, assista en sa compagnie à la journée du 20 Juin et fut sur le point de s'associer avec lui pour un commerce de meubles qui le tentait. Il ne tarda pas cependant à repartir pour l'Allemagne, comme secrétaire de la légation française à Stuttgart. La République fut proclamée peu après. Le Wurttemberg ne la reconnut pas. Bourrienne se retira à Leipzig, où il se maria, mais d'où il fut expulsé par suite de la méfiance que ses agissements inspiraient à la police saxonne. En France, où il retourna (1794), il se trouva que son nom était porté sur la liste des émigrés. Il eut quelque peine à l'en faire

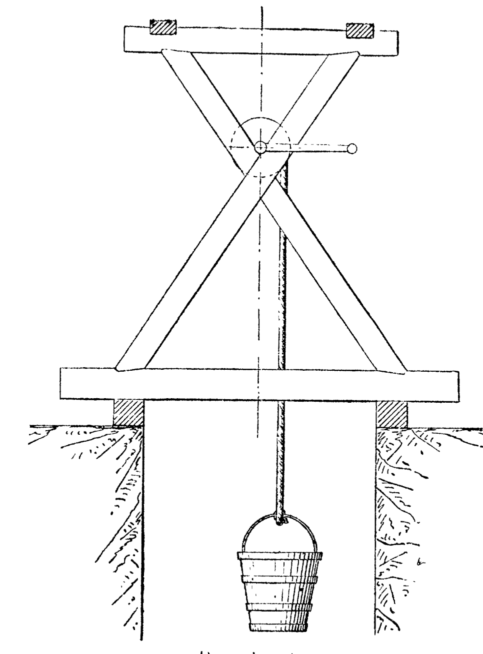
rayer. Il vécut ensuite plusieurs années dans l'obscurité et dans la gêne, malgré son esprit d'intrigue et son goût pour les spéculations financières ou commerciales. Il lui fallut pour faire fortune l'amitié persistante de son ancien camarade de Brienne qui, sur ces entrefaites, était devenu général en chef de l'armée d'Italie.

Après les préliminaires de Léoben, Bonaparte appela Bourrienne auprès de lui, le prit pour son secrétaire intime (1797), l'emmena comme tel en Egypte (1798) et, après le 18 Brumaire, le nomma conseiller d'Etat, sans l'éloigner de son service personnel (20 juil. 1801). Mais l'extrême avidité du personnage amena bientôt sa disgrâce. Bourrienne était associé secrètement avec les frères Coulon, fournisseurs militaires, qui firent une faillite de trois millions et prirent la fuite. Il dut quitter les Tuileries et s'estimer heureux d'obtenir, grâce à Fouché, l'emploi de chargé d'affaires de France à Hambourg et d'envoyé extraordinaire près le cercle de Basse-Saxe (1804). Ses exactions ne lui permirent pas d'occuper longtemps ce double poste. Dénoncé de toutes parts, il fut convaincu d'avoir réalisé pour plus de deux millions de bénéfices illicites (1810) et condamné à en restituer la moitié. Il se débattit, fit traîner l'affaire en longueur, et rentra en France (1813) sans avoir encore rien rendu. Outré contre son ancien bienfaiteur, il offrit, en avril 1814, ses services à Talleyrand, alors chef du gouvernement provisoire, qui lui donna la direction générale des postes. Louis XVIII, il est vrai, ne tarda pas à lui reprendre cet emploi. Mais à l'époque du retour de l'île d'Elbe, Bourrienne fut appelé à la préfecture de police (12 mars 1815) par un gouvernement aux abois, qu'il ne sauva pas et qu'il suivit à Gand, apparemment parce que Napoléon l'avait excepté à l'avance de toute amnistie.

La journée de Waterloo lui rouvrit les portes de la France. Louis XVIII, qui n'avait en lui qu'une médiocre confiance, lui donna le titre de ministre d'Etat, qui n'était guère qu'honorifique. Bourrienne se fit élire député par le département de l'Yonne (août 1815), siégea dans la Chambre introuvable, fut réélu plusieurs fois de suite (1816, 1821, 1824), et se signala par son zèle ultra-royaliste. Il fut un des auxiliaires les plus actifs de M. de Villèle, dont il rédigeait, disait-on, les budgets au prix de 100,000 francs par an. La chute de ce ministre amena sa ruine. Bourrienne échoua aux élections de 1827, perdit tout son crédit et, poursuivi par ses créanciers, se réfugia en Belgique. C'est alors qu'il vendit à l'éditeur Ladvocat, pour 60,000 fr., les volumineux *Mémoires* rédigés sous son nom par M. de Villemarest (Paris, 1829-1831, 10 vol. in-8) et qui, à côté de précieuses informations, renferment tant d'inexactitudes et de faits controuvés. La publication de cet ouvrage provoqua de nombreuses rectifications, dont les principales furent réunies sous ce titre : *Bourrienne et ses Erreurs volontaires et involontaires* (Paris, 1830, 2 vol. in-8). L'ancien secrétaire de Napoléon vit ses dernières espérances détruites par la révolution de Juillet. Il perdit peu à peu la raison, et fut enfermé à Caen (1832) dans une maison d'aliénés où il ne tarda pas à mourir. A. Debidour.

Bibl. : *Mémoires* de Bourrienne. — *Bourrienne et ses erreurs.* — Lesur, *Annuaire historique.* — Jung, *Bonaparte et son temps*, t. II, etc.

BOURRIQUET. Un bourriquet est une machine composée d'une caisse ou panier que l'on remplit et d'un treuil qui sert à l'élever (fig.). Le treuil a ordinairement un arbre de 0^m60 de circonférence et 1 m. de long., une manivelle de 0^m40 de rayon, la corde a 0^m10 de circonférence et le panier contient 0,033 m. c. de terre. On se sert de cette machine pour élever les terres verticalement ; elle exige cinq hommes, savoir : un pour remplir le panier, deux pour tourner la manivelle, deux autres pour décrocher le panier et le vider, ces quatre derniers alternent. Le panier s'élève de 5 m. en vingt secondes ou 0^h00555 ; il descend de 5 m. en quinze secondes ou 0^h00416. Pour accrocher une caisse pleine et décrocher une vide, il faut vingt-cinq secondes ou 0^h0056 y compris le temps perdu. On sait qu'une hauteur de 1^m65



Bourriquet.

correspond à un relai de 20 m. en rampe, nous supposons donc les terres qui doivent être élevées divisées en relais de 1^m65.

Pour mettre la caisse à 1^m65 il faudra..	0^h00183
Pour la descendre.	0,00138
Pour la vider.	0,00700
Pour l'accrocher et la décrocher	0,00560
Total.	0,01581

D'après ces résultats, pour élever un volume de 0,033 m. c. à R relais, il faudra un temps $t = R\ (0^h00183 + 0^h00138) + (0^h00700 + 0^h00560) = R \times 0,0321 + 0,01260$ et pour élever 1 m. c. il faudra un temps

$$T = \frac{t}{0,033} = \frac{R \times 0,00321 + 0,01260}{0,033}$$

Si les cinq ouvriers sont payés 1 fr. 50 et s'il y a trois relais

$$T = \frac{3 \times 0,0031 + 0,01260}{0,033} = 0^h673$$

et le prix de l'élévation de 1 m. c. à trois relais de 1^m65 est de $0,673 \times 0,75 = 0,504$, c'est donc un appareil peu économique, mais qui s'emploie fréquemment pour de petites exploitations. L. Knab.

BOURRIT (Marc-Théodore), peintre et naturaliste suisse, né à Genève en 1735, mort près de cette ville le 7 oct. 1815. Il acquit d'abord quelque réputation par ses peintures sur émail ; pour avoir des loisirs, il se fit chantre de la cathédrale de Genève et commença ses excursions dans les Alpes dont il reproduisit les sites les plus remarquables. En 1773, il dédia sa *Description des glacières et glaciers... du duché de Savoie*, etc. (Genève, 1773, in-8), au roi de Sardaigne, Victor-Amédée ; en 1781, il visita Paris et offrit à Louis XVI sa *Description des Alpes pennines et rhétiennes* (Genève, 1781, 2 vol. in-8) ; le roi le récompensa d'une pension sur sa cassette et lui acheta plusieurs tableaux. Il fit, en 1787, l'ascension du Mont-Blanc. Après la Restauration, Louis XVIII rendit à Bourrit la pension que lui faisait Louis XVI. Ouvrages principaux, outre ceux cités : *Description des aspects du*

Mont-Blanc du côté du val d'Aoste, etc. (Lausanne, 1776, in-8); *Nouvelle description des glacières et glaciers de la Savoie*, etc. (Genève, 1787, 3 vol. in-8); *Observations faites sur les Pyrénées, pour servir de suite à des observations sur les Alpes* (Genève, 1789, in-8). *Description des cols et passages des Alpes* (Genève, 1803, 2 vol. in-8). Dr L. Hn.

BOURROIR (V. Bourrage).

BOURRON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Nemours ; 1,283 hab.

BOURROU. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Vergt ; 357 hab.

BOURROUILLAN. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Cazaubon ; 370 hab.

BOURRU (Maçonnerie) (V. Moellon).

BOURRU (Edme-Claude), médecin français, né à Paris le 27 mars 1741, mort à Paris le 21 sept. 1823. Nommé bibliothécaire de la Faculté de médecine en 1771, il devint, en 1780, docteur régent et fut chargé du cours de chirurgie en langue française ; en 1783, il fit le cours de pharmacie, devint doyen en 1787, et conserva ses fonctions jusqu'à la suppression de la Faculté en 1793. Il fut nommé membre de l'Académie de médecine lors de sa création en 1804 et, en 1821, membre honoraire de l'Académie royale. Bourru publia plusieurs ouvrages *sur la maladie vénérienne* (1770-1771), les *Eloges historiques* de *Lecamus* (1772), *de Guillotin* (1814), et traduisit plusieurs ouvrages de l'anglais. Dans l'éloge de Guillotin, il réunit tous les jetons qui, de 1638 à 1793, avaient été frappés à l'effigie des doyens de la Faculté de médecine de Paris. Dr L. Hn.

BOURS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Heuchin ; 589 hab.

BOURS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. (N.) de Tarbes ; 407 hab.

BOURSADE (Bot.). Nom vulgaire du *Salix caprea* L. ou Saule-Marceau (V. Saule).

BOURSAINT (Pierre-Louis), administrateur français, né à Saint-Malo le 19 janv. 1781, mort à Saint-Germain-en-Laye le 4 juil. 1833. Entré fort jeune dans la marine comme novice (17 avr. 1794), il était aide-timonier en 1800. Attaché au port de Brest (1807), commissaire de la marine (1808), sous-chef du personnel au ministère de la marine et des colonies (oct. 1812), chef de la même division (avr. 1815), directeur de la comptabilité générale (juil. 1817), il rendit d'importants services à la comptabilité de ce ministère et surtout à la caisse des invalides de la marine. Conseiller d'Etat (1822), membre du conseil d'amirauté (1831), il accepta une candidature à la Chambre, offerte par sa ville natale, mais se suicida, dit-on, parce qu'un autre candidat lui fut opposé. On a publié sa *Correspondance particulière* (Paris, 1834, in-8) et des *Ecrits divers* (Paris, 1837, in-8).

Bibl. : Lacoudrais, *Notice sur Boursaint*, dans *Annales maritimes* de 1833. — Blanchard, *Notice*, dans *France maritime* de fév. 1836. — Richelot, *Notice sur P.-L. Boursaint de Saint-Malo ;* Paris, 1840, in-8.

BOURSAL (Pêche). Nom donné, en Provence, à un filet formé d'une partie conique dont la pointe entre dans un autre filet en forme de manche. Sur les bords de l'Océan, ce filet se nomme *goulet* (V. ce mot).

BOURSAL (Fief). Cette locution (ou ses équivalents : *fief boursier*, *feudum bursæ*) désignait autrefois une tenure particulière, qui est mentionnée dans les actes privés et dans les coutumes de quelques régions de la France, mais qui n'est pas nettement définie par les anciens feudistes. Ce qui semble résulter de plus clair de leurs explications et des textes cités par eux, c'est que l'on donnait ce nom aux fiefs dans lesquels, contrairement aux règles ordinaires, la concession faite par le seigneur, ou bien les prestations à faire par le vassal, ne consistaient qu'en une somme d'argent et par conséquent constituaient, dans le premier cas pour le vassal, dans le second pour le seigneur, un simple *profit de bourse*. Ainsi, un fief pouvait être *boursal* dans deux cas : *ex bursa domini* et *ex bursa vasalli.*

1° Le premier cas se présentait quand le fief, au lieu d'être une concession de terres avec titre d'office, consistait en une rente ou pension, concédée à charge d'hommage et assignée sur le trésor du seigneur. Comme le vassal n'avait alors qu'un *profit de bourse*, on disait dans quelques pays, notamment dans le pays chartrain, que le fief était *boursal (ex bursa domini)* ; mais cette dénomination était toute locale, et dans l'usage général, on donnait plutôt à cette sorte de fiefs le nom de *fiefs de chambre (feudum cameræ)*, *fiefs en l'air*, *fiefs incorporels* (V. ces mots).

2° Le second cas, plus fréquent que le premier, avait lieu dans les pays régis par les coutumes du Maine (art. 282), du Perche (art. 77-78) et de Chartres (art. 17), lorsqu'un fief, compris dans une succession roturière, était partagé entre plusieurs héritiers en ligne directe. Afin de maintenir autant que possible l'indivisibilité du fief à l'égard du seigneur, la coutume n'accordait à l'aîné son préciput qu'à la condition de prêter foi et hommage au seigneur pour le fief tout entier tant en son nom qu'au nom de ses frères puînés. Ceux-ci ne rendaient en personne aucun devoir féodal, mais contribuaient avec leur bourse, chacun au prorata de sa part dans le fief héréditaire, aux frais de tous les droits féodaux (rachat, relief, prestation de foi et hommage, aveu et dénombrement, ban et arrière-ban), que l'aîné était tenu d'acquitter pour la totalité du fief. Comme les puînés ne faisaient alors acte de vassal qu'avec leur bourse, la portion qui leur revenait dans le fief héréditaire était dite *fief boursal (ex bursa vasalli)*. Telle est l'explication fort plausible donnée par de Laurière et reproduite par Guyot. Hévin, Loyseau et Ducange pensaient au contraire que, dans les coutumes précitées, l'expression de « fief boursal » devait s'entendre de la rente que l'aîné constituait à ses puînés, pour leur tenir lieu de la part qui leur revenait dans le fief héréditaire et qui ne leur avait pas été délivrée en nature, afin d'éviter le démembrement du fief. Mais l'inexactitude de cette interprétation ressort clairement de l'examen des textes invoqués, surtout si on les rapproche des art. 448 à 450 de l'ancienne coutume d'Anjou et du Maine (rédaction de 1437).

On a vu que le fief boursal *(ex bursa vasalli)* supposait une succession *féodale* ouverte *entre roturiers*, ou selon l'expression des textes « entre gens coustumiers ». C'est un point que les anciens feudistes ne font pas assez ressortir, mais que les articles précités mettent hors de doute. Quand il s'agissait de successions féodales ouvertes entre gens nobles, la part des puînés dans le fief héréditaire était réglée autrement et constituait une tenure différente. Dans la coutume d'Anjou, il y avait lieu au *parage* (V. ce mot), c.-à-d. que tous les héritiers étaient pairs et co-seigneurs du fief, qui était administré en leur nom commun, dont ils partageaient les revenus et qui formait une personne collective représentée par l'aîné dans ses rapports avec le seigneur. Dans la coutume du Perche, il y avait lieu au *frarachage* ou *frérage* (V. ce mot), c.-à-d. que les puînés devenaient pour leur part les vassaux de l'aîné et, par conséquent, les arrière-vassaux du seigneur primitif. Mais dans l'une comme dans l'autre, le fief restait indivisible à l'égard du seigneur, non seulement pour la foi et l'hommage, mais pour les rachats et autres droits féodaux que l'aîné devait payer en totalité ; les puînés n'avaient aucune relation directe avec le seigneur, même pour un simple profit de bourse, et par conséquent, il n'y avait aucune raison pour que leur part dans le fief héréditaire portât le nom de fief boursal.

Il est à remarquer que le mot « boursal » fut étendu du fief aux vassaux qui le détenaient ; on appelait *boursaux*

les puînés roturiers qui tenaient boursalement leur part du fief héréditaire. — Enfin, il ne faut pas confondre le fief boursal avec le fief « de bourse coutumière », nom que l'on donnait à un fief noble qui avait été acquis par un roturier. Ch. MORTET.

BIBL. : GUYOT, *Traité des matières féodales* ; 1767, t. II, pp. 455 et suiv. — ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE, *Jurisprudence*, 1783, t. II, v° *Boursal*. — DUCANGE, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, 1844, t. III, édit. Didot, v° *Feudum bursæ*. — RAGUEAU et E. DE LAURIÈRE, *Glossaire du droit français*, 1882, nouv. édit., v° *Fief boursal*, p. 230. — BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 1878-79, t. II, pp. 172-174 ; III, introd. p. 58.

BOURSAULT. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Dormans ; 691 hab. Sablières riches en fossiles. Cette localité est mentionnée en 1128 dans une charte de Thibaut II, comte de Champagne. Eglise des XIIe et XVe siècles, récemment restaurée. Beau château moderne, construit dans le goût de la Renaissance, par Mme veuve Clicquot, sur les plans de l'architecte Arveuf, de 1843 à 1848 : situé sur la pente d'un coteau de vignes couronné par la forêt d'Epernay, il domine pittoresquement la vallée de la Marne. Son emplacement était occupé jadis par une imposante forteresse féodale, incendiée pendant la guerre de la Fronde, et dont une estampe de Claude de Chastillon, gravée en 1600, nous a conservé l'aspect ; on a retrouvé dans ses fondations de nombreuses monnaies du moyen âge. Un autre château, qui subsiste encore à l'entrée du parc, du côté du village, lui succéda dans la seconde moitié du XVIIe siècle. La seigneurie de Boursault passa, en 1409, des mains de Robert, duc de Bar, à celles de son fils Louis, cardinal, légat du Saint-Siège, mort évêque de Verdun. Elle devint ensuite l'apanage de la maison de Guise, puis de la baronnie d'Anglure. René d'Anglure, seigneur de Boursault et de Givry, comte de Tancarville, gentilhomme de la Chambre et capitaine de cent chevau-légers, périt en 1562 à la bataille de Dreux. En 1748, Boursault faisait partie des domaines du duc de Bouillon ; enfin, après diverses vicissitudes, on le trouve au moment de la Révolution, occupé par le fameux comte d'Orsay. Le château appartient aujourd'hui à la duchesse d'Uzès, arrière-petite-fille de Mme Clicquot. Une voie antique, dite le *Chemin des Romains*, traverse le territoire de Boursault, longeant la lisière de la forêt ; des vestiges d'un établissement gallo-romain ont été également reconnus près de la ferme de Boursois. A. TAUSSERAT.

BOURSAULT (Edme), littérateur français, né à Mussy-l'Evêque (Aube) en oct. 1638, mort à Paris le 15 sept. 1701. Venu à Paris en 1651, il débute dès 1653 par une comédie en vers, *le Mort vivant*, bientôt suivie du *Médecin volant* (réimpr., Paris, 1884, in-8), des *Cadenas*, des *Nicandres*, pièces fort médiocres mais qui suffisent pourtant a attirer l'attention sur lui. Il est protégé par les deux Corneille, par Pelisson qui le recommande à Fouquet ; par la duchesse d'Angoulême qui le prend, vers 1660, comme secrétaire des commandements. On trouve encore parmi ses protecteurs Montausier, le prince de Condé, le maréchal de Créqui, le maréchal de Noailles, l'évêque de Langres, tous grands seigneurs lettrés qui entretiennent avec lui un commerce épistolaire et l'attirent dans leur salon ou à leur table, car il les amuse par son esprit, sa bonne humeur, ses potins littéraires. On sait quelle émotion jeta dans cette société polie l'*Ecole des femmes* de Molière (1662) et quelles colères y souleva la *Critique de l'Ecole des femmes* (1663). Les ennemis du grand poète persuadèrent à Boursault que le personnage ridicule de Lysidas était son portrait. Boursault furieux écrivit alors une comédie en un acte, *le Portrait du Peintre ou la Contre-Critique de l'Ecole des femmes* (Paris, 1663, in-12 ; réimp. 1880, in-18), dont Molière se montra extrêmement piqué et dont il se vengea cruellement en insérant dans l'*Impromptu de Versailles* cette diatribe célèbre qui a fait passer le nom de Boursault à la postérité. Boileau prit parti pour Molière. Dans sa VIIe *satire* il cite parmi les *froids rimeurs* :

> .... Perrisset Pelletier,
> Bardou, Mauroy, Boursault, Colletet, Titreville.

Boursault riposta par une nouvelle comédie qu'il intitula bravement *la Critique des Satires de M. Boileau* (1666). Mais il dut se contenter de l'imprimer sous le titre de *Satire des Satires* (Paris, 1669, in-12), car il reçut du Parlement, sur la requête de son adversaire, défense de la faire jouer « à peine de punition corporelle et de 2,000 livres d'amende ». Boileau l'accabla même d'une dernière ironie en 1667 :

> Puisque vous le voulez je vais changer de style ;
> Je le déclare donc, Quinault est un Virgile,
> Boursault comme un soleil en nos ans a paru !
> (*IXe Satire.*)

Enfin pour en finir avec les querelles littéraires qui ont tenu dans la vie de Boursault une place prépondérante, ajoutons que, critiqué par Racine au sujet de sa détestable tragédie de *Germanicus*, il ne se fit pas faute de railler *Britannicus* et s'attira les épigrammes les plus acérées. Boursault pourtant n'avait pas de fiel. A la mort de Molière (1678), dans le prologue de sa tragédie *la Princesse de Clèves*, il déplora, en termes non dépourvus d'éloquence, la disparition du maître. En 1687 il rendit visite à Boileau qui faisait une cure aux bains de Bourbon-l'Archambault, lui fit ses offres de service et se réconcilia avec lui. — Boursault avait obtenu en 1661 une pension de 2,000 livres pour fournir à Louis XIV une gazette rimée hebdomadaire. Malheureusement il y raconta un jour une aventure assez leste arrivée à un capucin du Marais. L'ordre réclama et Boursault eût été mis à la Bastille sans l'intervention de Condé. Sa pension fut supprimée. Il créa un peu plus tard une autre gazette, *la Muse enjouée*, qui fut encore supprimée pour raison d'Etat, à la suite d'une attaque un peu vive contre Guillaume de Hollande. Il changea alors tout à fait de genre et écrivit en 1671 un ouvrage bourré de citations de l'antiquité et d'exemples moraux *ad usum Delphini : la Véritable étude des souverains* (Paris, in-8). Montausier en fut charmé et, sur sa recommandation, Boursault faillit être nommé sous-précepteur du dauphin. Seulement il dut avouer qu'il ne savait ni le grec ni le latin et la place fut donnée au savant Huet. En compensation, sans doute, Boursault fut nommé receveur des tailles à Montluçon vers 1672. C'est là qu'il composa ses comédies les moins mauvaises. Il était dans sa destinée de soulever jusqu'à ses derniers jours de retentissantes polémiques. Le Père Caffaro, supérieur des théatins, ayant écrit pour l'obliger, une dissertation sur la comédie, où il déclarait que c'était un amusement innocent et permis, Boursault s'empressa de l'insérer en tête de l'édition de 1694 de son théâtre. Il en résulta un scandale énorme. Bossuet blâma énergiquement le pauvre religieux et écrivit à ce sujet ses fameuses *Maximes et Réflexions sur la Comédie*. — Boursault était un médiocre collecteur de tailles, comme il l'avoue lui-même dans ses lettres. Il avait peine à poursuivre « les pauvres gens qui couchent sur un peu de paille et qui boivent de l'eau dans une cruche égueulée ». Aussi fut-il révoqué en 1688 sur la plainte de son fermier général Lejariel. Il revint à Paris où il acquit, rue de Verneuil, la maison où il est mort. Il avait épousé Michelle Milley dont il eut plus de dix enfants. L'un d'eux, *Edme Chrysostome*, né vers 1669, mort à Paris le 13 mars 1733, fut supérieur général des théatins et prédicateur ordinaire du roi. C'est lui qui acheva la conversion de Mlle Aïssé. Il a écrit l'*Avertissement*, placé en tête de l'édition du théâtre de son père de 1725. — Un autre fut capitaine d'infanterie ; une fille se fit religieuse.

Boursault a écrit dans tous les genres. Outre les ouvrages dont nous avons parlé ci-dessus, nous citerons : 1° Théâtre : *le Mercure galant* (Paris, 1683) dont le titre fut

changé sur la réclamation de Visé, rédacteur du *Mercure*, et devint *la Comédie sans titre;* cette pièce, qui est une satire des intrigants, eut un énorme succès pour l'époque (80 représentations) ; *la Princesse de Clèves*, tragédie (1676), qui ne réussit pas ; Boursault se contenta de changer le nom des personnages et en fit *Germanicus*, qui réussit ; *Marie Stuart*, tragédie ; *Esope à la ville* (1690 ; 1701), comédie qui eut 43 représentations ; *les mots à la mode* (1694), comédie ; *Esope à la Cour* (1701), comédie satirique contre les courtisans, dont Louis XIV interdit la représentation. C'est la meilleure des pièces de Boursault. Montesquieu en a dit : « Je me souviens qu'en sortant d'une pièce intitulée *Esope à la Cour*, je fus si pénétré du désir d'être plus honnête homme que je ne sache pas avoir formé une résolution plus forte. » — 2° Romans : *Artémise et Polianthe* (1670, 2 vol. in-12 ; 1739) ; *le marquis de Chavigny* (1672, in-12) ; *Ne pas croire ce qu'on voit* (1670, in-12), réimprimé sous le titre *les Apparences trompeuses* (Amsterdam, 1718, in-12) ; *le Prince de Condé* (Paris, 1675, in-12 ; 1681, 1683 ; 1792, 2 vol. in-12). — 3° Divers : *La Métamorphose des yeux de Philis changés en astres* (Paris, 1665, in-12) pastorale allégorique et précieuse ; *Lettres de respect, d'obligation, d'amour* ou *Lettres à Babet* (Paris, 1666, in-12 ; 1698, in-8 ; 1886, in-12) ; *Lettres nouvelles accompagnées de fables, de contes, d'épigrammes, de remarques et de bons mots* (Paris, 1697 ; 1699 ; Luxembourg, 1702 ; Paris, 1709-1722, 3 vol. in-12). — 4° Recueils : *Théâtre* (Paris, 1725, 3 vol. in-12) contient 16 pièces ; *Théâtre* (Paris, 1746, 3 vol. in-12) ; *Œuvres* (Amsterdam, 1721, 2 vol. in-12) ; *Chefs-d'œuvre dramatiques* (Paris, 1791, 2 vol. in-18) ; *Œuvres choisies* (Paris, 1811, 2 vol. in-18 ; 1824, in-18) ; *Théâtre choisi* (Paris, 1883, in-12) édité par M. V. Fournel. On a aussi publié *les Bavardes, scène tirée du Mercure galant* (Paris, 1880, in-12), et le baron J. de Rothschild a réimprimé les *Lettres en vers* dans son recueil des *Continuateurs* de Loret (Paris, 1881, in-8). R. S.

Bibl. : *Mercure galant*, sept. 1701, pp 397-400 — Niceron, *Hist. de la vie et des ouvrages de Boursault*, dans *Mémoires*, t. XIV, 363, t. XX, 79. — Titon du Tillet, *Parnasse François ;* 1732, p. 481, in-fol. — Lambert, *Histoire de la ville de Mussy-l'Evêque;* Chaumont, 1876, in-8. — Saint-René Taillandier, *Etudes littéraires. Un poète comique au temps de Molière. Boursault, sa vie et ses œuvres ;* Paris, 1881, in-18. — V. Fournel, *Un moraliste au théâtre*, dans *Correspondant* du 10 déc. 1882.

BOURSAULT (Jean-François), dit Malherbe, homme politique français, né à Paris le 19 janv. 1750, mort à Paris le 25 août 1842. Boursault, d'abord comédien et directeur de théâtre, fut nommé électeur de Paris en 1792, suppléant à la Convention le 21 sept. de la même année et appelé à siéger en remplacement de Manuel, qui donna sa démission après le jugement de Louis XVI. Accusé par l'assemblée électorale, qui l'avait élu, d'avoir employé des moyens illicites pour augmenter sa fortune, il réclama une enquête, qui n'eut jamais lieu. Envoyé en mission à Avignon, il fut élu, par le dép. du Vaucluse, député au Conseil des Cinq-Cents le 23 vendémiaire an IX. Son élection fut invalidée en vertu de la loi qui défendait de se présenter dans les départements ou l'on était en mission. Boursault, rendu à la vie privée, reprit ses anciennes occupations et fonda le théâtre des Variétés étrangères (ancienne salle Molière, qu'il avait fait construire en 1790) ; il devint successivement concessionnaire du balayage des rues de Paris et de l'exploitation des maisons de jeu, directeur de la salle Ventadour et de l'Opéra-Comique. Boursault s'est signalé par son goût pour l'horticulture, et le jardin botanique qu'il avait installé rue Blanche a été cité comme un des plus riches de l'Europe. Il possédait aussi une galerie de tableaux universellement célèbre. C'est sur l'emplacement de son jardin botanique qu'il fit construire la rue Boursault quelque temps avant sa mort. H. Messager.

BOURSAY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Droué, dans une position élevée, au-dessus de la Graine, affl. de la Braye ; 633 hab. Station du ch. de fer de Paris à Bordeaux (Etat). — Eglise des XIe et XIIe siècles. Sur le territoire de cette commune se trouvent les ruines du château du Grand-Bouchet, ancien château-fort dont les vastes débris attestent l'importance.

BOURSE. I. Généralités. — Le Code de commerce définit la bourse, dans son art. 71 : la réunion qui a lieu sous l'autorité du gouvernement, des commerçants, capitaines de navires, agents de change et courtiers. Cette définition reste exacte, même en dehors du domaine légal, sauf en ce qui concerne les capitaines de navire qui, dans la pratique, ne participent guère à l'activité des bourses que par l'intermédiaire des courtiers maritimes. L'utilité des bourses est évidente, et leur rôle économique très important se prouve par l'étude même des opérations qui s'y font. Ce sont de véritables marchés dans lesquels se réunissent les trafiquants pour y exercer leur commerce. Cette institution est l'un des instruments les plus efficaces dont jouisse la circulation pour régulariser le jeu des lois économiques. A la bourse les demandes et les offres sont mises en présence, la balance se fait entre les unes et les autres, les cours s'établissent sur l'ensemble de la situation et les influences particulières se trouvent écartées dans la mesure du possible. Les intéressés mis en contact fréquent y traitent leurs affaires avec la plus grande célérité et la plus grande simplicité. Aussi est-elle née tout naturellement dans la pratique commerciale, sans qu'on puisse en attribuer l'origine à aucune cause spéciale. A la différence de ce qui se passe dans les halles, on n'apporte à la bourse aucune marchandise, on se borne à établir et à conclure les marchés, sur la désignation claire de l'objet vendu, et souvent aussi sur la présentation d'échantillons quand il s'agit de marchandises dont la qualité est variable. Mais depuis que les titres de crédit ont pris une importance considérable dans les transactions, la bourse s'est divisée en deux branches bien distinctes : la bourse purement financière ou bourse des valeurs, et la bourse du commerce ou bourse des marchandises et des opérations qui s'y rattachent directement. A Londres, à Paris, la pratique a si bien disjoint ce double rôle que les financiers et les commerçants se réunissent dans des locaux différents. Partout ailleurs, il en est à peu près de même ; à Marseille, par exemple, où le même monument sert aux deux sortes d'opérations, les financiers se réunissent à une heure de la journée différente de celle des commerçants. Cette disjonction s'explique par la différence des procédés dans les échanges.

L'établissement des bourses de commerce est autorisé par décret du gouvernement après avis de la chambre de commerce, du tribunal de commerce et du conseil municipal de la ville intéressée, ainsi que du préfet du département. Actuellement il n'y a en France que huit bourses pourvues d'un parquet. Ce sont celles de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Toulouse, Nantes et Nice ; les seules en conséquence dans lesquelles puissent s'effectuer toutes les transactions prévues par la loi et énumérées aux art. 72 et 76 du Code de commerce. Ces opérations sont : 1° les achats et ventes de marchandises ; 2° les assurances maritimes ; 3° les contrats de transport par terre et par eau ; 4° les affrètements de navires ; 5° le change, les achats de matières d'or et d'argent ; 6° la négociation des effets publics et de tous ceux dont le cours est susceptible d'être coté. Les intermédiaires sont les agents de change pour les valeurs de bourse et les courtiers pour les autres opérations. Ce sont ces intermédiaires qui ont seuls le droit de constater les cours des transactions. Toutefois les cours ne sont constatés publiquement que dans les villes pourvues d'un parquet. Le parquet n'est en réalité qu'une place réservée dans la bourse où les agents de change ont

seuls le droit de pénétrer et où ils s'offrent à haute voix les effets publics et particuliers qu'ils ont à vendre en exécution des ordres qu'ils reçoivent de leurs clients. Mais les agents de change peuvent traiter valablement de leurs affaires dans toutes les parties de la bourse pourvu que ce soit aux heures réglementaires; la loi n'interdit que les négociations faites hors de la bourse.

En vertu de l'arrêt du conseil de 1785 les agents de change ne devaient coter à la bourse que les effets royaux et le cours des changes; les valeurs mobilières ayant pris depuis le commencement du siècle une importance considérable, une ordonnance des 12-13 nov. 1823 a dû les autoriser à coter les cours authentiques des emprunts des gouvernements étrangers, et cette faculté a été ensuite étendue graduellement aux actions et obligations des sociétés commerciales. Néanmoins pour qu'une valeur nouvelle soit cotée à la bourse, il faut une décision spéciale du gouvernement.

La constatation officielle des cours est faite par un *crieur* spécial pour les rentes françaises et pour les actions de la Banque de France. Mais l'ensemble de la cote de toutes les valeurs est établie après la fermeture de la bourse dans une salle attenante au parquet. Pour cela les agents de change relèvent sur leurs carnets les cours pratiqués pendant la bourse. Le bulletin ainsi établi mentionne également les cours du change et des matières métalliques. En ce qui concerne les opérations rentrant dans les attributions des courtiers, les constatations sont faites suivant un procédé analogue. Ces bulletins de cours ont la valeur d'un acte authentique.

Les usages locaux conservent une grande part dans la tenue et la police des bourses. Le pouvoir militaire ne peut exercer aucune action dans l'intérieur des bourses; à Paris la police générale appartient au préfet de police; à Marseille, Lyon et Bordeaux, elle incombe au commissaire central; dans les autres villes, c'est le maire qui en est chargé. Ces fonctionnaires peuvent prendre les mesures qu'ils jugent nécessaires pour le maintien de l'ordre et dans l'intérêt général du commerce. Ils peuvent même constater les délits au moyen de procès-verbaux. Malgré les textes formels de la loi qui exigent que toutes les opérations de bourse soient traitées dans le local même de la bourse et aux heures réglementaires, des réunions se tiennent régulièrement à Paris sous le nom de *petite bourse* et la préfecture de police qui, à différentes reprises, avait cherché à les dissoudre, semble aujourd'hui décidée à les tolérer. C'est aux fonctionnaires chargés de la police qu'il appartient de fixer les heures d'ouverture et de fermeture de la bourse; cette fixation n'a d'ailleurs rien d'absolu, elle peut varier suivant les commodités des intéressés, et, en fait, elle a varié plusieurs fois. Quant aux personnes qui peuvent y pénétrer, l'art. Ier de l'arrêté du 27 prairial an X se borne à dire: « La bourse est ouverte à tous les citoyens et même aux étrangers. » Mais l'art. 613 du C. de com. en interdit l'accès aux faillis non réhabilités et les ordonnances de police en excluent: 1° les individus condamnés à une peine afflictive ou infamante; 2° ceux condamnés pour immixtion dans les fonctions de courtier ou d'agent de change. D'autre part on s'accorde à reconnaître que le mot *citoyen* qui est employé dans l'arrêté de l'an X exclut également les mineurs non commerçants et les femmes même commerçantes. Ajoutons que l'administration des bourses appartient aux chambres de commerce. Nous n'avons pas à entrer ici dans plus de détails sur le fonctionnement des bourses, nous devons nous borner à renvoyer pour l'étude des opérations spéciales aux mots: AGENT DE CHANGE, COURTIER.

Mais l'influence économique des bourses doit être indiquée à cette place. C'est à ces établissements que le commerce doit la régularité de son fonctionnement et que la cordialité des relations entre les négociants se perpétue traditionnellement. A un point de vue beaucoup plus élevé, les besoins de consommation de la société sont satisfaits avec cette ponctualité et cette harmonie qui passent inaperçues en raison même de leur perfection par le simple effet du contact permanent des hommes dont la spécialité est précisément de supputer ces besoins et d'y faire face. Le rôle du négociant, tout intéressé qu'il soit, n'en est pas moins de la première importance dans une société. La bourse offre la plus grande facilité aux transactions commerciales; la concentration des offres et des demandes, le groupement des renseignements relatifs aux approvisionnements et aux nécessités tendent à établir l'équilibre entre ceux-ci et ceux-là, de telle sorte que les cours mêmes sont fixés avec la plus grande précision. Mais d'autre part le crédit individuel trouve dans l'opinion commune de la bourse sa meilleure base. On ne saurait donc contester l'utilité des bourses. Toutefois, les avantages ne sont pas sans inconvénients sérieux. La bourse financière, qui a économiquement une importance considérable en raison de son action sur le crédit public et sur l'activité générale des affaires dans un pays, prête plus que la bourse des marchandises aux spéculations les plus hasardées, et peut entraîner les conséquences les plus désastreuses. Il faut reconnaître cependant que la somme des avantages est de beaucoup supérieure à celle des inconvénients. Ceux-ci pourraient d'ailleurs être réduits dans une très large proportion par des mesures législatives déjà commencées par la loi qui a supprimé l'exception de jeu. Il faudrait aussi modifier les conditions de négociation des valeurs mobilières et supprimer le monopole des agents de change. François BERNARD.

II. Historique. — L'histoire de la bourse peut se résumer en quelques lignes. Partout où il y a eu des commerçants un lieu de réunion a toujours été réservé pour y traiter les affaires. A Athènes, il y avait l'*Emporium;* à Rome c'était le *Collegium mercatorum*, dont le nom presque moderne de *Loggia* se retrouve dans beaucoup de villes du bassin de la Méditerranée. A Marseille même les négociants se réunissaient à la *Loge* depuis plusieurs siècles, ce n'est que depuis moins de cinquante ans que le nom de *Bourse* a été adopté. Cette dénomination particulière a une origine anecdotique qui est aujourd'hui admise très généralement. Elle vient, dit-on, de Bruges où vers le XVIe siècle, les marchands de la ville se réunissaient dans une maison appartenant à un certain van der Purse, dont les armes sculptées sur la façade comportaient trois bourses. Cette sorte d'enseigne finit par désigner le local même. Les Pays-Bas paraissent avoir les premiers donné une organisation particulière aux bourses de commerce. Celles d'Anvers et de Bruges, les plus anciennes connues, datent d'une époque que l'on ne saurait préciser.

En France, la Bourse de Lyon semble avoir été créée la première, celle de Toulouse date de 1549, et celle de Rouen de 1556. Quant à celle de Paris, sa véritable création remonte seulement à un arrêt du conseil du 24 sept. 1724. Mais antérieurement, il a existé de fait des réunions de commerçants et de banquiers soit sur le Pont-au-Change, soit plus tard dans la grande cour du Palais de justice, qui furent transférées en 1720 dans l'hôtel de Soissons, où elles furent maintenues jusqu'à leur suspension provisoire ordonnée par le décret du 17 juin 1793. Deux ans plus tard, le 6 floréal an III, la réunion des marchands et banquiers fut autorisée de nouveau, au Louvre, puis par arrêté du 18 nivôse an IV dans l'église des Petits-Pères. Placée ensuite au Palais-Royal, elle n'y séjourna pas longtemps; elle dut émigrer dans l'enclos des Filles-Saint-Thomas en attendant l'achèvement de l'édifice en construction à la rue Vivienne appelé le palais de la Bourse, lequel fut inauguré le 6 nov. 1826. Fr. B.

En France, c'est avec le système de Law que furent réalisées les premières spéculations de bourse; en 1719, après la fondation de la Banque Royale, les transactions sur les diverses catégories des actions de cette société prirent une activité inouïe; la rue Quincampoix était le centre de ces opérations; Law y avait introduit le marché à primes, et il n'était bruit que des fortunes

rapides qui s'y faisaient chaque jour. Comme toujours, la conclusion fut une crise profonde, la ruine de ceux qui n'avaient pu réaliser, et en plus la banqueroute partielle de l'Etat; des édits furent rendus après coup, défendant l'agiotage sur les fonds publics. La Convention, en supprimant la Bourse par un décret du 17 juin 1793, voulut empêcher les rassemblements d'agioteurs, et par là rendre presque impossible toute spéculation. Rouverte le 10 mai 1795, la Bourse était fermée encore le 13 déc. de la même année, et ouverte de nouveau le 12 janv. 1796. Mais malgré tout la spéculation s'exerçait, comme elle le fit ensuite sous le Directoire et sous l'Empire; les craintes de banqueroute, les guerres, déterminaient sur le 5 % des différences énormes, qui devaient tenter quand même les spéculateurs; c'est ainsi que la rente 5 % se cotait le 2 fév. 1796 (le pair étant 100 fr.), 0 fr. 84; le 28 sept. 1799, après la réduction des deux tiers, 7 fr.; le 21 nov. 1799, 22 fr; le 13 fév. 1801, 68 fr.; le 13 mai 1808, 88 fr. 15; et le 29 mars 1814, 45 fr. L'ordonnance du 15 nov. 1823, en autorisant la cote des fonds publics étrangers, vint apporter à la spéculation un aliment nouveau. A différentes époques, l'engouement du public, se portant sur certaines catégories de valeurs, dont le taux arrivait à dépasser dans d'énormes proportions le prix réel, détermina de véritables crises; ce furent en 1832 et 1834 les entreprises industrielles et les exploitations de mines, où se révélèrent tous les abus de la loi qui régissait alors les sociétés en commandite; en 1847, les chemins de fer, et plus récemment le krach de 1882, dû en partie à la fondation de trop nombreuses sociétés financières ou industrielles.

A Londres, c'est vers la fin du XVIIe siècle que commencèrent les spéculations de bourse, dont l'aliment principal était alors les fonds de la Compagnie des Indes. Tout d'abord les réunions se tinrent dans le *Royal-Exchange*, mais en 1698, fatigués des obstacles qu'ils y rencontraient, les courtiers et à leur suite les spéculateurs se réunirent dans l'*allée des changes*, qui pendant un siècle fut le centre de toutes les opérations en fonds publics; les principaux courtiers élurent domicile dans un café de l'allée, le café de Jonathan, où il devint bientôt d'usage de se donner rendez-vous pour les opérations de bourse. Le bâtiment où se trouve maintenant la Bourse de Londres *(Stock-Exchange)* a été élevé par souscription particulière; la première pierre en fut posée solennellement le 18 mai 1801. Au moment où le système de Law déchaînait en France toutes les ardeurs du jeu, la Compagnie de la mer du Sud, que les Anglais appelèrent depuis *South sea Bubble (Bulle de savon de la mer du Sud)*, produisit le même effet en Angleterre, mais toutefois avec de moins tristes conséquences. Les guerres qui marquèrent la fin du XVIIIe siècle donnèrent un aliment à la spéculation, tant par les fluctuations des fonds publics, suite des nouvelles plus ou moins favorables, que par les nombreux emprunts contractés par le gouvernement anglais; il en fut de même pendant les vingt-cinq années de la Révolution française à la chute de l'Empire, pendant lesquelles l'Angleterre fut l'âme de la coalition contre la France. En 1824 et 1825, une crise éclata à la suite de fondations de compagnies de tous genres, et de souscriptions d'emprunts étrangers; les crises de 1836, de 1840, et surtout celle de 1845, amenée par des engagements insensés sur les chemins de fer, et de 1866, due à la fondation inconsidérée de nombreuses sociétés, eurent aussi en Angleterre le plus douloureux retentissement. L'histoire des autres bourses est plus ou moins celle des deux grands centres financiers de l'Europe.

Les bourses ont généralement été régies par des règlements locaux. L'arrêt du 24 sept. 1724 relatif à la Bourse de Paris est peut-être le premier qui ait édicté des règles précises pour ces institutions. Il fut complété par celui du 21 avr. 1766 et par celui du 26 mars 1774 qui créa ce qu'on appelle encore aujourd'hui le parquet des agents de change. Mais les bourses de province conservèrent leurs règlements particuliers. La législation n'a été unifiée que par la loi du 28 ventôse an IX, et plus tard par le titre V du livre Ier du Code de commerce qui, du reste, modifia peu la loi de l'an IX. G. François.

III. Finances. — De toutes les réunions auxquelles les codes ont donné le nom de bourses, celles où se traitent les fonds publics sont sans contredit celles dont les opérations sont le plus assidûment suivies, et dont les fluctuations exercent l'action la plus directe, sinon la plus durable, sur la fortune publique. Nées avec les valeurs mobilières, elles en ont suivi le prodigieux accroissement; peu importantes au commencement du siècle, à une époque où la commandite sous ses diverses formes était presque inconnue, elles ont vu leur marché s'agrandir au fur et à mesure que se fondaient des sociétés dont le capital est formé de fonds auparavant disséminés entre de nombreuses mains.

Sans entrer dans des détails qui seront fournis par des articles spéciaux, les opérations en usage dans les bourses sont les suivantes: *au comptant*, argent contre titres; *à terme*, le cours étant fixé mais les titres livrables au quinze ou à la fin du mois, ou même à une époque plus éloignée; *à prime*, où moyennant l'abandon d'une quotité donnée, l'opération peut être résolue par l'acheteur ou le vendeur, suivant les cas; *double prime*, qui permet de livrer ou de demander à un cours donné; les *primes multiples*, qui donnent le droit de demander ou livrer le double, le triple, etc., du terme demandé ou livré. Les *reports*, prêt d'argent contre titres, ou les *déports*, prêt de titres contre argent, permettent de continuer les opérations engagées au delà du terme primitivement fixé. Pour les détails V. Achat, Agent de change, Cote, Coulisse, Déport, Jeu de Bourse, Liquidation, Marché à terme, Prime, Report, etc. Les transactions qui se font ainsi aux différentes bourses sont immenses. Dans une étude récente, M. Alfred Neymarck (*Journal de la Société de statistique de Paris*, juin 1888) évalue à 30 ou 35 milliards le chiffre annuel des affaires à la Bourse de Paris, chiffre qui, tout élevé qu'il soit, est parfaitement admissible. Il est à remarquer que les opérations de la Bourse de Londres dépassent notablement ce montant, et qu'il y a encore nombre d'autres bourses qui tout en étant de moindre importance, ajouteraient pourtant de nombreux milliards au total.

Bourse de Paris. — La bourse a lieu tous les jours non fériés, de midi et demi à trois heures; les cours faits sont établis officiellement par les agents de change, qui, pour ce motif, se réunissent après chaque bourse. C'est par l'intermédiaire des agents de change que doivent se traiter toutes les affaires de bourse; cependant le marché officiel du comptant est tenu par leurs commis. Les valeurs sont cotées soit au comptant, soit au comptant et à terme, c.-à-d. que pour les unes on ne peut faire que des opérations au comptant, tandis que sur les autres on peut aussi opérer à terme. Tandis qu'on peut acheter ou vendre au comptant tel nombre de valeurs, ou telle quotité de rente qu'on désire, les opérations à terme (dont la légalité est maintenant reconnue) s'établissent sur des chiffres déterminés de rentes ou d'actions, ou des multiples de ces chiffres:

2,250 fr. de rente 4 1/2 (française).
1,500 — 3 1/2 —
25 actions ou obligations.
10 — de la Banque de France, etc.

Il y a deux liquidations par mois: le 15 et le dernier jour de chaque mois; le temps de la liquidation est employé de la façon suivante:

15 et dern. jour du mois. réponse des primes;
Prem. jour du mois..... liquidation des rentes françaises;
2 et 16.............. liquidation des autres valeurs;
3 et 17.............. pointage des feuilles;

4 et 18 .... paiement des soldes débiteurs aux agents de change;
5 et 19 .... paiement des soldes créditeurs par les agents de change,
les dimanches et jours fériés en dehors.

On ne fait pas à Paris les doubles primes et les primes multiples. Les coupons des rentes françaises se détachent 15 jours avant l'échéance; pour les autres valeurs, celles qui se traitent à terme détachent leur coupon le dernier jour de la liquidation; pour les valeurs qui ne se traitent qu'au comptant, le coupon est détaché le jour de son échéance. Le courtage, au comptant, est de 1/8 % avec minimum de 1 fr. par bordereau, et de 1/4 % lorsque l'opération exige la production de pièces contentieuses. Lorsque, dans une même bourse, il y a achat et vente par le même agent, il n'y a qu'un seul courtage, perçu sur la somme la plus forte. Pour les opérations à terme, le courtage est fixé par chaque quotité indiquée pour ces opérations.

A côté du parquet se tient le marché de la coulisse, illégal au point de vue strict, mais opérant cependant au grand jour, et auquel les agents de change eux-mêmes ont recours pour traiter certaines valeurs. Les valeurs de la coulisse, qu'on appelle communément *valeurs en banque*, consistent, pour la plupart, en fonds étrangers. Cependant la coulisse opère aussi sur des valeurs qui figurent à la cote officielle. Il n'y a, en coulisse, qu'une liquidation fin de chaque mois. Elle dure également cinq jours.

Le nombre toujours croissant des titres cotés à Paris montre assez l'importance de la bourse. En 1789, la cote ne comprenait que les actions des Indes, les billets d'emprunt d'octobre de 500 livres, les loteries royales de 1780 et 1783, les emprunts de 1782, 1784, 1785 et 1786, les lots viagers, les caisses d'escompte et les Eaux de Paris. En 1814, il ne figure plus à la cote que le 5 % consolidé, 5 % nouveau, les actions de la Banque, les obligations du Trésor et les actions des Ponts. En 1830, il n'y a à la cote que 40 valeurs; en 1852, 126; en 1869, 380. Enfin, à l'époque présente, le mémoire de M. Alfred Neymarck donne 767 titres officiellement cotés à la bourse, comme suit :

Au comptant et à terme :

19 titres ou coupures de fonds d'Etat français;
13 — d'emprunts du dép. de la Seine et de la Ville de Paris;
93 — de valeurs françaises diverses;
57 — de fonds d'Etats étrangers;
26 — de valeurs étrangères diverses.
Soit ensemble 208 titres.

Au comptant seulement :

19 titres de départements et de villes françaises;
46 — de compagnies d'assurances;
17 — de canaux et ponts;
33 — de chemins de fer;
26 — de sociétés de crédit;
5 — de docks, halles et marchés;
7 — de compagnies des eaux;
2 — de compagnies de filatures;
17 — de compagnies de gaz;
47 — de compagnies de houillères, mines, forges, fonderies;
14 — de compagnies de transports;
46 — de compagnies diverses;
98 — d'obligations de chemins de fer français;
78 — de valeurs diverses;
52 — de fonds et villes étrangères;
15 — d'actions étrangères;
37 — d'obligations étrangères.

Soit ensemble 559 titres. On peut y ajouter environ 200 titres qui ne figurent que sur la cote en banque, ce qui donne, en chiffres ronds, environ 1,000 titres divers qui peuvent donner lieu à des négociations.

Parmi les autres bourses françaises, celles de Bordeaux, Lyon et Marseille sont les plus importantes, mais sauf pour les heures de chaque jour et la durée des liquidations, leurs usages ne diffèrent pas de ceux de la Bourse de Paris.

Bourse de Londres. — La constitution de la Bourse de Londres est différente de celle de Paris. Il n'y a pas de monopole légal pour ceux qui ont droit d'y traiter les affaires, mais l'admission des membres est soumise à certaines restrictions et formalités. Ne peuvent en faire partie : les courtiers d'escompte, les commis d'établissements publics ou privés, les personnes engagées dans les affaires, soit en leur nom, soit en celui de leur femme. Chaque candidat doit être présenté par deux membres, jouissant de leurs droits depuis deux ans au moins, et qui doivent chacun le cautionner pour £ 300 pendant deux années. Les courtiers (*Brokers* et *Jobbers*) ne sont pas autorisés à s'associer. Quand l'expulsion d'un membre est ordonnée, son commis est expulsé avec lui. Le Stock-Exchange est gouverné par un comité de vingt-huit membres, avec un président et un vice-président, élus annuellement, et dont le pouvoir d'expulser, suspendre ou réprimander est absolu. Le comité se réunit de quinzaine en quinzaine, le lundi, mais peut être convoqué par le président ou le vice-président, ou par cinq de ses membres. Les heures officielles du Stock-Exchange sont de onze heures à quatre heures (le samedi de onze heures à une heure), sauf les dimanches et certains jours fériés considérés comme vacance. Les opérations sont faites par les seuls membres : Brokers et Jobbers; les Brokers sont les courtiers qui exécutent les ordres de leurs clients; les Jobbers n'ont affaire qu'aux Brokers, auxquels pour chaque demande ils donnent deux prix : l'un, le moins élevé, auquel ils achètent, l'autre auquel ils vendent, la différence représente le courtage. On fait à Londres les primes simples et les doubles primes. La liquidation se fait deux fois par mois, vers le 15 et le 30; les dates sont indiquées en temps utile par le comité du Stock-Exchange; la liquidation comprend trois jours :

1er jour..... Réponse des primes à midi 3/4 et reports.
2e — ..... Transferts.
3e — ..... Livraison des titres et paiements.

Il n'y a qu'une liquidation par mois pour les consolidés : la liquidation est toujours arrangée de façon à ne pas comprendre un samedi. Les coupons se détachent le jour de l'échéance, à l'exception des valeurs coloniales et des consolidés qui se détachent trente jours environ avant l'échéance. Les valeurs américaines se traitent également ex-coupon à la liquidation qui précède l'échéance. Les coupons ne sont pas payés de suite; un délai de quatre à cinq jours, quelquefois plus, est généralement demandé. Pour les emprunts publics étrangers dont les coupons sont payables à Londres, il y a retenue de l'impôt nommé *Income tax*, dont le taux varie presque d'année en année; le porteur ne résidant pas en Angleterre peut se dispenser du paiement de cet impôt par la production d'un *affidavit*, constatant que les coupons proviennent d'un titre qui n'appartient ni à un sujet anglais, ni à un étranger résidant en Angleterre. Ces affidavits doivent être légalisés par un consul ou vice-consul anglais, ou par un notaire.

Les opérations faites à la Bourse de Londres sont bien plus considérables que celles faites à la Bourse de Paris; Londres est le grand marché des capitaux, et par cela même la place où se sont adressés de préférence les Etats emprunteurs. En dehors des Etats européens et de ceux des deux Amériques, les nombreuses colonies anglaises fournissent matière à de fréquentes émissions, auxquelles il faut ajouter toutes les compagnies ou sociétés anglaises dont les titres peuvent être négociables; la plupart des titres internationaux figurent aussi à la cote de Londres. Un chiffre suffira pour donner une idée de

l'importance de ces transactions : dans la statistique du Clearing House pour 1887, le montant des *settling days* (jours de règlement) du Stock-Exchange figure pour plus de 28 milliards de fr.

Bourse d'Amsterdam. — La Bourse d'Amsterdam ouvre chaque jour non férié, de 1 h. 1/2 à 3 h. Depuis le 1er janv. 1883, les membres paient une contribution personnelle de 25 florins par an, — ou 25 cents par entrée — et en outre une amende de 25 cents s'ils entrent passé une certaine heure. Le courtage est libre, mais il y a pourtant une société, dont font partie les commissionnaires en fonds publics et les courtiers, qui règle les affaires de la bourse, et établit la cote officielle. Le courtage est de 1/4 à 1/2 du nominal. Sauf pour quelques valeurs, les intérêts ne sont pas compris dans les cours et doivent par conséquent être comptés à part. La plupart des opérations se font au comptant ; pour les primes, qu'on traite à toutes les échéances, on suit généralement les usages des bourses allemandes.

Bourse de Berlin. — La Bourse est ouverte tous les jours de semaine non fériés de midi à 2 h. 1/2 et souvent jusqu'à 3 h. ; y sont seulement admis les membres de la Bourse et les personnes munies d'une carte. Le courtage y est libre, mais les affaires au comptant y sont faites en grande partie par des courtiers assermentés, ayant une place réservée dans le local de la Bourse, et qui établissent la cote officielle des valeurs, de concert avec les commissaires de la Bourse nommés pour un an par le président de la corporation. Les affaires à terme sont faites indistinctement par les courtiers assermentés ou les courtiers libres, et les cours sont inscrits dans la partie non officielle de la cote, sans intervention des commissaires de la Bourse. On fait à la bourse les primes simples et les doubles primes ; la liquidation comprend cinq jours dont voici l'emploi :

27 ou 28 du mois.	réponse des primes (à 1 h. 1/2) ;
28 ou 29 —	fixation des cours de compensation ;
29 ou 30 —	établissement des comptes ;
30 ou 31 —	livraison des titres contre paiement ;
1er du mois suiv. .	règlement des différences.

Les intérêts sont comptés à part, sauf pour les actions d'assurances, des compagnies en liquidation, et les obligations des chemins de fer en souffrance. Le taux pour le calcul des intérêts est 4 %, pour les actions de la Banque de l'empire 4 1/2 % ; si les coupons sont basés sur un taux fixe régulièrement payé, c'est cependant ce taux d'intérêt qui est employé. Les coupons de dividende se détachent le jour même de leur échéance. D'après la loi entrée en vigueur le 1er oct. 1885, les affaires de bourse sont soumises aux droits suivants :

a. Achat ou toutes autres opérations relatives à l'acquisition à terme de : 1° billets de banque étrangers, monnaies d'or et d'argent étrangères ; 2° valeurs de toutes sortes négociées au comptant 1/10 ‰. — *b.* Achat ou toutes autres opérations relatives à l'acquisition de valeurs faites suivant les usages de bourse (affaires à terme, en primes, stellages, reports, etc.) 2/10 ‰. Ce droit est perçu sur l'effectif de la somme dont il s'agit et par fraction de 2,000 marks ; pour les affaires de 10,000 marks et plus, par fractions de 10,000 marks. Les affaires au dessous de 600 marks sont exemptes de l'impôt. Les contraventions sont passibles d'amendes variant de 5,000 à 20 marks ; en cas de récidive dans les cinq ans, l'amende est de 5,000 à 150 marks.

Depuis quelques années, la Bourse de Berlin a pris une grande importance ; c'est depuis longtemps le principal marché des valeurs russes, et les fluctuations qui s'y produisent ne sont pas toujours uniquement basées sur des opérations commerciales.

Les usages des Bourses de Hambourg et de Francfort ne diffèrent pas sensiblement de ceux de la Bourse de Berlin.

Bourse de Bruxelles. — Ouverte chaque jour de semaine non férié, de midi et demi à trois heures, mais les cours officiels sont cotés seulement de une heure à deux heures et quart. Les affaires sont faites par les agents de change qui jouissent d'une place spéciale à la Bourse, mais ne sont investis d'aucun monopole. Ils rédigent la cote officielle, qui est signée par le délégué de quinzaine. Le courtage est de 1 ‰ sur l'effectif ; les intérêts sont comptés à part sur les emprunts belges et autres actions et obligations privilégiées payant un intérêt fixe ; pour les marchés à terme, l'exception de jeu peut encore être invoquée, quoiqu'elle ne soit pas souvent admise par le tribunal de commerce. On fait les primes en usage à la Bourse de Paris, et quelquefois celles des bourses allemandes. La liquidation a lieu deux fois chaque mois, vers le 15 et le 30 ; la réponse des primes se fait l'avant-veille de la liquidation, à deux heures, le pointage des feuilles la veille du jour de règlement. Il y a aussi à Bruxelles une coulisse dont les cours ne sont pas mentionnés sur la cote officielle.

L'organisation de la Bourse d'Anvers est à peu près celle de la Bourse de Bruxelles.

Bourse de Genève. — La Bourse de Genève ouvre à onze heures et ferme à midi. Les agents de change n'y ont aucun monopole ; ils doivent simplement être agréés par les agents en exercice et présenter des garanties suffisantes. Les affaires à terme ne sont pas reconnues par la loi ; la liquidation comprend trois jours :

Dernier du mois.......	réponse des primes et compensations ;
1er du mois suivant....	livraison des titres et paiement aux agents de change ;
Second du mois suivant.	paiement par les agents de change.

L'Etat perçoit un impôt sur les opérations de bourse au comptant et à terme, comme suit :

De 1 à 3,000 fr........	0,10
3,000 à 10,000........	0,50

et 0,25 en plus par 10,000 fr. ou fraction de cette somme.

La Bourse de Bâle est organisée à peu près comme celle de Genève ; mais les bordereaux de ventes de titres de toutes sortes (lettres de change exceptées) paient les droits suivants :

Jusqu'à 5,000 fr.......	0,20
— 10,000 fr.......	0,50

et 0,50 en plus par 10,000 fr. ou fraction de cette somme.

Bourse de Madrid. — La bourse officielle ouvre à deux heures et ferme à trois : les dimanches et les jours fériés on fait des affaires entre trois et cinq heures de l'après-midi ; on paie 1/2 peseta pour entrer à la Bourse. Il y a à Madrid une corporation d'agents de change organisée comme en France, ayant seuls le droit de servir d'intermédiaires pour les négociations de fonds publics ; ils établissent la cote officielle. Les opérations à terme faites par l'intermédiaire des agents de change sont seules reconnues par la loi. On fait souvent les primes en usage à Paris ; cependant on emploie aussi les doubles primes des bourses allemandes. La réponse des primes a lieu le dernier jour du mois ; la liquidation se fait le lendemain, mais dure quelquefois deux ou trois jours. L'Etat perçoit un impôt sur tous les bordereaux d'opérations, au comptant et à terme, fixé comme suit :

Pesetas.	Pesetas.
Jusqu'à 25,000	» 25
De 25,001 à 50,000..	» 50
De 50,001 à 100,000..	1 »
De 100,001 à 200,000..	2 »
De 200,001 à 300,000..	3 »
De 300,001 à 400,000..	4 »
De 400,001 à 500,000..	5 »
De 500,001 à 1,000,000.	10 »
1,000,000 et au-dessus ...	15 »

Comme à Paris, il y a une coulisse à côté du marché officiel.

Bourse de New-York. — L'entrée du *Stock-Exchange* de New-York est permise aux seuls membres, au nombre de 1,100 environ. La bourse se tient entre dix heures et trois heures, mais les courtiers, qui sont à peu près les *Jobbers* de Londres, se réunissent deux fois par jour, à dix heures et demie et à une heure, pour traiter les valeurs par ordre successif; on traite soit au comptant, soit à livraison à trois ou quinze jours. Les primes sont traitées comme à Londres. En mars 1887, la législation de New-York a voté une loi fixant à 1/10 °/₀₀ l'impôt sur toutes les opérations de bourse.

Bourse de Rome. — Les heures officielles de la Bourse de Rome sont de onze heures et demie à midi et demi, et de une heure et demie à deux heures et demie. Les agents de change n'ont aucun monopole, et n'ont qu'à fournir un dépôt de garantie peu élevé. Cependant ils ont seuls le droit d'établir la cote officielle et la loi ne reconnaît que les affaires faites par eux, et inscrites sur des fiches timbrées (timbre fixe de 2 lire). En général, les usages sont ceux de la Bourse de Paris ; les affaires à terme se font pour fin du mois ; la liquidation se fait en un jour, la réponse des primes l'avant-dernier jour du mois. Les Bourses de Florence, Turin, Gênes, ne diffèrent guère que par les heures de réunion. Cependant, à Naples, il y a deux liquidations par mois.

Bourse de Saint-Pétersbourg. — La Bourse de Saint-Pétersbourg est ouverte de trois heures et demie à quatre heures et demie, sauf les samedis, dimanches et jours fériés. Elle est dirigée par un comité de banquiers, négociants et courtiers assermentés et non assermentés. L'Etat y est représenté par le courtier de la cour, mais sans exercer aucune surveillance, le courtier de la cour ne fait que rédiger la cote sur les indications des courtiers assermentés. L'entrée de la Bourse n'est permise qu'aux personnes munies de cartes d'abonnement, mais sans que cette règle soit strictement observée ; il y a des amendes perçues pour ceux qui entrent après certaines heures fixées. Les intérêts sont comptés à part sur les fonds, les obligations, les actions dont l'Etat garantit les coupons, et sur les actions Varsovie-Vienne. Les affaires à terme ne sont pas reconnues par la loi ; elles sont même défendues sur les fonds d'Etat. La réponse des primes a lieu le 25 de chaque mois. La cote officielle des fonds étrangers est interdite. Les arrêtés des courtiers doivent porter un timbre de 15 kopecs.

Les Bourses de Moscou, Odessa et Riga ont une organisation analogue à celle de la Bourse de Saint-Pétersbourg.

Bourse de Vienne. — Il y a chaque jour (sauf dix-sept jours considérés comme jours de fête), trois réunions à la Bourse de Vienne :

Bourse du matin.....	de 10 h. à 11 h.	
— midi......	de 12 h. à 1 h. 3/4.	
— soir......	de 4 1/2 à 5 h. 1/2.	

L'entrée de la Bourse n'est pas libre; il faut en être membre ou posséder une carte d'admission. Il y a des courtiers assermentés et des courtiers libres, mais les premiers seuls ont une place réservée dans le local de la Bourse, et les opérations faites par eux figurent seules à la cote ; par contre le gouvernement a le droit de prendre connaissance de leurs écritures. Les intérêts sont comptés à part sur presque toutes les valeurs; les affaires à terme sont reconnues par la loi ; la liquidation a lieu deux fois par semaine, le mardi et le vendredi; on traite à Vienne toutes les sortes de primes, pour le lendemain, pour huit jours ou pour un mois. La réponse des primes a lieu à midi et demi.

A Pest et à Prague, il n'y a qu'une seule réunion de bourse par jour. G. François.

IV. Economie politique. — Bourse de Commerce de Paris. — La Bourse de Paris, située rue Vivienne et inaugurée en 1826, primitivement destinée à tous les commerces, était devenue peu à peu insuffisante par suite de l'extension considérable prise par le marché des valeurs financières sur la place. Les négociants en marchandises n'en avaient la disposition qu'après quatre heures, et elle n'offrait d'utilité réelle qu'aux courtiers assermentés auxquels deux salles étaient réservées. Aussi les commerçants, tenus éloignés de la Bourse, avaient-ils pris l'habitude de se réunir de trois à cinq heures dans la rue de Viarmes, autour de l'ancienne halle au blé, et de midi à deux heures au cercle du Louvre, en face Saint-Germain-l'Auxerrois, cercle dont la fondation remonte à 1865. Ces trois installations partielles étaient aussi gênantes qu'incomplètes. De là des pertes de temps, des entraves que l'on cherchait à éviter. La construction d'un monument spécial pour les commerçants pouvait seule mettre fin à une situation aussi préjudiciable. Dès le commencement de 1881, le conseil municipal de Paris était saisi d'une pétition du comité central des chambres syndicales, demandant l'établissement d'une bourse officielle de marchandises et de transactions commerciales, spécialement affectée au commerce parisien. Appelé à statuer, le Conseil municipal en adopta le principe et en reconnut l'urgence dans sa séance du 28 mai de la même année. La chambre de commerce de Paris, qui se préoccupait aussi depuis longtemps de la question, s'empressa d'offrir son concours à la ville pour la réalisation de cette idée. Un rapport de M. Marius Martin, en date du 28 mars 1885, dont les conclusions furent votées par le conseil municipal, donna à ce projet sa sanction définitive. La décision du conseil portait que la Bourse de commerce occuperait l'emplacement de l'ancienne halle aux blés devenue sans utilité depuis l'abolition du factorat, et elle rattachait à cette transformation une opération de voirie — le percement de la rue du Louvre — et l'achèvement des halles centrales, assurant ainsi le complet dégagement, au point de vue de la viabilité, des abords du nouveau monument. Par une adjudication qui eut lieu le 2 mars 1886, M. Blondel, architecte, auquel on en concédait l'exploitation pour une durée de soixante ans, fut chargé de la construction du monument. Les travaux ont duré deux ans environ.

La lacune comblée est considérable. Londres possédait depuis longtemps une Bourse des marchandises indépendante de la Bourse financière, et le besoin d'une organisation semblable à Paris se faisait vivement sentir. Désormais Paris possède un grand marché spécial pour les marchandises; les courtiers jurés établissent quotidiennement à la corbeille la cote officielle des principales marchandises qui se négocient sur la place. La Bourse de commerce de Paris est administrée par la chambre de commerce; celle-ci en assume la direction, la surveillance et la police. Le concessionnaire doit fournir gratuitement les locaux affectés aux services des postes, des télégraphes, des téléphones, ceux nécessaires aux courtiers en marchandises, pour la vente publique des marchandises (matières premières) qui ne peuvent être vendues à la corbeille, ainsi qu'un bureau pour la chambre de commerce.

Le monument a conservé la forme circulaire de l'ancienne halle aux blés. La magnifique coupole en fer (V. t. V, p. 1178), construite par l'architecte *Bélangé* (V. ce nom), et qui domine le hall central, a été conservée. Un sous-sol de 4 m. de profondeur a été creusé pour l'installation des appareils de ventilation, de chauffage, éclairage électrique, etc. La surface totale couverte est de 3,740 m. q.; le hall central réservé aux négociants en comprend seulement 1,180. La partie annulaire réservée pour les services, police, télégraphe, etc., et les bureaux, couvre donc 2,560 m. q. Mais cette partie annulaire comporte deux étages qui ont permis l'installation de nombreux bureaux particuliers, loués principalement à des courtiers, des assureurs, des représentants, des agences de navigation, de trans-

port, etc. Le hall public est un peu trop petit, son diamètre est de 40 m. et sa hauteur de 35 m. Celui de la bourse de Bordeaux a 1,600 m. q. et celui du Havre 1,228.

La chambre de commerce fixe les heures d'entrée et de sortie à la Bourse, elle nomme le personnel de service, assure le chauffage et l'entretien. L'entrée de la Bourse est gratuite. Mais le produit des locations des bureaux appartient exclusivement à l'adjudicataire. A l'expiration du bail le monument deviendra la propriété de la ville de Paris sans indemnité. Toutefois, la ville peut dénoncer son bail à partir de la quinzième année après la mise en exploitation.

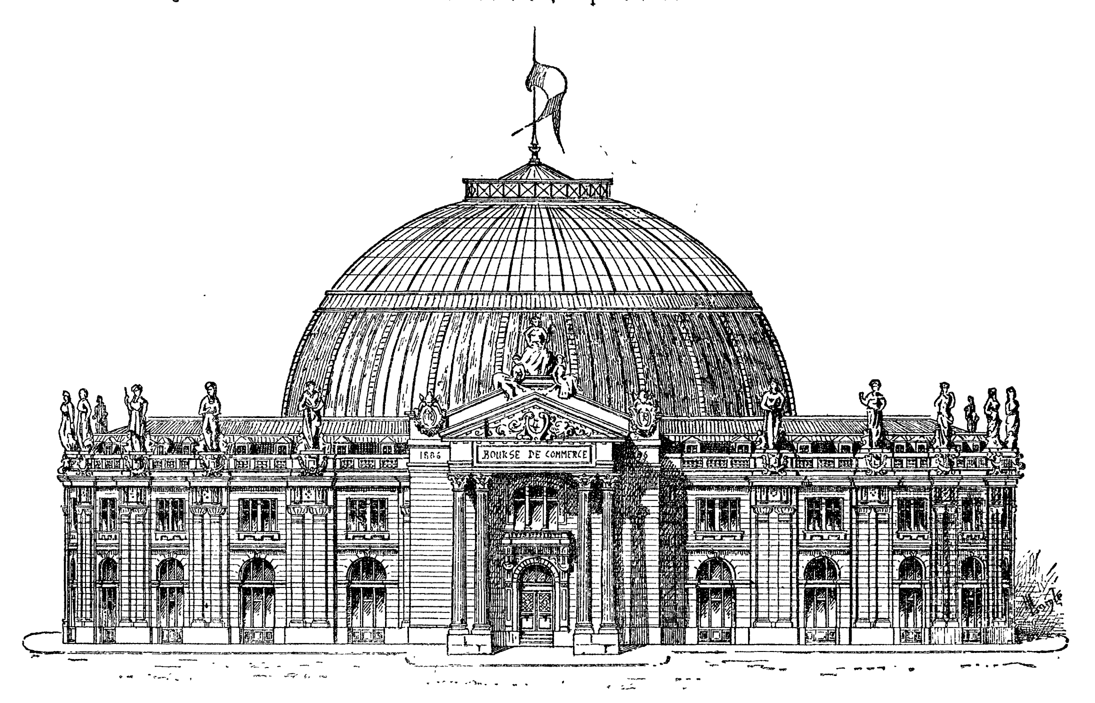


Fig. 1. — Bourse de Commerce de Paris.

La nouvelle Bourse groupe un certain nombre de services commerciaux qui étaient autrefois dispersés sur divers points de la ville. Les commissions des blés et farines du marché de Paris, s'y sont installées; elles y disposent de fours de boulangerie, construits dans le sous-sol pour leurs expériences. On sait que ces commissions sont chargées des expertises, qui accompagnent toute transaction en blé ou farine et qui ont pour but de déterminer à quel type doit être rapporté chaque échantillon. Les analyses consistent dans un examen de la matière fait à l'œil, et dans un essai de panification et de cuisson au four. — Le conditionnement des soies, l'arbitrage des sucres y ont leur place toute naturelle. — Le cercle commercial du Louvre s'y est également transporté. Enfin les syndicats de tous les groupes commerciaux importants y ont établi leurs bureaux. Et au moment même de la rédaction de cette note il est également question de transporter toutes les installations de la chambre de commerce de Paris, y compris sa bibliothèque, dans le nouveau local.

François Bernard.

Bourse du Travail. — Il y a plus de quarante ans que l'idée d'une bourse, où, pour parler plus exactement, d'un marché du travail, a commencé à prendre place dans le programme des revendications ouvrières. Dès 1845, Adolphe Leullier publiait une brochure contenant le projet d'un « Marché aux travaux, ou Bureau central des ouvriers », dans le but d'arriver à remplacer les « grèves » sur la voie publique. En 1848, le préfet de police Ducoux adressait, au conseil municipal de Paris, son projet complet de « Bourse des travailleurs ». Un plan était annexé à ce projet. En 1851, M. Ducoux revenait à la charge et soumettait son projet à la Chambre. Le rapporteur, M. Gouin, conclut au rejet du projet Ducoux, non qu'il considérât l'institution comme inutile, mais parce qu'elle lui paraissait revêtir un caractère trop exclusivement communal. Trente-deux corporations ouvrières reprirent cette idée en 1852. Elles nommèrent des délégués chargés de s'entendre à ce sujet avec les pouvoirs publics, mais, une fois encore, ces efforts furent inutiles.

L'idée, partie de la France, allait donner à l'étranger, plus vite que chez nous, des résultats pratiques. Dès 1855 et 1857, des essais de « Bourse du travail », étaient tentés en Belgique et en Autriche. En Angleterre, les *Trades-Union*, dans le but principal de soustraire leurs membres à l'exploitation des bureaux de placement, organisaient des bureaux spéciaux à chaque syndicat, avec un secrétaire permanent et les moyens de publicité nécessaires. En France, les ouvriers n'avaient point, avec juste raison, abandonné ce qu'ils considéraient comme une de leurs revendications les plus importantes. En 1868, en 1873 (lors de l'Exposition de Vienne), en 1876 (lors de l'Exposition de Philadelphie), et enfin au plus important des congrès ouvriers socialistes, celui qui se tint au Havre en 1880, les travailleurs français ne cessèrent de réclamer l'établissement de « Marchés du travail ».

Ce ne fut pourtant que dans le courant de l'année 1886 que le conseil municipal de Paris s'occupa de la question, et vota le principe de la Bourse du travail, sur un très intéressant rapport de M. Mesureur. Le 3 fév. 1887, la première *Bourse du Travail* de France était ouverte dans l'ancien local de la salle de la Redoute, rue Jean-Jacques-Rousseau, approprié à sa destination nouvelle sous le nom d'*annexe A* de la Bourse du travail de Paris. En effet, la Bourse centrale du travail, qui devait comprendre deux cents bureaux, plusieurs salles de réunions pour les syndicats ouvriers, et une grande salle destinée aux réunions publiques, pouvant contenir deux mille personnes, n'était mise en construction, place

de la République, qu'au courant de l'année 1888. Le 28 oct. 1887, le conseil adoptait le rapport présenté par M. Champoudry, au nom de la commission du travail, sur l'organisation administrative de l'annexe A, de la Bourse du travail.

Trois tendances s'étaient fait jour dans la commission et devaient se reproduire dans les délibérations du conseil, à ce point qu'à la fin de l'année 1888, une solution définitive n'était point intervenue encore. Les uns, comme M. Vaillant, voyaient surtout, dans la Bourse du travail, un centre d'organisation économique du prolétariat. D'autres, comme les conseillers municipaux possibilistes, cherchaient à faire de la Bourse du travail une force organisée toute à la dévotion de leur parti et de leur politique. D'autres enfin entendaient créer simplement un véritable « Marché du travail ».

Ceux là pouvaient, sans nulle crainte, se recommander du remarquable rapport de M. le professeur Hector Denis, l'un des fondateurs de la Bourse du travail en Belgique, dont nous extrayons les principaux passages :

« La Bourse du travail aura pour fonction essentielle de servir d'intermédiaire entre l'offre et la demande de travail :

« I. En les mettant en rapport permanent dans un lieu déterminé et en facilitant le placement et l'embauchage immédiats des ouvriers, domestiques et employés, de l'un et de l'autre sexe, sans frais d'aucune sorte, ou aux moindres frais et avec le plus de sincérité et de promptitude possible ;

« II. En organisant pour chaque corporation, et en général pour l'ensemble de la population industrielle, un système d'informations exactes sur l'état du marché du travail en Belgique et autant que possible à l'étranger ; en renseignant les ouvriers de l'agglomération sur le rapport de l'offre et de la demande du travail dans les principaux sièges industriels, et spécialement en signalant les points ou le travail est demandé.

« Elle embrassera autant que possible dans ce système d'informations : le taux des salaires, les heures de travail et les conditions de salubrité des ateliers, de sécurité de l'industrie, ainsi que les conditions d'existence et particulièrement le taux des loyers et le prix des subsistances dans le plus grand nombre possible de sièges industriels ; en un mot, elle constituera progressivement et pratiquement la statistique comparée du travail sous tous ses aspects.

« Elle donnera à la statistique du travail la publicité la plus impartiale, la plus régulière et la plus large possible, et contribuera par là à guider les ouvriers, les patrons intéressés, les unions syndicales dans leur conduite économique ; elle assurera au travail la plus grande mobilité possible en tant que cette mobilité dépende des renseignements fournis sur le marché économique ; elle rendra ainsi, et dans ces limites, la circulation et la distribution du travail dans les diverses industries qui s'exercent au sein de l'agglomération bruxelloise, aussi régulière, aussi prompte, aussi générale, aussi éclairée que possible ; elle réduira le plus possible le nombre et la durée des chômages.

« Elle assurera, par une conséquence naturelle d'une distribution éclairée et méthodique de la population ouvrière, l'équilibre de l'offre et de la demande de travail le plus favorable à l'industrie, le taux des salaires le plus avantageux et le plus stable possible, toutes choses égales d'ailleurs.

« L'objet le plus élevé de la Bourse de travail sera de contribuer à la solution de la question sociale, et à cette fin :

« 1° De poursuivre la constitution d'unions syndicales dans toutes les professions ;

« 2° De favoriser, grâce à des rapports incessants entre les deux classes, des règlements amiables entre les syndicats de patrons et ceux d'ouvriers dans les diverses branches de l'industrie, de toutes les difficultés se rattachant à la question du travail, à ses conditions, à sa durée, à sa rémunération ; de s'efforcer d'aboutir à la constitution, dans toutes les industries, de conseils de conciliation permanents, propres à prévenir tous les conflits entre le capital et le travail, et à assurer dans l'état économique actuel la plus parfaite coopération possible du capital et du travail ; de servir au besoin d'arbitres dans les conflits ;

« 3° D'accroître non seulement la puissance productive de la nation, mais surtout la régularité du travail national, en diminuant le nombre et la durée des chômages, en adaptant plus parfaitement les forces productives à leur milieu industriel, en assurant une plus grande harmonie entre les agents de la production et en facilitant de plus en plus, et sur un champ de plus en plus étendu, l'action collective des entrepreneurs et des ouvriers, en vue de réaliser l'équilibre de la production et de la consommation, de prévenir les crises économiques et d'en diminuer les effets ;

« 4° De favoriser le développement du système coopératif sous toutes ses formes et l'organisation de l'enseignement professionnel. »

Quoi qu'il en soit, le rapport de M. Champoudry adopté, comme il a été dit ci-dessus, par le conseil municipal de Paris, laissait l'administration de la Bourse du travail aux travailleurs eux-mêmes, avec droit de contrôle du conseil, représenté par la commission du travail ; il refusait d'admettre le principe d'une indemnité à verser par la caisse municipale aux délégués chargés par les chambres syndicales ou groupes corporatifs de les représenter dans chaque bureau pour recevoir les demandes et offres de travail, mais il concédait l'établissement d'un budget annuel pour rétribution aux membres de la commission administrative chargée de l'administration générale et pour frais de bureau. Il repoussait enfin un amendement de M. Vaillant, tendant à allouer une indemnité aux titulaires des bureaux à raison de *un* par bureau. Le rapport stipulait en outre : 1° que des bureaux seraient établis pour un certain nombre de chambres syndicales et groupes corporatifs, avec salles de réunions pour les chambres syndicales et groupes corporatifs ; 2° que la Bourse du travail serait administrée par une commission de vingt et un membres élus pour un an par les délégués des chambres et groupes de Paris ; 3° que la commission administrative nommerait, dans son sein, deux secrétaires, un archiviste, un trésorier, rétribués à raison de 1 fr. l'heure, et que les membres de la commission administrative toucheraient des jetons de présence à raison de 1 fr. l'heure ; 4° qu'un crédit de 20,000 fr. serait inscrit au budget de la ville de Paris pour parer aux dépenses prévues.

Ce fut dans ces conditions que la Bourse du travail se constitua : un certain nombre de bureaux furent installés, et, en tenant compte des difficultés de la première heure, il serait injuste de ne pas reconnaître que le résultat répondit aux espérances des travailleurs. La Bourse fut solennellement ouverte par le conseil municipal de Paris, et M. Darlot, président de ce conseil, prononça l'allocution suivante, dont nous détachons les passages les plus importants :

« Nous n'avons pas eu seulement en vue, dit M. Darlot, de mettre fin à l'exploitation de milliers de malheureux par les bureaux de placement, quoique cela seul eût suffi à justifier notre œuvre. Nous avons visé plus haut. Toutes les forces sociales sont organisées : le crédit a ses marchés dans le monde entier ; le commerce, ses bourses, ses chambres, ses tribunaux ; le travail, source primordiale de toutes les richesses, vient à peine de conquérir, sous la forme syndicale, un commencement d'existence légale ; nous lui donnons la faculté d'affirmer cette existence en constituant dans toutes les professions, des unions syndicales véritables, largement ouvertes à tous, sans distinction d'école ou d'opinion.

« Les chambres syndicales ouvrières auront mainte-

nant, dans la plénitude de leur liberté, une tâche grande et laborieuse à accomplir; entourées de tous les éléments d'information et d'instruction, elles auront, à côté des questions spéciales à chaque industrie, à étudier toutes celles qui touchent aux conditions générales du travail, et qui, discutées, scrutées par les véritables intéressés, apparaîtront sous leur vrai jour et entreront dans le domaine des réformes pratiques. »

La Bourse du travail inaugurée, les divisions indiquées ci dessus ne tardèrent pas à se manifester d'une façon tellement aiguë qu'un certain nombre de chambres syndicales refusèrent absolument de participer à l'élection de la commission administrative, laquelle, par le fait de cette abstention, se trouva entièrement composée de possibilistes. Pour justifier leur attitude, les abstentionnistes faisaient valoir que le mode de votation n'était point juste, que telle association syndicale, la boucherie par exemple, comptait plus de *deux mille* adhérents et n'avait qu'*un* délégué, tandis que tel groupe corporatif, par exemple la *Soupe aux choux*, chez les peintres, avait droit également à *un* délégué, pour cinquante ou soixante adhérents au plus. Les dissidents (bouchers, coiffeurs, employés de l'alimentation, corporations du bâtiment, menuisiers, cordonniers, etc...) multipliaient les exemples de ce genre et demandaient que l'administration de la Bourse du travail fût confiée à une commission nommée par les corporations, en *raison de l'importance des éléments syndiqués représentés*. A la fin de 1888, le différend n'était point encore résolu et la commission du travail, à l'Hôtel de Ville, continuait à délibérer sur la question. En dépit de toutes ces difficultés intérieures la Bourse du travail s'organisait; dès le milieu de l'année 1888, le bureau des garçons limonadiers arrivait à placer deux cinquièmes de ceux qui avaient fait des demandes; le bureau des coiffeurs, un tiers; le bureau des tailleurs un sixième; dans les corporations du bâtiment on arrivait à une moyenne de 25 % d'ouvriers placés. La Bourse eut à subir une crise sérieuse au cours de l'année 1888. A la suite de la grève des ouvriers terrassiers et des manifestations violentes contre les bureaux de placement, quelques troubles se produisirent. Les agents de police envahirent le local de la Bourse, des collisions se produisirent, et un arrêté ministériel ferma la grande salle des réunions publiques. Cette salle fut d'ailleurs rouverte quelques jours plus tard, mais seulement pour les réunions purement corporatives. Au commencement de l'année 1889, la Bourse du travail, située rue Jean-Jacques-Rousseau, comprenait: 1° Au *rez-de-chaussée*, une grande salle de réunion, pouvant contenir 1,500 personnes; 2° au *premier étage*, les bureaux des chambres syndicales des cuisiniers, des boulangers, des maîtres d'hôtel, des sommeliers, des limonadiers, des peintres en bâtiment, des coiffeurs, des puisatiers-mineurs, des terrassiers-maçons, des tailleurs et scieurs de pierre, des menuisiers en bâtiment, des charpentiers, des scieurs de long, des cimentiers, des paveurs (A noter que les multiples corporations du bâtiment n'ont pu avoir qu'un seul bureau à leur disposition), de la fédération lithographique, de la cordonnerie, de la boucherie, des dames caissières; de la fédération des travailleurs du livre (typographes, photograveurs, fondeurs typographes, papetiers, relieurs, imprimeurs-conducteurs, correcteurs typographes); enfin une salle contenant environ 100 personnes, et pouvant servir aux réunions des conseils et comités des chambres syndicales.

Le deuxième étage était occupé par les bureaux des pâtissiers (donnant asile aux confiseurs, aux hommes de peine, aux balayeurs de la ville de Paris); des garçons d'hôtel (donnant asile aux porteurs des halles et marchés); du secrétariat de la Bourse; des tapissiers, teinturiers, passementiers et apprêteurs d'étoffes; des chemisiers et bonnetiers; des bijoutiers, orfèvres, sertisseurs, graveurs; des employés de commerce; des tonneliers (donnant asile aux monteurs électriciens, aux parqueteurs, aux ouvriers en manches de cannes et parapluies, aux ouvriers en sacs de voyage, aux imprimeurs en taille douce); des métallurgistes (forgerons-frappeurs, doreurs-argenteurs, tourneurs en optique, chaudronniers, chauffeurs-conducteurs mécaniciens, tourneurs-robinetiers, ferblantiers, tôliers, mécaniciens, serruriers, maréchaux, fondeurs en cuivre, mouleurs en fonte); des comptables, enfin, qui donnaient asile aux employés aux écritures, aux coupeurs et brocheurs en chaussures, aux auxiliaires en pharmacie et au syndicat des égoutiers de Paris.

De ce seul fait du nombre de professions diverses qu'on est forcé d'accumuler dans chacun des vingt-deux bureaux qui existent, on se rend compte des difficultés administratives rencontrées pour le fonctionnement de la Bourse, et on comprend toute la nécessité et toute l'urgence de la construction de la Bourse centrale, qui doit être établie place de la République. A. Crié.

V. Architecture. — Dans les villes commerçantes de l'antiquité, villes presque toutes situées non loin de la mer Méditerranée, les réunions des marchands se tenaient, grâce à la douceur du climat, en plein air et les portiques, que nous savons avoir entouré les marchés de la Grèce et de l'Asie Mineure ou avoir formé un des principaux éléments des basiliques élevées le long des forums romains, ont dû constituer les premières *Bourses* et leur fournir les quelques pièces, à l'origine de peu d'importance, nécessaires à leur fonctionnement. Cet état de choses se perpétua même assez longtemps dans le midi de l'Europe, au travers du grand mouvement de transactions de toute nature qui marqua la fin du moyen âge, et on peut citer, au nombre de ces Bourses primitives: 1° le *Foro dei mercanti*, construction de style ogival, élevée à Bologne en 1294, achevée en 1439 mais restaurée en 1836 et dans laquelle se tient aujourd'hui la chambre de commerce de cette ville; 2° la *Lonja* ou loge, ancienne Bourse du commerce maritime à Palma de Majorque (îles Baléares), édifice érigé de 1426 à 1448 et dont la salle intérieure, divisée en plusieurs nefs par d'élégantes colonnes cannelées, offre un des plus beaux spécimens d'architecture ogivale de l'Espagne; 3° *il Cambio* (le Change), ancienne Bourse de commerce de Pérouse, décorée dans les premières années du XVIe siècle de fresques par le Pérugin; 4° la *Loggia dei mercanti* ou Bourse d'Ancône, dont l'architecture et les peintures intérieures, dues à Tibaldo Pellegrini, remontent au milieu du XVIe siècle, et enfin 5° le *Locale della fiera*, à la fois marché et Bourse commerciale de Bergame, construit vers 1740 et contenant 600 boutiques. Plus compliqué fut le programme de ces édifices sous le climat brumeux du Nord et dans les

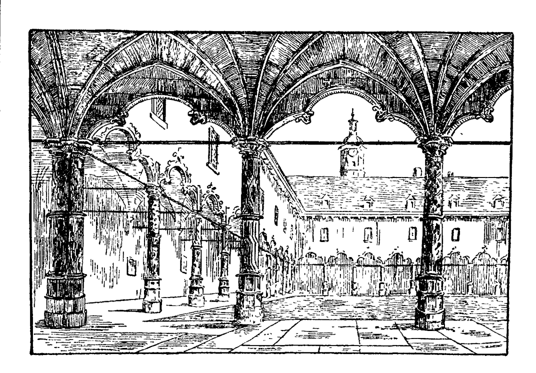


Fig. 2. — Bourse d'Anvers.

villes libres des Flandres, villes qui, à la fin du moyen âge et sous la Renaissance, ne le cédaient pas aux riches cités italiennes comme importance commerciale, et l'ancienne Bourse d'Anvers, remarquable construction de

style ogival fleuri, élevée en 1531 par van Waghemakerei comprenait (V. fig. 2), autour d'une cour intérieure qu fut seulement couverte en 1856 (deux ans avant l'incendie qui détruisit cet édifice), des portiques sous lesquels s'ouvraient à rez-de-chaussée, des magasins et des bureaux et qui supportaient un premier étage, lui aussi affecté du service de la bourse ; enfin un beffroi était accolé à l'édifice.

Ce programme ne fit que se développer avec les institutions de crédit et, de nos jours, dans les villes importantes où des édifices différents ne sont pas, comme à Paris et à Londres entre autres, consacrés au marché des valeurs financières, au commerce des marchandises et à certains services judiciaires et administratifs, la Bourse peut comprendre, dans une même enceinte : la bourse des valeurs et la bourse du commerce, ainsi que la juridiction commerciale ; des salles de séances et de réunion ainsi que des bureaux pour les intéressés, banquiers, négociants, changeurs, officiers ministériels ou agents divers ; un cercle ou tout au moins un café-restaurant et une salle de lecture ; un bureau de poste et une station télégraphique et téléphonique, etc., etc. Dans certaines villes de l'étranger même, une partie du local de la Bourse est affectée à des expositions permanentes ou passagères de produits ou d'échantillons commerciaux et même d'œuvres d'art. Les principales Bourses de l'Europe sont, dans les diverses nations et d'après la date de leur construction : 1° en France, la Bourse de Bordeaux, élevée en 1749 sur les dessins de Jacques Gabriel et dont la cour intérieure de 34 m. de long sur 24 m. de large a été couverte en 1803 ; la Bourse de Paris, commencée par Brongniart, terminée par Labarre, inaugurée le 4 nov. 1826, offrant

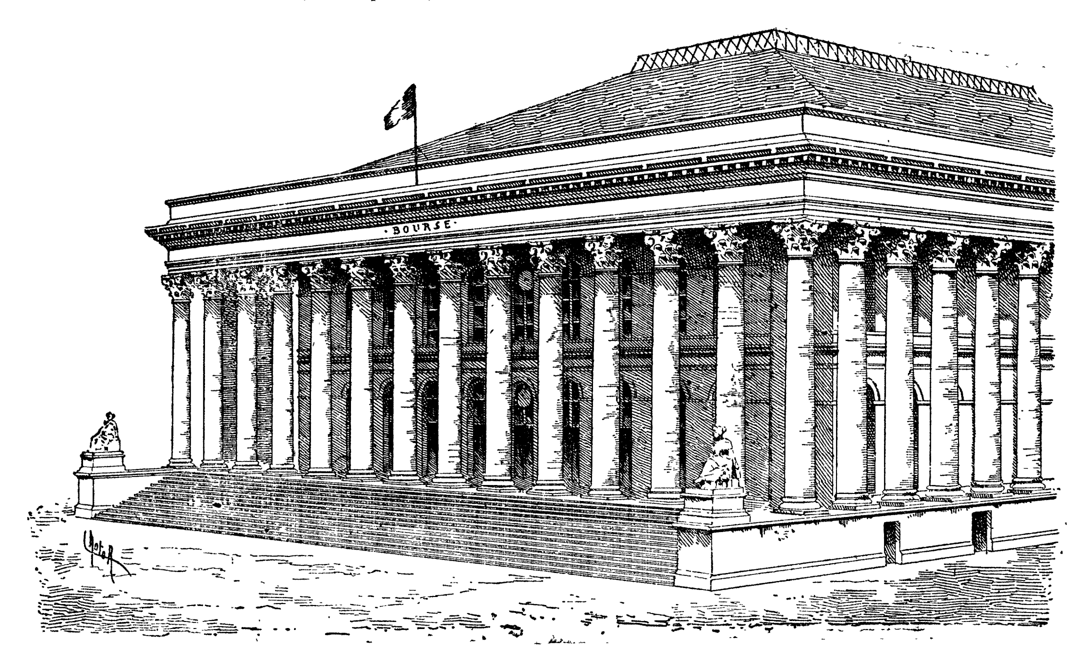


Fig. 3. — Bourse de Paris, d'après une photographie.

l'aspect imposant mais froid d'un temple périptère corinthien (V. fig. 3), et dans laquelle la grande salle intérieure mesure 38 m. de long sur 25 m. de large ; la Bourse de Lyon et la Bourse de Marseille, deux édifices remarquables inaugurés en 1860, construits le premier sur les dessins de Dardel, qui y a disposé de beaux escaliers monumentaux, et le second sur ceux de Pascal Coste qui a fait de la Bourse de Marseille un édifice digne en tous points de l'importante chambre de commerce de cette ville, et dont la salle intérieure dépasse de 100 m. la superficie de la salle intérieure de la Bourse de Paris ; 2° en Belgique, la nouvelle Bourse d'Anvers, construite de 1869 à 1872 par l'architecte Joseph Schadde, dans le style de l'ancienne et avec grand luxe d'ornementation, mais sur des proportions considérables, car la salle de Bourse proprement dite a plus de 2,000 m. superficiels ; la Bourse de Bruxelles, bâtiment somptueux conçu dans le sentiment de la Renaissance par M. Suys le jeune, qui a disposé la grande salle en forme de croix latine dont les bras ont 43 m. et 37 m. et dont l'intersection est surmontée d'une coupole ; 3° en Hollande, la Bourse de Rotterdam, élevée en 1722 sur les plans de van der Werff avec une cour couverte en 1868 et un intéressant musée scientifique et industriel ; la Bourse d'Amsterdam reconstruite vers 1845 sur pilotis au-dessus du Damrak (une dérivation de l'Amstel) ; 4° en Allemagne, la Bourse de Hambourg, grand édifice construit vers 1840 par Wimmel et renfermant plusieurs grandes salles, une importante bibliothèque et un musée d'œuvre d'art ; 5° en Autriche, la Bourse de Vienne, élevée à la suite d'un concours sur les plans de MM. Th. Hansen et Tietz et l'un des plus remarquables édifices de ce genre ; 6° en Russie, la Bourse de Saint-Pétersbourg, rebâtie de 1804 à 1816 par l'architecte français Thomon, et communiquant par de magnifiques escaliers avec la Néva ; enfin 7° en Angleterre, les *Commercial Buildings*, de Dublin, édifiés en granit par E. Parke, en 1799 ; la Bourse de Liverpool, construite par J. Forster au commencement de ce siècle et dont les bâtiments se relient à l'hôtel de ville, et les nombreuses bourses de Londres parmi lesquelles, *Royal-Exchange*, bâtie sur un plan irrégulier par Tite, en 1842 et *Stock-Exchange* (Bourse des fonds publics), ouverte en 1802, mais depuis considérablement agrandie vers 1884. Charles LUCAS.

VI. Archéologie. — Petit sac s'ouvrant et se fermant soit avec des cordons soit avec un ressort, et servant à mettre des pièces de monnaie ou tous autres menus objets. Cet ustensile était indispensable avant le XVIe siècle, car l'habillement ne comportait pas de poches. On portait les bourses suspendues à la ceinture à l'aide d'une courroie, comme les aumônières, dont il est souvent difficile de les distinguer (V. AUMÔNIÈRE). Les bourses communes

étaient en cuir de cerf, de cheval, de mouton, de bœuf ou de truie. D'autres fois elles étaient faites en peaux garnies de leurs poils. On fabriqua aussi des bourses en étoffes ornées de perles ou de pierres précieuses. L'usage de garnir les bourses de pierreries remonte au moins au VII[e] siècle, car il est question de *bursæ gemmatæ* dans la *Vie de saint Eloi*. Les broderies servaient aussi à l'ornementation des bourses. Nous donnons ici l'image d'une bourse du XV[e] siècle, où est brodé l'écu de Béarn (fig. 4).

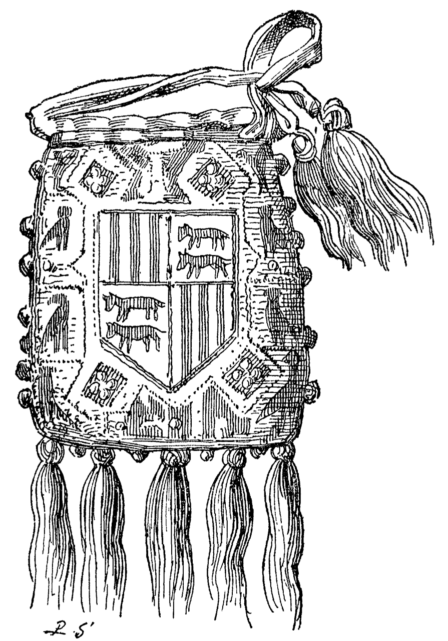


Fig. 4. — Bourse brodée à l'aiguille blasonnée de Béarn (époque de Charles VII).

A la fin du XIII[e] siècle apparaissent des bourses orientales dites *bourses sarrazinoises*. La mode fut, dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, d'orner les bourses de sonnettes d'argent. Dans un compte de 1427 il est question de soixante bourses de cuir « découppées à la façon de Hollande » que le duc de Bourgogne avait achetées à plusieurs femmes de Delft, de Leyde et de La Haye. Aux XVI[e] et XVII[e] siècles les bourses étaient souvent émaillées. Ainsi Gabrielle d'Estrées avait une bourse émaillée où était peint le portrait de la sœur de Henri IV. Au moyen âge on renfermait les clefs dans des bourses; ainsi un compte royal de 1351 mentionne « une bourse de cerf à mettre les clefs de l'ostel de Neelle ». De même on fabriquait des bourses, quelquefois très richement ornées, pour y conserver les sceaux. On transportait encore les livres d'heures dans des bourses. Nous lisons dans les comptes royaux de 1387 : « Pour III bourses de cuir étoffées, c'est assavoir l'une pour mettre et porter les petites heures du Roy, nostre seigneur, et la seconde pour mettre et porter unes grant heures données à Monseigneur de Bourbon, et la tierce pour mettre et porter les tableaux dudit seigneur, XXII sols parisis. » Les bourses à reliques étaient souvent en plomb, comme celle qui est figurée ici (fig. 5) et qui provient du pèlerinage de Notre-Dame-de-Boulogne. Il y avait aussi des bourses à talismans qui, comme celles à reliques, se portaient sur la poitrine.



Fig. 5.— Bourse à relique du pèlerinage de Notre-Dame-de-Boulogne (XV[e] s.).

Au XIII[e] siècle, dès 1225, les marchands qui vendaient des bourses de cuir étaient installés, à Paris, sur le grand pont. Il est question des *boursiers* dans le *Livre des métiers* d'Etienne Boileau. La corporation des boursiers de Paris reçut du roi des statuts en 1322. Les bourses payaient en France des droits d'entrée et de sortie proportionnés à leur qualité. D'après le tarif de 1664, les bourses brodées, garnies d'or et d'argent, payaient 50 sous la livre de sortie et 40 sous d'entrée; les bourses simplement en broderies de soie ou garnies de soie ne payaient que 18 sous la livre de sortie et 15 sous d'entrée, etc. Avant la Révolution on appelait *bourse de jetons* une bourse contenant cent jetons d'or et d'argent que certaines corporations faisaient frapper et offraient aux princes, grands personnages ou magistrats auxquels elles désiraient donner une marque de déférence. Ainsi le garde du trésor royal, chaque jour de l'an, portait au roi une bourse de jetons d'or.

On appelait au XVIII[e] siècle *bourse à cheveux* un petit sac de taffetas où l'on enfermait la chevelure.

Dans les églises, la bourse est une espèce de boite plate et carrée faite de deux cartons joints par un bout, ouverts par l'autre, qui sert à mettre le corporal. Cette bourse est recouverte extérieurement d'une étoffe. On la pose sur le calice. Il semble que ce soit un objet de cette sorte que désignent les mots *borsa corporalis* dans un inventaire de Saint-Donatien de Bruges, en 1462 : *Una borsa corporalis cum ymagine S. Katerine desuper, operata opere polimitico*. M. Prou.

VII. Blason. — Nom de l'escarcelle qui est représentée en armoirie sous la forme d'une aumônière avec ses cordons ; elle indique un accessoire du vêtement d'un noble ou un pèlerinage à Rome, quelquefois même aux lieux saints

VIII. Monnaie. — Monnaie de compte employée dans les pays de domination turque; en Turquie elle vaut 500 *piastres* (V. ce mot).

IX. Instruction publique. — Les bourses sont des pensions gratuites accordées à des élèves, que l'Etat, les départements ou les communes entretiennent à leurs frais dans divers établissements d'instruction. Pour un certain nombre de jeunes gens, que leur intelligence, leur pauvreté, et aussi les services rendus par leur famille recommandent à la protection des pouvoirs publics, les bourses suppléent à la gratuité absolue, qui ne pourrait être établie sans grever d'un poids très lourd le budget de l'Etat, et qui ne serait pas justifiée d'ailleurs quand il s'agit d'enfants appartenant à des familles riches ou aisées. Les bourses doivent donc être considérées comme une des formes de l'assistance sociale, comme un des procédés par lesquels l'Etat vient en aide au mérite pauvre et prend, pour ainsi dire, par la main, dans tous les rangs de la société, les jeunes gens qu'une sélection attentive lui désigne comme les plus dignes d'être entretenus et élevés aux frais de la nation. Les bourses sont une institution démocratique, que l'application progressive des principes de la Révolution française tend de plus en plus à développer dans notre pays, et qui ne saurait disparaître que le jour où l'établissement de la gratuité absolue la rendrait inutile.

Bourses des lycées et collèges. — C'est surtout dans l'enseignement secondaire que le système des bourses a pris une extension considérable. L'enseignement primaire est absolument gratuit en France depuis 1881; il l'était auparavant pour tous les enfants dont les familles étaient reconnues indigentes. Mais l'enseignement secondaire est toujours payant : les frais d'études et de pension y sont relativement élevés. De là, dans une démocratie où de plus en plus l'instruction cesse d'être le privilège d'une classe sociale, pour devenir le droit et l'ambition de tous, la

nécessité d'accroître sans cesse le nombre des bourses dans les collèges et dans les lycées. Ces bourses sont ou nationales ou départementales ou communales. Nombre de conseils généraux et de conseils municipaux entretiennent des boursiers sur les fonds départementaux ou communaux. Les conseils généraux nomment et révoquent les boursiers à leur gré, dans les conditions qu'ils établissent eux-mêmes. Quant aux bourses communales, elles ne sont définitivement accordées que par le recteur d'Académie, agissant comme délégué du ministère de l'instruction publique. Mais c'est surtout l'Etat qui alloue des subventions considérables pour les bourses dites nationales. Le crédit pour les bourses nationales dans les lycées et les collèges était en 1888 de 3,150,000 fr., dont on attribue la plus grande part, 2 millions environ, aux lycées de garçons, une autre part, 900,000 fr. environ aux collèges de garçons, et le reste aux lycées et collèges de jeunes filles.

Les bourses nationales sont données au concours. Des commissions départementales examinent les candidats (du 1er au 15 avr., du 1er au 15 juil. de chaque année). Une commission centrale qui siège au ministère revise les devoirs des aspirants, et les classe d'après les notes obtenues aux examens, d'après la situation de fortune et les droits des familles. C'est parmi ceux que la commission lui a présentés comme les plus méritants à ces divers points de vue, que le ministre choisit à son tour les jeunes gens qu'il propose, pour être nommés boursiers, au président de la République. C'est en effet par décret du président de la République, décret qui est inséré au *Journal officiel*, que sont nommés les boursiers nationaux.

Le nombre des candidats reçus aux examens dépasse d'ailleurs de beaucoup le nombre de bourses dont dispose l'Etat. En 1888, par exemple, pour les bourses de garçons, il y a eu 4,738 aspirants inscrits aux examens : 1,962 ont été reçus; 494 seulement ont été nommés boursiers. La proportion est de 23 %. Elle est à peu près la même pour les bourses de filles : 1,012 inscrites; 456 reçues ; 110 seulement nommées boursières.

Bourses d'enseignement supérieur. — Depuis 1877 l'Etat a institué en France des bourses d'enseignement supérieur dans les Facultés des sciences, des lettres, de médecine et de pharmacie. Le rapporteur du budget de 1877, M. Bardoux, disait : « A l'étranger dans toutes les universités il y a des bourses. De nombreuses pensions donnent à des jeunes gens pauvres la possibilité de faire de la science ; de grandes renommées sont sorties des rangs de ces boursiers. Pourquoi, du moment que des bourses ont été instituées dans les lycées, ces pensions ne seraient-elles pas continuées, au moins pour quelques-uns, dans le domaine de l'enseignement supérieur ? »

Fixé à 360,000 fr. en 1877 pour trois cents bourses, à 1,200 fr. l'une, le crédit des bourses des Facultés a été successivement accru, et il était de 720,000 fr. en 1888 : dont 420.000 fr. pour les bourses de licence et d'études, et 300,000 fr pour les bourses d'agrégation (à 1,500 fr. chacune). Les bourses de licence sont données au concours. Tous les ans dans chaque chef-lieu d'Académie les professeurs de Facultés examinent les candidats, dressent une liste d'admissibles, sur laquelle le ministre de l'instruction publique choisit les boursiers à répartir entre les diverses Facultés. Ces boursiers se préparent d'abord aux examens de la licence ; puis, une fois licenciés, au concours d'agrégation ; d'autres enfin, déjà agrégés, grâce aux bourses dites d'études, sont appelés à continuer leurs travaux et à perfectionner leur instruction soit auprès des Facultés de France, soit à l'étranger

Bourses d'enseignement primaire. — La gratuité ayant été établie pour l'enseignement primaire, dans les écoles normales, aussi bien que dans les écoles primaires élémentaires, il n'y a, à proprement parler, d'autres bourses primaires que celles qui sont accordées à certains élèves des écoles primaires supérieures, sous forme de bourses familiales, de bourses d'entretien ou de bourses d'internes. Un crédit de 924,000 fr. est inscrit au budget du ministère de l'instruction publique pour les bourses d'enseignement primaire supérieur. En 1887, ce crédit a été attribué à 1,685 boursiers, dont 1,114 garçons et 571 filles.

Tel est à peu près l'ensemble des bourses concédées dans les établissements d'instruction publique, en ne tenant pas compte, bien entendu, des écoles où de plein droit les élèves sont entretenus et instruits gratuitement, comme, par exemple, les quatre Ecoles normales supérieures de la rue d'Ulm, de Sevres, de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses, et l'Ecole de Cluny pour l'enseignement spécial.

Le ministère de l'instruction publique n'est d'ailleurs pas le seul qui accorde des bourses aux jeunes gens méritants et non fortunés. Le ministère du commerce dispose, lui aussi, de certains crédits pour le même objet. Il alloue 50,000 fr. de bourses à l'Ecole centrale des arts et manufactures. Il répartit 40,000 fr. de bourses dans les huit écoles spéciales de commerce, et emploie en outre 60,000 fr. pour des bourses de séjour à l'étranger, dont 36,000 fr. pour les bourses commerciales et 24,000 fr. pour les bourses industrielles. D'autre part, le ministère de la guerre, le ministère de la marine, le ministère de l'agriculture ont à leur disposition des crédits considérables qui leur permettent d'accorder des bourses ou des fractions de bourse aux élèves de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, du prytanée de La Flèche, de l'Ecole navale de Brest, des écoles régionales d'agriculture. Enfin la chancellerie de la Légion d'honneur entretient aussi gratuitement dans ses maisons d'éducation, Saint-Denis, Ecouen et Les Loges, des filles de membres de la Légion d'honneur sans fortune. Et il s'en faut, même après cette énumération détaillée, que nous ayons épuisé la liste des dotations par lesquelles l'Etat, les départements ou les communes viennent en aide à l'éducation générale ou à l'instruction technique des jeunes Français.

Gabriel Compayré.

X. Médecine. — Bourses séreuses. — A. *Anatomie.* Petites cavités situées dans le tissu cellulaire et destinées à faciliter le glissement de la peau, des muscles ou tendons et aponévroses. Il y a donc des bourses séreuses sous-cutanées et des bourses séreuses des tendons et des aponévroses. — Les *bourses séreuses sous-cutanées*, appelées encore *bourses muqueuses*, sont des petits espaces clos, ronds ou ovalaires, résultant de l'écartement des faisceaux du tissu conjonctif qui, refoulés, s'appliquent les uns sur les autres en forme de membrane persistante et donnent lieu à une ou plusieurs poches, quand la poche principale est divisée par des cloisons incomplètes; elles sont lisses à l'intérieur, ont des parois minces ou épaissies, d'autant plus résistantes qu'elles subissent plus de frottements. Elles communiquent facilement avec le tissu cellulaire (V. Cellulaire), au sein duquel elles sont formées, et avec les espaces lymphatiques d'où elles dérivent (V. Lymphatique), aussi les inflammations passent-elles facilement des uns aux autres et réciproquement. On ne trouve dans ces parois que peu de vaisseaux sanguins. — Produites par les frottements, les pressions répétées, les bourses séreuses ou muqueuses sous-cutanées sont *normales* ou *accidentelles*. Les premières se forment sous l'influence des mouvements habituels et sont communes à tout le monde; elles se trouvent presque toutes du côté de l'extension des membres et du tronc, au niveau de la saillie des os ; d'autres, moins nombreuses, sur les parties latérales, et quelques-unes seulement du côté de la flexion ; les secondes sont produites par la répétition des mêmes mouvements dans l'exercice de certaines professions, par exemple sur la partie postérieure du cubitus gauche, sur la face postérieure du 2e et du 5e métacarpiens droits, chez les ouvriers en papiers peints ; sur la face externe et la face antérieure de la cuisse, sur la malléole externe, chez les tailleurs; sur le bord inférieur de la rotule, chez les

religieuses ; sur le devant du sternum des menuisiers, etc.; accidentellement aussi, on en trouve sur la saillie de la gibbosité des bossus, sur la saillie des pieds bots, sur le cou-de-pied des personnes qui portent des sabots, sur les *oignons*, sous les *cors*, sur les moignons des amputés, sur certaines tumeurs, etc.

Les bourses *séreuses des tendons* des aponévroses et des muscles sont de deux sortes : les unes, semblables aux bourses sous-cutanées, sont constituées par un sac sans ouverture, de forme arrondie ou ovalaire, tenant d'une part aux tendons ou aux muscles, et de l'autre à la partie sur laquelle ils glissent; les autres, dans lesquelles glissent les tendons, semblent former deux cylindres creux emboités l'un dans l'autre, tapissant l'un le tendon, l'autre le canal celluleux qui le renferme et se rejoignant à leur extrémité, de manière à former une paroi continue, une véritable gaine; aussi les appelle-t-on encore *gaines synoviales tendineuses*. Tous ces petits organes, sous-cutanés ou tendineux, sont revêtus d'une couche plus ou moins continue de cellules épithéliales plates, formant une membrane lisse, lubréfiée par un liquide épais, onctueux *(synovie)* et destinée à faciliter les mouvements.

B. *Pathologie*. Les maladies des bourses séreuses sous cutanées sont des plaies, des inflammations, des syphilomes. Les *plaies* sont pénétrantes ou non. Les premières, causées par des instruments piquants ou tranchants, peuvent se réunir sans inflammation si l'instrument est propre et si la plaie est pansée antiseptiquement; elle peut s'enflammer et donner lieu à des abcès, au phlegmon simple et même au phlegmon diffus, si la plaie est contuse, l'instrument malpropre et la plaie mal soignée ou renferme des corps étrangers. Il se manifeste souvent, après l'ouverture d'une bourse muqueuse, un léger écoulement de synovie qui permet de faire le diagnostic du siège de la lésion. Ces plaies seront surtout dangereuses lorsque la bourse muqueuse communique avec une cavité articulaire voisine; c'est ainsi que surviennent certains accidents lorsqu'un pédicure maladroit ouvre la bourse muqueuse située sous le cor qu'il extirpe; cette bourse muqueuse communique en effet souvent avec l'articulation des phalanges sur laquelle se trouve le cor. Comme traitement, on recommande le repos et l'immobilité des parties, le pansement antiseptique, les bains ou les pulvérisations antiseptiques et les incisions lorsqu'ils survient de l'inflammation. — Les *plaies non pénétrantes,* ou plaies contuses, contusions aiguës, déterminent dans l'intérieur de la cavité une inflammation aiguë ou un épanchement sanguin ; que le sang se coagule ou non, l'épanchement ne se résorbe que très lentement ; on peut, lorsqu'il ne survient pas d'inflammation, se contenter d'appliquer des compresses imbibées de liquides résolutifs ; plus tard de la teinture d'iode; en cas d'inflammation, ouvrir la collection formée, comme un *abcès*. (V. ce mot). Si la résorption de l'épanchement sanguin est trop lente, on peut en faire l'incision ou la ponction avec ou sans injection iodée.

L'inflammation des bourses séreuses est aiguë ou et chronique. L'inflammation aiguë, ou hygroma aigu, survient dans la goutte, le rhumatisme, la blennorrhagie, l'infection purulente; elle résulte aussi d'une contusion, d'une angeioleucite ou d'un furoncle des parties voisines. Il se forme alors un épanchement séreux ou purulent qui remplit la cavité, formant une tumeur ayant les caractères d'un abcès : l'affection peut guérir sans suppurer, mais peut donner lieu au phlegmon simple ou diffus, et si la bourse séreuse est située au voisinage d'un os ou d'une articulation, l'inflammation peut les envahir. Cette affection a donc une certaine gravité. Elle est traitée comme la contusion. Après son ouverture, il reste souvent des fistules difficiles à tarir. — L'*inflammation chronique*, ou *hygroma chronique*, provient de frottements ou de pressions répétés au niveau d'une bourse séreuse naturelle ou accidentelle. Il en résulte un épanchement de liquide visqueux, séreux ou limpide, orangé, chocolat, noirâtre, dans la bourse séreuse, qui à la longue s'agrandit et dont les parois s'épaisissent peu à peu et même se couvrent de végétations plastiques qui, en se détachant, donnent lieu à des corps étrangers, libres, analogues à des grains de riz cuits. On l'observe surtout au genou et au coude. La tumeur ainsi formée peut atteindre le volume d'une orange ; elle est plus ou moins dure ou transparente suivant son ancienneté, la nature de son contenu; lorsqu'elle contient des productions fibrineuses, pédiculées, mobiles, elle donne au toucher une sensation de crépitation analogue à celle de la neige ou de l'amadou qu'on froisse entre les doigts. Ces tumeurs gênent les mouvements, peuvent se terminer par résorption ou par suppuration, ou rester stationnaires quand elles ont acquis un assez gros volume. Elles ne deviennent graves que quand elles s'enflamment. On a conseillé pour leur traitement la compression, les résolutifs, les vésicatoires volants, l'écrasement, l'incision sous-cutanée, la ponction simple ou avec injection de liquides irritants, le séton simple et le drainage, qui lui est bien préférable, l'incision à ciel ouvert, l'excision et même l'extirpation. Ces divers moyens de traitement ont leurs indications suivant le volume, l'ancienneté, le contenu et l'état des parois de la cavité.

Les affections *syphilitiques* des bourses séreuses, bien étudiées dans ces derniers temps par Verneuil et A. Fournier, se manifestent à la période secondaire sous forme d'hygroma subaigu ou chronique, et à la période tertiaire sous forme de gomme. Leurs caractères et leur traitement sont ceux des affections syphilitiques ordinaires.

Les *affections des bourses séreuses tendineuses* sont de même ordre que celles des bourses sous-cutanées. Les *plaies pénétrantes* ou *non pénétrantes*, les *contusions*, plus graves cependant que les précédentes, sont susceptibles des mêmes suites et du même traitement, sauf qu'il faut surveiller davantage l'immobilisation pour prévenir l'inflammation des gaines tendineuses. Les *inflammations* sont aiguës ou chroniques, et prennent le nom de *synovites* (V. ce mot), dont il a déjà été question au mot Aï, qui sert à désigner un des phénomènes d'une variété de synovite tendineuse sèche. Elles donnent souvent lieu à des kystes situés en dehors des gaines en communiquant avec elles ou avec les articulations voisines et qu'on décrit sous le nom de *kystes péri-tendineux* ou plus communément de *ganglions* (V. ce mot). Les *affections syphilitiques* appartiennent également aux périodes secondaire et tertiaire et se manifestent sous forme de synovites subaiguës ou chroniques, de tumeurs gommeuses semblables aux synovites fongueuses. Dr L.-H. Petit.

Bourses ou Scrotum (V. Scrotum).

XI. Botanique. — Bourse-à-Pasteur. — Nom vulgaire du *Capsella bursa pastoris* Mœnch, Crucifère extrêmement commune dans les lieux cultivés ou incultes, sur les vieux murs, etc. On l'appelle également *Bourse-de-Capucin.*

Bourse-de-Judas. — Nom vulgaire du *Lepidium campestre* R. Br. (*Thlaspi campestre* L.), Crucifère commune sur le bord des chemins, dans les clairières des bois sablonneux (V. Passerage).

Bourse, Boursette. — Noms vulgaires du *Valerianella olitoria* Mœnch., qu'on appelle également *Mâche, Doucette, Barbe-de-chanoine* (V. Valérianelle). Ed. Lef.

XII. Arboriculture. — On désigne sous ce nom, en arboriculture fruitière, les rameaux qui ont porté fruit et qui restent courts et trapus. Les bourses se distinguent surtout chez le Poirier et le Pommier ; chez les autres arbres fruitiers cette ramification ne s'accuse pas d'une façon aussi nette. La bourse est une sorte de rameau à fructification localisée : elle provient de la mise à fruit d'un rameau ; elle indique en même temps qu'il s'y produira à l'avenir d'autres fruits. Aussi, lors de la taille, doit-on toujours respecter ces sortes de production. On les

reconnaît aisément en ce que le tissu hypertrophié de la branche lui donne un aspect trapu, renflé. La surface en est habituellement ridée et couverte de l'empreinte de feuilles tombées. La première année de sa fructification, la bourse reste simple, puis elle se ramifie en portant d'autres productions de nature analogue et quelquefois aussi des *brindilles* (V. ce mot). Quand les bourses deviennent trop rameuses chez les vieux arbres, enclins à une fructification exagérée, il est bon quelquefois de les tailler pour les simplifier, diminuer la quantité de fleurs produites et augmenter ainsi le volume et la qualité des fruits que devra porter l'arbre. J. D.

BIBL. : 1° BOURSE DU TRAVAIL. — En dehors de la brochure d'Adolphe Leullier, indiquée plus haut, des deux projets de M. Ducoux (Paris, 1848), du rapport de M. Gouin (Paris, 1848), des rapports des congrès ouvriers de Lyon (1878), Marseille (1879), le Havre (1880), des rapports des délégations ouvrières aux Expositions universelles de Vienne (1873), et Philadelphie (1876), on trouvera sur cette intéressante question de nombreux et circonstanciés renseignements dans les rapports de M. Mesureur et de M. Champoudry; dans la discussion devant le conseil (*Bullet. municipal officiel* du 29 oct. 1887) et dans le *Bullet. officiel de la Bourse du travail* (Paris, 1887-1888), notamment dans les nos des 1er et 25 déc. 1887.

2° ARCHÉOLOGIE. — DUCANGE, *Glossarium*, v° *Bursa*. — DE LABORDE, *Notice des émaux, Glossaire*, p. 170. — QUICHERAT, *Hist. du costume*, pp. 563, 576. — VIOLLET-LE-DUC, *Dict. raisonné du mobilier français*, t. III, p. 66. — GAY, *Glossaire archéologique*, p. 195.

BOURSEAU. Dans un comble à la Mansard, moulure accentuant la panne de brisés, on l'appelle plus fréquemment *membron* (V. ce mot); on décore le *bourseau* d'une feuille de plomb qui en épouse le profil. Comme ce profil est légèrement tombant, on lui a donné ce nom par analogie avec la forme présentée de profil par une bourse demi-pleine tenue à la main par son extrémité supérieure légèrement inclinée. Les plombiers nomment aussi *bourseau* la batte à manche qui leur sert à rebattre le plomb. C'est un prisme de bois, de forme trapézoïdale très aplatie, emmanché à un cylindre assez court qui lui sert de poignée. H. SALADIN.

BOURSEUL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Plancoët ; 1,561 hab.

BOURSEVILLE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault ; 738 hab.

BOURSIER (V. BOURSE [Instruction publique]).

BOURSIER (Laurent-François), philosophe et théologien français, né à Ecouen en 1679, mort à Paris le 17 fév. 1749. Docteur de Sorbonne et l'un des chefs reconnus du parti janséniste, cet écrivain jouit, dans son siècle, d'une grande réputation. Un trait en donnera la preuve. Lorsque Pierre le Grand vint visiter la Sorbonne, ce fut Boursier qui reçut de ses collègues mandat de composer pour le tzar un mémoire sur les avantages de la réconciliation entre l'Eglise russe et la romaine. Ce mémoire, il l'acheva, dit-on, en une nuit. Inutile de dire que ce zèle fut en pure perte et que le parti pris des politiques condamnait d'avance à un échec certain une tentative qui ne dépendait point de la seule théologie. Plus tard, Boursier eut à souffrir de ses convictions et de ses amitiés jansénistes : on alla jusqu'à le priver, par manière de punition, de son appartement en Sorbonne. Le récit du rôle qu'il joua, dans les démêlés de la bulle *Unigenitus* et dans l'affaire de la *Déclaration*, ne serait pas un des moins intéressants épisodes de l'histoire de Port-Royal (V. BROUE [Pierre de la]).

Il serait long d'énumérer tous les écrits théologiques composés par cet émule du P. Quesnel. Tel de ces ouvrages, ainsi sa *Préface de tous les Saints*, a, même de nos jours, parmi le clergé français, une véritable popularité. Mais celui de tous ses livres qui lui valut en son temps la plus grande célébrité et qui, aujourd'hui encore, a gardé quelque prix est celui même qui le révéla au public comme philosophe et comme polémiste. Cet ouvrage parut en 1713 sous ce titre : *De l'Action de Dieu sur les créatures, traité dans lequel on prouve la prémotion physique par le raisonnement, et où l'on examine plusieurs questions qui ont rapport à la nature des esprits et à la grâce* (2 vol.). En l'écrivant, Boursier avait voulu prendre les devants sur les adversaires du jansénisme qu'il savait, à ce moment même, intriguer à Rome pour y obtenir la censure des livres de Quesnel coupables de trop exalter la grâce efficace. Cette grâce efficace par elle-même, était le fort de la dogmatique de Port-Royal. Boursier fait mieux que de la défendre ; il la renforce encore d'une autre grâce surérogatoire, qu'il nomme *prémotion physique*, dont l'action complète celle de la première et qui entraîne infailliblement le consentement de la volonté. C'est pour le coup, ce semble, qu'un Pascal antijanséniste aurait eu beau jeu à faire ressortir l'étrangeté d'une grâce efficace dont l'inefficacité est telle qu'il lui faut le secours d'une prémotion adjuvante. Quel pendant au pouvoir prochain et à la grâce suffisante qui ne suffit pas !

Dans cet ouvrage, l'auteur déclarait tenir pour la connaissance intuitive de notre âme ; au lieu de subordonner le pouvoir divin aux vérités éternelles, il faisait, à l'exemple des Cartésiens, dériver celles-ci de celui-là ; enfin, il contestait que Dieu n'agit que par des lois générales. C'était, sur trois points essentiels, condamner la doctrine de la Vision de Dieu. Aussi les amis de Malebranche persuadèrent-ils au métaphysicien patriarche, alors parvenu au terme de sa vie, de relever l'attaque. Cette réponse porte pour titre : *Réflexion sur la prémotion physique* (1715).

Malgré la manière par trop géométrique qu'avait adoptée l'auteur de l'*Action de Dieu*, il ne lui manquait nullement les talents de l'écrivain. Un ami de Malebranche, plutôt prévenu contre Boursier, le P. André, s'exprime à son sujet en ces termes : « Adversaire le plus redoutable qu'ait eu le P. Malebranche, depuis M. Arnauld ; bel esprit, élégant écrivain, véhément orateur, plus pénétrant même que le commun des philosophes, et plus savant que la plupart des théologiens. » G. LYON.

BIBL. : Le P. ANDRÉ, *La Vie du R. P. Malebranche* (éditée en 1886 par le P. Ingold). — Fr. BOUILLIER, *Histoire de la Philosophie cartésienne*.

BOURSIER (Louise) (V. BOURGEOIS).

BOURSIÈRES. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône ; 88 hab.

BOURSIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Landrecies, à la source de l'Hirondelle ; 3,183 hab. Localité ancienne dont les seigneurs sont mentionnés depuis les premières années du XIe siècle. On a signalé sur son territoire des vestiges antiques et la trace d'une voie romaine. — Tissage mécanique.

BOURSIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Guines ; 199 hab.

BOURSIN (Elphège), publiciste français, né à Falaise (Calvados) en 1836. D'abord rédacteur du *Figaro* et de la *Marseillaise*, il s'est fait connaître par une série de publications destinées à répandre dans les masses des notions scientifiques ou historiques présentées dans une forme accessible à tous : *Histoire romaine* (1866, in-8) ; *Histoire de Paris* (1867, in-12) ; *Histoire de la Révolution française* (1872, in-18 ; nouv. éd. augm. 1884, in-4) ; *le Moniteur des Français, ou Explication des lois civiles et commerciales* (1869, in-12) ; *Catéchisme du bon républicain* (1872, in-18), etc. Il a également rédigé, avec M. H. Sagnier, un *Manuel des aspirants au volontariat d'un an* (1880, 5 vol. in-12), souvent réimprimé. Il a pris depuis la direction du *Progrès libéral* de Toulouse. M. TX.

BOURSONNE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz ; 308 hab. La terre de ce village était partagée en trois fiefs : ceux de *Harsaut* et de *La Mothe* et celui qui avait titre de vicomté. Ce dernier appartint pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles à la famille de Capendu. Le château actuel est moderne. — L'église a

une façade et une nef du XI[e] siècle ; le chœur et les transepts sont du XVI[e]. C. St-A.

BOURSOUFLUS. Nom donné par les pêcheurs à certains Poissons des genres *Tétrodon* et *Diodon* entre autres (V. ces mots), à cause de la propriété dont ils jouissent de s'enfler comme des ballons. Ce qui leur donne la faculté de flotter à la surface de l'eau le ventre en dessus, et sans nager. D'après Moreau, le mécanisme du gonflement consiste dans l'introduction de l'air au travers d'une poche communiquant avec l'œsophage. Rochbr.

Bibl. : Moreau, *H. N. des Poissons de France.*

BOURSSE (Esaïe), peintre hollandais, né vers 1630 à Amsterdam, où il travailla de 1656 à 1672. Il a peint des intérieurs, généralement ceux de ménages appartenant à la plus humble condition ; mais la vérité de la lumière et la délicatesse extrême du clair-obscur rendent intéressants ces ouvrages qui, à raison de leur mérite, ont été souvent confondus avec ceux de Pierre de Hooch ou de Vermeer de Delft. La rareté de ses tableaux s'explique d'ailleurs par ce fait que Boursse était aussi enseigne de vaisseau au service de la Compagnie des Indes Orientales, et qu'il fit en cette qualité plusieurs longues traversées. Des ventes récentes ont remis en lumière le nom de cet artiste, dont le musée Suermondt à Aix-la-Chapelle, le Ryks-Museum d'Amsterdam et sir Richard Wallace possèdent les meilleures productions.

BOURTH. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Verneuil ; 1,590 hab.

BOURTHES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Hucqueliers ; 942 hab.

BOURVALAIS (Paul Poisson de), financier français, mort en 1719. Il est parti de très bas. Fils d'un paysan, il fut successivement laquais, facteur chez un marchand de bois et huissier dans un village des environs de Rennes. C'est là que Pontchartrain, alors premier président du parlement de Rennes, le rencontra, devina ses remarbles dispositions pour les affaires et se l'attacha. Dès 1687 Bourvalais était intéressé dans les opérations financières du royaume. Il y acquit une immense fortune et devint un des plus fameux *traitants* de l'époque. En 1713 et 1714, le gouvernement ayant besoin d'argent, il fut question de poursuivre les traitants. Nicolas Desmarets, alors contrôleur général des finances, manda Bourvalais et lui proposa une transaction. Celui-ci offrit en son nom et au nom de ses confrères de subir une taxe volontaire de 94 millions, qui devaient être versés en huit mois. La mort de Louis XIV empêcha la conclusion de cet arrangement. Bourvalais fut emprisonné pendant la Régence. La chambre de justice de 1716 confisqua ses biens, puis le condamna à une amende de 4,400,000 livres. Un arrêt du 5 sept. 1718 lui rendit sa fortune. Comme la plupart des traitants, Bourvalais a été l'objet d'un grand nombre de satires et de pamphlets. Nous citerons le plus mordant : *Médailles sur la Régence, avec des Tableaux symboliques du sieur Paul Poisson de Bourvalais, premier maltôtier du royaume, et le Songe funeste de sa femme* (Paris, 1716, in-8).

BOURVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Fontaine-le-Dun ; 573 hab.

BOURY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont ; 403 hab. Ce village, situé près de la rivière d'Epte, souffrit beaucoup au moyen âge de sa position sur la frontière franco-normande. Sa forteresse, dont le donjon existe encore, fut plusieurs fois prise et reprise. Après avoir longtemps appartenu à une famille qui en portait le nom, la seigneurie de Boury passa par acquisition à Jean du Bec-Crespin, échanson de Louis XII, dont l'arrière-petite-fille l'apporta à son mari Jacques de Pellevé. C'est en faveur de leur petit-fils Emmanuel de Pellevé que Boury fut érigé en marquisat par Louis XIV. Après lui, la terre fut vendue à Guillaume Aubourg, conseiller du roi, dont les descendants la possédèrent jusqu'en 1823. Le château, qui existe encore, date de la fin du XVII[e] siècle. — Il y avait un prieuré fondé par Eustache de Boury en 1104. Le chœur de l'église est du XV[e] et du XVI[e] siècle ; il y a quelques parties plus anciennes. — On trouve sur le territoire plusieurs menhirs et les restes d'un dolmen au hameau de *Chênedhuy*. On a rencontré au hameau de *Montbines* des sarcophages et un hypocauste de l'époque romaine au lieu dit le *Bois de la Cuque*. C. St-A.

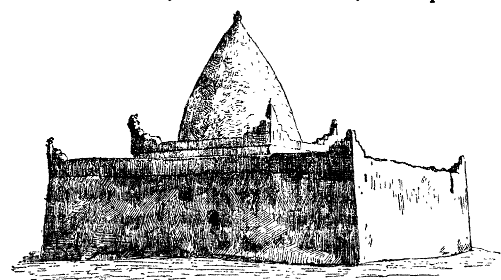
BOURZAT (Pierre-Siméon), homme politique français, né à Brive-la-Gaillarde le 18 fév. 1800, mort à Bruxelles le 5 mai 1868. Avocat dans sa ville natale, il fut envoyé par elle à la Constituante de 1848, puis à la Législative. Il y combattit très vivement la politique de Louis-Napoléon et l'ingérence du clergé dans les affaires civiles. Aussi fut-il inscrit sur la liste de proscription du 2 Décembre et dut-il se réfugier en Belgique.

BOURZEYS ou Bourzeis, Bourzais (l'abbé Amable de), écrivain français, né à Volvic (Puy-de-Dôme) le 6 avr. ou le 6 juin 1606, mort à Paris le 2 août 1671 (et non 1672, comme l'impriment la plupart des biographes). Page chez le marquis de Chandenier, il fut emmené à Rome, en 1623, par un jésuite de ses parents. Il y suivit des cours de théologie et de langues orientales. Le pape Urbain VIII lui donna un prieuré en Bretagne pour une traduction en vers grecs de son poème *De partu Virginis*. Revenu en France vers 1635, il fut présenté, par le duc de Liancourt, à Louis XIII qui lui donna l'abbaye de Saint-Martin de Cores. Le cardinal de Richelieu le fit entrer à l'Académie. Il prit une grande part aux controverses religieuses de l'époque, notamment sur la grâce, et signa le formulaire de 1661. Il fit encore partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qu'on appelait, à ses débuts, la petite Académie et qui ne comprenait que quatre membres (Chapelain, Bourzeys, Charpentier et Cassaignes). Favori de Colbert, il s'occupa, sous sa direction, de travaux sur les *droits de la reine* et reçut le titre de conseiller du roi en ses conseils. Il fut chargé en 1666 d'une mission diplomatique en Portugal, dissimulée sous le prétexte de la conversion du maréchal de Schomberg. Parmi les nombreux écrits de Bourzeys, nous citerons : *Epithalamium in nuptiis Thaddæi Barberini et Annæ Colonnæ* (Rome, 1629, in-8) ; *l'Excellence de l'Eglise catholique* (Paris, 1648, in-4) ; *Conférences de deux théologiens molinistes sur un libelle faussement intitulé : les Sentiments de saint Augustin et de toute l'Eglise* (1650, in-4) ; *Apologie du concile de Trente et de saint Augustin* (1650, in-4) ; *Sermons* (1672, 2 vol. in-8). R. S.

Bibl. : Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie française* ; Paris, 1858, 2 vol. in-8., éd. Livet. — Niceron, *Mémoires*, t. XXIV. — Moreri, *Dictionnaire historique*, t. II.

BOU-SAADA. Ville d'Algérie, dans le territoire militaire du dép. d'Alger, subdivision d'Aumale, par 35° 10′ de lat. N. et 1° 55′ de long. E., à une alt. de 578 m. La position de cette localité à l'angle S.-O. du bassin intérieur du Hodna, au pied des monts des Oulad-Nayls, sur une des routes les plus suivies par les tribus nomades, lui donne une grande importance au point de vue stratégique ; elle commande toute la région du Sud entre Biskra et Laghouat. Aussi le rocher sur lequel elle s'élève, le *Doulat er Roud*, a été occupé de tout temps ; on y a reconnu les vestiges d'un poste romain ; au temps des Arabes, il n'y eut pourtant pas de ville sur ce point : ce n'est qu'au VI[e] siècle de l'hégire, suivant les traditions, qu'une ville s'éleva sur les bords de la rivière Oued-ben-Ouas et fut appelée Bou-Saada *(l'Endroit du Bonheur)* ; l'oued reçut depuis lors le même nom. A la suite de l'insurrection du Hodna et de Zaatcha, les Français sentirent la nécessité d'occuper ce point important et il fut pris le 14 nov. 1849 par une colonne sous les ordres du colonel Daumas. On y a élevé une kasba et de nombreux bâtiments militaires, au sommet de la colline ; plus bas sont quelques constructions européennes appartenant à des

particuliers ou affectées à des services administratifs, une église, des écoles, etc. Plus bas encore, en amphithéâtre, le Bou-Saada arabe, aux maisons en tôb, à l'aspect tout



Kasba de Bou-Saada, d'après une photographie.

saharien, divisé en quartiers dont chacun est occupé par des indigènes de tribus différentes et quelques juifs, bijoutiers ou distillateurs d'alcool de figues. Enfin au bas de la colline, coule la rivière, bordée de jardins qui contiennent plus de 8,000 palmiers, des abricotiers, des pêchers, des vignes et des pommiers. Bou-Saada est un des grands entrepôts entre le Tell et le Sahara ; il s'y tient un important marché de grains, huiles, dattes, beurre, étoffes de laine fabriquées dans le pays, œufs et plumes d'autruche. On a fait grand bruit récemment de la découverte de charbon de terre aux environs de Bou-Saada ; il est probable qu'il s'agit seulement de gisements de lignite ; en tout cas l'exploitation n'a pas encore donné de résultats. Bou-Saada est le chef-lieu d'une commune mixte de 5,337 hab. dont 178 Français, 337 Israélites, 48 étrangers et 4,526 indigènes, ainsi que d'une commune indigène, de 22,965 hab. tous indigènes (rec. de 1886).

E. Cat.

BOUSAGE. Le *bousage* est l'opération à laquelle on soumet les toiles à teindre après qu'elles ont subi l'action du mordançage, de l'oxydation et de l'aération. Par le bousage, selon M. D. Kœchlin, on enlève au tissu à imprimer l'excès d'acide acétique du mordançage, l'excès des substances qui ont servi d'épaississants, l'excès du mordant non combiné, et enfin le danger de corrosion des acides ou des caustiques sur les parties blanches. On a essayé souvent de substituer à la bouse animale un certain nombre de composés minéraux : sel à bouser, phosphates, arséniates, chlorhydrates, bicarbonates, etc. ; mais, en fin de compte, on en est toujours revenu soit à la bouse de vache (de beaucoup la plus employée surtout pour les indiennes), soit à la fiente de mouton qui, dans certains cas, remplace avantageusement celle de tous les autres herbivores ; néanmoins, dans un grand nombre d'établissements, on donne aux substances salines le pas sur toutes les autres, car on trouve dans l'emploi des premières une régularité d'action qui, malgré l'infériorité de leurs résultats, les fait souvent préférer aux secondes. Le bousage s'effectue dans de grandes cuves longues divisées en trois ou quatre compartiments où le bain est à des degrés divers de concentration et de température. Selon les dessins, les tissus, les appareils, le bousage peut être plus ou moins prolongé, il peut nécessiter une seconde application, enfin il peut permettre l'emploi répété du même bain. Selon Marié-Davy, il faut à peu près 30 kilogr. de bouse de vache mêlés à 1,500 litres d'eau pour préparer le bain d'indienne ; cela suffit pour une quantité de pièces d'étoffe variant de vingt à soixante ; l'opération demande un temps variant de une à vingt minutes. La bouse a le défaut de communiquer une teinte verdâtre aux étoffes ; son emploi est proscrit quand il s'agit de nuances tendres ; on la remplace alors par le son ou par quelqu'un des sels à bouser que nous avons énumérés plus haut. Camille Tourte.

Bibl. : Schutzenberger, *Traité des matières colorantes*.

BOUSBECQUES (en flam. *Boschbeke*). Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Tourcoing, sur la Lys ; 2,832 hab. La seigneurie de Bousbecques, possédée successivement par les familles Ghiselin et d'Ydeghem, fut érigée en baronnie en 1600, en faveur de Charles d'Ydeghem, grand bailli d'Ypres. Belle église gothique où se conservent un beau reliquaire et une ancienne croix prétendue bysantine. On y voit le tombeau de Gilles Ghiselin, l'un des anciens seigneurs.

BOUSCAL (Guyon-Guérin de), auteur dramatique français, né en Languedoc au commencement du XVIIe siècle. Il fut conseiller du roi. Il a écrit : *la Doranise*, comédie pastorale (Paris, 1634, in-8) ; *l'Amant libéral*, tragi-comédie (Paris, 1637, in-4) ; *la mort de Brute et de Porcie*, tragédie (id.) ; *Dom Quixote de la Manche* et *le Gouvernement de Sancho Pansa*, comédies (Paris, 1640-1642, 3 part. in-4) ; *Cléomène*, tragédie (Paris, 1640, in-4) ; *le Fils désavoué* (Paris, 1642, in-4) ; *la Mort d'Agis*, tragédie (id.) ; *Oroondate ou les Amants discrets*, tragi-comédie (Paris, 1645, in-4) ; *le Prince rétably* (Paris, 1647, in-4).

BOUSCARIN (Henri-Pierre), général français, né à la Guadeloupe en 1804, mort en 1852. Il servit dans le génie jusqu'en 1836, et passa aux spahis puis aux chasseurs d'Afrique. Il devint général de brigade en 1851. Il se distingua aux combats de Mouzaïa, de Mered, de Blida, à Biskara, Djidjelli, Collo et à la prise de Laghouat. Il mourut des suites d'une blessure reçue devant cette ville.

BOUSCARLE (Ornith.). Le genre *Bouscarle* (*Cettia* Bp.) comprend des *Fauvettes* (V. ce mot) dont les unes, comme la Bouscarle de Provence ou Bouscarle Cetti (*Sylvia* ou *Cettia Cetti* Marm.), habitent le pourtour du bassin méditerranéen, la Corse, la Sardaigne et la Sicile, ainsi que la Perse et le Turkestan, tandis que les autres (*Cettia fortipes* Hodgs., *C. flavolivacea* Hodgs, *C. pallidipes* Blanf., *C. cantans* Tem. et Schleg., *C. minuta* Swinh., *C. canturiens* Swinh., *C. squamiceps* Swinh., *C. ussuriana* Jerd., *C. brunnifrons* Hodgs., *C. major* Hodgs., etc.) se rencontrent dans la région himalayenne, en Chine et au Japon. — La Bouscarle Cetti, type du genre, est un petit oiseau de 13 à 14 centim. de long, ayant le bec mince et aigu, muni d'une crête très nette sur la mandibule supérieure et d'une petite échancrure près de la pointe, les ailes courtes et arrondies, la queue ample, composée de dix pennes étagées, les tarses de longueur médiocre, les doigts épais, le plumage souple, doux au toucher et coloré en brun marron foncé sur les parties supérieures du corps, en gris, en roux pâle et en blanc sur les parties inférieures. Cette petite Fauvette vit dans le voisinage des eaux, au milieu des hautes herbes et des buissons dans lesquels elle se tient presque constamment cachée, grimpant le long des tiges, sautillant de branche en branche, en soulevant de temps en temps ses ailes et en redressant brusquement sa queue. Son chant est sonore, mais peu varié, et sa nourriture consiste en insectes ailés, en larves et en menus vermisseaux. E. Oust.

Bibl. : Buffon, *Hist. nat. des Oiseaux*, 1778, t. V, p. 134. — Daubenton, *Pl. enl. de Buffon*, 1783, p. 655, fig. 2. — La Marmora, *Mém. acad. Torini*, 1820, t. XXX, p. 254. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 1867, t. I, p. 254, 2e édit. — H.-E. Dresser, *Birds of Europa*, 1876, part. XLVIII. — H. Seebohm, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1881, t. V, p. 135.

BOUSCAT (Le). Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Bordeaux ; 6,463 hab. Cette localité, qui forme pour ainsi dire un faubourg de Bordeaux, possède un asile d'aliénés et un établissement hydrothérapique.

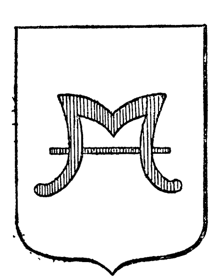
BOUSCHET (V. Hybrides-Bouschet).

BOUSE. I. Agriculture. — C'est le nom donné aux excréments des bêtes bovines ; ils entrent généralement dans la masse des *fumiers* (V. ce mot), cependant on les emploie aussi isolément, c'est à ce titre que nous devons les étudier. Les bouses sont employées isolément comme engrais dans les pays d'herbages où les animaux sont mis au pâturage, mais alors, comme elles se dessèchent sur le pré,

la plus grande partie des principes utiles, notamment les sels ammoniacaux, s'évapore ou ne profite qu'à un espace restreint; on obvie à cet inconvénient en étendant les bouses ou en les ramassant. Ce parcage des vaches est commun dans le pays de Bray (Seine-Inférieure) où dix vaches peuvent engraisser un are et demi. D'après M. Boussingault, une vache qui consomme en vingt-quatre heures 15 kilogr. de pommes de terre, 7 kilogr. 500 de regain et 60 kilogr. d'eau, rend en moyenne : 28 kilogr. 413 de bouse et 8 kilogr. 200 d'urine. En Suisse, les bouses de vaches sont utilisées pour la fabrication d'un purin spécial appelé *lizier* (V. ce mot). En Bretagne, les bouses de vaches sont employées autrement : on brûle les bouses desséchées, et les cendres qui en proviennent sont employées comme engrais sur le sarrazin, le trèfle et les prairies naturelles.

En Hollande, les bouses sont très recherchées pour le potager. On emploie très souvent dans les jardins les bouses dissoutes dans l'eau, en arrosages sur les artichauts et autres légumes. Les bouses constituent aussi un excellent engrais pour les champignons ; on sait qu'il n'est pas rare, dans les prés, de voir l'agaric champêtre pousser sur des tas de bouse desséchée. Sur les pâtures, le parcage des bêtes bovines, lorsqu'on n'a pas soin d'étendre ou de ramasser les bouses, a un grand inconvénient, c'est que les bouses donnent à l'herbe des prairies une saveur désagréable aux bœufs et aux vaches. Il est vrai que tout en laissant les bouses sur les prés, on peut obvier à cet inconvénient en les saupoudrant avec du sel, l'herbe qui pousse alors est très goûtée du bétail. On peut encore délayer un peu de bouse dans le lait des veaux, qui alors s'habituent à cette odeur et mangent l'herbe sans aucune répugnance ; c'est ce qui a lieu dans certaines régions de la Suisse par exemple. Mais c'est surtout comme matière première des engrais liquides que la bouse des bovidés a une grande importance agricole. Voici comment on les utilise : les bouses sont ramassées dans les prés et mises dans la fosse à purin. Vingt à vingt-cinq vaches à lait produisent par jour 1 mètre cube de bouses. Une femme suffit pour les recueillir. Ce mètre cube de bouses toutes fraîches, et par conséquent encore un peu liquides, revient à 0 fr. 80. Il est difficile d'obtenir de l'engrais à meilleur marché.

Mais la bouse a encore d'autres emplois : en la délayant dans de l'eau, on obtient une boue liquide dans laquelle on trempe à plusieurs reprises les racines des arbres délicats, notamment des résineux, qui doivent être expédiés au loin pour la replantation. La bouse de vache mêlée à parties égales avec de la terre franche, forme une sorte d'emplâtre que les jardiniers emploient sous le nom d'*onguent de saint Fiacre* pour greffer les arbres, ou bien recouvrir les plaies de ceux-ci et les préserver ainsi de la pourriture et de la carie. Dans quelques contrées, ce même mélange, fait dans de grandes proportions, est employé à la confection de l'aire des granges. La bouse est encore employée dans l'industrie de la teinture (V. BOUSAGE). A. LARBALÉTRIER.


Ecu d'argent à la bouse de gueules.

II. BLASON. — Sorte de siphon d'une forme spéciale qui servait à faciliter le passage des eaux à travers les murs, ce qui le fait considérer comme un attribut seigneurial. La bouse se rencontre peu sur les blasons français, mais elle est assez fréquemment employée en Angleterre sous le nom de *Water bouget*. Quelques héraldistes lui donnent le nom de *chantepleure*. G. DE G.

BOU-SELLAM. Très importante rivière de la province de Constantine, peut être considérée comme la branche maîtresse de l'oued Sahel (ou Soummam ou rivière de Bougie). Elle prend sa source au N. de Sétif, près du village d'El-Ouricia, décrit de nombreux méandres dans un pays montagneux, mais peuplé et fertile ; après avoir coulé assez longtemps dans une direction générale S.-N., elle se dirige vers le S.-O., puis vers l'O. et vient se réunir à l'oued Sahel, un peu en amont d'Akbou, en face des cimes du Djurdjura, après un cours de plus de 200 kil. Parmi ses principaux affluents il faut citer à gauche l'*oued Mahadjar* et à droite l'*oued Chertiouna*. Les anciens, et avec assez de raison, considéraient le Bou-Sellam comme la branche principale du fleuve de Bougie ; l'Itinéraire d'Antonin indique en effet une station : *ad Sava municipium*, qui ne peut être cherchée que sur les bords du Bou-Sellam (route de Sétif à Bougie), et nous savons d'autre part que le nom ancien du fleuve de Bougie (aujourd'hui Soummam) était *Savus*, *Savos* ou *Sava*. E. CAT.

BOU-SEMGHOUN. Ksar du S. de la prov. d'Oran (Algérie), à un peu plus de 400 kil. de cette ville, est à une altitude de 906 m., a des eaux abondantes et une forêt de 10,000 dattiers. On remarque près du ksar un cimetière très étendu, au milieu des tombes duquel est un koubba grandiose en l'honneur de Sidi-Ahmed-Tedjini, le marabout d'Aïn-Madhi. La population du ksar, assez industrieuse, est de 600 hab. environ ; l'élément berbère y prédomine.

BOU-SFER. Village de l'arr. et dép. d'Oran (Algérie), à 16 kil. O. de cette ville, et au pied du Dj. Mourdjadjo, a été créé en 1850 et est aujourd'hui prospère ; ch.-l. de com. de plein exercice ; pop., 2,499 hab., dont 335 Français et 1,527 étrangers, presque tous espagnols (rec. 1886).

BOUSIER (Entom.). Nom vulgaire sous lequel on désigne, en général, les Insectes-Coléoptères de la famille des Scarabéides, qui composent le genre *Copris* (V. ce mot). Ed. LEF.

BOUSIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Landrecies ; 3,133 hab.

BOUSIGNIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Solre-le-Château ; 766 hab.

BOUSIGNIES. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Saint-Amand (rive gauche) ; 331 hab.

BOUSLAEV (Théodore Ivanovitch, on écrit aussi *Bouslaïev*), savant russe contemporain. Il est né en 1818 dans le gouvernement de Penza. Il fit ses études à l'Université de Moscou et devint professeur dans un gymnase de cette ville. Attaché comme précepteur à la famille des Strogonov, il visita avec elle l'Italie où il résida deux années. De retour à Moscou, il reprit son enseignement et s'occupa particulièrement de l'étude de la langue russe. Il entra en 1847 à l'Université de Moscou ; il ne l'a plus quittée depuis cette époque sauf en 1860 et 1861, années où il fut chargé d'enseigner le russe au césarevitch Nicolas. Il a publié un grand nombre de travaux qui ont fait faire des progrès considérables à l'étude de la langue et de la littérature nationales : *De l'Influence du christianisme sur la langue slave* (1848) ; *Grammaire historique de la langue russe* (1re édit., 1858, 2e édit., 1883) ; *Chrestomathie historique de la langue russe* (1884). Tous ces ouvrages sont devenus classiques. En 1861, M. Bouslaev a réuni des monographies éparses dans un certain nombre de recueils sous ce titre : *Esquisses historiques sur la littérature et l'art russes*. Membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg il a publié dans ses mémoires des rapports sur les publications concernant la littérature russe et donné aux revues de nombreuses monographies. Il en a recueilli quelques-unes sous ce titre : *Mes Loisirs* (Moscou, 1886) ; il a édité pour la Société des amis de l'ancienne littérature russe l'*Apocalypse russe illustrée*, magnifique publication renfermant plus de 300 fac-similés de miniatures russes du XVIe au XIXe siècle. Elle est accompagnée d'un commentaire fort important pour l'étude de l'art religieux, non seulement en Russie,

mais dans tout le monde chrétien. Tous ces travaux ont rendu les plus grands services et font époque dans l'histoire de la science. L. Leger.

Bibl. : *Archiv für slavische Philologie*, années 1876-1888.

BOUSQUET (Le). Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Axat ; 357 hab.

BOUSQUET d'Orb (Le). Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Lunas ; 1,825 hab.

BOUSQUET (François), homme politique français, né à Mirande, mort dans sa terre de Lapalu en août 1829. Médecin à Mirande, il fut élu maire de cette ville au moment de la Révolution, puis administrateur du dép. de l'Hérault. Député par ce département à l'Assemblée nationale (sept. 1791), il fut envoyé par le Gers à la Convention (sept. 1792) où il vota la mort de Louis XVI sans sursis ni appel. Il exécuta diverses missions à l'armée des Pyrénées et dans le dép. de la Haute-Loire. Sous l'Empire il fut nommé inspecteur des eaux minérales des Pyrénées. En 1816 il fut proscrit comme régicide; mais après jugement il obtint, grâce à son âge, de rester en France.

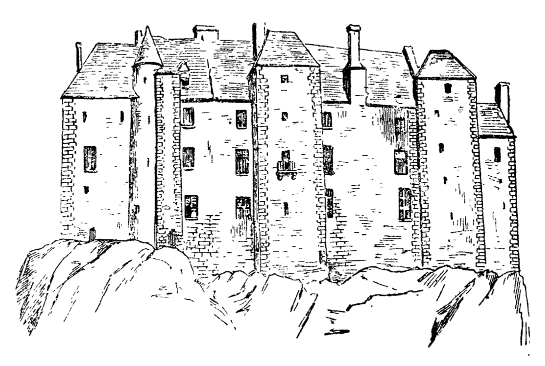
BOUSQUET (Victor-Alphonse-Jean), homme politique français, né à Saint-Hippolyte (Gard) le 20 avr. 1839. Reçu docteur en droit à la Faculté de Paris, il se fit inscrire au barreau de Nîmes, dont il devint bâtonnier. Nommé sous-préfet du Vigan le 6 sept. 1870, il donna sa démission le 21 oct. suivant pour s'engager dans les mobilisés du Gard. Déjà conseiller général pour le cant. de Lassale, il fut élu député le 20 févr. 1876 par la deuxième circonscription de Nîmes, qui lui donna 14,000 voix contre 7,200 à M. Portalès, candidat monarchiste. Il fut un des 363 députés qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Aux élections du 14 oct. 1877, il fut réélu avec 13,522 voix, battant encore M. Portalès, qui était candidat officiel du gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Réélu le 21 août 1881, dans la même circonsc. par 13,191 voix, mais cette fois sans concurrent. Enfin, il a été de nouveau élu sur la liste républicaine aux élections générales au mois d'oct. 1885. L. Lu.

BOUSQUET-Deschamps (Jacques-Luc), publiciste français, né à Marmande (Lot-et-Garonne) en 1796, mort après 1830. Venu de bonne heure à Paris, il prit une part active comme rédacteur de l'*Aristarque* et de l'*Album*, aux luttes de la presse libérale contre la Restauration et, pour se soustraire aux entraves imposées aux journaux périodiques, il entreprit de faire paraître à des dates indéterminées de courtes brochures : *Question à l'ordre du jour* (8 avr. 1820, in-8, 16 p.) ; *Attention !* (17 mai 1820, in-8, 16 p.), qui lui valurent, en deux condamnations, huit ans d'emprisonnement et 6,000 fr. d'amende ; d'autres brochures : *Avis aux citoyens sur les événements du 5 juin* (1820); *Pièces politiques* (juin 1820) ; *Réflexions d'un patriote* (1820), furent saisies et détruites. Il écrivit aussi une relation de la *Translation de M. Magalon à Poissy* (1823, in-8), dont les détails, appuyés de preuves authentiques, produisirent une vive sensation. Réfugié en Espagne pour se dérober aux suites de ses condamnations, Bousquet-Deschamps rédigea d'abord à Madrid un journal français, *l'Echo de l'Europe*, puis collabora au *Constitutionnel* espagnol ; il se signala par un si courageux dévouement, lors de la peste de Barcelone, que les médecins français, appelés pour combattre l'épidémie, sollicitèrent pour lui la remise des condamnations encourues et la permission de rentrer en France. Confiant dans les promesses qui lui avaient été faites, il n'eut pas plutôt repassé la frontière qu'il se vit arrêté et conduit à la prison d'Agen ou, suivant la législation en vigueur, il dut revêtir le costume et partager les travaux des autres détenus. Au bout d'un an, il fut mis en liberté. Depuis lors on perd sa trace. Son portrait a été lithographié en 1823 par Achille Devéria. M. Tx.

BOUSSA. Prov. du royaume de *Borgou* (V. ce nom), dans le Soudan intérieur, avec la ville fortifiée, et place de trafic importante du même nom, sur le Quorra ou Bas-Niger.

BOUSSAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Sauveterre ; 954 hab.

BOUSSAC ou **BOUSSAC-VILLE**, autrefois *Boussac-le-Château*, pendant la Révolution *Boussac-la-Montagne*. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Creuse, situé sur les bords de la petite Creuse, à son confluent avec le ruisseau du Bérou, à 40 kil. N.-N.-E. de Guéret. Pop., 1,327 hab. Boussac est la plus petite sous-préfecture de France ; le tribunal de première instance se trouve à Chambon, la ville la plus peuplée de l'arrondisssement.



Château de Boussac, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

Histoire. — Vers 1095, l'évêque de Limoges fit don de la chapelle de *Bociaco* au monastère de Déols en Berry. Ce n'est qu'à partir du xiie siècle que les documents mentionnent le *castrum de Botzac* (1150) ; il était dès cette époque, et il resta jusqu'à la Révolution le centre d'une importante seigneurie située au diocèse de Limoges, mais rattachée féodalement au Berry à cause de ses possesseurs, les puissants seigneurs de Déols. Une fille d'Eudes de Déols apporta, vers 1250, la seigneurie de Boussac dans la maison de Brosse, d'où elle ne sortit qu'en 1564. Jean de Brosse, maréchal de France, accorda, le 26 sept. 1427, aux habitants de Boussac, une charte d'affranchissement et de commune qui lui fut payée 2,000 écus d'or, somme considérable qui laisse supposer que les habitants de la petite ville avaient acquis une certaine aisance. La mort du maréchal (1433), qui laissait des enfants en bas âge, fut fatale à Boussac. Marguerite de Malval, sa mère, tutrice de ces enfants, eut à lutter contre l'amiral Louis de Culant, qui s'était fait nommer leur curateur et qui vint assiéger Boussac ; le château ne put être pris, mais la ville fut en partie incendiée et détruite. Depuis lors, rien de saillant dans les annales de Boussac. Rappelons seulement que Pierre Leroux avait choisi ce coin reculé du Berry pour s'y retirer, dans le voisinage de George Sand, en 1844 ; il établit une imprimerie dans l'ancienne chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, et c'est de là que sont sortis la *Revue sociale* et plusieurs des ouvrages du célèbre philosophe humanitaire. Les armes de Boussac sont celles de la famille de Brosse : *d'azur à trois brosses d'or deux et un.*

Monuments. — Le *château* se dresse sur la crête d'un rocher et n'est accessible que du côté de la ville. Pendant la Révolution, on détruisit une partie des constructions ; la démolition en fut adjugée pour 8,480 livres. Acheté par la ville en 1837 et quelque peu réparé, il sert aujourd'hui à loger le sous-préfet. On attribue généralement la construction de ce château au maréchal de Boussac, mais certains détails architectoniques accusent plutôt la fin du xve siècle et les premières années de la Renaissance. On y voyait naguère de très curieuses tapisseries que la légende rattachait, certainement à tort, à l'Orient et au

séjour du prince Zizim dans le château voisin de Boislamy. Ces tapisseries ont été acquises depuis quelques années par le musée de Cluny ; elles représentent une suite de scènes du roman de la *Dame à la licorne*. Les critiques compétents les considèrent aujourd'hui comme les plus anciens produits connus des fabriques d'Aubusson. *L'église* est



Tapisserie de la Licorne, d'après l'original au Musée de Cluny.

sans intérêt. Des anciennes fortifications de la ville, autrefois flanquées de tours à dix toises les unes des autres, une porte seule est assez bien conservée. Ant. Thomas.

Bibl. : *Album historique et pittoresque de la Creuse;* Aubusson, 1847, pp. 17-24 (art. de M. Cyprien Pérathon). — Henri Aucapitaine, *Notes historiques sur la ville, le château de Boussac et la famille de Brosse;* Paris, 1853. — Louis Duval, *Esquisses marchoises;* Guéret, 1879, pp. 270-317.

BOUSSAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Livernon ; 347 hab.

BOUSSAC-Bourg. Com. du dép. de la Creuse, ainsi nommée pour la distinguer de Boussac, chef-lieu d'arrondissement, qu'on appelle officiellement Boussac-Ville, et dont elle n'est d'ailleurs éloignée que de 2 kil. Pop., 1,398 hab. Autrefois appelée *Boussac-les-Eglises* parce qu'on y voyait, outre l'église paroissiale de Saint-Martin, une église rurale dédiée à la Vierge. Ant. Thomas.

BOUSSAC-Broualan (La). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Pleine-Fougères, sur un affluent de la rivière de Dol ; 3,113 hab. Église en partie romaine. — Station d'étalons.

BOUSSAC (Jean de Brosse, dit le maréchal de) (V. Brosse).

BOUSSAIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. d'Airvault ; 827 hab.

BOUSSAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aurignac ; 606 hab. — Eaux minérales. — Source protothermale, bicarbonatée sodique moyenne, carbonique moyenne (Rotureau), à 1 kil. de Boussan. L'établissement est dans un beau site et la saison va du 1er juin au 15 oct. La température de l'eau est de 15°7 ; elle contient 0,372 de bicarbonate de chaux pour 1,000. Elle s'administre en boisson, et surtout en bains et en douches. L'usage interne est recommandé dans les affections du tube intestinal ou des organes annexes tels que le foie, le pancréas et la rate, l'usage externe dans les rhumatismes. Dr L. Hn.

BOUSSANELLE (Louis de), écrivain militaire français, mort en 1796. Il était capitaine au régiment de cavalerie de Saint-Aignan et membre de l'Académie de Béziers. Il fut, pendant trente ans, l'un des collaborateurs du *Mercure de France*. On a de lui : *Commentaires sur la cavalerie* (Paris, 1758, in-8) ; *Observations militaires* (Paris, 1761 et 1774, in-8) ; *Réflexions militaires* (Paris, 1764, in-12) ; *Essai sur les femmes* (Amsterdam, 1765, et Paris, 1770, in-12) ; *le Bon Militaire* (Paris, 1770, in-8) ; *Aux Soldats* (Paris, 1786 et 1789, gr. in-8).

BOUSSARD (Jean), pilote lamaneur, né au Bourg-d'Ault (Somme) en 1733, mort à Dieppe en 1795. Il se signala par de nombreux sauvetages. Dans l'un d'eux, il parvint à porter au milieu des flots, l'extrémité d'un cordage à un navire en perdition dont l'équipage, composé de huit hommes, fut sauvé. Le roi lui accorda une pension de 300 livres et la ville de Dieppe lui fit bâtir une maison et l'exempta d'impôts.

BOUSSARD (André-Joseph, baron), général de cavalerie, né à Binche (Hainaut) le 13 nov. 1758, mort à Bagnères-de-Bigorre le 11 août 1813. Il servit jusqu'en 1791 dans l'armée autrichienne et entra à cette époque dans l'armée française. Lieutenant-colonel en 1793, il se fit remarquer par sa valeur au combat de la Roche livré aux Autrichiens. Il se signala en Italie (1796) et en Egypte et fut nommé général de brigade en 1800. Il fit les campagnes de Prusse (1806) et d'Espagne, à partir de 1808. En Espagne, il défit complètement le général O'Donnel qui s'avançait sur Lérida pour en faire lever le siège et sauva l'artillerie française à Sagonte (1811). Ces éclatants faits d'armes lui valurent le grade de général de division en 1812, mais il succomba l'année suivante à ses nombreuses blessures.

BOUSSAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Preuilly ; 700 hab.

BOUSSAY. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Clisson, sur une colline dominant la Sèvre nantaise ; 2,094 hab. Fabrique de flanelle. Moulins à foulons.

BOUSSE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Malicorne ; 762 hab.

BOUSSEAU (Jacques), sculpteur français, né à Lacrespillières (Vendée) en 1681, mort à Madrid en 1740. Cet artiste obtint le grand prix de Rome en 1705, avec le bas-relief de *Judith amenée par des soldats dans la tente d'Holopherne.* Reçu académicien en 1715 sur un *Ulysse tendant son arc* (au Louvre), il fut nommé adjoint à professeur en 1724, professeur en 1728, et premier sculpteur du roi d'Espagne Philippe V en 1737. Nous ne possédons en France que fort peu de ses ouvrages ; ce sont : le *Tombeau du cardinal Dubois*, autrefois à l'église Saint-Honoré ; un bas-relief de marbre servant de retable au maître-autel de la chapelle de Noailles à Notre-Dame, *Jésus donnant les clefs à saint Pierre* et deux statues, un *Saint Maurice* et un *Saint Louis*, dans la même chapelle. A la cathédrale de Rouen, il a exécuté pour le grand autel un sujet allégorique : *l'Ancienne loi accomplie par l'établissement de la nouvelle.* Pendant son séjour en Espagne, il acheva ou exécuta pour les jardins de Saint-Ildefonse, à Madrid, les statues des *Neuf Muses.* Ad. T.

Bibl. : Dussieux, *Artistes français à l'étranger.* — P.-J. Mariette, *Abecedario*, t. I. — D'André Bardon, *Essai de la sculpture.* — Jal, *Diction. crit. de Biographie et d'Histoire.*

BOUSSELANGE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Seurre ; 209 hab.

BOUSSENAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Massat ; 2,652 hab.

BOUSSENOIS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Selongey ; 311 hab.

BOUSSENS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Cazères ; 330 hab.

BOUSSERAUCOURT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey ; 334 hab.

BOUSSEROLE (V. Busserole).

BOUSSÈS. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Houeillès ; 446 hab.

BOUSSET (V. Dubousset).

BOUSSEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Vitteaux ; 136 hab.

BOUSSI (François-Narcisse), homme politique français né à Thouars (Deux-Sèvres) le 1er mars 1795, mort à Bressuire le 10 sept. 1868. Reçu avocat, il s'établit à Bressuire, mais s'occupa surtout de journalisme républicain et de linguistique. Pendant le règne de Louis-Philippe il fut un des rédacteurs de la *Tribune.* Elu membre de la Constituante en 1848, il vota constamment avec la gauche républicaine. Il était membre du comité de justice. Les électeurs ne le renvoyèrent point à la Législative, et il rentra dans la vie privée. On a de lui la *Grammaire ramenée à ses principes naturels* (Paris, 1829); *Mécanisme de langage* ou *Théorie des sons et articulations* (Paris, 1834). Louis Lucipia.

BOUSSICOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Montdidier ; 130 hab.

BOUSSIÈRES. Ch.-l. de cant. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, sur le penchant d'une colline dominant le Doubs ; 533 hab. Usines ; carrières de pierre ; ferme modèle.

BOUSSIÈRES *(Busseriæ).* Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Carnières, sur un affluent du ravin de l'Ercline ; 1,088 hab. On a trouvé sur le territoire de cette localité des vestiges de l'antiquité. Depuis le xiie siècle Boussières faisait partie des domaines de l'église de Sainte-Croix de Cambrai. — Fabrique de tissus de coton et de batistes.

BOUSSIÈRES-les-Haumont. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Berlaimont ; 365 hab. Ruines de l'aqueduc romain qui conduisait à Bavay l'eau de la fontaine de Floursies.

BOUSSINESQ (Valentin-Joseph), mathématicien français, né à Saint-André (Hérault) le 13 mars 1842. Après de brillantes études à Montpellier, il reçut à Paris, en 1867, le grade de docteur ès sciences avec une thèse sur *la Propagation de la chaleur dans un milieu homogène.* De 1866 à 1872, il enseigna les mathématiques au collège de Gap et fut nommé, en 1872, professeur de calcul différentiel et intégral à la Faculté des sciences de Lille et, en 1886, professeur de mécanique physique et expérimentale à celle de Paris. Dès 1865, il présentait à l'Académie un mémoire plein de vues nouvelles sur la *Théorie de la lumière;* il n'a cessé dès lors d'enrichir les recueils scientifiques d'études aussi originales que variées. Ses mémoires ou notes, qui sont déjà au nombre de cent quarante-cinq, et dont plusieurs ont l'importance de véritables traités, ont été insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* (1867 à 1888), le *Recueil des savants étrangers* (t. XX à XXIV), le *Journal de mathématiques* de Liouville (1868 à 1881), les *Mémoires de l'Académie de Montpellier* (1872), les *Annales de physique et de chimie* (1873), les *Annales des ponts et chaussées* (1874 à 1884), la *Revue scientifique* (1877), la *Revue philosophique* (1879-1880), le *Recueil de la Société des sciences de Lille* (1879 à 1885), les *Proceedings of the Institution of Civil Engineers* (1881-1882), etc. On y trouve la solution de savants problèmes d'analyse, de mécanique et de physique, ainsi que de curieuses dissertations sur la philosophie des sciences. Les recherches de M. Boussinesq ont d'ailleurs fait faire d'importants progrès à la thermodynamique, aux théories de l'élasticité des solides et des phénomènes ondulatoires, au calcul de la poussée des terres ; l'hydrodynamique, en particulier, lui est redevable de formules nouvelles que les observations faites en 1886 par M. l'ingénieur en chef Bazin, de Dijon, ont pleinement vérifiées. En 1872, l'Académie des sciences a décerné à M. Boussinesq, pour l'ensemble de ses travaux, le prix Poncelet, et, en 1886, elle l'a élu membre de la section de mécanique.

Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Essai théorique sur l'équilibre des massifs pulvérulents comparé à celui des massifs solides, et sur la poussée des terres sans cohésion* (Paris, 1876, in-4) ; *Essai sur la théorie des eaux courantes* (Paris, 1877, in-4) ; *Conciliation du véritable déterminisme mécanique avec l'existence de la vie et de la liberté morale* (Paris, 1878, in-8), ouvrage qui a eu un grand retentissement dans le monde philosophique (V. Déterminisme et Liberté) ; *Etude sur divers points de la philosophie des sciences* (Paris, 1879, in-8) ; *Application des potentiels à l'étude de l'équilibre et du mouvement des solides élastiques* (Paris, 1885, in-8) ; *Leçons d'analyse infinitésimale, en vue d'applications mécaniques et physiques* (Paris, 1887, 2 vol. in-8). Léon Sagnet.

Bibl. : *Notice sur les travaux scientifiques de M. Boussinesq;* Lille, 1880-1883, in-4 ; supplément, Lille, 1885, in-4.

BOUSSINGAULT (Jean-Baptiste-Joseph-Dieudonné), chimiste et agronome français, né à Paris le 2 févr. 1802, mort à Paris le 11 mai 1887. A sa sortie de l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne, il alla en Amérique diriger des exploitations de mines. Pendant l'insurrection des colonies espagnoles, il fut attaché comme colonel d'état-major à l'armée de Bolivar. Malgré ces occupations étrangères à la science, il fit nombre d'observations précieuses dans les contrées qu'il parcourait en soldat. A son retour en

France, il fut nommé professeur de chimie à la Faculté des sciences de Lyon, puis professeur de chimie agricole à Paris, au Conservatoire des arts et métiers (1829), place qu'il conserva jusqu'à sa mort. La même année, il fut nommé membre de l'Académie des sciences, en remplacement d'Huzard. En 1848, il fut envoyé à l'Assemblée constituante par le dép. du Bas-Rhin. Il siégea parmi les républicains modérés. Elu au conseil d'Etat, il fut membre de la section de législation jusqu'au 2 déc. 1851. Au coup d'Etat de 1852, il abandonna la carrière politique et reprit, au grand profit de la science, ses études de chimie et d'agronomie. — On doit à Boussingault une foule de mémoires dont plusieurs sont devenus classiques; tous sont écrits avec élégance et avec une précision qui ne laisse rien à désirer. Ses travaux de chimie agricole et de physiologie végétale le placent au premier rang parmi les agronomes du XIXe siècle. Ses nombreux mémoires ont été publiés dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, ainsi que dans les *Annales de phys. et de chim.*, dont il était l'un des principaux rédacteurs et auxquelles il n'a cessé de collaborer depuis 1821, alors qu'il n'était qu'élève mineur, jusqu'à sa mort. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Mémoire sur le lait de l'arbre à vache; les eaux de la Cordillère; les minerais de fer d'Amérique*, etc. (*An. phys. et chim.*, t. XXIII à XXX); *Gay-Lussite, gisements de platine, observations barométriques et météorologiques*, etc. (*id.*, t. XXX à LIX); *Azote contenu dans les fourrages* (*id.*, t. LXIII, 225, 237); *Gluten contenu dans les farines* (*id.*, t. LXV, 301); *Rech. chimiques sur la végétation* (*id.*, t. LXVII, 5; 408; t. LXIX, 853); *Rech. sur le lait et les vaches laitières* (*id.*, t. LXXI, 65; 113; 128); *Rech. sur la composition de l'air* (id., t. I, 354; t. III, 257, 3e s.); *Exp. sur l'alimentation des animaux* (*id.*, t. XI, 433; t. XII, 153; t. XIV, 419; t. XVI, 466; t. XIX, 113; t. XXII, 116, 503; t. XXIV, 460); *Rech. sur la quantité d'ammoniaque contenue dans l'urine et dans les eaux* (*id.*, t. XXIX, 472; t. XXXIX, 257); *Rech. sur la fixation de l'azote atmosphérique* (*id.*, t. XLI, 5; t. XLIII, 149); *Rech. sur la végétation* (t. XLVI, 5, 225; t. LXVI, 295, 3e série; t. XIII, 217, 282; 4e série); *Dosage du silicium dans la fonte, le fer et l'acier* (*id.*, t. XXII, 437); *Sur la matière sucrée du tilleul* (*id.*, t. XXV, 5); *Fer contenu dans le sang et dans les aliments* (*id.*, t. XXVII, 477); *Sur la vitrification de la terre végétale* (*id.*, t. XXIX, 186). — On doit en outre à Boussingault plusieurs ouvrages didactiques : un *Essai de statistique chimique des êtres organisés* (Paris, 1841, in-8); un *Traité d'économie rurale* (1844, 2 vol. in-8, dont la seconde édition, entièrement refondue, porte le titre d'*Agronomie, chimie agricole et physiologie* (1860-1884, 7 vol.). Ed. BOURGOIN.

BOUSSINGAULTIA (*Boussingaultia* H.-B.-K.). Genre de plantes de la famille des Chénopodiacées et du groupe des Basellées, que M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, IX, p. 198) considère comme une simple section du genre *Anredera* Juss. Ce sont des herbes volubiles, à feuilles alternes, pétiolées, épaisses et charnues. Les fleurs, hermaphrodites, sont disposées en épis simples ou rameux. Le fruit, enveloppé dans le calice, est comprimé-lenticulaire, avec le péricarpe membraneux. On connaît seulement trois espèces de *Boussingaultia*, toutes originaires de l'Amérique du Sud. Le *B. baselloides* H.-B.-K. (*Anredera baselloides* H. Bn.) est une espèce du Mexique et du Chili, que l'on cultive fréquemment en France, surtout dans le Midi, pour garnir les murs et les tonnelles. Sa tige grimpante se couvre, à l'arrière-saison, de nombreux épis de petites fleurs blanches très odorantes. Ses tubercules allongés, charnus, gorgés d'un mucilage épais et filant, ont été proposés pour remplacer la pomme de terre. Mais leur saveur désagréable et leur mucilage abondant, même après la cuisson, ne permettent pas d'en faire usage comme aliment. Il en est de même des feuilles (V. L. Tellière, *Rev. horticole*, 1869, p. 419). Dans ces derniers temps, on a vanté les tubercules « comme médicament styptique énergique, propre à arrêter les hémorragies qui suivent l'accouchement ». (V. H. Baillon, *loc. cit.*, p. 165.) Ed. LEF.

BOUSSOIS. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge; 628 hab.

BOUSSOLE. I. Physique. — On désigne sous ce nom divers appareils servant à des usages très différents parmi lesquels on peut considérer les boussoles de voyage, les boussoles pour étudier le magnétisme terrestre, et enfin les boussoles qui servent aux mesures des courants électriques. Ce sont les premières auxquelles on donne le plus souvent le nom de *boussole marine* (V. plus loin). Nous nous bornerons à parler ici des formes qui lui ont été données et de l'influence exercée par elle sur le fer des vaisseaux.

Formes de la boussole. A l'origine, on paraît avoir employé des aimants naturels; puis une aiguille d'acier aimantée par contact. On a cherché quelle était la meilleure forme à donner à cette aiguille aimantée. La force directrice qui tend à amener l'aiguille dans sa position d'équilibre est un couple passant par les pôles de l'ai-

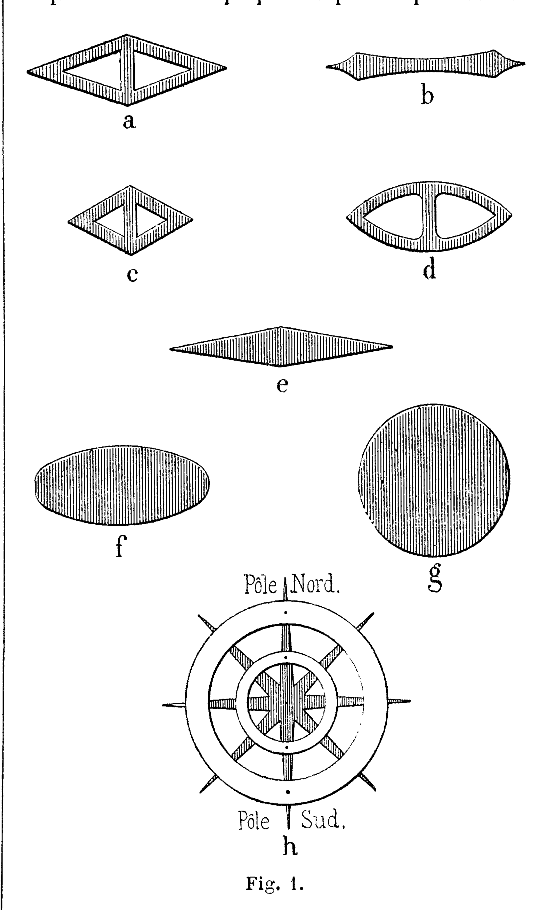


Fig. 1.

mant dont la valeur dépend à la fois de l'intensité des pôles magnétiques et de leur distance. On ne peut augmenter cette intensité et cette distance sans accroître en même temps les dimensions et par suite le poids de l'aiguille; mais d'autre part ce qui diminue la sensibilité de l'aiguille, ce qui l'empêche d'obéir rapidement à la force directrice, c'est le frottement de l'aiguille sur le pivot, frottement qui est à peu près proportionnel au poids; comme le magnétisme d'une aiguille augmente moins rapidement que le poids, il n'y a pas avantage à

augmenter les dimensions de la boussole. On a donné successivement à l'aiguille diverses formes (fig. 1). La lettre *a* de cette figure représente la forme des aiguilles aimantées des navires marchands au milieu du XVIIIe siècle. La forme *b* était surtout adoptée vers la même époque par la marine de guerre anglaise. Ces aiguilles avaient souvent des points conséquents (pôles supplémentaires) qui diminuaient leur force directrice. En 1821, Kater proposa la forme du losange évidé comme la plus convenable *(c. d)*. D'après Lamont qui a fait sur ce sujet des recherches très étendues, c'est la forme *e* qui est la plus avantageuse. C'est celle qui est maintenant le plus généralement adoptée. Les formes *f* et *g* ont l'avantage de présenter plus de stabilité quand les boussoles doivent servir en mer. La forme *h*, proposée par Duchemin, 1873, paraît particulièrement avantageuse pour la marine. Elle se compose de deux anneaux minces, concentriques en acier trempé. Cette boussole fut expérimentée sur deux navires de l'Etat, le *Faon* et la *Savoie*, comparativement avec une boussole ordinaire (aiguille en losange) et avec un cercle aimanté de même diamètre. Nous extrayons du rapport fait sur ces expériences les conclusions suivantes : « la sensibilité de la boussole circulaire est supérieure à celle de l'aiguille. Ecarté du méridien magnétique, le cercle y revient plus vite que l'aiguille, quoique le frottement soit plus grand pour le cercle, puisque tout le système pèse 141 gr., alors que la rose ordinaire n'en pèse que 62 ... Le cercle intérieur concentrique au premier augmente la force directrice et la sensibilité de la nouvelle boussole; il contribue en outre à diminuer la durée des oscillations autour de la position d'équilibre, oscillations qui sont bien moindres pour la boussole circulaire que pour la boussole à aiguille..... Evidemment, ainsi que la boussole à aiguille, la boussole circulaire oscille au roulis ; mais ces oscillations sont lentes et ne sauraient se comparer à celles d'une rose ordinaire. Le bâtiment ayant des roulis excessifs par une grosse mer, les timonniers prennent leur relèvement sans que la rose ait aucun mouvement gênant de lancé. En eau calme, le compas liquide dort d'une façon ennuyeuse, tandis que la rose circulaire a une stabilité mécanique à peu près égale à celle du compas liquide et une sensibilité très supérieure.

En Angleterre on a fondé à Woolwich un observatoire où l'on contrôle les boussoles de la marine. Dans un pavillon entièrement construit en bois, pour éviter la présence du fer, se trouvent trois piliers placés sur le méridien magnétique du lieu. Le premier porte la boussole à vérifier, le second une lunette, le troisième un cylindre creux en acier aimanté de 15 centim. de long qui porte à une extrémité une lentille et à l'autre un collimateur, situé exactement au foyer de la lentille. Ce cylindre est suspendu librement de façon à pouvoir tourner et prendre à chaque instant la direction du méridien magnétique; on vise avec la lunette du pilier médian le collimateur qui se comporte comme point lumineux situé très loin, puisque les rayons qui en viennent sont rendus parallèles par la lentille; on dispose la lunette de façon que l'image du collimateur se passe en son réticule. Cette lunette est mobile autour d'un axe horizontal : on la fait tourner de 180° et on vise un mur éloigné sur lequel se trouvent placées des divisions (fig. 2). On note la division correspondant actuellement à la direction du méridien magnétique; on pointe ensuite la boussole qu'il s'agit de vérifier avec la lunette et l'on constate si la ligne des pôles indiquée sur l'aiguille coïncide bien avec la direction déterminée précédemment.

Dans les navires, la boussole est suspendue à la Cardan; cette suspension la rend mobile autour de deux axes horizontaux perpendiculaires, ce qui lui permet de prendre une direction quelconque par rapport aux objets environnants et en particulier de rester horizontale ou sensiblement malgré les inclinaisons du navire. La pointe aiguë du pivot serait assez vite émoussée en mer par suite des chocs de diverses natures que la boussole a constamment à supporter et en particulier la trépidation due à l'hélice des bateaux à vapeur rendrait assez rapidement la suspension infructueuse.

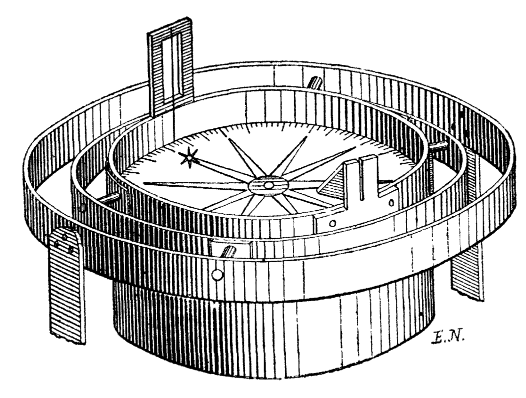


Fig. 2.

On y remédie en plaçant le système aimanté sur un flotteur reposant sur un liquide quelconque, eau ou glycérine, si la température est capable de geler l'eau. Souvent la boussole marine est munie de deux pinnules ou petites fenêtres allongées, dont l'une porte un fil, au moyen desquelles on peut viser un astre et mesurer la direction de cet astre à un instant donné avec la ligne N.-S. de la boussole. Dans quelques boussoles marines, la ligne des pôles de l'aimant, quelle que soit d'ailleurs sa forme, est invariablement liée à la rose des vents et pour avoir la direction véritable du nord on doit ajouter ou retrancher la déclinaison; dans d'autres au contraire on peut faire varier la position relative de la ligne N.-S. de la rose des vents et la ligne des pôles et on la fixe de temps en temps en faisant immédiatement la correction de la déclinaison. Comme d'ailleurs la déclinaison change avec le lieu, on est obligé de modifier cet angle de correction assez fréquemment.

Influence du fer des vaisseaux sur l'aiguille aimantée. Guillaume Denys, hydrographe dieppois, a montré le premier en 1666 que deux boussoles identiques, donnant les mêmes indications, placées en deux endroits d'un navire, n'étaient plus d'accord. Ces divergences ont été étudiées par un grand nombre de navigateurs, Wales, compagnon de Cook, Ross, Parry, Duperrey, Labure, etc. En général on se contentait d'éloigner de la boussole située à l'arrière du navire toute pièce de fer. C'est ainsi que Parry remplaçait les canons de fonte du gaillard d'arrière par des canons de bronze. Il étudia en même temps la déviation de l'aiguille par le navire dans diverses orientations. Pour cela, il installait sur le rivage une boussole munie d'une lunette ; la boussole du navire en était munie, on faisait tourner le navire sur lui-même. De chacune de ces deux stations on visait l'autre avec une lunette et chaque fois qu'un signal était donné on notait l'angle de la ligne N.-S. de chaque boussole avec la lunette. On avait ainsi le moyen de mesurer l'angle des aiguilles des deux boussoles dans chacune des positions occupées par le navire au moment où les signaux étaient donnés : en effet, si les boussoles avaient été d'accord, leurs deux aiguilles eussent été parallèles et les angles lus aux deux stations eussent été supplémentaires; on constatait au contraire que la somme de ces deux angles différait de 180° et que cette différence sensiblement nulle quand l'axe du navire était dirigé vers la ligne N.-S augmentait et passait par un maximum pour la direction E.-O. à peu près. Parry trouva pour un de ses navires sous nos latitudes une déviation de 4°,15 mais sous des latitudes plus élevées, où l'action directrice est moindre, la différence augmenta et sous la lat. de

84°25′ il trouva plus de 16° de différence entre les indications des deux boussoles, quand son navire était tourné suivant la ligne E.-O. Aussi, dans les expéditions scientifiques où l'on doit mesurer les déclinaisons, est-il indispensable de prendre des précautions toutes spéciales. Duperrey dans son voyage de circumnavigation fit cheviller en cuivre tout l'espace autour de la boussole jusqu'à une distance de 3 ou 4 mètres. Avec ces précautions, la plus grande différence qu'il obtint fut seulement de 42′4. Voyons maintenant de quelle façon un vaisseau agit sur l'aiguille aimantée. Les masses de fer d'un navire agissent de trois manières différentes : 1° comme fer doux attirant l'aiguille de la boussole, cette action est indépendante de l'orientation du navire; 2° comme aimant développé dans ce fer doux sous l'influence magnétisante de la terre ; cette seconde action dépend de l'orientation du navire ; 3° certaines pièces de fer et surtout celles d'acier acquièrent à la longue sous l'influence des chocs et des changements de température un magnétisme permanent ; elles agissent comme aimants indépendants de la position des navires. De là résulte, entre autres conséquences, ce fait que la polarité du navire tout entier dépendra donc de l'orientement qu'il avait sur cale; il est facile de voir que pour les navires *construits dans l'hémisphère N.*, le pôle N. de l'aiguille est attiré par la partie du bâtiment qui était S. pendant la construction. Pour affaiblir cette polarité, on doit autant que possible armer le navire après son lancement, dans une direction opposée à celle qu'il avait sur cale. — Il est enfin évident que la bande modifiant la disposition du fer par rapport au centre de la rose, doit donner naissance à des déviations différentes de celles que produirait le navire au même cap, mais droit. Cette troisième espèce d'action varie à la longue, car l'aimantation permanente de ces pièces peut changer par les chocs lorsque le navire change de route. C'est à Barlow que l'on doit la première méthode pour évaluer l'influence du fer des navires et pour en tenir compte. Depuis 1823, époque où cette méthode a été publiée, l'importance de la nécessité de la correction a encore augmenté par suite de l'emploi de plus en plus général du fer dans la construction des navires. Les canons de fer ou d'acier, les ancres plus fortes, les chaînes remplaçant beaucoup de câbles, les caisses à eau en tôle, les machines à vapeur, etc. sont les causes de cette augmentation de l'erreur possible. La méthode de Barlow consiste d'abord, comme le faisait Parry, à étudier simultanément la boussole du navire et une boussole placée à terre; on obtenait ainsi pour un certain nombre d'orientations du navire les différences des déviations des boussoles. Cela fait, on transportait à terre la boussole du navire avec le socle en bois sur lequel elle reposait. Ce socle était muni d'un certain nombre de trous situés dans diverses directions et à différentes distances de la boussole, on enfonçait dans un de ces trous une tige de cuivre supportant normalement deux disques de fer séparés par une lame de bois et on cherchait par tâtonnement dans quel trou il fallait mettre ce petit appareil pour que faisant tourner le socle et la boussole il produisît sur l'aiguille les mêmes perturbations que le navire. Ceci trouvé, on reportait le socle muni du correcteur de Barlow et la boussole sur le navire. Pour faire la correction d'une observation, on commençait par lire la position de l'aiguille le correcteur de Barlow étant en place. On lisait un angle A qui était erroné d'abord à cause du navire qui produisait une erreur $\pm \alpha$, puis à cause du correcteur qui produisait une erreur égale $\pm \alpha$ et de telle sorte que le véritable angle était $A \pm 2\alpha$. En retirant alors le correcteur, l'angle trouvé n'était plus A mais $A \pm \alpha$ l'angle observé avait donc augmenté ou diminué d'un certain angle α; en ajoutant alors ou retranchant encore une fois ce même angle α on tenait compte de l'effet du navire et l'on obtenait l'angle $A \pm 2\alpha$ qui est d'après ce que nous avons vu justement l'angle vrai. Poisson a depuis démontré par le calcul que les idées de Barlow étaient exactes et qu'une masse de fer convenablement placée pouvait produire sur une aiguille aimantée le même effet qu'un nombre quelconque de masses de fer doux ou d'aimants disposés d'une façon quelconque. Malheureusement le compensateur une fois placé, si le navire change de place, il lui faut déterminer assez souvent la nouvelle place du compensateur. Airy, en 1838, a étudié de nouveau cette question ; il distingue le fer dur, doué d'un magnétisme *sous-permanent*, et le fer imparfaitement dur dont l'état magnétique ne se modifie que lentement comme compensateur; il emploie deux aimants placés l'un en avant, l'autre à droite ou à gauche et une masse de fer doux (boulet ou sac de clous). Cette masse est destinée à subir des variations analogues à celles qu'éprouve le fer doux du navire; les aimants sont pour détruire l'action des pièces aimantées du bord ; mais, comme cette aimantation change pendant les traversées, il est indispensable comme pour le compensateur de Barlow de le vérifier souvent.

Ainsi la boussole du *Bosphorus*, compensée en Angleterre par la méthode d'Airy, donna au cap de Bonne-Espérance une erreur de 30 ou 40 degrés. On la corrigea de nouveau à Table-Bay et le navire étant revenu en Angleterre, on trouva une nouvelle erreur de 40 ou 50 degrés.

M. Faye a proposé de placer, au moment d'une détermination, la boussole sur la planche du loch. L'axe de l'instrument est en général celui du navire. Il suffit de pouvoir fixer par un mécanisme spécial l'aiguille dans sa position d'équilibre, lorsque le loch est loin du navire, pour avoir ainsi la véritable direction de l'aiguille aimantée. On peut aussi faire des observations dans un canot remorqué de loin par le navire.

M. Bisson a indiqué tout récemment une nouvelle méthode pour compenser l'action du fer des vaisseaux sur les boussoles (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 2 juil. 1888). Toutes les actions du navire sur la boussole peuvent être considérées comme donnant à chaque pôle de l'aiguille une résultante unique qui varie en direction et en intensité suivant la latitude et les changements de cap du navire. En même temps la terre exerce sur l'aiguille de la boussole une action variable aussi. Si l'on place deux aiguilles aimantées de façon que leurs pivots soient sur une même verticale, à une faible distance l'une de l'autre, on constate que sur un navire elles ne s'orientent pas en général dans la même direction : toutes deux éprouvent de la part de la terre des actions de directions et d'intensités égales, mais les forces qui proviennent des masses magnétiques du navire ont sur les deux aiguilles des directions sensiblement identiques, mais des intensités un peu différentes; il en résulte que chaque aiguille prend une direction différente qui est la résultante de la composante horizontale terrestre et de la *force déviante* du navire. Si on place un aimant dans le voisinage et à égale distance des deux boussoles, on trouve qu'en le faisant tourner autour de la verticale, sur laquelle se trouvent les deux pivots des aiguilles, on peut déterminer deux positions du barreau telles que les deux boussoles indiquent la même direction. Comme les actions du barreau sont égales pour les deux aiguilles, il est nécessaire que celles-ci soient dirigées suivant les forces déviantes dont l'action devient nulle; leur inégalité disparaît ainsi. Il est facile de voir que cette direction est la bissectrice de l'angle extérieur formé par les deux positions du barreau qui produisent cette concordance des deux aiguilles. En général, chaque fois que les deux aiguilles ont la même direction, c'est que la différence des actions du barreau sur les deux aiguilles est la même que celle des forces déviantes. Si on peut faire en sorte, en outre, que le rapport des actions du barreau soit le même que celui des forces déviantes, il en résultera que ces actions du barreau seront justement égales aux forces déviantes. Pratiquement, voici comment l'on opère : on note la différence des angles des deux aiguilles quand le barreau

aimanté n'y est pas. Puis avec deux barreaux aimantés placés à contre-pôle dont on éloigne l'un plus ou moins, on fait en sorte que les deux aiguilles indiquent la même direction, on cherche ensuite à quelle hauteur une troisième aiguille aimantée, placée sur la même verticale que les autres, éprouve une déviation un peu inférieure à la moyenne des deux autres. C'est à cette hauteur qu'on place le double barreau aimanté. Dans cette position, il détruit l'action des forces déviantes et par suite l'aiguille indique la direction du méridien magnétique. Cette méthode a été éprouvée sur trois cuirassés, l'*Océan*, le *Duperré* et le *Colbert*, et les résultats obtenus ont été satisfaisants. (Vidal, *Revue maritime et coloniale*, oct. 1886.)

Boussoles pour l'étude du magnétisme terrestre. — Ces boussoles ont pour but de mesurer les éléments du magnétisme terrestre, c.-à-d. la direction et l'intensité. La direction s'obtient par les boussoles de déclinaison et d'inclinaison, la première donne la direction du plan vertical contenant le couple magnétique par rapport au méridien géographique; la seconde donne l'angle de la direction des forces de ce couple avec le plan horizontal. Mais ces angles ainsi que l'intensité du magnétisme ne sont pas d'ailleurs absolument fixes dans un même lieu; aussi certains instruments ont-ils été construits spécialement pour étudier les variations des éléments du magnétisme terrestre. Nous allons passer en revue successivement ces divers instruments.

Boussole de déclinaison. La déclinaison en un lieu déterminé est l'angle du méridien géographique ou astronomique de ce lieu avec la direction prise sous l'influence du magnétisme terrestre par la ligne des pôles d'un aimant pouvant librement tourner dans un plan horizontal. Une boussole de déclinaison comprend donc un aimant, aiguille ou barreau, une lunette pour la détermination du méridien et un cercle gradué pour la mesure des angles; ce sont là les parties essentielles des boussoles de déclinaison.

Boussole de Lenoir. C'est une des premières boussoles de déclinaison employées. Elle se compose d'un cercle gradué reposant sur un trépied muni de vis calantes qui permettent de le rendre horizontal. Sur ce cylindre peut tourner une sorte de bague cylindrique d'un rayon à peu près égal; aux extrémités d'un même diamètre de cette bague se dressent deux colonnes servant de supports à une lunette munie d'un axe perpendiculaire à son axe optique. Les deux supports ayant même hauteur, l'axe de rotation est horizontal, et l'axe optique ne peut se déplacer que dans un plan vertical. A la base de l'une des colonnes servant de support se trouve un secteur de cercle gradué, qui est parcouru par une alidade fixée à l'axe de rotation de la lunette, de façon que lorsque celle-ci est horizontale, l'alidade soit au zéro de la graduation. Un niveau d'eau, situé parallèlement à l'axe de rotation, permet de vérifier l'horizontalité du système dans toutes les directions. Une aiguille aimantée en forme de losange très allongé constitue le système magnétique; elle repose par une chape creuse en agate sur une pointe d'acier. On doit éviter pour la construction de cet appareil toute trace de fer. En général on le construit en cuivre rouge parce que le laiton est fait avec du zinc qui contient souvent assez de fer pour fausser les observations. Nous ne décrirons pas la manière de se servir de cet appareil parce qu'elle est presque identique à la façon d'opérer avec la boussole suivante, due à Gambey, qui est actuellement la plus usitée et que nous allons décrire maintenant avec détail.

Boussole de Gambey (fig. 3). Dans cet instrument l'aiguille aimantée est remplacée par un barreau aimanté dont les extrémités sont munies de deux petits cercles à l'intérieur desquels sont tendus deux fils en croix. C'est leur point de croisement qui sert à viser. Ce barreau est suspendu au milieu au moyen d'une sorte de poulie en cuivre rouge dont la gorge glisse dans un anneau; cet anneau est suspendu par un faisceau de fils de cocon, ce qui permet au barreau de se déplacer sans développer dans le fil qui le soutient une force antagoniste de torsion. En outre, la suspension au moyen de la poulie mobile a l'avantage de se prêter très facilement au retournement du barreau autour de son axe, ce qui est absolument nécessaire pour avoir une détermination exacte, comme nous le verrons plus loin. Afin de protéger l'aimant contre les agitations de l'air, il est suspendu à l'intérieur d'une sorte de cage parallélipipédique en bois, dont les extrémités sont surmontées d'une sorte de toit incliné, dont la direction est perpendiculaire au plan qui contient l'axe de rotation de la lunette et le point de croisement des fils situés aux extrémités du barreau; une fenêtre est percée dans ce toit, elle permet d'apercevoir les anneaux qui terminent l'aimant. Cette cage peut tourner autour d'un axe vertical; un cercle divisé, pouvant être placé horizontalement au moyen des vis calantes du pied et d'un niveau, permet de mesurer les angles indiqués par une alidade mobile invariablement liée, comme dans l'appareil précédent, aux deux colonnes qui supportent le système optique de l'appareil. Ce dernier se compose d'une lunette pouvant viser à la fois des objets situés près ou loin; elle repose sur les deux colonnes au moyen d'un axe de rotation perpendiculaire à son axe optique et muni d'un niveau qui permet de vérifier et de maintenir son horizontalité. Le faisceau de fils de cocon qui supporte le barreau aimanté vient s'enrouler à la partie supérieure sur une sorte de petit treuil qui permet de placer le barreau à une hauteur convenable. La figure ci-dessus permet d'ailleurs au lecteur de se rendre compte de la disposition générale de l'instrument. Voyons maintenant comment on fait une lecture et quelles sont les corrections à introduire pour avoir une valeur exacte.

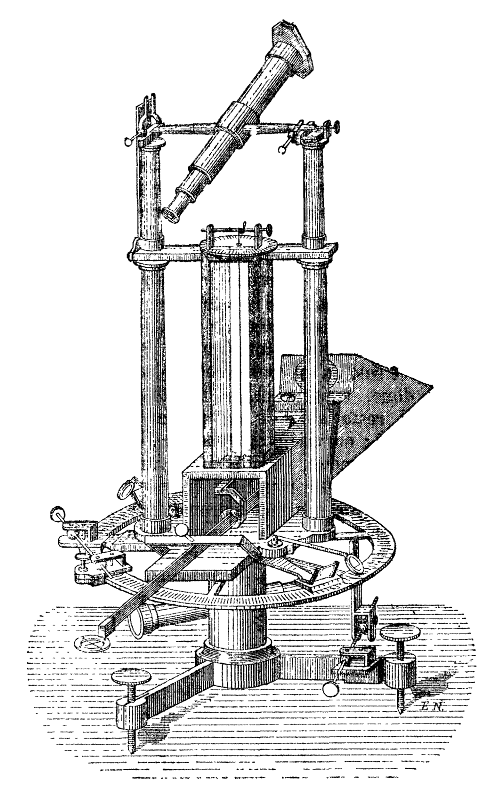


Fig. 3.

Pour avoir la déclinaison, il faut déterminer sur l'instrument la méridienne astronomique et la méridienne

magnétique. Pour déterminer la direction du méridien astronomique il y a plusieurs méthodes. Si l'on a un chronomètre exact et si l'on connaît l'heure vraie, il suffit de viser une étoile à un moment déterminé et de noter l'angle indiqué par l'alidade dans cette position ; les tables astronomiques donnent la position de l'étoile à cet instant, par rapport au méridien astronomique ; comme on a déterminé par la visée la direction de l'étoile, il suffit d'ajouter à l'angle lu dans cette position sur le cercle ou de retrancher l'angle donné par la table. Si l'on n'a pas de chronomètre réglé, on peut viser une étoile avant son passage au méridien, elle se trouve alors à une certaine distance au-dessus de l'horizon; on cherche alors de nouveau à la viser, quand, après son passage au méridien, sa hauteur au-dessus de l'horizon a pris de nouveau la valeur qu'elle avait lors de la première visée, si l'on a noté les deux directions dans lesquelles l'étoile se trouvait lorsqu'elle était également haute en prenant la bissectrice de l'angle de ces droites, on aura la position du méridien. Si l'on se trouve au bord de la mer et que le soleil se couche dans l'eau on pourra également avoir la direction du méridien, en notant exactement suivant quelle ligne du cercle gradué se trouve le centre du soleil au moment où il disparaît dans la mer. Les tables astronomiques permettront, connaissant le jour, l'année et le lieu de l'observation, de dire à combien de degrés à gauche du méridien le soleil s'est couché ce jour-là, en cet endroit. Supposons donc, maintenant, le méridien astronomique déterminé. Il reste alors à déterminer la position du barreau aimanté ; on vise pour cela le réticule de l'un des anneaux avec la lunette, et la position de l'alidade fixée au support de la lunette n'est plus la même que lorsque celle-ci visait dans le méridien astronomique, il a fallu la déplacer d'un angle qui est justement égal à l'inclinaison. Mais pour que la valeur de l'angle trouvé soit exacte, il est nécessaire que certaines conditions que nous avons supposées remplies implicitement le soient réellement, ce qui n'a pas lieu dans la pratique. Aussi, au lieu de faire les deux lectures de l'alidade dont nous avons parlé, quand la lunette est dans le méridien et lorsqu'elle vise l'aimant, est-on obligé de faire vingt lectures pour éliminer autant que possible les légers défauts de construction de l'instrument. Nous n'avons parlé au début que d'une seule alidade, pour ne pas compliquer la description de l'appareil. En réalité, il y en a deux dans le prolongement l'une de l'autre, munies de verniers. On regarde, pour chaque mesure, ces deux verniers, ce qui fait deux lectures. Si la ligne des 0 de ces verniers était et restait dans toutes les positions un diamètre du cercle gradué, les indications différeraient exactement de 180° ; si cette ligne n'est pas un diamètre (centrage défectueux), les angles différeront de $180 \pm \delta$ mais si l'on ajoute dans le premier cas (signe $+$) ou si l'on retranche dans le second (signe —), la quantité $\frac{\delta}{2}$ on aura ainsi la portion véritable du diamètre du cercle gradué parallèle à la ligne des zéros des alidades. Pour la détermination du méridien astronomique, il est nécessaire de faire quatre lectures : on vise en effet l'étoile ou le soleil couchant et on lit les deux verniers, puis on retourne la lunette sur ses tourillons et on vise de nouveau l'étoile : on lit les deux nouvelles positions des verniers, ce qui fait quatre lectures, si l'on emploie une méthode où il n'y a à viser l'astre qu'à une seule époque. Ce retournement de la lunette est nécessaire parce qu'il faut que le plan vertical qui contient son axe optique, qui forme la ligne de visée, ait une position invariable par rapport aux alidades; or, si cet axe optique n'est pas perpendiculaire à l'axe de rotation de la lunette, quand on fera tourner la lunette pour observer les extrémités du barreau après avoir visé l'astre, le plan vertical qui le contient changera de position relativement à l'axe optique. Au contraire, si l'on retourne, pour la visée de chaque objet, astre ou réticule, la lunette sur ses tourillons si les verniers des alidades ne donnent pas les mêmes nombres, avant et après le retournement, on en conclura que l'axe optique n'est pas perpendiculaire, mais en prenant la moyenne des nombres fournis par les verniers on obtiendra la position de la bissectrice de l'angle formé par les deux positions de la lunette, retournée ou non, c.-à-d. d'une droite perpendiculaire à l'axe de rotation. Cette droite a une position invariable par rapport à celle des alidades.

Pour déterminer maintenant la position du méridien magnétique, il faut seize lectures. En effet, la ligne des pôles de l'aimant qui, seule, importe à connaître, ne coïncide pas, en général, avec la ligne qui joint les points de croisements des fils des deux réticules, ligne à laquelle on rapporte les mesures. Mais en tournant l'aimant autour de son axe de figure, à l'aide de la poulie roulant dans la bague dont nous avons parlé au début, et laissant le barreau reprendre son équilibre, la ligne des pôles reprendra une direction parallèle à la première, tandis que la ligne des croisées des réticules prendra une direction symétrique de la première, par rapport à la ligne des pôles, la moyenne des angles lus dans ces deux cas représentera la bissectrice des positions successives de la ligne des croisées et par suite la direction N.-S. Mais si le centre de rotation de l'aimant ne coïncide pas avec le centre du cercle gradué, il faudra viser non pas seulement une extrémité du barreau mais aussi l'autre, et les deux nombres lus, au lieu de différer de 180° différeront comme tout à l'heure de $180° \pm \delta$, de sorte qu'en ajoutant ou retranchant $\frac{\delta}{2}$ aux lectures on aura la position du diamètre du cercle gradué parallèle à la bissectrice. D'autre part, on sait que c'est à l'aide de la lunette que l'on vise les extrémités de l'aimant; d'après ce que nous avons vu un peu plus haut, il sera nécessaire, pour chaque lecture, de retourner la lunette sur son axe horizontal. La position de la lunette est d'ailleurs déterminée par la position des alidades, qu'il est nécessaire de lire toutes les deux, pour corriger le défaut de centrage de l'axe de rotation vertical du système. On devra donc, en résumé, viser l'une des extrémités du barreau avec la lunette et lire la position des deux verniers (deux lectures), puis viser l'autre et lire les deux verniers (deux autres lectures, soit quatre lectures), puis recommencer après avoir retourné le barreau autour de son axe (quatre nouvelles lectures, soit huit lectures). On recommencera alors ces huit lectures, après avoir retourné la lunette sur ses tourillons, ce qui fait pour la détermination du méridien magnétique seize lectures. et pour la détermination de la déclinaison, en tout vingt lectures. Il y a, en outre, certaines précautions à prendre; nous avons dit qu'on prenait un faisceau de fils de cocon pour éviter les réactions de torsion. Un pareil mode de suspension ne présente, en effet, que des torsions très faibles; il est cependant nécessaire de vérifier, avant de faire une expérience, que cette torsion est insensible. Pour cela on remplace le barreau aimanté par un barreau de cuivre de même poids, qui prend une direction correspondant à une torsion nulle. On tourne alors le petit treuil qui est à la partie supérieure de l'appareil et auquel le faisceau est attaché de façon à amener cette direction dans celle du méridien magnétique connu approximativement. On remplace alors le barreau de cuivre par le barreau aimanté et on fait les expériences.

La lunette de la boussole de Gambey exige une construction spéciale; elle doit pouvoir, en effet, viser tantôt des objets éloignés, pour la détermination du méridien astronomique, et tantôt des objets très rapprochés, les fils situés aux extrémités du barreau. On réalise, d'ordinaire, cette condition dans les lunettes ordinaires, par un tube de tirage qui permet de faire varier la position relative de l'objectif et de l'oculaire selon la distance de l'objet que l'on regarde et la vue de l'observateur. Ici on a préféré adopter une autre disposition consistant à disposer la lunette pour voir au loin et à appliquer sur l'objectif,

en son centre, une autre lentille convergente qui ne recouvre qu'une portion de sa surface. On cache cette portion lorsque l'on vise au loin, c'est alors la partie annulaire laissée libre de la première lentille qui fournit l'image; pour viser près, on découvre au contraire la partie centrale dont la convergence permet de viser près.

Boussole de Prazmowski. Elle est moins sensible que la précédente, mais elle est plus portative et est souvent, à ce titre, employée en voyage. Elle se compose d'une aiguille aimantée reposant sur un pivot, le cercle gradué est divisé seulement en $^1/_3$ de degrés. Une lunette mobile autour d'un axe horizontal est placée à côté du cercle; elle est parallèle à la ligne de foi, c.-à-d. à la ligne 0,180° du cercle gradué ; elle remplit dans le mouvement de cet appareil le même rôle que la lunette dans la boussole de Gambey. Elle repose sur une plaque de cuivre munie de vis calantes; en la plaçant sur une règle divisée on peut s'en servir pour déterminer l'intensité de la pesanteur, comme nous le verrons plus loin.

Théodolite magnétique de M. Lamont (fig. 4). Il consiste en un cercle horizontal gradué à l'intérieur duquel peut se

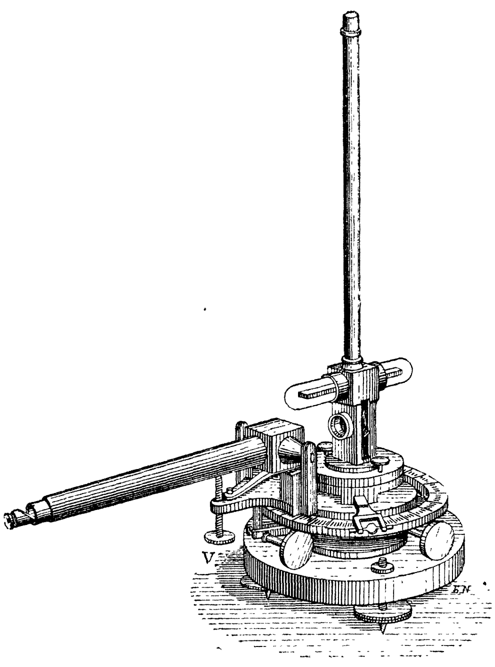


Fig. 4.

mouvoir un premier disque muni de deux verniers diamétralement opposés sur lequel est installé la lunette de l'appareil. Celle-ci peut se déplacer dans un plan vertical, d'un certain nombre de degrés, moindre que dans la boussole de Gambey. Un niveau placé sur le cercle permet d'en vérifier l'horizontalité. Un second disque supportant l'appareil magnétique est placé sur le premier, il peut tourner avec ou sans lui; au moyen de vis de pression on le rend solidaire du premier. Il porte une petite boite dont une paroi verticale est fermée par une glace sans tain, qui permet d'apercevoir à l'intérieur un petit miroir invariablement lié au barreau; celui-ci est entouré d'un tube de verre fermé aux deux extrémités, il est supporté par un faisceau de fils de cocon attaché à la partie supérieure, à un petit treuil. Ce faisceau est contenu à l'intérieur d'un tube de verre. La lunette se compose d'un objectif, d'un oculaire et d'un réticule particulier ; celui-ci est vivement éclairé au moyen d'une échancrure qui laisse arriver la lumière verticalement ; une petite glace sans tain inclinée à 45°, la renvoie sur les fils du réticule. Pour faire une observation, on commence par rendre libres les deux disques de l'appareil, on vise alors avec la lunette, dans le miroir suspendu au barreau aimanté, jusqu'à ce que l'image du réticule donnée par le miroir et regardée par la lunette soit vue dans le champ de celle-ci ; on fixe alors par une vis de pression les deux disques l'un à l'autre et à l'aide d'une vis de rappel on déplace légèrement la lunette, de façon à ce que l'image du réticule vienne se former exactement sur le réticule lui-même. Il est bon de remarquer que le réticule se trouve au foyer principal de l'objectif, de sorte que les rayons lumineux qu'il émet sortent de la lunette parallèlement à son axe et se comportent comme s'ils venaient d'un point situé extrêmement loin ; le miroir plan donne une image virtuelle de ce point symétrique du premier, c.-à-d. situé derrière le miroir à une distance très grande; les rayons sortant de la lunette étaient parallèles; après leur réflexion sur le miroir ils sont restés parallèles, de sorte qu'ils vont faire leur image dans le plan focal principal de l'objectif; dès lors l'oculaire, dont la distance a été réglée pour voir nettement le réticule, sera par cela même réglé pour voir son image. Lorsque la coïncidence du réticule et de son image aura été réalisée, on lira l'indication donnée par les verniers. En enlevant alors, de sur le second disque, la cage métallique qui supporte l'aimant, la lunette pourra viser une mire éloignée; remarquons que comme elle est déjà réglée pour viser un objet éloigné (image virtuelle du réticule dans le miroir), il ne sera pas nécessaire de toucher à son tirage, ce qui est une bonne condition en ce qu'elle empêche la variation de position de l'axe optique.

Une vis V permet, d'ailleurs, d'incliner plus ou moins la lunette. La position de la mire visée par rapport au méridien astronomique sera d'ailleurs déterminée comme précédemment ou à l'aide d'un théodolite. On lira la nouvelle position des verniers quand la lunette vise la mire, la différence de leurs indications dans les deux visées donnera l'angle de la normale au miroir et de la ligne de la mire ; mais, l'aimant a aussi une direction normale au miroir, connaissant, d'ailleurs, l'angle de la ligne de mire et du méridien astronomique, on aura toutes les données nécessaires pour déterminer la déclinaison. Cet

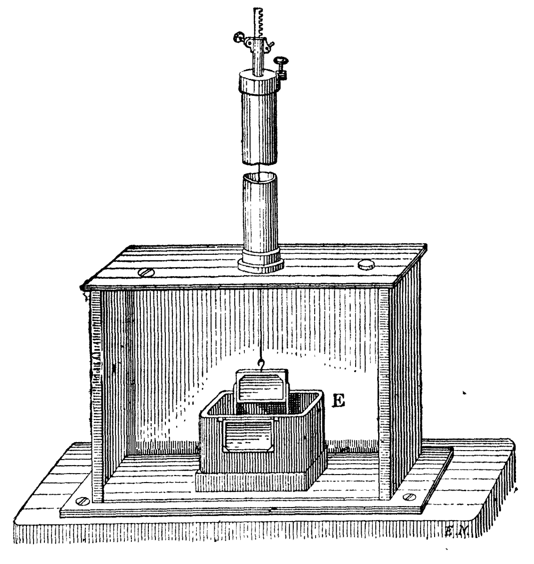


Fig. 5.

appareil est facile à emporter en voyage et on peut, à l'aide de dispositions particulières que nous verrons plus loin, déterminer aussi avec lui l'inclinaison et l'intensité magnétique de la terre.

On emploie encore certains autres appareils pour mesurer à la fois la déclinaison, l'inclinaison et l'intensité, nous les décrirons après les boussoles destinées à mesurer spécialement la déclinaison et l'inclinaison. La déclinaison variant continuellement dans une même journée de part et d'autre de sa position moyenne, on a construit des appareils destinés à mesurer exactement ces variations.

Boussole des variations en déclinaison de M. Eichens (fig. 5). Elle se compose d'une caisse en cuivre rouge montée sur une plaque de marbre et dont les deux grandes faces latérales sont fermées par des glaces. La caisse est surmontée par un tube de cuivre dont l'extrémité supérieure porte un tambour à pince, gradué sur son pourtour. Au centre du tambour se trouve une tige à crémaillère et à vis de serrage ; à la tige est suspendu le fil qui supporte le système magnétique. L'aiguille aimantée est formée par un barreau d'acier de 96 millim. de longueur sur 10 millim. de hauteur et 2 millim. d'épaisseur. Ce barreau a été régulièrement et fortement aimanté par un courant électrique. Il est fixé parallèlement à un miroir qui porte le crochet de suspension. Il se meut librement dans l'intérieur d'un anneau de cuivre rouge E de 50 millim. de hauteur et de 7 millim. d'épaisseur, destiné à amortir les oscillations du barreau, en vertu des actions inductives que l'aimant en mouvement développe dans le cuivre ; cet anneau porte un miroir fixe pour les repérages. A l'Observatoire de Montsouris, la boussole des variations est scellée sur un pilier en pierre de taille dans l'intérieur du pavillon magnétique ; en face, est un second pilier semblable au premier et sur lequel est scellée une lunette dont l'axe optique est dirigé sur le centre du miroir. Transversalement à la lunette et fixée à son pied, se trouve une règle horizontale divisée en millim. La lunette munie en son foyer d'un fil vertical donne l'image des divisions de la règle réfléchie par le miroir. Cette image fixe, quand le miroir est fixe, se déplace avec lui et d'un angle double de celui dont le miroir est dévié. La distance de la règle au miroir, $1^{m}719$, a été calculée de telle façon que l'image avance dans le champ de la lunette de une division de la règle quand le miroir est dévié de une minute d'arc.

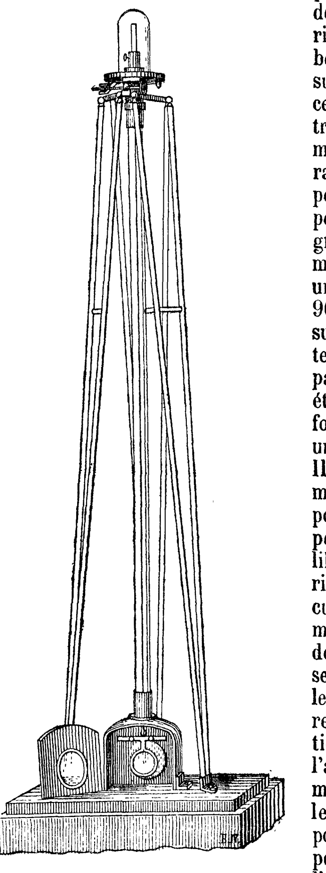


Fig. 6.

Déclinomètre enregistreur. Pour l'enregistrement des variations de la déclinaison, on a fait installer dans une cave de l'Observatoire de Montsouris, réservée aux observations magnétiques, la boussole représentée par la figure ci-dessus (fig. 6). Le fil de suspension du barreau est beaucoup plus long que pour les autres boussoles ; aussi la monture supérieure a-t-elle dû être soutenue par des jambes de force. Les dimensions de la cage, au contraire, ont été considérablement réduites. Cette cage est toute en cuivre, sauf les ouvertures circulaires fermées par des glaces parallèles placées de chaque côté du miroir, qui est lui-même circulaire, plan et parallèle au barreau, afin que les déplacements de la verticale du fil de suspension produits par les variations de la composante verticale n'affectent pas la déclinaison. L'inscription automatique des déviations est obtenue par l'impression photographique produite sur un papier sensible par un rayon lumineux qui se réfléchit sur le miroir et qui est dévié d'un angle double de celui dont le miroir et par suite le barreau aimanté est dévié. En Angleterre, à l'observatoire de Kew, on emploie une boussole qui permet de déterminer à la fois la déclinaison et l'intensité de la composante horizontale terrestre ; nous la décrirons à propos de la mesure de l'intensité.

Boussoles d'inclinaison (fig. 7). L'inclinaison est l'angle

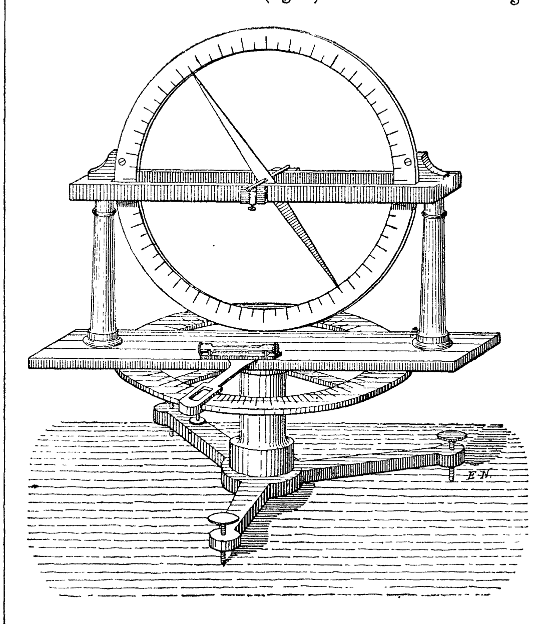


Fig. 7.

formé par la direction de la ligne des pôles, d'une aiguille aimantée librement suspendue de façon à pouvoir tourner dans tous les sens avec l'horizontale du méridien magnétique. Pour réaliser la mesure de cet angle, on place une aiguille de façon qu'elle puisse tourner dans un plan vertical et on choisit comme plan vertical le plan du méridien magnétique. Si le centre de gravité de l'aiguille est sur son axe de rotation, son poids sera sans influence sur la position que prendra l'aiguille sous l'influence des forces magnétiques et en plaçant l'axe de rotation exactement au centre d'un cercle gradué, l'angle de la ligne des pôles de l'aiguille, avec le diamètre horizontal du cercle, c.-à-d. l'inclinaison pourra être mesurée. Les conditions théoriques que nous venons d'indiquer ne sont d'ailleurs pas exactement remplies dans la pratique ; en particulier : 1° l'axe de rotation de l'aiguille ne coïncide pas avec le centre du cercle gradué ; 2° la ligne des pôles ne coïncide pas avec la ligne des pointes de l'aiguille ; 3° le centre de gravité ne se trouve pas sur l'axe de rotation ; 4° il est difficile de faire coïncider exactement le plan vertical dans lequel se meut l'aiguille avec le plan du méridien magnétique. Aussi la mesure de l'inclinaison, au lieu de se faire au moyen d'une seule lecture, qui serait suffisante si les conditions théoriques précédentes étaient réalisées, nécessite-t-elle 8 ou 16 mesures, selon la méthode employée. La boussole d'inclinaison se compose d'un

cercle gradué horizontal reposant sur un pied à vis calantes. Au centre se trouve un cadre vertical en cuivre rouge ou en bois muni de deux glaces. Sur la base de ce cadre qui repose sur le pivot du pied dont nous avons parlé, sont fixées deux colonnes supportant deux traverses parallèles horizontales; au milieu de celles-ci deux petits plans en agate sont destinés à supporter l'axe de rotation de l'aiguille. Un vernier invariablement lié à ce cadre mobile se déplace sur le cercle gradué horizontal. C'est la position de ce vernier qui détermine celle du plan vertical qui contient l'aiguille. Celle-ci est formée d'une lame d'acier en forme de losange dont le centre est muni d'un pivot cylindrique, de rayon de courbure plus petit que celui de l'entaille des cylindres des morceaux d'agate qui servent de supports. Le cadre vertical soutient un cercle gradué également vertical dont le centre coïncide aussi exactement que possible avec l'axe de rotation de l'aiguille. En outre, le diamètre 0°—180° de ce cercle est sensiblement horizontal.

Il y a deux méthodes principales pour déterminer l'inclinaison; l'une consiste, comme nous l'avons dit, à se placer dans le plan du méridien magnétique et à mesurer l'angle obtenu dans ces conditions; l'autre consiste à mesurer le même angle, le plan vertical n'étant plus celui du méridien magnétique mais ayant une direction quelconque; pour en déduire la valeur de l'inclinaison, il est nécessaire d'opérer dans deux plans verticaux faisant entre eux un angle connu: les calculs se simplifient beaucoup quand ces deux plans sont rectangulaires entre eux; voyons la relation qui existe entre l'angle d'inclinaison dans le plan du méridien et l'angle d'inclinaison dans un autre plan vertical faisant, avec le précédent un angle α (fig. 8).

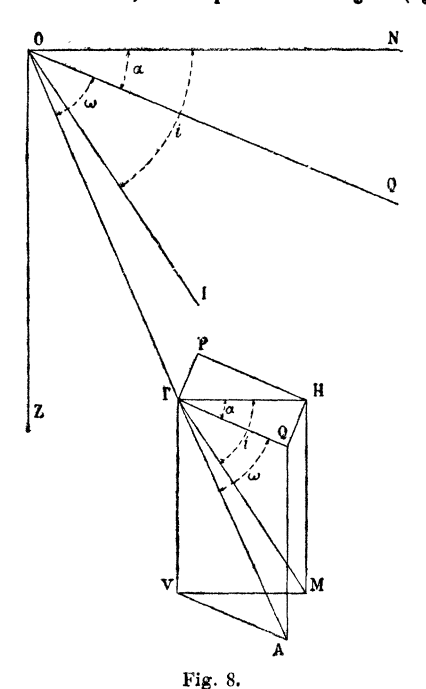


Fig. 8.

Soit O, le centre de suspension de l'aiguille; ON, la trace du méridien magnétique sur un plan horizontal; OQ, la trace sur le même plan du plan vertical quelconque, dans lequel l'aiguille peut se mouvoir, soit α le dièdre de ces deux plans dont l'angle rectiligne est NOQ. Soit OI, la direction de la force magnétique, cette droite se trouve dans le plan NOZ, puisque ON est la direction du nord. Soit OI', la position que prend l'aiguille d'inclinaison assujettie à tourner dans le plan vertical QOZ, sous l'influence des seules forces magnétiques; l'angle que nous mesurerons dans ce cas sera l'angle I'OQ que nous désignerons par ω. Nous allons chercher une relation entre ω, α et i. La force qui agit en I', pôle de l'aiguille aimantée, est dirigée suivant I'M parallèle à OI. Par I' menons un plan parallèle à ZON, soit VI'H; il contiendra la droite I'M parallèle à la droite OI du plan ZON. Dans ce plan menons la verticale I'V et l'horizontale I'H, et décomposons la force I'M suivant ces deux droites; nous pourrons remplacer la force I'M par les forces I'H et I'V ainsi obtenues. Par I' menons un plan horizontal, il contiendra l'horizontale I'H, dans ce plan menons les droites I'Q' et I'P, la première parallèle et la seconde perpendiculaire à OQ. Nous pourrons décomposer de nouveau I'H suivant ces deux droites, ce qui donnera I'Q' et I'P. La force I'M qui agit sur le système est donc remplacée par les trois forces I'V, I'H et I'P. Cette dernière force, étant dans un plan perpendiculaire ZOQ, est sans action sur la direction de l'aiguille aimantée dans le plan ZOQ, mais elle tend à faire dévier l'aiguille du plan dans lequel elle se meut; nous aurons occasion de revenir sur son influence. Les deux forces I'V et I'Q' sont donc les seules qui agissent pour donner à l'aiguille la position qu'elle occupe, il en résulte que OI' doit être dirigée suivant leur résultante I'A. Désignons par F l'intensité de la force MI', on a

$$I'N = F \sin i$$
$$I'H = F \cos i$$
$$I'Q' = I'H \cos \alpha = F \cos i \cos \alpha$$
$$I'P = I'H \sin \alpha = F \cos i \sin \alpha$$

Quant à l'angle ω il est déterminé par l'équation

$$\operatorname{tg} \omega = \frac{AQ'}{I'Q'} = \frac{F \sin i}{F \cos i \cos \alpha}$$

ou

$$\operatorname{cotg} \omega = \cos \alpha \operatorname{cotg} i.$$

Pratiquement on peut déterminer i, on ne connaît pas α mais on peut déterminer ω; il faut donc, pour avoir i, une seconde équation sans introduire de nouvelle inconnue, pour cela on tourne le plan vertical du cadre d'un angle δ que l'on mesure à l'aide du cercle gradué horizontal et on obtient un angle ω' donné par une relation analogue à la précédente mais où α est remplacé par $\alpha + \delta$ puisque l'on a tourné le plan ZOQ de l'angle δ, on a donc

$$\operatorname{cotg} \omega' = \cos(\alpha + \delta) \operatorname{cotg} i;$$

ces deux équations ne renferment que deux inconnues α et i et on peut obtenir ainsi l'angle d'inclinaison i. Supposons que $\delta = \frac{\pi}{2}$ dans ce cas l'élimination de α est très simple. On a, en remarquant que $\cos\left(\alpha + \frac{\pi}{2}\right) = -\sin \alpha$

$$\operatorname{cotg} \omega = \cos \alpha \operatorname{cotg} i$$
$$\operatorname{cotg} \omega' = -\sin \alpha \operatorname{cotg} i$$

ce qui donne en élevant les deux membres des équations au carré, en les ajoutant et en remarquant que sur $\sin^2\alpha + \cos^2\alpha = 1$

$$\operatorname{cotg}^2 i = \operatorname{cotg}^2 \omega + \operatorname{cotg}^2 \omega'.$$

On peut donc déduire l'inclinaison véritable en mesurant l'inclinaison dans deux plans verticaux quelconques, mais rectangulaires entre eux. Un certain nombre de physiciens objectent à cette méthode que l'aiguille d'inclinaison ne reste pas parallèle au plan du cercle gradué vertical pendant ces opérations, ce qui est une cause d'erreur puisque l'on mesure effectivement les angles du cercle gradué vertical dans ces deux positions. Si l'aiguille ne reste pas parallèle à ce limbe, cela tient à la composante que nous avons désignée dans ce qui précède par P'I; elle tend à ramener l'aiguille aimantée dans un plan parallèle à celui du méridien magnétique, ce qui a pour objet d'augmenter la valeur de cotg i et par suite de donner pour i une valeur trop petite. Aussi détermine-t-on souvent l'inclinaison dans le plan même du méridien magnétique. Il y a plusieurs moyens pour déterminer ce plan : 1° Dans un plan perpendiculaire au plan du méridien magnétique l'ai-

guille d'inclinaison est verticale ; on peut donc chercher le plan où ce phénomène se produit ; en retournant le cadre de 90° il se trouve placé dans le plan du méridien. Cette méthode est peu employée. 2° C'est dans le plan du méridien magnétique que l'angle d'inclinaison est minimum ; on peut chercher à réaliser cette condition et la valeur minima trouvée sera l'angle d'inclinaison. 3° Une meilleure méthode, celle que M. Marié-Davy emploie à l'Observatoire de Montsouris, consiste à déterminer sur le limbe horizontal les positions du cadre vertical qui donnent la même valeur pour l'angle d'inclinaison. La bissectrice de l'angle formé par ces deux positions représente la direction du méridien magnétique. Nous remarquerons que dans ces méthodes la précision avec laquelle on détermine la valeur de l'inclinaison est bien plus grande que celle avec laquelle se trouve déterminé le plan du méridien magnétique dans cette méthode. On sait, en effet, qu'au voisinage des maxima et des minima les fonctions varient peu comparativement aux variations de la variable dont elles dépendent ; or, ici la fonction qui passe par un minimum est l'angle d'inclinaison, tandis que la variable est l'angle α du plan vertical où l'on fait la mesure avec le méridien magnétique. Il en résulte que le plan de ce méridien n'est pas très exactement déterminé, mais que la valeur trouvée pour l'inclinaison est sensiblement la même que si l'on avait opéré dans ce plan.

Voyons maintenant comment on détermine dans un plan, que ce soit le plan du méridien ou un plan quelconque, l'angle d'inclinaison. Il y a d'abord deux façons de faire les lectures : on peut attendre que l'aiguille ait atteint sa position d'équilibre ou bien attendre seulement qu'elle ne fasse plus que de petites oscillations. Cette dernière est préférable ; en effet, quand l'aiguille oscille, elle est soumise à des frottements qui ne sont pas absolument constants et il arrive que l'aiguille, ne possédant plus qu'une vitesse très faible, s'arrête dans une position différente de celle de sa position d'équilibre ; si on observe, au contraire, l'aiguille pendant qu'elle oscille encore, on pourra déduire sa position d'équilibre plus exactement de trois observations successives parce que, dans ce cas, les frottements sont des frottements pendant le mouvement, qui sont toujours moins considérables et plus réguliers que les frottements au repos. Supposons que l'aiguille aille vers la droite à la division a, puis vers la gauche à la division b et de nouveau vers la droite à la position c, on prendra comme position d'équilibre la division $\dfrac{b + \dfrac{a+c}{2}}{2}$. Voici maintenant comment on opère pour corriger les défauts de l'instrument : 1° Le pivot de l'aiguille ne coïncide pas avec le centre du cercle gradué ; pour corriger ce défaut, on lit les divisions indiquées par les deux extrémités de l'aiguille ; au lieu de différer de 180° elles ne diffèrent que de $180 - \alpha$. En ajoutant $\frac{\alpha}{2}$ à chacun des nombres fournis par les deux pointes, on aura la direction du diamètre du cercle gradué parallèle à l'aiguille aimantée. 2° La ligne des pôles de l'aiguille ne coïncide pas avec la ligne des pointes ; d'autre part le diamètre 0°–180° à partir duquel les angles se comptent, n'est pas, en général, absolument horizontal ; ces deux causes d'erreur se corrigent ensemble de la façon suivante : on lit les divisions en regard des extrémités des pointes, puis on tourne le cadre vertical de 180° et on lit de nouveau les divisions en regard des pointes. Soit MM′ la direction de la force magnétique dans le plan de la figure, la ligne des pôles PP′ prend cette direction et les pointes de l'aiguille sont en A et en B. Soient d'autre part HH′ l'horizontale et CD ligne 0°–180°. L'angle que l'on lira sera COA, tandis que l'angle que l'on cherche est HOM ; mais si l'on fait tourner l'appareil autour de VV′, l'aiguille prendra une direction telle que la ligne des pôles ait encore la direction OM de la force magnétique, et par suite la nouvelle ligne A′B′ des pointes sera symétrique de sa position primitive AB par rapport à la droite OM (fig. 9). De même CD sera venu en C′D′ symétrique de CD par rapport à VV′ ou, ce qui revient au même, par rapport à HH′. On lira cette fois l'angle D′OA′. Il est facile de voir que D′OA′ + COA = 2 HOM, cela résulte de ce que OH est la bissectrice de COD′ et OM (fig. 9) la bissectrice de A′OA. La

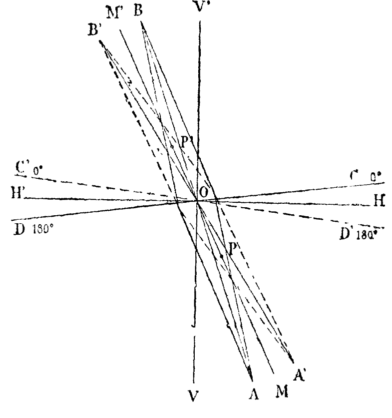


Fig. 9.

moyenne arithmétique des nombres lus avant et après la rotation de 180° donne donc l'angle cherché. 3° Le centre de gravité de l'aiguille aimantée ne se trouve pas exactement sur l'axe de rotation. Pour éliminer cette cause d'erreur, on commence par faire les diverses lectures indiquées plus haut, puis on prend l'aiguille aimantée et on l'aimante inverse et aussi fortement que la première fois. On arrive pratiquement à remplir cette condition en aimantant toujours l'aiguille à saturation. On recommence ensuite la même série de lectures que précédemment ; il est facile de voir que si le centre de gravité était du côté central et faisait trop baisser ce côté, il sera maintenant du côté boréal et fera trop baisser ce côté. En prenant la moyenne arithmétique, on aura la valeur véritable ; on peut le démontrer facilement par le calcul ; nous nous contenterons de le prouver par les considérations suivantes : une aiguille aimantée, suspendue par son centre de gravité, en équilibre sous l'action magnétique de la terre, peut être assimilée à un pendule en équilibre sous l'action de la pesanteur ; si à ce pendule on applique, dans une direction différente de la pesanteur, une petite force, il sera dévié d'un certain angle qui sera exactement le même que la force agisse d'un côté ou de l'autre du pendule, pourvu que dans les deux cas la petite force ait la même intensité, une direction faisant le même angle avec la direction de la pesanteur, et agisse suivant le même bras de levier. Ces conditions se trouvent remplies ici. Le poids de l'aiguille, qui joue ici le rôle de la petite force de tout à l'heure, s'exercera dans un cas à droite et dans l'autre à gauche, mais elle aura toujours la même intensité, fera toujours le même angle avec la force magnétique (le complément de l'inclinaison) et elle agira suivant le même bras de levier, puisque la distance du centre de gravité à l'axe de rotation est constante.

On peut encore, au moyen du même instrument, déterminer l'inclinaison en employant la méthode de Laplace. Lorsque l'aiguille est dans le plan du méridien magnétique, elle est soumise à la force F du magnétisme terrestre. Quand elle est dans un plan perpendiculaire au premier, elle est soumise seulement à la force F sin I. I étant l'angle d'inclinaison, cela résulte des formules que nous avons établies plus haut. Si on fait osciller l'aiguille successivement dans ces deux plans et qu'on appelle n et n' les nombres d'oscillations pendant le même temps dans

ces deux positions du cadre, on sait d'après les lois du pendule que l'on aura

$$\frac{n^2}{n'^2} = \frac{F}{F \sin I} \text{ d'où l'on tire } \sin I = \frac{n'^2}{n}.$$

La boussole d'inclinaison absolue de l'Observatoire de Montsouris a été construite de façon à rendre plus précise la lecture des pointes en les observant à l'aide de petits microscopes; sans cette précaution, il est facile de commettre des erreurs de 10 à 20′. Cette boussole (fig. 10) se

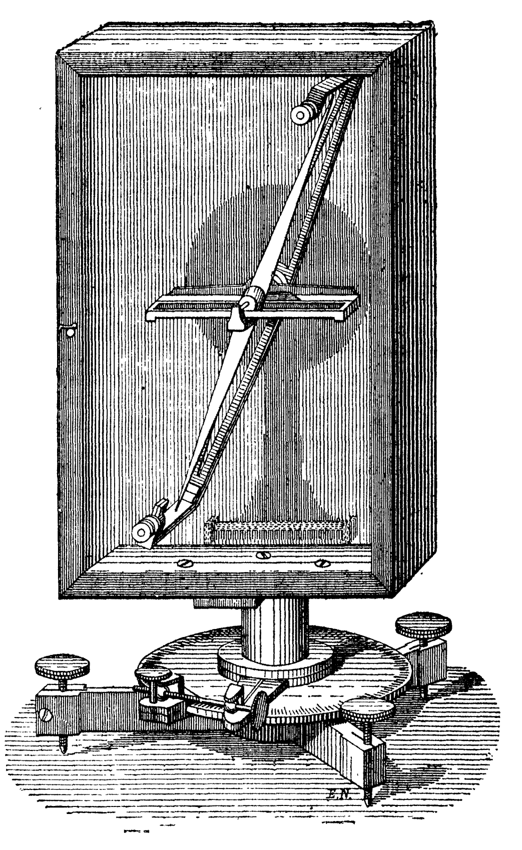


Fig. 10.

compose d'un cercle gradué horizontal porté par trois vis calantes et sur l'axe duquel reposent le support de l'aiguille aimantée, la cage qui l'enveloppe et le cercle des microscopes qui se trouve derrière la plaque de verre dépoli qui forme le fond de la cage. Dans la figure ci-contre on ne voit que l'ombre au travers de cette lame. L'aiguille aimantée est taillée en forme de losange; sa longueur est de 402 millim., son épaisseur de 1mm3. Ses extrémités sont terminées par des pointes très fines qu'on vise directement au moyen de deux microscopes. Ses tourillons, dont le diamètre est de moins de 1 millim., ont été travaillés avec le plus grand soin; il en est de même des plans d'agate sur lesquels ils reposent. Les microscopes sont mobiles autour de l'axe du cercle gradué vertical servant à mesurer leur inclinaison. Afin de permettre la visée sur l'aiguille pendant qu'elle oscille, les microscopes sont munis au foyer de l'objectif d'une lame de verre divisée en dixièmes de millim. de chaque côté de la ligne centrale. Chaque intervalle de ce micromètre correspond à 2′20″ et peut être divisé à l'œil en dix parties; le pointage de l'aiguille peut donc être fait à près de $\frac{2}{10}$ de minute. D'un autre côté, le cercle gradué vertical qui mesure l'inclinaison des microscopes donne lui-même les $\frac{2}{10}$ de minute, en sorte qu'il y a uniformité dans le degré de précision des deux lectures.

Mesure de l'inclinaison par la boussole Lamont. Nous avons décrit plus haut cette boussole de déclinaison; elle permet de mesurer aussi l'inclinaison à l'aide de l'artifice suivant : on place un cercle en cuivre de façon qu'il soit dans le plan horizontal, dans lequel peut se mouvoir l'aiguille aimantée. Ce cercle porte en deux points diamétralement opposés des montures qui permettent d'y fixer deux barreaux de fer doux que l'on place verticalement et de façon que l'extrémité supérieure de l'un soit au niveau de l'aiguille aimantée, tandis que c'est l'extrémité inférieure de l'autre qui est à ce niveau. Sous l'influence magnétique de la terre, ces deux barreaux de fer doux prennent une aimantation proportionnelle à la composante verticale de la force magnétique du globe, soit F cette force, I l'angle d'inclinaison, $F \cos I$ est la composante verticale. Supposons que l'on ait placé les deux barreaux de façon que leur plan soit perpendiculaire à la direction du méridien magnétique ; l'aiguille aimantée tendra à être déviée de sa position d'équilibre par une force proportionnelle à $F \cos I$ que je représente par $AF \cos I$, A étant une constante. La composante utile de cette force sera $AF \cos I \sin \delta$, δ étant l'angle dont l'aiguille s'écarte de sa position d'équilibre sous l'influence des barreaux. La composante utile de la force qui tend au contraire à ramener l'aiguille dans le plan du méridien est sensiblement :

$$F \sin I$$

on aura donc également ces deux composantes :

$$\tang I = A \sin \delta.$$

Pour déterminer I au moyen de cette formule, il faut donc mesurer δ et connaître A. On obtient A en faisant une observation comparativement avec une boussole d'in-

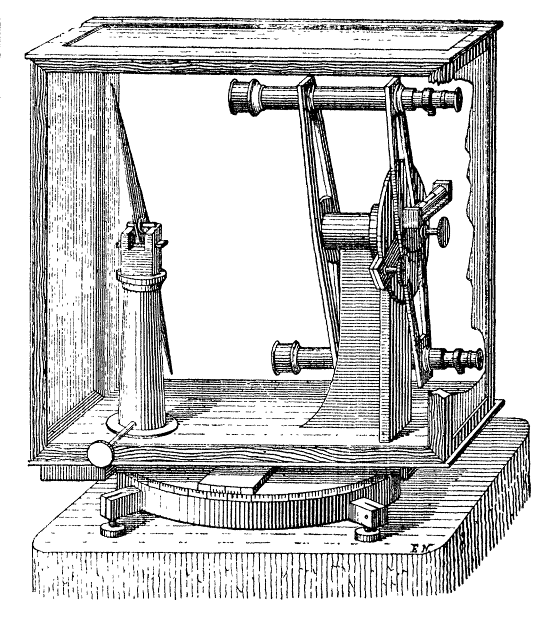


Fig. 11.

clinaison ordinaire. Cette constante une fois obtenue, l'appareil de M. Lamont permet d'obtenir à la fois la valeur de la déclinaison et de l'inclinaison.

Boussole des variations en inclinaison (fig. 11). La boussole destinée à mesurer non pas la valeur absolue, mais les variations journalières, telle qu'on l'emploie à l'Observatoire de Montsouris, ressemble assez à une véritable boussole d'inclinaison absolue, mais on ne réaimante pas l'aiguille. Les microscopes employés sont de plus forte taille

que dans la boussole précédente. Le micromètre porte des divisions correspondant à une minute d'arc, on en estime à l'œil la dixième partie, Comme avec cet appareil on ne fait pas les diverses corrections nécessitées par les défauts de réglage, on a comparé une fois pour toutes la valeur de l'inclinaison donnée par cet appareil à la valeur donnée par une boussole donnant des mesures absolues. On a déterminé ainsi l'erreur spéciale à l'appareil de variation employé et on en tient compte en l'ajoutant ou la retranchant à toutes les mesures.

Inclinomètre enregistreur. Sa disposition ressemble assez à celle du déclinomètre : c'est une boussole à sus-

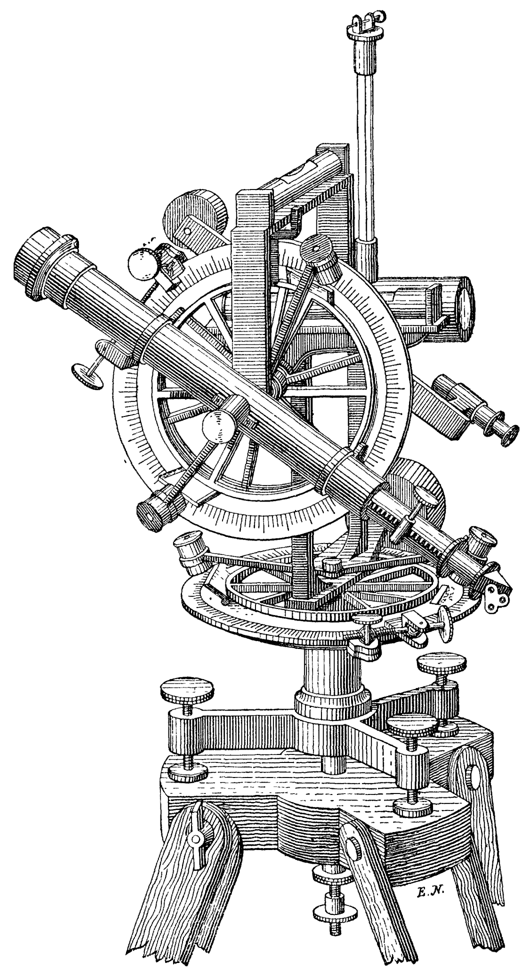


Fig. 12.

pension bifilaire dont le barreau aimanté est placé dans le méridien magnétique. Deux barreaux de fer doux, renfermés chacun dans une enveloppe de cuivre, sont placés symétriquement de chaque côté dans un plan vertical perpendiculaire au méridien magnétique ; ils jouent le même rôle que les deux barreaux de fer doux que l'on ajoute à la boussole de M. Lamont pour mesurer l'inclinaison. Un miroir est invariablement lié au barreau. L'enregistrement se fait au moyen d'un rayon lumineux réfléchi sur le miroir qui vient rencontrer un papier sensible aux rayons lumineux qui se déroule d'un mouvement uniforme. Le rayon réfléchi tourne comme on sait d'un angle double de celui dont tourne le miroir ; le déplacement du miroir et par suite du barreau est donc enregistré. Il est nécessaire de graduer cet appareil, avec une boussole absolue, par comparaison, de façon à pouvoir tenir compte de la variation de la déclinaison qui influe sur le résultat trouvé.

Nous allons maintenant décrire certains appareils qui sont employés dans les observatoires magnétiques et qui servent à mesurer à la fois l'inclinaison et la déclinaison.

Théodolite magnétique de MM. Brunner (fig. 12). Cet instrument se compose d'un premier cercle gradué horizontal, porté par trois vis calantes ; d'un second cercle gradué vertical, mobile autour de l'axe du premier et porteur d'une lunette et d'un microscope liés parallèlement et invariablement l'un à l'autre et mobiles autour de l'axe horizontal du cercle vertical ; d'une caisse cylindrique dans laquelle est suspendue l'aiguille aimantée. Cette aiguille est formée d'un barreau d'acier de 2 millim. d'épaisseur, de 10 millim. de hauteur verticale et de 140 millim. de longueur. A chacune de ses extrémités est incrusté un très petit disque d'argent sur lequel est tracé un trait vertical. Tout l'appareil est en bronze exempt de fer ; la caisse cylindrique dans l'axe de laquelle est suspendu le barreau est fermée à ses deux extrémités par des glaces dont une est mobile ; elle est surmontée par un tube de verre terminé supérieurement par une monture en bronze dont une partie, pouvant tourner sur l'autre, est munie d'un petit treuil auquel est attaché le fil de suspension de l'aiguille. En outre de son mouvement de rotation sur elle-même, cette pièce est prise entre quatre vis de réglage opposées deux à deux et dont l'objet est de corriger l'excentricité du point de suspension de l'aiguille. Le microscope dont l'appareil est muni sert à viser le trait de repère tracé sur les lames d'argent fixées aux extrémités du barreau aimanté. La lunette astronomique sert à déterminer le méridien géographique comme dans la lunette de Gambey. Pour évaluer l'inclinaison avec cet appareil on lui ajoute un barreau de fer doux fixé à une monture qui peut tourner autour du même axe que la lunette astronomique. On place le barreau successivement dans quatre positions à 90° les unes des autres. Dans deux de ces positions le barreau est vertical, dans les deux autres il est horizontal. On opère alors à peu près comme nous l'avons décrit à propos de la boussole de M. Lamont. (Pour la mesure de l'intensité de la force magnétique de la terre, V. MAGNÉTISME TERRESTRE).

A. JOANNIS.

BOUSSOLE DES SINUS, DES TANGENTES, DE GAUGAIN (V. GALVANOMÈTRE).

II. Météorologie. — Dès 1840, Kaemtz avait remarqué une certaine corrélation entre la déclinaison de la boussole et divers phénomènes météorologiques, tels que la hauteur du baromètre, la direction du vent, la température. Le père Secchi ramena l'attention sur ce sujet, et indiqua nettement que des perturbations de la boussole, en l'absence de toute aurore boréale, peuvent être provoquées par l'approche d'une bourrasque. M. P. Desains est le premier qui ait fait un travail sérieux et suivi sur la question (*Annales de l'Observatoire de Paris*, 1859-60). M. Marié-Davy, directeur de l'Observatoire, montra que l'approche des bourrasques agit tantôt sur l'inclinaison de la boussole, tantôt sur l'intensité magnétique, tantôt sur les deux éléments à la fois. En 1875, M. Descroix reprit à Montsouris les études magnétiques interrompues pendant dix ans, et quelques années après, il affirmait avec autorité « l'exactitude des idées de Secchi ». Il allait même jusqu'à dire qu'on peut quelquefois prévoir huit jours à l'avance, au moyen de la boussole, l'arrivée d'une bourrasque. Quelques météorologistes ont révoqué en doute cette corrélation ; mais M. Mouraux, sous la direction de M. Renou, a organisé un service magnétique, il y a quatre ou cinq ans, dans l'observatoire du parc Saint-Maur qui dépend du Bureau central, et la question semble définitivement résolue. L'observation de la boussole sera donc une des données nécessaires de la prévision du temps.

E. DURAND-GRÉVILLE.

III. Navigation. — Boussole marine. — Peu d'événements ont exercé une aussi grande influence sur les progrès de la civilisation que l'application de la boussole à la direction des navires. Avant que la propriété que possède l'aiguille aimantée de s'orienter toujours dans la même direction ne fût connue, les marins n'avaient pour les guider sur mer que la vue de la côte et l'observation des astres qui, par leurs positions dans le ciel, surtout à leur lever et à leur coucher, les renseignaient sur leur route. L'une même de ces étoiles, voisine du pôle, leur marquait constamment la direction du nord. Les Phéniciens furent, paraît-il, les premiers à se guider sur l'étoile polaire et purent ainsi accomplir de longs voyages en dehors du bassin de la Méditerranée et conserver pendant deux siècles le monopole du commerce maritime. — Il était donc très dangereux, pour le navire qui s'était aventuré hors de vue des côtes, de se trouver pris par un temps couvert; le mauvais temps avec un ciel dégagé était moins à redouter pour lui. Ainsi s'explique pourquoi, pendant dix siècles, la navigation resta stationnaire dans la Méditerranée et sur les côtes de l'Océan, et comment nos marins de l'antiquité et du moyen âge étaient incapables d'entreprendre les voyages lointains, qu'accomplissent encore sans instruments les naturels de certaines îles du Pacifique, dans des parages où le beau temps est continuel, où la direction invariable de la brise suffirait seule pour les guider. Le célèbre navigateur norvégien Floke Vilgerdarson, chargé en 868 de retrouver l'Islande, prend avec lui des corbeaux pour lui montrer la route, et l'historien qui raconte cette expédition, Are Frode, né vers 1067, mort en 1148, fait remarquer qu'à cette époque les marins du Nord n'avaient pas encore de pierre-guide (lode-stone).

C'est vers le milieu du XIe siècle, que les marins d'Amalfi, de Gênes, de Venise, de Mayorque apprirent des Arabes que l'aiguille aimantée est douée du « véhément désir » de s'orienter vers le nord et du parti qu'en peut tirer la navigation. Dans la première disposition adoptée, l'aiguille aimantée, placée à l'intérieur d'une paille ou d'un roseau, flottait librement à la surface de l'eau contenue dans un vase; de là vient le nom de *calamite* que reçut au début la boussole dans la Méditerranée; les marins de l'Océan lui donnèrent celui de *marinette.* La première mention en est faite en Europe dans les vers de Guyot de Provins (1190), et la seconde dans Jacques de Vitry, mort en 1240. — Il est aujourd'hui démontré que les Arabes ne furent pas les inventeurs de la boussole et qu'ils ne firent que transmettre aux marins de l'Occident la connaissance qu'ils tenaient des Chinois. Selon Klaproth, ceux-ci connurent dès la plus haute antiquité (2000 ans av. J.-C.) la polarité et la propriété directrice des aimants, et s'en servirent pour la conduite de leurs navires. Ils les faisaient flotter sur l'eau comme la calamite, ou les plaçaient en équilibre sur un pivot. — Mais les documents chinois sont souvent antidatés et l'étude de ceux qui parlent de la boussole n'a pas été soumise jusqu'ici à une critique suffisante. La calamite était un instrument très imparfait, soumis à l'agitation continuelle de la mer, et d'une observation fort difficile : son emploi paraît ne s'être répandu que lentement, car elle resta plus d'un siècle avant de recevoir de perfectionnement notable. Dans les premières années du XVIe siècle, un pilote italien, Flavio Gioia, d'Amalfi, la transforma en lui donnant la disposition qui est encore en usage. L'aiguille fut placée horizontalement en équilibre sur la pointe d'un pivot et recouverte d'une rose où étaient tracés les *airs de vents* (V. ce mot); elle était enfermée dans une boîte munie d'une suspension à *balancier* (V. ce mot), destinée à la soustraire au mouvement du navire. L'instrument prit alors le nom de boussole — *bossola-boîte*, mais bientôt après le nom de compas prévalut parmi les marins; c'est avec son aide que les navigateurs allaient commencer la longue série de leurs admirables découvertes. — Dès le début, le nord de la rose fut marqué par une fleur de lis; ce détail servit de fondement à l'opinion d'ailleurs inexacte que c'est en France que la boussole avait pris sa forme définitive. L'emploi de la boussole fut d'abord plus répandu parmi les marins de la Méditerranée que parmi ceux de l'Océan : « Que nous fait, disait encore en 1433 le prince Henri de Portugal à ses capitaines hésitants, l'avis des pilotes flamands dont les scrupules vous arrêtent? Est-ce que ces marins du Nord savent se servir de la boussole et des cartes marines? »

Pendant longtemps, les navigateurs crurent que l'aiguille aimantée leur indiquait le nord du monde, c.-à-d. que sa direction concordait avec le méridien géographique; il paraîtrait cependant, — mais la chose n'est pas certaine, — que la déclinaison fut observée pour la première fois en Europe par un certain Pierre Adiger en 1269. Humboldt croit que cette découverte doit être attribuée à Colomb; quoi qu'il en soit, il est le premier Européen qui a remarqué que la déclinaison est variable dans les différents points du globe. Ces faits étaient parfaitement connus des Chinois dès le commencement du XIIe siècle. Cependant, même après Colomb, on attribuait encore généralement à des erreurs d'observation la différence constatée entre la direction de l'aiguille et celle du méridien géographique. La déclinaison est mentionnée pour la première fois comme un fait certain dans un traité de navigation publié en 1855 à Séville, par l'Espagnol Martin Cortez. Les marins lui donnèrent le nom de *variation.* Au siècle suivant, le perfectionnement des instruments permit de découvrir un autre ordre de phénomènes dus à l'influence du fer des vaisseaux sur l'aiguille aimantée (V. ci-dessus p. 841).

Description générale des compas. — Les boussoles employées à bord pour la direction du navire prennent le nom de *compas;* l'une d'elles doit être placée dans des conditions particulièrement favorables et sert à contrôler les indications de toutes les autres : c'est le *compas-étalon* (*standard-compass* des Anglais). Si le compas-étalon est disposé pour permettre de prendre les relèvements des astres et des terres on le nomme aussi *compas de relèvement.* Ceux qui sont placés près des roues du gouvernail, sous les yeux des hommes de barre, sont les *compas de route.* — Les compas sont de modèles très variés (V. Compas), nous nous bornerons ici à les décrire dans leur ensemble. — Un compas comprend une ou plusieurs aiguilles aimantées reposant horizontalement sur un pivot vertical très pointu et supportant un disque gradué nommé rose. L'aiguille est un petit barreau d'acier portant en son milieu une chape garnie d'une pierre très dure : agate, rubis ou saphir; lorsqu'on emploie plusieurs aiguilles pour augmenter la force directrice du système, elles sont placées parallèlement au nombre de deux ou de quatre, et réunies par une traverse qui porte la chape en son milieu. Dans les compas du système Thomson, l'équipage magnétique se compose de huit aiguilles très courtes, de la grosseur de fines aiguilles à tricoter; elles sont réunies en échelons par deux fils de soie. Dans les compas système Duchemin, il n'y a pas d'aiguille; l'équipage magnétique est une couronne en acier polarisée aux extrémités d'un diamètre. Le pivot doit être en acier très dur, il est très pointu, pour diminuer autant que possible le frottement de la rose; on le dore pour s'opposer à l'oxydation. Aujourd'hui, on a adopté des pivots en cuivre avec pointe en iridium. — Dans les compas ordinaires, la rose est un disque très mince, en mica, fixé à l'équipage magnétique et recouvert d'un mince feuille de papier divisée en degrés et en *airs de vent* (V. ce mot, fig. 2). La ligne N.-S. de la rose doit coïncider avec la ligne des pôles de l'aiguille, le pôle N. est indiqué par une fleur de lis ou une étoile. Sir W. Thompson a réalisé pour la rose de son compas des dispositions qui la rendent beaucoup plus légère. Les organes qui viennent d'être décrits

sont enfermés dans une cuvette cylindrique en cuivre, fond et couvercle en glace. Dans certains compas dits *compas liquides*, la cuvette est hermetiquement fermée et remplie par un mélange d'eau et d'alcool au sein duquel se meut la rose; nous verrons plus loin le but de cette disposition. — A l'intérieur de la cuvette, selon une génératrice, et devant la tranche de la rose, est marqué un trait noir nommé *ligne de foi*; le rayon du compas qui y aboutit doit être rigoureusement parallèle à l'axe longitudinal du navire; le cap de ce dernier se trouve donc marqué par la division de la rose qui correspond à la ligne de foi. La cuvette munie d'un balancier est suspendue dans un habitacle ou dans une boîte fixée très solidement sur un support. — Les compas de relèvement possèdent en outre, au centre de la glace supérieure, un pivot qui reçoit l'alidade de visée dont les extrémités se meuvent sur les bords de la cuvette gradués en degrés. Enfin, il est nécessaire que la rose soit assez éclairée pendant la nuit, pour permettre facilement la lecture de sa graduation; on y arrive au moyen d'un fanal et d'écrans convenablement disposés; l'éclairage se fait par dessous la rose qui devient lumineuse par transparence, ou directement par-dessus. En dehors des compas de route et de relèvement, on emploie encore à bord des *compas d'embarcation*, instruments de petite dimension que l'on place dans les embarcations lorsqu'elles doivent naviguer de nuit, hors de vue du bord, ou par des temps de brume, ou simplement lorsqu'elles doivent accomplir un assez long trajet; il existe aussi des *compas de chambre*, petits compas renversés que l'on fixe, au plafond, dans l'appartement du commandant et de certains officiers pour qu'ils puissent contrôler la route du bâtiment sans monter sur le pont.

Déclinaison, Déviation, Variation au point de vue de la marine. — Si l'aiguille était exactement orientée dans le plan du méridien géographique, la rose des compas indiquerait directement les *airs de vent* ou *azimuts* (V. ces mots), et pour faire route au N. 60° E., par exemple, il suffirait de maintenir la ligne de foi du compas en regard de cette division de la rose. Il n'en est pas ainsi. En chaque point du globe, l'aiguille aimantée fait avec le méridien géographique un certain angle nommé *déclinaison* (V. l'article précédent); si le pôle N. de l'aiguille se trouve dévié dans l'E. du méridien géographique, la déclinaison est orientale; elle est occidentale dans le cas contraire; on la considère comme positive dans le premier cas, comme négative dans le second. Si donc la variation est de + 20°, le pôle N. de l'aiguille est dévié de 20° dans l'E. du N. géographique et cette direction est indiquée par le N. 20° O. de la rose, c.-à-d. par une division placée de 20° sur la gauche de celle qui donnerait la direction exacte, pour un observateur placé au centre de la rose; il en est de même de toutes ses indications qui se trouvent erronées de la même quantité, et dans le même sens. On aura donc la direction réelle correspondant a l'une quelconque de ces indications en prenant la division placée à 20° sur la droite de celle que l'on considère. Si par exemple on relève dans le cas présent un objet au S. 40° E. de la rose, le relèvement exact de cet objet est le S. 20° E.; si l'on fait route au N. 50° O. de la rose, la route réelle est le N. 30° O. Inversement si l'on veut faire route au N. 50° E., ce n'est pas cette division de la rose qu'il faut mettre en regard de la ligne de foi du compas, mais le N. 30° E. La correction se ferait en sens inverse pour une déclinaison occidentale. L'opération qui consiste à passer d'une *direction au compas* à une *direction vraie* s'effectue à chaque instant dans la pratique de la navigation; il faut y apporter la plus grande attention, car une correction faite en sens inverse peut entraîner les conséquences les plus graves, en faisant prendre au navire une route différente de celle qu'il doit suivre.

Les marins nomment *variation* l'angle que fait l'aiguille aimantée avec le méridien géographique. Cet angle, qui à terre n'est autre que la déclinaison, en est souvent très différent à bord, car dans ce cas, à l'action directrice de la terre vient se joindre celle des diverses pièces de fer placées sur le navire; l'aiguille se trouve donc déviée du méridien magnétique terrestre dans lequel elle se fixerait si la terre agissait seule sur elle. On nomme *déviation* l'angle que fait l'aiguille avec ce méridien magnétique; ainsi que la déclinaison, elle est orientale et positive, occidentale et négative, selon que le pôle N. de l'aiguille est dévié à l'E. ou à l'O. du méridien magnétique. Il résulte de ces conventions que l'on a toujours la relation

Variation = Déclinaison + Déviation.

Ces diverses quantités s'ajoutant algébriquement, si l'on trouve pour la variation une quantité positive, elle est orientale, et occidentale, dans le cas contraire. On corrige les indications du compas de la variation comme nous l'avons dit pour la déclinaison.— *Règles générales:* 1° pour passer d'une direction magnétique à une direction vraie, porter la variation sur la droite ou sur la gauche selon qu'elle est orientale-positive ou occidentale-négative; 2° inversement pour passer d'une direction vraie à une direction magnétique.

La déclinaison possède en chaque point du globe une valeur parfaitement déterminée, ne variant que très lentement et soumise à des oscillations diurnes négligeables pour le navigateur, mais la déviation qui forme le second élément de la variation est essentiellement variable. Non seulement il change d'un navire à l'autre d'après la nature et la disposition du fer qui s'y trouve, mais pour le même bâtiment, la déviation varie avec le temps, la position géographique du navire, son cap, la bande plus ou moins grande qu'il donne et d'autres causes moins importantes. L'étude de cette question extrêmement complexe a été abordée par un grand nombre de géomètres, de physiciens et de navigateurs; les résultats qu'elle a produits et qui constituent un progrès important pour la navigation ont été indiqués plus haut.

Détermination de la variation et de la déviation. Tables et courbes de régulation. — Il est essentiel, pour se servir d'un compas à bord, de connaître la variation pour les différents caps du navire. Cet élément se détermine de plusieurs manières. La plus communément employée consiste à calculer l'azimut d'un astre ou d'un point de la côte pour l'instant où on le relève au compas-étalon; la différence entre l'azimut calculé et celui donné par la rose est évidemment la variation pour le cap du navire au moment de l'observation. Si l'air de vent de la rose est sur la gauche de l'azimut vrai, la variation est orientale et positive, et inversement. Cette opération recommencée pour les 8, 16 ou 32 airs de vent équidistants de la rose donne les variations pour tout le tour de l'horizon. Si de ces valeurs on retranche *algébriquement* celle de la déclinaison du lieu, on obtient les déviations aux différents caps. La détermination de la variation se fait très souvent lorsque le navire est au mouillage sur rade, en relevant un point éloigné porté sur la carte et dont on détermine l'azimut en joignant sa position à celle qu'occupe le navire; on utilise les évitages de ce dernier pour prendre le relèvement du point aux différents caps. Lorsqu'on opère ainsi, on doit prendre un point assez éloigné pour rendre négligeable l'erreur de parallaxe qui résulte du changement de position du navire évitant autour de son ancre; pour qu'elle ne dépasse pas 10′, la distance doit être d'au moins 350 fois le rayon d'évitage, soit 17 kil. pour un rayon de 50 m. Il faut aussi que le point soit de dimension restreinte et bien défini afin d'éviter autant que possible les erreurs de pointé et les phases de signaux. On peut encore, pour déterminer la variation, se servir des *alignements* (V. ce mot). Lorsqu'on fait le tour de l'horizon soit en mer, soit au mouillage pour avoir la variation aux différents caps,

on doit avoir soin de n'opérer que lentement et lorsque le navire est déjà depuis quelques minutes en direction convenable ; sans cette précaution, on pourrait commettre des erreurs s'élevant à 1° et 2°, ayant pour cause le retard qu'éprouve le magnétisme induit à se modifier lorsque le navire passe d'un cap à un autre. Cette erreur signalée par l'ingénieur hydrographe Gaussin, porte son nom. — C'est par la méthode qui vient d'être indiquée que sont *réglés* les compas des navires de guerre, lorsqu'avant leur départ ils se trouvent à l'état d'armement complet. On procède généralement à cette opération en maintenant le navire au milieu de quatre coffres à l'aide d'aussières qui servent en outre à le faire tourner sur place ; on vise des points déterminés dont les azimuts sont très exactement connus. — Lorsque le navire est près de terre, on peut se servir d'une autre méthode dite des *relèvements réciproques*. On prend le compas-étalon, on le transporte à terre, et on l'établit sur un pied en un point où il se trouve à l'abri de toute influence magnétique et d'où on peut voir le navire ; on prend avec lui le relèvement d'un objet éloigné ; on le remplace par un autre compas avec lequel on vise le même objet ; s'il existe une petite différence entre les deux relèvements, on en tiendra compte ultérieurement pour transformer les indications du second compas en indications du premier. Le compas-étalon est remis à bord à son poste, puis à des signaux convenus, on prend simultanément de chaque compas le relèvement de l'autre. A terre, le compas n'est affecté que par la déclinaison, à bord, il l'est par la déclinaison et la déviation, les deux relèvements simultanés diffèrent donc de la déviation à laquelle on ajoute la déclinaison locale pour avoir la variation. — On peut enfin calculer les déviations aux différents caps à l'aide de la formule qui donne les valeurs de cet élément en fonction du cap au compas et d'un certain nombre de paramètres ; l'étude de cette formule sera faite à l'article DÉVIATION.

Les résultats obtenus sont réunis sous forme de courbe ou de tableau (V. COURBE DE RÉGULATION). La courbe ou le tableau ne peut servir que tant que le navire se trouve dans les parages où on l'a dressé. La variation peut en effet différer beaucoup d'un point à un autre, non seulement par suite du changement de valeur de la déclinaison, dont il serait facile de tenir compte, mais aussi à cause des variations des autres éléments du magnétisme terrestre : l'intensité et l'inclinaison, qui entraînent celle du magnétisme induit du navire. Le magnétisme sous-permanent se modifie lui-même avec le temps. Il est donc nécessaire, lorsqu'on navigue, de dresser de temps en temps une nouvelle table de régulation, en faisant faire un tour d'horizon au navire, et d'observer au moins une fois par jour la variation pour le cap où l'on doit faire route. On se sert ordinairement du relèvement des astres, surtout du soleil, à leur lever ou à leur coucher (V. AMPLITUDE) ; on peut aussi pendant la nuit, dans l'hémisphère N., et lorsque la latitude n'est pas trop élevée, relever la polaire qui ne s'écarte du nord géographique que d'un petit angle dont il est facile de trouver la valeur au moyen d'une table dressée à cet effet et contenue dans les recueils nautiques.

INSTALLATION DES COMPAS À BORD DES NAVIRES. — On doit procéder avec grand soin à l'installation du compas-étalon ; on le place ordinairement dans le plan longitudinal et vers l'arrière du navire, établi sur un pilier robuste fixé solidement au pont ; il doit dominer le bord pour qu'il soit possible de prendre des relèvements sur tout le tour de l'horizon. Il est essentiel de soustraire autant que possible la rose aux actions perturbatrices de masses de fer voisines, en écartant le compas, à une distance au moins égale à la demi-largeur du navire, de tout organe pouvant dévier l'aiguille, tels sont : la mèche et la barre du gouvernail, la cheminée, les mâts s'ils sont en fer, la machine, les caisses à eau, etc. On démontre que les lignes joignant le centre du compas aux centres de figure des principales masses magnétiques devraient faire avec la verticale un angle d'au moins 55°. Malheureusement, l'emploi de plus en plus répandu du fer dans la construction des navires dont les parties principales — coque, cuirasse, mâture, machine, chaudières, cheminées, chaînes, artillerie, etc., etc., sont formées de ce métal, — rend de plus en plus rare l'observation de ces prescriptions, et les compas se trouvent souvent placés dans des conditions très défavorables ; c'est à cet état de choses que doit être imputé un grand nombre de sinistres maritimes. On a cherché à y remédier en installant sur beaucoup de navires en fer le compas-étalon au sommet d'un mâtereau de 3 à 4 m. de hauteur. On arrive effectivement ainsi à réduire l'action déviatrice du bord, mais le compas se trouve d'autre part, dans des conditions défectueuses, car même avec des roulis très modérés, ses mouvements prennent une grande amplitude, et la rose est soumise à des oscillations qui en rendent l'observation très difficile et les indications incertaines. Depuis quelques années seulement, sous la pression chaque jour plus grande des exigences de la navigation, et devant l'impossibilité d'installer convenablement les compas ordinaires à bord des navires en fer, on a employé la méthode de la compensation qui consiste à détruire l'action déviatrice du bord par les actions opposées d'aimants et de masses de fer doux placés convenablement à proximité des compas. Ce procédé est entré aujourd'hui dans la pratique courante de la navigation ; les paquebots à grande vitesse assujettis à un service régulier et devant marcher par tous les temps l'ont adopté ; tous possèdent des compas compensés. Il en est de même des navires cuirassés où les compas sont souvent placés à proximité d'épaisses plaques de blindage ou de grosses pièces d'artillerie. C'est l'un des progrès les plus importants réalisés par l'art naval en ces dernières années ; car il permet de naviguer avec une sécurité relative, quant à la route, dans les parages où les brumes fréquentes rendent souvent impossible toute observation astronomique.

ACTIONS PERTURBATRICES QUI AFFECTENT LES COMPAS. PARESSE DES COMPAS. — En dehors de l'action magnétique du fer du navire, la rose est souvent soumise à des causes perturbatrices qui peuvent fausser ses indications ou rendre son observation très incommode. C'est le cas qui se présente lorsque le pivot est émoussé ou la pierre de la chape usée par un trop long service ; la rose n'est plus alors libre de ses mouvements et peut prendre une direction fort différente de celle qu'elle devrait avoir. Une des causes les plus graves de perturbation est due aux mouvements du navire qui, malgré la suspension, se transmettent à la rose par l'intermédiaire du pivot et engendrent des forces d'inertie qui font balancer et osciller la rose autour de sa position d'équilibre. Pour que celle-ci ne fût pas affectée par les mouvements du navire, il faudrait que ces forces d'inertie se fassent équilibre, ce qui exige l'égalité des moments d'inertie de la rose par rapport aux axes principaux de son ellipsoïde d'inertie. La théorie montre qu'on peut y parvenir : soit en employant des aimants circulaires (boussole Duchemin) soit, lorsqu'il y a deux aiguilles parallèles, en les plaçant chacune à 30° du diamètre de la rose ; soit, lorsqu'il y en a quatre, en les plaçant respectivement à 15° et 45° de ce diamètre ; et, d'autre part, en plaçant le point de suspension au-dessus du centre de gravité de la rose, à une distance que le calcul détermine. Cette dernière condition est d'ailleurs nécessaire pour assurer la stabilité de la rose. D'ailleurs, on diminue les accélérations angulaires et par suite les oscillations de la rose en augmentant son moment d'inertie, ce qui s'obtient en augmentant son poids ou en reportant le plus possible à la périphérie les organes qui la composent. Le premier moyen présente le grave inconvénient d'augmenter le frottement de la rose sur le pivot et par suite d'en accélérer l'usure ; c'est celui qui était appliqué sur les roses lourdes

et de grand diamètre dites *roses de mauvais temps;* dans le but de diminuer la pression des roses lourdes sur leur pivot, on a construit les compas liquides dont il a été parlé précédemment ; cette disposition présente aussi l'avantage d'éteindre les oscillations de la rose par suite de la résistance qu'oppose le liquide à son mouvement. Malgré les dispositions qui viennent d'être indiquées, les oscillations de la rose peuvent devenir très grandes lorsque leur période est à peu près égale à celle du roulis ; il s'établit alors une sorte de synchronisme en raison duquel le lancé de la rose s'accroît à chaque coup de roulis. Sir William Thomson a remédié à ce grave inconvénient en construisant pour ses compas des roses dont la période d'oscillation est portée à 40 secondes alors que celle des roulis les plus longs n'atteint que rarement 14 à 16 secondes. Il y est parvenu en diminuant beaucoup le moment magnétique de la rose rendu environ 12 fois plus faible que celui des roses ordinaires ; mais par contre, pour diminuer autant que possible le frottement et l'usure des pivots, ces roses pèsent environ 15 fois moins que celles communément employées. D'autres causes peuvent encore fausser les indications du compas : tels sont les orages et les aurores boréales qui peuvent modifier la polarité et l'aimantation de la rose à tel point que les pôles se trouvent parfois chavirés ; des côtes ferrugineuses trop voisines peuvent aussi dévier l'aiguille aimantée. Enfin, depuis que l'emploi des appareils photo-électriques se développe à bord, il est important d'attirer l'attention sur les graves inconvénients qui peuvent résulter de machines électro-magnétiques ou de conducteurs trop rapprochés des compas.

Lorsque la rose écartée de sa position d'équilibre n'y revient que lentement, ne s'y fixe qu'avec mollesse et souvent dans une direction différente de celle qu'elle avait auparavant, on dit que le compas est paresseux. Ce défaut qui entraîne de très graves inconvénients pour la conduite du navire peut avoir plusieurs causes : l'usure de la chape et du pivot le produit, il peut être le résultat d'une désaimantation des aiguilles ou de la présence de masses de fer doux voisines qui, à certains caps, diminuent la force directrice de la rose. Il est donc essentiel, pour se mettre en garde contre ces accidents, de comparer de temps en temps la force directrice de la rose pour différents caps du navire à celle qu'elle possède à terre. On peut le faire très facilement en mesurant à terre et à bord les durées t et t' d'un même nombre d'oscillations. Soient H et H′ les forces directrices dans les deux cas on a : $\frac{t'}{t} = \sqrt{\frac{H}{H'}}$. Une différence trop forte entre t et t' indique un défaut soit dans la suspension de la rose, soit dans la rose elle-même. La mesure de la force directrice de la rose peut encore se faire plus rapidement au moyen d'instruments spéciaux nommés *déflecteurs* (V. ce mot). E. C.

IV. Astronomie. — Nom d'une des quatorze constellations australes formées par l'abbé Lacaille dans l'hémisphère austral. Elle est située entre l'Hydre et le Navire, très près du tropique du Capricorne. Elle compte quatorze étoiles de 4e, 5e et 6e grandeur. La plus brillante, α Boussole, de grandeur 4, 5, a eu pour coordonnées le 1er janv. 1889 : Æ = $8^h\ 39^m\ 9^s$; P = 122° 47′ 9″1.

V. Arpentage. — BOUSSOLE D'ARPENTEUR (V. LEVER À LA BOUSSOLE).

BIBL. : PHYSIQUE. — *Annuaire de l'Observatoire de Montsouris*, années 1875, 1877, 1878. — LLOYD, *Account of the magnetical observatory of Dublin*, 1842. — LAMONT, *Dove's Repertorium*, t. VII. — WEBER, *Pogg. Annalen*, LIII, p. 293 — GORDON, *A Physical Treatise on Electricity and Magnetism*; Londres, 1880, 2 vol. in-8.

BOUSSU. Com. belge du Hainaut, à 12 kil. de Mons, sur la Haine ; 9,500 hab. ; centre d'une exploitation houillère considérable ; fonderies de fer et de cuivre, fabriques de sucre. Eglise Saint-Géry, du XIIIe siècle. Le 28 avr. 1792, le général autrichien de Beaulieu battit à Boussu les troupes françaises commandées par Biron. Au mois de novembre de la même année, Dumouriez y défit complètement l'armée autrichienne.

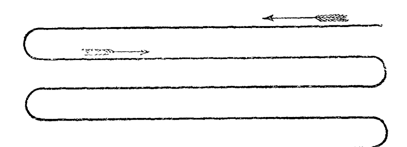
BOUSSU (Gilles de), littérateur et historien belge, né à Mons en 1681, mort en 1755. Il occupa les fonctions d'échevin de sa ville natale et de député aux Etats du Hainaut, et publia des tragédies et des comédies très médiocres ; ses œuvres historiques sont un peu meilleures que ses productions théâtrales ; il s'est livré à des recherches très consciencieuses, mais il manque absolument d'esprit critique. Voici la liste de ses principaux ouvrages : A. Théâtre : *le Martyre de Sainte-Reine*, tragédie (1709) ; *Hedwige, reine de Pologne* (*id.*, 1713) ; *les Disgrâces du mari, ou les tracas du ménage*, comédie en trois actes. B. Histoire : *Histoire de la ville de Mons* (1725) ; *Histoire de la ville de Saint-Ghislain* (1737) ; *Histoire de la ville d'Ath* (1750). E. H.

BIBL. : MATHIEU, *Biogr. montoise*. — VANDER MEERSCH, *Notice sur Gilles de Boussu* (dans la *Biog. nat. belge*).

BOUSSY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Rumilly ; 447 hab.

BOUSSY-SAINT-ANTOINE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger ; 259 hab.

BOUSTROPHÉDON. Terme grec employé pour désigner une manière particulière de disposer les lignes de l'écriture. Elle consiste à tracer les lignes alternativement de droite à gauche et de gauche à droite, en décrivant des sinuosités pareilles à celles du bœuf attelé à la charrue, qui revient sans cesse sur lui-même en creusant un nouveau sillon au rebours du précédent. La figure ci-dessous fera comprendre mieux qu'une définition, la disposition de l'écriture *boustrophède* :



Cette direction de l'écriture a été en usage presque exclusivement chez les Grecs et chez les Etrusques. Pausanias (V, 17, 6), décrivant les monuments d'Olympie consacrés par les Cypsélides, dit que, parmi les inscriptions qu'il a lues, les unes sont rédigées dans le sens ordinaire, d'autres sont en *boustrophédon*, « c.-à-d., dit-il, que tandis qu'une ligne va dans un sens, la suivante va dans un autre, comme dans le double parcours du stade ». Les plus anciennes inscriptions grecques, celles de l'île de Théra, par exemple, sont écrites non point en *boustrophédon*, mais exclusivement de droite à gauche, comme les inscriptions phéniciennes et la plupart des écritures sémitiques. On ne peut guère indiquer l'époque où cette direction uniforme de l'écriture grecque, empruntée aux Phéniciens, fut modifiée, mais il est facile cependant de suivre assez complètement les phases successives de cette modification. Ainsi, sur des vases peints et des monnaies archaïques, des VIIe et VIe siècles avant notre ère, où les figures et les types sont accompagnés de noms propres, on voit que les dernières lettres de ces noms, au lieu d'être reportées au commencement d'une seconde ligne, sont au contraire tracées à la suite de la première, de manière à décrire une courbe ou un crochet plus ou moins accentué, selon le nombre de lettres qui restaient encore à placer. Ce qui n'était d'abord qu'accidentel passa dans l'habitude et on en arriva assez vite, en entourant les figures d'inscriptions plus développées, aux lignes sinueuses en *boustrophédon*. Les lois de Solon étaient écrites en lignes boustrophèdes, au témoignage de Suidas. Dans les plus anciennes inscriptions boustrophèdes, la ligne initiale procède de droite à gauche, comme l'écriture phénicienne; mais plus tard, vers le Ve siècle, la ligne initiale va de gauche à droite, la seconde de droite à gauche, et ainsi

de suite. L'écriture boustrophédon admet, d'ailleurs, d'assez nombreuses irrégularités. Une des plus singulières que nous puissions citer est révélée par une inscription du ve siècle environ, découverte à Priniæ, en Crète : on y trouve alternativement une ligne allant de droite à gauche, puis deux lignes dirigées de gauche à droite. Les monnaies grecques nous fournissent quelques exemples d'écriture boustrophède ; on en rencontre notamment dans la numismatique d'Agrigente, de Neapolis (Campanie), de Crotone, de Tenedos, d'Acanthus, d'Amphipolis et de différentes villes de Crète. Cette écriture boustrophède n'est pas toujours une preuve d'archaïsme : c'est ainsi qu'on trouve l'inscription ΑΚΡΑΓ / ΝΙΤΝΑ sur des monnaies d'Agrigente qui ne sont pas antérieures à l'an 400 avant notre ère.

Les Latins, dont les plus anciens textes vont quelquefois de droite à gauche, n'ont que fort rarement eu recours à l'écriture boustrophède. On ne cite guère dans ce genre que l'inscription d'une lame de bronze trouvée dans le lac Fucin, quelques textes sabelliques et des vases à inscriptions votives (Jordan, dans l'*Hermès*, t. XV et XVI, 1880 et 1881). Le moyen âge n'a jamais recouru systématiquement à ce genre d'écriture. E. Babelon.

Bibl. : Fr. Lenormant, dans Daremberg et Saglio, *Dict des antiq. gr. et rom.*, art. *Alphabet.* — H. Rœhl, *Inscript. antiquissimæ*, passim. — S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque.* — Huebner, *Exempla scripturæ epigraphicæ. Prolegom.*, p. lxxiv; Berlin, 1885, in-fol. — *Nouveau traité de diplomatique*, par les Bénédictins (Toustain et Tassin), t. I, pp. 608 et suiv.

BOUSYRY (Cheref-eddin Abou Abdallah Mohammed ben Saïd ben Hammad), poète arabe (1212-1296), né en Egypte, dans le district de Bahnasa, d'une famille d'origine berbère, issue, dit-on, de la famille royale des Hammadites. Bousyry avait déjà composé quelques poésies religieuses lorsqu'un jour, ayant été atteint d'une hémiplégie, il entreprit de célébrer dans ses vers les vertus du Prophète. A peine avait-il terminé son poème qu'il vit en songe Mahomet imposer les mains sur la partie malade de son corps et lui jeter un manteau sur les épaules. Dès le lendemain le poète était complètement guéri et son poème devenu bientôt célèbre prit le nom de *El-Borda* (le manteau) que portait seul auparavant la *qasida* de Kaab ben Zoheïr. Le Borda de Bousyry est entré en quelque sorte dans la liturgie musulmane ; on le récite surtout aux funérailles des saints personnages et il a, dit-on, souvent servi aussi à faire des cures miraculeuses. Malgré une certaine élégance de forme et le souffle qui anime les cent soixante-dix vers du Borda, il est vraisemblable que ce poème doit la plus grande partie de son immense succès à la vénération qu'ont les musulmans pour le Prophète dont il fait l'apologie. O. H.

BOUT-Dehors. — On nomme *bouts-dehors*, des pièces de mâture faisant saillie sur un navire ou sur une embarcation, dans une direction généralement voisine de l'horizontale, et permettant d'établir des voiles extérieures ; tels sont : les bouts-dehors de bonnette, de grand et de clin-foc, de tape-cul. Les *bouts-dehors de bonnette* sont supportés par les basses-vergues et les vergues de hune des phares de misaine et du grand-mât ; ils servent à établir les *bonnettes* (V. ce mot). Lorsque ces voiles ne sont pas en place, les bouts-dehors sont rentrés sur l'avant des vergues, maintenus par leurs blins et par un *cartahu de bout-dehors* trappé sur leurs caisses. Avant d'établir les bonnettes, on pousse les bouts-dehors du bord convenable, ou des deux bords à la fois, et on les fixe de manière à ce qu'ils ne puissent rentrer en dedans ; la longueur des vergues se trouve ainsi beaucoup augmentée. — Les *bouts-dehors de grand-foc* et de *clin-foc* font partie du phare du beaupré ; ils servent à l'établissement du grand-foc et du clin-foc (V. Beaupré). — Le *bout-dehors de tape-cul* est un espar poussé sur l'arrière et dans le longitudinal d'un grand nombre d'embarcations et de bateaux ; à son extrémité se borde la voile de *tape-cul* (V. ce mot). — On disait autrefois, et avec raison, *boute-hors* au lieu de bout-dehors, qui a prévalu. E. C.

BOUT de l'an. Service funèbre (V. Anniversaire, t. III, p. 78, 2e col.).

BOUT-de-Quièvre (Pêche). Sorte de filet semblable au haveneau et tendu sur deux perches croisées en ciseaux, et dont les extrémités inférieures sont terminées par des cornes de chèvres, afin qu'on puisse le pousser lentement sur la grève, la rondeur des cornes le faisant glisser facilement sur le sable. On remplace quelquefois ces cornes par deux planchettes qui produisent le même effet. Le bout-de-quièvre, qui est la corruption du mot bout-de-chèvre, est fort en usage sur les côtes de Normandie pour la pêche des crevettes.

BOUT (Pierre), peintre et graveur flamand, né à Bruxelles en 1658, mort après 1702. Imitateur de Ph. Wouwermann, il a surtout travaillé en collaboration avec le paysagiste Ad. Boudewyns, qui peignait les fonds de ses tableaux, et dont il a *étoffé* les œuvres de figures et d'animaux. Bout a aussi gravé plusieurs planches spirituellement traitées et représentant un *Marché au poisson*, ou des *Chasseurs* et des *Patineurs* ; ces planches sont assez rares.

BOUTADE. C'était un divertissement de danse naguère en grand usage à la cour des rois de France, et qui semble avoir en quelque sorte servi de transition entre ce qu'on appelait alors la mascarade, qui n'était autre chose qu'une danse costumée et masquée, et le ballet de cour tel qu'on commença à le voir fleurir sous Henri IV et sous Louis XIII, avec son importante action scénique entremêlée de chants et de danses qui finit par engendrer l'opéra. La boutade était en effet comme une sorte de germe du ballet ; elle présentait déjà un embryon de canevas théâtral, très rapide et très bref, à la vérité, mais auquel certains récits de chant servant à l'expliquer venaient donner un sens particulier et suffisamment précis. L'abbé de Pure caractérisait la boutade dans les termes que voici : « C'est un raccourci de ballet, une boutade de l'imagination, qui, rencontrant un objet agréable, familier et facile, se contente de peu d'entrées, de peu d'appareil, et où l'on se pique seulement de faire paraître un dessein bien formé, galant ou folastre, et bien exécuté. L'adresse, la belle exécution suffisent, et le moindre divertissement qu'on y prenne tient lieu d'un raisonnable succez... Autrefois la boutade consistait en quatre entrées, un récit et un grand ballet. Les premières entrées étaient ordinairement d'un seul danseur, et le grand ballet, des quatre rassemblés après le récit. » La boutade connut de grands succès et jouit d'une vogue qui se prolongea pendant assez longtemps. A. P.

BOUTAGE. I. Ancien droit (V. Botage).

II. Technologie (V. Epingle).

BOUTAKOV (Alexis-Ivanovitch), amiral russe, mort en 1869. Il est surtout célèbre par ses expéditions sur la mer d'Aral en 1848-49, dans le delta de l'Oxus (1858-59), et par l'exploration du Sir-Daria. Il a publié, en 1850, une carte de la mer d'Aral et donné un certain nombre d'articles dans les revues russes, anglaises et allemandes.

BOUTAN. Etat de l'Hindoustan (V. Bhoutan).

BOUTAN (Oued). Ruisseau qui descend du Zakkar (Algérie), arr. de Miliana, par d'innombrables cascades, reçoit un grand nombre de ruisseaux tributaires, alimente les moulins de Miliana et arrose ses jardins, puis va déverser une masse d'eau encore considérable dans le Chéliff, à Affreville.

BOUTAN (Augustin), physicien français, né à Lectoure (Gers) le 4 juin 1820. Il fit ses études au collège de cette ville et vint les compléter au collège Rollin, à Paris. Elève de l'Ecole normale (1840), il enseigna d'abord au lycée d'Avignon (1843), fut reçu deuxième agrégé de physique en 1845, et professa cette science tour à tour aux lycées de Grenoble, 1845, Rouen (1846), Versailles (1853), et Saint-Louis,

à Paris, de 1854 à 1865. Proviseur du lycée Saint-Louis, (1865-68), il y créa et organisa l'école préparatoire aux écoles du gouvernement. Inspecteur de l'Académie de Paris (1868), il fut directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique, de 1873 à 1879. Depuis cette époque, il est inspecteur général de l'enseignement secondaire. — Comme professeur, M. Boutan a donné, en 1867, un *Traité élémentaire de physique* (1884), 2 vol. in-8, 5e édit. Comme savant, il a publié dans divers recueils scientifiques : *Recherches sur l'électricité atmosphérique ; Etudes sur la caléfaction des liquides ; Propriétés physiques des huiles végétales et animales ; Expériences sur le chauffage et la ventilation des grands établissements ; Notice historique sur la photométrie.* Comme administrateur, il a collaboré à la loi de 1875 pour améliorer le traitement des instituteurs; à la loi de 1877 pour la fondation de la caisse en vue de la construction des maisons d'école; à la loi de 1879 pour la création de chaires d'agriculture dans les écoles normales. Il a institué la commission permanente de statistique scolaire, 15 mai 1876, et publié le premier volume de cette statistique. H. M.

BOUTANCOURT *(Bodoni curtis)*. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize ; 527 hab. Eglise des XVe et XVIIe siècles, vitraux du XVIe siècle.

BOUTARD (Le marquis Jean-Baptiste Bon), architecte, publiciste et administrateur français, né à Paris en 1771, mort à Versailles le 2 déc. 1835. Après avoir fait ses études pour être architecte, Boutard, qui était le beau-frère des deux *Bertin* (V. ce nom), les propriétaires du *Journal des Débats*, fut attaché dès l'origine de ce journal en 1800 jusqu'en 1823 à la rédaction et y donna, sur les beaux-arts, de nombreux articles qui faisaient autorité. Boutard fut nommé pendant la Restauration chef de la division des beaux-arts au ministère de la maison du roi et publia un ouvrage intitulé *Dictionnaire des arts, du dessin, la peinture, la sculpture, la gravure et l'architecture* (Paris, 1826, in-8). Ch. L.

Bibl. : Quérard, *la France littéraire.* — *Journal des Débats*, 4 déc. 1835.

BOUTAREL (Aimé), publiciste français, né à Paris en 1826. Il fut d'abord auditeur à la cour des comptes, donna sa démission pour s'adonner à l'industrie, et fit partie longtemps de la commission supérieure des expositions internationales. Il a publié sur les questions économiques un grand nombre d'ouvrages intéressants parmi lesquels nous citerons : *le Traité de commerce et le Libre-échange* (Paris, 1862, in-8) ; *Enquête sur la circulation monétaire et fiduciaire* (1865, in-8), mémoire présenté au conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie; *la Ruine des exportations françaises, impôts sur les matières premières et la dénonciation des traités* (1872, in-8) ; *l'Agriculture en France, sa situation, son avenir, conditions de son développement* (1874, in-8); *le Canton fiscal et l'abolition de l'impôt des boissons* (1875, in-8) ; *la Crise charbonnière en France, ce qu'elle a de menaçant* (1877, in-8) ; *la Décentralisation, réformes administratives et financières* (in-8). M. Boutarel a collaboré activement au *Journal des Economistes.*

BOUTARIC (Edgar-Paul), historien français, né à Châteaudun (Eure-et-Loir) le 9 sept. 1829, mort à Paris le 17 déc. 1877. Fils d'un professeur de l'Université, il acheva son instruction en suivant les cours de l'Ecole des Chartes, puis ceux de l'Ecole d'administration fondée après la révolution de 1848. Son entrée aux Archives nationales, où il devint chef de la section administrative, lui permit d'utiliser ses loisirs et de les consacrer, par l'étude attentive des documents originaux, à l'histoire des institutions de la France au moyen âge, d'où sortirent des publications importantes : *la France sous Philippe le Bel, etude sur les institutions politiques et administratives du moyen âge* (Paris, 1861, in-8) ; *Notices et extraits de documents inédits relatifs à l'histoire de France sous Philippe le Bel* (Paris, 1861, in-4) ; *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes* (Paris, 1863, in-8); *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère avec le comte de Broglie, Tercier et autres documents relatifs au ministère secret* (Paris, 1866, 2 vol. in-8) ; *Saint Louis et Alphonse de Poitiers, étude sur la réunion des provinces du Midi et de l'Ouest à la couronne et sur les origines de la centralisation administrative* (Paris, 1870, in-8). Chargé par l'administration à laquelle il appartenait de publier les *Actes du Parlement de Paris*, E. Boutaric fit imprimer les deux premiers volumes qui vont jusqu'à l'année 1326 (Paris, 1863 et 1867, in-4); il prit aussi une part importante à la création du musée des archives nationales et à la publication du volume qui porte le même titre (Paris, 1872, in-4). On lui doit encore de bons articles de revues, et notamment : *Compte des dépenses de la chevalerie d'Alfonse comte de Poitiers* (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, XIV [1853]) ; *les premiers Etats généraux* (*id.*, XXI [1860]); *la Saint-Barthélemy d'après les archives du Vatican* (id., XXIII [1862]); *Recherches archéologiques sur le palais de justice de Paris* (*Mém. de la Société des antiquaires de France*, XXVII [1862]) ; *les Idées modernes chez un politique du XIVe siècle, Pierre du Bois* (*Revue contemporaine* [1864]) ; *Marguerite de Provence, femme de saint Louis, son caractère, son rôle politique* (*Revue des questions historiques* [1er oct. 1867]) ; *Clément V, Philippe le Bel et les Templiers* (*id.* [1er oct. 1871 et 1er janv. 1872]) ; *Vincent de Beauvais et la connaissance de l'antiquité classique au XIIIe siècle* (*id.* [1er janv. 1875]) ; *Des origines et de l'établissement du régime féodal et particulièrement de l'immunité* (*id.* [1er oct. 1875]). Avec M. Emile Campardon, il a publié les *Mémoires de Frédéric II, roi de Prusse, écrits en français par lui-même, d'après les manuscrits originaux conservés aux archives de Berlin* (Paris, 1866, 2 vol. in-8). Professeur du cours des institutions de la France à l'Ecole des Chartes, E. Boutaric venait d'être élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lorsque la mort l'enleva prématurément, à l'âge de quarante-huit ans. H. Stein.

Bibl. : A. Bruel et P. Bonnassieux, *Edgar Boutaric* (1829-1877); Paris, s. d., in-8.

BOUTAVENT-la-Grange. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Formerie; 99 hab. Il y a, sur le territoire de Boutavent, plusieurs emplacements qui indiquent d'anciens établissements ruinés ; mais la constitution du village actuel est moderne et eut probablement pour origine le choix que firent de cette localité pour s'y réfugier les protestants du voisinage, lors de la réaction contre la Réforme, sous le règne de Louis XIV. — Il existe au *Bois de la Pierre* des restes de cromlech. Le moulin de *Berlure* est bâti sur l'emplacement d'un vieux château dont on voyait encore les restes à la fin du XVIIIe siècle. C. St-A.

BOUTEAUVILLE (Michel de), écrivain français (V. Boteauville).

BOUTE-CHARGE. Sonnerie en usage dans les colonnes expéditionnaires et les convois. Elle a pour but de prévenir les soldats du train ou tous autres conducteurs d'animaux de trait ou de somme, qu'ils doivent charger leurs voitures ou leurs bêtes. Le règlement sur la conduite des voitures et des mulets de bât s'exprime ainsi : « Le boute-selle et le *boute-charge* ayant été sonnés, les chevaux étant sellés, harnachés, chargés et bridés, on sonne : à cheval. »

BOUTE-FEU. I. Art militaire. — Bâton d'environ 1 m. de longueur, taillé en pointe d'un bout, et fendu de l'autre pour recevoir le bout allumé d'une mèche qui s'entortillait autour du bâton. Le boute-feu servait au canonnier à mettre le feu à la pièce. Au temps où l'in-

fanterie faisait usage de l'arquebuse à croc, elle se servait également d'un boute-feu.

II. Mines. — On s'est servi longtemps, pour porter le feu à travers le vide laissé dans le bourrage des coups de mine par l'épinglette, de deux moyens différents : le *fêtu* ou la *canette*. On prépare le fêtu en se servant d'une paille de blé et la coupant au-dessous de deux de ses nœuds, on la remplit de poudre, on fixe autour de l'ouverture une petite collerette d'argile qui sert après qu'on l'a descendue dans le logement de l'épinglette à la suspendre ; lorsque la poudre sera enflammée, sa masse s'écoulera hors du fêtu, sous la forme gazeuse, par l'ouverture supérieure en déterminant comme pour les fusées un mouvement de recul de cette paille jusque dans la cartouche dont elle détermine l'explosion. La *canette* ou *raquette* est, comme le fêtu, préparée par l'ouvrier ; il délaye une bouillie très claire de poudre et d'eau gommée, il y trempe des feuilles de papier coupées à la grandeur convenable et les roule ensuite sur la pointe de l'épinglette sous la forme de petits cônes très allongés ; on sèche à une chaleur douce. Pour s'en servir on enfile les uns dans les autres un certain nombre de ces cornets que l'on introduit ensemble dans le vide laissé par l'épinglette jusqu'à la cartouche. Le feu mis à l'extrémité se propage jusqu'à l'autre au contact de la charge. On a abandonné presque généralement ces moyens et on emploie aujourd'hui les étoupilles. L. Knab.

BOUTEILLAGE (Hist. du droit). Droit seigneurial dû à Vitré, à Dol, et dans plusieurs autres villes de Bretagne, par les débitants de vin. La quotité en était variable et l'on a avancé sans preuve qu'il était d'une bouteille par pinte (V. Botage). Le bouteillage a été aboli sans indemnité par le décret du 15 mars 1790.

BOUTEILLE. I. Verrerie. — On donne le nom de *bouteilles* aux vases de verre plus ou moins foncé en couleur, ayant un col assez étroit, de manière à pouvoir être bouchés facilement et qui servent à contenir les vins, les autres liquides spiritueux et les matières liquides et solides dont on craint l'évaporation ou l'évent. Cette fabrication offre un grand intérêt en raison de son importance ; l'Egypte nous a laissé des bouteilles ; à Athènes et à Rome on les connaissait aussi pour l'eau et le vin, mais ce n'est guère qu'à partir du XVe siècle que leur usage est devenu général ; il existait pourtant dans le dép. de l'Aisne, à Quiquengrogne, une verrerie fondée en 1290 et qui conservait dans ses archives les brevets qui lui furent octroyés par Charles de Bourgogne (1467), par François Ier (1523), par Charles IX (1565), etc. ; cette verrerie, éteinte aujourd'hui, était une des plus anciennes de France. Au début, le verre à bouteille était presque noir ; de nos jours la couleur de ce verre s'est transformée et le *vert bouteille* a fait place à un vert transparent, d'une couleur plus ou moins foncée, et produit par le silicate de protoxyde de fer. Les bouteilles faites en Angleterre pour les bières fortes sont presque noires ; en Allemagne, pour les vins du Rhin par exemple, les bouteilles sont d'un jaune brun : cette couleur est due à l'addition d'oxyde de manganèse. En raison de notre grande production vinicole, la fabrication des bouteilles a acquis chez nous une importance exceptionnelle : on produit annuellement 180 millions de bouteilles qui représentent une valeur de 35 à 40 millions de francs; l'exportation est du cinquième environ. Depuis quelques années les maladies qui ravagent la vigne, le phylloxera principalement, sont une cause de diminution de la fabrication des bouteilles. Pour les vins mousseux on exige une solidité et une régularité d'épaisseur que l'on n'obtient que par le choix des matières premières et le soin apporté à la cuisson ; une bonne bouteille champenoise doit résister à l'essai à une pression de 30 atmosphères, sa composition doit être telle qu'elle ne soit pas altérée par l'acide libre qui se trouve dans le vin. Suivant les crus qu'elles doivent contenir, les bouteilles ont des formes différentes, ainsi la bouteille pour vin de Bourgogne est différente de celle pour vin de Bordeaux, et les bouteilles pour vin mousseux ont aussi leur forme particulière; la contenance varie entre 68 et 80 et même 84 centil. pour les bouteilles champenoises.

Composition. Le verre à bouteilles contient peu d'alcali, une grande quantité de chaux, d'alumine, d'oxyde de fer et quelquefois d'oxyde de manganèse; une opération spéciale, appelée la *fritte* des compositions, paraît avoir une importance réelle, elle a pour but de dessécher les matières en chassant l'eau et l'acide carbonique; l'alcali par cette opération se trouve déjà uni en partie à la silice. Les matières premières que l'on emploie sont de nature très diverse ; suivant les localités, on se sert de sable du pays, en donnant la préférence à ceux qui étant calcaires, argileux, ferrugineux, apportent avec eux une partie du fondant nécessaire à la production économique du verre. A Rive-de-Gier et dans le bassin de la Loire on emploie généralement le mélange suivant :

Sable du Rhône	100
Chaux éteinte	24
Sulfate de soude	8

A Lyon on emploie ce mélange :

Sable du Rhône	100
Sulfate de soude	8
Carbonate de chaux	10
Charbon en poudre	6

En Belgique, à Charleroi, M. Houtart-Roulier faisait usage il y a quelques années du mélange :

Sable du pays	10
Cendres de tourbe	20
Sulfate de soude.	15
Calcaire	5
Débris de bouteilles (cassin) .	50

Chaque verrerie du reste emploie une composition qui lui est spéciale et que connaît seul le chef de fabrication. Le sulfate de soude dont on fait usage contient une grande quantité de sel marin qui facilite la fonte et l'affinage du verre et permet d'économiser le combustible; il est possible aussi que le chlorure de sodium joue un rôle utile par sa transformation en partie en silicate de soude en présence du sable et de l'eau que renferment les matières employées ($SiO^3 + NaCl + HO = SiO^3\ NaO + HCl$) ; jusqu'à présent pourtant la température élevée nécessaire à l'accomplissement de cette réaction et la silicatisation superficielle rendent le reste de la masse imperméable et sont un obstacle contre lequel on n'a pas encore trouvé moyen de réagir. La composition du verre à bouteilles est nécessairement très variable : voici l'analyse d'échantillons de bonne qualité :

	Bordeaux.	Verre clair Cognac.	Champagne.	Verre d'Epinac.	Verre de Saint-Etienne
Silice	61.75	62.54	61.90	59.60	60.20
Chaux	19.60	20.47	17.95	18.00	20.70
Baryte	»	»	»	3»	0.90
Soude et potasse . . .	4.10	5.67	7.29	7.20	3.20
Magnésie	4.55	5.41	6.38	6.00	0.60
Alumine	7.10	4.42	4.44	4.80	10.60
Oxyde de fer	2.70	1.34	185	0.40	3.80
Oxyde de manganèse	0.11	»	»	0.40	»
Acide sulfurique . . .	0.09	0.10	0.17	»	»
	100.00	99.95	99.98	99.40	100.00

La silice, l'alumine, la chaux, prises séparément sont très réfractaires, il n'en est plus de même lorsqu'elles sont associées et surtout lorsqu'une forte proportion d'oxyde

de fer se trouve en présence, c'est sur cette propriété qu'on s'est basé dans la préparation des mélanges vitrifiables destinés aux bouteilles, afin de réduire le plus possible la proportion d'alcali, matière la plus chère de la composition; la compagnie de Britten en Angleterre fabrique même des bouteilles avec des laitiers de hauts-fourneaux auxquels on ajoute une certaine quantité de fondants; on place contre le haut-fourneau un four de verrerie dans lequel on fait couler directement la matière en économisant la chaleur pour la refonte. En France, on a essayé de faire entrer les laves dans la composition des bouteilles. Chaptal en 1780 fit fabriquer quelques bouteilles avec la lave du volcan éteint de Montferrier près de Montpellier, mais on dut renoncer à cette fabrication, la matière présentant trop d'irrégularités dans sa composition. La fabrication des bouteilles, bien qu'étant empirique sous plusieurs rapports, demande cependant des soins de plusieurs sortes, surtout pour la fabrication des bouteilles champenoises; M. Maumené a donné dans un ouvrage sur le travail des vins mousseux les conditions générales à remplir qui sont en dehors de celles qui tiennent à la qualité des verres: l'épaisseur qui doit être uniforme; la couleur, elle doit être claire sans être bleue ni irisée; la pureté du verre qui doit être surtout exempt de *pierres*, qui sont presque toujours l'indice de petites fentes; en outre, l'embouchure doit être très légèrement conique pour bien retenir le bouchon.

Les fabricants de vins de Champagne de la Marne n'acceptent aucune bouteille champenoise pesant moins de 31 onces ou 970 grammes. Le poids exigé pour les bouteilles de premier choix est compris entre 32 et 35 onces. Afin que l'ouvrier donne autant que possible le même poids à ses bouteilles, le chef de fabrication, muni d'un peson *ad hoc*, s'arrête devant chaque place et pèse un certain nombre de bouteilles, en en indiquant le poids à l'ouvrier qui base sur les indications qui lui sont fournies la quantité de verre à cueillir par le gamin et le grand garçon.

Fabrication. Il y avait autrefois un grand nombre de verreries à bouteilles qui employaient le bois pour combustible. Aujourd'hui l'emploi de la houille est général, du moins pour la fusion du verre; mais pour recuire, la plupart des verreries ont conservé le bois qui permet d'obtenir des bouteilles claires, propres et brillantes, ne

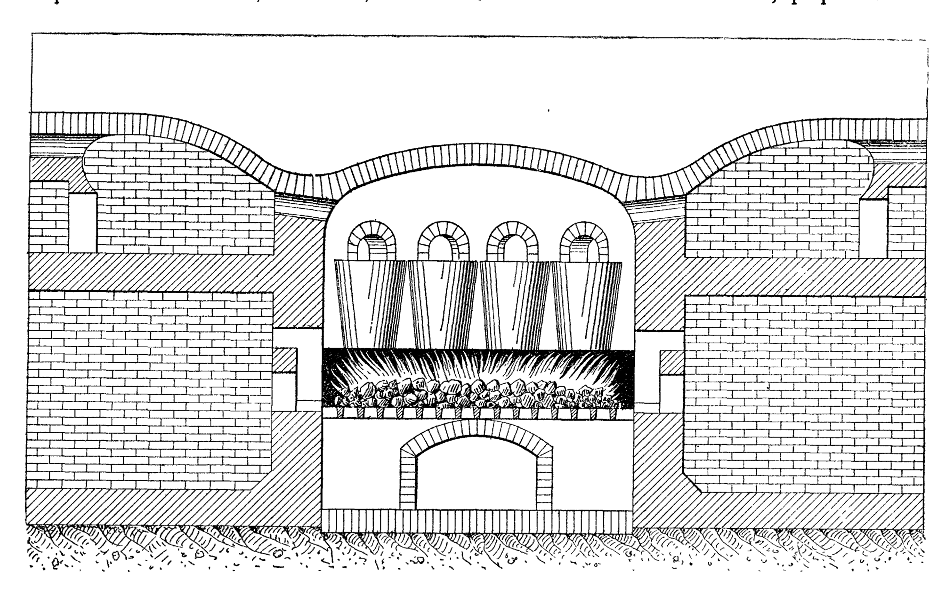


Fig. 1. — Four à huit creusets (au bois).

demandant qu'un simple rinçage à l'eau pour être prêtes à recevoir le vin; tandis que les bouteilles recuites à la houille sont ternes, blanchies par un dépôt gras, difficile à faire disparaître; aussi les fabriques de vin de champagne n'emploient-elles que les bouteilles recuites au bois. On adopte ordinairement pour les fours la forme carrée ou rectangulaire dont la chaleur perdue se dégage de chaque côté du four (fig. 1) dans des *arches* qui reçoivent la composition qui est frittée pendant vingt-huit heures. Notre figure représente l'ancien four au bois. On emploie depuis quelques années des fours différents, fours à bassin supprimant l'emploi des creusets par un bassin chauffé au gaz, four continu Siemens, fours à creusets à la houille, etc., que nous décrirons spécialement à l'article VERRE A VITRE. Nous parlerons ici du four rectangulaire de beaucoup encore le plus répandu.

Les creusets sont ronds, ovales ou rectangulaires, ils ont les dimensions suivantes quand ils sont ronds:

Diamètre du haut	1^m08
Diamètre du bas	0^m94
Hauteur	1^m03

L'épaisseur est de 0^m08 de bas et 0^m05 de haut; en raison de la grande dimension de ces pots et de leur poids, quelques verriers ont l'habitude de pratiquer dans la confection de ces pots une rainure intérieure avec renflement près du bord, cela donne plus de facilité pour les manœuvrer dans le four et les approcher du mur d'ouvreau au moyen de crochets. Les pots reçoivent chacun 600 à 1000 kilogr. de matière frittée, le rendement est de 80 pour cent de verre fondu et de 60 pour cent environ de verre utilisé; on produit 6,000 bouteilles par jour pour un four à huit pots et à huit places. Pour la fonte et le four à recuire, la consommation de combustible est de deux tonnes de houille, et trois tonnes pour maintenir le four à la température voulue pendant le travail. Par suite, on dépense 183 kilogr. de houille par 100 bouteilles fortes et 137 pour les bouteilles de 750 grammes; pour 100 bouteilles champenoises la consommation est de 200 kilogr. de houille. La fonte dure douze à treize heures, le travail de neuf à dix heures; on peut faire par heure 75 à 80 bouteilles ordinaires ou 50 champenoises.

A Chalon-sur-Saône la fonte dure quatorze à quinze heures et l'on travaille neuf à dix heures; quelquefois le travail est de quatorze heures, mais c'est seulement lorsqu'on fabrique la *chopine;* alors tout le verre n'étant pas employé, il en reste dans les creusets, ce qui diminue

d'autant la durée de la fonte qui, dans ce cas, n'est que de neuf à dix heures.

On établit un four à recuire pour deux pots; dans ce four les bouteilles sont portées aussitôt qu'elles sont façonnées. Un four à huit creusets est desservi par huit places, quatre de chaque côté, et chaque place se compose de trois ouvriers, le *maître ouvrier* ou *souffleur*, le *grand garçon* et le *gamin;* il y a en outre pour chaque place, un enfant, le *porteur*, qui enlève les bouteilles fabriquées et les porte à la cuisson. Les huit potées doivent être vidées en neuf ou dix heures au plus sans interruption, parce que le verre à bouteilles est très sujet à devenir *ambité*, à se dévitrifier.

Les fonds de pots donnent des verres galeux quand le four n'est pas assez chaud ou quand le verre est trop *tendre* ou trop liquide, ce qui provient d'une mauvaise proportion dans la composition. Pour procurer aux ouvriers un instant de repos on a ordinairement une équipe volante appelée équipe de la *place tournante* complète qui relève chaque place fixe tour à tour, en faisant 25 bouteilles sur chaque place. La place tournante fait dans les dix heures trois fois le tour du four. Pendant que le tireur du jour fait la *braise*, le grand garçon et le gamin préparent la place, mettent les outils en ordre, nettoient les cannes et autres outils, de manière que tout soit prêt quand le verre est bon à travailler; quand la masse vitreuse enfermée dans les creusets ou sur la sole du four est bien fondue et affinée et que la braise a amené le verre à une consistance convenable, on commence le travail. La *canne*, instrument principal dont se sert le souffleur pour façonner la bouteille, est un instrument en fer forgé (fig. 2) formé d'un tube de 1m80 de long, d'un diamètre de 3 centim. extérieur et 1 centim. à l'intérieur; le nez de la canne est renflé et l'extrémité que l'ouvrier met dans sa bouche est entourée d'un petit manche en bois qui sert de poignée. Ce manche en bois est abandonné dans la plupart des verreries françaises, tandis qu'il est d'usage en Allemagne et en Autriche. Pendant le travail l'ouvrier souffleur est placé sur une estrade ou *place*, près des ouvreaux, à 1 m. au-dessus du sol; le gamin commence à chauffer la canne dans l'ouvreau pendant que le grand garçon écrème le verre; lorsqu'elle est assez chaude, il cueille le verre en tournant la canne sur elle-même plus ou moins rapidement, suivant la fluidité du verre, et de manière à ne pas le laisser couler, puis il cueille un second coup de verre et passe la canne au grand garçon après l'avoir rafraîchie en l'arrosant avec l'eau d'un baquet placé à l'extrémité de la place. Le grand garçon achève de cueillir le verre nécessaire à la confection de la bouteille, puis au moyen d'une fourchette en fer à deux branches, en forme d'U, graissée à l'huile à chaque bouteille par le porteur, il ramène le verre, déjà moins liquide qu'à sa sortie du creuset, tout à l'extrémité de la canne. C'est alors qu'au moyen du marbre, pièce plane de fer ou de fonte, il donne à cette masse de verre la forme d'une olive creuse, qu'on appelle la *paraison*. C'est une bouteille à l'état embryonnaire. La paraison réchauffée à l'ouvreau de travail, le grand garçon passe la canne au souffleur chargé de confectionner définitivement la bouteille; pour cela, celui-ci l'introduit dans un moule en terre ou en fonte et souffle énergiquement, tout en tournant la canne vers le haut pour former le col. Cela fait, suivant que la bouteille doit être à fond plat ou à fond piqué, il se livre à deux opérations différentes. Dans le premier cas, une fois la bouteille sortie du moule, il presse le fond sur un deuxième marbre placé à ses pieds, de façon à ce qu'elle puisse se tenir bien verticalement. Dans le deuxième cas, il renverse sa canne, l'embouchure placée sur ce même marbre, puis au moyen de la *mollette* (V. ce mot), tenue dans la main droite, il fait rentrer le fond de la bouteille; il lui donne ensuite sur le marbre l'horizontalité nécessaire. L'ouvrier détache alors la bouteille de la canne, en coupant le col au moyen d'une lame de fer froid, puis l'introduit dans le *sabot* (fig. 3) (on ne se sert plus du *pontil*, qui avait l'inconvénient de laisser du verre coupant au cul de la bouteille), la porte à l'ouvreau, et, au moyen d'un peu de verre qu'il laisse couler à l'extrémité du col, forme la bague qu'il achève ensuite au moyen des *fers* dont nous parlons plus loin. Il la passe alors au porteur qui va la déposer au four à cuisson. La fabrication d'une bouteille demandant en moyenne une minute, toutes les opérations que nous venons de décrire doivent être exécutées très rapidement. Pendant que la bouteille a été menée à fin par l'ouvrier, le grand garçon a préparé une paraison qu'il passe à l'ouvrier et reprend lui-même une autre canne des mains du gamin.

Fig. 2.

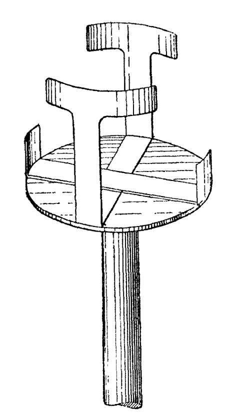


Fig. 3.

Le four à recuire a un foyer central; de chaque côté on empile les bouteilles jusqu'à remplir le four dont la température est élevée à 300°; on ferme toutes les ouvertures et on laisse refroidir lentement pour défourner après trois ou quatre jours. Il y a des fours à recuire à feu continu, les pièces sont alors placées sur un chariot; M. F. Siemens, à sa verrerie de Dresde, applique un nouveau mode de cuisson par le gaz. Pour avoir plus de régularité dans la forme des bouteilles on emploie des moules à chaînettes dont voici un type (fig. 4) dû à M. Carillon; avec ce moule on fait des

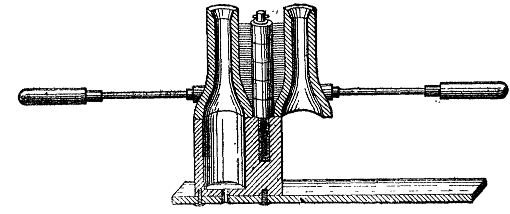


Fig. 4.

bouteilles bordelaises à fond plat; avant de s'en servir on le fait chauffer après l'avoir fermé; la paraison est amenée à la forme convenable, on l'introduit dans le moule pendant qu'un aide l'ouvre et le referme; l'ouvrier souffle d'abord avec la bouche, puis avec la pompe *Robinet;* le fond du moule percé de trous permet l'échappement de l'air. La pompe Robinet est un petit cylindre en laiton fermé par un bout dans l'intérieur duquel se trouve un ressort à boudin en fer; à la partie inférieure est un piston en bois avec une ouverture garnie de cuir retenue par une fermeture à baïonnette percée d'un trou; la canne étant tenue verticalement, son embouchure est mise en contact avec le piston, on comprime par un mouvement brusque l'air qui est injecté dans la pièce à souffler. Les moules à chaînettes et la pompe Robinet ne sont employés que dans des cas spéciaux, car ils n'apportent aucune économie à la fabrication.

Pour les bouteilles champenoises dont le goulot doit être parfaitement droit, on forme le col et la bague avec une pince spéciale, appelée *fers* (fig. 5), à l'aide de laquelle l'ouvrier écrase et pare le verre en le comprimant avec

l'extrémité qui donne le profil de la bague; en même temps la forme est donnée au goulot. Il y a des bouteilles qui portent un cachet indiquant soit la nature du contenu, soit la marque de celui qui veut vendre un liquide spécial; ce cachet se fait exactement comme celui qu'on applique sur les lettres. Lorsque l'ouvrier a terminé le col, le gamin laisse couler sur le dôme de la bouteille une petite quantité du verre qu'il a à l'extrémité de sa canne, et l'ouvrier presse ce verre avec le cachet en cuivre qui y laisse son empreinte. Nous n'avons parlé que des bouteilles de grande fabrication et qui se font dans les verreries à bouteilles; quant aux diverses bouteilles moulées de formes diverses, elles sont plutôt du ressort de la *flaconnerie*. Dans les fabriques de bouteilles champenoises on fait un certain nombre de demi-bouteilles et de quarts employés surtout pour l'exportation en Amérique: on fait aussi des bouteilles de double contenance dites *magnum* et même quelques *doubles magnum*, mais ces fabrications ne portent jamais que sur de faibles quantités. C'est généralement dans les fabriques de bouteilles que se font les *dames-jeannes* ou *bonbonnes*, nous parlons de leur fabrication à l'article BONBONNE; on fabrique également les *cloches* de jardin.— Nous donnons d'après M. Bontemps le prix de revient de 100 bouteilles fortes pesant chacune 1 kilogr., la main-d'œuvre est la suivante pour cent bouteilles:

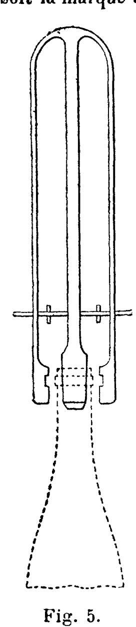


Fig. 5.

Maître ouvrier	1 50
Grand garçon	» 60
Gamin	» 40
Equipe de fonte	1 »
Magasiniers et porteurs	» 40
	3 90

Et le prix de revient s'établit:

Matières de composition	1 60
Combustible	2 94
Fours et pots	» 50
Main-d'œuvre	3 90
Frais généraux	1 25
Intérêt du capital, loyer	1 »
	11 69

Pour les bouteilles champenoises le prix de revient est plus élevé. En Champagne la main-d'œuvre est la suivante par cent, pour la fabrication proprement dite:

	BOUTEILLES CHAMPENOISES:		
	1er choix.	2e choix.	3e choix.
Maître ouvrier	2 75	1 75	1 25
Grand garçon	1 75	1 25	0 60
Gamin	1 25	0 60	» »

Dans le prix de revient de 11 fr. 69 par cent de bouteilles fortes, modèle ordinaire:

Les matières premières entrent pour	13 7	pour cent
Le combustible pour	25 1	—
Les fours et pots pour	4 3	—
La main-d'œuvre pour	33 3	—
Les frais généraux pour	15 0	—
Loyers des immeubles et capitaux	8 6	—
	100 0	pour cent

D'après cette base on peut calculer les différences qui auront lieu dans les prix de revient par le fait de diminutions ou augmentations dans les prix de combustible, des matières premières ou de la main-d'œuvre.

Différents systèmes de fours installés depuis quelques années permettent à ce point de vue de sérieuses économies. Nous ne parlerons ici que du four à creusets avec gazogène système Radot, et du four à bassin système

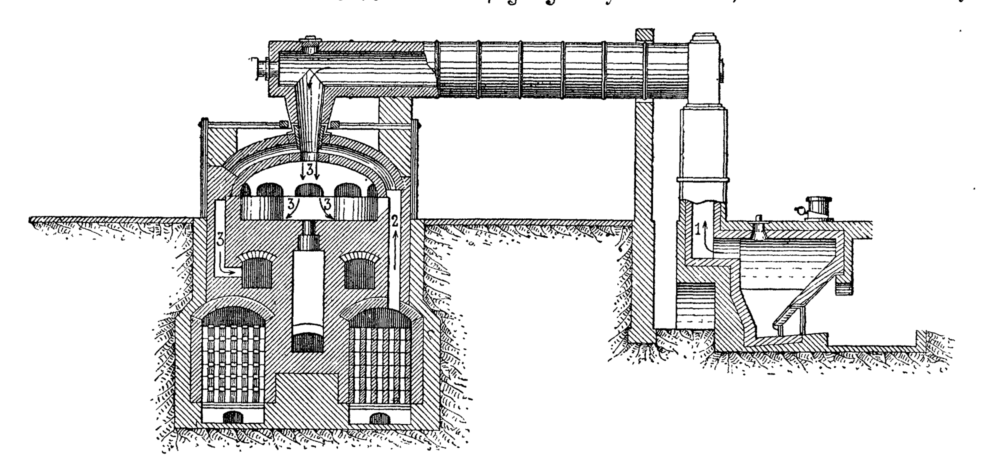


Fig. 6.

Videau, spécialement installés pour la fabrication des bouteilles, nous réservant de décrire les autres systèmes de fours employés, tels que les fours Siemens à creusets ou à bassins, dans les articles CRISTALLERIE et VERRE À VITRE. — Le four à brûleur central et à flamme renversée de M. Radot est appliqué avec succès dans plusieurs verreries à la fabrication des bouteilles. On voit à droite de notre figure 6 le gazogène avec sa grille à gradins et sa trémie de chargement. Les gaz combustibles qui s'en dégagent par l'orifice placé au bout de la voûte, suivant la direction des flèches 1, sont dirigés, au moyen d'un conduit d'une longueur plus ou moins grande, en maçonnerie réfractaire consolidée par des ceintures métalliques, jusqu'au four où ils pénètrent et s'enflamment, dans le sens des flèches 3, en rencontrant à leur passage dans le brûleur placé au sommet de la voûte de ce four, le courant d'air chaud qui vient, comme l'indique la flèche 2, des récupérateurs placés en contre-bas et dans

lesquels redescendent ensuite les produits de la combustion en sens inverse du courant d'air.

Le four à verre à bouteilles sans creusets, dit à bassin, de M. Videau (fig. 7), est composé des parties suivantes : *a*, récupérateur; *b*, arrivée des gaz du gazogène aux brûleurs ; *c*, entrée d'air chaud venant du récupérateur ; *d*, arrivée d'air chaud aux brûleurs ; *e*, sortie de flamme du four ; *f*, parcours de la fumée dans le récupérateur; *g*, prise d'air froid; *h*, carneaux de circulation pour refroidir la tôle du four; *i*, bassin du four à tôle étanche ; *j*, gazogène; *k*, ouvreaux pour le travail du verre; *m*, voûte à réverbère ou couronne ; *n*, trémie de chargement du gazogène; *o*, boulets de regard du gazogène. Les flammes sortant du four entrent dans le récupérateur et suivent comme l'indiquent les flèches des carneaux horizontaux. L'air froid arrive au bas de conduits verticaux formés de briques à quatre trous, juxtaposées en lignes parallèles qui s'intercalent entre les conduits horizontaux que parcourent les gaz chauds venant du four. L'air échauffé dans son passage de bas en haut à travers les trous des briques perforées, se réunit dans la chambre supérieure d'où il sort pour se rendre au point où il doit se mélanger dans le foyer proprement dit avec les gaz combustibles. La simplicité de construction de cet appareil en rend l'installation toujours facile et les faibles épaisseurs des parois de tous les carneaux assurent une excellente transmission de calorique et par conséquent une parfaite efficacité. Les fours à bassin tendent à remplacer dans un certain nombre d'usines les anciens fours à creusets. L. KNAB.

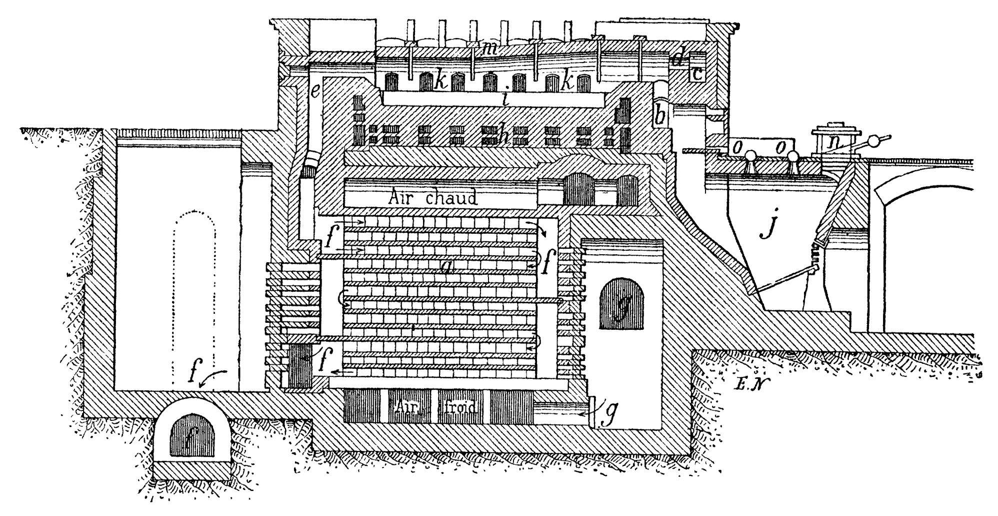


Fig. 7.

II. Physique. — BOUTEILLE DE LEYDE. — Cet instrument a été découvert par hasard à Leyde en 1746 par Cuneus, élève de Musschenbrock. En tenant à la main un verre contenant de l'eau qu'il électrisait en y plongeant une tige métallique communiquant avec une machine électrique, il reçut une violente secousse lorsqu'il voulut ôter cette tige avec l'autre main. Cuneus et Musschenbrock, effrayés de la commotion, publièrent leur expérience en en exagérant beaucoup les effets. Ce dernier écrivit même à Réaumur qu'il ne voudrait pas s'exposer à une nouvelle décharge, pour la couronne de France. Quelques physiciens cependant répétèrent l'expérience, mais ils la décrivirent avec beaucoup d'exagération ; Allamàn prétendit avoir perdu la respiration et Wurkler avoir eu des convulsions, etc. C'est l'abbé Nollet qui montra que ces expériences étaient inoffensives. Il fit passer la décharge d'une bouteille de Leyde à travers une chaîne formée de trois cents gardes du roi se tenant par la main. L'appareil de Cuneus a été modifié de façon à rendre ses effets beaucoup plus considérables : l'eau contenue dans le vase et la main qui le tenait agissaient seulement comme conducteurs séparés par le verre, mauvais conducteur. En remplaçant ces deux corps par de bons conducteurs, des feuilles d'étain collées à l'intérieur et à l'extérieur du verre, on augmentait à la fois la surface utilisée et la rapidité et par suite la violence de la décharge (fig. 8). On donne en outre à l'appareil non pas la forme d'un verre comme au début mais celle d'une bouteille. Son goulot est muni d'un bouchon que traverse une tige en cuivre se recourbant en crochet à la partie supérieure et se terminant par une boule afin d'éviter toute arête vive ou toute pointe pouvant occasionner une perte d'électricité. Une couche de vernis à la gomme laque est mise ensuite sur le goulot et sur la partie supérieure de la panse pour éviter la condensation de l'humidité de l'air sur le verre du flacon, ce qui constituerait une couche assez conductrice pour ralentir et diminuer la charge de l'appareil. Comme il serait difficile de coller à l'intérieur d'une bouteille dont le goulot est toujours assez étroit une feuille de papier d'étain, on la remplit avec du clinquant très mince. Celui-ci reçoit l'électricité qui arrive par la tige de cuivre quand on charge l'appareil et, attiré par l'électricité qui se trouve sur la feuille d'étain extérieure, il vient s'appliquer à la surface du verre aussi bien que s'il y était collé. Pour charger une bouteille de Leyde on met en communication avec le sol l'armature extérieure soit au moyen d'une chaîne, soit en la tenant à la main, et l'armature intérieure avec une machine fournissant de l'électricité, une machine de Ramsden par exemple. On peut aussi charger une bouteille de Leyde à l'aide d'une bobine de Ruhmkorff; il suffit pour cela de mettre l'une des extrémités

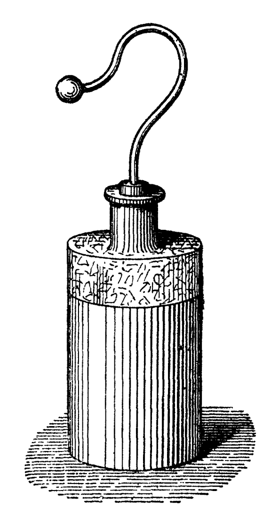


Fig. 8.— Bouteille de Leyde.

du fil induit en communication avec l'armature extérieure et de faire communiquer l'autre extrémité de ce fil avec une petite sphère très voisine de l'armature intérieure mais ne la touchant pas. De cette façon on sépare les deux courants induits de sens inverse qui sont lancés à chaque vibration de l'interrupteur; un seul, celui dont la tension est la plus élevée, peut franchir la petite distance laissée entre l'armature intérieure et le fil induit. Cette façon de charger la bouteille de Leyde est avantageuse surtout pour les grandes bouteilles ou pour les batteries de plusieurs bouteilles; elle est rapide et elle peut se faire par tous les temps, même par les temps humides où il est difficile de faire marcher une machine de Ramsden. Lorsqu'on veut charger non plus une bouteille, mais un certain nombre de bouteilles à la fois, on peut le faire de deux façons : 1° en faisant communiquer ensemble toutes les armatures intérieures et aussi ensemble toutes les armatures extérieures; les premières sont mises en communication avec la machine électrique et les secondes communiquent avec le sol. 2° en faisant communiquer l'armature intérieure d'une bouteille avec la machine électrique, ce qui peut se faire très simplement en suspendant la bouteille par la tige en forme de crochet dont elle est munie; on fait communiquer ensuite l'armature extérieure, qui porte aussi un petit crochet dans le fond de la bouteille, avec l'armature intérieure de la bouteille suivante et ainsi de suite ; on formera ainsi un chapelet de bouteilles dont chacune communiquera avec l'armature extérieure de la bouteille immédiatement supérieure par son armature intérieure et par son armature extérieure avec l'armature intérieure de la bouteille immédiatement inférieure. Cette méthode de charge s'appelle charge en cascade. Elle a l'avantage d'être plus rapide que la précédente, mais les bouteilles sont inégalement chargées.

La théorie de la bouteille de Leyde est celle de la condensation électrique qui sera exposée avec tous les détails qu'elle comporte au mot *condensation* (V. ce mot). Nous rappelons seulement ici le principe de cette théorie. Lorsqu'on met l'armature intérieure d'une bouteille de Leyde en communication avec une machine électrique en activité, le fluide de la machine que nous supposons positif pour fixer les idées se répand sur toute l'armature et elle y acquiert sur la surface qui n'est pas en contact avec le verre, et, en particulier, sur la tige de cette armature une tension qui est, toutes choses égales d'ailleurs, la même que sur la machine. Si l'autre armature, l'armature extérieure, n'existait pas, il en serait de même de la face de l'armature intérieure qui est collée contre le verre. Si l'armature extérieure était isolée il y aurait déjà sur la face de l'autre armature collée au verre une plus grande quantité d'électricité, mais il y en a bien davantage si, au lieu d'être isolée, elle communique avec le sol par un bon conducteur. Une grande quantité d'électricité positive se trouve alors sur la face de l'armature intérieure en contact avec le verre et elle y est maintenue par l'attraction de l'électricité négative développée par son influence sur l'armature extérieure. On donne le nom d'électricité dissimulée à celle qui se trouve ainsi des deux côtés de la bouteille de verre contre sa surface ; ce nom provient de ce que sa présence ne se manifeste pas par la tension de l'électricité sur les armatures. La substance isolante, le verre, joue un rôle considérable dans la bouteille de Leyde, on peut le montrer à l'aide de ce que l'on appelle la bouteille de Leyde à armatures mobiles : ces deux armatures, au lieu d'être collées sur le verre, sont en métal que l'on pose simplement contre le verre; cet instrument, au lieu d'avoir la forme d'une bouteille, a celui d'un gobelet un peu conique, de façon à pouvoir démonter le tout facilement (fig. 9). Un premier gobelet en métal constitue l'armature extérieure; un gobelet en verre constitue la substance isolante, il peut entrer dans le précédent; un troisième gobelet en métal fermé par un couvercle muni d'une tige à crochet peut entrer dans le gobelet de verre; il constitue l'armature intérieure. Ces trois vases, étant l'un dans l'autre, constituent les éléments essentiels

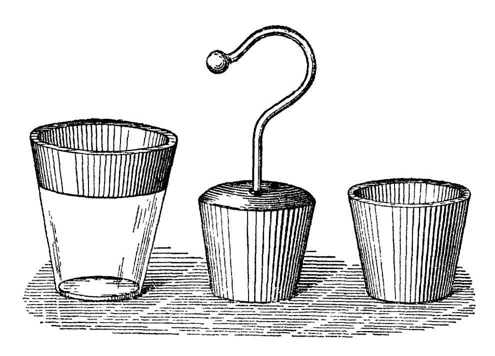


Fig. 9. — Bouteille de Leyde à armatures mobiles.

d'une bouteille de Leyde; on charge cet instrument comme à l'ordinaire, puis on le pose sur un tabouret isolé. On retire alors l'armature intérieure en la saisissant avec une pince isolée; puis on retire le gobelet de verre de l'intérieur du gobelet en métal. La bouteille se trouve ainsi démontée. Si on touche alors avec la main l'armature intérieure et l'armature extérieure, on constate qu'il y a sur elles une très petite quantité d'électricité et l'on n'éprouve pas de secousses, tout au plus une faible étincelle pour l'armature intérieure. Si après avoir ainsi déchargé ces deux armatures on reconstitue la bouteille en les replaçant à l'aide de pinces isolantes, on constate qu'on peut tirer une forte étincelle de la bouteille, presque aussi forte que si on n'avait pas déchargé séparément les deux armatures. Cette expérience fait prévoir que l'électricité doit se trouver moins sur les parties métalliques qu'à la surface du verre. En effet, si l'on recommence l'expérience, si l'on charge la bouteille puis qu'on sépare comme précédemment les éléments qui la constituent, on trouve qu'en passant la main à la surface extérieure et intérieure du verre, puis remontant la bouteille on n'obtient plus qu'une décharge très faible ou nulle. Cette fixation de l'électricité sur la lame isolante permet d'expliquer les étincelles successives que l'on peut tirer d'une bouteille. Quand on a déchargé une bouteille de Leyde, on constate qu'au bout d'un temps assez court on peut en tirer une seconde étincelle, puis une troisième et quelquefois plus. Ces étincelles sont de plus en plus faibles; elles sont dues à de l'électricité qui a pénétré un peu dans la lame isolante de verre et qui n'a pu lors de la décharge précédente s'échapper à cause de la mauvaise conductibilité de cette substance. La décharge faite, la distribution des fluides est changée et une partie de l'électricité du verre vient plus ou moins lentement sur les armatures, c'est cette quantité qui donnera naissance à l'étincelle suivante. L'épaisseur de la lame de verre est un facteur important de la bouteille de Leyde. Il y a intérêt, pour avoir une condensation énergique, à ce que les deux armatures soient le plus près possible, mais d'autre part, si elles sont très près, le verre est très mince et par suite la résistance qu'il offre à la recombinaison de l'électricité est assez faible pour que, s'il est trop mince, une étincelle puisse jaillir en le perçant entre les deux armatures; la bouteille est alors perdue. Il est donc important que le verre de la bouteille ait une épaisseur aussi uniforme que possible. On pourra alors lui donner la plus grande charge possible sans craindre qu'une étincelle jaillisse en un point plus mince. Les principaux effets de la bouteille de Leyde ont été décrits au mot *batterie électrique* (V. ce mot et Etincelle).

2° Bouteille électrométrique de Lane. — Cet instrument sert à mesurer d'une façon commode mais avec une

précision assez faible des quantités d'électricité à tension suffisante pour produire des étincelles. Ces mesures sont faites en outre non pas en valeur absolue mais en fonctions d'une unité arbitraire. Il se compose essentiellement d'une bouteille de Leyde dont l'armature intérieure se termine par une tige portant à sa partie supérieure une

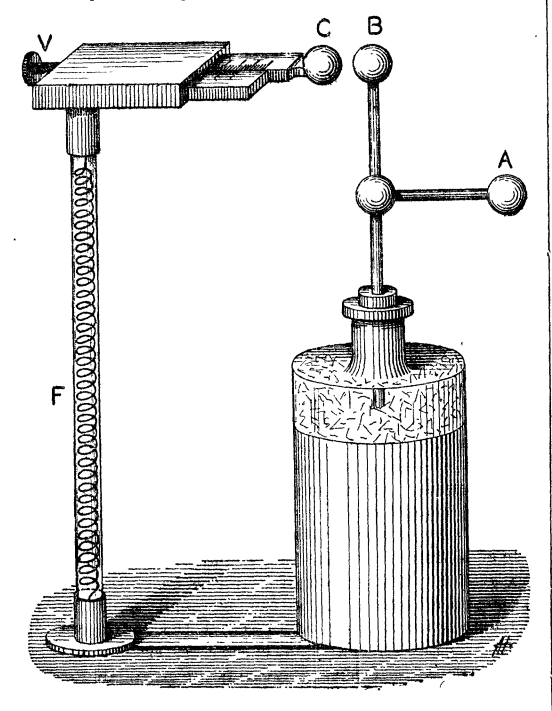


Fig. 10. — Bouteille de Lane.

petite sphère B et latéralement une autre A. C'est cette dernière que l'on fait communiquer avec la source électrique dont il s'agit d'évaluer le débit. En regard de la boule B s'en trouve une autre C fixée à l'extrémité d'une règle graduée en cuivre. Cette règle peut se déplacer devant un vernier, à l'aide d'une vis micrométrique V. On peut ainsi déterminer exactement la distance des sphères B et C. La monture qui porte la boule C est en communication avec l'armature extérieure de la bouteille de Leyde par l'intermédiaire d'un fil assez fin pour diminuer sensiblement la durée de la décharge et la chaleur qui accompagne l'étincelle qui jaillit en C. Voici comment l'appareil fonctionne : supposons qu'il s'agisse d'évaluer la quantité d'électricité fournie par une machine électrique; la bouteille n'étant pas chargée, on met A en communication avec la machine; la bouteille se charge et dès que la charge a atteint une certaine valeur, la décharge a lieu entre B et C par une étincelle, puis la bouteille se recharge et ainsi de suite, et chaque étincelle correspond à une quantité déterminée d'électricité, toujours la même pour une même distance des boules B et C. Une fois que les étincelles ont commencé à jaillir et que la décharge de la bouteille a acquis en quelque sorte un régime permanent, on compte le nombre d'étincelles qui se produisent soit pendant un temps donné soit pendant un certain nombre de tours du plateau selon que l'on veut évaluer la quantité d'électricité que fournit la machine par seconde ou par tour. En modifiant la distance de B à C on peut rendre les étincelles plus ou moins fréquentes, mais il faut se rappeler que les quantités d'électricité que l'on mesure sont évaluées en unités différentes chaque fois que l'on modifie la distance B C. Pour mesurer la charge que l'on donne à une batterie électrique, on isole cette batterie; on fait communiquer son armature intérieure avec la machine et son armature extérieure avec la sphère A de la bouteille de Lane. Les étincelles qui jaillissent dans cette dernière pendant la charge de la batterie indiquent la quantité d'électricité qui est repoussée de l'armature extérieure de celle-ci, c.-à-d. celle qui s'écoulerait dans le sol si l'on chargeait la batterie comme à l'ordinaire. Cette donnée permet de savoir la quantité d'électricité qui se trouve sur l'autre armature. On doit remarquer que dans la méthode précédente l'erreur à craindre peut aller jusqu'à la quantité d'électricité contenue dans une étincelle; il y a donc intérêt à rendre cette quantité assez faible, surtout quand il s'agit de la mesure de petites quantités d'électricité. On obtient ce résultat en rapprochant suffisamment les boules B et C. C'est cet appareil que l'on a employé pour mesurer le débit comparatif de diverses machines électriques. A. Joannis.

III. Construction mécanique. — Bouteille alimentaire. — Cet appareil sert à alimenter en eau une chaudière à vapeur lorsqu'on n'a pas de machine pour mettre en mouvement une pompe. C'est un réservoir muni de quatre robinets A, B, C, D, qui le mettent, à volonté, en relation avec l'air extérieur, avec le réservoir d'eau, avec le réservoir de vapeur et avec l'eau de la chaudière. Pour alimenter, on manœuvrera de la façon suivante : on ouvrira A et C pour purger d'air la bouteille en la remplissant de vapeur. Puis on les

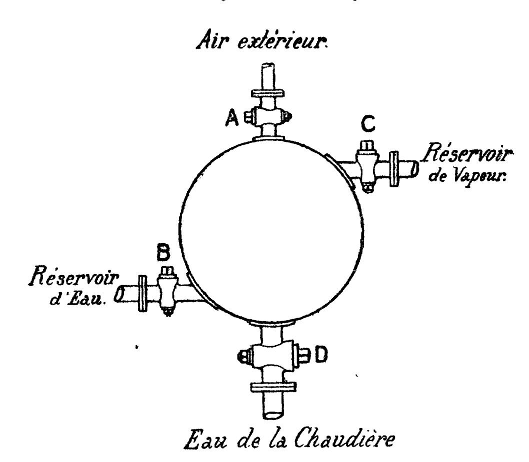


Fig. 11. — Bouteille alimentaire.

refermera, pour y faire le vide par la condensation spontanée de la vapeur. Ensuite on ouvrira B pour l'introduction de l'eau et l'on refermera quand la bouteille sera pleine. Enfin on ouvrira C et D, et l'eau de la bouteille, également soumise en dessus et en dessous à la pression interne du générateur, s'y introduira par son poids. Cette eau introduite, on fermera C et D et l'appareil sera prêt pour une nouvelle manœuvre. Par ce qui précède, on voit que la bouteille doit être placée plus haut que la chaudière, mais le réservoir d'eau peut être ou plus haut, ou plus bas, ou au même niveau, selon les commodités. Cet appareil est fréquemment remplacé, de nos jours, par l'*injecteur Giffard*. E. W.

IV. Marine. — Sur les anciens navires à arrières carrés, le tableau de poupe dépassait les allonges de cornière, et dans les angles qu'il formait de chaque côté avec la muraille du bâtiment, on établissait en saillie sur la coque de petits locaux triangulaires destinés à recevoir les cabinets d'aisance de l'état-major. Ces constructions reçurent le nom de *bouteilles* en raison de la forme renflée par le bas qui leur fut d'abord donnée. Le tableau ainsi élargi et les faces latérales des bouteilles étaient décorés, quelquefois avec un très grand luxe; la partie inférieure de la bouteille était raccordée à la coque par un cul-de-lampe rehaussé de rinceaux. Aujourd'hui les

arrières ronds adoptés pour les navires ne se prêtent plus à cette disposition qui avait d'ailleurs l'inconvénient d'alourdir cette partie de la construction et de présenter à

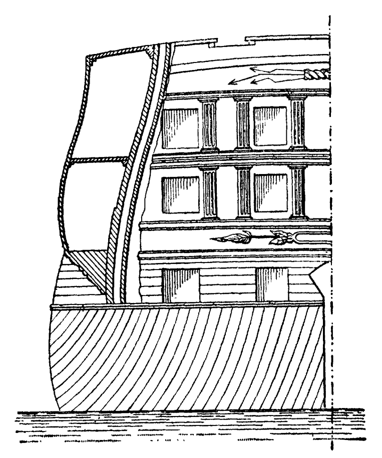


Fig. 12. — Bouteilles d'un ancien vaisseau à voiles à arrière carré.

l'extérieur des cloisons peu résistantes et très exposées à l'incendie. Les bouteilles sont donc reportées à l'intérieur du navire, ce qui n'est pas irréprochable au point de vue hygiénique.

L'installation des bouteilles présente une très grande importance à bord des transports hôpitaux, car leur contamination pourrait devenir une source de maladies pour les passagers valides. La disposition suivante, qui a donné de très bons résultats, est maintenant toujours employée. Vers le milieu du navire et extérieurement à ses murailles, sont construits de chaque côté, deux grands parallélipipèdes divisés en deux étages; celui du haut, communiquant avec le pont, est affecté à l'équipage et aux passagers valides; l'autre, communiquant dans la batterie avec l'hôpital, est réservé aux malades. Les trois faces extérieures de la bouteille sont percées de vastes ouvertures qui assurent le renouvellement de l'air soit par l'effet de la brise, soit seulement en raison de la vitesse du navire. Un courant d'eau continu envoyé par une pompe de la machine assure la propreté. E. C.

Bibl. : Verrerie. — Bontemps, *Guide du Verrier*; Paris, 1868. — Péligot, *le Verre*; Paris, 1877. — Du même, *Douze leçons sur l'Art de la Verrerie*; Paris, 1862. — Henrivaux (*Encyclopédie chimique de Frémy*), *le Verre*; Paris, 1883. — Le Vaillant, *les Verreries de Normandie*; Rouen, 1873. — Benrath, *Die Glasfabrikation*; Brunswick, 1875. — Tscheuschner, *Handbuch der fabrikation*; Weimar, 1884. — J. Labarte, *Histoire des Arts Industriels au moyen âge*, Paris, 1881. — Lobmeyr, *Die Glasindustrie*; Stuttgart, 1874.

BOUTEILLE (La). Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Vervins; 892 hab.

BOUTEILLE (Jean-Baptiste-Michel-Auguste-Oswald), homme politique français, né le 13 nov. 1825. En janv. 1876, lors de l'organisation du Sénat, il fut candidat à cette assemblée; il n'obtint que 114 voix sur 326 votants, et ne fut pas élu; mais le 5 mars suivant, les électeurs républicains de Forcalquier l'envoyèrent à la Chambre des députés par 4,390 voix. Il fut un des 363 députés qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Après la dissolution de la Chambre, aux élections du 14 oct. de la même année, il fut réélu par 4,893 voix, battant M. de Salve, candidat monarchiste patronné officiellement par le gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Il a été réélu le 21 août 1881 par 6,050 voix, mais cette fois il n'avait plus de concurrent. Le 25 janv. 1885, lors du renouvellement triennal du Sénat, il a été élu membre de cette assemblée par le dép. des Basses-Alpes par 254 voix sur 445 électeurs. Louis Lucipia.

BOUTEILLER. Un des quatre grands officiers de la couronne de France. Les rois mérovingiens avaient parmi les officiers de leur palais des échansons et un maître-échanson (*magister pincernarum*, *magister scancionum*). Cet officier devint le bouteiller (*buticularius*) de l'époque carolingienne. Il était, comme pendant la période précédente, le chef des échansons et surveillait avec le sénéchal et le connétable l'administration des villas royales. Nous n'avons que peu de renseignements sur les attributions du bouteiller sous les rois capétiens. Toutefois, il résulte d'un diplôme de 1057 que l'administration des vignobles du domaine royal et de leurs revenus lui appartenait.

Au xiie siècle, le bouteiller faisait souvent partie de la cour du roi quand celle-ci siégeait comme tribunal. Une lettre d'Alexandre III à Louis VII nous apprend qu'il percevait une redevance fixe sur les abbayes de fondation royale. La famille de La Tour, de Senlis, posséda cet office à peu près pendant toute la durée du xiie siècle. Le bouteiller commença de souscrire aux diplômes royaux sous le règne de Philippe I; sous Louis VI, à partir de 1110, son nom est inscrit au second rang parmi les grands officiers; c'est le rang qu'il garda dans la souscription des diplômes. Le bouteiller avait un droit de juridiction sur les hôteliers du domaine royal et percevait un droit de *forage* sur les vins mis en vente dans l'étendue de ce même domaine. Au sacre des rois il prenait une certaine quantité de vin et de victuailles. Au temps que Jean d'Acre était bouteiller, c.-à-d. sous les rois saint Louis et Philippe III, il avait droit de tirer son vin et celui de ses gens au même tonneau que le roi; il prenait dans la cuisine et la fruiterie royales tout ce dont il avait besoin; aux grandes fêtes, il retenait les pièces de vin entamées; la chambre aux deniers lui assignait annuellement quarante livres pour ses manteaux. A Orléans il avait la juridiction des « buffetiers », et celle des crieurs de vins. Enfin six archevêques, vingt-trois évêques, vingt-neuf abbés et abbesses lui payaient, à leur avènement, une redevance de cent sous parisis. Jean de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, bouteiller en 1350, reçut le premier le titre de *grand bouteiller*. Par lettres patentes du 29 août 1366, Charles V donna au grand bouteiller le droit d'accorder des lettres de rémission et de pardon même pour crime de lèse-majesté, sauf confirmation par le roi. A partir de 1317 le bouteiller fut l'un des deux présidents de la Chambre des comptes de Paris; plus tard, il en devint le premier président; le premier bouteiller qui ait eu ce titre est Jean de Commercy en 1364. La charge de grand bouteiller fut supprimée à la fin du xve siècle; on y substitua celle de grand échanson.

Voici la liste des bouteillers et grands bouteillers de France sous les rois de la troisième race: Hugues, 1060; Adelard, 1062; Engenoul, 1065 et 1067; Renaud, 1067 et 1069; Gui, 1071 et 1074; Hervé de Montmorency, 1075, 1079, mort vers 1094; Adelard, 1085; Lancelin, 1086; Payen d'Orléans, 1106 et 1107; Gui de Senlis, 1108 et 1111; Gilbert de Garlande, 1114 à 1127; Louis de Senlis, 1127 à 1131; Guillaume de Senlis, 1131 à 1149; Gui II de Senlis, 1149 à 1186; Gui III de Senlis, 1186 à 1221; vacance de la bouteillerie d'oct. 1221 à 1223; Robert de Courtenay, 1223 à 1239; Etienne de Sancerre, 1239 à 1258; Jean de Brienne, dit d'Acre, 1258 à 1296; Gui de Châtillon, comte de Saint-Paul, 1296 à 1317; Henri de Sully, 1317 à 1336; Miles de Noyers, 1336 à 1350; Jean III de Chalon, comte d'Auxerre, 1350 et 1351; Jean II, comte de Sarrebruck, 1364 à 1381; Enguerrand VII, sire de Coucy, 1384 et 1389; Jacques de Bourbon, seigneur de Préaux, 1397 et 1417; Guillaume IV de Melun, comte de Tancarville, 1402 et 1415; Pierre des Essars, 1410, décapité en 1413; Waleran III de Luxembourg, comte de Saint-Paul, 1410, 1411, 1415; Jean, sire de Croy, 1412; Robert de Bar, comte de Soissons, 1413; Jean II, sire d'Estouteville, 1415 et 1436; Jean de Neuf-

chatel, seigneur de Mortagne, 1418 et 1433 ; Jacques de Dinan, seigneur de Beaumanoir, 1427 et 1444 ; Louis Ier, sire d'Estouteville, 1443, mort avant 1463 ; Antoine de Châteauneuf, en 1464, disgracié en 1468. M. Prou.

Bibl. : Jean Dutillet, *Recueil des rois de France, leur couronne et maison* ; Paris, 1618, in-4. — P. Anselme, *Histoire généalog. et chronologique de la maison royale de France*, t. VIII, p. 513, 3e éd. — Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, v° *Buticularius*. — Guérard, *Explication du capitulaire de Villis*, p. 25. — Waitz, *DeutscheVerfassungsgeschichte*, éd. 1860, t. III, p. 416. — Luchaire, *Remarques sur la succession des grands officiers de la couronne*, p. 17. — Du même, *Hist. des institutions monarchiques de la France*, t. I, p. 171 ; t. II, p. 300.

BOUTEILLER (Colart le), trouvère artésien (V. Bouthillier).

BOUTEILLER (Charles-Joseph-Ernest de), homme politique, historien et érudit français, né à Paris le 10 févr. 1826, mort à Paris le 26 mai 1883. Petit-fils de Jean-Hyacinthe de Bouteiller (1746-1820), premier président à la cour de Nancy et député de la Meurthe, fils d'un général d'artillerie, Ernest de Bouteiller se fixa à Metz après avoir donné sa démission de capitaine d'artillerie (1857). Conseiller municipal de 1860 à 1872, puis député de Metz en 1869, il siégea sur les bancs du parti conservateur-libéral et adhéra au programme dit des 116. Il vota pour la déclaration de la guerre en 1870, et se rendit à Metz où, comme adjoint au maire, directeur des ambulances et commandant des gardes nationales, il prit une part très active à l'administration et à la défense de sa ville d'adoption ; aussi, lors du procès Bazaine, son témoignage fut-il des plus accablants pour l'inculpé. Après le traité de Francfort, il fut chargé d'administrer la ville de Metz jusqu'à l'expiration du traité d'option. — A cette date (30 sept. 1872), il quitta Metz, où son influence resta néanmoins prépondérante, et présida à toutes les manifestations du sentiment français contre les occupants. Chef du parti patriote, M. de Bouteiller se vit interdire pendant près de cinq ans l'entrée du territoire annexé. Retiré à Paris, il se dévoua entièrement aux intérêts de ses compatriotes et fonda, en 1873, la Société de prévoyance et de secours mutuels des Alsaciens-Lorrains.

Comme historien et érudit, M. de Bouteiller a publié un grand nombre de notices et de documents sur l'histoire de Metz et du pays messin. Il fonda la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, la Société des amis des arts, et enrichit de ses dons la bibliothèque et le musée de la ville. Il avait en outre réuni sur Jeanne d'Arc une importante collection, qui a récemment passé en vente (Claudin, avr. 1888). Ne pouvant citer ici tous les travaux de M. de Bouteiller, nous nous bornerons à mentionner les principaux : *Histoire de Franz de Sickingen* (le célèbre reître dont plusieurs pensent qu'Albert Dürer a reproduit les traits dans son *Chevalier de la Mort*) (1860 et 1863, in-8, avec eaux-fortes) ; *Journal de Jean Bauchez*, greffier au xviie siècle (1868, in-8) ; *Dictionnaire topographique de la Moselle* (1873, in-4) ; le *Poème sur la guerre des Quatre Rois contre Metz en 1324*, publié en 1875 ; l'*Eloge de Metz* de Sigebert de Gembloux, traduit et annoté en 1880 ; le *Journal de Jean Le Coullon* (1881) ; *la Ligue à Metz, chronique du ministre Buffet* (1884) : ces quatre volumes en collaboration avec le signataire de cet article, et le dernier terminé après la mort de l'auteur par M. A. Prost. En 1878 avait paru à Tours la vie du *Maréchal Fabert, d'après ses mémoires et sa correspondance*. Cette même année et l'année suivante, il donna avec M. le baron de Braux deux volumes de recherches sur la *Famille de Jeanne d'Arc* et de *Notes iconographiques* sur l'héroïne. En 1881, il publia avec M. Hepp la *Correspondance politique adressée au magistrat de Strasbourg par ses agents à Metz* (1594-1683). Fr. Bonnardot.

Bibl. : Ch. Abel, *Notice biographique sur Ernest de Bouteiller* ; Metz, 1886. — Néré Quépat (René-Paquet), *Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle*, où sont énumérées (pp. 63-65) toutes les publications de M. de Bouteiller.

BOUTEILLER (Jehan de), homme politique français, né à Nantes le 26 janv. 1840, mort à Paris le 6 sept. 1885. Ancien élève de l'Ecole navale, il fit dès son entrée au service la campagne de Chine ; celle de Cochinchine, où il fut fait chevalier de la Légion d'honneur, quoiqu'il ne fût qu'aspirant de première classe ; celle du Mexique, qui lui valut le grade d'enseigne. En 1866, condamné par un conseil d'enquête, il donna sa démission et fut rayé des cadres de la Légion d'honneur. Il fit alors du journalisme, collabora au *Temps*, à la *Tribune*, au *Havre*, etc. En 1870, lors de la guerre franco-prussienne, il fut élu chef du 72e bataillon de la garde nationale. Elu membre de la Commune de Paris par le XVIe arrondissement, le 26 mars 1871, il donna sa démission sans avoir siégé à l'Hôtel de Ville. Après l'établissement de la République, il fut réintégré par décret rendu en conseil d'Etat dans son grade de chevalier de la Légion d'honneur. Il lutta dans la presse contre le coup d'Etat du 16 Mai ; fut successivement rédacteur au *Réveil*, au *Mot d'Ordre*, au *Petit Parisien*, et correspondant parisien du *Journal de Genève*. Aux élections municipales de 1879, il fut élu conseiller du XVIe arrondissement (quartier des Bassins). Bouteiller fut un des organisateurs des bataillons scolaires, et, membre du groupe de l'autonomie communale dès sa fondation, il devint président du conseil municipal. En 1883, il fut candidat à la députation dans le même XVIe arrondissement, mais la campagne furieuse que menèrent contre lui ses ennemis politiques, à propos de sa condamnation par le conseil d'enquête en 1866, le fit échouer. Bien que sa réintégration sur les cadres de la Légion d'honneur eût annulé la première sentence, il crut devoir réclamer la formation d'un jury d'honneur, composé de M. Mathé (Henri), alors président du conseil municipal, et d'un délégué de chacun des groupes du conseil. Le jury obtint du ministère de la marine et du grand-chancelier de la Légion d'honneur, communication des dossiers de l'affaire Bouteiller, et rendit ensuite, à l'unanimité, le 14 nov. 1883, la sentence arbitrale suivante : « Les faits tels qu'ils résultent de l'instruction qui a eu lieu en 1866, n'auraient, s'ils avaient été soumis à une juridiction de droit commun, entraîné aucune condamnation contre M. de Bouteiller, et dès lors il a droit à l'estime de tous ses collègues. » M. de Bouteiller avait commencé la traduction des œuvres du diplomate anglais Grenville-Murray. Louis Lucipia.

BOUTEILLER de Senlis. Illustre maison de l'Ile-de-France, probablement issue de l'ancienne famille des comtes de *Senlis* (V. ce mot), et qui prit le surnom de Bouteiller, parce que plusieurs de ses membres possédèrent la charge de bouteillers de France au xiie siècle. Sa généalogie commence avec Rothold de Senlis, chevalier, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville, qui vivait sous Hugues Capet ; ses descendants furent : — II. Foulques de Senlis, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville, qui vivait en 1027 ; — III. Landri de Senlis, dont le second fils, Simon, passa en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, et fut l'origine des comtes de Huntington et de Northampton qui s'éteignirent en 1184 ; — IV. Gui de Senlis, premier de nom, surnommé de la Tour, seigneur de Chantilly, d'Ermenonville, de Villepinte, de Bray-sur-Aunette, etc., qui vivait à la fin du xie siècle et dont le dernier fils, Etienne, fut chancelier de France en 1106 et évêque de Paris en 1123 ; — V. Le troisième fils de Gui, Guillaume le Loup, fut bouteiller de France après ses frères Gui et Louis. Son second fils, Barthélemy, fut évêque-comte de Châlons, en 1147. Son dernier fils, Hugues, fut la tige des seigneurs de Villepinte et de Charenton qui s'éteignit à la fin du xiiie siècle ; — VI. Gui de Senlis, troisième du nom, fut bouteiller de France et mourut en 1188. De son mariage avec Marguerite de Clermont, dame de Luzarches, il eut, entre autres enfants, Gui, qui continua la postérité, Re-

naud, évêque de Toul de 1210 à 1217, et Nevelon, qui fut l'auteur de la branche des seigneurs de Brasseuse dont sortit un Jean de Senlis, qui fut en Sicile grand maréchal de Charles de France, comte d'Anjou. Cette branche s'éteignit vers la fin du XIIIe siècle; — VII. Gui IV, qui ajouta à ses titres ceux de seigneur de Luzarches, de Montepiloy, de Montmélian, etc., fut aussi bouteiller de France. Son fils Raoul fut la tige des seigneurs d'Ermenonville et c'est de cette branche que sortirent successivement celle des seigneurs de Montépiloy, éteinte au XVe siècle, et celle des seigneurs de Saint-Chartier et de Moussy-le-Neuf, par laquelle le vieux nom des Bouteiller de Senlis se perpétua jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Quant à la branche aînée, elle s'éteignit dans la personne de Guillaume, cinquième du nom, arrière-petit-fils de Gui IV, que nous avons cité plus haut, au milieu du XVe siècle. L'église de Moncy ou Moussy-le-Neuf (Seine-et-Oise), contient encore de curieux tombeaux des XVIe et XVIIe siècles, des Bouteiller qui furent seigneurs de ce lieu. — La maison des Bouteiller de Senlis porta d'abord pour armes: *Ecartelé d'or et de gueules;* puis, quand ils furent revêtus de la charge de bouteillers de France: *de gueules, chargé de trois ou de cinq coupes d'or.* Vte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

BIBL.: P. ANSELME, *Hist. des Grands officiers de la Couronne*, t. VI. — LA CHESNAIE DES BOIS, *Dict. de la Noblesse*. — MORÉRI, *Dict. hist.* — ANDRÉ DU CHESNE, *Hist. de la Maison des Bouteiller de Senlis*; Paris, 1879, in-8, etc.

BOUTEILLES-SAINT-SÉBASTIEN. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Verteillac; 536 hab.

BOUTEILLOUX (Martial), général français, né en 1804, mort à Paris en 1877. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1825, il a constamment servi dans le génie. Il est resté en Afrique jusqu'en 1849 et s'est distingué dans plusieurs circonstances, notamment pendant l'expédition de la Chiffa (1836) et à l'assaut de Cherchel. C'est lui qui a fait exécuter la route de Blida à Médéa. Colonel en 1849 et général de brigade en 1856, il commanda le génie du 1er corps de l'armée d'Italie. Promu général de division le 25 juin 1859, il fut appelé au comité des fortifications et mis à la retraite en 1869.

BOUTELOU, chanteur français de la fin du XVIIe et du commencement du XVIIIe siècle. Il avait une superbe voix de haute-contre, et fit partie à la fois du personnel de l'Opéra et de celui de la chapelle de Louis XIV. Il faut croire même que son talent était très souple et très varié, car les frères Parfait assurent qu'il chantait avec goût les rôles comiques, dans lesquels il se distinguait d'une façon toute particulière, tandis que d'autres écrivains prétendent que sa voix arrachait des larmes à Louis XIV. Boutelou entra à l'Opéra vers 1690, et y resta jusque vers 1710. Il créa un assez grand nombre de rôles dans les ouvrages suivants: *Issé*, *Canente*, *Hésione*, *les Fragments de Lully*, *le Carnaval et la Folie*, *Iphigénie en Tauride*, *Télémaque*, *la Vénitienne*, *Alcyone*, *Bradamante*, *les Saisons*, *Tancrède*, *Hippodamie*. Outre cela, il parut dans les nombreuses reprises que l'on faisait des opéras de Lully. Boutelou était mauvaise tête, querelleur et batailleur, et sa vie se passait en rixes et en extravagances de toutes sortes, si bien qu'il tâta plus d'une fois de la prison. Il ne se connaissait plus quand il était ivre, battait les gens et les injuriait, mettait volontiers l'épée à la main, et la police avait fort à faire de le surveiller et de faire justice aux plaintes qui étaient portées contre lui. Toutefois le roi, qui, en raison sans doute de sa belle voix et de son habileté de chanteur, l'avait pris en affection et montrait pour lui une extrême indulgence, finissait toujours par le faire mettre en liberté. Il y a plus, et l'on assure que Louis XIV était tellement féru de son chanteur favori que, lorsque celui-ci s'était fait mettre en prison pour quelque incartade, il lui faisait servir chaque jour une table de six couverts pour lui et ses invités, et n'hésitait pas, le cas échéant, à lui payer ses dettes. On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que datent les prérogatives des chanteurs. A. P.

BOUTELOU ou **BOUTELOUP** (Louis-Alexandre), dessinateur et graveur français, né à Paris en 1761, mort pendant la Révolution. Elève de Le Mire, il devint le graveur du prince de Condé, et employa dans ses travaux le burin, le pointillé et la manière noire. Il grava deux statues de Dardel: *le grand Condé jetant son bâton dans les lignes de Fribourg*, et *Turenne couvrant de son bouclier les lys de la France;* quelques bons portraits: *le maréchal duc de Richelieu*, *la reine Caroline de Naples* et surtout *Marie-Joseph Chénier;* deux planches allégoriques (*la Peinture* et *l'Amour désarmé*) d'après Angélique Kauffmann, et des illustrations pour l'*Histoire naturelle* de Buffon. G. P-I.

BOUTENAC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Lézignan; 980 hab.

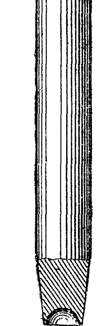
BOUTENAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Cozes; 421 hab.

BOUTENCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont; 243 hab. Station du chemin de fer du Nord. La seigneurie de ce village appartenait en dernier lieu aux princes de Conti. L'église est du XIVe et du XVe siècle. On a trouvé des sarcophages et des médailles romaines sur le territoire. C. ST-A.

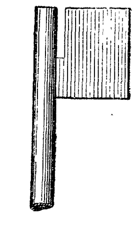
BOUTENEV (Apollinaire-Petrovitch), diplomate russe, né en 1790, mort en 1866. Il a joué surtout un grand rôle dans les négociations relatives à la question d'Orient. Il fut ministre de Russie à Constantinople: il y combattit avec succès l'influence de la diplomatie française pendant la révolution polonaise de 1830-31, décida la Porte à recourir aux bons offices de la Russie contre Mehemet Ali (1832) et signa le traité d'Unkiar Skelessi (8 juil. 1833) par lequel la Porte s'engageait à fermer les Dardanelles aux puissances hostiles à la Russie. De 1843 à 1856 Boutenev fut envoyé à Rome où il signa le Concordat de 1847. En 1856, il fut de nouveau envoyé en Turquie. Il rentra dans la vie privée en 1858. L. L.

BOUTEREAU. Outil pour graver le moule de la tête des épingles (V. ÉPINGLE).

BOUTEROLLE. I. TECHNOLOGIE. — Outil en acier employé en chaudronnerie pour le rivetage des tôles (fig. 1); il porte en creux à l'une de ses extrémités la forme d'une tête de rivet. Quand on veut assembler deux tôles, on pose chaque rivet, préalablement chauffé au rouge cerise, dans les trous amenés en face, puis on rabat au marteau le corps du rivet de manière à serrer les tôles et à ébaucher la tête qu'on achève ensuite au moyen de la bouterolle.


Fig. 1.

II. SERRURERIE. — On appelle ainsi la première des *gardes* d'une serrure, cloison circulaire posée sur le palastre à l'endroit où porte l'extrémité des pannetons tout auprès de la tige (fig. 2). La bouterolle entre dans le panneton de la clef près du bout dans une petite fente, elle s'oppose à l'ouverture de la serrure si la fente de la clef n'a pas exactement sa forme, sa hauteur et son épaisseur. Il y a des bouterolles plus ou moins composées, à *faucillon*, à *bâton rompu*, etc. L'entaille est pratiquée avec une petite lime à refendre dont le taillant est strié.


Fig. 2.

III. BLASON. — Garniture en métal du bout du fourreau d'épée ou de sabre employée en armoirie; elle indique la noblesse

du possesseur comme faisant partie de l'armure du chevalier.
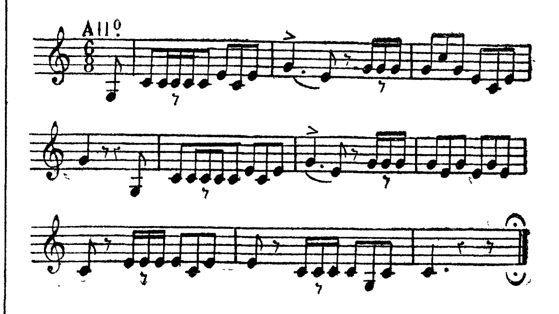
BOUTEROÜE (Michel), poète français du XVIIe siècle, né à Chartres. C'était un médecin. Il a écrit : *le Petit Olympe d'Issy* (Paris, 1609, in-8), poème descriptif sur le château de Marguerite de Valois ; *Stances sur le très cruel parricide commis en la personne d'Henri le Grand* (Paris, 1610, in-4) ; *Pyretologia* (Paris, 1623, in-8), traité de la fièvre. Tous ces opuscules sont rares et recherchés.

BOUTEROUE (Claude), antiquaire français, né à Paris vers 1610, mort vers 1675. Il fut reçu conseiller à la cour des Monnaies en 1654. On lui doit des *Recherches curieuses des monnoyes de France, avec des observations, des preuves et des figures des monnoyes* (1666, in-fol.). Cet ouvrage plein de recherches, mais qui contient nombre de fausses attributions, devait former quatre volumes. Les manuscrits de l'auteur passèrent entre les mains de Fr. Leblanc, qui les a mis à profit dans son *Traité des monnaies de France.*

BOUTERVILLIERS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. d'Etampes ; 162 hab.

BOUTERWECK (Friedrich), philosophe, poète et critique allemand, né à Oker, dans le Harz, le 15 avr. 1766, mort à Gœttingue le 9 août 1828. Après avoir pendant deux ans étudié la jurisprudence, il fut attiré par la spéculation philosophique, et en 1793, il publia à Gœttingue des *Aphorismen nach Kants Lehre vorgelegt* (in-8). En 1797, il devint professeur de philosophie à Gœttingue. D'abord disciple de Kant, l'idéalisme lui parut une explication insuffisante, et il se jeta, à la suite de Jacobi, dans un mysticisme exalté. Ses *Ideen zu einer allgemeinen Apodiktik* (Gœttingue et Halle, 1799, 2 vol. in-8), qui sont un traité de la certitude démonstrative, son *Aesthetik* (Leipzig, 1806 2 part. in-8 ; Gœttingue, 1815, 1824) et son *Lehrbuch der philosophischen Vorkenntnisse* (Gœttingue, 1810), confondu avec son *Lehrbuch der philosoph. Wissenschaften* (Gœttingue, 1813, 2 vol. in-8 ; 2e édit., 1820) lui aliénèrent complètement les Kantistes. — Un moment il s'était cru poète et avait publié à Gœttingue (1802) un recueil de vers lyriques, et un certain nombre de romans : *le Comte Donamar* (1791, 3 vol.) ; *le Journal de Ramiro* (Leipzig, 1804), etc. Son ouvrage capital dans le genre critique est sans contredit *Geschichte der neuern Poesie und Beredsamkeit* (Gœtt., 1801-1819, 12 vol. in-8) ; une partie de cet important ouvrage a été traduite en français sous le titre : *Histoire de la littérature espagnole* (Paris, 1812, 2 vol. in-8) et est fort estimée. Mais sa vocation véritable était la philosophie. C'est à la philosophie que se rapportent le plus grand nombre de ses écrits. Outre les ouvrages déjà cités, nous pouvons encore signaler un roman philosophique : *Paulus Septimus, ou le dernier mystère du prêtre d'Eleusis* (Halle, 1795, 2 vol. in-8) ; *Anfangsgründe der speculativ. Philos.* (Gœtt., 1802, in-8) ; *Anleitung zur Philosophie der Naturwissenschaften* (Gœtt., 1803, in-8) ; *Ideen zur Metaphysik des Schönen* (Leipzig, 1807, in-8), cet ouvrage est un supplément à son *Aesthetik* ; *Praktische Aphorismen, oder Grundsätze zu einen neuen System der moral. Wissenschaften* (Ibid., 1808), etc. Les lettres adressées à lui par Jacobi, et qui sont importantes pour l'étude du développement de ses idées philosophiques, ont été publiées par Meier (Gœtt., 1868). L. Bélugou.

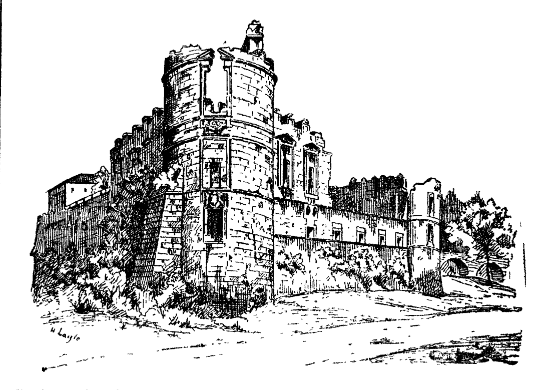
BOUTE-SELLE. Sonnerie de trompette qu'on emploie dans la cavalerie pour avertir les soldats qu'ils doivent seller leurs chevaux sur-le-champ, et les brider. Le boute-selle est depuis longtemps en usage dans notre cavalerie. Au XVIe siècle, Du Bellay s'exprime ainsi, dans sa *Discipline militaire* : « le premier son du trompette crie *boute-selle*, le second dit : à cheval, etc..... ». La notation du boute-selle réglementaire actuel est la suivante :



BOUTEUSE (V. Epingle).

BOUTEUX (Pêche). Filet, en forme de grand *truble* ou *trouble* dont on se sert, le long des rivages, pour capturer les poissons qui vivent au fond de l'eau. L'ouverture de cet engin est carrée, soutenue par une traverse en bois souvent taillée en chanfrein, afin de mieux gratter le sable ; le filet est en deux parties, les mailles du fond étant les plus fines et ayant environ 10 mill. d'ouverture ; la perche au moyen de laquelle on tient le filet a environ deux mètres de long. Parfois, on fait le sac de bouteux très long et alors pour le maintenir ouvert on en monte un certain nombre de cerceaux en bois ; l'engin prend, dans ce cas, le nom de *bouteux à queue de verveux.* La pêche au bouteux, étant destructive, est interdite pendant le temps de frai, c.-à-d. de mars en août.

BOUTEVILLE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf ; 623 hab. Sur une terrasse entourée de douves, ruines imposantes du château de Montmorency-Bouteville, construit au XVIIe siècle. La



Ruines du château de Bouteville, d'après une photographie.

façade est flanquée de deux grosses tours rondes. L'une d'elles renferme une chapelle sous laquelle est un caveau où fut enterré l'amiral François de Montmorency-Bouteville décapité en 1627. — Bouteville était au moyen âge le siège d'un prieuré dont il subsiste quelques restes des XIe, XIIe et XIIIe siècles, et l'église devenue paroissiale.

BOUTEVILLE (François de Montmorency, seigneur de) (V. Montmorency).

BOUTEVILLE-Dumetz, homme politique français. Bien qu'il ait fait partie de plusieurs assemblées, on a peu de détails sur son compte. On ignore notamment la date de sa naissance et celle de sa mort. On sait de lui qu'étant avocat à Péronne, en 1789, il fut élu député aux Etats généraux par le tiers état, et qu'il fut commissaire aux armées pendant la Révolution. Membre du Conseil des Anciens, puis du Tribunat, président de chambre à la

cour d'Amiens et enfin membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours. L. Lu.

BOUTEWERK (Friedrich), peintre d'origine allemande, né à Tarnowitz (Silésie), mort à Paris le 11 nov. 1867. Après quelques études à Berlin, il vint s'établir en France, reçut des leçons de Paul Delaroche, obtint plusieurs médailles au Salon, et ne quitta plus guère Paris que pour quelques voyages en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Écosse et en Orient. Ses principaux tableaux sont : *Oreste poursuivi par les Erynnies, la Séparation de Romeo et Juliette* (1836), *Isaac et Rebecca* (1840), *Scènes napolitaines, Episodes des noces de Gamache, Jacob et Rachel* (1844), *Charlemagne*, etc. Il a aussi exécuté des peintures murales, notamment à l'église Saint-Sulpice.

BOU-THALEB. Important massif montagneux de la prov. de Constantine (Algérie), au S. de Sétif, à environ 60 kil., fait partie des *monts du Hodna* qui ferment, au N., le bassin du Chott de ce nom. Sa plus grande altitude est de 1820 m.; les flancs en sont encore couverts de belles forêts de cèdres, de pins d'Alep, de chênes-verts et de chênes-lièges, dont la surface, qui va diminuant, est évaluée à 28,720 hect. Le Bou-Thaleb est célèbre dans les annales militaires de l'Algérie. En déc. 1845 un grand nombre d'Arabes, poursuivis par le général Levasseur, furent surpris par les neiges et périrent ; notre colonne souffrit aussi beaucoup et arriva très réduite à Sétif. En 1871, les partisans de Mokrani furent écrasés par le général de Lacroix au combat du Bou-Thaleb. E. Cat.

BOUTHÉON. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Galmier ; 965 hab.

BOUTHIER de Rochefort (Jean-Baptiste-Augustin), homme politique français, né à Semur-en-Brionnais (Saône-et-Loire) le 8 avr. 1814. Jusqu'en 1871 il ne s'occupa que de ses propriétés agricoles, mais à cette époque, il fut élu conseiller général pour le cant. de Semur, et en 1876, le 20 févr., les électeurs de la première circonscription de Charolles (Saône-et-Loire) l'envoyerent à la Chambre des députés par 8,833 voix. Il s'inscrivit au groupe parlementaire du centre gauche. Il fut un des 363 députés qui protestèrent par leur vote contre le coup d'État du 16 mai 1877. Après la dissolution de la Chambre, aux élections générales du 14 oct. suivant, il fut réélu par 8,151 voix contre 6,193 recueillies par M. Cheuzeville, candidat monarchiste que soutenait officiellement le gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon. Il a été encore réélu le 21 août 1881 avec 7,695 suffrages contre 6,882 obtenus par le candidat monarchiste. M. Bouthier de Rochefort ne fut pas réélu aux élections du 18 oct. 1885. Louis Lucipia.

BOUTHILLIER (Colart le), trouvère artésien de la seconde moitié du XIIIe siecle. On a de lui treize chansons; les manuscrits lui attribuent à tort quelques autres pièces, que la critique adjuge plus justement à son contemporain et compatriote *Colart le Changeur*. Les chansons de Bouteiller sont « envoyées » à Roguin de Sapinies, à Philippot Verdière, à Jean de Neuville, a Guillaume le Vinier avec lequel il composa un jeu-parti. Les noms de ces personnages fournissent les seules notions que l'on possède sur le lieu et le temps où vivait Colart. Les premiers historiens qui se sont occupés de lui avaient conjecturé qu'il appartenait à la famille bien connue des Bouteillier de Senlis, mais l'étude approfondie de ses œuvres permit à Arthur Dinaux d'affirmer que Colart était issu d'une famille noble de l'Artois, qui devait peu après s'illustrer en la personne de Jean Boutillier, l'auteur de la *Somme rurale;* et en effet, les manuscrits portent des armoiries identiques pour Colart et pour Jean. — Les chansons de Colart le Bouteiller ont été l'objet de plusieurs éditions. Fr. B.

Bibl.: *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, pp. 545 et suiv. — Paulin Paris, *Manuscrits français*, t. II, p. 191. — Arthur Dinaux, *Trouvères de la Flandre*, p. 287; *Trouvères de l'Artois*, p. 131.

BOUTHILLIER ou BOUTILLIER (Jean), célèbre jurisconsulte français, né dans la seconde moitié du XIVe siècle à Tournay, mort au commencement du XVe siècle. Il fut successivement bailli à Mortagne, conseiller-pensionnaire à Tournay, puis lieutenant du grand bailli dans cette même ville de Tournay, dont il était bourgeois et dans un faubourg de laquelle il possédait, conformément aux réglements constitutifs de la bourgeoisie, une maison de soixante sous de rente. C'est dans cette maison qu'il travailla, pendant près d'un demi-siècle, au monument de jurisprudence qu'il a élevé sous le titre de *Somme rurale :* l'auteur avait donné à cette *Somme* le nom de *rurale*, non pas parce qu'elle avait pour objet la jurisprudence agraire, mais simplement parce qu'elle avait été composée à la campagne. Cette œuvre, que Cujas appelle *optimus liber*, est un recueil complet des usages du moyen âge, tels que les avait établis l'influence du droit romain, et tels que les avaient consacrés les arrêts du Parlement. Les chapitres les plus intéressants de l'ouvrage sont ceux qui concernent les *cas royaux*, les *cas d'église* et la jurisprudence spéciale des clercs. On y trouve également des détails curieux sur les juges et les avocats de l'époque. La *Somme rurale* fut imprimée, pour la première fois, à Bruges par Colard-Mansion, en 1479, et, pour la seconde fois, à Abbeville, en 1486, par Pierre Gérard. Ces deux éditions, les plus recherchées des amateurs, sont devenues très rares. Elles furent suivies de plusieurs autres. En 1512, Jean des Degrez, docteur en droit, publia à Paris une nouvelle édition augmentée d'un commentaire. Enfin, en 1603, Louis Charondas le Caron donna une nouvelle édition, plus complète que les précédentes, sous le titre de : *Somme rurale, ou le grand coustumier général de practique, civil et canon.* G. L.

BOUTHILLIER (Denis), seigneur de Fouilletourte, jurisconsulte français, né à Angoulême, mort à Paris en 1622. Il prétendait descendre de Jean Bouthillier, l'auteur de la *Somme rurale*, mais rien ne confirme cette prétention. Ce qui est certain, c'est qu'il appartenait à une famille noble de Bretagne. Son grand-père, Jean Bouthillier, avait été chambellan de la reine Anne. Son père, Sébastien Bouthillier, seigneur de Bellechaussée et de Montaigne, en Angoumois, avait été élu échevin d'Angoulême de 1558 à 1572, nommé procureur du roi au présidial de la même ville vers 1568, et était mort en 1581, laissant veuve Catherine de l'Age, mère de Denis. Celui-ci commença par suivre la carrière des armes et fut lieutenant de la compagnie d'ordonnance de M. de la Bourdaisière. Mais il délaissa de bonne heure une profession sans doute peu en rapport avec son tempérament pour entrer au barreau, car nous le trouvons conseiller de ville à Angoulême dès 1570, et dès avant 1580 avocat au Grand Conseil. Ce n'est que plus tard qu'il plaida comme avocat au parlement de Paris. Il se fit remarquer surtout par sa connaissance des matières bénéficiales, et sut inspirer tant d'estime à Henri III que ce prince eut le dessein de le faire avocat général au parlement de Paris. Denis Bouthillier prit parti pour Henri de Bourbon contre la Ligue et publia une *Réponse des vrais catholiques français à l'advertissement des catholiques anglais pour l'exclusion du roy de Navarre de la couronne de France* (1588, in-8). Sous le règne de Henri IV, il eut l'occasion de prendre la défense du bon sens contre le prétendu privilège des chanoines de la Fierte-Saint-Romain. Un sieur de la Motte, qui avait pris part à l'assassinat de Montmorency-Hallot, avait réussi à se faire choisir par le chapitre de la Fierte-Saint-Romain pour porter la châsse du saint le jour de l'Ascension, en 1593, ce qui lui assurait sa grâce, le chapitre jouissant du privilège de sauver ainsi chaque année la vie d'un criminel. Mais la veuve de la victime ne se trouva pas satisfaite; elle obtint que l'affaire fût portée devant le Grand Conseil et prit pour avocats Jean Bodin et Denis Bouthillier. Celui-ci prouva clairement que la défaite miraculeuse par saint Romain d'un dragon nommé la Gargouille n'était qu'une fable, que

saint Romain lui-même n'existait pas à l'époque où l'on plaçait son prétendu miracle et qu'un privilège fondé uniquement sur ce miracle devait être considéré comme abusif. Le Grand Conseil lui donna raison par deux arrêts rendus à la fin de 1607 et un troisième rendu le 16 mars 1608, par lesquels l'assassin fut condamné au bannissement et à une réparation pécuniaire envers la veuve de la victime, en même temps que le Conseil ordonnait l'examen des grâces obtenues par les chanoines depuis 1497.

Ce plaidoyer fit grand honneur à Bouthillier et Pasquier dit qu'en cette occasion « il fit paroître qu'il n'étoit apprenty, ains grand maître en sa profession d'avocat... » Les chanoines ayant fait imprimer leur défense pour le privilège de la Fierte-Saint-Romain (Rouen, 1608, in-8), Bouthillier publia à son tour une *Réponse*, etc. (Paris, 1608, in-8), dans laquelle il développa les arguments qu'il avait apportés au Grand Conseil. Les chanoines répliquèrent par une *Réfutation de la réponse*, etc. (Rouen, 1609, in-8) ; mais, pour cette fois, la cause était entendue et les arrêts furent exécutés. On assure néanmoins que le privilège de la Fierte-Saint-Romain, quoique contesté plus d'une fois, s'exerça jusqu'à la Révolution avec de légères modifications.

Lié de longue date avec Richelieu, Bouthillier obtint de lui d'être nommé conseiller d'Etat, lors de son premier ministère, le 2 févr. 1617. Denis Bouthillier, qui vit la disgrâce de son protecteur, mourut trop tôt pour le voir revenir au pouvoir et pour jouir de sa gloire. Après sa mort, sa veuve, Claude de Macheco, d'une famille de robe de Bourgogne, se fit religieuse chez les filles de Sainte-Marie de la Visitation, à Paris. Il laissa quatre fils, *Claude*, *Sébastien*, *Denis* et *Victor*, qui suivent, et cinq filles. De ces dernières, quatre se firent religieuses et une seule se maria, Bonne Bouthillier, qui épousa Jean de la Barde, dont elle eut deux fils, l'un qui fut ambassadeur en Suisse, et l'autre évêque de Saint-Brieuc. — Denis Bouthillier avait encore publié en 1616 : *Plaidoyer de M. Denis Bouthillier pour les religieux de Marmoutiers contre le visiteur et syndic de la congrégation des bénédictins* (Paris, in-8). Il prenait, du reste, indifféremment la défense des riches et des pauvres, et ceux-ci trouvaient en lui un avocat à la fois plein de talent et de désintéressement, puisqu'on a pu dire « qu'il travaillait la plupart du temps gratuitement pour ses parties ». On lui attribue, mais sans preuves, un livre contre les droits du royaume d'Yvetot. Pierre BERTRAND.

BIBL. : FLOQUET, *Histoire de la Fierte-Saint-Romain*, 1833, in-8. — PASQUIER, *Recherches de la France*. — LOISEL, *Divers opuscules*; Paris, 1652, in-4. — AVENEL, *Lettres, etc., de Richelieu*. — Mss de la Bibl. nation., pièces originales.

BOUTHILLIER (Claude), seigneur de FOUILLETOURTE, de Pont-sur-Seine, des Caves et de Fossigny, né à Paris en 1581, mort à Paris le 13 mars 1652, fils aîné du précédent. Homme politique et ministre français, il suivit tout d'abord la même carrière que son père, et fut associé à ses travaux. Il était déjà avocat au parlement de Paris lorsqu'il y fut reçu conseiller, le 4 déc. 1613. Appelé à la cour comme son père, par Richelieu, il se donna à lui sans restriction. Grâce à ce protecteur, il devint, en 1619, conseiller d'Etat et secrétaire des commandements de Marie de Médicis. Le 29 sept. 1628, il fut nommé secrétaire d'Etat, après la mort de Potier d'Ocquerre. Ce n'était là que la régularisation d'une situation qui existait en fait depuis plusieurs années. La reine mère ayant une très grande part au gouvernement, son secrétaire des commandements, était ministre sans en avoir le titre. En juin 1626, on avait même eu le projet de créer un cinquième département ministériel en sa faveur. Dès ce moment ses sentiments et son caractère étaient connus de tous. « C'est un habile homme, écrivait l'ambassadeur de Hollande, fort capable, mais surtout fort bénin et doux et honnête, qui suivra toujours les sentiments de M. le cardinal de Richelieu... » Jusque-là son dévouement ne s'était montré que dans des choses intimes; dès lors il allait s'étendre aux affaires publiques. En 1629, Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, se retire en Lorraine, mécontent du traitement qui lui était fait. Bouthillier, envoyé auprès de lui pour négocier son retour, réussit non sans peine dans cette mission. En 1630, pendant la campagne de Savoie, Claude Bouthillier était tantôt près du roi et tantôt près de Richelieu, mais mêlé directement aux négociations qui se poursuivaient à la fois en Piémont et à Mantoue avec les Espagnols et le duc de Savoie, et à Ratisbonne avec l'empereur et les électeurs de l'Empire. Ce lui fut une occasion de montrer à Richelieu toute la profondeur de son attachement. Un traité ayant été signé à Ratisbonne par les négociateurs français, Bouthillier qui en fut instruit le premier, l'approuva hautement. Cependant Richelieu, en examinant ce document, fut convaincu que les intérêts français y étaient sacrifiés et se résolut à ne pas le faire ratifier par Louis XIII. Sans hésiter, Bouthillier se rangea à l'avis du cardinal et il dit, il écrivit partout que ce même traité qu'il avait trouvé bon était en réalité détestable.

Il était difficile que Richelieu doutât d'un homme capable d'une telle abnégation. Aussi Claude Bouthillier put-il, après la *Journée des dupes* (11 nov. 1630), rester en bons termes avec Marie de Médicis, sans éveiller la défiance du cardinal. Après la mort de d'Effiat, surintendant des finances, enlevé le 27 juil. 1632, Bouthiller eut les finances conjointement avec Claude de Bullion. Richelieu ne s'en tint pas à ce seul témoignage de confiance envers Bouthillier et il lui confia le département des affaires d'Allemagne, en lui associant le P. Joseph, le fameux capucin. Celui-ci avait une plus grande connaissance des hommes et des choses de l'Allemagne, pour les avoir pratiquées, mais il était fougueux et mystique, chimérique et mystérieux. Bouthillier était plus régulier, plus calme, plus sincère et tout aussi habile. Les documents de l'époque les montrent se suppléant en tout, se complétant, se confondant et ne faisant en quelque sorte qu'un ministre des affaires étrangères en deux personnes. L'abnégation nécessaire, Bouthillier la trouvait dans son caractère et dans son dévouement à Richelieu et à l'Etat; le P. Joseph, dans son humilité monastique. A la mort du P. Joseph, à la fin de 1638, Bouthillier resta seul, mais depuis longtemps son fils, Léon Bouthillier, comte de Chavigny, secrétaire d'Etat depuis 1632, était pour lui un actif collaborateur, malgré son goût pour le plaisir. En 1640, à la mort de Bullion (29 déc.), Bouthillier resta également seul surintendant des finances. Il était grand trésorier des ordres du roi depuis le 9 mars 1633. Richelieu le choisit pour l'un de ses exécuteurs testamentaires, et Louis XIII lui continuant sa confiance jusqu'au delà de la mort, le désigna pour faire partie du conseil de régence qu'il voulait imposer à la reine Anne d'Autriche, après lui. Mais les volontés du roi ne furent pas respectées et ce conseil de régence ne fut jamais constitué. Bien plus, un mois à peine après la mort de Louis XIII, Claude Bouthillier se voyait contraint d'abandonner la surintendance des finances (13 juin 1643). A partir de cette époque et jusqu'à sa mort, de toutes les grandes charges qu'il avait eues, il n'exerça plus que celle de grand trésorier des ordres du roi. C'était un ministre extrêmement probe et laborieux et les traces de son travail personnel sont considérables. Son principal mérite consiste pourtant à avoir été le collaborateur modeste et dévoué du grand homme dont il fut toujours l'ami. Il était extrêmement conciliant et ennemi des cabales, de sorte qu'il put conserver la confiance de tous les partis dans un temps où les princes et les grands seigneurs conspiraient à l'envi. Aussi, lorsqu'en 1634, Richelieu eut un instant la pensée de se réconcilier avec Marie de Médicis, ne songea-t-il pas à envoyer auprès d'elle d'autre négociateur que Bouthillier, la reine mère ayant conservé pleine confiance en lui. De même, nul mieux que lui ne savait apaiser Louis XIII dans ses co-

lères, ou le faire renoncer à ses caprices. Le roi l'écoutait volontiers et s'ouvrait à lui, plein de confiance dans son bon sens et la droiture de son caractère. Ce fut d'ailleurs un usage constant de Richelieu de laisser toujours auprès du roi, lorsque lui-même en était séparé, soit Claude Bouthillier, soit son fils Léon Bouthillier. Ils le représentaient auprès du maître, défendaient sa politique, servaient ses intérêts et le tenaient au courant des intrigues qui s'ourdissaient contre lui autour de Louis XIII. Leur dévouement avait un caractère de tendresse intime que l'on retrouve également dans les lettres de Richelieu qui leur sont adressées. Possédant ainsi la confiance du roi et du ministre dirigeant, tenant les finances et les affaires étrangères par lui-même, ayant un pied chez le frère du roi par son fils, qui était chancelier de Gaston d'Orléans, en bons termes avec la reine mère, ayant poussé ses frères dans l'Eglise et la haute administration, Claude Bouthillier s'était créé une grande situation et il était généralement regardé comme le premier personnage de l'Etat après Richelieu. Il eut, du reste, part à tout ce qui se fit à cette époque ; étant pour le cardinal un collaborateur constant, et il sut diriger avec autant d'habileté que de persévérance les négociations qui aboutirent successivement à l'alliance avec Gustave-Adolphe, à l'acquisition de l'Alsace, à l'union avec la Hollande, en même temps qu'il sut trouver les ressources nécessaires aux grandes dépenses provoquées par la politique de Richelieu. Claude Bouthillier avait épousé, en sept. 1606, Marie de Bragelone, fille d'un conseiller en la Grand'Chambre, laquelle ne mourut qu'en 1673, à quatre-vingt-trois ans. Elle ne lui donna qu'un fils, *Léon* Bouthillier, comte de Chavigny, dont il a été parlé et qui vient plus loin. M. Hector de la Ferrière a publié des fragments de lettres de Claude Bouthillier à M. de Césy, ambassadeur à Constantinople, dans les *Archives des missions scientifiques*, 2e série, t. III. Aubéry en avait également publié, au XVIIe siècle, dans ses *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu*. On en trouve également dans les *Négociations de Rohan en Valteline* et dans les *Négociations de Feuquières*. P. B.

BIBL. : RICHELIEU, *Mémoires*. — AVENEL, *Lettres, etc. de Richelieu*. — Marius TOPIN, *Louis XIII et Richelieu*. — D'HAUSSONVILLE, *Hist. de la réunion de la Lorraine à la France*. — Nicolas GOULAS, *Mémoires*. — Mss. des aff. étr. et de la Bibl. nation.

BOUTHILLIER (Sébastien), prélat et diplomate français, né en 1582, mort le 17 janv. 1625. Second fils de Denis Bouthillier, il entra dans l'Eglise et devint fort jeune encore abbé de la Cochère. Les relations de sa famille avec Richelieu le firent choisir, en 1614, pour être doyen de l'évêché de Luçon, dignité qu'il résigna en 1618. Entre cette époque et l'année 1623, où il succéda à Philippe Cospéan comme évêque d'Aire, il fut employé par Richelieu dans diverses négociations au dedans et au dehors. L'abbé de la Cochère contribua activement, en 1619, au rappel de Richelieu, alors exilé à Avignon, et celui-ci le fit envoyer à Rome, en 1620, pour l'y servir dans la difficile conquête du chapeau de cardinal. Il y resta jusqu'à la promotion de Richelieu et revint alors en France pour prendre possession de l'évêché d'Aire, dont il était titulaire depuis le commencement de 1622. « C'était, dit Richelieu, un homme de cœur et d'esprit tout ensemble, dont l'adresse et la fidélité étaient égales. » Il n'y a pas à douter qu'après les grands services déjà rendus par lui et avec la connaissance qu'il avait des choses de l'Eglise et de la cour, il n'eût occupé une haute situation dans l'Etat sous le grand ministère de Richelieu, si la mort ne l'avait enlevé, en 1625, au seuil des grandeurs, à peine âgé de quarante-quatre ans. N'étant pas encore évêque, Sébastien Bouthillier signait indifféremment tantôt Bouthillier la Cochère, tantôt Bouthillier d'Arcy, tantôt Saint-Calixte. P. B.

BIBL. : *Gallia Christiana*, t. I. — RICHELIEU, *Mémoires*. AVENEL, *Lettres, etc., de Richelieu*. — Mss. des aff. étr.

BOUTHILLIER (Denis), seigneur de RANCÉ, de la Houssaye et des Clayes, baron de Véretz et de Larcey, magistrat et administrateur français, mort en 1652. Il était le troisième fils du premier Denis Bouthillier, et le frère de Claude et de Sébastien. Grâce au crédit de ceux-ci, il devint conseiller d'Etat et président de la chambre des comptes de Bourgogne (1624), charge qui fut supprimée en 1630 et pour le rachat de laquelle il reçut la somme de 50,000 livres (lett. pat. du 22 juin 1630). Il avait succédé à Claude, son frère, comme secrétaire des commandements de Marie de Médicis et fut nommé lieutenant général de la navigation et du commerce de France, en Picardie, Calaisis, Boulonnois et Pays reconquis. Il avait épousé, en 1619, Charlotte Joly de Fleury, fille d'un avocat au parlement, dont il eut cinq fils, sur lesquels quatre entrèrent dans les ordres et le cinquième devint capitaine de galère, et cinq filles, dont trois se firent religieuses. L'aîné de ses fils, qui mourut en 1657, était déjà dans les ordres. Le second, *Armand-Jean* Bouthillier, chevalier de Rancé, fut le fameux abbé de *Rancé* (V. ce nom), réformateur de la Trappe. Après la mort de Charlotte Joly de Fleury, Denis Bouthillier se remaria et eut encore un fils qui porta le nom de chevalier de Villiers. P. B.

BIBL. : MORÉRI, *Dict*. — Mss. de la Bibl. nation., pièces orig.

BOUTHILLIER (Victor), prélat français, né en 1596, mort le 12 sept. 1670. Quatrième fils du premier Denis Bouthillier, il entra dans l'Eglise et devint chanoine de Notre-Dame-de-Paris et abbé d'Eauvive. Il fut évêque de Boulogne du 1er déc. 1626 au 12 déc. 1630, époque où il fut nommé coadjuteur de l'archevêque de Tours, auquel il succéda le 16 oct. 1640. Le 10 mai 1636, sur la recommandation de son neveu, Léon Bouthillier, il avait été pourvu de la charge de premier aumônier de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. P. B.

BIBL. : *Gallia christiana*. — *Gazette de France*. — Nicolas GOULAS, *Mémoires*, t. I.

BOUTHILLIER (Léon), comte de CHAVIGNY et de BUSANÇOIS, homme politique et ministre français, né le 28 mars 1608 à Paris, mort à Paris le 11 oct. 1652. Il était fils de Claude Bouthillier, et celui-ci, encouragé d'ailleurs par Richelieu, l'attacha de bonne heure à sa fortune. Il le fit recevoir conseiller au parlement de Paris le 20 mai 1627 et peu de temps après en fit un conseiller d'Etat. Projetant de le faire monter plus haut encore, Claude Bouthillier engagea son fils à voyager pour acquérir une certaine connaissance des cours étrangères. On le vit donc, dès 1629, faire en quelque sorte son tour d'Europe, en compagnie de son cousin germain, Denis de La Barde, allant d'abord en Angleterre, puis de là passant en Irlande, en Hollande, visitant toutes les petites principautés du Rhin, arrivant à Ratisbonne pendant la fameuse diète de 1630, où le père Joseph ourdissait ses plus subtiles intrigues pour détacher les électeurs de l'empereur, tout en paraissant désireux de conclure une paix solide avec le chef de la maison d'Autriche. Les jeunes voyageurs ne se laissèrent pas retenir par ces choses graves et ils poussèrent jusqu'à Rome, d'où chacun rapporta en France, en avr. 1631, des impressions et des goûts bien différents : Léon Bouthillier, le goût des plaisirs faciles auxquels il s'adonna pendant presque toute sa vie ; La Barde, une foi plus ardente qui le porta à se faire prêtre, ce qui permit aux siens, dix ans plus tard, d'en faire un évêque de Saint-Brieuc.

Moins d'un an après son retour, le 13 mars 1632, Léon Bouthillier fut créé comte de Chavigny et fait secrétaire d'Etat. En fait il fut associé dès ce moment à son père, de la charge duquel la survivance lui fut assurée, et il prit part avec lui à toutes les grandes négociations de la fin du règne de Louis XIII. Le 30 juil. 1633, il devint gouverneur de Vincennes et le 27 sept., il obtenait la survivance de la charge de grand trésorier des ordres du roi qu'avait son père. Ce fut lui qui négocia, en 1634, avec

les confidents de Gaston d'Orléans sur les conditions du retour de ce prince, qui s'était retiré à Bruxelles, et, en récompense, il fut nommé son chancelier le 21 fév. 1635. Saint-Simon assure que dans l'exercice de cette charge Chavigny fut plutôt un espion de Richelieu qu'un serviteur dévoué du frère du roi. Il est vrai que Chavigny servait Richelieu partout et en toute occasion, mais il est certain que Gaston prit confiance en lui et que cette confiance était justifiée. Pendant plusieurs années, Chavigny régna véritablement à la petite cour de Gaston, mais il n'usa de son influence que pour maintenir ou rétablir l'accord du prince avec le roi son frère.

En 1642, ce fut Chavigny qui porta au roi la copie du traité conclu avec l'Espagne par Cinq-Mars, ce qui détermina l'arrestation de celui-ci. Entre la mort de Richelieu et celle de Louis XIII, les deux Bouthillier étaient regardés comme les arbitres des affaires du dedans et du dehors, tant la confiance que le roi leur témoignait était grande. Chavigny fut désigné par Louis XIII pour faire partie du conseil de régence avec Claude Bouthillier, Mazarin et les princes du sang; mais le roi mort, tout cela fut changé et Mazarin fut le véritable maître de l'Etat. Les intrigues de celui-ci déterminèrent Chavigny à se démettre à la fois de sa charge de chancelier de Gaston et de celle de secrétaire d'Etat. Il résigna cette dernière aux mains de Loménie de Brienne (juin 1643). Comme dédommagement, on lui donna des lettres de ministre d'Etat, ce qui ne lui assurait aucune fonction, et on le nomma plénipotentiaire pour la négociation de la paix générale à Munster. Dès ce moment, il ne parut plus guère à la cour, ne pouvant se résigner à n'y être plus rien, et vécut à Vincennes et dans ses terres. Il obtint bien, en mars 1645, le gouvernement de la ville d'Antibes, mais cela ne lui rendait pas ce qu'il avait perdu, et dès que la Fronde éclata, il entra tout naturellement dans le parti des mécontents. Arrêté le 18 sept. 1648, sur la dénonciation d'un secrétaire du prince de Condé, il fut mis en liberté un mois plus tard sur la sollicitation d'un grand nombre de personnes de qualité qui n'oubliaient pas les services qu'il leur avait rendus. Mazarin, dit-on, fut fort étonné de se heurter à une sympathie si générale pour un homme en disgrâce, mais il céda. Exilé en 1650, lors de l'arrestation de Condé, Chavigny revint avec celui-ci. Plus tard, lorsque Mazarin fut à son tour obligé de prendre le chemin de l'exil, Chavigny rentra au ministère le 2 avr. 1651, en apparence par la volonté de Condé, en réalité, paraît-il, sur le conseil donné par Mazarin lui-même à Anne d'Autriche. Il est certain qu'il fut obligé, le jour même de sa nomination, de signer l'engagement « de ne plus prendre aucune liaison qu'avec ceux à qui Leurs Majestés lui ordonneraient de s'attacher ». Prit-il au sérieux cet engagement un peu forcé et cessa-t-il de servir les intérêts de Condé? Cela ne paraît pas probable, puisqu'on sait qu'il prévint Condé qu'on voulait de nouveau le faire arrêter et qu'il s'employa pour rapprocher ce prince de Gaston d'Orléans. Cependant Saint-Simon raconte que Chavigny trompa Condé, que celui-ci alla le trouver chez lui avec une grande suite et lui reprocha publiquement ses trahisons, que Chavigny s'humilia devant le prince et que celui-ci ne lui répondit que par des injures; que là-dessus la fièvre prit Chavigny et l'emporta trois jours après. Le témoignage est suspect, car Saint-Simon gardait rancune à Chavigny d'avoir empêché son père, premier écuyer de Louis XIII, d'être nommé grand écuyer après la mort de celui-ci. Toujours est-il que Chavigny mourut à peine âgé de quarante-quatre ans. Mais, malgré les reproches de Richelieu, il s'était toujours adonné au plaisir avec une ardeur qui, parfois, faisait tort aux affaires, car il passait souvent plusieurs jours de suite en joyeuse compagnie dans les maisons de baigneurs, où les envoyés étrangers étaient obligés d'aller le relancer. A la fatigue qui devait avoir résulté d'une vie aussi peu régulière étaient venus s'ajouter le chagrin résultant de sa disgrâce et les inquiétudes inséparables des intrigues auxquelles il se mêlait depuis plusieurs années. Tout cela peut expliquer sa fin prématurée, sans qu'il soit besoin d'accorder une foi entière à un accès de rancune de Saint-Simon.

Les contemporains tenaient Chavigny pour vigoureux et ferme, intelligent et habile. Richelieu le protégea toujours et lui donna part aux affaires les plus difficiles et les plus secrètes. Sa tendresse pour lui avait des allures paternelles qui faisaient gloser. Cependant cette complaisance pouvait s'expliquer fort naturellement par l'affection qui le liait depuis l'enfance à Claude Bouthillier. Des lettres de Chavigny ont été publiées au XVIIe siècle par Aubéry dans ses *Mémoires pour l'histoire de Richelieu.* Chavigny avait épousé le 1er juin 1627, ayant à peine dix-neuf ans, Anne Phélypeaux, dame de Busançois, qui n'en avait pas encore quinze, et qui mourut en 1694, à quatre-vingt-trois ans. De ce mariage naquirent dix fils et huit filles, dont beaucoup moururent jeunes et dont d'autres se firent religieux : 1° *Armand-Léon*, qui fut reçu maître des requêtes au parlement de Paris, en 1656, et mourut en 1684; 2° *Gaston-Jean*, brigadier d'armée, mort en 1718; 3° *Jacques-Léon*, né en 1641, conseiller au parlement, mort en 1712, qui est le seul dont la descendance se soit perpétuée jusqu'à nous; 4° *François*, né en 1642, qui fut successivement évêque de Rennes et de Troyes et dont l'article suit; 5° *Louise-Françoise*, née en 1634, qui épousa en 1654 le futur maréchal de Clérembaut; 6° *Henriette*, qui épousa, en 1656, Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, secrétaire d'Etat; 7° *Marie*, née en 1646, épousa en secondes noces, en 1699, le duc de Choiseul, lieutenant général, etc. P. B.

Bibl. : Richelieu, *Mémoires*. — Avenel, *Lettres, etc., de Richelieu*. — *Mémoires inédits du maréchal d'Estrées.* — Nicolas Goulas, *Mémoires*. — *Oraisons funèbres de Chavigny*.—*Gazette de France*.—Mss. des aff. étr. et de la Bibl. nat.

BOUTHILLIER (François), prélat français, né le 10 sept. 1642 à Paris, mort à Paris le 15 nov. 1731. C'était le neuvième fils de Léon Bouthillier. Il fut reçu docteur en théologie, à Paris, le 7 juin 1666, et devint ensuite conseiller d'Etat et aumônier du roi. Nommé évêque de Rennes le 2 fév. 1676, il donna sa démission au mois de juil. suivant. On le nomma évêque de Troyes le 17 oct. 1678, mais il résigna aussi cet évêché en avr. 1697, aux mains de son neveu, Denis-François Bouthillier, fils d'Armand-Léon. Il fit partie du conseil de régence après la mort de Louis XIV et il s'y rendit très utile par sa connaissance des affaires et son application au travail. Il plaisait dans le monde et s'y plaisait. On l'y appelait volontiers le Troyen. Aimant le plaisir, il ne s'en cachait pas. Il avait de l'esprit et du savoir, ce qui le faisait briller dans les assemblées du clergé, où il était très assidu. Il eut de bonne heure le goût des livres rares et des manuscrits et put le satisfaire grâce aux nombreux bénéfices dont il fut toujours pourvu. Sa bibliothèque était considérable et justement célèbre, ainsi que le prouve le catalogue inédit qui nous en est parvenu et qui est à la Bibliothèque nationale. C'est à son goût éclairé que l'on doit la conservation des pièces diplomatiques accumulées par son père et son grand-père pendant la durée de leur ministère et dont il avait empêché la dispersion en 1694, à la mort de sa mère, Anne Phélypeaux, veuve de Léon Bouthillier. P. B.

Bibl. : *Gallia christiana*. — Père Lelong, *Bibl. hist. de la France*. — Mss. de la Bibl. nat.

BOUTHILLIER (Claude-Louis), comte de Pont et de Chavigny, général français, né à Paris le 10 avr. 1716, mort le 4 sept. 1752. Il était le petit-fils d'Armand-Léon, fils aîné lui-même de Léon Bouthillier. Les généalogistes en ont fait à tort un fils d'Armand-Victor, fils aîné d'Armand-Léon ; son père était Louis Bouthillier, troisième fils d'Armand-Léon. Ce Louis Bouthillier, connu sous le nom de marquis de Villesavin, lui-même ancien colonel du régiment de Quercy, procura un régiment à

son fils sans bourse délier, bien qu'à cette époque les régiments fussent des propriétés transmissibles. Il fit remettre au ministre des affaires étrangères, M. de Chauvelin, tous les papiers diplomatiques provenant de Claude et de Léon Bouthillier et qui lui étaient parvenus par voie d'héritage à la mort de son oncle François, ancien évêque de Troyes, dont l'article précède, et qui venait de mourir le 15 nov. 1731. En échange, le 18 mai 1732, le ministre lui fit donner pour son fils, alors à peine âgé de seize ans, une commission de colonel du régiment de Cambrésis. Claude-Louis Bouthillier devint brigadier des armées le 20 fév. 1743 et quitta le service trois mois après. Il avait épousé en 1735 la fille du maréchal de La Fare. P. B.

BIBL. : Duc de LUYNES, *Mémoires sur la Cour de Louis XV*, t. V.—*Mercure de France*, 1735. — Mss. de la Bibl. nat., pièces orig.

BOUTHILLIER (Charles-Léon), marquis de CHAVIGNY, comte de Beaujeu, général français, né à Paris le 21 juin 1743, mort au château de Sillières (Seine-Inférieure) le 18 déc. 1818. Issu d'un second lit de Louis-Léon Bouthillier, sixième fils de Jacques-Léon, lui-même troisième fils de Léon Bouthillier, le collaborateur de Richelieu. Le marquis de Chavigny entra très jeune dans les chevau-légers de la garde du roi et passa comme lieutenant, en 1762, dans le régiment du Roi-infanterie, prit part à la guerre de Sept ans, fut blessé et fait prisonnier. Il fut ensuite successivement colonel en second du régiment de Béarn et colonel du régiment Royal et du régiment de Picardie. Elu député aux Etats généraux, en 1789, par la noblesse du Berry, il s'opposa à la réunion des ordres et, plus tard, dans l'Assemblée nationale, il s'occupa plus spécialement des questions relatives à l'organisation de l'armée. C'est sur son rapport, fait au nom du comité militaire, dont il était membre, que furent rendus les décrets des 13 et 14 juil. sur la discipline dans l'armée. Parmi les mesures qu'il fit adopter par l'Assemblée constituante, on peut citer le décret qui sépara les troupes de l'artillerie et du génie, celui qui établit les masses dans tous les régiments et celui qui détermina les peines militaires et leur mode d'application. Sa réputation comme administrateur était telle qu'on lui confia le soin de contrôler les comptes des différents corps dont les finances étaient en désordre. Au commencement de 1791 il fut nommé maréchal de camp. Néanmoins le marquis de Chavigny était hostile aux idées nouvelles. Il combattit l'aliénation des biens du clergé. Après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il consentit à prêter le serment de fidélité, mais sous la condition que tous les actes de l'assemblée seraient sanctionnés par le roi ; il signa ensuite toutes les protestations de la minorité contre les innovations politiques. Il émigra le 14 oct. 1791. Le prince de Condé l'ayant nommé major-général de son corps d'armée, il travailla à organiser les émigrés et fit campagne avec eux jusqu'en 1801. Le marquis de Chavigny rentra en France sous le Consulat, Kellermann s'étant rendu sa caution, et il vécut dans la retraite jusqu'à la chute de Napoléon. Louis XVIII le nomma lieutenant général et commandeur de Saint-Louis. Quoique tourmenté par de cruelles infirmités, il put, pendant les dernières années de sa vie, écrire des mémoires qui sont restés inédits. P. B.

BIBL. : DE COURCELLES, *Dict. des généraux français*.— *Moniteur*.— *Dict. de la noblesse*.

BOUTHILLIER (Marie-Constantin-Louis-Léon), marquis de CHAVIGNY, administrateur français, né à Paris en juin 1774, mort le 5 oct. 1829. Fils du précédent, il entra en 1789 au régiment du Roi-infanterie, et il devint capitaine l'année suivante ayant à peine seize ans. Il suivit son père à l'armée de Condé, dans les rangs de laquelle il fut blessé plusieurs fois. Rentré en France en 1800, il vécut retiré jusqu'en 1809. Il obtint alors d'être nommé auditeur au conseil d'Etat, puis fut envoyé comme sous-préfet à Alba, en Piémont, et ensuite à Minden, en Westphalie, où il était encore lorsque les armées françaises furent obligées de se replier sur le Rhin. Pendant cette période il servit Napoléon avec dévouement, ainsi qu'en témoignent ses lettres. Néanmoins, Louis XVIII l'ayant nommé préfet du Var en 1814, il déploya une grande activité pour s'opposer à la marche de Napoléon, lors du retour de l'île d'Elbe. Cette conduite faillit lui être funeste. Arrêté le 10 avr. 1815 par quelques officiers qui n'avaient aucun ordre à ce sujet, il vit son arrestation maintenue, et, pendant qu'on le transférait avec sa famille au fort de la Malgue, l'un des forts de Toulon, il fut en butte aux injures et aux menaces de la populace. Il ne fut élargi que le 22 juil., sur l'ordre du maréchal Brune, et alors que Louis XVIII était déjà de retour, et Napoléon définitivement vaincu. A la suite de ces événements, Bouthillier fut nommé d'abord préfet de Meurthe-et-Moselle, et ensuite préfet du Bas-Rhin. Il arriva à Strasbourg le 6 sept. 1815. Les circonstances étaient difficiles. La population du Bas-Rhin, toute frémissante encore des luttes récentes, voyait avec une sourde colère l'ennemi qu'elle avait combattu occuper en maître ses villes et ses campagnes. Tout pouvait être une occasion de conflit, et le préfet, intermédiaire obligé entre les vainqueurs et les vaincus, devait déployer beaucoup de dextérité pour obtenir des étrangers quelque modération dans leurs exigences, et de ses administrés une résignation nécessaire. Bouthillier réussit dans cette tâche délicate, et lorsqu'il fut destitué, en 1819, par une réaction furieuse, les habitants du Bas-Rhin le virent partir avec regret. Les élections de 1820, qui envoyèrent Bouthillier à la Chambre comme député de Versailles, le firent rentrer dans l'administration. Nommé, au commencement de 1822, premier administrateur des postes, il put apporter à cet utile service quelques améliorations nécessaires. Conseiller d'Etat en 1823, directeur général des forêts en 1824, il prit part à la rédaction du Code forestier et à celle de la loi sur la pêche fluviale. Il cessa d'être député en 1827. Une grave maladie l'emporta en 1829. Ce Bouthillier est le dernier membre de sa famille qui ait marqué dans des fonctions publiques, et sa descendance ne se perpétuera désormais que par ses alliances. Le vicomte de Bouthillier de Chavigny, juge au tribunal civil de la Seine, est mort en effet sans postérité en 1887. Le marquis de Bouthillier de Chavigny, ancien maire de Montmort, a marié sa fille au marquis de la Rochelambert en 1872, et le comte de Chavigny a également marié sa fille au comte de Bonneval en juil. 1875. C'est la fin de cette ancienne et illustre famille. Pierre BERTRAND.

BIBL. : *Moniteur*. — Documents particuliers.

BOUTHORS (Jean-Louis-Alexandre), antiquaire français, né à Valvion, dépendance de Beauquesne (Somme), en 1797, mort en 1869. Il exerça pendant la plus grande partie de sa carrière les fonctions de greffier en chef de la cour d'Amiens. Ses travaux archéologiques, qui lui valurent plusieurs récompenses aux concours de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sont les suivants : *Esquisse féodale du comté d'Amiens au* XIIIe *siècle* (1843); *Coutumes locales du bailliage d'Amiens rédigées en 1507* (Amiens, 1845-1853, 2 vol. in-8) ; *les Cryptes de la Picardie, recherches sur l'origine des souterrains-refuges des départements de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Oise et du Nord* (1838, in-8) ; *Notice historique sur la commune de Corbie* (1839, in-8); *Proverbes, dictons et maximes du droit rural traditionnel* (1859, in-8); *les Usages locaux du dép. de la Somme* (1861); *les Sources du droit rural* (1865).

BOUTIÈRES *(Boteriæ)*. On appelle de ce nom une partie montagneuse du dép. de l'Ardèche, qui s'étend du Rhône au sommet de la chaîne cévenole, et correspond aux cantons de Privas, la Voulte, Saint-Pierreville, le Chaylard, Saint-Martin-de-Valamas et Saint-Agrève. Les Boutières constituaient ainsi la partie centrale du Vivarais, tandis qu'on appelait la partie méridionale le pays des *Royols*

et la partie septentrionale le pays des *Bedos*. *Boteria* qui, dans la basse latinité, signifiait route, chaussée, paraît venir du patois local *boûto*, outre (du latin *botta*), et veut dire chemin des outres; c'est le nom qu'on donnait probablement aux chemins de montagnes pratiqués par les muletiers qui portaient dans des outres sur les hauteurs des Cévennes le vin acheté sur les bords du Rhône. Il est présumable que, du chemin, le nom passa à la contrée que celui-ci desservait. Le fait est que la vallée de l'Erieux, où existait une des deux grandes voies muletières de cette partie du Vivarais, en a gardé le nom, et que la vallée voisine du Doux, où se trouvait l'autre voie, laquelle coïncidait, d'ailleurs, avec une ancienne voie romaine, portait aussi le nom de *boteria* au XIVe siècle. Il résulte, en effet, d'une charte de 1319, que la *Boutière* de *Bosseu* (Boucieu-le-Roi, centre et siège judiciaire de la région) fut alors détachée de la sénéchaussée de Beaucaire pour être réunie à celle de Lyon. Quant aux mots de *Royols* et *Bedos*, personne n'en a donné encore une étymologie satisfaisante. A. MAZON.

BIBL. : Bibl. nat., *Collection du Languedoc*, t. XXVI, lettre du curé de Saint-Martial à dom Bourotte; — P. MÉNÉTRIER, *Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon*: — Dr FRANCUS, *Voyage autour de Crussol*; Privas, 1888.

BOUTIÈRES (Guigues de GUIFFREY de), lieutenant général français, né vers 1495. Il était fils de Sébastien Guiffrey, seigneur de Boutières, dans la vallée du Grésivaudan. Un vieux dicton du pays vantait la sagesse de Guiffrey. Le jeune Guigo, comme l'appelle le Loyal Serviteur, mit en renom sa bravoure. Sorti des pages, il alla servir à seize ans comme archer dans la compagnie de Bayard au camp de Maximilien, devant Padoue (1509). Il était à l'armée depuis six jours lorsque Bayard se détacha de l'armée pour aller prendre le château de Bassano ; dans cette course, le jeune Boutières fit prisonnier tout seul un enseigne albanais de taille colossale et beaucoup plus fort que lui. Amené devant Bayard, le prisonnier allégua qu'il avait cédé au nombre. Boutières proposa de recommencer la bataille, ce que l'autre n'osa accepter. Cette prouesse valut au jeune homme les compliments de La Palisse. Boutières se distingua ensuite sous les ordres de Bayard. Il fut nommé lieutenant du bon chevalier après la défense de Mézières (1521), puis, après la mort de Bayard, capitaine de quarante lances. En 1524, il est dans Marseille assiégé par Bourbon; ses conseils sont suivis par Barbezieux et Montpezat, lieutenants du roi dans cette ville. Nous le retrouvons dix ans plus tard lieutenant du roi en Piémont, commandant en chef les troupes françaises en Piémont et gouverneur général à Turin. Son rôle y fait partie de l'histoire générale de France. Son caractère a bien changé. Il est aigri, soupçonneux et jaloux. Sentant lourdement sa responsabilité, il est peu entreprenant. Montluc dit de lui : « Il n'avoict pas faulte de cœur, mais il craignoit toujours de perdre. » On lui reproche d'avoir laissé prendre et fortifier Carignan par les ennemis, d'avoir, en 1543, été cause, par sa négligence, de la surprise de Turin, qu'il repoussa, d'ailleurs, par son activité; enfin, d'avoir quitté le siège d'Yvrée, de dépit, en apprenant son remplacement en Italie par le jeune duc d'Enghien. Montluc, qui ne le ménage guère à l'occasion, s'élève contre ce dernier reproche, qui, réellement, n'est pas fondé. En effet, il ressort d'une pièce conservée à la Bibliothèque nationale que Guiffrey ne commandait en chef qu'en raison de l'absence du maréchal d'Annebaut. Il s'était retiré dans ses domaines du Dauphiné (déc. 1543) ; quelques mois après, apprenant l'imminence de la bataille de Cérisoles, il se rendit à l'armée. Le duc lui donna le commandement des Suisses et des Gascons, à l'avant-garde. Il s'y distingua à tel point que François Ier ne voulut plus le laisser en retraite. Il fut attaché à l'expédition de l'amiral d'Annebaut contre l'île de Wight (1546). La paix d'Ardres le rendit définitivement à la retraite. Il dut mourir peu après. Sa fille Joachime, qui épousa, en 1558, Guy-Balthazar de Monteynard, avait déjà hérité des deux seigneuries de Boutières et de Touvet. Boutières a été le maître du célèbre baron des Adrets et de Tavannes. La Bibliothèque nationale a de lui deux quittances scellées de son sceau et signées de sa main d'une grosse écriture malhabile. Le sceau l'appelle Bottières et le désigne comme prévôt de l'hostel. Le fonds Clérambault contient de nombreuses quittances signées de lui. Il en ressort qu'il a été tour à tour maître de l'hostel, gentilhomme ordinaire de la chambre. L. BOUGIER.

BIBL. : DE LA CHESNAYE, *Dictionnaire de la noblesse*, X, pp. 84-85. — LE LOYAL SERVITEUR, *Histoire de Bayard* (Société de l'histoire de France), p. 177. — BRANTOME, *les Capitaines*, t. III, p. 221. — MONTLUC, *Commentaires*, I. — DU BELLAY, *Mémoires*, Bibliothèque nationale. Fonds Clérambault. Pièces originales, 1440.

BOUTIGNY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Roi ; 647 hab.

BOUTIGNY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy ; 554 hab.

BOUTIGNY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de La Ferté-Alais ; 645 hab.

BOUTILLIER (Jean), jurisconsulte français (V. BOUTHILLIER).

BOUTIN (Vincent-Yves), colonel du génie, né à Loroux-Bottereau, près de Nantes, le 1er janv. 1772, assassiné en Syrie en 1813. Boutin fit toutes les campagnes de la République et celles de 1805 et de 1809. Envoyé à Constantinople en 1807, il fut chargé de la mise en état de défense de cette ville et contribua par la bonne disposition de ses ouvrages, à l'échec qu'y subit la flotte anglaise de Duckworth. Les études qu'il fit au cours d'une mission en Algérie et en Tunisie ont servi au dépôt de la guerre pour établir l'*Aperçu historique, statistique et topographique sur l'Etat d'Alger, à l'usage de l'armée expéditionnaire d'Afrique* (Paris, 1830, in-8, avec atlas, in-4, sept plans et douze vues).

BOUTIN (René-François), acteur français, né à Paris en 1802, mort il y a quelques années. Il avait embrassé d'abord la profession de ciseleur, qu'il n'abandonna jamais complètement, malgré ses succès au théâtre, et commença à se faire connaître au Palais-Royal. Sa brusquerie originale, sa diction un peu hachée mais très juste, son comique froid mais puissant lui firent de nombreux partisans. Mais c'est surtout à l'Ambigu, où il entra en 1839, que Boutin trouva sa vraie place. Il excellait à rendre les types populaires, même populaciers, et dans la peinture des ouvriers de bas étage, des ivrognes, des êtres crapuleux qui peuplent les bas-fonds de la société, il apportait une vérité réaliste et saisissante. Aussi ses succès furent-ils grands au boulevard dans le *Naufrage de la Méduse*, dans l'*Ouvrier*, dans les *Brigands de la Loire* et plusieurs autres drames. De l'Ambigu, Boutin passa au Théâtre-Historique d'Alexandre Dumas, et il s'y fit remarquer, principalement dans le *Chevalier de Maison-Rouge*, où il était superbe dans son rôle de geôlier, et dans *Monte-Christo*, où il jouait Caderousse avec une véritable supériorité. Il retourna pourtant à l'Ambigu après avoir fait une courte apparition à la Gaîté, puis, en 1852, il entrait à la Porte-Saint-Martin, où son talent prit tout son essor. Trois pièces surtout le rendirent populaire à ce théâtre, *Poissarde*, *les Nuits de la Seine* et *la Faridondaine*, où il était inimitable. Il y créa encore d'autres rôles dans la *Jeunesse des Mouquetaires*, la *Vie d'une comédienne*, *Newgate*, *Paris* et les *Carrières de Montmartre*. A. P.

BOUTIN (Emile-Auguste), administrateur français, né à Thionville (Moselle) le 25 déc. 1842. Après de brillantes études au collège d'Epinal (Vosges), il débuta comme surnuméraire dans l'administration des Contributions directes en 1861. En résidence à Colmar au moment de la guerre de 1870, M. Boutin s'engagea dans la 2e légion d'Alsace-Lorraine, en formation à Lyon. Promu sous-lieutenant en décembre de la même année, il fut chargé, en mars 1871,

par les légions d'Alsace-Lorraine, d'une mission auprès de l'Assemblée nationale à Bordeaux. Appelé à l'administration centrale des Contributions directes en juin 1871, puis au secrétariat général des finances, il fut nommé chef de bureau en 1879, chef de cabinet et directeur du personnel et du matériel des finances sous les ministères de MM. Magnin, Allain-Targé et Tirard. Il a été nommé directeur général des Contributions directes en fév. 1883, conseiller d'Etat en service extraordinaire en avr. 1885. M. Boutin a collaboré avec le ministre de la guerre à la préparation des conventions relatives à la reconstitution du casernement de l'armée; il a dirigé, en 1883, la publication très intéressante des documents statistiques relatifs à l'évaluation de la propriété non bâtie, et dirige en ce moment (1889) le travail de l'évaluation de la propriété bâtie, portant sur environ dix millions de maisons et usines, qui sera terminé en 1889. Commandeur de la Légion d'honneur depuis le 31 déc. 1888.

BOUTIOT (Joseph-Théophile), historien français, né à Vendeuvre-sur-Barse (Aube) le 21 nov. 1816, mort le 9 janv. 1875. Il a publié un grand nombre d'écrits relatifs à l'histoire de la Champagne. Nous citerons: *Recherches sur les anciennes pestes à Troyes* (Troyes, 1857, in-8) ; *Lettres missives de Henri IV conservées dans les archives municipales de Troyes* (Troyes, 1857, in-8); *Notice historique sur Vendeuvre* (1861, in-8) ; *Etudes sur la géographie ancienne appliquée au département de l'Aube* (1861, in-8) ; *Supplément* au *Répertoire archéologique du département de l'Aube* (1861, in-4) ; *Histoire de l'instruction publique et populaire à Troyes pendant les quatre derniers siècles* (1865, in-8); *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale* (1870-1880, 5 vol. in-8, y compris la table publiée en 1880 par son fils); *la Cour des Grands Jours* (1871, in-8). Boutiot a aussi publié en collaboration avec M. Socard le *Dictionnaire topographique du département de l'Aube* (1867, in-4) ; *Louis XI et la ville d'Arras* (1867, in-8) ; *Notes sur les Justices seigneuriales de Troyes* (1874, in-8) ; *Des anciennes fortifications et de l'ancien beffroi de Troyes* (1874, in-8) ; *la noblesse du bailliage de Troyes aux Etats généraux de 1789* (1875, in-8) ; *Poésies d'Eustache Deschamps* (1876, in-8). Boutiot a collaboré à la *Revue agricole de Troyes*, à l'*Annuaire de l'Aube* et aux *Mémoires de la Société académique de l'Aube*. E. B.

Bibl. : Em. Socard, *Notice biographique sur Théophile Boutiot*, avec la liste complète de ses œuvres; Troyes, 1877, in-8.

BOUTIQUE. I. Architecture. — La boutique est une salle, avec ou sans dépendances, ouverte au rez-de-chaussée sur la rue ou sur un passage fréquenté, servant toujours à l'étalage et à la vente des marchandises et parfois aussi à leur préparation. L'usage d'affecter au commerce le rez-de-chaussée des habitations doit avoir été de toutes les époques; mais suivant les pays, les mœurs et la législation, les boutiques furent agglomérées dans certains quartiers des villes ou dispersées çà et là et reçurent dans leur aménagement des modifications notables dues aux climats, aux matériaux de construction, aux divers styles d'architecture et de décoration et, surtout de nos jours, à la nature du commerce qui y est exercé. Il serait difficile à l'archéologue de restituer d'une façon indiscutable les boutiques des villes de l'ancienne Egypte et des empires de l'Asie ou même de la Grèce primitive ; mais les substructions de nombreuses maisons antiques relevées par M. Eug. Burnouf sur le versant oriental de l'acropole d'Athènes, les fragments du plan en marbre de l'ancienne Rome conservés au Capitole et les ruines de Pompéi montrent bien la place et les dimensions de la boutique dans les civilisations grecque, étrusque et gréco-romaine. En étudiant cette dernière à Pompéi qui nous a assez bien conservé la manière de vivre du monde méditerranéen au commencement de notre ère, on voit la boutique en communication directe avec l'habitation quand celle-ci est de peu d'importance et ne reçoit qu'une seule famille, tandis que, dans le cas d'une agglomération d'habitants ou de locataires, les boutiques, parfois nombreuses, occupent les parties de l'habitation disposées en façade, forment un tout indépendant et comptent même souvent de véritables ateliers ou officines comme dépendances, témoin les boutiques disposées sur trois côtés de l'ilôt (*insula*) désigné sous le nom de Maison de l'édile Pansa, à Pompéi, boutiques parmi lesquelles s'en trouve une mise en communication avec l'intérieur de l'habitation et probablement réservée à la vente des produits des propriétés de Pansa et d'autres affectées à divers commerces, à une boulangerie avec four et atelier de panification, à la vente de couleurs, etc.

En France, au moyen âge, les boutiques présentaient de grandes variétés suivant le mode de construction de la maison dont elles occupaient la plus grande partie du rez-de-chaussée. Appelées aussi *ouvroirs*, parce qu'on y travaillait, soit dans la boutique même, soit dans une arrière-boutique, les objets mis en vente, elles offraient généralement une large baie à côté de la porte conduisant à l'escalier des étages, et cette baie était close le soir par des volets mobiles qui, le jour, formèrent pendant longtemps des saillies au-dehors. De nombreux exemples de ces boutiques, dont la devanture a été modifiée, souvent au dépens des points d'appui primitifs, se voient encore dans les vieux quartiers des villes ayant conservé d'anciennes maisons de pierre ou des maisons de bois si fréquemment en usage au XVe siècle. Ces boutiques, en dehors des richesses que pouvaient présenter les marchandises mises en vente, avaient parfois les pieds-droits ou les poteaux ainsi que les architraves ou les claveaux des arcs encadrant leurs baies décorés de sculptures et d'enluminures et presque toutes offraient une *enseigne* servant à les distinguer, précaution utile à une époque où les négociants vendant les mêmes produits habitaient la même rue et où les maisons n'avaient pas encore de numéros. — De nos jours et un peu dans tous les pays de négoce, le désir d'avoir plus de lumière et aussi de disposer d'un plus grand espace pour la montre, a fait élargir la baie primitive des boutiques; remplacer par des colonnes en fonte les anciens points d'appui de pierre ou de bois ; fermer à l'aide de glaces pendant le jour et de fermetures en tôle pendant la nuit les boutiques devenues, dans les riches quartiers, de somptueux magasins pour l'aménagement desquels on fait appel à toute la science du constructeur et aussi à toutes les ressources de l'art du décorateur. En dehors des règlements spéciaux relatifs au commerce ou à l'industrie exercée dans la boutique, cette dernière est soumise à Paris, quant à son aspect extérieur, à l'application du décret du 22 juil. 1882, portant règlement sur les saillies de la voie publique, décret dont les nombreux alinéas fixent les dimensions et les saillies des diverses parties se rattachant à la devanture des boutiques. Charles Lucas.

II. Economie sociale. — La boutique est simplement le lieu où le marchand expose et vend ses marchandises. Il n'y a pas à insister beaucoup sur le rôle de la boutique dans l'économie sociale ; on doit cependant relever quelques traits généraux plus particulièrement intéressants. Il faut remarquer tout d'abord que la boutique s'adapte absolument à la clientèle qu'elle est appelée à desservir ; si cette clientèle est riche, la boutique prend des allures somptueuses, il y règne un luxe généralement de bon goût et les personnes employées à la vente sont elles-mêmes d'une mise recherchée et d'une conversation agréable ; si la clientèle visée par le boutiquier est pauvre, la boutique prend, au contraire, des allures plus modestes, l'installation s'y réduit à la simplicité, mais là encore le bon goût et la propreté sont des éléments importants dans le succès de l'entreprise. Depuis 1850 à peu près, le commerce de détail

s'est complètement modifié à ce point de vue à Paris. La province a suivi ce mouvement avec beaucoup de lenteur. Dans les petites villes et au village, la boutique est restée ce qu'elle était anciennement; dans les centres importants, les boutiques se sont embellies, améliorées, mais dans les rues les plus centrales seulement et encore ce mouvement s'est-il manifesté d'une façon irrégulière.

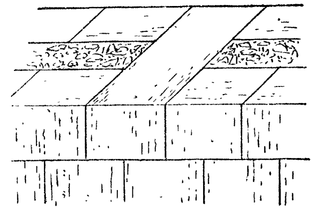
Il y a lieu de se demander si cet accroissement de luxe dans la boutique répond à une nécessité et n'a pas eu seulement pour effet d'augmenter les frais généraux à prélever sur la pratique. On peut répondre que, d'une manière générale, lorsqu'il n'est pas poussé jusqu'à l'exagération, ce luxe est nécessaire, il est une garantie de la propreté pour beaucoup de marchandises vendues. Et en tout cas, si le marchand veut se faire de la réclame par la décoration de son installation, c'est au client de juger si la charge de cette installation devient trop lourde pour lui et à s'adresser aux marchands des mêmes objets installés plus modestement.

A un autre point de vue, il est curieux d'examiner comment se groupent les boutiquiers par spécialités. A Paris et dans les grandes villes, chaque quartier est pourvu d'un nombre suffisant de boucheries, boulangeries, pharmacies, épiceries, merceries, marchands de vins, charbonniers, etc., sans que la concurrence dépasse une limite raisonnable, au moins dans la majorité des cas. Dans les petites villes, les boutiques de même spécialité restent encore souvent groupées dans la même rue, mais leur nombre est assez bien proportionné avec le chiffre de la population à desservir. Cet équilibre résulte de la simple liberté.

Au point de vue légal, la boutique, quelque nom qu'elle porte, est comprise par la loi du 21 juill. 1791, dans l'énumération des lieux publics où les officiers de police peuvent toujours entrer: « soit pour prendre connaissance des désordres ou contraventions aux règlements, soit pour vérifier les poids et mesures, le titre des matières d'or et d'argent, la salubrité des comestibles et médicaments ».

En présence de la concurrence de plus en plus grande faite par les grands magasins aux petits détaillants, on en est arrivé à se demander si le rôle de la boutique ne touchait pas à sa fin. La concurrence peut favoriser, en effet, certains établissements puissants monopolisant en quelque sorte une partie du trafic, mais jusqu'ici le nombre des petites boutiques n'en a pas été diminué. D'ailleurs, l'extension des sociétés coopératives de consommation semble déjà appelée à changer absolument les termes du problème (V. Bazar). François Bernard.

BOUTISSE. On appelle *boutisse* une pierre disposée dans un mur de telle façon que sa plus grande dimension soit placée dans le sens de l'épaisseur de ce mur. Souvent



Boutisse.

les deux têtes de la boutisse forment parement de chaque côté ; il est nécessaire dans un mur de moellons de disposer un certain nombre de boutisses.

BOU-TLÉLIS. Village de l'arr. et dép. d'Oran (Algérie), à 30 kil. S.-O, de cette ville, a pris son nom de la Koubba d'un marabout révéré dans le pays et qui est à quelques kil. de là. Région fertile dominée par la forêt de Msila, et où sont établis de nombreux Alsaciens-Lorrains. Ch.-l. d'une com. de plein exercice ; pop., 3,485 hab., dont 526 Français et 2,938 étrangers, presque tous espagnols (rec. de 1886).

BOUTLEROV (Alexandre-Mikaïlovitch), l'un des chimistes russes les plus distingués de notre temps, né en 1825 à Tchistypol (gouv. de Kazan), mort à Biarritz en 1886. Il fit ses études à l'Université de Kazan et y devint successivement adjoint et titulaire de la chaire de chimie. Il étudia, en 1857 et 1858, à Paris, sous la direction de Wurtz. Il fut, à différentes reprises, recteur de l'Université de Kazan. En 1868, il passa à celle de Saint-Pétersbourg. En 1870, il y fut nommé membre de l'Académie des sciences. Il a publié un grand nombre de travaux sur la chimie organique, notamment un manuel de chimie organique, qui a été traduit en allemand : *Lehrbuch der organischen Chemie* (Leipzig, 1868). On lui doit de très importantes découvertes, poursuivies pendant vingt années. Ses premiers travaux intéressants ont porté sur l'iodure de méthylène, et sur les dérivés condensés de l'aldéhyde méthylique, qu'il rapprochait des matières sucrées. Après diverses recherches sur l'isomérie et sur la théorie atomique, il réalisa sa principale découverte, en 1865, celle des alcools tertiaires (triméthylcarbinol, etc.), famille entière de composés dont il établit la synthèse méthodique, les principaux caractères chimiques et physiques et les relations systématiques avec les autres alcools et les carbures d'hydrogène. Cette découverte a marqué dans l'histoire de la science de notre époque. — Boutlerov a collaboré aux *Bulletins de la Société chimique* de Paris, à la *Zeitschrift für Chemie* de Berlin, etc., et surtout au *Journal de la Société chimique russe*. En outre, il s'est beaucoup occupé de spiritisme et a publié des *Etudes psychiques*. L. L.

BOUTMY (Emile), publiciste français, né à Paris en 1835. Fils d'un des fondateurs de la *Presse*, il fit partie, fort jeune et après d'excellentes études, de la rédaction de ce journal, où il donna ses premiers articles politiques et littéraires, et, en 1866, il suivit Emile de Girardin à la *Liberté*. M. E. Trélat, qui venait de fonder l'Ecole spéciale d'architecture, y offrit à M. Boutmy la chaire d'histoire des civilisations et d'histoire comparée de l'architecture; de ces deux cours sortirent les deux premiers ouvrages de M. Boutmy : *Introduction au cours d'histoire comparée de l'architecture* (Paris, 1869, in-8) et *Philosophie de l'architecture en Grèce* (Paris, 1870, in-18). Après la guerre de 1870-71, M. Boutmy jugea, avec beaucoup d'hommes de cœur et d'intelligence, que le meilleur moyen de servir un pays qui venait de se ressaisir et de renaître aux libertés et à la vie parlementaires, était d'organiser peu à peu, s'il était possible, une élite capable de diriger l'opinion de ce pays et de former « une tête de nation » où la France nouvelle pourrait recruter des serviteurs instruits et dévoués. C'est dans le but de réaliser cette idée patriotique que M. Boutmy fonda avec le concours d'hommes éminents l'Ecole libre des Sciences politiques. Il en prit la direction et, grâce à lui, son œuvre prospère depuis dix-sept ans. M. Boutmy s'est réservé à l'Ecole la chaire de droit constitutionnel; il y traite particulièrement des constitutions françaises, anglaises et américaines. Il paraît avoir renoncé complètement aux études d'esthétique, où il avait si brillamment réussi dans sa jeunesse, et ses dernières publications sont relatives uniquement à l'histoire constitutionnelle. Ce sont : *Etudes de Droit constitutionnel* (France, Angleterre, Etats-Unis) (Paris, 1885, in-18; 2e éd. augmentée, 1888) ; *le Développement de la constitution et de la société politique en Angleterre* (Paris, 1887, in-18). M. Boutmy a donné également divers articles à la *Revue des Deux Mondes* et à la *Revue bleue*, et particulièrement aux *Annales de l'Ecole des sciences politiques*, qu'il a fondées en 1886. M. Boutmy a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1871; il est depuis 1880 membre de l'Institut; il a remplacé à l'Académie des sciences morales et politiques, en qualité de membre libre, M. Léon Say. R. K.

Bibl.: André Lebon, *Un historien constitutionnel.* (*Revue internationale de l'enseignement*, 15 avr. 1888.)

BOUTO (Mythol. égypt.). Les Grecs ont ainsi nommé une déesse que les Égyptiens appelaient *ut, utit*, et qui était adorée dans une ville du XIXe nome de la Basse-Egypte dont le nom est *Pa-utit*, transcrit Butus, Bouto par les auteurs classiques. Les textes la désignent tantôt comme une forme d'Hathor, tantôt comme une forme d'Isis. En réalité, toute déesse égyptienne personnifiant la lumière du soleil, Utit (Bouto) représentait particulièrement l'épanchement de la lumière sur le Nord, et par suite symbolisa le Nord, en général, par opposition à la déesse Nekheb qui symbolisait le Sud. Elle est figurée par une vipère-uræus ailée, coiffée de la couronne rouge, emblème du Nord.


La déesse Bouto, d'après les hiéroglyphes.

BOUTON. I. Industrie. — Le bouton est une pièce d'étoffe, de métal ou de tout autre matière, qui sert non seulement à attacher au moyen de la boutonnière les différentes parties d'un vêtement, mais aussi à garnir et embellir le costume de l'homme ou de la femme. L'importance de l'industrie du bouton, généralement peu connue, n'apparaît pas à première vue aux yeux du public; car ceux qui ne considérent que le prix de ce simple accessoire du vêtement, ne peuvent se figurer l'immense mouvement d'affaires auquel donnent lieu sa fabrication et le commerce intérieur et d'exportation dont il est l'objet. Nous aurons l'occasion de fournir des chiffres qui aideront à rectifier, sur ce point, les fausses appréciations: mais, en attendant, il suffirait de se représenter l'immensité de la consommation des boutons, la prodigieuse variété des matières qui servent à les fabriquer, la diversité non moins grande des procédés de fabrication, l'outillage compliqué qu'on y emploie, les variations incessantes qu'amènent, dans leurs formes, les caprices de la mode, et plus encore l'inépuisable fantaisie du goût parisien, pour soupçonner que cette industrie doit trouver une place au nombre de celles qui sollicitent au plus haut point l'attention et l'étude des économistes.

Historique. — L'industrie boutonnière est tout à fait moderne; la même cause qui a retardé la naissance de cette industrie s'oppose encore à la généralisation complète de l'usage des produits: l'ampleur des vêtements. Le bouton, en effet, est l'accessoire presque nécessaire des vêtements ajustés; or l'usage des vêtements flottants, amples tout au moins, universels dans l'antiquité, s'est continué presque jusqu'à nos jours, et se maintient encore dans certaines contrées où la tradition et les coutumes sont restées intactes, ou dans celles où le climat est un obstacle aux modifications du costume. Aussi, à peine trouverait-on, dans l'antiquité, quelque chose qui ressemble à un bouton, pour retenir, sur l'épaule, les deux coins de la tunique ou de la toge chez les Romains, du pallium chez les Grecs, et, quant aux prétendus boutons qui servent à distinguer les divers ordres des dignitaires chinois, tout le monde sait que ces ornements rappellent plutôt les bulles des enfants romains que nos boutons modernes. A une époque déjà reculée dans l'histoire du costume, le bouton ne se contente pas d'être un objet utile, il devient un ornement; ainsi, dès le XIIe siècle, quand, au faste proverbial des habits s'ajoute celui des bijoux, on voit se substituer aux agrafes des boutons d'argent, d'or et de pierres précieuses. Ainsi encore, du temps de saint Louis, les manches du surcot sont, presque sans aucune utilité, garnies de nombreux et riches boutons. Aussi, dès cette époque, le métier de boutonnier est assez important pour former l'objet d'un titre spécial dans les *Registres des métiers* et marchandises de la ville de Paris dus au prévôt Etienne Boileau. La fabrication des boutons se confond alors avec celle des dés et le titre LXXII des *Registres* de Boileau s'applique aux « boutonniers et deyciers d'archal, de quoivre (cuivre) et de laiton ». Citons les dispositions principales de ce document historique qui, on le croit, n'a trait qu'à la fabrication des boutons de métal: Quiconque veut être boutonnier d'archal et de laiton et de cuivre neuf ou vieux, doit être « prud'homme et loyal ». Nul boutonnier ne peut avoir qu'un apprenti, en plus de son enfant légitime; en cas de contravention, condamnation à dix sols à payer au roi et suppression de l'apprenti. L'apprenti doit rester huit ans et payer onze sols d'argent ou dix ans sans argent. L'apprenti, engagé à « argent ou sans argent », doit cinq sols à la confrérie des boutonniers ou à ses maîtres; s'il ne remplit pas son engagement, il doit payer dix sols d'amende au roi. Nul boutonnier ne peut faire de boutons dont une moitié soit plus grande que l'autre; s'il fait des boutons qu'on appelle « Ersioz » il est condamné à cinq sols d'amende au profit du roi, et à la perte des boutons.

Sous les règnes des trois premiers Valois, les pourpoints des seigneurs sont ouverts sur le devant et garnis de trente-huit boutons destinés à les fermer; les boutonnières sont cousues avec de la soie de couleur. Au commencement du XVIe siècle, les boutons ne servent plus seulement à attacher les pourpoints, mais constituent le principal ornement des bonnets. Une ordonnance somptuaire de 1549 ne dédaigne pas de s'occuper des boutons; elle contient la disposition suivante: « Les garnitures d'or et d'argent n'étaient permises que pour les boutons et les fers de lacets; la soie seule pouvait servir à faire les passements et broderies, et tout cela, boutons, ferrements, passements, broderies, avait sa place assignée le long des ouvertures du vêtement, sans en pouvoir envahir les pans ni les faces ». Durant le règne d'Henri IV, les boutons prennent dans le costume une place dont l'importance n'avait jamais été atteinte; non seulement le corsage, les manches, les épaulettes sont ornés de boutons, mais aussi les robes elles-mêmes. A l'avènement de Louis XIII, les pourpoints sont indifféremment garnis ou dépourvus de boutons, et les passementeries tendent à les remplacer; les boutons, bannis du costume, se réfugient dans les chausses, où des passements, joints à une garniture, bordent de chaque côté la fente ménagée au-dessus des jarretières. Sous Richelieu, nouveau changement; les garnitures de boutons remplacent les flots de rubans. Le pourpoint ressemble à une veste ajustée sur le haut du buste et boutonnée depuis le haut du cou jusqu'aux hanches; les manches du pourpoint, quoique fendues, restent en parties boutonnées. En 1677, le *Mercure galant* signale la simplicité introduite dans la mode des hommes, et, décrivant le costume adopté, indique que les vestes n'ont conservé qu'une grosse touffe de rubans sur l'épaule droite et quelques agréments autour des boutonnières; que les garnitures de boutons sont de soie jaune, aurore ou blanche, pour imiter l'or et l'argent, enfin que les boutonnières sont ornées de même. Les boutons ne sont pas uniformes, ils sont en toutes espèces de métal, et les femmes qui n'ont pas de diamants ou de pierreries se parent de boutons de jais. Quand, vers 1740, le justaucorps, ou, autrement dit, l'habit devient l'objet le plus important du costume de l'homme, des boutons sont placés du haut en bas et ne sont boutonnées qu'au niveau de la ceinture. Il en est de même dans les habits de ville et les redingotes. En 1760, l'habit ayant été singulièrement rétréci, les boutons ne figurent plus que pour l'ornement et on se dispense de faire des boutonnières. En revanche, les vestes et vestons ou gilets, héritent des boutons des habits, et en 1768, les tailleurs, à l'instar de la mode allemande, confectionnent des vestes croisées à double rang de boutons et de boutonnières. En 1780, les habits et les fracs sont encore plus étriqués, mais l'économie faite sur l'emploi du drap est dépassée de beaucoup par le prix des garnitures employées. Les boutons sont des plus

coûteux, ils ne sont plus en étoffe, mais en toute espèce de métal et artistement travaillés : tantôt sculptés, tantôt ciselés, tantôt émaillés, tantôt recouverts de portraits et de miniatures ; ils deviennent, sinon de véritables œuvres d'art, du moins des pièces de curiosité. Aussi ne fut-il pas nécessaire en France de procéder comme en Angleterre, où une loi protectrice des boutons de métal condamnait à l'amende quiconque se servirait de boutons d'étoffe. A la fin du XVIIIe siècle, les boutons de métal furent adoptés dans le costume féminin, et, depuis cette époque, pour les hommes comme pour les femmes, le bouton n'a cessé d'être un complément de la toilette.

En réalité les vrais boutons ne commencent qu'au XVIe siècle à remplacer les cordelières, les ceinturons, les agrafes employées pour retenir les vêtements, et leur fabrication, bien loin de pouvoir constituer une industrie importante, n'est alors qu'un pur travail de bijouterie, où l'on emploie l'or, l'argent, les pierres fines, l'acier quelquefois, travaillé à la main, ou des broderies sur soie, velours, étoffe d'or ou d'argent. Dans quelques pays d'Europe, d'Amérique et jusqu'en Asie, l'usage des boutons s'est établi et perpétué comme principal ornement pour les costumes nationaux, encore en usage parmi les populations éloignées des villes ; on a vu même employer, à cet effet, des pièces de monnaie d'or et d'argent auxquelles on avait soudé des queues. L'usage des anciens boutons de luxe s'étant généralisé, leur fabrication acquit plus d'importance, mais comme simple accessoire des industries du bijoutier, du lapidaire, du brodeur et du passementier. On le voit, la fabrication de ces ornements ne constituait pas encore ce que nous appelons maintenant « l'industrie du bouton ». Les premières manufactures, dignes de ce nom, furent fondées en Angleterre, et longtemps ce pays conserva le monopole exclusif de cette fabrication. Aussi, sous Louis XVI, lorsque l'esprit de concurrence s'éveilla chez nous, avec la vivacité que l'on sait, lorsqu'on tenta notamment d'implanter en France la nouvelle industrie du bouton, alors très prospère au delà de la Manche, lorsqu'on voulut fonder dans cette intention, une fabrique subventionnée et privilégiée, on ne trouva rien de mieux que d'attirer chez nous des ouvriers anglais. La tentative, disons-le de suite, n'eut qu'un médiocre succès, l'industrie boutonnière végéta misérablement chez nous, et, lorsque les événements de la Révolution vinrent momentanément enrayer le travail national, elle comptait à peine, d'après les évaluations les plus optimistes, un millier d'ouvriers.

Sous la République et sous l'Empire, cette industrie, encore à l'état embryonnaire, ne prit pas le moindre développement. La première fabrique sérieuse ne date, chez nous, que de la fin du premier Empire; par l'initiative et l'intelligence de son fondateur, cette fabrique s'éleva, au bout de quelques années, au rang de manufacture, à l'instar de celles d'Angleterre, qui avaient eu jusqu'alors le monopole de l'article. D'autres fabriques se fondèrent successivement; de 1837 à nos jours, le développement de l'industrie boutonnière prend des proportions considérables, tant par l'accroissement successif de l'importance des anciennes fabriques, que par la création d'un grand nombre de nouvelles, alimentées par une consommation devenue presque universelle. Les moyens mécaniques pour le découpage et l'estampage, l'emploi du gaz pour les soudures et pour d'autres opérations, l'usage des produits chimiques pour la teinture des boutons, l'application de la vapeur, enfin l'introduction de la pile galvanique pour la dorure, l'argenture, la nickelure, décuplent les ressources de sa production. L'industrie française du bouton est alors fondée, la prééminence de Paris, dans ce genre de production, est un fait acquis. — L'*Angleterre*, que ses richesses minières ont fait comme le berceau de presque toutes les industries modernes, et qui alimente de boutons les marchés du monde entier, tire aujourd'hui de France une grande partie de ceux qu'elle consomme ; elle ne conserve plus un reste de monopole que pour quelques articles spéciaux qu'elle emploie sur place, ou qu'elle exporte dans ses colonies. — Les *Etats-Unis d'Amérique*, dont le marché nous était autrefois presque exclusivement ouvert, ayant réussi à établir chez eux de grandes manufactures de boutons, se sont crus tenus d'en assurer la prospérité en élevant contre nos produits, à l'aide de droits protecteurs, d'infranchissables barrières. Mais, ce peuple, si intelligent et si actif, poussé dans cette fausse voie par des nécessités fiscales qu'avait créées la guerre de sécession, ne put manquer de s'apercevoir que son propre marché ne saurait, en un point quelconque, suffire à son activité, et que le système protectionniste ne saurait convenir à un peuple aussi expansif que les Anglo-Saxons de l'Amérique du Nord. —L'*Allemagne*, jusque dans ces dernières années, avait cherché à assurer par d'autres procédés la prospérité de son industrie boutonnière ; elle copiait nos modèles et s'appliquait à produire à très bas prix, ce qui est le caractère distinctif de son industrie. Cette situation a permis à ce pays de développer sa fabrication dans des proportions considérables. L'Allemagne a cherché à se créer de nouvelles ressources financières par l'établissement de droits prohibitifs, l'avenir nous apprendra si cette mesure a été sage, et si elle provoque des représailles qui troubleront l'équilibre de ses opérations. — La fabrique *autrichienne* est très importante également ; elle s'est développée surtout depuis quelques années; les grandes spécialités pour l'exportation sont les articles de nacre et de verroterie. —L'*Italie*, entrée à peine dans la lutte, depuis les annexions successives de la Lombardie et de la Vénétie, y occupe déjà un poste distingué et exporte quelques articles ordinaires.—La *Belgique* et l'*Espagne* se distinguent surtout dans la boutonnerie métallique ; enfin le *Portugal*, la *Suède*, la *Russie* voient s'établir, chaque année, un ou plusieurs fabricants qui s'attachent à tel ou tel genre de production. En résumé, l'industrie du bouton tend à s'implanter, non seulement dans presque toutes les contrées de l'Europe, mais sur le territoire si fécond et si industrieux des Etats-Unis.

MATIÈRES PREMIÈRES. — L'industrie de la boutonnerie, dont on ne saurait contester l'esprit ingénieux, a réussi à utiliser, pour la confection de ses produits, une prodigieuse variété de matières, empruntées, par un privilège peut-être unique, aux trois règnes de la nature. Aux minéraux elle doit l'or, l'argent, le cuivre, le nickel, l'aluminium, le zinc, tous les métaux fusibles ou malléables, les pierres précieuses, les diamants, le kaolin, le feldspath, toutes les matières vitrifiables et pouvant fournir tous les types de verre, de cristal, de porcelaine, etc. Le règne végétal lui fournit la série des bois durs, les noix de corrozo, dit ivoire végétal, les noix de coco, le caoutchouc. Au règne animal elle emprunte : les os, l'ivoire, la corne, le cuir, les crins, la nacre du burgau et de diverses espèces de mollusques, etc. Elle emploie aussi, en très grandes quantités, le papier mâché, tous les tissus de soie, de laine, de laine et soie, de fil, de coton, etc. Les trois quarts des étoffes employées pour cette industrie sont fabriquées en France, bien que Lyon se soit laissé dépasser par les fabriques étrangères pour les tissus de soie spécialement destinés à la boutonnerie et dont la consommation est si grande aujourd'hui. Aucune autre industrie, croyons-nous, n'a résolu plus complètement le grand problème économique de l'utilisation des déchets de toutes matières. Les industries de la confection à Paris, employant de belles étoffes pour leur consommation, trouvent à revendre les rognures aux boutonniers, qui sont à même de faire de très bons boutons en étoffes, à des prix très bas.

OUTILLAGE ET PROCÉDÉS DE FABRICATION. — L'outillage du boutonnier est très important et très varié, et c'est une sérieuse entreprise que celle devant laquelle n'ont pas reculé certains industriels de fabriquer eux-mêmes leur outillage, en annexant des ateliers, quelquefois très considérables, de construction mécanique à leurs fabriques de

boutons, mais c'est aussi une entreprise sérieusement utile et rationnelle, car elle met sous la main du boutonnier le moyen immédiat d'exécuter dans son outillage les modifications dont l'expérience lui a démontré l'utilité ou que lui imposent les variations de la mode. Le travail du bouton n'est pas, du reste, exclusivement mécanique; certains genres, les boutons en passementerie et les boutons à l'aiguille, sont restés et resteront probablement le domaine du travail manuel ; la fantaisie, l'initiative, le goût personnel de l'ouvrier devront jouer ici un rôle important. Dans beaucoup d'autres cas, où il n'est pas utile de développer de grands efforts de travail, les machines, presses, découpoirs, etc., sont manœuvrés à bras. Mais la vapeur n'en joue pas moins un rôle dans cette industrie ; presque toutes les fabriques de boutons fonctionnent aujourd'hui au moyen de moteurs fixes ou de locomobiles de tous les types connus, avec des forces variables, selon l'importance de l'usine, de 4 à 40 chevaux. Un fait économique digne d'être noté, et qui n'est pas, du reste, particulier à cette industrie, c'est que l'invasion des boutonneries par le travail mécanique n'a nullement réduit le nombre des ouvriers, et que le perfectionnement de l'outillage, l'accroissement des moyens d'action, les chiffres de la production, le nombre des ouvriers, ont subi, depuis vingt ans, un développement constant et parallèle.

Statistique ouvrière. Salaires. — La simplicité de certaines opérations de la boutonnerie permet d'y employer, sans un long apprentissage, non seulement des femmes et des enfants, mais des ouvriers, même de la campagne, qui échappent de cette façon au chômage forcé de certaines saisons. Le travail des détenus concourt au même résultat ; mais ce travail forcé est loin de pouvoir lutter, pour le soin de l'exécution, avec le travail libre, et l'on ne peut confier aux condamnés que les articles les plus grossiers. Il faut reconnaître aussi que le travail des paysans et celui même des ouvriers boutonniers des départements, excepté pour quelques spécialités, est loin d'atteindre à la perfection du travail parisien et, bien que les salaires de Paris soient d'un tiers plus élevés que dans les départements, les grands industriels trouvent encore avantage à employer les ouvriers de la capitale, qui possèdent, avec une habileté manuelle plus grande, une intelligence plus vive et un goût plus délicat. Ceci explique comment Paris est resté le centre principal de cette fabrication, bien que des ateliers importants se soient établis dans le dép. de l'Oise, où l'on travaille, pour le compte des grandes maisons parisiennes, l'os, la corne, et surtout la nacre ; Méru et Andeville possèdent d'importants ateliers; des fabriques existent aussi dans les dép. du Rhône, de la Garonne, du Lot-et-Garonne, des Vosges, etc. ; mais la production alimente surtout la consommation locale. Les dép. de la Seine et de l'Oise ont seuls de grands débouchés. L'industrie du bouton s'étant répandue maintenant sur une grande étendue du territoire de la France, il devient difficile de fixer exactement le nombre des ouvriers actuellement occupés à la fabrication des boutons. On peut néanmoins évaluer ce chiffre à 30,000 personnes, dont 10,000 hommes, 15,000 femmes et 5,000 enfants. Les salaires ont partout suivi depuis 1867 une progression ascendante; ils atteignent actuellement, à Paris, les chiffres suivants : hommes, de 4 fr. 50 à 8 fr. ; femmes, de 2 fr. 50 à 3 fr. 75 ; enfants de 1 fr. à 2 fr. L'écart énorme qu'on remarquera entre le maximum et le minimum des salaires marque l'importance variable des services rendus. Du reste, on abandonne, de plus en plus, dans cette industrie, le travail à la journée, pour lui substituer le travail à l'heure, et plus encore le travail à la tâche, qui sont l'un et l'autre préférés par les bons ouvriers. Ajoutons que la main-d'œuvre joue un très grand rôle dans l'industrie boutonnière, car elle représente à peu près de 35 à 40 % du prix de revient.

Statistique de la Production. — Le chiffre des affaires faites par la France, en boutons, a suivi une progression croissante. Les chiffres et les détails qui suivent constateront mieux encore la part qui revient à cette industrie dans la masse du travail national. Sous l'Empire et sous la Restauration, une prohibition absolue ferme aux boutons étrangers les portes de la France; l'industrie languit. Elle prit un sérieux essor quand, en 1836, une loi remplaça la prohibition par le droit de 25 % *ad valorem;* les chiffres suivants l'attestent d'une façon péremptoire :

En 1837	Exportation	1.104	kilogr.
En 1845	—	234.392	—
En 1856	—	567.528	—

Depuis le traité de 1862 conclu avec l'Angleterre, la prospérité de la boutonnerie s'accuse d'une façon constante et progressive; suivant des renseignements puisés à bonne source, le total de la fabrication des boutons, qui ne dépassait pas, en France, le chiffre de 2 millions de francs en 1830, s'élève maintenant à plus de 50 millions, sur lesquels un quart environ est produit par quelques établissements de Paris, de Beauvais et de Briare. Si l'on tient compte de l'avilissement du prix de l'argent, qui a suivi le développement de l'industrie et du commerce, on aura une idée des progrès accomplis; voici, notamment depuis 1867, année d'où l'on doit dater la grande prospérité de l'industrie qui nous occupe, les chiffres des exportations et des importations, sans compter la consommation du pays :

Années.	Importation.	Exportation.
—	—	—
1867	775.000	7.000.000
1868	1.030.000	8.500.000
1869	1.200.000	10.000.000
1870	*(pas de relevé officiel)*	
1871	620.000	12.500.000
1872	1.500.000	15.300.000
1873	2.100.000	16.200.000
1874	3.800.000	21.300.000
1875	2.700.000	24.100.000
1876	2.500.000	29.600.000
1877	2.600.000	26.500.000

On peut accepter ces sommes comme l'expression à peu près exacte de la vérité, si l'on a la précaution, toutefois, d'élever d'un tiers les chiffres de l'exportation et de l'importation, les commerçants trouvant un bénéfice à fournir des chiffres au-dessous de la vérité, pour leurs déclations. Si l'on remarque que, dans cette période de onze années, notre exportation s'est quadruplée, passant du chiffre de 7 millions de francs à celui de 26 millions et demi, on se convaincra sans peine de l'importance de cette industrie. Aujourd'hui, sans qu'on puisse fixer les chiffres exacts, on peut dire que l'exportation dépasse 40 millions de francs. En résumé, bien que la fabrication des boutons se soit étendue, dans ces derniers temps, à presque tous les pays, la France et Paris surtout sont restés le grand marché industriel et commercial de tous les genres de boutons qui se consomment. Les fabricants étrangers ne peuvent nous en donner un témoignage plus éclatant que l'obligation dans laquelle ils semblent se trouver, pour écouler leurs produits, de se servir d'inscriptions françaises pour les cartes et les boîtes qu'ils emploient à l'emballagé de leurs produits. Les cinq sixièmes des boutons fabriqués à l'étranger portent sur leurs cartes ou leurs boîtes, ces inscriptions : « Modes de Paris », « Nouveautés de Paris », « Nouveautés françaises », « Boutons de Paris ». Très souvent même, quand la fabrication le permet, les culots des boutons portent des désignations françaises. Nous allons examiner rapidement les divers genres que l'on fabrique aujourd'hui.

Fabrication. — *Bouton d'os.* Ce bouton, dont le prix de revient est très bas, est d'un usage fort répandu; il se découpe à la machine anglaise et est passé au tour français. La machine anglaise se compose de deux bras de levier

réunis par une poignée qui les fait mouvoir, soit en sens inverse, soit dans le même sens, suivant les besoins. Le mouvement est donné par une roue de $0^{m}80$ de diamètre qui le transmet à une roue plus petite de $0^{m}20$ seulement de diamètre, laquelle de son côté communique le mouvement à deux roues de $0^{m}40$ de diamètre fixées sur la même tige dans l'intérieur du bâti et qui meuvent elles-mêmes deux autres roues en bois de $0^{m}10$ de diamètre placées chacune sur chacun des bras du levier; l'extrémité de ces bras de levier est creuse et filetée à l'effet de recevoir les fraises. Le tour, appelé tour français, se compose d'une broche et d'une poupée dite de rencontre, qui a environ $0^{m}10$ de diamètre. Sur la broche se meuvent deux roues dont l'une est mobile et que l'on nomme poulie folle; son extrémité est filetée comme celle de la machine anglaise, pour qu'on puisse y assujettir l'outil à découper. La poupée se compose de la poupée proprement dite et d'un bras à vis sans fin, mû par une poignée. Le travail de façonnage se fait en une seule fois à la machine anglaise, tandis qu'au tour français il s'exécute en deux fois; ces deux opérations s'appellent le traçage et le détachage, parce que le bouton est d'abord formé à la face, puis formé au col et détaché en même temps. Les outils employés pour ces deux mains-d'œuvre prennent les noms d'outil-plat et d'outil à ailes; c'est en agissant diamétralement que ces deux outils donnent la forme aux boutons. Après le détachage, ce bouton est percé au moyen du tour à percer. Cet outil se compose de quatre broches ou de deux broches, suivant le nombre de trous que l'on veut obtenir; ces broches sont munies d'un côté d'une vis, pour les maintenir sur le bâti, et de l'autre côté percées de trous dans l'intérieur desquels sont maintenus les crochets des forets. Ces forets sont de petites tiges d'acier trempé et affûtées à l'extrémité qui perce le bouton. Le tour à percer comprend en outre un nez et un guide qui servent à limiter la course des forets, et à les faire tourner droits sans qu'ils puissent s'écarter. Le mouvement est donné par une poulie du diamètre de $0^{m}10$ commandant deux poulies de $0^{m}25$ de diamètre. On emploie une ou deux poulies suivant qu'on veut faire deux ou quatre trous. Les boutons une fois percés, sont bouillis, blanchis et polis, soit au tour, soit au sac, et c'est alors seulement qu'on en fait le triage et l'encartage.

Bouton d'étoffe. Ce bouton, dit bouton cousu, servant aux vêtements d'hommes et de femmes, est composé d'une étoffe faite au métier à tisser et d'un moule en bois portant les trous qui permettent le passage du fil qui sert à les attacher au vêtement. Après avoir découpé en petites planchettes, d'épaisseur convenable, avec une scie à main, ou à la scie mécanique, les bois les plus durs que l'on emploie à cette fabrication, on les porte sur le tour qui les découpe et les perce d'un seul trou. Ces boutons, qui doivent être recouverts d'étoffe, sont généralement appelés moules de bouton. Ce système a été presque partout abandonné de nos jours et remplacé avantageusement par le bouton à queue solide, queue de fil, inventée, en 1844, par un fabricant français nommé Parent. La fabrication en est très simple et réalise un produit solide, facile à coudre, et permet d'assortir le dessus du bouton à l'étoffe. Il se compose d'une coquille en fer noir recouverte d'étoffe. d'un carton estampé, verni, garni à l'aide de machines ou de rouets, de fils de lin, de soie, de laine ou de coton. La queue permet à l'aiguille de fixer facilement et solidement le bouton au vêtement, et ce système est adopté presque universellement. La coquille se découpe au moyen d'un emporte-pièce, muni de plusieurs poinçons et, après découpage, est emboîtée à la presse puis recuite dans un four à réverbère afin d'empêcher le métal de couper le tissu. Le carton est recouvert de fils au moyen d'un rouet. Les trois pièces composant le bouton sont réunies dans une plaque à rentrer, munie d'une bobèche et d'un poinçon. Ces opérations effectuées, il ne reste plus qu'à fermer le bouton, c.-à-d. à rabattre le bord de la coquille sur le carton estampé enveloppé de fil pour constituer le bouton. M. Clément a étendu autant que possible les moyens mécaniques dans la fabrication des boutons d'étoffe. Pour faire le bouton, on place d'abord le flan d'étoffe sur la matrice d'une presse à pompe qui porte l'empreinte destinée à recevoir le flan. On place ensuite la coquille de tôle sur l'extrémité du poinçon, et on agit sur la poignée de la presse; le poinçon descend dans la matrice en poussant le morceau de tissu, qui alors recouvre la tôle : le fond de la matière forme butée. Cette butée est plate ou concave, suivant la forme du bouton que l'on veut obtenir : alors aussi le disque de tôle est plat ou en forme de coquille, et le bout du poinçon a également une forme correspondante à celle de la butée. On introduit ensuite une bobèche, ou petit tube en acier, dans le canon de la matrice, qui sert à guider le culot de carton que l'on place sur la bobèche. En faisant une nouvelle pesée sur la poignée de la presse, on fait descendre le carton qui vient rencontrer l'étoffe qui déborde la coquille en tôle et la rentre en dedans, de telle sorte que la coquille est complètement recouverte par l'étoffe. Il ne reste plus qu'à sortir la coquille (côté correspondant au-dessous du bouton), pour emprisonner le culot de carton. Cette opération finale se fait avec une presse à vis, au moyen d'une matrice et d'un poinçon de forme concave. Les machines de M. Clément permettent d'atteindre une production considérable; elles ne sont conduites que par des femmes, dont les salaires varient de 2 fr. 50 à 3 fr. par jour. Il y a à Paris plusieurs maisons qui ont jusqu'à 300 presses de ce genre fonctionnant dans leurs ateliers. On fabrique aussi couramment un bouton blanc à queue de toile, dit *bouton vestale* qui est employé dans la lingerie et dans la confection pour dames et enfants; dans ce bouton le métal n'est pas apparent.

Bouton de passementerie. Ce bouton est dit à l'aiguille; il se confectionne à la main et suivant la mode et le caprice du jour, se couvre tantôt de jais ou de perles, tantôt d'acier ou de nacre, tantôt de broderies faites au crochet ou à la main. Le bouton d'étoffe est monté sur de petits moules en bois ou sur des coquilles métalliques. La France est sans rivale dans la fabrication de cette spécialité. Le bouton monté sur moule en bois est encore très usité dans la confection pour dames, où l'on recherche à assortir les boutons avec l'étoffe des costumes; c'est ce que l'on appelle les boutons en pareil. Ces boutons s'obtiennent en recouvrant les moules de bois de l'étoffe du costume; ils sont économiques, car on est arrivé à vendre les moules de bois de 15 à 20 cent. les douze douzaines.

Bouton pour tailleur. Il se fait à peu près de la même manière que le bouton d'étoffe; toutefois, le culot ou queue se compose d'une étoffe de toile et d'une seconde plaque de fer noir plus petite que la première plaque supérieure, percée au milieu et laissant passer la queue en toile. On réunit les trois pièces du culot, c.-à-d. le culot de tôle, le carton et la doublure, au moyen d'une plaque appelée plaque à queuter, composée d'une matrice avec galets destinée à recevoir la toile, d'une bobèche qui reçoit le carton et d'un poinçon qui s'appuie sur la bobèche et relie du même coup les trois pièces ensemble. La dernière opération consiste à fermer le bouton. Le culot est en général estampé au mouton, et porte le nom du fabricant ou ses initiales, et souvent encore le nom et l'adresse du tailleur. Les étoffes recouvrant les boutons sont de tous les genres: tissus de drap, de mérinos, cachemire, calicot, toile, soie, sergé, velours; elles sont tissées spécialement pour cet usage quand il s'agit de tissus spéciaux brochés ou de fantaisie, ou puisées dans l'assortiment des étoffes unies ou de fantaisie, vendues par les fabriques de Lyon, de Roubaix, de Crefeld, etc. Si l'étoffe de fantaisie est fabriquée en vue de la boutonnerie, elle présente l'aspect d'un damier dont chaque case est destinée à recouvrir un bouton. A Paris les déchets

de la confection et de la robe sont utilisés pour recouvrir les boutons.

Bouton de corne. La matière employée pour le bouton de corne provient en général des ergots de bœufs et de vaches, des sabots de chevaux et quelquefois de la corne du buffle, qui nous est expédiée de l'Amérique du Sud. La corne, après avoir été ramollie à l'eau bouillante, est coupée en rondelles ou tranches d'une épaisseur égale à celle que doit avoir le bouton; ces tranches sont ensuite découpées en petits carrés qui, par la section de leurs angles, se transforment en octogones d'une grandeur convenable; ces opérations préliminaires terminées, on soumet les pièces octogonales à la pression dans un moule composé de deux plaques carrées formant mors d'une pince et offrant chacune six à dix coins d'acier qui portent l'empreinte du bouton qu'on veut frapper; quand la pince est fermée, ces coins correspondent d'autant plus exactement que deux tenons entrant dans des mortaises pratiquées dans la deuxième plaque, empêchent toute déviation. Les fragments octogones dont nous avons parlé plus haut, ayant été ramollis dans une étuve chauffée à une température de 100° et au-dessus même, sont placés sur chacun des coins; la pince est alors fermée et soumise à une forte pression dans une presse à vis. Quelques minutes suffisent pour que ces morceaux prennent l'empreinte voulue; on en fait alors sauter les angles à l'aide de forts ciseaux, puis on les arrondit et on les polit; ces boutons ont d'ordinaire une de leurs faces concaves. Aujourd'hui on est arrivé à augmenter la production en procédant de la façon suivante : le bouton est découpé en macaron au tour français, en un seul coup, ou à la machine anglaise; la forme est donnée au moyen de la presse consistant en une vis sans fin. La plaque destinée à supporter le macaron est en acier et forme deux godets; le premier est arrondi pour former le derrière du bouton et au deuxième est fixé le guilloché qui donne la forme à la partie supérieure du bouton; les deux godets sont superposés et rapprochés au moyen de la presse. Les deux godets sont maintenus dans une chaleur égale, suffisante pour que le guilloché puisse s'imprimer sur le macaron et donner la forme au bouton, mais pas trop forte, parce que la corne courrait risque de s'enflammer. Les boutons ainsi obtenus sont arrondis au tour qui enlève les bavures, polis, puis percés et encartés. Ces boutons, grâce à la teinture, peuvent se présenter avec les couleurs les plus variées, on peut les assortir aux couleurs des étoffes employées pour les robes.

Bouton de nacre. C'est de tous les boutons celui qui résiste le mieux aux fluctuations de la mode; il constitue une spécialité telle que nombre de fabricants s'y consacrent exclusivement; il s'applique principalement à la lingerie. Comme matière première, on emploie la nacre des coquillages venant d'Egypte, d'Australie, du Japon, de Panama, etc. Les procédés anciens que l'on mettait en œuvre pour la fabrication du bouton de nacre s'opposèrent longtemps au développement de son emploi; pour l'extraire de la coquille, il fallait le tracer par carré, puis le débiter à la scie et l'arrondir à la meule; ce travail fort long s'opposait à la confection des boutons de petite dimension. Il y a soixante ans, un ouvrier d'origine anglaise, travaillant à Paris, inventa la machine à découper, qui permet de supprimer les trois façons anciennes. Cette invention en amena deux autres, celles de la machine à percer et de la machine à graver. Aujourd'hui voici comment se fabrique le bouton de nacre : il se découpe dans les coquillages au moyen de tours au pied et de la fraise, et les pièces découpées affectent la forme de macarons. La roue motrice du tour a environ 1 m. de diamètre, la fraise se compose d'une machine en acier creux dan. l'intérieur, elle est filetée à sa partie inférieure pour pouvoir se fixer au tour et dentelée à sa partie supérieure le diamètre de la fraise varie suivant la grandeur des macarons. Après l'opération du découpage, le bouton est tourné et poli; la roue antérieure du tour est d'environ 0^{m}90 et le mandrin employé est en cornouiller. Le bouton est ensuite percé ou encoché à la mollette : le bâti de la broche à percer est placé vis-à-vis du mandrin et de façon à opérer ces perçages ou droits ou obliques; enfin le bouton est classé, puis encarté. Les boutons de nacre, dits boutons de fantaisie, sont façonnés au tour à guillocher ou à la main. Le tour à guillocher se compose d'un volant du même diamètre que le tour à percer, d'un mandrin, d'une roue à division et de tous les accessoires nécessaires à la fabrication de différents modèles. Dans les différents genres qu'embrasse le bouton de nacre, le *bouton double*, dit aussi bouton champignon, mérite d'être spécialement mentionné ; c'est lui que M. S. Hayem aîné, il y a quinze ans, a eu le mérite d'appliquer à toutes les chemises en supprimant le bouton cousu et en adoptant d'une manière générale la double boutonnière. Le bouton affecte toutes les dimensions et toutes les formes, ou rond, ou ovale, ou carré, ou guilloché; il mesure habituellement de trois à six lignes. On fait ce même bouton champignon en os, en corne et en bois.

Bouton de bois. Les bois les plus généralement employés dans la fabrication des boutons sont : le cornouiller, le buis, l'ébène, la violette, le bois de rose, etc., et enfin le bois durci. Le bouton de bois est découpé à la machine anglaise, percé comme le bouton d'os, frotté avec du papier de verre qui efface les traces des outils, puis verni à la patience ou au tour.

Bouton de corrozo. On se sert beaucoup aujourd'hui, dans la fabrication des boutons, d'un fruit d'Amérique, appelé corrozo, qui ressemble à une petite noix de coco et dont la matière est susceptible de recevoir les teintes les plus différentes; le corrozo tire de ces propriétés le nom qu'il a reçu, d'ivoire végétal. Le bouton se fabrique soit à la machine, soit à la main. Dans le premier cas on se sert des mêmes outils que pour les boutons d'os. Dans le second, des mêmes procédés que pour le bouton de nacre. Les boutons d'*ivoire*, de *burgos*, d'*écaille*, de *godefiche*, se fabriquent de la même manière et avec les mêmes outils que les boutons de nacre.

Bouton de verre. La fabrication des boutons de verre est le monopole de l'Autriche. C'est à Gablonz (Bohême) que sont établies les importantes usines où sont produits des boutons de verre de toutes formes, de toutes grandeurs et de toutes qualités. Ces boutons rappellent souvent la couleur des pierres précieuses ; ce sont surtout des boutons champignons en verre qui imitent avec succès les doubles-boutons en perle fine. L'Allemagne possède de nombreuses tailleries de pierres précieuses et d'ornement, *jaspes*, *onyx*, *agates*, dont les déchets et débris sont taillés sous forme de boutons de manchettes.

Bouton en papier. L'invention des boutons en papier est assez récente; on les emploie pour les vêtements de toile et pour l'ornemement des chaussures. La fabrication ne présente pas de difficultés ; des plaques de carton sont découpées comme les coquilles des boutons d'étoffe ou de métal, au moyen d'un emporte-piece mû à la main ou à la vapeur et comportant un nombre impair de poinçons, cinq ou sept, quelquefois neuf. Les petites rondelles sont ensuite munies d'une queue métallique placée mécaniquement; cette queue est formée d'une tige de fer ou de cuivre recourbée en deux et dont les deux extrémités introduites parallèlement dans l'épaisseur du carton, s'y écartent par un mouvement de torsion imprimé à la partie saillante, et s'y fixent solidement. Le bouton brut ainsi formé est estampé à l'aide d'un poinçon et d'une matrice pour lui donner sa forme définitive ronde, ovale ou autre, puis sauté dans de l'huile de lin à une température et pendant un temps variables selon la dureté que l'on veut donner à l'objet. Après vernissage, les boutons sont encartés et livrés au commerce.

Bouton en pâte céramique. Une intéressante industrie est née il y a quarante-cinq ans; nous voulons parler des

boutons fabriqués en matières analogues à la pâte de porcelaine. Cette invention est très heureuse, car les petits boutons surtout ont une résistance au moins égale à celle des boutons en os et en verre et peuvent être obtenus à des prix bien inférieurs. Ces boutons sont presque exclusivement fabriqués aux manufactures de Creil, Montereau et Briare, et répandus par elles dans le monde entier.

C'est vers 1840 que M. Prosser, le premier inventeur, dota l'Angleterre de cette fabrication. Dans le procédé Prosser, la pâte, formée en général d'éléments fusibles, tels que le feldspath et le phosphate de chaux, afin de donner au bouton cuit une translucidité suffisante, était moulée tout à fait sèche. On lui donnait le liant indispensable pour le moulage et le maniement des boutons moulés, à l'aide d'un corps gras chauffé à une douce chaleur avec la pâte. La poudre préparée était moulée à l'aide de petites machines à balancier qui frappaient les boutons un à un. Après le moulage, ils étaient placés à la main sur des rondeaux en terre cuite et encastrés dans des manchons que l'on superposait dans les fours où l'on cuit la porcelaine tendre. La cuisson s'opérait dans un four à feu intermittent, de la même manière que celle des porcelaines, qu'on y plaçait en même temps.

Ces procédés ont été améliorés et la production amenée à un degré fabuleux de bon marché, par un industriel français, M. Bapterosse, de Briare. La matière première employée à la fabrication des boutons est composée de feldspath, d'oxydes métalliques, de phosphates, de borates, qui entrent dans la fabrication des émaux pour porcelaine ; ces matières, après porphyrisation, sont lavées successivement dans l'eau, les acides et le lait, puis tamisées et mises dans des sacs de toile où on les comprime à la presse pour en extraire l'eau ; elles sont ensuite séchées. La substance pulvérulente est répartie sur une plaque de fonte fixe présentant des cavités qui sont autant de moules où se moulera la pâte ; au-dessus de cette plaque est une autre plaque mobile qui présente autant de saillies ou poinçons que l'autre a de cavités ; elle peut descendre sur la première, de manière que les poinçons entrent dans les matrices et y soient appliqués par une presse à vis. La pâte, comprimée entre le poinçon et la matrice, en prend la forme et acquiert assez de consistance pour pouvoir être transportée, sans s'émietter, sur des feuilles de papier. Cette machine permet de faire cinq cents boutons à la fois, et l'ouvrier qui la dirige peut frapper en moyenne deux ou trois coups par minute. Les trous des boutons sont percés par des forets mus mécaniquement pendant que la pâte est pressée dans les matrices. En tombant de la presse, les boutons viennent se ranger sur une feuille de papier maintenue par un cadre rectangulaire en fer. Les fours qui servent à la cuisson des boutons sont ronds ou rectangulaires ; mais le principe de leur construction est le même. Le foyer est central comme dans les fours à cristal, un certain nombre d'arches se partagent l'espace à l'entour du foyer, et chacune d'elles reçoit six ou sept moufles superposées. La flamme s'élève du foyer jusqu'à la voûte du four, pour redescendre dans chacune des arches, et en circulant tout à l'entour des moufles jusqu'à des carneaux placés à la partie inférieure et qui vont se réunir dans une cheminée centrale. Les fours ronds ont jusqu'à 60 moufles dont chacune peut recevoir une plaque en terre réfractaire de la même dimension que la feuille de papier sur laquelle se sont rangés les boutons au sortir de la presse. Quand la plaque est rouge, l'ouvrier vient poser dessus la feuille de papier recouverte de boutons. Le papier brûle et les boutons se trouvent rangés sur la plaque de terre rouge dans la disposition symétrique qu'ils avaient au moment du moulage. Les plaques sont remises au four ; elles y restent pendant dix minutes environ, temps suffisant pour la cuisson. On retire la plaque, on enlève avec un râble les boutons qui la recouvrent, et comme elle a conservé presque toute sa chaleur, elle peut servir immédiatement à une nouvelle opération. Un four de 60 moufles, qui peut cuire en vingt-quatre heures 500 masses de boutons, brûle dans le même temps 6,000 kilog. de houille. On est arrivé depuis plusieurs années à des consommations moindres de combustible et les fours à gaz commencent à être employés. En introduisant dans la pâte des boutons, différents oxydes métalliques, on obtient des boutons de couleur teints dans la masse. Enfin, par impression, on a des boutons portant tous les dessins demandés par la consommation.

On fait aussi des boutons de différentes formes à queue. Les queues de boutons sont faites de la manière suivante : on enroule un fil métallique autour de deux tiges de laiton séparées par une lame plate de cuivre ; on passe le tout entre les cannelures de deux cylindres qui dépriment le fil contre la lame et la forcent à contourner la tige en laiton ; on retire ensuite la règle plate et l'on coupe le tout par le milieu, on a ainsi autour de chaque tige de laiton autant d'anneaux à queue, qu'il y avait de spires dans la spirale métallique, c.-à-d. cinq à six cents. Les queues de ces anneaux sont enfilées à la main dans les trous d'une rondelle de cuivre, ou plastron, découpée à l'emporte-pièce. Il s'agit maintenant de placer ces queues dans le trou des boutons : ce trou, au lieu d'être lisse et d'avoir été percé sur la presse par un foret ordinaire, l'a été par une vrille qui a fait des pas de vis à son intérieur. On comprend que, s'il fallait poser à la main chacune des queues, le prix de revient serait trop élevé. M. Bapterosse a divisé le travail dont chaque partie s'exécute pour ainsi dire mécaniquement. Dans un vaste atelier, des femmes ou des petites filles sont assises devant une table à casiers dans chacun desquels se trouve une masse de boutons ou de queues. Une ouvrière plonge dans le tas de boutons une plaque de cuivre percée de trous ; elle l'en retire chargée de boutons, et par le mouvement qu'elle lui imprime, chacun d'eux se loge dans un trou de la plaque, qu'elle incline ensuite légèrement pour faire tomber ceux qui n'ont pas trouvé de trou où se loger; avec une très grande dextérité, elle passe la main sur les boutons de manière à retourner ceux dont les trous ne sont pas en regard de ceux de la plaque. Quand tous les boutons sont bien placés, elle pose sur eux une autre plaque qu'elle serre avec des vis et retourne le système pour le passer à sa voisine. Celle-ci se trouve donc en présence d'une série de boutons serrés entre deux plaques et présentant chacun leur trou en face du trou correspondant de la plaque trouée. Elle distribue rapidement dans chaque trou une perle d'alliage fusible qui servira tout à l'heure à souder les queues. Un moyen aussi ingénieux que le précédent est employé pour saisir toutes ces queues et les disposer dans les trous d'une plaque semblable à celle dont nous venons de parler. M. Bapterosse a poussé plus loin encore la perfection de ses procédés mécaniques ; pour vérifier la solidité des boutons, on porte les plaques débarrassées de leur pince, sur une machine spéciale qui présente autant de petites griffes qu'il y a de boutons ; par un mouvement de la machine, ces griffes entrent chacune dans l'anneau de la queue d'un bouton, puis à l'aide d'un levier on exerce sur elles une traction de haut en bas équivalente à un poids de 7 à 8 kilog.; cette traction se transmet à toutes les queues, et celles qui n'étaient pas solidement fixées à leurs boutons se détachent. Bien que, par la nature de sa fabrication, la fabrique de Briare soit absolument du domaine de la céramique, par l'emploi du produit, elle appartient à la boutonnerie.

Boutons métalliques. Jusqu'en 1830, les boutons en métal employés pour les habits furent de forme plate ; cette forme était celle des boutons employés dans l'armée, la marine, les administrations, etc. Ces boutons étaient presque toujours ornés de gravures, en général assez médiocres ; ils se faisaient en étain ou avec un mélange d'étain et de laiton. On coulait les boutons d'étain dans

des moules en fer ou en laiton, unis ou gravés, suivant la nature des boutons à obtenir. On moulait quelquefois en même temps l'anneau ou la queue du bouton; le plus souvent cet anneau était formé avec un fil de laiton étamé recourbé sur lui-même et introduit dans le moule de manière à ce qu'il se trouvât pris dans le métal fondu. Les boutons formés d'un mélange d'étain et de laiton, auquel on ajoutait quelquefois une faible proportion de zinc, afin de rendre le métal plus fusible et d'obtenir un mélange plus parfait, se coulaient ordinairement dans des moules en sable. Pour préparer ces moules on se servait d'un modèle formé de 4 à 12 douzaines de modèles de boutons isolés placés sur le même plan, aussi rapprochés que possible les uns des autres et réunis par de petites tiges destinées à former les jets de coulée; on imprimait le modèle en sable entre deux châssis; on enlevait ensuite avec précaution le châssis ayant reçu l'empreinte du dessous des boutons; on enfonçait dans chaque empreinte et à une profondeur égale à la saillie à leur donner, les anneaux en fil de laiton; on retirait le modèle, on assemblait les deux châssis et on coulait le métal. Après la fonte, on séparait les boutons les uns des autres et on enlevait à l'aide d'une brosse le sable adhérent à la surface. On fixait ensuite chaque bouton sur le tour en le saisissant par l'anneau au moyen d'un mandrin à ressort, et on dressait les bords à la lime. On dressait le dessous du bouton en le plaçant dans un autre mandrin, sur un autre tour, l'anneau en dehors; enfin on le plaçait sur un troisième tour, où on taillait et polissait la partie supérieure avec un burin d'acier bien affilé.

Les boutons en laiton ou en cuivre doré se fabriquent comme il suit : on réduit d'abord le cuivre, le laiton ou le tombac, au laminoir, à une épaisseur convenable. On découpe dans ces feuilles à l'emporte-pièce des rondelles de la grosseur des boutons que l'on veut fabriquer; on recuit ces rondelles pour les adoucir et, au sortir des fours, on les frappe à l'aide de coins qui impriment sur leur pourtour le nom du fabricant et qui leur donnent une forme un peu convexe, afin qu'ils ne s'attachent pas les uns aux autres lors de la dorure. On soude ensuite les anneaux, on polit les boutons sur le tour avec un brunissoir d'hématite et on les décape. Il ne reste plus qu'à appliquer la dorure; aujourd'hui presque partout on fait usage des procédés galvaniques (V. Dorure), mais quelques fabricants pourtant ont conservé la dorure au mercure: à cet effet ils placent dans un vase de terre la quantité d'amalgame d'or nécessaire et une petite quantité d'acide nitrique étendu; puis ils agitent les boutons, à l'aide d'un pinceau rude, jusqu'à ce qu'ils soient uniformément recouverts d'une couche d'amalgame. La dorure est d'autant plus forte qu'on a employé un amalgame plus riche et en plus grande quantité. On chasse ensuite le mercure des boutons en les chauffant dans une chaudière en fer, travail dangereux pour les ouvriers par suite des vapeurs mercurielles formées, et que l'on doit condenser. Au sortir de la chaudière, on lave les boutons à l'eau, on les sèche et on termine sur le tour en les polissant avec un brunissoir. Les boutons *plaqués* sont découpés à l'emporte-pièce dans des feuilles de cuivre plaqué, en ayant soin de placer le côté de l'argent en-dessous. Les bords du coin inférieur sont relevés de telle sorte que dans le découpage des boutons les bords se recouvrent d'une légère pellicule d'argent. On soude ensuite les anneaux avec de la soudure d'argent au moyen du chalumeau et on tourne les boutons sur les bords en ayant soin de ne pas enlever l'argent; puis on les décape sur le revers, et on les y argente légèrement en les faisant bouillir avec une dissolution de crème de tartre et de chlorure d'argent. Enfin on les termine sur le tour au brunissoir. Nous ne parlerons que pour mémoire d'un genre de bouton qui a été tenté et qui consistait dans une espèce de double rondelle, dont l'une formait écrou sur la tige soudée à l'autre rondelle, tige filetée en vis; ces boutons avaient l'avantage de s'adapter à l'étoffe sans couture, il suffisait de percer un trou dans l'étoffe pour passer la tige et visser l'écrou. C'était à peu près le seul avantage qu'ils pussent offrir, aussi ne les rencontre-t-on plus aujourd'hui.

Depuis 1832, l'intérieur du bouton est rempli de contre-flan. Il y a plusieurs sortes de serti : d'abord le serti au drageoir, dans l'épaisseur du métal, que l'on nomme serti perfectionné; puis le serti perdu, ainsi appelé parce qu'on arrive à le dissimuler; enfin le serti au découpoir. Tous ces procédés offrent l'avantage de produire des boutons de bonne qualité, bien finis et ne déchirant pas les boutonnières. Grâce à l'application de la force motrice, certaines mains-d'œuvre ont pu être simplifiées et exécutées à prix réduits; le découpoir qui, à la main, produit de 3 à 4,000 flans à l'heure peut, au moyen de la vapeur, débiter 12,000 flans dans le même espace de temps; un seul ouvrier surveille plusieurs découpoirs. Plusieurs ateliers appliquent la force motrice aux tours à brunir et à sertir. Les balanciers qui exigeaient autrefois le concours de deux à douze hommes peuvent être aujourd'hui mus par un seul homme, grâce à l'emploi des roues à friction. Le mouvement d'une simple pédale suffit pour mettre en branle le balancier le plus considérable. Le bouton de métal peut actuellement se diviser en plusieurs systèmes de fabrication : 1° le bouton *cuivre massif;* 2° le bouton *cuivre coquille.* Le bouton cuivre massif se compose d'un flan découpé dans une planche de cuivre laminé et d'une queue soudée; ce bouton est décoré de gravures, ciselures, armoiries, lettres, etc. Le bouton cuivre coquille se compose des pièces suivantes : de la coquille emboutie, d'un flan de carton ou de métal bon marché servant d'intérieur et d'un culot en cuivre avec queue soudée ou plus souvent rivée. Comme le bouton massif il est décoré de gravures, de ciselures, etc. Le bouton cuivre massif s'emploie surtout pour la troupe; le bouton cuivre coquille est à l'usage des officiers. Depuis 1850, le bouton plat a presque toujours été délaissé pour le bouton bombé; cette préférence s'est exercée au profit de l'art; les dessinateurs et les graveurs ont dû surmonter de grandes difficultés. Ainsi, pour obtenir des dessins en relief, ayant une convexité de 5 à 10 millim., il a fallu créer des matrices gravées dans une concavité de 6 à 12 millim. C'est après avoir triomphé de tous les obstacles et après avoir réalisé tous les perfectionnements que nous avons signalés que les boutonniers sont arrivés à fonder des établissements importants où sont réunis des fondeurs, des lamineurs, des estampeurs, des graveurs, des reperceurs, des brunisseuses, des doreurs, des argenteurs, des oxydeurs, des bronzeurs, des soudeurs et des vernisseurs. Quand tous ces différents corps d'état ne sont pas groupés dans une seule fabrique, les boutonniers s'adressent au dehors à des spécialistes, tels que les mécaniciens pour outillage, graveurs sur acier, guillocheurs, ciseleurs, reperceuses d'applique, brunisseuses à la main, ouvriers pour dorure mate au mercure, dorure à la pile, au bain, etc.

L. Knab.

II. Construction mécanique. — Bouton de manivelle. — Dans les machines à vapeur ordinaires la bielle exerce son action sur un *bouton* ou *manneton* de manivelle qui forme l'extrémité opposée à celle qui se trouve calée sur l'arbre moteur. Les dimensions sont déterminées par le calcul. Soient (fig. 1) d le diamètre et l la longueur du manneton. On fait $l = 1$ à $1,3\ d$.

Il faut satisfaire à la condition de graissage :

$$pld = P = p.\ 1,2.\ d^2$$

On sait (V. Arbre, Résistance des matériaux) que p peut atteindre 60^{kgs} par cm.q. Dans le calcul on prend 50^{k}. Il vient alors : $d^2 = \frac{P}{50 \times 1.2} = \frac{P}{60}$. On a ainsi d en centimètres, et par suite l. On doit en outre vérifier si la résistance à la flexion est suffisante, or on sait qu'il faut

pour cela appliquer la formule $R = \frac{5,1}{d^3} Pl$, R. ne doit pas dépasser 5×10^6. Enfin. il faut vérifier si la manivelle ne sera pas tordue dans sa section minima. Pp' est le moment de torsion par rapport à cette section, dont les dimensions sont a et b (fig. 2).

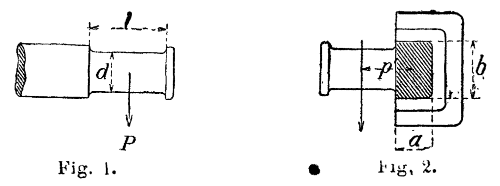


Fig. 1. Fig. 2.

On sait que dans un corps tordu on a :

$$\frac{I_0}{r} = \frac{Pp'}{F}$$

d'où :

$$F = \frac{r}{I_0} Pp'.$$

Or on a :

$$r = \frac{1}{2}\sqrt{a^2 + b^2} \qquad I_0 = \frac{ab}{12}(a^2 + b^2)$$

d'où l'on conclut :

$$F = Pp' \frac{6\sqrt{a^2 + b^2}}{ab(a^2 + b^2)} = \frac{6Pp'}{ab\sqrt{a^2 + b^2}}.$$

Fm ne doit pas dépasser 3 ou $4^k \times 10^6$.

Pour obtenir le travail absorbé par le frottement du bouton d'une manivelle, on développe la circonférence du bouton de la manivelle, et on élève aux différents points de ce développement. que l'on considère comme axe des abscisses. des perpendiculaires ou ordonnées représentant l'intensité du frottement correspondant à ces différents points. L'aire de la courbe ainsi obtenue, que l'on peut calculer à l'aide de la formule de Thomas Simpson ou de celle de Poncelet, représente le travail absorbé par le frottement pour une révolution. L'intensité du frottement correspondant à un point quelconque de l'axe des abscisses est représenté par le coefficient du frottement multiplié par la pression que la bielle exerce sur le bouton de manivelle, au moment où son axe rencontre ce bouton au point considéré. Si la bielle exerce un effort constant sur le bouton de la manivelle, le travail absorbé par le frottement est le même que pour un tourillon ordinaire et pour une révolution de la manivelle, on a : $T = 2\pi r f P$.

T travail absorbé ; r rayon du bouton de la manivelle; f coefficient de frottement; P pression constante de la bielle sur le bouton de la manivelle.

Cette formule fait voir que le travail absorbé est proportionnel au rayon r, qu'il faudra par conséquent prendre le plus petit possible. Aussi doit-on éviter l'emploi des *excentriques* pour la transmission des grands efforts, l'expression du travail absorbé par le frottement étant la même que pour le bouton d'une manivelle et r étant très grand, puisque c'est le rayon de figure de l'excentrique.

Une manivelle peut être à *double* ou à *simple effet*. Dans le premier cas, qui est celui que nous avons supposé dans la formule précédente, la force qui agit sur la bielle est dirigée dans un sens pendant la première moitié de la révolution de la manivelle, et dans l'autre sens pendant la seconde moitié. Dans le deuxième cas, la force n'agit que dans un sens et ne sollicite la manivelle que pendant la moitié de sa révolution ; de telle sorte que le travail absorbé par le frottement pour une révolution complète de la manivelle devient seulement égal à : $\pi r f P$.

Dans les machines locomotives à cylindres extérieurs le bouton de manivelle peut s'ébranler dans le moyeu; lorsqu'on ne peut pas le fixer, soit en le chassant plus fortement et en mattant l'extrémité placée à l'intérieur de la roue, soit par l'application d'une clavette, il faut le remplacer par un nouveau bouton ajusté avec plus de soin. Il en est de même pour les boutons des manivelles d'accouplement. Lorsque les boutons de manivelle chauffent et grippent, on rétablit leur surface à la lime et par le polissage. Quelquefois on a obtenu de bons résultats en étamant les parties grippées. Les tourillons des manivelles dans les machines à cylindres extérieurs ou ceux des manivelles d'accouplement peuvent se rompre ou plutôt se couper, lorsqu'un mécanicien peu attentif laisse chauffer outre mesure une tête de bielle. Il faut dans ce cas arrêter et démonter toutes les pièces dont le jeu se trouve paralysé par cet accident. Paul Charpentier.

III. Serrurerie. — On appelle *bouton* une pomme de bois, de métal, d'ivoire, de cristal emmanchée sur une tige métallique et servant à faire mouvoir des pièces de fermeture, le battant d'une porte ou le tirant d'une sonnette. Les boutons de fermeture adaptés aux portes d'appartement peuvent être doubles ou simples ; suivant la forme de la pomme, on distingue les boutons ovales, ronds ou à l'antique, à olive et camards. Ces boutons peuvent être en cuivre creux, en porcelaine, en ivoire, en cristal moulé à six ou à huit pans ou à pointe de diamant. Les boutons de bois sont en chêne, acajou, palissandre, érable, citronnier, gaïac, ébène ; on en fait enfin en corne. Les *boutons à bascule* sont à vis et à écrou et agissent sur une petite bascule pour la fermeture des armoires. Les *boutons de coulisse* servent à ouvrir le pène demi-tour d'une serrure. Les verrous, les targettes, les crémones, les crémaillères, les poignées d'espagnolettes sont munies de boutons. Les *boutons de tirage* pour battants de portes sont ronds, en fer ou en cuivre avec rosette, tige taraudée et écrou ; on en fait également en fonte profilée. Les *boutons de tirage* de sonnette sont ronds en cuivre et se placent sur les tableaux des portes d'entrée de maison ou d'appartement. L. Knab.

IV. Pathologie. — On donne ordinairement le nom de *boutons* à des élevures cutanées, arrondies, isolées ou discrètes, peu ou point douloureuses, plus ou moins dures, quelquefois légèrement rouges, mais disparaissant spontanément, parfois avec desquamation furfuracée, et toujours sans suintement ni suppuration. Le plus souvent ces boutons ne sont autre chose que des papules d'*acné* (V. ce mot) ; mais dans le langage vulgaire, on confond sous ce nom les manifestations de toutes les maladies de la peau caractérisées par des élevures (papuleuses, pustuleuses ou même tuberculeuses). — En faisant suivre le mot *bouton* d'un nom de localité, on a créé une foule de dénominations se rapportant à des affections exotiques; tels sont le *bouton d'Alep, de Bagdad, de Biskra, du Caire, de Delhi*, etc., se rapportant à une même maladie cutanée endémique des pays chauds (V. Clou de Biskra), le *bouton d'Amboine* ou *des Moluques*, affection encore appelée *Frambœsia* (V. ce mot). Dr. L. Hn.

V. Botanique. — C'est un bourgeon renfermant une fleur non épanouie. Souvent la fleur constitue à elle seule le bouton et c'est alors le calice qui forme l'enveloppe extérieure, qui joue le rôle protecteur. Ailleurs la jeune fleur est enveloppée par des bractées ou feuilles modifiées qui la mettent à l'abri des agents atmosphériques ou des insectes.

Bouton d'argent. — Nom vulgaire donné indistinctement aux variétés à fleurs doubles de l'*Achillœa ptarmica* L. et du *Ranunculus aconitifolius* L.

Bouton d'or. — Nom vulgaire de plusieurs Renoncules à fleurs jaunes, notamment des *Ranunculus acris* L., *R. repens* L. et *R. bulbosus* L. — Le *B. d'or* des jardiniers est une variété à fleurs doubles du *Ranunculus acris* L.

Bouton noir. — Nom vulgaire du fruit de la *Belladone* (V. ce mot).

Bouton rouge.—Nom vulgaire du *Cercis canadensis* L. (V. Cercis). Ed. Lef.

BOUTON. Ile de l'Océanie, dans la Malaisie, au S.-E. de l'île de Célèbes, dans la mer des Moluques, par 121° long. E. et entre 5° et 6° lat. S. Elle a 108 kil. du N. au S. sur 26 kil. de l'E. à l'O. ; un détroit praticable pour les plus gros navires la sépare de l'île Pangansane. Elle est élevée, bien boisée et son sol est très fertile. Les habitants sont Malais. Leur radjah est vassal des Hollandais.

BOUTON (Claude), diplomate et poète bourguignon, né vers 1473, mort à Bruxelles le 30 juin 1556. Cousin d'Olivier de la Marche, il s'attacha comme lui aux descendants de Charles le Téméraire. Chambellan (1512) et (conseiller 1513) de Charles-Quint, il fut chargé par lui de nombreuses missions, notamment en Angleterre (1519, 1526), en France (1531, 1538-39), fut l'un des négociateurs du traité de Grave (1536) qui réunit aux Pays-Bas bourguignons la Gueldre et Groningue ; devint grand écuyer de Ferdinand d'Autriche (1519), puis de Marie de Bourgogne (1536) et fut l'un des tuteurs de Guillaume le Taciturne (1544). On voit encore dans une chapelle de Notre-Dame des Sablons, à Bruxelles, son mausolée sculpté avec une longue épitaphe en vers, composée par lui. On lui doit aussi le *Miroir des Dames*, publié à la suite de la *Danse aux aveugles* (Lille, 1749, in-18), réédité plus complètement dans *un Agent politique de Charles-Quint, le Bourguignon Claude Bouton, seigneur de Corberon (près Beaune)* ; *Notice sur sa vie et ses poésies avec le texte de son* Miroir des Dames, *et des pièces justificatives pour la plupart inédites*, (Paris, 1882, in-18), par E. Beauvois, qui lui attribue également l'*An des sept Dames* (Anvers 1503 ; réédité par Ruelens et Scheler, Bruxelles, 1867, in-18).

BOUTON (Charles-Marie), peintre français, né en 1781 à Paris, mort à Paris en 1853. Cet artiste se forma sous sa propre inspiration, et reçut seulement quelques conseils de J.-V. Bertin, lorsqu'il avait déjà fixé la formule de son talent. Voué à la reproduction des intérieurs de monuments, des vues architecturales, il obtint dans ce genre un succès presque égal à celui de Granet. Associé ensuite avec Daguerre, il fut le créateur du premier diorama et l'initiateur en France de ces établissements artistiques, si nombreux aujourd'hui. — D'une grande netteté de détails, d'une perspective linéaire et aérienne exacte, la sécheresse d'exécution et le coloris glacial de ses tableaux les font peu estimer aujourd'hui. Voici les principaux qu'il exposa : *Vue intérieure des chapelles souterraines de l'église Saint-Denis* (S. 1810 ; méd. de 2e classe) ; *la Salle du* XVe *s. au musée des Petits-Augustins* (S. 1814 ; au musée de Bagnères-de-Bigorre); *Charles-Edouard Stuart découvert dans sa retraite; saint Louis au tombeau de sa mère* (S. 1819. Méd. de 1re classe); *Vue de l'intérieur de Westminster-Abbey* (sépia, S. 1831) ; *Vues de la cathédrale de Chartres* et *de l'église d'Eu* (S. 1833 et 1834 ; au pal. de Fontainebleau); *François Ier visitant le caveau sépulcral de Jean sans Peur* (S. 1853). On voit encore de lui : au musée de Grenoble, une *Vue intérieure de la cathédrale de Chartres*, et à celui de Toulouse, l'*Intérieur d'un cloître en ruines*. Parmi les œuvres dioramiques qu'il a produites, on cite comme les plus remarquables l'*Eglise Saint-Paul à Rome* et *un Canal en Chine*, toiles qui furent détruites lors de l'incendie du diorama en 1839. — C. M. Bouton avait reçu la croix de la Légion d'honneur en 1824. Ad. T.

Bibl. : Ch. Gabet, *Dict. des artistes de l'Ec. française au* XIXe s. Paris, 1831, in-8. —*Journal des Débats*, n° du 30 juin 1853.

BOUTONNE (La). Rivière de France, prend sa source sur le territoire de la com. de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), au pied du château de Malesherbes, fait aussitôt mouvoir des usines, arrose Chef-Boutonne, coule de l'E. à l'O. jusqu'à son confluent avec la Béronne et la Belle, tourne alors vers le S. reçoit à gauche la Bondoire, entre dans le dép. de la Charente-Inférieure, passe à Saint-Jean-d'Angély où elle reçoit la Nie ; à partir de ce point son cours se dirige de nouveau vers l'O. et elle devient navigable ; elle arrose Tonnay-Boutonne et se jette dans la Charente, à Carillon, après un cours de 90 kil. La marée se fait sentir jusqu'à 9 kil. de l'embouchure. Deux écluses que l'on a construites n'empêchent pas la navigation d'être souvent entravée pendant l'été. Le tirant d'eau varie de 0m30 à 1 m., la charge maxima des bateaux est de 60 tonnes.

BOUTONNIÈRE. On appelle boutonnière la petite fente faite à un vêtement pour y passer un bouton, et garnie d'un fil cousu pour empêcher l'étoffe de s'effranger. Depuis longtemps déjà les fabricants de machines à coudre sont à la recherche des moyens mécaniques propres à reproduire le point de boutonnière tel que l'exécute le tailleur. De nombreux essais ent été faits et quelques-uns ont réussi; certaines machines sont spéciales aux boutonnières, d'autres font la couture ordinaire et les boutonnières. Nous ne voulons pas décrire en détail ces diverses machines dont les principaux organes reproduisent les dispositions des machines à coudre (V. Couture). Nous nous contenterons d'indiquer sommairement le travail que fait chacune d'elles. La machine à boutonnière Wheeler et Wilson est à deux aiguilles : l'une en haut, l'autre audessous ; elles sont mobiles, c.-à-d. qu'au lieu de retourner et de conduire l'étoffe, ce sont les aiguilles qui se déplacent. On peut faire des boutonnières de toute grandeur. La machine de la compagnie de l'Union de Boston est composée de deux aiguilles également; elle fait le point de boutonnière, mais ici le déplacement de l'étoffe est indispensable et la boutonnière est terminée complètement arrêtée par la machine. La machine de M. Kieffer, basée sur les mêmes principes, est l'une de celles qui réussissent le mieux les boutonnières dans la lingerie. Parmi les machines mixtes qui méritent une mention spéciale, en raison du bon travail qu'elles peuvent faire comme couseuses d'abord et à cause de la facilité avec laquelle on peut exécuter dessus les boutonnières, il faut citer la machine de la compagnie américaine de Philadelphie, qui fait les boutonnières aussi bien sur lingerie que sur drap. Les organes inférieurs de la machine servent à la couture ou à la confection des boutonnières, suivant que l'on embraye et fait fonctionner les uns ou les autres. Cette machine, quant à la table et à la partie supérieure, a l'aspect d'une couseuse ordinaire ; l'aiguille est droite et fixée à un porte-aiguille recevant un mouvement vertical d'un bras ou levier en équerre, articulé en son angle et dont l'extrémité est conduite par une came ou rainure pratiquée sur un cylindre. Pour faire la boutonnière, une sorte de grosse aiguille est fixée à l'extrémité d'un levier articulé dont l'autre extrémité est terminée par un galet engagé dans la rainure d'une came qui fait produire à l'aiguille un mouvement de montée et de descente; pendant sa montée, un crochet fixé au porte-aiguille, suivant sa course verticale et doué d'un mouvement curviligne, prend le fil de l'aiguille inférieure, lui fait former une boucle et l'entraîne jusque sous l'aiguille verticale qui descend avec son fil dans cette boucle et forme le point de boutonnière. Ainsi, l'aiguille inférieure traverse la fente de la boutonnière, tandis que l'autre pique à une petite distance où les deux fils se réunissent pour former une sorte de nœud. Pour donner plus de solidité à la boutonnière, on applique une passe en gros fil sur le bord de chaque côté; l'œillet se fait bien et la boutonnière a bonne façon. Pour coudre avec la même machine, on débraye le levier de l'aiguille de dessous qui reste immobile et l'on embraye le bout d'un autre levier dans la rainure d'une troisième came ; l'on fait ainsi tourner un axe qui retient, à l'aide de plusieurs ressorts et d'une plaque d'appui, la navette contenant le deuxième fil. Le point de boutonnière permet aussi d'assembler des étoffes en faisant une couture peu sensible, ou par rapprochement en faisant toucher les bords, ou même en lais-

sant un jour entre les deux parties; l'aiguille verticale a deux trous, l'un près de la pointe, comme dans les machines ordinaires, on s'en sert pour coudre; le deuxième trou, placé un peu plus haut que le premier, reçoit le fil quand on exécute la boutonnière. D'autres machines mixtes de constructions diverses présentent des défauts qu'on doit éviter à tout prix dans un outil semblable; plusieurs cousent deux rangées de points zigzag rapprochés, puis l'on coupe entre les deux pour faire la fente de la boutonnière: l'œillet ne se fait pas et, de plus, en coupant après, on court le risque d'attaquer les fils, soit d'un côté, soit de l'autre, ou bien l'on est obligé de laisser, entre les deux rangées de points, une distance assez grande qui retire à la boutonnière toute sa solidité. L. KNAB.

BOUTOURLINE (Famille russe). Elle doit son nom à Ivan Ivanovitch Boutourla qui vivait au XIV[e] siècle. Au XVII[e] siècle *Ivan Mikhaïlovich* Boutourline conquit tout le Daghestan et fut tué à Tarki (1605). Au XVIII[e] siècle, *Alexandre Borisovitch* Boutourline (1694-1767), administrateur et officier général, reçut de l'impératrice Elisabeth le titre de comte (1760). Au XIX[e] siècle *Dmitri Petrovitch* Boutourline, mort en 1850, s'est fait connaître comme officier et comme écrivain militaire; il accompagna en Espagne le duc d'Angoulême et lors de la campagne de Turquie en 1829, il fut quartier maître général de l'armée russe. Enfin il devint membre du Sénat et directeur de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Il a écrit en français : *Relation historique et critique de la campagne de 1799 des Austro-Russes en Italie*, par B... (Saint-Pétersbourg, 1812); *Précis des événements militaires de la guerre d'Espagne* (Saint-Pétersbourg, 1817); *Tableau de la campagne d'automne de 1813 en Allemagne, par un officier russe* (Paris, 1817); *Histoire militaire de la campagne de Russie en 1812*. Ces ouvrages ont été retraduits en russe. On lui doit en outre une *Histoire de la période des troubles en Russie* (Saint-Pétersbourg, 1839-1846); *Histoire militaire des expéditions des Russes au* XVIII[e] *siècle* (Saint-Pétersbourg, 1820, 4 vol.). Ce fut un des plus grands bibliophiles russes. Après trente années de recherches, il forma une première bibliothèque dont le catalogue fut imprimé à Paris en 1805; mais cette collection précieuse fut détruite dans l'incendie de Moscou en 1812. Il en refit une seconde, plus importante encore, comprenant environ huit mille ouvrages précieux, dont deux cent quarante-quatre manuscrits et près de mille éditions du XV[e] siècle, parmi lesquelles plusieurs étaient inconnues. Cette bibliothèque célèbre fut vendue aux enchères, à Paris, de 1839 à 1841 (3 vol. in-8). M. B. et L. L.

BOUTOURLINOVKA. Bourg de Russie. Il est situé dans le gouvernement de Voronèje, district de Bobrov. Il a été fondé au XVIII[e] siècle par la famille des Boutourline. Colonisé par des Petits-Russes, il a atteint un haut degré de prospérité. Sa pop. dépassait 11,000 hab. dès 1844. Elle est aujourd'hui de 21,000 hab., presque tous Petits-Russes. Le village possède des fonderies de suif et des tanneries importantes. L. L.

BOUTOVSKY (Alexandre), économiste russe contemporain, né à Saint-Pétersbourg en 1814. Entré de bonne heure dans l'administration, il a été envoyé comme agent financier de la Russie à Londres et à Paris. Il a été directeur au département des finances. Il a publié en russe un certain nombre d'ouvrages : *Récits sur l'histoire russe* (Saint-Pétersbourg, 1851); *Sur le moyen d'améliorer l'industrie du chanvre en Russie* (Saint-Pétersbourg, 1842); *Essai sur la richesse des nations ou Principes de l'économie politique* (Saint-Pétersbourg, 1847, 3 vol.), ouvrages qui marquent une date importante dans l'histoire de la science économique en Russie. Il a fait partie de la commission russe à l'Exposition universelle de 1867, et a publié à cette occasion un rapport sur les progrès de l'industrie de la soie, etc. L. L.

BOUTRAYS ou **BOUTTERAIS** (Raoul) (*Rodolphus Botereius*), historien et poète latin, né à Châteaudun vers 1552, mort en 1630. Après avoir exercé la profession d'avocat dans sa ville natale, il vint s'établir à Paris, où il fut nommé au Grand Conseil. Une liste de ses ouvrages, qui presque tous sont écrits en latin, se trouve dans le volume XXXVII des *Mémoires* de Nicéron. Les principaux sont : *Semestrium placitorum Magni Consilii quæ ad beneficiorum singulares controversias pertinent liber I* (Paris, 1606, in-8); *De rebus in Gallia et toto pene orbe gestis, ab anno 1594 ad an. 1610, commentariorum, libri XVI* (Paris, 1610, 2 vol. in-8); *Henrici Magni, Augusti, Pii vita* (Paris, 1611, in-8). Cette vie de Henri IV, qui fait le 3[e] volume de l'ouvrage précédent, a été traduite en français par Serieys, qui y ajouta la traduction que fit Henri à onze ans des *Commentaires* de César et plusieurs de ses lettres inédites (Paris, 1816); *Lutetia* (1611); *Aurelia* (1615); *Castellodunum* (1627); trois poèmes en l'honneur de Paris, Orléans et Châteaudun; *Breviarium vitæ Nicolai Brulartii* (Paris, 1624); *Urbis gentisque Carnutum historia*, ouvrage partie en prose, partie en vers (Paris, 1624); *Ludovici XIII quadrimestre itinerarium ab Oceano Neustriaco ad montes Pirenaeos, anno 1620* (Paris, 1621); *Véritable Relation de ce qui s'est passé au second voyage du Roi en 1622* (Paris, 1623). L. W.

BIBL. : LELONG, *Bibliothèque historique de France*. — JOECHER, *Gelehrten-Lexikon*. — LE CLERC, *Bibliothèque de Richelet et additions au dictionnaire de Bayle*.

BOUTROUE (Louis-Martial-Stanislas), homme politique français, né à Chartres le 11 mars 1757, mort le 28 fév. 1816. Notaire à Grais au moment de la Révolution, il fut nommé administrateur du dép. de la Sarthe. Envoyé à la Convention par ce département (1792), il vota la mort du roi. Président du cant. de Montmirail en 1795, il se retira à la Ferté-Bernard. Sous les Cent-Jours il signa l'acte additionnel, mais refusa une sous-préfecture. La loi de proscription des régicides (févr. 1816) lui fut appliquée avec la dernière rigueur. Comme il était gravement malade, on l'accusa de simulation, et on menaça de le transporter à l'hôpital du Mans, ce qui hâta sa fin. On lui refusa les cérémonies religieuses.

BOUTROUE (Jules-Alexandre-Léger), colonel français, né à Chartres le 20 avr. 1760, mort à Vérone le 5 déc. 1805, frère du précédent. Ancien soldat au régiment de Rohan-Soubise, il reprit du service en 1791 et fut nommé capitaine au bataillon des volontaires de la Sarthe. Il devint successivement chef du 1[er] bataillon du Mont-Terrible, puis des 65[e] et 68[e] demi-brigades. Il fut pris à Novi (1799). Il était colonel du 56[e] de ligne, lorsqu'il eut la jambe cassée par un boulet à l'affaire de Caldiero. Il mourut des suites de cette blessure.

BOUTROUX (Emile), philosophe et professeur, né à Montrouge (Seine) le 28 juil. 1845. Il fit ses études au lycée Henri IV et entra, en 1865, à l'Ecole normale supérieure. Agrégé de philosophie en 1868, il passa deux ans en Allemagne, en mission d'étude à Heidelberg, où il entendit principalement Eduard Zeller. Au retour, il enseigna un moment la philosophie au lycée de Caen, mais écrivit aussitôt ses thèses de doctorat, qu'il soutint en 1874 : *De Veritatibus æternis apud Cartesium* et *De la Contingence des lois de la nature* (Paris, in-8). La même année, on le chargea du cours de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier, d'où il passa en 1876 à celle de Nancy, pour revenir à Paris dès 1877, comme maître de conférences pour l'histoire de la philosophie à l'Ecole normale, en remplacement de M. Fouillée. En 1885, il fut en outre chargé d'un cours complémentaire sur l'histoire de la philosophie allemande près la Faculté des lettres de Paris et, en mars 1888, il devint professeur d'histoire de la philosophie moderne à la même Faculté, succédant à M. P. Janet, quand celui-ci passa dans la chaire de M. Caro. Depuis deux ans il était chevalier de la Légion d'honneur. — Outre ses thèses, M. Boutroux

a donné la *Philosophie des Grecs*, d'Ed. Zeller, trad. française précédée d'une introduction (1877 et 1882, t. I et II; les volumes suivants sont traduits sous sa direction par de jeunes philosophes, ses élèves) ; la *Monadologie* de Leibniz, publiée d'après les manuscrits et précédée d'une étude sur l'ensemble de la philosophie de Leibniz (1880) ; *Socrate fondateur de la science morale*, (dans *Séances et Trav. de l'Académie des sciences morales et politiques*, sept. et nov. 1883) ; les *Nouveaux essais de Leibniz*, avant-propos et liv. I, publiés avec une étude sur la théorie leibnizienne de la connaissance (1886) ; l'article *Aristote* dans la *Grande Encyclopédie* (1886) ; *le Philosophe allemand Jacob Bœhme*, étude lue à l'Académie des Sciences morales et politiques (1888) ; enfin, nombre d'articles dans la *Revue philosophique*, la *Revue internationale de l'enseignement*, la *Revue politique et littéraire*, la *Revue pédagogique*. — En histoire de la philosophie, M. Boutroux s'applique surtout à faire ressortir les traits distinctifs qui font de chaque système une individualité historique. Tout en traduisant la pensée des auteurs dans un langage aussi clair que possible, il tâche de conserver à cette pensée sa vie et de mettre en lumière moins la formule abstraite à laquelle chaque doctrine peut se réduire, que le génie propre et original de chaque philosophe. H. Marion

BOUTS (Thierri, Dierick ou Dirck), appelé généralement *Thierri de Harlem* par les anciens historiens (Vasari, Guichardin, Van Mander, Lampsonius), ou encore *Stuerbout*, né à Harlem vers le début du xve siècle (1400, d'après Van Even), mort à Louvain le 6 mai 1475 (?), à l'âge de 75 ans. Bien qu'il appartienne par son origine à la Hollande, on peut le classer parmi les peintres flamands ; car il a passé en Flandre la plus grande partie de sa vie et y a laissé ses principales œuvres. Bien des points sont encore obscurs malgré tout. On ignore presque complètement ses débuts. On suppose qu'il a pu connaître Jean Van Eyck pendant le séjour que celui-ci fit en Hollande, comme peintre et valet de chambre de Jean de Bavière (1419-1424). En tout cas Bouts a dû résider quelque temps à Harlem. Un commentateur de Guichardin nous parle d'un « tableau exquis, labouré avec toute patience », représentant l'*Histoire de Saint-Bavon*, qui se trouvait jadis au couvent des chanoines réguliers, et où les environs de la ville étaient « contrefaits au vif » avec un luxe de détails et une vérité admirable (Guichardin, *Description des Païs-bas*, traduct. Belle-Forest, avec additions par Pierre Du Mont ; 1609, p. 102). Ce serait une de ses premières œuvres. Faut-il voir en lui avec M. Alph. Wauters le « bon peintre », nommé Dirck ou Thierri, qui exécuta en 1428 un grand tableau représentant *saint Christophe* pour l'église Sainte-Ursule de Delft? La chose est assez vraisemblable. Il avait certainement déjà de la valeur et du renom, quand il quitta sa ville natale pour se transporter à Louvain. L'union qu'il y contracta antérieurement à 1448 avec Catherine Van der Bruggen en est la preuve : car elle le faisait entrer d'emblée dans la bourgeoisie aisée de la ville et allait le fixer à Louvain pour toujours. Quelles sont les raisons qui l'ont fait s'expatrier ? A quelle époque exacte arriva-t-il en Flandre? Qu'avait-il fait dans l'intervalle? Autant de mystères qu'on aimerait à percer.

On ne trouve aucune mention sûre de ses œuvres avant 1462, c.-à-d. quand il aurait eu soixante ans accomplis. C'est le triptyque cité par Van Mander, qui avait été peint à Louvain en 1462, d'après l'inscription, et où figurait une tête de Christ entre celles de saint Pierre et de saint Jean. Il appartenait alors à un particulier de Leyde. De nos jours les découvertes faites successivement dans les archives de Louvain ont permis de restituer à l'artiste quelques œuvres remarquables attribuées jusqu'alors à Memling et dont l'exécution occupa les dernières années de sa vie. Vers 1464 environ, il commença un petit triptyque, *le Martyre de saint Erasme*, avec saint Jérôme et saint Bernard sur les volets, que lui avait commandé la confrérie du Saint-Sacrement pour une de ses chapelles, consacrée à ce saint, dans l'église Saint-Pierre de Louvain. L'œuvre est encore actuellement dans l'église. Le succès de cette première commande décida sans doute les maîtres de la confrérie à lui en faire une seconde plus importante, celle du grand triptyque en l'honneur du Saint-Sacrement qui devait décorer l'autel de leur chapelle principale. Commencé avant 1466, aidé par les contributions volontaires des plus humbles fidèles, le travail était entièrement terminé en 1468, ainsi que nous l'apprend la quittance écrite de la main même de l'artiste. Cette vaste composition a été morcelée depuis, et la partie centrale seule représentant la *Cène* se voit encore à l'église Saint-Pierre. C'est un des chefs-d'œuvre de Bouts, d'arrangement original (car le Christ communie lui-même ses disciples avec l'hostie) et admirable par l'expression profonde de foi, de recueillement et de paix. Les volets, divisés en deux compartiments superposés, célébraient également l'Eucharistie par quatre scènes symboliques tirées de l'Ancien Testament. Les deux moitiés supérieures (*Rencontre d'Abraham et de Melchisédech, Récolte de la manne*) sont au musée de Munich ; les deux moitiés inférieures (*Célébration de la Pâque, Elie dans le désert*) au musée de Berlin. L'ensemble a été reconstitué par la gravure dans Taurel. (Voir également Förster, *Monuments d'architecture, de sculpture et de peinture de l'Allemagne*, et *Boisserée Sammlung*, lithographies Strixner.) Cette œuvre paraît avoir achevé de mettre Bouts en honneur à Louvain. La même année (1468), il est nommé *pourtraicteur de la ville*, comme l'avait été Van der Weyden à Bruxelles, et le magistrat de Louvain le charge de peintures importantes pour le nouvel hôtel de ville, par une heureuse émulation de cité à cité. Un *Jugement dernier*, triptyque qu'il exécuta d'abord, est aujourd'hui perdu. Mais parmi les quatre grands panneaux destinés à rivaliser plus spécialement avec ceux de Van der Weyden à l'hôtel de ville de Bruxelles et à enseigner de même par des exemples saisissants le respect de la justice, deux nous sont parvenus, les seuls qui fussent terminés quand le peintre mourut en 1475 : ce sont les deux beaux tableaux de la *Légende d'Othon*, aujourd'hui une des gloires du musée de Bruxelles. La commande n'ayant pas été complètement exécutée, le célèbre peintre Hugo Van der Goes fut mandé du couvent de Rouge-Cloître, près de Bruxelles, pour évaluer ce que la ville devait payer aux fils de l'artiste sur le prix convenu. On trouvera des gravures au trait des tableaux par Onghena dans le *Messager des sciences et des arts de Belgique* (t. I, 1833, p. 17 ; t. II, 1834, p. 150). Ces quelques œuvres authentiques ont servi de base pour rendre à Bouts d'autres tableaux où l'on retrouve sa manière : *le Martyre de saint Hippolyte*, triptyque (église Saint-Sauveur à Bruges), *la Sibylle et l'empereur Auguste* (Institut Städel à Francfort), la belle *Adoration des Mages* du musée de Munich où figurent saint Jean-Baptiste et saint Christophe sur les volets (grav. dans Förster et dans la *Boisserée Sammlung*), *le Couronnement de la Vierge* à l'Académie de Vienne, des *Madones* au musée d'Anvers et dans les collections De Meyer à Bruges ou Van Even à Louvain (Cf. *Inventaire de Marguerite d'Autriche*, « Une petite Nostre-Dame, fait de la main de Dirick »). La liste est loin d'être close et s'augmente tous les jours. Bouts paraît avoir aimé la vie de famille, la douceur des intérieurs paisibles qu'il a si bien peints. Devenu veuf, il ne put supporter longtemps l'isolement, et, quoique très âgé, se remaria avant le 18 janv. 1473 avec une veuve sans enfants, Elisabeth Van Voshem. Parmi les quatre enfants qu'il avait eus de son premier mariage, les deux fils, Thierri et Albert, furent peintres comme lui. Son portrait gravé dans le recueil de Lampsonius, reproduit très probablement celui qui

figurait sur son tombeau avec ceux de ses fils dans l'église des Récollets. Les traits sont d'un vieillard, l'expression sérieuse et grave jusqu'à l'austérité. Lemaire des Belges le cite avec honneur dans sa *Couronne margaritique* entre Hugo Van der Goes et Jean Van Eyck.

Moins dramatique et passionné que ne l'est Van der Weyden, se rapprochant plutôt de Memling, Thierri Bouts n'a pourtant pas comme lui l'aménité souriante et la grâce. L'immobilité et la raideur de ses personnages, leurs gestes rares et même un peu gauches, leur calme imperturbable communiquent à ses peintures une sorte de solennité qui n'est pas sans grandeur. On pourrait presque le comparer, toutes proportions gardées, à Piero della Francesca. Son rôle est de premier ordre dans le paysage, ainsi que l'a constaté Molanus *(inventor in describendo rure)*. Paul Leprieur.

Bibl. : Van Mander, traduct. Hymans; Paris, 1884, t. I, in-4. — Taurel, *l'Art chrétien en Hollande et en Flandre;* Amsterdam, 1881, t. I. in-fol. — Woltmann et Woermann, *Geschichte der Malerei ;* Leipzig, 1882, t. II, in-4. — A.-J. Wauters, *la Peinture flamande.* — Havard, *la Peinture hollandaise.* Sont à voir surtout : Alph. Wauters, *Thierri Bouts ou de Harlem et ses fils ;* Bruxelles, 1863, in-8. — Van Even, *Thierry Bouts, dit Stuerbout, peintre du* xv*e siècle.* (*Revue belge et étrangère*, t. XI, 1861.) — Du même, *l'Ancienne école de peinture de Louvain;* Bruxelles, 1870, pp. 105-208, in-8. (Extrait du *Messager des sciences historiques*, 1866-1869.) Tous les documents et travaux antérieurs y sont cités.

BOUTS-RIMÉS. Ce sont des rimes données à l'avance, aussi bizarres et ridicules que possible, et sur lesquelles on doit faire une pièce de vers ayant à peu près le sens commun. Ce jeu d'esprit dont l'invention est attribuée à un versificateur du xviie siècle, Dulot, qui, sérieusement, préparait ainsi à l'avance les rimes de centaines de sonnets, eut à cette époque une vogue extraordinaire. Les précieuses en raffolaient. On en publiait des recueils (notamment 1649, in-4). Ils eurent même des détracteurs, entre autres Sarrazin qui écrivit un poème intitulé *Dulot vaincu ou la Défaite des Bouts-Rimés.* Leur succès se maintint pendant tout le xviiie siècle, puis la mode en passa. Alexandre Dumas, en 1864, tenta de ressusciter cet amusement futile en ouvrant dans le *Petit Journal* un concours de bouts-rimés, auquel prirent part trois cent cinquante rimailleurs, qui eurent la joie de voir imprimer leurs œuvres : *Bouts-rimés publiés par Al. Dumas* (Paris, 1865, in-12). Les bouts-rimés n'occupent plus guère que les amateurs spéciaux de ces *Jeux d'esprit* qu'un certain nombre de journaux proposent tous les dimanches à la sagacité de leurs lecteurs.

BOUTTATS. Famille de dessinateurs et graveurs anversois qui se sont fait connaître, au xviie et au xviiie siècle, plutôt par leur fécondité que par un talent réel. Parmi les huit artistes de ce nom, ayant tous été principalement employés à la gravure des portraits et des pièces de circonstance, il faut mentionner les suivants : *Gaspard* Bouttats, né à Anvers en 1640, mort en 1703, dessinateur, graveur à l'eau-forte et au burin, infatigable illustrateur de livres, qui exécuta plusieurs estampes reproduisant des faits historiques contemporains et intéressantes à ce titre ; — *Friedrich* Bouttats, né à Anvers vers 1650, graveur de nombreux portraits et un des collaborateurs du célèbre éditeur Meyssens dont l'activité retarda quelque peu la chute de l'école anversoise ; — *Philibert* Bouttats, fils du précédent, graveur d'un bon nombre de portraits de souverains et grands personnages du temps, et de quelques planches de la magnifique édition des *Métamorphoses* d'Ovide, donnée par l'abbé Banier, avec les figures d'après B. Picart et autres (1732). G. P-i.

BOUTTENCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches ; 532 hab.

BOUTTERAIS (Raoul), historien et poète latin (V. Boutrays).

BOUTTEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Eglise ; 165 hab.

BOUTURE. Une bouture est une portion détachée d'un végétal, susceptible, par la production de nouveaux membres, de reconstituer une plante entière. Le corps de certains végétaux inférieurs peut se diviser en un plus ou moins grand nombre de parties, et chacun des tronçons vit isolément avec tous les caractères et les attributs d'un individu entier. Il y a dissociation du corps. Dans la plupart des plantes élevées en organisation, ce phénomène peut avoir lieu, soit naturellement, soit artificiellement ; mais son mécanisme est plus complexe, il nécessite l'intervention de conditions multiples que la culture sait réunir ; aussi le voit-on plus aisément se produire avec son concours que dans la nature. Une des conséquences de cette dissociation, c'est la conservation, dans chacune des parties séparées, des caractères de l'être tout entier, de ses qualités ou de ses défauts, de ses varia-

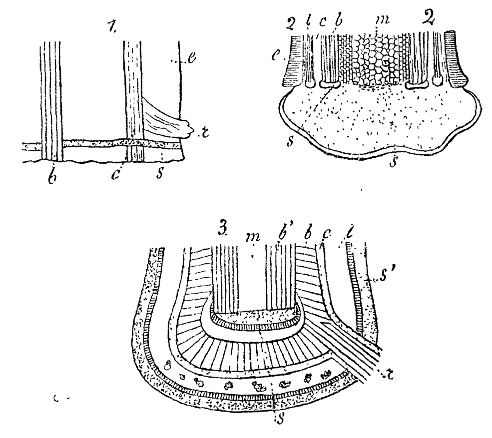


Fig. 1. — Section longitudinale d'une bouture de *Begonia* : *e*, écorce; *c*, zone génératrice; *b*, faisceaux ligneux; *r*, radicelle; *s*, couche de liège de cicatrisation.
Fig. 2. — Coupe transversale d'une bouture d'*Hibiscus reginæ ; e*, écorce ; *l*, liber ; *c*, zone génératrice ; *b*, bois ; *m*, moelle ; *s*, liège de cicatrisation.
Fig. 3. — Coupe d'une bouture plus avancée de la même plante montrant en dehors du cylindre central primitif une nouvelle zone libéro-ligneuse ; *s'*, liège externe ; *l*, liber; *c*, cambium ; *b'*, bois secondaire ; *b*, bois primaire ; *r*, radicelle.

tions même les plus légères. Les boutures ne peuvent donc servir qu'à conserver des variétés existantes ; mais malgré cet exclusivisme et même à cause de lui, elles rendent d'immenses services. Un Fraisier, qui émet des stolons terminés par des bourgeons s'enracinant, puis, se séparant du pied producteur, se dissocie ; il étend son individu, il se marcotte ; de même une plante bulbeuse, l'Ail, par exemple, dont les caïeux peuvent donner chacun un individu. Mais si on coupe une branche de Saule ou un sarment de Vigne, et, qu'en plaçant son extrémité coupée dans le sol on provoque le développement des racines adventives pour obtenir un nouveau pied, on fait une *bouture.* La différence entre la marcotte et la bouture est donc le développement des racines et de tous les autres membres avant la séparation dans la première, après dans la seconde. Tous les membres de la plante : tige, racines, feuilles, sont susceptibles, à des degrés divers, d'être bouturés. Mais les meilleures boutures sont des branches feuillées détachées de la tige. Beaucoup de feuilles peuvent produire des racines adventives ; mais, dans certaines plantes, elles ne développent point de bourgeons, et sont par conséquent impropres à faire des boutures ; tel est le cas du *Ficus elastica.* Au contraire, les feuilles de *Begonia* se bouturent avec la plus grande facilité.

La reprise des boutures exige des précautions nombreuses. Il est nécessaire que la partie sectionnée ne s'altère pas avant la formation des racines. En la plaçant dans un sol léger, assez humide, avec une température

convenable, en recouvrant la bouture d'une cloche qui empêche l'évaporation, en préservant de la trop vive lumière qui accélère les réactions chimiques, on assure le succès de l'opération. Le point où la bouture doit être séparée du pied n'est pas non plus indifférent. C'est sur les renflements ou nœuds, les coussinets qui sont à la base des feuilles, que se produisent de préférence les racines adventives. C'est donc au-dessous d'un de ces points qu'on devra faire la section. Les déchirures, les plaies, provoquent aussi l'émission des racines; on pourra donc entailler la bouture avant de la mettre en place. Enfin il convient de s'assurer que le rameau à bouturer présente des bourgeons sains et susceptibles de se développer rapidement.

Ces diverses conditions étant remplies, on remarque quelque temps après, que la partie sectionnée s'est renflée sur son bord, s'est cicatrisée, en développant un bourrelet ou *callus*. Une tige ou rameau étant formée de deux sortes de tissus, les uns vivants, c.-à-d. aptes à se reconstituer : le cambium, les parenchymes; les autres morts : les vaisseaux du bois, les tubes du liber, le sclérenchyme; il est évident que les premiers seuls peuvent concourir à la formation de la cicatrice ou du bourrelet qui précède le développement des racines adventives (fig. 2). Tantôt les cellules atteintes par la section se dessèchent et meurent sans qu'elles soient remplacées par de nouvelles formations; dans les boutures de Camélia, par exemple. Tantôt, sous ces cellules mortes, il se forme une couche de liège qui enveloppe la plaie en lui conservant son niveau, comme dans le *Begonia*, les Cactus, la Pomme de terre, etc. Dans ce cas, il n'y a pas de bourrelet. Tantôt enfin la section provoque un développement exagéré des tissus vivants, une véritable hypertrophie, dont la masse est d'abord homogène, mais se différencie plus tard. On voit se former en dehors une couche périphérique de liège qui se raccorde avec le liège normal du rameau; en dedans se produit d'autre liège sur la section des tissus morts, vaisseau, fibres, etc. Enfin la couche libéro-ligneuse, qui se constitue dans le courant de l'année, s'étend d'une manière continue au-dessus de la surface de section entre le liège externe et le liège qui recouvre les tissus morts. Les choses se passent ainsi dans l'*Hibiscus*, d'après R. Stoll. Lorsque le bourrelet est formé, les racines adventives le traversent simplement. Dans les plantes où il n'y a pas formation de bourrelet, ces racines adventives se développent rapidement; dans le cas contraire, chez les Conifères, par exemple, la reprise ou enracinement des boutures est excessivement lent; aussi n'emploie-t-on que très rarement le bouturage pour multiplier ces végétaux. P. M.

BIBL. : BOTANIQUE. — H. CRÜGER, dans *Bot. Zeit.*, 1860, p. 369, pl. 12. — R. STOLL, dans *Bot. Zeit.* 1874, n° 46, pl. 12. — ARLOING, *Recherches sur le bouturage des Cactées*, dans *Ann. Sc. nat., Bot.*, VI° sér., 1876. — BRETFELD, dans *Jahrb. für wiss. Botanik*, XII, 1880.

BOUTURLINE (V. BOUTOURLINE).

BOUTWELL (George-Sewall), homme d'Etat américain, né à Brookline (Massachusetts, Etats-Unis) le 28 janv. 1818. Fils d'un fermier, il essaya d'abord du commerce, puis étudia le droit et s'adonna à la politique. De 1842 à 1851, il fut envoyé par les démocrates libéraux à la Chambre des représentants du Massachusetts. En 1851, une coalition des démocrates et des *free soilers* l'éleva au poste de gouverneur du même Etat. A partir de cette époque, il s'occupa activement de l'organisation du nouveau parti républicain, et, en 1860, fut délégué à la Convention républicaine du Chicago, qui posa la candidature présidentielle de Lincoln. Il s'était adonné à l'étude des questions financières, et, sur l'invitation du nouveau président, il organisa à Washington le département du revenu intérieur. On le trouve ensuite membre du Congrès de 1863 à 1869, secrétaire du Trésor sous la présidence de Grant, de mars 1869 à mars 1873, puis sénateur fédéral pour le Massachusetts. Comme secrétaire du Trésor, il se montra opposé à toute réduction excessive de la taxation nationale et partisan d'un très rapide amortissement de la dette publique. Il fit adopter, en 1870, l'*Act* de conversion (du 6 en 5 et 4 1/2 °/₀) et de consolidation de la dette. Boutwell a publié divers ouvrages : *Educational topics and Institutions; Manual of the United States direct and revenue tax* (1863); *Speeches and papers* (1869). Aug. M.

BOUVAINCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches; 415 hab.

BOUVANCOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes; 248 hab. Cette localité, située dans une gorge resserrée entre deux collines, est mentionnée dès le XIe siècle. L'église date du XVIe siècle. Le territoire de Bouvancourt renfermait deux importantes seigneuries dont il subsiste encore quelques vestiges : le château de Vaux-Varennes, élevé en 1585 par la famille de Turenne sur l'emplacement d'une ancienne forteresse féodale, et celui de Châlons-le-Vergeur, appartenant à la maison de Thuisy, dont les sépultures sont conservées dans une élégante chapelle. Près de là se voit également la fontaine de Saint-Aubeuf, lieu de pèlerinage renommé dans la contrée. A. T.

BIBL. : L'abbé VALENTIN, *Notice historique et descriptive sur les monuments civils et religieux du canton de Fismes*; Reims, 1866, in-8.

BOUVANTE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Jean-en-Royans, dans les gorges escarpées de la Lionne-de-Bouvante; 709 hab. Dans la partie basse du vaste territoire de cette commune se trouvent, dans un paysage sauvage et grandiose, les ruines, une tour massive et des pans de mur, du monastère du *Val Sainte-Marie*, succursale de la Grande-Chartreuse fondée, en 1144, par le dauphin Guigues V. Les curiosités naturelles abondent autour de Bouvante; signalons la cascade de la Bourne, nommée le *Saut de la truite*, la perte de la Lionne, les *Scialets*, source et perte du Brudour, la grosse Fondurle, etc.

BOUVARD ou **BOUVART** (Charles), médecin français, né à Montoire (Loir-et-Cher) en 1572, mort à Paris le 22 oct. 1658. Les registres de la Faculté de médecine nous le montrent bachelier en 1604, chef des travaux anatomiques en 1605, licencié en 1606, docteur en 1607; il fut nommé professeur au Collège de France en 1625, premier médecin de Louis XIII en 1627, enfin surintendant du Jardin des plantes. D'un caractère vindicatif et haineux, il suscita souvent à ses anciens maîtres de l'Ecole des chicanes de mauvais goût; le roi lui-même eut à souffrir de son esprit de domination. — Charles Bouvard était le gendre de l'illustre Riolan. Il a laissé une pièce de vers sur la mort de la duchesse de Mercœur (1624, in-4) et un livre excessivement rare dont la Faculté de médecine et la Bibliothèque nationale possèdent chacune un exemplaire, les seuls peut-être qui existent. Cet ouvrage a pour titre : *Historiæ hodiernæ medicinæ veritatis* (λόγος προτρεπτικός), sans nom d'auteur et de lieu, sans date; on sait pourtant qu'il a été imprimé en 1635. C'est une très forte critique de la médecine de la cour et de la ville sous Louis XIII. Pierre Sue a consacré une *Notice*... à ce livre (Paris, 1807, in-8). Dr L. Hn.

BOUVARD (Alexis), astronome français, né aux Contamines (Haute-Savoie) le 27 juin 1767, mort à Paris le 7 juin 1843. Fils de pauvres pâtres d'une vallée voisine de Chamouny, il savait écrire et compter. C'était un savant! Toute la famille se cotisa, et, en 1785, il partit à pied pour Paris, sans protecteur, sans vocation. Sa première visite fut aux cours du Collège de France. Quelle désillusion! Le pauvre Savoyard ne se rebuta pourtant pas. Quand son petit pécule fut épuisé, il eut la chance de trouver des leçons de calcul, et le besoin de vivre détermina probablement sa vocation, encore indécise entre la chirurgie et les mathématiques. Pris d'un subit enthousiasme pour l'étude des phénomènes célestes, l'auditeur

assidu de Cousin et de Mauduit se fit admettre, en 1793, à l'Observatoire comme élève-astronome. L'année suivante, il fit connaissance de Laplace, qui composait alors sa *Mécanique céleste* et qui lui en fit faire presque tous les calculs. Le grand mathématicien n'eut qu'à se louer du dévouement et de la supériorité d'intelligence de son jeune collaborateur, et, par admiration autant que par reconnaissance, il usa de son influence pour le faire nommer en 1795 astronome-adjoint, en 1803 membre de l'Académie des sciences en remplacement de Jeaurat, et en 1804 membre du Bureau des longitudes. Bouvard a laissé peu d'écrits. Son unique passion était l'observation des astres ou le calcul de quelque nombre nouveau allant modestement enrichir l'*Annuaire du bureau des longitudes* ou la *Connaissance des temps*. C'est ainsi qu'il découvrit huit nouvelles comètes, parmi lesquelles il convient de citer celles des 14 août 1797, 6 déc. 1798 et 12 juil. 1801, et qu'il donna au premier de ces recueils le calcul de leurs éléments paraboliques. En 1800, il partagea avec Bürg, de Vienne, le prix proposé en 1798 par l'Institut pour la fixation des hauteurs moyennes de l'apogée et du nœud descendant de l'orbite de la lune; il avait réuni et discuté plus de 4,000 observations. En 1808, il publia de *Nouvelles Tables de Jupiter et de Saturne*, augmentées, en 1821, de celles d'*Uranus* (V. sur leur construction. *Mém. de l'Institut*, 1807, t. VIII); il constata les perturbations de ce dernier et les attribua à l'existence d'une huitième planète encore inconnue, hypothèse confirmée en 1846 par la découverte de Leverrier. Citons encore de lui un *Mémoire sur les observations météorologiques faites à l'Observatoire de Paris* (*Mém. de l'Acad. des sciences*, t. VII, p. 267) et des notes à la traduction par Caussin de l'ouvrage de l'astronome arabe Ibn-Jounouis.

Léon SAGNET.

BIBL. : Fr. ARAGO, *Notices biographiques;* Paris, 1859, in-8, t. III, p. 596.

BOUVARD (Joseph-Antoine), architecte, né à Saint-Jean-de-Bournay (Isère) le 19 févr. 1840. Elève de Constant-Dufeux et médailliste de 1re classe de l'Ecole des Beaux-Arts, M. Bouvard fut d'abord l'inspecteur particulier de son maître dans ses travaux d'entretien de l'Ecole de dessin, de l'Ecole de droit et du Panthéon et entra, en 1864, dans le service d'architecture de la ville de Paris où il fut successivement attaché aux travaux de restauration et d'agrandissement de l'église Saint-Laurent et de construction de la mairie du XXe arrondissement, place des Pyrénées. Blessé à Buzenval en 1871, M. Bouvard reprit, après la guerre, sa première place auprès de Constant-Dufeux, mais dans les travaux du palais du Luxembourg où il eut bientôt à donner son concours à l'installation des services de la préfecture de la Seine. Depuis cette époque, M. Bouvard n'a plus cessé de collaborer, comme inspecteur et ensuite comme architecte de l'administration centrale des Beaux-Arts et des fêtes de la ville de Paris, à la participation de la ville et du département à de nombreuses expositions universelles, à Vienne (1873), à Londres (1874), à Bruxelles (1876) et à Pàris (1878), dernière exposition où il eut à construire, pour y recevoir les envois des divers services administratifs, un pavillon d'une décoration originale, en métal et terre cuite, qui fut conservé mais a été transporté aux Champs-Elysées, près le Cours-la-Reine. En 1879, M. Bouvard fut chargé de l'installation de la préfecture de la Seine et du conseil municipal au palais des Tuileries et eut ensuite à faire élever les nombreuses écoles provisoires destinées à assurer à Paris l'application de la loi sur l'enseignement gratuit et obligatoire. On doit encore à M. Bouvard, à Paris, la caserne de la garde républicaine du boulevard Morland, dont les logements sont construits en pans de fer et briques; l'achèvement des archives du dép. de la Seine et des bâtiments du musée Carnavalet; divers établissements consacrés à l'hospitalité de nuit et à l'hygiène; le projet (en cours de construction) de la Bourse centrale du travail, rue du Château-d'Eau, et enfin le palais (presque achevé aujourd'hui) des Expositions diverses au Champ-de-Mars. Architecte-conseil de la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, M. Bouvard a collaboré à l'exécution de divers bâtiments et de la gare de Saint-Etienne, et membre depuis 1880 du comité des constructions scolaires au ministère de l'instruction publique, il a construit, de 1883 à 1886, l'Ecole nationale d'apprentissage de Voiron (Isère). M. Bouvard est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1878. Charles LUCAS.

BOUVARDIA (*Bouvardia* Salisb.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Rubiacées et du groupe des Cinchonées, composé d'espèces herbacées ou frutescentes, à feuilles opposées ou verticillées par trois ou par quatre et stipulées. Les fleurs, ordinairement assez grandes, de couleur blanche, rouge ou jaune, sont disposées en corymbes ramifiés de cymes terminales et trichotomes. L'ovaire, biloculaire, devient à la maturité une capsule qui s'ouvre en deux valves pour laisser échapper les graines. On cultive assez fréquemment en Europe, dans les serres tempérées, les *B. leiantha* Salisb., *B. flava* Salisb. et *B. Jacquini* DC., tous originaires du Mexique. Le *B. Jacquini*, notamment, est remarquable par ses fleurs d'un beau rouge écarlate. Ed. LEF.

BOUVART (Charles), médecin français (V. BOUVARD).

BOUVART (Michel-Philippe), médecin français, né à Chartres le 11 janv. 1711, mort à Paris le 19 janv. 1787. Reçu docteur à Reims en 1730, il revint exercer la médecine à Chartres, puis en 1736 passa à Paris et s'y fit recevoir docteur en 1738. En 1743, il devint membre associé de l'Académie des sciences, en 1747 professeur de physiologie à la Faculté de médecine, et la même année remplaça Burette à la chaire de médecine du Collège de France. En 1756, il renonça à cette chaire ainsi qu'aux fonctions de médecin de la Charité et des Enfants-Trouvés. Il refusa la place de premier médecin du roi à la mort de Senac et reçut en 1768 et 1769 des lettres de noblesse et le cordon de Saint-Michel. D'un caractère difficile et hautain, il combattit l'inoculation simplement parce qu'elle était préconisée par Tronchin; il fit une guerre implacable à Bordeu qu'il accusa même injustement de vol. — Ouvrages principaux : *Examen d'un livre qui a pour titre : T. Tronchin, de colica pictorum* (Genève et Paris, 1758, 1767, in-8); *Lettre d'un médecin de province à un médecin de Paris* (sur l'inoculation; Châlons, 1758); *Consultation contre la légitimité des naissances prétendues tardives* (1764, in-8); *De experientiæ et studii necessitate in medicina* (Paris, 1747, in-4); *De recondita febrium intermittentium tum remittentium natura* (Amsterdam, 1759, in-8; le résumé de ses leçons au Collège de France). Dr L. HN.

BOUVELINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres; 354 hab.

BOUVELLEMONT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. d'Omont; 265 hab.

BOUVENHÉ, acteur comique (V. BARON).

BOUVENNE (Ernest-Aglaüs), artiste et écrivain français, né à Paris le 5 févr. 1829. On lui doit les notices suivantes: *Piscine de l'église d'Ahun (Creuse)* (1860, in-8); *Essai sur l'église Saint-Hippolyte à Paris* (1863, in-8), complété par de *Nouvelles Recherches* (1864); *Essai historique sur les lanternes des morts* (1864, in-8); *la Légende de sainte Wilgeforte* (1866, in-8); *les Monogrammes historiques d'après les monuments originaux* (1870, in-12); *Catalogue de l'œuvre gravé et lithographié de Bonington* (1873, in-8). *Victor Hugo, ses portraits et ses charges* (1879, in-18, pl.); *Catalogue de l'œuvre gravé et lithographié de A. de Lemud* (1881, in-8); *Notes et souvenirs sur Charles Meryon* (1883, in-4, pl.); *Théodore Chasseriau, Souvenirs et indiscrétions*) s. d. [1884], gr. in-8, pl.). M. Bouvenne a gravé un certain nombre d'eaux-fortes (salons de 1886, 1887, 1888) notamment d'après

Eugène Delacroix ; il dirige actuellement la taille douce à l'imprimerie lithographique de Lemercier.

BOUVENT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. d'Oyonnax ; 134 hab.

BOUVERANS. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Pontarlier ; 469 hab.

BOUVERIE (Economie rurale). La bouverie est l'habitation des bœufs dans une exploitation rurale. Sa disposition diffère peu de celle de l'*étable* (V. ce mot). Toutefois, il n'est pas indifférent de placer les bœufs dans des conditions quelconques; les bouveries sont donc appelées à jouer un rôle très important. Elles doivent être disposées de manière à procurer aux animaux le bien-être qui leur est nécessaire, à les préserver de toutes les causes d'excitation qui pourraient déranger le travail de la nutrition, à pouvoir régler le renouvellement de l'air, à faciliter le service, etc.

Tout d'abord, les bœufs, comme les vaches, demandent un minimum de 24 m. c. d'air, ce qui est obtenu avec 4 m. de longueur sur $1^{m}50$ de largeur et 4 m. de hauteur; si les planchers avaient moins de 4 m., il faudrait augmenter la longueur ou la largeur suivant la disposition des bâtiments, pour arriver au cube d'air indiqué. Toutefois, pour les bêtes soumises à l'engraissement, $1^{m}50$ de largeur serait peut-être un peu juste, $1^{m}80$ serait préférable. Autant que possible, la bouverie sera indépendante des habitations de l'homme; elle doit être loin des routes et des usines, sans qu'elle soit trop éloignée du corps de ferme, pour que la surveillance soit facile. L'aire de la bouverie doit être élevée au niveau du sol pour préserver les animaux de l'humidité qui est souvent la cause de bon nombre de maladies. Le sol est tantôt incliné tantôt horizontal. Lorsqu'on peut donner aux bœufs une litière abondante, la disposition horizontale est préférable, autrement il est incliné suivant deux plans : l'un dirigé de la crèche vers le train postérieur de la bête, l'autre d'une extrémité à l'autre, présentant une rigole destinée à recevoir et à écouler les urines.

L'aire de la bouverie doit être unie, imperméable et non glissante. Le pavage est excellent, mais il doit être bien exécuté, car lorsque les pavés présentent des inégalités, l'urine séjourne dans les interstices, et les inégalités du sol faussent les aplombs et fatiguent les animaux, ce qui est aussi préjudiciable aux bœufs de trait qu'aux bœufs à l'engraissement. La bouverie doit être pourvue d'ouvertures permettant le renouvellement de l'air; on y arrive au moyen des barbacanes, des cheminées d'appel et des fenêtres. Les *barbacanes* constituent un excellent moyen de ventilation; ce sont des trous de 20 à 25 cent. q., pratiqués au niveau du sol, et fermés par une planche engagée dans une coulisse que l'on peut abaisser ou relever à volonté. Ces ouvertures aboutissent dans des espèces de tambours ouverts des deux côtés, qui brisent la colonne d'air, évitant ainsi la projection trop brusque de l'air froid du dehors sur les membres des animaux placés à proximité. Les *cheminées d'appel* sont encore à recommander : elles assurent d'ailleurs le fonctionnement régulier des barbacanes en livrant passage à l'air vicié qui a déjà servi à la respiration. Les *fenêtres* donnent encore accès à l'air mais surtout à la lumière ; elles doivent être garnies de canevas pour empêcher l'accès des insectes, notamment des mouches. La température de la bouverie dépend des proportions de celle-ci, du nombre de bêtes qui l'habitent et des ouvertures qui s'y trouvent.

Les crèches se font en bois ou en pierre, quelquefois en fonte; elles doivent être placées à 40 ou 45 centim. du sol, au bord supérieur; elles seront peu profondes et pas trop larges pour éviter le gaspillage. Quelquefois on soutient les crèches par des piliers placés de distance en distance; cette disposition n'est pas à recommander, car il y a de cette manière une sorte de vide au-dessous, où les animaux sont exposés à enfoncer la tête et à se prendre les cornes en se relevant: un massif en maçonnerie régnant tout le long, est préférable. Les crèches ne dispensent pas des râteliers. Ceux-ci sont en bois, à barreaux écartés de 10 cent. environ et légèrement inclinés; il faut éviter une inclinaison trop forte afin que les animaux ne soient pas obligés de prendre une position gênante pour saisir le fourrage. Les râteliers sont placés à une hauteur de 40 à 45 centim. à partir du fond de la mangeoire.

Dans les fermes importantes, les bouveries sont à deux rangs, ce qui économise de la place et permet d'avoir plus facilement une température élevée; cette disposition est très recommandable à la condition toutefois que la ventilation puisse se faire facilement. Le plus souvent, les bœufs sont placés les uns près des autres sans aucune séparation ; il peut arriver cependant que dans ces conditions les bœufs arrivent à se pousser, se heurter avec les cornes et se manger la ration, autant de causes de troubles, qu'on évite dans certaines grandes fermes au moyen de séparations rendant chaque place indépendante. Celles-ci sont de simples planches ou bien une barre dont les extrémités sont fixées d'un côté, entre deux barreaux du râtelier, de l'autre sur le sol près de la rigole. Enfin, dans quelques bouveries on construit de véritables boxes; ce système a été préconisé par un agriculteur anglais, M. Warnes, et importé en France par l'habile agriculteur de Lens (Pas-de-Calais), M. Decrombecque. Cette disposition est excellente pour les bêtes à l'engrais; elle consiste en un encaissement de 1 m. en contre-bas du sol. Cet encaissement a de $2^{m}80$ à 3 m. de large et une longueur de 60 à 90 m. environ, suivant le nombre de cases à établir, chaque case ayant en moyenne 3 m. en carré et n'étant séparée des autres que par une cloison en planches devant l'encaissement; dans toute la longueur règne, au niveau du sol, un sentier de 1 m. suffisant pour le service de toutes les cases qui bordent ce sentier. Une auge qui s'élève ou s'abaisse à volonté se trouve devant chacune des cases. Chaque jour on ajoute un peu de litière ; la case s'emplit graduellement de fumier qui, au bout de trois mois, atteint 1 m. d'épaisseur environ, c.-à-d. le niveau du sol. Les déjections ainsi soustraites au contact de l'air, fermentent très peu et ne dégagent pas de mauvaise odeur.— Les animaux n'étant pas attachés jouissent d'une liberté relative (V. Batiments ruraux, Etable, Bœuf, Vacherie). A. Larbalétrier.

BOUVESSE-Quirieu. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Morestel ; 126 hab.

BOUVET. Rabot dont se servent les menuisiers et les charpentiers pour faire les rainures et les languettes au moyen desquelles on assemble les planches que l'on veut unir par leurs tranches ; on pratique dans la tranche de l'une une longue mortaise qui règne d'un bout à l'autre et qui est la *rainure*, on taille sur la tranche de l'autre planche un tenon d'égale longueur et peu saillant qui est la *languette*. On arrive à ce résultat avec les *bouvets d'assemblage;* ces outils sont faits comme les rabots ronds, un

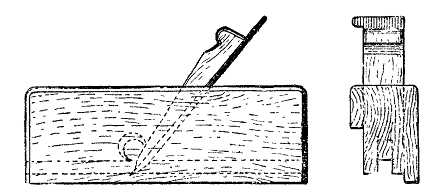


Fig. 1. — Bouvet à languette, ou bouvet mâle.

des bouvets est creusé en dessous par une rainure et son fer est fourchu, il sert à faire la languette et s'appelle *bouvet mâle* (fig. 1) l'autre bouvet qui sert à pousser la rainure et s'appelle *bouvet femelle* (fig. 2) porte un fer simple et étroit. Un atelier de menuiserie bien monté doit posséder un assortiment de bouvets de diverses dimensions ; quand les planches à unir n'ont que 4 millim. d'épaisseur, les bouvets sont dits *bouvets à panneaux*, pour des

planches de 20 millim. on a les *bouvets de trois quarts*, pour les planches de 27 millim. les *bouvets d'un pouce*. Sur le côté du fût du rabot on dresse une planchette épaisse de 14 millim. bien dressée et qui déborde d'envi-

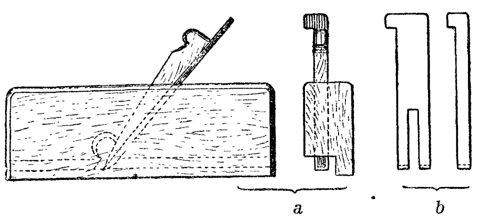


Fig. 2. — *a*, Bouvet à rainure, ou bouvet femelle ; *b*, fer de bouvet à rainure.

ron 15 millim. sur la surface inférieure du bouvet avec laquelle elle forme angle droit ; lorsqu'on fait courir le bouvet sur la tranche de la planche, la planchette saillante dite *joue du bouvet* règle la marche de l'outil. La dimension du fer varie de 9 à 20 millim. suivant l'épaisseur des planches à travailler (fig. 2). On distingue un assez grand nombre de variétés de bouvets ; le *bouvet brisé* qui fait à la fois plusieurs rainures sur une même planche, le *bouvet à fourchement* qui produit à la fois une rainure et une languette ; le *bouvet de deux pièces* pour creuser des rainures à une assez grande distance du bord de la planche mais bien parallèles à ce bord ; le *bouvet à approfondir* pour creuser des rainures d'une profondeur et d'un écartement variables en cas de portes et de larges feuillures : le *bouvet à dégorger*, à *embrasure*, à *noix*, etc. Dans le *bouvet à noix* d'un usage fréquent, le fer présente tantôt un tranchant creusé d'une entaille demi-circulaire, tantôt un tranchant dont les angles sont au contraire graduellement arrondis comme le serait l'extrémité d'un fer d'une gouge plate ; on s'en sert pour creuser des moulures en forme de rainures arrondies dans le fond et présentant la moitié d'un cylindre creux. L. Knab.

BOUVET. Ile située dans les mers australes, au S.-O. de la pointe de l'Afrique, par 54° 50′ lat. S. et 4° long. E. Cette île et les quelques îlots voisins sont tellement éloignés de toute autre terre et en dehors des routes commerciales qu'ils n'ont été vus que très rarement. C'est le capitaine français Bouvet qui les trouva le 1er janv. 1739.

BOUVET (Le Père Joachim), missionnaire français, né au Mans, mort à Pékin le 28 juillet 1732. Il fit partie de la mission scientifique envoyée en Chine par Louis XIV, et qui se composait de lui et de cinq autres pères jésuites. Il resta à Pékin avec le P. Gerbillon et y séjourna jusqu'à sa mort, sauf pendant un voyage qu'il fit en Europe (1697-1699). Il a publié divers articles ou notices et surtout *Etat présent de la Chine* (Paris, 1697, in-fol.).

BOUVET (Pierre-René-Servais), capitaine de vaisseau, né le 10 avr. 1750 à Saint-Servan, mort à Paris le 25 mars 1795. Fils d'un ingénieur de la marine, il servit d'abord dans la marine du commerce. En 1778 il embarqua comme lieutenant de frégate auxiliaire sur la *Belle-Poule*, commandée par La Clocheterie, et se distingua dans le combat que soutint cette frégate contre la frégate anglaise *Arethusa*. Il embarqua ensuite sur le *Sphinx* faisant partie de l'escadre de Suffren et prit part au combat de la Praya et aux quatre premiers combats de l'Inde. A Trinquemalé, s'étant emparé de la barre, il détermina son commandant à venir au secours de l'amiral. Nommé lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, il fut chargé de rapporter en France les dépêches de Suffren. En 1793 il commandait le vaisseau *le Patriote* dans l'escadre de Toulon. Après que la ville eut été livrée aux Anglais, ce vaisseau, désarmé de son artillerie, fut envoyé avec l'*Entreprenant*, l'*Orion* et l'*Apollon* pour transporter 5 à 6,000 marins en Angleterre, mais au lieu de s'y rendre, ils firent route pour Brest, Lorient et Rochefort. A son arrivée à Brest, Bouvet fut emprisonné comme traître et ne fut remis en liberté qu'après le 9 Thermidor. Il publia sa justification dans une brochure intitulée *Conduite du capitaine de vaisseau Bouvet depuis le commencement de la Révolution*, et datée de l'hôpital maritime de Brest, 10 floréal an II. E. C.

BOUVET (François-Joseph, baron), vice-amiral français, né à Lorient le 23 avr. 1753, mort à Brest le 21 juil. 1832. Fils de Joseph-René, capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes. Il débuta dans la marine sous les ordres de son père, dès l'âge de douze ans. En 1778 il avait déjà fait quatre campagnes dans les mers de Chine et du Bengale ; à cette époque il fut envoyé quelque temps à Paris pour y compléter son instruction. En 1779 il entra dans la marine militaire comme enseigne auxiliaire et embarqua sur l'*Ajax* que commandait son père. Il prit part sur ce navire aux combats de Madras (17 fév. 1782) et de Provédien (12 avr. 1782). Nommé enseigne peu de temps après, il passa sur le *Flamand*, capitaine Périer de Salvert, prit part au combat de Négapatam (6 juil. 1782), au siège et au combat naval de Trinquemalé. Rentré en France, il fit une courte campagne aux Antilles, et fut nommé lieutenant de vaisseau ; il fit en cette qualité plusieurs campagnes aux Antilles et à Saint-Domingue. En avr. 1793, il fut nommé capitaine de vaisseau et contre-amiral en novembre de la même année. Il fut mis à la tête de la deuxième escadre de l'armée commandée par Villaret-Joyeuse. Au combat de prairial an II, où il commandait l'avant-garde, il fit preuve d'une grande bravoure, et soutint vaillamment la lutte contre plusieurs vaisseaux anglais, parmi lesquels se trouvait le *Royal-Sovereign*, portant le pavillon de l'amiral Graves. Lorsque le *Terrible* qu'il montait se trouva dégagé, il ne possédait plus comme mâture que son mât de misaine et un tronçon de son petit mât d'hune ; on dut le remorquer pour le faire rentrer à Brest, où il arriva coulant bas d'eau. En 1796, il commandait encore l'avant-garde de l'armée navale de Morard de Galles, qui devait tenter de jeter en Irlande une armée d'invasion placée sous les ordres de Hoche. La flotte appareilla le 16 déc. 1796, mais, par suite de malentendus, de signaux inaperçus ou mal interprétés, elle se sépara dès sa sortie de Brest. Bouvet ouvrit alors les instructions qu'il avait ordre de consulter en cas de séparation, et vit qu'il devait se rendre au cap Mizen-Head, et y croiser pendant cinq jours, afin de donner au reste de l'armée le temps d'opérer sa jonction. Il arriva le 19 au lieu du rendez-vous, et y fut rejoint dès le lendemain par les contre-amiraux Nielly, commandant l'arrière-garde, et Rochery, commandant l'escadre ; il se trouva par suite à la tête de la plus grande partie de l'expédition ; mais dès le lendemain, le temps devint très mauvais, il venta grand frais d'est, la neige tomba abondamment, et l'armée se trouva de nouveau disloquée. Au moment où le temps s'étant embelli, le débarquement aurait pu être tenté, Bouvet ne possédait plus que 8 vaisseaux, 6 frégates et un transport, permettant la formation d'un corps de 6,000 hommes qui, en l'absence de Hoche, se trouvaient commandés par Grouchy. Malgré la situation critique de l'expédition, il fut décidé d'opérer le débarquement dans la baie de Bantry, mais le mauvais temps reprenant, il devint impossible de donner suite à ce projet. Bouvet voyant ses vivres s'épuiser, prit le parti de rentrer à Brest ; il y mouilla le 1er janv. 1797. Accusé par le Directoire d'avoir manqué de vigueur et de décision, il fut démonté de son commandement, mis aux arrêts pendant plusieurs mois, mais ne put, malgré ses demandes réitérées, obtenir sa mise en jugement. Il resta en non activité jusqu'en 1802, époque à laquelle le premier consul le rétablit dans son grade, et lui donna le commandement d'une division avec laquelle il conduisit à la Guadeloupe insurgée les troupes du général Richepance. Le débarquement s'opéra sans résistance à la

Pointe-à-Pitre, mais à la Basse-Terre les navires durent soutenir la descente du feu de leur artillerie. Cette expédition marque le terme des campagnes de François Bouvet. Il fut nommé en 1803 chef militaire du port de Brest, dont le conseiller d'Etat Caffarelli était préfet maritime; il lui succéda en 1813. Pendant la première Restauration, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et créé baron ; il était commandeur de la Légion d'honneur depuis 1804. Promu vice-amiral en 1816, il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite vers la fin de la même année. E. C.

BIBL. : V. BOUVET (P. H. F. E.).

BOUVET (Pierre-Henri-François-Etienne), marin français, né à l'île Bourbon le 28 nov. 1775, fils du capitaine de vaisseau Pierre-René-Servais, et de Marie-Etiennette-Claudine Périer d'Hauterive, mort à Saint-Servan en juin 1860. Dès l'âge de onze ans, il fit une campagne aux Indes Orientales avec son père qui commandait la flûte *le Nécessaire*. Rentré en France, il embarqua comme timonier sur la corvette *le Goëland*, puis sur le vaisseau *le Tourville*. En 1792, il subit avec succès les examens d'aspirant entretenu ; c'est en cette qualité qu'il embarqua de nouveau avec son père commandant de l'*Aréthuse*, avec laquelle il prit part à la campagne de Truguet sur les côtes d'Italie et de Sardaigne. Après cette expédition, Pierre Bouvet fut promu enseigne de vaisseau. Il suivit encore son père à Toulon sur la *Ville de Marseille* et sur le *Patriote*; celui-ci, resté fidèle à la République, ramena le *Patriote* à Brest, lorsque Toulon fut livré aux Anglais ; il fut cependant emprisonné comme suspect ; son fils partagea sa captivité. Après la mise en liberté et la mort presque immédiate de son père, Bouvet fut, paraît-il, contraint d'armer un petit navire au bornage, pour subvenir aux besoins de sa famille. De 1796 à 1801, il fit la guerre de course, soit comme premier lieutenant, soit comme capitaine de corsaire. Les trois campagnes qu'il entreprit en cette qualité se terminèrent par la capture du navire qu'il montait; il put cependant regagner la France, soit en s'échappant, soit à la suite d'échanges. En 1803, après une courte campagne aux Antilles, pendant laquelle il servit sous les ordres de son parent le contre-amiral François Bouvet, il embarqua sur l'*Atalante* dans la division du contre-amiral Linois. Cette force navale placée sous les ordres du général Decaen, avait pour mission de recouvrer nos possessions de l'Inde ; mais l'expédition était à peine arrivée à sa destination, qu'elle apprit la rupture du traité d'Amiens. Malgré la reprise des hostilités, Bouvet épousa à la Réunion sa cousine germaine, M[lle] Henriette Périer d'Hauterive. Après plusieurs engagements, Linois vint mouiller avec sa division à Table-Bay, mais dans un violent coup de vent, l'*Atalante* fut jetée à la côte. Chargé de passer au général Decaen des dépêches de son commandant, Bouvet prit passage sur un navire américain *le Charles*, mais ce dernier fut visité par la frégate *le Pitt*, et Bouvet de nouveau prisonnier de l'Angleterre ne fut remis en liberté qu'après avoir signé l'engagement de ne pas servir avant d'avoir été échangé; cette formalité s'accomplit en 1807. C'est alors que commencèrent ses exploits qui devaient le rendre redoutable aux Anglais.

Pendant sa captivité à bord du *Pitt*, Bouvet avait remarqué que les Anglais ne visitaient jamais les nombreux patmars qui fréquentaient la côte du Malabar, persuadés qu'ils étaient que d'aussi petits navires ne pouvaient traverser l'Océan Indien et venir par suite de l'une de nos possessions. C'est sur un navire de ce type, *l'Entreprenant*, construit sur ses plans à la Réunion, qu'il se décida cependant à tenter la fortune, espérant échapper aux croisières anglaises. Il le fit avec succès. Il fut nommé capitaine de frégate en 1809 et commandant de la frégate la *Minerve* l'année suivante. En cette qualité, il prit part au glorieux combat du Grand-Port pendant lequel il dut remplacer le commandant en chef Duperré, mis hors de combat. Il fut nommé capitaine de vaisseau en récompense des brillants services qu'il rendit dans cette occasion. Bouvet commanda ensuite une croisière sur la côte occidentale d'Afrique; elle fut marquée par la prise de la frégate *l'Africaine* qui, après un combat acharné, fut contrainte d'amener; malheureusement, un retour offensif du commodore Rowley le força à se retirer devant des forces très supérieures, en abandonnant son trophée ; il rentra en France après la capitulation de l'île de France.

En 1812, il fut mis à la tête d'une petite division composée de deux frégates : *le Rubis*, capitaine Olivier, et *l'Aréthuse*. Le 7 fév., dans le voisinage des îles Lagos, il livra seul, *le Rubis* étant échoué, un combat acharné à la frégate *Amélia*, et la contraignit à abandonner le champ de bataille après avoir subi des pertes considérables. Le vainqueur de ce combat, l'un des plus brillants de nos annales maritimes, ne reçut comme récompense que le grade d'officier dans la Légion d'honneur. Pendant les dernières années de l'empire, Bouvet n'exerça aucun commandement; après l'abdication de Fontainebleau, il fut chargé d'une mission à Anvers, puis il rentra dans la vie privée. Après avoir sollicité plusieurs fois sa mise à la retraite, il l'obtint en 1822, avec le titre de contre-amiral honoraire. Dans une de ses demandes, il résumait ainsi ses états de services : « Trente-six ans de services, dont vingt-deux en temps de guerre, en grande partie sous voiles et dans les climats qui usent le plus la vie, 25 campagnes, dont 12 sous mon commandement, 12 combats à la mer, dont 7 sous mon commandement, 2 blessures graves ». Après 1830, il fut élu député par le collège d'Ille-et-Vilaine ; il siégea à la Chambre dans les rangs des libéraux, et prit part aux discussions concernant la marine et les colonies. Il fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur en 1831. En 1832, les habitants de Bourbon lui confièrent le mandat de les représenter au Conseil des colonies. En 1840, au moment où la guerre était imminente, il publia sous le titre : *Précis des campagnes du capitaine de vaisseau Pierre Bouvet*, l'histoire de ses combats, ouvrage dans lequel parut son mécontentement. Antérieurement, il avait publié un opuscule intitulé *Observations sur la marine* (Paris, 1821), qui avait été l'objet de vives répliques de la part de Boursaint et du baron Tupinier, sous le pseudonyme de *Nautophile*. En 1853, il fut réintégré par décret dans le cadre des contre-amiraux titulaires, faisant partie de la réserve de l'armée navale. Son nom a été donné successivement à deux avisos de la marine militaire.

Bouvet fut un chef militaire de la plus haute valeur, joignant à une grande hardiesse le plus grand calme pendant l'action. Dans une note pleine d'intérêt adressée à Decrès, il exposait ainsi qu'il suit sa méthode pour combattre : « Je préfère recevoir la première volée de l'ennemi que de tirer le premier, de trop loin ou obliquement. Je fais ordinairement diriger toutes les pièces en belle et à l'horizon ; lorsque je me trouve en bonne position, je pointe ma batterie avec le gouvernail. En suivant ce principe, mon feu se nourrit et se soutient sans interruption sur le même ton qu'il a commencé; ce que l'on n'obtient pas lorsque par empressement d'envoyer sa première bordée à l'ennemi, on pointe obliquement sur l'avant ou sur l'arrière. » E. C.

BIBL. : P. BOUVET, *Précis des campagnes du capitaine de vaisseau Pierre Bouvet* ; Paris, 1840. — TROUDE, *Batailles navales de la France* ; Paris, 1868. — E. FABRE, *Voyages et combats* ; Paris, 1886.

BOUVET (François-Joseph-Francisque), homme politique français, né à Vieu-d'Izenave (Ain) le 25 avr. 1799, mort à Lyon le 1[er] déc. 1871. Il se fit connaître pendant le règne de Louis-Philippe par des écrits humanitaires et libéraux. Après la révolution du 24 févr. 1848, il fut élu représentant du peuple à la Constituante par le dép. de l'Ain. Il vota constamment avec la gauche républicaine. Réélu à

la Législative, il continua à lutter contre la politique du prince Louis-Napoléon Bonaparte. Depuis le coup d'Etat du 2 déc. 1851 jusqu'en 1860 il resta dans la vie privée, mais à cette époque il accepta d'être consul de France à Mossoul et le 15 août 1861, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur. — On a de lui, outre ses articles à la *Revue indépendante* et à la *Revue de l'Ain* dans lesquels il a développé sa théorie de la paix universelle, *Loisirs de la solitude ou Poésies et Nouvelles* (Paris, 1828, in-8); *République et Monarchie ou Principe d'ordre social* (Paris, 1832, in-8); *Du Principe de l'autorité en France et de la limite des pouvoirs; conciliation des partis* (Paris, 1839, in-8); *Du Catholicisme, du protestantisme et de la philosophie en France* (Nantua et Paris, 1840, in-8); *Du Rôle de la France dans la question d'Orient; Congrès universel et perpétuel à Constantinople* (Nantua, 1840, in-8); *Aux députés et aux journaux de l'opposition; Appel à l'union* (Paris, 1844, in-8); *les Ultramontains et les Gallicans devant la Nation ou Nécessité pour la France de se séparer de Rome* (1845, in-12); *De la Confession et du célibat des prêtres* (1845); *la Turquie et les Cabinets de l'Europe depuis le* XV[e] *siècle* (1854, in-18); *la Guerre et la civilisation* (1856, in-18); *Napoléon III et la France dans la question romaine* (1860, in-8); *Du Pape* (1863, in-8, signé Philothète); *le Problème européen* (1866, in-8); *les Athées et les Théologiens au Concile œcuménique* (1868, in-8), etc. L. Lu.

BOUVET DE CRESSÉ (Auguste-Jean-Baptiste), marin et littérateur, né à Provins en 1772, mort à Paris en 1839. Il servit d'abord dans la marine, et, par une action héroïque, il sauva le vaisseau amiral de Villaret-Joyeuse au combat du 1[er] juin 1794, contre l'escadre de l'amiral Howe, où il reçut six blessures. Rentré dans la vie civile, il fonda une maison d'éducation et publia un grand nombre d'écrits : histoires, poésies, romans, aujourd'hui tombés dans l'oubli. Ses principaux ouvrages sont : *Précis des victoires et conquêtes des Français dans les deux mondes* (Paris, 1823, 2 vol.); *Panorama historique de l'univers* (Paris, 1824); *Histoire de la marine de tous les peuples depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours* (1824, 2 vol.); *Résumé de l'histoire des papes* (1826); *Précis de l'histoire générale des Jésuites* (Paris, 1826, 2 vol.).

BOUVET DE LOZIER (Athanase-Hyacinthe, comte), général français, né en 1769, tué en duel à Fontainebleau en 1825. Il émigra en 1790, servit dans l'armée de Condé, et après la dissolution de cette armée, il entra dans les bandes vendéennes avec le grade d'adjudant-général. Compromis dans l'affaire Cadoudal, il fit des aveux compromettants pour Moreau et fut condamné à mort; mais Bonaparte commua cette peine en quatre années de détention. Louis XVIII l'éleva au grade de maréchal de camp et lui donna le commandement de l'île Bourbon (1814). Il refusa de remettre cette colonie aux Anglais qui s'étaient présentés pour y débarquer et réussit à la conserver à la France. Il l'administra jusqu'en 1817, et en rendit compte dans un *Mémoire* (1819).

BOUVIER I. ÉCONOMIE RURALE. — On nomme bouvier l'homme qui conduit et soigne les bœufs. Le travail du bouvier constitue un métier spécial; aussi l'homme qui le pratique doit-il posséder certaines qualités indispensables. Il doit être fort, vigoureux, adroit, patient et doux. La marche et l'allure naturelle des bœufs étant lente, le bouvier ne devra pas chercher à l'accélérer; il lui suffira de la rendre constante et régulière. Ainsi, fait remarquer M. E. Menault, le bouvier, soit en allant aux champs ou en revenant, soit en labourant ou en faisant tirer une voiture, ne doit pas mener ses bœufs plus vite que leur pas ordinaire, surtout quand il fait chaud. Dans les endroits difficiles à passer ou à labourer, lorsqu'ils sont prêts à faire un effort, et lorsqu'ils viennent de le faire, le bouvier doit leur laisser un moment pour prendre haleine.

Pour conduire les bœufs, on se sert de l'aiguillon. Chaque bœuf doit avoir son nom ; le bouvier, en le nommant, se fait entendre de lui et, quand il a été bien dressé, il obéit à la voix de son conducteur. Le bouvier doit avoir grand soin de ne pas faire traîner aux bœufs des fardeaux au-dessus de leur force. Si une ou deux paires ne suffisent pas, il en attellera davantage. Pour obtenir du travail des bœufs, il est essentiel de les bien conduire et de les bien soigner. Matin et soir et dès que le bouvier est de retour, à la première attelée, il leur donnera leur nourriture et les fera boire. Quand ils arrivent à la bouverie, couverts de sueur et de poussière, il les bouchonnera et évitera surtout les courants d'air. Il visitera les pieds des bœufs pour voir si la ferrure est solide et s'il n'y a ni pierres ni épines engagés dans les onglons.

C'est le bouvier qui doit entretenir les jougs et les courroies, il règle les rations de nourriture; il graisse de temps en temps les coins et le dessous du paturon. Enfin il devra savoir reconnaître les premiers symptômes des maladies qui atteignent le plus généralement les bovidés, non pas pour remplacer le vétérinaire, mais pour prévenir ce dernier lorsqu'il en est encore temps. Alb. L.

II. ASTRONOMIE. — Constellation boréale renfermant quatre-vingt-cinq étoiles visibles à l'œil nu, située entre la Vierge et la Lyre, et dans laquelle se trouve la belle primaire *Arcturus* (V. ce mot) appelée autrefois *Aramech*. On y rencontre aussi des étoiles doubles ; les principales sont δ, ε, ξ. La main droite du Bouvier est baissée et tient une massue; la main gauche est élevée dans la direction de la Grande-Ourse et tient en laisse *les deux Lévriers* ou les *Chiens de chasse* dont l'un a au cou une étoile de grandeur 2, 3, appelée le *Cœur de Charles*. L'étoile double ζ, située tout au bas de cette constellation, était *Janus*, le dieu du temps chez les Romains : au temps de Numa, son lever précédait celui de la Vierge, annonçant une nouvelle année. D'après la légende, le Bouvier placé aux cieux est Icare, laboureur qui avait enseigné aux hommes, suivant les préceptes de Bacchus, l'art de planter, de cultiver la vigne et de faire le vin. Il fut tué ou par des bergers ivres, ou par les amis des hommes qui s'étaient enivrés en buvant le vin qu'il avait préparé, et qui faisaient mille extravagances, ces amis croyant qu'Icare les avait empoisonnés. Son chien, *Mera*, vint en hurlant auprès d'*Erigone*, sa fille, lui apprendre la mort de son père. Erigone mourut pauvre et affligée. Mera, inconsolable, expira auprès du corps d'Erigone. Jupiter les plaça aux cieux, Icare sous le nom d'*Arcture* ou *Arcturus*; Erigone fut la *Vierge qui porte des épis* ou la *Vendangeuse*, et le chien reçut le nom de *Canicule* ou *Sirius*. — Une autre version fait du Bouvier, *Bootes* ou *Arcas* qui donna son nom à l'Arcadie. Il était fils de Jupiter et de Calisto, placée au pôle sous la forme d'une ourse. La constellation du Bouvier a été aussi appelée *Atlas* et la mythologie dit qu'Atlas supportait l'axe du monde, parce qu'autrefois la tête du Bouvier était très rapprochée du pôle. L. BARRÉ.

BOUVIER (Gilles Le) (V. BERRY [le Héraut]).

BOUVIER (André-Marie Joseph), médecin français, né à Dôle en 1746, mort à Vaugirard le 27 déc. 1827. Reçu docteur en 1776, il fut, grâce à Buffon, attaché au service des épidémies, à Versailles. Pendant la Révolution il habita Paris, fut médecin de Madame-mère sous l'Empire, enfin après la Restauration devint médecin consultant de la maison de Saint Denis et médecin honoraire du garde-meuble. Dans son jardin de Vaugirard il se livrait à des expériences agronomiques. — Bouvier a publié, entre autres : *De l'Education des dindons* (Paris, 1798, in-12) ; *Quelq. Notions sur la race des bœufs sans cornes* (Paris, 1799, in-12) ; *Extr. d'un mém. sur l'hydropisie aiguë des ventricules du cerveau* (Paris, 1807, in-8). D[r] L. HN.

BOUVIER (Barthélemy), pasteur et prédicateur, né à Genève le 6 janv. 1795, mort le 8 janv. 1848. Issu d'une

modeste famille d'artisans originaire du pays de Gex, mais émigrée depuis le XVIIe siècle pour cause de persécution religieuse au village vaudois de Vufflens, il fit de 1809 à 1816 ses études à l'Académie et fut consacré en 1817 après la soutenance d'une thèse latine sur *les droits de la raison en matière de foi*. De remarquables aptitudes littéraires attirèrent le jeune candidat vers la carrière de l'enseignement. Après un séjour à Moscou en qualité de précepteur, il revint à Genève, et fut successivement nommé pasteur catéchiste (1824-1828), pasteur du village de Cologny (1832-1837), pasteur dans la ville même (1842-1846). L'action exercée par lui fut des plus considérables. De tout temps brillante, chaleureuse, pleine d'onction et de charme, sa prédication gagna avec l'expérience et les années en variété et en richesse d'observation, en profondeur, en logique, en force oratoire. De son vivant furent imprimés soit des discours détachés, composés en vue de solennités nationales, soit un volume sur la *Doctrine chrétienne* (1835). Après sa mort, un dernier recueil fut publié par les soins de deux de ses amis : MM. Cellérier et Diodati. Le patriotisme qui avait inspiré à l'orateur sacré de si nobles et si virils accents en fit aussi un poète des plus gracieux et des plus purs : *Berceau de mes aïeux* (1828) ; *Cantate pour le jubilé de la Réformation* (1835). Il intervint aussi dans les débats du jour par plusieurs brochures : *le Livre-vision* (1834), une réponse aux *Paroles d'un Croyant* de Lamennais ; *Adresse à mes concitoyens* (1835), une apologie du jubilé vis-à-vis des dissidents, des catholiques et des incrédules, *Encore Lélia* (1837) ; *Quelques Jours dans le Midi de la France* (1839) ; *De l'Enseignement de l'histoire ecclésiastique dans l'Académie de Genève* (1839). Les convictions théologiques de M. Bouvier l'inclinaient vers un retour à l'orthodoxie du XVIe siècle, mais sans amertume ni exclusivisme. Son activité, prématurément brisée par la maladie, lui fit prendre la plume ; lorsque la faiblesse de sa voix lui interdit de s'adresser à ses anciens auditeurs, il consacra ses dernières forces à la rédaction d'ouvrages édifiants, encore aujourd'hui tenus en haute estime dans le monde réformé : *Lettres d'un malade à un malade* (1849) ; *le Compagnon de l'Ame chrétienne* (1859). Ernest Strœhlin.

BOUVIER (Sauveur-Henri-Victor), médecin français, né à Paris en 1799, mort à Paris en nov. 1877. Reçu agrégé de la Faculté de médecine pour l'anatomie et la physiologie en 1824, il prit pour sujet de ses études l'orthopédie, alors très négligée, fonda un institut orthopédique qu'il dirigea plusieurs années, fut nommé en 1831 médecin des hôpitaux et remplit ses fonctions jusqu'à sa mort à l'hôpital des Enfants-Malades. En 1836 l'Académie des sciences lui décerna un prix de 6,000 fr. pour son *Mém. sur les difformités du système osseux* (Paris, 1836, in-4). L'un des premiers, en France, il pratiqua la section sous-cutanée du tendon d'Achille (1835). On lui doit un grand nombre d'ouvrages, de mémoires, d'articles très remarquables ; bornons-nous à citer : *Leçons cliniques sur les maladies chroniques de l'appareil locomoteur* (Paris, 1858, avec atlas de 20 pl. in-fol.). Dr L. Hn.

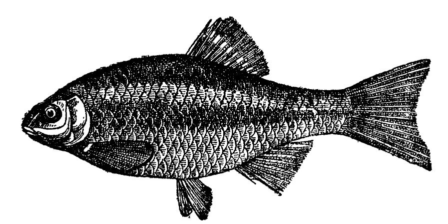
BOUVIER (Auguste-Ami-Oscar), pasteur et professeur suisse, fils de Barthélemy, né à Genève le 16 fév. 1826. Il fut consacré en déc. 1851 après de brillantes études théologiques faites soit à Berlin (1846), soit à l'Académie de sa ville natale (1847-1851). Sa thèse : *Etude sur les conditions du développement social du christianisme* touchait à tous les sujets et offrait une foule d'idées intéressantes dans un cadre immense. Il fut d'abord pasteur à Céligny près Genève (1854-1857), puis dans le quartier ouvrier de Saint-Gervais (1857-1862). La deuxième partie de sa vie fut plus spécialement vouée à la recherche scientifique. Nommé en 1861 professeur d'apologétique et de théologie pratique, en 1865 de dogmatique à l'Académie de Genève, M. Bouvier a exercé une grande influence et occupe aujourd'hui une place d'honneur parmi les maîtres du protestantisme français. Sa pensée, pleine de saveur et d'originalité, a opéré dans la direction de la gauche une évolution graduelle mais continue. Après avoir été gagné pendant son séjour en Allemagne aux vues de Néander et d'autres illustres représentants de la théologie du juste milieu et s'être rallié jusqu'en 1870 au parti évangélique par ses publications comme par ses votes, M. Bouvier est arrivé aujourd'hui à une conception toute moderne du christianisme. Ses principaux ouvrages sont : *Paroles de foi et de liberté* (2 séries, 1882-1884) ; *le Divin d'après les apôtres* (1883) ; *la Notion du Péché* (1885). M. Bouvier a été nommé en 1884 chevalier de la Légion d'honneur et en 1885 docteur en théologie par l'Université de Berne. Ernest Strœhlin.

BOUVIER (Alexis), littérateur français, né à Paris le 15 janv. 1836. Fils d'un ouvrier bronzier, il apprit et exerça le métier de ciseleur jusqu'en 1863, tout en se faisant connaître par les livrets d'une dizaine d'opérettes et surtout par des chansons. L'une d'elles, *la Canaille*, eut, vers la fin du second Empire, une certaine popularité. C'est alors aussi que M. Bouvier commença une série de romans : *les Pauvres* (1870, in-18) ; *les Soldats du désespoir* (1874, in-18) : *Auguste Manette* (1872, in-18) ; *les Drames de la Forêt* (1873, in-18) ; *le Mariage d'un Forçat* (1873, in-18) ; *Amour, Misère et Cie* (1878, in-18) ; *la Femme du mort* (1878) continuée par *la Grande Iza* (1878, in-18), suivi d'*Iza*, *Lolotte et Cie* (1880, in-18), d'*Iza la Ruine* (1885, in-18) et de *la Mort d'Iza* (1885, in-18) ; *Monsieur Trumeau* (1879, in-18) ; *les Créanciers de l'échafaud* (1880, in-18) ; *Malheur aux pauvres !* (1880) ; *le Club des Coquins* (1881, in-18) ; *le Bel Alphonse* (1882, in-18) ; *Bayonnette, histoire d'une jolie fille* (1882, in-18) ; *la Petite Duchesse* (1883, in-18) ; *la Sang-Brûlé* (1883) ; *Veuve et Vierge* (1884, in-18) ; *le Fils de l'Amant* (1884, in-18) ; *la Petite Cayenne* (1884, in-18), etc., etc. La plupart de ces romans, publiés d'abord en feuilletons dans les journaux à cinq centimes, ont également fourni des éditions populaires illustrées et leur auteur a tiré de quelques-uns d'entre eux (*Auguste Manette, le Mariage d'un forçat, Malheur aux pauvres ! la Sang-Brûlé*) divers drames qui n'ont pas retrouvé la même vogue à la scène. Au mois de sept. 1888, M. Alexis Bouvier a été frappé de paralysie générale. M. Tx.

BOUVIER-Dumolard (le chevalier), né à Sarreguemines en 1781, mort en 1860. D'abord attaché à la sous-préfecture de Sarrebruck, il fut successivement auditeur au conseil d'Etat (1805), intendant de Carinthie (1805), de Saxe, de Cobourg, de Schwartzbourg (1806-1807) ; commissaire à Raguse, sous-préfet à Sarrebruck, préfet du Finistère en 1810, préfet de Tarn-et-Garonne (1812) ; de la Sarthe, de la Meurthe (1815) ; il fut envoyé par l'arr. de Thionville à la Chambre des représentants, où il fit connaître (30 juin 1815) l'importance réelle de l'invasion étrangère, que l'on avait dissimulée à la Chambre. La Restauration inscrivit son nom sur la liste des proscrits (24 juil. 1815), mais il obtint de se retirer dans ses propriétés d'Hazebrouck. Préfet du Rhône en 1831, il assista à l'importante insurrection de Décembre, qui eut pour cause première une question de tarif entre les ouvriers en soie et les patrons. Bouvier-Dumolard était d'avis de satisfaire aux légitimes exigences de la population ouvrière, mais il se heurta à la résistance des fabricants et, mal soutenu par le comte Roguet, lieutenant général, ne put empêcher les scènes sanglantes qui se produisirent. La garnison ayant été chassée, le préfet, qui avait couru les plus grands dangers, réussit à rétablir l'ordre en confiant aux ouvriers la garde de la ville. Lorsque le maréchal Soult entra dans Lyon avec une armée formidable pour y réprimer l'émeute, il récompensa le préfet de ses services en lui enjoignant de quitter immédiatement la

ville, bien qu'il fût fort souffrant (6 déc.). Egalement désavoué par Casimir Périer, Bouvier-Dumolard fut même dépouillé de son titre honorifique de conseiller d'Etat en service extraordinaire. Il a écrit : *Essais sur les moyens d'éteindre la mendicité* (Paris, 1829, in-8) ; *Compte rendu des événements qui ont eu lieu dans la ville de Lyon au mois de novembre 1831* (Paris, 1832, in-8) ; *Relation sur les événements de Lyon* (Lyon, 1832, in-4) ; *Des Causes du malaise qui se fait sentir dans la société en France, des agitations qui la troublent et des moyens d'y remédier* (Paris, 1835, in-8).

BOUVIÈRE. Nom vulgaire d'un petit Poisson osseux (*Téléostéen*), de l'ordre des *Physostomes* et de la famille



Bouvière commune (*Rhodeus amarus* Bloch).

des *Rhodeidæ* (V. ces mots), le *Rhodeus amarus* Bloch ou Cyprin amer, connu des pêcheurs de certaines provinces de l'Ouest sous le nom de *Gardon* (V. ce mot). Rochbr.

BOUVIÈRES. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Bourdeaux ; 575 hab.

BOUVIGNES. Com. belge de la province de Namur, à 2 kil. de Dinant, 12,000 hab., sur la Meuse. Forges et hauts fourneaux. Sur les rochers qui dominent Bouvignes se voient encore les restes d'un château-fort, et de la tour de Crève-Cœur, bâtie au XIVe siècle. Bouvignes est une des plus anciennes communes du comté de Namur ; elle est célèbre par ses démêlés avec Dinant ; elle fut plusieurs fois assiégée et prise, notamment en 1554 ; en 1578 et en 1790. Elle fut aussi ravagée par la peste en 1262, 1308, 1478, 1579.

Bibl. : Henry, *Notes sur l'histoire de Bouvignes*.

BOUVIGNIES. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. de Marchiennes, sur un affluent de la Scarpe ; 1.570 hab. L'*église*, en partie du XVIe siècle, renferme une *Descente de croix* attribuée à Van Dyck. L'*hôtel de ville* est du XVe siècle. — Bureau de douanes. — Filature ; fabrique de noir animal.

BOUVIGNY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt ; 191 hab.

BOUVIGNY-Boyeffles. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Houdain ; 703 hab.

BOUVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Bonneval ; 666 hab.

BOUVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. d'Etampes ; 458 hab.

BOUVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilly ; 844 hab.

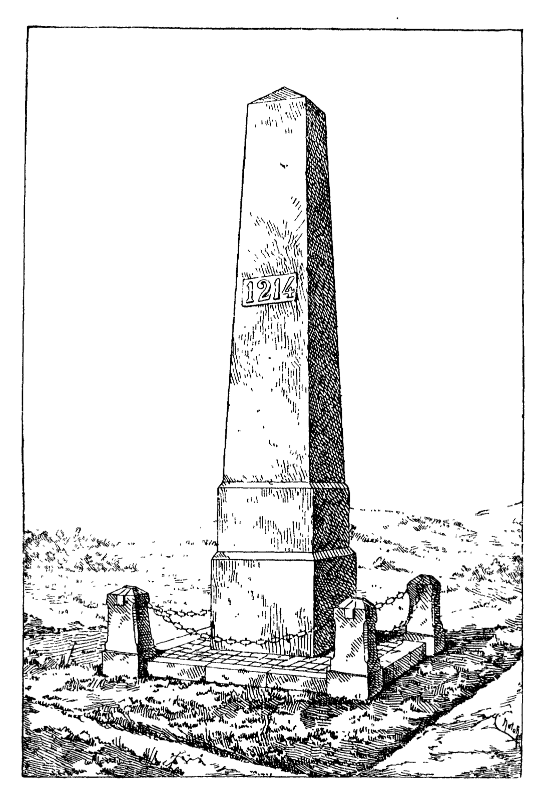
BOUVILLE (Louis-Alexandre-Henri, comte de), homme politique français, né à Bouville le 12 oct. 1814. Dès le commencement de l'Empire, il abandonna la rédaction en chef du journal impérialiste *le Pays*, pour entrer dans l'administration préfectorale à laquelle il appartenait encore lors de la révolution du 4 sept 1870 ; à cette époque il était préfet de la Gironde. Le gouvernement de la Défense nationale le releva de ses fonctions. Le 15 août 1866, M. de Bouville avait été promu commandeur de la Légion d'honneur. Il chercha vainement à être élu à l'Assemblée nationale aux élections complémentaires du 2 juil. 1871, dans le dép. de la Gironde. Lors de l'organisation de la Chambre des députés, il échoua de la même façon aux élections générales du 20 févr. 1876 : les électeurs de la circonscription de Bellac (Haute-Vienne) ne lui donnèrent que 3,764 voix sur 15,015 votants. Après le coup d'Etat du 16 mai 1877, aux élections qui eurent lieu le 14 oct. par suite de la dissolution de la Chambre, il fut élu, comme candidat bonapartiste, soutenu officiellement par le gouvernement du maréchal Mac-Mahon, dans la circonscription de Lesparre, avec 5,796 voix contre 4,823 recueillies par M. Trarieux, candidat républicain. Il se fit inscrire au groupe parlementaire de l'Appel au Peuple. Au mois de juil. 1880, le tribunal correctionnel de la Seine condamna, par défaut, pour escroqueries, M. de Bouville à trois mois de prison. Six mois après, en janv. 1881, la Chambre était sur le point de prononcer la déchéance du député de Lesparre ; il reparut au Palais-Bourbon, et demanda un congé, annonçant qu'il allait faire opposition au jugement, ce qu'il fit en effet. Le tribunal statuant sur la validité de l'assignation donnée l'année précédente, annula cet acte et déclara la poursuite non recevable « comme ayant été engagée au au cours de la session contre un député, sans l'autorisation de la Chambre ». Il ne s'est pas représenté devant les électeurs le 21 août 1881. Louis Lucipia.

BOUVINES (*Bovinæ*). Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Cysoing, sur la Marcq ; 591 hab. Ce village appartenait depuis le XIe siècle à l'abbaye de Saint-Amand.

Bataille de Bouvines. — Bataille livrée le 27 juil. 1214 par Philippe-Auguste, roi de France, contre les troupes coalisées de l'empereur Otton IV, de Jean sans Terre, de Ferrand, comte de Flandre, de Henri, duc de Brabant, de Guillaume, comte de Hollande, de Renaud de Boulogne, de Henry, duc de Luxembourg et de Hugues de Boves.

Les milices communales de Soissons, Corbie, Amiens, Beauvais, Compiègne et Arras étaient venues renforcer l'armée du roi de France. Dans un livre récent, M. Delpech a fixé à 86,000 hommes l'effectif des troupes d'Otton et à 25.000 celui des Français. Mais, d'après M. Molinier, il faut réduire de moitié au moins l'effectif des troupes d'Otton et faire porter la réduction sur l'infanterie, car la bataille de Bouvines fut avant tout un combat de cavalerie. Les chefs des deux armées montrèrent la plus grande ignorance des règles de la tactique. L'action de Bouvines fut le résultat d'une surprise et les Français ne durent la victoire qu'au manque de concert dans la direction des forces ennemies. L'armée d'Otton partit de Mortagne le 27 juil. au point du jour, suivit l'ancienne route romaine de Bavay et vint rejoindre la route de Seclin à Tournay, que suivait Philippe-Auguste. Celui-ci se laissa surprendre en pleine retraite, car son arrière-garde fut attaquée quand l'armée franchissait le pont de Bouvines sur la Marcq. Une première escarmouche eut lieu sur la route de Seclin à Tournay. L'armée impériale cessa l'attaque et alla se développer sur le plateau et s'adosser à des marais, tandis que Philippe-Auguste rangeait ses troupes en face des impériaux. L'armée française eut cet avantage d'obéir à un seul chef, tandis que du côté des ennemis le commandement était partagé entre l'empereur, le comte de Salisbury et Renaud de Boulogne. Cependant les mercenaires de l'empereur, ayant pénétré jusqu'à Philippe-Auguste, faillirent s'emparer de lui ; il fut sauvé par Guillaume des Barres, qui, chargeant l'infanterie allemande, mit en fuite l'empereur. La lutte ne fut pas moins vive à l'aile gauche ou se trouvaient le comte de Salisbury et Renaud de Boulogne. Les Anglais et les Brabançons tinrent tête assez longtemps à la chevalerie française ; ils finirent par être écrasés. La prise de Renaud de Boulogne termina la bataille. La victoire restait au roi de France. Le comte de Flandre et Guillaume de Salisbury étaient parmi les prisonniers. Guillaume le Breton, qui assistait à la bataille, en a fait un récit détaillé dans la *Philippide*. La victoire de Bouvines eut un grand retentissement ; elle affirmait la force de la monarchie française et portait un coup décisif au parti guelfe en Allemagne (V. Philippe-Auguste et

Otton IV). On a élevé en 1863, sur le territoire de Bouvines, un monument pour rappeler la victoire de



Monument de Bouvines.

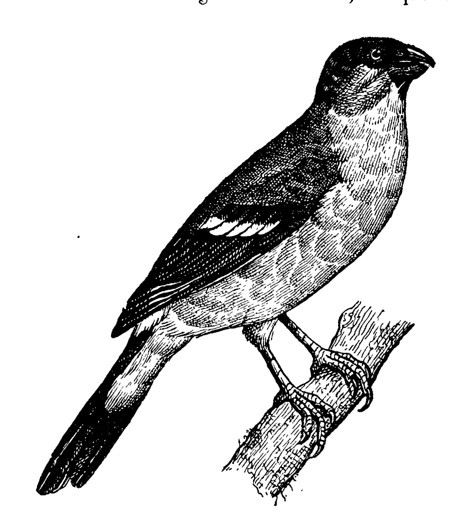
Philippe-Auguste; c'est un obélisque de 6 m. de haut surmonté d'un pyramidion. M. Prou.

Bibl.: Lebon, *Mémoire sur la bataille de Bouvines;* Paris, 1835, in-8. — H. Delpech, *la Tactique au* XIIIe *siècle ;* Paris, 1885, t. I, p. 1, in-8. — G. Köhler, *Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit ;* Breslau, 1886, t. I, p. 117, in-8. — A. Molinier, *Compte rendu* des livres de Delpech et Köhler, dans *Revue historique,* année 1887.

BOUVRESSE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Formerie; 152 hab. Ce lieu appartenait, au XIIIe siècle, à l'abbaye de Charroux en Poitou. Elle passa ensuite au chapitre d'Amiens. L'église est du commencement du XVIe siècle ; elle contient un jubé et des fonts baptismaux de la même époque. C. St-A.

BOUVREUIL. Les Bouvreuils constituent le genre *Pyrrhula* (Brisson) dans la grande famille des *Fringillidés* (V. ce mot). Ce sont des Passereaux de petite taille, à peine plus gros que des Moineaux et remarquables par la forme de leur bec, qui est fortement bombé dans tous les sens et dont la mandibule supérieure dépasse la mandibule inférieure. Leurs narines sont arrondies et cachées sous les plumes frontales ; leurs ailes courtes et assez aiguës ; leurs tarses moins hauts et leurs doigts moins développés que ceux des Serins, des Pinsons et des Moineaux ; mais leur queue affecte la même forme, légèrement échancrée, que chez ces derniers oiseaux. — Les régions froides et tempérées de l'Europe et de l'Asie sont la patrie des Bouvreuils, qui ne s'égarent que rarement dans le nord de l'Amérique. Dans notre pays, le genre *Pyrrhula* est représenté par le Bouvreuil vulgaire (*Pyrrhula vulgaris* Tem. ou *P. europæa* L.) ; sur d'autres points de l'Europe par le Bouvreuil ponceau (*P. major* Brehm ou *P. coccinea* de Sélys); au Japon et en Sibérie par le Bouvreuil à ventre gris (*P. griseiventer* Lafr.) ; dans l'Inde par le Bouvreuil du Népaul (*P. nepalensis* Hodgs.) et le Bouvreuil à tête rouge (*P. erythrocephala* Vig.), etc. Tous ces oiseaux ont les mêmes mœurs; ils vivent dans les forêts, se nourrissent de bourgeons, de graines nues ou renfermées dans des baies, de semences tombées sur le sol et aussi de petits insectes ; en automne, ils se réunissent à d'autres individus de leur espèce pour former des bandes plus ou moins nombreuses qui errent à travers la campagne, mais durant la belle saison, ils restent appariés et nichent dans les bois, au milieu des fourrés. Leur nid, placé sur un arbre peu élevé, mais toujours soigneusement caché, est fait de brindilles de pins, de sapins ou de bouleaux, auxquelles succède intérieurement une couche de radicelles garnie elle-même d'herbes, de mousses, de poils et de crins. Il renferme, vers le mois de mai, des œufs arrondis, d'un vert clair ou bleuâtre, marqués de points et de raies brunes et violacées.

Le mâle du Bouvreuil vulgaire, en plumage de noces, a le sommet de la tête, le tour du bec, la gorge, les ailes et la queue d'un noir lustré à reflets bleus, la nuque et le dos d'un gris cendré, le croupion et la région sous-caudale d'un blanc pur, la poitrine et la partie supérieure de l'abdomen d'un rouge vif. Cette teinte rouge, qui a valu au Bouvreuil le nom vulgaire de *Pivoine*, manque chez la



Bouvreuil (*Pyrrhula vulgaris* Tœm.).

femelle, dont les parties inférieures du corps sont grises et qui porte une livrée plus terne et moins élégante que le mâle. Quant aux jeunes, ils ressemblent aux femelles adultes, sauf qu'ils n'ont pas de calotte noire. — Le Bouvreuil d'Europe est fort recherché comme oiseau de volière, non seulement à cause de la beauté de son plumage, mais encore pour la pureté et la sonorité de son chant et pour la facilité avec laquelle il s'apprivoise. Il niche quelquefois en captivité et s'accouple même avec des Serins pour produire des mulets. — On chasse le Bouvreuil aux filets et aux gluaux. Sa chair est de bon goût et très estimée des gourmets. E. Oustalet.

Bibl. : Brisson, *Ornithologie*, 1760, t. III, pp. 308 et 313. — Buffon, *Hist. nat. des oiseaux*, 1778, t. IV. p. 372 et pl. 17. — Daubenton, *Pl. enl. de Buffon*, t. V, pl. 145. — J. Gould, *Birds of Europa*, 1837, t. III, pl. 209 et *Birds of Asia*, 1853-1875, t. V, pls. 27 et 40. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 1867, t. I, p. 249, 2e édit. — H.-E. Dresser, *Birds of Europa*, 1876, t. IV, p. 101 et pl. 199. — R.-B. Sharpe, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1888, t. XII, p. 445.

BOUVRON. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Blain; 3.283 hab. Eglise romane renfermant de curieuses sculptures. Château de Quehillac.

BOUVRON. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Toul ; 293 hab.

BOUWENS Van der Boÿen (William-Oscâr-Wilford), architecte, né à La Haye le 13 sept. 1834, reconnu citoyen français le 4 oct. 1868. Elève de Léon Vaudoyer et Henri Labrouste ainsi que de l'Ecole des Beaux-Arts, M. Bouwens obtint le 1er prix au concours ouvert pour la construction du temple protestant de Montpellier, fut nommé inspecteur des travaux de restauration et d'agrandissement du Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris, et auditeur au conseil général des bâtiments civils pour les années 1861 et 1862. Comme architecte privé M. Bouwens eut surtout à construire de somptueux hôtels, dans la région des Champs-Elysées et du Parc-Monceau : hôtel de M. Eug. Pereire, depuis l'un des hôtels de la famille Rothschild ; hôtel de M. Kann; hôtel de M. de La Gandara; hôtel de M. Goldschmidt; hôtel de M. Cernuschi, ce dernier abritant une admirable collection de bronzes de l'extrême Orient. M. Bouwens fut de plus l'architecte du Crédit lyonnais, vaste et remarquable édifice occupé par la société financière de ce nom, en façade sur le boulevard des Italiens et les rues Grammont et de Choiseul, et dans lequel sont à noter, outre le grand vestibule, l'escalier principal à double révolution alternee sur un plan circulaire, et la salle du conseil, d'ingénieuses dispositions pour la construction et l'éclairage des sous-sols, et le chauffage et la ventilation des nombreux services de ce grand établissement de banque. Lauréat en 1875 de la Société centrale des architectes pour travaux d'architecture privée, M. Bouwens a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en janv. 1878. Charles Lucas.

Bibl.: *Société centrale des Architectes* (*Bulletins et Annales*), passim.

BOUX-sous-Salmaise. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Flavigny.

BOUXIÈRES-aux-Bois. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire ; 273 hab.

BOUXIÈRES-aux-Chênes. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (E.) de Nancy, 905 hab.

BOUXIÈRES-aux-Dames (*Buxariæ*). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (E.) de Nancy; 743 hab. Dans une jolie situation au sommet et sur le flanc d'un coteau, au pied duquel coule la Meurthe, Bouxières était jadis célèbre par son chapitre noble de chanoinesses. Au xe siècle, une abbaye de religieuses bénédictines avait été fondée à Bouxières par saint Gauzelin, évêque de Toul, qui y fut enterré. En 1452, ces religieuses se sécularisèrent et prirent le titre de chanoinesses, sous la conduite d'une abbesse. Le chapitre de Bouxières formait avec Remirecourt, Epinal et Poussay, un des quatre chapitres nobles de femmes de la Lorraine. Il en était le moins important en revenus et en puissance. En 1786, le chapitre de Bouxières avait reçu l'autorisation de s'établir à Nancy et avait commencé à s'y faire élever un bâtiment somptueux près de l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, quand survint la Révolution. Bouxières faisait partie du duché de Lorraine. G. Durand.

Bibl.: Henri Lepage, *l'Abbaye de Bouxières*, dans les *Mém. de la Société d'archéologie lorraine*, 2e série, t. I, 1859, p. 129 à 301.

BOUXIÈRES-sous-Froidmont. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson ; 507 hab.

BOUXURULLES. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Charmes ; 414 hab.

BOUXWILLER (*Buchsweiler*). Ch.-l. de cant. de la Basse-Alsace, arr. de Saverne, sur la ligne du chemin de fer de Haguenau à Saverne, au pied du Bastberg (332 m.), possède d'importantes fabriques de produits chimiques, alimentées par les mines de lignite pyriteux et d'alun du Bastberg, découvertes en 1743, et exploitées depuis 1809; une fabrique de pendules; des brasseries et des tanneries; 3,270 hab. en majorité protestants; a une église catholique, un temple protestant, une synagogue, un hôpital et un gymnase de construction récente. La ville est alimentée par vingt-sept fontaines, dont le réservoir commun se trouve au pied du Bastberg (mont Saint-Sébastien), sur lequel les sorciers et les sorcières, dit-on, se donnent rendez-vous certaines nuits pour y célébrer leurs sabbats. — Un bain, découvert en 1739, et décrit par Schœpflin (*Als. ill.*, I, 529), et d'autres antiquités, trouvées depuis, ont fait supposer que Bouxwiller était d'origine romaine. Quoique mentionné dès le viiie siècle sous les noms de *Puxuuilare* (724) et *Buxuuilare* (737. — Zeuss, *Tradit. et possess. Wizenburgenses* p. 37 et 40), on ne sait rien de son histoire primitive. Une bulle d'Alexandre III de 1178 nous apprend que le village *Buhswilere* dépendait de l'abbaye de Neuwiller. Pendant le reste du moyen âge, Bouxwiller, élevé en 1314 au rang de ville par l'empereur Louis IV, était une possession des évêques de Metz, tenue en fief par les seigneurs de Lichtenberg, qui y firent construire un château et élever un mur d'enceinte. Ces fortifications, devenues inutiles parce qu'elles étaient dominées par les collines avoisinantes, furent démolies au xviie siècle par les Français. Sous Jacques de Lichtenberg, auquel l'empereur Frédéric III conféra le tite de comte, éclata en 1462 la révolte des femmes de Bouxwiller (*Weiberkrieg*), provoquée par la tyrannie et les cruelles extravagances de la belle Barbe d'Ottenheim, concubine du seigneur, qui, chassée par les ménagères exaspérées, fut brûlée plus tard comme sorcière. Le comte Jacques mourut en 1480 sans laisser d'enfants. Sa nièce Anne hérita de Bouxwiller et l'apporta en dot à Philippe, comte de Hanau. Désormais les seigneurs de Bouxwiller portèrent le titre de comtes de Hanau-Lichtenberg et les environs de la ville prirent le nom de pays de Hanau (*das Hanauer Lændel*). La nouvelle famille régnante résidait de préférence dans la petite ville, dont elle fit un centre d'activité religieuse et intellectuelle : en 1528 Philippe III la dota d'un hospice qui grâce aux libéralités de ses successeurs devint très riche et qui vers 1740 avait réuni sous son administration les biens des églises protestantes des environs ; Philippe IV introduisit dès 1538 la Réforme et Jean Reinhart Ier fonda en 1612 le gymnase, d'où sont sortis plusieurs savants de renom et d'autres personnages distingués, entre autres Eugène Beauharnais qui devint plus tard vice-roi d'Italie. Jean Reinhart III n'avait pas de fils. Charlotte Christine, sa fille unique, épousa Louis, prince héréditaire de Hesse-Darmstadt, qui en 1736, à la mort de son beau-père, hérita du comté de Hanau-Lichtenberg. Désormais jusqu'à la Révolution « le pays de Hanau » resta sous la domination de cette maison. Les comtes de Hesse-Darmstadt étaient placés, comme leurs prédécesseurs à partir de 1648, sous la tutelle du cabinet de Versailles et sous la surveillance de l'intendant d'Alsace; mais en adoptant la politique française ils jouissaient d'une grande indépendance pour tout ce qui regardait le gouvernement intérieur du petit Etat, enclave de la France, et formé de 10 bailliages et de 214 villes, bourgs et villages. Siège de la régence et résidence de prédilection de la famille landgraviale, Bouxwiller prospérait grâce à cette petite cour. Son château agrandi et embelli avait un air princier; il était entouré de parcs, de jardins style Le Nôtre, d'orangeries, de serres, de faisanderies : c'était, disait-on, un Versailles en miniature. La Révolution mit fin à cette courte ère de splendeur. En 1793 les Autrichiens, après la prise des lignes de Wissembourg par les Français, vinrent se retrancher sur le Bastberg et après une bataille sanglante, livrée à Bouxwiller, ils furent chassés du pays. Le château fut démoli en 1802 et les magnifiques orangers furent donnés par Napoléon à la ville de Strasbourg, où il en existe encore quelques-uns. Sur l'emplacement des jardins, s'étend aujourd'hui une vaste place, appelée le *Schlosshof*, sur laquelle se tiennent les foires et le 27 déc. de chaque année le curieux marché aux domestiques, tel que nous le connaissons par le tableau de *Marchal*. Ce célèbre peintre a habité Bouxwiller pendant deux ans et y a trouvé les motifs de plu-

sieurs de ses toiles, par exemple l'*Intérieur d'une auberge un jour de fête* (1861) ; le *Choral de Luther* (1863) ; une *Scène de printemps* (1866); une *Matinée et une Soirée en Alsace* (1873). Bouxwiller est la patrie de J.-B. Lindern (1682-1755), botaniste et médecin ; de l'helléniste F.-J. Bast (1772-1811) ; de Koch (1737-1813), professeur d'histoire et de droit à l'Université de Strasbourg, membre de l'Assemblée nationale et de la Convention. — Bouxwiller porte d'*azur à un saint Léger, évêque, vêtu pontificalement, le tout d'or, chargé en pointe d'un écusson parti d'azur et de gueules, le premier chargé d'un aigle contourné d'or et le second d'un lion d'argent.* L. WILL.

BIBL. : L.-R. BININGER, *Oryctographia agri Buxovillani et viciniæ* ; Strasbourg, 1762, in-4. — SCHWEIGHÆUSER et GOLBÉRY, *Antiquités*, II, pp. 138 et suiv. — DOMIN. DEISS, *Essai d'une topographie de la ville de Bouxwiller*; Srasbourg, 1828, in-4. — Théodore KLEIN, *Das Städtchen Buchsweiler und die Bergveste Lützelstein* ; Mulhouse, 1858. — L. SPACH, *Lettres sur les Archives départementales* ; Strasbourg, 1862, passim.

BOUY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Suippes ; 310 hab.

BOUY-LUXEMBOURG (*Boïacum*). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Piney ; 248 hab. Le territoire de cette localité, mentionnée vers 1150 dans les archives des Petits-Hôpitaux de Troyes, est traversé par deux voies romaines, se rendant de Troyes à Lesmont et Montiérender d'une part, à la tombelle d'Aulnay, d'autre part. Eglise du XVIe siècle. A. T.

BOUY-SUR-ORVIN ou **BOUY-AUX-POMMES.** Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Nogent ; 117 hab. Exploitation de tourbières. Cette localité est mentionnée en 1152 dans les *Feoda Campaniæ*. Eglise du XIIe siècle, dédiée à Saint-Aventin. Au nord du village se voit le beau menhir de la *Haute-Pierre*. Une voie romaine, connue sous le nom de *chemin de Troyes à Trainel*, traverse le territoire de Bouy. A. T.

BOUYIDES. Dynastie musulmane qui a régné sur la Perse et dont la plupart des princes ont occupé les fonctions de *émir elomra* auprès des califes abbassides (933-1056). Abou Chodjaa Bouyèh qui a donné son nom à cette dynastie était un simple pêcheur du Daïlem descendant, au dire de certains auteurs, de la famille royale des Sassanides. Ses trois fils, surnommés plus tard Imâd-eddaula, Rocn-eddaula et Moïzz-eddaula, s'étant mis au service du prince de Guilan, réussirent, grâce à leur intelligence et à leur valeur intrépide, à s'élever aux plus hautes fonctions et parvinrent à s'emparer des principales provinces de la Perse. Tandis que Imâd-eddaula établissait sa capitale à Chiraz et Rocn-eddaula à Ispahan, Moïzz-eddaula, qui avait conquis la province de Kerman, marcha sur Bagdad, et maître de cette ville (945), il substitua son autorité à celles des califes abbassides. Toutefois il se contenta du titre de émir elomra et laissa sur le trône un représentant de la famille des Abbassides qui n'eut qu'un pouvoir nominal. Durant une quarantaine d'années, les Bouyides firent briller d'un assez vif éclat les débris de l'empire abbasside, mais, à la mort de Adhed-eddaula, les longues luttes qu'ils eurent à soutenir les épuisèrent et ils furent contraints de céder la Perse aux Gaznévides ; bientôt ils disparurent définitivement du pouvoir, renversés par les Seldjoucides. Outre les trois frères Ismâd-eddaula, Rocn-eddaula et Moïzz-eddaula, les princes Bouyides qui ont régné furent : Izz-eddaula (967-977) ; Adhed-eddaula (977-983) ; Samsâm (983-986) ; Cheref-eddaula (986-989) ; Beha-eddaula (989-1012) ; Soultân-eddaula (1012-1020) ; Mochrif-eddaula (1020-1025) ; Djelâl-eddaula (1025-1043) ; Abou Kalendjâr (1043-1948) et Elmalik Errahîm (1048-1056). O. HOUDAS.

BIBL. : Friedrich WILKEN, *Mirchond's Geschichte der Sultane aus dem Geschichte Buyeh* ; Berlin, 1835.

BOUYON. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Coursegoules ; 377 hab.

BOUYS (Jean-Baptiste), historien provençal du XVIIe siècle, auquel on doit une histoire du royaume d'Arles publiée sous ce titre bizarre : *La Royale Couronne des rois d'Arles* (Avignon, 1641-1644, in-4).

BOUYS (André), peintre français (V. STUERBOUT).

BOUYSSOU (Le). Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de La-Capelle-Marival ; 417 hab.

BOUZANCOURT (*Bosoni Curtis*). Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulevant ; 340 hab. Cette localité, située sur la Blaise, est mentionnée en 854 dans un diplôme de Charles le Chauve, concernant l'abbaye de Montiérender. Les moines de Clairvaux y avaient des biens et percevaient une partie des dîmes. A. T.

BOUZANNE (La). Rivière de France qui prend sa source auprès d'Aigurande (Indre), arrose Cluis, Neuvy-Saint-Sépulcre, reçoit le Gourdon, l'Auzon, le Cresançais, passe au pied des anciens châteaux de Mazières, de Prunget, de Racherolles, passe sous le viaduc du chemin de fer de Paris à Limoges, à Chabenet, et se jette dans la Creuse entre Argenton et Saint-Gaultier, après un cours de 70 kil.

BOUZANVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Haroué ; 189 hab.

BOUZATCHI. Presqu'île située au N.-E. de la mer Caspienne ; elle est sablonneuse et renferme quelques lacs salés. Elle est fréquentée par des bandes nomades de Kirghises et de Turkmènes.

BOUZE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (N.) de Beaune ; 436 hab.

BOU-ZEGZA. Montagne qui s'élève à l'E. de l'Isser et au S.-E. d'Alger. De cette ville, on la voit dressant à l'horizon ses cimes fièrement découpées qui l'ont fait appeler par les colons Bou-Zigzag ; elle a 1,033 m. d'altitude ; ses flancs sont presque entièrement déboisés. Source de l'Oued Boudouaou.

BOUZEL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Vertaizon ; 518 hab. La seigneurie de Bouzel appartenait au prieuré de Moissat. Eglise romane du XIe siècle. L. F.

BOUZEMONT (*Bozonis-Mons*). Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire, sur le sommet d'une côte assez élevée ; 211 hab. *Eglise*, basilique à piliers du XIIe siècle, avec clocher de la même époque, abside en gothique flamboyant du XVIe siècle avec vitraux peints de la même époque. En un lieu dit le *Couvent*, situé sur le territoire de Bouzemont, on a trouvé des substructions romaines avec des traces de peintures.

BOUZERON. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Chagny ; 280 hab.

BOUZIC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Domme ; 620 hab.

BOUZIES-HAUT. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Saint-Géry ; 371 hab.

BOUZIGUES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Mèze ; 1,146 hab.

BOUZILLÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Champtoceaux ; 1,595 hab.

BOUZIN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aurignac ; 193 hab.

BOUZINCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert ; 551 hab.

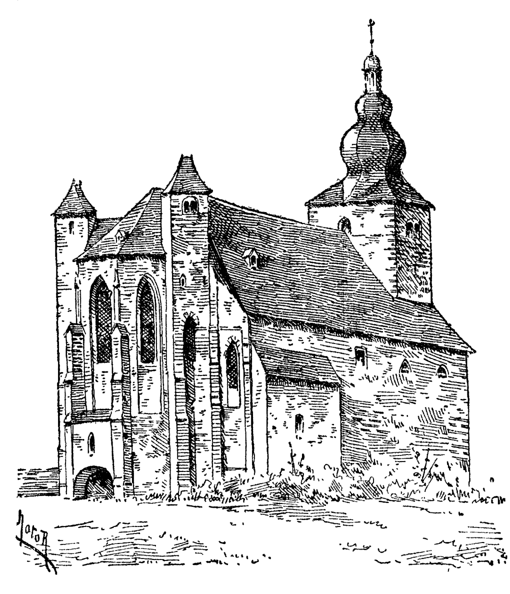
BOUZIQUE (Etienne-Ursin), homme politique français, né à Châteauneuf-sur-Cher le 7 janv. 1801, mort à Châteauneuf-sur-Cher le 18 août 1877. Après avoir étudié le droit à la Faculté de Paris, il se fit inscrire au barreau de Bourges, et fit immédiatement de l'opposition républicaine à la seconde Restauration et à la monarchie de Juillet. Après la révolution du 24 févr. 1848, il fut nommé maire de Bourges et élu, le premier sur sept, représentant du peuple à la Constituante pour le dép. du Cher. Réélu à la Législative, il continua l'opposition républicaine

à la politique du prince Louis-Napoléon. Il protesta contre le coup d'État du 2 Décembre et rentra dans la vie privée. Il a publié : les *VIIIe*, *Xe et XIVe Satires de Juvénal*, traduites en vers français (Paris, 1825, in-8) ; *Servius Tullius*, tragédie en cinq actes (1826). Plus tard, il a donné une traduction complète des *Satires de Juvénal* (Paris, 1843, in-8 et 2e éd., Paris, 1854, in-8). On a aussi de lui : *Théâtre et Souvenirs* (Paris, 1857, in-18). L. Lu.

BOU-ZIRI. Petite chaîne de hauteurs de la prov. d'Oran, est la plus septentrionale des chaînes parallèles qu'on désigne ordinairement sous le nom de Monts des Beni-Chougran. C'est un massif de terrain tertiaire s'étendant entre Saint-Denis et Perrégaux et dont le point culminant est à 697 m. au-dessus du niveau de la mer.

BOUZON-Gellenave. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. d'Aignan; 505 hab.

BOUZONVILLE (*Buosonisvilla*, 1106 ; en allemand, *Busendorf*). Bourg de la Lorraine annexée, ch.-l. de cant. de l'arr. de Boulay, sur la rive droite de la Nied française ; station de chem. de fer de la ligne de Thionville à Voelklingen ; à 13 kil. au N. de Boulay ; 1,622 hab. ; filature de laine ; teintureries ; tanneries ; moulins; fours à chaux et à plâtre ; carrières de pierres calcaires. Bouzonville doit son importance à une abbaye de bénédictins, fondée en 1033 par le comte Adalbert d'Alsace de la maison de Lorraine, qui à son retour de la Terre-Sainte y déposa un morceau de la vraie croix. En 1049 Léon IX visita l'abbaye et la dota de privilèges. Incendiée en 1683, elle fut bientôt rétablie et n'a été supprimée qu'en 1793. Il n'en reste plus qu'une partie du cloître, dont les arcades servent de hangars à une exploitation agricole, et l'église qui est aujourd'hui l'église parois-



Eglise de Bouzonville.

siale. Cet intéressant monument a trois nefs ; le transept, daté de 1345, ne dépasse pas la largeur des nefs latérales ; le chœur, terminé par sept côtés d'un dodécagone, est flanqué de deux chapelles absidales à cinq pans ; la tour, percée dans sa partie inférieure de fenêtres géminées en plein cintre, est un reste de la primitive église construite par Adalbert, tandis que le clocher, en forme de minaret, qui la surmonte, y a été ajouté au XVIIIe siècle. — Bouzonville était le siège d'un fief et d'une justice haute, moyenne et basse, mouvant du roi de France. En 1705 on y transféra la prévôté de Vaudrevange qui, en 1751, fut transformée en bailliage. La ville porte : *d'or à la fasce de gueules chargée d'un renard passant d'argent, et en chef une croix latine de gueules.* L. W.

Bibl. : Dom Calmet, *H. de la Lorraine* II, pp. 117 ; III, p. LXXX. — Du même, *Notice de la Lorraine*, I, 163, 179. — Dumolart, *Prévôté, gruerie et office de Bouzonville*, 1742, manuscrit n° 254 de la Biblioth. de Metz (417 pages). — Teissier, *Sur les monnaies trouvées à Bouzonville en 1825* dans *Mém. de l'Ac. de Metz*, 1828-29, pp. 345 et suiv. — Boulangé, *Sépultures lorraines à Bouzonville* dans *Austrasie*, III (1855) pp. 331 et suiv., avec une vue de l'église. — F.-X. Kraus, *Kunst und Alterthum in Els.-Loth* : Strasbourg, 1886, III, 50-53.

BOUZONVILLE-aux-Bois. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Pithiviers ; 310 hab.

BOUZONVILLE-en-Beauce. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Pithiviers ; 153 hab.

BOUZOULOUK. Ville de l'empire russe; c'est un ch.-l. de district du gouvernement de Samara ; elle est située au confluent des deux rivières Bouzoulouk et Samara, sur la ligne de chemin de fer Samara-Orenbourg; sa fondation remonte à l'année 1736. Sa pop. est de 20,000 hab. Elle compte un grand nombre d'établissements industriels et fait un commerce très actif de céréales ; fabrication de touloupes, foires de chevaux, etc. — Le district de Bouzoulouk, situé au S.-E. du gouvernement de Samara, occupe 22,834 verstes q. Le sol présente de nombreuses ondulations. Il compte plus de 400,000 hab. Les Russes sont en grande majorité. L'élève du bétail et des abeilles, la tonnellerie sont les principales industries. — Le nom de Bouzoulouk appartient à trois rivières de Russie : l'affluent de la Samara dont il a été question plus haut, un affluent du Don et un affluent du Khoper. Aucun de ces cours d'eau n'est navigable. L. L.

BOUZY. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Châteauneuf-sur-Loire ; 909 hab.

BOUZY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. d'Ay ; 835 hab. Tuileries et briqueteries. Le village, situé au bas de la montagne de Reims, est dominé par de riches vignobles qui produisent des vins blancs mousseux et des vins rouges très renommés. Belle église moderne, construite aux frais d'un vigneron qui gagna le gros lot à la loterie du lingot d'or, en 1856. A. T.

BOUZYGES, héros légendaire de l'Attique, le premier qui ait attelé les bœufs à la charrue. Son nom comme celui de Triptolème est intimement lié à celui de Démèter (Cérès). Ses descendants rendaient un culte particulier à Athéna, qui avait appris aux hommes à soumettre les bœufs au joug (V. Démèter).

BOVADE (Histoire du droit) (V. Bohade).

BOVADILLA (V. Bobadilla).

BOVALLIUS (Robert-Maurits), érudit suédois, né à Berg (Vestmanland) le 21 mai 1817. Il entra en 1842 aux archives de l'Etat, dont il fut directeur de 1874 à 1882, et dont il a publié les *Communications* de 1877 à 1882 (6 fasc.). Il a écrit en latin : *Sur la Constitution de 1634* (1842) ; *Sur la Noblesse suédoise au* XVIIe *siècle* (1842) ; en suédois : *Sur la Diète de Stockholm* en 1713-14 (1844), et *Sur le Changement de constitution après la mort de Charles XII* (1853). — Son fils *Carl-Erik-Alexander* Bovallius, né en 1849, docent à l'Université d'Upsala, a publié, outre de nombreux mémoires zoologiques, *Nicaraguan antiquities* (Stockholm, 1886, in-fol., 30 pl. avec texte), et en suédois un *Voyage dans l'Amérique centrale* de 1881 à 1883 (ibid 1886-87, in-8, avec 12 pl., 4 cartes, et illust.). B-s.

BOVÉE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void ; 317 hab.

BOVEL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Maure-de-Bretagne ; 580 hab.

BOVELLES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame ; 371 hab.

BOVER y Mas (Jose), sculpteur espagnol, né vers la fin du siècle dernier, mort à Barcelone en 1866. Parmi ses plus remarquables ouvrages, qui se trouvent à Barcelone,

on cite les bustes du *Duc de Gandia*, du *Marquis de la Mina*, du *Comte de Santa-Clara*, du *Duc de Baylen* et divers autres qui décorent la corniche du palais de la capitainerie générale; deux statues de Bover représentant *D. Jaime II* et le *Chancelier Fiviller* sont placées au palais municipal, et l'Académie des beaux-arts possède du même artiste *un Gladiateur vaincu*. Plusieurs ouvrages importants de Bover existent dans la cathédrale de Cadix, et on voit au palais de San-Telmo, à Séville, deux statues de *Saint Louis* et de *Saint Ferdinand* d'une belle tournure. En 1853, Bover fut chargé de l'exécution du monument élevé à Vich à la mémoire de *Balmés*, et où il représenta le célèbre penseur, assis et comme abîmé dans une méditation profonde, dans des proportions un peu plus grandes que le naturel. Bover est également l'auteur des portraits de *Prim* et du *Marquis del Duero* ainsi que de la statue colossale du *Général Lacy* qui couronne un petit édifice élevé à Barcelone près de la porte del Mar. Dès 1829, Bover avait été nommé membre de l'Académie des beaux-arts de San-Fernando. P. L.

BOVERY (Antoine-Nicolas-Joseph Bovy, connu sous le nom de *Jules*), musicien belge, né à Liège le 21 oct. 1808, mort à Paris le 17 juill. 1868. Il commença par être choriste au théâtre de Lille, puis devint chef d'orchestre à Douai, et ensuite à Lyon, à Anvers, à Rouen et à Gand, écrivant dans ces diverses villes des opéras qu'il y faisait représenter et qui parfois obtenaient un réel succès. Vers 1855, Bovery vint s'établir à Paris, et entra comme premier violon et compositeur au petit théâtre des Folies-Nouvelles, où il était chargé d'écrire chaque année la musique d'un certain nombre d'opérettes et de pantomimes. Un peu plus tard il devint chef d'orchestre au théâtre des Folies-Saint-Germain (aujourd'hui théâtre Cluny), et y resta jusqu'à sa mort. Voici la liste des ouvrages que Bovery a fait représenter : *Mathieu Laensberg*, opéra-comique en deux actes, Douai ; *Paul Ier*, opéra-comique en trois actes (en société avec MM. Luce et Victor Lefebvre), Douai ; *Charles II*, opéra en un acte ; *le Giaour*, opéra en trois actes, Lyon ; *Isoline*, ballet, Lyon ; *la Tour de Rouen*, épisode lyrique en un acte, Rouen ; *Jacques Artevelde*, opéra en trois actes, Gand (1845) ; *la Carte à payer*, opéra-comique en un acte, Liège ; *France et Angleterre*, cantate, Rouen ; *Madame Mascarille*, opérette en un acte, Paris, Folies-Nouvelles (1855) ; *Zerbine*, id., Folies-Nouvelles (1855); *A la brune*, id., Folies-Nouvelles (1856) ; *Pierrot bureaucrate, les Statues vivantes, Mort et Remords, Pierrot Dandin*, pantomimes, Folies-Nouvelles (1855 et 1856) ; *Un Cousin retour de l'Inde*, opérette en un acte, Folies-Saint-Germain (1868). A. P.

BOVES (*Botua, Bova*). Depuis 1880, ch.-l. de cant. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens (le doyenné est resté à Sains, ancien ch.-l. du cant.). Sur l'Avre, au pied d'une colline que dominent les ruines du château ; 1,871 hab. Les blanchisseries en font la principale industrie — Boves était jadis le siège d'une seigneurie importante. Voici la liste chronologique des seigneurs, d'après M. Janvier (*Boves et ses seigneurs*). Dreux de Boves, v. 1041 ; Enguerran Ier, v. 1079 ; Thomas de Marle, sire de Coucy, v. 1119 ; Robert, fils puîné de Thomas, 1128 ; Enguerran II, 1190 ; Robert II, v. 1223 ; Robert III, 1248 ; Nicolas de Rumigny, mari d'Isabeau de Boves, sœur de Robert, 1254 ; Hue de Rumigny, 1259 ; Thibault II, duc de Lorraine, mari d'Isabeau de Rumigny, fille aînée de Hue, v. 1300 ; Hugues de Lorraine, fils puîné de Thibault, 1304 ; Ferry IV, duc de Lorraine, frère aîné de Hugues, 1318 ; Raoul II, duc de Lorraine, 1328 ; Jean Ier, duc de Lorraine, 1346 ; Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, dit le Courageux, fils puîné de Jean, 1391 ; Antoine de Vaudémont, 1415 ; Ferry de Vaudémont, 1457 ; Henri de Lorraine, évêque de Metz et de Térouanne, frere de Ferry, 1472 ; René II, duc de Lorraine, fils de Ferry de Vaudémont, 1473 ; Claude de Lorraine, duc de Guise, fils puîné de René, 1508 ; Claude de Lorraine, duc d'Aumale, 1550 ; Charles de Lorraine, duc d'Aumale, 1573 ; la terre de Boves confisquée sur le duc d'Aumale, adjugée à Bénigne Bernard, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, 1606 ; acquise par Nicolas de Moy, marquis de Riberpré ; érigée en sa faveur en marquisat, 1630 ; Charles de Moy, marquis de Riberpré, 1657 ; Mme de Riberpré, femme de Charles de Moy, 1678 ; acquise par Jean Leclercq de Grandmaison, 1683 ; puis par Jean de Turmenies de Nointel, 1691 ; Jean II de Turmenies de Nointel, 1702 ; Edme-François de Turmenies de Montigny, frère de Jean, 1727 ; Pauline-Françoise de La Rochefoucauld de Roye, maréchale de Biron, petite-nièce d'Edme-François, 1744-1794. Enguerran Ier et Thomas de Marle, seigneur de Boves, sont célèbres par leurs démêlés avec le roi Louis le Gros. Le 27 nov. 1871, Boves fut le théâtre d'une lutte acharnée entre 200 à 300 soldats des 24e et 33e de ligne et l'armée allemande. Il y avait avant la Révolution un prieuré, deux paroisses, un hôtel-Dieu et une maladrerie. Les ruines du château se recommandent plus par leur aspect pittoresque que par leur intérêt archéologique. G. Durand.

Bibl.: Salmon, *Notice sur le château, seigneurie et village de Boves*, dans la revue *la Picardie*, 1858, t. IV, pp. 18 et 394. — Janvier, *Boves et ses seigneurs*; Amiens, 1877, 480 p. in-8, pl.

BOVES (José-Tomas), partisan hispano-américain, né en Castille, tué à Urica le 5 déc. 1814. Sa jeunesse fut fort aventureuse. Sergent de marine, il se rendit dans les colonies espagnoles d'Amérique, y fut garde-côte, fit cause commune avec les contrebandiers, fut incarcéré comme voleur, et au sortir de prison se fit contrebandier. Au moment où les colonies se soulevèrent contre la métropole (1810), Boves se rangea du côté des royalistes et devint bientôt capitaine de milice. Hardi et sans scrupules, il faillit compromettre l'œuvre de *Bolivar* (V. ce nom). Il avait eu l'idée d'enrégimenter les *llaneros* du Venezuela, sorte de cavaliers à demi sauvages dont la guerre avait suspendu le commerce de mulets, de suif et de peaux, d'où ils tiraient leurs seules ressources. Il leur offrit le pillage de toutes les communes habitées par les patriotes et se mit à parcourir la vallée du Tuy, brûlant les villes et massacrant sans pitié tous les habitants, ce qui fit donner à ses troupes le surnom de division infernale. Après avoir pris Calabozo pour quartier général, Boves obligea Bolivar à lever le siège de Puerto-Cabello et le battit à Barquisimeto. Repoussé un moment à Caracas, Boves remporta, le 15 juin 1814, la grande victoire de la Puerta, qui obligea Caracas à ouvrir ses portes et Bolivar à se réfugier à Carthagène. L'aventurier réussit ensuite à enfermer les patriotes dans Maturin et il était sur le point de leur imposer une capitulation quand il fut tué d'un coup de feu. La mort de Boves, l'adversaire le plus dangereux qu'ait rencontré Bolivar, arrêta les succès des royalistes.

BOVET (François de), prélat français, né le 21 mars 1745, mort à Paris le 7 avr. 1838. Sacré évêque de Sisteron le 13 sept. 1789, il fut bientôt contraint d'émigrer par les dangers dont étaient menacés les ecclésiastiques hostiles à la Révolution. Il refusa son adhésion au bref du pape *Tam multa* (15 août 1801) demandant aux titulaires des sièges épiscopaux la résignation de leur office. Il rentra en France en 1814 et fut promu à l'archevêché de Toulouse en 1817 ; mais, à cause du Concordat, il rencontra certaines difficultés à son installation et il dut pendant quelque temps administrer par procureur. Il donna sa démission en 1820 et fut, peu après, nommé membre du premier ordre du chapitre de Saint-Denis. — Œuvres : *Les Dynasties égyptiennes* (Paris, in-8) ; *Histoires des derniers Pharaons et des premiers rois de Perse, selon Hérodote, tirée des livres prophétiques et du livre d'Esther* (Avignon, 1835, 2 vol. in-8). Ces deux ouvrages furent suscités par les travaux de Champollion le jeune. *Consolations*

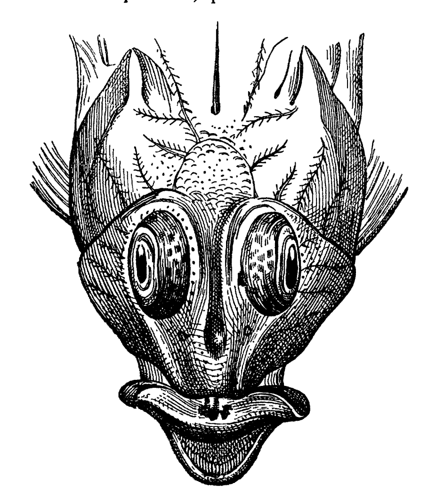
de la foi sur les malheurs de l'Eglise (Toulouse, 1819, in-12); *Réflexions sur le nouveau serment prescrit en France* (1793). E.-H. V.

BOVET (Eugène-Victor-Félix), historien et littérateur suisse, né à Neuchâtel le 7 nov. 1824, d'une vieille famille autochtone qui s'était enrichie dans le commerce des toiles. Il prit en 1843, à l'Académie de sa ville natale, le grade de licencié ès lettres et se rendit la même année à Berlin pour y commencer le droit; mais l'ascendant exercé sur la jeunesse universitaire par les leçons et la personnalité de Néander l'engagea bientôt à se tourner vers la théologie et de préférence vers l'exégèse de l'Ancien Testament. Pendant cinq années, soit à Berlin (1843-1844-1847-1848), soit à Neuchâtel (1844-1847), les études de philologie sémitique, y compris le Talmud et les commentaires des rabbins, l'absorbèrent tout entier. La place de bibliothécaire de la ville de Neuchâtel dont la vacance coïncida avec son retour au pays, répondait de tout point à ses goûts de sérieuse et paisible recherche; il l'occupa pendant onze ans, jusqu'en 1859, et en profita pour publier quelques-unes des pièces manuscrites confiées à sa garde, entre autres des fragments inédits des *Confessions* de J.-J. Rousseau (1851) et du *Discours sur les richesses* (1853). Lorsqu'il se démit de ses fonctions, ses concitoyens qui avaient pu apprécier la variété de ses connaissances et l'agrément de sa parole, l'appelèrent en 1861 à la chaire de littérature française, qu'il échangea en 1866 contre celle d'hébreu. Si M. Bovet a renoncé en 1871 à une carrière officielle, il ne s'est pas complètement retiré de l'enseignement, mais a fait à diverses reprises, de 1883 à 1886, des cours libres sur l'exégèse de l'Ancien Testament, soit à Genève, soit à Neuchâtel. Parallèlement à cette carrière universitaire, s'en est poursuivie, sur le terrain de l'histoire et de l'érudition, une autre tout aussi féconde. M. Bovet devint en 1853 propriétaire et directeur de la *Revue Suisse*, un des recueils qui ont le plus aimablement et le plus efficacement servi la cause des lettres sur la terre romande. La demande, qui lui fut adressée de traduire une biographie allemande du comte de Zinzendorf, l'amena à entreprendre des recherches originales sur l'illustre fondateur de l'Unité morave et à les communiquer au grand public : *le comte Zinzendorf* (Neuchâtel, 1860, 3 éditions, 2 vol. in-8). Un voyage fait en 1858 dans le Levant en vue d'investigations archéologiques et afin de corroborer par une description détaillée des lieux les récits des Saints-Livres, fournit la matière d'un volume, tout au moins pour ce qui concerne la Palestine, car la partie qui aurait dû être consacrée à la Grèce n'a jamais vu le jour : *Voyage en Terre-Sainte* (Neuchâtel, 1861, in-8, 7 éditions), un des ouvrages les plus goûtés dans le monde protestant, autant pour son érudition de bon aloi et son charme poétique que pour la piété sincère qui l'anime (successivement traduit en hollandais, en suédois, en allemand, en italien, en anglais). Enfin, en 1872, M. Bovet a publié l'*Histoire du Psautier des Eglises réformées*, un volume des plus neufs et des plus substantiels, dont il a patiemment recueilli les matériaux dans un grand nombre de bibliothèques. Ernest Stroehlin.

BOVIANUM. Ancienne ville d'Italie centrale, aujourd'hui Bojano. Elle appartenait aux Samnites, puis forma une colonie sous les Romains *(col. Bovianum Undecimanorum)*. Prise et reprise plusieurs fois de 311 à 298, fidèle aux Romains pendant la seconde guerre punique, elle subit un siège de la part de Sylla pendant la guerre sociale.

Bibl. : Mommsen, *Corpus inscr. latin.*, t. X, p. 239.

BOVICHTHYS. Genre de Poissons osseux *(Téléostéens)* de l'ordre des *Acanthoptérygiens Cotto-Scombriformes* et de la famille des *Trachinidæ* (V. ces mots), caractérisé par une tête large et aplatie, par l'ouverture de la bouche horizontale, la lèvre supérieure un peu plus longue que l'inférieure, par les yeux latéraux, grands, plus ou moins dirigés en haut, par l'absence d'écailles, par deux dorsales séparées, la première pourvue de huit rayons épineux, par les dents en velours disposées sur les mâchoires, le vomer et les palatins, par l'absence de canines, par



Tête de Bovichthys variegatus.

l'opercule armé d'une forte épine, et par les préorbitaire et préopercule sans épines, ni denticulations. Ce genre comprend trois formes propres à l'Océan pacifique. Nous figurons d'après Gunther la tête de l'une des formes les plus remarquables : le *Bovichthys variegatus* des mers de la Nouvelle-Zélande. Rochbr.

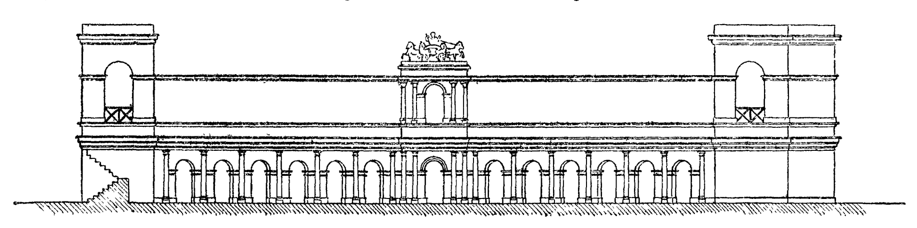
Bibl. : Gunther, *On Introduction to the study of Fishes*

BOVIDÆ (V. Bœuf).

BOVIDÉ (Economie rurale). Le terme de *bovidés* s'applique en agriculture à tous les animaux du genre *bos (bœuf)* (V. ce mot) exploités dans la ferme : vaches laitières, bœufs de trait, bœufs d'engraissement, taureaux, veaux, etc. Les fonctions économiques des bovidés sont multiples. On utilise pour les travaux agricoles la force motrice que les individus des deux sexes sont capables de déployer. Dans certains pays on attelle à la charrue ou aux chariots, non seulement les bœufs mais aussi les taureaux et les vaches laitières. Une autre fonction économique non moins importante des bovidés est la production du lait, chez les femelles; par une alimentation rationnelle et des soins appropriés on élève cette production à sa plus haute puissance et le lait ainsi obtenu sert non seulement pour l'alimentation du jeune veau, mais encore pour être transformé en argent, soit qu'on le vende en nature, ou qu'on le transforme en beurre ou fromages, suivant les circonstances. Les veaux peuvent être élevés pour en faire, suivant leur sexe ou leurs aptitudes, des vaches laitières, des bœufs de travail ou des taureaux pour la reproduction. Ou bien les veaux sont engraissés dès le jeune âge pour obtenir ce qu'en termes de boucherie on appelle les *veaux* blancs. Toutefois à un certain moment, vaches, bœufs et taureaux cessent d'être utilisés pour les diverses fonctions auxquelles on les destine, ils sont engraissés pour fournir de la viande à la consommation. Alors ils livrent aussi à l'industrie, leur peau, leur suif, leurs cornes, onglons et même leur sang et leurs os. Dans toute bonne opération zootechnique ayant trait aux bovidés, il est essentiel de choisir pour livrer les bêtes au boucher, le moment où leur exploitation pour les autres fonctions précédemment citées, commence à devenir moins lucrative. Ce moment est en général celui où la bête atteint l'âge adulte, c.-à-d. quand la dentition permanente est complète. Il est de bonne économie rurale de n'exploiter que des bovidés en voie de croissance, l'âge adulte étant atteint, sauf quelques rares exceptions, on a tout avantage à les livrer à la boucherie, car non seulement c'est à ce

moment que les autres fonctions économiques commencent à devenir moins lucratives, mais c'est aussi à cet âge que la viande est la plus savoureuse et la plus appréciée (V. Bœuf, Race bovine, Vache, Veau, Taureau). Alb. L.

BOVILLÆ. Ancienne ville du Latium, située sur la voie Appienne et sur la droite de cette voie, au pied du mont Albain, à 12 milles (env. 18 kil.) au S.-E. de Rome et à 3 milles (env. 4 kil. 1/2) d'Albano, un peu au delà, pour le voyageur qui vient de Rome, de l'auberge moderne *delle Frattochie*. Colonie d'Albe-la-Longue, Bovillæ survécut à la destruction de sa métropole. Dans les guerres de Coriolan contre Rome, elle fut attaquée par ce général et par une armée volsque : elle succomba malgré une énergique résistance. Sylla en fit relever les murailles ; car c'était une position d'une certaine importance, au pied de la côte d'*Aricia* et au point de croisement de la voie Appienne et de la voie d'Antium. A l'époque de Cicéron, cette bourgade était tellement déchue qu'elle ne pouvait se faire représenter aux féries latines du mont Albain.



Cirque de Bovillæ (restauration de Canina).

A un mille au delà de Bovillæ, à gauche de la voie Appienne, eut lieu en 53 av. J.-C. la rencontre entre Clodius et Milon, qui se termina par la mort du premier. A l'époque impériale, Bovillæ recouvra une certaine importance, parce que la *gens* Julia y avait son sanctuaire *(sacrarium)* ; il était peut-être situé à gauche de la route. Il fut consacré par Tibère, ainsi qu'une statue d'Auguste élevée au même endroit, à la fin de l'an 15. Le corps d'Auguste décédé à Nole avait été apporté par les décurions des municipes et des colonies jusqu'à Bovillæ ; c'est là que les chevaliers romains vinrent le prendre pour le conduire à Rome. En 63, Néron institue à Bovillæ des jeux du cirque en l'honneur de la maison des Jules, à l'occasion de la naissance d'une fille de Poppée. C'est là aussi, en 69, que les derniers soldats de Vitellius se rendirent aux troupes de Domitien. — Des fouilles entreprises sur l'emplacement de Bovillæ en 1822 et continuées depuis à différentes époques ont mis au jour, outre quelques inscriptions relatives à l'histoire de cette ville, un ensemble de ruines assez important : un tombeau considérable, un théâtre, un cirque assez bien conservé et des restes de monuments publics et privés. G. L.-G.

Bibl.: Nibby, *Analisi della carta dei dintorni di Roma*; Rome, 1837, t. I, p. 310 sq. — Canina, *La prima parte della via Appia dalla porta Capena a Boville*; Rome, 1853, in-4. — Ern. Desjardins, *Essai sur la topographie du Latium*; Paris, 1854, passim. — Les inscriptions latines trouvées à Bovillæ sont publiées dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIV, nos 2387-2425.

BOVINET (Edme), graveur français, né à Chaumont en 1767, mort après 1815. Elève de Patas, on lui doit plus d'un millier de pièces, qui ne suffisent pas cependant pour le classer au nombre des bons artistes, et il ne faisait généralement que terminer au burin des eaux-fortes préparées par d'autres, surtout par Couché fils. Il a exécuté une quantité de vignettes, soixante-deux estampes pour le *Musée Napoléon*, des portraits, des vues, etc.; mais ce qu'il y a de mieux dans son œuvre, ce sont les planches de quelques batailles du Consulat et de l'Empire. G. P-i.

BOVINO. Ville d'Italie, prov. de Capitanate sur le Cervaro, torrent qui s'écoule dans l'Adriatique et à peu près à égale distance de Foggia et de Bénévent. Evêché; 7,544 hab. en 1881.

BOVIOLLES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void ; 238 hab.

BOVISTE (Bot.) (*Bovista* Dill.). Genre de Champignons, de la tribu des Lycoperdacées et de la famille des Gastéromycètes. L'appareil sporifère y est toujours directement sessile. Il n'y a ni pied, ni portion stérile. Les cloisons disparaissent complètement à l'exception d'un capillitium environnant les spores. Ce capillitium est formé d'une cellule basilaire qui se dichotomise régulièrement et très loin. Le genre *Bovista* peut acquérir des dimensions véritablement extraordinaires (*B. gigantea* Grev.). Les espèces, peu nombreuses, sont réparties dans tous les continents. Quand on les agite à l'époque de la maturité, les spores sont projetées au dehors sous forme de nuage épais et roussâtre. H. F.

BOVOCHECO (Bot.). Nom vulgaire, au Mexique, du *Datura sanguinea* R. et Pav. (V. Datura).

BOVY (Antoine-Nicolas-Joseph) (V. Bovery).

BOW. Ville d'Angleterre, comté de Middlesex ; 26,000 hab. Bow possède des fabriques de cotonnade, des manufactures de porcelaine et une célèbre teinturerie de rouge écarlate.

BOWDICHIA (Bot.) (*Bowdichia* H.-B.-K.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées et du groupe des Sophorées. Ce sont des arbres élevés à feuilles alternes, imparipennées et stipulées. Les fleurs, accompagnées de petites bractées, sont disposées en grappes terminales, lâches et très ramifiées. La corolle a l'étendard largement orbiculaire ; l'androcée est formé de dix étamines libres et le fruit est une gousse indéhiscente, linéaire-oblongue, étroitement ailée sur la suture. Les deux seules espèces connues, *B. virgilioides* H.-B.-K. et *B. major* Mart., habitent les régions tropicales de l'Amérique. C'est au *B. virgilioides* des bords de l'Orénoque, qu'on attribue la production de la véritable *Ecorce d'Alcornoque* des pharmacies. Cette écorce, amère et astringente, a été préconisée comme un succédané de l'Ipécacuanha. On l'a prescrite, en poudre, dans le traitement de la phtisie pulmonaire. Le *B. major* Mart. ou *Cebipira Guaçu* de Pison (*Brasil.*, 78), qui n'est peut-être pas spécifiquement distinct du *B. virgilioides*, croit au Brésil, où son bois sert à faire des essieux pour les machines à écraser la canne à sucre. Son écorce, connue sous le nom d'*écorce d'Alcornoque du Brésil*, est employée à l'extérieur, dans le traitement des maladies de la peau. On la prescrit également en décoction, à l'intérieur, contre les douleurs rhumatismales, les gonflements arthritiques et les accidents syphilitiques. Ed. Lef.

BOWDITCH (Nathaniel), savant américain, né à Salem (Massachusetts) le 26 nov. 1773, mort à Boston le 16 mars 1838. De très humble origine, il ne passa que quelques années à l'école, fut apprenti, s'embarqua en 1795, fit cinq longs voyages sur mer dans des emplois subalternes, et apprit dans ses heures de loisir les mathématiques, le latin et plusieurs langues vivantes. Il publia en 1802 le *New American practical Navigator*, qui eut de nombreuses éditions et passa longtemps pour un des meilleurs ouvrages du genre. Il s'établit à Salem, sa ville natale, où jusqu'en 1823 il dirigea une compagnie d'assurances. Entre temps il adressa de nombreux mémoires, notam-

ment sur des sujets astronomiques, à l'Académie des arts et des sciences de Boston, à la *North American Review*, à l'édition américaine de la *Rees's Cyclopædia*. Il acheva de 1814 à 1817 son œuvre principale, la traduction de la *Mécanique céleste* de Laplace (4 vol.), traduction accompagnée de commentaires sur la méthode de l'auteur, les sources où il avait puisé, les découvertes faites depuis la publication de l'ouvrage. Dans les dernières années de sa vie, Bowditch fut administrateur de l'Athenæum de Boston, président de l'Académie américaine des arts et des sciences et membre de la corporation du collège Harvard. La biographie de Nathaniel Bowditch a été écrite par son fils N. J. Bowditch (Boston, 1839). Aug. M.

BOWDOIN (James), gouverneur du Massachusetts, né à Boston en 1727, mort en 1790, descendant de Pierre Baudoin, huguenot français réfugié en Amérique après la révocation de l'édit de Nantes. Elève de Harvard College, James Bowdoin fut élu en 1753 représentant à la Cour générale du Massachusetts. On le voit ensuite membre du Conseil, puis président de la Convention réunie pour la formation d'une constitution. En 1785 il succéda à Hancock comme gouverneur de l'Etat. C'est pendant son administration qu'éclata l'insurrection de Shays qu'il réprima très habilement et sans effusion de sang par l'appel de quelques milliers d'hommes et l'adoption de mesures vigoureuses. Mais cette répression lui coûta sa popularité et son poste de gouverneur. Ami et correspondant de Franklin, il avait été un des fondateurs et le premier président de l'Académie des arts et des sciences de Philadelphie à laquelle il légua sa bibliothèque. — Son fils, *James* Bowdoin, né en 1752, mort en 1811, qui fut ministre d'Espagne de 1805 à 1808, légua une très riche bibliothèque et une belle collection de peintures, qu'il avait formées pendant ses voyages en Europe, au collège Bowdoin fondé en 1802 à Brunswick (Etat du Maine), qui compta parmi ses élèves Nathaniel Hawthorne, Henry W. Longfellow, Hale, Franklin Pierce, et où Longfellow professa de 1829 à 1835. Aug. M.

BOWEN (Francis), écrivain américain, né à Charlestown (Massachusetts), en 1811. Après avoir enseigné quelque temps à Harvard, Bowen succéda en 1843 au docteur Palfrey dans la propriété et la direction de la *North American Review*, qu'il conserva jusqu'en 1854. Il fit de nombreuses conférences à l'Institut Lowell sur toutes sortes de sujets philosophiques, économiques et politiques, notamment défendit Locke et Berkeley contre Kant, Fichte, Cousin, Comte et Stuart Mill. Parmi ses principaux ouvrages on cite : une édition annotée de Virgile, des *Essais critiques* sur la philosophie contemporaine ; un abrégé de la *Philosophie de l'Esprit humain* de Dugald Stewart ; une collection de documents concernant les constitutions d'Amérique et d'Angleterre, depuis la Grande Charte jusqu'à la Constitution fédérale de 1789 ; des contributions à la bibliothèque de biographies américaines de Sparks ; une réfutation des doctrines d'Adam Smith, de Malthus, de Ricardo ; en ce qui concerne les Etats-Unis, une édition revisée de la traduction, par Reeve, de *la Démocratie en Amérique* de Tocqueville. Aug. M.

BOWER (Archibald), historien ecclésiastique écossais, né en 1686, mort en 1766. Elevé au collège écossais de Douai, il entra dans l'ordre des jésuites à Rome. Plus tard, de retour en Angleterre, il se fit protestant vers 1726 ; mais sa partialité pour les institutions catholiques a laissé planer des doutes sur la sincérité de ses convictions protestantes. En 1748 il commença un grand ouvrage sur les papes, *Lives of the popes*, qui l'entraîna dans de violentes controverses avec certains membres du clergé anglican. Ce travail parut d'abord en 7 volumes et plus tard (1766) en 2 volumes. G. Q.

BOWERBANKIA (Zool.). Genre de Bryozoaires créé par Farre, et rangé parmi les Cténostomes stolonifères, dans la famille des Vésicularidæ. Le zoarium est érigé ou rampant. Les zœcies ovoïdes et distinctes sont réparties par grappes ou en spirales incomplètes sur une souche ramifiée. Le polypide porte un petit nombre (8 à 10) de tentacules formant un cercle parfait autour de la bouche. Une partie de l'estomac est différenciée en gésier. L. C.

BOWLES (Caroline-Anne) (V. Southey [Caroline]).

BOWLES (William Leslie), poète anglais, né à Kings-Sutton, dans le comté de Northampton, le 24 sept. 1762, mort à Salisbury le 7 avr. 1850. Tout en poursuivant sa carrière ecclésiastique, il publia plusieurs volumes de vers, des sonnets, des élégies et des poèmes descriptifs sur le mont Saint-Michel (1798), sur la peinture (1803), etc. La dernière édition complète de ses poésies est celle d'Edimbourg (1855, 2 vol.). On a aussi de lui des sermons (1826) et une édition de Pope en 10 vol. (1806).

BOWLES (sir George), général anglais, né à Heale House (comté de Wilz) en 1787, mort à Londres le 21 mai 1876. Enseigne aux Coldstream guards en 1804, il prit part à la campagne d'Allemagne (1805), à celle d'Espagne (1808-1814), assista à la bataille de Waterloo (1815), et resta en France avec les alliés de 1815 à 1818. Secrétaire du duc de Richmond au Canada (1818), adjudant général aux Indes (1820-1825) et au Canada (1837-1843), il fut nommé major-général et revint en Angleterre. Directeur de la maison de la reine (1845-51), lieutenant gouverneur de la Tour de Londres (1851-1854), lieutenant général (1854), il parvint au grade de général en 1862.

BOWLING. Faubourg de la ville anglaise de *Bradford* (V. ce nom).

BOWLING-Green. Ville des Etats-Unis, Etat de Kentucky, comté de Warren, à 192 kil. S.-O. de Francfort, et à 180 kil. S. de Louisville ; 5,100 hab., sur le chemin de fer Louisville and Nashville, et sur la rivière Barren, affluent de la rivière Green (bassin de l'Ohio). C'est le principal centre commercial du sud du Kentucky. Céréales, tabac, porcs, lainages. En sept. 1861, les confédérés sudistes occupèrent Bowling-Green pour couvrir Nashville, puis l'abandonnèrent après la prise de Fort Henry (6 févr. 1862). Aug. M.

BOWLINGITE (V. Serpentine).

BOWMAN (William), médecin anglais contemporain, né à Nantwich (Cheshire) le 26 juill. 1816. Il étudia à Birmingham, à Dublin, et sur le continent, puis en 1838 fut nommé démonstrateur d'anatomie et conservateur du musée anatomique de Londres, en 1846 chirurgien suppléant au *London ophthalmic hospital*, en 1854 chirurgien titulaire, enfin en 1877 chirurgien consultant. De 1848 à 1856, il fit des cours très suivis de physiologie et d'anatomie générale et pathologique. En 1880, il fut élu premier président de la société ophtalmologique anglaise ; la *Bowman lecture* fut instituée en 1883. — Les travaux et les découvertes de Bowman dans le domaine de l'ophtalmologie et de l'histologie sont nombreux et remarquables ; mentionnons spécialement ceux relatifs à la structure des muscles, à celle de l'œil, des glomérules de Malpighi, etc., publiées dans *Philos. Transactions*, *Microscop. Journal*, *Dublin Quart. Journal*, etc., etc., et *The Physiolog. Anatomy and physiology of man*, avec Todd (Londres, 1845-1856, 5 vol. in-8) ; *Lectures on the parts concerned in the operations of the eye* (Londres, 1849, in-8). Dr L. Hn.

BOWRING (Sir John), linguiste, économiste et voyageur anglais, né à Exeter le 17 oct. 1792, mort à Claremont, près Exeter, le 23 nov. 1872. D'une ancienne famille du Devonshire, et fils d'un fabricant de drap, il entra en quittant le collège dans la maison de commerce paternelle, puis voyagea comme courtier à travers l'Europe, s'attacha à l'étude des langues vivantes, et apprit en quatre années le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, l'allemand et le hollandais. Il acquit par la suite une connaissance suffisante de toutes les autres langues d'Europe puis de l'arabe, du sanscrit, du cingalais et du chinois. En 1811,

envoyé en Espagne comme agent commercial, il entreprit bientôt les affaires pour son propre compte, voyagea en France, en Hollande, en Suède, en Russie. En 1822 arrêté à Calais, porteur de dépêches au ministre portugais annonçant le projet du gouvernement des Bourbons d'envahir la péninsule hispanique, il fut mis en prison. Canning le fit relâcher, mais déjà compromis dans le complot pour délivrer les sergents de La Rochelle, le territoire français lui fut interdit. Il s'en vengea par un pamphlet : *Détail sur l'emprisonnement et la mise en liberté d'un Anglais par le gouvernement des Bourbons*, 1823, et en rédigeant en 1830 l'*Adresse des citoyens de Londres* félicitant le peuple français de l'expulsion des Bourbons; aussi fut-il le premier Anglais reçu par Louis-Philippe après son acceptation par la Grande-Bretagne. Elève et ami du publiciste Jérôme Bentham, fondateur de la *Revue de Westminster* (1824), organe de la philosophie radicale, il dirigea ce journal de 1825 à 1830. Député de Kilmarnock en 1832, il fut nommé membre d'une commission chargée d'étudier les relations commerciales entre la France et l'Angleterre, et rédigea avec Villiers un rapport remarquable sur cette question : *Reports on the commercial relations between France and Great-Britain* (Londres, 1835-1836, 2 vol.). Malgré ses opinions avancées, le gouvernement lui confia à plusieurs reprises la mission d'étudier les méthodes financières des divers Etats de l'Europe et ses observations apportèrent un complet changement dans l'Echiquier britannique. Il fit de nouveaux voyages dans toute l'Europe, la Turquie d'Asie, l'Egypte et la Nubie. Il perdit son siège au Parlement en 1837, mais il rencontra Cobden à Manchester (1838) et concerta avec lui l'*Anti-Cornlaw League*. Elu en 1841 pour représenter Bolton au Parlement, il traita avec une grande clarté toutes les questions financières, fut un ardent avocat de l'abolition du système protectioniste et de la peine du fouet dans l'armée. Ayant perdu une partie de sa fortune dans des spéculations industrielles, il obtint, grâce à lord Palmerston, le poste de consul à Canton (1849). Mal accueilli par les mandarins et le gouverneur, il fut très bien reçu par les habitants, ce qui prouva que l'ostracisme qui frappait les étrangers venait principalement des fonctionnaires. Soutenu par le prince consort il obtint l'émission du florin, premier pas vers le système décimal sur lequel il publia un volume (1854).

Nommé plénipotentiaire en Chine, puis gouverneur commandant en chef, vice-amiral à Hong-Kong et superintendant du commerce, il reçut le titre de baronnet en 1854, et partit en 1855 pour le royaume de Siam conclure un traité commercial avec les deux rois du pays. La relation de ce voyage, qu'il déclare être la page la plus intéressante de sa vie publique, a été publiée sous le titre : *The Kingdom and People of Siam* (1857, 2 vol.). Sa tête fut mise à prix pendant les affaires de 1856, et l'année suivante il faillit être empoisonné à Hong-Kong par de l'arsenic mis dans le pain. Lady Bowring fut si profondément atteinte qu'elle mourut à son arrivée en Angleterre où son mari l'avait expédiée. Rappelé de son poste, il fit un voyage aux îles Philippines dont il publia la relation (1860), et revint en Angleterre. Chargé par le gouvernement, en 1861, de négocier un traité de commerce avec l'Italie, il fut ensuite plénipotentiaire de Siam et d'Hawaï pour la conclusion de traités semblables avec les divers états de l'Europe. Depuis sa jeunesse, il ne cessa de s'occuper avec ardeur de la poésie populaire de tous les peuples, et il publia d'intéressantes recherches et des traductions des poésies russes (1821-1823, 2 vol.), espagnoles (1824), bataves (1824), polonaises (1827), serbes (1827), magyares 1830), esthoniennes (1832), etc. Il rêvait de donner une histoire générale de la poésie populaire, gigantesque projet qu'il ne put exécuter. Sa vie mouvementée lui avait donné une vigueur mentale et physique qu'il conserva jusque dans l'âge le plus avancé. A quatre-vingts ans il fit à Plymouth un discours devant trois mille personnes avec tout l'entrain et toute l'énergie de la jeunesse. Le British Museum a de lui une collection de 84,000 spécimens de Coléoptères. Le nombre de ses ouvrages, voyages, poésies, discours, questions commerciales et financières, traductions, etc., s'élève à 34. Sa veuve fit une publication posthume : *A Memorial volume of sacred poetry, with a memoir of the author* (1873). Hector France.

BOWRING (Edgar-Alfred), homme politique anglais, né en 1826, fils du précédent. Il entra au ministère du commerce en 1841 et y remplit divers emplois (notamment celui de bibliothécaire) jusqu'en 1863. Secrétaire du comte de Granville, puis du comte de Clarendon et de lord Stanley d'Alderley, il fut nommé secrétaire de la commission royale de l'Exposition de 1851 et conserva ce poste jusqu'en 1868. Il a été membre de la Chambre des communes pour Exeter de 1868 à févr. 1874. Il a publié une traduction en vers du *Livre des Psaumes*, des traductions de Schiller (1851; 2e édit., Oxford, 1873); Gœthe (1853; 2e édit., 1874), et H. Heine (1858; 3e édit., Londres, 1866); et répondu, avec lord Hobart, aux *Sophisms of free trade* de Byles.

BOWYER (William), typographe anglais, né à Londres en 1663, mort le 27 déc. 1737. Son premier établissement fut brûlé en 1712 et il en fonda un second avec l'assistance de ses amis. Il passait, à juste titre, pour un des plus éminents imprimeurs de son temps, et sa réputation fut encore dépassée par celle de son fils.

BOWYER (William), le jeune, né à Londres le 18 déc. 1699, mort le 18 nov. 1777, fils du précédent. Il acquit une instruction solide au collège Saint-Jean à Cambridge, fut l'associé de son père dès 1722 et donna bientôt des preuves d'une érudition classique très étendue. Il devint successivement imprimeur de la Chambre des communes (1729), de la Société des antiquaires (1736), de la Société royale (1761), de la Chambre des lords (1767). Les nombreux ouvrages sortis de ses presses sont remarquables au point de vue de leur exécution typographique. Il est, entre autres, l'auteur d'un intéressant travail de controverse sur les origines de l'invention de l'imprimerie : *the Origin of Printing* (1774-1776, 2 part. in-8; 2e édit. 1776), complété par son collaborateur et associé John Nichols (1781). G. Pawlowski.

Bibl. : John Nichols, *Literary anecdotes... comprising biographicals memoirs of W. Bowyer, printer* ; Londres, 1812-1816, 10 vol. — Bigmore et Wyman, *Bibliography of printing*, 1880, t. I.

BOX-Berry (Bot.). Nom vulgaire, au Canada, aux Etats-Unis et en Virginie, du *Gaultheria procumbens* L., petit arbrisseau de la famille des Ericacées, qu'on appelle également *Partridge-berry* et *Montain tea* (V. Gaulthérie).

BOXBERGER (Hans) (V. Bocksberger).

BOXBERGER (Robert), historien littéraire allemand, né le 28 mai 1836 à Gotha. Il fit ses études à Iéna, et débuta par une traduction du poème indien *Bhagavadgîta* (Berlin, 1870). Nommé professeur à Erfurt, il s'adonna exclusivement à l'étude de la littérature allemande. Ses travaux ont paru d'abord dans les *Archives* de Schnorr; aujourd'hui, il est le principal collaborateur des éditions classiques de Hempel et de la Collection Kürschner (*Deutsche National-Literatur*). Il a publié *Cinquante-quatre plans dramatiques de Lessing*, les œuvres de Schiller, les œuvres de Lessing (Gœschen), *Etudes sur Rückert* (Gotha, 1878). Ses éditions se distinguent par une étude scrupuleuse des textes, et les commentaires en sont très nourris.

BOXE. On donne ce nom à des compartiments disposés, dans certaines écuries, pour recevoir des chevaux sans attache et libres de leurs mouvements (V. Bâtiments ruraux).

BOXE ou **PUGILAT.** La boxe, que les anciens appelaient pugilat, remonte à la plus haute antiquité. Ce fut surtout

chez les Grecs que le pugilat devint un art véritable, enseigné dans les gymnases, sous la direction de maîtres illustres. Les meilleurs pugilistes de cette époque sortaient de Rhodes, d'Egine, de l'Arcadie et de l'Élide. Les plus renommés furent Glaucus et Mélancomas. Il y avait deux sortes de pugilat. Dans l'un, les combattants avaient la tête et les poings complètement nus, dans l'autre ils avaient la tête coiffée d'une espèce de calotte appelée *amphotide*, et leurs poings étaient garnis de cestes ou gantelets formés de bandes de cuir qui s'enroulaient autour des poignets sans jamais dépasser le coude. On comptait quatre sortes de cestes : 1° les *imantes*, faits d'un simple cuir de bœuf non corroyé, et desséché; 2° les *myrmécos*, garnis de plusieurs plaques ou bossettes de fer, de cuivre ou de plomb ; 3° les *méiliques*, faits de courroies fines et déliées, qui laissaient le poignet et les doigts à découvert ; 4° les *spheræ*, qui étaient des balles de plomb cousues dans une bande de cuir de bœuf. Quand les pugilistes se trouvaient en présence, ils se mettaient en garde bien d'aplomb sur leurs jambes, et tenant leurs bras en avant, à peu près à la hauteur de la tête. En même temps, ils avaient soin d'arrondir le dos et les épaules, afin de tenir le plus possible leur tête à l'abri des coups de poing. Puis le combat commençait et continuait jusqu'à ce que l'un des combattants s'avouât vaincu. Mais quel que fût leur acharnement, ils étaient souvent forcés d'interrompre le combat pour prendre un moment de repos, et pour essuyer la sueur et le sang dont ils étaient couverts ; puis la lutte recommençait de plus belle, et se terminait souvent par la mort des combattants. Dans tous les cas, ils en sortaient défigurés et méconnaissables. Le pugilat faisait partie des jeux qu'on célébrait à propos des fêtes publiques ou des funérailles de morts illustres. Ce fut seulement vers la XXIIIe olympiade qu'il fut admis à faire partie définitivement des jeux olympiques.

L'Angleterre a repris la tradition antique, car ce qu'on appelle la boxe anglaise est une sorte de pugilat fort usité en Angleterre, où il est pratiqué avec une ardeur commune à toutes les classes de la société. Les commencements de ce genre de combat remontent très loin. On en trouve des traces à l'époque du roi Alfred. L'histoire nous raconte les coups de poing de Richard III, et Shakespeare lui-même nous montre dans une de ses pièces Richard Ier, gagnant le cœur et la main d'une jeune princesse pour avoir fait vaillamment le coup de poing devant elle. Mais ce fut seulement au commencement du XVIIIe siècle que la boxe devint un jeu, et qu'on vit, comme aujourd'hui, les boxeurs se disputer une certaine somme fournie par les paris d'amateurs. Ce fut Jack Broughton, habile boxeur, mort en 1789, qui le premier formula les règles destinées à réglementer ce genre de sport. Ce fut lui également qui mérita le titre si recherché depuis de champion de l'Angleterre. La boxe constitue chez nos voisins un véritable art national. La loi a beau la défendre, on trouve toujours moyen de l'éluder. Comme le ministère public ne peut dans ce pays poursuivre un délit que s'il y a dénonciation expresse et préalable, signée par un certain nombre de personnes recommandables, on comprend qu'il lui est impossible de « sévir » car il ne se produit jamais de dénonciation. Aussi, on peut voir tous les jours des journaux annoncer que tel jour, à telle heure et dans tel endroit, il y aura un assaut entre deux boxeurs célèbres. L'art de la boxe s'apprend à Londres, comme à Paris l'escrime, dans des salles renommées, où des professeurs y enseignent théoriquement et pratiquement la meilleure manière de donner un coup de poing. Une des principales règles de la boxe anglaise est de ne jamais frapper un adversaire qu'on a renversé. En outre, aucun coup ne doit être porté au-dessous des hanches, et les coups de pied sont rigoureusement défendus. Du reste voici comment se passe généralement une séance de boxe anglaise. Après qu'elle a été d'abord annoncée dans les journaux de sport, les paris s'engagent, et l'argent est déposé à l'avance. Puis les combattants se rendent dans un endroit propice, où on établit un carré de six mètres en tous sens, qu'on entoure d'une corde et qu'on appelle le *ring*. Le terrain étant ainsi préparé, les boxeurs y entrent tous les deux, suivis de leurs témoins portant des bouteilles d'eau fraîche, du citron et du vinaigre. Ils ont la tête découverte et se dépouillent d'une partie de leurs vêtements, de façon à avoir le torse nu jusqu'à la ceinture. On tire ensuite leurs places au sort, afin de savoir lequel des deux combattants doit avoir le soleil en face ; puis les deux boxeurs s'avancent dans l'arène, suivis de leurs témoins, et commencent par se donner la main. Les deux premiers témoins les imitent, et tous les quatre personnages se placent de manière à former une croix. Ensuite les deux adversaires tombent en garde ; le combat commence et continue jusqu'à ce qu'un des combattants ait été renversé. Dans ce cas, ses témoins le relèvent et le font asseoir sur leurs genoux, tandis que les adjoints lui font avaler de l'eau fraîche et du jus de citron, le lavant en même temps avec une éponge. Mais tout cela doit se faire très vite, car il n'est accordé à celui qui est renversé ou étourdi par la violence du coup qu'une minute de répit pour reprendre ses sens ; les soixante secondes écoulées, s'il n'a pas repris le combat, il est déclaré vaincu et a perdu l'enjeu de la boxe. Il est, au reste, d'usage qu'après chaque coup violent on profite de la minute accordée pour reprendre haleine ; et il n'est pas rare de voir les boxeurs s'arrêter trente ou quarante fois dans un combat qui dure une heure et demie. La durée de la lutte ne se définit pas ; elle varie suivant la force et la résistance des deux adversaires. Quand un des combattants s'avoue vaincu, un de ses témoins prend une éponge, et la jette en l'air ; c'est le signal de la défaite. Le boxeur anglais ayant surtout besoin d'une grande force musculaire et d'une puissance de résistance prodigieuse, on y arrive par une éducation spéciale et en le soumettant à un régime qu'on appelle l'*entraînement*. Ce régime qui, en durcissant les muscles, leur donne bientôt une complète insensibilité aux coups, se compose de deux parties distinctes : d'abord enlever au corps tout ce qui est inutile, en le débarrassant de la graisse et du superflu des liquides abreuvant le système cellulaire, ensuite développer les muscles et imprimer plus d'énergie aux fonctions nutritives. On arrive à ce résultat en purgeant le sujet cinq ou six fois à deux jours d'intervalle, puis en le soumettant aux moyens les plus énergiquement sudorifiques, tels que bains de vapeur, boissons chaudes et aromatiques, le tout accompagné de frictions et de massages. Mais si l'on se bornait à ce régime, il est évident qu'on arriverait vite à affaiblir l'homme le mieux portant. C'est alors que commence la seconde partie de l'*entraînement*, qui a pour but non seulement de rendre au sujet ses forces primitives, mais encore de les augmenter considérablement. On obtient ce résultat par un exercice graduel et régulier, combiné avec un système particulier d'alimentation, qui, sous un petit volume, fournit aux organes des matériaux essentiellement réparateurs. Les dispositions morales sont également l'objet d'un soin tout spécial. Le boxeur qui est, comme on dit, entré *en condition*, est toujours accompagné d'une personne chargée de l'amuser par des histoires gaies, et d'écarter de lui toutes les circonstances pouvant susciter de l'impatience et de la colère. En un mot, on tâche de lui apprendre le sang-froid, le courage et l'égalité d'âme, qualités qui sont souvent, dans un combat, aussi importantes que la force musculaire elle-même. Enfin, quand le boxeur anglais a accompli la période d'entraînement, il est prêt pour le combat ; ses muscles ont singulièrement augmenté de volume, ils sont devenus saillants, élastiques au toucher, et se contractent avec une force extraordinaire. En outre, le ventre a diminué, la poitrine s'est agrandie, et la respiration, devenue ample et régulière, est capable des plus longs efforts.

Dans la boxe anglaise on se met en garde en se cou-

vrant du bras, qui est en avant en demi-flexion, tandis que l'autre, qui se tient replié en arrière, est spécialement destiné à porter des coups d'estoc à l'adversaire. C'est généralement la partie gauche qui se trouve en avant. Le boxeur doit être placé bien d'aplomb sur ses jambes, le pied gauche à environ 35 centim. en avant du pied droit. C'est surtout le bras en arrière qui doit porter les coups, mais quelquefois il arrive que le bras qui est en avant prend lui-même l'offensive, et après la parade, porte des coups aussi terribles qu'inattendus. Les coups les plus dangereux sont ceux qui frappent le dessous de l'oreille, l'entre-sourcils et l'estomac. Le coup porté entre l'angle de la mâchoire et le cou est particulièrement sensible, à cause des vaisseaux sanguins qui se trouvent en cet endroit, et qui en s'engorgeant, réagissent sur le cerveau, et font souvent perdre connaissance à celui qui le reçoit. Le boxeur qui vise et atteint entre les sourcils est à peu près sûr de la victoire, car il se produit à la suite du coup, un fort gonflement dans les paupières, qui ne tarde pas à obscurcir la vue et par suite à arrêter le combat. Quand il arrive qu'à la suite d'une attaque trop vigoureuse un boxeur s'est luxé les doigts, il prend un peu de cire qu'il tient dans la paume de la main ; mais la cire seule est autorisée, s'il prend un autre objet et que les témoins s'en aperçoivent, il est déclaré avoir perdu, et le combat cesse aussitôt. En outre de cette boxe à poings nus, il existe encore en Angleterre un autre genre de boxe, dans laquelle les combattants couvrent leurs mains de gants soigneusement rembourrés. On l'appelle *boxe sparring*, mais elle est beaucoup moins répandue que l'autre, qui peut être considérée comme la seule et véritable boxe nationale.

La boxe française est d'origine relativement récente. Elle remonte tout au plus à 1830, et procède de ce sport vulgaire qu'on appelait alors la *savate* et qui était enseignée à cette époque par un certain Michel Pisseux, qui fut le professeur du duc d'Orléans et de lord Seymour. Dans la savate, qui était surtout pratiquée par les rôdeurs de barrière, la garde était basse et écrasée. Les combattants tenaient les mains en avant et ouvertes, mais ils ne s'en servaient guère que pour relever le nez de leurs adversaires avec la paume de la main ouverte ; c'était ce qu'ils appelaient *donner une musette*. Ils n'usaient que du coup de pied bas et du ramassement de jambes. Ils ne connaissaient ni les coups de pied de ventre et de poitrine ; encore moins ceux de figure. Les leçons se donnaient le plus souvent dans quelques bouges ou dans des arrière-boutiques de marchands de vin. En somme, il n'y avait pas de salles qu'on pût convenablement fréquenter. Pendant qu'à Paris on cultivait la savate, un autre jeu, qu'on appelait *chausson* ou *jeu marseillais*, avait pris naissance dans le Midi. Dans ce jeu, qui fut longtemps pratiqué dans les régiments, on donnait des coups de poing quelquefois ; mais on usait surtout de ce qu'on appelait les coups de pied tournant. En outre des coups de pied de bas de jambe, on donnait aussi des coups de pied de poitrine et de figure. En somme, c'était un jeu plus brillant que pratique, un excellent exercice d'assouplissement bien plutôt qu'un moyen de défense véritablement sérieux. Les coups de pied tournant se perdaient presque toujours dans le vide, et les coups de poing portés de bas en haut ne pouvaient en rien être comparés aux redoutables coups de poing des boxeurs anglais.

Ce fut Charles Lecour qui, le premier, comprit combien ces moyens de défense personnelle étaient insuffisants et incomplets, et qui eut l'idée géniale, comme dit Alexandre Dumas père, de fondre ensemble la boxe anglaise et la savate française. Si les Anglais en effet avaient perfectionné l'usage des bras et des poings, ne considérant la jambe et les pieds que comme des ressorts destinés à éloigner ou à rapprocher les adversaires, les Français, au contraire, avaient fait de la jambe et du pied les principaux moyens d'attaque, ne considérant les mains que comme des armes défensives. Après avoir pratiqué longtemps ce dernier jeu, de façon à être devenu un maître, il partit pour l'Angleterre, et, sans se faire connaître, prit des leçons d'Adams et de Smith, les deux premiers boxeurs de Londres. Puis, quand il se sentit suffisamment instruit, il revint à Paris vers 1832, et ouvrit une salle où, mettant en pratique ce qu'il avait appris en Angleterre, il créa ce jeu qu'on a appelé depuis la boxe française, et qui n'est, comme on l'a dit, que la combinaison intelligente de l'ancienne savate et de la boxe anglaise. Vers la même époque arrivèrent à Paris deux professeurs de province : Loze, de Toulouse, et Leboucher, de Rouen, qui avaient eu une idée à peu près semblable à Lecour, et qui se mirent tous les deux à professer la nouvelle méthode. Autour de ces trois hommes, Lecour, Loze et Leboucher, il se forma bientôt un grand nombre de tireurs, qui donnèrent une supériorité incontestable à l'école de Paris. Pendant une dizaine d'années, de 1845 à 1855, la boxe française brilla dans tout son éclat. C'est l'époque des assauts organisés au Cirque par Charles Lecour et son frère Hubert, et à la salle Montesquieu par Leboucher. On y vit se produire en public une foule de tireurs remarquables. Mais de tous, le professeur par excellence de ce temps-là fut incontestablement Hubert Lecour. Il était petit, il est vrai, mais personne n'eut le jeu aussi rapide et aussi serré. Son coup de poing anglais était terrible, et son coup de pied bas d'une rapidité foudroyante. Personne comme lui n'exécuta jamais les coups d'arrêt. A côté de Lecour, on pouvait citer Charles Ducros, qui avait longtemps pratiqué la boxe anglaise, et qui s'était composé un jeu où les coups de poing et les coups de pied bas jouaient le principal rôle. Il avait même donné à ce genre de jeu le nom d'*adresse parisienne*. Dans un assaut de boxe anglaise qu'il fit un jour avec le célèbre boxeur anglais, Cribb, il réussit à faire jeu égal avec lui. Plus tard vint Vigneron, l'homme-canon, dont la force musculaire était véritablement prodigieuse. On lui reprochait quelquefois son jeu lent et un peu large ; mais il était bien forcé d'agir ainsi, car si, dans les assauts où il figurait, il eût donné toute sa vitesse, il n'eût pas manqué de blesser grièvement son adversaire, étant donné la force extraordinaire dont il était doué. Pour bien juger Vigneron, il eût fallu le voir dans un combat sérieux avec un homme de sa taille et de son poids. Vers 1856, les assauts de la salle Montesquieu cessèrent, à la suite d'une ordonnance de la préfecture de police qui interdisait les luttes en même temps qu'elle refusait son visa aux affiches annonçant des assauts de boxe anglaise ou française. Les meilleurs tireurs se dispersèrent et disparurent. Lecour et Vigneron, ne trouvant plus de tireurs sérieux, ne parurent plus en public, et se consacrèrent complètement au professorat. Leboucher, qui était un tireur médiocre, à cause de ses jambes courtes, mais qui n'en était pas moins un professeur excellent, suivit leur exemple. Cela dura jusqu'en 1862, époque vers laquelle un nouveau tireur se révéla. Ce tireur fut Charlemont, que deux assauts brillants avec Vigneron et Lecour classèrent parmi les tireurs de premier ordre. Mais Charlemont ne se contenta pas d'être un tireur vif et élégant : il devint, lui aussi, un excellent professeur, et est l'auteur du meilleur traité de boxe française qui existe. De ces trois maîtres, Hubert Lecour, Louis Vigneron et Joseph Charlemont, il ne reste que le dernier. Ce sont eux qui ont véritablement créé cet admirable moyen de défense personnelle qui porte le nom de boxe française, bien supérieure à la boxe anglaise. Le jeu français, en effet, comprend non seulement le coup de poing, mais en outre il se compose des coups de pied bas de l'ancienne savate, ainsi que des différents coups de pied plus haut du chausson marseillais. On y a même joint les prises de corps et les coups de lutte les plus simples et les plus pratiques, afin de pouvoir se défendre d'un adversaire qui, se fiant à son poids et à sa force personnelle, chercherait le corps-

à-corps; si bien qu'on peut affirmer qu'un boxeur français n'a rien à craindre d'un boxeur anglais, et que, pourvu toutefois que le *poids soit égal*, l'avantage dans la plupart des cas devra toujours rester au boxeur français. A. Ballé.

BOXHORN (Henri) dit aussi *Bochorinc*, théologien protestant belge, né à Bruxelles en 1550, mort en 1632. Il étudia la théologie à Louvain et y reçut la prêtrise; il fut ensuite curé à Tirlemont et inquisiteur de la foi. En 1580, il abjura la religion catholique et se fit d'abord luthérien, puis, en 1594, calviniste. Il fut alors nommé pasteur à Woerde. Il écrivit plusieurs ouvrages dans le but de justifier ses variations religieuses contre les attaques de Henri de Cuyck, professeur à Louvain et plus tard évêque de Ruremonde : *Apologeticus adversus H. Cuyckium* (Leyde, 1595); *Anti-Cuyckius et Commentariorum de Eucharistiæ harmoniâ libri tres* (Leyde, 1598).

Bibl.: Paquot, *Mémoires*. — Kermann, *Bijdragen over Noord-Brabant*. — Reudler, *Gesch. van Pistorius*, 1821. — Rahlenbeck, *Notice sur Boxhorn* (dans la *Biog. nat. belge*), 1876.

BOXTEL. Ville de Hollande, dans le Brabant septentrional; 5,703 hab. En 1794 l'armée anglo-hollandaise commandée par le duc d'York y fut battue par les Français. Château; deux belles églises.

BOYACA. Un des Etats qui forment la République sud-américaine des Etats-Unis de Colombie; 44.000 kil. q. avec le territoire de Casanare, à l'extrémité E.; 700,000 hab. environ, soit 16 hab. par kil. q. La partie occidentale est montagneuse (versant oriental de la Cordillère des Andes); la partie occidentale appartient à la plaine des Llanos; elle est baignée par le rio Meta. Le ch.-l. est la vieille ville de *Tunja* (5,471 hab. en 1870); la ville la plus importante est *Chiquinquira* (13,116 hab.); celle de *Boyaca* (5,414 hab.) a donné à l'Etat son nom illustré par la grande victoire que Bolivar y remporta le 7 août 1819. Toute la population est concentrée dans la partie orientale où elle vit de l'agriculture et de l'exploitation des mines (émeraude, cuivre, surtout à Muzo). Le territoire de *Casanare* compte à peine 40,000 hab., qui y vivent de l'élevage du bétail. (Pour plus ample informé, V. Colombie.)

BOYARD (V. Boïar).

BOYAU. I. Industrie (V. Boyauderie).

II. Art militaire. — Tranchées qui, dans un siège, établissent la communication entre les places d'armes ou parallèles. Elles sont profondes de 1m30 et larges de 2m50 au fond. Un parapet de 1m20 de hauteur les garantit contre le tir de la place. Entre ce parapet et le boyau de communication, on ménage un espace de 40 centim. La nécessité de les défiler du tir de la place fait donner aux boyaux un tracé irrégulier et généralement en zigzag (V. Cheminement).

III. Botanique. — *Boyau pollinique* (V. Pollen).

IV. Vénerie. — On nomme ainsi le gros boyau où passent les viandes du cerf. Il est classé avec les menus droits (V. Cerf).

BOYAUDERIE. L'industrie du boyaudier consiste à débarrasser la tunique ou membrane musculaire des animaux des autres membranes qui composent l'intestin. Les diverses opérations pour arriver à ce résultat sont incommodes et insalubres, aussi les boyauderies sont-elles rangées par l'administration dans la première catégorie des établissements insalubres, dangereux ou incommodes. Les arrêtés d'autorisation des boyauderies portent les conditions suivantes : les ateliers doivent être tenus dans un grand état de propreté par de fréquents lavages soit à l'eau pure, soit à l'eau chlorurée; on ne doit recevoir que des membranes convenablement préparées ou nettoyées; on ne doit conserver aucun résidu susceptible de fermentation ou de putréfaction; il faut donner un écoulement rapide aux eaux de lavage. Pendant longtemps, les boyauderies n'évitaient pas suffisamment la putréfaction des matières et, par suite, l'épouvantable infection qui en résulte; cependant, on peut dire qu'indépendamment de tout procédé spécial les inconvénients sont beaucoup diminués par la propreté donnée à l'atelier et par l'emploi d'une grande quantité d'eau; mais ces moyens sont insuffisants dans les usines qui traitent les boyaux par les anciens procédés qui consistent à les nettoyer à la suite d'une fermentation putride et où le soufflage a lieu à la bouche. Un grand nombre d'industriels a adopté le procédé Labarraque qui permet de traiter les intestins par une solution de chlorure de soude, en évitant toute fermentation putride; d'autres industriels, grâce aux soins apportés dans la fabrication, travaillent sans employer ni fermentation, ni chlorures alcalins. Il est nécessaire de relater que, grâce à l'influence de l'habitude sur l'homme, l'infection qui règne dans certains établissements n'exerce pas sur la santé des ouvriers le mauvais effet qu'on pourrait en attendre. D'après Parent-Duchâtel et Guersant, les ouvriers boyaudiers ne sont pas plus souvent malades que s'ils s'occupaient de toute autre industrie; ils sont seulement imprégnés d'une odeur fade et nauséabonde qui les quitte difficilement. L'insufflation des boyaux à la bouche offre pourtant des conditions particulières d'insalubrité; l'air infect qui ressort de l'intestin pénètre dans la poitrine et occasionne à l'ouvrier une grande fatigue; il faut noter aussi que l'action des gaz putrides exerce une altération rapide du tissu des mains et le boyaudier serait obligé, au bout de peu de jours, de cesser son travail, aussi le Conseil d'hygiène et de salubrité conseille-t-il aux ouvriers de se graisser les mains avant le travail avec une pommade au sulfate de zinc et de les laver avec de l'eau chlorurée une fois le travail terminé. Les intestins des bœufs, des vaches, des porcs, des chevaux et des moutons sont employés à la fabrication de divers produits; avec les premiers, on fait les boyaux soufflés pour la charcuterie, pour la conservation des divers produits alimentaires, pour l'emballage en un mot; les intestins de chevaux servent aussi à préparer les grosses cordes filées, tandis que les intestins des moutons sont réservés pour les cordes diverses et surtout pour les cordes d'instruments.

Boyaux soufflés. — Après s'être procuré les boyaux grêles des bœufs, des vaches et des chevaux que le boyaudier va chercher aux abattoirs, il les dépose dans des tonneaux défoncés ou dans des cuves pour les dégraisser le plus vite possible. Le *dégraissage* est d'autant plus difficile que les boyaux sont plus anciens. L'ouvrier met une certaine quantité de boyaux dans un baquet avec un seau d'eau; il prend un des bouts qu'il passe sur un crochet fixé dans un morceau de bois à 2 m. environ de hauteur; il tire environ 3 pieds de long du boyau avec la main droite et de la main gauche il passe une portion de l'intestin sur le crochet, de façon à former une sorte de nœud; cela fait, il prend la portion de l'intestin qui pend et la maintient entre le pouce et l'index de la main gauche. De la main droite, il tient un couteau très effilé et le fait glisser sur l'intestin humide jusqu'auprès des doigts de la main gauche, de manière à séparer toute la graisse et une partie de la membrane péritonéale, ensuite la main gauche baisse en tenant toujours l'intestin de la même manière; l'ouvrier dégraisse ainsi toute la portion pendante. Cela fait, de la main gauche il défait le nœud, tire de la main droite une deuxième portion d'intestin et arrive successivement au dégraissage complet du boyau. Lorsqu'il rencontre une déchirure, ce qui arrive souvent quand les hommes de l'abattoir agissent avec peu de précaution pour enlever le suif qui adhère aux intestins, il coupe cette partie qu'il jette dans le baquet des boyaux déjà dégraissés. L'eau que l'on verse sur les boyaux pour les humecter a pour effet de faire glisser le couteau sur la membrane sans qu'il y ait chance de le voir l'entamer. La graisse détachée est retirée à mesure, afin d'éviter qu'elle se mêle aux

matières fécales qui s'écoulent de l'intestin; fondue, elle donne le suif commun appelé suif de *boyasse*.

Retournage ou invagination. L'opération qui suit le dégraissage porte le nom de retournage; les boyaux jetés dans un cuvier rempli d'eau doivent être retournés. L'ouvrier prend un des bouts du boyau dans sa main droite et y introduit son pouce à une profondeur d'environ 5 centim.; il presse le pouce entre l'index et le médius; avec la main opposée, il fait recouvrir ces deux doigts par le boyau qu'il retourne, les plonge dans l'eau tandis que de l'autre main il tient le boyau suspendu. L'eau qui est entrée dans l'intestin par l'écartement des doigts fait, par son poids, glisser la partie supérieure; par de la nouvelle eau que l'on y introduit et par un léger mouvement de la main, il est promptement retourné. Les boyaux sont réunis en paquets au moyen d'une ficelle de moyenne grosseur ayant un nœud coulant; le plus souvent, un paquet représente le produit de deux ventres d'animaux. C'est à ce moment qu'autrefois on abandonnait les intestins à la *fermentation putride* afin de détacher plus facilement les membranes. Dans plusieurs établissements, on immerge les intestins dans une solution de chlorure de soude, ce qui dispense de toute fermentation putride; quelques heures suffisent pour arriver au résultat voulu, auparavant il fallait cinq à huit jours en hiver et deux à trois jours en été. Les doses sont deux à trois seaux d'eau contenant 1,500 grammes de chlorure à 12 ou 13° pour un tonneau renfermant les intestins grêles de cinquante bœufs. Dans une usine d'Aubervilliers on plonge les boyaux de bœuf dans de l'eau tiède à 35°; au bout de une heure et demie à deux heures, des femmes les retournent et enlèvent les ficelles qui attachaient les membranes; il n'y a ni putréfaction ni emploi de chlorures alcalins.

Ratissage. Les boyaux sont jetés dans des cuves en partie remplies d'eau, et des ouvrières les retirent dans toute leur longueur en les pressant sous l'ongle; on trempe ensuite dans l'eau qui enlève la membrane muqueuse ratissée qui reste encore à la surface, et lubrifie l'intestin.

Lavage. Les boyaux ratissés sont jetés dans des cuves pleines d'eau pour les laver; on change plusieurs fois l'eau en remuant chaque fois les boyaux pour les faire dégorger; on les laisse ainsi deux ou trois jours. Les premières eaux de lavage sortent troubles et fétides, les dernières sont plus claires mais encore fétides.

Insufflation. Le soufflage qui se pratiquait autrefois à la bouche à l'aide d'un morceau de roseau de 15 centim. de long, a été l'objet de perfectionnements. On emploie de gros soufflets mus avec le pied, ou encore des chalumeaux desservis par un ventilateur. Les boyaux étant placés dans un large baquet, l'ouvrier introduit le bout du tube en communication avec la soufflerie, à l'orifice de l'intestin; il souffle en étendant le boyau avec la main; si le boyau n'est pas crevé dans toute sa longueur, il est adapté au bout avec une autre longueur de boyau, on fait la ligature des deux bouts; l'ouvrier souffle la première partie, il entoure le boyau avec un fil, le noue et coupe avec une lame fixée sur le rebord du baquet le fil ainsi que le boyau noué et non soufflé, il l'enlève en en laissant environ 2 centim. pour que le nœud ne glisse pas; il reprend l'autre bout, le souffle à son tour, et lorsque cela est fait, l'attache avec un autre bout de boyau qui est ensuite soufflé. Si le boyau présente un trou peu considérable, il pince la partie de l'intestin, la double et l'entoure d'un fil qu'il noue; le fil est coupé en présentant le bout au couteau, et le morceau de boyau en même temps s'il est trop long. Pendant l'opération de l'insufflation, l'ouvrier porte sur la poitrine une espèce de bavette en cuir appelée bouclier. Les boyaux soufflés sont mis dans un grand panier d'osier et portés au séchoir.

Dessiccation. Si le temps est suffisamment beau, on étend les boyaux en plein air sur de longues perches en bois clouées horizontalement sur des piquets, on les laisse jusqu'à dessiccation en ayant soin qu'ils ne se touchent pas; en général il faut de 2 à 5 jours pour arriver à la dessication complète. Si le temps est pluvieux on les porte dans des hangars ou des greniers pour éviter qu'ils ne pourrissent. Un soleil trop ardent, en dilatant l'air qu'ils contiennent, peut les faire déchirer; le vent peut en les froissant les uns contre les autres les trouer; la gelée est également nuisible.

Désinsufflation. Les boyaux portés dans une pièce humide sont percés par des ouvrières à l'aide des pointes d'une paire de ciseaux, elles les pressent pour chasser tout l'air, et coupent avec les ciseaux, le plus près possible de la ligature, la portion de boyau qui n'a pas été soufflée.

Aunage. Les boyaux désoufflés sont réunis par paquets de 15 à 20 m. et attachés de façon à pouvoir être enfilés dans une broche en bois; on les laisse un certain temps s'imprégner d'humidité dans une pièce humide.

Soufrage. Les boyaux sont introduits dans le soufroir; s'ils sont trop secs, on les asperge d'eau. Le soufre placé dans une terrine est allumé, et on ferme avec du papier collé toutes les interstices du soufroir. Au bout de quelques heures on ouvre les portes et on retire les boyaux; cette opération a pour but d'enlever l'odeur et de blanchir, tout en les rendant moins aptes à être attaqués par les insectes.

Ployage. Les boyaux, soufrés et imprégnés d'humidité dans une pièce humide, sont enroulés sur eux-mêmes; le paquet présente la forme d'un fuseau effilé aux deux bouts. Pour livrer au commerce, on emballe dans des sacs en ajoutant du camphre et du poivre.

Boyaux de porc. — L'intestin grêle et le gros intestin des porcs sont employés surtout par les charcutiers. Les boyaux venant de l'abattoir sont placés dans un baquet avec de l'eau fraîche qu'on renouvelle dans la journée. Après cette macération ils sont raclés un à un sur une planche inclinée dont la partie inférieure porte sur un baquet, à l'aide d'un roseau ou mieux avec le dos d'un couteau; on appelle cette opération *curer* le boyau; s'il se présente une déchirure, l'ouvrier coupe la partie du boyau crevée. Les intestins de porc sont ou soufflés ou salés.

Vessie. — Les vessies de porc, de bœuf, de veau servent surtout aux emballages. Après les avoir débarrassées par lavages et raclages de la graisse et des différentes membranes, on les souffle; elles ne sont jamais retournées. L'estomac du jeune veau subit les mêmes opérations, il sert à faire la présure.

Boyaux pour cordes. — Les cordes à boyaux sont obtenues par les préparations des intestins grêles des moutons; on emploie quelquefois, surtout pour les grosses cordes, les intestins des bœufs et des chevaux. Les opérations que l'on fait subir aux boyaux de mouton pour les cordes d'instrument ne sont pas différentes de celles employées pour les cordes ordinaires, mais elles sont exécutées avec plus de soin. De même que dans l'industrie des boyaux soufflés, grâce aux divers perfectionnements apportés dans la fabrication, les macérations prolongées qui altéraient la membrane musculaire de l'intestin sont actuellement supprimées; il n'est plus nécessaire d'employer les procédés de Labarraque, et la qualité des cordes y a gagné en même temps que la salubrité publique. Les boyaux de mouton retirés du ventre de l'animal encore chauds sont pressés pour en faire sortir les matières fécales; certains fabricants ont dans les abattoirs des ouvriers spéciaux qui détachent les intestins grêles, les développent sur une table et les purgent par un râclage rapide, du sang, de la bile, des matières fécales qu'ils peuvent renfermer, de la graisse qui y est attachée; ils les mettent ensuite en paquets et les jettent dans des vases qui sont enlevés chaque jour et apportés à la boyauderie. Des intestins qui n'auront pas été vidés à temps ne peuvent servir que pour la corde à raquettes,

car les matières qui séjournent dans les intestins les font fermenter et prendre une couleur qui persiste lorsque la corde est fabriquée. Les intestins sont composés de trois membranes : l'externe ou péritonéale, en terme de métier la *filandre;* l'interne ou muqueuse, appelée vulgairement chair ou *râclure*, toutes les deux doivent disparaître. Enfin la moyenne ou *musculaire* composée de fibres tenaces et qui seule doit être conservée. Il est nécessaire pour les intestins de mouton de n'employer dans les manipulations que des moyens doux et ménagés qui conservent intacte cette membrane délicate. Nous passerons en revue les différentes phases de la fabrication.

Trempage. Parvenus à la fabrique, les intestins sont mis à tremper dans un baquet d'eau froide, ils sont assemblés par paquets de dix ; pour les empêcher de remonter à la surface de l'eau, on passe les écheveaux sur des barres de bois posées sur les bords du baquet. Quand on le peut, il est préférable de laver à l'eau courante ; si on n'a que de l'eau de puits à sa disposition, il est nécessaire de mettre un peu de carbonate de soude pour l'adoucir, la proportion est d'environ 2 gr. par litre. La macération ne doit pas être trop prolongée pour ne pas affaiblir la fibre. Dans certaines boyauderies on laisse macérer douze heures dans l'eau froide et on introduit alors par une sorte de roue à augets qui produit une agitation et un lavage abondant, de l'eau amenée par mélange à 25° environ.

Raclage. Après cette macération les boyaux sont raclés ; à cet effet on prend successivement les paquets d'intestins, et on les apporte à des ouvrières assises autour d'un baquet destiné à recevoir les chairs ou *raclures ;* à leur gauche est un banc légèrement incliné. De la main gauche elles maintiennent le paquet d'intestins dont elles étalent un des bouts, et de la main droite armée d'un roseau ou mieux d'un couteau, elles raclent l'intestin d'un bout jusqu'à l'autre, et détachent ainsi la membrane interne ou muqueuse, que l'effort du raclage a séchée, et qui tombe dans le baquet. Les râclures enlevées sont vendues à des agriculteurs qui en font des engrais. D'autres ouvrières reprennent alors les intestins et arrachent la membrane externe ou séreuse sous forme de cordons appelés *filandres*, qu'on emploie pour coudre les boyaux et qui remplacent le fil. Mis quelquefois en paquets, on les porte au soufroir où ils blanchissent et se dessèchent en partie, puis on les file et on les polit avec deux brosses de chiendent, on les livre alors aux fabricants de fouets, cravaches et raquettes. Si les boyaux sont destinés à l'emballage, c'est à ce point du travail qu'on s'arrête ; dans ce cas, ils sont rarement soufflés si ce n'est pour les calibrer ; ils sont salés par paquets de 15 à 20 m. de longueur.

Deuxième trempage. Il ne reste plus que la membrane musculaire ou fibreuse, le boyau est alors réduit à 1/20 de son volume primitif. L'intestin est transporté dans un autre atelier et mis à tremper dans des terrines en grès ou vernissées, ou bien dans de petits baquets avec des eaux alcalines marquant 2° du pèse-sel Baumé, et préparées avec de la potasse et des cendres, puis avec des eaux alcalines de plus en plus fortes, jusqu'à 20°. On voit les boyaux blanchir de plus en plus et se gonfler. M. Thibouville, qui a remplacé la potasse par une solution d'ammoniaque, a trouvé que ce liquide attaquait moins profondément la membrane. On doit faire répéter les lavages au moins vingt fois par des ouvriers différents qui font passer les boyaux entre l'index armé d'un dé en caoutchouc et le pouce armé d'un dé en cuivre, ce qui produit des raclages qui arrivent à enlever complètement les portions de membrane externe ou interne qui avaient pu échapper aux premières opérations. Le raclage mécanique a été substitué par M. Thibouville au raclage à la main ; les boyaux sont pressés mécaniquement et d'une manière continue entre deux surfaces formées l'une d'une matière métallique, l'autre d'une substance flexible, le caoutchouc par exemple. Le tirage et le développement des boyaux introduits entre les deux surfaces sont effectués mécaniquement au moyen d'un rouleau qui est mû par manivelle et sur lequel viennent s'enrouler les boyaux après qu'ils ont été raclés. Le travail se fait à la fois et simultanément sur plusieurs boyaux, et après qu'ils ont été enroulés d'une manière continue sur toute leur longueur de 20 à 24 m., le cylindre qui les porte est rétréci pour faciliter le dégagement des boudins en spirale formés par les boyaux enroulés. M. Babolat pratique mécaniquement toutes les opérations sur les boyaux, vidange, raclage, lavage. Les boyaux restent ordinairement en travail dans les eaux alcalines des terrines pendant six à sept jours : quand on s'aperçoit qu'il se présente quelques bulles à la surface, il est urgent de procéder au *triage* et au *filage*, sans quoi si on poussait plus loin l'opération du lavage, les boyaux tourneraient ; dans ce cas les matières premières et le travail seraient perdus. M. Thibouville a constaté la fréquente inefficacité des lavages alcalins, et il rend le nettoyage plus énergique en même temps qu'il évite toute cause de putréfaction en faisant usage d'une solution de permanganate de potasse, ou d'un permanganate alcalin ; la dose est de 3 à 10 gr. par litre d'eau. Après le traitement par les lessives, il soumet les boyaux à l'action de l'acide sulfureux en dissolution pour compléter l'action des lessives et aussi pour enlever les dernières traces du peroxyde de manganèse formé. Il introduit les intestins avec la dissolution d'acide sulfureux dans un tonneau tournant autour d'un axe et muni d'une ouverture qui ferme hermétiquement ; l'agitation renouvelle les surfaces et régularise l'action. Ce procédé à l'avantage de soustraire les ouvriers aux émanations des gaz délétères si considérables quand le travail se fait à l'air libre. MM. Louvet et Köhn prétendent que le traitement au permanganate de potasse manque de résistance, et ils préconisent pour décolorer les intestins l'emploi de l'eau oxygénée par immersion pendant un temps suffisamment long dont la durée varie avec la saison. Les boyaux au sortir du bain sont tordus ou filés à la manière ordinaire, et le métier qui les porte est mis à sècher dans un soufroir. C'est après avoir subi ces opérations que les boyaux subissent le *triage ;* les ouvriers séparent les différentes qualités d'après leur blancheur, leur ténacité, et d'après l'emploi qui doit en être fait. Avant d'être filés, les boyaux sont soumis au *refendage* quand ils sont destinés à la fabrication des cordes pour instruments à vent ; on les refend sur toute leur longueur, soit au moyen d'un instrument particulier nommé couteau à *soutil*, soit à l'aide d'une machine. Ce refendage est nécessaire, car l'intestin grêle n'a pas le même calibre sur toute sa longueur ; il est plus épais et plus large dans sa partie inférieure que dans sa partie supérieure, ce qui empêcherait la corde d'être juste. M. Thibouville recommande de pratiquer cette opération avant le passage en lessives, le nettoyage se fait de cette façon d'une manière bien plus parfaite sur les deux faces du boyau ; l'appareil à fendre qu'il emploie est combiné avec un injecteur qui projette dans l'intérieur du boyau, et avant l'action de l'outil tranchant, de l'eau pure ou mieux une lessive légèrement alcaline qui facilite le glissement du boyau sur le couteau, et permet d'arriver à une coupe plus régulière ; le travail est actionné et régularisé par une bobine animée d'un mouvement de rotation, et faisant appel de traction sur le boyau qui s'enroule à plat, avec une tension toujours égale et suivant un mouvement continu et uniforme ; cet envidage sur la bobine a en outre l'avantage de prédisposer plus facilement le boyau fendu et aplati pour les opérations suivantes. Nous allons, en parlant des *cordes*, étudier sommairement la façon de préparer et de finir chacune d'elles.

Cordes d'instruments. — La fabrication des cordes d'instruments ou cordes harmoniques, n'est pas très ancienne en France, elle fut introduite par un ouvrier napolitain qui, vers 1766, monta une fabrique à Lyon. Les procédés

sont restés longtemps le privilège de la ville de Naples, mais aujourd'hui les produits français peuvent rivaliser avec les produits napolitains, toutefois les *chanterelles* napolitaines ont conservé une valeur spéciale, non pas parce qu'elles y sont mieux fabriquées, mais parce que le goût des Napolitains pour la chair d'agneau permet aux fabricants de s'approvisionner de boyaux ayant un faible diamètre, et particulièrement propres à donner des chanterelles. On a pourtant remarqué que les chanterelles de Naples ont dégénéré, on attribue ce fait à ce qu'autrefois, quand Naples fournissait à elle seule toutes les cordes d'instruments, on ne fabriquait qu'après Pâques, du mois de juin au mois de septembre, et les intestins des agneaux tués avant Pâques, et qui n'ont pas grande consistance, étaient réservés pour les cordes les plus ordinaires. Aujourd'hui que la France fabrique des cordes à meilleur marché qu'en Italie, on ne fabrique guère à Naples que les chanterelles, et comme on emploie tous les intestins d'agneaux quelle que soit l'époque où ils ont été tués, on observe que la plus grande partie est de qualité inférieure à celle fournie quand la fabrication était plus restreinte. Les boyaux préparés comme nous l'avons vu, lavés, triés et refendus, vont subir pour la fabrication des cordes une série d'opérations désignées sous les noms de *filage, soufrage, étrichage, polissage, apprêtage.*

Filage. Il s'exécute à l'aide de métiers portant environ trois longueurs de violons, on y fait trois cordes à la fois à l'aide d'un rouet à deux crochets. Les métiers sont de simples cordes ou châssis, dont un des côtés porte plusieurs chevilles de bois à demeure, tandis que l'autre côté est percé de trous pour recevoir des chevilles mobiles. Ayant choisi trois boyaux humides attachés bout à bout d'une façon inverse quant aux grosseurs, on attache une extrémité du paquet à une petite cheville, on la place sur un des crochets de la roue, et ensuite on passe les boyaux autour d'une cheville fixée à l'extrémité du métier, puis on coupe de longueur convenable, et l'on fixe l'extrémité libre à une petite cheville pareille à la précédente qu'on met sur le deuxième crochet. On met le rouet en mouvement; pendant ce temps, on promène les doigts humides sur la corde pour éviter les irrégularités, la roue fait 10 tours environ, et comme cette roue fait mouvoir les petites molettes qui reçoivent 30 fois plus de torsion que la grande, il en résulte que les cordes reçoivent une torsion de quelques centaines de tours. La corde étant filée, on ôte les deux petites chevilles qu'on place dans les trous pratiqués sur le métier, et on recommence à filer une autre corde, jusqu'à ce que le métier soit entièrement garni des deux côtés.

Soufrage. Lorsque le cadre est rempli, on le porte au soufroir pour blanchir les cordes. La durée du séjour est de deux à huit jours, partagé ainsi qu'on va voir, suivant qu'on traite des chanterelles ou des cordes plus grosses. Au sortir du soufroir où ils passent une première nuit, les métiers sont exposés à l'air humide sur des caisses inclinées dites *rafraîchis*, posées sur des appuis et ayant une pente douce pour faciliter l'écoulement des eaux. On les mouille ensuite à l'éponge pour bien faire subir un deuxième filage, on les reporte au soufroir et cela un nombre de fois plus ou moins considérable suivant la grosseur.

Etrichage. Ce travail est destiné à nettoyer et dégraisser complètement les cordes par le polissage; on le fait pratiquement à la main, en polissant avec une corde de crin entourant un faisceau de 12 à 15 cordes, et mouillant avec une légère lessive de potasse. M. Savaresse avait tenté de substituer une opération mécanique à ce travail manuel très pénible, mais on a abandonné ces procédés mécaniques qui donnaient des résultats inférieurs.

Polissage. On polit à sec à la main ou à la machine à l'aide de verre pilé sur des coussinets de caoutchouc; on enduit d'huile d'olive et on sèche. Il n'y a plus qu'à couper les cordes de longueur, ce qui constitue l'*apprêtage*, et à les enrouler en cercle sur les bobines d'un métier spécial, pour en faire les paquets tels qu'on les trouve dans le commerce.

La qualité d'une corde dépend invariablement des rapports qui existent entre la masse et la tension, et le son qu'elle donne dépend de la masse pour une tension donnée. Suivant M. Savaresse, la chanterelle mise au ton de l'Opéra, doit avoir une tension de 7 kilogr. $\frac{1}{2}$ et elle ne doit rompre que sous une charge de 12 à 13 kilogr.; plus résistante elle devient criarde; plus faible elle rompt sans qu'on la joue. La tension diminue relativement avec la grosseur des cordes, car une bonne *seconde*, dont le volume est double, ne doit supporter que 8 kilogr., et rompre à 15. Pour la *troisième* la charge de rupture est de 40 à 45 kilogr., et de 14 kilogr. pour la *quatrième*. Nous parlerons maintenant des moyens qui peuvent faire reconnaître à la vue les bonnes cordes. Les chanterelles doivent être transparentes, parfaitement unies et assez régulières de grosseur; elles ne doivent pas être trop blanches, car cela prouverait qu'elles ont été faites avec des agneaux trop jeunes, et lorsqu'on serre un paquet de chanterelles sous la main, elles doivent paraître élastiques et revenir promptement comme le ferait un ressort d'acier. Les grosses cordes, deuxième et troisième, doivent au contraire être transparentes, très blanches et très molles lorsqu'on comprime un paquet, mais elles ne doivent pas changer de couleur et doivent revenir promptement à leur état cylindrique; si elles présentaient trop de raideur, cela indiquerait qu'elles ont été faites avec des boyaux trop résistants, et dans ce cas elles auraient une mauvaise qualité de son. Les cordes se conservent dans des boîtes de fer-blanc qu'on ouvre le moins possible. Le nombre de boyaux employé pour chaque corde varie un peu avec les fabricants; voici ceux employés par M. Savaresse : les chanterelles ont 4, 5 et 6 fils de la grosseur des boyaux; chaque fil est formé d'une moitié de boyau divisé dans sa longueur. Les *mi* de violon ont de 3 à 4 fils pleins, mais très fins; les *la* de 3 et 4 fils pleins plus forts; les *ré* 5 fils pleins. Pour les guitares on emploie des fils plus fins que pour les violons; pour les violoncelles on emploie jusqu'à 10 fils pleins; les cordes de harpe sont composées de 20 fils pleins; celles des basses ont 6 fils pour les chanterelles et 10 pour le *ré*. Enfin les cordes de contre-basses ont 30 fils pour la chanterelle et 50 pour le *ré*. Le débouché qui fournit le plus de travail à cette industrie, c'est la fabrication des cordes de guitare pour l'Amérique du Sud; on est arrivé, par des procédés chimiques, à donner aux cordes une blancheur exceptionnelle exigée par les consommateurs de ce pays, le blanchiment nouveau n'est obtenu qu'au détriment de la résistance. Certaines cordes de harpes sont teintes les unes en rouge, les autres en bleu. Les colorations sont données avant le filage; on choisit les boyaux les plus tachés pour les teindre en bleu. Le bleu se prépare avec une décoction de tournesol de Hollande; il faut éviter d'approcher les cordes bleues du soufroir, attendu qu'elles passeraient au rouge. Le rouge se prépare avec du marc de cochenille qu'on fait bouillir dans de l'eau de potasse marquant seulement 1°. Les cordes rouges vont au soufre comme les blanches et elles acquièrent un rouge plus vif et plus brillant. Outre les cordes de boyaux, le luthier emploie aussi des *cordes de soie* et des *cordes filées* recouvertes de *cannetille*, autrement dit d'un fil de cuivre argenté; cette opération est très simple, elle se fait à l'aide d'un tour à deux poupées; la corde étant tordue des deux bouts à la fois, la cannetille s'y place seule par l'effet de la torsion que reçoit la corde des deux côtés. Pour couvrir une corde à boyaux d'un fil métallique, il faut prendre la corde non soufrée et avant d'être huilée.

Cordes des remouleurs. — Les cordes des remouleurs, dites aussi cordes des Lorrains, sont employées sur tous les tours, pour établir les transmissions et se préparent ordinairement avec les intestins du cheval. Les boyaux

raclés et lavés reçoivent une boule en bois portant quatre lames tranchantes disposées en croix qu'on fixe sur un piquet vertical. On tire également le boyau avec les deux mains, et au fur et à mesure il se coupe en quatre lanières égales qui servent à fabriquer les cordes, en en prenant quatre ou huit suivant la grosseur à obtenir. On attache à l'aide d'une grosse ficelle préparée et dite lacet, l'une des extrémités du faisceau de lanières après une cheville fixée sur un poteau, puis faisant passer le faisceau sur une cheville semblable d'un autre poteau distant de 10 m. du premier, on attache l'autre extrémité du faisceau par un nouveau lacet à la première cheville. On garnit toutes les chevilles du poteau. Les ouvriers désignent ce premier travail sous le nom d'*ourdissage;* sitôt cette opération finie, l'ouvrier place convenablement le rouet, et passe dans le crochet de l'émerillon la ficelle qui tend la corde ourdie. La torsion est répétée deux fois, et les cordes sont de nouveau tendues sur les chevilles pour éviter tout raccourcissement pendant le séchage; environ quinze heures après on procède avec une corde de crin mouillée à l'*étrichage;* si la corde suffisamment séchée et tordue n'est pas bien unie, on la polit avec de la peau de chien : mais si on a passé la corde de crin assez de fois, cela devient inutile. La corde est séchée, tendue; habituellement on ne la passe pas au soufroir; il reste à couper les deux bouts de la corde près du lacet, et on l'enroule pour la livrer au commerce.

Corde à raquettes. — Les boyaux de moutons de qualité inférieure, soit qu'ils aient subi les opérations par les lessives alcalines, soit qu'ils aient été convenablement lavés et dégorgés dans l'eau de puits, sont coupés en biais s'ils sont en plusieurs morceaux et cousus, étant mouillés, avec de la filandre, en ayant soin de mettre un biais supérieur et l'autre inférieur, afin d'éviter que les coutures rendent la corde inégale. Ceci fait et le boyau ne faisant qu'une seule longueur, on ourdit comme nous l'avons vu pour les cordes de rémouleurs; ensuite, on réunit un, deux, trois ou quatre boyaux qu'on attache à un lacet; on continue à les attacher de la même manière, en mettant chaque fois ce lacet; à la cheville opposée à ce lacet l'intestin fait deux tours, ce qui l'empêche de glisser. Les attaches terminées, l'ouvrier prend un des lacets, le met à l'émerillon du rouet et donne quelques tours de manivelle. Le tordage fait diminuer la corde, mais l'ouvrier la ramène en tirant par le lacet, qu'il enfile à la cheville supérieure. Quand celle-ci est garnie, il promène sa main en pressant la corde à partir du rouet, pour faire sortir l'humidité, et faire qu'elle soit tordue également dans toute sa longueur; une ou deux heures après, il les remet au rouet et passe la corde de crin. On met souvent la corde en couleur et voici comment on s'y prend : une des chevilles qui enfilent le lacet est enlevée, la corde est ployée à l'entour, on la réunit avec la cheville opposée et on laisse tremper la corde dans du sang de bœuf pendant quelques minutes; on la tord de nouveau jusqu'à dessiccation complète. Souvent on met les boyaux en couleur avant le tordage et avant l'ourdissage. Pour les qualités inférieures des cordes à raquettes, on met un boyau seul et deux ou trois filandres et on opère de la manière que nous avons indiquée.

Corde a fouets. — Les intestins de moutons de deuxième qualité, mis de côté pour la corde à fouets, sont pris par l'ouvrière, après qu'ils ont été passés à la potasse, les bouts coupés en biais et cousus avec de la filandre, toujours de façon que les coutures ne fassent pas d'épaisseur inégale. On ourdit la corde et on tord chaque bout séparément; on passe une ou deux fois au soufroir. Les soins pour la fabrication de cette corde sont plus grands que pour la corde à raquettes; après avoir bien poli à la corde de crin, on laisse sécher, on coupe par les bouts, et on ploie par grosses pour livrer au commerce. Parfois on met la corde à fouets en couleur, les boyaux prennent bien la teinture.

Corde pour chapeliers. — Cette corde, dite aussi corde d'*arçon*, est préparée de la manière suivante: les boyaux de moutons les plus larges et les plus gros, après avoir été passés à la potasse sont ourdis par quatre, six et même dix ou douze, selon la grosseur à donner à la corde, qui est ordinairement de 7 à 8 m. de long; on passe en rafraîchi. Il est nécessaire que la corde n'ait ni coutures, ni nœuds, aussi l'ouvrier, en ourdissant double les boyaux, met un lacet aux bouts réunis qu'il place à la première cheville. Ce travail fini, il applique au rouet et agit comme pour les autres cordes en étrichant à plusieurs reprises et avec le plus grand soin chaque fois qu'il tord de nouveau. A demi séchées, les cordes sont soumises deux fois à la vapeur du soufre. Après chacune de ces opérations, la corde est tendue, étrichée, en arrosant la corde de crin avec une assez grande quantité d'eau de potasse. On la laisse sécher tendue, ensuite on la coupe et on la ploie.

Corde d'horlogers. — Cette corde à boyau doit être extrêmement mince; aussi, pour la faire, prend-on des intestins très petits, bien travaillés, ou plus souvent des boyaux coupés en deux par un couteau approprié à cet effet. Les horlogers se servent aussi de cordes de différentes grosseurs et contenant un plus ou moins grand nombre d'intestins; on les fabrique comme les cordes à instruments, mais avec beaucoup moins de soins. — Nous donnerons quelques renseignements sur d'autres produits spéciaux obtenus avec les boyaux.

Fleurs artificielles. — Pour amener les boyaux à l'état soyeux exigé par cette fabrication, on leur fait subir des préparations de diverse nature. Les boyaux, convenablement nettoyés dans des lessives alcalines, sont mis au soufroir pendant cinq ou six jours et trempés ensuite pendant cinq minutes dans une solution d'acide citrique ou d'acide tartrique qui leur donne un aspect brillant; si on veut leur donner une couleur blanche plus mate, on les met en contact avec une légère dissolution d'alun; la longueur du boyau est diminuée, mais celui-ci résiste mieux au soufflage. On obtient facilement diverses colorations, le jaune est obtenu par l'acide picrique, la gomme gutte, la gaude; le vert par l'indigo et l'acide picrique; le bleu par l'indigo; le rouge par le carmin; le rose par le carmin additionné d'une légère dissolution de crème de tartre. On procède ensuite au soufflage; pour cela, dans une étuve chauffée à 60° et bien éclairée, on dispose sur des bâtons placés de distance en distance dans les murs, un boyau qui peut avoir 25 à 30 m. de long; le gros bout est placé sur le tube en fer d'un fort soufflet qui traverse la cloison de l'étuve et qu'un ouvrier manœuvre extérieurement. L'air est puisé par un tube dans l'étuve; un châssis vitré permet de voir comment l'opération de l'insufflation s'opère; habituellement dix à douze minutes sont suffisantes pour dessécher et détendre un boyau humide et l'amener à un grand état de ténuité. Dans quelques établissements on insuffle dans les boyaux de l'essence de mirbane. C'est à l'aide de cette pellicule que l'on prépare des fleurs, des feuilles, des fruits, etc.; on l'emploie aussi pour envelopper les savons.

Enveloppes médicamenteuses. — Le boyau préparé et blanchi est trempé dans une solution de 19 parties de gomme et 1 de glycérine; on insuffle et on conserve pour l'usage. Pour utiliser cette pellicule, on en fait de petits sacs, on mouille les trois côtés avec un pinceau imbibé d'eau après avoir mis de la poudre pharmaceutique, et l'on ferme par un simple repli. Cette membrane est aussi employée pour boucher les flacons des parfumeurs et des pharmaciens.

Préservatifs. — Le gros boyau de mouton est lavé et ratissé, puis on le souffle. Après l'avoir blanchi et désoufflé on l'humecte et on le place sur des moules en bois pour laisser sécher. La dessiccation opérée, on détache le boyau avec soin, on fixe le plus souvent à la partie inférieure un petit rond en repliant la membrane sur elle-même.

Baudruche. — Pour compléter la description de l'industrie du boyaudier, il ne nous reste qu'à faire connaître la manière de préparer la baudruche dont se servent les batteurs d'or ; on détache la partie de la membrane péritonéale du bœuf qui recouvre le cœcum. La baudruche véritable n'est pas préparée dans les ateliers de boyauderie ; nous en parlerons pourtant ici. L'ouvrier décolle d'abord toute la membrane qui adhère à la partie fermée du cœcum ; le décollage fait jusqu'au point où le suif se confond avec la pellicule, il opère doucement la traction jusqu'à ce que la membrane se déchire ; il obtient alors la baudruche sur une longueur de $0^{m}60$ à $0^{m}80$. Elle revient sur elle-même après ce déchirement et forme une ficelle que l'on fait sécher pour la remettre à l'ouvrier spécial chargé de la préparer. L'ouvrier prend cette baudruche, desséchée et la met tremper dans une dissolution de carbonate de potasse très faible ; quand elle est suffisamment humectée, il la place sur une planche pour la ratisser en l'étirant pour qu'elle ne fasse pas de plis et la raclant avec un couteau qui enlève tout ce qui reste de matière graisseuse. Quand les pellicules sont bien propres et suffisamment dégorgées dans l'eau, il les étend sur une espèce de châssis en bois de 1 m. de long sur $0^{m}25$ de large et formé par deux montants en bois reliés par deux traverses. Ce cadre possède dans sa longueur, une rainure de 5 millim. de large. On procède alors aux opérations suivantes : 1° on met la baudruche sur le châssis de telle sorte que la partie qui adhérait à l'intestin soit du côté de l'opérateur et l'autre face appliquée sur du bois ; 2° on étire en tous sens pour la faire adhérer sur le châssis et obtenir une tension parfaite ; 3° on double avec une membrane semblable en plaçant la deuxième en sens inverse de la première, il y a soudure très rapide et on laisse sécher. L'ouvrier passe alors un couteau très coupant dans la rainure du châssis et enlève la double membrane. Les bandes de baudruche sont ensuite livrées à un autre ouvrier pour les recouvrir de ce qu'on nomme le *fond*, leur donner le dernier apprêt et les couper de longueur convenable. Quand l'ouvrier veut terminer la baudruche, il prend les bandes, les colle sur un châssis semblable à celui dont nous avons parlé, mais qui ne porte pas de rainure, il enduit de colle les bords de ce châssis et y place la bande de baudruche. On laisse sécher et dès qu'il y a bonne adhérence, on la lave au pinceau ou à l'éponge avec une solution de 1 à 1 1/2 % d'alun ; on laisse sécher de nouveau et on enduit la surface avec une solution de 5 % de colle de poisson dans du vin blanc, aromatisé souvent avec des substances âcres, telles que girofle, gingembre, muscade, camphre, etc., dans le but d'éviter les attaques des insectes. Après dessiccation complète on applique une couche de blanc d'œuf. Il ne reste plus qu'à presser les membranes pour effacer les rides qui ont pu être produites par les divers lavages. La baudruche est ensuite coupée en petits cahiers de 13 centim. de côté lorsqu'elle doit servir aux batteurs d'or ; elle est, au contraire, roulée en bande lorsqu'elle doit être utilisée pour la préparation du taffetas pharmaceutique. On s'est servi de la baudruche pour la confection des aérostats gonflés avec l'hydrogène. L. Knab.

BOYAVAL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. de Heuchin ; 254 hab.

BOYAVAL (Charles-Louis-Laurent), homme politique français. Cultivateur de profession, il fut nommé en sept. 1792 député à la Convention. Il y vota la mort du roi. Membre du conseil des Anciens, il quitta cette assemblée le 20 mai 1797 ; il fut ensuite commissaire du Directoire dans le dép. du Nord, puis inspecteur des forêts à Arlon (9 nov. 1799). — Un autre *Boyaval* ou *Boyenval* (P.-J.), né à Saint-Amans vers 1759, mort le 6 mai 1795 ; d'abord lieutenant d'infanterie légère, puis commis greffier de la municipalité de Paris (1789), joua pendant la Révolution le rôle d'agent provocateur et d'espion dans les prisons. Après la chute de Robespierre, il fut condamné à mort comme complice de Fouquier-Tinville.

BOYCE (Hector) (V. Boece).

BOYCE (William), organiste et compositeur anglais, né à Londres en 1710, mort à Londres le 7 févr. 1779. Il était fils d'un menuisier ; ses dispositions pour la musique le firent admettre à la chapelle royale, où il eut pour maître Ch. King. Il étudia ensuite sous le Dr Greene, et devint, en 1734, organiste de la chapelle d'Oxford, à Londres, en 1736 compositeur de la chapelle royale et organiste à Saint-Michel, en 1737 directeur du « festival des trois chœurs ». Ses premiers ouvrages furent des antiennes, une sérénade de *Salomon*, deux odes à sainte Cécile. Elu en 1749 organiste de l'église de Tous les Saints il prit à Cambridge le grade de docteur en musique. En 1752 il fut nommé chef d'orchestre de la musique du roi, en 1758 organiste de la chapelle royale. Il écrivit la musique de plusieurs pièces de théâtre, *the Chaplet* (1749), *Peleus and Thetis*, *the Shepherd's lottery* ; une ode pour l'installation du duc de Newcastle comme chancelier de l'Université, l'ode séculaire de Dryden, une ode à la charité, des cantates, services religieux, des sonates, des symphonies, des pièces d'orgue, etc. Atteint de surdité vers l'âge de cinquante ans, il renonça à la pratique de l'art et employa douze ans à réunir et publier, sous le titre de *Cathedral music*, une collection considérable et précieuse d'œuvres sacrées des compositeurs anglais, qui parut en 3 vol. de 1760 à 1778, et fut réimprimée en 1788 par Ashley avec un portrait de Boyce ; des éditions nouvelles en ont été publiées de nos jours par M. Warren et M. Novello. Après la mort de Boyce parurent, par les soins de sa veuve, deux volumes de ses œuvres posthumes (1780 et 1790). Plusieurs de ses antiennes se sont maintenues au répertoire des maîtrises anglaises, qui en estiment le style « solide, digne et imposant ». Michel Brenet.

BOYCEAU (Jacques), seigneur de la Baraudière, horticulteur français du XVIIe siècle. Il a été intendant des jardins de Louis XIII et de Louis XIV et a écrit : *Traité du jardinage* (Paris, 1638, in-fol.) ; autre *Traité de jardinage*, avec la manière de faire les pépinières, greffer les arbres, etc. (Paris, 1689, in-12 ; 2e éd., Paris, 1707, in-12). L. S.

BOYCOTT (James), capitaine anglais qui gérait, dans le comté de Mayo (Irlande), les biens du comte Erne. Sa dureté vis-à-vis des fermiers le fit haïr de tous. On s'entendit pour le mettre au ban de la société locale ; quiconque travaillerait pour lui, lui achèterait, lui vendrait, subirait le même sort. Le gouvernement lui envoya une garde nombreuse, et, sous la protection des troupes, des orangistes venus de l'Ulster l'aidèrent à faire sa récolte (1880). Néanmoins, il dut quitter le pays. Depuis lors, le mot de *boycottage* sert à désigner les excommunications de ce genre, qui sont très redoutables, grâce à l'entente des Irlandais. Ceux qui ont voulu enfreindre le ban sont souvent tombés victimes de meurtres. On a voulu voir dans la généralisation du boycottage l'œuvre d'associations secrètes ou de la fameuse *Ligue agraire* (V. Irlande).

BOYD (Hugh), publiciste anglais, né à Ballycastle, comté d'Antrim (Irlande) en 1746, mort à Madras en 1797. Il se destinait à l'armée, mais la mort de son père l'ayant laissé sans ressources suffisantes pour acheter un grade, il se décida à entrer dans le barreau et partit pour Londres où son esprit et une supériorité extraordinaire au jeu d'échecs lui ouvrirent les meilleurs salons. Il se nommait *Macauley* et prit le nom de sa mère. Après une visite en Irlande où il écrivit (1769-1771) des lettres politiques dans les journaux de Dublin, il revint à Londres et partagea son temps entre la littérature, la politique et l'étude des lois. On lui a attribué sans preuves suffisantes les fameuses *Lettres de Junius* (V. Junius). Des embarras financiers lui firent accepter en 1781 l'emploi de secrétaire de lord Macartney, nommé gouverneur de Madras. Il s'appliqua dès lors aux affaires de l'Inde, obtint

un poste important et fonda deux journaux littéraires : *le Courrier de Madras* et *Hircarrah (le Messager)*. Il allait publier une relation d'un voyage à Ceylan où il avait été envoyé en ambassade, lorsqu'il mourut de la fièvre. Ses œuvres ont été réimprimées à sa mort sous le titre : *Œuvres diverses de Hugh Boyd, auteur des lettres de Junius, avec une relation de sa vie et de ses écrits*, par Lawrence Dundas Campbell (Londres, 1800, 2 vol. in-8). Hector France.

BOYD (Hugh Stuart), poète et savant helléniste anglais, né à Edgware en 1781, mort à Londres en 1848. Il fit ses études à Cambridge qu'il quitta sans grade universitaire. Doué d'une mémoire prodigieuse il récitait sans faute 3,280 lignes de prose grecque et 4,770 de vers. Il écrivit une tragédie *Luceria* (1806) et plusieurs poèmes; mais surtout des traductions de *saint Chrysostome, saint Grégoire de Naziance, de Synesius, d'Eschyle*. Aveugle pendant les vingt dernières années de sa vie, c'est dans sa cécité qu'il enseigna le grec à Elisabeth Barrett Browning, qui lui dédia un de ses poèmes et lui consacra deux sonnets. Hector France.

BOYDELL (John), célèbre éditeur et graveur anglais, né à Dorington (Shropshire) le 19 janv. 1719, mort à Londres le 12 déc. 1804. Fils d'un régisseur de campagne, il ne manifesta qu'à l'âge de vingt et un ans son goût pour la profession de graveur, et entra dans l'atelier de Toms, à Londres, où il travailla avec acharnement pendant six années. Il débuta par la publication de *Six Vues de Londres*, d'après ses propres dessins, suite connue sous le nom de « Bridge-Book ». En 1751, il donna un recueil de cent cinquante-deux *Vues d'Angleterre et du pays de Galles*, qui eut un grand succès et fut l'origine de sa fortune colossale. Il se fit alors éditeur d'estampes dans le but de développer l'art de la gravure dans sa patrie et de la soustraire à cet égard à la dépendance de l'étranger. Il s'adressa d'abord à des graveurs français et italiens en renom, puis il forma des artistes nationaux tels que Canot, Earlom, Green, Woollett, etc., et il fit graver par cette phalange laborieuse les plus célèbres tableaux de l'Angleterre, nombre de toiles de grands maîtres de tous les pays, et des portraits de personnages anglais. Ces estampes furent en partie réunies en volumes, avec un texte anglais et français (*Collection of prints*; Londres, 1769 et suiv., 9 vol. gr. in-fol.), recueil composé de 571 pièces, et toutes celles de son fonds montèrent à la longue au chiffre de près de cinq mille. Il fit graver tous les tableaux de la galerie d'Houghton (1787-1788, 2 vol. gr. in-fol.), vendue en bloc au gouvernement russe; les dessins du Guerchin de la collection royale d'Angleterre; publia *An History of the principal rivers of Great-Britain* (1794-1796, 2 vol. gr. in-fol.), ouvrage remarquable surtout par sa belle exécution typographique due à l'imprimeur Bulmer, etc. Le fécond *Bartolozzi* (V. ce nom) fut un de ses principaux collaborateurs. Pour couronner sa brillante carrière d'éditeur, Boydell conçut un projet grandiose : il fit peindre par les premiers artistes anglais quatre-vingt-seize tableaux représentant les scènes principales des pièces de Shakespeare, et les fit graver ensuite pour servir d'illustration à une édition monumentale du grand tragique (*Dramatic Works*, 1791-1802, 9 vol. gr. in-fol., puis 2 vol. de planches additionnelles). Cette entreprise, qui a absorbé environ cent mille livres sterling, ébrécha sa fortune. Il avait voulu offrir à la nation sa galerie shakespearienne, mais la Révolution française ayant brisé ses transactions avec le continent et l'ayant amené à la banqueroute, il se vit obligé de mettre en loterie cette galerie, dont le produit ne suffit pas pour payer toutes ses dettes. En récompense des grands services rendus aux arts de son pays, Boydell avait été élu alderman en 1785 et lord-maire de Londres en 1790. — Son neveu *Josiah* Boydell, né en 1750, mort en 1817, peintre d'histoire et de portraits, lui succéda dans son commerce d'estampes, mais cette célèbre maison disparut peu d'années après lui. G. Pawlowski.

BOYE ou **BŒYE** (Birgitte-Cathrine), poétesse danoise, née à Gjentofte le 7 mars 1742, morte à Copenhague le 16 oct. 1824. Elle eut de son premier mariage l'évêque de Ribe, J. M. Hertz, auteur d'*Israël délivré*. Son second mari H. Boye, ayant perdu sa place lors de la vente du domaine royal de Vordingborg, elle eut à solliciter le ministre Guldberg et lui montra quelques-uns de ses essais poétiques. Il l'engagea à composer et à traduire des psaumes dont il admit 149 dans le nouveau *Psalmebog* de 1778 ; la plupart sont déparés par le pathos et le manque de goût ; mais quelques-uns sont poétiques et édifiants. Elle publia en outre 89 *Psaumes de David*, traduits librement (Copenhague, 1781-85) ; *Mélicerte*, drame pastoral (1780) et deux tragédies ; *Gorm l'Ancien* (1781 ; 2e éd. 1784), et *Sigrid* (1795).

BOYE (Johannes), philosophe et économiste danois, frère du recteur Engelbrecht Boye, né à Copenhague le 19 déc. 1756, mort le 1er fév. 1830. Il fut recteur à Nakskov (1783) et à Fredericia (1806). Il traita avec élégance, mais superficiellement, de matières philosophiques et économiques dans : *l'Ami de l'Etat* (Copenhague, 1792-1814, 3 vol.), *la Monnaie, les vivres et la cherté* (1815; 2e éd. 1816) ; *l'Historiographie* (1815) ; l'introduction de son *Eloge de Daniel Rantzau* (1819, 1821) ; *la Bible et Homère* (1821), *la Musique et le Chant* (1824). — Son fils, *Adolphe-Engelbert* Boye (1784-1851), fut chef de bureau (1813), secrétaire (1831) et archiviste au ministère des finances. Sous les pseudonymes de *Hans Mikkelsen*, de *Just Justesen* et de *Peder Wegner*, il prit une part très vive aux polémiques sur Baggesen et Oehlenschlæger, qu'il soutenait. Après avoir publié les *Comédies de Holberg* (avec Rahbek, 1824-1832, 7 vol. in-8 ; seul, 1843, gr. in-8 ; 2e éd. 1852), il réunit sous le titre de *Holbergiana* (1832-1835, 3 vol.) de petites pièces écrites par le grand comique ou le concernant. On lui doit encore d'autres éditions : *Recueil d'écrits sur K.-L. Rahbek et sa femme* (1831), *Poésies d'Edv. Storm* (1832) et *de Vessel* (1832), *le Parnasse danois* (1840) ; des traductions de l'allemand, de l'anglais, du suédois. B-s.

BOYÉ (Charles-Joseph), général français, né en 1762 dans l'électorat de Trèves. Il s'enrôla, en 1778, dans le régiment de hussards de Conflans. Capitaine en 1791, il se distingua aux combats livrés dans les défilés de l'Argonne, au siège de Namur et à la bataille de Nerwinden. Chef d'escadron en 1793, chef de brigade et général de brigade l'année suivante, il assista à la bataille de Fleurus (26 juin 1794) ; il prit part aux campagnes de 1796 et 1797 en Allemagne, à celle de 1799 en Suisse et se distingua à la bataille de Hohenlohe (1801). Il reçut en 1805 le commandement de la 16e division militaire à Lille.

BOYE (Caspar-Johannes), poète et prédicateur danois, né à Kongsberg (Norvège) le 27 déc. 1791, mort du choléra à Tuborg, près Copenhague, le 6 juil. 1853. Fils du recteur de Kongsberg et de Throndhjem, Engelbrecht Boye (1754-1839), traducteur et commentateur d'Epictète (1781-1785), et neveu de Johannes Boye, il fut successivement maître à l'Ecole normale de Jonstrup (1818), puis pasteur de Sœlleroed (1826), de Saint-Nicolas à Elseneur (1835) et de l'église de la garnison à Copenhague (1847). De 1816 à 1827, il fit jouer une vingtaine de pièces : tragédies, drames, opéras, prologues, dont six traduites de l'allemand, deux de l'italien. Parmi ses six tragédies originales, où il y a plus de rhétorique que de vie et d'action, il faut citer *Conradin* (1821), *Juta* (1824), *Svend Grathe* (1825) qui contient un chant devenu national *(Der er et Land)*, et *Erik VII* (1827). Ses chefs-d'œuvre sont *W. Shakespeare* (1826), drame romantique avec musique de Kulhau, ainsi que nombre de psaumes et de pièces de vers renfermés dans *la Harpe de David* (1827), *Poèmes et chants religieux* (1833-1837, 4 vol. ; nouveau recueil, 1840-43, 2 vol. ; choix avec additions dans *Psalmer*, 1847-1854, 3 vol.). Ses remarquables

Prêches forment deux recueils (Elseneur, 1838-39, 2 vol.; 1853, 2 vol.). Ses *Udvalgte og samlede poetiske Skrifter* (1850-51, 4 vol.) ne contiennent que huit de ses pièces de théâtre et des poésies. Comme co-éditeur des *Œuvres danoises* de Baggesen (1827-1832, 12 vol.), il continua le *Labyrinthe* d'après les papiers du grand poète. On lui doit aussi la traduction de six romans de Walter Scott. B-s.

BOYELLES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Croisilles; 383 hab.

BOYEN (Hermann-Leopold-Ludwig von), homme d'Etat prussien, né le 20 juin 1771 à Kreuzburg, mort le 15 fév. 1848. Il entra en 1784 au service du roi de Prusse et fit contre la France les campagnes de 1792 à 1794 et celles de 1805, 1806, 1813 et 1814; il fut blessé à Auerstädt. Il dirigea le ministère de la guerre prussien de 1814 à 1819, époque à laquelle il rentra dans la vie privée. Il y resta jusqu'en 1841, il fut alors chargé du ministère d'Etat et se retira définitivement en 1847. Il mourut feld-maréchal gouverneur des Invalides de Berlin. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Erinnerungen aus dem Leben Günthers* (Berlin, 1834); *Der Preussen Losung* (Berlin, 1838).

BOYER (Marine) (V. Boër).

BOYER. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Charlieu; 244 hab.

BOYER. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Sennecey; 1,193 hab.

BOYER (l'abbé Claude), auteur dramatique, membre de l'Académie française, né à Albi en 1618, mort le 22 juil. 1698. Aussi médiocre prédicateur que médiocre écrivain, il fut pourtant admis, en 1666, à l'Académie française où il figura — dit Furetière — parmi « les académiciens jetonniers, sans nom et sans autorité ». Le peu de succès de ses pièces ne le désolait pas outre mesure. Il le mettait sur le compte du parti pris du public et il triompha le jour où sa tragédie d'*Agamemnon*, donnée sous le pseudonyme de Pader d'Assezan, réussit. Il en revendiqua alors la paternité, ce qui la fit siffler impitoyablement. Boyer est plus connu par les épigrammes dont Boileau, Racine et Furetière l'ont criblé, que par ses ouvrages. En voici la liste : *la Porcie romaine* (1646); *la Sœur généreuse* (1647); *Aristodème* (1649); *Tyridate* (1649); *Ulysse dans l'île de Circé* (1650); *Clotilde* (1659); *Fédéric* (1660); *la Mort de Démétrius* (1661); *Policrite* (1662); *Oropaste ou le faux Tonaxare* (1663); *les Amours de Jupiter et de Sémélé* (1668); *la Fête de Vénus* (1669) donnée comme pastorale, mais qui est plutôt une pièce à grand spectacle dans le genre de nos féeries modernes; *le Jeune Marius* (1670); *Policrate* (1670); *le Fils supposé* (1672); *le Comte d'Essex* (1672); *Lisimène ou la jeune bergère* (1672), pastorale assez fade; *Agamemnon* (1680); *Artaxerce* (1683); *Jephté* (1692); *Judith* (1695), ces deux pièces ont été composées pour Saint-Cyr, la dernière surtout excita la verve railleuse de Racine; *Méduse* (1697), opéra, enfin *les Caractères des prédicateurs, des prétendants aux dignités ecclésiastiques, de l'âme délicate, de l'amour profane, de l'amour saint avec quelques autres poésies chrétiennes* (Paris, 1695, in-8). Les *Caractères de l'amour profane* furent lus à l'Académie, qui, à la seule indication du titre, refusa d'en entendre davantage. R. S.

Bibl. : Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, éd. Livet; Paris, 1858, in-8, t. II.

BOYER (Abel), historien et lexicographe anglais, d'origine française, né à Castres le 13 juin 1667, mort en 1729. Il alla s'établir en Angleterre en 1689. Après avoir publié son *French and English Dictionary* (Londres, 1709, in-fol.), qui n'est pas encore complètement oublié, il donna des compilations historiques, que les documents qu'elles renferment rendent précieuses, et dont les principales sont : *Political State of Great Britain from 1711 to 1729*, avec une suite jusqu'en 1740 (60 vol. in-8); *Annals of the Reign of Queen Anne* (11 vol. in-8); *History of Queen Anne* (1735, in-fol.); *History of William III* (3 vol. in-8); *Life of sir W. Temple* (1714, in-8). Boyer est un des auteurs que Pope malmène dans la *Dunciad*.

BOYER (Jean-François), évêque de Mirepoix, membre de l'Académie française, né à Paris le 12 mars 1675, mort à Paris le 20 août 1755. Nommé évêque de Mirepoix grâce à l'influence du cardinal Fleury (1730-1736), puis précepteur du dauphin père de Louis XVI (1736), il fut élu à l'Académie française en juin 1736 en remplacement de Mallet, à l'Académie des sciences en 1738 (membre honoraire) et à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1742 en remplacement du cardinal de Polignac. Premier aumônier de la dauphine (1743-1746), il devint encore en 1743 directeur de la feuille des bénéfices. Il n'a rien publié et comme littérateur il n'est connu que par l'opposition très vive qu'il fit à Piron lorsque ce poète se présenta en 1753 à l'Académie.

Bibl. : De Fouchy, *Eloges des académiciens de l'Académie royale des sciences, morts depuis 1744*; Paris, 1766, in-12.

BOYER (Pierre), oratorien, opposant à la bulle *Unigenitus*, né à Arlannes en 1677, mort en 1755. Il fut emprisonné au Mont Saint-Michel, puis à Vincennes, où il mourut. Ses écrits les plus intéressants se rapportent au jansénisme : *Premier Gémissement d'une âme vraiment touchée de la destruction de Port-Royal* (1710, in-12); *Vie de M. de Paris* (Bruxelles [Paris], 1721); *Parallèle de la doctrine des payens avec celle des jésuites et de leur constitution* (Paris, 1726, in-12 et in-8) attribué à L. de *Bonnaire* (V. ce nom), le parlement condamna ce livre à être brûlé; *Coup d'œil en forme de lettre sur les convulsions* (Paris, 1733, in-12). F.-H. V.

BOYER (Jean-Baptiste-Nicolas), médecin français, né à Marseille le 5 août 1693, mort à Paris le 2 avr. 1768. Il fut reçu docteur à Montpellier en 1717, à Paris en 1728; il se distingua lors de l'épidémie de peste de Marseille (1720) et dans un grand nombre d'épidémies de fièvres malignes, putrides, de scarlatine, de suette, etc. Boyer fut pensionnaire du roi, médecin du régiment des gardes, médecin de la ville de Paris, inspecteur des hôpitaux militaires, professeur de pharmacie, doyen de la faculté (1756-1759), censeur royal, médecin ordinaire du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, etc. — Ouvrages principaux : *Relation hist. de la peste de Marseille* (Cologne, 1721, in-8); *Méthode à suivre dans le traitement de différentes maladies épidémiques qui règnent le plus ordinairement dans la généralité de Paris* (Paris, 1761, in-12). Dr L. Hn.

BOYER (Joseph), diplomate français du xviiie siècle. D'une famille d'Aix-en-Provence, il était fils d'Honoré Boyer et de Jeanne Carnaud. Il fut successivement chargé d'affaires en Saxe (1752), à Rome (1757), à Vienne (1759) et ministre à Liège en 1760. En 1768, il fut envoyé extraordinaire à Gênes et inscrit sur le livre d'or de la noblesse génoise. Il paraît avoir appartenu à l'école des *Durand* et des *Hennin* (V. ces noms), mais avoir joué un rôle bien moins important qu'eux. L. F.

Bibl. : La Chesnaye Desbois, *Dict. de la noblesse*.

BOYER (Alexis, baron), célèbre chirurgien français, né à Uzerches (Corrèze) le 1er mars 1757, mort à Paris le 25 nov. 1833. De parents pauvres, il entre dans la boutique d'un chirurgien-barbier, puis vient à Paris comme premier garçon chez un maître barbier et utilise ses loisirs à suivre les dissections. En 1781, il obtient une médaille d'or à l'école pratique, en 1782 est nommé au concours élève de la Charité, en 1787 chirurgien gagnant maîtrise; en même temps il refait son éducation et étudie le latin. Pendant la Révolution, il est nommé médecin en second de la Charité et, en l'an III, lors de la création de l'Ecole de santé, choisi comme professeur de médecine

opératoire, chaire qu'il échangea bientôt contre celle de clinique chirurgicale. En l'an XI, il dut, conformément aux nouveaux règlements, soutenir son doctorat en présence de ses collègues de la faculté. L'année suivante, il fut nommé chirurgien de l'empereur, qu'il accompagna en Allemagne pendant la campagne de 1806-1807 et au retour de laquelle il fut créé baron de l'empire. — A cette époque, Boyer avait déjà publié un *Traité complet d'anatomie* (Paris, 1797-99, 4 vol. in-8; 4e édit. 1815). Il résolut de faire la même chose pour la chirurgie et de 1814 à 1828 publia son *Traité des mal. chirurg. et des opérat. qui leur conviennent* (Paris, 11 vol. in-8; les cinq premiers vol. réimprimés deux fois; 5e édit. [la 3e en réalité] par Phil. Boyer, Paris, 1844-1853, 7 vol. in-8). Dès l'origine Boyer fit partie de l'Académie de médecine, puis fut nommé chirurgien consultant du roi, enfin, en 1825, chirurgien en chef de la Charité et membre de l'Institut. — C'était un chirurgien accompli; mais il a accordé trop peu de crédit aux progrès de la science; son livre est un exposé magistral de la chirurgie du XVIIIe siècle, des travaux de l'Académie de chirurgie, mais ne renferme que peu de choses nouvelles. Dr L. Hn.

BOYER (Pierre-François-Xavier, baron de), général français, né à Belfort en 1760. Il s'engagea en 1792 et partit pour l'armée des Pyrénées. Il fit avec honneur les campagnes d'Italie, d'Egypte, de Syrie et de Saint-Domingue. Chef d'état-major du général Leclerc, il s'embarqua après sa mort, pour revenir en France transmettre ses dernières volontés au premier consul; mais il fut pris par les Anglais et bientôt après échangé. Chargé pendant les Cent-Jours d'organiser un corps franc dans la Côte-d'Or, il fut obligé de s'enfuir, lors de la seconde Restauration. Rentré en France en 1818, il reprit son grade de général de division, mais fut mis en disponibilité. Quelque temps après, il entra au service du pacha d'Egypte, qui venait de faire appel aux anciens officiers de l'Empire, pour organiser son armée (1824-27). Le gouvernement de Juillet lui donna un emploi en Afrique dans l'armée du maréchal Clausel, mais il ne tarda pas à prendre sa retraite à la suite d'une mésintelligence avec le duc de Rovigo. On a trouvé quelques lettres du général Boyer dans la *Correspondance interceptée de l'armée d'Egypte* (1799, in-8).

BOYER (Pierre-Denis), théologien, prédicateur et publiciste, né le 29 oct. 1766 à Sévérac-l'Eglise, près Rodez (Aveyron), mort à Paris le 24 avr. 1842. Il s'associa à Emery pour relever le séminaire de Saint-Sulpice, où il professa la théologie dogmatique jusqu'en 1818. On dit qu'il a aidé Frayssinous, son parent, à composer ses *Conférences*. — Œuvres principales : *le Duel jugé au tribunal de la raison et de l'honneur* (Paris, 1802); *Examen du pouvoir législatif de l'Eglise sur le mariage* (Paris, 1817); Boyer y réclame pour l'Eglise le droit d'établir des empêchements dirimants au mariage; *Nouveaux Eclaircissements sur quelques objections que l'on oppose au Concordat* (Paris, 1818) : il s'agit du Concordat de 1817; *De la Liberté des cultes selon la Charte* (Paris, 1819); publié sous le nom d'abbé Barrande de Briges. Constant adversaire de Lamennais, dont il combattit successivement les opinions ultramontaines et les opinions politiques, Boyer défendit d'abord contre lui les IV articles de la Déclaration de 1682, puis il écrivit l'*Examen de la doctrine de M. de Lamennais sous le triple rapport de la philosophie, de la théologie et de la politique* (Paris, 1834), et *la Défense de l'ordre social contre le carbonarisme moderne* (Paris, 1835, 2 vol.) ; *Défense de la méthode d'enseignement suivie dans les écoles catholiques ou Dissertation sur l'enseignement scholastique* (Paris, 1836); *Défense de l'Eglise catholique contre l'hérésie constitutionnelle qui soumet la religion au magistrat, renouvelée dans ces derniers temps* (Paris, 1840) ; *Discours pour les retraites ecclésiastiques* (Paris, 1843, 2 vol.). E.-H. V.

BOYER (Jean-Baptiste-Henri-Nicolas), général français, né à Belfort en 1775, mort en 1813. Il s'engagea dans le 10e bataillon des volontaires en déc. 1793, passa l'année suivante au 1er régiment de hussards et fut nommé sous-lieutenant après la bataille d'Arcole (1797). De nombreuses actions d'éclat lui valurent ses différents grades, jusqu'à celui de général de brigade qu'il obtint en 1813. Il commandait la cavalerie du 5e corps à la bataille de Leipzig, où il fut mortellement blessé.

BOYER (Jean-Pierre), président de la République d'Haïti, né à Port-au-Prince le 28 févr. 1776, mort à Paris le 9 juil. 1850. Homme de couleur, Boyer fit de bonnes études en France, revint à Saint-Domingue, entra dans l'armée (1792) et parvint en 179[illegible] au grade de chef de bataillon. Après la prise de Port-au-Prince par les Anglais il se retira dans le sud de l'île, succéda au général Beauveau, commandant de la place de Jacmel, et se distingua dans les combats livrés aux Anglais par le général Rigaud. Toujours sous les ordres de ce dernier, il eut de sérieux engagements avec les noirs commandés par le célèbre Toussaint-Louverture, qui exterminait les mulâtres. Il dut même abandonner l'île avec le général Rigaud et se réfugier en France d'où il revint en 1802 avec l'expédition commandée par le général Leclerc. Hostile au rétablissement de l'esclavage, Boyer se détacha des Français et réussit à réconcilier contre eux les nègres et les mulâtres. Lorsque les Français eurent évacué l'île les dissensions reparurent. Dessalines, un nègre, était monté sur le trône et se distinguait par son despotisme et sa cruauté. Péthion et Boyer conspirèrent contre lui et aidèrent le général Christophe à le renverser (1806), mais Christophe s'empara du pouvoir. Péthion fonda alors une République indépendante dans le S.-O. de l'île, prit le titre de président et nomma Boyer général de division, chef de l'état-major général, et commandant de Port-au-Prince, capitale de la nouvelle République. Christophe lança ses bandes contre le nouvel Etat et faillit s'emparer de Port-au-Prince. Boyer remporta sur lui de si brillantes victoires qu'à la mort de Péthion (29 mars 1818) il fut acclamé président de la République. A la mort de Christophe (1820) il annexa ses Etats, occupa en 1821 la moitié orientale de l'île, l'ancienne partie espagnole, et obtint de la France en 1825 la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti. Durant sa présidence, il améliora les finances, réforma l'administration et encouragea intelligemment les arts et les sciences. Il fut renversé en 1843 par une révolution. La Chambre, dont il avait voulu réduire les pouvoirs, résista et, appuyée sur les troupes du général commandant en chef de l'artillerie, Rivière-Herard, contraignit Boyer à la fuite (13 mars 1843). Retiré à La Jamaïque, il adressa au Sénat sa démission officielle. En 1849 il vint à Paris où il mourut.

Bibl. : Wallez, *Précis historique des négociations entre la France et Saint-Domingue, avec une notice biographique sur le général Boyer*; Paris, 1826, in-8.

BOYER (Philippe), chirurgien français, fils d'Alexis Boyer (V. ci-dessus), né à Paris en 1801, mort à Paris le 9 avr. 1858. Il fut agrégé, chirurgien des hôpitaux et concourut plusieurs fois pour les chaires de chirurgie et de médecine opératoire. Elève de son père, il se tint comme lui en défiance les innovations; cependant il s'était fait une réputation par les succès qu'il obtenait après les grandes opérations grâce aux soins consécutifs, par son procédé de traitement des ulcères par les bandelettes, et son mode d'opérer les étranglements herniaires, etc. Outre une nouvelle édition du *Traité de chir.* de son père, il a publié : *De Fistulis vesico-vaginalibus earumque medela* (Th. conc. agr. chir., Paris, 1830, in-4) ; *Rapp.... sur un mode de traitement des ulcères des jambes*, etc. (Paris, 1841, in-8) ; *Traité de la syphilis* (Paris, 1836, in-8), et plusieurs thèses de concours. Dr L. Hn.

BOYER (Emile Partout, dit), vaudevilliste français, né vers 1810, mort à Paris le 21 janv. 1862. Successive-

ment directeur des hospices Necker, de la vieillesse (hommes), de la vieillesse (femmes) et de l'hôpital Saint-Louis, il fut, à ses moments de loisir, collaborateur de Varin, de Paul de Kock, de Duvert, de Xavier (Saintine), de Charles Nuitter, etc., pour un certain nombre de vaudevilles dont quelques-uns se sont longtemps maintenus au répertoire du Palais-Royal : *l'Omelette fantastique* (1842) ; *la Rue de la Lune* (1843) ; *l'Habeas corpus* (1845) ; *le Fruit défendu* (1846) ; *Une Femme à deux maris* (1847) ; *Habit, Veste et Culotte* (1849) ; *J'ai mangé mon ami* (1850) ; *Tante Vertuchoux* (1851) ; *Un vieux Loup de mer* (1854) ; *le Manteau de Joseph* (1854), etc. M. Tx.

BOYER (Louis), vaudevilliste français, né à Paris en 1810, mort dans la même ville le 15 mars 1866. Souvent confondu avec le précédent, il a collaboré à divers vaudevilles sous le pseudonyme de *La Roque*. Le 23 mai 1848, il fut, avec Villemessant et M. X. de Montépin, le fondateur d'un pamphlet quotidien, *le Lampion, éclaireur politique*, dont il accepta la gérance. Suspendu du 27 juin au 6 août, le *Lampion* reparut le 12 du même mois, mais Louis Boyer fut arrêté le 20 août, en vertu des lois de l'état de siège, tandis que Villemessant était poursuivi et que le journal disparaissait le lendemain. Inspecteur des théâtres, puis censeur (de 1851 à 1854), Louis Boyer fut, pendant les deux années suivantes, directeur du Vaudeville. M. Tx.

BOYER (Napoléon), général français, né à Paris en 1820, mort à Versailles le 8 déc. 1888. Il entra à Saint-Cyr en 1839. Sous-lieutenant en 1841, il fut reçu deux ans plus tard à l'école d'état-major et en sortit comme lieutenant en 1845. Après avoir fait les campagnes de Crimée et d'Italie, il fut nommé colonel et aide de camp de Bazaine qu'il accompagna au Mexique. Là il devint son confident et fut mêlé aux opérations peu honnêtes de l'ex-maréchal. C'est du moins ce dont l'accusent les généraux Deligny et Félix Douai dans des lettres trouvées aux Tuileries après le 4 Septembre. Général de brigade en 1870 et toujours attaché à la personne de Bazaine, il a joué un rôle important et peu honorable dans les intrigues qui précédèrent la capitulation de Metz. Sans insister ici sur ces détails, rappelons seulement qu'il fut chargé de deux missions, l'une auprès du gouvernement allemand à Versailles et l'autre auprès de l'ex-impératrice Eugénie (V. Bazaine et Metz). D'abord placé en disponibilité à la suite des révélations du procès de Trianon, il a été mis à la retraite le 12 avr. 1879.

BOYER (Marie-François-Charles-Ferdinand), homme politique français, né à Nîmes le 12 oct. 1823, décédé à Royat le 26 juil. 1885. Inscrit au barreau de sa ville natale, il devint bâtonnier de l'ordre. Il entra dans la vie politique aux élections générales du 8 févr. 1871. Les électeurs du Gard le nommèrent représentant du peuple par 54,522 voix, le cinquième sur neuf. Inscrit à la droite royaliste et catholique, il vota contre toutes les lois tendant à l'organisation de la République, repoussa les lois constitutionnelles. Lors de l'organisation de la Chambre des députés, aux élections du 20 févr. 1876, il fut élu dans la première circonscription de Nîmes par 6,889 voix contre 6,491 obtenues par les deux candidats républicains. Il fut un des 158 députés qui soutinrent le ministère au moment du coup d'Etat du 16 mai 1877, aussi fut-il candidat officiel du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon aux élections du 14 oct. suivant. Il fut réélu avec 9,064 voix, et une dernière fois le 21 août 1881. A la Chambre des députés il soutint la même politique qu'à l'Assemblée nationale. Louis Lucipia.

BOYER (Hippolyte), archéologue français, né à Bourges le 22 nov. 1823. Nommé bibliothécaire de la ville de Bourges en 1873 ; archiviste du dép. du Cher en 1880. Il a rédigé : 1° le catalogue ms. de la bibl. de Bourges, 3 vol. in-fol. ; 2° l'inventaire ms. des archives de l'hôtel de ville de Bourges, in-fol. Membre de la Société historique du Cher, qu'il préside depuis plus de vingt ans, il y a publié la plupart de ses travaux, consacrés à l'histoire de sa ville et de sa province. Nous citerons : *Histoire des imprimeurs et libraires de Bourges* (1854, in-8) ; *Un Ménage littéraire en Berry au* XVI*e siècle (Jacques Thiboust et Jeanne de la Font)*, 1859, in-8) ; *Notes historiques sur les Confréries d'archers, arbalétriers et arquebusiers de la ville de Bourges* (1857, in-8) ; *la Monnaie de Bourges* (1868, in-8) ; *Fondation de la ville d'Henrichemont* (1873) ; *les Origines de Sancerre* (1882, gr. in-8) ; *la Forêt de Haute-Brume et le château de la Salle-le-Roi* (1885, in-8). G. Ollendorff.

BOYER (Philoxène), littérateur français, né à Grenoble en 1827, mort à Paris en nov. 1867. Fils d'un humaniste distingué, il reçut une forte éducation classique, ce qui ne l'empêcha pas de se rallier aux doctrines littéraires nouvelles ; son début fut une étude ou plutôt un panégyrique enthousiaste intitulé *le Rhin et les Burgraves, lettre à Victor Hugo* (Grenoble, 1849, in-8). Après avoir fastueusement dépensé l'héritage maternel en fêtes qu'il offrait au *Tout-Paris* littéraire d'alors et que Murger a chantées dans une ironique ballade, il écrivit, avec M. Th. de Banville, deux comédies en vers : *le Feuilleton d'Aristophane* (1853), et le *Cousin du roi* (1857, deux actes), puis, seul, *les Chercheurs d'amour, scènes de la vie romanesque* (1856, in-12). Philoxène Boyer obtint, comme conférencier, un certain succès ; il traitait surtout de Shakespeare, sur lequel il préparait un livre dont rien n'a paru. Miné par les revers et par son exaltation même, il mourut peu de temps après avoir publié un volume de poésies : *les Deux Saisons* (1867, in-18). L'Académie lui avait décerné, l'année précédente, le prix Lambert, à titre d'encouragement. M. Tx.

Bibl. : Alph. Daudet, *Trente ans de Paris*, 1888, in-12. — H. d'Ideville, *Vieilles Maisons et Jeunes Souvenirs*, 1878, in-18.

BOYER (André-Pierre-Léon), ingénieur français, né à Florac (Lozère) le 22 fév. 1851, mort à Panama le 1er mai 1886. Après de brillantes études au lycée de Lyon, il entra à l'Ecole polytechnique en 1869, à l'Ecole des ponts et chaussées en 1871, et devint ingénieur ordinaire en 1874. Chargé, en 1875, des études et travaux du chemin de fer de Marvejols à Neussargues, dans les monts de la Margeride, il fit preuve, dans un tracé hérissé de difficultés exceptionnelles, d'une science et d'une hardiesse rares. De remarquables travaux d'art furent construits d'après ses plans et sous sa direction ; il suffit de citer le viaduc de la Crueize et surtout le fameux viaduc métallique de Garabit, le plus haut du monde (124 m.), dont l'arche centrale, jetée au-dessus de la torrentueuse Trueyre, sur le territoire de la commune de Loubaresse (Cantal), a 165 m. d'ouverture et 52 m. de flèche. La construction de cette véritable merveille de légèreté et de solidité, dont le type rappelle celui du pont du Douro, fut confiée à l'auteur de ce dernier, M. Eiffel. En 1883, Léon Boyer fut adjoint au directeur de la construction des chemins de fer, au ministère des travaux publics, et prit part, en cette qualité, à l'élaboration des *conventions*. En nov. 1885, M. de Lesseps lui confia, en remplacement de M. Dingler, la direction des travaux du canal de Panama ; le jeune ingénieur préconisa immédiatement la construction d'un canal à deux biefs, séparés par une dénivellation de 55 m., avec ascenseurs hydrauliques aux extrémités ; mais il n'eut pas le temps de mettre à exécution ce projet : un accès de fièvre jaune l'emporta, trois mois après son arrivée dans l'isthme. — Il avait échoué, dans la Lozère, comme candidat républicain, aux élections législatives de 1881 et 1885. Il a laissé une monographie publiée après sa mort : *Viaduc de Garabit sur la Trueyre* (Paris, 1888, in-8, avec pl.). Léon Sagnet.

Bibl. : *la Nature*, 24 fév. et 26 mai 1883, 8 mai 1886. — *Revue scientifique*, 15 mai 1886 et 8 sept. 1888. — Morandière, *Traité de la construction des ponts et viaducs*

Paris, 1888, in-4, avec atlas, p. 1365. — L. LEVY, *Notice nécrologique sur Léon Boyer ;* Paris, 1888, broch.

BOYER (Paul-Henry CLOZEL de), médecin français, mort à Paris, de la diphtérie, le 23 juil. 1881, âgé de moins de trente ans. Il était chef de clinique à l'hôpital des Enfants-Malades. Boyer est l'auteur d'articles et de mémoires remarquables sur la pathologie nerveuse, insérés dans le *Progrès médical*, les *Archives de neurologie*, etc. Mentionnons seulement ses travaux sur la localisation cérébrale réunis dans : *Etudes topographiques sur les lésions corticales des hémisphères cérébraux* (Paris, 1879, in-8). Dr L. HN.

BOYER (V. ARGENS [marquis d']).

BOYER DE PEYRELEAU (Eugène-Edouard, baron de), colonel français, mort en 1840. Il entra au service en 1793 dans l'armée d'Italie et devint plus tard chef d'état-major de Villaret-Joyeuse, qu'il suivit à la Martinique. Il fit la campagne de 1812 et fut nommé chef d'état-major de la garde impériale. Il se distingua pendant la retraite de l'armée française après la bataille de Leipzig et pendant la campagne de France. Commandant en second à la Guadeloupe, il arbora le drapeau tricolore pendant les Cent-Jours. Il fut condamné à mort après la seconde abdication de Napoléon, mais sa peine fut commuée en vingt ans de détention et il fut gracié au bout de quelques années. Il a publié : *Les Antilles françaises, particulièrement la Guadeloupe* (Paris, 1823, 3 vol. in-8).

BOYER DE REBEVAL (Joseph, baron de), général français, né à Vaucouleurs (Meuse) en 1768, mort en 1822. Boyer entra au service en 1787. Il se fit remarquer par son courage, notamment aux passages du Tessin, qu'il franchit à la nage (1800), et du Mincio, où il fut blessé (1801), et à l'attaque du fort de Naugarten, qui contrariait les opérations du siège de Colberg dans la Poméranie suédoise (1807). Nommé général de brigade en 1809, il se distingua encore pendant les campagnes de 1812 à 1814. Sa belle conduite à la bataille de Dresde lui valut le grade de général de division. Il rentra dans la vie privée après la chute de l'Empire.

BOYER DE SAINTE-MARTHE (Louis-Anselme), dominicain, auteur de l'*Histoire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux* (Avignon, 1710, in-4) ; *Histoire de l'église cathédrale de Vaison* (Avignon, 1731, in-4).

BOYER DE SAINTE-SUZANNE (Charles-Victor-Emile, baron de), administrateur français, né à Paris le 4 nov. 1825, mort à Monaco le 14 janv. 1884. Sous-préfet de Mortagne (6 déc. 1851), secrétaire-général de la préfecture de la Somme (3 mai 1858), sous-préfet de Boulogne-sur-Mer (26 mai 1862), sous-préfet de Cambrai (30 déc. 1863), sous-préfet de Sceaux (27 oct. 1865), préfet de l'Aube (23 oct. 1869). A la chute de l'Empire il se retira dans la principauté de Monaco, où il exerça les fonctions de gouverneur général. Membre de plusieurs sociétés littéraires et artistiques, Boyer de Sainte-Suzanne a publié : *Recrutement, tirage au sort et revision* (Paris, 1860, in-8), manuel qui a eu de nombreuses éditions; *la Vérité sur la décentralisation* (Amiens, 1861, in-8) ; *l'Administration sous l'ancien régime. Les Intendants de la généralité d'Amiens* (Paris, 1865, in-8) ; *les Actualités administratives* (Paris, 1872, in-12) ; *Traité théorique et pratique du recrutement militaire* (Paris, 1873, in-8) ; *Notes d'un curieux* (Paris, 1878, gr. in-8) ; *les Tapisseries françaises* (Paris, 1879, in-8).

BOYER-FONFRÈDE (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Bordeaux en 1766, guillotiné à Paris le 31 oct. 1793. Fils d'un négociant fort estimé, il suivit d'abord la profession de son père. Mais ayant épousé malgré sa famille Mlle Justine Ducos, la sœur du futur conventionnel, il s'expatria pendant toute l'année 1788 et voyagea en Hollande. De retour à Bordeaux au début de la Révolution, il arbora dans cette ville la cocarde tricolore dès le mois de juil. 1789 et fut, dans la Gironde, un des chefs de la Révolution. Elu député à la Convention par son département, il siégea à côté de son cher ami Ducos et, dans le procès de Louis XVI, se prononça pour la mort et contre le sursis parce que l'accusé lui semblait « convaincu de haute trahison ». Son éloquence était discrète et concise. « Il saisissait avec une sagacité peu commune, dit Baudin (des Ardennes), le moment de se présenter dans une discussion, avait l'art de la fixer et de s'en rendre maître, et souvent, au plus fort d'une lutte dont il était resté spectateur, il intervenait pour lui donner une direction qui ramenait tous les esprits au nouvel avis qu'il savait ouvrir à propos. » Sauf dans les affaires coloniales, il joua volontairement le rôle le plus effacé dans les cinq premiers mois de la Convention nationale. Le 13 mars 1793, dans une question capitale, celle des mesures à prendre contre les auteurs de l'insurrection du 10 mars, à la fin d'un débat tumultueux il prit la parole contre une motion d'ajournement, avec une énergie, une autorité qui s'imposèrent à la Convention, dont il devint dès lors un des orateurs favoris. Chacun de ses discours souleva l'enthousiasme comme lorsqu'il demanda, le 6 avr. 1793, l'arrestation de tous les Bourbons : « Citoyens, les princes, au moins pour les forfaits, sont tous parents : conservons donc tous ces Bourbons en otages ; et si les tyrans qu'est allé rejoindre Egalité (le duc de Chartres), auxquels il a livré nos collègues, osent, au mépris du droit des gens, porter sur les représentants du peuple français un fer assassin, que tous ces Bourbons soient traînés au supplice ! que leurs têtes roulent au pied des échafauds ! qu'ils disparaissent de la vie, comme la royauté a disparu de la République, et que la terre de la liberté n'ait plus à supporter leur exécrable présence. » (L'Assemblée entière se lève par acclamation en criant : *Aux voix !* — On applaudit plusieurs minutes. — La proposition est décrétée à l'unanimité.) Le 15 avr. 1793, une pétition des sections, présentée par Rousselin, réclama au nom de Paris l'expulsion des Girondins et le renvoi de ce vœu aux départements : Boyer-Fonfrède, qui n'était pas désigné dans la pétition, prit la défense de ses amis et demanda la convocation des assemblées primaires. Elu président le 2 mai 1793, puis membre de la commission des Douze, il affecta, par amitié pour Vergniaud, de confondre sa cause avec celle des Girondins, dont il désapprouvait pourtant les violences et les maladresses. Au 2 Juin, ni Ducos ni lui ne furent compris sur la liste de proscription. Mais ils ne se firent pas oublier et Fonfrède, dès le 5 juin, plaida à la tribune la cause des proscrits, en même temps qu'il faisait tout son possible pour dissuader ses amis d'aller fomenter la guerre civile en province. Cependant la mélancolie le gagnait : il fit avec son amie, miss Helena William, en l'honneur de Rousseau, le pèlerinage sentimental à Montmorency, que Robespierre aussi devait entreprendre peu avant sa mort. Compris dans l'acte d'accusation dressé par Amar, il fut arrêté avec Ducos, en pleine Convention, le 3 oct. 1793, et guillotiné avec les Girondins le 31 du même mois. F.-A. AULARD.

BOYERMANS (Théodore), peintre flamand, né à Anvers, où il fut baptisé le 10 nov. 1620, mort vers 1678. Elève de Rubens, Boyermans entra dans la gilde d'Anvers le 17 mai 1654. Ses œuvres, bien qu'elles dénotent l'influence de son maître et celle de van Dyck, ont cependant un caractère personnel. La *Piscine de Bethsaïde*, du musée d'Anvers, est d'une harmonie un peu éteinte, mais distinguée. Il convient de signaler dans la même ville une *Assomption*, à l'église Saint-Jacques, un *Saint François-Xavier*, à Ypres, et un *Saint Louis de Gonzague*, au musée de Nantes.

BOYET (Luc-Antoine), célèbre relieur français, du XVIIIe siècle, mort à Paris le 22 févr. 1733. Il fut relieur du roi. Son fils, *Etienne* Boyet, fut bibliothécaire du prince Eugène. M. Guiffrey a publié dans le *Bulletin de la société de l'histoire de Paris* (1884, p. 101) le procès-verbal d'apposition des scellés, après le décès de Luc

Antoine Boyet, pièce qui donne sur ce personnage quelques renseignements précis.

BOYEUX-SAINT-JÉRÔME. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Poncin; 805 hab.

BOYGNES ou **BOUYGUES** (J.-P.), homme politique français. Membre du directoire du dép. du Lot, il fut envoyé à la Convention par ce département (1792). Il vota pour la réclusion du roi. Membre du conseil des Cinq-Cents, il quitta cette assemblée en mai 1798. Il fut ensuite (1799) juge au tribunal de Gourdon (Lot).

BOYLE (Richard), né à Canterbury en 1566, mort en 1643. Il fut créé en 1616 lord Boyle, baron de Youghal, en 1620 comte de Cork, en 1631 lord haut trésorier d'Irlande.

Roger Boyle, cinquième fils du précédent, né à Lismore (Irlande) en 1621, mort en 1679. Il aida Cromwell à soumettre l'Irlande, fut membre du conseil privé de Richard Cromwell, puis favorisa la restauration de Charles II, qui lui donna comme récompense le titre de comte d'Orréry.

Robert Boyle, septième fils du précédent, dont il est parlé ci-dessous.

Charles Boyle, quatrième comte d'Orréry, arrière-petit-fils du premier comte de Cork, né à Chelsea en 1676, mort en 1731. Membre du Parlement en 1700, il succéda en 1703 au titre de comte d'Orréry et fut créé pair d'Angleterre sous le nom de lord Boyle. Comme Robert Boyle, il consacra la plus grande partie de sa vie à l'étude de questions scientifiques et philosophiques. Aug. M.

BOYLE (Robert), physicien et chimiste anglais, né à Lismore (Irlande) le 25 janv. 1626, mort à Londres le 30 déc. 1691. Destiné d'abord à l'Eglise, il fut obligé d'y renoncer, à cause de la faiblesse de sa constitution, et après divers voyages en France, en Suisse et en Italie, il se retira dans sa terre de Stalbridge et y consacra sa fortune à des études scientifiques. Au milieu des discordes et de la guerre civile qui désolaient l'Angleterre, il poursuivit son œuvre, à partir de 1645, avec le concours des membres du collège philosophique, réunion de savants qui précéda la constitution de la Société royale. Boyle fut l'un des fondateurs de cette dernière, lorsqu'elle fut instituée à Londres par Charles II. Il partageait sa fortune entre la science et les œuvres pies, telles que le soulagement des pauvres et l'établissement de missions dans les Indes. Sa réputation devint européenne et il fut enterré dans l'abbaye de Westminster.

Boyle a principalement étudié les propriétés de l'air, qu'il regardait comme composé de trois espèces distinctes de molécules, les unes formées par une portion élastique, compressible proportionnellement à la pression (loi dite de Boyle ou de Mariotte), les autres par les exhalaisons des eaux, des minéraux et des êtres vivants, les dernières par les effluves magnétiques terrestres. Boyle s'est beaucoup étendu sur la distinction du mélange et de la combinaison en chimie et il a attaqué très vivement les théories des alchimistes sur les quatre éléments. Il a démontré que les corps en combustion ont besoin d'air et s'éteignent dans le vide et il a fait une multitude d'expériences sur le vide et sur la pression de l'atmosphère, lesquelles ont fixé les idées des physiciens et concouru à l'établissement de la science moderne. Ses ouvrages sont très nombreux et écrits en anglais; ils forment 5 vol. in-fol., publiés par Birel, à Londres, en 1744; rééd. en 6 vol. in-4 en 1772. M. B.

BOYM (Michel), sinologue polonais, né à Lwów en 1612, mort dans le Kouang-Si, en Chine, en 1659. Il entra en 1629 dans l'ordre des jésuites et fut envoyé dans les missions de Chine en 1650. Il revint en Europe en 1652 et repartit pour la Chine quatre ans plus tard. Il y composa une flore chinoise que la Société publia à Vienne en 1656 sous ce titre : *Flora sinensis* (in-fol.). Elle a été traduite en français dans le recueil de Thevenot. Il a encore donné des mémoires insérés dans la *China illustrata* de Kircher et dans *Geographia reformata* de Riccioli. Le médecin André Cleyer de Cassel a en outre publié, sous son propre nom, deux volumes dus au P. Boym qui avaient été saisis à Batavia par les Hollandais en 1668 dans les papiers du P. Couplet : *Specimen medicinæ sinicæ* (Francfort, 1682, in-4); *Clavis medica ad Chinarum doctrinam de pulsibus*. L. L.

BIBL. : CORDIER, *Bibliotheca Sinica;* Paris, 1875.

BOYNE. Rivière d'Irlande, prov. de Leinster, tributaire de la mer d'Irlande. Elle sort de la tourbière d'Allen (comté de Kildare), se dirige vers le N.-O. en arrosant Trim, Navan, Drogheda; elle reçoit, à gauche, le Blackwater venu du N.-O., sa longueur est de 105 kil.; elle n'est navigable (à partir de Navan) que pour les barques de 70 tonneaux. La Boyne est célèbre par la bataille qui anéantit les espérances des Jacobites.

BATAILLE DE LA BOYNE. — Bataille livrée le 30 juil. 1690, sur les bords de la Boyne, à 2 kil. en amont de Drogheda, entre Jacques II Stuart, roi détrôné d'Angleterre, et Guillaume III d'Orange, qui avait pris sa place. L'armée franco-irlandaise, forte de vingt-trois mille hommes, fut atteinte dans sa retraite par les Orangistes (trente-six mille hommes). Dirigés par les Schomberg, ceux-ci réussirent à passer la Boyne, malgré la résistance de leurs adversaires; le vieux Schomberg périt dans le combat. Néanmoins, la victoire fut décisive et confirma la chute des Stuarts par la perte de l'Irlande.

BOYNEBOURG (V. BOINEBOURG).

BOYNES. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Pithiviers; 1,403 hab.

BOYRON (Michel), comédien français (V. BARON [Michel]).

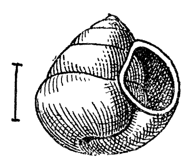
BOYS (John), théologien anglican, né en 1560, mort en 1643, l'un des traducteurs de la Bible sous Jacques Ier. Il a laissé un ouvrage posthume : *Veteris interpretis cum Beza aliisque recentioribus collatio in quatuor Evangeliis et Actis apostolorum* (Londres, 1655).

BOYSEAU ou plutôt **BOSSEAU** (Pierre), marquis de CHATEAUFORT, né à Nismes-sur-l'Eau-Noire, près de Couvin (Belgique), le 3 janv. 1668, mort à Zamora (Espagne) le 26 juil. 1741. D'une origine très humble (la tradition populaire veut qu'il ait gardé des porcs dans son enfance), il s'enrôla en 1685 dans un régiment de cavalerie espagnole. Il prit part aux batailles de Valcourt (1689), de Fleurus (1690), au siège de Mons (1691), aux combats de Steinkerke (1692), de Beaumont et de Neerwinden (1693), et obtint un brevet d'officier. Il se distingua si particulièrement au siège de Charleroy qu'on lui donna une compagnie de dragons. Pendant la guerre de la succession d'Espagne (1702), il entra dans l'armée de Philippe V, fut nommé lieutenant-colonel à Eeckeren (1703) et colonel (1705). A Ramillies il sauva les équipages et le parc d'artillerie (1706), combattit brillamment à Audenarde (1708) et à Malplaquet (1709), et, la cause de Philippe V étant perdue, se rendit en Espagne (1710). Il prit part à tous les combats importants de 1711 à 1713, date à laquelle il reçut du duc de Berwick le commandement en chef des dragons. C'est à lui, en grande partie, qu'on doit la capitulation de Barcelone (12 sept. 1714). Nommé maréchal de camp, il fit partie des expéditions de Majorque (1715), de Sardaigne (1717), de Sicile (1718-1719). Lieutenant général (1720), il fit la campagne d'Afrique (1720-1721). En 1732 il prit Oran et remporta en 1734 la victoire de Bitonto. Ces brillants états de services lui valurent le gouvernement de Jaca, le titre de marquis de Chateaufort (29 oct. 1728) et celui de capitaine général de la Vieille-Castille (1734).

BIBL. : Baron de STASSART, *Œuvres complètes;* Paris, 1855, gr. in-8, pp. 414-417.

BOYSIA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Pulmonés-Géophiles, édité par le Dr Louis Pfeiffer en 1849 pour une coquille conique globuleuse, mince, à ombilic remplacé par une fente basale arquée;

spire de forme conoïde, à sommet obtus; le dernier tour est ascendant, il s'applique sur le pénultième. L'ouverture oblique, subarrondie, non détachée, dépourvue de dents, est bordée par un petit péristome réfléchi. Le type du genre est le *Boysia Bensoni* Pfeiffer, originaire de Chittore et d'Aymere, dans le Bengale; c'est une petite coquille de trois à quatre millim. de hauteur, grisâtre, mince, non brillante, à spire comptant de cinq à six tours dont le sommet est obtus; l'ouverture est presque trigone et le péristome continu. J. M.



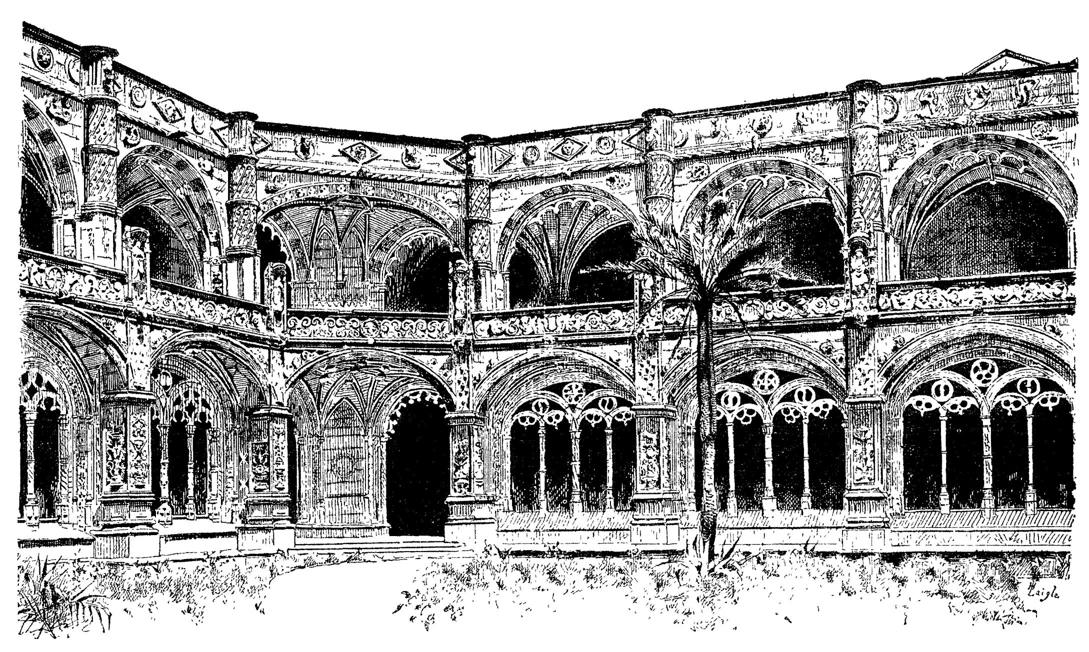
Boysia Bensoni Pfeiffer.

BOYSSET (Charles), homme politique français, né à Chalon-sur-Saône le 29 avr. 1817. Avocat à la cour d'appel de Paris, procureur de la République à Chalon (1848), député par cette ville à l'Assemblée législative de 1849, il fit une vive opposition à la politique de Louis-Napoléon. Emprisonné (1852), il fut exilé et ne put rentrer en France qu'en 1867. Maire de Chalon-sur-Saône (1870), il prit, comme commissaire de la République, une part importante à l'organisation de la défense nationale pendant la guerre de 1870. Député de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale (2 juil. 1871), député de la première circonscription de Chalon à la Chambre (20 fév. 1876), il figura parmi les 363, fut réélu le 14 oct. 1877, le 21 août 1881 et le 4 oct. 1885. Républicain radical, M. Boysset a siégé dans toutes ces assemblées à gauche et à l'extrême gauche. Il a proposé à diverses reprises la séparation de l'Eglise et de l'Etat et l'abrogation du Concordat, s'est prononcé contre le scrutin de liste, contre les lois protectionnistes, et a rapporté en 1878 le budget de l'instruction publique. Il a publié : *Catéchisme du* XIXe *siècle* (Paris, 1868, in-12) et a collaboré à plusieurs journaux politiques, entre autres au *Peuple* de Proudhon.

BOYSSIERES (Jean de), poète français, né à Montferrand (Puy-de-Dôme) en 1555, mort vers 1590. Ses *Premières Œuvres amoureuses* (Paris, 1578, in-12), recueil de sonnets, doubles sonnets (forme inventée par lui), odes, stances satiriques, etc., témoignent d'une imagination désordonnée, se complaisant trop dans la licence, sans qu'elle soit rachetée par aucune qualité poétique. Elles furent suivies des *Secondes Œuvres poétiques* (Paris, 1578, in-12), et des *Troisièmes Œuvres* (Lyon, 1579, in-4). Cette tournure d'esprit ne l'empêcha point de composer ensuite des *Œuvres spirituelles* (Lyon, 1582, in-12), et des *Sonnets sur la mort et passion de Jésus-Christ* (Paris, 1585, in-12). On lui doit encore une médiocre traduction en vers de douze premiers chants du *Roland furieux*, intitulée *l'Arioste francoes* (Lyon, 1580, in-8), et trois chants d'un poème sur Godefroi de Bouillon : *la Croisade* (Paris, 1584, in-12). Tous ces livres sont extrêmement rares et recherchés des bibliophiles. G. P-i.

BOYSTUAU (V. BOAISTUAU).

BOYTACA, architecte et ingénieur portugais de la fin du XVe siècle, mort vers 1528. Malgré les incertitudes qui règnent sur la jeunesse de cet artiste, il paraît vraisemblable que, Portugais d'origine et peut-être natif du hameau de Boytaca, près Bathala, dont il aurait tiré son nom, il fut envoyé en Italie pour y étudier l'architecture et rappelé en Portugal par le roi Jean II pour diriger la construction du couvent du Christ de Setubal, couvent fondé en 1490 par Justa Rodriguez, nourrice du roi Emmanuel. Jean II et la reine Léonor auraient même, d'après la *Chronica serafica* (part. II, liv. II, chap. IV, n° 16), trouvé en 1492 les fondations de l'église commencées sur un plan trop exigu, et demandé à Boytaca un modèle en bois d'après lequel l'ensemble de l'édifice aurait été continué et achevé sur un plan plus considérable. A la suite de ces travaux, Boytaca obtint, en 1498 et en 1515, une pension du roi Emmanuel et fut fait chevalier en 1511 par ce prince, non seulement pour ses services comme architecte, mais encore pour ceux qu'il rendit comme ingénieur militaire chargé de l'étude et de la direction des fortifications des villes d'Arzilla, d'Alcacer, de Tanger et de Ceuta, villes du littoral africain où il fit plusieurs voyages. A la même époque et jusqu'en 1519, on voit le même artiste, devenu gentilhomme de la maison du roi, préposé à la direction des travaux du monastère de Bathala, et enfin — et c'est là son principal titre de gloire — Boytaca fut le premier architecte du somptueux couvent des hiéronymites de Belem, fondé en 1500 sur la



Cour du cloître Saint-Jérôme de Belem, d'après une photographie.

rive droite du Tage, dans l'un des faubourgs de Lisbonne, par le roi Emmanuel, pour lui servir de sépulture. Ce couvent, construit en style de transition dit à tort *moresque* et qu'il vaut mieux appeler *manuelesque* du nom du souverain, offre, dans les galeries de son cloître (V. fig.), les détails les plus originaux et les plus variés, et l'église, placée sous le vocable de Notre-Dame, conserve, sur un des piliers du transept, un médaillon en marbre longtemps dissimulé par une chaire à prêcher et qui représente les traits de l'architecte Boytaca dont l'œuvre, abandonnée en 1521, à la mort du roi Emmanuel, continuée depuis à plusieurs reprises différentes, mais restée inachevée, marque cependant le plus grand essor de la puissance portugaise et sert aujourd'hui de Musée-Ecole des arts et métiers. Charles Lucas.

Bibl. : A. Raczynski, *les Arts en Portugal* et *Dict. historico-artistique du Portugal*; Paris, 1846-1847, 2 vol. in-8. — J. da Silva, *Mém. descriptif sur l'église de Belem*; Lisbonne, 1867, in-8.

BOYTON (le capitaine Paul), né à Pittsburg (Pennsylvanie) le 29 juin 1848. Il s'engagea dans la marine en 1863 après avoir servi quelque temps dans l'armée de terre. Après la guerre de sécession il quitta le service. Il est célèbre par l'invention d'un appareil de natation, et surtout par les nombreuses expériences qu'il en a faites dans toutes les rivières et mers du globe. Sa traversée de la Manche en 1875, celle du détroit de Messine en 1877 ont fait grand bruit en Angleterre, en France et en Italie, et ont popularisé son nom. L'invention de son costume de sauvetage a pourtant été revendiquée par M. Merriman de New-York. Le capitaine Boyton s'est engagé en 1881 dans les troupes chiliennes, lors de la guerre contre le Pérou. Il a même été fait prisonnier à Callao. Il a établi à New-York en 1885 une immense école de natation.

BOYVE (Jonas), chroniqueur suisse, né en 1654, mort en 1739, pasteur de l'église de Fontaines (cant. de Neuchâtel). Il est l'auteur, entre autres ouvrages, des *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin depuis Jules César jusqu'en 1722*. Cette œuvre considérable, fruit de recherches laborieuses, a été revue et complétée par J.-F. Boyve, neveu de l'auteur, et publiée seulement de nos jours (Berne, 1855-1859, 5 vol. grand in-8).

BOYVIN (René), dessinateur et graveur français, né à Angers vers 1530, mort, à ce qu'on croit, à Rome vers 1598. Sa vie est complètement inconnue, mais il paraît certain que son éducation artistique était due à des artistes de l'Ecole de Fontainebleau. Toujours est-il qu'il appliqua son burin souple, mais souvent dépourvu de charme, à l'interprétation des peintures ou des dessins des maîtres de cette école, Rosso, Primatice, Luca Penni, Léonard Thiry. Dans ses nombreuses estampes de cette catégorie, où l'on remarque l'*Histoire de Jason*, en 26 planches, il se montre surtout dessinateur excellent. Son œuvre dépasse deux cents pièces, dont les dates extrêmes sont 1563 et 1580. Il s'y trouve une quinzaine de portraits des contemporains : *Henri II*, *Ambroise Paré*, *Cl. Marot*, et les réformateurs *Luther*, *Calvin*, *Melanchton*, *Zuingle*, etc. Boyvin fit preuve d'une habileté singulière dans la représentation des modèles pour orfèvres et bijoutiers, et ses petites reliques de l'art décoratif du XVIe siècle (*le Livre de bijouterie de René Boyvin, d'Angers*, reproduit en fac-similé par M. Amand-Durand ; notice par G. Duplessix [Paris, 1876, in-8, avec 20 pl.]) sont du plus haut intérêt.
G. Pawlowski.

Bibl. : Robert-Dumesnil, *le Peintre-Graveur français* — G. Duplessis, *Histoire de la gravure en France*, 1861. et *Histoire de la gravure*, 1880.

BOZ. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Port-de-Vaux ; 714 hab.

BOZAS (V. Bosas).

BOZDECH (Emanuel), écrivain tchèque contemporain, né à Prague le 21 juill. 1841. Il a fait jouer sur le théâtre national de Prague un certain nombre de pièces qui ont eu du succès : *Du Temps des cotillons*, *les Aventuriers*, *le Maître du monde en robe de chambre* (comédie qui met en scène Napoléon Ier et qui a été représentée sur quelques théâtres allemands), *le Baron Gœrtz*, drame, *l'Epreuve de l'homme d'Etat*. M. Bozdech a été pendant quelque temps *dramaturge* du théâtre de Prague. Il a également publié des nouvelles estimées. L. L.

BOZE (Claude Gros de), numismatiste et antiquaire français, né à Lyon le 28 janv. 1680, mort le 10 sept. 1753. Après avoir fait ses études au collège de la Trinité et soutenu en 1695 des thèses de philosophie, il se destina à la magistrature, vint à Paris faire son droit et fut reçu avocat en 1698. L'année suivante, chargé de prononcer le discours *de la Saint-Thomas*, honneur réservé, suivant un vieil usage lyonnais, au plus jeune des avocats du barreau, il s'acquitta de cette tâche de manière à faire présager un brillant avenir. Mais rentré à Paris, Gros de Boze eut l'occasion de se lier avec les plus savants numismatistes du temps, le P. Hardouin, Vaillant, Oudinet, et leur exemple l'entraîna vers l'étude des monnaies anciennes. En 1705, il fut nommé élève de l'Académie des inscriptions, l'année suivante fait pensionnaire de la savante compagnie, et presque aussitôt secrétaire perpétuel en remplacement de l'abbé Tallemant. Il fut élu, en 1715, membre de l'Académie française après la mort de Fénelon. Chargé en 1718 de présider à l'inventaire de la bibliothèque du roi, il fut, l'année suivante, nommé garde du cabinet des médailles et antiques du roi, par suite du décès de Pierre de Carcavi. La collection précieuse formée par Henri IV et accrue par Louis XIV et le duc d'Orléans, devint à partir de ce moment la préoccupation de Gros de Boze, qui n'épargna rien pour l'enrichir de plus en plus, la classer et en faire dresser le catalogue. Il avait lui-même une collection numismatique considérable qu'il céda généreusement au roi pour n'avoir plus à s'occuper que de ses fonctions. Le 24 juil. 1719, le roi Louis XV ayant voulu assister à une séance de l'Académie des inscriptions fut reçu et harangué par Gros de Boze. En 1741, le cabinet des médailles ayant été transféré du palais Mazarin au château de Versailles, Gros de Boze donna sa démission de secrétaire perpétuel de l'Académie pour suivre la collection royale, dans laquelle il fit successivement entrer les cabinets d'antiquités et de médailles de Mahudel, d'Estrées, de Rothelin, de Foucault. En 1745, il appela à ses côtés, pour le seconder, l'abbé Barthélemy qui devait, plus tard, être son successeur et s'immortaliser par son *Voyage du jeune Anacharsis*. Les catalogues de médailles et d'antiquités que rédigea Gros de Boze pendant les trente-six années qu'il fut à la tête du cabinet des médailles, le nombre énorme des acquisitions qu'il fit pour la collection royale, sont des titres scientifiques qui méritent à leur auteur la reconnaissance du monde savant, bien que ces travaux préparatoires et insuffisants n'aient pas été publiés. Les principaux ouvrages de Gros de Boze sont les suivants : *Traité historique sur le jubilé des Juifs* (Paris, 1702, in-12) ; *Dissertation sur le culte que les anciens ont rendu à la déesse de la Santé et sur quelques médailles qui y ont rapport* (Paris, 1705, in-12) ; *Dissertation sur le Janus des anciens* (1705, in-12) ; *Explication d'une inscription antique trouvée à Lyon, où sont décrits les tauroboles* (1705, in-12) ; *Eloge du P. Mabillon* (1708, in-4) ; *Médailles des principaux événements du règne de Louis le Grand* (1723, in-fol., 2e édit.) ; *Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, suite de l'œuvre commencée par les abbés Tallemant et Goujet (1740, 3 vol. in-8) ; il a collaboré aussi à la rédaction des *Mémoires* de la même Académie et du *Journal des savants ; Lettre sur une médaille antique de Smyrne du cabinet du comte de Thoms* (La Haye, 1744, in-4) ; *Demetrius Soter ou le rétablissement de la famille royale sur le trône de Syrie* (Paris, 1745, in-12) ; *le Livre jaune contenant quel-*

ques conversations sur les logomachies (Bâle, 1748, in-8) ; *Eloge de Rollin*, imprimé en tête des *Opuscules* de Rollin (Paris, 1771, in-12). Outre les catalogues de la collection royale, Gros de Boze a encore laissé en manuscrit un traité des monnaies féodales, une histoire des rois de Cappadoce et une vie d'Adrien d'après les médailles : tous ces ouvrages sont aujourd'hui dépassés et considérés comme sans valeur scientifique. L'abbé Barthélemy dans ses *Mémoires* parle souvent de ce savant, qu'il avait en grande vénération et qui fut son initiateur dans l'étude de la numismatique et de l'archéologie. E. Babelon.

BOZE (Joseph), peintre français, né aux Martigues, près Marseille, en 1744, mort à Paris en 1826. Ayant obtenu, sous le ministère du cardinal de Brienne, le titre de peintre breveté de la guerre, cet artiste fut appelé à faire le portrait de *Louis XVI*, et il reçut de ce monarque de tels éloges sur son talent qu'il devint immédiatement un partisan fougueux de la dynastie bourbonnienne. Lorsque la Révolution éclata, Boze se mêla activement aux intrigues politiques ; lié avec plusieurs députés, il fit les portraits de *Robespierre*, de *Target*, de *Mirabeau* (une copie de ce dernier, exécutée au pastel, a été placée à Versailles) ; ces ouvrages figurèrent au Salon de 1791, ainsi que le portrait de l'auteur et un cadre de miniatures. — Pendant les premiers mois de la Terreur, il se tint prudemment à l'écart. Forcé de quitter sa retraite par la citation en témoignage qui lui fut adressée, lors du procès de Marie-Antoinette, il osa, devant le tribunal révolutionnaire, faire une déposition favorable à l'accusée. Sur une motion indignée de Coffinhal, il fut immédiatement décrété d'arrestation et envoyé à la Conciergerie ; les démarches infatigables de sa femme purent seules retarder son procès, et le 9 Thermidor vint le délivrer, après onze mois de détention. — Il passa alors en Angleterre, où il trouva quelques ressources auprès des émigrés. La Restauration le fit rentrer en France, et il obtint de Louis XVIII une pension et la commande de son portrait ; ce portrait, gravé depuis par Et. Beisson, fut présenté à la Chambre des pairs. Au Salon de 1817, Boze exposa le portrait du *Maréchal Berthier, prince de Neuchâtel ;* il s'occupait d'exécuter un nouveau portrait de *Louis XVI*, en pied, lorsqu'il mourut. Les galeries de Versailles possèdent de cet artiste un portrait du *Maréchal marquis de Castries*, en pied, et le musée du Louvre, un *Portrait d'homme*, au pastel, vivant et expressif. D'un talent généralement médiocre dans la peinture, Boze possédait, dans les arts mécaniques, des aptitudes qu'on est étonné de rencontrer chez un peintre ; membre de la *Société des inventions et découvertes*, il avait imaginé un moyen simple et ingénieux de dételer les chevaux emportés et d'enrayer les voitures sur les pentes rapides. Ad. Thiers.

Bibl. : Le Bas, *Diction. encycl. de la France*. — *Journal des arts, des sciences et de la littérature*, des 10, 13 et 20 thermidor an IX.

BOZEL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Savoie, arr. de Moutiers, à la base S. du mont Jouvet, sur le ruisseau de Bourrieux ; 1.201 hab. Produits chimiques ; clouteries. Le nombre des goîtreux, autrefois considérable dans cette localité, a beaucoup diminué depuis qu'on a délaissé l'eau du pays pour boire celle qui est amenée de Saint-Bon.

BOZEMAN (Nathan), médecin américain contemporain, né à Butler (Alabama) le 26 mars 1825. Il fut reçu docteur à Louisville en 1847 et se consacra à la gynécologie ; il est l'auteur d'un procédé nouveau d'opération de la fistule vésico-vaginale. Après un voyage en Europe, il se fixa en 1866 à New-York et y fonda en 1868 un établissement pour les maladies des femmes. En 1874-77, il revint en Europe et démontra ses procédés opératoires à Heidelberg, à Vienne et à Paris. De retour à New-York, il y fut nommé chirurgien consultant à l'hôpital Sainte-Elisabeth. Toutes ses publications, surtout insérées dans les recueils périodiques, sont relatives aux fistules vésico-vaginales, uréthro-vaginales, etc., et à leur traitement, à diverses affections des organes génito-urinaires de la femme, à l'ovariotomie, etc. Dr L. Hn.

BOZEN. Ville d'Autriche (V. Botzen).

BOZERIAN (Jules-François Jeannotte), homme politique français, né à Paris le 8 oct. 1825. Avocat en 1860 à la cour de cassation et au conseil d'Etat, il plaide dans les pourvois des affaires les plus retentissantes (procès Lapommeraye, Tropmann, revision Lesurques). Conseiller général de Loir-et-Cher (1861), il est élu par ce département comme candidat républicain à l'Assemblée nationale (8 févr. 1871). Nommé sénateur en 1876, par le même département, il a été réélu les 5 janv. 1879 et 1888. Républicain modéré, mais très sincère, M. Bozérian s'est distingué dans la campagne contre le gouvernement du 16 Mai. Il s'est adonné aux lois d'affaires et a attaché son nom à bon nombre de projets concernant le commerce et l'industrie (protection des noms commerciaux et des marques de fabrique ; répression des fraudes tendant à faire passer pour français des produits fabriqués à l'étranger, etc.). Il s'est aussi constamment occupé des questions juridiques. On lui doit les projets pour régler la manière dont les questions doivent être posées au jury en matière de diffamation, et le projet d'admission des circonstances très atténuantes. M. Bozérian a écrit : *Noir et Blanc* (Paris, 1850, in-8), ce sont les aventures de Pierrot et d'Arlequin racontées aux enfants ; *la Bourse, ses opérateurs et ses opérations appréciées au point de vue de la loi, de la jurisprudence et de l'économie politique et sociale* (Paris, 1859, 2 vol. in-8) ; *Etudes sur la revision de la Constitution de 1875* (Paris, 1884, in-8) ; *la Convention internationale du 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle* (Paris, 1885, in-8) ; *les Droits du Sénat et de la Chambre des députés en matière de lois de finances* (Paris, 1885, in-8). Il a donné aux recueils spéciaux de nombreux articles concernant les questions de brevet d'invention et de propriété industrielle. Il dirige une importante publication, le *Dictionnaire de la Bourse, de la Banque et des Assurances du commerce* (Paris, 1885, gr. in-8, en cours de publication).

BOZON (Nicole), écrivain français du moyen âge. Il appartenait à l'ordre de Saint-François et vivait en Angleterre à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. Il a composé un grand nombre de poésies morales et religieuses et un curieux recueil en prose de *Contes moralisés*. Ce dernier ouvrage doit être publié prochainement pour la *Société des anciens textes français*, par M. Paul Meyer et miss L. Toulmin Smith : les éditeurs promettent de donner en même temps une étude sur Nicole Bozon, qui constituera un chapitre fort intéressant de l'histoire encore mal connue de la littérature française en Angleterre au moyen âge. Ant. Thomas.

Bibl. : *Romania*, année 1884, pp. 497 et suiv. (art. de M. Paul Meyer).

BOZOULS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, sur des rochers à pic dominant le Dourdou ; 2,515 hab. L'église de Bozouls fut donnée en 1082 par l'évêque de Rodez à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Les comtes de Rodez y construisirent, dès le XIIIe siècle, un château qui fut assiégé et pris plusieurs fois pendant la guerre de Cent ans et pendant les guerres de religion. En 1470, après la confiscation du Rouergue sur Jean V, comte d'Armagnac, Bozouls fut donné à Louis de Crussol, sénéchal de Poitou. En 1482, Jacques de Crussol l'échangea avec le roi contre une rente sur le comté de Pézenas. Bozouls avait des foires dès le commencement du XIVe siècle. Un hôpital y avait été fondé en 1293 par l'évêque de Rodez, Raymond de Calmont. L'église date de la période romane. C. Couderc.

BOZZELLI (Francesco-Paolo), homme politique napoli-

tain, né à Manfredonia vers la fin du siècle dernier, mort en fév. 1864. Poète et improvisateur, avocat éloquent et jurisconsulte distingué, versé dans la littérature, la philosophie et les sciences politiques, considéré comme un des plus chauds partisans de la liberté, Bozzelli, lors de la révolution napolitaine de 1820, fut appelé au conseil d'Etat et joua un rôle important dans le Parlement. Jeté en prison après le retour de l'absolutisme, il fut proscrit en 1822 et se réfugia à Paris, où il publia en français plusieurs ouvrages remarquables. Rentré à Naples en 1837, il reprit sa profession d'avocat. En 1844, suspect de conspiration, il fut emprisonné de nouveau et chargé de chaînes, mais relâché au bout de quelque temps. L'Académie royale des sciences de Naples l'élut comme associé ordinaire. Aux approches de 1848, il présidait un comité secret qui préparait les mouvements révolutionnaires dans les Deux-Siciles. A la suite des événements de Palerme, Ferdinand II ayant changé son ministère, Bozzelli y entra bientôt comme ministre de l'intérieur, en remplacement de Cianciulli qui s'était retiré. Ce fut lui qui rédigea le statut constitutionnel promulgué le 10 février. Les libéraux avaient placé dans Bozzelli toutes leurs espérances, que justifiait son passé. Mais le roi, qui avait su démêler dans son caractère un fonds de vanité et d'amour du pouvoir, trouva le moyen d'en faire son instrument dévoué. Après la contre-révolution du 15 mai, Bozzelli resta ministre de l'intérieur et concourut à toutes les mesures de réaction. En septembre, remplacé à l'intérieur par une créature du fameux Delcarretto, il dut se contenter de l'instruction publique. Devenu inutile, il ne tarda pas à disparaître de la scène, et finit ses jours chargé de l'exécration de tous les patriotes. Bozzelli avait publié en 1815 un recueil de poésies. On a de lui : *Essais sur les rapports primitifs qui lient ensemble la philosophie et la morale* (Paris, 1825); *Esquisse politique sur l'action des forces sociales dans les différentes espèces de gouvernement* (Paris, 1826) ; *De l'Esprit de la comédie et de l'insuffisance du ridicule pour corriger les travers et les caractères* (Paris, 1832) ; *l'Imitation de la tragédie chez les anciens et les modernes* (Lugano, 1838). Il a donné aussi de nombreux articles aux revues de France et d'Angleterre. F. H.

BRÀ. Ville d'Italie, prov. de Coni (Piémont), près de la Stura; 9,856 hab. Soieries, cuirs, toiles, vins, etc. Non loin est le pèlerinage de la *Madonna dei Fiori*.

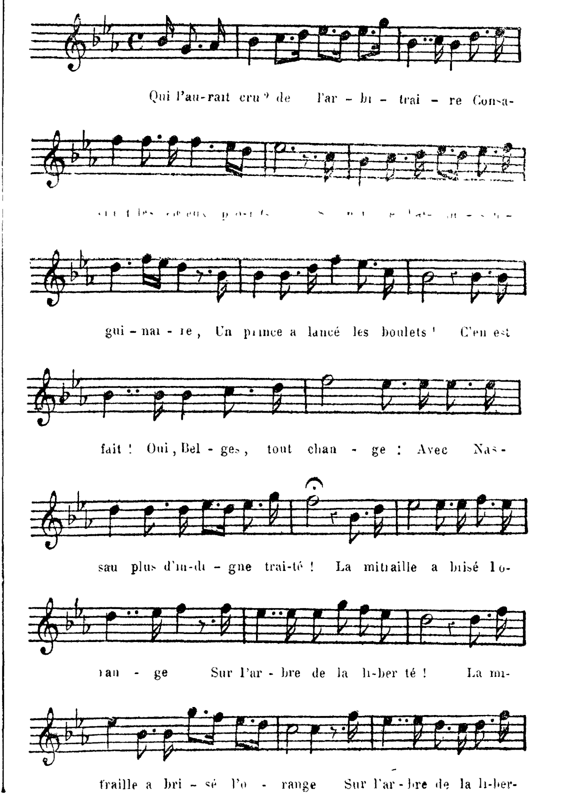
BRA (Théophile-François-Marcel), sculpteur français, né en 1797 à Douai, mort à Douai en 1863. Elève de Bridan, il obtint le second grand prix de Rome en 1818; ce bas-relief, *Chléonis implorant la grâce de son époux Cléombrote*, est au musée de Douai, ainsi que celui qui figura au Salon de 1819, *Aristodème au tombeau de sa fille ;* l'auteur reçut une médaille de deuxième classe. Les principales œuvres qu'il exécuta ensuite furent : *le Duc d'Angoulême devant le Trocadéro* (S. 1824; aux galeries de Versailles); *Pierre de Franqueville*, sculpteur de Henri IV (S. 1824; au musée de Cambrai) : *Saint Marc l'Evangéliste* (S. 1827 ; à l'église Saint-Philippe-du-Roule), bustes des *Docteurs Broussais et Pinel*, pour l'Ecole de médecine de Paris, du *Docteur Béclard*, pour son tombeau au cimetière de l'Est, et du *Général Foy*, aux galeries de Versailles (S. 1827). Bustes du *Roi Louis-Philippe Ier* et de la *Reine Marie-Amélie* (S. 1831) ; *Ulysse dans l'île de Calypso* (au jardin du Palais-Royal). Statue de *Benjamin Constant*, pour son tombeau (S. 1833); *Sainte Amélie* (S. 1839, pour l'église de la Madeleine à Paris). On lui doit encore : la statue du *Maréchal Mortier*, au Cateau-Cambrésis (Nord), la statue colossale de *Lille*, élevée sur la place d'Armes de cette ville, en souvenir du siège de 1792 ; le fronton de l'hôtel de ville et celui du palais de justice de Lille; la *Guerre* et la *Victoire*, décoration d'un œil de bœuf dans la cour du Louvre ; l'*Infanterie*, bas-relief à l'arc de l'Etoile à Paris; le grand bas-relief de la colonne de la Grande Armée à Boulogne-sur-Mer, représentant *le maréchal Soult et l'amiral Brueys, à la tête d'une députation de la Grande Armée, présentant à Napoléon le plan du monument.* Th. Bra est aussi l'auteur d'un ouvrage intitulé *De la Loi vitale de l'art, compatible avec les lumières au* XIXe *siècle.* Il a reçu aussi une médaille de première classe en 1824, et la croix de la Légion d'honneur l'année suivante. La collection presque complète des moulages d'après cet artiste se trouve au musée de Douai ; elle contient les reproductions d'une quantité de bustes et de statues exécutés pour diverses églises, ou pour les galeries historiques de Versailles. Ces œuvres sont en général d'un modelé énergique et précis, mais sans naturel ni souplesse. Ad. T.
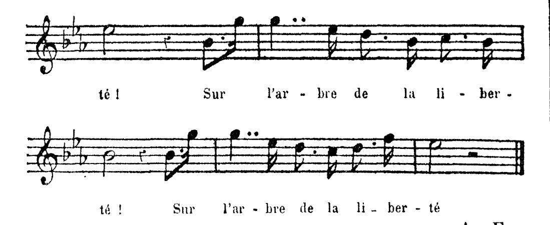
BIBL. : A. CAHIER, *Notice hist. sur une famille de sculpteurs douaisiens; les Bra;* Douai, 1850, in-8. — *Compte rendu de l'inaugur. de la statue de Broussais au Val de Grâce, le 27 août 1841;* Paris, 1841, in-8. — *Relation de la fête donnée à M. T. Bra, statuaire, avec notice biographique ;* Douai, 1852, in-8. — Pour la statue coloss. de la ville de Lille, V. *l'Illustration* du 27 oct. 1849. — *Beaux-Arts, suite à l'introduction au musée de la Paix, ouvrage composé de dessins originaux*, par M. Bra, statuaire; Douai, 1853, in-8.

BRAAM (Pierre van), poète hollandais, né à Vianen en 1740, mort à Amsterdam en 1817. Il exerçait dans cette dernière ville la profession de libraire et consacrait ses loisirs au culte des lettres. Il publia plusieurs œuvres très goûtées du public néerlandais. Citons : *Marianne* (1774), tragédie imitée de Voltaire; *Eeuwzangen* (1801), chants séculaires, en collaboration avec Immerzeel ; *Carmina* (1809). E. H.

BIBL. : Van KAMPEN, *Geschied. der Ned. Letterk.*

BRABANÇONNE (La). Chant national des Belges. Les paroles furent composées pendant les combats de la révolution de 1830, par un acteur français nommé Jenneval. Ce Jenneval fut tué dans un des derniers engagements, près d'Anvers. La musique de la *Brabançonne* est due au chanteur Campenhout. Voici la première strophe :





A. E.

BRABANÇONS. En 1135, Guillaume d'Ypres amena à Etienne de Blois des bandes de mercenaires recrutés en Brabant, qui l'aidèrent dans ses entreprises en Angleterre. Répandus quelques années plus tard sur le continent, ravageant et dévastant les pays où ils passaient, se mettant à la solde de qui voulait les payer, ces aventuriers donnèrent au nom de Brabançons une renommée sinistre. Longtemps le peuple donna le nom de brabançons, quelle que fût du reste leur origine, aux brigands armés qui vivaient de pillage et de rapines (V. Cotereaux, Compagnies, Routiers).

Bibl. : J. de Smet, *Notice sur Guillaume d'Ypres et les compagnies franches du Brabant et de la Flandre au moyen âge*, dans les *Mém. de l'Acad. de Bruxelles* ; 1842, t. XV.

BRABANT (Agricult.). Charrue à avant-train munie d'un ou de deux versoirs (brabant simple et brabant double) servant à faire les labours à plat très employées dans le nord de la France (V. Charrue et Labour).

BRABANT ou **Brabant méridional.** I. Géographie. — Province belge, limitée au N. par la province d'Anvers ; à l'E. par le Limbourg et la province de Liège ; au S. par le Hainaut et la province de Namur ; à l'O. par la Flandre orientale. Sa longueur est de 60 kil. de l'E. à l'O., sa largeur de 50 kil. du S. au N. Sa superficie est de 3,282 kil. q. ; sa population de 1,060,000 hab., soit 323 hab. par kil. q. Elle est divisée en trois arrondissements administratifs et judiciaires ayant pour ch-l. Bruxelles, Louvain et Nivelles; en 40 cant. de milice et 22 cant. de justice de paix.

La province compte 330 communes dont 8 villes : *Bruxelles*, *Hal*, *Louvain*, *Aerschot*, *Diest*, *Tirlemont*, *Nivelles*, *Wavre*. Elle élit 25 représentants et 12 sénateurs. Elle est du ressort de la cour d'appel de Bruxelles ; elle forme avec la province d'Anvers l'archidiocèse de Malines ; elle fait partie de la première circonscription militaire.

La principale rivière de Brabant est la Dyle; elle reçoit dans cette province, à droite le Demer qui reçoit lui-même la Gette ; à gauche, la Senne. La Dyle est navigable depuis son confluent avec le Demer. Les principaux canaux sont ceux de Bruxelles à Willebroeck, de Louvain à Malines et de Bruxelles à Charleroi.

Le sol de la province de Brabant offre des aspects très variés ; le long des rivières s'étendent de magnifiques prairies ; la région moyenne est traversée par la forêt de Soignes, débris de l'antique forêt charbonnière ; au N.-E. il y a quelques bruyères ; tout le reste est admirablement cultivé et produit du froment, du colza, du houblon et du lin ; autour de Bruxelles la culture maraîchère a été poussée à un haut degré de perfection. On a trouvé aux environs de Bruxelles beaucoup de fossiles, surtout des coquilles, des dents de squale, des crustacés, des troncs d'arbres et même des fruits du Nipa, espèce de palmier; on y a découvert aussi des haches de pierre polie.

II. Histoire. — A l'époque de Jules-César, le Brabant faisait partie du territoire des Nerviens; on a trouvé des vestiges nombreux du séjour des Romains dans une foule de localités. La route romaine de Bavai à Tongres, qui suivait à peu près la ligne de séparation des eaux entre le bassin de l'Escaut et celui de la Meuse, longeait la frontière sud-est du Brabant. Le territoire brabançon fut partiellement occupé par les Francs au ive siècle. Alors déjà l'agriculture avait fait des progrès et les moines commençaient à défricher les forêts. Au viie siècle, apparaît pour la première fois le nom de Brabant dans un poème en l'honneur de saint Liévin. Mais le Brabanctum dont il est alors question n'était que le pays situé entre l'Escaut et la Dendre ; il s'étendit plus tard successivement jusqu'à la Senne, jusqu'à la Dyle et jusqu'à la Velpe. L'étymologie la plus vraisemblable de Brabant semble être celle de *Braak* friche, et *Band* région.

Les villes y prirent naissance, soit autour d'un monastère, comme Nivelles, soit et surtout par suite de l'établissement d'étapes et de marchés. C'est Louvain qui acquit d'abord le plus d'importance. Le Brabant semble avoir été divisé vers la fin du ixe siècle en quatre comtés : ceux d'Eenham, de Bruxelles, de Louvain et du Roman pays aux environs de Nivelles. Les comtés de Bruxelles et de Louvain furent réunis au xie siècle et formèrent le duché de Brabant. Cet Etat prit un accroissement rapide grâce aux conquêtes de ses ducs et aux privilèges qu'ils accordèrent à leurs sujets. Au xiiie siècle, Jean Ier conquit le Limbourg à la suite de la bataille de Wœringen. Après cette glorieuse journée, les Brabançons obtinrent pour prix de leur valeur une quantité de libertés nouvelles. En 1355, la descendance mâle des ducs s'éteignit avec Jean III et le Brabant échut au gendre de ce dernier prince, Wenceslas de Luxembourg. Sous le règne de Wenceslas, des troubles graves éclatèrent à Louvain et à Bruxelles ; l'ordre fut rétabli par la force, mais les gens de métier ainsi domptés prirent le parti d'émigrer ; la plupart des tisserands et des drapiers passèrent en Angleterre, et ce fut de ce moment que data la décadence rapide de Louvain. C'est cependant Wenceslas qui concéda aux Brabançons la charte célèbre connue sous le nom de *Joyeuse-Entrée* (V. ce mot).

En 1403, Jeanne de Brabant, veuve de Wenceslas, n'ayant pas d'enfants, institua pour son héritier Antoine de Bourgogne, fils de Philippe le Hardi ; Antoine ne régna pas longtemps et eut de vifs débats avec ses sujets, dont il voulait exiger arbitrairement le service militaire ; il finit par céder. Il fut tué à la bataille d'Azincourt (1415). Son fils, Jean IV, lui succéda et épousa Jacqueline de Bavière, fille unique de Guillaume IV, comte de Hollande et de Hainaut. Mais Jean de Bavière, qui venait de renoncer au trône de Liège, voulut enlever à sa nièce Jacqueline le comté de Hollande. Jean IV et Jacqueline marchèrent contre l'usurpateur, mais tandis que la jeune duchesse montrait le courage d'un preux chevalier, et excitait ainsi l'enthousiasme des troupes, son époux traita avec Jean de Bavière et lui engagea pour douze ans la Hollande, en haine de sa femme, qui lui était devenue odieuse. Jacqueline s'enfuit en Angleterre et chercha à faire annuler son mariage. Jean IV mourut peu de temps après. Il avait fondé la célèbre Université de Louvain en 1426. Comme il ne laissait pas d'enfants, sa succession passa à son frère cadet, Philippe, comte de Saint-Pol. Mais ce jeune prince fut lui-même enlevé par une mort précoce et la souveraineté du duché, du consentement des Etats, fut dévolue à Philippe le Bon. Depuis cette époque, l'histoire de Brabant se confond avec celle des Pays-Bas. Le duché était alors divisé en trois quartiers : 1° le quartier d'Anvers, qui comprenait le marquisat d'Anvers et la Campine brabançonne (Herenthals, Hoogstraeten et Turnhout) ; 2° le quartier de Louvain, villes principales : Louvain, Tirlemont, Aerschot, Diest, Landen ; 3° le quartier de Bruxelles, subdivisé en pays flamand et pays wallon, le pays wallon renfermant Nivelles, Genappe, Gembloux, Jodoigne, Wavre, le marquisat de Trazegnies, le comté de Tilly et les baronnies de Rèves et de Sombreffe ; le pays flamand renfermant Bruxelles, Vilvorde et la seigneurie de Malines. Lors de la réunion de la Belgique à la France, on forma le département de la Dyle de la partie méridionale de l'ancien duché de Brabant, dont on modifia en outre les limites d'une façon

arbitraire. C'est cette délimitation qui a été maintenue pour la province actuelle. — Les armes du Brabant sont: *de sable, au lion rampant d'or, armé et lampassé de gueules*. E. H.

BIBL.: ERNST, *Mémoire sur les Comtes de Louvain; Histoire abrégée du Tiers-Etat de Brabant*, 1788. — BŒNDALE-DEKLERCK, *Rymkronyk van Brabant*, 1839-1875. — DEVADDERE, *Traité de l'origine des ducs et duché de Brabant*, 1672. — BUTKENS, *Trophées du Brabant*, 1652. — A. THYMO, *Historiæ Brabantiæ diplomatica*, 1740. — BARLANDUS, *Chronique des ducs de Brabant*, 1524. — DIVŒUS, *Opera varia*, 1610. — DEWEZ, *Histoire de Belgique*, 1827. — MOKE et HUBERT, *Histoire de Belgique*, 1881. — NAMÊCHE, *Cours d'histoire nationale*, 1860-1888. — A. GUÉRARD, *le Brabant*, 1865. — SANDERUS, *Brabantia illustrata*, 1642.

BRABANT SEPTENTRIONAL. I. GÉOGRAPHIE. — Province du royaume de Hollande, bornée au N. par les provinces de Hollande et de Gueldre, à l'O. par celle de Zélande, au S. par la Belgique et à l'E. par le Limbourg. Superficie 440,000 hect.; 450.000 hab. Le sol plat, bas, marécageux et très peu boisé, est couvert en grande partie de tourbières, de landes et de marais. Les principales rivières sont: la Meuse, l'Escaut oriental et la Diest; parmi les nombreux canaux qui traversent la province, le plus important est celui de Breda. Malgré l'humidité, cette contrée est généralement salubre et l'agriculture y est très avancée; on y récolte du seigle, de l'avoine, du blé noir, du colza, du lin et du chanvre; élève de bétail et d'abeilles. L'industrie est développée; on y trouve de nombreuses fabriques de draps, d'étoffes, de laine, toiles, poteries, tanneries, brasseries, etc. La province se divise en trois arrondissements: Bois-le-Duc, Breda et Eindhoven. M. D'E.

II. HISTOIRE (V. BRABANT MÉRIDIONAL).

BRABANT-EN-ARGONNE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Clermont-en-Argonne; 258 hab.

BRABANT-LE-ROI. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Revigny; 318 hab.

BRABANT-SUR-MEUSE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Montfaucon; 235 hab.

BRABANT ou **BREBANT** (Pierre de), dit CLUGNET, amiral de France, mort vers 1430. Seigneur de Landreville et de Mâcon, il devint chambellan de Charles VI et chevalier de l'hostel du duc d'Orléans. Il se fit remarquer en prenant part, lui septième, au combat de sept chevaliers français contre un nombre égal d'Anglais aux portes de Bordeaux, le 19 mai 1402. Cet engagement se termina par la victoire des Français. Louis d'Orléans l'aida de son crédit dans deux négociations qui réussirent et tirèrent brusquement Clugnet de la médiocrité. Le 1er avr. 1405, Pierre de Brabant devint amiral de France en achetant cette charge moyennant 15,000 écus d'or payés au prédécesseur Regnault de Trye. L'année suivante, il épousa la veuve du comte Guy de Blois, Marie, sœur du comte de Namur. Le comte de Namur fut violemment irrité de ce mariage, dont la disproportion de fortune entre les époux surprit les contemporains. Aussi fit-il trancher la tête sans autre forme de procès à un sien frère bâtard, soupçonné d'avoir favorisé et aidé Brabant dans la circonstance. Comme homme de mer, nous devons reconnaître que le nouvel amiral donna à ses ennemis et à ses jaloux sujet de le railler. Peut-être cependant ses mésaventures peuvent-elles être attribuées à des causes supérieures. Ainsi, lorsqu'il se rendit à Honfleur en 1406 pour prendre le commandement d'une flotte contre l'Angleterre, il reçut défense de partir. Il fut ensuite envoyé dans les marches de Champagne afin de soutenir le duc de Bar contre le duc de Lorraine. Suivant Monstrelet, il aurait joué dans cette expédition un rôle actif, important et assez glorieux: d'après le religieux de Saint-Denis, au contraire, il n'aurait été qu'une sorte de surveillant incommode et assez malmené du véritable chef de l'armée royale. Quoi qu'il en soit, il pénétra dans Neufchâteau et laissa ravager par ses troupes le duché qu'il venait défendre (1406). Après quoi, il prit la mer et croisa à l'embouchure de la Gironde, tandis que le duc d'Orléans mettait le siège devant Bourg-en-Guyenne. L'amiral ne réussit pas mieux que le prince. Les Anglais prirent un de ses vaisseaux au premier; le second fut obligé de lever le siège. Après l'assassinat de son protecteur, Clugnet de Brabant se distingue parmi les chefs les plus ardents du parti armagnac. Il veut se mettre à la poursuite du duc de Bourgogne lorsque celui-ci, troublé un moment, quitta Paris. Aussi Jean sans Peur, de retour à Paris, fit destituer son ennemi, et donner à Jacques de Dampierre, de Châtillon, la charge d'amiral. Brabant n'accepta pas cette disgrâce: il continua à prendre le titre et à exercer les fonctions d'amiral dans les régions où son parti dominait. Mais il agit surtout en homme de guerre sur la terre ferme. Nous le voyons combattre en Picardie, dans la vallée de la Somme, contre les gens du duc de Bourgogne (1410). Du château fort de Ham, il s'élance dans toutes les directions et tient partout en respect les Bourguignons. Il fait sur Rethel une tentative de surprise qui ne réussit pas (1411), mais il prit sa revanche à Bapaume où il fit un grand butin. Jean sans Peur fut si incommodé de ses attaques qu'il assembla une armée de 66,000 hommes, à la tête de laquelle il assiégea Ham. Après avoir vigoureusement défendu les approches de cette ville, Clugnet jugea bon de ne s'y point laisser enfermer. Suivant Monstrelet, il s'échappa pendant la nuit avant l'investissement de la rive gauche de la Somme. Le religieux de Saint-Denis accuse un des officiers bourguignons de s'être laissé acheter sa négligence. Clugnet se retira à Chauny, d'où il continua ses incursions aux dépens des Bourguignons. Ainsi, en 1412, il parvint à surprendre Vervins et plusieurs châteaux-forts des environs. Jean sans Peur le mit au ban du royaume, 6 juin 1413. L'amiral n'en fit que pis. Il transporte à Etampes son quartier général et, avec le chef de bandes Louis de Bourdon, il lève 16,000 hommes, ravage le nord de la Bourgogne, désole la basse Yonne et jette la panique jusque dans Paris. Un revirement se produit dans cette ville, Jean sans Peur est forcé d'en sortir; les Armagnacs y dominent. Clugnet de Brabant reparaît triomphant, et fait condamner Jacques de Châtillon, qui avait usurpé le titre d'amiral. Mais il s'agissait alors de faire acte de marin. Clugnet de Brabant avait à fermer la Manche aux Anglais; Henri V méditait l'invasion de la France et toute l'Angleterre s'apprêtait à le suivre. L'amiral de France ne paraît même pas avoir essayé de protéger nos côtes et d'organiser ce qu'on appelle aujourd'hui la défense mobile. Il semble, d'après la chronique du temps, qu'il chercha à entraver par une guerre de partisans le siège mis par Henri V devant Honfleur. Il ne fut pas très heureux dans la circonstance. Son crédit n'en fut pas ébranlé; seulement, au lieu de le faire servir sur mer, le gouvernement du comte d'Armagnac continua à l'employer sur terre. A la bataille d'Azincourt, Clugnet joua un rôle des plus importants, mais non des plus heureux. Il eut à conduire une moitié de l'avant-garde avec mission d'écraser les archers gallois; mais le désordre se mit dans sa troupe. Ses hommes d'armes s'enfuirent avant d'aborder l'ennemi. Aussi, Monstrelet lui-même ne le ménage pas dans la circonstance; il le cite parmi les seigneurs qui n'ont été ni blessés ni pris. C'est un brevet de chance ou de prudence assez fâcheux pour sa mémoire. Le parti armagnac ne lui tint pas rigueur de cet accident; il fut appelé en toute hâte à Paris et se prêta aux cruautés du parti (1416). Il eut encore la chance ou l'habileté de sortir de Paris après la trahison de Perrinet Le Clerc (1418) et le retour offensif des Bourguignons. Après l'assassinat de Jean sans Peur il occupa Vitry et s'y maintint. Les chroniques du temps ne parlent plus de lui après 1419. C'était un personnage très actif, mais violent et passionné, aussi a-t-il été vivement attaqué par les historiens du parti bourguignon. Le chroniqueur Jean de Waurin rend hommage à sa loyauté. C'est encore un des

amiraux du commencement du xve siècle qui a rempli le rôle le plus actif dans notre histoire. L. Bougier.

Bibl. : Mss. f. collection Clairambault, n°s 1499, 1500, 1501. — *Chronique du religieux de Saint-Denis*, édition des Monuments inédits de l'histoire de France ; Paris, 1841 et seq., t. III à IV, in-4. — Monstrelet, *Chronique*, édition de la Société de l'histoire de France; Paris, 1857 et seq., t. I, II, III, in-8. — Jehan de Waurin, *Recueil des chroniques et anchiennes istories de la Grant Bretaigne, à présent nomme Engleterre* ; Londres, 1868, in-8.

BRABANT (Jean-Baptiste), homme politique belge, né à Namur en 1802, mort à Namur en avr. 1872. Membre du congrès de 1830, membre de la chambre des représentants en 1831, pour la ville de Namur et réélu par elle jusqu'en 1848, il appartenait au parti catholique militant et il a attaché son nom à la proposition du Bus-Brabant ayant pour but d'ériger en personne civile l'Université de Louvain (10 févr. 1841).

BRABANTES. On donnait cette dénomination à des toiles d'étoupes de lin, les unes écrues, les autres mi-blanches fabriquées autrefois dans les Pays-Bas, notamment à Bruges, Gand, Ypres et Courtrai. Leur nom de *brabantes* leur était donné dans le pays de leur provenance; en Espagne où l'on en expédiait beaucoup, on les nommait *prexillas-crudas*. On faisait de ces toiles en diverses qualités et divers degrés de finesse. Les pièces comportaient 42 à 48 m. de longueur, sur 1^m^05 de largeur.

BRABERS. Tribu de Berbères, mêlés de sang noir, dont les membres sont répandus en grand nombre sur les flancs méridionaux du Grand Atlas et dans les oasis sahariennes qui en sont voisines. Ils sont disséminés en beaucoup d'endroits parmi des Arabes et des Touaregs, et ne sont en groupe compact que dans le bassin supérieur de l'Oued Draa. Toute évaluation au sujet de leur nombre serait sans base sérieuse. E. Cat.

BRABÎCH ou **BERABÎCH.** Grande tribu arabe sur laquelle nous n'avons que peu de renseignements, dus presque tous au voyageur Lenz. D'après celui-ci, les Brabich seraient de véritables Arabes; leur nom fait penser toutefois qu'il y a dans leur sein de forts éléments berbères ; les alliances avec des négresses y ont aussi introduit une forte quantité de sang nègre. Ils vivent nomades dans la partie du désert qui s'étend entre Taoudéni et Tombouctou, principalement autour d'Araouan et à l'E. de Tombouctou où ils font paître leurs troupeaux dans des sortes de dayas ; quelques-uns sont sédentaires dans les petites villes à la limite du désert; leur chef réside à Araouan. Les Brabich, d'après les données recueillies par Barth, payaient autrefois un tribut aux Touaregs; Lenz, au contraire, les trouva en guerre presque permanente avec ceux-ci et protégeant à prix d'or les caravanes contre les pillards touaregs. A ces moyens d'existence, ils joignent la location des chameaux, qu'ils ont en grand nombre, et des droits sur la grande saline de Taoudéni. Leurs principales tribus sont les Oulad-Drin, les Saïd, les Gnaïn Tourmos, les Arterat, les El-Nasra, les Oulad-bou-Anta, les Touachi, les Dourchan, les Is, les Tachouot, les Regar, les Yataz, les Eskakna, les Mouchila, les Oulad-Bat et les Kanoli. C'est par l'ordre du cheikh des Brabich, à ce qu'il semble, que le major Laing fut tué près d'Araouan, en sept. 1826. E. Cat.

Bibl. : O. Lenz, *Tombouctou, Voyage au Maroc, au Sahara et au Soudan*, trad. Lehautcourt ; Paris, 1887, 2 vol. in-8, dans les chapitres ii, iii, iv, v et vi de la 2e part.

BRAC (Jeu). Ce jeu, qui n'est qu'une variété du bezigue, est d'origine française, voire même parisienne; il s'est joué pour la première fois en 1860, et il doit son existence à quelques joueurs de bezigue, dont la vogue commençait alors à tomber, et qui ont voulu le rajeunir. Les différences qui existent entre les deux jeux sont minimes et consistent dans la manière de compter : ainsi la quinte d'atout ne vaut que 150 points au lieu de 250, la réunion des deux valets de carreau et des deux dames de pique, 80 points au lieu de 500 ; les autres assemblages : mariage ou réunion de quatre cartes de la même valeur, comptent moitié des points qu'au bezigue. Le *brac* diffère encore du bezigue en ce qu'il ne se joue qu'à trois personnes, dont deux seulement tiennent les cartes. Celle qui a le moins de points après chaque *donne* cède sa place au joueur qui ne joue pas. Cette partie se joue avec 80 à 100 jetons, valant chacun dix points et représentant l'enjeu des joueurs. Les paiements se font après chaque donne, et celui qui a fait le plus de points doit défalquer du nombre qu'il a acquis les points faits par son adversaire. Ce jeu, qui a été joué pendant quelques années, est presque complètement délaissé aujourd'hui. L.-F. P.

BRACANCOURT. Section de la com. de Blaise-le-Château (Haute-Marne). Jean de Baudricourt, maréchal de France et seigneur de Blaise, y ayant reçu en 1482 saint François de Paule, venu d'Italie à la prière de Louis XI, lui offrit son domaine de Bracancourt, où existait déjà une chapelle dédiée à Notre-Dame, pour y établir la première maison de son ordre. Toutefois, l'acte de donation ne fut dressé que le 16 oct. 1496, alors que les monastères du Plessis-les-Tours, d'Amboise et de Nijon étaient déjà fondés. Celui de Bracancourt, qui était fort riche, fut pillé et brûlé par les calvinistes en 1563. Les minimes, que la soudaine intervention du duc de Guise, avait seule empêchés d'être pendus, y rentrèrent en 1580, après avoir reçu du cardinal de Lorraine l'hospitalité dans son palais archiépiscopal de Reims. En 1636, lors du passage des troupes suédoises, Bracancourt fut encore dévasté, et dix religieux, l'année suivante, y moururent de la peste. L'évêque de Châlons, deux ans plus tard, consacra la nouvelle église du couvent qui, partiellement détruite par un autre incendie en 1706, fut rétablie dans l'état où nous la voyons aujourd'hui. A. T.

Bibl. : L'Abbé Roussel, *le Diocèse de Langres; histoire et statistique*; Langres, 1879, 4 vol. in-4. — Ém. Jolibois, *la Haute-Marne ancienne et moderne*; Chaumont, 1858-1859, gr. in-8.

BRACARI. Peuple de l'Espagne ancienne, dont la principale cité était *Bracara Augusta* (V. Braga et Espagne).

BRACCI (Pietro), sculpteur et architecte italien, né à Rome en 1700, mort à Rome en 1773. Il est l'auteur des statues qui décorent la fontaine Trevi, de la figure en bronze de *Clément XII* au Capitole, et de la statue en marbre de ce pape à Ravenne, du tombeau de *Marie Sobieska* au Vatican, des statues de *Benoît XIV*, *Saint-Vincent-de-Paul*, etc.; du tombeau du *Cardinal Paoluzzi*, à San-Marcello, et du bas-relief de *Saint Jean-Baptiste devant Hérode*, à Saint-Jean-de-Latran. Il a restauré l'arc de triomphe de Constantin. En 1756, il fut nommé président de l'Académie de Saint-Luc. A. M.

BRACCI (Domenico-Agostino), antiquaire italien, né à Florence le 11 oct. 1717, mort vers 1792. Après avoir terminé ses études théologiques et avoir reçu la prêtrise, l'abbé Bracci s'adonna à l'étude des antiquités et particulièrement des camées et des pierres gravées. On lui doit: *Dissertation sur un bouclier votif appartenant à la famille Aldaburia, trouvé en 1769, près d'Orbitello* (Lucques, 1781, in-4). Mais son principal ouvrage, encore consulté aujourd'hui, est son grand recueil des pierres gravées antiques portant des noms d'artistes : *Commentaria de antiquis sculptoribus qui sua nomina inciderunt in gemmis et cameis, cum pluribus monumentis antiquitatis ineditis*, en latin et en italien (Florence, 1784 et 1786, 2 vol. in-fol.). E. B.

BRACCIANO. Bourg d'Italie, prov. de Rome, au bord du lac de Bracciano ; 3,050 hab. Sources thermales, établissements métallurgiques. Sur un rocher qui domine la ville s'élève le superbe château des Orsini, vaste pentagone flanqué de cinq grosses tours crénelées ; bâti à la fin du xve siècle par Napoléon Orsini, il a passé, en 1696, aux Odescalchi.

Lac de Bracciano. — Le lac situé à l'E. de la ville emplit un ancien cratère ; de forme presque circulaire, vaste de 50 kil. q., profond de 300 m., situé à 140 m. au-dessus du niveau de la mer, il déverse son trop-plein

par l'Arrone dans la mer Tyrrhénienne, distante de 18 kil. C'est l'ancien *lacus Sabatinus* des Romains. Il est très poissonneux.

BRACCIO. Mesure de longueur italienne, vaut en mètres à Bergame 0m655, à Bologne 0m635, à Florence et à Livourne 0m584, à Milan 0m688, à Parme 0m638, à Rome 0m635, à Venise 1m010 ou 0m621 (dans le premier cas elle est *longue*, dans le second *courte*) à Zurich, 0,600.

BRACCIO (Alessandro), littérateur italien, né à Florence, mort en 1503. Chargé de plusieurs mémoires politiques, il était *orateur*, c.-à-d. ambassadeur de la République de Florence auprès du pape Alexandre VI lorsqu'il mourut. Il a laissé une traduction italienne d'Appien (Venise, 1538, in-8), plusieurs fois réimprimée, et des œuvres latines inédites qui existent à la bibliothèque Laurentienne.

BRACCIO DA MONTONE (Andrea), capitaine italien de la famille des Fortebracci, né à Pérouse le 1er juil. 1368, mort devant Aquila le 2 juin 1424. Braccio apprit le métier militaire dans la compagnie de Saint-George, formée et conduite par Albéric de Barbiano. Il servit constamment comme *condottiere* les causes les plus différentes, songeant seulement à entretenir largement ses troupes de mercenaires et à se créer pour lui-même une principauté dans l'Ombrie. Grâce à son aide, le roi de Naples, Ladislas, s'empara de Pérouse; mais au lieu d'y rétablir la famille de Braccio, il chercha à le faire périr. Braccio réussit cependant à prendre Pérouse (1416) ; il s'en fit proclamer podestat et gouverna très habilement sa patrie. Il s'empara même de Rome; mais il en fut chassé la même année par Sforza de Cottignola, condottiere au service de la reine Jeanne de Naples. Dès lors commença entre Braccio et Sforza une lutte que leurs lieutenants et disciples continuèrent même après la mort des deux chefs. Il y eut des *Bracceschi* et des *Sforzeschi* : « Braccio, à la tête de petits corps qu'il s'était efforcé de rendre maniables et mobiles, harcelait les ennemis avec toutes les ruses et tous les pièges de la politique italienne transportés dans l'art militaire; Sforza, brave paysan, qui avait quitté la bêche pour l'épée, remarquable par sa force herculéenne, avait su donner de la solidité et de l'aplomb à ses fortes compagnies. Il attaquait d'ensemble ses adversaires et emportait la victoire par masses. » (M. Zeller.) Tous les condottieri italiens étaient enrôlés dans l'un de ces deux partis et ils se faisaient ordinairement la guerre. En 1420, le pape Martin V reconnut Braccio comme seigneur de Pérouse et de sept châteaux-forts du voisinage, sous la condition de l'hommage envers le Saint-Siège. En 1421, il fut créé par Alphonse d'Aragon prince de Capoue, comte de Foggia et connétable du royaume de Naples. Braccio combattit Louis d'Anjou qui soutenait Sforza. Dans cette lutte, qui se prolongea plusieurs années, et où Braccio fut ordinairement vainqueur, il fut blessé sous les murs d'Aquila et refusa tout pansement et toute nourriture pour ne pas survivre à sa défaite. Il eut un fils Charles, dit Piccinino, qui commanda quelque temps les troupes de Venise. Mais ses véritables continuateurs furent Nicolas Piccinino et Nicolas Fortebraccio qui prirent après lui le commandement de ses mercenaires. Braccio est donc l'un des premiers en date et l'un des plus habiles parmi les condottieri italiens. Il a montré à ses successeurs le grand rôle que pouvait jouer dans l'Italie si divisée du XVe siècle un chef de mercenaires audacieux et sans scrupules. Il avait, selon ses biographes, une haine profonde contre tout ce qui tient à la religion. Un chroniqueur cité par Muratori raconte qu'un jour Braccio ayant entendu des moines chanter des psaumes, il les fit précipiter du haut d'une tour. Campani, évêque de Teramo, célèbre érudit du XVe siècle, a écrit la vie de Braccio. H. VAST.

BIBL. : Ant. CAMPANI, *Vita Bracci*. — MURATORI, t. XXI, col. 1092 (extrait des *Giornali Napoletani*). — J. ZELLER, *Histoire d'Italie*.

BRACCIOLINI (Francesco), poète italien, né à Pistoie le 26 nov. 1566, mort à Pistoie le 31 août 1646. Secrétaire du cardinal Maffeo Barberini (devenu pape sous le nom d'Urbain VIII), pendant sa nonciature en France, puis de son frère, le cardinal Antonio, il avait débuté dans les lettres par une pastorale en prose : *l'Amoroso sdegno* (Venise, 1598, in-12), qui eut les honneurs de deux traductions françaises. Son poème héroïque : *la Croce racquistata* (Paris, 1605, in-8; édit. augm. de vingt chants : Venise, 1611, in-4, etc.), fut à tort jugé digne de prendre place à la suite de l'épopée du Tasse. Sa satire des divinités du paganisme : *lo Scherno degli Dei* (Florence, 1618, in-4, etc.), est le plus ancien poème héroï-comique italien, et Bracciolini disputa avec acharnement à Tassoni l'honneur d'avoir été le créateur du genre. Il célébra par des poèmes l'élévation de son bienfaiteur au pontificat (*Elezione di papa Urbano VIII* [Rome, 1628, in-4]), le siège de la Rochelle (*la Rocella espugnata* [Rome, 1630, in-12]), la conversion de la Bulgarie (*la Bulgheria convertita* [Rome, 1637, in-12]). Il est encore l'auteur de trois tragédies : *Evandro*, *Arpalice*, *Pentesilea* (Florence, 1612, 1613, 1615); d'un drame : *il Monserrato* (Venise, 1629), etc. G. P-I.

BRACE (Charles-Loring), clergyman américain, né à Lichtfield (Connecticut) le 19 juin 1826. Il a attaché son nom à plusieurs grandes œuvres philanthropiques aux Etats-Unis. Etudiant en théologie à Yale College, il fit, une fois ses études terminées, un long voyage en Europe en compagnie de Frédéric Law Olmsted qui publia un récit de cette excursion sous le titre de *Walks and Talks of an american farmer in England*. Après avoir parcouru presque toute l'Europe en portant principalement son attention sur les institutions charitables des divers pays, écoles, prisons, maisons de pauvres, hôpitaux, etc., il rentra en 1852 en Amérique et s'associa aux travaux du révérend N. Pease pour l'amélioration du sort des classes les plus misérables à New-York. Il fut un des fondateurs dans cette ville de la *Children's aid society* dont il était encore en 1873 le secrétaire et le principal agent, et qui avait déjà, en 1883, dépensé près de trois millions de dollars et secouru ou élevé cinquante mille enfants. Loring Brace a publié : *Hungary in 1851* (1852) ; *Home life in Germany* (1853) ; *Norse Folk* (1857) ; *Races du vieux monde* (1863) ; *the New West* (1869) ; *The Dangerous Classes of New-York* (1872) ; *Gesta Christi or a History of human progress* (1882). Aug. M.

BRACELET. I. BIJOUTERIE. — Le bracelet a été l'un des premiers bijoux dont l'homme se soit paré, mais la forme et le travail de cet ornement ont différé suivant les degrés de civilisation des nations qui s'en servaient. Les peintures des tombeaux de l'Egypte représentent des hommes portant des bracelets formés par des rangées alternées de pierres taillées ou de petites perles de verre disposées en zones longitudinales. On conserve dans les musées des spécimens d'une disposition moins simple et l'on voit au Louvre un bracelet s'ouvrant en deux plaques réunies par une charnière, dont la composition représente deux figures de chacal et des fleurs de lotus. Ces ornements sont indiqués par des cloisons en métal d'un très habile dessin, dont le fond clair était rempli par des pâtes de verre aujourd'hui disparues. Les personnages des bas-reliefs de l'Assyrie nous apparaissent chargés de bijoux, parmi lesquels se remarquent des bracelets de formes diverses. Les uns rappellent les bracelets égyptiens, tandis que les autres sont enroulés en spirale. Le plus souvent c'est un gros anneau rond, présentant une section terminée par deux têtes de taureau ou d'animal fantastique. Des anneaux semblables figurent sur les jambes des guerriers.

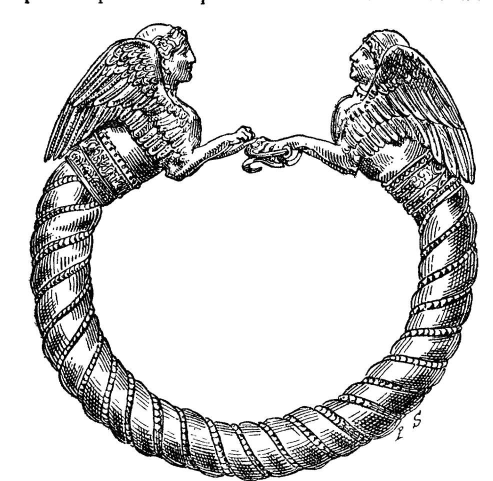
La civilisation orientale semble avoir suivi plusieurs routes pour pénétrer en Europe. Un des rameaux les plus importants, parti du Caucase, remonta la vallée du Danube pour se partager en deux courants dont l'un refluait vers l'Italie, tandis que l'autre se répandait dans le nord de l'Europe. Cette émigration a laissé des traces nombreuses

dans les cimetières de la Germanie et de la Gaule et dans ceux de la haute Italie. Les sépultures qui ont été ouvertes dans ces derniers temps renferment des objets de bronze empreints d'un style asiatique très archaïque, parmi lesquels on a rencontré de nombreux bracelets disposés en spirale. Quelques-uns de ces bijoux présentent une particularité : chaque extrémité de la spirale est terminée par une sorte de plaque ronde et formée par les tiges enroulées du bronze, et devient par suite un moyen de défense pour les bras et pour les jambes. Ce ne sont plus des bijoux, et la qualification de brassards et de cnémides leur conviendrait mieux. Cette sorte de disposition paraît s'être perpétuée en Gaule et en Germanie, même pendant la période romaine. Le musée de Saint-Germain possède une collection nombreuse de ces bracelets, dont les plus anciens ont probablement été fabriqués par les peuplades du Caucase, tandis que les plus récents, appartenant à la période gallo-romaine, sont ornés de stries et d'ornements géométriques semblables à ceux qui décorent les poteries découvertes dans la Gaule.

Bracelet égyptien (musée du Louvre).

Ces objets qui sont plutôt de grands anneaux militaires que des bijoux, nous ont éloignés des bracelets produits par les ouvriers de l'Asie Mineure, de la Grèce et de l'Etrurie, dont nos musées possèdent de nombreux spécimens. Quelques-uns sont disposés en forme de bandes rectangulaires dans lesquelles sont placées des zones représentant des personnages luttant contre des sphinx ou des déesses se tenant par la main. Le style de ces bijoux dénote une influence assyro-phénicienne très évidente. Les pièces, estampées dans une feuille d'or excessivement mince, étaient réunies par des cordons de métal. D'autres plaques sont simplement couvertes de bandes longitudinales ou de files d'animaux. La ténuité des feuilles d'or de ces bijoux est pour nous un sujet d'étonnement, mais il est présumable que ces ornements n'étaient pas destinés à être portés et qu'ils constituaient des offrandes funéraires pour lesquelles les familles se contentaient de commander des estampages fac-similés peu coûteux. Un genre de bracelet, qui se rapproche de ceux de notre époque, semble appartenir à l'art étrusque des derniers temps. Ce modèle comprend une suite de plaques carrées, reliées entre elles par des charnières, de façon à simuler un ruban souple. Chacune de ces plaques est revêtue de granulations admirablement soudées, qui représentent des rosaces et des cordons de perles inscrits dans des compartiments géométriques. Les plus beaux exemples de bracelets que l'art grec nous ait légués ont été trouvés à Kertch. Ce sont des sortes de *torques* en torsade dont les deux extrémités présentent des figures de sphinx ailés à buste de femme et d'un style grandiose, dont les pattes se rejoignent pour servir de fermeture. Parfois ces sphinx sont remplacés par des figures de lion ou d'animaux offrant la même disposition. Les orfèvres romains se sont appropriés les formes des bijoux grecs et ils ont aussi produit des torsades terminées par des têtes de serpents dont ils varient les enroulements, mais ces imitations sont loin des originaux grecs. Trop souvent l'art romain, sans se préoccuper de créer une composition artistique, se bornait à fondre et à ciseler des bracelets dans lesquels l'exécution était sacrifiée à la quantité de la matière. On a même trouvé sur différents points de la Gaule, plusieurs bracelets grossièrement travaillés, en forme de *torques* à torsades, dont le poids considérable s'opposait à ce qu'ils fussent portés et qui doivent être considérés surtout comme des lingots d'or. Les Romains ont été les premiers à orner leurs bracelets de pierres précieuses, de monnaies d'or et de pierres gravées, ce qui aurait certainement répugné au goût hellénique.

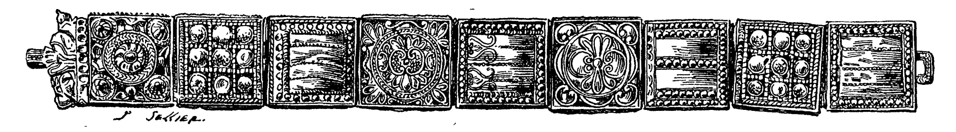
L'usage du bracelet paraît avoir été abandonné lors de la chute de l'empire romain, à la suite des invasions barbares. Le moyen âge ne l'a connu que par exception et il faut arriver au milieu du xvie siècle pour le voir réapparaître, mais sans qu'il soit très en faveur. On connaît les bracelets de Diane de Poitiers et de Gabrielle d'Estrées, et les portraits du temps nous montrent les dames portant cet ornement. La reine Anne d'Autriche prenait plaisir à montrer ses bras entourés d'un fil de perles qui excitaient l'admiration de la cour. En même temps on utilisait les portraits en émail peints par Petitot pour en faire des ornements de bracelets. Pendant le règne de Louis XV, le bracelet fut remplacé par les nœuds de manche décorés de pierres précieuses qui s'attachaient sur un ruban de



Bracelet trouvé à Koul-Oba en Crimée, époque grecque (musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg).

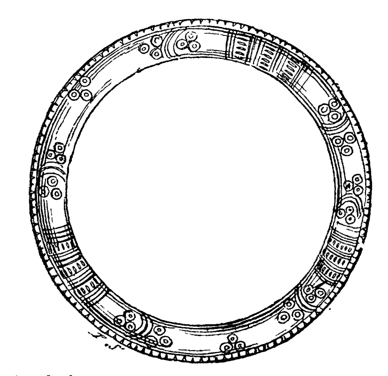
velours autour du bras. Le véritable bracelet était alors réservé pour les cérémonies officielles, mais sous Louis XVI, il fut de nouveau employé dans les riches ajustements. Depuis cette époque, le bracelet a suivi les diverses phases de la mode capricieuse. Sous le Directoire, les Merveilleuses portaient trois bracelets à chaque partie du bras, de même qu'elles mettaient des bagues à tous les doigts de la main. C'étaient des cercles imités des anciens bracelets romains ou bien un rang de pierres gravées d'après l'antique. Sous le premier Empire et sous la Restauration, les formes s'amaigrirent encore plus. Le bracelet se compose de rangs de perles ou de tresses de cheveux réunis par un camée ou par une boule carrée entourée de pierreries. La période romantique eut son contre-coup dans l'art de la bijouterie. A la suite du roman de *Notre-Dame de Paris*, on créa des bracelets moyen âge représentant

des chevaliers et des troubadours. A ce moment, deux orfèvres habiles, Wagner et Froment Meurice, tentèrent d'élargir le champ d'action de leur profession, en y introduisant la fantaisie et l'originalité. Ils ouvrirent une voie qui devait renouveler complètement l'industrie artistique de la France. Ils furent bientôt suivis par Marchand qui



Bracelet antique, époque romaine (collection Campana, au musée du Louvre).

copia les formes grecques en les renouvelant, et par Robin dont les précieuses ciselures sont largement entaillées dans l'or. Un autre orfèvre, Duron, s'est efforcé de s'ap-



Bracelet de bronze, époque gallo-romaine (musée de Saint-Germain).

proprier les grâces de la Renaissance, en même temps qu'il retrouvait, dans ses rondes d'amour exécutées en or ciselé de différentes couleurs, les délicatesses de l'art sous Louis XVI. Les orfèvres Boucheron, Falize et d'autres aussi habiles, ont égalé et même dépassé ces prédécesseurs et mis hors de comparaison notre école de bijouterie. En dehors de cette production de luxe, le goût des bracelets de fabrication courante est très répandu et il n'est guère de femme ou de jeune fille dont le bras ne porte un porte-bonheur dont la valeur est proportionnelle à ses ressources.

De Champeaux.

Bracelet ciselé par Duron (style Louis XVI).

II. Ethnographie. — Avec le collier, le bracelet est un des ornements les plus primitifs et les plus anciens dont l'homme s'est servi. Il n'existe point de tribu sauvage qui ne connaisse cette parure, et déjà à l'époque quaternaire l'homme devait la porter.

La division du travail et la différenciation des outils n'étant pas connues à l'état sauvage, on y voit le bracelet, comme beaucoup d'autres objets, servir à plusieurs fins. Souvent c'est une arme défensive. Les habitants des îles Salomon portent au bras un large bracelet en guise de bouclier; dans plusieurs tribus nègres (Achanties, Caffres, Vacamba), de même qu'en Mélanésie, les guerriers mettent aux jambes et aux bras des bracelets formés de longs crins de différents animaux (chèvre, sanglier, zèbre), qui couvrent presque complètement les membres et les protègent efficacement contre les coups de massue et de lance. Enfin de longs bracelets en fil métallique enroulé en spires nombreuses autour de l'avant-bras ou de la jambe, que l'on rencontre un peu partout, chez les Dayaks de Bornéo, comme chez les Moïs de l'Indo-Chine et chez les Niam-Niam et les Baghirmi de l'Afrique centrale, sont de véritables armures protectrices pour les hommes. Mais chez les femmes, c'est un pur ornement, très gênant, disons-le en passant, sous un climat tropical : dans certains pays de l'Afrique les riches élégantes ont des esclaves préposées spécialement au service de verser des pots d'eau sur les bracelets qui s'échauffent excessivement au soleil (J.-S. Wood). Dans certains cas, plus rares, le bracelet est une arme offensive. Dans plusieurs tribus nègres du Congo les hommes portent au bras de lourds anneaux de fer ou de laiton, dont ils se servent comme de disques-projectiles ou comme de massue suivant les cas; chez les Djours, tribu nègre du haut Nil, on rencontre des bracelets munis de deux piquants ou éperons longs de 10 cent. et très dangereux. Mais l'exemple le plus frappant est fourni par les bracelets des Irenga (à l'E. du haut Nil) et des Djibba des environs du lac Nyansa. C'est un grand disque percé au milieu d'une ouverture pour passer le bras. Une portion du disque est enlevée pour lui donner plus d'élasticité, et son bord extérieur, excessivement tranchant, constitue une espèce de sabre circulaire; afin de ne pas se blesser on applique sur ce bord un étui de cuir, une espèce de bourrelet circulaire que l'on n'enlève que pour la bataille. Chez la même population, de même que chez ses voisins du Nord, les Choulis, on voit aussi des bracelets munis de deux longues tiges, des bracelets en lame de cuivre parsemé de piquants ou présentant au dehors deux bords incisés en forme de dents de scie, etc. Dans certains cas, le bracelet sert de support à une arme, un poignard, etc., comme chez les Nègres Lagos (Côte des Esclaves), etc.

Les amulettes qui sont, dans l'imagination du sauvage, plutôt une arme défensive qu'un ornement, prennent rarement la forme de bracelet. Il faut placer dans cette catégorie les bracelets formés d'une mâchoire humaine et de deux clavicules qui sont en usage dans toute la Nouvelle-Guinée et dans les îles avoisinantes; les bracelets en dents d'hommes ou de certains animaux (sanglier, babiroussa, loup, tigre, léopard, etc.) auxquels on attribue toute sorte de vertus miraculeuses à la guerre et à la chasse, etc.

Certains bracelets, surtout les lanières de peau, les cornes d'animaux, les anneaux métalliques, sont portés dans un but hygiénique, pour donner de la force et de l'élasticité aux muscles du bras et de la jambe. Enfin,

dans quelques cas les bracelets sont formés de grelots (graines, gousses, plaques de bois, oreilles d'animaux cousues et renfermant des coques d'œufs, etc.) et constituent de vrais instruments de musique destinés à accompagner la danse (chez les Boschimans, dans certaines tribus de l'Afrique centrale, etc.). Cette sorte de bracelet se rencontre aussi chez les magiciens et les prêtres dans toutes les peuplades fétichistes ou chamanistes.

Malgré ces usages multiples, le rôle décoratif du bracelet est encore prépondérant. Les hommes et surtout les femmes, aussi primitifs qu'ils soient, inventent mille manières pour fabriquer leurs bracelets avec des matières les plus variées. Les peuplades les moins avancées, comme les Fuégiens, se contentent d'une lanière de peau de phoque attachée autour du bras; d'autres (Mélanésiens, Zoulous) tressent leurs bracelets avec des herbes et des tiges de différentes plantes ; certaines emploient les poils et les crins des animaux pour le même usage ; d'autres travaillent dans ce but les différentes pierres et roches (époque néolitique en Europe, Asie), la corne, le bois (Micronésie, N.-O. de l'Amérique). Mais ce que l'on choisit de préférence c'est les dents d'animaux, les coquillages, les graines et les métaux. L'existence de dents d'animaux et de coquillages perforés dans les stations de l'âge de la pierre indique qu'ils pouvaient servir de colliers comme de bracelets à l'homme quaternaire. Aujourd'hui encore, la plupart des peuplades primitives habitant au voisinage de la mer font leurs bracelets avec des coquillages enfilés sur des cordes en une ou plusieurs rangées ou attachées sur des lanières de cuir. Quant au bracelet fait en entier dans une grande coquille arrondie comme le *Pecten*, ou l'huître perlière *(Meleagrina)*, etc., on en trouve des spécimens dans les stations se rapportant à l'époque de la pierre polie aussi bien que chez les peuplades actuelles, surtout en Océanie et dans l'Amérique centrale.

Les dents d'animaux sont d'un emploi général : tantôt ce sont des canines de carnassiers ou d'autres animaux enfilées sur une corde ou cousues sur une lanière ; tantôt des dents entières de sangliers ou de babiroussa, qui se prêtent par leur forme recourbée à bien entourer la poignet ; tantôt c'est une tranche de défense d'éléphant perforée au milieu (au Cordofan) ; tantôt des lamelles de dents de morse, alternant avec les lames de bois d'ébène (Micronésie); tantôt enfin des boules ou perles en ivoire (chez les Héreros). D'autres parties de squelettes d'animaux sont aussi parfois utilisées : on cite l'emploi de vertèbres de dugong chez les Igorottes des Philippines, etc.

Les graines de couleurs variées sont portées comme bracelet dans toute l'Amérique tropicale ; les gousses et les petits fruits de certaines plantes, avec leurs graines desséchées à l'intérieur, sont surtout utilisés pour des bracelets-grelots chez les Nègres comme chez les Mélanésiens. Enfin les métaux, fer, cuivre, laiton, bronze, argent, or, sont la matière première par excellence pour les bracelets ; toutes les peuplades, dès qu'elles sont parvenues à connaître l'usage des métaux, en fabriquent de différentes façons, avec des lames, des cylindres creux ou pleins (Ovambos, Fans), avec des fils enroulés en spirale (Malaisie), etc. Les ornements varient à l'infini suivant le génie et le degré de développement du peuple ; mais ordinairement on n'applique ni pierres ni coquilles sur des bracelets métalliques. J. Deniker.

III. Art militaire. — Anneau placé autour et à la partie supérieure du fourreau de sabre en tôle. Le fourreau comporte un ou deux bracelets, suivant l'arme. Ils portent chacun un piton et un autre anneau où s'accrochent les béliers. On appelait autrefois *bracelet d'aide de camp* la pièce de soie frangée que les aides de camp portaient au bras comme insigne de leurs fonctions (V. Brassard). — Les récompenses militaires chez les Romains comprenaient un bracelet, généralement d'or ou d'argent. Il devait être conservé comme un souvenir par celui qui l'avait reçu, ou porté, selon Tite-Live, comme une décoration aux occasions solennelles.

IV. Architecture. — Moulure plus ou moins développée (mais ayant une partie plate), qui entoure un membre d'architecture cylindrique arrondi ou polygonal. Le bracelet peut être pris par conséquent dans toutes les acceptions de *bague* (V. ce mot). On en voit de nombreux exemples dans l'architecture arabe, dans l'architecture hindoue et dans notre architecture du moyen âge, pendant les périodes romane et ogivale. Souvent le bracelet n'est que le prolongement sur la colonne d'une moulure régnante comme un bandeau ou une corniche secondaire. Les ornements des tambours des colonnes ioniques des Tuileries, de Philibert de L'Orme, sont des bracelets agrandis. H. Saladin.

Bibl. : Orfèvrerie.— Fontenay, *les Bijoux anciens et modernes* ; Paris, 1887. — Deslys, *les Orfèvres français;* Paris, 1883. — Boué, *Traité d'orfèvrerie;* Paris, 1832.— De Lasteyrie, *Histoire de l'orfèvrerie* ; Paris, 1875.—Texier, *Dictionnaire d'orfèvrerie;* Paris, 1857.—De Linas, *Orfèvrerie mérovingienne;* Paris, 1864.—J. Labarte, *Histoire des Arts industriels*. — *Le Bijou, Musée pratique des Joailliers;* Paris, 1878.— De Langalerie, *Notice sur les nielles;* Orléans, 1858 — R. Menard, *l'Orfèvrerie ;* Paris, 1884. — Cochet, *les Bijoux du tombeau de Chilpéric, à Tournai.*

BRACELLI (Jacopo), historien italien du XVe siècle, né à Sarzane à la fin du XIVe siècle, mort à Gênes en 1460. Il refusa le poste de secrétaire apostolique que lui offrait son compatriote, le pape Nicolas V, pour devenir chancelier de la république de Gênes. Il a laissé une histoire de la guerre que les Génois soutinrent contre Alphonse V, roi d'Aragon, sous ce titre : *De bello Hispano lib. V* 1412-1444 (Milan, 1477, in-8). Parmi les autres opuscules, l'un a été imprimé dans l'*Iter italicum* de Mabillon ; il a pour titre *De præcipuis Genuensis urbis familiis* ; les autres ont paru dans le *thesaurus antiquitatum* de Grævius ; ils sont intitulés : 1° *De claris Genuensibus libellus ;* 2° *Descriptio Liguriæ ;* 3° *Epistolarum liber.*

BRACH. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau-de-Médoc ; 245 hab.

BRACHAY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulevant : 265 hab. Cette localité, mentionnée dès le VIIIe siècle sous le nom de *Bracheium*, jadis importante, fut ruinée par les guerres du moyen âge.

BRACHELLI (Hugo-Franz), statisticien autrichien contemporain, né à Brünn le 11 févr. 1834. Après avoir étudié le droit et les sciences politiques, il est devenu professeur à l'Ecole supérieure technique de Vienne et directeur du département de la statistique au ministère du commerce. Le congrès international de statistique l'avait chargé de publier une statistique générale des chemins de fer. Ses principales publications sont : *Die Staaten Europas. Vergleichende Statistik* (1re édit. 1853, 4e, 1854) ; *Deutsche Staatenkunde* (Vienne, 1856, 2 vol.) ; *Statistik der œsterreichischen Monarchie* (1857), ouvrage qui a eu onze éditions ; *Dreissig statistische Tabellen über alle Länder und Staaten der Erde ; Statistische Skizze der europæischen Staaten*, ouvrage qui a eu dix éditions. Il a, en outre, publié la 7e édition du *Handbuch der Geographie und Statistik* de Stein-Hœrschelmann. L. L.

BRACHÉLYTRES (Entom.). Nom sous lequel Latreille (*Règne animal de Cuvier*, I, p. 170) désignait un groupe d'Insectes-Coléoptères, auquel correspondent les *Microptera* de Gravenhorst, les *Staphylini* d'Erichson et les *Staphylinides* des auteurs modernes (V. Staphylinides).

BRACHES. Mesure de longueur suisse, vaut à Bâle et à Berne 0m544.

BRACHES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil ; 253 hab.

BRACHET (Jean-Louis), médecin français, né à Givors (Rhône) en avr. 1789, mort à Lyon le 10 avr. 1858. Il fut successivement médecin des prisons de Lyon, professeur à l'Ecole de médecine de cette ville, médecin de l'Hôtel-Dieu, etc. Brachet a été un représentant distingué de la

physiologie expérimentale et de l'anatomie pathologique. Il était vitaliste à la façon de Bichat. Ses travaux les plus remarquables se rapportent au système ganglionnaire (grand sympathique) et à ses fonctions, qu'il différencie entièrement du système nerveux central. Il a beaucoup écrit; bornons-nous à citer : *Mém. sur les fonctions du système nerveux ganglionnaire* (Lyon et Paris, 1823); *Mém. sur les causes des convulsions chez les enfants* (Paris, 1824, 2e éd., 1837); *Rech. expérim. sur les fonctions du système nerveux ganglionnaire et sur leur application à la pathologie* (Paris, 1830; 2e éd., 1837; Bruxelles, 1837; trad. en angl., Londres, 1836; en allem., Quedlimb., 1836); avec Fouilloux : *Traité de physiologie élém. de l'homme* (Paris, 1837, 2 vol.; 2e éd. 1855); *Traité complet d'hypocondrie* (Lyon, 1844); *Traité de l'hystérie* (Lyon, 1847); *Traité pratique de la colique de plomb* (1850). Dr L. Hn.

BRACHET (Auguste), philologue français, né à Tours le 29 juill. 1845. Attaché à la Bibliothèque nationale (1864), professeur de philologie romane à l'Ecole des Hautes Etudes (1870), examinateur de langue et de littérature allemandes à l'Ecole polytechnique (1872), il n'occupe plus aucune fonction publique depuis 1873. Il a publié : *Etude sur Bruneau de Tours, trouvère du* XIIIe *siècle* (Paris, 1865, in-8); *Du Rôle des voyelles latines atones dans les langues romanes* (Leipzig, 1865, in-8); *Dictionnaire des doublets* (Paris, 1867, in-8); *Grammaire historique de la langue française* (Paris, 1867, in-12); *Dictionnaire étymologique de la langue française* (Paris, 1870, in-12) qui complète le précédent et doit former avec lui une histoire des mots de notre langue. Ces deux volumes, souvent réimprimés, ont été traduits en anglais et adoptés par les Universités d'Oxford, de Cambridge, de Londres, de Boston, etc. Au moment où ils parurent, ils constituaient une véritable nouveauté et ils eurent un légitime succès. Depuis, la philologie a fait des progrès considérables, et pourtant M. Brachet a persisté à laisser réimprimer son *Dictionnaire* et sa *Grammaire* dans leur forme primitive sans les mettre au courant des progrès accomplis. D'ailleurs ces travaux ont moins attiré l'attention sur l'auteur que ses pamphlets relatifs à l'Italie. Journaliste distingué, ayant séjourné dix ans en Italie, M. Brachet crut surprendre chez ce peuple des sentiments de haine et de jalousie à l'égard de la France, sentiments que nos nationaux ne soupçonnaient même pas. Il écrivit une brochure volumineuse : *l'Italie qu'on voit et l'Italie qu'on ne voit pas* (Paris, 1881, in-8) où il exposait, avec une logique cruelle et en s'appuyant sur des documents irréfutables, le résultat de ses observations. Il prouvait que depuis 1859 l'enseignement des écoles primaires, des lycées, des écoles régimentaires était dirigé intentionnellement contre la France et que la politique de l'Italie tendait à une alliance avec l'Allemagne opérée contre nous. Le livre eut un retentissement d'autant plus considérable qu'il parut au moment des événements de Tunisie. L'ancien président du conseil des ministres, F. Crispi, démentit dans une longue lettre, *l'Onorevole Crispi al signor Brachet* (Rome, 1881, in-12), les assertions de M. Brachet, protesta de son amitié pour notre pays et s'attira une réfutation de point en point : *Al misogallo signor Crispi* (Paris, 1882, in-8) bientôt suivie d'une *Réponse à S. E. M. Nigra* (Paris, 1882, in-12), ambassadeur italien à Paris, qui était intervenu dans le débat. Outre les ouvrages cités ci-dessus, M. Brachet a publié avec M. Dussouchet une série de manuels de philologie et de grammaire à l'usage des écoles et des lycées; il a traduit, en collaboration avec G. Paris et Morel Fatio, la *Grammaire comparée des langues romanes* de F. Diez (Paris, 1873-1876, 3 vol. in-8), et il a annoncé une *Bibliographie du vieux français* et des *Prolégomènes à une Psychologie comparée des peuples européens.* R. S.

BRACHEUX (Sables de). Les sables dits de Bracheux, en raison du grand nombre de fossiles qu'ils renferment dans cette localité située aux portes de Beauvais, représentent, au début de l'époque éocène, après toute série de formations marines (calcaire de Mons), puis lacustres (marnes strontianifères de Meudon, calcaire à physes de Rilly, etc.), une grande formation marine qui prend son principal développement en Belgique, dans le N.-E. de la France et se poursuit jusqu'en Angleterre. A cette date, la mer venant du N., après avoir couvert, en Belgique, la province de Liège et le Hainaut; en France, la Flandre, la Picardie ainsi qu'une partie de la Normandie, s'étendait dans le Beauvaisis sans le dépasser et venait se terminer dans les environs de Reims, en passant par le Soissonnais. Dans toute cette étendue, elle a déposé des sables fins, souvent glauconieux, tantôt meubles comme dans le Soissonnais et le Beauvaisis, tantôt agglomérés en un grès calcarifère dit tuffeau, dans le N.-E. ainsi qu'en Belgique. Partout ces sables, caractérisés par une faune spéciale dont le représentant le plus constant et le plus caractéristique est la *Cucullea crassatina*, ont pour base, quand ils reposent sur la craie blanche, un cordon de silex à surface verdie, épais de quelques décimètres et se montrent recouverts par le groupe de l'argile plastique et des lignites ou *cendres noires* du Laonnois et du Soissonnais; circonstance qui vient indiquer la substitution, à cette formation marine, d'un régime lacustre et de lagunes tourbeuses où les eaux marines n'avaient plus accès que par moments. Très fossilifères dans le nord de Paris (Bracheux, Noailles, Abbecourt) et plus à l'E. dans la vallée de la Marne (Jonchery, Châlons-sur-Vesle, Brimont), ils deviennent stériles dans le S. et se montrent consolidés en grès dans la Picardie, entre la Somme et l'Oise. Les dernières traces fossilifères de ces sables, dans le N., s'observent près de Dieppe, sous les lignites, au sommet des falaises crayeuses, à Varangeville.

Ces sables atteignent, dans la vallée de la Marne, leur plus grande épaisseur qui dépasse 30 m. à Châlons-sur-Vesle et à Brimont. Ils sont, dans cette direction, marneux, souvent consolidés en grès à la base, fins, jaunâtres et calcarifères au sommet. C'est également de préférence à la base et au sommet que se concentrent les fossiles; on peut, de la sorte, reconnaître, dans cette assise sableuse, deux horizons fossilifères distincts, séparés par une zone de sable ou de grès (Brimont), dont l'épaisseur ne dépasse guère 2 m. L'horizon inférieur dit de Bracheux, dont le fossile le plus caractéristique est, au début, la *Cyprina scutellaria*, associée à des pholadomyes (*P. cuneata, P. Konincki*) dans les tuffeaux du Nord et de la Belgique, contient ensuite, à un niveau plus élevé, *Cucullea crassatina, Ostrea Bellovacina, Cardium Edwardsi, Crassatella sulcataria, C. Bellovacina, Pectunculus terebratularis, Cardita pectuncularis, C. multicosta, Cytherea fallax, C. obliqua, Lucina contorta, L. grata, L. scalaris, Voluta depressa, Natica Deshayesi, Turitella Bellovacina.* Dans la Marne, à Châlons-sur-Vesle, un très riche gisement, qui occupe le sommet de cette assise sableuse, offre ensuite, avec un grand nombre d'espèces d'estuaire ou de rivage attestant le caractère littoral du dépôt, des espèces terrestres ou lacustres vraisemblablement dues à des apports fluviatiles. Les espèces marines principales de ce remarquable horizon sont : *Beloptera Levesquei, Pholas tripartita, Corbula regularis, C. Regulbiensis, Lyonsia plicata, Tellina Brimonti, Psammobia consobrina, Cytherea avia, C. orbicularis,* des Cyrènes représentées par quinze espèces (*Cyr. angusta, C. veneriformis, C. lunulata, C. suborbicularis*, etc.), *Cardium Edwardsi, Diplodonta fragilis, Lucina scalaris, Pectunculus terebratularis, Mytilus tenuis, Pecten breviauritus, Ostrea eversa, O. Bellovacina, Patella contigua, Littorina rissoïdes, Turritella Bellovacina, Scalaria subplicata, Natica semipatula,* Cérithes, très nombreux (dix-huit espèces, appartenant surtout à des types saumâtres, *C. consobrinus, C. Bianconi, C. subacutum, C. constrictum, C. jucundum*), *Fusus*

planicostatus, *Rostellaria Marceauxi*, *Buccinum deceptum*, *Voluta depressa*. Les espèces terrestres et d'eau douce sont ensuite représentées par *Melanopsis buccinulum*, *Bythinia cylindracea*, *Physa primigenia*, *Planorbis subovatus*, *Auricula adversa*, *A. denticus*, *A. cimex*, *A. volutella*, *Helix Rigaulti*, *Bulimus mirus*, *B. turgidulus*, *Achatina fragilis*, *A. antiqua*, *Pupa sinuata*, *P. Dhorni*, *Clausilia Joncheryensis*. *Cyclostoma parvulum*, *C. helicinæformis*, *Neritina gratina*, *N. jaspidea*. A cette liste, il faut joindre quelques vertébrés, représentés par des dents de squale, des plaques dentaires et des aiguillons de myliobates, des dents de *Myledaphus*, de Sparoïdes, de Lépidostés, de poissons téléostéens, enfin des vertèbres de Simœdosaure, des ossements d'oiseaux *(Eupterorius Remensis)*, avec une dent de Mammifère *(Pliolophus)* signalée par le Dr Lemoine.

Aux environs de Beauvais, près de Bresles, dans les buttes sablonneuses respectées par les eaux et restées à l'état de témoins dressés sur le fond plat, tourbeux, de la vallée du Thérain et de même à la base des collines encaissantes, ces deux niveaux fossilifères peuvent s'observer en superposition directe. Sur la craie blanche à bélemnitelles (*a* fig. 1), une première assise de sables blancs dans les buttes du marais, très glauconieux au mont César et ayant pour base le cordon de galets de silex verdis habituel, renferme une riche faune composée principalement des espèces suivantes : *Cyprina scutellaria*, *Cardium Edwardsi*, *Cytherea Bellovacina*, *Pectunculus polymorphus*, *Ostrea Bellovacina* (variété de petite taille à valve supérieure plissée), *O. subvesicularis*.

La faune de Bracheux proprement dite avec *Cucullea crassatina*, *Crassatella Bellovacina*, *Cardita pectun-*

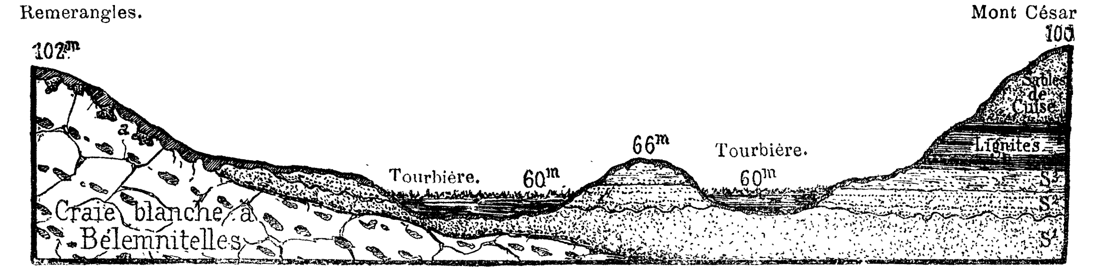


Fig. 1. — Les sables de Bracheux dans la vallée du Thérain, aux environs de Bresles (d'après M. Munier-Chalmas).
S3. Sables verdâtres ou blanchâtres, avec plaquettes de grès calcarifères (horizon de Châlons-sur-Vesle). 2m60.
S2. Sables jaunes fossilifères pénétrant par ravinement dans les sables sous-jacents .... 0m30. } horizon de Bracheux.
S1. Sables blancs où glauconieux très fossilifères (a, poches creusées dans la craie et remplies par ces sables).................. 5m. } horizon de Bracheux.

cularis, *Lucina contorta*, *Voluta depressa*, etc. se présente dans une seconde couche de sables jaunes, peu épais,

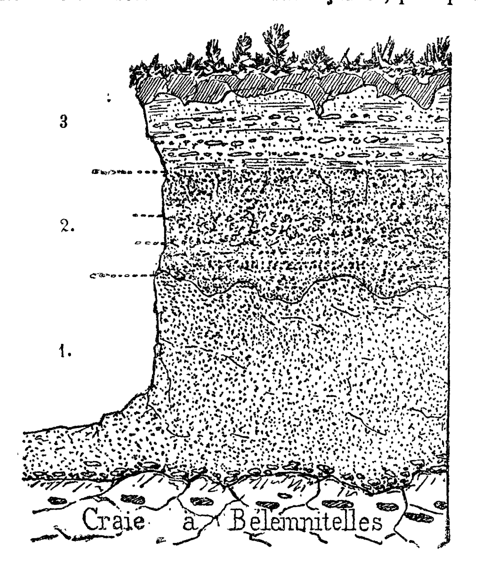


Fig. 2. — Coupe d'une sablière ouverte dans la butte de la Justice, près de Bracheux.
Terre végétale et limon superficiel, 0,25 à 0,50.
3. Sables argileux avec lits d'*Ostrea Bellovacina*, 1 m. à 2 m.......... } horizon de Jonchery.
2. Sables jaunâtres très coquilliers à la base et au sommet ; au milieu, sables sans fossiles, avec concrétions calcaires, 1 m. 50 à 3 m..........
Ravinement..........
1. Sables glauconieux séparés de la craie par cordon de silex à surface verdie, 4 m. à 7 m.......... } horizon de Bracheux.

séparés de la zone précédente par surface d'érosion bien indiquée ; celle de Châlons-sur-Vesle se développe ensuite dans une troisième et dernière assise de sables verdâtres, épais de 2 à 3 m., où elle se trouve surtout représentée par *Corbula regulbiensis*, *Cytherea orbicularis*, *Cardium hybridum*, *Turitella Bellovacina*, *Cerithium constrictum*, *C. jucundum*, *C. gibbosum*. L'*Ostrea Bellovacina* y forme, à la base, un banc régulier tandis que les Cyrènes et les espèces lacustres se tiennent de préférence au sommet, dans des grès sableux disposés en plaquettes. En même temps, on rencontre à ce niveau supérieur quelques espèces des argiles à lignites *(Cyrenea tellinaria*, *Melanopsis buccinoïdes)*, qui viennent couronner ces sables au mont César, où elles atteignent 10 à 12 m. A Bracheux, ces sables, relevés sur la pente qui aboutit à la crête septentrionale du pays de Bray, et débarrassés, par suite, de tout dépôt superposé, sauf une mince couche de limon superficiel, affleurent largement, entamés par de grandes sablières ; dans celles classiques ouvertes sur le flanc d'une petite éminence, *la butte de la Justice*, située à 3 kil. de Beauvais, on peut relever la coupe ci-contre et constater la séparation bien nette des deux zones fossilifères de la base, par une ligne d'érosion.

Dans la région de Reims, sur la bordure méridionale du golfe de Bracheux, ces sables, très épais, changent d'aspect. Sur la craie blanche à *Belemnitella quadrata* durcie et profondément ravinée, on voit apparaître une couche marneuse formée de débris crayeux avec petits cailloux noirâtres, puis des grès gris jaunâtres disposés en trois bancs, séparés par des sables marneux. Ces grès sont, par places, remplis d'empreintes végétales (carrière dite des Demoiselles à Brimont), avec des troncs d'arbre perforés par des tarets *(Teredo Curieri)* ; dans les sables marneux exploités pour verreries aux Chauffours, près de Villers-Franqueux, on rencontre ensuite les espèces de l'horizon de Bracheux, notamment la *Cyprina scutellaria*. Ces trois bancs de grès, avec leurs sables marneux interposés forment à la base des collines sablonneuses qui encaissent la vallée de la Vesle à Brimont, Saint-Thierry, Merfy, Châlons-sur-Vesle, Prouilly, Jonchery, Villers-Franqueux, une assise très continue, très constante dans son allure qui

peut atteindre 10 m., et se montre dans toute cette région recouverte par 10 à 12 m. de sables cette fois calcarifères, contenant la riche faune de Châlons-sur-Vesle. Brimont, Jonchery, Chenay, Trigny, Villers-Franqueux sont, avec la butte célèbre de Châlons-sur-Vesle, les principales localités où l'on peut faire une ample récolte des fossiles de ce remarquable horizon qui vient ainsi se placer au sommet des sables de Bracheux et dont les nombreuses espèces terrestres ou d'eau douce établissent une transition entre ces sables marins et le groupe saumâtre et lacustre de lignites qui les surmontent.

Dans le Ponthieu, on doit ensuite rattacher à cette assise une série de sables argileux qui s'étendent sous les lignites, sur les falaises du Boulonnais depuis Boulogne jusqu'à Etaples. Dans cette direction, la craie est recouverte par une argile avec silex verdis et dans les sables argileux superposés, on observe *Cucullea incesta*, *Cardium Edwardsi*, *Cardita pectuncularis*, *Lucina contorta*, *Crassatella Bellovacina*, soit les espèces les plus répandues dans l'horizon de Bracheux.

Les sables de Bracheux dans le nord et le nord-est. Sur la lisière de l'île de France, dans l'Aisne, entre Chauny et la Fère, la Glauconie inférieure *(Glauconie de la Fère)* formée d'un sable argileux très fin, toujours piqueté de glauconie, s'agglomère parfois en un grès calcarifère en plaquettes très consistant dit tuffeau *(Tuffeau de la Fère)* dans lequel on a rencontré, avec la *Pholadomya cuneata*, un carnassier, *Arctocyon primævus*, qui devient le plus ancien de tous les mammifères tertiaires connus. Ce tuffeau se poursuit ensuite plus au N., dans la direction de la Belgique, en venant occuper, sur les plateaux crayeux de la Flandre méridionale et de l'Artois, de vastes surfaces; il devient alors fossilifère et renferme, comme espèces caractéristiques, deux pholadomyes, *Phol. cuneata*, *Phol. Konincki*, une Cyprine, *C. Morrisi*, associées à quelques espèces des sables de Bracheux : *Cucullea crassatina*, *Natica Deshayesi*, *Cyprina scutellaria*, etc. Sableux par places, c'est sous cet aspect que ce tuffeau se présente au pied des collines crayeuses de l'Artois, sur le plateau de Lézennes, et de même aux environs de Mons quand il se poursuit sur les terrains primaires de la Belgique. Très dur à l'O. de l'Escaut et de la Selle, c'est ce même grès calcaire qui constitue, au-dessus de la craie, dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, le *ciel de Marle* ou *Turc*, des mineurs d'Anzin. Tantôt il repose ainsi directement sur la craie blanche, tantôt il en est séparé par la couche habituelle et caractéristique de silex non roulés, à enduit verdâtre, tantôt enfin on observe, à sa base, une couche argileuse suffisamment importante pour constituer, sous cette masse sableuse, un niveau d'eau bien marqué, alimentant de petites sources ou retenant les eaux de nombreux étangs quand elle est bien développée; il en est ainsi aux environs de Busigny et surtout de Douai où cette argile noire ou grise, très plastique, argile de Louvèle, donne lieu à la grande plaine marécageuse de la Haute-Deûle. Sur la lisière du Nord et de l'Aisne, le cordon de silex verdis que nous avons vu se maintenir d'une façon presque continue à la base des sables glauconieux restés meubles ou consolidés à l'état de tuffeau, prend beaucoup d'importance et finit par envahir toute l'assise. C'est ce qui se passe sur la rive droite de l'Escaut et de la Selle, dans les cantons de Valenciennes, Landrecies, la Capelle et Vervins, où le dépôt tertiaire le plus ancien est constitué par un véritable conglomérat de silex non roulés, provenant de la craie sous-jacente et empâtés dans une argile verdâtre ou brune qui paraît avoir une origine chimique (argile à silex du Favril de M. Gosselet). Ces silex, corrodés, altérés à la surface, sont le plus souvent accumulés sans avoir subi de transport horizontal, dans des poches profondes, en forme d'entonnoir, creusées dans la masse crayeuse, dissoute sur le trajet de fentes qui ont livré passage à des eaux thermales.

Dans toute la région que nous venons de décrire, la Glauconie inférieure, à l'état de sables meubles et surtout de tuffeau, couronne assez uniformément les plateaux crayeux, et quand le terrain tertiaire est au complet, cette formation marine se montre recouverte par des couches fluvio-lacustres ou saumâtres, qui appartiennent au groupe de l'argile plastique et des lignites. Ce sont d'abord des sables blancs, à grains plus gros et surtout beaucoup plus maigres que les précédents, mouchetés par places de particules noires charbonneuses et partiellement agglutinés en grès, puis l'assise des lignites à *Cyrena cuneiformis* proprement dite avec lits argileux subordonnés, couronnés par une couche régulière de petits galets siliceux bien roulés, et susceptible elle-même de se transformer, latéralement, en sables à galets ou en grès avec Cyrènes et autres fossiles d'eau douce (Molinchart, Vessigny, Montceau-les-Leups, etc.). Mais il en est tout autrement dans le Vermandois et le Cambrésis, où les dépôts de l'éocène inférieur, au lieu de s'étendre uniformément sur les plateaux crayeux, occupent le plus souvent des dépressions creusées dans la masse crayeuse ; ce sont alors les sables blancs et les argiles lignitifères, qui les recouvrent, qui sont ainsi descendus postérieurement à leur dépôt, entraînés à un niveau inférieur, dans des poches creusées, par effondrement, dans la craie. Telles sont les poches de beau sable blanc, avec grès ferrugineux et lits d'argile lignitifère à cyrènes qu'on observe à Montescourt et à divers points de la contrée située entre Saint-Quentin et Cambrai, où les sables et les argiles exploités sont situés dans des poches ouvertes dans la craie, à un niveau plus bas que la glauconie qui s'est maintenue en couches réglées, concordantes, sur les plateaux avoisinants.

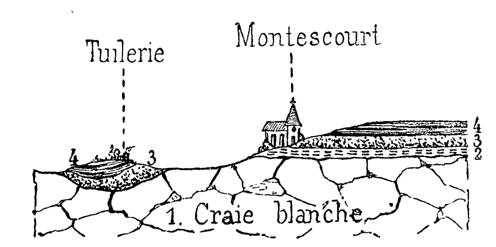


Fig. 3. — Les sables verts (Glauconie inférieure) dans le Vermandois, d'après M. de Lapparent.
4. Argile plastique et lignites. 2. *Glauconie* inférieure.
3. Sables blancs. 1. Craie blanche.

Les sables verts glauconieux, avec pholadomyes et faune marine de Bracheux, se sont avancés assez loin dans le N.-O., car on en retrouve des représentants, très amincis, mais bien nets, sur la côte du Boulonnais, entre Boulogne et Etaples, toujours séparés de la craie par le même cordon de silex verdis.

Belgique. Dans le Hainaut et surtout dans les grandes plaines de la Hesbaye qui s'étendent entre Liège et Bruxelles, les sables de Bracheux sont largement représentés par une série puissante de sables glauconieux, entremêlés de lits marneux, où depuis longtemps M. Hébert a signalé la présence des espèces les plus caractéristiques du tuffeau de la Fère et des sables jaunes de Bracheux à *Cucullea crassatina*. Ces sables (*Landénien inférieur* des géologues belges), très fossilifères dans le Hainaut, renferment, en effet, avec les pholadomyes et les cyprines de la glauconie inférieure, tout un groupe d'espèces qu'on sait être fréquentes dans l'horizon de Bracheux : *Natica Deshaysi*, *Turitella Bellovacina*, *T. compta*, *Ostrea Bellovacina*, *Cardium Edwardsi*, *Cucullea crassatina*, *Cytherea Bellovacina*, *C. fallax*, *C. orbicularis*, *Crasatella Bellovacina*, *Corbula Regulbiensis*, *Sanguinolaria Edwardsi*, *Pholadomya Konincki*, etc. Dans la région hesbayenne, le tuffeau de Lincent renferme, en outre, plusieurs espèces d'échinides, *Hemiaster nux*, *Hollaster Devalquei* avec des céphalopodes, *Beloptera Levesquei*,

Aturia zig-zag, et de nombreuses dents de squale (*Lamna elegans*, *Otodus Rutoti*). Leur épaisseur, qui varie de 20 à 30 m., peut atteindre 35 m. ; ils débutent encore par un cordon de galets de silex verdis, souvent agglutinés en un poudingue glauconifère, et s'étendent transgressivement sur la craie, le calcaire pisolitique et les divers termes des dépôts éocènes plus anciens, tels que le calcaire de Mons et les marnes marines heersiennes qui se montrent profondément ravinées au contact. Dans les sables blancs ou violacés (*Landénien supérieur*), entremêlés de bancs de grès discontinus et d'argiles ligniteuses qui les recouvrent, sans interposition de couches pouvant représenter l'horizon de Châlons-sur-Vesle, on doit voir des dépôts d'eau douce ou saumâtres correspondant aux lignites du Soissonnais. Les grès intercalés renferment, en effet, avec des troncs silicifiés, des empreintes de végétaux, notamment de Flabellaria, Ficus, Platanus, Laurus, Dryandroïdes, etc., et dans les sables on observe les espèces les plus caractéristiques des lignites parisiens, telles que : *Melania inquinata*, *M. buccinoïdes*, *Cerithium variabile*, *C. funatum*, *Ostrea Bellovacina*, *O. Sparnacensis*, *Cyrena cuneiformis*, *C. antiqua*.

Angleterre. En Angleterre, dans le bassin de Londres, les dépôts éocènes les plus anciens sont des sables fins, quartzeux (*Sables de Thanet*) parfois glauconieux et mélangés par places d'argile verdâtre, très analogues comme aspect aux sables de Bracheux et séparés, comme eux, de la craie sous-jacente par une couche de silex crétacés, recouverts d'un enduit vert-olive ; leur faune, entièrement marine et composée principalement des espèces suivantes : *Ostrea Bellovacina*, *Modiola elegans*, *Cucullea crassatina*, *Nucula Bowerbanki*, *Cytherea orbicularis*, *Sanguinolaria Edwardsi*, *Corbula Regulbiensis*, *Pholadomya Konincki*, *Scalaria Bowerbanki*, etc., les rattache étroitement aux sables de Bracheux. On ne les observe que dans les comtés de Kent, de Surrey, de Middlesex, d'Essex, et les principales localités fossilifères sont Ramsgate et Reculvers, dans la baie de Pegwell, ensuite Erith et Charton, où les Cyprines et les Cythérées sont demeurées en place au milieu des sables. Les couches de *Wolwich* et de *Reading* qui les recouvrent, formées par une succession de lits lenticulaires d'argiles, de marnes ligniteuses et de sables avec galets siliceux, offrent ce mélange de dépôts marins avec des formations d'eau douce ou d'eau saumâtre qui caractérisent l'assise des lignites parisiens ; une faune identique composée principalement de *Coryphodon* avec *Melania inquinata*, *Melanopsis buccinoides*, *Cyrena cuneiformis*, *Paludina lenta*, *Ostrea bellovacina*, *Cerithium variabile* complète l'analogie, en montrant qu'à ces époques anciennes, l'histoire géologique du bassin de Londres a peu différé de celle du bassin de Paris. Ch. VÉLAIN.

Fig. 4. — Les sables de Bracheux dans la baie de Pegwell, d'après M. Prestwich. — W. Couches de Wolvich et de Reading; T. Sables de Thanet; T[1]. Sables glauconieux avec silex verdis.

BIBL. : MELLEVILLE, *Des Sables tertiaires inférieurs; sur la géologie du nord du bassin de Paris. Distribution des mollusques dans les sables inférieurs.* — D'ARCHIAC, *Essai sur la coordination des terrains tertiaires de la France, de la Belgique et de l'Angleterre, Bull. Soc. géol. de France*, 1839, t. X, 1re sér. — HÉBERT, *Sur les dépôts situés dans le bassin de Paris entre la craie blanche et le calcaire grossier, B. S. G. de F.*, 1848, t. V, 2e sér. *Sur les terrains tertiaires de la campagne rémoise, B. S. G. de F.*, 1849, t. VI, 2e sér. *Composition de l'éocène inférieur du bassin de Paris, de la Belgique et du nord de l'Angleterre, Ann. des sciences géol.*, 1873, t. IV. — DE LAPPARENT, *Observations sur les assises inférieures du terrain éocène dans le bassin de Paris, B. S. G. de F.*, 1871, t. XXIX, 2e sér. *Traité de géologie.* — GOSSELET, *Étage éocène inférieur du nord de la France, B. S. G. de F.*, 1874, t. II, 3e sér. *Esquisse géologique du nord de la France*, 3e fasc. *Terrains tertiaires*, 1883. — DE MERCEY, *Composition des sables de Bracheux, B. S G. de F.*, 1879, t. VIII, 3e sér. — Ch. JANET et BERGERON, *Excursions géologiques dans le Beauvaisis*, 1883. — RUTOT et VINCENT, *Terrains tertiaires de la Belgique, Ann. soc. géol. de Belgique*, 1879, t. VI. — Dr LEMOINE, *Aperçu général sur la géologie rémoise. Terrains tertiaires des environs de Reims, Ass. franç. pour l'avancement des sciences;* Reims, 1880. — PRESTWICH, *Sables de Thanet, Traité de géologie;* Londres, 1888, t. II. — *L'Eocène inférieur en Angleterre, en Belgique et dans le nord de la France, Quaterly journal*, 1888, t. XLIV, p. 89.

BRACHIADES (V. BRANCHIDES).

BRACHIAL (Muscle, Nerf, Plexus, etc.) (V. BRAS).

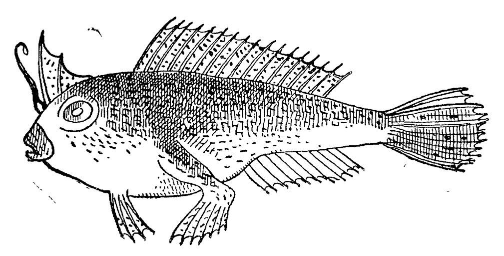
BRACHINE (V. BRACHYNE).

BRACHIO-CÉPHALIQUES (Vaisseaux). I. ANATOMIE. — Il existe une artère et deux veines de ce nom ; l'une envoie le sang au membre supérieur droit et au côté correspondant de la tête et du cou ; les autres ramènent à la veine cave supérieure le sang veineux de la tête et des deux membres thoraciques. On appelle encore ces vaisseaux *innominés* ou *anonymes*. — L'artère brachio-céphalique ou tronc brachio-céphalique artériel naît de la crosse de l'aorte avant la carotide et la sous-clavière gauches ; sa longueur est de 25 à 28 millim. ; elle se porte en haut et en dehors et se divise en deux, les artères carotide et sous-clavière droites ; elle donne rarement naissance à une troisième petite branche, l'artère thyroïdienne de Neubauer. Elle est en rapport en avant avec le tronc brachio-céphalique veineux gauche, qui la sépare du sternum ; en arrière avec la trachée qu'elle croise obliquement ; en dehors, avec le tronc veineux qui lui correspond ; en dedans avec la carotide primitive gauche. Elle fait quelquefois saillie au-dessus du sternum, ce qui l'expose à être blessée dans l'opération de la trachéotomie. — Les deux troncs brachio-céphaliques veineux ont une longueur et une direction différentes. Celui de droite est presque parallèle à l'artère, il est rectiligne, court, à peu près vertical ; celui de gauche est d'abord vertical, puis oblique de gauche à droite et a une longueur double environ de l'autre ; il est situé en avant des vaisseaux artériels et va se réunir à celui de droite pour former la veine cave supérieure. De plus, il reçoit à son origine le canal thoracique. Les deux veines reçoivent les veines vertébrale, mammaire interne, thyroïdienne inférieure ; celle de gauche reçoit, en outre, les veines diaphragmatique supérieure, thymique et péricardique.

II. PATHOLOGIE. — Les plaies des troncs brachio-céphaliques artériel et veineux sont tellement rares qu'on en compte à peine deux ou trois observations dans la science. Cette rareté s'explique par leur situation derrière le sternum qui les protège. Il n'en est pas de même des *anévrysmes*, qui sont assez communs et qui, bien étudiés sous le rapport des signes et du diagnostic, restent malheureusement encore au-dessus des ressources de l'art. Ces anévrysmes sont beaucoup plus fréquents chez l'homme (90 %) que chez la femme (10 %) et dans la seconde moitié de la vie que dans la première. Le siège de l'anévrysme est par ordre de fréquence l'origine de l'artère (le plus souvent), sa terminaison, sa partie moyenne ; le plus souvent il affecte en même temps l'aorte ou les artères carotide primitive et sous-clavière droites, rarement il se borne au tronc brachio-céphalique. Dans un assez grand nombre de cas, les grosses artères voisines étaient atteintes en même temps de tumeurs anévrysmales. L'anévrysme vrai (V. ANÉVRYSME) est plus fréquent que l'anévrysme mixte externe. Les parties voisines : vaisseaux, muscles, os, etc., sont d'abord refoulés par le sac anévrysmal, puis englobées dans ses parois, érodées, quelle que soit leur dureté, car les côtes, le sternum, les ver-

tèbres sont souvent plus ou moins détruits lorsque la tumeur arrive jusque-là. La compression de la trachée, de l'œsophage, des vaisseaux et nerfs voisins donne lieu à divers phénomènes fort importants pour le diagnostic. La perforation de l'œsophage et de la trachée détermine des hémorrhagies foudroyantes marquées par le vomissement d'une quantité considérable de sang. Les principaux signes de ces anévrysmes sont : l'existence d'une tumeur dans la région sus-sternale; des modifications dans la circulation des artères du membre supérieur, du cou et de la tête, du côté droit ; de la dyspnée, des douleurs, la paralysie du membre supérieur, de la dysphagie, des altérations de la voix, des bruits de souffle, etc. Le pronostic est toujours très grave, la maladie guérissant rarement soit par l'effet du traitement, soit abandonnée à elle-même. La mort est la terminaison la plus fréquente et survient par rupture de l'anévrysme ou par asphyxie résultant de la compression de la trachée. Le traitement se fait par la méthode de Valsalva (saignées répétées, diète, repos au lit), les ligatures du tronc brachio-céphalique, au-dessous et au-dessus de la tumeur, de la sous-clavière et de la carotide, isolément ou successivement, et même de l'axillaire; la compression, les injections coagulantes, la galvano-puncture; mais s'il y eut des améliorations par toutes ces méthodes, les guérisons définitives furent rares. — La ligature du tronc brachio-céphalique a été faite pour le traitement des anévrysmes de la carotide et de la sous-clavière, mais dans presque tous les cas les malades sont morts des suites de cette opération. Dr L.-H. Petit.

BRACHIONICHTHYS. Genre de Poissons osseux *(Téléostéens)*, de l'ordre des *Acanthoptérygiens-Cotto-Scombriformes*, de la famille des *Pédiculés*, voisins des *Antennarius*, et caractérisé de la façon suivante : tête haute, large, comprimée; ouverture de la bouche dirigée en avant ; dents en cardes aux deux mâchoires ; pas de dents au palais ; dorsale composée de trois épines faibles, les deux postérieures réunies par une membrane, l'antérieure faisant office de tentacule situé au-dessus du museau; corps couvert de très petites épines.



Brachionichthys hirsutus Gunth.

Les *Brachionichthys* habitent les mers de la Tasmanie et de la Terre de Van Diemen; parmi les rares formes connues, nous citons et nous figurons le *Brachionichthys hirsutus* Gunth., d'un brun gris orné de taches brunes et d'un point noir entre le second, le troisième et le quatrième rayon dorsal. Rochbr.

Bibl. : Gunther, *Cat. Fishes. Brit. Mus.* — Cuvier, *Mém. du Mus.*, t. III.

BRACHIOPODES. (*Brachiopoda* Dumér.) I. Zoologie.— Sous cette dénomination générale, les auteurs modernes comprennent une classe d'animaux essentiellement marins, mais dont la position zoologique n'est pas encore nettement définie : Mollusques pour quelques-uns, pour les autres ce sont des Annélides fixées, après leur période de segmentation; cette dernière opinion, qui semble devoir être bientôt généralement adoptée, repose sur les travaux récents de MM. H. de Lacaze-Duthiers, O. Schmidt, Edmond Perrier, Oehlert. Le nom de *Brachiopodes* a été créé en 1806 par Duméril; avant cet auteur ces animaux étaient compris parmi les Mollusques-Acéphales. Blainville, en 1824, proposa pour eux la dénomination de *Palliobranchiata*, et Agassiz, en 1847, celle de *Brachionopoda;* ces derniers noms n'ont pas été acceptés. — Les Brachiopodes sont toujours fixés, tantôt par un pédoncule, prolongement du corps de l'animal, tantôt par la coquille appliquée sur les corps étrangers ou les enveloppant. L'animal est contenu dans une coquille à valves inégales, mais équilatérales ; la plus petite porte le nom de *valve dorsale*, la plus grande celui de *valve ventrale*. La coquille, considérée dans son ensemble, se divise en *région postérieure* ou *ombonale*, cette dernière comprend le crochet et la ligne cardinale, et en *région frontale* ou *partie antérieure;* la ligne cardinale passe par les dents, c'est autour d'elle que se meuvent les valves, soit en s'ouvrant, soit en se fermant. Le *crochet*, plus ou moins étendu ou saillant, porte, à son extrémité, ou un peu au-dessous, un trou ou *foramen*, lequel donne passage au pédoncule par lequel l'animal est fixé : il est arrondi, ovalaire ou triangulaire. Autour du pédoncule, ordinairement au-dessous, parfois au-dessus, se trouvent plusieurs petites pièces (souvent deux) occupant l'espace du foramen resté libre ; ces pièces constituent le *deltidium;* si le pédoncule vient à disparaître, le deltidium finit par occuper et obstruer complètement le foramen, et dans ce cas, le Brachiopode devient libre. Lorsque le deltidium est remplacé par une pièce plus ou moins convexe ou déprimée, faisant partie intégrante de la coquille, il devient le *pseudo-deltidium*. Le deltidium et le pseudo-deltidium appartiennent exclusivement à la valve ventrale. L'*area* est cette portion plane ou un peu concave, accompagnant la ligne cardinale, lorsque cette dernière est très développée, délimitée d'une part par cette même ligne cardinale et d'autre part par des arêtes partant de celle-ci et se dirigeant vers le crochet. — L'animal des Brachiopodes est essentiellement bi-latéral ; le plan perpendiculaire, qui passe par le crochet et par le centre du bord frontal, divise chacune des valves et l'animal en deux moitiés parfaitement égales. Cet animal est constitué par un

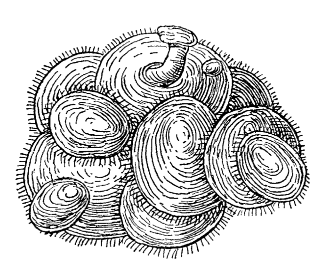


Fig. 1. — Groupe de Brachiopodes fixés.

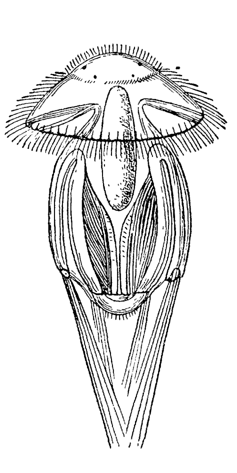


Fig. 2. — Embryon de *Cistella neapolitana*, non fixé.

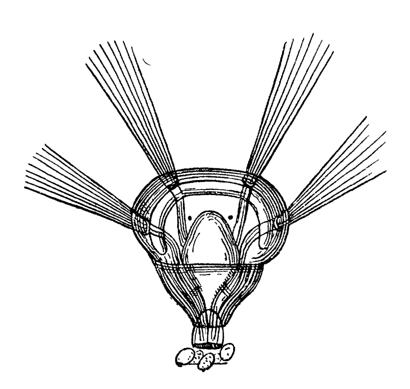


Fig. 3. — Embryon de *Cistella* après sa fixation.

corps enveloppé postérieurement et antérieurement par les deux lobes de manteau ; ils forment des cavités plus ou moins grandes qui se continuent avec la cavité viscérale : la cavité palléale constitue un système lacu-

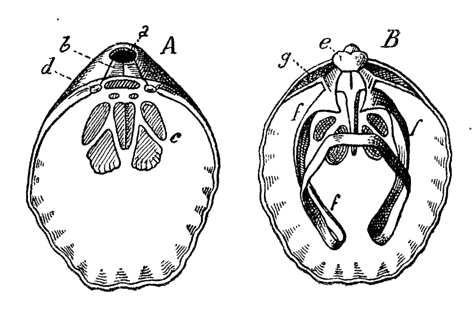


Fig. 4. — A : *a*, foramen; *b*, deltidium; *c*, muscles adducteurs et diducteurs; *d*, dents. — B : *e*, processus cardinal; *g*, fossettes dentales; *f*, appareil brachial.

naire rempli de sang et servant à la respiration par la surface interne ; elle renferme encore des cavités secondaires et une partie des organes reproducteurs ; en outre, le bord du manteau porte souvent des soies ou cils disposés très régulièrement mais parfois réunis en groupes.

En avant, entre et à la base de deux bras, ornés de cils vibratils, concourant avec le manteau aux fonctions respiratoires, se trouve la bouche ; elle est munie d'une lèvre supérieure et d'une inférieure, conduit à un œsophage dirigé en avant et se continuant avec l'estomac, fixé par deux ligaments et entouré d'organes ganglionaires très volumineux. L'intestin dans certaines espèces décrit une simple courbe, dans d'autres il en décrit plusieurs, et dans ce dernier cas, il débouche sur les côtés de l'abdomen dans la cavité palléale.

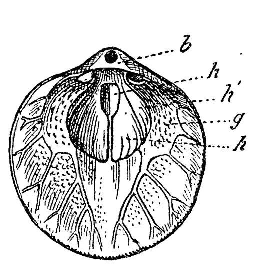


Fig. 5.— *b*, Deltidium; *g*, organe génital; *h*, muscles adducteurs et diducteurs.

L'appareil circulatoire est constitué par un organe central situé sous la face dorsale de l'estomac. De cet organe, qui peut être considéré comme un cœur, partent

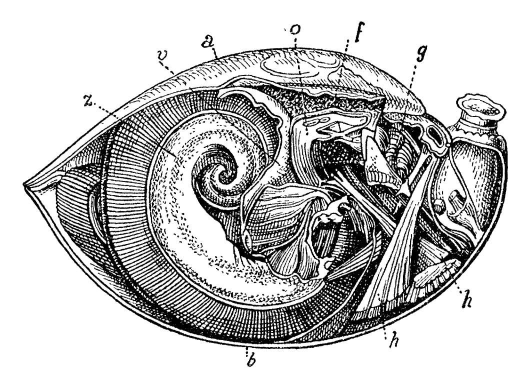


Fig. 6. — Animal de Brachiopode : *a*, côté dorsal; *b*, côté ventral; *z*, bras; *v*, cavité viscérale; *o*, œsophage; *f*, foie; *g*, organe génital; *h*, muscles.

plusieurs troncs artériels latéraux, tandis qu'un autre tronc, veineux, passant par-dessus l'œsophage, lui ramène le sang. Le système vasculaire n'est pas clos ; il communique avec un sinus entourant l'intestin, avec les lacunes des viscères et enfin avec tout le système du manteau et des bras. Le système nerveux est formé de masses ganglionnaires, situées au voisinage de l'œsophage, d'où sor-

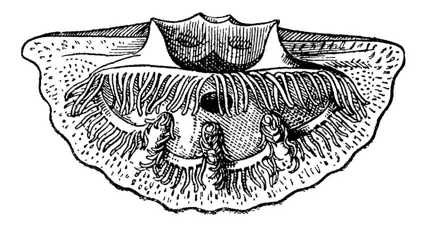


Fig. 7. — Animal de Brachiopode montrant, au centre, l'ouverture buccale.

tent les nerfs des principaux organes. — Les Brachiopodes se reproduisent au moyen d'ovules et de spermatozoïdes ; ils ont les sexes séparés, mais sont dépourvus d'organes copulateurs; les organes reproducteurs se composent de glandes, destinées, suivant les sexes, à produire les œufs ou les spermatozoïdes et d'un canal excréteur conduisant ces produits au dehors. Les glandes génitales sont constituées par des bandes longues et épaisses, tantôt jaunes, tantôt brunes, parfois mais rarement blanchâtres et plus ou moins ramifiées. Ces bandes se trouvent placées soit dans les sinus vasculaires du manteau, soit dans la cavité viscérale.

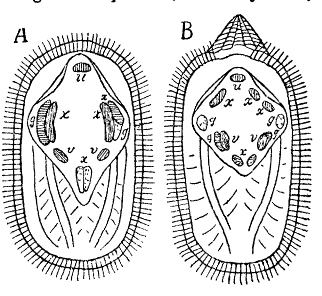


Fig. 8. — Animal de Brachiopode, de l'ordre des *Inarticulata*. — A, valve dorsale; *u*, muscle ombonal; *v*, muscles adducteurs, *x*, diducteurs; *g*, protracteurs et rétracteurs; — B, valve ventrale.

Au point de vue systématique, la classe des Brachiopodes se divise en deux ordres : les *Inarticulata*, caractérisés par un animal muni d'un long tube digestif, terminé par un anus situé sur le côté droit du corps ; des bras charnus dépourvus de support calcaire, une coquille tantôt mince, tantôt épaisse, à valves dépourvues de dents d'articulation et réunies seulement par des muscles. Cet ordre, caractérisé par Deshayes dès 1836, a reçu depuis les noms de *Lyopomata* (Owen, 1858); *Pleuropygia* et *Ecardines* (Bronn, 1862) ; *Tretenterata* (King, 1875), qui n'ont pas été adoptés. — Les *Articulata* ont pour caractères un animal à intestin court, non perforé à son extrémité postéro-ventrale, des bras charnus supportés ou non supportés par des processus calcaires. Les valves sont articulées au moyen de deux dents cardinales fixées contre la valve ventrale. Comme le premier, ce second ordre a reçu des noms qui sont peu usités, tels que : *Arthropomata* (Owen, 1858); *Apygia*, *Testicardines* (Bronn, 1862); *Clistensterata* (King, 1875).

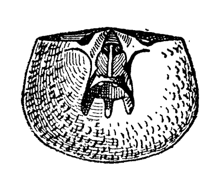


Fig. 9. — Valve de Brachiopode de l'ordre des *Articulata*, avec son processus cardinal.

Les Brachiopodes sont nombreux à l'état fossile ; leurs représentants actuels, plus rares, sont disséminés dans toutes les mers ; les régions glacées de l'hémisphère boréal, comme celles de l'hémisphère austral, en nourrissent un certain nombre d'espèces : leur présence a été également constatée dans les mers chaudes et tempérées, notamment dans la Méditerranée, sur les côtes de France et d'An-

gleterre, sur celles de l'Afrique, au Japon, en Chine, aux îles Sandwich, au Pérou, etc. J. Mabille.

II. Paléontologie. — La coquille des Brachiopodes, formée de spath calcaire (carbonate de chaux), résiste mieux que celle des véritables Mollusques aux influences atmosphériques; aussi ces animaux ont-ils en géologie et en paléontologie une très grande importance, car leurs parties solides (coquille bivalve et squelette de l'appareil brachial), se sont parfaitement conservées dans les couches géologiques, et il est bien peu de gisements, d'origine marine, qui n'en renferme des débris caractéristiques en plus ou moins grande abondance. Les plus anciens Brachiopodes connus remontent à l'époque cambrienne, et les genres *Lingula*, *Discina*, *Obolella*, *Acrothele*, *Obolus*, *Orthis*, etc., sont représentés dès cette époque en Angleterre, en Suède, en Bohême et au Canada. Tous ces genres (à l'exception d'*Orthis*) avaient une coquille cornéo-calcaire dépourvue de charnière, et dont les deux valves n'étaient reliées que par des muscles. — Dès l'époque silurienne, les animaux de cette classe étaient très abondants dans toutes les mers ; on estime actuellement à 70 genres ou s.-g. et à près de 2,000 espèces le nombre des types de Brachiopodes connus dans les trois étages du Silurien. Outre les genres déjà existants à l'époque primordiale, les G. *Strophomena*, *Leptœna*, *Atrypa*, *Rhynchonella*, *Spirifer*, etc., font ici leur apparition. C'est dans le Silurien supérieur que ce type présente son plus grand développement sous le rapport du nombre et de la variété de ses formes, parmi lesquelles *Spirifer*, *Orthis*, *Pentamerus*, *Rhynchonella*, *Spirigera* *Lingula*, *Chonetes*, *Cyrtia*, etc., peuvent être citées comme les plus répandues. C'est en Bohême que ces coquilles sont surtout abondantes (640 esp. en 26 genres); viennent ensuite les îles Britanniques (pays de Galles), la péninsule Scandinave (île de Gotland), la France, la Belgique et l'Europe méridionale. En Allemagne, les gisements correspondants ont été remaniés et ne donnent que des spécimens en mauvais état. La Russie, et particulièrement les provinces Baltiques et l'Oural, puis l'Amérique du Nord (Canada), ont fourni également de nombreux débris de Brachiopodes siluriens. On en connaît également, en moins grand nombre, au Brésil et en Bolivie, dans l'Himalaya et la Sibérie, et enfin en Australie.

Dans le dévonien un certain nombre des genres précédents (*Obolus*, *Acrotreta*, etc.), ont déjà disparu : les genres *Lingula Spirifer*, *Atrypa*, *Rhynchonella*, etc., continuent à prospérer, et les genres *Uncites*, *Stringocephalus*, *Centronella*, *Terebratula*, etc., font leur apparition. On compte plus de 1,350 espèces dévoniennes, ce qui indique que ce type n'est pas encore en décroissance à cette époque. L'Europe (Eifel en Allemagne) et l'Amérique du Nord, puis l'Espagne, l'Angleterre, la Russie, la Chine et l'Afrique en ont fourni de nombreux débris. — C'est à l'époque carbonifère que les G. *Productus*, *Spirifer*, *Streptorhynchus* atteignent leur entier développement, bien que l'ensemble de la faune soit bien moins riche qu'aux époques antérieures. On l'a étudiée en Europe, et surtout en Arménie, dans l'Inde *(Salt-Range)*, en Chine, au Japon, à Sumatra, à Timor et dans l'Australie. Le calcaire carbonifère de l'Amérique du Nord est beaucoup plus riche que les gisements correspondants en Europe. Le Permien et le Dyas sont pauvres en Brachiopodes, qui sont cependant représentés par les G. *Productus*, *Spirifer*, *Terebratula*, etc.

A l'époque du Trias, les Brachiopodes ont dû subir une évolution considérable. Leur nombre a diminué dans des proportions très notables : les anciennes familles des *Atrypidæ*, *Obolidæ*, *Pentameridæ* sont éteintes; les *Spiriferidæ*, *Lingulidæ*, *Discinidæ* deviennent rares. Le genre *Cœnothyris* est surtout abondant; dans le Trias alpin de Saint-Cassian les G. *Koninckina* et *Amphiclina* sont les plus remarquables avec *Waldheimia*, *Cyrtina*, *Thecidea*, etc. — Dans les couches rhétiennes des Alpes, certaines espèces de *Terebratula*, *Spirifer*, *Rhynchonella*, etc., forment de véritables bancs. — Il en est de même, dans le Jurassique dont certaines couches (lias, oolithe, etc.), sont remplies de coquilles du groupe des Térébratules et des Rhynchonelles appartenant toutes à la même espèce. C'est en Europe (Souabe, Franconie, Alpes suisses), que ces gisements ont été le mieux étudiés. — Cette faune se continue dans le Crétacé, mais s'appauvrit vers la fin de cette période où les G. *Thecidea*, *Crania*, *Terebratella*, etc., deviennent prépondérants à côté de *Terebratula* et *Rhynchonella*. De même qu'à l'époque jurassique, les types du Nord et du Sud de l'Europe sont très distincts, ce qui semble indiquer deux mers constamment séparées par un vaste espace continental. L'Amérique du Nord est également riche en Brachiopodes crétacés.

Dès l'époque tertiaire, cette classe n'a plus que l'importance très secondaire qu'elle présente de nos jours et les espèces sont, pour la plupart, celles qui vivent encore dans les mers actuelles. L'Italie est surtout riche en types de cette époque. Les G. *Lingula*, *Discina*, *Crania*, *Rhynchonella*, *Terebratula* et quelques autres sont encore vivants, bien que presque tous remontent à l'époque paléozoïque; les familles des *Productidæ*, *Strophomenidæ*, *Koninckinidæ*, *Spiriferidæ*, *Atrypidæ* et *Stringocephalidæ* sont presque exclusivement paléozoïques et ont même leur apogée à l'époque silurienne; toutes s'éteignent à la fin de la période jurassique. Les *Thecideidæ* et *Terebratulidæ* sont surtout mésozoïques et cainozoïques et survivent à l'époque actuelle. — En résumé nous voyons que la classe des Brachiopodes est une des plus anciennes qui ait eu des représentants dans les mers du globe, qu'elle a eu son plus grand développement (bien avant celui des véritables Mollusques), dans les mers siluriennes; qu'après cette époque elle a commencé à déchoir de son importance d'abord lentement (Jurassique), puis plus rapidement (à partir du Tertiaire), pour ne plus être représentée à l'époque actuelle que par vingt ou vingt-cinq genres et une centaine d'espèces, au plus.

Quant à l'origine et à la phylogénie de ce type, on en est réduit à des hypothèses. Les formes larvaires actuelles ressemblent à celles des Vers Chétopodes, et Morse a cru pouvoir rapprocher les Brachiopodes des Chétopodes tubicoles. Quoiqu'il en soit, les deux types des Articulés *(Pleuropygia)* et des Inarticulés *(Apygia)* sont représentés dès l'époque cambrienne, de sorte que l'origine de ce mode d'organisation est pour le moins pré-cambrien, c.-à-d. des plus anciens que l'on connaisse dans les deux règnes. La fixité de certains types *(Lingula, Discina, Rhynchonella, Terebratula)* qui se sont conservés presque sans changement depuis l'époque primaire jusqu'à nos jours, peut s'expliquer en partie par ce fait que les Brachiopodes vivent fixés dans les eaux profondes où les conditions d'existence varient peu d'une époque géologique à l'autre. E. Trouessart.

BRACHIOPTÈRES. De Blainville désignait ainsi une famille de Poissons osseux *(Téléostéens)*, renfermant ceux dont les nageoires sont pédiculées. Ce nom, n'ayant pas été adopté, ne fait plus partie de la nomenclature ichtyologique. Rochbr.

BRACHISTOCHRONE (et non pas *Brachystochrone*, ce mot venant non pas de βραχυς, mais de βραχιστος), ou courbe de plus vite descente. Le problème de la Brachistochrone, proposé en 1696 par Jean Bernouilli aux géomètres de son temps, est célèbre ; c'est en effet pour la première fois que l'on proposait une de ces questions pour la solution desquelles Lagrange a créé le calcul des variations. Ce problème s'énonce ainsi : *Trouver la courbe le long de laquelle doit descendre un point matériel pesant, pour se rendre d'un point A en un point B en employant le moins de temps possible.* Le problème de la Brachistochrone a été résolu par Leibniz d'abord, puis en même temps par Newton, L'Hopital, Jean et Jacques

Bernouilli; plus tard il fut repris par Euler et par Lagrange qui en modifièrent l'énoncé en le compliquant et en supposant le point mobile dans un milieu résistant. Indiquons rapidement la solution. Soient x_1, y_1, les coordonnée du point d'arrivée par rapport au point de départ pris pour origine, l'axe des x étant supposé horizontal et l'axe des y vertical dirigé de haut en bas, le temps du trajet est donné par l'intégrale $\int_c^{y_1} \frac{ds}{\sqrt{y}}$, à un facteur constant près, ds désignant l'élément d'arc ; pour avoir la solution il faut poser $x' = \frac{dx}{dy}$ et $\int_0^{y_1} \sqrt{\frac{1+x'^2}{y}}\, dy = 0$.

On en conclut que l'équation différentielle de la courbe est

$$\frac{x'}{\sqrt{y(1+x'^2)}} = \text{constante} = \frac{1}{\sqrt{a}}$$

d'où l'on tire

$$x = \int \frac{y\,dy}{\sqrt{ay-y^2}}$$

ou $x = -\sqrt{ay-y^2} - \frac{a}{2} \arc \sin \left(\frac{2y}{a} - 1\right) + \text{const.}$

ce sont les équations d'une cycloïde. — La Brachistochrone est donc une cycloïde. Lorsque le point mobile, au lieu d'être sollicité par la pesanteur, est sollicité par un centre fixe proportionnellement à la distance, la Brachistochrone est une épicycloïde, dans laquelle le cercle de base a son centre au point attirant. H. LAURENT.

BIBL. : Voir les *Traités du calcul des variations*, en particulier celui de l'abbé MOIGNO.

BRACHMANN (Luise-Karoline), écrivain allemand, née à Rochlitz le 9 févr. 1777, morte à Halle le 17 sept. 1822. Elle fut élevée d'abord dans sa ville natale, et ensuite à Weissenfels, où son père avait été appelé comme secrétaire de district. Son talent se développa d'abord sous l'influence du poète romantique Novalis, qui la mit en relation avec Schiller, et ses premières poésies parurent dans les *Heures* et dans l'*Almanach des Muses* de Weimar. On y remarqua une brillante imagination et une certaine aisance de versification. Déjà aussi, Luise Brachmann donnait des signes d'un caractère excentrique, qui se traduisit bientôt par des tentatives de suicide. Le 7 sept. 1800, elle se précipita du haut d'un balcon de la maison de son père, mais elle ne se fit que de légères contusions. Un jeune homme pour lequel elle conçut ensuite une vive passion, et qu'elle suivit à Vienne, l'abandonna brusquement. Revenue en Saxe, et passant à Halle, elle se jetta la nuit dans la Saale et y trouva la mort. Elle écrivit un grand nombre de poésies lyriques et surtout de nouvelles; les premières seules ont gardé quelque valeur. Un choix de ses œuvres a été publié en deux recueils : *Auserlesene Dichtungen*, par Schütz, avec une biographie (Leipzig, 1824, 4 vol.; nouvelle éd., 1834); *Auserlesene Erzählungen und Novellen*, par M. Müller (Leipzig, 1825, 2 vol.). A. B.

BRACHOCÈRES ou mieux **BRACHYCÈRES** (Entom.). Une des grandes divisions de l'ordre des Diptères, établie par Macquart (*Hist. nat. des Diptères*, 1834, t. I, p. 183) et comprenant tous ceux de ces insectes chez lesquels les antennes, très courtes, sont formées au plus de trois articles, dont le troisième porte ordinairement un style simple ou annelé. Cette division, la plus nombreuse en espèces, renferme notamment les genres : *Phora* Latr., *Chloropus* Meig., *Musca* L., *Sarcophaga* Meig., *Tachina* Meig., *Conops* L., *Œstrus* L., *Volucella* Latr., *Asilus* L., *Bombylius* L., *Chrysops* Meig., *Tabanus* L., etc.

BRACHODES. Promontoire de la côte est de la Byzacène (Afrique Nord). Ce promontoire formait le cap septentrional des Petites-Syrtes. Strabon l'appelle ἄκρα Ἄμμωνος Βαλίθωνος et mentionne ses pêcheries de thon. On l'appelait *Caput Vada*, Καπούτδαδα, à l'époque de Justinien. Cet empereur y bâtit une ville du même nom, en mémoire du débarquement de Bélisaire dans la guerre contre les Vandales. La ville qui occupe aujourd'hui l'emplacement de l'ancienne ville romaine se nomme Kapudiah. On y trouve quelques débris des constructions de Justinien.

BRACHONYX (*Brachonyx* Schönh.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Curculionides et du groupe des Anthonomites. L'unique espèce, *B. pineti* Payk. (*B. indigena* Herbst) est un petit Charançon au corps allongé, linéaire, subcylindrique, d'un testacé roussâtre, long de 2 1/2 à 3 millim. et couvert d'une pubescence grossière, disposée en séries longitudinales sur les élytres. Les antennes, assez grêles, ont le funicule de sept articles; les cuisses sont inermes et le dernier article des tarses, très court, est terminé par des crochets simples, très petits et rapprochés à la base. Le *B. pineti* Payk. habite l'Europe septentrionale et moyenne, et vit sur le *Pinus sylvestris*. D'après Ratzeburg (*Die Forstinsecten*, I, 1839, p. 126, pl. V, f. 9), sa larve se développe entre deux feuilles, qui restent accolées et subissent, par le fait de sa présence, un arrêt de développement. Ed. LEF.

BRACHT (Tielman van), pasteur et écrivain mennonite, né à Dordrecht en 1625, mort en 1664. — Œuvres : *Schole der zedelijke deughd* (Dordrecht, 1657, in-12), instructions morales et religieuses à l'usage de la jeunesse; ce livre a eu vingt-cinq éditions ; *Het bloedig toneel*, martyrologe mennonite (Dordrecht, 1660, in-fol.; Amsterdam, 1685, 2 vol. avec fig.). E.-H. V.

BRACHVOGEL (Albert-Emil), écrivain et poète dramatique allemand, né à Breslau le 29 avr. 1824, mort à Berlin le 27 nov. 1878. Il fit ses études dans un gymnase de sa ville natale et montra de bonne heure un goût très prononcé pour l'art dramatique, mais ses parents le firent entrer dans l'atelier d'un graveur, où il resta quelques années. En 1844, il essaya de se produire sur un théâtre de Vienne, où il ne recueillit que peu d'applaudissements. Découragé, il chercha son chemin dans les lettres, et, pour compléter ses études, il retourna dans sa ville natale, où il suivit les cours de l'Université. Des revers de fortune l'obligèrent à chercher un gagne-pain, et il entra, en 1853, comme secrétaire, au théâtre Kroll à Berlin. C'est là qu'il fit jouer, trois ans après, son drame intitulé *Narcisse ;* c'était une imitation du *Neveu de Rameau* de Diderot, pleine de tirades philosophiques, mais relevée par quelques situations heureuses et composée avec une certaine entente de la scène. Cette pièce, qui fit rapidement le tour des théâtres allemands, est restée, malgré ses défauts, la meilleure œuvre de Brachvogel; elle fut suivie de : *Adalbert de Babenberge* (1858), *l'Usurpateur* (1860), *la Princesse de Montpensier* (1865), pour ne citer que les principales. Brachvogel a composé en outre un grand nombre de romans, publications hâtives et pour la plupart dénuées d'intérêt. Ceux qui eurent le plus de succès sont : *Friedeman Bach* (Berlin, 1858, 3 vol.), *der Trödler* (Leipzig, 1862, 2 vol.), *Beaumarchais* (Iéna, 1865, 4 vol.), *der deutsche Michaël* (Berlin, 1868, 4 vol.), enfin *das Räthsel von Hildburghausen* (Hanovre, 1872, 4 vol.). Depuis 1872 Brachvogel a publié une série de biographies de souverains, de généraux et d'hommes politiques allemands (*Die Männer der neuen deutschen Zeit*), dont le quatrième et dernier volume a paru en 1875. Il a encore fait paraître des *Etudes théâtrales* (Leipzig, 1863), une *Histoire du Théâtre Royal de Berlin*, inachevée (Berlin, 1877-1878, 2 vol.), enfin plusieurs recueils de nouvelles et de poésies lyriques. Il a fait lui-même un choix de ses œuvres (Berlin, 1873, 4 vol.). M. Ring a commencé à publier en 1879, à Iéna, ses œuvres complètes, drames, romans et nouvelles. A. B.

BRACHY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bacqueville; 745 hab.

BRACHYACANTHE (*Brachyacantha* Chevr.). Genre

d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Coccinellides et du groupe des Hypéraspites, dont les représentants sont remarquables par l'épistome partiellement soudé aux joues, par l'étroitesse des épipleures des élytres et par la présence d'une épine aiguë au bord externe des tibias antérieurs. Les espèces connues appartiennent toutes au continent américain. (V. Lacordaire et Chapuis, *Gen. des Coléoptères*, XII, p. 228.) Ed. Lef.

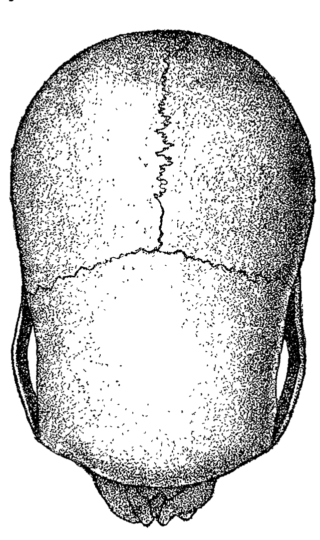
BRACHYALESTES. Genre de Poissons osseux *(Téléostéens)*, de l'ordre du *Physostomes* et de la famille des *Characinidæ* (V. ces mots), caractérisé par : une nageoire dorsale insérée au milieu de la longueur totale du corps, au-dessus des ventrales ; par le corps couvert d'écailles de dimension moyenne ; par les dents intermaxillaires disposées en deux séries, celles de la série antérieure comprimées et manifestement tricuspidées, celles de la série postérieure larges et portant des tubercules coniques ; par les dents de la mâchoire inférieure également réparties en deux séries, dont la postérieure est composée de deux dents coniques ; par les intermaxillaires étendus de chaque côté et faisant saillie en arrière, recouvrant ainsi une portion du bord antérieur du maxillaire. — Le genre *Brachyalestes* est essentiellement africain. Il comprend un certain nombre de formes propres aux fleuves de la région intertropicale ; l'une des plus remarquables est le *Brachyalestes longipinnis* Gunth., commun dans les eaux du Sénégal, de la Gambie, du Rio-Nuñez, etc. C'est un poisson ne dépassant pas 15 à 20 centim. de long, assez souvent mangé par les nègres, et d'un goût délicat, même pour un palais européen. Rochbr.

Bibl. : Gunther, *Cat. Fishes. Brit. Mus.* — De Rochebrune, *Faune de la Sénégambie. Poissons.*

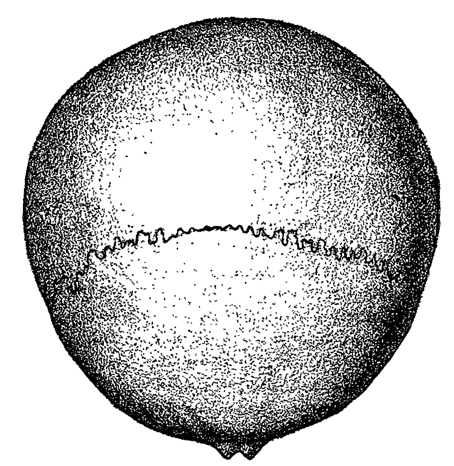
BRACHYBOTHRIUM (Entom.). Genre d'Arachnides, de la famille des *Avicularidæ*, proposé récemment par nous-même et faisant partie du groupe des *Hexurinæ*, dont les caractères sont intermédiaires à ceux des *Atypinæ* et des *Avicularidæ* normales. Leur lames maxillaires sont conformées comme chez ces derniers, c.-à-d. sans prolongement laminiforme ; leur céphalothorax est marqué d'une strie longitudinale, caractère exceptionnel, car chez tous les autres représentants de la famille l'impression thoracique est arrondie ou transverse. La section des Hexurinæ renferme les genres *Mecicobothrium* Holmb., propre à l'Amérique australe, les genres *Hexura* E. Sim., *Atypoides* Cambr., et enfin *Brachybothrium*, qui habitent l'Amérique du Nord, principalement la région du Pacifique. Les *Brachybothrium* se distinguent de leurs congénères par leurs filières beaucoup plus courtes que l'abdomen, et au nombre de quatre seulement. Le type est le *B. pacificum* E. Sim. Eug. Simon.

BRACHYCÉPHALE. I. Anthropologie. — Ce nom, qu'on emploie maintenant dans le langage courant sans en comprendre toujours le sens, sert à désigner certaines formes de crânes. Sont brachycéphales les crânes larges ou les hommes ayant la tête *comparativement* large Une grande importance a été accordée au point de vue de la distinction des races, à la largeur relative du crâne, depuis Retzius. Mais des crânes les plus longs aux plus courts, il y a des transitions insensibles, et c'est par suite de subdivisions toutes conventionnelles qu'on peut dire d'un crâne qu'il est brachycéphale. De même, un peuple n'est tel généralement qu'eu égard à la moyenne fournie par un certain nombre d'individus pris au hasard.

En réalité les crânes humains sont toujours plus longs que larges, sauf dans les cas de déformation. Et on appelle *larges* ceux seulement dont le diamètre antéro-postérieur maximum ramené à 100 ne dépasse pas de plus de 16 unités 1/2 le diamètre transverse maximum ; dont, autrement dit, le rapport centésimal de la largeur à la longueur, l'indice céphalique ou indice de largeur, est de 83,33 et au-dessus. On conçoit ainsi qu'un crâne brachycéphale peut être classé comme tel soit par suite de sa faible longueur absolue, soit par suite de sa grande largeur absolue, et que, classé comme tel, il peut cependant avoir une longueur absolue réellement égale ou plus grande que des crânes classés dans la catégorie opposée des *dolichocéphales* à cause de leur étroitesse (V. Crâne et Indice céphalique). Ainsi, sur 125 crânes de Parisiens anciens, mesurés par Broca, et dont l'indice céphalique moyen était de 79,44, mésaticéphale, il y avait 10 crânes brachycéphales qui étaient d'une longueur supérieure à la longueur moyenne des crânes dits longs. Le crâne le plus long de tous, et dont le diamètre antéro-postérieur maximum de 200 millim. dépassait de 22 unités la moyenne générale, s'est même trouvé être un franchement brachycéphale, c.-à-d. réputé large avec un indice de 84,50. Jusqu'à présent, néanmoins, le départ n'a pas été fait des crânes absolument longs quoique brachycéphales, d'avec ceux dont l'élargissement bilatéral est le caractère dominant et s'accompagne même d'un aplatissement relatif de l'occiput. En général, il est vrai, les races réellement, franchement brachycéphales sont de ce dernier type crânien. Et il est facile de reconnaître à première vue sur les individus de ces races, qu'en effet, le derrière de la tête offre en dessus un large méplat au lieu de s'arrondir, ou tombe même presque en ligne droite sur le cou. Nous citerons, parmi les races où ces caractères s'observent le mieux, les Savoyards (indice moyen, 83,6), les Auvergnats (indice, 84), les Finnois, les Croates (indice, 84,8) et les Slaves en général, les Galtchas de l'Asie centrale, les peuples de l'Indo-Chine, les Bavarois, les Lapons (indice, 85), les Mongols, les Kalmouks. Parmi ces peuples, il n'est pas absolument rare de rencontrer des individus



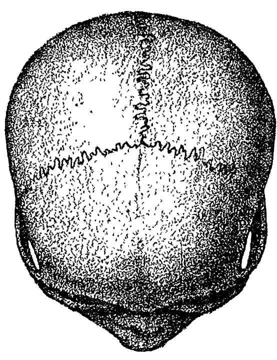
Crâne Papoua de la Nouvelle-Zélande. Dolichocéphalie extrême par allongement excessif (ind. 63,54).



Crâne Mongol d'origine inconnue (Quatrefages). Brachycéphalie extrême par élargissement excessif (indice 98,21).

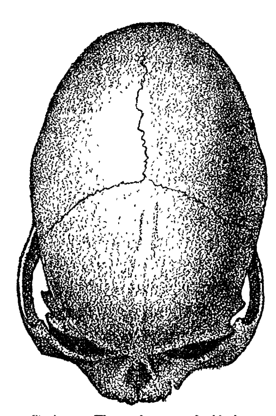
qui ont le crâne d'une largeur presque égale à la longueur, c.-à-d. de 92, 94 et 95 °/₀ de longueur.

A côté de ces vrais brachycéphales se placent d'autres peuples à la tête d'apparence carrée ou arrondie, dont la largeur reste sensiblement au-dessous de la longueur, soit que le raccourcissement du diamètre antéro-postérieur soit moindre, soit que malgré ce raccourcissement la largeur n'ait pas augmenté. Ces peuples sont appelés sous-brachycéphales. Leur indice de largeur est de 80 à 83,33 °/₀ de longueur. Ce sont beaucoup de peuples du type mongolique en général sauf les Chinois, ce sont les Turcs, les Kirghizes, les Magyars. Ce sont aussi des Finnois ; ce sont les Négritos. Ce sont, en France, les Bas-Bretons, les Basques, les Alsaciens et Lorrains ; ce sont encore des Grecs, beaucoup de Slaves et d'Allemands. Ces différences proviennent certainement en grande partie de mélanges, beaucoup de sous-brachycéphales étant visiblement très voisins de brachycéphales vrais. Mais malgré les illusions longtemps nourries à ce sujet, ce n'est pas avec un seul caractère de ce genre, d'apparence quelquefois trompeuse, qu'on peut suivre la filiation ou établir la parenté des races humaines. On le voit par l'énumération que nous venons de faire.



Crâne Lapon brachycéphale, vu par en haut.

Des anthropologistes et en particulier M. Virchow, ont soutenu que la brachycéphalie n'était pas une forme primitive du crâne. Elle résulterait plus ou moins, suivant eux, de la lente acquisition des éléments de la civilisation qui a nécessité le développement du cerveau. Il est certain en effet que le crâne arrondi, peut, toutes choses égales, contenir plus de matière cérébrale. Mais les auteurs en question n'ont cité comme preuve de leur thèse que la prédominance acquise graduellement par les brachycéphales sur les dolichocéphales préhistoriques, en Russie, en Autriche, en Allemagne. Et cette prédominance s'explique par la lente invasion de races nouvelles, des Slaves en particulier. Cette thèse, d'autre part, est contredite par la brachycéphalie de peuples aussi dégradés que les Négritos, sans parler de celle des Ostiaks, des Cambodgiens, des Apaches, des Lapons, des Samoyèdes, des Araucans, etc., de même que par la dolichocéphalie relative des peuples aussi anciennement civilisés que les Chinois et par la présence des deux formes crâniennes chez certains animaux. A peu près tous les peuples nègres cependant, et ceux du plus bas degré, les Australiens, les Bochimans, sont bien franchement dolichocéphales. ZABOROWSKI.



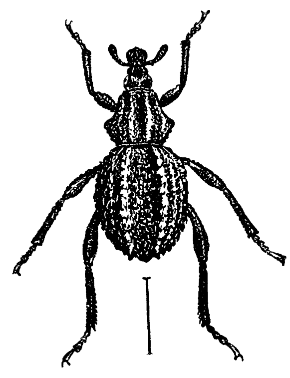
Crâne Esquimau dolichocéphale.

II. ERPÉTOLOGIE. — Genre de *Batraciens anoures*, type de la famille des *Brachycephalidæ* (V. ces mots), ayant pour caractères : une pupille horizontale ; pas de tympan ; absence des dents palatines ; coracoïde et precoracoïde faiblement divergents ; pas d'omosternum ; sternum cartilagineux ; diapophyses des vertèbres sacrées, légèrement dilatées ; phalanges terminales simples. — Le *Brachycephalus ephippium*, le seul représentant connu de genre, habite la Guyane et le Brésil. Ce qui constitue son caractère distinctif, est la présence, à la région dorsale, d'une sorte de petit bouclier étendu de la seconde à la septième vertèbre, et constitué par une pièce dermosquelétique ; une seconde pièce analogue se remarque au-dessus de la tête ; les doigts présentent en outre une disposition particulière ; le quatrième des pattes antérieures, le quatrième et le cinquième des pattes postérieures, consistant en de simples tubercules d'une extrême petitesse. Cocteau, postérieurement à Fitzinger, créateur du genre, avait proposé celui d'*Ephippiger*, c.-à-d. *porte-selle*. Le *Brachycephalus ephippium* devenait ainsi pour lui l'*Ephippiger Spixi*. Ces noms ont dû passer en synonymie, et ne sont plus admis par les systématistes, en vertu des règles de priorité ; il est bon cependant d'observer que Cocteau, en créant son genre, rectifiait une erreur de Fitzinger, pour lequel les Brachycéphales étaient des Batraciens tridactyles, parce qu'il n'avait pas su observer les petits tubercules précédemment mentionnés ; ces animaux ont en réalité quatre doigts aux pattes de devant, et cinq à celles de derrière ; dans la pensée de Cocteau, ce caractère les différenciait suffisamment de ceux décrits par Fitzinger. ROCHBR.

BIBL. : ERPÉTOLOGIE. — DUMERIL et BIBRON, *Erpét. génér.* — COCTEAU, *Mag. de zoologie* (Guérin), 1835, t. III.

BRACHYCEPHALIDÆ (Erpét.). Famille de Batraciens anoures, établie pour le genre *Brachycéphale* (V. ce mot), que quelques erpétologistes modernes n'acceptent pas, mais que nous croyons devoir maintenir avec Gunther. ROCHBR.

BRACHYCÈRE (*Brachycerus* Oliv.), Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Curculionides, qui a donné son nom au groupe des Brachycérites. Ses représentants sont caractérisés essentiellement par les antennes non coudées, à funicule de sept articles, par les hanches antérieures contiguës et par le prosternum non excavé pour recevoir le rostre. Le corps, court et très épais, généralement de couleur noire, est toujours recouvert, *à l'état frais*, d'un revêtement de squamules, entremêlé souvent de soies plus ou moins serrées. L'écusson est nul ou rudimentaire. Les élytres sont soudées et présentent des flancs ou *épipleures* très larges. Enfin les pattes, courtes et robustes, ont les trois premiers articles semblables, bi-épineux au sommet. — Les Brachycères sont répandus dans les régions tempérées et méridionales de l'Europe, dans l'ouest de l'Asie, et sur tout le continent africain. Ils paraissent particulièrement nombreux en Cafrerie. Le Morbihan et la Vendée d'un côté, puis le N. de l'Espagne, la zone méditerranéenne française, le N. de l'Italie, la Hongrie, la Crimée et le Caucase sont les points septentrionaux qu'atteignent ces Charançons. Les espèces sont extrêmement difficiles à déterminer sûrement, à cause des nombreuses variations qu'elles présentent ; c'est ce qu'a très bien fait ressortir M. L. Bedel dans la belle monographie qu'il a publiée des espèces méditerranéennes du genre (V. *Ann. Soc. ent. de France*, 1874, p. 119 et suiv.). L'espèce la plus répandue est le *B. undatus*



Brachycerus Pradieri Fairm.

Fabr. (*Curculio barbarus* L.), qui varie extrêmement de dimensions, de forme et de sculpture. On la trouve en effet dans le midi de la France, en Corse, en Italie, en Espagne, en Grèce, en Algérie et aux îles Baléares. Sa larve vit dans les bulbes des Liliacées, notamment de l'*Allium roseum* et de l'*Allium oleraceum* L. Elle attaque aussi les bulbes des Narcisses et cause parfois de grands dégâts dans les cultures que l'on fait de ces plantes à Antibes. Les bulbes de l'Ail cultivé et ceux de l'Echalote *(Allium ascolonicum)* nourrissent également les larves du *B. albidentatus* Gylh., qui paraît spécial à la Sicile, à la Sardaigne et à la Corse et dont les métamorphoses ont été décrites par E. Perris (dans *Ann. Soc. ent. de France*, 1874, p. 125). Le *B. Pradieri* Fairm., que nous figurons, habite l'Espagne et la France occidentale : île d'Houat, Croisic, île de Ré, Sables d'Olonne, etc. Dans ces deux dernières localités, sa larve vit aux dépens des bulbes de l'*Allium sphœrocephalum* L. (V. *Ann. Soc. ent. de France*, 1875, *Bull.* p. CLV et 1876, p. 213.) Ed. LEF.

BRACHYCHITON. Genre de plantes de la famille des Malvacées, tribu des Sterculiées, établi par Schott (*Melet.*, 33), mais qui ne forme plus aujourd'hui qu'une simple section du genre *Sterculia* L. (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, IV, p. 60), caractérisée surtout par les graines adhérentes au fond de l'endocarpe. Les espèces qu'elle renferme sont de grands arbres propres à l'Australie, et dont les feuilles, profondément lobées ou digitées, sont le plus ordinairement persistantes. Le *B. acerifolium* Schott et le *B. populneum* F. Mull. ont été introduits récemment en Provence dans certains parcs où ils réussissent fort bien. Ed. LEF.

BRACHYCLADIA (Bot.) (Sond. *in Linnæa*, 1853, XXIII, V, p. 514). Genre d'Algues de la famille des Céramées, voisin des genres *Ceramium* et *Halophlegma :* thalle plan, linéaire, dichotome, rose-rouge, fructification inconnue. On n'en connaît qu'une seule espèce : *Br. australis* Sond., qui habite la Nouvelle-Hollande. HECKEL.

BRACHYCLADIUM (Bot.). Ce Champignon qu'on a rangé dans les Ascomycètes, entre le *Penicillium* et l'*Aspergillus* et qui équivaut au *Dendryphium penicillatum* de Bonorden, a des filaments dressés, simples en bas, terminés au sommet en pinceaux d'où naissent des spores hyalines cloisonnées. On en a décrit deux espèces : le *B. penicillatum* de Corda, que Tulasne considérait simplement comme l'appareil conidifère d'une Sphériacée et le *Pleospora pellita* de Rabenhorst (V. PLEOSPORA). H. F.

BRACHYCOME. Genre de plantes de la famille des Composées, du groupe des Astéroïdées, établi par Cassini (*Dict.* V. *Suppl.*, p. 63 et XXXVII, p. 491) et voisin des Pâquerettes. Les espèces qu'il renferme habitent presque toutes l'Australie. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, caractérisées surtout par l'involucre large, formé de bractées scarieuses sur les bords. Le *B. iberidifolia* Benth., que l'on cultive comme ornemental dans les jardins de l'Europe, est une jolie espèce australienne, dont les rameaux menus et divariqués portent des feuilles alternes, très découpées. Les capitules, d'un beau bleu, sont terminaux. Ed. LEF.

BRACHYDERES (*Brachyderes* Schönh.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Curculionides, qui a donné son nom au groupe des Brachidérites. Ses représentants, répandus en Europe, notamment dans la région méditerranéenne occidentale, sont caractérisés surtout par leur corps allongé, relativement de taille assez forte, par le rostre aussi large que la tête et par les élytres soudées. Les antennes, longues et grêles, ont les deux premiers articles du funicule allongés et la massue formée de quatre articles. Les tibias postérieurs sont élargis à l'extrémité et bordés en dedans de longues spinules noires. Enfin, les crochets des tarses sont rapprochés et soudés à la base. — Les *Brachyderes* se tiennent exclusivement sur le feuillage des chênes et des pins. Tels sont notamment le *B. incanus* L. et le *B. lusitanicus* Fabr. Cette dernière espèce, longue de 10 à 12 millim., est d'un brun noirâtre, recouverte d'une pruinosité grise et saupoudrée, surtout sur les côtés, de petites écailles cuivreuses, nacrées ou verdâtres. Elle est commune dans les Landes sur le Pin maritime. Ed. LEF.

BRACHYGASTER (*Brachygaster* Leach). Genre d'Insectes-Hyménoptères, du groupe des Térébrants et de la famille des Evanides. Ses représentants sont caractérisés surtout par les ailes qui sont presque dépourvues de nervures. L'espèce type, *B. minutus* Oliv. (*Evania minuta* Fabr.) n'est pas rare aux environs de Paris. Elle est longue de 4 mill. environ, entièrement noire, avec la tête et le thorax couverts d'un pointillé très serré. Ed. LEF.

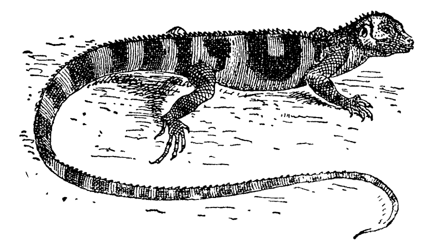
BRACHYLOGIE. Figure de rhétorique qui se confond avec l'*Asyndète* (V. ce mot). Quintilien emploie ce mot en grec (IX, 8 et 9) ; d'après la définition et les exemples qu'il donne, la brachylogie frappe l'esprit par la rapidité de l'expression qui réunit un grand nombre d'idées en supprimant les termes intermédiaires.

BRACHYLOGUS. Manuel de droit romain, composé au commencement du XIIe siècle, et présentant une exposition systématique du droit romain pris dans son dernier état, c.-à-d. à l'époque de Justinien. Le plan de cet ouvrage rappelle exactement celui des Institutes de Justinien : le traité est en effet divisé en quatre livres, qui sont consacrés successivement aux personnes, aux biens, aux obligations et aux actions. D'ailleurs, le *Brachylogus* a beaucoup emprunté aux compilations de l'empereur byzantin, principalement aux Pandectes et au Code. Quant au nom de *Brachylogus*, il ne se rencontre dans aucun des manuscrits ; une édition de 1553 est la première à donner ce titre à l'ouvrage, que les historiens du droit désignent habituellement sous le nom de *Brachylogus juris civilis* ou *Corpus legum*. — On n'est pas d'accord sur les origines du *Brachylogus*. Savigny (*Histoire du Droit romain au moyen âge*, trad. Guénoux, t. II, p. 160) en fait un ouvrage d'origine lombarde. Fitting *(Ueber die Heimath und das Alter des sogenannten Brachylogus)* pense au contraire que le *Corpus legum* a été écrit à Orléans, et cette dernière opinion semble s'appuyer sur des arguments préférables à ceux de Savigny. Dans tous les cas, le *Brachylogus* a été glosé de très bonne heure à Orléans, ville dans laquelle les études juridiques brillaient d'un vif éclat au XIIe siècle. — Nous avons dit que le *Brachylogus* a été composé au commencement du XIIe siècle ; il a donc précédé le grand mouvement de renaissance des études de droit romain, et c'est là ce qui le rend particulièrement intéressant. Le *Brachylogus* constitue en effet un monument fort important de la science du droit romain, antérieurement à l'apparition de l'école des glossateurs. Les principes qui s'y trouvent exposés sont la reproduction fidèle des doctrines contenues dans les compilations de Justinien ; il témoigne donc du maintien des connaissances du droit romain parmi les jurisconsultes, à une époque où l'on a pu être tenté de croire que le souvenir des lois romaines avait à peu près entièrement péri. A cet égard, le *Brachylogus* constitue un document précieux pour l'histoire du droit romain au moyen âge. — On trouvera dans Savigny (*op. cit.*, t. III, pp. 154 et suiv.) l'indication des manuscrits qui nous ont conservé le *Brachylogus*, ainsi que l'énumération des éditions qui en ont été données. Signalons parmi les éditions les plus récentes celle de Bœcking (Berlin, 1829). R. CARRÉ DE MALBERG.

BIBL. : *Mühlbrechts Wegweiser*, p. 14. — SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge* (trad. Guénoux), t. II. — FITTING, *Uber die Heimath und das Alter des sogenannten Brachylogus* ; Berlin, 1880.

BRACHYLOPHUS (Erpét.). Genre de *Lacertiliens*, de la famille des *Iguanidæ* (V. ces mots), ayant pour principaux caractères : un tympan distinct, le corps comprimé, orné d'une crête dorsale, les écailles du dos et de la région supérieure de la tête petites, un pli transversal sous

gulaire, et une poche gulaire chez les individus mâles, les doigts comprimés, portant à leur région inférieure des lamelles carenées, une courte série de pores fémoraux, une queue longue, comprimée, des dents latérales tricuspides, des dents ptérygoïdiennes, et des côtes abdomi-



Brachylophus fasciatus Dum. et Bibr.

nales. La seule et unique forme jusqu'ici connue de ce genre est le *Brachylophus fasciatus* Dum. et Bibr., originaire des îles Fidji, présentant une couleur uniforme d'un vert émeraude foncé, sur toutes les parties supérieures ; les inférieures ont une teinte plus pâle ; on voit sur le corps trois ou quatre bandes d'un bleu intense, l'une étendue derrière les épaules, la seconde vers le milieu du dos, la troisième sur les reins ; quand la quatrième existe, elle se montre sur la partie terminale du tronc. De gros points de la couleur des bandes sont épars sur le cou et les épaules ; la gorge est marbrée de brun bleuâtre, quelques individus portent des lignes jaunes le long des flancs. ROCHBR.

BIBL. : DUMÉRIL et BIBRON, *Erpét. génér.* — BRONGNART, *Bull. Soc. Philom.*; Paris. — GUÉRIN, *Ic. R. A.*

BRACHYMERUS (Erpét.). Nom générique proposé par Smith pour des *Batraciens anoures* (V. ces mots), et qui n'ayant pas été accepté, est devenu synonyme de *Phrynomantis* (V. ce mot). En traitant ce mot nous examinerons les raisons pour lesquelles on a cru devoir rejeter le genre *Brachymerus* de Smith, antérieur de deux années au *Phrynomantis* de Peters. ROCHBR.

BRACHYMERYX (V. OREODON).

BRACHYMETOPUS (V. PROETUS).

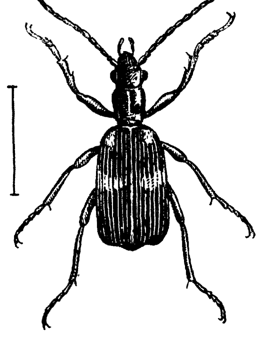
BRACHYMYSTAX. Genre de Poissons osseux *(Téléostéens)*, de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Salmonidæ* (V. ces mots), ayant pour caractères principaux : corps revêtu de très petites écailles ; ouverture de la bouche de faibles dimensions ; maxillaires épais, assez courts, ne dépassant pas la portion antérieure des yeux chez les individus adultes ; lèvre supérieure un peu plus longue que l'inférieure ; dents faibles ; vomer garni de dents seulement à sa région antérieure ; nageoires dorsales et anales courtes. — La seule forme connue, type de ce genre, est le *Brachymystax coregonoides* Gunth., des rivières de Sibérie ; elle tient le milieu entre les *Salmo* proprement dits et les *Coregonus* (V. ces mots). Gunther insiste sur la petitesse des œufs comme un des caractères les plus propres à différencier ce genre de son voisin le genre *Salmo* ; ces œufs jaunes offrent une grande analogie de taille et de couleur avec ceux de l'*Esturgeon*. Le *Brachymystax coregonoides* abonde dans les rivières et les cours d'eau torrentueux de l'Altaï ; on le rencontre également dans le lac Baïkal. ROCHBR.



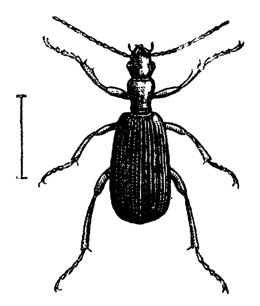
Tête de Brachymystax coregonoides Gunth.

BIBL. : GUNTHER, *Cat. Fishes, Brit. Mus.*

BRACHYNE (*Brachynus* Weber). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Carabiques, qui a donné son nom au groupe des Brachynites. Ce groupe, parfaitement homogène, est caractérisé surtout par le corps en général épais, par le thorax petit, beaucoup plus étroit que les élytres, qui sont fortement tronquées à l'extrémité et garnies à leur troncature d'un liseré membraneux, enfin par l'abdomen formé de sept ou huit segments ventraux dans les deux sexes. Il renferme environ 250 espèces, répandues sur tous les points du globe, mais plus nombreuses dans les régions chaudes que dans les régions septentrionales. Les Brachynes sont connus vulgairement sous les noms de *Bombardiers* ou *Canonniers*, à cause de la faculté qu'ils possèdent de projeter par l'anus, lorsqu'on les inquiète, un liquide caustique qui se volatilise et fait explosion par son contact avec l'air. Il faut un peu d'attention pour percevoir, chez les petites espèces de nos climats, la fumée et surtout le bruit de l'explosion ; mais chez certaines grandes espèces exotiques et même du midi de l'Europe, cette explosion est assez forte et le liquide projeté peut causer sur la peau des brûlures assez vives. Plusieurs auteurs assurent même que, la nuit, une légère lueur phosphorescente accompagne la crépitation. Ce liquide, dont on ignore encore la véritable nature, est très acide, rougit le papier de tournesol et répand une odeur pénétrante assez semblable à celle du gaz nitreux. L'appareil détonant du *Brachynus (Aptinus) discolor* Duf. a été décrit et figuré par Léon Dufour (*Ann. du Mus. d'Hist. nat. de Paris*, t. XVIII, 1811, pp. 70-81, pl. V, f. 1-5), celui du *Brachynus crepitans* L. par Leydig (*Arch. für Anat. und Phys.* de Du Bois et Reichert, 1859). Les Brachynes se trouvent en général sous les pierres ou les détritus dans les endroits frais, où ils se tiennent par groupes plus ou moins nombreux. Les espèces exotiques ont été étudiées monographiquement par M. de Chaudoir en 1876 dans le t. XIX des *Annales de la Société entomologique de Belgique*. Parmi les espèces européennes, nous mentionnerons seulement le *Brachynus sclopeta* Fabr., le *B. explodens* Duftm., et le *B. crepitans* L., qui sont très communs en France. Le *B. crepitans* est long de 7 à 10 mill., d'un testacé rougeâtre, avec les élytres cannelées, d'un bleu ardoisé un peu verdâtre. Le *B. sclopeta* en diffère par sa taille plus petite (5 à 7 mill.) et par les élytres ornées chacune d'une tache rougeâtre à la suture, derrière l'écusson. Le *B. displosor* Duf., dont Bonelli a fait le type de son genre *Aptinus*, est une espèce espagnole qui est assez commune dans les Pyrénées-Orientales, aux environs de Port-Vendres. Quant au *B. hispanicus* Dej., qui est devenu le type du genre *Pheropsophus* Solier, et que nous figurons également, il est long de 10 à 15 mill., en entier d'un testacé rougeâtre, avec les élytres noires, ayant chacune une tache transversale jaune et une autre plus petite et de même couleur aux épaules. On le trouve dans le midi de l'Espagne. ED. LEF.



Brachynus hispanicus Dej.



Brachynus crepitans L.

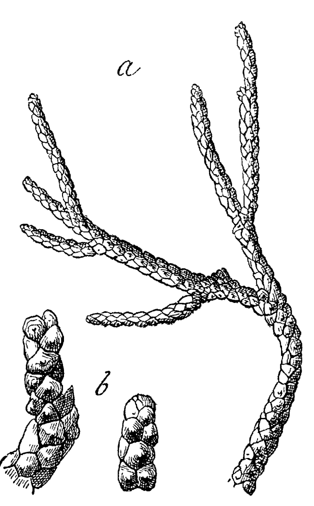
BRACHYODUS (Bot.). Genre de Mousses de la famille des Séligériées et dont la dénomination vient de la brièveté des dents du péristome (βραχὺς, court, et ὀδοὺς, dent). Tige rameuse, feuilles lancéolées, réunies en bouquet au bout des rameaux et à nervure semi-cylindrique dépassant le limbe. Fleurs terminales et monoïques, à coiffe droite, conique, portant cinq divisions à sa partie inférieure et munie d'une fente longitudinale sur un seul côté, à capsule dressée sur le pédicelle, longue, molle, finement striée, à opercule discoïde et de couleur plus foncée que le reste. Le péristome, simple, a seize dents élargies, confluentes en bas, tronquées en haut, ponctuées à leur surface. Les *Brachyodus*, dont on connaît une seule espèce (*B. trichodes*, Nees et Hornsch.), sont des plantes de petite taille, poussant en gazons serrés, sur les pierres et les rochers, dans les zones moyenne et septentrionale. H. F.

BRACHYOTUS (Ornith.). Le genre *Brachyotus* de Gould (*Proceed. Zool. Soc. Lond.*, 1837, p. 10) correspond au genre *Asio* de Brisson (*Ornith.*, 1760), dont le nom doit seul être conservé, en vertu des lois de priorité, et qui comprend une partie des Oiseaux de nuit vulgairement désignés sous le nom de *Hibous* (V. ce mot). E. Oust.

Bibl. : R.-B. Sharpe, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1875, t. II, p. 225.

BRACHYPELTA (*Brachypelta* Am. Serv.). Genre d'Insectes-Hémiptères, de la famille des Pentatomides et du groupe des Cydnides, caractérisé surtout par l'écusson aussi large que long et par les tibias antérieurs aplatis, élargis vers l'extrémité, et fortement dentés en dehors. L'espèce type, *B. aterrima* Forst., se trouve communément en Europe dans les lieux sablonneux. Elle est longue de 8 à 10 millim., d'un noir assez brillant avec le dessous brun-ferrugineux et la partie apicale des élytres ou *membrane* blanchâtre. C'est le *Cimex tristis* de Fabricius, le *Cimex carbonarius* de Fourcroy, le *Pentoma tristis* de Latreille et la *Punaise noire* de Geoffroy (*Hist.*, I, p. 470). Ed. Lef.

BRACHYPHYLLUM (Paléont. végét.). Aucun genre de Conifères fossiles n'a donné lieu à plus de confusion et d'incertitude, dit M. de Saporta, et aucun dans le monde actuel ne saurait être comparé à ce singulier type. Le nom de ce genre, créé par Ad. Brongniart, exprime bien le trait principal de sa physionomie : des feuilles excessivement courtes et réduites. Les *Brachyphyllum* étaient en général petits, frutescents, sans rien d'élancé dans leur port, à ramifications alternes, rappelant par leur aspect celle du *Sequoia gigantea*. Leurs feuilles, courtes, un peu charnues, étaient en forme de mamelon droit ou courbé vers le haut; avec l'âge, ce mamelon s'effaçait, disparaissait presque entièrement, et les feuilles étaient semblables à des écussons rhomboïdaux entourant le rameau, comme les cicatrices pétiolaires du *Lepidodendron*. Les feuilles étaient insérées dans l'ordre phyllotaxique, 2/5 ou 3/8. Dans une espèce, les mamelons ne sont plus saillants et les feuilles sont réduites à des compartiments hexagonaux dont l'aspect rappelle certaines Euphorbes, d'où le nom de *Mamillaria* qu'avait cru pouvoir leur donner Brongniart (*B. mamillaria* Brongn.). Pendant longtemps on ne connut pas les organes de végétation de ces singulières Conifères. C'est Brongniart qui, le premier, a décrit un cône attribué à un *Brachyphyllum*, et provenant du calcaire oolithique de la Meuse, puis M. Pomel en décrivit un autre du calcaire lithographique de Châteauroux. M. de Saporta a découvert, outre de nouveaux cônes, des châtons mâles, qu'il croit pouvoir attribuer à cette plante. D'après ce savant paléobotaniste, les cônes des *Brachyphyllum* ont beaucoup d'analogie avec ceux des *Walchia*. Ils sont petits, portés à l'extrémité des rameaux, persistants ou caducs ; ils ont des écailles nombreuses, petites, disposées en spirales aiguës, analogues à celles des *Dammara* actuels. Les graines petites, inverses, libres, étaient au nombre de deux ou trois. Quant aux chatons mâles, leur attribution est douteuse. Ils présentent beaucoup de ressemblance avec ceux des *Dammara* et des *Walchia*. Ces différents caractères ne permettent guère d'assigner une place bien déterminée aux *Brachyphyllum*. Ainsi qu'on vient de le voir ils ont plusieurs affinités avec les *Walchia* et les *Dammara* ; ils en ont aussi avec les *Araucaria* par la persistance des écailles de leurs cônes, avec les *Cunninghamia*, par la conformation des feuilles ; ils ont enfin presque le port des *Arthrotaxis* actuels. Ils sont donc proches des Abiétinées et s'écartent sensiblement des Sequoiées. On connaît jusqu'ici sept espèces suffisamment caractérisées de *Brachyphyllum*, toutes des terrains jurassiques. Ce type est un des plus caractéristiques de cette période par ses particularités et son cantonnement : il se montre en effet dès le rhétien et disparaît un peu au-dessus du kimmeridien. On trouve les *Brachyphyllum* associés avec les *Ctenenopteris*, *Scleropteris*, *Lomatopteris*, *Cycadopteris*, fougères à frondes coriaces, avec des *Zamites* et *Otozamites*, avec des Araucariées et des Cupressinées, types qui, par leur port rigide et leur constitution sèche, indiquent des stations arides, dénudées, loin des fonds humides où croissait l'autre association végétale jurassique à feuillage luxuriant. Les *Brachyphyllum*, tout semble le démontrer, vivaient donc à l'écart des eaux, sur les pentes et les lisières des bois, et abritaient de leur ombre des Cycadées de petites tailles, des Fougères à frondes raides. P. Maury.



Brachyphyllum. — a, Rameau ; parties du même, grossies.

Bibl. : Ad. Brongniart, *Prodr. hist. des végét. foss.*, p. 109 ; *Tabl. des genres de végét. foss.*, p. 69. — Unger, *Synops. pl. foss.*, p. 195 ; *Genera et species plant. foss.*, p. 388. — Gœppert, *Monograph. Conifer. foss.*, p. 241. — Lindley et Hutton, *Foss. flor. of Great Brit.*, III, pp. 188 et 219. — Schimper, *Traité de Paléont. végét.*, II, p. 334. — Carruthers, *British Flor. Conifer.*, dans *Geol. Magaz.*, VI, n° 1. — G. de Saporta, *Végétaux des Terr. Jurass., Conifères*, III, p. 308. — B. Renault, *Cours de Bot. foss.*, IVe année, 1885, p. 93.

BRACHYPLEURA. Genre de Poissons osseux (*Téléostéens*), de l'ordre des *Anacanthiniens* et de la famille des *Pleuronectidæ* (V. ces mots), ayant pour caractères : bouche large ; dents fortes, coniques, légèrement recourbées, les antérieures de la mâchoire supérieure larges, disposées en deux séries, celles de la mâchoire inférieure en une seule série ; région vomérienne dentée ; nageoire dorsale commençant au niveau du museau, rayons de la dorsale et de l'anale simples ; écailles de dimensions moyennes, très caduques ; feuillets branchiaux lancéolés. La seule forme connue de ce genre est le *Brachypleura novæ Zelandiæ* Gunth., spécial aux côtes de la Nouvelle-Zélande, dont le corps est d'un gris rougeâtre uniforme et transparent. Rochbr.

Bibl. : Gunther, *Cat. Fishes, Brit. Mus.*

BRACHYPODIUS (Ornith.). Sous le nom de *Brachypodius* Blyth a désigné, en 1845 (*Journal Asiat. Soc. Beng.*, p. 576), un genre d'Oiseaux, de la famille des *Timéliidés* (V. ce mot) que Swainson, quelques années auparavant (*Class B.*, 1837, t. II, p. 226) avait proposé d'appeler *Micropus* (V. ce mot) et dont les différentes espèces

appartiennent à la faune de l'Asie méridionale et des îles de la Sonde. E. OUSTALET.

BRACHYPTERACIAS (Ornith.). Le genre *Brachypteracias* ou Brachyptérolle, qui est exclusivement propre à la faune malgache et qui appartient au groupe des *Rolliers* ou *Coraciadés* (V. ces mots), comprend un petit nombre d'espèces d'Oiseaux ayant des affinités avec les *Courols* ou *Leptosomes* (V. ces mots). Chez les Brachyptérolles le bec, relativement fort, est garni de soies molles aux commissures, les narines sont obliques et linéaires, les ailes courtes et obtuses, avec la cinquième penne plus longue que toutes les autres, la troisième et la quatrième à peu près de la même longueur, la seconde et la première très réduites. Les pennes caudales, lorsqu'elles viennent de pousser, paraissent assez pointues et les plumes du corps sont doubles, une même tige portant une plume normale et une petite plume duveteuse ; enfin les doigts ont leurs ongles tournés les uns en dedans, les autres en dehors, disposition qui est en rapport avec le genre de vie des Brachyptérolles. Ces oiseaux, en effet, qui habitent principalement les forêts voisines des côtes orientales et septentrionales de Madagascar, grattent le sol à la manière des Gallinacés ou retournent la mousse avec leurs pattes pour trouver les insectes, les myriapodes, les vers et les petits reptiles dont ils font leur nourriture.

Le type du genre *Brachypteracias* est le *B. leptosomus* Less., oiseau de 37 centim. de long, portant une livrée verte et rousse, avec des raies sourcilières blanchâtres et un large collier blanc sur le haut de la poitrine; mais à côté de cette espèce on distingue encore le *B. squamiger* Lafr., ainsi nommé à cause de l'aspect écailleux des plumes de sa poitrine, le *B. pittoides* Lafr. dont les couleurs vives rappellent la livrée de certaines *Brèves* (V. ce mot), le *B. Crossleyi* dont le costume est moins brillant, etc. Ces différentes espèces sont parfois réparties en trois sous-genres, *Brachypteracias*, *Geobiastes* et *Atelornis* dont les caractères sont tirés de la grosseur du bec, des proportions des ailes et de la queue et de la force des pattes. E. OUSTALET.

BIBL. : Alph. MILNE-EDWARDS et Alf. GRANDIDIER, *Hist. de Madasgascar*, *Oiseaux*, 1879, t. I, p. 234 et pl. 96 à 104.

BRACHYPTERNUS (Ornith.). Le genre *Brachypternus*, défini par Strickland en 1841 (*Proceed. Zool. Soc. Lond.*, p. 31), constitue une des nombreuses subdivisions qui ont été successivement établies dans le genre *Pic* (V. ce mot). On lui assigne les caractères suivants : bec légèrement courbé en dessus, faiblement comprimé sur les côtés et dépourvu de carènes latérales, plumes frontales prolongées jusqu'à la base des narines qui s'ouvrent à découvert ; ailes médiocrement développées, avec la quatrième, la cinquième et la sixième rémiges presque égales, queue cunéiforme, avec les deux pennes médianes plus longues que les autres; pattes courtes, avec le pouce rudimentaire et le doigt médian égal au doigt externe.

Dans ce genre, qui équivaut au genre *Brahmapicus* de Malherbe, prennent place des espèces de l'Inde, de Ceylan, de l'Indo-Chine et de la Chine, tels que le *Picus aurantius* L., le *P. chrysonotus* Less., le *P. puncticollis* Malh., le *P. erythronotus* V., le *P. Carlotta* Malh., le *P. fokiensis* Swinh., etc. Tous ces oiseaux, dont la longueur moyenne est de 30 centim. environ, portent à l'âge adulte une livrée brillante, teintée de rouge, de noir, de jaune d'or et de vert olive sur les parties supérieures du corps et ornée de marques noires sur les parties inférieures. E. OUSTALET.

BIBL. : JERDON, *Birds of India*, 1862, t. I, p. 215. — MALHERBE, *Monogr. des Picidés*, 1862, t. II, pls 67 à 70.

BRACHYPTERYX (Ornith.). Les *Brachypteryx* (Horsfield, *Trans. Linn. Soc.*, 1820-21, t. XIII, p. 157) sont des oiseaux de la famille des *Timéliidés* (V. ce mot), qui habitent l'Inde, l'Indo-Chine et les îles de la Sonde. Ils ont un bec de longueur médiocre, élargi à sa base, graduellement atténué vers la pointe et pourvu d'une carène qui, après avoir été très marquée entre les narines, s'efface et s'arrondit au milieu et se recourbe légèrement à l'extrémité. Leurs narines, très apparentes, s'ouvrent dans des fossettes et sont en partie recouvertes par des membranes; leurs ailes sont très courtes et arrondies, la première rémige étant atrophiée, les suivantes allant en augmentant de grandeur jusqu'à la cinquième et conservant ensuite à peu près les mêmes dimensions jusqu'à la dixième; leur queue est arrondie et leurs pattes se font remarquer par la hauteur du tarse, la longueur du doigt médian et la forme comprimée et recourbée des ongles, et notamment de l'ongle postérieur. Parmi les espèces de ce genre nous citerons : *Brachypteryx montana* Horsf., de Java; *B. cruralis* Hodgs., du Népaul et du Sikkim; *B. nipalensis* Moore, de Birmanie, et *B. hyperythra* Jerd. et Bl. de l'Himalaya oriental. La première de ces espèces se distingue par sa livrée d'un bleu indigo foncé, variée de gris et de noir et relevée par deux taches d'un blanc lustré dans le voisinage des yeux. Elle est à peu près de la grosseur d'un Moineau. — Le nom de *Brachypteryx* a été appliqué également par Owen, en 1848, aux Râles gris et bruns qu'on désigne plus généralement sous le nom d'*Ocydromes* (V. ce mot). E. OUSTALET.

BIBL. : GRAY et MITCHELL, *Genera of Birds*, 1844, t. I, p. 209, pl. 55, fig. 11. — JERDON, *Birds of India*, 1862, t. I, p. 494. — J. GOULD, *Birds of Asia*, 1869, part. 21. — R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1883, t. VII, p. 26.

BRACHYPUS (Ornith.). Ce nom a été appliqué par Swainson (*Zool. Journ.*, 1827, t. III, p. 163 et *Faun. Bor. Amér.*, 1839, p. 485), à divers oiseaux de la famille des *Timéliidés* (V. ce mot), que Boie et Blyth avaient déjà classés antérieurement dans deux genres distincts, *Pycnonotus* et *Rubigula* (V. ces mots).

BRACHYRE (*Brachyris* Nutt.). Genre de plantes de la famille des Composées et du groupe des Astéroïdées, dont les représentants sont des herbes vivaces, à feuilles très entières, originaires de l'Amérique et caractérisées surtout par l'aigrette qui est formée de cinq à dix longues écailles aplaties et persistantes. L'espèce type, *B. Laniaæ* Nutt. (*Solidago Sarothræ* Pursh), se rencontre communément sur les bords du Missouri, dans les endroits arides. Toutes ses parties exhalent une odeur forte, désagréable. Ses feuilles sont, dit-on, employées en infusion, comme diurétiques. Ed. LEF.

BRACHYRHAMPHUS (Ornith.). Ce genre de la famille des *Uriidæ* (V. GUILLEMOT) a été défini par Brandt en 1837 et renferme quelques espèces de Palmipèdes qui vivent sur les côtes de l'Amérique russe, de la Californie, du Kamtschatka, etc. Ces oiseaux que l'on désigne sous les noms de *Brachyrhamphus marmoratus* Lath., de *B. Kittlitzi* Brandt, etc., sont de taille plus faible que les Guillemots ordinaires et ont le bec court, grêle, légèrement recourbé et fortement comprimé sur les côtés, les narines recouvertes par des plumules, les pattes faibles et rejetées en arrière, le plumage de couleur sombre, au moins sur les parties supérieures du corps. Dans leur port et leurs allures ils offrent beaucoup d'analogie avec les Guillemots. E. OUSTALET.

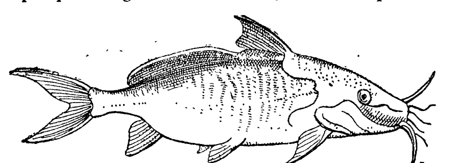
BIBL. : J.-J. AUDUBON, *Birds Amer.*, t. VII, pl. 475. G.-R. GRAY et MITCHELL, *Genera of Birds*, 1844, t. III, p. 177. — E. COUES, *Proceed. Acad. Philad.*, 1868, fig. — D.-G. ELLIOT, *Birds N. Amer.*, pl. 78.

BRACHYSÈME (Bot.) (*Brachysema* R. Br.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées, du groupe des Podalyriées, dont on connaît environ quatorze espèces originaires de l'Australie occidentale ou tropicale. Le *B. latifolium* R. Br., que l'on cultive comme ornemental dans les serres froides de l'Europe, est un arbuste de 1m30 à 1m60 de hauteur ; ses rameaux grêles et sarmenteux portent des feuilles alternes, ovales, très entières et de une à trois fleurs latérales d'un beau rouge. On cultive de même le *B. longifolium* R. Br. et le *B. speciosum* R. Br., le premier à fleurs orangé vif, le second à fleurs rouge-vermillon. Ed. LEF.

BRACHYSPORIUM (Bot.). Groupe de Champignons autrefois isolé dans l'ancien genre *Helminthosporium*, mais différent des *Helminthosporium* actuels par ses spores ovoïdes et courtes (d'où son nom), à pointe dirigée en bas, présentant deux ou plusieurs cloisons parallèles entre elles. Ces spores sont portées à l'extrémité supérieure de filaments rigides, noirs, cloisonnés. On ramène à ce type une trentaine de formes. H. F.

BRACHYSTOCHRONE (V. Brachistochrone).

BRACHYSYNODONTIS (Ichthyol.). Genre de Poissons Osseux (*Téléostéens*) de l'ordre des *Physostomes*, et de la famille des *Siluridæ* (Silurides Sténobranches) (V. ces mots), créé par Blecker pour une forme démembrée des *Synodontis* proprement dits (V. ce mot), dont elle diffère par les barbillons maxillaires bipartits, une légère denticulation du bord de l'opercule, et par l'ouverture des branchies s'étendant en arrière de la gorge. Gunther, qui n'accepte pas le genre de Blecker, divise cependant les



Brachysynodontis membranaceus.

Synodontis en deux groupes et maintient dans l'un d'eux l'unique forme de Blecker, le *Brachysynodontis membranaceus*. Cette forme, du Nil supérieur et des autres fleuves d'Afrique, est caractérisée par de très petites dents, courtes, formant une plaque excessivement faible située sur les mandibules, par ses barbillons maxillaires plus courts que la tête, réunis par une large membrane noire; par une épine dorsale sans denticulations à sa partie antérieure, et par sa nageoire adipeuse commençant immédiatement en arrière de la dorsale. Rochbr.

Bibl. : Gunther, *Cat. Fishes. Brit. Mus.* — Geoffroy, *Descr. Egypte* (Poissons).

BRACHYTARSOMYS (Zool.). Genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs et de la famille des *Rats* (*Muridæ*), créé par Gunther (1875) pour un rat de Madagascar à jambes plus courtes que l'*Hallomys* et le *Nesomys* (V. ces mots) du même pays, et rappelant l'*Otomys* d'Afrique par la forme de son crâne. Les dents sont en même nombre que chez les Rats, et la face triturante des molaires présente, par suite de l'usure de l'émail, un dessin en zigzag assez semblable à celui des Campagnols, mais à angles arrondis. Les incisives ne présentent pas de sillon sur leur face antérieure. La tête est arrondie, le nez et les oreilles courts, l'œil petit, les poils des moustaches disposés sur cinq rangs. Le pelage est serré, touffu. La queue longue est annelée avec des poils épars. Le pouce est petit aux pattes postérieures, dont le pied est plus court que la jambe. La couleur du pelage est d'un gris brun teinté de roux sur les flancs avec le dessous blanchâtre et la queue noire à la base, blanche dans sa moitié terminale. La taille est celle du Rat commun. Cet animal est un des rares Rongeurs propres à la grande île de Madagascar (V. Rat). E. Trouessart.

BRACHYTARSUS (Entom.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Platyrrhinides (*Anthribides* Auct.), établi par Schönherr (*Gen. Curcul.*, I, 1833, p. 170). Les *Brachytarsus*, tous de petite taille, sont caractérisés par le corps épais, très convexe, les antennes courtes, droites, terminées par une massue de trois articles, le rostre subtrapézoïdal, le prothorax pourvu, près de la base, d'une carène transversale entière ou fragmentée, les hanches antérieures contiguës, globuleuses, le pygidium plus ou moins découvert et le troisième article des tarses en grande partie engagé dans le deuxième. Ils habitent l'Europe et l'Amérique du Nord. Les deux espèces les plus communes sont le *B. fasciatus* Forst (*B. scabrosus* Fabr.) et le *B. variegatus* Fourcr. (*B. varius* Fabr.). Ce dernier se rencontre surtout sur les sapins. D'après Ratzeburg, qui a décrit ses métamorphoses (V. *Die Fortinsect.*, I, p. 99, pl. IV, f. 6), ses larves vivent en grand nombre sous les coques du *Lecanium racemosum* Ratz., Hémiptère-Homoptère de la famille des Coccides. Le *B. fasciatus* Forst. est long de 3 à 4 millim., noir, densément ponctué avec les élytres d'un brun rougeâtre tachetées de blanc et de noir. Comme celles du *B. variegatus*, ses larves sont parasites de diverses Cochenilles et se transforment sous les coques desséchées et modifiées des femelles, notamment du *Pulvinaria carpini* L., sur le charme, du *Gossyparia ulmi* Fourcr., sur l'orme et du *Lecanium genevense* Targ., sur l'aubépine (V. Frisch, *Beschr.*, 1790, p. 38 et Rupertsberger, *Biologie*, p 222). Ed. Lef.

BRACHYTHECIUM (Bot.) (*Brachythecium* Schimper). Genre de Mousses de grande taille, de la famille des Hypnées, croissant sur la terre, les pierres, les troncs d'arbres, où elles adhèrent par des radicelles en houppe et glabres. Les tiges couchées portent des rameaux qui en fournissent d'autres pennés. Les feuilles, étroites, imbriquées, minces, ovales ou oblongues, lancéolées, se terminent en une pointe courte qui peut, chez certaines espèces, devenir une longue soie. Les fleurs, monoïques ou dioïques, sont disposées le long de la tige. Leur coiffe, caduque, est disposée en cône plus ou moins pointu. L'urne, courte ou ovale, à parois épaisses et solides, est portée par un pédicelle rouge foncé, lisse ou semé de papilles. L'opercule est grand, en forme de cône bombé, terminé par une pointe fine. Le péristome double a des dents extérieures épaisses, à articulations très rapprochées. H. F.

BRACHYTÈLE (Entom.). Genre d'Arachnides, de la famille des *Avicularidæ*, proposé en 1871 par le docteur Ausserer et faisant partie de la série des *Avicularidæ* pourvus de trois griffes tarsales et dépourvus de rateau aux chélicères. Les Brachytèles se rapprochent surtout des *Diplura* C. Koch, dont ils diffèrent par leurs filières beaucoup plus courtes que l'abdomen, leurs tarses plus robustes et non flexibles, leurs yeux antérieurs en ligne tout à fait droite. Le *B. aterica* C. Koch, type du genre, habite la Grèce, où il est très rare; d'autres espèces ont été trouvées en Asie et même en Amérique. Eug. Simon.

BRACHYTHERIUM (Paléont.). Genre de Mammifères fossiles, créé récemment (1883) par Ameghino sur des débris provenant des couches oligocènes de la République Argentine, et qu'il rapproche de l'*Anoplotherium* (V. ce mot). L'espèce unique du genre (*Br. cuspidatum*) devait être un Ongulé herbivore de taille moyenne, plus petit que l'*Anoplotherium* et comparable à ce dernier par ses formes. (V. Anoplothère). E. Trt.

BRACHYTŒNIUS (Paléont.). Ce genre de Reptiles-fossiles n'est connu que par des dents cylindriques, un peu courbées et armées, vers leur pointe, de deux arêtes opposées, tranchantes, courtes ; la surface de la base porte quelques lignes longitudinales. Le *B. perennis* a été établi par H. de Meyer pour l'espèce trouvée dans le calcaire jurassique du Wurttemberg. E. Sauvage.

Bibl. : Münster, *Bertr. zur Petref.*, t. V.

BRACHYTRYPES (Entom.). Genre d'Insectes-Orthoptères, de la famille des Gryllides, établi par Audinet-Sarville (*Orthopt.*, 1839, p. 323) pour le *Gryllus megacephalus* décrit et figuré en 1827 par A. Lefebvre dans les *Annales de la Société Linnéenne de Paris*, VI, p. 99, pl. 5, f. 45. C'est le plus gros grillon d'Europe. Il est long de 30 à 35 mill., d'un jaune testacé et remarquable par l'énorme développement de la tête, les mandibules très fortes, les palpes maxillaires dont l'article terminal est presque du double plus long que l'avant-dernier, enfin par l'oviscapte très court, atteignant à peine l'extrémité de l'abdomen. Le *B. megacephalus* a été découvert en Sicile, dans la partie la plus méridionale du Val-di-Noto, dans des buttes de sable situées à peu de distance de la mer. On l'a également rencontré en Tunisie (V. *Ann. Soc.*

ent. Fr., 1880, *Bull.*, p. LXVIII.) Il a été indiqué comme très nuisible aux vignes et aux champs de blés des environs de Palerme. (V. *Ann. Soc. ent. Fr.*, 1879, *Bull.*, p. LXXX.) D'après A. Lefebvre, « sa stridulation, au lieu d'être interrompue, comme celle du *Gryllus campestris*, produit, au contraire, pendant près d'une demi-minute, un roulement continu et soutenu, tellement fort et sonore, qu'il est susceptible d'être entendu à près d'un mille ». Ed. LEF.

BRACHYURE (Mamm.) (V. SAKI).

BRACHYURES (Zool.). Nom donné par Latreille à la première division des Crustacés Décapodes, comprenant tous les animaux connus vulgairement sous le nom de *Crabes*. Les Brachyures se distinguent des autres Décapodes par l'abdomen petit, reployé sous le corps et toujours dépourvu d'appendices à l'extrémité, par le plastron sternal assez large entre toutes les pattes, et jamais linéaire, enfin par les vulves qui s'ouvrent toujours sur le plastron sternal. Les Brachyures ont été depuis longtemps divisés en quatre sections comprenant chacune un certain nombre de familles : les *Oxyrhinques*, les *Cyclométopes*, les *Catométopes*, les *Oxystomes*, il faudrait probablement y ajouter une cinquième section, celle des *Notopodes* de Latreille, comprenant quelques genres tels que les Dorippes et les Homoles, classés par Milne Edwards parmi les Décapodes anomoures. Eug. SIMON.

BRACHYURUS (Ornith.). Synonyme de *Pitta* (V. BRÈVE).

BRACIEUX. Ch.-l. de cant. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, sur le ruisseau de Bonneheure, à son confluent avec le Beuvron ; 1,039 hab. Cette localité passe pour fort ancienne, une route romaine aurait, à ce que l'on a prétendu, traversé son territoire. Il n'y a pas deux siècles, la route de Blois à Romorantin passait par Bracieux. C'est vers 1750 qu'elle a été détournée par Cour-Cheverny. Un important marché de céréales se tient chaque jeudi à Bracieux. F. B.

BRACK (Wenceslas), biographe de la fin du XVe siècle. Il publia à Augsbourg en 1478 un dictionnaire latin où les mots étaient classés méthodiquement sous le titre de *Vocabularium rerum Archonium appellatum*, qui obtint un grand succès et fut réédité plus de quinze fois dans l'espace de trente ans.

BIBL. : BRUNET, *Manuel du Libraire*.

BRACK (Antoine-Fortuné de), général français, né à Paris le 8 avr. 1789, mort à Evreux le 21 janv. 1850. Admis à l'Ecole militaire de Fontainebleau le 30 déc. 1806, nommé sous-lieutenant au 7e hussards le 9 avr. 1807, il rejoignait son régiment avant la bataille d'Heilsberg ; aide de camp du général Edouard Colbert en 1809, il gagnait la croix à Wagram. Capitaine en 1813, il passait la même année au 2e lanciers de la garde, avec rang de chef d'escadron. Pendant la campagne de 1814 il fit avec succès la guerre de partisans (affaires de Hoogstrasten, Bréda, Ypres, Menin, Lille) ; à Waterloo, il eut deux chevaux tués, le général Domon lui confia le commandement du 9e chasseurs à cheval. Il défendit la Malmaison, puis passa la Loire avec la garde et fut mis en non activité (15 sept. 1815). Pendant la Restauration, il accompagna au Brésil, comme chevalier d'honneur, la princesse Amélie, troisième fille du prince Eugène Beauharnais, fiancée à l'empereur don Pedro Ier, dont il devint aide de camp en 1829. La révolution de 1830 le réintégra dans l'armée française ; nommé lieutenant-colonel du 8e chasseurs à cheval le 11 sept. 1830, il devint colonel du 4e hussards le 5 janv. 1832. Maréchal de camp le 24 août 1838, il prit le commandement de l'école de cavalerie, qu'il dut quitter deux ans plus tard, pour cause de maladie. Placé à la tête de la subdivision de l'Eure il fut mis à la retraite en 1848. Auteur militaire distingué, de Brack a laissé de nombreux ouvrages dont le plus connu : *Avant-postes de cavalerie légère* (1831), est devenu classique dans toutes les armées. On a de lui des articles insérés au *Spectateur militaire* (1831-1840), une collection de *Manuels d'instruction* à l'usage des sous-officiers (1834) ; une biographie du général russe Denis Davidov, auteur de la *Guerre de partisans* (1841) ; de Brack a traduit en français la *Tactique des trois armes* du général prussien von Decker. Lié d'amitié avec La Marmora depuis 1834, de Brack échangeait avec le futur général piémontais une correspondance qui a été publiée en 1881 par le député au Parlement italien L. Chiala *(Ricordi della Giovinezza de La Marmora)*.

La célébrité du général de Brack est récente : esprit hardi et novateur, ses idées eurent, de son vivant, moins de succès en France qu'à l'étranger ; ce n'est qu'après nos revers de 1870 qu'elles ont triomphé, en inspirant tous les règlements d'exercices de la cavalerie conçus depuis cette époque. Ame ardente, esprit cultivé, doué d'un sens éminemment pratique, de Brack, dans sa courte carrière active (1806-1815) avait su discerner et comprendre le rôle et l'emploi de la cavalerie ; il eut le talent d'exprimer sa doctrine avec autant de clarté que de verve, mais ne put réussir à entamer la routine. Justice lui a été rendue trop tard ! Son influence posthume est énorme, et ce n'est pas trop dire que de lui attribuer l'honneur des progrès réalisés aujourd'hui par notre cavalerie.

BRACKENBRIDGE (Hugh-Henry), publiciste américain, né à Campbelton en 1748, mort à Carlisle (Pennsylvanie) en 1816. D'abord professeur à *Princeton College*, puis chapelain de l'armée, il quitta l'église pour le barreau, dirigea l'*United States Magazine* à Philadelphie, se fixa à Pittsburg, où il occupa le poste de juge jusqu'à sa mort. On a de lui *Incidents de l'insurrection de la Pennsylvanie occidentale* (1794) ; *Chevalerie moderne* ou *Aventures du capitaine Farrago*, satire politique et humoristique republiée à Philadelphie en 1846 avec illustration de Darley ; un grand nombre d'essais et de vers.

BRACKENBURY (Charles BOOTH), officier et écrivain militaire anglais, né à Bayswater le 7 nov. 1831. Colonel d'artillerie (1er oct. 1882), il a rendu les plus grands services à l'armée anglaise comme instructeur-adjoint d'artillerie à Woolwich, directeur-adjoint de l'enseignement militaire, directeur de la manufacture royale de poudres, etc., etc. Il a suivi les opérations militaires les plus importantes du siècle. Il a assisté notamment au siège de Sébastopol, à la campagne de Bohême (1866) à celle du Mans (1870) dans l'armée du prince Frédéric-Charles ; à celle de Bulgarie (1877). Il a publié d'importants ouvrages militaires parmi lesquels nous citerons : *European Armaments in 1867* (1867) ; *the Constitutional forces of Great-Britain* (1869) ; *Foreign Armies and Home Reserves* (1871) ; *the Winter campaign of Prince Frederick Charles in 1870-71* (1873) ; *Reforms in the french army* (1874) ; *Life of Frederick the great ;* et un certain nombre de brochures sur des questions militaires. Il a édité aussi plusieurs manuels techniques.

BRACKENBURY (Henry), général anglais, né à Bolingbroke (Lincolnshire) le 1er sept. 1837. Il entra dans l'artillerie en avr. 1856 et fit la campagne des Indes (1857-1858). Instructeur d'artillerie, puis professeur d'histoire militaire à Woolwich, il fut pendant la guerre franco-allemande de 1870 délégué principal de la Société anglaise de la Croix Rouge. Il fit, comme secrétaire de Wolseley, la campagne contre les Achantis (1873-1874), prit part à la mission de Natal (1875), à l'expédition de Chypre (1878), à la campagne contre les Zoulous (1879). Secrétaire particulier de lord Lytton, vice-roi des Indes (1880), attaché militaire à l'ambassade anglaise à Paris (janv. à mai 1882), sous-secrétaire adjoint pour l'Irlande (mai-juill. 1882), il prit part à l'expédition d'Egypte où il gagna le grade de major-général. Il a été nommé le 1er janv. 1886 chef de bureau des informations au mi-

nistère de la guerre. Il a publié : *Fanti and Ashanti* (Londres, 1873); *Narrative of the Ashanti War* (Londres, 1874); *the River column* (Londres, 1884); *les Maréchaux de France. Etude de leur conduite à la guerre en 1870. Lebœuf: Plans et préparatifs. Mac-Mahon : Wœrth et Sedan. Bazaine : Metz* (Paris, 1872, in-12), ouvrage interdit par le gouvernement français, et a collaboré à diverses revues anglaises, entre autres aux *Proceedings of the Royal artillery institution.*

BRACKET-SYSTEM (Mar.). On désigne sous ce nom un mode de construction des navires en fer inauguré en Angleterre, et qui a pour but d'augmenter la résistance de la coque aux efforts de déformation longitudinale, sans accroître le poids des matériaux qui entrent dans sa composition. On sait que sur les navires en bois, la coque est formée de membres transversaux ou *couples* (V. ce mot) perpendiculaires au longitudinal du navire ; ils ont pour fonction de fixer la forme du bâtiment et de maintenir le bordé extérieur, qui les relie et rend la coque étanche (V. BORDÉ). Ces couples, dont l'ouverture est maintenue invariable par les baux, présentent une grande résistance aux déformations transversales, mais ne contribuent en rien à la liaison longitudinale de la coque, qui n'est assurée que par le bordé et les différentes pièces longitudinales telles que : quille, carlingues, lisses, bauquières, ponts, etc. Cet état de choses est rationnel pour les navires en bois, où les liaisons transversales doivent être très fortes, puisque toute déformation dans ce sens entraîne l'écartement des virures du bordé et la disjonction des coutures; mais il n'en est pas de même pour les constructions en fer, où ces virures sont réunies directement par le rivetage. Le *système transversal* présente donc l'inconvénient de consacrer la plus grande partie des matériaux de la coque pour supporter les efforts les moins considérables, et cet inconvénient s'accroît à mesure que la longueur des navires devient plus grande, car, avec cette longueur, augmentent rapidement les efforts de déformation longitudinale. C'est en effet pour le *Great-Eastern*, le plus grand navire qui ait été mis à flot, qu'un nouveau système de construction, dit *système longitudinal*, a été inauguré par M. Scott-Russel sur les plans de Brunel. Le navire est divisé par des cloisons étanches espacées autant que possible de la largeur du bâtiment; entre ces cloisons pleines sont placées des cloisons largement évidées réduites à leurs bords extérieurs ; entre les cloisons sont fixées des poutres longitudinales normales au bordé extérieur, et placées au milieu de chaque virure. Ces poutres croisent les écarts des virures, que les efforts de déformation longitudinale font travailler par extension ou par compression et augmentent beaucoup leur résistance. Un double pont continu en fer, supporté par les cloisons, augmente encore les liaisons longitudinales. D'après Scott-Russel, les poids de la charpente d'un navire de 700 tonneaux se répartissent comme il suit pour chacun des systèmes : *Système transversal.* Bordé, 110 tonneaux; liaisons transversales, 130; liaisons longitunales, 40. — *Système longitudinal.* Bordé, 110 tonneaux; liaisons transversales, 40; liaisons longitudinales, 130. La fig. 1 représente une coupe transversale dans la partie inférieure de la coque du *Great-Eastern*. On voit que dans les fonds est établi un vaigrage continu, véritable bordé intérieur, montant jusqu'au pont inférieur, et constituant ainsi une double coque. Ce double-fond, qui règne sur presque toute la longueur du navire, augmente considérablement la résistance de la coque aux déformations longitudinales, et s'oppose à l'irruption de l'eau dans la cale, au cas où un échouage déterminerait la rupture du bordé extérieur sans avarier le double-fond lui-même. C'est précisément ce qui se réalisa pour ce bâtiment qui, à la suite d'un échouage sur les côtes d'Amérique, eut dans les fonds une déchirure de 25 m. de long sur 1m50 de large sans que sa sécurité ait été jamais compromise.

Ce mode de construction, rationnel pour un navire de la taille du *Great-Eastern*, conduit à prendre pour les bâtiments de dimensions ordinaires des matériaux de trop faible épaisseur, exposés par suite, en raison de l'usure et de l'oxydation, à une notable diminution de résistance ;

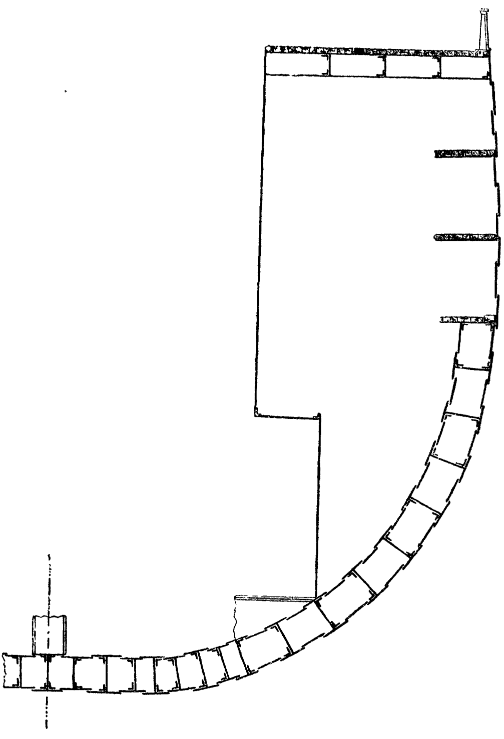


Fig. 1.

il entraîne d'autre part de très grandes difficultés d'exécution : aussi n'a-t-il été adopté dans la pratique des constructions navales qu'en subissant de notables modifications d'où est sorti le système mixte, à membrures tronçonnées, désigné principalement sous le nom de *bracket-system*, et employé d'abord en Angleterre, puis en France pour les gros navires de guerre. Dans ce système, on n'a pas poussé aussi loin la diminution des liaisons transversales, car il faut que la muraille puisse supporter sans déformation les poids considérables de la cuirasse, des tourelles et de l'artillerie ; mais on a conservé les avantages de l'emploi de la double coque et du fractionnement du double fond en cellules étanches. Le mode de construction est d'ailleurs variable selon les différentes parties de la coque. Les fonds compris entre la quille et la cuirasse doivent être disposés pour résister aux échouages, aux effets destructifs des torpilles, et, autant que possible, aux efforts de compression longitudinale. Ils sont composés d'un réseau de mailles formées par des lisses longitudinales et par des couples fractionnés en tronçons, chacun des tronçons reliant deux lisses voisines. Ce réseau est recouvert extérieurement par le bordé, intérieurement par le vaigrage, qui se termine latéralement à des cloisons étanches longitudinales ; il règne sur les deux tiers environ de la longueur du navire. Les lisses et les couples sont largement évidés de manière à réduire le poids de la membrure, mais un certain nombre sont étanches et constituent par leur croisement des cellules isolées les unes des autres, mais dans lesquelles il est possible de pénétrer par des trous d'hommes fermés en temps ordinaire, lorsque l'entretien des fonds l'exige. Chaque tronçon de couple est formé de deux goussets de tôle, réunis par des cornières au bordé, au vaigrage et aux lisses longitudinales (fig. 2).

Le mode de construction qui nous occupe a été introduit en France vers 1872, avec quelques modifications, par M. l'ingénieur de Bussy. En Angleterre, on attache le

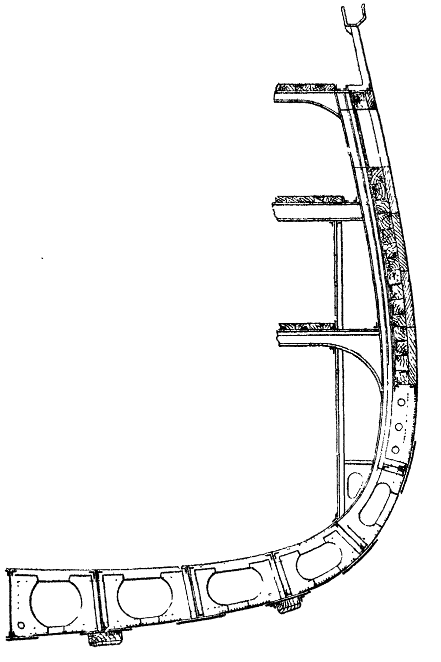


Fig. 2.

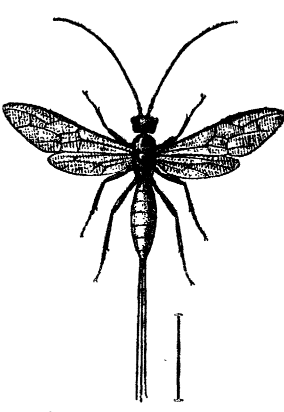
plus d'importance aux liaisons longitudinales, ce qui entraîne l'adoption de lisses continues traversant les couples étanches; il en résulte certaines difficultés de construction qui disparaissent avec le système français, où les lisses sont interrompues à chaque couple étanche, à l'exception toutefois de la lisse centrale et de deux lisses extérieures qui soutiennent la cuirasse et portent le nom de *lisses tablettes*. Cette disposition présente évidemment moins de résistance que la première aux déformations longitudinales, mais l'expérience a prouvé qu'elle n'entraînait, de ce chef, aucun inconvénient. Depuis quelques années, le poids des cuirasses augmentant, on a même dû revenir aux coques présentant une grande résistance transversale; on y est parvenu en réduisant considérablement l'écartement des couples, qui, de $1^{m}25$ sur la *Dévastation*, a été ramené à 65 centim. sur le *Formidable;* dans le même but, on a rendu continues toutes les membrures verticales, et discontinus tous les éléments des lisses, en faisant exception pour la lisse centrale et la lisse tablette, que l'on conserve continues. Au-dessus des fonds se trouve la tranche cuirassée qui doit résister au choc des projectiles, et porter les points d'attache des plaques de blindage. Cette partie de la coque doit donc posséder une très grande résistance transversale. Pour cette raison, sur les navires construits dans le *bracket-system* proprement dit, c.-à-d. possédant dans les fonds des membres espacés de $1^{m}20$ environ, on intercale sous la cuirasse des membres de renfort semblables aux membrures principales; mais cette disposition devient inutile pour les bâtiments dont les fonds sont à mailles étroites. D'ailleurs, le barrotage des ponts, dont l'un est généralement blindé, contribue dans une large mesure à augmenter le résistance transversale de cette partie du navire (V. Cuirasse).

Sur certains navires de commerce, et principalement sur les grands paquebots, on utilise le double fonds pour former des compartiments à lest d'eau ou *wather ballast* (V. Ballast); ces compartiments, limités à la partie la plus élevée des varangues, sont fermés latéralement par des lisses longitudinales, et leur étanchéité est assurée en sectionnant la membrure pour le passage de ces lisses. La coque se trouve donc fractionnée en deux parties réunies par le bordé et les taquets de jonction des couples.

E. C.

Bibl.: Reid, *Construction des navires en fer*, trad. Eynaud. — Hauser, *Cours de construction navale.*

BRACON. Genre d'Insectes-Hyménoptères, du groupe des Térébrants, qui a donné son nom à la famille des Braconides. Placés près des Ichneumonides, les Braconides en diffèrent essentiellement par les articles 2 et 3 des antennes réunis, par les ailes antérieures n'ayant qu'une seule nervure décurrente et par le second segment abdominal qui, sur la face dorsale, se continue avec le troisième sans suture, de façon à ne permettre aucun mouvement. Leur allure est plus lente, leur vol plus faible que celui des Ichneumonides et ils se tiennent de préférence dans les lieux ombragés. Ils ont des antennes droites, filiformes ou sétiformes, en général aussi longues que le corps chez les femelles, plus longues chez les mâles, deux trochanters, une tarière et des tarses de cinq articles. Leurs couleurs sont le noir, le rouge et le jaune, diversement nuancés, et chacune de ces trois teintes peut constituer la couleur foncière, plus ou moins diversifiée par des taches empruntées aux deux autres couleurs. Quelques-uns sont légèrement bronzés, mais aucun ne possède un éclat métallique. Les ailes, hyalines ou d'une teinte plus ou moins foncée, sont souvent parées, dans les grandes espèces des régions tropicales, des plus belles nuances de bleu-violet, de rouge ou de jaune-doré, avec des bandes noires qui se détachent vivement du fond. A leurs premiers états, tous les Braconides sont parasites, soit internes, soit externes, de larves d'Insectes, surtout de Coléoptères, de Lépidoptères, de Diptères et d'Hyménoptères.



Bracon flavator Fabr.

Les espèces connues, au nombre d'au moins 2,000, sont répandues dans toutes les régions du globe et sont extrêmement difficiles à déterminer, non seulement à cause de leur taille exiguë et des variations de couleurs qu'ils présentent, mais encore à cause des renseignements très rares et très incomplets que l'on possède sur leur vie évolutive et leurs mœurs. D'après la conformation différente des pièces buccales, on les divise en trois groupes principaux : les *Clidostomines* ou *à bouche close*, les *Cyclostomines* ou *à bouche ronde* et les *Exodontines* ou *à mandibules tournées en dehors*. Le genre *Bracon*, qui appartient au groupe des Cyclostomines, est caractérisé par la tête presque sphérique, le troisième article des antennes plus long que le deuxième et l'abdomen sessile ou à peine pédonculé. Ses représentants, très nombreux, en général de très petite taille et de couleurs sombres, s'attaquent surtout aux larves des Coléoptères xylophages, tels que les Cérambycides et les Curculionides. Le *B. flavator* Fabr., que nous figurons, est une jolie espèce des régions centrales et méridionales de l'Europe. Il est d'un beau noir avec l'abdomen d'un jaune testacé et vit aux dépens des larves de deux Longicornes, le *Pogonocherus fascicularis* Panz. et l'*Hesperophanes pallidus* Oliv. Deux espèces voisines, le *B. variator* Nees et le *B. urinator* Fabr., également communes en Europe, sont parasites, la première des larves d'un Diptère (le *Tephritis emarginata* Fall., la seconde des larves du *Rhinocyllus latirostris* Latr., charançon qui attaque les capitules du *Car-*

duus nutans L. (V. T. A. Marshall, *Monogr. des Braconides*, dans André, *Species des Hyménoptères d'Europe*, t. IV, 1888.) Ed. Lef.

BRACON. Terme d'architecture hydraulique, désignant une réunion de pièces de bois disposées en potence afin d'en assurer la solidité et servant à soutenir et à faire manœuvrer la porte d'une écluse ou d'une digue à retenir les eaux. Ch. L.

BRACON. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Salins; 394 hab.

BRACONNAGE. Le braconnage consiste à chasser sans permission sur les terres d'autrui, ou avec des engins prohibés, ou en temps prohibé. Ce mot emporte avec lui l'idée d'habitude, et même de métier. A l'origine, il n'était pas pris dans le sens défavorable qu'il a toujours aujourd'hui : le braconnier était un valet de chasse, chargé spécialement de l'entretien et du dressage de certains chiens de chasse : les braques. De là le nom de braconnier. Sa fonction était aussi honorable que celle du fauconnier, du louvetier, etc. Toutefois le mot braconnage emporta de bonne heure une idée de délit. Dans l'ancien droit le braconnage était puni du fouet, de la flétrissure. La peine des galères était même prononcée en cas de récidive. L'ordonnance de 1601 va jusqu'à porter la mort, en cas de deuxième récidive. Aujourd'hui, nos lois pénales n'érigent pas le braconnage en un délit spécial. Mais on peut atteindre les braconniers au moyen des dispositions relatives à la récidive, en matière de délits de chasse. C'est ainsi que la loi du 22 avr. 1790, dans son art. 3, décidait que les peines de délits de chasse seraient doublées au cas de récidive, triplées en cas de troisième condamnation, à condition que la nouvelle condamnation soit prononcée dans l'année de la date de la précédente. La loi du 3 mai 1844, sur la police de la chasse, porte (art. 14) que les peines ordinaires pourront être doublées si le délinquant était en état de récidive, et que, lorsqu'il y aura récidive, dans les cas prévus en l'art. 11 (lequel ne prononce que l'amende), la peine de six jours à trois mois d'emprisonnement pourra être appliquée, si le délinquant n'a pas satisfait aux condamnations précédentes. Il y a récidive, aux termes de l'art. 15, lorsque dans les douze mois qui ont précédé l'infraction, le délinquant a été condamné en vertu de la loi sur la chasse. Gardeil.

BRACONNIER (V. Braconnage).

BRACONNIÈRE. On appelait ainsi, dans l'ancienne armure, l'ensemble des lames mobiles qui descendaient de la cuirasse vers les cuisses, et protégeaient le ventre et les hanches. Le nombre de ces lames variait de 1 à 5. Elles étaient quelquefois nommées *faltes* (V. ce mot). Cette espèce de jupon couvrait les reins et descendait jusqu'à mi-cuisse. Souvent les lames dont se trouvait formée la braconnière, se repliaient en glissant l'une sur l'autre de bas en haut quand l'homme d'armes se mettait en selle. D'autres fois la braconnière était faite de mailles.

BRACONNOT (Henry), chimiste français, né à Commercy le 29 mai 1781, mort à Nancy en 1855. Après avoir rempli les fonctions de pharmacien à l'hôpital militaire de Strasbourg, il fut nommé en 1807 professeur d'histoire naturelle et directeur du Jardin des plantes de Nancy. Toutefois, il se livra surtout à l'étude de la chimie et on lui doit plusieurs découvertes intéressantes en chimie organique, notamment le sucre de gélatine et la pyroxyline ou fulmi-coton. Il a soumis à l'analyse un grand nombre de produits: aloès, absinthe, champignons, graisses animales, riz, acide sorbique ou malique, ligneux, gélatine, lait, caséum, quercite, etc. Ses travaux attirèrent sur lui l'attention et il fut nommé en 1823 membre correspondant de l'Institut. A sa mort, il légua sa fortune à la ville de Nancy. Voici la liste de ses principales publications: *Mémoire sur les corps gras* (*Journ. Ph. et Ch.*, t. I, 385); *Mémoire sur l'acide sorbique* (*id.*, t. IV, 17, 343); *Mémoire sur la conversion du ligneux en gomme et en sucre* (*id.*, t. VI, 416); *Action de l'acide sulfurique sur la gélatine* (*id.*, t. VI, 431); *Sur la Xyloïdine* (*id.*, t. XIX, 562); *Suc gastrique* (*id.*, t. XXII, 91); *Analyse des eaux de Luxeuil* (t. XXIV, 229); *Sur la Matière sucrée du gland de chêne* (t. XX, 335, 3e série). Ed. B.

BRACQUEMOND (Félix), peintre-graveur français, né à Paris le 22 mai 1833. Il a débuté par la lithographie; M. Guichard, depuis directeur de l'école de Lyon, lui donna les premières leçons de peinture. En 1852, M. Bracquemond était admis au Salon, avec un portrait de sa grand'mère; l'année suivante, il exposa son propre portrait, qui a été gravé par Rajon et publié par le journal *l'Art*; l'artiste s'était représenté, dans cette toile, tenant de la main gauche un flacon d'acide nitrique, et il avait placé auprès de lui les outils et les ustensiles du graveur à l'eau-forte : il indiquait déjà le penchant qui l'entraînait vers le dessin sur cuivre. La première eau-forte de M. Bracquemond, datée de 1849, est une reproduction d'une gravure de Boissieu, *l'Anesse et son ânon*. Parmi les estampes qui se sont succédé et dont il serait difficile de fixer le nombre, il faut citer d'abord une série d'œuvres originales, qui ont beaucoup contribué à établir la réputation de M. Bracquemond aux yeux des artistes et des amateurs. Qui ne connaît, dans les ateliers, les *Sarcelles*, le *Battant de porte*, le *Loup dans la neige*, la *Volaille plumée*, les *Mouettes* et cette *Margot la critique*, qui représente une vive et humoristique satire ?

Il faut ajouter à cette suite si personnelle, où l'imagination de l'artiste est libre d'entraves, où son esprit se déclare franchement indépendant, le *Coq*, exposé au Salon de 1882, et qui est une des œuvres maîtresses de M. Bracquemond. Des vers, gravés sur le cuivre, expliquent l'idée que l'artiste a voulu traduire, en retraçant ce volatile, vieilli, las et fourbu :

Hé, vieux coq, vieux don Juan, vieille voix, tu t'érailles...

Le talent de M. Bracquemond renferme, dans ces ouvrages qui sont des créations, une certaine envergure, des échappées vigoureuses, un sentiment fort et pénétrant, des visées satiriques, une verve ironique et poétique. Il présente des côtés pittoresques bien tranchés et aussi certaines pensées toutes littéraires, qu'on ne s'étonne pas de rencontrer chez le graveur qui a vécu, médité, causé plus d'une fois avec Baudelaire, Théophile Gautier, Champfleury et les frères de Goncourt. Ces écrivains, qu'il a connus, M. Bracquemond s'est plu à les portraire. Les premiers lecteurs des *Fleurs du mal* ont été frappés par l'excellent portrait de Baudelaire. M. Bracquemond a reproduit les traits de Théophile Gautier; on retrouve cette gravure en tête du *Tombeau de Théophile Gautier*. On lui doit encore les portraits gravés de MM. Léon Cladel, J. Laurens, Dargenty, Ed. de Goncourt, dont le dessin original est au musée du Luxembourg, ainsi que ceux de Méryon, de Daubigny, du guitariste Bosc. Le faire de M. Bracquemond est décisif, il est profond; et pourtant, comme le fait remarquer M. Alfred de Lostalot, « M. Félix Bracquemond, qui sait tout ce qu'on peut savoir des ressources de l'eau-forte, est peut-être le graveur le plus sobre de notre époque ».

Comme interprète des grands maîtres, l'auteur du *Coq* a produit un grand nombre de planches, classées au premier rang dans la faveur des connaisseurs, l'*Erasme*, d'après Holbein, le *Don Quichotte*, d'après Goya, la *Séance de la Convention du 20 mai*, d'après Eug. Delacroix, le *David* et six *Fables de La Fontaine*, d'après Moreau, la *Rixe*, d'après Meissonier, etc. M. Bracquemond a beaucoup gravé d'après Millet, Corot et Théod. Rousseau. Il a été attaché à la manufacture de Sèvres comme chef des peintres; il en est sorti pour fonder aux abords mêmes de Paris, au Point-du-Jour, un

atelier d'impression et de décoration céramique, pour la manufacture de porcelaines de Limoges, Haviland et Cie. Dans ses dessins réservés à l'art de la terre, M. Bracquemond a cherché une ornementation naturelle, vive, variée; cette décoration est toujours riche et abondante; la fantaisie s'y révèle largement à côté de l'imitation exacte de la nature. L'influence du Japon s'y est plus d'une fois montrée, avec ses délicatesses, ses silhouettes légères, sa réalité coquette et gracieuse. M. Bracquemond est encore l'auteur d'un ouvrage didactique : *du Dessin et de la Couleur* (Paris, 1885, in-18). Il a obtenu une médaille, en 1866, en qualité de peintre, avec le portrait de Mme Paul Meurice. Graveur, il a eu les récompenses suivantes : une médaille en 1868; une autre médaille, de 2e classe, en 1872; une de 1re classe en 1881; la médaille d'honneur en 1884; il a reçu la croix de la Légion d'honneur en 1882. Ant. Valabrègue.

Bibl. : Alfred de Lostalot, *Artistes contemporains, M. Félix Bracquemond*, *Gaz. des Beaux-Arts*, mai, juin et août 1884. — Philippe Burty, *l'Art*, 1878, n° 170. — Emile Bergerat, *Galerie contemporaine*, n° 117. — Henri Béraldi, *les Graveurs du* XIX° *siècle;* le troisième fascicule de cet ouvrage est le catalogue raisonné de l'œuvre de M. Bracquemond.

BRACQUEMONT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Dieppe; 478 hab.

BRACQUETUIT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes; 408 hab.

BRACTÉATE (Numism.). Les Latins désignaient sous le nom de *brattea* ou *bractea*, une feuille d'or réduite par le battage à l'état de simple pellicule et décorée, à l'estampage, d'un sujet qui paraissait en creux d'un côté et en relief de l'autre. Ces pellicules d'or ou bractéates étaient destinées à être appliquées sur des meubles, des étoffes, ou à figurer comme des bijoux dans des colliers, des bagues, des bracelets. Les statues qui en étaient ornées sont désignées sous le nom de *statuæ imbratteatæ*, et l'ouvrier qui exécutait ce genre de travail s'appelait *aurifex brattearius*. Telle était l'habileté de ces batteurs d'or, qu'au témoignage de Pline (XXXIII, 19), ils parvenaient à tirer d'une once d'or jusqu'à 750 feuilles ayant quatre doigts en carré. Un bas-relief du musée du Vatican représente un batteur assis devant une enclume sur laquelle il amincit une feuille d'or à coups de marteau; à côté de lui sont empilés des lingots et sa balance est accrochée au mur. Les bractées ou bractéates conservées dans nos musées sont souvent percées de trous qui permettaient de les fixer sur le bois ou les étoffes; elles sont le plus fréquemment de forme ronde et estampées de sujets variés : têtes de Méduse, fleurons, rosaces. Dans un tombeau de Kertsch (Crimée), l'ancienne Panticapée, on en a trouvé qui représentent des jeunes filles dansant : elles étaient appliquées sur le vêtement d'apparat du défunt. Un certain nombre de bractéates antiques sont monétiformes; il en est même qui ont été formées par l'application de la feuille d'or sur de véritables monnaies qui ont servi de matrice. C'est ainsi qu'on a trouvé, dans des tombeaux d'Athènes et de Cyzique, des bractéates d'or au type de la chouette et du capricorne, types des monnaies de ces deux villes (fig. 1 et 2); d'autres ne sont également que les estampages de monnaies de Ténédos, de Mélos, d'Alexandre ou de divers empereurs romains. Deux diadèmes d'or du musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, trouvés à Panticapée, portent en leur milieu, comme ornement, l'estampage de deux médaillons de bronze à l'effigie de Marc Aurèle et de Commode. Le Cabinet des Médailles de Paris possède outre une belle série de bractéates athéniennes, des bractéates trouvées en Syrie et offrant l'empreinte de la face d'*aurei* de Caracalla et de Julia Mamæa. La plupart des numismatistes considèrent les bractéates monétiformes de l'antiquité comme de véritables monnaies pour lesquelles ils ont forgé le nom de *nummi bracteati*. Beulé et Fr. Lenormant n'hésitent pas à regarder les bractéates au type de la chouette, par exemple, comme des monnaies d'Athènes, et ces savants s'appuient sur le poids actuel de ces monuments qui seraient exactement ceux de l'hémiobole d'or, du tartémorion et de l'hémitartémorion. Je ne saurais partager cet avis pour différentes

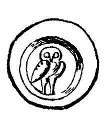
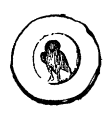



Fig. 1. — Bractéate d'Athènes.




Fig. 2. — Bractéate de Cyzique.

raisons : aucun auteur ancien ne parle de monnaies bractées ou de bractées si ce n'est comme bijoux; en second lieu, l'extrême ténuité de ces monuments, qu'il ne faut pas confondre avec les monnaies *incuses*, s'oppose à ce qu'ils aient pu être soumis à la manipulation quotidienne que suppose forcément la circulation monétaire; en effet, les divisions de la monnaie d'or dans l'antiquité sont d'autant plus globuleuses qu'elles sont plus petites et de poids moindre; au point de vue de la forme, elles vont en s'épaississant et non en s'amincissant : on a de véritables monnaies d'or qui n'ont que quelques centigrammes, mais loin d'être amincies en bractées, elles ont au contraire la forme de billes de métal aplaties seulement par l'empreinte du coin. En ce qui concerne Athènes, enfin, si les bractéates au type de la chouette étaient des monnaies, il faudrait admettre que cette ville a émis des monnaies d'or à certaines époques de son histoire où elle n'en a certainement pas frappé. Le poids des bractéates que nous possédons ne saurait être un argument bien sérieux quand il s'agit de monuments de quelques centigrammes et d'une conservation plus ou moins parfaite. Les bractéates dans l'antiquité n'étaient donc que des bijoux, jamais des monnaies. Tout au plus pourrait-on soutenir que les bractéates monétiformes étaient parfois déposées dans la bouche des morts, en guise de monnaies, pour payer à Charon le droit de péage sur les ondes du Styx. Cette hypothèse n'est pas dénuée de vraisemblance, bien que la pièce destinée à Charon fût généralement en bronze.

Au moyen âge, les bractéates, moins ténues, deviennent de véritables monnaies analogues aux monnaies archaïques de la grande Grèce appelée monnaies *incuses*; leur usage a été fort répandu en Allemagne, en Suisse, en Hongrie, en Bohême, en Pologne et dans les pays scandinaves. Il importe d'ailleurs d'établir des distinctions essentielles. On trouve en Danemark, en Suède, en Norvège et plus rarement en Allemagne, des bractéates d'or qui appartiennent aux IVe-VIIe siècles de notre ère (fig. 3); elles sont généralement encadrées dans une bordure munie d'une bélière : de même que les bractéates antiques dont elles perpétuent la tradition, ce sont des bijoux monétiformes et non des monnaies. Elles portent souvent des inscriptions en caractères runiques ou même en lettres latines plus ou moins déformées et la plupart du temps indéchiffrables. On y remarque aussi des figures imitées des types des monnaies romaines ou byzantines ou qui paraissent se rattacher à la mythologie scandinave et germanique; ce sont des guerriers à pied ou à cheval, luttant contre des êtres fantastiques, des animaux à cornes, des serpents, des oiseaux, etc. Plus tard, à une époque qui correspond à peu près à la fin de notre période mérovingienne, les peuples du Nord cessèrent presque complètement de fabriquer des bractéates d'or : c'est ainsi que s'efface lentement et graduellement la tradition des bractéates antiques qui ont dû fréquemment, d'ailleurs, avoir un caractère talismanique.

Au XIIe siècle seulement, on voit apparaître les monnaies bractéates. « Le flan de ces monnaies, dit M. G. Schlumberger, est formé d'une lame mince de métal, frappée d'un seul côté qui est en relief, et creuse par conséquent du côté opposé... L'immense majorité de ces

monnaies sont d'argent, et d'argent très fin pour les plus anciennes. » Le nom de *bractéates* n'a été appliqué à ces monnaies d'argent que par les numismatistes modernes ; au moyen âge, il n'existe aucun terme spécial pour les désigner, et elles remplacent le *denier* ou *pfennig* dont elles ne se distinguent ni par le poids, ni par la valeur, ni par le nom, mais seulement par la forme ; vers la fin du moyen âge, on leur applique pourtant en Allemagne, les noms de *blechmünzen*, *hohlmünzen*, *blätterlinge*, *schlüsselmünzen*, *pfaffenpfennige*; au XVIII[e] siècle, les érudits leur appliquent le nom latin des bractéates antiques, *bracteati*, *nummi cavi*, etc.



Fig. 3.—Bractéate anglo-saxonne du VIII[e] siècle enchâssée sur une plaque de bronze (Cabinet des médailles).

Les premières monnaies bractéates des empereurs d'Allemagne sont celles de Frédéric I[er] Barberousse, émises après l'année 1152. Parmi les ateliers monétaires allemands, ceux qui ont frappé les plus anciennes bractéates sont ceux d'Erfurt, de Saalfeld, d'Eisenach, de Mülhausen, de Nordhausen, de Goslar, toutes villes de Thuringe ou des contrées voisines (fig. 4). On peut regarder comme les plus anciennes celles qui furent frappées à Erfurt par les archevêques de Mayence, Adalbert II (1137-1141) et Marcolf (1141-1142). C'est dans la seconde moitié du XII[e] siècle, principalement sous le règne de Frédéric Barberousse, qu'on frappe les plus belles bractéates ; on y voit représentées, outre des figures de saints locaux, des têtes ou des bustes d'évêques ou d'abbés, des tours, des forteresses, des églises, des chevaliers à pied ou à cheval, un faucon, un aigle, etc., accompagnés de légendes abrégées; des bractéates d'Ulrich, évêque de Halberstadt (1150-1160), représentent la lapidation de saint Etienne, scène où sont figurés jusqu'à cinq personnages ; les plus grandes ont jusqu'à 47 millim. de diamètre, les plus petites n'ont que 15 millim. Dès le milieu du XIII[e] siècle l'art des bractéates est plus négligé, plus barbare ; les légendes deviennent indéchiffrables ou plutôt ce ne sont plus que des pseudo-légendes ; les types tendent à devenir uniformes : généralement un prélat accroupi de face. En même temps les dimensions de la bractéate diminuent, par conséquent, son poids, sa valeur, son importance monétaire. C'est ainsi, par exemple, que les bractéates d'Otton II, petit-fils d'Albert de Brandebourg, pèsent déjà deux fois moins que celles de son grand-père et de son père Otton I[er]. Le titre aussi s'altère graduellement, si bien qu'à la fin du XIV[e] siècle, les dernières bractéates sont descendues au rang d'une infime monnaie de billon. L'apparition en Bohême, puis en Allemagne, du gros *(grossus)*, pièce à double empreinte, fait alors disparaître l'usage de la bractéate, la plus fragile et la plus incommode des monnaies qui ait jamais existé. Il faut se garder de confondre avec les bractéates proprement dites ou deniers, de petites pièces allemandes unifaces, appelées



Fig. 4. — Bractéate de Hériberi, évêque de Hildesheim (1198-1216).

hohlpfennige qui pullulent en Allemagne du XV[e] au XVII[e] siècle ; ces petites monnaies portent en général des emblèmes héraldiques et constituent le douzième du *shilling* ou gros monnayé.



Fig. 5. — Tête de saint Félix. Bractéate de Zurich.

La classification des bractéates allemandes, à laquelle se sont attachés un grand nombre d'érudits depuis deux siècles, est un des problèmes les plus ardus de la numismatique du moyen âge. Ces difficultés proviennent de ce qu'une grande partie d'entre ces pièces ont été fabriquées par d'obscures lignées de seigneurs qui n'ont pas laissé de traces dans l'histoire, et aussi de ce qu'un grand nombre portent des pseudo-légendes ou des abréviations trop concises, ou même sont absolument muettes. Souvent enfin l'uniformité des types force le numismatiste le plus perspicace à rester dans l'incertitude ; la multiplicité des ateliers est également une source d'erreurs, car on voit, par exemple, dans un territoire aussi limité que la Thuringe, plus de cent ateliers monétaires en pleine activité aux XII[e] et XIII[e] siècles ; enfin les types d'imitation ou de contrefaçon, si nombreux dans cette série numismatique, constituent à leur tour un obstacle presque insurmontable, sans parler, bien entendu, des bractéates fabriquées par des faussaires modernes. E. BABELON.

BIBL. : Fr. LENORMANT, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 38. — BEULÉ, *les Monnaies d'Athènes*. — SORLIN-DORIGNY, dans la *Revue numismatique*, 1888. — G. SCHLUMBERGER, *les Bractéates d'Allemagne*; Paris, 1875, in-8. — LEITZMANN, *Die numismatische Zeitung*, publiée à Weissensee. — D[r] MEYER, *Die Denare und Bracteaten der Schweitz* ; Zurich, 1858. — O. SCHÖNEMANN, *Zur vaterländischen Münzkunde vom zwölften bis fünfzehnten Jahrhunderte*. — Consulter aussi les nombreux ouvrages de Cappe, de Grote, de Dannenberg et les revues numismatiques de l'Allemagne.

BRACTÉE (Bot.). On donne le nom général de *bractée* aux feuilles modifiées dans leur forme, leurs dimensions, leur coloration et leur consistance, qui accompagnent d'ordinaire les fleurs et qui souvent forment les enveloppes du bouton. Si, dans la plupart des cas, les bractées sont d'une coloration terne et d'aspect moins brillant que les feuilles elles-mêmes, dans d'autres, au contraire, elles ont une forme élégante et une couleur plus éclatante que celle des fleurs, qui les font rechercher pour le plaisir des yeux. C'est ce qui a lieu dans les *Anthurium*, les *Arum* (fig. 1, A), les *Bougainvillea* (fig. 2, A), les *Dalechampia* (fig. 2, B), un certain nombre de Labiées, etc. Dans le Groseiller, le Géranium, par exemple, les bractées qui sont à la base des rameaux, à l'aisselle desquelles ces derniers naissent, sont petites, décolorées, membraneuses ou scarieuses. Dans le Tilleul (fig. 1, B), elles présentent également ces caractères, mais elles sont plus grandes et le pédoncule floral est soudé dans une partie de sa longueur avec leur nervure médiane. Lorsque le fruit du Tilleul est mûr, la bractée se détache de la tige avec le pédoncule et devient un organe de dissémination. Dans un grand nombre de plantes Monocotylédones, Palmiers, Liliacées, Iridées, Amaryllidées, l'inflorescence est tout entière enveloppée dans une grande bractée, plus rarement dans deux opposées, le plus souvent membraneuses, dans le Lis, l'Iris, le Narcisse, l'Ail, etc., mais ailleurs très fibreuses et ligneuses, chez les Palmiers par exemple. On a donné le nom particulier de *spathe* à cette bractée. Chez d'autres Monocotylédones, les Graminées et les Cypéracées, les bractées restent petites, entourent chaque fleur séparément et remplacent leurs enveloppes absentes ; ce sont des *glumes*, *glumelles* et *glumellules* (V. GLUME). On désigne encore différemment les bractées qui occupent des situations particulières par rapport à l'inflorescence ou à la fleur. Ainsi l'*involucre* est le groupe de bractées situé à la base d'une inflorescence dont les rameaux sont tous avortés, ou partent tous du même point, comme dans

les Ombellifères, la Carotte ou le Fenouil, par exemple. Dans ces sortes d'inflorescences ou *ombelles*, les rameaux

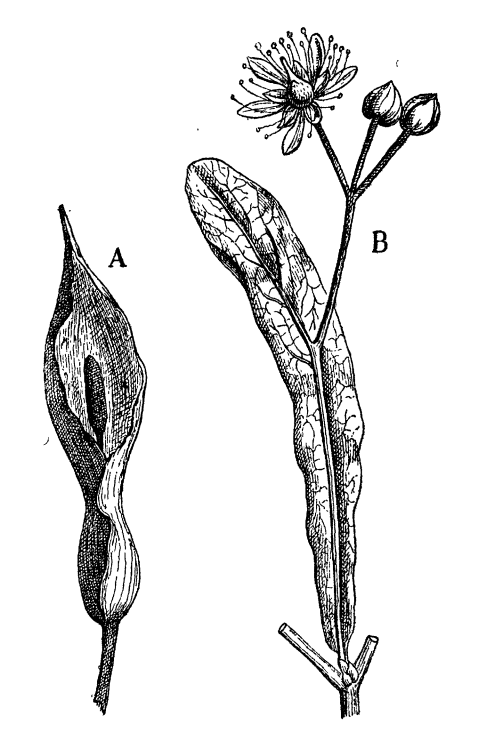


Fig. 1. — A. Bractée florale ou Spathe de l'Arum; B, bractée florale du Tilleul.

principaux se ramifient à leur tour, et par conséquent portent de petits involucres ou *involucelles*, dont chaque partie est une *bractéole*. Dans les Composées, l'involucre est formé le plus souvent de petites bractées nombreuses, étroitement imbriquées les unes sur les autres. C'est la

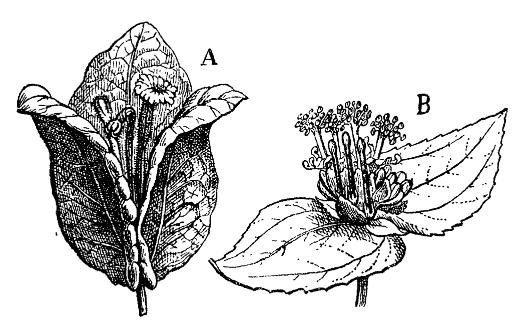


Fig. 2. — A, Bractées pétaloïdes sous les fleurs de *Bougainvillea* ; B. bractées du *Dalechampia*.

base de ces bractées qui est succulente et comestible dans l'Artichaut. Il existe des involucres, ceux de l'Anémone des bois, de la Nigelle de Damas, par exemple, qui n'entourent qu'une seule fleur. Dans le Chêne (fig. 3, A), les fleurs femelles sont enveloppées par des écailles imbriquées, presque entièrement soudées entre elles et formant une *cupule*. Dans le Noisetier, les bractées de la cupule restent à peu près foliacées. Enfin dans un assez grand nombre de plantes on trouve des bractées à la base même du calice d'une fleur, parfois en nombre égal à celui de sépales, alternant et soudés avec eux. Les Fraisiers (fig. 3, B) nous offrent un exemple de cette disposition à laquelle on a donné le nom de *calicule*. On peut encore observer des calicules, mais moins régulièrement constitués, dans des genres voisins des Fraisiers, la Benoite, la Potentille, dans certaines Malvacées, les Mauves, notamment, dans les Œillets, enfin, où les bractées du calicule sont bien plus nombreuses que les sépales et sont imbriquées. La particularité la plus curieuse à laquelle puisse donner lieu une bractée est celle que présentent les bractées asci-

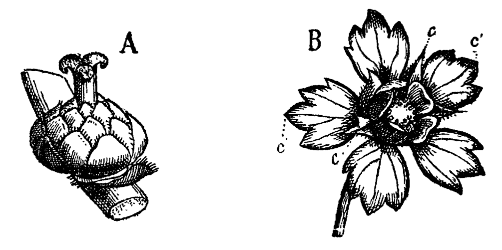


Fig. 3.— A, fleur femelle de Chêne entourée de ses bractées; B, fleur de Fraisier des Indes avec son calice c et son calicule c'.

diées des *Marcgravia* et des *Norantea* dont il est question au mot Ascidie. (V. t. IV, p. 68.) Ces bractées se creusent soit en se dédoublant comme dans le *Norantea*, soit par un développement exagéré d'une de leurs faces comme chez les *Marcgravia*, et forment ainsi une cavité dans laquelle sont engagées les fleurs avant leur épanouissement.

La structure interne des bractées ne diffère de celle des feuilles normalement constituées que par le moins grand nombre de nervures qu'elle comprend et aussi parfois par l'absence de fibres de soutien. On trouve dans l'épiderme des bractées comme dans celui des feuilles des stomates et des poils, la cuticule seule y est souvent moins abondante. P. Maury.

BRACTÉOLE (Bot.). Petite *bractée* (V. ce mot).

BRACTON ou encore **BRATTON, BRETON, BRYCTON** (Henri de), né en 1216 dans le Devonshire, mort en 1272. Il étudia le droit romain à l'Université d'Oxford où Vacarius enseignait alors avec éclat, fut reçu docteur de cette université et ne tarda pas, par son mérite, à se faire nommer juge d'assise sous Henri III en 1244. Son nom a été souvent mal écrit et il paraît que ce fait se produisait déjà de son temps, car il le cite lui-même comme exemple de nullité d'un bref. Bracton est devenu célèbre par son traité intitulé *De Legibus et consuetudinibus regni Angliæ*. Ce traité a été imprimé pour la première fois à Londres en 1569 ; il a été fait une seconde édition en 1640. Houard n'a pas publié le traité de Bracton dans sa collection des ouvrages des jurisconsultes anglo-normands. Il en donne pour raison que le traité de Bracton est trop considérable et qu'un autre ouvrage, connu sous le nom de *Fleta*, en est un abrégé très suffisant. Nous serions assez porté à croire que l'exclusion du traité de Bracton est dû aux doctrines qu'il contient. Bracton n'admet pas le principe de la monarchie de droit divin, ni même celui de la monarchie absolue et Houard en conclut que ses doctrines sont dangereuses. De nos jours il a été publié par sir Travers Twiss une nouvelle édition de Bracton dans la collection des *Scriptores rerum Britannicarum medii ævi*. Le livre de Bracton est un des premiers traités qui aient été écrits sur le droit anglais; Bracton a fait, comme les autres jurisconsultes de son temps, de nombreux emprunts à la législation romaine. Son œuvre est moins parfaite au point de vue de la méthode que celle du jurisconsulte Glanville; mais elle est plus étendue et fait bien connaître la loi commune de ce temps. Bracton est un véritable chef d'école et les jurisconsultes qui l'ont suivi, même les plus célèbres, notamment Britton (qu'on a souvent confondu avec lui à cause de la ressemblance des noms), se sont sans cesse inspirés de son ouvrage. E. Glasson.

Bibl. : Houard, *Dictionnaire de droit romain*. — Gun-

DERMAN, *Englisches Privatrecht*, p. 62. — GÜTERBOCK, *Henricus de Bracton;* Berlin, 1862.— BRUNNER, *Das anglo-normannische Erbfolgesystem;* Leipzig, 1869, p. 13. — REEVES, *History of the english law*, 1869, éd. Finlasson, t. I, pp. 529 à 532. — TWISS, dans la préface de son édition de Bracton.— GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, t. III, p. 33.

BRADA. Genre d'Annélides polychaètes, de la famille des Phérusiens, établi par Stimpson pour des types des mers arctiques, très voisins des *Pherusa* et caractérisés surtout par l'absence du double pinceau de soies qui protège ordinairement la tête des Phérusiens. Les principales espèces sont : *Brada granosa* Stimps., d'une couleur brun-noirâtre, le corps couvert de papilles granuleuses, et *Brada sublævis* Stimps., d'un brun rouge, à tégument à peu près lisse. A. GIARD.

BRADANO (*Bradanus* des Romains). Rivière de l'Italie méridionale, prov. de Potenza ; elle sort de la Pesole et se jette dans le golfe de Tarente, après avoir reçu le Vasentello et le Gravina. Son cours est de 130 kil.

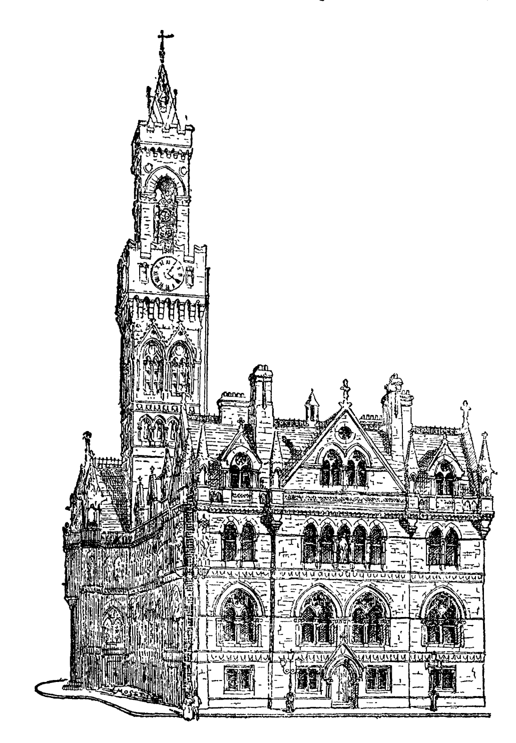
BRADASCHKA (*Bradaška* François), géographe autrichien contemporain, d'origine slovène, né dans la Carniole en 1829. Il a été professeur au gymnase d'Agram et de Varaždin. Il a publié en slovène, en croate et en allemand, des travaux sur les Slaves; notamment, dans les *Mittheilungen* de Petermann, une étude souvent citée sur les Slaves de Turquie. L. L.

BRADDOCK (Edward), général anglais, mort en 1755. Il fut envoyé au Canada pour attaquer les forts français de la région de l'Ohio (V. CANADA [Histoire]). Arrivé en févr. 1755 à Richmond, Braddock se mit aussitôt en campagne. Il dirigeait une colonne contre le fort Duquesne lorsqu'il tomba dans une embuscade où ses troupes furent décimées et tous ses officiers tués. Lui-même fut criblé de blessures (9 juill. 1755). Les Anglais expliquent cet échec sanglant par la panique que causèrent à leurs troupes les cris de guerre des Indiens alliés aux Français. Ils ont reproché très durement au malheureux général son imprudence et son orgueil qui l'auraient empêché d'écouter les conseils de Washington, son aide de camp.

BRADDON (Mary-Elisabeth), femme de lettres, un des écrivains les plus féconds de l'Angleterre contemporaine, née à Londres en 1837. Son père, Henry Braddon, *solicitor*, a collaboré, sous le nom de Gilbert Forrester et sous d'autres pseudonymes, au *Sporting Magazine*. Miss Braddon envoya de bonne heure aux publications périodiques des articles, des vers, de courtes nouvelles. En 1860, elle donnait au Royal Strand Theatre une petite comédie, *Loves of Arcadia*. L'année suivante, elle publiait un volume de vers intitulé *Garibaldi and other Poems*. Elle a écrit un très grand nombre de romans dont la plupart ont été traduits en français. Le plus célèbre est peut-être *Lady Audley's Secret*, traduit par Mme Judith, de la Comédie-Française. Parmi les autres, on peut citer : *Aurora Floyd*, *Eleanor's Victory*, *John Marchmont's Legacy*, *Henry Dunbar*, *the Doctor's Wife*, *Only a Clod*, *Sir Jasper's Tenant*, *the Lady's Mile*, *Rupert Godwin Run to Earth*, *To the bitter End*, *Strangers and Pilgrims*, *Lost for Love*, *Taken at the Flood*, *Hostages to Fortune*, *Dead Men's Shoes*, *Joshua Haggard's Daughter*, *an Open Verdict*, *the Cloven Foot*, *Vixen*, *Just as I am*, *Asphodel*, *Mount Royal*, etc. *Aurora Floyd* a fournit à MM. Lambert Thiboust et Bernard Derosne le sujet du drame : *le Secret de miss Aurore*, joué au Châtelet en 1863. Miss Braddon a aussi donné au théâtre un drame en 4 actes, *Griselda* (1873). Elle dirige depuis 1866 une revue littéraire mensuelle, *Belgravia*, pour laquelle elle a écrit un nombre considérable de vers et de nouvelles. Elle a collaboré en outre, sous son nom et sous des pseudonymes, à beaucoup de revues et de journaux. B.-H. G.

BRADFORD. Ville de Lancashire (Angleterre); 16,113 hab. Fait partie de l'agglomération de Manchester.

BRADFORD. Grande ville manufacturière du Yorkshire (Angleterre), dans le West-Riding (183,032 hab.), a conquis la spécialité de la fabrication des fils et étoffes de laine, dits *worsted*, ou faits avec de la laine longue. Cette ville est très ancienne; elle existait du temps des Anglo-Saxons, mais son importance est moderne. Il a fallu la réforme de 1832 pour lui donner le droit d'élire deux membres du Parlement. Elle doit sa prospérité à l'application de la vapeur à l'industrie. En 1798, la première fabrique, celle de Ramsbotham, Swaine et Murgatroyd, fut assaillie par des émeutes sauvages; de même, en 1826, quand il s'agit de substituer les métiers mécaniques aux métiers à la main. Il fallut disperser par la force les rassemblements des révoltés. Aujourd'hui le nombre des usines et fabriques de laine dépasse 300, qui emploient 33,000 ouvriers, tandis que les autres industries textiles n'en font pas vivre plus de 7,700. Bradford fabrique en petit des étoffes de soie, des machines; on y trouve des fonderies, des teintureries. Son aspect, vu du dehors, est



Hôtel de ville de Bradford, d'après une photographie.

celui des villes industrielles d'Angleterre ; d'innombrables cheminées lancent une fumée épaisse qui noircit les maisons et les monuments. Mais ceux-ci sont nombreux, imposants et riches. L'hôtel de ville (*town hall*), achevé en 1873, a été imité du Palazzo Vecchio et a une haute tour carrée comme le palais du Parlement à Londres. Le marché, la Bourse, le grand hôpital, le Mechanic's Institutes sont dignes de cette grande cité progressiste et libérale. Le nombre des églises est considérable comme dans tous les pays anglais ; on en compte plus de cinquante ; les établissements d'instruction et d'assistance ne cessent de s'accroître en nombre. Enfin, la ville est dotée de parcs fort bien entretenus, parmi lesquels il faut citer ceux de Saltaire et de Manningham. Bradford est la patrie de sir Titus Salt, de Lister. L. BOUGIER.

BRADFORD. Ville des Etats-Unis, Etat de Pennsylvanie, comté de Mac Kean ; 9,000 hab. Sur un embranchement du chemin de fer de l'Erié. Bradford n'avait que 1,400 hab. en 1870 et doit toute sa prospérité à sa situation en pleine région du pétrole. Plusieurs sources sont exploitées dans le voisinage. On compte déjà dans

Bradford, ou mieux on y comptait, il y a déjà quelque temps, six banques, de grands hôtels, trois journaux, neuf églises, etc. Aug. M.

BRADFORD-on-Avon ou **GREAT Bradford**. Ville d'Angleterre, comté de Wilts, 8 kil. au S.-E. de Bath, vieille église de Saint-Laurent remontant au xe siècle. Draperies.

BRADFORD (John), réformateur anglais, martyr protestant, né à Manchester vers 1510, mort à Smithfield le 1er juill. 1555. Après une jeunesse irrégulière, il se livra à l'étude avec une grande ardeur. En 1547, il commença le droit, mais passa bientôt à la théologie, où il fit de rapides progrès. Il obtint en un an le grade de maître ès arts à Oxford. Sous Edouard VI, il devint chapelain de la cour. Ses prédications le rendirent très populaire. A l'avènement de Marie la Sanglante il fut mis en demeure de rétracter ses opinions. Sur son refus, il fut brûlé. — Ses œuvres comprennent des sermons, des méditations, des lettres, exhortations, etc. Elles ont été publiées dans la collection de la *Parker Society* (Cambridge, 1848-53, 2 vol. in-8). G. Q.

Bibl. : William Steevens, *Life of John Bradford*, 1832. — Strype, *Ecclesiastical memorial of the reformation under the reigns of Henry VIII, Edward VI, and Mary I*; Londres, 1816.

BRADFORD (William), éditeur américain, né à Leicester (Angleterre) en 1658, mort à New-York le 23 mai 1752. Il se rendit en 1682 à Philadelphie, où il fonda la première librairie qui ait existé dans ce pays. Il y publia entre autres un *Kalandarium Pennsilvaniense or America's messenger* (1686). Il eut, au sujet des quakers, des difficultés avec le gouvernement de la province, fut même emprisonné, et alla s'établir en 1693 à New-York où il fonda la *New-York Gazette* (1725), le premier journal de l'endroit.

BRADFORD (Andrew), éditeur américain, fils du précédent, né à New-York en 1686, mort à Philadelphie en 1742. Il établit en 1712 une librairie à Philadelphie et y édita le premier journal qui ait paru dans ce pays, l'*American weekly Mercury*.

BRADFORD (Allen), écrivain américain, né à Duxbury (Massachusetts) en 1765, mort en 1843. Il occupa le poste de secrétaire d'Etat dans son Etat natal, de 1812 à 1824. On a de lui plusieurs ouvrages d'histoire et de biographie, notamment une histoire de l'Etat de Massachusetts de 1764 à 1820, et une histoire du gouvernement fédéral.

BRADFORDIEN (Terrain). Créé par Desor en 1859 en souvenir de la ville de Bradford (Angleterre, comté de Somerset) où la couche dite *Bradford-clay* est la mieux développée. Ce terme s'applique au sous-étage inférieur du bathonien (V. Bajocien).

BRADIANCOURT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Saint-Saëns; 183 hab.

BRADING. Ville d'Angleterre, dans l'île de Wight; 5,650 hab. Vieille église commencée au viiie siècle.

BRADLAUGH (Charles), publiciste et homme politique anglais, né à Hoxton (Londres) le 26 sept. 1833. Fils d'un clerc de solicitor, à douze ans il entra, après avoir reçu l'instruction élémentaire des enfants pauvres, dans l'étude où travaillait son père, en qualité de petit commissionnaire; après deux années de ce métier stérile, il devint commis d'entrepôt, puis comptable chez un marchand de charbon. A cette époque le mouvement chartiste agitait les esprits, et de nombreux meetings en plein air s'organisaient de toutes parts; le jeune Bradlaugh, qui les suivait assidûment, se sentait secoué par l'exposé des souffrances et des revendications des classes ouvrières, et saisi de l'ardent désir de prendre part un jour aux affaires de son pays, consacra tous ses loisirs à l'étude. Il est singulier de voir cet adolescent, devenu le plus redoutable champion de la libre pensée en Angleterre commencer sa carrière d'orateur comme missionnaire biblique. A quinze ans, émule de William Booth, le futur fondateur de l'*Armée du salut*, prêchant et commentant la Bible dans les carrefours, il était l'un des plus forcenés éducateurs bibliques des classes du dimanche ouvertes dans toutes les églises anglaises aux jeunes gens des deux sexes. Mais un examen approfondi des trente-neuf articles du symbole anglican et des quatre évangiles fit naître en lui des doutes qu'il crut devoir soumettre aux lumières de son pasteur; celui-ci, bigot fanatique, indigné de ce levain d'impiété, chassa le jeune téméraire de la congrégation. La radiation de Bradlaugh du tableau des missionnaires amateurs aux *Sunday schools* entraîna la perte de son humble position et le mit d'autant plus aux prises avec la misère que sa réputation d'*infidel* (incrédule) le poursuivait et lui fermait toutes les portes. Tout en essayant de se créer une situation dans le commerce de charbon, il continuait à travailler à son instruction, suivait les meetings des sociétés de tempérance, haranguait lui-même dans les carrefours, s'exerçant ainsi à manier la parole et à répondre sans trouble aux questions et aux interruptions d'un auditoire souvent hostile. La *National secular Society* commençait à prendre de l'extension, il en devint un des membres actifs, prêchant la libre pensée avec la même ardeur qu'il avait mise à prêcher la Bible. Entre temps, il faisait des vers à la louange de Kossuth, de Mazzini et des héros de l'insurrection polonaise, et publiait à dix-sept ans sa première brochure : *Quelques mots sur la croyance chrétienne*. Mais tout cela, dans la religieuse Angleterre, ne pouvait que l'empêcher de gagner son pain ; aussi, pour ne pas demeurer à la charge de sa famille, il s'enrôla au 7e dragons et fut envoyé en Irlande. S'il n'eut pas l'occasion de s'y distinguer comme soldat, il se fit du moins dans son régiment une réputation de savant et d'orateur. Il y prêcha le *teetotalism* (abstention totale de toute boisson fermentée), singulière mission pour un dragon de dix-sept ans. Il est peu probable qu'il fît des prosélytes, ses camarades se contentèrent de rire du jeune apôtre de la tempérance et lui donnèrent le sobriquet de *Leaves* (feuilles) soit à cause du thé qu'il prenait, soit parce qu'ils le voyaient constamment feuilleter des livres. Et en effet, dit George Standring, l'un de ses biographes, mettant à profit les loisirs de la vie de garnison, il acquit plus d'érudition au corps de garde que quatre-vingt-dix-neuf étudiants sur cent n'en acquièrent aux universités. On comprend que le métier des armes ne pouvait plaire à cet enthousiaste ; aussi, ayant trouvé au bout de trois ans l'occasion de se racheter, il la saisit avec joie. Revenu à Londres il se trouva à vingt ans, de nouveau sans position et sans ressources, situation aggravée par la mort de son père qui laissait sa mère à sa charge. Il obtint enfin un modeste emploi chez un solicitor à raison de dix shillings par semaine, mais bientôt son patron, ayant reconnu en lui une intelligence et une instruction hors ligne, le prit en qualité de secrétaire et ne tarda pas à le charger des affaires de jurisprudence les plus ardues. C'est de cette façon que Bradlaugh réunit tout cet arsenal de connaissances légales qui devaient l'aider dans la suite à terrasser ses plus redoutables adversaires et à sortir indemne des nombreux procès qu'on lui intenta.

Assuré désormais d'une position lucrative, il se maria et s'occupa de plus en plus des questions politiques et du développement de la libre pensée. Ses conférences anti-religieuses faites le dimanche dans *Hall, of science City Road*, sont restées célèbres. De 1853 à 1858 il publia, sous le pseudonyme d'Iconoclast, nombre de brochures où il se faisait le démolisseur des abus et l'apôtre de la libre pensée, parcourant la province, appelant ses adversaires à la lutte et les écrasant sous la puissante logique de ses arguments. En butte aux fureurs des puritains et des bigots qui cherchaient par tous les moyens à entraver son œuvre, il fonde en 1859 le *National Reformer*, où il attaque les abus politiques, sociaux, religieux. Cet organe hebdomadaire du radicalisme et de la libre pensée fut maintes fois poursuivi comme « blasphématoire » et « séditieux », mais

Bradlaugh, qui se défendait lui-même, sortit toujours victorieux des débats. De 1869 jusqu'à ce jour il continue sa propagande par nombre de brochures toutes signées de lui : *The National secular Society Almanach* (1859) ; *Heresy, its utility and morality* (1870); *the Impeachment of the House of Brunswick* (1873) ; *a Few words about the devil, and other biographical Sketches and Essays* (1874); *the Free-Thinkers testbook* (1876); *Jesus, Shelley and Malthus* (1877) ; *a Plea for atheism* (1877); *the Laws relating to blasphemy and heresy* (1878). Effrayé de l'effroyable extension toujours croissante du paupérisme dans la Grande-Bretagne, il reconnut, d'accord avec la doctrine malthusienne, que la cause principale devait en être attribuée à l'imprévoyance des pauvres eux-mêmes en matière de procréation, et afin de les éclairer il réédita de concert avec sa plus ardente collaboratrice de propagande antireligieuse et sociale, Mistress Annie Besant, épouse divorcée d'un *clergyman*, une brochure écrite depuis plusieurs années par le docteur américain Charles Knowlton, *Fruits of Philosophy*, où sont indiqués les moyens d'arrêter la désastreuse fécondité des femmes anglaises. La Société pour la suppression du vice poursuivit l'éditeur pour offense à Dieu et outrages à la morale, mais Bradlaugh, assumant sur lui toute la responsabilité, défendit l'ouvrage devant les tribunaux. Condamné à six mois de prison et à une forte amende, il attaqua le jugement et fut acquitté après une de ses plus brillantes plaidoiries.

Candidat radical à Northampton, il y fut battu trois fois par les conservateurs et enfin nommé aux élections d'avr. 1880; il alla siéger à côté du radical Labouchère, mais appelé pour prêter le serment d'usage il déclara qu'étant libre penseur il ne pouvait jurer sur une Bible à laquelle il ne croyait pas, offrant en place une simple « affirmation » de fidélité à la reine. La Chambre répondit que cela ne pouvait suffire et renvoya l'affaire à une commission qui déclara que Bradlaugh, faisant profession d'athéïsme, n'avait le droit ni de jurer ni d'« affirmer ». Il fut expulsé malgré ses protestations et emprisonné jusqu'au lendemain à la Tour de l'Horloge attenant au Palais. L'excitation et l'indignation furent telles dans le public que le premier ministre Gladstone conseilla de recevoir l'affirmation simple du nouveau député, à ses risques et périls devant la loi. Bradlaugh put ainsi prendre sa place, mais le député Newdegate, organe des tories, ne tarda pas à le faire assigner par l'intermédiaire d'un petit boutiquier, comme tombant sous le coup d'une loi adoptée en 1866, pour avoir siégé et voté sans la prestation préalable de serment sur la Bible, ce qui, à 500 livres sterling par séance, le rendait passible d'une amende de près de quatre millions de francs, dont le non-paiement entraînait la mise en faillite et par suite l'incapacité électorale. Le siège de Northampton resta donc vacant. Bradlaugh en appela à ses électeurs, se déclarant prêt à se soumettre à la formalité du serment. Réélu à une forte majorité, il se présenta aux Communes le 26 avr. 1881, mais sir Stafford Northcote s'opposa au nom des conservateurs au serment, sous prétexte que, prêté par un athée, il devenait par ce fait nul et blasphématoire, et Bradlaugh fut de nouveau exclu.

Dès le mois de juin 1880, le gouvernement avait promis d'introduire une modification à la loi, et dans l'attente, le membre de Northampton déclara qu'il s'abstiendrait de troubler les débats en imposant sa présence, tout en continuant de protester au dehors par la plume et la parole; mais en juil. 1881, le gouvernement ayant remis à une autre session son projet de revision, Bradlaugh alla s'asseoir à son banc dans la Chambre des communes. Sommé de se retirer, il fut, sur son refus formel, appréhendé par une douzaine de constables que, grâce à sa force herculéenne, il tint longtemps en échec; enfin accablé par le nombre, il fut jeté tout meurtri hors du palais de Westminster.

Ni lui ni ses électeurs ne se découragèrent. Elu pour la troisième fois aux élections générales de 1885, il revint froidement prendre sa place, en dépit des menaces, des poursuites, des amendes amoncelées. Le gouvernement jugea sage de passer outre ; l'attorney general resta silencieux. Depuis ce temps, Bradlaugh siège, vote, discute sans encombre, prenant dans toutes les affaires une part prédominante, déployant son immense talent d'orateur et sa science de dialecticien. On peut dire de lui qu'il est l'homme qui a fait faire le plus de progrès à la libre-pensée dans la Grande-Bretagne, avant lui méprisée et bafouée. Avec cette double force, la tribune et le journal, il a audacieusement battu en brèche les préjugés les plus enracinés, les iniquités consacrées, les abus séculaires. Il a contribué à la suppression des lois tyranniques enchaînant la liberté de la presse, dévoilé le gaspillage des fonds publics par les pensions perpétuelles, qu'il appelle les voleries perpétuelles, dont il a fait supprimer un grand nombre, demandé, sans l'obtenir toutefois, la suppression des longues et oiseuses lectures bibliques dans les écoles primaires *(Board schools)*, celles de certaines taxes vexatoires, dénoncé les pratiques vénales des corporations de la cité, combattu les lois de coercition contre l'Irlande, dont il s'est fait un ardent champion. Outre ses incessantes conférences, il a répandu ses idées par une quantité de brochures à bon marché, le moyen le plus efficace et le plus rapide de propagande dans les masses. Le prix le plus élevé ne dépasse pas six pence (0 fr. 60) et la plupart sont vendues un *penny* et même un sou. Ajoutons à celles déjà citées : *Taxation : how it is originated, how it is spent, and who bears it; the Channel Tunnel : ought the Democracy to support or oppose it ; Compulsory Land Cultivation ; Socialism : its fallacies and dangers; The Radical programme ; the True Story of my Parliamentary Struggle ; John Churchill, Duke of Marlborough : « Mob, Scum and Dregs » ; Perpetual Pensions as they still exist ; Civil Lists and Grants to the Royal Family ; Real Representation of the People ; Some Objections to Socialism ; Why do men Starve ? Poverty and its effect upon the People, and the Coming Struggle ; India ; Sketches of Robert Owen, Joseph Mazzini, John Stuart Mill, Charles Sumner and Ledru Rollin ; Cromwell and Washington*, etc., etc. Hector FRANCE.

BIBL. : BRADLAUGH, *Autobiography* ; Londres, 1873. — L. KATSCHER, *Bilder aus dem englischen Leben* ; Leipzig, 1883.

BRADLEY (Richard), botaniste et médecin anglais, né vers la fin du XVIIe siècle, mort à Cambridge en 1732. Il fut professeur de botanique à l'Université de cette ville. Ses nombreux travaux sont relatifs à la botanique, à l'agriculture et à l'horticulture. — Ouvrages principaux : *Historia plantarum succulentarum*, etc. (Londres, 1716-1727, 5 part. en 1 vol. in-4, et autres éditions); *A New Improvement of planting and gardening*, etc. (Londres, 1717, in-8, et autres éd.) ; *the Virtue and use of coffea*, etc. (Londres, 1721, in-8); *Philosoph. account of the works of nature* (Londres, 1721, in-4) ; *New experiments a. observ. relative to the generation of plants*, etc. (Londres, 1724, in-8) ; *a General Treatise on husbandry and gardening* (Londres, 1726, in-8; trad. en franç. par de Puysieux, 1743, in-12) ; *a Course of lectures upon materia medica* (Londres, 1730, in-8) ; *Dictionarium botanicum*, etc. (Londres, 1728, 2 vol. in-8). C'est à Bradley que les colonies anglaises doivent l'introduction du caféier. D[r] L. HN.

BRADLEY (James), astronome anglais, né à Sherborne (Gloucestershire) en 1692, mort à Chalford (même comté) le 13 juil. 1762. Il fit ses études à Balliol College (Oxford), prit le grade de *master of arts* en 1717, entra dans les ordres en 1719, et obtint la même année la cure de Bridstow (Herefordshire) et le bénéfice de Landewy Welfry (Pembrokeshire). Mais tout autre était sa voca-

tion. Son oncle maternel, le révérend James Pound, recteur de Wanstead (Essex) et astronome assez distingué, l'avait initié de bonne heure à l'étude des phénomènes célestes dans le petit observatoire installé près de sa cure. Les progrès de Bradley avaient été rapides. Une communication sur l'aurore du 6 mars 1716 *(Journal books R. S., 1716)*, de patientes recherches sur les mouvements des satellites de Jupiter, suivies de *Corrected tables*, l'avaient signalé à l'attention de la Société royale de Londres qui l'avait élu membre le 6 nov. 1718. Ses observations sur les étoiles doubles (γ de la Vierge, Castor, etc.), ses calculs de la parallaxe du soleil avaient complété sa réputation, et, en 1721, à la mort de Keill, il avait été nommé professeur d'astronomie à Oxford, aux appointements de 138 l. 5 s. (3,500 fr. environ). C'était de quoi lui permettre de résigner ses fonctions pastorales. En 1729, il ajouta à sa chaire celle de philosophie expérimentale, succéda en 1742 à son protecteur Halley comme astronome royal et directeur de l'observatoire de Greenwich, et reçut la même année de l'Université d'Oxford le grade de docteur en théologie. En relations avec les plus grands savants de son temps, proclamé par Newton « le meilleur astronome de l'Europe », il devint successivement membre associé des Académies des sciences de Berlin (1746), de Paris (1748), de Saint-Pétersbourg (1754), de l'Institut de Bologne (1757) ; la Société royale, après l'avoir dispensé, dès 1730, du paiement de toute cotisation, le nomma en 1752 membre de son « council », et le roi Georges II, qui n'avait pu lui faire accepter le lucratif vicariat de Greenwich, lui alloua une pension de 250 liv. sterl. En 1760, accablé par l'excès de travail, il dut, à son grand regret, quitter Greenwich et se retirer à Chalford. Coïncidence singulière : comme son illustre devancier, Tycho Brahe, il mourut d'une maladie de la vessie.

Sans avoir eu le génie des Copernic, des Kepler, des Newton, Bradley les a du moins surpassés en précision. Il n'a résolu aucun grand problème de physique générale ; mais, opérateur habile, chercheur patient autant que difficilement satisfait, il a été le modèle de l'observateur consciencieux, et il a rendu à ce titre d'inestimables services à la science. Entouré, à Wanstead et à Greenwich, d'instruments dont la perfection était son incessante préoccupation, et que construisaient, d'après ses indications, deux habiles mécaniciens de Londres, Graham et John Bird, il est arrivé à un degré d'exactitude à peine dépassé de nos jours, et il a laissé plus de cent mille observations qui ont été la base des catalogues de Piazzi et de Bessel, des tables de la lune de Mayer, et de bien d'autres travaux sur les étoiles fixes, le soleil, la lune et les planètes. Plus spécialement, on lui doit la détermination du diamètre de Vénus (1722), de savantes recherches sur les éléments paraboliques des comètes de 1723, 1737 et 1757, et sur la longueur du pendule à secondes (1743), une formule empirique pour la correction des réfractions atmosphériques (1753), de remarquables calculs, joints à de louables efforts, pour l'introduction en Angleterre du calendrier grégorien. Enfin, il est l'auteur de deux découvertes qui ont exercé sur l'avenir de l'astronomie une influence capitale : l'*aberration des étoiles fixes* et la *nutation* de l'axe terrestres (V. Aberration [astronomie] et Nutation). Les changements de position apparents dus au premier de ces phénomènes avaient été jusqu'alors attribués à des erreurs d'observation. Mais Bradley suivit la γ du Dragon, à Kew Green d'abord, en 1725 et 1726, avec la collaboration de Samuel Molyneux, secrétaire du prince de Galles et astronome amateur ; à Wanstead ensuite, en 1727, à l'aide d'un secteur zénithal de $3^{m}65$ construit par Graham ; il acquit tout de suite la certitude qu'il s'agissait d'un déplacement régulier et annuel, dont il en trouva bientôt la cause dans les mouvements combinés de la lumière et de la terre, et publia le résultat de ses observations dans une lettre à Halley lue à la Soc. Roy. le 9 janv. 1729. De légères différences subsistaient encore. Il les suivit assidûment pour plusieurs étoiles pendant une révolution entière de la lune (1729-1747) et fut ainsi conduit à sa seconde découverte communiquée à la Soc. Roy. le 14 févr. 1748.

Bradley a peu écrit. Modeste autant que désintéressé, il ne livrait qu'avec réserve, presque avec défiance, le résultat de ses travaux. En dehors de ses *Corrected tables* des satellites de Jupiter (terminées en 1718 et publiées seulement en 1749 avec les *Planetary tables* de Halley) et de communications insérées dans les *Philosophical transactions : The longitude of Lisbon and the fort of New York* (xxxiv, p. 85), *Account of a new discovered motion of the fixed stars* (xxxv, p. 637), *On the apparent motion of the fixed stars* (xlv, p. 1), *Directions for using the common micrometer* (lxii, p. 46), il n'a laissé que ses nombreuses observations. Elles remplissaient, au dire de Maskelyne, treize in-folio et deux in-quarto, et ont fait l'objet de trois publications : *Astronomical observations made at the Roy. observ. at Greenwich from 1750 to 1762* (Oxford, 1798-1805, 2 vol. in-fol.) ; *Miscellaneous works and Correspondence*, publ. par Rigaud (Oxford, 1832, in-4) ; *Reduction of the observations made to determine the quantities of aberration and nutation* (Oxford, 1838). Léon Sagnet.

Bibl. : *Mémoires de l'Acad. des sciences*, ann. 1737, p. 205 et 411 ; ann. 1745, p. 512. — *Histoire de l'Acad. des sciences*, ann. 1762, p. 231. — *Biographica britannica* ; Londres, 1780, in-fol. — Maskelyne, *Answer to Mudge's narrative* ; Londres, 1792, in-8. — Montucla, *Histoire des mathématiques* ; Paris, an VII, t. IV, p. 207, 4 vol. in-4. — Delambre, *Histoire de l'Astronomie au* xviii*e siècle*, p. 413. — Rigaud, Préface des *Miscellaneous W. and C. of J. Br.* ; Oxford, 1832, in-4. — Fr. Arago, *Œuvres compl.*, édit. Barral ; Paris, 1859, in-8, p. 369, t. III. — Marie, *Hist. des sciences phys. et mathém.* ; Paris, 1882-88, t. VII, p. 258, 12 vol. in-12.

BRADSHAW (Henry), moine bénédictin et poète anglais, né à Chester, mort à Chester en 1513. Tout jeune il entra chez les moines de l'abbaye de Sainte-Werburgh (Chester), qui l'envoyèrent à Oxford faire son cours de théologie. Il écrivit : *De Antiquitatæ et magnificentia Urbis Cœstriæ*, et en vers anglais *Vie de sainte Werburgh* (*Holy Lyfe and history of saynt Werburge;* Londres, 1521, in-4), fille d'un roi de Mercie, où l'on trouve de curieuses et pittoresques descriptions, la vie de sainte Ethelred, celle de sainte Sexburgh, la fondation de Chester, une chronique des rois, et aussi la *Vie de sainte Radegonde* (*Lyfe of saynt Radegunde;* Londres, s. d., in-4). Ces poèmes, publiés à sa mort, dont une ballade à l'auteur imprimée avec le volume indique la date, furent réédités en 1848 par E. Hawkins.

BRADSHAW (John), homme politique anglais, né en 1586, mort le 22 nov. 1659. Avocat, il joua au moment de la révolution d'Angleterre un rôle actif et se fit remarquer du Parlement qui lui confia en oct. 1644 la mission de poursuivre les lords irlandais royalistes, Mac Quire et Mac Mahon. Nommé commissaire au grand sceau en oct. 1646, puis, le 12 oct. 1648, *sergeant at law*, il fut choisi pour président de la haute cour de justice chargée de juger Charles Ier (janv. 1649). Il obtint, en cette qualité et par ordonnance de la cour, le titre de lord président, un logement à Westminster, une allocation de 5,000 livres par an transmissible à ses héritiers. Il était en même temps grand juge de Galles et de Chester. Toutes ces faveurs ne l'empêchèrent pas de faire à Cromwell une vive opposition : il protesta notamment contre la dissolution du conseil d'Etat dont il était président (20 avr. 1653). Le Protecteur ne semble pas lui en avoir témoigné beaucoup de ressentiment : il lui enleva pourtant son emploi de grand juge de Chester. Après la mort de Cromwell, Bradshaw siégea au conseil d'Etat, dont il fut réélu président et fut de nouveau commissaire du grand sceau. Il protesta violemment contre l'intervention de la force armée à la

Chambre des communes et l'arrestation du président Lenthall et, comme Sydenham approuvait ce coup de force, il quitta brusquement le conseil et renonça à tout emploi public. Il mourut quelques jours plus tard. On l'enterra en grande pompe à Westminster. Après la Restauration, son corps fut exhumé et exposé, dit-on, sur le gibet de Tyburn avec ceux de Cromwell et d'Ireton. R. S.

BRADUL (Ghenadie), métropolitain de Transylvanie au XVI[e] siècle. Il résidait à Alba Julia, et fit imprimer à Brasov en 1580 un *Evangile avec commentaires*. Il fit aussi imprimer à Orestia deux livres du Pentateuque de Moïse sous le titre de *Palia* en 1581, et les trois autres en 1583. J. MONNIER.

BIBL. : VASILE GRIGORIE POP., *Conspect.*, I, p. 44.

BRADWARDIN (Thomas), mathématicien et théologien, né en 1290 à Hartfield, près Chichester, mort le 26 août 1349 à Lambeth. Il professa la théologie à Oxford, devint confesseur d'Edouard III, chancelier de Saint-Paul de Londres, et mourut archevêque de Cantorbéry. En dehors de ses travaux de théologie, qui lui valurent le surnom de *Doctor profundus*, il a laissé des écrits de mathématiques qui eurent les honneurs de l'impression à Paris en 1495 : *Arithmetica speculativa* (1530, rééd.); *Geometria speculativa ... cum tractaculo de Quadratura circuli* (Paris, 1495 ou 1505, in-fol.); *Tractatus de proportionibus* (Venise, 1505, rééd.). Ces ouvrages ont mérité leur réputation, et l'on y doit notamment signaler les fondements de la doctrine des polygones étoilés. Le plus célèbre de ses écrits théologiques est *De causa Dei adversus Pelagium* (Londres, 1618), où il se montre thomiste rigide ; on l'accuse même d'être retombé dans l'hérésie de Gotescalc sur la prédestination. T.

BIBL. : CHASLES, *Aperçu historique*, pp. 480 et 521. — S. GÜNTHER, *Développement historique de la théorie des polygones étoilés* dans le *Bulletin Boncompagni*, août 1873.

BRADY (Nicholas), théologien anglican, poète et traducteur, né à Bandon (Irlande) en 1659, mort en 1726. Il fit ses études en partie à Oxford, en partie à Dublin. Lors de la révolution de 1688, il se fit remarquer par son zèle pour la cause protestante. A l'avènement de Guillaume III, il fut nommé chapelain de ce prince. — Brady collabora avec Tate à la traduction en vers des psaumes de David, 1696. On lui doit aussi une traduction en vers de l'*Enéide*, et des sermons. G. Q.

BRADY (Mazière), magistrat anglais, né à Dublin en 1796, mort à Dublin le 13 avr. 1871. Avocat au barreau de sa ville natale en 1819, attorney général en 1837, procureur général (1839), président de l'Echiquier (1840), lord chancelier d'Irlande (1846-1852, 1853-1858, 1859-1866). Il appartenait au parti libéral.

BRADY (William-Mazière), ecclésiastique et publiciste, né à Dublin en 1825. Quand il se convertit au catholicisme (1873), il était recteur de Donaughpatrick ; il avait été chapelain de plusieurs lords-lieutenants. Il a pris, par ses sermons et par ses écrits, une part importante aux agitations et aux débats qui aboutirent à l'abolition de l'Eglise d'Etat en Irlande. — Œuvres principales : *The Irish Reformation; State papers concerning the Irish Church in the times of queen Elisabeth ; Essays on the English State church in Ireland* (1869). Depuis sa conversion : *The Episcopal succession in England, Ireland and Scotland.* E.-H. V.

BRADYCELLUS. Genre d'Insectes-Coléoptères, établi en 1837 par Erichson pour quelques Carabiques, d'assez petite taille, ordinairement de couleur brune ou rousse, caractérisés, dans le groupe des Harpalites, par l'échancrure du menton unidentée et par le premier article des tarses postérieurs à peine plus long que le deuxième. On y rattache actuellement les *Dischirotrichus* de Jacquelin Duval, qui n'en diffèrent guère que par le corps pubescent et les stries des élytres reliées entre elles vers le sommet, sauf les deux internes. Ces petits Coléoptères sont répandus dans presque tout l'hémisphère boréal et se rencontrent surtout dans les lieux à la fois chauds et humides. Ceux de la section *Dischirotrichus* et notamment le *B. obsoletus* Dej., habitent plus particulièrement les bords de la mer, sous les pierres ou les mottes de terre. Comme type des *Bradycellus vrais*, nous mentionnerons le *B. harpalinus* Serv., qui est commun en Europe sous les feuilles pourries, dans les clairières des bois et les fossés humides. Ed. LEF.

BRADYORNIS (Ornith.). Le nom de *Bradornis*, auquel Soundevall a donné plus tard la forme plus correcte de *Bradyornis*, a été imposé par Smith, en 1847, à un groupe d'oiseaux de l'Afrique australe, occidentale et orientale qui appartiennent à la même famille que les *Prionops* (V. ce mot), mais qui offrent aussi des affinités avec les *Drongos* (V. ce mot). Chez ces Passereaux, le bec est comprimé à peu près comme chez les Fauvettes, mais fortement incisé près de la pointe de la mandibule supérieure et armé à la base de fortes vibrisses ; les narines en partie se cachent sous les plumes frontales ; les ailes sont de longueur médiocre ; la queue est arrondie et les pattes sont courtes. Dans le genre *Bradyornis* prennent place quatre ou cinq espèces appelées *B. mariquensis* Smith., *B. pallida* S. Müll., *B. chocolatina* Rüpp., *B. siles* Shaw., etc. Le *Bradyornis mariquenssi*, type du genre, est un oiseau de 17 centim. de long, portant à l'âge adulte une livrée d'un brun noirâtre, variée de roux sur les parties supérieures du corps et passant au blanc sale ou au roux isabelle sur les parties inférieures. E. OUST.

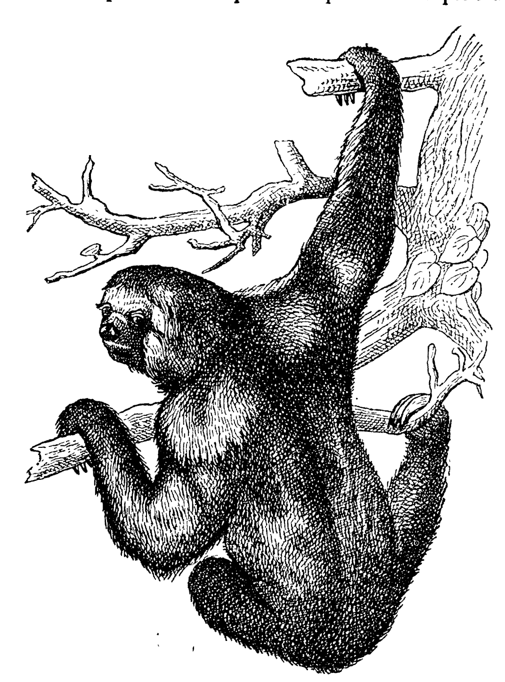
BIBL. : SMITH, *Illustr. zool. S. Afr.*, 1847, p. 113. — SUNDEVALL, *Œfv. Kgl. vet. Akad. Forhdl.*, 1860, p. 106. — R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1877, t. III, p. 108 et pl. 13.

BRADYPE *(Bradypus)*. Genre de Mammifères, de l'ordre des Edentés, créé par Linné (1735), pour l'*Aï* et l'*Unau* de Buffon, c.-à-d. pour les animaux de l'Amérique méridionale que l'on désigne vulgairement sous le nom de *Paresseux*. Ce genre est devenu le type d'une famille bien distincte *(Bradypodidæ)*, dont les représentants ont tous les caractères suivants : molaires plus ou moins cylindriques ; canines bien distinctes, pointues ; pas d'incisives. Tête arrondie ; dos court. Pattes antérieures très longues. Queue très courte ou nulle. Corps couvert de poils grossiers, secs et cassants. Mamelles pectorales ; estomac bi ou trilobé. Langue très extensible. Sur le squelette, l'os de la pommette est toujours pourvu d'une apophyse dirigée vers le bas (Gray). Cette famille comprend les deux genres *Bradypus* et *Cholœpus*, tous deux originaires de l'Amérique intertropicale. Les Paresseux, que l'on appelle aussi quelquefois *Tardigrades*, à cause de la lenteur de leur démarche, sont exclusivement herbivores et grimpeurs et vivent sur les arbres, notamment sur le *Cecropia peltata* dont les feuilles constituent leur principale nourriture. La forme arrondie de la tête, l'aplatissement de la face, la disposition des membres disposés pour grimper donnent à ces animaux une vague ressemblance avec les singes, et c'est ce qui avait porté Linné et après lui de Blainville à les classer dans l'ordre des *Primates*. Mais cette ressemblance n'est que le résultat d'une adaptation à la vie arboricole, et les Paresseux, par le peu de développement de leur cerveau et leur intelligence très bornée, s'éloignent beaucoup des Singes et même des Lémuriens. Leur dentition, au contraire, les rapproche des Edentés, en tête desquels on les place dans les classifications modernes. Les membres eux-mêmes diffèrent beaucoup par leur conformation de celle des Singes et des autres Quadrumanes ; les doigts, dont le nombre ne dépasse jamais le chiffre de trois, ne sont pas libres ni susceptibles de mouvements compliqués ; la dernière phalange seule est mobile et l'ongle énorme qui la termine, en forme de griffe, lui donne l'apparence non d'une main mais d'un crochet qui permet à l'animal de saisir les branches et de s'attacher solidement au tronc des arbres qu'ils quittent rarement et sur les rameaux desquels on les voit se déplacer lentement, suspendus par leurs pattes, la tête et le

corps en bas. Au repos, lorsque l'animal se cache au nœud des branches, inclinant sa tête entre ses jambes et repliant ses longs bras en avant, son pelage d'un gris jaunâtre ou verdâtre lui constitue la meilleure de toutes les protections, car à quelques pas de distance, il est impossible de ne pas confondre l'animal avec une boule de foin ou un paquet de feuilles sèches. Ce pelage si particulier constitue un exemple de *mimétisme* des plus remarquables; les recherches récentes de H.-C. Sorby ont montré que la teinte verte des poils était due à la présence d'un champignon microscopique *(Chlorococcum)* qui se développe à leur surface. La mère porte son petit accroché aux longs poils de son dos. Tous les mouvements sont lents et cette particularité qui a, du reste, été exagérée par les voyageurs, — car les Paresseux se meuvent avec aisance sur les arbres, — paraît tenir à une disposition spéciale de l'appareil circulatoire qui ralentit la circulation dans les vaisseaux périphériques; les artères des membres, en effet, au lieu de présenter la division dichotomique ordinaire chez les Mammifères, se subdivisent, dès leur origine, en un grand nombre de branches presque capillaires. L'estomac, à deux ou trois loges, rappelle celui des herbivores et particulièrement celui des Pécaris. Lorsqu'on tue ces animaux sur les arbres à coups de fusil, il est très difficile de les avoir, leurs griffes les retenant solidement fixés aux branches. Un Paresseux blessé et tombé à terre se défend encore courageusement contre les chiens, et ses longues griffes peuvent faire des blessures dangereuses. Ces animaux présentent plusieurs particularités anatomiques intéressantes sur lesquelles nous ne pouvons nous arrêter ici, mais que l'on trouvera décrites dans les mémoires indiqués à l'index bibliographique. On connaît six ou huit espèces qui se répartissent en deux genres.

Le *G. Cholœpus*, qui a pour type l'*Unau* de Buffon, se distingue par ses pattes antérieures à deux doigts seulement, les postérieures en ayant trois. La première molaire de chaque côté aux deux mâchoires est forte, semblable à une canine. Il y en a, en tout, cinq paires en haut et quatre en bas. L'Unau a la taille d'un chien basset. Son pelage sec et assez long est d'un brun grisâtre, plus foncé sur les membres et la tête, qui est large avec le museau plus saillant que celui de l'Aï. C'est un animal nocturne qui dort tout le jour et ne cherche sa nourriture que pendant la nuit. Accroché par trois pattes, il se sert de la quatrième pour saisir les bourgeons et les feuilles dont il se nourrit. Le *Cholœpus didactylus* (ou *Unau*), type du genre, habite le Pérou, le Brésil et la Guyane. Il est remplacé, plus au nord, par une seconde espèce (*Ch. hoffmanni* Peters), qui a le pelage plus long et des griffes plus courtes, blanchâtres, et qui habite l'Amérique centrale (Costa-Rica, Panama et l'Equateur).

Le genre *Bradypus* (dont ne diffère pas le genre ou sous-genre *Arctopithecus* de Gray (1849), qu'il ne faut pas confondre avec le genre *Arctopithecus* de E. Geoffroy (1829), qui désigne les Ouistitis), le genre *Bradypus* comprend toutes les espèces ayant trois doigts aux quatre extrémités et les prémolaires petites, non caniniformes. Le type est le *Br. tridactylus* de Linné ou *Br. torquatus* d'Illiger, que Gray a scindé, sans motifs suffisants, en deux espèces (*Br. crinitus* et *Br. affinis*). C'est l'Aï de Buffon ou Bradype à collier, animal plus petit que l'Unau, et couvert de poils assez longs, surtout autour du cou, d'un gris terreux quelquefois varié de brun ou de blanchâtre sur le dos. Quant à la teinte jaunâtre au verdâtre que présentent certains individus sur cette région du corps, on ne saurait désormais lui donner aucune importance pour la distinction des espèces, puisqu'il est démontré, comme nous l'avons dit, que cette teinte est étrangère au poil lui-même et due à la présence d'un parasite végétal microscopique *(Chlorococcum)*. Les caractères ostéologiques de la mâchoire inférieure invoqués par Gray à l'appui de la distinction des prétendues espèces qu'il comme *Br.* ou *Arctopithecus marmoratus, A. boliviensis, A. problematicus, A. Blainvillii*, ne sont pas plus constants; l'Aï habite le Brésil, la Guyane et la Bolivie. Une forme plus distincte par la disposition des poils des



Aï (Bradypus tridactylus).

côtés de la tête, qui sont raides et veloutés, est le Bradype à capuchons (*Br. cuculliger* Wagler), qui se trouve à la Guyane et en Bolivie. Le *Br. ustus* de Gervais, caractérisé par une ligne dorsale noirâtre, n'en diffère probablement pas. Plus au nord, dans l'Amérique centrale, on trouve le *Br. infuscatus* (*Arct. griseus* Gray), qui n'est probablement qu'une variété locale de l'Aï (*Br. tridactylus)*, et s'étend du Brésil nord, de la Bolivie et du Pérou jusqu'à l'Etat de Panama à travers l'Equateur et la Colombie. Le *Br. castaneiceps* (Gray) est plus distinct par ses favoris frisés, durs et recourbés comme les poils du reste du corps. Il est gris avec la tête et les reins marqués de roux ou de marron. On le trouve au Nicaragua.

Les deux genres Cholèpe et Bradype ne sont pas encore connus à l'état fossile, mais on doit en rapprocher le genre *Nothropus* de Burmeister (1882), dont l'unique espèce *(N. priscus)* provient des sables pliocènes des pampas de la République Argentine. Les dents se rapprochent de celles du genre *Cholœpus*, mais la taille était bien supérieure et devait égaler celle des grands singes anthropomorphes. Deux autres types éteints (*Orthotherium laticurvatum* Ameghino [1885] et *Oracanthus Burmeisteri* Ameghino, [1886]) forment le passage de la famille des *Bradypodidés* à celle des *Mégatheridés* (V. MEGATHERIUM). Ceux-ci étaient des animaux gigantesques, beaucoup plus lourds que les Bradypes et incapables de monter aux arbres qu'ils se contentaient de renverser et de déraciner pour en dévorer les feuilles et les bourgeons. Le *Nothropus* devait être grimpeur comme les Bradypes, mais le fait est déjà plus douteux pour l'*Orthotherium* qui atteignait la taille du Tapir et appartient à la faune oligocène de l'Amérique du Sud. E. TROUESSART.

BIBL. : GRAY, *Proc. Zool. Soc.*, 1849, p. 65. — Du même, *Catal. of Carnivorous, Pachyd., and Edentata Mammalia in British Museum*, 1869. — TURNER, *P. Z. S.*, 1851, p. 207. — BLAINVILLE, *Ostéographie*, g. *Bradypus*. — ALSTON, *Biologia Centrali Americana*, 1882, *Mammalia*, p. 181. — FLOWER, *On the mutual affinities*, etc. *P. Z. S.*, 1882, p. 358. — PILLIET et BOULART (Structure de l'estomac), *Journ. anat. et phys.*, t. XXII, p. 402. — BURMEISTER,

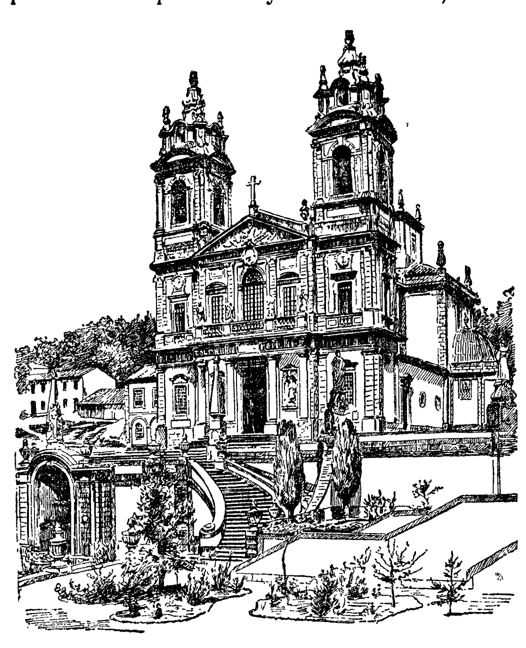
Sitz.-B. Akad. Wiss. Berlin, 1882, p. 613. — AMEGHINO, *Boletin Acad. nac. Ciencias Cordoba*, 1885 et 1886.

BRADYPEPSIE. Digestion qui s'effectue lentement (V. DYSPEPSIE).

BRÆBES (Jean-Baptiste), architecte, ingénieur et graveur français, né à Paris vers 1660, mort à Barby (Saxe) vers 1725. Elève de J. Marot, Bræbes fut appelé vers 1690 par l'électeur de Brandebourg, Frédéric III, plus tard premier roi de Prusse, qui l'attacha comme capitaine-ingénieur à ses armées où il fit quelques campagnes, et ensuite au service de ses bâtiments. Les travaux que Bræbes eut à diriger en Prusse passent pour avoir été considérables et une partie, qu'il a peut-être exagérée à dessein, est reproduite dans son grand ouvrage intitulé *Vues des palais et maisons de plaisance de S. M. le roi de Prusse, dessinées et gravées par Bræbes, ing. et arch. de S. M.* (Augsbourg, 1733, 147 f.), ouvrage renfermant des projets parfois modifiés lors de leur exécution et qui ne parut qu'après la mort de son auteur arrivée à Barby où Bræbes avait été appelé pour la construction du château défendant la ville. Charles LUCAS.

BIBL.: Fr. NICOLAÏ, *Description des villes de Berlin*, etc.; Berlin, 1769, in-12. — L. DUSSIEUX, *les Artistes français à l'étranger*; Paris, 1876, in-8, 3e éd.

BRAGA. Ville du Portugal, ch.-l. de la prov. de Minho, située sur une colline que baigne la petite rivière Deste, à quelque distance au S. du Cavado, au centre de la région la plus riche du Portugal; 20,285 hab. (en 1878). C'est une cité très ancienne; antérieure aux Romains et ch.-l. des *Bracari*, elle fut colonisée sous le nom de *Bracara-Augusta*. Riche et prospère, elle devint plus tard la capitale du royaume des Suèves; c'est au



Eglise du Bon-Jésus de Braga, d'après une photographie.

concile de Bracara ou Braga qu'ils abandonnèrent l'arianisme pour le catholicisme (563). Braga passa ensuite aux Wisigoths (585), aux Arabes, à qui les Castillans l'enlevèrent en 1040. En 1093 la ville fut donnée aux nouveaux marquis de *Portugal* (V. ce mot), ils y résidèrent jusqu'en 1147, c.-à-d. jusqu'au moment où ils s'agrandirent au S. par la conquête de Coïmbre et de Lisbonne. — Braga a conservé de nombreux souvenirs de sa gloire passée; citons d'abord les ruines romaines d'un temple, d'un amphithéâtre, d'un aqueduc. La vieille ville est restée presque intacte au centre des faubourgs modernes, avec son enceinte du moyen âge, ses tours, ses vieux couvents, ses églises et ses pittoresques maisons. La cathédrale remonte au XIIe siècle; elle renferme de riches trésors et de nombreuses curiosités historiques; bien qu'assez petite elle doit à ses formes un peu massives un aspect assez imposant; des six autres églises il en faut retenir une fondée par les Suèves, rebâtie en style gothique. Le vieux château, le palais archiépiscopal, un grand hôpital sont remarquables. Les rues sont larges, menant à de belles promenades, comme le Campo Santa-Anna. A quelque distance à l'E. de la ville se trouve un pèlerinage fréquenté, l'église du *Bon-Jésus do Monte*, bâtie au sommet d'une coline de 380 m. d'alt. La population de Braga est assez industrieuse; on y fabrique des objets d'or et d'argent, des armes, de la coutellerie, de la serrurerie, des chapeaux, des lainages, des cotonnades, des toiles, etc. C'est enfin un marché de bétail. Braga est relié à Porto (48 kil.) par un chemin de fer et communique aussi avec le réseau espagnol. Le district de Braga, vaste de 2,738 kil. q., compte 336,248 hab., soit 126 par kil. q. A.-M. B.

BRAGA (Myth. scand.) (V. BRAGI).

BRAGA (Gaëtano), violoncelliste et compositeur italien, né à Giulianuova, dans les Abruzzes, le 9 juin 1829. Il fut élève au Conservatoire de Naples, où il suivit, entre autres classes, le cours de Mercadante. Après avoir écrit une cantate, *Saül*, et une messe, il fit représenter son premier opéra, *Alina* (1853). Il parcourut ensuite l'Italie et l'Autriche, où il étudia la musique allemande, et fit partie des quatuors de Mayseder. En 1855, à Paris, il se fit connaître comme virtuose dans les concerts. En 1857, à Vienne, il fit représenter *Estella di San Germano*, puis écrivit à Naples un petit opéra *Il Ritratto*, pour le comte de Syracuse, et, de retour à Paris, y donna, au théâtre italien: *Margherita la Mendicante* (1860), qui n'eut pas de succès. Il a fait jouer également, en italien: *Gli Aventurieri*, *Mormile*, *Reginella*, *Caligula*. On lui doit aussi trois recueils de mélodies italiennes et françaises, dont les plus connus sont: *Notti Lombarde* et la *Sérénade*, des morceaux pour violoncelle, un concerto en *sol* mineur, et des fragments de musique religieuse. A. E.

BRAGA (Theophilo), poète, littérateur, philosophe et jurisconsulte portugais contemporain, né à Toola di San Miguel (îles Açores) le 24 févr. 1843. Elève du lycée de Ponta Delgada, il a débuté dans les lettres à l'âge de quinze ans, par un volume de poésies lyriques: *Folhas verdes* (Ponta Delgada, 1859; Porto, 1869), d'une tristesse affectée, mais empreintes souvent de beaucoup de grâce et de simplicité. En 1861, il vint poursuivre ses études à l'université de Coïmbre, et entreprit alors la tâche ambitieuse de retracer l'histoire de l'humanité en une série de poèmes, dont le premier: *Vision des temps* (*Visão dos tempos*; Porto, 1864; 2e éd. 1869), est divisé en trois périodes; Antiquité homérique, Harpe d'Israël, Rose mystique. Les suivants s'appellent: *Tempestades sonoras* (1864), *A Ondina do Lago* (1866), *Torrentes* (1869). L'esprit philosophique de l'auteur, qui présidera dorénavant à toutes ses œuvres, s'y fait jour amplement. En même temps, il donna un précieux recueil de poésies populaires de son pays, précédé d'une remarquable étude sur ce sujet (*Historia da poesia popular portugueza*, 1867, in-12; *Cancioneiro popular*, 1867); *Romanceiro geral*, 1867; *Floresta de romances*, 1868; *Cantos populares do Archipelago Açoriano*, 1869), collection à laquelle se joignent les *Cantos populares do Brazil* (Lisbonne, 1883, 2 vol.), recueillis par Sylvio Roméro, mais précédés d'une introduction par M. Braga. Pendant ses études juridiques, il publia une philosophie du droit sous le titre de *Poesia do direito* (Porto, 1865), une étude sur les statuts provinciaux (*Historia do direito portuguez: os Foraes*; Coïmbre, 1867), et il ne se fit recevoir docteur (26 juill. 1868) que pour appliquer ensuite ses connaissances à des tra-

vaux sociologiques. Son titre le plus durable à la reconnaissance de son pays, et même à celle du monde lettré, est d'avoir courageusement entrepris la tâche de combler une lacune regrettable, par la publication d'une histoire complète de la littérature portugaise (*Historia da litteratura portugueza*), en une série d'études indépendantes et portant des titres distincts (Porto, 1870-1880, 16 vol. in-12). Elle atteste une érudition prodigieuse, qui nuit parfois à la clarté de l'exposition. Le dernier volume retrace l'histoire du romantisme et l'avènement en Portugal d'une nouvelle école littéraire, dite de Coïmbre, école dont M. Braga est en quelque sorte le chef, et dont le but est la réforme du mouvement intellectuel par la philosophie positiviste. Professeur de littérature nationale au Cours supérieur des lettres à Lisbonne depuis 1872, il résuma d'abord son grand ouvrage dans un *Manual da historia da litteratura portugueza* (Porto, 1875), puis il en esquissa une synthèse philosophique sous l'empire de ses idées nouvelles (*Theoria da hist. da litter. port.;* Porto, 1881), enfin il en refit un nouveau manuel (*Curso da hist. da litt. port.;* Porto, 1885, et Lisbonne, 1886). Ardent adepte du positivisme, il fonda en faveur de cette doctrine philosophique une revue spéciale : *O Positivismo*, puis la *Revista de estudos livres;* il en publia un traité didactique : *Traços geraes de philosophia positiva, comprovados pelas descobertas scientificas modernas* (Lisbonne, 1879 ; 2e éd., 1883). Devenu un des chefs du parti républicain, il se lança dans le journalisme militant, et mit au jour une série d'ouvrages d'application du positivisme à l'histoire politique et sociale et à la propagande des idées démocratiques : *Historia universal, esboço de sociologia descriptiva* (Lisbonne, 1879, 2 vol.) ; *Historia das ideas republicanas* (1880) ; *Soluções positivas da politica portugueza* (1881-1883, 5 vol.) ; *Dissolução do systema monarchico constitucional* (1882) ; *Systema de sociologia* (1884). Doué d'une étonnante activité d'esprit et d'une rare puissance de production, il poursuivait simultanément des travaux littéraires variés, édita les œuvres de Christovam Falcão (1871), poète du XVIe siècle ; celles du célèbre *Barbosa du Bocage* (V. ce nom), avec une excellente étude sur son époque littéraire (Porto, 1876-1877, 7 vol.) ; donna une *Antologia* (1876) et un *Parnasso portuguez moderno* (1877) ; fit des conférences sur Voltaire, Michelet, etc. A l'occasion de la célébration du troisième centenaire de Camoëns, il publia une précieuse *Bibliographia Camoniana* (1880). A la même date, il fonda, avec le philologue F.-A. Coelho, une *Revista das tradições portuguezas*, et, sur ce nouveau terrain, il donna les œuvres remarquables : *Contos tradicionaes do povo portuguez* (Porto, 1885, 2 vol.), *O Povo portuguez no seus costumes, crenças e tradiçoẽs* (Coïmbre, 1885, 2 vol.), etc. Quand nous aurons mentionné sa *Sciencia das religiões* ses *Questoẽs de literatura y arte portugueza* (Lisbonne, 1881), ouvrage qui eut trois éditions, et sa *Historia da pedagogia em Portugal* (1888), nous n'aurons pas encore épuisé la liste des travaux de cet écrivain infatigable et le plus marquant parmi les rénovateurs de la littérature de son pays.

G. Pawlowski.

Bibl. : Ramalho Ortigão, *Theophilo Braga, esboço biographico e bibliographico;* Lisbonne, 1882. — I.-F. da Silva et Brito Aranha, *Dicc. bibliogr. portug.*, t. XII (1884), pp. 156-164.

BRAGADINO (Marc Antonio), noble vénitien, né en 1520, mort en 1571. Il commandait dans l'île de Chypre la place de Famagousta avec Astorre Baglioni lorsqu'elle fut assiégée par les Turcs. Il se défendit jusqu'à la dernière extrémité. Lorsque les vivres manquèrent complètement et qu'il ne lui resta plus que sept barils de poudre, il obtint du pacha Mustapha une capitulation en vertu de laquelle les Cypriotes garderaient leur liberté de conscience ; la garnison et les chefs devaient être ramenés sains et saufs à Venise. Mais Mustapha, sans égard pour la foi jurée, ramena Bragadino à Constantinople, le fit écorcher vif et promena sa peau en triomphe dans les villes de l'Asie Mineure. Famagousta fut livrée à un horrible pillage (1470-1471). H. V.

BRAGANÇA. Ville de Portugal, ch.-l. de la prov. de Tras-os-Montes, à 684 m. d'alt., sur un plateau fertile ; 5,495 hab. Elle a été le berceau de la dynastie qui règne en Portugal. Siège d'un évêché. Dans la vieille ville, dont l'enceinte existe encore, on voit le château de Bragance ; au-dessous est la cité moderne. On y fabrique du velours et d'autres soieries ; c'est le centre de la culture de la soie en Portugal. Le district de Bragança a 6,669 kil. q. et 171,586 hab., soit 26 par kil. q.

BRAGANCE (Maison de). La seule dynastie qui ait occupé le trône de Portugal depuis la fondation de ce royaume, et dont la maison de Bragance est une branche bâtarde, descend des Capétiens, par Robert Ier, duc de Bourgogne (frère d'Henri Ier, roi de France). Son petit-fils, *Henri de Bourgogne*, passa en Espagne vers 1089 avec nombre de seigneurs français, pour combattre les infidèles, et, ayant épousé l'une des filles d'Aphonse VI, roi de Castille, il reçut en dot la ville de Porto, avec le pays entre le Minho et le Tage, et la concession de toutes les conquêtes qu'il pourrait faire sur les Maures. Après avoir considérablement agrandi son territoire, il prit le titre de comte de Portugal, et mourut le 1er nov. 1112 à Astorgas, en Galicie. Son fils *Alphonse* (V. ce nom) sut se rendre indépendant de la couronne de Castille et devint premier roi de Portugal. Sa dynastie régna dans la lignée légitime jusqu'à *Jean Ier*, et dans les lignées bâtardes, depuis celui-ci jusqu'au roi-cardinal *Henri*, après la mort duquel (1580), Philippe II, roi d'Espagne, s'annexa le Portugal.

Alphonse de Portugal, comte de Barcellos, fils naturel du roi Jean Ier et d'Agnès Perez, fut fait *duc de Bragance* en 1442, par Pierre de Portugal, duc de Coïmbre, son frère, régent du royaume durant la minorité du roi Alphonse V. Son fils aîné, Alphonse, marquis de Valencia, comte d'Ourem, fut tige des comtes de Vimioso. Le second fils, *Ferdinand Ier*, continua la lignée des ducs de Bragance, et ses descendants furent : *Ferdinand II*, décapité le 22 juin 1483, par ordre du roi Jean II, son beau-frère ; *Jacques* (1480-1514) ; *Théodose Ier*, créé encore duc de Barcellos, et dont le frère *Constantin* fut grand chambellan du roi Jean III, puis ambassadeur en France en 1548 et vice-roi des Indes de 1557 à 1561 ; *Jean Ier* (mort en 1582), dont la femme Catherine de Portugal eut le plus de droits à la couronne après la mort du roi-cardinal Henri, son oncle ; enfin *Théodose II* (1566-1630), qui fut le père de *Jean II*, né en 1604, proclamé roi de Portugal sous le nom de Jean IV, le 1er déc. 1640, et devenu ainsi le fondateur de la dynastie de Bragance, qui règne encore au Brésil et au Portugal. Jusqu'à la séparation de ces deux couronnes, les héritiers présomptifs portaient le titre de princes du Brésil ; actuellement celui de duc de Bragance est dévolu au fils aîné du roi de Portugal.

Parmi les princes du sang royal de la maison de Bragance, une mention spéciale est due à *Jean*, duc de Lafoëns, né en 1719, mort en 1806, fils de Dom Miguel, bâtard de Portugal (fils du roi Pierre II). Intelligence d'élite, poète et improvisateur, volontaire durant toute la guerre de Sept ans, voyageur et savant, il fonda l'Académie des sciences de Lisbonne, dont il fut le président jusqu'à sa mort.

Les comtes d'Oropesa, les comtes de Lemos et de Castro, les marquis de Ferreira, ducs de Cadaval, les comtes d'Açumar, les comtes de Gelves, les ducs de Veraguas, les comtes d'Odemira, les comtes de Vimiero, les comtes de Faro, etc., sont issus des ducs de Bragance. G. P-i.

BRAGANTIA. Genre de plantes de la famille des Aristolochiacées, établi par Loureiro (*Fl. Cochinch.*, éd. Willd., 1793, t. II, p. 645), mais que bien avant lui

Lamark (*Dict.*, I, 91) avait décrit sous le nom d'*Apama* adopté aujourd'hui par M. H. Baillon (*Hist. des Plantes*, IX, p. 21). Ce sont des arbustes ou des sous-arbrisseaux, parfois sarmenteux, à feuilles alternes, coriaces, entières, à fleurs hermaphrodites et régulières, disposées en grappes axillaires ou latérales. Chaque fleur a un périanthe tubuleux, trimère, un androcée de six à dix étamines et un ovaire infère, divisé en quatre loges multiovulées. Les *Bragantia*, ou mieux les *Apama*, sont tous originaires de l'Inde, de la Cochinchine et de la Malaisie. L'*A. siliquosa* Lamk est un arbuste sarmenteux des régions tropicales de l'Inde, remarquable par ses fruits qui ressemblent à des siliques cylindriques. C'est l'*Alpam* de Rheede (*Hort. malab.*, VI, 51, *tab.* 28), l'*Apama* des Brahmanes, le *Bragantia Wallichii* de R. Brown, et le *Trimeriza piperina* de Lindley. Toutes ses parties, écrasées et mélangées avec de l'huile, servent à préparer un onguent très employé, dans l'Inde, contre la gale et les maladies de la peau. L'*A. tomentosa* H. Bn. (*Bragantia tomentosa* Bl., *Cyclodiscus tomentosus* Klotzsch) est une autre espèce sarmenteuse qui habite Java et les îles voisines. Ses feuilles amères sont employées, en infusion, comme toniques et emménagogues. Ed. LEF.

BRAGANTIE (V. BRAGANTIA).

BRAGASSARGUES. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Quissac; 85 hab.

BRAGAYRAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Saint-Lys; 304 hab.

BRAGDE (V. BRAHE, famille danoise).

BRAGEAC. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Pleaux ; 403 hab. Eglise à trois nefs dédiée à Notre-Dame-de-Saint-Thibaut (mon. hist. des XIe et XIIe siècles) ; on y remarque surtout les belles fenêtres de l'abside et un reliquaire byzantin. Vieux pont des Dames, sur l'Auze. Ruines de la chartreuse de Brageac, ancienne abbaye de femmes fortifiée, fondée, dit-on, en 675 par saint Tillon, moine de Solignac. L. F.

BRAGELOGNE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. des Riceys ; 487 hab. Cette localité, située sur le versant d'une colline dominant la source de la Sarce, est mentionnée au XIIIe siècle sous le nom de *Brachenoille*. Elle possédait jadis un château-fort, détruit pendant les guerres du moyen âge. L'église remonte en partie au XIIe siècle. Une voie antique allant de l'établissement romain de Vertaut à Malassise et à Chaource traverse le territoire.

BRAGELONGNE (Christophe-Bernard de), mathématicien, né à Paris en 1688, mort à Paris le 20 févr. 1744. Il était abbé, doyen et comte de l'église royale de Saint-Jean de Brioude. Membre de l'Académie des sciences, depuis 1711, il a publié, dans les Mémoires de cette Compagnie (1711, 1720, 1731, 1733), divers travaux sur la quadrature des courbes, sur les lignes du quatrième ordre ou du troisième genre, etc. T.

BRAGERIO (Bertolino), architecte italien du XIIIe siècle. Il fit construire en 1288, avec le concours de Jacopo Campino, les deux transepts de la cathédrale de Crémone et modifia ainsi le plan de cette église, commencée en 1107 sur celui de la basilique antique, pour lui donner la forme d'une croix latine. Ch. L.

BIBL. : St. TICOZZI, *Dizionario degli architetti*, etc.

BRAGG (Braxton), général américain sudiste, né en 1815 dans la Caroline du Nord (Etats-Unis), mort à Galveston en 1876. Elève de West-Point, puis lieutenant d'artillerie, il reçut le brevet de capitaine en 1846 pour sa brillante conduite dans la défense du fort Brown, au commencement de la guerre du Mexique. Après la bataille de Monterey il fut nommé major, et après celle de Buena-Vista (1847) lieutenant-colonel. En 1856 il résigna sa commission et se retira dans sa plantation de Thibodeaux (Louisiane). La déclaration de sécession en 1861 le trouva commissaire des travaux publics de l'Etat de Louisiane. Il prit du service dans la confédération sudiste comme brigadier général, reçut en 1862 le grade de major-général, prit part à la bataille de Shiloh (6 et 7 avr. 1862) où Grant, battu le premier jour, fut vainqueur le second. Après l'évacuation de Corinth, Bragg succéda au général Beauregard dans le commandement du département du Mississipi avec le grade de général. Il envahit le Kentucky, mais fut arrêté et vaincu à Perryville (oct. 1862). Révoqué, puis rétabli dans son commandement, il fut tenu en échec par Rosecrans à Murfreesboro (26 déc. 1862-2 janv. 1863), remporta sur ce même adversaire la stérile victoire de Chickamauga (19-20 sept. 1863) et fut définitivement battu par le général Grant à Missionary Ridge (23-25 nov. 1863). Jefferson Davis, qui le tenait en grande estime, l'appela près de lui à Richmond. A la fin de 1864 il l'envoya avec quelques troupes dans la Caroline du Nord où il essaya vainement d'arrêter Sherman qui prenait à revers, après sa célèbre marche d'Atlanta à Savannah, la dernière armée de la confédération. Aug. M.

BRAGGE (William), érudit anglais, mort à Birmingham le 6 juin 1884. Il est surtout connu pour avoir formé une importante collection ethnologique de pipes, qui appartient aujourd'hui, en grande partie, au British Museum. Il possédait encore un choix de manuscrits et une collection intéressante de toutes les éditions des œuvres de Cervantes et des commentaires sur lesdits. Cette collection a été donnée à la bibliothèque de Birmingham.

BRAGI (Myth. scand.). Fils d'Odin et de Frigg, dieu de l'éloquence et de la poésie, patron des *Skaldes* (V. ce mot) qui prirent son nom, s'appelant *Bragi*. On le représentait sous les traits d'un homme âgé, avec une longue barbe, un front sans rides. Il épousa *Idun* (V. ce nom), gardienne de la pomme magique, qui assure aux dieux une jeunesse éternelle. On disait aussi que les *runes* étaient gravées sur la langue de Bragi. Dans le Snorra-Edda (V. EDDA) se place le *Bragarödhur*, récit fait aux dieux dans un banquet par Bragi. Celui-ci appartient au groupe des *Ases* et lorsqu'on dressa la liste des douze dieux principaux il y fut placé. Uhland a soutenu que Bragi était un skalde célèbre du VIIIe siècle, divinisé plus tard, auquel on aurait transféré une partie des attributs d'Odin, le dieu primitif de la poésie. — On appelait *Bragafull* ou vase de Bragi la coupe des héros du Nord ; à l'enterrement d'un roi ou d'un iarl, son successeur y buvait. Dans les mariages on la vidait en l'honneur des héros morts. A.-M. B.

BRAGITE (V. ZIRCON).

BRAGNY-EN-CHAROLAIS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Palinges ; 536 hab.

BRAGNY-SUR-SAÔNE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Verdun-sur-le-Doubs ; 940 hab.

BRAGUE. I. ART MILITAIRE. — Pièce de l'armure du moyen âge destinée à loger et à protéger les parties génitales. Cette sorte de poche ou d'étui affectait parfois la forme même du membre viril. Des armures à brague de cette espèce se voyaient jadis à la Tour de Londres, mais la pudeur britannique les a fait enlever de cette galerie. Cette partie de l'armure s'est encore appelée *braguette*, *braye* ou *brayette*.

II. MARINE. — Pour limiter le recul des pièces à bord, et prévenir les graves accidents qui pourraient résulter de leur rentrée par suite des mouvements du navire, on s'est de tout temps servi de la brague. C'est un bout de gros cordage commis en aussière et goudronné, terminé à chacune de ses extrémités par une cosse en fer ou une roulette en fonte servant à le fixer à la manivelle du navire ou au châssis de l'affût. Sur les anciens affûts en bois, la brague traversait les deux flasques et venait se fixer, à l'aide de manolles, et de chaque côté de la pièce, aux pitons de la muraille. Le mouvement de recul était ainsi brusquement arrêté par la tension de la brague. L'adoption de l'artillerie rayée, dont les pièces ont des

reculs beaucoup plus énergiques que celles de l'artillerie lisse, nécessita la disposition des bragues, de manière à atténuer les efforts qu'elles avaient à subir; on y parvint en munissant leurs points d'attache de systèmes à ressorts. Le premier fut analogue à celui employé dans les chemins de fer pour amortir les chocs subis par les wagons; les extrémités de la brague furent fixées à des pitons traversant des boîtes cylindriques contenant chacune deux ressorts à section elliptique et à spires rentrantes, connus sous le nom de ressorts Brown; les deux boîtes cylindriques étaient fixées dans l'entretoise avant de l'affût, et le milieu de la brague passait sur une ceinture fixée à la muraille. A cette même époque (1864), on essaya aussi des ressorts à boule de caoutchouc agissant par la compression de l'air qui s'y trouvait enfermé, enfin le système qui a prévalu emploie des ressorts Belleville. On voit (fig. 2) la coupe

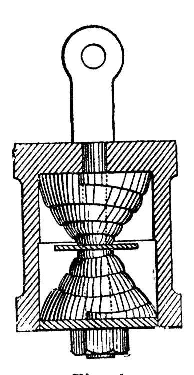


Fig. 1.

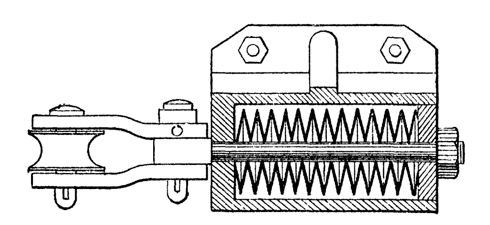


Fig. 2.

des cylindres contenant les ressorts et (fig. 3) leur disposition sur l'entretoise avant de l'affût. D'ailleurs sur les nouveaux affûts, l'amortissement du recul s'opère pendant toute sa durée à l'aide de freins à frottement ou de freins

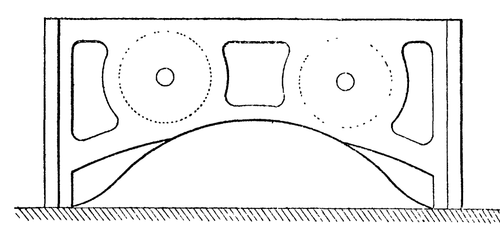
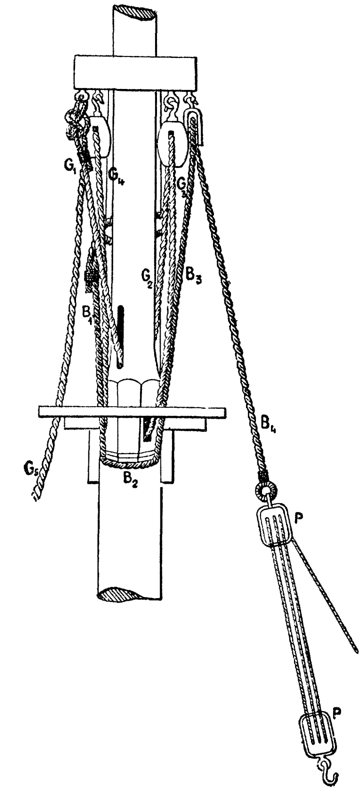


Fig. 3.

hydrauliques; on a pu ainsi réduire considérablement les réactions de la pièce sur l'affût et sur le châssis; la brague, lorsqu'elle existe, n'est donc plus qu'un organe de sûreté ayant pour but de suppléer au frein si celui-ci venait à manquer. E. C.

III. Lutherie (V. Luth).

BRAGUET. Cordage terminé à l'une de ses extrémités par une queue de rat et à l'autre par une cosse. Il sert à maintenir le mât d'hune lorsqu'on met la clef en place ou qu'on la retire, dans le cas où la guinderesse sur laquelle on fait effort viendrait à casser, avarie qui pourrait entraîner la chute du mât d'hune et par suite de très graves accidents. Dans ce but, le braguet est fixé par son extrémité en queue de rat, autour du ton du bas-mât, au-dessus du capelage; il descend par le trou de la cheminée, passe sous la caisse du mât d'hune, remonte passer dans une chape suspendue à un piton de chouque; il est maintenu raide par une caliorne crochée dans sa cosse et sur le pont. La figure montre la disposition du braguet et de la guinderesse qui servent en même temps pour guinder un mât d'hune (V. Guindage, Guinderesse).



Guinderesse de mât de hune et braguet. — G_1, G_2, G_3, G_4, G_5, passages successifs de la guinderesse; B_1, B_2, B_3, B_4, passages successifs du braguet; P P, palan pour raidir le braguet.

BRAHAM (John), chanteur dramatique anglais et compositeur, né à Londres en 1774, mort à Londres le 17 févr. 1856. Issu d'une famille israélite, son véritable nom, dit-on, était Abraham. Orphelin de bonne heure, il devint l'élève d'un habile chanteur italien nommé Leoni, reçut ensuite des leçons de piano d'Abraham Goldsmith, puis, en 1794, alla chanter à Bath dans les concerts que dirigeait le fameux Rauzzini. Celui-ci, comprenant toutes les ressources que présentaient la voix superbe et la haute intelligence musicale du jeune chanteur, le prit comme élève, lui donna des leçons pendant trois ans et le mit en état de paraître à la scène. C'est alors que Braham, engagé par Storace, alla chanter au théâtre Drury-Lane de Londres, et parut ensuite un instant au Théâtre-Italien, où son succès fut éclatant; mais estimant qu'il avait encore quelque chose à apprendre, il se détermina à partir pour l'Italie, afin de parachever son éducation. Il alla d'abord à Florence, et de là se rendit à Milan, puis à Gênes, où il s'arrêta pour travailler la composition avec Isola. Après s'être fait entendre à Livourne, à Venise, à Trieste, il partit pour Hambourg, puis, sollicité de rentrer en Angleterre, il s'embarqua pour Londres, et en 1801 il débutait au théâtre Covent-Garden dans un opéra de Reeve et Mazzinghi, *the Chains of the Heart*. A partir de ce moment, il fut considéré comme l'un des premiers chanteurs anglais, et la célébrité s'attacha à son nom.

Nul ne chantait comme Braham la musique de Hændel, et avec tant d'expression qu'il arrachait des larmes à ses auditeurs. Il ne montrait pas moins de supériorité dans l'opéra italien, et de 1806 à 1816 il remporta d'éclatants triomphes au théâtre du Roi, en compagnie de M[mes] Billington, Grassini et Fodor. Il devint l'idole du public anglais, et tous les entrepreneurs se l'arrachaient à prix d'or, lui accordant jusqu'à 50, 60,000 francs et plus pour une série de quinze ou vingt représentations. Sa carrière active se prolongea ainsi jusque vers 1830; mais il chanta encore pendant plusieurs années aux grands festivals qui se donnaient périodiquement à York, à Manchester et dans d'autres villes.

On peut dire de Braham qu'il a été l'un des chanteurs les plus populaires et les plus célèbres de l'Angleterre. Ses succès pourtant ne se sont pas bornés à ceux qu'il remportait comme virtuose dramatique. Il sut se faire apprécier aussi comme compositeur, non seulement par un grand nombre d'airs charmants, mais par plusieurs opéras que le public accueillit avec beaucoup de faveur, Parmi ces ouvrages, on cite *the Cabinet*, *the English Fleet*, *Thirty Thousand*, *Family Quarrels*, *Out of place*, *the Paragraph*, *Kaes or Love in a Desert*, *Americans*, *the Devil's Bridge*, *False Alarms*, *Zuma*, *Navensky*, etc. A. P.

BRAHE. Riv. de Prusse, affluent de gauche de la Vistule; elle sort d'un lac à la frontière de la Poméranie, traverse plusieurs petits lacs, coule vers le S.-O. jusqu'à Bromberg, et prête son lit au canal de Bromberg; son cours est de 195 kil.

BRAHE. Originairement Bragde et Brade, noble et illustre famille danoise, dont les premiers membres connus possédaient Gyllebo, près Cimbrishamn en Skanie. Dans cette province vivait, au temps de la grande Marguerite, *Axel* Brahe de Vidskœfle, qui fut la souche de la branche agnatique ou danoise, tandis que son frère *Torgils* Brahe de Rennesnæs en Halland fut la tige de la branche cognatique ou suédoise. Du premier descendaient: *Tycho* Brahe, le célèbre astronome (V. ci-dessous); *Steen* Brahe, de Knudstrup et Næsbyholm (1547-1620), et *Axel* Brahe, d'Elved (1550-1616), membre du Rigsraad comme le précédent; *Knud* Brahe (1555-1615), qui fit bâtir le beau château d'Engelholm; enfin leur sœur, *Sophie* Brahe (1556-1643), d'abord mariée à Otto Thott d'Eriksholm, ensuite à Erik Lange d'Engelholm. Après avoir aidé son frère dans ses travaux astronomiques, elle participa aux ruineuses expériences d'alchimie faites par son second mari et, sur la fin de sa vie, elle s'appliqua à des recherches historico-généalogiques. (Sur elle V. le t. IX des *Prosaiske Skrifter* de J.-L. Heiberg.) — Le fils de Steen Brahe, *Jœrgen* Brahe de Hvedholm (1585-1661), chevalier et membre du Rigsraad, édifia le magnifique château de Brahesholm, près Assens et, à cause de ses neuf seigneuries et de ses richesses dont il faisait le meilleur usage, fut surnommé le *Petit roi de Fionie;* des fragments de ses *Journaux* autographes, avec sa biographie, ont été publiés par Vedel-Simonsen (Odense, 1845). — La petite-fille de ce dernier, *Karen* Brahe, née le 1er déc. 1657 à Næsbyholm, morte le 27 sept. 1736, à Œstrupgaard, ayant hérité de la précieuse bibliothèque de sa tante Anna Gjœe, en 1681, l'augmenta et la légua à un couvent de demoiselles nobles qu'elle avait fondé en 1716 dans sa maison d'Odense et qui contient plus de deux mille cent manuscrits avec nombre d'imprimés fort rares. (V. P. Friis, dans *Danmarks illustreret Almanach for 1858.*) Après la mort de son neveu, le lieutenant-colonel *Preben* Brahe, de Hvedholm (1711-1786), la direction de ce couvent passa aux comtes de Bille-Brahe qui en ont accru le capital (1856). B-s.

BRAHE (Tyge, ou plus communément Tycho), astronome danois, né au manoir de Knutstorp, près de Helsingborg (Scanie occid.), le 14 déc. 1546, mort à Prague le 13 oct. 1601. Le second des dix enfants d'Otto Brahe, grand bailli de la Scanie occidentale (alors prov. danoise), Tycho était voué à l'aristocratique ignorance qui convenait à un gentilhomme de race aussi illustre ; mais l'un de ses oncles, Georges Brahe, frappé de sa précoce intelligence, lui fit apprendre le latin et l'envoya en 1559 faire sa rhétorique et sa philosophie à l'Université de Copenhague. Le 21 août 1560, le jeune Tycho fut témoin d'une éclipse de soleil annoncée depuis longtemps pour ce jour-là ; tant d'exactitude dans les prévisions des astronomes excita son admiration et éveilla en lui l'ambition de devenir un savant. Il se procura des éphémérides, suivit jour par jour la marche des astres et acquit ainsi quelques notions d'astronomie. Sa famille, indignée, l'envoya en 1562 à Leipsig avec un précepteur chargé de veiller à ce qu'il n'étudiât que le droit. Mais il acheta avec ses économies des livres et quelques instruments, et continua en cachette l'exploration du ciel. En 1565, muni seulement d'un globe de dix ou douze centim. de diamètre et d'un compas, il observa la conjonction de Jupiter et de Saturne, constata dans les tables Alphonsines et Pruténiques plusieurs jours d'erreur, et résolut d'en construire de plus exactes. Il délaissa dès lors le droit pour se consacrer ouvertement à ses études favorites; sa famille combattit par tous les moyens des goûts aussi peu chevaleresques ; mais la persistance de Tycho triompha de toutes les répugnances et on le laissa enfin libre de suivre sa peu noble vocation. En 1566, il partit pour Wittenberg et se rendit de là à Rostock, où il eut le nez coupé dans un duel au sabre avec un étudiant qui se prétendait, paraît-il, plus fort mathématicien que lui. Il cacha du mieux qu'il put, par un nez d'or ou d'argent assez bien imité, les traces de cet accident qui contribua peut-être à le tenir éloigné du monde. En 1569, nous le retrouvons à Augsbourg où il fait construire par les plus habiles mécaniciens des instruments d'une précision et d'une dimension jusqu'alors inconnues, entre autres un globe céleste qui lui coûta 5,000 écus et un quart de cercle pesant plus de mille livres. Après avoir ainsi visité pendant cinq années les principaux centres scientifiques de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie et de la Suède, il rentra en 1571 dans sa patrie, et, bien que devenu par la mort de son père seigneur de Knutstorp, il alla résider à Herridsvadd, près de son oncle, qui lui fit aménager un observatoire et, ce qui en était alors le complément indispensable, un laboratoire de chimie. C'est de là que le 11 nov. 1572 il reconnut dans la constellation de Cassiopée une nouvelle étoile plus brillante que Sirius et d'un diamètre apparent presque égal à celui de Vénus. Cet astre, qui ne resta visible que jusqu'au mois de mars 1574 et qui a donné lieu à de nombreuses conjectures, fut le sujet de son premier ouvrage: *De nova stella anni 1572*. Le livre terminé, Tycho Brahe fut pris à son tour de scrupules. Il avait osé étudier, il n'osait pas être auteur. Un de ses amis, Pierre Oxe, chancelier de la couronne, l'aida à vaincre ces derniers préjugés en lui conseillant de publier l'ouvrage sans son nom. Tycho se laissa persuader, et même, au dernier moment, probablement satisfait de son œuvre, il donna ordre d'imprimer son nom sur la première page (1573). « C'était, dit M. Joseph Bertrand, un mélange assez confus d'observations exactes et d'appréciations erronées. » L'auteur y assigne en effet à la nouvelle étoile une place bien au delà de notre système planétaire, bien au delà de Saturne ; mais il veut tirer cette conclusion de la comparaison des parallaxes de l'astre et de la planète et il donne à celle-ci une parallaxe de vingt secondes (une seconde à peine, en réalité). L'ouvrage fut réputé excellent et Tycho, sollicité par les étudiants de Copenhague, et par le roi Frédéric II, ouvrit en 1574 à l'Université de cette ville un cours d'astronomie. Mais une nouvelle équipée, son mariage avec une simple paysanne nommée Christine, lui avait définitivement aliéné sa famille et la noblesse. En 1575, il quitta pour la seconde fois le Danemark et se rendit d'abord à Cassel, auprès du landgrave William de Hesse, ami passionné des sciences, puis à Bâle où il aurait eu l'intention de se fixer. Frédéric II le rappela, lui fit don de l'île de Hveen, dans le Sund, entre Elseneur et la côte suédoise, et y ajouta un fief en Norvège, le canonicat de Röskilde et une pension de 5,000 écus.

Le 13 août 1576, Tycho Brahe posa la première pierre du château d'*Uraniborg* (palais du ciel) qui fut terminé à la fin de 1577 et auquel il consacra personnellement, outre les dons importants du roi, la somme de cent mille écus d'or. Cette somptueuse résidence, élevée sur le plateau central de l'île de Hveen, à un mille de la mer,

répondait à la fois aux exigences de l'étude et à celles d'une vie fastueuse. Dans les dépendances étaient aménagés une imprimerie, un moulin servant à la mouture du blé et à la fabrication du papier, des ateliers de construction et de réparation, un laboratoire de chimie, etc. Un pavillon élevé plus au midi, *Stellborg* (le château des étoiles), servait aux observations de jour. Pendant vingt années, cette paisible et indépendante retraite fut le véritable temple de l'astronomie; une quinzaine d'étudiants y recevaient une hospitalité presque royale, et des savants, des princes, des souverains, Jacques VI d'Ecosse, Jacques I[er] d'Angleterre, venaient de tous les points du monde y visiter l'illustre maître. La principale préoccupation de Tycho fut de pourvoir ses observatoires d'instruments capables, par leur précision, de tirer l'astronomie pratique de l'état d'enfance dont elle n'était guère sortie depuis Ptolémée, et la description qu'il a laissée de sa collection d'Uraniborg dans l'ouvrage intitulé *Astronomiæ instauratæ mechanica*, prouve qu'il n'épargna dans ce but ni soins, ni argent. — Cependant Frédéric II était mort en 1588. Christian IV continua d'abord les faveurs royales à Tycho Brahe; mais la fierté un peu hautaine du grand astronome, qui rendait aux seigneurs dédain pour dédain, ses conseils et ses distributions de remèdes aux malades, son indépendance religieuse lui avaient suscité la triple inimitié des nobles, des médecins et du clergé; une guerre sourde, habilement conduite par Christophe Walkendorff, aboutit, après huit années de tracasseries et de calomnies de toutes sortes, à la nomination d'une commission d'enquête qui déclara stériles pour le bien de l'Etat les coûteuses expériences d'Uraniborg. La pension royale fut supprimée, et, le 29 avr. 1597, Tycho Brahe, ayant vendu son patrimoine et frété un vaisseau, s'embarqua avec sa femme, ses six enfants, quelques disciples dévoués, ses instruments et ses manuscrits, et, après quelques semaines de séjour à Copenhague, fit voile pour le Holstein. Le palais d'Uraniborg fut plus tard rasé par une favorite de Christian IV, et lorsque, en 1671, Picard, envoyé par l'Académie des sciences de Paris, voulut déterminer la latitude du célèbre observatoire, il dut effectuer des fouilles pour en découvrir les fondations. Après être resté trois mois à Rostock et avoir été, pendant une année, l'hôte du comte de Rantzau, à Wandsbeck, Tycho Brahe se rendit en 1599 auprès de l'empereur d'Allemagne, Rodolphe II, qui s'occupait d'astrologie et auquel il avait dédié son catalogue de 777 étoiles. Une grande maison à Prague et le château de Benach, dans une admirable situation sur l'Isar, furent mis à sa disposition, avec une pension de 3,000 florins d'or. Il reprit ses travaux avec ses deux secrétaires, Joestelius et Longomontanus, et quelques astronomes, Muller, Fabricius, Képler, que les catholiques de Styrie persécutaient et auquel il donna asile. Mais une rétention d'urine l'emporta bientôt, après quelques jours d'horribles souffrances. Dans son délire il répétait : *Ne frustra vixisse videar*. Son tombeau se voit encore dans l'une des principales églises de Prague, « Theinkirche ». Quant à sa veuve, délaissée par l'empereur, elle mourut dans la misère à Meissen, en 1604. On ne sait ce que devinrent ses enfants.

Plus exact observateur que Copernic, Tycho Brahe a inauguré dans l'histoire de l'astronomie une ère nouvelle : celle de la précision. L'un de ses premiers soins, après avoir reconnu et démontré l'erreur des péripatéticiens assignant au ciel des limites solides et considérant les comètes comme de simples météores engendrés dans la région sublunaire, fut de rectifier le catalogue des étoiles fixes de Ptolémée; il en rédigea un nouveau, composé de 777 étoiles et publié dans ses *Progymnasmata;* il laissa, en outre, des notes manuscrites à l'aide desquelles Képler en donna, dans les tables Rudolphines, une nouvelle édition comprenant 1,000 étoiles. Son attention se porta ensuite sur l'influence des réfractions atmosphériques, déjà entrevues par Ptolémée et signalées dans les *Optiques* de l'Arabe Alhazen et de Vitellio, mais négligées par Copernic : le premier, il en détermina l'importance et construisit une table de correction très précieuse pour tous les calculs astronomiques. Il rectifia encore les nombres donnés avant lui pour l'obliquité de l'écliptique qu'il trouva de 23° 31′ 30″ et la durée de l'année qu'il fixa à 365 jours 5 h. 49 m. Enfin, il se livra sur les mouvements de la lune à une série de recherches qui ont amené ses plus belles découvertes. Hipparque avait déterminé l'excentricité de l'orbite de la lune et Ptolémée avait trouvé l'inégalité appelée plus tard *évection :* Tycho Brahe y ajouta deux autres inégalités, la *variation* et l'*équation annuelle*, cette dernière seulement entrevue, et calculée par Kepler d'après ses observations. De plus, il constata l'inégalité principale de l'inclinaison de l'orbite lunaire par rapport au plan de l'écliptique et montra qu'elle variait entre 5° 17′ 30″ et 4° 58′ 30″. En troisième lieu, il remarqua que le mouvement de la ligne des nœuds était loin d'être uniforme, comme on l'avait cru jusqu'alors, et il détermina les variations de sa vitesse angulaire. Tous ces travaux ont valu à Tycho Brahe le titre bien mérité de « restaurateur de l'astronomie »; sans eux, sans l'exactitude de ses observations, Képler n'aurait pu découvrir ses trois lois immortelles, ni Newton celle de la gravitation. Malheureusement, il avait été porté de bonne heure vers des rêveries astrologiques dont il ne sut jamais se débarrasser complètement. Il émit, en outre, sur le système du monde une hypothèse qui constitue une tache dans son œuvre et un véritable pas en arrière. Pour des motifs mal définis dans ses *Progymnasmata* et d'ailleurs mal connus, il se refusa à admettre le mouvement de la terre autour du soleil, et il s'ingénia à imaginer un troisième système, mixte entre ceux de Ptolémée et de Copernic : autour de la terre immobile tournent la lune et le soleil, et autour de celui-ci les planètes et les comètes.

Plusieurs des écrits de Tycho Brahe n'ont été publiés qu'après sa mort. En voici la liste : *De nova stella ann. 1572*, etc. (Copenhague, 1573, in-4 ; trad. angl., 1582, in-4 ; trad. all. 1632, in-4); *Apologetica responsio ad cujusdam Peripatetici in Scotia dubia*, etc. (Uraniborg, 1591, in-4) ; *Epistolarum astronomicarum libri* (Uraniborg, 1596, in-4 ; Francfort, 1610, in-4) ; *Astronomiæ instauratæ mechanica* (Wandsbeck, 1598, in-fol. ; Nuremberg, 1602, in-fol.) ; *Astronomiæ instauratæ Progymnasmata*, le plus important de ses ouvrages (Prague, 1602, in-4) ; *De mundi ætherei recentioribus phenomenis*, imprimé à Uraniborg dès 1588 (Prague, 1603, in-4) : *Oratio in acad. Hafn. recitata 1574 de disciplinis mathematicis*, etc. (Copenhague, 1610, in-8 ; Hambourg, 1621, in-4); *Elegia de exsilio suo* (Rostock, 1614, in-4) ; *Historia cœlestis ex observationibus Tychonis Brahei ab 1582 usq. ad 1601, per L. Barattum* (Vienne, 1656-1665, 2 part. in-fol.) ; *Sylloge Ferdinandea, sive Observationes ann. 1582* (Vienne, 1657, in-fol.). Le *De nova stella*... et le *De mundi ætherei*... ont été réunis sous le titre *Opera omnia* (Francfort, 1648, in-4). — Kepler a, d'autre part, mis au jour, après les avoir ordonnées, ses *Tabulæ Rudolphinæ* (Ulm, 1627, in-4). Léon Sagnet.

Bibl. : J. Jessenius, *Oratio de vita et morte T. Brahei*; Hambourg, 1601, in-4. — Gassendi, *Vita T. Brahei*; Paris, 1655, in-4. — *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*, ann. 1763 (Description des instruments d'Uraniborg). — Helfrecht, *T. de Brahe, geschildert*, etc. ; Copenhague, 1798, in-8. — Montucla, *Histoire des mathématiques*; Paris, an VII, t. I, pp. 653-674, 4 vol. in-4. — Delambre, *Histoire de l'Astronomie moderne*; Paris, 1821, t. I, pp. xii-xiv et 148-261, 2 vol. in-4. — Kaestner, *Gesch. der Math.*, t. II, p. 377. — Pedersen, *Den danske Astronom. T. Brahes Liv og Levnet;* Copenhague, 1838, in-12. — Bremster, *Martyrs of science*; Londres, 1841. — J. Bertrand, *les Fondateurs de l'astronomie moderne*; Paris, 1873, pp. 65-108, in-12. — Elisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle*; Paris, 1880, t. V, p. 175, in-4. — Marie, *Histoire des sciences physiques et mathématiques*; Paris, 1882-88, t. III, p. 70, 12 vol. in-12.

BRAHE. Branche cognatique ou suédoise, remontant au chevalier Peder Magnusson, mort vers 1480, membre du Riksråd de Suède, qui prit le nom de son aïeul maternel, *Torgils* Brahe, et dont le fils, *Joachim*, chevalier et membre du Riksråd, épousa Marguerite, sœur de Gustave Vasa. Après s'être vainement efforcé de détourner celui-ci de la révolte, Joachim se rendit à Stockholm pour assister au sacre de Christian II, et périt dans le massacre de 1520. — Son fils, le célèbre homme d'Etat *Per* Brahe l'*Ancien*, né à Lindholmen en 1520, mort en 1590 à Sundby en Sœdermanland, fut gouverneur du château de Stockholm (1540), membre du Riksråd et juge de l'Upland (1544) ; chef du conseil intime et comte de Visingsœ (1561) ; l'un des deux régents pendant la maladie mentale d'Erik XIV (1567) ; chancelier de justice et lieutenant général en Norrland (1569). On lui doit un curieux manuel d'éducation pour les nobles (*Œconomia*, Visingsborg, 1677), et une pittoresque *Histoire de Gustave Vasa*, d'après la chronique inédite de Rasmus Ludvigsson. — Son fils *Abraham* (1569-1630), lieutenant général en Norrland (1600), membre du Riksråd et juge du Vestmanland (1602), assesseur à la cour de Svea (1614), chancelier de l'Université d'Upsala (1607-1622), fut chargé d'importantes missions et tint de 1594 à 1629 un *Journal* utile pour la chronologie et l'histoire des mœurs (2e édit., augm. dans *Anecdoter* de Loenbom, t. III, 1775). — Sa sœur, *Sigrid*, fiancée malgré elle à Erik Bjelke, s'étant mariée avec Johan-Nilsson Gyllenstjerna (1595), il en résulta de graves discordes qui nécessitèrent l'intervention du régent et de la diète et qui font le sujet d'un drame de Gustave III (en français dans le t. II de ses *Œuvres*, 1804). — Sa nièce, *Ebba* Brahe (1596-1674), fille du chancelier de justice *Magnus* Brahe (1564-1633), fut aimée de son parent Gustave-Adolphe, mais la raison d'Etat s'opposant à leur union, elle épousa le maréchal Jacob de la Gardie (1618), à qui elle donna sept fils et autant de filles. — Le fils d'Abraham Brahe, *Per* Brahe *le Jeune*, né le 18 fév. 1602 à Rydboholm, mort le 12 sept. 1680 à Bogesund, près Stockholm, fut avec Axel Oxenstjerna, son rival, un des plus grands hommes d'Etat de la Suède triomphante. Chambellan de Gustave-Adolphe (1626), il le suivit en Pologne et en Allemagne, où il se distingua comme colonel de la cavalerie smålandaise, devint conseiller d'Etat et juge du Vestmanland (1630), gouverneur général de la Prusse (1635), et de la Finlande (1637 1640 et 1648-1654), chancelier de justice et président de la cour de Svea (1641). Chargé de missions en Allemagne (1633-35) et en Pologne (1635), il pourvut à la défense de la frontière scandinave en 1645, eut le commandement de toutes les milices en 1657, et fut deux fois membre du conseil de régence (1642 et 1660). Son administration en Finlande fut si heureuse que l'expression *au temps du comte* est devenue proverbiale : il y fonda dix villes, y organisa le service postal, inaugura l'Université d'Abo (1640), et fit publier la traduction finnoise de la Bible par Agricola. Il dota de plusieurs écoles et d'une imprimerie son comté de Visingsœ, et laissa des *Mémoires* sur sa vie jusqu'en 1665 (*Tænkiebok*, édité par D. Krutmeyer, Stockholm 1806). — Le colonel de la garde, *Erik* Brahe (1722-1756), issu d'Abraham à la cinquième génération, fut torturé et décapité par ordre des Etats pour avoir pris part à une conspiration royaliste. — Le petit-fils de celui-ci, *Magnus* Brahe, né à Rydboholm le 12 sept. 1790, mort le 16 sept. 1844, fut commandant en second de la garde du corps (1822), grand-écuyer (1826), lieutenant général (1830), maréchal du royaume (1834), et jouit, à partir de 1823, d'une grande influence à la cour de Charles XIV Jean. B-s.

BIBL. : Outre les biogr. de divers Brahe citées dans *Bibl. sveo-goth.* de WARMHOLTZ, t. XII, nos 7008-7014, et t. XIII, nos 7258-7263, V. Joh GUSTAFSSON ŒRNEWINGE, *Geneal. Brahæa* ; Stockh., 1647, in-fol. — Sam. GYLLENSTAPE, *De illustriss Brahcorum prosapia* ; Abo, 1671, in-fol. — *Imagines illustriss. familiæ Braheæ* ; Visingsborg, 1671. — B.-J. IGNATIUS et A.-V. MENNANDER, *De vita et meritis Petri Brahe* ; Abo, 1816, in-4. — J.-L. NYQVIST, *Till P. Brahe den yngres minne* : Jœnkœping, 1881, in-4.

BRAHIC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. des Vans ; 421 hab. Trias et micaschiste. Filons d'antimoine sulfuré. Les châtaignes sont la principale ressource du pays. Eglise du XIIe siècle. Il est à noter que la plupart des églises de la zone des châtaigniers dans cette partie du Vivarais datent des XIe et XIIe siècles, marquant sans doute ainsi l'époque où, grâce à l'introduction de la culture du châtaignier, cette région a cessé d'être inhabitable.

BRAHILOV. Ville de l'empire de Russie. Elle est située dans le gouvernement de Podolie et doit son nom à la rivière Braha. Pop., 4,000 hab. Petits Russes et Israélites.

BRAHMA, BRAHMÂ (Rel. ind.). Le premier dieu de la Trimourti (Trinité hindoue). Il importe de ne pas confondre ce dieu Brahma avec le Brahma ou Brahman neutre dont il n'est qu'une hypostase. Brahma, du genre masculin, est la forme personnelle du Brahma impersonnel. C'est lui qui a créé le monde. Né lui-même d'un œuf flottant sur les eaux primordiales, il a brisé cet œuf en deux ; du haut il a fait le ciel, et du bas la terre. Pour produire les créatures il s'est partagé en mâle *(Pouroucha)*, et en femelle *(Virâdj)*. De l'union de ces deux parties naquit Manou Svayambhouva, qui donna naissance aux Pradjâpatis (chefs des créatures). L'œuvre de la création achevée, il s'est arrêté, laissant à Vichnou le soin de la conserver. D'autres légendes font naître Brahma d'un lotus qui sortit du nombril de Vichnou quand ce dieu flottait sur les eaux



Représentation de Brahma.

primordiales. Le culte de Brahma n'a jamais été populaire dans l'Inde : le seul temple qui lui soit dédié dans toute la péninsule se trouve à Pokhar, près d'Adjmir, dans le Radjpoutana. L'existence de Brahma est limitée : il doit vivre 100 ans seulement ; ses années, il est vrai, sont assez longues, car elles comprennent 12 mois composés chacun de 30 jours dont chaque moitié, jour et nuit, vaut 1,200,000 années humaines. Brahma est d'ordinaire représenté sous la forme d'un homme rouge ou doré, vêtu d'une robe blanche, porté sur sa monture ordinaire, un flamant. Il a quatre têtes couronnées chacune d'une sorte de tiare, et quatre bras. Une de ses mains porte les Védas, une autre un chapelet, une autre un flacon avec de l'eau

du Gange, et la quatrième une cuiller lustrale. Son épouse est Sarasvatî, la déesse de la poésie et de l'éloquence.

Sylvain Lévi.

BRAHMA, BRAHMAN ou **BRAHM** (Rel. ind.). Divinité suprême du brahmanisme. Le mot *brahman* ne désignait à l'époque védique que la parole sacrée, la prière. C'est seulement à la fin de cette période que nous trouvons, dans les hymnes de l'Atharva-Véda, la prière divinisée et conçue comme la puissance suprême, dispensatrice des faveurs célestes et souveraine des dieux. L'apothéose du brahman marque le triomphe de la caste brahmanique. Le genre de ce nom, neutre en sanscrit, en caractérise l'impersonnalité. « La force visible et corporelle de Brahma, c'est le brahmane... Brahma est le sommet de cet univers... Brahma est cet univers lui-même. » (Satapatha-Brâhmana, *passim.*) La dernière citation montre que dès le temps des Brâhmanas, la conception de Brahma a atteint le dernier terme de son évolution. Brahma est l'Etre, un et sans second, exempt de modes, pensée et béatitude, l'Unique Réalité. *Om* est son nom mystique, *tad* sa désignation philosophique, *sat* son appellation pratique. Pour expliquer la production du monde matériel, de l'*asat* (non être), les spéculations brahmaniques lui attribuèrent une énergie propre, la *Mâyâ* ou puissance d'illusion. C'est à se dégager des liens de la Mâyâ que doit travailler l'âme humaine, identique à l'âme universelle (âtman = Brahma), pour se réunir à l'Absolu. Les Védas sont quelquefois appelés Brahma verbal *(sabdabrahman)*, par opposition au Brahma suprême *(parabrahman)*. Sylvain Lévi.

BRAHMAGOUPTA, mathématicien hindou, né vers 598. Il est l'auteur, vers 628, de l'ouvrage astronomique *Brahma-Sphouta-Siddhanta*, dont les chapitres 12 et 18 ont été traduits par Colebrooke (Londres, 1817). Son ouvrage est versifié, comme celui de son précurseur Aryabhatta, et il y fait entrer les nombres, grâce à une singulière numération de position symbolique, où, pour remplacer un chiffre par un mot, on peut choisir dans une riche synonymie mythique. Ainsi *abdhisouryaçvinas* représente le nombre 2124; à savoir : *abdhi* = océan = 4 (à cause des 4 océans), *sourya* = soleil = 12 (à cause de ses 12 demeures), *açvin* (le couple céleste) = 2. L'énonciation à partir des unités est évidemment nécessaire dans ce système et n'implique nullement le sens de l'écriture. — Brahmagoupta enseigne les règles de l'arithmétique, comme *Bhaskara* (V. ce nom), sur des problèmes concrets, règles de trois, etc. Son algèbre suppose une notation reposant sur des abréviations et analogue à celle de Diophante. Mais il peut manier à la fois plusieurs inconnues, qu'il dénomme par les syllabes initiales de différentes couleurs. Il ne craindrait pas, d'autre part, d'employer franchement des quantités négatives, même en solutions, si ces quantités, dit-il, étaient ordinairement accueillies. Il résout l'équation du second degré sans distinction de cas, traite les équations indéterminées du premier degré, par une méthode qui revient à l'emploi des fractions continues, et aborde celles du second degré. — Sa géométrie consiste en problèmes numériques, analogues à ceux de Héron ; à côté des formules exactes, il en donne d'approchées. Pour le rapport de la circonférence au diamètre, il emploie $\sqrt{10}$. Il calcule la surface d'un triangle en fonction des côtés par la formule héronienne, et celle du quadrilatère par la formule analogue $\sqrt{(p-a)(p-b)(p-c)(p-d)}$, où $2p = a + b + c + d$. Comme cette formule n'est vraie que si le quadrilatère est inscriptible, on a beaucoup discuté pour savoir si Brahmagoupta connaissait cette restriction ou s'il avait à tort cru générale une formule d'origine grecque. De fait, il ne paraît avoir considéré que cinq classes de quadrilatères qu'il énumère : carré, rectangle, trapèze isocèle, trapèze à trois côtés égaux, quadrilatère à diagonales perpendiculaires (et à côtés commensurables avec les segments des diagonales) : toutes ces figures sont inscriptibles et Brahmagoupta le savait, du reste. Mais, dans ces conditions, il est possible que la formule ait été trouvée par induction, et probable que Brahmagoupta en ignorait l'extension. A la différence d'Aryabhatta, il connaît la mesure véritable de la pyramide.

P. Tannery.

BRÂHMANAS (Litt. ind.). Ouvrages qui ont trait à la parole sacrée, au *brahman* et dont la composition marque le commencement de la période appelée *brahmanisme*. Les Brâhmanas enseignent le rapport des formules védiques ou *mantras* avec les cérémonies du sacrifice, et forment ainsi de véritables rituels où les cérémonies sont, non seulement exposées en détail, mais expliquées soit par des légendes, soit par des symboles. Le sentiment religieux qui s'exprime parfois si délicatement dans les hymnes védiques est absent des brâhmanas ; il y est remplacé par des spéculations extravagantes où l'esprit sacerdotal s'amuse avec son culte et ses dieux. Pradjâpati (c.-à-d. Brahma), le nouveau souverain du ciel où il a pris la place auparavant occupée par Indra, le maître des créatures, le père des dieux, est tour à tour identifié au sacrifice et à l'année, et les théologiens racontent sans sourciller ses amours incestueuses. Le couple mystique Yadjna (Sacrifice) et Vâtch (Parole) est aussi le héros d'aventures analogues qui montrent bien jusqu'où va dans les Brâhmanas cette manie des explications symboliques. « Yadjna pensa : Vâtch est une femme ; je vais donc lui faire un signe et elle m'invitera. Il lui fit donc un signe. Mais elle le dédaigna de loin : et c'est pourquoi une femme, quand un homme lui fait signe, le dédaigne de loin... Les dieux dirent à Yadjna : Fais-lui encore un signe, et certainement elle t'invitera. Il lui fit encore un signe ; elle ne lui répondit que par un mouvement de tête : et c'est pourquoi une femme, quand un homme lui fait signe, lui répond par un mouvement de tête... Les dieux lui dirent : Fais-lui encore un signe, et elle t'appellera certainement. Il lui fit un signe, et elle l'appela. Et c'est pourquoi la femme finit par inviter l'homme. » (*Satapatha-Brâhmana* III, 2, 1, 19-22.) Ce court extrait indique assez l'esprit de l'exégèse brahmanique ; il en montre exactement aussi le style. La prose, encore à ses débuts, manque d'aisance ; elle ignore l'art de varier les tournures et de subordonner les propositions ; sa gaucherie et sa naïveté reproduisent celles du raisonnement. Aux premiers temps du brahmanisme, ces encyclopédies religieuses se multiplièrent rapidement ; chaque famille sacerdotale recueillait dans son Brâhmana les traditions et les enseignements des générations antérieures. Mais quand la somme toujours croissante des connaissances en nécessita la division, les manuels de liturgie (*soûtras*), les traités de philosophie (*oupanichads*) et les collections de légendes (*itihâsas*) remplacèrent les Brâhmanas. La plupart, conservés jusque-là par la tradition orale, disparurent alors. De ceux qui ont survécu, les plus importants sont : l'*Aitaréya-Brâhmana* et le *Kauchitaki (Rig-Véda)* ; le *Tândya*, le *Tchândogya*, le *Chadvimsa*, l'*Adbhouta (Sâma-Véda)*, le *Taittirîya* et le *Satapatha (Yadjour-Véda)* ; le *Gopatha* (*Atharva-Véda*). Haug a publié une traduction anglaise de l'*Aitareya* (Bombay, 1863) ; M. Eggeling traduit actuellement le *Satapatha*, les deux premiers volumes ont déjà paru dans les *Sacred Books of the East* (Oxford, 1882, 1885) ; et M. Lindner annonce une traduction allemande du *Kauchitaki*. Sylvain Lévi.

BRAHMANE. Membre de la caste sacerdotale chez les Hindous. A l'époque védique, le titre de brahmane n'était pas encore héréditaire. Le nom de *brahman* désignait, soit la parole sacrée, soit les auteurs des hymnes ; toutefois l'emploi de la formation patronymique *brâhmana* trahit l'évolution qui s'accomplit. Le fameux hymne du Pouroucha-soukta (*Rig-Véda*, X, 90), un des plus modernes de la collection, exprime déjà l'orgueil de la nouvelle caste ; le poète y fait sortir les brahmanes de la bouche du Pouroucha, l'Homme primordial. Mais pour s'assurer la suprématie sociale et le monopole des fonctions

religieuses, les brahmanes durent soutenir des luttes ardentes. La tradition a gardé le souvenir maudit des rois qui refusèrent d'accepter cette suprématie du sacerdoce: Véna, Nabouchа, Soudas payèrent de leur vie une telle impiété. Mais d'autres *kchatriyas* (guerriers), dont le plus fameux est Visvâmitra, forcèrent par leurs assauts répétés les barrières de la caste et durent y être acceptés bon gré mal gré. Ces luttes n'allèrent point sans coûter du sang; la légende représente le héros brahmanique Parasou-râma exterminant à vingt et une reprises la race des Kchatriyas. Une fois vainqueurs, les brahmanes ne gardèrent aucune mesure; les Brâhmanas, le premier mouvement de la littérature brahmanique, attestent leur enivrement: « Il y a deux sortes de dieux, car les dieux sont les dieux, et les brahmanes qui ont étudié et qui enseignent les choses sacrées sont les dieux humains. » (*Satapatha-Brâhmana*, II, 2,2,6.) Et ce n'est point là une doctrine réservée aux initiés; les brahmanes la proclament en public; au couronnement du roi, le prêtre qui le sacre crie au peuple: « Voici votre roi, peuple! à nous brahmanes, notre roi c'est Soma. » Outre les devoirs communs aux trois castes supérieures (V. *Brahmanisme*), le brahmane a six devoirs particuliers: enseigner les Saintes Ecritures, les étudier, sacrifier pour lui-même, sacrifier pour autrui, faire des dons et en recevoir. La vie du brahmane, telle que la représentent en l'idéalisant les ouvrages religieux et les codes, a une dignité et une noblesse qui inspire le respect, partagée entre les soins du culte, les méditations philosophiques et l'enseignement. Les témoignages des premiers Grecs qui les connurent, lors de l'expédition d'Alexandre, portent cette impression de surprise et d'admiration. Le nom des gymnosophistes (c'est ainsi qu'ils les appelèrent) conserva dans l'Occident jusqu'au moyen âge son prestige de sagesse et de science.

Quand l'ancienne religion, pour résister aux progrès du bouddhisme, dut se transformer et se renouveler par l'adoption des cultes populaires, les brahmanes surent prendre la direction de ce mouvement et l'accaparer à leur profit. D'ailleurs le labeur intellectuel des générations accumulées, la pratique de l'étude et des hautes spéculations avait fini par les élever réellement au-dessus de la multitude et par justifier leur suprématie, si bien qu'on vit les sectes mêmes les plus hostiles à la distinction des castes choisir pour directeurs spirituels *(gourous)* des brahmanes. A défaut des sacrifices védiques qui devenaient de plus en plus rares, les brahmanes se mirent à servir les temples de Vichnou et de Siva, malgré l'interdiction prononcée par les codes; ils alléguèrent en faveur de leur conduite cet axiome réputé orthodoxe: L'Etre suprême accepte les adorations adressées à ses formes inférieures. Le maintien de leur supériorité religieuse sauva leur suprématie sociale; la loi et la coutume continuèrent à les privilégier, à protéger leur vie et leurs propriétés: « Le meurtre d'un brahmane est un péché mortel et inexpiable; qui prend à un brahmane son bien mange dans l'autre monde les restes des vautours. » Sous le régime de l'Islam même, ils surent dissimuler leur mépris et leur haine de l'étranger et occupèrent de hautes fonctions près des princes musulmans.

Malgré leurs prétentions à ne former qu'une seule et même famille, les brahmanes actuels présentent dans les diverses régions de l'Inde des caractères nettement tranchés. Ceux du Cachemire, par exemple, ont le teint clair, la taille élevée, les traits fins, tandis que ceux du Bengale sont petits et de couleur foncée. En réalité, ce sont des types ethniques différents. Les préjugés de caste et les interdictions du code n'ont pu empêcher les brahmanes de contracter mariage avec des femmes d'un rang inférieur et même de race anaryenne; ceux que l'ardeur du prosélytisme avait entraînés loin des grands centres orthodoxes durent admettre à l'initiation sacerdotale des aspirants qui n'y avaient point de titres. La rigueur des lois s'était d'ailleurs tracé des limites géographiques: la région sacro-sainte, appelée le pays de Brahma, *Brahmâvarta*, s'étendait entre la Sarasvatî et la Drichadvatî, son affluent; le pays des saints brahmaniques, *Brahmarchi désa* comprenait le Doab entre Delhi et Mathourâ; enfin le quadrilatère borné par l'Himâlaya, le Vindhya, l'Océan oriental (golfe de Bengale) et l'Océan occidental (golfe Arabique) formait la contrée des Aryens, *Aryâvarta*. C'est dans cette contrée, caractérisée par la présence de l'antilope noire, que les lois brahmaniques avaient toute leur force. Hors de là, le brahmane entrait en Barbarie *(Mlétchadésa)*, et au milieu de ces populations étrangères au culte védique se trouvait dans une situation de détresse, *âpad*, qui levait en sa faveur toutes les prescriptions restrictives des lois: « Le brâhmane en détresse qui enseigne à des gens méprisables, qui sacrifie pour eux, qui en reçoit des présents ne commet pas de péché; car il est (pur) comme le feu et l'eau. » (Manou, X, 103.) Les brahmanes eux-mêmes établissent à l'intérieur de leur caste deux grandes divisions géographiques: la branche Gaur, au nord du Vindhya; la branche Dravida, au sud de la chaîne. Chacune de ces deux branches forme cinq subdivisions:

I. Branche Gaur. — 1° Les Canoujiyas, dans les provinces du N.-O. et le pays d'Oude; 2° les Sârasvatas dans le Pendjab; 3° les Gaurs dans le Bengale et autour de Delhi; 4° les Maithilas dans le Tirhout et le nord du Béhar; 5° les Outkalas dans l'Orissa.

II. Branche Dravida. — 1° Les Mahârâchtras, dans le pays Mahratte; les Tailangas ou Andhras dans le Télingana; 3° les Dravidas dans le Malabar; 4° les Carnâtas dans le Carnatic; 5° les Gourdjaras dans le Guzerat, La loi qui sectionne et morcelle sans cesse et à l'infini les castes de l'Inde a également agi sur les tribus brahmaniques. Elles se sont partagées en clans et sous-clans fondés soit sur la communauté d'ancêtres illustres, soit sur les distinctions territoriales. M. Sherring: *Hindu tribes and castes* (Calcutta, 3 vol.), donne une liste de 1186 clans; et son recensement, il le déclare lui-même, est loin d'être complet.

Les brahmanes reconnaissent un autre grand principe de classification, d'après la nature des aliments. On a ainsi trois classes: les végétariens qui sont les plus nombreux; les ichtyophages; et ceux qui mangent de la viande. Ces divisions correspondent d'ailleurs à la distribution géographique des tribus; les brahmanes de l'Inde septentrionale ont besoin d'une nourriture plus substantielle pour résister aux rigueurs du climat. Mais en dépit de ce motif ils sont méprisés et repoussés par les orthodoxes. D'ailleurs l'orgueil de la caste, le sentiment de la suprématie religieuse et sociale est le seul trait d'union des brahmanes. Tribus et clans s'entourent respectivement de barrières impénétrables autant que celles des castes. Les cinq grandes familles Gaurs ne mangent pas à la même table et ne se marient pas entre elles; la branche Dravida ne permet pas le mariage entre deux tribus. La différence des professions sépare encore davantage les Brahmanes; les uns cultivent et trafiquent, particulièrement dans l'Orissa; d'autres entrent dans l'administration, où leurs capacités les élèvent aux plus hauts emplois; d'autres se font maîtres d'école, astrologues, médecins, soldats, maîtres de danse ou cuisiniers; d'autres servent le culte des dieux hindous; d'autres entrent dans des congrégations soutenues par de riches particuliers; d'autres enfin mendient, et ce sont les plus intolérants. Ils reprochent à ceux qui travaillent de se dégrader, de souiller leur caractère sacerdotal, et vivent oisifs des aumônes qu'on leur porte et des largesses qu'on leur fait dans les circonstances solennelles: fêtes, mariages, deuils, anniversaires. Le costume des brahmanes qui n'exercent point de profession active, culture, négoce, etc., consiste soit dans une robe blanche, soit en deux pièces de toile sans couture, l'une d'environ 3 m., l'autre de 4 m. de longueur, et larges d'un mètre; la première couvre les épaules; la

seconde ceint les reins, un des bouts passe entre les cuisses et va se nouer dans la partie qui fait ceinture, tandis que l'autre pend jusqu'aux pieds. Les religieux mendiants se couvrent d'une peau et portent un bâton d'une main, un pot à eau de l'autre. Mais l'insigne essentiel du brahmane, c'est le cordon brahmanique passé au jour de l'initiation ; il consiste en une triple corde d'herbe moundja *(Saccharum Munja Roxb.)*, avec un triple nœud ; pour les sacrifices, ce cordon est remplacé par un autre fait avec trois fils de coton. Le cordon se porte en bandoulière et descend de l'épaule gauche à la hanche droite.

Le contact des peuples étrangers qui tour à tour gouvernent l'Inde depuis un si long temps, la dégradation constante de l'hindouisme et la négligence toujours croissante des rites védiques sont en voie de transformer la caste brahmanique. L'abîme se creuse tous les jours plus profond entre ceux qui suivent la marche de l'hindouisme et ceux qui s'en détournent sous l'influence des idées occidentales. Aussi, tandis que les collèges anglais voient constamment augmenter le nombre de leurs élèves, les établissements indigènes sont désertés. Les *mathas* (écoles indigènes) de Nadiyâ, un des centres de la culture brahmanique au Bengale, étaient au nombre de 25 en 1829 ; il n'en reste plus aujourd'hui que la moitié, avec 150 élèves au lieu des 600 d'alors. Le progrès intellectuel, moral et politique des brahmanes à côté d'une multitude dominée par les préjugés, et fidèle à un culte qui s'avilit chaque jour, et dont le sentiment national est encore à naître, pose à l'avenir un problème inquiétant. Sylvain Lévi.

Bibl.: La décadence grecque et latine a produit nombre de traités: *De Moribus brachmanum* (*Ambrosiaster*, *Palladius*, *Anonymus de Brachmanis*), qui furent imprimés plusieurs fois dès la fin du xve siècle (V. Ternaux-Compans, *Bibliothèque asiatique*). — Outre les ouvrages indiqués à l'article *Brahmanisme*, V. Abraham Roger, *la Porte ouverte... ou la vie et les mœurs des Brachmanes;* Amsterdam, 1670, in-4. — Dubois, *Mœurs et institutions des peuples de l'Inde ;* Paris, 1825, in-8. — Hunter, *India and its people;* Londres, 1886, in-8, 2e éd. — Monier-Williams, *Religions thought and life in India ;* Londres, 1883, in-8. — A. Lyall, *Etudes sur les mœurs religieuses et sociales de l'extrême Orient;* Paris, 1885, in-8.

BRAHMANISME. On s'imagine communément que le brahmanisme est la religion de Brahma. C'est en deux mots une double erreur : le brahmanisme est à peine une religion, et le dieu Brahma n'y reçoit pas de culte. Le brahmanisme est surtout un type social, une constitution caractérisée par la suprématie de la caste sacerdotale des brahmanes, et par une réglementation minutieuse de la vie civile, confondue dans tous ses actes avec les devoirs religieux. Dans l'histoire des religions de l'Inde, ce nom désigne la période comprise entre l'époque védique d'une part, et l'hindouisme (culte des dieux sectaires : Siva, Vichnou, sous leurs multiples formes) de l'autre. Quand les tribus aryennes, maîtresses des rives de l'Indus et du Pendjab, se mirent à poursuivre leurs conquêtes vers l'Est, quand le roi Mâthava, accompagné de son chapelain Gotama, suivit par delà la Sarasvatî et la Sadânîrâ le feu sacré, l'Agni Vaisvânara qui de son propre mouvement avait quitté son antique foyer, et fonda dans le bassin du Gange le royaume de Vidéha, les envahisseurs se trouvèrent en présence de races nouvelles, différentes de couleur, de langage, de traditions et de culte ; tout s'opposait à une fusion des deux peuples ; tout obligeait les vainqueurs à se resserrer entre eux et à se constituer plus solidement pour conserver dans sa pureté l'héritage intellectuel et religieux des ancêtres ; en même temps la nécessité de résister aux retours offensifs et d'étendre les nouvelles conquêtes transformait les conditions de la vie sociale et restreignait l'activité de l'individu à un emploi déterminé. Enfin le rapprochement des groupes antiques avait vite effacé les variétés dialectales du langage et créé de leur fusion une langue commune, trop éloignée de l'ancienne pour qu'on pût comprendre encore les hymnes sacrés légués par les aïeux. De cette évolution sortit le brahmanisme. A quelle date, à quel siècle au moins faut-il en reporter l'éclosion ? L'histoire est muette et la tradition vague. Mais au vie siècle avant l'ère chrétienne le système est complet et achevé, si achevé même qu'il touche à la décadence ; l'œuvre de Bouddha (mort en 543 av. J.-C.) est une réaction contre le brahmanisme.

La société brahmanique repose sur l'organisation des castes au nombre de quatre : 1° les brahmanes (prêtres) ; 2° les kchatriyas (guerriers) ; 3° les vaisyas (cultivateurs et marchands) ; 4° les soudras dont l'unique devoir, au regard de la loi, est de servir les trois castes supérieures. Une vieille tradition (*Rig-Véda*, X, 90) symbolise sous une forme saisissante cette hiérarchie : Du Pouroucha, victime mystique offerte à l'origine du monde, naquirent les castes ; les brahmanes sortirent de sa bouche, les kchatriyas de ses bras, les vaisyas de ses cuisses et les soudras de ses pieds. Brahmanes, kchatriyas et vaisyas sont seuls Aryens et aptes à se régénérer par l'initiation spirituelle, d'où leur nom de *dvidjas* (deux fois nés). Les soudras qui constituaient probablement l'élément supérieur des populations indigènes, ont été admis dans les cadres brahmaniques, mais à titre onéreux ; la loi leur impose des devoirs, mais ne leur reconnaît pas de droits. Au-dessous d'eux végète la tourbe des Tchandâlas ou Parias, à qui le code refuse même le caractère humain, et qu'il confond avec les chiens, les corbeaux et les animaux les plus abjects. Le système des castes enferme l'homme, depuis la naissance jusqu'à la mort, dans des barrières infranchissables ; quiconque contracte mariage avec une personne de caste différente ou s'asseoit à sa table est expulsé, non seulement de sa propre caste, mais de la communauté brahmanique tout entière. Pour lui plus de sacrements, plus de saintes cérémonies ; il est déchu *(patita, outcast)*.

Mais aux dvidjas orthodoxes, la religion réserve des rites qui accompagnent toutes les étapes de la vie, dès l'existence inconsciente de l'embryon ; chacun de ces rites exige la présence d'un brahmane chargé de prononcer les *mantras* ou formules védiques. Le *garbhâdhâna* sanctifie la conception ; le *poumsavana*, qui doit s'accomplir avant les premiers mouvements du fœtus, a pour objet de déterminer la naissance d'un enfant mâle ; le quatrième mois de la grossesse on sépare solennellement en tresses les cheveux de la mère *(sîmantonnayana)*. Dès la naissance de l'enfant, avant de couper le cordon ombilical, on lui fait goûter du miel et du beurre *(djâtakarman) ;* dix ou douze jours après on choisit son nom selon certaines règles fixes *(nâmakarana) ;* à quatre mois on le porte au dehors pour lui montrer le soleil ou la lune *(nichkramana) ;* à six mois, on lui fait goûter du riz pour la première fois *(annaprâsana)*. La tonsure *(tchoudâ)* se fait à un an ou trois ; on coupe les cheveux de l'enfant, sauf une touffe au sommet de la tête ; l'initiation *(oupanayana)*, qui introduit l'individu dans la communauté, se pratique entre cinq et huit ans. On conduit l'enfant à un brahmane distingué qui le ceint du cordon sacré réservé aux dvidjas, et qui lui apprend la formule mystérieuse de la Gâyatrî, la prière sainte entre toutes : « Nous méditons sur l'excellente lumière du dieu Savitar (le soleil) ; puisse-t-il animer nos pensées ! » La vie du dvidja se répartit dès lors en quatre *âsramas* ou conditions sociales successives : Il est d'abord *brahmatchari*, étudiant, pendant trente-six ans, ou dix-huit, ou neuf, ou moins encore ; vêtu d'une simple peau, un bâton à la main, il mendie aux alentours, chez les castes égales ou supérieures, la nourriture nécessaire à son maître *(gourou)*, et reçoit en retour l'enseignement des Védas et des saintes doctrines ; mais pour être digne de cette haute faveur il doit être pur de souillures et observer une constante chasteté. Au terme de ses études, il prend un bain solennel *(snâna)*, et reçoit le titre de *snâtaka*. Les devoirs de la famille le réclament alors ; c'est à lui d'assurer, par la naissance d'un fils, la perpétuité du culte des ancêtres ; il choisit, à l'intérieur de sa caste, mais en dehors de ses proches, une

épouse assortie, saine de corps et d'esprit, et issue d'une famille où sont nés des mâles. La loi autorise huit formes de mariage, soit par achat, soit par consentement des parents, soit par agrément mutuel, soit même par enlèvement. Le nouveau maître de maison *(grihapati)* est tenu tous les jours à cinq grands sacrifices; il offre à Brahman une lecture pieuse, aux mânes de l'eau et des aliments, aux dieux l'oblation consumée dans le feu domestique, aux êtres vivants de la nourriture, et aux hommes l'hospitalité. Quand il a constamment accompli ces prescriptions, et engendré puis élevé un fils, le moment vient de songer au salut, et de méditer sur les grands mystères. Il quitte alors le monde, part dans une forêt *(vânaprastha)* avec sa femme et son feu domestique, et y vit en ermite, sans autre nourriture que les fruits et les graines sauvages, étudiant, méditant, jeûnant et se mortifiant. Reste alors à parcourir une dernière étape; l'ermite distribue ses derniers biens, s'éloigne de tous les siens, et se met à courir le monde en mendiant, libre de toute attache terrestre, libre aussi de toutes prescriptions légales et religieuses, jusqu'au jour où, délivré enfin des liens corporels, il va s'unir a l'Ame universelle et s'y confondre. S'il meurt près de son fils, sa dépouille reçoit les honneurs du bûcher; sinon, une cérémonie symbolique supplée à la crémation impossible. Tel est, dans ses grandes lignes, l'idéal de vie proposé par le brahmanisme, vie grave et austère sans doute, mais embellie par la pratique des plus nobles devoirs.

Le formalisme qui se décèle dans cette conception sociale s'accuse encore plus nettement dans la religion. Les vieilles divinités naturalistes du Véda, Indra le dieu de la foudre, Agni le dieu du feu, ne sont plus que des noms ou des symboles. Les poetes védiques trahissaient déjà une tendance vague vers un monothéisme panthéiste dans les hymnes où ils se plaisaient à accumuler sur leur dieu préféré les épithètes et les attributs ordinaires des autres divinités; à s'absorber ainsi successivement les unes dans les autres, ces divinités avaient perdu les caractères individuels qui les faisaient vivre, tandis que la parole sacrée, le *brahman*, gagnait chaque jour en influence dans l'imagination commune à disposer ainsi de la souveraineté céleste au gré de ses caprices. On voyait en elle le tout-puissant ministre qui tour à tour couronnait et déposait les rois dans le ciel. La transformation de la langue augmenta encore ce prestige; les formules, désormais inintelligibles aux pro anes, prirent un caractère mystérieux et surnaturel. Les brahmanes, jaloux de leur suprématie que les kchatriyas contestaient et combattaient encore, encouragèrent un mouvement ou ils trouvaient leur profit. Au sommet du ciel vint alors s'asseoir le Brahman auguste et tout-puissant, souverain des dieux et des hommes. En même temps que la parole sainte s'exaltait aussi l'œuvre sainte, le sacrifice. L'acte de la création fut conçu comme un sacrifice accompli par Brahman, le monde comme un autel immense, et les lois naturelles comme des rites primordiaux. Les formules et les cérémonies, considérées comme des puissances magiques indépendantes et irrésistibles, remplacèrent la vieille religion de sentiment. L'activité intellectuelle qui s'épanchait autrefois dans les chants sacrés se concentra sur les pratiques du sacrifice et y appliqua un symbolisme extravagant avec une manie de raffinement subtil. Les sacrifices furent classés en deux groupes: les cérémonies domestiques *(grihya)* caractérisées par l'emploi du feu domestique seul; les cérémonies védiques *(srauta)* qui exigeaient les trois feux sacrés. Les offrandes consistaient soit en une liqueur sacro-sainte et enivrante appelée *soma*, soit en lait, en beurre fondu, en grains, en gâteaux ou en animaux. La minutie du brahmane éclate dans les prescriptions relatives au choix de l'offrande; tel rite exige le lait d'une vache noire qui a mis au monde un veau blanc; le bois des instruments est rigoureusement précisé comme aussi le combustible. Des sacrifices, les uns sont quotidiens, d'autres bi-mensuels, annuels ou simplement occasionnels; les uns durent quelques instants, les autres se prolongent durant des années et même des siècles, car les cérémonies s'emboîtent, les introductions succèdent aux introductions et les conclusions aux conclusions. L'enchevêtrement en est tel que les sacrifices védiques exigent quinze et dix-sept prêtres; la somme des connaissances nécessaires était si élevée qu'il fallut de bonne heure la répartir entre les brahmanes. Les collections d'hymnes ou *Samhitâs* closes à la fin de l'époque védique furent ainsi attribuées: le *Rig-Véda* au *hotar* chargé de réciter les formules; le *Yadjour-Véda* à l'*adhvaryou* chargé des opérations matérielles; le *Sâma-Véda* à l'*oudgâtar* qui chante les cantiques, et l'*Atharva-Véda* au *brâhmane*, surveillant général des rites dont il doit observer et *guérir* la moindre irrégularité au moyen de ses enchantements; de nombreux auxiliaires assistent chacun des prêtres principaux.

Ainsi le culte se réduit à une série d'opérations mécaniques d'une précision mathématique; avec la rigueur des rapports de la cause à l'effet, tel sacrifice bien fait produit tel résultat déterminé. C'est le sacrifice qui assure aux dieux l'immortalité, qui fait lever le soleil à l'est, qui fait naître les animaux avec des os. Mais le bénéfice est toujours limité à l'individu. Le brahmanisme n'a point connu le culte public et n'a jamais élevé de temples. Le caractère individuel s'exprime du reste à merveille dans certains rites: La tente provisoire construite près de l'autel est soutenue par un pieu d'une hauteur égale à la taille du *yadjamâna* (le maître de maison qui paie les frais du sacrifice); certaines briques de l'autel doivent avoir la longueur de son pied. Les ustensiles mêmes prennent ce caractère individuel; après qu'ils ont concouru à un résultat donné, leur vertu propre est épuisée, et il en faut de nouveaux pour de nouveaux sacrifices, comme aussi une nouvelle excavation pour l'autel *(védi)*, de nouvelles tentes, de nouveaux foyers, etc.

Le même mouvement qui avait, sous les minuties des rites, étouffé le sentiment religieux, lui trouva un refuge dans la philosophie qui venait de naître. Les plus hardis penseurs de l'époque védique avaient abordé déjà l'inquiétant problème de la création; mais ils s'étaient arrêtés anxieux à la question sans y trouver de réponse: « Qui sait, qui pourrait dire d'où sortit cette création? qui sait d'où elle est venue? Celui d'où est sortie cette émanation, qu'il l'ait créée ou non, et qui la surveille au plus haut du ciel, celui-là seul le sait, ou peut être il ne le sait pas. » (*Rig-Véda*, X, 129.) Le brahmanisme dans sa présomption juvénile prétendit donner la solution suprême. Il avait refait le ciel à sa guise; il y avait installé un souverain qui n'était que son délégué; il se crut en possession de tous les mystères. Les vieux usages incompris, les antiques légendes naturalistes subirent une explication mystique et symbolique, dont la connaissance fut déclarée nécessaire à la bonne exécution des rites. Les enseignements des livres exégétiques *(Brâhmanas)* sont toujours suivis par la promesse d'un avantage à « celui qui sait *(véda)* ». Le nom même donné alors aux hymnes traditionnels (*Védas*, c.-à-d. sciences) caractérise cette importance attachée au savoir. Mais l'intelligence humaine, encore trop peu mûrie, dédaigna les lentes allures de la raison, et d'un coup d'aile elle atteignit l'absolu, qui l'éblouit. Le brahmanisme avait exposé la pensée à un terrible danger en proclamant comme l'Etre par excellence une pure abstraction (Brahman), tandis qu'il déniait aux phénomènes contingents toute autre valeur que celle d'un symbole. C'était condamner l'humanité au pessimisme. La doctrine de la transmigration, si inhérente à l'esprit hindou qu'elle constitue un article de foi dans les systèmes mêmes les plus hétérodoxes, ne laissait à l'âme aucune issue pour échapper au tourbillon éternel des morts et des renaissances dans ce monde vain et faux. La religion ne pouvait lui assurer par ses rites que des avantages de durée variable et limités dans le temps. La philosophie se

chargea d'assurer son salut, sa délivrance par la perte de la personnalité et l'absorption dans l'Etre. Elle en trouva les moyens dans l'identité fondamentale de Brahman et de l'âme individuelle, basée sur de vieilles légendes qui assimilaient l'univers à un homme *(pourouchа)*, sur les observations d'une physiologie souvent fantaisiste, et plus encore sur le double sens du mot *âtman* qui désignait à la fois, par une ancienne confusion d'idées, le souffle de la respiration et le moi individuel. En qualité d'Etre par excellence, Brahman ne pouvait manquer de recevoir ce nom : « Brahma ne connut que l'âtman (ou lui-même) dans cette pensée : Je suis Brahma. C'est ainsi qu'il devint tout. » L'âme individuelle aussi, pour devenir tout, pour s'identifier à l'âtman, n'a qu'à connaître l'âtman (ou elle-même). Par l'enchaînement inéluctable des désirs et des actes, des causes et des effets, la notion claire de l'objet suffit pour la rendre identique au sujet. Restait à expliquer, il est vrai, le non moi. Les uns, seulement occupés d'assurer le salut, crurent pouvoir négliger cet élément inutile ; d'autres admirent une énergie spéciale de Brahman, la mâyâ ou magie, puissance d'illusion qui crée tout le développement matériel et y enferme l'âme comme dans une série de gaines superposées ; d'autres enfin reconnurent un dualisme primitif et irréductible, d'une part le principe spirituel manifesté dans la multiplicité des âmes individuelles, de l'autre le principe d'évolution d'où sort le monde extérieur. Ainsi s'élaborèrent les doctrines qui finirent par se systématiser dans les écoles du Védânta idéaliste et du Sânkhya dualiste. Bientôt se constitua une troisième théorie dont la naissance marque la décadence du brahmanisme : la science commençait à paraître un moyen de salut insuffisant ; le Yoga vint enseigner des moyens matériels d'assurer l'union mystique et d'expulser l'âtman hors du corps ; les mortifications les plus cruelles et les plus absurdes remplacèrent les sublimes élans de la pensée. L'Inde apprit le culte de l'hypnotisme et du magnétisme dont elle ne devait pas garder toujours le monopole.

Si le formalisme du culte a puissamment contribué au développement de la philosophie, il n'a pas été moins utile aux progrès de la littérature. Quand la religion eut investi les Védas d'un pouvoir magique tel que la moindre erreur de prononciation, de liaison, d'accentuation ou de métrique suffisait pour annuler les effets du sacrifice le plus complexe, il importa de fixer en règles précises les sciences auxiliaires du Véda *(Védangas)* : prononciation, rituel, grammaire, étymologie, métrique, astronomie. Chacune des grandes écoles brahmaniques se constitua une encyclopédie propre ; de ces ouvrages, la plupart ont disparu ; d'autres, introduits plus tard dans le canon, sont d'un âge relativement moderne. Tel est le cas, par exemple, de la Métrique de Pingala et de la Grammaire de Pânini. Seuls, les traités sur le rituel ont été préservés ; ils forment deux groupes, selon qu'ils enseignent les rites domestiques *(grihya-soûtras)* ou les rites védiques *(srauta-soûtras)*. Ces soûtras, production tardive du brahmanisme, sont des manuels où les auteurs se sont piqués de sacrifier la clarté et la logique même à la concision de l'expression. Les doctrines théologiques et philosophiques sont exposées dans les *Brâhmanas*, les premiers en date de cette littérature, et dans les *Oupanichads* où l'enseignement est le plus souvent donné sous la forme du dialogue. Le code civil est formulé dans des soûtras juridiques *(dharmasoûtras)* et développé dans les livres de lois *(dharmasâstras)* dont les Institutes de Manou sont le type fameux. La littérature brahmanique possédait également un corps de traditions historiques et de légendes *(itihâsas* et *pourânas)* aujourd'hui perdu mais dont les débris ont servi à la construction des immenses épopées postérieures : le *Mahâbhârata* et le *Râmâyana*.

Florissant à l'époque où parut le Bouddha (VIe siècle av. J.-C.), le brahmanisme ne tarda pas à voir sa puissance diminuer, son domaine décroître, et ses fidèles déserter pour entendre les prédications du réformateur qui promettait à la multitude le salut sans distinction de castes, et qui exaltait en un langage doux et persuasif la charité universelle et l'amour du prochain. La rivalité des deux écoles resta, d'ailleurs, longtemps toute doctrinale, car le brahmanisme bornait l'orthodoxie à la foi dans les Védas et admettait sans difficulté tout système qui ne combattait pas les textes sacrés. Bouddha ne les combattait point ; il les laissait de côté. Aussi vit-on des brahmanes suivre en grand nombre le Bouddha, et le titre de brahmane rester un des plus honorables de la hiérarchie bouddhique, tandis que la nouvelle doctrine, loin d'arracher Brahman du ciel, l'y multipliait à l'infini. Mais la différence d'esprit entre les deux religions, chaque jour plus nette et plus tranchée, rendit la scission définitive et la lutte ouverte. Toutes les chances se tournaient contre le brahmanisme ; c'était le moment même où l'Inde septentrionale allait subir pour de longs siècles le joug de l'étranger (Grecs, Scythes, etc.). Le brahmanisme, avec ses préjugés de caste, détestait le *Mlétcha*, le barbare ; le bouddhisme, au contraire, l'attirait à lui. La conversion éclatante de grands princes indigènes enlevait au brahmanisme son dernier espoir. Il dut subir une longue éclipse ; quand il reparut, il s'était rajeuni et transformé ; il avait admis dans son panthéon, et à la place d'honneur, des divinités populaires, aussi personnelles et vivantes qu'étaient pâles et vagues les dieux d'autrefois. Siva, Vichnou, Krichna étaient entrés dans le culte avec leur cortège de légendes et d'exploits. Le caractère de la religion s'était aussi modifié ; le vieux rituel s'allégeait et se simplifiait tandis que les œuvres pies, donations, pèlerinages, gagnaient en mérite. Les temples s'élevaient, les sectes se multipliaient avec les objets de l'adoration. L'hindouisme succède au brahmanisme. Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, le bouddhisme était à son tour battu en brèche par son adversaire rajeuni, et les vigoureuses prédications de Koumârila et de Sankara (VII-VIIIe siècle ap. J.-C.) consommaient sa défaite.

Le brahmanisme restauré, mais transformé, ne garda de ses anciennes institutions que l'organisation des castes et les sacrements. Les vieilles cérémonies védiques, sans disparaître jamais entièrement, s'oublièrent de plus en plus. Les documents du moyen âge nous font encore connaître quelques grands sacrifices, mais fort rares. Le dernier sacrifice de Soma connu remonte à 1851. Mais si le brahmanisme proprement dit a achevé son œuvre religieuse, son œuvre civilisatrice se continue plus vivante que jamais. C'est le brahmane aujourd'hui encore qui introduit dans la communauté hindoue les tribus à demi-barbares jalouses de s'élever, qui par l'organisation en castes leur apprend à recevoir une constitution sociale, et les prépare pour l'avenir à de plus hautes destinées.

Sylvain Lévi.

Bibl. : Barth, *The Religions of India* ; Londres, 1882, in-8. — Max Müller, *Ancient Sanscrit Literature* ; Londres, 1859, in-8. — Muir, *Original Sanscrit Texts* ; Londres, 1872-75, 5 vol. in-8, 2e éd. — Paul Regnaud, *Matériaux pour servir à l'histoire de la philosophie de l'Inde* ; Paris, 1878, in-8.

BRAHMAPICUS (Ornith.). Genre de de la famille des Picidés, établi par Malherbe (*Monogr. Picidés*, 1862, t. II, p. 90) et synonyme de *Brachypternus* (V. ce mot).

BRAHMAPOUTRA. Grand fleuve du Tibet et de l'Inde, sorti, comme l'Indus et le Satledj, de l'important massif du Kailâs, vers le versant septentrional de l'Himâlaya. De récentes découvertes géographiques ont permis de résoudre affirmativement la question longtemps débattue de savoir si le Brahmapoutra était réellement le prolongement du Dzang-bo, ou Tsan-pou, qui est le nom que lui donnent les Tibétains. Le Dzang-bo prend sa source près du fameux lac sacré de Mânasarowar (31° lat. N. et 80°20′ de long. E), et coule vers l'E. dans une vallée encore très imparfaitement explorée, à peu de distance,

probablement, de la capitale du grand Lama, Lhassa la mystérieuse. Il y reçoit de nombreux tributaires, venus soit de l'Himâlaya, soit des régions de la Chine centrale, qui en font déjà un fleuve considérable, lorsque, après avoir contourné l'Himâlaya dans une vallée profonde, il se dirige vers le S. et pénètre dans l'Empire Britannique. Il change de nom, près de la ville de Sadiyâ, en Assam, après avoir reçu son principal affluent de gauche, le Dibang; il prend lui-même le nom de Dihang, qu'il quitte bientôt d'ailleurs pour son appellation bien connue de *Fils du créateur*, en sanskrit *Brahmapoutra*. C'est alors un fleuve énorme, roulant dans ses eaux une quantité considérable de terres et créant çà et là de nombreuses îles d'alluvions. Les dépôts argileux qu'il emporte avec lui sont si considérables que les steamers ancrés à la rive pendant la nuit trouvent souvent leurs gouvernails encroûtés par la masse de glaise qui s'y est fixée en quelques heures à peine. Après avoir incliné vers l'O., il revient de nouveau vers le S.-E., reçoit sur la gauche la Meghnâ, large cours d'eau qui réunit toutes les rivières situées entre le Bengale et la Birmanie dans la vallée de Kachar, et s'unit au Gange à Goâlanda, après avoir une dernière fois changé de nom : la Djamounâ. La réunion de ces deux fleuves immenses forme un vaste delta marécageux, un des plus grands du monde, couvrant plus de 80,000 kil. q. Leurs canaux ou *Djhils* forment un réseau malsain, compliqué et changeant, coupé d'îles basses et enfiévrées, recouvertes de jungles et de fourrés inextricables. Le débit du Brahmapoutra est considérable. Des mesures prises à Goâlpârâ accusaient 4,825 m. c. par seconde, mais ce chiffre est fort au-dessous de la réalité, et, dans les grandes eaux, quand le Brahmapoutra, gonflé par la fonte des neiges de l'Himâlaya et des montagnes de la Chine, déborde et inonde la vallée de l'Assam, son débit n'est pas moindre de 16,500 m. c. par la seconde. — L'importance de ce grand fleuve comme voie de communication est immense. Il traverse un pays qu'il rendrait fertile, sans l'incurie des habitants, une des races les moins intelligentes de l'Inde. Néanmoins, depuis l'organisation d'une ligne de vapeurs, le commerce est considérable. Les grands navires relient Dakka, Sirâdjgandj, Djamalpour, Aurangâbâd, Goâlpârâ, Ganhati, Dibrougarh, près de la frontière chinoise. Le commerce se compose surtout de thé (plus de 40 millions de fr. par an), de caoutchouc, de coton, de tabac et de plantes oléagineuses, pour l'exportation; pour l'importation, de tissus et de riz. Le Brahmapoutra, par la Meghnâ et le Bârak, qui sont également sillonnés par des lignes de steamers, rattache à l'Inde le commerce de la Birmanie. En 1876, cinquante mille navires indigènes ont dépassé Sirâdjgandj. Georges GUIEYSSE.

BIBL. : HUNTER, *The Imperial Gazeteer of India*.

BRAHMOÏSME. Mouvement religieux de l'Inde contemporaine, produit par l'évolution des idées brahmaniques sous l'influence des doctrines européennes. C'est le dieu Brahma qui donne encore son nom à cette religion ; mais aucun trait de l'antique divinité sacerdotale n'a survécu. Au lieu de l'être impersonnel et abstrait qui symbolisait la prière, le brahmoïsme désigne sous le nom de Brahma (ou plus souvent Brahmo, prononciation bengalie de ce mot) un dieu personnel, infini, juste et miséricordieux. La réforme date de cinquante ans seulement, et le développement intérieur en a été si rapide, si vertigineux que les schismes s'y sont déjà multipliés, et que du fondateur aux apôtres actuels il y a presque la distance de deux doctrines. C'est du Bengale que le mouvement partit en 1830 sous l'impulsion du célèbre Ram Mohan Roy. Né en 1774, Ram Mohan Roy étudia à l'école musulmane de Patna ; la simplicité grandiose de la philosophie védantique illumina sa jeune intelligence ; la doctrine de l'Etre Un, à la fois pensée et béatitude, suprême objet du Védanta, lui rendit odieux le culte des dieux secondaires, pâles reflets de l'Âtman. A l'âge de seize ans il rompt avec sa famille plutôt que d'adorer Vichnou comme elle ; il court le pays à la recherche de la science, étudie le sanscrit, la langue védique ; impatient de comprendre Dieu, il le cherche même hors des textes sacrés et chez les nations étrangères ; il apprend l'anglais, le grec, le latin, l'hébreu, atteint la Bible et l'Evangile dans le texte original. Mais c'est toujours en hindou qu'il les lit et qu'il les commente ; c'est au Véda qu'il revient comme au guide le plus sûr ; c'est dans les hymnes des Richis qu'il cherche l'inspiration divine, et c'est aux Oupanichads qu'il demande la révélation des mystères métaphysiques. Dans ces œuvres juvéniles de la pensée brahmanique, où se croisent et se heurtent toutes les doctrines en un sublime chaos, où toute philosophie trouve une autorité, toute aspiration une expression, Ram Mohan Roy veut reconnaître la base de ses propres croyances. Son enthousiasme, ses publications attirent des prosélytes, et il fonde une société philosophique, ou plutôt théosophique, l'Âtmîya Sabhâ (Société de l'Âtman) qui ne tarde pas à se transformer en église ; le culte tout spirituel prétend se rattacher à la tradition brahmanique dans sa pureté originelle. Les fidèles récitent des textes védiques, puis entendent la lecture d'une Oupanichad ; vient ensuite un sermon ; et le service s'achève par des hymnes. L'Eglise s'intitule le Brahma Samâj, et elle s'installe dans un local spécial en 1830. Trois ans après, au cours d'un voyage en Angleterre, Ram Mohan Roy meurt à Bristol. Debendra Nâth Tagore lui succède ; son avènement à la direction du Brahma Sanâj marque une nouvelle étape. Ram Mohan, par respect pour les préjugés sacerdotaux, n'admettait à l'office religieux que les brahmanes. Debendra ouvre l'église aux fidèles de toute caste. Du même coup il rejette l'autorité de la tradition védique, qui conservait encore un caractère d'orthodoxie brahmanique au Brahma Samâj. Il en résume enfin les préceptes fondamentaux dans une sorte de décalogue, le Brahma Dharma (loi de Brahma) dont les principaux articles enseignent : l'unité et la personnalité de Dieu ; — l'immortalité de l'âme ; — l'efficacité morale de la prière ; — la nécessité du repentir pour le rachat des fautes. Mais ce n'était là qu'une philosophie déiste, imbue cependant des préjugés sociaux acceptés ou imposés par le brahmanisme. Le mariage des castes inégales restait interdit ; nombre de vieilles pratiques subsistaient. Kéchab Chander Sen eut la gloire de rompre ces derniers liens et de créer la religion du brahmoïsme.

L'influence de cet homme extraordinaire a été si puissante, si active, si répandue que l'histoire du brahmoïsme depuis l'apparition de Kéchab Chander Sen se confond avec la biographie de son chef. Né en 1838 d'un vichnouite dévot, il put connaître dès l'enfance les doctrines de Ram Mohan Roy en même temps qu'il subissait au collège anglo-indien de Calcutta le contact des idées occidentales. Jeune homme, il est excommunié pour avoir mangé à la table de Debendra, brahmane de tribu inférieure. Il rejette alors avec une ardeur qui épouvante Debendra même toute l'antiquaille religieuse et sociale du brahmanisme. Il demande la suppression du cordon brahmanique ; il célèbre le mariage d'une veuve avec un excommunié *(patita, outcast)*. Le scandale effraie le Brahma-Samâj. Kéchab s'en sépare et fonde le Bharatavarcha-Samâj (Société Indienne), auquel il donne tout l'appareil religieux. Il proclame le dimanche jour férié, compose un rituel emprunté aux Védas, à la Bible, au Coran, à l'Avesta, prescrit un service quotidien en famille, et fixe des fêtes brahmoïques (Brahmotsavas). En 1869 il inaugure le temple *(mandir)* du Bharatavarcha. Comme Ram Mohan Roy avait recruté ses adhérents parmi les disciples les plus libéraux du Védanta, Kéchab s'adressait particulièrement aux adeptes de la *bhakti* ; cette doctrine qui exaltait l'amour mystique au point d'en faire la voie suprême du salut s'était développée surtout dans le culte de Krichna et dans les sectes vichnouites d'origine moderne. Ainsi le brahmoïsme dans son évolution con-

servait encore son caractère indigène et proprement hindou ; son œuvre était de fixer, de préciser et de fondre des idées jusque-là vagues, flottantes et sans lien. Chef d'une association religieuse, Kéchab, en habile politique, comprit le parti qu'il en pouvait tirer pour le succès de son programme social. Il organisa une agitation, lança une pétition, et obtint ainsi du gouvernement le *Brahmo marriage act* (1871) qui reconnaissait la légalité des mariages entre brahmoïstes malgré l'absence des cérémonies religieuses généralement imposées par la loi. L'acte fixait un minimum d'âge nubile, pour remédier à la déplorable coutume des mariages en bas-âge ; les jeunes gens devaient avoir dix-huit ans révolus, et les jeunes filles quatorze. Le consentement de la femme était déclaré nécessaire et la monogamie obligatoire. Pour éviter toute apparence d'exclusivisme sectaire, et pour amener insensiblement à lui les indifférents, Kéchab avait fondé, dès 1870, l'association pour les Réformes de l'Inde (*Indian Reform Association*) ouverte à tous les cultes et dont le programme se résumait ainsi : 1° amélioration du sort des femmes ; 2° éducation ; 3° littérature à bon marché ; 4° tempérance ; 5° bienfaisance. Pressé de réaliser ces idées, Kéchab créait en 1871 une école de filles (une autre fut ouverte en 1876), et publiait un journal : *Vin ou Poison ? (Mad na Garal)* pour combattre l'ivrognerie. Les orthodoxes avaient beau mettre à l'index les brahmoïstes, rompre avec eux toutes relations : la nouvelle religion prospérait et le premier congrès des Samâjs se réunissait en 1876.

Le mysticisme hindou, une fois introduit dans le brahmoïsme, n'avait pas eu de peine à s'y propager ; il y obtint bientôt la place d'honneur. Le credo officiel reconnut l'intuition comme la racine de la foi ; la méthode pour atteindre à la vérité consista à lire le livre de la nature et à s'aider des idées innées : Dieu est l'Etre infini, créateur, juste et miséricordieux, sans incarnations. L'homme a des devoirs envers Dieu, envers lui-même, envers autrui et envers les animaux. Les castes ne sont qu'une division factice, tous les hommes sont frères. L'âme est immortelle. — A côté de ces derniers dogmes vraiment dignes d'une religion épurée et universelle, l'Hindou se retrouve dans la division des adeptes en quatre classes selon le monde, la science, la foi et l'ascétisme, l'ascétisme étant au sommet. En même temps Kéchab, ébloui peut-être par son succès, reprend à son compte la doctrine des hommes providentiels, en dehors et au-dessus des lois. Malgré le prestige de Kéchab, son orgueil indispose nombre de ses adhérents. Les mécontentements attendaient encore pour éclater une occasion avantageuse ; Kéchab la leur fournit : Le radja de Couch Béhar, à peine âgé de quinze ans, demanda en mariage la fille de Kéchab qui venait d'atteindre sa treizième année. L'*act* de 1871, rendu sur les vives instances et les pétitions pressantes des brahmoïstes, s'opposait à une telle union ; Kéchab, entraîné par le désir d'assurer à son Eglise un puissant appui et d'en augmenter le lustre par un mariage princier, tourna la loi par des subterfuges et donna son consentement. A cette nouvelle, ses adversaires élevèrent des protestations furieuses et convoquèrent une assemblée où les fidèles en vinrent aux mains. La rupture était consommée. Les dissidents fondèrent le Sâdhâran Samâj (Association universelle), où, pour éviter les abus du pouvoir personnel et les menaces d'une nouvelle dictature, l'administration ainsi que la direction religieuse étaient confiées à un comité élu (1879). Ânanda Bose, qui avait dirigé le mouvement, fut nommé président du Samâj. Babu Chandra Deb lui succéda dans ces fonctions. Le plus brillant apôtre de ce schisme est le pandit Sivanâth Sâstri ; les organes officiels en sont l'*Indian Messenger* (qui a remplacé le *Brahmo public Opinion*) et la *Tattvakonmoudi*.

Délivré de toute opposition et de tout contrôle, maître désormais incontesté de son Eglise, Kéchab put donner libre carrière à ses idées. Il se mit à prêcher la doctrine de l'inspiration directe (âdéch) qui met les grands hommes en communication immédiate avec Dieu, et les place ainsi au-dessus des lois et de la morale vulgaire, il prit même comme sujet de sermon cette question : Suis-je un prophète inspiré ? et s'il ne répondit pas affirmativement à la demande, il déclara du moins qu'il avait des visions où saint Jean-Baptiste, Jésus, saint Paul lui apportaient le Verbe divin. Entraîné vers le christianisme par les tendances mystiques de son imagination et sa soif d'amour spirituel, ramené vers le vichnouisme par la puissance des premiers souvenirs, il commençait à combiner les deux religions dans un bizarre, mais saisissant amalgame. Il sentait le besoin d'un élément féminin qui pût rivaliser avec la Madone chétienne et les Saktis hindoues ; pour satisfaire cette aspiration sans blesser le dogme fondamental de l'unité divine, il imagina la conception de Dieu-mère. Il se proposait, par l'adoration de la maternité divine, de donner à la foi un caractère plus doux, plus tendre, plus affectueux, plus intime. Le 14 déc. 1879 il publiait même une proclamation de l'*India's Mother (Mère de l'Inde)* qui contenait ces déclarations : « Le gouvernement anglais est mon gouvernement ; le Brahma-Samâj est mon église. C'est moi qui ai ordonné ma fille la reine Victoria. » Mais son christianisme n'allait pas jusqu'à l'abandon de l'esprit hindou ; il rapprochait plutôt Jésus de l'Inde. S'il disait dans son magnifique sermon intitulé *l'Inde demande qui est Christ :* « le christianisme est la vraie religion nationale de nos compatriotes ; nous ne pouvons faire autrement que d'accepter Christ », il ajoutait ces mots : « dans l'esprit de nos Ecritures nationales, Christ vient à nous comme un Asiatique de race, un Hindou de foi, comme un parent et comme un frère. Christ est un vrai Yogui ».

Les éléments nouveaux de sa prédication prirent leur forme définitive dans le *Nava Bidhân (New Dispensation)*, qu'il créa le 22 janv. 1880. La nouvelle Eglise s'annonçait comme la synthèse de tous les cultes ; elle ne prétendait pas en extraire simplement l'essence ; elle les admettait tous, avec toutes leurs pratiques et tous leurs rites. « C'est le rayon qui réunit toutes les nuances du prisme. » Elle accepte toute forme religieuse, mais en l'interprétant à sa façon. Le dogme se résume en ces courts articles : « La religion a pour bases la nature et l'intuition. Dieu est père et mère ; tous les hommes sont frères ; l'âme est immortelle ; toutes les Ecritures sont en harmonie ; toutes les formes de culture spirituelle sont en harmonie ; égal honneur est dû à tous les saints inspirés. » Pour consacrer sa propre initiation, Kéchab se donna le baptême « dans les eaux du Jourdain » (c.-à-d. dans un étang auquel il avait donné ce nom) en chantant un hymne à Varouna, le vieux dieu védique « source de toute vie ». Puis ses adeptes suivirent son exemple ; il les bénit tour à tour avec la formule hindoue Sânti, Santi ! Sânti ! (paix !) qui sonnait étrangement le triple Sanctus chrétien. Les trois éléments du Brahma védantique : Sat-tchid-ânanda (être, intelligence, béatitude) fournirent une Trinité à l'imitation du christianisme. Le caractère universaliste du Nava Bidhân se manifesta jusque dans le calendrier : le lundi est consacré aux Richis (saints védiques) ainsi qu'à la famille et aux enfants ; le mardi à Tchaitanya (réformateur vichnouite) ainsi qu'aux serviteurs ; le mercredi à Moïse et aux bienfaiteurs ; le vendredi à Bouddha ; le dimanche à Jésus. Kéchab recommandait aussi les pèlerinages, mais en leur donnant un caractère tout nouveau : les fidèles étudient une semaine les œuvres d'un grand penseur, puis se réunissent en un lieu qu'on baptise selon l'occasion d'un nom grec, hébreu, etc., et échangent les idées que leur ont suggérées la lecture et la méditation.

Kéchab est mort le 8 janv. 1884, à peine âgé de quarante-cinq ans. Son cousin Protap Chandra Mozoomdar est aujourd'hui (1889) le chef reconnu du Nava Bidhân,

qu'il propage par ses discours et ses écrits. Le Samâj à Calcutta a un collège : l'Albert College, une sorte de club : l'Albert Hall, où se donnent des conférences et des soirées et où se trouve une bibliothèque; il a une école de filles, une administration de charité; enfin il publie chaque année des ouvrages de doctrine et d'éducation, particulièrement des biographies de grands hommes.

En 1882 (derniers chiffres officiels), le Brahmoïsme avait dans l'Inde 173 Samâjs : 128 au Bengale, dans l'Assam et l'Orissa; 11 dans les provinces du Nord-Ouest et du Centre; 16 dans le Pendjab; 15 dans l'Ouest; 13 dans le Sud. Il publiait 31 périodiques, en bengali, en anglais, en tamoul, télougou, canarais, marathi et ourdou. Sylvain Lévi.

Bibl. : Monier-Williams, *Religious Thought and life in India;* Londres, 1885, in-8. — Rajnarain Bose, *The Adi Brahmo Somaj;* Calcutta, 1873. — Goblet d'Alviella, *l'Evolution religieuse contemporaine chez les Anglais, les Américains et les Hindous;* Paris, 1884, in-8. — *Brahmo year-book, brief records of work and life in the Theistic Churches of India,* publié annuellement depuis 1876 par Miss Sophia Collet; Londres, in-8. — *The Brahma Pocket almanach*, publié par le Comité du Sadharan Brahma Samâj; Calcutta. — Sinavâth Sâstri, *New Dispensation and the Sadharan Brahma Samaj;* Madras, 1881. — Ram Chandra Bose, *Brahmoïsm;* Londres, 1885, in-16. — P.-C. Mozoomdar, *Faith and progress of Brahmo Samaj;* Calcutta, 1882, in-16 — Leonard, *A History of the Brahmo Somaj;* Calcutta, 1879. — *Theistic Annual*, et *Theistic Quarlerly Review*, publiés par P.-C. Mozoomdar. — V. aux biographies de Rammohan Roy et Kéchab les principales publications des deux réformateurs.

BRAHOUIS. Peuple (V. Beloutchistan [II. Anthropologie]).

BRAHOUISTAN (V. Beloutchistan).

BRAHMS (Johannes), musicien allemand, né à Hambourg le 7 mai 1833. Fils d'un musicien, il commença d'étudier de fort bonne heure, et obtint de brillants succès sous la conduite de Marxsen, à Altona. En 1853, il fut présenté à Schumann, qui fut enthousiasmé de son talent et lui consacra dans la *Neue Zeitschrift für Musik*, un article rempli de louanges hyperboliques. Après avoir travaillé avec Schumann, le jeune Brahms produisit des morceaux de musique de chambre, qui soulevèrent de violentes critiques et de chauds applaudissements. En 1861, il quitta Hambourg pour Vienne, où il a dirigé l'orchestre de la *Sing-Academie* (1863-64), et présidé aux concerts de la célèbre société intitulée *Gesellschaft der Musikfreunde*. En 1868, l'exécution de son *Deutsches Requiem*, pour solo, chœur et orchestre, établit définitivement sa réputation. A son mérite comme compositeur, Johannes Brahms joint l'habileté d'un pianiste remarquable ; nul comme lui, sauf Franz Liszt, n'a su varier et paraphraser des thèmes originaux, dus à d'autres musiciens ou à l'inspiration populaire. Au point de vue artistique général, on peut dire de Brahms qu'il continue, dans la musique pure, le mouvement imprimé par Robert Schumann, avec une habileté et une fantaisie voisines de celles de son maître, mais avec moins de poésie intime et de véritable profondeur. Il y a chez Brahms beaucoup du virtuose, même dans ses compositions, et il n'est pas étonnant qu'il ait pris une attitude nettement hostile aux théories et aux œuvres de Wagner ; son talent incontestable l'a fait le chef reconnu, en Allemagne, de tous les musiciens qui ont refusé d'accepter les drames wagnériens et d'en propager les principes. Outre les ouvrages de Brahms déjà mentionnés, il faut citer ses nombreuses mélodies vocales, ses quatuors, sa cantate *Rinaldo*, ses duos, ses chœurs, ses sérénades, ses études pour piano ; deux symphonies en *ut mineur* et en *sol ;* un concerto ; un *Ave Maria* pour voix de femmes, orchestre et orgue ; deux sonates et une grande quantité de variations ; ses danses hongroises, si curieuses et originales, qui l'ont surtout fait connaître en France. On trouvera la liste complète des œuvres publiées par Brahms (jusqu'en 1878), dans le *Dictionary of music and musicians* de Grove (Londres, 1879, t. I, in-8). A. Ernst.

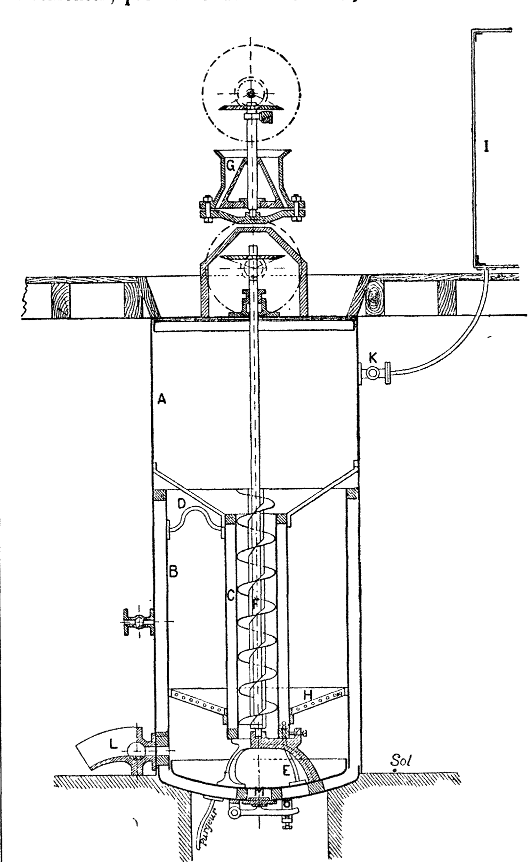
BRAI. I. Industrie. — On appelle *brai* le résidu de la distillation du goudron; il n'y a pas trente ans que l'on commença à utiliser les produits extraits du goudron de houille, et aujourd'hui, non seulement on utilise les goudrons provenant de la fabrication du gaz d'éclairage, mais encore on recueille une partie de ceux que fournit la carbonisation de la houille dans les fours à coke métallurgique. Le goudron est une matière noire, plus ou moins visqueuse, il faut faire subir à ces parties constituantes un premier classement, l'eau doit être d'abord éliminée, puis les produits liquides, huileux, séparés des matières solides; enfin ces deux classes de produits doivent être subdivisées chacune en plusieurs catégories, de façon à permettre en dernière analyse une séparation parfaite des divers éléments. Le procédé fondamental suivi est la distillation. Le goudron, surnageant l'eau ammoniacale, et séparé d'elle par le repos, est avant tout traitement déshydraté aussi complètement que possible, car la présence de l'eau le fait boursoufler lorsqu'on le soumet à la distillation. Par un long repos dans de grands réservoirs en tôle il abandonne peu à peu son eau, qui se rassemble à la partie inférieure. La séparation est d'autant plus rapide et plus complète que le goudron est plus fluide et plus léger. Les goudrons lourds retiennent toujours de l'eau, qu'on ne peut faire séparer qu'en les chauffant vers 60°; on opère ce chauffage à l'aide de serpentins à vapeur. Dans les grandes usines à gaz, comme celle de la Compagnie parisienne, ce chauffage est inutile, car le goudron sortant des appareils de condensation est recueilli en grande masse, et il conserve une température suffisante pour permettre la séparation de l'eau, très complexe, renfermant à la fois des produits liquides et solides, basiques, acides, neutres, aqueux et huileux.

La dissolution du goudron déshydraté se pratique dans des chaudières en fonte ou en tôle, portant à la partie inférieure un robinet de vidange et à la partie la plus élevée un trou d'homme, un tuyau de départ de vapeur et un tuyau pour l'emplissage. La fonte n'est employée que pour les appareils de petites dimensions, les grandes chaudières en fonte devant être épaisses pour avoir une solidité suffisante et pouvant présenter des défauts dans leur épaisseur, dont l'effet serait de les faire fondre sous l'action du feu. On donne la préférence aujourd'hui aux appareils en tôle chauffés sur voûte et préservés de toute surchauffe par de la brique. La forme des chaudières est très variable suivant les pays; les unes sont cylindriques et d'un diamètre supérieur à la hauteur avec fond plat ou légèrement bombé en dedans; les autres sont cylindro-sphériques, ces dernières sont usitées en Saxe; d'autres sont cylindriques verticales, d'un diamètre moindre que la hauteur, avec fond rentré et couvercle bombé, ces chaudières sont très employées en Angleterre ; enfin en France on préfère les chaudières horizontales cylindriques ou une forme dite *à tombeau*, le fond étant soit plat, soit rentré en dedans. Ces chaudières présentent l'avantage que la diminution de volume de goudron par l'effet de la distillation se fait dans la partie de la plus grande contenance et le niveau ne s'abaisse que de la quantité minima. On construit des chaudières à goudron de capacité très différente depuis 200 kilogr. jusqu'à 25 et 30 tonnes. La Compagnie parisienne a adopté les chaudières à tombeau, à fond rentré et disposées sur la voûte d'un foyer ; les flammes ne viennent au contact de la tôle qu'au second étage des carneaux. Ces chaudières reçoivent une charge de 6,500 kilog. de goudron, et lorsque la distillation est terminée, le niveau du brai restant dans la chaudière est bien supérieur à celui du dernier carneau, de façon à éviter toute surchauffe des tôles. A l'extrémité de ces chaudières, opposée au foyer, se trouvent deux robinets de vidange placés sur deux larges tubulures faisant suite aux deux gouttières inclinées que détermine le bombement du fond ; ces robinets servent à l'écoulement du brai résidu de l'opération.

Les vapeurs dégagées du goudron sont conduites dans des réfrigérants formés de tuyaux en fonte, de fer ou de plomb. Ces appareils présentent des dispositions très diverses, suivant les usines ; ils doivent être disposés dans des bacs en tôle ou en bois dans lesquels on fait passer un courant d'eau froide au début de la distillation. On doit chauffer d'abord doucement le goudron afin d'éviter une ébullition vive et le boursouflement de la masse ; il se dégage des produits ammoniacaux et des gaz inflammables, puis bientôt on recueille de l'eau ammoniacale et de l'essence de naphte. Les produits qu'on distille jusqu'à 200° sont les huiles légères et représentent 2 à 6 % environ du goudron. A partir de 200° on recueille les huiles lourdes ; à cette période de l'opération, il est nécessaire de laisser la température de l'eau s'élever afin que la naphtaline qui distille alors ne puisse pas se solidifier. Les dernières portions qui distillent sont plus lourdes que l'eau, ce sont les huiles anthracéniques, qui sont d'autant plus abondantes que la distillation a été poussée plus loin. En général, le goudron perd de 30 à 40 % de son poids pour laisser du *brai gras* et de 40 à 50 % pour donner du *brai sec*. Lorsque la distillation est terminée, on éteint les feux et on fait écouler le résidu, le brai. Mais comme ce produit est à une température très élevée, il émettrait à l'air d'abondantes vapeurs ; on le reçoit soit dans une chambre en maçonnerie voûtée fermée par des portes en tôle, soit dans un réservoir en tôle. Au bout de quelques heures on le fait alors couler dans des fosses où il se refroidit complètement, et d'où on l'extrait à la pioche. A la Compagnie parisienne, le brai qui représente 65 % du goudron traité, en sortant des chaudières, coule dans des bacs fermés en tôle où après six heures, sa température est abaissée à 200° environ ; on le fait alors écouler dans une grande citerne fermée, en tôle, qui reçoit le produit de toute une série de chaudières. Enfin de cet appareil, il s'écoule sous une couche de brai déjà refroidie à l'air, pour se rendre dans un immense parc à brai, formé par une aire pavée limitée par des murs. C'est là qu'il achève de se refroidir en huit ou dix jours ; on peut alors le diviser à la pioche pour le charger directement sur les wagons qui arrivent dans le parc.

Les usages du brai sont la fabrication des *agglomérés* (V. ce mot), la fabrication du mastic bitumineux des trottoirs ; dissout dans son poids d'huile lourde, il forme une peinture employée à l'extérieur, propre à conserver les bois, les ferrures, la fonte, les objets en tôle ; on en fait des mastics pour les besoins de la grande industrie. Lorsqu'on veut obtenir une grande proportion d'huiles anthracéniques, on pousse la distillation du goudron de façon à avoir du brai sec ; ce brai est impropre à la fabrication des agglomérés, car il ne fond qu'à une température élevée et il n'est pas assez collant. En raison de la quantité considérable de ce produit fabriqué dans certaines localités, on a cherché à le rendre plus fusible afin de l'employer pour fabriquer les agglomérés. La Compagnie des usines de Blanzy qui voyait diminuer la qualité de ses briquettes, même en augmentant considérablement la quantité de brai qu'elle employait dans le mélange, s'est préoccupée de cette situation et a cherché à améliorer les brais qu'elle pouvait se procurer.

Dès 1877, M. Marles a installé la *revivification* du brai ; pour cela il le fait fondre avec diverses matières ; il a essayé successivement l'huile lourde, la naphtaline, le goudron et enfin le goudron débarrassé de ses huiles légères, c'est ce produit qui a donné les meilleurs résultats. L'opération est pratiquée en chauffant au moyen de la vapeur, dans une double enveloppe, le mélange de brai sec et de 10 à 20 % de goudron. L'appareil se compose : 1° d'une chaudière verticale A de 1m80 de diamètre sur 4m30 de hauteur, munie à l'intérieur d'une double enveloppe B ; 2° d'une petite chaudière C qui est placée à l'intérieur de la première, ayant 0m55 de diamètre intérieur et 2 m. de hauteur. Les doubles enveloppes sont remplies de vapeur à 4 ou 5 atmosphères et en communication par un tuyau de vapeur D et par un tuyau purgeur E ; 3° d'une hélice F placée à l'intérieur de la petite chaudière et destinée à remonter, par l'effet de sa rotation, les matières fon-



Chaudière à reconstituer le brai (échelle de 15 millim. par mètre).

dues à la partie supérieure, à les déverser sur les matières non fondues pour activer leur fusion et opérer un mélange de façon à fournir une matière très homogène ; 4° d'une grille annulaire H servant à retenir les corps étrangers qui pourraient passer par le robinet de vidange ; 5° d'un purgeur automatique placé au bas de la grande chaudière et destiné à l'évacuation continue de l'eau condensée et à son mesurage ; 6° d'un petit broyeur à noix G destiné à concasser grossièrement le brai avant de le faire tomber dans la chaudière ; 7° d'un réservoir I destiné au mesurage du goudron ou de l'huile lourde qui sont introduits dans les chaudières par le robinet K. La naphtaline quand on l'emploie est versée directement dans la chaudière ; 8° des transmissions nécessaires pour donner le mouvement à l'hélice, au broyeur et au monte-charges servant à élever le brai au niveau supérieur de la chaudière. La force nécessaire est fournie par une des machines de l'usine d'agglomération et la vapeur est prise également dans les chaudières de cet atelier. La chaudière de reconstitution peut contenir 10,000 kilogr., mais on ne la charge qu'à 6,000 kilogr. pour éviter des débordements lorsque la matiere mousse. La vapeur est introduite entre les enveloppes aussitôt qu'on commence la charge ; quand cette dernière est terminée on met l'hélice en mouvement. Au bout de six à huit heures, suivant la qualité du brai employé, tout est fondu, on ouvre le robinet L et on fait couler 5,000 kilogr. environ et on recharge immédiate-

ment. A la fin de la semaine il faut vider la chaudière et la nettoyer complètement, un orifice M placé au bas de la chaudière facilite cette opération. Il faut deux ouvriers de jour et deux de nuit pour le travail. L'opération complète n'augmente le prix du brai que de 1 fr. 30 à 1 fr. 50 par 1,000 kilogr.; cette dépense est largement compensée par la meilleure qualité des briquettes et par la proportion moindre du brai employé dans le mélange.

On appelle *brai sec*, *colophane*, ou *arcanson*, le résidu de la distillation de la térébenthine ou du galipot; les pailles à travers lesquels on a filtré la térébenthine, les tonneaux qui ont servi à la renfermer et en général tous les résidus des préparations sont utilisés pour la préparation du brai. On charge toutes ces matières par l'ouverture supérieure d'un four présentant la forme d'un cône renversé, ovale ou circulaire de 3 à 4 m. de hauteur et de 1m80 à 2 m. de diamètre; une ouverture ménagée à la partie inférieure dans le four permet aux produits de cette distillation de couler dans des rigoles qui les conduisent dans des baquets en bois remplis d'eau, dans lesquels ils se rassemblent; on obtient une masse d'un brun rougeâtre et presque liquide, qu'on décante pour séparer les impuretés et on fait bouillir dans une chaudière en fonte jusqu'à ce qu'on ait atteint une consistance convenable. La production de ce brai est limitée surtout depuis quelques années; au contraire, la production du brai, résidu du goudron de gaz, augmente tous les jours; l'Angleterre seule produit annuellement 180,000 tonnes de goudron; la France 50,000; la Belgique 20,000; cette énorme quantité suffit à peine aux besoins de l'industrie. L'emploi des fours en vase clos est la principale cause d'augmentation de la production. L. Knab.

II. Thérapeutique. — *Brai liquide* (V. Goudron).

III. Chasse. — Piège composé de deux pièces de bois réunies par une corde avec lequel on prend les oiseaux par les pattes. L'appât se met entre les deux baguettes. On dit également *brail*.

BRAID (James), médecin anglais, né dans le Fifeshire (Ecosse) en 1795, mort à Manchester le 25 mars 1860. Il s'occupa particulièrement de chirurgie et d'orthopédie, puis à partir de 1841 de magnétisme animal; on peut même considérer Braid comme l'initiateur de l'étude scientifique du magnétisme animal; c'est lui qui a donné au sommeil nerveux provoqué le nom d'*hypnotisme*, que Durand de Gros désigna ensuite du nom de *braidisme*. L'ouvrage le plus célèbre de Braid est : *Neurypnology, or the rationale of nervous sleep*, etc. (Londres, 1843, in-8; trad. en franç. par J. Simon; Paris, 1883, in-18). Citons encore de lui : *Magic, witchcraft, animal magnetism, hypnotism and electro-biology* (Londres, 1852, 3e éd.). Dr L. Hn.

BRAIDISME (V. Hypnotisme).

BRAIDWOOD. Ville des Etats-Unis, Etat d'Illinois, comté de Will; 5,500 hab. Station du chemin de fer Chicago, Alton and Saint-Louis, à 90 kil. S.-O. de Chicago. Cette petite ville, d'origine toute récente, doit son existence à la découverte, en 1865, d'un gisement de houille bitumineuse, dont l'exploitation est encore aujourd'hui sa principale industrie. La ville est devenue *city* en 1873. Aug. M.

BRAIDWOOD (Thomas), célèbre instituteur de sourds-muets, né en Ecosse en 1715, mort près de Londres en 1806. Il fut le premier, croit-on, qui ouvrit dans la Grande-Bretagne un établissement de sourds-muets. Son école était située près d'Edimbourg, à Dumbiedikes. Il passe également pour avoir inventé la « méthode labiale » qui consiste pour les sourds-muets à comprendre ce qu'on leur dit en observant le mouvement des lèvres de leur interlocuteur, et à reproduire eux-mêmes des sons articulés. La difficulté était de leur faire remarquer les vibrations des cordes vocales que provoque le passage d'une colonne d'air à travers le larynx. On leur fait constater ces vibrations par le toucher. La méthode de Braidwood se trouve exposée dans un petit livre intitulé *Vox oculis subjecta*, publié en 1783 par l'Américain F. Green qui avait eu un fils élevé dans l'institut de Dumbiedikes.

BRAIE. I. Archéologie. — Par le mot *bracæ* ou *braccæ*, les Romains désignaient une partie du vêtement des Barbares, Mèdes, Perses, Sarmates, Germains, Gaulois, etc., si caractéristique à leurs yeux qu'ils ne représentaient pour ainsi dire jamais un barbare dans leurs œuvres d'art sans l'affubler des braies : c'était à la fois, suivant les peuples et suivant les époques, notre culotte et notre pantalon. C'est surtout chez les Gaulois que les Romains eurent l'occasion d'observer cette habitude de se couvrir les parties inférieures du corps d'un vêtement spécial. Elle les frappa tellement quand ils commencèrent à s'établir au delà des Alpes qu'ils donnèrent le nom de *Gallia bracata* à la province gauloise qui s'appela ensuite *Gallia narbonensis*. Les différentes parties du pays gaulois se trouvaient ainsi distinguées par des détails du costume de leurs habitants : il y avait la *Gallia togata*, la Gaule en toge, c.-à-d. la Gaule cisalpine; la *Gallia comata*, la Gaule chevelue, c.-à-d. la Gaule indépendante; la *Gallia bracata*, la Gaule en braies, la Gaule « pantalonnée, » c.-à-d. la Narbonnaise. — On connaît les braies non seulement par des représentations figurées, mais encore par l'objet lui-même. Ainsi la fig. 1 représente, d'après l'*Histoire du costume* de Quicherat, les braies d'un vieil habitant de la péninsule cimbrique, celte ou germain; elles ont été trouvées avec plusieurs autres débris de vêtements dans la tourbière de Thorsbjerg (Jutland) par un savant danois, M. Conrad Engelhardt. Ce pantalon, qui est pour ainsi dire notre pantalon moderne, est d'un tissu à petites raies obliques avec dessins de deux couleurs; il est ouvert sur le devant, et porte à la ceinture six pattes dans lesquelles devait passer une courroie pour le serrer sur les hanches. Les Daces de la colonne Trajane sont toujours représentés avec des pantalons longs qui descendent jusqu'au cou-de-pied (fig. 2). Les Romains, qui ont emprunté aux Gaulois beaucoup de parties de leur costume, leur ont emprunté d'assez bonne heure les braies. Au moment où « les Gaulois déposaient leurs braies et prenaient le laticlave »,

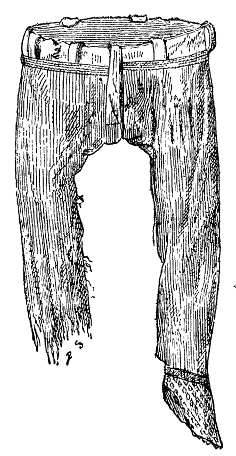

Fig. 1. — Braies de la tourbière de Thorsbjerg.


Fig. 2. — Suicide du Décébale (colonne Trajane).

comme le disait une épigramme qui courait à Rome à la veille de l'assassinat de César, les Romains se mettaient à porter le pantalon gaulois. Ils ne s'en servirent d'abord qu'à l'armée : on fut choqué de voir Cæcina en l'an 69 ap. J.-C. conserver en-deçà des Alpes le pantalon *(braccas)* et le manteau *(sagulum)* des Gaulois. Mais bientôt

l'usage des braies devint général chez les Romains, aussi bien comme vêtement civil que comme vêtement militaire; la commodité du pantalon barbare avait triomphé des dernières résistances; on avait abandonné l'usage des bandages autour des jambes et des cuisses *(fasciæ, feminalia, tibialia)* dont Auguste avait l'habitude de se servir. Les empereurs eux-mêmes portèrent le pantalon à la gauloise; on citait comme un témoignage de la simplicité d'Alexandre Sévère l'usage où il était de porter des braies blanches, tandis que ses prédécesseurs avaient porté des braies de pourpre. Les braies des barbares, des Gaulois en particulier, paraissent avoir toujours été notre pantalon long descendant jusqu'à la cheville. Celles des Romains avaient deux formes : ou bien la culotte serrée à la taille par une ceinture et allant jusqu'au genou ou jusqu'à mi-jambes, comme sont les braies de la plupart des soldats romains de la colonne Trajane (fig. 3) et



Fig. 3. — Largesses de Trajan à ses soldats (colonne Trajane).

celles encore du costume ecclésiastique tel qu'il est décrit au IVe siècle par saint Jérôme (*Lettres*, LXIV, 10); ou bien le pantalon allant jusque sur le cou-de-pied à la mode gauloise ou dacique, tel que celui qui est porté par des soldats de l'époque de Constantin (fig. 4). Les braies



Fig. 4. — Bas-relief de l'arc de Constantin à Rome.

courtes furent surtout les braies à la romaine, notre culotte; les braies longues furent surtout les braies à la barbare, à la gauloise, notre pantalon. Au Ve siècle les braies furent frappées d'une interdiction officielle : une loi d'Arcadius et d'Honorius fit défense de porter des braies à l'intérieur de Rome. — Agathias, écrivain byzantin du VIe siècle, parle des braies de toile ou de peau tannée comme étant la partie essentielle de l'habillement des Francs. Il est probable que c'était la culotte courte, celle qui avait été répandue par les Romains. L'usage s'en retrouve pendant tout le moyen âge. Même sous le vêtement long et flottant, les hommes continuent alors à porter les braies; vers le XIIIe siècle, elles étaient très courtes et retenues à la ceinture par une coulisse à cordon, le *brayer*. « Porter le brayer se disait déjà des dames maîtresses au logis. » Au XIVe siècle, les braies ne sont guère plus qu'un caleçon collant qui s'arrête vers le haut des cuisses et auquel s'attachent les chausses; puis les chausses ne cessant de monter finirent par remplacer les braies; comme les vieilles braies gauloises, les chausses du XVe siècle sont des pantalons longs, même des pantalons à pieds. Ainsi les braies des anciens Gaulois n'ont cessé de suivre, si l'on peut dire, un mouvement de recul; couvrant d'abord tout le bas du corps jusqu'au cou-de-pied, elles s'arrêtent successivement à mi-jambe, au genou, à mi-cuisse. Pendant ce temps, les chausses qui n'ont couvert d'abord que le pied et le cou-de-pied suivaient un mouvement ascensionnel; elles regagnaient toute la place que perdaient les braies, couvraient les jambes, les cuisses et finissaient par reproduire à peu près la forme du vieux pantalon national. G. L.-G.

II. Art militaire. — Ouvrage en terre que l'on construisait autrefois devant les murailles pour les masquer aux vues extérieures. Dans la seconde moitié du XIIe siècle, lit-on dans la *Guerre de siège* de Napoléon III, « les enceintes des villes étaient toujours formées d'une muraille flanquée de tours rondes, entourée souvent de deux fossés extérieurs, dont l'entre-deux formait une espèce de chemin couvert appelé braie ». — L'usage des braies a toujours été moins répandu chez les peuples du midi que dans les pays du nord et surtout en Hollande, où le terrain bas et humide permettait d'avoir un large fossé plein d'eau entre la braie et la contrescarpe et un autre plus étroit près de l'escarpe. La braie était très répandue au XVIe siècle. Plus tard on la détourna de sa destination primitive en la rendant défensive, c.-à-d. en organisant son sommet en masse couvrante de combat (fig. 1). On

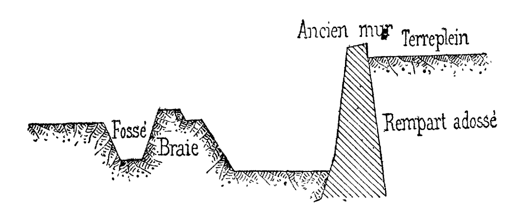


Fig. 1. — Transformation des braies en ouvrages défensifs.

se servit de la braie en France jusqu'à Vauban qui l'employa notamment aux fortifications de Landau en 1687. Après Vauban, elle fut abandonnée chez nous, mais elle

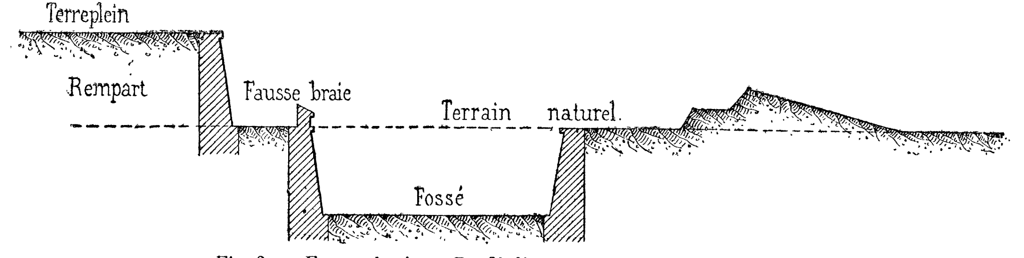


Fig. 2. — Fausse braie. — Profil d'un ouvrage avec fausse braie.

demeura en faveur à l'étranger et Montalembert l'emprunta à la fortification allemande. Carnot s'en montra partisan, mais ce n'est que de nos jours que le commandant Choumara sut mettre en évidence ses grandes qua-

lités, en tant qu'obstacle à la marche de l'assiégeant et protection pour les maçonneries.

La *fausse-braie* était une espèce d'avant-mur en maçonnerie et terrassé, qui constituait un chemin de ronde défensif au pied de la muraille principale, et donnait un feu rasant en avant de la contrescarpe du fossé. Elle s'établissait généralement devant de vieilles murailles que l'on diminuait de hauteur, en dérasant leur partie supérieure. Les terres employées à renforcer ainsi ces murailles étaient tirées d'un fossé creusé en avant, à une certaine distance du pied du mur, de manière à ne pas déchausser celui-ci. Un mur d'escarpe établi dans le fossé formait un premier obstacle. On le surmontait d'un petit mur défensif à bahut ou crénelé qui couvrait le chemin de

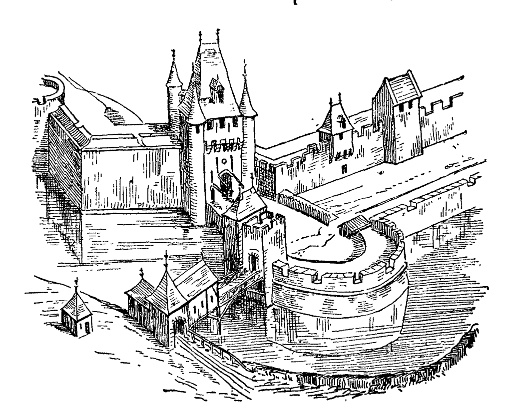


Fig. 3. — La fausse braie de la porte Mazelle à Metz (1655).

ronde (fig. 2). La fausse-braie de la porte Mazelle à Metz (fig. 3) est demeurée célèbre; nous la donnons d'après Mérian, *Topographie de la Gaule* (1655).

III. Marine. — Morceau de toile goudronnée ou de cuir garnissant certaines ouvertures pour empêcher l'eau de s'y introduire. Telles sont les braies qui sont fixées aux mâts ou aux pompes et à leurs étambrais. Une braie servait aussi autrefois à boucher le trou de jaumière par lequel passe la mèche du gouvernail; l'emploi de mèches en fer permet aujourd'hui de rendre cette ouverture étanche sans aucune garniture.

IV. Pêche. — Sorte de filets semblables à des *gords* (V. ce mot), disposés en forme d'entonnoir et soutenus au moyen de pieux ou de clayonnage. On les place au bord de la mer et à marée basse on va recueillir les poissons qui s'y trouvent pris. Il est très usité sur les côtes de Normandie.

Bibl. : Archéologie. — Saglio, *Diction. des antiq. grecq. et rom.*, v° *Bracæ*. — J. Quicherat, *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle* : Paris, 1875, gr. in-8, *passim*. — D'Arbois de Jubainville et Saglio, *Compte rendu de l'Académie des Inscript. et B. L.* (séances du 20 janv. et du 3 mars 1888).

BRAIL (Chasse) (V. Brai).

BRAÏLA, BRAÏLOW, IBRAÏL ou **IBRAÏLA**. Ville de Roumanie (Valachie orientale), ch.-l. du district ou de la préfecture de ce nom, à environ 200 kil. N.-E. de Bucarest, à 90 kil. N.-N.-E. de Silistrie et à 20 kil. S.-S.-O. de Galatz. Cette ville est située sur la rive gauche du Danube, à 160 kil. de son embouchure; l'une des branches de ce fleuve, dont la largeur est de 487 m., lui sert de port. Station du chemin de fer de Galatz à Bucarest; 42,000 hab. Bâtie sur une rive escarpée, elle était autrefois défendue par une forteresse qui n'existe plus aujourd'hui. En 1770 les Russes s'emparèrent deux fois de cette ville et la brûlèrent; ainsi fut anéanti pour de longues années son commerce considérable avec Constantinople et l'entrepôt qu'elle tenait de toutes les marchandises destinées au Levant ou en provenance de ce pays. Depuis 1829 elle a vu renaître en partie son ancienne prospérité, et son port est l'un des ports de commerce les plus importants du Danube, dont le cours vient d'être rectifié dans ces parages au grand profit de Braïla. On trouve dans cette ville un tribunal et une chambre de commerce, une agence de la navigation à vapeur du Danube, la direction générale de l'agence commerciale ottomane en Roumanie, plusieurs consulats étrangers. On y fait la pêche de l'esturgeon et l'on y prépare des poissons conservés. Mais son commerce le plus important consiste en grains qu'elle exporte surtout à Constantinople. En 1852 il est entré dans le port de cette ville 1,563 bâtiments jaugeant ensemble 260,621 tonneaux et il en est sorti 1,188 jaugeant ensemble 164,901 tonneaux. En 1853 ces nombres éprouvèrent une énorme diminution par suite des entraves que l'autorité militaire russe commença à mettre au commerce du Danube. Le 23 mars 1854, les Russes, sous les ordres du prince Gortschakov, passèrent le Danube près de cette ville qui tomba en leur pouvoir; forcés de l'évacuer le 1er sept. de la même année, ils en emportèrent les grains après l'avoir pillée. Cependant la guerre d'Orient ne lui porta pas d'atteintes trop graves. Si ses importations tombèrent de 7,213,000 fr. en 1853, à 3,803,000 fr. en 1855, ses exportations au contraire s'élevèrent de 15,659,000 fr. en 1853, à 38,093,000 fr. en 1855. La diminution des importations portait principalement sur les étoffes et sur les sucres; l'accroissement de l'exportation provenait de ce que la navigation du bas Danube n'ayant été permise pendant la guerre qu'aux pavillons neutres, ce fut la Valachie qui pourvut en 1855 à l'approvisionnement des armées alliées. Le mouvement du port de Braïla nous donne, pour 1884, les chiffres suivants : entrés, 4,680 navires jaugeant 831,360 tonneaux; sortis, 4,602 navires jaugeant 813,066 tonneaux. Il se fait aussi sur le Danube un trafic important au moyen des bateaux à vapeur de la compagnie autrichienne qui transportent beaucoup de marchandises allemandes et françaises jusqu'à Braïla, qui est mis en rapport direct avec Constantinople par une ligne de paquebots, et avec Galatz par un chemin de fer qui arrive jusqu'à Bucarest. — Le district de Braïla est divisé en 2 arrondissements et en 51 communes.

J. Monnier.

BRAILLANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux; 47 hab.

BRAILLE (Louis), professeur à l'Institut des Aveugles de Paris, inventeur de l'écriture en points saillants, né en 1809 à Coupvray, mort à Paris en 1852. Privé de la vue de très bonne heure par suite d'un accident, il fut admis à l'asile en 1819, et en 1827 il y devint professeur. A cette époque on était plutôt disposé à considérer l'asile comme un hospice que comme une école. Braille fut frappé de la triste condition des jeunes aveugles et des lacunes que présentait leur éducation, malgré les améliorations introduites par les découvertes de Haüy. Il se mit à l'étude et en 1829 il créa, en collaboration avec Foucault, le système d'écriture en points saillants. Sa découverte qui complétait celle de Haüy, consista à simplifier les caractères, puis à substituer à la représentation des sons celle des lettres mêmes et de tous les signes de la langue écrite. Désormais les aveugles purent non seulement lire, mais encore écrire. — Son système de notation musicale est particulièrement remarquable par sa simplicité; on n'a rien imaginé de mieux et, sauf en Amérique, où l'on a adopté le système du professeur Wait, de New-York, aujourd'hui encore la supériorité de celui de Braille est presque universellement reconnue. En reconnaissance des services rendus par Braille, on a donné son nom à une école, qui, fondée par la Société nationale d'assistance aux aveugles, d'abord à Maisons-Alfort, a été transportée à Paris, rue de Bagnolet, et est devenue récemment établissement départemental. Dans cette école, les jeunes aveugles des deux sexes reçoivent

l'instruction élémentaire et apprennent un métier manuel qui les mettra à l'abri du besoin. Les mieux doués peuvent entrer à l'Institution nationale des jeunes aveugles, école d'un degré supérieur. L. Bélugou.

BRAILLY-Cornehotte. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Crécy-en-Ponthieu; 413 hab.

BRAIN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Vitteaux; 127 hab.

BRAIN-sur-Allonnes. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (N.-E.) de Saumur; 1,293 hab.

BRAIN-sur-l'Authion. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (S.-E.) d'Angers; 1,389 hab.

BRAIN-sur-Longuenée. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. du Lion-d'Angers; 1,078 hab.

BRAIN-sur-Vilaine. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Redon, sur un coteau baigné par la Vilaine; 708 hab. Sur le territoire de cette commune, au hameau de Placet, s'élevait un prieuré dépendant de l'abbaye de Redon et fondé, dit-on, par saint Melaine, né en ce lieu au vie siècle. — Fabrique de toiles; carrières d'ardoises.

BRAINANS. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Poligny; 396 hab.

BRAINE l'Alleud. Com. du Brabant, à 19 kil. de Bruxelles, 7,000 hab. Grand commerce agricole, fabrique de tissus et de papiers. Sur le territoire de Braine-l'Alleud se trouve le château d'Hougoumont, théâtre d'un des épisodes les plus importants et les plus meurtriers de la bataille de Waterloo; c'est également sur ce territoire que s'élève le monument commémoratif de la bataille. Il consiste en une butte de 45 m. de hauteur surmontée d'un lion colossal en bronze. Le piédestal porte pour toute inscription : « 18 juin 1815 ». E. H.

BRAINE-le-Château. Com. du Brabant, à 12 kil. de Nivelles, 3,300 hab., dans une riche région agricole. On y remarque le seul pilori qui existe encore en Belgique; cette curiosité architecturale, qui date du xve siècle, est très élégante et a été habilement restaurée. E. H.

BRAINE-le-Comte. Ville de Belgique, prov. de Hainaut, à 24 kil. de Mons, 8,500 hab., fabriques de papiers et de tissus de coton, établissements métallurgiques considérables. E. H.

Bibl. : Parent, *Notice historique et biographique de la ville de Braine-le-Comte.*

BRAINE-sur-Vesle (V. Braisne-sur-Vesle).

BRAINE (Jean de), trouvère du xiiie siècle dont on possède deux chansons et une pastourelle. On doit l'identifier avec Jean de Braine, comte de Mâcon, qui mourut en Terre-Sainte en 1240, plutôt qu'avec le célèbre Jean de Brienne, empereur de Constantinople, mort en 1237.

Bibl.: *Histoire littéraire de la France,* t. XXIII, pp. 638-42 (art. de Paulin Paris).

BRAINNE (Charles), littérateur français, né à Gisors (Eure) le 27 avr. 1825, mort à Paris le 24 avr. 1864. Petit-neveu du célèbre Daniel Huet, évêque d'Avranches, il débuta dans l'enseignement comme professeur d'histoire à Clermont-Ferrand, à Avignon et à Orléans, puis l'abandonna pour le journalisme. Collaborateur du *Journal du Loiret*, de la *Presse*, de l'*Audience*, de l'*Opinion nationale*, du *Nord* et fondateur d'une *Correspondance internationale* qui vécut peu, il peut être considéré comme l'un des créateurs du *reportage* français, alors naissant, et l'on cite de lui à ce propos un trait mémorable : lors des obsèques de Béranger, il réussit à s'introduire, sous un travestissement de croque-mort, dans le cimetière dont l'accès avait été sévèrement interdit par crainte des manifestations, et put ainsi le soir même rendre compte de la cérémonie. — Charles Brainne avait publié : *les Inondés de la Loire*, scène dramatique en vers (1846, in-8); *Premières Armes*, poésies (1847, in-8); *les Hommes illustres de l'Orléanais*, avec MM. J. Debarbouiller et J.-F. Lapierre (Orléans, 1854, t. I, in-8), biographie médiocre dont le second volume n'a pas paru; *la Nouvelle Calédonie* (1854, in-16); le *Mémorial français, histoire de l'année*, avec Emile Vanderburch (1854-1855, in-8); *Baigneuses et Buveurs d'eau* (1860, in-18), recueil de nouvelles; *Monaco et ses environs* (1863, in-8), etc. M. Tx.

BRAINS. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Bouaye; 1,177 hab.

BRAINS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Loué; 798 hab.

BRAINS-sur-les-Marches. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Saint-Aignan-sur-Roë; 620 hab.

BRAINTREE. Paroisse d'Angleterre (Essex), 55 kil. N.-E. de Londres, sur une colline pittoresque, avec une vieille et grande église gothique; pop. 5,182 hab. Là se réfugièrent au xvie siècle les ouvriers flamands chassés par les cruautés du duc d'Albe. Ils introduisirent en Angleterre l'art de tisser le drap et le velours. Ces industries ont passé depuis aux grands centres de population. Elles végètent encore dans cette petite ville.

BRAINVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Malo-de-la-Lande; 231 hab.

BRAINVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Bourmont; 285 hab. Usines métallurgiques. Cette localité, mentionnée dès 1122, doit remonter à une très haute antiquité, si l'on en juge par les importantes ruines gallo-romaines, débris de thermes, d'aqueducs, etc., qui furent découvertes à la fin du xviiie siècle, auprès du pont de la Meuse. On remarque, dans l'église, de belles dalles tumulaires d'anciens seigneurs. A. T.

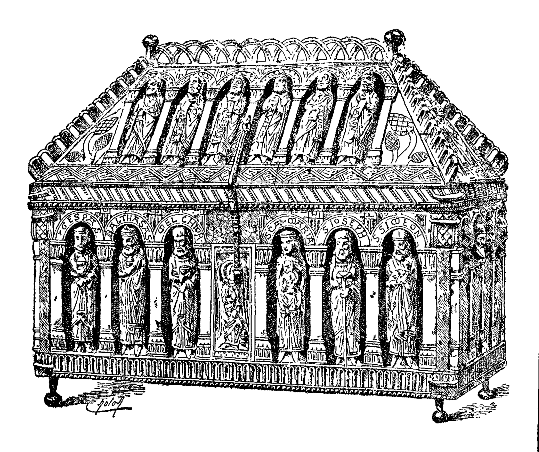
BRAISNE-sur-Vesle *(Braina).* Com. du dép. de l'Aisne, ch.-l. de cant., arr. et à 19 kil. E. de Soissons, sur la rive droite de la Vesle et sur le chemin de fer de Soissons à Reims, à 65 m. d'alt.; 1,521 hab. Il y a une source minérale près d'une des portes. On s'accorde généralement à y placer la ville mérovingienne de *Brennacum.* La population est presque entièrement agricole.



Église de Braisne, d'après une photographie.

On remarque surtout dans ce bourg la très intéressante église Saint-Yved, jadis abbatiale, malheureusement privée de sa nef; construite de 1180 à 1216, dans un style très pur et par un architecte qui s'est évidemment ins-

piré de la cathédrale de Laon, elle présente le même type de construction que les cathédrales de Trèves (commencée en 1225) et de Kaschau en Hongrie (élevée vers 1260), comme l'a fort bien démontré Lassus d'après l'examen attentif de l'album de Villars de Honnecourt. L'église de Saint-Yved, citée pour la délicatesse de ses détails et l'unité de son plan, a été restaurée de 1840 à 1848, mais le mal irréparable avait été déjà fait et le portail détruit quelques années auparavant. On voit encore quelques vestiges et pierres sculptées de l'époque mérovingienne, retrouvées dans les fondations du portail démoli, et provenant sans aucun doute d'une église antérieure. On a du reste formé un petit musée de toutes sortes de débris archéologiques retrouvés dans ce siècle à Braisne et aux environs. De l'ancien trésor de la basilique, qui devait être fort riche, le calice et la chasuble des miracles, décrits par Carlier dans son *Histoire du duché de Valois*, I, p. 473, qui dataient du XIIe siècle, ont disparu; mais il subsiste un bel ivoire sculpté de la



Châsse de Saint-Yved (XIIe s.), de Braisne en Soissonnais, d'après l'original au musée de Cluny.

même époque; quant à l'ancien reliquaire de Saint-Yved, il fait partie aujourd'hui des collections du musée de Cluny. Les pierres tombales de l'église, heureusement conservées dans la collection Gaignières à Oxford, et publiées par S. Prioux, ont été détruites pendant l'occupation du pays, en 1650, par les Espagnols qui avaient transformé la basilique en écurie. Sur une hauteur voisine, de l'autre côté de la rivière, on remarque quelques ruines d'un château-fort du XIIIe siècle, appelée la Folie-Braisne, et qui n'a rien de commun avec le palais possédé par Frédégonde en ce même lieu. L'ancienneté de Braisne est attestée par de nombreux documents. Un concile s'y tint en 580, à l'occasion duquel V. Fortunat adressa une pièce de vers au roi Chilpéric. Clotaire II chassant dans le voisinage fut préservé d'une mort certaine par un certain Authaire, qui reçut en récompense la seigneurie et le château de Braisne; et le fils d'Authaire, saint Ouen, en transporta la possession à l'église de Rouen. Une diète se réunit sous Pépin, en 754, à Braisne qui fut un séjour affectionné des rois de la première et de la seconde race. Sous la dynastie capétienne, la seigneurie fut érigée en comté et possédée successivement par les maisons de Baudement, de Dreux, de Roucy, de Saarbrück, de la Marck, d'Eschallard, de la Boullaye, de Durfort, et par les princes de Lambesc de la maison de Lorraine. Agnès de Baudement, troisième femme de Robert de France, comte de Dreux, fut la véritable bienfaitrice du pays; on lui doit la fondation de l'abbaye, du prieuré de Saint-Rémi et de l'hôpital. Braisne a eu la bonne fortune d'intéresser différents amateurs et érudits, qui se sont appliqués à étudier son histoire et à conserver les débris de ses antiquités: Jardel au XVIIIe siècle, Petit de Champlain et S. Prioux au XIXe. Le dernier avait entrepris la publication du cartulaire de l'abbaye Saint-Yved (*Archives Nationales*. Ll., 1583), que la mort est venue interrompre. H. STEIN.

BIBL.: S. PRIOUX, *Histoire de Braisne et de ses environs*; Paris, 1846, in-8. — Le même, *la Villa Brennacum*; Soissons, 1856, in-12. — Th. KING et G. HILL, *Monographie de l'abbaye royale de Saint-Yved-de-Braisne en Soissonnais*; Bruges, 1857, avec pl., in-fol. — S. PRIOUX, *Monographie de l'ancienne abbaye royale Saint-Yved-de-Braisne avec la description des tombes royales et seigneuriales renfermées dans cette église*; Paris, 1859, avec 27 pl., in-4. — Le même, *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Soissons, canton de Braisne*; Soissons, 1863, in-8. — J. LECLERCQ DE LA PRAIRIE, *Note sur le cartulaire de Saint-Yved-de-Braisne*; Soissons, 1875, in-8.

BRAITHWAITE (le capitaine John), historien anglais du XVIIIe siècle. Ayant accompagné en 1727 John Russell, consul général anglais au Maroc, il écrivit le récit de la révolution qui éclata à cette époque en ce pays. Son ouvrage intitulé *History of the Revolutions in the Empire of Morocco upon the death of the emperor Muley Ismahel, with observations natural, moral and political relating to that country and people* (Londres, 1729, in-8; Amsterdam, 1731, in-4, etc.) a eu le plus grand succès et a été traduit en français (Amsterdam, 1731, in-12).

BRAIZE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Cérilly; 472 hab.

BRAKEL (Jean van), marin hollandais, né à Rotterdam en 1618, mort en 1690. Il lutta vaillamment avec Ruyter contre les Anglais, fut promu successivement capitaine de vaisseau et contre-amiral en 1667 et se distingua par des traits d'un courage héroïque dans plusieurs campagnes navales. Il fut tué à la bataille de Beveziers gagnée par Tourville contre les flottes combinées de la Hollande et de l'Angleterre. E. H.

BIBL.: WAGENAAR, *Vadere historie*. — BRANDT, *Leven van de Ruyter*.

BRAKEL (Carl-Adolf), mémorialiste suédo-finlandais, né le 31 mars 1774, mort à Pirkkala le 21 août 1861. Fils d'un capitaine, il fut caporal à treize ans et se distingua par sa bravoure dans les deux dernières guerres de la Finlande. Licencié en 1810 avec le grade de capitaine, il écrivit dans sa vieillesse des *Notes sur les campagnes de 1789-90 et 1808-9* (Helsingfors, 1862), qui sont fort appréciées. — Son frère, *Gustaf-Anton* Brakel, né le 17 déc. 1782, mort le 10 janv. 1853 à Stockholm, où il avait été employé de 1801 à 1851 à la banque des Etats, fit jouer sur le théâtre royal *Odin en Suède*, tragédie (Stockholm, 1826), et fut le premier à traiter en vers suédois un sujet de mythologie finnoise (*Vœinemœinen*, drame lyrique, ibid., 1829). B-s.

BRAKENBURGH (Richard van), peintre hollandais, né à Harlem au mois de mai 1650, mort à Harlem le 28 déc. 1702. Il fut élève de H. Mommers et d'Ad. van Ostade et il a peint le plus souvent des tableaux de société et des compagnies joyeuses dans le genre de Jean Steen, mais d'un dessin un peu faible et d'une couleur assez crue. Ses œuvres étaient très recherchées de son vivant et Houbraken rapporte qu'après avoir beaucoup fréquenté les cabarets, il avait fini par s'adonner lui-même à la boisson.

BRAKNAS. Groupe de tribus Maures Zénagas qui occupent le pays au N. du fleuve Sénégal, depuis le marigot de Mahguen jusqu'à El-Modinalba, entre les Trarzas à l'O. et les Douaich à l'E. Leur pays est en général plat et sablonneux, traversé seulement au centre par une chaîne de hauteurs de 400 m. environ d'alt. et qui va du S. O. au N.-E, les monts Elib Anaghin; il y a çà et là quelques marigots. Ils ont pour principale richesse de nombreux troupeaux de bœufs, moutons et chèvres, un assez grand nombre de chameaux qu'ils tirent du Tagant, peu de chevaux; dans les endroits les plus favorables ils récoltent le mil, dont la bouillie fait, avec le lait, leur principale nourriture. Ils ont aussi quelque

industrie; ils savent réduire le minerai de fer en fonte et fabriquer même de l'acier de cémentation, dont ils font de jolis ouvrages; ils savent aussi très bien travailler le cuir; les femmes filent la longue laine des moutons et en tissent des tentes et des vêtements. Enfin les Braknas recueillent une assez grande quantité de gomme qu'ils vont vendre aux factoreries du Sénégal, à certaines époques de l'année; en général, ils mènent une vie nomade et jadis exerçaient le métier de pillards; mis à la raison par le colonel Faidherbe en 1858, ils se sont depuis abstenus d'incursions sur nos territoires.

L'histoire des Braknas est assez mal connue; on voit en eux un mélange très complexe d'éléments arabes, berbères et nègres. On distingue à peu près trois sortes de tribus : 1° les unes, dites tribus de princes ou d'Ouled Abdallah, se vantent de descendre de Beni-Hassan, venus du Yémen vers le XIe siècle et ont pour ancêtre commun Berkanî : ce sont les Ouled-Mohammed (divisés en Ouled Süd, Ouled Moenah, Ouled Oubeich, Ouled Maguenz, les Ouled Ely divisés en El Heyba, El Nasri, El Baccar, El Peddaoun), les Ouled Mançour, les Ouled Baccar, les Ouled Moktar, les Ouled Aïmid, les Ouled Keïchat, les Ouled Aouissa; 2° la grande tribu des marabouts, berbère d'origine, qui jouit d'une sorte de vénération, élève les plus nombreux troupeaux, récolte la gomme, a une sorte de luxe et est relativement instruite; 3° les tribus vassales ou payant tribut, qui sont les *Llama*, berbères subjugués, les *Touabirs* très puissants, belliqueux et refusant souvent le tribut, les *Ahralin* ou mulâtres d'origine arabe, les *Ahratin* ou captifs affranchis. Des liens de vassalité très compliqués rattachent telle tribu du troisième groupe à telle ou telle tribu de princes ou de marabouts; il y a même des tribus de marabouts vassales d'autres tribus de marabouts, et, en plus de ces castes, il faut encore compter les esclaves. Chaque tribu, quelle qu'elle soit, a un chef particulier; les chefs de tribus reconnaissent pour suzerain ou cheik un personnage appartenant toujours à la tribu des princes des Ouled Süd. Ahmadou, qui gouverna les Braknas, de 1817 à 1841, eut une grande puissance; mais ses successeurs n'héritèrent pas de toute son autorité; il y eut des révoltes, des guerres civiles, et cela dure vraisemblablement encore, car cet état anarchique paraît être la loi fatale des sociétés berbères. Depuis le traité signé avec eux en 1860 par le gouverneur Faidherbe, les Braknas ont du moins respecté nos frontières. Caillié, qui vécut longtemps au milieu de leurs marabouts pour se préparer à sa traversée de l'Afrique, Bourrel, qui y fut envoyé en mission en 1860, évaluent leur nombre le premier à 63,000 personnes, le second à 70,000. D'après ce dernier explorateur, il y aurait 50,000 personnes dans la tribu des marabouts et 20,000 dans celle des guerriers, avec leurs tributaires. Les Braknas auraient environ 5,000 fusils. E. CAT.

BIBL. : L. FAIDHERBE, *Notice sur la colonie du Sénégal et sur les pays qui sont en relations avec elle*; Paris, 1859, in-8. — BOURREL, *Voyage dans le pays des Maures Brakna, juin-oct. 1861*, dans la *Revue maritime et coloniale*, pp. 510-545, juillet, août et sept. 1861, avec carte. — CAILLIÉ, *Journal d'un voyage à Tombouctou*, etc.; Paris 1850, 3 vol. in-8.

BRALLE (François-Joseph), ingénieur français, né à Paris le 11 janv. 1750, mort vers 1832. Ce fut un des hydrauliciens les plus estimés de la fin du siècle dernier. Il a construit à Paris de nombreuses pompes et fontaines, remarquables par la simplicité et la régularité de leurs mouvements, et il est seul parvenu à distribuer les eaux du canal de l'Ourcq à la Fontaine des Innocents. Il a en outre préservé la ville de Nemours contre les débordements du Loing. Il serait l'inventeur du couvoir artificiel. Il a publié : *Précis des faits et observations relatifs à l'inondation qui a eu lieu dans Paris en frimaire et nivôse de l'an X* (Paris, 1803, in-4). L. S.

BIBL. : MONTUCLA, *Histoire des Mathématiques*; Paris, an VII, t. III, pp. 746-749, 4 vol. in-4.

BRALLEVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Haroué; 244 hab.

BRAM. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux; 1,840 hab.

BRAMABIAU (Gard). Rivière souterraine et source remarquable des Cévennes, située à l'O. du mont Aigoual (1,567 m.), sur la route de Valleraugue (Gard) à Meyrueis (Lozère). C'est une des plus intéressantes bizarreries géologiques qu'ait produites le travail des érosions. Le ruisseau du *Bonheur*, descendu de l'Aigoual, traverse, au pied de cette montagne, une plaine (plateau de Camprieu) qui est le fond d'un ancien lac à l'alt. moyenne de 1,100 m.; à l'extrémité occidentale de cette plaine (près du village de Camprieu) se trouve une large digue naturelle formée par un banc de rochers calcaires (infra-lias) et par-dessus laquelle l'eau du lac se déversait jadis en cascade dans un ravin profond de 100 à 120 m. en contrebas et au delà de la digue; les érosions ont creusé dans cette barrière un *tunnel* naturel étonnant par sa régularité et ses dimensions (longueur 80 m., largeur 20 m., hauteur 10 m.); toutefois la digue n'a pas été trouée de part en part et la cascade ne s'écoule plus (à l'extérieur du moins) dans le ravin inférieur; car, à l'extrémité du tunnel le ruisseau a rencontré un *aven* (abîme), un de ces puits naturels particuliers à la région des *Causses* (V. ce mot) où il s'engloutit dans la terre et par lequel s'est vidé le lac entier. Le cours d'eau ne reparaît que dans le fond du ravin, sous la forme d'une puissante source sortant d'une étroite fissure pratiquée dans une espèce d'alcôve rocheuse haute de 100 m. et des plus pittoresques; cette source, à cause du bruit de ses eaux toujours abondantes, a reçu le nom de *Bramabiau* (beuglement de taureau) qui devient celui du *Bonheur* après sa réapparition. Le tunnel communique donc avec la source; la cascade est devenue intérieure au lieu d'extérieure, sur une longueur de 440 m. à vol d'oiseau et sur 90 m. en hauteur, mais, dans les entrailles du plateau, la rivière parcourt 1,700 m. de salles et de galeries ramifiées en grottes très élevées : le 28 juin 1888, M. Martel, entré par la bouche de l'aven et sorti par la source, a pu effectuer ainsi, avec les plus grandes difficultés, la découverte et la traversée complète de ces souterrains inconnus. Le tunnel, au contraire, peut être facilement suivi à pied jusqu'à la bouche de l'aven au-dessus duquel la voûte effondrée de la galerie permet de remonter sur la digue même. Ce site extraordinaire n'est pas connu ni visité comme il le mérite. E.-A. M.

BIBL.: *la Nature* du 29 août 1885; *le Tour du Monde*, 1886, 2e sem., p. 313; *C. R. Ac. des sc.*, 3 déc. 1888, et *Annuaire du Club alpin*, 1888.

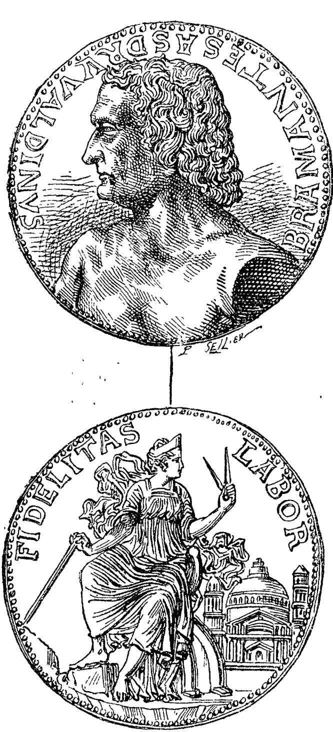
BRAMAH (Joseph), mécanicien anglais, né à Stainborough (Yorkshire) le 13 avr. 1749, mort à Londres le 9 déc. 1814. Appartenant à une famille de cultivateurs, il se livra jusqu'à seize ans aux travaux agricoles. Son inclination le poussant vers la mécanique, il entra chez un charpentier, puis chez un ébéniste de Londres. En 1778 il prenait un premier brevet pour la construction de *water-closets* perfectionnés qui obtinrent un grand succès. En 1784 il inventait une serrure à combinaisons qui a gardé son nom et pour laquelle il prit un brevet de perfectionnement le 3 mai 1798. Puis il construit une machine hydrostatique, une chaudière à vapeur, et en 1795 il prend un brevet pour sa fameuse presse hydraulique. Il perfectionne ensuite la pompe à feu, invente la pompe à bière (1797), améliore la machine à vapeur de Watt, auquel il dispute son invention (déc. 1799). Le 30 oct. 1802 il fait breveter plusieurs instruments propres à tailler des surfaces droites unies ou parallèles sur le bois et autres matières. Il invente encore (1806) une machine à imprimer les numéros et dates des bank-notes pour la Banque d'Angleterre, plusieurs machines-outils, des appareils hydrauliques pour scier la pierre et le bois, etc., etc.

Il a écrit : *Dissertation on the construction of locks* (Londres, 1787, in-8) ; *Description and account of a new Press operating by the action of water on the principle of the hydrostatic paradox* (1797, in-4) ; *Description of a Jib on a new construction* (1804).

Bibl. : E. Jonvaux, *la Légende des inventeurs*, dans *Revue britannique*, 1865, t. V, pp. 29-40.— Cullen Brown, *Memoir on Bramah*, dans *New Montly Magazine*, avr. 1814.

BRAMANS. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de Lanslebourg ; 854 hab. Village situé sur la route de Modane à Suse, au fond d'une combe et dominé par les diverses constructions militaires, connues communément sous le nom général de fort Lesseillon.

BRAMANTE (Donato) (appelé à tort *Lazzari*), architecte italien, né suivant toute vraisemblance en 1444, dans une petite propriété de famille appelée *del Colle* et plus tard *Cá Bramante*, com. de Monte Asdrualdo, à peu de distance d'Urbin, mort le 11 mars 1514. Ainsi s'explique le surnom d'*Asdruvaldinus* qui lui est donné sur la médaille gravée par Caradosso, au moment de la pose de la première pierre du nouveau Saint-Pierre en 1506. Les droits de Castel Durante, aujourd'hui Urbania, mis en avant par Vasari, ne sont pas soutenables, et il en est de même de ceux de Stretta, Fermignano et Urbin ; car plusieurs localités se sont disputé l'honneur d'avoir donné le jour à un si grand artiste.



Médaille d'argent de Bramante, par Caradosso (Cabinet des médailles).

Cesare Cesariani, qui fut l'élève de Bramante, et non son maître comme on l'a prétendu, dans son *Commentaire sur Vitruve*, dit que notre architecte était fils d'un nommé Severo Lazzari. C'est une erreur. Son père s'appelait Agnolo di Pascuccio et son grand-père Pascuccio d'Antonio. Le premier, en outre, dans divers actes porte déjà le surnom de *Bramante* qu'il devait sans doute à son ambition bien connue (*Bramare*, désirer ardemment). Admirablement doué pour tous les arts, Bramante s'adonna d'abord à la peinture. Mais nous ne pouvons avec certitude lui attribuer ni un tableau ni une fresque. Vasari, l'anonyme de Morelli, Lomazzo, Lanzi, ou donnent à ce sujet des indications qu'il n'est plus possible de contrôler, ou tombent dans d'étranges erreurs. Avant de se rendre à Milan, ce qui eut lieu vers l'année 1472, Bramante, dont Vasari nous vante les précoces dispositions pour l'architecture, mit certainement la main à quelque édifice important dans la vaste région des bords de l'Adriatique. Seulement il paraît bien difficile qu'en 1459 on lui ait confié la construction du temple rond connu sous le nom de la Madonna del Riscatto, aux environs de Fano, et quant aux trois églises et au palais que Pagave cite à Faenza, l'authenticité de leur origine est contestée par M. de Geymüller, l'homme qui a le mieux étudié la jeunesse du maître. Ce dernier ne trouve guère de probabilités qu'en faveur du sanctuaire de la Madonna del Monte, tout près de Cesena.

A Milan, où il devait séjourner jusqu'en 1499, Bramante ne tarda pas à acquérir une grande réputation. On admirait sa manière toute nouvelle qui le posait en continuateur de Brunelleschi et d'Alberti. La reconstruction du Dôme sous la direction de nombreux architectes, pour la plupart étrangers, n'exerça sur lui aucune influence, bien que des documents nous le montrent, à certain moment, assez intimement mêlé aux travaux. Dans la forme tout au moins il avait dès le début rompu avec le moyen âge, et c'est là, croyons-nous, une des principales causes de son succès.

A Milan, parmi les édifices qui doivent à Bramante tout ou partie de leurs embellissements, nous citerons : Saint-Satyre, 1474, avant-nef donnant sur la Via del Falcone ; 1497, chapelle Saint-Théodore ; 1498, base de la façade, sacristie octogone. — Saint-Ambroise : 1492, maison canoniale ; 1498, monastère. — Sainte-Marie des Grâces : 1492, cloître, sacristie, porte, coupole, chapelle Saint-Paul, réfectoire ; 1494, tombeau d'un fils de Ludovic le More. — Grand-Hôpital : 1494, côté du portique de la grande cour qui regarde le Nord. — Archevêché : 1493-97, deux galeries vers la Piazza Fontana. — Château : pont-couvert, du côté de la porte de Côme, aujourd'hui Garibaldi. Aux environs de Milan, durant la même période, Bramante construisit toute l'aile droite de la cathédrale de Côme (1491), fournit les plans de la célèbre église dite de l'Incoronata, à Lodi (1488), et ceux de la chapelle des Barnabites de Canepanuova, à Pavie (1494). Chez lui, du reste, l'ingénieur était au niveau de l'architecte et on avait recours à ses lumières chaque fois que quelque difficulté se présentait, comme nous le voyons pour les cathédrales de Milan et de Pavie, le pont de Domo d'Ossola et les fortifications de Vigevano. Bramante, arrivé à l'âge de cinquante-cinq ans et depuis longtemps célèbre, sentit tout à coup, semble-t-il, le besoin de retremper son génie dans une étude plus complète des monuments antiques. Rome sous ce rapport pouvant offrir des avantages qu'il n'aurait rencontrés nulle part ailleurs, c'est là que, de 1499 à 1503, nous le trouvons dessinant, mesurant, se rendant compte des moindres détails. Grâce à l'argent gagné à Milan, il ne sent pas le besoin de rechercher des commandes et jouit de sa pleine liberté. Lorsque toutes les ruines de la ville éternelle lui sont snffisamment connues, celles de Tivoli et de la villa Hadriana reçoivent à leur tour sa visite. Il passe même de longs mois à Naples dont l'archevêque Olivier Caraffa, cardinal du titre de Sainte-Marie de la Paix, lui demande, en 1504, d'ajouter un cloître aux bâtiments qui avoisinent son église. Bramante accepte, revient à Rome et commence alors cette série de merveilleux travaux qui devaient faire de lui le plus grand des architectes italiens.

Le cloître dont nous avons parlé fut achevé en peu de temps et cette rapidité d'exécution, tout autant peut-être que le talent déployé dans la circonstance, contribua à fixer sur Bramante l'attention de Jules II. Ce pontife, en effet, entendait jouir et le plus tôt possible, des transformations qu'il projetait d'opérer autour de lui. La première consistait à mettre en communication au moyen de galeries longues de trois cents mètres environ le vieux palais du Vatican et la villa dite du Belvedere, élevée, peu d'années auparavant, par Innocent VIII. De cette façon le vallon qui séparait les deux constructions se trouverait comme enserré et l'on obtiendrait une sorte de cirque dans le goût antique. Ce programme malheureusement ne put être qu'à moitié rempli par Bramante. La galerie de droite, élevée sur deux étages extérieurement décorés de pilastres, en dépit de l'activité apportée à son exécution, était à peine

terminée au moment où le maître mourut. Un autre construisit la seconde galerie, du côté du parc, un demi-siècle plus tard, sous Pie IV.

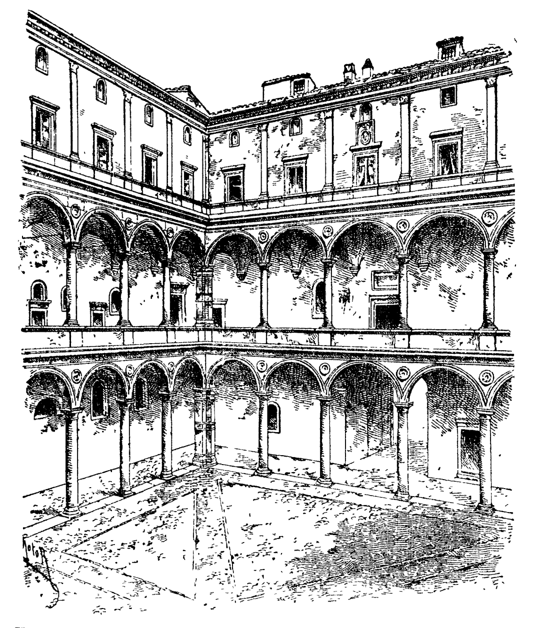
Les travaux que Jules II faisait exécuter dans son palais — et à ceux déjà indiqués nous devons ajouter le triple portique autour de la cour Saint-Damase ainsi que le grand escalier en spirale du Belvedere — ne l'empêchaient pas de rêver le complet renouvellement de la basilique Saint-Pierre. A cet effet un plan fut demandé



Vue du projet primitif de Bramante pour Saint-Pierre de Rome. Revers d'une médaille de bronze à l'effigie de Jules II.

à Bramante, qui s'empressa de proposer la construction d'un édifice à croix grecque dont chaque bras intérieurement en hémicycle ne ferait que très peu saillie sur les côtés d'un vaste rectangle. De la sorte, quatre coupoles secondaires pourraient accompagner celle qui s'élancerait au centre à une grande élévation, et le tout pyramiderait d'une façon merveilleuse. Mais le temps devait manquer pour l'exécution d'un aussi beau projet. A la mort du maître, la construction ne dépassait guère les arcs bandés entre les quatre grands piliers. Quant aux bras de croix, sauf du côté de la tribune et au sud, ils n'étaient pas même ébauchés, bien que la pose de la première pierre remontât à huit années en arrière, c.-à-d. au 18 avr. 1506. Nous pouvons citer encore, à Rome, plusieurs autres travaux importants de Bramante. Ce grand architecte, peu de temps après son retour de Naples, construisit dans le Borgo Nuovo pour le cardinal de Corneto (Adrien Castellesi) un charmant palais, appelé depuis, du nom de ses différents propriétaires, palais du roi d'Angleterre, palais Giraud et palais Torlonia. Puis, en adoptant le même genre de décoration, dans un autre quartier de la ville, il éleva sur une plus grande échelle le palais dit de la Chancellerie qui passe à bon droit pour l'un des chefs-d'œuvre de la Renaissance. On peut en dire à peu près autant du petit temple rond connu sous le nom de Saint-Pierre in Montonio. Rien de mieux proportionné ni de plus gracieux n'a été créé à cette époque. En dehors de Rome la tradition attribue encore à Bramante plusieurs édifices parmi lesquels nous signalerons la cathédrale de Foligno et celle de Città di Castello, le portique de la cathédrale de Spolète et la magnifique église de la Madonna della Consolazione, à Todi. Mais dans les trois premiers cas il y a erreur manifeste, ainsi que l'a fort bien démontré M. de Geymüller, et la participation au dernier se borne probablement à l'envoi d'un plan qui n'a pas été exécuté d'une manière très consciencieuse, car l'intérieur accuse une main beaucoup moins habile que l'extérieur.

La grande activité que Bramante a surtout déployée dans les dix dernières années de sa vie n'a pas, autant qu'on pourrait le croire, servi la cause de l'art. Faute d'avoir été bien assise, la galerie droite du Vatican, peu d'années après son achèvement, s'écroulait sur une longueur de quatre-vingts brasses et, pour éviter pareil accident, il a fallu dès l'année 1515, renforcer les piliers destinés à supporter la coupole de Saint-Pierre. D'où il ne s'ensuit pas assurément que l'illustre maître, à l'occasion, ne sût construire solidement, mais le sentiment de la forme l'emportait peut-être trop chez lui. Avant tout il voulait faire œuvre d'élégance, déployer en même temps que la plus parfaite mesure le goût le plus délicat. Vasari au sujet de la reconstruction de Saint-Pierre entre dans certains détails que nous nous reprocherions de



Façade intérieure du Palais de la Chancellerie à Rome, d'après une photographie.

ne pas faire connaître. Au lieu de suivre le procédé ordinaire pour décorer ses voûtes, Bramante, sur l'extrados des cintres disposés en matrices, étendait une couche de chaux et de sable délayés dans de l'eau. Il obtenait ainsi d'un seul jet tous les ornements dont il pouvait avoir souci, et le travail se trouvait entièrement achevé au moment de l'enlèvement des échafaudages. Léon PALUSTRE.

BIBL. : PUNGILEONE, *Memorie intorno alla vita ed alle opere di Donato o Domenico Bramante;* Rome, 1836. — R. ROSSI, *Della Patria di Bramante Lazzari;* Urbania, 1852. — Carlo CASATI, *I Capi d'arte di Bramante d'Urbino nel Milanese ;* Milan, 1870, in-8. — G. MONGERI, *l'Arte in Milano*, 1872, in-12. — L. COURAJOD et H. de GEYMÜLLER, *les Estampes attribuées à Bramante au point de vue iconographique et architectonique* (ex. de la *Gazette des Beaux-Arts*); Paris, 1874.— E. MÜNTZ, *Gazette des Beaux-Arts*, avr. et déc. 1879.— VASARI, *Le Opere*, éd. Milanesi ; 1880, t. IV, pp. 145-174. — Baron Henry de GEYMÜLLER, *les Projets primitifs pour la basilique de Saint-Pierre de Rome par Bramante, Raphael Sanzio, Fra Giocondo*, etc., publiés pour la première fois en fac-similé; Paris, 1880, in-4, av. album in-fol. — L. BELTRAMI, *Bramante poeta colla Raccolta dei Sonetti in parte inediti ;* Milan, 1884.

BRAMANTINO (Bartolommeo SUARDI dit *il*), peintre et architecte, né à Milan vers 1455, mort après 1536. Vasari, dans la vie de Piero della Francesca, raconte que ce maître appelé à Rome par Nicolas V (1450-1455) travailla au Vatican avec un Bramantino da Milano, excellent peintre, auteur de peintures que Jules II fit enlever dans la suite pour mettre à la place l'*Emprisonnement de saint Pierre* et la *Messe de Bolsène* de Raphaël. Il ajoute que, dans ces peintures sacrifiées, se

trouvaient d'admirables portraits auxquels il ne manquait que la parole pour être vivants, et que Raphaël fit même faire pour la plupart des copies, données plus tard à Giovio par Jules Romain. Vasari ajoute qu'il a vu du même artiste, au-dessus de la porte de l'église du Saint-Sépulcre à Milan, un *Christ mort*; chez le marquis Ostanesia, des statues décorées, et dans une écurie, au dehors de la Porta Vercellina, une fresque représentant un *Palefrenier en train d'étriller un cheval*, le tout d'une exécution remarquable et vivante. — Dans la notice sur Benvenuto Garofalo et Girolamo da Carpi, il revient sur ce Bramantino da Milano et ajoute à ce qu'il en a déjà dit des renseignements recueillis pendant son voyage de 1566 en Lombardie; il lui attribue, en outre de ce qu'il lui a déjà prêté, une *Nativité du Christ*, sur un des côtés du cortile de la Monnaie de Milan, et une *Nativité de la Vierge*, dans le transept de l'église Santa-Maria di Brera, etc. etc. Il finit en disant que Bramante, le grand architecte d'Urbin, ne fut pas sans profiter des leçons de ce Bramantino et il se rappelle avoir vu, entre les mains de Valerio Vicentino, mort en 1546, un livre d'études et de dessins de monuments antiques que ce Bramantino aurait relevés dans sa jeunesse. Enfin, dans la vie de Jacopo Sansovino, Vasari cite parmi les auteurs présents à Rome en même temps que lui (entre 1508 et 1512) ce Bramantino da Milano. Mais il a paru difficile qu'un artiste qui aurait travaillé sous Nicolas V pût être l'auteur des œuvres signalées au commencement du XVIe siècle à Rome et à Milan, et on en a conclu qu'il devait y avoir deux artistes de ce nom, de même patrie d'ailleurs et de même spécialité, mais différents d'âge, confondus par Vasari; et l'on a pris l'habitude de distinguer dans les dictionnaires le premier Bramantino du second.

Il n'existe malheureusement aucun document permettant de maintenir cette distinction et de dédoubler le personnage. L'existence d'un Bramantino travaillant au milieu du XV[e] siècle reste absolument hypothétique; tandis que rien n'est plus certain que celle de Bramantino (Bartolommeo Suardi), auteur des peintures avec portraits de personnages célèbres, exécutées au Vatican. Seulement ce n'est pas avec Piero della Francesca, comme Vasari l'a avancé par erreur, c'est avec Pierre Perrugin et Luca Signorelli que ce maître a travaillé. Dès lors, il ne reste qu'un Bramantino, sur lequel Milanesi, dans la notice que nous venons de résumer, fournit les détails suivants : Il naquit vers 1455 de messer Alberto Suardi; ses premières œuvres révèlent une influence mantégnesque, ce qui donne à penser qu'il reçut les leçons, sinon du maître lui-même, du moins d'un de ses élèves, V. Foppa ou Civerchio. Mais, dès son arrivée à Rome, où il travaillait en 1508, il fut influencé par Pérugin et par Raphaël, comme le prouvent le petit tableau de *Jésus enfant adoré dans la crèche* de l'Ambrosienne et la *Déposition de croix* de l'église San-Sepolcro. Il apprit l'architecture de Bramante d'Urbin et l'aida dans quelques-uns de ses travaux, tels que la décoration intérieure de l'église de San-Satiro. En 1525, le duc François II Sforza le nomma peintre et architecte de la Cour; il prit part à ce titre et comme ingénieur militaire à la défense de Milan et fut comblé de faveurs et d'honneurs. Le livre de dessins dont parle Vasari était, croyait-on, perdu; mais on l'a découvert à l'Ambrosienne et il a été publié par Giuseppe Mongeri sous le titre de *Le Rovine di Roma* (Milan, 1875, in-4). André MICHEL.

BIBL.: VASARI, éd. Milanesi; II, 492 et suiv.; IV, 309 et VI, 527-529.

BRAMATHERIUM (Paléont.). Genre de Mammifères Ruminants fossiles appartenant à la famille des *Girafes* (V. ce mot) et créé par Falconer (1845), sur un crâne trouvé dans les couches pliocènes de l'île de Périm (golfe Persique). Ce crâne porte quatre cornes comme celui du *Sivatherium*, mais elles sont beaucoup moins développées que dans ce dernier type. Les dimensions sont plus petites et les os nasaux ne sont pas recourbés comme chez celui-ci. Les cornes antérieures, portées sur une base commune, sont placées entre les orbites; les cornes postérieures, à base distincte, sont insérées, beaucoup plus en arrière, de chaque côté de l'occiput; les molaires sont semblables à celles de l'*Hydaspitherium*, mais la mandibule est plus épaisse que celle du *Vishnutherium*; les molaires inférieures sont dépourvues de *cingulum*. D'après les os des membres trouvés dans le même gisement, les pattes devaient être plus longues que celles du *Sivatherium*, et sous ce rapport, ce type se place entre l'*Helladotherium* et la Girafe. Les trois genres pourvus de cornes (*Sivatherium*, *Hydaspitherium* et *Bramatherium*) forment un petit groupe à part dans cette famille (V. GIRAFE). E. TRT.

BRAMBILLA (Francesco), sculpteur italien, mort en 1549. Il a beaucoup travaillé au dôme de Milan. Il est l'auteur du tabernacle en bronze, haut de six pieds, et de deux grandes chaires en bronze, ornées d'un grand nombre de figures, avec les quatre *Evangélistes* d'un côté et de l'autre les quatre *Pères de l'Eglise*. Une partie des stalles sculptées du chœur est aussi de sa main.

BRAMBILLA (Giovanni-Battista), peintre italien, né au commencement du XVIII[e] siècle, mort après 1770. Il fit un grand nombre de tableaux d'église, notamment le *Martyre de saint Dalmace*, dans l'église de ce nom; fut peintre de la cour à Turin et décora les salles du château de chasse royal.

BRAMBILLA (Giovanni-Alessandro di), chirurgien italien, né à San-Zenone, près Pavie, le 25 avr. 1728, mort à Padoue le 29 juill. 1800. Il servit dans l'armée autrichienne et fut le premier chirurgien de l'empereur Joseph II et le président de l'Académie médico-chirurgicale fondée par ce prince à Vienne, sur son instigation; l'empereur François II lui accorda sa retraite avec plein traitement, et il se retira à Pavie. Grâce à lui, de nouvelles chaires, des musées et une bibliothèque plus tard célèbre furent créés à l'Université de cette ville. Son meilleur ouvrage a pour titre *Trattato cirurgico-prattico sopra il flemmone* (Milan, 1777, 2 vol. in-4); citons encore : *Storia delle scoperte fisico-anatomico-chirurgiche* (Milan, 1780-1782, 3 vol. in-4); *Instrumentarium chirurgicum militare austriacum* (Vienne, 1780, in-fol.); *Discorso sulla primazia ed utilità della chirurgia* (Vienne, 1785, in-4; trad. en franç. par Linguet, Bruxelles, 1787, in-8). D[r] L. HN.

BRAMBILLA. Trois cantatrices de ce nom, filles du compositeur Paolo Brambilla, ont obtenu de grands succès sur les scènes italiennes dans la première moitié de ce siècle. L'aînée, *Amalia* Brambilla, était engagée en 1827 au théâtre San Benedetto, de Venise. En 1830, cette artiste distinguée était à Vérone; elle se produisit ensuite au théâtre Carignan, de Turin, puis se rendit en Espagne, et en 1835 chantait à Barcelone. Elle quitta le théâtre en 1842. Elle était devenue la seconde femme d'un autre artiste fameux à cette époque, le ténor Jean-Baptiste Verger, dont elle eut un fils, Napoléon Verger, baryton bien connu, que Paris a applaudi il y a quelque quinze ans. Elle épousa en secondes noces le comte Luchesi-Palli, prince de Campofranco. Amalia Brambilla est morte à Castellamare, en 1880. — La seconde fille, *Emilia* Brambilla, qui se retira en 1842, ne s'éleva jamais, dit-on, au-dessus d'une honnête médiocrité. — Leur plus jeune sœur, *Emma* Brambilla (et non *Erminia*, comme l'appelle Fétis), était douée d'une très belle voix de contralto, et chantait avec autant d'expression que de goût. Elle fournit une longue et brillante carrière. En 1827 elle était au Théâtre-Italien de Londres avec la Pasta, en compagnie de laquelle elle alla donner une série de concerts à Edimbourg. Elle se fit entendre ensuite avec beaucoup de succès dans plusieurs grandes villes d'Italie, notamment à Florence, à Milan, puis à Palerme, où elle se trouvait encore en 1847. — Ces trois sœurs avaient deux frères, tous deux chanteurs

aussi. L'aîné, *Annibale* Brambilla, fut un ténor de second ordre. Il chanta successivement à Ancône et à Milan en 1838, à Plaisance et à Rome en 1839, ensuite à Barcelone, où il demeura quatre années, après quoi il retourna en Italie. Le second, *Ulisse* Brambilla, dont la voix était de *basso cantante*, ne fut jamais qu'un chanteur médiocre. Il se produisit d'abord en Italie sur diverses scènes secondaires, puis fut engagé en Espagne, au théâtre de Valence. Il épousa une chanteuse nommée Gaziello. A. P.

BRAMBILLA est le nom d'une autre famille de cantatrices, qui, dit-on, n'ont rien de commun avec les précédentes. Celles-ci étaient au nombre de cinq, toutes nées à Cassano-sur-l'Adda, bourg situé à six lieues de Milan. La première, *Marietta* Brambilla, grande musicienne, douée d'une superbe voix de contralto, fut une artiste de premier ordre, qui unissait à une grande habileté dans l'art du chant une expression touchante et un sentiment pathétique plein d'émotion. Elle était âgée de vingt ans environ lorsqu'elle débuta à Novare, en 1828. L'année suivante elle obtenait de grands succès au théâtre Carcano, de Milan, où pourtant elle succédait à la Pasta, et c'est de là que date sa grande renommée. Elle se fit entendre ensuite sur la plupart des plus importants théâtres d'Italie, et revint souvent à Milan, où on la retrouve en 1833, 1834, 1837, 1839 et 1842. Puis ce fut le tour de Vienne, de Paris, où elle vint à deux reprises, en 1835 et 1845, y obtenant d'énormes succès, et de Londres. Sa carrière terminée, elle se retira à Milan, où elle ouvrit une école de chant d'où sont sortis d'excellents artistes. Musicienne consommée, Marietta Brambilla a publié deux recueils de vocalises et diverses compositions très estimables. — Sa sœur cadette, *Teresa* Brambilla, fut aussi une artiste fort distinguée. Elle débuta sur quelques théâtres secondaires en 1831, chanta en 1833 à Milan, où elle fut rappelée en 1836 et 1840, se produisit ensuite à Turin, puis se fit applaudir tour à tour à Florence, Livourne, Venise, Lucques, Naples et enfin Rome, où son talent fit une telle impression qu'elle fut nommée membre de l'académie de Sainte-Cécile. Après avoir été passer deux années en Espagne, elle vint en 1845 à Paris, où elle fut fort bien accueillie, puis retourna en Italie. Elle termina sa carrière active vers 1850, et alla se fixer à Odessa. — La troisième sœur, *Annetta* Brambilla, obtint aussi des succès sur plusieurs grands théâtres, particulièrement à Milan, où elle se trouvait en 1833 et en 1837, à Venise, à Turin et à Florence. Elle se fit aussi vivement applaudir à Barcelone. — *Giuseppina* ou *Pepina* Brambilla était la quatrième de la famille. Après avoir débuté à Trieste en 1841, elle chanta à Rome avec succès, et de 1842 à 1844 se produisit à Barcelone. C'était une cantatrice de style et d'école, digne de ses aînées. Elle épousa un ténor de quelque mérite, Corrado Miraglia, Sicilien de naissance, à qui l'on doit un recueil de mélodies vocales. — Enfin, *Laura* Brambilla, la dernière des cinq sœurs, a suivi aussi la carrière du chant scénique et s'est produite sur divers théâtres, entre autres à Pise, en 1844. — Le dernier membre de cette famille est Mlle *Teresina* Brambilla-Ponchielli, laquelle est fille, croyons-nous, de Teresa Brambilla, la seconde des cantatrices mentionnées ci-dessus. Mme Brambilla-Ponchielli avait épousé le fameux compositeur Amilcare Ponchielli, l'auteur de *Gioconda*, d'*i Lituani* et d'*i Promessi Sposi*, mort il y a deux ou trois ans. Elle est née à Cassano-sur-l'Adda, et fut élève de son oncle, Corrado Miraglia. Elle débuta à Odessa, de là revint en Italie, se produisit au théâtre Carcano, de Milan, puis à Ancône, Turin, Barcelone, Paris, Lisbonne, Gênes, Rome, etc. Mme Brambilla-Ponchielli est une artiste d'un réel talent, qui a contribué pour sa très grande part à populariser les deux meilleurs ouvrages de son époux, *i Promessi Sposi* et la *Gioconda*. A. P.

BRAME (Jules-Louis-Joseph), homme politique français, né à Lille le 9 janv. 1808, mort à Paris le 1er févr. 1878. Avocat à Paris (1833), auditeur au conseil d'Etat (1836), maître des requêtes (1840), il entra dans la vie privée en 1848. Il étudia alors les questions industrielles et agricoles et se fit un grand renom comme protectionniste. Député du dép. du Nord en 1857, 1863, 1869, il fut au Corps législatif l'adversaire le plus ardent du libre-échange, et ne cessa de protester contre les traités de commerce de 1860. Il se distingua aussi par de vives attaques contre les grandes compagnies de chemins de fer. Il fut quelque temps ministre de l'instruction publique (9 août–4 sept. 1870). Envoyé par le dép. du Nord à l'Assemblée nationale, il y joua le même rôle économique et passa au Sénat le 30 janv. 1876. Il a publié : *De l'émigration des campagnes* (Lille, 1859, in-8) ; *l'Héritage dévoré par le fisc et la procédure* (Paris, 1867, in-8) ; *la Vérité sur le régime économique de la France* (Paris, 1868, in-12). R. S.

BRAME (Edouard-Auguste-Joseph), ingénieur français, frère du précédent, né à Lille le 6 juin 1818, mort à Paris le 30 nov. 1888. Entré à l'Ecole polytechnique en 1837, à l'Ecole des ponts et chaussées en 1839, il devint ingénieur ordinaire en 1846, ingénieur en chef en 1868, inspecteur général en 1879 et fut mis à la retraite le 6 juin 1888. Il a exécuté, de 1851 à 1854, une partie des travaux du chemin de fer de ceinture de Paris, et a dressé, en 1855 avec M. Flachat, un projet de chemin de fer souterrain pour relier les Halles centrales à la ligne précédente. Il a eu la direction, à partir de 1879, du contrôle de l'exploitation du réseau de l'Ouest, et a été nommé, en 1884, président du comité de l'exploitation technique des chemins de fer. Commandeur de la Légion d'honneur le 12 juill. 1887. — On lui doit : *Droits et devoirs des entrepositaires et débitants de boissons alcooliques* (Paris, 1851, in-8), en collab. avec M. Venard ; *Ponts en tôle* (*Ann. des p. et ch.*, 1853, Mém., I) ; *Chemin de fer de jonction des Halles centrales avec le chemin de fer de ceinture*, (Paris, 1856, in-8) ; *Amélioration des voies du chemin de fer du Nord* (*Ann. des p. et ch.*, 1860, Mém., II) ; *Etudes sur les signaux de chemins de fer à double voie* (Paris, 1867, in-8) ; *Protection des trains circulant dans le même sens* (*Ann. des p. et ch.*, 1882, Mém., II), en collab. avec M. Aguillon. L. S.

BRAME (Georges-Jules-Louis), homme politique français, né à Paris le 16 août 1839, décédé à Paris le 4 fév. 1887. Sous l'Empire il fut auditeur au conseil d'Etat. En 1870, il combattit les Prussiens en qualité de capitaine des mobilisés et fut fait chevalier de la Légion d'honneur. Ce fut seulement aux élections du 20 fév. 1876, lors de l'organisation de la Chambre des députés, qu'il entra dans la vie politique. Candidat dans la cinquième circonscription de Lille, il fut élu par 11,148 voix contre 6,294 recueillies par M. Desmazières, le candidat républicain. Il fit partie du groupe bonapartiste de « l'Appel au peuple » et soutint le ministère de Broglie au coup d'Etat du 16 mai 1877. Aussi fut-il candidat officiel du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, après la dissolution de la Chambre, aux élections générales du 14 oct. de la même année. Il obtint 11,314 voix et fut élu. Aux élections du 21 août 1881, il fut encore réélu, mais cette fois, il n'obtint plus que 9,853 voix, tandis que le candidat républicain en avait 8,802 ; la distance s'était singulièrement rapprochée. Enfin, aux élections du 4 oct. 1885, porté sur la liste des coalisés royalistes et impérialistes, il passa le cinquième sur vingt. Louis Lucipia.

BRAMER (Léonard), peintre hollandais, né en 1595 à Delft, où il fut enterré le 10 fév. 1674. Il avait visité l'Italie ; mais dès 1629 il était de retour dans sa patrie et il y travailla à la décoration du château de Ryswyck. Comme la plupart des maîtres de cette époque, il était très préoccupé du clair-obscur et par ses recherches

à cet égard il peut être considéré comme un des précurseurs de Rembrandt, dont il subit d'ailleurs l'influence vers la fin de sa longue existence. Dans ce genre de compositions, on peut citer : *Un Christ au jardin des Oliviers* et un *Reniement de saint Pierre*, qui nous sont connus par la gravure. Le musée de Brunswick possède de lui un *Siméon au Temple* et un *Jésus parmi les docteurs*, et celui d'Amsterdam le *Portrait du poète Hooft* et un *Salomon sacrifiant aux idoles*. Comme dessinateur, Bramer a fait preuve d'une grande fécondité, mais sa facilité est parfois excessive et s'accommode d'indications trop sommaires. Il est l'auteur de nombreuses illustrations faites pour le roman espagnol : *Lazarille de Tormes* et pour la *Vie de Thyl Uilenspiegel*. E. M.

BRAMES. On appelle *brames*, dans les forges, les paquets formés de fer et de ferraille étirés ensuite au marteau et au laminoir et qui servent à la confection des tôles. Les brames martelées ont une forme régulière qui se rapproche de celle que doivent avoir les tôles, de sorte que le déchet au cisaillage est aussi réduit que possible ; un marteau-pilon de trois tonnes marchant à une assez grande vitesse peut fournir vingt tonnes de brames par vingt-quatre heures et est desservi par deux fours à réchauffer. Le laminage peut s'effectuer sous les cylindres unis d'un train dégrossisseur, ou sous des cylindres à larges cannelures; dans le premier cas, les joints verticaux du paquet ne sont pas suffisamment soudés, et ne donnent que des produits grossiers; dans le deuxième cas, les brames soudées en cannelures n'ont pas une forme aussi régulière que les brames martelées et donnent lieu à un déchet plus considérable. L. K.

BRAMETOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Fontaine-le-Dun; 345 hab.

BRAMEVAQUE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Mauléon-Barousse ; 100 hab.

BRAMHALL (John), éminent prélat anglican et théologien, archevêque d'Armagh, né vers 1593, mort en 1663. Envoyé en Irlande par Wentworth pour essayer de ramener l'Eglise d'Irlande au type anglican, il fut nommé évêque de Londonderry en 1634. Il fut arrêté en 1641, en même temps que son protecteur, puis relâché. Pendant la guerre civile, il vécut à l'étranger et ne reparut en Irlande qu'en 1648 pour un temps très court. A la Restauration des Stuarts, il fut nommé archevêque d'Armagh, et exerça les fonctions ecclésiastiques jusqu'à sa mort. Bramhall a laissé quelques traités théologiques en faveur de l'Eglise anglicane. Sa controverse avec le philosophe Hobbes sur le libre arbitre parut en 1656 à Londres. On a publié ses œuvres complètes en 1 vol. in-fol. à Dublin, 1677. G. Q.

BRAMMER (Gerhard-Peter) théologien danois, né à Hilleræd le 5 mai 1801, mort à Veile le 12 janv. 1884. Il fut pasteur et directeur de l'Ecole normale de Snedsted (1880), évêque de Lolland-Falster (1845) et d'Aarhuus (1853-1881). On lui doit trois thèses en latin, notamment : *De Christianis sancti Johannis Baptistæ* (Copenhague, 1829) ; et entre autres ouvrages danois : *Manuel de didactique et de pédagogie* (ibid., 1838 ; 2e édit., 1847) ; *Postille* (Aalborg, 1841); des sermons, des discours publiés soit à part, soit dans le *Pasteur* et la *Paroisse* (1859), ou dans *Allocutions religieuses de prédicateurs danois*, éditées par lui (t. I-II, Copenhague, 1832-4 ; 2e édit., 1842-6, et t. III, 1864) ; ses *Mémoires sur sa jeunesse* ont été publiés par Joh. Kok (ibid., 1884). B-s.

BRAMONT (Col de). Défilé des Vosges, situé à une alt. de 890 m. dans l'arr. de Remiremont (Vosges), sur la frontière de la Haute-Alsace, traversé par la route de Remiremont par la Bresse à Wesserling, dans la vallée de Saint-Amarin (Alsace). Source de la Thur.

BRAMPTON (William de), magistrat et jurisconsulte anglais qui vécut pendant les dernières années du XIIIe siècle et pendant les premières du XIVe. Il fut l'un des quatre justiciers d'Angleterre qui furent condamnés pour prévarication et péculat, sous le règne d'Edouard Ier, et détenus, selon l'usage, à bord des vaisseaux pénitentiaires amarrés dans le port de Londres et qu'on appelait la flotte *(fleet)*. C'est pendant cette détention qu'il composa, en 1307, sous le titre de *Fleta* — qui vient du nom même du lieu où il fut rédigé — le code complet des lois et des coutumes de l'Angleterre à cette époque. La première édition de ce recueil fameux fut publiée en 1685, par le savant Selden. Le *Fleta* est un répertoire succinct du droit anglais au commencement du XIVe siècle; il s'éloigne du droit romain et reproduit principalement les coutumes féodales et parlementaires d'Angleterre. C'est pour cela que le jurisconsulte normand David Howard l'a publié dans son recueil des coutumes anglo-normandes.

BRAMWELL (sir Frederic Joseph), ingénieur anglais, né en 1818. Fils d'un banquier, il montra tout enfant de grandes dispositions pour la mécanique, entra à seize ans dans l'école d'arts et métiers de John Hague, devint son dessinateur, et ne s'établit pour son compte qu'en 1853, après avoir été ingénieur chez plusieurs grands industriels. Il s'est surtout occupé de la construction des canons et des chaudières de machines à vapeur. Sa haute compétence en mécanique lui a ouvert les portes de toutes les sociétés savantes de l'Angleterre : *Institution of civil engineers* (membre en 1862, président en 1884-1885), *British association* (président de la section de mécanique en 1872 et 1884), Société royale de Londres (membre en 1873, secrétaire honoraire en 1885), etc. Lors de la fameuse explosion de chaudière du *Thunderer*, en 1876, il fut chargé par l'amirauté de conduire l'enquête, et, en 1884, le prince de Galles le nomma président du comité exécutif de l'exposition des inventions de 1885. Il a été l'un des principaux fondateurs du *City and guilds of London Institute for the advancement of Technical education*. En 1881, la reine l'a créé baronnet, et, en 1886, l'Université d'Oxford lui a décerné le grade de docteur honoraire. Léon SAGNET.

BIBL. : *Men of the time;* Londres, 1887, in-8.

BRAN. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montendre; 301 hab.

BRANAS (Alexis), général byzantin. Envoyé contre les Normands de Sicile qui menaçaient Constantinople même, il les vainquit, mais par trahison, paraît-il (1185). L'empereur Isaac II lui en fit de vifs reproches. Branas songea à s'emparer de l'empire. Sa tentative n'eut aucun succès. Isaac II lui pardonna. Deux ans plus tard, après une campagne heureuse contre les Bulgares, il reprit ses projets et se fit proclamer empereur par son armée (1187). Il marcha sur Constantinople, la bloqua, mais fut vaincu et tué dans une bataille sous les murs de la ville. C. B.

BRANAS (Théodore). Il épousa Agnès de France, fille de Louis VII, veuve de l'empereur Andronic Comnène, mort en 1185. Lors de la quatrième croisade, Branas se rallia aux conquérants de l'empire byzantin, mais il usa de son crédit en faveur de ses compatriotes. On lui accorda Andrinople et Didymotique (1206). C. B.

BRANCA. Ilot d'Afrique, archipel du Cap-Vert. Il est élevé et d'un accès difficile; il a environ 8 kil. de circonférence. Entre Branca et Sainte-Lucie, se trouvent des récifs qui rendent ce passage très périlleux.

BRANCA. Famille de chirurgiens de Catane (Sicile), dont le nom se rattache glorieusement à l'histoire des opérations autoplastiques. Branca le père tenta une rhinoplastie, vers le milieu du XVe siècle; avait-il eu connaissance de la rhinoplastie indienne, avait-il appris cet art de Celse ? ou, ce qui est plus probable, connaissait-il la description de cette opération telle que l'avaient donnée les chirurgiens byzantins ? Qu'importe. — « *Antonio*, dit Facius (*De Viris illustribus*, 1745), a fait à l'invention de son père une innovation considérable ; au lieu d'emprunter le lambeau au visage, il disséquait ce lambeau sur le bras et fixait le membre pendant quinze à vingt

jours de façon que la coaptation, la soudure du lambeau brachial avec le nez, fût complètement achevée. Après quoi il disséquait peu à peu le lambeau et arrivait à tailler un nez avec une telle habitude que, la cicatrisation achevée, il était à peu près impossible de reconnaître qu'un nouveau nez avait été formé. » Antonio fit d'autres opérations plastiques sur les oreilles, les lèvres, etc.

Dr L. Hn.

BRANCA (Giovanni), architecte et mécanicien italien, né à Pesaro en 1571, mort à Pérouse en 1640. Comme architecte, Branca travailla à la *Santa Casa* de Lorette et a laissé un ouvrage intitulé *Manuale d'architettura* (Ascoli, 1629, in-16), manuel suivi de trente aphorismes sur la direction des rivières et réédité en 1772 avec des annotations de Leonardo de' Vegni, célèbre architecte siennois. Mais le principal titre de gloire de Branca, et celui auquel il doit son renom auprès des savants de son temps, est d'avoir publié un traité des machines (*le Machine;* Rome, 1629, in-4, pl.), divisé en trois parties et dans lequel il traite, entre autres matières, d'un moteur merveilleux qui n'est autre chose que la vapeur agissant par sa tension et son application directe à la roue qui doit être mise en mouvement. Ch. Lucas.

Bibl. : Mazzuchelli, *Gli Scrittori d'Italia*.

BRANCACCI. Illustre famille napolitaine qui est l'ancêtre des *Brancas* (V. ce nom) de France et qui a donné à l'Eglise sept cardinaux du xive au xviie siècle. — Une célèbre bibliothèque, dite *Brancaccienne*, a été fondée par cette famille à Naples. — *Landolfo* Brancaccio servit le parti angevin, fut créé cardinal en 1294 par Célestin V et mourut en 1322. — *Lodovico* Brancaccio, très savant canoniste, fut nommé par Grégoire XII archevêque de Tarente et cardinal (1408), et mourut en 1411. — *Niccolo* Brancaccio, archevêque de Cosenza, s'attacha au parti des antipapes, Clément VII et Benoît XIII. Il fut créé cardinal du titre d'Albano (1378) et mourut à Avignon en 1412 au retour d'une légation à Naples. — *Rainaldo* Brancaccio dut le chapeau rouge au pape Urbain VI (1384). Il mourut à Rome (1427), après avoir rempli plusieurs missions importantes. Son tombeau existe à Naples dans l'église *Sant' Angelo a Nilo* qu'il avait fait construire : c'est une œuvre des plus remarquables de Donatello et Michelozzo, qui a été faite à Pise, transportée par mer à Naples et érigée peu de temps après la mort du cardinal. Ce tombeau est gravé à la p. 39 du *Donatello* de M. Müntz (Paris, 1885, in-4). — *Tomaso* Brancaccio fut créé cardinal en 1411 par son oncle Jean XXIII. A la suite d'une blessure reçue au sortir d'une maison de débauche, il fut surnommé le *cardinal balafré*.— *Francesco Maria* Brancaccio vécut au xviie siècle et fut nommé cardinal par le pape Urbain VIII (1634). Entre autres opuscules, il a laissé une *Dissertation* sur la question de savoir si le chocolat à l'eau peut être admis en temps de jeûne. — *Stefano* Brancaccio, neveu du précédent, fut nommé cardinal en 1681 par Innocent XI, et mourut l'année suivante. H. V.

Bibl. : Ciacconius, *Vitæ pontificum*. — Aubéry, *Hist. générale des cardinaux*.

BRANCADORI-Perini (Giovanni-Battista), historien italien, né à Sienne en 1674, mort à Rome le 19 nov. 1711. Membre de l'Académie arcadienne de Rome, il écrivit un abrégé d'ouvrages plus savants, sous ce titre : *Cronologia de' gran maestri dello Spedale del santo Sepolcro, oggi detti di Malta* (Rome, 1709, in-fol.). Cet ouvrage, magnifiquement illustré des portraits de soixante-six grands maîtres, par Domenico de Rossi, est plus estimé pour ses gravures que pour le texte même.

Bibl. : *Notizie degli Arcadi morti*, t. I, contient l'éloge de Brancadori par Cosimo Finetti.

BRANCALEONE-Dandolo, sénateur romain du xiiie siècle. Brancaleone, comte de Casalecchio, était issu d'une grande famille bolonaise. Lors des troubles qui suivirent la mort de l'empereur Frédéric II, les Romains, las de l'anarchie, confièrent à Brancaleone le souverain pouvoir, avec le titre de sénateur et de podestat (1253). Il montra une extrême sévérité à l'égard des nobles, rasa ou prit cent quarante de leurs forteresses dans le territoire de Rome, pendit un grand nombre de ceux qui les défendaient, et força le pape Innocent IV lui-même à venir s'établir à Rome et à reconnaître son autorité. Exilé à cause de sa raide justice par le parti aristocratique, il fut rappelé au bout de deux ans par le peuple, chassa de Rome le nouveau pape Alexandre IV, le poursuivit dans Anagni, dans Viterbe et dans Assise. Brancaleone mourut en 1258, vivement regretté du parti populaire. H. V.

Bibl. : Sismondi, *Hist. des républiques italiennes*, t. II.

BRANCARD. I. Carrosserie.— Pièces de bois longitudinales, ferrées ou non, sur lesquelles sont montés les bâtis d'une charrette ou de certaines voitures ; elles se prolongent en avant, et c'est entre ces prolongements qu'est placé le cheval. On donne encore et plus souvent le nom de *brancards* aux pièces de bois qui sont les parties principales d'une caisse de voiture moderne et par extension on nomme ainsi les deux pièces de bois, ferrées ou non, qui s'adaptent à l'avant-train d'une voiture et entre lesquelles est placé le cheval. Presque tous les brancards sont en bois cintré et ferré, ils sont maintenus dans les avant-trains par des gueules-de-loup. Quelquefois, pour supprimer le mouvement de vannage des voitures à deux roues, on rend les brancards indépendants de la caisse ; on les fait en bois de lance et très élastiques, et on les fixe à l'avant de la voiture par un boulon autour duquel ils peuvent osciller ; on les amincit ensuite et on les relie à l'arrière de la caisse soit par un boulon que l'on peut monter plus ou moins haut suivant la taille du cheval, soit par un ressort terminant le brancard, soit par un ressort de travers fixé à la caisse en son milieu et recevant les deux extrémités des brancards. Les brancards peuvent se fixer plus ou moins haut dans ce montage et l'attelage se fait à un palonnier relié à l'essieu par deux chaînes. En laissant au brancard toute liberté d'oscillation, en ovalisant le trou dans lequel passe le boulon de l'extrémité, ou en employant autour des boulons une bobine de caoutchouc ou des ressorts, le mouvement du trot du cheval se communique peu à la caisse. On fait des brancards en fer creux qui peuvent se fausser, mais sans blesser le cheval, comme le font souvent les éclats des brancards de bois. On a proposé des brancards inversables du type suivant : quand le brancard est relevé autour du boulon qui le réunit à la gueule-de-loup, il descend un peu, grâce à une coulisse qui remplace le trou ; pour le rabattre, il faut d'abord le soulever pour remettre le boulon au bas de la coulisse ; ce brancard ne peut donc tomber accidentellement. L. Knab.

II. Médecine militaire. — Le brancard est une litière à bras qui sert à transporter les blessés, sur le champ de bataille, de la ligne de feu où ils sont tombés, aux postes de secours régimentaires, et de là aux ambulances. On l'emploie aussi, en garnison, pour transporter les malades et blessés des casernes dans les hôpitaux, et, dans ces établissements, pour les transférer d'une salle dans l'autre lorsqu'ils ne peuvent marcher. Le brancard fait partie du matériel de toutes les formations sanitaires, car si les régiments de cavalerie n'ont pas de brancardiers, les voitures légères qui les suivent sont munies de brancards. Depuis de longues années le service de santé militaire a renoncé à ces lourds brancards monumentaux, encombrants, massifs, comme on en voit encore dans les postes de police des grandes villes, et dont la vue suscitait souvent une certaine émotion sur leur passage, car il semblait que sous leur couvercle à large convexité il y eût toujours un cadavre. Le ministère de la guerre a adopté un type léger, facilement transportable et rapidement maniable, réunissant les conditions qu'on est en droit d'exiger d'un appareil appelé à rendre, le cas échéant, de grands services. Un bon brancard doit être léger, solide, simple ; il doit pouvoir se replier sous un petit volume afin qu'il soit possible d'en placer un grand nombre dans les voi-

tures. Toutes les pièces qui le composent doivent être fixées les unes aux autres pour qu'aucune ne s'égare.

Description du brancard. Le brancard se compose de deux hampes, deux traverses d'écartement, quatre pieds, une toile et deux bretelles. Les hampes, en bois de frêne, longues de 2m25, sont équarries sur toute leur longueur et arrondies à leurs extrémités. Les traverses, qui servent à maintenir les hampes écartées, sont fixées à la face inférieure de la hampe gauche, à l'aide d'un boulon en fer forgé et à tête plate autour duquel elles pivotent. Elles présentent à leur extrémité libre une échancrure dans laquelle s'engage, lorsque le brancard est monté, un boulon à tête plate placée sur l'autre hampe. Dans le brancard nouveau modèle (fig. 1), l'extrémité libre de la traverse, légèrement élargie, est percée de deux trous et d'une mortaise, destinés à recevoir un tourniquet en cuivre, placé sur la face inférieure de la hampe de droite.

Chaque hampe a deux pieds en bois, garnis de fer feuillard, qui sont fixés par des boulons s'abaissant et se relevant à volonté, et dont les mouvements sont limités par des arrêts à crochet. Les pieds, situés à l'extrémité

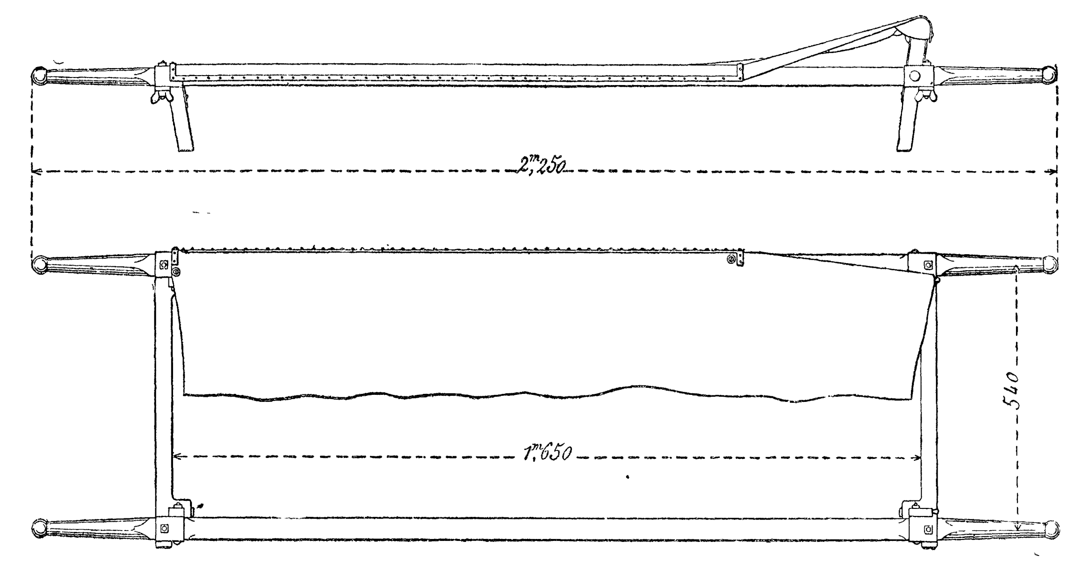


Fig. 1.

têtière du brancard, se prolongent de 12 centim. au-dessus des hampes. Les pieds de devant ne dépassent pas l'équarrissage des hampes. La toile, longue de 1m81, est clouée aux bords externes des hampes dans les trois quarts de sa longueur. Le brancard étant monté, elle se relève à une de ses extrémités, et forme un plan incliné qui est destiné à maintenir élevée la tête du malade. Cette partie de la toile est fixée aux extrémités des pieds qui surmontent les hampes à l'aide d'œillets en laiton, qui s'accrochent à des boutons placés à leur face postérieure. Les bretelles, de tissu de chanvre, sont terminées d'un côté par une anse, de l'autre par une patte en cuir, percée de trous, qui, engagée dans une boucle métallique que portent les bretelles, forme une seconde anse au moyen de laquelle on raccourcit ou on allonge les bretelles. Ce brancard pèse 10 kilogr. Il se monte et se démonte rapidement ; roulé sur lui-même il est peu encombrant. — Un nouveau type est à l'essai, depuis quelques mois, sous le nom de *brancard à compas.* Les deux traverses d'écartement sont fixées à chaque hampe par un boulon et articulées par leur milieu comme les branches d'un compas, de façon qu'il suffit d'écarter les hampes pour ouvrir le brancard et de les rapprocher pour le fermer, les hampes ne pouvant plus s'enrouler dans la toile. Une cheville en fer pénétrant dans des trous pratiqués dans les branches du compas assure et immobilise l'écartement. Ce brancard se monte et se démonte plus facilement et plus rapidement que le précédent.

Les détails des diverses manœuvres sont développés dans le *Manuel du brancardier militaire* (*Min. de la guerre*, *7e Direction*, 1887). Il nous suffira d'ajouter que, bien commandés, les brancardiers exécutent les mouvements que nous venons d'indiquer avec la précision, la régularité, la célérité d'une manœuvre militaire, pour le plus grand bénéfice des blessés. Un brancard peut servir provisoirement de couchette à des hommes malades ou blessés, qui sont ainsi suffisamment isolés du sol. Quelques armées étrangères se servent de brancards montés sur des roues. Ils sont encombrants et peu transportables comme matériel de campagne

Brancards improvisés. Les brancards peuvent manquer. Les brancardiers doivent y suppléer en utilisant les objets trouvés à leur portée : brouettes, civières, échelles, portes, planches, etc. On improvisera des brancards avec des sacs, des paillasses vides dont on découdra les angles, dans lesquels on introduira des perches en guise de hampes ; des couvertures, des paillassons, une capote de soldat boutonnée et retournée, à travers les manches de laquelle on passera de solides bâtons, feront, à la rigueur, le même office. Enfin on pourra, en entre-croisant les bretelles de deux fusils (fig. 2), placés parallèlement, former un siège sur lequel s'asseoira le blessé, les jambes pen-

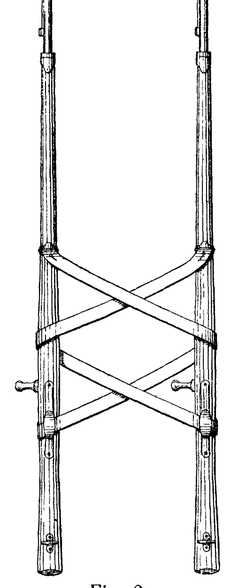


Fig. 2.

dantes et la tête appuyée sur la poitrine d'un des porteurs. Ces brancards improvisés seront couverts de paille, de foin, puis d'une couverture ou d'un manteau, afin d'en rendre le contact moins dur. Dr A. Coustan.

BRANCARDIER. On donne, dans l'armée, le nom de *brancardiers* aux militaires spécialement préposés, sur le champ de bataille, au relèvement, au premier pansement et au transport des blessés soit au moyen de brancards, soit à bras d'hommes. Chaque compagnie d'infanterie, chaque batterie montée doit avoir, en campagne, quatre brancardiers; chaque groupe de batteries montées, chaque bataillon a, de plus, un caporal ou brigadier. La portion mobile d'un régiment d'infanterie compte, en outre, un sergent-brancardier pris parmi les sous-officiers réservistes. Les brancardiers de l'infanterie sont fournis par les musiciens et ouvriers réservistes; ceux de l'artillerie par les musiciens des écoles d'artillerie; leur nombre est complété, selon les besoins, par des réservistes musiciens d'artillerie. A leur passage dans la réserve, les musiciens de l'infanterie et ceux des écoles d'artillerie sont répartis dans les compagnies et les batteries de façon que chaque compagnie ait ses 4 brancardiers, y compris ses 2 ouvriers, et chaque batterie montée également ses 4 brancardiers, y compris ceux provenant des musiciens en temps de paix. Il existe aussi des brancardiers *d'ambulance*. Ceux-ci sont recrutés parmi les réservistes musiciens et ouvriers de l'infanterie en excédent, et parmi les réservistes hommes à la disposition des sections d'infirmiers et des régiments d'infanterie *(Notice 6 du règlement du 28 déc. 1883, sur le service de santé de l'armée)*. Lorsque l'action s'engage, les brancardiers déposent leurs sacs auprès des voitures médicales régimentaires, placent leurs fusils en bandoulière et prennent les brancards. Le médecin chef de service les divise en groupes ou escouades, commandées par des caporaux brancardiers, dirigées par le sergent-brancardier, tandis qu'il répartit ses médecins et infirmiers entre les divers postes de secours où ils préparent tout pour recevoir les blessés. Ceux-ci sont relevés par les brancardiers qui sont munis de bidons remplis d'un liquide cordial destiné à étancher leur soif et à les stimuler, et de musettes à pansements garnies d'appareils et d'objets nécessaires pour arrêter les hémorragies, réduire et maintenir les fractures, panser les plaies tégumentaires, selon les règles qu'on leur a tracées pendant plusieurs années.

Les brancardiers possèdent à fond ces notions pratiques de petite chirurgie et étonnent même quelquefois, par leur savoir-faire, les officiers généraux et les médecins qui ont mission de les inspecter. Lorsqu'ils ont épuisé leur stock réglementaire d'objets de pansement, ils appliquent des appareils improvisés avec les ceinturons, les courroies et planches des havre-sacs, les bretelles de fusil ou de pantalons, les vêtements des morts et des blessés. Cela fait, ils placent ces blessés sur les brancards avec les ménagements voulus, selon les principes qu'on leur a enseignés, et les transportent au poste de secours le plus proche, dont l'emplacement leur a été signalé par le médecin chef de service. Au poste de secours les pansements sont contrôlés et réappliqués, s'il y a lieu, par les médecins; puis les blessés sont remis aux mains des brancardiers de l'ambulance divisionnaire, qui ont été dirigés sur les postes de secours dès le début de l'action, par le médecin-chef de l'ambulance, suivis des mulets de litière et de cacolets et des voitures de transport. Ils installent les blessés soit sur les mulets, soit dans les voitures, assis ou couchés, et les conduisent à l'ambulance. Les brancardiers d'ambulance peuvent être appelés à aider leurs camarades des régiments dans l'opération du relèvement des blessés sur la ligne de feu. Ils leur seront d'un grand secours sur les points du champ de bataille où, par suite de la densité du feu, l'action aura été particulièrement sanglante et les pertes cruelles, ainsi que nous l'avons supposé dans le cours de l'art. Blessés.

Transport à bras d'hommes. Lorsque les brancards font défaut, ou lorsque, par suite des obstacles et de la disposition du terrain on ne peut s'en servir, les blessés sont transportés à *bras d'hommes* par les brancardiers : 1° par un seul brancardier : (*a*) *dans les bras* ; (*b*) *à dos*. 2° par deux brancardiers : (*a*) *assis et transporté à deux mains* ; *assis et transporté à quatre mains ;* (*b*) *couché et saisi par les extrémités (tête et jambes); couché et saisi de côté.* Le *Manuel du brancardier militaire* donne des instructions précises permettant aux brancardiers de s'exercer, dès le temps de paix, à ce mode de transport éventuel.

Après le combat, les brancardiers régimentaires rentrent dans leurs compagnies respectives. Dans les corps de troupes à cheval, il n'existe pas de brancardiers. Le transport des blessés est assuré par des voitures légères d'ambulance dont le nombre est prévu. Les brancardiers régimentaires portent un brassard spécial *qui ne confère pas la neutralité* : croix de Malte en drap blanc, renversée et reposant sur deux de ses branches, fond bleu *(Notes minist. des 24 avr. et 5 oct. 1883)*. Les brancardiers d'ambulance procèdent, en outre, à l'inhumation des hommes tués. Cette organisation complète des brancardiers est une de celles qui font le plus d'honneur au service de santé militaire de l'armée française, reconstitué dans ces dernières années avec cette autonomie qu'il revendiquait dans l'intérêt du soldat. Le pays peut compter sur les bienfaits que ses défenseurs retireront certainement de son fonctionnement régulier, au jour des suprêmes épreuves. Dans les guerres antérieures, les brancardiers régimentaires n'existaient pas; les blessés étaient relevés par leurs camarades des régiments, quand ils le pouvaient, ou par les musiciens. Souvent même l'offre était supérieure à la demande, ce qui diminuait les forces vives d'une troupe. Aujourd'hui une pareille éventualité n'est plus à craindre.

Dr A. Coustan.

BRANCAS (De). Famille illustre, originaire du royaume de Naples (V. Brancacci), établie au xive siècle en Provence et surtout dans le Comtat Venaissin. Dès 1322, *Landolfo* Brancacci, créé cardinal par le pape Célestin V, était mort à Avignon. Toutefois, le premier représentant de cette famille dans le Comtat paraît avoir été *Basile* ou *Buffile, comte d'Agnano*, qui remplit plusieurs emplois sous Louis II d'Anjou, fut créé maréchal de la marche d'Ancône par Boniface IX, écuyer de Clément VII, et acquit, en 1399, les seigneuries d'Oyse et de Villosc. Il mourut à Avignon en 1416. Il était frère de *Niccolo* Brancaccio, archevêque de Cosenza (V. Brancacci). — *Nicolas* de Brancas, petit-fils de Buffile, devint évêque de Marseille en 1445, grand président de la Cour des comptes, aides et finances de Provence et mourut le 1er avr. 1466. — *Jean-Baptiste* de Brancas, écuyer, conseiller et chambellan de Louis III d'Anjou, fut élu consul d'Avignon en 1479 et viguier en 1494. — *Buffile* Brancas, seigneur d'Oyse, fut chancelier du roi René, maître d'hôtel de Jean, duc de Calabre, et se signala à la journée de Sarno. — *Gaucher* de Brancas-Forcalquier fut conseiller et chambellan de Louis XII. C'est à cette époque que cette illustre maison forma plusieurs branches dont les principales furent les *Brancas-Cereste* et les *Brancas-Villars*.

Brancas-Cereste. — *Gaspar* de Brancas, seigneur de Cereste, fils aîné de Gaucher second, fut la tige des Brancas-Cereste. — *Honoré* de Brancas, baron de Cereste, fut gouverneur de la ville d'Apt, mestre de camp d'un régiment d'infanterie de son nom et se distingua au siège de Casal. — *André-Joseph* de Brancas fut gouverneur de Beaucaire, auteur de la branche des marquis de Courbons et des comtes de Rochefort. Il mourut en juin 1709. — *Henri* de Brancas, frère aîné du précédent, grand sénéchal de Forcalquier, mourut à Pernes le 25 janv. 1700. Il se qualifiait prince de Naxis, premier gentilhomme chrétien du royaume de Naples, aîné et chef de la maison de Brancas en France. Il eut entre autres enfants : *Henri-*

Ignace, né en 1684, docteur en théologie, aumônier du roi (1712), évêque de Lisieux (1715), mort en cette ville le 1er avr. 1760; — *Jean-Baptiste-Antoine*, né en 1693, docteur en Sorbonne, aumônier du roi (1717), agent général du clergé de France (1720), conseiller d'Etat, évêque de La Rochelle (1725), archevêque d'Aix (1729) où il mourut en 1770; *Buffile-Hyacinthe-Toussaint* (V. ci-dessous). Mais le plus célèbre de cette branche fut *Louis* de Brancas-Cereste, frère aîné des trois précédents (V. ci-dessous).

Brancas-Villars. — Le premier des Brancas-Villars fut *Aimon* ou *Ennemond* de Brancas, baron d'Oyse, de Villars et de Villosc, seigneur de Maubec et de Beaumont, fils de Gaucher II de Villars et d'Isabelle de Montauban. Il accompagna Henri II en Allemagne, en 1552, se signala à Jarnac et à Moncontour et épousa Catherine de Joyeuse, remariée plus tard avec Claude de Berton des Balbes Crillon. Il mourut en 1568. — *André-Jean-Baptiste* de Brancas-Villars, fils du précédent, né à l'Isle-sur-Sorgue vers 1565, gouverneur de Rouen et du pays de Caux, défenseur de Rouen sous la Ligue, grand amiral de France (1594). Il fut battu et fait prisonnier par les Espagnols à la bataille de Doullens. Il mourut des suites de ses blessures ou, selon d'autres, massacré sur l'ordre de Contreras, commissaire général espagnol. On le soupçonna d'avoir voulu se faire de la Normandie un fief indépendant. Après sa mort, la postérité des Brancas-Villars se continua par son frère : *Georges* de Brancas-Villars, né à l'Isle en 1568, fut gouverneur du Havre et de Honfleur, lieutenant général du roi en Normandie (1626), conseiller d'Etat d'épée, se distingua en plusieurs occasions sous Charles IX, Henri III et Henri IV. Il équipa, à ses frais, vingt-cinq vaisseaux de guerre pour servir contre les religionnaires. En récompense de ses services, ses terres furent érigées en duché de Villars (sept. 1627) et en pairie (juil. 1652). Il mourut le 23 janv. 1657, dans son château de Maubec. — *Louis-Marie-Buffile* de Brancas, dernier duc de Brancas et de Lauraguais, mourut en 1852.

Brancas-Villeneuve (André-François de), abbé d'Aunay, de la famille des précédents, né à l'Isle, mort le 11 avr. 1758, connu par plusieurs écrits scientifiques dont les principaux sont : *Lettres sur la cosmographie* (1745) ; *Système moderne de cosmographie et de physique générale* (1746) ; *Explication du flux et du reflux de la mer* (1749) ; *Ephémérides cosmographiques* (1750) ; *Histoire ou police du royaume de Gala* (1754), etc.

La maison de Brancas portait : *d'azur à un pal d'argent chargé de trois tours de gueules et accosté de quatre pattes de lion d'or mouvantes des deux côtés de l'écu et pour devise : « Della branca, il leone »*. La branche des barons de Cereste, chargée à cause de cette baronnie de porter le nom et les armes de Forcalquier, écartelaient de Brancas et de Forcalquier, c.-à-d. *de gueules à la croix cléchée et pommetée d'or.* L. Duhamel.

Bibl. : Giberti, *Hist. de Pernes*, t. I. — Pithon Curt, *Hist. de la noblesse de Provence*, t. I. — Mistarlet, pp. 219-235.— *Robert de Briançon*, t. I, pp. 444-450

BRANCAS (Louis de), marquis de Céreste, militaire et diplomate français, né le 19 janv. 1672, mort le 9 août 1750, fils d'Henri de Brancas et de Dorothée de Cheylus de Saint-Jean (V. ci-dessus). Mousquetaire en 1689, il fit l'année suivante la campagne d'Allemagne dans l'armée que commandait le Dauphin. En 1691, il assista au siège de Mons et entra dans la marine en 1692. Il ne dut pas y rester longtemps, car nous le retrouvons en 1694 au siège de Rosas. Il assista également en 1695 à celui de Palamos et en 1697 à celui de Barcelone. Après la fin de la guerre de la ligue d'Augsbourg, il obtint comme récompense de ses services le grade de colonel du régiment Orléans-Infanterie (15 juil. 1699). Au début de la guerre de la succession d'Espagne, il soutint vaillamment un siège dans Kayserswerth, ce qui lui valut d'être nommé brigadier (4 juin 1702). La même année, il fit la campagne de Flandre sous le duc de Bourgogne. En 1703, il fit d'abord partie de l'armée de Villeroy, joignit ensuite avec un détachement de troupes Tallard devant Landau, et participa enfin en Espagne à la campagne de Portugal. Le 26 oct. 1704 il fut fait maréchal de camp. En 1705, il échoua au siège de Gibraltar et en 1706 à celui de Barcelone, mais en 1707 il fut plus heureux devant Ciudad-Rodrigo. Ce fut cette année même qu'il reçut sa première mission en Espagne, afin de resserrer les liens de la cour de Louis XIV avec celle de son petit-fils et de faire concorder autant que possible les opérations militaires. A la fin de cette ambassade, où il eut pour successeur le marquis de *Bonnac* (V. ce nom), il fut nommé lieutenant général (29 mars 1710) et alla servir en Roussillon avec Noailles. Nommé le 12 févr. 1711 gouverneur de Girone, il y soutint en 1712 un siège de plus de huit mois. En 1714, il revint de nouveau en Espagne comme ambassadeur pour y veiller à l'exécution des clauses des traités d'Utrecht. En 1715, il fut nommé conseiller au Conseil du dedans et chargé de la direction générale des haras, situation qui lui fut conservée après la suppression des Conseils. Chargé, le 3 mai 1718, des fonctions de lieutenant général au gouvernement de Provence, il tint, en 1720, les Etats de cette province et apaisa en 1731 les troubles suscités par la contagion qui désolait le pays. Il fut pour la troisième fois ambassadeur en Espagne en 1727. Il s'agissait de profiter des préliminaires de Paris pour rétablir entre la France et l'Espagne les bonnes relations troublées presque sans interruption depuis la mort de Louis XIV. A son retour, Brancas fut nommé gouverneur de Nantes et commandant en chef de la Bretagne. Le 11 févr. 1741, il fut fait maréchal de France. Il avait épousé Elisabeth-Charlotte-Candide de Villars-Brancas. Louis Farges.

Bibl.: Pinard, *Chronologie historique militaire*. — Le P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. V.— La Chesnaye des Bois, *Dict. de la noblesse*.

BRANCAS (Buffile-Hyacinthe-Toussaint de), comte de Céreste, dit le comte de *Brancas-Céreste*, militaire et diplomate français, né en 1697, mort à Paris le 25 avr. 1754, frère du précédent. D'abord chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Jacques de Jérusalem (19 juin 1717), le comte de Brancas fut successivement capitaine de cavalerie et mestre de camp à la suite du régiment de Royal-Allemand. En 1725, il fut envoyé en Suède comme ministre plénipotentiaire. Il y succéda à M. de Campredon qui avait été chargé d'affaires après le départ du comte de La Marck. Son instruction, datée du 6 juin 1725, lui prescrivait de surveiller les agissements de la Russie à Stockholm et en même temps de se conduire « d'une manière tellement impartiale, que sans inspirer de défiances à aucun parti, l'on puisse être persuadé qu'il n'a en vue que les intérêts véritables de la couronne de Suède ». Au retour de cette mission, où il eut pour successeur le comte de Casteja, Brancas-Céreste fut nommé plénipotentiaire au congrès de Soissons avec le cardinal de Fleury et le marquis de Fénelon. Nommé, après la clôture du congrès, capitaine-lieutenant de la compagnie des chevau-légers d'Anjou, il ne paraît pas qu'il ait rempli d'autres missions diplomatiques jusqu'à sa mort. Louis Farges.

Bibl. : Le P. Anselme, *Hist. généalogique*, t. V. — La Chesnaye des Bois, *Dict. de la noblesse*. — A. Geffroy, *Recueil des instructions aux ambassadeurs de France en Suède*.

BRANCEILLES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Meyssac ; 773 hab.

BRANCHE. I. Sylviculture. — On donne le nom de *branche* à toute ramification qui part de la tige de l'arbre, et s'en éloigne en divers sens. La direction de ces branches, leur disposition, donnent à chaque espèce son port et son aspect propre. En effet, les bourgeons naissant sur les

tiges suivant des ordres phyllotaxiques divers, les branches qui en sont issues adopteront sensiblement la même disposition sans que cependant il n'y ait rien d'absolu et de complètement régulier dans leur manière d'être. Ce fait provient d'abord de ce qu'à ces branches normalement placées viennent s'en ajouter d'autres d'origine adventive, nées par suite en dehors de toute règle phyllotaxique, qu'ensuite, à mesure que les branches se développent, elles subissent dans leur accroissement des déformations dues à des causes extérieures diverses. Il n'en est pas moins vrai qu'une plante, dont les branches sont disposées dans l'ordre distique, diffèrera constamment de telle autre où ces branches seront verticellées. Des arbres possédant le même ordre phyllotaxique pourront cependant affecter un aspect tout à fait différent suivant que ces branches prendront telle ou telle direction. Ainsi certains arbres ont des branches dressées et prennent l'aspect pyramidal, d'autres au contraire, ont des branches retombantes : ce sont les arbres dits pleureurs.

Les branches sont rarement utilisées comme bois d'œuvre ; il faut cependant faire une exception en faveur des grosses branches, qui sont utilisées comme courbes de marine. Mais, à part cette exception, les branches ne sont utilisées que comme bois de feu. Il est difficile d'en estimer le volume et d'en opérer un cubage même approximatif sur les arbres sur pied ; on ne peut avoir recours qu'à des procédés empiriques. Dans la pratique, on classe les arbres par catégorie comprenant les individus de même essence et de même âge, et on leur applique un coefficient qui est le résultat d'un grand nombre de constatations faites après que les arbres ont été abattus, coefficient au moyen duquel, le volume du bois d'œuvre étant connu, il est possible de dire, d'une façon approchée, quel sera celui des branches.

Arboriculture. — On donne en arboriculture fruitière différents qualificatifs aux branches que portent les arbres. — On donne le nom de *branche de charpente* à toutes celles qui servent à établir la forme d'un arbre et qui portent les ramifications fruitières. C'est là une appellation générale qui comporte des subdivisions. On nomme *branche mère* celle qui part de la tige de l'arbre ; dans les arbres à forme simple ce sont les seules ramifications qui conservent le nom de branche. Dans celles, par contre plus compliquées, où la ramification se subdivise à nouveau, on donne le nom de *branche sous-mère* à celles qui naissent sur les branches mères. Les ramifications fruitières prennent aussi dans certains cas le nom de branche. C'est ainsi que l'on désigne sous le nom de *branche coursonne* ou simplement de *courson* les branches courtes, trapues, que l'on taille chaque année et qui, nées des branches de charpente, portent des rameaux fructifères. Chez le pêcher on désigne sous le nom de *branche chiffonne* les petites ramifications qui portent des fruits, mais ne se terminent pas par des bourgeons de prolongement. Ce sont donc des productions que l'on enlèvera après la fructification, parce qu'elles seraient désormais stériles. On donne le nom de *branche gourmande* à toutes celles qui prenant un développement exagéré, tendent à faire rompre à l'arbre l'équilibre de sa charpente. Dans les arbres bien conduits il ne doit jamais y avoir de branches gourmandes, car on doit dès le début s'opposer à leur développement. J. D.

II. Botanique (V. Ramification).

III. Géométrie. — *Branche de courbe* (V. Courbe).

IV. Marine. — *Branche de bouline*. Sorte de cordages épissés sur des pattes placées le long des ralingues de chute des basses voiles, huniers et perroquets, et qui forment sur l'avant une sorte de patte d'oie double. La branche la plus en dehors porte une cosse mobile, avec un cabillot sur lequel vient se frapper la bouline. Celle-ci agit sur les branches par l'intermédiaire de la cosse, qui, en glissant, lui donne d'elle-même la direction la plus favorable (V. Bouline).

V. Généalogie. — Fragment de la filiation généalogique d'une famille noble ; l'auteur commun est la souche, son fils aîné et tous les enfants de celui-ci forment la branche aînée, comme le cadet et les descendants forment la ligne cadette, le puîné la branche puînée. Tous les descendants des lignes qui viennent ensuite sont issus de rameaux. La branche aînée porte les armes de la maison pleines, c.-à-d. sans aucune modification, les cadets et puînés brisent ces armes d'une pièce quelconque, c.-à-d. ajoutent un signe héraldique indiquant leur qualité, et ils le retirent lorsque la branche aînée n'a plus de descendants et que par conséquent ils les remplacent. Ainsi la branche aînée de la maison de France portait *d'azur, à trois fleurs de lis d'or;* la branche de Bourbon-Orléans porte *d'azur, à trois fleurs de lis d'or, brisé en abîme,* d'un lambel à trois pendants d'argent. La branche de Bourbon-Conti, brisait *d'une bordure et d'un bâton de gueules;* la branche de Bourbon-Montpensier brisait d'une *bande de gueules chargée d'un quartier d'or, au dauphin d'azur.* La branche de Bourbon-Condé brisait avec une *cotice de gueules périe en abîme.* Le rang successif de la seconde branche s'éloigne autant qu'il sort de nouvelles branches de la première, de sorte que de seconde, elle devient troisième, quatrième. Aujourd'hui, la branche de la maison de Bourbon-Orléans, représentée par le comte de Paris, a abandonné son lambel et porte *d'azur à trois fleurs de lis d'or,* comme se substituant à la branche aînée éteinte en France. Gourdon de Genouillac.

BRANCHELLION (*Branchellion* Savigny, 1817) (Zool.). Genre d'*Hirudinées* (V. ce mot) de la famille des Rhynchobdellides ou Sangsues à trompe. Il comprend deux espèces marines : *B. torpedinis* Savigny, 1820, qui se fixe à la face inférieure du corps de la Torpille, et *B. rhombi* van Beneden et Hesse, 1864, qui s'attache à la Barbue. La première de ces espèces est longue de 25 à 35 millim., large de 6 à 7 millim. et formée de 48 anneaux ; les 13 premiers sont étroits et forment une sorte de cou ; les 35 autres sont élargis et pourvus, de chaque côté, d'un appendice membraneux foliacé, que Cuvier et de Blainville ont à tort considéré comme une branchie. R. Bl.

BRANCHEMENT. On donne le nom de *branchement* dans les tuyaux aux portions qui se raccordent au corps

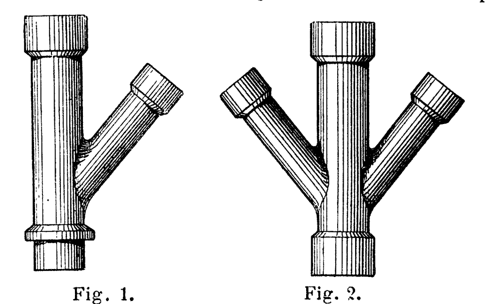


Fig. 1. Fig. 2.

principal pour se joindre à d'autres conduites. Le raccord peut être simple ou double (fig. 1 et 2). Nous donnons le poids des modèles usuels :

DIAMÈTRES	BRANCHEMENTS	
	Simples.	Doubles.
mètres	kilogr.	kilogr.
0,041	2	»
0,054	3	»
0,067	4	»
0,081	4,10	»
0,094	7	»
0,108	9	»

DIAMÈTRES	BRANCHEMENTS	
	Simples.	Doubles.
mètres.	kilogr.	kilogr.
0,120	11	»
0,135	17	27
0,162	19	30
0,187	23	37
0,216	27	38
0,249	30	43

Les tuyaux de fer s'assemblent par des branchements

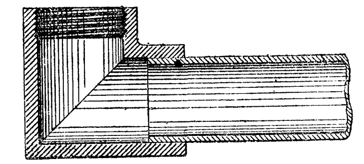


Fig. 3.

simples ou doubles portant un pas de vis (fig. 3 et 4).

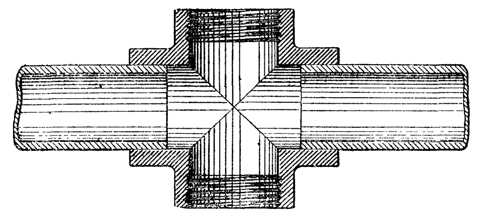


Fig. 4.

Branchement d'égout. On appelle ainsi les conduits secondaires qui débouchent dans une galerie principale; l'art. 6 du décret du 26 mars 1852 porte que toute construction nouvelle élevée à Paris, dans une rue pourvue d'égouts, doit être disposée de manière à y conduire les eaux pluviales et ménagères. La communication se fait au moyen d'une galerie appelée branchement d'égout et dont l'établissement a été réglé par l'arrêté préfectoral du 19 déc. 1854 concernant le règlement et les conditions pour la reconstruction des égouts particuliers isolés et *branchements* dans Paris. Elle a été modifiée depuis par d'autres arrêtés préfectoraux des 9 juin 1863, 25 févr. 1870, 14 fév. 1872, 2 juil. 1879. Chaque maison doit avoir un branchement au moins.

Branchement de bouche. On appelle ainsi les conduites qui reçoivent l'eau d'une bouche d'égout et la mènent à l'égout principal établi dans l'axe de la rue; on a reconnu que les odeurs qui s'échappent par les bouches proviennent de ces branchements et non pas de l'égout lui-même; il faut donc que ces conduites puissent être facilement nettoyées. Il arrive que deux caniveaux tombent dans le même branchement de bouche; dans ce cas, il faut que la cheminée soit placée dans l'axe du branchement pour que l'eau ne tombe pas sur les ouvriers occupés au nettoyage. L. Knab.

BRANCHES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant-sur-Tholon; 565 hab.

BRANCHIADES (V. Branchides).

BRANCHIAL ([Arc] ou Fente branchiale) (V. Branchie et Embryon).

BRANCHICOLES. Le nombre considérable des divers types génériques formant la famille des *Siluridés*, Poissons osseux *(Téléostéens)* de l'ordre des *Physostomes* (V. ces mots), a nécessité la subdivision de cette famille en plusieurs groupes, nettement différenciés. Les *Siluridés branchicoles*, forment le huitième groupe des *Siluridés* de Gunther, caractérisé : par une nageoire dorsale très courte, placée en arrière des ventrales; par une nageoire anale également courte; par l'ouverture anale située en arrière du milieu de la longueur totale du corps; et par la membrane branchiale unie à la peau de l'isthme.

Ce groupe renferme les deux genres *Stegophilus* et *Vandellia*, créés pour des Siluridés de très petite taille, vivant dans la cavité branchiale de divers Poissons et propres à l'Amérique du Sud. Les habitants du Brésil affirment que ces Poissons pénètrent dans le canal de l'urèthre des baigneurs et occasionnent par leur présence une inflammation violente, souvent suivie de mort. Cette assertion, donnée sous toutes réserves, mériterait d'être contrôlée. A l'article *Siluridés*, nous examinerons les autres divisions de la famille, que nous citons simplement pour mémoire : 1° *Siluridés homaloptères;* 2° *S. heteroptères;* 3° *S. anomaloptères;* 4° *S. proteroptères;* 5° *S. stenobranches;* 6° *S. proteropodes;* 7° *S. Opisthoptères* (V. ces mots). Rochbr.

Bibl. : Gunther, *On Intr. to the Study of Fishes.*

BRANCHIDES (Myth.). Nom patronymique, que portaient les prêtres d'Apollon *Branchus* (V. ce nom), à Didyme, près de Milet. Le temple où ils rendaient leurs oracles était célèbre dans tout le monde Ionien. Lors de l'expédition de Xerxès contre les Grecs, les Branchides lui livrèrent le trésor très considérable déposé dans leur sanctuaire; au retour du roi, ils lui demandèrent de les emmener en Perse, par crainte des représailles. Ils s'établirent alors dans la Bactriane, où ils continuèrent de pratiquer le culte d'Apollon et de rendre des oracles, jusqu'à l'arrivée d'Alexandre le Grand. Strabon raconte que celui-ci se chargea de venger l'antique trahison en mettant les prêtres à mort et en détruisant leur temple : mais ce récit est probablement légendaire. Le temple des Branchides au voisinage de Milet avait été reconstruit par les Grecs, après la défaite des Perses. Il en subsiste encore des ruines grandioses, notamment des statues en assez grand nombre, représentant des personnages divers, bienfaiteurs du sanctuaire; ces débris semblent remonter à la seconde moitié du VIe siècle av. J.-C. Le nom *Branchides* appartient également aux oracles et aux localités où les prêtres en question s'étaient fixés. J.-A. H.

Bibl. : (V. Branchus). H. Gelzer, *de Branchidis;* Leipzig, 1869.

BRANCHIE (Anat. et phys. comparées). On donne le nom de *branchie* à toute une série d'organes de forme et de constitution assez différentes, mais présentant une même caractéristique physiologique, qui est de servir à la respiration dans l'eau. La branchie est spéciale aux animaux qui vivent dans l'eau, définitivement ou d'une façon transitoire. De même que le poumon des vertébrés supérieurs a son origine dans un organe plus simple au point de vue physiologique, dans la vessie natatoire des poissons dont il est le perfectionnement et aussi une modification, la branchie, telle que nous l'observons chez les Poissons et les larves d'Amphibiens, présente chez d'autres animaux un début beaucoup plus simple et modeste. On peut considérer, d'une façon générale, la branchie comme une partie du tégument, plus particulièrement riche en vaisseaux ou lacunes, qui s'est développée en surface, de telle façon que l'échange entre les gaz de l'eau et ceux du liquide circulant dans cette région du tégument trouve à s'effectuer plus aisément. Il n'y a pas là création d'une fonction nouvelle ni d'un organe; il y a simplement exagération sur un point donné de la fonction commune à tous les tissus vivants, à toute cellule. Toute cellule respire, et pour les êtres unicellulaires, les Protozoaires, par exemple, cette respiration s'effectue par toute la surface du corps. Chez beaucoup d'êtres polycellulaires, elle s'effectue de la même façon, et la peau, les tentacules, les parois de l'intestin suffisent amplement à cette besogne. Parmi les Annélides encore, qui sont déjà des animaux

relativement élevés en organisation, beaucoup ne respirent que par la peau. Entre une respiration branchiale parfaitement développée, comme on la rencontre chez diverses Annélides, par exemple, et la respiration cutanée pure et simple, l'on trouve tous les passages. Une zone de la peau se trouve être mieux vascularisée et plus fine que le restant du tégument, cette zone se plisse, se bouillonne de façon à acquérir une surface plus grande; voilà le début de la branchie.

Les branchies se trouvent un peu sur toutes les parties du corps : ici sur la peau au milieu du corps ou autour de la tête; là, dans la bouche ou auprès d'elle. Cette variabilité de situation est ce qui nous indique avec le plus de netteté combien la branchie est réellement une dépendance du tégument interne ou externe. La branchie est d'autant plus perfectionnée que le système circulatoire est arrivé à un plus haut degré de développement. En effet, la branchie des animaux à cœur rudimentaire, chez qui le sang est encore peu distinct des liquides digestifs, est loin de présenter l'importance de la branchie des animaux chez qui un cœur véritable envoie à l'organe respirateur du sang parfaitement constitué. Anatomiquement et physiologiquement, la différence — de degré seul, non de nature — est grande. Répétons-le donc, la branchie se définit bien plus aisément par sa physiologie que par son anatomie, et c'est la communauté, l'identité de fonctions qui nous autorise à rapprocher et à réunir sous un même nom des organes très différents, à perfectionnement très dissemblable, mais présentant un même caractère qui est de servir aux échanges respiratoires, de ne se former qu'aux dépens de parties tégumentaires et de représenter une dépendance de ces parties mêmes, différenciées seulement par l'exagération d'une fonction qui existe normalement, mais est beaucoup moins active dans le tégument en général. Une branchie est une dépendance du tégument interne ou externe chez laquelle la fonction respiratoire normalement existante dans tout ce tégument est devenue plus aisée et plus vigoureuse. Ceci dit, examinons les différences de formes et de constitution des branchies dans les principaux groupes zoologiques.

Le *Protozoaire*, le *Spongiaire*, etc., ne possèdent pas de branchies ; la respiration s'effectue par toute la surface du corps, et c'est chez les *Cœlentérés* qu'il nous faut arriver pour rencontrer des rudiments, des *velléités* de branchies. Nous les trouvons sous forme d'appendices, de tentacules de forme très diverse, creux, appendus à l'ombrelle des méduses, et dont la cavité, qui commmunique avec celle du corps, renferme comme celle-ci des fluides nourriciers. Placés auprès de l'appareil locomoteur (l'ombrelle), ces appendices sont bien situés pour l'exercice de la fonction respiratoire ; ils sont, répétons-le, d'une variété infinie comme forme et comme nombre. Les *Coralliaires* présentent de pareils appendices; les tentacules parfois très nombreux des Actinies, les collerettes des Madréporaires, etc., jouent évidemment un rôle dans la respiration.

Chez les *Echinodermes*, la variété des organes branchiaux est fort considérable, comme elle l'est d'ailleurs dans tout groupe où l'organe respiratoire n'est point encore définitivement constitué. Chez les Echinides (Oursins), l'on rencontre communément autour de la bouche dix organes que Valentin a appelés branchies externes ; ce sont des organes en houppe et creusés d'une cavité contenant le même liquide que la cavité générale du corps. Chez les Astérides (Etoiles de mer), la face dorsale du bras et du disque présente des *tubules* (Vogt) creux, dont la fonction respiratoire doit être assez faible. Les ambulacres, qui sont les organes locomoteurs principaux des Echinodermes, doivent d'ailleurs, en raison de leur structure, servir à la respiration au moins autant que les tubules (ou branchies lymphatiques des Allemands). Ces tubules sont pourvues de fibres musculaires et, d'après Cuénot, serviraient à l'excrétion comme à la respiration. Il est à remarquer que les branchies externes font défaut, parmi les Echinides, au genre *Cidaris* ; elles sont remplacées par des appendices particuliers, les *Organes de Stewart* (Prouho) que Prouho ne croit cependant pas de nature respiratoire. Les Holothuries, en dehors des ambulacres et des tentacules péri-buccaux qu'elles possèdent, présentent encore à considérer un organe arborescent qui

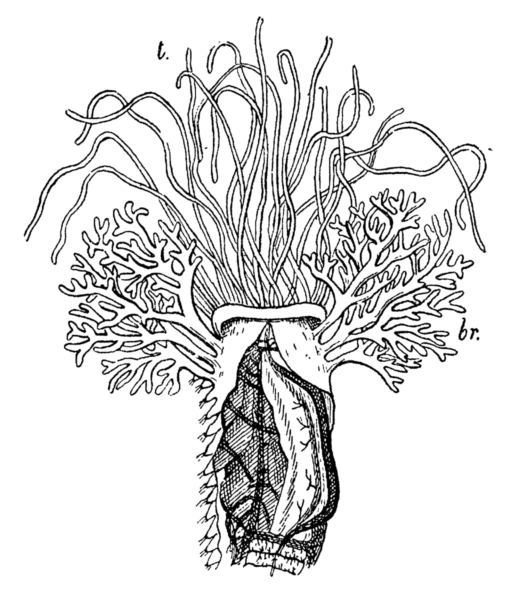


Fig. 1. — Extrémité céphalique, ouverte, du *Terebella nebulosa*, montrant les tentacules *t* et les branchies *br*.

se trouve à l'intérieur de l'animal et prend naissance au cloaque, à l'extrémité du tube digestif. On a voulu y voir des branchies. Peut-être cet organe a-t-il des fonctions respiratoires facilitées d'ailleurs par la sorte de respiration anale des Holothuries, car elles absorbent et expulsent alternativement de l'eau par l'anus ; mais la vascularisation en est faible, et l'eau de mer puisée au dehors par l'anus ne pénètre point dans la cavité du corps, ces organes étant clos (Vogt). Comme le fait observer Vogt avec raison, « la fonction de ces poumons peut être comparée en quelque sorte à celle des trachées des insectes ; comme celles-ci, ils conduisent, en étant parfaitement fermés, le milieu respirable dans l'intérieur du corps, avec la différence toutefois qu'ils conduisent de l'eau et qu'ils ne se ramifient pas sur les organes, mais s'épanouissent dans le cœlome rempli de liquide ».

Les *Vers* présentent, eux aussi, une grande variété dans la conformation de leurs branchies, quand ils en possèdent, car beaucoup d'entre eux se contentent de la respiration cutanée. Ces branchies se rattachent le plus souvent au système locomoteur, voisinage évidemment très favorable à l'exercice de la fonction respiratoire ; d'autres fois, elles ont des rapports étroits avec le tube digestif. Il est à noter encore que les branchies sont de deux sortes, les unes contenant du sang, et les autres un liquide lymphatique. Ces organes sont tantôt les pattes mêmes (*Syllis*) ou des prolongements de celles-ci (Glycère), de forme allongée ou, au contraire, aplatie et large (Phyllodocé). Chez les Serpules, Sabelles et d'autres vers habitant des tubes, l'extrémité antérieure se garnit de filaments allongés, de tentacules creux, très mobiles, parfois très nombreux (Térébelle) dont la cavité communique avec celle du corps et renferme du liquide cavitaire (fig. 2). Les Annélides possèdent de vraies branchies vasculaires situées près des pattes (Hermelles, Eunices, Arénicoles, etc.). Elles sont de forme très variée, en dents de peigne, en panache, en arbuscules, et le nombre en diffère beaucoup (fig. 3).

Le Térébelle présente les deux ordres de branchies (fig. 1). Chez certaines Annélides, les branchies sont localisées au pourtour de la tête *(Céphalobranches)*. Ajoutons que chez

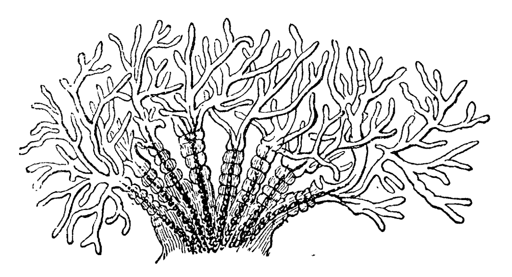


Fig. 2.— Une houppe branchiale de l'Arénicole, détachée de la paroi du corps (d'après Vogt et Yung : *Traité d'anatomie pratique*).

plusieurs vers le tube digestif paraît jouer un certain rôle respiratoire; ce n'est toutefois pas une raison pour considérer les glandes anales de divers Géphyriens (Echiure, Bonellie, Thalassème, etc.) comme des organes respira-

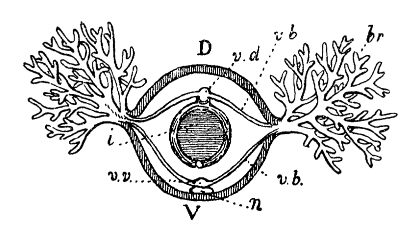


Fig. 3. — Coupe d'une Arénicole. — D, dos; *v*, face ventrale; *n*, système nerveux; *v d*, vaisseau dorsal; *v v*, vaisseau ventral; *i*, intestin; *br*, branchie.

toires. Ce semble être bien plutôt des organes d'excrétion (Rietsch). Les Rotifères ne présentent, en fait de branchies, que de petits appendices creux qui servent aussi à la locomotion et à la préhension.

Chez les *Crustacés*, nous trouvons des branchies véritables et bien constituées. Cela ne peut nous surprendre, le perfectionnement des branchies étant le corollaire de celui de l'appareil circulatoire. Jusqu'ici le système circulatoire a été fort modeste, même chez les vers les plus élevés ; chez les Crustacés, il acquiert une complexité et aussi une importance physiologique plus grandes, aussi la branchie devient-elle un organe mieux défini et plus perfectionné. Bien entendu, nous ne parlons que des représentants les plus élevés du groupe, car il existe des types nombreux de Crustacés très simples ou dégénérés, sous l'influence du parasitisme, chez lesquels la respiration demeure cutanée, sans qu'il y ait d'organes spécialement affectés à cette fonction (Lernées, Sacculine, etc.). Les branchies des crustacés ont des rapports étroits avec le système locomoteur transformé en tout ou en partie. Il n'est, du reste, pas de situation plus avantageuse à l'appareil respiratoire que celle qu'il offre à l'égard du système locomoteur ; ce voisinage assure l'aération maxima, le contact le plus renouvelé avec l'eau. Comme exemple de branchies locomotrices, nous citerons le groupe des Branchiopodes chez qui des lamelles aplaties, larges, minces, situées à la face abdominale, servent simultanément à la natation, à la respiration. Chez les Amphipodes, cette dernière fonction s'exécute non plus dans les pattes-nageoires, mais dans une partie seulement de celles-ci, différenciée et mieux adaptée à cet usage. Il en est de même chez les Stomatopodes. Chez les Décapodes se rencontre le plus haut degré de perfectionnement. Ici (Ecrevisse, Homard, Crabe, etc.), les branchies sont encore une dépendance des appendices locomoteurs, mais elles sont bien développées et différenciées. Chez l'écrevisse, par exemple, les branchies, placées sur le trajet du sang revenant du corps pour aller au cœur (où il arrive oxygéné), sont au nombre de vingt de chaque côté : dix-huit parfaites et deux rudimentaires. Les dix-huit se distinguent en podobranchies (6), arthrobranchies (11) et pleurobranchies (1), selon qu'elles s'insèrent sur la base des pattes ambulatoires, sur les membranes interarticulaires ou sur le côté du thorax. Chacune présente une tige creusée de deux canaux ; le sang pénètre par l'un, traverse les filaments insérés sur la tige et revient sur ses pas pour s'en aller par l'autre canal. Ces branchies sont enfermées, de chaque côté du corps, dans une chambre branchiale formée entre la carapace et le corps ; cette chambre est ouverte en bas et la circulation de l'eau y est assurée par une pièce particulière appelée scaphognathite, dont les mouvements rythmés appellent l'eau ambiante dans la chambre et l'en expulsent ensuite.

Les organes respiratoires des *Insectes* sont, on le sait, des trachées, c.-à-d. des conduits extrêmement fins parcourant le corps en tous sens, et contenant de l'air venu de l'extérieur par des orifices auxquelles aboutissent ces trachées. Chez les larves, vivant dans l'eau, de certains insectes (Ephémères, etc) l'appareil respiratoire présente une disposition particulière, et la respiration s'effectue par des branchies particulières, que l'on a fort exactement désignées sous le nom de *trachée-branchies*. Ce sont des appendices, de forme très variable, lamelleux, filamenteux, arrondis, etc., à la superficie des parois desquelles circulent des trachées nombreuses, qui sont en continuité de communication avec les trachées du corps de l'insecte (fig. 4 et 5). Ce sont, si l'on veut, des branchies, mais dont la cavité renferme de l'air et non du sang. Cet air circule dans les trachées sous l'influence des mouvements de l'insecte, principalement, et l'appareil circulatoire ne sert qu'à la nutrition, sans jouer de rôle dans la respiration comme il le fait communément. Mais les trachées de ces trachéo-branchies ne s'ouvrent pas au dehors, sans quoi de l'eau s'y introduirait. Comment alors l'air qui s'y trouve demeure-t-il propre à la respiration ? Ce point a été élucidé par Dutrochet (*Du mécanisme de la respiration des insectes*, dans ses

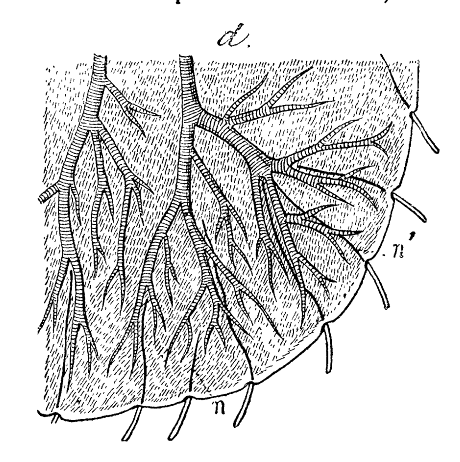


Fig. 4. — Fragment d'une des lamelles respiratoires du *Clœopsis diptera ; d*, dernières ramifications trachéennes ; *n*, *n'*, terminaisons nerveuses se rendant aux poils des bords de la lamelle (d'après Vayssière).

Mém. pour servir à l'Hist. anat. et phys. des végétaux et des animaux, 1837). L'illustre physiologiste démontre expérimentalement qu'il se produit entre l'air des trachées, et celui qui les baigne extérieurement, en dissolution dans l'eau, des échanges tels que, à mesure que l'oxygène des trachées est consommé par l'acte respiratoire, l'azote qui reste se dissout dans l'eau, et cède la place à de

l'oxygène qui vient de cette même eau ; l'acide carbonique s'en va de même. De cette façon, les trachéo-branchies renferment de l'air qui se purifie toujours, et assu-

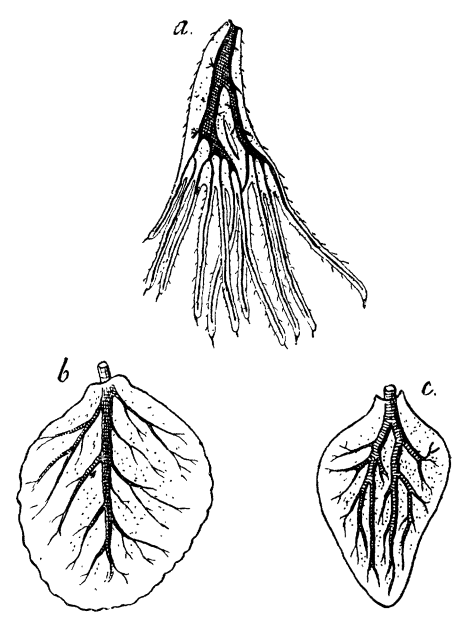


Fig. 5. — a, Un des organes respiratoires ou trachéo-branchies de la troisième paire chez le *Leptophlebia fusca; b*, organe respiratoire simple de la septième et dernière paire chez le *Clœopsis diptera; c*, une des trachéo-branchies très grossie (d'après Vayssière).

rent ainsi l'apport d'air respirable aux tissus. Les trachéo-branchies sont bien différentes, on le voit, des branchies dont il a été question jusqu'ici ; au lieu de contenir du sang, c'est de l'air qu'elles renferment, air qu'elles empruntent à celui qui se trouve dissous dans l'eau. Ces organes n'existent que chez les larves aquatiques d'insectes : chez l'adulte ils disparaissent. Il faut pourtant signaler un insecte chez qui se présentent, à

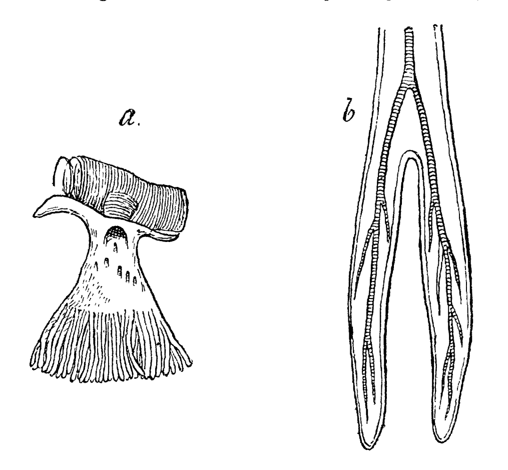


Fig. 6. — *a*, Houppe branchiale du *Pteronarcys regalis; b*, l'un des filaments de cette houppe, vu à un fort grossissement, d'après Newport. — L'on y voit des trachées ramifiées qui se terminent en cul-de-sac.

l'état adulte, à la fois des trachées avec stigmates, c.-à-d. l'appareil respiratoire ordinaire des insectes parfaits, adultes, et des trachéo-branchies (fig. 6). Cet insecte est un Névroptère du Canada, le *Ptéronarcys regalis*. Véritable *amphibie*, au sens physiologique strict du mot, comme l'a fait remarquer Newport, cet insecte est également adapté à la respiration aérienne et à la respiration aquatique. Ces trachéo-branchies se trouvent à la face inférieure du thorax et de l'abdomen. Chez certaines larves aquatiques (Libellule, Aeschne, Calopterix, etc), les trachéo-branchies, au lieu d'être extérieures, sont des dépendances du tube intestinal : on trouve sur les parois du rectum des lamelles très nombreuses (24,000 chez les Libellules, d'après Oustalet, cité par Künckel d'Herculaïs), renfermant des trachées. L'eau pénètre dans le rectum, et en sort, par l'anus, en raison des contractions rythmiques, très faciles à observer et à compter, que présente l'abdomen. Ces contractions représentent des mouvements respiratoires (fig. 5).

Les *Mollusques* présentent une grande variété dans la structure de la branchie. Il en est chez qui elle demeure très simple et rudimentaire : c'est un simple appendice de la peau ; mais chez d'autres, comme les Céphalopodes, elle prend un grand développement. Chez tous, ce sont évidemment des portions différenciées du tégument, mais la région qui s'est ainsi spécialisée au point de vue fonctionnel n'est pas la même dans les différents groupes, de sorte qu'elles ne sont point morphologiquement identiques. Chez les Lamellibranches, les branchies sont revêtues par deux replis du corps, qui constituent une sorte de chambre contenant une ou deux paires de branchies,

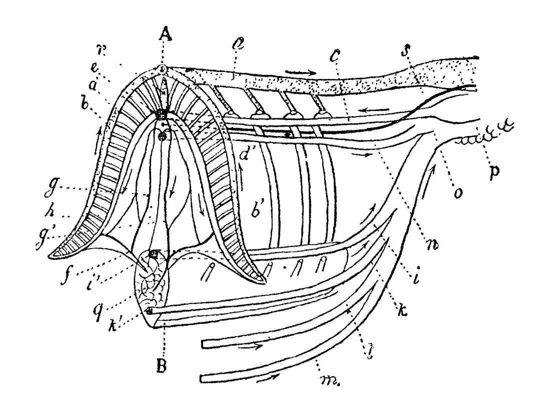


Fig. 7. — *Sepia officinalis*. Figure schématique de la circulation branchiale (d'après Joubin). Le réseau artériel a été ombré; le réseau veineux est tracé au simple trait. A, crête libre de la branchie ; B, ligne de réunion de la branchie avec le manteau ; *a*, veine branchiale ramenant au cœur du sang artériel ; *b*, *b'*, veinules branchiales courant sur le bord extérieur de chaque lamelle branchiale ; *c*, vaisseau afférent ou artère branchiale amenant à la branchie du sang veineux ; *d*, *d'* artérioles branchiales longeant le bord interne de chaque lame branchiale et se ramifiant sur les plis de celle-ci ; *e*, coupe de l'artère branchiale ; *f*, troncs afférents de la glande branchiale ; *g*, *g'* vaisseau allant de l'artère afférente à la glande branchiale ; *h*, lamelle branchiale ; *i*, *i'*, *k*, *k'*, troncs supérieur et inférieur, efférents de la glande branchiale ; *l*, veine palléale ; *m*, veine palléale du ganglion étoilé ; *n*, vaisseau efférent de la branchie ; *o*, tronc général efférent de la branchie ; *p*, cœur veineux ; *q*, coupe de la glande branchiale ; *r*, trou branchial ; *s*, nerf de la branchie (les flèches indiquent la direction du courant sanguin).

latéralement situées, de forme lamelleuse. Chaque branchie consiste en feuillets de lamelles soudées en partie entre lesquelles passe l'eau amenée par le siphon, les cils vibratiles, etc. Les Gastéropodes offrent une variété considérable dans la structure de leur branchie. Celle-ci est tantôt à nu, tantôt abritée dans des cavités spéciales. C'est en général une tige lamelleuse, creusée de canaux sanguins, portant des lamelles creusées, elles aussi, de capillaires où le sang passe et s'épure aux dépens de l'air contenu dans l'eau. Chez les Céphalopodes

enfin, ce sont des lamelles plissées, creusées de cavités sanguines; le renouvellement de l'eau qui baigne les branchies est assuré par les contractions du manteau. Nous ne saurions insister sur la morphologie de la branchie des Mollusques, en raison de la minutie des détails où il nous faudrait entrer: nous renverrons le lecteur aux articles spéciaux *(Céphalopodes, Gastéropodes*, etc).

Chez les *Brachiopodes*, il n'y a pas de branchies véritables, mais les bras de ces animaux sont sans doute les organes principaux de la respiration.

Les *Ascidies* ou *Tuniciers* présentent une branchie bien différente de celle dont nous avons eu à parler jusqu'ici: elle consiste en un sac criblé d'une infinité de fentes, à travers lesquelles passe l'eau: les travées qui séparent les fentes présentent de minces vaisseaux sanguins. Cet appareil est d'une délicatesse extrême et particulièrement élégant.

Venons-en maintenant aux *Poissons*. Nous nous arrêterons un peu plus longtemps sur les particularités de leurs branchies. Chez les Téléostéens, les branchies sont portées sur des arcs osseux spéciaux, et sont généralement au nombre de quatre, portant deux séries de filaments ou lamelles (135 chez la carpe; 55 chez le goujon). Parfois le quatrième arc ne porte qu'une série de filaments (Scorpène), ou n'en porte pas du tout (Baudroie). L'Amphioxus ne présente que deux branchies, dont une rudimentaire. Ces branchies vraies ne doivent pas être confondues avec les pseudo-branchies ou houppes branchiales de certains Pleuronectes, etc., à rôle respiratoire peu important, et d'origine très différente. La figure ci-

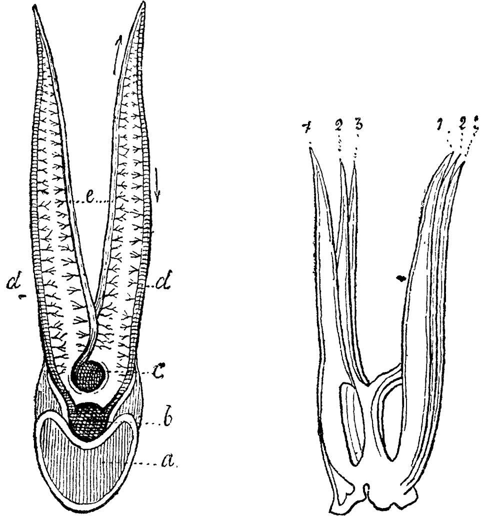


Fig. 8. — Schéma de la circulation du sang dans les branchies des poissons osseux, d'après Owen: *a*, arceau branchial (support); *b*, artère branchiale dont *d*, *d*, représentent les branches d'origine; *c*, veine branchiale; *e*, branches d'origine de cette veine. — La figure de droite représente les branchies du Congre, d'après Duvernoy, détachées de leur arc osseux.

jointe indique la constitution d'une lamelle branchiale. Un arc osseux ou cartilagineux supporte deux lamelles pyramidales fusionnées par leur base. Au-dessus de cet arc se présente un vaisseau qui se bifurque et se porte sur le côté interne des lamelles: c'est la veine branchiale; le sang qu'elle renferme pénètre dans les capillaires qu'il traverse pour se jeter dans un vaisseau à la face interne des lamelles, l'artère branchiale (fig. 8). Il existe encore un 3e vaisseau, non figuré ici, au-dessus de l'artère branchiale, c'est la veine de Duvernoy, qui est le vaisseau nourricier de la branchie. Chez les Ganoïdes, il faut signaler la présence d'une branchie accessoire à la face interne de l'opercule, et d'une autre dans la région antérieure de l'évent (V. RESPIRATION). Les Cyclostomes ont un appareil respiratoire très particulier. Les branchies consistent en des lamelles minces formant des cloisons qui rayonnent des parois d'une poche vers le centre de celle-ci, sans l'atteindre. Ces poches sont en nombre variable et communiquent avec l'œsophage à l'extérieur, soit par un canal commun, soit par des orifices spéciaux; d'autres fois elles ne communiquent pas avec l'œsophage, mais avec un conduit particulier (Petromyzon). Les Dipneustes présentent, en outre de leurs branchies, en nombre réduit d'ailleurs, un poumon véritable, bien qu'encore fort simple.

Chez les Batraciens, on le sait, les branchies n'existent généralement que pendant la période larvaire; il n'y a d'exception que pour les *Pérennibranches* dont les uns (Protée, Axolotl, etc.) gardent les branchies à l'état adulte, et les autres, les orifices branchiaux.

L'étude du système branchial des Amphibiens présente un vif intérêt. Nous prendrons le têtard de la grenouille comme exemple. Lors de son éclosion, cet animal ne présente aucun appareil respiratoire spécial; il respire par la peau. Mais au bout de quelques heures, sur les parties latérales de sa tête, en arrière des mâchoires, se développent de chaque côté deux petits bourgeons, qui, s'accroissant et se ramifiant, forment bientôt ce qu'on appelle les *branchies externes*. Ces branchies sont très simples, et leur durée est courte: au bout de 48 heures, en effet, elles commencent à s'atrophier, mais en même temps, sur les arcs branchiaux qui viennent de se former, se développe une seconde série de branchies, dites *internes*, absolument comparables à celles d'un poisson. A mesure que le développement continue, ces branchies, et le système circulatoire qui les baigne, subissent des métamorphoses très curieuses. Les métamorphoses se retrouvent presque identiques, dans les embryons de tous les vertébrés supérieurs, et consistent en la disparition des branchies (ceci n'existe pas pour les vertébrés supérieurs, dépourvus de branchies), et en une transformation de l'appareil circulatoire (que l'on observe bien chez le poulet, le mammifère, etc.), aboutissant à la constitution de la crosse de l'aorte, des carotides, de l'artère pulmonaire. Chez le têtard, en effet, à mesure que les branchies internes disparaissent, le poumon se constitue, qui sert seul d'organe respiratoire chez la plupart des Amphibiens adultes: les branchies ne persistent que chez les Pérennibranches. Il faut pourtant noter comme le font MM. Kollmann, de Filippi, Mlle de Chauvin, Camerano et bien d'autres, que les branchies larvaires persistent parfois chez l'adulte, chez les Amphibiens où l'atrophie en est normale. L'animal ne reste point larvaire, malgré cela, il acquiert des organes sexuels et est apte à se reproduire. Kollmann a désigné sous le nom de *néoténie*, cette persistance anormale des branchies, qui s'accompagne d'ailleurs de divers changements dans l'ensemble du corps (V. NÉOTÉNIE).

Pour terminer, nous rappelerons que Mueller avait cru à l'existence d'un appareil branchial véritable chez le fœtus des mammifères, appareil qui leur servait à respirer dans les eaux de l'amnios. C'est une erreur, et jamais il ne se développe de franges branchiales chez ces fœtus. Ce qui est exact, par contre, c'est que chez eux, et chez l'homme, il se présente, à une certaine période de la vie fœtale, une série d'arcs branchiaux et de fentes branchiales, et une disposition du système circulatoire identique aux arcs, fentes, et disposition circulatoire du têtard ou du poisson. Si sur ces arcs il se développait la moindre branchie, on pourrait dire que le fœtus humain passe par une phase du têtard. Mais l'absence de ces branchies importe peu au morphologiste, pour qui la présence des arcs et fentes, et la disposition vasculaire, identiques chez tous les vertébrés, indique suffisamment la parenté et l'enchaînement des groupes qui constituent cet embranchement. Les arcs branchiaux du fœtus humain ont un

sort parfaitement connu; ils servent à constituer le cou et les parties latérales et médianes de la face; une des fentes sert à constituer le conduit auditif; les autres s'oblitèrent normalement, bien qu'il arrive parfois qu'elles persistent anormalement, en partie, d'où des kystes, des fistules au cou et à la face, d'où encore des anomalies de l'œil, de la bouche, aussi faciles à expliquer par l'embryogénie que le sont le bec de lièvre et diverses autres malformations. Cette relation étroite entre l'appareil branchial des poissons et celui des animaux les plus élevés en organisation, l'homme compris, n'est pas un des moins intéressants, ni des moins instructifs des faits que le génie des von Baer, Rathke, Mueller, et de la pléiade des embryogénistes, leurs disciples, nous a révélés depuis un demi-siècle (V. Respiration).

Dr H. de Varigny.

Bibl. : Voir les classiques : Milne Edwards, de Quatrefages, Gegenbauer, Vogt (*Anatomie comparée*) et les traités de zoologie descriptive. Voir encore : Peck, *The structure of the Lamellibranch Gill. Quart. Jl. Micr. Science*, 1876. — Bounet, *Der Bau u. d. Circulationsverhältniss der Acephalen-Kiemen Morph. Jahrb*, III. — Joubin, *Structure et développement de la branchie de quelques Céphalopodes. Arch. de Zool. exp.*, 1885. — Les *Leçons sur la Respiration* de Bert contiennent une assez bonne bibliographie des branchies.

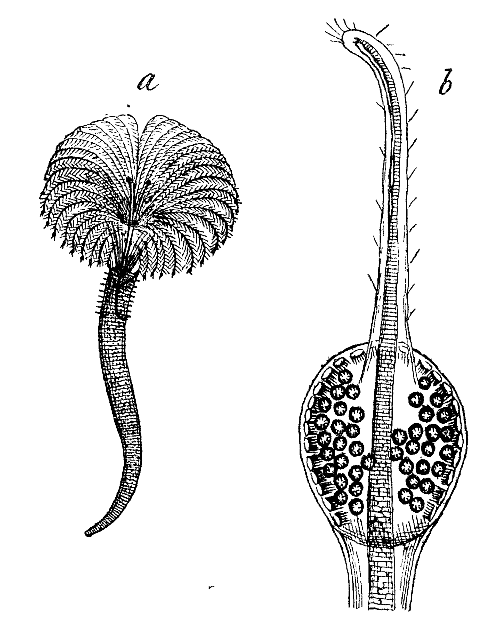
BRANCHIFÈRES (Malac.). (*Branchifera*). De Blainville en 1825 (*Traité de malacologie*, p. 498) divise l'ordre des *Cervicobranches* (V. ce mot) en deux familles, dont la seconde, les Branchifères, renferme les genres *Parmophore, Fissurelle* et *Émarginule* (V. ces mots) ; cette division correspond à une partie de l'ordre des *Scutibranches* (V. ce mot) et presque complètement aux *Trachélibranches* de Gray et aux *Calyptraciens* de Lamarck. J. Mabille.

BRANCHINECTA (Zool). Genre de Crustacés, du sous-ordre des Phyllopodes, crée par Verrill aux dépens du genre *Branchipus*, dont il se distingue principalement par les segments abdominaux beaucoup plus longs que larges, les cercopodes beaucoup plus courts, et chez le mâle par l'absence d'appendices frontaux et d'apophyse basilaire aux antennes. Les caractères des *Branchinecta* sont intermédiaires à ceux des *Branchipus* et des *Artemia*, ce qui avait fait supposer à Schmankewitsch que les *Branchinecta* pourraient bien n'être que des *Artemia* modifiées et vivant dans l'eau douce. Cette supposition n'a pas été confirmée, et on a fait remarquer à ce propos qu'aucun *Branchinecta* n'a été trouvé en France et en Angleterre, où les *Artemia* sont cependant très communs, tandis que le *Branchinecta paludosa*, répandu dans toute la zone arctique, en Europe, en Asie et en Amérique, se trouve dans beaucoup d'endroits où les *Artemia* n'existent pas. Le type du genre est le *Branchinecta paludosa* Müller, dont nous avons indiqué l'habitat. Le genre est en outre représenté dans la Russie méridionale par les *B. ferox* M. Edw. et *B. spinosa* M. Edw., et dans l'Amérique du Nord par les *B. Lindhali* et *B. coloradensis* Packard.

Eug. Simon.

BRANCHIOBDELLA (*Branchiobdella*, Odier, 1819; nec de Blainville, 1828) (Zool.). Genre d'*Hirudinées* (V. ce mot) vivant en parasites sur les Ecrevisses. *B. astaci* Odier se trouve sur les branchies de ces Crustacés, *B. parasita* Henle à la face inférieure de la queue et à la base des antennes. Une autre espèce, probablement distincte, a été signalée par Ostroumoff sur les branchies d'*Astacus leptodactylus*, Ecrevisse du S.-E. de l'Europe. Ces animaux sont longs de 8 à 10 millim., formés de vingt anneaux et possèdent deux mâchoires. Ils sont le type de la famille des Branchiobdellides, qui comprend encore les genres *Temnocephala* Gay, 1854, et *Myzobdella* Leidy, 1851. R. Bl.

BRANCHIOMMA (Zool.). Genre d'Annélides tubicoles, de la famille des Serpulides et de la tribu des Sabellides, caractérisé par l'existence d'yeux composés à l'extrémité des filaments branchiaux. Le type est *Branchiomma Kölli-keri*, espèce de la Méditerranée découverte par Kölliker et réétudiée par Claparède, qui modifia les caractères du genre. Claparède a fait connaître en outre quelques autres espèces dont une très intéressante et très belle, *Br. vigilans*, qui vit en parasite ou plutôt en commensal de l'*Aphrodita aculeata*. Son tube, formé d'argile recouverte en dedans d'une substance organique, est logé sous la voûte de poils feutrés de l'Aphrodite. Le thorax compte huit segments sétigères. Les tores uncinigères portent des rangées de crochets aviculaires et de soies en javelot (*soies en pioche*, Qtrfg.). Les soies en javelot sont régulièrement lancéolées. Le sillon copragogue parcourt le milieu du thorax sur le dos. Il le quitte immédiatement après le huitième segment, pour se diriger vers le côté droit, et passe obliquement à la face ventrale, dont il atteint la ligne médiane au sixième segment. A partir de là il parcourt la ligne médiane jusqu'à l'extrémité postérieure.



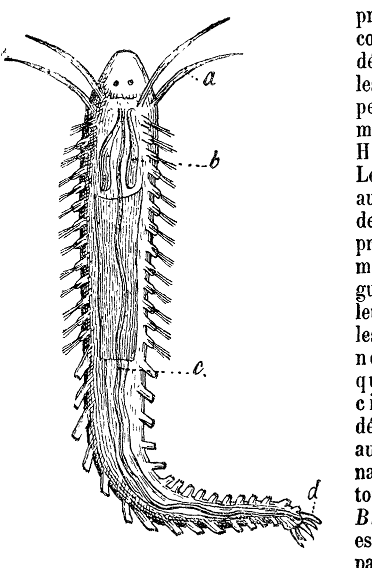
Branchiomma. — *a*, l'animal entier; *b*, filament branchial.

La collerette est divisée en quatre lobes, en plus des deux lobes dorsaux qui en sont complètement distincts. Elle est très pointue en avant, du côté ventral. Les deux tentacules ciliés sont courts et triangulaires. Les branchies s'élèvent en un superbe panache rose, formé d'une quarantaine de branches. Lorsque l'animal est à l'état de repos, tous les filets branchiaux décrivent une courbe semblable en retombant élégamment au dehors. Leur ensemble forme une sorte de vase, comparé par Claparède à la corolle d'un convolvulus. Seuls, les deux filets placés à droite et à gauche de la ligne médiane dorsale restent constamment dressés. Ils portent des yeux trois fois aussi gros que les autres et renfermant un plus grand nombre d'ocelles. Le moindre mouvement de la main ou de la tête fait rentrer précipitamment l'animal dans son tube. A. Giard.

BRANCHIOPODES (Crustacés) (V. Phyllopodes).

BRANCHIOSABELLA (Zool.). Dans ses *Observations sur l'anatomie et le Développement des Invertébrés*, Claparède a décrit, sous le nom de *Branchiosabella zostericola*, une Annélide qu'il avait découverte sur les côtes de Normandie et qu'il rapprochait des Terebelliens. De Quatrefages incline à penser que cette Annélide n'est qu'une Hermelle, dont les métamorphoses ne seraient pas entièrement terminées bien qu'elle possède déjà quelques carac-

tères propres à caractériser au moins la famille. Ainsi, il n'existe encore aucune trace de la couronne, mais déjà les deux régions principales du corps sont bien déterminées et les pieds rappellent entièrement ceux des Hermelliens. Les branchies, au nombre de deux paires et proportionnellement très longues, occupent leur place sur les premiers anneaux; une quinzaine de cirres sont déjà implantés au lieu ordinaire, etc. En tous cas, si le *B. zostericola* est un animal parfait, on ne pourrait, d'après de Quatrefages, le laisser parmi les Terebelliens, car toutes les espèces de cette famille portent leurs cirres préhensiles au-dessus de la tête. A. Giard.



Branchiosabella. — a, tentacules; b, glandes; c, intestins; d, cirres de l'anus.

BRANCHIOSTÈGE. Les parois de la chambre branchiale des Poissons sont formées de pièces diverses au nombre desquelles les rayons dits Branchiostèges, et la membrane du même nom jouent un rôle important. Lorsque l'on étudie l'ostéologie de la tête d'un Poisson, on observe sous le crâne un appareil très développé formé d'une série de segments, et constituant l'appareil hyoïdien. L'arc hyoïdien est suspendu par un os mince stiliforme le *Stylohyal* (*a*); il se compose de trois segments :



l'*Epihyal* (*b*), le *Cératohyal* (*c*), pièce la plus longue et la plus forte, et le *Basihyal* formé de deux pièces juxtaposées (*d–e*); entre ces pièces existe un petit os styliforme (*f*), dirigé en avant et contenu dans le tissu même de la langue, connu sous le nom de *Glossohyal* ou d'*Os lingual*; de plus entre les deux branches de l'hyoïde on observe un os (*g*), maintenu par un ligament à l'extrémité antérieure de l'arc huméral et qui forme l'*Isthme*, séparant l'ouverture des branchies. Cet os porte le nom de *Urohyal*, enfin, attachés par des ligaments, ou articulés à l'*Epihyal* et au *Cératohyal*, existent des rayons aplatis et recourbés, ensiformes (*h*), ce sont les *Rayons branchiostèges*. Ces rayons plus ou moins nombreux, suivant les genres et les formes, soutiennent une membrane, la *Membrane branchiostège*, qui étendue ou resserrée sous l'opercule par l'action des muscles insérés sur les rayons sert par ses mouvements, et conjointement avec l'appareil operculaire à la respiration du Poisson.

Indépendamment des muscles précités, la membrane branchiostège possède des muscles propres, très variables dans les différentes formes. En général, on observe une couche de fibres disposées en travers et à la face interne des rayons branchiostèges; les fibres charnues ne s'y insèrent en aucune façon, elles y adhèrent seulement par du tissu cellulaire, elles prennent leur origine à l'opercule et au sous-opercule, pour venir se perdre sur le bord de la membrane; elles contribuent à former suivant l'expression de Valenciennes, une sorte de bourse d'autant plus complète que l'ouverture branchiale est plus petite; on trouve dans quelques formes des muscles allant d'un rayon à l'autre. L'épithète de *Branchiostège* avait été donnée par Artedi à un ordre de sa classe des Poissons. Cet ordre se composait d'un mélange des plus hétérogènes, mélange que Gronovius, acceptant les idées d'Artedi, avait rendu encore plus inextricable. Depuis longtemps les ichtyologistes ont fait justice de ces erreurs, et le nom de Branchiostège est uniquement réservé aux organes que nous venons d'examiner, organes faisant partie essentielle de l'appareil respiratoire des animaux qui nous occupent. Rochbr.

Bibl. : Cuvier et Valenciennes, *H. G. des Poissons.* — Gunther, *On Introd. to. the Study of Fishes.*

BRANCHIOSTOME (Zool.). Nom générique synonyme d'*Amphioxus* (V. ce mot), mais que l'on doit préférer à ce dernier en vertu des règles de la loi de priorité : le genre *Branchiostome*, antérieur de deux années à celui d'*Amphioxus*, est le seul représentant de la classe des *Leptocardiens*, et de l'unique famille des *Cirrostomes* (V. ces mots). Rochbr.

BRANCHIPODITES (Paléont.). Le naturaliste anglais H. Woodward a décrit sous ce nom (1879), un genre de Crustacés du sous-ordre des *Branchiopodes*, qui ressemblait beaucoup au Branchipe *(Branchipus)*, des eaux douces de l'époque actuelle. L'unique espèce connue *(Br. vectensis)*, est des couches calcaréo-argileuses oligocènes de l'île de Wight, au sud de l'Angleterre (V. Branchipus et Phyllopodes fossiles). E. Trt.

BRANCHIPUS (Zool.). Genre de Crustacés, du sous-ordre des Phyllopodes et type de la section des Phyllopodes pisciformes, qui diffère des autres représentants du même sous-ordre par l'absence complète de carapace, le corps allongé, à téguments mous et flexibles, avec les trois régions (tête, thorax et abdomen) parfaitement distinctes. La tête des Branchipes est libre et mobile; elle porte deux gros yeux pédonculés et deux paires d'antennes, dont les supérieures sont grêles et filiformes, tandis que les inférieures sont très robustes et terminées chez le mâle par un fort crochet mobile qui lui sert à saisir la femelle au moment de l'accouplement. Le thorax a onze segments portant chacun une paire de pattes. L'abdomen a neuf (exceptionnellement huit) segments apodes; le premier porte en dessous, chez le mâle, deux pénis, chez la femelle un gros sac ovigère; le dernier segment, semblable aux précédents, est seulement plus petit, et il porte deux cercopodes grêles et ciliés. Chez le mâle la tête porte généralement deux appendices frontaux, grêles et sétacés chez les vrais Branchipes, laciniés plissés et souvent digités chez les Chirocéphales. — Comme tous les Phyllopodes, les Branchipes vivent dans les eaux douces stagnantes, non permanentes; les petites mares laissées par les inondations leur conviennent très bien et ils s'y montrent parfois en grande quantité. Ils

nagent rapidement et toujours sur le dos, leur corps est blanc et très transparent, mais chez les femelles le sac ovigère est ordinairement teinté de rose ou de vert selon les espèces. Le type du genre, *B. pisciformis* Schaeff., est répandu dans toute l'Europe, particulièrement dans les régions maritimes. Dans le centre et particulièrement aux environs de Paris, il est remplacé par plusieurs espèces du genre *Chirocéphale* (V. ce mot). Eug. Simon.

BRANCHIS (Faucon.). Branche du bloc sur laquelle on fixe l'oiseau de proie que l'on veut élever.

BRANCHU (Balthasar), jurisconsulte hollandais, élève de Roodt, né à Leyde, mort en 1767. On lui doit les *Observations sur le droit romain* (Leyde, 1721-1723).

Bibl. : Rivier, *Introduction historique au droit romain;* Bruxelles, 1872, p. 532.

BRANCHU, danseur qui brilla sur la scène de notre Opéra dans les premières années de ce siècle, mort en nov. 1824. Il commença par être soldat et fut blessé lors d'une des guerres de la première République. Il s'adonna ensuite à l'étude de la danse et débuta avec un grand succès à l'Opéra, le 10 mai 1798. A une époque où l'art de la danse était sur notre scène lyrique dans un véritable état de splendeur, le nom de Branchu ne pâlissait pas à côté de ceux de Milon, de Gardel, d'Armand Vestris, de Beaupré, de Henry et de tant d'autres. Danseur élégant dans le demi-caractère, Branchu ne paraît pas avoir joui, comme mime, d'une égale réputation. Il a rempli cependant des rôles dans divers ballets, entre autres *la Dansomanie, le Retour de Zéphyre, Lucas et Laurette, le Retour d'Ulysse*, etc. Cet artiste fut frappé d'aliénation mentale dans les dernières années de sa vie ; dès 1817 il ne faisait plus partie du personnel de l'Opéra, et il mourut complètement fou.

BRANCHU (Rose-Timoléone-Caroline Lavir-Chevalier, épouse), cantatrice dramatique, née à Saint-Domingue le 2 nov. 1780 ou 1782, morte à Passy (Paris) le 14 oct. 1850. Nièce du dernier gouverneur du Cap et filleule du maréchal de Brissac, elle était fille d'un capitaine de dragons qui, à la suite de l'insurrection des nègres, se trouva sans ressources avec sa femme et ses trois enfants, et fut obligé de revenir en France avec sa famille. A Paris, la petite Caroline, dont l'intelligence et les aptitudes diverses étaient remarquables, apprit en peu de temps, presque sans maître et seulement grâce aux soins de quelques amis de son père, à écrire parfaitement, à dessiner d'une façon agréable, et à jouer du piano avec une véritable habileté; elle se fit même entendre avec succès dans divers concerts. Elle se faisait prendre d'ailleurs en affection par tout le monde, et on assure que le célèbre Saint-Georges lui donna des leçons d'armes, dans le but de lui assouplir le corps et de lui donner de la grâce. Au plus fort de la période révolutionnaire, la jeune fille donnait des leçons de piano pour venir en aide à sa famille, et lorsque les temps furent un peu calmés elle se présenta au Conservatoire, qui venait d'être formé, et fut admise dans la classe de chant de Richer, beau-frère du grand compositeur Philidor, après quoi elle devint élève de Dugazon et de Lasuze pour la déclamation. Ses progrès furent rapides, car dès l'an V (1797) elle remportait un premier prix de chant, et en l'an VII elle se voyait décerner le premier prix de « déclamation appliquée à la scène lyrique ».

La jeune Caroline Chevalier fut engagée à l'Opéra, où elle débuta avec succès en 1799 par le rôle d'Antigone dans *Œdipe à Colone ;* après quoi elle joua *Iphigénie*, en sachant se faire applaudir auprès de la belle et dramatique Mlle Maillard, qui représentait Clytemnestre. Peu de mois après son entrée à ce théâtre, elle épousait le danseur Branchu, qui y avait débuté un an avant elle, et dont elle devait rendre le nom si célèbre. Au reste, dès son arrivée à la scène, on comprit vite à quel tempérament d'artiste on avait affaire ; comme on lui avait fait reprendre le rôle de Zémire, dans le *Panurge* de Grétry, elle chanta avec un sentiment si vrai le joli air : *Chacun soupire*, que le célèbre Garat voulut absolument la connaître, et lui proposa de la perfectionner dans son art, ce qu'elle accepta sans peine comme bien on pense; de ce jour naquit entre eux une affection qui ne se démentit jamais. On assure pourtant qu'à ce moment déjà son talent scénique était si remarquable que Talma avait jeté les yeux sur elle et voulait la faire entrer à la Comédie-Française ; heureusement pour l'Opéra, ce projet n'eut pas de suites, et elle resta à ce théâtre, où elle se fit vivement applaudir dans divers ouvrages du répertoire, entre autres *Alceste* et les *Danaïdes*.

Mme Branchu pouvait seule consoler le public de la perte de Mme Saint-Huberty, qui avait disparu de la scène depuis dix ans, laissant des regrets universels. On pense que les auteurs ne se firent pas longtemps prier pour confier des rôles nouveaux à une artiste de cette valeur; Cherubini, Lemoyne, Persuis, Spontini, Catel, ne pouvaient souhaiter pour leurs œuvres une interprète plus accomplie ; aussi, dans l'espace de vingt ans, ses créations furent-elles aussi nombreuses qu'importantes. Il suffira de citer, parmi les ouvrages nouveaux, à l'exécution desquels elle prit part : *Sémiramis* et *les Bayadères*, de Catel; *la Vestale, Fernand Cortez* et *Olympie*, de Spontini; *Anacréon* et *les Abencérages*, de Chérubini; *Proserpine*, de Paisiello ; *Nephtali*, de Blangini ; *le Triomphe de Trajan* et *Jérusalem délivrée*, de Persuis, etc. L'effet qu'elle produisit surtout dans la *Vestale* et dans *Fernand Cortez* fut foudroyant, et son talent ne contribua pas peu à l'immense succès de ces deux chefs-d'œuvre. C'est après une carrière ininterrompue de vingt-sept ans que Mme Branchu fit ses adieux au public de l'Opéra. Le 27 fév. 1826, elle donnait sa représentation de retraite, et se montrait une dernière fois dans l'*Olympie* de Spontini. A. Pougin.

BRANCHUS. Ce nom est celui d'un héros qui figure dans la légende d'Apollon à Didyme, près de Milet, tantôt en qualité de fils de ce dieu, plus souvent comme un jeune berger, objet de son amour et instruit par lui dans l'art de prophétiser l'avenir. Il était fils du Delphien Smicros et d'une Milésienne ; descendant de Machaireus, prêtre de Delphes qui immola Néoptolème. Lorsqu'il eut reçu d'Apollon le don de prophétie, il l'exerça à Didyme même, dans le sanctuaire du dieu ; les *Branchides* furent ses successeurs (V. ce nom). La légende a pour fondement les rapports de l'oracle de Didyme avec celui de Delphes. J.-A. H.

Bibl.: O. Müller, *Dorier*, I, 225 et suiv. — Newton, *Discoveries at Halicarnassus, Cnidus and Branchidæ*, II, 2.

BRANCION *(Brancedunum)*. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Châlon-sur-Saône, cant. de Tournus; 483 hab. Eglise (mon. hist.). Ruines du château construit par Philippe le Bon sur l'emplacement d'un donjon féodal, et assiégé en 1594 par Alphonse d'Ornano qui tenait pour le roi contre les ligueurs. Le donjon primitif avait été le berceau de l'illustre maison de Brancion à laquelle appartiennent Liébaud, évêque de Mâcon (996-1018), Etienne, abbé de Cluny (1230-1236) et Josserand, dont Joinville a raconté la mort à Mansourah (1250). Le fils de ce dernier vendit au duc de Bourgogne, en 1257, la terre de Brancion qui, du domaine royal, passa par engagement aux La Baume-Montrevel et aux Saulx-Tavannes. L-x.

BRANCKER ou **BRANKER** (Thomas), mathématicien anglais, né à Barnstaple (Devonshire) en août 1633, mort à Macclesfield (Cheshire) en nov. 1676. Il prit le grade de *master of arts* en 1658, entra d'abord dans les ordres, fut *minister* à Whitegate et *rector* à Tilston, puis résigna, en 1668, ses fonctions ecclésiastiques pour se consacrer à l'enseignement des mathématiques, et devint directeur du collège de Macclesfield. Il paraît avoir été très estimé par ses contemporains; Robert Boyle, John Collins, étaient en relations avec lui et en ont fait le plus grand éloge On n'a conservé de Brancker que deux ouvrages : *Doctrinæ sphæricæ adumbratio et usus*

globorum artificialium (Oxford, 1662, in-fol.); *An introduction to algebra* (Londres, 1668, in-4). L. S.

BRANCO (Rio). Affluent de la rive gauche du Rio Negro (prov. de l'Amazone, Brésil) qui prend sa source dans la serra Machiaty ou Machiary, point de jonction des serras de Parima et de Pacaraima. Il change plusieurs fois de nom : 1° *Anarys* ou *Anarihuta ;* 2° *Uraricoera* depuis le confluent du Parnime jusqu'au confluent du Pacutu. Dans certaines cartes (Stieler entre autres) l'Uraricoera est désigné sous le nom de Parima; 3° *Rio Branco* ou *Querecenene* depuis le confluent du Pacutu jusqu'au Rio Negro et sur une étendue de 560 kil. Sous le nom d'Anarys et d'Uraricoera il coule dans la direction moyenne de E.–O. et reçoit plusieurs rivières parmi lesquelles on peut citer à droite le Parnime, à gauche l'Uraricapara, l'Idume, le Majary et le Parime. 14 kil. avant le confluent de l'Uraricapara, il se partage en deux branches qui enveloppent la grande île Maraca. La branche septentrionale, que les anciens explorateurs portugais ont prise pour la principale, est accidentée de chutes; la branche méridionale a pris le nom particulier de canal de Maraca. Du confluent du Pacutu au Rio Negro le Rio Branco coule dans la direction N.-E.–S.-O. et reçoit plusieurs rivières dont les plus importantes sont l'Anaua et le Mawary (rive gauche) et le Coname, le Mucajahy, l'Agarany, le Coralitimarri et le Serinim (rive droite). Le Pacutu vient de la serra de Curumany, il coule d'abord au N. puis tourne au S.–O. et se réunit à l'Uraricoera. Un poste brésilien, dénommé fort São Joaquim, est placé à l'embouchure du Pacutu (R. G.). L'Iren ou Mahu, affluent de droite du Pacutu, est peu connu. Son cours n'a été exploré qu'en 1882 et seulement de son embouchure à celle de son affluent de gauche l'Ukiripa. Le Cotingo, autre affluent de droite du Pacutu, reçoit lui-même le Surumu ou Xurumu (rive droite). Ses sources se trouvent dans la serra Roraima au point le plus septentrional des frontières du Brésil (à moins toutefois que les sources encore inconnues de l'Iren ne soient situées plus au N.). L'Angleterre et le Brésil se disputent une partie du territoire arrosé par ces derniers cours d'eau. L'une réclame pour frontière la rive gauche du Cotingo et la rive droite du Pacutu; l'autre réclame la ligne de partage des eaux qui lui assurerait la possession de tous les affluents du Rio Branco. Ce territoire a été neutralisé en 1842. Le gouvernement brésilien, désirant régler définitivement cette frontière, vient (1888) d'inviter son ministre à Londres à rouvrir les négociations afin d'obtenir l'exploration, à frais communs, des territoires disputés. — Le Rio Branco se jette dans le Rio Negro par cinq embouchures dont l'une, l'Amajahu, reçoit un tributaire, le Scriwiny; à 400 kil. de ses bouches il est accidenté par plusieurs chutes dont les plus importantes sont celles de Canda, Grande Cachoeira, Cotovello et São Filippe. Dans cette région des chutes, le Rio Branco est enserré d'une part par les dernières ramifications des chaînes de Mucajahy et de Caracarai, d'autre part par celles de Castanhal et de Cachoeira. Le seul village arrosé par le Rio Branco est Bôa Vista (rive droite). — Ce fleuve et quelques-uns de ses affluents ont été explorés en 1740 par F.–X. d'Andrade, en 1787 par Lacerda, Franco d'Almeida Serra et Gama Lobo d'Almada; en 1797 par Rodriguez Baata. M. H. Coudreau a visité en 1884–1885 la partie orientale du bassin. La commission brésilienne de délimitation des frontières du Venezuela, présidée par le lieutenant-colonel Lopes d'Aranjo, a dressé la carte générale de ce bassin, et des cartes spéciales du Rio Branco et Uraricoera, de l'Uraricapara, Pacutu, Cotingo, Surumu et du Mahu (Iren) jusqu'à l'Ukiripa (1879-1881). La serra de Parima a été explorée en 1886 par un voyageur français, M. Chaffanjon, qui a donné à celui de ses pics où l'Orénoque prend naissance le nom de pic Ferdinand de Lesseps.

Bibl.: Alex. Haag, *Relatorio da exploração do Rio Branco;* Manaos, 1881, in-4. — Lopes de Aranjo, *Relatorio da commissão de limites entre Brazil et Venezuela* (Rapp. prés. au Parlement brésilien par le min. des aff. étrangères, 1884, pp. 127-208). — Capistrano de Abreu et Valle Cabral, *Geographia physica da Brazil;* Rio, 1884, in-8. — *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 1886 et 1887 — A. Coudreau, *les Français en Amazonie;* Paris, 1887, in-8. — Du même, *la France équinoxiale ;* Paris, 1887, in-8, av. atlas. — E. Levasseur, *Mappa mural do Imperio da Brazil;* Paris, 1888.

BRANCO (Rio). Affluent de la rive gauche du Cabaçal, dans la prov. de Matto Grosso (Brésil).

BRANCO (Rio). Affluent de la rive gauche du Rio Grande (Brésil), situé à trente-quatre lieues au-dessus de l'embouchure de ce fleuve dans le São Francisco (prov. de Bahia).

BRANCO (Rio) ou **CORRENTES.** Noms donnés par les Portugais à la rivière *Apa* (V. ce nom) que les Espagnols nommaient aussi Rio Blanco. Sous Lopez Ier et Lopez II, le gouvernement du Paraguay prétendit que cette dénomination ne s'appliquait pas à l'Apa, mais à un ruisseau situé plus au nord et sans eau pendant une partie de l'année, le Nabilek ; ce qui donna lieu en 1857 à des conférences tenues à Rio-de-Janeiro par les plénipotentiaires du Brésil et du Paraguay, Paranhos et Berges. Les protocoles qui furent signés ont été publiés à Rio à cette date.

BRANCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château; 492 hab.

BRANCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Bohain; 1.505 hab.

BRANCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey ; 365 hab.

BRANCOVAN (Constantin), prince de Valachie, né en 1654, mort en 1714. Il prétendait descendre à la fois des familles Cantacuzène, Brancovan et Bassaraba. Ayant épousé la princesse Hélène, fille de Constantin Cantacuzène, grâce à l'appui de ses beaux-frères il obtint la principauté de Valachie de la faveur du sultan. C'est alors qu'il prit le nom de Cantacuzène, mais il fut forcé de l'abandonner et prit alors celui de Bassaraba, nom d'une très ancienne famille de Valachie, éteinte depuis longtemps, et qui avait donné plusieurs princes à ce pays. Aucun descendant des Bassaraba n'existant plus à cette époque, il put conserver son nouveau titre sans être inquiété. Au moment de la guerre entre la Russie et la Turquie, en 1710, la Porte, voulant s'assurer la fidélité des princes de Moldavie et de Valachie, manifesta l'intention de confier à Démétrius Cantemir le gouvernement de cette dernière province. Constantin Brancovan, aussitôt avisé, ne perdit pas un instant pour détourner le coup qui allait le frapper ; il se hâta de prévenir sa disgrâce et de perdre son rival dans l'esprit du sultan en le représentant comme un ennemi secret de la Turquie; il parvint à obtenir du grand vizir le bannissement de Cantemir dans l'île de Chio. Celui-ci, prévenu à temps, avait pu se réfugier à l'hôtel de l'ambassadeur de France, le comte de Fériol, qui lui avait donné asile et qui refusa avec la plus grande énergie à l'envoyé de Brancovan de rendre le prince auquel il avait offert l'hospitalité. Au même moment Constantin était accusé lui-même par Mazeppa, l'hetman des Cosaques qui était devenu l'allié de Charles XII, d'entretenir des relations secrètes avec la Russie; il avait promis, d'après les accusations de son ennemi, de fournir aux Russes un contingent de 30,000 hommes après le passage du Dniester, et avait reçu, disait-on, du tsar, le collier de Saint-André en confirmation de son alliance. Le sultan ne fut pas insensible à ces insinuations, mais il n'osa pas attaquer de front un adversaire aussi puissant que l'était Brancovan ; il eut recours à la ruse et s'adressa, pour l'aider à tendre un piège à ce dernier, à ce même Démétrius Cantemir, homme de grande habileté et que son ressentiment contre le prince de Valachie, qui avait voulu le perdre, devait pousser à seconder les vues du sultan. Démétrius fut donc investi au mois de nov. 1710 des fonctions de hospodar de Moldavie, et reçut l'ordre de la Porte de s'emparer de Bran–

covan et de le faire conduire à Constantinople. Mais les choses n'allèrent pas comme l'on aurait pu le supposer; Cantemir, résolu de s'allier au tsar, avait conclu un traité avec lui, et Brancovan de son côté lui avait promis également des vivres et des soldats; mais, voyant que ses prévisions n'étaient pas près de se réaliser, il rentra dans les intérêts de la Porte et afin de donner aux Turcs le temps de se réunir, il proposa la paix à la Russie, pour retarder sa marche. Après les malheureux résultats de la campagne du Pruth, le tsar Pierre le Grand, forcé d'accepter la paix, retourna dans ses Etats, suivi par Démétrius Cantemir, qu'il avait refusé de livrer à la Turquie, et qu'il récompensa dignement de sa fidélité. Telle ne fut pas la fortune de Constantin Brancovan, malgré tous les services que ce prince avait rendus à la Porte pendant la guerre de 1690 contre l'Autriche, soit en guidant la marche des armées ottomanes à travers la Transylvanie, soit en préparant le succès du grand vizir par sa trahison envers le tsar. Malgré la patente qu'il avait obtenue du sultan au prix de sommes énormes et qui le déclarait exempt de la peine capitale, il fut accusé de trahison et condamné à être étranglé, avec ses quatre fils, Constantin, Etienne, Radu et Mathieu, exécution qui eut lieu au château des Sept-Tours à Constantinople, en l'année 1714. J. MONNIER.

BIBL. : IONNESCU-GION, *Ludovicu XIV si Constantin Brancovénu;* Bucuresci, 1884, in-8.

BRANCOVANO (V. BRANCOVAN).

BRANC-URSINE (Bot.). Nom vulgaire de l'*Acanthus mollis* L., plante de la famille des Acanthacées (V. ACANTHE). — La *Branc-ursine épineuse* est l'*Acanthus spinosus* L., la *B. sauvage*, le *Cirsium oleraceum* Scop. ou *Cnicus oleraceus* L., de la famille des Composées, et la *B. bâtarde* ou d'*Allemagne*, l'*Heracleum spondylium* L. (V. BERCE). Ed LEF.

BRAND, alchimiste, né à Hambourg vers 1625. Après s'être ruiné dans le commerce, il se fit médecin et eut la singulière idée de rechercher la pierre philosophale dans l'urine. Il put isoler de ce liquide par la calcination une petite quantité de phosphore. Il tint son procédé secret, mais Kunckel le découvrit et le divulgua (1668-1669). C'est Homberg qui fit connaître le premier en France *la manière de faire le phosphore* brûlant de Kunckel, dans les mémoires de l'Académie royale des sciences (1692, t. X). Ed. B.

BRAND (Adam), voyageur allemand, né à Lubeck. Venu à Moscou pour affaires de commerce, il suivit depuis cette ville l'ambassade d'Evert Ysbrandts en Chine (1692-1695). Remarqué à son retour par Frédéric Ier, il obtint de ce prince une mission à la cour de Perse; mission qui n'eut pas de suite à cause de la mort du roi (1713). Brand a laissé une relation de son voyage en Chine (*Beschreibung der chinesischen Reiche;* Hambourg, 1698; Berlin, 1712; Lubeck, 1723, 1734), qui a eu de nombreuses éditions et a été traduite en latin (1699), en anglais (Londres, 1698), en hollandais (Utrecht, 1699) et en français (Amsterdam, 1699).

BRAND (E. comte), chambellan (V. STRUENSEE).

BRAND (John), antiquaire anglais, né à Washington, dans le comté de Durham, le 19 août 1744, mort le 11 sept. 1806. Il fit ses études à Lincoln College, d'où il sortit en 1775 avec le grade de docteur, puis il fut nommé successivement curé de Bolam, dans le Northumberland, et de Saint-André en Newcastle. Membre de la Société royale des Antiquaires de Londres, on lui doit : *Observations on popular antiquities including Bourne's Antiquitates vulgares, with copious additions* (Londres, 1777, in-8); *History and antiquities of the town and county of Newcastle upon Tyne* (1789, 2 vol. in-4) (ouvrage de luxe). Il a aussi publié un poème sur l'*Amour illicite*, et divers mémoires d'archéologie locale insérés dans l'*Archeologia britannica* (vol. VIII à XV). E. B.

BRAND (Henry-Bouverie-William), vicomte HAMPDEN, homme politique anglais, né le 24 déc. 1814, fils de lord Dacre. D'abord secrétaire particulier de Georges Grey, il fut de 1852 à 1868 représentant de Lewes à la Chambre des communes où il siégea parmi les libéraux. Lord de la trésorerie (avr. 1855–mars 1858); garde des sceaux du prince de Galles (1858); secrétaire du trésor (juin 1865-juil. 1866). Député de Cambridge depuis 1868, il a été nommé président de la Chambre des communes en févr. 1872 et a conservé ces hautes fonctions jusqu'en févr. 1884. A cette date il fut élevé à la pairie et reçut le titre de vicomte Hampden.

BRAND (Jan-Hendrick), président de la République d'Orange, né à Capetown le 6 déc. 1823. Il fit ses études de droit en Angleterre, fut avocat à Capetown, et acquit à ce titre une telle renommée de jurisconsulte qu'il fut, sans transition, élu président de la République en 1864, et successivement réélu, pour des périodes de cinq années, en 1869, 1874, 1879 et 1884. En 1876 il a pris part à la conférence de Londres, qui devait, dans l'intention de l'Angleterre, aboutir à une confédération des Etats de l'Afrique du Sud. M. Brand combattit ce projet et le fit échouer. En déc. 1880 il sut donner une heureuse solution au conflit qui s'était élevé entre l'Angleterre et le Transvaal.

BRANDADE (Art cul.). La brandade a appartenu pendant longtemps exclusivement à la cuisine provençale; aujourd'hui elle est admise partout, et c'est une des meilleures manières qui existent de préparer la *morue* (V. ce mot). Après avoir fait bouillir la morue on la coupe en petits morceaux dont on extrait avec soin les arêtes et les parties cartilagineuses. On pile ensuite deux gousses d'ail en y ajoutant de l'huile d'olive et on en fait une pommade dont la condition indispensable n'est pas d'avoir la consistance de l'*ailloli*. On met cette pommade dans un poêlon avec la morue et on remue circulairement avec une cuiller de bois en ajoutant, à intervalles répétés, de l'huile. De temps en temps on couvre le poêlon et on remue fortement ce qu'il contient, jusqu'à ce qu'au moyen de cet *ébranlement*, qui est l'étymologie du plat, la morue soit pour ainsi dire réduite en pâte. Avant d'arriver à ce résultat il faudra verser quelques filets d'eau tiède et d'huile, toujours en alternant et de façon à ce que l'huile d'olive domine. Quand cette composition commence à se réduire en une pâte homogène où aucune parcelle de morue ne pourra plus se distinguer, on y passera le jus d'une moitié de citron en continuant pendant quelques minutes les mouvements de la cuiller et du poêlon, qui ont pour résultat de lier la pâte et d'en mêler tous les composés. On peut ajouter, lorsque la cuisson est parfaite, quelques cuillerées de lait; dans ce cas il faut attendre le moment où la brandade cesse d'être en ébullition, et la retirer du feu immédiatement après. On désigne également cette préparation sous le nom de *branlade*. L.-F. P.

BRANDAN (Légende et poème de saint) (V. BRENDAN).

BRANDANO (Federico), sculpteur italien, né à Urbin, au commencement du XVIe siècle. Il avait de son temps une assez grande notoriété. L'église Saint-Joseph de sa ville natale possède de lui plusieurs œuvres de valeur. Il décora aussi le palais ducal de divers ornements de stuc d'un goût exquis. F. T.

BRANDAO (Luiz-Pereira), poète portugais du XVIe siècle. Né à Porto d'une famille illustre, il se fit remarquer par sa valeur et fut, en 1568, gouverneur de Malacca. Il assista à la désastreuse bataille d'Alcaçar-Kebir, où périt le roi Sébastien (1578), et il y fut fait prisonnier. Cette grande catastrophe nationale lui inspira plus tard un poème héroïque en dix-huit chants, publié sous le titre singulier d'*Elegiada* (Lisbonne, 1588). Les contemporains en exaltèrent les mérites, mais il faut en rabattre : c'est assurément un essai très honorable, mais dépourvu d'intérêt, malgré de grandes beautés de style. G. P-I.

BRANDÂO (Frey Antonio), historien portugais, né le 25 avr. 1584, mort le 27 nov. 1637. Moine de l'ordre de Cîteaux au célèbre monastère d'Alcobaça (1599), il s'y livra aux études historiques. La grande réputation de son savoir le fit élire, tout jeune, général de son ordre, et en 1617 il succéda au frère Bernardo de *Brito* (V. ce nom) dans la charge de grand historiographe du royaume. En cette qualité, il ajouta une troisième et une quatrième partie à l'ouvrage célèbre de son prédécesseur (*Monarchia Lusytana;* Lisbonne, 1632, 2 vol. in-fol.; 1690-1725, etc.), auquel il se montra de beaucoup supérieur pour le sens critique et le sérieux du récit. Cette première continuation comprend l'histoire du Portugal de 1137 à 1279, que son neveu *Francisco* Brandão (né en 1601, mort en 1683), également moine au monastère d'Alcobaça, poursuivit jusqu'en 1335 (Lisbonne, 1650-1672, 2 vol. in-fol.), par l'histoire du règne de Diniz, et que deux autres continuateurs, Raphaël de Iesus et Manoel dos Santos, augmentèrent encore de deux parties (jusqu'en 1385). Cette grande collection a été réimprimée plusieurs fois. G. PAWLOWSKI.

BRANDE. I. MARINE.— Artifice incendiaire employé sur les brûlots. C'est un faisceau de morceaux de bois de genêt, trempé dans une composition formée de : 24 kilogr. de brai sec, essence de térébenthine, huile de lin, huile de pétrole, salpêtre, pulvérin : 1 kilogr. de chacune de ces substances.

II. BOTANIQUE. — Nom vulgaire des Bruyères dans l'ouest de la France.

BRANDE (William-Thomas), chimiste anglais, né en 1780. En 1813, il succéda à l'illustre sir Humphry Davy dans la chaire de l'Institut royal de Londres, qu'il conserva jusqu'en 1852. On lui doit de nombreux travaux de chimie et de géologie, ainsi que quelques traités, notamment les suivants : *Outline of Geology* (1817, in-8) ; *Manual of chemistry* (1819; 1821, 3 vol.; 6e édit., 1848, 2 vol.) ; *Elements of chemistry* (1831) ; *Diction. of médic. matter* (1839) ; *Diction. of Science, Litterature and Art* (1842; 3e édit., 1853), avec J. Cauvin. Ed. B.

BRANDEBOURG. On appelait ainsi une ancienne casaque à longues manches, imitée de la livrée de l'électeur de Brandebourg; par dérivation on a donné le nom de brandebourgs aux ornements en galon ou en broderie sur un vêtement, et qui servent en même temps à fermer ce vêtement.

BRANDEBOURG. I. Géographie. — Province centrale du royaume de Prusse, comprise entre les grands-duchés de Mecklembourg-Schwerin et Strelitz, la prov. de Poméranie au N., les prov. de la Prusse occidentale et de Posen à l'E., celle de Silésie au S.-E., le royaume de Saxe au S., la prov. de Saxe et la principauté d'Anhalt au S.-O., la prov. de Saxe et celle de Hanovre à l'O. Sa superficie est de 39,838 kil. q.; sa population de 2,342,595 hab., ce qui suppose une densité moyenne de 59 hab. par kil. q. (au 1er déc. 1885).

La ville de Berlin, située au centre de la prov. de Brandebourg, ne lui appartient pas. La province se divise en deux districts, celui de Potsdam à l'O., celui de Francfort à l'E.; le premier a 20,643 kil. q., 1,226,239 hab., soit 59 par kil. q.; le second a 19,195 kil. q. et 1,116,336 hab., soit 59 par kil. q. La prov. actuelle de Brandebourg a été constituée en 1816 et ne correspond pas exactement à l'ancienne marche de Brandebourg (V. ci-dessous HISTOIRE), elle ne comprend pas la Vieille-Marche (Altmark), elle a absorbé la Marche Moyenne (Mittelmark), le Priegnitz, l'Ukermark (district de Potsdam, partie S., partie N.-O. et partie N.-E.); enfin presque toute la Nouvelle-Marche (Neumark, partie septentrionale du district de Francfort) et de plus des cantons détachés de la Posnanie, de la Silésie et surtout du royaume de Saxe (Basse-Lusace). Le Brandebourg occupe la partie centrale de la plaine de la Basse-Allemagne; il ne renferme aucune notable élévation du sol; le point le plus haut est le Rückenberg (228 m.) à la frontière de la Silésie; les bassins de l'Oder et de l'Elbe ne sont même pas séparés par un mouvement de terrain un peu accentué. L'Elbe côtoie la province au N.-O., mais ses affluents en arrosent la plus grande partie. Le principal est le Havel qui vient du N., s'étale en de larges étangs au milieu de collines sablonneuses et tourne vers l'O. après Potsdam ; tout son bassin inférieur est marécageux. Le Havel reçoit à gauche la Sprée, venue du S.-E., qui développe ses sinuosités à travers un pays souvent marécageux, surtout dans le Spreewald. A droite, le Havel reçoit le Rhin dont le cours est parallèle au sien, et la Dosse. L'Oder, venu de Silésie, traverse le Brandebourg oriental et y reçoit la Neisse; à gauche, la Warthe, grossie de la Netze, à droite ; parmi les nombreux canaux qui complètent le réseau des voies navigables, citons le canal Finow qui joint le Havel à l'Oder, celui de Frédéric-Guillaume qui joint la Sprée à l'Oder. L'agriculture est assez prospère dans ce pays qu'à force de travail ses habitants ont desséché et presque fertilisé ; les bois occupent un tiers du sol, les prairies et pâturages un septième, les champs près de la moitié ; le bétail est assez abondant ; plus de 200,000 chevaux, de 700,000 bêtes bovines, de 1,700,000 bêtes ovines (en diminution), près de 600,000 porcs. On extrait beaucoup de tourbe et un peu de charbon de divers points du Brandebourg. L'industrie, comme les voies ferrées, rayonne autour de Berlin. (Pour les autres détails sur la géographie physique ou économique, V. ALLEMAGNE.) La population du Brandebourg est entièrement germanisée, sauf les 50,000 Wendes du Spreewald et du voisinage; elle appartient à peu près exclusivement à l'Eglise évangélique. Nous compléterons cet exposé en indiquant l'emplacement des divers petits pays dont nous retrouverons les noms dans l'histoire du Brandebourg. Le *Priegnitz* occupe l'angle N.-O. de la prov. ; à l'O. de la Dosse avec les villes de Wittstock, Pritzwalk, Perleberg, Kyritz ; au S. est Havelberg ; de ce côté commence le *Havelland*, circonscrit à l'E., au S. et à l'O. par le Havel, au N. par le Rhin, avec les villes de Rathenow, de Brandebourg, de Potsdam, Spandau et Naue ; au S. du Havel est la *Zauche*, puis Belzig (détaché de la Saxe) ; cette région, limitrophe des prov. de Saxe et de Brandebourg, est le *Flæming* ; la *Mittelmark*, qui absorba la Zauche, était plus particulièrement le pays au S. du Havel, jusqu'à la Sprée à l'E. ; au N. de Berlin entre la Sprée, le Havel, l'Oder, était le *Barnim* avec Bernau, Freienwalde ; de ce côté est Oranienburg ; plus au N. s'étend l'*Ukermark*, avec Zehdenick, Angermünde, Templin, Prenzlau. Dans le district de Francfort, l'angle occidental entre l'Oder, la Sprée et le Barnim, est le pays de *Lebus* avec Seelow et Fürstenwalke ; de l'autre côté de l'Oder, au S. de la Warthe, est le *Sternberg* avec les villes de Drossen et Zeilenzig ; le Sternberg fut annexé à la Nouvelle-Marche qui s'étendait au N. de la Warthe. — Les armes du Brandebourg sont un *aigle rouge sur champ d'argent*.

II. Histoire. — ORIGINES. LES SLAVES. — L'emplacement du Brandebourg était occupé, vers l'époque du Ier siècle de l'ère chrétienne, par les Suèves, et l'on admet que les Langobards habitaient à gauche de l'Elbe la future Vieille-Marche ; les Semnons, à droite, le Brandebourg actuel. C'étaient des populations germaniques. Elles furent au moment des grandes invasions remplacées par des Slaves. Ceux-ci appartenaient à la grande famille des Wendes, et se divisaient en trois groupes subdivisés en plusieurs tribus : au N. les Obotrites, entre la Baltique et l'Elbe ; au centre les Wiltzes ou Lutizes ; au S. les Sorabes entre les monts de Bohême, la Saale, la Bober (roy. de Saxe actuel). Les Wiltzes comprenaient de nombreuses tribus : les Rugiens dans l'île de Rugen ; les Woliniens dans celle de Wolin, aux bouches de l'Oder ; les Circipaniens sur la Peene ; les Chyzziniens entre la Reckenitz et la Warnow ; les Dolenziens sur le lac Tollensee ; tous ces districts sont aujourd'hui en Poméranie. Les Ucraniens vivaient au bord de l'Uker ; les Redariens dans la même région ; les

Havelliens au bord du Havel avec les villes de Brandebourg et Potsdam ; les Brisaniens entre le Havel, la Dosse et l'Elbe ; les Sprévaniens sur la Sprée ; les Morizaniens sur l'Elbe, en face de Magdebourg. — Les Slaves avaient fait, depuis la fin de l'empire romain, de grands progrès ; ils furent arrêtés par les Francs qui, après avoir conquis toute la Germanie, s'attaquèrent à eux. La tâche des rois Francs et de leurs lieutenants fut beaucoup facilitée par l'anarchie des pays slaves et les divisions qui portaient souvent une tribu à s'allier aux Germains plutôt que de se réunir contre eux avec les autres Slaves. Après les Obotrites et les Sorabes, Charlemagne attaqua les Wiltzes ; aidé par leurs voisins slaves, il les rendit tributaires (799) ; la lutte continua, les Wiltzes vinrent détruire Hochburg, près du lieu où l'on fonda Hambourg (810). Ils avaient souffert de la lutte, mais n'étaient pas conquis, gardaient leurs dieux et leurs lois. Ils furent perdus par leurs querelles intestines et leur esprit anarchique en face d'un pays organisé, qui procéda à une conquête méthodique. A la frontière, suivant l'exemple de Charlemagne, on plaçait des margraves ; contre les Wiltzes nous trouvons d'abord trois petites marches : Magdebourg, Zelle, Bardewyk.

La Marche du Nord. — En 927, le roi Henri, qui avait réorganisé les marches de l'Est, attaque les Havelliens, assiège et prend leur capitale Brandebourg ; il établit chez les Redariens son légat Bernard ; celui-ci comprime une insurrection et inflige aux Slaves la sanglante défaite de Lenzen (930). Au temps d'Otton le Grand, le margrave Gero fut un terrible ennemi des Wendes ; il égorge leurs chefs dans des guet-apens, prend Brandebourg par trahison, étend son domaine jusqu'à l'Oder. Quand il mourut en 965, ses conquêtes étaient divisées en *pagi*, couvertes de fondations religieuses ; en 946 on avait créé l'évêché d'Havelberg, en 949 celui de Brandebourg ; Magdebourg fut érigé en archevêché (968). A la mort de Gero la grande marche qu'il avait constituée fut morcelée : en six fragments d'abord, puis définitivement en trois : marches de Lusace, de Misnie, du Nord. La marche du Nord deviendra marche de Brandebourg. Ses destinées furent d'abord peu brillantes ; les Slaves reprirent le dessus. Le premier margrave, Thierry, provoqua un soulèvement des Wiltzes ; Havelberg et Brandebourg furent perdus avec toute la rive droite de l'Elbe. Luther de Walbeck, second possesseur de la marche (983-1003), son fils Werner (1003-1014) absorbé par la lutte contre Bernard (mort en 1018), fils du premier margrave Thierry, Bernard II, puis Guillaume tué par les Slaves (1056) ne méritent pas d'attirer notre attention. La marche appartint ensuite aux comtes de Stade, de 1056 à 1128 ; à Udo de Freckleben (1128-1130), puis à Conrad de Plötzkam (1130-1134). Cependant le christianisme avait fait de grands progrès parmi les Slaves ; d'autre part ceux qui étaient restés païens avaient tenté de se grouper en un royaume ; Kruko gouverna les Obotrites et les Wiltzes de 1070 à 1105 ; mais à sa mort l'anarchie reparut. La fin de la lutte approchait et de nouvelles destinées allaient commencer pour la marche du Nord.

La Marche de Brandebourg. Albert l'Ours. — Elle fut octroyée en 1134 à *Albert l'Ours*, de la famille des *Ascaniens* (V. ce nom), qui déjà était riche et puissante. A cette date la marche s'étendait sur la rive gauche de l'Elbe, de l'Ohre à l'Aland ; c'est à peu près la position de la prov. actuelle de la Saxe prussienne qui a conservé le nom de Vieille-Marche ; elle comprenait deux pagi ou cantons, Belinesheim à l'E. et Osterwolde à l'O. ; les forteresses principales étaient Tangermünde, Arneburg, Werben, Salzwedel. Albert l'Ours commença la conquête sur les Slaves par le Priegnitz, en 1136. Il conclut avec Pribislaw, roi chrétien de Brandebourg, un traité par lequel celui-ci le reconnaissait pour héritier ; déjà le roi slave donnait la Zauche au fils d'Albert l'Ours dont il était parrain. Le margrave fut absorbé quelque temps par d'autres affaires : acquisition (1138) et perte (1142) du duché de Saxe ; mais il fit un riche héritage (Weimar, Orlamünde, etc.). Quand s'ouvrit la succession de Pribislaw, commença une guerre sanglante : Albert l'Ours occupa Brandebourg, le chef wende Jacze le lui enleva ; Albert reprit la ville après un long siège (1157) et y établit sa capitale ; après en avoir expulsé les Slaves ; le Havelland suivait les destinées de son ch.-l. et les colons allemands repeuplaient ces plaines dévastées. Dès lors Albert l'Ours prit le titre de margrave de Brandebourg. Il revint à la lutte contre Henri le Lion, duc de Saxe ; ces querelles coupées de trêves et d'alliances durèrent jusqu'à sa mort (1170). Comme on le voit, il ne faudrait pas s'exagérer le mérite du véritable fondateur de la marche de Brandebourg ; ce vaillant soldat s'occupa de l'Allemagne et des affaires du duché de Saxe beaucoup plus que de la conversion des Slaves. Ses conquêtes au delà de l'Elbe n'en ont pas moins eu un rôle décisif dans l'évolution de l'histoire allemande.

Les Margraves Ascaniens. — Pour les successeurs d'Albert l'Ours, les margraves de la maison ascanienne, leur histoire est, comme celle de leur ancêtre, à double face ; d'une part ils cherchent à accroître leur importance dans l'empire et guerroient contre leurs voisins ; de l'autre ils continuent de s'agrandir aux dépens des Slaves et d'ouvrir à la colonisation allemande un champ nouveau. Des sept fils d'Albert l'Ours, deux entrèrent dans l'Eglise, un autre, Henri, fut la tige des comtes d'Orlamünde, un quatrième reçut le comté de Werben ; un cinquième, Albert, comte de Ballenstedt, mourut bientôt ; son héritage passa à Bernard, comte d'Achersleben et d'Anhalt, dont les deux fils fondèrent l'un la maison d'Anhalt, l'autre la maison ascanienne de Saxe (V. Anhalt et Ascaniens) ; l'aîné des fils d'Albert l'Ours, Otton, avait hérité de la marche de Brandebourg, sa lignée est la seule dont nous ayons à nous occuper. Mais comme la maison ascanienne de Brandebourg se divisa de bonne heure en deux branches, dont chacune eut simultanément plusieurs représentants, il serait impossible de résumer d'une manière claire l'histoire du Brandebourg au XIIIe siècle si nous entreprenions de faire la part de chaque prince dans l'œuvre accomplie. Nous nous bornerons donc à retracer d'une part la composition de la dynastie, à raconter d'autre part l'histoire générale du Brandebourg tant qu'elle l'administra. Otton Ier (1170-1184) eut deux fils qui régnèrent successivement, Otton II (1184-1205) et Albert II (1205-1220). Les deux fils d'Albert II régnèrent en indivis pendant quarante-six ans, de 1220 à 1266. Jean Ier mourut d'abord, Otton II ne lui survécut qu'un an. Chacun d'eux laissait plusieurs fils, et il y eut dès lors deux branches dans les Ascaniens de Brandebourg, la branche johannienne et la branche ottonienne. Trois fils de Jean Ier régnèrent ensemble, Otton IV à la Flèche (mort en 1281), Conrad Ier (mort en 1304) et Jean II (mort en 1303) ; un quatrième, Henri, eut le margraviat de Landsberg (1303). Seul des trois, Conrad Ier eut des fils dont trois furent margraves : Jean IV (mort en 1305), Otton VII (mort en 1308) et Waldemar. Ce dernier, qui survécut à ses frères, se trouva par l'extinction de la branche ottonienne être seul margrave de Brandebourg. Les Ottoniens avaient d'abord régné quatre à la fois, les quatre fils d'Otton III : Jean III (mort en 1268), Otton VI (qui se retira dans un monastère), Albert III (à qui on fit une part distincte en 1284), Otton V (mort en 1298) ; ce dernier était resté seul. Son fils Hermann hérita en 1301 de son oncle Albert III ; il était le seul représentant de la ligne ottonienne ; à sa mort, en 1308, son fils mineur Jean V fut mis sous la tutelle de Waldemar, et, quand en 1317 il mourut, Waldemar réunit sous sa seule autorité toute la branche de Brandebourg. Il mourut dès 1319 et son cousin Henri le Jeune de Landsberg, encore enfant, ne lui survécut qu'un an. Ainsi s'éteignit la maison ascanienne de Brandebourg. Voyons

maintenant ce qu'elle avait fait de cet Etat qu'elle se partageait. Il est très remarquable que ces partages, ces administrations en commun n'aient pas donné lieu à des querelles interminables. Les territoires furent partagés entre les deux branches, mais le titre margravial resta à chaque prince, l'aîné de la famille représentant les autres quand il fallait figurer personnellement. La bonne entente fut maintenue par la nécessité de combattre les ennemis communs, allemands ou slaves.

Rapports du Brandebourg avec l'Allemagne. — Les margraves ascaniens de Brandebourg furent d'abord mêlés aux affaires générales du saint empire romain germanique. Leur titre de chambellans (un des quatre grands offices laïques de la couronne impériale), reçu par Albert l'Ours soit avec le margraviat, soit à la paix de Francfort, en faisait des électeurs impériaux; les élections étaient une des causes principales des guerres civiles. Ils y prirent cependant assez peu de part, surtout occupés d'affaiblir le puissant duché de Saxe, leur voisin ; aussi furent-ils d'abord pour les Gibelins et ils profitèrent largement de la ruine d'Henri le Lion. Otton Ier avait combattu pour Barberousse, Otton II tint pour Philippe de Souabe; mais après sa mort il se rallia à l'empereur guelfe Otton IV de Brunswick et lui resta fidèle. Dans la crise qui marqua la fin du règne de Frédéric II, les Brandebourgeois paraissent avoir marché d'accord avec le pape. Otton II fut même candidat au trône impérial en 1256; Otton VII et Waldemar le briguèrent aussi en 1308 après la mort d'Albert d'Autriche. En tout cas il est évident que la ruine du pouvoir impérial profita beaucoup aux margraves; ils furent libres de leur action et purent créer au delà de l'Elbe cet état d'un type nouveau, avec ses institutions à lui, qui devait avoir un si bel avenir.

Dans l'empire, la marche de Brandebourg avait trois puissants voisins avec qui elle entra successivement en conflit: duché de Saxe, archevêché de Magdebourg, marche de Lusace et Misnie. La puissance du duché de Saxe était très considérable sous Henri le Lion, au milieu du XIIe siècle; il l'avait encore accrue par la conquête de la Nordalbingie et des régions qui forment le Mecklembourg actuel (V. Saxe et Henri le Lion); il rêvait même de former dans ces régions un royaume de Slavonie; il y exerçait une autorité souveraine. La puissance d'Henri le Lion fut détruite par une coalition de toute la féodalité de l'Allemagne du Nord, dirigée par l'archevêque de Cologne. Les fils d'Albert l'Ours prirent part à la lutte et à la victoire; un d'entre eux, Bernard d'Anhalt, reçut le titre de duc de Saxe (1180). Un retour offensif du vieux chef guelfe échoua contre une nouvelle coalition où figurèrent naturellement les Ascaniens. La ruine du duché de Saxe créait un vide; ç'avait été jusqu'alors le grand Etat de l'Allemagne du Nord ; la marche de Brandebourg hérita en partie de son importance. — Contre l'archevêché de Magdebourg la lutte fut plus longue. Le grand archevêque Wichmann (1152-1192) avait marché d'accord avec Albert l'Ours contre les Slaves et les Guelfes; il avait accru sa grande principauté des bords de l'Elbe, y appelant des colons, organisant et administrant sagement le pays. L'époque était très favorable à la féodalité ecclésiastique, et cet archevêché de l'Est pouvait espérer la même fortune que les archevêchés du Rhin. En 1196 les margraves Otton II et Albert II firent don à l'archevêque de Magdebourg de tous leurs biens dans la marche et le duché transalbin; des cérémonies solennelles, une sorte de prise de possession par l'archevêque, la confirmation de l'empereur consacrèrent cet acte singulier. Il semble que les margraves vont tomber au rang de vassaux de l'archevêque. A partir de ce moment les conflits se multiplient. Les margraves Jean Ier et Otton III furent mis en péril par une alliance de l'archevêque de Magdebourg, de l'évêque de Hallerstadt et de Henri, margrave de Misnie. Une grande victoire remportée sur les princes ecclésiastiques améliora la situation du Brandebourg. Quarante ans plus tard la lutte reprit très vive, les margraves voulant faire parvenir un de leurs frères au siège archiépiscopal. Otton IV, fait prisonnier, dut se racheter pour 4,000 marcs d'or (1278); mais il finit par réussir et en 1283 Erick fut élu archevêque de Magdebourg. A dater de ce jour les relations s'améliorèrent; ce n'est que bien plus tard (au XVIIe siècle) que les margraves purent annexer le riche territoire de l'archevêché qui les séparait de la Thuringe et s'enclavait entre la Vieille-Marche et le pays du Havel.

Les marches de Lusace et de Misnie appartenaient à la maison de Wettin, qui a toujours conservé depuis lors la possession d'une grande partie de ces pays (roy. actuel de Saxe). Elle a eu des alternatives de grande puissance, quand ses domaines étaient réunis sous un chef capable, et d'extrême faiblesse lorsqu'ils étaient morcelés entre des parents rivaux et hostiles. Les divisions perpétuelles de cette grande dynastie expliquaient seules la fortune supérieure du Brandebourg. La disproportion apparente était immense entre les deux margraves; Henri de Misnie (1221-1288), margrave de Misnie, de Lusace et d'Osterland, landgrave de Thuringe, palatin de Saxe, seigneur des villes les plus riches de l'Allemagne centrale, pouvait regarder avec dédain ses voisins de Brandebourg. Il ne réussit pas cependant à les entraîner dans la guerre qu'il leur fit pour les villes frontières de Köpenick et Mittenwalden. Un peu plus tard (vers 1255), Wenceslas, roi de Bohême, céda à son gendre, le margrave Otton de Brandebourg, la Haute-Lusace, pour payer la dot de sa fille. Du vivant même d'Henri l'Illustre, des querelles terribles éclatèrent dans sa famille; après sa mort elles annulèrent la force des Wettin. Dans une de leurs guerres domestiques, Albert le Dégénéré, afin de se procurer son appui contre ses fils, céda à Otton IV de Brandebourg la marche de Landsberg. Au début du XIVe siècle les Ascaniens de Brandebourg achètent la Lusace, ou du moins le titre de margraves de Lusace, à Diezmann, fils d'Albert le Dégénéré; un peu plus tard ils reçoivent la Misnie en gage d'un prêt de 50,000 marcs (au roi de Bohême qui la tenait lui-même en gage d'un prêt analogue à l'empereur Adolphe de Nassau). Ils n'avaient acquis que des titres; quand ils voulurent les faire valoir à main armée, ils rencontrèrent des difficultés. Cependant Waldemar fit prisonnier Frédéric à la Joue-Mordue, fils d'Albert le Dégénéré (1312), et l'obligea à des cessions territoriales considérables en lui rendant toutefois la Misnie. Tant que vécut Waldemar, il maintint ces conquêtes (Landsberug Lusace, Torgau, pays entre l'Elbe et l'Elster). Telle est l'histoire des margraves ascaniens de Brandebourg dans leurs rapports avec l'Allemagne; on voit que, grâce à leur union et à l'homogénéité de leur territoire, ils eurent généralement le dessus dans la lutte. Il nous reste à voir maintenant comment ils s'étendirent aux dépens des Slaves et à exposer la forte organisation intérieure qu'ils donnèrent à la marche de Brandebourg.

Extension de la Marche de Brandebourg à l'Est et au Nord. — Les conquêtes en pays slave furent poursuivies à peu près sans interruption. Otton Ier (1170-1180) s'empara au N. du Havelland des pays de Glin (environs d'Oranienbourg) et de Lövenberg (cercle de Ruppin, partie E.); il fonda près de la frontière le grand monastère cistercien de Lehnin, qui devait prospérer très rapidement. Au delà des régions qui venaient d'être soumises et qui représentent la partie occidentale du Brandebourg actuel, les margraves rencontrèrent des Etats slaves chrétiens; au N. le Mecklembourg, au N.-E. la Poméranie, à l'E. des principautés plus ou moins vassales de la Pologne. Derrière ces pays slaves déjà christianisés se trouvaient deux grands Etats, la Pologne et le Danemark, qui disputèrent au Brandebourg l'accès de la mer Baltique. La Pologne du XIIIe siècle n'était plus le puissant royaume de Boleslas Chrobry (992-1025); c'était déjà un pays anarchique,

à frontières vagues, absorbé par ses dissensions intérieures renouvelées à chaque fin de règne; ses conflits avec la Bohême, la Hongrie, la Russie, lui laissaient peu de loisir pour songer aux marécages de l'Oder inférieur; toute la rive gauche de ce fleuve fut soustraite à sa suzeraineté et passa sous celle de la Lusace, du Brandebourg, du Danemark. Les Ascaniens assujettirent d'abord la petite principauté slave de Köpenick sur la Sprée; on divisa le pays, dont la soumission est complète vers 1230, en Barnim au N. et Teltow au S.; à la limite étaient les deux villages de Kölln et Berlin, noyau de la future capitale du Brandebourg (V. Berlin). Les margraves Jean Ier et Otton III s'attaquèrent ensuite au territoire de Lebus, situé à l'E. du précédent et qui s'étendait sur les deux rives de l'Oder. Il fallut le disputer à l'archevêché de Magdebourg qui avait de vieux droits sur le Lebus et avec qui la conquête avait été faite en commun. Quand les margraves eurent fait élire leur frère Erich archevêque de Magdebourg, celui-ci leur abandonna sa part du territoire contesté. C'était une bonne acquisition; on y mit la ville de Francfort-sur-l'Oder qui est restée la seconde du Brandebourg; plusieurs autres villes furent fondées et des colons immigrés peuplèrent bon nombre de villages. Les margraves ayant franchi l'Oder ne s'arrêtèrent pas en si beau chemin; ils étaient entre la Poméranie et la Pologne, en face d'une région que les deux pays se disputaient. Les Brandebourgeois y firent de rapides progrès. Dès l'année 1260 ils sont en possession de Custrin, au confluent de la Warthe et de l'Oder, de Landsberg sur la Warthe, de Soldin entre l'Oder et la Warthe. A la fin du siècle ils ont annexé Friedeberg et Arnewalde, coupant la Poméranie de la Pologne et s'avançant vers la Pomérellie qui les sépare des chevaliers teutoniques. Les entreprises des margraves vers le N. leur suscitèrent des ennemis plus dangereux, car ils entraient en terre de suzeraineté danoise. Le Danemark était alors à l'apogée de sa grandeur. Waldemar Ier le Victorieux (1157-1182) et Canut VI (1182-1202), servis par le fameux chancelier Absalon, avaient porté des coups mortels aux Slaves païens de la Baltique. Après la chute d'Henri le Lion qui les tenait en échec, les Danois héritèrent de ses conquêtes; Bogislaw, duc de Poméranie, dut se reconnaître leur vassal, de même que les deux ducs de Mecklembourg; le comte Adolphe de Holstein fut vaincu. En 1197, le margrave de Brandebourg, Otton II, attaque Canut et ravage la Poméranie; l'année suivante une sanglante bataille reste sans résultat; mais l'allié du margrave, le comte de Holstein, finit par perdre tous ses Etats (1300-1302). Waldemar II, frère et successeur de Canut (1202-1241), prend le titre de roi des Danois et des Slaves, seigneur de la Nordalbingie; fort des sympathies du pape, il maintient ses avantages. Frédéric II lui cède tous les pays au N. de l'Elbe, avec Lubeck, Ratzebourg, Schwerin, toute la Slavie (Mecklembourg et Poméranie). Le Brandebourg ne désarme pas; en 1214, le margrave Albert II prend et reperd Stettin. En 1218, un traité intervient et la fille d'Albert II épouse un neveu du roi de Danemark. Les Allemands ne vinrent à bout de Waldemar II que par la trahison; le comte de Schwerin dressa un guet-apens et s'empara de sa personne (1223). Il le garda deux ans; l'anarchie affaiblit le Danemark dont le roi dut payer une rançon énorme; libre, il parut d'abord reprendre le dessus, mais succomba dans la bataille décisive de Borhövede (12 juil. 1227). Les margraves eurent leur part du butin; en 1231, Frédéric II leur donne le duché de Poméranie. Le duc de Stettin reconnut la suzeraineté des margraves, celui de Demmin y fut contraint aussi et perdit une partie de ses terres, entre autres Stargard, c.-à-d. le pays qui forme aujourd'hui le duché de Mecklembourg-Strelitz (1236); enfin, il reconnut les margraves pour ses héritiers, s'il mourait sans enfants. En 1250, le duc de Stettin céda l'Uckermark, en échange des droits du Brandebourg sur Wolgast. La Poméranie, très amoindrie et affaiblie, fut à partir de 1295 partagée en deux duchés : Poméranie-Wolgast, Poméranie-Stettin, séparés par la Peene et vassaux de la marche de Brandebourg.

Les margraves se tournèrent alors contre la Pomérellie, la province située à l'O. de la Vistule, et séparée par la Persante et la Küddow de la Poméranie. En 1269, le duc Mestwin, pour s'assurer l'aide des margraves contre son frère, se reconnaît leur vassal; il leur donne même Dantzig. Une fois consolidé, il appelle les Polonais qui chassent les Brandebourgeois. A sa mort (1295) éclate une querelle de succession très confuse, où les Polonais, les Poméraniens, les margraves de Brandebourg se combattent sans grand résultat; les Polonais, victimes d'une trahison, appelèrent les chevaliers teutoniques de Prusse; ceux-ci expulsèrent les troupes des margraves, mais égorgèrent leurs alliés polonais et prirent Dantzig (1308); puis ils s'entendirent avec les margraves qui leur abandonnèrent leurs droits (1309-1311). Les deux grands Etats fondés par la colonisation militaire allemande en pays slave venaient de prendre contact. On sait que plus tard leur union forma la monarchie prussienne, essentiellement militaire. — Du côté du Mecklembourg, divisé en trois ou quatre duchés, le Brandebourg, d'abord bon voisin, finit par s'attirer de nouvelles guerres. Albert III donna le Stargard en dot à sa fille mariée à un Mecklembourgeois; jamais, depuis, la marche ne put récupérer ce district, qui maintenant encore appartient au Mecklembourg (1300). Une attaque contre le duc de Rostock amena l'intervention du roi Eric de Danemark (1299-1301); un conflit fut pourtant évité; le roi et le margrave Waldemar réduisirent de concert les villes de la Baltique, Wismar, Rostock, Warnemünde (1311-1312); quand il s'agit d'attaquer Stralsund, Waldemar fit défection. Le résultat fut une coalition où entrèrent les rois de Danemark, de Suède et de Pologne, les petits princes ses voisins, le margrave de Misnie (1315). Le duc de Mecklembourg-Rostock seul infligea une défaite complète au margrave (1316); mais les coalisés eurent le tort de s'attarder devant Stralsund qu'ils ne purent réduire; les Mecklembourgeois envahirent la marche et furent de nouveau vainqueurs à Gransee (août 1316). Comme la coalition n'avait pas été effective, que les Allemands se défiaient des Danois, Waldemar put traiter avec ses adversaires isolément et rentrer dans l'alliance du roi Eric de Danemark. Néanmoins le fait d'avoir résisté à cet orage prouve la force du Brandebourg; ses frontières allaient presque de l'Erzgebirge et de la frontière de Bohême jusqu'à la Baltique; et ce n'était pas une collection de principautés distinctes, mais un Etat homogène, enfin uni sous un chef.

C'est à ce moment que s'éteignit la dynastie des Ascaniens. Waldemar mourut subitement (1319). Il ne restait qu'un héritier mâle des Ascaniens de Brandebourg, Henri le Jeune, fils mineur d'Henri de Landsberg, cousin de Waldemar. Le pays au delà de l'Oder le reconnut, mais il mourut dès 1320; le Priegnitz et l'Uckermark restèrent neutres sous la protection d'Henri le Lion de Mecklembourg, l'heureux adversaire de Waldemar; Agnès, veuve de ce dernier, revendiqua l'héritage concurremment avec le duc de Silésie, Henri de Janer; le tuteur d'Agnès, Rodolphe de Saxe, s'installa dans le centre de la Marche; le duc de Silésie céda au roi Jean de Bohême la Haute-Lusace, que ce dernier conquit, et le Lebus où se maintint Rodolphe; les Poméraniens empiétèrent sur l'Uckermark. En mars 1323, l'empereur Louis IV de Bavière donna la marche de Brandebourg à son fils aîné, encore mineur. Il ne put la préserver des dévastations des Polonais et des Lithuaniens, ni même en prendre complètement possession. Mais avant de continuer cette histoire il nous faut retracer les institutions données à la marche de Brandebourg par les Ascaniens; car ce sont ces institutions d'une nature très particulière qui en firent

un Etat à part en Allemagne et expliquent en bonne partie sa fortune.

INSTITUTIONS DE LA MARCHE DE BRANDEBOURG À L'ÉPOQUE DES ASCANIENS. — Le trait fondamental des institutions de la marche c'est que cet Etat, qui prolongeait l'Allemagne en pays ennemi, fut organisé spécialement pour l'offensive et la défensive, « dont le chef fût à la fois plus indépendant de son suzerain et plus maître de ses vassaux qu'aucun autre prince de l'empire. Cette idée, conforme à la nature des choses, a été acceptée par le suzerain, l'empereur d'Allemagne, et par les vassaux et sujets du margrave. Elle n'est écrite nulle part, mais on la reconnaît partout. » (Lavisse, *Etude sur l'une des origines de la monarchie prussienne*, p. 179.) Le margrave est un comte de la frontière, mais bien plus important qu'un comte : son territoire est sans limite fixe, car il peut l'agrandir aux dépens de l'ennemi ; il peut déléguer le droit de juger ; bien plus, il juge non pas au nom du roi, comme le comte et même le duc, mais en son propre nom, du moins sur la rive droite de l'Elbe, dans la terre slave par lui subjuguée. Le pouvoir judiciaire est des plus importants et est au moyen âge la mesure la plus sûre de la puissance ; ce privilège des margraves est donc capital. Les comtes ne réussirent à s'affranchir du pouvoir impérial que dans l'anarchie du XIIIe siècle ; les margraves en sont affranchis naturellement ; aussi, dans un domaine plus vaste, ont-ils sur leurs subordonnés une plus grande autorité. L'origine même de la population de la marche explique l'influence prépondérante du margrave ; propriétaire du sol qu'il a conquis, il y appelle des colons ; même dans la Vieille-Marche, dépeuplée par les terribles guerres du XIIe siècle (contre les Slaves et le duché de Saxe), il fallut repeupler ; on fit venir des colons de Saxe, des pays rhénans, des Pays-Bas. Quand on entama le pays slave la colonisation se fit de trois manières : tantôt par expulsion des Slaves auxquels on substitua les Allemands (Havelland) ; tantôt par occupation de terres restées vacantes ; tantôt en juxtaposant au village slave un village allemand qui l'absorbait. Les précédents occupants du sol furent donc presque partout éliminés ou germanisés ; dès le XIVe siècle cette œuvre est en grande partie accomplie. Les margraves de Brandebourg n'étaient d'ailleurs pas les seuls à appeler des colons allemands : leurs voisins de Mecklembourg, de Poméranie, de Silésie en faisaient autant, quoique Slaves d'origine. Les colons qui peuplèrent la Nouvelle-Marche vinrent d'abord de la Vieille-Marche et du pays d'Anhalt ; en second lieu des Pays-Bas ; les Hollandais défrichèrent et mirent en valeur des terres marécageuses à peu près inhabitées ; les Flamands peuplèrent en particulier le Fläming. A chacun des actes de la colonisation : expulsion des Slaves, attribution d'un sol vacant, superposition d'un village allemand au village slave, c'est le margrave qui préside. Ses vassaux, ses sujets lui doivent tout. Il eut soin de ne pas s'encombrer d'une haute noblesse ; sauf une exception, il ne créa de burgraves que dans la Vieille-Marche et les laissa disparaître dès le début du XIIIe siècle ; il le remplaça pour les fonctions judiciaires par des avoués. Il n'y eut dans le Brandebourg qu'une petite noblesse, essentiellement militaire ; tout fief de plus de six manses était frappé d'une redevance pécuniaire ; ces six manses étaient ce que le chevalier recevait en échange du service qu'il devait à son seigneur. Le paysan était plus libre qu'en terre allemande ordinaire ; il pouvait aliéner, transmettre son bien à sa fantaisie ; bientôt des seigneuries s'interposèrent entre lui et le margrave ; mais celui-ci n'en garda pas moins prise sur son sujet qui lui devait le service militaire.

Les villes, fondées en général au pied d'un château, reçurent de grands privilèges, mais sans être nullement affranchies de l'autorité margraviale. Le clergé même dut la subir ; presque toute la marche relevait des diocèses de Havelberg et de Brandebourg ; les monastères étaient, sur la rive droite de l'Elbe, cisterciens ou prémontrés ; ces moines ont contribué beaucoup à la mise en valeur de la terre. Dès l'origine se posa entre le clergé et le margrave la question de la dîme. La querelle se perpétua depuis Albert l'Ours jusqu'aux margraves Jean et Otton en 1237 et finit par une transaction ; la propriété de la dîme fut reconnue à l'évêque, mais celui-ci en concéda la jouissance aux margraves ascaniens en leur qualité de conquérants du pays.

L'administration de la marche de Brandebourg est assurée par les avoués, dont les circonscriptions, les avoueries, correspondent encore aux cercles actuels. L'avoué juge au nom du margrave, lève l'impôt, commande les troupes en son nom. Au-dessous est la juridiction urbaine et, dans le village, celle du bailli qui est très souvent l'héritier de l'entrepreneur qui a groupé les colons et leur a réparti leurs lots respectifs. Les vassaux du margrave (dans lesquels se fondent au XIIIe siècle les *ministériels* [V. ce mot]), échappent à la juridiction de l'avoué ; le margrave les juge ou les fait comparaître devant son « juge de cour ». Le margrave possède les revenus réguliers, afferme la pêche, la coupe des bois, les salines et les mines, prélève un droit sur les transports, bat monnaie, lève un impôt foncier, perçoit les revenus de justice ; il frappe, en outre, des aides ou impositions extraordinaires. L'armée est formée surtout de milices, fournies par les fiefs militaires, les villes et les villages. L'avoué qui est partout le factotum du margrave eût pu devenir dangereux, se fortifier dans son district, se rendre héréditaire dans sa charge, démembrer le Brandebourg ; la sagesse des margraves les sauva ; ils traitèrent l'avoué comme un fonctionnaire moderne, le changeant de circonscription, évitant non seulement que la fonction devînt héréditaire, mais même qu'elle fût viagère. Comme ils n'avaient pas de résidence fixe, ils voyageaient d'un château à un autre et pouvaient surveiller leurs subordonnés. En résumé, le margrave est presque souverain ; il n'a « pas eu de conditions à subir, de droits antérieurs à respecter », n'est pas séparé de ses sujets par tous les degrés de la hiérarchie féodale.

Cette constitution primitive s'altéra avec le temps, mais subsista en principe. Ruinés par leurs libéralités incessantes envers l'Eglise, par le luxe qu'ils étalaient à leur cour — et il y eut presque constamment plusieurs margraves, donc plusieurs cours à la fois — ils durent, pour payer, aliéner leurs revenus et leurs droits, battre monnaie avec des privilèges. C'est ainsi qu'ils perdirent presque tous leurs villages ; au XIVe siècle on trouve à peu près partout une seigneurie interposée, à qui le margrave a vendu ses droits ; le paysan échappe ainsi à l'action margraviale. Le résultat fut une décadence de la population rurale, souvent au profit des villes, qui elles aussi achetèrent des droits et par là accrurent leur liberté. A la fin du XIIIe siècle, des exactions financières provoquèrent de telles protestations que les margraves durent limiter leur droit de lever des aides (vers 1280). Une sorte de contrôle financier fut organisé et un conseil annuel nommé pour l'assurer. Ce fut l'origine des Etats provinciaux ; mais il y avait autant de conseils que de provinces de la marche de Brandebourg, et ces corps ne purent s'entendre contre le margrave qui continua de personnifier l'Etat. Le margrave resta bien le maître chez lui ; il réprima les envahissements des tribunaux ecclésiastiques ; les évêques de la marche demeurèrent ses subordonnés ; de leurs tribunaux on appelait non à l'empereur mais au margrave ; les deux ou trois seigneuries un peu sérieuses qui purent se constituer (Ruppin, Hohenstein, etc.) ne devinrent jamais puissantes ; les autres étaient pauvres comme le pays et morcelées ; aucune ville ne prit un développement exceptionnel ; aucune ne devint ville impériale. Le margrave, au nom de qui tout se faisait, était donc encore bien au-dessus de ses vassaux laïques et ecclésiastiques et de ses villes. Voilà pourquoi son pouvoir se retrouva presque intact après la terrible crise que subit le Brandebourg au XIVe siècle.

Les Margraves Bavarois. — Nous avons dit que l'empereur Louis de Bavière avait profité des troubles qui suivirent l'extinction de la dynastie ascanienne pour faire entrer la marche de Brandebourg dans sa maison, celle des Wittelsbach. Toutefois, son fils Louis ne put en prendre possession qu'après de longues luttes contre ses voisins et ses vassaux. Il fut battu par les Poméraniens à Prenzlau (1329) et à Kremmerdamm (1331), et obligé de conclure en 1338, un traité définitif par lequel il abandonnait toute prétention à la suzeraineté du Brandebourg sur la Poméranie, conservant seulement la faculté d'hériter des ducs de Poméranie si leur dynastie s'éteignait. D'autre part, Agnès, veuve de Waldemar, remariée à Otton de Brunswick, garda la Vieille-Marche jusqu'en 1344. Louis Ier abandonna l'administration de la marche à des délégués et y résida peu, surtout quand il eut épousé Marguerite Maultasche, héritière du Tirol (1342). Ce mariage le mit en conflit avec la maison de Luxembourg, dont le chef Charles, roi de Bohême, fut élu empereur à la mort de Louis de Bavière, père du margrave. Ce dernier soutint un anti-César, Gunther de Schwarzbourg, mais on lui opposa dans le Brandebourg un concurrent, le faux Waldemar. Dans l'été de 1348, se présenta à Wolmirstedt, où se trouvaient l'archevêque de Magdebourg et divers princes, un pèlerin qui se donna pour le margrave Waldemar; échappé à la mort, il aurait employé vingt années à un pèlerinage en Terre-Sainte. Les princes assemblés le reconnurent et les Brandebourgeois l'accueillirent avec enthousiasme; l'empereur Charles IV lui confirma son titre de margrave et il siégea comme tel à la diète de Cologne (1349). Le margrave bavarois préféra une entente à la lutte; il reconnut empereur Charles IV, lequel fit déclarer imposteur le faux Waldemar (1350). Mais celui-ci ne céda pas; la guerre continua; le roi de Danemark, allié des Bavarois, parut devant Berlin. Enfin Louis céda son margraviat de Brandebourg à son frère Louis le Romain (1351). Ce dernier contenta à prix d'argent les Ascaniens d'Anhalt: le faux Waldemar dut abdiquer (1355) et se retirer à Dessau (1351-1365), où il mourut l'année suivante (1356). Louis le Romain, qui régnait sur la marche avec son jeune frère Otton, le Paresseux (1351-1373), s'était tellement endetté qu'il se vit obligé d'engager la plus grande partie de ses provinces. Menacés par un autre de leurs frères, les margraves de Brandebourg conclurent un traité avec l'empereur Charles IV (1363): n'ayant pas d'enfants, ils assuraient leur succession à Charles IV, et, à son défaut, à Wenceslas son fils. En 1365, Otton resta seul margrave par la mort de son frère. C'était un esprit borné, sans énergie, et un dissipateur. En 1368, il vend à l'empereur la Basse-Lusace, que celui-ci incorpora à son royaume de Bohême. Depuis 1366, c'était Charles IV qui administrait le Brandebourg. Lorsqu'en 1373, Otton songea à rompre l'alliance et à léguer son margraviat à son frère Adolphe de Bavière, il réussit seulement à se faire expulser complètement. En dédommagement il reçut par le traité de Fürstenwalde des terres dans le Haut-Palatinat et 500,000 ducats; il mourut en 1379.

La Maison de Luxembourg. — Charles IV donna alors l'investiture de la marche de Brandebourg à son fils Wenceslas, en 1374, il avait fait conclure un accord en vertu duquel elle serait définitivement unie à la Bohême. C'eût été un événement de la plus haute portée, si la puissance de la maison de Luxembourg avait survécu à son fondateur. Wenceslas, encore très jeune quand il hérita du trône impérial (1378), était peu capable. Il transmit la marche de Brandebourg à son frère mineur Sigismond. Le désordre fut alors porté à son comble. Les nobles se faisaient la guerre les uns aux autres sans souci du margrave; la famille de Quitzow (dans le Priegnitz) acquit une grande influence; tandis que Charles IV avait rétabli l'ordre public, restauré le commerce et l'industrie, et rendu quelque prospérité au Brandebourg, ce malheureux pays était maintenant en pleine anarchie. Sigismond, absorbé par ses affaires de Pologne et de Hongrie, ne s'occupait pas de ses sujets; en 1388, il engagea la marche de Brandebourg à son cousin et créancier Josse de Moravie. Ce dernier pressura un peu les habitants, nomma administrateur un des deux chefs de la famille Quitzow. Quand Josse mourut (1411), la marche revint à Sigismond, qui neuf ans avant avait vendu la Nouvelle-Marche à l'ordre Teutonique. Par un acte du 8 juil. 1411, rédigé à Ofen (Budapest), il nomma administrateur dans le reste du Brandebourg le burgrave de Nuremberg, Frédéric de Hohenzollern.

Les Hohenzollern. — Frédéric de Hohenzollern avait rendu à Sigismond les plus grands services; au moment de son élection à l'empire il fut son agent le plus actif et représenta la voix du Brandebourg dans le collège électoral. C'est en reconnaissance de ces services que l'empereur le nomma successivement administrateur du Brandebourg, puis son héritier dans ce domaine, enfin margrave. Il n'est pas exact que l'origine de la souveraineté des Hohenzollern en Brandebourg ait été un prêt fait par le burgave de Nuremberg à Sigismond. Frédéric vint à bout des Quitzow après la mort des deux principaux (1414) et leur reprit vingt-quatre châteaux. Après avoir abattu cette famille, il put remettre l'ordre dans la marche et reçut enfin le titre de margrave par un acte signé à Constance le 30 avr. 1415; le 18 avr. 1417 il fut solennellement investi de la dignité électorale; il n'était plus question d'un droit de rachat que l'empereur s'était d'abord réservé. Ainsi s'implanta en Brandebourg la dynastie de Hohenzollern. La marche était loin d'avoir la même extension qu'à la mort de Waldemar l'Ascanien. Elle ne comprenait plus que la Vieille-Marche, la Marche Moyenne avec le Priegnitz; la Nouvelle-Marche était passée aux chevaliers teutoniques; l'Ukermark ne fut repris qu'en 1420; le comté de Ruppin devait rester détaché pour un siècle.

Frédéric Ier (1415-1440) n'en fut pas moins l'un des princes les plus puissants de l'Allemagne, même lorsque la question des Hussites le brouilla avec Sigismond; il prit part à ces expéditions auxquelles les Bohémiens infligèrent de cruels désastres; il mourut à Cadolzburg. A l'intérieur il avait ramené la noblesse à l'obéissance. Son fils *Frédéric II* (1440-1470) dompta les villes, rompit leurs ligues, bâtit le château de Berlin, s'entendit avec le pape pour forcer les évêques à la soumission (concordat de 1447); enfin il racheta pour 40,000 florins la Nouvelle-Marche à l'ordre Teutonique; il acquit Cottbus en Lusace (1455); il n'échoua qu'en Poméranie. En 1470 il abdiqua en faveur de son frère Albert-Achille et mourut un an après. — *Albert-Achille* (1470-1486) résida en général dans ses principautés de Franconie (Ansbach et Baireuth); cependant il acquit Krossen du côté de la Silésie (1482), et il avait forcé les Poméraniens à avouer sa suzeraineté (1479). Son grand titre au souvenir de la postérité est la *dispositio Achillea* par laquelle il régla la succession dans la maison de Hohenzollern (1473). Au cas où l'électeur aurait plusieurs fils, l'aîné hériterait de la marche de Brandebourg, le second des domaines de Franconie. Le grand avantage des Hohenzollern sur les Ascaniens c'est que la marche à laquelle était attachée la dignité électorale ne fut jamais divisée; la Bulle d'Or et la *dispositio Achillea* l'interdisaient également. Aux autres points de vue la nouvelle dynastie demeure inférieure à l'ancienne; il ne faut pas que la brillante cour tenue par Albert-Achille (ou Ulysse) à Ansbach nous fasse illusion. Le margrave de Brandebourg est pauvre et faible; nous donnerons à ce sujet des détails précis pour le début du XVIIe siècle. — *Jean Cicéron* (1486-1499) renonça à la suzeraineté sur la Poméranie en échange d'un traité qui faisait des Hohenzollern les héritiers éventuels du duché. C'était un prince érudit et économe, d'ailleurs si pauvre que pendant sa régence il ne put trouver à se marier. *Joachim Ier Nestor* (1499-1535) lutte contre le brigandage auquel se livrent même les seigneurs de sa cour; en 1524 il

acquiert le comté de Ruppin. Il avait épousé une princesse danoise avec droit d'héritage éventuel sur le Slesvig et le Holstein (1508). Il avait fondé à Francfort-sur-l'Oder une université bien médiocre sans doute ; mais qui forma des légistes, instrument futur de la transformation et de l'accroissement du pouvoir de l'électeur. Ennemi acharné des protestants, Joachim persécuta même sa femme qui dut s'enfuir. Il finit en démembrant le Brandebourg, au mépris des lois, donnant la Nouvelle-Marche à son second fils Jean de Custrin. Heureusement celui-ci mourut en 1571 sans héritiers, et son héritage revint à son neveu.

Les Hohenzollern de Brandebourg, héritiers de la Prusse et de Clèves.— Le fils aîné, *Joachim II*, surnommé *Hector* (1535-1571), introduisit la Réforme dans ses Etats (1539), suivant l'exemple que lui donnait son cadet plus résolu (1536). Il en tira de grands avantages : la sécularisation des biens ecclésiastiques qui l'enrichit un peu ; le fait que le Brandebourg est un pays réformé marque sa limite avec les pays voisins, l'isole et augmente sa prise sur ses sujets ; maintenant, il est le maître de l'école. De plus, Joachim II acquit des droits sur deux héritages très importants : la Silésie centrale (Liegnitz, Brieg et Wohlau) en 1537 ; le duché de Prusse en 1568. Le grand-maître qui sécularisa l'ordre Teutonique était un Hohenzollern de la branche d'Ansbach ; en cas d'extinction de cette branche, les héritiers étaient les margraves de Brandebourg ; à la mort du duc Albert, quand son fils Albert-Frédéric lui succéda, la Pologne, suzeraine de la Prusse, reconnut au margrave l'expectative de sa succession ; elle devait s'ouvrir cinquante ans après (V. Prusse).— *Jean-Georges* (1571-1598), fils et successeur de Joachim, eut d'abord fort à faire pour payer les dettes de son père ; il se garda, comme lui, de s'engager dans les guerres de religion, acheva la sécularisation de ses trois évêchés (Brandebourg, Havelberg, Lebns) et maria son fils, Jean-Sigismond, à Anna, fille du duc de Prusse, qui, de plus, avait par sa mère des droits sur l'héritage des duchés de Clèves, Julien et Berg, comtés de la Mark et Ravenstein (1594). Enfin il acquit Storkow, au S.-E. de Berlin. — *Joachim-Frédéric* (1598-1608) fut absorbé par le souci de cette double succession qui ne s'ouvrit qu'après sa mort. Il avait dû abandonner l'archevêché de Magdebourg, dont il était administrateur, quand il se maria, mais il y plaça un de ses fils. Depuis 1513, les Hohenzollern mettaient des princes de leur famille à la tête de l'archevêché, avec l'idée de se l'annexer au jour favorable. — *Jean-Sigismond* (1608-1619) vit s'ouvrir cette double succession de la Prusse et de Clèves qui changea complètement l'avenir de sa maison et adjoignit au Brandebourg les deux autres tronçons de la future monarchie prussienne. Il n'est pas sans intérêt de dire quel était à ce moment l'état de la marche et les ressources dont disposait le margrave au moment où allait s'ouvrir la guerre de Trente ans. Les Ascaniens et leurs successeurs ayant aliéné une grande partie de leurs droits, le margrave était pauvre. Les Etats provinciaux (il y en a autant que de grandes divisions, Vieille-Marche, Moyenne-Marche, Nouvelle-Marche, Priegnitz) ont presque tout le pouvoir, ils font à eux seuls une sorte de code pour les paysans ; non seulement ces Etats provinciaux s'entendent entre eux, mais ils communiquent aussi avec ceux des pays voisins ; tant l'autorité du prince a baissé dans ces régions ! La Réforme l'accrut un peu. Mais c'est à ce moment que l'on flanqua le margrave d'un conseil financier nommé par les Etats. Le service militaire ne fournissait qu'une bien médiocre armée ; les privilèges vendus ou octroyés avaient vidé les anciens cadres féodaux ; de quatre mille vassaux on était tombé à six cent soixante ; les villes ne donnaient plus sept mille soldats à la milice, mais deux mille à peine. Quelques centaines de gardes du corps autour de l'électeur, voilà le noyau de l'armée qui conquerra pour les descendants de Jean-Sigismond l'hégémonie de l'Europe. Les fonctionnaires étaient en même temps officiers de la couronne, attachés à la personne de l'électeur, sans attributions fixes ; à côté, il y avait les chefs de la noblesse. Il semblait que le Brandebourg eût perdu ses institutions d'autrefois. Cependant, en 1604, l'électeur Joachim-Frédéric avait créé le conseil secret qui centralisa les affaires, organisa une véritable administration placée sous la main du margrave. Mais tout cela ne faisait que commencer lorsqu'éclata la guerre européenne que l'on prévoyait depuis longtemps. A cette heure l'électeur est encore sans armée et sans argent à la merci des circonstances.

Succession de Clèves et de Juliers. Conversion de l'Electeur au calvinisme. — La succession de Clèves et de Juliers s'ouvrit le 25 mars 1609 par la mort du duc Jean-Guillaume. Il était fou et n'avait pas d'enfants ; aussi l'éventualité de cette succession était-elle prévue depuis longtemps ; beaucoup de prétendants se mirent en ligne ; trois principaux : l'électeur de Saxe, en vertu d'une inféodation renouvelée vers 1540 ; l'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg comme représentants des droits des filles de l'avant-dernier duc à qui Charles-Quint avait promis l'héritage à défaut de mâles en 1546. L'électeur de Brandebourg, Jean-Sigismond, était époux d'Anne, la fille du duc de Prusse et de Marie-Eléonore ; celle-ci était la fille aînée de l'avant-dernier duc de Clèves, sœur du dernier ; le duc de Neubourg avait épousé une sœur cadette de Marie-Eléonore, mais en avait eu un fils ; il réclamait au nom de celui-ci, déclarant que Marie-Eléonore n'avait pu transmettre ses droits à une fille. La question se compliquait de la rivalité des protestants et des catholiques ; le Rhin allait-il rester entièrement catholique ? isolant et menaçant les Provinces-Unies ? les trois prétendants étant protestants, l'empereur voulut séquestrer le pays. Toute l'Allemagne armait, Henri IV, l'Espagne, les Provinces-Unies allaient prendre part à la guerre générale qui s'annonçait. Les deux principaux prétendants, Neubourg et Brandebourg, se mirent d'accord par la convention de Dortmund (10 juin 1609) pour administrer le pays en commun ; la cour impériale se prononça pour le duc de Saxe ; l'archiduc Léopold avait envahi les duchés contestés. L'assassinat de Henri IV ajourna la guerre générale. — Les représentants du Brandebourg et de Neubourg se brouillèrent et chacun d'eux chercha au dehors un appui ; Wolfgang, fils du duc de Neubourg, épousa la fille du duc de Bavière, Maximilien, chef du parti catholique en Allemagne, et se fit catholique. Alors Jean-Sigismond, pour se concilier les Hollandais, se fit calviniste. C'était une conversion bien dangereuse, car le Brandebourg et la Prusse étaient foncièrement luthériens et les deux branches du parti réformé se haïssaient. En Prusse il avait été très difficile d'obtenir la tutelle du duc régnant, faible d'esprit (1605) ; si la noblesse polonaise eût voulu accueillir la noblesse prussienne, la fusion eût été faite et le duché incorporé au royaume de Pologne. Jean-Sigismond, appuyé par les villes, s'était fait renouveler la tutelle et avait enfin obtenu la reconnaissance de sa qualité d'héritier en 1611, au prix de grandes concessions aux catholiques de Prusse. Dès que l'on sut sa conversion au calvinisme, une vive agitation régna en Brandebourg et en Prusse. Dans l'électorat, Jean-Sigismond s'en tira par un édit de tolérance (1614), l'abandon de son *jus reformandi* (droit de changer la religion de ses Etats) ; il comprima facilement de petits soulèvements. En Prusse le conseil provincial agit contre les calvinistes, qui furent exclus de toute dignité, et réduisit encore les droits du duc. Si les premiers résultats du changement de religion de l'électeur de Brandebourg paraissent avoir été mauvais, il faut dire qu'ils étaient compensés par de réels avantages. Le luthéranisme subordonnant l'Eglise à l'Etat avait déjà accru la force de ce dernier, mais avait engagé les souverains dans la controverse religieuse ; l'électeur réglait les affaires religieuses de concert avec le consistoire qu'il présidait et avec son superintendant, sorte d'évêque laïque

qui nommait les pasteurs; l'électeur, jusque-là mêlé aux querelles religieuses, entouré de théologiens, s'en dégagea par son passage à la foi calviniste; tandis que dans toute l'Allemagne la religion primait tout et guidait la politique, dans le Brandebourg la politique passa au premier plan; ce qui fut très utile à l'avenir des Hohenzollern.

Cependant, effrayés de l'attitude de leurs alliés, Espagnols et Hollandais, qui agissaient chez eux comme en pays conquis, les représentants des maisons de Brandebourg et de Neubourg conclurent un partage provisoire des duchés (convention de Xanthen, 1614), Clèves allant au Brandebourg, Juliers à Neubourg. Mais leurs alliés gardèrent les places occupées; les duchés rhénans sont et resteront un champ de bataille. La question de succession ne pourra être réglée définitivement qu'après la fin de la guerre de Trente ans.

Acquisition du duché de Prusse.— En août 1618 mourut Albert-Frédéric, duc de Prusse; la situation était d'autant plus mauvaise que le duché était pris entre la Suède et la Pologne qui allaient se combattre. Grâce à l'habileté du comte Schwarzenberg, ambassadeur à Varsovie, Georges-Guillaume, fils et successeur de Jean-Sigismond, obtint au bout de deux ans l'investiture du duché de Prusse.

La Guerre de Trente ans. — Jean-Sigismond était mort en déc. 1619. Son fils *Georges-Guillaume* (1619-1640) était un esprit faible, irrésolu, ballotté entre des tendances et des conseillers hostiles. Sa mère Anne était restée luthérienne, sa femme, une palatine, était zélée calviniste. Anne fiança sa fille à Gustave-Adolphe, roi de Suède, à l'insu de Georges-Guillaume; le mariage se fit à Stockholm. Au début de la guerre de Trente ans, l'électeur de Brandebourg, peut-être fidèle à l'amitié traditionnelle des siens pour les Habsbourg, maintint à peu près sa neutralité; ses sujets détestaient l'électeur palatin comme calviniste (Georges-Guillaume l'avait reconnu roi de Bohême) et ne voulurent pas lui accorder asile. Enfin ses états provinciaux ne lui donnaient pas de quoi avoir une armée. Désarmé et impuissant, il faillit pourtant être victime de la défaite du parti réformé, et, malgré sa neutralité, quoiqu'on eût à peu pres suivi les conseils de Schwarzenberg, légitimiste et favorable à la maison d'Autriche, non seulement il vit la guerre ravager ses possessions (Mansfeld pilla le Brandebourg et en emporta 5,000 chariots de butin), mais l'édit de restitution lui imposait de rendre les biens sécularisés de 3 évêchés et de 120 monastères. On parlait de rétablir l'ordre Teutonique. L'intervention victorieuse de son beau-frère de Suède le sauva. Ce n'est pas qu'ils fussent très bons amis. Gustave-Rodolphe, combattant la Pologne, avait pris, en Prusse, Pillau ; les Etats du duché avaient voté la guerre contre le roi de Suède, contre qui Georges-Guillaume essaya même une campagne où ses soldats l'abandonnèrent; c'est en Prusse que Gustave-Adolphe remporta les succès qui, avec l'intervention de la France, décidèrent enfin le roi de Pologne à un armistice de six ans (trêve d'Altmark, 26 sept. 1629) qui laissait à son adversaire ses conquêtes. Quand Gustave-Adolphe entra en Allemagne la guerre se fit à Brandebourg, sans que le souverain osât encore prendre un parti; les Impériaux occupent et habitent ses places, lèvent des contributions de guerre chez lui. Gustave-Adolphe reprend Francfort et Landsberg, mais l'électeur l'empêche de secourir à temps Magdebourg. Le roi est obligé de lui imposer son alliance (Berlin, juin 1631). L'électeur y reste fidèle tant qu'il vit, mais, après la mort de Gustave-Adolphe, il revient bientôt à l'empereur, s'assure l'administration de Magdebourg, la reconnaissance de ses droits sur la Poméranie, une suspension de l'édit de restitution pour quarante ans. Pour chasser les garnisons suédoises, il appelle les Impériaux que Baner défait à Wittstock (1636). L'ouverture de l'héritage poméranien avive encore le zèle impérialiste de l'électeur Georges-Guillaume, d'autant plus que les Suédois sont solidement installés en Poméranie. La guerre, de plus en plus sauvage, achève la ruine matérielle du Brandebourg; sur 330,000 hab. il en reste à peine 190,000 ; les villes sont rasées, les villages brûlés. Voilà quel était le triste état des choses quand la mort de Georges-Guillaume fit passer le gouvernement aux mains de son fils Frédéric-Guillaume.

Le Grand Electeur. — *Frédéric-Guillaume*, connu sous le nom de *Grand Electeur*, régna de 1640 à 1688. C'est le premier de ces grands hommes qui créèrent la monarchie prussienne. Nous avons vu l'héritage qu'on lui laissait : des pays dévastés où il n'était plus maître que de nom. Il ne recula pas devant la tâche qui lui incombait et l'accomplit entière. Il était né à Berlin en 1620. Il subit dans son enfance les misères de la terrible guerre de Trente ans; à Custrin il en était à ne pas savoir la veille ce qu'il mangerait le lendemain; il vit défiler beaucoup des hommes de guerre célèbres; il assista aux funérailles de son oncle Gustave-Adolphe (1633), jouit quelque temps d'un repos relatif auprès du vieux duc de Poméranie à Stettin (1631-1634). Les dangers croissant, comme le jeune Frédéric-Guillaume était le seul des Hohenzollern qui fût héritier des quatre fragments de la future monarchie, Brandebourg, Prusse, duchés rhénans et Poméranie, son père voulut le mettre à l'abri; il l'envoya en Hollande où il étudia à l'Université de Leyde et apprit à connaître dans le pays le plus riche de l'Europe les bienfaits de l'organisation industrielle, commerciale, militaire qu'il donna plus tard à ses propres Etats. Quand il en prit possession, il se mit à l'œuvre dès le début. Entretenu par sa mère, sœur de l'électeur palatin, par sa grand'mère, fille de Guillaume le Taciturne, dans la haine de l'Autriche et l'attachement au parti protestant, il se rapprocha de la Suède, s'affranchit du contrôle de Schwarzenberg, dévoué à l'empereur, et signa un armistice de deux ans (1641); il songea même à épouser Christine de Suède. Le Brandebourg étant dégagé (sauf cinq places et la Vieille-Marche gardées par les Suédois), il passa en Prusse, obtint du roi de Pologne l'investiture et vint lui prêter serment à Varsovie. En mai 1643 la Suède traite et ne garde plus que trois places chez lui. S'appuyant sur la France, l'électeur de Brandebourg obtient encore que les Hollandais et les Hessois évacuent ses duchés rhénans. En trois ans il avait à peu près récupéré ses Etats; sa diplomatie, déjà cauteleuse et habile, lui valut l'estime des politiques du temps. Il s'occupa de restaurer le Brandebourg, appelant des colons, défrichant, ensemençant les terres incultes, commençant même le canal de la Sprée à l'Oder. La guerre qui avait si durement malmené le Brandebourg avait bien affaibli les pouvoirs locaux, impuissants en face de l'étranger; de plus, les nouveaux colons ne connaissent d'autre maître que l'électeur qui les a appelés. Celui-ci sera donc au moins plus maître chez lui que ne furent ses ancêtres. En 1647 il épousa une princesse d'Orange, personne remarquablement douée.

Quand vint enfin la paix de Westphalie, l'électeur de Brandebourg, dont le rôle dans la guerre avait été si faible, ne fut nullement sacrifié. Il est vrai que les Suédois gardèrent la Poméranie citérieure avec Stettin et Rugen ; mais l'autre moitié de la Poméranie revint au Brandebourg et il fut plus qu'indemnisé par la sécularisation à son profit de l'évêché de Cammin (en Poméranie), Halberstadt et Minden (en Westphalie) et de l'archevêché de Magdebourg; ce dernier ne lui revint complètement qu'en 1680, à la mort de l'administrateur saxon. L'acquisition de Halsberstadt et de Magdebourg l'arrondissait au S.-O., autant que celle de la Poméranie au N. Après ces agrandissements, les Hohenzollern de Brandebourg règnent sur 110,840 kil. q. et plus d'un million de sujets; après la maison d'Autriche, aucun Etat si vaste n'existe en Allemagne.

Acquisition de la souveraineté en Prusse. — Frédéric-Guillaume avait trop bien compris le danger qu'il y avait à rester désarmé, pour ne pas se préoccuper avant tout d'augmenter ses forces militaires; il les porta à

26,000 hommes. Il songea même un moment, sous l'influence de son conseiller, le prince Georges-Frédéric de Waldeck, à former une sorte de confédération protestante de l'Allemagne du Nord, dirigée contre l'Autriche. Les affaires de Pologne l'en détournèrent. La guerre avait éclaté entre Charles-Gustave, roi de Suède, et la Pologne. L'électeur de Brandebourg négocia avec la Suède, demandant l'Ermeland (en Prusse), la Lithuanie, puis le district de la Netze et la Cujavie pour relier ses possessions prussiennes et allemandes; mais il eut soin de ne pas se déclarer; négociant d'autre part avec la Hollande ennemie de la Suède, et se donnant à la Pologne pour un vassal fidèle. Les grandes victoires de Charles-Gustave (prise de Varsovie et de Cracovie en 1655) effraient l'électeur; il négocie avec le tzar, avec Cromwell, avec l'empereur, pour combattre la Suède; et, en même temps, occupe la Prusse polonaise sous prétexte de la défendre. Mais Charles-Gustave remonte au N., bloque l'électeur dans Kœnigsberg et le force à entrer dans son système. Par le traité de Kœnigsberg le duché de Prusse, grossi de l'Ermeland, devient vassal de la Suède (17 janv. 1656). Le soulèvement général des Polonais, l'hostilité des Danois, forcent le roi de Suède à chercher des alliés. Il s'entend avec l'électeur à Marienbourg (5 juin 1556); la Prusse reste vassale de la Suède, mais reçoit Posen et Kalisch, qui la réunissent au Brandebourg. Aussitôt qu'il a signé, l'électeur communique le traité à la Pologne et à l'empire, déclarant avoir été contraint. Il prend part à la glorieuse bataille des trois jours (Varsovie, 27-30 juil. 1656); mais à son tour le tzar intervient, réclamant lui aussi la suzeraineté de la Prusse. Les difficultés croissant, Charles-Gustave signe un nouveau traité avec le grand électeur, le traité de Labiau (20 nov. 1656); cette fois il lui reconnaît la souveraineté en Pologne; c'était un grand pas de fait. Sur-le-champ le grand électeur informe la Pologne, se déclarant prêt à trahir la Suède. Il le fit l'année suivante lorsque l'Autriche se joignit aux ennemis de Charles-Gustave. Par le traité de Wehlau (19 sept. 1657), la Pologne reconnaît la souveraineté de la Prusse, renonçant à ses droits de suzeraineté. La coalition s'étend : Pologne, Autriche, Brandebourg, Danemark, Hollande combattent la Suède. Quand on traite, au congrès d'Oliva (3 mai 1660), sous la médiation de la France, le grand électeur obtient définitivement la souveraineté en Prusse; fait énorme, car non seulement il commence le démembrement de la Pologne, mais il assure presque aux Hohenzollern l'égalité avec les têtes couronnées. Il fallait maintenant faire reconnaître cette souveraineté en Prusse et y consolider son pouvoir. Les Etats, dirigés par les Kalkstein et les Rode, restèrent obstinément fidèles à la Pologne, niant qu'on pût disposer d'eux sans leur aveu; mais la Pologne les abandonna; l'électeur-duc recourut à la violence, fit enlever Rode et, en 1663, après quelques concessions, fit reconnaître solennellement sa souveraineté en présence d'un ambassadeur polonais. La lutte contre les Etats continua; mais la résistance faiblit, malgré les nouvelles levées d'impôts; Kalkstein, d'abord gracié, fut enlevé en Pologne et mis à mort, malgré les protestations des Polonais (1671). A partir de ce moment, les Etats devinrent un docile instrument.

Grâce surtout à son armée, le grand électeur put jouer un rôle dans les affaires générales de l'Europe. En 1672 il s'allia d'abord au Danemark et aux princes protestants pour secourir la Hollande; il vendit ensuite sa neutralité à Louis XIV pour 800,000 livres et l'évacuation de ses possessions sur le Rhin et en Westphalie (traité de Vossem, 6 juin 1673); l'année suivante, il reprit les armes et envahit l'Alsace avec les Impériaux; battu par Turenne, il fut rappelé chez lui par une attaque des Suédois. Il remporta sur leur vieux général Wrangel l'éclatante victoire de Fehrbellin (28 juin 1675) et conquit la Poméranie; une campagne d'hiver en Prusse ne fut pas moins heureuse (1679). Ainsi commençait la réputation militaire de l'armée brandebourgeoise. Louis XIV ne lui permit pas d'en profiter et l'obligea à restituer toutes les conquêtes faites sur la Suède, sauf quelques cantons (traité de Saint-Germain-en-Laye, 29 juin 1679). Cachant son désappointement, le grand électeur conclut une alliance secrète avec la France (25 oct. 1679). Il ne prit aucune part aux projets de coalition soulevés contre Louis XIV par les abus des *Chambres de réunion*, et s'entremit pour maintenir la paix. La révocation de l'édit de Nantes et la succession palatine rompirent l'accord avec la France; se rapprochant de l'Autriche, il lui abandonna ses droits sur les principautés de Liegnitz, Brieg, Wohlau (succession ouverte en 1675) et sur celle de Jœgerndorf (confisquée en 1623); il demanda seulement en échange le petit cercle de Schwiebin (1686). Quand il mourut, il pouvait se vanter d'avoir définitivement assuré l'union au Brandebourg du duché de Prusse, des duchés rhénans, et, pour son compte, accru ses possessions de 33,000 kil. q. par l'héritage poméranien et les compensations obtenues en échange de la partie abandonnée. Il avait énormément amélioré la situation matérielle de ses Etats, dont la population atteignait maintenant 1,500,000 âmes; plus de 21,000 protestants français vinrent chercher un asile dans la marche; ils y apportèrent des industries qui bientôt furent florissantes, et contribuèrent notablement à la fortune de leurs protecteurs. Le grand électeur avait créé une armée redoutable et grâce à laquelle il put conquérir la souveraineté en Prusse, préparant ainsi l'érection du duché en royaume. Il a donc tous les titres pour figurer en tête des créateurs de la monarchie prussienne. — Son fils *Frédéric III* (1688-1701-1713) fit un nouveau pas; allié de l'Autriche contre la France, il en obtint après de longues négociations l'érection du duché de Prusse en royaume (1701). Ce n'est pas ici le lieu de raconter cette histoire. Il nous faut d'ailleurs arrêter notre récit au point où le Brandebourg s'absorbe dans le royaume de Prusse (V. Prusse).

A.-M. Berthelot.

Bibl. : Küster, *Bibliotheca historica Brandeburgensis*; Breslau, 1743; supplément, Berlin, 2 vol., 1768. — Du même, *Collectio opusculorum historiam marchicam illustrantium*; Berlin, 1731-1733, 2 vol. — Riedel, *Codex diplomaticus Brandeburgensis*; Berlin, 1839-1867, 4 parties en 36 vol. — *Mærkische Forschungen* (une vingtaine de vol., publiés depuis 1841 par le *Verein für die Gesch. der Mark Brandenburg*). — Voigt, *Gesch. des Brandenburgisch-preussichen Staats*; Berlin, 1878, 3e édit. — Fix, *Die Territorialgeschichte des Brandenburgisch-preussischen Staats*; Berlin, 1884, 3e édit. — Droysen, *Der Staat des grossen Kurfursten*; Leipzig, 1863-1865, 3 vol. — En français, v. surtout les ouvrages et articles de M. Lavisse, notamment *Etude sur l'une des origines de la monarchie prussienne*.

BRANDEBOURG Ville (En allemand *Brandenburg*, corruption du vieux nom wende *Brennibor*). Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. de Brandebourg, district de Potsdam, sur le Havel, qui sépare la vieille ville (Altstadt sur la rive droite), de la nouvelle (Neustadt sur la rive gauche). L'aspect de la ville est pittoresque avec ses sept églises dont l'une gothique, le *Marienberg* qui la domine et les îles du Havel dont l'une renferme le bourg de *Dom-Brandenburg*, avec son ancien couvent de prémontrés et son église du début du XIIIe siècle (crypte du XIe ou XIIe). La ville compte 29,066 hab.; elle a une industrie active, vannerie, soierie, etc.; la culture maraîchère est florissante dans les environs. — Enlevée aux Havelliens par Henri Ier (928), Brandebourg fut disputé pendant plus de deux siècles entre Slaves et Allemands (V. Brandebourg [histoire]). Elle eut beaucoup à souffrir pendant la guerre de Trente ans. En nov. et déc. 1848 l'Assemblée nationale prussienne y siégea jusqu'à sa dissolution.

A.-M. B.

Bibl. : Jork, *Brandenburg in der Vergangenheit und Gegenwart*; Brandebourg, 1880. V. aussi la bibl. de l'article général sur la prov. et l'électorat de Brandebourg.

BRANDELON (Bot.). Un des noms vulgaires du Bouillon blanc (*Verbascum thapsus* L.) dans le centre de la France.

BRANDER (Georg-Friedrich), mécanicien allemand, né

à Ratisbonne le 28 nov. 1713, mort à Augsbourg le 1er avr. 1783. Il montra pour la mécanique des dispositions précoces, fit à Nuremberg et à Altdorf les études de mathématiques et de physique indispensables, et se rendit en 1734 à Augsbourg où il gagna d'abord sa vie en fabriquant des instruments de chirurgie et où il s'établit ensuite constructeur d'instruments de mathématiques, de physique et d'astronomie. Son habileté lui valut rapidement une réputation égale à celle des mécaniciens les plus renommés de l'Angleterre. Appelé par les savants de Saint-Pétersbourg, Paris, Munich, Vienne, il préféra rester à Augsbourg d'où il eut, de 1765 à 1776, avec l'astronome français Lambert, une intéressante correspondance publiée à Berlin en 1783 par Jean Bernoulli. L'Académie des sciences de Munich l'admit parmi ses membres, et celle de Copenhague lui décerna son grand prix de 1799. Il a inventé ou perfectionné de nombreux instruments: le polymétroscope dioptrique (lunette à micromètre), le microscope solaire, le micromètre de verre, la balance hydrostatique, la planchette géométrique, le baromètre portatif pour la mesure des hauteurs, le goniomètre amphidioptrique, le sextant à miroir, le quart de cercle à miroir de Hadley, le déclinatoire et l'inclinatoire magnétiques, un compas de proportion, une petite machine pneumatique, etc., etc. On lui attribue aussi la construction, en 1737, des premiers télescopes qu'on ait vus en Allemagne; mais il paraît peu probable qu'inventés dès 1609 par l'un des lunetiers Metzu, d'Alkmaër (Hollande), ou Jansen, de Middlebourg, ils n'aient pas pénétré plus tôt chez nos savants voisins. Les ouvrages laissés par Brander se composent de dissertations en allemand, toutes publiées à Augsbourg de 1764 à 1781 (format in-8), dans lesquelles se trouvent décrits chacun de ses instruments et qui en portent le nom respectif, et d'un traité assez original: *Arithmetica binaria seu dyadica*, etc. (Augsbourg, 1767, in-8). Léon Sagnet.

BRANDÉRION. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Hennebont; 581 hab.

BRANDES (Johann-Christian), acteur et écrivain dramatique allemand, né à Stettin le 15 nov. 1735, mort à Berlin le 10 nov. 1799. Il eut une jeunesse difficile et aventureuse. Il était fils d'un négociant, et, son père ayant fait faillite, il fut d'abord apprenti, puis domestique. En 1756, il s'engagea dans la troupe de Schœnemann, qui, après avoir donné une série de représentations à Lubeck et à Hambourg, fut obligée de se dissoudre. Brandes entra, comme secrétaire, dans une agence de publicité, puis revint au théâtre; il eut même pendant quelque temps la direction du grand théâtre de Dresde et du théâtre de Hambourg. Il se retira de la scène après avoir perdu sa femme et sa fille, et vécut successivement à Stettin et à Berlin. Brandes ne fut qu'un acteur médiocre, mais il écrivit quelques comédies qui ont gardé de la valeur; ce sont surtout : *der Gasthof oder Trau, schau, wem!* (1767) ; *der geadelte Kaufmann* (1769) et *der Graf von Olsbach* (1778). Son drame d'*Ariadne* a été mis en musique par Benda (1778) et par Reichardt (1780). Le plus intéressant de ses ouvrages est peut-être son autobiographie (Berlin, 1799-1800, 3 vol.), qui a paru en abrégé dans une traduction française avec les Mémoires d'Iffland et d'autres acteurs. Il a donné une édition complète de ses œuvres dramatiques en huit volumes (Hambourg et Leipzig, 1790-1791). — Sa femme, *Esther-Charlotte* Brandes, née Koch (1742-1786), fut une actrice distinguée; un de ses meilleurs rôles fut celui d'Ariane. — Leur fille, *Charlotte-Wilhelmine-Franziska*, ou, de son nom d'artiste, Mina Brandes (1765-1788), eut du succès comme cantatrice; quelques-unes de ses compositions musicales furent publiées après sa mort. A. B.

BRANDES (Rudolf), pharmacien-chimiste, né à Salzufien (Allemagne) le 18 oct. 1795, mort à Salzufien le 3 déc. 1842. Il a le premier signalé la présence d'alcaloïdes dans plusieurs végétaux, notamment l'aconit, la belladone, la ciguë, le datura, la jusquiame. Il a fondé un répertoire de chimie (1827) et un journal de pharmacie. Il a donné avec P.-A. Cap *die Elemente der Pharmaceutik* (Hanovre, 1841, gr. in-8). Voici la liste de ses principales publications : *Découverte de l'aconitine, de l'atropine, de la daturine, de la cicutine, de l'hyoscyamine* (*Journ. Ph. et Ch.*, t. VI, 47, 250, 282) ; *Moyen de distinguer la baryte de la strontiane* (*id.*, t. VII, 288); *Sur le Croton tiglium* (*id.*, t. XI, 143) ; *Sur le Castoreum* (*id.*, t. VII, 288) ; *Sur le Kermès* (*id.*, t. XVII, 416) ; *Stéaroptène de térébenthine* (*id.*, t. XXVI, 129); *Analyse de la tourbe de Marienbad* (*id.*, t. XXIV, 570); *Réaction du chlore et de l'ammoniaque sur la quinine* (*id.*, 572) ; *Acide cholestérique* (*id.*, 575) ; *Cocine et acide cocinique* (id., 652) ; *Acide rhubarbarique* (*id.*, t. XXV, 264) ; *Acide hypochloreux* (id., t. XXII, 144); *Sur l'émétique ; sa composition* (*id.*, t. XVIII, 535). Ed. B.

BRANDES (Georg-Morris-Cohen), esthéticien danois de famille israélite, né à Copenhague le 4 fév. 1842. Il étudia la philosophie sous Brœchner et, après avoir débuté fort jeune par des articles de journaux et de revue, il publia une critique des doctrines de R. Nielsen (*le Dualisme dans notre philosophie contemporaine ;* Copenhague, 1866). Pendant un séjour à Paris (1866-67), ayant subi l'influence du positivisme et du radicalisme, il en devint le plus brillant vulgarisateur en Danemark. Dans ses monographies, dans ses grands ouvrages tous consacrés à la critique littéraire, dramatique, religieuse, philosophique et sociale, et dans ses conférences comme docent à l'Université de Copenhague, il imite la manière de Sainte-Beuve et applique la méthode de Taine, qu'il prit pour sujet de sa thèse de doctorat : *l'Esthétique française contemporaine* (1870). N'ayant pu obtenir la chaire d'esthétique, encore vacante depuis la mort de Hauch (1872), il alla s'établir à Berlin (1877), où ses talents déjà fort appréciés lui permirent de faire bonne figure dans la presse allemande, mais ses amis de Copenhague s'étant cotisés pour lui assurer une pension de 4,000 couronnes pendant dix ans, afin de le fixer dans sa ville natale, il y rentra en 1883 et reprit ses conférences à l'Université, qui n'avaient jamais été totalement interrompues. Outre une importante série d'études sur *les Grands Courants dans la littérature du* XIXe *siècle* (I, la Littérature des émigrés, 1872; 2e édit., 1877 ; II, l'Ecole romantique en Allemagne, 1873 ; III, la Réaction en France, 1874 ; IV, le Naturalisme en Angleterre: Byron et son groupe, 1874; V, l'Ecole romantique en France, 1882), on lui doit : *Etudes esthétiques* (1868 ; 2e édit., 1888) ; *Critiques et portraits* (1870 ; 2e édit., 1885) ; *Poètes danois* (1877) ; *Auteurs et œuvres de littérature contemporaine en Europe* (1883) ; *les Propagateurs des idées modernes* (1884) ; *Impressions de Pologne; de Russie* (1888), ainsi que des essais sur : *Sœren Kierkegaard* (1877) ; *Esaias Tegner* (1878); *Benjamin Disraeli* (1878) ; *Ferdinand Lassalle* (1881); *Bjœrson et Ibsen* (1882) ; *Ludvig Holberg* (1884). Quoique ses jugements ne soient pas exempts de partialité, son talent d'exposition, la finesse de ses analyses, la nouveauté de ses aperçus, le sérieux de ses recherches et le relief de son style, le font lire même de ceux qui n'approuvent ni son radicalisme politique et religieux, ni son cosmopolitisme. — Son frère *Carl-Edvard-Cohen* Brandes, né à Copenhague le 21 oct. 1847, commença par traduire deux drames sanscrits et publier deux volumes sur *la Scène danoise* (1880) et *la Scène étrangère* (1881), avant de faire jouer les pièces suivantes : *Remèdes* (1880); *Fonds mouvant* (1882) ; *une Visite* (1882 ; 2e édit., 1884); *Garman et Worse*, tiré du roman norvégien d'A. L. Kjelland (1883); *Fiançailles* (1884); *une Rupture* (1885); *Amour* (1887); *Prédominance* (1888). De 1874 à 1877, il publia avec son frère le *XIXe Siècle*, revue. Depuis 1880, il représente au Folkething les démocrates de Rudkjœbing. B-s.

BRANDEVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Damvillers; 791 hab.

BRANDI (Giacinto), peintre italien, né à Poli en 1623, mort à Rome en 1691. Elève de Lanfranco, il a peint un grand nombre de tableaux d'église, notamment à Gaëte (cathédrale de Santa-Annunziata). Le musée de Dresde possède de lui un *Moïse portant les tables de la loi*, et un *Dédale mettant les ailes d'Icare*, fort médiocres.

BRANDILLE (Charpente). Les charpentiers appellent ainsi les trous qu'ils percent dans les chevrons au travers des pannes, pour y placer des chevilles de fer et joindre ces pièces ensemble; c'est ce qu'on appelle *brandir* les chevrons.

BRANDILLOIRE (Jeu). Forme primitive de l'*escarpolette* (V. ce mot) et de la *balançoire* (V. ce mot). On désigne encore dans le centre de la France, principalement en Touraine, sous le nom de *brandilloire* une balançoire formée de deux cordes attachées aux branches d'un ou de deux arbres et réunies par une planchette sur laquelle on se place soit debout soit assis pour se balancer. On désigne encore sous le nom de *brandilloire* une branche d'arbre sur laquelle on se place pour lui imprimer un mouvement de bas en haut et de haut en bas. L.-F. P.

BRANDIS (Christian-August), philosophe allemand, né à Hildesheim le 13 févr. 1790, mort en 1867, fils du savant médecin *Joachim Dietrich* (1762-1846). Il était professeur à Copenhague, à Berlin, enfin à l'Université de Bonn, et s'est surtout occupé de l'histoire de la philosophie. En 1813 il publiait son premier ouvrage: *Commentationes eleaticæ* (Altona, in-8). Dix ans plus tard, c'était une édition de la métaphysique d'Aristote, puis ses *Scholia in Aristotelem* (Berlin, 1836), puis ses *Scholia græca in Aristotelis metaphysicam* (Berlin, 1837). Ses véritables titres sont un *Handbuch der Geschichte der griechisch-römischen Philosophie* (Berlin, 1835-1844, 1850, 1853, 1857, 1860), ainsi qu'une *Geschichte der Entwickelung der griechischen Philosophie und ihrer Nachwirkungen im römischen Reiche*, dont la première partie, jusqu'à Aristote, parut à Berlin en 1862, et la seconde, qui s'étend des stoïciens et des épicuriens jusqu'aux néoplatoniciens, en 1864.

BRANDISITE (V. Clintonite).

BRANDIVY. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Grandchamp; 1,098 hab.

BRANDL (Vincent), historien tchèque contemporain, né en 1834 à Brünn (Brno). Il a été professeur d'histoire et est actuellement directeur des Archives du margraviat de Moravie. Il a publié en allemand et en tchèque de nombreux travaux relatifs à l'histoire de cette province ou des pays voisins: *Handbuch der mærischen Vaterlandes Kunde* (1859); *Dissertation sur la situation de Velehrad* (en tchèque, 1862); *les Livres de Tovačovsky* (1868); *le Livre de Rosemberg* (1872); tous fort importants pour l'histoire du droit tchèque; la *Correspondance de Charles de Zerotin* (1870); La *Biographie de Dobrovsky* (Brno, 1883, en tchèque). Il a collaboré aux *Revues du Musée de Prague* et de la *Matice Morave* et à l'*Encyclopédie tchèque* de M. Rieger (Naučny Slovnik), à laquelle il a fourni d'importantes notices sur la Moravie. L. L.

BRANDMULLER (Grégoire), peintre suisse, né à Bâle le 25 août 1661, mort le 7 juin 1691. Il vint à Paris en 1678, fut reçu dans l'atelier de Charles Lebrun, qui l'employa aux travaux décoratifs qu'il dirigeait à Versailles. Mariette rapporte qu'il se rendit familière la manière de son maître, au point de donner le change. Il obtint trois prix à l'Académie de peinture et à la suite de quelques démêlés avec les peintres ses rivaux, il se retira en Suisse, travailla pour quelques cours allemandes, où il s'acquit la réputation de bon peintre d'histoire et de portrait.

Bibl.: Mariette, *Abecedario*, I, 482-83.

BRANDO. Ch.-l de cant. du dép. de la Corse, arr. de Bastia à 9 kil. N. de cette ville; 1,754 hab., répartis en plusieurs hameaux dont le plus important est celui d'*Erbalunga*, bâti sur le rivage et sur un rocher formant presqu'île. Les autres hameaux sont groupés à mi-côte. La route qui fait le tour de la Corse cotoie constamment, de Bastia à Erbalunga, le bord de la mer; de l'autre côté se trouvent des collines couvertes d'oliviers et de vignes et enfin une assez haute montagne, aussi est-ce une charmante promenade pour les habitants de Bastia. A deux kilomètres avant d'arriver à Erbalunga, on trouve la petite chapelle de *Lavasina*, séparée de la mer par la route et remplie d'ex-votos; le 8 sept. pèlerinage très fréquenté. Un peu plus loin, sur le flanc d'une colline se trouvent la grotte de Brando, découverte en 1841 et célèbre pour ses stalactites, et la source dite la Marmoraghia. On arrive enfin à Erbalunga, joli village en partie moderne. Non loin de là se trouve un vaste bâtiment, fondation particulière dirigée par des bénédictines et destiné à l'éducation. — Brando produit des oranges, des citrons, des cédrats destinés à la confiserie, beaucoup de fruits, des vins, et élève un grand nombre de vaches destinées à produire le lait et le beurre pour l'approvisionnement de Bastia. — Quelques distilleries de fleurs. Pêcheries. Corazzi.

BRANDON. I. Droit féodal. — Signe mis sur un immeuble saisi afin de faire connaître qu'il était placé sous l'autorité de la justice. C'était un bâton fiché en terre et au haut duquel était fixé un bouchon de paille, ou un morceau de toile ou d'étoffe. Pour les maisons on dressait une croix, ou on attachait à la porte, sur panonceaux, un écusson aux armes du seigneur ou du roi. Par la voie du brandon c'étaient surtout les fruits pendants par branches ou par racines qui étaient saisis pour arrérages de cens ou de rentes. Le seigneur de fief pouvait exercer la mainmise sur le fief (saisie féodale) pour défaut de dénombrement, sans employer cette procédure de brandon ou d'arrêt, mais le seigneur censier devait y recourir (art. 74 C. de Paris). On admettait qu'à défaut de meubles un créancier devait être autorisé à saisir les fruits des immeubles affermés.

II. Droit moderne. — C'est la saisie des fruits pendants par branches ou par racines (C. de proc. I, liv. V, tit. IX, art. 626 à 635). Bien que ces fruits soient immeubles par nature, c'est une saisie mobilière et le prix qui en provient se distribue par contribution; en effet l'adjudicataire achetant les fruits pour les enlever, l'objet auquel tend la saisie est la récolte, c.-à-d. une chose mobilière. Cette saisie (art. 626 C. proc. civ.) n'est possible que dans les six semaines précédant l'époque ordinaire de la maturité des fruits. Même pendant cette période, elle cesserait de procéder en cas de vente de bonne foi des fruits ou en cas de saisie immobilière déjà transcrite (art. 682 C. proc.). Après la récolte, les fruits ne peuvent plus être saisis par la saisie-brandon, mais par la voie ordinaire de la saisie des meubles, la saisie-exécution. Les règles de cette dernière saisie, sous la réserve de règles particulières, relatives au gardien de la saisie (le garde-champêtre), au procès-verbal de saisie, etc., s'appliquent à la saisie-brandon. Selon l'opinion commune la vente doit être faite par les commissaires-priseurs, au chef-lieu de leur établissement et, ailleurs, par ces mêmes officiers en concurrence avec les notaires, les huissiers et les greffiers. La saisie-brandon ne peut être pratiquée qu'en vertu d'un titre exécutoire, selon la règle générale des saisies. Notons que le propriétaire, quoique non muni d'un titre exécutoire, peut faire saisie-gagerie des fruits de son locataire ou de son fermier; mais cette saisie-gagerie ne doit pas être confondue avec la saisie-brandon. P.-L. C.

III. Histoire religieuse. — *Dimanche des brandons*. Nom donné anciennement au premier dimanche de carême, parce qu'en ce jour-là le peuple allumait des feux, dansait à l'entour et parcourait les rues et la campagne,

en portant des brandons. On a rattaché l'origine de cet usage à des vestiges des fêtes de Cérès.

IV. Marine. — Artifice incendiaire employé sur les brûlots. C'est une gargousse remplie d'une composition formée de : 8 parties, en poids, de salpêtre, 4 de soufre en poudre, 4 de pulvérin, 1 de camphre.

Bibl. : Histoire du droit.— Guyot, *Répert. de Jurisprudence* ; Paris, 1783, t. II, p. 109 in-4. — De Laurière, *Glossaire du droit français;* Niort, 1881, pp. 94 et 95, in-4.

BRANDON. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Matour ; 670 hab.

BRANDON. Ville d'Angleterre, comté de Durham ; 10,850 hab. A pris récemment de l'extension à cause de l'exploitation de mines de houilles et de fer sur son territoire.

BRANDON-Head. Promontoire rocheux qui commande au S. de la grande baie de Kerry (Irlande) et l'embouchure du Shannon. Elevé de 1,000 m., il se voit de très loin en mer.

BRANDON (John-Raphaël), architecte et dessinateur anglais, né en 1817, mort à Londres le 8 oct. 1877. Elèves de W. Parkinson, John-Raphaël Brandon et son frère *Josuah-Arthur* Brandon, né en 1822, mort en 1847, étaient déjà très connus dans la pratique des affaires quand, s'adonnant à l'étude spéciale de l'architecture anglaise du moyen âge, ils préparèrent les trois ouvrages qui devaient faire leur réputation et faciliter singulièrement le retour de l'Angleterre au style ogival. Ces ouvrages sont : 1° *Analysis of Gothic Architecture* (Londres, 1847, in-fol., et 1849, 2 vol. in-4), dont le texte est accompagné de plus de sept cents exemples de portes, fenêtres et autres éléments parfois peu connus d'églises de villages ; 2° *Parish Churches* (Londres, 1848, in-fol.; 4e éd., 1858, 2 vol. gr. in-8), publication des plus importantes dans laquelle se trouvent reproduites soixante-trois vues perspectives d'églises ; 3° *Open Timber Roofs of the Middle ages* (Londres, 1849, in-4.), collection de détails d'architecture présentés en géométral et en perspective et reproduisant les trente-cinq voûtes les plus intéressantes des églises anglaises du moyen âge. Citons encore une monographie importante, *Norfolk Churches* (1847, in-4). Comme architecte, John-Raphaël Brandon a exécuté, en collaboration avec M. Richtie, une grande église du rite catholique apostolique dans Gordon Square, à Londres, et seul la petite église de Saint-Pierre, près de Haymarket, ainsi qu'une troisième église à Knightsbridge. Charles Lucas.

Bibl. : *The Builder;* Londres, 1847, t. V, in-4. — L. Stephen, *Dictionary of national biography;* Londres, 1886, t. VI, in-8.

BRANDON (Jacob-Emile-Edouard), peintre français contemporain, né à Paris en 1831. Elève de Picot et de M. Montfort, cet artiste est entré à l'Ecole des beaux-arts en 1849. Les principales œuvres qu'il a exposées sont : *la Canonisation de Sainte Brigitte ; la Jettatura di borgo San Spirito* (Salon de 1861) ; *la Dernière Messe de Sainte Brigitte* (S. 1863) ; *la Charité de Sainte Brigitte* (S. 1863) ; *le Dimanche de la plèbe romaine au Transtévère*, ensemble des peintures murales exécutées par l'auteur dans l'oratoire de Sainte Brigitte, à Rome, aquarelle (S. 1865. Médaille) ; *le Baiser de la mère de Moïse* (S. 1866) ; *le Sermon de Daïan Cardozo, à la synagogue d'Amsterdam, le 22 juil. 1866* (S. 1867. Médaille) ; *les Fils de M. Octave Feuillet*, portraits (S. 1868) ; *la Leçon de Talmud* (S. 1869) ; *le Sabbat* (S. 1870). M. Brandon, qui n'a pas exposé depuis nombre d'années, est représenté au musée de Lille par un tableau : *l'Improvisatore, campagne romaine.* Ad. T.

BRANDONNET. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Montbazens ; 341 hab.

BRANDONVILLERS. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Saint-Remy-en-Boizemont ; 241 hab.

BRANDT (Sébastian), poète allemand (V. Brant).

BRANDT (Jean), magistrat, philologue et commentateur belge, né à Anvers en 1559, mort en 1639. Il suivit des cours de droit successivement aux Universités de Louvain, d'Orléans et de Bourges, où il fut l'élève de Cujas. Il visita ensuite l'Italie et l'Allemagne, revint se fixer à Anvers, et devint secrétaire de la commune. Ces fonctions importantes ne l'absorbèrent pas tout entier, et il écrivit plusieurs ouvrages de philosophie et d'histoire. En voici les plus importants : *Elogia Ciceroniana Romanorum domi miltiæque illustrium* (Anvers, 1612) ; *C. Julii Cæsaris opera* (commentaire très estimé, Francfort, 1606); *Spicilegium criticum in omnia Apuleii opera* (Francfort, 1621); *De perfecti et veri senatoris officio* (Anvers, 1633); *Vita Philippi Rubens.* E. H.

Bibl. : Paquot, *Mémoires.* — Van der Meers, *Notice sur Brandt*, dans la *Biog. nat. belge.*

BRANDT (N...), diplomate allemand du XVIIe siècle. C'est à tort que la liste des ambassadeurs et ministres de France publiée par Guérard mentionne Brandt parmi les résidents de France en Brandebourg en 1657. En juin 1657, ce personnage, qui jouissait de la confiance particulière de l'électeur Frédéric-Guillaume, fut envoyé par lui à Mazarin. Il repartit de France en novembre, chargé d'une mission pour notre ministre *Blondel* (V. ce nom), et arriva à Berlin le 2 déc. Le 12 mars 1658, l'électeur écrivait à Mazarin pour lui annoncer qu'il renvoyait Brandt de nouveau vers lui. Cette famille de Brandt a d'ailleurs fourni d'autres diplomates aux différents États allemands. Un d'entre eux était ministre de Prusse à Vienne en 1737. L. F.

BRANDT (Georges), chimiste suédois, né en 1694 dans la province de Westmanie, mort en 1768 à Stockholm, où il était directeur du laboratoire de chimie. Le nom de Brandt reste attaché à l'histoire de l'arsenic et du cobalt. S'il n'a pas réellement découvert l'arsenic, il a le mérite d'avoir décrit le premier ce métal et d'en avoir indiqué le premier les propriétés les plus caractéristiques. Avant Brandt, le minerai de cobalt, employé dès le XIVe siècle dans la préparation de l'émail bleu, était considéré comme un minerai de cuivre. Brandt démontra que le *régule de cobalt* (métal) était un corps très rapproché du fer, attirable à l'aimant, découverte qui fut ensuite confirmée par les recherches de Lehmann et de Bergmann. Voici la liste de ses principales publications : *Sur les Demi-métaux* (Act. Acad. Upsal, 1735) ; *Attraction de l'or et du mercure* (id., 1731) ; *Sur l'Alcali volatil ou ammoniaque* (id., 1746) ; *Sur la Chaux* (id., 1749) ; *Sur le Fer* (id., 1751) ; *Dissolution de l'or dans l'eau forte* (id., 1748) ; *Sur le Sel marin* (id., 1753) ; *Sur la Séparation de l'or au moyen du vitriol* (id., 1652) ; *Séparation du fer et du cuivre* (id., 1764) ; *Expérience sur le vitriol de fer* (id., 1741). Ed. B.

BRANDT (Enevold), aventurier danois, né en 1736, décapité à Copenhague le 28 avr. 1772. Etant assesseur à la cour suprême depuis 1764 et chambellan (1769), il contribua à l'élévation de son ami Struensée, fut comtifié avec lui (1771) et devint grand-maître de la garde-robe à la cour de Christian VII. Il travaillait à se substituer au tout-puissant ministre, lorsqu'il fut arrêté avec lui le 17 janv. 1772, et, malgré son insignifiance, condamné à mort pour avoir frappé le roi dément dans leurs jeux de vilain. B-s.

BRANDT (Heinrich-Franz), médailleur suisse, né le 13 janv. 1789 à La Chaux-de-Fonds, mort à Berlin le 9 mai 1845. Après un apprentissage septennal, il vint à Paris auprès de son compatriote Droz, graveur de monnaies, et en 1813 il obtint le premier grand prix de Rome. Nommé en 1817 premier graveur de la monnaie de Berlin, il devint en 1824 professeur et membre de l'Académie des beaux-arts de cette ville. Son œuvre per-

sonnel, fort remarquable, comprend une soixantaine de pièces, intéressant plus particulièrement l'Allemagne.

G. P–I.

BRANDT (Heinrich von), général prussien né à Lakiin (Prusse occid.) en 1789, mort à Berlin le 23 janv. 1868. Il servit dans l'armée prussienne, dans l'armée du grand-duché de Varsovie (1807-1813), rentra dans l'armée prussienne; en 1831 il reçut la capitulation de l'armée polonaise de Woroniecki qui se retira sur le territoire prussien. Il prit sa retraite en 1857. Il a publié des ouvrages militaires estimés: *Grundzüge der Taktik der drei Waffen* (Berlin, 1833; 3e éd. 1859), souvent réédité et traduit dans toutes les langues; *der kleine Krieg* (Berlin; 2e éd. 1850); *Aphorismen über bevorstehende Ænderungen in der Taktik* (Berlin, 1868), publication posthume.

BRANDT (Johann-Friedrich), naturaliste et médecin allemand, né à Jüterbock le 25 mai 1802, mort à Merekuk (Esthonie) le 3 juill. 1879. Reçu docteur à Berlin en 1826, privat-docent de botanique en 1828, il passa à l'Académie des sciences de Pétersbourg en 1831 et fut professeur de zoologie à l'Institut pédagogique et de 1851 à 1869 à l'Académie médico-chirurgicale. Brandt fit un très grand nombre de voyages d'exploration dans toute l'Europe, puis en Crimée et dans le Caucase. Une foule de genres et d'espèces zoologiques et botaniques lui ont été dédiés. Ses publications sont très nombreuses. Citons seulement, avec Ratzeburg, *Medicinische Zoologie* (Berlin, 1827-1833, 2 vol. in-8) ; *Beiträge zur näheren Kenntniss der Säugethiere Russlands* (Saint-Pétersbourg, 1855, in-4); *Beiträge zur Naturgeschichte des Elens* (1870); des articles importants *sur le mammouth*, etc.

Dr L. Hn.

BRANDT (Carl-Joachim), ecclésiastique et érudit danois, né à Nyborg le 15 août 1817. Il fut directeur de la haute école grundtvigienne de Marielyst (1856), pasteur de Rœnnebæk (1860) et succéda à son maître Grundtvig comme aumônier de l'hospice de Vartov à Copenhague (1872). Il a publié quelques discours, des oraisons funèbres, des ouvrages de pédagogie religieuse, des *Psaumes et Chants religieux* avec A. Leth (Nestved, 1864) ; *le Chanoine de Lund, Christiern Pedersen et ses écrits* (1882); *Nos Psautiers depuis la réformation* (1886); *le Psalmiste Hans-Christensen Sthen* (1888). Il a, en outre, édité le texte ou la traduction de beaucoup d'anciens ouvrages: *les Psaumes danois* (Copenhague, 1846-47, 2 vol.) avec C.-N. Helweg; *Lucidarius* (1849); *Légendes*, traduites en vers (1850 ; 3e édit. 1887) ; *Ecrits danois de Christiern Pedersen*, avec R.-Th. Fenger (1851-56, 5 vol.); *Morceaux d'ancien danois* (1857); *Lectures monastiques du moyen âge* (I-IV, 1858-1865) ; *Anciens Poètes danois* (1860-61) ; *Poésies romantiques du moyen âge* (1870-77, 3 vol.). Il fut un des fondateurs du *Journal ecclésiastique danois* (1845).

B-s.

BRANDT (Frederik-Peter), jurisconsulte norvégien, né à Aamlid le 24 juill. 1825. Il fit dès 1853, comme agrégé en droit, des conférences à l'Université, y devint lecteur (1862), professeur (1866), et assesseur à la cour suprême (1872). Versé dans l'ancienne langue norraine et l'un des fondateurs de la *Société de paléographie* norvégienne (1849), il a traduit la *Saga de Hœrd Grimkelsson* (1849), édité avec divers collaborateurs : *les Codes de Christian V, 1687* (1852), *de Christian IV, 1604* (1855) ; *la Procédure de Schweigaard* (1854) ; *les Leçons sur le droit personnel par P.-J. Collett* (1865-66, 2 vol.); *Répertoire de jurisprudence pratique* (t. I-III, 1854-1863) ; *Recueil d'arrêts notables de la cour suprême, de 1815 à 1835* (1855) ; et publié quelques ouvrages de sa composition : *les Biens en droit norvégien* (1867; 2e édit. 1878); *l'Assurance maritime* (1876) ; *Leçons sur l'histoire du droit norvégien* (1880-83, 2 vol.), ainsi que de nombreux mémoires et articles sur ce dernier sujet.

B-s.

BRANDT (Karl) célèbre machiniste allemand, né à Darmstadt le 15 juin 1828, mort à Darmstadt le 27 déc. 1881. Il réorganisa de 1857 à 1881 la machinerie de 24 théâtres. C'est lui qui établit, d'après les indications de Wagner, le fameux théâtre de Bayreuth. Son frère et élève, *Fritz*, né à Darmstadt le 25 fév. 1846, obtint de grands succès au théâtre de la cour de Munich et à Berlin où il dirige la machinerie depuis 1876.

BRANDT (Joseph), peintre polonais contemporain, né en 1841 à Szczebreszyn, près de Varsovie. Il a étudié la peinture à Munich. Il excelle surtout à rendre les scènes historiques, et les types de la vie polonaise. Ses principaux tableaux sont les suivants : *Chevaliers polonais traversant un bras de mer; le Roi Sobieski marchant sur Vienne* (très remarqué à l'Exposition de Vienne en 1873 ; ce tableau appartient à l'empereur d'Autriche) ; *Avant-postes de Cosaques ; Uhlans dans un village*, etc.

L. L.

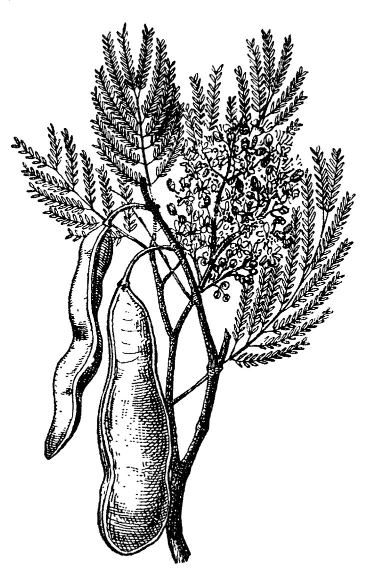
BRANDYWINE (La). Rivière des Etats-Unis, affluent du Delaware. La Brandywine (la rivière Brandy au temps de la domination hollandaise) est un cours d'eau de peu d'étendue qui prend sa source dans les collines du S-E. de la Pennsylvanie, entre dans l'Etat de Delaware dans la partie la plus septentrionale et vient se jeter dans le fleuve Delaware, un peu en amont de Newcastle. A peu de distance de son embouchure, la Brandywine reçoit le Christiania Creek et devient navigable depuis ce point pour les grands bâtiments. A un mille au-dessus du confluent de la Brandywine et du Christiania et entre les deux rivières est située la ville de Wilmington, la plus importante de l'Etat (42,000 hab. en 1880) par sa population, son commerce et son industrie. — Washington fut vaincu le 11 sept. 1777, sur les bords de la Brandywine, par le général Howe. L'armée anglaise, forte de 16,000 hommes, avait été embarquée le 30 juin à New-York. Washington, dont le camp était établi dans l'Etat de New-Jersey, ne savait si Howe se dirigerait au nord vers Boston ou au sud vers Charleston ou Philadelphie. Le 30 juil. il reçut avis que la flotte anglaise avait été aperçue du cap May, mais avait disparu bientôt vers l'Est, sans entrer dans l'estuaire du Delaware. Le commandant en chef de l'armée américaine s'en fut alors attendre à Philadelphie l'annonce de l'apparition de Howe sur un point quelconque de la côte. Il sut bientôt que la flotte ennemie était entrée dans la baie de Chesapeake. Le 27 août Howe débarqua à Head of Elk, point situé à l'extrême-nord de la baie, à vingt-cinq lieues de Philadelphie. Ce long détour avait eu pour objet d'éviter les travaux de défense accumulés sur le fleuve Delaware devant la grande cité pennsylvanienne où siégeait alors le Congrès. Washington avec 15,000 hommes dont quelques régiments de milice, attendit les Anglais derrière la petite rivière de Brandywine. Le 11 sept., il fut attaqué de front par l'Allemand Knyphausen, tandis que Cornwallis, remontant la rivière, la franchit quelques milles plus haut et tourna l'aile droite américaine commandée par Sullivan. Cette aile fut mise en déroute. Le centre dut céder à son tour. Washington retira ses troupes à Chester, puis de là à Germantown, sur la rivière Schuylkill. La victoire de la Brandywine livrait Philadelphie aux Anglais. Howe y entra le 25 sept. 1777, le Congrès ayant fui d'abord à Lancaster, puis à York au delà du Susquehannah.

A. Moireau.

BRÂNDZA ou **BRÎNDZA**, médecin et botaniste roumain contemporain, docteur en médecine et licencié ès sciences de la Faculté de Paris, professeur d'histoire naturelle à l'Université de Bucarest. Il s'est surtout occupé de botanique, science pour laquelle il a montré des aptitudes toutes spéciales et sur laquelle il a écrit plusieurs travaux importants, entre autres un mémoire sur le *Jaborandi*, publié dans la *Revue Contemporaine* de Bucarest. On cite aussi de lui un travail sur la *Trichinose*, inséré dans la *Revue scientifique* de la même ville.

J. Monnier.

BRANDZEIA (Bot.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses, établi par M. H. Baillon (*Adansonia*, IX, p. 215, *tab.* VI) et remarquable en ce qu'il établit le passage des Cæsalpiniées aux Mimosées. L'unique espèce connue, *B. filicifolia* H. Bn., est un petit arbre inerme, originaire des îles orientales de l'Afrique tropicale. Ses feuilles sont alternes, bipinnées et composées d'un très grand nombre de petites folioles. Les fleurs, disposées en grappes terminales très rameuses, sont régulières avec un calice de quatre à cinq sépales, une corolle de cinq pétales à peu près égaux et dix étamines fertiles à filets libres, très longs, recourbés vers l'extrémité. L'ovaire, supère et pluriovulé, devient à la maturité une gousse oblongue, comprimée, couverte d'un duvet velouté ferrugineux et renfermant un nombre variable de graines albuminées. (V. H. Baillon, *Hist. des pl.*, II, pp. 151 et 196.) Ed. Lef.


Brandzeia filicifolia.

BRANGES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château; 132 hab.

BRANGES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Louhans; 1,996 hab.

BRANGES (marquis de), diplomate français (V. Barillon [Paul]).

BRANGUES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Morestel; 734 hab.

BRANICKI. Famille polonaise aujourd'hui éteinte. Plusieurs de ses membres se sont distingués dès le XIIe siècle; mais leur biographie n'a pas d'intérêt pour l'histoire générale. Au XVIIIe siècle, *Jean-Clément* Branicki, né en 1688, mort à Bialystok le 9 oct. 1771, a joué un rôle politique et militaire considérable. Il était par sa mère arrière-petit-fils du célèbre Etienne Czarniecki. Il fit ses études militaires en France; de retour en Pologne, il devint successivement staroste, porte-étendard, hetman (1735), voiévode de Cracovie et enfin grand hetman (1752). En 1745 il envoya offrir au prince de Conti la succession éventuelle au trône de Pologne; il rechercha pour son pays l'alliance de la France, de la Suède et de la Turquie. Il protesta contre l'élection de Stanislas Poniatowski, qui était son beau-frère, mais il le reconnut ensuite. Il fit partie de la Confédération de Radom et soutint de son argent celle de Bar. Patriote ardent, mais caractère indécis, il mourut à temps pour ne pas voir le premier partage de la République. L. L.

BRANICKI (François-Xavier), né en Ukraine dans la première moitié du XVIIIe siècle, mort en 1819. Il fit ses études militaires dans l'armée française et se distingua pendant la guerre de Sept ans. De retour dans son pays, il se lia avec Stanislas Poniatowski, qui, devenu roi, le combla de faveurs. Il devint successivement staroste, grand veneur, grand hetman de la couronne. Il fut l'un des chefs du parti qui appela la Russie en Pologne, combattit la confédération de Bar et fit partie de celle de Targowica. Après le dernier partage de la Pologne, il devint général dans l'armée russe. Sa correspondance avec Stanislas Poniatowski a été publiée en 1872, à Cracovie, par M. Gumplowicz. L. L.

BRANICKI (Xavier Korczak-), né vers 1815, mort le 20 nov. 1879, à Siout, en Egypte. Il a été un des personnages les plus considérables de l'émigration polonaise. En 1849, il fonda à Paris un journal, *la Tribune des Peuples*. Pendant la guerre d'Orient il accompagna le prince Napoléon à Constantinople. Possesseur d'une grande fortune, il en fit l'usage le plus généreux; au mois d'août 1870, il offrit au gouvernement français une somme de 500,000 fr. pour le soulagement des blessés. Naturalisé Français, il a été conseiller municipal et maire de la commune de Montrésor. Il a été l'un des fondateurs du Crédit Foncier. Il a publié quelques écrits politiques, notamment : *Etudes sur les nationalités slaves* (Paris, 1879). L. Leger.

BRANIS. Curieuse oasis de la vallée de l'Oued-Abdi (Aurès, dép. de Constantine), à une demi-journée de marche au N.-E. de Biskra, a un petit nombre de palmiers mariés aux arbustes et aux arbres fruitiers de l'Europe.

BRANISS (Karl-Christlieb-Julius), philosophe allemand, né à Breslau le 18 sept. 1792, mort le 2 juin 1873. Après avoir étudié la philosophie de 1810 à 1816 à Berlin, puis à Breslau, il fut nommé, en 1823, professeur à Gœttingue et en 1826 à Breslau. On a de lui quelques ouvrages dont voici les principaux : *Die Logik in ihrem Verh. zur Philosophie geschichtl. betrachtet* (Berlin, 1823); *Ueber Schleiermacher Glaubenslehrer* (Berlin, 1824); *Grundriss der Logik* (Breslau, 1829); *System der Metaphysik* (Breslau, 1834). Il avait entrepris une vaste histoire de la philosophie. Le premier volume, qui parut à Breslau en 1842, sous ce titre : *Geschichte der Philosophie seit Kant*, contient, résumée à grands traits, l'histoire de la philosophie jusqu'au moyen âge. Mais Braniss n'a pas donné suite à ce travail.

BRANKER (Thomas), mathématicien anglais (V. Brancker).

BRANKOVITCH. Famille serbe dont les principaux représentants ont été :

1° Au XIVe siècle *Vouk* Brankovitch. Il avait épousé la fille du tsar serbe Lazar Greblianovitch. Quand les Turcs envahirent la Serbie, Vouk conseilla d'abord de faire la paix avec eux. Plus tard, à la suite d'une rivalité avec son beau-frère, Miloch Obilitch, il trahit son pays en amenant ses troupes trop tard sur le champ de bataille de Kosovo (1389). Les Turcs l'en récompensèrent en lui confiant le commandement d'une partie du pays vaincu, puis ils le firent tuer, se méfiant de sa fidélité. Il fut enterré à Krouchevats et son nom est resté un objet d'exécration dans les chants populaires. Karageorges fit ouvrir son tombeau et jeter ses dépouilles au vent. En 1858, le prince Michel Obrenovitch défendit même à ses sujets de donner à leurs enfants le nom de *Vouk*, nom d'un traître et d'un renégat. On a contesté récemment la réalité de cette trahison.

2° *Grégoire-Georges* Brankovitch, fils du précédent. Il servit dans l'armée de Bajazet II et fut fait prisonnier par Tamerlan. Il réussit à se racheter et essaya de se constituer une principauté en Serbie. Il en fut tour à tour empêché par l'empereur grec et par les Turcs; il finit cependant par obtenir une partie de la Serbie méridionale. En 1427, après la mort d'Etienne Lazarevitch, il devint despote de Serbie; mais le sultan Murat refusa de le reconnaître et il dut céder aux Hongrois Belgrade. Sa fille Mara épousa le sultan Amurat; chassé de Serbie par son beau-père, Grégoire Brankovitch alla vivre à l'étranger, à Agram, à Raguse, enfin à Bude. Il réussit à exciter la Hongrie contre les Turcs, marcha contre eux avec Jean Hunyade et se fit rendre les provinces serbes, et deux de ses fils auxquels le sultan avait fait crever les yeux. Après la prise de Constantinople il vit sa principauté envahie de nouveau par les Turcs. Les Hongrois lui offrirent de

le secourir à la condition qu'il se convertirait au catholicisme, il refusa ; à la suite d'un conflit aigu avec leurs généraux il fut mis par eux en prison ; il réussit à sortir de captivité et mourut en 1457.

3° *Lazare* l'aveugle, fils du précédent. Il avait épousé la fille du ban d'Albanie. Il mourut au mont Athos.

4° *Etienne*, son frère cadet, aveuglé également par les Turcs. Il émigra en Syrmie après la mort de son père et devint despote de Serbie après la mort du troisième fils.

5° *Lazare*, qui fut despote de 1457 à 1459 ; il avait épousé Hélène Paléologue. L. L.

6° *Georges*, fils d'Etienne et d'Angéline. Il porta le titre de despote en 1498 et en 1499, puis embrassa l'état ecclésiastique. Après avoir passé trois ans au monastère de Krusedol, qu'il avait fondé, et où il prit le nom de Maxime, il émigra en Valachie. Le succès de son ambassade auprès de Bogdan lui fit conférer la dignité de métropolitain qu'il abandonna peu de temps après. Il revint en Syrmie, reprit un moment le titre de despote, puis retourna en Valachie, où il fonda le fameux monastère d'*Argis* (V. ce mot). Il mourut à Krusedol le 18 janv. 1516. Sa mémoire est restée en grande vénération chez les Serbes et les Roumains qui ont fait de lui un saint. La vie de Maxime, écrite par un contemporain, a été publiée par M. Vukomanovitch dans le *Glasnik* (1859, XI, 115-129), et reproduite par M. Hajdeu (*Arch.*, II, 65, 68). J. Monnier.

7° *Jovan*, qui fut despote de 1499 à 1503.

8° *Vouk* Zmaï, fils de Georges. Il fut despote de 1461 à 1497, combattit avec les Hongrois contre les Turcs et établit en Serbie et dans le Banat 70,000 Serbes.

9° *Georges II*, né dans le Banat en 1647, mort à Eger en 1711. Il fut le dernier de la race. Il entra au service du prince de Transylvanie Apafy et fut pendant plusieurs années son ministre à la cour de Constantinople. Il passa ensuite au service de l'empereur Léopold qui lui donna les titres de baron, de comte et de voïévode serbe. A son instigation un grand nombre de Serbes des environs de Prizren émigrèrent en Hongrie. Il méditait d'affranchir la Serbie; ses compatriotes lui offraient le titre de despote, mais le gouvernement autrichien prit ombrage de son ambition et le fit arrêter. Malgré les protestations de ses compatriotes et de la Russie, il fut interné à Eger où il mourut. Il écrivit pendant sa captivité une histoire des Serbes jusqu'au règne de Léopold Ier, qui est restée inédite. En 1743 ses restes furent transportés au monastère de Krouchedol, dans la Frouchka Gora. L. L.

Bibl. : Grégoire Urechi, *Chronique de Moldavie*, édit. Em. Picot. — Safarik, *Geschichte der sudslavischen Literatur;* Prague, 1864-65, III, 122, in-8. — Em. Picot, *les Serbes de Hongrie;* Prague, 1873, 74, in-8. — Du même, *Columna lui Trajan;* Bucarest, 1883. — Mas Latrie, *les Rois de Serbie;* Paris, 1888.

BRANKOVITCH (Abraham), écrivain serbe, né dans la seconde moitié du comitat de Torontal (Hongrie), mort en 1831. Il a publié un certain nombre d'ouvrages originaux ou traduits de l'allemand, aujourd'hui oubliés. — *Kosta* Brankovitch, écrivain serbe, né en 1814, mort en 1865, fut professeur aux gymnases de Chabats, Krouchevats et Belgrade. Il fut l'un des premiers fondateurs de la société scientifique de Belgrade et a publié en serbe un certain nombre d'ouvrages sur la philosophie et les sciences naturelles. L. L.

BRANLANT (Bot.). Nom vulgaire donné, en Champagne, à l'*Amourette des prés*, petite Graminée du genre *Briza* (V. ce mot).

BRANLE. I. Danse. — Dénomination générale de toutes les anciennes danses françaises où l'ensemble des danseurs était conduit par un ou deux danseurs isolés, comme cela se pratique encore aujourd'hui dans les cotillons et les farandoles. D'habitude, les danseurs se tenaient par la main et avançaient, sur un rythme vif et rapide, en décrivant un cercle ou une spirale. Cette danse ouvrait les bals ; très souvent aussi l'on terminait par un branle des danses de nature diverse. Il y avait des *branles simples* et *doubles*, dont la mesure était binaire ou ternaire. Voici un air de branle double, très répandu au xvie siècle :



La mesure était la même d'ordinaire pour un branle simple que pour un double, et il n'y avait de différence que dans la façon de les danser.

Parmi les branles à mesure binaire, on remarquait les *Branles de Bourgogne*, *du Haut Barrois*, *d'Ecosse*, *de Bretagne* (dit *Triory*), *de Malte*, *des Lavandières*, *des Pois*, *des Ermites*, *du Chandelier*, *de la Torche*, *des Sabots*, *des Chevaux*, *de la Haie*, etc., et de nombreux *branles coupés*, dits *Charlotte*, *Aridan*, *Cassandre*, etc. ; parmi les branles à mesure ternaire, on peut citer le *Branle gai* et le *Branle de Poitou*. Le *grand branle (magnum tripudium)* se dansait à Marseille aux fêtes de saint Eloi et de saint Lazare. A. Ernst.

II. Horlogerie. — Espace parcouru par un pendule dans une oscillation ; les oscillations d'égale amplitude sont isochrones. L'air agit sur la valeur du branle en diminuant l'amplitude des oscillations, mais sans altérer d'ailleurs leur durée. Bernouilli a calculé que dans l'intervalle des pressions barométriques extrêmes observées dans nos climats, la plus grande différence produisait une réduction de 15″ sur un branle de 4°, ce qui équivaut à trois quarts de seconde pour 24 heures. L'amplitude du branle d'un pendule est déterminée par la liaison qui existe entre l'aiguille des minutes et la roue d'échappement ; pour arriver à régler l'horloge, il est nécessaire de pouvoir modifier le pendule, pour cela la lentille est mobile sur la tige. L. K.

III. Marine. — Mot employé autrefois dans le sens de hamac. C'est l'origine du mot *branle-bas* (V. ce mot) : lever de l'équipage après lequel les *branles* sont décrochés.

Bibl.: Danse. — Thoinot Arbeau, *Orchesographie;* Langres, 1588, in-4, nouvelle éd. par Mme Laure Fonta, 1888, in-4. — H. Mendel, *Musikalisches Conversations-Lexikon;* Berlin, 1872, t. II, in-8. — J. d'Ortigue, *Dictionnaire de plain-chant et de musique d'église ;* Paris, 1854, in-4.

BRANLE-BAS de Combat (Mar.). Le branle-bas de combat est l'opération qui consiste à disposer un navire de guerre pour engager le combat. Il doit s'effectuer avant le commencement de l'action ; en temps de guerre, tout navire exposé à être attaqué à l'improviste doit rester en branle-bas. Le branle-bas de combat comprend un grand nombre d'opérations de détail, qui doivent être faites simultanément, avec ordre, silence et promptitude; toutes doivent être prévues et coordonnées par le *rôle de combat* qui assigne, en outre, à chaque homme la part qui lui incombe dans le travail commun, et le poste qu'il doit occuper avant le commencement de l'action.

Les hommes gradés des diverses spécialités et professions sont répartis pour le combat de la manière suivante : *Manœuvre :* à la manœuvre, garde des écoutilles et des bossoirs d'embarcation, transport des blessés. *Canonnage :* service de l'artillerie, des poudres et des projectiles, surveillance du passage des munitions dans les diverses batteries. *Torpilles :* service des torpilles et des appareils photo-électriques. *Mousqueterie :* à la mousqueterie et à la garde des écoutilles. *Timonerie :* service des appareils à gouverner, aux signaux et aux transmissions d'ordre. *Mécaniciens* : dans les chambres des machines, surveillance de l'appareil à vapeur, des appareils auxiliaires, y compris ceux d'incendie et d'épuisement des soutes à charbon. *Fourriers :* transmission d'ordres. *Charpentage :* rondes dans toutes les parties du bâtiment. *Voilerie :* passage des blessés, service d'incendie et de voie d'eau. *Calfatage :* service des rondes, des pompes, du tuyautage d'incendie et de voie d'eau. *Personnel des vivres et magasiniers :* aux divers passages dans les faux-ponts. *Infirmiers :* aux postes des blessés.

Armuriers : sur le pont et dans les batteries, pour la réparation de l'artillerie et des petites armes. L'équipage est de même réparti dans huit services principaux variant d'importance, suivant la nature du bâtiment, savoir : manœuvres, artillerie, torpilles et électricité, mousqueterie des gaillards, signaux, machines, passages divers, incendie et voie d'eau. Les hommes attachés à ces différents services sont, en outre, appelés à former divers détachements en vue des éventualités du combat. Ces détachements sont : les renforts de mousqueterie, les détachements d'abordage, les renforts de manœuvre, d'incendie et de voie d'eau ; le renfort de chauffe. L'importance de ces détachements dépend de la nature du bâtiment et de la force numérique de l'équipage. Les troupes passagères sont employées pendant le combat soit comme mousqueterie, soit pour le service des pièces ; les passagers civils le sont aux passages, au poste des blessés, etc.

Dispositions générales de combat. — A bord de chaque navire, le branle-bas de combat est établi d'après les conditions inhérentes au type, en se conformant toutefois, autant que possible. aux indications générales que nous allons résumer brièvement. Les bastingages sont couverts, les hommes montés si le branle-bas a lieu la nuit. Si l'on doit caler la mâture pour combattre, on fait cette opération, on amène les vergues sur le pont, on prend toutes les mesures de nature à prévenir la chute de pièces de grément ou de mâture sur le pont ou le long du bord. Si, au contraire, on veut conserver la mâture haute, on réunit les manœuvres courantes ou dormantes par des bosses en serpentaux, des genopes, etc., de manière que si elles viennent à être coupées, elles ne tombent pas de toute leur longueur sur le pont ou à l'extérieur. Les embarcations sont rentrées sur le pont, amenées sur leurs supports, débarrassées de tout leur matériel, les avirons exceptés, remplies d'eau jusqu'aux bancs. Les ancres et bossoirs sont placés à leurs postes de combat pour dégager autant que possible le tir des pièces. L'officier de manœuvre se tient près du commandant pendant le combat. — *Artillerie.* On approvisionne la batterie, et on la met en état de faire feu le plus rapidement possible. On installe les passages de poudre et de projectiles. On éclaire la batterie s'il y a lieu ; les sabords ne doivent être ouverts qu'après ordre de l'officier de batterie. Le plus habile pointeur de l'armement de chaque pièce prend place à la culasse. Pendant le combat, le commandant est assisté pour le service de l'artillerie par un officier de tir, chargé de donner la distance et le relèvement de l'ennemi ; la direction du vent et la vitesse relative du bâtiment. — *Torpilles.* On charge les torpilles automobiles d'air comprimé ; on met en place leur charge explosive et on les introduit dans leurs tubes de lancement. On monte les piles d'inflammation, on dispose, s'il y a lieu, les appareils photo-électriques prêts à faire de la lumière. Ce service est dirigé par un officier torpilleur qui se rend aux appareils de visée lorsqu'il s'est assuré de l'exécution des dispositions qui précèdent. — *Mousqueterie.* On approvisionne les canons-revolvers. On monte les caisses à cartouches et l'on commence la distribution dès qu'on en a reçu l'ordre. Les feux de mousqueterie et de canons-revolvers sont dirigés par l'officier chargé de la mousqueterie. — *Timonerie.* On dispose les drisses de signaux. On frappe la grande enseigne à une drisse de corne et des pavillons nationaux sur les drisses de tête de mât. On s'assure du bon état des appareils de transmission d'ordres et des appareils à gouverner. On dispose les livres de signaux, compas, habitacles, lunettes, micromètres, fanaux, drisses, barre de rechange et palans de barre. Pendant la nuit, on dispose les artifices de signaux : fusées, étoiles, feux coston, etc. Le pavillon de poupe doit être surmonté d'un fanal. L'officier chargé de la timonerie dirige ces préparatifs. — *Machines.* On dispose les ustensiles et pièces de rechanges pour parer aux avaries. On ferme les vannes et portes de cloisons étanches qui se trouvent dans la machine. On s'assure que toutes les machines auxiliaires, pompes d'épuisement et d'incendie, appareils d'artillerie, de torpilles de navigation, sont prêtes à fonctionner. Le mécanicien principal, ou à défaut l'officier chargé de la machine s'assure de l'exécution de ces préparatifs. — *Passages.* Un officier est chargé de ce service. On éclaire les soutes à projectiles et à poudre. On dispose les appareils destinés au transport et au passage des poudres et des projectiles. Les hommes du passage des blessés disposent les cadres et aident l'infirmier à préparer les matelas, les instruments, la pharmacie dans le poste des blessés, où l'on fait descendre les malades et le matériel d'hôpital. On prend toutes les dispositions pour la fermeture des cloisons étanches. A moins d'ordres contraires, les hommes punis à la barre de justice ou en prison sont envoyés à leur poste de combat. — *Incendie et voies d'eau.* On dispose sur le pont et dans les batteries des seaux, des bailles, des fauberts, de la sciure de bois mouillée. On dispose les pompes que l'on munit de leurs bringuebales. On s'assure que les clefs des robinets des prises d'eau destinées à inonder les soutes sont à la main. On dispose aux endroits indiqués les objets destinés à aveugler les voies d'eau : paillets, romaillets, hamacs, etc. Les vannes et portes des cloisons étanches sont fermées. Lorsque les dispositions qui précèdent ont été prises, le commandant fait armer les divers détachements de combat. Ceux de mousqueterie sont armés de fusils, ceux d'abordage de sabres d'abordage et de revolvers. A moins d'ordres contraires, les revolvers sont chargés, les magasins des fusils approvisionnés. Si l'on a dû commencer le tir des canons avant l'armement des détachements, on choisit pour le faire le premier moment favorable.

Ainsi qu'on peut en juger par l'exposé sommaire qui précède, le branle-bas de combat est la préparation de tous les éléments de succès et de salut que possède le navire au point de vue du combat. Le commandant doit donc étudier avec soin la mise en œuvre des moyens mis à sa disposition pour en tirer l'effet le plus puissant ; il est non moins nécessaire que tous les hommes de l'équipage connaissent parfaitement les divers détails dont ils sont chargés. C'est dans ce but que le branle-bas de combat s'effectue très fréquemment comme exercice à bord de tous les navires de guerre. E. C.

BRANNAY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Chéroy ; 473 hab.

BRANNE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval ; 307 hab.

BRANNE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, sur la Dordogne ; 608 hab. — Pont suspendu. Port assez important et bassin de radoub.

BRANNENS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. d'Auros ; 252 hab.

BRANNOVICES (V. Aulerci).

BRANOGENIUM (V. Worcester).

BRANOUX. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de la Grand-Combe ; 1,071 hab.

BRANS. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Montmirey-le-Château ; 325 hab.

BRANSCOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois ; 229 hab.

BRANSFIELD. Détroit situé dans l'archipel antarctique entre les îles Sud-Shetland et les terres Louis-Philippe, Trinity et Palmer, par 63° lat. S. et 56 à 65° long. O. Il a été parcouru par Belinghausen en 1821, et Dumont d'Urville en 1833.

BRANSLES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Château-Landon ; 679 hab.

BRANSSAT. Com. du dép. de l'Allier, cant. de Saint-Pourçain ; 1,284 hab.

BRANT (Vitic.). Cépage d'origine américaine dont la fertilité est assez grande. Le vin qu'il produit est de bonne qualité. Sa résistance au phylloxera n'est pas encore bien

établie. Malgré cela on le trouve dans quelques vignobles du centre et de l'O. de la France, où il se répand de plus en plus. P. Viala.

BRANT (Sebastian), poète allemand, né à Strasbourg en 1458, mort à Strasbourg le 10 mai 1521. Il fit ses études à Bâle, où il prit en 1429 son grade de docteur en droit civil et canon. Il enseigna à l'Université de Bâle jusqu'en 1501, époque à laquelle il rentra dans sa ville natale. A partir de 1503, il fut secrétaire de la ville; l'empereur Maximilien lui donna les titres de conseiller et de comte palatin. Une année avant sa mort, il fut encore chargé d'une mission auprès de Charles-Quint à Gand. Son *Narrenschiff* (Bâle, 1494) fut une des œuvres les plus populaires du XVIe siècle ; toutes les folies humaines trouvent place dans cette nef imaginaire qui fait voile vers l'île de Narragonie. Le poète lui-même se mêle à la foule de ses victimes; heureusement que sa folie est inoffensive : il aime trop ses livres, dit-il, et la vaine science qu'ils contiennent. La *Nef* de Brant, avec les vastes connaissances de l'auteur et son talent d'observation, aurait pu être un tableau intéressant des mœurs et des idées du XVIe siècle; mais la rédaction en est trop inégale; le style est tantôt sec, tantôt diffus, et souvent obscur. Malgré ses défauts, qui frappaient moins les contemporains, l'ouvrage de Brant eut dès l'abord un grand nombre d'éditions ; on en fit des contrefaçons et des imitations ; il fut traduit en latin et en plusieurs langues modernes ; enfin Geiler de Kaisersberg le prit pour texte d'une série de sermons. — Editions de Zarncke (Leipzig, 1854) et de Gœdeke (Leipzig, 1873). Traduction en allemand moderne par Simrock (Berlin, 1872). — (Voir Zarncke, *Zur Vorgeschichte des Narrenschiffs*; Leipzig, 1868-1871, 2 parties). A. B.

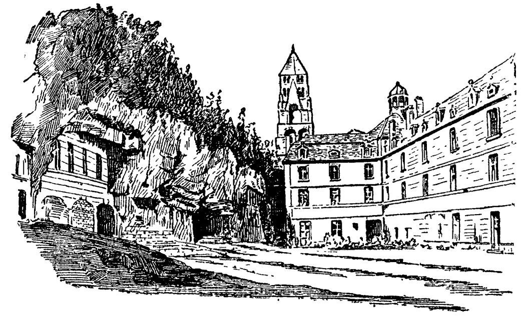
BRANT (Joseph), chef des Indiens Mohawks aux Etats-Unis, né en 1742 dans l'Ohio, mort en 1807 au Canada. Il servit tout jeune, comme allié des colons américains et des troupes anglaises, dans les opérations contre les Français du Canada. Après la mort de William Johnson, il fut secrétaire du colonel Guy Johnson, agent général du gouvernement anglais chez les Indiens. Lorsque éclata la révolution américaine, il resta fidèle aux Anglais et excita les Peaux-Rouges contre les colons insurgés et participa au massacre de Cherry Valley. En 1786 il fut reçu avec une grande distinction en Angleterre et attaché au service militaire de sir Guy Carleton au Canada. Pendant le reste de sa vie, il eut pour objet principal de maintenir la paix entre les Indiens et le gouvernement des Etats-Unis et d'empêcher l'introduction des liqueurs fortes dans les régions occupées par les tribus qui reconnaissaient son autorité. Il a publié en langue indienne un *Book of Common Prayer* à l'usage des Mohawks. Aug. M.

BRANTES. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Malaucène; 325 hab.

BRANTIGNY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Charmes; 180 hab.

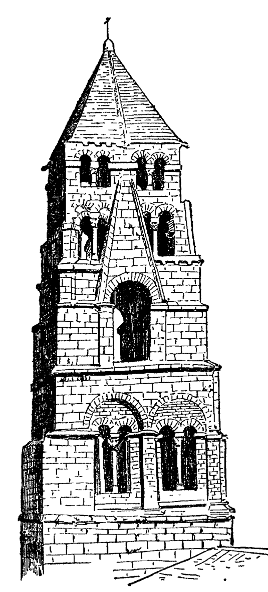
BRANTFORD. Ville du Canada, prov. d'Ontario, sur le Grand-River; 9,616 hab. Toiles.

BRANTÔME. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux ; 2381 hab. Carrières de pierre blanches ; fabriques de sabots, d'étamines, de serge ; commerce de truffes. — Brantôme est bâti dans un site pittoresque, sur une île formée par deux bras de la Dronne, resserrée surtout du côté de la rive droite par des escarpements rocheux. Parmi les nombreuses grottes naturelles dont ces escarpements sont percés, il en est une d'où sort une fontaine abondante qui passe pour avoir été l'objet d'un culte déjà à l'époque celtique. Cette grotte a été de nos jours transformée en chai. Après le triomphe du christianisme, des moines seraient venus s'établir en cet endroit et y auraient continué les traditions des druides ; plus tard abandonnant la grotte ils auraient construit un peu plus loin le monastère dont on admire encore aujourd'hui la splendide église. Le clocher a longtemps passé pour avoir été construit par Charlemagne à son retour de Roncevaux. Il est aujourd'hui certain que le monastère primitif a été complètement détruit par les Normands, et l'étude de la construction du clocher suffit à montrer qu'il n'est pas antérieur à l'époque romane. Ce clocher est d'un aspect singulier. Construit



Cour et bâtiments de l'ancienne abbaye de Brantôme, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

sur un rocher à pic, qui lui fait une base de 20 m. de haut, séparé de l'église par un précipice large de 2 m., il s'élève à 50 m. depuis le pied du rocher. C'est une tour carrée formée de quatre étages en retraite les uns sur les autres et terminée par une pyramide flanquée de pignons. De la salle du premier étage un escalier de quatre-vingt-dix-sept marches relie le clocher à l'intérieur de l'église. Celle-ci, bâtie au pied des rochers, a été restaurée sous la direction de M. Abadie. Elle est formée d'une nef unique, large et haute, terminée par un chevet plat. Une voûte d'ogive avait été substituée au XIIIe siècle aux deux coupoles qui la recouvraient. Çà et là dans l'église et dans le clocher se retrouvent des débris, chapiteaux ou colonnes, provenant du monastère primitif. De l'ancien cloître, élevé au XVe siècle par le cardinal de Bourdeille, à l'ouest de l'église, subsistent six travées. Les immenses bâtiments de l'abbaye reconstruits au XVIIIe siècle et inachevés se composent d'un vaste corps de logis flanqué de deux pavillons; devant la façade règne une vaste terrasse plantée de beaux arbres, qui domine la Dronne, traversée en cet endroit par un vieux pont de neuf arches bizarrement disposées. Depuis la restauration de l'église abbatiale, l'église paroissiale qui date du XVe siècle a été abandonnée et convertie en marché. L'un des contreforts de la façade témoigne par ses créneaux qu'elle avait été fortifiée. — Les constructions anciennes sont assez nombreuses à Brantôme; nous signalerons : la *maison Bertrand*, avec arcades et cheminée qu'on fait remonter au XIIe siècle, et la *Hierse* ou *Diarse*, joli manoir du XVIe siècle. Les anciens fossés d'enceinte sont indiqués par la *promenade des fossés*. Trois tours rondes sont les seuls restes des anciennes



Clocher de l'église de Brantôme, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

fortifications. Quatre ponts traversent la Dronne. La seigneurie de Brantôme a longtemps appartenu à la famille de Bourdeille.

BRANTÔME (Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de), chroniqueur et écrivain français, né dans le Périgord vers 1540, mort le 15 juil. 1614. Il était fils de François de Bourdeille et d'Anne de Vivonne de la Châtaigneraie. Brantôme passa ses premières années à la cour de Marguerite de Valois, sœur de François Ier et reine de Navarre, dont sa mère était dame de corps et sa grand'mère maternelle dame d'honneur. A la mort de la reine, en 1549, il vint à Paris pour faire ses études et vers 1555, il se trouvait à Poitiers où il les acheva. Il fut pourvu très jeune de plusieurs bénéfices, dont le plus important fut l'abbaye de Brantôme, en Périgord, d'où lui vint le nom sous lequel il est surtout connu, mais Brantôme avait peu de goût pour l'état ecclésiastique et il se bornait à toucher les revenus de ses bénéfices.

En 1557, il se rendit en Italie et servit sous les ordres du maréchal de Brissac. Il rentra en France en 1560. L'humeur belliqueuse de Brantôme l'entraîna en Espagne en 1564; il servit dans l'armée espagnole commandée par don Garcie de Tolède et assista à la prise de Peñon de Velez de Gomera, sur la côte d'Afrique. Il revint par Lisbonne où le roi don Sébastien lui conféra l'ordre du Christ, et par Madrid où il fut reçu avec bienveillance par Elisabeth de France, reine d'Espagne. Il assista à l'entrevue qui eut lieu à Bayonne, en 1565, entre cette reine et sa mère Catherine de Médicis. La même année, Soliman ayant fait des préparatifs pour attaquer les chevaliers de Malte, Brantôme partit avec de nombreux gentilshommes pour porter assistance au grand-maître La Valette, mais ce secours n'arriva qu'après la levée du siège. Pendant son séjour à Malte, Brantôme fut sur le point d'entrer dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, mais on l'en détourna. Après avoir voyagé quelque temps en Italie, il revint en France. A ce moment, apprenant que Soliman se disposait à attaquer la Hongrie, il s'enrôla pour aller la défendre ; mais ayant su à Venise que Soliman venait de mourir, il rentra dans son pays. Après la paix de Longjumeau (1568) qui fut de peu suivie de nouveaux troubles, Brantôme fut chargé du commandement d'une compagnie qu'il ne conserva que deux ans. Il était en outre gentilhomme de Charles IX et il le fut aussi de Henri III. Après la bataille de Jarnac (1569), il fut atteint d'une fièvre intermittente et se retira dans son abbaye où il resta jusqu'en 1571. C'est alors que Brantôme forma encore une fois le projet d'aller combattre les Turcs, mais Strozzi l'en dissuada, ce qui l'empêcha d'assister à la bataille de Lépante. Il suivit Strozzi comme volontaire au siège de La Rochelle et fut envoyé dans la ville comme parlementaire. A partir de cette époque, Brantôme vécut presque constamment à la cour, sous Charles IX et Henri III, mais une déconvenue qui lui arriva amena sa retraite et faillit même l'entraîner à offrir ses services à l'Espagne. Il vécut dès lors isolé. Une chute de cheval lui fit gagner des infirmités précoces; il s'occupa alors à écrire et à corriger ses livres.

Les ouvrages laissés par Brantôme sont les suivants : *les Vies des grands capitaines estrangers; les Vies des grands capitaines françois ; Discours sur les couronnels de l'infanterie de France; Discours sur les duels ; Discours d'aucunes rodomontades et gentilles rencontres et parolles espaignolles* (dédié à la reine Marguerite) ; *Sermens et juremens espaignols ; M. de la Noue, à sçavoir à qui l'on est plus tenu, ou à sa patrie, à son roy ou à son bienfacteur ; Discours d'aucunes retraictes de guerre qu'ont faictes aucuns grands capitaines et comment elles valent bien autant quelquefois que les combats; Recueil des dames* (contenant deux parties : c'est le titre donné par Brantôme dans le catalogue de ses écrits; les éditeurs anciens et modernes l'ont intitulé à tort *Vies des dames illustres, Vies des dames galantes*). Il faut y ajouter des opuscules et pièces diverses (traductions de Lucain, fragment de la vie de François de Bourdeille, père de Brantôme, etc.) et quelques poésies.

On trouve deux choses dans les écrits de Brantôme, des récits de batailles et des histoires de galanterie. C'était là toute la vie de la société des cours au XVIe siècle et Brantôme était bien le chroniqueur qu'il fallait pour peindre cette société. D'humeur capricieuse et aventureuse, rempli de bravoure, mais sans talent militaire, c'était un besoin pour lui de guerroyer. D'un caractère insouciant, confiant dans ses mérites, doué d'un esprit fin et assez cultivé pour l'époque, mais manquant de profondeur, il écrivait, comme il se battait, pour satisfaire sa fantaisie. Il écrivait pour se rappeler les faits et pour le plaisir de raconter. Son testament montre qu'il avait aussi une haute opinion de ses œuvres. Il est plein de franchise et de naïveté. Il peint le vice sans indignation, avec l'indulgence d'un courtisan et une fidélité qui va jusqu'au cynisme ; c'est un témoin dont la conscience ne sait pas se révolter et, quand il a à montrer quelque vertueuse figure, il traduit par ses louanges plutôt les sentiments du public que sa propre admiration. Saint-Marc Girardin a pu dire qu'il semble n'avoir jamais su ce que c'est que le bien et le mal (*Tableau de la littérature française au* XVIe *siècle*, p. 29). Brantôme n'est pas un grand historien, mais c'est un chroniqueur d'autant plus intéressant qu'il nous a laissé un tableau animé et piquant d'une société qu'il connaissait bien et au milieu de laquelle il vivait. L'importance de son œuvre et les nombreux détails qu'elle contient en font l'une des sources les plus utiles à citer pour l'histoire du XVIe siècle.

La première édition des œuvres de Brantôme est datée de Leyde, 1665 et 1666, 9 vol. petit in-12, caractères des Elzévirs. Une autre édition est de La Haye, 1740, 15 vol. in-12; il y en a eu des réimpressions en 1779 et 1787. Au XIXe siècle, une édition des *Œuvres complètes du Seigneur de Brantôme* est due à L.-J.-N. Monmerqué (Paris, 1822, 8 vol. in-8). Ensuite une autre édition a paru dans la collection *le Panthéon littéraire*, avec notices littéraires par J.-A.-C. Buchon (2 vol. gr. in-8 à 2 col.). Enfin l'édition la plus récente et la plus complète a été publiée pour la *Société de l'Histoire de France* par Ludovic Lalanne (Paris, 1864-1882, 11 vol. in-8). Cette édition est accompagnée d'un lexique et un vol. est consacré à la table des matières. Gustave Regelsperger.

Bibl. : Monmerqué, *Notice sur Brantôme* dans le t. Ier des *Œuvres de Brantôme* (édit. Monmerqué, 1822). — Pierre Maurel, *Brantôme et Bussy-Rabutin* (*Revue du Progrès politique, social et littéraire*, t. Ier, 1re sér., 1840, pp. 313 et 506). — L. Pingaud, *Brantôme historien* (*Revue des questions historiques*, 1er janv. 1876, p. 186).

BRANVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dozulé; 188 hab.

BRANVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Beaumont ; 106 hab.

BRAOUA ou **BARAOUA.** Port le plus septentrional des Etats du sultan de Zanzibar, sur la côte des Benadirs, par 1°6′30″ de lat. N. et 41°44′55″ de long. E. (Guillain, observ. en 1848). Il consiste en une crique abritée contre la houle du large par les îlots Barrette et une ligne de récifs qui les réunit à la côte; ce mouillage n'est bon que pendant la mousson du N.-E.; en d'autres temps ce n'est qu'une rade foraine, où la mer devient grosse dès que le vent fraîchit, ce qui rend les communications avec la côte très difficiles. L'eau douce est assez abondante, mais de qualité médiocre. La position de ce mouillage à proximité du pays des Somalis pourra lui donner un jour un mouvement d'échanges considérable ; actuellement il reçoit, outre des navires européens de presque toutes les nations, des navires venant de Maurice, de l'Inde, de l'Arabie et un grand nombre de *boutres* arabes venant du Nord, vent arrière, au gré des moussons. Les principaux objets d'exportation sont : les bœufs pour Maurice, des peaux,

de l'ivoire, des cornes de rhinocéros, de la gomme, de l'ambre gris, de l'orseille, du suif et du beurre fondu pour l'Arabie. Les importations consistent surtout en cotonnades américaines et sucres. Le *talari*, thaler à l'effigie de Marie-Thérèse, est la monnaie la plus acceptée; on commence seulement à recevoir aussi le dollar américain. Braoua élève ses maisons dans une plaine sablonneuse, sans aucune verdure, dominée par des collines rougeâtres et arides ; le site est parmi les plus tristes de la côte des Benadirs; la ville ressemble à une petite fourmilière où se mêlent quatorze mosquées, quelques constructions en pierre, surtout des cases en torchis et chaume et des huttes somalis couvertes d'ajoncs ; cinq grands puits, larges et profonds, remontant à une époque reculée, fournissent l'eau nécessaire. La population, de 5,000 hab. environ, parle le dialecte somali, mais entend aussi le souahili, par suite de ses relations commerciales avec Zanzibar ; elle est de mœurs pacifiques. Braoua est mentionné pour la première fois par Edrisi, au XIIe siècle; elle paya un tribut aux Portugais au XVIe siècle et était alors une république administrée par douze cheiks élus; le commerce le plus actif était celui de l'ambre gris. En 1822, ses habitants firent acte de soumission au sultan de Zanzibar, et en 1837, ce souverain commença à se faire représenter par un gouverneur dans cette ville; depuis lors son autorité n'est pas contestée, quoique Braoua, à certains égards, ait gardé son autonomie. E. CAT.

BRAOUZEC, voyageur français, né à Morlaix le 28 oct. 1828, mort le 3 avr. 1870. Il navigua sur la côte occidentale d'Afrique et contribua à faire connaître la région du Gabon (1858-1859), celle de la Sénégambie (1860-1861). En 1863 il fut nommé consul à Sierra-Leone, d'où il fit de nombreuses explorations. Il a publié le récit de ses découvertes dans le *Bulletin de la Société de géographie* et dans la *Revue maritime et coloniale*.

BRAQUE (Zool.). Race de chiens (V. CHIEN).

BRAQUEMARD. Epée courte, large, plate, à deux tranchants très aigus, les deux quillons tournés vers la pointe de l'arme. Cette arme tient le milieu entre l'épée et la dague. Les armes nommées par les anciens auteurs *malchus*, *coustil à croix*, *épée de passot*, rentrent dans la catégorie des braquemards. Cette arme se portait le long de la cuisse; nous l'aurions, dit-on, empruntée aux Grecs du temps des croisades, mais rien n'est moins prouvé. Voici la description que donne Penguilly-Lharidon d'un braquemard italien de la fin du XVe siècle, qui se trouve au musée d'artillerie. « Lame large et courte en forme de dague, à trois pans égaux... ornée d'une gravure dorée, représentant dans deux médaillons Charles VIII et Philippe-Marie, duc de Milan... Au talon de la lame est un ornement en feuilles d'acanthe ciselées. Le quillon gauche est entièrement recourbé sur lui-même. La garde est courte. La branche rejoint le pommeau. »

BRAQUEMONT. Maison de Normandie, dont le représentant le plus connu est Robert de Braquemont, dit Robinet, qui eut pendant un an la charge d'amiral de France (1417). Il a guerroyé tour à tour au service de Frédéric II, roi de Sicile, et de don Juan de Castille.

BRAQUIS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. d'Etain; 265 hab.

BRARD (Cyprien-Prosper), minéralogiste français, né à Laigle (Orne) le 21 nov. 1786, mort au Lardin (Dordogne) le 28 nov. 1838. C'est à lui que le Muséum est redevable d'une partie des minéraux qu'il possède. On lui doit : *Manuel du minéralogiste*, etc. (Paris, 1803, in-8 ; 2e éd., 1824): *Traité des pierres précieuses*, etc. (Paris, 1808, 2 vol. in-8); *Hist. des coquilles terrestres et fluviatiles qui vivent aux environs de Paris* (Paris, 1815, in-12) ; *Minéralogie appliquée aux arts*, etc. (Strasbourg et Paris, 1821, 3 vol. in-8) ; *Minéralogie populaire*, etc. Paris, 1826, in-18), etc. Dr L. HN.

BRARD (Pierre-Lucien), homme politique français, né à Soubran (Charente-Inférieure) le 8 janv. 1804. Reçu docteur en médecine à la Faculté de Paris en 1826, et rentré dans son pays natal, il fit de l'opposition républicaine au gouvernement, combattant sans cesse la candidature officielle de M. Duchâtel dans la circonscription de Cognac. Il fit avec ardeur la campagne des banquets réformistes à la fin du règne de Louis-Philippe. Elu représentant du peuple à la Constituante, en 1848, par le dép. de la Charente-Inférieure, le sixième sur douze par 64,922 voix, il vota constamment avec les républicains, et après l'élection présidentielle du 10 décembre, il fut un des signataires de la demande de mise en accusation déposée contre le prince Louis-Napoléon Bonaparte et ses ministres qui avaient déclaré la guerre à la république romaine. Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée. Louis LUCIPIA.

BRAS. I. ANATOMIE. — Segment du membre supérieur intermédiaire à l'épaule et à l'avant-bras, avec lesquels il s'articule. Très-mobile sur l'épaule, le bras est appendu à l'état de repos le long de la région latérale du thorax. Sa forme est celle d'un cylindre aplati, ce qui permet de lui décrire une région antérieure et une région postérieure convexes, et deux régions latérales, l'une interne, l'autre externe. Le squelette du bras est constitué par un seul os long, l'humérus, dont l'étude, très intéressante au point de vue de la comparaison des membres, exige un article spécial auquel nous renvoyons nos lecteurs. Cet os est recouvert par des masses charnues qui constituent deux groupes, l'un antérieur, l'autre postérieur, séparés par deux cloisons aponévrotiques interne et externe qui prennent insertion d'une part sur le bord correspondant de l'os, d'autre part à la face profonde de l'aponévrose cylindrique qui enveloppe tout le bras, en se continuant en haut avec l'aponévrose superficielle de l'épaule, d'autre part avec le manchon fibreux qui engaine l'avant-bras. Deux loges sont ainsi formées. La loge antérieure renferme les muscles *biceps*, *coraco-brachial* et *brachial antérieur*.

Le *biceps* est un muscle long, qui doit son nom à ce qu'il se divise supérieurement en deux portions, l'une longue, l'autre courte. La longue portion s'attache à la partie la plus élevée de la cavité glénoïde de l'omoplate par un tendon grêle et arrondi qui contourne la tête de l'humérus en traversant la cavité articulaire, à la sortie de laquelle il se loge dans la coulisse dite *bicipitale* de l'humérus. Le tendon de la courte portion du muscle s'insère au sommet de l'apophyse coracoïde de l'omoplate en se confondant avec le tendon du coraco-brachial. Le corps charnu du biceps se termine inférieurement par un tendon inséré au bord postérieur de la tubérosité bicipitale du radius qui s'enfonce dans l'espace triangulaire qu'interceptent, au pli du coude, le long supinateur et le rond pronateur. Ce tendon envoie à l'aponévrose de *l'avant-bras* (V. ce mot), une large expansion qui protège l'artère humérale qu'elle croise. Le biceps fléchit l'avant-bras sur le bras, et le place en supination. — Séparé du biceps, qui le recouvre, par le nerf musculo-cutané, le *brachial antérieur*, épais, prismatique et quadrangulaire, s'insère supérieurement aux deux lèvres de l'empreinte deltoïdienne de l'humérus. Les fibres du muscle s'attachent en outre aux aponévroses intermusculaires interne et externe, aux faces interne et externe et au bord antérieur de l'humérus jusqu'au voisinage de l'articulation du coude; de là, elles se dirigent directement en bas vers une empreinte rugueuse située à la face inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus. Le brachial antérieur est fléchisseur de l'avant-bras sur le bras. — Le *coraco-brachial* est un petit muscle situé à la partie interne et supérieure de l'humérus, qui s'attache par un tendon confondu avec celui de la courte portion du biceps au sommet de l'apophyse coracoïde ; ses fibres se dirigent en bas, en arrière et un peu en dehors pour se fixer à la partie moyenne de la face interne et du bord interne de

l'humérus, entre le triceps brachial et le brachial antérieur. Traversé par le nerf musculo-cutané (ce qui lui a fait donner le nom de *muscle perforé de Casserius*), le coraco-brachial recouvre supérieurement le nerf médian et l'artère humérale. Cette dernière le longe ensuite en dedans, et ce rapport est des plus importants, comme nous le verrons plus bas. Le muscle qui nous occupe porte le bras en dedans et en avant et sert à son élévation. L'unique muscle de la loge postérieure est le *triceps brachial*. Très volumineux, il se divise supérieurement en trois portions, une externe, une interne et une moyenne ou *longue*, tandis qu'en bas il s'insère par un solide tendon à la partie postérieure et supérieure de l'olécrâne. La portion moyenne ou longue s'attache à l'extrémité inférieure de la cavité glénoïde de l'omoplate et à la partie voisine du bord axillaire du même os. Par sa portion externe *(vaste externe)*, le triceps brachial se fixe à la face postérieure de l'humérus, à toute la portion de cette face postérieure située au-dessus de la gouttière radiale, au bord externe de l'os. La portion interne ou *vaste interne*, enfin, s'insère à toute la portion de la face postérieure de l'humérus au-dessous de la gouttière radiale, au bord interne de l'os et à l'aponévrose intermusculaire interne. Le nerf radial passe entre la longue portion et le vaste interne du triceps, dans toute l'étendue de la gouttière humérale. Le triceps recouvre aussi l'artère humérale profonde. Le triceps étend l'avant-bras sur le bras. A la face antérieure du bras se dessine un relief très marqué dû à la saillie du biceps, très nette de profil. Cette saillie est exagérée par deux dépressions siégeant à mi-hauteur du bras, l'une à la face externe, l'autre à la face interne, et se rejoignant inférieurement pour former un V ouvert en haut, et dont le sommet correspond au pli du coude. La dépression interne constitue une véritable gouttière, limitée en avant et en bas par le biceps, en avant et en haut par le coraco-brachial. Dans l'épaisseur de la peau rampent la veine céphalique, qui longe le bord externe du biceps, et la veine basilique, qui suit le bord interne de ce muscle. Immédiatement au-dessous de l'aponévrose à la région interne se trouvent situés l'artère humérale, accompagnée de sa veine (il y a quelquefois deux veines humérales) des vaisseaux lymphatiques et les nerfs du plexus brachial. Sans entrer dans les détails de la description de ce plexus (V. Système nerveux et Nerf) nous devons signaler les rapports très importants qu'il affecte avec l'artère humérale. Dans l'aisselle, cette artère est masquée par le nerf médian, recouvert lui-même par le muscle coraco-brachial; à ce dernier se substitue au niveau du bras le muscle biceps, et le nerf médian, d'abord placé en avant des vaisseaux, les croise ensuite pour se porter en dedans, devant le brachial antérieur. A mesure qu'on se rapproche du coude, on voit s'éparpiller de plus en plus les éléments du faisceau vasculo-nerveux, de manière à dégager l'artère. Les vaisseaux lymphathiques du bras aboutissent aux ganglions de l'aisselle. Le trajet de cette dernière peut être représenté par une ligne qui, partant du sommet de l'aisselle, aboutit au milieu du pli du coude, en longeant le bord interne du coraco-brachial et celui du biceps, le membre supérieur étant étendu et écarté du corps, la main en demi-supination.

Les formes extérieures du bras se modifient quelque peu suivant les attitudes qu'il prend, et selon l'état de contraction ou de relâchement de ses muscles. La longueur de notre bras est inférieure à celle de l'avant-bras; ce rapport est inverse chez les anthropoïdes. On a constaté des différences sensibles, quant aux proportions relatives du bras, dans les diverses races humaines, c'est ainsi que le bras est plus court chez le nègre que chez l'Européen, par comparaison avec l'avant-bras. Dr G. Kuhff.

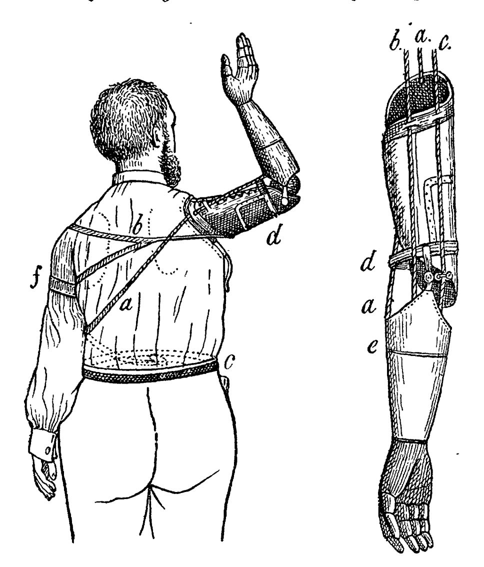
II. Pathologie. — 1° *Vices de conformation.* Le bras, par suite d'un arrêt de développement, est tantôt plus petit qu'à l'état normal, soit seul, soit avec participation de l'avant-bras à cette anomalie; tantôt encore, l'avant-bras et une partie du bras manquent totalement *(ectromélie)*, et le membre supérieur n'est représenté que par un moignon, comme après l'amputation des bras; tantôt la main est comme soudée au thorax par l'absence de la partie intermédiaire *(phocomélie)*. Les causes principales de la seconde variété et ces vices de conformations sont les *amputations congénitales* ; celles des autres variétés ne sont pas encore exactement connues. Les individus qui en sont atteints acquièrent souvent une habileté extraordinaire à se servir de leurs moignons.

2° *Pathologie chirurgicale.* Les plaies et contusions du bras sont fréquentes ; les contusions donnent lieu à des ecchymoses, des épanchements de sérosité, des fractures; les plaies n'ont rien de spécial à la région, qui, comme toute autre partie des membres, renferme des vaisseaux et nerfs, des muscles, des gaines tendineuses, etc., dont les lésions seront étudiées à chacun d'eux en particulier. Nous en excepterons cependant les ruptures des muscles biceps et triceps, qui peuvent se faire à la suite d'efforts violents et qui sont tantôt complètes, portant alors au niveau du corps du muscle, tantôt incomplètes, quand l'un des chefs seulement est rompu. La rupture se fait généralement à la réunion de la portion musculaire avec la portion aponévrotique ou tendineuse. Rarement les parties rompues se réunissent; le plus souvent les deux fragments se cicatrisent séparément, et il reste à la suite une faiblesse plus ou moins grande du membre. La partie musculaire cicatrisée et rétractée forme une sorte de tumeur globuleuse qui peut en imposer pour un néoplasme. Le traitement consiste dans la flexion du bras, maintenue par un appareil, et l'application de compresses résolutives. — Les fractures du bras seront décrites avec les maladies de l'*humérus* et les luxations avec les maladies du *coude*, de l'*épaule* (V. ces mots). — Les plaies du bras, quelle que soit leur étendue, peuvent guérir sans accident, comme toutes les plaies, ou donner naissance à des inflammations diverses, phlegmons, abcès, anthrax, par suite d'inoculation de ces plaies par des substances septiques. Ces inflammations ont encore pour cause des inflammations du voisinage, surtout celles qui proviennent de la main et de l'avant-bras en suivant la voie des lymphatiques. Leur description et leur traitement n'ont ici rien de particulier (V. Abcès, Angéioleucite, Anthrax, Phlegmon). — On a décrit encore des tumeurs diverses du bras : abcès froids sous la peau, dans les muscles; *gommes syphilitiques*, *névromes*, *fibromes*, *lipomes*, *fibro-lipomes*, des *kystes* hydatiques et anévrymoïdes (B. Anger). On pratique au bras deux opérations principales : l'amputation et la ligature de l'artère humérale.

Les brûlures de la face interne du bras correspondent souvent à des brûlures analogues siégeant à la face externe du thorax ; les cicatrices qui en résultent soudent parfois ces deux parties l'une à l'autre et nécessitent alors des opérations destinées à remédier à la gêne des mouvements du bras qu'elles ont déterminée.

3° *Bras artificiel.* — Les vices de conformation et les amputations du bras donnent lieu à des infirmités graves pour le secours desquelles on a imaginé divers appareils prothétiques destinés à reproduire les principales fonctions du membre supérieur. C'est à Ambroise Paré que semble revenir l'honneur d'avoir fait fabriquer le premier appareil, basé sur des données scientifiques, et destiné à remplacer le bras manquant. Depuis on a inventé un nombre considérable d'appareils de ce genre. Mais c'est seulement vers 1840 qu'on a vu apparaître les appareils doués de mouvements automatiques; auparavant ces mouvements n'étaient possibles qu'avec le secours de l'autre main, qui donnait au membre artificiel les positions désirées. C'est Van Peterseen qui, en 1845, présenta le premier un appareil doué des mouvements de flexions du coude et des doigts, exécutés au moyen de cordes à boyau passant sur des poulies et fixées autour du corps,

sur un corset. MM. de Beaufort, Robert et Collin, Mathieu modifièrent cet appareil jusqu'au moment où Mathieu père construisit pour Roger le bras artificiel qui lui permit de



Bras artificiel fabriqué par Mathieu pour Roger : *a*, corde qui sert à produire le mouvement de flexion de l'avant-bras sur le bras et qui vient se fixer en avant à la ceinture du pantalon, en traversant la région dorsale en *a* ; *e*, coupe de l'avant-bras à l'endroit où le mouvement de pronation et de supination se fait au moyen de la corde qui passe en *b* et va se fixer à l'épaule opposée; *c*, corde qui fait manœuvrer l'index et qui vient s'attacher à la ceinture du pantalon en *c* (l'ouverture de la main se fait par le mouvement de torsion de l'avant-bras); *d*, double virole concentrique disposée de manière à produire le double mouvement de rotation du bras ; ce moyen permet aussi de passer l'avant-bras derrière le dos et de le porter derrière la tête.

continuer l'exercice de son art et qui est un véritable chef-d'œuvre de prothèse chirurgicale. Avec son appareil, Roger pouvait : faire mouvoir en tous sens les doigts, le poignet et l'avant-bras; plier l'avant-bras sur le bras ; appliquer l'avant-bras sur la poitrine, l'étendre, l'élever au-dessus de la tête, le porter en dehors, en arrière, faire les saluts d'usage; tourner la main et l'avant-bras (mouvements de pronation et de supination) ; ouvrir la main et rapprocher les doigts; étendre l'index, soit seul, soit avec les autres doigts, etc. Mathieu a obtenu tous ces mouvements à l'aide d'un système de courroies unissant le membre opposé et les épaules au membre artificiel, et venant se fixer à la ceinture du pantalon. La légèreté de cet appareil avait été obtenue en combinant l'aluminium et l'acier au bois le plus léger. Mais tous ces appareils n'ont pas une assez grande résistance pour permettre le travail manuel; aussi M. Gripouilleau (de Tours) a-t-il rendu un grand service à la classe ouvrière en faisant fabriquer des appareils simples, solides, bon marché, auxquels peuvent s'adapter divers instruments, et qui permettent de porter des fardeaux, de bêcher, faucher, limer, etc. L'instrument terminal remplace la main. Charrière avait depuis longtemps inventé une *main-pince* qu'il avait malheureusement conservée dans une armoire sans oser la présenter à aucun chirurgien, et que M. Le Fort y a découverte longtemps après. MM. Bonnet, Ange Duval, Martin, etc., ont imaginé aussi des appareils de ce genre. Celui d'A. Duval a été imaginé pour un soldat amputé des deux bras et a rendu à l'opéré de grands services. On doit encore à MM. Robert et Collin un appareil pour remplacer le bras entier après la désarticulation de l'épaule. On trouvera d'ailleurs tous les renseignements relatifs à ces appareils, dans l'article *Bras artificiel* du *Dict. encycl. des sciences méd.*, par M. Léon Le Fort. et du *Nouveau dict. de méd. et de chir. prat.* par M. Benj. Anger. Dr L.-H. Petit.

III. Art vétérinaire. — Le bras est cette région du membre antérieur qui, chez les animaux domestiques, va de l'épaule au coude. Très courte, si on la compare à celle de l'homme, cette région se confond avec celle de l'épaule dans l'étude de la conformation extérieure des animaux (V. Epaule). L. G.

IV. Histoire du droit.— *Bras séculier.* C'est ainsi que, dans l'ancienne législation française, on désignait l'autorité civile, la justice séculière, en tant qu'elle s'adjoignait à la justice ecclésiastique, pour en assurer le libre exercice ou pour en compléter l'action répressive. L'une des idées fondamentales sur lesquelles reposait la société du moyen âge, était que l'Eglise et l'Etat, étroitement unis, devaient se prêter un mutuel appui pour assurer l'ordre public. On considérait alors chaque nation chrétienne comme un grand corps armé pour sa défense de deux glaives, le glaive spirituel et le glaive temporel; l'un atteignant le coupable dans sa conscience ou dans sa participation extérieure à la communion des fidèles, l'autre le frappant dans son corps ou dans ses biens. Il y avait des actes que la société ne châtiait que d'une main et avec un seul glaive; il y en avait d'autres pour la répression desquels elle armait à la fois ses deux bras : le bras spirituel et le bras séculier.

En France, pendant toute la durée de l'ancien régime, le pouvoir répressif de l'Eglise dans la société était exercé par des tribunaux ecclésiastiques, régulièrement organisés à côté des juridictions royales qui représentaient le pouvoir civil : la sphère d'action de ces deux justices était différente, et la compétence de chacune, sur les personnes ou sur les matières juridiques, avait été en théorie, sinon toujours en pratique, nettement déterminée (V. Organisation judiciaire; Juridiction ecclésiastique). Mais l'Eglise n'exerçait sa juridiction sur les *personnes*, qui s'y trouvaient régulièrement soumises, que sous certaines restrictions imposées par le pouvoir civil. D'autre part, sa juridiction sur les *délits*, que châtiaient à la fois les lois canoniques et les lois séculières, était restreinte à l'application des peines spirituelles; pour les peines temporelles, les tribunaux royaux étaient seuls compétents. Dans ces divers cas, l'action du pouvoir ecclésiastique avait donc besoin d'être corroborée ou complétée par celle du pouvoir civil; le bras spirituel devait réclamer l'intervention et l'appui du bras séculier.

Ainsi, l'on sait que la compétence des tribunaux ecclésiastiques ordinaires ou officialités s'étendait *ratione personæ* à tous les clercs, en matière civile personnelle et en matière criminelle. Mais dans les causes civiles, la sentence rendue par l'official ne pouvait être exécutée, sur les biens temporels de la partie condamnée, sans une autorisation du juge royal, qui devait être demandée par lettres réquisitoires : le juge, après s'être assuré que la sentence était régulière en la forme, y apposait son *pareatis*, c.-à-d. enjoignait à tous les sujets du roi, dans sa circonscription, de laisser les agents de l'officialité exécuter librement cette sentence sur les biens de la partie condamnée. La saisie n'avait donc lieu que grâce à l'intervention du bras séculier. Toutefois l'art. 62 de l'ordonnance de Blois (1579) avait permis l'exécution sur les biens meubles, sans autorisation spéciale, jusqu'à concurrence de vingt-cinq liv. — En matière criminelle, la juridiction de l'official sur les clercs était limitée par deux restrictions : 1° un clerc pouvait être arrêté par la justice séculière, quand il était surpris en flagrant délit ; mais le juge royal devait le remettre aussitôt entre les mains du juge ecclésiastique; 2° quand il s'agissait de délits graves, l'official ne pouvait appliquer lui-même la peine, il se bornait à dégrader le clerc, et après l'avoir ainsi exclu de son for, le livrait au for civil, au bras séculier. Cette dernière restriction s'expliquait par deux mo-

tifs, l'un d'ordre canonique, l'autre d'ordre civil : c'était d'abord que l'Eglise ne pouvait imposer de peines allant jusqu'à l'effusion du sang ; puis que les rois de France s'étaient réservés, dès le XIIIe siècle, à l'exclusion de toute autre justice, laïque ou ecclésiastique, la connaissance des délits qui portaient atteinte à la paix publique ou aux droits de la couronne. On distinguait donc, au point de vue de la justice ecclésiastique, d'une part les délits *communs* (larcin, homicide non prémédité, injures aux particuliers), dont l'official pouvait connaître, car ils n'entraînaient pour les clercs reconnus coupables que des peines admises par les canons (prison, amende honorable, etc.) ; d'autre part, les délits *privilégiés* (lèse-majesté, incendie, fausse-monnaie, homicide prémédité, vol sur les grands chemins, etc.), qui entraînaient des peines grièves et dont la répression appartenait au bras séculier. Dans le cas de délit privilégié, le juge royal averti, se transportait à l'officialité, où il instruisait l'affaire conjointement avec l'official : puis, quand il était établi que l'infraction relevait bien de sa juridiction, il continuait seul la procédure dans sa propre cour (Edit de Melun, 1580, art. 22 ; édits et déclarations de 1678, 1684, 1695, 1711).

D'un autre côté, parmi les actes contraires aux lois religieuses, dont la connaissance appartenait aux tribunaux ecclésiastiques *ratione materiæ*, c.-à-d. que l'auteur fût clerc ou laïque, chrétien ou juif, il y en avait qui tombaient aussi sous le coup des ordonnances royales, comme étant nuisibles à l'ordre public. Au premier rang étaient les délits contre la foi (hérésie, sorcellerie, magie) : l'Eglise était seule compétente pour la constatation de l'acte délictueux et l'application des peines canoniques ; mais ensuite elle devait, s'il y avait lieu, remettre le coupable au bras séculier pour l'application des peines édictées par les lois civiles. On sait que la connaissance des délits contraires à la foi, qui appartenait d'abord aux officialités, fut réservée, depuis le XIIIe jusqu'au XVe siècle, à une juridiction exceptionnelle, qui tenait directement ses pouvoirs du pape, le tribunal de l'*Inquisition* (V. ce mot) ou du Saint-Office. Les individus que les inquisiteurs déclaraient coupables d'hérésie, étaient ordinairement livrés par eux au juge séculier, qui les condamnait le plus souvent à la peine de mort et au supplice du feu. Comme l'hérésie, le blasphème et l'usure étaient punis à la fois de peines spirituelles et de peines temporelles, et l'on procédait d'une manière analogue. — Dans tous les cas où l'intervention du bras séculier était nécessaire, si le juge ecclésiastique passait outre et faisait exécuter une sentence ou appliquait une peine qui excédait ses pouvoirs, il commettait un *abus* (V. ce mot), et à ce titre devenait justiciable des cours souveraines. Ch. MORTET.

V. MÉCANIQUE. — 1° *Bras de roue dentée, de volant.* Pièces qui réunissent la jante au moyeu. Le nombre des bras d'une roue varie de trois à dix ou douze : il augmente avec le diamètre, mais il dépend aussi des proportions de la couronne, qui demande à être d'autant mieux soutenue qu'elle est plus légère. Ces pièces sont généralement venues de fonte avec le reste de la roue, sauf pour les roues de grandes dimensions, où elles sont coulées à part. Les bras des roues dentées et des volants sont droits ; mais ceux des poulies sont plus souvent courbes, afin de diminuer les chances de rupture résultant du retrait de la fonte. Leurs dimensions se déterminent d'ordinaire par des règles empiriques ; dans le cas contraire, on les considère comme des pièces encastrées dans le moyeu et libres à l'autre extrémité où elles supportent tout l'effort transmis par la jante, et on fait travailler le métal à 2 ou 3 kilogr. par millim. q. Dans le cas des volants, l'inertie de la jante, qui s'oppose aux variations de vitesse, développe dans les bras des réactions dont il est indispensable de tenir compte. Le moment de flexion qui en résulte a pour expression approchée $MR^2 \frac{d\omega}{dt}$, M et R désignent la masse et le rayon moyen de la jante, et $\frac{d\omega}{dt}$ l'accélération angulaire que la théorie des volants apprend à calculer. BÉRARD.

2° *Bras de levier.* On appelle ainsi dans un levier, les distance du point d'appui aux extrémités du levier. Par extension on a donné le nom de bras de levier d'un couple, c.-à-d. à l'ensemble de deux forces égales et de sens contraire, à la plus courte distance de ces deux forces (V. LEVIER).

VI. MARINE. — Les bras sont des manœuvres qui passent aux extrémités des vergues, servant à les brasser, c.-à-d. à les orienter dans le sens horizontal, de manière à ce qu'elles présentent convenablement les voiles à l'impulsion du vent (V. ALLURE). Ils portent les noms de la vergue qu'ils actionnent, auxquels on ajoute celui du bord qu'ils occupent : ex.: bras de misaine tribord. Ils sont passés pour appeler la vergue, de préférence sur l'arrière, et aussi horizontalement que le permet la disposition de la mâture ; leurs extrémités libres reviennent sur le pont dans des positions permettant aux hommes de l'équipage de s'y ranger et d'agir commodément. Les bras des grosses vergues sont passés en double afin de n'exiger qu'un effort plus petit pour le brasseyage ; ceux des cacatois et de la perruche sont en simple. Outre leur utilité pour l'orientation des vergues, les bras placés du côté du vent résistent à l'effort que font les voiles pour s'ouvrir sous l'action de la brise, et ils supportent une grande partie de la force qu'elles reçoivent. Il est donc essentiel de conserver les bras du vent raidis : les autres, au contraire, doivent avoir du mou, car, dans le cas contraire, la vergue, tirée sur l'arrière par ses deux bras, casserait certainement lorsque, dans un coup de tangage assez violent, le mât la presserait en son milieu. Quand les bras viennent sur l'avant de la vergue, ce qui est le cas pour le mât d'artimon, c'est celui de sous le vent qu'il faut conserver raide, mais il ne maintient que très imparfaitement la vergue. En plus des bras de l'arrière, la grand'vergue possède des bras venant sur l'avant, nommés faux grands bras ; les hommes de la manœuvre avant contribuent donc aussi au brasseyage de cette vergue, qui est la plus lourde à orienter. Sur les navires de commerce et sur les transports, où l'on ne dispose que d'un faible équipage, le brasseyage est une manœuvre souvent très pénible ; on la facilite en faisant passer les bras dans des poulies à pantoires frappées aux bouts de vergue ou en faisant usage de bras en chaîne que l'on peut même virer à l'aide de treuils spéciaux ou des treuils à vapeur. Par grande brise, il faut pour prévenir la rupture des bras, leur adjoindre des manœuvres concourant au même office, et nommés faux-bras de mauvais temps. E. C.

VII. PÊCHE — Ce mot est employé par les pêcheurs pour désigner quelquefois la *Raie bouclée* (V. ce mot).

BIBL. : DROIT. — MUYART DE VOUGLANS, *Instruction criminelle*, 1762, 3e part. p. 50 et ss. — Cl. de FERRIÈRE, *Dictionnaire de droit et pratique* ; vis *Bras séculier*, *Juge ecclésiastique*, etc..., 1771. — Cl. FLEURY, *Institution au Droit ecclésiastique*, 1771, t. II. — P. FOURNIER, *les Officialités au moyen âge*, 1880, pp. 64 et suiv., 278 et suiv. — J. HAVET, *l'Inquisition et le bras séculier* (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1880, p. 488, 570). — ESMEIN, *Histoire de la procédure criminelle en France*, 1882, p. 32,215.

BRAS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Charny ; 457 hab.

BRAS. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Barjols ; 1,144 hab.

BRAS-D'ASSE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Mezel ; 462 hab.

BRASC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Saint-Sernin ; 928 hab.

BRASCASSAT (Jacques-Raymond), peintre d'animaux de l'école française, né à Bordeaux le 30 août 1804, mort à Paris le 28 fév. 1867. Entré à l'Ecole des beaux-arts en 1825, il obtint cette année même, au concours pour

Rome, le second prix de paysage historique avec une *Chasse de Méléagre*, qui appartient aujourd'hui au musée de Bordeaux. Sa pension à Rome lui ayant été payée sur la cassette de Charles X et de la duchesse de Berry, il se rendit en Italie où il fit des études de paysages pour les tableaux qu'il exposa de 1827 à 1835. A partir de cette époque, les animaux occupèrent une place de plus en plus considérable dans ses œuvres et c'est comme peintre d'animaux qu'il a surtout conquis sa réputation. Dans les divers Salons auxquels il a pris part, *la Lutte de Taureaux* du musée de Nantes (1837) et *la Vache attaquée par des loups* (1845) ont été surtout remarquées. Brascassat fut nommé membre de l'Institut en 1846. Si son coloris est parfois assez cru et manque un peu d'harmonie, son dessin est correct et facile. M. Kraft, légataire de l'artiste, a fait don à de nombreuses collections des études qu'il lui avait laissées et qui dénotent autant de justesse d'observation que de sûreté. E. M.

BRASCHI (Palais). Edifice construit à Rome non loin de la place Navone, à l'angle de la place de *Pasquino*, place qui tire son nom de la statue mutilée appelée Pasquino et posée sur un socle devant le palais Braschi. Le duc Braschi (V. ci-dessous), neveu du pape Pie VI, fit construire ce palais par l'architecte Cosimo *Morelli* (V. ce nom) qui en décora l'escalier d'honneur de statues antiques et de pilastres et de colonnes de granit rouge oriental. Privé des belles collections artistiques qui l'ornaient autrefois, cet édifice sert aujourd'hui pour des fêtes et des divertissements privés. Ch. L.

BRASCHI (Giovanni-Battista), antiquaire italien, né à Césène en 1664, mort en 1727. Il fut évêque de Sarsina et archevêque de Nisibe, *in partibus*. On lui doit : *Relatio status ecclesiæ Sarsinatis* (Rome, 1704, in-4) ; *De Tribus Statuis in romano Capitolio erutis anno 1720, ecphrasis iconographica* (Rome, 1724, in-4) ; *De Familia Cæsenia antiquissimæ Inscriptiones* (Rome, 1731, in-4) ; *De vero Rubicone liber seu Rubico Cæsenas* (Rome, 1733, in-4) ; *Memoriæ Cæsenates sacræ et profanæ* (Rome, 1738, in-4). E. B.

BRASCHI-ONESTI (Luigi), duc de Nermi, homme d'État italien, neveu du pape Pie VI, né en 1748 à Cesena (Romagne), mort en 1818. Après l'élection de son oncle (1775), il vint à Rome « pour y jouir de tous les *droits* attachés au *népotisme* », comme s'exprime un biographe distrait. De fait, il se trouva, en débarquant, créé duc, et bientôt marié à une Falconieri, tandis que son frère, abbé, devenait *Cardinal-neveu*. Il joua quelque rôle dans le gouvernement, et en des circonstances si difficiles pour la papauté se montra digne du rang où le hasard l'avait élevé. Il passait pour doué de franchise et d'honnêteté, mais sa conduite, sous Pie VII, sans démentir absolument cette réputation, y porta une légère atteinte. S'efforçant, en sa qualité de maire de Rome, de plaire à la France à la fois et au parti papal, il n'y réussit qu'à force de faiblesse, et par des transactions où se troubla sa dignité. On ne comprend pas qu'il ait sollicité le titre de sénateur de l'empire français que Napoléon, d'ailleurs, lui refusa constamment. Le retour du pape à Rome l'obligea à la retraite. Son vrai nom était *Onesti*, auquel Pie VI ajouta celui de *Braschi*, le sien, qu'il voulait perpétuer. R. G.

BIBL. : David SILVAGNI, *la Corte e la Società romana nei secoli XVIII e XIX* ; Florence, 1881 ; Rome, 1885, 3 vol. in-16.

BRASCHMANN (Nicolas), mathématicien russe, né à Neurausnitz (Moravie) le 14 juin 1796. Il a été professeur de mathématiques adjoint à l'Université de Kasan, puis titulaire à celle de Moscou. Il a publié, en langue russe, une *Géométrie analytique* (1836) et un *Traité de statique et d'hydrostatique* (1837). Il a en outre fait paraître dans les journaux universitaires et dans les bulletins des sociétés savantes de Saint-Pétersbourg et de Moscou, divers mémoires sur les fonctions abéliennes, la mécanique rationnelle, etc. L. S.

BRASDEFER (Jean), ancien poète français, né à Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne). Il est connu par un poème intitulé *Pamphile et Galatée*, composé vers 1225 et qui n'est guère que la traduction d'un poème latin érotique du XIIe siècle. Ce poème doit être publié prochainement (1889) pour la *Société des anciens textes français*, par MM. Gaston Paris et Auguste Scheler. Ant. THOMAS.

BRASDOR (Pierre), chirurgien français, né dans le Maine le 19 déc. 1721, mort à Paris le 28 sept. 1799. Reçu maître en chirurgie à Paris en 1752, il donna avec succès des cours particuliers, puis fut nommé professeur royal d'anatomie, d'opérations et de thérapeutique et directeur de l'Académie de chirurgie. L'un des premiers, il pratiqua l'amputation dans les articulations du coude et du genou. Il est l'inventeur de la *méthode*, dite *de Brasdor*, de ligature de la carotide entre le sac anévrysmal de celle-ci et les capillaires. Brasdor fut un des plus ardents propagateurs de l'inoculation. Il se livra en outre à d'intéressantes recherches d'anatomie pathologique dans des cas d'épizootie. Citons de lui : *Mém. sur les fract. de la clavicule et description d'un nouveau bandage*, etc. (*Mémoires Acad. roy. de chir.*, 1774, t. V, p. 575, in-4) ; *Essai sur les amputations des articles* (*ibid.*, p. 747) ; *Conject. sur la maladie épizootique qui règne dans les provinces méridionales du royaume* (*Journal de méd.*, 1776). Dr L. HN.

BRASERO (V. BRASIER).

BRASIDAS, général spartiate, tué près d'Amphipolis en 422 av. J.-C. C'est lui qui releva la fortune de Sparte et lui permit de terminer sans désavantage la première partie de la guerre du Péloponnèse. Il se fit connaître en sauvant Méthone attaquée par les Athéniens (431). Il fut plus tard mis à la tête de l'expédition dirigée contre les colonies athéniennes de la Chalcidique et de la Thrace. Avec 1,700 hoplites il traversa la Grèce continentale, joignit son allié, Perdicas, roi de Macédoine ; il provoqua la défection de plusieurs cités alliées d'Athènes, et même d'Amphipolis (423). L'année suivante, il vainquit Cléon qui périt comme lui dans la mêlée.

BRASIER. On a donné ce nom à un système de chauffage qui est le plus simple de tous : il suffit de mettre le feu à une masse de combustible, bois ou charbon, placée sur une aire quelconque et disposée de manière à faciliter l'introduction de l'air nécessaire à la combustion. Il faut, pour constituer le brasier à l'air libre, et surtout en petite masse, des combustibles qui émettent des gaz ou vapeurs inflammables, sans quoi l'air affluant avec excès ne trouve pas d'aliments, refroidit le combustible et l'éteint. Le brasier ainsi disposé est encore employé par les populations qui ont conservé les mœurs primitives et en particulier par les peuples nomades ; mais il n'est pas économique à l'air libre, car la chaleur des gaz chauds qui s'élèvent dans l'atmosphère est complètement perdue. Si on l'emploie dans un espace clos, ainsi qu'on le fait dans quelques pays, on utilise sans doute la chaleur rayonnante et une partie de la chaleur directe, avant que la fumée et l'air échauffé sortent par le trou d'évacuation ménagé à la partie supérieure de l'habitation ; mais il est inutile d'insister sur les dangers qu'un semblable moyen de chauffage fait courir à la santé de ceux qui s'en servent. On a cherché à utiliser la chaleur fournie par des combustibles sans flamme ; il faut, dans ce cas, que la combustion ait lieu en masse, avec une faible affluence d'air. On a obtenu ce résultat en plaçant le combustible allumé dans une cuve circulaire plus ou moins profonde et percée de trous ; on a ainsi constitué le *brasero*. Cet appareil est utilisé, en Espagne, pour combattre la fraîcheur des nuits. Les braseros les plus simples sont portés sur des cercles en bois ; on en fait de plus luxueux, en cuivre ou en laiton repoussé, reposant sur une couronne de même métal et surmontés d'un couvercle ; les uns et les autres sont ajourés. On se sert également en Italie de brasiers ou braseros. D'ailleurs, les Grecs et les Romains n'usant

pas de cheminées pour chauffer les appartements, se servaient de bassins portatifs qu'ils emplissaient de charbons ardents. Ces brasiers étaient portés par trois pieds placés en triangle et comme ils avaient les mêmes formes que les *trépieds* dont on se servait dans les cérémonies sacrées, on leur donnait indifféremment le même nom. Ils étaient généralement en bronze, quelquefois en or ou en argent; leur principale richesse consistait dans les sculptures dont les pieds étaient ornés et où l'art du ciseleur déployait toutes ses ressources. Avant les fouilles opérées dans la nécropole étrusque de Vulis en 1829, et dans les années suivantes, qui ont fait reparaître à la lumière tant de trésors enfouis et ont été le point de départ d'études toutes nouvelles, le nombre des brasiers retrouvés était fort restreint. Les fouilles de Pompéi et d'Herculanum ont fait découvrir nombre de brasiers qui ornent aujourd'hui les musées de Naples et du Louvre. La forme n'était pas invariable, on en voyait de longs et de carrés; il y en avait de tout petits qu'on transportait de chambre en chambre et que dans les occasions solennelles on plaçait devant l'autel pour y brûler des parfums.

Mines. — Dans l'exploitation des mines ou dans certains travaux des tranchées de chemins de fer, on se trouve souvent en présence de roches d'une dureté telle, que les trous de mines ne peuvent y être pratiqués qu'à l'aide d'un long et pénible travail; d'ailleurs si la roche est très compacte, la poudre n'enlève que de très faibles blocs. Aussi un assez grand nombre de mines sont-elles abandonnées par suite des prix de revient trop élevés de l'extraction des minerais au moyen de la poudre. Dans des temps reculés, lorsque les roches étaient trop résistantes aux outils employés alors, on s'est servi de *brasiers* pour faire éclater un rocher. Le bois était apporté et amoncelé sur les faces qu'on voulait attaquer ainsi, le feu était mis au combustible qui brûlait pendant un temps plus ou moins long, en faisant éclater la roche par fragments. Le feu éteint et la roche refroidie, soit naturellement, soit au moyen de l'eau, on la trouvait plus ou moins fissurée. Les parties désagrégées étaient facilement abattues, puis l'on recommençait de nouveau l'attaque de la roche vive par le feu. L'ancienne méthode d'exploitation des mines à l'aide du feu est indiquée dans l'ouvrage latin d'Agricola intitulé *De re metallica*. L'usage des brasiers est abandonné aujourd'hui dans presque toutes les exploitations et si l'on veut se servir du feu, on emploie des appareils en fonte spéciaux qui dirigent la flamme là où besoin est.

L. Knab.

BRASK (Hans), prélat suédois, né à Linkœping en 1464, mort au monastère de Lauda, en Pologne, le 30 juill. 1539. Nommé prévôt de la cathédrale de Linkœping en 1505, il en devint évêque en 1513. Ayant longtemps vécu à l'étranger, notamment à Rome (1499–1505), il était fort éclairé, même en politique et en économie; il fonda une papeterie à Linkœping, une imprimerie à Sœderkœping, publia lui-même, vers 1530, *Vetustissimæ nobilitatis genealogiæ*, et fut le premier à proposer le canal du Gœta-elf aux grands lacs. Il employa toute sa puissance, ses richesses et sa grande influence à combattre la Réformation, mais après la diète de Vesterås (1527), il émigra pour toujours. B-s.

Bibl. : Er.-M. Fant, *Diss. de episc. lincopiensi J. Brask*; Upsala, 1790, in-8 ; *Analecta ex commercio epistolari Johannis Brask;* ibid, 1803; *Analecta Braskiana;* ib., 1805.

BRASK (Samuel-Petri), dramaturge suédois, né à Vreta (Œstergœtland) le 22 mai 1613, mort à Stockholm le 12 juin 1666. Etant lecteur au gymnase de Linkœping (1644-1649), il y fit représenter par ses élèves quatre pièces en vers faciles : *Joseph vendu* (inédite et perdue) ; *le Fils prodigue* (1645) ; *Actes et martyre des Apôtres* (1648) ; *Défaite du Mars germain* (1650); ces trois dernières rééditées par P. Hanselli dans le t. XXII (1878) du *Recueil d'œuvres littéraires d'auteurs suédois*. Il devint pasteur d'Ekeby (1649), puis de Clara à Stockholm (1663), prédicateur de la cour (1654), et fut député aux diètes de 1654 et 1660. Outre ses drames, il publia quelques oraisons funèbres et laissa plusieurs ouvrages inédits.—Son fils, *Petrus* Brask, né à Linkœping en 1649, mort avant 1695, donnant une nouvelle édition de la *Fontaine spirituelle* de B. Fœrtsch., traduite en suédois par H. Ausius, l'augmenta de plusieurs psaumes et en publia d'autres imités de l'allemand dans *Helig och hjertlig sånglust* (1690) ; le tout au nombre de 46, dont plusieurs ont mérité d'être reproduits dans les *Psautiers* de 1695 et 1819. On lui doit aussi quatre traductions. B-s.

BRASLES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Château-Thierry ; 613 hab.

BRASLOU. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Richelieu ; 517 hab.

BRASME (Pierre-Lucien), homme politique français, né le 29 sept. 1820 à Grenay (Pas-de-Calais), mort à Paris le 15 avr. 1877. Sous l'Empire, il ne fit point d'opposition au gouvernement, et s'occupa surtout d'agriculture, bien qu'il fût conseiller général. Mais après Sedan, il se rallia à la République, et, en 1874, il était candidat du centre gauche contre M. Sens, représentant du parti impérialiste. Il ne fut pas élu. De même le 14 oct. il combattit M. Delive-Ingrand, aussi bonapartiste, mais n'eut pas plus de succès. Il n'entra au Parlement qu'aux élections du 20 fév. 1876, il fut nommé député par la deuxième circonscription de Béthune. L. Lu.

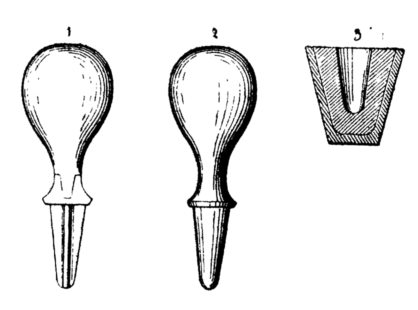
BRASOV. Nom roumain de Kronstadt, en hongrois *Brasso*, ville de Transylvanie (V. Kronstadt).

BRASOVEANUL (Eustatie Dimitrie), grammairien roumain du xviiie siècle. Il est l'auteur de la première grammaire roumaine connue jusqu'à ce jour. Elle fut imprimée à Brasov (Kronstadt) en 1756, et dédiée à Jon Constantin Nicolas Mavrocordato. Elle diffère peu d'ailleurs de celle que ce dernier avait publiée en 1735 suivant Wilkinson. J. Monnier.

Bibl. : A. Densusianu, *Istoria limbei si literaturei romăne*, p. 208.

BRASPARTS. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Pleyben; 2,918 hab. L'église a une belle flèche du xvie siècle. La chapelle de Saint-Michel de Brasparts (391 m.) couronne le point le plus élevé des montagnes d'Arrée et de toute la Bretagne.

BRASQUE. Lorsque dans les opérations métallurgiques on redoute l'action corrosive de scories ferrugineuses, on mêle au sable quartzeux ou argilo-quartzeux une certaine proportion de charbon de bois en poussière grossière ou des débris de coke appelés fraisil ou grésillon ; ces mélanges de charbon et de sable argileux sont connus sous le nom de *brasque* ; on distingue la brasque forte ou argileuse et la brasque légère ou charbonneuse. La première se compose en volume de 1/2 à 2/3 de sable argileux, la seconde de 1/2 à 2/3 de matière char-



bonneuse; on humecte et on bat fortement comme un pisé et on emploie ces matières surtout dans les fonderies de plomb, de cuivre et d'argent. On mêle aussi à l'argile réfractaire du graphite naturel ou de la poussière de charbon de cornue ; on prépare des revêtements réfrac-

taires qui résistent mieux à l'action corrosive des scories que l'argile pure. Dans les laboratoires, on double les creusets au charbon lorsqu'on veut les protéger contre l'action corrosive des matières à chauffer, ou lorsqu'on doit y réduire une petite quantité de métal. L'enveloppe contribue encore à empêcher la déformation du creuset ramolli par une chaleur intense et exposé à la pression du combustible. Suivant les circonstances, on emploie diverses matières charbonneuses ; pour de très petits creusets, on choisit du poussier de charbon de bois que l'on malaxe avec assez d'eau gommée, d'amidon, de pâte ou de mélasse pour que le charbon adhère en le tassant ; on comprime le mélange dans le creuset jusqu'à le remplir ; on creuse un trou dans le charbon avec un outil semblable à celui de la fig. 1. La surface du trou est rendue lisse et unie en y faisant mouvoir l'outil n° 2. Le creuset préparé a la coupe n° 3, le diamètre de la cavité décroît graduellement vers le bas. Les grands creusets peuvent se doubler avec le même mélange que celui indiqué pour les petits, mais il est préférable de recourir à un composé d'anthracite en poudre ou de charbon de cornues à gaz et de goudron. L. KNAB.

BRASS. Ville d'Afrique située sur le *Brass-river*, un des bras du Niger, se compose de deux parties ; les factoreries sur une rive plate qui s'élève à peine à quelques pieds au-dessus de l'eau; la ville nègre, composée de 200 ou 300 cases, d'une saleté repoussante. Immédiatement derrière celle-ci commence la forêt vierge. Les factoreries, où se fait surtout le commerce d'huile de palme, sont moins florissantes aujourd'hui qu'elles n'étaient il y a une quinzaine d'années ; le mouvement des échanges se porte plutôt maintenant vers les stations de l'*United african Company* sur le Niger. Parmi celles qui sont encore importantes, il faut citer, en première ligne la maison Lander, celle de la Société française d'Afrique et celle de M. Viard. Les maisons anglaises sont de beaucoup les plus nombreuses. Le pays, au dire des traitants, et malgré la vase des canaux et les immondices accumulés, n'est pas sensiblement plus malsain que les autres points de la côte occidentale d'Afrique. Il est gouverné par un roi, appelé roi de Brass ou de Nimbi, qui étend son autorité plus ou moins effective jusque sur le bord de la mer. E. CAT.

BRASSAC. Com. du dép. de l'Ariège, cant. et arr. de Foix ; 1,343 hab. Forge ; fabrique de clous pour la marine.

BRASSAC ou GRAND-BRASSAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Montagrier ; 1,440 hab. L'église, construite au commencement du XIIIe siècle, a été recouverte d'une série de coupoles comme les églises de la région. Ce serait, d'après F. de Verneilh, le plus récent des édifices de ce type. L'extérieur a été revêtu, au commencement du XIVe siècle, d'une riche décoration de sculpture peinte qui est admirablement conservée.

BRASSAC. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Castres, sur les deux rives de l'Agout ; 2,223 hab. Cette ville a joué un certain rôle au XVIe siècle dans les guerres religieuses de l'Albigeois. Elle soutint en 1569 contre le chef des calvinistes, Gontaut de Biron, un siège resté célèbre. Toute la garnison fut massacrée. Il reste à Brassac deux châteaux du XIIIe siècle. L'un est sur la rive droite de l'Agout et l'autre sur la rive gauche. L'église paroissiale de Saint-Georges a été construite en 1825. — A 2 kil. de Brassac à Sarrusy sont des ruines sans importance d'une ancienne léproserie. C. COUDERC.

BIBL.: Cl. COMPAYRÉ, *Guide du voyageur dans le département du Tarn* ; Albi, 1852, p. 220. — MARTURÉ, *Histoire du pays Castrais* ; Castres, 1822, t. I, pp. 283 et 284. — Cl. COMPAYRÉ, *Etudes historiques sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien diocèse de Lavaur* ; Albi, 1841, p. 535. — H. CROZES, *Répertoire archéologique du dép. du Tarn* ; Paris, 1865, col. 49.

BRASSAC. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Bourg-de-Visa ; 816 hab. Eglise du XIIIe siècle; grand château du XIVe siècle. Sous l'ancien régime, Brassac était le chef-lieu d'une baronnie qui appartint successivement aux familles de Calvignac, de Turenne et de Galard.

BRASSAC-LES-MINES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Jumeaux ; 2,332 hab. Les comtes d'Auvergne furent les premiers seigneurs de Brassac. La seigneurie appartint ensuite successivement aux maisons de Carlat, de Langeac, de La Rochefoucauld et du Croc. En 1789, Antoine-Charles-François-Joseph, comte du Croc, baron de Lubières, était seigneur de Brassac. Eglise romane du XIe siècle. Brassac est un des centres miniers les plus importants du plateau central. L. F.

BRASSAC (Jean GALARD de BÉARN, comte de) (V. GALARD).

BRASSADE. I. ICHTYOLOGIE. — L'un des noms vulgaires donnés au Thon, type du genre *Tynnus* (V. ce mot).

II. PÊCHE (V. BRASSETTE).

BRASSAGE. I. HISTOIRE DU DROIT. — C'était le droit qui appartenait au maître de la Monnaie pour le monnayage (de brassage, travail des bras); ce droit comprenait outre le salaire du maître ceux de l'ouvrier monnayeur et du tailleur de la monnaie, tels que les ordonnances les avaient fixés. On ne doit pas confondre le brassage avec le droit régalien de *seigneuriage* (V. ce mot).

II. DROIT MODERNE. — Bien que cette expression ne figure plus dans nos lois, on appelle encore souvent, dans l'usage, brassage les frais de fabrication de la monnaie à exiger des porteurs de matière. Ils ont pu être successivement réduits, grâce aux progrès de la métallurgie et des arts mécaniques. D'après l'art. 1 de la loi du 31 oct. 1879, ils sont fixés par kilog. aux 9/10e de fin, à 6 fr. 70 pour les matières d'or et à 1 fr. 50 pour les matières d'argent. P.-L. C.

III. MARINE. — C'est l'ensemble des points où une vergue brassée au plus près porte sur les étais, les haubans ou les galhaubans. Ces parties du gréement seraient promptement détériorées si l'on ne prenait soin de les protéger en les fourrant ou en les garnissant de paliers.

IV. MÉTALLURGIE. — Dans la transformation de la fonte en fer ou en acier, on agit par oxydation ; le silicium, le carbone se transforment en produits oxydés par l'action plus ou moins directe de l'air. Il est par suite nécessaire de brasser la matière pour changer les surfaces au contact avec l'air et la scorie et activer l'affinage. Au four à puddler, le brassage se fait au moyen de l'outil de fer appelé *ringard* ou *crochet*, c'est un travail pénible que l'on a cherché à faire mécaniquement, mais sans y réussir complètement. Le développement de l'affinage pneumatique est la vraie solution de la suppression du brassage de la fonte par la main de l'homme. L. K.

V. BRASSAGE DE LA BIÈRE (V. BIÈRE, t. VI, p. 777).

BRASSAI (Samuel), pédagogue hongrois, né en 1800. Professeur au collège des Unitaires, à Kolozsvar, il commença par supprimer, dans les classes élémentaires, l'étude du latin qui lui paraissait inutile. Après un court voyage à l'Académie militaire de Buda-Pesth, il entra comme professeur dans l'institution Szonyé, où il resta dix ans. De 1858 à 1872, il exerça les fonctions de directeur du musée national de Transylvanie. A cette époque il revint à Kolozsvar enseigner les mathématiques élémentaires à l'Université royale de cette ville. Il a publié un grand nombre d'ouvrages élémentaires, un manuel de géographie, en 1834, plus tard une arithmétique, une algèbre et surtout une *Grammaire française à l'usage des Hongrois*, qui est très estimée. — Dans l'*Essai sur la méthode* qui est son ouvrage capital, il a résumé ses idées sur les tendances pédagogiques modernes. Il pensait avec raison qu'elles sont défectueuses, qu'il ne faut pas s'appliquer à façonner l'esprit des enfants d'après un type uniforme, mais qu'il faut laisser un libre cours à leurs facultés, et leur permettre de se développer dans leur direction propre. Le progrès lui paraît résider dans une part plus grande donnée aux mathématiques et à l'étude des langues vivantes.

BRASSARD. I. Archéologie. — Partie de l'ancienne armure destinée à couvrir le bras en lui laissant la liberté des mouvements. On le nommait encore *brassal*. Il était déjà en usage chez les anciens Perses et faisait partie de l'armure des hoplites. Les chevaliers du moyen âge l'employèrent dès le XIII[e] siècle et l'on s'en servit en France dans la cavalerie jusqu'à la fin du XVI[e]. Seuls les piquiers des gardes françaises en portaient encore sous Louis XIV. Il était en fer plein et se composait de deux parties : l'avant-brassard allant du coude au poignet, et l'arrière-brassard du coude à l'épaule. Certains auteurs ne parlent que de l'avant-brassard, et comprennent dans l'épaulière la partie de l'armure qui protégeait l'humérus. La jointure des deux pièces au coude était recouverte par la cubitière. Le pli intérieur pour la flexion du bras était garni au XVI[e] siècle de lames qui se développaient ou se rapprochaient sous la protection de goussets ou d'oreillons. Le brassard supérieur jouait à l'épaule, sous un demi-brassard appelé aussi épaulette, qui couvrait l'épaule. Certains brassards se terminaient au coude par une pointe en fer qui servait à blesser le cheval de l'ennemi. Antérieurement au brassard de fer plein, on s'était servi du brassard de mailles. Suivant le moine de Saint-Gall, Charlemagne portait des manches de mailles, et l'usage de cette sorte de brassards se continua parallèlement à celui des brassards de métal plein. Les archers à cheval du roi Louis XI portaient des brassards de mailles. L'usage de l'arc, du reste, imposait presque l'usage d'un brassard, à cause du frottement de la corde de l'arc contre l'avant-bras, au départ de la flèche. Les archers de l'Empire de Constantinople faisaient l'emploi d'un brassard en bois. Les soldats russes se servaient encore, au XVI[e] siècle, du brassard d'archer.

II. Armée. — On donne ce nom, dans l'armée, à un signe ou à un insigne conventionnel de reconnaissance, mobile, que portent au bras gauche, par-dessus les vêtements, les officiers, militaires ou fonctionnaires de quelques services spéciaux. Avant 1870, on ne connaissait que le *brassard de la convention de Genève*, pour le personnel médical neutralisé : croix rouge sur fond blanc. Depuis la guerre, d'autres catégories de personnel ont été nanties de brassards. Ce sont : 1° les brancardiers : croix de Malte en drap blanc renversée et reposant sur deux de ses branches, fond bleu; 2° les hommes n'appartenant pas à l'armée active, quelle que soit leur catégorie, et qui seront désignés pour conduire, lors de la mobilisation, les chevaux de réquisition : brassard en toile d'Armentières, couleur cachou, avec écusson de cuivre portant l'inscription : réquisitions militaires; 3° les hommes appelés, à la mobilisation, à concourir aux services de l'alimentation de l'armée, et qui ne recevront pas d'uniforme : même brassard que les précédents ; 4° les hommes du service auxiliaire requis, en temps de guerre, pour faire divers services (bourreliers, perruquiers, ouvriers télégraphistes auxiliaires, etc.), brassard couleur cachou, qui leur servira de tenue provisoire jusqu'à ce qu'ils soient militairement habillés ; 5° les hommes de la réserve et de la territoriale affectés, en temps de guerre, au service de surveillance des abords des voies ferrées : brassard aux trois couleurs nationales, le bleu à la partie supérieure, le bas du brassard formant une ligne droite, le haut une ligne légèrement convexe ; 6° les conducteurs de voitures régimentaires : brassard bleu foncé avec passepoil garance, ayant en son milieu, du côté apparent, une grenade en drap garance comme attribut ; 7° le personnel du service vivres-viande aux armées : brassard du modèle précédent en drap garance, passepoilé du même, orné d'un attribut qui consiste en deux V séparés et entourés de deux branches de laurier pour les préposés, et deux V séparés surmontant le numéro d'ordre affecté à l'homme sur les contrôles, pour les employés et ouvriers ; 8° les officiers des divers états-majors de l'armée : *(a)* états-majors particuliers du président de la République et du ministre de la guerre : brassard en soie blanche orné en son milieu de deux foudres réunis horizontalement par le faisceau et brodés en or fin ; *(b)* état-major général du ministre de la guerre et état-major des commandants d'armée : deux bandes égales de tissu de soie grosse faille, l'une blanche en haut, l'autre rouge; *(c)* état-major des généraux commandant un corps d'armée et des généraux gouverneurs de Paris et de Lyon : trois bandes égales de tissu de soie grosse faille, repliées de façon à former les trois couleurs nationales, bleu en haut ; *(d)* état-major des généraux commandant une division : une bande de tissu de soie rouge ponceau grosse faille dont les grands côtés sont bordés d'une soutache en or. Le brassard des états-majors des divisions d'infanterie est orné en son milieu d'une grenade brodée en or fin, le numéro de la division placé au-dessous. Pour les états-majors des divisions de cavalerie, le brassard est orné en son milieu d'une étoile à huit branches brodée en or fin, le numéro de la division placé au-dessous ; *(e)* état-major des généraux commandant une brigade : brassard de même forme et de mêmes dimensions que le précédent, mais en grosse faille bleu national, mêmes ornements que pour les états-majors des divisions ; *(f)* état-major des généraux commandant l'artillerie d'un corps d'armée : brassard orné en son milieu de canons croisés brodés en or fin. Le numéro du corps d'armée brodé au-dessous ; *(g)* état-major des généraux commandant le génie d'un corps d'armée : brassard orné d'une cuirasse surmontée d'un casque, brodés en or fin, en relief. Le numéro du corps d'armée brodé au-dessous ; *(h)* état-major des généraux commandant l'artillerie, le génie de plusieurs corps d'armée, ainsi que des places fortes de Paris, de Lyon ou de l'Algérie : brassard rouge ponceau (général de division), bleu national (général de brigade), orné en son milieu de l'attribut de l'artillerie ou du génie; *(i)* état-major des généraux gouverneurs des places fortes, commandants supérieurs de la défense et de leurs adjoints : rouge ponceau pour les généraux de division, bleu national pour les généraux de brigade, ce brassard recevra en son milieu un double faisceau de foudres brodés en or ; *(j)* pour l'état-major des brigades de cavalerie, les ornements du brassard sont les mêmes que pour l'état-major des divisions, c.-à-d. étoile et numéro brodés en or fin et disposés de la même façon. Le numéro sera brodé en chiffres arabes pour l'état-major des brigades de cavalerie des corps d'armée, et en chiffres romains pour les brigades faisant partie des divisions de cavalerie indépendante. — Le brassard des officiers employés dans les états-majors des divisions et subdivisions de l'Algérie ne porte aucun numéro en temps de paix. La forme, la couleur, les dimensions de ces divers brassards sont réglementées par les circulaires ministérielles des 27 nov. 1879, 31 mars et 2 juin 1880, 24 avr. et 5 oct. 1883, 5 déc. 1886, 1[er] janv., 5 fév. 1887, 20 mars 1888 (*Journal militaire officiel*). Le brassard des officiers d'état-major remplace les aiguillettes en tenue de campagne, pendant les routes, les marches militaires et grandes manœuvres, quel que soit le vêtement qu'ils portent. Dans toutes les autres circonstances officielles, le brassard est porté concurremment avec les aiguillettes. Le brassard médical devant toujours rester visible, est porté en même temps sur le dolman ou la veste et sur la capote ou le manteau. Ces brassards, estampillés dès le temps de paix du cachet du directeur du service de santé du corps d'armée, font partie du matériel du service de santé et sont distribués, au moment de la mobilisation, au personnel des corps de troupe par le médecin chef de service du corps; au personnel de chaque formation sanitaire par le médecin-chef de cette formation. Chacune d'elles possède une réserve de brassards déterminée par la nomenclature et destinée à remplacer les pertes qui pourraient se produire. Les personnels de la Société française de secours aux blessés ou des autres sociétés similaires, présentent leurs brassards à l'estampille du directeur du service de

santé de la région. Afin d'éviter les abus, ces brassards reçoivent un numéro de série au moment de l'estampillage (art. 24 du règlement du 28 juil. 1884. Service de santé en campagne). Enfin, les brassards des brancardiers font partie du matériel d'habillement régimentaire et sont confectionnés, dès le temps de paix, dans les magasins d'habillement des corps de troupe, où ils restent en dépôt.

Dr A. Coustan.

III. Verrerie. — L'ouvrier verrier, exposé à une chaleur très grande, est souvent obligé de garantir son bras et sa main avec un manchon de vieux feutre appelé *brassard*. L. K.

IV. Jeu. — Garniture de cuir ou de bois dont on se garnit la main et l'avant-bras pour les jeux de ballon. La garniture en bois ressemble à une espèce de manchon dont l'extérieur a la forme d'une râpe; le joueur enfonce son bras jusqu'au coude dans l'intérieur et le maintient solidement en saisissant une forte cheville qui traverse obliquement la place où doit se trouver la main. Le joueur muni du brassard a plus de force pour recevoir le ballon et le renvoyer à ses adversaires. L.-F. P.

BRASSAVOLA (Antonio), naturaliste et médecin italien, né à Ferrare le 16 janv. 1500, mort à Ferrare le 6 juill. 1555. Hercule II, quatrième duc de Ferrare, l'emmena dans ses voyages et notamment en France, où le savant italien fit montre de son immense savoir dans une thèse *De Omni scibili*, qu'il soutint publiquement pendant trois jours. François Ier lui décerna le nom de *Musa*, par allusion à Antonius Musa, médecin d'Auguste, et le nomma son médecin; le même honneur lui fut accordé par Charles-Quint, Henri VIII d'Angleterre et plusieurs papes. De retour à Ferrare, il fonda un jardin botanique dont il eut la direction. Ses nombreux ouvrages intéressent la médecine et la botanique. On lui reconnaît l'honneur d'avoir le premier, parmi les modernes, réhabilité l'opération de la trachéotomie et étudié avec soin les maladies vénériennes; en matière médicale et en botanique, il releva de nombreuses erreurs popularisées par les arabistes, introduisit dans la thérapeutique l'ellébore noir, déjà employé par les anciens, et se servit le premier du bois de gayac. Parmi ses nombreux ouvrages, citons seulement: *Examen omnium simplicium medicamentorum quorum usus est publicis officinis* (Rome, 1536, in-fol., et autres éd.); *De Medicamentis tam simplicibus quam compositis catharticis*, etc. (Zurich, 1555); *Ratio componendorum medicamentorum externorum..., cum Tractatu de morbo gallico* (Venise, 1555, in-8; Lyon, 1555, 1577, in-16); *Tractatus de usu radicis Chinæ et de ligno sancto* (dans l'*Aphrodisiacum* de Luisini; Venise, 1566, in-fol.; Leyde, éd. Boerhaave, 1728, in-fol.); divers commentaires sur Hippocrate et Galien (1541, 1542, 1546), etc.

Dr L. Hn.

BRASSCHAET. Com. de la prov. d'Anvers, à 11 kil. d'Anvers; 3,500 hab. C'est à Brasschaet que se trouve le polygone très considérable de l'artillerie belge.

BRASSE (Mar.). Unité de longueur qui a été longtemps employée dans la marine; elle était égale à cinq pieds: 1^m62. Sur les anciennes cartes marines françaises, les sondes sont marquées en brasses; il en est encore ainsi pour les cartes anglaises: la brasse anglaise valant 1^m82. Il est encore d'usage de se servir de la brasse dans certains cas particuliers: pour exprimer la longueur des cordages, par exemple.

BRASSEITTE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel; 161 hab.

BRASSEMPOUY. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Amou; 575 hab.

BRASSERIE. I. Industrie (V. Bière).

II. Commerce (V. Cabaret).

BRASSETTE (Pêche). La brassette est la seconde des pièces qui composent les cannes dont on se sert pour la pêche à la ligne. On donne également le nom de *brassette* à une certaine façon de pêcher à la ligne qui est employée pour prendre la *perche*. Ce poisson ne s'élance que sur les proies vivantes: ver ou poisson; on essaie donc de donner une apparence de vie à l'amorce que l'on emploie. Pour ce faire, on laisse tomber l'appât dans les trous, les tournants, les herbes, entre les racines et les branches des arbres, autour des pilotis des ponts et des vannes de canaux, endroits où la perche s'embusque généralement, et on le fait descendre et monter alternativement de la même manière jusqu'à ce que le poisson morde. Ce genre de pêche se pratique de préférence le matin au lever du soleil et quand l'eau est un peu trouble, car lorsqu'elle est trop claire, la flotte effraie le poisson et le fait fuir. La perche s'élance habituellement pour prendre l'appât au moment où l'amorce remonte. On prend de la même manière le brochet. Cette pêche est d'autant plus productive que celui qui la pratique a su mieux se dissimuler; on dit aussi *brassade* (V. Perche).

L.-F. P.

BRASSEUR. Les brasseurs de profession sont les chefs des établissements dans lesquels on fabrique, on brasse la bière, pour la vente en gros. On trouvera au mot Bière *(Fiscalité)*, tout ce qui se rapporte aux procédés de fabrication généralement en usage et sur lesquels reposent les obligations imposées aux brasseurs que nous avons à faire connaître, au droit établi sur cette boisson, à l'origine de ce droit, à ses diverses phases et à la statistique, tant pour la production que pour l'importation et l'exportation.

Les principales dispositions législatives auxquelles doivent se conformer les brasseurs se résument ainsi qu'il suit: ils sont tenus de faire au bureau de la régie la déclaration de leur profession, du lieu où sont situés leurs établissements et de la contenance des chaudières, cuves et bacs, avant de s'en servir (loi du 28 avr. 1816, art. 117). Le feu ne peut être allumé sous les chaudières que pour la fabrication de la bière (art. 119). Tout brasseur est tenu, chaque fois qu'il veut mettre le feu sous ses chaudières, de déclarer, au moins quatre heures d'avance dans les villes et douze heures dans les campagnes, le numéro et la contenance des chaudières qu'il veut employer et l'heure de la mise de feu sous chacune; le nombre et la qualité des brassins qu'il doit fabriquer avec la même drêche et l'heure de l'entonnement de chaque brassin (art. 120). Les chaudières doivent être fixées à demeure et maçonnées (art. 116). Toutes constructions en charpente, maçonnerie ou autrement, fixées à demeure sur les chaudières et s'étendant sur plus de moitié de leur contour doivent être comprises dans l'épalement, c.-à-d. dans le jaugeage (art. 123). Mais les brasseurs sont autorisés à se servir de *hausses mobiles* qu'on ne comprend pas dans la contenance, pourvu qu'elles n'aient pas plus d'un décimètre de hauteur, qu'elles ne soient placées sur les chaudières qu'au moment de l'ébullition, et qu'on ne se serve point de mastic ou autres matières pour les soutenir ou pour les élever (art. 122). Contrairement aux dispositions de l'article 109 de la loi de 1816, un décret du 17 mars 1852 a admis que le produit des trempes données pour un brassin pourrait excéder de 20 % la contenance de la chaudière déclarée pour la fabrication du brassin. La régie est autorisée par ce décret à régler, en raison des procédés de fabrication et de la durée ou de la violence de l'ébullition, le moment auquel le produit des trempes devra être rentré dans la chaudière. La quantité de bière passible du droit est évaluée en comptant pour chaque brassin la contenance de la chaudière, lors même qu'elle ne serait pas entièrement pleine. Il est seulement déduit sur cette contenance 20 % pour tenir lieu de tous déchets de fabrication, d'ouillage, de coulage et d'autres accidents (art. 110). Il y a à mettre sur chaque vaisseau servant à la fabrication un numéro d'ordre avec l'indication de la contenance en hectolitres (art. 117) et sur les tonneaux une marque

particulière dont une empreinte est à déposer au bureau de la régie (art. 124). Une enseigne doit indiquer les brasseries (art. 124). Les brasseurs sont soumis aux visites et vérifications des employés, et tenus de leur ouvrir à toute réquisition leurs maisons, brasseries, ateliers, magasins, caves et celliers, ainsi que de leur représenter les bières qu'ils auront en leur possession. Toute communication des brasseries avec les maisons voisines, autres que leur maison d'habitation, doivent être scellées (art. 125).

Les dispositions de la loi du 28 avr. 1816, qui concernent spécialement la perception de l'impôt sur les bières, avaient été combinées de manière à concilier autant que possible les intérêts du Trésor avec les besoins des procédés généraux de fabrication. Cependant, dès cette époque, explique une instruction de la régie, l'application rigoureuse de toutes les dispositions aurait contrarié, entravé et même empêché certains systèmes particuliers de fabrication qui étaient fort anciens. Depuis, l'outillage de beaucoup de brasseries a été renouvelé en vue de nouveaux procédés. Il s'en est suivi des concessions, principalement pour le procédé bavarois ou de Strasbourg et les systèmes lillois, cambraisien, lyonnais et de Dijon. Les immunités portent toujours sur la faculté d'étendre le produit des trempes plus ou moins, suivant le système, et de faire emploi d'une chaudière supplémentaire, pendant un nombre d'heures déterminé. Les principales restrictions ont trait à la rentrée des réserves, à la défense de houblonner avant la réunion des métiers et à l'entonnement de la petite bière. Les mêmes concessions sont faites, sous les restrictions d'usage, à tous les brasseurs qui suivent les mêmes procédés de fabrication; mais l'administration les règle suivant les localités et veille à ce qu'elles ne soient pas abusivement étendues à des procédés qui se rapprocheraient de ceux qui les ont motivées, sans offrir les mêmes bases. Aimé Trescaze.

Bibl. : *Dict. gén. des cont. ind.*

BRASSEUR (Philippe), historien belge, né à Mons en 1597, mort en 1659. Après avoir suivi les cours de l'Université de Louvain, il devint prêtre et vécut très paisiblement dans sa ville natale, partageant son temps entre la prédication et les travaux historiques. Il mourut chanoine à Maubeuge. Il travailla longtemps à rassembler les matériaux d'une histoire ecclésiastique du Hainaut; il a étudié dans les bibliothèques des abbayes un grand nombre de documents originaux dont la plupart sont aujourd'hui perdus. Ses ouvrages les plus importants sont : *Prodromus Hannoniæ;* c'est une trilogie dans laquelle il a voulu donner l'histoire des illustrations du Hainaut, en sainteté, en dignité et en science; la 1re partie parut en 1637, la 2e en 1644, la 3e en 1645; *Origines omnium Hannoniæ cenobiorum* (Mons, 1650); *Sancta Sanctorum Hannoniæ* (1658). E. H.

Bibl.: Mathieu, *Biog. Montoise*. — Delecourt, *Notice sur Brasseur*, dans la *Biog. nat. belge*.

BRASSEUR (Jean-Baptiste), mathématicien belge, né à Esch-sur-l'Alzette (Grand duché de Luxembourg) le 24 juin 1802, mort à Liège en 1868. D'abord conducteur des ponts et chaussées, puis professeur à la Faculté libre des sciences de Louvain, il a été nommé en 1844 professeur de mathématiques à l'Université de Liège. Il était membre de l'Académie royale de Belgique. Outre diverses notes sur des questions de mécanique rationnelle et sur les propriétés des surfaces gauches du second degré, insérées dans les *Mémoires de la Société de Liège* (1843-1849), et dans le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles* (1851), on a de lui : *Applications des projections cotées à diverses recherches sur l'étendue* (Liège, 1841); *Exposition nouvelle des principes du calcul différentiel et intégral* (Liège, 1868 in-8); *Précis du cours de mécanique appliquée* (Liège, 1873, in-4). L. S.

BRASSEUR (Charles-Etienne), dit de *Bourbourg*, du nom de la petite ville du dép. du Nord, où il est né le 8 sept. 1814, mort à Nice le 8 janv. 1874. Il étudia la philosophie et la théologie d'abord à Gand, puis à Rome, où il entra dans les ordres en 1845. Il avait obscurément débuté dans la littérature, par plusieurs romans historiques, publiés en partie sous le pseudonyme d'Etienne-Charles de Ravensberg, et entièrement dénués d'intérêt. C'est par ordre de la Propagande qu'il se rendit d'abord à Boston, puis à Québec, où il professa au séminaire pendant un an; retourna à Boston en 1846, où il fut nommé vicaire-général, puis il revint à Rome. Il recueillit, pendant son séjour à Québec, les éléments d'une histoire ecclésiastique du Canada, qui commença sa réputation d'américaniste : *Histoire du Canada* (Paris, 1852, 2 vol. in-8). Quatre fois depuis lors, Brasseur de Bourbourg est retourné dans le nouveau monde, tantôt comme aumônier de la légation de France à Mexico, tantôt comme administrateur ecclésiastique des Indiens de Rabinal au Guatémala, tantôt enfin comme chargé de missions scientifiques du gouvernement français. Il a rapporté de ces divers voyages quantité d'écrits sur le passé des peuples américains, parmi lesquels nous citerons principalement : *Lettre pour servir d'introduction à l'histoire primitive des nations civilisées de l'Amérique septentrionale* (Mexico, 1851, in-4), imprimé seulement à dix exemplaires; un mémoire *Sur les antiquités mexicaines*, publié dans la *Revue archéologique* de 1852; une *Histoire des nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale* (Paris, 1857-1859, 4 vol. gr. in-8), où l'étude des monuments historiques indigènes se trouve combinée avec celle des écrivains espagnols; une *Collection de documents dans les langues indigènes pour servir à l'étude de l'histoire et de la philologie de l'Amérique ancienne*, dont trois volumes ont paru de 1861 à 1864; l'histoire de Palenqué qui sert d'introduction aux *Monuments anciens du Mexique*, publ. par Waldeck (Paris, 1866, in-fol.), etc. — Brasseur de Bourbourg possédait une extrême ardeur au travail, mais il manquait souvent dans ses travaux, hâtivement rédigés, de la prudence et de la sagacité que l'on peut louer chez son maître, M. Aubin, et l'on ne saurait trop regretter les écarts d'imagination qui l'ont entraîné dans l'étude sur le *Codex Troano*, sa dernière publication de quelque étendue (*Manuscrit Troano; études sur le système graphique et la langue des Mayas;* Paris, 1869-1870, 2 vol. gr. in-4), aux conceptions les plus bizarres et les plus extravagantes sur les origines de l'ancien et du nouveau continent. Il avait recueilli, au cours de ses voyages, une précieuse *Bibliothèque mexico-guatémalienne*, dont il a donné sous ce titre le catalogue raisonné (Paris, 1871, gr. in-8), bibliothèque acquise ensuite par M. A.-L. Pinart, et vendue aux enchères en 1887.

BRASSEUR (Jules Dumont, dit), acteur comique, né à Paris en 1829. Fils d'un marchand de bois, son père le destinait au commerce; il lui fit faire ses études jusqu'à la rhétorique et le plaça ensuite comme commis dans une maison de gants de la Chaussée-d'Antin. Mais la passion du théâtre le hantait et en 1847 il abandonna le négoce pour débuter au théâtre de Belleville. Six mois après il était engagé aux Délassements et au bout d'une année il était aux Folies-Dramatiques. Dormeuil père, alors directeur du Palais-Royal, le vit jouer un jour une petite pièce dans laquelle il remplissait un rôle d'Auvergnat. L'ayant trouvé remarquable, il l'engagea, malgré l'opinion de son collègue Mourier, qui prétendait que Brasseur ne ferait jamais rien. Six mois après, en 1852, il débutait dans le *Misanthrope et l'Auvergnat* de MM. Siraudin et Labiche. Il eut un véritable succès de fou rire. Dès lors il quitta la farce pour la comédie. Chercheur et travailleur, il lui faut, pour réussir, un type à représenter. Il ne livre jamais rien à l'inspiration du moment. Les types qu'il réussit le mieux sont les rôles d'Anglais et de paysan. Il excelle aussi dans l'art des travestissements. Parmi ses innombrables créations du Palais-Royal il faut citer : les rôles de Vergeot dans

le *Célèbre Vergeot;* de sir Muffin dans *Sur la Terre et sur l'Onde;* d'Achille, dans le *Chapeau de paille d'Italie;* de Mme Floquet, dans le *Roman de chez la portière;* de Godefroy, dans la *Perle de la Cannebière;* de Jérôme, dans le *Bal d'Auvergnat;* d'un des fils de *Cadet Roussel* (1860) ; du garde champêtre, dans la *Demoiselle de Nanterre* (1862). Son succès le plus incontestable est celui qu'il obtint dans le rôle de Colladan de la *Cagnotte* (1864). Il fut également très remarqué dans *Tricoche et Cacolet.* Engagé au Palais-Royal à 3,000 fr., il parvint rapidement à gagner 23,000 fr. par an.

En 1878, Brasseur quitta le Palais-Royal, s'associa avec Mme Micheau et ouvrit, boulevard des Italiens, un nouveau théâtre, le théâtre des Nouveautés. Il inaugura sa première direction avec *Coco*, qui fit le maximum pendant six mois, et imposa à la faveur du public la nouvelle salle. Les soucis directoriaux ne l'empêchèrent pas de jouer sur son théâtre. Il créa successivement des rôles dans *Fleur d'oranger*, le *Roi de Carreau*, le *Cœur et la Main*, l'*Oiseau bleu*, *Adam et Eve*, l'*Amour mouillé*, etc.

Son fils, *Albert* Brasseur, fit ses études au lycée Condorcet et débuta sur le théâtre de son père le 7 nov. 1878 dans *Fleur d'oranger*, où il joua le personnage d'Ernest Durosel, jeune lycéen, coureur de pêcheuses de crevettes et de petites figurantes. Il obtint un certain succès dans les rôles de pître et de jeune premier comique. Il tire parfois de sa voix discordante comme un clairon fêlé des effets amusants. Son autre fils, *Jules* Brasseur, dirige avec M. Henry Micheau, le théâtre des Folies-Dramatiques.

BRASSEUSE *(Brayselve)*. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence; 144 hab. L'une des quatre baronnies vassales de l'évêché de Senlis. La terre fut possédée jusqu'au XIVe siècle par les Bouteillier de Senlis et passa alors aux maisons de Cuignières, puis de Dammartin. Au XVIe siècle, elle appartenait à la famille des Friches-Doria d'où elle vint par alliance au marquis d'Orival. Le château est détruit. L'église est de deux époques ; la partie la plus ancienne date de la fin du XIIe siècle. Le poète Hue de Brayselve était probablement originaire de Brasseuse. C. St.-A.

BRASSEY (Thomas), ingénieur anglais, né à Baerton (Cheshire) le 7 nov. 1805, mort à Saint-Léonard, près de Hastings, le 8 déc. 1870. Fils d'un cultivateur aisé, il ne fit que des études assez élémentaires et entra à seize ans chez un arpenteur auquel il succéda en 1832. En 1834, G. Stephenson lui fit obtenir quelques travaux assez importants sur le *Grand Junction Railway.* A partir de cette époque, Brassey ne s'occupa plus guère que de construction de chemins de fer. Ses entreprises prirent rapidement une extension inouïe; quelques chiffres peuvent seuls en donner une idée : en 1850, il n'occupait pas moins de soixante-quinze mille ouvriers; leur paye hebdomadaire variait entre 4 et 500,000 francs; le capital engagé dans les différents travaux s'élevait à près d'un milliard. Il fut en effet le constructeur de la plupart des lignes établies de 1840 à 1865 dans les îles Britanniques, en France (réseaux de l'Ouest et de P.-L.-M.), en Hollande, en Prusse, en Espagne, en Italie, au Canada, en Australie, dans la République Argentine, aux Indes, en Autriche. Citons, parmi les principales, le *London and Southampton Railway* (1836), Paris à Rouen (1841-1843), Rouen au Havre (1843-1845), le *Great Northern* (1847-1851), le *Grand Trunk Railway* du Canada, en société avec Peto et Betts (1852-1859), l'*Eastern Union*, etc. Malgré quelques pertes financières occasionnées par l'écroulement du viaduc de Barentin (sur la ligne de Rouen au Havre), par la faillite de Peto et Betts et par la guerre austro-prussienne survenue pendant la construction des chemins de fer autrichiens, il a laissé à ses héritiers, outre de vastes propriétés foncières, six millions de liv. sterl. (150,000,000 de fr.). L. S.

Bibl. : Arthur Helps, *Life and Labours of Mr. Brassey*; Londres, 1872.

BRASSEY (lord Thomas), économiste et homme politique anglais, fils du précédent, né à Stafford en 1836. Il fit à Oxford de bonnes études littéraires et juridiques, et s'occupa d'abord d'industrie, puis de politique, échoua aux élections parlementaires de 1861, fut élu député de Devonport en 1865 et de Hastings de 1868 à 1886, et signala son long passage à la Chambre des communes par une grande compétence dans les questions économiques et maritimes. Il poursuivit avec succès la réglementation du travail des enfants, la décentralisation de l'administration de la marine, la mise en état de défense des ports de commerce, la création d'une deuxième armée navale de réserve, recrutée parmi les caboteurs et les pêcheurs; il critiqua d'autre part très vivement les dimensions exagérées données aux navires de guerre. Il a été en 1880 lord civil et en 1884 secrétaire de l'Amirauté dans le cabinet Gladstone. Il a échoué aux élections de 1886 comme candidat gladstonien libéral dans l'une des circonscriptions de Liverpool, et a été élevé la même année à la pairie. Excellent marin, il a exécuté sur son yacht, le *Sunbeam*, qu'il commande lui-même, plusieurs grands voyages de circumnavigation (1873, 1878, 1879, 1887). Parmi ses ouvrages, on peut citer : *Work and wages* (Londres, 1870) ; *British women* (Londres, 1876); *the British navy* (Londres, 1880-1883, 5 vol. in-8). — Sa femme, *Anna Alnutt*, née à Londres en 1839, morte en mer le 14 sept. 1887, l'a accompagné dans tous ses voyages et a publié chaque fois le journal du bord, dont la traduction a eu en France quelque succès sous les titres : *Voyage d'une famille autour du monde*, trad. par Viot (Paris, 1878, in-8); *Voyages d'une famille à travers la Méditerranée*, trad. par Butler (Paris, 1880, in-4) ; *le Tour du monde en famille*, trad. par le même (Tours, 1885, in-4).

Léon Sagnet.

BRASSEYAGE (Mar.). C'est l'action de *brasser* une ou plusieurs vergues, c.-à-d. d'agir sur leurs bras pour leur donner une bonne direction par rapport à celle du vent, de manière que celui-ci frappe convenablement les voiles. Souvent aussi on entend par ce mot la direction même donnée aux vergues. C'est pour l'allure du plus près que le brasseyage est le plus ouvert ; les vergues font alors avec la direction de la quille un angle de 35° environ. Si le vent adonne ou si on laisse arriver il faut fermer les vergues en les brassant au vent. En moyenne, on ferme d'un angle moitié de celui dont la brise a adonné ou dont le navire est arrivé, en sorte que les vergues se trouvent brassées carré lorsque le navire est vent arrière. Pour la même direction du vent, on tient toujours les vergues plus fermées lorsque la brise est plus fraîche ; on diminue ainsi la fatigue du gréement et l'on augmente la vitesse du navire. Lorsque celui-ci tend à devenir ardent, on conserve le brasseyage des vergues de l'avant plus ouvert que celui des vergues de l'arrière. Lorsqu'on navigue à la vapeur, et que la brise est trop pointue pour permettre d'établir la voilure, on doit cependant brasser les vergues pour qu'elles présentent moins de surface au vent et diminuent moins la vitesse. Elles sont alors ouvertes le plus possible du côté du vent. E. C.

BRASSIA (Bot.). R. Brown (*Ait. Hort. Kew.*, V, 215) a établi sous ce nom un genre d'Orchidacées, du groupe des Vandées, que plusieurs auteurs réunissent aujourd'hui au genre *Oncidium*, dont il diffère seulement en ce que la colonne staminale est petite, libre et aptère. Ses représentants sont épiphytes et habitent les régions tropicales de l'Amérique. On en cultive plusieurs espèces dans les serres chaudes de l'Europe, notamment le *B. brachiata* Lindl., remarquable par ses grandes fleurs d'un vert pâle, tachetées de brun. Ed. Lef.

BRASSICA. Genre de plantes de la famille des Crucifères (V. Chou).

BRASSICOURT (V. Aplombs).

BRASSIN (Louis), ou plutôt *Louis de Brassine*, pia-

niste, né à Aix-la-Chapelle le 24 juin 1840, mort le 17 mai 1884, d'une famille originaire de la province de Liège. Son père et sa mère étaient chanteurs dramatiques, et furent les premiers professeurs de leurs trois fils. Louis Brassin débuta comme pianiste dans une représentation à Hambourg, puis il entra au Conservatoire de Leipzig où il fut élève de Moschelès. Dans la suite, après plusieurs tournées artistiques, il devint professeur au Conservatoire de Berlin, et en dernier lieu se fixa à Bruxelles, où il fut fait titulaire, au Conservatoire, d'une classe de piano pour hommes. De là il passa en 1879 au Conservatoire de Saint-Pétersbourg. Il a beaucoup composé pour son instrument; dans le grand nombre de ses morceaux, on remarque une grande polonaise, et douze études de concert intitulées l'*Ecole moderne du piano*. Il a écrit deux petites opérettes : *Der Thronfolger* et *Der Missionär*, et publié des *Lieder* intéressants. De ses deux frères, *Léopold*, né en 1843, et *Gerhardt*, né en 1844, le premier a été professeur à l'Académie de Berne et pianiste du duc de Saxe-Cobourg; le second est violoniste et directeur de concerts à Gotenbourg. A. E.

BRASSINNE (Philippe-Emile), mathématicien français, né à Albi le 1er déc. 1805, mort à Toulouse le 23 avr. 1884, après avoir été, dans cette dernière ville, professeur des sciences appliquées à l'Ecole d'artillerie, puis professeur et directeur à l'Ecole des beaux-arts. On lui doit soixante-un articles publiés, de 1837 à 1883, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, et concernant principalement l'analyse pure ou la mécanique analytique; un *Précis des œuvres mathématiques de Fermat et de l'arithmétique de Diophante* (Toulouse, 1853); des *Eléments de géométrie descriptive, de coupe de pierres et de charpentes;* divers travaux insérés dans le *Journal de Mathématiques*, dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, etc. Parmi les résultats consignés dans ces nombreuses publications, nous citerons, dans le domaine de l'analyse, la formule d'interpolation :

$$f(x) = \frac{A_0 f_0 (x-x_0)^{-1} + A_1 f_1 (x-x_1)^{-1} + \dots A_n f_n (x-x_n)^{-1}}{A_0 (x-x_0)^{-1} + A_1 (x-x_1)^{-1} + \dots + An (x-x_n)^{-1}}$$

qui permet de construire une fonction $f(x)$ prenant, pour les valeurs n_0, x_1, x_n de la variable, des valeurs données f_0, f_1,... f_n, et renfermant les constantes arbitraires A_0, A_1,... A_n (*Journal de Mathématiques*, t. II); dans le domaine de la géométrie, deux théorèmes en vertu desquels : 1° la somme des carrés des distances des deux foyers d'une section principale d'une surface du second ordre aux extrémités de trois demi-diamètres conjugués est constante; 2° si, par les extrémités de trois demi-diamètres conjugués, on fait passer trois sections circulaires parallèles, la somme des aires de ces trois sections est constante (*Journal de Mathématiques*, t. VII); enfin, dans le domaine de la mécanique, la construction des axes centrifuges d'un corps solide, c.-à-d. des axes sur lesquels les forces centrifuges ont le plus grand effet (*Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 1880). L'éloge de Brassinne, par M. Ch. Forestier, se trouve dans les *Mémoires de l'Académie de Toulouse* (1885). L. Lecornu.

BRASSIQUE (Acide). Form. { Equiv. . $C^{44}H^{44}O^4$ (?) / Atom. . $C^{22}H^{44}O^2$ (?)

Acide gras peu connu, signalé par Websky dans l'huile de colza, qui serait un mélange d'éthers glycériques des deux acides brassique et brassoléique. Ces glycérides par saponification fournissent les deux acides. Selon Websky, l'acide brassique, seul solide à la température ordinaire, pourrait être séparé par les sels de plomb, l'éther dissolvant seul le brassoléate. Il cristallise en longues aiguilles, solubles dans l'alcool, fondant à 32-33°. D'après Städler, l'acide brassique serait identique avec l'acide érucique de l'huile grasse contenue dans la moutarde. Il aurait pour formule $C^{44}H^{42}O^4$ et appartiendrait à la série acrylique. Ce qui semble donner raison à cette manière de voir, c'est qu'il est susceptible de se polymériser, à la manière de l'acide oléique, qui appartient à la même série. D'ailleurs le sel de sodium a donné à l'analyse des chiffres qui répondent à la formule $C^{44}H^{41}NaO^4$. L'acide brassique ne donne pas d'acide sébacique à la distillation. Suivant Hausskneecht, l'acide brassique ou brassidique serait un isomère de l'acide érucique. Ed. B.

Bibl. : Stadler, *An. Ch. et Phys.*, t. XLI, 494. — Websky, *Journ. für prakt. Chem.*, t. LVIII, 449. — Hausskneecht, *An. Ch. und Pharm.*, t. CLXIII, 40.

BRASSOLÉIQUE (Acide). Obtenu par Websky en saponifiant l'huile de colza ; on le sépare de l'acide brassique à l'état de brassoléate de plomb, sel soluble dans l'éther. Il paraît identique avec l'acide liquide qu'on retire de l'huile grasse contenue dans la moutarde. En tout cas, il est liquide à la température ordinaire, se concrète sous l'influence de l'acide hypoazotique et ne donne pas d'acide sébacique à la distillation sèche (Websky et Städler, *loc. cit.*). Ed. B.

BRASSOLIS (Entom.) (*Brassolis* Fab.). Genre de Lépidoptères-Rhopalocères, qui a donné son nom au petit groupe des Brassolites. Les espèces qu'il renferme, au nombre de trois, habitent spécialement la Guyane et le Brésil. Elles sont remarquables par leur corps très robuste, par leurs ailes grandes, ocellées en dessous, et par leur vol extrêmement rapide. La plus commune est le *B. sophorœ* L. Sa chenille, d'un brun clair, ornée de lignes longitudinales plus foncées, avec les pattes antérieures et la tête noires, vit en société dans un nid fermé, d'où elle ne sort que la nuit. La chrysalide est tachetée de rouge foncé et ornée de quatre taches argentées. Ed. Lef.

BRASSY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Lormes, sur une colline dominant le vallon de Chalaux ; 2,280 hab. Eglise de la Renaissance.

BRASSY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty; 99 hab.

BRASURE. La brasure est l'action de souder ensemble, à haute température, deux pièces métalliques assemblées par l'intermédiaire d'un fondant spécial; on a recours à la *brasure* quand on veut avoir un assemblage très résistant et lorsque l'un des métaux à souder, comme par exemple le cuivre, est difficile à fondre, autrement on fait une simple soudure ; ainsi, pour braser le fer sans métal intermédiaire, on donne une chaude suante aux parties à réunir en y projetant un peu de sable qui fond et forme un silicate qui dissout l'oxyde formé et on forge les deux pièces réunies. Le fondant employé pour la brasure proprement dite est formé de cuivre en petites parcelles mêlé de zinc et quelquefois d'un peu d'étain. On ne se sert pas de plomb qui rendrait l'assemblage cassant, on ajoute du borax qui dissout les oxydes formés et décape les parties qui doivent être réunies ensemble. La composition de la soudure varie avec le point de fusion du métal à souder et la résistance de l'assemblage que l'on veut obtenir; celle qui est la plus difficile à fondre contient la plus forte proportion de cuivre ; voici la composition de diverses soudures employées pour braser :

	Cuivre.	Zinc.	Etain.
Soudure tendre et jaune pour braser le cuivre sur le laiton........	% 45	% 55	% »
Soudure demi-forte............	55	45	»
Soudure demi-grise............	48	49	3
Soudure forte grise pour braser le fer sur le cuivre............	56	30	14
Soudure pour braser fer sur fer...	90 (au moins)	4 à 10	»

On opère la brasure de la manière suivante : les surfaces qui doivent être soudées sont limées très proprement ou décapées, on les ajuste même si c'est nécessaire, en ayant soin de ne les souiller ni par le contact des doigts, ni de toute autre manière ; on les maintient aussi rapprochées que possible pendant l'opération. On humecte ordinairement la soudure en copeaux et presque pulvéru-

lente, avec une pâte formée de borax en poudre et d'eau, on applique le mélange dans cet état, on le fait sécher et on chauffe ensuite le tout à la chaleur nécessaire pour fondre l'alliage et opérer la réunion des parties. Quelques ouvriers recouvrent d'un lit d'argile les parties qui doivent être assemblées; mais d'autres préfèrent les laisser à découvert, afin de voir quand la soudure coule librement, et qu'elle a pénétré dans les joints. Les pièces sont chauffées à un feu de coke ou de charbon de bois entretenu très vif, en même temps qu'on rabat la flamme sur la soudure ; quand la fusion est complète, on arrête le vent sur le feu, puis on retire et on laisse refroidir lentement. On peut braser le fer sur le cuivre rouge, et de même sur de la fonte, et le cuivre rouge sur le cuivre rouge. L. Knab.

BRATER (Karl-Ludwig-Theodor), homme politique allemand, né à Ansbach le 27 juin 1819, mort à Munich le 20 oct. 1869, auteur de nombreux travaux sur le droit public et administratif. Il entra en 1847 au ministère de la justice de Bavière, et fut attaché à la Commission de législation. Il devint plus tard bourgmestre de Nordlingen, et, en 1858, membre de la Chambre des députés bavaroise. En 1856, il s'était associé à Bluntschli pour publier un dictionnaire de droit public. En 1858 il fonda *Zeitschrift für Gesetzgebungs und Verwaltungsreform*, appelée ensuite *Bayrische Wochenschrift*. Enfin, il créa les *Blätter für adm. Praxis zunächst in Bayern*, qui ont acquis, en pratique administrative allemande, une véritable autorité. En politique, Brater fut l'un des fondateurs du *Deutscher National Verein* ou Union nationale allemande, et prit une part active à l'organisation du parti progressiste bavarois dont il défendait les intérêts dans un journal fondé en 1865 à Erlangen, la *Wochenschrift der bayerischen Fortschrittspartei*. — Quelques années avant sa mort il avait été nommé, *honoris causa*, docteur en droit de l'Université de Heidelberg.

F. Girodon.

Bibl. : Holtzendorff, *Rechtslexikon*, t. 1, p. 416.

BRATIANO (Démètre), publiciste et homme politique roumain contemporain, né à Bucarest en 1818. Il fit ses premières études au collège national de Saint-Sava, et vint les terminer à Paris où il suivit les cours de l'Ecole de droit. Il se mêla au mouvement politique et littéraire de la France de 1836 à 1848, et fournit de nombreux articles au *National* et à la *Revue indépendante* sous le pseudonyme de *Regnault*. Il prit une part active dans le mouvement international de 1848, et combattit sur les barricades avec son frère Jean Bratiano. Deux mois après il retourna dans son pays, où il fut nommé membre du comité révolutionnaire et envoyé en Transylvanie et en Hongrie pour tâcher d'opérer une alliance entre les révolutionnaires roumains et ceux de ces deux derniers pays. Malgré tous ses efforts il ne réussit pas dans son entreprise et revint à Bucarest. De là il se rendit à Constantinople comme membre de la commission chargée de présenter la nouvelle constitution à l'approbation du sultan. Après la chute de la lieutenance princière et l'entrée des armées russes sur le territoire des Principautés en sept. 1848, il fut obligé de s'enfuir et de gagner en toute hâte la Transylvanie, puis la France, et enfin l'Angleterre en 1852. Pendant son séjour à Londres, il publia un grand nombre d'articles et de mémoires relatifs aux questions intéressant l'histoire et les droits de la Roumanie; il parvint même, au commencement de 1853, à faire porter la question roumaine à la tribune du Parlement, grâce aux nombreuses relations qu'il avait su nouer avec les hommes les plus influents de la Grande-Bretagne, tels que lord Palmerston, lord Dudley-Stuart, Layard, etc. Autorisé à rentrer en Valachie ainsi que les autres exilés de 1848, au mois de juil. 1857, il fut élu député au divan constitué pour donner son avis sur l'organisation des Principautés Danubiennes. Chargé avec M. Golesco de venir présenter et soutenir au congrès de Paris les résolutions adoptées, il rédigea à cet effet un mémorandum explicatif. A partir de cette époque il prit une part beaucoup moindre que son frère aux événements politiques; cependant en 1867–68, il fit partie du cabinet comme ministre des travaux publics, puis de l'instruction publique et des cultes. Lorsque son frère se retira du pouvoir il était ministre plénipotentiaire de Roumanie à Constantinople, et fut chargé de la présidence du conseil, qu'il ne garda que quelques semaines, victime, dit-on, des intrigues de Jean Bratiano. Depuis ce jour l'antagonisme fut vif entre les deux frères, et même Démètre fonda le journal *la Natiunea* pour combattre celui qu'il regardait comme son plus grand ennemi. Ajoutons que Démètre Bratiano a fait partie du comité révolutionnaire international fondé à Londres par Mazzini, et qu'il a publié un grand nombre d'articles dans les journaux, spécialement en français, langue qu'il écrit avec distinction. J. Monnier.

BRATIANO (Jean), publiciste et homme d'Etat roumain contemporain, frère du précédent, né à Pitesti en 1822. Après avoir fait ses premières études dans son pays, il entra à l'âge de seize ans dans l'armée valaque (1838) et vint en 1841 à Paris, pour achever ses études; il prit une grande part aux manifestations des étudiants et aux troubles qui précédèrent à Paris la révolution de 1848. Peu après il retourna à Bucarest en compagnie de plusieurs jeunes gens patriotes, parmi lesquels on comptait les frères Golesco et Héliade Radulesco, qui renversèrent le prince Georges *Bibesco* (V. ce mot) et lui substituèrent un gouvernement provisoire dont M. J. Bratiano devint l'un des membres les plus actifs et les plus influents et l'un des quatre secrétaires, au mois de juin de la même année. D'opinions extrêmement avancées en politique, il rejetait à la fois le protectorat russe et la suzeraineté de la Porte, et voulait que la Roumanie formât un état démocratique indépendant. Sous la lieutenance princière, il devint ministre de la police; après la révolution du 21 sept., au moment de la répression du mouvement national, il fut arrêté avec plusieurs autres chefs du parti révolutionnaire et retenu prisonnier pendant quinze jours dans une misérable barque sur le Danube. Il fut remis en liberté, mais proscrit et obligé de se réfugier à Paris où il eut à subir un procès comme chef de société secrète et détenteur d'une presse clandestine, au mois de sept. 1853. Acquitté en cour d'assises, il fut condamné en vertu d'un jugement du tribunal correctionnel de la Seine, rendu le 16 janv. 1854, à trois mois de prison, à 3,000 fr. d'amende, et à cinq ans d'interdiction de ses droits civiques, à la suite du complot dit de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique, malgré un éloquent plaidoyer prononcé par Jules Favre en sa faveur. Enfermé dans la maison de santé du docteur Blanche, il fut remis en liberté au mois de juil. 1856, et rentra dans sa patrie avec son frère, où il fut élu en même temps que lui député au divan, assemblée où il se distingua comme orateur. Pendant sa détention à Paris il publia plusieurs brochures et écrits périodiques, entre autres un *Mémoire sur l'Empire d'Autriche dans la question d'Orient* (1855). Il a publié également par la suite un *Mémoire sur la situation de la Moldo-Valachie depuis le traité de Paris* (1857) et deux mémoires sur *la Question religieuse en Roumanie* (1866) et *le Panslavisme, le prince Couza et la Russie*. Intimement lié avec Rosetti, il se mit à la tête du parti libéral le plus avancé et figura plusieurs fois au nombre des députés de l'opposition sous le règne du prince Couza. En 1866 il se fit le principal agent de l'élection au trône de Roumanie du prince Charles de Hohenzollern, qu'il alla chercher dans son pays et qu'il accompagna dans son pénible voyage à travers l'Autriche. En 1866 il occupa le ministère des finances dans le cabinet Catargi.

Les libéraux ayant obtenu la majorité aux élections, M. Jean Bratiano forma un cabinet nouveau. Il établit le système décimal, réforma le système monétaire. Les accroissements de l'armée roumaine, le projet prêté à

M. J. Bratiano d'agrandir la Roumanie aux dépens de la Transylvanie et de la Turquie, mécontentèrent les puissances et le 16 nov. 1868 M. J. Bratiano dut se retirer. Les libéraux écartés du pouvoir furent accusés de conspirer contre le prince. En 1870 et 1871, des troubles sérieux se produisirent en Roumanie et menacèrent gravement le prince régnant; M. J. Bratiano en fut regardé comme le principal instigateur. En 1876, le cabinet conservateur, battu aux élections sénatoriales, dut se retirer. Jean Bratiano devint ministre des finances et président du conseil le 24 juil. 1876. Dans l'automne de 1876 il était allé à Livadia pour s'entendre avec la Russie. La prétention des Turcs de considérer la Roumanie comme une province de leur empire était une provocation. M. J. Bratiano avait formé le projet d'entreprendre une campagne contre la Turquie; il présida même aux premiers préparatifs, mais fut arrêté par le manque d'argent et par l'insuffisance des forces militaires. Sur ces entrefaites, à la suite d'une crise ministérielle, il échangea le portefeuille des finances contre celui de l'intérieur, tout en conservant la présidence du conseil (8 fév. 1877). L'alliance de la Roumanie avec la Russie n'était plus dès lors qu'une question de forme, et au moment de la déclaration de guerre faite par le tsar à la Turquie, la Roumanie laissa le libre passage à l'armée russe (16 avr. 1877). La convention conclue avec la Russie garantissait à la Roumanie l'intégrité de son territoire. M. J. Bratiano, tout en restant président du conseil des ministres, venait au même instant de reprendre le portefeuille des finances. Le 20 mai 1877, l'indépendance de la Roumanie fut proclamée et la guerre déclarée à la Turquie. Les crédits demandés pour les frais de la campagne furent immédiatement votés par les Chambres et le prince Charles se réserva le commandement en chef de l'armée roumaine. Celle-ci prit une part active et brillante aux diverses opérations et se distingua particulièrement au siège et à la prise de Plevna. Dès ce moment la Roumanie put voir combien sa participation à la guerre avait relevé le sentiment national et la conscience de l'indépendance du pays. Malheureusement le traité de San-Stefano (3 mars 1878), ne lui accorda aucun des avantages qu'elle avait espérés; bien au contraire, au mépris de la convention du 16 avr. 1877, elle dut céder sa province de Bessarabie à la Russie.

Tous les efforts de M. J. Bratiano pour empêcher ce triste résultat échouèrent; il adressa plusieurs protestations aux puissances et se rendit même à Vienne et à Berlin. La Russie, profitant de ces circonstances favorables, s'établissait en Roumanie sur plusieurs points stratégiques importants et montrait même des velléités d'occuper militairement Bucarest. Cependant M. J. Bratiano put présenter au Congrès de Berlin les réclamations de son gouvernement, mais sans y avoir voix délibérative, et sans en obtenir aucune concession, touchant la cession du territoire et l'indemnité de guerre. La Roumanie fut contrainte de céder la Bessarabie et reçut en échange la Dobroudja; le seul avantage qu'elle obtint fut la reconnaissance de son indépendance, et ce fut le seul point sur lequel M. J. Bratiano put s'appuyer pour demander à la prochaine session des Chambres roumaines l'acceptation des résolutions du Congrès. Après l'ouverture de la session parlementaire, le 7 déc. 1878, M. J. Bratiano forma un nouveau ministère dans le but de l'application des exigences du traité de Berlin relatives à l'émancipation des Israélites. Cette réforme importante fut votée par des assemblées convoquées *ad hoc*, selon la constitution, en oct. 1879. Au mois de décembre de l'année suivante eut lieu l'attentat commis sur M. J. Bratiano par un certain Pietrar. Après avoir fait proclamer la Roumanie comme royaume le 26 mars 1881, il se retira du gouvernement et fut remplacé par son frère Démètre comme président du conseil; mais le 21 juin 1881, il était replacé à la tête du cabinet.

Pendant la durée de ses fonctions il eut l'habileté, tout en défendant les intérêts de la Roumanie, d'éviter une rupture entre l'Autriche et cette dernière puissance, au sujet du règlement de la navigation du Danube. L'année suivante, il passa du ministère de l'intérieur à celui de la guerre. Ce fut lui qui, en 1884, réunit à Bucarest l'Assemblée constituante qui devait doter la Roumanie d'une loi électorale plus large et libérale, qui consacrait en même temps le secret absolu du vote. Au mois de septembre de la même année, M. J. Bratiano eut une entrevue à Gastein avec le prince de Bismarck. Les Chambres furent dissoutes peu après (oct. 1884) et les nouvelles élections ayant été favorables au gouvernement (nov. 1884), M. Bratiano continua à maintenir le pouvoir. Le président du Conseil eut à subir de violentes attaques dirigées contre lui par ses ennemis, qui lui reprochaient d'exercer une véritable dictature et de n'avoir songé qu'à arriver au pouvoir en se faisant le défenseur des revendications populaires. Les libéraux, par l'organe de l'*Indépendance Roumaine*, journal du parti progressiste, lui reprochaient d'avoir soumis à la Chambre un projet de revision constitutionnelle ayant pour but de substituer le suffrage à trois degrés au suffrage universel direct. On l'accusait aussi de ne confier les emplois publics qu'à ceux qui s'étaient faits ses plus fidèles serviteurs. En 1886 il fut l'objet d'un nouvel attentat de la part de l'aubergiste Stoïca Alexandresco. Quoique de nouvelles élections de la Chambre des députés et du Sénat lui eussent donné une forte majorité, M. J. Bratiano crut devoir donner sa démission au mois de févr. 1888. Le prince Ghika ayant décliné la mission de former un nouveau cabinet, le roi s'adressa à M. J. Bratiano qui prit avec la présidence du conseil le portefeuille de la guerre et constitua le ministère ainsi qu'il suit : finances, M. Sturdza; affaires étrangères, M. Phérékyde; instruction publique, cultes et intérieur, M. Nacu; travaux publics, M. Aurelian; commerce, M. Ganea; justice, M. Giani. De nouveaux troubles ayant éclaté en mars-avril de la même année, l'agitation contre le ministre devenu impopulaire fut portée à son comble; de véritables émeutes se produisirent dans la capitale, les paysans se soulevèrent aux environs. M. J. Bratiano, bien qu'il eût toujours l'appui du souverain et que sa majorité lui fût restée fidèle, jugea la situation intenable. Il donna définitivement sa démission et un nouveau cabinet fut constitué par M. Th. Rosetti.

Au point de vue littéraire, bien qu'il ait publié plusieurs opuscules tels que: *Mémoire adressé au prince Couza* (Bucarest, 1859); *Lettre sur l'instruction publique; Réflexions sur la situation* (1856), etc., M. J. Bratiano doit être regardé moins comme un écrivain que comme un orateur politique. Ses discours sont tous improvisés et n'ont été conservés que par les notes sténographiques et les comptes rendus de la Chambre et des réunions publiques. Le désordre, la prolixité et l'hésitation apparente de sa parole ne nuisent pas à son originalité. J. Monnier.

BRATSBERG. Bailliage montagneux et forestier du sud de la Norvège, avec un territoire de 14,780 kil. q. et une population de 86,500 hab., à l'O. de Christiania, et baigné par le Skager-Rack, au S.-E. On y trouve nombre de lacs et de cascades, de pâturages alpestres, de chalets et de scieries.

BRATSLAV (en polonais *Braclaw*). Ville de l'empire russe. Elle est située dans le gouvernement de Podolie sur la rive droite du Boug. Sa fondation paraît remonter au XIVe siècle, elle fut longtemps disputée par les Russes et les Polonais, ravagée par les Tatars, les Turcs, les Cosaques. Elle fut annexée à la Russie en 1792. Sa pop. est de 8,000 hab. — Le district de Bratslav, arrosé par le Boug, est riche en forêts et en céréales. Sa population dépasse 170,000 hab. (Russes, Petits Russes, Juifs 11 °/o, Polonais 5 °/o). Les villes les plus importantes sont Toultchin et Nemirov. L'agriculture et l'élève du bétail sont florissants. L. L.

BRATTE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomeny; 144 hab.

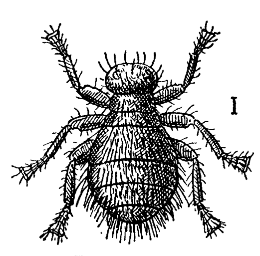
BRATTLEBORO. Ville des Etats-Unis, Etat de Vermont, comté de Wyndham, sur la rivière Connecticut, à 164 kil. S. de Montpellier (capitale de l'Etat) et à 154 kil. O. de Boston ; 5,800 hab. Le premier établissement anglais dans le Vermont, et dès 1825, l'un des villages les plus prospères de l'Etat. — Usines métallurgiques et fabrique d'orgues. Aug. M.

BRAU DE SAINT-POL-LIAS (Marie-François-Xavier-Joseph-Jean-Honoré), voyageur et publiciste français, né à Seix (Ariège) en 1840. Il fit ses études de droit à Toulouse et prit, à partir de 1872, une part active à la campagne en faveur du développement de notre commerce colonial. Une première exploration à Sumatra, en 1878, fut suivie de deux missions scientifiques en Malaisie et dans l'Indo-Chine (1880 et 1884). Outre différents articles dans la *Nouvelle Revue*, le *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*, etc., il a publié : *la Légion du génie et les camps retranchés* (Poitiers, 1871, in-12); *Percement de l'isthme de Panama : le Congrès de Paris* (Paris, 1879, in-8); *Perak et les Orangs-Sakèys* (Paris, 1883, in-12) ; *Ile de Sumatra; Chez les Atchés; Lohong* (Paris, 1884, in-12) ; *De France à Sumatra, par Java, Singapour et Pinang* (Paris, 1884, in-12). L. S.

BRAUCOURT *(Beroaldi curtis)*. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Montier-en-Der; 181 hab. Cette localité, située dans la forêt du Der, dépendait, dès le VIIIe siècle, de l'abbaye de Montier-en-Der, qui sans doute lui donna naissance; elle passa au XVe siècle entre les mains des seigneurs d'Eclaron. Les habitants ne furent affranchis qu'en 1511; un peu plus tard les troupes de Charles-Quint ravagèrent complètement le pays. Malgré les graves mutilations qu'elle subit alors, l'église offre encore dans son portail et sa nef, un intéressant spécimen de l'architecture romane; l'abside et le transept paraissent appartenir au début du XIIIe siècle. On y remarque une belle statue de la Vierge. Dans la contrée appelée *la Nonnerie*, se voient encore les vestiges d'un couvent de femmes qui relevait de l'abbaye de Haute-Fontaine, et, dans une garenne isolée, les ruines d'une ancienne forteresse, dite le *château des Landes*. A. T.

BRAUD-ET-SAINT-LOUIS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Ciers-la-Lande ; 1,373 hab.

BRAULA. Genre d'Insectes-Diptères, établi par Chr. Nitzsch et qui constitue à lui seul le petit groupe des Braulides. L'unique espèce, *B. cæca* Nitzsch (*Entomobia apum* Costa), est bien connue sous le nom vulgaire de *Pou des abeilles*. C'est un Diptère très dégradé, privé d'ailes, de balanciers et d'yeux. Le corps, long de 1 millim. 1/2, est, en entier, d'un brun-rouge luisant, à l'exception des antennes, qui sont jaune-clair, avec la tête grosse, triangulaire, le thorax court et l'abdomen ovale, très bombé, formé de cinq articles. Les pattes, à peu près d'égale longueur, ont les cuisses épaisses, les tibias un peu arqués et les tarses formés de cinq articles, dont le dernier, très élargi, porte à son bord antérieur, une série de dentelures piliformes rangées en forme de peigne et qui peuvent se rentrer. — Le *B. cæca* se trouve sur les abeilles, aussi bien sur les *ouvrières* que sur les *faux-bourdons*, mais plus particulièrement sur les *reines*. Ses métamorphoses ont été décrites par J. Egger (*Beiträge zur bessern Kenntniss der Braula cæca*, dans *Verh. d. zool. bot. Vereins zu Wien*, vol. III, 1853). D'après les observations faites en 1883 par M. J. Pérez, de Bordeaux, ce Diptère vivrait, sur les Abeilles, plutôt en *commensal* qu'en véritable *parasite*. En effet, quand « il veut manger, il se porte vers la bouche de l'Abeille, où l'agitation de ses pattes produit une excitation des organes buccaux ; ceux-ci se déploient un peu en dehors et dégorgent une gouttelette de miel, que le *B. cæca* lèche et absorbe aussitôt ». Ed. LEF.



Braula cæca.

BRAULT (Léon), météorologiste français, né en 1839, mort en 1885. Sorti de l'Ecole polytechnique, lieutenant de vaisseau en 1867, il obtint, par l'entremise de Le Verrier, l'autorisation de dépouiller 45,000 journaux de la marine française, pour la confection de *cartes des vents* sur toutes les mers du globe. Ces cartes sont le plus vaste et le plus parfait ensemble qui existe actuellement dans ce domaine. En partie exécutées dès 1878, elles firent une vive sensation au congrès international de géographie de Paris ; elles valurent à leur auteur, comme récompense, la moitié du prix extraordinaire accordé par l'Institut au savant qui a fait faire un progrès important aux sciences maritimes. Brault a publié, en outre, un exposé théorique de ses idées : *Etudes sur la circulation atmosphérique dans l'Atlantique Nord* (Paris, 1877 ; 2e éd. en 1879) ; un magnifique album de quatorze planches avec texte explicatif : *Etudes sur la météorologie des vents dans l'Atlantique Nord* (Paris, 1881) et de nombreux mémoires insérés dans les *Comptes rendus*. E. DURAND-GRÉVILLE.

BRAUMÜLLER (Wilhelm, chevalier de), éditeur autrichien, né le 19 mars 1807 à Zillbach aux environs de Weimar, mort à Vienne le 25 juil. 1884. Il entra en 1826 à la librairie Gerold et s'établit sous son nom en 1840. Il devint en 1848 libraire de la cour et de l'Université ; il a d'abord édité plus spécialement des ouvrages de médecine, puis un grand nombre de publications littéraires, historiques, linguistiques et scientifiques. Son catalogue (1879) comprend plus de 1,200 ouvrages ; ses éditions sont remarquables par leur élégance. L'empereur d'Autriche lui conféra en 1877 la noblesse héréditaire et la Faculté de médecine de Wurzbourg le titre de docteur *honoris causa* (1882). L. L.

BRAUN (Théodore-Elisée), ancien président du consistoire supérieur et du directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg en France, né à Brétigny (Rhône) le 17 janv. 1805, mort à Mulhouse le 12 avr. 1887. Après avoir fait ses études de droit, il entra dans la magistrature et devint conseiller à la cour d'appel de Colmar. C'est de là qu'il fut appelé en 1850 à Strasbourg, comme président du consistoire supérieur et du directoire de l'Eglise luthérienne de France. Il fut l'un des principaux auteurs du décret du 28 mars 1852, qui modifia la constitution de cette Eglise et conféra, entre autres, la nomination des pasteurs au directoire, sans l'intervention des corps intéressés ; il devint aussi membre du conseil supérieur de l'instruction publique. Th. Braun fut pendant vingt et un ans un administrateur remarquable, d'un caractère bienveillant et impartial. Il publia une traduction en vers du *Théâtre de Schiller* (1870, 3 vol.), ouvrage couronné en 1872 par l'Académie française, et un volume de poésies intimes : *A la Ville et aux champs* (1876). Ch. PFENDER.

BRAUN (Alexander), botaniste allemand, né à Ratisbonne le 10 mai 1805, mort à Berlin le 29 mars 1877. Il étudia à Munich et à Paris, puis en 1833 fut nommé professeur de botanique et de zoologie à l'Ecole polytechnique de Carlsruhe, et en 1837 directeur du cabinet grand-ducal d'histoire naturelle. En 1846 il passa à l'Université de Fribourg avec le titre de professeur de botanique, en 1850 à Giessen avec le même titre, enfin en 1851 à Berlin comme professeur et directeur du jardin botanique. Par ses tendances philosophiques en ce qui concerne la morphologie des plantes, Braun se rattache à l'ancien système de la philosophie de la nature, mais son idéalisme est plus pur et plus raffiné. Ses vues philosophiques sont surtout développées dans : *Betracht. über die Erscheinung der Verjüngung in der Natur*, etc. (Leipzig,

1851) ; citons encore : *Das Individuum der Pflanze in seinem Verhältniss zur Spezies*, etc. (Berlin, 1853) ; *Ueber einige neue oder weniger bekannte Krankh. der Pflanzen, welche durch Pilze erzeugt werden* (Berlin, 1854) ; *Algarum unicellularium genera nova et minus cognita* (Leipzig, 1855) ; *Ueber den schiefen Verlauf der Holzfaser und die dadurch bedingte Drehung der Stämme* (Berlin, 1854) ; *Ueber Parthenogenesis bei Pflanzen* (Berlin, 1857) ; *Ueber Polyembryonie und Keimung von der Cœlebogyne* (Berlin, 1860) ; plus une série de monographies sur les Characées, les genres *Chytridium, Isoetes, Selaginella, Marsilea, Pilularia*, etc. Les vues si justes de Braun, sur la classification naturelle, sont consignées dans Ascherson, *Flora der Prov. Brandenburg* (Berlin, 1864). Dr L. Hn.

BRAUN (Adolphe), photographe français, né en 1810 à Besançon, mort à Dornach (Alsace-Lorraine) en 1877. L'enseignement des beaux-arts est redevable à cet artiste de la diffusion des dessins et des tableaux des maîtres, reproduits par la photographie avec une perfection qui, pour les dessins du moins, laisse peu à désirer. Grâce à ses procédés, les plus modestes écoles peuvent mettre sous les yeux des élèves des modèles dont les originaux sont d'un prix inestimable. — Il y a quarante ans environ, M. A. Braun fondait à Dornach sa maison, dont la première spécialité fut la photographie pour stéréoscopes ; la croix de la Légion d'honneur et de nombreuses médailles aux expositions industrielles récompensèrent ces premiers travaux. M. Braun avait cependant une ambition plus haute. En perfectionnant le procédé au charbon, qui rend la photographie inaltérable à la lumière, il était arrivé à lui donner la stabilité indéfinie de l'estampe ; il sut encore donner à ses épreuves la coloration transparente des papiers dorés par le temps, et par des encres de nuances variées, reproduire en fac-similé les dessins aux trois crayons. Armé de ce procédé, l'artiste entreprit la reproduction des musées et des galeries publiques et particulières de l'Europe entière : le Louvre, l'*Albertina* de Vienne, les *Uffizi* de Florence, l'*Ambrosienne* de Milan, l'*Ermitage* de Saint-Pétersbourg, les musées d'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre, d'Espagne, etc., figurèrent bientôt dans ses collections pour des dizaines de milliers de leurs plus beaux dessins. Plus inédits, plus jalousement gardés parfois dans leurs cartons que ne l'étaient jadis les manuscrits grecs et latins, ils furent multipliés à l'infini, et purent devenir, pour un prix modique, la propriété de chacun. — Quelques années avant sa mort, M. Ad. Braun avait entrepris d'ajouter à la reproduction des dessins celle des fresques et des tableaux ; mais c'est à son fils, M. *Gaston* Braun, qu'est dû le perfectionnement de procédés qui permet de prévenir les interversions de *valeurs*. En modifiant par certains sels, selon la tonalité de chaque tableau, la composition du collodion sensibilisé, il est arrivé à éviter les contre-sens de l'objectif, les bleus rendus blancs, les jaunes clairs rendus noir d'encre, etc. A la suite de cette découverte, la maison Braun a obtenu une installation au musée du Louvre même, et, à côté des dépôts de la chalcographie, elle contribue à répandre et à populariser les chefs-d'œuvre de notre musée national.

Ad. Thiers.

Bibl. : P. de Saint-Victor, Ch. Blanc, etc., *Introductions au catalogue de la maison Braun* ; Paris, 1887, in-8.

BRAUN (Vilhelm-August-Detlof von), littérateur suédois, né le 8 nov. 1813 à Brångenæs, mort à Uddevalla le 12 sept. 1860. Etant officier subalterne (1834-1846), se fit connaître par quatre volumes de *Poésies* (1837-1841) et par trois *Calendriers poétiques*. Après avoir donné sa démission, il publia encore huit de ces derniers, plus deux volumes de *Souvenirs* (1847-1850). Lorsqu'il eut perdu en 1843 sa cousine Ebba von Braun, qu'il a chantée sous le nom de Hilma, ses joyeux accents prirent une teinte de mélancolie, aussi les éditeurs du *Recueil de ses œuvres*, O.-P. Sturzen-Becker (1867-1870, 6 vol. in-8) et J.-G. Carlén (1875 ; 3e éd. 1882), les ont-ils groupées en badines et sérieuses. Il s'est distingué comme humoriste ; son style est vif et naturel, sa langue pure, sa versification facile, ses peintures fraîches, mais l'image parfois grossière ; son comique dégénère en burlesque et le sujet est trop souvent risqué, ce qui a plus nui à sa réputation qu'au succès de ses livres. B-s.

BRAUN (Karl), homme politique allemand, né à Hadamar (Nassau) le 4 mars 1822. Partisan résolu de l'unité allemande, il publia un ouvrage sur les petits Etats, qui eut un grand succès : *Bilder aus der deutschen Kleinstaaterei* (3e éd., Hanovre, 1881, 5 vol.). Quand son rêve se fut réalisé, il entra dans le parlement allemand comme national-libéral ; fidèle aux doctrines libérales, il fit partie du groupe des sécessionnistes et se rallia aux progressistes. Karl Braun est célèbre pour son esprit ; il a publié beaucoup d'ouvrages : polémique courante (1880), notes de voyage.

BRAUN (Jules), historien, critique d'art et archéologue allemand, né à Carlsruhe le 16 juin 1825, mort à Munich le 22 juil. 1869. Après avoir achevé ses études classiques dans sa ville natale, il alla en 1843 suivre les cours de l'Université d'Heidelberg, d'où il passa en 1848 à l'Université de Berlin. Son intention était d'abord de se consacrer à la théologie ; mais l'enseignement de Röth, l'historien de la philosophie en Occident, fit sur lui une profonde impression et lui révéla sa véritable vocation ; désormais passionné pour les études historiques, il rêva de suivre à travers les âges les progrès de l'esprit humain et le développement de la civilisation. Mais comprenant qu'il fallait avant tout interroger sur place les restes du passé, il partit en voyage et visita successivement, de 1850 à 1853, l'Italie, la Sicile, l'Egypte, la Nubie, la Palestine, l'Asie Mineure, la Grèce et la Turquie. De retour à Heidelberg, où après avoir pris ses grades universitaires il ouvrit un cours comme privat-docent, il fit paraître son premier ouvrage : *Studien und Skizzen aus den Ländern der alten Kultur* (Manheim, 1854), bientôt suivi d'un ouvrage plus considérable, *Geschichte der Kunst in ihrem Entwickelungsgange durch alle Völker der alten Welt hindurch auf dem Boden der Ortskunde nachgewiesen* (Wiesbaden, 1856-58 ; nouv. édit. en 1873, par Reber, 2 vol.), histoire générale de l'art et de la culture dans l'antiquité, où il essayait de montrer que toutes les origines de la civilisation gréco-romaine étaient en Egypte. Ces théories, nouvelles alors, furent combattues avec passion : il n'en fut que plus ardent à les défendre. On les retrouve dans un autre de ses ouvrages, publié quelques années plus tard et dans lequel il montrait toutes les mythologies antiques dérivant d'une source égyptienne, *Naturgeschichte der Sage* (Munich, 1764-65, 2 vol.). En 1860, il avait passé d'Heidelberg à Tubingue en qualité de professeur extraordinaire, mais pour n'y demeurer qu'un an. Sauf un voyage en Italie (1865), il passa les dernières années de sa vie à Munich. A cette période appartiennent ses *Historische Landschaften* (Stuttgart, 1867) et ses *Gemälde der mohammedischen Welt* (publié après sa mort, Leipzig, 1870) J. Martha.

BRAUN (Gustav), accoucheur autrichien contemporain, frère de Carl Braun von Fernwald, né à Zistersdorf le 28 mai 1829. Il devint privat-docent en 1856 et fut nommé professeur d'accouchements à la Josefs-Akademie en 1862, puis passa avec le même titre à l'Université de Vienne. Il a beaucoup écrit : *Operative Gynäkologie u. Geburtshülfe* (Vienne, 1860, in-8) ; *Compendium der Geburtshülfe* (Vienne, 1864, in-8) ; *Comp. der Frauenkrankh.* (Vienne, 1863, in-8) ; *Comp. der Kinderkrankh.* (Vienne, 1870, in-8), etc., etc. Dr L. Hn.

BRAUN (Max), médecin allemand contemporain, né à Myslowitz (Silésie prussienne) le 30 sept. 1850. Il fut en 1876 assistant à l'Institut zoologique de Wurzbourg et la même année fit avec Semper un voyage aux Baléares ;

en 1877 il se fit recevoir privat-docent de zoologie, puis en 1879 passa à Dorpat comme prosecteur à l'Institut d'anatomie comparée, en 1883 fut nommé professeur de zoologie, enfin en 1886 prit la même chaire à Rostock. — Braun s'est occupé surtout d'embryologie et de parasitologie ; c'est lui qui a découvert l'hôte intermédiaire du bothriocéphale : *Zur Entwickelungsgeschichte des breiten Bandwurms* (*Bothriocephalus latus* Brems.) ; (Wurzbourg, 1886, in-8). Citons encore de lui : *Die thier. Parasiten des Menschen* (Wurzbourg, 1883, in-8). Dr L. Hn.

BRAUN von Fernwald (Carl), médecin autrichien contemporain, né à Zistersdorf, près Vienne, le 22 mars 1822. Il fut nommé privat-docent à Vienne en 1853 et encore la même année professeur ordinaire d'accouchements à Trente ; en 1856 il passa à Vienne avec le titre de professeur de clinique obstétricale. Il créa une clinique gynécologique et améliora l'hygiène de la Maternité de Vienne. Il a publié des ouvrages remarquables : *Klinik der Geburtshülfe und Gynäkologie* (avec Chiari et Spaeth; Erlangen, 1855, in-8) ; *Lehrbuch der Geburtshülfe* etc. (Vienne, 1857, in-8) ; *Lehrbuch der Gynäkologie* (2e éd., Vienne, 1881, in-8). Braun a exécuté avec de nombreux succès des opérations césariennes et des hystérectomies pour bassin rétréci. Dr L. Hn.

BRAUNAU. Ville de l'empire d'Autriche, située dans l'Autriche supérieure, sur l'Inn, et sur le chemin de fer de Linz à Munich ; pop. 3,000 hab. Elle a appartenu de 1742 à 1779 à la Bavière. Napoléon fit détruire ses fortifications en 1809 ; le libraire Palm y fut fusillé par son ordre en 1806. Une statue a été élevée en son honneur en 1866. L. L.

BRAUNIA (*Braunia* Schimp.) (Bot.). Genre de Mousses de la famille des Hedwigiées, tribu des Grimmiacées, remarquable par une coiffe en capuchon, à surface lisse, brunâtre, à bec très long, descendant jusqu'au milieu de la capsule. Celle-ci, portée sur un pédicelle élevé, a un col en forme de cône renversé. Elle est oblongue et à sa maturité elle offre une ouverture dépourvue de péristome. Les feuilles sont épaisses et opaques, et varient de forme.

BRAUNITE (V. Pyrolusite).

BRAUNSBERG. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. de Prusse orientale, district de Kœnigsberg, sur la Passarge; 11,542 hab., aux 2/3 catholiques; académie catholique avec une faculté de théologie et une faculté de philosophie. La ville fut fondée en 1255 au pied du château bâti quatorze ans auparavant par l'ordre Teutonique. Elle entra dans la Hanse, prospéra et devint la capitale de l'*Ermeland* (V. ce nom). Conquise par la Suède (1626), reprise par la Pologne, elle fut en 1667 engagée à la Prusse qui la garda. Le 26 fév. 1807, le général Duport y battit les Russes. A.-M. B.

BRAUNSCHWEIG (V. Brunswick).

BRAURON. Ville de l'ancienne Grèce située dans l'Attique. C'était une des douze villes de la confédération ionienne. Elle était célèbre par le culte d'Artémis Brauronia (V. Brauronies). C'est dans cette ville que l'on plaçait le débarquement d'Oreste et d'Iphigénie à leur retour de Tauride. Le village moderne de Braona est situé près de l'emplacement de l'ancienne ville grecque.

BRAURONIES. Fête célébrée à Athènes en l'honneur d'Artémis Brauronia, au commencement du printemps, toutes les cinq années seulement. Des jeunes filles, entre cinq et dix ans, se rendaient à l'Acropole où la déesse possédait un sanctuaire, vêtues de robes safran ; là elles lui étaient consacrées, tandis que les parents pour chacune offraient une chèvre. Cette consécration portait le nom d'ἀρκτεία (de ἄρκτος, ourse), et les jeunes filles imitaient, devant la déesse, l'animal de ce nom. La légende représentait toute la cérémonie comme un acte d'expiation pour le meurtre d'une ourse sacrée, qu'une jeune fille en se jouant avait blessée. Il est probable que l'origine de la fête et cette dénomination avaient une raison astronomique. L'Artémis Brauronia est une personnification de la lune, et, à ce titre, préside, tant aux mouvements de la mer qu'au développement physique de la femme et à l'enfantement. Lobeck (*Aglaophamus*, 74), explique simplement ἄρκτοι par ἀρκτοί : *vouées*, *consacrées*, et considère la fable entière comme étant issue d'une mésintelligence. Ce culte était venu à Athènes de Brauron, dème sur la côte orientale de l'Attique où Artémis avait un sanctuaire fameux (V. Brauron). D'autres *Brauronies*, d'un caractère différent, étaient célébrées à Athènes en l'honneur de Dionysos, par les hommes et les femmes de mœurs légères. J.-A. H.

Bibl. : Suchier, *De Diana Brauronia* ; Marbourg, 1847.

BRAUVILLIERS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Montiers-sur-Saulx ; 413 hab.

BRAUWER (Adrian) (V. Brouwer).

BRAUX. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. d'Annot; 510 hab.

BRAUX. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Monthermé; 2,841 hab. Station du chem. de fer des Ardennes, sur la ligne de Charleville à Givet. Carrières de schiste; ferronnerie. Cette localité, fort ancienne, est pittoresquement située sur la Meuse, dominée de plus de 200 m. par des collines abruptes et de sauvages rochers. L'église, longtemps classée parmi les monuments historiques, est une remarquable construction des xie, xiiie et xve siècles. On y voit quelques vestiges de la collégiale fondée au ixe siècle par le célèbre Hincmar, archevêque de Reims. La nef et le clocher, où l'on conserve une cloche au millésime de 1400, ont été refaits; de curieux bas-reliefs en pierre, du xvie siècle, décorent les chapelles; statue peinte de saint Pierre, du xve siècle.

BRAUX. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis, cant. de Chavanges; 277 hab. Cette localité, située sur le Ravet, est mentionnée dès 854, dans un diplôme de Charles le Chauve, sous le nom de *Braus*. Elle fut ruinée par les guerres civiles du xvie siècle. Son église, qui date de 1525, possède de beaux carreaux émaillés et des vitraux de la même époque. Une voie romaine, allant de Langres à Châlons-sur-Marne, traverse le territoire. A. T.

BRAUX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Précy-sous-Thil; 388 hab.

BRAUX-le-Châtel. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain; 347 hab. Cette localité, située sur un affluent de l'Aujon, et mentionnée dès le ixe siècle, fut totalement ruinée par les guerres de religion. L'abbaye de Clairvaux et l'église de Langres y avaient d'importantes propriétés. A. T.

BRAUX-Sainte-Cohière. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould ; 167 hab.

BRAUX-Saint-Remy. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould; 173 hab.

BRAVA. Une des îles du *Cap-Vert* (V. ce mot).

BRAVA. Ville d'Afrique (V. Braoua).

BRAVAIS (Auguste), physicien français, né à Annonay (Ardèche) le 23 août 1811, mort à Versailles le 30 mars 1863. Il est connu pour d'importants travaux en physique et en cristallographie. Ses recherches ont porté principalement sur l'optique et le magnétisme. On lui doit aussi, en collaboration avec M. Martins, des expériences sur la vitesse du son. En cristallographie il a introduit la théorie des réseaux qui explique, par des considérations purement géométriques, un certain nombre de phénomènes présentés par les cristaux, entre autres la formation des formes secondaires et leur relation avec les faces principales. Voici les principaux mémoires qu'il a publiés sur l'optique météorologique : *Sur les Phénomènes crépusculaires* (*Comptes Rendus de l'Acad. des Sc.*, XIV) ; *Notice sur l'arc-en-ciel blanc* (*Journ. de l'Ecole polyt.*, XVIII, p. 97 et *Ann. de Chimie*, XXI, p. 348) ; *Sur les Halos* (*Journ. de l'Ecole polyt.*, XVIII, p. 1) ; *Sur les Phénomènes optiques auxquels donnent lieu les nuages à particules*

glacées (*Comptes Rendus de l'Acad. des Sc.*, XXIV, p. 962); *Sur le Mirage* (*Ann. Soc. Météor. de France*, 1852, p. 227 et 1853, p. 55). Sur l'optique: *Indice de réfraction et de dispersion de la glace* (*Ann. de Chimie*, XXI, p. 361); *Description d'un nouveau polariscope* (*Comptes Rendus de l'Acad. des Sc.*, XXXII, p. 112). Sur le magnétisme: *Sur l'Aiguille magnétique bifilaire* (*Proc.-verb. de la Soc. Philom.*, 1848); *Note sur l'action d'un courant circulaire formant la base d'un cône sur une aiguille aimantée placée au sommet de ce cône* (*Ann. Chimie*, XXXVIII, 301). En acoustique : *Sur la Vitesse du son* (Même recueil, XXXIV, p. 82). En cristallographie : *Application de la théorie des assemblages à la cristallographie* (*Comptes Rendus*, XXIX, 143); *Recherches sur la cristallographie* (*Procès-verb. de la Soc. Philom.*, 1849, pp. 51, 54, 69, 85 et 1850, p. 46 et *Journ. de l'Ecole polyt.*, XX, p. 101). A. Joannis.

BRAVARD (Toussaint), homme politique français, né à Arlane (Puy-de-Dôme) en 1808, décédé en 1871. Il fut reçu docteur en médecine à la Faculté de Paris, rentra dans son pays natal, fit de l'opposition au gouvernement de Louis-Philippe et fut plusieurs fois poursuivi devant les tribunaux. A la Révolution du 24 fév. 1848, il abandonna sa profession et entra dans l'administration préfectorale. Il fut nommé commissaire de la République dans le dép. de la Loire. Elu représentant du peuple à la Constituante par 48,088 voix, il prit place à la Montagne. Il fut un des signataires de la demande de mise en accusation contre le prince Louis-Napoléon Bonaparte à l'occasion de la campagne de Rome. Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée. Louis Lucipia.

BRAVARD-Vayrières (Pierre-Claude-Jean-Baptiste), jurisconsulte et homme politique français, né à Arlane (Puy-de-Dôme) en 1804, mort à Paris en 1861. D'abord professeur suppléant de droit commercial à la Faculté de Paris, il devint professeur titulaire, en 1832 (avec une dispense d'âge). En 1848, ses compatriotes du Puy-de-Dôme le nommèrent leur représentant à l'Assemblée constituante. Réélu à l'Assemblée législative, Bravard-Vayrières prit part, d'une façon brillante, à toutes les discussions auxquelles donnèrent lieu les nombreuses questions de droit commercial, soumises à cette époque à l'examen du Parlement. Après le Deux-Décembre, l'éminent jurisconsulte se tint à l'écart de la politique, pour se consacrer exclusivement à son enseignement. Ses cours de droit commercial furent suivis jusqu'à la fin par de nombreux élèves enthousiastes de sa parole éloquente et de son érudition profonde. — L'œuvre du jurisconsulte n'a pas eu moins de succès que l'enseignement du professeur. Les écrits de Bravard-Vayrières font partie des ouvrages classiques du droit moderne. Nous citerons parmi les principaux : *Leçons sur l'amortissement* (1833); *Traité de l'Etude et l'enseignement du droit romain* (1837); *Examen du titre des faillites, du Code de commerce* (1838); *Manuel de droit commercial* (1839, 7e éd. 1867); le livre sur *les Commandites, l'arbitrage forcé et le concordat par abandon* (1857, in-8); et surtout le grand *Traité de droit commercial* dont la publication, interrompue par la mort de l'auteur, a été reprise par M. Demangeat (1861-1868, 6 vol. in-8). Bravard-Vayrières avait également collaboré, de 1827 à 1830, au *Journal du palais* et au *Recueil général des lois et arrêts* de Sirey, où il avait publié sur les arrêts de la chambre civile de la cour de cassation des notices qui resteront des modèles du genre. Georges Lagrésille.

BRAVAY (François), homme politique français, né à Pont-Saint-Esprit (Gard) en 1817, mort à Paris le 6 déc. 1874. Après avoir fondé une importante maison de commerce (commission) à Alexandrie (Egypte), il revint en France et fut nommé député au Corps législatif par la deuxième circonscription du Gard en 1863. Son élection, deux fois annulée, fut enfin validée en 1865. Il démissionna en 1869. Il avait en 1865 acquis le journal *la Nation* pour la somme minime de 200 fr.

BRAVET (Ambroise), homme politique français, né à Champareillan (Isère), le 30 juin 1820, décédé le 28 déc. 1882. Il fut d'abord notaire, mais en 1854, il vendit son étude pour s'occuper d'agriculture. Sous l'Empire il fit de l'opposition républicaine. Au 24 mai 1873, il fut révoqué de ses fonctions de maire. Aux élections du 20 fév. 1876, les électeurs de la première circonscription de Grenoble l'envoyèrent à la Chambre par 11,550 voix. Il fut un des 363 députés qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Aux élections du 14 oct. suivant, après la dissolution de la Chambre, il battit le candidat bonapartiste M. Gaillard, que soutenait le gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon. Le 21 août 1881, il n'avait plus de concurrent, il fut réélu par 11,360 suffrages. Louis Lucipia.

BRAVO (Francisco), médecin espagnol très distingué du XVIe siècle, né à Ossuna. Il exerça au Mexique, où il écrivit un ouvrage, aujourd'hui très rare, sur le *Tabardillo* ou fièvre ataxique, passée d'Espagne en Amérique : *Opera medicinalia in quibus quamplurima extant scitu medico necessaria in quatuor libros digesta*, etc. (Mexico, 1570, in-8).

BRAVO (Juan), médecin espagnol du XVIe siècle, né à Piedrahita (Castille). Professeur de médecine à Salamanque depuis 1560, pendant trente-six ans, il fut un commentateur distingué d'Hippocrate et de Galien et l'auteur de: *De Hydrophobiæ natura, causis atque medela* (Salamanque, 1571, in-8, et autres éd.).

BRAVO (Nicolas), général et homme d'Etat mexicain, né vers 1780, mort à Mexico le 22 avr. 1854. Après l'échec de la première tentative pour conquérir l'indépendance du Mexique et l'exécution de son chef, le fameux curé Hidalgo (1811), son successeur dans l'œuvre de l'émancipation nationale, le prêtre Morelos, vit se ranger sous ses ordres trois patriotes ardents de la famille Bravo, don Leonardo et ses deux fils, Miguel et Nicolas. Le père, qui commandait l'avant-garde, tomba aux mains des royalistes et fut condamné à mort. Son fils Nicolas, vainqueur à la première bataille de Palmar (1812), offrit en vain de racheter sa vie en échange de trois cents prisonniers ; il eut néanmoins la magnanimité de les mettre en liberté pour n'être pas tenté de venger son père. Plus tard, Miguel Bravo fut pris à son tour et mis à mort à Puebla (1815). L'exécution de Morelos (22 déc.) ayant porté un coup fatal à l'insurrection, le général Bravo guerroya encore longtemps, mais accablé par le nombre, il dut capituler. Il combattit à outrance les visées césariennes et l'usurpation d'*Iturbide* (V. ce nom), et, après la chute de celui-ci (mars 1823), il partagea d'abord le pouvoir exécutif avec le célèbre général républicain Guadalupe Victoria et le général Negrette, et devint ensuite le seul chef suprême. Partisan d'une république unitaire, il s'inclina cependant devant la volonté nationale qui constitua un gouvernement fédératif, et fut élu vice-président (1824). Au renouvellement du pouvoir exécutif, le général Bravo, qui était à la tête du parti conservateur dit des *Escoceces* (attendu que ses membres appartenaient à la franc-maçonnerie du rite écossais), fut porté par eux à la présidence (1827). Il se brouilla à cette occasion avec le président Victoria qu'il accusa de protéger ses adversaires, les *Yorkinos* (affiliés à une loge maçonnique de New-York), composés de républicains radicaux et ayant la supériorité du nombre et de l'audace. Il quitta son poste officiel pour se mettre à la tête de ses partisans dans la ville de Tulancingo, mais bientôt il se rendit presque sans combat. Il n'eut la vie sauve que grâce au général Guerrero et fut condamné à six ans de bannissement, tout en conservant un traitement de demi-solde. Lorsque Guerrero, déposé de la présidence (fin de 1830) chercha à ressaisir le pouvoir les armes à la main, le vice-président *Bustamente* (V. ce nom) confia à Bravo le commandement de l'armée légale avec laquelle

il remporta une victoire décisive sur le colonel Alvarez, le principal lieutenant de Guerrero; celui-ci fut ensuite livré par trahison et fusillé (14 fév. 1831). Sous la présidence de Santa-Anna (1834), il se mit à la tête des insurgés des provinces du sud, fut d'abord vainqueur, puis déposa les armes. Après la constitution de la république unitaire, Bravo, candidat à la présidence, ne fut battu par Bustamente qu'à deux voix de majorité. Depuis cette époque, il se tint à l'écart des agitations politiques et conserva l'estime de ses concitoyens pour avoir été un des fondateurs de l'indépendance nationale et un des caractères les plus honorables de la révolution mexicaine. G. P-i.

BRAVO (Don Luis Gonzalez) (V. Gonzalez-Bravo).

BRAVO de Sobramonte Ramirez (Gaspar), une des gloires de la médecine espagnole au xviie siècle, né à Aguilar del Campo en 1610, mort à la fin de mars 1683. Il occupa avec un immense succès les chaires de philosophie et de chirurgie de Valladolid. Quoique fort attaché à la médecine des anciens, il favorisa l'introduction en Espagne des doctrines de Paracelse. Il fut premier médecin des rois Philippe IV et Charles II. — Ouvrages principaux : *Resolutionum et consultationum medicarum circa universam totius medicinæ doctrinam* (Valladolid, 1649, in-fol.; Lyon, 1671, in-fol.); *Disp. apolog. pro medicinæ dogmaticæ præstantia*, etc. (Lyon, 1669, 1671, in-fol.). Dr L. Hn.

BRAVO-Murillo (don Juan), homme politique espagnol, né à Frejenal de la Sierra (prov. de Badajoz) en juin 1803, mort à Madrid le 11 janv. 1873. Avocat à Séville (1825), il se fit remarquer en plaidant dans les procès politiques. Il remplit ensuite l'emploi de *fiscal* à Cacerès (1833-1835), puis rédigea à Madrid, avec Pacheco, le *Boletin de jurisprudencia* (1835). Secrétaire du ministre de la justice dans le cabinet Isturitz (1836), il fonda après la révolution de La Granja (12 août 1836) la revue conservatrice *El Porvenir*. Député aux Cortès en 1837 par la prov. de Séville, en 1839 par la prov. d'Avila, il dut après la révolution du 1er sept. 1841 s'enfuir à Bayonne, ayant été compromis dans un complot contre le régent Espartero. Il séjourna à Paris et ne revint en Espagne qu'en 1843. Réélu aux Cortès en 1843, il s'y fit remarquer par sa politique absolutiste et réclama notamment la remise à l'Eglise des biens nationaux confisqués et non encore vendus. Aussi le gouvernement essaya-t-il, mais sans succès, de le pousser en 1846 à la présidence du congrès. Au début de 1847 il entra, comme ministre de grâce et justice, dans le cabinet du duc de Sotomayor, passa, en mars 1848, au ministère du commerce, de l'instruction publique et des travaux publics et prit, le 31 août 1849, le portefeuille des finances. Il se distingua dans ce dernier département par la sincérité avec laquelle il présenta la peinture de la situation financière, par son projet de budget de 1850, et par l'ordre et la régularité qu'il introduisit dans le maniement des ressources et le payement des dépenses. Il acquit ainsi un grand prestige et une popularité méritée. Il se crut alors assez fort pour inaugurer un grand système d'économie. Mais il fut violemment attaqué par le parti militaire qui n'admettait aucune réduction dans le budget de la guerre et fut obligé de donner sa démission le 29 nov. 1850. Le 10 janv. 1851 il revint au ministère des finances, cette fois avec la présidence du conseil. Il présenta un projet de loi pour le règlement de la dette, et dut dissoudre les Cortès qui ne voulaient pas le voter. Il obtint des élections extrêmement favorables à ses plans, put enfin régler la dette et dégager le crédit de l'Espagne. Ce pays lui doit encore la signature définitive du Concordat et le développement des travaux publics. Mais Bravo-Murillo s'appuyait uniquement sur la cour et il en arriva bientôt à ne tenir aucun compte de la presse, des partis et de l'opinion publique. Absolutiste et néo-catholique, il voulut supprimer le système représentatif et présenta le 2 déc. 1852 un projet de constitution calquée sur celle de Napoléon III (1851). Il rendait héréditaire pour les grands d'Espagne la dignité de sénateur et pour les élections au congrès imposait des conditions tout à fait antilibérales (étaient éligibles ceux qui payaient depuis deux ans 3,000 réaux de contributions directes; étaient électeurs les 150 plus gros contribuables de chaque commune). De plus, la religion de l'Espagne devait être exclusivement la religion catholique, apostolique et romaine. La presse combattit énergiquement ce projet. Bravo-Murillo supprima les journaux et même les réunions électorales. Mais il tomba le 15 déc. 1852. La révolution de juin 1854 l'obligea de nouveau à quitter le pays. Rappelé par Narvaez en 1856, il remplit divers postes diplomatiques. Il faillit remonter au pouvoir en 1857. La reine Isabelle le fit appeler pour le consulter sur la politique à suivre et lui offrit la présidence du conseil qu'il dut refuser parce qu'il ne voulut pas renoncer à opérer la réforme constitutionnelle à laquelle il a attaché son nom. Nommé en janv. 1858 président du congrès, les modérés absolutistes voulurent l'imposer à Isabelle, qui préféra de nouveau un cabinet décidément libéral. R. S.

Bibl. : Hubbard, *Histoire contemporaine de l'Espagne* Paris, 1883, t. V et VI, in-8.

BRAVOURE (air de) (Musique) (V. Air).

BRAWE (Joachim-Wilhelm von), poète dramatique allemand, né à Weissenfels le 4 févr. 1738, mort à Dresde le 7 avr. 1758. Il fit ses études à Schulpforta et à Leipzig. En 1756, il présenta sa première pièce, *der Freigeist*, au concours de tragédie ouvert par Nicolaï pour l'inauguration de la revue intitulée la *Bibliothèque des Belles-Lettres*. Il n'obtint qu'un accessit, tandis que le prix fut décerné au *Codrus* de Cronegk. Brawe avait déjà commencé une autre tragédie, qui est son meilleur ouvrage, malgré le ton déclamatoire de certaines tirades; c'est le *Brutus*, la première pièce allemande écrite dans la forme du trimètre iambique, adoptée ensuite par Lessing, Goethe et Schiller. Brawe avait vingt ans quand il mourut; Karl Lessing, le frère du grand critique, et Ramler publièrent ses deux tragédies (Berlin, 1768). A. B.

Bibl.: A. Sauer, *Joachim-Wilhelm von Brawe, der Schüler Lessings;* Strasbourg et Londres, 1778.

BRAX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Léguevin; 299 hab.

BRAX. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Laplume; 434 hab.

BRAXATORIS, écrivain slovaque, connu aussi sous le pseudonyme de Sladkovič, né en 1800, mort en 1872. Il fit ses études à Pozsony (Presbourg) et à Halle et fut élève de Ludevit Stur ; il embrassa la carrière ecclésiastique. Il a publié un certain nombre de poèmes dont les plus estimés sont *Marnia, Detvan, la San-Martiniade* et deux volumes de sermons. L'édition la plus complète de ses œuvres est celle de Kober (Prague, 1870). L. L.

BRAXTON-Bragg, général américain (V. Bragg [Braxton]).

BRAY (Pays de). Contrée en forme de dépression allongée, orientée du N.-O. au S.-E., située sur la limite de la Normandie et de la Picardie. Ses verdoyants pâturages sont arrosés par la rivière d'Epte et le Thérain, qui vont grossir l'Oise et la Seine, et par la Béthune qui va directement à la mer. Ses principales localités sont Neufchâtel, Forges-les-Eaux et Gournay. Le Bray n'a jamais formé de *pagus* distinct. Néanmoins, les circonscriptions judiciaires et ecclésiastiques l'ont très longtemps respecté, au moins dans la partie picarde, et le Bray constituait un doyenné distinct du diocèse de Beauvais. On appelle *falaise de Bray*, le premier relèvement du grand plateau qui servait de limite à la vallée du Thérain, où commençait le Beauvaisis proprement dit, et au pays de Thelle, qui constituait un *pagus* particulier dans le Vexin français. Au point de vue géologique, le Bray est caractérisé par l'apparition d'un lambeau du terrain jurassique, au milieu des plateaux calcaires du pays de

Caux et de la Picardie. On avait espéré y trouver le terrain houiller, mais les recherches des mineurs n'ont pas encore abouti. C. St-A.

BRAY. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger ; 295 hab.

BRAY. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. d'Ouzouer-sur-Loire ; 738 hab.

BRAY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Cluny ; 329 hab.

BRAY. Ville d'Irlande, comté de Wicklow ; 6,535 hab. Station de bains de mer.

BRAY-Dunes. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Hondschoote ; 1,177 hab.

BRAY-et-Lu. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny-en-Vexin ; 376 hab.

BRAY-la-Campagne. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville-sur-Laize ; 139 hab.

BRAY-les-Mareuil. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. (S.) d'Abbeville ; 340 hab.

BRAY-Saint-Christophe. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Saint-Simon ; 189 hab.

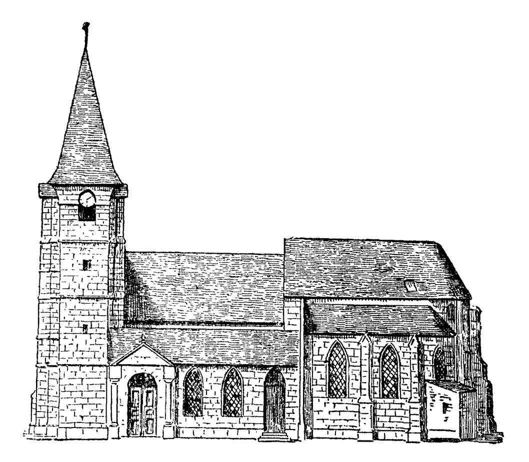
BRAY-sur-Seine. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, sur la rive droite de la Seine ; 1,622 hab. Les annales de Bray rapportent un événement sanglant qui s'y produisit en 1192 : quelques juifs s'étant emparés d'un chrétien et l'ayant crucifié, Philippe-Auguste se rendit lui-même dans la ville et y fit brûler vifs quatre-vingts juifs. Bray-sur-Seine possède une *église* intéressante dont quelques parties sont romanes, et un *pont* qui date de la fin du xv[e] siècle. F. B.

BRAY-sur-Somme *(Braium)*. Ch.-l. de cant. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, sur la rive droite de la Somme ; 1,326 hab. En 1210, la seigneurie de Bray fut cédée par Gautier, châtelain de Péronne, à Philippe-Auguste qui octroya à la ville une charte communale. Cette charte a été publiée par M. Josse, *Histoire de la ville de Bray-sur-Somme* (p. 223), et par l'abbé Gosselin dans la revue *la Picardie* (1867, t. XIII, p. 495). Située sur un passage important de la Somme, Bray eut considérablement à souffrir des guerres qui désolèrent la Picardie pendant les xiv[e], xv[e], xvi[e] et xvii[e] siècles. Le fait le plus important à signaler est la résistance acharnée que les habitants, commandés par Créquy, opposèrent à l'armée du duc de Suffolk en 1522, la prise de la ville, l'incendie, le pillage et les massacres qui en furent la suite. Les armes de Bray sont *de gueules,*



Sceau de la commune de Bray-sur-Somme.

à la fasce cousue d'azur, chargée de trois fleurs de lis d'or. L'église, dédiée à saint Nicolas, mesure environ 37 m. dans sa plus grande longueur, sur 17 dans sa plus grande largeur. Elle appartient à deux époques principales : 1° le chevet de la fin du xii[e] siècle, avec voûtes sur croisées d'ogives simples, et composé d'une abside semi-circulaire précédée d'une travée de chœur et flanquée de deux absidioles également semi-circulaires. L'abside principale est éclairée par deux étages chacun de cinq fenêtres en tiers-point et sans remplages. A l'exté-



Eglise de Bray-sur-Somme.

rieur, la corniche est soutenue par des modillons. Ce chevet est fort beau ; les chapiteaux à crochets et les moulures toriques du meilleur style ; 2° quatre travées de nef, flanquées de deux bas-côtés et un transept divisé en deux travées, le tout en style gothique du xvi[e] siècle, avec quelques éléments décoratifs de la Renaissance. Les arcades longitudinales reposent sur des colonnes cylindriques, sans chapiteaux à la nef, avec chapiteaux Renaissance au transept. Toute cette deuxième partie était primitivement voûtée : les voûtes sont tombées à une certaine époque ; elles n'ont été refaites qu'à la croisée du transept. La tour, carrée, peu intéressante d'ailleurs, est placée hors œuvre à l'entrée et dans l'axe de la nef. Tout l'édifice est en fort mauvais état et porte les traces d'un violent incendie. Un cimetière franc a été découvert récemment sur le territoire de Bray. G. Durand.

Bibl : Daire, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville et du doyenné d'Encre aujourd'hui Albert* ; Amiens, 1784, in-12, pp 21 à 26. — L'abbé de Cagny, *Histoire de l'arrondissement de Péronne et de plusieurs localités circonvoisines* ; Péronne, 1865-1867, t. I, pp. 457 et 487, 2 vol. gr. in-8, pl. 187. — Josse, *Histoire de la ville de Bray-sur-Somme*, dans les *Mémoires de la société des Antiquaires de Picardie*, 1882, 3[e] série, t. VII, pp. 185 à 386. — L'abbé Gosselin, *Notice descriptive et historique sur l'église Saint-Nicolas de Bray-sur-Somme*, dans la revue *la Picardie*, 1862, t. VIII, pp. 49 et suiv. — Du même, *Charte de commune de la ville de Bray-sur-Somme*, (*ibid.*, 1867, t. XIII, pp. 492 à 502).

BRAY (Gui de) (V. Brès).

BRAY (Salomon de), peintre hollandais, né vers 1597 à Harlem, mort à Harlem en mai 1664. Il est surtout connu pour avoir été le maître de ses deux fils : *Dirk*, peintre de fleurs, et *Jean*, le plus célèbre, peintre d'histoire et de portraits. Ce dernier, né à Harlem, y mourut le 4 déc. 1697, et c'est dans sa ville natale, au musée municipal, qu'on peut voir ses principaux ouvrages. Les compositions historiques telles que *Vulcain et les Cyclopes*, *l'Apothéose de Frédéric-Henri* et *Séleucus*, sont des productions plus que médiocres, d'un goût douteux, d'une exécution molle et d'un coloris assez déplaisant. En revanche dans ses tableaux de corporations, datés de 1663, 1664 et 1667, des *Régents* ou des *Régentes* des hospices de Harlem, Jean de Bray se montre par sa sincérité, par la pénétration et la justesse de son dessin, par sa vérité d'expression, un des artistes les plus remarquables de l'école hollandaise. Ses œuvres, en ce genre, sont comparables aux meilleures de cette école. Il a aussi fait à la

plume des dessins rehaussés de lavis qui sont très recherchés des amateurs. E. M.

BRAY (Thomas), théologien anglican, fondateur de diverses œuvres religieuses, administrateur habile, né en 1656, mort en 1730. Après avoir terminé ses études à Oxford, il entra dans la carrière ecclésiastique. L'évêque de Londres, Compton, distingua ses aptitudes de bonne heure et lui confia le soin d'organiser les églises du Maryland. Bray recommanda spécialement aux missionnaires la création de bibliothèques de paroisse, institution qui s'établit ensuite très rapidement en Angleterre et dans le pays de Galles. C'est à lui qu'on doit aussi, en grande partie, la fondation de la société pour la propagation de l'évangile, *Society for the propagation of the Gospel* (1697). En 1706, Bray fut nommé recteur de la paroisse de Saint-Batolph à Aldgate. Il est l'auteur de plusieurs traités théologiques : *Catechetical lectures; Bibliotheca parochialis* (Londres, 1697, 1707) ; *Martyrology* (Londres, 1712, in-fol.), etc. G. Q.

BRAY (François-Gabriel, comte de), diplomate français d'abord, puis bavarois, né à Rouen le 24 déc. 1765, mort dans sa terre d'Irlbach, près Straubing (Bavière), le 3 sept. 1832. Il entra dans l'ordre de Malte et fit, comme chevalier, l'expédition d'Alger, puis fut attaché au département des affaires étrangères sous le ministère de M. de Montmorin. Il était attaché à la légation de France à Ratisbonne quand la Révolution éclata ; il quitta à ce moment la carrière diplomatique, et voyagea plusieurs années. L'ordre de Malte le nomma en 1797 son représentant auprès de la diète, et c'est en cette qualité qu'il parut au congrès de Rastadt. Il n'y fut pas longtemps et n'y eut qu'un médiocre succès ; mais il avait fait à Ratisbonne la connaissance de Montgelas qui le recommanda à l'électeur de Bavière, et c'est ce prince qu'il servit dorénavant. Il ne quitta cependant pas tout de suite l'ordre de Malte et fut chargé par lui d'une mission à Saint-Pétersbourg en 1799, au moment où Paul Ier eut l'idée de prendre les chevaliers sous sa protection. L'électeur l'envoya ensuite à Londres en 1800, puis à Berlin ; c'est là qu'il fut délié de ses vœux et put se marier. Ministre de Bavière à Saint-Pétersbourg après 1806, la cour l'y reçut d'autant mieux que sa femme avait en Livonie des biens considérables. Ce fut lui qui en 1813 négocia l'adhésion de la Bavière à l'alliance de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, et il reçut à cette occasion le titre de comte. Il demeura à Saint-Pétersbourg jusqu'en 1820 ; à cette époque il fut nommé ministre à Paris, où sa fortune lui permit de mener grand train ; il resta en France jusqu'en 1827, passa à Vienne et prit sa retraite en 1831. De Bray avait écrit quelques ouvrages : *Voyages aux salins de Salzbourg et de Reichenhall* (Berlin, 1806, in-8 ; 3e édit., Paris, 1825, in-fol., avec 24 pl.) ; *Essai critique sur l'histoire de la Livonie* (Dorpat, 1817, 3 vol. in-12).

BRAY (Anna-Elisa KEMPE, Mrs), femme de lettres anglaise, née à Newington (Surrey) le 25 déc. 1790, morte à Londres le 21 janv. 1883. Elle épousa (1818) en premières noces Charles Stothard, fils de Thomas Stothard, le peintre célèbre. Son mari mourut en 1821, laissant inachevé un grand ouvrage sur les monuments de la Grande-Bretagne *(Monumental Effigies of Great Britain)*, qu'elle acheva avec l'aide de son frère Alfred-John Kempe. En 1823, elle se remaria avec le révérend Edward Atkyns Bray, ministre anglican à Londres, et auteur d'ouvrages de théologie. Mrs Bray, presque aveugle et menant la vie la plus retirée, a écrit un grand nombre de romans historiques ou de pure fiction. Les principaux sont : *Fitz of Fitz-Ford : a Legend of Devon, the Talba or the Moor of Portugal, Trials of the Heart, Courtenay of Walreddon, Gaston de Foix, Henry de Pomeray, the Protestant, Trelawney of Trelawne, Trials of domestic Life, Warleigh or the fatal Oath, White Hoods.* On lui doit encore *Letters written during a Tour through Normandy* (1818), relation illustrée d'un voyage fait en France avec son premier mari, *Traditions, Legends, Superstitions and Sketches of Devonshire* (1838, 3 vol. in-8), *Mountains and Lakes of Switzerland*, et les biographies de Charles et de Thomas Stothard (*Memoirs of Charles Stothard*, 1823 ; *Life of Thomas Stothard R. A., with personal Reminiscences*, 1856, ill.) ; mais le meilleur et le plus intéressant de ses ouvrages est *the Borders of the Tamar and the Tavy* (1836, 3 vol.), dans lequel elle décrit, sous forme de lettres au poète Southey, les traditions et les superstitions des paysans des environs de Tavistock, où son mari était vicaire : c'est peut-être le seul qui mérite d'être lu. L'édition collective des romans de Mrs Bray, publiée par Longman en 10 vol. (1845-46), est loin de contenir toutes ses productions. Elle a été rééditée en 1884 par Chapman et Hall. B.-H. G.

BRAY (Otto-Camillus-Hugo, comte de), homme d'Etat allemand, né à Berlin le 17 mai 1807. Fils de François-Gabriel de *Bray* (V. ci-dessus), il entra aussi dans la carrière diplomatique, fut ministre des affaires étrangères en 1846-1847 et en 1848-1849 ; ambassadeur à Saint-Pétersbourg, puis à Vienne (1860). En mars 1870 il prit la présidence du conseil et les affaires étrangères ; il eut donc à diriger la politique et la diplomatie bavaroise dans des circonstances extrêmement graves, signa les traités de Versailles (oct. 1870), et conserva à son pays une indépendance relative dans le nouvel empire allemand ; en 1871 il reprit l'ambassade de Vienne.

BRAY (Charles), publiciste anglais, né à Coventry le 31 janv. 1811, mort à Coventry le 5 oct. 1884. Fils d'un manufacturier, il reprit pendant vingt ans les affaires de son père (1835-1856) tout en s'occupant d'éducation et de philosophie. Tout jeune encore, il avait fondé une école gratuite pour les enfants pauvres de son quartier et ne cessa de s'occuper de l'instruction morale des masses. C'est le but de ses nombreux écrits, ainsi qu'on peut en juger par les titres des principaux : *Address to the working classes on the Education of the Body* (1837) ; *Education of the Feeling* (1838, réédité en 1875) ; *Philosophy of Necessity* (1841) ; *A Manual of Anthropology* (1871) ; étude basée sur les recherches modernes, rééditée en 1883 ; *Psychological and Ethical Definitions on a Physiological Basis* (1879), et quantité de brochures. Disciple du phrénologue écossais George Combe, il fit de la phrénologie et de la doctrine de la nécessité la base de son système éducationnel et philosophique. Hector FRANCE.

BRAYE (V. BRAGUE).

BRAYE (La). Rivière de France, prend sa source dans l'étang du château de la Grève (com. de Saint-Bomert, Eure-et-Loir), au pied des collines du Perche, entre dans le dép. de la Sarthe où elle baigne Vibraye, puis sépare jusqu'à son embouchure le dép. de la Sarthe de celui du Loir-et-Cher. Dans ce parcours elle reçoit divers ruisseaux, la Frêne, le Coitron, la Grenne à Sargé, l'Anille à Bessé ; enfin elle se divise en deux bras et se jette dans le Loir, en face de Couture, après un cours de 72 kil.

BRAYE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vailly ; 94 hab.

BRAYE-EN-LAONNOIS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 1,160 hab.

BRAYE-EN-THIÉRACHE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Vervins ; 475 hab.

BRAYE-SUR-MAULNE. Com. du dép. de l'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Château-la-Vallière ; 441 hab.

BRAYER. Nom donné quelquefois au *bandage herniaire* (V. ce mot).

BRAYER (Pierre), né à Paris le 19 mai 1654, mort à Metz le 26 janv. 1731. Il fut chanoine de la cathédrale de Metz (1706), grand archidiacre et vicaire général du même diocèse. Il a publié entre autres ouvrages de piété un *Rituel du diocèse de Metz* (Metz, 1713, in-fol.) fort

estimé et une *Oraison funèbre de M. le dauphin* (fils de Louis XIV) (Metz, 1711, in-4).

BRAYER (Michel, comte), général français, né à Neuf-Brisach (Haut-Rhin) le 29 déc. 1739, mort le 28 nov. 1840. Il commandait la place de Lyon en 1815 et se rangea immédiatement du côté de Napoléon, qui le nomma membre de la nouvelle Chambre des pairs. Après les Cent-Jours, il alla mettre son épée au service des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, qui luttaient pour leur indépendance. Revenu en France en 1830, il entra à la Chambre des pairs et fut nommé gouverneur des châteaux de Versailles et de Trianon.

BRAYER DE BEAUREGARD (Jean-Baptiste-Louis), écrivain français, né à Soissons en 1770, mort à Paris le 1er janv. 1834. Après avoir rempli divers emplois dans l'administration provinciale, il servit en 1793 dans le premier bataillon de l'Aisne, fut plus tard et pendant très peu de temps professeur au prytanée de Saint-Cyr, devint en 1806 chef du secrétariat de la préfecture du Gard et remplit les mêmes fonctions dans l'Aisne en 1812. Il quitta l'administration en 1832. Il a écrit : *Coup d'œil sur la Hollande ou tableau de ce pays en 1806* (Paris, 1807, 2 vol. in-8); *Panorama de Paris et de ses environs* (1805, 2 vol. in-12); *l'Honneur français* (1808, 2 vol. in-8); *Relation du voyage de la duchesse de Berri et de son pèlerinage à Notre-Dame de Liesse* (1821, in-8); *Statistique du département de l'Aisne* (Laon, 1824-1826, 2 vol. in-4), son meilleur ouvrage; *Notices des monuments, établissements et sites les plus remarquables du département de l'Aisne* (1821, in-fol.); *Vingt jours de route ou considérations sur l'amélioration qu'a reçue le service des voitures publiques depuis le commencement de ce siècle* (1830, in-8). Il avait projeté une *Histoire de Soissons* dont il a donné le prospectus (1833, in-8).

BRAYERA. Genre de plantes de la famille des Rosacées et du groupe des Agrimoniées, établi par Kunth en 1824, mais qui, suivant la loi de priorité, doit prendre le nom d'*Hagenia*, créé par Lamarck dès 1811 (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, I, p. 455). L'unique espèce, *Hagenia abyssinica* Lamk (*Brayera anthelminthica* Kunth, *Bankesia abyssinica* Bruce, *Brayera abyssinica* Moq.) est un arbre peu élevé, dont les rameaux alternes, velus, portent des feuilles alternes, composées-pennées, pourvues de deux grandes stipules membraneuses. Les fleurs, polygames-dioïques, sont disposées en grappes de cymes très ramifiées, situées à l'aisselle des feuilles ou à l'extrémité des rameaux. Ces fleurs, petites et de couleur rose, ont un périanthe formé de trois verticilles tétramères ou pentamères, avec une vingtaine d'étamines, dont les filets, très courts et terminés par une petite anthère stérile dans les fleurs femelles, sont longs et exserts dans les fleurs mâles et terminées par une anthère biloculaire, introrse, déhiscente par deux fentes longitudinales. Il y a dans les fleurs femelles un ovaire uniloculaire et le fruit, d'après MM. Berg et Schmidt, est formé de caryopses ovoïdes, dont la graine renferme un embryon charnu dépourvu d'albumen. L'*Hagenia abyssinica* Lamk croît dans les régions montagneuses de l'Abyssinie. Ses inflorescences mâles constituent le médicament anthelminthique bien connu sous le nom de *Cousso* (V. ce mot).

Hagenia abyssinica Lamk (rameau florifère).

Ed. LEF.

BRAYEUR (Maçon.). On appelle *brayeur* l'ouvrier chargé d'attacher les *brayers* au câble; on appelle brayers les cordages qui servent à suspendre au câble les pierres, haquets, bourriquets à moellon, etc., et qu'ils élèvent en haut d'un édifice en construction. Les brayeurs font aussi le *brayage*, opération qui consiste, une fois la pierre déchargée et approchée, à la mettre en charge à l'aide des brayers.

BRAYON (Vén.). Piège dont on se sert pour prendre les bêtes puantes et qui a une grande analogie avec le piège à loup, mais de dimension plus petite.

BRAZEY-EN-MORVAND OU EN-MONTAGNE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Liernais; 480 hab.

BRAZEY-EN-PLAINE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Saint-Jean-de-Losne; 1,731 hab.

BRAZIER (Nicolas), vaudevilliste français, né à Paris le 17 févr. 1783, mort à Passy le 22 août 1838. Apprenti bijoutier puis employé à l'octroi, il avait reçu, quoique fils d'un instituteur, une instruction des plus sommaires, qu'il travailla plus tard à compléter. Ses vaudevilles, ses à-propos politiques auxquels collaborèrent Dumersan, Desaugiers, Melesville, Ourry, Merle, etc., et qui dépassent la centaine, ont joui d'une vogue dont le renom est venu jusqu'à nous, sans qu'aucun se soit maintenu au répertoire. Voici, du moins, les titres de quelques-uns d'entre eux : *le Ci-devant jeune homme* (1812); *Je fais mes farces* (1815); *le Coin de rue ou le Rempailleur de chaises* (1820); *les Valets en goguette ou l'Antichambre dans le salon* (1820); *les Moissonneurs de la Beauce ou le Soldat laboureur* (1821); *la Fille mal gardée* (1822); *Sans tambour ni trompette* (1822); *les Cuisinières* (1823); *la Croix d'honneur ou le Vieux soldat* (1824); *les Cochers* (1825); *le Cadran bleu et la Courtille* (1826); *la Laitière de Montfermeil* (1827); *les Brioches à la mode ou le Pâtissier anglais* (1828); *Oh! que nenni! ou le Mirliton fatal*, parodie d'*Hernani* (1830); *le Philtre champenois* (1831); *les Quatre éléments* (1833); *le Porteur des halles* (1836); *Bijou ou l'Enfant de Paris* (1838), etc., etc. Brazier est également l'auteur d'une *Chronique des petits théâtres de Paris depuis leur création jusqu'à ce jour* (1837, 2 vol. in-8), d'une lecture agréable, mais d'une érudition très superficielle, réimp. en 1883 (2 vol. in-16), avec notice par M. G. d'Heylli. Sous le titre de *Souvenirs de dix ans* (1824, in-18) il avait rassemblé les poésies que lui avaient inspirées ses sentiments royalistes et fourni au *Livre des cent et un* (1832) les chapitres sur *les Sociétés chantantes*, *le Boulevard du Temple*, *les Cochers de Paris* et *le Temple*. Il avait également décrit le type du *Chiffonnier* dans *le Nouveau Tableau de Paris* (1834).

M. Tx.

BRAZOS. Fleuve du Texas (Etats-Unis), qui arrose des plaines couvertes de plantations de coton, et, après un cours de 1,450 kil., se jette dans le golfe du Mexique à 65 kil. S.-O. de Galveston, par une embouchure obstruée par une barre. Cette rivière a peu de fond et les steamers fluviaux ont peine à la remonter jusqu'à Washington (500 kil.) dans la saison pluvieuse. En temps ordinaire ils ne vont pas plus haut que Colombia (64 kil.). Aug. M.

BRAZZA (en croate *Brač*). Ile de la mer Adriatique; elle appartenait à l'empire d'Autriche (prov. de Dalmatie, district de Spolato). Elle occupe 396 kil. q. et compte environ 20,000 hab., tous serbo-croates. Elle possède des carrières de marbre renommées; la ville principale est Sveti Petar. Elle a suivi les destinées historiques de la ville de Zara. En 1807 elle a servi de base d'opérations aux Russes contre les Français. Les textes du moyen âge l'appellent *Bratzia*, *Vratia*, *Vretia*, *Varizo*. L. L.

BRAZZA (comte Pierre Savorgnan de), explorateur français, né à Rome en 1852. D'une vieille famille italienne, la protection de l'amiral de Montaignac le fit admettre à l'Ecole navale de Brest à titre étranger; il entra dans la marine française. Au cours d'une navigation comme officier d'ordonnance de l'amiral Quiliot (1873–1874), il visita le Gabon. Promu enseigne de vaisseau auxiliaire, il obtint, en 1875, une mission pour explorer l'Ogooué et partit avec le naturaliste Marche, le docteur Ballay et le quartier-maître Hamon; Marche ne put aller jusqu'au bout. Ses compagnons remontèrent l'Ogooué (1876–1877) jusqu'au point où il cesse d'être important: ils explorèrent les alentours, triomphant de mille difficultés et se conciliant la bonne volonté des indigènes. M. de Brazza franchit le bassin de l'Ogooué et découvrit l'Alima et la Licona, affluents du Congo; mais il ne se savait pas si près du grand fleuve et revint au Gabon après un trajet de 1,300 kil. Il fut naturalisé Français à son retour en France. Mis au courant des découvertes de Stanley, sachant les obstacles qui empêchent la navigation sur le Congo inférieur, il résolut de frayer une route vers ce fleuve par les possessions françaises du Gabon. Il partit le 27 déc. 1879 avec une mission du ministère des affaires étrangères, remonta l'Ogooué et y créa au confluent de la Passa la station de *Franceville* (juin 1880). Il atteignit ensuite le Congo à la lagune de Stanley-Pool, et décida le roi Makoko à se placer sous le protectorat de la France (3 oct. 1880) (V. Congo); il fonda au bord du fleuve la station qui a reçu le nom de Brazzaville et y laissa le sergent Malamine. Il descendit ensuite le Congo, rencontra Stanley, et se retrouva au Gabon en déc. 1880. En 1881 il créa le poste de l'Alima, puis descendit la rivière Niari, qui est le chemin le plus court entre le Congo moyen et la côte (1882). En juin 1882 il se retrouvait en France, où il reçut un accueil enthousiaste. Sa préoccupation constante d'éviter tout conflit avec les indigènes, le caractère scientifique de ses explorations, accomplies avec des moyens très faibles, lui assuraient une sorte de supériorité sur Stanley, qui le traita en rival et l'injuria avec violence. Cette jalousie peu justifiée, car les découvertes de Brazza ne sont évidemment pas comparables à celles de Stanley, ne fit qu'accroître la popularité de Brazza. Les Chambres lui votèrent un subside de 1,275,000 francs; il avait été nommé lieutenant de vaisseau, et repartit en mars 1883 avec le titre de commissaire de la République. En mars 1884, il rejoignit Makoko, à qui il annonça la confirmation du traité de 1880, explora l'Alima, revint en France, fut envoyé à la conférence de Berlin comme conseiller technique (pour les négociations, V. Congo). Cette troisième expédition, beaucoup plus considérable que les précédentes, donna de grands résultats, dont l'honneur revient en partie aux collaborateurs de M. de Brazza; de nombreuses stations furent fondées, le pays bien reconnu et ses ressources étudiées. M. de Brazza retourna dans la colonie, qu'il avait presque créée, pour la gouverner; afin d'éviter le retour de conflits avec le ministère de la marine, auquel il restait subordonné, on lui donna la haute main sur le lieutenant-gouverneur du Gabon. M. de Brazza, à qui la France doit incontestablement l'extension jusqu'au Congo de sa colonie du Gabon, a vu ses qualités d'administrateur vivement contestées.

BRAZZAVILLE. Ville du Congo français (V. Brazza et Congo [Territoire du]).

BRAZZE (Giovanni-Battista), peintre italien, né à Florence au xviie siècle. Elève de Cl. d'Empoli, il peignit des figures en trompe-l'œil, qui, vues de près, sont composées de fleurs entremêlées. Il a gravé lui-même quelques-unes de ses étranges et vaines compositions, dont il s'était fait une spécialité.

BRDO. Mort serbe qui désigne une chaîne de montagnes: au pluriel *Brda*. Le prince du Montenegro est dit prince du Montenegro et des Brda. Ce nom se rencontre fréquemment en Croatie, en Istrie, en Dalmatie, en Bosnie et en Herzégovine. L. L.

BREA (Lodovico), peintre italien du xve et du xvie siècle, né à Nice, mort à Gênes. Cet artiste, qui florissait entre 1480 et 1513, fut l'un des fondateurs de l'Ecole génoise; il s'établit de bonne heure dans cette dernière ville, y forma de nombreux élèves, et y a laissé une œuvre assez considérable. Il travailla aussi à Taggia. Ses ouvrages, dont le plus ancien connu actuellement est de 1480, sont peints généralement sur fond d'or, avec la raideur et la sécheresse de ce style gothique que quelques peintres italiens commençaient pourtant à vivifier à cette époque. Ses tableaux, exécutés dans de petites proportions, sont bien ordonnés, les têtes sont belles, et les figures douées d'une certaine grâce; d'un coloris vigoureux et finis avec un soin extrême, ils sont encore aujourd'hui d'une fraîcheur de ton étonnante.

Ad. T.

Bibl.: Lanzi, *Storia pittorica*. — Orlandi, *Abecedario*. — Le P. Spotorno, *Histoire littéraire de l'Italie*, 1824.

BRÉA (Jean-Baptiste-Fidèle), général français, né à Menton en 1790, tué à Paris le 25 juin 1848. Il prit part aux campagnes de l'Empire depuis 1807, se distingua à Waterloo, et fut longtemps chef d'état-major à Nantes. Il est surtout connu par sa fin tragique dans les journées de juin. Parti avec une colonne de 2,000 hommes pour enlever la place d'Italie, que défendaient quatre barricades, il voulut faire une tentative de conciliation avant de donner le signal de l'attaque. Il se rendit au milieu des insurgés, accompagné de son aide de camp, le capitaine Mangin, et de plusieurs officiers de la garde nationale. Mais il fut accueilli par des cris de mort et enfermé dans le poste de la barrière Fontainebleau. Le colonel Thomas, qui commandait la colonne en son absence, ne le voyant pas revenir, fit avancer les troupes. Les cris de : « Trahison, trahison, voici la garde mobile ! » retentirent du côté des insurgés, et plusieurs coups de fusil furent tirés dans le poste par la porte et par les fenêtres. Le général Bréa et son aide de camp tombèrent mortellement blessés. Quelques-uns des meurtriers (Caix, Lahr) furent condamnés à mort et exécutés, sauf le plus jeune, Nourrit, dont la peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

BREAD-Pudding (Art cul.). Le bread-pudding ou le pudding au pain est un entremets qui ne manque pas de saveur, mais dont la préparation est longue. On coupe en tranches une certaine quantité de pain, selon la grosseur que l'on veut donner à son pudding, et on le mélange avec une quantité égale de sucre en poudre. D'un autre côté on bat quelques œufs frais auxquels on ajoute de la cannelle en poudre, du zeste de citron, quelques cuillerées de rhum, du sel et du lait tiède en quantité suffisante pour bien mouiller le pain, sur lequel on verse cette préparation. Le lendemain on mélange à nouveau et on ajoute le poids du pain de raisins de Malaga et la moitié du poids de raisins de Corinthe. On place le tout dans un moule dont on a garni le fond et le tour d'un rond et d'une bande de papier. On met le moule au four et une heure de cuisson doit suffire. On s'assure que le bread-pudding est cuit en y enfonçant un petit morceau de bois que l'on doit retirer sec s'il est cuit à point. L.-F. P.

BREAD-Sauce (Art cul.). Sauce anglaise d'un usage peu fréquent dans la cuisine française, faite avec de la mie de pain, du bouillon, du lait, du beurre, sel et poivre. Les Anglais la servent avec le gibier.

BREAGE. Bourg de Cornouailles (Angleterre), sur la Mount-Bay. Anciennes mines d'étain, dont quelques-unes au-dessous du niveau de la mer.

BREAK. Voiture à quatre roues, ouverte, et dont le siège du cocher est appliqué sur un coffre élevé. Le break, qui en anglais signifie dresser, est employé ordinairement pour le dressage des chevaux, et pour la chasse, les courses, etc. On distingue plusieurs sortes de breaks, parmi lesquels nous citerons: le *break phaéton* et le

break omnibus. Le break, genre omnibus (fig. 1), a deux places sur le siège du devant et au moins quatre places derrière sur deux sièges placés en long, faisant saillie

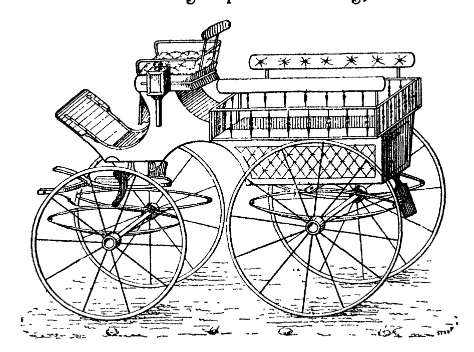


Fig. 1.

au-dessus des roues ; une porte à l'arrière donne un accès facile et supprime l'inconvénient que présentent les chars à bancs de forcer les voyageurs à accéder au siège de derrière en passant par-dessus le siège de devant. On donne le nom de *coffre-break* au siège dont la coquille est inclinée et sans garde-crotte. Les breaks de chasse ou de dressage ont tous leurs sièges parallèles, comme dans le char à bancs ou le phaéton (fig. 2) ; des portes situées entre les roues et munies de marchepieds facilitent l'accès.

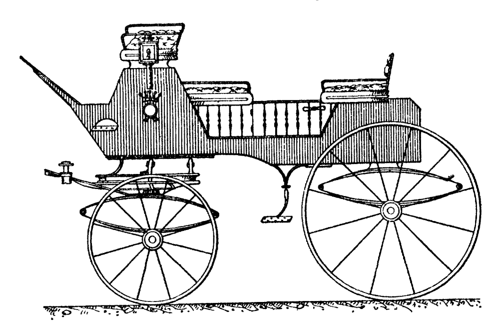


Fig. 2.

Ces voitures ont deux places devant sur un siège élevé, quatre places vis-à-vis, à l'intérieur, et quelquefois deux places de valets sur un siège élevé qui se trouve à l'arrière. Le *landau-break* est un break muni de deux espèces de capotes de landau se rabattant de côté, par-dessus les roues ; la porte est munie d'une glace comme dans le landau ; ce break se rencontre beaucoup plus rarement que les deux premiers que nous avons décrits. L. K.

BRÉAL-sous-Montfort. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Plélan ; 2,228 hab. Château moderne de style gothique.

BRÉAL-sous-Vitré. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (E.) de Vitré ; 526 hab.

BRÉAL (Michel-Jules-Alfred), professeur de grammaire comparée au Collège de France, né le 26 mars 1832 à Landau (Bavière rhénane), de parents français. Il fit ses études à Wissembourg, à Metz et à Paris, où il fut élève du lycée Louis-le-Grand, et entra à l'Ecole normale en 1852. Reçu agrégé de l'Université, il alla compléter son instruction à Berlin (1857), où il suivit les cours de Bopp et de Weber. De retour en France, il fut attaché au département des manuscrits orientaux de la bibliothèque impériale. Après la mort de Hase (1864), la chaire de grammaire comparée fut transférée de la Sorbonne au Collège de France, et M. Bréal, d'abord chargé du cours, devint titulaire en 1866. Lors de la fondation de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, il fut nommé l'un des directeurs de la section de philologie et d'histoire. Il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1875) et nommé en 1879 inspecteur général de l'enseignement supérieur. Officier de la Légion d'honneur en 1881.

Comme linguiste, il appartient à l'école de Bopp, dont il a traduit la *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, avec un registre dressé par Francis Meunier (Paris, 1867-1874, 5 vol. gr. in-8), en y joignant de savantes introductions. Divers autres travaux qu'il publia de 1862 à 1876 ont été réunis dans les *Mélanges de mythologie et de linguistique* (Paris, 1877, in-8). Nous devons mentionner à part les *Tables Eugubines*, texte, traduction et commentaire de ces importantes inscriptions découvertes, en 1444, dans un souterrain de Gubbio, et dont les unes sont en caractères latins, les autres en lettres étrusques (Paris, 1875). Par cette œuvre d'investigation patiente et d'érudition sagace, M. Bréal a pris place parmi les commentateurs les plus autorisés du vieux latin, et la petite ville de Gubbio, fière de ses antiquités, lui a donné le titre de citoyen honoraire. Rappelons encore de nombreux articles dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, dont il est depuis vingt ans le secrétaire ; de savantes dissertations sur des textes archaïques, tels que le *Chant des Frères Arvales*, etc. ; des *Etymologies latines*, une étude *sur le déchiffrement des Inscriptions cypriotes* (*Journal des Savants*, 1877); une étude *sur l'Analogie*, dans le tome XXXV de la *Bibl. de l'Ec. des Hautes Etudes ; les Lois intellectuelles du langage, fragment de sémantique* (V. *Annuaire de l'Association des études grecques*, 1883) ; le curieux mémoire intitulé *Comment les mots sont classés dans notre esprit* (V. le compte rendu de la séance annuelle de l'Institut, 1884). Pour faire profiter l'enseignement secondaire de ses travaux scientifiques, il a publié, avec M. Anatole Bailly, *les Mots latins groupés d'après le sens et l'étymologie* (Cours élémentaire et cours intermédiaire) et, pour les classes supérieures le *Dictionnaire étymologique latin* (Paris, 1885, in-8). Dans un mémoire qui a pour titre : *Quelle place doit tenir la grammaire comparée dans l'Enseignement classique* (1872), il a fait voir quelles ressources offre aux professeurs des lycées cette partie de la philologie ; mais il a marqué en même temps quelle limite il convient d'assigner à cette innovation. A ses recherches sur les anciennes lois *(XII Tables)* se rattache son étude *sur l'Origine des mots fas, jus* et *lex*, insérée dans les *Mém. de l'Ac. des Inscriptions*. En 1888, M. Bréal a publié une grammaire latine qu'il a signée avec feu L. Person.

Il fut aussi des premiers à montrer l'affinité de la linguistique et de la mythologie comparée. On sait que le créateur de cette dernière science, Adalb. Kuhn, est en même temps le fondateur de la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, le plus ancien et le plus célèbre organe de la philologie comparée. M. Bréal, préparé à ces recherches par ses études de sanscrit et de zend, les aborda de bonne heure avec un rare succès. Son mémoire *sur l'Affinité de la religion zoroastrienne et des croyances védiques* (1862) fut couronné par l'Institut. Sa dissertation sur *Hercule et Cacus* (th. franc., 1863, réimpr. dans les *Mélanges*, 1877), où il montra, contre l'école symbolique, les secours qu'on peut tirer de la linguistique pour l'explication des mythes, eut un grand retentissement. Ajoutons comme un travail curieux et neuf, mais qui pouvait paraître paradoxal, son étude *sur le Mythe d'Œdipe* (publ. dans la *Revue archéologique*, 1863 et réimpr. dans les *Mélanges*), qui a trouvé un adversaire dans l'illustre linguiste Comparetti (*Œdipo e la Mitologia comparata ;* Pise, 1866), et que l'auteur a défendue par une réponse insérée dans la *Revue critique*, t. IX, 48 (V., sur ces deux ouvrages, Lamé, *Revue contemporaine*, déc. 1863). N'oublions pas que ces recherches délicates ne faisaient que de naître, puisqu'elles ne

remontent guère au delà du fameux mémoire de Kuhn, *Die Herabkunft des Feuers und Göttertranks* (1859), et que M. Bréal fut un des savants qui prirent l'initiative de ces travaux féconds en instructives révélations sur la formation des légendes, sur les anciennes croyances et sur l'état des sociétés primitives.

M. Bréal travaille aussi en vue du grand public. Il a publié dans la *Revue des Deux Mondes* des articles sur la réforme du baccalauréat, sur l'Ecole Turgot, sur la réorganisation de l'enseignement supérieur; sans compter les conférences qu'il a faites à la Sorbonne, notamment au moment de l'Exposition universelle de 1878, devant les instituteurs assemblés. Passionné pour les questions de pédagogie, il a pris une part active aux discussions concernant les réformes de l'enseignement secondaire et supérieur; ses idées à ce sujet ont été exposées surtout dans ses *Quelques mots sur l'instruction publique en France* (1872) et dans ses *Excursions pédagogiques* (1882); elles ont exercé une action incontestable sur la nouvelle organisation des études secondaires et supérieures (V. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR). Stéphane BOULIN.

BRÉANÇON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines; 337 hab.

BRÉANT (J.-Robert), chimiste français, né vers 1785, mort à Paris le 7 févr. 1852, où il était inspecteur des essais à la Monnaie. Il s'est occupé de l'extraction des métaux nobles, notamment du platine et du palladium, de l'injection des bois dans le but de les conserver. Mais il est surtout connu par son testament: il a laissé une somme de cent mille francs pour être donnée par l'Académie des sciences à celui qui trouvera le moyen de guérir le choléra; en attendant la découverte du spécifique de cette terrible maladie, l'intérêt de la somme est distribué aux praticiens qui font des découvertes importantes dans l'art de guérir. Ed. B.

BRÉARD (Jean-Jacques), homme politique français, né à Québec (Canada) en 1760, mort à Paris le 2 janv. 1840. Ancien vice-président du dép. de la Charente-Inférieure, il fut élu par ce département député à l'Assemblée législative le 28 août 1791. Il fut successivement réélu: membre de la Convention le 5 sept. 1792; député au Conseil des Anciens le 21 vendémiaire an IV et membre du Corps législatif le 4 nivôse an VIII. Il vota la mort de Louis XVI sans appel au peuple et sans sursis. Il proposa successivement: la réunion du Vaucluse au dép. des Bouches-du-Rhône et du Comtat à celui de la Drôme; la destitution des évêques opposés au mariage des prêtres; l'arrestation des commissaires de Saint-Domingue, Polverel et Santhonax, dont il fit, plus tard, décréter la mise en liberté. Nommé avec Tréhouard commissaire de la Convention à Brest, il réorganisa la défense de ce port. Bréard se prononça contre Robespierre et s'opposa le 3 thermidor à l'impression de son discours. Après le 18 Brumaire, il devint membre du nouveau Corps législatif, il y resta jusqu'en 1803, époque à laquelle il fut nommé administrateur des postes de Paris. H. M-R.

BRÉAU. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Mormant; 205 hab.

BRÉAU-ET-SALAGOSSE. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. du Vigan; 763 hab.

BRÉAUTÉ. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville; 1,193 hab. Eglise en partie du XIIe siècle; portail roman dont le tympan est orné de curieuses sculptures. L'intérieur contient des fonts baptismaux romans, malheureusement mutilés, plusieurs retables des XVIIe et XVIIIe siècles, une chaire et des stalles intéressantes.

BRÉBANT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François; cant. de Sompuis; 147 hab.

BRÉBEUF (Guillaume de), sieur de la BOISSETS, poète français, né à Thorigny (Manche) en 1618, mort à Venoix, près de Caen, en déc. 1661. Il fit ses études à Caen et à Paris, et porta le titre d'écuyer. Son chef-d'œuvre, la traduction de la *Pharsale* de Lucain, obtint, de son temps, un succès extraordinaire. D. Huet, au comble de l'admiration, appelait Brébeuf « un esprit sublime qui s'élevait bien au delà de la portée des simples mortels ». Le grand Corneille lui-même « eût donné, disait-il, deux de ses meilleures pièces » pour les fameux vers relatifs à l'invention de l'écriture par Cadmus :

> C'est de là que nous vient cet art ingénieux
> De peindre la parole et de parler aux yeux;
> Et par des traits divers de figures tracées
> Donner de la couleur et du corps aux pensées.

Aussi n'est-il pas étonnant que Boileau, avec son grand bon sens, ait réagi contre cet engouement et traité fort sévèrement Brébeuf (*Art poétique*, ch. I), tout en reconnaissant d'ailleurs que dans son fatras obscur il y a parfois des étincelles. Pendant vingt ans, Brébeuf fut en proie à la fièvre maligne. Il a néanmoins beaucoup composé. Voici la liste de ses œuvres : *Parodie du septième livre de l'Enéide* (Paris, 1650, in-4); *la Pharsale* (1655, in-4; 1657, in-12, etc.); *Lucain travesti* (Rouen, 1656, in-12); *Poésies diverses* (Paris, 1658, in-4); *Entretiens solitaires ou prières et méditations pieuses en vers français* (Rouen, 1660; Paris, 1670, in-12, etc.), dont certains passages étaient fort prisés de Sainte-Beuve; *Panégyrique de la paix* (Paris, 1660, in-4); *Eloges poétiques* (Paris, 1661, in-12); *Lettres* (1664, in-12); *Œuvres* (1664, 2 vol. in-12). Citons à part 150 épigrammes fort spirituelles qu'il fit, par gageure, sur une femme fardée. R. S.

BIBL. : B. MARCEL, *G. de Brébeuf poetæ tumulus*; Condom, 1662, in-4. — Ch. MARIE, *Notice sur les trois Brébeuf*; Paris, 1876, in-8. — MORERI, *Dictionnaire historique*, t. II.

BREBIAGE (Hist. du dr.). Droit seigneurial que le tenancier devait tous les trois ans à raison des brebis qu'il possédait sur la tenure.

BREBIÈRES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois; 1,742 hab.

BREBIETTE (Pierre), peintre-graveur français, né à Mantes-sur-Seine vers 1598, mort vers 1650. Cet artiste, qui fut élève de Lallemand et jouit de son vivant d'une assez grande réputation, voyagea en Italie dans sa jeunesse; il y acquit un dessin léger, spirituel, facile, mais peu châtié. Il eut le titre de peintre du roi. Comme il trouvait plus de facilité à dessiner qu'à peindre, il se consacra bientôt uniquement à graver à l'eau-forte ses petites compositions, ou les tableaux de divers maîtres, surtout du Véronèse, pour lequel il avait une grande admiration; il reproduisit les œuvres de ce dernier avec plus de correction qu'il n'en apportait habituellement dans ses planches. Parmi les eaux-fortes qu'il exécuta d'après ses propres dessins, sa féconde et joviale imagination le fit réussir surtout dans les *Bacchanales* et les *Scènes de genre*. Le Blanc donne la liste, fort longue, de ses gravures, parmi lesquelles on peut citer particulièrement : *le Prophète Jonas* (Chap. Sixt.) et *un Homme assis près d'un monstre marin*, d'après Michel Ange; *la Vierge, l'enfant Jésus et saint Jean*, d'après Raphaël; *la Sainte Vierge sur un trône entre saint Georges et sainte Justine*, et *Moïse enfant présenté à la fille de Pharaon*, d'après Véronèse; *l'Assemblée des saints dans le ciel*, d'après le tableau de J. Palma qui se trouve dans la salle du grand conseil à Venise; *les Evangélistes sur des nuées*, quatre pièces, d'après Polydore de Caravage; *Saint Pierre et saint Paul guérissant le boîteux à la porte du Temple*, d'après G. Lallemand; *Jupiter, Neptune et Pluton, offrant leurs richesses à la Fortune*, d'après Cl. Vignon (1624). Parmi les planches que Brebiette grava d'après ses propres compositions, on peut citer comme les plus curieuses : *les Arts libéraux*, suite de quatre frises; *les Cris de Paris*, suite de 32 pièces; *Procession de la châsse de Sainte-Geneviève; Supplice des protestants sur la place de Grève en 1549*; son propre *Portrait*, le

représentant tenant celui de sa femme; *Brebiette précédé par l'Amour, qui lui montre la ville de Paris, et poursuivi par la Mort qui est à ses trousses, se sauvant de la ville, où il est venu pour estudier; la Vie de Geiton, fameux ivrogne*, représentée en douze sujets. Cent-six de ses estampes ont été réunies en un recueil : *Opera diversa nunc primum a Petro Brebiette, pictore regio, inventa*, etc. (Paris, 1638, in-4). Ad. T.

BIBL. : P.-J. MARIETTE, *Abecedario*. — LE BLANC, *Manuel de l'Amat. d'estampes*. — A. BONNARDOT, *Hist. archéolog. de la gravure*. — G. DUPLESSIS, *Hist. de la gravure en France*. — JAL, *Diction. crit. de biographie et d'hist.*

BRÉBION (Maximilien), architecte, né en 1716 et mort à Paris en 1796. Brébion obtint en 1740 le grand prix d'architecture sur un projet de jardin de quatre cents toises et fut reçu membre de l'Académie le 15 sept. 1756. Les travaux de cet architecte furent considérables : en 1780, il construisit au Louvre, pour accéder au grand salon, un escalier monumental qui fut plus tard détruit par Percier et Fontaine; en 1781, il succéda à *Soufflot* (V. ce nom), comme architecte du Panthéon et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir terminé la coupole extérieure de cet édifice; la même année il construisit le marché Sainte-Catherine (aujourd'hui démoli) sur l'emplacement du prieuré de ce nom et commença en 1786, avec Renard, la restauration de l'Observatoire de Paris. On doit encore à Maximilien Brébion des travaux à l'Institut de France dans la partie faisant face au pont des Arts. — Un autre architecte, nommé *Brébion* et probablement le frère aîné du précédent, remporta en 1746, *ex æquo* avec *Clérisseau* (V. ce nom), le grand prix d'architecture sur un projet de grand-hôtel, et serait mort en 1776.

Charles LUCAS.

BIBL. : THIÉRY, *Almanach du voyageur*; Paris, 1789, in-12. — Fr. ARAGO, *Annuaire du Bureau des Longitudes*; Paris, 1844, in-16. — *Archives de l'Art français*; Paris, t. I et V, in-8.

BREBIS (Econ. rur.). C'est la femelle du *bélier* (V. ce mot). Dans la sélection zootechnique, on concentre généralement trop l'attention sur le bélier en négligeant la brebis. C'est une faute grave, car, quelle que soit la beauté de ses formes, une brebis ne fait pas de bons agneaux si elle n'est pas capable de les nourrir copieusement. Une bonne brebis doit donc posséder de bonnes mamelles, cela est de toute évidence. Chez la jeune bête qui n'a pas encore porté, leur étendue probable s'apprécie par le nombre et l'écartement des mamelons. Après le premier agnelage, on n'hésitera pas à réformer toute brebis qui ne s'est pas montrée suffisamment bonne nourrice. Chez la brebis, la durée de la gestation est d'environ 142 jours. Les brebis pleines doivent être l'objet de soins attentifs afin d'éviter l'avortement, il y a donc quelques précautions à observer. Celle qui a le plus d'importance, fait remarquer M. André Sanson, et qui attire cependant le moins l'attention, se rapporte à l'alimentation. Il faut éviter soigneusement de la composer avec des aliments fermentés ou trop grossiers. Les premiers sont souvent avariés par la présence de produits de fermentation ou de cryptogames qui sont des poisons pour le fœtus; les seconds, quand même ils seraient sains, sont de digestion difficile et de valeur nutritive insuffisante. Les autres causes d'avortement sont de l'ordre des violences extérieures. Elles se produisent à la bergerie et au pâturage. La sotte habitude qu'ont les moutons en général de vouloir toujours sortir tous à la fois de la bergerie ou bien y entrer, fait qu'ils se pressent aux portes les uns contre les autres. C'est ce qui est particulièrement dangereux pour les brebis pleines, qui n'ont même pas l'instinct de l'éviter. Il importe conséquemment de rendre la pression impossible, à l'entrée et à la sortie, en disposant les portes de façon à ce que le passage y soit moins large que l'écartement des montants, et en multipliant autant que possible le nombre de ces portes. Le seuil de chacune d'elles est rétréci par une courbure inférieure des montants. Il faut écarter des troupeaux de mères les chiens trop ardents ou trop zélés, qui les attaquent et les tourmentent en les effrayant et leur faisant faire au pâturage des mouvements brusques ou violents. Elles doivent être toujours conduites avec douceur, mais surtout à l'approche de leur terme.

Les brebis ont plusieurs fonctions zootechniques. Comme les béliers et les moutons, elles sont productrices de laine et de viande, de plus elles fournissent les *agneaux gras* ou les *agneaux d'élevage*, mais, en outre, dans certains pays, elles sont exploitées comme laitières, notamment dans l'Aveyron où se fait une grande production de lait de brebis pour la fabrication du fromage de Roquefort. C'est cette exploitation spéciale des brebis laitières, fort peu connue malgré son importance, dont nous devons nous occuper ici.

Brebis laitières. Les brebis laitières appartiennent à la race du Larzac, ou pour mieux dire, elles constituent une variété spéciale de la race des Pyrénées. A l'origine, cette population ovine n'offrait rien de remarquable, mais à mesure que l'industrie fromagère de Roquefort s'est développée, la race s'est améliorée à bien des points de vue. C'est surtout depuis le siècle dernier que l'aptitude laitière de ces brebis s'est accrue, en même temps d'ailleurs que la variété gagnait en nombre, pour suffire aux demandes de plus en plus nombreuses de l'industrie qu'elles approvisionnent. En 1775, le nombre des brebis laitières exploitées sur le plateau du Larzac atteignait à peine 50,000 têtes, aujourd'hui ces brebis dépassent le nombre de 400,000 sur une population totale d'environ 650,000 têtes ovines. Le Larzac appartient au terrain jurassique (lias et oolithe). La nature du terrain sur lequel paissent les troupeaux n'est pas d'égale formation et n'a, par ce fait, pas la même valeur pour la production et la qualité du lait. Le meilleur lait est fourni par les brebis nourries sur les terrains calcaires appelés *causses*. Ces terres, à cause de leur fertilité et de leur salubrité, sont très propres à l'élevage des bêtes ovines; d'ailleurs, les herbages sont parfaitement appropriés à leur nourriture, ni trop humides, ni trop secs, et les animaux y vivent dans un milieu des plus favorable à la production du lait dont les qualités sont supérieures à tous les autres. C'est surtout dans les arrondissements de Lodève (Hérault), dans le canton de Canourgue (Lozère), dans celui de Trèves (Gard) et dans une certaine partie du Tarn que ces brebis sont exploitées. Les brebis du Larzac ont la tête fine, l'ossature réduite et le corps de formes très régulières; les reins et la croupe sont larges, la laine onctueuse et frisée, les mamelles amples et développées.

Après de nombreux et malheureux croisements, auxquels cette population comme tant d'autres n'a pas échappé, la race pure, longtemps altérée, tend depuis quelques années à reprendre ses caractères primitifs. Une nourriture appropriée (pâturages et prairies artificielles) et des croisements *in and in*, c.-à-d. en dedans (V. SÉLECTION), faits avec discernement, ont su donner aux brebis du Larzac les aptitudes nécessaires pour l'emploi auquel on les destinait et qui en ont fait les meilleures laitières du monde. D'après M. Jules Bonhomme, les caractères zootechniques de la brebis bonne laitière sont les suivants : poitrine étroite et sans profondeur, flanc large, ventre gros, épaules et cuisses minces, et, surtout pis très développé, la peau fine et souple. Toutefois, il est à remarquer, avec l'auteur cité, que la taille, le volume et le produit de la brebis du Larzac, varient selon la fertilité du lieu où elle est nourrie. De là, deux sous-races qu'on distingue sous les dénominations de race de vallons et de race des plateaux ; et cela, à tort, puisque les agneaux nés sur les derniers sont conduits jeunes dans les vallons environnants, où l'herbe est abondante et plus nutritive, pour y prendre un développement qui les fait bientôt confondre avec ceux qui sont nés sur les sols plus fertiles des vallons. D'ailleurs, dans la population du Larzac il y a des sujets à aptitude laitière plus ou moins

développée ; c'est au cultivateur lui-même qu'appartient le bon choix des reproducteurs ; s'il manque à ce soin important, dit M. Victor Borie, c'est à lui seul qu'il doit s'en prendre de la décadence de son troupeau, mais un bon régime ne s'improvise pas. Là où il y a de bonnes prairies naturelles, de succulents pâturages, il est facile de bien nourrir les bêtes, mais là où cette nourriture fait défaut, c'est encore à l'activité du cultivateur à y suppléer : plus elles seront nourries, meilleur sera le lait ; un proverbe allemand dit, en parlant des vaches laitières : « Une vache est une armoire, on ne peut en retirer que ce qu'on y a mis. » Le proverbe est aussi vrai pour les brebis laitières.

La pauvreté des *causses* et des pâturages inférieurs de l'Aveyron paralysait le perfectionnement de la race laitière. Le développement des prairies artificielles a permis d'obtenir des animaux excellents au point de vue de la lactation. « Comme autrefois, dit M. Roche (Lubin), il ne faut plus traire neuf brebis pour avoir 40 kilog. de fromage ; aujourd'hui quatre d'entre elles en fournissent 50 kilog.; il est même des troupeaux qui, composés de cent têtes, en rendent 22 kilog. par tête, et tout nous fait espérer que, dans beaucoup d'exploitations rurales, deux brebis en donneront 50 kilog.; alors les pailles seront réservées aux laitières. » On développe donc de plus en plus les prairies artificielles dans le Larzac. Chaptal, qui visitait la contrée en 1787 dans le but d'étudier la fabrication des fromages de Roquefort, fait connaître, dans le mémoire qu'il adressait à l'Académie des sciences, que M. Delmas, administrateur de la Haute-Garonne, inaugurait un des premiers cette nouvelle culture, afin d'aider au développement de cette industrie, à laquelle il concourait comme propriétaire d'une partie des caves de Roquefort et comme un des premiers fabricants de fromages. Aujourd'hui, plus encore, ces pâturages artificiels se sont développés et se développent sans cesse devant l'industrie qui grandit toujours, et les champs de trèfle, de luzerne et de sainfoin, suivant la nature du sol, ont fait place aux *devois* ou prairies naturelles des coteaux. Certains agriculteurs ajoutent à cette nourriture un mélange de graminées qui, sous le nom de *senasse*, constitue l'ensemble des pâturages artificiels. On avait prétendu que le développement des prairies artificielles tendait à altérer la qualité du fromage. M. Roche (Lubin) avait partagé cette opinion. Après de patientes études, le consciencieux savant s'est démontré à lui-même qu'il avait contribué à propager une erreur. Il résulte de ses recherches, continuées par d'autres personnes, et dont les résultats n'ont pas encore été contestés, que la luzerne, mangée exclusivement en herbe, fournit un lait d'une saveur agréable et donne de 26 à 27 % de très bon fromage. Mais quand la consommation de la luzerne est interrompue par quelques heures de dépaissance sur les *devois*, jachères et autres parcours où abondent le thym ou le serpolet, le lait possède un arome délicieux et produit un fromage de première qualité ; il en est de même du sainfoin ou esparcette. La minette et la pimprenelle, d'après M. Borie, consommées en dépaissance exclusive et sans réserve, fournissent un lait riche en crème et en matière caséeuse, et un excellent fromage. Le trèfle mangé exclusivement en herbe ou mêlé de quelques heures de pâturage sur des terrains riches en thym ou serpolet est le seul des fourrages artificiels dont nous venons de parler qui ne donne pas de très bons résultats.

Il est donc bien établi que le choix de la brebis et la nourriture qu'elle reçoit ont une influence marquée sur l'aptitude laitière ; mais le bélier du Larzac joue aussi son rôle, il est même plus important qu'on ne le suppose. En effet, comme le bélier fournit les qualités laitières de sa race à la brebis commune, les nouveaux propriétaires qui se livrent à l'industrie fromagère de Roquefort transforment insensiblement leurs troupeaux en donnant à leurs brebis des béliers du Larzac. Il en résulte qu'au bout de quelques générations, quatre ou cinq, l'identité est parfaite, la race du Larzac est pure par le fait même de ce croisement continu. Cette remarque a son importance lorsqu'on veut implanter une nouvelle race dans un pays ; un bélier seul suffit pour cela. Dans le Larzac, les troupeaux sont l'objet de la plus vive sollicitude. Les premiers jours de printemps venus, les brebis sortent de l'étable pour être conduites aux pâturages où elles sont cantonnées de façon à leur faire parcourir successivement, en broutant, toute la surface du champ.

Pendant toute cette vie des champs, de soleil et d'air pur, les brebis parcourent lentement, sans inquiétude et sans fatigue, la surface qui leur est dévolue, de façon à ne rien gaspiller de l'herbe qu'elles broutent jusqu'au collet comme si on la coupait avec la faux. De temps en temps elles vont s'abreuver, non d'une eau vive et froide, mais au sein de mares bien appropriées et dont l'eau est échauffée sous l'action des rayons du soleil. Vers la fin de l'automne, au moment où la belle saison touche à sa fin, lorsque les nuits sont fraîches et que les brouillards, si pernicieux aux brebis, couvrent la surface du sol, les troupeaux rentrent à l'étable, où une nourriture de sainfoin, de trèfle ou de luzerne, les attend au ratelier, et où une boisson nourrissante et rafraîchissante à la fois, d'eau blanchie à l'aide de farine d'orge, succède à celle des mares. Mais les brebis ne restent pas tout l'hiver confinées dans l'étable, car, dès qu'un rayon de soleil apparaît, ou qu'une journée est belle, on se hâte de les faire sortir pour leur faire respirer pendant quelques heures un air pur.

Jadis on commençait la traite des brebis en mai, aujourd'hui on la commence trois mois avant, soit en février. Il résulte de ce changement qu'on donne le bélier à la brebis en août ou septembre, afin que celle-ci puisse produire en janv. ou février, ce qui facilite la précocité de cette opération. On trait les brebis deux fois par jour, matin et soir ; le soir, au retour des pâturages. Le troupeau doit se reposer au moins une heure avant l'opération de la traite. Ce repos ramène la respiration à son état normal, rafraîchit les mamelles, et les brebis calmées donnent plus facilement leur lait. M. Girou de Buzareingues, qui s'est beaucoup occupé de cette question, attribuait en partie la supériorité incontestée des fromages de Roquefort à la manière un peu brutale dont on trait les brebis dans le pays. Quand on ne peut plus obtenir de lait par la simple pression ordinaire, on frappe, à plusieurs reprises, les mamelles du revers de la main, jusqu'à ce que la traite ne donne plus rien. En donnant une certaine importance à ce procédé, M. Girou de Buzareingues cédait à l'influence d'un préjugé populaire. On doit recommander de frapper le moins possible le pis, dit M. Roche (Lubin), médecin-vétérinaire à Saint-Affrique (Aveyron) ; les revers de main que lancent avec force sur les mamelles les goujats vigoureux chargés de la traite, sont le plus souvent la cause réelle de l'inflammation et de la gangrène de ces organes ; les propriétaires ne sauraient prendre trop de précautions pour éviter des causes de maladie. Par une traite douce et bien graduée, par de légers soubattements, on obtient la même quantité de lait. On active le plus possible la traite afin que les brebis ne se pressent pas longtemps les unes contre les autres et qu'elles puissent jouir au plus tôt du repos qui leur est nécessaire après la pénible opération de la traite. Chaque domestique ne doit traire en moyenne que vingt-cinq brebis ; de cette manière, seize personnes peuvent traire un troupeau de quatre cents bêtes en deux heures (Borie). Pour traire une brebis, le valet s'assied sur une petite sellette très basse. La bête est placée entre les jambes, les mamelles à portée de la main ; sur le sol, tout près de celui qui trait, reposent les *seilles* ou bassins en tôle étamée, destinées à recevoir le lait. Dans les fermes où le personnel est très nombreux, deux individus traient successivement la même brebis : le premier commence, le second finit en *soubattant*. Le lait

obtenu, on le porte à la ferme où il est écumé pour le débarrasser des impuretés qu'on a pu entraîner pendant la traite, il est ensuite soumis à un repos de deux ou trois heures et ensuite passé au travers d'un tamis très fin. Le lait de brebis est surtout remarquable en ce qu'il est très riche en beurre et en albumine, richesse à peu près double de celle du lait de vache, ainsi qu'il résulte des analyses de MM. Payen, Boussingault et Doyère.

L'exploitation des brebis laitières du Larzac est une des opérations zootechniques les plus lucratives. En moyenne, le prix et le rapport d'une brebis peut être ainsi établi : à l'âge de trois ans, elle vaut 25 fr.; après sept à huit ans, elle est réputée vieille, on la réforme, elle se vend alors 15 fr. Voici le rapport d'une brebis bien soignée et bien nourrie :

Lait...............	25 fr.
Laine..............	5 —
Agneaux..........	5 —
	35 fr.

Les brebis du Larzac produisent beaucoup d'agneaux dont les peaux approvisionnent les fabriques de ganterie de Meyrueis et de Milhau. A cela, il faut ajouter la valeur du fumier, toujours élevée, car le fumier de moutons, surtout lorsque ces animaux sont bien nourris, est d'excellente qualité.— En ce qui concerne la boucherie, la brebis fournit une viande de meilleure qualité que le bélier, mais qui toutefois ne vaut pas celle du mouton (V. Bélier, Mouton, Race ovine, Parc, etc.). Alb. Larbalétrier.

Bibl. : Moll et Gayot, *Encyclopédie pratique de l'agriculteur ;* Paris, 1872, in-8.— André Sanson, *Les Moutons;* Paris, 1874, in-18. — A. Sanson, *Traité de Zootechnie;* Paris, 1887, in-18, t. V. — P. Joigneaux, *le Livre de la Ferme;* Paris, 1886, in-8. — A. Robinson, *les Corps gras alimentaires;* Paris, 1867, in-8. — Girou de Buzareingues, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1788. — L. Félizet, *Dictionnaire vétérinaire;* Paris, 1883, in-16. — Ad. Bénion, *Traité de l'élevage et des maladies du mouton*; Paris, 1874, in-18.

BRÉBISSON (Louis-Alphonse de), botaniste français, né à Falaise en sept. 1798, mort en avr. 1872. Il fut dirigé par Dubourg, d'Isigny, dans l'étude de la flore normande et se livra particulièrement à la cryptogamie. La Société Linnéenne du Calvados ayant réparti entre ses membres le travail nécessaire à la rédaction d'une flore normande, Brébisson seul apporta son manuscrit : *Description succincte des Orchidées qui croissent en Normandie* (Caen, 1824). Son ouvrage le plus important est la *Flore de la Normandie* (Caen, 1835, in-8, arrivé à sa 5e éd. en 1885). Il a publié, en outre, un *Exsiccata des mousses de la Normandie* (1826-1839), un *Catalogue des hépatiques de la Normandie* (1840), plus un grand nombre de monographies sur les Algues, les Desmidiées et les Diatomées. L'étude de ces végétaux microscopiques amena en outre Brébisson à s'occuper de la reproduction des images microscopiques par la photographie. Dr L. Hn.

Bibl.: E. Fournier, dans *Dict. de bot.*, de Baillon.

BRECÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Châteaugiron; 507 hab.

BRECÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Gorron; 1,903 hab.

BRECEY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches ; 2,404 hab. Marchés importants le premier vendredi de chaque mois. Château.

BRECH. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Pluvigner; 2,241 hab. Sur le territoire de cette commune, près de la station d'Auray, se trouve la *Chartreuse* d'Auray (V. Auray), et auprès de là, sur les bords du Loch, dans les marais de Kerso, le *Champ des Martyrs*, où furent passés par les armes, en août 1795, les prisonniers faits sur l'armée royale lors du désastre de *Quiberon* (V. ce nom). Leurs ossements ont été recueillis en 1814 dans un caveau de la Chartreuse, audessus duquel a été élevée en 1823 une chapelle sépulcrale. Sur le lieu même du drame a été élevée une *chapelle expiatoire*. Non loin de là une croix de pierre rappelle la bataille où périt Charles de Blois le 29 sept. 1364. Près du village, à côté du moulin de Pont-de-Brech, est une *pierre branlante;* on a prétendu récemment que c'était une curiosité naturelle et non pas une œuvre de l'homme. Chapelles Saint-Jacques et Saint-Cado, du XIVe siècle; chapelle de N.-D. de Tréverec, de la Renaissance. Brech est la patrie de Georges Cadoudal.

BRECHAINVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau ; 172 hab.

BRECHAMPS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Roi; 302 hab.

BRÈCHE. I. Art militaire. — Ouverture pratiquée par la force dans l'enceinte d'une place ou d'un ouvrage quelconque de fortification, pour livrer passage aux colonnes d'assaut. Les anciens faisaient brèche aux remparts des villes, au moyen du bélier, de la sape, de la mine, des machines de jet, du corbeau démolisseur, etc... Les premières brèches pratiquées par le canon le furent dans la seconde moitié du XIVe siècle, en 1376 ou 1378 ; et cette méthode ne fit que se généraliser dans la suite. Elle est encore employée de nos jours. En 1477, Avesnes fut battue en brèche au moyen de bouches à feu. Brescia le fut, à son tour, par les Français en 1512. Jusqu'à Vauban, le canon restant souvent impuissant à faire brèche, faute de pouvoir être installé dans une position convenable et faute de méthode raisonnée pour exécuter le tir, la brèche par la mine était restée en faveur. Avant cet illustre ingénieur, on tirait aux escarpes, en cherchant à les démolir de haut en bas, assise par assise. Mais il arrivait communément que les décombres, amoncelés ainsi au pied de l'escarpe, en masquaient complètement la base, avant qu'une rampe de brèche praticable pût être faite, ce qui arrêtait l'opération et obligeait de la recommencer sur un autre point où elle n'obtenait souvent pas plus de succès. Le système de Vauban consistait à pratiquer la brèche par une tranchée horizontale, de manière à couper le mur à la hauteur voulue, et à le détacher tout d'une pièce.

Jusqu'à ces dernières années, ce procédé est resté la seule méthode réglementaire pour ouvrir une brèche ; mais les détails d'exécution ont été plusieurs fois complétés et perfectionnés. Sous Vauban, la coupure horizontale était pratiquée dans l'escarpe à 1 ou 2 m. au-dessus du fond du fossé sec, ou un peu au-dessus du niveau de l'eau dans le cas d'un fossé inondé. Cette sape horizontale commençait par le saillant du bastion, et se dirigeait, pour chacune des faces, vers les angles d'épaule. Le mur du bastion s'écroulait alors, entraîné par son propre poids. Pour ce tir, on établissait les batteries sur le haut du chemin couvert, une devant chaque face. Elles se composaient chacune de 7 à 8 pièces. Une batterie de 3 ou 4 pièces dite *biaise* était placée, en outre, au saillant du chemin couvert, pour détruire le saillant de l'ouvrage en sapant obliquement les deux faces, et achever de faire tomber les contreforts qui pouvaient être restés debout, après la chute du revêtement. Après Vauban, le tir en brèche fut restreint à l'une des faces du bastion et limité par des tranchées verticales. Vers la fin du règne de Louis XV, la règle était d'ouvrir un tiers des faces (16 toises aux bastions et 12 aux demi-lunes), à peu près à égale distance de l'angle flanqué et de l'angle d'épaule. On pratiquait d'abord les tranchées verticales, puis l'on sapait le pied horizontalement entre elles.

Pendant les guerres de la première République et de l'Empire, on employa la méthode décrite par Gassendi dans son *Aide-Mémoire* publié en 1819. La brèche avait un tiers de la longueur de la face, à commencer de son milieu et en allant vers l'angle flanqué. On commençait par couper le revêtement vers son pied à 2 m. du fond du fossé, ou bien à fleur d'eau, suivant le cas. De distance en distance on pratiquait des tranchées verticales allant jusqu'au cordon. On ébranlait ensuite, en tirant par

salves, chaque portion comprise entre deux coupures verticales, pour la faire écrouler dans le fossé, en sapant toujours de bas en haut.

Plus tard, le capitaine d'artillerie Piobert, par des calculs très précis, fondés sur les effets de pénétration des projectiles, établit théoriquement une nouvelle méthode de tir en brèche, dont la valeur fut démontrée tant par des expériences successives faites à Metz en 1834 et 1844, à Bapaume en 1847, que par les brèches des sièges de Constantine en 1837 et de Rome en 1849. Une instruction ministérielle en consacra les principes le 25 mai 1852. D'après cette méthode, les pièces à employer pour le tir en brèche étaient les canons de 24 et de 16 et même, en cas de nécessité, le canon de 12 de campagne. Suivant la résistance de la maçonnerie, la charge variait du tiers à la moitié du poids du projectile. Une largeur de brèche de 20 m. était réputée suffisante pour livrer passage aux colonnes d'assaut, mais on posait en principe que plus une brèche était large, plus elle était facile à attaquer et difficile à défendre; on devait porter cette largeur à 25 ou 30 m., lorsqu'on voulait y monter de l'artillerie après la prise de l'ouvrage, de façon à pouvoir y pratiquer des rampes en travers. La hauteur de la tranchée horizontale au-dessus du fond du fossé devait être égale au tiers et quelquefois à la moitié de la hauteur totale de l'escarpe. Chaque pièce était chargée d'exécuter une portion égale de cette première tranchée. Elle tirait d'abord une série de coups isolés, ayant entre eux des distances de 5 à 8 diamètres de boulet, puis une seconde série portant sur les milieux de ces intervalles, et continuait ainsi à tirer sur les parties saillantes, jusqu'à ce qu'on vît les terres s'écrouler avec les débris de maçonnerie. De ce moment, les pièces du centre seules continuaient d'approfondir la sape horizontale, et celles de droite et de gauche ouvraient à chacune de ses extrémités une tranchée verticale, en commençant par le bas, et la conduisaient à 1 m. de hauteur. A partir de cet instant, toutes les pièces pouvaient coopérer au creusement de ces tranchées verticales. Le revêtement tombait généralement avant qu'elles fussent achevées.

Quand l'artillerie fut en possession de projectiles oblongs et de canons rayés d'une justesse de tir inconnue jusqu'alors, l'attention ne tarda pas à être attirée sur la possibilité de pratiquer le tir en brèche à grande distance, en employant le tir plongeant avec charges réduites. Une commission d'officiers de l'artillerie et du génie fut chargée, en 1863-64, de faire des essais en ce sens contre le fort Liédot, à l'île d'Aix. Elle exécuta onze brèches, à des distances comprises entre 700 et 1,200 m. Il résulta de ces expériences qu'il était possible, à 1,200 m. et sous un angle de chute de 12 à 13°, de pratiquer une brèche avec 350 obus de 24. Aucune modification ne fut néanmoins apportée à l'instruction de 1852; il fallut la terrible expérience de la guerre et l'exemple des effets produits par le tir de l'artillerie allemande contre Strasbourg et les forts de Paris, pour nous faire abandonner les anciens errements.

Au siège de Strasbourg, les Allemands avaient pratiqué trois brèches par le tir plongeant exécuté à des distances de 700 à 800 m. avec des angles de chute de 8°, 4°30′ et 4°. Grâce à la précision des bouches à feu, on avait pu faire un tir méthodique, et pratiquer une tranchée horizontale vers le tiers de la hauteur de l'escarpe, et une tranchée verticale à chacune de ses extrémités. Comme l'observation des coups était impossible, l'artillerie avait commencé par régler son tir sur une partie visible de l'ouvrage à battre, puis, en modifiant les hausses d'une petite quantité calculée avec la table de tir, elle transportait le point d'impact à une extrémité de la tranchée horizontale. On exécutait celle-ci en maintenant la même hausse verticale, mais en changeant la dérive qu'on inscrivait immédiatement sur des tableaux graphiques et numériques dits *de relevé de coups*. Les tranchées verticales étaient ensuite entreprises, en maintenant cette fois la direction fixe, mais en faisant varier la hausse verticale. Une des brèches (fig. 1 et 2) de 18 m. de large, avec une rampe d'éboulement de 35°, fut faite à la lunette 53 en quatre jours et coûta environ 1,000 projectiles. A la brèche du bastion 12 (fig. 3 et 4) le revêtement s'éboula après un tir de 465 projectiles, mais les terres du rempart ne s'éboulèrent pas, retenues qu'elles étaient par deux voûtes en décharge. L'instruction du 17 mai 1876 modifia enfin chez nous la méthode du tir en brèche. Pour le tir aux très petites distances, le nouveau règlement

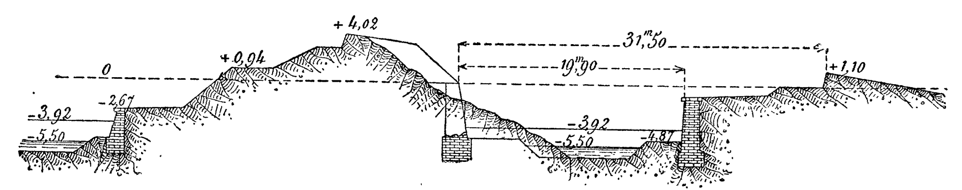


Fig. 1. — Profil de la brèche de la face droite de la lunette 53, à Strasbourg.

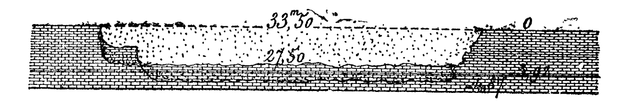


Fig. 2. — Vue de la brèche de la face droite de la lunette 53.

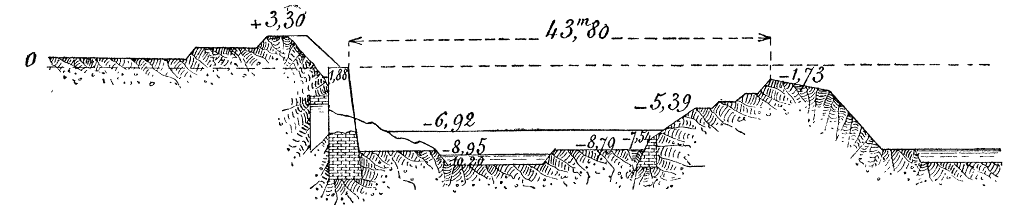
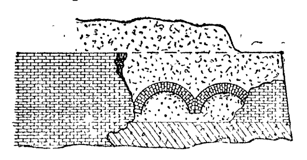


Fig. 3. — Profil de la brèche de la face gauche du bastion 12, à Strasbourg.

admettait deux systèmes, l'un s'écartant très peu de l'ancien, l'autre en différant en ce que, au lieu de pratiquer une tranchée unique que l'on approfondissait le plus possible, on relevait peu à peu le tir de façon à obtenir une suite de tranchées dont la profondeur allait croissant, et l'on arrivait ainsi à former une rampe dans l'épaisseur du parapet.

Pour le tir aux grandes distances, si l'on avait affaire à une escarpe découverte, on pratiquait le tir méthodique; et lorsque les maçonneries étaient masquées, on avait recours au tir plongeant. Mais dans ce dernier cas, le projectile arrivant avec une vitesse plus faible et un accroissement de l'angle de chute, avait moins d'efficacité. Il avait aussi moins de justesse. Il fallait alors renoncer au tir méthodique et exécuter un *tir de démolition*, procédé entraînant une grande consommation de munitions. Mais en présence du tir actuel d'une infanterie installée sur les parapets de la fortification, il ne faut plus penser à exécuter une brèche, au moyen de batteries placées, comme autrefois, dans le couronnement du chemin couvert; il y a donc lieu de s'en tenir au tir en brèche à grande distance, quelque imparfait qu'il soit dans certains cas. Du reste l'existence de une ou plusieurs brèches dans les murs d'une place, même quand elles ne seraient pas absolument praticables, aura toujours un grand effet moral sur une garnison qui ne se trouvera pas douée d'une grande énergie. On n'a recours à la mine, pour faire brèche, que lorsqu'il est complètement impossible d'employer le canon, à cause des résultats toujours incertains que donne l'emploi de la mine.


Fig. 4. — Vue de la brèche de la face gauche du bastion 12.

Une brèche n'était autrefois réputée praticable que quand elle pouvait donner issue aux assiégés emmenant les pièces de canon que le vainqueur leur avait accordées, et se rendant prisonniers. Cette possibilité de sortir de la place, en descendant mèche allumée et balle en bouche la rampe de la brèche, était la seule excuse d'un commandant qui rendait une place. En sortant par les portes il se fût déshonoré. L'honneur de passer par une brèche faite aux murailles pour la circonstance, par les habitants eux-mêmes, était dévolu au prince ou au général revenant vainqueur d'une expédition.

Pour l'attaque de la brèche, Vauban voulait qu'elle se fît pied à pied, en cheminant en sape sur la rampe elle-même. Arrivé au sommet l'on exécutait le *nid de pie*. Aujourd'hui, la précision du tir ne permet plus en général une semblable marche. On devra plutôt s'efforcer de donner l'assaut aussitôt que la brèche sera praticable. La défense d'une brèche se faisait autrefois avec une grande énergie, car le sort réservé aux villes prises d'assaut était des plus cruels; les maisons étaient livrées à la dévastation et au pillage, et souvent la garnison et même les habitants étaient passés au fil de l'épée. La population se mêlait donc aux troupes de la défense pour tenter de repousser les colonnes d'assaut. On construisait de nouveaux retranchements en arrière de la brèche, on préparait des fourneaux de mine pour faire sauter les assaillants ou bien on faisait rouler sur eux des bombes, des barils foudroyants et autres artifices. Le tir de l'artillerie actuelle, et surtout celui des shrapnells, aurait facilement raison de la plupart de ces défenses. On défendra donc les abords de la brèche par des mitrailleuses et aussi par le tir de l'infanterie, celle-ci venant prendre position sur les remparts au moment où l'ennemi cesse son feu d'artillerie pour ne pas atteindre ses propres troupes donnant l'assaut. On devra employer avec soin toutes les défenses accessoires telles que palissades, fils de fer, etc., qui pourront retarder la marche des colonnes et les tenir le plus longtemps possible sous le feu du défenseur.

En présence des nouveaux explosifs dont dispose aujourd'hui l'artillerie, du reste, le système de fortification actuel est à la veille de recevoir des modifications tellement radicales que le mode d'attaque des places ne peut qu'être lui-même profondément transformé. Quoi qu'il en soit, notre histoire militaire présente de nombreux exemples de places emportées vaillamment d'assaut par nos troupes et de brèches victorieusement défendues contre nos ennemis. Le dernier exemple de brèches défendues ainsi a été donné pendant le siège de Tuyen-Quan (1885).

II. Géologie. — Les brèches sont des roches détritiques, c.-à-d. fragmentaires, et composées spécialement d'éléments anguleux réunis par un ciment quelconque. Rien n'est plus variable que leur composition et leur grain; leur origine peut être aussi très diverse. De ce chef on peut les diviser en deux catégories: les *brèches sédimentaires* qui font partie des dépôts où les phénomènes chimiques jouent un grand rôle, les *brèches éruptives* qui résultent, soit d'épanchements de nature boueuse, amenant des fragments de roche éruptive déjà consolidée dans les profondeurs, soit de la consolidation par blocs de pareilles roches. Les brèches de la première catégorie sont le produit de l'agglutination par un ciment siliceux ou calcaire : 1° de fragments de roches éboulés sur les pentes; 2° de cailloux anguleux transportés par des eaux dépourvues de vitesse; 3° de roches fendillées dont les fragments ont été resoudés, sur place, plus ou moins de travers. De ce nombre sont aussi : les *brèches osseuses* formées, soit dans les fentes des plateaux calcaires, soit dans le fond des grottes et cavernes par la cimentation d'ossements de vertébrés, de mollusques terrestres et de silex taillés provenant de l'industrie humaine, renfermés dans un limon rouge argilo-calcaire; enfin les *brèches de friction* qui apparaissent en remplissage de failles, deviennent le produit de l'écrasement et du froissement des parois des terrains disloqués.

Les roches éruptives peuvent donner lieu aussi à des zones bréchiformes de contact. Dans ce cas le filon se montre séparé des parois qui l'encaissent par des salbandes, plus ou moins épaisses, formées de fragments anguleux et froissés du terrain encaissant, empâtés dans la masse éruptive. Dans les brèches éruptives proprement dites le ciment est le plus souvent fourni par des tufs, c.-à-d. par des produits cinériformes amenés au jour par l'action éruptive et repris ensuite par les eaux qui les ont rendus cohérents. Ces brèches qui impliquent l'idée d'émissions subaériennes et de projections violentes, forment le cortège habituel des roches éruptives qui rentrent dans le domaine de la fusion ignée et qu'on peut qualifier des volcaniques. En Auvergne et dans le Velay, elles constituent une classe de roches remarquables par leur structure variée aussi bien que par leur étendue et leur puissance qui peut se chiffrer, en élévation, par des centaines de mètres. Démantelées par les érosions quaternaires, ces brèches ne subsistent plus en beaucoup de points que sous forme de lambeaux isolés, ou de traînées interrompues par de profondes découpures. Par places le ruissellement a découpé leurs pentes ravinées en aiguilles de fées, coiffées d'un bloc énorme, en pyramides gigantesques escarpées de toutes parts. C'est de la sorte que se sont constitués, en Auvergne, les rochers célèbres de Corneille de Saint-Michel, d'Espaly, de Polignac qui dominent la ville du Puy-en-Velay, étagée en amphithéâtre à leur pied. Ces rochers sont en effet formés de *brèches volcaniques* (conglomérats trachytiques des auteurs), les unes balsatiques, les autres andésitiques. On sait aussi l'importance que prennent les *brèches porphyritiques*, au voisinage des porphyrites qui, dans la série éruptive ancienne, peuvent être considérées comme le représentant exact des andésites récentes. Ch. Vélain.

III. Industrie du marbre. — On donne plus particu-

lièrement le nom de *brèche* ou de *marbre brèche* à une espèce de marbre composé de débris de marbre plus anciens agglutinés ensemble par un ciment calcaire; certaines brèches sont siliceuses, c.-à-d. formées en grande partie de quartz ou de fragments siliceux. Parmi les brèches calcaires on distingue : la *brèche antique* mêlée de blanc, de rouge, de bleu, de gris et de noir en taches de différentes grandeurs; la *brèche coralline* qui présente quelques taches rose corail; la *brèche blanche*, mêlée de violet, de blanc et de gris avec de grandes taches blanches: la *brèche dorée* qui offre des taches jaunes et blanches; la *brèche isabelle* qui présente des plaques couleur isabelle, blanche et violet pâle; la *brèche grosse* qui a les couleurs de toutes les autres brèches; le *grand deuil* et le *petit deuil* offrent des éclats blancs sur fond noir; la *brèche noire*, qui présente des taches noires avec de petits points blancs; la *brèche de Dourlais* dont la pâte est blanc-rosâtre avec fragments gris, blancs, noirs ou rouges; la *brèche d'Aix*, à grands fragments jaunes et violets. Parmi les brèches d'Italie, nous citerons : les *brèches antique*, *de Vérone*, *jaune antique*, *violette*, *Porta Santa*. Les brèches dont les fragments sont de petite dimension sont appelées brocatelles. L. K.

BRÈCHE-DE-ROLAND (2,804 m.), au S. de Gavarnie, dép. des Hautes-Pyrénées, à trois heures trente du village, au sommet des murailles et des glaciers qui dominent au S. le *cirque de Gavarnie*. Elle passe pour avoir été taillée par le paladin d'un coup de sa Durandal. C'est une ouverture d'environ 40 m. à la base et de 60 m. au tiers de sa hauteur; les deux murailles se prolongent sur une longueur d'environ 1 kil., avec une élévation assez régulière de plus de 100 m., en se courbant au S. jusqu'à la *Fausse Brèche*; à l'E. se dressent d'énormes assises dominées par les cimes du Marboré, à l'O.-S.-O. sont le col du Taillon et le pic du même nom (3,146 m.).

Léon CADIER.

BRÈCHES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Château-la-Vallière; 442 hab.

BRECHIN. Ville du comté de Forfar (Ecosse), sur l'Esk; 7,959 hab. Manufacture de toiles blanches et bises, de bâches et de sacs. Château célèbre par le siège soutenu en 1303 contre Edouard Ier d'Angleterre par sir Thomas Maule. Nombreuses écoles. Le monument le plus souvent cité de Brechin est une tour ronde, haute de 108 pieds, surmontée d'un toit conique d'ardoise grise et tout à fait dépourvue d'escalier soit en dedans soit en dehors. Sa construction remonte aux anciens Pictes; sa destination est un mystère. Un ancien hôpital porte le nom français de Maison-Dieu, vestige des anciennes alliances entre l'Ecosse et notre pays. L. BOUGIER.

BRECHTEN (Nicolas van), dit aussi *Clais van Haerlem*, poète hollandais, né à Harlem. Il vivait, pense-t-on, au XIIIe siècle. Il est l'auteur de *Willem van Oringhen*, qui n'est qu'une traduction libre du fameux poème de *Guillaume au cort nez*. *Willem van Oringhen* a été traduit partiellement en vers néerlandais modernes par M. Alberding Thym dans ses *Oudenederlandsche verhalen uit den kring der gedichten aan Karel den grooten gewyd*. E. H.

BIBL.: JONCKBLOET, *Gesch. der Midden nederl. dichters.*

BRECKENRIDGE (Robert-Jefferson), né dans le Kentucky en 1800, mort en 1871. D'abord avocat, puis membre de la législature de l'Etat, il embrassa la carrière ecclésiastique, et fut pasteur d'une église presbytérienne à Baltimore. Rentré dans son pays en 1845, il professa la théologie au séminaire de Danville, s'occupa activement des écoles, et, sur la question de l'esclavage, se rangea parmi les plus modérés, proposant même une loi pour l'émancipation des esclaves dans le Kentucky. Pendant la guerre de la Sécession, il resta fidèle à l'Union et présida en 1864 la convention nationale du parti républicain où fut adoptée la candidature de Lincoln pour un second terme présidentiel. Il a laissé quelques ouvrages théologiques, et son nom est attaché à la direction de deux revues : *the Religious and literary Magazine* à Baltimore et *the Danville Review* à Danville. Aug. M.

BRECKENRIDGE (John Cabell), homme d'Etat américain, né à Lexington dans le Kentucky (Etats-Unis) le 21 janv. 1821, mort en 1875, neveu du précédent. Avocat, membre de la législature du Kentucky, il fut élu par les démocrates de son district au Congrès fédéral (1853). Trois ans plus tard, il fut porté à la vice-présidence de l'Union, avec Buchanan comme président. Le parti démocrate s'étant scindé en 1860, il fut choisi par la fraction la plus nombreuse comme candidat présidentiel contre Lincoln, candidat des républicains, et reçut les suffrages de tous les Etats du Sud, moins la Virginie, le Kentucky, le Tennessee et le Missouri. Elu sénateur fédéral la même année, il se déclara pour la sécession, et prit rang comme major-général dans l'armée confédérée. Il servit sous Braxton Bragg à Murfreesboro (fin 1862), et à Chickamauga (sept. 1863), battit Sigel à Newmarket (1864) et partagea la défaite décisive d'Early à Winchester (sept. 1864). Après la guerre, il voyagea en Europe, et, à son retour en 1868, il reprit, dans son Etat natal, le Kentucky, son ancienne profession d'avocat. Aug. M.

BRECKLING (Frédéric), théologien protestant, né à Handewitt (Sleswig) en 1629, mort à La Haye en 1711. Il succéda à son père comme pasteur, fut aumônier de l'armée danoise, puis pasteur à Zwoll (Hollande), mais se fit partout destituer à cause de ses attaques contre le clergé luthérien, auquel il reprochait le pharisaïsme et la mondanité. Il fut en rapport avec tous les sectaires piétistes ou mystiques, mena une vie errante, travailla pendant quelque temps comme correcteur d'imprimerie et finit par s'établir à Amsterdam, puis à La Haye, où il vécut des subventions que lui allouèrent la princesse Marie (femme de Guillaume III) et quelques amis de Hollande et d'Allemagne. Ses innombrables écrits, pauvres de pensées et très prolixes, sont presque tous dirigés contre les vices de l'Eglise. On trouve sa biographie dans Adelung, *Geschichte der menschlichen Narrheit* (Leipzig, 1787, IV, pp. 16 et suiv.). Sa vie a été écrite par son neveu, Jean Moller, qui donne aussi les titres de soixante-quatre de ses écrits dans la *Cimbria litterata*, III, pp. 72 et suiv. C. P.

BRECKNOCK ou **BRECON**. I. Comté de la principauté de Galles, 1,862 kil. q.; 57, 746 hab. Traversé par la chaîne des Beacons (872 m.), il appartient aux terrains siluriens et au grès rouge; il est arrosé par la Wye, l'Usk, la Taaf. Il possède le lac le plus grand de la principauté, le Llangorse, célèbre par ses ruines lacustres; la tradition locale affirme qu'il occupe l'emplacement de la ville romaine Loventium. Climat humide, tempéré, salubre, vallées très fertiles, plateaux et collines couverts de pâturages. Le régime de la petite propriété domine. Le nombre d'animaux appartenant à la race chevaline est de 12,200; bêtes à cornes, 37,800; petit bétail, 369,000; porcs, 9,400. Il envoie un député au Parlement.

II. Capitale du comté; 6,375 hab., dans une jolie vallée arrosée par l'Usk; au confluent de la Houddu. Ruines d'un château normand construit en même temps que la ville en 1094 et démoli par les habitants au temps de Cromwell pour éviter un siège ou une occupation. Christ-College (études classiques) fondé en 1541. Independant-College, petit séminaire fondé en 1579. Fabrique de flanelles et tricots. A le titre de Municipal borough.

L. BOUGIER.

BIBL. : *Parlementary County Atlas*; Londres, 1885, in-8.

BRECONCHAUX. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Roulans; 98 hab.

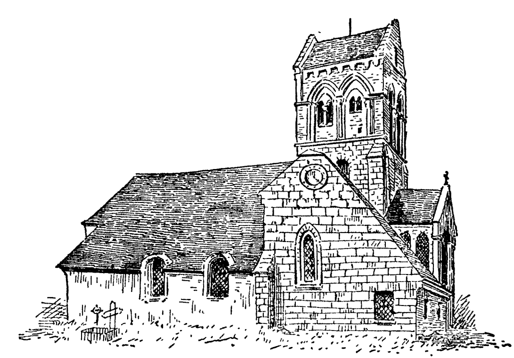
BRÉCOURT (Guillaume MARCOUREAU, sieur de), acteur français. Il fut un des meilleurs comédiens de la troupe de Molière, qui en comptait tant d'excellents. C'est après avoir passé plusieurs années en province, où il fit partie de diverses « troupes de campagne », comme on disait

lors, qu'il finit par s'attacher à celle de ce grand homme, avec lequel il revint à Paris en 1658. Il fut pourtant obligé de s'expatrier au bout de quelques années pour échapper aux suites d'un événement qui pouvait mettre en danger sa liberté et même sa vie. Vers 1663, il obtint sa grâce et reprit sa place dans la troupe de Molière, qu'il quitta en 1664 pour passer dans celle de l'Hôtel de Bourgogne. Lors de la réunion de ces deux troupes en une seule, en 1680, il fut conservé dans le personnel, et continua de jouer encore pendant quelques années. D'une taille moyenne, doué d'un heureux physique, Brécourt fut un très grand acteur dans les deux genres tragique et comique. Il jouait supérieurement Harpagon, de *l'Avare* et M. de Pourceaugnac. C'est lui qui créa les rôles du docteur Pancrace dans *le Mariage forcé*, de Taxile dans *Alexandre*, d'Anaxandre dans *Laodice*, et de Britannicus. Son emploi comprenait à la fois les seconds rôles dans la tragédie et beaucoup de rôles comiques de différents genres. Brécourt était marié : il avait épousé une comédienne du théâtre du Marais, Mlle des Urlis, qu'il fit entrer à l'Hôtel de Bourgogne lorsque lui-même eut pris place parmi les artistes de ce théâtre. Celle-ci ne jouait que les confidentes de tragédie, et d'une façon médiocre.

Brécourt mourut en 1685, vers la fin de février, et des suites d'un accident : il s'était rompu une veine par les efforts qu'il fit en jouant, à la cour, le principal rôle de sa comédie de *Timon*. Brécourt était en effet auteur dramatique en même temps que comédien ; mais il est juste de déclarer que son talent d'écrivain était de beaucoup inférieur à son talent scénique. Voici la liste de ses ouvrages : 1° *la Feinte Mort de Jodelet*, comédie en un acte et en vers (1660) ; 2° *la Noce de village*, comédie en un acte et en vers (1666) (publiée avec huit belles estampes gravées par Lepôtre) ; 3° *le Jaloux invisible*, comédie en trois actes et en vers (1666) ; 4° *l'Infante Salicoque ou les Héros de roman*, comédie en un acte (1667) ; 5° *l'Ombre de Molière*, comédie en un acte et en prose (1674) (qui fut jointe aux œuvres de Molière dans les premières éditions collectives qui en furent publiées) ; 6° *Timon*, comédie en un acte et en vers (1684). Arthur Pougin.

BRECTOUVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Torigny-sur-Vire ; 161 hab.

BRÉCY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Fère en Tardenois ; 423 hab. Intéressante église (mon. hist.) en partie du xie siècle ; le



Brécy, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

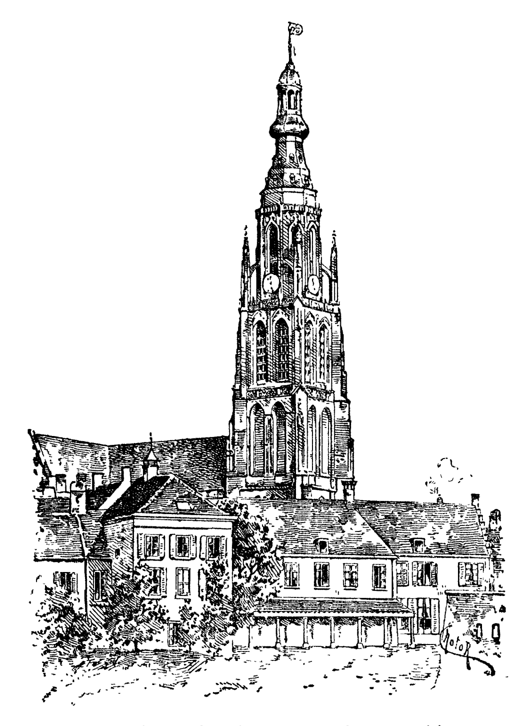
clocher appartient à l'époque gothique (xiiie siècle) ; l'édifice a été remanié au xive siècle.

BRÉCY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully ; 59 hab.

BRÉCY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. des Aix-d'Angillon ; 975 hab.

BRÉCY-et-Brières. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois ; 281 hab.

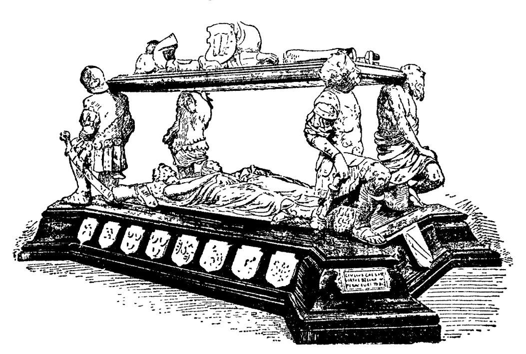
BRÉDA. Ville de Hollande, province du Brabant septentrional ; 18,324 hab. (en 1883). Bréda est une des villes les plus fortes de la Hollande ; ses fortifications s'étendent à plus de cinq kil. en avant de la place ; la citadelle, regardée comme imprenable, communique avec la ville par un pont ; toute la ligne de défense est susceptible



Eglise de Bréda, d'après une photographie.

d'inondations. Le canal de Bréda, long de 16 kil. et demi, relie la ville à la Meuse qui coule au N. Fabrication de tapis et lainages, brasseries estimées.

Histoire. — Erigée en ville en 1252 et fortifiée en 1534, Bréda occupe une position stratégique exceptionnellement importante et a eu un rôle historique depuis le xvie siècle. Le 16 févr. 1566, les nobles des Pays-Bas y signèrent le *compromis de Bréda* par lequel ils réclamaient la suppression de l'Inquisition et une certaine tolérance religieuse ; cet acte, revêtu de quatre cents signatures, fut le commencement de la ligue des *gueux*. En 1581 les Espa-



Tombeau du comte Engelbert II de Nassau, d'après une photographie.

gnols prirent la ville ; ils la reperdirent en 1590. Spinola la réoccupa après un siège de neuf mois (1625) ; un autre siège de onze semaines, dirigé par Frédéric-Henri d'Orange, la rendit aux Provinces-Unies (1637) à qui la paix de

Westphalie la laissa. En avr. 1660, Charles II, au moment de remonter sur le trône d'Angleterre, lança la *Déclaration de Bréda*, promettant à ses sujets une amnistie, la liberté de conscience, etc. En 1667 fut signé à Bréda un traité important (V. ci-dessous). En 1793 la ville fut prise par Dumouriez le 27 fév. 1793, bientôt évacuée après la défaite de Neerwinden, puis réoccupée par Pichegru le 28 déc. 1794. En déc. 1813 elle chassa sa garnison française.

MONUMENTS. — La ville est bien construite et renferme plusieurs édifices remarquables, entre autres le *Vieux-Château*, bâti par Henri de Nassau, et le *Nouveau* qui s'élève à peu de distance, par Guillaume III d'Orange, l'*Eglise protestante*, fort curieuse, particulièrement à cause des sculptures sur bois qu'on voit dans le chœur et du magnifique tombeau (attribué à Michel-Ange) du comte Engelbert II de Nassau, gouverneur des Pays-Bas pour Philippe le Bel ; ce tombeau est soutenu par les quatre statues de César, de Régulus, d'Annibal et de Philippe de Macédoine. L'église Saint-Jean est un des beaux édifices religieux de la Hollande. Il fut terminé en 1312. L'hôtel de ville mérite également d'être cité. M. D'E.

Traité de Bréda. — Le traité de Bréda, signé le 31 juil. 1667 et ratifié le 24 août de la même année, sous la médiation du roi de Suède, rétablit la paix entre la République des Provinces-Unies et la France d'une part, et l'Angleterre de l'autre. Les plénipotentiaires hollandais furent Beverningh, qui eut la principale part à la négociation, Jongestal et Pierre de Huybert ; ceux du roi de France, d'Estrades et Courtin ; Charles II, d'Angleterre, était représenté par Denzill Hollis et Henri Coventry ; les médiateurs suédois furent Flemming et le comte de Dohna. Le roi de Danemark, mêlé dans la guerre, envoya à Bréda Clingenberg et Charisius. Les négociations, commencées au printemps de 1667, traînèrent ; les prétentions de l'Angleterre et celles des Provinces-Unies étaient inconciliables ; Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande, résolut de hâter les conclusions de la paix ; il savait en effet que Louis XIV faisait ses préparatifs pour entrer dans les Pays-Bas espagnols, et il ne voulait pas, devant ce danger imminent et plus pressant sans doute que celui dont on était menacé du côté de l'Angleterre, ne pas avoir les mains libres. Il se décida à frapper un grand coup ; la flotte anglaise avait désarmé ; il pressa Ruyter de reprendre la mer avec son escadre et de cingler droit sur l'embouchure de la Tamise. Les Hollandais y pénétrèrent (juin 1667), incendièrent l'arsenal de Chatham, coulèrent ou prirent les vaisseaux anglais qui s'y trouvaient amarrés et jetèrent la terreur dans Londres. Ce succès fut un acheminement vers la paix, d'autant plus que la Hollande n'augmenta pas ses exigences en proportion de ses avantages. On convint que les deux pays se restitueraient leurs colonies telles qu'elles étaient avant la déclaration de guerre, l'Angleterre gardant New-York et New-Jersey et la Hollande reprenant Surinam ; Charles II se relâcha sur quelques points de l'acte de navigation, en autorisant les bâtiments des Provinces-Unies à transporter en Angleterre les produits du sol de la République, ainsi que les marchandises de l'Allemagne et des Pays-Bas et il consentit au rétablissement du traité de commerce ; mais il exigea le salut au pavillon anglais, que les Etats lui accordèrent à titre de courtoisie dans les mers britanniques et pour les seuls vaisseaux de guerre. L'Angleterre, par des actes séparés, mais signés également le 31 juil., rendit à Louis XIV la Nouvelle-Ecosse, recouvra de lui une partie des Antilles, et s'engagea à reprendre avec le Danemark ses anciennes relations d'amitié.

BIBL. : TRAITÉ DE BRÉDA. — Le texte du traité se trouve dans DUMONT, *Corps universel diplomatique*, t. VII. — MIGNET, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*; Paris, 1835, in-4, t. II. — A. LEFÈVRE-PONTALIS, *Jean de Witt*; Paris, 1884, 2 vol. in-8.

BREDAEL (Jean-Pierre van), le plus connu des membres d'une famille flamande qui a produit de nombreux artistes, né à Anvers en 1683, mort à Anvers en 1735. Il était fils du peintre Pierre van Bredael qui, après avoir voyagé en Italie, s'était fixé, à son retour, à Anvers. Jean-Pierre avait également visité l'Italie et il est l'auteur d'un assez grand nombre de tableaux représentant des scènes de la vie rustique ou des batailles. Ses œuvres se trouvent pour la plupart à Vienne, dans la galerie Lichtenstein ou dans celle du Belvédère qui possède notamment une *Bataille de Belgrade contre les Turcs*, datée de 1717. Deux des frères de Bredael, *Georges* et *Alexandre*, furent aussi peintres, et le Louvre possède de ce dernier un *Camp* avec des chevaux et des soldats assez habilement peints. E. M.

BREDAHL (Christian-Hviid), remarquable poète danois, né à Hellestrup le 30 oct. 1784, mort à Damsgaard près Sorœ, le 16 janv. 1860. Fils d'un fermier et, quoiqu'il eût étudié la théologie à l'Université, laboureur lui-même, réduit au dénuement par l'insolvabilité d'un débiteur, astreint aux plus rudes travaux manuels, il végéta dans la baronnie de Holberg qui, au lieu d'affecter à ses futurs émules dans la carrière dramatique une partie de ses richesses, les avait toutes attribuées à l'inutile académie de Sorœ. Avec son scepticisme et ses tendances démocratiques, cet homme du peuple, à hautes aspirations, mais aigri par la misère, vivant dans l'isolement intellectuel et livré à ses seules pensées, n'était pas bien placé pour voir le monde tel qu'il est ; aussi n'a-t-il su ni le juger avec impartialité ni le peindre sous ses vraies couleurs dans les *Scènes dramatiques* (Copenhague, 1819-1833, 6 vol. in-8 ; abrégé par Liebenberg, en 3 vol., 1855). D'ailleurs localisées dans la lune et trop souvent allégoriques, celles-ci manquant de vie, d'action, d'unité et de conséquence dans les caractères, ne sont pas appropriées à la scène. Mais il y a quelque chose de shakespearien dans nombre de tirades qui se distinguent par le souffle poétique, l'originalité de la conception et la vigueur du style. Elles n'eurent pas plus de succès auprès des lecteurs que n'en eurent au théâtre une tragédie et un drame intitulés *Saint Knud* (1849) et *le Pèlerinage du sultan Mahmoud* (1847). Il publia aussi quelques polémiques en vers contre Oehlenschlæger, H. Hertz, P.-L. Heiberg, les nouvelles de la mère de ce dernier et les romantiques épris du moyen âge. B-s.

BIBL. : Chr. ARENTZEN, dans *Dansk Maanedskrift* de Steenstrup, 1864 ; et dans *Baggesen og Oehlenschlæger*, t. VII.— O. BORCHSENIUS, dans *To Digtere*, 1886, pp. 1-195.

BREDAL (Peder), marin danois, né dans les Dithmarsches, tué le 8 déc. 1658 devant Sœnderborg, en montant à l'abordage d'un navire suédois. De matelot devenu commodore, il refusa de livrer au roi de Suède Carl X Gustaf sa flottille de quatre navires prise dans les glaces près de Nyborg (févr. 1658) ; malgré la canonnade il parvint à la dégager et la conduisit à Copenhague, où il fut nommé amiral, et fit beaucoup de mal à l'ennemi. — Il ne faut pas le confondre avec un autre *Peder* Bredal, cousin de Niels-Krog Bredal, né en Norvège et mort en Russie vers 1753, qui devint commodore dans la marine du tzar, servit avec le même grade en Danemark (1718-1720) ; puis, retourné en Russie, commanda comme contre-amiral et vice-amiral la flotte russe de la mer d'Azov, à partir de 1736. B s.

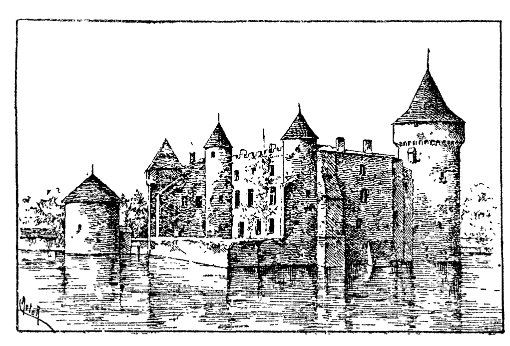
BREDAL (Niels-Krog), librettiste et poète dano-norvégien, né à Throndhjem le 12 sept. 1733, mort à Copenhague en 1778. Il fut le premier qui écrivit en danois des textes d'opéras et de vaudevilles. Il fit jouer, de 1756 à 1759, *Gram et Signe*, ainsi que quatre autres pièces. Nommé vice-bourgmestre (1757), puis bourgmestre (1761) dans sa ville natale, il y devint secrétaire de l'Académie norvégienne des sciences, dans le t. IV des *Mémoires* de laquelle il inséra deux poèmes didactiques. Il en publia d'autres à part, ainsi qu'une ode et des poésies de circonstance en latin et en danois. Devenu directeur

du théâtre royal de Copenhague (1771), il y fit représenter la même année le *Trône de Sidon*, musique de Sarti, dont plusieurs morceaux eurent beaucoup de succès; et, pour répondre aux violentes critiques du *Journal dramatique* de Rosenstand-Goiske, il fit jouer une pièce du même nom qui est la meilleure de sa composition. Les luttes entre officiers et étudiants, qui eurent lieu pendant et après les représentations, fournirent à Ewald le sujet de ses *Claqueurs brutaux*, ce qui n'empêcha pas Bredal de faire bon accueil à une tragédie de ce dernier, *la Mort de Balder;* mais il cessa d'écrire des textes originaux et se borna à en traduire de Marmontel, de Sedaine, de Favart et de Saint-Foix. B-s.

BREDAL (Ivar-Frederik), compositeur danois, né à Copenhague le 17 juin 1800, mort le 25 mars 1864. Il fut élève de Kuhlau et écrivit la musique de deux opéras, *Lucie de Lammermoor*, par Andersen (1832) et *la Bande de guerilleros*, par Overskou (1834), ainsi que des morceaux détachés. Il devint chef d'orchestre au théâtre royal de Copenhague (1850), auquel il était attaché depuis longtemps. B-s.

BRÈDE (Bot.). Sous la dénomination générale de *Brèdes*, on désigne dans l'Inde, aux Antilles et aux îles Mascareignes, un certain nombre de plantes, dont les feuilles, cuites dans l'eau, sont mangées comme légume à la manière des Epinards ou de la Chicorée. La *Brède d'Angole* ou *Br. Gandole* est le *Basella rubra* L. (V. Baselle); la *Br. glaciale*, le *Mesembryanthemum cristallinum* L.; la *Br. de Malabar*, l'*Atriplex bengalensis* L., le *Corchorus olitorius* L. et plusieurs *Amarantus*, notamment l'*A. oleraceus* L. (V. Amarante); la *Br. malgache*, le *Spilanthes oleracea* Jacq.; la *Br. puante* ou *Pissat de chat*, le *Cleome pentaphylla* L.; la *Br. de Rio* ou *Bredol de Rio* des Portugais, le *Phytolacca decandra* L., etc. Ed. Lef.

BRÈDE (La). Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, sur le ruisseau de Saint-Jean-d'Estampes; 1,752 hab. De l'ancienne église romane (mon. hist.) les architectes n'ont respecté que la façade. A 1 kil. environ du village s'élève le château (mon. hist.) où Montesquieu est né et a écrit plusieurs de ses ouvrages. C'est un amas de constructions de diverses époques qui forment un vaste polygone irrégulier entouré de larges



Château de la Brède.

fossés que traversent trois ponts-levis. Le donjon rectangulaire (xiiie siècle) contient la bibliothèque (environ 4,000 vol. ayant appartenu à Montesquieu et plusieurs de ses manuscrits); une grosse tour ronde à machicoulis du xve ou du xvie siècle fait saillie sur l'enceinte; la chapelle est aussi du xvie siècle; les autres constructions sont postérieures et de dates diverses. On a conservé au cabinet de Montesquieu l'ameublement qu'il avait de son temps.

BREDENBORG (Iohannes), philosophe hollandais de la fin du xviie siècle, professeur à Rotterdam, sa ville natale. Ardent adversaire de Spinoza, dont il critiqua les doctrines dans son *Enervatio tractatus theologico-politici, una cum demonstratione geometrico ordine disposita, naturam non esse Deum* (Rotterdam, 1675, in-4), il se convertit néanmoins au spinozisme, tout en conservant ses croyances chrétiennes, et poussa l'enthousiasme de ses nouvelles convictions jusqu'à publier lui-même en flamand une réfutation anonyme de son premier ouvrage.

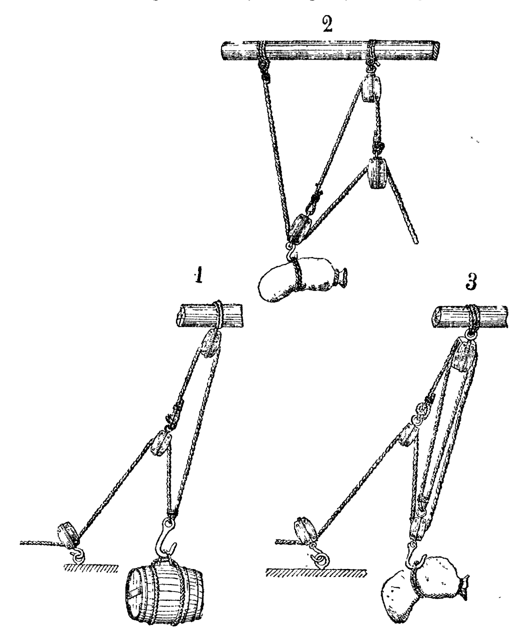
BREDERODE (François de), chef de parti hollandais, né vers 1465, mort à Dordrecht en 1490. A peine âgé de 21 ans, il fut mis à la tête du parti des *Hoecks*; il réunit une flottille de corsaires qui fit une chasse des plus actives et des plus hardies aux navires marchands. Peu de temps après, il s'empara de Rotterdam presque sans coup férir. Attaqué par Maximilien d'Autriche, Brederode se défendit vaillamment, mais ne put empêcher Rotterdam de capituler. Il continua cependant la lutte, mais il fut fait prisonnier et mourut des suites de ses blessures. E. H.

Bibl.: Wagenaar, *Vaderl. hist.* — Scheltema, *Staatkund, Nederl.* — Arend, *Alegem. gesch. des Vaderl.* — Alkemade, *Jonker Fransen oorlog.*

BREDERODE (Henri, comte de), homme de guerre belge, né à Bruxelles en 1531, mort à Varenburch en 1568. Il prit part aux guerres de Philippe II contre la France en 1556 et 1557, et reçut en récompense de sa bravoure le commandement d'une des quatorze bandes d'ordonnance des Pays-Bas. Dès que se produisirent les premières tentatives de résistance contre la tyrannie du roi d'Espagne, Brederode s'allia avec le Taciturne, et c'est lui qui donna lecture à Marguerite de Parme du compromis des nobles. Plus tard il lutta ouvertement contre les troupes de la gouvernante, mais après la défaite de Jean de Marnix à Austruwel, il se retira en Allemagne. E. H.

Bibl.: Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau.* — Van Hall, *Hendrick, graaf van Brederode.* — Gachard, *Corresp. de Marg. de Parme.* — Juste, *Notice sur H. de Brederode*, dans la *Biog. nat.*

BREDINDIN (Mar.). Appareil employé pour des opérations de chargement ou de déchargement, lorsqu'on ne dispose que d'un faible équipage. Il est composé de deux ou trois poulies simples ou de deux poulies simples et une double : 1° deux poulies simples (fig. 1); cet appareil triple



Bredindin.

la force appliquée sur le garaut ; 2° trois poulies simples (fig. 2) ; quadruple la force exercée sur le palan ; 3° deux poulies simples et une double ; quintuple la force motrice.

BREDISSURE ou **BREDISSAGE** (Sellerie). Nom donné

par les bourreliers à un genre de couture qui se fait exclusivement avec de la lanière de cuir. Il y a le brédissage *ordinaire* et le brédissage *compliqué* qui n'est qu'un brédissage plus rapproché. Sa destination est de contenir dans l'espèce d'anneau de cuir obtenu, une boucle, un anneau de fer, un cuir traversant. Pour opérer le brédissage, on commence par plier le bout de cuir autour de l'objet à embrasser, car le brédissage ne se fait jamais qu'aux bouts des cuirs du sens de leur largeur; on les y replie sur eux-mêmes. Le cuir ainsi redoublé, on perce les deux doubles avec l'alène à brédir, puis on passe de la couture dans la fente; on continue toujours de cette façon. On ne passe guère le nombre de quatre points de chaque côté et on finit par un point supérieur dans le milieu des cuirs. L. K.

BREDONS. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. de Murat; 989 hab. Le village de Bredons est très ancien. On y remarque des grottes préhistoriques creusées dans le roc, qui ont servi de refuge aux habitants à l'époque des guerres des Anglais et des guerres de religion. Eglise romane (mon. hist.) bâtie en 1074 et récemment restaurée. Elle contient une statue de la Vierge en bois de cèdre que la tradition veut avoir été rapportée de la Palestine par saint Louis, des stalles en bois et trois retables du XVIIe siècle finement sculptés. Il ne reste rien des châteaux de Bredons, pris en 1400 par Renaud, vicomte de Murat, et de Bécoine, pris et pillé en 1357 par les Anglais. Au point de vue géologique le rocher de Bredons est curieux par la dyke gigantesque qui le traverse du côté de l'Alagnon. L. F.

BREDOUILLEMENT. Le bredouillement est un défaut de prononciation caractérisé par une extrême rapidité dans l'articulation des mots. Cette rapidité amène souvent la suppression de quelques syllabes des mots et quelquefois même de mots entiers. Ce défaut est particulièrement fréquent chez les personnes vives et pétulantes, et il n'est pas rare de voir des bredouilleurs apporter dans tous les actes de la vie une hâte et une précipitation extraordinaires dont ils sont les premiers à s'apercevoir et à se plaindre. Ils mangent trop vite, marchent trop vite, écrivent trop vite, pensent trop vite. Sont-ils musiciens: il leur est impossible de jouer un morceau lentement; sont-ils fumeurs : ils fument trop vite, brûlent toutes leurs pipes et ne peuvent arriver à en culotter, etc., etc. Lorsqu'ils lisent des yeux, ils le font tellement vite qu'ils ne peuvent suivre le texte qu'ils ont devant eux. Lorsqu'ils en sont à lire les premières lignes d'une page, ils ne peuvent s'empêcher de sauter de temps en temps quelques lignes pour lire plus loin; de telle sorte que lorsqu'ils sont arrivés au bas de la page, ils n'en ont lu que la moitié. Il semble, chez les personnes qui bredouillent, que les muscles et les nerfs innervés par les nerfs bulbaires n'ont pas le temps d'exécuter les ordres donnés par la volonté. Mais le bredouillement ne provient pas toujours d'une vivacité extrême de l'esprit, il est quelquefois provoqué par le défaut de coordination entre plusieurs actes qui doivent s'effectuer de concert.

Les ecclésiastiques, par exemple, qui sont obligés de lire le bréviaire en articulant tous les mots, se trouvent quelquefois entraînés à bredouiller. En effet, comme ils savent par cœur les passages qu'ils ont à lire, il arrive que leurs yeux, leur mémoire et leur articulation qui devraient travailler en même temps, fonctionnent avec une sorte d'incohérence : leur mémoire va plus vite que leurs yeux et leurs yeux plus vite que l'articulation. De là, une tendance à précipiter le débit pour rattraper le travail des yeux et celui de la mémoire qui sont en avance sur l'articulation. L'habitude de parler précipitamment s'établit, et pendant un certain temps l'articulation garde sa netteté habituelle. Mais il arrive aussi qu'au bout de fort peu de temps, la prononciation devient extrêmement difficile au point que la volubilité du débit se change en bredouillement et quelquefois même en bégaiement.

Le bredouillement est de tous les défauts de prononciation celui qui paraît le moins grave; c'est pourtant celui qui est le plus difficile à corriger. Il ne suffit pas, en effet, d'exhorter un bredouilleur à parler sans précipitation pour qu'il y parvienne. Si, par un effort considérable de sa volonté, il arrive momentanément et par ses seuls efforts à parler lentement, il retombe bien vite dans son défaut. La méthode suivie à l'Institution des Bègues de Paris, pour corriger le bredouillement d'une manière durable, consiste non seulement à apprendre au sujet à parler posément, mais encore à l'habituer à penser avec moins de vivacité et, en quelque sorte, à ramener un certain calme dans tous ses actes. Il ne faut pas confondre le bredouillement avec la *volubilité* (V. ce mot), le *bégaiement* (V. ce mot) ou le *balbutiement* (V. ce mot). La volubilité est souvent le premier pas du bredouillement, comme le bredouillement est souvent la première étape qui conduit au bégaiement. Le bredouillement se distingue du bégaiement en ce qu'il est très exceptionnellement accompagné de troubles respiratoires qui sont, au contraire, la règle dans le bégaiement. Dr Chervin.

BRÉE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Montsurs; 706 hab.

BRÉE (Mathiev-Ignace van), peintre flamand, né à Anvers le 22 fév. 1773, mort à Anvers le 15 déc. 1839. Il avait d'abord été élève de P. Jean van Regemorter, puis il s'était rendu à Paris afin d'y compléter son instruction artistique dans l'atelier de Vincent, un peintre classique assez estimé. En 1797 Brée concourut pour le prix de Rome et il obtint le second prix avec une *Mort de Caton*. De retour dans sa patrie, l'artiste y exerça une grande influence sur les contemporains et il fut nommé peintre du prince d'Orange. Ses tableaux historiques ou allégoriques sont conçus dans un style assez élevé; mais la faiblesse de l'exécution et le manque de goût déparent aujourd'hui ces ouvrages qui jouirent autrefois d'une très grande vogue. Parmi ses productions les plus connues, il faut citer : *l'Entrée de Napoléon à Anvers*, *le Bourgmestre van der Werf au siège de Leyde*, et *la Mort de Rubens* (1804), au musée d'Anvers. Il mourut directeur de l'Académie des beaux-arts de cette ville. E. M.

Son frère, *Philippe-Jacob*, né à Anvers en 1786, mort à Bruxelles le 16 févr. 1871, élève du précédent, étudia à Paris et en Italie; après avoir séjourné longtemps à Pavie et à Paris, il fut nommé conservateur adjoint du musée de Bruxelles. Peintre d'histoire, il a laissé un certain nombre de petits tableaux soignés et d'un coloris agréable.

BRÉEL. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. d'Athis; 505 hab.

BREENBERGH (Barthélemy), paysagiste hollandais, né en 1599 à Deventer, mort avant 1659, probablement à Amsterdam. On ignore quel fut son maître, mais il voyagea en Italie et y étudia la nature et les œuvres des artistes de ce temps, notamment celles d'Elsheimer. Il était de retour à Amsterdam avant 1633, car à cette date il s'y maria. Ses tableaux offrent quelque analogie avec ceux de Poelenburgh, et il a peint comme lui des paysages avec des ruines et des épisodes empruntés à la mythologie ou aux livres sacrés. Breenbergh a aussi gravé une série de planches représentant des ruines de Rome : les Thermes, le Colisée, le Palais des Césars, etc., ou des sujets religieux. E. M.

BREF. I. Histoire ecclésiastique. — On a donné au moyen âge le nom de *Bref (breve)* à une foule de documents divers tels que des minutes de notaires, des cédules judiciaires, des mandements, etc.; mais ce terme n'est plus guère employé aujourd'hui que pour désigner certains actes des papes. Les anciens diplomatistes faisaient remonter l'usage des brefs au XIIIe siècle; mais ils confondaient avec les brefs certaines des lettres pontificales auxquelles il est préférable de conserver le nom de *bulle* (V. ce mot). Ce n'est qu'à partir du pontificat d'Eugène IV (1431-1447) que l'encombrement de la chancellerie fit créer un office spécial, la Secrétairerie des brefs, dirigée par un cardinal secrétaire des brefs, destinée à expédier rapidement les lettres qu'on ne jugeait pas utile de soumettre aux formalités multiples exigées pour les bulles. Ce furent des documents

écrits en latin, sur parchemin, en cursive italique régulière, sous forme de lettres closes, scellés en cire rouge de l'*anneau du pêcheur* (V. ce mot), débutant par une suscription en vedette dans laquelle le nom du pape est suivi de son titre de *papa*, suivi du chiffre indiquant le rang qu'il occupe dans la série des papes de même nom ; par exemple : *Eugenius*, *papa IVus*. Ils se terminent par une date qui comporte le lieu, exprimé par le nom de la basilique voisine de la résidence du pape, l'annonce du sceau, l'indication du quantième, du mois, de l'année de l'ère chrétienne et de l'an du pontificat. En voici un exemple : *Datum Romæ apud sanctum Petrum*, *sub annulo Piscatoris*, *die* VIII *julii*, *anno* M.CCCC.XL.VI, *pontificatus nostri anno sexto decimo*. Ces caractères ont persisté jusqu'à nos jours. Depuis la fin du XVe siècle l'usage des bulles s'est beaucoup restreint, et c'est avec les brefs que la papauté a administré la chrétienté. La plupart des affaires politiques, toutes celles en particulier qui concernent les relations extérieures de la cour de Rome sont traitées par des brefs. C'est ainsi par exemple que Pie IX en 1850 a rétabli par un bref la hiérarchie catholique en Angleterre. Le bref est en outre l'organe de la correspondance officielle des papes. A Voltaire, qui lui avait dédié sa tragédie de *Mahomet*, le pape Benoît XIV a répondu par un bref en français ; c'est, croyons-nous, le seul document de cette espèce qui n'ait pas été écrit en latin. A. G.

II. DROIT CANONIQUE. — La valeur des rescrits apostoliques étant indépendante de leur forme, le bref a une autorité souveraine pour toutes les matières qu'il traite ; il peut déroger à une bulle, s'il est postérieur et que la dérogation soit expresse. En 1773, Clément XIV supprima par le bref *Dominus ac Redemptor noster* la compagnie de Jésus que Paul III avait instituée par la bulle *Regimini militantis Ecclesiæ*. En 1814, Pie VII rétablit cette compagnie par la bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*. Il est fort difficile de déterminer les raisons et les cas pour lesquels on expédie des brefs plutôt que des bulles. Cependant on peut établir en règle presque générale, d'une part, que les *rescrits de justice* sont produits sous la forme de brefs ; d'autre part, que les *provisions de bénéfices* ne sont point expédiées par brefs, mais seulement par bulles, si ce n'est dans les lieux où l'on n'envoie que la *signature*, c.-à-d. la minute sur papier de la bulle, comme cela se pratiquait en France (V. BULLE [droit canonique] et BULLE [bénéfice]). — Les brefs sont accordés ordinairement en la chancellerie et en la grande pénitencerie : *Breve Apostolicum concedi solet a Papa et a Cancellario ac summo Pœnitentiario* (Rebuffe, *Breve Apostolicum*, n° 16). Les brefs de la pénitencerie concernant le for intérieur, de même que les dispenses pour mariage, pouvaient être exécutés en France sans lettres patentes et sans *visa* préalable des parlements (*Déclaration du 8 mars 1772*) ; ils étaient communiqués aux intéressés par l'administration diocésaine. Ces dispositions subsistent encore aujourd'hui.

Bref Appellatoire. Bref qui s'expédiait à Rome sur l'appel d'un jugement rendu en France et porté au pape, lequel était obligé, conformément au concordat de 1516, de déléguer des juges sur les lieux ; il donnait en conséquence un rescrit contenant cette délégation et appelé dans l'usage *bref appellatoire*. E.-H. V.

III. LITURGIE. — *Bref* ou *Directoire*, *ordo*, *breve liturgicum*. Livre contenant les rubriques selon lesquelles on doit dire l'office tous les jours de l'année (V. BRÉVIAIRE, OFFICE DIVIN et RUBRIQUE). E.-H. V.

IV. PROCÉDURE. — Sous les Mérovingiens, le demandeur pouvait appeler son adversaire directement en justice au moyen d'un ajournement appelé *mannitio* en matière de délit. En cas de dette purement civile, le demandeur commençait par sommer le défenseur de payer, et si celui-ci refusait, le créancier s'adressait alors au comte ou au centenier, lui exposait sa prétention dans une formule consacrée, et le comte ou le centenier lui délivrait un véritable permis d'assigner. Cet acte ordonnait au défendeur de comparaître à une époque déterminée et il portait le nom de *bannitio*. Cette procédure paraît s'être généralisée à l'époque carolingienne. De même, dans les juridictions d'Église qui étaient considérées comme des délégations du pape ou de l'évêque, le premier acte de la procédure consistait à obtenir un rescrit qui faisait connaître au juge délégué sa mission. Ces anciens usages, d'origine germanique, s'étant maintenus avec une certaine rigueur dans notre ancienne Normandie, il en résulta, entre autres conséquences, que les vieilles formes de procédure s'y conservèrent même alors qu'elles avaient disparu de presque toutes les autres parties de la France. Le droit anglais a aussi contribué au maintien de ces anciens usages. Il était, en particulier, de principe que dans tous les procès où le roi franc était engagé ou le duc de Normandie, dans les affaires du fisc, comme on disait alors, la procédure fût dégagée de son formalisme ordinaire ; en outre, le duel judiciaire n'était pas possible, car on n'admettait pas que le roi ou le duc pût combattre d'égal à égal contre un de ses sujets. Aussi lorsque le duc de Normandie était engagé dans une contestation, il ordonnait une enquête spéciale, *inquisitio*, mesure d'instruction par laquelle on recevait les témoignages des hommes honorables du pays et qui fut une des sources du jury. A l'origine, cette procédure d'*inquisitio* ne pouvait pas avoir lieu sans l'ordre du duc. Lui seul aussi pouvait la prescrire ; les seigneurs féodaux n'avaient pas le droit de l'ordonner ni d'en connaître dans leur juridiction. Les Normands importèrent tout naturellement dans la Grande-Bretagne ces formes de procédure lorsqu'ils firent la conquête de l'Angleterre sur les Saxons. Puis, ensuite, la procédure du combat judiciaire étant tombée en désuétude, sans jamais avoir été abrogée avant le XIXe siècle, Henri II généralisa la procédure *per inquisitionem*, laquelle s'appliqua en principe à presque toutes les contestations. Il fallait à l'origine ordre du roi pour que l'*inquisitio*, et d'une manière plus générale la procédure, pût s'engager devant les magistrats royaux. Mais Henri II dispensa de cette demande et admit que les magistrats pourraient à l'avenir délivrer directement les ordres qui exigeaient autrefois l'intervention du roi, et le même système fut tout naturellement appliqué en Normandie où il se maintint même après la réunion de cette province à la couronne. Désormais, on fut donc en présence d'un simple acte de procédure ordinaire que délivrait le magistrat et par lequel s'ouvrait l'instance. C'est précisément cet acte qui est connu sous le nom de bref, *breve*, parce qu'il indiquait brièvement la prétention du demandeur. Certains jurisconsultes anglais, en haine des importations normandes, ont autrefois soutenu que ces brefs existaient déjà sous la période saxonne et qu'ils désignaient l'acte par lequel le demandeur contraignait le défendeur à comparaître en justice, de sorte que la procédure des brefs aurait été introduite par les Anglais en Normandie et non pas par les Normands en Angleterre. C'est là une erreur historique qui paraît aujourd'hui définitivement établie. Il est incontestable que l'influence anglaise a été la cause de la persistance et du développement des brefs en Normandie, ainsi que de certaines modifications introduites dans la délivrance de ces actes. Mais la source de cette procédure est certainement normande et remonte à l'époque franque. A partir du jour où les brefs devinrent un acte de procédure ordinaire qui ne supposait plus la permission préalable du roi ou du duc, en Angleterre le chancelier, en Normandie le sénéchal établirent d'une manière définitive et une fois pour toutes les conditions dans lesquelles les brefs seraient accordés, en même temps qu'ils préparèrent à l'avance des formules pour les plaideurs. Par l'effet de cette innovation, la procédure anglaise présenta plus d'une analogie avec le système formulaire de la justice romaine.

Les différentes formules des brefs eurent pour effet d'individualiser les actions dans le droit anglais, comme elles l'avaient été autrefois dans le droit romain, et Brac-

ton put dire, comme l'avait fait un jurisconsulte de Rome: *tot sunt formulæ brevium quot sunt genera actionum.* Les brefs, ou, pour employer l'expression anglaise, les *writs* étaient délivrés au nom et sous le sceau du roi et contresignés au nom du chancelier. Les conditions d'obtention de ces brefs variaient suivant le but et la nature des affaires. Tantôt le bref avait pour objet de commencer une procédure, tantôt de poursuivre un procès déjà entamé. Chaque bref avait son nom propre. Le nom et la teneur des *writs* variaient suivant la nature de l'action. Ainsi celui qui se plaignait d'avoir été dépouillé d'un héritage en franchise ou de ses droits féodaux demandait un *breve de recto.* Il y avait aussi le *writ of dower* pour obtenir le douaire, et appelé plus spécialement *unde nihil* lorsque la femme n'avait encore rien reçu de son douaire. Le *writ de nativis* était propre aux procès en revendication des esclaves lorsque ceux-ci se prétendaient libres. Par le bref *de facias stare,* les héritiers d'un défunt se faisaient mettre en possession de l'hérédité. Certains *writs* portaient leur nom d'après les personnes qu'ils devaient secourir, par exemple le *writ of debt* au profit du créancier pour se faire payer la dette. On pourrait multiplier les exemples. Constatons seulement que le nombre des brefs était limité. On parvenait néanmoins à faire valoir toutes les prétentions en justice, car lorsqu'il n'existait aucun bref correspondant directement à la demande, on se faisait délivrer celui qui s'en rapprochait le plus, sauf à le modifier ensuite devant le juge. Les jurisconsultes en arrivèrent aussi à distinguer deux sortes de brefs, les *brevia formata* et les *brevia magistralia.* Les premiers étaient ceux pour lesquels la formule légale avait été directement faite ; les seconds étaient accordés et rédigés par la chancellerie pour les cas semblables à ceux qui avaient été directement prévus. Dans la suite le nombre des brefs se multiplia à mesure que les rapports entre les particuliers devenaient de natures plus diverses et plus compliquées. Le système des *writs* s'est conservé en Angleterre au travers des siècles, mais en subissant des modifications successives dans le détail desquels il n'est pas possible de les suivre. Aujourd'hui encore, tout procès commence par un *writ of summons* qui ressemble d'ailleurs singulièrement à notre acte d'ajournement; il est délivré par un greffier quelconque au demandeur pour appeler le défendeur en justice. Observons seulement, en terminant, qu'au moyen âge la procédure des brefs était réservée aux juridictions royales supérieures. Dans les juridictions royales inférieures, on continuait à entamer le procès comme au temps des Saxons, en assignant directement le défendeur devant la justice. C'est aussi de cette dernière manière que s'engageaient les procès dans les juridictions seigneuriales, seulement on devait donner au juge du fief gage et plège, c.-à-d. caution de poursuivre l'affaire. La même observation s'applique à la Normandie où les basse et moyenne justices étaient même assez souvent connues sous les noms de *gages et plèges,* précisément à cause de la garantie que devait fournir le demandeur au début du procès.

Sources : Glauville, *Tractatus de legibus,* passim. Ce traité a été publié par Houard, dans son *Recueil d'anciennes coutumes normandes* et par Phillips, en appendice au t. II de son ouvrage intitulé *Englische Reichs- und Rechtsgeschichte Seit der Ankunft der Normannen*; *Grand'coutumier de Normandie* (éd. de Gruehy, chap. XCIII, XCVIII, XCIX, C, CI, CXI, CXII, CXIII, CXIV, CXV.

E. GLASSON.

BIBL. : I. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — V. l'art. BULLE. II. PROCÉDURE. — DUCANGE, v° *Breve.* — HOUARD, *Dictionnaire de droit normand,* v° *Bref.* — BRUNNER, *Die Entstehung der Schwurgerichte*; Berlin, 1871, pp. 109 et suiv., in-8. — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre,* t. I, p. 274 ; t. II, p. 422 ; t. III, p. 359 ; t. IV, p. 415 ; t. V. p. 144, 315, 535 ; t. VI, pp. 687 et suiv.

BREF DÉLAI (Jurispr.) (V. DÉLAI).

BREFELDIA (Bot.). Genre de champignons myxomycètes, de la famille des Stémonités, à réceptacle entouré d'une écorce homogène, papyracée, ayant parfois un éclat métallique. Les sporanges, fondus les uns dans les autres, contiennent un capillitium et des spores d'un brun pourpre à la maturité. Espèce principale : *B. maxima* de Rostafinski (*Reticularia* de Fries). H. F.

BRÈGE ou **BREIGE** (Pêche). Nom donné dans la Gironde à l'engin de pêche qui sert à prendre des esturgeons (V. TRAMAIL).

BREGENDAHL (Laurids-Neergaard), homme politique danois, né à Skjœrring le 28 août 1811, mort le 25 juin 1872. Il était depuis 1842 assesseur à la cour d'appel de Viborg, lorsque cette ville et sa circonscription le choisirent pour représentant à la Constituante (1848). Depuis, le même district l'élut constamment comme membre du Folkething dont il fut président de 1859 à 1870. Il prit une grande part à la confection des lois relatives à l'armée, aux sociétés de crédit et aux faillites. B-s.

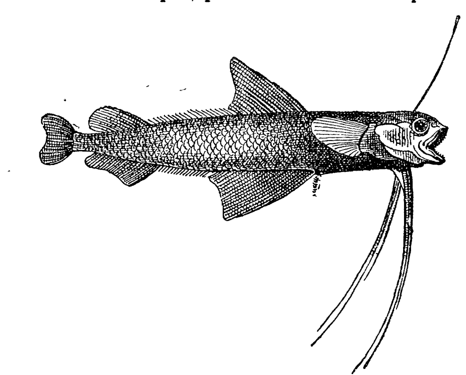
BREGENZ. Ville de l'empire d'Autriche. Elle est située sur le lac de Constance et appartient à la province de Vorarlberg, dont elle est la capitale; elle est tête de ligne du chemin de fer du Vorarlberg qui réunit le lac à Innsbrück et à Vienne. Sa pop. est de 5,000 hab. Elle possède un musée qui renferme des antiquités romaines, et fait un grand commerce de bois, de bétail et de céréales. Cette ville est déjà mentionnée sous le nom de *Brigantium* ou Brigantia dans Strabon et Ptolémée. La partie haute s'élève sur l'emplacement d'un ancien castrum romain. Elle appartient à la maison d'Autriche depuis 1525. Bregenz a été prise le 11 août 1796 par le général Ferino, de l'armée de Rhin-et-Moselle, et reprise le 11 mai 1800. L. L.

BIBL. : Les histoires de Vorarlberg et l'ouvrage intitulé *Lindau, Bregenz und die Umgebung*; Lindau, 1879.

BREGIN, BERGEN ou **BOURGIN** (Pêche). Nom donné en Provence à un filet qui ressemble à la senne et au milieu duquel se trouve un sac de filet; c'est une sorte de *boulier* qui sert par les petits fonds, et est généralement utilisé pour la pêche au feu ; on le cale sur les plages unies. E. SAUVAGE.

BREGMA (Anat.). Sommet de la tête où se trouve la grande fontanelle chez le fœtus (V. TÊTE et FŒTUS).

BREGMACEROS. Genre de Poissons osseux (*Téléostéens*), de l'ordre des *Anacanthini* et de la famille des *Gadidæ* (V. ces mots), caractérisé : par un corps fusiforme, comprimé postérieurement, couvert d'écailles cycloïdes, de grandeur moyenne; par deux nageoires dorsales, l'antérieure réduite à un seul rayon long, inséré au niveau de l'occiput, par la seconde très déprimée au milieu, par l'anale disposée de la même façon ; par les ventrales très longues et formées seulement de cinq rayons; par les dents très petites. La seule forme connue de ce genre remarquable est le *Bregmaceros Macclellandi* Gunth., que nous figurons, assez commun dans l'océan Indien, qui a été également pêché dans les parages de la Nouvelle-Zélande ; c'est un Poisson dont la taille dépasse rarement 5 centim. de long et



Bregmaceros Maclellandi.

qui se plait de préférence à la surface des eaux. Rocher.

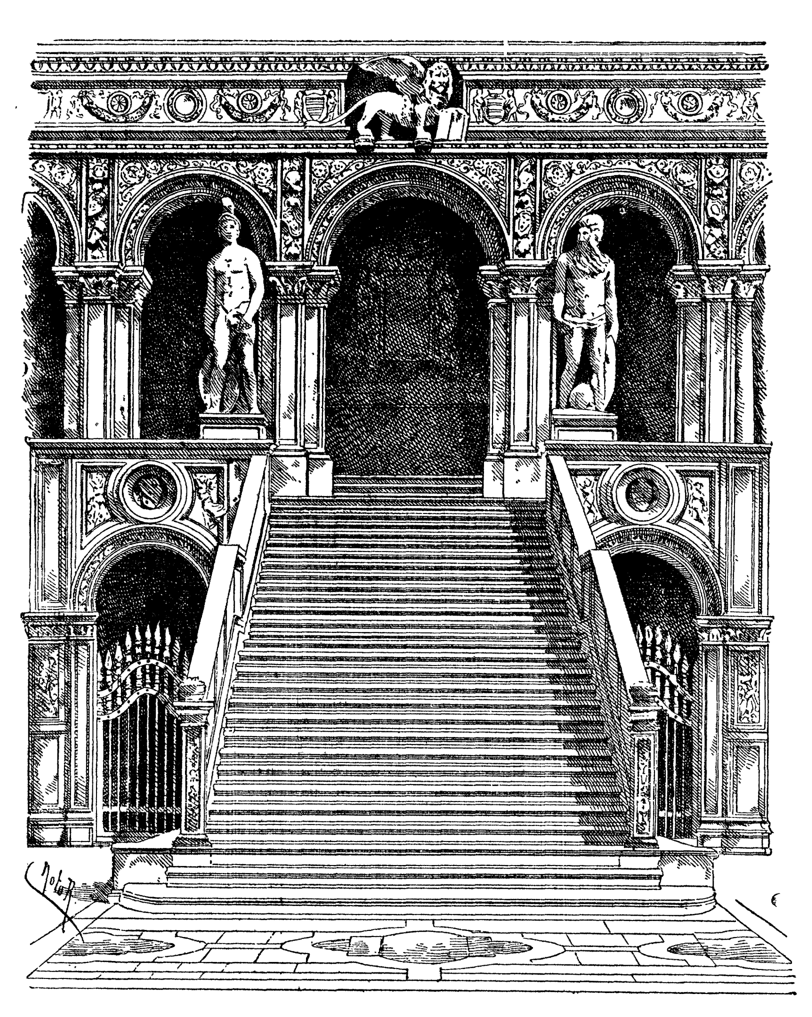
Bibl. : Gunther, *On introd. to the Study of Fishes.*

BREGNIER-Cordon. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Belley ; 862 hab.

BREGNO (Andrea), surnommé *Polyclète*, sculpteur italien, né à Osteno près de Côme en 1421, mort à Rome en 1506. Cet artiste a souvent été confondu avec Andrea *Fusina* (V. ce nom). On doit à M. Schmarsow d'avoir fixé son identité. Il résulte des recherches de ce savant que Bregno est l'auteur de deux des autels de Sainte-Marie du Peuple (1473) à Rome, du tombeau de *Roverella* († 1476), dans l'église Saint-Clément, et du tombeau de *Tebaldi* à la Minerve ; ces deux derniers exécutés en collaboration avec Giovanni *Dalmata* (V. ce nom). A la cathédrale de Sienne, on revendique pour cet artiste l'autel Piccolomini daté de 1485. On affirme que Guglielmo di Bartolomeo fut son élève. On voit dans l'église de la Minerve le portrait en médaillon d'Andrea Bregno. Léon Palustre.

Bibl.: A. Schmarsow, *Jahrbuch der Kön. Preussischen Kunstsammlungen*, 1883, pp. 18 et suiv.— J. Burckhardt, *Der Cicerone*, 5e édit. — Bertolotti, *Artisti lombardi a Roma nei secoli* xv, xvi et xvii, 1881, vol. Ier, pp. 270-71.

BREGNO (Antonio), architecte et sculpteur, né à Vérone vers 1430, mort à Foligno le 14 mars 1498. Le surnom de Riccio ou Rizzo (le frisé) a induit en erreur certaines personnes. Selvatico, par exemple, au lieu d'un seul artiste n'hésite pas à en reconnaître deux. La vie presque tout entière de Bregno se passa à Venise où, avec raison, on le considère comme l'un des principaux champions de la Renaissance. Pietro Lombardo lui-même, qui dans l'histoire artistique tient une bien plus grande place, n'a fait que suivre son exemple. Les deux statues d'*Adam* et *Eve* qui se voient dans la cour du palais des Doges, vis-à-vis l'escalier des Géants, commencent la série des œuvres connues de Bregno. Elles sont datées de 1462 et se distinguent surtout par la vérité des attitudes. En outre, les têtes ne manquent pas d'expression et le maître jouirait d'une plus grande renommée s'il eût persisté à nous donner d'aussi bonnes figures décoratives. Mais son tombeau du doge *Nicolas Tron* († 1473), dans l'église des Frari, laisse beaucoup à désirer. On sent que trop de hâte a présidé à l'exécution des dix-neuf statues et des bas-reliefs plus nombreux encore, qui confusément s'entassent pour former un monument presque colossal.



Escalier des Géants (palais ducal à Venise), d'après une photographie.

Bregno évidemment a dû de bonne heure se distinguer par quelques constructions importantes, car autrement on ne s'expliquerait pas, vers 1464, sa nomination au poste de directeur de la Bottega di Tajapiera, c.-à-d. de l'atelier où prenaient place tous les *scarpellini* et tous les *scultori* (tailleurs de pierre et ornemanistes), spécialement attachés au palais des Doges. Mais en l'absence de documents certains, nous ne voulons pas, comme Bernasconi, nous livrer à des conjectures. De ce que le nom de Pietro Lombardo, par exemple, à propos de San Giobbe (1451-93), ait été trop légèrement mis en avant, il ne s'ensuit pas que celui de Bregno puisse être accepté. Et le même raisonnement s'applique à certains édifices élevés quelques années plus tard, tels que la Madonna dei Miracoli (1481-89) et le palais Vendramin-Calergi (1481-85). L'origine des uns et des autres est loin d'être sortie encore de la période d'obscurité. En 1474, les Turcs étant venus assiéger Scutari d'Albanie, les deux généraux chargés de défendre la place, Antoine Lorédan et Louis Quirini, s'adjoignirent Bregno comme ingénieur. Celui-ci rendit non seulement de grands services dans ses nouvelles fonctions, mais encore il se distingua par une éclatante bravoure qui, à la suite d'une grave blessure, le força de retourner à Venise où le Sénat décréta qu'une pension lui serait servie durant vingt ans. Bregno, lorsque sa guéri-

son fut achevée, reprit-il la direction de l'atelier indiqué plus haut? Nous l'ignorons; toutefois la chose est probable, car, en 1483, nous le voyons, en qualité de principal architecte, commencer la reconstruction de l'aile orientale du palais des Doges, récemment détruite dans un incendie. Il reçoit même à cette occasion un traitement annuel de 125 ducats, bientôt porté à 200, ainsi que nous l'apprend un document. La seigneurie voulait l'attacher aux devoirs de sa charge et elle en prenait les moyens. Mais ce sacrifice était loin de suffire à Pregno qui, durant plusieurs années, ne cessa d'appliquer à ses besoins personnels une partie des fonds dont la distribution lui était confiée. La vérité fut seulement connue en 1496 et c'est alors que, pour échapper à un châtiment mérité, eut lieu sa fuite à Foligno.

Cette fin déplorable ne saurait nous empêcher de rendre justice à Bregno. Principalement dans la façade du palais des Doges qui donne sur le canal de Canonica, il a fait preuve d'un grand talent et l'on admire, en même temps que la sévère majesté de l'ensemble, l'exquise perfection des détails. C'est, du reste, la seule partie qui ait été entièrement reconstruite. Les étages inférieurs, du côté de la cour, montrent toujours leurs anciennes fenêtres que déguisent à peine des ornements dans le goût nouveau. Autant que possible on a cherché à dissimuler certaines irrégularités désagréables. L'escalier des Géants, qui est également de Bregno, contribue beaucoup à ce résultat.

Léon Palustre.

Bibl. : Cicognara, *Storia della scultura ;* Venise, 1813-18. — Selvatico, *Guida di Venezia,* 1852. — Bernasconi, *la Vita e le Opere di Antonio Rizzo, architetto e scultore veronese;* Vérone, 1859. — C. Perkins, *les Sculpteurs italiens,* 1869, t. II, pp. 212-15.

BREGNO (Lorenzo), sculpteur vénitien, né vers 1460, mort vers 1520. On le considère généralement comme un neveu ou un fils du précédent. Ses œuvres connues sont : 1° dans l'église des Frari, au-dessus de la porte de la sacristie, le mausolée de Benedetto Pesaro, généralissime des armées vénitiennes, tué à Corfou en 1503; 2° à Santa-Maria-Mater-Domini, trois statues (*saint André, saint Pierre* et *saint Paul*), sur le premier autel, à droite en entrant; 3° à San-Zanipolo (église des Saints-Jean-et-Paul), au-dessus de la porte du transept, le monument du condottiere Dionisio Naldo da Briseghella, mort en 1510. Quant aux deux statues d'*Adam* et *Eve*, qui se voient aujourd'hui au palais Vendramin-Calergi, après avoir longtemps orné le tombeau du doge André Vendramin († 1476), dans la même église des Saints-Jean-et-Paul, c'est à tort, selon nous, qu'on les attribue à Lorenzo Bregno. Ce sculpteur était presque un enfant à l'époque où elles ont été exécutées.

Léon Palustre.

Bibl. : Cicognara, *Storia della scultura;* Venise, 1813-18. — Selvatico, *Guida di Venezia,* 1852.

BRÉGUET. Célèbre famille d'horlogers et mécaniciens français, originaire de Picardie, dont voici les principaux membres :

Abraham-Louis Bréguet, né à Neuchâtel (Suisse) le 10 janv. 1747, mort à Paris le 17 sept. 1823. Ses ancêtres, appartenant à la religion réformée, s'étant réfugiés en Suisse à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, il fut apprenti horloger à Neuchâtel et acquit rapidement une grande habileté dans son métier. Rentré en France en 1762 il fut placé chez un horloger de Versailles. A quinze ans, il perdit sa mère et son beau-père et dut élever sa jeune sœur. Il s'en tira à force de travail et, après avoir suivi, comme externe, les cours de mathématiques de l'abbé Marie au collège Mazarin, il parvint à fonder une petite maison qui, dès l'année 1780, jouissait dans le monde savant d'une certaine renommée. Il se réfugia à Londres pendant la Terreur, et reçut de l'amirauté anglaise les plus grands éloges sur l'excellence de ses chronomètres. Il revint en France après le 9 Thermidor et s'établit dans cette vieille maison du quai de l'Horloge, dont la construction remonte aux Valois et qui est bien connue des Parisiens. Bréguet a perfectionné toutes les branches de son art et donné à la chronométrie française une supériorité incontestable. On ne saurait énumérer ici toutes ses inventions; il faut se borner à rappeler ses pendules astronomiques, ses montres marines, ses chronomètres, ses pendules sympathiques, son compteur astronomique, ses échappements perfectionnés, ses ressorts-timbres, son thermomètre métallique et enfin la construction du mécanisme des télégraphes Chappe. Aussi estimé pour son caractère que pour sa culture scientifique, Bréguet, nommé horloger de la marine en 1807, devint membre du Bureau des longitudes et entra à l'Académie des sciences (section de mécanique) en 1816. Il a rédigé un catalogue très curieux intitulé *Horlogerie pour l'usage civil, chronomètres portatifs, horloges marines et astronomiques et autres instruments d'observation* (Paris, s. d., in-4), et il a recueilli les matériaux d'une *Histoire de l'horlogerie* qui n'a pas été publiée. Brunet lui attribue un *Essai sur la force animale et sur le principe de mouvement volontaire* (Paris, 1811, in-4), que Quérard donne à Gautterot, ami de Bréguet.

Louis Antoine Bréguet, fils du précédent, né en 1776, mort dans sa propriété du Buisson, près Corbeil, en 1858. Il a dirigé la maison commerciale jusqu'en 1833.

Louis-François-Clément Bréguet, né à Paris le 22 déc. 1804, mort à Paris le 27 oct. 1883, fils du précédent. Son père, partisan du système d'éducation naturelle de J.-J. Rousseau, le lui appliqua très durement. Il l'envoya faire son apprentissage d'horloger à Genève (1823-1826) et l'y laissa à peu près dépourvu de tout. De retour en France, presque sans instruction, il suivit assidument, comme externe, les cours de l'Ecole polytechnique. Il s'appliqua de préférence aux mathématiques, à la physique et à la mécanique. Mis en 1833 à la tête de la maison d'horlogerie, il y adjoignit aussitôt un atelier de construction d'instruments appliqués aux sciences physiques, et y réalisa des progrès extraordinaires. C'est ainsi qu'il construisit, pour Arago, un appareil destiné à trancher expérimentalement la question entre les deux systèmes sur la propagation de la lumière, c.-à-d. sur l'émission ou sur l'ondulation; pour Yvon Villarceau un régulateur astronomique; pour M. Bouquet de la Grye un sismographe ; pour M. Fleuriais un chronographe, tous instruments d'une précision merveilleuse. Mais Louis Bréguet doit être, avant tout, considéré comme l'initiateur de la télégraphie électrique en France. C'est lui qui fut chargé d'établir le premier télégraphe électrique sur la ligne du chemin de fer de Rouen ; qui prépara, avec Masson, les travaux de Ruhmkorff, qui inventa le manipulateur et le récepteur à lettres dont l'usage a été universel, le parafoudre des bureaux télégraphiques, l'appareil à mesurer la vitesse d'un projectile en divers points de sa trajectoire, le *coup de poing* servant à enflammer à distance les amorces d'induction ou de tension, etc., etc. Il a encore exécuté le photophone de Graham Bell qui a trouvé chez Bréguet les encouragements et les conseils que celui-ci n'a jamais ménagés aux inventeurs. Louis Bréguet fut nommé membre titulaire du Bureau des longitudes le 26 mars 1862 ; il fut élu membre libre de l'Académie des sciences le 30 mars 1874, et appartint à nombre de sociétés savantes de France et de l'étranger. Son cabinet, rappelant le laboratoire des anciens alchimistes, est célèbre dans le monde scientifique. — Il a écrit : *Télégraphie électrique ; Poste aux lettres électrique, Journaux électriques, suivi d'un aperçu théorique de télégraphie* (Paris, 1849, in-8); *Manuel de télégraphie électrique* (1851, in-12); *Mémoire sur l'induction* (1863, in-8), en collaboration avec A. Masson; *Notice sur les appareils magnéto-électriques et sur leur application à l'explosion des torpilles et des mines en général* (1869, gr. in-8).

Antoine Bréguet, fils du précédent, né à Paris le 26 janv. 1851, mort à Paris le 8 juil. 1882. Après avoir fait d'excellentes études aux lycées Saint-Louis et Bona-

parte, il servit pendant le siège de Paris en 1871 comme lieutenant du génie auxiliaire. Entré à l'Ecole polytechnique en 1872, il était en 1874 sous-directeur dans les ateliers de construction des appareils de précision et des appareils électriques de son père. Il se fit rapidement un nom parmi les électriciens par sa théorie mathématique de la machine de Gramme (1878). Il avait déjà inventé un anémomètre, mû par l'électricité, enregistrant à distance, d'une manière continue, la vitesse du vent, un téléphone à mercure transmettant les vibrations quelconques, indépendant de la résistance de la ligne et ne nécessitant pas de pile. En 1880 il prit en collaboration avec M. Richet la direction de la *Revue scientifique*. Nommé chef de service des installations de l'Exposition de l'électricité (1881), il contribua plus que personne au brillant succès de cette entreprise. Son activité et ses travaux incessants compromirent gravement sa santé. Il mourut subitement à trente ans, d'une hémorragie pulmonaire. Antoine Bréguet a publié : *Théorie de la machine de Gramme* (Paris, 1879, in-8) : *la Machine de Gramme, sa théorie, sa description* (1880, in-12); *Sur le téléphone Bell et le téléphone à ficelle*, dans *Comptes rendus de l'Académie des sciences* (1878, I, 469) ; *Sur un nouveau téléphone à mercure* (ibid., 711), et de nombreux articles scientifiques dans diverses revues. R. S.

BIBL. : 1° *Abraham Louis* : FOURIER, *Eloge de Bréguet*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. VII, 92. — Ch. DUPIN, *Discours sur Bréguet*, 1823, in-4. — ERNOUF, *Histoire de trois ouvriers : François-Richard Lenoir, Abraham-Louis Bréguet, Michel Brézin;* Paris, 1867, in-12. — HAAG, *la France protestante*.

2° *Louis Bréguet : Discours* de MM. JANSSEN et CLOUÉ *aux funérailles de M. Bréguet*, dans *Annuaire des Longitudes* de 1884.

3° *Antoine Bréguet* : H. DESLANDRES, *Antoine Bréguet*, dans *Revue scientifique* du 29 juil. 1882.

BRÉGY *(Brégy-en-Mulcien)*. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz; 629 hab. La seigneurie appartint au XVe et au XVIe siècle à la famille de Gorgias. La terre passa au XVIIIe siècle au marquis de Girardin d'Ermenonville. Il y avait autrefois deux cures, l'une dépendant de l'évêque de Meaux, l'autre de l'abbaye de Rebais. C'est l'église de cette dernière qui était en même temps le siège d'un prieuré, qui seule subsiste encore. Le chœur a des voûtes du XIIe siècle ; celles de la nef sont du XVIe ; l'autel principal est remarquable. Brégy était entouré de murs au moyen âge; il fut assiégé au commencement du XVe siècle par les Anglais. Les ligueurs y furent défaits par les cuirassiers de la garnison de Compiègne en juin 1592. Distillerie de betteraves. C. ST-A.

BREGY (Nicolas de FLECELLES, comte de), diplomate français, né dans les premières années du XVIIe siècle, mort le 22 nov. 1689. Bregy était fils de Jean de Flecelles, président à la chambre des comptes de Paris et de Camille d'Elbène. D'abord conseiller au parlement, puis lieutenant au régiment des gardes françaises et conseiller d'Etat d'épée, il était connu à la fois par ses aventures galantes et par quelques prouesses militaires, quand, au mois d'avril 1644, on l'envoya en Pologne « n'ayant pour but qu'un simple compliment et de témoigner aux majestés de Pologne que la reine a bien volontiers consenti de lever aux saints fonts du baptême l'enfant que Dieu leur donnera ». Après la mort de la reine Cécile-Renée, Bregy repartit pour la Pologne chargé d'une mission autrement importante. Il s'agissait de négocier le mariage du roi de Pologne avec une princesse française. Grâce à sa finesse déliée l'affaire réussit, et l'influence française parut devenir prépondérante à Varsovie par le mariage de Ladislas avec Marie de Gonzague (1645). Bregy resta en Pologne jusqu'à la fin de 1649, y laissant le vicomte *d'Arpajon* (V. ce nom), avec lequel il ne paraît pas avoir vécu en très bonne intelligence. Depuis le mois de mars de 1649, il était désigné pour l'ambassade de Constantinople, mais il n'en prit jamais possession. En revanche, il fut chargé d'une mission en Suède où il passa pour être devenu l'amant de la reine Christine qui le nomma capitaine de ses gardes. A son retour en France il reprit du service dans l'armée, fut nommé maréchal de camp le 1er août 1651, et obtint un régiment de cavalerie le 8 juil. 1652. Lieutenant général des armées du roi le 16 juin 1655, il vit son régiment licencié le 18 avr. 1661. Nous ne savons rien de plus sur les dernières années de sa vie. On a publié sous le nom de Bregy (Petitot, 2e série, LVIII-LIX et Michaud et Poujoulat, 3e série, VIII) des mémoires qui ne sont certainement pas de celui dont nous parlons. Leur auteur déclare en effet, en commençant, qu'il ne faisait que d'entrer dans le monde quand le roi Louis XIII mourut. Or, à cette date, Bregy, déjà âgé, allait être nommé ambassadeur à Varsovie. Louis FARGES.

BIBL. : PINARD, *Chronologie historique militaire*. — Louis FARGES, *Recueil des Instructions aux ambassadeurs de France en Pologne*.

BREGY (Charlotte SAUMAIZE de CHAZAN, comtesse de), écrivain français, femme du précédent, née à Paris en 1619, morte à Paris le 3 avr. 1696. Elle était fille de Jérôme Saumaize, conseiller au parlement de Dijon et de N... Hébert, femme de chambre de la reine Anne d'Autriche, qui la prit pour dame d'honneur. Mariée à quatorze ans au comte de Bregy, elle acquit vite de la réputation par son esprit et aussi par ses galanteries. Mazarin fait allusion dans une de ses lettres à l'influence qu'elle avait sur le maréchal de l'Hôpital. Quoi qu'il en soit, elle était en relations avec les plus grands personnages de son temps, avec Louis XIV, qui lui demandait des vers auxquels il faisait répondre par Quinault, avec les reines d'Angleterre et de Suède, le chancelier Letellier, Hardouin de Péréfixe, avec Mazarin enfin, qu'elle n'abandonna pas dans ses traverses et qui lui écrivait en 1651 : « Je vous remercie des bonnes nouvelles que vous me donnez et de l'affection que vous conservez pour un pauvre persécuté. » Suivant l'usage du temps, elle-même a tracé son portrait : « J'ai, y disait-elle, l'esprit assez propice à bien juger des choses, quoique je n'ai aucun acquis, et je me sais si mal servir du bien d'autrui que mon simple naturel me réussit mieux que les règles de l'art, de sorte qu'il faut que j'en demeure à ce qui s'est trouvé en moi. » Ses *Lettres et Poésies* ont été publiées à Leyde en 1666 (in-12). Louis FARGES.

BIBL. : *Lettres de Mazarin*, p. p. CHÉRUEL. — TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*.

BRÉHAIN-LA-VILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy ; 227 hab.

BRÉHAL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Coutances; 1,450 hab. Ce bourg très commerçant, ch.-l. d'une ancienne baronnie normande, a été complètement détruit par un incendie en 1823 et s'est rapidement relevé de ses ruines. L'église, reconstruite dans le style roman, est surmontée d'une haute flèche flanquée de clochetons.

BRÉHAN-LOUDÉAC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploermel, cant. de Rohan, sur le Lié ; 2,559 hab. Dans l'église on remarque quelques panneaux sculptés, débris d'un ancien jubé. Chapelle Saint-Yves du XVIe siècle.

BREHAN DE PLELO (V. PLELO).

BRÉHAND-MONCONTOUR. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Moncontour, sur un affluent du Gouessant; 1,940 hab. L'église a conservé des arcades et des piliers du XIVe siècle. Chapelle de Saint-Malo (XVe siècle). Minoteries.

BRÉHAT. Ile du littoral français de la Manche, dép. des Côtes-du-Nord, située à l'embouchure du Trieux et séparée du continent par un chenal d'environ 1,700 m. Formée de rochers (syénite et porphyre rouge), hérissés de nombreuses pointes, l'île de Bréhat a un aspect fort pittoresque. Elle est divisée en deux parties reliées entre elles par une étroite chaussée praticable seulement aux piétons. Elle a 5 kil. de long sur 3 de large, compte environ 1,060 hab.

et possède trois havres dont l'un, *Port-Clos*, est accessible aux frégates. La rade de Bréhat, bien abritée, dont les fonds ne s'abaissent pas au-dessous de 5 m. 50, est un bon refuge pour les navires de guerre. Aussi l'île est-elle une place de guerre de 3e classe défendue par plusieurs batteries. Les Anglais et les Français pendant la guerre de Cent ans, les ligueurs et les royaux pendant les guerres religieuses, s'en sont souvent disputé la possession. Les alentours sont parsemés d'îlots, habités, cultivés ou déserts, et de rochers, dont quelques-uns sont découverts et d'autres sous-marins, que l'on nomme les *Héaux de Bréhat;* ils rendent la navigation assez dangereuse pour qu'on ait dû établir un balisage complet, et sur l'un d'eux un phare, dont le feu fixe D. 1er ordre a une altit. de 45 m. et une portée de 18 milles. Sur l'île même on a disposé trois autres phares. L'un, sur la roche du Pan, est un feu fixe rouge C. 4e ordre, à 20m50 d'alt. et de 6 milles de portée. Près du sémaphore, un rocher ébranlé par la mer est soulevé par la marée et retombe alternativement sur le rocher qui le supporte, comme un marteau sur l'enclume. C'est à ce curieux phénomène que l'emplacement doit son nom. Un autre feu analogue a été établi sur le tertre du Rosedo à 27 m. 50 d'alt., il a une portée de 8 milles. Enfin sur le plateau des Roches-Douvres est un feu blanc scintillant à 44 m. d'alt. et d'une portée de 14 milles.

BRÉHAT (Alfred Brezenec, dit Alfred de), littérateur français, né à l'île de Bréhat (Côtes-du-Nord) en 1828, mort à Paris en janv. 1866. Fils d'un marin qui prit une part glorieuse aux guerres de l'Empire, il fit lui-même un assez long séjour aux Indes et parvint, après avoir connu tous les déboires réservés aux inconnus, à conquérir une certaine renommée comme romancier. Parmi ses œuvres, dont on a pu louer à bon droit la moralité et l'intérêt dramatique, nous rappellerons : *Scènes de la vie contemporaine* (1858, in-18); *René de Gavery* (1859, in-18) ; *les Filles du Boër* (1859, in-18) ; *Bras d'acier* (1859, in-18) ; *un Drame à Calcutta* (1861, in-18) ; *les Chauffeurs indiens* (1863, in-18) ; *les Chemins de la vie* (1865, in-18) ; *un mariage d'inclination* (1865, in-18) ; *une Parenté fatale* (1866, in-18) ; *la Sorcière noire* (1866, in-18), précédée d'une étude littéraire de M. Jules Levallois, reproduite aussi en tête d'un autre roman, *la Belle Duchesse* (1873, in-18, etc.). Citons à part les *Aventures d'un petit Parisien* (1867, in-8, ill. par Edmond Morin), souvent réimp., ainsi, d'ailleurs, que les autres livres d'Alfred de Bréhat. M. Tx.

BRÉHÉMONT. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. d'Azay-le-Rideau; 1,563 hab.

BRÉHÉVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Damvillers; 791 hab.

BREHM (Christian-Ludwig), ornithologiste allemand, né à Schönau, près de Gotha, le 24 janv. 1787, mort à Neustadt sur l'Orla le 23 juin 1864. C'est l'un des fondateurs de la science ornithologique en Allemagne. Il a réuni une collection d'oiseaux européens, comprenant les espèces à tous les âges et sous toutes les livrées, avec les anomalies qui peuvent se présenter. De plus, il ne s'est pas borné à publier des ouvrages scientifiques, il en a publié de populaires. Voici les titres des plus importants : *Beiträge zur Vogelkunde* (Neustadt, 1821-22, 3 vol.) ; *Lehrbuch der Naturgeschichte aller europäischen Vögel* (Iéna, 1823-24, 2 vol.); *Ornis* (Iéna, 1824-27, 3 livr.), revue fondée par lui; *Handb. der Naturgesch. aller Vögel Deutschlands* (Ilmenau, 1831); *Monographie der Papageien* (Iéna, 1842-55, 14 livr.); *Der Vogelfang* (Leipzig, 1836; Weimar, 1855); *Die Kunst, Vögel als Bälge zu bereiten, auszustopfen* etc. (Weimar, 1842; 2e éd., 1860); *Wartung, Pflege... der Kanarienvögel, Sprosser u. Nachtigallen* (Weimar, 1855; 3e éd., 1871); *Naturgesch. u. Zucht der Tauben* (Weimar, 1857). Dr L. Hn.

BREHM (Alfred-Edmund), naturaliste allemand, fils du précédent, né à Renthendorf le 2 févr. 1829, mort à Renthendorf le 11 févr. 1884. Il s'appliqua de bonne heure aux sciences naturelles. Il fit de 1847 à 1852 un voyage scientifique dans le N.-E. de l'Afrique, étudia ensuite à Iéna et à Vienne, se rendit en Espagne en 1856, passa à Leipzig en 1858, visita la Norvège et la Laponie en 1860, enfin accompagna le duc Ernest de Cobourg-Gotha dans le pays des Bogos. Brehm fut appelé en 1863 à la direction du jardin zoologique de Hambourg, créa en 1867 l'aquarium de Berlin et le dirigea jusqu'en 1875 ; il entreprit en 1877, avec Finsch et avec le comte Waldburg, une excursion dans la Sibérie occidentale et le N.-O. du Turkestan, accompagna en 1878 le prince-héritier Rodolphe d'Autriche dans un voyage dans les régions danubiennes et en 1879 en Espagne. C'est peu après un voyage dans l'Amérique du Nord, où il avait fait des conférences, qu'il mourut. — On lui doit : *Reiseskizzen aus Nord-Ostafrika* (Iéna, 1855) ; *Ergebnisse einer Reise nach Habesch* (Hambourg, 1863); *Illustrirtes Thierleben* (Hildburghausen, 1863-1869, 6 vol.; 2e éd., Leipzig, 1878-80, 10 vol.; nouv. édit. avec grav. en coul., 1881-1883, 10 vol.; trad. en franç. sous ce titre : *les Merveilles de la nature*, 1869-1885, 9 vol.), son chef d'œuvre ; — avec Rossmässler : *Die Thiere des Waldes* (Leipzig, 1866-67, 2 vol.), et avec d'autres savants : *Gefangene Vögel*, etc. (Leipzig, 1872-76, 2 vol.). On lui doit aussi le texte d'un vol. sur le *Nil*, accompagnant les aquarelles de Ch. Werner (Paris, 1882, in-4). Dr L. Hn.

BREHMIA. Genre de plantes de la famille des Loganiacées, tribu des Strychnées, établi par Harvey, dans *Hook. Journ.*, 1842, p. 25. Ses représentants sont des arbres ou des arbrisseaux du continent africain, et de Madagascar, à feuilles opposées et stipulées, à fleurs disposées en corymbes terminaux. Ces fleurs sont gamopétales et pentamères, avec cinq étamines et un ovaire uniloculaire, pourvu d'un placenta central sur lequel sont insérés de nombreux ovules. Le fruit renferme, sous une écorce très dure, une pulpe abondante au milieu de laquelle sont plongées de nombreuses graines albuminées. L'espèce type, *B. spinosa* Lamk, est remarquable par ses rameaux qui sont terminés en épines. Ses fruits sont comestibles. Ed. Lef.

BREIDFJŒRD (Sigurd-Eiriksson), poète islandais distingué, né le 4 mars 1798, mort le 21 juil. 1847. Il fut tonnelier à Copenhague; de là il fit en Grœnland un voyage dont il a donné la relation (Copenhague, 1836), puis il retourna en Islande (1834). Parmi ses vingt-cinq *Rimes* ou ballades, qui sont remarquables par la poésie et par la pureté du style, quinze ont été imprimées, notamment celles sur la *Bataille de Svoldr* (Copenhague, 1833 ; 2e édit., Reykjavik, 1880) ; sur *Numa Pompilius* (Videyjar Klaustri, 1835), et sur *Viglund* (Copenhague, 1837). Il publia en outre trois recueils de *Petites poésies* (1836, 1839 et 1862). On lui doit aussi des chansons, entre autres celles des *Bateliers*, des épîtres et une relation rimée de son voyage à Copenhague. B-s.

Bibl. : Jon Borgfirdingur, *Stutt æfiminning Sigurdar Breidfjardar, skálds ;* Reykjavik, 1878, in-8, 60 p.

BRÉIDINE. Substance cristalline extraite par Baup de la résine de l'arbre à brai. Elle cristallise dans l'eau en prismes rhomboïdaux, transparents, terminés par une pyramide surbaissée à quatre pans, avec une inclinaison des faces du prisme de 78°. Elle est soluble dans 270 p. d'eau à 10°, plus soluble à chaud, soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'éther. Les cristaux, sans doute hydratés, deviennent opaques à chaud ; ils fondent un peu au-dessus de 100°, puis se subliment sans décomposition à une température plus élevée, en répandant des vapeurs aromatiques, qui irritent la gorge (Baup, *An. Ch. et Ph.*, t. XXXI, 108 [3]). Ed. B.

BREIGE (Pêche) (V. Brège).

BREIL. Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes,

arr. de Nice, à l'entrée des gorges de la Roya et au pied du rocher qui supporte la vieille tour de *la Crivella*; 2,565 hab. Ancienne place forte, importante à cause de sa situation stratégique, souvent prise et reprise pendant les guerres du moyen âge; en 1748 encore, Breil soutint un siège glorieux contre l'armée espagnole de don Philippe. Pont de trois arches sur la Roya.

BREIL. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Noyant; 621 hab. Jolie église du XIIe siècle avec clocher du XIIIe siècle.

BREIL (Le). Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Montfort; 1,658 hab. — Fabrique de toiles grossières; blanchisseries. Sur le territoire de la commune est la fontaine intermittente de la Healerie.

BREILLE (La). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. N.-E. de Saumur; 546 hab.

BREILLY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Picquigny; 469 hab.

BRÉINE. Suivant Baup, la résine de l'arbre à brai, l'*arbol-a-brea*, qui nous arrive des îles Philippines, où elle sert à Manille pour calfater les bateaux, renferme quatre substances cristallisables : l'amyrine, la bréidine, la bryoïdine et la bréine. Cristallisée lentement d'une solution alcoolique, elle est en cristaux rhomboïdaux, transparents, terminés par un biseau dont l'angle du sommet est d'environ 80°; par un refroidissement rapide, ces cristaux deviennent aiguillés. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans 70 p. d'alcool à 85°, à la température de 20° ; elle est plus soluble dans l'alcool absolu, davantage encore dans l'éther. C'est un corps neutre qui fond à 187° en un liquide incolore et transparent (Baup, *Journ. de Pharm. et de Ch.*, 1851, t. XX, 321). Ed. B.

BREISLAK (Scipione), célèbre géologue d'origine allemande, né à Rome en 1748, mort à Milan le 15 févr. 1826. Il fut professeur de physique à Raguse et au Collège Nazareno de Rome, puis dans un voyage à Naples et en France entra en relation avec Cuvier, Fourcroy et Chaptal, dirigea à son retour une fabrique d'alun près de Naples et se livra à des recherches géologiques importantes, surtout à Pouzzoles et à Solfatara. Plus tard, il enseigna la physique à l'Ecole militaire de Naples, puis se retira à Rome et lorsque les événements politiques l'en chassèrent, à Paris, jusqu'au jour où Napoléon Ier le nomma inspecteur de la fabrication des poudres et salpêtres du royaume d'Italie. — Principaux ouvrages : *Topografia fisica della Campania* (Florence, 1798); *Viaggi nella Campania;* trad. en fr., sur le manuscrit italien, par de Pommereul (Paris, 1801, 2 vol.; trad. all., Leipzig, 1802, 2 vol.); *Introduzione alla geologia* (Milan, 1811, 2 vol.; *Istituzioni geologiche;* trad. en fr., sur le manuscrit italien, par Campmas (Milan, 1818-1819, 3 vol.; trad. all., Brunswick, 1819-21, 3 vol.); *Descrizione geol. della Lombardia* (Milan, 1822). Dr L. Hn.

BREISLAKITE (V. Pyroxène).

BREISSAND (Joseph, baron), général français, né à Sisteron (Basses-Alpes) le 2 avr. 1770, mort à Dantzig le 2 déc. 1813. Il entra au service en 1786 et fit partie de l'armée d'Italie à partir de 1792. A Pérouse (Italie), où il commandait en 1798, une collision sanglante éclata entre les habitants, à la suite de dissentiments politiques; Breissand s'interposa entre les combattants, et grâce à son énergie et à son sang-froid, il réussit à empêcher de plus grands malheurs. Il se distingua encore en 1805 dans la défense de Pardenone (Italie), où l'archiduc Jean vint l'assiéger avec des forces très supérieures. Après avoir fait les campagnes d'Espagne et de Russie, il prit part en 1813 à la défense de Dantzig. Il fut blessé mortellement dans une sortie qu'il commandait.

BREITENFELD. Village d'Allemagne, royaume de Saxe, à 6 kil. N. de Leipzig, dont le nom rappelle deux grandes batailles de la guerre de Trente ans. Dans la première, livrée le 17 sept. 1631, Gustave-Adolphe défit Tilly. L'armée suédoise et saxonne comptait environ 47,000 hommes; l'armée catholique 40,000, elle couvrait Leipzig. Les Suédois s'étaient mis en bataille à côté des Saxons qu'ils avaient à leur gauche; ceux-ci se débandèrent au choc ; mais l'autre aile suédoise ayant repoussé les cavaliers de Pappenheim, Gustave Adolphe prit en flanc les Impériaux qui poursuivaient les Saxons; ses cavaliers entremêlés de mousquetaires en firent un grand carnage : 12,000 hommes de l'armée impériale périrent; 26 canons, 90 drapeaux furent pris. L'effet moral fut immense, car cette armée passait pour invincible. — La seconde bataille de Breitenfeld fut gagnée le 2 nov. 1642 par Torstenson sur l'armée impériale et saxonne commandée par Piccolomini et l'archiduc Léopold. Il l'emporta, grâce à sa cavalerie ; ses pertes furent de 4,000 hommes hors de combat ; celles de ses adversaires de 15,000, plus 5,000 prisonniers, 46 canons, 191 bannières, tous leurs bagages. Le résultat fut la prise de Leipzig et l'occupation de la Saxe par les Suédois. A.-M. B.

BREITHAUPT (Joachim-Justus), théologien luthérien, né à Nordheim en février 1658, mort à Kloster Bergen le 16 mars 1732. Il fit ses études à Helmstädt et à Kiel, passa quelque temps à Francfort chez *Spener* (V. ce nom), qui exerça sur lui une influence durable. Après avoir occupé divers postes de professeur et de pasteur, il fut appelé, en 1691, comme professeur de théologie et directeur du séminaire théologique de l'Université de Halle, nouvellement créée, et y resta pendant trois ans le seul représentant de la faculté de théologie. Lorsqu'on lui eut adjoint Paul Anton et A.-H. *Francke* (V. ce nom), ces trois hommes distingués, animés de la même foi ardente, élevèrent leur école à une grande hauteur ; elle devint la pépinière d'où sortirent les nombreux pasteurs qui répandirent le piétisme dans toute l'Allemagne. Breithaupt remit surtout en honneur l'étude scientifique et pratique de l'Ecriture sainte, fort négligée par l'orthodoxie régnante. En 1705, il joignit à ses fonctions de professeur celles de surintendant général du duché de Magdebourg, qui finirent par l'absorber entièrement. Il s'appliqua particulièrement à relever les écoles et son caractère bienveillant, sa vie austère surent lui concilier partout l'affection et le respect. Il a été l'un des plus nobles représentants du piétisme. Il a publié de nombreux sermons et dissertations théologiques et une dogmatique biblique : *Institutiones theologicæ* (Halle, 1694, 2 vol., complétée en 1700 par un 3e volume) ; *Institutiones theologiæ moralis*. Sa vie a été écrite par Gotth.-Aug. Francke (Halle, 1736, in-fol.). Ch. Pfender.

BREITHAUPT (Johann-August-Friedrich), célèbre minéralogiste allemand, né à Probstzella, près Saalfeld, le 18 mai 1791, mort à Freiberg le 22 sept. 1873. Elève de Werner à Freiberg, il fut nommé, en 1813, inspecteur des collections académiques et professeur adjoint à l'Académie des mines, en 1827 professeur titulaire d'oryctognosie. On lui doit : *Ueber die Echtheit der Krystalle* (Freiberg, 1816) ; *Vollständige Charakteristik des Mineralsystems* (Freiberg, 1820 ; 3e éd., Dresde, 1832); *Die Bergstadt Freiberg* (Freiberg, 1825 ; 2e éd., 1847); *Ubersicht des Mineralsystems* (Dresde, 1830); *Die Paragenesis der Mineralien* (Freiberg, 1849); *Mineralog. Studien* (Leipzig, 1866); enfin, son chef-d'œuvre, *Vollständiges Handbuch der Mineralogie* (Dresde, 1836-47, 3 vol.). Dr L. Hn.

BREITHAUPTITE. Antimoniure de nickel. NiSb., hexagonale, isomorphe avec la nickéline. Densité 7,5. Ce minéral, d'un rouge de cuivre, est un des minerais autrefois exploités pour l'extraction du nickel.

BREITHORN. Nom de plusieurs sommets des Alpes suisses :

1° Le Breithorn du canton de Berne, district d'Interlaken, avec d'énormes glaciers, se trouve au S.-O. de la Jungfrau, entre le Grosshorn et le Tschingelhorn, dans la vallée de Lauterbrunnen, sur la frontière du Valais. Alt. : 3,784 m.

2° Les deux Breithorn du canton de Valais sont séparés l'un de l'autre par la vallée du Rhône. Tous deux se trouvent au district de Visp (Viége en français). Celui de la rive droite ou rive nord, avec de grands glaciers, se dresse entre le Nershorn et le fond de la vallée de la Lonza. Alt. : 3,820 m.

3° Le plus élevé, et le plus intéressant, appelé aussi le *Petit-Cervin*, présentant quatre dents rocheuses, se trouve au fond de la vallée de Saint-Nicolas, sur la rive S. du Rhône, à l'O. du mont Rose et à l'E. du Grand-Cervin. Alt. : 4,171 m. Ch. RUMELIN.

BREITINGER (Johann-Jakob), critique allemand, né à Zurich le 1er mars 1701, mort à Zurich le 15 déc. 1776. Sa vie se passa presque toute entière dans sa ville natale; il étudia la théologie, et fut ensuite professeur d'hébreu (1731) et de grec (1745) au Gymnase; il devint enfin chanoine de la cathédrale. Il se fit d'abord connaître dans le monde savant par une dissertation philologique sur le poète satirique Perse : *Diatribe in versus obscurissimos a Persio Sat. I. citatos* (Zurich, 1723), et par une édition de la bible des Septante. Il collabora au *Thesaurus scriptorum historiæ Helvetiæ*, et publia un grand nombre d'opuscules sur les antiquités de la Suisse. Mais l'ouvrage qui a fait vivre son nom est sa *Kritische Dichtkunst* (Zurich, 1740, 2 vol.), qu'il opposa à la poétique de Gottsched, et qui devint le manifeste de l'Ecole suisse (V. ALLEMAGNE [Littérature], sixième période). Breitinger fut, avec Bodmer, le chef de cette école, à laquelle il gagna des partisans, moins encore par son talent d'écrivain ou d'orateur que par la générosité de son caractère ; il fut le premier protecteur du poète Haller. A. B.

BREITKOPF (Johann-Gottlob-Immanuel), imprimeur et libraire allemand, né le 23 nov. 1719 à Leipzig, mort dans cette ville le 29 janv. 1794. Son père, *Bernhard-Christoph* (né à Klausthal en 1695, mort à Leipzig en 1777), fut le premier fondeur en caractères, typographe et libraire de ce nom. Lui-même fut mis à la tête de l'imprimerie paternelle en 1745, et dès lors il s'attacha à y apporter de notables perfectionnements. Il embellit l'aspect anguleux des lettres allemandes, améliora l'alliage pour la fonte typographique ; remit en pratique (1754), d'après un système personnel, l'impression de la musique en caractères mobiles, inventée au XVIe siècle par Petrucci da *Fossombrone* (V. ce nom) ; appliqua ensuite les caractères mobiles à l'impression des cartes géographiques (1777), et mobilisa les types chinois (1789). Il fut, sous tous les rapports, le restaurateur du bon goût dans la typographie allemande. On lui doit plusieurs travaux estimables : *Ueber die Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst* (1779, in-4 ; une histoire détaillée des origines de l'imprimerie qui y est annoncée ne vit jamais le jour) ; *Versuch, den Ursprung der Spielkarten, die Einführung des Leinenpapiers und den Anfang der Holzschmiedekunst in Europa zu erforschen* (1784, in-4, avec pl.), qui offre surtout le premier travail sérieux sur les *Cartes à jouer* (V. ce mot), dont l'origine indienne fut pressentie par l'auteur, même sans l'appui des documents positifs trouvés de nos jours ; une seconde partie de cet ouvrage, consacrée à l'histoire de la calligraphie et de la miniature, fut publiée d'après ses papiers par Koch (*Beiträge ;* 1801) ; *Ueber die Bibliographie und Bibliophilie* (1793), opuscule intéressant pour l'histoire du livre. Très bon musicien, il contribua puissamment à la diffusion de cet art en Europe par la fondation d'un important commerce d'œuvres musicales, et c'est lui-même qui mit en musique les premières poésies de Gœthe. — Son fils, *Christoph-Gottlob* (né en 1750, mort en 1800), donna encore plus d'extension à la maison paternelle, et fut le dernier imprimeur-éditeur de ce nom. Ses établissements passèrent entre les mains de son associé Gottfried-Christoph Härtel. G. PAWLOWSKI.

BIBL. : HAUSIUS, *Biographie J.-G.-E B's ;* Leipzig, 1794. — *Allgemeine Deutsche Biographie*, 1875 (art. du Dr O. Hase). — BIGMORE et WYMAN, *Bibliography of printing*, 1880.

BREITKOPF et HÄRTEL. Célèbre maison d'édition musicale à Leipzig, fondée par *Jean-Gottlob-Emmanuel* Breitkopf (V. ci-dessus), qui donna de suite à l'entreprise un éclat et une importance exceptionnels. Son fils, *Christoph-Gottlob*, s'associa son ami Gottfried-Christophe Härtel (1763-1827) ; ils fondèrent en 1798 l'*Allgemeine musikalische Zeitung*, le premier journal de musique important et durable, et joignirent à leur entreprise une manufacture de pianos. La maison fut gérée de 1827 à 1837 par Florent Härtel et passa aux mains des deux fils de Gottfried-Christophe, MM. Hermann Härtel (1803-1875) et Raymond Härtel. Elle est actuellement dirigée par MM. W. et O. Hase, leurs neveux, et continue à tenir le premier rang dans l'imprimerie et la librairie musicales allemandes. Le nombre des œuvres publiées dépasse seize mille et comprend des éditions modèles des œuvres complètes des grands maîtres, ainsi qu'un fonds considérable d'ouvrages de littérature musicale. M. BR.

BREKCHE. Ville de la région comprise entre Cherchel et Ténès (Algérie), qui était assez importante au moyen âge. Elle est désignée par les cartes marines de ce temps ainsi que par Marmol, soit sous le nom de Brekche, soit sous la forme Bresk. Ibn-Khaldoun nous apprend qu'elle soutint de longs sièges contre les sultans de Tlemcen et fut indépendante pendant une vingtaine d'années ; au XVe siècle elle fut à la fois un petit port de commerce et un repaire de pirates ; au commencement du XVIe siècle, les Espagnols s'en emparèrent une nuit par surprise et la détruisirent. On voit encore quelques ruines considérables et une poterne intacte ainsi qu'une partie de l'enceinte irrégulière, sur le plateau de *Sidi Brahim el Akhrouas*, qui domine une petite baie assez bien abritée. C'est aussi l'emplacement d'une ville romaine dont il y a quelques vestiges, *Gunugu*. Le centre moderne le plus voisin est celui de Gouraya à 3 kil. environ à l'E. E. CAT.

BREKELENKAMP (Quirin-Gerritsz van), peintre de genre hollandais, né à Zwammerdam, on ignore dans quelle année, mort en 1668 à Leyde, où il travailla de 1648 à 1668. On croit qu'il fut élève de Gérard Dou ; mais il montre un sens très personnel dans ses tableaux, où il a généralement représenté des gens de condition modeste, des artisans, de petits bourgeois, occupés à leurs travaux, causant entre eux ou prenant un frugal repas. Son coloris est à la fois sobre et harmonieux et ses compositions très expressives dénotent une observation attentive de la nature. A côté d'artistes comme Ter Borch, Metsu, Vermeer, qui ont retracé les mœurs de la société élégante, ou des peintres de la vie rustique et des cabarets, tels que les Steen, les Ostade, etc., Brekelenkam a mérité une place à part à cause de la sincérité et de l'originalité de son talent. E. M.

BRELAN (Jeu). Le brelan est un jeu de cartes d'origine française et un des plus anciens que l'on connaisse avec la *bataille* (V. ce mot). D'après certains auteurs il daterait du XIIIe siècle ; aux XIVe, XVe et XVIe siècles il en est question, mais ce n'est qu'au XVIIe siècle, sous le règne de Louis XIV, qu'il atteignit l'apogée de sa vogue. On le jouait à cette époque avec fureur, à la cour comme à la ville, et Mme de Sévigné s'écriait : « Quelle folie de perdre tant d'argent à ce chien de brelan » ! Des maisons spéciales s'étaient créées où on jouait le brelan, et avaient pris le nom du jeu. « Je ne m'étonne pas qu'il y ait des *brelans* publics, écrivait La Bruyère, comme autant de pièges tendus à l'avarice des hommes, comme des gouffres où l'argent des particuliers tombe et se précipite sans retour. » Cette passion effrénée pour le brelan, qui avait envahi toutes les classes de la société, força Louis XIV à le prohiber et à poursuivre les joueurs de brelan. C'est de cette interdiction qu'est venu le jeu de la *bouillotte*

(V. ce mot), qui n'est qu'un dérivé du brelan. Le brelan se joue à deux, trois, quatre et cinq joueurs, à chacun desquels on distribue, une par une, trois cartes d'un jeu de piquet. Les règles du jeu sont à peu près les mêmes que celles de la bouillotte, sauf quelques légères modifications. Lorsque les cartes ont été distribuées chacun des joueurs regarde dans son jeu, et s'il possède un brelan c.-à-d. trois cartes de la même valeur, comme trois as, trois rois, trois dix, trois neuf, trois sept, etc., il le déclare. Celui des joueurs qui a le brelan de l'ordre le plus élevé gagne la partie. Ils se succèdent dans l'ordre suivant : le *brelan de valets* ou *brelan favori* qui l'emporte sur tous les autres et gagne tous les enjeux; le *brelan carré*, ormé de la carte qui retourne, que l'on ajoute aux trois autres de la même valeur; les brelans de rois, de dames, d'as, de dix, de neuf, de huit, de sept; le *brelan mistigri*, formé de la dame de trèfle et de deux cartes de la même valeur; le *brelan de Saint-James*, quand le valet de trèfle se trouve avec deux cartes de la même valeur. Si aucun brelan ne se trouve entre les mains des joueurs, chacun d'eux, en commençant par celui qui est à la droite du donneur, cherche à en former un en échangeant une des cartes de son jeu contre une de celles qui sont restées sur le tapis. Quelquefois, afin de donner plus d'intérêt à la partie, on convient de prendre, avant la donne, un certain nombre de jetons et de faire payer les brelans d'entrée et les brelans joués. Dans ce cas le joueur qui a le brelan favori d'emblée reçoit trois jetons de chacun des autres joueurs, et celui qui a l'autre brelan d'emblée en reçoit deux. Si aucun joueur n'a de brelan d'emblée on en forme en prenant une carte comme nous l'avons dit plus haut.

Le brelan, c.-à-d. trois cartes semblables, entre dans de nombreuses combinaisons de jeux tant anciens que nouveaux, tels que le *hoc*, le *commerce*, l'*ambigu*, la *bouillotte*, le *trente-et-un*, le *poker*, etc. (V. ces mots).

L.-F. PHARAON.

BRELAY (Pierre-Eugène-Emile), homme politique français, né à Puyraveau le 7 déc. 1817. Commandant de la garde nationale en 1848, et candidat, sans succès, à l'Assemblée constituante, il protesta contre le coup d'Etat de 1851 et rentra dans la vie privée. Adjoint au maire du IIe arrondissement de Paris (5 sept. 1870), il échoua aux élections du 8 févr. 1871 pour l'Assemblée nationale à laquelle il fut envoyé le 2 juil. suivant par le dép. de la Seine. Elu à la Chambre des députés le 20 févr. 1876 par le IIe arrondissement de Paris, réélu le 14 oct. 1877, le 21 août 1881 et le 18 oct. 1885, il a toujours siégé à l'extrême gauche.

BRELÈS. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Ploudalmézeau ; 921 hab.

BRÉLÉVENEZ. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Lannion ; 1,738 hab.

BRELIDY. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Pontrieux ; 712 hab.

BRELIN (Nicolas), facteur d'instruments, né en Suède, à Grum (Vermeland) en 1690, mort à Volstadt près de Carlstadt le 5 juil. 1753. Il étudia la jurisprudence à l'Université d'Upsal, puis fut notaire à Carlstadt, s'engagea comme soldat dans l'armée prussienne, déserta, voyagea en Italie et s'y fit luthier. Après divers séjours en France, en Lorraine, en Hollande, il apprit la théologie protestante. Ce ne fut cependant qu'à la suite de nouveaux voyages et d'un naufrage où il faillit périr qu'il se fixa en Suède comme pasteur à Volstadt. Dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Stockholm*, dont il faisait partie, on trouve trois dissertations de lui (années 1739, 1757, 1760) ; les deux dernières n'ont été insérées qu'après sa mort. La première et la deuxième traitent « de la manière d'ajouter à la bonté des clavecins » *(At oeka Clawers och Cymbalers godhet);* dans la troisième, Brelin étudie les altérations que le froid produit dans les clavecins et autres instruments. Brelin proposait deux perfectionnements pour les clavecins, le remplacement des plumes de corbeau des sautereaux par de petits ressorts, et l'uniformité de hauteur des points d'attache des cordes, disposées de manière à ne toucher que légèrement le chevalet. Il peut être considéré comme un des premiers inventeurs du piano avec Cristofori et Marius. A. E.

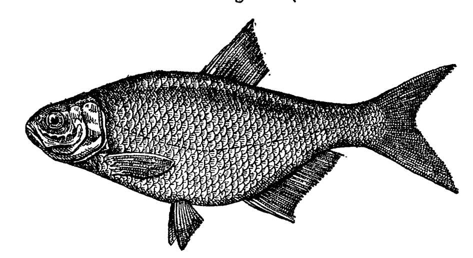
BIBL. : FÉTIS, *Biographie univers. des musiciens.*

BRELOQUE (Art milit.) (V. BERLOQUE).

BRELOUX. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, 1er cant. de Saint-Maixent ; 2,286 hab. Sur la Sèvre Niortaise. Distilleries de betteraves. Sur le territoire de la commune, se trouve La Crèche, station de la ligne de chemin de fer de Poitiers à La Rochelle, près de laquelle la ligne franchit sur un beau viaduc la vallée des Cletz. G. R.

BRÈME. I. ICHTYOLOGIE. — Nom vulgaire d'un groupe de Poissons osseux *(Téléostéens)*, de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Cyprinidæ*, constituant le genre *Abramis*, ainsi caractérisé : corps haut et comprimé, revêtu d'écailles assez grandes, ventre tranchant entre les ventrales et l'anus, celui-ci dépourvu d'écailles ; dorsale petite, sans rayons épineux ; anale longue ; bouche sans barbillons, petite, protractile, à mâchoire inférieure plus courte que la supérieure ; dents pharyngiennes sur un seul rang, comprimées, courbées en avant et faiblement crochues, tronquées en arrière à leur pointe terminale.

On compte en Europe un assez grand nombre de formes. Le nord de l'Asie et les Etats-Unis en possèdent qui sont spéciales à ces régions. Parmi les formes communes, nous citerons la Brème vulgaire (*Abramis brama* Auct.



Brème commune (*Abramis brama* Auct.).

des auteurs). Ce Poisson qui peut atteindre une longueur de 80 centim. et un poids de 5 à 8 kilogr., a le corps ovalaire, comprimé latéralement, la tête assez petite, relativement au volume du corps, présente un museau obtus, une bouche protractile peu fendue, à mâchoire inférieure, plus courte que la supérieure ; l'œil est grand, la fente des ouïes large, la nageoire dorsale compte douze rayons, la caudale est fourchue, son dos est d'un brun noirâtre, les flancs sont d'un gris d'acier, le ventre argenté, teinté de rose pâle, et légèrement pointillé de noir, les nageoires sont bleuâtres.

Commune dans toute l'Europe et spéciale aux eaux douces, la Brème ne se rencontre pas au sud des Alpes ; elle fait, paraît-il, complètement défaut dans les eaux de la Savoie et des Alpes-Maritimes.

Les Brèmes, habituellement réunies en troupes, se tiennent de préférence dans les rivières à fond vaseux ; elles se nourrissent de vers, de larves d'insectes et de petits mollusques. La ponte a lieu au printemps et le plus habituellement la nuit ; au moment du frai, les écailles des mâles présentent de petits boutons qui disparaissent ensuite. La chair de la Brème est blanche, assez délicate. Autrefois, vers le XVe siècle, elle figurait dans les repas les plus somptueux ; aujourd'hui elle est peu estimée comme aliment. ROCHBR.

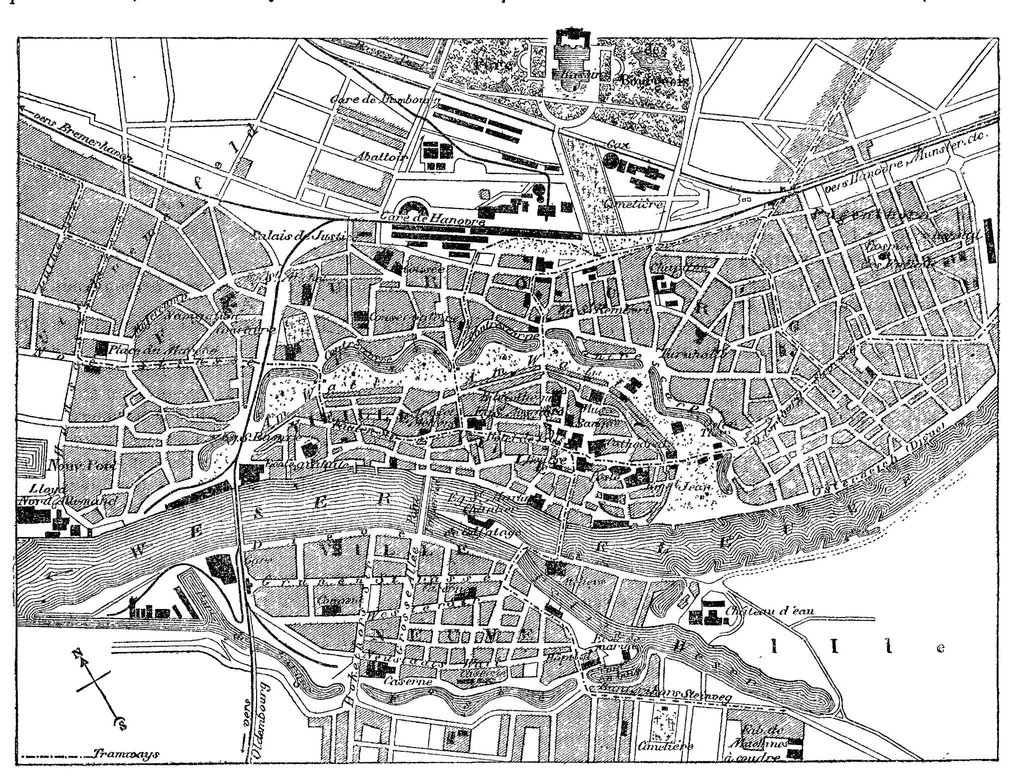
II. PÊCHE. — La brème se pêche comme la carpe et la tanche dans les eaux tranquilles et profondes ; dans les courants elle reste près des berges et on la chercherait inutilement en pleine eau. Pour les prendre à la ligne, il faut les chercher, dans les villes, près d'un égout, près

des piles d'un pont ou dans un port à fond vaseux ; en pleine campagne on les trouvera dans les baies, mais toujours dans huit ou dix pieds d'eau presque sans courant. Elle mord rarement au milieu du jour pendant l'été, à moins qu'il ne fasse du vent ou qu'il ne tombe une pluie chaude. La pêche de la brème exige une ligne solide, car elle se débat fortement dès qu'elle sent l'hameçon ; on se sert de cannes à moulinet et on doit la fatiguer longtemps avant de la mettre à terre. La ligne doit être faite de plusieurs brins de crins tordus ensemble, ou de soie de Chine imperméable ; elle doit avoir 6 à 7 m. de longueur, d'abord pour le jeu du moulinet, ensuite parce qu'on est souvent obligé de pêcher à une grande profondeur. La flotte doit être formée d'un fort tuyau de plume avec trois ou quatre petits grains de plomb n° 4 placés à 30 cent. au-dessus de l'hameçon qui doit presque toucher le fond. Les appâts que l'on doit employer sont l'asticot, le ver rouge, le ver à queue et le blé cuit. Le ver rouge doit être employé de préférence en juin ; en juillet et août le meilleur appât est le blé cuit. Lorsqu'on pêche la brème, que ce soit au filet ou à la ligne, il faut observer le plus grand silence, car ce poisson redoute tellement le bruit que le moindre son le met en fuite. Block raconte qu'en Suède on a remarqué que le son d'une cloche suffisait pour faire déserter des bandes de brèmes, et il ajoute que dans les villages situés sur le bord des lacs et dont les habitants sont en partie pêcheurs, on s'abstient de sonner les cloches pendant le temps du frai, même les jours de fête, et que, quand on les pêche au filet, on les fait se jeter dans les mailles en jouant du tambour. On assure que pendant les grands froids de l'hiver, si l'on fait un trou dans la glace, les brèmes y viennent respirer en si grand nombre qu'on peut les prendre en quantité à l'aide d'une trouble. Ce poisson se prend également aux lignes de nuit que l'on tend pour les anguilles et aux jeux amorcés avec des vers rouges ou des vers à queue. Il faut ferrer la brème au plus petit mouvement que fait la flotte, car sa morsure est toujours légère. L.-F. P.

III. Art culinaire. — La brème a une chair blanche et d'assez bon goût lorsqu'elle a été prise dans une eau courante ou à fond solide ; mais comme elle fréquente le plus souvent les fonds vaseux, elle y contracte une chair flasque et un goût désagréable. On la débarrasse en partie de cette odeur de vase en la plaçant pendant quelques jours dans une eau courante et claire ou bien encore, selon certains cuisiniers, en lui faisant avaler un demi-verre de vinaigre. Elle s'accommode comme la carpe, au court-bouillon ou marinée. L.-F. P.

Bibl. : Ichtyologie. — Gunther, *Cat. Fishes, Brit. Mus.* — Sauvage, dans *Brehm, Poissons*.

BRÊME (en all. *Bremen*). Ville libre d'Allemagne, une des trois villes hanséatiques restées autonomes. Elle est située sur les deux rives du Weser, à 74 kil. de la mer, entre la prov. prussienne de Hanovre et le duché d'Oldenbourg. Son territoire de 256 kil. q. comprend trois parties séparées ; la première autour de la ville ; la seconde au N. avec la ville de Vegesack ; la troisième à l'embouchure de l'Oder avec *Bremerhaven* (V. ce nom).



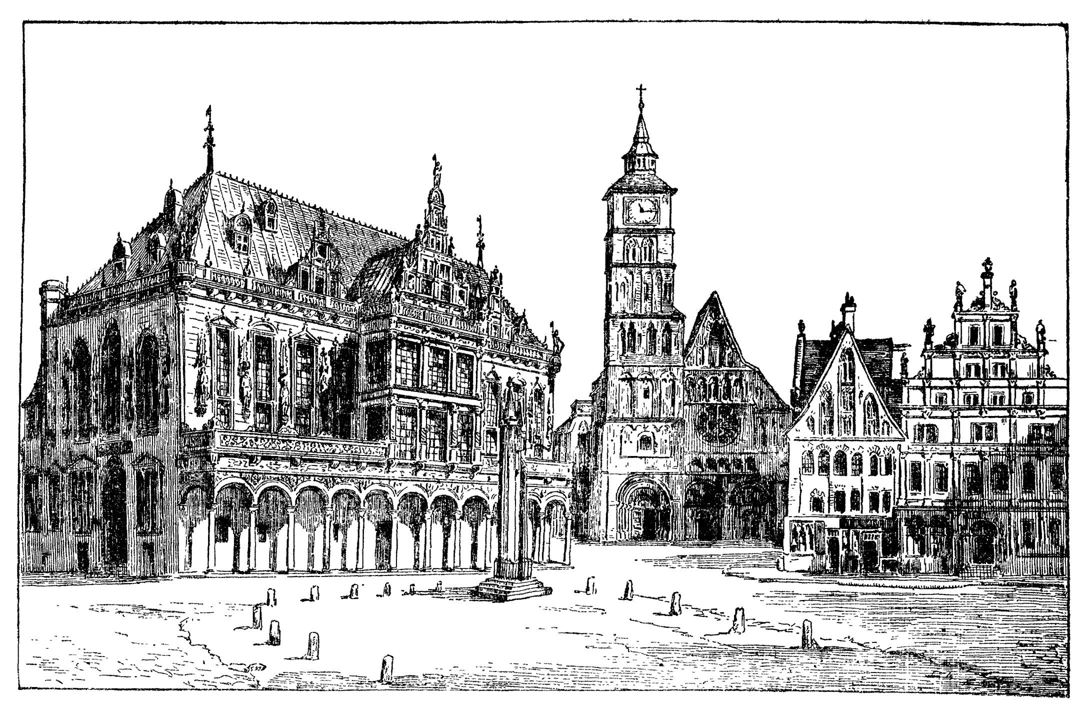
Echelle du 30.000e

Plan de la ville de Brême.

L'ensemble avait, au 1er déc. 1885, 166,392 hab. dont 118,615 pour la ville de Brême ; un quart de cette population est formé d'étrangers, la plupart allemands. Les Brêmois sont protestants dans la proportion de 98 %. La portion rurale cultive 7,600 hect. de champs et jardins et 13,500 de prés. La constitution est démocratique modérée ; la municipalité, formée de 150 représentants des diverses classes, administre de concert avec un Sénat de 16 membres inamovibles, qu'elle élit. Pour la justice la juridiction supérieure est le tribunal hanséatique de Hambourg. Jusqu'à la loi du 31 mars 1885, Brême restait en dehors du Zollverein, et par suite isolée de l'Allemagne au point de vue douanier ; à partir du 1er oct. 1888 la franchise de son port a pris fin ; le budget de l'Etat de

Brême atteint (1883) environ 16,500,000 francs; la dette environ 100 millions. Les couleurs nationales sont celles de la Hanse, blanc et rouge.

La ville de Brême, chef-lieu de l'Etat dont nous venons de parler, est bâtie dans une plaine sur les deux rives du Weser. Elle comprend cinq quartiers : *Altstadt* ou vieille ville sur la rive droite ; *Neustadt*, ville neuve bâtie en 1622 sur la rive gauche ; les fossés des fortifications remplis par l'eau du Weser existent encore ; — entre les deux, sur une presqu'île, le *Werder*; enfin les faubourgs de la rive droite et de la rive gauche. La vieille ville, centre du commerce, a conservé son ancien aspect avec ses petites rues et ses antiques maisons ; la nouvelle ville est plus régulière ; les faubourgs de la vieille ville sont très importants, et, quoiqu'ils datent à peine de cinquante ans, ils ont pris un très grand développement ; du côté de l'est



Hôtel de ville et Cathédrale de Brême.

sont les maisons de la partie la plus aisée de la population ; du côté ouest se concentre la navigation avec toute l'activité qu'entraînera l'inauguration de ce vaste port franc qu'on y construit. L'accession de Brême au Zollverein rend nécessaire cet établissement pour que la ville puisse garder son caractère d'entrepôt. Les industries sont peu importantes à Brême ; celles même de la raffinerie et la fabrication des cigares, longtemps florissantes, ont décru.

Commerce. Pour le commerce, Brême est le second port de l'Allemagne ; comme la profondeur du Weser était insuffisante pour les grands navires, on creusa en 1827 le port de *Bremerhaven* (V. ce nom). Brême renferme tout ce qui est nécessaire à un grand port de commerce, chantiers de construction, banques, compagnies d'assurances, de navigation, etc. La grande compagnie du Lloyd nord-allemand n'a pas moins de 33 transatlantiques pour les communications avec l'Amérique du Nord et du Sud, sans compter les vapeurs qui font le service des divers ports de la mer du Nord. En 1885 on évaluait la flotte marchande de Brême à 357 navires jaugeant 311,255 tonnes (111 vapeurs jaugeant 101,254 tonnes). Le mouvement du port avait été de 976,103 tonnes à l'entrée, 988,291 à la sortie (dont 788,123 chargés). La valeur des importations était évaluée en 1883 à 554,433,000 marcs et celle des exportations à 521,930,000. Le rôle commercial de Brême est surtout de mettre en rapport l'Amérique avec l'intérieur de l'Allemagne ; aussi la moitié des exportations (274 millions de marcs) et le tiers des importations (142 millions de marcs) appartiennent au commerce avec le Zollverein allemand ; d'Amérique, Brême importe pour 248 millions de marchandises, elle en exporte pour 97 millions dans ces régions. Brême est donc surtout un entrepôt et les denrées importées sont réexportées à peu près en même quantité : ce sont surtout le coton (imp. 119,000 tonnes, exp. 116,000) ; le riz (imp. 168,000 tonnes, exp. 149,000) ; le pétrole (imp. 155,000 tonnes, exp. 137,000), et par-dessus tout le tabac (43,000 tonnes à l'imp., 37,000 à l'exp., plus 76 millions de cigares). Pour le pétrole raffiné, le tabac d'Amérique, Brême est au premier rang des marchés européens ; pour le coton c'est le grand marché d'Allemagne. C'est aussi un grand port d'émigration ; de 1874 à 1884 il a embarqué 675,000 émigrants, en 1881 le chiffre atteignit 122,767 ; ce sont surtout des Prussiens qui vont aux Etats-Unis.

Monuments. Brême a des monuments intéressants : la statue de Roland, haute de 9m60, dressée en 1404 sur le marché comme symbole du droit de juridiction de la ville ; la croix élevée au souvenir de Johann Vasmer, décapité à cette place en 1430 ; quelques statues ; quatorze églises, dont une belle cathédrale (Dom), commencée au XIe siècle ; l'église de Saint-Ansgar, avec sa tour de 97 m. ; l'hôtel de ville (Rathaus) bâti de 1404 à 1407, auquel on a ajouté (1609-1612) une façade Renaissance ; plusieurs édifices modernes de goût douteux (Bourse, Poste, etc).

Histoire. — L'origine de Brême est l'évêché qu'y établit Charlemagne en 788. Il acquit une grande importance sous Ansgar qui s'y réfugia après la ruine de Hambourg (849) ; en 864 on le rattacha à l'archevêché de Hambourg, le détachant de celui de Cologne. Le plus célèbre des archevêques de Brême est cet Adalbert Ier (1043-1072) qui fut tuteur de l'empereur Henri IV ; en 1223, l'archevêché de

Hambourg fut définitivement fixé à Brême. Quand vint la Réforme, les archevêques de Brême s'y rallièrent ; à la paix de Westphalie les domaines de l'archevêché formèrent le noyau du duché de Brême, et Verden (Ch.-l. Stade) donné à la Suède, conquis en 1712 par le Danemark, cédé en 1715 au Hanovre ; la Suède l'abandonna par la convention de Hambourg (1729). — Mais il y avait fort longtemps que la ville de Brême avait séparé ses destinées de celles de l'archevêché ; celui-ci ne l'avait acquise qu'en 967 ; bien que l'avouerie appartînt à la puissante nation des Welfs, la ville accrut peu à peu ses franchises. En 1276 elle se rallia à la Hanse et réussit à se soustraire à toute souveraineté ; ce n'est pourtant qu'en 1646 qu'elle reçut de l'empereur le titre de ville libre. Brême avait dès le XIIe siècle des relations commerciales étendues avec la mer du Nord, la Baltique ; Riga est une de ses colonies (fondée en 1158) ; elle resta assez indépendante de la Hanse. Elle embrassa la Réforme, passa même au calvinisme ; pendant la guerre de Trente ans elle maintint son indépendance contre les Suédois. Napoléon accrut d'abord ses possessions (1803), puis l'annexa en 1810 au dép. des Bouches-du-Weser ; elle fut de nouveau reconnue ville libre en 1815. La constitution aristocratique qui datait de 1534, fut réformée en 1816 et de nouveau en 1854 (après les troubles de 1848). A.-M. B.

BIBL. : BUCHENAU, *Die freie Hansastadt Bremen*; Brême, 1882. — ROLLER, *Versuch einer Gesch. der Stadt Bremen*; Brême, 1799-1804, 4 vol. — LAPPENBERG, *Geschichtsquellen des Erzstifts und der Stadt Bremen*; Brême, 1841.

BRÊME (Luigi-Giuseppe ARBORIO DE GATTINARA, marquis de), diplomate et publiciste piémontais, né le 28 août 1754, mort en 1828. Il fut écuyer de Clotilde de France, princesse de Piémont, ambassadeur à Naples, à Vienne, participa aux conférences de Pillnitz (1791), assista à l'élection de François II, à Francfort, puis fut chargé de l'ambassade d'Espagne. Rappelé en 1798, il fut envoyé en France où il demeura près de deux ans comme otage. On le retrouve en 1805 conseiller d'Etat à Milan, commissaire général des subsistances de l'armée, enfin ministre de l'intérieur. En 1808 il fut nommé président du Sénat d'Italie et, en 1814, s'étant rallié au roi de Sardaigne, grand trésorier de l'ordre de Saint-Maurice. Il a laissé : *De l'Influence des sciences et des beaux-arts sur la tranquillité publique* (Parme, 1802) ; *Consultation sur la statistique de l'Agogne* (Novare, 1802) ; *Lettre à mes fils* (Milan, 1817) ; *Sur la Manière la moins coûteuse de fournir aux besoins de l'Etat* (Paris, 1818) ; *Des Systèmes actuels d'éducation du peuple* (Milan, 1819) ; *Brevi osservazioni d'un Piemontese intorno alcune inesattezze di quattro racconti venuti alla luce sopra l'attentata rivoluzione del Piemonte nel 1821* (Parme) ; *Maximes et réflexions politiques* (Parme, 1822) ; *Observations sur quelques articles peu exacts de l'histoire de l'administration du royaume d'Italie pendant la domination des Français* (Turin, 1825). R. G.

BRÉMÉNIL. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Badonviller ; 487 hab.

BREMER (Frederika), célèbre romancière et voyageuse suédoise, née à Tuorla, près Abo (Finlande), le 17 août 1801, morte le 31 déc. 1865 à Årsta (Sœdermanland) où ses parents s'étaient établis en 1804. Sa laideur et la reclusion dans laquelle elle passa sa jeunesse la forcèrent de se replier sur elle-même et de chercher des distractions dans l'étude ; elle apprit à fond l'anglais, l'allemand, l'italien et le français. Dès l'âge de huit ans elle écrivit une ode à la lune en français ; à treize ans elle voulait se déguiser en homme pour combattre Napoléon ; à seize ans elle commença à composer et à jouer des scènes dramatiques à l'occasion des fêtes de famille ; elle avait déjà vingt-sept ans lorsque le désir de contribuer à une œuvre de bienfaisance l'engagea à publier, à l'insu de tous les siens, le premier fascicule de ses charmantes *Esquisses de la vie quotidienne : Axel et Anna, les Jumeaux, les Espérances, les Soupers de Stockholm* (Stockholm, 1827). Encouragée par les succès de ces idylles fraîches et naïves où se reflète la bonté de son cœur avec une pointe d'humour et d'ironie, bien écrites et intéressantes malgré la simplicité de l'intrigue et l'absence de profonde observation psychologique, elle donna dans deux autres fascicules (1829, 1830) *le Solitaire, la Consolatrice, les Miniatures* et *la Famille H*, qui est son chef-d'œuvre avec les *Voisins*. La vie s'éclaircit alors pour elle, surtout après que le recteur de l'école de Christianstad, P. Bœklin, lui eut ouvert de plus larges horizons philosophiques (1831) et qu'elle put trouver une solution aux problèmes religieux et sociaux qui la préoccupaient. Avec les *Nouvelles Esquisses de la vie quotidienne* (7 vol. de 1834 à 1843 ; le 8e en 1848), où l'on doit particulièrement citer : *les Filles du président* (1834), *les Voisins* (1837), *le Foyer* (1839), *Guerre et paix* (1840), elle atteignit le point culminant, non pas de sa réputation, mais de son talent. Son nom était connu au loin et la plupart de ses œuvres avaient été ou furent plus tard traduites en allemand, en anglais, par Mme M. Howitt, en français, par Mlle R. du Puget, MM. Geffroy, Cohen et Villeneuve ; aussi avait-elle bien mérité la grande médaille d'or que l'Académie suédoise lui décerna en 1844 pour avoir accru au dehors le renom des lettres suédoises. Vouée depuis sa jeunesse aux œuvres de bienfaisance, aux idées humanitaires, au libéralisme politique et religieux et surtout à l'émancipation de la femme, elle crut pouvoir donner, dans ses nouvelles, la première place à ces tendances généreuses, jusqu'alors reléguées au second plan. Mais ce n'était pas le lieu et ses bonnes intentions, où l'art n'avait rien à voir, ne firent que gâter ses trois derniers romans : *la Vie fraternelle* (1848), formant le t. VIII des *Nouvelles Esquisses*, quoiqu'elle jure avec le reste ; *Hertha, histoire d'une âme* (1856) ; *Père et Fille* (1858). Les digressions économiques, statistiques, philanthropiques ne sont pas aussi déplacées dans les relations agréables et fondées sur des observations sérieuses quoique par trop optimistes, que Mlle Bremer a données de ses nombreuses et lointaines excursions : *Quelques Feuilles des bords du Rhin ou Marienberg et Kaiserswerth* (1848) ; *la Vie dans le Nord*, Danemark (1849) ; *les Foyers du Nouveau Monde*, lettres des Etats-Unis et de Cuba (1853-54, 3 vol. ; 2e édit. abrégée en 2 vol., 1866) ; *la Vie dans l'Ancien Monde*, journal de voyages en Suisse, en Italie, en Palestine, en Grèce et dans l'Archipel (1860-62, 6 vol.). Elle a exposé ses croyances dans *Veilles matinales* (1842), critique de la *Vie de Jésus* par Strauss ; *Voyage du petit pèlerin* (1865) ; *le Jugement dernier* (dans *Œuvres littéraires d'auteurs suédois*, 1863). Ses *Notes autobiographiques* jusqu'en 1831, sa correspondance et ses écrits posthumes, parmi lesquels figurent quelques-unes de ses plus charmantes pièces en vers et en prose, ont été édités (1868), avec un essai sur sa vie et son caractère, par sa sœur Charlotte Bremer. Un *Recueil de ses œuvres choisies* a paru de 1869 à 1872. BEAUVOIS.

BIBL. : Outre les *Notes autob.*, V. ESSELDE, *Dernières années et corresp. de Fr. Bremer*, 1866. — Marg. HOWITT, *Twelve months with Fr. Bremer in Sweden*; Londres, 1866, trad. en suéd. par Thora HAMMARSKŒLD, 1867. — G. AMÉEN, *Fr. Bremer*, 1868. — And. FLODMAN, *Kritiska Studier*, 1872. — Mlle L. HAGMAN, *Fr. Bremer*; Borgå, 1886.

BREMERHAVEN. Ville d'Allemagne, port avancé de Brême sur la rive droite de l'estuaire du Weser ; 13,743 hab. Le mouvement du port approche de 900,000 tonnes. Il fut construit à partir de 1827 pour suppléer à l'insuffisance de celui de Brême qui ne pouvait plus recevoir les navires d'un fort tirant d'eau. Vastes docks, cales sèches, chantiers de construction maritime, etc. Ce port est défendu par quatre forts armés de coupoles métalliques.

BREMERLEHE ou LEHE. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. de Hanovre, sur la Geeste, près de l'em-

bouchure du Weser; 11,011 hab. Ch -l. du cercle de Lehe.

BRÊMES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres; 851 hab.

BREMGARTEN. Bourg et ch.-l. du district suisse du canton d'Argovie, à 24 kil. S.-E. d'Aarau et à 15 kil. O. de Zurich; ce bourg est situé sur une hauteur, dont la Reuss baigne la base des trois côtés. Belle église, hôpital richement doté, papeteries, filatures de coton. Patrie du réformateur Henri Bullinger. Le roi Louis-Philippe y fit de longs séjours comme réfugié, en 1793 et 1795, sous le nom de *Corby*. Le 1er sept. 1853 on y célébra le jubilé du cinquantenaire de l'érection de l'Argovie en canton particulier; 1,700 hab. Le district de Bremgarten, comptant 18,000 hab, tout entier dans la vallée de la Reuss, est très fertile. Ses habitants sont uniquement adonnés à l'agriculture, à l'horticulture et à l'élève du bétail.

BREMGARTEN. Village du cant. de Berne, à 3 kil. E. de cette grande ville fédérale, dans une presqu'île de l'Aar. Le château, ayant joui des droits seigneuriaux, a appartenu autrefois au célèbre avoyer François Nægeli qui, au XVIe siècle, a conquis le pays de Vaud sur les ducs de Savoie. Dans l'église se trouve le tombeau d'un autre héros bernois, Rodolphe d'Erlach (ou Cerlier), ancêtre de cette famille au XIVe siècle. Restes de fondations romaines, trouvés dans l'Aar; 1.000 hab. Ch. RUMELIN.

BREMON (Peire), dit *le Tort*, troubadour du XIIe siècle. Il appartenait à une famille noble, mais pauvre, des environs de Vienne en Dauphiné. Il séjourna quelque temps à la cour de Raymond V, comte de Toulouse, et Peire d'Auvergne fait allusion à une fâcheuse aventure qui lui arriva à cette cour. Une seule chanson de lui nous a été conservée. Ant. THOMAS.

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*, t. XVII, p. 570.

BREMON (Peire), dit *Ricas Novas*, troubadour, qui vivait au milieu du XIIIe siècle. Les seuls détails biographiques que l'on ait sur lui sont ceux que l'on peut tirer de ses chansons. On y voit qu'après avoir été quelque temps auprès de Raymond VII, comte de Toulouse, il passa en Provence, où il eut pour protecteur Baral, vicomte de Marseille, et où il échangea maints couplets satiriques avec Bertran de Lamanon et le célèbre Sordel. On a de lui une vingtaine de poésies lyriques, dont plusieurs sont encore inédites. Ant. THOMAS.

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*, t. XIX, p. 526.

BRÉMON D'ARS (Louis de), capitaine français, né en Saintonge au XVe siècle, mort dans la première moitié du XVIe. Il servit d'abord sous le comte de Ligny et acquit par sa brillante conduite à la bataille de Fornoue (1495) une réputation qu'il soutint ensuite sous Louis XII pendant les guerres qui eurent pour théâtre le Milanais, le royaume de Naples et l'Italie centrale. Il se distingua notamment à Cérignoles (28 avr. 1503) et défendit avec la dernière énergie la place de Venouse contre les Espagnols. En 1510, il combattait de nouveau dans la péninsule et avait Bayard sous ses ordres. Il prit part à la bataille de Ravenne (1512). On le perd de vue à partir de cette époque. Il n'était pas de la même famille que les Brémond d'Ars dont il est question plus loin. A. DEBIDOUR.

BRÉMONCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon; 227 hab.

BRÉMOND (Gabriel de), littérateur français du XVIIe siècle. Il passa toute sa vie en Hollande et fut, durant plusieurs années, emprisonné à La Haye pour raisons politiques. Il a écrit beaucoup d'ouvrages dont un certain nombre, assez lestes, sont devenus rares et sont recherchés par les bibliophiles. Nous citerons : *Le galant escroc ou le faux comte de Brion* (1677, in-12); *Hattigé ou les Amours du roi de Tamaran* [Charles II d'Angleterre et lady Castelmaine] (1676, in-12); *Apologie ou les Véritables Mémoires de Mme Marie Mancini, connétable de Colonna, écrits par elle-même* (1678, in-12); *le Double Cocu, histoire du temps* (Paris, 1678, in-12, et Turin, 1870, in-16); *l'Heureux Esclave ou les Aventures du sieur de la Martinière* (Paris, 1708, in-12); *Vie de Guzmam d'Alfarache* (1695, 8 vol. in-12).

BREMOND (Antoine), dominicain, né en 1692 à Cassis en Provence, général de son ordre en 1748, mort en 1755. — Œuvres : *Bullarium ordinis prædicatorum* (Rome, 1729-1740, 8 vol. in-fol.); *Annalium ordinis prædicatorum volumen primum* (Rome, 1756).

BRÉMOND (Jean-François), peintre français, né à Paris en 1807, mort à Paris en 1868. Elève d'Ingres et d'Aug. Couder, cet artiste peignit une très grande quantité de portraits. Les principales œuvres qu'il exposa furent : *Scène du 29 juillet 1830 : un brave, gardant ses frères martyrs de la victoire, dit à des citoyens : Ils sont morts pour la patrie, saluez!* (S. 1831); *les Misères de la guerre, souvenir de 1814* (S. 1833, méd. de 2e cl.); *François Ier visitant l'atelier de Benvenuto Cellini* (S. 1834; mus. de Narbonne); portraits de *M. Thomassin, compositeur* (S. 1838); *Suzanne au bain*, portrait de *M. Peisse fils* (S. 1847); *Mort de Bailly, Mort d'André Chénier* (S. 1849); cartons de la frise exécutée dans l'église de la Villette; sept sujets tirés du Nouveau Testament (S. 1851); *le Christ consolateur, le Christ aux enfants*, pour l'église Saint-Lambert de Vaugirard (S. 1863; rappel de médaille); *les trois Vertus théologales et les quatre Vertus cardinales* (S. 1866; frise pour l'église Saint-Lambert de Vaugirard); *Echo pleurant Narcisse* (S. 1867). On lui doit encore : le portrait du *Lieut. génér., comte de Bordesoulle* (à Versailles); un *Saint-Bonaventure*, dans la chapelle des sœurs aveugles de Paris (1839); la décoration murale de la Chap. du Sacré-Cœur, à l'église Saint-Laurent, de Paris, et une *Sainte Elisabeth de Hongrie*, au mus. de Bagnères-de-Bigorre. Ad. T.

BRÉMOND (Jean-François), acteur français (V. BEAULIEU).

BRÉMOND D'ARS (Charles de), capitaine français, né en 1538, mort en 1599. Il appartenait à une vieille famille de l'Angoumois, illustrée par un grand nombre de ses membres à partir du XIe siècle. Baron d'Ars et des Chastelliers, c'est sous ce dernier nom qu'il se fit tout d'abord connaître personnellement pendant les guerres de religion. Il se distingua dans le parti catholique aux batailles de Dreux (1562), Saint-Denis (1567), Jarnac et Moncontour (1569), se retira quelque temps dans ses terres après la paix de Saint-Germain, reparut aux armées en 1572 et joua un rôle important dans les campagnes dont furent le théâtre, à partir de cette époque, le Poitou, la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois. Henri III, dont il était chambellan (après l'avoir été de Charles IX), lui confia en 1585 le commandement militaire et, un peu plus tard, le gourvernement de ces trois dernières provinces. Ce prince appréciait fort les services de Charles de Brémond, comme en témoignent les lignes suivantes, qu'il lui adressait vers cette époque : « Il me demeure ung grand contentement du bon ordre que vous avez donné à asseurer les villes de mon pays de Xaintonge en mon obéissance, et tellement disposé toutes choses qu'il n'y ait rien en apparence qui puisse altérer le repos de ces provinces; louant infiniment vostre dextérité et les persuasions dont vous avez usé à l'endroyt des gentilshommes du pays, pour les ramener à la dévotion et à la fidélité qu'ils me doibvent... » Quand Henri IV fut devenu roi, le baron des Chastelliers se rallia très franchement à lui et le servit avec honneur. Il conserva son titre de chambellan et devint lieutenant général en Saintonge et en Angoumois. Ses contemporains pensèrent qu'avec son mérite il se fût élevé sans peine aux premiers emplois, s'il n'avait marqué toute sa vie un noble éloignement pour les intrigues de cour.

A. DEBIDOUR.

BRÉMOND D'ARS (Josias, baron de), capitaine français, fils du précédent et de Louise d'Albin de Valzergue, né en 1561, mort le 15 avr. 1651. Il porta dans sa jeunesse

le nom de baron des Chastelliers, comme son père, dont il fut de bonne heure le compagnon d'armes. Sous Henri IV, qu'il servit très loyalement, il s'attacha en particulier au duc d'Epernon. Plus tard, on le retrouve aux Etats généraux de 1614, où il représentait la noblesse de l'Angoumois. Fidèle à d'Epernon, il aida ce dernier à enlever la reine Marie de Médicis, prisonnière à Blois, et la conduisit à Angoulême (1619). Il n'en prit pas moins par la suite une part importante aux guerres de Louis XIII contre les protestants, assista, par exemple, en 1621, au siège de Saint-Jean-d'Angély, où son fils François fut tué, secourut en 1628 l'île de Ré contre les Anglais et contribua, la même année, à la prise de la Rochelle. Il commanda pour la dernière fois, en 1635, époque où il conduisit jusqu'à Châlons le ban et l'arrière-ban de la province d'Angoumois. Il était marquis de Migré, seigneur de Dompierre-sur-Charente, maréchal de camp, chevalier du Saint-Esprit, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, gentilhomme de la Chambre, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, colonel d'un régiment d'infanterie, etc. Son fils *Jean-Louis*, marquis d'Ars et de Migré, mourut pendant l'investissement de Cognac le 27 mai 1650. Marie de Verdelin, veuve de ce dernier, femme de tête et de cœur, se signala pendant la Fronde par son dévouement à la cause royale. Elle avait quatre fils, dont deux furent blessés à mort le même jour en combattant les rebelles (à Montanceix en Périgord, le 15 juin 1652). Le quatrième, *Jean-Louis* (1641-1731), servit sur la flotte sous Beaufort avec beaucoup de distinction. Il laissa lui-même pour représenter son nom cinq officiers de marine, dont trois furent tués sur mer. A. DEBIDOUR.

BRÉMOND D'ARS (Charles de), marquis d'Ars, marin français, né à Cognac le 15 août 1738, tué le 10 janv. 1761. Neveu de Jean-Louis de Brémond (compagnon de Beaufort à Candie), c'est à la marine qu'il se voua presque dès l'enfance. Il y servit pendant la guerre de Sept ans avec la plus éclatante valeur. Il commandait en 1760 la frégate *l'Opale* et fit sur les Anglais plusieurs prises importantes. Attaqué au commencement de l'année suivante, sur les côtes de Bretagne, par des forces supérieures, il périt en combattant. J.-J. Rousseau déplore sa mort dans une lettre adressée le 26 fév. 1761 à la marquise de Verdelin, sœur de ce brillant officier. A. DEBIDOUR.

BREMOND D'ARS (Pierre-René-Auguste), homme politique français, marquis d'Ars, baron de Saint-Fort-sur-Né, de Dompierre-sur-Charente et d'Orlac, né à Saintes le 16 déc. 1759, mort à Saintes le 25 févr. 1842. Député suppléant de la noblesse aux Etats généraux en 1789, il alla siéger dans l'Assemblée constituante à la place du comte de La Tour du Pin, devenu ministre de la guerre. Partisan de certaines réformes et bien intentionné, il votait d'ordinaire avec la partie modérée de la noblesse. Mais il s'opposa énergiquement aux mesures qui lui paraissaient devoir humilier l'ancienne aristocratie, amoindrir l'autorité royale et surtout porter atteinte à l'Eglise. Il émigra en 1792 ; sa femme et sa sœur furent incarcérées ; un de ses fils mourut de misère ; pour lui, durant plusieurs années, il n'eut d'autre ressource pour vivre que de donner des leçons de latin et de mathématiques. Rentré en France sous le Consulat (1800), il renonça complètement à la vie politique et n'accepta dès lors, de tous les honneurs qui lui furent offerts, que le titre modeste de maire dans une petite commune. Retiré à la campagne près de Saintes, il consacra la seconde moitié de sa vie à l'étude et à la pratique de l'agriculture. Ses travaux l'amenèrent à écrire différents *Mémoires*, dont le plus important, publié en 1806, a pour objet *la Culture de la vigne et la fabrication des vins en Saintonge.* A. DEBIDOUR.

BRÉMOND D'ARS (Théophile-Charles, comte de), baron de Dompierre-sur-Charente, etc., général français, né à Saintes le 24 nov. 1787, mort le 12 mars 1875, second fils du précédent. Sorti le 23 sept. 1806 de l'Ecole militaire de Fontainebleau, il fut incorporé comme sous-lieutenant dans un régiment de chasseurs à cheval, fit les campagnes de Prusse et de Pologne (1806-1807), pendant lesquelles il se distingua plusieurs fois et reçut une grave blessure. On le retrouve, à partir de 1808, en Espagne, où plusieurs actions d'éclat mettent son nom en relief. Cité trois fois à l'ordre du jour pour sa belle conduite dans les combats de Berlanga, d'Aracena et d'Albuera, atteint de deux nouvelles blessures, il ne devint, malgré tout, lieutenant que le 4 sept. 1812. Capitaine le 13 févr. 1814, il fut laissé pour mort à Orthez, à la suite d'une charge brillante contre l'infanterie portugaise. Mais il ne tarda pas à rejoindre son corps et prit encore part en avril à la bataille de Toulouse. Sous la Restauration, il fut aide de camp des généraux de Montmorency-Laval et Donadieu. Le gouvernement de Juillet le nomma colonel de dragons (5 août 1831). Brémond d'Ars servit pendant la campagne de Belgique dans la division Dejean. Promu en 1841 au grade de maréchal de camp, il commanda six ans le dép. des Deux-Sèvres, exerça en 1846 et 1848 les fonctions d'inspecteur général de cavalerie et fut admis dans le cadre de réserve en 1853. Sa descendance représente aujourd'hui la branche cadette. A. DEBIDOUR.

BRÉMOND D'ARS (Guillaume, marquis de), général français, sénateur, né à Saintes le 19 mars 1810, petit-fils du marquis Pierre-René-Auguste. Il entra dès 1828 à l'Ecole de Saint-Cyr, en sortit comme sous-lieutenant de cavalerie (1830) et fit avec distinction les campagnes d'Algérie sous le règne de Louis-Philippe. Colonel du 2e régiment de chasseurs d'Afrique en 1855, il fut promu le 13 août 1863 au grade de général de brigade. Pendant la guerre franco-allemande, il devint général de division (31 oct. 1870) et servit à ce titre dans l'armée de la Loire, puis dans l'armée de l'Est. Inspecteur général de cavalerie en 1874, il fut versé peu de temps après dans le cadre de réserve. Le parti légitimiste le porta sans succès comme candidat au Sénat dans la Charente lors des élections de 1876. Mais le général Brémond d'Ars fut élu sénateur par le même département le 16 févr. 1879, en remplacement de M. André, et réélu au renouvellement triennal de 1885. Il a généralement voté avec la droite de la haute assemblée. Grand-officier de la Légion d'honneur depuis le 5 mai 1871, il a été mis à la retraite comme général le 22 mai 1876. A. DEBIDOUR.

BRÉMONDANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Vercel ; 178 hab.

BRÉMONTIER-MERVAL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Gournay-en-Bray ; 591 hab.

BRÉMONTIER (Nicolas-Thomas), ingénieur français, né au Tronquay (Eure) le 30 juil. 1738, mort à Paris le 16 août 1809. Entré à l'Ecole des ponts et chaussées en 1760, il fut envoyé en 1762 à Toulon comme professeur d'artillerie, puis nommé en 1766 sous-ingénieur, en 1780 inspecteur, en 1783 ingénieur en chef et en l'an XI inspecteur général des ponts et chaussées. Chargé en 1784 du service de la province de Guyenne, son attention se porta sur l'envahissement des landes par les dunes, dont les monticules, atteignant jusqu'à 80 m. de hauteur, s'avançaient vers l'E. avec une marche annuelle de 20 à 25 m. et menaçaient dans un avenir relativement proche tout le pays jusqu'à Bordeaux. Des tentatives, isolées et non suivies, pour leur fixation par des plants de pins maritimes, avaient été faites vers le commencement du XVIIIe siècle. Brémontier, qui possédait des connaissances étendues aussi bien en agriculture qu'en physique et en minéralogie, aperçut tout de suite le parti que l'on pouvait tirer de ces plantations, habilement et méthodiquement conduites, pour la protection du littoral compris entre l'Adour et la Gironde. Ayant triomphé de la résistance des Lanusquets, qu'il devait enrichir malgré eux, il fit près de la Teste, de 1787 à 1793, au milieu de l'indifférence générale, plus de 250 hectares de semis qu'il protégea contre les sables et les vents de l'O. par des palissades et des clayonnages. L'opération, qui avait coûté 150 fr. environ par hectare, réussit complètement ; l'exem-

ple était donné : on sait le reste (V. Landes). Une inscription sur un cippe de marbre, placé en 1818 dans les bois de la Teste, rappelle cette glorieuse victoire d'un homme sur la nature, et Arcachon, qui est redevable à Brémontier de son existence, lui a élevé en 1878 un buste en bronze. On doit à cet ingénieur : *Rapport sur l'existence des mines de fer dans le département de la Seine-Inférieure*, en collaboration avec Mésaize, Varin et Noël (*Magasin Encyclopéd.*, 3e ann., t. VI) ; *Mémoire sur les Dunes* (Paris, 1796, in-8 ; *Annales des p. et ch.*, 1883, mém., t. I) ; *Recherches sur le mouvement des ondes* (Paris, 1809, in-8) ; *Sur le Mascaret* (*Journ. de phys.*, LXXIX, 1814). Léon Sagnet.

Bibl. : *Annales des ponts et chaussées*, ann. 1833, mém., t. I. On y trouve outre le *Mém. sur les dunes*, divers doc. intéressants sur les travaux de Brémontier. — *Journal d'Arcachon*, 29 sept. 1878. — Tarbé de Saint-Hardouin, *Notices biographiques* ; Paris, 1884, in-8, p. 50. — Elisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle, la France* ; 2e édit., Paris, 1886, in-4, p. 103.

BRÉMONTIER (Georges-Bertin), ingénieur français, parent du précédent, né à Rouen le 23 août 1786, mort à Paris le 2 mars 1847. Entré à l'Ecole des ponts et chaussées en 1806, il arriva au grade d'inspecteur divisionnaire en 1840. Il s'était distingué en dirigeant, en 1814, les travaux de défense de Montmédy, bloquée par les alliés, et, en 1815, ceux de la ville de Reims. On lui doit la construction du nouveau pont de Melun. L. S.

BREMONTIERA. Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées, dont l'unique espèce, *B. ammoxylon* D C., est connue à Madagascar sous le nom vulgaire de *Bois de sable*. C'est un arbrisseau à feuilles simples, alternes, stipulées, et dont les fleurs, disposées en grappes axillaires, sont semblables à celles des Indigotiers. (V. H. Baillon, *Hist. des pl.*, II, pp. 222 et 308.) Ed. Lef.

BREMOTTE (Pêche). La bremotte ou petite brème est un des plus petits et des plus mauvais poissons de nos rivières. On la prend à la ligne avec des vers à queue. Sa chair est fade, molle et remplie d'arêtes. On la mange frite. On la désigne encore sous les noms de *hazelin* et de *brème bordelière*. L.-F. P.

BREMOY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aulnay-sur-Odon ; 426 hab.

BREMSER (Johann-Gottfried), médecin et naturaliste allemand, né à Wertheim-sur-le-Main le 19 août 1767, mort à Vienne le 21 août 1827. Il étudia à Iéna et après un voyage en Allemagne, en Suisse et en Italie, vint se fixer à Vienne, où il fut nommé en 1811 conservateur du Musée d'histoire naturelle. Bremser, un des premiers, s'attacha à propager l'emploi de la vaccine et l'application du galvanisme à la thérapeutique, mais il est surtout connu par ses remarquables travaux sur les vers intestinaux : *Ueber lebende Würmer im lebenden Menschen* (Vienne, 1819, in-4 ; trad. fr. par Grundler, revu et augm. de notes par de Blainville, sous ce titre : *Traité zool. et physiol. sur les vers intestinaux de l'homme*; Paris, 1824, in-8, atl. in-4, 12 pl.; édit. augm., 1837); *Icones helminthum, systema Rudolphii entozoologicum illustrantes* (Vienne, 1823, 3 fasc. in-fol.). Dr L. Hn.

BRÉMULE *(Brenmula)*. Ce nom, qui n'est plus appliqué aujourd'hui qu'à une ferme de la commune de Gaillarbois (Eure), désignait au commencement du XIIe siècle une partie du plateau du Vexin et notamment la plaine située au pied de la colline de Verclives. En cet endroit fut livrée le 20 août 1119, entre les Anglais et le roi de France Louis VI, qui y fut battu, la bataille célèbre souvent encore désignée sous le nom de bataille de Brenneville. Cette dénomination erronée provient d'une erreur de lecture du premier éditeur de la chronique d'Orderic Vital; il n'existe pas en Normandie de localité du nom de Brenneville. Ce même lieu a été, le 14 oct. 1870, le théâtre d'une lutte héroïque de douze hussards français contre une centaine de cavaliers allemands. Un petit monument commémoratif de ce fait d'armes a été élevé en 1872.

BRÉMUR-et-Vaurois. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine; 205 hab.

BREN. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Donat; 536 hab.

BRENAC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Quillan; 536 hab.

BRENAS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Lunas; 1,227 hab.

BRENAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges; 617 hab. Les comtes d'Auvergne étaient seigneurs de Brenat. Eglise du XIIIe siècle. Vieille tour de Boulade. L. F.

BRÉNAY. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Champagne ; 258 hab.

BREND'AMOUR (Franz-Robert-Richard), graveur sur bois allemand contemporain, né le 16 oct. 1831 à Aix-la-Chapelle. Il apprit son art à Cologne et à Düsseldorf, et fonda dans cette dernière ville un atelier xylographique qui devint le plus important de l'Allemagne, et nécessita l'établissement de succursales à Berlin, à Leipzig, à Stuttgart et à Brunswick. Les innombrables gravures sur bois qui en sont sorties portent en général un grand cachet artistique, particulièrement les paysages, les sujets de chasse et les natures mortes. G. P-i.

BRENDAN (saint), abbé de Clonfert (Irlande), né en 484, mort le 16 mai 578. Une légende lui attribue un voyage au Paradis dont il aurait écrit la relation à son retour en Irlande. La forme la plus ancienne de cette légende paraît être un texte latin dont les manuscrits les plus anciens remontent au IXe siècle, la *Navigatio sancti Brendani*. Au commencement du XIIe siècle, un clerc anglo-normand du nom de Benedeit (Benoît) mit cette légende en vers français et dédia son poème à Adélaïde, femme d'Henri Ier, roi d'Angleterre. Depuis lors, soit par le latin, soit par le français, la légende de saint Brendan a pénétré dans presque toutes les littératures de l'Europe occidentale. Sans parler des versions en prose, on connaît sur le même sujet un poème latin en tétramètres trochaïques, un poème français postérieur à celui de Benedeit, un poème anglais, un poème moyen-allemand, un poème bas-allemand, un poème néerlandais, etc. Le géographe arabe Edrisî, qui écrivait en 1154, parle de l'île des Moutons et de l'île des Oiseaux, mentionnées dans la *Navigatio sancti Brendani*, comme si elles existaient réellement, et jusqu'au siècle dernier on a cherché à retrouver parmi les Canaries l'île mystérieuse où saint Brendan avait vu le Paradis. Le fond de cette légende est évidemment celtique et on en retrouve encore aujourd'hui différents traits dans des chansons populaires des marins bretons. Ant. Thomas.

Bibl. : *Acta sanctorum*, t. III du mois de mai, pp. 599-603. — Jubinal, *la Légende latine de saint Brendaines*; Paris, 1836. — Suchier, *Brandans Seefart*, dans les *Romanische Studien*, d'Eduard Boehmer, I, 553-588.

BRENDEL (Karl-Franz), critique musical allemand, né à Stollberg, dans le Harz, le 25 nov. 1811, mort à Leipzig le 25 nov. 1868. Il étudia la musique avec Anacker et Wieck. En 1844, il devint le propriétaire de *Neue Zeitschrift für Musik*, organe de Robert Schumann, en même temps qu'il enseignait l'histoire et l'esthétique musicales au Conservatoire de Leipzig; il avait d'ailleurs déjà professé à Freiberg et à Dresde. Comme polémiste, il lutta d'abord pour les tendances que personnifiait Schumann, puis devint l'enthousiaste champion de Richard Wagner et de ses théories. C'est dans cet ordre d'idées qu'il fonda un périodique intitulé *Anregungen für Kunst, Leben und Wissenschaft*. Il poursuivit encore le même but, mais avec un programme plus large, en se faisant l'un des fondateurs et propagateurs principaux de l'*Allgemeine Deutsche Musik-Verein* qui fut créée, en 1861, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la *Neue Zeitschrift*. Les ouvrages de Brendel

dénotent un réel talent de critique et des connaissances étendues. En voici les titres : *Geschichte der Musik in Italien, Frankreich und Deutschland* (Leipzig, 1852; 4e édit. 1867); *Grundzüge der Geschichte der Musik* (Leipzig, 1848; 5e éd. 1861); *Die Musik der Gegenwart und die Gesammtkunst der Zukunst* (Leipzig, 1854); *Liszt als Symphoniker* (1858); *Organisation der Musik durch den Staat* (1866). A. Ernst.

BRENDEL (Heinrich-Albert), peintre prussien, né à Berlin le 7 juin 1827. D'abord élève à l'Académie de Berlin de W. Krause, il vint compléter ses études à Paris dans l'atelier de Thomas Couture et de Palizzi (1851). En 1852, il alla en Italie, vint s'établir à Paris de 1854 à 1864, et continua de passer son été à Barbizon où il connut Millet, Rousseau, Diaz et Troyon. Il obtint des médailles aux Salons de 1857, 1859, 1861; à Berlin, en 1861; Munich, 1869; Vienne, 1873. Il a peint d'abord des marines, puis s'est consacré à l'étude des animaux, surtout des chevaux et des moutons, où il excelle. Depuis 1875, il est professeur à l'Ecole des beaux-arts de Weimar; depuis 1868, membre de l'Académie de Berlin. Le musée national de Berlin possède un de ses tableaux : *Rentrée au village* (no 42), et notre musée du Luxembourg : *Troupeau de moutons à Barbizon*. A. M.

BRENELLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne; 258 hab.

BRENET. Lac du cant. de Vaud (Suisse). Naturel ou artificiel (car on n'en parle que depuis l'an 1140 de notre ère), ce lac passe en tout cas pour être la source véritable de l'Orbe, affluent du lac de Neuchâtel, et qui ne jaillit du sol que 258 m. plus bas. C'est qu'une partie du lac Brenet se perd dans des entonnoirs souterrains. Il est relié au lac de Joux par un canal. Ch. Rumelin.

BRENET (Nicolas-Guy), peintre français, né à Paris le 30 juin 1728, mort à Paris le 21 févr. 1792. Fils du graveur Guy Brenet et élève de Fr. Boucher, cet artiste fut agréé à l'Académie royale en 1762, et reçu, en 1769, sur *le Jeune Thésée recevant les armes de son père* (au Louvre). Adjoint à professeur en 1773, il fut nommé titulaire en 1778 et il eut l'honneur d'être le premier maître du baron Gérard. Les principaux tableaux qu'il exposa furent : *Saint Denis, près d'être martyrisé, prie pour l'établissement de la foi dans les Gaules* (S. 1763; église d'Argenteuil); *la Vérité découverte par le Temps* (S. 1769; pour une chambre du parlement de Douai); *Saint Louis recevant les envoyés du Vieux de la Montagne* (S. 1773; chapelle de l'Ecole de Saint-Cyr); *Résurrection de J.-C.* (S. 1775; église de Montreuil, près Versailles); *Mort de Duguesclin devant Châteauneuf de Randon, le 13 juillet 1380* (S. 1777; aux gal. de Versailles); *Courtoisie de Bayard* (S. 1783; exécuté pour la manuf. des Gobelins, actuellem. au Louvre); *Henri II donne le collier de son ordre au maréchal de Tavannes après le combat de Renty, 1554* (S. 1789; à Versailles). L'hospice de Grenoble possède aussi de lui la *Mort de saint Joseph* (1773), et la cathédrale de Bayonne, la *Fuite en Egypte*. On connaît deux portraits de cet artiste, dont le talent a été souvent loué par Diderot; l'un est de C.-M. Cochin (gravé par S.-C. Miger); l'autre, conservé à l'Ecole des beaux-Arts, est de Vestier (1786). Ad. T.

Bibl. : *Catal. des tableaux, dessins, etc., vendus après décès de M. Brenet, etc., le lundi 16 avr. 1792;* Paris, in-8. — Diderot, *Salons*. — Bellier de la Chavignerie, *Dictionnaire des Artistes*.

BRENET (Nicolas-Guy-Antoine), graveur en médailles français, né à Paris vers 1770, mort à Paris en 1846. Fils et élève du précédent, cet artiste reçut encore des leçons de dessin de Girod et apprit la gravure en médaille sous la direction de Gatteaux. On lui doit une grande quantité de médailles commémoratives des faits historiques arrivés sous l'Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet. Ses œuvres principales sont : *S. M. l'empereur et roi*, médaillon de cuivre; *Une Victoire sur un trophée d'armes conquises à la bataille de Wertingen; Médailles commém. de l'érection du royaume de Westphalie, de la Confédération du Rhin, de la bataille d'Eylau, du Code civil, de l'érection du duché de Pologne, de l'Arc de Triomphe du Carrousel* (S. 1808); *Méd. commém. du retour de Louis XVIII et de son entrée à Paris* (S. 1814); *Suite de méd. représentant l'Histoire métallique du règne de Napoléon* (S. 1833); Réduction en bronze, au 24e, de la *Colonne Vendôme*, petit bijou artistique acquis par le musée monétaire (S. 1834); *Méd. commém. de la prestation de serment des villes de France à Louis Philippe Ier, roi des Français* (S. 1835); *Méd. commém. de l'attaque de l'Hôtel de Ville, le 28 juil. 1830, et de la prise du Louvre, le 29 juil. 1830*. On voit encore de cet artiste, au musée monétaire, une curieuse médaille de *Napoléon II*, empereur, qu'il grava après 1815, et qui faillit lui susciter des persécutions. Ad. T.

BRENETS (Les). Gros bourg de la Suisse, cant. de Neuchâtel, district de Locle (à 4 kil. O.), sur une pente du mont Pouilleret, à la droite du Doubs, près de la frontière du côté de la France et à environ 30 kil. de Pontarlier. Vaste épanouissement du Doubs qui y forme le beau lac de Chaillexon ou *des Brenets*, encaissé par de majestueux escarpements calcaires de trois à quatre cents mètres d'élévation, puis rétrécissement et cascade de la même rivière, haute de 27 m., appelée le *Saut du Doubs*, le tout formant un but charmant d'excursion. Belle caverne de la Toffière avec stalagmites curieux et plusieurs échos. Carrières, horlogerie, instruments d'optique, dentellerie; 1,700 hab.

BRENGUES. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Livernon; 470 hab.

BRENIER (Joseph-Henri-François), diplomate et administrateur français, né vers 1776, mort à Paris le 18 fév. 1852. Entré au ministère des affaires étrangères le 22 janv. 1804, il fut nommé chef de la comptabilité le 1er janv. 1826. Quand il prit sa retraite en 1847, il était directeur et commandeur de la Légion d'honneur.

BRENIER (Alexandre-Anatole-François-Henri), baron de la Renaudière, administrateur et diplomate français, fils du précédent, né avant 1810, mort à la Lucassière (Indre-et-Loire) le 28 mars 1885. Entré jeune au ministère des affaires étrangères, M. Brenier fut nommé attaché à la direction politique le 1er janv. 1826, puis attaché payé le 1er janv. 1828. Chargé d'une mission en Grèce le 1er juil. de la même année, il fut nommé deuxième secrétaire à Londres (14 juil. 1834), d'où il alla à Lisbonne (1er janv. 1836), puis enfin à Bruxelles (1er juil. 1836), où il fut chargé d'affaires. Envoyé l'année suivante comme consul à Varsovie (5 mai 1837), puis comme consul général à Livourne (14 août 1840), il succéda à son père dans les fonctions de directeur des fonds et de la comptabilité le 18 oct. 1847. Nommé membre du comité consultatif du contentieux le 18 juil. 1848, il fut fait ministre des affaires étrangères le 14 janv. 1851. Il occupa cette situation jusqu'au 13 avr. 1851, date à laquelle il reprit ses fonctions de directeur avec le grade de ministre plénipotentiaire. Conseiller d'Etat en service ordinaire le 11 janv. 1853, il fut envoyé à Naples comme ministre plénipotentiaire le 7 nov. 1855. A son retour, il alla siéger au Sénat. A sa mort, le baron Brenier était grand officier de la Légion d'honneur et vice-président honoraire de la Société de Secours aux blessés militaires. L. Farges.

BRENIER de Montmorand (Antoine-François, comte de), général français, né à Saint-Marcellin (Isère) en 1767, mort en 1832. Il entra au service en 1786. Il fit partie comme général de brigade de l'armée de Junot qui envahit le Portugal en 1807. Cerné par les Anglais dans Almeida et sommé par eux de leur remettre cette place, il en fit sauter les fortifications et, s'ouvrant un passage à la tête de sa garnison, il alla rejoindre l'armée de Masséna. Nommé général de division à la suite de ce fait d'armes,

il reçut le commandement de la 6e division de l'armée du Portugal et passa en 1811 sous les ordres de Marmont. Il commanda successivement la 16e division militaire à Lille, et la place de Brest, où il se trouvait pendant les Cent-Jours. Il prit sa retraite en 1827.

BRENKENHOFF (Franz-Balthasar SCHÖNBERG von), administrateur allemand, né à Reideburg, près de Halle, le 15 avr. 1723, mort à Carzig, près de Friedeberg, le 21 mai 1780. Orphelin d'un officier ruiné, il fut d'abord page, puis grand écuyer du prince Rodolphe d'Anhalt-Dessau. Pendant la guerre de Sept ans, il sauva de la famine le pays d'Anhalt par les soins intelligents qu'il ne cessa de prodiguer à l'agriculture. La Poméranie, la province de Neumark, le district de la Netze avaient été dévastés; Frédéric II l'appela (1762), le nomma conseiller des finances et des domaines, et le chargea de réparer les maux de la guerre. Brenkenhoff déploya une activité prodigieuse. Il réunit partout des colons, fit dessécher les marais et labourer les terres abandonnées, encouragea l'élevage des chevaux et des moutons, le filage de la laine, la culture de la garance et des raves, améliora les routes, construisit le canal de Bromberg, entre la Netze et la Vistule (1772-1775) et ramena ainsi en quelques années la prospérité dans un pays ruiné. Lors du démembrement de la Pologne, il organisa les nouvelles provinces et se montra aussi désintéressé qu'habile administrateur et économiste distingué. Toute son instruction se bornait cependant à une connaissance assez élémentaire de sa propre langue. L. S.

BIBL. : MEISSNER, *Leben Fr. Balth. Schönberg v. Brenkenhoff's*; Leipzig, 1782, in-8.

BRENN (V. BRENNUS).

BRENNAGE (Histoire du droit). Redevances en son (*bren, son*) que les vassaux devaient à certains seigneurs pour la nourriture de leur meute. Beaucoup d'actes du XIVe au XVIe siècle montrent que cette redevance fut souvent évaluée en grains ou en argent. P.-L. C.

BRENNE (La). I. Rivière, affluent de droite de la Cisse (Loire); 54 kil.; prend sa source près de Crucheré (Loir-et-Cher), entre dans le dép. d'Indre-et-Loire, passe à Châteaurenault (tanneries), Neuillé-le-Lierre, Reugny, Vernou, et rejoint la Cisse à l'E. de Vouvray. Nombreux moulins sur son cours. J. G.

II. Rivière de France, prend sa source à la fontaine de Brenne, à 3 kil. au S.-O. de Plasne (Jura), traverse la Bresse, où elle reçoit les eaux d'un grand nombre d'étangs, entre dans le dép. de Saône-et-Loire, où elle baigne Bellevesvres, et se jette dans la Seille, près du château de Visargent.

III. Rivière de France qui prend sa source au pied des collines de Sombernon (Côte-d'Or), forme le vaste réservoir de Grosbois, arrose Vitteaux, se grossit de l'Ozerain, forme une vallée que suivent le canal de Bourgogne et le chemin de fer de Paris à Lyon, passe à Montbard et se jette au-dessous de Saint-Remy dans l'Armançon, après un cours de 66 kil.

BRENNE. Contrée située à l'E. du dép. de l'Indre, et au S. de celui d'Indre-et-Loire. Elle est couverte de marais, de landes et de petits bois. Son nom, d'origine celtique, signifie terrain vague et stérile (comparez : *bréhenne*, femelle stérile, en termes de vénerie; l'espagnol *brena*, terre inculte; l'anglais *barren*). On l'appelle aussi petite Sologne, ou Sologne berrichonne. Principal centre : Châtillon-sur-Indre. Plus éloignée que la Sologne proprement dite des voies commerciales et des grandes villes, elle donne une idée de ce qu'était la Sologne elle-même, avant les reboisements modernes et le marnage. La nature argileuse, et par conséquent imperméable du sous-sol, l'insuffisance de la pente, la destruction des forêts par les troupeaux, telles sont les causes d'un état de choses dont les remèdes, parfaitement connus, demandent pour être appliqués du temps et de l'argent. — Les habitants de la Brenne (Brenous ou Bernous), très disséminés, sont anémiques et maladifs, par suite des fièvres paludéennes. — La race du cheval *brennon*, presque sauvage, est digne du pays, et n'a aucun avenir. H. MONIN.

BIBL. : Comte JAUBERT, *Glossaire du centre de la France*; Paris, 1864, au mot *Brenne*. — El. RECLUS, *la France*. p. 545 (V. aussi BERRY).

BRENNENBERG (Reinmar von), poète allemand du XIIIe siècle, originaire des environs de Ratisbonne. L'année de sa naissance et celle de sa mort sont inconnues. Sa poésie a un caractère allégorique; il aime à faire paraître les vertus et les vices personnifiés, discutant les lois du code chevaleresque. — On ne sait si c'est lui que les maîtres chanteurs ont célébré sous le nom du chevalier de Brennenberg (*der Brennenberger*), et s'il faut lui attribuer les singulières aventures que l'on prête à ce dernier. Le chevalier de Brennenberg, selon les auteurs du XVe et du XVIe siècle, était un adorateur de la duchesse d'Autriche, adorateur discret, comme il convenait à un poète chevaleresque; il la chantait sans la nommer, et la duchesse prenait plaisir à cet hommage habilement déguisé. Mais un jour il lui arriva de dire, en parlant d'une autre dame, qu'elle était belle comme la reine de France : c'était une expression proverbiale en Allemagne. La duchesse d'Autriche fut jalouse; elle voulut savoir quelle était, en définitive, la plus belle, d'elle ou de la reine de France, et il fallut que Brennenberg fît le voyage de Paris pour s'éclairer sur cette question et pour éclairer la cour de Vienne. Il imagina une ruse pour s'approcher de la reine; il prit les vêtements d'une vieille marchande, et il s'installa devant les fenêtres du palais, avec une quantité d'étoffes et de parures que la duchesse d'Autriche lui avait données. Il attira ainsi les regards des suivantes, qui le firent monter dans les appartements; et alors commence une scène comique, celle des emplettes. La reine n'était sans doute pas riche; elle achète aussi, mais elle marchande beaucoup; le soir arrive, et enfin la nuit, sans que le marché soit conclu. La situation de Brennenberg devenait de plus en plus embarrassante; il craignait à chaque instant de se trahir; enfin il profita d'un moment où personne n'avait l'œil sur lui, pour se sauver avec sa marchandise. Il revint à la cour d'Autriche, et la duchesse s'informa aussitôt du résultat de sa mission. Brennenberg était convaincu intérieurement que la reine de France était la plus belle, mais il n'osa le dire, et il décerna le prix de la beauté à la duchesse d'Autriche. Le duc fut jaloux à son tour, et l'histoire finit comme celle du châtelain de Coucy, dont elle est peut-être une imitation. A. B.

BRENNER. Montagne et col du Tirol. La montagne a 2,030 m. d'alt. Le passage du Brenner en a 1,362. C'est la coupure la plus profonde du massif alpestre qui existe depuis les Alpes Liguriennes jusqu'aux Tauern inférieures. Cette coupure se continue au N., jusqu'à la vallée de l'Inn, par le Wippthal où coule la Sill, et au S. par l'Eisach, une des deux branches de l'Adige. La voie romaine dite Claudia Augusta passait par cette dépression. Depuis 1772, elle était munie d'une bonne route de voitures; un chemin de fer, construit de 1864 à 1872, franchit aujourd'hui le col par vingt-deux tunnels et traverse de part en part les Alpes. Cette grande dépression, que suit la voie ferrée, est la limite des Alpes centrales et des Alpes orientales. Le col du Brenner a servi longtemps de frontière entre le Tirol bavarois ou Tirol du N. et le Tirol central (duché de Meran et comté de Tirol).

E. LEVASSEUR.

BRENNER (Elias), archéologue, numismate et artiste finno-suédois, né le 8 avr. 1647 à Storkyrœ (Finlande), mort à Stockholm le 16 janv. 1717. Il entra comme dessinateur (1668) à la Commission royale des antiquités, où il devint assesseur (1693). Dans ses voyages en Suède et en Finlande, il dessina des tombes, des pierres runiques et d'anciens monuments; la plupart de ces dessins sont inédits; une partie d'entre eux ont été publiés dans

divers recueils, notamment dans *Otava* de Gottlund (t. I) et dans *Suecia antiqua et hodierna* de Dahlberg. Son principal ouvrage est intitulé *Thesaurus nummorum sveo-gothorum* (Stockholm, 1691, in-4 ; 2e édit., augm. par Keder, 1731). Habile miniaturiste, il refusa des offres avantageuses de Louis XIV et reçut, en 1684, le titre de miniaturiste de la cour de Suède, dont il remplissait les fonctions depuis 1677. En 1680, il avait épousé en secondes noces la poétesse Sophia-Elisabeth Weber, née à Stockholm de parents allemands le 29 avr. 1659, morte le 14 sept. 1730, qui, tout en s'occupant très sérieusement de sa maison et de ses quinze enfants, trouva le temps d'apprendre cinq à six langues étrangères et d'écrire en suédois, en allemand, en latin, en français, des odes, des sonnets, des félicitations, des épithalames, des épitaphes et élégies funèbres, réunis dans ses *Poésies* (t. I, 1709; 2e édit., 1713; t. II, 1732, in-4); et la *Passion du Christ* (1727, in-4; 2e édit., 1752, in-8) où il y a de belles pensées mais trop d'effusions lyriques. Ces poésies, réimprimées par Hanselli dans le t. XVII (Upsala, 1873, in-8) des *Œuvres littéraires d'auteurs suédois*, lui valurent les surnoms de *Nouvelle Sapho* et de *Dixième muse;* mais si la langue et la versification en sont soignées, le sentiment et l'imagination y font défaut.
B-s.

BRENNER (Henrik), orientaliste finno-suédois, cousin du précédent, né le 13 sept. 1669 à Kronoby (Finlande), mort à Stockholm le 29 août 1732. Il accompagna en Perse l'envoyé L. Fabricius (1697), mais à son retour fet retenu prisonnier en Russie de 1700 à 1722 ; il devint bibliothécaire du roi en 1724. Ayant rapporté de ses voyages des manuscrits persans, arméniens, géorgiens, il publia avec des notes *Epitome commentariorum Moysis armeni* (Khorenensis) *de origine et regibus Armenorum et Parthorum* (Stockholm, 1723, in-4). B-s.

BRENNER (Richard), voyageur allemand, né à Merseburg le 20 juin 1833, mort à Zanzibar le 22 mars 1874. Il accompagna en Afrique l'expédition du baron von der *Decken* (V. ce nom) en 1865; quand celui-ci périt à Berdera, Brenner échappa ; il explora le pays des Somalis, le Witou, le pays des Gallas jusque vers 2° lat. S. (1866-67). Il fit en 1869 un voyage commercial le long de ces côtes d'Aden à Zanzibar, et fut nommé en 1871 consul autrichien à Aden.

BRENNES *(Brenna, Brennæ)*. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau; 294 hab. On ne trouve pas de mention de Brennes avant 1210. Au XIIe siècle, la contrée se nommait Valpelle, et il y existait une forteresse puissante qui fut ruinée pendant la guerre des Anglais. En 1642, le curé de Brennes s'étant mis à la tête des habitants pour repousser les troupes allemandes qui ravageaient le pays, périt dans la mêlée avec plusieurs de ses paroissiens. — Pierre de Brennes, docteur en droit et en théologie, chanoine et grand chantre de l'église de Langres, fut recteur du collège de Navarre à Paris. Il y mourut en 1456 et fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Victor. A. T.

BRENNEVILLE (Bataille de) (V. Brémule).

BRENNON. Race de chevaux (V. Cheval).

BRENNUS. Nom ou plutôt titre de plusieurs chefs gaulois. On a identifié cette dénomination avec le mot *brennin* qui, en usage de nos jours encore dans le pays de Galles en Angleterre, signifie roi et se retrouve dans la langue des Bas-Bretons sous les formes *barner*, juge et *barny*, juger ; mais Zeuss objecte que le terme *brennin* est d'une date relativement récente et n'est qu'une transformation du mot *brigentin.* D'autres essaient de faire un rapprochement entre *Brennus* et le mot allemand *wrenno, warannio*, étalon. L'origine germanique du mot leur paraît être confirmée par le fait que, d'après Tacite (*Hist.*, IV, 15), un chef des Caninéfates, peuple germanique, porte le nom de *Brinno.* Quoi qu'il en soit le mot *Brennus*, pris par les Latins et les Grecs pour un nom propre, est un titre officiel ou honorifique et signifie prince, général en chef, roi. L'histoire connaît deux personnages principaux de ce nom :

1° *Brennus*, célèbre chef des Sénons de la Gaule Cisalpine qui, après avoir assiégé Clusium (V. *Chiusi*) et battu les Romains sur les bords de l'*Allia* (V. ce mot), saccagea en 388 la ville de Rome. Si, après la bataille de l'Allia, les Gaulois n'avaient pas perdu trois jours à piller et à boire, la ville de Rome eût été perdue. Quand Brennus y entra avec ses barbares, il n'y trouva que quelques vieillards patriciens ; le reste de la population s'était réfugié dans les villes avoisinantes et les hommes capables de porter les armes, avec une partie de l'armée qui avait pris part à la bataille de l'Allia, s'étaient renfermés dans la citadelle du Capitole. Après un blocus de sept mois, le chef gaulois essaya de s'emparer de la forteresse par surprise, en la faisant escalader de nuit ; les oies du temple de Junon donnèrent l'alarme et l'entreprise échoua. Peu de temps après, les Gaulois, avertis que les Vénètes avaient envahi le pays des *Boii* (V. ce mot) et menaçaient le territoire des Sénons, consentirent à négocier avec les assiégés. Les conditions imposées aux vaincus, réduits à la dernière extrémité, furent dures et humiliantes: entre autres les Romains durent payer une énorme somme d'or. On dit qu'au moment où cet argent fut livré, les Romains se plaignant que les Gaulois usaient de faux poids, Brennus jeta son épée dans la balance, en s'écriant : *Væ victis!* Cependant le dictateur Furius Camillus, revenant de *Veii*, où il s'était réfugié avec les débris de l'armée battue sur les bords de l'Allia, déclara que ceux qui avaient traité avec Brennus avaient dépassé leurs pouvoirs, continua les hostilités, battit les Gaulois sur la voie Gabinienne, mais ne put empêcher Brennus de gagner la vallée du Pô pour refouler les Vénètes. Tite-Live et d'autres auteurs latins racontent que Camille, à la tête de son armée, survint juste au moment où l'on comptait l'or, annula en sa qualité de dictateur le traité conclu avec les Gaulois, déclara à ces derniers qu'il n'avait que du fer et non de l'or pour ses ennemis et livra dans les décombres mêmes de Rome une bataille décisive, dans laquelle Brennus fut tué après que toute son armée avait été exterminée. Ils ajoutent qu'il ne restait pas même un homme pour annoncer aux Gaulois de la vallée du Pô la nouvelle du désastre. Tous ces récits, inventés pour flatter l'orgueil national des Romains, sont suspects et doivent être relégués dans le domaine de la fable.

2° *Brennus*, chef gaulois, qui en 281 avant J.-C. lança une triple expédition contre le royaume de Macédoine : un premier corps d'armée, commandé par Cerétbrius, se jeta sur la Thrace ; un second, dirigé par Brennus lui-même, subjugua les peuples montagnards du N. de la Macédoine et le troisième, sous les ordres de Bolgius, défit l'armée du roi de Macédoine. Cependant Sosthène, général macédonien, après avoir soulevé les populations grecques, repoussa les envahisseurs vers le Nord et empêcha Brennus d'opérer la jonction des trois corps d'armée au cœur de la Macédoine. Au printemps de l'année suivante le Brenn réunit une armée formidable qu'il avait recrutée en partie parmi les Gaulois des bords du Danube, écrasa Sosthène qui voulait s'opposer à l'invasion et soumit la Macédoine et la Thessalie. Au commencement de l'année 279 il essaya de pénétrer en Grèce et s'avança vers le défilé des Thermopyles, héroïquement défendu par les Athéniens. Ne pouvant forcer la position, il la tourna, descendit en Phocide et avec une partie de ses troupes alla piller la ville de Delphes. Mais au moment où il se disposait à s'emparer des trésors du sanctuaire, un épouvantable orage, accompagné d'un tremblement de terre, consterna les Gaulois. Profitant de ce moment de panique, les Grecs attaquèrent les barbares qui, mis en déroute, se dispersaient, tandis que Brennus, blessé, ne voulant plus vivre après avoir

reculé devant l'ennemi, se suicida. La tradition attribua cette délivrance miraculeuse de la Grèce à une intervention d'Apollon qui, accompagné de Minerve et de



Monnaie d'Antigone Gonatas, rappelant l'invasion de Brennus. La tête de Pan rappelle la terreur panique dont furent saisis les Gaulois.

Diane, était venu exterminer les hordes sacrilèges. Il est probable que le tétradrachme, reproduit dans l'*Annuaire numismatique*, t. III (1870), pl. IV, n° 28, a été frappé en souvenir de cet événement et peut-être cette médaille, en symbolisant la déroute de l'armée de Brennus, a donné naissance à la légende. L. W.

Bibl.: Tite-Live, xxxviii, 16. — Cicéron, *De Divinatione*, I, 37. — Valère-Maxime, I, I, 18. — Justin, xxiv, 6 et suiv. — Florus, II, 11. — Strabon, V. — Pausanias, X. —Polyen, *Stratag.* VII.— Polybe, II. — L'abbé Armerye, *Réflexions critiques sur les observations de M. l'abbé Dordelu,.. où l'on démontre la distinction de deux Brennus;* Paris, 1741. — Zeuss, *Celtische Grammatik;* Leipzig, 1853, pp. 101, 162, 1107. — Holtzmann, *Celten und Germanen;* Stuttgart, 1855, p. 125. — Am. Thierry, *Histoire des Gaulois*, I, 38-83.—Th. Mommsen, *Römische Geschichte*, I, 214-215.

BRÉNOD. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua; 872 hab.

BRENON. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Comps; 75 hab.

BRENOUILLE-sur-Oise. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Liancourt; 221 hab. Brenouille avait, sous le nom de mairie royale, une juridiction particulière relevant du bailliage et châtellenie de Senlis. Cette seigneurie fut donnée par Henri III à la reine Marguerite de Navarre, sa sœur, de laquelle elle passa à Louis de Fécamp, seigneur de Villers, qui la vendit à Philippe le Bel, seigneur de la Boissière. En 1714, elle fut cédée à la comtesse de Verderonne, puis à la maison d'Andlau. La cure était sous le patronage de l'abbaye de Saint-Leu d'Esserent. L'église est en partie du xiv° siècle et possède plusieurs belles pierres tombales et un autel décoré de panneaux sculptés. C. St.-A.

BRENOUX. Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Mende; 321 hab.

BRENS. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Belley; 592 hab.

BRENS. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. de Douvaine; 506 hab.

BRENS. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Gaillac; 1,218 hab.

BRENTA. Mesure de capacité usitée à Turin, vaut 0 hectol. 564.

BRENTA. (Ornith.). Le nom de *Brenta*, qui a été proposé par Boie (*Oken's Isis*, 1822, p. 564), et que certains auteurs écrivent *Branta*, est synonyme de *Bernicla* et désigne les Oies du genre *Bernache* (V. ce mot).

BRENTA Fleuve de l'Italie du Nord, que les Romains appelaient *Medoacus major*. Elle prend sa source dans les contreforts du Monte di Lagorei, à 30 kil. N.-E. de Trente, dans le Tirol autrichien. Elle coule, au S.-O., jusqu'au lac de Caldonazzo, puis remonte au N.-E., s'infléchit vers le S.-E. et décrit une courbe par Levico, Borgo, Grigno, Primplano, Cismone et Valstagna jusqu'à Bassano (110 m. d'alt.), où elle entre en plaine et se dirige vers le S. A Dolo, elle court droit vers l'E., jusqu'à la mer. La partie de la haute vallée qui appartient à l'Autriche s'appelle le *Val de Sugana.* — Torrent capricieux, la Brenta débouchait jadis à Fusina, à 10 kil. S.-O. de Venise, mais ses alluvions obstruaient les canaux et empestaient l'atmosphère. Tandis que les Padouans étaient intéressés à faire couler le fleuve le plus directement possible vers la mer, afin d'en abaisser le niveau et par conséquent d'empêcher les inondations de sa basse vallée, de leur côté, les Vénitiens, pour maintenir la profondeur et la salubrité de leurs lagunes, tenaient à jeter les eaux le plus loin possible vers le S.-E. Cette divergence d'intérêts donna lieu aux xii° et xiv° siècles à de véritables luttes. Lorsque les Vénitiens se furent rendus maîtres de toute la région côtière, y compris Padoue, ils creusèrent à la rivière une embouchure artificielle, puis une autre (Brenta nuova, nuovissima), de façon qu'elle contournât toutes les lagunes et tombât dans l'Adriatique à *Brondolo*, à 4 kil. N. de l'Adige et 80 kil. S. de Venise. Mais le cours du fleuve se trouvant ainsi considérablement allongé, son lit s'exhaussa en amont et les levées de ses rives furent souvent impuissantes à contenir ses eaux. Elles furent rompues plus de vingt fois dans la première moitié du xix° siècle. On raccourcit alors le canal de 20 kil. et on le fit se déverser, contrairement à ce qu'indiquent la plupart des géographes, à *Chioggia*. De la sorte, l'agriculture a gagné 30,000 hectares de terres et le danger des inondations est conjuré. Il est vrai que les pêcheries ont été ruinées et que la fièvre sévit sur tout le littoral. — La Brenta, dont le cours a 180 kil. (90 kil. navigables), reçoit à droite le *Bacchiglione* qui arrose Vicence et Padoue. Son débit moyen est de 56 m. c. par seconde et de 900 dans les plus fortes crues. La superficie de son bassin est de 4,000 kil. q. Sous le premier Empire, elle donna son nom au département de la Brenta, ch.-l. Padoue. C. Vergniol.

BRENTA (Monts de la). Groupe montagneux du Tirol situé au N.-O. de Trente, au N. du lac de Garde et à l'E. du massif de l'Adamello, entre le lac de *Molveno* (826 m.) à l'E. et le *val Rendena* (Pinzolo et Tione) à l'O. C'est une portion des Alpes du Trentin (V. Alpes, t. I, p. 460) remarquable par ses roches dolomitiques, pittoresquement découpées en murailles à pics, tours et aiguilles naturelles. Elle porte plusieurs petits glaciers accrochés à ses flancs abrupts. La carte au 75,000° de l'état-major autrichien (feuille de Trente) en donne un tracé et une nomenclature assez inexacts; elle appelle du même nom de Cima Tosa les deux principaux sommets et présente comme point culminant un mont Cresole de 3,230 m. qui n'existe pas. Les travaux des alpinistes anglais et autrichiens ont rectifié ces erreurs et fourni la liste suivante des sommités du N. au S. *Cima Falkner* 3,013 m., *C. Vallesinella* 3,120 m., *C. di Brenta* 3,146 m., *Torre di Brenta* 3,065 m., *Bocca di Brenta* 2,547 m. (col qui coupe la chaîne en deux parties), *Cima Tosa* 3,179 m. (point culminant du groupe), *Crozzon di Brenta* 3,085 à 3,130 m., *C. d'Ambies* 3,075 m., *C. Pratofiorito* 3,026 m., etc. Tous ces sommets sont difficiles à gravir en raison de leur escarpement. Le nom de Brenta, qui est d'ailleurs sans relation aucune avec la rivière vénitienne, a été parfois étendu aux chaînons voisins dont aucun n'atteint 3,000 m. E.-A. Martel.

Bibl.: *Annuario della società degli Alpinisti Tridentini;* Trente et Rovereto, depuis 1874. — Gambillo, *la Valle di Rendena;* Rovereto, 1882.

BRENTANO (Simone), peintre italien, né à Venise en 1654, mort en 1745. Ses œuvres, imitées à la fois du Tintoret et de l'école romaine, sont pour la plupart à Vérone.

BRENTANO (Clemens), poète allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 8 sept. 1778, mort à Aschaffenbourg le 28 juil. 1842. Il fit ses études à Iéna, mena ensuite une vie fort agitée, et demeura successivement à Francfort, à Marbourg, à Heidelberg, à Vienne, à Cassel, à Landshut, à Berlin, à Ratisbonne, à Munich. Ses premières publica-

tions le classèrent parmi les chefs de l'école romantique ; il débuta presque en même temps dans la poésie lyrique : *Satiren und poetischen Spiele* (Leipzig, 1800) ; dans le roman : *Godwi* (Brême, 1801-1802, 2 vol.), et dans le drame : *Die lustigen Musikanten*, opéra (Francfort, 1803). La plus importante de ses œuvres dramatiques est la *Die Gründung Prags* (Pesth, 1815), vaste composition où, au milieu de la confusion du plan, se détachent quelques scènes d'une véritable éloquence. Brentano avait déjà commencé à écrire ces nouvelles pleines de verve ironique et d'aimable fantaisie qui se lisent encore avec intérêt et qui survivront à ses longs ouvrages ; ce fut surtout *Geschichte vom braven Kasperl und der schönen Annerl*, d'abord publiée dans une revue en 1817, et souvent réimprimée depuis. En 1818, il annonça l'intention de se retirer du monde, et il vécut pendant quelques années dans la retraite aux environs de Munster, occupé à mettre par écrit les révélations d'une religieuse extatique nommée Catherine Emmerich. Sa dernière production fut le conte de *Gockel, Hinkel und Gackeleia*, où il retrouva par moments son esprit humoristique d'autrefois. Brentano avait le vif sentiment de la poésie populaire, et il publia, avec son beau-frère Achim d'Arnim, un recueil de chants et de légendes, *Des Knaben Wunderhorn* (Heidelberg, 1806-1808, 3 vol.), qui, par les imitations qu'il a provoquées, a exercé une influence durable sur la littérature allemande. A. B.

BIBL. : Œuvres complètes, publiées par Christian Brentano, frère de Clemens ; Berlin, 1852-1855, 9 vol. — Œuvres choisies ; Fribourg-en-Brisgau, 1873, 2 vol. — *Clemens Brentano's Frühlingskranz, aus Jugendbriefen ihm geflochten*, par Bettina Brentano, sœur de Clemens ; Charlottenburg, 1844. — DIEL et KREITEN, *Clemens Brentano, ein Lebensbild* ; Fribourg-en-Brisgau, 1877-1878, 2 vol.

BRENTANO (Franz von), neveu du précédent, né le 16 janv. 1838 à Marienberg. Il fut consacré prêtre à Gratz en 1864 ; nommé professeur de philosophie à Wurtzbourg en 1873, il déposa aussitôt sa charge ; il enseigna depuis 1874, à titre de privat docent, à l'Université de Vienne. Parmi ses ouvrages, il faut citer surtout la *Psychologie des Aristoteles* (Mayence, 1868) et la *Psychologie vom empirischen Standpunkt* (Leipzig, 1874, 1er vol.). A. B.

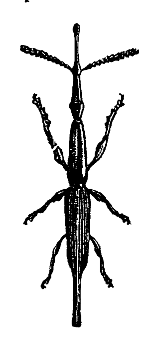
BRENTANO (Lujo), économiste allemand, né à Aschaffenbourg le 18 déc. 1844. A la suite d'un voyage en Angleterre dont il étudia les associations ouvrières, il publia *Die Arbeitergilden der Gegenwart* (Leipzig, 1871-72, 2 vol.). Il fut nommé professeur à l'Université de Breslau (1872), puis à celle de Strasbourg (1882). Il se rallia au parti dit des « socialistes de la chaire », et a soutenu contre l'école libérale de vives polémiques. Parmi ses publications, nous citerons : *Das Arbeitverhältniss gemäss dem heutigen Recht* (Leipzig, 1877) ; *Die Arbeitewersicherung gemäss der heutigen Wirtchaftsordnung* (Leipzig, 1879).

BRENTEL (Friedrich), peintre-graveur miniaturiste allemand, né en 1588, il fut fait en 1601 bourgeois de Strasbourg où il mourut en 1651. On connaît de lui un certain nombre d'estampes. Le fils de Brentel, qui portait le même prénom, excella comme son père dans la miniature.

BIBL. : SCHREIBER, *das Munster zu Strasburg* ; Carlsruhe, 1828.

BRENTFORD. Ville d'Angleterre, comté de Middlesex, à 12 kil. O.-S.-O. de Londres, au confluent de la Brent et de la Tamise ; 11,808 hab. Elle se compose de trois villages, Old Brentford, New Brentford et Ealing, qui furent en 1840 réunis en une seule commune, avec titre de ville. Beau parc vaste. Brentford fournit surtout la capitale de légumes, de bestiaux et de porcs. Les environs, assez accidentés, sont boisés. Minoteries, brasseries, fabriques de malt et de produits chimiques, culture maraîchère. Le duc de Northumberland possède dans le voisinage l'ancien cloître de *Sionhouse*. Victoire de l'Anglais Edmond Côte de Fer sur Canut (1016) ; de Charles Ier sur Essex, et armistice entre les Cavaliers et les Têtes-rondes (12 nov. 1642).

BRENTHE (*Brenthus* Illig.). Genre d'Insectes-Coléoptères, qui a donné son nom à la famille des Brenthides, composée d'environ six cents espèces, réparties elles-mêmes dans une vingtaine de coupes génériques. Toutes ces espèces sont remarquables par leur corps étroit, subcylindrique, très allongé, avec la tête terminée en avant par un rostre droit, de longueur variable. Les antennes, insérées sur le rostre, ont normalement onze articles moniliformes, épaissies antérieurement, sans former toutefois de massue distincte. Les élytres, longues et étroites, à côtés parallèles, se prolongent parfois, chez les mâles, par des appendices caudiformes. Les pattes sont grêles, avec les tibias antérieurs élargis au bout et pourvus sur le côté interne d'une forte échancrure, qui remonte le long du bord et divise leur extrémité en deux saillies en forme de dents. — Les Brenthides ont des représentants dans toutes les régions chaudes du globe. Ils sont surtout nombreux dans l'Amérique du Sud, à Madagascar et dans les îles Malaises. Ils vivent en société sous les écorces ou dans le bois pourri et sous ce rapport ils s'éloignent sensiblement des Curculionides pour se rapprocher des Xylophages. Le *Brenthus anchorago* Fabr., que nous figurons, se rencontre communément au Brésil et à la Guyane. Il est en entier d'un noir ou d'un brun foncé brillant avec deux bandes longitudinales rouges ou jaunâtres sur les élytres. Ed. LEF.


Brenthus anchorago Fabr.

BRENTHONNE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. de Douvaine ; 781 hab.

BRENTUS, fils d'Héraclès, qui serait l'éponyme de la ville de Brentesium (*Brundusium, Brindisi* [V. ces mots]), sur la mer Adriatique.

BRENTWOOD. Village d'Angleterre, comté d'Essex, à 35 kil. E. de Londres, dans une vaste plaine. C'est l'emplacement du *Caesaromagus* de l'*Itinéraire* d'Antonin, où l'on a découvert de curieuses antiquités romaines. Aujourd'hui il s'y tient d'importantes foires trimestrielles pour les chevaux et les bestiaux ; 3,800 hab. Ch. RUMELIN.

BRENY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château ; 220 hab.

BRENZ. Petit affluent du Danube, dans lequel il se jette près de Gundelfingen, sur la limite du Wurttemberg et de la Bavière, après un cours sinueux de près de 40 kil., fourni à travers le bailliage wurttembergeois de Heidenheim. A peine sorti avec un jet puissant d'entre les rochers près de Königsbronn, dans l'Alpe souabe, le Brenz fait marcher de nombreuses manufactures. Sur ses rives se trouvent, outre de nombreux villages de fabriques, deux anciennes villes impériales, une résidence comtale et trois anciens couvents avec de magnifiques églises. Fabrication d'une espèce particulière de vulnéraire qui est un important article d'exportation.

BRENZ. Bourg sur la rive gauche de la Brenz, avec un beau château ; restes d'une ancienne colonie romaine du nom de *Brenta* ou *Brentia* ; 1,000 hab. Ch. RUMELIN.

BRENZ (Johann), réformateur allemand, né à Weil (Souabe) le 24 juin 1499, mort à Stuttgart le 11 sept. 1570. A treize ans, il commença ses études à l'Université de Heidelberg, où il fut du groupe de jeunes gens pleins d'enthousiasme pour la renaissance des lettres, qui fit si bon accueil à Luther, lorsqu'en 1518 il vint soutenir à Heidelberg une « disputation publique ». Brenz prit ses grades universitaires très jeune et commença à faire des cours philologiques et philosophiques. Son explication de l'évangile selon saint Matthieu eut un si grand succès qu'il devint suspect d'hérésie et se vit obligé de quitter l'Université. Il accepta un appel comme prédicateur de la ville libre de Hall, en Souabe (sept. 1522). Dès l'année suivante, il cessa de célébrer la messe et avança rapidement

dans le sens de la Réforme, abolissant successivement tout ce qui, dans le culte, lui paraissait contraire à l'Evangile. Il publia en 1526 la première *Kirchenordnung*, réorganisa l'instruction de la jeunesse et écrivit le premier catéchisme évangélique (*Fragstück des christlichen Glaubens für die Jugend zu Schwäbisch-Hall)*, qui fut aussitôt traduit en latin. Brenz prit une part active et directe aux discussions sacramentaires qui divisèrent la Réforme: il se rangea du côté de Luther contre les Zwingliens, parmi lesquels figurait cependant Œcolampade, son ami de Heidelberg, et il rédigea avec quatorze de ses collègues la déclaration de foi connue sous le nom de *Syngramma Suevicum*; il assista au colloque de Marbourg (1529), à la diète d'Augsbourg, où fut présentée la confession de foi qui porte ce nom (1530), et à presque tous les colloques qui eurent lieu dans la suite. En 1535, le duc Ulrich de Wurttemberg le fit venir à Stuttgart pour revoir l'*Agende* préparée par Schnepf. Mais la guerre de Smalkalde vint interrompre cette belle activité. Hall fut pris par les impériaux, et Brenz dut fuir avec sa femme et ses six enfants, le cœur rempli d'amertume de se voir abandonné par les habitants auxquels il avait consacré les vingt-quatre plus belles années de sa vie. Il y revint après la guerre, mais ayant courageusement refusé d'accepter l'*Interim* de Charles-Quint, il dut se retirer à Stuttgart, où il fut nommé, en 1553, prévôt de l'église collégiale; il devint l'ami et le conseiller du duc Christophe de Wurttemberg et eut la direction des affaires ecclésiastiques. Il se rendit au concile de Trente, où il présenta la *Confessio Wurttembergica* où *Suevica*. En 1562, il s'occupa des réformés de France. Avec le duc Christophe, il eut à Saverne une entrevue avec le duc de Guise et le cardinal de Lorraine. Il mourut à l'âge de soixante et onze ans. Brenz est l'un des réformateurs allemands les plus considérables, après Luther. Bon prédicateur, caractère élevé, modéré, bien que d'une fermeté souvent héroïque, il déploya une activité vraiment étonnante, unissant une grande science à un esprit éminemment pratique. Ses œuvres ont été publiées à Tubingue en 8 vol. in-fol., de 1576-1590, mais l'édition est loin d'être complète (V. Pressel, *Anecdota Brentiana* (1868). Sa vie a été écrite par Hartmann et Jaeger (Hambourg, 1840-1842, 2 vol.), puis par Hartmann seul dans la collection : *Väter der lutherischen Kirche* (Elberfeld, 1862). Ch. Pfender.

BRÉOLE (La). Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Barcelonnette, cant. du Lauzet; 876 hab.

BREPHULUS (Malac.). Genre de Mollusques Gastéropodes-Géophiles, établi par Beck (*Index mollusc.)* en 1837 pour une coquille buliforme, imperforée, senestre, allongée, fusiforme, solide, comptant de sept à onze tours de spire. L'ouverture est ovale, étroite, oblique, aiguë supérieurement; le péristome droit, épaissi intérieurement, est muni de dents ou de plis plus ou moins apparents. Le type du genre est le *Brephulus Tournefortianus* Férussac, coquille assez solide, senestre, de couleur blanchâtre, composée de onze tours de spire un peu aplatis; l'ouverture est rétrécie, munie de trois dents; le péristome est étalé. Les espèces de ce genre habitent l'Asie Mineure, quelques parties de la Turquie d'Europe, notamment les environs de Constantinople. J. Mabille.

BRÉQUIGNY (Louis-Georges Oudart-Feudrix de), érudit et historien français, né le 22 fév. 1714 à Montivilliers (pays de Caux), mort le 3 juil. 1794; membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie française. Né d'une ancienne et noble famille de Normandie, après avoir étudié au Havre et à Paris, au collège Louis-le-Grand où il eut pour maître et pour ami le P. Tournemine, il termina ses études dans sa province, où il apprit le grec, l'hébreu et l'arabe. Il y épousa, en 1738, M[lle] de Graville, avec qui son union dura dix ans. La mort de sa femme le rendit à la science; il vendit sa terre de Bréquigny et alla vivre en Touraine et à Paris. Le voisinage d'une abbaye de bénédictins lui fournit l'occasion d'examiner des chartes et d'acquérir les notions de paléographie nécessaires à un historien. Il s'occupa d'abord d'études grecques, critique et traduction, et, sur le conseil de Malesherbes, commença une traduction et une édition de Strabon. Mais il abandonna bientôt ces études et se livra presque exclusivement à l'histoire de France, sans doute sous l'influence de ses amis Foncemagne et La Curne de Sainte-Palaye. Dès lors, il fut l'un des directeurs principaux du grand mouvement d'érudition dont Moreau était le chef et qui avait pour centre le Cabinet des chartes. Sa prodigieuse activité lui permit de soutenir victorieusement le poids de travaux dont un seul eût suffi à l'immortaliser. Il a collaboré à tous les grands recueils historiques du XVIII[e] siècle : 1° M. de Villevault, à qui avait été confiée à la mort de Secousse la rédaction du *Recueil des Ordonnances*, se le fit adjoindre, et Bréquigny en publia seul les volumes X à XIV, dont les savantes et judicieuses préfaces sont des traités complets sur diverses questions de droit public et d'histoire; 2° il rédigea après Sainte-Palaye la *Table des Chartes, Diplômes*, etc., *relatifs à l'histoire de France*, qu'il fit continuer sous sa direction par Mouchet, quand sa mission à Londres l'empêcha de s'y consacrer lui-même; 3° il commença avec le Comité des chartes, et en collaboration avec Laporte du Theil, la collection des *Diplomata, charta, leges*, dont les trois premiers volumes parurent en 1791 (deux volumes de lettres d'Innocent III par Laporte du Theil, un volume de Chartes par Bréquigny, qui a d'ailleurs été réédité avec additions par Pardessus); 4° il commença l'édition des *Mémoires sur la Chine et les Chinois*, à la prière du ministre Bertin, à qui l'on doit une grande partie des connaissances modernes sur l'extrême Orient; 5° il a publié dans le *Recueil des notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi* beaucoup d'articles intéressants; il était collaborateur du *Journal des Savants* et de la *Bibliothèque française périodique*, imprimée en Hollande, où il écrivait anonymement.

Comme directeur d'études, son rôle ne fut pas moins important. Il était membre de la Conférence et du Comité des chartes, chargé par Bertin, sur les instances de Moreau, de recueillir tous les documents historiques de la France. Dans chaque séance, il était chargé, avec les bénédictins D. Clément, D. Grenier, D. Hubert, D. Lièble d'examiner les actes, d'en discuter l'authenticité, de décider ceux qu'il fallait publier *in extenso* ou par extraits. Il y fut chargé aussi de dresser le catalogue et la notice des chartes découvertes par les bénédictins et de surveiller la copie des *Olim*. Il était sans cesse consulté par les ministres et les particuliers sur les points obscurs de l'histoire et du droit public en France. Il dut aussi collationner les copies de chartes de l'abbaye de Saint-Martin. Ce fut enfin lui qui conseilla les recherches à faire dans les bibliothèques de Rome, et la mission confiée à Laporte du Theil. Mais le plus grand titre de gloire de Bréquigny est peut-être sa mission littéraire en Angleterre, où il consacra plusieurs années au travail de dépouillement des pièces d'archives. En 1762, le garde des archives des affaires étrangères d'Angleterre, Durand de Distorf, avait signalé les documents historiques relatifs à l'histoire de France à la Tour, à l'Echiquier et au Musée Britannique. En 1764, le duc de Praslin confia à Bréquigny la mission de copier ces pièces qui, destinées d'abord au ministère des affaires étrangères, entrèrent au dépôt des chartes sur les instances de Moreau. Pendant deux ans, Bréquigny vécut à Londres, dépouillant dans les greniers de l'Echiquier des quantités énormes de parchemins considérés comme inutiles. Il y trouva, ainsi qu'aux bibliothèques Cottonienne et Harléienne, et aux chartriers du Musée Britannique, un grand nombre de documents relatifs à la France qu'il employa six copistes à transcrire. Il explora aussi les dépôts des affaires étrangères, Chapter House et Paper Office. Il rapporta de Londres 7,000 copies ou notices de pièces. Devançant la critique contemporaine, il ne laissait passer

aucun papier sans l'avoir examiné et retirait souvent d'un compte, d'une quittance, d'une pièce en apparence dépourvue de valeur, d'intéressantes indications historiques. — Pour tous ces travaux, il recevait un traitement annuel de 17,400 livres, mais il avait à payer ses collaborateurs et copistes, et, en 1789, il lui était payé 3,000 livres en tout sur les 17,400. En 1777, il entra à l'Académie française.

Il légua sa bibliothèque à Mouchet et ses manuscrits à Laporte du Theil. — Voici la liste de ses ouvrages : *Histoire des révolutions de Gênes* (Paris, Nyon, 1750 et 1752, 3 vol. in-12) ; *Vies des anciens orateurs grecs avec des réflexions sur leur éloquence* (Paris, 1751, 2 vol. in-12 [interrompu]) ; édition Strabon avec notes, de 1763, in-4 (1er volume seul paru) ; *Catalogus mss. codicum collegii Claromontani digestus et notis ornatus* (Paris, 1764, in-8, en collaboration avec Fr. Clément) ; *Discours de réception à l'Académie française* (Paris, 1772, in-4) ; *Diplomata chartæ epistolæ et alia monumenta ad res Franciscas spectantia* (Paris, Nyon, 1791, 3 vol. in-fol. avec Laporte du Theil) ; *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés, concernant l'histoire de France jusqu'en 1179* (Paris, Imp. royale, 1763-83, 3 vol. in-fol. [avec Mouchet ; le 4e vol. imprimé jusqu'à la feuille Bbbb Il n'a pas été mis dans le commerce] ; *Mémoires sur la Chine et les Chinois*, des PP. Amyot, Bourgeois, etc. (collection commencée par Batteux) (Paris, 1771-89, 64 vol. in-4) ; *Recueil des ordonnances du Louvre*, t. X-XIV ; *Observations sur un passage de Strabon qui, entre Gênes et Plaisance, semble placer deux autres villes sous les noms de Diacuista et Jebleia* (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXXVIII, 1770) ; *Des Historiens grecs dont nous n'avons plus les ouvrages et dont l'impératrice Eudoxie fait mention dans son dictionnaire* (ibid. id.) ; *Histoire de Posthume, empereur dans les Gaules, éclaircie par les médailles* (ibid., XXX, 1764) ; *Recherches sur la famille de Gallien* (ibid., XXXII, 1768) ; *Sur l'Etablissement de la religion et de l'empire de Mahomet* (ibid., id.) ; *Mémoire sur les exemplaires originaux du décret d'union de l'Eglise grecque avec la latine* (ibid., XLIII, 1786) ; *Observation sur un ancien ms. qui contient un recueil de Chroniques attribué communément à Frédégaire* (ibid., XXXVI, 1769) ; *Observations sur un écu d'or de l'empereur Louis de Bavière, semblable aux écus d'or frappés en France sous Philippe de Valois depuis 1337 jusqu'en 1346* (ibid., XXXVI, 1769) ; *Recherches historiques sur la vie de Charles, fils aîné de Charlemagne* (ibid., XXXIX, 1777) ; *Mémoire sur Etienne, chancelier de Sicile en 1168 dans lequel on prouve qu'il était du sang royal de France et où on examine comment il pouvait être en même temps fils d'un comte du Perche* (ibid., XLI, 1780) ; *Mémoire sur les différends entre la France et l'Angleterre sous le règne de Charles le Bel* (ibid., id.) ; *Mémoire sur les différends de la France avec la Castille* (ibid., id.) ; *Observations sur un traité de paix conclu en 1160 entre Louis VII, roi de France, et Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie* (ibid., VLIII, 1786) ; *Observations sur le testament de Guillaume X, duc d'Aquitaine et comte du Poitou, mort en 1137* (ibid., XLIII, 1786) ; *Mémoire touchant la réclamation que Marguerite, reine de France, et Eléonore, reine d'Angleterre, firent de leurs droits sur la Provence, qui avait été donnée à Béatrix, leur sœur, par Raymond Béranger, comte de Provence, leur père commun* (ibid., XLIII, 1786) ; *Mémoire sur la vie de Marie, reine de France, sœur de Henri VIII, roi d'Angleterre* (ibid., id.) ; *Mémoires sur l'histoire de Calais* (I, II, III, ibid., id. ; IV, ibid., L, 1808) ; *Recherches sur les régences en France* (ibid., L, 1808) ; *Sur les recherches relatives à l'histoire de France, faites à Londres* (ibid., XXXVII, 1774). *Mémoire sur les projets de mariage d'Elisabeth, reine d'Angleterre, avec le duc d'Anjou ensuite avec le duc d'Alençon, frères de Charles IX* (XLIII, 1786). Bréquigny a laissé de nombreux mémoires inédits sur l'organisation des travaux historiques, sur le travail à faire pour recouvrer les pièces concernant la France, qui sont dans le dépôt de l'Echiquier, (1764), sur le travail concernant les pièces rapportées de Londres (1787), sur la revision de la table chronologique (1780, juil. 1782, nov. 1788), sur les documents concernant la France, conservés dans les archives et bibliothèque de Rome, sur la manière de procéder dans les recherches de pièces historiques à Rome (publiés par M. Charmes, *le Comité des travaux historiques*, I, passim). Léon-G. Pelissier.

Bibl. : *Notice sur Bréquigny* (*Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. IV). — Querard, *La France littéraire*. — Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, I. — Charmes, *Le Comité des travaux historiques*, I, Introd.

BRERA (Valeriano-Luigi), médecin italien, né à Pavie le 15 déc. 1772, mort à Pavie le 4 oct. 1840. Reçu docteur à Pavie en 1793, il réside à Milan (1794), puis fait un grand voyage en Allemagne et en Pologne, et à son retour, en 1796, obtient la place de médecin au grand hôpital de Milan ; deux ans après il passe à Pavie comme professeur de chirurgie, puis, pendant les guerres qui désolent l'Italie à cette époque, dirige l'hôpital militaire de Crémone, est envoyé en 1806 à Bologne avec le titre de professeur de pathologie et de médecine légale, enfin au bout de deux ans, à la mort de Bondioli, est appelé à la chaire de médecine de Padoue. A la paix, il est nommé conseiller d'Etat et proto-médecin des Etats de Venise, plus tard professeur honoraire, et enseigne encore à Pavie jusqu'à sa mort. — Brera fut l'un des premiers et des plus ardents propagateurs de la vaccine en Italie. Dans ses écrits fort nombreux il s'occupa beaucoup de thérapeutique (application extérieure de la salive, du suc gastrique, emploi du phosphore dans les paralysies, de l'air méphitique dans la phtisie pulmonaire, etc.) ; ses travaux les plus remarquables concernent les vers intestinaux : *Lezioni medico-pratiche sopra i principali vermi del corpo umano vivente e le cose delle malattie verminose* (Crema, 1802, in-4 ; trad. allem. et angl., et trad. fr., Paris, 1804, in-8) ; *Memorie fis.-med. sopra i principali vermi* (Crema, 1808-12, in-4, pl.) ; *Tabula anat.-path. ad illustrandam historiam vermium in visceribus*, etc. (Vienne, 1818-19, in-4, av. 1 pl.). Dans ses ouvrages de pathologie et de clinique il se montra ardent partisan de Brown. Dr L. Hn.

BRERA (Musée et Palais de) (V. Milan).

BRÈRES. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 47 hab.

BREREWOOD (Edward), mathématicien et archéologue anglais, né à Chester en 1565, mort à Londres le 4 nov. 1615. Il professa l'anatomie à Gresham College à partir de 1596. On a de lui, outre des traités sur des sujets de théologie ou de dévotion : *De Ponderibus et Pretiis veterorum Nummorum* (Londres, 1614, in-4), et *Enquiries touching the Diversities of Languages and Religions through the chief Parts of the World* (Londres, 1614, in-4), curieux ouvrage qui a été traduit en latin, en français et en allemand, et où il rattache les Indiens d'Amérique à la race tatare. B.-H. G.

BRÉRY. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saulnier, cant. de Sellières ; 350 hab.

BRES, BRESSE ou **BRAY** (Gui de), célèbre pasteur de l'Eglise réformée des Pays-Bas, né à Mons en 1523, supplicié à Valenciennes le 31 mai 1567. Il était peintre sur verre quand la lecture de la Bible l'amena à embrasser les idées de la Réforme ; il fit partager sa foi nouvelle à sa mère et à sa sœur, puis il s'enfuit en Angleterre pour échapper aux pénalités draconiennes édictées par Charles V contre les hérétiques. Il revint dans son pays vers la fin du règne de l'empereur et se mit à prêcher dans le Hainaut ;

puis il alla étudier la théologie à Lausanne et à Genève et, de retour en 1556, il s'établit à Tournai; le succès de son active propagande fut tel que le gouvernement mit à prix la tête de l'audacieux prédicateur. Gui se réfugia à Sedan, et y écrivit la *Confession de foi des Eglises réformées.* Il envoya son œuvre à Philippe II en y joignant une lettre dans laquelle, tout en plaidant éloquemment la cause de la liberté de conscience, il protestait avec énergie de la fidélité de ses coreligionnaires à l'autorité royale. En 1566, Gui de Brès, dont la réputation d'éloquence et de vertu allait sans cesse grandissant, fut nommé pasteur de l'église de Valenciennes; il se trouvait dans cette ville lorsqu'elle fut prise par Noircarmes, au mois de mars 1567. Il parvint à s'échapper, mais fut repris peu de temps après. Il persévéra dans sa foi au milieu des plus cruelles tortures.

Gui de Brès a laissé plusieurs ouvrages dignes d'intérêt; en voici les plus importants : *le Baston de la foy chrétienne propre pour rembarrer les ennemis de l'Evangile* (Lyon, 1562); *la Racine, source et fondement des Anabaptistes* (réfutation très curieuse des doctrines de cette secte, 1565); *Histoire notable de la trahison et emprisonnement de deux bons et fidèles personnages en la ville d'Anvers* (1565; il s'agit de Christophe Fabri et Olivier Bouck, torturés à Anvers, pour cause d'hérésie); *Confession de foi* (citée plus haut); *Vraye narration et apologie des choses passées aux Pays-Bas touchant le faict de la Religion en l'an 1566 par ceux qui font profession de la religion réformée audit pays* (1567). E. H.

Bibl.; *Histoire des martyrs;* Genève, Aubert, 1619. — *Historien der Vrome martelaren;* Dordrecht, 1616. — Pinchart, *Mémoires de Pasquier de la Barre et Nicolas Soldoyer.* — Henne, *Mémoires de Pontus Payen.* — Paillard, *Histoire des troubles religieux de Valenciennes.* — Rhalenbeck, *Guy de Brès, étude historique.* — Delecourt, *Notice sur Guy de Brès,* dans la *Biog. nat. belge.* — Van Langeraad, *Guido de Bray zyn leven en werken;* Zierickzee, 1884.

BRÈS (Jean-Pierre), littérateur français, né à Issoire vers 1757, mort à Paris le 29 nov. 1814. Il a écrit un certain nombre de romans oubliés : *Isabelle et Jean d'Armagnac ou les Dangers de l'intimité fraternelle* (1804, 4 vol. in-12); *La Trémouille, chevalier sans peur et sans reproche* (1806, 3 vol. in-12); *l'Héroïne du* XV*e siècle* (1809, 4 vol. in-12), etc., etc., ainsi que deux poèmes : *Platon devant Critias* (1811, in-8) et *la Bataille d'Austerlitz* (s. d.). M. Tx.

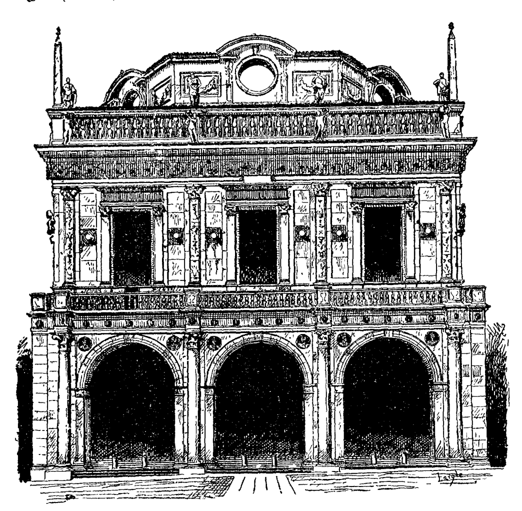
BRÈS (Jean-Pierre), neveu du précédent, né à Limoges le 14 juil. 1782, mort à Paris, le 4 août 1842. Ses prénoms et ses écrits l'ont souvent fait confondre avec son oncle, bien qu'il n'ait publié du vivant de celui-ci qu'un seul ouvrage dont le titre ne laisse pas que d'être singulier : *Observations sur la forme arrondie considérée dans les corps organisés et principalement dans le corps de l'homme* (1813, in-8). Après avoir abandonné la médecine, à laquelle il s'était d'abord destiné, il mit au jour un grand nombre de livres de vulgarisation très appréciés de ses contemporains : *Lettres sur l'harmonie du langage* (1821, 2 vol. in-18); *Bibliothèque du promeneur* (1823, in-18); *Mythologie des dames* (1823, in-18) ; *les Jeudis dans le château de ma tante* (1826, in-18) ; *Componium pittoresque, collection de plusieurs milliers de paysages dans divers genres avec un traité élémentaire du paysage* (1826, in-8); *le Secrétaire des enfants ou les Petites fêtes de famille* (1828, in-18) ; *Fables dédiées à La Fontaine* (1828, in-18) ; *Voyage pittoresque et romantique sur la cheminée* (1828, in-18); *la Dame blanche, chronique des chevaliers de l'écusson vert* (1828, in-12), etc. J.-P. Brès avait fourni le texte du recueil intitulé *Souvenirs du musée des monuments français* (1821-1826, in-fol. 41 pl., dessinées par J.-E. Biet, gr. par Normand père et fils). M. Tx.

BRESCELLO ou **BRESELLO**. Petite ville du royaume d'Italie, dans la région de l'Emilie (ancien duché de Modène), à 25 kil. N.-O. de Reggio, sur la rive droite du Pô, un peu au-dessous du confluent de l'Enza; 4,800 hab. C'est l'ancien *Brixellum* ou *Brexillum*, ville fréquemment nommée par Polybe, Pline, Suétone et jusqu'à Paul-le-Diacre comme ch.-l. des Ananes ou Anamanes, peuple gaulois venu, disait-on, en Italie au VIe siècle avant notre ère avec Bellovèse. Ch. Rumelin.

BRESCHET (Gilbert), médecin français, né à Clermont-Ferrand le 7 juil. 1784, mort à Paris le 10 mai 1845. Il étudia à Paris et, déjà comme aide d'anatomie, entreprit des recherches importantes; en 1819, il fut nommé au concours chef des travaux anatomiques en remplacement de Béclard et passa de l'hôpital des Enfants-Trouvés à la position de chirurgien ordinaire de l'Hôtel-Dieu. Il succéda à Dupuytren à l'Académie des sciences en 1835, et un an après à Cruveilhier comme professeur d'anatomie à la Faculté. — Breschet a publié des ouvrages et des monographies remarquables. Outre son *Ouvrage d'anat. et de physiologie* (1826-1827), citons : *Rech. anat., physiol. et pathol. sur le système veineux* (Paris, 1826-29, in-fol., pl. col.), ouvrage encore journellement consulté; *Rech. anat. et phys. sur l'organe de l'ouïe et sur l'audition dans l'homme et les animaux vertébrés* (Paris, 1836, in-8, av. atlas de 8 pl. in-4) ; *Rech. anat. et physiol. sur l'org. de l'ouïe des poissons* (Paris, 1838, in-4, 17 pl.); *le Syst. lymphatique consid. sous les rapports anat., phys. et path.* (Th. de conc. de Paris, 1836, in-4) ; *Etud. anat., phys. et path. sur l'œuf dans l'esp. hum.*, etc. (*Mém. acad. de méd.*, 1833, t. II, p. 1); *Mém. chir. sur différ. espèces d'anévrismes* (Paris, 1834, in-4, 6 pl.). La chirurgie lui doit en outre la traduction de l'excellent traité d'Hodgson sur les maladies des artères et des veines, qu'il a complété par des notes précieuses et notamment par un travail entièrement neuf sur les phlébites. Dr L. Hn.

BRESCIA. Ville d'Italie, ch.-l. de prov. de la Lombardie, à quelque distance à gauche de la Mella, affl. de l'Oglio, sur le chemin de fer de Milan à Vérone, cour d'appel, évêché, château fortifié; 43,354 hab. de population agglomérée en 1881. Cette ville, dans un site pittoresque au pied des Alpes, a quelques beaux monuments comme la *Rotonda* (ancienne cathédrale), le *Broletto*, imposant édifice du XIIe siècle, occupé jadis par les magistrats de la commune, qui sert maintenant de palais de justice et de prison; la *Loggia* ou hôtel de ville qui date du XVIe siècle (1492-1574) et la *Tour de l'horloge*. Plusieurs églises renferment des fresques et tableaux d'Alex. Bonvicino, plus connu sous le nom du *Moretto* (1498-1555) qui est le peintre le plus célèbre de Brescia, et qui n'a guère travaillé hors de cette ville Le musée (*museo patrio*), établi dans un temple antique exhumé en 1820, renferme, entre autres antiquités, la célèbre *Victoire* de Brescia, statue ailée de bronze, haute de 2 m. La bibliothèque porte le nom de *Quirinienne* parce qu'elle a été formée en 1750 d'un legs de 40,000 volumes dû au cardinal Quirini. Des eaux fraîches et pures, amenées par l'aqueduc de Monpiano, où sont recueillies plusieurs sources alpestres, sont distribuées en profusion dans les fontaines publiques et dans les maisons des particuliers. Brescia se proclame la mère des armes et la ville des héros. En effet, on y fabrique des armes à feu et des armes blanches, mais aussi des toiles et du fromage très renommés. Les autres industries, tanneries, forges, papeteries, filatures, fabriques d'huiles, sont secondaires. — Brescia, l'antique *Brixia* fondée sans doute par les Etrusques, agrandie par la peuplade gauloise des *Cenomani* (VIe siècle av. J.-C.), devint en 197 (av. J.-C.) une colonie romaine. Attila et Narsès, les Lombards et Charlemagne s'en emparèrent successivement. Elle devint au moyen âge la plus puissante des cités lombardes après Milan. Nulle part les luttes sanglantes des Guelfes et des Gibelins n'amenèrent plus de crimes et de révolutions. Brescia maintint à peu près son indépendance jusqu'en 1339. Dans cette période, elle se donna aux Vénitiens (1226), soutint un siège

célèbre contre Frédéric II (1238), fut occupée par Ezzelino da Romano (1258), recouvra son indépendance, résista à l'empereur Henri VII qui s'en empara après un long siège (1311). En 1339 les Visconti soumirent Brescia



Façade de l'hôtel de ville de Brescia, d'après une photographie.

qui resta à peu près annexée au duché de Milan jusqu'en 1428, date où cette ville passa aux Vénitiens qui la conservèrent ensuite presque sans interruption. Brescia fut horriblement saccagée pendant une semaine par les soldats de Gaston de Foix (1512). La riche cité se releva vite de ses ruines et resta sous la domination de Venise de 1517 à 1797. On l'attribua alors à la république Cisalpine. Sous l'Empire, Brescia devint le ch.-l. du dép. de la Mella. Elle fut donnée aux Autrichiens en 1814. En 1848 Brescia se souleva et chassa sa garnison; réoccupée après Custozza, elle se libéra de nouveau en mars 1849; après la bataille de Novare, Haynau s'en rendit maître; les habitants, qui s'étaient défendus pendant trois jours, furent cruellement punis. La ville revint en 1859 au royaume d'Italie. Le tribun Arnauld de Brescia (XIIe siècle), les peintres Moretto et Romanino (XVIe siècle) et l'érudit Mazzuchelli (XVIIIe siècle) sont les plus illustres enfants de Brescia.

Province de Brescia. — Située dans la Lombardie (Italie du Nord), touche aux prov. de Sondrio, Bergame, Crémone, Mantoue et Vérone. Au N.-E. elle confine au Tirol autrichien. Elle a une superficie de 4,621 kil. q. Elle compte 280 communes et 471,568 hab. (en 1881). Les autres circondarii de la province ont pour ch.-l.: Breno, Chiari, Salo et Verolanuova. Dans le N. se dressent les chaînes alpestres traversées par le val Camonica, le val Trompia et le val Sabbia; dans le S., les plaines dominent. L'Oglio, la Mella et la Chiese, qui débouchent des trois vallées ci-devant nommées, y répandent la fertilité. La production agricole y est très abondante, le minerai de fer de la montagne est travaillé dans les usines de Brescia. Les lacs d'Iseo et de Garde marquent à l'O. et à l'E. une partie des limites de cette province. H. VAST.

BIBL.: BRAGNOLA, *Nuova guida per la città di Brescia*; Brescia, 1826. — FENAROLI, *Dizionario degli artisti bresciani*; Brescia, 1877.

BRESCIA (Arnaud de), réformateur italien (V. ARNAUD DE BRESCIA).

BRESCIA (Albertano da), écrivain italien du XIIIe siècle. Podesta de Castel-Gavardo, en 1236, il fut fait prisonnier lorsque l'empereur Frédéric II s'empara de cette petite ville, et détenu à Crémone. Pendant sa prison il composa, en 1238, un traité *De amore et dilectione Dei*. En 1245 il écrivit le *De arte loquendi et tacendi*, et enfin en 1246 ou 1248, selon quelques manuscrits, le *Liber consolationis et consilii*. Ces trois traités latins, remplis de citations des auteurs profanes et sacrés de l'antiquité et du moyen âge, eurent un grand succès et furent traduits plusieurs fois en italien et dans d'autres langues. Chaucer a imité de très près le *Liber consolationis* dans une partie de ses *Canterbury Tales*. Une bonne édition du *De arte loquendi* a été donnée récemment par M. Thor Sundby en appendice à son livre sur *Brunetto Latino* (V. ce nom). Le même éditeur a publié le *Liber consolationis* (Copenhague, 1873). Ant. THOMAS.

BIBL.: MAZUCHELLI, *Scrittori d'Italia*, t. I, p. 294. — BARTOLI, *Storia letteraria d'Italia*, t. III, p. 96. — GASPARY, *Storia della letteratura Italiana*, t. I, p. 163.

BRESCIA (Giovanni-Maria da), peintre-graveur et orfèvre italien, né à Brescia dans la seconde moitié du XVe siècle, mort après 1530. On connaît de lui quatre estampes: *la Justice de Trajan* (1502), *la Messe de saint Grégoire* et deux *Vierges*. Il appartenait à l'ordre du Carmel.

BIBL.: PASSAVANT, *le Peintre graveur*, t. V, p. 112.

BRESCIA (Giovan-Antonio da), graveur italien, contemporain du précédent. On le dit même son frère, attendu qu'il exécuta plusieurs estampes d'après des compositions de celui-ci. Formé d'abord à l'école de Mantegna, puis imitateur de Dürer, il adopta définitivement, pendant son séjour à Rome, la manière de Marc-Antoine. On connaît de sa main près de soixante gravures au burin, dont quelques-unes d'après Raphaël. Les dates qu'on y rencontre ne vont que de 1505 à 1509. Ses nombreuses planches d'ornement, d'une exécution fine, tendraient à prouver qu'il fut aussi orfèvre. G. P-I.

BRESCIA (Leonardo da), peintre italien, né en 1538, mort en 1598, à Ferrare. Il a peint dans le château et dans l'église des jésuites de cette ville quelques tableaux, qui passent pour les moins mauvais de ses œuvres.

BRESCIANINO (Andrea del), peintre italien, florissait de 1507 à 1525. Etabli d'abord à Sienne, puis à Florence où il subit l'influence de Fra Bartolommeo. Son nom de famille était Piccinnelli. L'Académie de Sienne possède de lui un tableau d'autel et le musée de Berlin une *Sainte Famille*, où Marie est représentée sur les genoux de sa mère penchée vers le petit Jésus qui joue avec un agneau (n° 230 du cat. de W. Bode et J. Meyer).

BRESCIANO (Fra.-Q.) (V. SAVALDO).

BRESCOU. Ilot rocheux du dép. de l'Hérault (com. d'Agde), situé dans le golfe du Lion, à moins d'un kil. de la côte, et à 6 kil. S.-S.-E. d'Agde. Il se rattache géologiquement à la région dont le *volcan d'Agde* est le centre. Les sables marins et les alluvions des rivières ont rattaché au littoral toutes les autres îles volcaniques situées au S.-E. d'Agde, et cette partie de la côte, qui avance annuellement de 2 m., finira par absorber Brescou, déjà très ensablé. Feu fixe.

HISTOIRE. — Strabon (p. 181) nomme près du cap *Sètion* (Cette) l'île de *Blascôn*, qui divise en deux sections le *Sinus Gallicus*. Elle est également citée par Avienus *(Ora maritima)* et par Pline l'Ancien. Ptolémée mentionne à cet endroit deux îles: Blascôn et l'île d'Agde, qui n'existe plus, par suite des changements du littoral. — Brescou protège les abords de l'Hérault; le fort construit en 1589 a été conservé. Richelieu voulait, par la construction d'un môle au cap d'Agde, relier Brescou à la côte et former une rade artificielle orientée à l'E. La digue commencée a été abandonnée dès 1662 et démolie par les vagues. Sous Louis XIV, Cette fut décidément préférée, non sans protestation. H. MONIN.

BIBL.: DESJARDINS, *Géog. hist. de la Gaule*; t. I, p. 243. — JORDAN, *Hist. de la ville d'Agde*. — LENTHÉRIC, *Villes mortes du golfe du Lion*. — MONIN, *Essai sur... Lamoignon de Basville*; p. 394.

BRESDON. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angely, cant. de Matha; 652 hab.

BRESELLO (V. Brescello).

BRÉSEUX (Les). Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Maîche; 339 hab.

BRÉSIL. Géographie physique. — Situation et Superficie. — L'empire du Brésil est l'Etat le plus grand et le plus peuplé de l'Amérique du Sud. La partie la plus septentrionale de son territoire se trouve à l'intérieur du continent, à la source du Cotingo (serra de Roruima), affluent du Takutu, par 5° 9′ 50″ de lat. N. et par 17° 43′ 20″ de long. occ. comptée à partir du méridien de Rio de Janeiro (63° 12′ de long. occ., méridien de Paris). Il occupe sur l'océan Atlantique une étendue de côtes d'environ 6,500 kil. depuis l'embouchure de l'Oyapock et le cap d'Orange par 4° 20′ 45″ de lat. sept. jusqu'à l'embouchure du Chuy par 33° 46′ 10″ de lat. mérid. — La partie septentrionale de la côte jusqu'à l'île Maraca, par 2° de lat. N., appartient au territoire qui a été l'objet de contestations entre le Brésil et la France. — L'extrémité orientale de l'Empire du Brésil se trouve, d'après l'amiral Mouchez, un peu au S. du cap Branco, à la pointe Timbahu par 7° 18′ 45″ de lat. S. et 37° 6′ 55″ (méridien de Paris) de long. occ. (soit 8° 21′ 45″ de long. orient. du méridien de Rio); d'après les travaux du commandant brésilien Vital de Oliveira (*Annuaire de l'Observatoire de Rio*), la pointe de Timbahu est située par 7° 19′ 54″ de lat. S. et 37° 8′ 46″ (méridien de Paris) de long. occ. et, ce serait un peu plus au S., à l'entrée de la rivière de Goyana, que se trouverait l'extrémité orientale de l'Amérique du Sud, par 7° 32′ 30″ de lat. S. et 37° 5′ 10″ de long. occ. (soit 8° 23′ 30″ de long. orient. du méridien de Rio). L'extrémité occidentale de l'empire se trouve par 76° 27′ 6″ (méridien de Paris), soit 30° 58′ 26″, méridien de Rio) de long. occ. sur le cours supérieur du Javary, et par 6° 59′ 29″ de lat. mérid. — La superficie donnée comme officielle est de 8,337,218 kil. q.; en réalité, on ne connaît pas avec précision l'étendue de cet empire, dont le territoire n'a pas été cadastré et dont les frontières de terre sont sur plusieurs points indéterminées. Il occupe le cinquième rang dans le monde sous le rapport de la superficie, après l'empire britannique, l'empire russe, la Chine et les Etats-Unis; il est seize fois plus grand que la France. Du N. au S., de la source du Cotingo à l'embouchure du Chuy, il mesure 4,280 kil. et de l'E. à l'O., de la pointe Timbahu au Javary, 4,350 kil. Il occupe presque la moitié (45 p. %) de la superficie de l'Amérique du sud. Il est limitrophe de tous les Etats de cette partie du monde, le Chili et peut-être l'Equateur exceptés.

Limites. — *Territoire contesté entre la France et le Brésil.* Au N., le Brésil considère la rivière Oyapock jusqu'à sa source et la ligne de partage des eaux dite Tumucumaque jusqu'à la source du Maroni (branche Tapanahono) comme limitant son territoire et celui de la Guyane française; c'est aussi la limite provisoirement acceptée par l'administration française. — Mais tout le pays qui s'étend au S. jusqu'à l'Amazone (à Macapa sous l'équateur) a été depuis deux siècles et demi l'objet d'un litige entre la France et le Portugal, puis entre la France et le Brésil; la diplomatie ne l'a pas encore tranché. Ce pays est connu sous le nom de *territoire contesté*. En 1605, Henri IV conféra au chevalier Daniel de la Touche, seigneur de la Ravardière, par lettres patentes, le titre de « lieutenant général du roi ès contrées de l'Amérique depuis la rivière des Amazones jusqu'à l'isle de la Trinité ». Cependant, en 1616, les Portugais, dirigés par Caldeira, prirent possession des bouches de l'Amazone et fondèrent la ville de Pará. Les Portugais de Pará chassèrent les Hollandais et les Anglais qui occupaient quelques territoires au nord de l'Amazone (1623-1632) et la capitainerie du cap Nord fut donnée (1637) à Maciel Parente qui avait détruit un fort hollandais et fondé Gurupa sur ses ruines; le Portugal voulait par là opposer un titre aux prétentions de la France. Les contestations remontent à Louis XIII, qui, le 27 juin 1633, autorisa en faveur des sieurs Rosée et Robier une compagnie pour la colonisation du « cap du Nord », et surtout au ministère de Mazarin, qui créa, en septembre 1651, la compagnie de « la France équinoxiale ». C'est en 1664 que les Français s'établirent à Cayenne, dont ils avaient chassé les Hollandais. Le Portugal, qui était resté de 1580 à 1640 sous l'autorité des rois d'Espagne, étant redevenu indépendant en 1640, fonda en 1688 le fort de S. Antonio de Macapá sur l'emplacement de celui de Cumaú, que les Portugais avaient pris (9 juil. 1632) aux Anglais. Il possédait alors, au nord de l'Amazone, trois autres forts : celui de Desterro, à l'embouchure du Uacarapy, qui existait déjà en 1639, celui de l'embouchure du Tohéré, et celui d'Araguary, qui avait été détruit peu de temps avant par le prororoca (mascaret) et rebâti (il fut encore démoli par le prororoca et rétabli entre 1688 et 1697). Louis XIV fit raser ces postes en mai 1697 par M. de Ferrolles, qui ne conserva que celui de Macapá pour y mettre garnison; ce fort fut repris par les Portugais (28 juin 1697). Louis XIV entama avec le Portugal des négociations qui aboutirent à la convention du 4 mars 1700, par laquelle la France s'engageait à ne faire provisoirement aucun établissement sur la rive N. du fleuve, et à considérer comme indécises les terres situées entre Macapá et la rivière Iapoc ou Vincent-Pinçon, le Portugal à raser le poste de Macapá. A la suite de la guerre de la succession d'Espagne, dans laquelle le Portugal avait été, depuis 1703, l'allié de l'Angleterre, le traité d'Utrecht (traité particulier du 11 avr. 1713) stipula, non sans débat, que la France renoncerait à ses prétentions sur les deux rives de l'Amazone et abandonnerait tout le territoire « entre la rivière des Amazones et celle de Iapoc ou Vincent-Pinçon sans se réserver aucune portion desdites terres » (art. 8) et interdirait à tout Français de commercer « dans le Maragnon et dans l'embouchure de la rivière des Amazones » et de « passer la rivière de Vincent-Pinçon pour négocier et acheter des esclaves dans les terres du cap Nord » (art. 12). Ce texte avait le tort de ne pas préciser les limites de ce territoire, soit en fixant la longitude et la latitude, soit en dressant une carte. Où était la rivière Iapoc? Il existait bien des cartes du temps sur lesquelles l'embouchure de la rivière Oyapock (Iapoco sur la carte de Delisle, 1703, etc.) était, avant le traité d'Utrecht, marquée à côté du cap Orange; la même dénomination était donnée à cette rivière par quelques auteurs qui avaient résidé dans le pays (en 1666, La Barre, lieutenant général du roi en Guyane; en 1673, le père Grillet, supérieur de la mission de Cayenne). Cependant, au xviiie siècle, quoique d'Anville (1729), La Condamine (1748) et d'autres eussent aussi marqué la rivière Oyapock à la même place, des discussions s'élevèrent; des écrivains soutinrent que *Hia-poc*, signifiant eau-embouchure, pouvait s'appliquer à beaucoup d'estuaires; mais, en guarani, rivière se dit *I*, et embouchure *imbiaça;* la langue des Oyampis, dans laquelle *ouaya* signifie pointe et *poko* grand, fournirait mieux l'étymologie. D'autre part, Vincent Pinçon, dans son voyage de l'an 1500, avait passé devant beaucoup d'embouchures depuis le Ceará jusqu'au golfe de Pará, et des écrivains pensaient que le mouillage auquel il avait donné son nom pouvait être situé aux bouches de l'Amazone même. Les contestations continuèrent donc. Les Portugais agirent comme si l'Oyapock, situé au N. du cap Orange, eût été leur frontière, et ils construisirent en 1764 le fort São José de Macapa, non loin de l'emplacement de l'ancien poste de ce nom; de son côté, le gouverneur français de la Guyane, Malouet, établit en 1777 un poste dans le Mayacare, qu'il reporta l'année suivante à Counani, quinze lieues au N. du cap Nord, et créa un village à Macari (1783). Pendant les

guerres de la Révolution, le gouverneur portugais de Pará ayant fait occuper l'Araguary, les Français évacuèrent Macari (1792), Counani (1794) ; et les Portugais établirent un poste sur la rive droite de l'Oyapock ; plusieurs traités (1797–1802) furent négociés ; celui d'Amiens décida que la grande bouche de l'Araguary (1° 20′ de lat. N.), le cours de l'Araguary et une ligne droite tirée de la source de ce fleuve au rio Branco serviraient de frontière. Mais on ne connaissait ni le cours de l'Araguary, ni sa source, ni la position exacte du rio Branco. La France perdit la Guyane pendant les guerres de l'Empire (capitulation de Cayenne, 12 janv. 1809). Le traité de Paris du 30 mai 1814 (art. 8) stipula que la Guyane serait rendue à la France conformément aux limites de janv. 1792 ; mais ce traité n'a pas été ratifié par le Portugal. Par l'acte de Vienne (art. 107) le prince régent du Portugal et du Brésil s'engagea « à restituer à sa dite Majesté (le roi de France) la Guyane française jusqu'à la rivière d'Oyapock dont l'embouchure est située entre le 4e et le 5e degré de latitude septentrionale : limite que le Portugal a toujours considérée comme celle qui avait été fixée par le traité d'Utrecht ». La Guyane ne fut rendue qu'en 1817. Après la proclamation d'indépendance du Brésil et pendant la guerre civile qui affligea les provinces septentrionales, la France établit un poste à Mapa ; puis, sur les réclamations du Brésil, elle consentit à une évacuation et l'arrangement du 5 juil. 1841, sur le *statu quo*, déclara neutre le territoire entre l'Amapa et l'Oyapock en attendant une solution définitive. La solution ne vint pas; mais le Brésil établit sur la rive gauche de l'Araguary la colonie militaire de don Pedro II ou Agulhas Negras. Des négociations reprises de 1853 à 1856, dans lesquelles le plénipotentiaire français réclamait la branche N. de l'Araguary pour limite et le plénipotentiaire brésilien, vicomte d'Uruguay, offrait le Carsevenne, situé au N. de l'île de Maraca, n'eurent pas plus de succès et la question est restée sans solution. La puérile tentative de la fondation d'une république de *Counani* (V. ce mot) en 1887 l'a, pendant quelques jours, signalée de nouveau à l'attention publique.

Frontière de terre. — Le cours de l'Oyapock et la serra de Tumucumaque, ligne de partage des eaux qui coulent au sud et au sud-ouest de l'Oyapock vers l'Océan ou l'Amazone, séparent donc le Brésil de la partie de la *Guyane française* non contestée. — La limite septentrionale du bassin de l'Amazone le sépare des *Guyanes néerlandaise* et *britannique*, d'après les cartes brésiliennes. Mais, de ce côté aussi, les limites ne sont pas fixées et ont donné lieu à des contestations; le territoire entre les rivières Rupununy, Takutu et Cotingo, territoire nommé Pirara ou Pirarara, a été accepté provisoirement comme neutre par l'Angleterre et le Brésil (notes des 28 janv. et 29 août 1842) à la suite de difficultés qui se produisirent de 1836 à 1842 et qui eurent pour cause certaines tentatives d'occupation par un ministre protestant, puis par un colonel anglais. Le Brésil revendique tout le bassin du Takutu et du Cotingo; l'Angleterre prétend s'avancer jusqu'à la rive droite du Takutu et à la rive gauche du Cotingo. — Entre le Brésil et le Venezuela, la frontière est fixée par le traité du 5 mai 1859. Elle suit la ligne de partage des eaux, c.-à-d. la crête des monts Pacaraima (jusqu'à la source de l'Auarys), Parima, Curupira, Tapiirapeco et Imery, jusqu'au mont Copy; de ce point elle gagne en ligne droite la chute Hua dans la Maturaca, puis en ligne droite l'île São José au nord du rocher de Cucuhy; une autre ligne droite tirée de ce point aboutit aux monts qui séparent les affluents du rio Negro coulant au N., de ceux qui coulent vers le S.; elle suit la crête de ces monts jusqu'à la source du Memachi (la carte de cette partie de la frontière a été publiée dans le *Rapport du Ministre des Affaires étrangères du Brésil* de 1884). — La frontière de la *Colombie* n'est pas déterminée : c'est le commencement de la frontière occidentale. Il existe au N. et au S. de l'équateur, dans les bassins du rio Negro et du Japura, un territoire de plus de 250,000 kil. q. qui est réclamé par les deux Etats et sur certaines parties duquel le Venezuela, l'Equateur et le Pérou élèvent aussi des prétentions. Le 25 juin 1853, le Brésil a proposé à la Colombie un traité par lequel il lui offrait certaines concessions relativement aux limites déterminées par les traités de Madrid et de Saint-Ildefonse, mais qui n'a pas été accepté; la frontière de la serra Araracoara et du cours du Tarahira à l'ouest de S. José fait partie de cette limite. Plus tard la Colombie a offert de négocier avec le Brésil un traité de limites ; mais celui-ci a décliné la proposition en répondant que la Colombie devait régler d'abord la question de ses limites avec le Venezuela et l'Equateur, et qu'il traiterait ensuite avec celui des deux Etats dont il se trouverait être limitrophe. Provisoirement, le Brésil s'attribue pour frontière une ligne, mal déterminée, allant du Tarahira (affluent de l'Apaporis) au confluent de l'Apaporis et du Japura; puis, conformément à son traité avec le Pérou, une ligne droite, allant du confluent de l'Apaporis avec le Japura jusqu'à l'Amazone, à 2 kil. 1/2 en amont de Tabatinga, port situé sur la rive gauche de l'Amazone, en face du confluent du Javary. — Le Brésil n'a pas de traité avec l'*Equateur*, quoique celui-ci prétende que son territoire s'étend jusqu'à la ligne de l'Içá ou Japura, et même bien au delà. Mais d'après la ligne frontière offerte jadis à la Colombie par le Brésil (proposition approuvée dans un rapport écrit du baron de Humboldt) et par le traité signé avec le Pérou, l'Equateur ne serait pas limitrophe du Brésil. Les questions de frontière entre l'Equateur, la Colombie et le Pérou, comme entre la Colombie et le Venezuela n'étant pas réglées, toutes les limites sont conséquemment provisoires de ce côté. — La frontière avec le *Pérou* est fixée par les traités du 23 oct. 1851 et du 22 oct. 1868. Elle s'étend, au N. de l'Amazone, du confluent de l'Apaporis jusqu'en amont de Tabatinga, comme nous venons de le dire; au S., elle suit le Javary jusqu'à sa source, encore indéterminée. De la source du Javary elle gagne en ligne droite le confluent du Beni et du Madeira, remonte le Guaporé et le rio Verde jusqu'à sa source et, de là, à travers une suite de lacs (lacs Uberába, Mandioré, Caceres), gagne la Bahia Negra, et le Paraguay, par 19° de lat. : c'est la frontière telle que l'a réglée le traité du 27 mars 1867 avec la *Bolivie*, en prenant à peu près pour base le traité de Saint-Ildefonse (1777).

Après de longues contestations (conférences de 1856 à Rio, etc.), et à la suite de la guerre du Paraguay, il a été décidé (traité du 9 janv. 1872), que la frontière du Brésil et du *Paraguay* serait le fleuve de ce nom, de Bahia Negra au confluent de l'Apa, la chaîne d'Amambahy et de Maracayu, le Paraná, depuis la chute dite Salto das Sete Quedas jusqu'au confluent de l'Iguassú. — Au sud de l'Iguassú commence la frontière du Brésil et de la *République Argentine*. D'après le traité du 14 déc. 1857, qui n'a pas été ratifié par le congrès argentin, cette frontière suit le cours de l'Iguassú depuis son embouchure dans le Paraná jusqu'au confluent du Santo Antonio ; elle suit le cours du Santo Antonio jusqu'à sa source, gagne la source du Pepiri Guassú et longe ce cours d'eau jusqu'à l'Uruguay, qui sépare les deux Etats de ce point jusqu'à l'embouchure du Quarahim, son affluent. Mais les Argentins donnent les noms de Santo Antonio et Pepiri Guassú à deux rivières situées plus à l'O. et nommées par les Brésiliens Chopim et Chapecó : c'est ce désaccord qui n'a pu être réglé jusqu'à présent. Cependant les Brésiliens ne manquent pas de faire remarquer que la République Argentine doit surtout aux négociations du Brésil le territoire qu'elle possède de ce côté et qui était occupé par le Paraguay du temps de Francia; que la ligne réclamée par eux constitue déjà une frontière médiocrement avantageuse et que celle du Chopim et du Chapecó serait plus désavantageuse encore, parce que le territoire argentin, s'avançant comme un coin dans le territoire brésilien, couperait en partie les communications entre les deux provinces de Paraná et Rio Grande do Sul. Par

le traité du 28 sept. 1885, les deux gouvernements ont pris la résolution de faire reconnaître le territoire disputé pour pouvoir résoudre le différend à l'aide d'une carte exacte; la commission argentino-brésilienne a terminé cette exploration en 1888. La frontière argentine est aujourd'hui la seule où le Brésil puisse craindre un conflit: c'est pourquoi il place principalement dans le S. ses garnisons. — Par le traité du 13 oct. 1851, complété par ceux du 15 mai 1852 et du 4 sept. 1857, le Quarahim, affluent de l'Uruguay, la Cuchilla de Haedo, la Cuchilla de Santa Anna, les sources du rio Negro, le Jaguarão, le lac Mirim et le Chuy séparent le Brésil de l'*Uruguay*.

Côtes et Îles. — La côte du Territoire contesté commence au cap Orange qui signale l'embouchure de l'Oyapock. Elle se dirige vers le S.-S.-E.; elle est partout basse, presque partout marécageuse, bordée de palétuviers; on y trouve le cap Cassiporé, l'île Maraca, séparée du continent par le canal Carapaporis et le canal Turury, le cap Nord (cabo do Norte). Les *bouches de l'Amazone*, du cap Nord à la pointe Tijoca, ont une largeur d'environ 335 kil. Les côtes sont basses aussi, généralement marécageuses, rongées par les courants. Au fond se trouvent les îles Caviana et Mexiana; la grande île Marajó, d'où la ville de Pará tire son bétail, est terminée par le cap Maguary et sépare les bouches septentrionales de la bouche méridionale du fleuve ou *Pará;* le Pará, large de 61 kil. à son embouchure, est la voie de la grande navigation. Dans l'île de Marajó se trouve entre autres villes celle de Chaves. De l'Amazone au cap Saint-Roch (ou plus exactement à la pointe Timbahu), la côte est généralement basse, bordée de dunes ou de petites falaises et de bouquets de mangliers et de cocotiers en maint endroit, presque partout dépourvue de baies et de ports; les embouchures des cours d'eau sont encombrées de bancs de sable. Cependant, dans la province de Ceará, des montagnes s'élèvent à l'horizon. Les points les plus remarquables de cette côte sont la baie de Salinas, la pointe Atalaia et son phare, la baie de Caïté et le cap Gurupy, le morro Itacolumy, qui, visible de loin, annonce l'entrée de la longue *baie de São Marcos* avec son port, *S. Luiz de Maranhão*, situé dans l'île du même nom, la baie de São José, le phare de l'île Santa Anna, le delta du Parnahyba, le port, mal abrité et qu'on travaille à améliorer, de Ceará (Fortaleza), celui d'Aracaty. Il y a dans cette partie de la côte plusieurs récifs, João da Cunha, Lavandeiras, Siobá, etc. Au delà de la pointe Calcanhar (lat. 5° 9′ 10″ S., long. 37° 48′ 35″ occ. méridien de Paris), la côte tourne vers le S.-E., puis vers le S.-S.-E. jusqu'au *cap Saint-Roch* (São Roque, en portugais), colline sablonneuse d'une soixantaine de mètres de hauteur (lat. 5° 29′ 15″ S.; long. 37° 36′ 27″ occ. mérid. de Paris). Le petit port de Touro se trouve à 4 kil. 1/2 au S.-O. de la pointe Calcanhar; il est célèbre dans l'histoire du Brésil, Louis Barbalho y ayant débarqué le 7 fév. 1640 pour marcher sur Bahia à travers le pays alors occupé par les Hollandais.

A 430 kil. au N.-E. du cap Saint-Roch est l'île *Fernando de Noronha*, découverte en 1503 par le Portugais de ce nom; île volcanique, ainsi que les îlots voisins, et présentant partout des falaises abruptes. — Au S. du cap Saint-Roch sont l'embouchure ensablée du rio Grande do Norte, le port de Natal et l'embouchure du Parahyba do Norte avec la forteresse historique de Cabedello et la ville de Parahyba. Le *cap Branco* (par 7° 8′ 15″ de lat. S. et 37° 7′ 10″ de long. occ.) est une falaise rouge, reconnaissable au couvent qui la domine; c'est plus au S. par 7° 19′ 54″ de lat. S. et 37° 8′ 46″ de long. O. que se trouve la *pointe Timbahu*, dont nous avons déjà parlé, et qui est peut-être (si l'embouchure de la rivière de Goyana, située un peu plus au S., n'est pas plus à l'Orient) la pointe la plus orientale du Brésil. De cette pointe à l'embouchure du Chuy, la côte, qui se dirige vers le S., puis vers le S.-O., a un développement d'environ 4,000 kil. Elle est, jusqu'à l'embouchure du São Francisco, bordée de récifs coralliens qui ne dépassent pas le niveau des hautes mers, et à l'intérieur desquels de petites embarcations peuvent seules naviguer; mais ces récifs sont accores et à peu de distance du rivage (10 à 50 kil.), le fond de la mer descend tout à coup à plusieurs milliers de mètres. Là se trouvent l'île d'Itamaraca, la ville d'*Olinda*, sur une hauteur, puis *Recife* (Pernambuco), qui est le grand port du Brésil le plus voisin de l'Europe, et qu'on projette de rendre accessible aux grands transatlantiques; le *cap Saint-Augustin*, que Vincent Pinçon a cru apercevoir le 25 janv. 1500 (il a été démontré par l'historien de Varnhagen que Pinçon s'était trompé et que c'est à Ceará qu'il a pour la première fois abordé la côte brésilienne), la baie de Maceio, bon mouillage, l'embouchure du *São Francisco*, le port d'Aracaju, la grande *baie de tous les Saints*, avec le port de *Bahia* ou S. Salvador. Puis viennent les ports de Morro de São Paulo, l'île de Boypeba, les ports de Camamu, Ilheos, Santa Cruz, où Cabral mouilla en 1500, Porto Seguro et Caravellas.

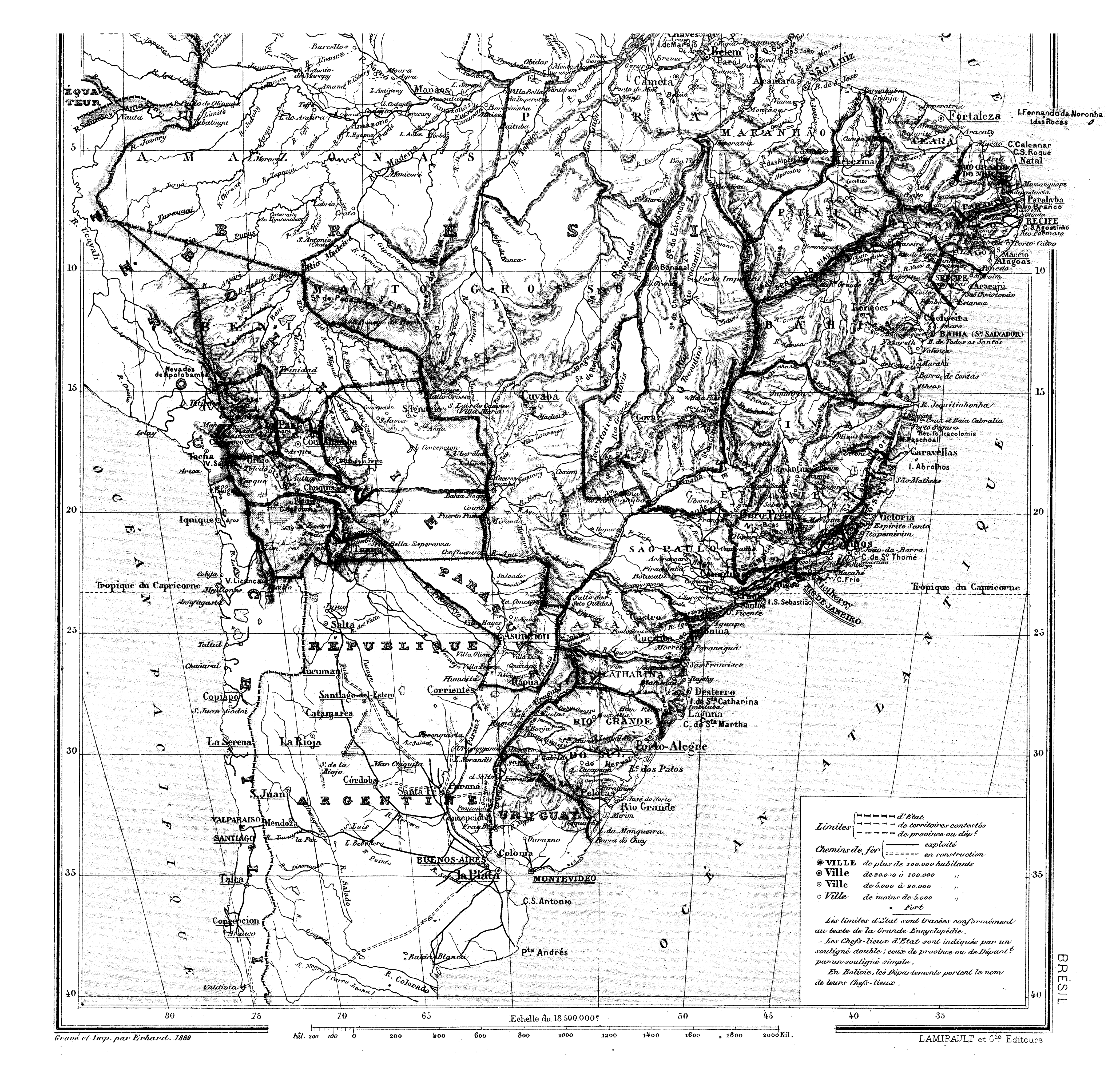
Des écueils corallins s'étendent à deux ou trois milles de la côte entre Bahia et Morro de São Paulo, entre Boypeba et Camamu, à Ilheos et entre Santa Cruz et Porto Seguro. Au S. de ce port se trouvent des récifs plus considérables formés de coraux. Ce sont d'abord les *Itacolumis* (entre 16°49′ et 16°57′ de lat.), puis les récifs et îlots *Abrolhos;* quelques milles à l'orient des Abrolhos, a été livrée la bataille navale du 12 sept. 1631 entre Oquendo et Pater. Au S. sont l'embouchure du *rio Doce*, le port de *Victoria*, l'embouchure du *Parahyba do Sul*, le *cap Saint-Thomas* (São Thomé), puis le *cabo Frio*, un des promontoires les plus importants du Brésil, situé dans une petite île et terminé par une haute falaise. A 1,150 kil. de la côte sont les îlots rocheux de la *Trinité* (Trindade) et de *Martim Vaz*. — Au cap Frio la côte tourne brusquement à l'O., et conduit à l'entrée de la *baie de Rio de Janeiro*, signalée par le Pain de Sucre (Pão de Assucar, 385 m.), le Corcovado (719 m.), la Gavea (785 m. d'après Mouchez, 522 m. d'après Mendes d'Almeida), le Tijuca (1,025 m.), baie renommée comme une des plus belles du monde; Magellan y a relâché en 1519. Au S.-O. de Rio de Janeiro sont *l'île Grande*, *l'île Saint-Sébastien* et le port de *Santos*. — La côte incline ensuite au S.-O.; dans cette partie se trouvent le port de Paranagua, la fertile *île de Sainte-Catherine* avec le port de *Desterro*, celui de Laguna, où une escadrille brésilienne, commandée par Mariath, détruisit, en 1839, celle de Garibaldi qui combattait pour les séparatistes du Rio Grande do Sul, le grand *lac dos Patos* « lac des Canards » auquel le Rio Grande do Sul sert de débouché et où se trouvent le port de *Porto Alegre* et celui de *Rio Grande*, incommode à cause de sa barre, puis le *lac Mirim* et l'embouchure du *Chuy*.

Relief du sol. — La configuration générale du relief du Brésil est simple; les détails sont complexes et encore imparfaitement connus. Ce relief comprend quatre parties. — 1° Le *massif de la Guyane*, dont le versant méridional forme la partie septentrionale de la province de Pará et la partie N.-E. de celle de l'Amazonas, a, sur ses plateaux et ses crêtes, une altitude supérieure à 300 et même peut-être à 1000 m. sur la frontière *(serras de Tumucumaque, de Acaray, Roruima, Parima, Imery)*. Le Roruima, au pied duquel naît le Cotinga, paraît avoir 2,600 m. de hauteur (V. Guyane). — 2° L'immense *plaine de l'Amazone* s'étend au S. du massif de la Guyane, avec une altitude inférieure à 100 m. ou au moins à 300 m. dans les parties élevées; elle comprend une grande partie des provinces du Pará et de l'Amazonas, et même une partie du Matto Grosso à l'O., et du Maranhão à l'E. (V. Amazone). — 3° Le *Grand massif du Brésil* a pour limite septentrionale la plaine de l'Amazone; c'est de ce massif que descendent les affluents de droite du grand fleuve. Le Grand massif se termine par les talus, encore peu étudiés, qui descendent à l'O. dans la

vallée du Guaporé, au S.-O. dans celle du Paraguay supérieur; au S. il se continue par les plateaux du S.; à l'E. il a pour limites les plaines côtières de l'Océan Atlantique. La superficie du Grand massif du Brésil est d'environ 4 millions $^1/_2$ de kil. q.; son altitude, presque partout supérieure à 500 m., s'élève à plus de 1,000 m. sur certains plateaux, et plus haut dans les régions montagneuses. Ce massif se termine dans le voisinage de la mer par des chaînes côtières, dont la plupart forment le talus et les contreforts du grand plateau intérieur. Aux sources de l'Iguassú, dont le cours peut être considéré comme la séparation du Grand massif et des plateaux du Sud, ce talus prend le nom de *serra do Mar*, « chaîne maritime ». Dans l'intérieur du plateau s'étendent, sur une longueur de plus de 400 kil., les *serras da Esperança* et *d'Apucarana*, entre les rios Iguassú et Ivahy, et la *serra dos Agudos* au S. du Paranapanema. Au N. du Ribeira d'Iguape, la serra do Mar prend le nom de *serra de Paranapiacaba*, puis de *serra de Cubatão*. De São Paulo à Campos, la serra do Mar est limitée au N. par l'étroite vallée du Parahyba do Sul et couvre de ses hauteurs presque tout l'espace compris entre cette vallée et la côte; prenant les noms de *serra da Estrella* et de *serra dos Orgãos*, « chaîne des Orgues » (2,232 m. au point culminant, 2,391 selon Mendes d'Almeida), qui dresse au-dessus d'une vallée calcaire ses grandes colonnes granitiques semblables à des orgues et qui sert de talus au plateau sur lequel est bâtie la ville de Petropolis (à 760 m. d'alt.), *serra da Boa Vista*, *serra dos Goitacazes*. La *serra de Bocaina* (1,260 m. au pic Paraty, selon Mouchez), sur la frontière des provinces de S. Paulo et de Rio de Janeiro, est un rameau de la serra do Mar où le Parahyba prend sa source. Les plateaux qui s'élèvent derrière cette chaîne ont une altitude de 300 à 1,000 m. : 759 à S. Paulo, 960 à Franca, 694 à Campinas, 720 à Casa Branca, 553 à Sorocaba dans la prov. de S. Paulo, 546 à S. José do Rio Preto, et 876 à Nova Friburgo dans celle de Rio de Janeiro. Au N. de l'embouchure du Parahyba sont la *serra do Espigão* ou de Sousa, au S. du rio Doce, la *serra dos Aymores*, entre le rio Doce et le Jequitinhouha, les *serras d'Itiuba, de Monto Santo, de Muribeca*, dans la prov. de Bahia; toutes ces chaînes sont à peu près parallèles à la mer et à la grande *serra do Espinhaço* qui borde à l'E. le bassin du S. Francisco et dont elles sont en quelque sorte les contreforts avancés, formant le dernier bourrelet ou gradin du talus du plateau. A l'O. de la serra do Espinhaço est la longue vallée du S. Francisco, qui forme un sillon profond dans le Grand massif; à Joazeiro, le fleuve coule encore à 368 m. au-dessus du niveau de la mer; mais il rencontre les chaînes qui constituent les gradins des plateaux; il les traverse dans de profondes échancrures et, par ses dernières cascades, celles de Paulo Affonso, situées à 350 kil. de l'embouchure, il tombe tout à coup de l'alt. de 174 à celle de 94 m. Au N. de cette échancrure le sol se relève dans les *serras de Periquitos, de Talhada, de Barriga, de Pilões;* dans la province de Pernambuco, plusieurs chaînes, *serras de Garanhuns, de Guandu, da Prata, dos Cayriris Velhos*, s'avancent perpendiculairement à la côte; la *serra do Borborema*, située au N. du Parahyba do Norte, a la même direction. Le talus septentrional du Grand massif comprend le vaste *plateau de Apody* et une suite de chaînes, les unes perpendiculaires à la côte, comme la *serra Arari*, les autres, parallèles en partie, comme les *serras do Negro* et *da Cinta*, qui occupent entre le Jaguaribe et le Tocantins la partie méridionale des provinces de Ceará, de Piauhy et de Maranhão. Les plateaux sont élevés (1,372 m. aux sources du Mearim, 1,226 m. à la ville de Barra de Corda sur ce fleuve, province de Maranhão, selon C. Marques). — Aux chaînes côtières on peut rattacher la *serra da Mantiqueira* qui leur est parallèle et qui est séparée de la serra do Mar par l'étroite et haute vallée du Parahyba. Elle commence aux sources du Tiété et se prolonge au N.-E. jusqu'au nœud où se trouvent les sources du rio Grande, du rio Doce et des premiers affluents du São Francisco. Elle constitue avec les chaînes côtières un des gradins du talus du plateau sur lequel les eaux coulent vers le N.-O., et elle fait partie d'un des nœuds hydrographiques les plus importants du Brésil; dans cette chaîne se trouve le *pic d'Itatiaia* ou Agulhas Negras (2,994 m. d'après F. Masséna et Homem de Mello, 2,713 d'après Glaziou), qui paraît être la plus haute montagne du Brésil. — Au N. de cette chaîne commence le *plateau de Minas Geraes et de Goyaz*, qui est en grande partie composé de roches cristallines et qui a un millier de mètres d'altitude (1,137 m. à Barbacena). On donne le nom de *serra das Vertentes*, « chaîne de partage des eaux », à la suite de hauteurs qui forment la principale ligne de partage des eaux du massif, entre le São Francisco et le Tocantins d'un côté et le Paraná de l'autre, et dont les principales chaînes, qui paraissent en général dominer de peu le plateau, sont les *serras Cayapo, Dourada, de Santa Martha, serra dos Pireneos* (qui atteint peut-être 2,300 m. près de la ville de Goyaz, et plus loin 2,932 m. selon Desgenettes, 2,896 selon Ward), la *serra da Canastra* (1,282 m., près des sources du São Francisco), la *serra das Vertentes* proprement dite (chaîne des Versants), la *serra do Espinhaço* (chaîne de l'Epine dorsale), nom qu'on peut donner par extension à la ligne de partage du bassin du São Francisco et des bassins côtiers; cette dernière atteint 1,752 m. à l'*Itacolumi*, 2,300 au *Boas* (carte de Stieler) et 1,955 au *Caraça*, près de Ouro Preto, 1,823 à l'*Itambé*, près de Diamantina. Les *serras de Itabira* (1,520 m.) et de *Piedade* (1,783 m.) près de Sabara, en sont des ramifications. La serra do Espinhaço se soude, à son extrémité méridionale, à la serra da Mantiqueira en formant un angle obtus et constitue avec elle le *système Mantiqueira-Espinhaço* qui est le plus important du massif. Entre le São Francisco et le Tocantins s'allongent la *serra de Paraná* et celles *de Tabatinga* et de *Duro;* puis la *serra do Piauhy*, avec ses prolongements, limite au S. le bassin du Parnahyba. La partie occidentale du Grand massif est le *plateau du Matto Grosso* dont l'altitude dépasse sur certains points 800 m. La *serra dos Parecis*, qui borde le bassin du Guaporé, appartient à cette dernière région. Les plateaux du Grand massif sont, suivant les régions, des déserts, des steppes ou des forêts; les vallées y sont généralement très boisées. — 4° Au S. du Rio-Grande, ou Haut-Paraná, qui, dans son cours inférieur forme la limite de la prov. de Minas Geraes et de São Paulo, commence la *région des plateaux du sud* qui continue le Grand massif, mais qui, serrée entre l'Océan et le Paraná, n'a guère que 500 kil. de largeur. La *serra do Mar*, avec ses contreforts avancés, continue la bordure de ce plateau et forme le talus par lequel on descend des hauteurs dans la plaine côtière; puis, dans les deux provinces les plus méridionales, Santa Catharina et Rio Grande do Sul, cette chaîne prend le nom de *serra Geral*; entre le bassin de l'Uruguay et celui du lac dos Patos, cette chaîne se recourbe presque à angle droit à la latitude de 29°40′, au nord du lac, et se prolonge dans cette direction jusqu'à l'Uruguay (S. Borja); au S., la Cochilla Grande n'a qu'une très médiocre altitude; mais les *serras do Herval, da Velleda* et *dos Topes* sont de véritables montagnes; quelques sommets paraissent dépasser 1,300 m. Le plateau qui va, comme les cours d'eau, en s'abaissant vers l'O., a une alt. d'un millier de mètres dans le voisinage des montagnes du talus, 960 m. à Lages, 1,065 à Curitiba, et même au centre, dans les vastes plaines ou campos du plateau, 1,000 m. à Caçapava (Rio Grande do Sul). — 5° Les *plaines cotières du nord-est et de l'est* occupent l'espace compris entre le pied des talus du Massif central et la côte de l'Atlantique. Elles se confondent dans le Maranhão avec la plaine de l'Amazone; elles se rétrécissent dans le Piauhy, le Ceara, le Pernambuco et plus encore dans

BRESIL (BRAZIL)
Bolivie, Guyanes, Paraguay.





AMAZONAS
MATTO GROSSO
PARA
MARANHÃO
PIAUHY
CEARÁ
BAHIA
MINAS GERAES
GOYAZ
SÃO PAULO
PARANÁ
S. CATHARINA
RIO GRANDE DO SUL
RÉPUBLIQUE ARGENTINE
URUGUAY
PARAGUAY
BRÉSIL
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
Tropique du Capricorne
Manaos
Belem
Pará
São Luiz
Fortaleza
I. Fernando da Noronha
I.das Rocas
Natal
Parahyba
RECIFE
Maceió
Aracajú
BAHIA (Sᵗ SALVADOR)
Cuyabá
Ouro Preto
Victoria
RIO DE JANEIRO
Nictheroy
Santos
Curityba
Paranaguá
Desterro
Laguna
Porto-Alegre
Rio Grande
Asuncion
Corrientes
Tucuman
Salta
Santiago del Estero
Catamarca
La Rioja
Córdoba
Santa Fé
Paraná
S. Juan
Mendoza
S. Luis
BUENOS-AIRES
La Plata
MONTEVIDEO
Colonia
Bahia Blanca
C.S. Antonio
Pᵗᵃ Andrés
Iquique
Cobija
Copiapo
La Serena
VALPARAISO
SANTIAGO
Talca
Concepcion
Valdivia
Limites: d'Etat; de territoires contestés; de province ou dépᵗ
Chemins de fer: exploité; en construction
VILLE de plus de 100.000 habitants
Ville de 20.000 à 100.000 „
Ville de 5.000 à 20.000 „
Ville de moins de 5.000 „
Fort
Les limites d'Etat sont tracées conformément au texte de la Grande Encyclopédie.
Les Chefs-lieux d'Etat sont indiqués par un souligné double ; ceux de province ou de Départᵗ par un souligné simple.
En Bolivie, les Départements portent le nom de leurs Chefs-lieux.
Echelle du 18.500.000ᵉ
Kil. 200 100 0 200 400 600 800 1000 1200 1400 1600 1800 2000 Kil.
80 75 70 65 60 55 50 45 40 35
5 10 15 20 25 30 35 40
Gravé et Imp. par Erhard. 1889
LAMIRAULT et Cⁱᵉ Editeurs

les Alagôas et le Sergipe ; elles sont plus étendues en largeur dans les provinces de Bahia, de Espirito Santo et de Rio de Janeiro. Plus au S., elles occupent l'espace entre la serra do Mar et le rivage de la mer, très étroites dans le São Paulo et le Paraná, plus larges dans Santa Catarina, et de nouveau très étroites dans le Rio Grande do Sul jusqu'au lac dos Patos. — 6° Les *plaines occidentales* comprennent, d'une part, le bassin du Guaporé, puis le bassin supérieur du Paraguay, où la ville de Cuyaba, située sur un sous-affluent de cette rivière, n'est qu'à 123 m. d'alt., au S.-O. et à l'O. du Grand massif, et, d'autre part, la plaine de l'Uruguay qui, entre le plateau du S. et le fleuve, a plus de 100 kil. de largeur. E. Levasseur.

Géologie.— La constitution géologique du Brésil est bien loin d'être complètement connue; c'est à peine si l'étude méthodique en est commencée. De ce que l'on sait jusqu'à présent, on peut affirmer la grande importance des formations anciennes, terrains archéens et paléozoïques et le développement relativement restreint des dépôts mésozoïques et néozoïques. Les roches cristallines métamorphiques appartenant au terrain archéen primitif de certains géologues, laurentien et huronien, forment une large zone côtière qui s'étend de la province de Rio Grande do Sul au cap Saint Roch; elles pénètrent dans la province de Minas Geraes dont elles constituent les montagnes et les hauts plateaux et se continuent dans celles de São Paulo, de Goyaz et de Matto Grosso. Ces roches appartiennent principalement à la série des gneiss, des micaschistes, des amphibolitoschistes, des quartzites micacés ou itacolumites, des schistes chloriteux et micacés, des tabirites. Le carbonate de chaux, relativement rare, y est représenté par des roches calcaires cristallines fréquemment magnésiennes. A ces terrains principaux se rattachent une série d'autres roches éruptives, granits, syénites, phonolithes, diorites, diabases, gabbros, mélaphyres, etc., dont un grand nombre ont apparu durant l'ère paléozoïque.

Ce sont surtout les quatre dernières séries, riches en phosphate de chaux, qui ont fourni par leur décomposition la célèbre « terra roxa » de São Paulo, comparable, au point de vue de la fertilité, à la Terre noire de Russie. La plupart des dépôts aurifères sont placés dans le terrain archéen, auquel appartiennent aussi les gisements en place de diamant et d'autres gemmes, topazes, améthystes, tourmalines, cymophanes, etc., et qui se fait encore remarquer par l'abondance des minerais de fer.

Paléozoïque. Les terrains paléozoïques, siluriens, dévoniens et carbonifères se montrent dans la partie inférieure des cours de l'Amazone et de ses affluents : Xingú, Tapajoz, etc. Les bassins étudiés sont de formation marine ; les roches dominantes sont des schistes, des grès, des argiles; les calcaires ne prennent de l'importance qu'à la partie supérieure. Leur faune est remarquable par l'abondance des brachiopodes. Dans les provinces de Bahia, Minas Geraes, São Paulo, Paraná, Santa Catharina, où l'étude en a été entreprise, ils formeraient des bandes étroites enclavées dans le terrain archéen. Pour certains géologues, les dépôts de houille de Rio Grande do Sul appartiendraient au carbonifère.

Crétacé. Le trias est mal connu. Le crétacé s'étend sur une partie des provinces du Ceará, Piauhy, Pernambuco, Sergipe, Alagoas, formant un bassin d'une grande étendue. Au Ceará et au Piauhy, sa faune est riche en poissons.

Tertiaire. Les terrains tertiaires couvrent les bords de l'Amazone dont ils accompagnent le cours jusqu'à une très grande hauteur et forment une bande étroite sur la côte, de l'embouchure de ce fleuve jusqu'à la province de Espirito Santo; ils sont constitués presque entièrement par des grès. Dans l'intérieur, comme à Minas Geraes, ils sont représentés par de petits bassins lacustres contenant du lignite.

Quaternaire. Aux dépôts quaternaires appartiennent des couches superficielles d'argiles, de graviers, de conglomérats disséminés par lambeaux sur les plateaux et dans les vallées, et des dépôts argileux salpêtrés de certaines grottes calcaires de Minas Geraes et de Bahia qui ont fourni de nombreux restes de mammifères appartenant à des genres ou espèces éteints, *Scelidotherium*, *Megatherium*, *Milodon*, etc., étudiés par Lund. C'est au même horizon géologique que doivent être rapportés les gisements d'alluvions diamantifères de Minas Geraes, de Bahia, de Goyaz, de Matto Grosso. Dès la fin de l'époque paléozoïque le Brésil était en grande partie émergé et, dans la suite des époques géologiques, sa forme générale n'a plus que faiblement varié. Les dislocations qui ont affecté ces divers terrains ont produit, comme dans l'Amérique du Nord, de grands plis parallèles avec de nombreuses failles et des lignes anticlinales peu fréquentes. Gorceix.

Régime des eaux. — Les cours d'eau du Brésil peuvent être classés en sept groupes : celui des fleuves côtiers de la Guyane; celui de l'Amazone, qui, outre les eaux qu'il reçoit dans son cours supérieur et sur sa rive gauche des Andes et du massif de la Guyane, sert d'écoulement à la plaine de l'Amazone, à la partie orientale et à plus de la moitié de la partie septentrionale du Grand massif; celui des cours d'eau du N.-E. entre l'Amazone et le São Francisco, par lequel s'écoulent les eaux d'une partie du Grand massif et celles des plaines du N.-E.; celui du S. Francisco qui occupe environ la moitié de la partie orientale du Grand massif ; celui des fleuves de la côte orientale entre le S. Francisco et le Parahyba do Sul, qui descendent des versants orientaux du Grand massif; celui des fleuves du S. depuis le Parahyba jusqu'à la frontière, qui descendent de la serra do Mar; celui du Paraguay et Paraná, qui reçoit toutes les eaux de la partie méridionale du Grand massif et des plateaux du S. — 1° Le Brésil possède au N. de l'Amazone les fleuves côtiers situés entre l'Oyapock et l'Amazone, tels que le *Counani*, le *Calsoene* (ou Carsevenne), l'*Araguary*.— 2° La plus grande partie du bassin de l'*Amazone* appartient au Brésil. Le fleuve entre sur le territoire brésilien à Tabatinga, et, de ce port jusqu'à Pará, son lit a une longueur d'environ 3,200 kil. Parmi ses affluents de gauche, le cours inférieur de l'*Içá* et près de la moitié du cours du *Japurá*, le *rio Negro* depuis son cours supérieur, avec toutes les eaux tributaires du *rio Branco*, le *Jamunda*, le *Trombetas*, le *Parú*, le *Jary* coulent sur ce territoire. Le Brésil possède aussi le bassin de tous les affluents de droite depuis le *Javary*, à l'exception des sources du *Juruá*, du *Purus* et des rivières situées à l'O. du *Guaporé*, qui contribuent à former le *Madeira* jusqu'au confluent du Beni. Le reste du bassin du *Madeira*, ceux du *Tapajoz*, du *Xingú*, du *Tocantins* avec l'*Araguaya* sont à lui tout entiers (V. Amazone, rio Negro, Branco, Madeira, etc.). — 3° Au S. de l'Amazone, le Brésil possède tous les fleuves tributaires de l'Atlantique, qui descendent du Grand massif : le *Gurupy*, limite des provinces de Pará et de Maranhão; le *Mearim* (environ 1,100 kil.) que grossissent le Grajahú et le Pindaré; l'*Itapicurú* (1,650 kil.); le *Parnahyba* (environ 1,700 kil.) qui reçoit le rio das Balsas, le Canindé, qui est grossi du Piauhy et qui est navigable pour des voiliers sur une longueur de plus de 1,000 kil.; le *Jaguaribe*. Au S. du cap Saint-Roch, le *Parahyba do norte*; le *Capiberibe*. — 4° Le *São Francisco* (2,900 kil.), un des fleuves les plus importants de l'Amérique du Sud, naît dans le Grand massif et commence son cours par la haute et belle cascade de la Casca d'Anta (serra da Canastra). Il coule vers le N.-N.-E., reçoit le rio das Velhas et un grand nombre d'autres affluents (Paracatu, Pardo, Carinhanha, Grande Preto, etc.), coule sur une longueur de 1,580 kil. d'un cours régulier, propre à la navigation depuis la chute de Pirapora (27 kil. en amont du rio das Velhas) jusqu'à celle de Sobradinho, où commence le talus du plateau et, avec lui, les rapides et les cascades; la plus considérable est la célèbre chute de Paulo-Affonso. La navigation maritime du fleuve (238 kil.) s'arrête généralement à Piranhas, au-dessous des chutes (V. São Francisco). Un chemin de

fer va de Piranhas à Jatoba, en amont des chutes. — 5° Le groupe des fleuves du versant oriental du Grand massif comprend le *Vasa Barris*, l'*Itapicuru* (800 kil.), le *rio das Contas* (530 kil.), le *Paraguassu*, le *Jequitinhonha* ou Belmonte (1,080 kil.), qui confond ses embouchures avec celles du *rio Pardo* (V. JEQUITINHONHA), le *Mucury*, le *São Matheus*, le *rio Doce* (env. 750 kil.); ces neuf cours d'eau prennent leur source à l'E. du bassin du São Francisco. — 6° Au S. de la serra da Mantiqueira commence le *Parahyba do Sul* (V. ce mot) qui reçoit sur sa rive gauche le *Parahybuna*, le *Pomba*, le *Muriahé*. Le *Macahé*, l'*Iguape*, l'*Itajahy*, le *Tubarão* sont des cours d'eau de peu d'importance, l'espace entre la serra do Mar, d'où ils sortent, et la côte étant très restreint. Le *rio Grande do Sul* n'est qu'un canal naturel, situé au S. du *lac dos Patos*, « lac des Canards » (65,000 kil. q.), auquel il sert de débouché; le lac reçoit le *Jacuhy* (700 kil.), cours d'eau large et facilement navigable depuis le confluent du Taquary, et le *Camaquam*; il communique par le rio São Gonçalo, canal de 99 kil. où se jette le Piratinim, avec le *lac Mirim*, lequel reçoit le *Jaguarão*, limite du Brésil et de l'Uruguay. — 7° Les trois principaux cours d'eau du bassin de La Plata, le Paraguay, le Paraná et l'Uruguay, prennent leur source sur le territoire brésilien. Les deux rives du *Paraguay* (rivière des Couronnes) appartiennent au Brésil jusqu'à Bahia Negra, de là jusqu'au confluent de l'Apa, il sert de frontière au Brésil ; il reçoit, à droite, le *Jauru ;* à gauche, le *São Lourenço* grossi du *Cuyaba*, le *Taquary*, le *Miranda*, l'*Apa*. Le *Paraná* (Paraná signifie, en guarani, semblable à une mer), formé de la réunion du *Paranahyba* et du *rio Grande*, reçoit le *Tiété*, le *Paranapanema*, l'*Ivahy*, l'*Ivinheima*, l'*Iguatemy;* entre la chute dite Salto das Sdee Quedas et le confluent de l'*Iguassu* il sert de limite entre le Brésil et le Paraguay. L'*Uruguay* (rivière des Colimaçons), formé de la réunion du Canoas et du Pelotas, appartient au Brésil jusqu'au confluent du *Pepiri Guassu ;* de ce confluent à celui du *Quarahim* il sert de limite entre le Brésil et la République Argentine; les affluents de gauche de cette partie de son cours, *Ijuhy*, *Piratiny*, *Ibicuy*, appartiennent au Brésil. — Tous les cours d'eau du Brésil, situés au N. du Parahyba do Sul, étant dans la zone tropicale, sont sujets à des alternatives de demi-sécheresse et d'abondance, qui sont des obstacles à une navigation régulière. Presque tous, dans la zone tempérée comme dans la zone tropicale, traversent les défilés du massif ou en descendent les talus, dans le voisinage de la mer, par une série de cascades qui sont des obstacles plus graves encore; aussi le commerce les a-t-il peu utilisés. Cependant il y a des services à vapeur sur l'Amazone, qui coule au N. et hors du Grand massif, et sur ses principaux affluents, sur le cours moyen du São Francisco, etc. (V. plus loin).

Climat. — On peut distinguer au Brésil des régions climatériques correspondant au relief du sol : région du bassin de l'Amazone et de la Guyane, région du Grand massif, région côtière dans la zone tropicale, région de la zone tempérée, qui se divise elle-même en zone côtière et zone des plateaux. — La *plaine de l'Amazone* doit surtout à l'horizontalité de son sol très peu élevé au-dessus du niveau de la mer et au libre accès qu'elle offre à l'alizé de posséder un climat particulier, climat tropical d'ailleurs où la chaleur est très forte, quoique moins accablante que sur la côte du Venezuela. On peut prendre 28° comme moyenne approximative du climat amazonien (27°5 d'après Castelnau, 28° à 29° d'après Agassiz). A Belem, elle est de 27° à 29°, avec 22° et 34° comme extrêmes diurnes; à Manaos, de 26° avec des variations de 20° à 35°, parce que le climat est un peu plus continental. Partout l'uniformité de la température, la nuit comme le jour, énerve les Européens habitués à un climat plus froid et plus variable. La saison pluvieuse dure de décembre en juillet à Pará; la saison sèche, le reste de l'année. Les pluies sont très abondantes pendant une partie de l'année : en février et en mars, il tombe à Pará plus de 25 centim. d'eau par mois, principalement sous forme d'orages qui éclatent dans l'après-midi. Pendant la saison sèche, dans l'intérieur, on reste des mois entiers sans pluie, excepté toutefois dans le voisinage de la Cordillère, où l'alizé ne se fait plus sentir. Cependant l'humidité de l'air est à peu près constante; les marécages et la chaleur rendent fiévreux le climat amazonien dans les parties basses. — Le *Grand massif du Brésil* participe du climat amazonien. L'alizé y est moins régulier et souffle du N.-E. La différence entre la saison pluvieuse, qui est extrêmement humide, et la saison sèche qui est tout à fait sans pluie, est très marquée: l'humidité atmosphérique n'est pas constante comme dans le bassin de l'Amazone. Durant la saison sèche, les petites rivières n'ont presque pas d'eau et la verdure est desséchée. La température ne présente cependant pas de grandes différences d'un mois à l'autre (27° dans le mois le plus chaud et 21° dans le mois le plus froid à Goyaz); mais, à cause de l'altitude, on passe dans la même journée de 32° à midi à 5° vers la fin de la nuit. Le climat est tempéré sur les plateaux qui constituent la plus grande partie du Grand massif. Sur ceux du S., c.-à-d. dans la zone tempérée, il se rapproche beaucoup de celui de l'Europe méridionale. Le froid est même quelquefois assez vif en hiver au N. du tropique, dans une grande partie de la province de Rio de Janeiro, dans le Minas Geraes et à S. Paulo. — La *côte tropicale du Brésil* participe du climat amazonien, mais avec un régime particulier. Les vents varient suivant la latitude; la saison des pluies s'étend de décembre à juin dans le Maranhão, de mars au mois d'août dans le Pernambuco, d'octobre à avril dans le Rio de Janeiro. A Rio de Janeiro même, la température moyenne de l'année est de 23°5; celle de janvier, de 26°4 avec des variations diurnes de 21° au lever du soleil à 31° à midi; celle de juillet, de 20°7, avec des variations diurnes de 12° à 23°; il y tombe annuellement 120 centim. d'eau, presque toujours par averses. — Dans la *zone tempérée*, au S. du tropique, c.-à-d. dans la partie méridionale de S. Paulo, dans le Paraná, Santa Catharina et Rio Grande do Sul, le climat se rapproche d'autant plus de celui de l'Europe méridionale qu'on va plus vers le S. et que l'altitude du sol est plus grande.

La fièvre jaune, qu'on attribue à l'influence du climat et dont on a exagéré les ravages, est une maladie qui a été importée à Rio de Janeiro en 1850. Depuis la date de sa première apparition jusqu'en 1884, elle a sévi irrégulièrement (elle ne s'est pas produite pendant douze années de cette période) et elle a causé en tout 27,978 décès, soit une moyenne de 1 sur 350 hab. par an; la maladie ne sévit d'ailleurs que dans certains ports. E. LEVASSEUR.

Flore. — La végétation du Brésil présente deux caractères bien distincts, suivant qu'on se rapproche de l'équateur ou du tropique, régions influencées chacune par des climats différents. Dans l'une et l'autre croissent des types qu'on a pu appeler *américains*, parce qu'ils sont nettement différenciés de ceux qui croissent dans les autres régions tropicales ou équatoriales du reste du globe; ils donnent, malgré tout, une physionomie spéciale à la flore brésilienne.

I. La région équatoriale, que Humboldt appelait *Hylæa*, comprend les bassins de l'Amazone et de ses tributaires. C'est là que l'on peut contempler dans toute sa splendeur la flore tropicale, aussi riche par le nombre considérable des espèces qui la composent que par la beauté des fleurs, la permanence du feuillage, la dimension de quelques types, l'étrangeté de certains autres. Il est difficile d'établir une limite entre la végétation du territoire brésilien et celle des contrées situées au N. et comme lui soumises aux mêmes influences climatériques : la Guyane et le Venezuela, dans une partie du cours de l'Orénoque. Mais dans toute la région amazonienne on rencontre deux formations végétales caractéristiques dues à une circonstance physique, le séjour de l'eau sur

le sol voisin des rivières pendant plusieurs mois de l'année. Partout où les pluies abondantes transforment en marécages les rives de l'Amazone et de ses affluents, croissent des types particuliers formant des forêts vierges que depuis longtemps les Indiens ont désignées sous le nom de *Caá-igapô* ou *Forêt immergée.* Le caractère des plantes de cette région est une taille moyenne, un tronc nu jusqu'à une certaine hauteur et un feuillage extrêmement abondant, d'un vert sombre. Ici l'association végétale se compose en premier lieu de Myrtacées (dont la plus commune est le *Couroupita guianensis*), Guttifères, Méliacées, Bombacées, Mimosées *(Inga spendens* et *corymbifera)*, Cinchonées *(Enkylista)*, Anonacées. Ces plantes se trouvent toutes dépassées par des Palmiers dont les troncs s'élèvent comme autant de colonnes élancées au travers du feuillage précédent et épanouissent leurs bouquets de feuilles au-dessus de lui. Les lianes sont presque partout absentes de cette forêt; lorsque les eaux se sont retirées, quelques Convolvulacées à bois mou s'enroulent autour des troncs vaseux complètement dépourvus d'épiphytes. Sur le sol croissent alors avec rapidité des Graminées à port rigide, de nombreuses Sélaginelles, et sur la lisière même de la forêt, au bord de l'eau abondent avec une luxuriance surprenante des Monocotylédones : Scitaminées, Aroïdées, Graminées, etc. Du reste cette partie de la Caá-igapô revêt un caractère spécial, dû à ce que les végétaux qui la composent vivent dans une humidité constante; la plupart du temps leurs racines baignent dans l'eau et leurs rameaux sont arrosés par les pluies incessantes. Les rives des cours d'eau, les îles, sont bordées par des sortes de haies où dominent le Saule américain *(Salix Humboldtiana)*, un type particulier de Bombacée, le *Cecropia*, des Scitaminées de haute taille, des Musacées, des Palmiers *(Astrocaryum Jauari)*, des Aroïdées *(Montrichardia)*, une Graminée de 5 à 7 m. de haut, l'*Arundo Saccharoides*. Sur les rives de l'Amazone croissent, au moment où les eaux baissent, quelques Cypéracées et Utriculariées naines dont l'une, l'*Utricularia uniflora*, haute de quelques centimètres seulement, forme un singulier contraste avec le *Victoria regia* qui étale ses feuilles et ses fleurs gigantesques à la surface des eaux.

Dans les parties un peu plus élevées de la région équatoriale, là où le sol n'est plus périodiquement submergé, se rencontre la seconde formation végétale caractéristique de cette région, la forêt vierge par excellence : *Caá-eté* ou *Caá-guaçu* (la grande forêt) des indigènes. Ici la forme du feuillage est presque toujours celle des Lauracées, et la dimension des arbres atteint de 60 à 65 m. de haut, dépassant souvent les Palmiers les plus élevés. La coloration est presque uniformément d'un vert sombre; les troncs élancés sont couverts d'innombrables lianes aux fleurs du plus brillant coloris; Epiphytes, Broméliacées, Orchidées ne laissent pas la moindre place inoccupée. Sur le sol, où l'enchevêtrement des lianes et des racines ne permet pas à une végétation gazonnante de s'installer, poussent de nombreuses espèces de Fougères, Aroïdées, Scitaminées, etc., ainsi que le *Phytelephas* qui fournit l'ivoire végétal, les *Carludovicia*, etc. Les familles dominantes de cette région sont des Anonacées, des Myrtacées, notamment le *Bertholletia excelsa*, qui fournit la noix du Pará, des Sapotacées, des Aristolochiées aux fleurs étranges, des Cactées, des Mimosées, des Vochysiacées, des Apocynacées, des Bignoniacées qui fournissent de nombreuses lianes, des Piperacées, des Broméliacées dont une espèce, le *Tillandsia usneoides*, couvre les arbres et les lianes de ses ramifications et feuilles dont l'aspect rappelle certains lichens, des Palmiers *(Attalea excelsa)*, etc. Un grand nombre des plantes de ces diverses familles fournissent d'importants produits, parmi lesquels on ne peut pas ne pas signaler le caoutchouc fourni par une Euphorbiacée, le *Siphonia elastica*, le cacao *(Theobroma Cacao)*, la vanille, la salsepareille *(Smilax-papyracea)*, enfin d'innombrables bois de charpente ou d'ébénisterie fournis surtout par les Mimosées, les Césalpiniées, les Myrtacées, etc.

Dans la forêt émergée *Caá-eté*, le feuillage est persistant, comme dans la forêt immergée; mais les bois sont de consistance plus dure, plus résistante; dans cette dernière, en effet, les tissus sont gorgés d'eau et la lignification ne s'opère que faiblement, comme on le voit par exemple dans les Bombacées. A côté de ces deux principales formations tropicales, on observe dans les espaces laissés libres entre elles, sur les pentes ou les plateaux qui limitent les bassins des cours d'eau, des bois de peu d'étendue, d'aspect tout particulier, élevés au centre et s'abaissant insensiblement jusqu'au sol; les Indiens leur ont donné le nom caractéristique de *Caá-paü*, d'où vient l'altération portugaise *Capão* (*capões*, au pluriel), bois isolé Ces bois sont formés à peu près des mêmes essences que les précédents; mais les Palmiers dominent, ainsi que les Lianes, avec les Aroïdées et les Fougères épiphytes. Le sol de ces bois est ordinairement gréseux, et l'humidité extrême de l'air y favorise une exubérante végétation. Enfin, dans les espaces complètement vides, entre les *Caá-igapõ*, *Ca-eté*, *Capões*, s'étendent quelques savanes non complètement dénudées, mais offrant çà et là des bouquets d'arbres (Myrtacées) avec des Lianes, des Orchidées, des Broméliacées et des Fougères épiphytes. Sur la lisière de ces savanes, les grandes forêts sont bordées d'arbres et d'arbustes qui en rendent l'accès presque impénétrable, et dont presque tous les éléments sont caractéristiques : Mélastomacées, Malpighiacées, Vochysiacées, Solanées, Apocynacées, etc.

Un caractère général de cette végétation équatoriale, c'est de ne posséder qu'un très petit nombre de types spéciaux. La plupart des espèces de cette région sont dispersées sur une surface assez vaste et se retrouvent soit vers le N. jusque dans les Antilles, soit vers le S. sur le littoral atlantique jusque vers Rio de Janeiro.

II. Tout autre se montre la végétation du Brésil dans les provinces du centre et de l'E., plus rapprochées du tropique. Ici, les espèces, non moins nombreuses, sont plus localisées et, par conséquent, plus caractéristiques. De plus, la diversité des stations appelle une variation plus fréquente dans la composition des formations végétales. On peut nettement distinguer dès le premier coup d'œil deux régions dans la flore tropicale : le littoral et l'intérieur.

1° La *zone littorale* rappelle, depuis Pernambuco jusqu'à Rio de Janeiro et même São Paulo, la région équatoriale. On peut y distinguer plusieurs végétations caractéristiques. C'est tout d'abord, sur le rivage même de l'Atlantique, la zone des Mangueraes ou des Palétuviers, dont les nombreuses et énormes racines plongent dans la vase maritime et forment un inextricable fouillis, contre lequel viennent se briser les dernières lames de la marée. A côté des Palétuviers croissent des *Avicennia*, des *Conocarpus*, etc.

2° Au delà de ce premier cordon végétal s'étendent des forêts composées des mêmes essences que sous l'équateur, mais dont les fleurs ont un coloris plus brillant et dont les types caractéristiques sont des Rutacées *(Erythrochiton, Almeidea)*, des Mutisiacées *(Stiftia, Mutisia)*, des Palmiers de la tribu des Coccoinées *(Coccos, Attalea, Bactris)*; enfin sur les versants de la serra do Mar et de la serra dos Orgâos, depuis Bahia jusqu'à Maranhâo, des Fougères arborescentes qui donnent à cette région le caractère le plus particulier. Parmi ces Fougères, il convient de citer les genres *Lomaria*, *Alsophila*, *Cyathea*, *Trichopteris*, et l'*Hemitelia polypodioides* qui offre les plus grands rapports avec une espèce du Cap. Les arbres de cette région sont tous couverts de Lianes et d'Epiphytes : Orchidées, Broméliacées, Aroïdées, Cuscutes, Loranthacées, etc. Outre les espèces arborescentes, on trouve, sur les lisières des bois, le long des cours d'eau comme types caractéristiques : des Bambous *(Gadua)*, des

Heliconia, des Vochysiacées, Ochnacées, Gesneriacées, Dalbergiées, Cæsalpiniées. etc. Un grand nombre d'espèces arborescentes peuvent être utilisées dans l'industrie, notamment les *Bowdichia*, *Cæsalpinia*, *Aspidosperma*, *Nectandra*, *Machærium*, *Physocalymna*, etc.

3° Sur les pentes douces des serras, qui limitent dans toute sa partie orientale le Grand massif du Brésil et souvent aussi forment des pointes sur le plateau, s'étend la région des *Pinheiraes* ou sapinières, uniquement composées d'*Araucaria brasiliensis*, la seule espèce de ce remarquable genre qui croisse au Brésil. Du Rio Grande do Sul au Minas Geraes, y compris une grande partie des provinces de Parana, Santa-Catharina, São Paulo, les Pinheiraes forment le fond de toute la végétation et donnent à ces contrées un aspect tout spécial.

4° Au delà de ces diverses zones et en s'avançant toujours vers l'intérieur, on gravit des plateaux plus ou moins élevés, sur lesquels règne dans la plus grande partie de leur surface une sécheresse et une aridité qui s'opposent à toute végétation luxuriante. Là croissent les formes les plus spéciales de la flore brésilienne, resserrées dans leur aire étroite par des vallées où la végétation est touffue; ces plantes ne peuvent franchir ces vallées à cause des immenses espaces recouverts de plantes gazonnantes ou à peine buissonnantes. Ce qui achève d'accentuer le contraste de cette végétation avec celle des régions équatoriale ou littorale, c'est, pendant la saison sèche, la perte des feuilles que subissent les espèces ligneuses. Ces savanes, élevées de 600 à 1,500 m., sont appelées *Campos* d'une manière générale; mais, elles prennent différents noms suivant les accidents de la végétation. Les campos proprement dits, ou plaines dépourvues d'arbres, nourrissent des Graminées abondantes, surtout des tribus des Panicées et des Stipacées, des Restiacées *(Eriocaulon)* de taille parfois élevée, des Broméliacées épineuses, des Liliacées arborescentes, des Cactées, les unes de petite taille dans les campos élevés et ouverts, d'autres de 5 à 7 m. de haut dans les plaines de Ceará et de Pernambuco. Çà et là, dans les cuvettes naturelles du sol où peuvent s'amasser des eaux, il se forme des marécages plus ou moins flottants, en grande partie recouverts de Cyperacées; autour de ces marécages croissent des Palmiers caractéristiques, des *Mauritia vinifera*, dont le suc est vivement désiré pour étancher la soif dévorante qu'éprouve parfois le voyageur dans les campos. Cette espèce se trouve toujours près des cours d'eaux et forme des forêts entières. Dans les campos se rencontrent des forêts vierges, *Matta virgem*, dont l'aspect diffère essentiellement de celui des forêts du littoral par la chute des feuilles; les indigènes les appellent *Caá-tinga*, mot à mot: de bois blancs ou clairsemés; entre les arbres espacés ne croissent que de rares formes frutescentes et le sol est complètement sec pendant une partie de l'année. Mais dans ces bois et sur les arbres qui les composent sont de nombreuses épiphytes constituées pour résister longtemps à la sécheresse, Bromeliacées, Cactées; et du sol s'élèvent des *Cereus* et des *Opuntia*. Les espèces arborescentes des *Caá-tingas* varient suivant les contrées; dans les environs de Bahia, Martius indique particulièrement des Bombacées *(Cavanillesia, Chorisia)*, des Térébinthacées *(Bursera, Spondias)*, des Légumineuses *(Cæsalpinia, Erythrina)*, des Euphorbiacées *(Cnidoscalus)*; vers Minas Geraes, des Légumineuses *(Acacia, Andira, Copaifera)*, des Urticées *(Ficus)*, des Bignoniacées *(Jacaranda)*; dans le Ceará, Gardner cite des Mimosées, des Combrétacées, des Chrysobalanées; à Goyaz, des Vochysiacées *(Quelea, Salvertia, Vochysia)*, des Légumineuses, des Vernoniacées *(Albertina)*; vers les Andes boliviennes, des Bombacées, des Palmiers, des Cactées. Un fait intéressant à signaler, c'est que certaines espèces des hauts plateaux, Epacridées, Mélastomacées, *Lippia*, *Baccharis*, *Lavoisieria*, etc., se rencontrent sur les sables littoraux de l'E., franchissant ainsi de vastes espaces, les graines ayant été probablement emportées par es eaux. En de nombreux points, les forêts primitives ont été détruites par l'exploitation ou par le feu, et sur leur emplacement repoussent des taillis appelés *Cápueiras*, corruption du mot indien *Caá-cuêra*, qui signifie bois qui a repoussé. Ces Cápueiras forment l'un des traits particuliers de la végétation arborescente des campos. Ils sont composés en majeure partie des espèces suivantes: Urticées *(Celtis)*, Verbénacées *(Ægiphila)*, Laurinées, Malpighiacées, Borraginées *(Cordia)*, Tiliacées *(Sloanea)*, types arborescents auxquels se mêlent des arbustes: Verbénacées *(Lantana)*, Synanthérées, Solanées, Euphorbiacées *(Croton)*, Malpighiacées en lianes, Fougères *(Pteris caudata)*, Graminées *(Melinis)*. Enfin les campos revêtent encore un aspect différent depuis Piauhy et Pernambuco jusque vers l'extrémité de Minas Geraes, où se rencontrent surtout les Cátingas, lorsque le sol est couvert d'une végétation frutescente rabougrie, tourmentée dans ses formes, peu élevée et qui prend le nom de *Carrascos*. Au point de vue du nombre et de la variété des espèces, les Carrascos sont riches en végétation. On y rencontre en effet des séries considérables de Mélastomacées *(Lasiandra, Microlicia)*, de Myrtacées *(Eugenia)*, de Malpighiacées, de Synanthérées *(Lychnophora)*, de Restiacées buissonnantes *(Eriaucolon)*, enfin, sur divers points, de Liliacées arborescentes. Les points où ces associations forment d'épais buissons, pressés les uns contre les autres, ont reçu le nom plus spécial de *Cerrados*.

La région sud-occidentale du Brésil, comprenant presque toute la province de Matto Grosso, offre une végétation très différente de celle que nous venons d'examiner, car elle reproduit presque identiquement la végétation équatoriale de l'Amazone. Les vastes plaines qui, en ce point, s'étendent entre le Paraná et le Paraguay et se continuent dans le Grand Chaco et en Bolivie jusqu'au pied des Andes, constituent la zone des *Pantanaes*, forêts tropicales bordant tous les cours d'eau et garnissant les marécages, parfois immenses, de ces plaines. Tout à fait sur le bord de l'eau et sur tous les points où les inondations se font sentir, règnent en maîtres les Palmiers à cire ou *Caranda*, dont les feuilles s'étalent en éventail, les *Cocos capitata*, les *Copernicia*, etc. En dehors de la région inondée, croissent d'autres Palmiers (*Euterpe oleracea*, *Œnocarpus Bacaba*, *Iriartea exorrhiza*, *Mauritia*, etc.), des Myrtacées *(Eugenia)*, des Bombacées *(Chorisia ventricosa)*, des Broméliacées arborescentes, et les arbres sont couverts d'épiphytes et de Lianes comme dans les *Caá-etés* de l'Amazone. Les endroits marécageux nourrissent de nombreux Roseaux, Bambous, et les parties humides sont couvertes de Fougères arborescentes. En s'avançant vers le S., ces *Pantanaes* se modifient rapidement et passent à la forme de savane à Graminées du Grand Chaco et de la République Argentine, que l'on désigne sous le nom de *pampas*. Dans les *Pantanaes*, le nombre des arbres utiles est très peu considérable relativement à celui des végétations analogues de l'Amazone et du littoral.

Il serait difficile de fixer aujourd'hui le nombre des espèces végétales qui se rencontrent au Brésil. Outre que tous les points de ce vaste empire sont loin d'avoir révélé leurs richesses botaniques, le compte des espèces actuellement connues ne saurait être fait, faute d'un ouvrage de flore complète. Le magnifique ouvrage que Martius a commencé *(Flora Brasiliensis)*, ne sera pas, en effet, terminé de longtemps encore, et les familles qui ont été étudiées, il y a de nombreuses années, seraient à revoir. Enfin le nombre des Cryptogames qui croissent au Brésil est plus difficile encore à établir, car aucun ouvrage ne permet d'en avoir une approximation complète. P. MAURY.

Faune. — Le Brésil, par sa faune, forme une des subdivisions de la *région néotropicale* (V. AMÉRIQUE DU SUD [Faune] t. II, p. 707), dont nous avons indiqué précédemment les caractères généraux. On s'attachera ici plus spécialement à mettre en lumière ceux qui distinguent la

sous-région brésilienne des autres sous-régions néotropicales. — Parmi les Mammifères, les Singes *(Cébiens)* sont plus nombreux au Brésil, et surtout dans le bassin de l'Amazone, que dans le reste de l'Amérique, et plusieurs genres *(Lagothrix, Pithecia, Eriodes, Callithrix)* peuvent être considérés comme lui étant propres ; il en est de même des Ouistitis *(Hapaliens)*, dont une seule espèce s'étend jusqu'à l'isthme de Panama. Huit genres de Chauves-Souris *(Phyllostomidæ)* sont propres au Brésil. Le seul Carnivore redoutable de cette région est le Jaguar ou Onça *(Felis onça)*, dont la force et la taille égalent presque celles du Tigre, mais dont la robe est semblable à celle des Léopards de l'ancien continent. Parmi les Carnivores de plus petite taille, signalons le Puma, en tupy Suçuarana *(Felis concolor)*, l'Ocelot ou Maracaja *(F. pardalis)* et le Margay ou Gato do mato *(F. tigrina)*, puis plusieurs formes particulières de Loups ou Chiens sauvages, le Lobo vermelho *(Canis jubatus)*, le Raposa do Brasil *(C. brasiliensis)*, l'*Icticyon venaticus*, le Raton ou Guaxinim *(Procyon cancrivorus)* et le Coati *(Nasua socialis)*. Dans le groupe des Didelphes, *Didelphis cancrivora* et *D. palmata* (cette dernière à habitudes aquatiques). L'Amazone est habitée par une espèce particulière de Dauphins d'eau douce *(Platanista amazonica)*, et, à son embouchure, par un Lamantin *(Manatus australis)*. Sur les côtes on voit de nombreux Botos *(Delphinus rostratus)*. Les Baleines, qui étaient jadis nombreuses, fréquentent peu aujourd'hui le littoral du Brésil. Le Tapir ou Anta *(Tapirus americanus* ou *suillus)*, le plus grand Mammifère indigène du Brésil, deux Pécaris (Bacurys ou *Dicotyles labiatus* et Caitetus ou *D. torquatus*), et quatre ou cinq espèces de Cerfs (le Guazú-pucú ou *Cervus paludosus*, le Guazú-i ou *C. campestris*, le Guazú-birá ou *C. nemorivagus*, le Guazú-pita ou *C. rufus*), sont les seuls Ongulés de cette vaste région boisée, périodiquement inondée par les débordements des grands fleuves. Les Rongeurs, par contre, sont nombreux. et atteignent une grande taille : tels sont le Cabiai que les Brésiliens appellent Capivara *(Hydrochærus)*, les Pacas *(Cœlogenys)* et les Agoutis *(Dasyprocta)*. La famille des *Echimyidæ* à pelage épineux est propre à cette région. Une seule espèce de Lièvres *(Lepus brasiliensis)*, s'y trouve tout à fait isolée du reste du genre. Les Edentés sont nombreux et variés, bien qu'ils n'atteignent plus la taille gigantesque des *Megalonyx* et des *Glyptodon* quaternaires : les Paresseux *(Bradypus)*, le grand Fourmilier *(Myrmecophaga)* et deux genres de Tatous *(Priodonta, Tatusia)* se trouvent dans presque tout le Brésil.

Les Oiseaux du Brésil sont remarquables par la variété et l'éclat de leurs couleurs. Au premier rang, il faut signaler les Oiseaux-mouches ou Beija-flôres *(Trochilidæ)* dont 59 genres sont propres à cette sous-région. Viennent ensuite les Tangaras ou Tanagras (*Tanagridæ*, avec 26 g.), les *Tyrannidæ* nommés au Brésil Sahys, Sahiras ou Bemtevis (22 g.), et les Manakins (*Pipridæ*, avec 10 genres propres). L'oiseau chanteur par excellence au Brésil est le *Sabia*, de la famille des *Turdidés*, voisin du *Moqueur* de l'Amérique du nord, qui ressemble à nos Grives, et dont le plus apprécié est le *Sabia da praia* (*Mimus lividus*, d'après Pr. Max. de Neuwied). Les Perroquets *(Conuridæ)* et notamment les *Aras*, les Toucans *(Ramphastidæ)*, les Cotingas *(Cotingidæ)*, les Fourmiliers *(Formicariidæ)*, sont aussi largement représentés, et ces familles sont propres à la région néotropicale. Nos Perdrix et nos Faisans sont remplacées par les Hoccos *(Cracidæ)* appelés Mutums au Brésil, et par les Pénélopes (dans le pays Jacus, Jacutingas, etc.). Les Tinamous *(Tinamidæ)* représentent un autre type plus voisin, par son ostéologie, des Autruches. L'Agami ou Jacami *(Psophia)*, le Cariama ou Seriama, le Kamichi *(Palamedea)*, l'Eurypyge, l'Hoazin *(Opisthocomus)*, sont des types aberrants propres au Brésil.

Les Reptiles sont nombreux, et quelques-uns sont très redoutables par leur taille ou leur venin. Parmi les Serpents, le *Boa constrictor*, ou Giboia des Brésiliens, atteint des dimensions considérables. Le Sucuru ou Boa Anaconda *(Eunectes murinus)* est plus grand encore (6 m.), les *Elaps* et *Craspedocephalus* (ceux-ci voisins des Crotales sont très dangereux par leur morsure venimeuse, et les *Tortricidæ* (famille qui se retrouve en Asie) sont remarquables par leurs brillantes couleurs. Les Lézards sont représentés par des Iguanes dont quelques-unes atteignent une grande taille. Les Crocodiles ont des représentants appartenant aux deux familles des *Alligatoridæ* et *Crocodilidæ*. Les Tortues de l'Amazone (g. *Podocnemys* par exemple), atteignent souvent une taille comparable à celle des Tortues marines. — Nous avons déjà parlé des Amphibiens à propos de la faune néotropicale en général ; les Rainettes ou Grenouilles d'arbres *(Polypedalidæ* et *Hylidæ)* sont plus nombreuses ici que partout ailleurs.

La Faune des Poissons d'eau douce, que nous connaissons surtout par les travaux d'Agassiz, est, comme on devait s'y attendre, extrêmement riche en types variés et souvent d'une taille colossale. Tel est le Pirarucu *(Vastres* ou *Arapaima gigas)* de l'Amazone, de la famille des *Osteoglossidæ* qui dépasse souvent 3 m. de long. Les *Polycentridæ*, les Gymnotes *(Gymnotidæ)* ou Anguilles électriques, nommées Poraquès au Brésil, les *Trigonidæ* ou Raies d'eau douce sont propres à cette région. Les *Siluridæ*, les *Chromidæ*, les *Characidæ* sont aussi largement représentés. Les Poissons dipnoïques ont ici un représentant isolé *(Lepidosiren)*, les deux autres étant propres, l'un à l'Afrique, l'autre à l'Australie intertropicales.

Nulle part ailleurs la faune des Insectes ne présente une égale profusion de formes et de couleurs. Les Longicornes sont surtout remarquables par leurs variétés (489 g. propres), et leur grande taille (*Titanus*, *Macrodontia*, l'Arlequin ou *Macropus longimanus*, etc.). Viennent ensuite les *Lucanidæ* et surtout les *Cetoniidæ*, parmi lesquelles les g. *Inca* et *Dynastes*, remarquables par leurs formes robustes, les *Buprestidæ*, également de grande taille et parés de couleurs métalliques, les *Elateridæ* ou Taupins, dont une espèce d'un pouce de long *(Pyrophorus noctilucus)* répand, dans son vol nocturne, une lueur phosphorescente. — Les Papillons ne sont pas moins éclatants : tel est le *Morpho* aux ailes azurées et changeantes, un des plus grands Papillons connus ; les *Nymphalidæ*, *Erycinidæ*, *Heliconidæ*, sont également parés des plus vives couleurs. Citons encore parmi les *Sphingidæ* le g. *Urania*. — Un Hémiptère, le Fulgore porte-lanterne ou Getiranaboia, est célèbre par la propriété lumineuse qu'on lui a prêtée et qui n'est pas prouvée. Les Termites ou Cupim *(Termes devastans)*, de l'ordre des Névroptères, vivent en société comme les Fourmis, et construisent des nids de forme conique qu'on prendrait dans la campagne pour des habitations humaines. Ces insectes sont très redoutés pour leurs ravages.

Les Arachnides sont représentées par plusieurs formes spéciales : au premier rang se placent la *Mygale aviculaire* et la *Mygale versicolore* ou *Blondii*, celle-ci propre au Brésil. Les Myriapodes ont plusieurs espèces d'une taille relativement gigantesque *(Scolopendra ptatypoïdes, variegata, morsitans)*, et dont la morsure venimeuse est quelquefois fort dangereuse. — Les Crustacés d'eau douce (*Palemon*, etc.) présentent aussi quelques particularités intéressantes sur lesquelles le naturaliste F. Müller, du Muséum de Rio, a appelé l'attention.

Les Mollusques terrestres, moins abondants qu'aux Antilles, sont cependant largement représentés par de grandes espèces du g. *Bulimus*, des *Cyclostomidæ*, *(Cistula, Chondropoma, Cyclophorus)* et l'*Ampullaria gigas* qui habite l'Amazone. Les Limaces de l'ancien continent sont remplacées par une autre famille, celle des *Vaginulidæ*. E. Trouessart.

Paléontologie. — La paléontologie du Brésil, restée longtemps presque totalement inconnue, commence à s'éclairer grâce aux travaux récents des géologistes qui ont

exploré ce pays. Le Dr C.-A. White vient de publier (1887) un important mémoire sur les Mollusques et les Echinodermes de l'époque crétacée. Cette faune marine se rapproche, par ses Gastéropodes, de la faune crétacée de l'Inde méridionale plus que d'aucune autre; les Céphalopodes seuls présentent quelques affinités avec la faune contemporaine du Nouveau-Mexique. Cette dissemblance est d'autant plus remarquable que le peu que l'on sait des faunes antérieures (paléozoïques et spécialement carbonifères), caractérisées surtout par des Brachiopodes, indique une identité presque complète entre les deux Amériques. Plusieurs de ces espèces crétacées ont un faciès jurassique, d'autres un faciès tertiaire; mais la grande majorité fixe l'âge de cette période comme crétacée. Parmi les bivalves nous citerons : *Ostrea distans*, *Gryphœa trachyoptera*, *Pecten collapsus*, *Lima interlineata*, etc.; parmi les Gastéropodes : *Cerithium pedroanum*, *Fusus longiusculus*, *F. pernambucensis*, *Phorus brasiliensis*, *Murex sutilis*, etc.; parmi les Céphalopodes : *Ammonites pedroanus*, *A. maromiensis*, *A. Hartii*, *Helicoceras hystriculum*, etc.; parmi les Echinodermes : *Cidaris branneri*, *Gonoclypus nettoanus*, *Echinobrissus freitasii*, *Catopygus œqualis*, *Toxaster altiusculus*, etc., et un grand *Uraster*. — La plupart de ces espèces et plusieurs genres sont nouveaux. Le crétacé inférieur (groupe de Bahia) renferme des coquilles d'eau douce qu'il est impossible de distinguer du genre encore vivant *Lioplax* (Troschel). Ces mêmes couches d'eau douce des environs de Bahia ont fourni, avec des *Unio*, *Paludina*, *Melania*, appartenant à des genres encore vivants, des Poissons et des Reptiles (*Crocodilus Hartii*, *Thoracosaurus bahiensis*), que Hartt considère comme caractérisant le néocomien inférieur. Plus récemment, Cope a décrit, sous le nom de *Stereosternum tumidum*, un Batracien urodèle trouvé dans la province de São Paulo et qu'il considère comme carbonifère. Des poissons (*Anœdopogon*, *Aspidorhynchus*) seraient jurassiques, puis de trois étages différents du crétacé, dont les deux supérieurs correspondraient au *Fox Hills* et au *Laramie* de l'Amérique du nord (*Pycnodus*, *Apocopodon*, *Galeocerdo*, *Enchodus*, *Chiromystus*, *Diplomystus*). Un Reptile Téléosaurien (*Hyposaurus Derbianus*) est du Fox Hills de Pernambuco.

La faune tertiaire est mal connue, les couches presque exclusivement marines de cette époque étant très pauvres en fossiles. Il est probable, cependant, que la riche faune de vertébrés tertiaires, qui a laissé ses débris en Patagonie et sur le territoire de la République Argentine, s'est étendue jusque dans l'ouest du Brésil, car on en trouve des traces plus au nord dans la République de l'Equateur (recherches de Branco et Reiss) et jusque dans l'île de Cuba (Castro). La faune quaternaire, découverte par Lund dans les cavernes de la province de Minas Geraës, n'est, d'ailleurs, elle-même qu'un reste de la faune tertiaire sud-américaine que les travaux tout récents d'Ameghino ont montrée si intéressante et si variée. Cette faune quaternaire du Brésil est beaucoup plus riche que la faune actuelle. En effet, outre la plupart des Mammifères qui vivent encore au Brésil, on y trouve deux Singes d'espèces éteintes (*Protopithecus brasiliensis*, *Jacchus grandis*); des Carnassiers d'une force et d'une taille redoutables (*Smilodon neogœus* ou *populator*, voisin du *Machairodus* et pourvu comme lui de longues canines en forme de sabre, *Abathmodon fossilis*, *Canis (Speothos) pacivorus*, *Arctotherium bonœrense* ou *Ursus brasiliensis*, etc.). Des Ruminants, notamment des Lamas (*Auchenia*), actuellement refoulés, de même que l'Ours, dans la chaîne des Andes; des Cerfs d'espèces éteintes (genre *Leptotherium*, de Lund). Des Proboscidiens (*Mastodon Humboldtii*), et, ce qui est bien remarquable, plusieurs espèces du genre Cheval (*Equus*) et d'un genre voisin (*Hippidium*). Ces restes prouvent que le Cheval a existé et s'est éteint dans l'Amérique du sud bien longtemps avant son importation moderne par les Européens. Une espèce (*Equus curvidens*, Owen, ou *E. affinis-caballo*, Lund), est très voisine par ses dents du Cheval de l'ancien continent; une autre (*E. Lundii*, Boas) a des dents semblables à celles des Zèbres africains, ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'on a des raisons de croire que tous les Equidés tertiaires étaient rayés. Les *Hippidium neogœum* et *principale* sont très voisins des Chevaux. Des Ongulés voisins des Rongeurs (*Toxodon expansidens*, Cope) se trouvent ici moins nombreux qu'à la Plata. Il en est de même des grands Edentés qui sont représentés par des Gravigrades (*Ochnotherium*, *Megatherium*, *Platyonyx Cuvieri*, *Scelidotherium*, *Cœlodon*, etc.), animaux assez voisins des Paresseux actuels, mais aux formes colossales, et qui ne grimpaient pas sur les arbres, comme ceux-ci, mais se contentaient de les déraciner pour dévorer leurs feuilles. Enfin, des Tatous gigantesques (*Glyptodontes*), à cuirasse entière, comme celle des Tortues (*Chlamydotherium*, *Hoplophorus*, *Pachytherium*, *Euryodon*, *Heterodon*). Tous ces types sont éteints. E. Trouessart.

Anthropologie. — Alors qu'il n'était encore que peu ou point question de l'homme préhistorique, que la question même de son ancienneté était niée ou ignorée, un certain nombre de ses restes étaient recueillis dans des cavernes du Brésil. Un savant danois, Lund, est l'auteur de cette découverte. En poursuivant ses études sur la paléontologie brésilienne dans les environs de Lagoa Santa (province de Minas Geraes), il rencontra dans les cavernes calcaires de la vallée du Rio das Velhas des restes d'animaux éteints et dans six de ces cavernes une certaine quantité d'ossements humains (1841-1843). Celle de Sumidouro, entre les rivières das Velhas et Paraopeba, à trois lieues de la ville de Santa Luzia, lui a fourni à elle seule des restes de trente individus plus ou moins pétrifiés, recouverts d'une brèche très dure, et, parmi ces débris, seize crânes, dont cinq en bon état. Un de ces crânes, resté au Brésil, a été étudié par MM. Lacerda et Peixoto, du Muséum de Rio ; les quinze autres, envoyés à Copenhague, viennent de l'être par M. Hansen. Il n'y a pas d'exemple d'os humains quaternaires trouvés en si grand nombre dans des cavernes. Ces ossements gisaient dans le plus grand désordre, mêlés avec des restes de plusieurs espèces d'animaux, les unes encore vivantes, d'autres éteintes ou émigrées, ce qui exclut toute idée de sépulture. Plusieurs crânes montraient un trou de même grandeur et de forme oblongue, évidemment produit par un instrument de pierre à bout pointu. Lund a émis l'opinion que les individus en question auraient été des prisonniers de guerre mis à mort d'un coup de hache de pierre sur la tempe. « Il y avait des mâchoires inférieures », écrivait-il quelque temps après (28 mars 1844, lettre à Rafn), « qui n'étaient pas seulement dépourvues de toutes les dents, mais qui étaient tellement usées, qu'elles ressemblaient à une plaque osseuse, épaisse seulement de quelques lignes. »

Cela montre, peut-être, que l'homme fossile de Sumidouro portait déjà à la lèvre inférieure l'étrange ornement que portent encore aujourd'hui les Botocudos du rio Doce. En effet, le prince Maximilien de Neuwied raconte dans son *Voyage au Brésil* (t. II, 215), qu'il avait fait examiner par Blumenbach le crâne d'un Botocudo de vingt à trente ans. « C'est, dit Maximilien, une véritable curiosité d'ostéologie. On reconnaît sur cette tête que le batoque a déjà fait tomber les dents antérieures de la mâchoire inférieure, et en même temps a comprimé si fortement les os maxillaires que les alvéoles des dents ont entièrement disparu, et que la mâchoire est dans cet endroit devenue aussi aiguë qu'un couteau. »

M. Gaudry croit qu'il faudrait distinguer dans la caverne de Sumidouro deux couches quaternaires : la

moins profonde, caractérisée par les espèces plus récentes et par les ossements humains, serait contemporaine du renne de l'Europe occidentale; la couche inférieure, caractérisée par les espèces éteintes, correspondrait à l'époque du mammouth. Selon lui, l'homme fossile de Sumidouro existait à coup sûr à l'époque du renne, mais il manquait peut-être à celle du mammouth. Quoi qu'il en soit, ces crânes offrent un haut intérêt pour l'anthropologiste. Ils diffèrent de tous les crânes fossiles de l'Europe par plusieurs caractères, dont le plus frappant est la grande hauteur de la voûte (hypsisténocéphalie), jointe à une excessive dolichocéphalie. Ils diffèrent aussi de ceux de l'homme précolombien des *Tambaquis*, qu'on trouve dans les provinces méridionales du Brésil. Les crânes des Tambaquis, d'après M. Peixoto, varient depuis la dolichocéphalie jusqu'à la brachycéphalie ; mais ils présentent un caractère uniforme ; c'est l'indice nasal franchement leptorrhinien. De tous les Indiens du Brésil étudiés jusqu'à présent, ce sont les Botocudos actuels, mesorrhiniens, ceux qui se rapprochent le plus de l'homme du Sumidouro. Ils paraissent être le résultat du croisement de ce type primitif avec l'autre élément ethnologique des Tambaquis du Sud.

Les autres débris préhistoriques d'origine brésilienne que l'on possède se rapportent presque tous à des époques plus récentes. Ce sont notamment des inscriptions sur des rochers, des poteries, des mortiers, des idoles, des fétiches et des statuettes en terre cuite ou en pierre, des objets d'ornementation, des haches et des pointes en pierre, recueillis dans des cavités, ou dans les *Tambaquis*, amas coquillers du littoral (de *Tambá*, huître, et *quĩb*, restes), nommés vulgairement *Sambaquis* et *Sernambys*, et dans les stations funéraires (Tỹmbatĩbĩs) de l'Amazone. C'est dans les collines artificielles de Pacoval et de Camutins, la première sur la rive orientale du lac Arary (île de Marajo), la seconde quelques lieues plus loin, dans la direction O.-S.-O., près de la rivière Anajas, qu'on a recueilli, dans ces dernières années les plus belles curiosités archéologiques du Brésil, ainsi que dans les grottes du Maraca (rive gauche de l'Amazone en face de l'île de Gurupa), dans les vallées du Tapajoz, du Trombetas et du Nhamundá, même plus loin, en montant l'Amazone, à Miracancuera (corruption de Mòrò-cângcuêra) quatorze lieues en amont d'Itacoatiara. Presque tous ces objets ont figuré à l'Exposition anthropologique de Rio de Janeiro en 1882, organisée par le conseiller Ladisláo Netto, directeur du Muséum de cette ville. Le musée Peabody, à Cambridge (Etats-Unis), en possède beaucoup, ainsi que le musée de Pará. Les premières fouilles à Pacoval ont été faites, en 1870 et 1871, par des auxiliaires du professeur Hartt (Barnard et O. Derby), par le professeur Steere, de l'Université de Michigan, et Ferreira Penna, de Pará. Les fouilles de 1876, sous la direction de M. O. Derby, et, surtout celles de 1880, faites par M. Ladisláo Netto, ont été plus considérables et plus productives. Les collines de Camutins ont été explorées par O. Derby en 1876 et 1877, et les grottes de Maraca découvertes en 1872 par Ferreira Penna.



Fig. 1. — Vase anthropomorphe orné de gravures en creux et en relief, et peint en rouge sur fond blanc. Trouvé à Marajo.



Fig. 2. — Urne funéraire gravée et ornée de griffes et de feuilles.

Le *tymbatibi* du Pacoval est la plus remarquable de ces stations funéraires. C'est une colline artificielle, aujourd'hui couverte entièrement de végétation, et qui peut-être aurait eu primitivement, selon M. Netto, la forme d'une tortue, animal qui joue un grand rôle dans les mythes de l'Amazone. On y a trouvé comme dans les stations voisines, un grand nombre d'urnes funéraires *(cambucis)*, des fragments de poteries, des vases *(ĩgaçabs)* de formes très variées, gravés ou peints ; des figures décoratives (anses, etc.) ; des fétiches et des idoles en terre cuite ou en pierre, des *hembos (phallus)* et des *tambeaós* ou *tamatiatangs (folia vitis)*, ornements féminins en argile, décorés de dessins capricieux ; des statuettes et des grotesques en terre cuite. Ces objets diffèrent de tous ceux qu'on rencontre dans les autres parties du Brésil, et indiquent qu'un peuple d'une civilisation plus avancée et d'un sentiment artistique assez développé a habité cette région avant sa découverte par les Européens.

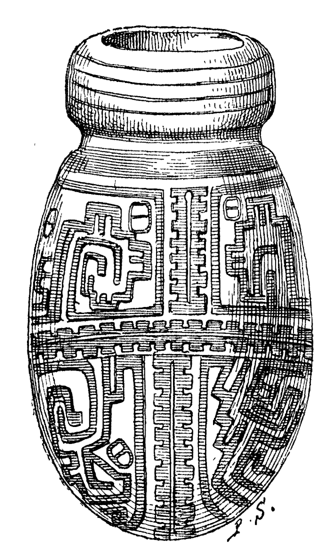


Fig. 3. — Petit vase gravé, trouvé à Marajo.

Nos gravures représentent, d'après celles publiées dans le tome VI des *Annales du Muséum de Rio de Janeiro*,

quelques spécimens de la céramique de Marajó; deux urnes funéraires trouvée à Pacoval, l'une, anthropomorphe (fig. 1), ornée de reliefs et de gravures, et peinte en rouge sur fond blanc; l'autre (fig. 2), ornée de feuilles, de griffes et de lignes gravées; un petit vase (fig. 3), ayant la forme de l'alabastros, et un *tambeaó*, *tamatiatang* ou *tamatia-açoyaba* (fig. 4), curieux

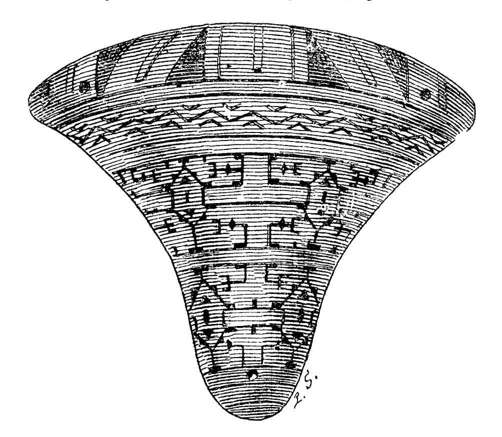


Fig. 4. — *Tambeaó* ou Tamatiatang (*Folium vitis*).

ornement qu'on a rencontré dans toutes les urnes renfermant des ossements de femmes. Un trou placé à chacune des trois extrémités servait à le maintenir. La fig. 5 reproduit un poisson en stéatite provenant de

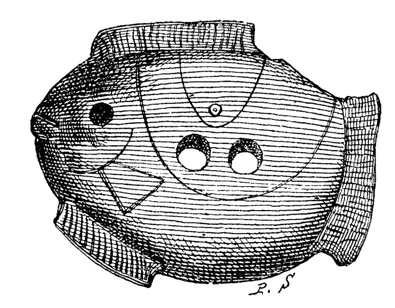


Fig. 5.— Fétiche de stéatite, trouvé dans la vallée du Trombetas.

la vallée du Trombetas. Ces fétiches en pierre, représentant presque toujours des poissons ou des oiseaux, se retrouvent encore dans les Tambaquis de la côte méridionale du Brésil, ainsi que de nombreux petits vases en pierre, des pointes de flèches, des haches et des ornements, quelques-uns fabriqués avec des pierres très dures.

Au moment de la découverte, les sauvages du Brésil se servaient, comme aujourd'hui encore, d'instruments en pierre polie. Les trouvailles de ce genre sont nombreuses, et la collection d'armes et d'objets en pierre du Muséum de Rio est très riche. La plus grande partie de ces instruments sont en diorite, mais ce Muséum possède plusieurs exemplaires de haches en quartzite, serpentine, gneiss, fibrolithe, néphrite, etc. Quelques-uns des objets en pierre sont d'une ancienneté prouvée, comme ceux que M. Vlasto a recueillis dans les excavations faites près de Caratapera, province de Maranhão, et qui ont été présentés à la Société anthropologique de Paris. L'âge du terrain d'où ils ont été extraits et des objets trouvés en Guyane, qui sont d'une ancienneté démontrée, permet de les rattacher à une période alluviale antérieure à la nôtre et correspondant sans doute à l'âge néolithique en Europe. Les instruments en pierre taillée, découverts jusqu'à présent au Brésil, sont en petit nombre et proviennent de la vallée de l'Amazone (Taperinha, Itaituba, Uatuma, etc.), du Parahybuna (prov. de Minas Geraes) et d'un tambaqui de la prov. de Paraná.

Beaucoup de tambaquis du Brésil ne datent pas d'une époque bien antérieure à la conquête européenne. D'autres sont même postérieurs à la découverte. On a remarqué à travers les couches des ossements humains fracturés, qui déceleraient des habitudes d'anthropophagie chez plusieurs des tribus qui ont formé ces amas. D'un autre côté on sait par les anciens chroniqueurs que, pendant la saison de la pêche et des fêtes sur le littoral, les Indiens avaient l'habitude d'enterrer leurs morts dans ces monts de coquillages.

Le Père Christoval de Acuña, dans son voyage de l'Amazone avec Pedro Teixeira (1639), a trouvé encore des Indiens qui adoraient des idoles et qui les attachaient à la proue de leurs canots quand ils allaient à la pêche ou à la rencontre des ennemis (§ 40 du *Nuevo descubrimiento del gran rio de las Amazonas*). C'est probablement une de ces idoles que M. Barbosa Rodrigues a découverte et décrite en 1875. Elle a été reproduite dans le t. VI des archives du Muséum de Rio et représente un carnivore domptant un animal qui paraît être un chélonien, le tout en stéatite, mesurant 0m18 de hauteur. Le comte de Castelnau avait rapporté de l'Amazone (Santarem), en 1846, une statue de plus grande dimension (1m35 de hauteur), qui se trouve aujourd'hui au musée du Trocadéro et dont l'ancienneté avait été contestée au Para et à Rio à une époque où le professeur Hartt et M. Ladislão Netto n'avaient pas encore ouvert la voie aux études archéologiques dans le Brésil.

Les inscriptions sur des rochers se trouvent presque toutes dans la vallée du São Francisco et de l'Amazone. Elles sont taillées sur les rocs, quelques-unes présentant des traces de peintures diverses, d'autres simplement coloriées en rouge. Ce sont des arabesques, des signes variés, des figures humaines, des animaux, des soleils, des flèches. Elles paraissent indéchiffrables, et ne représentent peut-être que le caprice des artistes indiens. La seule qui pourrait avoir une interprétation est celle que les naturalistes Spix et Martius ont publiée dans leur atlas de voyage, plus connue par une reproduction peu fidèle de Debret. Elle se trouve dans la serra do Anastacio, entre Monte Santo et le São Francisco. On croit y voir l'historique d'une bataille commencée la nuit. Non loin de cet endroit on trouve d'autres inscriptions à Tiuba (Pedra das Lettras, entre Monte Santo et Villa Nova da Rainha), à Grota Funda, près de Jacobina, à Talhada, Pé da Serra, Salgado, Brejo (en face de Piranhas), à Olho d'Agua do Casado (Alagoas, près de Piranhas), dans le Panema, affluent du São Francisco, etc. En dehors des zones que nous avons indiquées (São Francisco et bassin de l'Amazone) on connaît des inscriptions dans le versant oriental de la Serra do Bacamarte (Parahyba), à Ceará, au Maranhão, et, plus au S., dans la Serra da Onça (rio Doce), et à Rio Grande du Sud. Dans le bassin de l'Amazone ces inscriptions sont nombreuses (à Itacoatiara, pierre peinte, dans le Rio Negro, le Madeira, le Xingú, le Yapura, etc.). Une inscription dans l'Araguaya avait été découverte dès 1774 par Cabral d'Almeida.

La nouvelle répandue en Europe de la découverte des ruines d'une ville monumentale dans l'intérieur du Brésil ne repose que sur un manuscrit de 1754, très détérioré, qu'on conserve à la Bibliothèque nationale de Rio. Jusqu'ici la ville en question n'existe que dans les pages de ce vieux manuscrit.

On sait que la perforation de la lèvre inférieure et quelquefois du nez et des joues chez les hommes (plus rarement chez les femmes) était un usage très répandu parmi les sauvages de l'Amérique, surtout parmi ceux du Brésil. Les premiers voyageurs ont signalé avec étonnement la déformation bizarre de ces hommes qui se perçaient la lèvre inférieure et les joues pour y introduire divers orne-

ments. Cet usage existe encore chez plusieurs tribus. Les Botocudos du rio Doce et quelques Indiens du Xingú portent des rondelles de bois. D'autres tribus emploient des coquillages, des os, des arêtes de poisson, des cylindres en résine et différentes pierres polies de forme ronde et aplatie ou longues et cylindriques, *metara*, *tembeta (tembé*, lèvre inférieure, *ita*, pierre). Les plus beaux tembetas étaient fabriqués en quartz hyalin, en albâtre, en néphrite, en béril et en orthose verte. Ces *pierres vertes (metara hoby)*, désignées par les voyageurs sous des noms très différents (émeraude, albâtre vert, *jade*, etc.; M. Fischer a présenté cent cinquante noms donnés à ces pierres), étaient très estimées des Indiens, et comme on n'en connaissait pas de gisements au Brésil, on a voulu y voir des preuves d'immigration ou de communication des Indiens du Brésil avec le Mexique, voire même avec l'Asie. Ces hypothèses ont été combattues, en 1883, par le professeur A. W. Meyer, de Dresde, et nous ajouterons que, dès 1809, Mawe avait trouvé des nodules de *grünstein* dans du granit décomposé, à Minas Geraes.

Au commencement du XVIe siècle, lorsque les Portugais et les Français entrèrent en relations avec les Indiens du Brésil, les *Tupys* ou *Guaranys*, race conquérante, occupaient presque tout le littoral. Lorsque les expéditions vers l'intérieur commencèrent, on put vérifier que les *Tupys* formaient le peuple indigène le plus répandu, quoique divisé en un très grand nombre de nations ou tribus souvent ennemies, et séparées par d'autres tribus dont la langue différait sensiblement de la leur. Un grand nombre de ces peuplades étaient anthropophages. La dénomination générale de la race prédominante était *Abas* (hommes) ou *Tupys* (T'ïpï, ceux de la génération primitive). Ils se donnaient aussi le nom de *T'ïpï-abá*, ou *T'ïpïnabá*, c.-à-d. les autochtones, ou les maîtres du pays, d'où les dénominations *Tupinambas*, des Portugais, et *Toupinamboults* des voyageurs français du XVIe siècle. Aux tribus voisines ils donnaient les noms de *Tupinikê* (ceux du pays voisin, *Tupininquins* des Portugais, *Toupinenkins* des Français), *Tobaiguar* (ceux qui habitent en face), d'où le nom *Tobajaras*, donné par les Portugais à certains Indiens. *Tapÿïi* c'était le sauvage, l'ennemi, ce qui donna naissance au mot *Tapuya*, pour désigner certains Indiens plus sauvages, mot qui pouvait venir aussi de *Tapoyï*, enraciné, ferme, pour désigner les Indiens primitifs qui ont réussi à maintenir leur indépendance au milieu des Tupys, même après la conquête portugaise. — Les Tupys qui occupaient le littoral de Rio de Janeiro jusqu'à la partie orientale de São Paulo, étaient désignés par le nom de *Tamoyos* (*Tamoi*, les aïeux). C'étaient les alliés des Français contre les Portugais; leurs flottilles ont souvent attaqué sur la côte des navires portugais. Le « grand et puissant roi Quoniambek » (Cunhambebe) dont le portrait a été publié par Thevet, dans sa *Vie des Hommes illustres*, et dont parle Hans Stade, était un chef Tamoyo, ennemi implacable des Portugais. Ces Indiens, après de longues guerres, ont été forcés d'émigrer, et sont allés se fixer sur les bords de l'Amazone. Les Tupys de São Paulo prenaient le nom de *Temiminos* (*Temy minô*, petits-fils). Les Tamoyos de Rio désignaient ces alliés des Portugais sous le nom de *Mbaracayas* (chats). On comprend quelle confusion ces dénominations différentes ont produite dans les relations des chroniqueurs et dans l'interprétation de ces chroniques. Ainsi, un Tamoyo de Rio s'intitulait Tupinamba et donnait à ses voisins le nom de Tupinikê; ceux-ci, à leur tour, prenaient pour eux le nom de Tupinamba, et donnaient aux Tamoyos celui de Tupinikê. Les chroniqueurs multipliaient ainsi ces désignations : les *Patos* (mot portugais qui signifie canard), Indiens qui habitaient le littoral sud de Sainte-Catherine et les rives du lac qui porte leur nom, étaient les mêmes que les *Guananas* (*Guananá*, canard), quoique des auteurs les désignent comme des nations différentes.

Les Tupys parlaient tous, avec de petites différences, une langue qui, pour être très répandue, a été désignée sous le nom de *langue générale des Brésiliens (Lingua geral dos Brazis)*. C'était l'*abañeenga* (langue des hommes), plus connue aujourd'hui sous le nom que les jésuites du Paraguay lui ont donné, de *guarany* (*guarinyhara*, guerrier). Le tupy du Brésil était cette même langue avec de légères modifications. Aujourd'hui encore, malgré les transformations subies pendant quatre siècles de relations avec d'autres peuples barbares et avec les Espagnols et les Portugais, un Indien brésilien de la race tupy peut s'entendre aisément avec un Guarany du Paraguay et du Corrientes.

Outre les Tupys, il y avait au XVIe siècle, et il y a encore, au Brésil, des régions occupées par des Indiens dont la langue diffère entièrement de l'abañeenga. Martius, après avoir étudié un grand nombre de vocabulaires, a groupé ainsi les Indiens du Brésil d'après la langue : les Tupys ou Guaranys, dont nous venons de parler; les Gês ou Crans, du bassin du Tocantins et d'une grande partie du Maranhão et du Piauhy (*Cayapos*, *Chavantes*, *Cherentes*, *Geicós*, etc.); les Crens ou Guerengs, du versant oriental de la chaîne des Aymorés, de la partie occidentale du São Paulo, des provinces du Paraná et de Matto Grosso (*Botocudos*, *Puris*, *Coroados*, *Malalis*, etc.); les Goyatacazes, qui jadis s'étendaient depuis le Parahyba do Sul jusqu'à la partie méridionale de Bahia, et dont on trouve des représentants dans cette dernière province et dans celle de Rio, la plupart incorporés à la civilisation, et dans le São Paulo à l'état sauvage (*Coropos*, *Machacalis*, *Patachos*, etc.); les Gucks ou Cocos, dans l'intérieur de Bahia, Pernambuco, Parahyba, Rio Grande du Nord et Ceará et au nord du rio Negro (*Cairiris* ou *Kiriris*, *Sabujas*, *Manaos*, *Maxurunas*, etc.); les Parecis, dans le Matto Grosso (*Parecis*, *Guachis*, *Apiacas*, etc.); enfin les Aruacs, qui habitent les régions voisines de la frontière N. du Brésil, et les Guaycurus du Matto Grosso, plus répandus sur la rive droite du Paraguay, hors des limites de l'empire. Les Indiens sauvages des provinces de São-Paulo, Paraná, Sainte-Catherine et de la partie septentrionale du Rio Grande do Sul sont généralement désignés sous le nom de *Bugres*.

On pourra peut-être réduire ces différents groupes à trois ou quatre, car la classification de Martius a été faite d'après des vocabulaires très incomplets; cependant nous devons l'accepter provisoirement, les renseignements sur la plus grande partie de ces tribus étant insuffisants. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'au premier abord tous les indiens du Brésil se ressemblent plus ou moins par leurs caractères physiques et par leurs mœurs. La seule langue indienne véritablement connue au Brésil, grâce aux ouvrages que nous ont laissés les pères Anchieta, Montoya et L. Figueira, et récemment, grâce aux travaux de Couto de Magalhães et Almeida Nogueira, est le tupy. Elle est encore parlée par la majorité des Indiens du Brésil, au Paraguay, dans la province argentine de Corrientes; mais au Brésil elle tend à disparaître. Dans tout l'empire il n'y a qu'une chaire de langue tupy, au séminaire du Pará. Les pères Mamiani et Bernard de Nantes, missionnaires à Bahia au XVIIe siècle, ont laissé des travaux sur la langue des *Kiriris* ou *Cairiris* du groupe Guck ou Coco (V., dans la bibl., *Linguistique*). — Plusieurs publications faites sur la langue tupi et un grand nombre d'explications étymologiques données par des auteurs qui connaissent très sommairement cette langue ont le défaut de présenter souvent des indications fausses, et les mots mal orthographiés selon la prononciation des Indiens actuels, qui parlent déjà une langue très corrompue. Les travaux d'Almeida Nogueira et de Varnhagen ne sont pas de ce nombre, car ils ont étudié le guarany parlé du temps des jésuites du Paraguay, dont plusieurs documents sont depuis longtemps publiés, et d'autres, manuscrits, sont conservés à la Bibliothèque nationale de Rio.

De toutes les peuplades du Brésil, en dehors des Indiens de la race tupy, la plus curieuse est celle des *Botocudos* ou *Aymorés*. Ils ont occupé jadis une grande partie des forêts des provinces de Minas Geraes, d'Espirito Santo et de la partie méridionale de Bahia. Aujourd'hui leurs campements sont établis dans les forêts vierges des affluents du Jequitinhonha, du Mucury, du São Matheus et du rio Doce. Leurs tribus sont peu nombreuses; mais il est déjà assez extraordinaire qu'en plein cœur du Brésil, elles aient résisté aux causes de destruction, massacres, fièvres éruptives, métissage, qui ont anéanti la plupart de leurs congénères. Ils se donnent des noms qui diffèrent selon les tribus: *Engereckmoung* ou *Cracmun*, *Nak-nanuk*, *Pejaurum*, *Djioporoca*, etc. Les anciens Portugais les appelaient *Guaymurés* (Guamoiré), d'où le mot *Aymoré*. Le nom de Botocudo, qui a prévalu, et qui blesse profondément ces sauvages, vient des rondelles d'un bois très léger, presque toujours du fromager ventru (*Bombax ventricosa*, Arruda Camara), qu'ils s'introduisent dans la lèvre inférieure et dans le lobule des oreilles. Ces rondelles ou disques ressemblent aux bondes de tonneaux, *batoque* en portugais, et arrivent graduellement à des proportions telles (de 6 à 4 cent. de diamètre), qu'elles donnent à la figure l'aspect le plus hideux et finissent par déchirer la lèvre inférieure retournée. Elles étaient jadis en usage chez un grand nombre d'indigènes brésiliens, notamment chez les Gés. Les Koloches, indigènes de la Colombie anglaise, au voisinage des Esquimaux, en fabriquaient de semblables avec des os compacts. La lèvre distendue se maintient presque horizontale et un peu relevée; les oreilles élargies arrivent jusqu'aux épaules. La rondelle de la lèvre est nommée *gnimato*, celles des oreilles *noumé*. L'aspect extérieur des Botocudos n'a pas peu contribué à leur faire leur réputation de sauvagerie. Le premier des anthropologistes qui s'en soient occupés, Blumenbach lui-même, les représentait comme les derniers des hommes. Le pur type Botocudo est à crâne élevé et étroit, tranchement dolichocéphale, à nez moyennement large, à capacité cranienne faible. Le cubage des crânes étudiés à Paris par M. Rey a donné, par le procédé du plomb, selon les instructions de Broca, une capacité moyenne de 1,470 centim. c. chez les hommes et de de 1,385 chez les femmes; M. Peixoto a trouvé comme moyenne, dans un grand nombre de crânes à Rio, 1,480 centim. c. pour les hommes et 1,212 pour les femmes. La ressemblance du type Botocudo, rappelée plus haut, avec le type du crâne fossile de Lagoa-Santa et ses rapports avec celui des crânes Patagons anciens des Paraderos, qui rappelle les Esquimaux, sont bien significatifs. La présence chez les Botocudos d'individus brachycéphales, prouve toutefois que ce peuple n'est pas resté indemne de tout mélange. Il a été influencé comme presque tous les autres peuples brésiliens, surtout par l'élément Tupy ou Guarany, Araucan ou Pampéen. Tel est encore leur état de sauvagerie indomptable que les Brésiliens civilisés ne connaissent et ne fréquentent qu'une faible portion d'entre eux, appelés Botocudos *traitables*. Pour les autres, ils font encore de temps en temps des incursions par petites troupes pour saccager les maisons isolées, et tuer des blancs ou des nègres. Jamais les habitants civilisés de ces parages ne s'aventurent dans leurs forêts et la plupart d'entre eux ne connaissent sans doute encore ni le vêtement européen, ni les armes à feu. Ils vivent par petites troupes ou *aldeias*, d'une cinquantaine d'individus. « Ils ont pour abri des huttes de branchage *(quijeme)* quelquefois entièrement cachées dans les broussailles et toujours dressées au plus épais des forêts. Ils n'ont pas d'ustensiles, si ce n'est des tronçons de bambous destinés à porter de l'eau. Leur nourriture se compose d'animaux tués à la chasse, de poissons et de végétaux sauvages; ils soumettent les aliments à l'action du feu, mais leur cuisson est rarement complète. Quelques Botocudos traitables travaillent, très irrégulièrement, chez les missionnaires et chez les colons, qui les emploient, soit à sarcler les plantations de café et de maïs, soit à abattre les arbres; sans motif apparent, ils laissent là les instruments de travail et disparaissent pour un temps plus ou moins long. Chez eux, ils ne font aucune espèce de culture. » (P. Rey.) Leurs relations avec quelques petits centres civilisés n'ont donc pas modifié leur état social; elles n'ont pas davantage élevé leur niveau intellectuel et moral. Et, par exemple, les lambeaux de vêtements dont se couvrent quelques-unes de leurs femmes n'ont pas fait éclore chez elles le sentiment de la pudeur. Quelques rares individus demeurent chez les planteurs de cette région depuis l'enfance et font en quelque sorte partie de la famille. Ces individus, un peu civilisés, sont cependant toujours dans un état d'infériorité intellectuelle et morale vis-à-vis des blancs et des nègres, dont ils partagent le genre de vie. Il existe aussi quelques métis et ceux-là se montrent plus intelligents et plus actifs.

Les Indiens sauvages deviennent de plus en plus rares au Brésil. Leur nombre ne peut être connu. On estimait, il y a quelques années, qu'il était de plus 600,000. Aujourd'hui M. Netto croit qu'il ne dépasse pas de beaucoup 200,000. Les Indiens à demi civilisés ne sont nombreux que dans la vallée de l'Amazone. Les efforts du gouvernement pour les attirer n'ont pas été assez énergiques ni assez suivis depuis l'expulsion des jésuites. Aujourd'hui une somme d'environ cinq cent mille francs est affectée annuellement dans le budget, au service de la civilisation des Indiens. On trouvera plus loin, au § POPULATION, quelques données statistiques sur les trois races qui composent le peuple brésilien. Les Indiens et les nègres de pure race finiront probablement par disparaître dans un métissage général avec la race blanche, renforcée chaque jour par l'immigration. Le blanc brésilien n'est pas un type bien défini; il ressemble beaucoup au Portugais, mais il s'est un peu modifié selon les différentes régions. Dans quelques provinces du N., le blanc se rapproche par plusieurs caractères de la race indienne, qui y a été toujours très nombreuse et a moins souffert des guerres d'extermination faites au XVIe et au XVIIe siècle par les colons du S. et de la partie centrale de la côte; les métissages avec la race nègre ont été plus nombreux du côté de Bahia et dans la province de Rio de Janeiro. Dans les hauts plateaux de Minas, de São Paulo, de Goyaz et du Paraná vers le S., le type blanc est plus pur et les métissages résultent en plus grand nombre du croisement avec les Indiens. Ces métissages ont donné naissance à une race particulièrement énergique, plus robuste sur les plateaux élevés, qui forment la plus grande partie du pays, et où le climat est tempéré, que dans les vallées des fleuves et les plaines côtières. Le nom de *Paulista*, que plusieurs auteurs européens emploient à tort comme synonyme de métis, s'applique à tous les natifs de la province de São Paulo, qu'ils soient blancs, Indiens, nègres ou métis, de même que *Mineiro* désigne le natif de Minas Geraes, *Fluminense*, celui de Rio de Janeiro, *Bahiano*, celui de Bahia, etc. Un Paulista ne diffère en rien des natifs des autres provinces du Brésil. Les individus résultant du croisement des races blanche et indienne étaient désignés, aux XVIe et XVIIe siècles, sous le nom de *Mamelucos*, corruption de *membyruca*, fils de mère indienne. Les jésuites et les historiens du Paraguay et de la Plata, ont répandu alors plusieurs fables au sujet de l'origine des Paulistas et surtout des mamelucos de São Paulo. Montoya les croyait descendants d'Italiens; l'évêque Aresti, Techo, Charlevoix et bien d'autres ont prétendu qu'ils résultaient du mélange des Hollandais avec les Portugais et les Indiens. La vérité est que jamais il n'y a eu de Hollandais ou d'Italiens dans le São Paulo à cette époque, et que la population civilisée de cette partie du Brésil s'est formée avec les blancs portugais, les Indiens et quelques rares Espagnols des provinces jésuitiques du Paraguay ravagées par les Paulistas. (V. plus loin *Histoire* et *Immigration*.) Les nègres ne commencèrent à être introduits dans le São Paulo qu'après

l'abolition de l'esclavage des Indiens, et c'est seulement maintenant, depuis une dizaine d'années, que cette province a commencé à recevoir en nombre des immigrants italiens. ZABOROWSKI et RIO BRANCO.

Explorations scientifiques. — Piso et Marcgraf, au XVIIe siècle, pendant la domination hollandaise, La Condamine, au XVIIIe siècle, sont les seuls savants étrangers qui aient visité l'intérieur du Brésil avant 1808; les premiers ont écrit sur l'histoire naturelle du pays. La frontière fut explorée par des commissions de délimitation (Azara, etc.) Les explorations à l'intérieur étaient faites, jusqu'à cette date, par des savants portugais et brésiliens; parmi ces derniers, les docteurs Lacerda d'Almeida et Alexandre-Rodrigues Ferreira. Depuis l'arrivée de la famille de Bragance, le Brésil a été librement ouvert aux explorateurs étrangers, parmi lesquels Langsdorff (1803-1829), Mawe (1807-1810), Koster (1809-1815), Chr. Waterton (1812-1816), Caldleugh (1820), Eschwege, Feldner, Auguste de Saint-Hilaire (1816-1822), le prince Maximilien de Neuwied (1815-1817), Spix et Martius (1817-1820), Pohl (1817-1821), Natterers (1817-1835), Lund, qui se fixa au Brésil depuis 1834, Gardner (1836-1841), F. de Castelnau (1843-1847), H. Burmeister, Agassiz, Hartt. L'intérieur et les frontières ont été explorés aussi par des Brésiliens, parmi lesquels le général Cunha Mattos, l'amiral Leverger, le vicomte de Maracaju, les barons de Parima, de Teffé, de Ladario, de Capanema. MM. Couto de Magalhães et Severianoda Fonseca. Le littoral a été visité (même avant 1808) par un grand nombre de savants, parmi lesquels Darwin en 1832, l'amiral Roussin et le commandant Mouchez, qui a dressé les cartes marines d'une grande partie de la côte brésilienne.

Géographie politique. — HISTOIRE. — *La découverte du Brésil.* Pedro Alvares Cabral, conduisant aux Indes, après la découverte de Vasco da Gama, une escadre de treize navires et faisant route d'après les instructions de Vasco da Gama (V. CABRAL), dans l'O., très loin de la côte d'Afrique, afin d'éviter les calmes, aperçut (22 avr. 1500) la terre et aborda à l'entrée d'un port sûr (Porto Seguro, devenu aujourd'hui Santa Cruz ; la ville actuelle de Porto Seguro est plus au S.) ; il prit possession du pays au nom du Portugal en le désignant par le nom d'« île de la Vraie Croix », ainsi qu'il est rapporté dans la lettre de Caminha, du 1er mai 1500, adressée au roi Dom Emmanuel. Ce nom fut changé contre celui de Santa Cruz dans la notification du 29 juill. 1501, adressée par ce roi aux souverains catholiques. La contrée ne tarda pas à être nommée Brazil (Brésil) à cause des bois de teinture désignés sous le nom de brazil, qu'on y trouvait. Avant la découverte, une bulle d'Alexandre VI avait fixé la limite des possessions de l'Espagne et du Portugal à 100 lieues à l'O. du cap Vert en attribuant aux Espagnols tous les pays à découvrir et à convertir à l'O. de ce méridien, et au Portugal tous les pays à l'E. (1493); l'année suivante, le traité de Tordesillas avait porté à 370 lieues à l'O. des îles du cap Vert la limite des droits des deux Etats. Après la découverte, une bulle du pape Jules II confirma ce traité (1506). Le nom *Brésil* est déjà employé en 1503 dans la relation d'Empoli, qui accompagna d'Albuquerque et Pacheco aux Indes, ainsi que dans une plaquette de 1506 de la bibliothèque de Dresde (Presillig Landt), et dans le routier du navire portugais le *Bretoa* allant au cap Frio (1511).

Premières explorations et commencement de la colonisation. — De 1501 à 1502 et de 1503 à 1504, il y eut deux expéditions portugaises, dont Amerigo Vespucci fit partie; la première, sous les ordres d'André Gonçalves, reconnut la côte entre le cap Saint-Roch et Cananea, poussant ensuite vers le S.-E. jusqu'à une terre qu'on croit être la Georgie du Sud; la seconde, sous les ordres de Gonçalo Coelho, reconnut la même côte, depuis Bahia dans la direction du sud. A l'île de Fernando de Noronha, le chef de cette seconde expédition et Vespucci s'étaient séparés; ils ne purent se rejoindre. Deux petits forts furent construits, l'un par Vespucci au cap Frio qu'il ne dépassa pas dans ce voyage, et l'autre par Coelho à Rio de Janeiro; mais ces établissements furent bientôt détruits par les Indiens. Vespucci était de retour à Lisbonne au mois de sept. 1504. On ignore la date de la rentrée de Coelho (V. VESPUCCI et COELHO). Une des lettres de Vespucci, publiée en 1504, traduite et plusieurs fois réimprimée à cette époque, est le premier document qui ait fait connaître à l'Europe les merveilles de la nature du Brésil : « e se nel mondo », disait-il, « è alcun paradiso terrestre senza dubio dee esser non molto lontano da questi luoghi. » — En 1500, avant Cabral, un Espagnol, compagnon de Colomb, Vicente Yanez Pinzon, avait découvert la côte septentrionale du Brésil depuis le Ceará, en passant par les bouches de l'Amazone et le cap d'Orange, jusqu'au golfe de Paria ; peu après, les Portugais João Coelho et Diogo Ribeiro reconnaissaient la côte au N. du cap Saint-Roch jusqu'au Maranhão. En 1504, un Français de Honfleur, Paulmier de Gonneville, abordait dans les parages visités par Vespucci. En 1505, une expédition portugaise, dont le chef paraît avoir été Don Nuno Manoel (avec João de Lisboa et Vasco Gallego), parcourut la côte méridionale, découvrit le rio de la Plata et poussa jusqu'à la baie de San Matias en Patagonie. — Presque toutes les escadres portugaises se rendant aux Indes commencèrent depuis 1506 à relâcher au Brésil, qui fut visité cette année par d'Albuquerque et Tristan da Cunha. En 1508 les premiers explorateurs espagnols des mers du Sud longèrent les côtes du Brésil (Solis et Pinzon); puis, en 1516, Solis; en 1519, Magellan, et, en 1526, Caboto. Le Portugal déporta dans cette contrée, antérieurement à l'an 1515, quelques criminels, et des marins portugais échappés à des naufrages s'y établirent. Vers 1524, des Portugais se fixèrent dans la région de *Piratininga* (depuis São Paulo) et à l'île de *Cananéa*. En 1526, le Portugal envoya au Brésil une escadre, sous les ordres de Christovão Jacques, chargée de donner la chasse aux navires français qui trafiquaient avec les Indiens sur la côte. Jacques fit construire un petit fort à Pernambuco, fouilla toutes les anses jusqu'à la Plata et engagea un combat avec trois navires bretons dans le Paraguassu (Bahia). John Hawkins, marchand d'esclaves noirs, qui vint en 1538, est le premier Anglais connu pour avoir abordé au Brésil. En 1531, Martim Affonso de Souza, ayant reçu les pouvoirs nécessaires pour occuper le pays, arriva avec une escadre et quatre cents colons, s'empara de trois navires français qui trafiquaient à Pernambuco, visita Bahia, stationna trois mois dans la baie de Rio de Janeiro. Puis, l'année suivante, s'étant avancé jusqu'à la Plata, fonda la colonie de São Vicente, et celle de Piratininga (São Paulo). C'est lui qui importa de Madeira la canne à sucre; il expédia dans l'intérieur, à la recherche de l'or, une petite troupe qui fut détruite par les Indiens aux bords de l'Iguassú. Son frère, Pero Lopes de Souza, qui a écrit le journal de cette expédition, captura au retour deux bâtiments français à Pernambuco et prit un fort construit à Itamaraca par un capitaine français, Jean Duperet. De 1532 à 1535, le pays, encore inexploré, fut divisé, par des lignes parallèles partant de la côte, depuis le Pará jusqu'à Sainte-Catherine, en plusieurs capitaineries qui furent de véritables fiefs héréditaires et presque indépendants ; d'autres furent créés postérieurement (1552, 1566). Peu à peu les rois de Portugal recouvrèrent ces fiefs par héritage, par achat ou autrement; cependant la très grande propriété resta un des caractères de la constitution foncière du Brésil. Les dernières capitaineries furent rachetées par la couronne au XVIIIe siècle, du temps de Pombal. En 1549, un gouverneur général, Thomé de Souza, fut nommé; São Salvador de Bahia, fondée par lui la même année et érigée en évêché en 1551, fut sa résidence. Les jésuites, qui furent amenés par lui, entreprirent de catéchiser les Indiens et de les grouper

sous leur autorité exclusive; parmi eux se sont surtout distingués les pères Anchieta et Nobrega, surnommés les apôtres du Brésil. Les jésuites furent en lutte continuelle avec les Paulistas, c.-à-d. les habitants de São Paulo, dont les uns étaient des blancs et les autres des métis nés de pères européens et de mères indiennes; ces derniers étaient surnommés *mamelucos*, nom dérivé de *membyruca* (fils de femme indienne) et devenu célèbre dans l'histoire des jésuites du XVIIe siècle. Des esclaves nègres commencèrent à être introduits dans le N. du Brésil, à Pernambuco et à Bahia, peu après la fondation de ces colonies; en 1549, il y en avait déjà dans cette partie du pays. A Rio, le premier contrat pour l'importation d'Africains fut passé en 1583 entre le gouverneur Sà et un nommé Gutierres Vallerio. Durant le XVIe siècle, des marins français venaient sur les côtes faire le commerce de bois de brésil. Quelques-uns s'établirent à Pernambuco; les Portugais les en chassèrent (1526-1536). En 1555, Nicolas Durand de Villegaignon, qui avait l'appui de l'amiral Coligny, vint fonder une petite colonie à l'île de Sery Gipe (aujourd'hui île de Villegaignon) dans la baie de Rio de Janeiro; ses exigences religieuses suscitèrent des difficultés qui nuisirent à l'établissement, composé de catholiques et de calvinistes; lui-même l'avait quitté, laissant à sa place son neveu Bois-le-Comte, pour venir soutenir en Europe des controverses religieuses. Deux écrivains français, André Thevet (*Singularitez de la France antarctique)*, qui le premier apporta le tabac en France, et Jean de Lery (*Navigation au Brésil)* ont raconté cette tentative d'établissement français. Les Portugais, dirigés par le gouverneur général du Brésil, Mem de Sá, s'emparèrent (1560) du fort de Coligny (aujourd'hui Villegaignon). A cette époque, une alliance, ou confédération générale des Tamoyos du Rio de Janeiro menaça l'établissement portugais de São Paulo; mais le père Anchieta, se rendant seul au campement des sauvages, parvint à désarmer les principaux chefs; puis, les colons de São Paulo, de São Vicente, d'Espirito Santo et de Bahia, conduits par Estacio de Sá, que rejoignit bientôt le gouverneur général, finirent par expulser (1567) les Français et les Indiens Tamoyos leurs alliés, qui étaient maîtres de deux positions fortifiées, Uruçumiri (Flamengo, faubourg de Rio) et Paranapucuhy (île du Governador): c'est alors que Mem de Sá fonda Rio de Janeiro. Les Français continuèrent à fréquenter la côte septentrionale. Onze de leurs navires en 1579, trois en 1581 furent brûlés par les Portugais à l'embouchure du S. Domingos (Parahyba do Norte); en 1584, Portugais et Espagnols détruisirent sept navires français et s'emparèrent d'une fortification que les Français avaient élevée à Parahyba de concert avec les Indiens; les hostilités continuèrent jusqu'en 1609 sur les côtes du Rio Grande do Norte et de Parahyba. En 1594, un armateur de Dieppe, Riffault, vint trafiquer à l'île de Maragnon (Maranhão en portugais), et sous Louis XIII, Daniel de la Touche, sire de La Ravardière, y fonda l'établissement de Saint-Louis de Maragnon. (V. les relations des pères Claude d'Abbeville et Yves d'Evreux, ainsi que celles de de Lastre et Campo Moreno.) Les Portugais envoyèrent de Pernambuco, sous le commandement du Brésilien Jeronimo d'Albuquerque, des troupes qui, après le combat de Guaxenduba et l'arrivée de la flotte d'Alexandre de Moura, s'emparèrent de l'établissement (1615) et occupèrent les bouches de l'Amazone. Depuis cette époque, les Français n'ont plus fait de tentative pour fonder des colonies sur le territoire brésilien. — Pendant que le Portugal subissait la domination espagnole (1580-1640), des navires de guerre et des corsaires français, hollandais et anglais ravagèrent plusieurs fois les côtes du Brésil. Des navires français, envoyés en 1580 et en 1581 pour soutenir contre l'Espagne les droits d'Antoine, prieur de Crato, furent repoussés à Rio. En 1583, l'Anglais Fenton pénétra dans le port de Santos qu'il quitta après un combat contre des navires espagnols de passage; en 1587, Withrington ravagea les environs de Bahia; en 1591, Cavendish saccagea Santos et, en 1592, échoua dans une attaque contre Espirito Santo. En 1595, Lancaster et le corsaire français Le Noyer prirent Recife et y firent un grand butin; en 1599, Olivier van Noort, après avoir essayé en vain de pénétrer dans Rio, poursuivit avec son escadre un voyage autour du monde; en 1604, van Carden butina dans le port de Bahia; en 1615, Joris van Spilbergen en fit autant dans le port de Santos; vers 1623, le commandant Dirck van Ruyter fut fait prisonnier par Martim de Sá, gouverneur de Rio. D'après une « Information » du père Anchieta (1585), il y aurait eu (en comptant, pour quelques capitaineries, cinq personnes par feu), environ 25,000 blancs (dont 250 à Itamaraca, 8,000 à Pernambuco, 12,000 à Bahia, 1,500 à Ilheos et Porto Seguro, 750 à Espirito Santo, 750 à Rio de Janeiro, 1,500 à S. Vicente, plus de 13,000 esclaves noirs (dont 10,000 à Pernambuco, 3,000 à Bahia, 100 à Rio) et près de 19,000 Indiens civilisés; en tout, près de 57,000 hab. Sergipe (1590), Pará (1615) et plusieurs autres établissements avaient été fondés.

Les Hollandais. Les Hollandais, en guerre avec l'Espagne, s'emparèrent de Bahia, alors capitale du Brésil (1624); les natifs du pays ne tardèrent pas à y assiéger les vainqueurs. Une grande expédition hispano-portugaise vint à leur aide et reprit la ville. En 1630, les Hollandais s'emparèrent d'Olinda et de Recife. Les Brésiliens, sous la conduite du général Mathias d'Albuquerque, commencèrent alors contre les envahisseurs une lutte qui dura vingt-quatre ans. Cependant, conduits par un traître, le mulâtre *Calabar*, les Hollandais s'agrandirent par la conquête d'Iguarassú (1632), de Rio Formoso, de l'île d'Itamaracá, du Rio Grande do Norte (1633), du fort du cap de Saint-Augustin et de Parahyba (1634), du camp retranché de l'Arraial (1635). Ce dernier succès força le général Mathias d'Albuquerque à faire retraite sur les Alagoas où il reprit Porto Calvo (1635); mais la position retomba ensuite au pouvoir des Hollandais. Ceux-ci battirent (1636) à Matta Redonda, près de Porto Calvo, le général Rojas, successeur d'Albuquerque, puis l'avant-garde du comte de Bagnolo, successeur de Rojas, à Comandaituba (1637). Le comte Jean Maurice de Nassau-Siegen, quoique repoussé avec perte par le comte de Bagnoli (créé prince et mort en 1640), dans une attaque contre Bahia (1638), réussit à étendre la domination hollandaise de Rio Réal au S. à Maranhão au N. (1637-1641) et fonda, dans l'île Saint-Antoine, Mauritzstadt dont il fit une ville florissante et qui est aujourd'hui un quartier de Recife. Maurice attira des artistes et des savants, proclama la liberté des cultes et obtint des Etats généraux la liberté du commerce : le monopole de la Compagnie des Indes occidentales restant limité à l'importation des esclaves et des munitions de guerre et à l'exportation des bois de teinture (1638). La Hollande resta longtemps maîtresse de la mer et envoya dans ces parages plusieurs de ses plus illustres marins, Piet Heyn, Jol, Bankert dit van Trappen, Lichtardt. Cependant la ville de Victoria de Espirito Santo repoussa deux attaques (1625 et 1640) des Hollandais, dont la première était dirigée par l'amiral Piet Heyn. L'armistice, signé en 1641 entre la Hollande et le Portugal, qui venait de secouer le joug de l'Espagne, et d'acclamer roi le duc de Bragance (Jean IV), n'empêcha pas les habitants du Maragnon de se soulever en 1642, et tous les Brésiliens, qui détestaient leurs maîtres protestants, d'en faire autant en 1645, année où Fernandès Vieira gagna sur eux la victoire de Tabocas, et Vidal de Negreiros celle de Casa Forte. Les chefs brésiliens, *Louis Barbalho* et *Vidal de Negreiros*, l'indien *Camarão* et le nègre *Henrique Dias* se distinguèrent dans ces luttes. Les deux batailles de Guararapes (1648 et 1649), gagnées par Barreto de Menezes, permirent aux Portugais et aux Brésiliens, qui faisaient le siège de Recife et de Mauritzstadt, de commencer l'assaut des forts extérieurs dont ils s'emparèrent (1654). Le général

hollandais Van Schkoppe capitula. Toutes les forteresses qu'occupaient encore au Brésil les Hollandais furent remises au roi de Portugal. Une expédition organisée à Rio de Janeiro par l'amiral Salvador Correa de Sá, natif de cette ville, s'empara des forts de Loanda, et reprit Angola aux Hollandais (1648).

La colonisation et les guerres au XVIIe *et au* XVIIIe *siècle.* Du temps de la domination espagnole (1580-1640) les Paulistas, qui ont été les pionniers du Brésil au centre et au S. de l'Empire, s'étaient avancés très loin dans l'intérieur des terres, à la recherche de l'or et pour la chasse des Indiens qu'ils réduisaient en esclavage pour approvisionner les plantations de la côte. Ils fondèrent ainsi les premiers établissements de Minas Geraes, de Goyaz, du Piauhy (alors dépendant du Maranhão), de Matto Grosso, de Sta Catharina et du N. de Rio Grande do Sul. Ils chassèrent les jésuites espagnols établis à l'E. du Paraná, reculant ainsi les limites du Brésil. En 1630-31, dirigés par Raposo Tavares, ils s'emparèrent de la province espagnole de Guaïra, entre l'Iguassú, le Paraná et le Paranapanema et forcèrent les jésuites et les Espagnols à abandonner leurs « réductions » et les deux villes de Ciudad Real et de Villa Rica et à se réfugier avec leurs Indiens auprès de leurs confrères, entre le Paraná et l'Uruguay et dans la province de Tape (Rio Grande do Sul). Les Paulistas les poursuivirent en 1636 jusque dans cette retraite et leur firent évacuer les missions du bassin du Jacuhy. Vainqueurs à Caaro (Martyres), à Caasapaguazu, à Caasapamini, à San Nicolas, ils chassèrent les Espagnols des bassins du Piratinim, de l'Ibicuhy et de tout le pays à l'E. de l'Uruguay (1638). Cependant les jésuites espagnols revinrent (1687-1709) et fondèrent sept nouvelles réductions à l'E. de l'Uruguay dans le territoire dont le Brésil n'a achevé la conquête qu'en 1801. On vit alors les Paulistas pousser leurs courses jusque dans la partie septentrionale du Paraguay, à Santa Cruz de la Sierra et dans la Cordillère du Pérou; en 1676, un de leurs chefs, Pedroso Xavier prit et détruisit Villa Rica (sur le Jejuy, Paraguay : celle qui était sur l'Ivahy ayant été détruite en 1631). Entre les Paulistas et les jésuites, une longue lutte s'engagea à cause des Indiens dont ces derniers défendaient la liberté, mais qu'ils étaient accusés d'exploiter à leur profit : à Rio, on essaya de faire sauter avec de la poudre la chambre du premier prélat de cette ville, Lourenço de Mendoça (1632), qui défendait la liberté des Indiens ; à S. Paulo, les habitants s'emparèrent de tous les Indiens qui travaillaient dans le collège des jésuites (1633) et expulsèrent ces religieux (1640) de la ville. Les bulles du pape et les ordres du roi obtenus par Montoya, Dias Taño, et L. de Mendoça, condamnant l'esclavage, n'étaient pas exécutés. En 1641, les Paulistas voulurent se séparer du Portugal et nommer roi Amador Bueno ; celui-ci refusa et fit acclamer le roi Jean IV, déjà reconnu dans toute la partie du Brésil non occupée par les Hollandais. En 1653, les jésuites purent rentrer à São Paulo. En 1661, les habitants du Maranhão et de Pará chassèrent aussi les jésuites. L'animosité dura jusqu'à l'expulsion des jésuites par Pombal en 1759. En 1755 (6 juin), 1758 (8 mai), le même ministre obtint du roi Joseph Ier deux lois qui mirent fin à l'esclavage des Indiens, en rendant exécutoire dans tout le Brésil la loi du 1er avr. 1680.

A l'époque de la conquête du Pérou par Pizarre, François Orellana avait découvert et audacieusement descendu tout le cours de l'Amazone. Maîtres du pays, les Espagnols, désirant établir par ce fleuve une communication avec Lima, le firent explorer par une expédition partie de Pará, que commandait Pedro Teixeira (1637-39). Après la libération du Portugal, la colonisation, qui ne se portait plus aux Indes, se développa plus rapidement au Brésil; la date de la fondation des évêchés marque à peu près les étapes du progrès : l'évêché de Bahia fut érigé en archevêché en 1676 ; Rio de Janeiro et Pernambuco devinrent des évêchés la même année, Maranhão en 1677, Pará en 1719, S. Paulo et Minas (à Marianna) en 1745; Goyaz et Matto Grosso devinrent des prélatures en 1745. — En 1640, lorsque le Portugal recouvra son indépendance, le Brésil était partagé en deux grands gouvernements, dits Etats : au N. du rio Grande do Norte était l'Etat du Maranhão, créé en 1624 et composé du Pará, du Maranhão et du Ceará (ce dernier territoire a été annexé au gouvernement de Pernambuco en 1663) ; au S. était l'Etat du Brésil, capitale Bahia, qui s'étendait depuis le Rio Grande do Norte en 1646, et depuis le Ceará en 1663, jusqu'à Santa Catharina, et qui comprenait les gouvernements de Pernambuco, de Bahia et de Rio de Janeiro (occupant le territoire de seize provinces actuelles) ; ce dernier fut érigé en vice-royauté en 1640. Une partie des côtes était alors aux mains des Hollandais qui ont été, comme nous l'avons vu, chassés du pays en 1654. Au XVIIe siècle, la colonisation portugaise s'était portée principalement vers Bahia et Pernambuco; depuis 1680, le gouvernement s'occupa de la diriger vers le S.; au XVIIIe siècle, la découverte des mines amena beaucoup d'émigrants à Rio. En 1754, l'Etat de Maranhão fut réuni à celui du Brésil et le pays commença à être subdivisé par la création de nouvelles capitaineries : Parahyba (1684), Rio Grande do Norte (1701), Minas (1709), São Paulo (1710), Piauhy (1718), Santa Catharina (1738), Goyaz (1744), Matto Grosso (1748), Rio Negro (1755), Rio Grande do Sul (1760), Ceará (1799), Espirito Santo (1800), Alagoas (1817), Sergipe (1821). — Depuis l'indépendance du Brésil, deux provinces seulement, celle d'Amazonas (1850), formée de l'ancienne capitainerie du Rio Negro qui avait été incorporée au Pará en 1822, et celle du Paraná (1853), ont été créées. — Pendant l'occupation hollandaise, des nègres marrons s'étaient rendus indépendants dans le district de Palmarès (Alagoas) ; ils avaient résisté aux Hollandais et ils ne furent complètement soumis par les colons qu'en 1697. En 1680, la colonie du Sacramento *(la Colonia)*, avait été fondée par D. Manoel Lobo, gouverneur de Rio, sur la rive gauche de la Plata, très loin de la partie peuplée du Brésil dont l'établissement le plus méridional était alors Laguna (Santa Catharina) : elle a été la source de nombreuses querelles avec l'Espagne à qui elle resta par le traité de Saint-Ildefonse (1777). Durant cette période, les guerres européennes entravèrent le progrès de la colonie. En avr. 1697, les Français de la Guyane, conduits par Ferrolles, détruisirent les forts portugais de Desterro et du Tohéré et s'emparèrent de celui de Macapa que les troupes du Pará reprirent la même année. En 1708, des conflits éclatèrent à Minas Geraes entre les Paulistas et les Portugais européens que les premiers désignaient par le nom d'Emboabas; ils furent apaisés à l'arrivée du gouverneur Ant. d'Albuquerque. Vers la même époque il y eut des troubles à Bahia et une guerre civile éclata entre les habitants d'Olinda et ceux de Recife (1710-1711).

Rio de Janeiro avait environ 12,000 hab. vers le commencement du XVIIIe siècle. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, le Français Duclerc essaya d'y pénétrer et fut fait prisonnier (1710). L'année suivante (1711), Duguay-Trouin s'en empara ; la ville se racheta du pillage et la population déposa le gouverneur qui n'avait pas su la défendre. La Colonia do Sacramento avait été prise par les Espagnols de Buenos Aires l'année même de sa fondation (1680), puis rendue au Portugal; elle fut assiégée peu de temps après par les Espagnols, évacuée par ordre du roi de Portugal après une longue défense du général Veiga Cabral (1705) et rendue au Portugal par le traité de paix. La guerre ayant éclaté de nouveau en 1735, la Colonia, défendue par le général Vasconcellos, résista victorieusement à deux ans de siège ; le général portugais Paes occupa et fortifia le Rio Grande do Sul (1737). La limite fixée par le traité de Tordesillas (1494) n'ayant été respectée ni par le Portugal au Brésil, ni par

l'Espagne aux Philippines, on régla enfin le litige par le traité de Madrid, négocié par le brésilien Alexandre de Gusmão (1750) ; le Portugal céda la Colonia en échange du territoire des Missions jésuitiques établies sur la rive gauche de l'Uruguay. Les jésuites ayant excité les Indiens à résister, il fallut recourir à la guerre (1754-1756) pour soumettre ces derniers. Les Guaranys de l'Uruguay furent vaincus à la bataille de Caybaté par l'armée de Buenos Aires et du Brésil, commandée par Andonalgui et Gomes Freire d'Andrada, comte de Bobadella. C'est alors que Pombal prononça l'expulsion des jésuites (1759). Les commissaires n'ayant pu s'entendre pour la délimitation de la frontière, le traité fut rompu; les Espagnols, sous Ceballos, bloquèrent la Colonia (1761-1762), qui dut capituler, et s'emparèrent des deux rives du rio Grande do Sul. Malgré les stipulations du traité de Paris (1763), ils ne rendirent que la Colonia, et les Brésiliens, sous la direction de Sá e Faria, reprirent la rive N. du rio Grande (1767). La guerre éclata encore une fois en 1772. Quatre ans après, l'armée brésilienne, commandée par le général Böhm, s'empara des forts de la rive S. du rio Grande, de celui de Santa Thecla et de tout le territoire que les Espagnols détenaient depuis 1762. Pour venger ces défaites, l'Espagne envoya contre le Brésil le général Ceballos avec une flotte nombreuse et une armée qui s'emparèrent de l'île Sainte-Catherine et de la Colonia (1777). Par le traité de Saint-Ildefonse (1777), l'Espagne garda la Colonia, rendit l'île Sainte-Catherine et renonça à ses prétentions sur la partie orientale du rio Grande do Sul, ainsi que sur tous les territoires occupés par les Brésiliens à l'occident de la ligne fixée par le traité de Tordesillas.

En 1763, Rio de Janeiro devint la capitale coloniale du Brésil au lieu de Bahia. — La découverte des mines avait alors déplacé le courant d'immigration qui, après s'être d'abord porté vers le N., se dirigea ensuite vers Minas, Rio et São Paulo. Plusieurs vice-rois, le comte de Bobadella (1733-1763), le marquis de Lavradio (1769-1779), Vasconcellos e Sousa (1779-1790) favorisèrent ce mouvement de colonisation, ainsi que la recherche et l'exploitation des mines d'or, l'agriculture et les études littéraires. C'est du temps de Lavradio que la culture du café fut introduite à Rio (V. le § Géographie économique). Le Brésil se développait et comptait déjà à cette époque des hommes distingués qui figuraient honorablement parmi les littérateurs et savants du Portugal. En 1789, une conspiration ayant pour but l'indépendance fut découverte à Minas Geraes. Les chefs du mouvement projeté, parmi lesquels étaient les poètes Gonzaga et Alvarenga Peixoto (V. le § Littérature), furent exilés en Afrique. Une seule exécution eut lieu, celle d'un sous-lieutenant, Silva Xavier, le *Tiradentes*, dont le nom devint, par ce fait, populaire au Brésil. En 1801, une invasion des Espagnols du Paraguay dans le Matto Grosso fut repoussée à Nova Coimbra et un corps de volontaires brésiliens commandés par Pedroso et Canto s'empara des Missions espagnoles de la rive gauche de l'Uruguay jusqu'au Quarahim, pendant que l'armée régulière faisait la conquête de la ligne du Jaguarão.

Le royaume du Brésil. — En 1807, dom João (Jean), prince régent, au nom de sa mère Maria I, ne pouvant résister à l'invasion française, se réfugia avec toute la famille royale à Rio de Janeiro (7 mars 1808), qui devint capitale d'Etat. Ainsi fut réalisé par la force des circonstances le projet qu'avaient conçu dom Luiz da Cunha en 1736, le marquis de Pombal en 1761, de transporter en Amérique le siège du gouvernement portugais. Dans le manifeste du 1er mai 1808 adressé aux puissances étrangères, le régent disait qu'il « levait la voix du sein du nouvel empire qu'il était venu créer ». Le Brésil cessa dès lors de subir les rigueurs du régime colonial. Le prince régent, suivant le conseil de l'économiste brésilien Silva Lisboa, vicomte de Cayrú, ouvrit les principaux ports du pays aux nations amies (28 janv. 1808, décret de Bahia, signé avant l'arrivée du régent à Rio), admit les étrangers à la propriété foncière et accorda (16 juin 1815) au Brésil le titre de royaume. La monarchie prit celui de Royaume-Uni du Portugal, du Brésil et des Algarves. Il créa une imprimerie royale (il y avait eu une imprimerie au Brésil au XVIIIe siècle, mais la métropole avait interdit l'exercice de cette industrie) ; il créa des écoles supérieures et attira des artistes français (V. plus loin *Beaux-Arts*). En 1809, des troupes brésiliennes, sous le commandement de Marques d'Elvas, et quelques bâtiments de guerre portugais, partis du port de Pará et ralliés en route par une corvette anglaise, prirent Cayenne et la Guyane française que le Brésil rendit à la France en 1817. — Les troubles de la Bande Orientale attirèrent au S. les Brésiliens et les Portugais (1811-12 et 1815-20) qui, la seconde fois, après les victoires de l'armée du général Curado à *São Borja*, à *Ibiraocahy*, à *Carumbé* (1816) et à *Catalan* (1817) et celle d'une division de l'armée de Lecor à *India Muerta*, entrèrent à Montevideo le 20 janv. 1817 (V. Uruguay) et complétèrent leur triomphe par les victoires de Chagas Santos à San Carlos (1818), de Ribeiro (Bento Manoel) à Queguay et à Arroyo Grande, d'Abreu à Itacoruby (1819) et du comte de Figueira à Taquarembo (1820). C'est après cette dernière défaite que le général Artigas, jusque là chef de la confédération de l'Uruguay, vit son autorité méconnue dans l'Entre-Rios et le Corrientes, et se réfugia au Paraguay. La Bande Orientale s'unit par fédération au royaume du Brésil sous le nom d'Etat cisplatin (1821). — A l'intérieur, une révolution séparatiste éclata à Pernambuco (1817); elle ne rencontra pas un grand nombre de partisans et fut promptement réprimée par une petite armée envoyée de Bahia.

L'indépendance et le règne de l'empereur D. Pedro Ier. Jean VI, ayant changé le titre de régent pour celui de roi à la mort de sa mère, en 1816, fut rappelé en Portugal par les Cortès constituantes; il laissa au Brésil ses pouvoirs à son fils aîné, le prince royal dom Pedro. Les Cortès de Lisbonne suivirent, à l'égard du Brésil, une politique contraire à celle que le roi avait suivie ; elles votèrent la suppression des écoles, des tribunaux supérieurs, ordonnèrent la dissolution du gouvernement central de Rio, le rappel de dom Pedro, et cherchèrent à rompre l'unité brésilienne par le rattachement direct de chaque province à la métropole. Les Brésiliens furent révoltés de ces procédés : un mouvement éclata en faveur de l'autonomie brésilienne qu'on pensait d'abord pouvoir concilier avec l'union, moyennant la création d'un Parlement siégeant à Rio. Le 9 janv. 1822, dom Pedro répondit à une démarche de la population de Rio et de São Paulo en déclarant qu'il resterait dans le pays; il prit José Bonifacio d'Andrada (16 janv.) pour ministre; bientôt il accepta le titre de défenseur perpétuel du Brésil (13 mai 1822) ; puis, reconnaissant que l'union était impossible et pressé par ses conseillers, le ministre d'Andrada, Gonçalves Ledo, Clémente Pereira, il proclama l'indépendance (7 sept.) et fut acclamé empereur constitutionnel (12 oct. 1822). Les troupes portugaises évacuèrent Bahia (2 juil. 1823) et capitulèrent à Maranhão (1er août), à Pará et à Montevideo (29 nov. 1823). Le ministère Andrada, qui, par son énergie, a rendu de grands services à la cause de l'indépendance, sévit rigoureusement contre tous ceux qui étaient soupçonnés d'être contraires à la monarchie et à l'union des provinces, supprima tous les journaux d'opposition, poursuivit et exila un certain nombre de libéraux, parmi lesquels Ledo, Clemente Pereira et Cunha-Barbosa. A la Constituante, qui se réunit à Rio (3 mai 1823), cette politique fut blâmée par plusieurs députés. Le 2 juil. le ministère subissait un échec dans l'élection du bureau de l'assemblée, et deux jours après la cour d'appel de Rio acquittait les inculpés politiques. L'empereur ayant manifesté l'intention d'arrêter les procès politiques à São Paulo, les

Andrada se retirèrent. Le ministère Carneiro de Campos (marquis de Caravellas) fut organisé (17 juil. 1823). Mais la discussion du projet de constitution traînait en longueur, l'opposition augmentait, et la majorité décida, contre le vote du ministère, que toutes les lois votées par l'Assemblée seraient promulguées sans la sanction de l'empereur. La liberté de la presse ayant été rétablie, plusieurs journaux de l'opposition commencèrent à exciter les haines de la population contre les natifs du Portugal, qui avaient adhéré à l'indépendance. Les séances de la Constituante devinrent orageuses, et dom Pedro, formant un nouveau ministère avec Villela Barbosa (marquis de Paranaguá), prononça la dissolution de la Constituante (12 nov.), mesure déjà conseillée par Andrada, qui, maintenant dans l'opposition, fut exilé avec ses frères et quelques-uns de ses partisans. Dom Pedro prépara, à l'aide de son conseil d'Etat, une constitution dont les municipalités demandèrent l'adoption, sans qu'une seconde Constituante fût réunie ; en conséquence, le serment d'obéissance à cette constitution fut prêté le 25 mars 1824. Une révolution républicaine et fédéraliste éclata dans les provinces du Nord, de Pernambuco à Ceará (juill. 1824) ; elle fut promptement réprimée (nov.) par le général F. de Lima e Silva et les partisans de l'union dans ces provinces. Le 29 août de l'année suivante, le Portugal reconnut l'indépendance du Brésil. — Une autre révolution, préparée à Buenos Aires, éclata en 1825 dans la Bande Orientale, devenue province cisplatine après la constitution de l'empire; les Brésiliens, qui n'y avaient laissé qu'un très faible corps de troupes, furent battus à Sarandy (1825), et, après l'intervention du gouvernement de Buenos Aires, qui déclara cette province incorporée au territoire de la République, ils furent repoussés, sous le commandement du marquis de Barbacena, par des forces supérieures, à la bataille d'Ituzaingo (20 fév. 1827); deux expéditions qu'ils firent sur le fleuve Uruguay (commandant Sena Pereira) et en Patagonie (commandant Shepherd) furent anéanties à l'île de Juncal et à Carmen de Patagones (1827). De leur côté, les Argentins éprouvèrent des revers, notamment à la Colonia (1826), défendue par le général Rodrigues, et devant Buenos Aires (30 juil. 1826) et Monte Santiago (7, 8 avr. 1827) ; les deux derniers engagements sont des victoires gagnées par l'escadre brésilienne qui bloquait les côtes de Buenos Aires et qui était commandée, dans le premier de ces combats, par Norton, dans le second, par l'amiral Pinto Guedes. La guerre se termina par la convention du 28 août 1828 conclue sous la médiation de l'Angleterre ; le Brésil et la République Argentine renoncèrent à la Bande Orientale qui forma un Etat distinct (V. Uruguay) et que, plus tard, le Brésil défendit contre l'ambition de Rosas (1851-52). — Dom Pedro Ier était devenu, par la mort de Jean VI (1826), roi de Portugal : il avait donné une charte constitutionnelle à ce royaume, puis s'était empressé d'abdiquer en faveur de sa fille dona Maria, en restant lui-même empereur du Brésil. Les chambres brésiliennes, créées par la constitution, se réunirent pour la première fois en 1826, et pendant tout le règne de dom Pedro l'opposition, composée de libéraux monarchistes, partisans du parlementarisme anglais, de quelques fédéralistes et républicains, se trouva en majorité à la Chambre des députés. On faisait au Brésil les premiers essais du système représentatif, et si l'empereur était jeune, inexpérimenté et impétueux, on peut dire aussi que les partis et la presse avaient encore à faire leur éducation politique. Le ministère Paranaguá, qui était au pouvoir depuis 1823, celui du vicomte de São Leopoldo qui lui succéda (16 janv. 1827), se composaient seulement de sénateurs ou d'hommes qui n'appartenaient pas au Parlement. Le 20 nov. 1827 l'empereur forma enfin un ministère parlementaire avec le député Araujo Lima (marquis d'Olinda); mais dom Pedro ayant congédié son ministre de la guerre à la suite d'une révolte de quelques régiments étrangers à Rio, qui fut énergiquement étouffée, les députés membres du ministère donnèrent leur démission. Deux des membres les plus influents de la Chambre, Costa Carvalho et Vasconcellos, ayant refusé d'organiser un nouveau cabinet, cette mission fut confiée au député Clemente Pereira (15 juin 1828) que les libéraux abandonnèrent aussitôt. Ce ministère, ainsi que celui de Paranaguá qui lui succéda (4 déc. 1829) rencontrèrent une vive opposition à la Chambre et dans la presse. Les journaux fédéralistes et républicains augmentaient en nombre, et aux élections de 1830 ces deux partis firent passer plusieurs de leurs candidats. Tous les ministres, tous les sénateurs qui se montraient dévoués à l'empereur étaient présentés comme des partisans de l'absolutisme. Le 19 mars 1831 don Pedro Ier, dont le plus grand défaut était d'être né en Portugal, et qui avait perdu sa popularité de 1822, essaya de gouverner avec un ministère libéral (F. Carneiro de Campos); mais les haines entre Brésiliens et Portugais étaient trop vives à cette époque pour que la concorde s'établît; ces derniers ayant fait des manifestations impérialistes, des conflits sanglants eurent lieu dans les rues. L'empereur forma alors un cabinet composé seulement de sénateurs (Paranaguá). Un mouvement populaire, appuyé par la défection d'une partie des troupes, eut lieu ; on réclamait le retour du ministère congédié (6 avr. 1831). Fatigué de cette opposition, et désireux de venir soutenir en Europe les droits de sa fille contre l'usurpateur dom Miguel, dom Pedro, qui, il y avait quelques jours, avait déjà annoncé à ses conseillers d'Etat sa résolution d'abdiquer, ne voulut pas céder devant les révoltés. Il abdiqua donc en faveur de son fils (7 av. 1831) et partit pour l'Europe où il parvint, avant de mourir, à l'âge de trente-sept ans (1834), à établir le gouvernement constitutionnel et à assurer le trône de Portugal à sa fille.

Règne de l'empereur dom Pedro II. — Dom Pedro II, son fils et son successeur sur le trône du Brésil, était âgé de cinq ans. Une régence gouverna l'empire jusqu'en 1840 ; elle se composa d'abord de trois membres : le marquis de Caravellas, Vergueiro et le général F. de Lima e Silva, formèrent la régence provisoire jusqu'au 17 juin 1831 ; ce dernier avec Costa Carvalho et Braulio Muniz, la régence définitive qui gouverna jusqu'au 12 oct. 1835. Après l'Acte additionnel, il n'y eut plus qu'un régent unique (1835-1840). Ce fut une époque de troubles. Les partisans du fédéralisme agitèrent les provinces, comme ils l'avaient fait en 1824; le parti qui demandait le retour de D. Pedro Ier, comme régent de l'empire, tenta plusieurs fois, jusqu'à l'année 1834, de renverser le gouvernement de la régence. La guerre civile ensanglanta la Ceará (1831-32), Pernambuco (1832-35), le Pará (1831-33, 1835-37), qui fut enfin pacifié par le général Andrea, baron de Caçapava, la province de Bahia (1837-38) jusqu'à la prise de la ville par le général Callado, le Maranhão (1838-41) que pacifia le général Lima, depuis duc de Caxias, le Rio Grande do Sul (1835-45). Le parti libéral monarchiste (*Liberal Moderado*), dont Evaristo da Veiga et Vasconcellos devinrent les chefs, garda le pouvoir depuis 1831 jusqu'en 1837, et eut à lutter contre les fédéralistes, qui étaient presque tous républicains (parti *Liberal exaltado*), et les réactionnaires (parti *Restaurador* ou *Caramuru*) dont les frères d'Andrada, rentrés de l'exil en 1828, et reconciliés avec D. Pedro Ier, devinrent les principaux conseillers. Ce dernier parti demandait le retour de dom Pedro Ier comme régent ; mais l'ex-empereur, sollicité par Antonio Carlos d'Andrada en 1833, refusa. Le député Feijó, devenu ministre le 4 juil. 1831, étouffa énergiquement toutes les révoltes suscitées à Rio par les réactionnaires et les républicains, et aux troupes indisciplinées qui avaient profité des mauvais exemples de quelques-uns de leurs chefs et que ceux-ci ne pouvaient plus contenir, il opposa la garde nationale créée par la loi du 18 août 1831. Aux clubs fédéralistes, Evaristo da Veiga opposa la « Société des défenseurs de la liberté et de l'indépen-

dance nationale » *(Sociedade defensora)*, vaste organisation qui a eu une bien grande influence dans la marche des événements politiques du Brésil. C'est à cette époque (1832), qu'Auguste de Saint-Hilaire traçait un sombre tableau des maux que les discordes produisaient sur les bords de l'Uruguay. « C'était naguère une des plus belles contrées de l'Amérique méridionale. Ses habitants voulurent se fédérer et commencèrent par se désunir ; chaque village, chaque hameau prétendit faire sa patrie à part ; d'ignobles chefs s'armèrent de tous côtés ; la population fut dispersée ou anéantie... » et, à propos du Brésil qu'il « aimait presque à l'égal de son pays », et qu'il comparait aux Etats-Unis, prospérant sous le régime fédéral, il écrivait : « Les Brésiliens, au contraire, ne sauraient établir chez eux le système fédéral sans commencer par rompre les faibles liens qui les unissent encore. Impatients de toute supériorité, plusieurs des chefs hautains de ces patriarchies aristocratiques dont le Brésil est couvert, appellent sans doute le fédéralisme de tous leurs vœux ; mais que les Brésiliens se tiennent en garde contre une déception qui les conduirait à l'anarchie et aux vexations d'une foule de petits tyrans mille fois plus insupportables que ne l'est un seul despote. » — Pour donner satisfaction aux libéraux monarchistes, partisans de l'autonomie provinciale, des réformes constitutionnelles (Acte additionnel) furent votées en 1834. Les fédéralistes demandèrent alors que les présidents de province fussent électifs ou choisis par le gouvernement central sur des listes présentées par les assemblées provinciales ; mais la majorité eut la sagesse de repousser ces propositions, qui auraient brisé l'unité nationale et seraient devenues la cause de luttes semblables à celles qui ont entravé les progrès de plusieurs Etats hispano-américains.

Après la réforme constitutionnelle, Feijó fut élu régent de l'empire, qu'il gouverna depuis le 12 oct. 1835. Il réussit à rétablir l'ordre dans le Pernambuco et dans le Pará ; mais la guerre civile commença dans le Rio Grande do Sul, et le fédéralisme y dégénéra en guerre séparatiste.

A la mort de l'ex-empereur (1834), la plus grande partie des réactionnaires se réunirent à l'opposition parlementaire qui s'était formée en 1836 dans les rangs du parti libéral monarchiste, et qui avait pour chefs Araujo Lima (marquis d'Olinda) et Bernard de Vasconcellos. Cette fusion donna naissance au parti qui depuis lors prit le nom de *conservateur*, et qui triompha aux élections de 1836. Le 19 sept. 1837, Feijó démissionna et confia la régence au chef de l'opposition, Araujo Lima, que les électeurs, quelques mois après, confirmèrent dans ce poste. La révolution séparatiste, qui éclata la même année dans la ville de Bahia, fut étouffée et l'ordre fut plus ou moins assuré partout, excepté dans le Rio Grande do Sul. Depuis 1836, toute l'histoire politique du Brésil se résume dans la lutte des deux partis constitutionnels, le *conservateur* et le *libéral* ; la Chambre des députés, conformément à la doctrine défendue par Vasconcellos depuis 1836, devint prépondérante. En 1840, l'opposition libérale commença à demander la déclaration de la majorité du jeune empereur, qui n'avait alors que quinze ans. Hollanda Cavalcanti (vicomte d'Albuquerque) et les Andradas se mirent à la tête de cette agitation ; plusieurs conservateurs, comme le marquis de Paranaguá (Villela Barbosa), se rallièrent à cette opinion et l'empereur fut déclaré majeur le 23 juill. (1840). Don Pedro II commença son gouvernement avec les libéraux (Hollanda Cavalcanti) : puis, du 23 mars 1841 au 2 fév. 1844, il gouverna avec des ministères conservateurs (marquis de Paranaguá, 23 mars 1841 ; Carneiro Leão, depuis marquis de Paraná, 20 fév. 1843). Le Maranhão fut pacifié par le général Lima, créé baron, puis duc de Caxias, mais une révolution éclata dans le São Paulo et le Minas, où l'ordre fut rétabli par le même général après la bataille de Santa-Luzia (1842). Pendant le gouvernement des libéraux (vicomte de Macahé, 2 fév. 1844 ; Fernandes Torres, 2 mai 1846 ; vicomte de Caravellas, 22 mai 1847 ; vicomte de Macahé, 8 mars 1848 ; Paula e Souza, 31 mai 1848), la guerre civile du Rio Grande do Sul, qui avait duré dix ans, fut terminée (1er mars 1845) par le général de Caxias. C'est aussi à cette époque que commencèrent les démêlés du Brésil avec l'Angleterre au sujet du bill Aberdeen (1845) dont nous parlons plus loin. Le 29 sept. 1848, les conservateurs revinrent aux affaires avec le ministère du marquis de Olinda. Une révolution éclata à Pernambuco. Peu de mois après, le président Tosta, appuyé de la garde nationale et de quelques troupes, sous le commandement du général Coelho, rétablissait l'ordre (1849) ; c'est la dernière révolution tentée au Brésil. Pendant le règne de dom Pedro II, la répression de toutes les révoltes a été suivie d'une amnistie. En 1851-52, le Brésil appuya de son escadre et de son armée les gouvernements de Montevideo, de l'Entre-Rios et de Corrientes contre le dictateur argentin Rosas, qui fut chassé de la Plata après la bataille de *Caseros*. Le marquis d'Olinda, en divergence avec ses collègues au sujet de la politique à suivre avec la Plata, avait été remplacé dans la présidence du conseil (8 oct. 1849), par le marquis de Monte Alegre (Costa Carvalho). Ce fut après ce changement dans la présidence du conseil que le ministre des affaires étrangères, Paulino de Souza (vicomte d'Uruguay), célébra l'alliance de 1851, qui assura la victoire des libéraux des républiques de la Plata, la liberté de la navigation dans les affluents de ce fleuve et l'indépendance de l'Uruguay.

Ce ministère, dont Eusebio de Queiroz était membre, fut fortement appuyé par l'empereur et les Chambres, pour la suppression de la traite des noirs qui se faisait par contrebande, et qui cessa complètement. Du 3 sept. 1853 au 12 déc. 1858, la politique de *conciliation* des ministères du marquis de Paraná, du maréchal de Caxias et du marquis d'Olinda, apaisa les inimitiés politiques, et les deux partis, conservateur et libéral, se trouvèrent presque confondus. C'est d'ailleurs de 1850, fin de la période des guerres civiles, que datent véritablement les progrès réalisés par le Brésil. La séparation se fit de nouveau en 1858 avec l'opposition des chefs du parti conservateur au ministère Olinda. Du 12 déc. 1858 au 24 mai 1862, trois cabinets conservateurs se succédèrent : Abaeti (12 déc.), renversé dans les discussions de la réforme des banques, Ferraz (10 août 1859), et Caxias (2 mai 1861). Pendant ce dernier cabinet un grand nombre de conservateurs (Zacarias de Vasconcellos, Olinda, Nabuco, etc.), s'allièrent à l'opposition et assurèrent l'avènement des libéraux, qui occupèrent le pouvoir sous les ministères de Zacarias de Vasconcellos (24 mai 1862), d'Olinda (30 mai 1861), de Zacarias (15 janv. 1864), de Furtado (31 août (1864), d'Olinda (12 mai 1865), de Zacarias (31 août 1866), jusqu'au retour des conservateurs en 1868. Cette période est signalée par la guerre du Paraguay et par les luttes entre les deux fractions du nouveau parti libéral, c.-à-d. entre les libéraux historiques dirigés par Theophilo Ottoni et leurs nouveaux alliés. — En 1864, le Brésil, ayant déclaré la guerre à la République de l'Uruguay, prit Paysandú (généraux Menna Barreto et Flores) bloqua (amiral Tamandaré) et assiégea la ville de Montevideo (Menna Barreto et Flores), qui fut forcée de capituler (20 fév. 1865) ; mais Lopez, dictateur du Paraguay, ayant envahi le Matto Grosso (nov. 1864), puis la province argentine de Corrientes (avr. 1865), une triple alliance fut signée entre le Brésil, la République Argentine et l'Uruguay (1er mai), et les trois Etats entreprirent une guerre longue et difficile, dont, en fait, le Brésil supporta presque tout le poids.

Les Brésiliens débutèrent par la victoire navale de Riachuelo, remportée par l'amiral Barroso sur l'escadre paraguayenne. Une division paraguayenne qui s'avançait sur

la rive droite de l'Uruguay fut anéantie à Yatay, par les alliés, sous la conduite de Flores, président de la République Orientale. Un autre corps d'armée, qui avait pénétré dans la province brésilienne de Rio Grande do Sul, fut assiégé à Uruguayana et obligé de mettre bas les armes. L'empereur D. Pedro II se trouvait alors à la tête des alliés, et ce fut dans ce campement qu'il reçut le ministre Thornton, envoyé par l'Angleterre pour lui demander le renouvellement des relations diplomatiques avec le Brésil, rompues dès 1863. Lopez abandonna le Corrientes pour attendre ses ennemis sur le territoire du Paraguay, derrière la ligne du Paraná. En 1866, les alliés réussirent à traverser ce fleuve et à s'emparer des premières positions, après les batailles de Confluencia (Ozorio, général brésilien), d'Estero Bellaco (Flores, général oriental, et Ozorio), et de Tuyuty (Mitre, général argentin, Ozorio et Flores); mais ils durent rester inactifs, en attendant des renforts, devant les retranchements ennemis; cependant au mois de juillet, ils essayèrent, mais sans succès, une attaque du côté de Sauce. Les premiers renforts arrivés, le général brésilien Porto Alegre s'empara de Curuzu; mais, quelques jours après, le même général et le président Mitre échouèrent à l'assaut de Curupaïty (22 sept. 1866). Ce fut alors que le Brésil concentra le commandement de ses armées de terre et de mer entre les mains du maréchal de Caxias, et que presque toute l'armée argentine se retira pour aller réprimer des révoltes et des résistances de gouverneurs de province. En 1867, après plusieurs mois d'inaction forcée (le choléra avait ravagé les campements), Caxias commença ses opérations contre les fortifications d'Humaïta. Les cuirassés brésiliens (amiral Inhauma) forcèrent le passage de Curupaïty (1867), ensuite celui d'Humaïta (1868, commodore Delphim de Carvalho). La même année Caxias s'empara de toutes les défenses élevées de ce côté, de celles du Tebicuary et marcha vers le N. pour attaquer celles d'Angostura et du Pekisiry qui couvraient la route de la capitale. Il y remporta au mois de déc. 1868, les victoires d'Itororo, d'Avahy et de Lomas Valentinas qui assurèrent aux alliés la possession de toute la ligne du Paraguay. Mais Lopez était allé se fortifier dans l'intérieur du pays, sur la Cordillère d'Ascurra. La dernière campagne fut dirigée par le comte d'Eu (1869-1870), qui prit d'assaut la ville de Piribibuy, écrasa la majeure partie de l'armée de Lopez, conduite par Caballero, à la bataille de Campo Grande, et fit poursuivre les vaincus dans toutes les directions, au milieu des déserts et des forêts de l'E. et du N. du Paraguay. Après plusieurs engagements partiels, le général Camara parvint à surprendre, le 1er mars 1870, le campement de Lopez à Cerro Corá. Le dictateur fut tué et la guerre terminée. Le traité, signé en 1872, fixa la frontière, sans que le Brésil ait demandé d'agrandissement de territoire. — La liberté de la navigation sur le Paraguay, interrompue par les hostilités, avait été obtenue par le Brésil dès l'année 1858. En 1867, le Brésil avait ouvert au commerce étranger l'Amazone et une partie de ses affluents. Une série de ministères conservateurs commença en 1868 : vicomte d'Itaborahy (16 juil.), qui a terminé la guerre du Paraguay; marquis de São-Vicente (29 sept. 1870), vicomte de Rio-Branco (7 mars 1871), qui, entre autres réformes, a fait voter la première loi pour l'émancipation graduelle des esclaves; duc de Caxias (25 juin 1875), qui est parvenu à rétablir l'union des conservateurs divisés à la suite de cette réforme. Les libéraux ont ensuite pris la direction des affaires : Cansansão de Sinimbu (5 janv. 1878), Saraiva (28 mars 1880), qui, avec l'appui du chef des conservateurs, baron de Cotegipe, a réalisé la réforme électorale (élection directe), Martinho Campos (21 janv. 1882), Paranaguá (3 juil.), Lafayette Pereira (24 mai 1883), Dantos (6 juin 1884), qui a été renversé pour avoir présenté un projet abolitionniste, et Saraiva 4 avr. 1885), qui, avec l'appui des conservateurs, a fait triompher dans la Chambre des députés plusieurs idées de son prédécesseur. En 1885 les conservateurs rentrèrent aux affaires (20 août 1885) : baron de Cotegipe, qui a obtenu du Sénat l'adoption de la seconde loi d'émancipation votée par la Chambre, et qui a fait la conversion de la dette intérieure, et Correa d'Oliveira (10 mars 1888), qui a réalisé la grande réforme dont nous allons nous occuper. Pendant le règne actuel, la princesse impériale Dona Izabel a eu trois fois la régence de l'empire : du 25 mai 1871 au 30 mars 1872, du 26 mars 1876 au 26 sept. 1877, et du 30 juin 1887 au 22 août 1888. — Depuis une quarantaine d'années, le Brésil, pacifié à l'intérieur, a fait de grands efforts, sous la direction de l'empereur D. Pedro II, pour répandre l'instruction, pour mettre son sol en valeur par des défrichements, par la fondation de colonies agricoles, par la construction de voies ferrées et par l'établissement de lignes télégraphiques. Ces efforts ont pu commencer avec le ministère conciliateur du marquis de Paraná (1853-1856), qui assura une trêve de cinq ans entre les libéraux et les conservateurs, efforts devenus plus efficaces depuis la fin de la guerre du Paraguay.

L'émancipation des esclaves. Dès 1758 le père M. Ra Rocha, avocat à Bahia, publiait à Lisbonne un ouvrage, *Ethiope Resgatado*, dans lequel il demandait que tout esclave fût rendu à la liberté après un temps de service suffisant pour indemniser le maître, et que les enfants de femmes esclaves, naissant libres *(ingenui)*, ne serviraient que jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze ans. En 1810, Velloso de Oliveira, de la province de São Paulo, dans un mémoire adressé au prince régent, parlait de donner la liberté aux enfants qui naîtraient de mères esclaves. En 1822, un député de Bahia, Borges de Barros, proposait aux Cortès constituantes de Lisbonne, sans aucun succès, quelques mesures en vue de la colonisation par des Européens et subsidiairement une diminution de l'esclavage. Plusieurs Brésiliens se prononcaient contre l'introduction d'esclaves : Domingos Muniz Barreto en 1814, Maciel da Costa (marquis de Queluz) en 1821, José Bonifacio d'Andrada dans un mémoire en 1825. L'Angleterre signa avec le Brésil la convention du 13 nov. 1826, relative à la traite, qui devait être considérée comme entièrement illicite à partir de 1830. La loi brésilienne du 7 nov. 1831, contre les négriers, ne put être exécutée. Le 18 mai 1830, A. Ferreira França présenta à la Chambre un projet prononçant l'abolition totale de l'esclavage pour le 25 mars 1831, et deux ans après (8 juin 1833), un nouveau projet qui déclarait libres tous les nouveau-nés; la Chambre refusa de discuter ces deux propositions. En 1845, par le bill Aberdeen, l'Angleterre humilia le Brésil en déclarant que les négriers et les navires suspects d'avoir été employés à la traite pourraient être capturés, même dans les eaux territoriales de l'empire, et seraient justiciables des tribunaux britanniques. L'indignation que cette mesure excita profita aux négriers dont l'odieux commerce devint plus florissant. Cependant il se forma peu à peu un parti abolitionniste dont l'empereur dom Pedro II, sans oublier ses devoirs de roi constitutionnel, a été le patron persévérant. Le ministre Eusebio de Quieroz fit voter, par la loi du 4 sept. 1850, des moyens plus sûrs de répression et, les appliquant rigoureusement, il obtint le résultat que n'avaient jamais atteint les croiseurs anglais. Quelques autres mesures favorables aux esclaves furent prises à partir de 1864. Le 23 janv. 1866, le sénateur Pimenta Bueno, marquis de São Vicente, présenta à l'empereur des projets d'émancipation graduelle qui furent examinés par le conseil d'Etat, mais que la guerre du Paraguay fit ajourner. C'est à cette époque (juil. 1866) que la Société française pour l'abolition de l'esclavage ayant adressé une supplique à l'empereur, celui-ci fit répondre que, dès que les circonstances le permettraient, son gouvernement s'occuperait d'une mesure « que l'esprit du christianisme réclame ». Après la paix, une com-

mission de la Chambre, sur la proposition de M. Teixeira junior, rédigea un projet pour l'abolition graduelle (15 août 1870). L'année suivante le premier ministre, J.-M. da Silva Paranhos, vicomte de Rio-Branco, assura le triomphe du principe de l'émancipation et parvint à faire voter, après une lutte parlementaire de cinq mois, la loi du 28 septembre 1871 qui abolissait en principe la servitude et affectait certains impôts à l'émancipation des esclaves. Désignée sous les noms de loi Rio-Branco ou de loi du « Ventre libre », cette loi déclarait que tous les enfants naîtraient désormais libres et resteraient seulement jusqu'à leur majorité au service du maître de la mère pour indemniser celui-ci des frais d'éducation. Le recrutement de l'esclavage était ainsi tari dans ses deux sources, l'importation et la naissance; aussi le nombre des esclaves, qui était d'environ 2 millions 1/2 en 1856, de 1,800,000 en 1871, de 1,584,000 en 1873, se trouvait-il réduit à 1,050,000 en sept. 1885 et à 743,419 au recensement annuel des esclaves de 1887 (mars); depuis 1871, les esclaves non enregistrés dans le recensement annuel étaient considérés comme libres. Il y avait, en outre, à la même époque, 18,946 sexagénaires qui devaient encore des années de service et plus de 500,000 (439,831 seulement d'après la statistique imparfaite du 30 juin 1885) « ingenuos », c.-à-d. qui étaient enfants de femmes esclaves libres en vertu de la loi de 1871, mais qui, n'ayant pas atteint leur vingt et unième année, restaient au service du maître de leur mère; la valeur totale de ces serviteurs était, d'après le tarif de 1885, évaluée à 1,212 millions de francs. — En 1880 commençait à se former un parti, très peu nombreux encore, de partisans de l'abolition immédiate (les sénateurs Jaguaribe, conservateur, Octaviano et Silveira da Mota, libéraux, le député libéral J. Nabuco, les journalistes Ferreira de Menezes, Gusmão Lobo, Patrocinio, Serra, A. Rebouças, etc.). Deux provinces (Amazonas et Ceará) affranchirent leurs esclaves en 1884 (elles en avaient d'ailleurs peu), et cette même année le ministère Dantas présenta un projet d'abolition graduelle qui échoua devant une coalition de plusieurs libéraux et de presque tous les conservateurs. Mais cette initiative du gouvernement et la discussion engagée dans la presse et dans les Chambres donnèrent une grande impulsion à l'idée d'abolition. Une loi du 28 sept. 1885, due à MM. Saraïva, Cotegipe et A. Prado, compléta la loi de 1871 en déclarant libres les esclaves à partir de l'âge de soixante ans (comme l'avait proposé M. Dantas), à condition qu'ils serviraient encore trois ans leur maître, et en fixant un tarif de la valeur des esclaves décroissant avec les années, et augmenta certains impôts pour créer un fonds d'encouragement à l'immigration. La question de l'émancipation était alors celle qui passionnait le plus la politique intérieure au Brésil; les abolitionnistes des provinces du N., lesquelles avaient peu d'esclaves, et ceux de la province de S.-Paulo au S., qui en avait beaucoup, réclamaient l'abolition graduelle et accélérée, tandis que les représentants d'autres provinces, comme Minas Geraes et surtout Rio de Janeiro, qui en avaient aussi beaucoup, résistaient à toute accélération du mouvement émancipateur. La ville de Rio devint cependant le centre de l'agitation abolitionniste. En 1887, deux des chefs du parti conservateur, les sénateurs Correa de Oliveira et Antonio Prado, se prononcèrent pour la nécessité d'une nouvelle loi. Ce dernier, qui est un grand planteur, libéra aussitôt ses propres esclaves; il eut de nombreux imitateurs dans la province de São Paulo (1887), et le mouvement d'opinion qu'il produisit se propagea dans les provinces voisines. L'assemblée provinciale de S. Paulo prit des mesures vigoureuses pour accroître l'immigration européenne, tout en écartant sagement l'idée de faire venir des Chinois, et vota par tête d'esclave un impôt si lourd qu'il équivalait à une prohibition; ce dernier vote ne fut pas ratifié par le président de la province. Dans certaines fermes les esclaves, suivant les conseils d'un abolitionniste intransigeant, A. Bento, partirent en masse sans être affranchis; la proximité des chemins de fer qui se multipliaient dans la province et les dispositions favorables de la population facilitaient leur évasion; des jurisconsultes et des magistrats, de leur côté, soutenaient l'opinion émise par M. A. Prado que la force publique ne pouvait pas être employée contre les esclaves fugitifs tant qu'ils ne commettaient pas de délit. Cependant aucun désordre grave ne se produisit: l'exemple était encourageant. Le 10 mars 1888, le ministère Cotegipe donna sa démission, et la princesse impériale régente appela aux affaires MM. Correa d'Oliveira et Prado. Ceux-ci comprirent que l'abolition, différée jusqu'en 1889 ou 1890, qu'ils proposaient encore au mois de février avec les abolitionnistes les plus avancés, n'était plus possible et qu'une solution immédiate s'imposait. M. Rodrigo Silva présenta, au nom du cabinet, et les deux Chambres votèrent presque à l'unanimité, la loi du 13 mai 1888, qui accorde la liberté sans délai et sans aucune restriction à tous les esclaves. Dans le discours du trône, prononcé le 3 mai 1888 à l'ouverture de la session, la princesse annonçait ce projet : « A l'honneur du Brésil, sous l'influence du sentiment national et des libéralités particulières, l'extinction de l'élément servile a fait de tels progrès que c'est aujourd'hui une aspiration acclamée par toutes les classes avec d'admirables exemples d'abnégation de la part des propriétaires. » A la Chambre des députés, M. Joaquim Nabuco, le Buxton brésilien, a caractérisé le projet en déclarant qu'il ouvrait une ère nouvelle dans l'histoire du Brésil : « La génération actuelle n'a pas encore connu d'émotion aussi puissante et il faut remonter à celle qu'éprouvèrent nos pères, à la proclamation de notre indépendance. Pour nous, Brésiliens, 1888 est un événement plus considérable que 1789 ne le fut pour la France. C'est littéralement une nouvelle patrie qui commence. » A la suite du vote du Sénat, la princesse donna le même jour, 13 mai, sa sanction en signant avec une plume d'or qui lui avait été offerte à cet effet par souscription populaire. Toute la population de Rio manifesta un enthousiasme chaleureux qui a été partagé par toutes les grandes villes et qui s'est répandu dans la République Argentine et dans l'Amérique entière. La France s'est associée à ces manifestations (fête du 10 juil. 1888). — La suppression de l'esclavage a été accomplie pacifiquement au Brésil, sans coûter une goutte de sang. Elle ne s'effectuera pas toutefois sans créer des difficultés économiques que le temps seul fera peu à peu disparaître, mais que les Brésiliens ont déjà en partie surmontées (en 1889). Il leur faudra remplacer une partie des esclaves par des ouvriers libres: le Brésil cherche à attirer dans ce but des immigrants. Beaucoup de propriétaires se trouveront appauvris ou momentanément gênés : le luxe et la large hospitalité des fazendas s'en trouveront affectés et, ce qui est plus grave, il y aura des exploitations ruinées. Il faudra plus de capitaux pour faire valoir les terres et plus de numéraire pour payer les salaires ; ceux qui ne possèderont pas ces capitaux ou qui ne pourront pas se les procurer par le crédit devront abandonner ou, ce qui est plus souhaitable, restreindre leurs cultures en louant ou en vendant à de petits colons immigrants les champs qu'ils n'utiliseraient plus eux-mêmes. On ne doit pas cependant s'exagérer les difficultés. Lorsqu'on discutait, en 1871, le projet Rio-Branco, ses adversaires prédisaient que la rareté des bras ruinerait le pays. Or, le nombre des esclaves, qui était alors de 1,800,000, s'est trouvé réduit à 600,000 environ en 1888 et cependant la récolte du café a presque triplé durant cette période. (V. plus loin, *Produits du règne végétal.*) L'exemple des Etats-Unis est rassurant : la plus forte récolte de coton au temps de l'esclavage avait été de 4,824,000 balles en 1860 ; après une longue crise de transition, la récolte, sous le régime de la liberté, s'élevait à 4,669,000 balles en 1876, et à 7,017,000 en 1888. Au Brésil, la transition sera vraisemblablement

plus facile, parce que l'émancipation a été peu à peu préparée par les lois de 1850, de 1871 et de 1885, que la quantité de bras serviles à remplacer est beaucoup moindre et que les esclaves, selon le témoignage d'un grand nombre d'étrangers (Koster, A. de Saint-Hilaire, Couty, etc.) y étaient beaucoup mieux traités qu'aux Etats-Unis et aux Antilles anglaises et françaises. Au Brésil, d'ailleurs, le préjugé de la couleur n'existe pas comme aux Etats-Unis et dans plusieurs colonies. Les résultats obtenus jusqu'au mois de déc. 1888 dans toutes les provinces où les esclaves étaient nombreux ont dépassé l'attente des abolitionnistes, excepté au Maranhão, dont la situation agricole était depuis longtemps désavantageuse. En général, les esclaves ne pouvant pas soutenir la concurrence dans les villes contre les ouvriers blancs et ne trouvant pas à la campagne, dans le voisinage des grandes plantations, de terres à mettre en culture, sont restés avec leurs anciens maîtres, et les récoltes ont été supérieures à celles de l'année précédente. L'arrivée d'immigrants européens a augmenté considérablement comme nous le montrons plus loin.

Gouvernement et Divisions politiques. — L'empire du Brésil est une monarchie héréditaire, constitutionnelle et représentative. Il est gouverné par la Constitution du 25 mars 1824, rédigée par l'empereur dom Pedro Ier et ses conseillers d'Etat (J.-J. Carneiro de Campos, Villela Barbosa, Maciel da Costa, Carvalho e Mello, etc.), modifiée par l'Acte additionnel du 12 août 1834, qui a établi l'autonomie provinciale en remplaçant les anciens conseils de province par des assemblées qui légifèrent, et par la loi interprétative du 12 mai 1840. La Constitution, une des plus libérales du Nouveau et de l'Ancien monde, reconnaît quatre pouvoirs : le législatif, le modérateur, l'exécutif et le judiciaire, qu'elle déclare être des délégations de la nation. Le pouvoir législatif appartient à l'*Assemblée générale*, avec la sanction de l'empereur. Le refus de sanction n'est qu'un vote suspensif, le projet de loi étant promulgué de droit s'il est voté et présenté à la sanction impériale par deux législatures consécutives. Le pouvoir modérateur appartient à l'*empereur* qui, en vertu de ce pouvoir, peut convoquer extraordinairement l'Assemblée générale, proroger ou ajourner la session législative, dissoudre la Chambre des députés. L'empereur choisit, pour les sièges vacants au Sénat, un des trois candidats qui lui sont présentés par les électeurs, il nomme et renvoie les ministres, il exerce le droit de grâce et peut accorder des amnisties. Le pouvoir exécutif appartient aussi à l'empereur; il l'exerce par l'intermédiaire des ministres qu'il choisit et qui sont responsables; l'empereur nomme les évêques, les magistrats, les employés civils, politiques et militaires, les représentants de l'empire à l'étranger; il traite avec les autres puissances, déclare la guerre et fait la paix, accorde des titres de noblesse, lesquels ne sont pas héréditaires, et des distinctions honorifiques, promulgue et fait exécuter les lois, décrets et résolutions du pouvoir législatif, accorde ou refuse l'exéquatur aux décrets des conciles et des lettres apostoliques. Les *ministres* sont au nombre de sept : finances, empire (intérieur), justice, affaires étrangères, marine et guerre, agriculture, commerce et travaux publics. Le pouvoir judiciaire est exercé par des magistrats inamovibles. — L'*Assemblée législative générale*, qui ne siège que dans certains cas déterminés par la loi, est formée par les deux Chambres : le *Sénat*, composé de 60 membres nommés à vie par l'empereur sur des listes de trois candidats dressées par les électeurs de la province (les candidats doivent être âgés de plus de quarante ans), et la *Chambre des députés*, composée de 125 membres élus pour quatre ans par suffrage direct (loi Saraïva du 9 janv. 1881). Pour être électeur il faut avoir vingt et un ans, savoir lire et écrire et jouir d'un revenu de 500 fr. au moins. Les non catholiques, les étrangers naturalisés et les affranchis sont éligibles. Le *Conseil d'Etat*, qui est présidé par l'empereur, et qui se compose, outre l'héritier de la couronne et les princes du sang nommés par l'empereur, de membres ordinaires (douze au plus) et de membres extraordinaires, donne son avis dans un grand nombre de matières politiques et administratives et est responsable. — L'empire comprend *vingt provinces*, et, en outre, le *municipe de la capitale de l'empire* ou *municipe neutre* qui est administré par le gouvernement central. Chaque province est administrée par un *président* nommé par le gouvernement central. La principale autorité appartient à l'*Assemblée législative provinciale*, qui est élue pour deux ans, qui vote le budget et possède des pouvoirs très étendus sur l'administration provinciale, les finances, la justice (création ou suppression de districts judiciaires, etc.), la police, les travaux publics, l'instruction, etc. : le système de la décentralisation administrative est très largement appliqué depuis l'Acte additionnel de 1834 qui a fait aux idées fédéralistes de cette époque les concessions compatibles avec l'unité nationale. L'Acte additionnel autorise, en outre, les provinces à avoir un sénat ; mais aucune, jusqu'à présent, n'a demandé à l'Assemblée législative générale l'autorisation d'en créer un. La loi interprétative du 12 mai 1840, en fixant une limite à plusieurs attributions des assemblées provinciales, porta remède à quelques abus qui avaient eu pour conséquence d'entraver l'action légitime de l'Etat et de porter atteinte à l'autonomie du pouvoir communal.—Les provinces sont subdivisées en *municipes* administrés par un *conseil municipal (camara municipal)*, sous la présidence d'un de ses membres, qui sont tous électifs. Le siège du municipe est une *cité (cidade)* ou une *ville (villa)*; le nombre des conseillers municipaux *(vereadores)* est plus grand dans les municipes des cités que dans ceux des villes. En 1887 (janv.) il y avait au Brésil 910 municipes, dont 258 cités et 652 villes. Ils appartenaient aux provinces suivantes : Amazonas 15 municipes (4 cités, 11 villes), Pará 46 (11 cités, 35 villes), Maranhão 42 (9 cités, 33 villes), Piauhy 27 (4 cités, 23 villes), Ceará 64 (19 cités, 45 villes), Rio Grande do Norte 27 (9 cités, 18 villes), Parahyba do Norte 31 (8 cités, 23 villes). Pernambuco 57 (21 cités, 36 villes), Alagoas 27 (7 cités, 20 villes), Sergipe, 32 (7 cités, 25 villes), Bahia 94 (15 cités, 79 villes), Espirito Santo 15 (3 cités, 12 villes), Municipe Neutre (cité), Rio de Janeiro, province, 54 municipes (18 cités, 36 villes), São Paulo 125 (56 cités, 69 villes), Paraná 26 (9 cités, 17 villes), Santa Catharina 19 (6 cités, 13 villes), Rio Grande do Sul 60 (15 cités, 45 villes), Minas Geraes 106 (17 cités, 89 villes), Goyaz 32 (17 cités, 18 villes), Matto Grosso 10 (5 cités, 5 villes). (Pour la division en districts de Relações, Comarcas, etc. V. le § Justice). Le Brésil rencontre des difficultés particulières d'administration à cause de l'éloignement des localités, du manque de voies de communication, de l'inégalité des provinces sous le double rapport du territoire et de la population ; le Sergipe est quarante fois plus petit que l'Amazonas, et la province de Bahia a quarante fois plus d'habitants que le Matto Grosso.

Le Brésil possède treize villes de plus de 20,000 hab. ; la capitale de l'Empire, *Rio de Janeiro* (350,000 hab. en 1885), neuf capitales de province : *Bahia* (200,000 hab. en 1883), *Recife* (130,000 hab.), *Belem* (40,000 hab.), *São Paulo* (50,000 hab.), *Porto Alegre* (40,000 hab.), *São Luiz de Maranhão* (35,000 hab.), *Nictheroy* (30,000 hab.), *Fortaleza* (20,000 hab.), *Ouro Preto* (20,000 hab. au plus, ou plus probablement 12,000, habitant 1,200 maisons), et trois autres villes : *Pelotas* dans le Rio Grande do Sul (20,000 hab.), *Campos*, dans la prov. de Rio de Janeiro (25,000 hab.), *Campinas*, dans la prov. de S. Paulo (23,000 hab.). Il est probable que la ville de *Rio Grande do Sul* renferme aussi plus de 20.000 habitants. — Il n'y a pas de recensements périodiques de la population. Le seul qui existe est celui qui a été fait en 1872, par les soins du sénateur,

M.-F. Correa, alors directeur du bureau de statistique créé par le ministre João Alfredo. Ce bureau, dont la dotation était très modique, a été supprimé en 1879 par raison d'économie. Il serait pourtant très désirable qu'un grand Etat comme le Brésil possédât une statistique régulière de sa population et, en général, des principaux faits sociaux

N^os^ d'ordre	PROVINCES	CAPITALES	SUPERFICIE EN KIL. CARRÉS D'après M. le professeur Silva Coutinho (exprimée en milliers).	SUPERFICIE EN KIL. CARRÉS (D'après le *Bulletin de l'Institut international de statistique*).	POPULATION au recensement de 1872.	POPULATION calculée (par évaluation hypothétique). pour l'année 1888. Par M Favilla Nunes (1).	DENSITÉ de la population en 1888.
—	Municipio Neutro, Municipe neutre (ville de Rio de Janeiro et son district).......	Rio de Janeiro..	2.1	1.304	274.972	406.958	312.08
1	Amazonas..........	Manáos	2.000	1.897.020	57.610	80.654	0.04
2	Pará..............	Belem do Pará..	1.160	1.149.712	275.237	407.350	1.06
3	Maranhão	São Luiz de Maranhão......	324	459.884	359.040	488.443	0.35
4	Piauhy............	Theresina	315	301.797	202.222	266.933	0.88
5	Ceará.............	Fortaleza......	142	104.250	721.686	952.625	9.13
6	Rio Grande do Norte..	Natal.........	54	57.485	233.979	308.852	11.23
7	Parahyba do Norte....	Parahyba......	54	74.731	376.226	496.618	6.64
8	Pernambuco.........	Recife	200	128.395	841.539	1.110.831	8.64
9	Alagoas............	Maceió........	46	58.491	348.009	459.371	7.85
10	Sergipe...........	Aracajú.......	43	39.090	176.243	232.640	5.95
11	Bahia..............	São Salvador da Bahia ..	430	426.427	1.379.616	1.821.089	4.27
12	Espirito Santo.......	Victoria.......	45	44.839	82.137	121.562	2.70
13	Rio de Janeiro......	Nictheroy	80	68.982	782.724	1.464.468	16.88
14	São Paulo..........	São Paulo......	320	290.876	837.354	1.306.272	5.20
15	Paraná.............	Curitiba.......	205	221.319	126.722	187.548	0.84
16	Santa Catharina	Desterro.......	80	74.155	159.802	236.346	3.18
17	São Pedro do Rio Grande do Sul..........	Porto Alegre...	270	236.553	434.813	643.527	2.72
18	Minas Geraes........	Ouro-Preto.....	600	574.855	2.039.735	3.048.807	5.25
19	Goyáz	Goyáz	630	747.311	160.395	211.721	0.21
20	Matto Grosso........	Cuyabá	1.500	1.379.651	60.417	79.750	0.06
	26 communes non énumérées dans les provinces (1 du Maranhão, 2 du Piauhy, 5 de Sergipe, 4 de Rio de Janeiro, 3 de Rio Grande do Sul, 11 de Minas Geraes).				177.813		
	Évaluation des Indiens sauvages, non compris dans la population des provinces.				600.000	600.000	
	Total général de l'Empire du Brésil...		8.500.1	8.337.127	10.708.291	14.002.335	1.68

(1) Ces chiffres sont à peu près les mêmes que ceux que nous avait précédemment communiqués le baron de Rio-Branco.

qui s'y produisent et dont la connaissance numérique est indispensable pour la bonne administration des affaires.

Justice. — L'administration de la justice a été réglée par la loi Sayão Lobato du 20 sept. 1871, qui n'a abrogé qu'en partie les dispositions des lois antérieures. La justice, qu'elle soit civile, commerciale ou criminelle, est administrée par les mêmes autorités, à savoir : *juges de paix*, électifs dans les *paroisses (freguezia* ou *parochia*; il y avait en janv. 1887 dans tout l'empire 1,886 paroisses et dans chaque paroisse il y a plusieurs districts de paix, chacun avec un juge) ; *juges municipaux* dans chaque *termo* (le *termo* comprend presque toujours, dans les provinces, plusieurs municipes) ; *juges de droit* dans chaque *comarca*, lesquelles comprennent plusieurs termos, mais dans les comarcas plus importantes il y a plusieurs juges de droit, ainsi que des juges suppléants ; *cours d'appel (tribunaes de relação)* dont, les membres sont nommés *desembargadores*, au nombre de 11 (Pará, Maranhão, Ceará, Pernambuco, Bahia, Rio de Janeiro, São Paulo, Rio Grande do Sul, Minas, Goyaz et Matto Grosso) ; et au-dessus de ces juges et tribunaux il y a le *tribunal suprême de justice (supremo tribunal de justiça)*, dont les membres ont le titre de *ministres*, qui siège à Rio de Janeiro. Les fonctions du parquet appartiennent aux *procureurs publics (promotores publicos)* dans les comarcas (nommés par l'empereur à Rio, par les présidents dans les provinces), ainsi qu'à leurs adjoints, et, dans les tribunaux supérieurs, à un de leurs membres, désigné par l'empereur, et qui a le titre de *procureur de la couronne et de la souveraineté nationale*. Les délits militaires sont jugés par des *conseils de guerre* assistés de juges de droit nommés *auditores de guerra* ou de *marinha*, et, en dernier ressort, par le *suprême tribunal militaire et de justice*,

qui siège à Rio de Janeiro, et est composé de douze généraux de l'armée ou de la flotte, ayant le titre de conseillers de guerre, et de trois *desembargadores*. Le jury, présidé par le juge de droit, est la juridiction ordinaire pour les délits de droit commun. Les juges sont nommés par l'empereur, à l'exception des juges de paix, qui sont élus, et des suppléants des juges municipaux qui sont nommés par les présidents de provinces. Les membres des cours d'appel sont choisis parmi les quinze juges de droit les plus anciens; ils passent par ordre d'ancienneté au tribunal suprême. Les magistrats sont inamovibles.

Religion. — L'exercice de tous les cultes est libre; cependant le catholicisme est la religion d'Etat. Il y a 11 *évêchés* (Pará, Maranhão, Ceará, Olinda, Rio de Janeiro, São Paulo, Porto Alegre, Marianna, Diamantina, Goyaz et Cuyabá), et un *archevêché* (Bahia). L'archevêque et les évêques sont nommés par l'empereur; ils doivent jurer obéissance à la constitution. Les décrets des conciles et les bulles, brefs et autres actes du Saint-Siège ne sont exécutoires au Brésil qu'avec le « placet » de l'empereur.

Forces militaires. — L'effectif de l'armée a varié de 26,225 hommes en 1826, sans compter 91,000 miliciens, à 14,342 en 1832. Les armées de terre et de mer devraient se recruter par voie d'engagement et par le tirage au sort en vertu de la loi du 26 sept. 1874 ; mais cette loi, qui admet trop d'exceptions, n'est pas appliquée en réalité; l'armée se recrute par engagements volontaires, avec prime, pour six ans, durée légale du service dans l'armée active. L'effectif en temps de paix a été d'environ 15,000 hommes; en 1887, il se composait de 21 bataillons d'infanterie et 8 compagnies de garnison comprenant 8,624 hommes, de 5 régiments de cavalerie, etc., comprenant 2,760 hommes, de 2,624 hommes d'artillerie, d'un bataillon du génie comprenant 800 hommes, de l'état-major général, etc. : en tout, 15,288 hommes. D'après le décret du 12 août 1888, l'armée doit se composer de 2 bataillons du génie (4 comp. par bat.), de 4 régiments d'artillerie à cheval (4 batteries de 6 canons par rég.), de 4 bataillons d'artillerie de place, de 10 régiments de cavalerie à 4 escadrons, et de 27 bataillons d'infanterie (4 comp. par bat.).

Dans la nouvelle organisation l'effectif des sous-officiers et soldats sera :

	Pied de paix.	Circonstances extraordinaires.
Génie.............	774	1.520
Artillerie...........	2.572	4.396
Cavalerie...........	2.410	4.810
Infanterie..........	9.531	16.982
Transports.........	402	900
	15.689	28.608

Le cadre des officiers comprend 30 généraux, y compris le maréchal comte d'Eu, 137 officiers d'état-major, 56 officiers du génie, 229 d'artillerie, 270 de cavalerie, 809 d'infanterie, 179 du corps de santé, 79 aumôniers ; en tout, 1,788. En réalité, il y a à peine, officiers compris, un effectif réel de 15,000 hommes. En temps de guerre, ce chiffre peut être dépassé; le Brésil a eu jusqu'à 70,000 hommes sur pied pendant la guerre du Paraguay, en comptant les garnisons de frontière et de places. Au commencement des hostilités (1864), l'armée régulière ne comptait que 15,000 hommes; c'est avec des bataillons de volontaires et des gardes nationaux que le Brésil a complété ses armées d'opérations. La gendarmerie, chargée du service de police, est organisée par les gouvernements provinciaux et ne dépend que d'eux; elle compte 10,792 hommes; pendant la guerre du Paraguay, ces corps de police ont été mobilisés et ont fait campagne. La garde nationale, qui a été créée par la loi du 18 août 1831 et forme la réserve de l'armée active, comprend elle-même une partie active et une réserve, et comptait 945,660 hommes inscrits sur les rôles en 1883; elle dépend du ministre de la justice; mais, depuis qu'une loi de 1873 a supprimé pour les provinces non frontières le service dont elles étaient chargées, la garde nationale ne se compose que d'états-majors. Elle a rendu autrefois des services signalés, non seulement dans les guerres civiles, mais dans les guerres extérieures, et les hommes d'Etat du Brésil sentent la nécessité de la réorganiser pour en faire une véritable réserve. — La flotte (en 1888) se composait de 52 navires, dont 9 cuirassés et 8 torpilleurs; le personnel est de 4,313 hommes. Les six arsenaux de guerre sont à Rio, à Pará, à Pernambuco, à Bahia, à Rio Grande do Sul, au Matto Grosso ; les cinq arsenaux de marine, à Rio, à Bahia, à Pernambuco, à Maranhão, au Matto Grosso. Du temps de la colonie, une partie de la flotte portugaise était construite à Rio, à Bahia et à Pará. Pendant la guerre du Paraguay, plusieurs cuirassés et monitors, notamment ceux qui ont forcé le passage d'Humaïta, ont été construits dans l'arsenal de Rio. Il y a à Rio l'école navale; à Rio, à Porto Alegre et à Ceará des écoles militaires, etc.

Finances. — Il y a un *tribunal du trésor national* qui siège à Rio. Le budget général est voté par l'assemblée législative. Les recettes et les dépenses de l'empire se sont, comme dans tous les Etats, accrues considérablement : la recette était de 11,171 contos de réis en 1831-32 (environ 37,200,000 fr.), première année du règne de dom Pedro II; de 16,310 en 1840-41 (environ 50 millions de francs), première année de sa majorité; de 48,342 en 1862-63 (env. 121 millions de fr.); de 109,180 en 1872-73 (env. 272 millions de fr.); de 128,206 en 1882-83 (env. 320 millions de fr.). Les dépenses ont surtout augmenté pendant la guerre du Paraguay; après cette guerre, les budgets se sont clos en déficit, parce que le budget extraordinaire des travaux publics les surchargeait beaucoup. Le budget de 1888 (à partir de 1888, l'année financière commence le 1er janv.) portait en recettes et en dépenses 141,492 contos de réis (353 millions et demi de francs); celui de 1889 (budget ordinaire) est de 147,200 contos en recettes et de 153,087 en dépenses, dans lesquelles sont compris 10,000 contos pour l'immigration et plus de 2,000 pour la construction de chemins de fer. En ajoutant 19,939 contos du budget extraordinaire (dont 19,851 pour les chemins de fer et autres travaux publics), la dépense totale s'élève à 173,087 contos. En retranchant du chiffre des recettes les sommes qui ne proviennent pas de l'impôt (recettes des chemins de fer de l'Etat, etc.), il reste 315 millions, soit environ 25 francs payés par habitant en moyenne : proportion bien inférieure à celle des peuples d'Europe et même de la plupart des peuples de l'Amérique; il est vrai qu'au Brésil, les charges pèsent presque exclusivement sur certaines classes de la population. Sur les 153,148 contos du budget ordinaire de 1889, la guerre en prend 15,032 et la marine 11,313, soit ensemble 18 % du total : proportion qui, quoique beaucoup moindre que celle des budgets européens, paraît cependant forte relativement à l'état militaire du Brésil. Le budget du ministère des finances est de 58,748 contos (environ 147 millions de francs) affectés principalement au service des dettes publiques. Dans celui du ministère de l'intérieur (9,228 contos), figurent 1,091 contos (2,600,000 fr.) pour la dotation de la famille impériale, près de 2,000 contos pour le Sénat et la Chambre des députés, 879 contos (2,200,000 fr.) pour le culte, plus de 3,000 contos (7,600,000 fr.) pour l'instruction universitaire dont l'Etat est seul chargé et pour l'instruction secondaire et primaire du Municipe neutre (dans les provinces, l'instruction secondaire et primaire est payé sur le budget provincial), etc.; celui du ministère de la justice est de 7,680 contos (19,600,000 fr.); celui des affaires étrangères de 771 contos seulement (1,927,000 fr.) ; celui de l'agriculture, du commerce et des travaux publics (non compris le budget extraordinaire) est de 46,929 contos (101,320,000 fr.).

Les droits de douane fournissent à peu près les trois quarts de la recette ; le tarif est rédigé d'après le sys-

tème protecteur à l'importation et comprend des droits d'exportation qui constituent une partie importante de la recette. C'est principalement de l'impôt indirect que le Trésor tire ses ressources; dans un pays qui est aussi vaste et où la population à l'intérieur est très éparse, les impôts directs seraient d'un recouvrement difficile et d'un faible produit. — La *dette*, tant *extérieure* qu'*intérieure*, s'élevait à 2,527 millions de francs (au change de 400 réaux par franc) en mai 1888. Le capital des dettes représente environ sept années du revenu de l'Etat; en France et en Angleterre il représente à peu près dix fois ce revenu. Une grande partie de la dette intérieure (1,329,479 contos, soit 823 millions de francs) a été convertie de 6 en 5 % en 1886 par le ministre F. Belizario.

Voici comment se détaillait au mois de mai 1888, d'après le rapport du ministre des finances, en livres sterling, en milréis et en francs (le franc étant compté pour 400 réaux), la dette du Brésil, y compris le dernier emprunt contracté à Londres :

	livres sterling	francs
Dette extérieure ...	29.279.000	731.275.000
Dette intérieure....		
	milréis	
Anciens titres de 6 % convertis à 5 %..	329.478.900	
Anciens titres 5 %..	51.997.200	
Titres 4 %........	119.600	
Emprunt national 6 % de 1868	19.838.500	
Emprunt nat[l] 4 1/2 % de 1879	35.872.500	1.796.367.717
Dette antér[re] à 1827.	312.988	
Dépôts, fonds des Orphelins, etc......	60.715.136	
Bons du Trésor	31.351.000	
Papier-monnaie (billets du gouver[t])...	188.861.263	
	718.547.087	
		2.527.642.717

Tous les emprunts extérieurs du Brésil ont été faits à Londres par l'entremise de la maison Rothschild, à l'exception d'une partie de l'emprunt de 1824.

Malgré les difficultés politiques que le Brésil a traversées dans la période d'agitations qui a duré jusqu'en 1849, malgré la guerre du Paraguay qui a coûté 630,000 contos (1 milliard 1/2 de francs) le Brésil a toujours payé exactement les intérêts de ses dettes et procédé à l'amortissement de ses titres qui jouissent d'un grand crédit solide en Angleterre; ils sont moins connus jusqu'ici sur le marché français. Les deux tableaux suivants donnent des détails sur les emprunts extérieurs du Brésil.

Emprunts amortis.

DATES	TAUX D'ÉMISSION	INTÉRÊT ANNUEL	CAPITAL Réel.	CAPITAL Nominal.
			livres sterling.	livres sterling.
1824	81 2/3 %	5 %	2.999.940	3.686.200
1825	100 %	5 %	1.400.000	1.400.000
1829	52 %	5 %	400.000	769.200
1839	76 %	5 %	312.512	414.200
1843	85 %	5 %	622.702	732.600
1852	95 %	4 1/2 %	954.250	1.040.600
1858	95 %	4 1/2 %	1.425.000	1.526.500
1859	100 %	5 %	508.000	508.000
1860	90 %	4 1/2 %	1.210.000	1.373.000

Deux tiers de l'emprunt de 1824 ont été émis à 85 % par la maison Rothschild et un tiers à 75 % par une autre maison, ce qui, avec les conditions des contrats, représentait un taux de 81 2/3 %. L'emprunt de 1825 a été contracté par le Portugal, et, dans le traité par lequel il a reconnu l'indépendance du Brésil, le nouvel empire s'est engagé à prendre à sa charge cet emprunt, conformément à l'équité et à la pratique suivie par d'autres Etats en cas de séparation. Ceux de 1829 et de 1839 ont été contractés à des époques de grande agitation politique. — Après le rétablissement de l'ordre et de l'union nationale, le crédit du Brésil à Londres s'est établi peu à peu. L'emprunt de 1865 a été contracté au commencement de la guerre du Paraguay; celui de 1871 aussitôt après la paix. Outre le gouvernement impérial, deux provinces brésiliennes, São Paulo et Bahia, et une municipalité (Santos) ont fait dernièrement des emprunts en Europe pour 45 millions de francs. La loi du budget de 1889 a autorisé la conversion des dettes intérieure et extérieure avec réduction d'intérêt.

Etat de la dette extérieure fondée au 31 décembre 1888, avec addition de l'emprunt de 1888.

DATES De l'emprunt.	DATES De l'extinction.	TAUX D'ÉMISSION	INTÉRÊT	CAPITAL Réel.	CAPITAL Nominal.	CAPITAL AMORTI Réel.	CAPITAL AMORTI Nominal.	CIRCULANT NOMINAL
				livres sterling.	livres sterling.	livres sterling.	livres sterling.	livres sterling.
1863	1893	88	4 1/2 %	3.300.000	3.855.300	3.210.700	3.556.300	299.000
1865	1902	74	5 %	5.000.000	6.963.600	2.734.900	2.734.900	4.228.700
1871	1909	89	5 %	3.000.000	3.459.600	849.362	878.500	2.581.100
1875	1913	96 1/2	5 %	5.000.000	5.301.200	823.524	852.600	4.448.600
1883	1922	89	4 1/2 %	4.000.000	4.599.600	258.890	289.300	4.310 300
1886	1923	95	5 %	6.000.000	6.431.000	98.062	98.100	6.332.900
1888	1928	97	4 1/2 %	6.000.000	6.297.300	»	»	6.297.300
				32.300.000	36.907.600	7.975.438	8.409.700	28.497.900

Outre le budget général de l'Etat, les *budgets des provinces* formaient un total de 95 millions 1/2 de francs en dépense et de 89 millions 1/2 en recette pour l'exercice 1887. Les provinces accusent une dette totale de 169 millions de fr. (67,764 contos de réis) en 1888, y compris l'emprunt émis dernièrement à Londres par la province de S. Paulo. Cette dette, contractée en grande partie pour la construction des chemins de fer, a presque doublé depuis dix ans (36,000 contos en 1877). Voici, selon M. Pinto de Figueiredo, le détail par province des recettes et des dépenses pour l'exercice 1887 :

PROVINCES	ANNÉES	BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET PROVINCIAL en contos de réis. Recettes.		Dépenses.		EXCÉDENT DES RECETTES OU DES DÉPENSES du budget provincial et du budget général réunis (en contos de réis).		DÉPENSES DU BUDGET PROVINCIAL en millions de francs (à raison de 400 réis pour 1 fr.).
		Budget général.	Budget provincial.	Budget général.	Budget provincial.	Excédent des recettes sur les dépenses.	Excédent des dépenses sur les recettes.	
São Paulo	1886–87	9.658	5.237	2.745 ½	5.489	6.661	»	13.7
Bahia	»	10.885	3.047	6.002 ½	4.486 ½	3.432	»	11.2
Pará	1887	9.029	3.961	2.397 ½	3.700 ½	6.891	»	9.3
Pernambuco . . .	1886–87	10.126	2.715	7.714 ½	3.337 ½	1.789	»	8.4
Rio Grande do Sul .	»	7.379	2.806 ½	7.898	2.972	»	684	7.4
Rio de Janeiro . .	1887	1.284	6.017	469 ½	5.987	845	»	14.7
Minas Geraes. . .	1886–87	1.660	3.410	1.884	3.410	»	224	8.5
Maranhão	»	2.237	716	1.672	767	514	»	1.9
Amazonas	»	961	1.939	602 ½	1.779	519	»	4.5
Ceará	1887	1.172	976 ½	1.033	1.054	62	»	2.6
Alagôas	1886–87	928	742	847 ½	726	96	»	2.1
Paraná.	1887	548	969	875	969	»	326	2.2
Sergipe	1886–87	382	800	562	674	»	53	1.7
Santa Catharina . .	»	782	374	744	462	»	49	1.2
Parahyba	1887	395	522 ½	626	703 ½	»	412	1.8
Espirito Santo. . .	»	306	439	466 ½	431	»	152	1.1
Matto Grosso . . .	»	395	228	1.616	249	»	1.242	0.6
Rio Grande do Norte	1886-87	178	391	437	492 ½	»	360	1.2
Piauhy	»	271	273	567	319	»	342	0.8
Goyáz.	»	61	240	757	240	»	696	0.6
		58.637	35.803 ½	39.917	38.248 ½	20.809	4.540	95.5
		= 236,412,500 fr.		= 195,412,500 fr.				

Dette fondée et dette flottante des provinces en 1888.

PROVINCES	INTÉRÊTS des dettes.	MONTANT TOTAL (en contos de reis).	EN MILLIONS DE FRANCS (à raison de 400 réis pour 1 fr.).
Amazonas (1888)....	»	1.467	3.7
Pará — ...	8 %	3.205	8.0
Maranhão — ...	5 et 6 %	1.277	3.2
Piauhy — ...	6 %	262	0.6
Ceará — ...	»	»	»
Rio Grande do Norte — ...	8 %	264	0.7
Parahyba — ...	9 %	833	2.1
Pernambuco — ...	5 et 7 %	8.026	20.0
Alagôas — ...	6 et 8 %	362	0.9
Sergipe — ...	6 et 7 %	949	2.4
Bahia (1886)........	6 et 7 %	9.731	24.3
Espirito Santo (1888).	7 %	302	0.8
Rio de Janeiro (1887).	6 %	17.392	43.5
Santa Catharina (1888).	7 %	155	0.4
Rio Grande do Sul —	6 %	3.434	8.6
Sao Paulo (déc. 1888).	5 %	12.167	30.4
Paraná (1888)......	8 %	1.603	4.0
Minas Geraes (1888).	6 %	5.826	14.6
Goyáz —	»	53	0.1
Matto Grosso —	8 %	238	0.6
	Total...	67.546	168.9

Indépendamment du budget de l'Etat et des budgets provinciaux, il y a les *budgets municipaux*. Celui du Municipe neutre est examiné par le gouvernement impérial et approuvé par le Parlement ; ceux de toutes les autres municipalités de l'Empire sont votés par les assemblées provinciales, sur la proposition des municipalités. E. LEVASSEUR.

Législation. — Le Brésil avant son indépendance était régi par la législation portugaise. Lors de l'indépendance, une loi de la Constituante, du 20 oct. 1823, adopta cette législation comme nationale, y compris d'autres dispositions et certains actes promulgués au Brésil. En *matière civile*, le Brésil se régit encore par les anciennes ordonnances portugaises et par une série de lois qui les ont modifiées en partie après l'indépendance. Teixeira de Freitas, un des plus grands jurisconsultes dont puisse s'honorer un pays, rédigea, par ordre du gouvernement, une *Consolidation des lois civiles* en mille trente-trois articles, mise à jour en 1876 par l'auteur même. Chargé de la rédaction d'un projet de code civil, il en publia l'ébauche — travail qui a inspiré en grande partie le code civil argentin. — Une commission fut nommée pour examiner ce projet; mais elle fut bientôt supprimée. Plus tard, le conseiller Nabuco de Araujo, jurisconsulte remarquable, fut chargé de rédiger un projet de code civil, que la mort (1878) l'a empêché de terminer. En 1882, une nouvelle commission de jurisconsultes fut nommée; mais, quatre ans après, le gouvernement la supprima, faute de crédit budgétaire. Parmi les lois civiles importantes promulguées depuis l'indépendance, il faut signaler celles qui concernent l'abolition des majorats, la sécularisation de la mainmorte, la limitation du domaine privé vis-à-vis du domaine de l'Etat, l'exécution des règles du concile de Trente quant à la célébration du mariage, le mariage de ceux qui ne professent pas la religion de l'Etat, la tenue des registres de l'état civil (obligatoires depuis le 1er janv. 1889), le droit de succession des enfants naturels, lesquels, lorsqu'ils sont reconnus, succèdent comme les enfants légitimes, la réforme hypothécaire, l'inscription obligatoire des contrats hypothécaires, le gage agricole à domicile, même sur les récoltes pendantes, le louage des services agricoles, y compris le colonage et

le cheptel, les brevets d'invention et marques de fabrique (quant à la propriété littéraire, un projet a été présenté dernierement au Sénat par le vicomte de Cavalcanti), enfin, la plus grande de toutes les réformes, les lois sur l'abolition de l'esclavage, commencée en 1871 par la loi de Rio-Branco, terminée en 1888 par la loi João Alfredo.

Le Brésil possède un *code de commerce* (promulgué le 25 juin 1850), un *code pénal* (16 déc. 1830), un *code de procédure criminelle* (27 nov. 1832), réformé en 1841 et en 1871; enfin la *procédure commerciale* a été codifiée dans les règlements du 25 nov. 1850 d'Eusebio de Queiroz. Le *code civil*, comme nous venons de le dire, et celui de la *procédure civile* manquent. — Le *code de commerce* a subi quelques réformes et en attend nécessairement d'autres, exigées par le progrès des affaires commerciales; les plus importantes de ces réformes sont le concordat par abandon et la liberté de l'anonymat. Le *code criminel* brésilien est une œuvre remarquable, connue et appréciée des criminalistes étrangers, dont l'auteur est Bernardo de Vasconcellos. Depuis qu'il a été promulgué, quelques lois, exigées par le progrès social, se sont ajoutées à la partie concernant les délits et les peines ; les plus importantes se rapportent aux rassemblements, à la traite, à la banqueroute, à l'homicide involontaire, à la contrefaçon, à la destruction et à l'incendie, sans parler des matières spéciales, comme la police sanitaire, les chemins de fer et télégraphes, les marques de fabrique et les brevets d'invention. Le code pénal brésilien n'a pas suivi la division *tripartite* des infractions, comme le font d'autres codes; les mots *crime* et *délit* sont synonymes et les contraventions y sont même rangées sous la dénomination de « crimes de police ». La théorie de la compétence et de la procédure repose au Brésil sur la triple base de la mesure de la peine, de la nature du délit et de la hiérarchie privilégiée; la première détermine la compétence générale, les deux dernières la compétence exceptionnelle. La modération est, en général, le trait caractéristique de la partie pénale. La peine de mort y figure; mais elle est abolie de fait par la clémence impériale. — Nous avons parlé de l'*organisation judiciaire* (V. le § JUSTICE), réglée par la loi du 20 sept. 1871. Le trait saillant de la réforme opérée par cette loi a été de concentrer, autant que possible, entre les mains des juges de droit, magistrats inamovibles jugeant seuls, l'administration de la justice en première instance. L'arbitrage est admis en matière civile et commerciale, mais il est toujours volontaire. Les tribunaux de commerce, créés en 1850, ont été abolis. Quelquefois, selon la condition du prévenu, les délits relèvent du Sénat, des assemblées législatives de province, des cours d'appel, du tribunal suprême de justice. Les conseils de guerre et le tribunal suprême de justice militaire connaissent des délits purement militaires. La juridiction ecclésiastique connaît des causes de nullité de mariage ou de divorce entre catholiques; lorsque ces questions s'agitent entre des personnes qui ne professent pas la religion d'Etat, elles sont de la compétence de l'autorité civile. Par l'appel comme d'abus, qui relève du conseil d'Etat, le pouvoir exécutif protège contre l'abus du pouvoir ecclésiastique.

La *procédure civile* est réglée par l'ordonnance portugaise de 1603 (spécialement dans le livre 3e), par quelques vieilles lois portugaises et par les lois et règlements promulgués depuis l'indépendance. Toutes ces dispositions ont été recueillies en mille six cent soixante-six articles dans un travail préparatoire, approuvé par le gouvernement en déc. 1876, sous le titre de *Consolidation des dispositions législatives et réglementaires concernant la procédure civile*. Son auteur, le conseiller Ribas, professeur retraité de la Faculté de droit de São Paulo, a accompagné ce recueil d'un commentaire en deux volumes. Toutefois, la valeur de cette compilation, d'après la jurisprudence des tribunaux, n'est que purement doctrinale. Il faut ajouter à ce recueil le règlement du 27 juil. 1878 sur l'exécution des jugements étrangers, la loi du 5 oct. 1875 sur l'expropriation forcée, civile et commerciale, les actions hypothécaires et le gage agricole, enfin la loi du 11 juin 1887 sur la procédure en matière de registres de l'état civil. — La procédure brésilienne a été empruntée à la législation portugaise, qui dérivait des Décrétales bien plus que du droit romain. La conciliation est un préliminaire exigé même par la Constitution; l'assignation du défendeur n'a jamais lieu par autorité privée; la procédure est formelle ou sommaire (celle-ci exceptionnellement); elle est toujours par écrit, dans toutes les instances, comme devant le tribunal suprême de justice; la preuve est laissée à la conviction du juge, mais le système de la preuve légale ou préconstituée y joue un grand rôle; l'action du ministère public n'a lieu qu'en matière de tutelle d'exécution de testament et d'intérêt de l'Etat; enfin l'expropriation forcée s'adresse exclusivement au patrimoine, jamais à la personne du débiteur, puisque la contrainte par corps a été abolie depuis la fin du siècle dernier.

L'avantage de la codification de la *procédure commerciale* faite par les règlements déjà cités de 1850, s'est révélé dans l'application que souvent l'on a faite de ces règlements aux matières civiles, et tout récemment à l'expropriation et à l'action hypothécaire.

La *procédure criminelle*, rédigée par Alves Branco, vicomte de Caravellas, est représentée par le *code* du 29 nov. 1832, adapté aux changements radicaux opérés dans la législation portugaise par le nouveau régime constitutionnel; ces changements sont ceux de la loi Paulino de Sousa du 3 déc. 1841, et ont été inspirés par un esprit de réaction contre les abus qu'avait révélés l'application de l'ancien code. Le code d'instruction a subi en 1871 une autre réforme qui est encore en vigueur; celle-ci à son tour a réagi contre la précédente au nom des principes et des libertés publiques; on a séparé la police administrative de la justice criminelle, restreint la détention préventive, réglé l'*habeas corpus*, et concentré dans les mains des magistrats inamovibles, soit directement, soit par voie de recours, la mise en accusation dans les délits communs et les jugements en matière de police correctionnelle et municipale. Toutes les dispositions concernant l'instruction criminelle ont été compilées par ordre du gouvernement dans un travail préparatoire rédigé par le conseiller Alencar Araripe sous le titre de *Consolidation de la procédure criminelle du Brésil* et publié en 1876.

Quant au *droit constitutionnel*, il repose sur la *Constitution de 1824* et l'*Acte additionnel de 1834*, interprété par la *loi de 1840*, dont nous avons parlé au § GOUVERNEMENT ET DIVISIONS POLITIQUES.

Le *droit public ecclésiastique brésilien* dérive des relations entre l'Eglise et l'Etat, la religion catholique ayant, d'après la Constitution, continué à être celle de l'Etat. L'exercice des autres cultes est libre. L'autorité civile a des droits et des devoirs à cet égard qui se résument dans la surveillance suprême, la tutelle et la protection de l'Eglise et de ses ministres. Le culte catholique est subventionné par l'Etat. Le pouvoir exécutif nomme les évêques, sous la dépendance de la confirmation du souverain pontife, concède les bénéfices ecclésiastiques, accorde ou refuse le *placet* aux décrets des conciles, avec bulles et toute autre lettre apostolique, qui dépendent même du Corps législatif si elles contiennent une disposition générale, approuve les statuts des confréries et autres associations religieuses (dans les provinces cette attribution appartient au président), enfin, par l'appel comme d'abus qui relève du conseil d'Etat, protège les sujets, qu'ils appartiennent ou non au clergé, contre l'abus du pouvoir ecclésiastique. Inutile de dire que dans le code pénal se trouve la sanction de la violation des relations normales entre l'Eglise et l'Etat, ainsi que de l'exercice permis des autres cultes.

Pour ce qui concerne le *droit international public*,

le Brésil, faisant partie de la communauté des nations civilisées, a suivi toujours dans ses relations avec les puissances étrangères, en temps de paix et en temps de guerre, les principes du droit des gens européen, comme régulateur de ses droits et de ses devoirs. En dehors des traités conclus sur différents sujets concernant ces principes, nous n'avons à mentionner qu'un règlement de 1822 sur les prises maritimes, modifié, quant à la course (une dizaine de corsaires seulement ont été autorisés en 1827 et 1828) par l'adhésion du Brésil aux règles proclamées par le congrès de Paris en 1856. Un ministre des affaires étrangères, M. Silva Paranhos (vicomte de Rio-Branco) demandait même comme conséquence logique, par une note du 18 mars 1858, que toute propriété particulière inoffensive, sans excepter les navires marchands, fût placée sous la protection du droit maritime, à l'abri des croiseurs de guerre. Les causes relatives aux prises maritimes et à leur indemnité relèvent du conseil d'Etat. La Constitution (art. 102, § 8) attribue à l'empereur le droit de conclure des traités, ceux-ci ne dépendant du Corps législatif que si, en temps de paix, ils emportent cession ou échange de territoire. En 1863, le Brésil a eu recours à l'arbitrage du roi des Belges dans un conflit avec l'Angleterre, et ce dernier a pris (1865) une décision favorable au Brésil. Plus tard, l'empereur a envoyé trois fois des représentants à des tribunaux d'arbitrage à Genève, à Washington, à Santiago (Chili).

En matière de *droit international pénal*, il faut mentionner la loi du 4 août 1875, réglementée le 8 juin 1878, sur les crimes commis à l'étranger contre le Brésil et les Brésiliens. L'extradition ainsi que le droit d'expulsion n'ont encore été réglés par aucune loi; mais, à l'égard de la première, il y a eu plusieurs traités.

Dans la sphère du *droit international privé*, c.-à-d. des lois civiles et commerciales, les étrangers sont assimilés aux nationaux et il n'y a aucune restriction pour eux quant à la jouissance des droits civils. Le principe de la loi personnelle a été, depuis longtemps, législativement consacré pour les personnes juridiques ; il y a toutefois des conditions spéciales requises tant en matière civile qu'en matière commerciale. Le droit de succéder n'a aucune restriction à l'égard des étrangers, même en concours de cohéritiers brésiliens. La loi réelle ne s'étend, en aucune façon, sur les biens situés à l'étranger. La forme des actes est, depuis l'ordonnance Philippine, régie par la loi du lieu où ils ont été passés, *locus regit actum*, mais quant à leur substance, s'il s'agit de contrats conclus à l'étranger, pour recevoir leur exécution dans l'empire, ils sont jugés d'après la loi brésilienne. L'exécution des jugements étrangers, quels qu'ils soient, en matière civile ou commerciale, a été réglée en 1778 ; elle dépend de la réciprocité; mais celle-ci étant constatée, l'exécution ne dépend que de la revision du fond; en tout cas le jugement aura, devant les tribunaux de l'empire, l'autorité de la chose jugée. L'accès des tribunaux, tant au civil qu'au criminel, y compris l'*habeas corpus*, est ouvert, sans restriction d'aucune sorte, aux étrangers comme aux nationaux pour toute espèce d'action; enfin la caution *judicatum solvi* n'est pas un privilège, car elle doit être accordée à tout défendeur qui la sollicite, quelle que soit sa nationalité, à l'égard de tout demandeur, national ou étranger, résidant dans l'empire. Baron d'Ourem.

Population. — Nombre d'habitants. — On n'a jamais eu de données précises sur la population du Brésil. Il y a eu en 1872 un recensement qui a été défectueux, parce que la dissémination de la population rend très difficile une enquête de ce genre dans certaines parties de l'empire, que l'expérience manquait à l'administration, et que, sur quelques points, il y a eu résistance des administrés contre une mesure qu'ils comprenaient mal. Il en résulte que le chiffre donné par ce recensement est inférieur à la réalité. Il est regrettable que le Brésil n'ait pas renouvelé cette opération. — On estimait cette population : en 1776, à 1,900,000 âmes; en 1797, à 3,250,000 (Correa Serra cité par Humboldt); en 1817-1818, à 3,817,900, dont 1,043,000 blancs, 259,400 Indiens civilisés, 526,500 mulâtres ou nègres libres, 1,930,000 esclaves (sans compter les enfants au-dessous de dix ans); en 1819, à 4,396,000 (Velloso d'Oliveira); en 1840, à 5,000,000; en 1862, à 7,755,000. Le recensement de 1872 a donné 9,930,478 hab.; ce qui, en ajoutant, d'une part, vingt-six communes non énumérées dans ce recensement et renfermant 177,813 hab. et, d'autre part, 600,000 Indiens sauvages environ, donne un total de 10,708,291. On évaluait la population, en 1883, à 12,603,000 (*Bulletin de l'Institut international de statistique*); en 1888, à 14,000,000 environ d'après l'estimation fournie par le baron de Rio-Branco et la brochure de M. Favilla Nunes. Mais cet auteur, pour calculer la population en 1888, a supposé que, depuis 1872, la natalité a été de 40 naissances par 1,000 hab. (taux qui est admissible, quoiqu'il soit élevé) et la mortalité de 20 décès sur 1,000 hab. (taux qui semble beaucoup trop faible), et a ajouté aux 20 ‰, qui font la différence, 10 ‰ par an pour l'immigration dans dix provinces (ce qui impliquerait une immigration de plus de 30,000 individus par an depuis 1872, tandis qu'elle a été inférieure à 25,000) : le coefficient 30 ‰ est excessif, car c'est à peu près celui des Etats-Unis. La province de São Paulo offre cependant, d'après le recensement qu'elle a fait en 1886 et qui a donné 1,221,394 hab., un accroissement de 33 ‰; mais cette province est de beaucoup celle qui a le plus profité de l'immigration depuis 1872. Toutefois, en considérant que le recensement de 1872 était inférieur à la réalité, on peut admettre hypothétiquement que la population actuelle du Brésil est de 13 à 14 millions d'âmes.

	PROPORTION SUR 100 HABITANTS (d'après le recensement de 1872)			
	Blancs	Indiens civilisés	Nègres	Métis
Municipe neutre...	55	0.3	24	20
Amazonas........	19	63	3	13
Pará...........	33	16	11	38
Maranhão........	28	3	23	46
Piauhy.........	21	6	14	57
Ceará..........	37	7	6	49
Rio Grande do Norte	43	5	12	38
Parahyba do Norte.	38	3	9	50
Pernambuco......	34	1	14	49
Alagôas.........	25	1	12	60
Sergipe.........	28	3	18	51
Bahia..........	24	4	26	46
Espirito Santo....	32	7	27	33
Rio de Janeiro....	38	3?	34	26
São Paulo........	51	5	20	23
Paraná.........	55	7	10	27
Santa Catharina...	78	1	9	10
Rio Grande do Sul..	59	6	18	16
Minas Geraes.....	40	1	23	39
Goyáz..........	28	$2^1/_2$	14	56
Matto Grosso....	28	14	17	41

La densité moyenne de tout l'empire est de 1,7 hab. par kil. q. Elle est d'ailleurs très diverse suivant les régions. Dans la région côtière, elle est d'environ 6 hab. par kil. q. en moyenne et dépasse 16 dans la province de Rio de Janeiro et le Municipe neutre réunis. La région intérieure, qui comprend le Grand massif et la plaine de l'Amazone, est beaucoup moins peuplée et ne dépasse guère

en moyenne 1 hab. par 10 kil. q., soit 0,1 hab. par kil. q. — Sous le rapport de la race, la population se compose de Brésiliens, descendants de colons européens, de noirs d'origine africaine nés au Brésil, d'Indiens indigènes et de métis. On désignait autrefois par le nom de Mamelukos les métis nés du croisement des blancs et des Indiens. Les Mineiros (habitants du Minas Geraes), les Paulistas, habitants de S. Paulo, les habitants du Paraná, du Rio Grande do Sul et en général ceux des plateaux du centre présentent des types distincts et remarquables. La statistique officielle accusait, en 1872, sur 100 hab. environ 38 personnes de race caucasienne, 20 nègres, 4 Indiens et 38 mulâtres ou métis; elle accusait aussi une prédominance du sexe féminin (51,6 p. %) sur le sexe masculin (48,4 p. %), surtout parmi les esclaves.

Depuis seize ans, ces proportions se sont sensiblement modifiées dans plusieurs provinces, par suite de l'émancipation graduelle des esclaves et de l'immigration. Ainsi, dans le São Paulo, la proportion des nègres est tombée de 20 en 1872 à 10,4 % en 1886; celle des blancs était à cette dernière date, de 67,7 %, celle des Indiens de 8,4, celle des métis de 13,5.

Immigration. — Jusqu'à l'arrivée de la famille de Bragance au Brésil, en 1808, ce pays ne recevait comme immigrants que des Portugais. Au xviie siècle, après les guerres avec la Hollande, quelques milliers d'étrangers (Hollandais, Allemands, Espagnols et Napolitains) restèrent dans le nord du Brésil, et quelques centaines de prisonniers hollandais faits en Afrique par Salvador Correa (1648) furent placés dans les bourgades et les plantations de Rio de Janeiro. Après le sac de Ciudad Real, Villa-Rica et Xerez, par les Paulistas (1631), plusieurs familles espagnoles, qui étaient de connivence avec ces derniers dans les guerres contre les Indiens, se fixèrent à São Paulo en même temps que des jésuites espagnols. Ces étrangers s'assimilèrent promptement à la population générale. La découverte des mines d'or augmenta au xviiie siècle l'immigration spontanée d'aventuriers portugais, qui se répandirent, avec les Paulistas, sur les plateaux de l'intérieur. Le gouvernement portugais expédia, à plusieurs reprises, plusieurs centaines de familles, surtout des Açores, pour peupler Santa Catharina et le Rio Grande do Sul.

Le roi Jean VI, désireux de mettre fin à la traite, fit les premiers essais de colonisation étrangère. Il fonda en 1820, dans la province de Rio, la colonie suisse de Nova Friburgo. L'empereur D. Pedro Ier créa (1824) la colonie allemande de São Leopoldo (Rio Grande do Sul) dans une situation avantageuse choisie par le président de la province Fernandes Pinheiro, depuis vicomte de Sam Leopoldo. Des Allemands, des Italiens, des Belges et quelques Français s'établirent, vers la même époque, à Santa Catharina, et des colonies furent fondées (1828) à Santo Amaro (São Paulo) et à Rio Negro (province de Paraná). Quelques centaines d'officiers et de soldats allemands, qui avaient servi pendant le règne de D. Pedro, restèrent au Brésil. De 1818 à 1830, l'immigration des Allemands au Brésil n'a été que de 6,856. Ce mouvement s'arrêta complètement de 1830 à 1837. Il recommença en 1838, lentement d'abord; de cette année à 1884, le nombre des Allemands qui se fixèrent au Brésil n'a été que de 71,247. En 1841, un riche planteur de São Paulo, le sénateur Vergueiro, commença à introduire des colons allemands dans ses propriétés; en 1860, la province de São Paulo comptait déjà quarante-trois petites colonies allemandes. En 1846, avec la protection et les encouragements de D. Pedro II, le président de la province de Rio, vicomte de Sepetiba, fonda sur des terrains cédés par l'empereur, dans la serra dos Orgãos, la colonie de Petropolis, qui est aujourd'hui une ville florissante. En 1851, un Allemand, le Dr Blumenau, fonda à Santa Catharina une colonie qui porte son nom, et y attira un grand nombre de ses compatriotes. Vers la même époque, le prince de Joinville, marié à une sœur de l'empereur, passa un traité avec une société de Hambourg pour la colonisation (colonie Dona Francisca) de terrains situés dans la même province, qui faisaient partie de la dot de sa femme; le duc d'Aumale y possède aujourd'hui un vaste domaine avec une usine pour la fabrication du sucre. A partir de 1856, le gouvernement, suivant l'impulsion donnée par le ministre Pedreira, vicomte de Bom Retiro, commença à s'occuper sérieusement de la colonisation; cependant, jusqu'à l'année 1872, la moyenne annuelle des immigrants n'a guère dépassé 10,000, quoiqu'une notable augmentation se fût produite en 1871 (12,331 immigrants) et en 1872 (18,441). Jusqu'à cette dernière date, les Portugais formaient les deux tiers des immigrants; ils comptaient pour près de la moitié dans le total des étrangers au recensement de 1872. Depuis 1873, le nombre des immigrants italiens commença à dépasser celui des Portugais. En 1872, il n'y avait au Brésil que 6,108 Français, et depuis, l'immigration française, qui était déjà bien faible dans ce pays, a diminué encore. C'est à partir de 1873 que le gouvernement impérial commença à appliquer des sommes importantes au service de la colonisation. Grâce à la protection donnée à l'immigration par le baron Costa Pereira, membre du ministère Rio-Branco, les colons qu'il avait introduits en attirèrent d'autres, et le courant se forma, malgré le défaut de suite qu'on peut reprocher à la politique du gouvernement dans cette question. D'une part, à mesure que le nombre des esclaves diminuait, le besoin de travailleurs libres augmentait et l'espérance d'un meilleur salaire attirait plus d'émigrants. D'autre part, les Brésiliens comprenaient mieux l'intérêt qu'il y avait pour eux à multiplier les hommes pour mettre en valeur les terres de leur immense empire et s'ingéniaient, à l'exemple d'autres Etats, à encourager l'immigration. Une société formée dans ce but à Rio, sous la direction du général comte de Beaurepaire-Rohan et du sénateur d'Escragnolle-Taunay, a rendu de notables services, ainsi que les inspecteurs généraux de la colonisation, Alf. Chaves et Accioli.

La statistique des immigrants débarqués à Rio de Janeiro montre le progrès accompli sous ce rapport en un quart de siècle.

NATIONALITÉ des immigrants débarqués à Rio de Janeiro	PÉRIODE 1864-72 (9 ans).	PÉRIODE 1873-86 (14 ans).	ANNÉE 1887
Portugais	56.351	110.891	10.205
Italiens	9.307	112.279	17.115
Français	5.862	3.475	241
Anglais	5.252	2.215	72
Espagnols	3.229	15.684	1.766
Américains du N^d.	3.515	316	31
Allemands	3.119	23.469	717
Autrichiens	»	9.022	274
Suisses	»	479	889
Russes	»	417	
Divers	2.188	26.549	
Total	88.823	304.796	31.310
Moyenne annuelle.	9.869	21.771	»

De 1878 à 1888, le nombre total des immigrants, dans les ports qui dressent la statistique de l'immigration, a été :

1878	22.423	1883	28.670
1879	22.189	1884	20.087
1880	29.729	1885	30.135
1881	11.054	1886	25.741
1882	27.197	1887	54.990

En 1888, il s'est élevé tout à coup pour deux ports à 131,268, dont 56,915 débarqués à Rio et 74,353 à Santos.

L'immigration enregistrée en 1887, se répartit de la manière suivante d'après le lieu de débarquement :

Rio de Janeiro	31.310
Santos	22.227
Rio Grande do Sul	815
Santa Catharina	430
Bahia	199
Paraná	9
	54.990

Dans cette statistique ne figurent pas les immigrants arrivés à Pernambuco, à Pará et dans les autres provinces du Nord vers lesquelles se dirige aussi depuis quelque temps un certain courant d'immigration. Les émigrants partent pour la plupart de Lisbonne, de Naples, de Gênes, d'Anvers, de Hambourg ; l'Alsace et surtout le Tirol en fournissent beaucoup. Sur les 31,310 qui ont débarqué à Rio en 1887, il y avait 25,450 du sexe masculin et 5,860 du sexe féminin. Les enfants (au-dessous de 12 ans) des deux sexes étaient au nombre de 4,787. Il y a des provinces qui n'ont pas de statistique de ce genre et d'autres (excepté le port de Rio) qui n'enregistrent pas les départs. A São Paulo, le chiffre total de l'année 1887 est de 34,710, dont 22,227 étaient arrivés par Santos et 12,483 par Rio. Au Brésil on ne compte comme immigrants que les voyageurs étrangers de 3e classe, tandis que dans d'autres pays d'Amérique on compte les voyageurs de toute classe.

La province de São Paulo s'est distinguée tout particulièrement par les efforts qu'elle a faits pour attirer les immigrants. Une société promotrice s'y est formée, dont le président, M. Martinho Prado Junior, est venu en Europe (en 1887) dans le but d'obtenir des facilités pour l'émigration. Une hôtellerie, qui peut abriter 4,000 personnes, a été ouverte à São Paulo pour loger et nourrir gratuitement pendant une semaine les nouveaux venus ; on les aide à se placer. Il existe dans l'île de Flores, près de Rio de Janeiro, une hôtellerie du même genre, où les immigrants sont logés et nourris gratuitement, jusqu'à ce que le passage, gratuit aussi, par chemin de fer ou par bateau à vapeur, leur ait été assuré pour la destination de leur choix. Une autre vient d'être créée à Juiz de Fora (Minas). Les grands efforts de São Paulo datent de la loi provinciale du 29 mars 1884 et surtout de l'année 1887 ; ils ont coïncidé avec la propagande abolitionniste et ils ont contribué à préparer le grand événement de l'émancipation. Aussi la province, qui avait enregistré 2,743 immigrants en 1882, 6,500 en 1885, a-t-elle atteint le chiffre de 34,710 en 1887, et celui de 110,000 environ en 1888. On y compte aujourd'hui des colonies prospères, à Piquete et à Cannas (Belges), à Ribeirão Preto (Italiens et Allemands), à Cascalho (Italiens), à Nova Louzã (Portugais), à Santa Veridiana (Italiens). Les Italiens et les Allemands se portent surtout vers les provinces méridionales, principalement dans le Paraná, Santa Catharina, Rio Grande do Sul où de nombreuses colonies agricoles ont été fondées. S. Leopoldo (Rio Grande do Sul), où 8,000 Allemands avaient été établis (1825-27), est aujourd'hui une ville florissante, au centre d'un district de 40,000 habitants. Santa Cruz (Rio Grande do Sul), fondée en 1849, est depuis 1877 une ville dont le district renferme 20,000 Brésiliens descendant d'Allemands. Blumenau et Joinville, dans la province de Santa Catharina, Nova Friburgo et Petropolis, dans celle de Rio de Janeiro, prospèrent depuis longtemps. On compte environ 230,000 Brésiliens d'origine germanique qui conservent encore la langue et en partie les mœurs de leurs pères ; plusieurs sont devenus membres des assemblées provinciales et l'un d'eux (prov. de Santa Catharina) est membre de la Chambre des députés. Aussi le commerce du Brésil avec l'Allemagne a-t-il quadruplé de 1864 à 1880 ; celui de l'Italie augmente aussi.

Nous avons dit que le gouvernement et quelques provinces méridionales encourageaient puissamment l'immigration ; le Minas Geraes est entré dans la même voie. Il est regrettable que la province de Rio de Janeiro, dont les terres appartiennent à de grands propriétaires et qui pourrait établir facilement des colonies aux abords de ses nombreuses voies ferrées, n'ait jusqu'ici rien entrepris en ce genre. Le cabinet du 10 mars 1888 est entré résolument, dans la politique colonisatrice, convaincu, avec raison, que les questions d'affaires étaient plus importantes par elles-mêmes et plus profitables à la considération du Brésil dans le monde que les débats sur des questions de parti, de centralisation ou de fédération.

Instruction. — Le Brésil, comme tous les Etats civilisés, a fait depuis une vingtaine d'années de sérieux efforts pour développer l'instruction. C'est une des parties de l'administration qui ont le plus éveillé la sollicitude de l'empereur dom Pedro II : les Brésiliens ayant voulu lui élever par souscription une statue après la guerre du Paraguay, il demanda que l'argent ainsi recueilli fût employé à la construction d'écoles primaires. Le Brésil avait beaucoup à faire sous ce rapport ; le recensement de 1872 a compté dans la population libre seulement 23 hommes sur 100 et 13 femmes sur 100 sachant lire et moins de 1 sur 1,000 dans la population servile. L'instruction primaire relève du gouvernement central dans le Municipe neutre, des assemblées législatives provinciales dans les provinces. Celles qui, en 1886, dotaient mieux le service de l'instruction publique étaient : Rio de Janeiro 913 contos, Minas Geraes 894, São Paulo 794, Pernambuco 788, Pará 682, Bahia 575, Rio Grande do Sul 481, Amazonas 325. L'instruction primaire est gratuite partout en vertu de la Constitution, et elle a été déclarée obligatoire dans la moitié environ des provinces. Outre les écoles primaires (dont le nombre, en 1857, n'était que de 2,595 avec 70,000 élèves et s'élevait, en 1881, à 5,785 avec 189,000 élèves et en 1886 à 6,605 avec 214,670 élèves), il y a des lycées et autres écoles pour l'enseignement secondaire des jeunes gens ; à Rio est le collège impérial D. Pedro II, créé en 1838 par le ministre Bernardo de Vasconcellos ; il y a 19 séminaires, plusieurs grandes écoles techniques, deux écoles de médecine (Rio de Janeiro et Bahia), deux facultés de droit (São Paulo et Recife), trois écoles militaires (Rio, Porto Alegre et Ceará), une école navale (Rio), une école des mines (Ouro Preto), qui publie les travaux de ses professeurs et de ses élèves, une école polytechnique à Rio (anciennement école centrale) qui prépare des ingénieurs, des stations agronomiques, des écoles d'agriculture (trois écoles de ce genre viennent d'être créées dans la province de Minas en 1889), plusieurs écoles normales (1 à Rio, 2 à Bahia, dont une pour les institutrices, et 1 dans les principales capitales de province, Pará, Therezina, Parahyba, Recife, Nictheroy, São Paulo, Porto Alegre, etc.), plusieurs lycées d'arts et métiers (Rio, Bahia, Recife, São Paulo), un institut pour les jeunes aveugles et un autre pour les sourds-muets, une école des Beaux-Arts, un conservatoire de musique. Il y a un observatoire astronomique à Rio ; il publie un *Annuaire* et des *Annales* (en portugais et en français) dans lesquelles ont été insérées les observations des astronomes brésiliens sur le passage de Vénus faites à S. Thomas et au détroit de Magellan. Il y a plusieurs grandes bibliothèques (la Nationale, à Rio, renferme 160,000 volumes, 8,000 manuscrits, 30,000 estampes et publie des *Annales*), une Académie fondée sous les auspices de D. Pedro II, sous le nom d'Institut historique, géographique et ethnographique du Brésil (sa *Revue* forme aujourd'hui 51 tomes publiés de 1839 à 1888), des musées (le Muséum national à Rio publie des *Archives* où se trouvent d'importantes études d'histoire naturelle et d'ethnographie), une Société de géographie et une Société de jurisprudence à Rio, etc. L'enseignement de la médecine a pris un grand développement.

E. Levasseur.

Presse. — Sous le régime colonial une seule imprimerie a existé au Brésil. Elle fut fondée à Rio vers 1744, sous les auspices du comte de Bobadella, par Isidoro da Fonseca, et supprimée après 1747 par ordre de la métropole. En 1808 l'Imprimerie royale (aujourd'hui Imprimerie nationale) créée, à son arrivée, par le prince régent, imprima la *Gazeta do Rio*, journal officiel, puis une revue, *O Patriota* (1813-14), rédigée par Ferreira Guimarães. A Bahia, la première imprimerie et le premier journal (*Idade d'Ouro*, 1811-23) datent du gouvernement du comte dos Arcos. Quoique la presse ne fût pas libre, le gouvernement permettait l'entrée d'une revue très libérale publiée à Londres par le Brésilien Hypolito da Costa. A Pernambuco, dans la ville de Recife, la première imprimerie fut fondée pendant la révolution de 1817, et n'imprima que quelques proclamations et autres pièces. Elle fut confisquée après la victoire des royalistes. Des brochures hollandaises du XVIIe siècle portent comme lieu de publication Recife, mais elles ont été imprimées en Hollande. Avec l'avènement du régime constitutionnel (1821) d'autres journaux commencèrent à paraître : à Rio, *O Reverbero* (1821-22), de Ledo et Cunha Barbosa, organe des constitutionnels partisans de l'indépendance immédiate; *O Espelho* (1821-23), de Ferreira Guimarães; *O Regulador* (1822-23), du Père Sampaio, qui défendaient les mêmes idées, mais qui étaient attachés au ministère Andrada, et *O Correio do Rio*, du Portugais Soares Lisboa, républicain. Du 30 oct. 1822 au 17 juil. 1823 la liberté de la presse ayant été supprimée en fait, ce dernier journaliste fut emprisonné, condamné, puis amnistié sous le ministère suivant, et sommé de quitter le pays ; les deux autres (quoique l'un d'eux, Ledo, eût été élu député) furent exilés. Un quatrième, May, rédacteur de la *Malagueta*, fut assommé dans sa maison par une bande d'hommes masqués. Dans les provinces, le gouvernement sévit aussi. L'agitateur Barata, rédacteur de la *Sentinella*, à Pernambuco, fut arrêté et enfermé dans une forteresse à Rio. Le ministère Carneiro de Campos (17 juil. 1823) rétablit la liberté de la presse, qui bientôt dégénéra en licence. Parmi les journaux d'opposition parurent alors le *Tamoyo*, des frères Andrada, et le *Sentinella*, très violent, celui-ci, excitant les haines de la population contre les Portugais. Ils cessèrent (nov. 1823) par la déportation de ses rédacteurs, sous le ministère Villela Barbosa, votée par le conseil d'Etat et conseillée par l'amiral lord Cochrane. Quelques journaux avaient été fondés dans les provinces dès 1821 : à São Luiz de Maranhão le *Conciliador* et l'*Epaminondas Americano*, à Recife l'*Aurora Pernambucana* (rédigé par le jeune Rodrigo da Fonseca Magalhães, plus tard célèbre dans l'histoire politique du Portugal) et le *Cegarrega*. Bahia, outre le journal cité, avait en 1822 le *Baluarte*, l'*Analysta* et le *Diario Constitucional*. C'étaient des journaux portugais, sauf ce dernier, fondé par Montezuma (depuis vicomte de Jequitinhonha). Les presses du *Diario Constitucional* furent brisées par des officiers et soldats portugais, et le journal, transféré à Cachoeira, reparut à Bahia après la libération de cette ville, occupée jusqu'au 2 juil. 1823 par l'armée portugaise du général Madeira. En 1821 six villes du Brésil possédaient des imprimeries : Rio, Bahia, Recife, São Luiz do Maranhão, Villa Rica (Ouro Preto) et São Paulo. Ces deux dernières sont citées en 1822 par Balbi, qui a puisé dans des sources portugaises, mais nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur les journaux publiés alors dans ces villes. Les autres parties de la monarchie portugaise n'étaient pas plus avancées que le Brésil, car en 1821 il n'y avait des imprimeries qu'à Lisbonne, Coimbre, Porto et Funchal. — Dès 1823, un Français, Leloy, partisan de la monarchie constitutionnelle, fondait à Rio l'*Estrella Brazileira*, qui fut de courte durée et, en 1824, avec les libraires-imprimeurs P. Plancher-Seignot et E. Seignot-Plancher, le *Spectador*, qui devint en 1827 le *Jornal do Commercio* (rédigé quelque temps par Leloy et Alexandre Magno de Castilho), et, peu à peu, le principal organe du commerce et des classes conservatrices sous la direction de son nouveau propriétaire (1832), un autre Français, Villeneuve. L'opposition garda le silence pendant les années 1824 et 1825, excepté à Pernambuco où éclata une révolution républicaine et fédéraliste. Soares Lisboa, que l'empereur avait amnistié (1824), y créa le *Desengano Brazileiro*, et fut tué au combat de Couro d'Anta ; le Père Caneca, principal publiciste de cette révolution et rédacteur du *Typhis*, fut fait prisonnier dans le Ceará, condamné à mort par un conseil de guerre à Pernambuco, et exécuté (1825). L'année suivante, avec le triomphe des libéraux aux élections générales, et la première convocation du Parlement, plusieurs journaux d'opposition paraissent à Rio, et la liberté de la presse est assurée. Cependant, cette même année (avril) le Français Pierre Chapuis, qui venait de créer le *Verdadeiro Liberal* et de publier un pamphlet, fut expulsé comme étranger ; c'est d'ailleurs, au Brésil, le seul exemple d'expulsion d'un journaliste étranger. Un décret impérial du 22 nov. 1823 (ministère Villela Barbosa) avait rendu exécutoire un projet de la Constituante réglant le jugement des délits de presse, et abrogeant le décret du 18 juin 1822 (ministère Andrada). En 1826, un autre projet du député libéral Ledo fut adopté et promulgué le 4 sept. Puis vinrent la loi du 20 sept. 1830 et les articles du code criminel concernant cette matière.

En 1828, Rio comptait 15 journaux, les villes de Bahia et de Recife 3 chacune ; celle de São Paulo 2 ; la province de Minas Geraes 3, et celle de Rio Grande do Sud 1. Les journaux de l'opposition qui, tous, se disaient d'abord partisans de la monarchie constitutionnelle, commencèrent à exercer une très grande influence sur l'opinion. Parmi ces journaux politiques, les plus importants étaient, à Rio, l'*Aurora Fluminense* (1827-35) d'Evariste da Veiga, avec la collaboration du docteur Sigaud, Français, et de plusieurs jeunes Brésiliens, et l'*Astréa* (1826-32) de Vieira Souto et Amaral ; à São Paulo le *Farol* (1827-32) de Costa Carvalho (depuis marquis de Monte Alegre), et l'*Observador Constitucional* (1829-31) de Badaro ; à São Joaõ d'El Rey, l'*Astro de Minas* (1827-30); à Diamantina, l'*Echo do Serro* (1827-1831?) ; à Bahia, *O Bahiano* (1828-29), de Rebouças, tous journaux d'opposition. Dans la ville de Recife, Figueiroa fondait en 1828 le *Diario de Pernambuco*, destiné à devenir le plus grand journal des provinces du Nord. L'année suivante, ce journal et le *Constitucional* (1829-31) engageaient la lutte avec l'*Abelha* (1829-31), anarchiste, *O Cruzeiro* (1829-31) et *O Amigo do Povo* (1829-30), rédigé par le poète Père Ferreira Barreto, ces deux derniers, organes de la société secrète « Colonne du Trône constitutionnel », qu'on disait composée de partisans de l'absolutisme et qui avait des succursales dans le Ceará. Les ministères Clemente Pereira et Villela Barbosa, cédant aux clameurs des libéraux, ordonnèrent des poursuites contre ces sociétés (4 nov. et 12 déc. 1829), et F. Barreto, en butte aux haines de ses adversaires, se vit forcé d'émigrer en Europe.

De tous les journaux de cette époque les mieux écrits, donnant en même temps l'exemple de la modération et de la dignité dans les discussions, étaient l'*Aurora Fluminense* et le journal français *le Courrier du Brésil* (1828-30), ministériel, rédigé par E. Sevène et Plasson. Ce dernier écrivain rédigea aussi, de 1830 à 1831, le *Moderador* et une revue. Il quitta le Brésil sur le même vaisseau qui conduisit en Europe don Pedro Ier. Le vicomte de Cayru, partisan dévoué de l'empereur, était alors dans la presse le plus actif adversaire de l'opposition, et se multipliait en articles et pamphlets. Les autres journalistes ministériels à citer étaient le Père Sampaio, Cunha Barbosa et Loureiro, qui écrivaient dans plusieurs jour-

naux, J.-M. da Costa, de la *Gazeta do Brazil*, puis du *Censor*, dont plusieurs articles étaient du ministre Clemente Pereira. Une publication faite à Londres, sous le titre de *O Padre Amaro*, par le Portugais Joaquim Ferreira dos Santos, était distribuée au Brésil par les amis du gouvernement, et lui faisait quelquefois un grand tort. L'arrivée de l'escadre du baron Roussin (1829), envoyée par Charles X pour réclamer quelques navires français que les Brésiliens avaient capturés pendant le blocus de la Plata, et la nécessité où don Pedro se trouva de céder à cette injonction, augmentèrent l'irritation populaire. La révolution de 1830 en France vint passionner l'opinion, et la chute de Charles X fut célébrée par tous les libéraux brésiliens. Plusieurs journaux nouvellement créés, à Rio et dans les provinces, commencèrent à prêcher les uns le fédéralisme, d'autres la république. Les plus importants de ces journaux étaient *A Luz Braziliera* (1828-31), *O Tribuno do Povo* (1831-32) et *O Republico* (1831). Le rédacteur de ce dernier, A. Borges da Fonseca, ainsi que les éditeurs de l'*Aurora* et de l'*Astréa*, tous deux monarchistes, le premier (le journal d'Evariste da Veiga), défenseur ardent de l'unitarisme, furent poursuivis, mais acquittés par le jury. En 1831 quarante-quatre nouveaux journaux furent créés à Rio. « Les pamphlets qui s'imprimaient à Rio, dit Aug. de Saint-Hilaire, dégoûtants de platitudes et de personnalités, révolteraient les Européens qui dans ce genre ont poussé le plus loin la licence. » Les discussions et les luttes politiques devinrent très ardentes, surtout de 1830 à 1836. En 1830 (20 nov.) un journaliste des plus estimés de l'opposition, le docteur Badaro, fut assassiné à São Paulo, et cet événement eut un retentissement énorme dans tout le pays. En 1832 (8 nov.) un coup de pistolet manqua Evariste da Veiga, qui était alors, par son journal, par sa popularité et par son influence à la Chambre, le plus puissant soutien de la monarchie constitutionnelle et des ministères de la régence jusqu'en 1835. « Evariste, dit de Ribeyrolles, était un caractère. Il fut l'instructeur, le guide, et l'on pourrait dire la conscience du parti libéral modéré. En 1830 surtout, son influence fut décisive. Il avait formé cette opposition redoutable qui délivra le pays des influences étrangères. »

De 1831 à 1834, l'*Aurora*, devenue organe du gouvernement, se bat contre les journaux fédéralistes et républicains qui, outre ceux déjà cités, étaient *O Exaltado*, *Jurujuba*, *Matraca*, *Trombeta*, *Sentinella* (de Barata), rédigés par des membres de la Société fédérale présidée par le Portugais Epifanio Pedroso, et les journaux réactionnaires *Caramuru*, *Carijo*, *Tempo*, *Paraguassu*, *Diario do Rio*. Les presses de ces deux derniers journaux furent détruites dans la nuit du 5 déc. 1833 par la foule ainsi que le mobilier de la « Société militaire ». L'*Aurora*, l'*Independente* (1831-33), de Rodrigues Torres (vicomte d'Itaborahy), puis le *Sete de Abril* (1833-39), du grand orateur Bernard de Vasconcellos, furent les journaux qui, dans cette période d'agitations, défendirent à Rio la cause de l'ordre, de la vraie liberté et de l'union, de même qu'un grand nombre de journaux des provinces, parmi lesquels le *Sentinella do Serro*, créé à Diamantina, par Theophile Ottoni. Lorsque, par la mort du duc de Bragance, le parti réactionnaire, qui avait gagné les élections à Rio, dut se dissoudre, presque tous ses membres allèrent renforcer la fraction du parti libéral modéré en opposition au régent Feijó, et le parti conservateur brésilien fut créé. Le *Sete de Abril* et le *Chronista* (1836-39), de Justiniano Rocha, devinrent les organes du nouveau parti ; puis ce furent *O Brazil* (1840-52), du même Rocha, et le *Correio da Tarde* (1848-52), inspiré par Vasconcellos. Le parti libéral eut aussi à cette époque plusieurs journaux bien écrits : *O Maiorista* (1841), rédigé par Salles Torres Homem (vicomte d'Innromirim), *O Novo Tempo* (1844-45) par Paranhos (vicomte de Rio-Branco) et J. de Assiz, *O Correio Mercantil* (1844-67), fondé par Barreto, et dont les principaux rédacteurs furent le même Barreto et Paranhos, en 1848 et 1849, le député, aujourd'hui sénateur, F. Octaviano, et Sousa Ferreira plus tard. Le nouveau *Correio da Tarde* (1855-62) dans ses dernières années, et le *Regenerador* (1860-61) de Rocha furent des journaux conservateurs comme le *Constitucional* (1862-64), rédigé par le sénateur Firmino Silva, Azevedo, Castro et le poète P. de Calazans ; le *Correio Mercantil* (1867-1868), sous la direction de Firmino Silva ; le *Diario do Rio* (1868-78), sous la direction du député Ferreira Vianna qui, de 1871 à 1875, fut le journaliste des conservateurs dissidents opposés au ministère Rio-Branco ; *A Nação* (1872-75), organe de ce ministère, rédigé de 1873 à 1875 par les députés Gusmão Lobo et Paranhos et *O Brazil* (1881-85), dirigé par le député, puis sénateur, P. Belizario. Le *Diario do Rio*, avant de devenir conservateur, avait été dirigé par plusieurs journalistes appartenant à des partis différents : J. de Alencar, conservateur ; Bocayuva, républicain ; Saldanha Marinho, aujourd'hui républicain, alors libéral, mais en opposition aux cabinets libéraux de 1863 et 1864. Les libéraux ont eu dans cette dernière époque plusieurs journaux dont les principaux ont été : l'*Actualidade* (1858-64) de Farnèse, Lafayette et Pereira de Sousa, *Diario do Povo* (1867-69) et *Reforma*, dirigés par l'ancien ministre Affonso Celso (vicomte de Ouro-Preto) avec la collaboration de plusieurs écrivains distingués, parmi lesquels J. Serra. Aujourd'hui ils ont à Rio la *Tribuna Liberal*, et les conservateurs *O Municipio Neutro*. Le *Correio Nacional* (1864-70), de Limpo de Abren et Rangel Pestana, était un journal républicain comme *A Republica* (1870-74) de Bocayuva et Cunha.

Le *Correio do Brazil*, de 1872, et le *Globo*, de 1874 à 1878, étaient de grands journaux, le premier rédigé par Rodrigo Octavio, le second par Bocayuva et Salvador Mendonça. En 1875, la *Gazeta de Noticias* était fondée et est dirigée depuis lors par Ferreira de Araujo, avec la collaboration de plusieurs hommes de lettres brésiliens et portugais, parmi les premiers Machado de Assiz. En 1880, Ferreira de Menezes, mort l'année suivante, créa la *Gazeta da Tarde*, journal abolitionniste, dirigé ensuite par Patrocinio, aujourd'hui directeur de la *Cidade do Rio*. Le *Paiz*, dirigé par Bocayuva, qui, pendant quelque temps, a eu la collaboration du député Nabuco, et le *Dario de Nioticias*, dirigé par Mendes de Almeida sont, comme les trois que nous venons de citer et le *Jornal do Commercio*, les plus grands journaux de Rio. Mais ce dernier, qui date de 1827, est de beaucoup le plus considérable, par ses dimensions, dans toute l'Amérique du Sud et compte parmi ses rédacteurs (Sousa Ferreira, Gusmão Lobo, etc.) et correspondants (Nery, Rodrigues, etc.) quelques-uns des meilleurs écrivains du Brésil. La *Gazeta Nacional*, d'Aristides Lobo, est depuis quelque temps le journal des républicains à Rio. Le journal officiel créé en 1808 (*Gazeta do Rio*) a pris, en 1822, le nom de *Diario do Governo*, et de 1824 à 1831, celui de *Diario Fluminense*. Il fut supprimé alors, rétabli en 1833 sous le nom de *Correio Official*, supprimé de nouveau en 1841 et rétabli depuis 1862 sous le nom de *Diario Official*. Deux journalistes français, émigrés du 2 Décembre, Ch. de Ribeyrolles et Ch. Quentin, collaborèrent pendant quelque temps dans les journaux de Rio. Ribeyrolles, auteur du *Brésil pittoresque*, y est mort (1860). La presse de cette ville lui a élevé un monument au cimetière de Catumby, dont l'épitaphe a été composée par Victor Hugo.

Aujourd'hui, les journaux sont nombreux dans tout le pays ; la seule ville de Rio possède quatre-vingts journaux et revues, dont quatre italiens, un français, un anglais et un portugais. On cite comme les meilleurs journaux des provinces ceux du São Paulo, Rio Grande do Sul, Bahia, Pernambuco, Maranhão et Pará.

Le tableau suivant donne les chiffres de 1876 et des dernières années sur lesquelles nous avons pu obtenir des rens[ts] :

	1876	1884		1876	1884, 1888
Amazonas	6	3 (1884)	Reports	117	171
Pará	17	19 —	Espirito Santo	8	6 (1884)
Maranhão	9	14 —	Rio de Janeiro (Ville)	44	80 (1888)
Piauhy	7	10 —	— (Province)	24	52 (1884)
Ceará	9	19 —	São Paulo	26	104 —
Rio Grande do Norte	7	8 —	Paraná	2	16 —
Parahyba	5	8 —	Santa Catharina	5	13 —
Pernambuco	22	22 (1876)	Rio Grande do Sul	25	35 —
Sergipe	5	18 (1884)	Minas Geraes	16	37 —
Alagoas	9	21 —	Goyáz	2	9 —
Bahia	21	29 —	Matto Grosso	2	6 —
A reporter	117	171	Totaux	271	529

La liberté de la presse est complète. Les journaux brésiliens ont ceci de particulier qu'ils réservent au public, sous le titre de « publicação a pedido », une section dans laquelle tout le monde peut publier des articles ou des attaques personnelles, signés ou non ; les articles injurieux ont en général pour répondants des individus qui font métier de prendre ce genre de responsabilité. C'est aussi dans cette section et dans les journaux très répandus que paraissent souvent les meilleurs écrits des publicistes du gouvernement et de l'opposition, chaque fois qu'une question passionne les esprits. Ainsi les articles du député J. Mendès, de J.-F. de Castilho, homme de lettres portugais, et de plusieurs autres écrivains pendant la campagne abolitionniste de 1871, ceux des abolitionnistes Nabuco, Gusmão Lobo, Ruy Barbosa, R. Dantas, S. Pimentel, pendant la campagne de 1884 et 1885, de J. Avelino et d'autres, pendant l'agitation qui a précédé l'acte final de cette réforme, et les articles de ses adversaires, ont été publiés en même temps dans les colonnes inéditoriales de tous les grands journaux de Rio. — Les revues sérieuses sont encore en petit nombre (trois revues de jurisprudence, une revue de l'Académie de médecine, une revue de l'Institut historique, une autre de l'Institut polytechnique, une revue de la Société de géographie, etc.). Quelques revues intéressantes, qui ont paru après 1836, ont été de courte durée : *Minerva* (1843-45), *Ostensor Brazileiro* (1845-46), *Iris* (1848-49), *Guanabara* (1849-56), *Revista Popular* (1859-62), la *Revista Brazileira* de 1856 (Paula Menezes), celle de 1857-61, dirigée par le mathématicien et économiste C. B. de Oliveira, et une troisième du même nom, qui, de 1879 à 1881, a formé onze volumes, où se trouvent des productions des premiers hommes de lettres et savants du Brésil contemporain.

RIO-BRANCO.

Langue et Littérature. — Le portugais est la langue nationale du Brésil. Elle est, avec la religion et la communauté d'origine, l'un des facteurs de l'unité de l'empire ; elle est parlée par les blancs, les nègres et les Indiens civilisés. Il n'y a que quelques établissements des provinces méridionales où les descendants de colons allemands se servent encore entre eux de la langue de leurs ancêtres. Le portugais est la langue romane qui a le plus gagné en clarté en se développant ; sa nouvelle littérature, au Portugal et au Brésil, l'ayant beaucoup rapprochée du français, il a acquis une souplesse et une aisance de forme, ainsi qu'une variété d'expressions modernes qui font encore défaut à l'italien et à l'espagnol. La prononciation du portugais au Brésil est beaucoup plus douce qu'au Portugal ; mais les différences dans le langage courant sont peut-être moins grandes que celles qu'on remarque entre l'anglais d'Angleterre et l'anglais des Etats-Unis, quoique les Brésiliens aient introduit des mots nouveaux dans leur langage et que certains mots aient pris au Brésil un sens différent de celui qu'ils ont en Portugal. Les nuances entre le portugais parlé dans le N. du Brésil et celui qu'on parle dans le voisinage de la frontière méridionale proviennent, pour le premier, de l'influence indienne et africaine et, pour le second, du contact avec les Espagnols ; elles sont moins sensibles que les différences du français parlé dans les départements du nord et dans ceux du midi. Un grand nombre de mots tupy-guaranys et africains ont passé dans la langue. — Le tupy-guarany, que les Européens trouvèrent au XVI[e] siècle, était la langue la plus répandue (V. le § ANTHROPOLOGIE) ; les missionnaires la croyaient assez riche pour qu'ils aient pu l'employer à enseigner le christianisme, à traduire les chants et les prières de l'Eglise. Cette langue, dont Thevet et Lery ont les premiers donné des notices en France au XVI[e] siècle, s'est beaucoup altérée. On trouvera plus loin (V. la Bibliographie) la liste des principaux ouvrages sur les Indiens du Brésil et sur leurs langues qui, parlées par un nombre toujours décroissant de tribus, ne sera peut-être plus connue dans un siècle que par les travaux des érudits, excepté toutefois pour les parties reculées du bassin de l'Amazone. Les Indiens sauvages, qui vivent divisés en petites tribus et qui occupent encore presque tout le bassin de ce fleuve et la plus grande partie du Grand massif, parlent des idiomes particuliers, dérivés quelques-uns du tupy-guarany, mais modifiés à tel point que les membres d'une tribu ne comprennent parfois pas ceux de la tribu voisine. — L'influence africaine a été plus faible que celle de la langue tupy sur le portugais brésilien ; à la seconde génération, les noirs amenés d'Afrique ne connaissent plus leur dialecte d'origine.

Les jésuites, établis dès 1549, ont commencé à répandre l'instruction par leurs écoles, principalement par celle de Bahia ; ils étudièrent la langue des indigènes qui leur était nécessaire pour la prédication, et ils organisèrent des représentations religieuses en portugais et en tupy. Dès le XVI[e] siècle, on trouve au Brésil un écrivain poète et prosateur, Bento Teixeira Pinto, né à Pernambuco en 1540, et, parmi les colons portugais fixés dans le pays : Gandavo, ami du Camoens et auteur du premier livre composé sur ce pays que Camoens lui-même nommait la *Terra de Santa Cruz pouco sabida* (1576), et Gabriel Soares, auteur d'une intéressante description du pays (1587). Au XVII[e] siècle, Bahia est le centre intellectuel du Brésil ; c'est l'époque du père Vieira et de Gregorio de Mattos. Le père Vieira (1606-1697), né au Portugal, mais élevé au Brésil, où il a passé la plus grande partie de sa vie, a exercé une influence considérable dans les deux pays comme orateur sacré et comme écrivain ; avec Eusebio de Mattos (1629-1692), né à Bahia, et Antonio de Sá (1620-1678), né à Rio, il enflamma le patriotisme des Brésiliens dans la guerre contre les Hol-

landais. Gregorio de Mattos (1633–1696), né à Bahia, élève des jésuites ; il est connu par la fécondité de son talent poétique, par sa verve satirique et par sa vie agitée ; le jésuite Vicente de Salvador (1567–1639), né à Bahia, écrivit alors la première *Histoire du Brésil* qui, après être restée longtemps manuscrite, est maintenant en cours de publication ; Botelho de Oliveira (1636–1711), Ravasco (1617-1697), et Borges de Barros (1657-1719), de l'école de Bahia, composèrent des poésies lyriques. Les jésuites firent aussi l'éducation de Rocha Pitta, de Bahia (1660–1738), qui a publié dans une belle langue la première *Histoire du Brésil* ; son contemporain, le franciscain Jabotatão (1675-1763), est un chroniqueur estimé.

Le Brésil donna le jour au principal écrivain comique du théâtre portugais en ce temps-là, Antonio José da Silva, juif né à Rio de Janeiro en 1705 et brûlé à Lisbonne par l'Inquisition en 1739. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le nombre de Brésiliens élevés en Europe était déjà considérable et quelques-uns occupaient une place éminente au Portugal. Alexandre de Gusmão (1695-1753), né à Santos, fut un diplomate distingué et un ministre influent pendant le règne du roi João V ; son frère Bartholomeo Lourenço de Gusmão (1685-1724) a fait à Lisbonne (1709) la première expérience d'un aérostat. Plusieurs sociétés littéraires furent fondées : à Bahia, *Academia dos Esquecidos* (1724) et *Sociedade Brazileira dos Academicos renascidos* (1752) ; à Rio, *Academia dos Felizes* (1736), *Academia dos Selectos* (1752), *Academia scientifica* (1772) et *Sociedade Litteraria* (1786). La poésie brésilienne qui, jusqu'alors, avait été une imitation du français et de l'italien ou s'était exprimée en latin, se porta sur des sujets nationaux. Basilio da Gama (1740-1795) écrivit le poème *Uruguay*, où il chante en vers harmonieux la guerre contre les Guaranys de l'Uruguay soulevés par les jésuites contre l'Espagne et le Portugal. Par la beauté et la vérité des descriptions, ce poème est vraiment national et américain. Durão (1736-1784) composa, sur un autre sujet brésilien, le poème *O Caramurú* consacré à l'histoire du Portugais Diogo Alvares qui, ayant fait naufrage au XVIe siècle sur les côtes de Bahia, épousa Paraguassú, fille d'un chef indien. Gama et Durão étaient nés à Minas Geraes, province qui avait pris alors un grand développement à cause de ses mines d'or. La série des écrivains de l'« école de Minas » se termine par Claudio Manoel da Costa (1729-1789), poète arcadien qui, notamment dans son poème *Villa-Rica* sur la fondation de la ville d'Ouro Preto, brille par la couleur locale ; par Gonzaga (1744-1809), poète lyrique devenu classique dans la langue portugaise, et par Alvarenga Peixoto (1748-1793), poète du même genre, qui tous les trois se trouvèrent impliqués dans la conspiration de Minas pour l'indépendance du Brésil. Claudio da Costa se donna la mort dans sa prison et ses deux amis périrent relégués dans les colonies portugaises d'Afrique.

Le XIXe siècle s'ouvre par une renaissance littéraire qu'inspire le *Génie du christianisme* de Châteaubriand ; la cour de Portugal, transportée au Brésil, y patronnait les prédicateurs dans un pays où le sermon était presque la seule manifestation publique de la pensée. Le Père Souza Caldas (1762–1814) devint célèbre par ses odes et par sa magnifique traduction portugaise des *Psaumes*, ainsi que le Père de San Carlos (1763-1829), auteur du poème l'*Assomption de la Vierge*, le chanoine Cunha Barbosa (1780–1846), auteur du poème *Nichteroy*. Le Père Sampaio brilla aussi dans la chaire (1778–1830).

Mais ils furent tous les trois surpassés par le Père Mont'Alverne (1784–1858), moine bénédictin, qui est le plus grand orateur sacré de la langue portugaise. Le lexicographe brésilien Moraes e Silva (1756-1824) publia son *Dictionnaire de la langue portugaise* (1789), qui jouit encore d'une grande autorité. A cette époque, l'évêque Azevedo Coutinho (1742–1821) publiait ses travaux économiques et José Bonifacio de Andrada (1769–1838), né à Santos, se distinguait comme minéralogiste avant de devenir un homme politique et le premier ministre de l'indépendance. Andrada, qui a été aussi un poète, publia ses poésies classiques en 1825. Vers cette époque le poète Villela Barbosa (1765-1847) et Nogueira da Gama (1769–1846) étaient des mathématiciens remarquables ; le botaniste Velloso (1742-1811) écrivait alors sa grande *Flora Fluminensis* ; Seabra se distinguait dans la chimie. Parmi les explorateurs et les naturalistes, le Brésil qui avait déjà eu le célèbre voyageur américain et africain Lacerda, mort en Afrique (1798), comptait Rodrigues Ferreira (1756–1815), Silva Feijó (1823), Ferreira da Camara (1762–1835) et le médecin Mello Franco (1757–1823). Vers la fin du siècle dernier et au commencement du XIXe siècle, comme le reconnaît un historien portugais, la plus grande partie des savants, poètes et hommes de lettres du Portugal, était composée de natifs du Brésil. Parmi les poètes de cette époque il y a encore à citer Eloy Ottoni (1761–1851) et le vicomte de Pedra Branca (1783–1855). L'imprimerie fut autorisée au Brésil en 1808 et la vie intellectuelle prit un nouvel essor. Parmi les travaux publiés au Brésil, on doit citer ceux du botaniste Arruda Camara (1758-1810) et la *Corographia Brazilica* de l'abbé Ayres do Casal (1816) qu'Auguste Saint-Hilaire appelle le père de la géographie du Brésil, mort à Lisbonne après 1832. Les idées d'indépendance gagnaient tous les jours du terrain ; quand le régime parlementaire fut créé (1821), plusieurs orateurs remarquables se révélèrent aux Cortès constituantes de Lisbonne, puis dans les Chambres brésiliennes pendant le règne de D. Pedro Ier : Antonio Carlos d'Andrada (1775-1845), le vicomte de Cayrù (1756–1835), Villela Barbosa, Bernardo de Vasconcellos (1795–1850), Calmon (1794-1865), Carneiro de Campos (marquis de Caravellas, 1768-1836), Lino Coutinho (1786-1838), G. Ledo (1781–1847).

Deux écrivains qui eurent une très grande influence à cette époque et qui sont considérés à juste titre comme les premiers publicistes du Brésil, furent Hypolito da Costa et le vicomte de Cayrù (Silva Lisboa). Le premier (1774-1823) a publié à Londres, de 1808 à 1822, une revue, le *Correio Braziliense*, vaste recueil formant 28 vol. in-8°, où toutes les questions qui intéressaient l'indépendance du Brésil, ses progrès et l'émancipation graduelle de l'esclavage ont été discutées avec savoir, clairvoyance et patriotisme. Cayrù publia un grand nombre d'ouvrages de droit, d'économie politique, d'histoire, ainsi que des pamphlets politiques. Il fut grand doctrinaire politique pendant le règne de D. Pedro Ier, partisan dévoué de la monarchie constitutionnelle, et un des plus grands adversaires, dans la presse et au Sénat, des premiers gouvernements de la régence. C'était un érudit, et il reste jusqu'à présent l'écrivain le plus fécond du Brésil. Parmi les autres journalistes, citons G. Ledo e Cunha Barbosa, à l'époque de l'indépendance, puis Evaristo da Veiga (1799–1837).

Le voyageur anglais Walsh, qui visita le Brésil en 1828 et 1829, dit que les Brésiliens lui semblaient être *un peuple d'orateurs*. En 1827, on créa deux écoles de droit, une au nord du Brésil, à Olinda (Pernambuco), l'autre au sud à São Paulo ; de ces deux établissements, dont l'enseignement est libéral, sont sortis des jurisconsultes distingués, comme MM. Teixeira de Freitas, dont les travaux ont servi pour le code civil de la République Argentine ; Pimenta Bueno (marquis de Sam Vicente), Nabuco de Araujo, Paula Baptista, Braz Florentino, Ramalho, Ribas, Lafayette Pereira et Tobias de Menezes. La prépondérance de l'étude du droit a même contribué à priver les classes dirigeantes d'une éducation pratique qu'on cherche aujourd'hui à leur donner en encourageant l'enseignement des sciences. Le romantisme a trouvé de nombreux adeptes dans la jeunesse brésilienne de 1830 ; il a pris au Brésil la forme d'un attachement

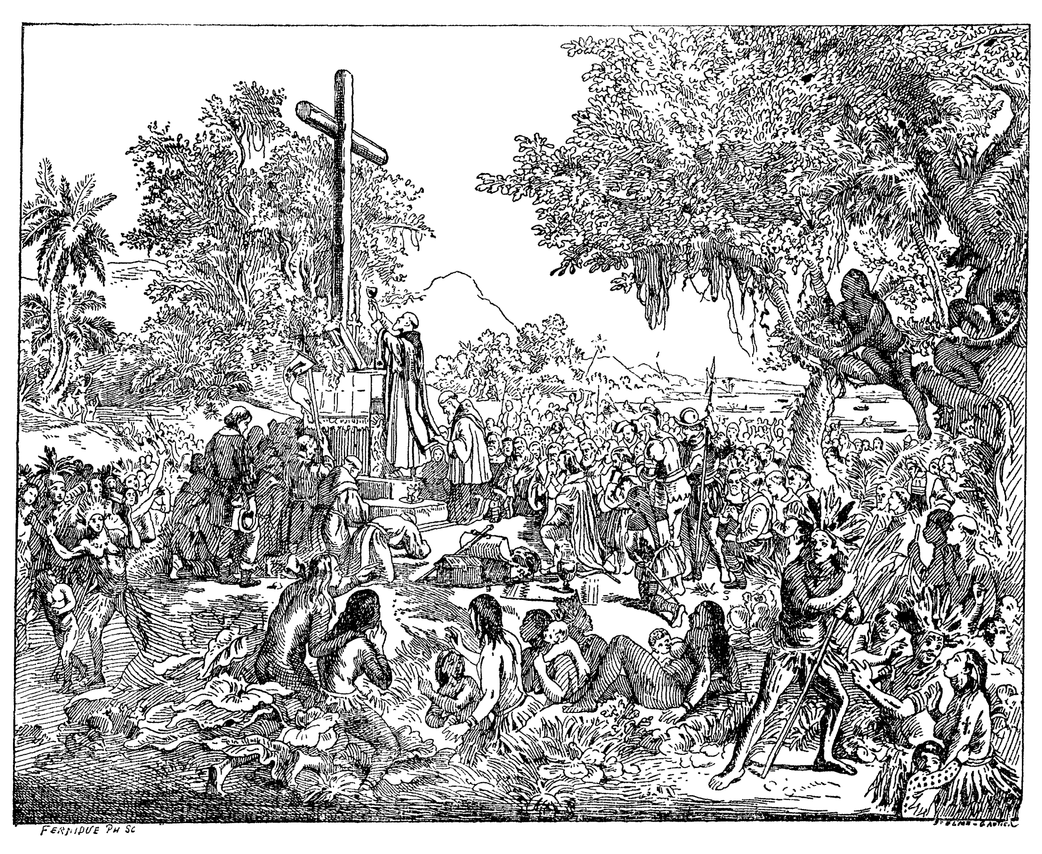
un peu artificiel aux beautés de la nature tropicale et des mœurs primitives des Indiens. Gonçalves de Magalhães, vicomte d'Araguaya (1811-1882), est l'auteur de plusieurs poèmes lyriques; quelques-unes de ses odes, notamment *Waterloo*, ont une grande allure. Son poème *A Confederação dos Tamoyos* (1857) célèbre en dix chants la lutte des Indiens alliés aux Français contre les Portugais. *Araujo* (V. ce nom), dit Porto-Alegre (1806-1879), a décrit en vers des scènes de la nature brésilienne, composé des idylles, et, dans le long poème de *Colombo*, chanté la découverte de l'Amérique. Gonçalves Dias (1823-1864), plus tendre que Magalhães, est le poète qui a le mieux célébré les Indiens du Brésil. Le poète Odorico Mendes a publié de belles traductions de Virgile et d'Homère. José de Alencar (1829-1877) se rattache par son roman *O Guarany* et par son poème en prose *Iracema* à l'école de l'indianisme; mais il l'a bientôt abandonnée, et, s'étant fait une grande réputation comme romancier, journaliste et orateur politique, il écrivit de nouveaux romans, les uns d'histoire, dans lesquels il essaie de reconstituer la vie coloniale, les autres de caractère, dans lesquels il montre les Brésiliens tels qu'ils sont. La vie coloniale avait eu son romancier dans Almeida (1832-1861), qui a laissé le roman vraiment national de *As Memorias de um Sargento de Milicias*. J.-M. de Macedo (1820-1882), laborieux polygraphe, est l'auteur de plusieurs romans (*A Moreninh*, etc.) et d'un poème estimé, *A Nebulosa* (1859). Ce dernier a abordé aussi le théâtre avec succès, ainsi qu'Agrario de Menezes (1834-1863), les poètes Magalhães, Gonçalves Dias, J. de Alencar, Pinheiro Guimarães (1832-1877). Mais ces auteurs dramatiques n'ont pas eu de continuateurs ; car le théâtre au Brésil, à part quelques comédies de mœurs, ne joue depuis quelques années que des traductions ou des imitations de pièces françaises. Bernardo Guimarães (1827-1885) a écrit de beaux romans des mœurs de la province de Minas, *O Garimpeiro* (*le Chercheur de diamants*), *O Seminarista*, et un roman qui est une concession à l'indianisme alors dominant, *O Ermitão de Muquem*. Le Brésil, outre ces écrivains, a donné naissance à plusieurs poètes de mérite, qui sont morts jeunes : Alvares de Azevedo, qui a eu l'inspiration byronienne (1831-1852), Junqueira Freire (1832-1855), et Fagundes Varella (1841-1875), Casimiro de Abreu (1837-1859), qui comptent au nombre des meilleurs poètes lyriques de la langue portugaise ; Castro Alves (1847-1871), dont la haute inspiration et les vers enflammés, surtout quand il chante le malheur des esclaves et maudit l'esclavage, se rapprocheraient davantage du genre de Victor Hugo. Citons encore Firmino Rodrigues Silva (1815-1879), Teixeira de Sousa (1812-1861), P.-L. Pereira de Souza (1839-1885). J. Norberto, à la fois statisticien et historien, et les improvisateurs F. Muniz Barreto (1804-1868) et Laurindo Rabello (1826-1864). Parmi les orateurs, il faudrait citer, dans la politique, Maciel Monteiro (1804-1868), Alves Branco (vicomte de Caravellas) (1797-1855), tous les deux poètes et orateurs, Alvares Machado (1792-1846), Rodrigues dos Santos (1816-1858), Sousa Franco (1805-1875), le vicomte de Rio-Branco (1819-1880), Salles Torres-Homem (1812-1876), Nabuco d'Araujo (1813-1878), Zacarias de Goes (1815-1877), José Bonifacio d'Andrada (né à Bordeaux 1827, mort en 1886), qui était aussi poète comme son grand-père; José de Alencar, etc., et plusieurs contemporains, Affonso Celso, Silveira Martins, Ferreira Vianna, Andra de Figueira, Joaquim Nabuco, Fernandes da Cunha, Ruy Barbosa; parmi les publicistes et journalistes, Justiniano Rocha (1812-1862), Landulfo Medrado (mort en 1862), Tavares Bastos (1840-75), F. Octaviano, Gusmão Lobo, Bocayuva, J. Serra, Ferreira de Menezes, Ferreira d'Araujo, Patrocinio, Maciel Pinheiro; les poètes Machado de Assis, Octaviano, L. Guimarães, Rozendo Moniz, Cardozo de Menezes, L. Delphino, Theophilo Dias, R. Correa, Mello Moraes fils, etc.

L'histoire et la géographie du Brésil ont fait de grand, progrès à la suite des travaux de F.-A. de Varnhagens vicomte de Porto Seguro (1816-1878), des études de Caetano da Silva (1818-1873), C. Mendes d'Almeida (1818-1881) et, plus récemment, des recherches du baron Homem de Mello, de MM. Capistrano de Abreu, Alencar Araripe, Teixeira de Mello, Ramiz, Duarte Pereira, V. Cabral, Cesar Marques, etc.

L'*Institut historique, géographique et ethnographique du Brésil*, qui tient ses séances au palais impérial et dont l'empereur est un des membres assidus, a une part considérable dans ces progrès. Il a été fondé en 1838, sous la protection de D. Pedro II, par le savant vicomte de Sam Leopoldo (1774-1847), l'historien du Rio Grande do Sul, par le général Cunha Mattos (1776-1832) et par Cunha Barbosa, qui ont laissé des ouvrages estimés. Ign. Accioli (1808-1865) est le meilleur des chroniqueurs modernes du Brésil. Macedo a été surtout un vulgarisateur de l'histoire de son pays. Silvio Romero vient de publier une histoire littéraire du Brésil; Fernandes Pinheiro (1825-1876) et M. Pereira da Silva sont auteurs de nombreux écrits de critique littéraire et de biographie ; ce dernier a écrit aussi plusieurs volumes sur l'histoire contemporaine. Varnhagen, l'auteur de l'*Historia Geral do Brazil* et de plusieurs autres travaux remarquables, n'avait pas le talent de la forme; c'était un érudit qui a consacré sa vie entière à des recherches et réuni une masse énorme de documents. Prenant l'histoire du Brésil colonial, qu'avait déjà traitée l'illustre Southey, il l'a refaite entièrement depuis la découverte jusqu'à l'indépendance, et a élevé un véritable monument. La critique littéraire et scientifique devient chaque jour plus éclairée avec MM. Machado de Assiz, d'Escragnolle Taunay, tous deux romanciers, Silvio Romero, Tobias Barreto, Carlos de Laet, S. Anna-Nery, Teixeira Mendes, Miguel Lemos, etc. Les études scientifiques, comme le montrent les publications des établissements mentionnés dans le § INSTRUCTION, ont pris un essor remarquable. Il y a surtout à citer les études d'ethnographie et d'archéologie publiées par MM. Ladislas Netto, Peixoto, Lacerda, Ferreira Penna (1826-1882) et Couto de Magalhâens. Ed. PRADO.

Beaux-Arts. — Au Brésil, comme dans la plupart des Etats de l'Amérique du Sud, la culture des arts n'est pas encore suffisamment développée. On peut attribuer cette insuffisance au manque de collections et de modèles, au petit nombre de professeurs, à l'absence presque complète d'éducation artistique dans les classes dirigeantes, et, par suite, au peu d'encouragement qu'elles accordent aux artistes de talent. Pendant l'occupation hollandaise, les peintres Franz Post et A. van de Eckoute avaient reproduit des paysages brésiliens et l'architecte Pieter Post avait construit à Pernambuco des édifices dont la destruction paraît d'ailleurs peu regrettable. Parmi les œuvres architecturales que les Portugais ont laissées au Brésil, il n'y a de remarquable que l'aqueduc de Carioca, à deux étages d'arcades, construit par le gouverneur général, puis vice-roi, Gomes Freire d'Andrada, des églises et des couvents du style jésuitique avec de maladroites imitations de l'antique, de vastes bâtiments plus solides que gracieux, qui ont servi de résidence aux gouverneurs et aux vice-rois. Il n'est venu de la métropole que deux architectes de talent, Silva Lisboa, à Bahia, et A.-J. Lande, à Pará (1761). L'intérieur de beaucoup d'églises est orné avec une grande richesse d'ornements en bois sculpté et doré, trop souvent avec profusion. Parmi les artistes, on peut citer au XVIIIe siècle le moine peintre Eusebio de Mattos, né à Bahia (1629-1672), et le moine sculpteur Domingos da Conceição, né à Rio (1643-1708), et au XVIIIe, José da Conceição, Simão da Cunha et Gaspar A. Ribeiro, tous les trois sculpteurs de Rio, et surtout Valentim da Fonseca, né au Minas-Geraes, sculpteur, ciseleur et orfèvre, qui a fait

les statues de la façade de l'église des militaires à Rio et orné l'intérieur d'un grand nombre d'églises, Antoine-Joseph da Silva, surnommé l'Aleijadinho, né à Sabara vers 1750, auteur des statues colossales des prophètes qui sont devant l'église de Mattosinhos, près de Congonhas do Campo. Le peintre José Joaquim da Rocha, natif du



La première messe au Brésil (1er mai 1500), d'après le tableau de Victor Meirelles (1861), à l'Académie des Beaux-Arts de Rio.

Minas, fonda, au XVIIIe siècle, l'école de Bahia, et eut deux élèves de talent, A.-J. Vallasques et Theophilo de Jesuz. Un peintre allemand, connu sous le nom de Richard du Pilar, mort bénédictin à Rio en 1700, fut le fondateur de l'ancienne école de cette ville; après lui viennent des peintres nés à Rio : José de Oliveira, son élève, João de Sousa, élève de Oliveira, Manoel da Cunha, qui a complété ses études en Europe, Leandro Joaquim, Raymundo da Costa, José Leandro de Carvalho, le plus remarquable de cette époque, mort en 1846 à Angrados Reis, Manoel Dias de Oliveira Braziliense, mort en 1831. La cathédrale, les églises de São Bento, de Saint-François de la Pénitence, de Saint-Sébastien, etc., possèdent des œuvres de ces artistes. Leandro de Carvalho a eu trois élèves de talent: son fils J. Leandro Franco de Carvalho, peintre de fleurs, mort à Rio en 1838, F.-P. do Amaral, qui décora une partie du château de Boa Vista, de l'ancienne bibliothèque, etc. (mort en 1831), et M.-J. Gentil, miniaturiste. — En 1816, Jean VI voulant, sur les conseils de son ministre, le comte de Barca, et du baron de Humboldt, fonder une école des beaux-arts, appela à Rio Joachim Lebreton, membre de l'Institut de France, destiné à être le premier directeur de l'Académie de Rio, et mort en 1819, les peintres Nicolas-Antoine Taunay et J.-B. Debret, les sculpteurs Auguste Taunay et Marc Ferrez, les graveurs Zéphirin Ferrez et Simon Pradier, l'architecte Grandjean de Montigny, qui a construit le palais des beaux-arts de Rio, etc. Le séjour des deux peintres fut court au Brésil : Taunay retourna en France en 1821 ; Debret, en 1831 ; le graveur Pradier, dès 1818 ; Auguste Taunay mourut en 1824 à Rio. Les autres artistes se fixèrent dans cette ville et y firent des élèves, mais leur influence fut bornée parce qu'après 1831, le gouvernement abandonna presque entièrement l'école des beaux-arts. Il ne s'en occupa de nouveau qu'à partir de 1837, sous le ministère de Vasconcellos. Correa de Lima (mort en 1857), élève de Debret, a été le maître des deux premiers peintres du Brésil, Victor Meirelles, né à Desterro en 1832, auteur de la *Première messe au Brésil*, et de plusieurs tableaux de bataille, et P. Americo de Figueiredo, né à Parahyba do Norte en 1840, qui a produit, entre autres œuvres, la *Proclamation de l'Indépendance par D. Pedro Ier*. Parmi les artistes contemporains, on peut citer encore le peintre Zeferino da Costa, qui décore en ce moment l'église de Candelaria, Almeida junior et Amoedo, peintre d'histoire et de genre, et le statuaire Bernardelli. La gravure des médailles, malgré Zéphirin Ferrez, et la gravure sur cuivre, introduite par Eloy de Miranda en 1810, n'ont pas jusqu'ici de mérite artistique. La lithographie est plus avancée. L'architecture paraît, depuis trente ans, avoir rétrogradé, excepté pour la construction des maisons de campagne. On ne peut citer qu'un petit nombre d'édifices contemporains qui aient réellement du style, comme les hôpitaux de la Miséricorde et de D. Pedro II à Rio, la Banque du Brésil (architecte Porto-Alegre), les églises de Boa Vista et de Penha à Pernambuco, le palais de l'Ypiranga à S. Paulo. En général, au Brésil, on confie la construction des édifices

publics plutôt à des ingénieurs qu'à des architectes. Cette habitude date de l'époque coloniale, où même un grand nombre d'églises ont été construites d'après les plans d'officiers du génie (la Candelaria, à Rio, général Roscio; l'église des militaires, général Sá e Faria, etc.).

L'architecture des jardins a beaucoup gagné avec le botaniste français M. Glaziou, qui a introduit au Brésil le



Proclamation de l'indépendance du Brésil (7 sept. 1822), d'après le tableau de P. Americo de Figueiredo (1888), au palais de l'Ypiranga, près São Paulo.

goût des jardins de paysage, nommés vulgairement anglais, créé à Rio le beau parc da Acclamação, et transformé le Parc Impérial et l'ancien Passeio Publico, œuvre de Valentim da Fonseca. RIO-BRANCO.

MUSIQUE. — La musique italienne passa du Portugal au Brésil avec les jésuites, qui formèrent des maîtrises de nègres et de mulâtres. Quand Jean VI vint s'établir au Brésil, il amena son maître de chapelle, Marcos Portugal (1762-1830) qui était une célébrité en Italie. A la même époque, le Brésilien J.-M. Nunes Garcia (1767-1830), né à Rio, composait de remarquables morceaux de musique sacrée, inspirée de Bach, de Beethoven et de Haydn; Sigismond Neukom (1778-1858), disciple de Haydn, venait passer cinq années au Brésil (1816-1821) et faisait l'éducation musicale du futur empereur D. Pedro Ier, qui composa lui-même le bel hymne de l'indépendance brésilienne, et celle de sa femme, l'impératrice Léopoldine, et parvenait, par des réductions pour piano et harmonium, à faire connaître les compositions classiques dans la société brésilienne. Un élève de Nunes Garcia et de Neukom, le Brésilien Francisco Manoel da Silva (1795-1865) que ses compositions ont rendu populaire, a été le fondateur du Conservatoire impérial de musique. Il a formé, entre autres élèves, Ant. Carlos Gomes, né en 1839 à Campinas, auteur de plusieurs opéras, dont les plus populaires en Italie et au Brésil sont *Il Guarany*, *Fosca* et *Salvator Rosa*. Les opéras italiens sont chantés tous les ans à Rio pendant la saison d'hiver, depuis le commencement du siècle. La musique classique est très goûtée au Brésil depuis une trentaine d'années; les concerts se multiplient et sont très fréquentés. D'ailleurs les belles voix et les bons exécutants ne sont pas rares. En 1855, « une Académie impériale d'opéra national », formée d'élèves du Conservatoire de Rio, a été instituée; elle a chanté, entre autres, les opéras *A Noite do Castello* de Gomes, et *O Vagabundo* de Mesquita; mais, la subvention du budget ayant cessé, elle n'a eu qu'une courte durée. Le *lundu*, de Bahia et la *modinha*, de Minas Geraes et du São Paulo, dont Spix et Martius ont reproduit quelques spécimens, donnent une idée de la musique populaire au Brésil. Ed. PRADO.

Géographie économique. — RÉGIONS AGRICOLES. — Le Brésil, dans sa vaste étendue, comprend nécessairement des régions naturelles très diverses. Cependant, de la Guyane à la province de São Paulo, le climat tropical donne une certaine uniformité à sa flore. D'ailleurs, la terre, à l'exception de la région côtière, est encore peu cultivée, parce que la population civilisée fait défaut; une grande partie des territoires de l'intérieur est même, pour ainsi dire, inexplorée. Ce n'est donc que d'une manière approximative qu'on peut, à l'aide de certains caractères généraux, diviser le Brésil en quatre grandes régions agricoles. — 1° La *région côtière tropicale* s'étend des bouches de l'Amazone jusqu'à Santos et São Paulo sous le tropique du Capricorne. C'est la plus peuplée et la mieux cultivée. Au N., dans le Maranhão, les plaines basses dominent; cette première partie est, en quelque sorte, le prolongement de la plaine de l'Amazone. Mais, depuis le Ceará, la plaine côtière se rétrécit; derrière elle, les terrasses et les crêtes montagneuses s'élèvent par gradins jusqu'à la région des plateaux et sont coupées de vallées d'érosion par lesquelles les eaux descendent à la mer. Dans les parties basses se trouvent surtout les cultures de canne à sucre, de manioc, de maïs, les forêts de cocotiers; sur les terrasses, le caféier et de vastes forêts d'essences diverses; sur les hauteurs, du coton, du tabac, des pâturages et des steppes. Dans le Pernambuco particulièrement, on désigne sous le nom de « Matta » (forêt) la plaine basse qui a une soixantaine de kilomètres de largeur et dans laquelle dominent les alluvions, et sous celui de « sertão » (désert) les plateaux dont l'altitude est en général supérieure à 500 m. et qui sont dépourvus de grands arbres. La région côtière tropicale, qui fournit les principaux articles de l'exportation brésilienne, doit sa supériorité moins encore à sa fertilité qu'à la proximité des ports. Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a présenté, à la législature en 1887, un tableau de la valeur officielle de la production agricole qui, quelque peu précises qu'en soient les estimations, donne une idée de l'importance relative des provinces. Sur un total d'environ 220,000 contos de réis

(moyenne annuelle 1881–86), les dix provinces de cette région figurent pour plus de la moitié c.-à-d. pour 112,000 contos dont 65,000 pour la seule province de Rio de Janeiro et 18,000 pour celle de Pernambuco. — 2° La *région tempérée du sud*, située au S. du tropique, comprend une partie de São Paulo et les provinces de Paraná, de Santa Catharina et de Rio Grande do Sul. Le climat de l'intérieur y diffère sensiblement de celui de la côte. Les cultures coloniales s'y montrent encore au N. ; mais c'est surtout la région du bétail et celle où l'on cultive le plus les céréales, les haricots, et où l'on cueille le maté dans les provinces du Paraná, de S. Catharina et du Rio Grande do Sul. Comme le climat convient aux Européens mieux que celui des tropiques, l'immigration s'est portée de préférence de ce côté, et c'est à ses colons que cette région doit son caractère agricole. Dans les 220,000 contos de la statistique officielle, elle figure pour 68,000, dont 48,000 pour la seule province de São Paulo, qui est la plus riche après celle de Rio de Janeiro. — 3° La *région des plateaux* ou région du Grand massif brésilien se compose principalement des trois provinces de Minas Geraes, de Goyáz et de Matto Grosso. C'est une région mixte par le climat qui est tropical dans les vallées et qui ressemble sur les plateaux à celui du bassin de la Méditerranée. Elle se compose de vastes forêts ou zone « de mattas », situées surtout dans les vallées basses où coulent les rivières et où la végétation est le plus souvent luxuriante, de plaines immenses ou zone « dos Campos » dont le sol est couvert de graminées avec quelques rares bouquets de bois et qui sont surtout propres au pâturage. Elle comprend aussi des déserts et des terrains montagneux où la végétation, à partir de 1,000 à 1,100 m., cesse entièrement d'avoir le caractere tropical et est plus pauvre. Les voyageurs vantent la variété de la flore de cette région à laquelle il ne manque, sur beaucoup de points, que des bras pour la culture et des voies de communication pour le transport des produits. Ayres do Cazal parle avec admiration des bois d'orangers gigantesques chargés de fleurs et de fruits qu'on voit au Matto Grosso. Aug. Saint-Hilaire a dit de Minas Geraes : « S'il existe un pays qui puisse jamais se passer du reste du monde, ce sera certainement la province de Minas ». Aujourd'hui, grâce au chemin de fer, les plantations de cette province et même celles du S. du Goyaz approvisionnent en partie Rio de Janeiro de bétail, de céréales et de pommes de terre. Cependant, l'exploitation est encore très médiocre, et cette région fournit au commerce plus de produits forestiers, ipécacuanha, bois de brésil, palissandre (jacaranda en portugais), etc. que de produits agricoles. Sur les 220,000 contos portés dans la statistique officielle, elle ne figure que pour 25,000 dont plus de 23,000 pour la seule province de Minas Geraes qui, dans sa partie méridionale, participe de l'état économique de la province de Rio de Janeiro. — 4° La *région de la plaine de l'Amazone*, dite aussi région des « selvas », forêts, comprend les deux grandes provinces de Pará et d'Amazonas. C'est une plaine généralement basse où le climat, tout tropical, est plus chaud et l'humidité plus grande que dans les autres régions : deux causes qui, jointes à un sol d'alluvion périodiquement inondé, entretiennent une végétation très abondante, mais rendent difficile l'acclimatation des Européens. C'est la partie du Brésil la moins cultivée. On ne trouve que sur un très petit nombre de points des cultures de manioc, de riz, de bananes, de tabac, d'indigo, de caoutchouc, etc. Ce sont surtout les produits des forêts, exploitées par les mains des Indiens ou des métis, qui fournissent matière au commerce : caoutchouc, cacao, cire de divers palmiers, châtaigne du Pará, vanille, palissandre, acajou, bois de brésil, carnahuba et bois de construction, d'ébénisterie ou de teinture. Les immenses forêts de cette région sont interrompues, en maint endroit, par de non moins vastes savanes où se trouvent parfois des fermes d'élevage et où paissent à l'état presque sauvage des bœufs dont on vend le cuir. M. Coudreau a traversé dans la Guyane brésilienne plusieurs de ces grandes savanes. Dans les 220,000 contos de la statistique officielle, les deux provinces de cette région ne figurent que pour 15,000 dont plus de 14,000 pour celle de Pará. Toutefois ce chiffre est bien au-dessous de la réalité, la production des provinces de Pará et d'Amazonas n'ayant été relevée que pour les premières années de la période 1881–86 et ayant beaucoup augmenté pendant ces dernières années (d'après la communication faite par M. de Santa Anna-Néry, le 9 août 1887, à la Société de géographie de Rio de Janeiro).

Le tableau suivant indique approximativement, d'après une statistique officielle, la valeur totale de la production agricole des principales provinces du Brésil pour la période quinquennale de 1880–1885.

	En contos de réis.
Rio de Janeiro	491.040
São Paulo	240.525
Minas Geraes	142.400
Pernambuco	106.029
Pará	90.044
Bahia	82.731
Rio Grande do Sul	69.451

La statistique officielle estime que la production agricole a augmenté de 25 % de 1882 à 1887.

Produits du règne végétal. — Quatre végétaux constituent le fond de l'alimentation au Brésil. Le *manioc* qui se plaît dans les terrains secs et sablonneux de la zone tropicale et qui, exigeant très peu de soins, rend cependant jusqu'à 150 hectol. à l'hectare, nourrit la plus grande partie de la population avec la farine extraite de sa racine et fournit à l'exportation le tapioca. Le *maïs* est consommé sous forme de farine avec laquelle on saupoudre divers aliments, de pâte ou de bouillie (angou), de grains cuits dans de l'eau ou du lait (cangica), de biscuits. Le *riz* pousse surtout dans les terrains bas du bassin de l'Amazone et du Maranhão et sur les côtes basses de São Paulo et du Paraná. Le *haricot noir* (feijão) est cultivé presque partout et, avec la farine du manioc, le lard et les viandes conservées, forme la base de l'alimentation des classes pauvres. — En outre, l'igname, la patate et surtout la banane ont une part importante dans l'alimentation. Dans les provinces du S. et surtout dans São Paulo (Cantareira, Tiété) et Rio Grande do Sul, on cultive avec quelque succès la vigne. — Trois denrées alimentaires, en partie consommées dans le pays, sont en même temps de très importants articles d'exportation : le café, le sucre et le cacao. — Le *caféier*, importé de Cayenne à Pará en 1723 par le major Palheta, n'a commencé à prospérer au Brésil que lorsque le décret du 4 mai 1761 eut favorisé cette culture en supprimant les droits d'exportation. En 1770, il fut importé au Maranhão, puis à Rio de Janeiro par Jean-Albert Castello Branco, né à Pará, chancelier à la cour de Rio. Ce dernier apporta quelques pieds qui furent cultivés dans le jardin des Capucins (aujourd'hui rue Evaristo da Veiga) et dans la maison de campagne de l'Anglais Hoppmann, à Mataporcos (aujourd'hui faubourg de Rio). Ces pieds fournirent la graine des premiers essais de plantation, faits à Resende et à São Gonçalo, d'où la culture se propagea dans tous les districts de la Serra do Mar de la province de Rio de Janeiro, puis dans les provinces de São Paulo et de Minas Geraes. Peu de temps après, des capucins de Rio donnèrent à un planteur de Villa Viçosa quelques graines qui produisirent les premiers caféiers de la province de Bahia. Le caféier, qui exige un climat tropical et se plaît sur les terrains en pente, exposés au levant, élevés de plusieurs centaines de mètres au-dessus du niveau de la mer, abrités des vents froids du sud, trouvait au Brésil d'immenses terrains favorables. Les forêts ont été défrichées pour faire place aux plantations de caféiers des fazendas, des sitios et des roças (abattis de forêts où de petits propriétaires cultivent des

denrées alimentaires, maïs, manioc, haricot, etc.), c.-à-d. de la grande et de la petite culture. En 1791, Hoppmann avait déjà exporté un peu de café. Cependant l'exportation annuelle de Rio ne dépassait pas encore deux sacs en 1800. La culture a pris quelque importance à partir de 1825; depuis 1877, elle en a une considérable. « L'immense développement de la culture du café au Brésil, dit Agassiz, et la rapidité du mouvement, surtout dans un pays où les bras sont si rares, sont au nombre des phénomènes économiques les plus frappants de notre siècle ». La récolte moyenne, qui était évaluée à 40 millions de kilogrammes pour 1835-40, à 126 pour 1855-60, à 220 pour 1873-77, s'est élevée à 389 millions pour la récolte 1884-85 et à plus de 700 millions en 1886-87, malgré la crise commerciale qui avait déprécié la valeur de la marchandise et la maladie qui a fait, dans ces derniers temps (1887), périr un grand nombre de caféiers dans la province de Rio de Janeiro. Le Brésil produit ainsi à lui seul plus de la moitié du café récolté dans le monde entier. Les nombres que nous donnons sont des évaluations privées, provenant surtout des Chambres de commerce; le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics déclarait encore, en 1887, qu'il n'avait pu, malgré ses efforts, rassembler les données d'une statistique satisfaisante sur la production agricole. Les localités qui vendent le plus de café sont d'abord Rio de Janeiro, qui exporte les produits des provinces de Rio de Janeiro et de Minas Geraes et d'une partie de la province de S. Paulo, et qui a fourni près des 7/10 de l'exportation provenant de la dernière récolte. De 1810 à 1813, Rio n'exportait encore qu'une dizaine de sacs (de 60 kilogr. chacun) ; il en exporte aujourd'hui 4 millions 1/2 de sacs. Après la province de Rio viennent celles de São Paulo (dont les produits sont désignés sous le nom de Santos, port d'exportation), et de Minas Geraes ; puis Bahia, Espirito Santo, Ceará. La quantité de café exportée, d'après les tableaux officiels de la douane, a été de 374 millions de kilogr. en 1884-85, de 326 en 1885-86 et de 364 en 1886-87. De 1840 à 1884, la valeur de cette exportation a sextuplé. Le général Morin a montré, dans un savant mémoire, que la plus grande partie du café consommé en Europe sous le nom de Moka et de Martinique provenait du Brésil. — La *canne à sucre* est aussi une plante importée, bien qu'on ait prétendu la rencontrer à l'état sauvage dans l'intérieur du Brésil. Dès la fin du XVIe siècle, il existait de grandes sucreries, notamment à Pernambuco et à Bahia, et celles des célèbres Schetz, marchands d'Anvers, à São Vicente. Jusqu'au milieu du XVIIIe, le Brésil fournissait plus de sucre qu'aucun autre pays du monde, et Lisbonne était le grand marché de cette denrée. Les Antilles prirent le premier rang dans le cours du XVIIIe siècle, et la culture diminua au Brésil. Elle s'est relevée, surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle ; mais, comme celle du caféier, elle est atteinte par une maladie qui inquiète beaucoup les planteurs. En vue d'améliorer une production longtemps défectueuse et de soutenir la concurrence sur les marchés étrangers, les Brésiliens ont établi des usines centrales pour l'extraction du jus et pour la raffinerie. Le gouvernement, par la loi du 6 nov. 1875, a promis une garantie d'intérêt de 7 pour $^0/_0$ aux capitaux qui s'engageraient, jusqu'à concurrence de 75 millions, dans ce genre d'entreprise; le rapport du ministre à la législature de 1887 mentionne 26 usines centrales dont une partie seulement était en activité et qui représentaient un capital d'environ 50 millions de francs ; le résultat général a été trop peu favorable pour encourager le gouvernement à persévérer dans cette voie, quoique les sucres sortis de ces usines soient ceux qui obtiennent les meilleurs prix sur les marchés européens. On ne sait pas quelle est la production totale du sucre dont une partie est consommée dans le pays à l'état soit de cassonade colorée *(assucar mascavo)*, soit de sucre raffiné. La quantité exportée, principalement sous forme de « mascavado » ou sucre brut, s'élevait à 226 millions de kilogr. en 1886-87. De 1830 à 1884, la valeur de cette exportation a triplé. — La fabrication de l'eau-de-vie, « aguardente », est une conséquence de la culture de la canne; la consommation dans le pays en est considérable; l'exportation, contrariée par la concurrence des alcools de grains et de betterave, n'est guère que de 1 million et demi de litres. — Le *cacaoyer* croît à l'état sauvage, dans la plaine de l'Amazone, les Indiens le récoltent surtout dans les forêts des bords de l'Amazone et du Tocantins; cette production était plus importante au siècle dernier qu'aujourd'hui. Cependant la plante est cultivée avec succès dans l'Amazonas, le Pará, Bahia (district de Ilheos, Caravellas, Valença, etc.), le Maranhão, le Ceará; la culture est facile d'ailleurs, l'arbre pouvant produire pendant trois quarts de siècle et donner deux récoltes par an. — La vanille, le poivre, le piment, le thé sont aussi au nombre des cultures destinées à l'alimentation. — La principale culture industrielle du Brésil est celle du *coton* ; elle exige moins de capitaux que le café et convient mieux aux petits propriétaires. La hausse des prix, pendant la guerre de sécession des Etats-Unis, avait stimulé la production; l'exportation s'était élevée jusqu'à 78 millions de kilogr. en 1872; elle est retombée à 13 millions en 1880, et elle était de 23 millions en 1886-87; elle a aujourd'hui une valeur à peu près le triple de celle de 1840. On estime vaguement la production du coton au Brésil à 40 millions de kilogr. Ce sont les provinces du N., surtout Pernambuco, le Parahyba et les Alagôas qui produisent le plus de coton; cependant on le cultive jusque dans Rio Grande do Sul. Parmi les autres fibres textiles cultivées ou exploitées au Brésil, on peut citer le lin, cultivé dans le S., et surtout les lianes et arbustes du bassin de l'Amazone, particulièrement le guaxima, le piassava, le cocotier, le tucum, qui servent à fabriquer des cordages, des nattes et même des étoffes. — Le *tabac* est cultivé surtout dans les provinces de Bahia (tabac de Saint-Félix, etc.) dont les cigares sont estimés en Amérique et à Hambourg, et où cette culture est devenue la plus importante de la province, de Minas Geraes (Rio Novo, etc.), de Goyáz, de São Paulo (tabac de Descalvado), du Paraná et du Pará (tabac de l'Iritiua). L'exportation du tabac, qui a quintuplé depuis un demi-siècle, était de 23 millions de kilogr. en 1883-84. On peut supposer que la consommation locale est à peu près égale à l'exportation.

Les *forêts* couvrent peut-être plus de la moitié du territoire du Brésil, surtout dans la région de l'Amazone. Leurs produits se prêtent à un nombre considérable d'usages. Les Indiens y trouvent leurs matériaux de construction, leurs matières premières et une partie de leurs aliments. L'industrie du pays n'en fait jusqu'ici, relativement à la richesse naturelle, qu'un médiocre emploi, et le commerce extérieur, faute de débouchés, est encore loin d'en tirer tout le profit possible. « Nulle part au monde, disait Agassiz en parlant de l'Amazone, il n'y a de plus admirables essences soit pour la construction, soit pour l'ébénisterie de luxe. » Nous n'en citons que quelques-unes : l'ipé, l'araucaria brasiliensis qui forme de grandes forêts, surtout dans le Paraná, et dont l'exploitation est considérable, l'itatiba qui atteint 24 m. de hauteur, le sucupira, bois résistant et durable dont la tige dépasse quelquefois 20 m., le massaranduba dont le suc devient, en séchant, une sorte de gutta-percha blanche; l'acajou, le palissandre qu'on exporte en Europe pour une valeur de plus de 13 millions de francs par an, le samaumeira dont les branches gigantesques peuvent ombrager, au dire de Walis qui l'a découvert en 1863 dans les forêts du rio Branco, une superficie de plus de mille mètres carrés; le peroba et le jequitiba, qui atteignent aussi de très grandes dimensions ; le citronnier, le bois de fer, le bois satin *(aspidosperma)*. Les palmiers abondent ; le cocotier *(cocus nucifera)*, qui aime l'air salin de la mer, prospère surtout sur les côtes; le châtaignier du Pará peuple des forêts entières dans le bassin du Tocantins et porte des noix qui,

suspendues à une trentaine de mètres de hauteur, sont aussi grosses que celles du cocotier; le carnahuba est précieux par ses feuilles, qui, découpées en lanières, servent à faire des éventails, des nattes, des balais, des chapeaux et dont on extrait une cire jaune, surtout dans le Ceará, et de la potasse; par les nervures de ses feuilles dont on fabrique des filets, par sa tige creuse qui se transforme en tuyaux, par les fibres intérieures de cette tige qui remplacent le liège, par son chou-palmiste, aliment qu'on prépare de diverses manières. Beaucoup d'arbres des forêts fournissent des gommes, des résines, de l'huile, particulièrement l'huile de ricin, le benjoin, l'huile de palme; l'ipécacuanha et la salsepareille s'y trouvent aussi.

De toutes les résines ou gommes, la plus importante est le *caoutchouc*. Les Indiens connaissaient l'usage du caoutchouc dont ils faisaient des vases avant la venue des Européens et dont La Condamine propagea le nom en Europe. Le Brésil est la contrée du monde qui fournit le plus de caoutchouc; la récolte, facile à pratiquer, convient au caractère des Indiens, et, comme elle a donné de grand bénéfices, elle est devenue la principale spéculation dans les provinces du Pará et d'Amazonas. Il faut ajouter à ces provinces celle de Matto Grosso, trop éloignée des débouchés pour fournir beaucoup, mais où l'on a découvert (dans le bassin de l'Amambahy), en 1886, de vastes forêts de syringas, et Pernambuco qui produit, ainsi que le Parahyba do Norte et le Minas, un caoutchouc provenant du mangabeira (*Hancornia speciosa*, Gom; *Hancornia pubescens*, Mart.). Cette plante qui pousse sur tout le Grand massif brésilien et qu'on commence à exploiter avec profit, et même à cultiver, fournit, outre son fruit savoureux, un bon caoutchouc. Les états de douane accusaient une exportation de 400,000 kilogr. vers 1840, de plus de 6 millions en 1878-79, de plus de 8 millions en 1885-86, de 2 seulement en 1886-87. D'après les déclarations faites à la douane, l'exportation aurait décuplé depuis 1848; mais ces déclarations sont inférieures aux quantités réellement exportées: M. de Santa Anna-Nery estimait, pour l'année 1882, l'exportation du Pará à 10 millions de kilogr. et celle d'Amazonas de 3,800,000, deux quantités dont l'une faisait peut-être double emploi avec l'autre dans le total de l'exportation. — Le *maté* est la grande richesse des campagnes du S. comme le caoutchouc l'est des forêts du N.; on l'exploite dans le Paraná qui fournit à peu près les trois quarts de la production brésilienne, dans Santa Catharina, Rio Grande do Sul, le Matto Grosso. En 1886-87, l'exportation a tout à coup augmenté considérablement et dépassé 20 millions de kilogr.; elle n'avait été que de 4,342,000 en 1884-85. — Le *thé*, dont la culture était très prospère vers 1830, n'est produit aujourd'hui qu'en petite quantité, à São Paulo et à Minas; on peut consulter sur cette culture, en 1830, un intéressant rapport de M. Guillemin, commissaire du gouvernement français. Cependant au Brésil, comme à Ceylan et à Java (Preanger), le thé peut avantageusement succéder au café dans les terres fatiguées, comme celles de Rio de Janeiro, dont le climat est très propice à cette culture.

Produits du règne animal. — Relativement à la population qui est très clairsemée, le bétail est nombreux dans les provinces du centre. Il est plus nombreux en réalité dans certaines parties des provinces du N. (Maranhão, Piauhy, etc.), quoique, dans le bassin de l'Amazone, le climat, l'humidité, les moustiques soient des obstacles à l'élevage; à Pará, on a souffert plus d'une fois de la disette de viande. Cependant l'île de Marajo a joui autrefois d'une certaine réputation, comme région d'élevage, surfaite il est vrai, et M. Coudreau a vu dans la région du rio Branco de vastes prairies qu'il déclare propres à l'élevage. Au sud du fleuve, sur les plateaux de Piauhy, de Ceará, de Parahyba, de Pernambuco, le climat, qui ressemble à celui de l'Australie, convient au mouton, quoique les sécheresses du Ceará lui soient redoutables. Les provinces du S. pratiquent en grand, comme l'Uruguay, l'élevage des bœufs et des moutons (Paraná, Rio Grande do Sul, etc.). On nourrit, surtout dans le Rio Grande do Sul, des chevaux, médiocrement estimés, et des mulets qui le sont beaucoup plus. Dans les campos de la province de Paraná, l'élevage des chevaux pourrait être fait avec succès: le Brésil devrait y songer davantage, puisqu'il a été obligé d'acheter des chevaux à la Plata pour remonter sa cavalerie pendant la guerre du Paraguay. Sur les plateaux de Minas Geraes et de Goyáz, dans les provinces côtières, et plus encore dans les pâturages des provinces méridionales, São Paulo, Rio Grande do Sul, etc, on élève des bœufs. Dans cette dernière province, on abat en moyenne par an 400,000 bœufs, représentant en viande salée et en cuir une valeur de plus de 60 millions de francs. Dans Minas Geraes, l'industrie fromagère est florissante. Minas Geraes, Rio Grande do Sul et le Paraná sont les provinces qui ont le plus de moutons; les porcs sont élevés surtout dans le Minas Geraes. Les cuirs, secs ou salés, sont un article important d'exportation. — La faune indigène est riche (V. le § Faune); les grandes solitudes lui sont favorables. Les singes, les perroquets, les colibris, les toucans, les tapirs, les tortues, les abeilles sont les animaux des forêts qui servent le plus à l'alimentation ou au commerce. Avec des plumes d'oiseaux on fabrique, à Rio et dans d'autres villes, des éventails et des garnitures pour dames; avec des scarabées et autres insectes, des pendants d'oreilles, des épingles, des colliers, etc. Les deux artistes qui ont excellé dans ces travaux au XVIIIe siècle ont conservé une réputation légendaire, Fr. Xavier de Castro Caldeira, dit Xavier des Oiseaux, et Fr. Xavier de Santos, dit Xavier des Coquillages. — Les fleuves sont pour la plupart très poissonneux. Agassiz a classé plus de mille espèces nouvelles de poissons dans le seul bassin de l'Amazone. Les sardines de Cabo Frio sont renommées. On pêche aussi sur les côtes le thon, le cachalot, devenu rare quoiqu'on en trouve encore sur la côte de Bahia et à Cabo Frio, etc.; dans les rivières, le dourado, le lamantin ou beixe-boi, cétacé qui se trouve surtout à l'embouchure de l'Amazone. Le pirarucu, le plus grand poisson d'eau douce du Brésil, se trouve dans l'Amazone et ses affluents où il est l'objet d'un commerce considérable; pour l'exportation, on le coupe en morceaux, on le sale et on le sèche au feu. On pêche une sorte de saumon, le *salmo piracanjuba* dans le Tiété et autres rivières du centre, et le *salmo pirapitanga* dans le Cuyabá.

Produits du règne minéral. — Les diamants du Brésil sont renommés depuis le XVIIIe siècle. On les vendait d'abord en Europe comme diamants de l'Inde après les avoir taillés à Amsterdam. On les trouve surtout dans le Minas Geraes (à Diamantina, vallée supérieure du Jequitighonha, dans la serra do Espinhaço, etc.), dans le Matto Grosso (Diamantino) et dans la province de Bahia (à Sincorá et à Chapada) et récemment à Canavieiras. La quantité produite et la valeur ont beaucoup varié suivant les temps. On estime vaguement que la production atteint une valeur de six à dix millions, laquelle est très supérieure aux déclarations faites à la douane. Une grande partie des diamants du Brésil, qui passent aujourd'hui pour être en général plus beaux que ceux du Cap, de l'Inde et de Bornéo, est taillée à Rio. Le Brésil est le pays qui fournit le plus de pierres précieuses au commerce, topazes (surtout près d'Ouro Preto), émeraudes, bérils, améthystes, cymophanes, ainsi qu'une grande variété d'agates (Rio Grande do Sul). — L'or se trouve dans presque toutes les provinces. Les *Paulistas* le découvrirent au XVIIe siècle en plusieurs endroits, à la mine de Jaragua, près de S. Paulo, à Villa Rica (aujourd'hui Ouro Preto), et, au milieu du XVIIIe siècle, la production de l'or s'éleva à cinquante millions de francs. On a calculé (baron d'Eschwege) que, de la découverte des mines à l'année 1820, la production de l'or au Brésil avait été de 960,000 kilogr., soit plus de 3 milliards de francs, dont moitié pour le Minas Geraes, un septième pour le Goyáz, le reste pour le São Paulo

et le Matto Grosso. Cette production a beaucoup diminué. La moyenne de 1851-70 n'a été que de 7 millions de francs; celle de 1881-85, de 3 millions Des compagnies anglaises exploitent les mines d'or de São João d'El Rey, de Morró Velho, de Santa Barbara, de S. Pedro Norte del Rey (Minas Geraes), de Rio Grande do Sul, de Cuyabá (Matto Grosso) et font des *lavages* d'or sur le Tibagy (Paraná). Des compagnies brésiliennes exploitent les mines d'Itabira, de S. João Nepomuceno. — On a constaté la présence de beaucoup d'autres métaux ; mais l'exploitation n'a été tentée que pour le cuivre (à Caçapava et à Lavras dans le Rio Grande do Sul) et pour le plomb (à Yporanga, dans le São Paulo, à Abaete et Sete Lagoas dans le Minas, etc.). Le fer est exploité dans les environs d'Ouro Preto et dans beaucoup d'autres localités du Minas Geraes, au mont Araçoiava, près d'Ipanema (prov. de São Paulo), etc — On exploite, en très petite quantité jusqu'ici, la houille (h. bitumineuse) à Candiota et à Arroio dos Ratos (Rio Grande do Sul), à Tubarão et Ararangua (Santa Catharina). Le lignite a été découvert dans les prov. de São Paulo, de Santa Catharina, de Minas Geraes Gandarela, Fonseca, etc.). Des schistes bitumineux sont exploités avec succès à Taubaté (S. Paulo); la tourbe l'est sur beaucoup de points; on en extrait de l'huile et on l'emploie surtout à la fabrication de l'acide sulfurique. Le salpêtre est exploité dans les cavernes calcaires de Minas Geraes; le guano et le phosphate de chaux, dans les îles Fernando de Noronha, etc.; le sel gemme, dans le Matto Grosso et le Goyáz. On importe du sel d'Europe, mais une grande partie du sel consommé au Brésil est fournie par les salines de Rio Grande do Norte, des Alagoas et de Sergipe. Le gouvernement brésilien a accordé un nombre considérable de concessions pour des exploitations minières ; un petit nombre seulement a réussi. — Parmi les eaux thermales fréquentées sont celles d'Alambary (eaux gazeuses d'Aguas Virtuosas), de Caxambú (eau gazeuse d'Aguas Santas), de Caldas et de S. Domingos d'Araxa dans le Minas Geraes (eaux sulfureuses), de Caldas de Bittencourt dans le Santa Catharina, d'Itapicuru (Bahia).

Industrie. — L'industrie manufacturière est encore médiocrement développée, malgré les progrès accomplis depuis quarante ans et les efforts faits par le gouvernement pour l'encourager. La plupart des industries existent et les produits de certaines usines ou manufactures ont pu être comparés sans désavantage dans les expositions universelles aux produits d'Europe ; mais les fabriques sont loin de suffire à la consommation du pays qui tire beaucoup de produits manufacturés de l'étranger. Cependant les petites industries, nécessaires à la vie journalière, sont largement pratiquées dans toutes les villes. Les industries agricoles sont les plus répandues : nombreuses fabriques de tapioca, 40 usines centrales pour la fabrication et la raffinerie du sucre (prov. de Bahia, de Pernambuco, de Rio de Janeiro, de São-Paulo et de Minas Geraes), 200 fabriques de vin indigène, fabriques d'eau-de-vie (aguardente), de bière, de maté, d'huile, fromageries (Minas Geraes, etc), fabriques de cigares et cigarettes (São Felix de Bahia, São Domingos près de Rio de Janeiro, etc.), fabriques de confitures (Campos, dans le Rio de Janeiro, etc.), préparation de viandes et de poissons secs ; fabriques de cuirs, de maroquins, de chaussures, de gants (très estimés dans le pays et confectionnés surtout à Rio), de chapeaux de feutre, de soie et de paille, de hamacs. L'industrie de l'ameublement de luxe a pris un notable développement, surtout à Rio, etc. — La seule usine à fer appartenant à l'Etat et la plus ancienne du Brésil est celle d'Ipanêma (prov. de São Paulo); elle ne possède toutefois qu'un haut fourneau au charbon de bois, qui a produit 700,000 kilogr. de fonte en 1886 ; à Rio, à São Paulo et dans quelques provinces, il y a des fonderies; les forges et les fonderies de Ponta d'Areia, en face de Rio, ont été créées par le vicomte de Maua. Il y a à Rio des chantiers de construction navale ; à Estrella une poudrerie. — On fait des briques en mainte localité. On fabrique des bougies et du savon à Rio de Janeiro, à Pelotas et dans beaucoup d'autres localités, des chandelles de carnahuba dans le Ceará ; le cuir est travaillé dans le S. On a établi dans la prov. de Rio Grande do Sul une fabrique de lainages pour utiliser les laines du pays ; dans le Paraná on fabrique, comme dans la République Argentine, des couvertures de laine dites ponches. Il y a des établissements de filature et de tissage de coton dans la prov. de Rio de Janeiro, à Magé, à Macacos, à Petropolis, dans celle de Bahia à Bahia, à Valença, à Cachoeira, dans celles de Pernambuco, de São Paulo, de Minas Geraes, etc. On comptait, en 1888, 80 fabriques de tissus de coton, de laine et de soie dans l'empire. C'est surtout dans la province de São Paulo que sont aujourd'hui les manufactures les plus importantes du Brésil, particulièrement les filatures de coton et les fonderies (à Campinas). Outre le São Paulo, c'est tout d'abord à Rio de Janeiro et dans ses environs (Campos, Nova Friburgo, Petropolis), et ensuite à Pernambuco et à Bahia que l'activité industrielle est développée. La *Sociedade Auxiliadora da Industria nacional*, fondée en 1827, grâce à l'initiative de Pinto d'Almeida et subventionnée par l'Etat, toujours consultée par le gouvernement sur les questions industrielles, possède une riche bibliothèque, une collection de machines et modèles, publie une revue et entretient une école industrielle du soir.

Voies et moyens de communication. — *Cours d'eau*. Le bassin de l'Amazone dont le Brésil possède plus des quatre cinquièmes, les bassins du São Francisco et des fleuves côtiers, les bassins supérieurs du Paraguay et du Paraná fournissent au Brésil un ensemble de voies navigables que l'on évalue à 54,000 kil. Ce serait un magnifique réseau, si d'innombrables cataractes n'interrompaient la navigation sur la plupart des rivières, si le climat tropical n'en faisait des torrents dangereux dans la saison des pluies et ne les laissait souvent presque à sec le reste de l'année, si les contrées que traversent les plus importants cours d'eau n'étaient pas entièrement dépourvues de civilisation et si enfin le Paraguay n'avait pas son débouché dans un Etat étranger. Sur le bassin de l'Amazone, la navigation à vapeur qui a commencé entre Manaos et Belem en 1853, grâce à un monopole et à une subvention, a une étendue de 10,000 kil. Elle remonte le fleuve jusqu'à Tabatinga, port situé sur la frontière du Pérou, à 3,000 kil. environ de l'embouchure. Un bateau à vapeur met en moyenne 10 à 11 jours à la remonte et à la descente ; à la voile et à la rame il fallait 96 à 195 jours en remontant et 47 à 67 en descendant. Belem, le grand entrepôt de l'Amazone, est le point de départ de cette navigation dont les étapes principales sont Santarem, Obidos, Itacoatiara, Manaos (sur le Rio Negro), Coary, Teffé. La ville de Manaos est reliée, depuis 1874, par un service direct et subventionné de paquebots avec Liverpool, depuis 1882 avec New-York et depuis 1884 avec Rio de Janeiro ; elle a fait, d'après la statistique officielle pour 1881-82, un commerce (importations et exportations réunies) de 11,766,000 fr. En 1885, la compagnie *Red Cross line* faisait en 28 jours le trajet de Manaos à Liverpool. En vue de développer son commerce extérieur, la province d'Amazonas a accordé une réduction de 3 p. % sur les droits des exportations directes pour l'étranger. La navigation remonte le Madeira jusqu'aux chutes São Antonio qu'un chemin de fer (projeté, puis ajourné) doit aider à franchir ; au-dessus de ces chutes, la navigation remonte encore 1,800 kil. jusqu'à Matto Grosso : c'est la route la plus suivie pour gagner le Matto Grosso occidental et la Bolivie orientale ; elle mesure de Matto Grosso à Belem 4,610 kil. et le voyage dure 140 jours, dont une douzaine pour descendre le Madeira. Le rio Javary et le rio Jurua sont desservis par des paquebots subventionnés, le second jusqu'au lac Macary. Le Purús l'est jusqu'à la cataracte de l'Hyutanahan sur 2,300 kil., et jusqu'à la rivière Acre. Le rio Negro l'est sur un parcours de 792 kil. jusqu'à

Santa Izabel. Le Tocantins et l'Araguaya (navigation subventionnée par l'Etat) le sont entre Tacavú et Santa-Maria (la navigation entre Santa-Maria et Travessâo dos Patos se fait en barques) et entre Travessâo dos Patos et Belem. Depuis le 7 sept. 1867, le fleuve des Amazones jusqu'à la frontière péruvienne, le Tocantins jusqu'à Cametá, le Tapajoz jusqu'à Santarem, le rio Negro jusqu'à Manaos, le Madeira jusqu'à Borba ont été, ainsi que le São Francisco jusqu'à Penedo, ouverts aux marines marchandes de toutes les nations. Le mouvement n'est pas encore considérable, parce que dans ces régions la population manque pour exploiter les richesses naturelles et pour acheter les produits étrangers. Il s'est pourtant accru rapidement depuis une vingtaine d'années. Déjà, en 1879, les compagnies subventionnées du Bas-Amazone transportaient 13,976 voyageurs et 20,770 tonnes (13,974 à l'importation et 6,796 à l'exportation).

Sur le Paraguay et sur ses affluents, le São Lourenço et le Cuyabá, la navigation remonte de Montevideo à Cuyabá sur une longueur de 4,500 kil. C'est encore aujourd'hui la route la plus facile pour se rendre dans le S.-E. du Matto Grosso; mais elle a l'inconvénient de passer par le territoire de deux Etats, la République Argentine et le Paraguay. C'est par le traité de l'Assomption du 12 févr. 1858 que le Brésil a pu obtenir du gouvernement du Paraguay l'ouverture de cette rivière à la navigation. Il faut trente à quarante jours pour aller par cette voie de Rio de Janeiro à Cuyabá. Un service mensuel de la *Companhia nacional de navegação a vapor*, subventionnée par l'Etat, a lieu entre Montevideo et Corumbá, avec de grands bateaux; entre Corumbá et Cuyabá, avec de plus petits bateaux. En 1885-86, cette compagnie a transporté 3,176 voyageurs et 97,000 tonnes. Les chemins de fer qui, de São Paulo, s'avancent rapidement vers l'O., fourniront des voies de communication plus sûres et plus rapides. — Plusieurs autres fleuves ont des services à vapeur : le Pindaré, le Mearim, l'Itapicuru, qui débouchent près de São Luiz, le Parnahyba, dont le lit a été débarrassé de plusieurs obstacles, le Parahyba do Norte, le São Francisco dont la ligne de navigation, déjà améliorée par la canalisation de plusieurs chutes (chute de Sobradinho, etc.), serait très belle si elle n'était interrompue, près de la limite des Alagoas, par des chutes dont la principale est celle de Paulo Affonso; le Paraguassú qui débouche dans la baie de Tous-les-Saints, le Jequitinhonha, l'Itapemirim, le Mucury, le Ribeira de Iguapé, les lacs Mangaba, dos Patos et Mirim et les rios Jacuhy, Pardo, et Uruguay. La libre navigation sur ce dernier fleuve a été obtenue par le Brésil en 1852, après la guerre contre le dictateur Rosas. — La province de São Paulo s'est appliquée à développer ses moyens de communication en prolongeant ses voies ferrées par la navigation fluviale à vapeur, en construisant des bateaux d'un type adapté à ses cours d'eau. Il existe des services réguliers sur le Piracicaba et le Tieté, de la ville de Piracicaba jusqu'au delà de Lençoes (400 kil.), sur le Rio Grande (point où le chemin de fer Mogyana traverse le fleuve) au confluent du Sapucahy mirim, point où commence la navigation réservée à la compagnie Paulista, sur le Mogy-Guassú et le Pardo (305 kil.) où le service est fait par la compagnie Paulista, et sur le Paranapanema. Le sel destiné à Goyáz et au Matto Grosso est une des principales marchandises transportées sur ces voies nouvelles.

Routes de terre. Les routes proprement dites manquent au Brésil. Il y a cependant quelques belles routes dans la province de Rio de Janeiro; il y en a aussi qui sont plus ou moins entretenues dans la province de São Paulo; il y a une grande voie reliant Cuyabá à Goyáz, et Goyáz à Ouro Preto. Mais la plupart des localités de l'empire ne communiquent que par des chemins qu'ont à peine frayés de lourds chariots attelés de bœufs ou même par des sentiers de mulets, souvent impraticables pendant la saison des pluies. Les routes ne rendent pas toujours des services proportionnés aux dépenses qu'elles coûtent dans un pays boisé, accidenté, où les distances sont considérables et où la population est clairsemée.

Chemins de fer. Cependant, plus les distances étaient considérables, plus il importait de relier l'intérieur aux ports de mer par des communications faciles afin de favoriser l'exploitation des richesses naturelles. C'est vers la construction des chemins de fer que s'est porté, avec raison depuis 1874, le principal effort des Brésiliens : aussi, malgré les grandes dépenses de construction que nécessitait un sol très accidenté dans la région côtière, le Brésil est l'Etat de l'Amérique du Sud qui possédait en 1888 le plus de kilomètres de voies ferrées. Un privilège avait été concédé dès 1839 pour la construction d'une voie ferrée de Rio de Janeiro à Pirahy; mais rien ne se fit alors ; les troubles politiques entravaient les progrès et effrayaient les capitaux étrangers. C'est en 1854 qu'a été inauguré le premier tronçon de chemin de fer du Brésil, celui de Mauá, grâce à l'activité d'Ireneo de Sousa, créé vicomte de Mauá, qui a été le promoteur de plusieurs entreprises utiles dans son pays. En 1855, une compagnie entreprit de nouveau le chemin de Pirahy et ouvrit sa première section (Rio de Janeiro à Belem, 61,6 kil.) trois ans après; mais elle fut arrêtée par les difficultés de la traversée de la serra do Mar; l'Etat racheta la ligne et poussa activement les travaux. Ce réseau a été désigné dès lors sous le nom de chemin de fer de dom Pedro II. En 1867, le Brésil ne possédait encore que 601 kil. de chemins de fer en exploitation ; à la fin de 1870, il y en avait 997 kil,; à la fin de 1880, 3,521 kil.; à la fin de 1888, 9,200 kil. en exploitation, 9,900 en construction ou à l'étude : total 19,100 kil. — Le chemin de fer de dom Pedro II est le Grand central brésilien; il se dirige de la capitale vers la vallée du Parahyba du sud (prov. de Rio de Janeiro et de São Paulo) et vers celle du São Francisco (prov. de Minas Geraes). La ligne principale de ce chemin avait, en 1867, une longueur de 197 kil. jusqu'à Entre Rios qu'elle atteint après avoir, à l'aide de seize tunnels, d'énormes murailles et de longs terrassements, franchi la serra do Mar par 427 m. d'alt. et être redescendue sur les bords du Parahyba du sud qu'elle traverse plusieurs fois. En déc. 1887, elle atteignait la station d'Itabira do Campo, à 523 kil. de la capitale, après avoir passé plusieurs cours d'eau et s'être élevée sur la serra da Mantiqueira par des rampes rapides et de nombreuses courbes jusqu'à l'altitude de 1,115 m., puis être descendue dans la vallée de Barbacena et s'être relevée à travers une région très accidentée jusqu'à 1,179 m., point culminant de la ligne. Le travail (mai 1888) se poursuivait sur Sabará (59 kil. au N. d'Itabira do Campo) pour se continuer ensuite jusqu'au point où le rio das Velhas est ou peut être rendu navigable. Sur la ligne centrale du D. Pedro (d'Entre Rios au rio das Velhas) un embranchement de 42,5 kil. conduit de S. Julião à Ouro Preto. Deux chemins de fer provinciaux se relient au D. Pedro ; ce sont « l'Ouest de Minas » (218 kil. en exploitation) allant de Sitio à Oliveira par S. José del Rey et le chemin de fer de Juiz de Fora à Piaú (55 kil. en exploit.) ; la ligne d'Oliveira va être prolongée jusqu'au São Francisco supérieur, avec embranchements sur Itapecirica (Tamanduá) et sur Pitanguy. La ligne de l'Ouest du D. Pedro, remontant le Parahya du Sud (57 kil.), commence à Barra de Pirahy et se relie à Cachoeira aux chemins de fer de la prov. de São Paulo. La ligne de l'Est le descend jusqu'à Porto-Novo do Cunha (65 kil.). Le chemin de D. Pedro II est à voie large (1 m. 60) et à une voie ; cependant, à partir de Lafayette (ligne du rio das Velhas), on a, par économie, adopté la voie étroite : ce qui exige une rupture de charge (725 kil. à voie large et 61 à voie étroite au 31 déc. 1887). Voici quelques résultats du trafic de ce chemin de fer :

ANNÉES	CHEMIN DE FER de D. Pedro II — Longueur exploitée.	VOYAGEURS	TONNES de MARCHANDISES	ANIMAUX	PRODUIT BRUT		PRODUIT net TOTAL
					Produit brut total	Produit brut kilométrique	
1860	61	235.762	53.053	»	920	14.9	309
1870	221	791.426	151.458	28.584	4.449	20.0	2.573
1880	633	2.569.143	328.053	46.376	11.250	17.7	5.994
1886	745	3.734.874	420.048	87.719	11.568	»	5 800
1887	765	4.565.830	393.951	139.998	10.264		3.717

La recette kilométrique provenant des voyageurs n'a pas augmenté avec l'extension du réseau, parce qu'à mesure que la ligne a pénétré dans le N., elle a rencontré des régions moins peuplées et que, dans la partie montagneuse jusqu'à Lafayette, le pays est très peu cultivé ; c'est ce qui a déterminé le gouvernement à rétrécir la voie au delà de ce dernier point. Aussi la recette des marchandises, qui représente les 4/5 du total, est-elle plus considérable dans les premières sections qui desservent la région du café que dans les dernières. Après le café, le bétail, le fromage, le sucre, l'aguardente (eau-de-vie), le maïs, le lard, le tabac sont les principaux produits transportés ; ils se rendent en général à Rio de Janeiro. Ouro Preto et les sections au delà de Sabara, où la terre est plus fertile, donneront vraisemblablement des résultats meilleurs que ceux de la section montagneuse. Le rapport des dépenses à la recette brute a été en 1885 de 51,7 %; il était un peu plus élevé en France (53 %) et sensiblement plus aux Etats-Unis (58 %). Le produit net représente 6 % du capital d'établissement, proportion notablement supérieure à la moyenne du dividende aux Etats-Unis.

Sur le réseau du D. Pedro II sont entés plusieurs chemins de fer. Nous avons indiqué ceux qui se rattachent à la ligne centrale supérieure (d'Entre Rios vers le nord), dans la prov. de Minas. D'autres embranchements et d'autres chemins de fer se relient à la partie inférieure ou méridionale de la ligne centrale (de Rio de Janeiro à Entre Rios) et aux deux lignes latérales, de l'Ouest (à Cachoeira) et de l'Est (Porto Novo da Cunha). L'embranchement de Santa Cruz part de la station de Sapopemba et dépasse déjà Santa Cruz (35 kil.) ; un autre va de Belem à Macacos (8 kil.), un troisième de Santa Anna à Passa Trez par Pirahy (39 kil.). De la ligne de l'Ouest se détachent, vers le S., les chemins de fer de Barra-Mansa à Bananal, de Rezende à Areas, et vers le N. celui de Cruzeiro à Tres Coraçôes (Minas) (170 kil.); un embranchement est en construction jusqu'à Campanha. De la ligne centrale partent, vers le N., ceux de Barra do Pirahy à Santa Izabel do Rio Preto (Rio de Janeiro) ; de Desengano à Rio Preto par Valença ; de Commercio à Porto de Flores par Santa Thereza (ch. de fer do Rio das Flores), et, vers le S., le petit embranchement de Vassouras. Aux stations de Serraria, sur la ligne centrale supérieure, et de Porto Novo do Cunha, terminus de la ligne de l'Ouest, vient se relier le système plus compliqué de la compagnie Leopoldina. Une ligne de cette compagnie part de Serraria, avec deux embranchements vers Rio Novo et Pomba, passe par Uba, Rio Branco et Ponte Nova et arrive (déc. 1887) à Piranga. Une autre ligne commence à Porto Novo do Cunha, et envoie, avant d'arriver à Recreio, deux embranchements, l'un d'Entroncamento à Sumidouro, l'autre de Volta Grande à Pirapetinga. A Recreio elle se divise en deux ; d'un côté, vers le N.-O., en se dirigeant sur Uba; de l'autre, vers le N.-E. en se dirigeant par Patrocinio, Prado, et se prolongeant déjà au delà par des travaux poussés avec activité; un embranchement va de Patrocinio à São Paulo do Muriahé. A Patrocinio le réseau Leopoldina rejoint celui du chemin de fer du Carangola, qu'il doit une seconde fois rejoindre plus au N. Le chemin de fer du Carangola appartient au réseau qui a pour centre la ville de Campos, et dont nous parlerons plus loin. Outre le D. Pedro, deux autres chemins de fer partent de la ville de Rio de Janeiro : ce sont celui de Rio do Ouro (65 kil.) depuis Cajù (faubourg de Rio) jusqu'à Tinguá par Iguassú, avec un embranchement de Cava à Represas do Rio do Ouro, et le chemin de fer de Magé, non terminé (28 kil. en exploit.). Du fond de la baie de Rio, à Mauá, commence le chemin de fer de Petropolis : il monte la serra dos Orgâos, traverse la ville de Petropolis, et par la vallée du Piabanha, gagne celle du rio Preto et s'arrête à S. José do Rio Preto (92 kil.), où doit arriver l'embranchement de Sumidouro, de la compagnie Léopoldina. Nictheroy, en face de Rio de Janeiro, est le point de départ d'un chemin de fer qui, en montant la serra de Boa Vista, va à Macuco, avec un embranchement de Porto das Caixas à Rio Bonito et un autre de Cordeiros à Cantagallo, et de cette ville à Barra do Pomba sur le Parahyba (233 kil. en expl., 92 en constr.). Sur la rive opposée se trouve le chemin de fer de Santo Antonio de Padua (de São Fidelis à Miracema par Padua (93 kil.). Le chemin de fer de Marica (inachevé) s'embranche sur celui de Nictheroy. Le réseau de Campos, qui se rattache déjà par le N. à celui de la Léopoldina, est relié par Macahé et Rio Bonito, à la capitale de la province, Nictheroy. Il compte la ligne de Campos à Macahé (96 kil.), traversée par celle de Triumpho à Quissaman (45 kil.), la ligne de Campos à São Sébastião (18 kil.), et celle du Carangola (223 kil.) avec embranchements de Murundu à Itabapuana (21 kil.) et de Porto Alegre à Patrocinio (38 kil.) ; ce réseau atteint déjà la province de Espirito Santo. Cette dernière possède le chemin de fer de Cachoeiro d'Itapemirim (70 kil.) à Castello et à Alegre (deux têtes de ligne).

La province de São Paulo est la mieux dotée sous le rapport des chemins de fer. Une ligne relie la capitale, São Paulo, à son port, Santos, et se prolonge au N. de São Paulo jusqu'à Jundiahy (139 kil.) ; une seconde (S. Paulo e Rio) va vers l'E. rejoindre à Cachoeira le chemin de D. Pedro (232 kil.); une troisième à l'O. sur Sorocaba, va jusqu'à Tatuhy et Botucatu (222 kil. en exploitation, 110 en construction), et doit atteindre le Paranapanema à l'embouchure du Tibagy ; deux lignes qui bifurquent à Campinas ont plusieurs embranchements : l'une, celle de Estrada Mogyana (555 kil. en expl. en 1887), au N., va jusqu'à Jaguara, entre dans la province de Minas Geraes et arrive déjà à Uberaba à 500 kil. de la côte et près de la province de Goyáz; l'autre, celle de Estrada Paulista (242 kil. depuis Jundiahy), va par deux branches jusqu'à Rio Claro et à Descalvado; de Rio Claro part une autre ligne (S. Carlos de Pinhal jusqu'à Araraquara et jusqu'à Jahú (264 kil.). De Jundiahy part une ligne qui s'étend jusqu'à São Pedro, avec embranchement par Itú (220 kil.) ; de Campo Limpo part une ligne (Bragantina) jusqu'à Bragança (52 kil.). De Casa Branca, sur la ligne Mogyana, part le chemin de

fer de Rio Pardo (36 kil. en expl.) qui prend la direction de Minas. D'autres embranchements vont de Cascavele à Poços de Caldas (Minas), de Mogy Mirim à Penha et de Jaguary à Amparo. Il y a, en outre, les petits chemins de fer de Santo Amaro, Areas, Bananal, São Manoel, Tremembé, etc. — Dans les provinces du N., les principaux chemins de fer sont ceux de Belem à Bragança (59 kil.) dans le Pará ; de Camocim à Sobral (129 kil.) et de Fortaleza à Baturité (111 kil.) dans le Ceará ; de Natal à Nova Cruz (121 kil.) dans le Rio Grande do Norte ; celui de Conde d'Eu (123 kil.) dans le Parahyba (de Parahyba à Pilar avec embranchement de Taipu à Independencia) ; celui de Recife à Palmarès et à Garanhuns (271 kil.), en face de Joazeiro, qui doit être prolongé jusqu'au rio São Francisco ; ceux de Recife à Caruaru (76 kil. en expl. jusqu'à Cascavel), de Recife à Limoeiro avec embranchement de Pao d'Alho à Nazareth (96 kil.) et à Timbahuba (96 kil.), de Recife à Olinda et Beberibe (12 kil.) dans le Pernambuco ; de Maceio à Imperador (88 kil.) et le chemin de fer de Paulo-Affonso (116 kil.) dans les Alagoas ; de Bahia à Alagoinhas et d'Alagoinhas au São Francisco (528 kil. en exploitation de Bahia à Villa Nova da Rainha, avec l'embranchement de Timbo, en déc. 1887), le central de Bahia (303 kil. avec les embranchements de Feira de Santa Anna et Queimadinhos à Olhos d'Agua), le chemin de Caravellas (Bahia) à Ottoni (ci-devant Philadelphia) (142 kil.) dans la province de Minas. — Dans les provinces du Sud sont le chemin du Rio Grande à Bagé (280 kil.), ceux de Taquary à Cacequi (262 kil. en exploitation, 112 en construction), et du Quarahim à Itaquy (75 kil. en exploitation, 101 en construction). La ligne de Bagé sera prolongée jusqu'à Cacequi, et de cet embranchement à Uruguayana ; de Porto Alègre à Nova Hamburgo, il y a un petit chemin de fer (43 kil.) ; le chemin de fer de Dona-Theresa-Christina (116 kil.) dans Santa Catharina, va du port d'Imbituba à Tubarão ; celui de Paranagua à Coritiba (111 kil.) dans le Paraná, ligne remarquable par ses travaux d'art, construite par une compagnie française et par un ingénieur brésilien. Les autres chemins avaient, à la fin de 1887, une longueur inférieure à 100 kil. Les voies ferrées du Brésil ne forment pas un réseau unique ; mais elles ont, pour la plupart, une direction perpendiculaire à la côte et il a été difficile de les construire à cause des chaînes côtières qu'elles ont dû franchir dans les provinces méridionales. Les grands ports, Recife, Bahia, Rio de Janeiro, Santos, Porto-Alegre et Rio Grande do Sul sont les principales têtes de ligne d'où les voies montent et se ramifient dans l'intérieur des terres. Le Brésil s'efforce de relier par des voies transversales plusieurs de ces systèmes isolés. Les chemins de fer sont, quelques-uns à voie large (D. Pedro II, Paulista, S. Paulo railway, etc.), la plupart à voie étroite.

La voie large coûtait en moyenne 350,000 fr. le kil. en 1870 ; la voie étroite (en général 1 m.), qui ne coûte que 100,000 fr., et même 70,000 pour le chemin Estrada Mogyana, a permis de développer plus rapidement la viabilité et de proportionner les dépenses au revenu. Sur le nombre des kilomètres exploités en 1887 (8,486 kil.), 2,013 appartenaient à des chemins de l'Etat (D. Pedro II, Alagoinhas à São Francisco, Taquary à Cacequi, etc.), 2,585 kil. à des compagnies jouissant d'une garantie d'intérêt de 6 ou de 7 % assurée par l'Etat (la garantie est assurée par contrat à dix-sept compagnies, dont les lignes avaient 2,807 kil.) ; 958 kil. appartenaient aux gouvernements provinciaux, 1,552 à des compagnies jouissant de subventions ou de garanties d'intérêt assurées par les provinces ; 2,157 kil. n'avaient ni garantie ni intérêt ; 80 étaient des chemins reliant des villes voisines, dans les provinces de Pernambuco, Alagôas, S. Paulo ; 4 kil. appartiennent au chemin de fer à plan très incliné, qui va de Rio (faubourg de Larangeiras au sommet du Corcovado). Quant à la largeur de la voie, 1,354 kil. étaient à voie large ($1^{m}60$), 7,132 à voie étroite ($1^{m}40$ à 66 centim.). Les chemins en construction ou à l'étude sont tous à voie étroite. Pour éviter les chutes du Madeira, une compagnie anglaise avait été chargée de construire de São Antonio à Guajara guassù (247 kil.) le chemin du Madeira et Mamoré ; mais le travail a été interrompu. Parmi les grands projets de chemins de fer à exécuter, il faut citer celui de Pernambuco à Valparaiso par les vallées du S. Francisco et du Paraná, pour lequel on demande à trois Etats (Brésil, Rép. Argentine, Chili) de donner une garantie d'intérêts, et celui du Grand Central brésilien qui traverserait le continent de Bahia (Atlantique) à Arica (Pacifique). — Il y a des tramways dans la plupart des grandes villes, surtout à Rio.

Navigation maritime et ports. La marine marchande au Brésil est, malgré les compagnies subventionnées, peu considérable ; elle a diminué depuis que, par une mesure dont le commerce a profité, le cabotage est permis aux navires étrangers. Elle comprenait, en 1887, 83 bâtiments à vapeur et 112 à voiles. La plus grande partie de la navigation au long cours, même subventionnée, et un cinquième environ du cabotage sont faits sous pavillon étranger. La statistique officielle ne fournit sur ce sujet que des renseignements incomplets, parce qu'il y a des provinces qui négligent d'en fournir au gouvernement central ; le tableau donné ci-dessus indique les nombres relevés par cette statistique.

ANNÉES	LONG COURS				CABOTAGE			
	ENTRÉE		SORTIE		ENTRÉE		SORTIE	
	Navires.	Tonneaux (par milliers).	Navires.	Tonneaux (par milliers).	Navires.	Tonneaux (par milliers).	Navires.	Tonneaux (par milliers).
1839-44	1.842	393	?	?	2.741	144	?	?
1866-67	3.694	1.288	2.638	1.543	4.098	796	3.661	642
1884-85	3.669	3.464	3.075	2.726	5.337	2.390	5.327	2.222
1886-87	3.217	2.580	2.379	2.403	4.639	2.131	4.632	2.410

Le service postal sur mer est fait par des compagnies brésiliennes subventionnées et par diverses compagnies françaises, anglaises et autres. — L'Angleterre occupe le premier rang dans la navigation du Brésil ; la France, les Etats-Unis et l'Allemagne viennent au second rang. Les principaux ports sont (du N. au S.) : Manaos sur le Rio Negro qui, grâce à la libre navigation de l'Amazone, entretient des relations directes avec l'étranger ; Belem de Pará (plus connu à l'étranger sous ce dernier nom), le grand entrepôt de l'Amazone, situé sur la bouche méridionale du fleuve ; São Luiz do Maranhão, Parnahyba, Fortaleza, Parahyba, Recife, souvent nommée Pernambuco du nom de la province, qui est le troisième port de

l'empire et le plus rapproché de l'Europe; les grands paquebots jettent l'ancre au large pour ne pas franchir la barre. Maceió, Alagôas, Penedo, Bahia, le deuxième port de l'empire, situé à l'entrée de la grande baie de Todos os Santos (Tous les Saints), Victoria, Caravellas, Rio de Janeiro, situé à l'entrée d'une des plus belles baies du monde, qui possède des docks de radoub pour la marine marchande, et, dans l'île das Cobras, de magnifiques bassins pour la marine militaire et qui fait à peu près la moitié de tout le commerce de l'empire; Santos, le débouché de la prov. de São Paulo, qui dispute aujourd'hui le second rang à Bahia et à Pernambuco; Antonina, Desterro (Santa-Catharina), Rio Grande do Sul, dont la passe est mauvaise; Porto Alegre, Pelotas. Grâce au développement des voies de communication, le grand commerce, surtout le commerce de banque, qui était, il y a une vingtaine d'années, concentré à Rio de Janeiro et dans quelques autres ports, commence à prendre de l'importance sur certaines places de l'intérieur. Ce déplacement des affaires, l'extension des cultures de café, la substitution d'ouvriers et de domestiques salariés aux esclaves ont rendu nécessaire une quantité beaucoup plus grande de numéraire au Brésil.

Lignes télégraphiques. Les premières datent de 1852. La longueur totale des lignes du gouvernement était de 6,942 kil. en 1880 et de 10,633 en mai 1887; le nombre des stations (en 1887) était de 171, et celui des dépêches de 528,000; la recette ne couvrait pas la dépense. Les lignes dont sont pourvues les voies ferrées qui n'appartiennent pas à l'Etat comprennent plus de 7,000 kil.; avec les lignes télégraphiques du gouvernement le total s'élève à 18,000 kil. Toutes les provinces maritimes sont reliées par des lignes télégraphiques ainsi que les frontières de l'Uruguay, et, dans l'intérieur, une partie de São Paulo et de Minas. La ligne vers Goyáz et Matto Grosso, qui est en construction, doit être terminée en 1889. Indépendamment de la ligne terrestre du gouvernement qui suit la côte, un câble sous-marin de plus de 6,000 kil. s'étend de Belem à Montevideo en desservant les principaux ports. Le câble de Belem do Pará se reliera bientôt par la Guyane aux Antilles et à l'Amérique du Nord. Un câble de Recife à Lisbonne par les îles du cap Vert et Madère relie directement le Brésil à l'Europe depuis le 22 juin 1874. Par la République Argentine, les lignes télégraphiques du Brésil se trouvent reliées à celles du Pacifique. Des lignes téléphoniques existent dans les principales villes du Brésil et relient même Rio de Janeiro et Petropolis.

Institutions de prévoyance et d'assistance publique. — Les caisses d'épargne, organisées par la loi du 22 août 1860, fonctionnent avec succès, depuis 1861 à Rio, depuis 1875 dans les provinces; le montant total de leurs dépôts, qui n'était que de 28,597 fr. à la fin de 1861, s'élevait à 14,885,995 fr. en 1871 et à 44,390,449 fr. en 1881, dont plus de la moitié pour la capitale; il est regrettable qu'au Brésil comme en France, leur encaisse passe en grande partie dans la dette flottante.

Aux institutions de prévoyance comme la caisse d'épargne, on peut rattacher la caisse d'assurance-vie des employés du gouvernement et la caisse de retraites pour les familles des officiers de la flotte, les tiers ordres *(ordens terceiras)* et les confréries *(irmandades)*, deux espèces de sociétés religieuses, reconnues par l'Etat, dont quelques-unes remontent aux origines de la colonie, et qui, admettant non seulement des nationaux, mais aussi des étrangers, assistent les malades; de nombreuses sociétés de secours mutuels et de bienfaisance (la société française comptait, en 1884, 272 membres seulement), les confréries de la Miséricorde *(Irmandade da Santa casa da Misericordia)* qui font le service de l'assistance publique et qui datent de 1543 à Santos, et de 1567 à Rio; cette dernière confrérie, riche de plus de 56 millions de francs, possède deux des plus beaux édifices de la ville, construits avec les libéralités de la population par le sénateur Clemente Pereira : l'hôpital général et l'hospice des fous, et en outre l'asile des enfants trouvés et celui des orphelins; elle est chargée aussi du service des cimetières et des pompes funèbres. Les marins et les étrangers pauvres sont soignés gratuitement, moyennant une taxe légère que payent les navires à leur entrée dans le port.

Mesures et instruments d'échange. — *Mesures.* Depuis 1874, en vertu d'une loi du 26 juin 1862, les poids et mesures du *système métrique français* sont obligatoires au Brésil. On peut citer cependant encore les principales mesures anciennes, comme document historique d'abord et ensuite parce que quelques-unes ne sont pas encore tout à fait hors d'usage; ce sont : l'arroba = 15 kil.; le pied = $0^{m}329$ (= 12 pouces = 144 lignes); le palmo = $0^{m}2273$; la braça = 7 pieds; 10 palmos = $2^{m}273$; la lieue de 18 au degré = 2806 braças = 6,172 m.; la lieue de sesmaria (mesure agraire) = 3,000 braças = 6,600 m.; le covado = $0^{m}68$; la vara = $1^{m}10$; la canada = $2^{lit.}$ 667; l'alqueire = $36^{lit.}$ 364.

Monnaies. La *monnaie de compte* est le *milréis* = 2 fr. 83 (au pair, calculé sur la monnaie d'or), et 2 fr. 50 (au pair, calculé sur la monnaie d'argent), 2 fr. 80 en moyenne au pair pour la monnaie de papier; et pour les sommes importantes, le *conto* de réis = 1 million de réis ou 1,000 milréis. Les pièces de monnaie en usage sont des pièces d'or de 20 (56 fr. 80), de 10 (28 fr. 40) et de 5 milréis (14 fr. 20); les pièces d'argent de 2 milréis (5 fr. 19), de 1 milréis (2 fr. 60), de 500 réis (1 fr. 30), qui, n'ayant pas une valeur intrinsèque égale à leur valeur nominale (la pièce de milréis contient en réalité 1 fr. 60 d'argent d'après la valeur légale de l'argent monnayé en France), ne sont qu'une monnaie subsidiaire; les monnaies de billon (cuivre et nickel) circulent en grande quantité. La monnaie d'or et celle d'argent sont très rares au Brésil, parce que la circulation se fait presque toute en *papier-monnaie* et que le papier-monnaie chasse les espèces métalliques; cependant, depuis que le cours du papier est au-dessus du pair (1888), l'or a reparu dans la circulation.

Banque et monnaie fiduciaire. Une banque de dépôt, d'escompte et de circulation avait été créée le 12 oct. 1808. « Elle pouvait, dit Horace Say dans son *Histoire des relations commerciales entre la France et le Brésil*, être utile au Brésil; dans un moment où l'ouverture de ses ports au commerce étranger rendait les affaires plus nombreuses, il y avait besoin d'une masse plus forte de l'agent intermédiaire des échanges. » Mais la Banque se compromit par une émission trop considérable de billets, faite souvent pour les besoins du Trésor, et la monnaie métallique disparut. L'étalon monétaire était alors le milréis = 67 pence $^{1}/_{2}$. Le change sur Londres se maintint au-dessus du pair tant que la livre sterling resta dépréciée par suite des grandes dépenses de guerre que faisait alors le gouvernement britannique et du cours forcé des billets de la banque d'Angleterre; il s'éleva jusqu'à 96 pence en 1814. Il descendit à partir de cette année et il resta au-dessous du pair depuis 1819, après la reprise des payements en espèces par l'Angleterre. Il descendit même (en mai 1829) jusqu'à 20 pence. Le change sur Paris aux mêmes époques était : 162 réis pour 1 fr. en 1809, 125 en 1814, 320 en 1828, 474 en 1829. Il se releva après 1829 sur les deux places, mais sans atteindre le pair. En 1829, une loi supprima la Banque du Brésil, comme un intermédiaire superflu, puisque la dette dont elle était débitrice vis-à-vis du public par ses billets en circulation n'était pas autre chose que la dette que l'Etat avait vis-à-vis d'elle; l'Etat se porta garant des 20,000 contos (env. 50 millions de fr.) qui étaient alors en circulation. Peu après (8 oct. 1833), le Corps législatif, voulant rapprocher la monnaie métallique de la valeur de la monnaie de papier, abaissa la valeur de l'étalon monétaire de 67 pence $^{1}/_{2}$ à 43 $^{1}/_{3}$; puis, en 1846,

(loi du 11 sept.) à 27 pence, croyant, à tort, assurer ainsi le change presqu'au pair. Depuis 1838, des banques avaient commencé à se fonder à Rio et dans les provinces ; la prospérité ramena l'argent ; le change dépassa le pair et le Parlement autorisa (loi du 5 juil. 1853) la fondation à nouveau de la *Banque du Brésil*, qui reçut le privilège de l'émission et fut chargée de racheter le papier-monnaie. Néanmoins, le gouvernement autorisa six autres banques d'émission de 1857 à 1858. La crise de 1857 obligea la *Banque du Brésil* à suspendre le payement de ses billets, et le papier-monnaie se multiplia au lieu de disparaître. La loi du 22 août 1860 se proposa de rétablir l'ordre en interdisant toute émission de billets au porteur qui ne serait pas autorisée par le Corps législatif, en soumettant à des règles sévères l'autorisation des banques et des sociétés anonymes. En 1862, la Banque du Brésil, celles de Bahia et de Maranhão reprirent le remboursement de leurs billets en espèces et les autres renoncèrent à l'émission. La crise de 1864 et la guerre du Paraguay ramenèrent encore une fois le cours forcé et la Banque perdit le privilège de l'émission, le gouvernement se chargeant de retirer ses billets de la circulation. Le montant du papier-monnaie qui avait varié seulement entre 28,090 et 42,560 contos de réis de 1835 à 1867, monta de 81,749 contos en 1868 à 189,255 contos en 1880 ; le change sur Londres descendit jusqu'à 14 pence en 1867. La loi du 4 nov. 1882, qui établit la liberté des sociétés anonymes, a cependant maintenu l'autorisation législative pour les banques d'émission.

Le papier-monnaie a perdu à l'époque de la guerre du Paraguay près de la moitié de sa valeur ; il s'est relevé en 1875 pour retomber ensuite ; au commencement de 1886 le change sur Londres était à 17 pence 1/2 le milréis. Il s'est relevé peu à peu et d'une façon plus ferme à la suite de la suppression complète de l'esclavage et du dernier emprunt contracté à Londres, parce que les fonds dont le Brésil disposait dans cette ville par suite de l'emprunt même le dispensaient de faire des remises en Europe. En oct. 1888, le change sur Londres a dépassé le pair, c.-à-d. 27 pence le milréis (27 pence $^{15}/_{16}$ le 20 févr. 1889) et de même le change sur Paris (338 réaux le 20 févr. 1889, le pair étant 352 réaux pour 1 fr.). — Le gouvernement n'a retiré jusqu'ici qu'une très petite quantité de son papier-monnaie car le maximum avait été de 194,282 contos en 1886 et était de 188,861 en 1888. Voici le montant des billets au porteur qui se trouvaient en circulation à la date du 30 avril 1888 :

PROVENANCE		NOMBRE de billets.	VALEUR NOMINALE	
			en milliers de réaux. (1000 réis).	en francs (au change de 400 réaux le franc).
de l'Etat...........		23.669.083	188.861.263	472.153.000
Banques	du Brésil...	»	15.276.850	38.192.000
	de Bahia ..	21.480	975.550	2.439.000
	de Maranhão	1.358	166.700	417.000

La masse de papier-monnaie longtemps déprécié et la petite quantité de numéraire en espèces sont un des côtés faibles de la situation économique du Brésil. — Il existe beaucoup d'autres banques brésiliennes de dépôt, d'escompte et de crédit foncier, fondées depuis 1873 (banque Union du crédit, banque Internationale du Brésil, banque de crédit foncier de Saint-Paul, banque commerciale et hypothécaire de Maranhão, banque de crédit foncier du Brésil, banque de crédit foncier de Pernambuco, ainsi que des banques anglaises et allemandes, etc.). En 1888, les trois provinces de Rio de Janeiro, São Paulo et Minas Geraes comptaient dix-neuf banques dont le capital souscrit s'élevait à 370 millions de francs, et le capital versé à près de 295 millions. Une loi du 5 oct. 1885 a créé le gage agricole des récoltes, du bétail, etc. Une loi du 24 nov. 1888, a autorisé les compagnies anonymes fondées pour faire des opérations de banque à émettre des billets payables au porteur et à vue, en monnaie courante de l'empire, c.-à-d. des billets de banque, sous condition de déposer à la caisse d'amortissement une somme en rentes sur l'Etat égale à celle des billets à émettre. Des monts-de-piété, réglementés par la loi du 22 août 1860, existent à Rio depuis 1861 et dans chaque province depuis 1874 ; dans les provinces ils sont annexés à la caisse d'épargne. Malgré ces institutions, le crédit est encore très insuffisant au Brésil, surtout en présence des obligations que la suppression de l'esclavage crée aux planteurs ; le crédit foncier est rare et cher et le prêt sur gage n'a pas réussi dans les provinces ; c'est pourquoi le ministère a présenté aux Chambres, immédiatement après l'émancipation, un projet de loi pour la création de banques agricoles. — Le Brésil a besoin de trouver surtout dans l'épargne de ses propriétaires plus de ressources pour alimenter ses établissements de crédit et pour constituer son capital de circulation métallique ou accroître son capital d'exploitation. Il doit chercher aussi, et il peut trouver des ressources sur les marchés européens ; il y a placé très avantageusement (à 97 fr. le titre de 4 fr. 1/2 de rente) son dernier emprunt contracté à Londres en 1888. L'Angleterre a déjà placé au Brésil plus de 1,600 millions de francs (35 millions de livres sterling pour la dette brésilienne, près de 19 en chemins de fer, de 4 en compagnies de navigation, de 3 1/2 en cables télégraphiques, 2 millions en banques ; plus d'un million en usines centrales, etc.) ; et, en ajoutant le capital des maisons de commerce britanniques, les Anglais possèdent vraisemblablement près de 2 milliards 1/2 de capital au Brésil. Depuis quelque temps, les capitaux de la France, de la Belgique et des Etats-Unis se portent aussi de ce côté ; le chemin de fer du Paraná a été construit par une compagnie française et, en 1888, des banquiers parisiens ont réservé 100 millions destinés à des entreprises industrielles.

Commerce. — *Commerce extérieur du Brésil et commerce interprovincial.* Jusqu'en 1808, le Brésil, soumis au régime colonial, ne faisait de commerce direct qu'avec le Portugal, sa métropole. Au xviie siècle, pendant la guerre avec la Hollande, l'usage s'établit d'envoyer à Bahia et à Rio les navires de commerce réunis en flotte sous la protection de bâtiments de guerre. L'amiral brésilien Salvador Correa de Sá commanda quelques-unes de ces flottes. En 1649, une puissante compagnie, la « Companhia geral de Commercio do Brazil », dont le nom fut changé en 1663 contre celui de « Junta de Commercio », fut organisée à Lisbonne. Cette compagnie possédait de grands privilèges ; elle possédait dès le début un grand nombre de navires armés, et entretenait un régiment d'infanterie et d'artillerie de marine. Elle envoyait chaque année une flotte qui, de Lisbonne et d'Oporto, se rendait à Recife, à Bahia et à Rio de Janeiro, et ramenait à Lisbonne et à Londres les produits du pays : or, diamants, sucre, cuirs, tabacs, etc. Les représentations des commerçants de Rio et de Bahia contre ce monopole, amenèrent des réformes d'abord, et ensuite la suppression de la compagnie (1720) ; mais l'usage des flottes de commerce continua, sous la protection des navires de guerre. Une ordonnance du 10 sept. 1765, rendue par le marquis de Pombal, permit aux navires marchands de se rendre isolément au Brésil, mais en les astreignant, au retour, à suivre les convois. En 1755, le même ministre avait créé deux nouvelles compagnies privilégiées, celle du « Grand Pará et Maragnam » et celle de « Pernambuco et Parahyba » ; elles furent supprimées en 1788. L'exportation du Brésil au xviiie et au commencement du xixe siècle consistait principalement en or, diamants, sucre, coton, cacao, cuirs, bois de construction et de teinturerie. En 1800, selon les tableaux officiels examinés par le vicomte de Porto-Seguro (*Hist. ger.*,

p. 1065), la valeur de l'exportation a été de 18 millions de pesos (96,120,000 fr., la valeur du peso étant de 5 fr. 34), et celle de l'importation de 10 millions de pesos (53,400,000 fr.), soit, pour l'exportation et l'importation réunies, un total de 28 millions de pesos, ou 28 mille contos, monnaie de cette époque (149,500,000 fr.). En 1808, la maison de Bragance, arrivée au Brésil, accorda au pays, par l'ouverture de ses ports, le commerce direct avec l'étranger. Ce commerce a été très faible jusqu'en 1825, où l'exportation du café a commencé à prendre quelque importance. La demande plus considérable de coton de 1855 à 1870 et, depuis 1870, le rapide progrès de la culture du café et le développement des voies ferrées l'ont accru; toutefois l'augmentation en valeur de ce commerce est loin de correspondre à l'augmentation en quantité, à cause de la baisse du prix du café. Voici les chiffres officiels (lesquels sont très vraisemblablement inférieurs à la réalité) du commerce extérieur du Brésil par périodes quinquennales et par millions de milréis (autrement dit en milliers de contos de réis).

PÉRIODES	MILLIERS de CONTOS DE RÉIS	ÉVALUATION en MILLIONS DE FRANCS
1800	28	149
	Moyennes annuelles :	
1834-39	79	197
1839-44	96	240
1844-49	105	282
1849-54	148	370
1854-59	212	530
1859-64	236	590
1864-69	312	780
1869-74	347	867
1874-79	359	897
1879-85	397	992
	Année :	
1886-87	472	1180

En 1879-80, le commerce extérieur du Brésil a été de 395 millions de milréis, en 1880-81, de 407 millions, en 1884-85, de 404 millions (plus d'un milliard de francs), dont 178 à l'importation et 226 à l'exportation. En 1886-87, il s'est élevé à 472 millions de milréis (1,180 millions de francs), dont 209 à l'importation et 263 à l'exportation. L'importation consiste surtout en tissus de coton, de laine et de lin, en viandes et poissons conservés, en farines, liqueurs et vins, en fer, acier et machines, en objets de cuir, en parfumerie; l'exportation, en café (467 millions 1/2 de francs en 1884-85), en sucre (40 millions 1/2 de francs), en coton (37 millions), en caoutchouc (13 millions, 28 millions en 1885-86), en tabac (15 millions 1/2), en peaux (13 millions 1/2), en cacao, en châtaignes du Pará, en or en poudre, en crins, en diamants, maté. Les Etats-Unis sont les plus grands acheteurs du café et du sucre du Brésil et, quoiqu'ils ne viennent qu'au troisième ou quatrième rang pour l'importation, ils occupent dans l'ensemble du commeree brésilien le premier rang (58 millions de milréis en 1881-82, dont 50 à l'exportation et 8 millions à l'importation); au second rang, l'Angleterre (44 millions de milréis); au troisième, la France (25 millions de milréis); au quatrième, l'empire allemand (18 millions) dont le commerce s'est développé depuis la fondation des colonies allemandes; puis le Portugal, l'Uruguay, la Belgique. Le commerce avec l'Italie augmente rapidement grâce au grand nombre d'immigrants italiens. — La statistique brésilienne fait connaître aussi le commerce interprovincial, c.-à-d, le cabotage d'une province à une autre, lequel s'est élevé jusqu'au maximum de 208 millions de milréis en 1872-73 (510 millions de francs) et s'est abaissé depuis à 166 millions de milréis en 1886-87, parce que l'établissement de services directs à vapeur avec l'Europe a dispensé plusieurs ports de concentrer, en vue de l'exportation, leurs marchandises à Rio ou dans les grands ports, et d'y faire leurs achats de marchandises importées.

En 1885-86, les provinces qui occupaient les premiers rangs dans le commerce par navigation au long cours (commerce extérieur) étaient Rio de Janeiro (190,000 contos de réis), São Paulo (48,000), Bahia (36,000), Pernambuco (33,000), Pará (23,000), Rio Grande do Sul (18,000). — Dans le commerce par navigation de cabotage (commerce interprovincial), les premiers rangs étaient aux provinces de Rio de Janeiro (36,000 contos), de Rio Grande do Sul (18,000), d'Amazonas (12,000), de Pernambuco (12,000), de Pará (11,000), de Bahia (9,000), de São Paulo (8,000). — Les chiffres relatifs au commerce doivent être considérés (au Brésil, ainsi que dans beaucoup d'autres Etats) comme des termes de comparaison utiles et non comme des valeurs précises; car, en les comparant avec les relevés des douanes des autres pays, on trouve des différences considérables qui ne proviennent pas seulement, comme dans toutes les statistiques de ce genre, de la différence de valeur entre la marchandise exportée d'un pays et importée dans un autre, mais sans aucun doute de déclarations incomplètes faites à la douane brésilienne. Ainsi, en 1880, le commerce de l'Angleterre avec le Brésil a été, d'après la douane anglaise, de 304 millions de francs, dont 173 à l'exportation d'Angleterre, tandis que la douane brésilienne n'a donné cette même année que 106 millions de francs pour l'importation d'Angleterre au Brésil, en 1879-80. Le commerce des Etats-Unis, avec le Brésil, d'après la douane des Etats-Unis a été, en 1880, de 307 millions de francs, dont 43 à l'exportation des Etats-Unis, tandis que la douane brésilienne n'a donné que 22 millions de francs pour l'importation des Etats-Unis au Brésil.

Commerce du Brésil avec la France. Le commerce général de la France avec le Brésil, d'après la douane française, a été en 1880, de 178 millions, dont 96 à l'exportation hors de France d'après la douane française, tandis que la douane brésilienne n'a enregistré la même année qu'une valeur de 45 millions de francs pour l'importation venant de France. Le commerce du Brésil avec la France n'avait jamais, avant 1848, atteint 30 millions (commerce spécial). De 1848 à 1864, il s'est graduellement élevé jusqu'à 140 millions pour le commerce spécial et à 216 millions pour le commerce général. Voici, depuis 1869, le mouvement de ce commerce (en millions de francs).

ANNÉES	COMMERCE de la France avec le Brésil. Général	Spécial Import.	Spécial Export.	ANNÉES	COMMERCE de la France avec le Brésil. Général	Spécial Import.	Spécial Export.
1869	194	59	74	1879	183	55	71
1872	163	40	78	1880	178	52	76
1873	197	55	72	1881	218	56	74
1874	167	46	67	1882	186	47	62
1875	197	50	73	1883	207	60	66
1876	183	55	81	1884	185	49	62
1877	189	56	77	1885	167	50	54
1878	180	57	69	1886	157	52	57

Le commerce du Brésil avec la France consiste : à l'exportation du Brésil en France, en café (40 millions de kilogr. valant 61 millions de francs au commerce général

et 16 millions de kilogr. valant 25 millions de francs au commerce spécial, année 1886) ; en peaux brutes (11 millions de francs au commerce spécial), en cacao (8 millions de francs), en caoutchouc (1 1/2 million de francs), en laines (1 1/2 million de francs), en tabac, bois exotiques, ivoire végétal, fécule, huile de palme (le coton et le sucre ont été autrefois des articles d'exportation importants) ; à l'importation de France au Brésil, en ouvrages en peau et en cuir (9 millions de francs au commerce spécial en 1886), en confection et lingerie, beurre salé, tissus de laine et de coton, verres, tabletterie et mercerie, métaux ouvrés, livres et papiers, etc.

Résumé. Le Brésil est non seulement celui des Etats de l'Amérique du sud qui possède le plus vaste territoire et la population la plus nombreuse, c'est aussi un des plus florissants par l'ensemble de sa situation politique et économique et le plus important par sa richesse agricole et par le chiffre de son commerce extérieur. Dans la partie méridionale du continent américain prospèrent et grandissent séparés par la Cordillère, la République Argentine sur l'Atlantique et le Chili sur le Pacifique. Le Brésil, qui entretient avec le Chili de bonnes relations d'amitié, domine dans la partie centrale et est sans rival, surtout dans la zone tropicale ; on peut même dire qu'une seule puissance, située sur les rives de la Plata, lui porte, depuis une vingtaine d'années, quelque ombrage. Le Brésil s'est peuplé peu à peu pendant qu'il était colonie portugaise, lentement d'abord au XVIe et dans la première moitié du XVIIe siècle, plus facilement au XVIIIe siècle. Il s'est développé beaucoup plus vite au XIXe, depuis qu'il est devenu un empire autonome, gouverné par une constitution monarchique, parlementaire et très libérale et surtout depuis 1849, époque où ont cessé ses guerres intestines. La production du sucre et celle du café ont été les principaux articles de son commerce avec l'étranger et les grandes causes de sa fortune. Son développement était gêné par divers obstacles. Il manquait de moyens de communication : il a, depuis 1854, surtout depuis 1872, construit plus de 9,000 kil. de chemins de fer et il a établi sur beaucoup de cours d'eau des services à vapeur ; il fera sagement de poursuivre cette œuvre avec persévérance, sans dépasser les limites de son crédit qu'il lui importe de ménager. Il avait besoin de colons et d'ouvriers : il a déterminé un grand courant d'immigration et il en recueille déjà les premiers fruits. Il avait encore, il y a vingt ans, 2 millions d'esclaves ; il a pris le parti héroïque de supprimer l'esclavage qui était une plaie et qui gênait l'immigration ; une pareille évolution ne se fait pas sans entraîner une crise difficile dont le Brésil n'est pas encore sorti, mais à laquelle il s'était préparé depuis les lois de 1850 et surtout par celle de 1871. Il a encore trop peu de capitaux pour la masse des emplois utiles qu'il en pourrait faire ; les dépenses de l'Etat ont augmenté rapidement et légitimement, comme dans tous les pays, avec les progrès de la richesse ; elles ont eu le tort de dépasser trop souvent les recettes. Le numéraire est insuffisant et le change a été longtemps défavorable ; mais il est devenu tout à coup favorable à la suite de l'emprunt de 1888, de l'abolition pacifique de l'esclavage et de l'augmentation rapide de l'immigration européenne. Avec de la prudence, du temps et de l'énergie au travail, le Brésil a surmonté une partie des obstacles qui gênaient son essor ; il surmontera vraisemblablement les autres ; il jouira alors de tous les avantages dont la nature a doté son immense territoire et que, grâce à la civilisation, il parviendra peu à peu à mettre en valeur. E. LEVASSEUR.

BIBL. : 1° OUVRAGES GÉNÉRAUX, VOYAGES. — KOSTER, *Travels in Brazil;* Londres, 1817, 2e éd., 2 vol. in-8. — LUCCOCK, *Notes on Rio de Janeiro and the southern parts of Brazil;* Londres, 1820. — MAWE, *Voyages dans l'intérieur du Brésil en 1809-10;* Paris, 1816, 2 vol. in-8. — W.-C. VON ESCHWEGE, *Journal von Brasilien;* Weimar, 1818, 2 vol. in-8. — L.-W. VON ESCHWEGE, *Brasilien die Neue Welt*, 1827, 2 vol. in-8. — GRAHAM, *Journal of a voyage to Brazil;* Londres, 1824, in-4. — PRINCE MAXIMILIEN DE WIED-NEUWIED, *Voyage au Brésil;* Paris, 1821, 3 vol. et atlas. — DEBRET, *Voyage pittoresque et hist. au Brésil* (Paris, 1834, 3 vol. in-fol., nombreuses gravures). — RUGENDAS, *Voyage pittoresque au Brésil* (in-fol. gravures, 1835, Paris). — SPIX et MARTIUS, *Reise in Brasilien (1817-1820);* Munich, 1823, gr. in-4 en 3 part. et Atlas. — Aug. DE SAINT-HILAIRE, *Voyages dans l'intérieur du Brésil (1816-1821) ;* Paris, 1830-1851, 8 vol. in-8 et *Voyage au Rio Grande do Sul* (ouvrage posthume) 1887. — Dr POHL, *Reise im Innern von Brasilien* (1817-1821), 2 vol. gr. in-4 et atlas ; Vienne, 1832. — PRINCE ADALBERT OF PRUSSIA, *Travels in Brazil;* Londres, 1848, 2 vol. — WALSH, *Notices of Brazil;* Londres, 1830, 2 vol. — GARDNER, *Travels in the interior of Brazil during the years* 1836-41 ; Londres, 1849, 2e éd., in-8. — TSCHUDI, *Reisen durch Sud Amerika ;* Leipzig, 1866, 3 vol. — RIBEYROLLES, *le Brésil pittoresque;* Rio, 1859, 3 vol. gr. in-4 (Atlas de vues lithog. par Victor Frond). — Mme et M. AGASSIZ, *Journey in Brazil;* Londres, 1868, in-8 (il y a une traduction française par Félix Vogeli sous le titre *Voyage au Brésil*; Paris, 1869. — KIDDER, *Sketches of residence and travels in Brazil;* Londres, 1845, 2 vol. — FLETCHER AND KIDDER, *Brazil and the Brasilians;* Boston, 1879, in-8. — F. DENIS, *Brésil* (dans l'*Univers pittoresque*).

2° GEOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE. — AYRES DO CAZAL, *Corographia Brazilica;* Rio, 1817, 2 vol. — POMPEO DE SOUZA BRASIL, *Compendio elementar de geographia geral et especial do Brazil;* Rio, 1869. — *Brasilien bearbeitet von* Dr WAPPÆUS, dans le *Handbuch der Geographie und Statistik;* Leipzig, 1874. — *A Geographia physica do Brazil*, par CAPISTRANO DE ABREU et VALLE CABRAL (non terminé encore); Rio, 1884. — MILLIET DE SAINT-ADOLPHE, *Diccionario geographico, historico e descriptivo do Brazil;* Paris, 1863, 2 vol. — MOREIRA PINTO, *Apontamentos para o Diccionario geographico do Brazil* (les deux premiers vol., comprenant seulement la lettre A, ont paru à Rio en 1887 et contiennent 650 pages grand in-8). — Baron HOMEM DE MELLO, *Excursões Geographicas* (dans le supplément du tome LI de la *Rev. de l'Institut hist. et géog.*, 1888). — E. MOUCHEZ, *les Côtes du Brésil*, description et instructions nautiques (avec cartes marines). — E. MOUCHEZ, *Positions géographiques de la côte orientale de l'Am. du Sud.* — MENDES DE ALMEIDA, *Atlas do Imperio do Brazil*, 1868, in-folio. — LOMELLINO DE CARVALHO, *Atlas do Imperio do Brazil;* Rio, 1882, in-fol., revu par le baron HOMEM DE MELLO et par le colonel PIMENTA BUENO). — L.-J.-M. PENNA, *Carta do Imp. do Brazil ;* Rio, 1883. — H. GERBER, *Noções geographicas e administrativas da provincia de Minas-Geraes ;* Rio, 1863. — J. MANOEL DE MACEDO, *Notions de chorographie du Brésil* (traduit en français par Halbout); Leipzig, 1873, in-8. — W. VON ESCHWEGE, *Geognostische gemälde von Brasilien;* Weimar, 1822. — Du même, *Pluto Brasiliensis ;* Berlin, 1833. — Emile LEVASSEUR, *Imperio do Brazil*, carte murale de l'empire du Brésil, 1887. — LIAIS, *Climat, géologie, faune et géographie botanique du Brésil;* Paris, 1872, in-8. — HARTT, *Scientific results of a journey in Brazil;* Boston, 1870. — NORBERTO DE SOUZA, *Investigações sobre os recenseamentos da população geral do Imperio e de cada provincia de per si, tentados desde os tempos coloniaes ;* Rio, 1870. — Baron D'OUREM, *Notice sur les bureaux de statistique au Brésil ;* Pau, 1885. — *Recenseamento da população do Imperio do Brazil a que se procedeo no diâ 1° de Agosto de 1872 ;* Rio, 1873-76, 23 vol. in-fol. — CAMARGO, *Quadro estatistico e geographico da prov. do Rio Grande do Sul* (travail organisé par ordre du président Homem de Mello); Porto-Alegre, 1868. — E. PACHECO-CHAVES, *Relatorio da commissão central de estatitisca da prov. de S. Paulo* (nommée par le président Jean Alfred); S. Paulo, 1888. — FAVILLA NUNES, *A população, territorio, e representação nacional do Brazil;* Rio, 1888, in-8. — BURTON, *Exploration of the Highlands of Brazil;* Londres, 1869, 2 vol. in-8. — SANTA ANNA NERY, *le Pays des Amazones;* Paris, 1885. — Dr SIGAUD, *Du Climat et des maladies du Brésil;* Paris, 1844. — Horace SAY, *Histoire des relations commerciales entre la France et le Brésil;* Paris, 1839. — STURZ, *A Review financial statistical, etc., of the Empire of Brazil ;* Londres, 1837. — C.-B. D'OLIVEIRA, *Systema financial do Brazil ;* Saint-Pétersbourg, 1842. — VAN DER STRATEN PONTHOZ, *le Budget du Brésil ;* Bruxelles, 1854, 3 vol. in-8. — Charles REYBAUD, *le Brésil ;* Paris, 1856. — SCULLY, *Brazil, its provinces and chief cities ;* Londres, 1868. — HADFIELD, *Brazil and River Plate ;* Londres, 1877. — *L'Empire du Brésil à l'Exposition universelle de 1876 à Philadelphie;* Rio de Janeiro, 1876, in-8. — GUILLEMIN, *Rapport à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce sur sa mission au Brésil ;* Paris, 1839. — *Le Brésil à l'exposition de Saint-Pétersbourg;* Saint-Pétersbourg, 1884, 3e éd., in-4. — EMILE ALLAIN, *Rio de Janeiro ;* Paris, 1886, in-8. — C. PINTO DE FIGUEIREDO, *Breve noticia sobre o estado financeiro das provincias ;* Rio, 1887 (Publication officielle des documents réunis par le ministre baron de Cotegipe). — CORREIA DE ARAUJO, *Esboço-chrono synoptico da marcha governamental e economico-financeira do Brazit, de 1821 a té 1888.* — J.-C. RODRIGUES, *Constituição politica do Imp. do Brazil annotada ;* Rio, 1863, in-8.

3° HISTOIRE.— André THEVET, *Singularitez de la France antarctique;* Paris, 1558, in-4 (réimprimé et annoté par P. Gaffarel; Paris, 1878, in-8): *la Chosmographie universelle;* Paris, 1573, in-fol.; *Vie des hommes illustres;* Paris, 1584, in-fol.; *Voyages aux Indes australes* (mss. très intéressant de la Bibl. nationale de Paris. fs. français 15454). — Jean DE LÉRY, *Hist. d'un voyage faict en la terre du Brésil;* La Rochelle, 1578, in-8 (nouv. éd. annotée par P. Gaffarel; Paris, 1880). — Claude D'ABBEVILLE, *Hist. de la mission en l'isle de Maragnan;* Paris, 1614, in-8 — Yves D'EVREUX, *Voyage dans le nord du Brésil fait durant les années 1611 et 1614;* Paris, 1864. — DE LASTRE, *Histoire véritable de ce qui s'est passé de nouveau entre les François et les Portugois en l'isle de Maragnan* (publiée sans nom d'auteur à Paris, 1615). — D. DE CAMPO MORENO, *Jornada do Maranhão* (dans le 2e vol. des *Memorias para a Hist. do e tincto Estado do Maranhão*, publiés par C. Mendes d'Almeida; Rio, 1860), — GAFFAREL, *Hist. du Brésil français;* Paris, 1878, in-8. — ROCHA PITTA, *Historia da America Portugueza;* Lisbonne, 1730, in-fol. (réimprimé à Bahia et à Lisbonne). — SOUTHEY, *History of Brazil*, Londres, 1810-19, 3 vol. gr. in-4. — ARMITAGE, *the History of Brazil from 1808 to 1831;* Londres. 1836, 2 vol.— F.-A. DE VARNHAGEN, vicomte de PORTO-SEGURO, *Historia Geral do Brazil* (2e édit.); s. l., 1877, 2 vol. — HUMBOLDT, *Examen critique de l'histoire de la géographie du Nouveau Continent:* Paris. 1836-39, 5 vol. in-8. — D'AVEZAC, *Considérations géographiques sur l'histoire du Brésil;* Paris, 1857, in-8. — F.-A. DE VARNHAGEN (vicomte de Porto-Seguro), *Examen de quelques points de l'histoire du Brésil;* Paris, 1858, in-8; *Amerigo Vespucci;* Lima, 1865, in-fol; *le Premier voyage de Amerigo Vespucci;* Vienne, 1869, in-fol.; *Nouvelles recherches sur les derniers voyages du navigateur florentin;* Vienne, 1870, in-fol.; *Ainda Amerigo Vespucci;* Vienne, 1874, in-fol.; *Sull'importanza d'un manoscrito inedito della biblioteca impériale di Vienna* (dans le vol. LX des *Mém. de l'Acad. imp. de Vienne*); *Cartas de Amerigo Vespucci* (t. XL, part. Ire de la *Rev. de l'Inst. hist. du Brésil*). — C. DA SILVA, *l'Oyapock et l'Amazone;* Paris, 1861, 2 vol. in-8.— C. MENDES DE ALMEIDA, *Notas sobre a historia patria* (tomes XXXIX et XL de la *Rev. de l'Inst. hist. du Brésil*). — CAPISTRANO DE ABREU, *Descobrimento do Brazil e seo desenvolvimento no seculo XIX;* Rio, 1883; Du même, *A Armada de D. Nuno Manoel;* Rio, 1880, petit in-8. — NETSCHER, *les Hollandais au Brésil;* La Haye, 1853, 1 vol. — PORTO SEGURO, *Historia das luctas com os Hollandeses* (2e édit.); Lisbonne, 1872. — NIEUHOF, *Gedenkwaerdige Brasiliaense zee en Lantreize;* Amsterdam, 1682, in-fol. — MONTANUS, *Amerika;* Amsterdam, 1671, in-fol. av. gravures.— BARLÆUS, *Rerum per octœnnium in Brasilia ... sub præfectura Mauritii Nassavii ... historia;* Amst., 1647, in-fol. (cartes et plusieurs gravures par F. Post.). — Vicomte de SÃO-LEOPOLDO, *Annaes da provinciá de S. Pedro;* Paris, 1839. — PEREIRA DE SILVA, *Historia da Fundação do Imperio Brazileiro;* Paris, 1870, 3 vol. in-8; *Segundo Periodo do Reinado de D. Pedro I;* Paris, 1875, 8 vol.; *Historia do Brazil de 1831 a 1840;* Rio, 1888, in-8. — PORTO SEGURO (Varnhagen), *Historia do Independencia do Brazil* (mss.). — GOMES DA SILVA, *Memorias offerecidas à Nação Brazileira;* Londres, 1831, in-8. — Aug. DE SAINT-HILAIRE, *Précis de l'histoire des révolutions de l'Empire du Brésil* (à la fin du 2e vol. de son *Voyage dans le district des diamants;* Paris, 1832. Sur les événements de 1831, consulter aussi le 3e vol. de Debret). — MOREIRA DE AZEVEDO, *Historia do Brazil de 1831 à 1840;* Rio, in-8. — JOURDAN, *Guerra do Paraguay;* Rio, 1871, 1 vol. et atlas.— SCHNEIDER, *Historia da guerra da Triplice Alliança contra o Paraguay* (traduction de l'ouvrage allemand du lecteur de l'empereur Guillaume, annotée et augmentée par M. Paranhos, baron de Rio-Branco; les trois volumes publiés vont jusqu'à la prise d'Humaïta); 1er et 2e vol., Rio, 1875-1876; 3e, Paris, 1889. — B. MOSSÉ, *Dom Pedro II, empereur du Brésil; esquisse biographique;* Paris, 1889, in-8. — Dr COUTY, *l'Esclavage au Brésil;* Paris, 1881, in-8. — Du même, *le Brésil en 1884; ébauches sociologiques;* Rio, 1884, in-12. — E. LEVASSEUR, *l'Abolition de l'esclavage au Brésil;* Paris, 1888, in-8. — Du même, *l'Abolition de l'esclavage au Brésil et compte rendu du banquet commémoratif à Paris*, suivi d'un historique de l'émancipation; Paris, 1889, in-8. — *Revista trimensal do Instituto Historico e Geographico do Brazil*, publiée par l'Institut historique et géog. brésilien (1er vol., 1839; tous les ans un gros vol. et quelquefois deux); Rio de Janeiro. — Le nombre des travaux historiques, géographiques, scientifiques et politiques publiés sur le Brésil est considérable. Il remplit dans une importante publication faite à Rio de Janeiro (1881-1883) deux volumes grand in-8, sous le titre de *Catalogo da Exposição de Historia do Brazil realizado pela Bibliotheca Nacional do Rio de Janeiro*, travail remarquable dû au baron de Ramiz, alors directeur de la Bibl. Nat. de Rio, et au personnel de cette bibliothèque.

4° LITTERATURE ET BEAUX-ARTS. — WOLF, *le Brésil littéraire;* Berlin, 1863. — Fernandes PINHEIRO, *Resumo de Historia litteraria;* Rio, 1872, 2 vol. — Sylvio ROMERO, *Historia da litteratura brazileira;* Rio, 1888, 2 vol. — — Les ouvrages, cités plus haut (Ouvr. génér.), de DEBRET (t. III), RUGENDAS, A. DE SAINT-HILAIRE, PORTO-SEGURO (*Hist. ger.*). — VISCONDESSA DE CAVALCANTI, *Catalogo das Medalhas brazileiras;* s. l., 1889. — PORTO-ALEGRE dans la *Rev. do Inst. hist.*, t. III et XIX. — SANTA ANNA-NERY, *le Folk-Lore brésilien;* Paris, 1888, in-8. — Gonzaga DUQUE-ESTRADA, *Historia da arte brazileira;* Rio, 1888, in-12.

5° FLORE.— VELLOZO, *Floræ Fluminensis;* Rio de Janeiro, 1825-27, 12 vol. in-fol. (une seconde édition plus complète, publiée en 1881, forme le 5e vol. des *Archives du Muséum de Rio*). — MARTIUS, *Tabulæ vegetationis in Brasilia physognomiam illustrantes*, 1858, in-fol.; *Die Physiognomie des Pflanzenreiches in Brasilien;* Munich, 1824, in-4; *Flora Brasiliensis* (en voie de publication depuis 1840). — A. DE SAINT-HILAIRE (V. Ouvrages généraux), *Végétation primitive dans la prov. de Minas Geraes;* Paris, 1837, in-8. — WAWRA, *Botan. der Reise Kaiser Maximilians nach Brasilien;* Wien, 1866. — LADISLAO NETTO, *Itinéraire botanique dans la prov. de Minas Geraes;* Paris, 1866, in-8. — FREIRE ALLEMÃO, *Exploração botanica do Brazil*, II; Rio de Janeiro, 1864, in-4.— GARDNER (V. Ouvrages généraux). — E. LIAIS, *Climat, Géolog., Faune et Géogr. bot. du Brésil;* Paris, 1872, pp. 555 et suiv.— GRISEBACH, *la Végétation du Globe*, traduct. franç. par A. de Tchihatcheff; Paris, 1878, II, pp. 555 et suiv. — A. ENGLER, *Versuch einer Entwicklungsgeschichte der Pflanzenwelt*, II, pp. 187 et suiv. — E. WARMING, *Une Excursion aux montagnes du Brésil;* Liège, 1883, in-8, et *Annotationes biolog. in flor. Brasiliæ*, 1882, in-8.

6° FAUNE. — F. DE AZARA, *Voyages dans l'Amérique mérid.;* Paris, 1809. — PISO, *Historia naturalis Brasiliæ* et MARCGRAF, *Historiæ rerum naturalium Brasiliæ;* Leyde, 1648, in-fol. — PISO et MARCGRAF, *De Indiæ utriusque (Brasiliæ) re naturali;* Amsterdam, 1658, et trad. allemande par LICHTENSTEIN; Berlin, 1829. — SPIX et MARTIUS, *Reise in Brasilien;* Munich, 1823-31. — THUNBERG, *Fauna Guianensis, Brasiliensis, Americæ merid.;* Upsal, 1823. — MAX VON WIED-NEUWIED, *Beiträge zur naturgesch. von Brasilien;* Weimar, 1825-33. — Du même, *Brasilien. Nachtrag. und Bericht*, etc.; Francfort, 1850. — Du même, *Abbild, zur Naturgesch. Brasil.;* Weimar, 1822-31. — A. D'ORBIGNY, *Voyage dans l'Amérique mérid.*, avec Zoologie en 9 parties, etc.; Paris, 1834-47. — A. de HUMBOLDT, *Voyage aux régions équinoxiales du nouv. cont.*, avec *Recueil d'observations de zoologie*, etc.; Paris, 1811-25. — F. DE CASTELNAU, *Expédition scientif. dans l'Amérique du Sud;* zoologie par GERVAIS, DES MURS, GUICHENOT, LUCAS, 8 part.; Paris, 1855-62. — BURMEISTER, *Zoological Reise nach Brasilien;* Berlin, 1853. — Du même, *Syst. Uebersicht der Thiere Brasiliens*, 3 part.; Berlin, 1853-56. — Du même, *Erläuterungen zur Fauna Brasiliens;* Berlin, 1856. — OSCULATI, *Esplorazione dei regioni equat. longo il Napo et il fl. d. Amazzoni*, description des vertébrés par CORNALIA; Milan, 1850. — A.R.- WALLACE, *Travels on the Amazone and Rio Negro;* Londres, 1853. — H.-W. BATES, *The naturalist on the River Amazons;* Londres, 1863. — L. AGASSIZ, *Journey in Brasil;* Boston, 1868.—Du même, *Poissons de l'Amazone et de ses affluents*, dans *Ann. des Sc. nat.*, 5e série, V, 1866. — HENSEL, *Beiträge zur Kenntn. d. Wirbelthiere Sudbrasil.;* Berlin, 1867-70. — M. WAGNER, *Naturw. Reisen im tropic. America;* Stuttgard, 1870. — F. STEINDACHNER, *Die Süsswasser-Fische des Südösll. Brasil.*, dans *Sitz-Ber., Wiener Akad.*, 1874-77, et Add. *Denksr. Wiener Akad.*, 1882. —Du même, *Zur Kenntn. d. Flussfische Südamerikas;* Vienne, 1879-81. — Dr FRITZ MÜLLER (du Muséum de Rio), *Facts and arguments for Darwin, History of Crustacea;* Londres, 1869. — BATES, *Contrib. to Insect Fauna of the Amazonas Valley, Coléopt. Longicornes;* Londres, 1867, — G.-A. BOULANGER, *List of Reptiles and Batrach. from Rio Grande do Sul*, dans *Ann. Nat. Hist.*, 1885.—SCLATER et SALVYN, *Nomenclator Avium Neotropicalium;* Londres, 1873. — A. von PELZELN, *Brasilische Säugethiere* (von J. NATTERER gesamm., 1817-35; Vienne, 1883. Des mêmes, *Ornithologie;* Vienne, 1871).— COPE, *Reptiles*, dans *Proc. Ac. Phil.*, 1867-69, passim.— PERTY, *Delectus animalium articulatorum in itinere Bras. coll. Spix et Martius;* Munich, 1830-34. — WAPPÆUS, *Geographia physica do Brasil* (Faune, pp. 259 à 392); Rio de Janeiro, 1884.

7° PALÉONTOLOGIE. — E. LIAIS, *Climat, géologie*, etc., *du Brésil;* Paris, 1872. — P.-W. LUND, *Om Huler i kalksteen, i det indre af Brasilien der tildeels indeholde Fossile knokkler;* Copenhague, 1836, 1 vol. avec pl. — Du même, *Blik paa Brasiliens dyreverden för sidste jordomvœltning (Mammalia fossilia);* Copenh., 1837-44, 2 vol. av. pl. col. (dans les *Kongl. Dansk. Selsk.* [Mém. de l'Académ. royale de Copenhague, classe physique], 1841-45). — Du même, *Lettres sur la Paléontologie brésilienne*, t. IV (1842) et VI (1844), de la *Rev. de l'Inst. Hist. du Brésil*, et *Mém. de la Soc. des Antiquaires du Nord;* Copenhague, 1847. — Du même, *Memorias, Cavernas existentes no calcareo do interior do Brazil, contendo algunas d'ellas ossadas fosseis* (Mémoire de 1836, publ. en 1884 dans *Annaes da Escola de Minas de Ouro*

Preto). — Gorceix, *Lund e suas obras no Brasil segundo o professor Reinhardt* (*Annaes da Escola de Minas de Ouro Preto*); Rio de Janeiro, 1884. — P. Gervais, *Recherches sur les Mammifères fossiles de l'Amérique mérid.*; Paris, 1853. — Du même, *Mémoire sur plusieurs mammifères fossiles de l'Am. mérid.*, 1873. — H. Gervais et Ameghino, *Mammifères fossiles de l'Amérique du Sud* (en espagnol et en français); Paris, 1880, in-8. — Reinhard, *Skrift. Vidensk-Selsk*; Copenhague, 1875-81. — J.-E. Boas, *Om en foss. Zebraform fra Brasil. Campos*; Copenhague, 1881. — E.-D. Cope, *A Contribution to the Vertebrate Paleontology of Brasil* (*Bull. of the American Philos. Society*, 1885, et *Paleontol. Bull.* nº 40); Philadelphie, 1885. — White, *Contribuições à Paleontologia do Brazil* (en portugais et en anglais), dans *Archivos do Muséo nacional do Rio de Janeiro*, vol. VII, 1887, avec 28 pl. (et pp. 3-6), un index bibliogr. des publications antérieures sur la paléontologie des invertébrés de l'Amérique du Sud.

8° Anthropologie. — Lund (V. 7° Paléontologie). — Gonçalves Dias, *O Brazil e a Oceania* (t. XXX, 1867, de la *Revue de l'Inst. hist. du Brésil*). — Martius, *Beiträge zur Ethnographie und Sprachenkunde Amerikas, zumal Brasiliens*; Leipzig, 1867, 2 vol. in-8. — Ferdinand Denis, *Mémoire sur les ornements de la lèvre inférieure en usage chez quelques peuples de l'Amérique*; Paris, 1848. — Varnhagen (vicomte de Porto-Seguro), *Ethnographia indigena* (*Rev. de l'Inst hist. du Brésil*, 1849-1858). — Couto de Magalhães, *O Selvagem*; Rio, 1876, in-8. — S. Romero, *Ethnologia selvagem*; Recife, 1875, in-8. — G. Gravier, *Etude sur le sauvage du Brésil*; Paris, 1881, pet. in-4. — Varnhagen (V. de Porto-Seguro), *l'Origine touranienne des Tupis-Caribes*; Vienne, 1876, gr in-8. — Barbosa Rodrigues, *Antiguidades do Amazonas* (publié de 1876-80 dans la rev. *Ensaios de Sciencia* [nombreuses gravures]; Rio). — Du même, *Idolo Amazonico*; Rio, 1875. — Hartt, *Brazilian rock inscriptions*, 1871, in-8. — O. Canstatt, *Brasilien Land und Leute*; Berlin, 1877, in-8. — *Archivos do Museo Nacional do Rio de Janeiro*, sous la direction du conseiller Ladislão Netto (le t. VI de 1885 est entièrement consacré à l'Exposition anthropologique de Rio en 1882, et contient de nombreuses gravures, coloriées dans un certain nombre d'exemplaires). — Charles Wiener, *Estudos sobre a Sambaquis do Sul do Brazil* (*Archives* citées, 1876, t. I). — Hartt, *Tangas de barro cosido*(*Ibid.*); *Descripção dos objectos de pedra conservados no museo nacional* (*Ibid.*). — Lacerda et Peixoto, *Contribuições para o estudo anthropologico das raças indigenas do Brazil* (*Ibid.*). — Ferreira Penna, *Breve noticia sobre os Sambaquis do Pará* (*Ibid.*, 1877, t. II); *Apontamentos sobre os Ceramios do Para* (*Ibid.*).— Ladislão Netto, *Apontamentos sobre os tembetas* (*Ibid.*. — Lacerda, *Craneos de Maraca, Guyana Brazileira* (*Ibid.*, 1881. t. IV). — Hartt, *Contribuições para a ethnologia do Vallé do Amazonas* (*Ibid.*, 1885, t. IV). — Lacerda, *O homem dos Sambaquis* (*Ibid.*). — Peixoto, *Novos estudos craneologicos sobre os Botocudos* (*Ibid.*). — Ladislao Netto, *Investigações sobre a archeologia brazileira* (*Ibid.*).— Du même, *Conférence faite au Muséum National de Rio de Janeiro sur l'archéologie brésilienne*; Rio, 1885, in-8. — Hartt, *Amazonian tortoise myths*; Rio, 1875, in-8. — Vlasto, *Instruments de pierre au Brésil*, dans *Bull. soc. d'anthrop. de Paris*, 1881. — Quatrefages, *l'Homme fossile de Lagoa-Santa au Brésil et ses descendants actuels*; Moscou, 1881, broch. in-fol. extr. du C. r. du Congrès d'Anthrop. — Ph. Rey, *Sur les Botocudos*, dans *Bull. Soc. d'anthrop.*; Paris, 1884. — Du même, *Etude anthropologique sur les Botocudos*; Paris, 1880, in-8. — Blumenbach, *Decades Craniorum*, 5e cahier. — A. W. Meyer, *die Nephritfrage, ein ethnologisches Problem*; Dresde, 1883. — *Guia da exposição Anthropologica Brazileira*; Rio de Janeiro, 1882, broch. in-8. — *Revista da Exposição anthropol. Brazileira* (publiée sous la direction du Dr Mello Moraes fils); Rio, 1882, in-fol. avec gravures.— K. von den Steinen, *Durch Central-Brasilien*; Leipzig, 1886, in-4. — M. de Nadaillac, *l'Amérique préhistorique*; Paris, 1883.

9° Linguistique. — Anchieta, *Arte de grammatica da lingua mais usada no Brazil*; Leipzig, 1874, nouv. édit., in-8. — Ruiz de Montoya, *Arte de la lengua guarani, ó mas bien tupi*, éd. de Vienne, 1876 (soigneusement revue par Varnhagen). — L. Figueira, *Arte da gram. da lingua brasilica*; Leipzig, 1878, réimpr., in-8. — Platzmann, *Grammatica der brasilianischen Sprache*; Leipzig, 1874, in-8. — Mamiani, *Arte de grammatica da lingua Kiriri* (introduction par Almeida Nogueira); Rio, 1877, 2e éd., gr. in-8. — Martius, *Glossaria linguarum brasiliensium*; Leipzig, 1867, in-8. — Couto de Magalhães, *Curso da lingua geral*; Rio, 1876, in-8. — B.-C. d'Almeida Nogueira (travaux très remarquables), *Apontamentos sobre o Abañeenga, tambem chamado guarani ou tupi*; Rio, 1876-80, gr. in-8 (3 parties publiées dans la *Rev. Ensaios de Sciencia*); *Esboço grammatical do abañeé* (vol. VI des *Annaes da Bibliotheca nac. de Rio*, 1879); *Vocabulario dos palavras guaranis usadas pelo traductor da Conquista espiritual* (vol. VII des *Annales de la Bibl.*). — Valle Cabral, *Bibliographia das obras tanto impressas como manuscriptas relativas á lingua tupi ou guarani, tambem chamada lingua geral do Brazil*: Rio, 1880, in-8 (publ. aussi dans le vol. VIII des *Annales de la Bibl. nat. de Rio*).

BRÉSIL (Maison Impériale du). Cette dynastie, qui représente la branche aînée de la maison de Bragance, a été fondée en 1822 par le prince royal Dom Pedro, alors régent du royaume du Brésil, fils aîné de Jean VI, roi du Portugal, du Brésil et des Algarves. Il fut acclamé empereur constitutionnel du Brésil sous le nom de Dom Pedro Ier, le 12 oct. 1822, et couronné à Rio de Janeiro le 1er déc. de la même année. L'indépendance du Brésil fut reconnue par le Portugal en 1825. En 1826 Dom Pedro succéda à son père comme roi de Portugal (sous le nom de Dom Pedro IV); mais la même année (2 mai), après avoir promulgué à Rio une charte constitutionnelle pour ce royaume, il abdiqua la nouvelle couronne en faveur de sa fille aînée, Dona Maria II. Le 7 avr. 1831, il renonça également au trône du Brésil au profit de son fils Dom Pedro II, né à Rio de Janeiro le 2 déc. 1825, de son mariage avec l'archiduchesse Léopoldine (fille de François II, empereur d'Autriche). Une régence élective gouverna l'empire jusqu'au 23 juil. 1840, date de la proclamation de la majorité du jeune empereur. De son mariage par procuration, le 30 mai, et en personne le 4 sept. 1843, avec Dona Thérèse-Christine-Marie, fille de François Ier, roi des Deux-Siciles, Dom Pedro II a eu deux fils (Alfonse et Pedro), morts jeunes, et deux filles: 1° Dona Isabelle, princesse impériale et héritière du trône, née à Rio le 29 juil. 1846, mariée le 15 oct. 1864 au prince Gaston d'Orléans, comte d'Eu, fils aîné du duc de Nemours; ils ont trois fils, les princes D. Pedro, prince du Grand-Pará (né à Pétropolis le 15 oct. 1875), D. Louis (né à Pétropolis le 25 janv. 1878), et D. Antoine (né à Paris le 9 août 1881); 2° Dona Léopoldine, née à Rio le 13 juil. 1847, mariée le 15 déc. 1864 au prince Auguste, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, petit-fils (par sa mère) du roi Louis-Philippe, et morte le 7 fév. 1871 à Vienne, laissant quatre fils, dont trois sont vivants : D. Pedro Auguste (né à Rio le 19 mars 1866), D. Auguste (né à Rio le 6 déc. 1867) et D. Louis-Gaston (né à Vienne le 15 sept. 1870). — La sœur aînée de D. Pedro II (Dona Maria II), comme nous l'avons dit, a été reine de Portugal; deux autres sœurs se sont mariées : l'une, Dona Januaria, avec le prince Louis de Bourbon, comte d'Aquila; l'autre, Dona Françoise, avec le prince de Joinville. Le roi actuel de Portugal, Dom Louis Ier, est un neveu de Dom Pedro II. R.-B.

BRÉSIL (Jules), acteur et auteur dramatique français, né vers 1818. Il commença sa carrière théâtrale en province, où il tenait l'emploi des grands premiers rôles. Après avoir passé une année à la Comédie-Française, où il débuta dans le rôle de Glocester des *Enfants d'Edouard*, il s'engagea successivement à la Gaîté, à l'Ambigu et à la Porte-Saint-Martin, et pendant plusieurs années tint une place honorable sur ces divers théâtres. Comme auteur dramatique, M. Brésil a donné : à la Gaîté, les *Œuvres du démon*, drame dont il remplissait le principal rôle, l'*Escamoteur* (avec M. d'Ennery), et les *Orphelines de la Charité* (avec le même); au Théâtre-Lyrique, *Si j'étais roi*, opéra-comique en trois actes (avec M. d'Ennery); à l'Opéra-Comique, l'*Escadron volant de la reine* (avec le même), opéra-comique en trois actes; *Silvio-Silvia*, opéra-comique en un acte; aux Bouffes-Parisiens, *Vénus au moulin d'Ampiphros* et la *Parade*, opérettes en un acte.

BRÉSILÉINE. Produit d'oxydation de la brésiline au contact de l'air. Ses solutions rouges donnent par les acides un précipité rouge, amorphe, violet doré après dessiccation, dont l'analyse conduit à la formule $C^{32}H^{12}O^{10}$. On l'obtient sous forme cristalline lorsqu'on additionne de teinture d'iode une solution aqueuse de brésiléine; elle se précipite alors en paillettes miroitantes, d'un gris argenté.

Elle n'est pas azotée. La formule n'est pas exactement connue. (Benedikt, *Liebig's Ann. der Ch. und Ph.*, t. CLXXVIII, 92.) Ed. B.

BRÉSILEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Pesmes ; 193 hab.

BRÉSILINE. Formules { Equiv... $C^{44}H^{20}O^{14}$ (?). Atom... $C^{22}H^{20}O^{7}$ (?).

La brésiline est une matière colorante signalée pour la première fois par Chevreul dans les bois de Lima, de Fernambouc, de Bahia, de Sainte-Marie, etc. Elle paraît y exister en partie à l'état libre, en partie à l'état de glucoside. Pour la préparer, Chevreul épuise la poudre par l'eau, évapore, reprend l'extrait par l'eau, agite avec de l'hydrate de plomb pour saturer les acides, filtre et soumet de nouveau à l'évaporation ; le résidu, repris par l'alcool concentré, est additionné d'eau et traité par la gélatine pour enlever le tanin; on évapore à sec et on reprend par l'alcool bouillant : la brésiline cristallise par le refroidissement. E. Kopp broie avec de l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique les croûtes brunes qui se déposent dans la préparation de l'extrait de bois de brésil; il ajoute ensuite de l'eau bouillante, additionnée de 12 à 15 % d'alcool. Par le refroidissement, la brésiline se dépose en cristaux jaunâtres. Les eaux mères, évaporées à sec avec de la craie, fournissent de la résorcine à la distillation sèche.

Après plusieurs cristallisations, la brésiline est incolore, mais elle rougit à l'air pour se transformer en brésiléine. La soude la dissout avec une couleur cramoisie, et cette solution est décolorée par la poudre de zinc pour se colorer de nouveau à l'air. A la distillation sèche, elle fournit de la résorcine. Suivant Bolley, la brésiline pure est en cristaux clinorhombiques, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther, se colorant en rouge carmin sous l'influence de traces d'ammoniaque, et en brun à la lumière ; ils sont anhydres et se décomposent à 130-140°. Chauffée à 140°, avec l'anhydride acétique, elle fournit un dérivé acétylé, insoluble dans l'eau, cristallisant dans l'alcool en aiguilles jaune clair ; chauffée à 100°, en vase clos et à l'abri de l'air, avec une solution aqueuse d'ammoniaque, elle se convertit en un composé amidé, incolore, altérable à l'air. D'après Bolley, elle ne diffère de l'*hématoxyline* $C^{32}H^{14}O^{1}$, que par les éléments du phénol, $C^{12}H^{6}O^{2}$. Peu colorée par elle-même, la brésiline appartient à la classe des pigments qui ne se fixent sur les fibres textiles qu'avec le concours d'un mordant, lequel détermine l'adhérence et sert à aviver la nuance rouge ; avec l'alumine elle fournit des laques rouges ou d'un rose violet ; une nuance olive avec l'oxyde de chrome, une teinte rouge avec le bioxyde d'étain, une teinte violet grisâtre ou même noirâtre avec les sels de fer, etc. Toutes ces couleurs sont peu solides et remarquables par leur sensibilité aux réactifs ; c'est ainsi que les alcalis font immédiatement virer les rouges du Brésil au bleu violacé, tandis que les acides leur font prendre une coloration jaune.

Ed. Bourgoin.

Bibl. : Bolley, *Schweiz. Polyt. Zeitsch*, t. IX, 134 ; 1864. — Burg et Liebermann, *Deuts. Ch. Gesellsch*, 1883 ; 1876. — Chevreul, *An. Chim.* t. LXVI, 225. — Kopp, *Soc. ch*, t. XX, 210. — Paraf et Schützenberger, *Bull. loc. ind. de Mulhouse*, t. XXXI, 50.

BRÉSILLET. Nom vulgaire donné indistinctement aux Légumineuses-Cæsalpiniées, qui composent le genre *Cæsalpinia* (V. Cæsalpinie).

BRÉSILLEY (V. Brésiley).

BRÉSILLON (Louis-Antoine), jurisconsulte français, né à Paris en 1820. Il fit ses études de droit et exerça la profession d'avocat dans sa ville natale. Il fut nommé, après la chute de l'Empire, membre de la commission provisoire chargée de remplacer l'ancien conseil d'Etat ; mais il ne fut pas élu par l'Assemblée nationale appelée à nommer les membres du conseil d'Etat réorganisé, et il reprit sa place au barreau, où il ne tarda pas à se faire remarquer par son savoir. M. Brésillon a pris une part active à la rédaction du *Recueil de jurisprudence*, de Dalloz. Henry Gaignière.

BRÉSINE. Nom vulgaire du *Zinnia multiflora* L., plante de la famille des Composées, que l'on cultive très fréquemment comme ornementale (V. Zinnia).

BRESLAU. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, ch.-l. de la prov. de Silésie et du district de Breslau, sur les deux rives de l'Oder, au milieu d'une plaine fertile ; 299,405 hab., 58 % sont protestants, 36 % catholiques, 6 % juifs. Par le chiffre de sa population c'est la troisième ville d'Allemagne, après Berlin et Hambourg, avant Munich et Dresde. Mais quant au rôle historique et à l'importance commerciale, Breslau cède le pas à plusieurs autres cités allemandes moins populeuses. L'augmentation de la population a été rapide : 42,114 hab. en 1763 ; 51,219 en 1790 ; 62,504 en 1811 ; 92,305 en 1840 ; 116,235 en 1852 ; 167,229 en 1867 ; 268,310 en 1880. Cette progression est due à l'industrie ; Breslau est bien la capitale industrielle de la riche Silésie. La construction des machines, du matériel des chemins de fer, est au premier rang ; presque toutes les branches de l'industrie sont représentées : fonderies, moulins, raffineries d'huile, ébénisterie, ameublement, lainages, cotonnades, lingerie, brasserie, fabrication de liqueurs, de cigares, savon, chocolat, articles de Paris, etc. Les principaux objets de commerce sont les métaux des mines voisines et les produits des industries métallurgiques, ceux de la culture maraîchère très développée, la laine et les lainages, l'huile. La navigation de l'Oder est importante.

Monuments. — La ville a des rues régulières, assez belles, dans les faubourgs. Le *Dom*, église Saint-Jean-Baptiste à laquelle on a travaillé de 1148 jusqu'à nos jours, offre un mélange de style gothique, renaissance et xviiie siècle, le tout gâté par une restauration faite il y a une quinzaine d'années. L'église de la Croix, fondée en 1288, achevée au xive siècle, est fort intéressante ; notons encore l'église Saint-Martin (gothique) ; l'église Sainte-Elisabeth fondée en 1253, rebâtie au xve siècle, remise à neuf en 1857, avec des vitraux, un tabernacle de 1455, un orgue historique, etc. ; l'église de Sainte-Marie-Madeleine avec ses tours gothiques reliées par un pont. On ne peut omettre l'hôtel de ville, bâti en style gothique, du xive au xvie siècle et sa superbe salle des Princes.

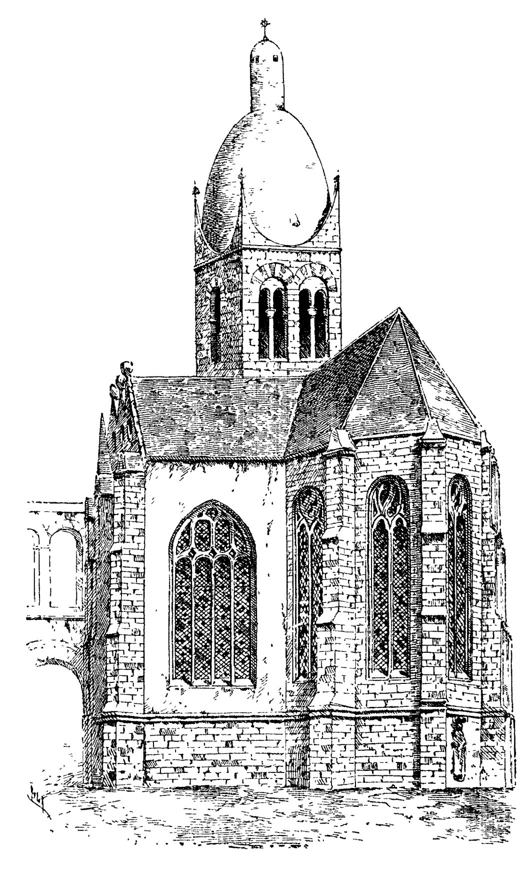
Histoire. — Le nom primitif de Breslau était Wratislav; la ville est connue dès 980 ; siège d'un évêché depuis le xie siècle, elle appartenait à la Pologne. En 1163, fut constitué le duché de Breslau au profit d'une branche cadette des Piasts; il comprenait la Silésie centrale, et annexa la Basse-Silésie avec Liegnitz en 1179. Dévastée par les Mongols en 1241, la ville se releva. Le dernier duc silésien, Henri VI, la vendit au roi Jean de Bohême (1327). L'hostilité contre les hussites poussa ses habitants à se donner à Mathias Corvin de Hongrie; ils n'en revinrent pas moins avec la Bohême à la maison d'Autriche en 1526. Dès lors la ville suivit les destinées de la Silésie ; prise par les Autrichiens en nov. 1757, elle fut reprise le mois d'après par Frédéric II. Après Iéna, les Français prirent Breslau en un mois; ils en furent encore maîtres en 1813 après Bautzen. A.-M. B.

BRESLAY (Guy), magistrat français, mort vers l'année 1550. Il fut nommé conseiller au Grand Conseil en 1526 et devint président de ce corps de 1539 à 1543. Henri II l'envoya à Nice pour diriger le procès fait au marquis Denues. On a de Breslay un écrit ayant pour titre : *Du bien de paix et calamité de guerre* (Paris, 1538). Henry Gaignière.

BRESLE. Petite rivière qui prend sa source dans le dép. de l'Oise, près de Blargies, passe à Aumale, sert de limite entre la Somme et la Seine-Inférieure, baigne Sénarpont, Blangis, Gamaches, Eu, et se jette dans la Manche au Tréport, après un cours de 71 kil. Affl. : le ruisseau d'Haudricourt et la Méline.

BRESLE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie; 204 hab.

BRESLES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Milvillers; 1,956 hab.; stat. du chemin de fer du Nord. Bresles était, dès le XIe siècle, le château de plaisance des évêques de Beauvais; il devint, au XIIIe, un château-fort et fut ruiné une première fois par le comte de Dammartin. Le dauphin Charles le fit rétablir en 1347, et il reçut alors une garnison royale. Ruiné de nouveau, il fut encore remis en état vers l'an 1500. Henri III essaya vainement de se le faire céder et il fut enlevé à



Eglise de Bresles.

l'évêque par les Ligueurs en 1590, puis repris par les troupes royales en 1591. Le village de Bresles fut entouré de murailles lors de l'incursion des Espagnols en Picardie en 1634. Ce qui reste du château sert à loger les administrations communales. La cure appartenait depuis le XIe siècle aux religieux de Saint-Quentin-lès-Beauvais. L'église a conservé des portions de cette époque. Le clocher est de la fin du XVIe siècle. Le camp romain du Mont-César a donné un grand nombre d'antiquités. — Extraction de tourbes, tuileries, fabrique de sucre, boutons, etc. C. St-A.

BRESME ou **BRÊME** (La) (*Brenna*, XIe siècle). Rivière, affluent de droite de la Loire, prend sa source dans la com. de Semblançay, traverse les com. de Sonzay, Pernay, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, et, après un cours de 25 kil., se jette dans la Loire, près de Cinq-Mars.

BRESNAY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Souvigny; 926 hab.

BRESNIER (Louis-Jacques), orientaliste français, né à Montargis en 1814, mort en 1869. Il était simple ouvrier typographe quand il commença à suivre les cours de l'Ecole des langues orientales. Doué d'une rare aptitude pour les langues de l'Orient musulman, il se fit bientôt remarquer par S. de Sacy qui ne tarda pas à le désigner au gouvernement pour aller fonder l'enseignement de la langue arabe en Algérie (1836). Grâce aux excellentes leçons de son illustre maître, Bresnier put mener à bien la tâche qui lui avait été confiée et bientôt l'administration algérienne eut à sa disposition un corps d'interprètes dignes de l'importante mission qu'ils avaient à remplir. Professeur remarquable par la clarté de ses démonstrations et la rigoureuse exactitude qu'il apportait dans ses traductions, Bresnier s'est surtout occupé de composer pour ses élèves les travaux didactiques dont ils avaient besoin. On a de lui un *Cours pratique et théorique de langue arabe* (Alger, 1855), une *Anthologie arabe élémentaire* (1852), une *Chrestomathie arabe* (1857), une édition avec traduction de la *Djaroumiya* (1866), *Principes élémentaires de la langue arabe* (1867), et enfin des *Eléments de calligraphie arabe* (1855) dans lesquels il a fait preuve d'un talent de calligraphe hors ligne. O. H.

BRESOLETTES. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Tourouvre; 123 hab.

BRESOLLES (Art cul.). Plat du genre des farces et des ragoûts, composé avec des filets de viande ou de volaille; on se sert plus généralement pour préparer cette *entrée* de rouelles de veau. On amincit la rouelle de veau et on la coupe en tranches de la largeur du doigt; on fait d'un autre côté un hachis très fin, composé de ciboules, persil, échalotes et champignons. Ceci fait on place dans une casserole, dont le fond est bien garni de beurre et de fines herbes, une couche très mince de rouelle de veau et une couche de hachis, on superpose ainsi jusqu'à ce qu'on ait épuisé la rouelle de veau et la farce, en ayant soin de mettre à chaque couche un peu de beurre. On recouvre le tout de bardes de lard et on fait cuire à petit feu. A moitié de la cuisson on doit arroser ce plat avec un demi-verre de vin blanc. On dit et on écrit également *Braisolles*, *Brussoles* et *Brezolles*. L.-F. P.

BRESSA ou **BRESSAY.** Petite île du groupe des Shetland (Ecosse), longue de 25 kil. sur 12 de large. Elle est située à l'E. de la grande île de Mainland, en face de son ch.-l. Lerwick. Ses vastes tourbières fournissent le matériel de chauffage à tout l'archipel; elle a aussi des ardoisières. De constitution montagneuse, elle a près de 900 hab. A sa pointe nord il y a une petite baie, Aith's-Vœ, qui est un excellent port, dans lequel se réunissent les pêcheurs de harengs. La chasse des oiseaux aquatiques, autrefois plus animée, est en décadence.

BRESSANT (Jean-Baptiste-Prosper), acteur français, né à Chalon-sur-Saône le 23 oct. 1815, mort à Saint-Pierre-lès-Nemours le 23 janv. 1886. Issu d'une famille de la petite bourgeoisie qui l'envoya fort jeune à Paris, il fut d'abord petit clerc dans une étude d'avoué. Après s'être essayé sur le petit théâtre de Montmartre, il fut engagé aux Variétés, et débuta à ce théâtre le 13 avr. 1833, âgé seulement de dix-sept ans, dans un vaudeville de Dumersan, *les Amours de Paris*. Il obtint de véritables succès dans plusieurs pièces nouvelles, *le Tapissier*, *le Marquis de Brunoy*, *Kean* et *le Chevalier d'Eon*. En 1838, il partit subitement pour la Russie, et pendant sept ans, il remporta de véritables triomphes au théâtre impérial de Saint-Pétersbourg. De retour à Paris au commencement de 1846, il signe un engagement avec le Gymnase, et débute à ce théâtre, le 21 fév., dans *Georges et Maurice*, pièce de Dumanoir et Clairville. Son extérieur séduisant, son élégance de grand seigneur, son débit si simple, si juste et si naturel, sa voix charmante, la parfaite mesure de son jeu, tout concourut à assurer son succès dans cet ouvrage et à affirmer son action sur le public. A partir de ce moment, Bressant fut, on peut le dire, l'amoureux à la mode, et chacune de ses créations fut un triomphe, triomphe qu'il partageait généralement

avec Mme Rose Chéri, son excellente partenaire. Il suffit d'énumérer les nombreux ouvrages dans lesquels il se présenta successivement au public pour constater autant de succès : *la Protégée sans le savoir*, *Irène ou le Magnétisme*, *Horace et Caroline*, *Brutus lâche César*, *Quitte pour la peur*, *le Bal du prisonnier*, *Diviser pour régner*, *Faust et Marguerite*, *le Canotier*, *le Collier de perles*, *Manon Lescaut*, *le Mariage de Victorine*, *les Vacances de Pandolphe*, *le Piano de Berthe*, *un Soufflet n'est jamais perdu*, *Par les fenêtres*, *un Fils de Famille*, *Philiberte*, *le Pressoir*, *Diane de Lys*, etc.

La grande situation qu'il avait conquise le fit appeler à la Comédie-Française, où il entra d'emblée comme sociétaire à part entière. Il débuta le 6 fév. 1854 dans le rôle de Clitandre des *Femmes savantes* et dans une petite comédie de Scribe, *Mon Etoile*. Quelques rôles qu'il reprit bientôt dans divers ouvrages du répertoire moderne le mirent promptement hors de pair ; c'était Bolingbroke du *Verre d'eau*, Richelieu de *Mademoiselle de Belle-Isle*, Octave des *Caprices de Marianne*, Saint-Géran d'*une Chaîne*, Oscar du *Jeune Mari*, Raymond de la *Calomnie*, et aussi les jolis proverbes de Musset, *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, *le Caprice*, etc. En même temps il prenait pied dans le grand répertoire classique, et son talent s'élargissait et prenait de l'ampleur en s'attaquant à ces chefs-d'œuvre : *le Misanthrope*, *Don Juan*, *Tartufe*, *le Legs*, *Turcaret*, *le Jeu de l'amour et du hasard*, *le Barbier de Séville*, *le Mariage de Figaro*. De l'emploi des jeunes premiers, Bressant avait ainsi passé à celui des premiers rôles, où il apportait les qualités d'aisance, de diction, d'élégance suprême qui le distinguaient d'une façon si particulière. Puis, il se vit confier plusieurs créations qui lui firent le plus grand honneur, telles que *la Czarine*, *Par droit de Conquête*, *la Fiammina*, *la Joconde*, *le Fruit défendu*, *le Feu au couvent*, *la Pluie et le Beau temps*, *le Cheveu blanc*, *le Lion amoureux*, *le Fils*, *les Faux Ménages*, *Lions et Renards*, etc. Il parut pour la dernière fois devant le public le 13 mai 1875. — Bressant avait été nommé professeur de déclamation au Conservatoire, où il eut entre autres, pour élèves, Mlles Croizette et Samary et M. Mounet-Sully. A. P.

BRESSANT (Alix), femme de lettres française, fille du précédent, née à Paris en 1838. Veuve du prince Michel Kotschoubey, elle épousa en secondes noces M. d'Artigues, préfet de l'Ariège (oct. 1878). Elle a écrit plusieurs romans dont le premier surtout fut très remarqué : *Gabriel Pinson* (1867, in-18) ; *une Paria* (1869, in-18); *le Manuscrit de Mlle Camille* (1874, in-18); *Lettres de femme* (1881, in-18). Le premier est signé « Alix Bressant », les deux autres « Alix, princesse Kotschoubey » et le dernier « Alix d'Artigues ». M. Tx.

BRESSAY. Ile du groupe des Shetland (Ecosse), près de la côte N. du golfe Aith's Vœ; 904 hab., qui font paître des troupeaux de moutons. La pêche au hareng attire dans cette île des marins d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre. Nombreux monuments préhistoriques.

BRESSE (*Brixia*, *Brissa*, *Bressia*). Ancienne province de France faisant partie de la généralité de Bourgogne. La Bresse proprement dite, toute entière comprise dans le département de l'Ain, a pour limites la Saône à l'O., la Dombes au S., la rivière d'Ain à l'E., et au N. les dép. de Saône-et-Loire et du Jura. Elle se divise en Haute et Basse-Bresse : la Haute-Bresse comprend les chaînes du Jura occidental ou Revermont; la Basse-Bresse est la grande plaine ondulée qui s'étend jusqu'à la Saône. Les principaux cours d'eau sont la Veyle, la Reyssouze, le Sevron, le Solnan, le Suran. Parmi les curiosités naturelles on peut citer la combe de Drom en Revermont, sorte de cul-de-sac sans écoulement apparent pour les eaux. La Bresse, pays autrefois fort boisé, est aujourd'hui fort riche en céréales, on y cultive principalement le maïs qui sert à la nourriture du bétail; les habitants avec la farine, outre la soupe de *gaude* ou *farine jaune*, sorte de *polenta*, font une espèce de pain fort lourd qu'ils appellent le *gôté*, le gâteau ; avec les gaufres de farine de sarrasin et les raves cuites à l'eau, c'était, il y a quelques années encore, la base de l'alimentation de la partie pauvre de la population. Le costume des Bressannes, fort original et fort riche, tend de jour en jour à disparaître. Dans la Bresse, comme d'ailleurs dans tout le département de l'Ain, la croyance aux sorciers est très répandue, les *rémiages* ou pèlerinages aux lieux consacrés à quelque culte superstitieux sont fréquents et fort suivis des habitants.

On trouve en Bresse d'assez nombreux souvenirs de la période préhistorique, mais ce nom, qui apparaît pour la première fois dans la légende de saint Trivier que l'on croit rédigée vers le VIIe ou VIIIe siècle, n'est encore qu'un simple nom de forêt, *saltus de Brixia*. Au temps de César ce pays, qui était sous la protection des Eduens, fit partie plus tard de la première Lyonnaise, du premier royaume de Bourgogne, du royaume d'Arles et tomba enfin aux mains des seigneurs indépendants de Bâgé, de Châtillon, de Montluel, de Coligny et de Villars. La sirerie de Bâgé, qui remontait au IXe siècle, passa à la maison de Savoie en 1272, par le mariage de Sibille, unique héritière de Guy de Bâgé. La seigneurie de Châtillon passa des seigneurs de ce nom aux Enchaînés de Montmerle, des Enchaînés aux Beaujeu, des Beaujeu aux Bâgé, et enfin, par le mariage de Sibille de Bâgé, à la maison de Savoie. La seigneurie de Montluel, comprenant une grande partie de la Valbonne, fut donnée en 1326, par un seigneur de ce nom, à Humbert, dauphin de Viennois, cette terre, ainsi que celles de Pérouges, de Gourdans, de Meximieux, du Bourg-Saint-Christophe et de Miribel, cédées à la France avec le Dauphiné, passèrent le 5 janv. 1354 à Amé V, comte de Savoie. La sirerie de Coligny, qui remonte au Xe siècle, fut partagée au XIIIe entre les seigneurs de Montluel et de la Tour-du-Pin. Humbert de la Tour, dauphin de Viennois, céda toutes ces possessions, à l'exception de celles du Bas-Bugey, formant la Manche de Coligny, à Robert, duc de Bourgogne, qui les remit en 1289 à Amédée VI, comte de Savoie. La sirerie de Villars, qui se composait des châtellenies de Villars, de Loyes, du Châtelard et de Trévoux, passa vers la fin du XIIe siècle aux seigneurs de Thoire en Bugey, par le mariage d'Agnès de Villars avec Etienne Ier de Thoire. Humbert VII, le dernier des sires de Thoire-Villars, vendit le 11 août 1402 partie de ses terres à Louis II, duc de Bourbon et le 29 oct. de la même année le reste à Amédée VII de Savoie; à sa mort, arrivée le 7 mai 1423, les seigneuries de Villars et Loyes furent annexées aux possessions de la Savoie et la province de Bresse se trouva constituée avec Bourg pour capitale.

La Bresse fut conquise en 1535 par Philippe Chabot, au nom de François Ier, rendue par la paix de Cateau-Cambrésis (1559), au duc Emmanuel Philibert; conquise à nouveau en 1595 par Biron pour Henri IV et enfin cédée définitivement à la France par le traité de Lyon du 27 janv. 1601. De cette époque à la Révolution elle fit partie du gouvernement de Bourgogne. G. Guigue.

Bibl. : S. Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey* ; Lyon, 1650. — Du même, *Bibliotheca Sebusiana*. — Gacon, *Histoire de Bresse et de Bugey*. — Ed. Chevrier, *Bourg et la Bresse*, esquisses historiques. — J. Baux, *Histoire de la réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex* ; Bourg, 1852. — Mazade d'Avèze, *la Bresse, sa culture et ses étangs* ; Bourg, 3 vol. in-12. — La Teysonnière, *Recherches historiques sur le département de l'Ain*; Bourg, 1828-1843, 5 vol. in-8. — M.-G. Guigue, *Topographie historique du département de l'Ain* ; Bourg, Lyon, 1873. — Ch. Jarrin, *la Bresse et le Bugey*.

BRESSE (La [*Brixia*, *Brexia*, *Bressia*]). Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. de Saulxures-sur-Moselotte, à 61 kil. au S.-E. d'Epinal, à une alt. de 625 m., dans une gorge profonde, entre de hautes montagnes, couvertes de magnifiques pâturages ; 4,076 hab.

Sur son territoire, d'une superficie de 5,799 hect. sont situés les lacs des Corbeaux, de Blanchemer, de Lispach et de Marchet, dont les eaux se réunissent au hameau de la Petite-Bresse pour former la Moselotte. La commune, composée de deux grandes agglomérations d'habitations, la Bresse et la Petite-Bresse, comprend en outre une foule de maisons et de fermes, disséminées sur les flancs des montagnes et quelques chalets ou censes, sur la crête des Vosges, dans lesquels on fabrique du fromage et du beurre. Elle est traversée par le chemin de grande communication de Gérardmer à Lure, duquel se détache, au milieu du village, la route conduisant par le col de Bramont et par Wildenstein dans la vallée de Saint-Amarin (Haute-Alsace). La Bresse est une commune très riche en forêts et jouit d'un revenu annuel de 100,000 fr. L'élève du bétail, la fabrication du fromage et d'un beurre renommé et la boissellerie sont les principales ressources des habitants. Il faut y ajouter l'industrie cotonnière, représentée par deux filatures (5,700 broches) et cinq tissages (556 métiers). De plus, on y travaille le granit avec succès, et il y a en outre une tournerie par procédés mécaniques, des moulins à grain, une tuilerie et plusieurs scieries. C'est dans les ruisseaux de la Bresse qu'on a fait les premiers essais d'une pisciculture rationnelle.

On a prétendu que la Bresse doit son origine à une colonie alsacienne qui, vers le VIIIe siècle, aurait franchi les Vosges pour s'établir sur les bords de la Moselotte. Cela n'est guère vraisemblable; car le patois roman des Bressans n'a absolument rien de commun avec le dialecte aléman de l'Alsace. Pendant de longs siècles la Bresse, qui n'était en communication avec le reste du monde que par des sentiers toujours pénibles et parfois dangereux, formait un petit Etat indépendant, perdu au milieu de hauteurs presque inaccessibles : c'était une république en miniature qui n'avait point d'histoire. Au XVIe siècle, le domaine passa du seigneur alsacien Nicolas de Hattstatt par décès et du seigneur George de Savigny par achat au duc Charles III de Lorraine, auquel les Bressans payèrent la taille et quelques redevances insignifiantes en nature. Pour le reste, la commune continua à s'administrer elle-même. Elle avait ses coutumes particulières qui, mises par écrit, furent homologuées en 1603 par le duc Charles et confirmées par tous ses successeurs. Les chefs de famille, les veufs et les célibataires de l'un et de l'autre sexe élisaient solennellement un conseil des anciens qui, composé d'un maire *(mayeur)*, de huit jurés et d'un doyen, jouissait des attributions administratives et judiciaires et se réunissait chaque samedi, sur la place du *Champtel*, à l'ombre d'un orme appelé *Thillot*, pour rendre la justice. Les décisions de ce *plaid bannal*, habituellement empreintes de bon sens et d'intégrité, étaient portées en appel devant la cour souveraine de Nancy ; mais il était rare que ces jugements fussent infirmés ou amendés. Il était permis à chaque plaignant de plaider sa propre cause ; mais « il n'était loisible à personne, plaidant par devant ladite justice, former incident frivol et superflus ; ains faut procéder au principal ou proposer autres fins pertinentes, afin que justice ne soit prolongée ». — Malgré l'absence de toute communication, la Bresse était autrefois la localité la plus commerçante de la contrée. Toutes les semaines une caravane de 40 à 50 chevaux franchissait les Vosges pour aller porter dans la vallée de Munster et jusqu'à Colmar les produits des communes voisines, qui consistaient alors en beurre, en œufs et en fromage ; en échange on rapportait du blé et du vin d'Alsace. — Pendant la guerre de Trente ans, la Bresse fut réduite en cendres par les Suédois. Le village, à peine relevé de ses ruines, fut éprouvé par la peste et eut beaucoup à souffrir à la suite du passage des troupes pendant les guerres de Turenne. La Révolution de 1789 mit fin à cette petite république patriarcale, perdue au milieu des forêts des Vosges méridionales. L. WILL.

BIBL. : *Coutumes générales du bailliage de Bassigny, de Thionville, de la Bresse, du comté de Blamont, de Varsal, de Val de Lièpvre et Sainte-Marie-aux-Mines* ; Nancy, 1761. — H. LEPAGE et Ch. CHARDON, *Le Département des Vosges, Statistique historique et administrative* ; Nancy, 1847, II, pp. 72-77. — DIGOT, *Histoire de la Lorraine*, III, 173-174. — ROBISCHUNG, *Mémoires d'un guide octogénaire* ; Tours, 1883. — A. FOURNIER, *La Commune de la Bresse en Vosges* ; Nancy, 1886.

BRESSE-CHALONNAISE. Ancien pays de la France, qui comprenait la partie Est du gouvernement de Bourgogne, et dépendait du bailliage de Chalon. Elle avait pour ville principale Louhans et Saint-Laurent-les-Chalon. C'était un démembrement de l'ancien pays de Bresse (V. plus haut), demeuré sous la domination de la maison de Savoie et qui avait retenu le nom de Bresse propre ou Bresse-Savoyarde.

BRESSE-SUR-GROSNE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Sennecey-le-Grand ; 443 hab.

BRESSE (Jacques-Antoine-Charles), mathématicien français, né à Vienne (Isère) le 9 oct. 1822, mort à Paris le 22 mai 1883. Entré à l'Ecole polytechnique en 1841 et à l'Ecole des ponts et chaussées en 1843, il fut nommé ingénieur ordinaire en 1848, ingénieur en chef en 1870 et inspecteur général en 1881. Préférant les études théoriques à la vie administrative, il se consacra, dès le début de sa carrière, à l'enseignement. En 1849, il fut nommé répétiteur et en 1853, professeur du cours de mécanique appliquée à l'Ecole des ponts et chaussées ; en 1851, répétiteur du cours de mécanique et de machines, en 1863, examinateur, et en 1879, professeur titulaire dudit cours à l'Ecole polytechnique. Le 31 mai 1880, l'Académie des sciences l'élut membre de la section de mécanique, en remplacement du général Morin ; il fut promu la même année officier de la Légion d'honneur. — Ses plus belles recherches ont porté sur la résistance des pièces courbes et sont venues compléter les travaux d'Euler, de Lagrange et de Navier sur la question. Jointes à une théorie non moins intéressante de la résistance des poutres droites métalliques, elles lui ont fait décerner, en 1874, par l'Académie des sciences, le prix Poncelet. Outre plusieurs mémoires de géométrie et de mécanique insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, les *Annales des ponts et chaussées*, le *Journal de l'Ecole polytechnique*, etc., on lui doit les publications suivantes : *Recherches analytiques sur la flexion et la résistance des pièces courbes* (Paris, 1854, in-4) ; *Cours de mécanique appliquée : I. Résistance des matériaux ; II. Hydraulique ; III. Calcul des moments de flexion dans une poutre à plusieurs travées solidaires* (Paris, 1859-1865, 3 vol. in-8 ; 3e éd. [I et II], Paris, 1879-1880, 2 vol. in-8) ; *Cours de mécanique et machines* (Paris, 1885, 2 vol. in-8). Léon SAGNET.

BIBL. : *Notice sur les titres et travaux scientifiques de M. Bresse* ; Paris, 1880, in-4. — *Annales des ponts et chaussées* ; année 1883, mémoires, t. I, p. 650 (discours de MM. Tarbé de Saint-Hardouin, Lefébure de Fourcy, Phillips et Mercadier).

BRESSEAU (Pêche). Dans la pêche *aux cordeaux dormants*, on désigne sous le nom de *bresseau* les petites lignes qui sont attachées à la maîtresse corde appelée *bauffe* sur les bords de l'Océan et *maître de Palangre* sur les bords de la Méditerranée. Ces petites lignes doivent être assez fortes pour résister aux efforts de poissons souvent très vigoureux et les retenir pendant plusieurs heures ; elles doivent être également ténues et le moins voyantes possible. Elles doivent se terminer par un bas de ligne en soie tordue, imperméable et teinte de couleur d'eau, et être armées d'un bon hameçon. On les relie à la maîtresse corde par des émerillons qui leur permettent de résister, sans se vriller ou se nouer, aux efforts et aux cents tours du poisson capturé (V. LIGNE DE FOND). L.-F. P.

BRESSEY-SUR-TILLE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Dijon ; 123 hab.

BRESSIEUX. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Saint-Etienne-de-Geoirs, sur une colline dominant la plaine de la Bièvre ; 94 hab. Au S. du village se dressent les ruines du *château de Bressieux*, vaste forteresse féodale dont les possesseurs, barons de Bressieux, formaient l'une des plus puissantes familles du Dauphiné. Il en subsiste une grosse tour du XIe siècle, des débris de l'enceinte, une très belle porte gothique flanquée de tours, et à l'intérieur des débris de constructions du XVe au XVIIIe siècle. La baronnie de Bressieux fut érigée en marquisat en 1615 au profit de Louis de Grôlée de Meouillon, et passa plus tard aux comtes de la Baume de Suze, puis aux marquis de Valbelle.

BRESSOLLES. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Montluel ; 464 hab.

BRESSOLLES. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. (Est) de Moulins, sur la r. gauche de l'Allier ; 719 hab. D'une ancienne forteresse féodale il subsiste une tour ronde du XIIIe siècle et une tour carrée du XVe.

BRESSOLLES (Antoine-Joseph-Ferdinand de), général d'artillerie français, né à Auvillar (Tarn-et-Garonne) le 8 janv. 1793, mort à Auvillar le 19 mars 1874. Il fut directeur de l'artillerie au ministère de la guerre pendant les guerres de Crimée et d'Italie, puis président du comité d'artillerie. Rappelé à l'activité en 1870, ce général fut chargé d'organiser à Lyon le 24e corps qu'il conduisit à l'armée de l'Est. Il rejoignit cette armée à Besançon, au moment où elle battait en retraite vers le S. Arrivé à Pontarlier, le général de Bressolles remit le commandement du 24e corps au général Thibaudier et rentra à Lyon. Un de ses oncles du même nom a pris une part active à la guerre de l'Indépendance américaine.

BRESSOLS. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrazin, cant. de Montech ; 944 hab.

BRESSON. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant (Sud) de Grenoble ; 256 hab.

BRESSON (Jean-Baptiste-Marie-François), homme politique français, né à Darney en 1760, mort en 1832. Ce fut le dép. des Vosges qui l'envoya à la Convention. Au procès de Louis XVI, il déclina sa compétence comme juge, mais déclara que comme législateur il voterait l'emprisonnement du roi jusqu'au jour où il serait possible de le bannir. Quelque temps après, mis hors la loi, il parvint à s'échapper et ne rentra à la Convention qu'après le 9 Thermidor. Il fut membre du conseil des Cinq-Cents ; puis en 1806, juge au tribunal d'Epinal. On a de lui *Réflexions sur les bases d'une constitution* (Paris, 1795). L. Lu.

BRESSON (Jacques), publiciste français, né le 11 mars 1798, mort à Paris le 27 sept. 1860. Il s'est occupé d'opérations financières et industrielles et a notamment contribué à l'organisation et au développement des sociétés par actions. Il a publié : *Annuaire de l'industrie et du commerce de Paris, du royaume de France et de l'étranger* (Paris, 1820, in-8) ; *Des Fonds publics français et étrangers et des Opérations de la Bourse de Paris* (1820, in-12), souvent réimprimé ; *De la Liquidation des marchés à terme à la Bourse de Paris* (1826, in-12) ; *Histoire financière de la France depuis l'origine de la monarchie jusqu'en 1828* (1829, 2 vol. in-8), qui a eu plusieurs éditions ; *Annuaire des Sociétés par actions anonymes, civiles et en commandite* (1839-1844, 2 vol. in-8) ; *Précis historique des ordres de chevalerie* (1844, in-8). Il a dirigé la *Gazette des Chemins de fer* de 1855 à sa mort.

BRESSON (Charles, comte de), diplomate français, né en 1798, mort en 1847. Il entra fort jeune dans la carrière et arriva très vite aux plus hautes situations : ministre aux Etats-Unis, puis ambassadeur à Bruxelles, ce fut lui qui persuada à la Belgique d'accepter les décisions de la conférence de Londres. Il fut nommé à Berlin en 1835 et eut une grande part à la conclusion du mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg, parente du roi de Prusse. Il fit preuve en cette affaire délicate d'une grande habileté et reçut en 1838 de Louis-Philippe le titre de comte. Sa famille était noble d'ailleurs ; elle n'avait abandonné la particule qu'au moment de la Révolution. Mais la plus importante de ses négociations fut celle des mariages espagnols. Il était ambassadeur à Madrid au moment où la question se posa. Le gouvernement français paraissait hésiter à s'engager à fond ; il craignait de mécontenter l'Angleterre son alliée. M. de Bresson au contraire estimait qu'à garder trop de ménagements on risquait de perdre et la partie et la situation prépondérante qu'occupait la France à Madrid, tant que les modérés étaient au pouvoir ; il faillit même par trop de zèle peut-être compromettre le succès de l'entreprise : le ministère était sur le point de le désavouer (juil. 1846) ; le roi particulièrement était fort irrité contre lui ; mais la conduite de lord Palmerston, qui ne tint pas les promesses de modération de lord Aberdeen, son prédécesseur, justifia l'ambassadeur de France et fit oublier à M. Guizot que Bresson avait outrepassé ses pouvoirs. Ce fut lui qui amena le mariage de l'infante Isabelle avec le duc de Cadix, son cousin, et de sa sœur avec le duc de Montpensier, fils du roi Louis-Philippe. Le comte de Bresson fut nommé ambassadeur à Naples l'année suivante, en 1847, mais désespéré par des chagrins domestiques, il se coupa la gorge avant d'avoir rejoint son poste. L. F.

Bibl. : Guizot, *Mémoires* ; Paris, 1858-67, 8 vol. in-8. — D'Haussonville, *la Politique extérieure du gouvernement français* ; Paris, 1850, 2 vol. in-12. — Masson, *le Ministère des affaires étrangères pendant la Révolution* ; Paris, 1877, in-8, p. 488.

BRESSON (Edouard-Victor-Stanislas), homme politique français, né à Darney (Vosges) le 27 juin 1826. Il était maire de Monthureux, lorsque le gouvernement du maréchal Mac-Mahon le révoqua au 24 mai 1873. Aux élections générales, le 20 fév. 1876, à l'organisation de la Chambre des députés, il fut candidat dans l'arr. de Mirecourt, contre M. Buffet, qu'il battit avec une majorité de plus de 1,500 voix. Il alla s'inscrire au centre gauche, et fut un des 363 députés qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Le 14 oct. suivant, après la dissolution de la Chambre, il fut réélu par 9,708 voix, battant le candidat soutenu officiellement par le gouvernement. Aux élections du 21 août 1881, il fut encore élu par 9,982 voix, mais il n'avait pas de concurrent. Enfin aux dernières élections législatives, le 4 oct. 1885, porté sur la liste de M. Jules Ferry, dont il avait toujours défendu la politique, il fut encore une fois élu avec 45,370 suffrages. Louis Lucipia.

BRESSONCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Poissons ; 30 hab. La seigneurie de Bressoncourt appartint, au XVIIIe siècle, à la famille de Choiseul. Une voie romaine, en grande partie conservée, sert aujourd'hui de chemin vicinal. A. T.

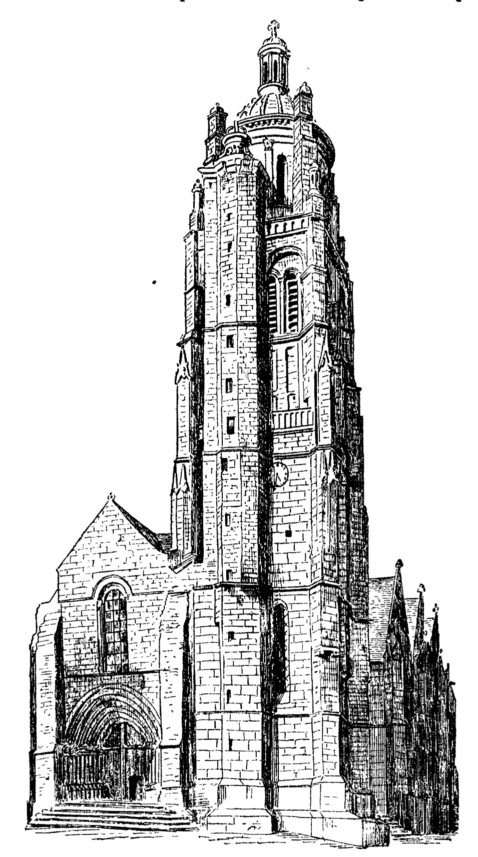
BRESSUIRE. Ch.-l. d'arr. du dép. des Deux-Sèvres ; 4,045 hab. La ville est bâtie sur une colline de 184 m. d'alt., au pied de laquelle coule le Dolo ou Ire qui se jette dans l'Argenton ; elle est dominée par les ruines de son château. Jadis ville forte importante, elle fut entièrement ruinée ou incendiée à plusieurs reprises et son développement a été ainsi constamment entravé ; néanmoins la construction de routes et ensuite de plusieurs lignes de chemin de fer lui a rendu quelque prospérité. Bressuire est en effet à l'embranchement des lignes des Sables-d'Olonne à Tours et d'Angers à Niort, et une ligne nouvelle vient de l'unir à Parthenay et par là à Poitiers. La principale source de fortune du pays est le commerce des bestiaux. Les foires de Bressuire, qui ont lieu deux fois par mois, sont très fréquentées, surtout celle de Saint-Jacques, le 26 juillet, et celle de la Saboureau, du nom d'un maire, le 27 août. Comme industries, on peut tout au plus citer la corroierie et la confection de lettres en bois pour caractères d'imprimerie ; la fabrication des

cotonnades, mouchoirs et étoffes, importante autrefois, a entièrement disparu. Au mois de sept. 1888, on a inauguré à Bressuire, à l'école primaire supérieure, un enseignement lui donnant le caractère d'une école professionnelle d'agriculture.

Histoire. — Quelques auteurs ont placé à tort à Bressuire la station de *Segora* qui se trouvait, d'après la carte de Peutinger, sur la voie romaine de Poitiers à Nantes ; cette hypothèse est rejetée aujourd'hui. Le plus ancien quartier de la ville a dû être celui de Saint-Cyprien. Lors de l'institution des Vigueries, Bressuire et son territoire furent compris dans la Viguerie de Thouars, et ils appartinrent ensuite aux vicomtes de Thouars. En l'an 1029, Geoffroy, vicomte de Thouars, donne à l'abbaye de Saint Cyprien de Poitiers, une église qu'il venait de fonder et le bourg qui l'entourait; dans l'acte de donation est mentionné le château de Bressuire, *castrum quod vocatur Berzoriacum;* Bressuire dut surtout son développement à la famille de Beaumont, ses premiers seigneurs ; c'est à eux que doit être attribuée la construction du château. Les barons de Bressuire devaient l'hommage lige aux vicomtes de Thouars. Le premier de ces seigneurs de Bressuire dont le nom nous ait été conservé, vivait vers l'an 1060. Vers 1098 ou 1100, un Beaumont fonde le prieuré de Notre-Dame de Bressuire. L'église Saint-Jean fut construite vers la même époque ; il existait encore une autre église, Saint-Nicolas, qui servait de chapelle au château. En 1190 environ, Raoul Ier de Beaumont et sa famille accordent aux habitants une charte d'affranchissement de plusieurs droits, corvées ou obligations, qui témoigne de l'état prospère de la ville, dû surtout à l'extension de l'industrie drapière. Au point de vue ecclésiastique, Bressuire dépendait du doyenné de Thouars ; en l'an 1208, le pape Innocent III consacre la création du doyenné de Bressuire décidée quelques années avant par l'évêque de Poitiers, et le nouveau doyen, à la tête de 67 paroisses, fixe sa résidence à Saint-Porchaire. — Pendant les luttes de Philippe-Auguste et de Jean Sans Terre, les seigneurs de Bressuire, conformant leur conduite à celle des vicomtes de Thouars, leurs suzerains, furent tour à tour les alliés et les adversaires du roi de France. Mais en 1214, Philippe-Auguste punit la défection du seigneur de Bressuire et de son suzerain en livrant cette ville aux flammes ainsi que les autres bourgs de la région. Louis VIII trouva les Beaumont fidèles à sa cause lorsqu'il acheva la conquête du Poitou en 1224. Après le traité de Brétigny (1360), Louis de Beaumont dut se soumettre aux Anglais. Ceux-ci ne retrouvèrent plus dans le Poitou la même popularité que sous Philippe-Auguste, et ils furent obligés de placer des garnisons dans les principales villes fortes, notamment à Bressuire, munie de fortes murailles de granit depuis le XIIIe siècle environ. En 1371, Du Guesclin, poursuivant des troupes anglaises commandées par Cressonval, atteignit les fugitifs devant Bressuire ; environ 500 d'entre eux furent tués sous les murs de la ville. Du Guesclin ne pouvant obtenir du gouverneur qu'il rendît la place, ordonna l'assaut. La ville fut prise et la garnison massacrée ; le château dut se rendre aussi. En 1420, le duc de Bretagne, Jean V, prisonnier des Penthièvre, fut enfermé quelque temps au château de Bressuire. Dans le courant du XVe siècle, les seigneurs de Bressuire s'occupèrent de réparer les fortifications de la ville et le château ; plusieurs impôts ou taxes furent levés à cet effet. Jacques de Beaumont eut la confiance du roi Louis XI, comme le témoigne une curieuse correspondance échangée entre eux ; Louis XI, trouvant en lui un serviteur dévoué et sans scrupules, s'en servit dans maintes circonstances et l'en récompensa par de nombreuses faveurs. La baronnie de Bressuire passa par alliance aux Laval-Montmorency, en 1510, puis aux Fiesques, au marquis de Chausseraye, au marquis de Dangeau, l'auteur du *Journal*, aux Luynes, à Jean d'Abbadie, président à mortier au parlement de Navarre.

Bressuire fut le chef-lieu d'une subdélégation depuis le XVIIe siècle jusqu'en 1786; elle dépendait de l'élection de Thouars. En 1790, elle fut comprise dans le district de Châtillon. Sa population avait considérablement décru par suite des guerres de religion, de la révocation de l'édit de Nantes, et du mauvais état de l'industrie des draps.

Pendant la Révolution, Bressuire avait été d'abord sacrifiée à Châtillon qui fut choisi comme chef-lieu d'un des six districts du dép. des Deux-Sèvres. Bressuire n'eut que le tribunal civil (16 févr. 1790). Des troubles éclatent dans cette ville dès la constitution de la municipalité, ils préludent par l'émeute du 31 déc. 1790. Les habitants de cette ville refusent de laisser subsister le tarif (ou octroi) établi en 1749 et brisent les barrières. La promulgation de la constitution du clergé et les intrigues des prêtres réfractaires provoquent une vive agitation dans la campagne; la ville est occupée militairement, sur la demande des patriotes, soutenus par les députés



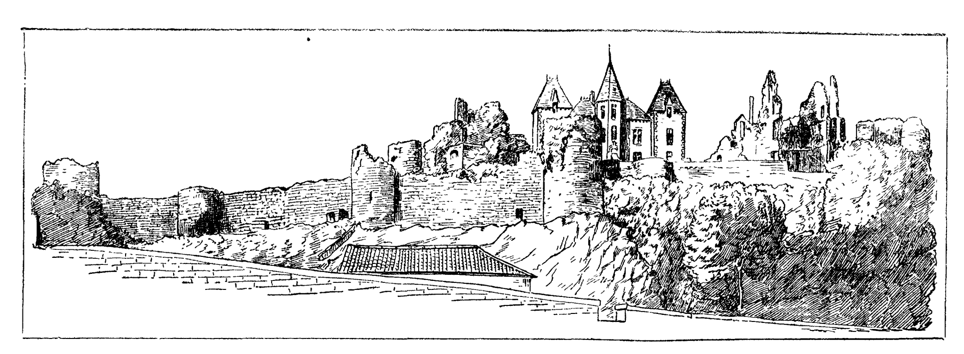
Eglise de Bressuire (ensemble ouest), d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

Gallois et Gensonné, envoyés en mission dans le département, et par le général Dumouriez alors commandant la 12e division. Les jacobins de la ville en profitent pour envahir le couvent de Saint-François (13 sept. 1791) et confisquer ses cloches. Mais une municipalité nouvelle est élue peu après (10 nov.). Le maire Delouche entre en conflit avec les jacobins ; le 27 juil. 1792, jour de la foire de Saint-Jacques, une rixe éclate entre les paysans et les habitants de Bressuire. Delouche prend parti pour les paysans, il est forcé de s'enfuir, et le directoire du département le suspend de ses fonctions (14 août). Le maire fugitif forme à Moncoutant un rassemblement (19 août) et marche sur Bressuire (22 août) avec plus de six mille hommes, auxquels se joignent le 23 de nom-

breuses bandes commandées par Gabriel Baudry d'Asson, Richeteau de la Coindrie, Cousseau, de Feu, etc. Le 24, à midi, Baudry d'Asson attaque Bressuire du côté des moulins Cornet. Mais la garde nationale et la petite garnison de cette ville font bonne contenance et tiennent les paysans en échec par un feu de mousqueterie. Le soir, vers cinq heures, Bressuire fut délivrée par des secours venus de Rochefort, de Niort, etc., et commandés par Pierre Baugier. L'insurrection fut sévèrement réprimée ; mais les paysans avaient eux-mêmes pris l'initiative des massacres en tirant sur la troupe et en brûlant les maisons des curés constitutionnels et des patriotes. Comme toujours les principaux meneurs se sauvèrent. A la suite de cette résistance héroïque, Bressuire, par décret du 30 août, fut érigée en chef-lieu du district au détriment de Châtillon qui n'avait pas résisté aux insurgés.

Pendant la grande guerre, Bressuire dès le 15 mars 1793 recueillit les autorités de Châtillon. Quétineau l'occupe le 21 mars, il fait arrêter Lescure, au château de Clisson, mais il est battu aux Aubiers le 13 avr. et il est forcé d'évacuer la ville le 2 mai, oubliant à dessein Lescure. Bressuire est occupé le lendemain par l'armée vendéenne qui en démolit les murailles, mais n'y séjourne pas. Cette ville est prise par Westermann comme quartier général et grand dépôt pendant les combats de Châtillon (3 juil.). — Elle est reprise le 6 juil. par les Vendéens, et devient le chef-lieu d'une division de la grande armée, commandée par Lescure. Les républicains commandés par Chalbos rentrèrent le 7 oct. dans cette ville et firent leur jonction avec Rey. Repoussant une attaque nocturne de Lescure, ils partirent le 9 oct. pour attaquer à Nueil les royalistes. Défaits à Châtillon le 11, Westermann et Chalbos se réorganisent à Bressuire. Une garnison est laissée dans cette ville tandis que les républicains se mettent à la poursuite de la grande armée. De là partent en 1794 les colonnes infernales du général Grignon. Puis le 13 févr. 1794 le général Ange est obligé d'évacuer la ville devant Stofflet ; le royaliste Marigny s'établit dans les environs ; il ne peut empêcher Grignon de brûler la ville, le 14 mars 1794, mais il le force de l'évacuer définitivement après le combat de Boismé (18 avr.) et de se retirer au camp de Chiché. De nouveau occupée par les bleus de Canclaux, 26 mars 1795, surprise par Stofflet le 1er ou 2 févr. 1796, Bressuire était tellement ruinée que le Directoire fut obligé de décharger la ville et le district d'une partie de la contribution de l'emprunt forcé de 600 millions (1796). — Elle n'avait plus que 630 hab. en l'an IX et 1,043 en l'an XII.

Monuments. — L'église Notre-Dame (mon. hist.) date du XIe siècle, mais a été en partie reconstruite au XVe siècle. D'après M. Bélisaire Ledain, la nef serait du XIIe siècle et le chœur du XVe. Le clocher de 56 m. de haut. est une construction originale et d'un fort bel aspect ; la base est du XVe siècle, l'étage supérieur a été achevé en 1542 par l'architecte L. Gendre Odonnet, la lanterne, détruite par un ouragan, a été refaite en 1728. — Les



Ruines du château de Bressuire, vues du côté de la rivière, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

ruines pittoresques du château donnent encore une idée suffisante de ce qu'il a été ; quelques parties ont été démolies pour faire place à une construction moderne. Ce château était l'un des plus considérables de la région ; il avait un périmètre de 700 m. et 48 tours. — On peut signaler encore les ruines de Saint-Cyprien, chapelle du XIe siècle, dans le faubourg du même nom, au-dessous du château, et les restes de l'aumônerie de Saint-Jacques, chapelle de la même époque, fondée pour donner asile aux pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle ; l'usage des anciens pèlerins de se réunir le jour de la fête du saint fut l'origine de la foire de Saint-Jacques. Enfin, pour construire la mairie, en 1820, on a démoli l'ancien couvent des Cordeliers qui avait été fondé en 1404, par Jean de Beaumont, sa femme, Mathurine d'Argenton, et son neveu Gui de Beaumont.

L. Bougier et Gustave Regelsperger.

Bibl.: Bélisaire Ledain, *Histoire de la ville de Bressuire*; Bressuire, 1880, 2e éd., avec pl. — Du même, *Bressuire*, dans *Paysages et monuments du Poitou*; Paris, 1887-1888, livrais. 63-68 avec héliogr. et photog. — Henri Filleau, *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, publié par H. Beauchet-Filleau et Ch. de Chergé ; Poitiers, 1840-1854, t. Ier, pp. 249-257, Vo *Beaumont-Bressuire* (une 2e éd. est sur le point d'être publiée). — De la Fontenelle de Vaudoré, *Prise de Bressuire par Du Guesclin*, 1371 ; *Revue anglo-française*, 1836, t. IV, p. 352. — *Topographie de la ville et subdélégation de Bressuire*, écrite en 1786, par Berthelot, d. m., commissionné pour les épidémies ; Bressuire, 1887. — L'abbé Auber, *Notes géographiques et archéologiques d'un voyage dans le Bas-Poitou ; Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1862, t. XXVII, p. 232. — Alfred Richard, *Du nom de la ville de Bressuire*, *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1881, p. 307.

BREST (Anciennement *Gesocribate*). Ch.-l. d'arr. du dép. du Finistère, port militaire de la région N.-O. de la France, sur les deux rives de la Penfeld. Cette rivière, sorte de bras de mer, débouche dans la vaste rade, dite de Brest ; elle partage la ville et le port en deux : côté de *Recouvrance*, sur la rive droite, côté de *Brest* proprement dit, sur la rive gauche. Ch.-l. du 2e arr. maritime. L'enceinte murée de la ville et du port militaire a un développement de 7 kil. environ et une superficie de 210 hect. ; la partie de la commune de Lambézellec annexée, en 1861, a une surface de 172 hect. ; 70,778 hab., dont 11,426 de pop. flottante (1886). — Brest a un seul chem. de fer, Cie de l'Ouest, avec embranchement (Cie d'Orléans) à Landerneau pour Nantes. Des paquebots à vapeur, de l'industrie privée, font le service pour Bordeaux, Dunkerque, la rade, le Fret et Quélern. Le service des câbles transatlantiques est assuré par deux compagnies : Anglo-American Telegraph Company ; Cie française du télégraphe de Paris à New-York, stat. de Brest. — Trésorerie générale ; succursale de la Banque de France ; entrepôt des tabacs ; siège de la direction des douanes

pour tout le littoral du département. — Siège de la direction de l'admin. sanitaire pour le Finistère. Ch.-l. du consistoire (comprenant les quatre dép. du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine), de la quatrième circonscription synodale de l'église réformée de France. — 2e régiment d'infanterie de marine. — Ch.-l. (avec Quimper) pour le Finistère, de subdivision de la 11e région de corps d'armée, 19e régiment d'infanterie de ligne. Un lieutenant-colonel, directeur d'artillerie. Un colonel commandant de la 17e direction du génie, 3e batterie du 15e bataillon d'artillerie de forteresse. Place dépendant de la direction d'artillerie, un chef d'escadron commandant (Brest est place forte de première classe). 1er bataillon du 87e régiment d'infanterie de l'armée territoriale, 11e régiment territorial d'artillerie, 11e régiment territorial de hussards. Fabrique nationale de coton-poudre au Moulin-Blanc, près Brest.

Des trois cant. Brest, le premier, est formé d'une com. : Brest, rive droite, intra et extra muros, côté S.; le deuxième, de six com., dont une est Brest, riv. droite, intra et extra muros, côté N.; le troisième, de deux com., dont une est Recouvrance. Brest renferme quatre paroisses : Saint-Louis (archiprêtré) et Notre Dame du Mont-Carmel, pour la ville intramuros rive gauche et pour Porstrein; Saint-Martin pour l'annexion; Saint-Sauveur pour Recouvrance.

L'aspect de la ville est triste au premier abord, ce qui tient à un ciel habituellement pluvieux, à ses remparts sévères, à ses maisons et à ses édifices de couleur grise et sombre, mais il y a une grande animation, due à la forte densité de sa population. Bâtie sur le penchant de deux collines et de vallons transversaux, elle est pittoresque, mais beaucoup de ses maisons sont adossées au rocher et ses rues sont généralement inclinées, communiquant entre elles par de fortes rampes ou par de hauts escaliers ; cependant les nouveaux quartiers sont bien percés. — Les eaux potables y sont très pures (de deux à huit degrés hydrotimétriques).

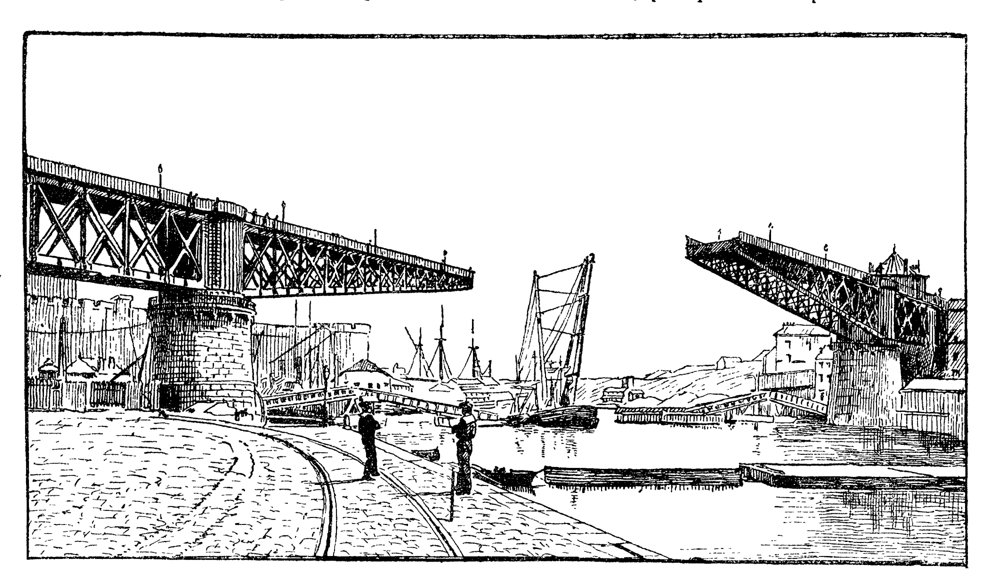
Etablissements, Institutions, Sociétés. — Brest possède des sociétés d'agriculture (1820), hippique, médicale, etc. ; une chambre et un tribunal de commerce ; un conseil de prud'hommes; divers établissements hospitaliers; un grand nombre d'institutions de bienfaisance; des sociétés savantes (d'*Emulation*, *Académique*) ; musicales (*Choral-Chevé*) ; un lycée de 1re classe; trois bibliothèques importantes : la *Bibliothèque municipale* (40,000 vol.) ; la *Bibliothèque de la marine ou du port* (18,500 vol. et 4,000 cartes et plans); la *Bibliothèque de l'école de médecine navale ou de l'hôpital maritime;* un *Musée de peinture et de sculpture;* une collection de médailles (10,000) ; un *Musée d'histoire naturelle ;* un *Jardin botanique ;* un *Musée d'anatomie.* — Plusieurs écoles spéciales dépendent du ministère de la marine, ce sont ; une *Ecole de médecine et de pharmacie*, qui se rattache au corps de santé (il en existe de semblables à Rochefort et à Toulon); des *écoles* dites *flottantes*, savoir : 1° l'*Ecole navale* (150 élèves, temps d'étude deux ans, nombre d'admissions par an, de 45 à 100), sur le vaisseau *le Borda*, en rade, commandé par un capitaine de vaisseau ; 20 professeurs, dont 9 lieutenants de vaisseau ; 2° *Dépôt d'instruction des apprentis marins*, sur la *Bretagne ;* 3° *Ecole des mousses* (800 environ), sur l'*Austerlitz.* — Navires-écoles : *Ecole d'application des aspirants*, l'*Iphigénie*, croiseur ; *Ecole des gabiers*, la frégate *la Résolue.* Autres *écoles* de la marine : des *mécaniciens* de la flotte (180); d'*hydrographie*; de *dessin ;* de *maistrance*, pour l'instruction théorique de 52 ouvriers des ports. Le projet d'une *Ecole de premiers maîtres* pour le grade d'enseigne a été approuvé le 17 avr. 1888 par le conseil d'amirauté ; elle sera placée à Brest. — Au nombre des institutions de la marine, il convient de citer les *Pupilles de la marine :* l'établissement reçoit les orphelins des marins de sept à treize ans ; cette création date de 1862. La *Salle d'asile Eugénie* a été fondée en 1859 pour les enfants et orphelins des marins et ouvriers du port et peut en recevoir jusqu'à 600.

Industrie, Commerce. — La statistique de la pêche maritime à Brest est représentée, pour l'année 1883, par les chiffres suivants : 262 bateaux, tonnage 1,358 tonnes. Le rôle de l'industrie à Brest, de même que dans les autres ports militaires, est très effacé. On peut citer : deux ateliers de sculpture, où l'on utilise les roches du pays, des chantiers de constructions navales, des usines de fer galvanisé, des fabriques d'engrais artificiels. C'est à Lambézellec, le faubourg industriel de Brest, que l'on trouve des usines spacieuses, brasserie, briqueterie, corderie, distillerie, fromagerie, scierie, tanneries, toiles vernies, boissons gazeuses. Dans les environs, là où se trouve du calcaire (Lauberlach, Ile Ronde), on fabrique de la chaux pure et de la chaux hydraulique. — Les grandes espérances que l'on avait conçues, lors de la création du port du commerce, ne se sont pas réalisées. Les principales transactions commerciales consistent en froment, avoine, sarrazin, vivres, eaux-de-vie, bière, cidre, poisson, langoustes et homards (conservés dans des réservoirs), beurre, miel, etc. Les importations principales sont : denrées coloniales pour fournitures de marine, bois du Nord, etc.

Monuments. — Les deux parties de la cité sont reliées par le magnifique *Pont tournant.* C'est un des monuments modernes les plus curieux. Commencé en 1859, il fut livré à la circulation en 1861. Sa hauteur sous clef au-dessus des hautes mers est de 22 m. et il facilite au besoin l'entrée du port militaire aux vaisseaux du plus haut bord, en s'ouvrant majestueusement au milieu en deux parties. Deux piles en forme de tours, dont la base a 12 m. de diamètre, dressées sur les quais de la rivière et continuées par deux culées voûtées, établissent les abords du pont. C'est sur ces tours que les deux volées appuient leur axe de rotation ; chacune d'elles a une longueur de 52m85 et pèse 750,000 kil. La manœuvre, qui se fait dans l'intérieur des tours, exige à peine, pour l'ouverture et la fermeture, la présence de quatre hommes et 20 minutes de travail. La longueur totale du pont est de 257 m., les culées y étant comprises pour 151 m. Cet ouvrage remarquable, conçu par M. Alph. Oudry, ingénieur, a été exécuté, pour la maçonnerie, toute en granit, par M. Tessier de Launay, ingénieur civil à Brest, et, pour la partie métallique, pesant 1,200,000 kil., par l'usine du Creusot. Il a coûté 3 millions.

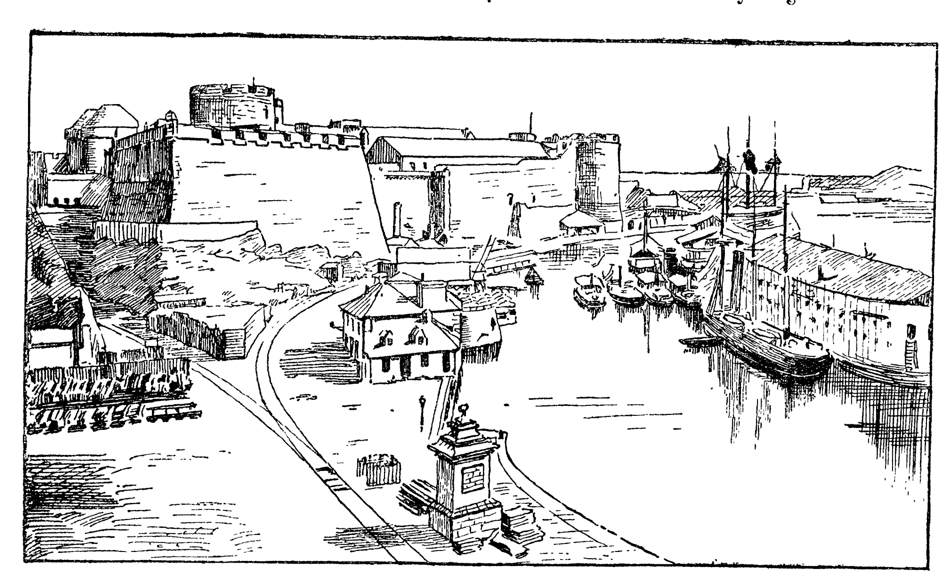
Du côté Brest, il y a lieu de décrire en premier lieu le *Château*, qui fut son berceau ; il occupe le promontoire escarpé de la rive gauche du port militaire et a la forme d'un trapèze ; sa superficie est de près de 2 hect. A chacun des angles se trouve une tour. Sur le grand côté, qui regarde la ville, est la porte d'entrée; le portail, édifié en 1464, est composé de deux tours semi-circulaires. On a, en entrant, à sa droite, le *Donjon*, à l'angle septentrional ; à gauche ou à l'angle E. la tour de la *Madeleine*, à doubles murailles concentriques, de deux époques; la tour *Française*, primitivement des *Anglais* (1374) au S., et au-dessous de laquelle est une citerne ; enfin, à l'angle O., la tour, puissante et massive dite de *Brest*, du xve siècle, d'où l'on domine le port et son entrée. Au milieu du plus petit côté, au S.-O. et vis-à-vis le portail, on remarque une tour, dite de *César*, bien qu'elle ne date que de la fin du xiie siècle. Ces tours sont liées entre elles par des courtines et par un chemin de ronde ; elles sont couronnées de plates-formes, que Vauban a substituées aux anciens toits coniques. La tour d'*Azénor*, ainsi nommée d'après une légende touchante du vie siècle, est une longue et svelte colonne du xiie siècle ; elle fait partie de l'enceinte du Donjon, jadis appelé le *Vieux-Château*, et comprenant deux autres

tours, au nord et au midi. Isolé du corps de place, c'était une citadelle, servant d'habitation, pour les gouverneurs. On y voit encore la salle d'honneur, la chapelle particulière des ducs, pratiquée dans l'épaisseur de la muraille,



Pont tournant de Brest, d'après une photographie.

la chambre où fut détenu Charles de Blois, et une multitude de corridors étroits et sombres. Sous le Donjon sont des souterrains, enfin les *oubliettes.* Le bastion de *Sourdéac* enveloppe le Donjon du côté du port : il fut terminé en 1597 par ce gouverneur, et il avait été projeté par Villegaignon, dès 1552. — En dehors, à la pointe du cap, se trouvent le *Sémaphore* et le *Parc-à-Charbon.* Sur cette même pointe, en dehors des murs, on a établi les batteries du *Parc-au-Duc* et de la *Rose,* qui défendent l'entrée du port sur la rive gauche. Le château de Brest, jadis imprenable et qui pouvait recevoir 1,800 hommes de garnison, n'est plus qu'un imposant souvenir. Edifié sur l'emplacement du *castellum* romain, dont on a trouvé les vestiges, il constitue, malgré les modifications que Vauban dut lui faire subir, un type remarquable de l'architecture militaire au moyen âge.



Vue du Château de Brest, d'après une photographie.

A part le château et une église, tous les édifices sont de construction récente à Brest : c'est une ville moderne. Mais ces édifices sont généralement dépourvus d'art. L'ancien séminaire des jésuites (fondé en 1700), est aujourd'hui occupé par l'école des mécaniciens. — Les *casernes* ou *quartier de la marine* (1735-1766), situées près de là, occupent une vaste esplanade. Elles peuvent contenir 2,500 hommes et logent l'infanterie de marine. Leur pavillon central est surmonté de l'*Observatoire.* Plus loin, au bout de la même rue de la Mairie, se trouve l'*Hôpital de la marine,* grand et bel édifice, fondé en 1822 (1,200 lits). L'église de *Notre-Dame du Mont-Carmel,* dit aussi *des Carmes,* remplaça en 1652 l'église Saint-Yves, qui existait en 1534. Le *Couvent* y attenant, transformé (1791) en caserne, loge une partie de l'infanterie de ligne. — L'église *Saint-Louis* date

de 1697 et ne fut achevée qu'en 1788. Elle a la forme d'une croix latine et elle est surmontée d'une tour hexagonale flanquée de deux pyramides, son architecture est lourde et son aspect assez bizarre, on y remarque le le tombeau de Ducouédic. L'église *Saint-Martin* date de 1875, style ogival du XIIe siècle, clocher pittoresque. L'église des *Carmélites*, style du XVe siècle. Le cimetière contient des monuments artistiques en granit rose et en kersanton. Autour du *Champ-de-Bataille*, belle place carrée de 100 m. de côté, se trouvent : le *Théâtre*, deux fois reconstruit après avoir été incendié à cent ans d'intervalle, en 1766 et en 1866 ; les jardins de la *Préfecture maritime*, ancien hôtel des gardes-marine ; la *Bourse*. Le *Lycée* (1848) manque d'espace et de clarté dans l'étroite rue Voltaire, sur laquelle il a une belle façade. — Les *Halles* consistent en un grand carré de 40 m. de côté sans style (1833). Le rez-de-chaussée sert de marché au blé, les galeries du premier étage sont occupées par la bibliothèque communale et par les musées déjà cités. Il existe, près de l'église Saint-Louis, un marché couvert (1845). Citons encore la place de la *Tour-d'Auvergne*, au centre du plus joli quartier de la ville. C'en était jadis, sous le nom de *Pont-de-terre*, le plus laid et le plus insalubre. Le cours *Dajot*, construit en 1769 et modifié légèrement dans ces dernières années, forme une belle promenade. C'est une allée bordée d'ormeaux séculaires, d'une longueur de 620 m. ornée à ses extrémités de deux groupes en marbre représentant, l'un *Neptune* et l'autre l'*Abondance*, œuvres de Coysevox. Elle surplombe le port de commerce, avec lequel elle communique, en son milieu, par un escalier monumental en fonte (1868). Vue admirable sur la rade.

Dans la partie annexée de Brest se trouve la *Gare* du chemin de fer, inaugurée en 1865, dans une admirable position. Entre l'anse de Kerhuon, que le chemin de fer franchit sur un beau viaduc, et Brest, à la halte du Rody, se trouve un embranchement qui descend vers le port de commerce, et dessert l'arsenal après avoir traversé un long tunnel passant dans les douves du Château.

Sur la rive droite, *Recouvrance* est presque une ville toute différente de Brest par ses mœurs plus bretonnes et moins cosmopolites. Les rues y sont plus étroites, plus abruptes ; les maisons, plus vieilles (il en est du temps de Louis XIV), y sont de médiocre apparence. On remarque un immense bâtiment qu'on appelle la *Cayenne*, c'est la caserne des marins, pouvant en contenir 3,200 ; situé sur un point élevé, il domine le port à l'E. Le plus ancien édifice religieux à Recouvrance était naguère la chapelle de *Notre-Dame*, fondée par les seigneurs du Chastel au XIVe siècle, sous le vocable de Sainte-Catherine ; plus tard, le nom de *Recouvrance* l'emporta pour le bourg lui-même, qui s'appelait bourg de Sainte-Catherine et qui était jadis plus important que Brest : le nom de Recouvrance vient de la dévotion des fidèles pour le *recouvrement* des absents à la mer. Cette chapelle n'existe plus depuis l'agrandissement récent des Subsistances de la marine. L'église *Saint-Sauveur* est, depuis 1749, l'église paroissiale. A gauche du pont, en venant de Brest, on remarque une grosse tour, c'est la Tour de la *Motte-Tanguy* ou *Bastide de Quilbignon*, qui date du XIVe siècle, aujourd'hui mutilée et en forme de kiosque, servant d'habitation. A Larchantel, dans Recouvrance, se trouve une caserne et la manutention pour les troupes de la guerre.

Port de commerce. — Avant 1865, le port marchand n'avait que 170 m. de quais à l'entrée de la Penfeld. Dès 1667 et 1683, Clerville, puis Vauban, firent à ce sujet les premières études. De nombreux projets ont été proposés, à partir de 1769, presque tous placent le port à Porstrein, où il est aujourd'hui. Le projet actuel a été décrété le 17 mars 1869, avec un devis de 23 millions. Le port de Porstrein a ses ouvrages établis sur le banc de Saint-Marc, il comprend : le port à marée, de 41 hect., abrité à l'O. et à l'E. par deux jetées et garanti au S. par un brise-lame de 950 m. de long, formé de trois petits bassins, destinés au commerce local, et d'un quatrième pour le long cours ; un grand bassin à flot, non achevé. Des feux sont établis sur les digues. Les rues d'une ville nouvelle sont tracées sur les terrains conquis le long du rivage, la portion à l'E. est encore inhabitée.

Port militaire. — La position de Brest qui, dès le commencement, en avait fait une place forte, en faisait aussi un port naturel. Mais la force s'est déplacée : le rôle militaire n'est plus à l'antique forteresse, il est au port, qui n'a cessé de grandir depuis Richelieu et Colbert, et qui, actuellement, tend à déborder dans la partie de la rade contiguë à la rivière qui le forme. Le port est situé dans la partie N. de cette rade, à 4 kil. de la pointe du Portzic qui termine le Goulet de ce côté, et à mi-chemin de la rivière de Landerneau. La Penfeld, dans laquelle il a été construit, n'est par elle-même qu'un ruisseau, mais la mer pénètre profondément dans son lit encaissé. Dans le port, sa largeur moyenne est de 100 m., celle maximum de 150 m., celle minimum de 70 m. ; sa profondeur est de 10 à 13 m. aux plus basses eaux. L'avant-garde s'étend depuis les deux pointes du Sémaphore et du Fer-à-Cheval jusqu'au niveau du pont tournant sur une longueur de 600 m. Près de l'embouchure se trouve un écueil, dit *la Rose*, roche qui a été dérasée jusqu'à 8 m. en 1881.

Le port proprement dit s'étend jusqu'à l'arrière-garde dans une longueur de rivière de 2,200 m. Les deux rives communiquent par deux ponts flottants. Les édifices du port, dont la plupart ont été bâtis par Choquet de Lindu, n'ont point d'ornements, leurs lignes sont simples. Immédiatement après la porte d'entrée principale, on rencontre la *forme de Brest*, bassin creusé en 1683, et agrandi en 1864 pour se prêter aux dimensions des navires actuels. Vient ensuite le bel édifice du *Magasin-général*, où l'on remarque la tour carrée de *l'Horloge* et dont l'esplanade est décorée d'une gracieuse statue de Coustou, l'*Amphitrite*, qui surmonte une fontaine, et de la *Consulaire*, canon pris à Alger en 1830. Plus loin est l'ancien bagne qui renferma jusqu'à 3,000 forçats (V. Bagne), la *Corderie*, divers magasins et ateliers, tels qu'une scierie mécanique, puis les *cales de construction de Brest*, au nombre de six (1833-1863), pouvant recevoir les plus grands navires. Entre l'arrière-garde, bâtiment flottant, et le poste défensif à terre est une chaîne de clôture.

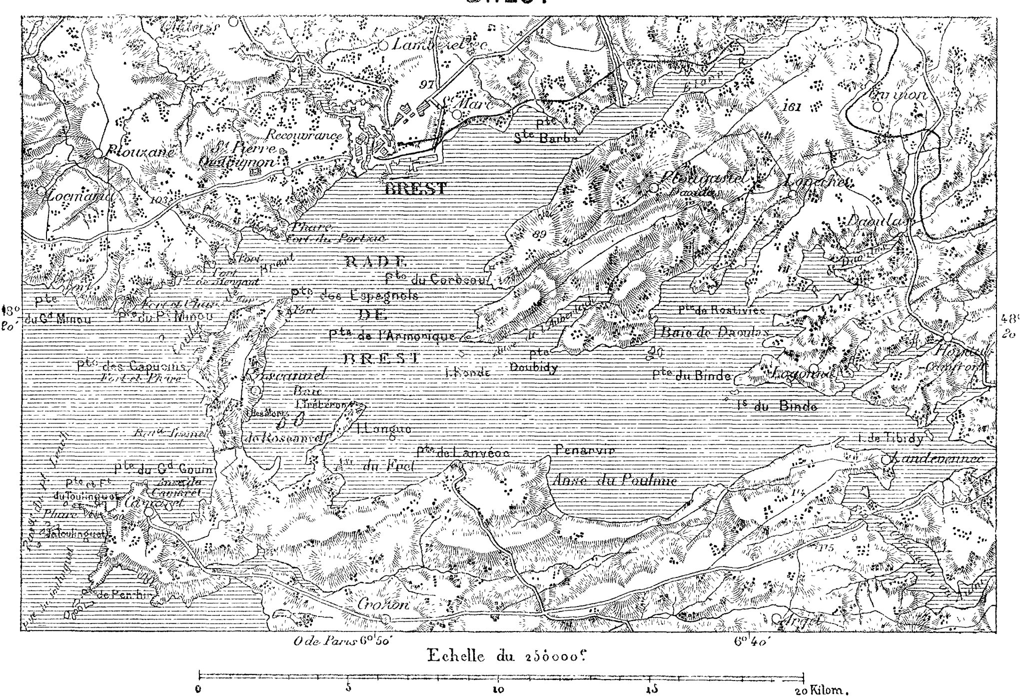
Du côté de Recouvrance, à partir du pont tournant, on trouve les ateliers de l'artillerie, la *Salle d'armes*, les grandes forges, les ateliers de la *Madeleine* et du plateau des *Capucins*, les quatre formes *de Pontaniou*. Aux extrémités de ces ateliers sont deux môles en maçonnerie ; l'un d'eux, dit du viaduc, est relié au terre-plein du plateau par une arche en plein-cintre de 30 m. d'ouverture. Une des curiosités du port est la *Grue du viaduc* pouvant servir de machine à mâter. Citons encore les deux cales de construction dites *des Bureaux ;* les ateliers de calfatage, les quatre cales de *Bordenave*. A l'extrémité N. du quai de ce nom se trouvait la colline du Salou, massif de gneiss d'une hauteur de 25 m., formant une pointe vers l'E. en forçant la rivière à décrire une courbe prononcée. On l'a entièrement dérasée, pour creuser une gigantesque forme double dans l'esplanade obtenue, à des profondeurs qui permettent d'y entrer à toutes marées les plus grands navires tout armés. Au delà, jusqu'à l'arrière-garde, le quai de Quéliverzan sert à déposer des charbons de terre.

L'arrière-port, depuis ce point jusqu'à Penfeld, où se termine le bras de mer qui forme le port de Brest, renferme encore, sur une longueur de près de 2,500 m., plusieurs établissements. Citons : la *Digue* ou Ile factice, destinée à accumuler les eaux douces, qui rendent par leur mélange avec l'eau de mer le séjour des tarets impos-

sible, ce qui a permis d'établir en ce point un dépôt de bois; la buanderie à vapeur de la marine, à l'anse Saupin; l'ancienne usine de la Villeneuve, vaste espace où l'on a placé dernièrement les pupilles de la marine.

L'*avant-port* militaire n'est encore qu'à l'état de projet (V. Arsenal, t. III, p. 1131). Ajoutons à ces établissements de la marine : le nouveau polygone de Keranroux (1863), déjà devenu insuffisant pour les canons à longue portée ; la caserne supplémentaire de Pontanézen ; une caserne éventuelle à Landerneau ; et, sur rade, des forts et batteries, deux poudrières, un lazaret, une aiguade, un parc au bois, une réserve de bâtiments.

BREST



Rade. — Aux approches de la rade de Brest, en venant de la mer, on rencontre une grande baie, qui constitue comme une avant-rade. Les pointes qui la limitent sont signalées par des feux, celle de Saint-Mathieu par un phare de 32 m. à éclipse, celle de Toulinguet, au S., par un fanal à feu fixe rouge. Dans l'anse de Bertheaume se trouve le fort de même nom ; cette même côte N. de la baie se termine à la pointe du Minou, où commence le Goulet, et où un fort est établi. Sur la côte opposée, on rencontre, après Toulinguet, la batterie de Camaret, à l'extrémité O. de l'anse de ce nom, au fond de laquelle est une autre batterie dite *Mort-Anglaise (Maro-ar-Saozo)* et le port de Camaret. Cette côte se redresse ensuite vers le N., elle est hérissée de batteries dites de Quelern, Tremet, Fraternité, des Capucins. Les lignes de Quelern traversent toute la presqu'île de ce nom dans sa base étranglée, et l'on y remarque d'importants établissements militaires. La pointe des Capucins marque, avec celle du Minou à l'opposé, l'entrée du Goulet et termine la baie, qui en est en quelque sorte le vestibule. Des postes électro-sémaphoriques existent à Saint-Mathieu, à Camaret, à Créach-Meur, au Minou, au Portzic.

Le *Goulet* est une ouverture en forme de canal, long de 5 kil., d'une largeur de 4 kil. à son entrée, diminuant jusqu'à 1,800 m. à sa sortie, par lequel on débouche dans la rade. Il présente, dans son milieu, une chaîne de rochers commençant à la basse des *Fillettes*, signalée par une bouée, et finissant à la roche *Mingant*, surmontée d'une tour-balise. Cette roche a une triste célébrité, notamment par le naufrage du *Républicain*. Vauban essaya en vain d'y construire un fort, qui eût été dans une situation formidable. Un fort de ce nom existe, mais sur la côte. A l'E. du fort du Minou se trouve le phare du Petit-Minou, à feu fixe blanc, qui forme avec celui du Portzic, où finit le goulet, une ligne parallèle à ce détroit, ce qui sert d'indication aux marins. (V. Atterrissage). En poursuivant vers l'E., se trouvent les forts Mingant, Délec et les sept batteries du Portzic. Le phare, ici, est un feu varié de trois en trois minutes, par éclats et éclipses, à 56 m. au-dessus des hautes mers. Le côté S. du goulet ou côté N. de la presqu'île de Quélern offre, après la batterie et le phare des Capucins, les batteries et forts de Kerviniou, Cornouailles, Robert et de la pointe Espagnole, où se termine le goulet, de ce côté.

La pointe du Portzic doublée, on entre dans la rade, immense nappe d'eau garantie de tous côtés par des collines élevées. Elle se divise en deux parties : la rade de Brest proprement dite, qui sert au mouillage habituel et qui offre, sur une longueur de 8 kil. et une largeur de 5 kil., des profondeurs suffisantes pour les plus forts navires; puis, à l'E. du rétrécissement formé par l'île Longue et l'île Ronde, l'arrière-rade, où, jusqu'en amont de Landévénec, dans la rivière de Châteaulin, on trouve encore plus de 10 m. de profondeur d'eau à basse mer. Six rivières débouchent dans cette double rade : les rivières de la Penfeld, de Landerneau (Elorn), de Daoulas, de l'Hôpital, du Faou, de Châteaulin (Aulne). La rade de Brest proprement dite, dont le fond pour le mouillage est d'ailleurs d'une excellente tenue, offre deux bancs, celui de l'Elorn ou de *Saint-Marc* et celui de la Penfeld ou de *Saint-Pierre*. La rade présente aussi des anses étroites et profondes, qui établissent la transition entre ses rivières et ses baies plus ou moins ouvertes.

C'est en rade, à 500 m. en avant de la Penfeld, que se trouve mouillé le *Borda* ; un peu plus loin est le *Stationnaire*. Si l'on parcourt la côte, du Portzic à la pointe Espagnole, c.-à-d. de l'O. à l'E. par le N., on ren-

contre, dans ce circuit de 126 kil., un grand nombre d'établissements militaires, qui mériteraient une description et que nous nous bornerons ici à énumérer. C'est d'abord l'Aiguade des *Quatre-Pompes;* à l'E. du port de Porstrein, on entre dans la rivière de Landerneau, où l'on trouve, dans l'anse de Kerhuon, un parc au bois, réserve plus importante encore que celle de la Villeneuve, contenant pour 10 millions de bois de charpente et de mâture. Sur la côte S. de la rade ou côte N. de la presqu'île de Plougastel, nous trouvons les forts du Corbeau et de l'Armorique. Nous entrons dans la rade de Châteaulin, dont le fond en entonnoir est abrité de tous côtés. En outre d'une batterie à la pointe de la Chèvre, près l'anse de Lauberlach, et d'un dépôt secondaire de poudre sur la petite langue de terre d'Arun, signalons principalement la réserve de Landévennec (1856), plus que suffisante pour des frégates cuirassées, et qui est hors d'atteinte. A partir de Landévennec, nous commençons, à l'E., le parcours de la côte S. de la rade. A l'extrémité de l'anse de Poulmic, à la pointe de Lanveoc, un fort est établi. La presqu'île, dite île Longue, où se trouve également un fort, étant dépassée, nous sommes revenus à la rade de Brest proprement dite, qui offre là d'importants établissements : une poudrière avec ses annexes, dans l'îlot dit *Ile des Morts ;* un lazaret, dans un îlot voisin ou *Ile de Trébéron*, et qui peut contenir 200 lits. Sur la côte se trouve la batterie de Roscanvel. La rade et ses affluents contiennent, en outre, plusieurs ports secondaires.

Histoire. — L'histoire de Brest s'est d'abord concentrée dans celle de son château sous les Romains et jusqu'au delà du moyen âge. Son origine est encore discutée. Le nom de *Brest* correspond au mot breton *Breiz*, Bretagne. Dans la carte de la Gaule romaine de M. Ernest Desjardins, c'est *Gesocribate* qui tient la place où est Brest. La chronique de Nantes, écrite au XIe siècle, mentionne le château de Brest en 874. Malgré sa situation, Brest est moins une ville bretonne qu'une sorte de colonie de fonctionnaires, du moins du côté le plus important, rive gauche. La proportion des noms bretons des habitants est, approximativement, de 1/4 pour Brest proprement dit, de 2/5 pour Recouvrance, de 1/2 pour les environs.

L'histoire ne nous fournit que des données incertaines sur Brest à l'époque de l'occupation de la Gaule par les Romains. On a prétendu que Conan Mériadec, à la fin du IVe siècle, continua l'œuvre des conquérants, double intervention que semble indiquer pour le château la différence des travaux. — Après la domination romaine, il s'établit en Bretagne plusieurs comtés indépendants : le château de Brest était compris dans le territoire des comtes de Léon. Morvan II le restaura en 1065. — Cependant les ducs de Bretagne, devenus puissants, songèrent à réduire les seigneurs de Léon. Le comte Hervé IV céda au duc Jean Ier, son suzerain et aussi son créancier, en 1239, la ville, le château et le port de Brest. Annexé au domaine des ducs, Brest acquit une sérieuse importance. « N'est pas duc de Bretagne qui n'est sire de Brest », disait plus tard un des conseillers de Montfort. En 1341, éclata la lutte entre Charles de Blois et Jean de Montfort; celui-ci s'empara de Brest, après avoir fait le siège du château, dans lequel périt son défenseur Gauthier de Clisson. — Cette place tomba, par suite, en 1342, au pouvoir du roi d'Angleterre, Edouard III, allié des Montfort. Duguesclin vint faire le siège de Brest, mais en vain; ce fut seulement le 28 mars 1397 que cessa l'occupation étrangère.

Sous la domination française, Brest devint tout d'abord le centre, sur l'Océan, des armements pour l'expédition d'Italie. Après la mort de Charles VIII, Louis XII, devenu le second époux de la reine Anne, prescrivit, en 1501, l'armement de sept vaisseaux, au nombre desquels étaient la *Charente* et la *Cordelière*. François Ier ordonna à Brest quelques constructions, malgré sa prédilection pour le Havre, fondé par lui en 1518. Marc de Carné, lieutenant du château de Brest, repoussa, en 1543, une descente des Espagnols. Cependant, les Anglais continuaient de menacer Brest, et en 1558, une flotte anglaise renforcée de vaisseaux flamands vint débarquer près de Saint-Mathieu des troupes, qui saccagèrent les environs, mais qui furent complètement battues par les habitants. — Brest subit le contre-coup des guerres de la Ligue. Rosampoul, qui y exerçait les fonctions de la capitainerie, ayant embrassé le parti de la Ligue, s'aliéna les habitants, et il fut facile à Guy de Rieux, lieutenant général du roi Henri IV, de se faire livrer la place (1589). A la mort de Guy, l'année suivante, son frère René, seigneur de Sourdéac, lui succéda. Il augmenta les travaux de défense et il acheva au château le bastion qui porte son nom. Il repoussa vigoureusement, à diverses reprises, les Espagnols, que les ligueurs avaient appelés comme auxiliaires. Le fait d'armes le plus important fut la prise du fort que les Espagnols avaient bâti sur la pointe qui porta désormais leur nom (17 nov. 1594), et où périrent les capitaines des deux partis, l'Espagnol Praxède et le Gascon Romégou, qui furent inhumés ensemble dans une église de Brest.

Henri IV accorda aux habitants de Brest droit de bourgeoisie, par lettres-patentes du 31 déc. 1593, qui complétèrent et régularisèrent la situation de la ville sous le double rapport administratif et judiciaire, en séparant leurs attributions. Ainsi fut créée la communauté de Brest, comme l'avaient été celles de Nantes en 1559, de Morlaix en 1568, de Rennes en 1592. Sous l'administration de Sourdéac, un règlement fut conclu devant notaires le 6 déc. 1618, entre le gouverneur et les habitants de Brest, acte détaillant leurs obligations réciproques, lors de l'installation des maires. La pompe déployée dans cette cérémonie symbolisait l'autorité morale du premier magistrat.

Le 29 mars 1631, fut organisée la marine du Ponant, par un règlement qui faisait de Brest un centre d'opérations maritimes, avec le Havre et Brouage, qu'il ne tarda pas à surpasser, grâce surtout à Colbert. Après la visite des ports par de Seuil, en 1661, Duquesne, de concert avec lui à Brest, fut investi de pouvoirs militaires et administratifs et fit exécuter tout d'abord divers travaux de défense. Plus tard, à la suite de la mission de l'ingénieur de Clerville, qui déclara que la population même était à créer à Brest, le port reçut une nouvelle impulsion et il put fournir de nombreux contingents aux flottes de J. d'Estrées et de Château-Renault. C'est à cette époque que Colbert institua (1670) les Gardes de la marine. Des travaux de défense furent exécutés en 1674 par Lavoye, sous l'impulsion d'une alarme, causée par les Hollandais, mais ce n'étaient que des terrassements, et l'ingénieur Sainte-Colombe proposa un projet de nouvelles fortifications, qui fut adopté par Seignelay, lors de sa mission de 1681.

Malgré les travaux du port, Brest était encore fort peu développé, ne renfermant pas même trois cents maisons ; la réunion des deux parties de la ville fut ordonnée, ainsi que le rappel du siège de la justice royale, transféré depuis 1592 à Saint-Renan. — Au moment de la guerre de la ligue d'Augsbourg, les travaux furent de nouveau activés. Un danger plus grand vint ensuite menacer Brest, Guillaume III ayant tenté de l'enlever de vive force. Comme l'avait prévu Vauban, ce fut à Camaret que la flotte anglo-hollandaise, le 17 juin 1694, vint tenter un débarquement; mais les dispositions étaient prises, et les alliés essuyèrent une défaite complète. Vauban, le sauveur de Brest, quitta la ville en 1695. — C'est en 1752, sous le ministère de Rouillé, que fut fondée à Brest, l'Académie royale de la marine, qui devint aussitôt célèbre, par l'importance des mémoires publiés. Machault, son successeur, ordonna les armements nécessités par la guerre de Sept ans. Déjà, sous le ministère de Moras, en 1757, une épidémie apportée de Louisbourg ravagea la ville et fit périr jusqu'à dix mille personnes. Dans la

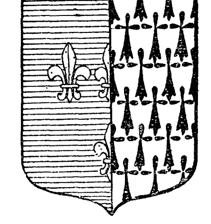
période suivante furent construits à Brest, dont la population croissait rapidement, de nombreux édifices pour la marine. — En 1778, les préparatifs de la guerre d'Amérique donnèrent au port une grande activité. Dix mille ouvriers travaillaient dans l'arsenal, des flottes y étaient armées, les vaisseaux y étaient commandés par des capitaines tels que d'Estaing, Lamotte-Piquet, Suffren. C'est de Brest que partirent, le 1er août 1785, Lapérouse et Fleuriot de Langle, sur la *Boussole* et l'*Astrolabe*. De ce même port partira plus tard (en 1791) une autre expédition scientifique, celle de d'Entrecasteaux.

La prise de la Bastille eut son contre-coup à Brest. Un conseil général s'organisa et s'attribua tous les pouvoirs. Puis une nouvelle association rivale de ce conseil et de la municipalité se fonda, c'était la Société des amis de la Constitution. La rébellion était partout, jusque sur les vaisseaux ; l'ordre y fut rétabli, pour un temps, par Bougainville, envoyé à Brest à cet effet (nov. 1790). Mais les officiers de marine, presque tous nobles et suspects, ne sont pas seulement en lutte avec les équipages de la flotte, qui se désorganise, plusieurs sont maltraités par la population et se décident à émigrer ; l'anarchie est à son comble. On fait aux soldats de Châteauvieux, condamnés aux galères pour rébellion en 1790, une ovation, qui fut reproduite à Paris, et qui fut flétrie en vers indignés par André Chénier (févr. 1792). — Le commandement de la marine venait d'être remis au vice-amiral Thévenard, qui prit pour la défense de la ville les mesures nécessaires. Au commencement de 1793, la nouvelle administration du district arrêta l'envoi d'un bataillon de fédérés chargé d'assurer contre la Montagne l'inviolabilité de la représentation nationale. Il dispersa les sans-culottes, puis alla combattre l'insurrection de Vendée. La nouvelle de l'exécution de Louis XVI plongea la ville dans un morne abattement. Brest, qui ne reconnaissait plus l'autorité de la Convention, ayant expulsé ses représentants, la Montagne décréta la mise en accusation des administrateurs du Finistère, puis envoya de nouveaux représentants à Brest, au nombre desquels Jean-Bon Saint-André. Celui-ci se refusa d'abord à l'établissement d'un tribunal révolutionnaire. Il sut aussi contenir dans le devoir les ouvriers du port et les équipages de la flotte, mais quand il fut rappelé à Paris, son collègue Laignelot, à Brest, se hâta de nommer un tribunal révolutionnaire, qui fit exécuter soixante et onze personnes dont la plupart des anciens administrateurs du département. J.-B. Saint-André, revenu à Brest, s'occupa avant tout de sa mission, l'armement des forces destinées aux croisières, dont plusieurs furent avantageuses, notamment celle où s'immortalisa le *Vengeur*. C'est de Brest que partirent, pour une descente en Irlande, la flotte qui conduisit Hoche (1795) et, trois ans après, la division Bompard ; on sait comment échouèrent ces deux tentatives. En 1799, Bruix partit également de ce port et y revint après sa belle croisière.

Lorsque Caffarelli, qui fut le premier préfet maritime (27 avr. 1800), vint prendre le service, il eut à pourvoir à divers besoins, concernant la situation précaire des marins, de même que l'état matériel. Brest fut négligé par Napoléon, qui dirigeait son attention sur Anvers et sur Cherbourg. Une des deux écoles spéciales de la marine fut établie à Brest en 1811, l'autre étant placée à Toulon. C'est en 1830 que l'école d'Angoulême résultant de leur réunion en 1816, fut instituée à Brest, sous le nom d'école navale, sur l'*Océan*, puis sur le *Borda*. — Les crédits de la marine ayant été réduits par les événements de 1815, les travaux des arsenaux furent suspendus jusqu'en 1826, époque où le ministre Portal s'occupa de reconstruire la flotte. Le port de Brest prit part dans une large proportion à la guerre d'Espagne, puis à l'occupation de la Morée et à l'expédition d'Alger.

Durant la longue période qui comprend presque le siècle actuel, l'histoire de la ville se déroule plus calme, et sa prospérité croissante se subordonne à celle du port de guerre. C'est principalement dans ces trente dernières années que les progrès se sont accomplis. Durant le règne de Louis-Philippe, le port fournit sa part pour les différentes expéditions, du Tage, d'Anvers, de Saint-Jean d'Ulloa, de la Plata, de Tahiti, de Tanger et de Mogador. — Les crédits diminuèrent, pour la marine, de 1849 à 1855, les travaux furent ralentis. Cependant, le ministre Ducos fit avec une grande activité les premiers armements de la guerre de Crimée, pour laquelle le port de Brest fournit soixante-quatre bâtiments, dont dix-huit vaisseaux. Plus tard, les allocations croissantes dues à la transformation de la flotte doublèrent l'importance de ce port, sous les ministères Hamelin et de Chasseloup-Laubat. Il a participé aux campagnes d'Italie, de Chine et du Mexique, dans la proportion de soixante-treize bâtiments, dont douze vaisseaux. — Durant la guerre de 1870, Brest a servi de refuge aux trésors de la capitale.

C'est après la visite de Napoléon III, en 1858, que la ville et le port prirent un nouveau développement. Les projets relatifs au port de commerce et à l'escale des transatlantiques (qui ne dura que de 1865 à 1875), avaient même fait concevoir, dès 1860, les espérances les plus grandioses. Si elles ne se réalisèrent pas en ce qui concerne les mouvements commerciaux maritimes, cela n'empêcha pas la ville de se transformer par la reconstruction des vieux quartiers (1866) et par l'adjonction de quartiers nouveaux (annexion de 172 hect. en 1861), ainsi que par l'édification de plusieurs monuments. En 1869 eut lieu la pose du câble télégraphique de Brest à New-York : la bouée où se fait la soudure est immergée à six milles du Minou. Quant au port militaire, les expéditions de Tunisie, de Madagascar, du Tonkin (1881-1887) ont nécessité une augmentation dans les armements, mais ce sont surtout les transformations incessantes des bâtiments, cuirassés et torpilleurs, qui ont provoqué de nouveaux travaux et l'accroissement des dépenses. — Sur un budget total pour la marine, en 1885, de 196,845,317 fr., la part du port de Brest a été de 26,839,658 fr. Le salaire des ouvriers a été de 5,474,608 fr. pour 1,718,863 journées de 5,821 ouvriers. L'inventaire des immeubles du port a fourni (1884), pour ceux terminés, une valeur de 82,951,256 fr., plus, pour ceux non achevés, 846,629 fr.


Armoiries de la ville de Brest.

Armoiries. — Les armes adoptées, en 1683, rappellent l'union de la Bretagne à la France. On les trouve ainsi désignées dans l'armorial de Guy le Borgne : *parti le premier d'azur à trois fleurs de lys d'or, le deuxième d'argent semé de mouchetures d'hermine de sable.* C. Delavaud.

Bibl. : La notice sur le port de commerce de Brest, par les ingénieurs Fénoux et Mengin (dans *Ports maritimes de la France*, 1879, t. IV), donne une liste étendue des ouvrages, plans et manuscrits relatifs à l'histoire de cette ville et dont les plus curieux existent soit dans ses bibliothèques, municipale et de la marine, soit à la bibl. de Nantes. Nous citerons ici quelques-uns de ces documents, en outre des ouvrages qui sont répandus dans le commerce. — Tassin, *Plans de Brest*, 1631. — Vauban, *Mémoire sur Brest et Recouvrance*, 1683 ; Bibl. de la mar. de Br. — Du même, *Plan de Brest*, 1694 ; *Copie faite en 1705* ; Bibl. mun. de Br. — Choquet de Lindu, *Plan de Brest en 1762* ; Bibl. mun. de Brest. — Marquis de Langeron, *Mémoires sur Brest*, 1776, 1785 ; Bibl. mun. de Br. et Bibl. nat., n. acquis. franç., man. 370 et 371. — Thévenard, *Description de la rade de Brest*, 1785 ; Bibl. mun. de Br. — Ozanne l'aîné, *Vues de Brest*, 1785 ; Bibl. mun. de Br. — J.-L. Dauvin, *Essais topograph., statist. et histor. sur la ville, le château, le port et la rade de Brest* ; Brest, 1816. — *Notice sur Brest, avec deux plans de Br., l'un de 1670, l'autre de 1837 (Annuaire de la Soc. d'émulat. de Br.*, 1837). — Féraud, *Notice historique sur la ville de Br.* ; Br., 1837, in-32. — Daniel de Proxy, *Brest, son château, sa cité, son port, sa rade* ; Br., 1857. — Fleury, *le Chât. de Brest* ; Br., 1863. — Levot, *Recherches historiq. sur la*

ville de Brest avant 1789; Br., 1862. — Du même, *Hist. de la ville et du port de Brest;* Br., 1864-1875, 5 vol. — Du même, *Participation du port de Brest à la guerre de 1870-71;* Br., 1872. — *Le nouveau Brest* (auteur anonyme); Paris, 1863. — De Kerjegu, *Brest et les Transatlantiques;* Br., 1865. — Eymin et Doneaud, *Brest (les Ports milit. de la Fr.,* dans *Revue mar. et col.,* 1866). — Borius, *le Climat de Brest* (Bull. Soc. ac. de Br., 1876-77); Paris, 1877, in-8. — A. de la Borderie, *le Complot breton de 1492 (Arch. de Bret.,* 1885, t. II). — F. Daniel, *Faune malacologiq. terres., fluviatile et mar. des env. de Brest (Journ. de conchyol.,* 1883). — Hetet, *Analyse des eaux potables de Brest* (Not. manusc. 1888 et *Chim. gén.;* Paris, 1875). — Plan en relief de Brest en 1829 (Musée de la mar. au Louvre). — Cambry, *Voy. dans le Finist.,* rev. et augm. par Em. Souvestre; Br., 1835 *(District de Brest en 1794).* — Em. Souvestre, *le Finist. en 1836;* Br., 1838. — Taylor, *Voy. pitt. dans l'anc. Fr.; Bret.* (1847), t. II, pl. 1 à 6. — Guilbert, *Hist. des villes de Fr.; Notice sur Brest* par Billard; Paris, 1844. — Ministère des trav. publ., *Ports marit. de la Fr.; Notice sur le port de Brest* par Fénoux et Mengin (dans le t. IV; Paris, 1879). — Cf. Lefèvre, *Hist. du serv. de santé de la mar. et des écoles de méd. nav. en Fr.,* 1666-1867 (Extr. des *Arch. de méd. nav.* de 1864 à 1867). — Un officier de marine, *Arsenaux mar. et côtes de l'Oc.* (la *Nouvelle Revue,* févr. 1882). — Lamy, *les Marines de guerre.* — *Les côtes et les arsenaux (Rev. des Deux Mondes,* nov. 1882). — *Annuaire de Brest et du Finistère,* publ. par la Soc. d'émul. de Br., 1835-1843, 1845-1851. — *Bullet. de la Soc. acad. de Brest,* depuis 1859. — *Ann. hist., statist., administrat. et commerc. de la ville et de l'arrond. de Brest,* dep. 1865; Br., Lefournier. — *Let. et Mém. de Colbert,* publ. par P. Clément. — Archives du ministère de la marine.

BREST Litovsk (en polonais *Brzesc Litewski*). Ville de l'empire russe; elle est située dans le gouvernement des Grodno, au confluent du Moukhavets dans le Boug, et sur le chemin de fer de Varsovie à Moscou et de Kœnigsberg à Odessa. On l'appelle Brest de Lithuanie pour la distinguer de la ville polonaise Brzesc de Cujavie. Sa population est de 40,000 hab. C'est une forteresse de premier ordre. Elle a joué un rôle considérable dans l'histoire; elle apparaît dès le XIe siècle dans les chroniques russes sous le nom de Berestie ou Berestovo. Au moyen âge elle fut tour à tour disputée par les princes de Volynie, les Polonais, les Lithuaniens; elle finit par rester à la Lithuanie, c.-à-d. à la Pologne. A la fin du XVIe siècle elle fut le théâtre des conciles qui proclamèrent l'*Union* de l'église greco-orthodoxe avec l'église romaine. Cette Union s'appelle quelquefois Union de Brest. En 1657, elle fut occupée par les Suédois. Elle a été annexée à la Russie en 1793. Cette ville occupe au point de vue stratégique une situation des plus importantes depuis 1831; le gouvernement russe n'a cessé d'augmenter ses fortifications. Elle est le chef-lieu d'un district qui occupe une surface de 4,298 verstes. Il est essentiellement agricole. Sa population dépasse 120,000 hab. L. L.

BREST (Germain-Fabius), peintre français, né à Marseille en 1823. Cet artiste commença ses études picturales à l'Ecole des beaux-arts de sa ville natale, sous la direction de Loubon, et les continua à Paris auprès de Troyon. Il débuta au Salon de 1851, avec une *Vue prise dans la forêt de la Sainte-Baume.* Jusqu'en 1855, il exposa des sites pris en Provence et dans le Piémont; puis il partit pour Constantinople, où il devait rester quatre ans, et il se consacra exclusivement dès lors à des sujets orientaux. On peut citer comme ses meilleurs tableaux en ce genre: *Café turc au petit champ des morts, à Constantinople* (S. 1857); *les Bords du Bosphore à Bebec, Turquie d'Europe; la Cour des ablutions de la grande mosquée de Trébizonde* (S. 1863; ces deux tableaux sont au musée du Luxembourg); *Un caravansérail à Trébizonde* (S. 1864; réexposé en 1867). Ce tableau, qui valut une médaille à son auteur, est actuellement au musée de Marseille. *Cérémonie du baise-main, pendant les fêtes du Béiram à Constantinople, sous le sultan Mahmoud* (S. 1865); *le Platane de Godefroy de Bouillon à Buyukdéré* (S. 1878); *Eyoub, près Constantinople* (S. 1887). Les tableaux de M. F. Brest sont remarquables par leur belle couleur et leur harmonie fine et argentée. Ad. T.

BRESTE (Chasse). On prend les oiseaux à la *breste* en garnissant, pour les attirer, un petit espace de terrain de graines ou de pain mêlés de pailles et de brindilles de bois garnis de glu. Les oiseaux s'attachent ces brindilles soit aux pattes soit aux ailes et se font prendre à la main. En temps de neige, lorsqu'on a eu soin de nettoyer une place pour mettre l'appât, cette chasse est très productive.

BRESTEL (Rudolf), homme d'Etat autrichien, né à Vienne, le 16 mai 1816 mort à Vienne le 3 mars 1881. Il fit des études scientifiques et enseigna la physique et les mathématiques. En 1848, il fut nommé député au Parlement de Vienne et fit partie de la gauche centraliste; après le coup d'Etat du 6 mars 1849, il fut destitué de ses fonctions de professeur; il se fit publiciste et devint directeur du Crédit foncier. En 1861, il fut nommé député à la diète de la Basse-Autriche et, en 1864, au Reichsrath. Il reçut, en 1868, le portefeuille des finances dans le cabinet dit ministère des bourgeois; il s'efforça surtout de réduire le déficit, convertit et unifia la dette autrichienne, mit des impôts sur les établissements de crédit et aliéna des portions du domaine de l'Etat. En 1870, il fit encore partie du cabinet Hasner. Il donna sa démission en 1871 et fut nommé conseiller secret. L. L.

BRESTOT. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Montfort-sur-Risle; 558 hab.

BRET (Antoine), littérateur français, né à Dijon en 1717, mort à Paris le 25 févr. 1792. Elève du collège des jésuites de sa ville natale, où il eut pour condisciples Cazotte et Rameau le neveu, il se fit recevoir avocat et vint tenter la fortune littéraire à Paris. Comme auteur dramatique, il a successivement donné : le *Quartier d'hiver,* com. en un acte et en vers (1744), avec Dancourt et Villaret; l'*Ecole amoureuse,* com. en un acte et en vers (1747); le *Concert,* com. en un acte et en prose (1747); la *Double extravagance,* com. en trois actes et en vers (1750), la seule de ses pièces qui ait eu quelques succès; le *Jaloux,* com. en cinq actes et en vers (1755) qui n'eut que quatre représentations; le *Faux généreux,* com. en cinq actes et en vers (1758); la *Confiance trahie* (1764), dont la police interdit la représentation en raison d'allusions satiriques contre les fermiers généraux; l'*Epreuve indiscrète,* com. en deux actes et en vers (1764); le *Mariage par dépit,* com. en trois actes et en prose (1765), qui ne put pas même être achevée et dont Bret désavoua la paternité; les *Deux Sœurs,* com. en deux actes et en prose (1767), dont la destinée ne fut pas meilleure et dont l'auteur chercha vainement à garder l'incognito; l'*Hôtellerie ou le Faux ami,* com. en cinq actes et en vers, imitée de l'allemand de J.-C. de Brandes (1785) et qui ne vécut également qu'un soir. Le *Théâtre* de l'auteur a été publié par lui en 1765 (in-12) et en 1778 (2 vol. in-12) avec des additions et des changements. Un roman satirique dont le titre énigmatique: le *B***, histoire bavarde* (S. l. n. d. [1748], in-12) cachait une allégorie passablement libre et où l'abbé *Le Blanc* (V. ce nom) jouait le plus singulier rôle, valut à l'auteur quelques jours de détention à la Bastille. Bret a donné en outre d'autres romans : *Cythéride* (1748, in-12); *Lycoris ou la Courtisane grecque* (1746, 2 vol. in-12); *Mémoires sur la vie de Ninon de Lenclos* (1750, in-12), souvent réimp. et souvent confondus aussi avec un livre de même nature, publié presque simultanément : *Mémoires et lettres pour servir à l'histoire de Mlle de Lenclos* (1751, in-12), par Douxménil; on lui a souvent attribué un roman léger, *la Belle Allemande ou les Galanteries de Thérèse* (Amsterdam, 1748, in-12), nombreuses réimp., et qui serait de Claude Villaret. Bret est également l'auteur de : *Essai de contes moraux et dramatiques* (1762, in-12); *Essai d'une poétique à la mode, épître à M**** (1770, in-8); *Fables orientales et poésies diverses* (1772, 3 vol. in-8). Son nom est principalement resté attaché à une

édition des *Œuvres* de Molière (1773, 6 vol. in-8), dont il avait rédigé la préface et les commentaires et dont l'illustration, due en entier à Moreau le jeune, est un des chefs-d'œuvre de cet artiste. Le travail de Bret, emprunté en partie à Grimarest, à Voltaire et à Laserre, a été sévèrement jugé par Grosley dans deux articles du *Journal Encyclopédique* (1773, t. VI, pp. 289 et 429) auxquels Bret répondit. Il a fourni d'autres articles à ce *Journal*, ainsi qu'à la *Gazette de France* dont il fut quelque temps le rédacteur officiel. Il exerçait en même temps les fonctions de censeur, mais il fut rayé du tableau en 1767 pour avoir approuvé le roman philosophique de *Bélisaire* de Marmontel. Si l'on en croit les *Mémoires secrets*, il répondit au lieutenant de police, fort embarrassé d'avoir à lui annoncer cette disgrâce, que c'était « un malheur, mais non pas un déshonneur ». Maurice Tourneux.

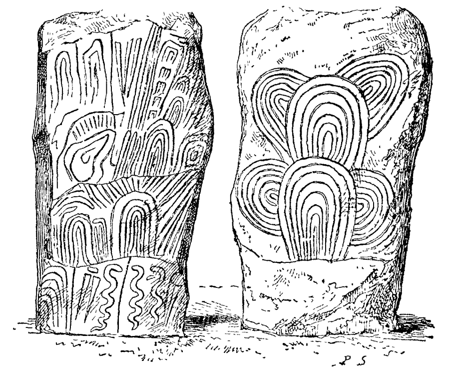
Bibl : Grimm, Diderot, Raynal, Meister, *Correspondance littéraire philosophique et critique*, 1877-1882, 16 vol. in-8. — Collé, *Journal*, éd. H. Bonhomme. — *Mémoires secrets, dits* de Bachaumont.

BRET (Charles-Wangel), homme politique français, né à Lyon en 1791, mort à Paris en 1860. Avocat au barreau de Lyon en 1825, il renonça à la profession d'avocat pour entrer dans la magistrature, à l'avènement du roi Louis-Philippe, en 1830. Puis il passa dans l'administration préfectorale, et fut successivement préfet de la Loire et du Haut-Rhin. Pendant la deuxième république, de 1848 à 1851, il n'occupa aucune fonction administrative. Mais cette année là, Louis-Napoléon Bonaparte le plaça à la tête du dép. de la Loire. En 1852, il eut la préfecture de la Haute-Garonne, et en 1853, celle du Rhône. Il fut alors admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé membre du sénat impérial. L. Lu.

BRETAGNE (en breton : *Breiz*, dont le sens originel serait l'équivalent de *tacheté* ou *tatoué*. Dans le breton moderne, le mot *briz* a conservé la même acception). La Bretagne des Romains *(Britannia)*, c'était l'Angleterre. Le nom en a passé avec les Bretons insulaires qui émigrèrent sur le continent, du ve au viie siècle, à la péninsule nommée jusque-là *Armorique*. La petite Bretagne, comme on l'appelait quelquefois, devint une des principales provinces de l'ancienne France.

I. Histoire. — *Période préhistorique*. La Bretagne-Armorique, de même que le reste de la Gaule, demeure, durant des siècles, enveloppée d'une obscurité profonde. L'ère mégalithique y fut très longue. On conjecture que l'Armorique fut peuplée de bonne heure, sans qu'on sache rien de précis sur la provenance de ses premiers habitants, venus probablement de points divers, mais du nord sans doute plus que de l'est. On estime qu'il est permis de conclure ainsi, d'après les monuments et les débris des époques primitives. Moins de mille ans avant l'ère chrétienne, l'Armorique en était encore à l'âge de pierre. Toutefois, elle s'était rapidement constitué une sorte d'état social, qui n'était pas encore d'un ordre bien élevé, mais qui suffisait à ses rudes peuplades. Devait-elle cette civilisation à sa situation géographique et à un commencement de commerce maritime? On a constaté qu'elle était en relations avec les races méditerranéennes, plusieurs siècles avant l'arrivée des légions romaines; mais elle s'obstina longtemps à ne pas subir leur influence morale. C'est que ces populations septentrionales n'en étaient plus à l'état de barbarie. Elles possédaient des troupeaux, des animaux domestiques: elles avaient l'usage du cheval, ainsi que du bœuf et du chien; les céréales ne leur étaient pas inconnues, et elles savaient le travail du lin. Vers la contrée occidentale, où la température est plus douce, poussaient certains arbres fruitiers; déjà l'on fabriquait des vases de terre; le lait et le fromage étaient des aliments familiers. Par suite, cet état social était plus avancé qu'on ne croirait. L'organisation en familles, en tribus et en clans suppose une idée, sinon une forme arrêtée de gouvernement; les clans de commune origine formaient sans doute une confédération, à la manière des cités gauloises, vers l'époque des guerres romaines. Mais leur religion surtout était instituée. Assurément il est impossible d'affirmer ou qu'ils eussent un culte, ou en quoi consistaient leurs croyances. L'homogénéité de leurs monuments funéraires, les pierres non taillées qu'on y a partout découvertes, voilà qui atteste du moins, outre un respect universel pour les morts, l'attachement de ces races privées de chronologie, et partant d'histoire, à un héritage de traditions. C'était comme un monde à part, assez ignoré du dehors. Des migrations devaient, de temps à autre, jeter quelque trouble dans cette simplicité; mais les nouvelles tribus se confondaient bientôt avec les anciens colons. A peine si l'arrivée des hommes portant des armes de bronze marque une date ou un pas en avant dans cette civilisation.

Ère celtique; époque gallo-romaine. L'âge de bronze reste à peu près aussi obscur que celui de la pierre polie; ces deux périodes présentent des différences à peine sensibles. L'étude des sépultures seulement projette quelque lumière sur ces temps indéterminables. On ne trouve pas trace en Bretagne d'ensépulturement par incinération; peu de groupes compacts dans les cimetières armoricains; presque partout des sépultures isolées. Les Celtes, qui occupaient dès lors le pays, enterraient leurs chefs sous les *dolmens*; leurs inhumations se firent toujours dans les chambres mégalithiques, et ils n'eurent pas à inventer cet usage funéraire; ils l'avaient trouvé, comme bien d'autres, chez les premiers occupants, et ils l'adoptèrent. De là l'impossibilité d'assigner une date à certains monuments mégalithiques (ceux de Carnac ou de Lokmariaker, par exemple, le galgal et la grotte sculptée de Gavrinnis). Les peuples



Pierres sculptées de Gavrinnis (Morbihan), d'après M. de Caumont.

de race celtique, apparus vers l'âge de bronze, ne renoncèrent pas à la pierre polie. Les chefs gaulois furent enterrés suivant les rites anciens, bien qu'on enfermât des métaux dans leur sépulture. Les Celtes ne devaient pas si vite changer de mœurs; vivant dans un état prospère, ils n'avaient pas un intérêt immédiat à en sortir; ils avaient plutôt à redouter les innovations qui leur parvenaient du dehors: c'était pour eux un péril, et ils leur empruntaient juste de quoi s'en garantir.

Cependant une transformation s'opérait dans le monde antique. Peut-être sept ou huit siècles avant notre ère, éclata dans les clans celtiques un grand mouvement religieux. Des hommes à la fois législateurs profonds et habiles éducateurs établirent, à la place des vagues traditions populaires, une manière de religion positive; ils instituèrent le *druidisme*, qui devait, entre leurs mains, devenir un instrument de domination et de gouvernement. Quelle organisation la théocratie druidique apporta-t-elle aux peuplades armoricaines? On ne sait là-dessus rien de constant. Et l'on est astreint à observer la même discrétion sur les cérémonies du culte, puisque les prêtres eux-mêmes n'en ont rien révélé à la postérité et qu'il ne nous a été transmis à ce sujet que les *on-dit* des Latins ou des Grecs.

C'est en Armorique peut-être que ce culte fameux opposa la plus vive et la plus longue résistance aux idées romaines; il n'en disparut même que devant le christianisme, après dix siècles environ d'existence. Ce pays écarté se prêta dès l'origine à l'influence druidique. Les forêts et les îles armoricaines, mieux que les savantes retraites d'Autun ou de Chartres, étaient des lieux naturellement fermés aux gens et aux choses des *hautes terres;* les habitants en étaient farouches avec l'étranger; de cet éloignement et de leur propre nature, ils tenaient un penchant à l'idéalisme et à la mysticité, que les druides paraissent avoir su tourner au service de leur cause personnelle. La Bretagne semble avoir été vouée à être une terre de religion.

Les Armoricains ne se montraient belliqueux qu'à l'occasion : ils ne prenaient guère les armes que pour défendre leur territoire. Quand ils furent entrés dans l'alliance offensive et défensive des cités gauloises lors de la guerre de l'indépendance, ils furent les plus ardents à la lutte suprême, et César ne vit qu'un moyen de les dompter, à la suite de la victoire, ce fut de se montrer implacable et de les effrayer par le châtiment; le sénat entier des Vénètes fut condamné et tous les sénateurs mis à mort. Deux ans après, les Armoricains se soulevèrent de nouveau, et, en 52, ils prirent part à la grande insurrection des Gaules. Ils ne furent pacifiés que l'année suivante. La paix romaine anéantit à jamais l'alliance nationale et l'indépendance des cités particulières (V. ARMORIQUE).

La bataille navale où fut détruite la flotte des Vénètes, en 56, prouve chez les Armoricains une certaine expérience de la manœuvre; montés sur des navires à hauts bords, ils ne se servaient pas de rames: certes, leur art de la voilure était encore primitif et grossier, leurs voiles étant des peaux cousues ensemble; mais cela indique déjà une habitude des navigations lointaines.

La plupart des villes gauloises étaient bâties sur les promontoires, à une faible distance du rivage. Ces villes étaient rares, et c'étaient plutôt des postes retranchés, où la population trouvait un asile en cas de guerre et de danger. Cinq peuplades occupaient la péninsule armoricaine : 1° les *Namnètes*, dont la capitale était probablement *Condevincum* (Nantes); 2° les *Vénètes*, avec *Dariorigum* (Vannes) pour capitale (avant la conquête romaine, la capitale était probablement à Lokmariaker); 3° les *Osismiens*, capitale *Vorganium* (Carhaix), et villes principales *Aquilonia*, *Gesocribate... ;* 4° les *Curiosolites*, — *Fanum Martis* (Corseul) capitale, et Kozleoudet (Ieaudet, Guéodet, *Vetus Civitas*), *Alethum* (Aleth)... villes principales; 5° les Rhédons, avec *Condate* (Rennes) pour capitale. Au IVe siècle, les capitales se transformèrent en *civitates; Vorganium* devint *Civitas Osismorum* ou simplement *Osismor*. Quelques auteurs ont avancé que l'Armorique renfermait, outre ces cinq peuples, les Lexoviens à Ieaudet (Lexobie), les Ambiliates à Lamballe, les Diablintes dans la contrée de Dol. C'est une opinion tout à fait hasardée; aucune de ces tribus gauloises n'habita la péninsule armoricaine.

Après la conquête, les Romains couvrirent le pays de forteresses et de villes, mais laissant au milieu un profond massif de forêts, comme un territoire neutre interposé entre les cinq peuplades. Ils établirent pourtant une voie stratégique entre *Condate* et *Vorganium*, et de cette dernière ville rayonnèrent d'autres voies (au nombre de sept, dit-on), vers les extrémités de la région; de solides routes, composées de stations et de camps retranchés, relièrent entre elles les nouvelles cités gallo-romaines. Dès le temps d'Auguste, on vit des municipes se fonder, où les lettres latines et grecques furent enseignées dans les écoles publiques. Sous Claude fut proclamée officiellement la dissolution des collèges druidiques. Par toute la presqu'île d'Armorique s'élevèrent des villas, dont les ruines de Corseul ont attesté la richesse et le luxe. Le pays fut tranquille, sinon heureux, deux siècles durant. Cette prospérité finit avec les Antonins. Alors les exactions du fisc n'eurent pas de bornes : la paix romaine devint odieuse et le soulèvement des Bagaudes, au IIIe siècle, trouva l'Armorique prête à la révolte. Mais, cette fois encore, elle porta le poids de la défaite; elle fut ravagée par les légions et dévorée comme une proie par les intendants civils; ce fut une guerre d'extermination. Bientôt la région fut dépeuplée, déserte et transformée en une vaste solitude de landes et de bois; c'était, au dire des auteurs anciens, le coin le plus désolé des Gaules. Une dernière fois, la haine du nom romain rallia les peuplades de l'Ouest; jamais revendication ne fut plus énergique que celle des *cités armoricaines*; elles allèrent jusqu'à donner leur concours aux Francs, nouveaux venus sur le territoire gaulois, parce que Rome était leur ennemie à tous. Vers le même temps, d'autres arrivants, mais ceux-ci, les Bretons insulaires, protestant d'une origine commune avec les tribus de la Gaule, recevaient l'hospitalité sur les plages de l'Armorique.

Émigrations et établissement des Bretons insulaires en Armorique. Deux opinions ont eu cours sur l'établissement des Bretons en Armorique. Il suffit d'exposer simplement la première, pour montrer combien elle est inadmissible. Un chef des Bretons insulaires, Conan Mériadec, aurait débarqué dans la péninsule armoricaine avec tous ses guerriers, vers 383, au moment où Maxime usurpait l'empire; il se serait emparé du pays entier, et sous la protection de Maxime il aurait pris le titre de roi. On prétend que la chute de l'usurpateur n'ébranla pas même le trône de Conan. Tout au contraire; le nouveau roi des Bretons fit la guerre aux Romains; il affermit son autorité, et à sa mort il transmit son titre à des héritiers dont certaine histoire énumère la succession : Salomon ou Salaün, Gradlon, Audren, Erech, Eusèbe, Budic, Hoël, Canao, Judual, etc.

Ce système historique ne supporte pas la critique. Les Bretons insulaires n'envahirent pas l'Armorique en conquérants; ils abordèrent en fugitifs; ils vinrent par petites bandes et mirent plus d'un siècle à s'installer sur cette terre nouvelle, d'où ils n'étaient pas repoussés. La monarchie unitaire de Conan Mériadec est une grosse erreur pour qui connaît un peu la race bretonne, de tout temps si rebelle à toute idée de centralisation politique. Il n'est question de Conan et de ses successeurs immédiats ni dans saint Gildas, qui écrivait au VIe siècle, ni dans le vénérable Bède (VIIIe siècle); leurs noms n'apparaissent que cent ans au moins plus tard, dans des traditions soi-disant populaires ou des récits apocryphes, recueillis par Nennius et paraphrasés en latin, au XIIe siècle, par Geoffroi de Monmouth. Les Bretons n'arrivèrent en Armorique que par groupes, et ils restèrent longtemps partagés, comme dans leur pays d'origine, en petites principautés.

Ils fuyaient devant les Angles et les Saxons, qu'ils avaient eux-mêmes appelés à leur secours contre les Pictes et les Scots, un jour que les légions romaines, dont on avait besoin sur d'autres points de l'empire, les livrèrent à leurs seules ressources. La lutte fut longue contre les Anglo-Saxons, devenus à leur tour des envahisseurs, et elle ne fut pas sans gloire pour les insulaires. Mais les Bretons n'étaient pas les plus nombreux, ou du moins de nouveaux renforts venaient sans cesse réparer les pertes de l'ennemi. Il faut ajouter que des divisions intestines étaient pour les indigènes une cause de faiblesse irrémédiable. Refoulés jusqu'à la mer, plutôt que de reconnaître la loi des Saxons, ils se jetaient dans des barques et faisaient voile vers l'Armorique.

Les *Cornovii* furent des premiers à s'exiler; ils débarquèrent sur le territoire des Osismes, vers le milieu du Ve siècle. Dès lors l'émigration poursuivit son cours, et les colonies diverses s'établirent par tribus, chacune emportant sa géographie locale et appliquant au pays occupé les noms de l'ancien clan. Après les *Cornouail-*

lais, partirent ceux de la Domnonée, qui abordèrent chez les Curiosolites, avec Riwal, dit-on, pour chef. Vers la même époque, dans les premières années du VIe siècle, le Léon aurait été envahi par un prince nommé Withur. Déjà des tribus bretonnes étaient descendues jusqu'aux terres des Vénètes, sous la conduite de Waroc ou Erech.

Les émigrés ne partaient ainsi, en masses compactes, avec un prince du pays à leur tête, qu'après une bataille sanglante et une grande défaite. C'était l'émigration pour ainsi dire nationale et régulière. Mais les routes de l'exil, dès qu'elles sont ouvertes, attirent comme un gouffre ; il y a dans l'émigration un mauvais exemple où les peuples succombent fatalement. Le courant, sans cesse entretenu par des émigrations partielles, dura bien cent cinquante ans ; et l'on conçoit aisément que ces départs successifs aient produit un déplacement considérable de la population insulaire : *magna pars incolarum...* (saint Gildas). Le penchant à la vie religieuse entraîna un grand nombre vers les déserts et les forêts de l'Armorique, loin du tumulte des guerres : le monachisme, sous la forme érémitique ou cénobitique, marque toute époque de foi nouvelle ; les Bretons, récemment convertis à la religion du Christ, étaient plus portés que toute autre race aux mystères de l'idéalisme chrétien. On vit des époux déserter le toit où ils étaient voués à vivre, dès la nuit nuptiale, comme saint Efflam, pour se donner à Dieu dans l'abstinence de la chair. La légende raconte que sainte Hénora entrevit dans un songe son mari Efflam fuyant vers l'Armorique; à son réveil, elle monta dans une barque et elle rejoignit Efflam dans la baie de Saint-Michel en Domnonée : chacun d'eux bâtit son monastère, et ils vécurent le reste de leurs jours, aux deux bouts de la grève, séparés d'une lieue, une même cloche les appelant, aux mêmes heures, pour des occupations, des prières ou des pensées communes. Ce n'est là qu'un exemple entre mille. Les monastères tiennent partout une place très grande, à cette époque où la légende toutefois est difficile à distinguer de l'histoire. Les moines de Bangor priaient sur une colline pour leurs compatriotes, durant une bataille fameuse : les Bretons furent vaincus et les moines furent tous égorgés par les barbares. Les émigrés ne partaient pas toujours sous l'autorité d'un prince ou d'un guerrier ; souvent un religieux servait de guide à une population entière. Portés sur des nacelles en cuir, les émigrants chantaient, « sous leurs voiles déployées, les lamentations du psalmiste ». A chaque moine, ou « à chaque saint qui débarque en Armorique, venant de la Grande-Bretagne, c'est une nouvelle bande d'émigrés qui débarque avec lui ». Ces missionnaires monastiques fondaient des communautés, dont quelques-unes furent bientôt transformées en évêchés. Telle fut l'origine de Dol, avec saint Samson. De là encore la légende des « sept saints de Bretagne », tous moines et évêques : Malo, Samson, Brieuc, Tugdual de Tréguier, Paul de Léon, Corentin de Quimper et Paterne de Vannes (ce dernier seul n'était pas un Breton insulaire). Deux autres évêques avaient été déjà établis en Armorique, l'un dans la cité des Namnètes et l'autre à Rennes. Ils relevaient de la métropole de Tours ; celui de Vannes se joignit souvent à eux, méconnaissant la suprématie de Dol, que les évêques de la Cornouaille, du Léon et de la Domnonée admettaient généralement. C'est à tort cependant qu'on a placé à Dol un siège archiépiscopal ; à Dol résidait simplement le premier pontife de l'Eglise bretonne : mais on ne saurait exactement dire en quoi consistait sa préséance. Il y aurait donc eu en Armorique comme deux Eglises : l'une, irrévocablement romaine ; l'autre celtique, se souvenant de quelques privilèges originels et les revendiquant comme une marque d'indépendance ou du moins d'autonomie nationale. La tolérance des papes dut bien des fois empêcher le schisme d'éclater.

Ce dualisme n'existait pas seulement dans le domaine religieux. Les Bretons, appelés ou réfugiés en Armorique, ne tardèrent pas à rompre de tous points avec l'ancienne population de la péninsule, moins armoricaine que gallo-romaine, que les émigrations celtiques avaient vite rendue bien inférieure en nombre. Le prétexte d'une première rupture fut le secours prêté aux Francs par les *cités armoricaines ;* les Bretons, arguant de cette alliance étrangère, prétendirent se rendre les maîtres chez eux et posséder la terre qu'ils occupaient. L'Armorique se trouva alors coupée en deux régions : la *Romania*, aux Armoricains et aux Gallo-Romains, avec Rennes et son territoire, tout le pays nantais moins la presqu'île de Guérande, Vannes et la partie orientale de l'ancienne *Vénétie* ; la *Britannia*, comprenant le reste de la contrée, jusqu'aux deux mers. La Bretagne était déjà composée de quatre comtés : la Domnonée, le Léon, la Cornouaille et le Bro-Erech, qui s'étendaient le long des côtes ; à l'intérieur, deux principautés : celle de Poher, avec Carhaix pour capitale, et le Poutrécoët, où la légende a placé le pays et le bois de Brocéliande. Les comtes et les princes étaient indépendants entre eux ; mais ils s'unissaient, au premier signal, contre un ennemi commun, sans qu'une alliance formelle et positive eût besoin d'être proclamée. Ils gouvernaient suivant les usages rapportés d'outre-mer. L'organisation politique de la Bretagne armoricaine fut d'abord à peu près la même que celle des Bretons insulaires. Au-dessous du comte ou *regulus*, venait le *mactyern*, dans lequel on a retrouvé un chef de clan à la manière des temps antiques, une façon de souverain dans une petite peuplade. Ce mactyern est souvent confondu avec le *tyern (tyrannus)*, qui était un chef de *plou* ou de bourgade ; l'autorité au moins morale du *tyern* s'est transmise des seigneurs féodaux aux châtelains et aux maîtres de manoirs, jusqu'à nos temps modernes : la grande Révolution même n'a pas supprimé du premier coup ces *principes plebis*.

Toutefois, les comtes de Vannes, de Cornouaille, de Léon et de Domnonée durent, à certains moments, reconnaître l'autorité du roi des Francs. Childebert est le premier suzerain que citent les légendes ou les chroniques anciennes. Sa suprématie est invoquée surtout par les moines et les missionnaires bretons : ainsi, Tugdual et Paul Aurélien ; l'abbé Armel reste sept ans à la cour de Childebert; Samson, encore abbé à cette époque, supplie le prince franc contre Conomor ou Comor, gouverneur d'une partie de la Domnonée, qui détient iniquement un chef indigène. Du reste, il ne faudrait pas voir dans ces appels au roi étranger une inimitié entre les évêques et les princes bretons. L'autorité des évêques et des abbés, devenus peu à peu maîtres des biens temporels, s'exerçait sans contrôle au-dedans des abbayes et du territoire épiscopal ; les comtes et les *mactyern* n'eurent que rarement à redouter leur rivalité : encore n'était-elle soulevée, le plus souvent, que par les ingérences du pouvoir séculier. Mais on doit toujours faire une exception dans l'histoire de toute cette époque, pour les évêques de Rennes et de Nantes, même pour celui de Vannes; ainsi, qu'on se rappelle les paroles de Régalis au roi des Francs : « Nous sommes tenus en servitude par les Bretons... » Le territoire de ces trois villes « demeuré aux anciens peuples de l'Armorique, » échut en partage, d'ailleurs, au dernier fils de Clotaire.

Bien des raisons amenaient les Francs vers cette contrée de l'ouest. Et d'abord, en portant les armes de ce côté, ils accomplissaient ce qu'on a nommé le « testament de Clovis », un rêve de la conquête entière des Gaules. De plus, la « solitude armoricaine » excitait leurs convoitises. Ce désert se peuplait. Les moines défrichaient la lande, et les ermites avaient pénétré au plus profond des bois antiques : Gwénolé, Idunet, Envel, l'aveugle Hervé, bien d'autres, avaient fondé leurs stations entre Lann-Tévennek et le Ménez-Bré. Les brigands eux-mêmes, qui occupèrent le pays en maîtres absolus, subissaient l'influence des missionnaires ; les bêtes féroces s'apprivoi-

saient devant les hôtes nouveaux de la forêt; le gibier trouvait un droit d'asile autour des ermitages chrétiens. Les légendes d'alors sont remplies de faits merveilleux, où l'empire de ces missionnaires sur la nature et sur les animaux semble extraordinaire et surnaturel. En peu de temps, chaque ermitage devenait une fertile colonie, une paroisse : car les moines ont tenu lieu de tout autre clergé, pendant plusieurs siècles. La Bretagne armoricaine n'était donc plus une possession à mépriser. Mais les Francs y étaient encore moins attirés par un appât que contraints d'y conjurer un péril. Les Bretons avaient chassé vers le S. et vers l'E. les anciens habitants du pays ; ces Armoricains étaient les alliés des Francs; la population qui s'était emparée des plages se montrait vaillante, jalouse de ses droits, aussi capable de résister que d'envahir, puisqu'elle avait déjà bâti des villes fortes, peu habitées d'ordinaire, mais destinées en temps de guerre à servir de refuges. Les Bretons ne manquaient pas une occasion d'attester leur indépendance devant les Francs; ils donnaient même l'hospitalité aux rebelles, comme Chramne, et ils les soutenaient de leurs armes : c'est ainsi que Clotaire vint en personne combattre les alliés de son fils. On sait la fin de Chramne; une partie de la Bretagne, en ce temps-là, fut ravagée.

Alors s'ouvre une période obscure de luttes incessantes et de paix mal gardées; c'est une longue guerre entre deux races, dont l'une prétend à la suprématie, tandis que l'autre repousse comme un asservissement une souveraineté même nominale. A peine Clotaire est-il mort, que Waroch, chef du Bas-Vannetais, se jette sur les terres restées aux Armoricains et passées dans l'héritage de Chilpéric; l'armée des Francs accourt, beaucoup plus nombreuse que les bandes bretonnes; mais Waroch use de stratagèmes et extermine les Francs. Et le vainqueur pourtant, se méfiant de ses forces, offre la paix, rend la ville de Vannes et consent à payer un tribut annuel. Ce n'est là qu'une ruse de guerre. A peine les Francs sont-ils rentrés chez eux, que Waroch reprend les armes; le pays rennais, puis celui de Nantes, sont dévastés; les Francs menacent de tout passer au fil de l'épée, et Waroch se soumet encore, pour recourir bientôt, disent les auteurs de cette époque, à de nouvelles « perfidies ». Puis, d'autres soulèvements encore, suivis de représailles; et Waroch disparait de l'histoire, à la suite d'une bataille sanglante. Grégoire de Tours n'a pas plus rendu justice au vaillant chef du Bro-Erech, que le biographe Eginhard n'a reconnu les qualités de la race indomptable des Bretons. Jusqu'à Louis le Débonnaire, les rois francs ne comprirent pas qu'il était plus facile d'exterminer ce petit peuple que de l'asservir. On a prétendu que Pépin le Bref tenta sérieusement la conquête de la Bretagne et qu'elle fut achevée sous Charlemagne. Mais on occupa vainement ce pays et la conquête en fut toujours illusoire. Les Bretons étaient condamnés à un tribut; ils ne le payèrent jamais que la main forcée. Ils étaient traités de barbares par les Francs à cause de leur facilité à rompre les traités; eux estimaient que ces traités imposés par la force ou la violence ne les liaient que pour la circonstance et que la valeur en était nulle. C'est pourquoi les victoires des Francs furent toujours peu décisives. L'année même où mourut Charlemagne, Jarnithin, prince du Bro-Erech, soulevait les Bretons, sans résultats sérieux cette fois. Ensuite, la Bretagne entière prit les armes à la voix de Morvan; l'empereur, accouru lui-même contre les rebelles, éprouva un premier échec; avant de livrer la seconde bataille, Morvan fut assassiné par un soldat franc. Quelques années après, nouvelle révolte sous la conduite de Wiomarc'h, qui périt comme Morvan et fut tué dans sa propre maison. Enfin, Louis le Pieux crut que le seul moyen de maintenir les Bretons dans le devoir, c'était de mettre à leur tête un chef national, élu par l'empereur, mais chargé de contraindre les tyern à ne plus sortir de leurs frontières, comme les Francs à respecter le territoire voisin : son choix se porta sur Noménoë.

Noménoë. Unification de la Bretagne. L'origine de Noménoë (ou Néomène) est diversement racontée. Les uns veulent qu'il ait eu une naissance obscure, parce qu'il n'est jamais question de lui avant ce choix de Louis le Pieux; d'autres affirment que ce choix même est la preuve du contraire. Il ne tarda pas, son élection faite, à fixer sur lui l'attention. Il fit comprendre à ses compatriotes que leur liberté était intacte, puisque le pays avait à reconnaître un prince breton ; aux chefs francs il déclara que violer le territoire confié à sa garde, ce serait manquer de respect à l'autorité de l'empereur. Cette habileté porta ses fruits; la Bretagne devint tranquille et prospère. Ces succès valurent à Noménoë la jalousie des courtisans ; mais l'empereur continuait sa confiance à l'heureux et prudent chef breton. Enfin, ébranlé par les calomnies, Louis suivit les conseils du chambellan Bernard et prit le commandement de ses troupes pour venir dans les Marches de Bretagne enlever le pouvoir à Noménoë. L'ambition de Bernard éveilla les soupçons des autres lieutenants; la défection se mit dans l'armée franque, et l'empereur, emprisonné par ses trois fils, dut abdiquer en leur faveur. En ces circonstances, Noménoë témoigna d'une grande reconnaissance envers le vieux prince dont il tenait ses dignités; une telle fidélité fut loin de lui nuire. De plus en plus il affermissait son gouvernement par une administration équitable et prudente. Il aida puissamment le clergé indigène et combla de faveurs l'évêché de Dol, la célèbre abbaye de Redon, dont le fondateur Conwoion lui fut ensuite d'un utile secours. Après la mort de Louis le Débonnaire, les Francs recommencèrent leurs invasions en Bretagne; Noménoë envoya Conwoion auprès de Charles le Chauve demander si l'empereur autorisait ces incursions, que ne provoquait aucunement la conduite pacifique des Bretons. Les chefs francs furent rappelés et désavoués ; et la Bretagne eut encore une nouvelle période de repos. Puis, fut livrée la bataille de Fontenai; et Noménoë soudain secoua le joug : il était prêt.

Charles le Chauve accourut avec une armée formidable, pour l'époque; il rencontra celle des Bretons sur le territoire de la petite ville de Bain (845); la bataille fut acharnée de part et d'autre ; elle dura deux jours : les Francs furent complètement battus. L'année suivante, Charles le Chauve revint, avec de nouvelles forces; mais il se retira, avant d'avoir vu l'ennemi en face, et fut contraint de reconnaître solennellement l'indépendance de la Bretagne (846). Noménoë se hâta de mettre à profit sa victoire : il s'empara des comtés de Rennes et de Nantes et proclama le duché de Bretagne constitué. Cependant la guerre éclatait encore avec Charles le Chauve. Noménoë se jeta dans l'Anjou, partout victorieux, prenant les villes sans coup férir; il aurait en peu de temps terminé l'occupation de tout le comté, s'il n'avait été rappelé en arrière par la défection de Nantes et de Rennes. Ces deux villes furent sévèrement punies de leur trahison ; emportées d'assaut, elles furent démantelées et de longtemps empêchées de recevoir les Francs. Et Noménoë de retourner aussitôt à ses conquêtes, dans le Maine, dans le Vendômois. Le péril devenait grave pour Charles le Chauve. Noménoë avait déjà pénétré dans le pays chartrain, où rien ne résistait à sa « furie bretonne », lorsqu'on apprit soudain sa mort (851). Cet événement inattendu fut accueilli chez les Francs avec une explosion de joie. Les évêques exprimèrent le jugement le plus sévère sur Noménoë, qu'ils appelaient un dangereux ennemi de l'Eglise ; et ils virent la main de Dieu dans sa fin prématurée. Naturellement, les Bretons n'avaient pas cette opinion sur le libérateur du pays; les évêques indigènes ne proféraient pas les mêmes anathèmes; les moines de Redon ensevelirent le corps du héros, qui fut leur bienfaiteur, dans l'église du monastère.

L'empereur crut le moment favorable pour prendre sa

revanche. Il organisa une quatrième expédition contre la Bretagne. *Erispoë*, qui venait de succéder à son père, avait des forces inférieures; mais il n'hésita pas à attaquer l'ennemi, et remporta sur les Francs une victoire décisive. Charles le Chauve offrit la paix à Erispoë, qui l'accepta, à la condition que l'empereur lui confèrerait l'investiture des comtés de Rennes, de Nantes et de Retz, et confirmerait toutes les conquêtes de Noménoë dans l'Anjou et dans le Maine. Les chartes de cette époque mentionnent le duc des Bretons comme « gouvernant la Bretagne jusqu'à la rivière du Maine ». L'œuvre de Noménoë résistait aux Francs; mais elle était menacée par un autre ennemi bien moins redoutable par le nombre, secondé surtout par la terreur que la légende propage quelquefois autour d'un nom. Les pirates normands, après avoir remonté la Seine, se hasardaient sur la Loire, et ils descendirent de leurs nacelles en cuir (843), à Nantes, durant les saints offices; ils tombèrent à l'improviste dans l'église, massacrèrent les fidèles et l'évêque, et disparurent, emportant les vases sacrés. Depuis ce premier sac, ils étaient encore revenus et repartis avec leur butin. Vannes fut ensuite attaquée et ne dut sa délivrance qu'à Erispoë, devant lequel s'enfuirent les barbares. Le fils de Noménoë eut à peine le temps, du reste, de se montrer digne de son père : un jour qu'il était en prières, dans une église, il fut tué sur les marches de l'autel, par les ordres de *Salomon*, qui fut son successeur.

Le nouveau règne, bien que commencé par un meurtre, ne se passa pas sans gloire. Les Normands étaient devenus la terreur universelle. La Seine et la Loire étaient leurs fleuves, d'où ils débarquaient nuitamment pour faire le pillage; ils s'avancèrent dans la Vilaine, puis dans la Mayenne. S'étant emparés de Redon par surprise, ils détruisirent le monastère de Saint-Sauveur (868). Salomon ne put réduire et chasser les pirates; il dut même acheter leur retraite, au prix de cinq cents vaches. En 873, ils arrivèrent devant Angers, prirent la ville et en firent leur place forte. Devant le danger extrême dont le royaume était menacé, Charles le Chauve fit un appel à tous ses vassaux. Le duc de Bretagne joignit ses troupes à celles du roi. C'est même à Salomon que la France fut redevable de son salut, en cette occasion. Il imagina de creuser un canal le long du fleuve, où les Normands étaient tenus assiégés dans leurs barques; les eaux furent dérivées et la flotte ennemie resta à sec; rien n'était plus facile que d'anéantir les barbares. Ils offrirent de traiter avec Charles le Chauve, qui accepta leurs propositions et leur permit d'hiverner dans les îles de la Loire. Tout l'honneur de cette guerre revenait à Salomon, qui rentra dans ses Etats comme un triomphateur. Mais tant de gloire n'apaisait pas les haines autour de lui. On ne lui pardonnait pas son usurpation. Lui-même était poursuivi de remords, et pour expier le meurtre d'Erispoë, il comblait de présents les églises et les monastères. Il conçut le projet d'aller jusqu'à Rome et de demander au pape l'absolution; il consulta les principaux seigneurs de Bretagne, qui le supplièrent de ne pas s'éloigner, parce que les Normands ne cessaient de ravager le littoral; il se rendit à leurs raisons, mais il accomplit son vœu, en faisant porter au pape une statue d'or de même taille que lui-même. Comme Erispoë, Salomon périt de mort violente, assassiné par *Gurvand*, comte de Rennes, et *Pascuéten*, comte de Vannes, qui se partagèrent ses Etats. Voilà la Bretagne livrée à la guerre civile et de nouveau exposée aux revendications du roi de France. Au bout de trois règnes, l'œuvre de Noménoë, cette fois, se trouvait gravement compromise.

En effet, aussitôt après l'attentat commis sur la personne de Salomon, Charles le Chauve publia un capitulaire par lequel il proclamait ses droits sur le duché de Bretagne. Mais ces prétentions étaient au moins exagérées; de toutes façons, elles restèrent vaines. La Bretagne n'était pas une province détachée du domaine royal; jamais elle n'avait fait partie intégrante du royaume; c'était plutôt un Etat subordonné; le duc était bien moins un vassal qu'un allié du roi. A son avènement, il ne devait pas l'hommage (que rendra seulement un prince issu de la maison de France, Pierre de Dreux), et il ne prêtait aucun serment de fidélité; son hommage était comme une marque de déférence envers un voisin puissant: pendant la cérémonie, il restait debout et armé; c'est que le duc tenait la Bretagne de Dieu et non du roi; il était duc « par la grâce de Dieu », et il gouvernait « dans la plénitude de ses pouvoirs royaux et ducaux ». Sa couronne n'était pas un cercle ducal, mais une couronne fermée, comme celle des rois. S'il rendit au roi l'hommage-lige, c'était pour ses seigneuries étrangères à la Bretagne. Quant à ses vassaux, loin de réserver, comme ceux de tous les grands feudataires, la fidélité qu'ils devaient au roi de France, leur serment au duc de Bretagne était absolu et sans réserve; ils le reconnaissaient pour leur souverain seigneur. Et, de fait, la Bretagne avait ses lois et ses institutions particulières. Le duc ne devait au roi ni subside, ni contingent militaire; il n'était lié avec le royaume par aucune alliance défensive; il n'apportait ses secours et n'agissait que « par dévouement ». Le duc disposait seul de ses forces militaires; il délivrait des lettres de noblesse, et il avait, comme les souverains, sa monnaie d'or et d'argent. Les évêques et les abbés étaient nommés et reconnus par lui seul. Le clergé breton était placé hiérarchiquement dans la province de Tours; mais il évitait, en toute occasion, de se confondre avec le clergé du royaume. Il avait ses synodes, convoqués et présidés par le duc. A chaque nouveau pape le duc envoyait directement son ambassade; quand le pape adressait un bref ou une bulle, il y en avait toujours une expédition séparée pour le clergé de Bretagne. D'un autre côté, les ducs eurent beau tenter et beau faire, la suprématie métropolitaine de Dol ne fut jamais consentie par l'Eglise romaine. Sans nourrir aucune hostilité contre les Francs, les Bretons ne renonçaient à aucun de leurs droits acquis et ils étaient prêts à tout pour les maintenir. Mais les successeurs de Noménoë se virent affaiblis par la rivalité des comtes de Rennes, de Vannes et de Nantes; ils ne purent même préserver le territoire des incursions normandes. Noménoë croyait avoir fondé un royaume; il ne laissait qu'un duché.

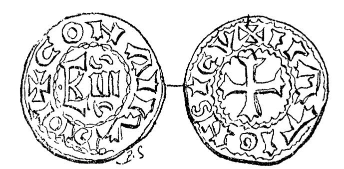
A la mort de Salomon, malgré le capitulaire de Charles le Chauve, la Bretagne resta aux Bretons. Mais les principautés dont elle se composait se déclarèrent indépendantes; outre les comtés de Rennes et de Vannes, elle comprenait encore ceux de Cornouaille, de Léon, de Poher... Il est vrai que Gurvand et Pascuéten, les deux lieutenants les plus distingués de Salomon, exerçaient une sorte de pouvoir central, mais un pouvoir déjà partagé entre deux ambitieux. Leur rivalité attira sur le pays la guerre civile. Incapable de tenir tête à Gurvand, le comte de Vannes appela les Normands à son secours; le vaillant comte de Rennes les battit en toutes les rencontres : il mourut, avant d'en avoir délivré la Bretagne, au cours de ses victoires. Pascuéten ne devait pas recueillir longtemps les fruits de sa trahison; il fut bientôt assassiné par les Normands eux-mêmes. Alors éclata la guerre intestine dans toute son horreur, sous les yeux des Normands, maîtres du territoire depuis la Loire jusqu'au Blavet. Cependant les Bretons, à la voix de *Judicaël*, petit-fils d'Erispoë et du comte de Vannes, Alain, se rallièrent en face de l'ennemi commun, et infligèrent aux pirates la plus sanglante défaite; Judicaël tomba, enseveli dans son triomphe; mais Alain compléta la victoire, et sur quinze mille Normands c'est à peine si quatre cents eurent la vie sauve dans la fuite (891). Ce qui en restait dans la péninsule, sur la Vilaine ou sur la Loire, fut chassé. *Alain* reçut le surnom de *Grand*, puis celui de *Père de la Patrie;* il restaura le trône de Noménoë, et fut reconnu duc et roi. Le comté de Nantes sur-

tout avait été éprouvé; les Normands n'y avaient pas laissé la moindre trace de son ancienne prospérité : il rentra dans ses droits antérieurs, comme le diocèse, qui reprit son importance et sa splendeur passées. La Bretagne jouit d'une longue paix, sous le règne d'Alain, dont la mort, en 907, signala le retour des pires calamités.

Les Normands reparurent ; leurs invasions avaient cessé depuis la défaite de 891 : ce fut celle-ci la plus terrible de toutes. La Bretagne, dit la *Chronique de Nantes*, trembla d'épouvante. Et pas un prince ne se leva, pas un chef ne se montra pour rendre le courage aux Bretons ; les comtes et les *mactyern* s'étaient réfugiés en France, jusqu'en Bourgogne et chez les Angles. On dit même que Charles le Simple céda ses prétendus droits sur la Bretagne aux Normands, auxquels le pays se trouvait donc livré absolument. Les moines aussi avaient quitté leurs abbayes, emportant les reliques des saints, pour lesquels ils craignaient la profanation. Le peuple restait sans défense et sans conseil, abandonné à la rage des Normands. Tout fut saccagé ; où les pirates avaient passé, plus une habitation n'était debout, pas une voix humaine ne se faisait entendre. C'était dans tout le pays une désolation égale à celle qu'on avait déjà vue dans l'île Bretagne aux v[e] et vi[e] siècles. La péninsule était devenue le même désert qu'aux plus mauvais jours de la domination romaine. Peu de chose subsista des institutions que les Bretons insulaires avaient apportées sur le continent, lors des grandes émigrations. La langue nationale reculait elle-même devant l'occupation normande vers l'occident; le breton se retirait peu à peu des évêchés de Dol et de Saint-Malo, et il perdait du terrain jusque dans les diocèses de Saint-Brieuc et de Vannes. Les écrivains de cette époque disent que « la Bretagne était détruite ».

Influence normande. Ducs de la maison de Plantagenet et de la maison de Dreux. Cet état de désolation dura près d'un demi-siècle. Les Normands s'étaient fortifiés, le long des côtes, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Loire ; ils occupaient l'ancienne Neustrie, que Charles le Simple avaient accordée à leur chef Rollon. La Bretagne était ployée sous le joug. Alors (937) lui vint un secours inespéré. Le petit-fils d'Alain le Grand, que son père avait emmené en Angleterre pendant la terreur normande, débarqua un jour en Bretagne, souleva les Bretons, fit alliance avec le comte de Rennes, surprit les Normands et les pourchassa même au delà des frontières. Guillaume, successeur de Rollon, reprit bientôt l'offensive avec une armée nombreuse et contraignit *Alain Barbe-Torte* à repasser la mer. C'est alors qu'il rencontra le fils de Charles le Simple, qui fut Louis d'Outre-Mer : l'Angleterre était le refuge des princes détrônés. L'année suivante (938), Alain débarquait de nouveau, sur la côte de Dol. Il tomba sur un camp ennemi à l'improviste et il tailla en pièces les troupes normandes; puis, il remonta sur ses vaisseaux, et avant qu'un autre corps d'armée étrangère, stationné près de Saint-Brieuc, eût appris cette défaite, celui-ci était lui-même culbuté, mis en déroute et anéanti. Sans perdre de temps, le jeune vainqueur s'avança dans l'intérieur des terres, aux acclamations du peuple; traversant la péninsule du nord au midi, il emporta la ville de Nantes et força les Normands à chercher leur salut sur leurs vaisseaux. Pour donner une idée des ravages commis par les pirates, les historiens racontent que le libérateur de Nantes, ayant hâte de parvenir jusqu'à la cathédrale, « fut obligé de se frayer un chemin parmi les ronces avec son épée... Pour attirer des habitants dans la ville, il leur accorda des privilèges ; entre ces concessions, la plus digne d'être remarquée fut celle qui déclarait libre tout serf qui viendrait s'y établir, et qui interdisait au maître le droit de le réclamer... » Après avoir battu les Normands de la Loire, Alain fit la paix avec ceux de la Seine, qui s'étaient avancés jusqu'à Dol ; ils étaient déjà maîtres du Cotentin. Dans ces derniers temps, les frontières du duché s'étaient resserrées. Après un règne glorieux, pendant lequel la Bretagne s'était relevée de sa ruine, Alain Barbe-Torte mourut, en 952, laissant trois fils, qui moururent tous les trois assassinés.

On vit encore surgir entre les princes bretons les divisions et les rivalités qui avaient toujours été si fatales au pays ; elles amenèrent encore l'intervention des étrangers. Les Normands se montrèrent de nouveau sous les murs de Nantes dont la belle résistance permit aux secours d'arriver à temps. Conan, comte de Rennes, et Foulques, comte d'Anjou, se disputaient ce comté de Nantes ; leurs armées se rencontrèrent à Conquereux ;

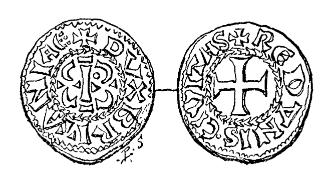


Denier de Conan I[er] le Tors, frappé à Nantes.

Conan fut tué dans le combat, et Nantes passa sous la suzeraineté du comte d'Anjou ; le reste de la Bretagne reconnaissait la protection des Normands, le successeur de Conan, *Geoffroi*, comte de Rennes, ayant fait alliance avec le duc de Normandie. Néanmoins Geoffroi prit le titre de duc de Bretagne, en 992. Il entreprit sans succès de se rendre maître de Nantes et de soustraire le pays nantais à l'influence du comte d'Anjou. Au retour d'un pèlerinage à Rome, il périt obscurément, dit-on, d'un coup de pierre lancée par une pauvre femme dont le faucon ducal venait d'étrangler la poule. Son fils *Alain* (1008) eut à réprimer, quelques années après son avènement, une révolte des paysans contre la noblesse. Il se crut ensuite assez fort pour répudier la suzeraineté de la Normandie; mais le duc Robert le contraignit à rendre l'hommage. A son tour, il lui fallut réduire son frère, qui était mécontent de son apanage, le comté de Penthièvre, Dans la suite, il se réconcilia avec le duc de Normandie, au point que Robert le Diable, en partant pour la Terre-Sainte, lui confia l'administration de ses États et la tutelle de son fils Guillaume. Alain mourut en 1040, pendant une expédition qu'il dut entreprendre pour mettre son jeune pupille en possession de l'héritage paternel. Comme la Normandie, la Bretagne allait être gouvernée par un enfant ; *Conan II* n'avait que trois mois, quand il succéda à son père. Son oncle, le comte de Penthièvre, s'empara de la tutelle. La guerre civile éclata, les seigneurs prenant parti pour le fils ou le frère du duc Alain; les troubles ne furent apaisés qu'au bout de cinq ans, en 1062, au profit de l'héritier légitime. Les mécontents suscitèrent à Conan un nouvel adversaire, le duc de Normandie. Conan arma une flotte évaluée à trois mille barques; il menaçait de faire irruption dans le pays voisin par l'embouchure de la Seine; Guillaume, qui préparait une descente en Angleterre, était inquiet sur le sort de son propre duché, lorsqu'il se vit fort à propos débarrassé de son adversaire: Conan II mourut empoisonné, en 1066. Depuis Erispoë, c'était le neuvième prince qui périssait de mort violente.

Conan ne laissait qu'un fils naturel; *Hoël*, comte de Cornouaille, son beau-frère, lui succéda. Guillaume de Normandie était devenu roi d'Angleterre ; aux seigneurs bretons qui l'avaient aidé dans sa conquête, il fit de riches donations ; Alain de Penthièvre, que des historiens ont confondu avec Alain-Fergent, fils du duc Hoël, reçut le vaste comté de Richemont. Ces munificences à des étrangers excitèrent la jalousie des Normands, et la plupart des seigneurs bretons se virent bientôt dépouillés de leurs nouveaux domaines. Bien que Guillaume fût devenu redoutable, Hoël refusa de le reconnaître pour

suzerain ; le roi d'Angleterre repassa sur le continent et mit le siège devant Dol (1076) ; Alain-Fergent défendit la place pendant quarante jours, jusqu'à l'arrivée du roi de France, Philippe Ier, venu au secours des Bretons.



Denier de Hoël II, frappé à Rennes.

Guillaume dut se retirer ; mais il laissait en Bretagne des partisans : l'évêque de Dol, qui fut chassé, et plusieurs seigneurs, qui fomentèrent une guerre civile. Les dissensions n'étaient pas encore apaisées à la mort de Hoël en 1084. Le pays était si épuisé d'argent et de ressources, qu'à son avènement *Alain-Fergent* « fut réduit à vendre une de ses terres aux moines de Quimperlé, pour mille sous et un cheval ». Guillaume crut l'occasion favorable et il reparut devant Dol ; le jeune duc surprit et mit en fuite le roi d'Angleterre (1085). Guillaume fit la paix avec Alain Fergent, dont il estimait le courage ; il le sollicita de porter la guerre dans le Maine ; cette expédition, entreprise après la mort de Guillaume, fut sans résultat. Cependant les héritiers de Guillaume étaient aux prises entre eux et la Normandie en proie aux querelles intestines. La Bretagne tirait de là sa sécurité, bien plus que du mariage de son duc avec la fille du roi d'Angleterre. Voyant son pays pacifié, Alain-Fergent partit pour la Palestine (1096) « comme pèlerin, avec une suite et non à la tête d'une armée » ; il ne prit aucune part à la croisade armée de Pierre l'Ermite. A son retour de la Terre sainte, où il était resté cinq ans, Alain consacra tout son temps à doter la Bretagne de sages institutions ; il établit ou plutôt constitua définitivement une cour judiciaire et régla l'administration de la justice ; puis, après vingt-huit ans de règne, dégoûté du trône, fatigué du monde et de la guerrre, il abdiqua en faveur de son fils *Conan III* (1112), et se retira dans le monastère de Redon.

Ces actes de foi robuste ne furent pas rares au XIIe siècle, qui passe avec raison pour le plus religieux du moyen âge. Il est vrai qu'on y rencontrait, à côté de cette ferveur religieuse, une égale absence de respect pour les lieux les plus vénérés, avec une égale ardeur du pillage. On avait vu des luttes violentes éclater au sein même des ordres monastiques : dès lors, à quelles rigueurs l'Eglise ne devait-elle pas être exposée de la part des hommes de guerre, aussi avides que grossiers ? Chaque fois qu'un événement de quelque gravité venait agiter la société, c'était à qui en profiterait pour mettre la main sur les biens des moines. Le territoire et la riche abbaye de Redon étaient le principal théâtre de ces brigandages. Et c'est ainsi que Conan III « indigné des atrocités qu'on lui dénonçait, n'hésita pas à marcher contre le seigneur de Pontchâteau, qui s'était barricadé, avec sa bande, dans l'église de Saint-Sauveur ». Et pourtant, au milieu de ces violences exercées par certains seigneurs contre les moines, « un profond sentiment de foi se retrouvait toujours au fond du cœur de ces hommes de sang et de rapine ; si rudes, si orgueilleux, si indomptables qu'ils fussent, presque tous craignaient le jugement de Dieu et ne voulaient pas mourir dans l'impénitence finale ». Conan suivit l'exemple de son père ; il institua des règlements qui mirent fin à quelques désordres et furent un obstacle à certaines injustices ; surtout il se montra le protecteur des bourgeois et des serfs, le défenseur des vassaux contre les seigneurs. En embrassant le parti de ceux qui subissaient les taxes odieuses ou les coutumes despotiques, ce prince obéissait à l'esprit de son siècle ; il mettait à profit le désespoir des serfs : c'est la dureté du régime féodal qui a contribué, plus que toute autre cause, à faire les monarchies de l'Europe moderne. « Entre les droits vexatoires que Conan III entreprit d'abolir, le plus inhumain peut-être était celui qui était exercé sur les débris que la mer rejetait après les tempêtes ; ces restes de la fortune des naufragés devenaient la propriété légitime du seigneur, dès qu'ils avaient touché le rivage. Cet usage avait probablement commencé dans le temps où les Normands infestaient les côtes de la Bretagne ; tous les navigateurs étaient alors considérés comme des pirates et des ennemis... Puis on oublia l'origine de cet usage pour n'en voir que le profit, et on le décora du nom de droit seigneurial. Le naufrage devint une espèce de crime qui emportait la peine de la confiscation. » L'exemple du duc, les décisions d'un concile assemblé à Nantes (1127), la peine de l'excommunication, tout cela ne fit que suspendre l'exercice de ce droit barbare. On essaya de le légitimer, en le transformant en une façon de contribution ; on fournit des pilotes aux navires étrangers, pour faire le trajet des écueils dont la péninsule armoricaine est entourée ; ceux qui n'achetaient pas ainsi leur sûreté, n'en étaient que plus durement soumis au pillage. Naguère on accusait encore les Bretons de réclamer cette « part de la mer » ; qui n'a entendu les sinistres histoires de naufrageurs ?... Le commerce avait fondé, puis enrichi quelques grandes villes ; voulant se soustraire à la tyrannie des seigneurs, elles recoururent au duc, surtout quand elles ne pouvaient elles-mêmes acheter des immunités.

Après Conan, la querelle de son fils et de sa fille pour la succession provoqua de graves désordres (1148). La ville de Nantes, dont les attaches avec les Bretons n'avaient jamais été bien solides, se donna au comte d'Anjou, c.-à-d. qu'elle ouvrit les portes de la Bretagne aux princes de la maison de Plantagenêt. Au bout de dix ans des plus grands troubles, *Conan IV* fut proclamé duc de Bretagne, avec l'aide de Henri II, roi d'Angleterre, auquel fut fait l'abandon absolu de Nantes et de son territoire. Le compétiteur de Conan, Eudes, parut avec des troupes fournies par le roi de France ; il s'empara de Vannes et de la Cornouaille : le duc de Bretagne était réduit au seul comté de Rennes. La guerre civile sévissait dans toute sa rigueur. Conan, assez faible pour commettre certains actes de cruauté dans le Léon, mais trop dépourvu de courage et de sang-froid pour tenir tête à une si dangereuse situation, se retira de la lutte et se réfugia auprès du roi d'Angleterre. Malgré le roi de France, qui sollicitait l'intervention du pape, Henri proclama un de ses fils, *Geoffroi*, duc de Bretagne, et il vint en personne prendre possession du pays au nom du prince encore trop jeune ; tous les seigneurs le reconnurent, hormis le baron de Fougères, qui osa seul tenir tête aux étrangers. Geoffroi Plantagenêt fut couronné duc de Bretagne, à Rennes, en 1169.

Dès que le nouveau duc fut en âge de régner par lui-même, il se sentit entraîné, par la force même des choses, à soutenir les intérêts du pays qu'il avait à gouverner, et devint l'allié naturel du roi de France dans ses luttes contre l'Angleterre. D'ailleurs, il n'est pas dans l'histoire « une famille que les liens du sang aient moins retenue que la maison des Plantagenêts », lorsqu'il s'agissait d'unions et d'avantages politiques. Les fils de Henri II suscitèrent des embarras à leur père et soutinrent contre lui des guerres impies. Pendant que Geoffroi ravageait les terres d'Aquitaine, Rennes tomba au pouvoir des Anglais ; le duc reprit la ville, dont une partie fut dévorée par les flammes, pendant le siège. Ces querelles durèrent six ans. Geoffroi mourut prématurément dans un tournoi donné en son honneur, à la cour du roi de France Philippe-Auguste. Il avait introduit dans la législation quelques changements notables. Jusque-là, les terres seigneuriales se partageaient entre tous les mâles

de la famille ; il fut réglé qu'à l'avenir la totalité de l'héritage serait recueillie par l'aîné, à la charge pour celui-ci de faire aux cadets une position sortable ou de leur abandonner quelque terre. Une ordonnance, qui fut un bienfait pour les vassaux des domaines seigneuriaux, interdit aux créanciers des seigneurs la faculté de faire saisir les biens des sujets de leur débiteur, et l'on permit uniquement la saisie des rentes dues au seigneur par ses sujets. Ces deux dispositions juridiques démontrent que la noblesse était alors très appauvrie.

Un fils posthume devait succéder à Geoffroi. Les Bretons l'appelèrent *Arthur* (1187), d'un nom légendaire, auquel se rattachaient les espérances de la race celtique. En attendant sa majorité, la mère du jeune duc, Constance, prit le gouvernement. Elle commit l'imprudence de se remarier avec un gentilhomme anglais, petit-fils d'un bâtard royal, ce qui mettait la Bretagne sous la dépendance directe de l'Angleterre. Peu de temps après survint la mort de Henri II, dont le fils Richard partit pour la croisade, avec le roi de France ; les Bretons se révoltèrent contre le mari de leur duchesse et le chassèrent du pays : Constance régna seule, en son propre nom, pendant sept ans. A son retour en Angleterre, Richard vit d'un mauvais œil que la Bretagne avait reconquis une certaine indépendance ; il attira la duchesse à une entrevue et il l'emmena prisonnière. Aux réclamations de la noblesse bretonne, il répondit par une descente en Bretagne, qui fut saccagée : les Anglais allèrent jusqu'à livrer aux flammes la population dans les maisons où elle s'était enfermée et dans les forêts où elle s'était réfugiée. La petite armée des Bretons rejoignit les troupes anglaises près de Carhaix et leur fit éprouver une sérieuse défaite. Mais ne trouvant pas le jeune duc en sûreté dans son château de Brest, les seigneurs le confièrent au roi de France; puis, sans prince, sans gouvernement, sans moyens de soutenir une longue guerre, ils se décidèrent à négocier : Constance et son fils rentrèrent dans leurs Etats (1198). L'année suivante, la mort de Richard rouvrait l'ère des aventures.

Dans un testament qui datait de la croisade, Richard Cœur-de-Lion instituait son neveu Arthur pour son successeur au trône d'Angleterre. Richard ne laissa pas d'enfants. Son frère, Jean-sans-Terre, au mépris des droits et surtout de la jeunesse d'Arthur, âgé seulement de douze ans, se fit proclamer roi d'Angleterre par les grands du royaume ; les provinces du continent se déclarèrent pour Arthur. Le roi de France, heureux de trouver l'occasion d'affaiblir un vassal trop puissant, encourageait les prétentions du jeune duc de Bretagne, et il vint jusqu'au Mans recevoir son hommage. Pendant que Jean sans Terre, à la tête d'une armée composée d'Anglais, de Normands et de mercenaires brabançons, s'emparait du Mans et d'Angers, le roi Philippe aidait les Bretons à prendre seulement quelques châteaux : la faiblesse de ce secours s'explique par les difficultés qui retenaient le roi de France d'un autre côté ; il avait avec Rome les plus graves embarras au sujet d'un divorce et d'un second mariage, et il était sous la menace des foudres de l'Eglise. C'est à la même époque, où les questions religieuses passaient au premier plan, que fut décidée, après tant de controverses, l'affaire de la métropole de Dol (1199) : les évêques bretons durent enfin se reconnaître suffragants de Tours. Un traité survint entre Philippe et Jean sans Terre ; les intérêts d'Arthur y étaient sacrifiés. Mais la guerre se ralluma bientôt entre les deux rois ; les promesses de Philippe entraînèrent le duc de Bretagne, qui obtint quelques succès dans une première campagne ; ensuite, il se vit assiégé par les Anglais dans la ville de Mirebeau, dont lui-même venait de s'emparer. Jean ne craignit pas de recourir à la trahison : une nuit, le duc de Bretagne fut surpris dans son lit et livré au roi d'Angleterre. Tous les efforts furent alors tentés, mais inutilement, pour amener le jeune prince à se désister de ses droits en faveur de Jean sans Terre ; il fut donc condamné à perdre la vue et à subir le plus infâme traitement : ses bourreaux l'épargnèrent, cette fois, émus de sa grande jeunesse et de ses larmes. Ensuite, il fut transféré, de Falaise, dans la prison de Rouen, d'où il disparut sans qu'on ait su rien de précis touchant sa fin (1203).

Gui de Thouars, veuf de la duchesse Constance, alla demander justice au roi Philippe. Jean sans Terre vit ses possessions en France confisquées. Les Bretons, sous la conduite de Gui, envahirent le pays normand et pénétrèrent jusqu'aux portes de Caen. Philippe-Auguste occupa la Touraine, le Poitou, l'Anjou et le Maine ; puis il acheva la conquête de la Normandie, au profit de la couronne. Non seulement ces annexions augmentaient d'un tiers le domaine royal ; mais elles débarrassaient le roi de France de son rival le plus dangereux ; enfin, par la mort d'Arthur, le pouvoir en Bretagne était sorti de la maison de Plantagenêt. Philippe-Auguste proclama duchesse la fille de Constance et de Gui, *Alix*, seulement âgée de sept ans, et se réserva la tutelle de la princesse. Il voulut lui-même la fiancer et il choisit le fils du comte de Penthièvre ; mais ce choix ne fut pas maintenu ; Philippe trouva plus conforme aux intérêts de la France et plus utile aux intérêts des deux pays, de donner l'héritière de l'important duché à un prince de la famille royale. *Pierre de Dreux*, marié à la duchesse Alix (1212), consentit à rendre l'hommage-lige à la couronne de France.



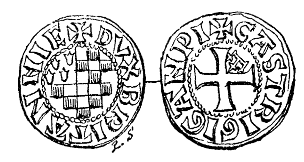
Denier de Pierre Ier Mauclerc, frappé à Guingamp.

L'opinion des historiens sur Pierre de Dreux varie, suivant leur nationalité. Les uns en font un prince entreprenant, belliqueux et spirituel ; les diverses chroniques de Bretagne signalent au contraire son ambition, son despotisme et sa duplicité. En réalité, le premier acte de Pierre Mauclerc, l'hommage-lige jusque-là refusé au roi de France, n'était pas pour complaire aux nobles et aux évêques bretons. De son côté, le nouveau duc ne s'appliqua guère à désarmer cette hostilité. Il avait gagné le surnom de Mauclerc, soit pour n'être pas entré dans les ordres, auxquels il était destiné, soit pour avoir dès l'origine exercé des violences contre le clergé. Ses prédécesseurs avaient montré un esprit de foi dans lequel les églises du pays avaient trouvé leur sauvegarde. Quelques membres du clergé avaient usé de certains privilèges pour accroître leurs attributions ; la plupart des évêques étaient devenus seigneurs de leur ville épiscopale : de là, quelques démêlés avec l'autorité civile du duc ou celle des nobles. Certains bénéfices avaient été acquis par simonie. Le droit d'asile était un privilège que Mauclerc contestait particulièrement ; on appelait *minihi* (mot celtique dont l'origine a été très discutée), tout lieu de refuge, autour d'une église ou aux environs d'une abbaye ; les plus célèbres furent ceux de Tréguier et de Saint-Malo : il existe encore une paroisse du nom de *Minic'hi*, dans l'ancien diocèse trécorrois, aux portes de Tréguier. C'est avec les évêques de Nantes et de Dol que Pierre Mauclerc eut d'abord maille à partir ; celui de Nantes réclamait contre une violation de ses propres domaines ; il se trouva que des fortifications établies en toute hâte, jusque sur les terres épiscopales, délivrèrent la ville d'une invasion anglaise ; l'évènement donna raison au duc d'avoir passé outre à ces réclamations. Pierre de Dreux n'était pas homme à s'arrêter en pareil chemin. Il convoqua une assemblée des États, et parvint à organiser une coalition des barons contre le clergé, il avait été déjà excommunié

par l'évêque de Rennes ; d'autres excommunications vinrent le frapper, sans qu'il en prît souci. Son but était d'abaisser le clergé, dont l'influence le gênait, puis de soumettre la noblesse, dont les révoltes mettaient constamment en péril le pouvoir ducal. Il était surtout inquiété par la maison de Penthièvre, qui représentait la branche cadette de la famille régnante. Mauclerc sut habilement semer la division entre tous ces princes rivaux. Il s'ensuivit une révolte du vicomte de Léon ; la guerre éclata, dans laquelle le duc finit par l'emporter, et la bataille de Châteaubriant (1223) fut suivie d'une assez longue paix à l'intérieur. Peu après, Pierre de Dreux restait veuf, avec un fils en bas âge ; il cessait d'être le duc légitime, et il devenait le régent ou l'administrateur du duché, pendant la minorité. Pour distraire les nobles de cette question d'héritage, il les entraîna bientôt dans une guerre contre les Anglais, dont les résultats furent sans importance, ensuite dans la croisade contre les Albigeois. A la mort de Louis VIII, il organisa une ligue contre la reine régente ; Blanche de Castille déconcerta ses ennemis par sa diligence et sa fermeté ; Pierre de Dreux signa un traité, dans lequel il reconnaissait la suprématie du parlement royal sur celui de Bretagne : c'était la deuxième fois que les concessions de Pierre de Dreux engageaient la Bretagne sous la suzeraineté du roi de France. Mais les traités et les alliances ne liaient pas Mauclerc pour longtemps. Il organisa, avec Thibaut de Champagne, une nouvelle conjuration contre la régente ; Pierre, comme chef du complot, était chargé d'enlever le jeune roi ; mais Thibaut dénonça les conjurés à temps ; de là, une guerre contre la Champagne, qui fut envahie et ravagée : l'armée royale enfin battit les confédérés auprès de Troyes. Le duc de Bretagne qui n'espérait plus rentrer en grâce, se ligua de nouveau avec le duc de Guienne, et fit même un un appel au roi d'Angleterre ; il alla plus loin : il fit hommage de son duché à Henri III, comme à son suzerain. Cet acte fut jugé comme une félonie à la cour de France, qui déclara la guerre à Pierre de Dreux. La Bretagne, envahie par les armées françaises et occupée par les Anglais, fut ravagée pendant quatre ans ; battus et mourant de faim, les Anglais purent à peine se rembarquer, laissant Mauclerc à la merci du roi de France. Pierre de Dreux se jeta aux pieds de Louis IX ; celui-ci réclama un nouvel hommage pour le duché de Bretagne, puis exigea l'abdication de Mauclerc (1237) en faveur de son fils Jean. Dans la suite, le prince découronné consacra son temps à la poésie, pour laquelle il avait un goût très vif, comme Thibaut de Champagne. Enfin, il partit pour la croisade, et, détail piquant, c'est à Pierre Mauclerc que le pape confia la direction de cette guerre sainte. Il mourut à son retour de la Palestine, en 1250.

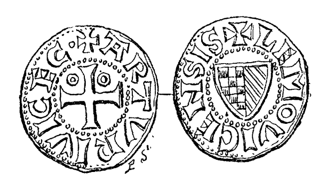
Le règne de *Jean Ier*, dit *le Roux*, dura cinquante ans ; mais il ne fut guère marqué par des événements considérables. La question de l'hommage — lige ou non, — qu'il rendit au roi de France, a longtemps exercé les historiens, et leurs commentaires laissent encore la solution indécise. Le premier acte de Jean le Roux fut de maintenir les libertés seigneuriales, et de méconnaître quelques-unes des prétentions du clergé ; sur ce dernier point, il suivit à peu près la politique de son père. Au XIIIe siècle, les usurpations de pouvoir spirituel sur le temporel avait causé bien des mécontentements. En organisant une ligue de la noblesse contre les évêques, Jean renouvelait une querelle que Pierre Mauclerc avait lui-même soulevée et qui ne devait être terminée que quatre-vingts ans après, sous Philippe de Valois. Le duc Jean, comme son père, avait été excommunié ; il alla demander son absolution à Rome ; quelques-unes des conditions imposées au duc par le pape excitèrent les murmures de la noblesse bretonne, qui se disait ainsi lésée dans ses droits : mais nulle révolte n'en résulta, et ces murmures furent même assez vite apaisés. Le duc de Bretagne prit part ensuite, avec sa femme, à la seconde croisade de saint Louis. Le roi de France mort en pays infidèle, Jean revint et consacra son temps à l'administration intérieure de son duché. A l'égard du pape, la Bretagne se reconnut comme pays d'obédience : c.-à-d. que le pape gardait, huit mois de l'année, le droit d'y conférer des bénéfices. La question des Juifs était à l'ordre du jour : une ordonnance du duc Jean les déclara bannis à perpétuité. D'autres ordonnances tendirent à rendre au duché l'indépendance que Mauclerc avait compromise : ainsi furent abolis les appels au parlement du roi. Jean Ier avait surtout la préoccupation d'agrandir le domaine ducal : c'est ainsi qu'il recouvra, en Angleterre, le comté de Richemont, cédé par Guillaume à Alain de Penthièvre, mais aliéné depuis ; de même, il acheta au vicomte de Léon l'importante place de Brest, « qui ne lui coûta qu'une haquenée blanche et cent livres de rente. » Par ces règlements et par ces dispositions on voit que les événements tinrent peu de place dans la vie de Jean le Roux et que son ambition n'alla point jusqu'à compromettre sa sécurité.

Jean II (1286-1305) vécut avec moins d'éclat encore que son père. Si ce n'est la part qu'il prit à la guerre entre Philippe le Bel et Edouard Ier, à peu près tout son règne se passa à élaborer des règlements intérieurs.



Denier de Jean II, frappé à Guingamp.

Cette guerre lui avait prouvé, d'ailleurs, qu'il n'était pas fait pour le métier des armes ; il passa d'un camp à l'autre, sans que ces défections eussent attiré sur lui les représailles des rois rivaux ; ce fut, dit-on, la haine des Bretons contre les Anglais qui le décida définitivement à opter pour l'alliance française. Plus tard (1297), il sollicita et obtint que le duché de Bretagne fût érigé en pairie. Cet honneur parut aux Bretons un danger pour leur indépendance ; ils en exprimèrent hautement leur crainte ; une déclaration formelle du roi ne parvint pas à les rassurer. Les événements prouvèrent bientôt que leur appréhension était fondée. La monnaie de Bretagne, comme celles des autres provinces, dut être portée à l'atelier monétaire du roi. Les procès contre les usuriers furent enlevés à la juridiction ducale et soumis à des juges commissionnés par le roi de France. Quant aux biens des Templiers, ils furent confisqués sur le sol breton, comme partout, au nom de l'autorité royale. Le duc obtint du roi la confirmation de certains privilèges : mais demander cette confirmation, c'était précisément reconnaître au roi de France le droit de l'accorder et faire acte de vassal à suzerain. Comme ses prédécesseurs, il lutta contre les prétentions du clergé. Il se rendit à Lyon, où se trouvait le pape, pour régler la question de ces privilèges ; mais il mourut dans ce voyage, avant

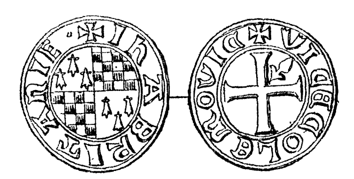


Denier d'Arthur II, frappé à Limoges.

d'avoir accompli lui-même la réforme qu'il souhaitait. On doit à Jean II la *coutume écrite* de Bretagne. Les usages particuliers, qui régissaient encore chaque coin du pays, furent remplacés par une série d'ordonnances rendues dans un sens tout à fait général. *Arthur II* (1305-1312) termina avec la cour papale l'affaire des droits du

clergé : ces privilèges furent réduits. Le règne d'Arthur fut encore marqué par une assemblée des États, la première où les hommes du tiers aient été admis avec les députés de la noblesse et ceux du clergé. Sous ce gouvernement, la guerre entre Édouard et Philippe se termina par un traité, où le roi de France cédait à celui d'Angleterre la suzeraineté de la Bretagne; mais les Bretons s'opposèrent à cette transmission de puissance, qui resta sans effet.

Jean III, surnommé *le Bon*, eut à soutenir une première lutte contre le roi de France, lors de la refonte générale des monnaies; des commissaires royaux furent chargés de saisir en Bretagne les coins et les espèces que le duc n'avait pas livrés à la réforme. Il tenta de se soustraire à la suprématie du roi, dès 1315, dans une assemblée des Etats tenue à Rennes ; il amena les évêques et les chapitres de Bretagne à ne reconnaître pour seigneur que le duc ; la régale, ou jouissance des revenus dans les



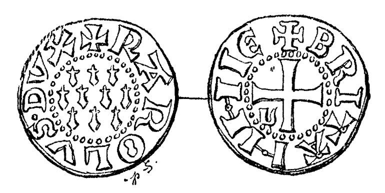
Denier de Jean III, frappé à Limoges

sièges vacants, lui fut encore réservée ; enfin, tout le clergé se soumit à la juridiction temporelle du duc. En dehors de ces questions d'ordre ou plutôt de préséance intérieure, le roi de France n'eut qu'à se louer des services de Jean le Bon. La guerre était assoupie entre la France et l'Angleterre, mais elle éclata contre la Flandre, en 1338, et le duc de Bretagne y prit une grande part « comme allié, non comme vassal » de la France, ainsi que le reconnut Philippe de Valois; Jean le Bon fut même blessé à la bataille de Cassel. Une seconde guerre de Flandre lui fut plus fatale encore : car il mourut, des suites de cette campagne, à Caen (1341), lorsqu'il rentrait dans son duché. Il avait contribué à d'utiles réformes, et le pays lui dut un code nouveau sous le nom d'*anciennes coutumes*, promulguées en 1330. Comment en est-on venu à l'accuser d'avoir cherché à vendre la Bretagne à la France, par un échange de provinces, la Bretagne contre l'Orléanais? Ce marché eût-il été conclu entre le roi et le duc, tout porte à croire que les Etats ne l'auraient pas ratifié : s'il était possible que les deux princes y eussent songé, il ne serait pas probable qu'ils en eussent tenté l'exécution. La Bretagne allait, d'ailleurs, attirer l'attention de la France, à d'autres titres. Il fut quelque peu question alors de trois établissements nouvellement fondés à Paris, pour des étudiants bretons : le collège de Cornouaille, à l'intention des jeunes gens nés dans le diocèse de Quimper; le collège du Plessis, pour lequel un gentilhomme de Saint-Malo céda son hôtel de la rue Saint-Jacques; le collège de Tréguier, sur l'emplacement duquel s'est depuis élevé le Collège de France. La mort de Jean III causa des événements bien plus retentissants : il fallut plus de vingt ans de guerre civile pour recueillir son héritage.

Guerre de Cent ans. Les trois connétables bretons. Influence française. Jean III ne laissait pas d'héritier direct. Le duc Arthur II avait eu deux autres fils, Gui de Penthièvre et Jean de Montfort, celui-ci d'un second lit. Gui mourut quelques années avant son frère Jean; mais sa fille *Jeanne*, surnommée la *Boiteuse*, revendiquait tous les droits de son père, qui eût été l'héritier légitime. *Jean de Montfort* prétendait que lui, frère du dernier duc, ne devait pas céder le pouvoir à une nièce ; de plus, il invoquait en sa faveur la loi salique. De part et d'autre, les prétentions paraissaient soutenables, l'ordre de succession n'ayant pas encore été réglé d'après un principe reconnu ; toutefois, la loi salique avait subi en Bretagne plus d'une infraction. Jean de Montfort jugea prudent d'appuyer ses droits sur le succès des armes ; sans perdre de temps, il convoqua à Nantes les évêques et les seigneurs de son parti; s'étant fait reconnaître duc, il alla mettre le siège devant Brest, dont il s'empara, comme de Rennes et de Vannes; puis, ne se fiant pas à ses propres forces, il sollicita l'alliance et le secours du roi d'Angleterre. Cependant Jeanne de Penthièvre en appelait au jugement du roi de France ; son mari, *Charles de Blois*, de la maison de Châtillon, était neveu de Philippe VI : on a dit que cette situation avait eu quelque influence sur la décision du roi. Ce qui serait plus exact, c'est que la Cour des pairs, en condamnant Jean de Montfort, n'avait pas uniquement en vue les intérêts de la Bretagne. Cette guerre de succession qui s'ouvrait, allait être un important épisode de la terrible guerre de Cent ans entre la France et l'Angleterre ; la querelle des deux royaumes continuait à se vider sur le sol breton. Philippe de Valois entraînait les ducs de Bourgogne et de Lorraine dans le parti de Charles ; avec Edouard d'Angleterre et Robert d'Artois, la plupart des villes de Bretagne s'étaient déclarées pour Jean de Montfort; la noblesse tenait plutôt pour Charles de Blois.



Imitation du royal d'or du roi Jean le Bon, par Charles de Blois.



Denier noir de Charles de Blois.

Sitôt prononcé le jugement royal, Charles paraît devant Nantes, qui capitule malgré la présence de Jean de Montfort ; il fait même prisonnier son compétiteur, qui est emmené à Paris et enfermé au Louvre. La lutte, qui semble terminée du premier coup, est reprise de plus belle par la femme de Montfort, Jeanne de Flandre, qui ranime le courage de ses partisans, lève des troupes et se jette dans Hennebont, où elle attend les secours de l'Angleterre ; dans cette place forte, elle soutient un siège mémorable : on cite particulièrement le délai de trois jours qu'elle imposa aux assiégés réduits aux abois et parlant de se rendre; le troisième jour, la flotte anglaise fut aperçue et la ville délivrée. L'année suivante (1342), un second siège d'Hennebont ne fut pas plus heureux. Puis, Jeanne passe en Angleterre, pour presser des renforts déjà promis ; à son retour, elle est surprise par une escadre ennemie, vers la hauteur de Guernesey; un combat naval est engagé, sans résultat, la nuit étant survenue, avec une tempête qui disperse les deux flottes. Jeanne de Montfort ensuite se rend maîtresse de Vannes, que reprennent aussitôt les lieutenants de Charles de Blois. La guerre sévit de toutes parts; le roi d'Angleterre et le roi de France se portent au secours de leurs alliés réciproques. Alors le pape lui-même intervient, et une trêve

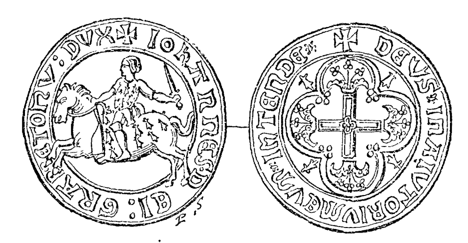
de trois ans est acceptée par les deux rois (1343). Mais cette trêve ne peut être d'aucun bénéfice pour le duché : car elle ne vise que l'intervention personnelle des rois rivaux, laissant leurs alliés aux prises entre eux. Du reste, un acte de Philippe de Valois, l'exécution d'Olivier de Clisson, sur une accusation apportée d'Angleterre, remet le feu aux quatre coins de la Bretagne. La veuve de Clisson venge elle-même son mari ; elle prend quelques places importantes, elle arme des vaisseaux, et après avoir déjà répandu le bruit de ses représailles, elle va présenter à Jeanne de Montfort son fils Olivier, âgé de sept ans, qui sera le fameux connétable. En même temps, on annonce l'évasion de Jean, qui débarque en effet, à Hennebont, mais qui meurt bientôt, laissant un fils en bas âge (1326) ; mais l'armée de Montfort proclame l'enfant : et la guerre, de part et d'autre, de revêtir le caractère de férocité des luttes sans merci. C'est ainsi que Charles de Blois, le prince le plus pieux de cette époque, tout en s'opposant au pillage des églises, à Quimper, ne recule pas devant un grand massacre des habitants. Les rois de France et d'Angleterre, occupés à batailler ailleurs, ne s'opposent guère à ces atrocités. La défaite de Philippe, à Crécy (1346), met en péril les affaires de Charles de Blois ; pour comble de disgrâce, le prince est fait prisonnier sous les murs de La Roche-Derrien (1347), et enfermé dans la tour de Londres, où sa captivité durera près de neuf ans. Mais Jeanne de Penthièvre ne montre pas une moindre fermeté que la veuve de Montfort ; et la guerre, alors dite *des deux Jeannes*, reprend son cours avec une furie extrême. La haine contre les Anglais vient en aide à Jeanne la Boiteuse ; leurs exactions ont exaspéré le peuple des champs, qui en est réduit « à acheter par des contributions la permission de semer et de recueillir : » c'est à ce point qu'après la capitulation de La Roche-Derrien, la garnison de cette forteresse, bien que prisonnière et désarmée, est égorgée par les paysans des environs. Le ressentiment devient national ; il suffit qu'un Breton rencontre un Anglais pour qu'il le provoque sur l'heure. Le combat et la victoire des trente chevaliers bretons, commandés par Beaumanoir, et des trente Anglais sous la conduite de Bembrogh, entre Josselin et Ploërmel (1351), est un des plus beaux faits d'armes de cette longue querelle. Cependant jusqu'à la délivrance de Charles de Blois, qui paye une énorme rançon et remet ses deux fils comme otages, aucune action décisive n'est livrée. Entre les héros de cette époque vraiment glorieuse, il en est deux qui brillent d'un incomparable éclat ; mais leurs noms appartiennent autant à l'histoire de France qu'à celle de leur province natale : Bertrand Duguesclin et Olivier de Clisson. La mort de son père a jeté Clisson dans le parti de Montfort ; Duguesclin se bat aux côtés de Charles de Blois, et ses exploits, à Fougères, à Rennes, tiennent du prodige. En 1359, une trève donne quelque répit aux partisans de Blois et de Montfort, pendant que les rois, leurs suzerains réciproques, restent aux prises. Puis le traité de Brétigny (1360), au lieu de régler les affaires du duché, livre les deux rivaux à leurs seules forces ; il est vrai qu'une tentative de réconciliation est faite à Calais ; le partage de la Bretagne, proposé dans des conférences où le pape même envoie des commissaires, est enfin rejeté par les compétiteurs : et la guerre de se rallumer (1363). Le traité d'Evran, renouvelant les propositions de Calais et signé sur le champ de bataille, est repoussé par Jeanne de Penthièvre ; et Charles de Blois d'encourir une dernière fois les hasards de la lutte : il livre la bataille d'Auray (1364), où il est tué, et Duguesclin, qui vient de se couvrir de gloire à Cocherel, est fait prisonnier. La Bretagne, quoique lasse, est encore si agitée, que la paix met quelques mois à s'établir. Enfin, le traité de Guérande (1365) assure la couronne ducale à Jean de Montfort, reconnaît le comté de Penthièvre à la veuve de Charles de Blois, et exclut les femmes de la succession, tant qu'il y aura « hoirs mâles descendants de la ligne de Bretagne ». Cette époque, à part les malheurs des dissensions civiles, fut pour les Bretons, avec le règne de Noménoë, la période la plus brillante de leur histoire : ils accomplirent les plus belles actions héroïques et se montrèrent capables de tous les dévouements. L'Europe entière était frappée d'admiration pour ce petit peuple, enserré par deux puissants ennemis qui se disaient également ses alliés, sortant des plus sanglantes luttes encore maître de son sol et libre de ses destinées. Et comme toute grande époque doit être féconde en tous genres, les brutalités de la guerre n'empêchaient pas les Bretons de songer aux œuvres d'art ; la plupart des monuments religieux dont s'enorgueillit la Bretagne, furent exécutés ou terminés au XIVe siècle : ainsi, les cathédrales de Quimper et de Tréguier. Les grandes ruines de forteresses ou de châteaux ont à peu près le même âge. Dans l'évêché de Tréguier, sous l'impulsion des évêques et la protection des Penthièvres, s'élevait toute une école artistique, qu'on n'a pas assez remarquée, pendant le tumulte de tant de guerres. Ce fut l'apogée de la race bretonne ; mais il eût fallu ensuite tout autre prince que Jean de Montfort pour en comprendre le génie et pour le diriger en son développement.

Jean IV inaugura son gouvernement par l'hommage qu'il devait au roi de France. Mais il considérait, d'autre part, qu'il était redevable de son duché à l'alliance des Anglais, et il ne cessa de faire cause commune avec eux,



Gros de billon de Jean IV, frappé à Nantes.

même contre le gré de ses sujets. Dès le début, il indisposa le peuple, en prélevant des impôts énormes et inusités, notamment celui du fouage. Pendant qu'il autorisait les Anglais à traverser la Bretagne pour aller dans le Poitou guerroyer contre la France, le roi Charles attirait à sa cour les gentilshommes et comblait de faveurs les capitaines bretons que le duc semblait prendre à tâche de mécontenter. De ce nombre fut Olivier de Clisson, à qui Jean de Montfort refusa une terre, pour la donner à Jean Chandos, le vainqueur d'Auray. Comme s'il n'avait eu confiance qu'aux Anglais, le duc de Bretagne ne



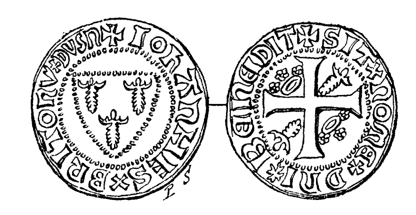
Franc d'or à cheval, de Jean IV.

réservait qu'à eux la garde des places et des villes dont il disposait. Charles V s'inquiéta de cette situation au moins équivoque ; il sollicita de la cour de Rome une enquête pour la canonisation de Charles de Blois ; mais Jean IV s'aperçut à temps que le succès d'une telle enquête serait sa propre ruine. Il parvint donc à traîner l'affaire en longueur, et ce projet de canonisation n'eut pas de suites. Enfin, Jean IV se jeta résolûment dans le parti de l'Angleterre ; Duguesclin,

qui bataillait en Normandie avec Clisson, reçut ordre de chasser les Anglais de Bretagne. Le connétable s'empara bientôt des villes importantes de Rennes, Vannes, Hennebont. Le duc de Bretagne, qui avait une garde de huit cents Anglais, signa avec l'Angleterre un traité (1372), dont les effets demeurèrent vains : car il s'engageait à rappeler ceux de ses vassaux qui servaient en France, et il fut impuissant à les ramener. En 1373, il prit part à la campagne de Calais contre la France, dans les rangs de l'armée anglaise. A son retour en Bretagne, il trouva le peuple soulevé, les forteresses fermées, et il dut, sans troupes, sans ressources, s'embarquer pour l'Angleterre, où son exil dura quatre ans. Duguesclin occupa le pays, tandis que Clisson tenait les Anglais bloqués dans Brest. C'est à peine si le duc de Bretagne fut mentionné dans le traité de Bruges (1375) entre l'Angleterre et la France; son nom fut supprimé sur les monnaies du duché. A l'avènement de Richard II, il obtint pourtant un nouveau secours, et une flotte anglaise débarqua devant Saint-Malo, dont Duguesclin fit lever le siège; Clisson chassait d'Auray les derniers Anglais. Charles V se crut le maître en Bretagne, et il proclama, devant la cour des pairs, la confiscation du duché (1378); à cette déchéance de Jean de Montfort, Jeanne de Penthièvre renouvela inutilement ses prétentions à la couronne ducale; le roi répondit à ces réclamations par l'établissement de la gabelle en Bretagne, qui se voyait ainsi passer dans les domaines royaux. Cette mesure exaspéra les Bretons, qui reprirent les armes, contre le roi de France. Chargé de remettre l'ordre dans le pays, le connétable refusa de porter la guerre chez ses compatriotes, qui ne revendiquaient autre chose que leur indépendance; soudain l'opinion se retourna vers le duc exilé, et Jean IV, rappelé d'Angleterre par ses propres sujets, fut reçu aux acclamations de la Bretagne entière. Cette révolution amena la paix avec la France, qui se trouvait sous le coup de graves événements intérieurs par la mort du roi; les régents, oncles de Charles VI, occupés à d'autres soins, permirent au duc Jean de se réconcilier avec les Bretons. Il est vrai que l'entente n'était pas facile entre le duc, qui tenait toujours pour les Anglais, et les Bretons, qui voulaient seuls rester en possession de la Bretagne : ce fut même leur mécontentement qui contraignit Jean IV à la paix. Elle fut signée (1381), entre le duc et Olivier de Clisson, devenu connétable de France après la mort de Duguesclin.

Vers cette époque, a-t-on dit, fut institué l'ordre de l'Hermine. Jean IV avait vraiment besoin de ce prestige de chevalerie; ses démêlés avec les Bretons étaient incessants. Il en eut même avec le clergé, qui n'avait pas renoncé à ses anciens privilèges; il eut des querelles avec l'évêque de Nantes, fut excommunié par celui de Quimper, et dut contre celui de Saint-Malo invoquer l'intervention du pape. Cependant la guerre avait éclaté dans les Flandres; Jean de Montfort y prit part, sous les bannières françaises, négociant en toute occasion au profit des Anglais. Ce fut alors, en 1386, que le connétable arma sa flotte fameuse de débarquement sur les côtes d'Angleterre; lui-même ramassa soixante-douze vaisseaux, à ses frais, dans le port de Tréguier. Le duc de Bretagne contribua plus que tout autre à rendre sans effet cette formidable menace d'invasion. La réputation du connétable l'importunait, et sa propre jalousie lui dicta des actes déshonorants. Ayant appris que Clisson négociait avec l'Angleterre la rançon de Jean de Penthièvre, fils de Charles de Blois, dont la mère était morte en 1384, le duc convoqua les Etats à Vannes, attira le connétable dans un guet-apens et donna l'ordre de le tuer; mais il ne fut pas obéi, et Clisson obtint même la liberté, à de très dures conditions. Le duc de Berry, allié secret de Jean de Montfort, empêcha le roi de France de porter la guerre en Bretagne pour venger l'outrage fait au connétable; le duc de Bretagne se présenta devant le conseil du roi, qui lui pardonna (1388). Mais Clisson, dont les nombreux partisans agitaient tout le pays breton, refusa de se réconcilier; ce fut à Tours, en 1392, qu'une pacification fut signée entre les deux mortels ennemis. Quelques mois après, Olivier de Clisson, sortant vers minuit de l'hôtel Saint-Pol, où demeurait alors le roi, fut attaqué par Pierre de Craon, émissaire du duc Jean, et fut laissé pour mort. Cette fois, la guerre était inévitable; le roi lui-même se mit en campagne, et la Bretagne était dans les plus vives alarmes, lorsque Charles VI fut frappé de démence dans la forêt du Mans (1392). Les régents étaient hostiles à Clisson; il tomba en disgrâce à la cour, mais refusa de rendre son épée de connétable. La guerre était circonscrite entre les deux rivaux, Montfort et Clisson; elle dura trois ans et elle ruina le pays breton. Le traité de Vannes (1395), qui mit un terme à tant d'horreurs, fut respecté jusqu'à la mort du duc (1399). Jean de Montfort transmit à son fils la tranquille possession d'un duché « qu'il avait risqué dix fois de perdre ».

La mère de *Jean V*, encore mineur, épousa en secondes noces le roi d'Angleterre, l'an 1402. Cette alliance amena le duc Philippe de Bourgogue, alors régent de France, à se déclarer le tuteur du jeune duc. La guerre anglaise fut reprise en 1403; sur les conseils de Clisson, la Bretagne arma trente vaisseaux et le vieux connétable les fit

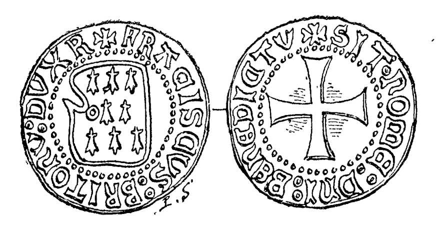


Demi-blanc de billon de Jean V, frappé à Nantes.

monter par 1,200 hommes, à sa propre solde : la flotte ennemie fut mise en déroute, les îles de Jersey et de Guernesey furent prises et livrées au pillage, le port de Plymouth incendié. Ce fut le dernier effet de la haine implacable de Clisson contre l'Angleterre. Son patriotisme, d'ailleurs, ne l'avait pas toujours tenu à l'abri des reproches : il avait gagné le surnom de « boucher des Anglais », pour sa férocité envers l'ennemi héréditaire; son énorme fortune (il avait pour vassaux ou sujets le quart de la population de Bretagne), était l'objet de certaines insinuations de péculat. Les derniers jours du connétable furent troublés par une accusation de sorcellerie, et ce grand capitaine fut contraint d'acheter à prix d'or son repos suprême : ce fut là l'œuvre de Jean V, qui avait hérité des rancunes paternelles. Le duc encourut d'autres blâmes plus graves. A peine majeur (1404), il se jeta dans le parti des Armagnacs, désertant celui de son tuteur le duc de Bourgogne. Mais vers ce temps-là, les affaires de Bretagne perdent de leur intérêt particulier, mêlées qu'elles sont à celles de la France, malgré l'habile tactique du duc Jean V pour se soustraire, en dépit des alliances, à tous les partis. En 1418, il traitait avec la maison d'Orléans et la faction des Armagnacs, et il promettait au roi un secours de 2,000 hommes : de là, un double conflit avec ses alliés divers. Les frères du duc de Bretagne servaient eux-mêmes dans les deux camps opposés. Mais il est resté à la charge de Jean V d'avoir amené les Bretons trop tard à la bataille d'Azincourt (1415). Il fit sa paix particulière avec les Anglais (1417) et il servit ensuite de médiateur dans les affaires de France. La versatilité dont il avait plus d'une fois fait preuve dans la querelle des Armagnacs et des Bourguignons, il la fit paraître dans ses traités successifs avec le dauphin et avec l'Angleterre; en 1423, il signait une alliance avec le duc de Bedford, et en 1425, il ren-

trait dans le parti du roi de France ; cette défection nouvelle valut à la Bretagne la présence des Anglais, qui ravagèrent la contrée. Jusque-là, le pays breton avait à peu près échappé aux malheurs de la guerre, depuis l'avènement de Jean V, dont les attitudes toujours douteuses obtinrent du moins ce résultat. L'établissement d'une milice, chargée surtout de garder les côtes, fut pour quelque chose dans le maintien de cette paix relative : ces utiles miliciens furent surnommés les « bons corps ». Cependant le gouvernement de Jean V eut ses difficultés, à l'intérieur. On vit renaître la querelle des maisons de Montfort et de Blois. Le comte de Penthièvre avait eu à se plaindre du duc; il voulut se venger par surprise. Attiré à Chanteauceaux, comme Clisson à Vannes, Jean V fut retenu et jeté dans une forteresse (1420); mais la duchesse souleva les nobles en faveur de son mari ; les Penthièvre, assiégés dans leurs châteaux, furent contraints de traiter avec le duc, qui fut relâché sous certaines conditions, méconnues aussitôt que prises. Le comte de Penthièvre fut renié par le dauphin, qui l'avait poussé en avant, et ses terres furent confisquées ; la maison de Penthièvre ne se releva de cet écroulement que bien des années après, vers 1448, moyennant une renonciation formelle à ses prétentions sur le duché. A cette époque se passa un procès fameux, celui de Gilles de Retz, accusé de nombreux assassinats, de mœurs infâmes et de sorcellerie : ce *Barbe-Bleue* fut brûlé vif à Nantes (1440). Les questions religieuses agitaient alors toute l'Europe chrétienne ; la Bretagne refusa d'admettre la pragmatique sanction de Bourges (1439), qui énonçait les privilèges de l'Eglise gallicane, et elle se déclara pays d'obédience, pour donner un témoignage de son indépendance à l'égard du roi. Jean V reçut le surnom de Sage.

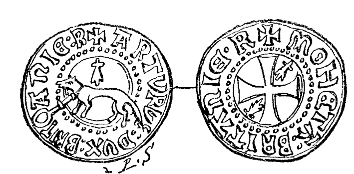
Son fils, *François Ier*, lui succéda en 1442. La cérémonie du couronnement se fit, à Rennes, avec une solennité dont toutes les chroniques d'alors ont été l'écho. Le nouveau duc rendit hommage au roi de France, quatre ans après, suivant la formule usitée de ses prédécesseurs, sans aucun abandon de ses droits. Des différends avec son frère Gilles furent la cause d'une guerre étrangère. Mécontent de son apanage, Gilles eut le tort de recourir aux



Blanc de billon de François Ier, duc de Bretagne.

Anglais, pour soutenir ses prétentions. Par ordre du duc, il fut enlevé de son château de Guildo et enfermé à Dinan. De leur côté, les Anglais prirent Fougères ; mais ils furent ensuite repoussés et rejetés en Normandie. Cependant Gilles de Bretagne était traîné de château en château, et il subissait d'indignes traitements. On tenta de le faire mourir de faim; on essaya même le poison. Le connétable Arthur de Richemont, son oncle, et le roi de France intervinrent auprès du duc. Mais la mort de Gilles était arrêtée d'avance ; sur un ordre écrit par Louis de Rohan, seigneur de Guéméné, il fut étouffé dans son cachot, après quatre ans de détention (1450). Le duc avait été poussé à ce crime par son favori, Arthur de Montauban ; il mourut quarante jours après son frère, qui l'avait en mourant cité devant Dieu, à ce terme : le peuple resta frappé de cet événement.

Suivant le testament de François Ier, qui confirmait le traité de Guérande établissant le droit public de la Bretagne, ce fut son frère *Pierre II* qui recueillit sa succession, au détriment de ses deux filles. Pieux presque à l'égal de la duchesse, Françoise d'Amboise, le nouveau duc eut pourtant des différends assez nombreux avec le clergé, surtout avec les évêques de Nantes, de Rennes et de Saint-Malo ; les discussions avec celui-ci avaient toujours pour objet le château que le duc réclamait le droit de construire pour sauvegarder son autorité sur la ville : ce démêlé dura jusqu'à la duchesse Anne, qui réduisit l'évêque au silence en élevant sa fameuse tour de *Quiquengrogne*. Dans l'intérêt de la justice et de la sûreté générale, Pierre II prit une mesure importante, en restreignant le droit d'asile autour des monastères et des églises. Il poursuivit les ennemis ou plutôt les meurtriers de son frère Gilles. Ce qui prouve l'esprit ou les tendances de légalité de cette époque, ce sont les fréquentes tenues des Etats. Ces Etats de Bretagne étaient la réunion de la noblesse, du clergé et du tiers (ou représentants des *bonnes villes*), déjà admis aux délibérations et aux actes publics. En apparence, ces assemblées étaient favorables à l'accroissement des privilèges seigneuriaux, puisqu'il fallait acheter les concessions des nobles ; mais elles tournèrent au profit du suzerain, en fin de compte, parce que « les concessions d'impôts devinrent une coutume et finirent par être exigées comme un droit. D'un autre côté, si les peuples se trouvèrent insensiblement assujettis à payer des taxes au suzerain, celui-ci, en exposant ses besoins, se vit obligé d'annoncer ses projets, d'expliquer ses affaires et de les soumettre à une sorte de délibération. Les impôts restèrent; mais cette censure des actes de l'administration resta aussi. » Le règne de Pierre II ne donna lieu, d'ailleurs, à aucun événement mémorable. Suivant le testament de François Ier, ce fut *Arthur III de Richemont*, son oncle, qui succéda à Pierre II, en 1457.

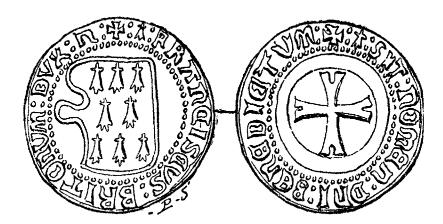


Double de billon noir d'Arthur III, frappé à Rennes.

Bien que connétable de France, il refusa, comme duc de Bretagne, de rendre au roi l'hommage-lige. C'était le troisième Breton qui avait rempli la plus haute fonction militaire de France, pendant la guerre de Cent ans, sous les règnes les plus orageux de la monarchie française. Comme prince, il n'a guère laissé d'autres souvenirs que celui de son rôle dans le procès du duc d'Alençon, auquel il évita la sentence de mort devant la cour des pairs. Sous son gouvernement encore eurent lieu de nombreuses poursuites contre les sorciers, dont l'influence était alors très répandue dans tout le pays. Arthur de Bretagne mourut en 1458, à l'âge de soixante-quatre ans, usé par les fatigues de la guerre encore plus que par les années.

Après Arthur III, le duché passa dans la maison d'Etampes, dont le représentant réunissait les droits de la branche masculine et de la branche féminine de Bretagne. *François II* prêta au roi l'hommage simple, « debout, l'épée au côté, sans s'incliner et sans prêter serment ». Les Bretons, flattés de ce premier acte d'indépendance, augurèrent bien du nouveau règne. Le duc obtint ensuite du pape la fondation d'une Université à Nantes, avec des privilèges analogues à ceux de l'Université de Paris. Dans une assemblée des Etats, tenue en 1459, il établit que les impôts devaient être consentis par les Etats et « cesser de plein droit à la fin d'une année, s'ils n'étaient prorogés par la même autorité ». Après l'instruction et la liberté du peuple, le duc favorisa le commerce et l'industrie; il conclut des traités avec diverses puissances et il sollicita même à Rome l'autorisation de faire le trafic avec les Turcs et les infidèles du Levant. De si beaux projets au-

raient assuré la prospérité de la Bretagne, s'ils avaient été poursuivis et exécutés. Mais l'esprit de suite manquait à François II ; d'un caractère faible, il avait besoin d'être



Blanc de billon de François II, duc de Bretagne.

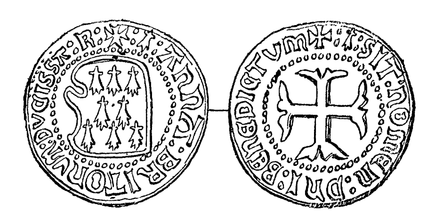
gouverné, et ses favoris faillirent plus d'une fois le perdre; il eut le malheur surtout de vivre au temps de Louis XI et de l'avoir fatalement pour adversaire.

On a prétendu que les querelles de François II et du roi de France remontaient à l'époque où Louis XI n'était encore que dauphin; la politique de Louis XI à l'égard de la Bretagne reposait sur autre chose qu'un simple ressentiment. Le roi vint à Nantes, et le peuple, lui prêtant le dessein d'enlever la veuve du duc Pierre II, Françoise d'Amboise, pour la remarier à un allié fidèle, s'ameuta dans les rues de la ville contre Louis XI; celui-ci se vengea, en soutenant les prétentions de l'évêque contre le duc; François II eut recours à Rome, et une bulle du Pape lui reconnut les droits et les privilèges de ses prédécesseurs sur les évêchés bretons. Cette ingérence dans les affaires du duché valut à Louis XI la première ligue du Bien Public, ourdie par les ducs de Bretagne et de Bourgogne. Les alliés se mirent en marche sur Paris; le roi livra à l'armée bourguignonne une bataille dont le résultat fut douteux, à Montlhéry (1465) ; puis, les troupes alliées assiégèrent Paris ; mais Louis XI négocia séparément avec les princes confédérés et obtint le traité de Saint-Maur. Deux mois après, il signa un nouveau traité avec François II ; ce qui n'empêcha pas le duc de Bretagne de donner asile au duc de Berry, frère et irréconciliable ennemi du roi. Une nouvelle ligue fut organisée; et l'armée des Bretons entra en Normandie (1467), s'empara de quelques villes et chassa les troupes royales. Mais Louis XI prit une éclatante revanche, l'année suivante ; il reconquit la Normandie, menaça la Bretagne de deux côtés à la fois, sur Rennes et sur Nantes, et imposa à François II la paix d'Ancenis (1458). A cette occasion, le roi de France prétendit avoir des droits au duché de Bretagne ; mais ses titres, bien qu'ils remontassent aux Mérovingiens, parurent insuffisants. Pour éprouver le duc, il lui offrit, en 1470, le collier de l'ordre de Saint-Michel, nouvellement fondé ; François II eut des prétextes pour refuser cette dignité, qui aurait fait de lui un vassal du roi. De part et d'autre, on se prépara donc à la guerre. Dès 1471, une nouvelle confédération des princes était formée, et le roi d'Angleterre en fit partie l'année suivante. Le danger serait devenu grave pour Louis XI, s'il n'avait gagné de vitesse les alliés ; les troupes royales ayant pénétré en Bretagne par Ancenis et Machecoul, le duc de Bretagne fut réduit à demander une trêve d'un an. Mais la méfiance qui régnait entre les deux princes rendait toute paix précaire ; la trêve de Poitiers devint pourtant un traité définitif, en 1475, grâce à l'intervention de l'Angleterre. Louis XI ne perdait pas de vue la Bretagne, où il semait la division entre les nobles et la révolte contre le duc ; il ne cessait d'attirer les Bretons à son service par ses libéralités : il avait 500 gentilshommes bretons dans sa garde royale. Les influences qui agissaient sur l'esprit de François II le tournaient vers l'Angleterre. Le roi, qui était au courant de toutes les alliances, dissimulait. Mais sa colère éclata, le jour où la mort vint le débarrasser de Charles le Téméraire; non content d'imposer au duc de Bretagne un traité humiliant, il lui retira, par un arrêt du parlement de Paris, le comté d'Etampes, et il acheta au comte de Penthièvre tous ses droits sur le duché. La guerre n'aurait pas tardé, si l'archiduc d'Autriche n'était intervenu, non sans quelque hauteur, en faveur de François II. Une réconciliation n'était plus possible; le roi et le duc savaient trop à quoi s'en tenir sur leur sincérité réciproque ; la Bretagne resta sous le coup d'une perpétuelle menace jusqu'à la mort de Louis XI. Mais le pays, qui pouvait alors respirer à l'aise, la France ayant pour roi un enfant sous la tutelle d'une femme, se vit entraîné dans de nouveaux désordres par la rivalité de ministres et de favoris ambitieux.

Le trésorier Landois gouvernait alors la cour de Bretagne ; c'était un parvenu, qui ne se donnait guère la peine d'être agréable aux seigneurs et aux nobles, depuis longtemps entraînés, du reste, à la cour de France. Landois avait poussé, puis maintenu François II dans l'alliance anglaise, diversement appréciée, suivant qu'on avait en vue les périls que courait alors l'indépendance bretonne ou les souvenirs restés de la guerre de succession. La haine dont le ministre poursuivit ses rivaux ou ses ennemis et les faveurs dont il combla les membres de sa propre famille, mirent le comble au mécontentement : il se forma une confédération des seigneurs, qui s'adressèrent à Charles VIII et signèrent avec lui le traité de Montargis (1484), dans lequel les droits du duc légitime se virent sacrifiés aux prétentions sans cesse renouvelées du roi de France. Pendant ce temps, Landois offrait l'hospitalité au duc d'Orléans, le rival d'Anne de Beaujeu à la régence ; mais la guerre avec la France fut ajournée, parce que la ligue des mécontents avait, d'ailleurs, suscité de sérieuses discordes intérieures. Les ennemis de Landois s'étaient retranchés à Ancenis ; la défection des troupes ducales, venues pour leur offrir la bataille, eut pour résultat la disgrâce et le supplice du favori, puis un traité de réconciliation avec la France. Ce ne fut qu'une trêve, pendant laquelle le duc de Bretagne assembla les Etats (1486), et institua un parlement sédentaire : cette *cour de justice* devait tenir ses *grands jours* en des séances annuelles, à Vannes. A cette occasion, François II prit le soin d'assurer la couronne ducale à la princesse Anne, sa fille aînée, par la sanction solennelle des Etats. Une telle mesure parut d'autant plus sage, qu'une maladie du duc, à la même époque, attira vers la Bretagne les troupes royales, qui s'arrêtèrent à Tours. Cette démonstration occasionna contre la France une coalition, à la tête de laquelle marchaient Maximilien d'Autriche, François II et Louis d'Orléans. Trois armées royales envahirent la Bretagne (1487), où le châtiment de Landois n'avait pas encore apaisé les divisions ; le duc demanda des secours en Angleterre, pendant que les Français étaient repoussés devant Nantes. Mais la médiation de Henri VII ne fut pas acceptée; le mariage de la princesse Anne provoquait la discorde dans l'armée bretonne, entre les prétendants, et la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488) livra la Bretagne à la discrétion du roi de France. En vain Rennes refusa de se rendre à La Trémoille; dans les conseils de Charles VIII, il était question même de déposséder le duc François II, qui se soumit au traité du Verger ; la dernière clause en était qu'il ne marierait ses filles qu'avec le consentement du roi : c'était la ruine de tous ses projets et la remise de la Bretagne aux mains du roi de France. On dit que François II en mourut de chagrin, quelques jours après avoir signé cette convention (sept. 1488).

Réunion de la Bretagne à la France. Anne, reconnue duchesse, n'était pas encore en âge de gouverner. Ses tuteurs négocièrent avec Maximilien d'Autriche et le roi d'Angleterre, pour en obtenir des secours ou tout au moins une protection efficace contre l'influence française. Cependant Nantes, la seconde capitale de la Bretagne, refusait ses portes à la jeune souveraine; cette ville avait été le séjour préféré de François II; les derniers ducs l'avaient comblée de privilèges ; il paraît même que

l'héritier présomptif de la couronne ducale porta le titre de « comte de Nantes »; plus tard, les actes publics distinguèrent encore le comté de Nantes du duché de Bretagne. Outre les places occupées par les troupes de France, l'important pays nantais aussi échappait donc à la duchesse Anne. Rennes demeurait fidèle; mais la Cornouaille était en proie à la jacquerie. Enfin, 6,000 Anglais et 2,000 Espagnols débarquèrent sur les côtes bretonnes, et leur arrivée retarda les progrès de la conquête française; Maximilien imposa le traité de Francfort à Charles VIII, qui s'engageait à retirer son armée de la Bretagne (1489). L'intervention de l'archiduc avait été la plus intéressée. Il se hâta de solliciter la main de la jeune Anne de Bretagne, qui ne manquait pas de prétendants; le mariage eut lieu par procuration. A cette nouvelle, Charles VIII envoya une ambassade auprès de Henri VII pour obtenir qu'une telle union, dangereuse pour l'Angleterre comme pour la France, fût proclamée nulle : les négociations n'aboutirent qu'à la reprise des hostilités en Bretagne. La duchesse fut assiégée dans Rennes et réduite à capituler (1491). Dans le traité qui suivit, la Bretagne perdit son indépendance. Le mariage de la duchesse avec Maximilien fut rompu, et Charles VIII épousa Anne de Bretagne, en déc. 1491. La nouvelle reine sacrifia le duché « à l'union et à la tranquillité des deux pays »; elle en fit au roi la cession perpétuelle et irrévocable : dans son contrat, il n'est même pas question des enfants qui pouvaient naître de ce mariage, comme héritiers de la couronne de Bretagne. Anne subissait le sort des armes; mais la Bretagne succombait surtout sous l'habile politique des rois de France; Charles VIII ne fit que compléter une conquête depuis longtemps commencée par ses prédécesseurs, et la force des armes y eut peut-être moins de part que l'incessante invasion des mœurs étrangères. Toutefois, les institutions locales furent encore laissées intactes. Comme il n'avait été fait, dans le mariage de la duchesse, aucune mention des privilèges de la province, les villes bretonnes adressèrent au roi des représentations (1492) : il leur fut accordé que les impôts seraient levés comme sous les anciens ducs, avec le consentement des Etats, et que le parlement administrerait la justice comme précédemment; en 1495, le roi fit entrer dans ce parlement quelques juges d'origine française. La paix avait été conclue dès 1492, avec Maximilien et Henri VII. Nul autre événement n'est signalé dans l'histoire de Bretagne jusqu'à la mort de Charles VIII, en 1498.



Douzaine de billon d'Anne de Bretagne.

A peine veuve, Anne accourut dans le pays breton et reprit le titre de duchesse, publiant des édits, frappant des monnaies, faisant acte de souveraineté et même exigeant la reddition des villes et des places fortes occupées par les troupes françaises. Louis XII, dont le divorce avec Jeanne de France, fille de Louis XI, ne fut pas sans causer quelque scandale, fit toutes les concessions et vint à Nantes épouser Anne de Bretagne (1499). Cette fois, *la Bretonne* eut sa revanche; le contrat fut tout à fait favorable à la province; Anne y était reconnue pour « vraye duchesse »; elle gouvernerait elle-même ses sujets bretons; rien ne devait être changé à ce qu'elle avait établi depuis la mort de Charles VIII; les privilèges de la province furent garantis par une déclaration du roi; l'héritage du duché fut même réglé de telle sorte que la Bretagne serait séparée de la France après la mort du roi; à peine si Louis XII la considérait comme réunie au domaine de la couronne. La reine eut sa cour de Bretons; elle s'entoura d'une garde bretonne et à sa table chantaient des bardes du pays natal. On juge par là de l'ascendant qu'Anne de Bretagne exerça sur Louis XII. Des protestations s'élevèrent contre les prétentions de la reine, et les Etats généraux se firent l'écho de ces doléances. Le roi tomba gravement malade (1504); et Anne, ayant tout à craindre de ses ennemis si son mari venait à mourir, conçut le projet de se retirer au plus tôt sur ses terres de Bretagne. Le roi guérit; le maréchal de Gié, qui s'était opposé par la force au départ de la reine, fut poursuivi pour des crimes imaginaires. Pendant que s'instruisait ce procès célèbre, qui ne fut pas à la gloire de la vindicative Bretonne, elle fit un voyage à travers son duché. Elle en fut bientôt rappelée par les fiançailles de la princesse Claude avec le comte d'Angoulême (1506). Cette union, demandée par les Etats généraux, n'était pas du goût de la reine; elle en montra son dépit, en se réservant la faculté, par une disposition additionnnelle à son propre contrat de mariage, de disposer elle-même de son duché si elle avait un fils. Quelque temps après, les membres du clergé breton saisirent une nouvelle occasion de faire opposition au clergé français, dans les décisions de l'assemblée réunie à Tours (1510), pour décider sur la guerre au pape Jules II. En 1512, autre guerre entre l'Angleterre et la France; les Anglais ravagèrent les côtes de Bretagne; à cette campagne se rapporte le combat mémorable de la *Cordelière*, montée par le capitaine Porzmoguer (ou Primauguet) : son navire ayant pris feu, le Breton accrocha l'amiral ennemi, et les deux vaisseaux sautèrent ensemble. En souvenir de ces exploits maritimes, Louis XII restitua au duché le comté d'Etampes, qui avait été confisqué à François II par le roi de France, La reine Anne mourut l'année suivante, 1514, laissant la Bretagne agitée, pour un demi-siècle, par des questions d'hérédité.

Le duché revenait à la princesse Claude; Louis XII en remit l'administration à son mari François d'Angoulême. Devenu roi, en 1515, François Ier reçut de la reine Claude la cession de la Bretagne, à perpétuité, étant garantis toutefois les droits des enfants qui viendraient à naître d'eux. En 1524, un testament de la reine transmettait la Bretagne au dauphin, par une clause tout opposée aux deux contrats de la reine Anne. Quand il s'agit, en 1529, de payer la rançon du roi de France, la Bretagne envoya son subside comme les autres provinces. Cependant, la question de l'annexion définitive n'avait pas encore été résolue; elle fut réglée dans une assemblée des Etats, à Vannes (1532), d'une façon assez singulière : le dauphin eut l'administration du duché, avec sa capitale à Rennes; certains privilèges furent garantis à la province, qui ne pouvait facilement s'habituer à la dépendance, après avoir eu ses princes particuliers et sa constitution propre, durant sept siècles au moins; on avait fait entendre aux Etats que la Bretagne, « tant qu'elle serait séparée, serait l'objet des inquiétudes de la France et des intrigues de l'Angleterre, et qu'elle était exposée, dans toute guerre entre ces deux nations, à être foulée par ses alliés comme par ses ennemis : l'union de la Bretagne avec la France était indiquée par la nature, et c'était là le seul moyen d'obtenir une paix durable... » Les Bretons parurent se rendre à ces raisons; mais ils cédaient plutôt à la force des choses. Il y avait quatre ans que le dauphin gouvernait le pays, lorsqu'il fut rappelé par le roi, trop peu rassuré en voyant le prince vivre en bonne intelligence avec un peuple naguère si ardent, qui pouvait n'avoir pas renoncé à ses revendications et qui s'appuierait peut-être sur le dauphin lui-même. Le jeune prince mourut cette année-là (1536); et le nouveau dauphin, Henri, fut nommé duc de Bretagne; il obtint, en 1539,

l'usufruit du duché, dont il rendit hommage au roi : situation singulière pour une province qui avait son souverain particulier et qui dépendait de la couronne.

A l'avènement de Henri II (1547), l'union fut consommée. « Le nouveau roi était duc de Bretagne, et comme héritier de la couronne de France, et comme descendant en ligne directe des anciens ducs par la reine Claude, sa mère. Il pouvait invoquer le droit naturel et l'acte d'union de 1532. Les droits de la maison de Bretagne et les droits acquis par la France se trouvaient réunis en sa personne. » Un des premiers soins de Henri II fut d'organiser le parlement du duché et de le rendre permanent ; il y fit entrer, comme cela avait été fait déjà, quelques membres, choisis par le roi et Français de naissance. Il établit d'abord deux chambres, l'une à Rennes et l'autre à Nantes; puis il réunit à Rennes et déclara sédentaire ce parlement. L'incorporation du duché fut définitive, en 1570, à la suite de quelques négociations avec diverses familles rivales, dont les prétentions restaient à éteindre : ainsi, les maisons de Dreux, de Penthièvre, d'Avaugour... La mort de Henri III devait ramener les troubles. La maison de Bretagne n'était plus représentée dans sa postérité masculine ; mais il restait trois filles de Henri II, et nul doute que le duché ne revînt à l'aînée, si le principe de l'hérédité ne s'était pas trouvé modifié par suite de l'annexion. Henri IV soutenait que la Bretagne, formant partie intégrante du domaine royal, ne pouvait plus être soumise à des lois particulières de succession, et il la réclamait comme telle. Il y avait un troisième prétendant, le duc de Mercœur, marié à une héritière des Penthièvre. Henri III avait déjà commis la faute de le nommer gouverneur d'une province où le duc tenait plusieurs fiefs importants ; les guerres de religion fournirent à Mercœur l'occasion de réclamer ses droits au duché.

Son ambition le jeta, plus que ses préférences et ses convictions, dans le parti de la Ligue. Les réformés avaient pour principaux chefs les Rohan et les Laval. L'assassinat du duc de Guise fut le signal des hostilités ; les horreurs de la Saint-Barthélemy n'avaient pas atteint la Bretagne; mais la guerre civile l'envahit, dès l'abord, dans toute sa fureur. Les premiers faits d'armes furent au profit de Mercœur. Il s'empara de Nantes et de Redon; Rennes même se rendit, mais fut perdue aussitôt. Ces succès entraînèrent le duc à dévoiler ses projets sur la Bretagne. Un autre gouverneur fut nommé, le comte de Soissons, qui fut fait prisonnier avant d'arriver à Rennes; le jeune prince de Dombes lui succéda. L'avènement de Henri IV causa la défection de quelques seigneurs opposés à la Ligue; le parlement reconnut le nouveau roi (1589). Mercœur se déclara pour le cardinal de Bourbon et renouvela ses prétentions sur le duché. Les royalistes pourtant remportèrent quelques avantages; et un nouvel échec fut infligé à Mercœur par les habitants de Saint-Malo, qui refusèrent d'accueillir ses troupes, comme celles des royalistes, d'ailleurs. C'est alors que Saint-Malo organisa une confédération de villes maritimes, avec Saint-Brieuc, Tréguier, Lannion, Morlaix et Roscoff, pour préserver la côte des Anglais (1590). Le duc de Mercœur avait appelé les Espagnols, qui débarquèrent à l'embouchure du Blavet, où leur campement donna naissance à une ville nouvelle, Port-Louis; Mercœur s'empara de Hennebont. Dans cette extrémité, les Etats furent convoqués à Rennes (1590) : les royalistes purent alors voir combien leurs ressources étaient réduites. En même temps Mercœur assemblait à Nantes d'autres Etats ; il en obtint tous les subsides dont il avait besoin, mais il n'osa leur demander encore la couronne ducale de Bretagne : le pays avait donc deux parlements, deux gouvernements et deux capitales. L'Angleterre envoya aux royalistes un corps d'armée de 2,400 hommes, à l'aide desquels le prince de Dombes offrit la bataille au duc de Mercœur, près de Guingamp : la victoire resta indécise. Mercœur évita désormais ces rencontres et ces mêlées générales. La maladie décimait les Anglais, qui demandèrent à se retirer; ils furent surpris en chemin par les ligueurs et exterminés (1592). L'armée royaliste était donc bien réduite et le parti du roi très compromis. Les Espagnols ravageaient la côte ; ils débarquèrent dans la presqu'île de Tréguier, ils pillèrent et brûlèrent la ville épiscopale sans défense (1592). Les Etats de la Ligue, réunis à Vannes, accordaient de nouveaux crédits à Mercœur, tandis qu'une conspiration se tramait à Rennes même contre le gouverneur de la province. Le roi conclut une trêve de trois mois avec les chefs de la Ligue; Mercœur ne l'accepta pas (1593). L'abjuration de Henri IV ne changea pas tout de suite la face des affaires. Pourtant les Etats de Rennes votèrent des subsides au roi, qui envoya le maréchal d'Aumont en Bretagne, à la place du prince de Dombes (1594). On mit le siège devant Morlaix et Quimper, dont la capitulation rendit quelque espoir aux royalistes. Mécontents qu'on ne leur livrât pas une de ces villes, les Anglais se retirèrent dans leur pays et la Cornouaille resta en proie aux brigandages de La Fontenelle. Ce ligueur s'était emparé de l'île Tristan et de Douarnenez, dont il avait fait sa place d'armes, et avec une troupe de bandits il rançonnait la contrée, traquait les paysans comme de vils animaux, obligeait les propriétaires à lui acheter des sauvegardes, et ces sauvegardes n'étaient pas toujours une sécurité; il pillait les châteaux et brûlait des villages entiers; jusqu'à la mer qu'il infestait de ses pirateries. Le lieutenant général de Saint-Luc s'empara de cette bête fauve ; il eut le tort de lui rendre la liberté, moyennant une forte rançon. Le maréchal d'Aumont ayant été tué dans un siège, le roi, occupé devant Amiens, convint d'une trêve de quatre mois avec le duc de Mercœur. Ensuite il désigna le maréchal de Brissac pour conduire la guerre de Bretagne (1597). Aucun événement d'importance ne se passa, dès la reprise des hostilités. Les barbaries de La Fontenelle suivaient leur cours; un corps de 1,200 hommes fut chargé de poursuivre ce monstre; mais on ne put le forcer dans son repaire. Vers le même temps, une formidable flotte espagnole fut signalée devant Brest; elle fut retardée par un brouillard soudain et dispersée par la tempête. Enfin, la prise d'Amiens permit au roi de diriger ses forces sur la Bretagne ; on annonça qu'il venait en personne terminer cette longue guerre. Cette nouvelle déconcerta les partisans de Mercœur ; du reste, on était las de tant d'agitations et de tant d'horreurs : le duc de Mercœur fit sa soumission. Henri IV se montra clément, même envers La Fontenelle, qui fut bientôt repris, les armes à la main, dans la conspiration de Biron, et fut roué, à Paris, en place de Grève. Le roi signa, dans cette circonstance, le fameux édit de Nantes (1598), réglant les droits et le sort des protestants en France. Après Nantes il visita Rennes ; pendant son voyage entre ces deux villes, il fut si frappé de la misère que la guerre civile avait partout répandue, qu'il réduisit les redevances et les impôts de la province envers la couronne. La pacification fut complète ; et la paix de Vervins, en assurant le repos de la Bretagne, rendit définitive l'union, tant de fois discutée, avec la France.

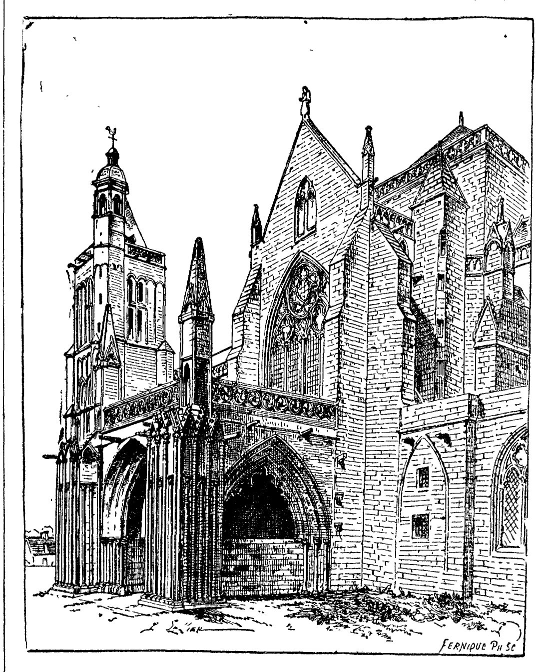
Désormais la province de Bretagne n'a pas d'histoire particulière; les événements dont elle est le théâtre ou l'objet, se ratttachent à l'histoire générale de la France. Il faut pourtant mentionner spécialement certaines querelles du parlement avec le pouvoir royal : car ce parlement restera jusqu'au bout le fidèle gardien des derniers privilèges. Sa loyauté ne fut jamais en cause. C'est ainsi que Richelieu le chargea d'instruire le procès du comte de Chalais, qui fut exécuté à Nantes pour avoir conspiré contre le ministre ; à cette occasion, furent démantelées trois villes fortes, Guingamp, Lamballe et Moncontour, qui appartenaient à César de Vendôme, accusé aussi d'avoir pris part à la conjuration. Sous le règne de

Louis XIV, le parlement de Rennes fut suspendu de ses fonctions pendant deux ans; toutes les causes étaient plaidées devant le parlement de Paris. En 1675, éclata une révolte générale à propos du papier timbré et de l'impôt sur le tabac; le duc de Chaulnes écrasa la rebellion dans le sang; en d'autres circonstances, la dureté du gouverneur eût compromis les relations de cette province avec la France : mais les Bretons ne se virent pas de force à résister, et ils furent punis de leur sédition par une amende énorme. La révocation de l'édit de Nantes causa de non moins regrettables excès : on vit des prédicateurs arriver dans les villes et monter en chaire avec une escorte de soldats. En outre, la Bretagne porta souvent, sous le règne de Louis XIV, le poids des guerres maritimes. Les Anglais tentèrent vainement de détruire Saint-Malo en 1693 et de surprendre Brest en 1694. A leur tour, les armateurs de Brest et de Saint-Malo détruisirent à Gambie et à Terre-Neuve les établissements de l'Angleterre; Duguay-Trouin fit éprouver les plus grandes pertes aux Anglais : la prise de Rio de Janeiro surtout a immortalisé le capitaine malouin. Après les contributions de guerre, dont la Bretagne proposa de s'acquitter « par abonnement », rien de mémorable, si ce n'est l'incendie de Rennes (1720), jusqu'à la conspiration du cardinal Albéroni contre le Régent : en cette dernière affaire furent compromis quelques gentilshommes bretons, dont les quatre plus coupables furent mis à mort. Sous l'administration du duc d'Aiguillon, les milices bretonnes eurent à repousser les Anglais, qui faisaient une descente à Saint-Cast (1758). Ce duc d'Aiguillon avait lui-même organisé ces milices; la Bretagne lui devait encore de bonnes routes et des forts pour la défense des côtes ; mais les Bretons reprochaient au gouverneur les corvées et les dépenses de tous ces projets; ces abus de pouvoir répandirent les divisions dans la province et la révolte contre l'autorité du roi; de nouvelles mesures fiscales achevèrent de rendre le duc odieux : le parlement refusa de les sanctionner. Le gouverneur donna l'ordre d'arrêter le procureur général La Chalotais et trois autres membres, qui furent transférés à la Bastille. Le parlement refusa de siéger. L'indignation était générale, et l'opinion se manifestait si hautement en faveur de La Chalotais, qu'on dut ensuite informer le procès du gouverneur lui-même. Mais le duc fut bientôt rappelé au pouvoir, nommé ministre, et tous les parlements furent cassés (1771). Louis XVI rétablit les parlements; mais cette mesure ne pouvait remédier au désarroi qui allait croissant dans les finances publiques; des désordres éclataient de tous côtés; les troubles de Rennes et les agitations de toute la Bretagne furent comme un premier symptôme de la grande Révolution. Pour ramener dans une loi générale toutes ces dissidences, on imagina un système d'administration uniforme. La Bretagne y vit disparaître son existence politique, ses institutions propres et ses privilèges ; elle fut divisée en cinq départements : l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, le Finistère, le Morbihan et la Loire-Inférieure.

II. Sciences, Beaux-Arts, Mœurs, Langue et Littérature. — On vient de voir quelle place la Bretagne a tenue dans l'histoire politique et militaire de la France. A partir du XVIe siècle, après la réunion à la couronne, les noms de capitaines bretons retentissent, sur terre et sur mer, dans tous nos fastes héroïques; il y a même des familles, Rohan, Guébriant, Coëtlogon, où ce renom est longtemps resté comme héréditaire; de même, entre les villes maritimes, Saint-Malo, la patrie de Jacques Cartier (qui découvrit le Canada), de l'armateur La Barbinais, de Duguay-Trouin et de La Bourdonnais, a gardé, près de deux siècles, le premier rang. A ces illustres marins, il convient d'ajouter Cassard, dont le caractère inflexible est encore légendaire, La Motte-Picquet, etc. Quant aux soldats, qu'il nous suffise de mentionner encore le comte de Plélo, que sa conduite au siège de Dantzig (1734) a couvert de gloire, et tout près de nous, La Tour-d'Auvergne, Moreau, Cambronne, etc.

Dans le domaine des sciences et des études spéculatives, il faut remonter vers le temps d'Abélard jusqu'à un visionnaire du XIIe siècle, Eon de l'Etoile, qui se disait le « Fils de Dieu »; il provoqua un tel mouvement d'opinion et un enthousiasme si soudain, qu'on dut recourir à la force armée pour apaiser ce soulèvement des paysans. Après le célèbre Abélard, est à signaler un autre prêtre du XIIIe siècle, Yves Hélouri, qui eut les honneurs de la canonisation : les avocats de France ont pris saint Yves de Tréguier pour leur patron. Au XVIe siècle, l'historien d'Argentré et Alain Bouchart, l'auteur des *Grandes chroniques de Bretagne ;* d'autres historiens encore au XVIIIe siècle : Duclos, le bénédictin dom Morice, le jésuite Bougeant. Peu de temps auparavant, le P. Maunoir, missionnaire fameux et réformateur de la langue populaire; puis, Michel le Nobletz, surnommé « l'apôtre de la Bretagne ». Les questions philosophiques suscitaient quelques écrivains ou controversistes de talent, le P. Tournemine, l'oratorien La Bletterie; ensuite Fréron, de Quimper, l'ennemi des philosophes de son époque, qu'il a violemment attaqués dans l'*Année littéraire;* et dans le camp des philosophes, le médecin La Mettrie; le mathématicien Maupertuis se distinguait alors par ses querelles avec Voltaire. Ce même XVIIIe siècle, qui vit au parlement de Rennes quelques jurisconsultes éminents, a produit les deux médecins Broussais et Laënnec. Enfin, il dota de quelques noms issus de Bretagne la littérature française, Le Sage et Chateaubriand, auxquels il conviendrait presque d'associer Lamennais, dont les publications appartiennent un peu par l'esprit, sinon par la date, à la fin du XVIIIe siècle, sans parler de contemporains comme MM. Renan et J. Simon.

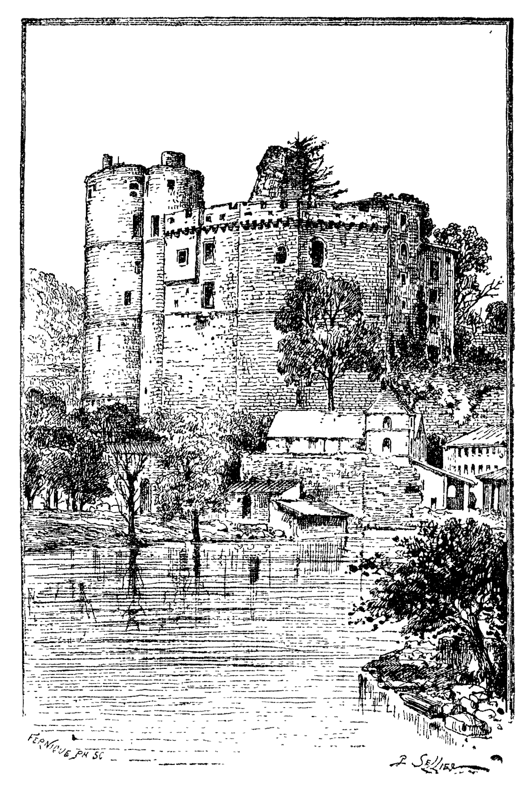
Peu d'artistes bretons ont laissé leurs noms dans l'histoire avant les temps modernes ; la plupart de leurs œuvres, sorties du moyen âge et même de la Renaissance, ont traversé les siècles, comme les chansons du peuple,



Eglise Saint-Magloire de Dol (vue du côté du porche), d'après une photographie.

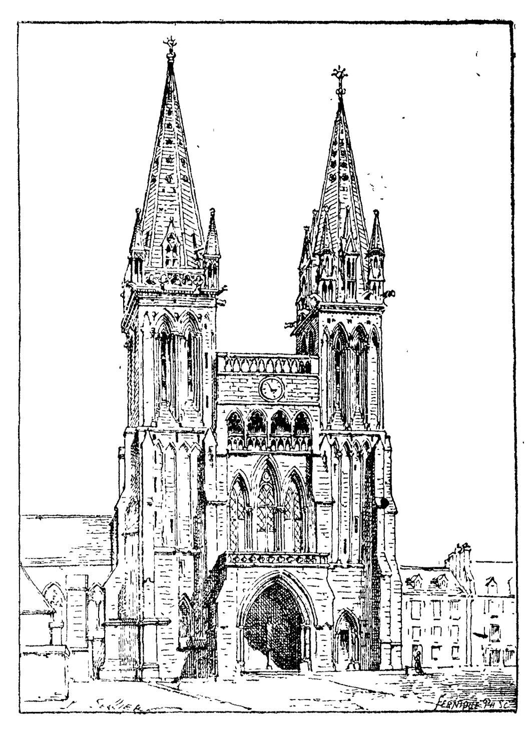
d'une façon impersonnelle. Comme les chants et les récits populaires, du reste, elles sont souvent des œuvres collectives, surtout les monuments religieux ; car les églises et les cathédrales, les plus anciennes particulièrement, sont rarement d'une seule et même époque : l'église Saint-Melaine, à Rennes, et l'église abbatiale de Saint-Sauveur,

à Redon, commencées au xie siècle, ont été finies au xiiie. Du xie siècle encore, celle de Locmaria-Quimper, celle de La Roche-Derrien avec sa nef du plus pur roman ; l'église de Sainte-Croix, à Quimperlé, était de la même époque : écroulée il y a une trentaine d'années, elle a été rebâtie d'après le plan primitif, sur le modèle du Saint-Sépulcre de Jérusalem. La cathédrale de Dol eut le même sort ; détruite par les soldats de Jean sans Terre, elle fut relevée quelque cent ans après. D'ailleurs, c'est l'art religieux qui domine, au xie, comme au xiie et au xiiie siècle. A peine s'il reste d'alors quelques débris de châteaux ou de forteresses,



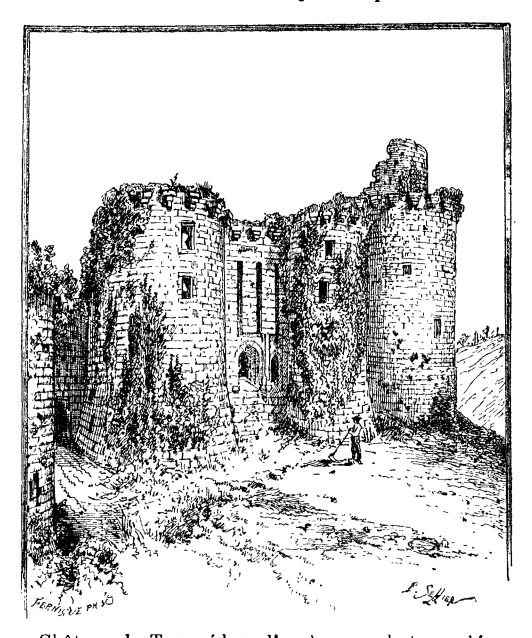
Château de Clisson, d'après une photographie.

comme les ruines de Châteaubriant, du xie, et celles de Clisson, du xiiie siècle. La cathédrale de Saint-Pol-de-Léon remonte au xiie ; elle ne fut achevée qu'au siècle suivant. L'église de Guérande est de la même époque, et l'une des deux églises de Châteaubriant (l'autre du xvie) ; la grande nef de la cathédrale de Saint-Malo et le carré central sont encore un souvenir du xiie siècle. La cathédrale de Quimper date du xiiie ; de la même époque et dans le même style, certaines parties de l'église de Guingamp, et les ruines de l'abbaye de Saint-Mathieu, en face l'île d'Ouessant. Jusqu'au xive siècle, l'architecture avait été presque tout l'art — de nous connu — des Bretons, et elle n'était guère sortie des églises ; les cathédrales se succédaient avec un inégal mérite : c'était partout le triomphe du gothique. Après Quimper, ce fut le tour de Tréguier, dont l'église est encore flanquée, au nord-est, de son cloître canonial, souvenir du xve siècle ; encore du xive siècle les églises de Folgoat et de Roscoff, comme celle de Brélevenez, à laquelle son saint sépulcre rattache des légendes de Templiers. A cette époque de guerres sans trêve, se développa une architecture pour ainsi dire militaire, avec un art nouveau des fortifications. Le château de Vitré date de ce temps ; et celui de Susinio, où naquit le connétable de Richemont ; et celui de Nantes ; et la tour de Cesson, qui domine encore la mer, à quelque distance de Saint-Brieuc. La forteresse de Tonquédec est postérieure de quelques années. Et du xve, Dinan, Guingamp, Elven (ou Largouët), Josselin,



Eglise de Saint-Pol-de-Léon, d'après une photographie.

Pontivy, La Haute-Goulaine, Ancenis, Oudon, Guérande, Saint-Malo... Tandis que se dressaient tant de châteaux-forts, les constructions religieuses étaient plus rares : on n'a guère à mentionner de cette période que la cathédrale



Château de Tonquédec, d'après une photographie.

de Nantes, si ce n'est toutefois la petite chapelle de Kermaria-an-Isquit (près de Plouha), dont les peintures murales et la danse macabre marquent comme la fin du

moyen âge. De la même époque, l'église de Creisker (Saint-Pol-de-Léon), dont le clocher, reposant sur quatre piliers intérieurs, est une merveille de hardiesse et d'élégance. Les églises de Bretagne ont pour caractère particulier leurs clochers, toujours surmontés de flèches, dont quelques-unes (à Nantes, à Saint-Pol-de-Léon, à Tréguier) atteignent à plus de 60 m. La Renaissance n'a pas donné en Bretagne nombre de productions remarquables. On termine alors les églises de Châteaubriant et de Guingamp; celle de Sizun s'élève, et dans la cathédrale de Nantes on édifie un chef-d'œuvre, le tombeau du duc François II et de Marguerite de Foix. Dans l'ordre des monuments pour ainsi dire militaires, la seule forteresse de Châteaubriant. En vérité, on dirait que l'art breton a émigré au pays de France en même temps que la duchesse Anne. Jusque-là, aucun nom d'artiste local n'a survécu; ce n'est guère qu'au XVIIe siècle que l'on rencontre des personnalités de quelque renom : entre autres, le peintre-architecte Ebrard, à qui nous devons l'Académie française de Rome; et quelques œuvres originales, le calvaire de Plougastel-Daoulas, celui de Pleyben et le château d'Ancenis. Au XVIIIe siècle, le théâtre et la Chambre des comptes, à Nantes, constructions d'un certain mérite; dans le même temps, les frères Ozanne, peintres de marines, ont moins acquis une gloire générale qu'une illustration particulière, eu égard surtout aux sujets d'inspiration régionale qu'ils se sont plu à traiter.

Mais l'originalité de la race bretonne n'a pas résidé dans l'architecture particulièrement, ni dans les beaux-arts proprement dits. C'est non moins à tort qu'on la fait consister dans la conservation des mégalithes semés le long des côtes, sur la lande et dans les grands bois séculaires; de ces monuments sans histoire, c'est tout au plus si quelques menhirs taillés en calvaires portent une marque celtique ou plutôt chrétienne. Ce qu'on peut affirmer, c'est que la région convenait bien au peuple qui vint l'occuper, il y a quinze siècles; cette nature persistante et immuable avait tout pour plaire à une nation *traditionniste :* les Bretons ont eu le respect de la terre armoricaine, et ce pays d'éternel idéalisme les a mystérieusement aidés à maintenir leur personnalité. Ce particularisme existe en tout ce qui distingue une race, dans le costume, les usages, les croyances et les superstitions. La preuve en est encore plus manifeste dans la variété même de l'habillement; quatre débris de la vieille famille celtique persistent en Bretagne : les Vannetais, les Cornouaillais, les Léonards et les Trécorrois, qui diffèrent autant par le costume que par le dialecte. Ajoutons que le *localisme* du vêtement tend à disparaître, à mesure qu'on approche du *pays gallo :* ainsi de cette partie du Vannetais et de l'ancien évêché de Tréguier qui confine aux évêchés de Saint-Brieuc, de Rennes et de Nantes. Certaines diversités, dont on ne sait pas l'origine, ont soulevé bien des commentaires : par exemple, la coiffure des paysannes de Guéméné, où l'on a retrouvé un souvenir des Slaves; les femmes de Pont-l'Abbé (les *bigouden*) offrent un autre caractère d'exotisme. Le *bragou-braz* (larges braies) semble une réminiscence des Gallo-Romains; le *chupen*, de couleurs et de formes variant avec la « contrée », passe pour un effet d'habillement tout à fait national. Les Léonards et les gens de la côte, en général, portent le costume sombre; c'est dans la Cornouaille surtout qu'on voit les formes les plus distinctes et les couleurs les plus éclatantes. — Une race se révèle particulièrement dans ses usages et ses coutumes. On peut dire de la vie bretonne surtout que les pratiques en sont immémoriales; le contact de l'extérieur n'en a guère altéré le sens intime; la raison en est toute simple : ses usages publics conviennent et suffisent à ce peuple, qui s'est de tout temps méfié des innovations; quant au foyer domestique, il n'est guère attingible aux « gens du dehors », parce qu'on n'y parle jamais la langue *étrangère*. La vie familiale des Bretons est passée en proverbe; elle repose sur un principe ou deux : le respect absolu qu'on doit aux parents et aux vieillards, l'honneur du nom de famille à garder et à transmettre. Et c'est pour cela que tout le monde n'est pas admissible à ces réunions autour de la pierre du foyer, aux *veillées*, où quelque conteur dit des « merveilles », comme on chante dans un *sonn* un récent événement ou les lointaines traditions dans un *gwerz*. A partir de la Noël, pendant quarante jours, tous les chanteurs de la *contrée* s'arrêteront devant la porte et recevront, en échange de leurs souhaits, le « liard de la charité » : car la mendicité est partout reconnue, et la pauvreté est considérée, ainsi que la folie, du reste, comme une fatalité. Chaque mendiant a, pour passer, son « jour de la semaine »; de même qu'il a sa borne de pierre à lui, sur la place du marché ou sur le champ de foire. Il en est de même pour le chanteur populaire, dont la place est marquée, le jour du *pardon*. Chaque saison de l'année ramène ses divertissements, comme les danses de l'*aire-neuve*, les fêtes de la moisson... Mais le jour du *pardon* annuel contient toutes les traditions, profanes ou religieuses, depuis les *luttes* en champ clos jusqu'aux batailles sur la porte de l'église, avant la procession, pour décider qui portera la bannière paroissiale. On a dit que les jeux des Bretons furent souvent meurtriers; le plus terrible était le combat au *penn-baz* entre les gens de deux paroisses voisines : ce fameux bâton, dont il est question dans tant de légendes et de récits, a été l'arme favorite des Cornouaillais. — Si attaché que soit un peuple à ses usages et à ses croyances, il n'est pas sans les avoir transformés avec le temps; l'antiquité d'une religion n'est pas une garantie contre les superstitions populaires : c'est parfois le contraire qui serait la vérité. Les Bretons vivent trop près de la nature pour n'en avoir pas tiré des habitudes dont eux seuls ont la signification : ainsi ont-ils interprété à leur façon particulière plus d'une croyance générale. C'est bien à tort qu'on recherche les traces du druidisme dans quelques-unes de leurs pratiques religieuses; par exemple, le culte de l'eau, du feu, de la pierre : autant de débris d'une religion naturelle, que les druides sans doute, puis les prêtres chrétiens, ont transformés dans une certaine mesure et dans leur sens particulier. Les Celtes ont eu de l'univers une conception spéciale; ils l'ont partout peuplé, dans l'espace et dans le temps, de leurs génies à eux, menés par une puissance supérieure et irrésistible : de là le fatalisme qui tempère leur penchant à l'idéal. Les esprits dont l'influence est maligne ou fatidique, comme les nains, les lutins, l'ange de la Mort *(ann Anko)*, agissent dans les ténèbres. Les saints du ciel eux-mêmes ont subi le charme de la prière, et ils ont consenti à revêtir certaines attributions, à guérir de certains maux, à réparer les offenses : on invoque saint Yves-de-la-Vérité pour jeter le mauvais *sort* aux parjures. Toutes les démarches de la vie, le moindre acte de la journée, tout s'accomplit sous des rencontres de la *destinée* ou d'après des lois fatales, dont quelques-uns prétendent avoir le secret; ces initiés, surtout des vieilles femmes, jadis les tailleurs, il est impossible au clergé de prévaloir contre leur art de sorcellerie : de même, les médecins sont impuissants contre l'industrie des *rebouteurs*. Mais il ne faudrait pas constater dans ces faits uniquement le goût de l'empirisme; c'est plutôt le besoin d'une certitude et d'une croyance. Timide et irrésolu devant les grandes forces brutales de la nature, le Breton est familier avec les esprits d'un monde supérieur; dès qu'il a obtenu leur réponse et leur appui, rien n'égale son dévouement et son héroïsme.

Mais ce qui a, encore plus que les coutumes et les usages, contribué à maintenir la personnalité de la race bretonne, c'est sa langue et sa littérature particulières. Le *breton-armoricain* est le plus moderne des dialectes néo-celtiques; son domaine linguistique est resté à peu près le même depuis le XIe siècle, et un million de celtisants parlent encore le breton-armoricain (V. ARMORICAIN et BRETON). — Nous n'avons pas de la littérature bre-

tonne de monuments antérieurs au moyen âge ; encore ne reste-t-il, du *moyen armoricain*, que quelques chartes, un dictionnaire (fin du xve siècle), le *Mystère de sainte Nonn*, celui de *Sainte Barbe* et le *Grand mystère de Jésus*. Le breton n'était plus depuis longtemps la langue des seigneurs et des ducs; excepté le court répit obtenu sous la protection de la reine Anne, il passa par une réelle persécution. Au xviie siècle, le P. Maunoir le releva du mépris; alors, cette survivance d'un idiome qui ne pouvait mourir avant la croyance du peuple qui l'avait enfanté, souleva la curiosité des hommes instruits; les recherches de l'érudition produisirent un revirement d'opinion en sa faveur; les travaux du P. Grégoire de Rostrenen et de dom Le Pelletier achevèrent de le réhabiliter, et bientôt Le Gonidec provoquait une véritable renaissance littéraire. Brizeux, avec le poème de *Marie*, M. de la Villemarqué, avec son recueil du *Barzaz-Breiz*, ont les premiers et le plus contribué à porter cette littérature locale devant le public français. Suivant le mot de M. Renan, le plus grand écrivain à la fois de la Bretagne et de la France contemporaine, par ces deux publications c'était la réflexion et la naïveté qui se révélaient comme les deux facultés maîtresses de la race bretonne : les celtisants entraient dans l'avenir littéraire qui leur était annoncé. Depuis, les récits et les études fantaisistes d'Emile Souvestre ont servi de canevas à une foule de poètes et de romanciers venus de partout. Dans le pays breton, d'autres collections, celles de M. Luzel entre autres, ont suivi le recueil de M. de la Villemarqué. Dans le même temps que les grammairiens (M. Hingant après Le Gonidec), les lexicographes (MM. Troude et Milin), et les hagiographes (l'abbé Durand et l'abbé Henry), de véritables poètes ont rendu dans la langue natale leurs impressions personnelles : après Brizeux, Prosper Proux (l'auteur de *Bombard Kerne*), M. Luzel (*Bepred Breizad*), Le Scour, Le Jean, l'abbé Le Tourneur, etc. A citer encore : la traduction bretonne des *Géorgiques* de Virgile par l'abbé Guillôme, les fables (*Marvaillon Grac'h-Koz*) de M. Milin. Et ce mouvement littéraire ne s'arête pas en Bretagne; les Bretons de Paris poursuivent l'œuvre de Le Gonidec et de Brizeux, avec une foi qui a déjà porté ses fruits. A côté de cette littérature écrite, dont tant d'obstacles retardèrent le développement, a persisté la littérature orale des *bardes* et des conteurs : celle-ci est d'une autre importance. — Sur les contes et les légendes des Bretons, on n'a guère autre chose à dire que ce qui a tant de fois été écrit au sujet des traditions populaires; ajoutons pourtant que les contes maritimes et les récits merveilleux tiennent une plus grande place dans cette littérature orale que dans celle de tout autre peuple. Les choses qui touchent au surnaturel, les faits dont la date est perdue, passent dans la légende et dans le conte; les actions des contemporains restent à l'appréciation des chanteurs et des bardes (V. Barde). La même chose ne se dit pas, le même événement ne se raconte guère, sous la double forme du chant et du récit. Très peu de chansons, en Bretagne, sont vieilles de plusieurs siècles. Et la raison en est que le peuple écoute avec indifférence et laisse peu à peu tomber dans l'oubli ce dont il n'a pas retenu le sens. Toutes les formes de la chanson bretonne se réduisent à deux types distincts, le *gwerz* et le *sonn* : le *gwerz*, c'est le poème historique, le fragment de geste ou de roman d'aventures ; le *sonn* est dans ce genre que les anciens, sans recourir à une métaphore, appelaient *lyrique*. Le *gwerz* est dénué de refrain, et la mélodie en est quelquefois une très simple mélopée; le refrain doit être spécialement réservé au *sonn* ou *kanaouen*. Un *sonn* peut n'être pas autre chose qu'un récit; mais il n'affecte jamais ni l'allure mélodique, ni l'importance du *gwerz* au point de vue de l'histoire ou de la légende. En un mot, le *gwerz*, c'est la complainte; le *sonn*, c'est la chanson, avec toutes ses variétés, *berceuse*, *ronde* (et tous chants chorégraphiques), *satire*, *élégie*, *cantique*... Sauf de rares exceptions, comme les *proverbes*, les *devinailles* et les *fabliaux*, la mélodie est toujours associée à cette poésie populaire, même dans les dialogues qui servent pour les *demandes de mariage*, dans ces représentations des *Mystères* et des *Drames*, qui sont encore, pour ainsi dire, les solennels divertissements des Bretons. Cette littérature néo-celtique offre, de notre temps, le plus vif intérêt. C'est que la poésie d'une race, en effet, ne disparaît pas avant la langue qui l'a produite ; elle se transforme, selon les âges, avec la famille ethnique qui se sert de cet idiome. Les Bretons ont vécu trop longtemps à la recherche de l'idéal et avec la notion du surnaturel, pour qu'ils renoncent à leurs traditions, à leur héritage de poésie et à cet ardent amour du beau immatériel dont la nature a doué les peuples celtiques. N. Quellien.

Bibl. : Alain Bouchard, *les Grandes Croniques de Bretaigne* ; Caen, 1518, in-fol. — B. d'Argentré, *l'Histoire de Bretagne* ; Paris, 1586, in-fol. — Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne* ; Paris, 1707, 2 vol. in-fol. ; *Vies des saints de Bretagne*. — Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne* ; Paris, 1742-1746; *Histoire de Bretagne*; Paris, 1756, 2 vol. in-fol. – Albert Legrand, *Vies des saints de Bretagne*. — Cambry, *Voyage dans le Finistère*, en 1794 et 1795 ; Paris, an VII, 3 vol. in-8. — Daru, *Histoire de Bretagne*; Paris, 1826, 3 vol. in-12. — Ogée, *Dictionnaire géographique de la Bretagne*; Nantes, 1843-55, 2 vol. in-4. — A. de Courson, *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*; Rouen, 1840, in-8; *Cartulaire de l'abbaye de Redon, Prolégomènes*; Paris, 1864, in-4. — Ernest Renan, *la Poésie des races celtiques*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1854 ; *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*; Paris, 1883, in-8. — Geslin de Bourgogne, et Anatole de Barthélemy, *les Anciens évêchés de Bretagne*; Saint-Brieuc, 1855-78, 5 vol. de texte in-8 et un atlas in-fol. — A. de La Borderie, *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, année 1861 ; Rennes, 1861, in-12 ; *les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons du* v^e *au* viie *siècle*; Paris, 1867, in-12 ; *l'Historia Britonum attribuée à Nennius et l'Historia Britannica avant Geffroi de Monmouth*; Paris, 1883, in-8; *du Rôle historique des saints de Bretagne dans l'établissement de la nation bretonne-armoricaine*; Rennes, 1883, in-8. — Luzel, *Sainte Tryphine et le roi Arthur, introduction*; Quimperlé, 1863. — *La Bretagne contemporaine*; Paris, 1865, 3 vol. in-fol. — H. de La Villemarqué, *Barzaz-Breiz, introduction*; Paris, 1867 ; 7e éd. (la 1re est de 1839); *la Poésie bretonne au temps de la duchesse Anne*. — Sigismond Ropartz, *Histoire de Guingamp*; Saint-Brieuc, 1869, in-8. — Alexandre Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*; Paris, 1876. — Dupuy, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*; Paris, 1881, 2 vol. in-8. — D'Arbois de Jubainville, *les Celtes et les langues celtiques*; Paris, 1883. — J. Loth, *l'Emigration bretonne en Armorique du* v^e *au* viie *siècle de notre ère*; Rennes, 1883, in-8. — Henri du Cleuziou, *Bretagne* (artistique et pittoresque); Paris, 1886. — N. Quellien, *Chansons et Danses des Bretons* ; Paris, 1889.

BRETAGNE. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. d'Eauze ; 476 hab.

BRETAGNE. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Levroux; 291 hab.

BRETAGNE. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Mont-de-Marsan ; 418 hab.

BRETAGNE. Com. du territoire de Belfort, cant. de Delle; 272 hab.

BRETAGNE (Assises de) (V. Assises).

BRETAGNE (Grande-) (V. Grande-Bretagne).

BRETAGNE (Nouvelle-) (V. Nouvelle-Bretagne).

BRETAGNE (Parenté à la mode de) (V. Parenté).

BRETAGNE-Dubois (Charles de), diplomate français (V. Avaugour).

BRETAGNOLLES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André ; 156 hab.

BRETANNOS ou **BRETTANNOS**, père de *Celto* ou *Celtiné* (V. ce nom), qui, d'après la fable gréco-romaine, aurait donné son nom à la Bretagne.

BRETEAU. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. de Briare ; 309 hab.

BRETÈCHE. I. Architecture. — Ouvrage de bois à plusieurs étages, crénelé, dont on se servait au moyen âge pour défendre les places fortes. La bretèche d'attaque était immobile (contrairement au *beffroi* [V. ce mot], ouvrage analogue mais mobile). La bretèche de défense était une

sorte de *bastide* (V. ce mot) élevée à la hâte. Aux XIIIe et XIVe siècles des bretèches démontables et transportables font partie du matériel de siège ; on disait *bretescher* un mur, une tour, pour indiquer qu'on y construisait au moyen de charpentes à demeure ou de poternes mobiles, des ouvrages de défense permettant de surplomber la partie inférieure de ces murs, de ces tours, de ces portes. La bretèche diffère en ce cas du *hourd* (V. ce mot) en ce qu'elle n'est pas continue et qu'elle présente des crénelages et des mâchicoulis sur trois faces. Un bel exemple de ces bretèches se voit à la tour des Deniers, à Strasbourg ; elle date du XIVe siècle.

On appliqua ce nom de bretèche non seulement aux saillies défensives de certains ouvrages, mais encore par analogie aux logis ou balcons couverts des maisons, des hôtels de ville. C'est de cette bretèche que se faisaient les criées et les bans, notamment les sommations à fin d'hommage. La bretèche c'était donc le lieu de publication. A Douai la bretèche dégénéra en un simple cadre garni d'un grillage où, selon l'usage moderne, l'on placardait les publications échevinales, spécialement les bans de mariage. L'hôtel de ville de Luxeuil possède encore sa bretèche intacte. Cette disposition se répandit dans l'Europe entière et les loges des palais municipaux des villes d'Italie ne sont que des bretèches plus ou moins à jour, plus ou moins décorées. En Allemagne, par exemple, à Innsbrück, à Augsbourg, à Prague, dans le Palatinat, les maisons des XIVe, XVe et XVIe siècles ont toutes des bretèches ayant vue sur la rue, en forme de tourelle à un ou plusieurs étages. Les tourelles de nos maisons du moyen âge et de la Renaissance, dans les villes des bords de la Loire, notamment, ne sont que des bretèches. H. SALADIN.

II. BLASON (V. BRETESSE).

BIBL. : VIOLLET-LE-DUC, *Dic. d'architecture*. — KUGLER, *Geschichte der Baukunst*.

BRETEIL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Monfort-sur-Meu ; 1,358 hab.

BRETEL (Jean), trouvère qui vivait à Arras au milieu du XIIIe siècle. Malgré l'allure quelque peu débraillée de ses poèmes et la façon assez irrespectueuse dont le traitent quelques-uns de ses confrères, on est fondé à croire qu'il appartenait à une famille de bonne bourgeoisie et qu'il était riche : le titre de *prince du puy d'Arras*, que lui attribuent certains manuscrits, pourrait bien lui avoir été donné autant pour sa fortune que pour son talent poétique. Il est mentionné le 1er oct. 1244 comme nouvellement reçu dans la *Confrérie des jongleurs et bourgeois*. A cette simple mention se réduisent les renseignements que l'on possède sur lui en dehors de ses poésies et de celles des poètes ses compatriotes. Ses poésies se composent de quelques chansons et d'un grand nombre de *jeux-partis*, où sont traitées avec complaisance les questions les plus diverses et les plus délicates de la casuistique amoureuse de l'époque. Les poètes avec qui il était en relations et dont les noms figurent dans les *jeux-partis* sont Grieviler, Audefroi, Cuvelier, Gadifer, Robin de Compiègne, Girard de Boulogne, Lambert Ferri et enfin le célèbre Adam de la Halle. Ant. THOMAS.

BIBL. : Gaston RAYNAUD, *les Chansons de Jean Bretel* ; Paris, 1880 (extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*).

BRETEL ou BERTEL (Jacques), trouvère qui vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle. On ne sait rien de sa biographie et il n'est connu que par un curieux poème, les *Tournois de Chauvenci*, où il décrit les passes d'armes qui eurent lieu dans cette petite localité, en 1285, entre les principaux seigneurs du N.-E. de la France, et où il a inséré un grand nombre de *motets* vifs et gracieux. Ce poème a été publié en 1835 d'après le manuscrit de Mons, alors le seul connu (*les Tournois de Chauvenci*, décrits par Jacques Bretex, 1285, annotés par feu Philibert Delmotte et publiés par H. Delmotte, son fils ; Valenciennes, in-8). On a trouvé depuis d'autres manuscrits meilleurs et plus complets et une réédition serait nécessaire. Ant. THOMAS.

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, pp. 479-483 (art. de Victor LE CLERC). — *Fragment inédit des Tournois de Chauvenci de Jacques Bretel* (art. de M. Paul MEYER, dans la *Romania*, 1881, p. 593).

BRETELLE. I. INDUSTRIE. — Bande de cuir plate plus ou moins large qu'on passe sur les épaules et qui sert à porter certaines choses. On appelle aussi bretelle la bande élastique qui se croise sur le dos pour soutenir le pantalon, la culotte. Autrefois les bretelles étaient faites avec des ressorts élastiques à boudin, en fil de laiton ou de fer, assemblés parallèlement avec deux bandes d'étoffes froncées, pour donner libre jeu à l'élasticité des ressorts ; les bouts sont attachés à des lanières de peau qui forment les boutonnières. Pour froncer l'étoffe qui recouvre la bretelle, on commence par étendre suffisamment les ressorts ; on coud l'étoffe en dessus et en dessous par des points qui les séparent les uns des autres et quand ensuite on rend aux élastiques leur liberté, l'étoffe suit les réductions des ressorts et se plisse d'elle-même, parce que les bouts en sont arrêtés sur les lanières de peau des boutonnières. Aujourd'hui, les bretelles sont généralement faites avec du caoutchouc filé composant des élastiques d'un beaucoup meilleur service que les ressorts à boudin. Le chiffre de la production totale en France dans la branche d'industrie des bretelles qui, en 1867, était de 4 millions de francs, dépasse aujourd'hui 6 millions, et se décompose ainsi : 1° bretelles montées par les fabricants de tissus du centre, Paris-Rouen : 1 1/2 million de francs de tissus, à augmenter de 40 %, représentant la valeur des cuirs, boucles, façons et frais généraux, 2,100,000 fr. ; 2° 775,090 fr. de tissus élastiques, livrés à l'intérieur, transformés en bretelles par les monteurs spéciaux et augmenté ainsi de 50 % pour montage, 1,162,500 fr. ; 3° 2,000,000 de tissus livrés à l'industrie du montage par Saint-Etienne-Saint-Chamond, augmentés de 30 %, pour transformation en bretelles, 2,600,000 ; 4° bretelles, pattes ou garnitures de bretelles, créées de toutes pièces par les monteurs, sans tissus élastiques, 300,000 fr. Il y a, à Paris, trente maisons environ qui montent les bretelles ; dans ce nombre sont deux grandes manufactures de Rouen, dont l'une fait faire tous ses montages à Rouen, et dont l'autre, ayant aussi à Rouen ses ateliers de monture, n'opère à Paris que le montage de quelques articles spéciaux. Tous les autres monteurs exécutent leur travail à Paris ou dans un rayon qui ne dépasse pas la banlieue. Le travail total, tant à Rouen qu'à Paris, occupe environ 2,500 ouvriers et ouvrières, le salaire moyen est de 5 fr. pour les hommes et de 1 fr. 75 à 2 fr. pour les femmes. La faible moyenne, pour les femmes, résulte surtout des montages qu'elles font chez elles, et auxquels le soin de leur ménage ne permettrait pas de consacrer toute leur journée. Les salaires de Rouen, compris dans les moyennes générales, sont inférieurs de 20 % à ceux de Paris. La seule amélioration introduite depuis vingt ans dans les procédés du travail a été l'emploi de plus en plus général de la machine à coudre. L'industrie du montage, comme on a pu le voir par ce qui précède, tire ses tissus des manufactures françaises ; ce qu'elle emprunte aujourd'hui aux tissus étrangers est insignifiant. Pendant quelques années, elle a demandé à l'Allemagne ses schappes, c.-à-d. des tissus en bourre de soie ; Saint-Etienne a supprimé cette importation par une meilleure fabrication du même article. L'importation des bretelles montées est aussi devenue presque nulle ; il y a quelques années, les Anglais nous envoyaient des bretelles montées en cuir, sur tissus à couleurs éclatantes, qui ont eu un moment de faveur dans les magasins de nouveauté et les magasins spéciaux d'articles de toilette ; ce genre de bretelles, avec élastiques, a fini par être trouvé incommode et a disparu de notre consommation. En somme, les bretelles montées constituent une de nos bonnes industries, puisque notre exportation dépasse

de 20 % environ la vente à l'intérieur. Le centre Rouen-Paris tire ses laines mérinos de France; ses laines genaps d'Angleterre; il demande ses cotons fins aux filatures du Nord, ses mousselines à celles de Rouen, ses fils caoutchouc, en gomme couverte, sont de provenance française; ses gommes nues lui viennent de France et d'Angleterre. La concurrence entre les fils de caoutchouc français et anglais, soulève au plus haut degré la grande question des tarifs de douane. Le centre Saint-Etienne-Saint-Chamond ne fait que les tissus élastiques à trame de soie; excepté dans les organsins, dont la chaîne est de soie, c'est toujours le coton qui accompagne et soutient le fil caoutchouc pour former la chaîne. Les fils de coton, pour chaîne, sont fournis par les filatures françaises et par l'Angleterre; la soie de Chine est employée de préférence aux soies de France et d'Italie, parce qu'elle prend, à la teinture, plus d'éclat et de pureté dans les nuances; quant aux fils de caoutchouc, cette région n'emploie que les fils anglais qu'elle considère comme étant meilleurs, contrairement à l'opinion des fabricants du centre Rouen-Paris, qui donnent la préférence aux fils français. Les bretelles en gros valent de 2 fr. à 50 fr. la douzaine. Pour les articles montés, Paris seul sait leur donner toute leur valeur; il les monte avec une perfection remarquable et souvent avec un très grand luxe. L. Knab.

II. Art militaire. — *Bretelle de fusil.* Courroie qui sert à porter le fusil, la carabine et le mousqueton en bandoulière ou à l'épaule. Elle est fixée par l'une de ses extrémités au battant de grenadière, au moyen d'un bouton double en cuivre, tandis que son autre extrémité passe dans le battant de crosse ou le battant de sous-garde et se trouve munie d'une boucle en cuivre avec ardillon, qui sert à l'ajuster au degré voulu de tension. Dans l'infanterie, le mouvement de l'arme à la bretelle s'exécute de la manière suivante : au commandement de *l'arme à la bretelle*, le soldat suspend l'arme par la bretelle à l'épaule droite et la maintient verticale avec la main droite qui saisit l'extrémité de la bretelle près du battant de la crosse, le canon en arrière. Dans la cavalerie, le soldat porte *l'arme à la grenadière*, en passant la tête entre l'arme et la bretelle qui s'appuie sur l'épaule gauche, l'arme en travers sur le dos, la crosse sous le coude droit. Dans le châtiment militaire appelé la peine des baguettes, les grenadiers se servaient, au lieu de baguettes, des bretelles de leurs fusils pour frapper le condamné. Aux termes de l'ordonnance du 1er juil. 1786, le châtiment des bretelles devint distinct de celui des baguettes, et tous les soldats durent se servir de leur bretelle de fusil pour infliger au coupable sa correction. La peine des bretelles était réputée infamante, mais non celle des baguettes. L'homme condamné à passer par les bretelles était renvoyé de l'armée avec cartouche jaune, après son supplice. Ce châtiment fut aboli chez nous en 1789; seules les troupes suisses au service de la France l'appliquèrent jusqu'en 1790, où deux soldats de Châteauvieux le subirent encore à Nancy.

III. Pêche. — Sorte de filets dont on se sert pour prendre les *chiens de mer* et autres gros poissons du genre squale.

BRETELLIÈRE (Pêche). Filet ayant beaucoup de ressemblance avec celui nommé *Folle* (V. ce mot). On l'emploie pour prendre les mêmes poissons et quelques espèces plus petites. Il diffère de la folle en ce que ses mailles sont moins larges, qu'il est très peu lesté, de façon à flotter légèrement. On le tend de telle sorte qu'il fasse des plis tant dans le sens vertical que dans le sens horizontal.

BRETENIÈRE (La). Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux; 142 hab.

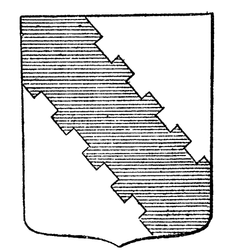
BRETENIÈRE (La). Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Dampierre; 168 hab.

BRETENIÈRES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Genlis; 170 hab.

BRETENIÈRES. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Chaussin; 139 hab.

BRETENOUX. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot, arr. de Figeac, au confluent du Mamoul et de la Cère; 985 hab. Cette localité est une ancienne bastide fondée en 1279 et nommée d'abord *Villefranche*. Elle a conservé de cette époque son plan régulier, une place carrée entourée de galeries couvertes, des débris de son enceinte et deux portes fortifiées.

BRETESSE (Blas.). Rangée de créneaux qui borde le côté d'une fasce, d'une bande, d'un pal et même de l'écu. La bretesse ne s'exprime pas comme pièce héraldique, mais elle donne son nom à toute pièce qui en est pourvue et devient bretessée. Toutes les pièces honorables peuvent être garnies de bretesses ou bretessées. Elle tire son nom du château de bois dont on se servait pour donner l'assaut aux places fortes, et qui étaient crénelées. Ce sont ces créneaux qui bretessent les pièces. Le chef est la seule pièce honorable avec la champagne qui ne peuvent être bretessées que d'un côté, par suite de leur situation sur l'écu. Aussi dit-on de préférence, en parlant de ces pièces, qu'elles sont bastillées. Toute pièce bretessée a la saillie opposée à la saillie et l'échancrure à l'échancrure. Lorsque cette règle est inversée elle produit la contre-bretesse, et les pièces qui en sont pourvues deviennent bretessées contrebretessées. On nomme le bretessé d'un seul côté le bretessé à simple. Quelquefois le représentant d'une branche cadette brise les armes pleines de sa maison en ajoutant une bretesse à la pièce principale. H. G. de G.


Ecu d'argent à la bande bretessée d'azur.

BRETEUIL. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, à l'extrémité E. de la forêt de Breteuil, sur la rive droite de l'Iton; 2,084 hab. Ancienne place forte défendue par un château construit vers 1060 par Guillaume le Conquérant, devenue plus tard ch.-l d'une vicomté. Henri II, roi d'Angleterre, le concéda à Robert de Montfort, dont la sœur le vendit à Philippe-Auguste en 1210. La vicomté de Breteuil appartint plus tard au roi de Navarre, Charles le Mauvais, auquel Charles V l'enleva en 1378. Le château de Breteuil fut vainement assailli par les Ligueurs en 1590. Il fut cédé en 1651 à la maison de Bouillon. Il n'en reste aujourd'hui que des vestiges. Eglise du XIIe siècle, mais dépourvue de caractère.

Bibl. : Roché, *Histoire de Breteuil et de ses environs*, 1845, in-8.

BRETEUIL-sur-Noye (*Britolium*, *Britogilum*, Breteuil-en-Beauvoisis, etc.). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, station du chemin de fer du Nord; 3,154 hab. On a voulu voir à Breteuil le *Bratuspantium* des Commentaires de César; rien ne vient confirmer cette tradition, et quoiqu'on ait trouvé à Breteuil et sur son territoire de nombreuses antiquités, les premiers documents certains sur cette localité ne remontent pas au delà du XIe siècle, époque à laquelle ses seigneurs, issus de la maison d'Amiens, portaient le titre de comtes, qu'ils abandonnèrent un siècle plus tard. Les habitants de Breteuil furent affranchis en 1224 de toutes taxes et impositions, et mis en possession du droit d'élire un corps de ville composé de six d'entre eux pour administrer leurs affaires. La seigneurie passa par alliance en 1305 à la maison de Montmorency-Beaussault, et y resta jusqu'en 1427; Catherine de Montmorency l'apporta alors à Mathieu de Roye, dont l'arrière-petit-fils, Charles, la donna en dot à sa fille, mariée le 15 nov. 1550 à Louis de Bourbon, premier prince de Condé. Henri II de Bourbon, prince de Condé, céda par échange en 1622 la seigneurie de Breteuil à Maximilien de Béthune, duc de Sully, maréchal de France, dont les descendants la possédaient encore en 1789 avec le titre de vicomté. Le château de Breteuil était une importante place forte où les rois sé-

journèrent souvent au moyen âge. Il fut assiégé plusieurs fois, notamment en 1356 et en 1386. Il fut une première fois détruit en 1429 par les Anglais, ainsi que le village et l'abbaye Notre-Dame. Lahire releva peu après les fortifications de la place, qu'il occupa longtemps; mais dès 1431, elle fut traîtreusement livrée aux Bourguignons, qui la rasèrent, sauf la grosse tour ou donjon. Enfin, en 1434, après la prise de Clermont, Lahire l'emporta de nouveau à la suite d'un assaut audacieux et il inquiéta de là les Bourguignons à un tel point qu'ils traitèrent avec lui et achetèrent pour une somme considérable la démolition de la forteresse, qui fut dès lors complètement abandonnée comme place de guerre. La destruction du château ne mit pas le bourg de Breteuil à l'abri des insultes des gens de guerre, et il eut beaucoup à souffrir sous la Ligue. En 1575, les huguenots pillèrent le bourg et l'abbaye, et en 1589 tout fut de nouveau dévasté par les lansquenets du duc de Mayenne. Entre temps, des incendies achevèrent la ruine du pays en 1576, en 1620, en 1636 (celui-là allumé par les Espagnols), et en 1753. La ville a été rebâtie depuis ce dernier désastre, à peu près telle qu'on la voit aujourd'hui. L'abbaye de Notre-Dame de Breteuil appartenait à l'ordre de Saint-Benoist. Elle existait déjà au XIe siècle, époque où Gilduin, comte de Breteuil, en fut le second fondateur. Le premier abbé commendataire fut Jean du Bellay, cardinal et évêque de Paris, en 1527 ; un de ses successeurs, Jacques de Neuchèzes, évêque de Châlons, y introduisait en 1645 la congrégation de Saint-Maur. Au moment de sa suppression, en 1789, l'abbaye de Breteuil possédait encore des domaines considérables, et sa bibliothèque était riche en précieux manuscrits. Elle portait pour armoiries : d'*azur, à une crosse d'or accompagnée de deux fleurs de lis du même*. L'église était un monument remarquable de l'époque de transition. Elle a été presque entièrement démolie ainsi que la plupart des bâtiments claustraux qui avaient été réédifiés en 1764. L'ancienne chapelle de Saint-Cyr, dans le cimetière, appartient au XIIe siècle. La paroisse de Saint-Jean offre des parties de la même époque ; mais le clocher, qui a 40 mètres de hauteur, ainsi que les façades sont de la Renaissance. Du haut de la motte du donjon du château qui existe encore, on domine tout le pays. L'orientaliste Langlès, membre de l'Académie des Inscriptions, était né à Breteuil en 1763.—Outre son commerce considérable de bestiaux et de denrées agricoles, il y a à Breteuil des fabriques de cuirs, de lainages, de papeterie, de faïences, de machines agricoles, etc.

Vte DE CAIX DE ST-AYMOUR.

BRETEUIL (J. de MONTMORENCY, sieur de) (V. BEAUSAULT).

BRETEUIL (Louis-Charles-Auguste LE TONNELIER, baron de PREUILLY, dit baron de), diplomate français, né au château d'Azay-le-Féron (Indre) le 7 mars 1730, mort à Paris le 2 nov. 1807. Il sortait d'une famille de robe qui exerçait, depuis le commencement du XVIIIe siècle, une certaine influence politique. Après quelques années de services militaires, il entra dans la diplomatie où sa pénétration, son audace et son activité lui valurent de bonne heure une grande autorité. Dès 1758 il était ministre plénipotentiaire de France à Copenhague. Il fut quelque peu mêlé à cette correspondance secrète que Louis XV entretenait dans diverses cours pour contrôler ou contrecarrer au besoin la politique de ses propres ministres. En 1769 il représentait la France en Suède où il préparait de toutes ses forces la restauration de l'absolutisme royal, qui devait être accomplie quelques années après par Gustave III. Il passa ensuite par l'ambassade de Vienne, où il fut supplanté par le cardinal de Rohan, reçut en échange celle de Naples et fut envoyé de nouveau en Autriche (1778) où il eut à déjouer les projets de Joseph II sur la Bavière. Rappelé en France, il devint ministre d'Etat (1783) et fut peu après chargé du département de la maison du roi. Il était absolument réfractaire à l'esprit de la Révolution. Aussi fit-il une vive opposition aux plans de Calonne, qui proposait en 1787 de faire quelques concessions au tiers état. Il perdit à cette époque son portefeuille. Mais il n'en demeura pas moins à Versailles et fut l'âme de la coterie féodale et absolutiste qui s'agitait en 1788 et 1789 autour de Marie-Antoinette. Il ne tint pas à lui que les Etats généraux ne fussent pas réunis. Après le serment du Jeu de Paume (28 juin 1789), c'est lui que la cour chargea de préparer le coup d'Etat qui devait, pensait-elle, étouffer la Révolution naissante. Necker fut renvoyé et Breteuil fut mis à la tête d'un nouveau ministère. C'est à cette provocation que les Parisiens répondirent par la prise de la Bastille (14 juil.). Breteuil émigra, se retira en Suisse et fut quelque temps vis-à-vis des cours absolutistes le représentant attitré (quoique secret) de la politique contre-révolutionnaire de Louis XVI. Mais il s'entendit mal avec Calonne aussi bien qu'avec les princes exilés, et ses pouvoirs finirent par lui être retirés. L'histoire le perd à peu près de vue en 1792. Il vécut à Hambourg depuis cette époque jusqu'en 1802, époque où il rentra en France. Il ne joua de rôle politique ni sous le Consulat ni sous l'Empire. En lui s'éteignit la lignée masculine des barons de Preuilly.

A. DEBIDOUR.

BIBL. : *Moniteur* (Réimpression de l'ancien), *Introduct.*, t. I, X, XI, XIV, pp. 195, 202, 217. — Marquis DE BOUILLÉ, *Mémoires*. — Bertrand DE MOLLEVILLE, *Mémoires*. — CHÉREST, *la Chute de l'ancien régime*.

BRETEUIL (Achille-Charles-Stanislas-Emile LE TONNELIER, comte de), homme politique français, né à Paris le 29 mars 1781, mort à Paris le 3 juin 1864. Il était de la famille du précédent. Orphelin de bonne heure, il ne quitta pas la France pendant la Révolution. Vers l'âge de vingt ans il entra à l'École polytechnique. Mais à peine en était-il sorti qu'il se voua à l'administration et à la diplomatie. Il fut quelque temps attaché au cabinet de l'économiste Jollivet, alors chargé d'organiser les nouveaux départements de la rive gauche du Rhin. Talleyrand, à partir de 1805, l'employa dans ses négociations avec le Wurttemberg. Breteuil fit partie de la légation française à Stuttgart. Auditeur au conseil d'Etat en 1809, il fut envoyé à Vienne, près de Napoléon, qui le nomma gouverneur de la province de Styrie ; il passa de là dans la Basse-Carniole, rentra en France comme préfet de la Nièvre et alla en 1813 administrer le dép. des Bouches-de-l'Elbe. Rallié à la Restauration (1814), il devint maître des requêtes au conseil d'Etat, passa par diverses préfectures et fut nommé pair de France en déc. 1823. Il fit partie de la Chambre haute, mais sans y jouer un rôle bien actif, jusqu'en 1848. La seconde République le relégua dans la vie privée. Mais Louis-Napoléon le fit entrer dans le Sénat après le coup d'Etat (26 janv. 1852). Il y passa fort obscurément les douze dernières années de sa vie. A. DEBIDOUR.

BRETEUIL (Henri-Charles-Joseph LE TONNELIER, marquis de), homme politique français, né à Paris le 17 juil. 1848. Il fut d'abord officier de cavalerie : sous-lieutenant le 1er oct. 1868, à vingt ans; chevalier de la Légion d'honneur en 1870 ; lieutenant en sept. 1871 ; capitaine au 5e régiment de hussards en mars 1875. Il n'entra dans la vie politique qu'au moment du coup d'Etat du 16 mai 1877. Candidat officiel du gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon aux élections qui eurent lieu le 14 oct. 1877, en suite de la dissolution de la Chambre, il fut élu député pour l'arr. d'Argelès (Hautes-Pyrénées) avec 6,502 voix contre 3,156 données à M. Alicot, député républicain sortant, un des 363 qui protestèrent par leur vote contre les actes du ministère de Broglie-Fourtou. M. de Breteuil fit partie du groupe bonapartiste de « l'appel au peuple ». Il fut battu aux élections générales le 21 août 1881 par M. Alicot, qui obtenait 5,354 voix, alors qu'il n'en recueillait plus que 3,636. Aux élections du mois d'oct. 1885, porté sur la liste monarchique, il fut élu par 29,610 voix, alors que M. Devès, ancien ministre, qui arrivait le premier de la liste républicaine, n'obtenait que

19,528 voix. M. de Breteuil revendique le titre héréditaire de chevalier de Malte ; il est un des douze du comité de l'union des droites, et il a semblé, notamment dans un discours très retentissant qu'il prononça à Marseille, au mois de nov. 1888, qu'il ne voulait pas combattre le parti représenté par M. le général Boulanger. M. de Breteuil est un des orateurs en renom de l'union des droites. Louis LUCIPIA.

BRETEX (Jacques) (V. BRETEL).

BRETHEL. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche ; 135 hab.

BRÉTHENAY *(Britanniacum)*. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Chaumont; 190 hab. Forges et hauts-fourneaux. Cette localité est mentionnée au XIIe siècle, sous le nom de *Brethenayum*. La seigneurie, qui relevait de celle de Chaumont, fit partie du domaine de Marie Stuart, au XVIe siècle, et fut acquise, en 1667, par les jésuites du collège de Chaumont. L'église, édifice remarquable, possède de belles dalles tumulaires des XIIIe et XIVe siècles. A. T.

BRETHON (Le). Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Hérisson ; 1,321 hab.

BRETIGNEY. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames; 185 hab.

BRETIGNEY. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Montbéliard ; 68 hab.

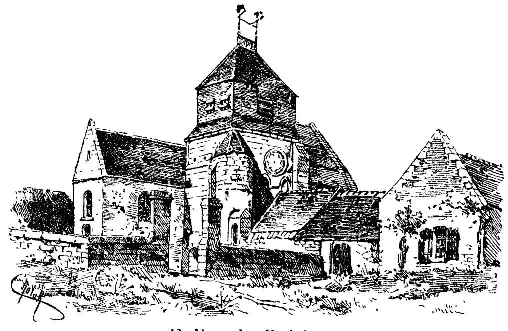
BRETIGNOLLE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Cerizay ; 742 hab.

BRETIGNOLLES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Lassay ; 275 hab.

BRÉTIGNOLLES. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie ; 1,001 hab.

BRETIGNY. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne ; 223 hab.

BRÉTIGNY *(Brittiniacum)*. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Noyon ; 278 hab.; sur l'Oise. Au VIIIe siècle, Brétigny était une dépendance de la maison royale de Quierzy et possédait une abbaye considérable d'où le pape Etienne III data une lettre insérée au t. II de l'*Histoire des Conciles*. Les Normands détruisirent le château et l'abbaye, qui devint un simple



Eglise de Brétigny.

prieuré relevant de l'abbaye de Lihons-en-Santerre. Le chœur de l'église était le siège du prieuré tandis que la nef servait de paroisse. Le chœur et les chapelles sont du XIIIe siècle. On voit à côté quelques restes du prieuré, de la même époque, et près de la rivière, des ruines de l'ancienne forteresse qui fut démolie au milieu du XVe siècle. La tradition veut qu'un saint Hubert, neveu de celui des Ardennes, ait vécu à l'abbaye de Brétigny; on montre dans le cimetière un gros grès qui, d'après la tradition, lui aurait servi de marchepied quand il montait à cheval. Le saint était invoqué contre les épidémies et le développement de la rage. C. ST-A.

BRETIGNY-LEZ-NORGES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (Est) de Dijon.

BRÉTIGNY-SUR-ORGE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon. Station du chemin de fer de Paris à Orléans et tête de ligne de l'embranchement de Brétigny à Tours par Vendôme ; 1,065 hab. Ce bourg, le plus important de l'ancien Hurepoix, était jadis fortifié et possédait deux églises, dédiées, l'une à saint Philbert, l'autre à saint Pierre. Cette dernière seule est restée debout ; elle renferme la sépulture d'Anne de Berthevin, morte en 1587, et dont on retrouva le corps entier et exempt de toute corruption, en 1706, lors d'une fouille faite dans l'église. Il fallut que l'archevêque de Paris intervînt énergiquement pour interdire le culte que ce phénomène faisait naître à l'égard de la défunte, immédiatement transformée en sainte. F. B.

BIBL. : l'abbé LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. IV, pp. 336-352 de l'éd. de 1883. — BERTRANDY-LACABANE, *Brétigny-sur-Orge*; Versailles, 1885-6, 2 vol. in-8.

BRÉTIGNY (Traité de), conclu le 8 mai 1360, entre Jean II, roi de France, et Edouard III, roi d'Angleterre. Il fut négocié à Brétigny (hameau de la com. de Sours, cant. de Chartres), où s'étaient réunis les plénipotentiaires du régent Charles, fils aîné du roi de France, et ceux du prince de Galles, Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre. Les exigences des Anglais rendirent l'accord difficile. Ils voulaient s'écarter le moins possible du traité conclu l'année précédente (mars 1359) à Londres, entre les deux rois. Jean II, pour recouvrer sa liberté, avait souscrit à des conditions si désastreuses que son fils, le régent, n'avait pas voulu les subir. Le traité de Brétigny, moins ruineux pour la France, cédait encore à Edouard III, outre ses possessions de Guyenne et de Gascogne : à l'ouest, le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, l'Agenais, le Périgord, le Limousin, le Quercy, le Bigorre, le comté de Gaure, l'Angoumois et le Rouergue ; au nord, Montreuil-sur-Mer, le Ponthieu, Calais et quelques autres villes, Sangatte, Ham, etc., et le comté de Guines. Jean II devait payer trois millions d'écus d'or (environ 39,750,000 fr.) pour sa rançon. De son côté, le roi d'Angleterre renonçait aux duchés de Normandie et de Touraine, aux comtés d'Anjou et du Maine, à la suzeraineté de la Bretagne et de la Flandre, qu'il devait avoir en vertu du traité de Londres. Les seigneurs comme les comtes de Foix, d'Armagnac, de Périgord, etc., qui avaient des terres dans les pays cédés à Edouard III, étaient tenus de lui en faire hommage. Un grand nombre d'otages, dont deux fils et un frère de Jean le Bon, étaient livrés au roi d'Angleterre. Jean de Montfort devait avoir le comté de Montfort, en faisant hommage-lige pour ce fief, au roi de France. Enfin, les deux rois s'engageaient à régler au plus tôt l'affaire de la succession de Bretagne entre J. de Montfort et Charles de Blois. Telles sont les principales clauses du traité de Brétigny. Les autres sont relatives à la tradition réciproque des villes, châteaux et forteresses que devaient évacuer les Français et les Anglais, à une alliance entre les deux rois, aux mesures propres à garantir l'exécution du traité. Le 8 juil. 1360, le roi Jean fut conduit à Calais où Edouard III vint le rejoindre le 9 oct. C'est là que les deux rois ratifièrent, le 24 oct., le traité de Brétigny revisé et corrigé. Là aussi furent signées des conventions particulières relatives à chaque article important du traité. On y rédigea, en outre, des lettres ou *chartes de renonciations* par lesquelles les deux rois se désistaient de tous leurs droits sur les pays cédés par l'un à l'autre, mais sous réserve que ces lettres n'auraient d'effet qu'après avoir été échangées à Bruges, dans le délai d'un an. Le traité de Calais et les actes diplomatiques qui s'y rattachent furent confirmés par les fils aînés de Jean II et d'Edouard III. On eut beau multiplier les précautions et les garanties, la guerre devait recommencer en 1369, avant que les lettres de renonciation eussent été échangées. E. COSNEAU.

BIBL. : RYMER, *Fœdera*, t. III. — DU MONT, *Corps diplomatique*, t. II. — D. MARTÈNE, *Thesaurus anecdotorum*, t. I. — FROISSART, édit. S. Luce, t. VI. — *les Grandes chroniques de France*, édit. P. Paris, t. VI. — E. COSNEAU,

les Grands traités de la guerre de Cent Ans ; Paris, 1889, in-8.

BRÉTIGNY (Charles PONCET de), gentilhomme normand. Nommé gouverneur de la Guyane en 1643, il entreprit de s'y rendre indépendant, mais ses cruautés lui valurent d'être massacré par les Indiens en 1645. Paul Boyer a publié une relation des voyages de Poncet de Brétigny : *Relation de tout ce qui s'est passé au voyage que M. de Brétigny fit à l'Amérique occidentale* (Paris, 1654, in-8).

BRETIZEL (BOREL de) (V. BOREL).

BRETON (Cycle) (V. TABLE RONDE).

BRETON (Dialecte). Le breton-armoricain est considéré comme le plus récent des dialectes issus de la langue des anciens Bretons insulaires (V. ARMORICAIN). Il a traversé trois périodes assez distinctes, et on l'a nommé successivement, suivant ces époques : *breton ancien* du ve au xie siècle, *moyen breton* du xie au xviie, et *breton moderne*. Jusqu'aux invasions des Normands, ce fut l'idiome courant dans toute la Bretagne-Armorique, hormis l'évêché de Rennes, celui de Nantes (à part le territoire de Guérande) et une partie du pays de Vannes. Ses limites allaient de l'embouchure de la Loire aux bords du Couesnon, en suivant une ligne qu'on ne saurait rendre bien fixe. L'occupation normande, au xe siècle, refoula le breton vers l'ouest ; dès lors, il cessa d'être parlé dans les diocèses de Saint-Malo et de Dol, et il ne conserva dans leur intégrité que les diocèses de Tréguier, de Léon et de Cornouaille. Depuis, ses bornes ne se sont guère rétrécies ; environ la moitié des Côtes-du-Nord, à peu près une égale partie dans le Morbihan, tout le Finistère et le pays de Batz (Loire-Inférieure), tel est encore le domaine linguistique du breton-armoricain.

Comme toutes les langues qui sont en usage surtout chez le peuple, le breton offre des variétés dialectales. Il est à remarquer que ces dialectes, au nombre de quatre principaux, répondent à l'ancienne division de la Bretagne par évêchés, et qu'ils portent encore ces dénominations caractéristiques de : « Tréguier, Léon, Cornouaille et Vannes ». Evidemment, ce partage provient de l'habitude que les prêtres avaient prise, dans leur séminaire respectif, de prêcher d'une façon commune à chaque région épiscopale. Peu à peu, la séparation des dialectes s'est vue ainsi consommée, grâce encore à l'accent local, qui a même contribué à couper les dialectes originels en sous-dialectes, à ce point que chacun des cantons actuels a ses formes préférées de langage et ses propres coutumes phonétiques. Ce phénomène est, du reste, à constater dans n'importe quelle langue populaire et dans toute littérature orale.

Cependant, trois de ces dialectes bretons n'offrent pas entre eux de si notables dissemblances qu'on ne puisse pas aisément les interpréter l'un par l'autre ; il s'agit du léonard, du cornouaillais et du trécorrois. On estime que le dialecte de Léon est le plus fidèle à ses origines, parce que les mots y ont moins subi les contractions et les corruptions si promptes à s'introduire dans le langage du peuple. Un seul exemple : *aotrou* (monsieur) en Léon, *otrou* en Cornouaille, *otro* en Tréguier ; en Vannes, c'est *eutru*. De préférence, les celtistes se servent du léonard : c'est leur dialecte classique ; celui-là acquis, ils n'éprouvent plus de sérieux obstacles qu'avec le vannetais. C'est que les transformations des lettres ne se sont pas opérées, en Vannes, de la même manière que dans les trois autres régions bretonnantes. Le vocalisme vannetais, en général, affectionne les sons de *i* et des voyelles qui s'en approchent ; quand se produit le cas contraire ou une circonstance différente, c'est parce que le vannetais a gardé une voyelle primitive, modifiée dans les autres dialectes ; la voyelle vannetaise, en outre, subit particulièrement l'influence d'une consonnance suivante. Ex. : *mouarenn* (mûre) en Léon, *mouiarenn* en Vannes ; *louzaouen* (légume ou herbe médicinale) en Léon, *louzouen* en Tréguier, *lezeuenn* en Vannes ; *bruzuna* (émietter) en Léon, *brec'honein* en Vannes... Jusqu'à la quantité syllabique qui a été altérée. *Doue* (Dieu) fait deux syllabes *(dou-é)* dans les pays de Cornouaille, de Léon et de Tréguier, tandis qu'en Vannes ce n'en est plus qu'une *(doué)*; *douar* (terre), également bisyllabique *(dou-ar)*, partout ailleurs qu'en vannetais, où c'est *doar* en une seule émission vocale... Les transformations d'un même mot dont l'aspect finit par changer totalement, tant de difficultés phonétiques et grammaticales, c'est de quoi obscurcir et les lois qui régissent et les rapports qui ramènent entre elles ces variétés de dialectes ; et voilà des conditions qui rendent singulièrement ardue l'étude des langues néo-celtiques. N. QUELLIEN.

BIBL. : LARMERY, *Dictionnaire français-breton* ou *français-celtique* du dialecte de Vannes, 1744. — ZEUSS, *Grammatica celtica* (formes de l'ancien armoricain). — LE MEN, *Abrégé du Catholicon;* Quimper, 1867. — V. le dictionnaire du P. Grégoire de Rostrenen ; celui de Le Gonidec; le *Nouveau dictionnaire pratique français et breton du dialecte de Léon*, par TROUDE ; Brest, 1869. — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Etude phonétique sur le breton de Vannes*, dans la *Revue celtique*, 1870-72, t. I.; *Recherches sur l'histoire de l'article dans le breton-armoricain*, dans la *Revue celtique*, 1873-75, t. II. — H. DE LA VILLEMARQUÉ, *Barzaz-Breiz*. — N. QUELLIEN, *Chansons et danses des Bretons* (V. la bibliographie du mot *Bretagne*). — F.-M. LUZEL, *Guverziou Breiz-Izel;* Lorient, 1868.

BRETON (Ile du Cap) (V. CAP BRETON).

BRETON (Pertuis). Nom du passage maritime, large de 10 kil. environ, qui sépare l'île de Ré de la côte du dép. de la Vendée.

BRETON (Henri de) (V. BRACTON).

BRETON (Luc-François), sculpteur français, né à Besançon le 6 oct. 1731, mort à Besançon, le 20 févr. 1800. Orphelin dès son bas âge et dépourvu de fortune, il fut mis en apprentissage chez un menuisier ; là ses aptitudes se révélèrent, et comme la municipalité disposait d'une fondation pour faire apprendre des métiers à des enfants pauvres, une somme de 400 livres, prélevée sur les revenus de cette fondation, fut promise à un sculpteur sur bois qui prit l'engagement d'entretenir et d'éduquer pendant six années le jeune Breton, alors âgé de douze ans. Au bout de ce temps, c.-à-d. en 1749, il se rendit à Dôle pour recevoir les leçons d'un sculpteur de quelque talent, Claude-François Attiret. Obsédé bientôt par la tentation de voir l'Italie, il se rendit à Marseille et s'y passionna pour les ouvrages de Puget ; puis il profita de la faculté qu'avaient les Français recommandables d'être transportés gratuitement à Rome sur les galères pontificales. A Rome, il dut modeler des ornements pour vivre ; mais son habileté en ce genre devint telle, que l'architecte du roi d'Angleterre, William Chambers, se déclara l'acquéreur de tout ce qu'il produirait, et consigna une somme devant servir à le rémunérer. Accordant néanmoins une large part de son temps à l'étude des chefs-d'œuvre, Breton se crut un jour assez fort pour entrer dans les concours ouverts par l'Académie de Saint-Luc. Il y obtint, en effet, le grand prix de la première classe de sculpture, avec un bas-relief représentant l'*Enlèvement du Palladium*, et fut couronné solennellement au Capitole le 18 sept. 1758. Le peintre Natoire, alors directeur de l'Académie de France à Rome, prit intérêt à ce lauréat improvisé et obtint du gouvernement de Louis XV la permission de le recevoir comme pensionnaire au palais Mancini. Peu de temps après, il sculptait en marbre, pour l'Angleterre ou pour l'Amérique, un bas-relief représentant la mort du général Wolfe, tué devant Québec en remportant une victoire sur les Français. Il revint à Besançon, en 1765, pour y recevoir la commande de deux anges adorateurs en marbre qu'un jeune homme, dont il avait été le voisin dans son enfance, voulait offrir à leur église paroissiale commune, avant d'aller s'ensevelir au monastère de Septfonds. Breton regagna Rome pour tailler ces figures qui portent la date de 1768 et sont actuellement sur le maître-autel de la cathédrale de Besançon

Depuis 1766, Breton était enrôlé dans la confrérie que les Comtois, ses compatriotes, avaient instituée à Rome sous le vocable de Saint-Claude-des-Bourguignons : deux statues en pierre étaient désirées pour la façade de l'église reconstruite par cette confrérie ; l'une d'elles, ayant pour sujet saint André, fut demandée à Breton qui la termina en 1771. Notre sculpteur eut dès lors la volonté ferme d'acquitter une dette envers sa ville natale qui avait fait les frais de sa première éducation. Un peintre distingué, originaire de la Suisse allemande, Melchior Wyrsch, avec qui Breton s'était lié à Rome, réussissait à Besançon comme portraitiste. Les deux artistes s'associèrent pour fonder dans la capitale de la Franche-Comté, sous les auspices de l'Intendant de cette province et du corps municipal de Besançon, une école gratuite de peinture et de sculpture, qui s'ouvrit en 1774 et ne s'éteignit qu'à la Révolution française. Breton pensait que ses succès obtenus à Rome étaient de nature à lui ouvrir les portes de l'Académie royale de peinture et de sculpture : il modela donc, comme morceau de réception, une statuette représentant saint Jérôme, dont la terre cuite, qui est au musée de Besançon, tiendrait honorablement sa place dans la série des compositions du même genre que possède le Louvre : il dut toutefois renoncer à se rendre à Paris pour exécuter ce morceau sous les yeux des académiciens. Cette déception fut compensée par une commande de premier ordre que lui fit la marquise de Ligniville, Jeanne-Marguerite de La Baume-Montrevel, qui, voyant s'éteindre le nom de son illustre race, tenait à en perpétuer le souvenir dans la province de Franche-Comté. Breton créa donc, en 1775, pour l'église de Pesmes, un magnifique tombeau dans lequel les statues en marbre du *Temps* et de l'*Histoire* accostaient un sarcophage entr'ouvert où se voyaient, en bronze doré, les insignes des dignités éminentes que les membres de la famille de La Baume avaient occupées. Il se reposa de ce grand travail en répondant, par une maquette, à la demande que la municipalité lui fit, en 1776, du projet d'une fontaine qui devait avoir pour décoration essentielle une sirène en bronze, du XVIe siècle, que possédait la ville : neuf ans plus tard, ce projet fut ponctuellement exécuté. Breton fit ensuite des monuments emblématiques et commémoratifs pour la maison de Toulongeon, à Champlitte, et pour celle de Bauffremont, à Scey-sur-Saône ; puis il sculpta en marbre, pour le baron de Breteuil, ministre de Louis XVI, une statue de l'*Etude*, dans les proportions de la demi-grandeur naturelle ; le musée de Besançon conserve le modèle en terre cuite de cette figure.

Ce fut alors que la marquise de Ligniville mit le comble aux vœux de notre artiste en le chargeant d'exécuter en pierre de Tonnerre, pour l'église de Saint-Pierre à Besançon, une *Vierge au Christ mort*, dont la composition remontait à l'année 1771. Ce groupe, qui a retrouvé son emplacement primitif, porte la date de 1787 ; c'est un morceau remarquable comme sentiment du pathétique et comme science de la musculature. Un encadrement architectural fort riche lui avait été donné par le sculpteur lui-même ; mais cet entourage fut mutilé à l'époque révolutionnaire, en même temps que le tombeau des La Baume était pulvérisé dans l'église de Pesmes : de ce dernier ouvrage il ne reste que les maquettes qui se trouvent au musée de Besançon. Pour obtenir le replacement de sa *Pietà* dans l'église de Saint-Pierre, Breton dut s'engager, en 1795, à fournir au département et à la commune deux statues en pierre de Tonnerre : l'une, représentant la *Liberté*, fut placée dans le local des cérémonies décadaires ; l'autre, ayant pour sujet la *Loi*, avait été mise dans la salle des assemblées de la commune ; les modèles de l'une et de l'autre sont au musée de Besançon. A ce moment, la Convention créa l'Institut de France, et Breton y eut immédiatement une place d'associé. En dehors des travaux déjà mentionnés de cet artiste, on pourrait citer plusieurs compositions demeurées à l'état d'esquisses et un nombre considérable de bustes ou de grands médaillons, les uns en marbre, d'autres en pierre tendre, la plupart en terre cuite. Tous ces portraits se distinguent par un modelé vrai et une expression sincère. Breton, qui ne s'était pas marié, eut une vie laborieuse et des mœurs austères. Son caractère, fait de loyauté et de rude franchise, se retrouve dans la manière plus énergique que gracieuse qui distingue ses ouvrages. C'est surtout de l'imitation de Puget que son très réel talent procède. Si ce talent se fût exercé à Paris, Breton serait compté à juste titre parmi ceux qui ont fait honneur à l'école française de sculpture dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Auguste CASTAN.

BIBL.: L. CALLIER, *Notice sur la vie et les ouvrages de Luc-François Breton*, dans les *Mém. de la Soc. d'Agric. du Doubs*, 2e fascic. (1801). — Ch. BAILLE, *Luc Breton*, dans la *Revue littéraire de la Franche-Comté*, 1863-1864. — A. CASTAN, *Saint-Claude-des-Bourguignons de la Franche-Comté à Rome*, dans les *Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs*, 1880, et *Notice sur l'ancienne Ecole de peinture et de sculpture de Besançon*, ibid., 1888.

BRETON (François-Pierre-Hippolyte-Ernest), dessinateur et écrivain d'art français, né à Paris le 21 oct. 1812, mort le 29 mars 1875. Après avoir successivement fréquenté les ateliers de Regnier, Watelet et Champin. Breton voyagea en Italie où il prit goût aux études archéologiques. Rentré à Paris, il collabora comme dessinateur et écrivain au *Magasin universel*, au *Musée des Familles*, à l'*Histoire de Paris* de Dulaure, au *Magasin pittoresque*, à l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, etc. Il publia en collaboration avec Achille de Jouffroy un recueil important : *Introduction à l'histoire de France ou description physique, politique et monumentale de la Gaule, jusqu'à l'établissement de la monarchie* (1838, in-fol. illustré). Breton fut un des artistes qui illustrèrent les *Monuments anciens et modernes* de Gailhabaud. Son principal ouvrage dont il fit à la fois le texte et les dessins : *Monuments de tous les peuples* (1843, 2 vol. in 8 avec 300 pl.), obtint un grand succès et fut traduit dans plusieurs langues. On lui doit encore : *Pompéia* (1855, in-8 ; 3e éd. en 1869) ; *Athènes décrite et dessinée* (1862, in-8 ; 2e éd. en 1868). E. B.

BRETON (Paul-Emile), ingénieur et mathématicien français, né au Champ (Isère) le 21 avr. 1814, mort à Paris le 10 sept. 1885. Entré à l'Ecole polytechnique en 1834 et à l'Ecole des ponts et chaussées en 1836, il devint ingénieur ordinaire en 1841 et ingénieur en chef en 1863, et fut adjoint en 1862 au directeur des cartes et plans (ministère des travaux publics) pour le service du nivellement général de la France. Dans un supplément (Paris, 1858, in-4) à ses *Recherches nouvelles sur les porismes d'Euclide* (Paris, 1855, in-4), il a examiné et réfuté l'interprétation proposée par M. Vincent des textes de Pappus et de Proclus, relatifs aux porismes. On lui doit encore : *Traité du nivellement*, théorie et pratique (Paris, 1848, in-8 ; 3e éd. 1875, in-8) ; *Tracé de la courbe d'intrados des voûtes de pont en anse de panier*, d'après le procédé Perronet (Paris, 1856, in-4) ; *Courbes de raccordement* (*Annales des ponts et chaussées*, année 1860, mémoires, t. II) ; *Traité du lever des plans et de l'arpentage* (Paris, 1864, in-8); *Question des porismes* (Paris, 1865-1873, 2 vol. in-8). L. S.

BRETON (Jules-Adolphe-Aimé-Louis), peintre français, né à Courrières (Pas-de-Calais) le 1er mai 1827. D'abord élève de Félix de Vigne, dont il épousa la fille en 1858, il entre à l'Ecole des beaux-arts le 6 oct. 1847, et suit les cours de l'atelier Drolling. Les premières toiles qu'il exposa au Salon, *Misère et Désespoir* en 1849 (musée d'Arras), *la Faim* en 1851, ne s'élevaient guère au-dessus de l'anecdote sentimentale. Elles furent peu remarquées. Ses vrais débuts datent du *Retour des moissonneurs*, en 1853. Il avait trouvé sa voie.

Au Salon de 1855 s'affirment encore plus résolûment ses intentions, quoiqu'avec un mélange d'affection persistante et qu'il gardera toujours pour le petit sujet de genre *(les*

Glaneuses, le Lendemain de la Saint-Sébastien, Petites paysannes consultant des épis). Il obtint une médaille de troisième classe. La *Bénédiction des blés*, exposé en 1857 et acheté par l'Etat (musée du Luxembourg), fut son premier grand succès. C'est une œuvre de valeur, de ton peut-être un peu cru, mais d'une rare conscience, où l'on trouve à la fois le respect de l'acte religieux et comme un demi-sourire pour la gaucherie des paysans endimanchés. Une médaille de deuxième classe vint récompenser ce naïf effort vers le vrai. Le Salon de 1859 marque un progrès nouveau. Outre de petites toiles d'intérêt médiocre *(le Lundi, une Couturière)*, il y montrait deux œuvres importantes, *la Plantation d'un calvaire* (musée de Lille) et *le Rappel des glaneuses* (musée du Luxembourg), où commencent à percer, surtout dans les *Glaneuses*, le besoin d'un faire plus large, la recherche du caractère et du style. Il y perdra peut-être en simplicité, et ses paysannes portant leurs gerbes affecteront bientôt des airs de canéphores ; mais pour le moment il savait encore garder la mesure. Il avait obtenu une médaille de première classe en 1859, la décoration de chevalier de la Légion d'honneur en 1861. Il exposait l'*Incendie*, le *Soir*, surtout le *Colza* (acheté par le comte de Morny) et les *Sarcleuses* (collection Duchâtel), deux de ses plus belles œuvres. En 1863, la *Consécration de l'église d'Oignies*, tableau commandé par les fondateurs, n'ajoute pas grand'chose à sa gloire (c'était de l'art officiel) et la *Faneuse* annonce déjà le système. Il se relève en 1864 : *les Vendanges à Château-Lagrange (Saint-Julien, Médoc)*, collection Duchâtel, et *une Gardeuse de dindons* (lith. Vernier).

Le Salon de 1865 est même un triomphe pour lui. La *Lecture* n'était qu'un petit sujet de genre ; mais dans la *Fin de la journée* (acheté par le prince Napoléon), de fières silhouettes se détachent avec grandeur sur le fond rouge du couchant. Au Salon de 1867 figuraient *le Retour des champs* (à Mme de Saux), *la Becquée*, *la Moisson*, *une Source au bord de la mer*. Il reçut une médaille de première classe et la croix d'officier de la Légion d'honneur. En 1868, *Femmes récoltant des pommes de terre* (belle grav. de Bracquemond) et *l'Héliotrope*. Pendant les années suivantes, il se prend d'affection pour la Bretagne, et lui demande un renouvellement d'inspiration. La première en date de ces œuvres émues, où le pieux pays revit dans sa foi robuste et sa grâce sauvage, c'est le *Grand pardon breton* du Salon de 1869, si profondément recueilli et d'un effet si pittoresque, avec la longue perspective des coiffes blanches qui forment haie devant la procession. Les *Lavandières des côtes de Bretagne* et la *Fileuse* (1870) n'offraient rien de saillant. Mais en 1872, ses deux envois très remarqués *(Jeune fille gardant des vaches, la Fontaine)* lui font décerner la médaille d'honneur. Il s'adresse encore à la Bretagne en 1873 (*Bretonne*, portant un cierge) et en 1884 *(la Falaise)*. Au Salon de 1875, on vit de lui *la Saint-Jean*, à celui de 1877 la *Glaneuse* (aujourd'hui au Luxembourg). A l'Exposition universelle de 1878 reparurent certaines de ses œuvres récentes auxquelles il ajouta *les Amies*, *la Sieste*, *les Pêcheurs de la Méditerranée*, et des *Raccommodeuses de filets*. Il expose ensuite des portraits ou quelques figures isolées qui ont le tort de ressembler à des académies. Il faut attendre le Salon de 1882 pour trouver une toile vraiment charmante, *le Soir dans les hameaux du Finistère*, où la mystérieuse approche de la nuit, la douceur triste du jour tombant, en même temps que l'élégance du type breton, sont exprimées avec un rare bonheur. Viennent enfin : en 1883, *l'Arc-en-ciel* et *le Matin*, où deux amoureux campagnards causent séparés par un ruisseau parmi les vapeurs qui se lèvent ; en 1884, *les Communiantes*, œuvre toute poétique, fraîche et virginale ; en 1885, *le Dernier rayon* et *le Chant de l'alouette* ; en 1886, *le Goûter* et *une Bretonne* ; en 1887, *A travers champs* et *la Fin du travail* ; en 1888, *Jeunes filles se rendant à la procession* et l'*Etoile du berger*. M. Jules Breton est membre de l'Institut depuis 1886. Il est également poète et a publié deux volumes de vers : en 1875, *les Champs et la Mer* (Paris, in-18) ; en 1880, le poème de *Jeanne* (Paris, in-18).

Bien qu'il soit loin de la vérité fruste de Millet, et qu'il arrange volontiers la campagne à l'usage des gens du monde, M. Jules Breton a rencontré souvent des inspirations délicates. Il y a chez lui un coin inavoué de Léopold Robert, un peu de pose académique. Ses paysannes rêveuses ou superbes sous leur masque de hâle sentent le modèle d'atelier, et même parfois la formule. Il se relève par l'habileté de la mise en scène ou la tendresse du sentiment. Paul Leprieur.

Bibl. : Jules Claretie, *Peintres et Sculpteurs contemporains* ; Paris, 1874, in-8, 2e éd. — Emmanuel Ducros, *Jules Breton* (*l'Artiste*, sept. 1885).

BRETON (Emile-Adélard), frère et élève du précédent, paysagiste, né à Courrières (Pas-de-Calais). Il expose au Salon depuis 1861. Remarqué de bonne heure pour l'effet puissant, dramatique, bien qu'un peu exagéré de ses paysages, il obtint des médailles en 1866 *(un Etang)*, 1867 *(Effet de lune, une Chaumière)*, 1868 *(une Source, la Neige)*. A l'Exposition universelle de 1878, il reçut une médaille de première classe et la croix de chevalier de la Légion d'honneur. On voit de lui : au musée d'Arras, un *Ouragan* exposé en 1861 ; à celui de Boulogne, *Soir d'été* (1865) ; à celui de Douai, *Nuit d'hiver* (1874, réexposé en 1878). Le détail de ses œuvres qui ont figuré au Salon se trouve dans Bellier de la Chavignerie. Recherchant les aspects bizarres, tourmentés ou doucement mélancoliques de la nature, M. Emile Breton a fini par ériger son goût en système, et a l'air de composer parfois d'après une recette d'école. La poésie prime peut-être chez lui la vérité. Ce qu'il aime, ce sont les fins d'orage, les soleils couchants, les effets de lune avec un ciel sinistre encombré de nuages. Il a peint rarement le printemps, souvent l'automne ; mais il est surtout le peintre patenté de l'hiver et de la neige. P. L.

BRETON de Los Herreros (D. Manuel), poète et célèbre auteur comique espagnol, né à Quel, province de Logroño, le 19 déc. 1796 (et non 1800), mort à Madrid le 8 nov. 1873. Engagé volontaire pendant la guerre d'indépendance, il ne quitta l'armée qu'en 1822, et n'ayant obtenu du gouvernement que des emplois infimes, il dut chercher des ressources dans la littérature. L'accueil fait par le public à sa comédie en vers. *A la Vejez viruelas* (1824), détermina le jeune poète à chercher sa voie dans cette direction. Il se mit à adapter des pièces françaises et italiennes, arrangea au goût moderne des comédies empruntées au vieux théâtre castillan et en composa d'originales avec une aisance extraordinaire. D'abord disciple de Moratin, le célèbre propagateur du classicisme français, il subit après la mort du maître (1828) l'influence de Victor Hugo, et sa comédie *Marcela* (1831) fut le signal de l'invasion du romantisme dans l'art dramatique en Espagne. Les succès de Breton allèrent grandissant, mais la fortune n'allant pas de pair, le gouvernement, pour lui venir en aide, le nomma à une place de conservateur à la Bibliothèque nationale de Madrid, emploi qu'il perdit ensuite pour avoir écrit une ode en l'honneur d'Espartero. En revanche, l'Académie espagnole lui ouvrit ses portes dès 1837.

Breton de los Herreros rivalisa en fécondité avec les grands poètes dramatiques de son pays au XVIIe siècle (on lui doit, en effet, 10 pièces refondues, 62 traduites et 103 originales), et en esprit et en grâce avec les meilleurs écrivains français. Eminemment réaliste, point psychologue, mais observateur d'une rare finesse, il excella à saisir les travers de ses contemporains, de sorte que son théâtre forme une histoire de mœurs espagnoles de ce siècle. Versificateur d'une limpidité incom-

parable, habile à manier le dialogue, il sema ses œuvres de saillies charmantes et de bons mots qui passèrent dans le langage courant. Ses poésies satiriques plaisent par leur élégance, leur vivacité et leur tour piquant. Nombreuses sont les éditions de ses œuvres ; la plus complète a été donnée après sa mort (*Obras ;* Madrid, 1883-1884, 5 vol. in-4) ; elle est précédée d'une notice sur l'auteur et d'une bibliographie. Sa comédie : *Muérete y veras*, comme reflétant le mieux son talent, quoique datant de 1837, a été insérée daus la publication monumentale, consacrée aux chefs-d'œuvre du théâtre espagnol contemporain (*Autores dramáticos contemporáneos;* Madrid, 1881-1882, 2 vol. in-4) G. PAWLOWSKI.

BIBL. : G. HUBBARD, *Hist. de la litt. contemp. en Espagne*, 1876. — Marquis DE MOLINS, *Breton de los Herreros, recuerdos de su vida y de sus obras;* Madrid, 1883, in-16. A. CANOVAS DEL CASTILLO, *Théâtre esp. contemp.*, trad. p. Magnabal; Paris, 1886, in-16.

BRETONS (Peuples) (V. ANGLETERRE [Histoire] et BRETAGNE).

BRETONCELLES. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Rémalard ; 1,679 hab., sur la Corbionne (Huisne). Station de la ligne de Paris à Brest. Eglise en partie de la Renaissance. Forêt de Saussaye dans laquelle subsiste une motte féodale entourée de fossés.

BRETONNAYAU (René), médecin et poète, né à Vernantes, en Anjou. Il vint exercer la médecine à Loches, en Touraine, et y acquit bientôt une très grande célébrité. Il écrivit, en vers, un traité de médecine, *l'Esculape français;* une partie intitulée *la Génération de l'homme et le Temple de l'âme* a été éditée à Paris, chez Abel l'Angelier, en 1583 ; elle est suivie de *la Cosmétique et illustration de la face et des mains*. On ignore la date de la mort de Bretonnayau. Sa vie a été écrite par G. Colletet, dans ses *Vies des poètes tourangeaux* (Bibl. de Tours, ms.).

BRETONNEAU (François), orateur sacré, né à Tours le 31 déc. 1660, mort à Paris le 29 mai 1741. Entré, en 1675, dans la Compagnie de Jésus, il se consacra entièrement à la prédication. Parmi ses œuvres, il faut citer son *Oraison funèbre de Philippe de France, duc d'Orléans* (1701) et son *Abrégé de la vie de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne*, d'après l'ouvrage du jésuite anglais Janders (1703). Ses *Sermons* ont été imprimés à Paris en 1743 et 1764 et réédités dans le t. XLI de la *Collection des orateurs sacrés* de l'abbé Migne. Le P. Bretonneau avait édité les sermons de plusieurs prédicateurs de son temps, notamment ceux de Bourdaloue. J. G.

BRETONNEAU (Pierre), médecin français, né à Saint-Georges-sur-Cher le 3 avr. 1778, mort à Passy le 18 févr. 1862. Il vint à Paris, vers 1798, suivre les cours de la Faculté de médecine, mais vexé d'un échec dans une première épreuve pour les admissions provisoires au doctorat, il se fit recevoir officier de santé et vint pratiquer la médecine dans la ville de Tours avec un tel succès que sa nomination de médecin à l'hôpital général s'imposait. Il dut revenir à Paris pour soutenir sa thèse, puis vint se mettre à la tête de l'hôpital. C'est alors que Bretonneau entreprit cette série de travaux qui ont rendu son nom européen. Le dogme de l'essentialité des fièvres de Broussais commençait à s'écrouler ; Bretonneau lui donna le coup de grâce en reconnaissant la vraie nature des lésions intestinales de la fièvre typhoïde qu'il appela *dothiénentérite* (entérite boutonneuse). Il porta un coup non moins fatal à la doctrine de l'inflammation absolue de Broussais en déterminant le véritable caractère de l'angine maligne, couenneuse, etc., qu'il désigna du nom de *diphtérite* pour rappeler qu'elle est surtout caractérisée par de fausses membranes ; du même coup il réhabilita la trachéotomie dans le croup. Partant de là, il voulut démontrer la spécificité de toutes les maladies et fonda en thérapeutique la doctrine des médications spécifiques ; c'était une généralisation trop hâtive. Ses travaux sont épars dans les *Arch. gén. de méd.*, le *Journ. des conn. méd.-chir.*, etc. ou ont été publiés par ses élèves, Velpeau et Trousseau ; c'est ce dernier qui a fait connaître sa doctrine de la dothiénentérite. La seule monographie publiée séparément est : *Des Inflam. spéciales du tissu muqueux et, en particulier de la diphthérite ou inflam. pelliculaire* (Paris, 1826, in-8). Dr L. HN.

BRETONNERIE (de la), agronome français, né à Paris vers 1720, mort vers 1795. Il consacra sa vie et sa fortune à des expériences ayant pour but l'amélioration des diverses espèces de cultures. Il a publié : *Corresp. rurale* (Paris, 1783, 3 vol. in-12) ; *l'Ecole du jardin fruitier* (Paris, 1784 ou 91 ; 1808, 2 vol. in-12) ; *Délassem. de mes travaux de la campagne* (Londres et Paris, 2 vol. in-12), etc. Dr L. HN.

BRETONNIER (Barthélemy-Joseph), jurisconsulte français, né à Montrotier, près de Lyon, le 24 fév. 1656, mort à Paris le 21 avr. 1727. Après avoir terminé ses études de droit, il vint suivre la carrière du barreau à Paris. Il eut, en cette qualité, à rédiger des consultations sur des questions importantes qui lui étaient soumises par des particuliers ou des communautés de son pays natal ; ces consultations sont, d'après Ferrrière, « autant de dissertations aussi instructives pour le public qu'utiles pour les parties qu'elles concernent ». Malgré les occupations de sa profession, Bretonnier travaillait à réunir les matériaux d'importants ouvrages de jurisprudence sur l'adaptation des lois romaines et du droit écrit à la législation commune de la France. Ce ne fut qu'en 1708, après dix années d'études et de recherches, qu'il mit au jour ses observations et ses idées, d'abord dans une édition des *Œuvres de Claude Henry* (2 vol. in-fol.), puis dans un second ouvrage qu'il publia sur les conseils de d'Aguesseau et qui est intitulé *Recueil par ordre alphabétique des principales questions de droit qui se jugent diversement dans les différents tribunaux, avec des réflexions pour concilier la diversité de jurisprudence et la rendre uniforme dans tous les tribunaux* (1718, in-12). Ce livre servit à d'Aguesseau pour la rédaction des diverses ordonnances qu'il fit publier ; il fut également bien accueilli par le monde judiciaire. Il fut réimprimé plus de sept fois dans le cours du XVIIIe siècle ; les deux dernières éditions sont augmentées d'observations de Boucher d'Argis. L'édition de 1782, in-4, est la meilleure. G. L.

BRETONNIÈRE (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. de la Roche-sur-Yon, cant. de Mareuil ; 505 hab.

BRETONNIÈRE (François de CHAVIGNY de La), pamphlétaire du XVIIe siècle. Fils d'un homme de robe de Paris, il entra dans la congrégation des bénédictins de Saint-Maur, devint leur procureur à Saint-Denis et à Saint-Germain-des-Prés et s'enfuit un beau jour à Amsterdam avec l'argent du couvent. Il y écrivit le supplément de la *Gazette burlesque* de Crosnier, intitulé *le Lardon*. Cette satire ayant du succès, il imagina un pamphlet des plus violents : *le Cochon mitré* (publ. d'abord en Hollande, s. d., puis à Amsterdam, 1689, in-12 ; Paris, 1850, in-12, réimprimé dans le t. VI des *Variétés historiques et littéraires* de E. Fournier). C'est un dialogue aux enfers entre l'âme de Furetière et l'âme de Scarron, dans lequel Mme de Maintenon, l'archevêque de Reims Le Tellier, frère de Louvois, le marquis de Créquy, le cardinal d'Estrées et autres grands personnages sont fort maltraités. L'ambassadeur de France à La Haye, M. d'Avaux, obtint que La Bretonnière supprimât un certain nombre d'exemplaires de son libelle. Mais Louvois en avait eu connaissance et il voulut venger sa famille. Le joaillier du roi, Alvarès, fut envoyé en Hollande et réussit à attirer La Bretonnière au Bourget où il fut arrêté par un exempt du grand prévôt et conduit à la Bastille (15 fév. 1685). Le 3 mai 1685 il en sortit et fut transféré au mont Saint-Michel où on l'enferma dans une cage de bois. L'intendant Foucault fit cesser ce traitement barbare en 1698. Mais La Bretonnière était devenu fou. Il fut, dit-on, dévoré par les rats dans sa prison. M. Ravaisson rapporte « qu'on montra

longtemps aux environs, moyennant rétribution, les ornements qu'il avait gravés, à l'aide d'un clou, sur un des poteaux de sa cage, et que Mme de Genlis, ayant un jour mené ses élèves au mont Saint-Michel, fit démolir cette cage à coups de hache par le jeune prince qui fut plus tard Louis-Philippe ». — Louvois fit aussi brûler les manuscrits trouvés sur la Bretonnière ; quelques-uns traitaient de magie. R. S.

BIBL. : RAVAISSON, *Archives de la Bastille* ; Paris, 1876, t. VIII, pp. 336-41. — BARBIER, *Dictionnaire des ouvrages anonymes* ; Paris, 1872, t. I. — LAPORTE, *Histoire littéraire* ; Paris, 1885, t. II.

BRETONVILLIERS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Russey ; 489 hab.

BRETSCHNEIDER (Heinrich-Gottfried von), écrivain satirique allemand, né à Gera, en Saxe, le 6 mars 1739, mort aux environs de Pilsen, en Bohême, le 1er nov. 1810. Il fit ses études à l'institut des Frères moraves d'Ebersdorf et au gymnase de Gera, et fit ensuite campagne avec les armées de la Saxe et de la Prusse pendant la guerre de Sept ans. Il fut prisonnier en France de 1763 à 1764, et, après la paix, il y retourna pour son instruction. Ses voyages le conduisirent ensuite en Hollande et en Angleterre. Ses notes furent publiées par Göckingk, sous ce titre : *Reise nach London und Paris, nebst Auszügen aus Bretschneiders Briefen* (Berlin, 1817). Dans l'intervalle, il s'était fait connaître par ses premiers écrits satiriques, qui lui attirèrent la haine des jésuites, mais qui le firent apprécier de l'empereur Joseph II. Après avoir été (1778) bibliothécaire de l'Université d'Ofen, il fut nommé membre de la commission scolaire et attaché à l'Université nouvelle créée par Joseph II à Lemberg (1784). Il prit sa retraite en 1809, et vécut encore une année dans le château d'un de ses amis en Bohême. Ses principaux ouvrages sont : *Graf Esau*, poème héroï-comique (1768) ; *Papilloten* (1769) ; *Fabeln, Romanzen und Sinngedichte* (1781) ; *Almanach der Heiligen auf 1788*. Divers articles posthumes de Bretschneider, avec des fragments autobiographiques, ont été publiés par Meusel : *Vermischte Nachrichten und Bemerkungen* (Erlangen, 1816) ; *Historische und litterarische Unterhaltungen* (Coblentz, 1818). A. B.

BRETSCHNEIDER (Karl-Gottlieb), théologien allemand, né à Gersdorf (Saxe) le 11 fév. 1776, mort à Gotha le 22 janv. 1848. Il fut un des représentants les plus éminents de la tendance rationaliste désignée communément par le nom de « rationalisme supranaturaliste », fit ses études théologiques à Leipzig (depuis 1794), professa à Wittemberg (1804) et devint en 1816 surintendant général et président du consistoire supérieur de Gotha ; en cette qualité, il dirigea pendant plus de trente ans l'Eglise de ce duché. Il cultiva avec un égal talent la partie théorique et scientifique et la partie pratique de la théologie. Administrateur aussi actif que capable, il s'occupa de tous les intérêts de l'Eglise et des écoles et propagea ses idées, non seulement par ses écrits scientifiques mais encore par ses romans théologiques. Parmi ses ouvrages scientifiques, nous mentionnerons : *Lexicon manuale græco-latinum in libros N. T.* (Leipzig, 1824, 1829, 1840, 2 vol.) ; *Probabilia de evangelii et epistolarum Johannis apostoli indole et origine...* (Leipzig, 1820) ; cet écrit, dans lequel il attaque, surtout par des preuves internes, l'authenticité de l'évangile selon saint Jean, donna lieu à une polémique très passionnée ; *Handbuch der Dogmatik der evangelischen Kirche* (1814-1818 ; 4e édit. en 1838, 2 vol.). Bretschneider publia aussi dans le *Corpus reformatorum* les œuvres de Mélanchton et quelques œuvres inédites de Calvin et de Théodore de Bèze : *Philippi Melanchthonis opera quæ supersunt omnia* (Hal. Sax., 1834 et suiv.) ; *Jo. Calvini, Theod. Bezæ, Henrici IV Regis aliorumque illius ævi hominum litteræ quædam nundum editæ...* (Leipzig, 1835). Ch. PFENDER.

BRETSCHNEIDER (Carl-Anton), mathématicien allemand, né le 27 mai 1808 à Schneeberg (Saxe), mort professeur au gymnase de Gotha. Il a publié une *Nouvelle méthode pour trouver les racines rationnelles et irrationnelles des équations numériques* (Leipzig, 1838) ; *Relation entre les diamètres des cercles inscrits et circonscrits à un triangle sphérique* (Leipzig, 1838) ; une table de produits des nombres de 1 à 100,000 par les chiffres significatifs (Gotha, 1841) ; des *Eléments de Géométrie* (Iéna, 1841) ; un *Système d'Arithmétique et d'Analyse* (1856) ; un *Atlas historique de l'Europe* (Gotha, 1855) ; et divers articles dans le *Journal de Crelle* (de 1835 à 1840) et dans les *Archives de Grunert* (de 1841 à 1843) sur la trigonométrie, les logarithmes et la théorie des nombres. Son essai historique *Die Geometrie und die Geometer vor Euklides* (Leipzig, 1870) a renouvelé la façon de concevoir les origines de la science grecque et restera comme un modèle d'érudition à la fois sobre et complète. T.

BRETSCHNEIDER (Emil), orientaliste et botaniste russe contemporain. Après un séjour en Perse, le docteur Bretschneider fut envoyé à Pékin en qualité de médecin de la légation de Russie en Chine : c'est dans ce pays qu'il s'est livré à ces études de botanique chinoise et de géographie du moyen âge à l'aide des sources orientales qui lui ont valu, il y a deux ans, le titre de membre correspondant de l'Institut de France (Acad. des inscr. et belles-lettres). La plupart des travaux du docteur Bretschneider ont paru dans les recueils publiés en Chine : *Chinese Recorder*, *China Review*, *Notes and queries on China and Japan*, *Jour. North China Branch Royal asiatic Society*, *North China Herald* ; mais ils ont en général été publiés également sous forme de volumes ou de brochures. Nous citons parmi les ouvrages de ce savant : Botanique : *On the Study and Value of Chinese Botanical Works. With Notes on the History of Plants* (*Chinese Recorder*, 1870, III) ; *Early European Researches into the Flora of China* (Shanghaï, 1881, in-8) ; *Notes on some Botanical questions connected with the Export Trade of China* (*North China Herald*, janv. 1881) ; *On Chinese silkworm trees* (*ibid.*, juin 1881) ; *Botanicon Sinicum. Notes on Chinese Botany from Native and Western Sources. I* (Londres, 1882, in-8). — Archéologie : *Archæological and Historical Researches on Peking and its environs* (Shanghaï, 1876, in-8) ; traduit en français par V. Collin de Plancy ; forme le vol. XII des pub. de l'Ecole des langues orientales vivantes (Paris, 1879, gr. in-8) ; a obtenu le prix Stanislas Julien à l'Acad. des inscr. et belles-lettres ; *Die Pekinger Ebene und das benachbarte Gebirgsland* (*Petermann's Mitt.*, Erg., 46, 1876). — Géographie du moyen âge : *On the Knowledge possessed by the ancient Chinese of the Arabs and Arabian Colonies, and other Western Countries, mentioned in Chinese Books* (Lond., 1871, br. in-8) ; *Chinese Intercourse with the Countries of Central and Western Asia during the fifteenth century* (*China Review*, vol. IV et V) ; *Notes on Chinese Mediæval Travellers to the West* (Shanghaï, 1875, in-8), avait paru dans le *Chinese Recorder*, vol. V, 1874 ; *Notices of the mediæval geography and history of Central and Western Asia. Drawn from Chinese and Mongol Writings, and compared with the Observations of Western Authors in the Middle Ages* (*Journal North China Branch Royal Asiatic Society*, No. X, 1876, pp. 757-307). Le docteur Bretschneider a réuni une partie de ses mémoires de géographie, et en particulier les deux précédents, sous le titre de : *Mediæval Researches from Eastern Asiatic Sources. Fragments towards the knowledge of the geography and history of Central and Western Asia from the 13th to the 15th century* (Londres, 1888, 2 vol. in-8, dans Trübner's *Oriental Series*) ; *Ueber das Land Fusang nach den alten Chinesischen Berichten* (*Mitt. Deutschen Ges. f. Nat. u, Volk. Ost. Asiens*, nov. 1876) ; *Products*

of Western Asia and Eastern Africa mentioned in Chinese Ancient historical works (*Notes and queries on China and Japan*, vol. IV, p. 145). Le docteur Bretschneider appartient à cette classe de géographes-historiens qui a été illustrée par Jomard, d'Avezac, Pauthier, le col. Yule. Il a pris sa retraite à Saint-Pétersbourg. Henri Cordier.

Bibl. : Cordier, *Bibliotheca Sinica*.

BRETTE. Ancienne épée, très longue, qu'on nommait aussi *estocade*. On croit que le premier de ces noms vient de ce que ce genre d'épée s'est fabriqué d'abord en Bretagne. On appelle porter l'épée *en brette*, la faire tenir droite à son côté, par opposition à l'expression *en verrouil*, qui signifie la porter en arrière et presque horizontale.

BRETTE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de La Motte-Chalançon ; 174 hab.

BRETTE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. d'Ecommoy ; 1,135 hab.

BRETTES. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan ; 429 hab.

BRETTEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. d'Octeville, au bord de la mer ; 462 hab. Château bâti, dit-on, sur le plan d'anciennes constructions romaines. Allée couverte dite *Cist-véan* (mon. hist.).

BRETTEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville ; 1,190 hab. L'église, dont la nef est du XVIe siècle et le chœur du XIIIe siècle, a conservé un clocher du XIe. Le chœur renferme une piscine curieuse. Fonderie de suifs.

BRETTEVILLE-le-Rabet. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville-sur-l'Aize ; 167 hab. — Eglise dont le chœur et la tour sont du XIIe siècle. Ancienne commanderie du Temple, qui existait dès 1250, aujourd'hui convertie en ferme ; il y reste de belles salles voûtées du XIIIe siècle.

BRETTEVILLE-l'Orgueilleuse. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly ; 725 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Caen. Eglise (mon. hist.), dont le chœur est du style gothique primitif. Marché important pour les céréales.

BRETTEVILLE-Saint-Laurent. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Doudeville ; 294 hab. Joli château en grès et en briques construit en 1730 ; il renferme un beau buste en marbre, par Houdon (1777), du marquis de Miromesnil, seigneur de Bretteville.

BRETTEVILLE-sur-Ay. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Lessay ; 556 hab.

BRETTEVILLE-sur-Dives. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives ; 296 hab.

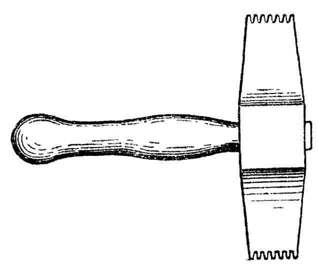
BRETTEVILLE-sur-Laize. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, dans la vallée de Laize ; 1,011 hab. Nombreuses tanneries. — Eglise dont le chœur, la tour surmontant le carré du transept et deux portails sont du XIIIe siècle. Ancienne motte féodale. Deux châteaux modernes.

BRETTEVILLE-sur-Odon. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (Ouest) de Caen ; 671 hab.

BRETTIA. I. Mythologie. — Nom d'une nymphe qui, d'après la fable, aurait donné son nom à la ville d'Abretenné, en Mysie. Etienne de Byzance donne le nom de *Brettia* à l'île généralement appelée *Brattia*, aujourd'hui Brazza, dans la mer Adriatique, et y place un fleuve Brettius.

II. Zoologie. — Genre établi par Dyster pour des Bryozoaires de l'ordre de Cheilostomes et de la famille des Eucratiidæ. Le zoarium est corné, érigé, ramifié ; chaque branche part du sommet d'une zoœcie, un peu de côté, et en continue la direction. Les zoœcies sont allongées, tubuleuses, et disposées bout à bout en une seule série. L'ouverture est terminale ou à peu près et munie de dents et d'un opercule attaché au bord supérieur. Les zoœcies sont inconnues ; il n'y a pas de vibraculaires ni d'aviculaires. Animaux très transparents. L. C.

BRETTURE. Marteau tranchant et dentelé dont se servaient les tailleurs de pierre au moyen âge pour layer



Bretture.

les parements ; on appelle *brettures* les traces laissées sur la pierre par cet outil.

BRETTUS (Myth.). Fils d'Hercule et de Valetia, qui aurait donné son nom à une ville des Tyrrhéniens.

BRETX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Grenade-sur-Garonne ; 197 hab.

BRETZNER (Christoph-Friedrich), écrivain dramatique allemand, né à Leipzig le 10 sept. 1748, mort à Leipzig le 31 août 1807. Il était associé d'une maison de commerce. Ses comédies se sont maintenues quelque temps au théâtre : *der argwöhnische Liebhaber* (1783) ; *das Räuschchen* (1786) ; *Liebe nach der Mode* (1781) ; il écrivit le libretto de l'*Enlèvement du sérail* de Mozart (1788) ; ses drames ont été vite oubliés, aussi bien qu'un long roman satirique, où il s'inspira des dessins de Hogarth et de Chodowiecki : *das Leben eines Liederlichen* (1787-88 ; 2e éd., 1790-1791, 3 vol.).

BREUCHES (*Bruscæ*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil, sur le Breuchin ; 1,162 hab. Eglise moderne qui renferme une remarquable *Descente de croix*, sur bois, qu'on a, sans fondement, attribuée à Albert Durer, et une *Vierge*, en marbre blanc, du XVIIe siècle, qui vient de la chapelle des sires de Coucy au château de La Fère en Picardie. Importante filature ; moulin.

BREUCHOTTE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil ; 549 hab.

BREUCHIN. Rivière de France, qui sort d'un petit lac vosgien, situé sur le territoire de la com. de Faucogney (Haute-Saône), reçoit à Faucogney le Bulletin, passe à Luxeuil et se jette dans la Lanterne après un cours de 45 kil. ; elle est flottable à bûches perdues depuis le pont de Saint-Sauveur.

BREUCK (Jacques de), dit *le Vieux*, sculpteur flamand. Il travaillait au commencement du XVIe siècle. Après un voyage d'études en Italie, il devint architecte et médailleur de la reine de Hongrie, régente des Pays-Bas. La plupart des statues et des autels de l'église de Saint-Valtrude de Mons sont l'œuvre de cet artiste. Il restaura avec magnificence la maison de Chaumont, en 1502, et édifia le palais de Binch ainsi que le château de Marimont, détruits en 1554, par Henri II, roi de France. La sculpture de Breuck se distingue par la correction du dessin et une grande habileté d'arrangement. F. T.

BREUGHEL ou **BRUEGHEL** (Les). Célèbre famille de peintres flamands (XVIe et XVIIe siècles). Pour se rendre compte de l'importance des Breughel dans l'histoire de l'école flamande et pour caractériser le style de chacun d'eux, il est indispensable de classer dans l'ordre chronologique les membres de cette nombreuse dynastie :

Pierre Breughel ou *Breughel le Vieux*, le chef de la maison, né vers 1525, près de Breda, au petit village de Breughel dont il a pris le nom. Il signe d'ordi-

naire *Bruegel*. C'était là l'ancienne orthographe qui, à une époque relativement récente, a été modifiée. Pierre Breughel est mort à Bruxelles en 1569. Il se forma à Anvers chez Pierre Coucke d'Alost, peintre de Charles-Quint, et ensuite chez le graveur Jérôme Cock; mais l'artiste qui exerça sur lui le plus d'influence, c'est un maître qu'il n'a pas connu, le fantasque Jérôme van Aken ou Jérôme Bosch, qui était mort en 1518. Pierre Breughel est à bien des égards le disciple posthume de l'auteur des diableries et des scènes infernales à intentions comiques. Comme la plupart des peintres de son temps, Pierre visita l'Italie: il y fit même un assez long séjour; ses œuvres y furent estimées, et Vasari le nomme deux fois dans son chapitre *Di Diversi artefici fiamminghi*, mais l'originalité de son talent ne fut point entamée par la mode régnante; alors que tous les compatriotes de Pierre Breughel subirent plus ou moins les influences de l'italianisme, il resta un pur rustique, un réaliste résolu et, par-dessus tout, un moqueur. Il l'a même été à ce point que, dans les scènes évangéliques ou religieuses qu'il a peintes, il a quelquefois introduit un élément de fantaisie caricaturale.

Revenu en Flandre, il s'établit à Anvers. En 1551, il fut reçu maître dans la corporation des peintres de cette ville où il paraît avoir demeuré jusqu'en 1563. Pendant son séjour à Anvers, il peignit en assez grand nombre des scènes de la vie populaire: il n'étudia pas seulement le spectacle des rues, les marchés, les tavernes, il faisait volontiers des excursions dans la campagne, et il a représenté, avec autant d'esprit que d'exactitude, les villageois occupés à leurs travaux rustiques ou se livrant à leurs gaietés champêtres. Il a été vraiment le peintre des kermesses flamandes, et c'est à cause de ces peintures qu'il a été surnommé *Breughel des Paysans*. Il peignait à la détrempe ou à l'huile, et il multipliait les dessins, presque toujours inspirés par une fantaisie drôlatique, qui font de lui un contemporain de Rabelais et un prédécesseur de Callot. Son imagination, constamment renouvelée, ne lui permettait pas d'ailleurs de se renfermer dans les limites d'un genre spécial. On voit au musée de Vienne, où sont ses plus belles œuvres, quelles étaient ses ambitions. Sans parler du *Festin de noces*, de la *Danse de paysans*, du *Massacre des Innocents*, qui ne portent point de date, ce musée privilégié possède *la Dispute du carnaval et du carême* (1559); *les Jeux d'enfants* (1560); *la Tour de Babel* (1563); *le Portement de croix* (1564); *la Conversion de saint Paul* (1567). Il y a là des créations typiques. Le musée de Dresde montre aussi une belle peinture, *la Rixe des Paysans*, analogue à celle que Rubens n'a pas dédaigné de copier et qu'il a fait graver par Vorsterman. Le grand artiste d'Anvers était d'ailleurs un admirateur passionné du vieux Breughel. Il avait réuni dans sa collection particulière plusieurs œuvres de sa main.

Vers 1563, Pierre Breughel, qui avait épousé la fille de son ancien maître, Pierre Coucke, vint se fixer à Bruxelles. C'est là que naquirent ses enfants, c'est là qu'il mourut, jeune encore par l'activité de l'esprit et de la main. Au moment de sa mort, il avait conservé toute l'énergie de son talent. Nous le savons par une de ses dernières peintures qui est de 1568, *les Aveugles*, du musée de Naples. Ce tableau, exécuté à la détrempe, et dont la signification symbolique n'a pas besoin d'être précisée, représente deux aveugles qui, conduits par un confrère, tombent dans un précipice. C'est un des chefs-d'œuvre du maître. Un amateur de Paris possède un petit tableau de la même date. C'est une sorte de cour des miracles, une réunion de pauvres diables éclopés qui mendient en chantant. Les petites têtes ont le plus grand caractère et le paysage sur lequel s'enlève le groupe de ces misérables est traité avec la conscience d'un miniaturiste.

Le vieux Breughel a d'ailleurs toujours gardé quelque chose des méthodes du XVe siècle. Ce respect de la tradition est particulièrement sensible dans son coloris. Comme les anciens enlumineurs, Breughel conserve au ton local toute son intensité: il aime les beaux rouges, les jaunes exaltés, les bruns puissants et savoureux; ces couleurs vives, il ne les fond pas les unes dans les autres à la manière des harmonistes de profession; il les échantillonne avec une hardiesse volontaire; sa peinture frappe l'œil par la franchise de l'accent. Elle le retient par ses qualités d'ordre intellectuel, une profonde étude de la vie en mouvement, une admirable notion du geste et de la mimique, un merveilleux sentiment du type. Pierre Breughel, témoin irrécusable et parfois rieur de la vérité quotidienne, est le créateur de l'école qui, éliminant tout idéal, va se consacrer à la représentation de la vie campagnarde et populaire. Il annonce Brauwer et tous les peintres de la comédie humaine. Indépendamment de la joie qu'elle donne au regard, son œuvre a une valeur historique.

Pierre Breughel le Jeune, fils aîné du vieux Breughel, né à Bruxelles en 1564, mort à Anvers en 1637 ou 1638. Comme son père, mais d'une main moins sûre, il a peint des diableries, des chutes de mauvais anges, des tentations de saint Antoine, des incendies dévorant des villages dans la nuit. Il a dû au caractère de ces inventions d'être surnommé *Breughel d'Enfer*. A la mort du vieux Breughel, il avait à peine cinq ans, et il ne put être son élève. Il se forma sous la discipline de Gilles van Coninexloo. Fixé plus tard à Anvers, il fut reçu franc-maître de la gilde en 1585. Bien qu'il ait eu du talent, il n'a jamais montré l'esprit original d'un inventeur. Il a beaucoup copié ou imité les œuvres de son père, telles que le *Massacre des Innocents* et le *Portement de Croix*, dont on connaît deux reproductions, l'une à Berlin (1606), l'autre à Anvers (1607). Parmi ses œuvres personnelles, on peut citer au musée de Dresde un *Enfer* (1596) et une *Tentation de saint Antoine* (1604). Il a fait aussi beaucoup de paysanneries où se retrouvent le style de son père et quelquefois ses colorations puissantes. Bien que Pierre Breughel le jeune n'ait pas le mérite d'avoir créé le genre rustique, il s'y est montré fort habile. Il a laissé un fils qui a porté le même prénom que lui et qui passe pour un excellent portraitiste. Il était d'ailleurs à Anvers un maître écouté: plusieurs élèves glorieux sont sortis de son école, entre autres le grand animalier Frans Sneyders, qui devait devenir l'ami et le collaborateur de Rubens.

Jean Breughel, surnommé *Breughel de Velours*, second fils du vieux Breughel, né à Bruxelles en 1568, mort à Anvers le 13 janv. 1625. Il fut l'élève de sa grand'mère, Marie de Bessemers, veuve de Pierre Coucke. Elle peignait à la détrempe et elle a pu enseigner à son petit-fils les délicatesses du miniaturiste. Comme peintre à l'huile, Jean Breughel eut pour maître Pierre Goekindt, qui était à la fois artiste et amateur d'œuvres d'art.

Pendant sa jeunesse, Breughel de Velours fit un long voyage en Italie. Nous savons, par une inscription que Mariette a relevée sur un dessin, qu'il était à Rome en 1593. Il s'arrêta longtemps à Milan où il fut accueilli avec la plus aimable bienveillance par le cardinal Frédéric Borromée; le peintre et le prélat conservèrent de précieuses relations. Cette liaison avec les Borromée explique la présence à la bibliothèque Ambrosienne de divers tableaux dont quelques-uns appartiennent à la première manière de Jean Breughel. Une de ces peintures, *le Christ dans la barque*, est de 1595. A son retour, il se fixa à Anvers; en 1597, il fut reçu membre de la corporation des peintres, et en 1602 il devint doyen de la compagnie. Un peu plus tard, il était attaché au service des archiducs, et il fut à ce titre exempté des droits de guet et de garde, de même que des accises, que supportaient tous les bourgeois d'Anvers (1610); il s'était d'ailleurs acquis dans le pays une situation considérable; il eut pour amis et pour collaborateurs les artistes les plus illustres. Ru-

bens, qui a souvent travaillé avec lui, fut le tuteur des enfants mineurs qu'il laissa à sa mort. Breughel de Velours s'est essayé dans des genres très différents : mais il est essentiellement paysagiste, et c'est par là qu'il a marqué dans l'histoire. Plus jeune que Paul Bril et que Tobie Verhaeght, il les continue dans l'idéal qu'ils avaient mis à la mode ; il a comme eux le culte des horizons bleuissants, mais il dépasse ses prédécesseurs par l'habileté technique. Héritier des anciens miniaturistes, il détaille le paysage avec une patience sans égale ; il est fin et précis sans tomber dans la sécheresse calligraphique. Il a été de plus étrangement laborieux. Ses œuvres innombrables sont répandues dans tous les musées. Breughel a plus de cinquante tableaux à Madrid ; il en a plus de quarante à Munich ; Dresde en possède trente-trois. L'habile maître se retrouve à Pétersbourg, à Milan, à Paris ; il est partout. La *Bataille d'Arbelles*, qu'on peut voir au Louvre, est dans son œuvre un tableau exceptionnel. Ses paysages d'une tonalité bleuâtre servent de décor aux figures qui y ont été peintes par van Balen, par Rottenhammer, par Rubens lui-même. Pour bien connaître Breughel de Velours, il suffit d'avoir vu un exemplaire d'un motif qu'il a traité plusieurs fois : *Adam et Eve dans le paradis terrestre*. Le patient artiste dessine avec un soin merveilleux les animaux épars sur le gazon, les oiseaux perchés sur les branches, les feuilles des arbres, les fleurettes et les brins d'herbe. Dans l'art de la Flandre, Jean Breughel représente l'infatigable conscience. Il a exercé sur son temps une action considérable et il a enfanté toute une école. Bien que la mode ait depuis lors beaucoup changé, il est juste de voir dans Breughel de Velours un des représentants les plus fidèles de l'idéal flamand au début du XVIIe siècle.

Jean Breughel le Jeune. De son premier mariage avec la fille de Gérard de Jode, Breughel de Velours eut un fils qui fut peintre et qui, en raison de la similitude du prénom, a longtemps été confondu avec son père. Jean Breughel le Jeune, né à Anvers en 1601, est mort en 1678. Pendant la période d'apprentissage, il fit le voyage d'Italie et s'arrêta quelque temps à Milan où Breughel de Velours avait laissé de si bons souvenirs. Revenu à Anvers et marié avec la fille d'Abraham Janssens, il fut en 1630-1631 doyen de la corporation des peintres. Comme son père, il peignit, en petit format, des fleurs, des animaux, et surtout des paysages dans lesquels d'illustres collaborateurs ne refusèrent pas d'introduire des figurines. C'est surtout comme paysagiste que son talent peut être étudié à Dresde, où se trouvent trois tableaux de lui, datés de 1641 et de 1642. A Munich, on lui attribue une petite *Adoration des Mages* peinte sur cuivre. Le second Jean Breughel est un fidèle imitateur de son père, mais un imitateur affaibli et déjà décoloré.

Ambroise Breughel. De son second mariage avec Catherine van Marienburg, Breughel de Velours eut un autre fils, nommé Ambroise, né à Anvers en 1617 et mort le 9 févr. 1675. Trop jeune pour pouvoir être l'élève de son père, Ambroise dut se borner à étudier ses œuvres et il appliqua ses patientes méthodes à la peinture des fleurs. En 1645, il fut reçu maître dans la corporation des peintres, et, ainsi qu'on l'a remarqué, cette affiliation tardive donne lieu de supposer qu'il avait fait un long voyage hors des Flandres. Il fut deux fois doyen de la gilde. Ambroise Breughel, qui manque au Louvre, est un fleuriste de beaucoup de talent. Il avait hérité de la vertu paternelle, c.-à-d. de la conscience graphique. Ses fleurs sont admirablement dessinées, et elles ont aussi une grande fraîcheur de coloration. Ses œuvres se rencontrent plus fréquemment chez les amateurs que dans les musées.

Abraham Breughel, peintre de fruits et de fleurs, fils de Jean Breughel le Jeune et neveu d'Ambroise, né en 1631. Il fut de bonne heure perdu pour la Flandre ; il alla vivre en Italie et Lanzi assure qu'il mourut à Naples vers 1690. C'est lui qu'on avait surnommé *Il Napolitano*. On lui attribue à la pinacothèque de Turin deux bons tableaux où se groupent des fleurs et des fruits. L'une de ces peintures est datée de 1671. L'exécution en est encore savoureuse et flamande. Paul MANTZ.

BIBL. : CAREL VAN MANDER, *le Livre des peintres* ; traduction Hymans, 1885. — CRIVELLI, *Giovanni Breughel* ; Milan, 1868 ; *Catalogue du musée d'Anvers*, 1874. — A.-J. WAUTERS, *la Peinture flamande*, 1883.

BREUGNON. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Clamecy ; 401 hab.

BREUIL (Le). Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de La Palisse ; 1,461 hab.

BREUIL (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Trévières ; 310 hab.

BREUIL (Le). Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Dormans ; 551 hab. Cette localité, située dans la jolie vallée du Surmelin, est mentionnée dès 1174 dans une charte de Henri le Libéral, comte de Champagne. Le Breuil possède une église remarquable par son haut clocher et ses beaux vitraux ; elle renfermait également une magnifique statue de marbre, chef-d'œuvre de la Renaissance, représentant la *Vierge-mère* (mon. hist.), aujourd'hui déposée au musée de Cluny. A. T.

BREUIL (*Brogilum*). Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes ; 147 hab. Cette localité, située sur la Vesle, est mentionnée en 853 sous le nom de *Broïlum* ; elle fut autrefois le siège d'une importante vicomté. On y voit encore les vestiges d'une forteresse détruite pendant les guerres de la Fronde. L'église (XIIe siècle), ancienne collégiale, offre un intéressant spécimen du style de transition ; incendiée en 1567 par les calvinistes, elle a subi diverses restaurations dans le courant de ce siècle. Breuil souffrit cruellement de l'invasion de 1814. On remarque, sur son territoire, les restes de l'abbaye cistercienne d'*Ormont* (V. ce nom) ; les bâtiments gothiques (XIIIe siècle) de la ferme de Voisins, qui dépendaient dès 1220 du célèbre monastère d'Igny ; la cense de Vassieux, qui relevait de Saint-Remi de Reims ; enfin, à la Neuville-aux-Bois, un beau château moderne, aux tourelles élancées, construit en 1842 sur les plans de l'architecte Arveuf. Au lieu dit *le Poteau*, l'on a retrouvé vers 1858 les débris du gibet seigneurial. A. TAUSSERAT.

BIBL. : L'abbé VALENTIN, *Notice historique et descriptive sur les monuments civils et religieux du canton de Fismes* ; Reims, 1866, in-12.

BREUIL (Le). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Saint-Germain-Lembron ; 676 hab. Les premiers seigneurs du Breuil étaient de la famille de Courcelles. Un d'entre eux, Antoine-Louis, qui vivait à la fin du XIVe siècle, enleva une jeune Hollandaise qui allait avec son mari en pèlerinage au Puy-en-Velay. La seigneurie passa ensuite par mariage aux d'Urfé (XVIe siècle). Elle fut plus tard vendue à la maison de Dienne, d'où elle passa par héritage au comte de la Garde de Chambonas qui la vendit au comte de Lastic du Fournel. Eglise du XIIIe siècle. L. F.

BREUIL (Le). Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. du Bois-d'Oingt ; 409 hab.

BREUIL (Le). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. du Creusot ; 1,164 hab.

BREUIL. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant de Roye ; 146 hab.

BREUIL-BARRET. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de la Châtaigneraie ; 1,215 hab.

BREUIL-BERNARD (Le). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Moncoutant ; 652 hab.

BREUIL-BOIS-ROBERT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Mantes ; 277 hab.

BREUIL-CHAUSSÉE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Bressuire ; 1,107 hab.

BREUIL-EN-AUGE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy-le-Château ; 702 hab.

BREUIL-LA-RÉORTE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort-sur-Mer, cant. de Surgères ; 606 hab.

BREUIL-LE-SEC *(Bruoilum, Broïlum)*. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Clermont ; 443 hab. Stat. du chemin de fer du Nord. La seigneurie appartenait au chapitre de Clermont qui la vendit au XVIIe siècle au marquis de Nointel. Il y avait un prieuré de Saint-Martin dépendant de l'abbaye de Saint-Germer, ainsi que la cure. L'église montre quelques restes de l'époque romane. Le clocher central est terminé en selle ; ce clocher, comme le chœur, est du XIIe siècle. Le hameau de *Crapin* possède une chapelle, reste d'un prieuré de Saint-Arnould. Un autre hameau, *Autreville*, avait une seigneurie particulière qui appartenait au XVe siècle à la maison de Lancry et fit partie depuis du marquisat de Nointel. Extraction de tourbe. C. ST-A.

BREUIL-LE-VERT. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Clermont; 841 hab., sur la rivière de Brêche. Après avoir appartenu aux comtes de Clermont, puis aux maisons de Candavène (XIIIe siècle), d'Argillière (XVe siècle), Breuil-le-Vert fut érigé en vicomté en 1674, en faveur de François Forget, grand-maître des eaux et forêts de l'Ile-de-France. Enfin, le duc de Bourbon l'acquit en 1719. Il y avait à Breuil un prieuré fondé en 1106 par Hugues, comte de Clermont, qui le donna à l'abbaye de Saint-Germer. Le prieur nommait à la cure. L'église, construite au XIIe siècle, mais remaniée à diverses époques, offre de remarquables détails. Les principaux hameaux sont : *Rotheleux* qui appartenait au prieuré de Saint-Christophe en Halatte et qui possède encore un château ; et *Cannettecourt*, qui constituait un fief particulier avec une juridiction qualifiée de mairie royale ; on y voit aussi un château moderne. On fait à Breuil-le-Vert beaucoup de culture maraîchère. C. ST.-A.

BREUIL-MAGNÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. (Nord) de Rochefort-sur-Mer; 729 hab.

BREUIL-SOUS-ARGENTON (Le). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château ; 471 hab.

BREUIL-SUR-MARNE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Chevillon; 186 hab. Forges et hauts fourneaux. Cette localité est mentionnée dès la fin du XIIe siècle. L'église, dédiée à saint Vinebaut, possède, derrière son maître-autel, une fontaine miraculeuse, qui est l'objet d'un important pèlerinage. A. T.

BREUILAUFA. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Nantiat ; 269 hab.

BREUILH. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Vergt ; 325 hab.

BREUILLET. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Royan ; 953 hab.

BREUILLET. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (Nord) de Dourdan ; 677 hab.

BREUILPONT. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure ; 597 hab.

BREUNÉRITE (V. GIOBERTITE).

BREUREY-LES-FAVERNEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Port-sur-Saône ; 956 hab.

BREUTELIA (Bot.) (*Breutelia* Schimper). Genre de Mousses de la famille des Bartramiées (tribu des Bryacées), croissant en gazons épais et atteignant les plus grandes dimensions connues. Les Breutelia habitent l'Afrique et l'Amérique de préférence. On n'en connaît qu'une espèce européenne *(B. arcuata)*, tiges dressées, flexueuses ou couchées, racines fasciculées, feuilles un peu engaînantes, allongées, munies d'une nervure qui ne se prolonge pas jusqu'au sommet. Fleurs dioïques, capsule portée par un pédicelle de longueur variable, sphéroïdale ou ovale, striée sur sa surface ; pas d'anneau, opercule mamelonné, double péristome ; dents extérieures lancéolées, réunies à la base par une membrane; dents intérieures également unies par une membrane, plus courtes et entremêlées de cils, spores petites, d'un brun rougeâtre, couvertes de petites aspérités. H. F.

BREUVANNES *(Beverona)*. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clefmont; 960 hab. Minerai de fer ; fabriques de limes et de rouets, coutellerie, célèbre fonderie de cloches établie depuis plus de trois cents ans. Cette localité, mentionnée dès le commencement du XIIe siècle, tire son nom d'un affluent de la Meuse, qui traverse son territoire et s'appelait primitivement la *Beuvronne* ; il est aujourd'hui désigné sous le nom de Flambart. Vers 1140, Robert-Guiscard, comte de Clefmont, fit don du domaine des Gouttes *(Guttæ)*, dépendance de Breuvannes, à l'abbaye de Morimond. Les habitants ne furent affranchis que dans le milieu du XVIe siècle. L'église, assez remarquable, fut ruinée au siècle suivant par les Suédois, qui incendièrent une partie du bourg ; on y conserve un bon tableau de Pillement, peintre du roi Stanislas. L'ermitage de Saint-Hilaire, près Breuvannes, fut occupé par des ermites jusque dans ces dernières années. A. T.

BIBL. : Em. JOLIBOIS, *la Haute-Marne ancienne et moderne* ; Chaumont, 1858-59, gr. in-8.

BREUVERY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. d'Ecury-sur-Coole ; 138 hab.

BREUVERY (sieur de) (V. BAUGIER [Edme]).

BREUVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Bricquebec ; 410 hab.

BREUX. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt; 407 hab.

BREUX. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy ; 758 hab.

BREUX. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (Nord) de Dourdan; 378 hab.

BREVAINVILLE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Morée; 336 hab.

BRÉVAL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières; 600 hab.

BREVAL (John DURANT de), voyageur et littérateur anglais, né vers 1680, mort à Paris en 1738. Fils d'un prébendaire de Westminster, d'une famille de réfugiés français, il fut obligé de quitter l'Université de Cambridge à la suite d'un scandale d'adultère et s'engagea dans le corps d'armée du duc de Marlborough alors en Flandre. Il devint rapidement officier, passa capitaine, et fut chargé par le duc de missions diplomatiques dans plusieurs cours allemandes. A la paix d'Utrecht (1713), Breval revint à Londres, écrivit quelques poèmes sous le pseudonyme de Joseph Grey et deux ou trois comédies, entre autres, *the Strollers*. Une de ses pièces, *Court Ballad*, est dirigée contre Gay, Arbuthnot et surtout Pope qui s'en vengea dans la *Dunciade ou Guerre des sots*, où le nom de Breval est deux fois cité. Vers 1720 Breval voyageant sur le continent avec le jeune lord Malpas, dont il était précepteur, fut le héros d'une aventure romanesque avec une nonne qu'il épousa. En 1723 il publia *Remarques sur différentes parties de l'Europe* (2 vol. in-8), réimprimées en 1726 et en 1738 avec deux volumes additionnels. Ses autres ouvrages sont *the Harlots Progress*, poème en six chants inspiré par la série bien connue d'Hogarth portant le même titre (1732) ; *Histoire de la très illustre Maison de Nassau* (1734) ; *l'Enlèvement d'Hélène*, opéra-comique (1737).

Hector FRANCE.

BREVANDS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Carentan; 479 hab.

BRÉVANNES (Hospice de). Hospice créé en 1884 par la ville de Paris dans le château de Brévannes, situé dans la com. de Limeil-Brévannes (dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil), pour diminuer l'encombrement des hospices de Paris. Au mois d'août 1885, 100 lits furent installés dans le château et les communs. Dans le plan d'ensemble dressé à cette époque par l'architecte, les constructions destinées aux chroniques, infirmes et incurables sont placées dans la portion du domaine qui est à gauche du château (10 hect.). Ces constructions se composent de quartiers séparés pour chaque sexe. Chacun

d'eux comprend quatre cours de 84 m. sur 50, entourées de bâtiments pouvant loger en *dortoirs* 650 chroniques. Le quartier des hommes et celui des femmes, absolument analogues, sont séparés par une cour centrale et reliés au fond par un bâtiment transversal. Les services généraux sont installés dans le château. A gauche de ce dernier sont les constructions affectées aux *ménages*, disposées autour d'une cour plantée (5 hect.) ; elles contiendront une centaine de chambres à deux lits. Cet hospice, sauf modifications ultérieures, est destiné à recevoir 2,100 vieillards (950 H. ; 950 F. ; 100 ménages). Les travaux sont actuellement en cours d'exécution. Seul le château est habité. Les devis prévus par le conseil municipal ont été de 1,249,073 fr.

Au 31 déc. 1888, l'hospice de Brévannes comprenait : 1 directeur-économe et 1 expéditionnaire. — *Personnel secondaire* : 1 surveillante, 2 sous-surveillants, 3 sous-surveillantes, 4 infirmiers et 7 infirmières. — *Personnel professionnel* : 1 cuisinière, 1 chauffeur, 1 garde-magasin, 1 menuisier, 1 jardinier-chef et 3 aides, 1 dépensier, 4 buandières et 2 lingères. Les dépenses ont été pour 1888 de 176,700 fr. ; le prix de journée d'administré est de 2 fr. 86. Il n'est pas encore établi de budget spécial. Brévannes possède une infirmerie de dix-huit lits. Le service médical est fait par un médecin de la localité. Pas d'internes ni de pharmacien. Vidanges (fosses fixes). Eau fournie par des sources canalisées ; chauffage (coke et charbon) au moyen de poêles ; éclairage, lampes à huile. Il n'y a pas actuellement de recettes. Pas de chapelle. Les enterrements civils de 1886 ont été de plus d'un tiers sur les décès. Actuellement, les travaux de l'hospice de Brévannes sont poussés rapidement et d'ici quelque temps l'Assistance publique comptera un asile de plus pour les nombreuses infortunes de la ville de Paris. BOURNEVILLE et Albin ROUSSELET.

BIBL. : G. ROBINET, *Rapport au conseil municipal sur l'installation à Brévannes d'un hospice de vieillards*, 1886.

BREVANS. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Rochefort ; 250 hab.

BRÈVE. I. MONNAIE. — Le mot *brève* vient du *bref-état* que tenaient autrefois le maître de monnaie et le prévôt des ajusteurs pour constater contradictoirement le nombre des flans remis par le premier, au second pour les faire ajuster, avant de les remettre au prévôt des monnayeurs. Aujourd'hui, les flans provenant d'une même fonte sont remis par le directeur de la fabrication au contrôleur au monnayage, qui, avant de les confier aux monnayeurs, consigne sur un registre le nombre et le poids des flans qu'il prend en charge. Lorsque la brève a été monnayée et que le contrôleur a constaté que les monnayeurs lui ont rendu en espèces frappées, y compris les rebuts et flans défectueux, le nombre et le poids des matières qui leur ont été confiées, cette brève, portant un numéro d'ordre, est enfermée dans une caisse jusqu'au moment où l'on prélèvera des échantillons à envoyer à la commission des monnaies, chargée d'en vérifier le titre et le poids et de prononcer soit la mise en délivrance de la brève, soit sa destruction et sa refonte suivant qu'elle est ou qu'elle n'est pas dans les limites de la tolérance de la loi pour le titre et le poids. L. KNAB.

II. MUSIQUE. — Nom donné à toute note qui, dans un mouvement déterminé, a une durée moindre que certaines notes appelées *longues*. Dans l'ancienne musique, la brève se désigna par un carré noir ■, la longue étant figurée par le même carré muni d'une queue ▀| et la *semi-brève* (note de durée moitié moindre que la durée de la brève) par un losange ou carré reposant sur sa pointe ◆. Le *point neumatique* paraît être le signe originel de cette notation (V. NEUMES). Plus tard, à l'époque de la *notation carrée blanche*, le signe de la brève cessa d'être noir intérieurement, tout en gardant sa forme carrée. Enfin cette forme fut elle-même un peu altérée, et devint celle-ci |═|. Dans le *Cantus planus* grégorien, la valeur normale de la brève était la moitié d'une longue. Cette mesure fut imaginée pour correspondre aux syllabes courtes et longues : ᴗ —, de la prosodie latine ; de la sorte, la figure suivante correspondait au rythme trochaïque : [notation musicale]

La *brève* étant prise pour unité de temps, le rythme figuré ci-dessus était celui de la mesure à trois temps, le *tempus perfectum* ; ce qui correspondait, en outre, aux idées régnantes sur la perfection et la nécessité du nombre *trois*. On trouvera au mot NOTATION les noms et la nature des autres espèces de notes qui furent successivement en usage : *Maxima*, *Minima*, *Fusa*, *Semifusa*, etc. Bientôt, suivant les rythmes, les auteurs modifièrent le rapport de durée entre la *brève* et la *longue*. Une *longue* suivie d'une autre *longue* fut *parfaite*, et valut trois temps, c.-à-d. trois *brèves*, tandis qu'elle ne valait plus que deux temps (deux *brèves*) lorsqu'elle était suivie d'une *brève*.

[notation musicale]

Cependant, même suivie d'une *brève*, la *longue* demeurait *parfaite*, si l'on intercalait entre les deux notes un petit point en forme de losange *(divisio modi, punctum divisionis, signum perfectionis)*.

[notation musicale]

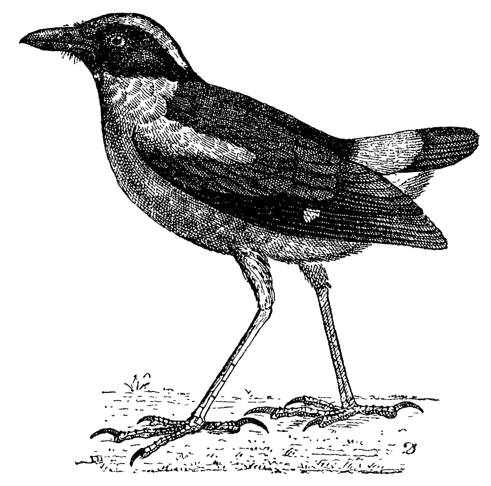
De même, lorsque deux *brèves* suivaient une *longue* et lorsque le *punctum divisionis* était intercalé entre la *longue* et la première *brève*, la deuxième *brève* doublait de valeur *(brevis altera)* tandis que la première n'était pas modifiée *(brevis recta)*.

[notation musicale]

Enfin toute *brève* précédant une *longue* rendait celle-là *imparfaite*, c.-à-d. équivalente à deux temps seulement. De nos jours, il n'y a de *brèves*, au sens ancien du mot, que dans un mouvement *alla-breve*. Dans le langage courant, les mots de *brèves* et de *longues* n'ont qu'un sens relatif général, et l'on appellera brève une *croche*, une *double-croche*, une *noire piquée*, par opposition à une *blanche* ou à une *ronde*. A. ERNST.

III. ORNITHOLOGIE. — Les Brèves forment, dans l'ordre des *Passereaux* (V. ce mot), une famille des plus naturelles, celle des Pittidés, qui compte des représentants dans l'Inde, dans l'Indo-Chine, en Australie, à la Nouvelle-Guinée, dans l'archipel des Philippines, dans les îles de la Sonde, aux Moluques et même dans l'Afrique occidentale, mais qui est complètement étrangère aux faunes de l'Europe et du Nouveau-Monde. Pour les dimensions, les Brèves peuvent être comparés à de petites *Grives* (V. ce mot), mais, comme leur nom même l'indique, elles se distinguent par leurs formes ramassées. Leur corps paraît d'autant plus *bref* qu'il se termine en arrière par une queue très courte, presque rudimentaire, et il repose sur des pattes très allongées, dont le tarse est largement scutellé en avant et dont les doigts sont munis d'ongles minces, comprimés et légèrement arqués. Les yeux sont relativement grands ; les narines à demi-recouvertes par une membrane ; le bec, à peu près aussi long que la tête, est assez épais, avec la mandibule supérieure un peu inclinée et échancrée vers le bout ; les ailes sont obtuses, la quatrième et la cinquième rémiges étant plus longues que les autres pennes ; le doigt médian est réuni au doigt interne par une petite membrane ; enfin, le plumage offre le plus souvent des tons d'une grande richesse, du bleu d'outremer, du vert brillant, du jaune d'or, du rouge carmin, du noir de velours, etc. Dans quelques espèces c'est le rouge qui domine, dans d'autres, c'est le noir ou le bleu, et quelques naturalistes

ont voulu tirer parti de ces différences de coloration pour subdiviser le grand *Pitta*, qui constitue à lui seul toute la famille des Pittidés, en plusieurs sous-genres, *Erythropitta*, *Melampitta*, etc. Mais ces subdivisions, de même que le sous-genre *Brachyurus*, ne sont nullement nécessaires.



Brève.

Les Brèves vivent solitaires ou par couples et se tiennent dans les forêts impénétrables ou sur les collines couvertes de broussailles ; elles ne se perchent point sur les arbres, mais seulement sur les buissons, les pierres et les vieilles souches et courent ou sautent plus volontiers qu'elles ne volent. C'est sur le sol qu'elles recueillent les insectes et les vers qui constituent le fond de leur nourriture. Leur cri, fort étrange, se compose de deux ou trois notes sifflantes. L'espèce africaine du genre *Pitta* porte le nom de Brève d'Angola *(Pitta angolensis)*, et les espèces asiatiques, malaises, australiennes et japonaises sont appelées Brève du Bengale *(P. bengalensis)*, Brève bruyante *(P. strepitans)*, Brève de la Nouvelle-Guinée *(P. novæ guineæ)*, etc. E. OUSTALET.

BIBL. : ORNITHOLOGIE. — D.-G. ELLIOT, *Monograph of the Pittidæ*; New-York, 1861, avec planches.— *Remarks on some lately described Pittæ, with Synopsis of the Family*, dans *Ibis*, 1870, p. 408 et pl. 12 et 13.

BRÉVEDENT (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy-le-Château ; 195 hab.

BRÈVEDENT (P. de), jésuite et voyageur français, qui appartenait à une très ancienne famille de la Normandie, né vers le milieu du XVIIe siècle, mort à Barko, près de Gondar, le 9 juil. 1700. Il s'était d'abord occupé de l'étude des langues et de la mécanique et avait construit en 1685 un modèle de machine pour le mouvement perpétuel, que l'on trouve gravée dans les journaux du temps. Il fut ensuite pendant dix ans missionnaire en Syrie et dans l'Archipel. Enfin, on le désigna en 1698 pour accompagner *Poncet* (V. ce nom), envoyé en mission en Ethiopie par M. de *Maillet* (V. ce nom), consul de France en Egypte. Par mesure de prudence, il fut décidé que le P. de Brèvedent passerait pour le domestique de Poncet. Le départ eut lieu par terre le 10 juin 1698 et l'expédition remonta la vallée du Nil. Après de nombreuses péripéties, les voyageurs entrèrent au mois de mai 1699 dans les Etats du Négous ; mais le P. de Brèvedent, atteint depuis quelque temps d'une violente dysenterie et en butte aussi, dit-on, aux mauvais traitements de Poncet et du conducteur de leur caravane, mourut à Barko.

Vte DE CAIX DE ST-AYMOUR.

BIBL. : *Lettres édifiantes* ; Paris, 1704, t. IV, in-12. — BRUCE, *Voyage en Nubie*, etc., t. II, in-4. — Vicomte DE CAIX DE ST-AYMOUR, *Hist. des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne* ; Paris, 1886, in-12.

BRÉVENT (Le) (V. ALPES).

BRÈVES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Clamecy, dans la vallée de l'Yonne ; 579 hab. Après avoir été possédée successivement par les familles de Nourry et de Damas, la seigneurie de Brèves fut érigée en comté en 1625 en faveur de François Savary, marquis de Maulevrier. Château de la Renaissance. Forges au hameau de Sardy.

BREVES (François SAVARY, marquis de MAULÉVRIER, sieur de), diplomate français, né en 1560, mort à Paris en 1628. Savary de Brèves suivit à Constantinople son parent, Jacques Savary, sieur de Lancosme, lorsque ce dernier alla succéder à la Porte à M. de Germigny, vers la fin de 1584. Après la mort d'Henry III, Lancosme s'étant déclaré pour la Ligue, Brèves le remplaça auprès du sultan. On ne sait pas bien exactement quels moyens il employa pour y parvenir. D'après de Thou, c'est à sa prière que Lancosme aurait été enfermé aux Sept-Tours. Quoi qu'il en soit, Brèves s'acquitta de sa charge au mieux des intérêts français. En 1590, il prit préséance sur l'ambassadeur impérial à l'audience du grand-vizir. Le 8 août 1593, Henry IV, après l'avoir muni le 30 sept. 1592 d'une instruction en partie publiée par Charrière (*Nég. dans le Levant*, IV), lui donna le titre d'ambassadeur. Brèves suivit à la guerre le sultan Méhémet III et assista à la bataille d'Agria. Il renouvela, en 1597, avec Méhémet III, qui offrit, dit-on, à cette occasion, des secours à Henry IV contre la Ligue, puis en 1604 avec Achmet I, les traités d'amitié entre la France et la Porte. Une de ses négociations les plus épineuses fut de lutter pour empêcher l'envoyé d'Elisabeth d'Angleterre de prendre une trop grande influence à la Porte et d'obtenir des capitulations permettant aux vaisseaux anglais de naviguer autrement que sous le pavillon de France (1599-1600). Il aurait aussi fait bâtir ou acheté le palais que les ambassadeurs de France occupaient à Péra. Rappelé en 1606, Brèves conçut le projet de délivrer en revenant les esclaves chrétiens prisonniers dans les pays musulmans de la Méditerranée. Il parcourut dans ce but l'Archipel, la Syrie et l'Egypte ; il réussit avec peine à Tunis, échoua complètement à Alger, où il manqua perdre la vie, et ne rentra en France qu'en 1607. Fait conseiller d'Etat, il fut nommé ambassadeur à Rome peu de temps après et reçut son instruction en mai 1608. A son retour de cette mission, il s'attacha à Marie de Médicis qui le fit gouverneur de Gaston d'Orléans, premier gentilhomme de la chambre de ce prince, lieutenant de sa compagnie et surintendant de sa maison. Disgracié par Luynes en 1618, Brèves rentra en faveur après sa mort. Sa terre de Brèves fut érigée en comté (1625) ; il fit partie de l'assemblée des notables de 1626 et entra au Conseil des dépêches en 1627. A sa mort, Brèves était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de ses ordres depuis 1625 et premier écuyer de la reine mère depuis 1622. On le trouve aussi consul général de la nation française en Egypte en 1615, mais il est probable qu'il faisait gérer cette charge par un substitut. Brèves était savant dans les langues de l'Orient musulman. Il avait rapporté de ses voyages de nombreux manuscrits, et les caractères orientaux qui servirent pour la Bible polyglotte de Le Jay furent fabriqués à Rome sous sa direction. Louis FARGES.

BIBL. : Jacques de CASTEL, *Relation des voyages de M. de Brèves, tant en Grèce, Terre-Sainte et Egypte, qu'aux royaumes de Tunis et d'Alger : ensemble un traité fait en l'an 1604 entre le roi Henry le Grand et l'empereur des Turcs*; Paris, 1628, in-4. — CHARRIÈRE, *Négociations de la France dans le Levant*, t. IV (Doc. inédits). — DE SAINT-PRIEST, *Mémoire sur l'ambassade de France en Turquie*; Paris, 1877, in-8.

BREVET. I. Histoire du droit. — L'idée générale qu'éveille ce mot est celle d'un acte dressé suivant des formes plus simples que les formes ordinaires, spécialement qui n'est pas assujetti à la formalité du sceau. Anciennement les brevets (expression dérivée de *bref*) désignaient des extraits ou expéditions abrégées *(brievets escrits)*, par exemple les actes de justice que les greffiers devaient expédier par extraits ; l'édit de 1499 (art. 105 et 129) emploie en ce

sens cette dénomination. Surannée dans cette acception, l'expression brevet ne conservait plus que le sens générique qui a d'abord été indiqué, mais avec des applications multiples qu'on peut grouper ainsi qu'il suit : 1° *Brevets, actes notariés;* 2° *Brevets en matière de justice ;* 3° *Brevets du roi en général* ; 4° *Brevets du roi en matière bénéficiale*; 5° *Brevets en matière de finances.*

1° Brevet (*acte notarié*). — C'était dans l'ancienne pratique notariale, comme aujourd'hui encore, un acte dont le notaire ne garde pas minute mais qu'il délivre à la partie intéressée (V. Brevet [droit moderne]). L'usage était de dresser en brevet les actes qui n'obligent que pour un temps, à moins que les obligations temporaires ne fussent synallagmatiques ; et même, à Paris, les notaires expédiaient en brevet double les engagements de ce genre. D'après une déclaration de 1723 (7 déc.), le brevet était aussi la forme ordinaire des procurations, avis de parents, mains-levées, autorisations maritales, etc. Les actes en brevet, actes authentiques emportant hypothèque, n'avaient pas force exécutoire (Mantes, art. 67 : *Brevet n'est exécutoire s'il n'est grossoïé et mis en forme*). A la différence des minutes et des grosses, écrites sur parchemin, les brevets étaient ordinairement écrits sur papier. Ils ne pouvaient être soumis au sceau. Si, *ex post facto*, l'on voulait mettre en forme exécutoire un acte délivré en brevet, il fallait le rapporter chez le notaire qui l'avait signé, que le notaire fît mention du jour du rapport et conservât le brevet comme minute en délivrant une grosse. Au Châtelet, un officier procédait à la vérification de ces formalités et en certifiait l'accomplissement par un *Ita est.* Afin d'éviter les complications, les notaires de Paris délivraient souvent sur parchemin les brevets dont ils supposaient que le rapport pouvait avoir lieu par la suite.

2° Brevets en matière de justice. — α Anciennement : actes des greffiers sous forme d'extraits (V. *supra*) ; β affiches de criées apposées à la porte de l'auditoire du juge ou devant le portail de l'église paroissiale du lieu de la saisie. La Coutume de Nivernais (tit. 37, art. 37) nomme ces brevets *brevets de papier ;* γ actes de réception de contrats d'apprentissage devant le juge. On appelait aussi *brevets d'apprentissage* les actes extrajudiciaires notariés ou sous-seings privés constatant les conditions de l'apprentissage.

3° Brevets du roi. — Importante catégorie d'actes émanés du roi, rédigés et contresignés par un secrétaire d'Etat, revêtus de la signature royale, mais ne portant pas le grand ou le petit sceau, et n'étant pas soumis à l'enregistrement des cours, par opposition aux lettres royaux, qui étaient scellés et présentés à l'enregistrement. A cause de cela, le brevet était la forme la plus usuelle pour la concession des dignités, des grâces personnelles, dons, pensions et charges. Ainsi des brevets conféraient la dignité de duc, mais les *ducs à brevet,* à moins d'une autorisation spéciale, ne transmettaient pas leur titre à leurs descendants et on disait duc à brevet par opposition à duc héréditaire. Promus par brevet, les chevaliers du Saint-Esprit étaient appelés *les brevets* et admis, sous ce nom, aux levers du roi. Sous Louis XIV il fallut un brevet pour avoir le droit de porter le justaucorps brodé d'or et d'argent, appelé pour cette raison l'*habit à brevet.* Faut-il dire qu'une autre grâce personnelle, le *brevet d'affaires*, permettait d'entrer chez le roi lorsqu'il était sur la *chaise d'affaires ?* — Il y avait des brevets de dons, de pensions, par exemple sur l'ordre de Saint-Louis. Quant aux charges, elles étaient conférées par brevets aux conseillers d'Etat, maîtres des requêtes, etc. La dénomination brevet était surtout d'un usage constant pour l'acte conférant les grades militaires : *brevet de brigadier, de maréchal de camp*, etc. — On appelait *brevet de retenue ou d'assurance* un brevet en vertu duquel le roi permettait à la personne qu'il investissait d'une charge, ou à ses héritiers, de réclamer de celui qui après sa démission ou sa mort serait appelé à exercer la même charge une somme déterminée par le brevet. Souvent, du vivant même du titulaire, le roi accordait, à celui qu'il désignait pour remplir la charge après décès, un *brevet de survivance.* Si, dans ce dernier brevet, la retenue ou l'assurance du brevet antérieur n'était pas rappelée, un conflit s'élevait entre les bénéficiaires des deux brevets ou leurs ayants droit. Un arrêt de règlement du conseil du roi intervint pour régler ce conflit (1692).

4° Brevets du roi en matière bénéficiale. — C'était sous forme de brevets que le roi nommait aux bénéfices dans les cas où ils étaient à la nomination royale, c.-à-d. sans parler ici de la *régale* (V. ce mot) dans les deux hypothèses suivantes : 1° Par droit de joyeux avènement. Le *brevet de joyeux avènement* était une sorte de mandat ou grâce expectative, au profit d'un ecclésiastique désigné par le roi, pour être pourvu du premier bénéfice vacant dans les églises cathédrales ou dans les collégiales, si dix prébendes au moins n'appartenaient pas à la collation de l'ordinaire. 2° Par droit de serment de fidélité. Le *brevet de serment de fidélité* était une autre sorte de mandat royal par lequel il était enjoint à l'évêque ou à l'archevêque, qui avait prêté le serment de fidélité au roi, de conférer à l'ecclésiastique désigné par le brevet le premier bénéfice devenu vacant dans l'église cathédrale. Ce droit ne pouvait s'exercer qu'autant que le prélat avait au moins dix canonicats à sa collation. En cas de conflit entre un brevetaire de joyeux avènement et un brevetaire de serment de fidélité, le premier était préféré. Ces prérogatives royales n'ayant été reçues que dans la deuxième moitié du xvie siècle (l'une en 1577, l'autre en 1599), les brevetaires, en cas de conflit, ne passaient qu'après l'indultaire; l'indult du parlement était en effet beaucoup plus ancien (V. Indult). En outre, le brevetaire devait être attentif à se prévaloir de son droit dès la vacance, sinon la collation faite par l'Ordinaire lui était opposable, les brevets ne contenant pas de *clause irritante* de cette collation.

5° Brevets en matière de finances. — α *Brevet de la taille*, le premier des actes relatifs à l'assiette de la taille (V. Taille). C'était un état arrêté en conseil du roi, contenant la somme totale à imposer l'année suivante sur l'ensemble des pays d'élection et des pays conquis *(brevet général)*, et suivi de la répartition de cette somme pour chaque généralité *(brevets particuliers).* L'usage du brevet de la taille date du milieu du xve siècle mais il n'a porté tous ses fruits que beaucoup plus tard. Avant l'introduction du brevet, aucune levée de tailles ne pouvait se faire qu'au moyen de lettres patentes soumises à l'enregistrement des cours. Longtemps le brevet ne fut qu'énonciatif des sommes dont la levée était autorisée par lettres antérieures; par la suite des temps il devint l'acte créateur de l'imposition. C'était non aux cours mais aux bureaux des finances que le brevet était adressé. Renouvelé tous les ans, on pouvait y introduire insensiblement de grands changements. C'est grâce à l'expédient du brevet, que les tailles ont suivi la marche progressive que l'on sait. — A partir de 1768, on distingua deux brevets de la taille : le *premier brevet* contenant les sommes fixes de la taille; le *second brevet* les sommes sujettes à variation d'une année sur l'autre; ce second brevet s'appelait aussi *brevet militaire.* Par déclaration de 1780 (13 février), Louis XVI décida que désormais toute augmentation de taille devrait être faite par actes soumis à l'enregistrement des cours. — β *Brevet de contrôle*, c'était un reçu délivré par les commis des fermes à la suite de la visite des marchandises sujettes aux droits. Les voituriers devaient produire ce brevet à tous les bureaux sur leur route, sous peine de confiscation et d'amende. Au lieu de destination, il devait être laissé entre les mains du préposé, afin que les fermiers pussent contrôler s'il portait bien la somme entrée en recettes.

Paul Cauwès.

II. Droit moderne. — 1° Acte en brevet. — L'acte en brevet est un acte notarié dont la minute, c.-à-d. l'original, ne reste pas déposé en l'étude du notaire rédacteur, mais est remis aux parties elles-mêmes. En principe, les notaires doivent garder minute de tous les actes qu'ils reçoivent ; c'est ce qui en assure la conservation et permet aux parties d'en réclamer à toute époque, le cas échéant, des copies dites *expéditions*. Mais cette règle souffre un tempérament pour certains actes moins importants ou dont la conservation offre un intérêt plus minime à raison de leur caractère passager ; tels sont les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes et autres *actes simples* indiqués par les lois (V. Notariat, loi du 25 ventôse an XI sur l'organisation du *Notariat*, art. 20). L'énumération donnée par les textes des actes qui peuvent être rédigés en brevet n'est pas limitative, puisque la loi permet la rédaction en brevet de tous les *actes simples*.

Il n'appartiendrait pas aux parties d'autoriser le notaire à délivrer en brevet un acte dont minute doit rester à l'étude, fut-il rédigé en double brevet remis à chacune d'elles ; à l'inverse, il leur est loisible d'exiger qu'il soit gardé minute d'un acte qui, d'après la loi, pourrait être délivré en brevet, car c'est par un simple motif d'économie de frais que la loi autorise la rédaction de certains actes en brevet. Si un notaire délivrait en brevet un acte dont il doit légalement rester minute, cet acte serait nul (art. 68, loi du 25 vent. an XI) ; il ne pourrait valoir que comme acte sous seing privé, à la condition d'être revêtu de la signature de toutes les parties contractantes.

C'est à l'ancienne jurisprudence que remonte l'origine de la distinction entre les actes dont il doit être gardé minute et ceux qui peuvent être délivrés en brevet. On trouve en effet dans une déclaration du roi, du 7 déc. 1723, l'énumération d'actes dits *simples* qui se passent ordinairement sans minute. La déclaration paraît s'être attachée dans cette distinction plutôt à l'importance des actes qu'à leur essence ou à leur nature. Elle est encore intéressante à consulter pour arriver à déterminer ce qu'il faut entendre par *actes simples* dans le langage de la loi sur le notariat. Toutefois il faut tenir compte de l'esprit dans lequel a été rédigé la loi du 25 vent. an XI, et l'on trouve à cet égard des indications précieuses dans la discussion au conseil d'Etat de l'art. 20. Il semble en résulter qu'il faut regarder comme actes simples, qu'il suffit dès lors de rédiger en brevet, les actes unilatéraux qui ne renferment pas de stipulations que les tiers puissent invoquer, et n'ont pas un caractère permanent, à quelque somme que les obligations puissent monter, comme par exemple les autorisations à l'effet de contracter données par un mari à sa femme, etc... Toutefois, il doit être gardé minute des actes simples qui se réfèrent à un titre antérieur (c'est ce que décidait la déclaration de 1723) ; citons à titre d'exemple le transport d'une créance opéré en extinction d'une dette du cédant, si cette dette est constatée par un acte dont il existe minute, ou si elle résulte d'un jugement. On verra sous d'autres mots si la loi autorise la délivrance en brevet d'un testament authentique, ou d'un acte portant consentement à la radiation d'une inscription hypothécaire (V. Testament, Hypothèque).

2° Procuration en brevet. — La procuration, autrement dit le mandat, est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom (art. 1984 C. civ.). Ce n'est pas le lieu d'exposer ici la théorie générale du mandat (V. Mandat, Procuration) ; le seul objet de cette étude est de traiter de la forme de la procuration notariée. Le mandat n'est point chez nous un contrat solennel, c.-à-d. qu'il n'est en principe assujetti à aucune forme particulière et que la preuve peut en être faite suivant les règles du droit commun. L'art. 1985 C. civ. porte en effet : « Le mandat peut être donné ou par acte notarié, ou par écrit sous seing privé, même par lettre. Il peut aussi être donné verbalement ; mais la preuve testimoniale n'en est reçue que conformément au titre des contrats ou des obligations conventionnelles en général. L'acceptation du mandat peut n'être que tacite, et résulter de l'exécution qui lui a été donnée par le mandataire. » Quand la procuration est reçue par un notaire, ce qui est obligatoire dans certains cas particuliers (V. Contrat de mariage, Donation, Hypothèque, Actes de l'état civil), elle peut être délivrée en brevet (art. 20, loi du 25 vent. an XI) ; toutefois, pour les procurations générales, c.-à-d. celles qui ont pour objet l'ensemble du patrimoine du mandant et dont la durée doit avoir une certaine étendue, il est préférable, pour assurer la conservation de l'acte et garantir les parties contre le dépérissement des preuves, de les faire rédiger en minute. Il est un cas particulier où la loi exige que le notaire garde minute de l'acte de procuration qu'il est appelé à dresser, c'est quand il s'agit de la procuration à l'effet d'accepter une donation ; l'art. 933 C. civ. veut non seulement que cette procuration soit notariée, mais qu'une expédition de la procuration soit annexée à la minute de la donation ou de l'acceptation, si l'acceptation est faite par acte séparé ; il suppose donc qu'une minute a dû être rédigée. C'est là, du reste, une prescription exceptionnelle, dérogatoire au droit commun, tel qu'il résulte de la loi du 25 vent. an XI, et il n'y a pas lieu de l'étendre même par analogie. Ainsi l'on pourrait rédiger en brevet une procuration émanant d'une personne qui veut faire une donation par l'intermédiaire d'un mandataire ; tout ce qu'on peut induire du caractère *solennel* du contrat de donation, c'est que la procuration à l'effet de donner doit être consignée dans un acte notarié.

E. Binet.

III. Instruction publique. — Brevet de capacité. — La législation scolaire de la France compte plusieurs espèces de brevets de capacité, c.-à-d. plusieurs diplômes conférant le droit d'exercer l'enseignement.

Brevets de l'enseignement primaire. C'est dans l'instruction primaire surtout que les brevets jouent un grand rôle. Ils sont dans cet ordre d'enseignement à peu près ce que sont dans l'enseignement secondaire le baccalauréat et la licence. Ils ne suffisent plus aujourd'hui pour assurer à ceux ou à celles qui les possèdent une nomination d'instituteur ou d'institutrice titulaire, puisque la loi exige en outre le certificat d'aptitude pédagogique ; mais ils n'en constituent pas moins la première condition légale pour entrer dans l'enseignement primaire. La loi du 16 juin 1881 n'admet plus, comme le faisait la loi du 15 mars 1850, l'équivalence de ce qu'on appelait la *lettre d'obédience*, c.-à-d. l'ordre donné à une religieuse par sa supérieure d'avoir à se rendre dans une école pour y prendre la direction d'une classe. Le décret et l'arrêté du 18 janv. 1888, ayant pour objet l'exécution de la loi organique de l'enseignement primaire, ont réglé l'organisation des brevets. L'art. 105 du décret dit : « Les titres de capacité de l'enseignement primaire sont : le brevet élémentaire et le brevet supérieur... ». Les autres titres de capacité sont les certificats d'aptitude professionnelle : par exemple, le certificat d'aptitude pédagogique, et les certificats spéciaux pour les enseignements accessoires.

Brevet élémentaire. Pour se présenter aux examens du brevet élémentaire, tout candidat doit avoir au moins seize ans le 1er oct. de l'année durant laquelle il se présente. Des dispenses d'âge peuvent être accordées par l'inspecteur d'académie, pourvu qu'elles ne dépassent pas une durée de trois mois. Les commissions d'examen pour le brevet élémentaire sont nommées chaque année par le recteur, sur la proposition de l'inspecteur d'académie, et siègent dans chaque chef-lieu de département. Elles sont composées d'au moins sept membres, et deux inspecteurs de l'enseignement primaire en font nécessairement partie. Les épreuves écrites et orales ne doivent pas dépasser le niveau moyen des programmes du cours supérieur des

écoles primaires. Les sessions réglementaires d'examen ont lieu chaque année et dans chaque département, l'une au mois de juillet, l'autre au mois d'octobre. Les sujets de composition sont choisis par l'inspecteur d'académie. L'examen comprend trois séries d'épreuves : d'abord des compositions écrites : une dictée d'orthographe, une page d'écriture, un exercice de composition française, une question d'arithmétique et de système métrique et la solution raisonnée d'un problème comprenant l'application des quatre règles; en second lieu des épreuves pratiques, dessin et gymnastique pour les aspirants; dessin et travaux à l'aiguille pour les aspirantes; enfin des épreuves orales au nombre de six : lecture expliquée, questions d'arithmétique, questions d'histoire nationale, d'instruction civique et de géographie de la France, exercices de solfège, questions de sciences physiques et naturelles.

Brevet supérieur. Pour se présenter au brevet supérieur, tout candidat doit justifier de la possession du brevet élémentaire, et avoir dix-huit ans révolus le jour de l'ouverture de la session. Pour la composition des commissions d'examen, pour le nombre et la date des sessions, les règles sont les mêmes en ce qui concerne le brevet supérieur et le brevet élémentaire. Les épreuves ne doivent pas dépasser le niveau moyen du programme des écoles normales. L'examen comprend deux séries d'épreuves. Les épreuves de la première série sont au nombre de quatre : 1° une composition scientifique comprenant deux questions, l'une sur l'arithmétique, l'autre sur les sciences physiques et naturelles avec leurs applications les plus usuelles; 2° une composition française : littérature ou morale; 3° une composition en dessin, d'après un modèle en relief; 4° depuis le 1er janvier 1888, une composition de langues vivantes, consistant en un thème facile. Les épreuves de la deuxième série sont orales et portent sur sept ordres de matières : 1° morale et éducation; 2° langue française; 3° histoire de France; 4° géographie de la France; 5° arithmétique; 6° notions de physique, de chimie, d'histoire naturelle; 7° depuis le 1er janv. 1888 traduction à livre ouvert d'un texte de langue étrangère, anglais, allemand, italien, espagnol, arabe, au choix du candidat. Les aspirants-hommes sont en outre interrogés sur le calcul algébrique, la géométrie, l'arpentage, le nivellement, ainsi que sur l'agriculture et l'horticulture.

Le nombre des instituteurs et institutrices brevetés, dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé, s'est considérablement accru dans ces dernières années. D'une part les instituteurs et institutrices, nouvellement nommés, ne le sont que sur la présentation de leurs brevets de capacité. D'autre part les instituteurs et institutrices publics, qui étaient en fonctions en 1881, et que la loi du 16 juin 1881 (art. 4) a maintenus dans les écoles, bien qu'ils ne fussent pas pourvus du brevet, se sont pour la plupart mis en règle avec les exigences nouvelles de la législation scolaire. D'après les derniers états de situation publiés par le ministre de l'instruction publique, il ne restait plus en 1886-1887 que 14,667 non brevetés des deux sexes (dans l'enseignement public et privé). Il y en avait 15,759 en 1885-1886, soit en un an une diminution de 1,092. Il y en avait 26,667 en 1881-1882, soit en cinq ans une diminution de 12,010. Le chiffre des candidats aux deux sessions annuelles est toujours considérable, quoiqu'il tende à baisser. C'est aux environs de 1882 qu'il a été le plus élevé, parce qu'à ce moment un grand nombre d'anciens instituteurs ont recherché le brevet. Ainsi en 1882, il y avait eu 21,666 aspirants au brevet élémentaire, et 34,398 aspirantes; et pour le brevet supérieur 4,366 examinés, 4,371 examinées. La proportion est bien moindre en 1887 : pour le brevet élémentaire, 8,980 examinés et 3,672 admis; 20,048 examinées et 9,088 admises; pour le brevet supérieur, 3,761 examinés, 1,694 admis; 6,330 examinées et 2,718 admises.

Brevets de capacité de l'enseignement secondaire. Les brevets de capacité de l'enseignement secondaire spécial peuvent tenir lieu du diplôme de bachelier pour l'ouverture des établissements d'enseignement secondaire spécial. Ils sont de deux sortes, l'un pour l'enseignement scientifique, l'autre pour l'enseignement littéraire. Ces brevets ont perdu de leur importance, depuis que la réorganisation de l'enseignement spécial a donné lieu à la création d'un baccalauréat de cet ordre et d'un certificat particulier d'aptitude à l'enseignement secondaire spécial.

G. Compayré.

IV. Industrie. — Brevet d'invention. — On appelle *brevet d'invention*, sous l'empire de la loi française du 5 juil. 1844, un arrêté du ministre du commerce et de l'industrie constatant que tel jour, à telle heure, tel individu s'est déclaré l'auteur de telle invention. Si les conditions légales que nous aurons à faire connaître se trouvent réunies, le déclarant jouira du droit exclusif de fabriquer et de vendre les produits industriels visés par le brevet; un monopole temporaire sera établi par la loi à son profit.

Les brevets d'invention au point de vue économique. Convient-il, dans l'état actuel de la civilisation, que la loi porte atteinte au principe de la liberté du travail en vue de protéger l'inventeur d'une façon particulière? Le travail d'invention doit-il être rémunéré par des procédés artificiels? Malgré l'opinion contraire de Michel Chevalier, nous n'hésitons pas à le penser. On sait au prix de quels efforts persévérants et de quelles avances considérables de fonds certaines inventions ont été réalisées. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le récit émouvant fait de sa découverte par M. Bessemer auquel l'industrie moderne doit le nouveau procédé de fabrication de l'acier. Après deux ans de recherches, alors que 100,000 fr. avaient déjà été dépensés, M. Bessemer, son brevet obtenu, croyait avoir atteint le but quand les faits lui démontrèrent son erreur. Au point de vue commercial, l'échec était complet. Pour perfectionner la méthode nouvelle, il fallut entreprendre des expériences qui durèrent deux ans et demi et dont les frais s'élevèrent à 400,000 fr. Si les maîtres de forges n'avaient pas, au moment de la communication faite par M. Bessemer à l'Association britannique, acheté des licences, c.-à-d. des permis de fabriquer pour une somme de 650,000 fr., la transformation de la marine à vapeur et la substitution des rails d'acier aux rails de fer auraient été tout au moins retardées. Rapprochons maintenant de la lettre adressée par M. Bessemer au Congrès de la propriété industrielle tenu à Paris en 1878 une conférence faite par M. Klostermann, à Cologne, le 14 mars 1884. Dans cette conférence, M. Klostermann affirma avec sa haute autorité qu'avant la loi du 25 mai 1877 on ne trouvait pas en Allemagne de capitaux pour reproduire en grand les expériences de laboratoire; le droit des inventeurs ne jouissait pas en effet d'une protection suffisante. Qui donc eût voulu supporter seul les risques alors que le gain eût été acquis à ses concurrents au même titre qu'à lui-même? Comme on le voit, la consécration du droit des inventeurs est nécessaire au progrès de l'industrie. L'excitation artificielle qui résulte des lois sur les brevets peut quelquefois être dangereuse, je le reconnais; des sommes considérables seront englouties dans des expériences aventureuses et dans de folles entreprises; néanmoins l'intérêt social ne nous paraît pas douteux. Dès lors notre démonstration est faite si le droit d'aucun particulier n'est lésé. Plaçons-nous donc désormais à ce point de vue. Voyons quels sont les arguments des adversaires des brevets. Certains problèmes industriels sont, dit-on, à l'ordre du jour. Peut-être plusieurs chercheurs en ont-ils trouvé en même temps la solution. Un seul d'entre eux jouira néanmoins du monopole; la protection de la loi sera le prix de la course. Le 24 fév. 1876, à deux heures de l'après-midi, un agent de brevets se présentait à l'administration fédérale de Washington *(Patent Office)* au nom de M. Graham Bell, professeur à Boston; deux heures plus tard, une demande était formée à l'occasion de la même invention

par un représentant de M. Elisha Gray, de Chicago. Les deux électriciens avaient travaillé isolément et ne se connaissaient pas; ils avaient l'un et l'autre découvert le téléphone. M. Graham Bell fut seul protégé par la loi américaine, comme il l'eût été seul par la loi française. M. Gray ne fut même pas autorisé à exploiter librement l'industrie nouvelle. Comment justifier une législation qui produit de telles conséquences? Notre réponse sera la suivante : Celui des deux inventeurs qui a le dernier publié la découverte commune n'a rendu aucun service à la société; son effort a pu être aussi méritoire; il n'a pas été aussi utile. J'ajoute qu'il serait difficile à nos adversaires de citer beaucoup de faits analogues à celui dont nous venons de parler.

L'expérience justifie donc, selon nous, la théorie de la rémunération artificielle du travail d'invention et c'est à cette conclusion qu'ont abouti les enquêtes anglaises de 1862-1864, 1871-1872, et l'enquête allemande de 1886. Reste à résoudre un dernier problème. Si le droit de l'inventeur mérite d'être reconnu par la loi, est-il absolument nécessaire de constituer à son profit un monopole temporaire de fabrication et de vente? D'après une doctrine exposée dans la séance du 11 sept. 1878, au Congrès de la propriété industrielle tenu à Paris, l'inventeur breveté perdrait le droit exclusif d'exploiter le produit nouveau; une redevance lui serait seulement payée par les industriels qui emploieraient son procédé. L'idée est séduisante en elle-même. De graves reproches sont en effet adressés au monopole temporaire de l'inventeur. Ce dernier, dit-on, peut avoir un esprit fort ingénieux et manquer des qualités requises pour diriger une manufacture; ses produits, vendus à un prix élevé, seront néanmoins défectueux. Il y a quelques années, les couleurs dérivées de l'aniline étaient fabriquées en France par un industriel breveté. Dans un pays voisin, au contraire, cette industrie vivait sous le régime de la liberté. Or, qu'arrivait-il? Le produit d'origine française, très inférieur comme qualité au produit d'origine étrangère, valait néanmoins 1,000 fr. le kilogr. au lieu de 300 fr. La filature française tributaire du breveté se trouvait dans une situation difficile. Telle est cette doctrine qui méritait d'être rappelée. Les difficultés que soulèverait sa mise en pratique, nous conduisent à la rejeter. N'exagérons rien au surplus. Si le breveté fabrique mal, il ne tardera pas à cesser sa fabrication et à accorder des licences à des industriels plus habiles; son intérêt personnel en est un sûr garant.

Histoire de la législation des brevets d'invention en France et à l'étranger. Au moyen âge, l'histoire de l'industrie se rattache dans toute l'Europe à l'histoire des villes et de leurs corps de métiers. L'industrie se développa grâce à l'esprit de solidarité des corps de métiers et des bourgeois des villes. Elle avait, en effet, à cette époque, par la force même des choses, un caractère collectif. C'était tel corps de métier de telle ville qui réalisait des progrès dans la fabrication d'un produit déterminé; ce n'était pas tel fabricant. Les statuts de la corporation fixaient d'une façon précise les procédés de fabrication. Si un membre trouvait un meilleur procédé, un nouvel outil, un nouveau produit, on modifiait les statuts et la corporation tout entière profitait de l'initiative d'un seul. Les maîtres ne pouvaient, sous ce régime, se dissimuler les uns aux autres leurs secrets de fabrique; mais ils les cachaient aux étrangers. Telle fut la première phase de l'histoire de la législation européenne en ce qui concerne le droit de l'inventeur.

Une seconde période de cette histoire se caractérise par l'intervention du pouvoir royal. Le droit d'exploiter l'industrie nouvelle sera de par le roi conféré à l'inventeur; ce dernier travaillera en vertu d'un privilège résultant de lettres patentes. Notons, du reste, qu'avant 1789, la législation anglaise occupe une place à part. Dans les autres pays il n'y a pas de règles fixes en notre matière; l'inventeur est confondu parmi les autres concessionnaires, aucune situation spéciale ne lui est réservée. Dès l'année 1623, Jacques Ier fut, en sens inverse, obligé de sanctionner un *act* du Parlement qui déclarait contraire aux lois fondamentales du royaume toute concession faite par le roi du droit exclusif de fabriquer ou de vendre un produit déterminé. Par exception, un monopole d'une durée de quatorze ans pouvait être constitué au profit des inventeurs à titre de faveur royale. Avec la Constitution des Etats-Unis (section 8, § 8, art. 1) et la loi fédérale de 1790 d'une part, avec les lois françaises du 7 janv. et du 25 mai 1791 d'autre part, commence l'histoire moderne de notre institution qui se rattache par les liens de la filiation historique à l'*act* anglais de 1623. Grâce aux législations américaine et française, l'idée du droit de l'inventeur apparaît; il n'est plus question de faveur ni de concession gracieuse. Nos lois du 7 janv. et du 25 mai sont, à cet égard, particulièrement remarquables. Les membres de l'Assemblée constituante ont été cette fois heureusement inspirés par leur crainte, quelque peu superstitieuse, de restaurer l'ancien régime. En haine de l'arbitraire, les pouvoirs de l'administration ont été réduits au minimum. Si maintenant nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur l'histoire moderne des brevets d'invention, nous constaterons que de 1820 à 1862 les lois sur notre sujet se multiplient et que plus tard les expositions internationales peuvent servir à diviser cette histoire en plusieurs périodes. C'est à partir de l'Exposition universelle de Londres de l'année 1862 que le mouvement contre le monopole temporaire des inventeurs (*Antipatentbewegung*) prit en Allemagne la plus vive intensité. L'Exposition de Vienne en 1873 marque au contraire le début d'une ère nouvelle pendant laquelle se multiplièrent les succès des partisans du droit de l'inventeur. Le triomphe de ces derniers fut enfin décisif au Congrès de la propriété industrielle réuni à Paris au palais du Trocadéro à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878. Les débats de ce congrès ont eu un légitime retentissement et une notable influence sur les destinées ultérieures de notre institution. C'est à lui que se rattache l'*Union internationale pour la protection de la propriété industrielle* formée sur l'initiative de la France et qui est composée aujourd'hui de seize Etats représentant environ 230 millions d'habitants, notamment : de la Grande-Bretagne, de la France, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Italie, de l'Espagne, de la Belgique, de la Suisse.

La convention du 20 mars 1883, qui a créé l'*Union internationale*, présente un double caractère. Elle introduit d'abord dans la législation des pays faisant partie de l'Union quelques règles communes relatives aux brevets d'invention, aux dessins et modèles industriels, aux marques emblématiques et nominales. Si les modifications apportées à la pratique actuelle en ces matières sont loin d'être insignifiantes, la convention de 1883 s'est néanmoins avant tout préoccupée de préparer l'avenir. C'est dans ce but que des conférences internationales composées des délégués des hautes parties contractantes doivent périodiquement se réunir en vue d'étudier les améliorations dont l'œuvre de 1883 serait susceptible. La première de ces conférences a tenu ses séances à Rome dans le courant de l'année 1886. J'ajoute que l'art. 13 crée un *Bureau international* siégeant à Berne sous l'autorité du gouvernement de la confédération helvétique et entretenu à frais communs. Simple commission d'étude, le *Bureau* publie en langue française le journal *la Propriété industrielle*; il se tient à la disposition de tous les Etats de l'Union pour leur fournir les renseignements dont ils pourraient avoir besoin, il prépare en outre les conférences internationales. Notons enfin que si un Etat nouveau veut entrer dans l'Union, il lui suffit de le notifier par la voie diplomatique au cabinet de Berne; aucune négociation ne sera nécessaire (art. 16). En sens inverse, au moyen d'une notification analogue faite un an d'avance, il est loisible à chacun des membres

de l'*Union* de se dégager de ses obligations (art. 18). Bien que dénoncé par une des parties contractantes, le traité continuera à lier les autres pour une période indéterminée. La convention du 20 mars 1883, promulguée en France comme loi de l'Etat le 6 juil. 1884, a été vivement attaquée dans ces derniers temps, à tort, selon nous, par plusieurs chambres de commerce françaises. Si maintenant nous abandonnons le terrain des relations internationales pour rechercher quelle est à l'heure actuelle la législation intérieure des principaux pays civilisés, nous constaterons que la Hollande occupe désormais, au point de vue qui nous intéresse, une situation tout à fait isolée. Sous l'influence des adversaires des brevets, les Chambres hollandaises ont, en effet, voté en 1869 une loi qui abroge celle du 25 janv. 1817 ; le droit de l'inventeur, jusque-là protégé, cessa de l'être à partir du 1er janv. 1870. Au contraire, dans tous les autres pays civilisés, il existe aujourd'hui des lois sur notre sujet. Citons comme étant actuellement en vigueur ; en Russie la loi du 22 nov. 1834 ; en France, la loi du 5 juil. 1844 ; en Autriche-Hongrie, la loi du 15 août 1852 ; en Belgique, la loi du 24 mai 1854 ; en Italie, la loi sarde du 12 mars 1855, étendue successivement à différentes provinces du royaume d'Italie actuel le 30 oct. 1859 et le 31 janv. 1864 ; aux Etats-Unis d'Amérique, la loi du 22 juin 1874 ; en Allemagne, la loi du 27 mai 1877 ; en Espagne, la loi du 30 juil. 1878 ; dans le grand-duché de Luxembourg, la loi du 30 juin 1880 ; au Brésil, la loi du 14 oct. 1882 ; dans la Grande-Bretagne, la loi du 25 août 1883 ; en Suède, la loi du 16 mai 1884 ; en Norvège, la loi du 16 juin 1885. Notons enfin que le 1er juil. 1887 le peuple suisse a voté un paragraphe additionnel à l'art. 64 de la constitution de 1874 en vertu duquel la législation sur les brevets d'invention et sur les dessins et modèles industriels est désormais du ressort des autorités fédérales. Une loi fédérale sur les brevets d'invention a en conséquence été votée le 29 juin 1888 et elle entrera en vigueur le 29 sept. à moins que soumise au peuple elle n'ait été rejetée par lui, ce qui est peu vraisemblable. Se séparant de la Hollande, la Suisse reconnaît à son tour, comme on le voit, la nécessité de protéger les inventeurs.

Principes généraux. Question de l'examen préalable. Aux termes de la loi française du 5 juil. 1844, art. 11, le brevet d'invention se borne à constater que tel jour, à telle heure, tel individu s'est déclaré l'auteur de telle invention ; c'est un simple certificat de dépôt. La demande est-elle régulière dans la forme, le ministre du commerce et de l'industrie délivrera le brevet sans examiner au préalable si l'invention est nouvelle et de nature à être protégée. Est-il démontré plus tard judiciairement, sur l'initiative d'une personne intéressée, que les conditions de fonds auxquelles le brevet est valable ne se trouvent pas réunies, le tribunal en prononcera la nullité. C'est là le *système de l'enregistrement pur et simple ;* la méthode répressive l'a emporté sur la méthode préventive. Le système de l'enregistrement pur et simple est d'origine française ; il convient d'en reporter l'honneur aux membres de l'Assemblée constituante de 1791 qui voulurent réagir vigoureusement contre les pratiques de l'ancien régime et ne pas être accusés de le rétablir. Appliquée en Belgique, en Italie, en Espagne, dans le Luxembourg, au Brésil, la théorie de l'enregistrement pur et simple compte parmi ses défenseurs M. Renouard. C'est à elle que se rattache également, avec une modification d'importance secondaire, la loi fédérale suisse, du 29 juin 1888. Le *système de l'examen préalable* forme un contraste saisissant avec celui que nous venons d'exposer. Aux Etats-Unis et en Russie l'autorité administrative a le droit d'examiner sous toutes les faces la demande de l'inventeur et de la rejeter si elle ne réunit pas les conditions de fonds auxquelles est subordonné, en vertu de la loi, le droit exclusif de fabriquer et de vendre ; il en sera ainsi notamment si l'invention n'est pas nouvelle. Un double tempérament a d'ailleurs été apporté au principe par la loi américaine. Un recours est ouvert devant la Cour supérieure du district fédéral contre la décision de l'administration spéciale quand elle refuse le brevet. J'ajoute que même si ce dernier est délivré après examen préalable un tiers sera autorisé à en faire prononcer plus tard la nullité par les tribunaux de droit commun. Cette seconde règle existe également dans la législation russe ; il n'en est pas de même de la première. Le *système de l'appel aux oppositions* tient le milieu entre les deux doctrines dont nous nous sommes jusqu'à présent occupé. L'idée essentielle qui sert de base à ce système consiste à rendre l'invention publique après la demande, mais avant la délivrance du brevet. Si dans un certain délai après la publication officielle aucune opposition n'a été faite à la délivrance du brevet, cette délivrance a lieu. Une opposition se produit-elle, au contraire, elle est jugée par l'autorité judiciaire. Si l'opposition est écartée, le droit de l'inventeur est reconnu, le monopole temporaire est constitué, sauf aux intéressés à en demander la nullité. Le tribunal ne tranche donc pas d'une façon définitive la question de savoir si oui ou non les conditions légales se trouvent réunies : le rejet de l'opposition constitue seulement un préjugé en faveur du titulaire du brevet. Le système de l'appel aux oppositions, appliqué pour la première fois en Angleterre par la loi de 1852, a été conservé par la loi de 1883 avec une notable atténuation ; il compte dans la doctrine d'éminents défenseurs tels que M. Klostermann en Allemagne et M. Lyon Caen en France.

La loi allemande et les lois suédoise et norvégienne ont enfin combiné entre elles les deux dernières méthodes que nous avons exposées. Si l'administration spéciale des brevets n'écarte pas spontanément la demande, ce qu'elle est autorisée à faire, la procédure de l'appel aux oppositions est engagée. C'est avec une entière conviction que nous nous rattachons au système de l'enregistrement pur et simple. Si l'Etat doit intervenir en matière industrielle afin d'assurer d'une façon artificielle la rémunération du travail d'invention, au moins faut-il que son intervention soit aussi restreinte que possible. La méthode usitée en France supprime toute responsabilité de l'administration et tout arbitraire. Elle est la moins coûteuse pour le Trésor public et entraîne les moindres délais. Son inconvénient le plus sérieux est de donner naissance à une multitude de brevets qui, avant d'être annulés par les tribunaux, constituent des titres exécutoires et entravent la liberté du travail. Cet inconvénient est réel, constatons néanmoins que grâce à la déchéance pour défaut de paiement des annuités dues au Trésor, il subsiste seulement en France 50 % en moyenne des brevets délivrés, au commencement de la deuxième année, 35 % au début de la troisième, 5 % enfin à l'expiration de la période pour laquelle le monopole temporaire a été concédé. Où trouver d'ailleurs le remède à un mal dont il convient de ne pas exagérer l'étendue mais qui ne saurait être nié ? Il est très difficile de décider si une invention est nouvelle avant qu'elle ait subi l'épreuve de la mise en pratique, et c'est là entre plusieurs autres un grave reproche qui peut être adressé au système de l'examen préalable. Moins dangereuse pour l'inventeur et pour les progrès de l'industrie, la méthode de l'appel aux oppositions est d'une efficacité très minime. Pendant l'année 1886 il n'y a eu en Angleterre que six oppositions sur mille demandes et parmi ces oppositions si peu nombreuses plusieurs ont été rejetées comme dénuées de fondement. Comment s'étonner que des industriels hésitent à s'engager dans un procès coûteux lorsque leurs intérêts ne sont pas encore menacés et que le recours à l'autorité judiciaire leur sera ouvert s'ils viennent à l'être plus tard?

Des conditions de fonds auxquelles est subordonné le droit de l'inventeur breveté. Aux termes de la loi française du 5 juil. 1844 (art. 1er et art. 3. 2°), l'invention brevetée doit d'abord avoir un caractère industriel. Toutes les industries seront-elles soumises aux dispositions de la

loi sur les brevets ? A cet égard, la loi fédérale suisse présente une curieuse anomalie. Afin de désarmer les principaux adversaires des brevets, les fabricants de produits chimiques et les imprimeurs sur étoffes, la loi nouvelle ne s'applique qu'aux inventions susceptibles d'être représentées par des modèles ; les industries chimiques restent sous l'empire de la législation antérieure ; il y a là une transaction inspirée par des motifs de tactique parlementaire et qui a été consacrée par la formule soumise l'an dernier au vote du peuple suisse. En France, au contraire, toutes les industries, en y comprenant l'industrie agricole, tombent sous le coup de la loi de 1844. Après cette observation générale, demandons-nous quel peut être l'objet du monopole temporaire de l'inventeur. Aux termes de l'art. 2 de la loi de 1844, les brevets se divisent en trois catégories, relativement à leur objet. C'est quelquefois à un produit déterminé n'existant pas dans la nature et créé par l'inventeur que s'appliquera le droit de fabriquer et de vendre. La loi allemande de 1877 décide que les produits nouveaux obtenus par des réactifs chimiques ne sont pas brevetables. C'est un inventeur allemand qui a, dans ces dernières années, découvert l'alizarine artificielle, matière colorante extraite de la houille. Un second chimiste industriel sera autorisé en Allemagne à produire l'alizarine artificielle par une autre méthode; c'est seulement son procédé qui appartient au premier inventeur. En France, au contraire, celui qui trouva le rouge d'aniline obtint un brevet pour son produit et non pas seulement pour son procédé (art. 2, loi du 5 juil. 1844) ; pendant la durée du monopole, il fut interdit de fabriquer du rouge d'aniline, même par une autre méthode. Le système allemand, adopté par la loi luxembourgeoise, constitue en réalité une concession faite aux adversaires du droit de l'inventeur. Sans doute, de l'industrie des matières colorantes dépendent plusieurs autres industries. Comment nier, cependant, que les intérêts de celui qui a trouvé le nouveau produit ne soient gravement sacrifiés, quand il suffit à ses concurrents, dont l'attention a été éveillée par ses recherches, d'imaginer un nouveau procédé de fabrication? En résumé, le produit chimique a-t-il une destination industrielle, la règle de l'art. 2 de la loi de 1844 s'applique, le droit de l'inventeur sera entièrement sauvegardé.

Il en est différemment, au contraire, si le produit chimique est employé à guérir les maladies de l'homme et se transforme en produit pharmaceutique (art. 3, loi de 1844). Toutes les fois qu'un remède est légalement mis en vente aux termes des décrets du 18 août 1810 et du 3 mai 1850, il est préparé et vendu sous le régime de la liberté du travail; aucun monopole, même temporaire, ne saurait être constitué en ce qui le concerne. Pourquoi donc le travail d'invention n'est-il pas, dans notre hypothèse, rémunéré d'une façon artificielle? C'est, dit-on, dans l'intérêt de la santé publique, afin que le prix des remèdes ne s'élève pas, par suite de la suppression de la concurrence, argument spécieux, qui n'a convaincu le législateur ni aux Etats-Unis ni en Angleterre et cela, croyons-nous, avec raison. Notons que, même en France, la jurisprudence de la cour de cassation n'étend pas aux instruments de chirurgie l'art. 3 de la loi de 1844 ; la fabrication et la vente d'un instrument de chirurgie seront valablement l'objet du droit exclusif de l'inventeur breveté (Cass., 14 févr. 1884. Pataille, 1884, p. 193). Jusqu'à présent, nous avons supposé que le monopole portait sur un produit nouveau. L'art. 2 de la loi de 1844 mentionne en outre « l'invention de nouveaux moyens ou l'application nouvelle de moyens connus, pour l'obtention d'un résultat ou d'un produit industriel ». Parlons d'abord des nouveaux moyens. Quelquefois, grâce à l'invention, une marchandise qui était déjà dans le domaine public sera fabriquée autrement, quelquefois aussi un perfectionement d'une autre nature sera apporté à l'industrie ; il y aura abaissement du prix de revient, amélioration de la qualité, suppression d'un danger ou d'un inconvénient ; ce seront là des résultats industriels de nature variée. Citons comme exemple de brevet rentrant dans la catégorie dont nous nous occupons, celui qui serait relatif à un procédé mécanique permettant de se dispenser de plier les étoffes à la main (Rouen, 13 févr. 1882, Pataille, 1882, p. 20).

Il nous reste enfin à signaler avec l'art. 2 l'application nouvelle de moyens connus en vue d'obtenir un résultat ou un produit industriel. C'est à cette dernière classe qu'appartiennent beaucoup de brevets. On savait depuis longtemps que le carbonate de potasse ou de soude se combine dans certaines conditions avec une dissolution d'or; celui qui le premier a appliqué ce principe dans l'industrie de la dorure a pris valablement un brevet d'invention (Cass., 13 août 1845. Sir., 1845, 1, p. 68). C'est aux tribunaux qu'il appartient de décider en fait si l'inventeur a obtenu un résultat industriel appréciable. La nouveauté de l'application peut consister du reste dans la combinaison de moyens connus. Ainsi l'a jugé la cour de cassation, avec raison, selon nous, par ses deux arrêts du 9 juil. 1884 et du 4 mai 1885 (Sir., 1885, 1, p. 15; 1886, 1, p. 296). Dans la première espèce, il s'agissait d'un moule permettant de fabriquer les bouteilles de verre plus rapidement et avec une moindre somme d'efforts. Si, à la vérité, aucun des éléments de cet outil n'était en lui-même nouveau, leur réunion judicieuse constituait un progrès dans l'industrie de la verrerie..

Pour terminer notre étude sur l'objet des brevets, demandons-nous si le droit exclusif d'un inventeur peut s'appliquer à un résultat industriel, abstraction faite des procédés grâce auxquels il est obtenu? Tandis que la loi espagnole se prononce pour l'affirmative, la jurisprudence française interprétant sainement, à notre sens, l'art. 2 de la loi de 1844, donne une décision opposée. Malgré le brevet, le même perfectionnement pourra être réalisé par un autre moyen. S'il en était autrement, le problème industriel tout entier serait soustrait aux recherches pendant toute la durée du brevet; tout un domaine de l'activité humaine serait mis en interdit. La situation ne nous semble pas être la même que s'il s'agissait d'un produit industriel nouveau. Rien n'empêche, en effet, de découvrir une machine rendant les mêmes services que la machine brevetée ou un produit chimique jouant le même rôle que le produit sur lequel un monopole temporaire a été constitué. Quand l'objet du brevet rentre dans l'une des trois classes visées par l'art. 2, le monopole sera-t-il toujours valablement constitué? en aucune façon ; nous arrivons ainsi à une troisième et dernière condition de validité. Le tribunal prononcera la nullité du brevet dans le cas où, avant la date de la demande, l'invention aurait reçu, soit à l'étranger, soit en France, une publicité suffisante pour pouvoir être exécutée; en d'autres termes, il faut que l'invention soit nouvelle (art. 30-1° et art. 31 de la loi de 1844). Quelquefois, un brevet aura été antérieurement demandé ou obtenu par une autre personne pour le même objet ; quelquefois, on devra considérer, comme faisant déjà partie du domaine public la machine, le produit chimique, le procédé industriel. Dans ces deux cas, le breveté n'a rendu aucun service à la société, quels que soient d'ailleurs son mérite et ses efforts; le monopole temporaire n'aura pas été constitué valablement. Peu importe que la publicité antérieure à la demande provienne d'un tiers ou du breveté lui-même. Peu importe que la publicité soit volontaire ou involontaire; c'est le fait de la publication qui est visé par l'art. 31 ; la question d'intention est hors de cause. Ce principe a été nettement formulé par la cour de cassation le 19 juin 1866 (Pataille, 1866, p. 288). Peu importe même, selon nous, que l'inventeur ait été victime d'une fraude commise par un de ses employés ou par un tiers. Par quels procédés la publicité sera-t-elle produite? Ces procédés seront de nature très variée ; il suffira qu'avant la demande de brevet un homme du métier eût été en mesure de construire la machine ou d'employer la

méthode dont il s'agit. Peut-être une description suffisamment explicite se trouvait-elle déjà à ce moment dans un livre publié à l'étranger ou en France. La solution serait la même si l'industrie nouvelle avait été exploitée publiquement avant la demande dans un pays quelconque. Le tribunal n'a pas, d'ailleurs, à rechercher en fait si le breveté a ou non connu le livre publié ou l'exploitation publique commencée avant la demande, longtemps avant peut-être et dans une contrée très lointaine. Parfaitement conséquente avec elle-même, notre législation française impose, on le voit, au tribunal, une tâche fort difficile. Aussi beaucoup de lois étrangères exigent-elles que l'exploitation ouvertement poursuivie ait eu lieu antérieurement sur le territoire national; peu importe au contraire que le livre ait été publié à l'étranger et cela en raison de l'efficacité incomparablement supérieure de la vulgarisation par la voie de l'imprimerie. Ce système mixte est notamment appliqué en Belgique, aux Etats-Unis, en Espagne, en Allemagne et en Angleterre. Sauf à y apporter une dérogation pour le cas où l'inventeur a été victime d'une fraude, nous adhérons, quant à nous, aux prescriptions de la loi de 1844. Notons que d'après l'art. 30-4° le tribunal prononcerait la nullité du brevet qui aurait pour objet une invention contraire aux lois, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Pour terminer notre étude des conditions de fonds auxquelles est subordonnée la validité du brevet, recherchons si c'est la priorité de la demande ou au contraire la priorité de l'invention qui détermine à qui sera accordé valablement le brevet. Le brevet une fois délivré peut-il être annulé par le motif que son titulaire n'est pas le premier inventeur? Sous l'empire de la loi de 1844, il faut répondre par la négative. Car l'art. 30 de cette loi énumère limitativement les causes de nullité du brevet sans signaler celle dont nous nous occupons. Si cette conclusion s'impose, il est certain que la loi française est tout à fait insuffisante, au point de vue qui nous occupe en ce moment. L'inventeur n'est pas protégé contre les fraudes qui peuvent se produire et, d'autre part, il existe dans la loi de graves lacunes que la jurisprudence et la doctrine ont dû combler. La jurisprudence a même corrigé la loi sur un point fort important en imaginant la théorie connue sous le nom de théorie de l'action en subrogation ou théorie de la revendication du brevet. En vertu de cette théorie qui n'a pas, selon nous, de base légale et qui est insuffisante dans la pratique, le véritable inventeur, victime d'une usurpation frauduleuse, est autorisé à intenter une action en revendication du brevet. Sa démonstration est-elle faite, le tribunal déclare que le véritable titulaire du brevet est le demandeur au procès; ce dernier sera subrogé au droit du breveté. Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur les législations étrangères, nous constaterons qu'aux Etats-Unis et en Angleterre, la protection de la loi est promise au véritable inventeur et à lui seul; la priorité de la demande n'est prise en considération que dans le cas où l'antériorité de la découverte ne peut pas être établie, c'est ce qui arriva notamment dans le procès entre les deux inventeurs du téléphone, M. Graham Bell et M. Elisha Gray. En Allemagne, au contraire, et avec raison, selon nous, le monopole temporaire appartient à celui qui l'a demandé le premier; mais, par exception, la nullité du brevet pourra être prononcée si le véritable inventeur a été victime d'une fraude, si un de ses ouvriers lui a par exemple dérobé ses plans; d'une part il est juste de protéger l'inventeur contre la fraude, d'autre part la preuve sera beaucoup plus facile dans cette hypothèse. Il conviendrait, croyons-nous, d'adopter la distinction de la loi allemande. Empruntant à la loi anglaise de 1883 une de ses dispositions, nous accorderions, du reste, au véritable inventeur, victime de la fraude, un brevet dont la durée serait égale au temps qui restait à courir jusqu'à l'expiration du premier brevet. En Allemagne, au contraire, l'invention tombe dans le domaine public après le jugement qui prononce la nullité du monopole.

Demande, délivrance et publicité des brevets d'invention. En France, en Belgique, en Italie et dans tous les pays où le système de l'enregistrement pur et simple a triomphé, c'est un bureau de ministère qui, avec l'aide des agents ordinaires de l'administration, exécute la loi sur les brevets. Dans notre ministère du commerce et de l'industrie notamment, le bureau de la propriété industrielle est un bureau dont le recrutement et l'organisation ne présentent aucun caractère spécial. Au contraire, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Allemagne, nous trouvons une administration s'occupant des brevets d'une façon exclusive, ayant une organisation qui lui est propre, jouissant enfin d'une grande indépendance et d'une puissante vitalité; à Washington le *Patent Office* occupe un des plus beaux et des plus vastes édifices de la capitale fédérale. C'est à la demande des brevets qu'est consacrée la section première du titre 2 de la loi de 1844. La demande est une requête adressée sans formes solennelles au ministre du commerce et de l'industrie. C'est le dépôt de la demande qui fait naître le droit du breveté sous la condition suspensive que plus tard le brevet d'invention soit délivré par le ministre. Où le dépôt doit-il être effectué? Plusieurs législations étrangères, et avec raison, selon nous, appliquent rigoureusement en cette matière le principe de la centralisation; le dépôt n'est effectué régulièrement que dans les bureaux de l'administration spéciale. Le système de la loi de 1844 est fort différent; d'après l'art. 5 de cette loi combiné avec le décret du 5 juin 1850, le dépôt des pièces peut être fait au secrétariat de l'une des préfectures de la France continentale ou de l'Algérie (comparer pour les colonies l'arrêté du chef du pouvoir exécutif en date du 21 oct. 1848). Si l'inventeur n'est pas domicilié dans le département, une élection de domicile est à la fois nécessaire et suffisante. En fait, presque toutes les demandes sont formulées au secrétariat de la préfecture de la Seine parce qu'il existe à Paris des agents de brevets se chargeant de faire, au nom de leurs clients, toutes les recherches et toutes les démarches nécessaires; il est fâcheux qu'aux termes de la loi, il soit interdit de s'adresser directement au ministère du commerce et de l'industrie.

Après avoir acquitté, au préalable, la somme de 100 fr. montant de la première annuité de l'impôt dû au Trésor public par les titulaires de brevets, l'inventeur déposera sous pli cacheté, au secrétariat de la préfecture, les pièces que nous allons énumérer (art. 5 et 7); il lui sera, d'ailleurs, loisible de se faire représenter par un mandataire. Le secrétaire général dressera procès-verbal du dépôt sur un registre à ce destiné; le procès-verbal, qui sera signé par le secrétaire général et par le déposant ou son fondé de pouvoirs, mentionnera de la façon la plus précise le moment où les pièces ont été apportées à la préfecture, jour, heure, minute; en 1824, deux demandes ont été formées pour la même invention à quinze minutes d'intervalle. Que doit contenir le pli cacheté et que peut-il contenir? La demande au ministre du commerce et de l'industrie a déjà été mentionnée et définie. Elle ne saurait avoir pour objet qu'une seule invention et cela dans un intérêt de publicité (art. 6). J'ajoute que le demandeur sera tenu de donner un titre à son invention, afin d'en désigner sommairement l'objet, et de résumer ses prétentions d'une façon brève et saisissante. Comme le titre concourt pour une large part à la publicité de l'invention, l'art. 30-5° prononce la nullité du brevet dans le cas où le titre indique frauduleusement un objet autre que l'objet véritable. Arrivons maintenant aux pièces accessoires de la demande et, en premier lieu, à la description. La description est le développement de la demande au point de vue technique. Elle doit, aux termes de l'art. 30-6°, être suffisante pour l'exécution de l'invention (Paris, 26 déc. 1883. Pataille, 1884, p. 185). Il ne faut pas que l'exécutant soit tenu de faire

lui-même œuvre d'inventeur. Si la description est insuffisante, le brevet sera plus tard annulé par les tribunaux aux termes de l'art. 30-6°. En cas de doute, la description s'interprétera contre le demandeur, car c'est ce dernier qui a fixé lui-même l'étendue du droit exclusif qu'il réclame. Notons qu'en Angleterre et en Belgique le demandeur termine sa description en dégageant nettement sa découverte des éléments déjà connus avant lui. Cette méthode, qui n'est pas imposée par la loi française, facilite la tâche des tribunaux et nous semble à ce point de vue digne d'être approuvée. Si l'inventeur le juge nécessaire, il joindra à la description des dessins destinés à rendre plus claire cette dernière et à la préciser encore davantage (art. 5-3°). Les dessins pourront être remplacés ou complétés par des modèles ou échantillons. Enfin, indépendamment d'une copie en double expédition de la description et des dessins, le pli cacheté renfermera encore une pièce d'ordre nommée le bordereau ; afin de sauvegarder les droits de tous, le bordereau énumère les pièces déposées. Dans les cinq jours à partir du dépôt, le secrétaire général de la préfecture doit transmettre au ministère du commerce et de l'industrie le pli cacheté, la procuration, s'il y en a une, le récépissé du paiement de l'annuité, et enfin le procès-verbal de dépôt (art. 9). L'instruction commence alors. Comme le système de l'enregistrement pur et simple a été adopté par la loi française, cette instruction sera facile. Si la demande est irrégulière dans la forme, elle est rejetée par un arrêté spécial du ministre du commerce et de l'industrie, sauf à être renouvelée conformément à la loi (en 1886, sur sept mille trois cent soixante-quatre demandes, soixante-dix-neuf ont été rejetées par application de l'art. 12 ; il y a eu, en outre, cent cinquante-six renonciations antérieures à la décision ministérielle). Dans le cas contraire, le ministre signe un arrêté constatant le dépôt de la demande et des pièces accessoires qui l'accompagnent, la date de ce dépôt et la régularité de la procédure. On appelle brevet d'invention l'arrêté ministériel que nous venons de définir. Tandis que la loi du 7 janv. 1791 s'était servie du nom de patente par réminiscence des anciennes lettres patentes royales et des patentes anglaises, la loi du 25 mai de la même année s'exprime ainsi dans son art. 1er : « Il sera délivré sur simple requête au roi et sans examen préalable des patentes nationales, sous la dénomination de brevets d'invention ». L'expression traditionnelle qui s'est conservée en anglais et en allemand était proscrite comme entachée d'ancien régime. Pour donner satisfaction à des intérêts multiples, le brevet, une fois délivré, doit être entouré d'une très large publicité. Malgré les progrès réalisés dans ces dernières années, la publicité donnée aux inventions brevetées paraît d'ailleurs être en France moins prompte et moins complète que dans certains autres pays et spécialement en Angleterre et aux Etats-Unis. Tous les trois mois un décret inséré au *Bulletin des lois* donne la liste des arrêtés du ministre de commerce et de l'industrie avec les noms des brevetés (art. 14). J'ajoute que les descriptions, dessins, échantillons et modèles seront communiqués sans frais, à toute réquisition, au ministère du commerce et de l'industrie jusqu'à l'expiration de la période pour laquelle le monopole est concédé et plus tard au Conservatoire des arts et métiers (art. 23 et 26). Quant aux publications, elles sont de deux sortes. Depuis 1884, le *Bulletin officiel de la propriété industrielle* reproduit, chaque semaine, sous les auspices du ministère du commerce et de l'industrie, le titre exact et complet de chacun des brevets qui ont été délivrés ; aux termes de l'art. 24 de la loi de 1844 ce catalogue des titres ne devait être publié qu'une fois par an. Enfin, après le paiement de la seconde annuité de la taxe, les descriptions et dessins seront, nous dit l'art. 24, publiés soit textuellement, soit par extraits. Depuis 1872, les publications sont faites par fascicule et chacun des fascicules est consacré à une industrie distincte.

Des droits et des obligations de l'inventeur breveté. Le titulaire du brevet jouit d'un monopole temporaire ; mais doit-on le soumettre dans l'exercice de son droit au contrôle des représentants de l'Etat ? Afin d'atténuer les inconvénients du monopole et de désarmer quelques-uns de ses adversaires, les législations allemande, anglaise, brésilienne, suédoise, suisse ont récemment organisé l'expropriation du droit du breveté pour cause d'utilité publique ; l'expropriation sera prononcée non seulement si l'invention est utile à l'armée ou à la marine militaire, mais encore dans le cas où l'intérêt général exige que l'industrie nouvelle tombe dans le domaine public. J'arrive ainsi à la théorie connue sous le nom de *théorie de la licence obligatoire*. Enseignée par certains écrivains spéciaux et notamment par M. Klostermann, cette doctrine qui avait en 1873 réuni la majorité des suffrages au Congrès de Vienne a été appliquée par la loi allemande de 1877 et la loi anglaise de 1883. On appelle contrat de licence le contrat synallagmatique qui intervient entre un breveté et un tiers, contrat en vertu duquel le breveté s'engage à ne pas porter plainte en contrefaçon contre l'autre partie qui s'oblige de son côté à lui fournir une prestation déterminée. En Angleterre le *Board of trade* est autorisé, dans certains cas limitativement énumérés par la loi, à contraindre directement le breveté à conclure à des conditions fixées par l'administration un contrat de licence avec un industriel déterminé. En Allemagne, si l'exploitation du breveté ne donne pas satisfaction aux besoins des consommateurs et que l'intérêt public exige le développement de l'industrie nouvelle, l'administration spéciale des brevets *(Patentamt)* ordonnera à l'inventeur, sous peine de déchéance, d'accorder dans un délai fixé des licences d'exploitation moyennant des garanties suffisantes et une rémunération convenable. La loi française ne réglemente pas l'expropriation du breveté pour cause d'utilité publique ; elle repousse également la théorie de la licence obligatoire. A ces deux points de vue nous approuvons entièrement la doctrine française. Comment fixer l'indemnité due au breveté dans le cas d'expropriation pour cause d'utilité publique ? Quant au contrat de licence, il est, croyons-nous, destiné à transformer, dans la plupart des cas et par la libre convention des parties, le monopole du breveté en un droit d'exiger une redevance de ceux qui se servent de son invention. C'est ainsi que, dans la pratique américaine et anglaise, l'inventeur annonce aujourd'hui qu'il accordera des licences à tous ceux qui le demanderont, moyennant une redevance de tant par tonne ou par objet fabriqué. Si d'ailleurs un très-large emploi du contrat de licence nous semble commandé par l'intérêt public, n'est-il pas certain que cette méthode s'imposera également presque toujours au breveté ? L'administration ne dispose pas en outre des éléments qui lui seraient nécessaires pour fixer d'une façon équitable les clauses du contrat de licence.

Après ces considérations générales relatives au contrôle de l'Etat étudions de plus près le droit du breveté. Ce dernier jouit d'un monopole qui diffère de la propriété, notamment en ce qu'il est temporaire ; ce monopole a pour objet la fabrication et la vente du produit ou l'usage du procédé. Protégé de différentes façons que nous aurons à faire connaître, il fait partie du patrimoine du breveté et figure parmi les droits mobiliers. Néanmoins, comme les tiers sont intéressés à savoir à qui il appartient, la cession des droits du breveté ne leur sera opposable que sous certaines conditions de publicité (art. 20, 21, 22). Que la cession soit consentie par contrat de vente, de donation ou de société, elle sera enregistrée au secrétariat de la préfecture du département dans lequel le contrat a été conclu. Les intéressés seront admis à consulter un registre spécial tenu au ministère du commerce et de l'industrie, et tous les trois mois un décret inséré au *Bulletin des lois* reproduira un tableau de toutes les cessions enregistrées pendant le

trimestre. Si les dispositions que nous venons de résumer sont parfaitement raisonnables, on peut au contraire reprocher à la loi de 1844 d'avoir exigé que la cession soit constatée par acte notarié (art. 20-2°); elle a en outre, par une mesure fiscale sur laquelle nous reviendrons, gravement entravé la cession des droits du breveté, cession qui quelquefois sera très désirable au point de vue de l'intérêt social et de l'intérêt même du breveté. Notons enfin que la cession du droit du breveté se sépare du contrat de licence en ce que ce dernier n'est pas chez nous entouré de publicité, à la différence de ce qui a lieu en Angleterre; de plus, le droit de poursuivre les contrefacteurs est réservé aux cessionnaires et n'appartient pas en sens inverse à ceux auxquels des licences ont été accordées. Ces deux différences existent entre le contrat de licence et la cession même lorsque cette dernière est partielle, lorsque par exemple le breveté a cédé à un tiers le droit exclusif de fabriquer et de vendre dans une région déterminée.

Parmi les obligations du breveté, bornons-nous à signaler, pour le moment, celle de payer un impôt spécial. Il est d'abord équitable que les dépenses auxquelles la législation des brevets entraîne l'Etat soient couvertes par les brevetés eux-mêmes. La taxe peut en outre jouer légitimement en matière de brevets un rôle important, ce dont le législateur français s'est aperçu le premier. Cette taxe consistera en une annuité de 100 fr., payable pendant toute la durée du brevet (art. 4 et art. 32-1°). Plusieurs législations récentes ont encore perfectionné le système français, en décidant que les premières annuités seraient moins fortes que les suivantes. Quelle est enfin la durée du brevet? Le brevet est de vingt ans en Belgique, en Italie, en Espagne, de dix-sept ans aux Etats-Unis, de quinze ans en Allemagne, au Brésil, en Suède, de dix, cinq ou trois ans en Russie, suivant que l'administration a attaché plus ou moins d'importance à l'invention. Dans presque tous les pays la durée du brevet est, comme on le voit, uniforme, sauf à son titulaire à y renoncer avant l'expiration de la période légale en ne payant pas l'annuité de la taxe; cette méthode se généralise de plus en plus et elle est, croyons-nous, la meilleure. D'après l'art. 4 de la loi de 1844, le brevet est de cinq, dix ou quinze ans au gré des demandeurs. Ce système emprunté à la loi de 1791 n'est plus en harmonie avec les règles nouvelles introduites par la loi de 1844, relativement au paiement de la taxe par annuités. Aussi du 9 oct. 1844 au 1er janv. 1884, le ministère du commerce et de l'industrie a-t-il délivré 46,755 brevets de quinze ans et seulement 1,142 brevets de cinq ans et 2,159 brevets de dix ans. Si même les brevets de cinq ans et de dix ans n'ont pas entièrement disparu dans la pratique, il faut en chercher la raison dans l'art. 20 de la loi de 1844, d'après lequel le breveté doit, dans le cas où il cède son brevet, payer d'un seul coup et d'avance toutes les annuités à échoir. Lorsque la période de cinq, dix ou quinze ans est écoulée, le brevet peut-il être prolongé? Oui, en vertu d'une loi spéciale, nous dit l'art. 15 de la loi de 1844; en fait, on ne peut citer que deux lois ayant prolongé des brevets. Nous pensons néanmoins qu'il serait sage de faire disparaître cet art. 15, sans qu'il y ait lieu d'ailleurs de porter à 20 ans la durée du monopole comme le propose un projet de loi émané de l'initiative parlementaire et déposé sur le bureau de la Chambre des députés.

Des perfectionnements apportés à l'invention soit par le breveté soit par un tiers. Que décider si l'invention se rattache à une autre qui est actuellement brevetée et n'est que le développement de cette dernière? Le problème se présente sous un aspect différent suivant que le perfectionnement est dû au breveté lui-même ou à un tiers. Comment d'abord protéger l'inventeur qui, afin d'éviter la divulgation de ses procédés, s'est hâté de former une demande de brevet et qui veut ensuite simplifier des opérations trop compliquées ou les rendre moins coûteuses? La loi anglaise accorde au breveté un certain délai pendant lequel il lui est permis de substituer une description définitive de l'invention à la description provisoire; ce délai écoulé, un autre brevet pourra être pris; mais il faudra que les conditions de validité des brevets se trouvent réunies; la loi suisse admet l'existence de brevets provisoires qui devront être remplacés dans les trois ans par des brevets définitifs; le brevet définitif ne sera délivré que s'il existe un modèle de l'invention. C'est une autre méthode supérieure, à notre avis, qui a été adoptée par la loi de 1844 (art. 16 et 17) et par les lois italienne, allemande, espagnole. Le breveté est autorisé à réclamer soit un nouveau brevet pour le perfectionnement qu'il a découvert, soit un simple *certificat d'addition*. A la différence du nouveau brevet, le certificat d'addition fait corps avec le brevet principal; il en est considéré comme un accessoire. En conséquence, il cesse de produire ses effets en même temps que le brevet principal, à l'expiration de la période de cinq ans, de dix ans ou de quinze ans. De plus, le jugement qui prononcerait la déchéance ou la nullité du brevet principal atteindrait en même temps le certificat d'addition. Si, néanmoins, le nombre de ces derniers titres augmente chaque année (1,647 en 1886), c'est que la taxe à payer consiste seulement dans la somme fixe de vingt francs et non dans une annuité de cent francs. Etant donné le caractère qui vient d'être reconnu au certificat d'addition, nul ne peut enfin s'étonner de la présomption de volonté formulée par l'art. 16. La cession totale ou partielle et le contrat de licence s'appliquent, sauf convention contraire, non seulement au brevet lui-même mais aux certificats d'addition qui viendraient plus tard le compléter; si, en revanche, un des cessionnaires partiels obtient un certificat d'addition, le breveté sera, dans le silence du contrat, considéré comme ayant le droit de s'en prévaloir.

Arrivons maintenant à notre second problème. Comment concilier les intérêts du tiers qui a trouvé le perfectionnement avec ceux du breveté? D'après la loi de 1844 (art. 18), le pli cacheté ne sera pas immédiatement ouvert au ministère du commerce et de l'industrie, si dans un délai d'un an, à compter de la demande, un tiers réclame un brevet pour un perfectionnement de la première invention. C'est seulement à l'expiration du délai d'un an que le pli cacheté sera ouvert et le brevet ne sera délivré au tiers, sous peine de nullité, que si un certificat d'addition ou un brevet n'a pas été obtenu par le premier breveté relativement à la même amélioration. Comme on le voit, la législation française, ayant repoussé la méthode des brevets provisoires, accorde pendant un an un droit de préférence au breveté et lui permet ainsi d'achever son invention. Dès que, en sens inverse, un brevet a été accordé à un tiers pour un perfectionnement de l'invention primitive, deux monopoles temporaires se trouvent en présence. Les auteurs de la loi de 1844 ont estimé avec raison, selon nous, que l'intérêt même des deux brevetés les conduirait à s'entendre et à s'accorder mutuellement des licences. Moyennant une redevance proportionnelle au nombre des produits fabriqués, l'inventeur permettra à l'auteur du perfectionnement d'ajouter à sa machine un nouvel organe. Comme, grâce à ce dernier, une satisfaction plus complète sera, par hypothèse, donnée aux consommateurs, il est à espérer que le succès industriel de la découverte sera plus considérable et durera plus longtemps. Qu'arrivera-t-il néanmoins si le premier breveté estime que le prétendu perfectionnement est de nature à discréditer son invention ou si pour un autre motif, il croit contraire à ses intérêts d'accorder la licence demandée? Jusqu'à l'expiration du premier monopole le second ne pourra pas être exercé, la société sera privée d'une amélioration peut-être utile. C'est là un fait dont s'emparent les adversaires des brevets d'invention, et il a conduit la législation anglaise et la législation suisse à appliquer

dans notre hypothèse le principe de la licence obligatoire; la loi suisse n'a même admis ce principe que pour le cas unique où l'auteur du perfectionnement ne peut pas s'entendre à l'amiable avec le premier breveté. Ici encore nous repoussons l'intervention des agents de l'Etat dans l'exploitation du monopole.

Nullités et déchéances. Malgré la délivrance du brevet, le monopole temporaire n'aura en réalité jamais existé dans sept hypothèses qui sont énumérées limitativement par l'art. 30 de la loi de 1844 et que nous avons déjà étudiées. Ce sont là les causes de nullité du brevet. De plus, le monopole bien que valablement concédé prendra fin avant l'expiration de la période de cinq, de dix ou de quinze ans, lorsque le tribunal civil aura, sur la demande des parties intéressées, prononcé la déchéance du breveté pour une des trois causes énumérées par l'art. 32. Signalons comme la première de ces causes le fait que l'une des annuités de la taxe n'a pas été payée à l'échéance; l'invention est considérée comme n'ayant pas de portée, si pour conserver son monopole le breveté ne peut se procurer 100 francs en temps utile. Aucune mise en demeure n'est nécessaire, aucune excuse n'est suffisante, si ce n'est, d'après la jurisprudence, l'excuse tirée de la force majeure. Si la disposition de l'art. 32-1° constitue un correctif ingénieux et très efficace de la règle de l'enregistrement pur et simple, plusieurs reproches peuvent être adressés à notre loi, reproches que certaines législations plus récentes ont su éviter. Relativement aux deux causes de déchéance dont il nous reste à parler, c'est au contraire le principe même de la loi de 1844 que nous critiquons et non pas seulement la façon dont il a été mis en œuvre. Nous souhaitons que ces deux causes de déchéance ne tardent pas à disparaître. Il en est ainsi d'abord de celle qui est visée par l'art. 32-2°. Aux termes de cet article, sera déchu le breveté qui n'aura pas exploité son invention en France dans les deux ans à dater du jour de la signature du brevet par le ministre ou qui, ayant commencé son exploitation dans ce délai, l'aura ensuite interrompue pendant deux années. Le tribunal sera néanmoins autorisé à se refuser à prononcer la déchéance, si le breveté donne de son inaction des motifs légitimes.

Comme on le voit, les auteurs de la loi de 1844 ne se sont pas montrés conséquents avec eux-mêmes et ont reconnu au tribunal un droit de contrôle sur l'exercice de l'industrie du breveté. En vue de favoriser le travail national, la déchéance pour défaut d'exploitation est d'ailleurs admise, non seulement en France mais encore dans tous les pays, sauf en Angleterre et aux Etats-Unis. Les législations anglaise et américaine ont estimé au contraire, à juste titre selon nous, que l'intérêt et l'honneur du breveté le poussant à exploiter, il convenait de s'en rapporter à lui. Si, comme la précédente, notre dernière cause de déchéance se rattache au système protecteur, elle ne se retrouve dans aucune législation autre que la loi française (art. 32-3°). Aux termes de cet article, sera déchu le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués à l'étranger et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet. Aux besoins de la consommation française devront suffire les usines créées en France par l'inventeur. Dans deux cas énumérés par l'art. 32-3°, tel qu'il est rédigé depuis une loi du 20 mai 1856, le ministre du commerce et de l'industrie pourra cependant autoriser une dérogation à notre règle. J'ajoute qu'à l'heure actuelle la portée pratique de l'art. 32-3° a diminué dans des proportions considérables. Car, en vertu de la convention du 20 mars 1883, promulguée chez nous comme loi de l'Etat le 6 juil. 1884, le breveté n'encourt pas la déchéance si les objets introduits ont été fabriqués dans un des Etats qui font partie de l'*Union internationale*. Connaissant ainsi les causes de nullité et de déchéance demandons-nous quelle est l'autorité compétente? L'administration prononce la nullité du brevet en Autriche, la déchéance du breveté dans la plupart des pays. La loi française a, au contraire, voulu, pour éviter tout arbitraire et tout soupçon, que l'autorité judiciaire fût seule saisie des questions de déchéance aussi bien que des questions de nullité. Ce premier problème résolu, il convenait de se demander si l'on se bornerait à appliquer le droit commun en matière d'organisation judiciaire.

Afin d'établir l'unité de jurisprudence et d'éviter que des jugements contradictoires ne soient rendus à propos du même brevet, la loi allemande et la loi anglaise dérogent aux règles ordinaires. Quel que soit le défendeur, l'action en nullité sera portée en Allemagne devant une section de l'administration des brevets *(Patentamt)*, c.-à-d. devant un tribunal spécial, en Angleterre devant un tribunal ordinaire désigné à l'avance par la loi. En sens inverse, d'après l'art. 34-2° de la loi de 1844, le tribunal saisi devra être, conformément aux principes généraux, le tribunal civil de première instance de l'arrondissement dans lequel le défendeur a son domicile. Cette doctrine, qui nous paraît la meilleure, a été également adoptée en Belgique, en Italie, en Espagne. Le tribunal civil du domicile du breveté examinera sans aucune idée préconçue le litige qui lui sera soumis et entendra les explications des hommes de l'art. Si tel est le tribunal compétent pour statuer sur l'action en nullité ou en déchéance, le tribunal correctionnel saisi d'une plainte en contrefaçon sera-t-il autorisé à se prononcer sur la question de savoir si le brevet est nul ou si la déchéance a été encourue, ou, au contraire, devra-t-il surseoir au jugement et renvoyer l'examen de la question préjudicielle au tribunal civil du domicile du breveté? Afin de simplifier la procédure et de ne pas retarder le châtiment du contrefacteur, l'art. 46 de la loi de 1844 accorde au tribunal correctionnel la faculté de se prononcer sur l'exception opposée par le prévenu. C'est là, à notre avis, le plus grave défaut de notre législation française. S'il y a beaucoup de contrefacteurs, l'affaire sera plaidée à la fois devant un grand nombre de juridictions; sept ou huit jugements interviendront peut-être en faveur de la validité du brevet et autant en sens inverse; il en résultera des frais considérables et un trouble profond dans l'industrie. Qui peut intenter l'action en nullité ou en déchéance? Afin d'éviter des contestations peu sérieuses, la législation anglaise interdit en principe à un particulier d'engager le procès sans l'autorisation préalable de l'un des juristes de la couronne, l'attorney général ou le solicitor général. Sur le continent, au contraire, nous ne trouvons rien de semblable. D'après la loi de 1844 notamment (art. 34-1°) « l'action en nullité et l'action en déchéance pourront être exercées par toute personne y ayant intérêt ». Citons le titulaire d'un brevet antérieur, les industriels exerçant la même industrie que le breveté, les consommateurs enfin et spécialement les manufacturiers qui se servent du produit objet du monopole. Quel est le rôle joué par le ministère public en notre matière? En Angleterre l'un des deux juristes de la couronne a toujours le droit de prendre l'initiative et de demander la nullité du brevet; la même prérogative est reconnue au ministère public par la loi italienne, mais seulement dans le cas où le brevet a été deux fois déclaré nul sur la demande de particuliers. Comme nous le verrons, le jugement qui prononce la nullité ou la déchéance produit ses effets à l'égard de tous et non pas seulement à l'égard des parties en cause si l'action a été intentée par le ministère public; aussi pour atteindre ce résultat, que nous jugeons excellent, élargirions-nous volontiers la sphère d'action réservée au ministère public par la loi de 1844. Aux termes de l'art. 36, l'affaire sera toujours communiquée au procureur de la république; l'art. 37 autorise en outre ce dernier à se porter partie intervenante dans tous les cas et à demander lui aussi la nullité ou la déchéance dès qu'un particulier a pris l'initiative. Enfin, même si les intéressés ne se plaignent pas, le ministère public se pourvoira valablement par action principale tendant à

faire prononcer la nullité dans les trois hypothèses visées par les nos 2, 4, 5 de l'art. 30.

Les brevets ayant pour objet des produits pharmaceutiques ou une invention contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ceux enfin dont le titre est frauduleusement inexact pourront donc être annulés par le tribunal civil saisi de l'action principale intentée par le procureur de la république. Dans la pratique du reste, et cela est très fâcheux, selon nous, le parquet n'use pas de la double faculté qui lui est accordée par l'art. 37. Après avoir noté qu'aux termes de l'art. 36 le procès en nullité ou en déchéance sera instruit et jugé dans la forme prescrite pour les affaires sommaires par les art. 405 et suivantes du C. de proc. civ., voyons quand il y aura chose jugée ? Les principes généraux de l'art. 1351 C. civ. s'appliquant purement et simplement dans notre hypothèse, l'adversaire du breveté pourra attaquer plusieurs fois le droit exclusif de ce dernier en se prévalant successivement de chacune des causes de nullité et de chacune des causes de déchéance. Ce n'est pas tout. Si le tribunal correctionnel s'est prononcé sur l'exception soulevée par le contrefacteur, ce dernier pourra de nouveau saisir de la question de nullité ou de déchéance le tribunal civil du domicile du breveté ; il n'y a chose jugée que sur le point de savoir si le prévenu avait ou non commis le délit de contrefaçon au moment où il a été poursuivi. C'est là une jurisprudence qui, conforme selon nous à une saine interprétation des art. 34-2° et 46, montre à quel point ce dernier texte est défectueux. A qui sera opposée l'autorité de la chose jugée? Si l'action en nullité ou en déchéance a été intentée par un particulier, l'autorité de la chose jugée n'est opposable qu'aux parties en cause conformément à l'art. 1351 C. civ. La question de nullité ou de déchéance pourra être indéfiniment soulevée du moment que les adversaires du breveté ne seront pas les mêmes. Est-il besoin d'insister sur la situation extrêmement fâcheuse qui en résulte pour le breveté? Que décider en sens inverse, si le ministère public a figuré dans l'instance soit comme partie intervenante, soit comme partie principale? A la seule condition de mettre en cause tous les intéressés, ce qui est exigé au moins pour les cessionnaires partiels par l'art. 38 de la loi de 1844, nous pensons que le jugement quel qu'il fût devrait être opposable à tous. Cette solution est admise par l'art. 39, dans l'hypothèse où le tribunal a prononcé la nullité ou la déchéance, et le jugement est alors inséré au *Bulletin des lois*; si au contraire le breveté a obtenu gain de cause et que les réquisitions du ministère public aient été rejetées, la jurisprudence décide qu'un particulier intéressé pourra valablement soulever de nouveau la même question ; exacte à notre avis au point de vue de l'interprétation des textes, cette solution sacrifie les droits du breveté de la façon la plus évidente.

De la contrefaçon. On appelle contrefaçon la violation des droits du breveté. Comment doit-elle être punie? En Belgique, aux Etats-Unis, en Angleterre, la contrefaçon est considérée comme un délit civil ou un quasi-délit civil, suivant les cas ; l'action publique ne sera jamais exercée. D'après les lois française, autrichienne, italienne, allemande, espagnole, suisse, celui qui ne respecte pas le monopole conféré par l'Etat commet une infraction à la loi pénale, un délit correctionnel ; le breveté ne serait pas toujours suffisamment protégé s'il n'avait jamais que le droit de réclamer à son adversaire le paiement d'une somme d'argent à titre de réparation du préjudice causé. Comme, d'ailleurs, l'intérêt social est engagé seulement dans la mesure où il s'agit de sauvegarder les intérêts particuliers de l'inventeur, les législations que nous venons d'énumérer sont d'accord pour subordonner à la plainte de la victime du délit la mise en mouvement de l'action publique. Le parquet ne poursuivra pas d'office les contrefacteurs (art. 45 de la loi de 1844). Quand le délit de contrefaçon sera-t-il commis ? Les faits qui constituent la contrefaçon proprement dite sont la fabrication du produit et l'emploi des moyens auxquels s'applique le monopole temporaire. Il y a contrefaçon si l'idée primitive a été reproduite dans ses traits essentiels, même si elle a été notablement améliorée par une nouvelle découverte. Les tribunaux ont d'ailleurs condamné des prévenus sur la simple constatation du résultat industriel obtenu, en se fondant sur ce qu'il n'y avait pas d'autre procédé connu qui permît d'arriver à ce résultat (Rouen, 5 août 1881 et Cass., 3 mars 1882; Pataille, 1882, p. 53).

A côté de l'élément matériel dont nous venons de parler, trouvons-nous dans le délit de contrefaçon un élément intellectuel ? Parmi les législations qui considèrent la contrefaçon comme une infraction à la loi pénale, la plupart appliquent en notre matière les principes généraux du droit criminel. Les peines de la contrefaçon seront encourues seulement dans le cas où le prévenu savait qu'il portait atteinte aux droits du breveté. Cette solution, qui nous semble la meilleure, est notamment celle des lois allemande et espagnole. Au contraire, d'après notre loi de 1844, telle qu'elle est interprétée par la jurisprudence, et très exactement selon nous (art. 40 comp. à art. 41), il y a contrefaçon même si la mauvaise foi du prévenu n'est pas démontrée ; en raison de la publicité dont est entourée la création du monopole, celui qui l'a violé est présumé l'avoir connu. C'est là une règle qui, formulée dans l'intérêt du breveté, se retourne en réalité contre lui, puisque le contrefacteur, n'étant pas nécessairement de mauvaise foi, est jugé beaucoup moins sévèrement par l'opinion publique. Ayant ainsi défini le délit de contrefaçon, arrivons à l'explication de l'art 41 de notre loi. Afin de sauvegarder d'une façon plus efficace les droits du breveté, le législateur ne se borne pas à punir le contrefacteur, quand un délit de contrefaçon a été commis. Seront punis des mêmes peines que les contrefacteurs, ceux qui auront sciemment recélé, vendu ou exposé en vente, ou introduit sur le territoire français, un on plusieurs objets contrefaits. On appelle recel la détention pure et simple du produit contrefait. Peu importe qu'il y ait ou non clandestinité ; peu importe à quel titre le prévenu est détenteur de l'objet. En se fondant sur l'art. 40, mal interprété à notre avis, la jurisprudence écarte d'ailleurs l'application de l'art. 41, lorsque celui entre les mains de qui se trouve l'objet contrefait l'employait à un usage commercial, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'un fabricant de tuiles utilisant dans son industrie une machine contrefaite. Dans ce cas, il y a, d'après cette jurisprudence à laquelle nous ne saurions nous rallier, contrefaçon par usage ; la peine sera encourue même si la mauvaise foi du détenteur n'est pas démontrée. Quels sont les tribunaux compétents pour statuer sur la contrefaçon? Si le breveté juge utile à ses intérêts de porter l'affaire devant le tribunal correctionnel, il peut employer soit la méthode de la plainte dans le sens technique du mot, soit celle de la citation directe. L'action civile sera aussi valablement portée devant le tribunal civil du domicile du défendeur, elle ne pourra jamais l'être ni devant le juge de paix ni devant le tribunal de commerce. Devant le tribunal correctionnel la procédure est moins coûteuse et plus rapide, et si le breveté a intérêt à faire prononcer une peine contre le contrefacteur au lieu de se contenter de dommages-intérêts, il importe de ne pas oublier qu'en matière correctionnelle, le partage profite au prévenu ; il n'y aura pas en outre chose jugée, si saisi de l'exception de nullité ou de déchéance, le tribunal correctionnel s'est prononcé en faveur de l'existence du monopole.

Comment est constaté le délit de contrefaçon ? D'après les lois allemande, espagnole, luxembourgeoise, le droit commun s'applique purement et simplement en notre matière. Au contraire, la loi de 1844, art. 47 et 48, la loi belge, la loi suisse, mettent à la disposition du breveté deux moyens spéciaux d'instruction, la description et la saisie. D'après notre législation, une ordonnance du président du tribunal

de première instance peut d'abord autoriser l'huissier du breveté, accompagné, s'il y a lieu, d'un expert et de l'inventeur lui-même, à pénétrer chez celui qui est soupçonné de contrefaçon, et à dresser un procès-verbal de description de ses marchandises, de ses machines, de ses procédés de fabrication. Aux termes de l'art. 48, le procès-verbal sera nul de plein droit si les poursuites en contrefaçon ne sont pas intentées soit devant le tribunal correctionnel, soit devant le tribunal civil, dans un délai de huitaine, augmenté d'un jour par trois myriamètres de distance entre le lieu où se trouvent les objets décrits et le domicile du contrefacteur, du recéleur ou des autres personnes qui tombent sous le coup de l'art. 41. Si la description est exclusivement destinée à faciliter la preuve de la contrefaçon, il n'en est pas de même de la saisie, qui sera souvent effectuée après la rédaction du procès-verbal de description. La saisie permettra à la vérité, encore mieux que la description, de démontrer l'identité des marchandises du prévenu avec celles qui sont l'objet du brevet ; mais en outre, elle a le caractère d'une confiscation provisoire qui se transformera en confiscation définitive, dans l'hypothèse où l'existence du délit serait judiciairement démontrée, et enfin, grâce à la saisie, il sera possible au breveté d'arrêter pendant les débats la marche de l'atelier qu'il prétend être un atelier de contrefaçon, sauf à payer des dommages-intérêts en cas d'échec.

Ayant ainsi mis en lumière l'extrême gravité de la saisie, arrivons aux mesures de précaution dont elle a été entourée par la loi française. Quand le breveté demandera au président du tribunal d'être autorisé à procéder à la description avec saisie, l'ordonnance ne sera en fait rendue qu'après un examen sérieux des circonstances de la cause. Si la saisie doit être particulièrement préjudiciable au prétendu contrefacteur, ou si la solvabilité du requérant est douteuse, le président soumettra ce dernier à l'obligation de déposer au préalable un cautionnement en argent (art. 47). Le cautionnement sera dans tous les cas exigé si la demande est formée par un étranger. J'ajoute enfin que, d'après les circonstances de la cause, l'ordonnance visera seulement la saisie d'un ou de plusieurs échantillons, ou au contraire celle de tous les objets contrefaits, ou enfin la mise sous la main de justice, non seulement de ces derniers, mais encore des machines et instruments destinés spécialement à leur fabrication. Telle est cette législation française, qui très vivement attaquée, a cependant, à notre avis, le mérite de laisser au président du tribunal un très large pouvoir d'appréciation et de lui permettre de varier les solutions suivant les circonstances ; c'est aux autorités judiciaires qu'il appartiendrait d'empêcher les brevetés de troubler abusivement leurs concurrents dans l'exercice de leur industrie. Comment est réprimé le délit de contrefaçon ? Lorsque l'affaire a été portée devant le tribunal de police correctionnelle, le prévenu condamné encourra d'abord une peine dont le maximum n'est pas d'ailleurs assez élevé, selon nous. Tandis que, d'après la loi suisse, la juridiction pénale a toujours le choix entre l'amende et l'emprisonnement, et peut même cumuler ces deux peines, le tribunal correctionnel prononcera seulement contre le contrefacteur une amende de 100 à 2,000 fr. (art. 40), encore pourra-t-il tenir compte des circonstances atténuantes (art. 44). Indépendamment de cette amende, un emprisonnement d'un mois à six mois sera encouru lorsque le prévenu est en état de récidive, c.-à-d. a commis moins de cinq ans auparavant un des faits prévus par les art. 40 et 41 de la loi de 1844. Il en est de même dans l'hypothèse où le contrefacteur est un ancien ouvrier ou employé du breveté et dans celle où il a été aidé par un ancien ouvrier ou employé de ce dernier (art. 43). Abstraction faite de la peine, la confiscation des objets contrefaits sera toujours ordonnée par le tribunal et la confiscation s'appliquera même, le cas échéant, aux machines et instruments de fabrication (art. 49). Si le recéleur et les autres personnes visées par l'art. 41, ont été acquittés en raison de leur bonne foi, il y aura néanmoins confiscation. Celle-ci a un caractère mixte, c'est une peine privée si la valeur des biens confisqués est supérieure au dommage causé au breveté ; elle constitue, dans le cas contraire, une réparation civile du préjudice éprouvé, et alors elle présente le grand avantage de soustraire le demandeur aux conséquences de l'insolvabilité de son adversaire. Il eût mieux valu, du reste, selon nous, décider que les objets contrefaits seraient détruits dans la mesure où leur valeur dépasserait le montant de la somme due à titre de dommages-intérêts. Notons que si l'hypothèse inverse se réalise, le tribunal ne se bornera pas à prononcer la confiscation, mais allouera en outre des dommages-intérêts au breveté. Comme dernière réparation accordée à ce dernier, signalons enfin la publicité qui pourra être donnée au jugement par voie d'affiches.

Des brevets d'invention en droit international privé. Quand une demande de brevet est faite dans un seul pays, peu importe qu'elle émane d'un étranger ou d'un régnicole. Cette règle, déjà admise par les lois françaises de 1791 et de 1844, repoussée, au contraire, en Prusse, avant 1877, forme désormais le droit commun des nations civilisées. A côté de ce premier problème, aujourd'hui résolu, il en est un second à propos duquel la discussion n'a pas encore pris fin. Le brevet d'invention ne produit d'effet que sur le territoire du peuple dont le gouvernement l'a délivré. Etant donné l'organisation des sociétés contemporaines et les liens intimes de la législation des brevets avec les autres branches de la législation, on ne conçoit guère l'existence de brevets internationaux. Ceci posé, l'inventeur pourra-t-il obtenir dans plusieurs Etats le droit exclusif de fabriquer et de vendre pendant un certain temps ? Quelle influence va exercer sur les décisions de chaque administration nationale le fait qu'un brevet a déjà été délivré ou demandé ailleurs pour la même invention? La question a aujourd'hui un grand intérêt en raison du développement du commerce international et selon la solution qui lui sera donnée, la rémunération du travail d'invention variera dans des proportions considérables. Au point de vue rationnel, il est, croyons-nous, de l'intérêt de toutes les nations de favoriser le progrès industriel en sauvegardant le droit de l'inventeur quel qu'il soit.

A côté de cette doctrine, il en est une autre d'après laquelle des droits de douane ne suffiraient pas pour protéger l'industrie nationale ; devant les intérêts de cette dernière devrait s'effacer le droit de l'inventeur qui a créé d'abord à l'étranger l'industrie nouvelle ou qui a formulé en premier lieu sa demande de brevet dans un autre pays. C'est de cette seconde idée que s'étaient inspirés les auteurs de la loi de 1791. Cette loi prononçait la déchéance contre le titulaire d'un brevet français qui obtenait postérieurement à l'étranger un brevet pour la même invention ; il convenait, pensait-on, d'empêcher, dans la mesure du possible, le développement de l'industrie chez les peuples voisins. J'ajoute qu'un monopole temporaire était accordé par un titre, nommé le brevet d'importation, à celui qui avait introduit en France une industrie étrangère, qu'il eût ou non la qualité d'inventeur ; ce dernier n'était pas protégé comme tel. Les législateurs de 1844 comprirent qu'il était de l'intérêt de la France de renoncer au système étroitement national de la loi de 1791. La cause de déchéance que nous venons de mettre en lumière disparut. La loi de 1844 supprima également le brevet d'importation tel que nous l'avons défini. Comment a-t-elle résolu le problème qui nous occupe ? D'après l'art. 29, le titulaire d'un brevet étranger obtiendra en France le droit exclusif de fabriquer et de vendre en suivant la procédure ordinaire. Les règles des brevets d'invention seront, sauf une dérogation unique, applicables au titre qui sera délivré à l'impétrant et auquel plusieurs commentateurs de la loi donnent encore le nom peu exact de brevet d'importation. Il en sera ainsi notamment des conditions de validité et des principes relatifs

à la déchéance pour défaut d'exploitation en France et à la déchéance pour cause d'introduction d'objets fabriqués à l'étranger et semblables à ceux qui sont garantis par le brevet. Au contraire, sans pouvoir jamais se prolonger au delà de quinze ans, le monopole concédé en France s'éteindra en même temps que le monopole dont jouissait déjà l'inventeur au moment où il a formulé sa demande (art. 29). Le brevet français ne sera donc accordé que pour trois ans au maximum, si le premier brevet a été délivré en Russie et que l'administration russe, qui pouvait choisir entre les délais de trois ans, de cinq ans ou de dix ans, s'est prononcée pour le premier; si l'inventeur est breveté dans plusieurs pays étrangers, c'est, croyons-nous, le brevet le plus court qui devra être pris en considération.

La règle que nous venons de mettre en lumière, admise par la législation belge et la législation des Etats-Unis, a été repoussée avec raison, selon nous, par les lois les plus récentes, notamment par les lois allemande, espagnole et anglaise. Elle repose sur la considération suivante, qui prouverait trop, à savoir que l'industrie nationale ne lutterait plus à armes égales contre l'industrie étrangère si, cette dernière vivant sous le régime de la liberté, elle restait tributaire de l'inventeur. Comme, à peu près dans tous les pays, le brevet rétroagit au jour de la demande, l'art. 29 s'appliquera, à notre avis, si au moment du dépôt des pièces, en France, la procédure était déjà entamée dans un des pays auxquels nous venons de faire allusion et qu'elle ait abouti à la création du droit exclusif. D'après une doctrine à laquelle nous nous rallions, le brevet français produit ses effets pendant la durée normale du brevet étranger, même si la nullité de ce dernier est prononcée ou si la déchéance est encourue. La jurisprudence décide au contraire que le monopole prendra fin en France dès qu'il cessera à l'étranger pour cause de déchéance; on se fonde sur l'esprit de la loi de 1844 (En ce sens Cass., 14 janv. 1864. Sir., 64., I, p. 200). Si, malgré les critiques que nous avons adressées à l'art. 29, 2e phrase, les dispositions de la loi de 1844 paraissent, à première vue, fort libérales, ces dispositions sont aujourd'hui dans une très large mesure à l'état de lettre morte. Les pays où l'invention n'est pas rendue publique après la délivrance du brevet, déjà très rares en 1844, le sont encore davantage à l'heure actuelle, et d'autre part la procédure de l'appel aux oppositions divulgue la demande elle-même en Angleterre, en Allemagne, en Suède et en Norvège. Dès lors, étant donné le système de la loi de 1844 sur la nouveauté, et aucune exception n'ayant été faite pour l'hypothèse où il s'agit de la publicité légale réalisée à l'étranger, le brevet français sera nul pour défaut de nouveauté presque toujours dans le cas où le dépôt des pièces a été effectué après la délivrance du premier brevet et très souvent dans l'hypothèse où il est seulement postérieur à la demande formée dans le pays étranger. Si cette règle est certaine dans l'état actuel de nos textes, elle n'a pas toujours été appliquée d'une façon très ferme par notre jurisprudence; la cour de cassation a dû cependant s'incliner devant la loi (Comp. Cass., 9 mars 1883. Pataille, 83, p. 103). Comment rendre à la loi sa sincérité et faire en sorte que la faveur accordée d'une façon apparente au titulaire d'un brevet étranger ne lui soit pas indirectement retirée ? En Belgique, la publicité légale donnée, à l'étranger, à la description et aux dessins n'est pas considérée comme entraînant la nullité du brevet. C'est aller trop loin à notre sens et nous préférons le système que nous allons exposer à propos de la convention de 1883 et qui, appliquée d'abord dans le traité austro-allemand du 13 déc. 1878, l'a été plus tard par la loi brésilienne de 1882 et par la loi suisse de 1888. Si tels sont les principes de la loi de 1844, en matière de droit international privé, des dérogations ont été apportées à ces principes par des lois spéciales, relativement aux expositions internationales et par la convention de 1883.

Les expositions internationales, qui, dans la seconde partie de ce siècle, se sont succédé à des intervalles de plus en plus rapprochés, ont donné naissance à des problèmes assez délicats en matière de brevets d'invention. Ces problèmes, dont le législateur français s'est seul préoccupé pendant longtemps, ont été résolus par lui selon des méthodes qui ont varié. Après les deux lois du 2 mai 1855 et du 3 avr. 1867 a été votée la loi du 23 mai 1868 qui, à la différence des deux précédentes, formulait des règles applicables d'une façon générale à toutes les expositions de l'avenir. Si l'inventeur n'a pas encore pris de brevet d'invention au moment où les produits sont admis à l'exposition internationale, c'est la loi du 23 mai 1868 qui est encore en vigueur à l'heure actuelle. Afin de permettre à l'inventeur de solliciter, relativement à la valeur de son idée, le jugement des hommes compétents, un *certificat provisoire de garantie* lui sera délivré par le préfet ou le sous-préfet de la ville où a lieu l'exposition. Le certificat provisoire qui devra nécessairement être demandé avant l'expiration d'un mois, à compter de l'ouverture de l'exposition, produira ses effets pendant toute la durée de cette dernière et pendant les trois mois qui suivront la fermeture. Si un brevet d'invention est demandé avant l'expiration de ce délai, il ne pourra pas être annulé pour défaut de nouveauté, par ce motif que la machine dont il s'agit a été publiquement exposée. En fait, grâce au certificat provisoire de garantie, le monopole conféré à l'inventeur se prolongera quelquefois au delà de quinze années. Notons enfin que se plaçant dans l'hypothèse où l'exposant était déjà titulaire d'un brevet français les lois du 8 avr. 1878 et du 5 juil. 1881 ont modifié temporairement quelques-unes des règles du droit commun à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878 et de l'exposition internationale d'électricité, ouverte à Paris en 1881 ; à l'approche de l'Exposition universelle de 1889, les Chambres viennent également d'être saisies par le gouvernement d'un projet conçu dans le même esprit. Pour terminer notre étude des brevets d'invention, il nous reste à mettre en lumière les dérogations apportées par la convention du 20 mars 1883 aux règles du droit international privé, relatives à notre sujet. D'après l'art. 4 de cette convention, l'inventeur, qui entame la procédure dans un des pays faisant partie de l'*Union internationale*, jouit d'un droit de priorité sur le territoire de chacun des autres Etats contractants, s'il sollicite un brevet dans les six mois, à compter de la demande faite dans le premier pays. Lorsque, pour prendre un exemple, l'inventeur s'est adressé le 1er janv. à l'administration anglaise et qu'il dépose les pièces au secrétariat d'une préfecture française avant le 1er juil., il sera, à un double point de vue, traité en France comme s'il avait effectué le dépôt le 1er janv. Le brevet français sera valable même si un tiers a, dans l'intervalle, entre le 1er janv. et le 1er juil., formé une demande relative à l'invention dont il s'agit; j'ajoute que le monopole temporaire ne pourrait être attaqué dans le cas où des faits de publicité se seraient produits pendant cette période, dans l'hypothèse notamment où le gouvernement étranger aurait rendu public, soit la demande, soit le brevet. C'est là, à notre avis, une solution très heureuse et qui sauvegarde sérieusement les droits des inventeurs. Rappelons enfin pour terminer l'étude du droit international privé, relatif à notre sujet, qu'aux termes de l'art. 5 de la convention la déchéance pour cause d'introduction ne peut être appliquée si les objets introduits ont été fabriqués dans un des Etats de l'*Union* et constatons que les hautes parties contractantes se sont engagées par l'art. 11 à accorder une protection provisoire aux inventions brevetables qui figureront aux expositions internationales officielles ou officiellement autorisées. Emile Jobbé-Duval.

Bibl. : 1° Histoire du droit. — Ferrière, *Diction. de Pratique*, vis *Brevet; Secrétaire d'Etat;* Paris, 1740, 2 in-4. — Guyot, *Répertoire univ. de jurisp.* vis *Acte ; Brevet*, t. I et II ; Paris 1784, in-4. — Denisart, *Collection de décisions nouvelles*, vis *Brevet; Exécution parée*, t. III et VIII ; Paris, 1784 et 1789, in-4. — Chéruel, *Dict. his-*

torique, v° *Brevet;* Paris, 1865, 2 in-12. — LITTRÉ, *Dict. de la langue française*, v^is^ *Affaires*, *Brevet;* Paris, 1873, 4 in-4. — DE LAURIERE, *Glossaire du droit français*, v° *Brevet;* Niort, 1881, in-4.

2° DROIT MODERNE. — *Acte en brevet.* ROLLAND, *Rép.*, v^is^ *Brevet* (acte en) et *Minute.* — MERLIN, *Rép.*, *Acte notarié.* — *Dictionnaire du notariat.* — MARCADÉ, *C. Nap.*, art. 1318, n° 2. — FAVART, *Rép.*, v° *Acte notarié.*

3° INDUSTRIE.—RENOUARD, *Traité des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation*, 1865, 3ᵉ éd.—NOUGUIER, *Des brevets d'invention et de la contrefaçon*, 1858, 2ᵉ éd. — POUILLET, *Traité théorique et pratique des brevets d'invention et de la contrefaçon;* 1879, 2ᵉ éd. — MALAPERT et FORNI, *Nouveau commentaire des lois sur les brevets d'invention*, 1879. — H. ALLART, *Traité des brevets d'invention*, t. I; *Des inventions brevetables*, 1885, t. II; *De la propriété des brevets d'invention et de leur validité*, 1887. — Ch. LYON-CAEN et L. RENAULT, *Précis de droit commercial*, 1885, t. II, pp. 1,006 et suiv. — Michel CHEVALIER, *les Brevets d'invention*, 1877, broch. in-8. — *Congrès international de la propriété industrielle tenu à Paris du 5 au 7 sept. 1878* (Compte rendu sténographique, 1878). — Ch. LYON-CAEN, *Etude sur la loi allemande du 25 mai 1877* (*Bulletin* de la Société de législation comparée, 1878, p. 98). — *Annuaire de législation étrangère* publié par la Société de législation comparée (nombreuses traductions de lois étrangères avec notices). — C. GAREIS, *Patentgesetzgebung, Sammlung der wichtigeren Patentgesetze;* Berlin, 1879-1885, 4 vol. in-12. — PICARD et OLIN-PICOT, *Traité des brevets d'invention et de la contrefaçon industrielle;* Bruxelles, 1869. — B. KLOSTERMANN, *Die Patentgesetzgebung aller Länder;* Berlin, 1876. — *Das Patentgesetz für das deutsche Reich vom 25 mai 1877;* Berlin, 1877. — *Der Schutz der Erfindungen (Vortrag gehalten im Kaufmännischen Verein im Köln);* Berlin, 1884. — E. MONTALDI, *Dei modi di concessione degli attestati di privativa industriale o brevetti d'invenzione;* Turin, 1888.

BREVEUX (Pêche). Crochet de fer dont on se sert principalement en Normandie et en Bretagne pour retirer les crabes, les homards et autres crustacés des fentes de rochers où ils se cachent.

BRÉVIAIRE. Les liturgistes ont émis sur l'étymologie de ce nom et sur l'origine de la chose qu'il désigne des explications fort diverses. Aucune d'elles ne présente un caractère assez probant pour rallier les opinions dissidentes. En sa forme actuelle, le bréviaire est un livre réglementaire renfermant les offices que doivent réciter les prêtres et les religieux des divers ordres. (Pour le contenu de ce livre et l'usage qui doit en être fait, V. HEURES CANONIALES ou CANONIQUES et OFFICE DIVIN.) E.-H. V.

BRÉVIAIRE D'ALARIC (V. ALARIC [Bréviaire d']).

BRÉVIAIRES (Les). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Rambouillet: 346 hab.

BRÉVIANDES. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Troyes ; 566 hab. Cette localité est fort ancienne. De nombreux silex taillés, des ossements de mammouths et d'autres animaux fossiles, des débris humains et des fragments de poterie appartenant aux époques préhistoriques y ont été recueillis en divers endroits, notamment au hameau de Villepart ; une voie antique, en partie intacte, allant de Troyes à l'établissement romain de Vertaut, et connue sous les noms de *Cheminet* et de *Chasse de Saint Martin*, traverse le territoire de Bréviandes. Dans les premières années du XIIᵉ siècle y fut fondée la maladrerie des Deux-Eaux, située entre les rivières de la Hurande et du Linçon, qui subsista jusqu'en 1799. A. T.

BIBL. : Th. BOUTIOT, *Note sur des fragments de vase et d'os humains, trouvés à Villepart en 1863;* Paris, 1865, in-8 de 4 p. — SALMON, *Dictionnaire paléoethnologique de l'Aube;* Troyes, 1882, in-8.

BREVIARIUM IMPERII. Les historiens romains nous apprennent qu'Auguste a ordonné diverses mesures relatives à l'organisation de l'impôt ; il se proposait notamment d'établir ou de consolider le *stipendium* d'après des bases à peu près communes sur toutes les provinces. L'évangéliste saint Luc, Suidas, Cassiodore, nous apprennent qu'il a fait procéder à des opérations statistiques sur les biens et les personnes de l'empire, et avec ces éléments on aurait dressé le *breviarium imperii* ou état des ressources et des dépenses de l'empire dont parlent certains auteurs classiques, notamment Suétone dans sa *Vie d'Auguste* (n°s 22 et 101) et Tacite dans ses *Annales* (I, 11). Mais de nos jours, on a vivement contesté qu'Auguste ait fait procéder à un recensement général de toutes les provinces. Les textes qui font allusion à cette opération cadastrale appartiennent à des auteurs qui sont bien postérieurs à cette réforme. Il est possible qu'Auguste ait commencé un travail aussi considérable et il est certain qu'il l'a fait accomplir pour certaines provinces, mais cette œuvre n'a certes pas été terminée sous son règne. On a fait remarquer que le cadastre français avait exigé quarante ans ; le délai a dû être beaucoup plus long sous l'empire romain à cause de l'étendue du territoire et de la difficulté des communications. E. GLASSON.

BIBL. : HUSCHKE, *Ueber die zur Zeit der Geburt Jesus-Christi gehaltenen Census;* Breslau, 1840. — ZUMPT, *Das Geburtjahr Christi;* Leipzig, 1869. — Voyez un article de Serrigny, dans la *Revue critique de législation*, année 1882, p. 250. — MISPOULET, *les Institutions politiques des Romains*, t. II, p. 246.

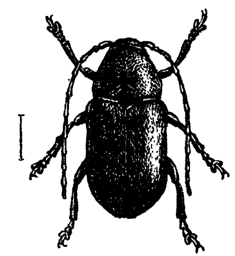
BREVICEPS (Erpét.). Genre de Batraciens anoures, type de la famille des *Brevicipitidæ* (V. ce mot), ayant pour caractères : une pupille horizontale, le palais couvert de papilles, le tympan assez apparent, les doigts libres à extrémités non dilatées; les coracoïdes très larges, les précoracoïdes bien développés, par d'omosternum, un sternum très large, cartilagineux ; les vertèbres sacrées avec ses apophyses considérablement dilatées s'unissent avec le stylet coccygien. Le *Breviceps gibbosus*, l'une des formes les plus connues de ce genre, habite le sud de d'Afrique ; c'est un animal à corps massif, à tête complètement confondue avec le tronc, sans museau distinct, à bouche très petite ; la langue ovale, entière, est libre à son extrémité postérieure, les cuisses et les bras proprement dits sont à peine visibles extérieurement, la région supérieure du corps est couverte de petites verrues, et présente une teinte uniforme brune, ornée d'une large bande dorsale d'un jaune sale ; sur les flancs, on remarque de chaque côté une ligne de même couleur, le ventre bleuâtre est granuleux. ROCHBR.

BIBL. : DUMÉRIL et BIBRON, *Epét. génér.* — SMITH, *M. S. Afr. Rept.*

BREVICIPITIDÆ (Erpét.). Famille de *Batraciens anoures*, créée par Cope, pour le genre *Breviceps* (V. ce mot). Cette famille, que quelques auteurs modernes n'acceptent pas, et qu'ils réunissent avec les *Engystomatidæ* (V. ce mot), a d'autant plus sa raison d'être maintenue que, de l'aveu même de ces auteurs, les *Breviceps* possèdent un appareil sternal unique parmi tous les Batraciens connus.

BRÉVICITE (V. MÉSOTYPE).

BREVICOLASPIS. Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Eumolpides et du groupe des Léprotites, établi en 1833 par Castelnau de Laporte, dans le t. I de la *Revue Entomologique de Silbermann*, p. 24. L'espèce type, *B. pilosa* C. de Lap., est un petit insecte du Brésil, de forme oblongue, recouvert en dessus de poils blancs et caractérisé par ses yeux réniformes et la structure de ses pattes robustes, dont les cuisses sont munies en dessous d'une forte dent ; les tibias intermédiaires sont profondément échancrés extérieurement vers l'extrémité et les tarses sont terminés par des crochets bifides. Le *B. pilosa* est l'*Hersilia cerambycina* du catalogue Dejean (3ᵉ édit., p. 436). Dans le catalogue des Eumolpides, publié par nous en 1885 dans le t. XI (2ᵉ série) des *Mémoires de la Soc. roy. des sc. de Liège*, nous avons rapporté à ce genre l'*Embryo villosum*, que Thomson (*Arch. Entom.*, I, 1857, p. 292), avait placé parmi les Longicornes. Ed. LEF.



Brevicolaspis pilosa C. de Lap.

BREVIÈRE (La). Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Livarot ; 137 hab.

BREVIÈRE (Louis-Henri), graveur français, né à Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure) le 15 déc. 1797, mort à Hyères le 2 juin 1869. Elève de l'école de dessin de Rouen, il s'établit dans cette ville graveur de cachets; mais, doué d'une étonnante activité d'esprit et mis au courant de la renaissance de la gravure sur bois opérée par *Bewick* (V. ce nom) et ses successeurs dans cet art, il s'essaya dès 1815 à apprendre ce procédé, et en 1817 il fit paraître ses premiers travaux de gravure sur bois à plusieurs tons, en camaïeu et couleur. Puis il se mit à graver des figures sur les rouleaux destinés à l'impression des indiennes, introduisit à Rouen la lithographie (1819), exécuta des vignettes pour quelques ouvrages locaux, fit quelques eaux-fortes au burin, et même des essais de manière noire. Appelé en 1829 à l'Imprimerie royale, il porta le titre officiel de dessinateur et graveur de cet établissement de 1834 à 1855. S'il ne fut pas strictement « le rénovateur de la gravure sur bois en France », comme on l'a appelé à tort, attendu qu'il se forma simultanément à Paris, sous la direction de Thompson jeune, toute une école d'excellents xylographes, il n'en est pas moins vrai que Brevière contribua largement au progrès rapide de cet art par une collaboration active aux meilleurs ouvrages illustrés publiés de 1830 à 1865, et que, parmi les trois mille gravures sur bois signées de son nom, la plupart ne méritent que des éloges. On lui doit même une intéressante *Notice sur la xylographie* (Rouen, 1833). Toujours à la recherche du nouveau, il avait découvert en 1832 un procédé permettant d'obtenir d'une même planche des reproductions de formats différents à l'aide d'épreuves tirées sur des feuilles de gélatine; il toucha presque à l'invention de l'héliogravure dès 1845, et il fit encore d'ingénieuses tentatives de polychromie et de chromo-typographie. Aussi n'est-ce pas à tort que sa ville natale lui éleva une statue. G. PAWLOWSKI.

BIBL.: J.-ADELINE, *L.-H. Brevière, dessinateur et graveur;* Rouen, 1876, avec pl. — H. BERALDI, *les Graveurs du XIXe siècle.*

BRÉVILINGUES (Erpét.). Sous-ordre de *Sauriens* (V. ce mot).

BRÉVILLE. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Cognac; 701 hab.

BRÉVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Bréhal; 369 hab.

BREVILLERS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Hesdin; 113 hab.

BRÉVILLERS. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Doullens; 104 hab.

BRÉVILLIERS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Héricourt; 359 hab.

BRÉVILLY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Mouzon; 481 hab. Minerai de fer; établissements métallurgiques; fouleries de draps.

BRÉVINE (La). Vaste bourg de la Suisse, dans la plus haute et la plus froide vallée du cant. de Neuchâtel, à 19 kil. O. de Locle. Sources sulfureuses. Tourbières, dans lesquelles on trouve beaucoup de troncs de sapins. Cimenterie, horlogerie, dentellerie. Tout près le lac d'Etalières ou Taillières, dont on attribue la formation à un tremblement de terre du XIVe siècle: on n'en a pas encore trouvé d'écoulement; 1,560 hab., éparpillés dans un grand nombre de hameaux et de chalets. Ch. RUMELIN.

BRÉVIPENNES. Nom sous lequel les anciens auteurs désignaient les Insectes-Coléoptères qui composent aujourd'hui la famille des *Staphylinides* (V. ce mot).

BREVONNES *(Beverona)*. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Piney; 796 hab. Cette localité, située sur l'Auzon, est mentionnée, en 1177, sous le nom de *Bevronne*. L'église date en partie du XVIe siècle. On a retrouvé sur le territoire de Brevonnes quelques sépultures de l'époque gallo-romaine. A. T.

BREWER (John-Sherren), érudit anglais, né à Norwich en 1810, mort à Toppesfield (Essex) en févr. 1879. Il a publié, entre autres, une histoire des franciscains: *Monumenta franciscana* (1858), le *Novum organum* de François Bacon et donné dans l'importante collection historique des *Calendar of state papers, Foreign series*, les *Letters and papers foreign and domestic of the reign of Henri VIII* (Londres, 1862-1872, 4 t. en 7 vol. in-8).

BREWSTER, physicien écossais, né à Jedburgh (Roxburgshire) le 11 déc. 1781, mort à Allerly, sur la Tweed, le 10 fév. 1868. Elève des Universités d'Edimbourg et d'Aberdeen, il passa à Edimbourg et dans son bien d'Allerly presque toute sa vie. Ses importants travaux d'optique lui valurent le titre de professeur à l'Université d'Edimbourg, de membre et (1859) président de l'Académie d'Edimbourg, membre associé de l'Académie des sciences de Paris, etc. L'invention du *kaléidoscope* (V. ce mot), le perfectionnement du stéréoscope, auquel il donna la disposition actuellement employée, firent connaître son nom au public. Il prit une part très active à la publication de *Edinburgh Encyclopedia* (Edimbourg, 1810-1830, 18 vol. in-4). Il fonda en 1809 avec Jameson l'*Edinburgh philosophical journal* qu'il rédigea seul de 1824 à 1832 sous le titre de *the Edinburgh journal of science.* Voici la liste des principaux mémoires ou notes qu'il a publiés: *New Species of coloured fringes procured by the reflection of light between two plates of glass of equal thickness* (*Edinb. Trans.*, VI, 1806); *Action of transparent bodies upon the different coloured rays of light* (Même recueil, VIII, 1817); *Effects of compression and dilatation in altering the polarizing structure of doubly refracting cristalls* (id., VIII); *On Circular polarization* (id., IX); *On the Lines of the solarspectrum* (id., XII); *On the Colours of natural bodies* (id., XII); *Conversion of relief by inverted vision* (id., XII); *Laws of polarization and double refraction in cristallized bodies* (id., 1818); *Phenomenes and laws of elliptic polarization* (id., 1830). Parmi ses ouvrages généraux il faut citer *Letters on natural magic* (Londres, 1831, nouv. éd. 1883); *Treatise on optics* (Londres, 1832, nouv. éd. 1853); *Treatise on microscope* (Londres, 1837); *the Stereoskope* (Londres, 1856); *the Kaleidoscope* (Edimbourg, 1819; 2e édit. 1858); *Life of sir Isaac Newton* (Londres, 1832, 2 vol.), la meilleure biographie de ce grand savant, complétée par *Memoirs on life, writing and discoveries of sir Isaac Newton* (Londres, 1855; 2e éd., 1860). A. J.

BIBL.: *Home life of sir David Brewster*, publiée par sa fille; Edimbourg; 3e éd., 1881.

BREWSTÉRITE (V. ZÉOLITHES).

BREXENT-ENOCQ. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. d'Etaples; 371 hab.

BREXIACÉES (*Brexiaceæ* Linld.). Groupe de plantes Dicotylédones, longtemps considéré comme une famille distincte, mais que M. H. Baillon (*Hist. des pl.*, III, p. 412) réunit à celles des Saxifragacées, dans laquelle il forme une simple tribu *(Brexieæ)*, caractérisée surtout par l'ovaire libre et l'insertion à peu près hypogynique du périanthe et de l'androcée. Il renferme les cinq genres: *Brexia* Dup.-Th., *Anopterus* Labill., *Ixerba* A. Cunn., *Roussea* Sm., *Abrophyllum* Hook. et *Cuttsia* F. Muell.

BREY-ET-MAISON-DU-BOIS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe; 166 hab.

BREYDEL (Jean), chef populaire flamand au XIVe siècle. Il appartenait à une ancienne famille bourgeoise dont l'influence sur les corps de métier était considérable, et qui figurait parmi les plus opulentes de Bruges. — Philippe le Bel, après avoir dépouillé Guy de Dampierre de son comté de Flandre, avait envoyé à Bruges Jacques de Châtillon comme gouverneur. Celui-ci se rendit odieux aux Flamands par sa hauteur et son mépris des privilèges nationaux. Jean Breydel et Pierre de Coninck soulevèrent les métiers contre la garnison française, qui fut presque entièrement massacrée dans la nuit du 19 mai 1302, dite des *Matines brugeoises*. Philippe le Bel réunit alors

une armée formidable pour venger l'affront fait à son autorité. Le 11 juill. les troupes du roi de France attaquèrent les milices flamandes retranchées près de Courtrai et subirent une sanglante défaite. Jean Breydel fut armé chevalier sur le champ de bataille par le comte Guy de Namur. On ne connaît ni la date ni les circonstances de sa mort. E. H.

BIBL. : DESMET, *Corpus chronicorum Flandriæ*; Bruxelles, 1837-1841, 1856-1865, 4 vol. in-4. — BLOMMAERT ET SERRURE, *Kronyk van Vlaenderen*; Gand, 1846. — GAILLARD, *Kronyk der Stad Brugge*; Bruges, 1837, 2 vol. in-4. — N. DESPARS, *Chronyke van den lande en de graefscepe van Vlaenderen*; Bruges, 1837-1840, 5 vol. in-8. — KERVYN DE LETTENHOVE, *Histoire de Flandre*; Paris, 1865, 8 vol. in-8.

BREYDEL (Charles), dit *le Chevalier flamand*, peintre flamand, né à Anvers en 1677, mort à Gand le 4 nov. 1744. Il fut élève de Pierre Ijkens et imita Breughel de Velours et van der Meulen. Il avait voyagé en Italie et en Allemagne où ses œuvres sont assez nombreuses. Il a peint des paysages, des animaux et surtout des combats de cavalerie. Ces compositions ordonnées avec goût sont d'une exécution facile et vivante.

BREYERA (V. PROTOPLASMA).

BREYN (Jacob), botaniste allemand, né à Dantzig le 14 janv. 1637, mort à Dantzig le 25 janv. 1697. Il étudia à Leyde et publia *Plantarum exoticarum... Centuria I* (Dantzig, 1678, in-fol.) ; *Prodromus I et II* (1680-1689, in-4, av. pl. ; réimpr. par Ph. Breyn en 1739).

BREYN (Johann-Philipp), médecin et botaniste allemand, fils du précédent, né à Dantzig en 1690, mort en 1764. Il a publié diverses monographies sur le Ginseng et l'*Acmella* (1700, 1731), sur les Champignons (1702), sur la Cochenille (1731), sur les *Echinus* (1732), sur les *Polythalames* (1732), etc. Dr L. HN.

BRÉZÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay ; 877 hab. Dès le XIIe siècle Brézé était le ch.-l. d'un fief important qui donna son nom à une famille féodale; il fut érigé en marquisat en 1615 en faveur du maréchal de Maillé-Brézé. Le château, établi sur les ruines d'un édifice plus ancien, date du XVIe siècle ; il a été restauré de nos jours. — Vins blancs renommés ; carrières de tuffeaux.

BRÉZÉ. Ancienne famille de l'Anjou dont on connaît des membres depuis le XIIIe siècle : nous citerons les plus célèbres :

Pierre Ier de Brézé, conseiller et chambellan du roi, mort avant 1427.

Pierre II de Brézé, célèbre capitaine et homme d'Etat français, né vers 1410, mort le 16 juil. 1465. Il était fils de Pierre Ier de Brézé et de Jeanne Carbonnel. Il signe toujours P. de BRESZÉ. On ne sait rien sur ses premières années, mais il se fit remarquer de bonne heure, en servant Louis III et René d'Anjou, rois de Sicile et leur mère, Yolande d'Aragon (V. t. III, p. 12). Avec son parent, Jean de *Bueil* (V. ce nom), et Gilles de Raiz, il apprit l'art de la guerre, en combattant les Anglais dans le Maine, la Touraine et l'Anjou, sous son oncle Guillaume de Brézé, Ambroise de Loré, La Hire et Saintrailles. Dès 1427, il se distinguait à la prise du Lude (Sarthe). En 1433, avec Jean de Bueil et Prégent de Coëtivy, il aida la reine Yolande, son jeune fils Charles d'Anjou et le connétable de Richemont (V. ARTHUR III DE BRETAGNE), à renverser La Trémoille, le tout-puissant ministre de Charles VII. Cette révolution de palais, qui rendit le pouvoir au connétable et à la maison d'Anjou, fut pour Pierre de Brézé l'origine d'une brillante fortune. En 1434, il alla, avec Richemont et Charles d'Anjou, secourir Ambroise de Loré assiégé par les Anglais dans la forteresse de Saint-Céneri (c. d'Alençon). C'est alors qu'il prit part à la démonstration militaire appelée la *Journée de Sillé* (mars 1434), et qu'il fut fait chevalier, comme Jean de Bueil, par Charles d'Anjou. Dès 1436 on le voit figurer au conseil du roi. En 1437, il combattit au siège de Montereau, en présence de Charles VII (septembre), puis il fut nommé sénéchal d'Anjou et capitaine du château d'Angers (novembre). L'année suivante, sa sœur, Françoise de Brézé, épousa un seigneur angevin, Bertrand de Beauvau, sire de Précigny (V. t. V, p. 1077), qui était un des principaux conseillers de Charles VII. Pendant la Praguerie (1440), Pierre de Brézé rendit de grands services au roi, en combattant les seigneurs révoltés et le jeune dauphin, leur chef, qui lui en garda toujours rancune. Il revint ensuite guerroyer contre les Anglais, en Normandie, notamment à la prise de Conches (oct. 1440) et fut nommé sénéchal de Poitou le 12 mai 1441. La même année, il se distingua au siège mémorable de Pontoise (juin-septembre) et à la prise d'Evreux (15 sept. 1441). Il en fut récompensé plus tard par le don du comté d'Evreux. En 1442, il suivit le roi et le connétable à la *Journée de Tartas* et à l'expédition de Guyenne ; puis, avec Dunois, il obligea les Anglais à évacuer Gallardon et Courville (arr. de Chartres).

Après la mort de la reine Yolande (1442, 14 nov.), Pierre de Brézé ne tarda pas à s'élever au premier rang, grâce à l'amitié et à la protection d'*Agnès Sorel* (V. ce nom), qui devint toute-puissante auprès de Charles VII dès 1443. Chambellan du roi, il se créa bientôt une position prépondérante dans le conseil, en écartant Prégent de Coëtivy et en reléguant au second rang le connétable et Charles d'Anjou. De 1444 à 1450, il eut le principal rôle dans la direction du gouvernement, pendant cette période si féconde du règne de Charles VII. Du reste, il y fit preuve de talents supérieurs. Il négocia la trêve de Tours conclue entre la France et l'Angleterre, le 28 mai 1444 et le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou, fille du roi René ; il accompagna Charles VII et le connétable au siège de Metz (1444-45) et conclut, non sans en tirer lui-même grand profit, la paix qui termina cette expédition (1445, 5 fév.). Pendant ce temps, son frère, Robert de Brézé, qui avait suivi Jean de Bueil et le dauphin en Alsace, était tué à la bataille de Saint-Jacques (1444, 26 août). En oct. 1444, il fut envoyé comme ambassadeur à Bruxelles auprès de Philippe le Bon. Pendant le séjour de la cour à Nancy et à Châlons, il se distingua dans les fêtes et dans les tournois. Pierre de Brézé contribua beaucoup à la réforme de l'armée et reçut, un des premiers, le commandement d'une compagnie de cent lances fournies. Charles VII le comblait d'honneurs et de biens, lui donnait, outre le comté d'Evreux, les seigneuries de Nogent-le-Roi, d'Anet, de Bréval et de Montchauvet (déc. 1444), le nommait capitaine de Niort (1445), des châteaux royaux de Poitiers et de Nîmes (1446). A cette époque, il négocia un traité entre le dauphin et le duc de Savoie, Amédée VIII, qui lui donna le comté de Maulévrier, en Normandie (1446). En 1447, Pierre de Brézé, comte d'Evreux, de Tonnerre et de Maulévrier, seigneur de La Varenne, de Brissac, etc., premier ministre et favori du roi, était à l'apogée de sa puissance et éclipsait les plus grands seigneurs. Il eut l'honneur de tenir sur les fonts baptismaux Charles de France, né le 26 déc. 1446. Il avait eu quelques démêlés avec le connétable de Richemont et Charles d'Anjou, mais son ennemi le plus dangereux fut le dauphin Louis, qui voulait chasser Agnès Sorel et renverser, sinon faire tuer Brézé, pour s'emparer du pouvoir. Pendant que le ministre était occupé à faire évacuer le Mans, injustement détenu par les Anglais (mars 1448), le dauphin lançait contre lui des accusations redoutables. Compromis ainsi dans le complot de Guillaume Mariette (1448), Brézé quitta la cour en réclamant lui-même des juges. Son procès fut instruit (avr. 1448) et prouva sans doute son innocence, car il rentra aussitôt en faveur. Quand la guerre contre les Anglais recommença (août 1449), Pierre de Brézé se signala par sa vaillance et son habileté en Normandie,

devant Pont-de-l'Arche, Conches, Verneuil, Mantes, Vernon, Château-Gaillard, Gisors, Rouen (1449), à la bataille de Formigny (15 avr. 1450) et au siège de Caen (juin). Après la mort d'Agnès Sorel (9 fév. 1450), il eut un rôle moins prépondérant, mais non moins utile. Capitaine de Touques et de Rouen, grand sénéchal et réformateur général de Normandie il resta, le plus souvent, dans cette province, aidant Richemont et Dunois à réorganiser l'administration, l'armée, la marine, à fortifier les places, à surveiller l'Angleterre. En 1457 il alla même, avec un de ses frères, Jean de Brézé, piller la ville de Sandwich (août). Après avoir découvert les intrigues du duc d'Alençon avec les Anglais, il assista, en 1458, à son procès. Peu avant la mort de Charles VII, il préparait encore une expédition, pour aller secourir, contre le duc d'York, Marguerite d'Anjou, qui lui donna les îles anglo-normandes en récompense de ses services. L'avènement de Louis XI (22 juil. 1461) lui créa des périls auxquels il n'essaya pas de se soustraire. Après l'avoir retenu quelque temps prisonnier au château de Loches, le nouveau roi lui rendit la liberté, ses biens, la plupart de ses charges et maria sa sœur naturelle Charlotte (fille de Charles VII et d'Agnès Sorel) avec son fils aîné, Jacques de Brézé (1462). C'est alors que Pierre de Brézé, avec 2,000 hommes, conduisit en Ecosse et en Angleterre Marguerite d'Anjou, qu'il ramena en Flandre (1463) après la sanglante défaite d'Hexham. En 1464 (1er sept.), Pierre de Brézé recouvra la charge de grand sénéchal et réformateur général de Normandie, devenue vacante par la mort de L. d'Estouteville. Pendant la ligue du *Bien public*, il s'enrôla d'abord avec les rebelles, mais, en définitive, il resta fidèle à Louis XI. Il commandait même l'avant-garde de l'armée royale à la bataille de Montlhéry, où il fut tué l'un des premiers, le 16 juil. 1465.

Par ses qualités brillantes, par ses talents politiques et militaires, Pierre de Brézé fut vraiment un homme supérieur, « lequel de si haute èle vola longuement en France que pièça n'y ot son pareil » (G. Chastellain). Ce chroniqueur, qui le connaissait bien, ayant vécu longtemps auprès de lui, dit qu'il « estoit le plus bel parlier de son temps ». Il a écrit pour Pierre de Brézé, au moment de sa disgrâce, la *Deprécation*, dans laquelle il implore la pitié de Louis XI, en rappelant ses services; il a aussi composé son épitaphe (G. Chastellain, VII, 37-65, 67-73). Pierre de Brézé avait un goût éclairé pour les lettres et pour les arts, comme le roi René, les princes Charles et Jean d'Orléans, Jacques-Cœur, Jean et Guillaume Jouvenel des Ursins, Th. Basin, G. Chastellain et Olivier de La Marche, qui furent ses admirateurs et ses amis. Il possédait de grands domaines, surtout en Normandie et dans le pays chartrain. Il habitait de préférence le château de Nogent-le-Roi (arr. de Dreux), ou celui de Mauny (arr. de Rouen). A Paris, il avait l'hôtel Barbette, que lui avait cédé Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, en 1458. On peut voir son tombeau dans la cathédrale de Rouen, avec le magnifique mausolée de son petit-fils, Louis de Brézé. De son mariage avec Jeanne Crespin, Pierre de Brézé avait eu plusieurs enfants, dont l'aîné, Jacques, prit, après lui, le titre de comte de Maulévrier.

Tombeau de Louis de Brézé dans la cathédrale de Rouen, d'après une photographie.

Jacques de Brézé, fils aîné du précédent, comte de Maulévrier, né vers 1440, mort en 1490, fut, comme son père, grand sénéchal de Normandie. Il avait épousé, en 1462, Charlotte, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel. Dans la nuit du samedi 15 au dimanche 16 juin 1476, ayant surpris sa femme en délit d'adultère avec son veneur, P. de La Vergne, il la poignarda. Emprisonné, poursuivi en justice, condamné à 100,000 écus d'amende, il obtint, après la mort de Louis XI, la revision de son procès et un acquittement. Il mourut, non pas en 1494, comme le dit le P. Anselme (*Hist. général.*, VIII, 271-72, 714) mais avant le mois de nov. 1490, comme le prouve un document authentique conservé à la Bibliothèque nationale (Pièces originales, t. 509, n. 64). Comme son père, il aimait et cultivait les lettres. Il a même laissé quelques opuscules en vers : une *Ballade* en l'honneur

d'Anne de Beaujeu; *le Livre de la chasse du grand seneschal de Normandie* et *les Dits du bon chien Souillart*, édit. goth. in-4, sans date (fin du XVe s.), publ. de nouveau par le baron J. Pichon (Paris, 1858, pet. in-8).

E. COSNEAU.

Louis de Brézé, comte de Maulévrier, fils du précédent. Il fut premier chambellan du roi, sénéchal de Normandie et grand veneur de France, et mourut le 23 juil. 1531. Il avait épousé en secondes noces Diane de Poitiers, qui lui donna deux filles. Le tombeau élevé à Louis de Brézé par sa veuve, dans la cathédrale de Rouen (V. plus haut), est une des belles œuvres de la Renaissance française; le sénéchal y est représenté deux fois : à cheval et en armes, sur l'entablement, couché et mort au-dessous. Ce magnifique monument, attribué à Jean Goujon et à Jean Cousin, a été exécuté de 1525 à 1544. — La seigneurie de Brézé entra alors dans la maison de *Maillé* (V. ce nom) ; elle fut aliénée au XVIIe siècle par Claire-Clémence de Maillé, femme du grand Condé, et acquise par Thomas Dreux, conseiller au parlement de Paris, qui ajouta à son nom celui de Brézé après l'érection de la terre en marquisat (V. DREUX-BRÉZÉ).

BIBL. : *Les Chroniqueurs du* XVe *s.*, surtout G. CHASTELLAIN, édit. Kervyn de Lettenhove; Bruxelles, in-8, t. I, p. XIV et s.; t. III, 347 et s.— Le P. ANSELME, *Hist. généal.*, VIII, 269 et s. — Bibl. de l'Ec. des Chartes, 2e s., V, 211 ; 3e s., I, 478. — VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de Charles VII*. — DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*. — E. COSNEAU, *le Connétable de Richemont*. — V. aussi à la Bib. nat. les man. fr. 12490 (f. 70-72), 26073 (n° 5169), 26074 (n° 5273), et le t. 509 des pièces originales (dossier Brézé).

BRÉZÉ (Urbain de MAILLÉ, marquis de), dit le *maréchal de Brézé*, homme de guerre et diplomate français, né en 1597, mort le 13 fév. 1650. Capitaine de chevau-légers en 1617, puis en 1620 de la garde du corps de la reine-mère, Brézé fut nommé en 1626 gouverneur de Saumur. Fait capitaine de la 3e compagnie des gardes du corps du roi le 20 sept. 1627, il leva la même année un régiment d'infanterie de son nom avec lequel il servit au siège de la Rochelle et qui fut licencié en 1628. En 1629, il assista aux combats du pas de Suze, aux sièges de Privas et d'Alais, et fut nommé conseiller d'Etat le 26 déc. Maréchal de camp en 1630, il servit à l'armée d'Italie où il secourut Casal et livra le combat du pont de Carignan. En 1632, Brézé fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire au roi de Suède, Gustave-Adolphe, afin d'intercéder auprès de lui pour les princes catholiques d'Allemagne. La même année il reçut le gouvernement de Calais et, le 29 oct., fut nommé maréchal de France. Il obtint les Ordres du roi le 14 mai 1633 et, le 12 oct. 1634, fut nommé lieutenant général et représentant du roi à l'armée d'Allemagne, conjointement avec le maréchal de La Force. Après avoir occupé la rive gauche du Haut-Rhin, que gardaient encore nos alliés suédois, Brézé et La Force firent lever le siège de Heidelberg. En 1635, ils reprirent Spire; puis Brézé alla commander l'armée du Nord avec le maréchal de Châtillon. Les deux maréchaux devaient se joindre à travers la Belgique à nos alliés hollandais. Ils battirent les Espagnols à Avein (20 mai), se joignirent au prince d'Orange près de Maestricht et envahirent le Brabant. Mais après avoir pris Tillemont, ils échouèrent devant Louvain. Brézé resta en Hollande comme ambassadeur. Relégué par Richelieu dans son gouvernement de Saumur en 1636, il fut cependant désigné la même année pour commander l'armée de Picardie avec Chaulnes sous le comte de Soissons, puis celle de Hollande avec Châtillon. Il reçut également le gouvernement général de l'Anjou et celui de la ville et du château d'Angers. Nommé en 1638 à l'armée de Luxembourg, il se retira en Anjou quand il apprit qu'il partagerait le commandement avec La Force et Châtillon. En 1641, il commanda successivement l'armée du Roussillon avec Condé, celle de Champagne avec Châtillon, puis celle de Picardie avec la Meilleraye, et contribua à la prise de Lens, puis à celle de Bapaume. Nommé vice-roi de Catalogne dans l'automne de la même année, Brézé laissa d'abord les Espagnols ravitailler Perpignan (janv. 1642), mais il répara cet échec en contribuant aux combats de Collioure et de Perpignan et à la prise de Sainte-Marie. Etant tombé malade de la goutte à Barcelone, il renonça à sa vice-royauté à la fin de l'année. Après la mort de Louis XIII, le maréchal de Brézé abandonna successivement toutes ses charges et, jusqu'à sa mort, vécut dans une retraite à peu près complète. Il était beau-frère du cardinal de Richelieu.

Louis FARGES.

BIBL. : PINARD, *Chronologie historique militaire*. — *Lettres* de Richelieu, p. p. Avenel.

BREZIERS. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun, cant. de Chorges; 405 hab.

BREZILHAC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne; 273 hab.

BRÉZILLAC (dom Jean-François de), érudit français, né à Fanjeaux (Aude) le 12 avr. 1710, mort le 11 juin 1780. Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, il fit profession le 26 nov. 1727. Il a publié le t. II de l'*Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois* (Paris, 1754, in-4) de son oncle dom. J. Martin, auquel il joignit une vie de l'auteur et un dictionnaire géographique et topographique des Gaules ; un *Dictionnaire ecclésiastique et canonique portatif* (Paris, 1765, 2 vol. in-8), souvent réimprimé ; une traduction du *Cours de mathématiques* de Wolf (Paris, 1747 ou 1757, 3 vol. in-8).

BRÉZILLIAN (V. BROCÉLIANDE).

BRÉZIN (Michel), philanthrope français, né le 28 nov. 1758, mort à Paris le 21 janv. 1828. Serrurier-mécanicien de l'Hôtel de la Monnaie de Paris, puis directeur de la fonderie de canons de l'Arsenal, fondeur et frappeur de monnaies pour la première République et enfin maître de forges en Normandie, il réalisa une très grande fortune qu'il consacra à l'érection, à Garches, de l'*Hospice de la Reconnaissance*.

BRÉZIN (Hospice) ou HOSPICE DE LA RECONNAISSANCE. Cet établissement, destiné à recevoir de préférence les ouvriers travaillant le fer, la fonte de fer, le cuivre, ainsi que les modeleurs en métaux et en bois, devenus infirmes ou invalides, est situé à Garches (Seine-et-Oise), à 16 kil. de Paris. C'est en 1834, six ans après la mort de M. Brézin, que l'Assistance publique installa cent cinquante vieillards dans le château. La construction de l'hospice fut commencée en 1836 et achevée en 1838. En 1840, la maison comptait trois cents vieillards. Le 10 oct. 1866 fut élevée dans la cour d'honneur une statue à Brézin, produit d'une souscription provoquée par les vieillards reconnaissants. En 1862, par suite de la conversion des rentes, le nombre des lits dut être réduit à 240. En 1870, la maison fut occupée militairement par les Prussiens qui établirent une vaste ambulance dans les dortoirs qu'ils avaient fait évacuer. En y comprenant le parc entièrement clos de murs, la propriété contient 17 hect., dont 4,080 m. sont occupés par les bâtiments. Ceux-ci se composent de quatre pavillons (rez-de-chaussée et deux étages) groupés deux à deux de chaque côté d'une cour ornée de parterres de fleurs. Au fond de la cour est la chapelle et, derrière, la salle des morts. En avant de l'hospice, de chaque côté de la cour d'honneur, sont deux bâtiments à deux étages, reliés par une grille. Le bâtiment de droite renferme les bureaux, la communauté, la salle de consultation et les logements des principaux employés ; celui de gauche, la cuisine et ses magasins, l'infirmerie (seize lits) et la lingerie. Le service des bains (quatre cabinets et six baignoires) est installé dans un petit pavillon, en face la grille.

Les bâtiments destinés aux vieillards sont confortables. Chaque dortoir mesure $32^{m}15$ de long sur $9^{m}60$ de large, 5 m. de haut., et compte trente lits. A chaque étage sont des cabinets d'aisances (fosses fixes) et des lavabos. Les rez-de-chaussée des pavillons de droite servent de dor-

toirs aux infirmes; ceux des pavillons de gauche sont affectés aux réfectoires et à la salle de réunion. Les combles de ces pavillons servent de magasins et d'ateliers pour les vieillards. A gauche du pavillon des bains se trouvent la buanderie, les logements des sous-employés, les écuries, le chantier, les ateliers (menuisier, charron, serrurier), la porcherie, etc. Tous les bâtiments communiquent entre eux au moyen de galeries au rez-de-chaussée. L'eau de Seine y est distribuée par la machine de Marly; en cas d'insuffisance, une machine à vapeur fait monter l'eau d'un puits dans les réservoirs (30 m. c. par jour). L'éclairage se fait dans les salles et les cours au moyen de lampes. Tout autour de l'établissement sont de magnifiques jardins entourés de treillages. Au delà sont les potagers, qui non seulement servent à la consommation de la maison, mais dont une grande partie des produits est vendue à la halle de Paris. La culture est faite par un chef jardinier et par les administrés valides qui reçoivent par jour 75 cent. Plus loin est un vaste bois exploité chaque année et où se trouve le cimetière.

Personnel : un directeur, un commis-rédacteur, un aumônier à 2,000 fr. plus le logement (le service pourrait être fait par le curé de la paroisse); quinze sœurs, recevant une indemnité de 3,000 fr. par an et quinze infirmiers, soit une personne pour dix administrés. — *Service médical :* un médecin nommé à la suite d'un concours spécial et résidant dans l'hospice. Pas de pharmacien : les médicaments sont préparés par une sœur; l'inspection et la surveillance de la *pharmacie* sont confiées à un pharmacien des hôpitaux.

Le *budget* de l'hospice Brézin est de 224,000 fr. pour 1889. Les dépenses constatées pour 1887 ont été de 219,207 fr.; les dépenses allouées pour 1888 sont de 227,000 fr. Les recettes ont été pour 1887 de 733 fr. 20 sur la vente des légumes du potager qui alimente l'établissement pour une somme évaluée à 12,502 fr. Les ressources de la fondation Brézin qui comprenait à l'origine trois cents lits étant devenues insuffisantes, le nombre des lits s'est trouvé peu à peu réduit à deux cent soixante. Aussi, depuis 1880, l'administration a-t-elle été obligée, pour ne pas laisser inoccupés les lits de cet hospice, de voter un crédit variant entre 24 et 25,000 fr. chaque année. La moyenne des décès (1883-88) a été de cinquante par an. BOURNEVILLE et A. ROUSSELET.

BIBL. : HAMETTE, *Notice sur Brézin* (inédite).

BREZINA. Ksar important du S. de la prov. d'Oran (Algérie), à environ 435 kil. S.-E. de cette ville, à 100 kil. environ au S. de Géryville, sur l'Oued Seggeur, en aval d'un âpre défilé par où l'on passe d'une région montagneuse dans les plaines sahariennes et que nos soldats ont appelé « la porte du désert ». Par suite Brezina, à une alt. de 560 m., est un nœud de communications, le point d'arrivée des caravanes du Mzab. L'oasis, irriguée au moyen de puits à bascule peu profonds, compte environ 12,000 palmiers et un assez grand nombre d'arbres de diverses espèces; elle est protégée par trois bordjs. Le ksar, bâti à l'extrémité de l'oasis, est muni d'un fossé, d'une enceinte irrégulière et renferme une cinquantaine de maisons. Il appartient aux Larouat-Ksel, qui subissent l'influence des Oulad-Sidi-Cheik, et est un des principaux greniers de cette dernière tribu. Pop. : 638 hab., soumis à l'autorité militaire du cercle de Géryville. E. CAT.

BREZINS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs; 1,019 hab.

BREZOLLE (Art cul.) (V. BRESOLLES).

BREZOLLES *(Bruerolœ)*. Ch.-l. de cant. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux; 855 hab. Très ancien bourg dont les seigneurs ont eu un rôle assez important pendant le moyen âge. L'église est celle d'un prieuré dépendant de l'abbaye de S. Père de Chartres, fondé en 1060; la construction actuelle date de 1177; elle est surmontée d'une belle tour carrée et possède un portail orné d'intéressantes sculptures. Plusieurs monuments mégalithiques ont été signalés sur le territoire de la commune.

BREZONS. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Pierrefort; 1,058 hab. Châteaux de Lavoix et de la Griffoul. Cascades du Saut de la Truite, de Mejannassière et de la Borie. La vallée de Brezons est une des plus pittoresques du Cantal. L. F.

BRÉZOUARD ou BRESSOIR (en allemand *Bludenberg*). Montagne vosgienne de la Haute-Alsace, s'élevant à une alt. de 1,231 m. au S. de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines et au N. de la Poutroye.

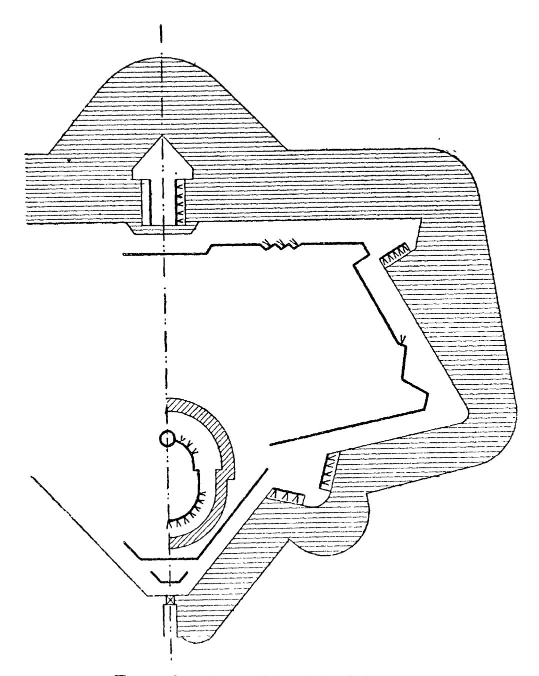
BREZOVA. Bourg de Hongrie, comitat de Nyitra; 5,000 hab.

BRIAL (dom Michel-Jean-Joseph), bénédictin, historien français, né à Perpignan le 26 mai 1743, mort à Paris le 24 mai 1828. Il entra fort jeune dans la congrégation de Saint-Maur. Il enseignait la philosophie au couvent de la Daurade à Toulouse quand, en 1771, il fut envoyé à Paris, où on lui assigna une des douze places de *littérateurs* établies au sein de la congrégation. Il prépara avec dom Clément les volumes XII et XIII du *Recueil des historiens de France* qui parurent en 1781 et 1786. Il fut nommé en 1782 membre du *Comité des chartes*. Tout entier à ses travaux, étranger aux intrigues politiques, il traversa sans danger les années les plus terribles de la Révolution, et lorsqu'en 1796 l'Institut eut décidé de continuer le *Recueil des historiens de France*, le soin d'en diriger la publication fut confié à dom Brial. Le 17 mai 1805 il fut élu membre de l'Institut. De 1806 à 1822 il publia les t. XIV à XVIII du *Recueil des historiens*. Il prépara les matériaux du t. XIX qui ne parut qu'après sa mort, en 1833. Il eut part également aux vol. XIII à XVI de l'*Histoire littéraire de la France*. Il a inséré un assez grand nombre de mémoires historiques dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* et deux notices, l'une sur les lettres à Etienne, évêque de Tournay, l'autre sur les poésies de Serlon, chanoine de Bayeux, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*. Après sa mort, la Bibliothèque nationale acquit les principaux manuscrits de sa bibliothèque, dont le plus précieux était le cartulaire de l'abbaye de La Roche; dès 1798 il avait vendu à la bibliothèque le manuscrit de la *Vie de saint Louis* par Le Nain de Tillemont. M. PROU.

BIBL. : *Revue encyclopédique*, année 1828, t. III, p. 277. — *Notice sur D. Brial*, en tête du t. XIX du *Rec. des histor. de France*. — DELISLE, *le Cabinet des manuscrits*, t. I. p. 573; t. II, pp. 38, 289; t. III, p. 375.

BRIALMONT (Henri-Alexis), général belge, officier du génie et écrivain militaire distingué, né à Venloo le 25 mai 1821. Admis à l'école militaire le 12 janv. 1839, il entra comme sous-lieutenant à l'école d'application le 15 fév. 1841 et passa avec son grade dans le corps du génie le 27 sept. 1843. Lieutenant le 8 avr. 1847, il fut chargé des travaux de fortification de la place de Diest et fut attaché en même temps, comme secrétaire particulier, au général baron Chazal, ministre de la guerre, situation qu'il occupa jusqu'en 1850. Il passa, le 5 fév. 1855, dans le corps d'état-major avec le grade de capitaine et rédigea, en 1859, le plan d'ensemble du camp retranché d'Anvers, œuvre capitale pour laquelle il se servit de divers travaux préparés par plusieurs officiers du génie belge, mais dont la responsabilité et le mérite lui appartiennent pour la plus grande partie. Il fut nommé major le 8 mai 1861, lieutenant-colonel en 1864 (11 déc.), et fut appelé en cette qualité aux fonctions de directeur-général des opérations militaires au ministère de la guerre le 7 juil. 1868. Le 30 déc. de la même année, il fut promu colonel et devint général-major le 25 mars 1874. Ce fut dans ce grade qu'il occupa le poste, en premier lieu de directeur des fortifications dans la 1re circonscription militaire (Anvers, 28 déc. 1874), en second lieu d'ins-

pecteur-général des fortifications et du corps du génie (2 sept. 1875). Le général Brialmont était lieutenant général depuis le 26 mars 1877, quand il crut pouvoir accepter, sans en référer à son gouvernement, la proposition que lui adressa le roi de Roumanie, de se rendre à Bucarest dans le but d'élaborer un projet général de fortification pour le royaume danubien. Il semble qu'à cette époque l'éminent officier ait ressenti un sentiment de découragement, à la suite de la vive opposition qu'avait faite M. Frère-Orban aux idées émises dans sa brochure sur la *Situation militaire de la Belgique* et sur les travaux de défense à exécuter dans la vallée de la Meuse. Quoi qu'il en soit, le général Brialmont se rendit à diverses reprises à Bucarest et fut mis en non activité à la suite de ces déplacements, comme les ayant exécutés sans l'autorisation de son souverain. Dès 1884, le général Brialmont était rétabli dans son grade et ses fonctions. Atteint par la limite d'âge en 1885, il a été maintenu par mesure exceptionnelle dans le cadre d'activité.



Type des forts détachés d'Anvers.

Ce fut pour ainsi dire dès sa sortie de l'école que Brialmont commença les études approfondies qui devaient le rendre célèbre, et il n'était encore que lieutenant du génie quand il publia, sous le pseudonyme de Keller, les projets de défense qui furent adoptés définitivement pour la ville d'Anvers, après avoir été sanctionnés par une commission de vingt-sept officiers généraux ou supérieurs. Depuis cette époque le général Brialmont s'est constamment occupé de fortifications, et les nombreux ouvrages qu'il a publiés sur l'art qu'ont illustré les Vauban et les Montalembert constituent une source inépuisable de renseignements pour ceux qui cherchent à se tenir au courant des progrès réalisés dans l'art de fortifier. On y trouve la description de nombreux types de forts, de fronts d'enceinte, d'abris, de casemates cuirassées et de coupoles proposés ou exécutés, soit en Belgique, soit à l'étranger, et notamment une étude très complète des défenses d'Anvers. Au début de sa carrière, le général Brialmont était partisan de la fortification bastionnée. Dans son *Résumé d'étude sur les principes généraux de la fortification des grands pivots stratégiques* (1836), il admettait, en effet, que l'enceinte des places à grand développement, aussi bien que les forts détachés, devaient être autant que possible construits d'après le tracé bastionné. A cette époque, et faisant application de ces idées à la place d'Anvers, il proposait de constituer l'enceinte au moyen de grands fronts bastionnés de 600 à 800 m. de côté extérieur, dont les approches seraient défendues par des *forts appliqués* ayant un flanquement propre et remplaçant les demi-lunes. Dans ce projet, la distance des ouvrages du camp retranché à l'enceinte variait entre 2,400 et 3,000 m., suivant l'importance de l'armée défensive, et l'intervalle à laisser entre ces forts était égal à la double portée de but en blanc des canons de gros calibre de cette époque, c.-à-d. à 1,800 m. environ. Chaque fort était pourvu d'un *réduit-cavalier* de forme circulaire.

En 1859, à la suite du vote du Parlement décrétant les fortifications d'Anvers, M. Brialmont fut appelé à donner à son projet une forme définitive. C'est alors qu'abandonnant les principes de Vauban, il renonça définitivement à la forme bastionnée pour recourir aux procédés de fortification polygonale dont notre grand Montalembert fut l'inventeur, il y a un peu plus d'un siècle. La place d'Anvers, construite d'après ces idées, constitue un vaste camp retranché dans lequel l'armée belge pourra, en cas d'invasion, trouver un refuge assuré et attendre l'arrivée de troupes alliées.

Quand, après les événements de la guerre de 1870 et les changements territoriaux qui en furent la conséquence, le général Guillaume pensa que le camp retranché d'Anvers avait perdu de son importance et que la défense du pays devait être reportée sur la Meuse, il donna des instructions au lieutenant général Leclercq, inspecteur général du génie, pour étudier cette question. Cet officier général indiqua Namur, à l'exclusion de Liège, pour y établir non pas un camp retranché proprement dit, mais un pivot d'observations pour une armée opérant en rase campagne. A cet effet on eût élevé autour de la ville qui fut demeurée ville ouverte une ceinture de forts. Le mémoire, envoyé au département de la guerre, fut soumis au général Brialmont, alors directeur de la division du génie, qui repoussa le projet en ces termes le 30 janv. 1872 : « Je suis d'avis que nous ne pouvons songer à créer à Namur un camp retranché qui serait nécessairement très étendu ; nous devrions en effet pour garder ce point, y employer une grande partie de nos forces, ce qui nous conduirait à une dissémination dangereuse. »

Il est probable que l'exemple de l'activité déployée par l'Allemagne et la France, chacune sur sa frontière, vint modifier les idées du général Brialmont sur la nécessité de couvrir la Meuse. Effectivement, en 1880, il présenta au gouvernement un projet de fortifications à élever non seulement à Namur mais aussi à Liège, constituées très à peu près de la même façon et ayant le même objet, le même but que les travaux proposés conditionnellement huit ans auparavant par le général Leclercq. Ce projet fut à cette époque vivement combattu par le lieutenant général Eenens et par M. Frère-Orban, alors président du conseil, qui le déclara inutile, inefficace et dangereux. Cependant les idées du général Brialmont sur les défenses de la Meuse devaient faire leur chemin en Belgique, et en 1887 le Parlement votait pour leur exécution un premier crédit de huit millions de francs. Ces ouvrages de la Meuse sont actuellement en cours d'exécution.

Le général de Brialmont a publié sur la fortification de campagne deux ouvrages : *la Fortification improvisée*, en 1870, et *la Fortification du champ de bataille*, en 1878. Le premier est un simple essai sur la matière, le second est un traité complet de l'organisation défensive des couverts naturels et artificiels et de leur groupement sur le champ de bataille. On trouve dans ce dernier ouvrage des types nouveaux de tranchées-abris, de batteries et de redoutes, plusieurs exemples de positions retranchées et une étude sur l'emploi de la fortification

improvisée par les Turcs et les Russes pendant la campagne de Bulgarie, notamment à Plevna.

Dans la lutte qui est actuellement engagée entre le canon et la fortification, le général Brialmont déploie une activité remarquable : son avant-dernier ouvrage paru en 1885 et intitulé *la Fortification du temps présent* est une œuvre considérable dans laquelle il donne la description de nouveaux types capables, d'après lui, de satisfaire non seulement aux nécessités du temps présent mais encore à celles de l'avenir. Les principes généraux sur lesquels cet ingénieur base l'organisation des nouvelles fortifications sont les suivantes : abriter la grosse artillerie dans des casemates cuirassées ou, de préférence, sous des coupoles tournantes masquées aux vues de l'ennemi par des crêtes couvrantes ; interdire d'une façon absolue le tir à embrasure pour les pièces à ciel ouvert et n'admettre pour ces dernières que le tir à barbette avec affûts de siège exhaussés ; donner à l'artillerie de moyen calibre une grande mobilité en multipliant les batteries intermédiaires dans les intervalles des ouvrages principaux et en créant des voies ferrées spéciales pour le déplacement des pièces ; défiler les escarpes à 2/3 pour les soustraire aux effets du tir plongeant, organiser les ouvrages servant de points d'appui de manière à ce qu'ils soient *difficiles à prendre et faciles à reprendre ;* munir d'un réduit ceux qui sont susceptibles d'être attaqués pied à pied.

En dehors des plans de fortification d'Anvers et de la Meuse, qui demeureront sans doute l'œuvre principale du général Brialmont, le grand ingénieur belge, a rédigé en 1882, ainsi que nous l'avons indiqué déjà, un mémoire sur la défense de la Roumanie, et en 1883, un autre sur les ouvrages à établir pour protéger Bucarest. Ces derniers travaux, qui ont été commencés dès 1884, comprennent 18 forts, 18 batteries intermédiaires ou petits fortins et une enceinte de 23 kil. de développement. La même année 1883, le général Brialmont rédigea, à la demande du premier ministre du gouvernement hellénique, M. Tricoupis, un mémoire sur la défense de la Grèce, avec indication des points à fortifier. Le général Brialmont, qui est membre de l'Académie royale de Belgique depuis 1865 (section des sciences), de l'Académie Saint-Nicolas du génie, à Saint-Pétersbourg, et de plusieurs sociétés savantes illustres, est un travailleur infatigable.

A notre connaissance, il a publié (en outre d'un nombre considérable d'articles de revues ou journaux militaires) quarante-neuf brochures sur des sujets politiques ou techniques, et vingt-trois ouvrages importants, ces derniers formant trente-quatre volumes dont vingt-huit in-8, la plupart avec atlas. Nous donnons ici la liste de ces vingt-trois ouvrages : *De la guerre, de l'armée et de la garde civique* (Bruxelles, 1850, in-12) ; *Faut-il fortifier Bruxelles ?* (Bruxelles, 1850, in-12) ; *Précis d'art militaire* (Bruxelles, 1851, 4 vol. in-12) ; *Considérations politiques et militaires sur la Belgique* (Bruxelles, 1851-52, 3 vol. in-8) ; *Histoire du duc de Wellington* (Paris et Bruxelles, 1856, 3 vol. gr. in-8) ; *le Système cellulaire et la Colonisation pénale* (Bruxelles, 1861, in-32) ; *Etudes sur la défense des Etats et la fortification* (Bruxelles, 1863, 3 vol. gr. in-8, atlas in-fol.) ; *Etudes sur l'organisation des armées* (Bruxelles, 1869, 2 vol. gr. in-8. atlas in-fol.) ; *Traité de fortification polygonale* (Bruxelles, 1869, 2 vol. gr. in-8, atlas in-fol.) ; *la Fortification improvisée* (Bruxelles, 1870, in-12) ; *la Fortification à fossés secs* (Bruxelles, 1872, 2 vol. gr. in-8, atlas in-fol.) ; *Etudes sur la fortification des capitales et l'investissement des camps retranchés* (Bruxelles, 1873, gr. in-8) ; *l'Angleterre et les petits Etats à la conférence de Bruxelles* (Bruxelles, 1875, in-8) ; *la Défense des Etats et les camps retranchés* (Paris, 1876, in-8) ; *la Fortification du champ de bataille* (Bruxelles, 1879, in-8, atlas) ; *Manuel de fortification de campagne* (Bruxelles, 1879, in-8) ; *Etude sur les formations de combat de l'infanterie, l'attaque et la défense des positions et des retranchements* (Bruxelles, 1880, in-8, atlas) ; *Tactique de combat des trois armes* (Bruxelles, 1881, 2 vol. in-8, atlas) ; *Situation militaire de la Belgique, travaux de défense de la Meuse* (Bruxelles, 1882, in-8) ; *le Général Todleben, sa vie et ses travaux* (Bruxelles, 1884, in-12) ; *le Général de Blois, sa vie et ses ouvrages* (Paris, 1885, in-8) ; *la Fortification du temps présent* (Bruxelles, 1885, 2 vol. gr. in-8, atlas in-fol.) ; *Influence du tir plongeant et des obus-torpilles sur la fortification* (Bruxelles, 1888, gr. in-8, atlas in-fol.).

A. de S. et G.

BRIAN, surnommé *Boroimhe*, roi d'Irlande, né en 926, mort en 1014. C'était le plus jeune des trois fils du roi Cenneide. Sa famille régnait dans le sud de l'île et possédait la plus grande partie du Munster. La jeunesse de Brian coïncide avec de terribles invasions danoises. Etablis à Limerick, aidés par des clans irlandais, traîtres à leur race, les Danois ravageaient impitoyablement l'Irlande. Après la mort de Cenneide, son fils aîné, devenu chef de la tribu, parvint en 968, par la grande bataille de Sulcoit (Tipperary), à repousser les envahisseurs et même à s'emparer de Limerick. En 976 Brian succède à son frère assassiné. Il venge sa mort en tuant le meurtrier à la bataille de Belach Lechta (Cork) et s'empare de tout le Munster (978), puis du Leinster (984). Ces premiers succès étaient le prélude d'entreprises plus vastes. Après avoir écrasé le grand soulèvement des tribus du Leinster, l'an 1000, Brian s'empare de Dublin soumet plusieurs chefs danois et prend en 1001 le titre de roi d'Irlande. Il épouse une princesse danoise, colonise avec des Danois le territoire de Tara dont la possession impliquait pour les Celtes de cette époque l'idée de souveraineté. Enfin, après de grandes batailles, il se fait en 1004 reconnaître comme souverain à Armagh dans l'église Saint-Patrick, métropole religieuse de l'île. Cette habile et forte politique lui soumet presque toute l'Irlande. Son surnom signifie en effet l'homme au tribut. Ainsi nous voyons que les habitants du Leinster étaient tenus de lui payer tous les ans le tribut levé auparavant par les rois de Tara : à savoir 15,000 vaches, autant de porcs, de moutons, de pièces de toile, de chaînes d'argent, de chaudrons de cuivre et de plus un chaudron monstre capable de tenir douze porcs et douze moutons, enfin trente vaches et trente veaux à la robe blanche et aux oreilles rouges. Après plusieurs années de paix, Brian eut à réprimer en 1013 une révolte des Danois de Dublin. Le jour du vendredi saint, 23 avr. 1014, une grande bataille s'engagea à Cluantarbh, au N. de la baie de Dublin. Trop âgé pour combattre, Brian passa la durée de l'action sous sa tente en récitant des prières. Mais pendant que les siens infligeaient à l'ennemi une des déroutes les plus complètes dont fasse mention l'histoire d'Irlande, le vieux roi fui tué par le jarl danois Brodar. Le héros national de l'Irlande fut enterré à Armagh. On ignore l'emplacement de sa tombe. Son pouvoir et son titre disparurent avec lui. Nul roi ne porta plus la couronne d'Irlande et ne régna plus sur l'île entière avant Jacques Ier. Aussi le souvenir de Brian est-il resté populaire et glorieux en Irlande. Il a été fortement idéalisé par la légende et l'amour-propre national. Dans ces dernières années le réveil du sentiment patriotique irlandais a eu pour conséquence un renouveau de la gloire du vainqueur des Danois. Il y a eu beaucoup d'exagération dans cette apothéose. Brian n'a jamais été autre chose qu'un chef de sauvages astucieux et féroce, son pouvoir ne lui a pas survécu et ne pouvait pas lui survivre. Les vingt-cinq batailles qu'il a gagnées n'ont été que des boucheries entre pirates et paysans. Le choix même de Brian comme héros national de l'Irlande prouve à quel point le sort de cette île a toujours été misérable. Ce n'est d'ailleurs pas une raison pour que les nationalistes irlandais renient cet ancêtre.

L. Bougier.

BIBL. : GEOFFRY KEATING, *General History of Ireland*, trad. *Dermot O'Konnor*; Dublin, 1809, 2 vol. in-8. — NORMAN MOORE, art. *Brian*, dans le *Dictionary of National Biography*.

BRIAN (Joseph), sculpteur français, né à Avignon en 1801, mort à Paris en 1861. Après avoir reçu ses premières leçons d'un sculpteur de talent médiocre, nommé Serri, il vint continuer ses études à Paris, soutenu par une pension de sa ville natale. Entré à l'atelier de Bosio, il en sortit en 1829 avec le 2e grand prix de Rome; son bas-relief, *la Mort d'Hyacinthe*, est au musée d'Avignon. En 1832, il fut envoyé en Italie avec une subvention du gouvernement, continuée pendant deux ans. Les principales œuvres de cet artiste sont: *Eve*, statue (Salon 1836); buste de *Gérard Edelinck, graveur; Daphnis et Chloé*, groupe (S. 1859); buste du *Dr Conneau, médecin de l'empereur* (S. 1861). On lui doit encore la statue de *Molière* pour la façade du théâtre d'Avignon, les bustes de *Joseph*, de *Carle* et d'*Horace Vernet*, au musée de cette ville, et le fronton du pavillon Daru au Louvre. Ad. T.

BIBL. : BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, *Dict. des Art. de l'Ec. française*.

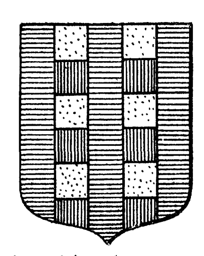
BRIAN (Jean-Louis), sculpteur français, né à Avignon en 1805, mort à Paris en 1864. Après avoir reçu les premières leçons de Serri, il vint à Paris et entra dans l'atelier de David d'Angers. En 1832, il obtint le grand prix de Rome, avec *Capanée foudroyé sous les murs de Troie*; à Rome, il exécuta, entre autres travaux, les bustes du compositeur *Boulanger* et du peintre *Sigalon*. Son *Jeune Faune* obtint au Salon de 1840 une médaille de première classe. Il est actuellement au musée d'Avignon. Depuis cette époque, ses œuvres principales furent : Bustes d'*Eug. Pelletan* (S. 1843) et de *Lamartine* (S. 1844); *Nicolas Poussin*, statue pour la ville des Andelys (S. 1848). La même année, l'artiste exécuta *la Seine* et *le Rhin*, groupes pour l'embarcadère du chemin de fer de l'Est. Buste de l'*amiral Romain Desfossés* (S. 1863; commande du ministre d'Etat). Le *Mercure*, coulé en bronze, est exposé dans la cour du Mûrier, à l'Ecole des beaux-arts (Statue inachevée, S. 1864; exposition posthume qui reçut la médaille d'honneur). On doit encore à Brian les statues de *saint Marc*, à l'église Saint-Vincent-de-Paul, et de *saint Jérôme*, à l'église Saint-Augustin, et le buste de *L. Strozzi, prieur de Capoue, général des galères*, à Versailles. Ad. T.

BIBL. : Raoul ROCHETTE, *Discours prononcé à l'Académie des beaux-arts, le 15 juin 1851, pour l'inauguration de la statue du Poussin aux Andelys*. — *Magasin pittoresque*, année 1840. — Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1888.

BRIANCHON (Charles-Julien), mathématicien français, né à Sèvres en 1785. Successivement élève de l'Ecole polytechnique (1804), lieutenant d'artillerie (1808), adjoint au directeur général des manufactures d'armes de France (1815), professeur à l'Ecole d'artillerie de la garde royale (1818). L'un de ses premiers travaux est un *Mémoire sur les surfaces courbes du second degré*, publié en 1806 dans le *Journal de l'Ecole polytechnique*; il contient le théorème, connu partout sous le nom de *Théorème de Brianchon*, en vertu duquel, dans tout hexagone circonscrit à une conique, les diagonales qui joignent les sommets opposés passent par un même point. Ce théorème est corrélatif du théorème de Pascal, sur l'hexagone inscrit à une conique; il s'en déduit aisément par la méthode des polaires réciproques. Dans un autre travail intitulé *Mémoires sur les lignes du second ordre* (1817, in-8), Brianchon donne le moyen de construire une conique déterminée par cinq conditions, consistant à passer par des points donnés ou à toucher des droites données. Dans un ordre d'études tout différent, il a publié un *Mémoire sur la poudre à tirer* (1823) et un *Essai chimique sur les réactions foudroyantes* (1825).

BRIANÇON. Ch.-l. d'arr. du dép. des Hautes-Alpes, à 1,321 m. d'alt., sur un plateau qui domine le confluent de la Durance et de la Guisanne; 5,777 hab. Stat. du chemin de fer P.-L.-M., tête de ligne de l'embranchement de Veynes à Briançon.

HISTOIRE. — Dès l'antiquité il existait une station en cet endroit, de nombreuses inscriptions en font foi. On la trouve mentionnée sous le nom de *Brigantium*, dans les anciens itinéraires, elle est citée par Strabon, Ptolémée et d'autres auteurs. De nombreux vestiges romains ont été trouvés à Briançon, notamment sur la route du mont Genèvre au lieu dit la porte des Romains. C'était alors en effet un lieu d'étape et de garnison important sur la route qui de Milan conduisait à Lyon ou à Arles (via Domitia) par le col du mont Genèvre. Après la chute de l'Empire, Briançon devint le ch.-l. du *pagus Briantinus* (V. BRIANÇONNAIS). Acquise au XIe siècle par le comte d'Albon, dauphin de Viennois, la ville suivit depuis lors les destinées du Dauphiné. Elle fut la capitale de la principauté de Briançonnais, le ch.-l. d'une châtellenie et d'un bailliage. Comprise en 1447, lors de la réorganisation administrative du Dauphiné, dans le bailliage des montagnes, elle fut au point de vue judiciaire le ch.-l. d'un vibailliage. Cette organisation persista jusqu'à la Révolution. Plusieurs fois saccagée et incendiée pendant les guerres de religion, Briançon résista victorieusement en 1703 et en 1710 aux attaques des Piémontais. Assiégée par les alliés en 1815, elle soutint sans se rendre, bien que dépourvue de garnison, trois mois de blocus.


Armoiries de la ville de Briançon.

MONUMENTS. — Briançon est aujourd'hui une place de guerre de première classe dont les fortifications, qui datent en partie du XVIIIe siècle, ont été récemment complétées par des travaux de défense extérieurs. Elle est entourée d'une triple enceinte de murailles et dominée par de nombreux forts dont les feux se croisent. Nous nommerons le fort du *Château* qui couronne le mamelon de la ville, sous lequel on a creusé en 1874 de vastes poudrières; les forts étagés sur les flancs de l'Infernet, montagne de 2,380 m. d'alt., sur la rive opposée de la Durance, traversée par un pont construit en 1734, haut de 56 m. et dont l'arche unique a 40 m. d'ouverture ; le fort des *Trois-Têtes*, le fort de *Randouillet*, le fort d'*Anjac* et la lunette du *Point-du-Jour ;* enfin les forts nouveaux de *Croix-de-Bretagne* et de *Gondran*. La ville, très escarpée, possède peu de monuments ; citons l'ancien temple protestant élevé en 1575 et devenu une habitation particulière, l'église de style italien, l'hôpital militaire, les casernes et les fontaines. Le faubourg Sainte-Catherine, au pied du plateau, est le siège de la principale industrie, peignage de déchets des manufactures de soie. Les principaux objets de commerce sont le talc, dit *craie de Briançon*, dont les gantiers et les bottiers se servent sous le nom de poudre de savon, la plombagine, les plantes médicinales. Briançon fait partie du bassin houiller dit de Maurienne, Tarentaise et Briançon. Elle possède un collège communal, une prison départementale, une chambre d'agriculture et un hospice.

BRIANÇONNAIS (*Pagus Briantinus* ou *Brigantinus*). Ancien pays de la France, dont la mention la plus ancienne se trouve dans le testament d'Albon en 739. Ce territoire qui comprenait dans le dép. des Hautes-Alpes les cant. actuels de Briançon, du Monestier, d'Aiguilles et de l'Argentière, ainsi que quelques vallées des Alpes italiennes, devint plus tard la principauté de Briançonnais, possédée par les comtes d'Albon depuis le XIe siècle. Ce fut jusqu'en 1447 un bailliage et depuis lors un vibaillage compris dans le bailliage des montagnes. Le traité d'Utrecht (1713) en détacha les dépendances du versant italien.

BRIANÇONNET. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Saint-Auban ; 470 hab.

BRIANNY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Précy-sous-Thil ; 226 hab.

BRIANSK. Ville de Russie. C'est un ch.-l. de district du gouvernement d'Orel ; elle est située sur la Desna. Ses origines remontent au XIIe siècle ; pop., 17,000 hab. C'est une ville fort industrieuse. Elle possède une importante fonderie de canons. Commerce de chanvre, cordes, céréales ; chantier pour la construction des navires. Une espèce particulière de bateaux plats s'appelle *Briantchka*. Le district de Briansk occupe 5,971 verstes ; il est en grande partie couvert de forêts. Sa population dépasse 100,000 hab. L'industrie forestière et la culture du chanvre sont les principales industries. L. L.

BRIANT. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnais ; 633 hab.

BRIANT (D. Denis), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né vers le milieu du XVIIe siècle à Pleudeben (Côtes-du-Nord). Il fut l'un des collaborateurs de D. Lobineau pour l'*Histoire de Bretagne* et travailla longtemps à une *Histoire du Maine* restée inédite, dont une copie a été signalée dans la bibliothèque de sir Thomas Phillips actuellement à Cheltenham.

BRIANTE. Il existe en France deux rivières de ce nom : l'une, dans le dép. de la Vienne, se jette dans la Dive après un cours de 28 kil. ; l'autre, dans le dép. de l'Orne, sort de la forêt d'Ecouves et se jette dans la Sarthe à Alençon.

BRIANTES. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de La Châtre ; 1,033 hab.

BRIANVILLE (Claude-Oronce FINÉ de), écrivain héraldiste français, né à Briançon, mort en 1675. Il fut abbé de Saint-Benoît-de-Quincy, en Poitou, et aumônier du roi, il signa C.-F. de Brianville-Mont-Dauphin un volume, *Jeu d'armoiries de l'Europe*, pour apprendre le blason (Lyon, 1659, in-32) ; la 2e édition est signée Oronce Finé dit de Brianville (Lyon, 1660, in-12) ; huit éditions furent publiées de l'ouvrage traduit en italien sous le titre : *Giuco dei Sovrani e stati d'Europa* (Naples, 1677, in-12), *Cartes d'armoiries de l'Europe ;* ce travail rare est composé de 52 cartes d'armoiries remplaçant les figures ordinaires ; *Abrégé méthodique de l'histoire de France par la chronologie, la généalogie* (Paris, 1664, in-12 ; 1667, in-12 ; 1674-1675-1726, in-12) ; *Devises héroïques sur les armes de Mgr de Colbert* (Paris, 1667, in-4) ; *Recueil généalogique de la maison de Monty* (Nantes, 1681, in-4).
H. GOURDON DE GENOUILLAC.

BRIANZA (La). Pays d'Italie voisin du lac de Côme, au N. de Milan, entre l'Adda, le Lambro et les monts de la Valserine. Son climat délicieux et le charme de ses horizons en font une sorte de « jardin de la Lombardie ».

BRIARD (Etienne), graveur et fondeur en caractères, né à Bar-le-Duc à la fin du XVe siècle. Il fournit en 1532 à l'imprimeur Jean de Channay, d'Avignon, des caractères musicaux pour l'impression du *Liber primum missarum Carpentras*, recueil contenant cinq messes d'Elzéar Genet, dit Carpentras (V. GENET), avec trois strophes latines consacrées à l'éloge du musicien, par Et. Briard. Cette œuvre, dont la bibliothèque du Conservatoire possède un exemplaire, est importante pour l'histoire de l'impression et de la notation de la musique, car elle offre le seul échantillon connu des types nouveaux inventés par Briard ; les notes de petite valeur se rapprochent, par leur tête arrondie, de la forme des notes actuelles, et diffèrent de celles qu'on employait à cette époque en France. M. BR.

BRIARD (Gabriel), peintre français, né à Paris en 1725, mort à Paris le 18 nov. 1777. Elève de Natoire, cet artiste remporta le grand prix de Rome en 1749 avec la *Résurrection d'un mort sur le tombeau d'Elisée*, et fut reçu à l'Académie en 1768, sur *Herminie se réfugiant chez un paysan ;* il avait été agréé en 1761 et fut ensuite adjoint à professeur (1770) et enfin professeur (1776). Ses principales œuvres sont : *le Passage des âmes du Purgatoire au Ciel* (Salon 1761 ; pour la chapelle sépulcrale de l'église Sainte-Marguerite à Paris) ; *la Résurrection de Jésus-Christ ; le Devin de village* (S. 1765 ; le second tableau a été gravé par Jourdeuil) ; *la Naissance de Vénus ; la Mort d'Adonis ; Magdeleine pénitente* (S. 1769). Le dessin de cet artiste est facile et élégant, mais son coloris est lourd et tout de convention ; on doit cependant faire une exception pour les plafonds de l'*Olympe assemblé*, à Versailles, et des *Noces de Psyché*, à l'ancien hôtel Mazarin, aujourd'hui la Bibliothèque nationale, qui passent pour moins médiocres que les œuvres précédemment citées. Ad. T.

BIBL. : *Le Nécrologe*, année 1779.

BRIARE. Ch.-l. de cant. du dép. du Loiret, arr. de Gien, sur la Loire, à l'entrée du canal de Briare ; 5,894 hab. L'industrie est représentée à Briare par une importante fabrique de boutons, têtes de clous et perles de porcelaine. Dès l'époque romaine existait en ce lieu une station nommée *Brivodurum ;* on y a retrouvé de nombreux vestiges de l'antiquité : substructions, marbres, statuettes, etc. Depuis le VIe siècle elle appartint à l'église d'Auxerre. Eglise et chapelle de N.-D.-de-Grâce du XIIIe siècle. Au lieu dit *Bonuban*, entre la Loire et le canal, restes de la chapelle de Saint-Etienne qui aurait remplacé un temple de Bacchus.

BRIARE (Canal de). Canal qui réunit les bassins de la Loire et de la Seine. Il commence à Briare sur la Loire (164 m. alt.), et gravit, jusqu'au bief de Rogny, 38m25 de hauteur, au moyen de douze écluses réparties sur une longueur de 14,515 m. Le bief de partage occupe 2,821 m. Sur le versant de la Seine, la longueur du canal est de 38,914 m., et la pente, de 78m75, est rachetée par vingt-huit écluses. Il est alimenté par la Trézée, affluent de droite de la Loire qui se jette à Briare, par des étangs transformés en réservoirs (dix-huit, occupant 480 hectares), et il aboutit sur le Loing (affluent de gauche de la Seine) à Montargis. Il forme donc le lien du canal latéral à la Loire et du canal du Loing, sur une longueur totale de 56 kil. 1/4. — Les Italiens, ces maîtres de l'hydraulique moderne, n'avaient encore tracé que des rivières artificielles comme le *Naviglio grande*, ou des canaux éclusés à une seule pente, lorsque Henri IV et Sully conçurent « la première voie d'eau à double pente qui ait été creusée en Europe depuis l'époque romaine. » Hugues Crosnier, le premier entrepreneur (1604), se découragea. L'œuvre fut menée à bonne fin sous Richelieu, par Jacques Guillon et Guill. Bertheroue (1638-1642). Elle inspira le canal du Midi. Elle n'acquit cependant toute son utilité qu'après l'achèvement du canal du Loing (1724). — La charge moyenne des bateaux est de 70 tonnes ; le maximum à la descente, de Rogny à Paris, est de 120 tonnes ; à la remonte, de 80 tonnes (houille, bois de construction et de chauffage, vins, etc.). H. MONIN.

BIBL. : DE LA LANDE, *Les Canaux de navigation*, pp. 329 à 351. — DE BOISLISLE, *Mémoires des intendants*, t. I, p. 6 et note 2. — El. RECLUS, *La France*, p. 535. — KRANTZ, *Rapport sur les voies navigables de la France* (*Officiel* de 1874).

BRIAREA (Bot.). Genre de Champignons rangé par Fries auprès des *Monilia*. Bien décrit par Corda. Mycélium rampant. Filament réceptaculaire incolore, simple, droit, cloisonné, portant directement à sa partie supérieure, sans intermédiaire de stérigmate, ni de renflement, des chapelets de spores disposés en capitule étalé. Ce genre se rapproche du genre *Penicillium*, mais il ne porte pas comme lui de rameaux courts à la partie supérieure du pied. Deux espèces connues, *B. elegans* et *B. orbicula*. H. F.

BRIARÉE. I. MYTHOLOGIE. — Un des trois géants à cent mains *(Hecatonchires, Centimanes)*, dans la fable grecque, fils, suivant les uns, de la Terre et du Ciel,

suivant d'autres, fils de Poseidon, plus puissant que son père (Hom., *Il.*, I, 404), et aussi de Pontus et de Thalassa. Son nom signifie le *fort*, le *redoutable* (βριαρός); ses deux frères sont *Cottus* et *Gyès* ou *Gygès* (V. ces noms). Il fait partie du groupe des personnifications des forces de la nature auquel appartiennent les Titans et les Cyclopes. Sa naissance et ses exploits sont racontés par Hésiode *Théog.*, 149, 617 et pass.), et Homère, qui lui donnent aussi les noms d'*Obriarée* et d'*Ægeon* (Αἰγαίων). Ce dernier nom suggère l'idée de la mer soulevée par les tempêtes, et dont les flots bondissent pareils à des chèvres monstrueuses (αἶγες); *Ægeos* est d'ailleurs un prénom de Poseidon. Suivant Homère, Héra, Poseidon et Athéna ayant formé le dessein d'enchaîner Zeus, Thétis, pour le défendre, appela à son aide les Hécatonchires, et Briarée intimida les immortels. Chez Hésiode, Ouranos redoutant la force des trois géants, les enferme au sein de la Terre; Cronos les délivre et Zeus les emploie dans sa lutte contre les Titans; puis il les prépose à la garde du Tartare, où il a précipité ses ennemis. Une fable plus récente fait au contraire des Hécatonchires les alliés des Titans dans la guerre qu'ils déclarent à l'Olympe. Dans tous les cas, Ægeon-Briarée est manifestement une personnification des vagues que la tempête élève jusqu'aux hauteurs du ciel; à ce titre Poseidon le marie avec sa fille Cymopolée *(celle qui roule les flots)*; ailleurs il est l'inventeur des vaisseaux de guerre; ailleurs encore il juge les contestations entre Hélios et Poseidon au sujet de Corinthe, ou entre en lutte contre Poseidon qui le précipite dans la mer Egée. Callimaque le substitue à Encélade dans les profondeurs de l'Etna, et la céramique grecque lui donne pour attributs la foudre avec le trident (V. GÉANT, TITAN, etc.). J.-A. HILD.

II. ZOOLOGIE. — (*Briareum* Blainv.). Genre d'Animaux-Cœlentérés, de la classe des Coralliaires et de l'ordre des Alcyonaires. Ce sont des Gorgonides, dont les polypiers rameux, dichotomes, présentent un axe central, formé de spicules calcaires non soudées, disposées par bandes. Cet axe central est recouvert d'une substance corticale épaisse et spongieuse, interrompue çà et là par des cellules tubuleuses dans lesquelles sont renfermés les polypes. Ces derniers sont rétractiles et pourvus de huit tentacules bipinnés; leurs cavités viscérales, courtes et perpendiculaires à l'axe central, communiquent entre elles par des vaisseaux longitudinaux et des canaux ramifiés. L'espèce type du genre, *B. gorgonideum* Blainv., se rencontre dans la Méditerranée, notamment dans le golfe de Venise. Ed. LEF.

BIBL. : MYTHOLOGIE. — SCHŒMANN, *Die Hesiodische Theogonie*, pp. 227 et suiv. — WELCKER, *Griechische Gœtterlehre*, III, 156. — VINET, *Revue archéologique*, X, p. 200.

BRIARRES-SUR-ESSONNE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Puiseaux; 455 hab.

BRIASTRE. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Solesmes; 965 hab.

BRIATEXTE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Graulhet; 1,418 hab. Briatexte est une ancienne bastide royale fondée très probablement par Simon Briseteste, qui fut sénéchal de Carcassonne et de Béziers, de 1288 à 1294. On constate son existence dès 1291, mais on n'a pas la charte de fondation. Les calvinistes de Briatexte, commandés par le marquis de Malauze, résistèrent victorieusement, en 1621, au siège que l'armée royale leur fit subir. L'église paroissiale de l'Assomption a été construite en 1846.

BIBL. : P. ROGER, *Archives historiques de l'Albigeois et du pays castrais*; Albi, 1842, pp. 57, 193. — H. CROZES, *Répertoire archéologique du dép. du Tarn*; Paris, 1865, fol. 110. — CURIE-SEIMBRES, *Essai sur les villes fondées dans le S.-O. de la France sous le nom de Bastide*; Toulouse, 1880, p. 402.

BRIAUCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Andelot; 212 hab. Cette localité, mentionnée dès 1096 dans une charte de donation à l'abbaye de Molesmes par un comte de Reynel, fut pendant le moyen âge le siège d'une importante seigneurie qui appartenait, vers la fin du XVe siècle, à la famille de Gié. Une voie romaine, venant de Montéclair, traverse le territoire, se dirigeant vers Bologne. On a découvert, dans les bois communaux, une grande quantité de monnaies antiques du haut empire. A. T.

BIBL. : Em. JOLIBOIS, *la Haute-Marne ancienne et moderne*; Chaumont, 1858-59, gr. in-8.

BRIAUCOURT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saint-Loup-sur-Semouse; 484 hab.

BRIBIR ou **BREBIR.** Ville de l'empire d'Autriche; elle est située sur le littoral croate. Pop., 5,000 hab.

BRIC-À-BRAC (V. AMATEUR). Expression vulgaire par laquelle on désigne, avec une nuance de mépris, les objets d'art ou de curiosité, les *bibelots* (V. ce mot), et toutes les vieilleries plus ou moins authentiques dont regorgent les magasins d'antiquités et les boutiques des brocanteurs. Le bric-à-brac a envahi de nos jours un grand nombre de salons et d'ateliers, qui semblent des succursales de l'hôtel Drouot. Ce goût n'est pas nouveau. Les satires de Juvénal nous apprennent que le culte des lares et des ancêtres avait dégénéré à Rome en une véritable manie pour le bric-à-brac, et que les funérailles solennelles étaient devenues un prétexte à exhibition de bustes mutilés, d'images refaites de pièces et de morceaux, venus en droite ligne de la boutique des revendeurs. Les fouilles de Pompéi nous ont donné aussi de nombreux témoignages de cette passion onéreuse. Qui pourrait enfin, à notre époque, chiffrer la quantité de cannes ou de fauteuils de Voltaire, de plumes ayant servi à Mme de Sévigné ou à Napoléon pour signer son abdication, d'autographes surtout, qui sont offerts à la crédulité des amateurs? Il faut cependant distinguer les véritables objets d'art, ayant une valeur intrinsèque indéniable, des débris ou reliques de toutes sortes, dont l'étiquette, le souvenir qu'ils sont censés représenter fait l'unique intérêt; c'est à la masse de ces derniers objets que l'expression de *bric-à-brac* peut le plus justement s'appliquer. Ad. THIERS.

BRICCI (Francesco), peintre italien (V. BRIZIO).

FIN DU TOME SEPTIÈME

TOURS. — IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie.